Digitized by Google

6.32.0.16

Digitized by Google

LES ESTATS EMPIRES, ROYAVMES, ET PRINCIPAVTEZ DV MONDE,

REPRESENTEZ PAR L'ORDRE, NAÏFVE ET VERITABLE DESCRIPTION DES PAYS, MOEVRS des Peuples, Forces, Richeſſes, Gouuernemens, Religion, Princes, Magiſtrats & Souuerains qui ont gouuerné chaque Eſtat, & en quelle forme depuis leur eſtabliſſement iuſques aux changemens modernes d'aucuns d'eux, à l'occaſion des guerres derniers & viciſſitudes des temps.

ILLVSTREE *PAR LA NOBLE ET CELEBRE ORIGINE DE TOVS les Ordres Militaires & de Cheualerie de toute la Chreſtienté, tant anciens que Modernes, leurs ſtatuts, armes, deuiſes & ſous quels Empereurs, Roys & Souuerains ils ont commencé & continué dans le Chriſtianiſme iuſqu'à preſent.*

AVEC L'INSTITVTION DE TOVTES LES RELIGIONS, compagnies regulieres, Monaſteres, Conuents, Ordres, Seminaires & ſocietés, tant de l'vn que de l'autre ſexe, auec quels vœux, et quels temps, ſouz quels Papes, Monarques, Republiques, & Souuerainetez, elles ont commencé dans l'Egliſe Catholique, iuſques auiourd'huy.

Par le ſieur D. T. V. T. Gentil-homme ordinaire de la Chambre du Roy.

ET DEPVIS EXACTEMENT REVEVE, CORRIGEE ET augmentee en ceſte nouuelle edition, d'vn grand nombre de tres-curieuſes recherches de tous leſdits Eſtats, Genealogies & Maiſons Imperiales, Royales, & Souueraines y adiouſtees de nouueau, ſans iuſques à maintenant auoir eſté miſes en lumiere.

BIBLIOTECA NAZ. ROMA. VITTORIO EMANUELE

A PARIS,

Chez la veufue OLIVIER DE VARENNE, ruë S. Iacques, à la Victoire.

M. DC. XXV.

AVEC PRIVILEGE DV ROY.

Digitized by Google

Digitized by Google

LES

ESTATS EMPIRES ROYAVMES ET PRIN[CI]PAVTEZ DV MONDE

PAR

Le S^r D.T.V.Y. Gentilhom[me] ord.^re de la Chambre du Roy.

Edition nouuelle reueüe et augmentee.

1625.

Roy des Espagnes

Grand Cam de Tartarie

Auec priuilege du Roy.

Empereur des Rom[ains]

Empereur des Turcs

PARIS

A MONSEIGNEVR;

MONSEIGNEVR, MESSIRE HENRY DE MESMES, CHEVALIER, SEIGNEVR D'IRVAL,

CONSEILLER DV ROY EN SES CONSEILS D'ESTAT ET Priué, Preſident en ſa Cour de Parlement de Paris, & Souuerain Iuge & Preſident en Chef de ſa Chambre de Iuſtice.

MONSEIGNEVR,

Pendant que voſtre Grandeur equitable preſſe & combat l'iniuſtice pour l'honneur des fleurs de Lys, le ſeruice du Roy, le repos & le ſoulagement de ſon peuple, ceux qui ſe glorifient de ſe qualifier vos humbles ſeruiteurs, chargent continuellement de vœux & de ſuffrages les Autels du grand Dieu de Iuſtice, à ce qu'il rende prix & ſalaire eternel à tant de belles vertus & actions que vous faictes paroiſtre dans les charges glorieuſes que tres-dignement & iudicieuſement vous exercez auec loüange en ceſte compagnie Royale de ceſte tant celebre Cour du Parlement de Paris, où de la bouche de tant d'Illuſtres Catons partent les oracles de verité: C'eſt pourquoy, MONSEIGNEVR, ne deſirant autre choſe que continuer mon affection à voſtre ſeruice, & contribuer à vos gloires ce qui eſt de mon petit trauail: i'ay creu eſtre de mon deuoir de vous preſenter cét œuure, où i'ay remis en ſon luſtre la Deſcription generale de la Majeſté, grandeur & magnificence qui ſe void auiourd'huy en tous les ESTATS, EMPIRES, ROYAVMES ET PRINCIPAVTEZ DV MONDE, que ie vous dedie humblement en vne autre forme qu'elle ne s'eſt veuë cy deuant: où i'ay fait voir la gloire de tout ce floriſſant Empire de France: releuee au deſſus de l'orgueil & de l'ambition de tout ce qui ſe peut repreſenter de grand ſur la terre, tant pour la Majeſté tres-puiſſante de ſes Roys, ſes grands Princes, l'honneur & le bras genereux de ceſte grande Monarchie: comme auſſi l'ordre de toutes ces Illuſtres teſtes, Noſſeigneurs du Conſeil, les Neſtors de noſtre grand Alcide, fidelles Conſeillers, ſi fort affectionnez pour la deffence des droicts de ceſte Couronne, gloire & proſperité du regne de ſa Maieſté. Mais encores quand ie me ſuis arreſté en la deſcription de la France, à deſcrire la grandeur de cét admirable Parlemét, & celles de tant d'inſignes & venerables perſonnes dont il eſt compoſé, eſtant tout l'ornement royal, & le luſtre le plus riche & noble de ceſte ville de Paris, Capitale de France, & ſejour ordinaire de nos

Digitized by Google

EPISTRE.

Roys. Cette tant prudente & ſage Cour que les Princes & Republiques eſtrangeres ont maintefois conſultez pour eſtre arbitres & diffiniteurs de leurs differents, c'eſt celle qui en ſes thrônes fleur-d'eliſez & en ſes tribunaux venerables & ſacrez, entretient en ſa grandeur l'authorité Royalle, ne reſpirans que pour le bien du ſeruice du Roy, Paix, & Repos de tous ſes bons ſujects; Cour, d'où partent les Echos de verité, inſpirez diuinement du Ciel, qui ſçait religieuſement maintenir l'innocence & corriger l'iniuſtice, rendre le droit aux gens de bien & punir les meſchans. Or c'eſt MONSEIGNEVR, entre ces Nobles & equitables Princes de ce grand Senat, où chacun admire voſtre grande prudence, la candeur de vos ſages Conſeils, & la ſincerité de vos equitables iugemens, dignes ornemens de tant de belles vertus, que vous auez faict paroiſtre, non ſeulement aux charges & premieres dignitez que vous auez exercees aux Offices de Magiſtrature auec tant de Police & de loüanges publiques, & en ce ſupreme degré de fidelle Pilote de la direction & conduitte de cette grande nef Pariſienne, pendant lequel voſtre grande equité recogneuë & manifeſtee par tout, vous a donné la ſeance premiere en ceſte tant celebre aſſemblee Generale des Eſtats du Royaume ſeante à Paris, en laquelle vous auez acquis telle reputation, que peu d'annees apres vos merites vous ont eſleué à l'Auguſte qualité de tres-Iuſte & equitable Iuge & Preſident en cette Cour, où voſtre grande ſageſſe a fait de tels progrez en l'adminiſtration d'vne ſi bonne Iuſtice tant eſtimee du public, que le Roy Monarque grandement iudicieux au choix de ſes bons Iuges & Officiers fidelles de ſon Eſtat, ayant recogneu tant d'effects & de preuues ſignalees de voſtre integrité & loüables fidelitez, vous a honoré de ceſte haute qualité & dignité de Iuge ſouuerain & Preſident en chef de ſa Chambre de Iuſtice, que ſa Majeſté a voulu eſtablir pour tirer raiſon des tors, iniuſtices & mauuaiſe adminiſtration de ſes finances, ſur les Officiers d'icelles, ſe confiant de cela ſur la pureté de voſtre conſcience & tres-equitable Iuſtice: ſur ces conſiderations MONSEIGNEVR, ie voy que ce liure, que tres-humblement ie vous preſente, ſera accompagné de deux aſſeſſeurs, appointez ſur le reſpect de voſtre Grandeur, ſçauoir l'eſpoir & la crainte, l'vn m'encourageant par la promeſſe de voſtre bon naturel, l'autre m'intimidant pour ma baſſeſſe à la preſence d'vn ſi grand homme de Iuſtice & d'Eſtat, expoſee au public qui voudra iuger de ce deſſein, & ietter les yeux ſur la qualité du preſent qui vous eſt fait, & ſur la perſonne qui l'offre: Mais nonobſtant ces reſpects, ie viuray heureux, ſi par cecy ie continuë faire cognoiſtre à tous que i'ay des obligations infinies aux graces & faueurs particulieres, que i'ay receuës de voſtre bonté & bien-veillance, leſquelles me retiennent, pour demeurer eternellement,

MONSEIGNEVR,

Voſtre Tres-humble, Tres-obeïſſant &
Tres-obligé ſeruiteur,

M. M. S. H.

Digitized by Google

AVANT-PROPOS.

CEVX qui par leurs diuiſions ont iugé legerement auoir deduit au vray les ſciences, n'ont pas recogneu qu'ils oublioient la plus neceſſaire, qui ſe nomme la ſcience du Monde, admirable liure du grand & Religieux ſainct Anthoine. C'eſt elle qui pouſſe plus que toutes autres choſes les hommes aux honneurs & aux charges, qui fait florir les Maiſons & les Republiques, qui rend les actions & les paroles de ceux qui la poſſedent, aggreables aux grands & aux petits, qui fait arriuer preſque toutes choſes à ſouhait & à propos, & qui force, par maniere de dire, la deſtinee. Cette ſcience s'acquiert par la conuerſation & hantiſe de pluſieurs par diuers diſcours & rapports, ou de viue voix, ou par eſcrit, par le maniement des affaires, communication auec les eſtrangers, voyages en diuers lieux, veuë de diuerſes humeurs de peuples, & pour le dire en vn mot par la iudicieuſe conſideration des façons de viure des vns & des autres.

Maintenant pour venir au point, vne bonne partie de ceſte ſcience eſt compriſe dans les Diſcours de ce liure, où l'on pourra voir toutes ſortes de perſonnes & de nations viuement & naïfuement pourtraictes, & repreſentees auec leurs façons de faire & couſtumes le plus curieuſement qu'il eſt poßible: de ſorte que ſi la perfection manque en quelques lieux, ce mal eſt ſeulement procedé du deffaut des vrays rapports & non de la diligence. Auſſi l'Autheur de ce liure ne l'a iamais entrepris qu'auec vn ferme deſſein de ſe rendre agreable, comme font ordinairemẽt les Geographes, en la Deſcription de la terre, racontans les ſingularités qu'on y rencontre, mais encore s'eſt voulu rendre vtile en s'eſſayant d'y marquer, non à la legere, mais en termes aſſez eſtendus, ce qui peut rendre la vie d'vn homme ou plus aiſee, ou plus ciuile.

Mais pource que ceſte repreſentation de Pays eſtoit inutile, ſi on euſt ignoré leur qualité, il n'a voulu la retrancher non plus que le reſte, & l'a adiouſtee auec tout ce que la terre y produit & les animaux qui naturellement y ont leur ſeiour & leur nourriture.

Encore penſoit-il eſtre peu d'auoir employé ſon eſprit & ſon temple à la ſoigneuſe recherche des choſes depourueuës ou de ſentiment ou de raiſon, s'il ne vous euſt faict voir l'homme qui s'eſtoit habitué en chaque contree, & pour qui tout ce qui s'y trouue ſembloit eſtre faict, premierement en ſa poſture ancienne & auec ſes vieilles façons, ou pour la pluſpart abolies: puis en ſa parque moderne, ou auec plus de poliſſure, ou auec plus de rudeſſe ſelon les changemens du monde, afin de laiſſer iuger le meilleur de ces deux Eſtats, & de faire qu'on ſe peuſt ſeruir d'vne piece de l'vn, & d'vne parcelle de l'autre.

Et d'autant que c'eſtoit auoir peu trauaillé pour le ſolide contentement des Lecteurs ſi on euſt laiſſé la choſe ainſi nuë, & que c'euſt eſté bien peu de ſçauoir les actions des Peuples ſi l'on euſt eu moyen de iuger par les commoditez que les lieux leur donnent ce qu'ils deuroient oſter ou adiouſter à leur façon de viure: & de cognoiſtre les cauſes pour leſquelles ils ſe ſont laiſſez gliſſer à quelque deffaut, ou bien ont embraßé quelque choſe de loüable, & ſi par meſme voye l'õ ne venoit à ſçauoir les moyẽs que ces peuples ont de viure en l'eſtat auquel ils ſont nez, il a mis en ſuitte des mœurs, les richeſſes, qui monſtrent par leur abondance comme les hommes qui les ont ſe ſont abandonnez aux delices, ou bien addonnez aux ſciences & par leurs deffauts de quelle ſorte ceux qui en manquent ſont demeurez rudes & barbares, ou bien ſe ſont addonnez aux arts & meſtiers.

Outre ce cognoiſſant aſſez qu'encore qu'vn pays ſoit pourueu de commoditez qui ſuffiſent ou qui regorgent, ſes habitans ſont ſubiects à en eſtre deslogez s'ils ne ſont capables de rembarrer ceux qui voudroient entreprendre de leur rauir le bien qu'ils poſſedent, pour ceſte cauſe fic in-

Digitized by Google

contiènent apres les richeſſes, celuy des forces, afin qu'on remarque le moyen que les nations ont de reſiſter ou à l'enuie de leurs voiſins, ou à la furie d'vne multitude d'eſtrangers, venus de loing de quelque miſerable pays, pour ſe ſaiſir de celuy des autres.

Mais tout ce que deſſus eſtant ſans Police comme vn baſtiment en l'air ſans aucun appuy qui le maintienne, il a rangé ſoudain apres le reſte le Gouuernement & la conduite de la Seigneurie, dont il entreprend le diſcours, afin qu'ayant recogneu les humeurs de ceux qui ſont ſujets, on puiſſe iuger s'ils ſont maniez ſelon leur naturel.

Cela faict il n'a voulu laiſſer la principale piece des Republiques qui eſt la Religion de laquelle il a diſcouru, pour monſtrer que c'eſt la crainte de la Diuinité qui maintient les peuples en leur deuoir, qui les rẽd obeyſſans à leurs Princes, & qui les deſtourne beaucoup plus de tous les mauuais deſſeins qui leur entrent dans l'eſprit, que les armes & les ſoldats qui les enuironnent & menacent.

Il ne s'eſt pas encore voulu contenter de cecy, tant il eſtoit deſireux de ſatisfaire à chacun, veu qu'il a auſsi attaché comme par appentis, les noms de ceux qui ont gouuerné les pays qu'il deſcrit.

Or à ce grand trauail auquel ce grand homme a conſommé quantité de veilles, apres pluſieurs grãds voyages qu'il a entrepris pour la curioſité de recognoiſtre les ſingularitez des lieux & des Pays où il s'eſt trouué pour accomplir vn ſi grand deſſein, ne pouuant pas voyager par tout, il croyoit ſe confier quelquefois à la ſincerité des Autheurs qui ont eſcrit la meſme Hiſtoire des pays, mais comme ils ont eſcrit ſur memoires mal aſſeurez, ils ont quelquefois aſſez raremẽt gardé la fidelité que noſtre Autheur croioit trouuer en eux, qui eſt cauſe que la ſuitte des temps faiſant cognoiſtre toutes choſes apres la douzieſme annee qu'il a mis ce liure entre les mains des Libraires pour le mettre en lumiere, & qu'il fut imprimé pour la premiere fois, il a eſté impoßible pour ſes occupations particulieres, de reuoir ſa coppie, & y changer les choſes que les eſcriuains de l'Hiſtoire auoient infidellement deſcrites par la grande cognoiſſance qu'il a eüe des affaires du monde du depuis.

C'eſt pourquoy comme on a deſiré de mettre ce meſme liure encore ſous la preſſe pour la quatrieſme fois, n'ayans ouy nouuelles de ſon Autheur depuis la premiere impreßion, les Marchãds ayant aduis des impreßions que l'on proiettoit faire à Roüen, Geneue, voire à Paris, comme de vray il a eſté contrefait à Geneue, conſidérans qu'il n'y auoit plus de ſuitte de temps audit liure, & que les guerres qui ont eſté par le monde, & ſpecialement en la Chreſtiẽté ont fait chãger de face à vne infinité d'Eſtat, ils ont en l'abſence de l'Autheur, fait reuoir ladite coppie par vn Autheur hiſtorien de ce temps, qui auec fidelité l'a corrigee en ſes deffauts, l'a reduicte en forme moderne, & y a adiouſté & augmenté la valeur de plus de cent fueilles de tres rares memoires, Recherches, Obſeruations, Genealogies des Princes, Gouuerneurs, Magiſtrats, Maiſons Illuſtres des plus grands Seigneurs, particulierement de France & d'Eſpagne, qui ſeruent d'ornement & d'enrichiſſement a cet œuure digné du public, ainſi que l'on recognoiſtra par la lecture d'iceluy, & les choſes augmentees aux Eſtats d'Angleterre, Eſcoſſe, France, Eſpagne, Veniſe, Italie, Florence, Sauoye, Suyſſes, Lorraine, Empire, & ſur la deſcription des Eſtats du grand Seigneur, de la magnificence de ſon Serrail, & des pays qu'il poſſede en Europe, Aſie, & Afrique ſelon les memoires du voyage tant de Monſieur de Breues qui a eſté Ambaſſadeur de ſa Maieſté tres-Chreſtienne à la porte du grand Seigneur, que d'autres nauigations & voyages qui ſe ſont faits au Leuant par perſonnes dignes de foy.

Que le Lecteur le voye donc non auec precipitation, mais auec ſoin & diligence, & ſi quelque choſe luy deſagree, qu'il ne blaſme pas tout vn corps pour vne tare, qu'il y cherche les matieres qui le peuuent ſatisfaire, & quoy qu'il y trouue, s'il ne veut eſpargner les Autheurs pour leur deffence, qu'il le face du moins à raiſon de leur deſſein, A dieu.

DE L'ORDRE

DE TOVS LES ESTATS, EMPIRES, ROYAVMES & Principautez du monde, deſcripts en la premiere partie de ceſte deſcription.

I. Diſcours de l'Eſtat du Roy de la grande Bretagne, comprenant l'Angleterre, l'Eſcoſſe & l'Irlande. fueillet 1. 24. 41

II. De l'Eſtat du Roy de France, de ſa grandeur & magnificence. f. 49

III. Des Eſtats du Roy d'Eſpagne & de tous les Royaumes qui y ſont comprins. f. 139

IV. Eſtat du Royaume de Naples, poſſedé à preſent par le Roy d'Eſpagne. fol. 218.

V. Eſtat du Royaume de Sicile. f. 230

VI. Eſtat de l'Iſle de Sardaigne. f. 238

VII. Eſtat de Milan. f. 240

VIII. Eſtat des Isles d'Afrique du coſté de l'Ocean Athlantique appartenantes au Roy d'Eſpagne. f. 244

IX. Des Iſles de Canarie. f. 244

X. Des Iſles du Cap Verd.
XI. De l'Iſle du Prince.
XII. De l'Iſle de ſaincte Heleine. } f. 245

XIII. Des Iſles Acores. f. 249

XIV. De l'Iſle Moſambique. f. 252

XV. Eſtat de l'Iſle & Royaume d'Ormus. f. 253

XVI. De l'Iſle de Diu. f. 255

XVII. Places que les Portugais tiennent en la coſte de Malabar. f. 256

XVIII. De la fortereſſe de Malaca. f. 257

XIX. Du pays de Cambaya. f. 258

XX. Des Iſles Philippines. f. 25[illegible]

XXI. De l'Iſle de Goa. f. 26[illegible]

XXII. De l'Eſtat du Nouueau monde. f. 28[illegible]

XXIII. Diſcours de l'Italie, des Eſtats, Principautez & Republiques d'icelle. fol. 331

XXIV. De l'Eſtat de l'Egliſe. fol. 331

XXV. Des Eſtats du grand Duc de Toſcane. fol. 414

XXVI. Origine de la maiſon de Florence, & des grands Ducs de Toſcane. fol. 421

XXVII. De l'Eſtat du Duc d'Vrbin. fol 430

XXVIII. De l'Eſtat du Duc de Mantouë. fol. 433

XXIX. De l'Eſtat du Duc de Modene, & Duché de Ferrare. fol. 436

XXX. Eſtat de la Republique de Luques. fol. 441

XXXI. De la Republique de Gennes. fol. 445.

XXXII. Eſtat de la Republique de Ragouſe. fol. 454

XXXIII. Eſtat de la Republique de Veniſe. fol. 461

XXXIV. Du magnifique Temple de ſainct Marc de Veniſe. f. 465

XXXV. De la grande place de ſainct Marc de Veniſe. f. 468

XXXVI. De l'Arſenal de Veniſe. f. 474

XXXVII. Des villes qui ſont dans le continent d'Italie. De la ville de Breſſe. f. 479

XXXVIII. De la ville de Verone. f. ibid.

XXXIX. Des villes de Bergame, Vincence & Creme. f ibid.

XL. Du Friul & de ſes villes. f. 480

XLI. De Vancienne ville & territoire d'Aquilee. f. 481

XLII. Du pays de l'Iſtrie. f. 482

XLIII. De la Marche de Treuiſe & de ſes villes, de la ville de Trente. f. 482

XLIV. De la ville de Treuiſe. f. 483

XLV. Eſtat de toutes les Iſles de la mer Mediterranee, Adriatique & Ionique appartenantes à la Seigneurie de Veniſe. f. 485

Digitized by Google

L'Ordre des Eſtats.

XLV. De l'Iſle de Candie ou Crete. f. ibid.
XLVI. De l'Iſle de Corcyre, ou Iſle de Corfou. f. 487
XLVII. De l'Iſle de Cephalonie, l'Iſle de Zante. f. 488
XLVIII. Du Golphe de Veniſe & de l'erreur qu'on fait ſur la cognoiſſance de ce Golphe. f. ibid.
XLIX. Des ceremonies obſeruees en l'eſlection des Ducs de Veniſe. f. ibid.
L. Des Ducs & Princes de la Republique de Veniſe, & ce qui s'eſt paſſé de plus remarquable pendant le gouuernement de chacun d'iceux. f. 489.
LI. Des Eſtats du Duc de Sauoye. f. 498
LII. Catalogue de la vie & ſuite des Comtes & Ducs de Sauoye, depuis l'an 1000. iuſques en l'an 1624. extrait de la cronique de Sauoye. f. 510
LIII. Eſtat de la Republique de Geneue. f. 520
LIV. Eſtat de la Republique des Suyſſes ou des cantons des ligues des Suiſſes. f. 523
LV. De l'Aſſemblee faite à S. Gal entre les 4. Cantons, qui a vigueur de loy & de ligue. 535
LVI. Des ligues de Glaris, de Zug auec les Cãtons de Berne auec les trois cantons. f. 538
LVII. Ligue hereditaire faicte entre l'Empereur Maximilian & Charles Archiduc d'Autriche & les Suyſſes. f. 539
LVIII. De l'vnion des trois ligues des Griſons auec les Cantons. f. 541
LIX. De la paix de Berne l'an 1537. f. 542
LX. Memoire concernant les troubles & remuemens des Griſons. f. 545
LXI. Des differens entre l'Eueſque de Coire & les Griſons, d'où eſt arriué le trouble pour la Religion. f. 546
LXII. Ialouſie d'Eſpagne ſur la France pour l'alliance des Suyſſes, extrait de l'hiſtoire de la Paix, de Pierre Mathieu hiſtoriographe. f. 560
LXIII. De l'Eſtat du Duc de Lorraine. f. 562
LXIV. Des Ducs & Princes ſortis de la maiſon de Lorraine. f. 566
LXV. Origine de la Maiſon de Guyſe. f. 567
LXVI. Princes & Princeſſes de la maiſon de Guyſe. f. ibid.
LXVII. De l'Eſtat des 17. Prouinces des Pays Bas que tient le Roy d'Eſpagne ſous le Gouuernement d'Iſabelle Claire Eugenie Infante Archiducheſſe de Flandre ſa tante. f. 571
LXVIII. Des Seigneurs & Comtes de Flandres. f. 582
LXIX. Eſtats Generaux des Prouinces vnies des Pays-Bas. f. 587
LXX. Des Comtes de Hollande & Zelande & Seigneurs de Friſe. f. 596
LXXI. De l'Eſtat de l'Empire d'Allemagne. f. 623
LXXII. Deſcription des Empereurs d'Occident commençant à Iule Cæſar, & finiſſant à Ferdinand II. à preſent regnant. f. 651
LXXIII. Diuiſion des cercles d'Allemagne. f. 676
LXXIV. Du Royaume d'Hongrie. f. 682
LXXV. De l'Eſtat du Roy de Pologne. f. 695
LXXVI. De l'Eſtat du Roy de Dannemarch. f. 718
LXXVII. De l'Eſtat du Roy de Suede. f. 732

Digitized by Google

ORDRE DE TOVS LES ESTATS, EMPIRES, ROYAVMES & Principautez du Monde deſcrits en la ſeconde partie de ceſte deſcription.

I. DES Eſtats du Turc en Europe. f. 1
II. De Thrace où Romanie ou eſt baſtie Conſtantinople. f. 4
III. De la ville de Conſtantinople, de ſa priſe & grandeur. f. 5. & 6
IV. Deſcription generale du Serrail du grand Seigneur. f. 14
V. De la perſonne du grand Seigneur. f. 18
VI. Mœurs anciennes & Modernes des Thraces & nouueaux Turcs. f. 31
VII. De la moderne de Grece & de ſon antiquité. f. 32
VIII. De l'ancienne & celebre ville d'Athenes. f. 40
IX. Du Gouuernement ancien & moderne des Lacedemoniens. f. 57
X. Des Iſles de l'Archipelago qui appartiennent au Turc & de ce qu'il poſſede en Eſclauonie. f. 64
XI. De l'Iſle de Cypre ou de Chypre. f 71
XII. De l'Iſle de Rhodes. f. 76
XIII. Des Iſles du Propontide appellées des Modernes de Marmora. f. 77
XIV. De la Boſſine, la Bulgarie, Seruie, Raſcie, & ce que le Turc poſſede en Hõgrie. f. 79
XV. Des Terres & Eſtats que le Turc poſſede en Aſie. f. 80
XVI. Du Royaume de Hieruſalem. f. 85
XVII. Genealogie des Roys de Hieruſalem & de Cypre, & principalement des Roys de la maiſon de Luſignan. f. 87
XVIII. Catalogue des Patriarches Latins de Hieruſalem. f. 91
XIX. De l'Arabie & des mœurs des Arabes. f. 94
XX. De la Natolie. f. 100
XXI. De la Paleſtine. f 101
XXII. Des Eſtats du Turc en Afrique. f. 105
XXIII. Des Royaumes d'Alger, de Tunes, & Tremiſen en Barbarie & Mauritanie. f. 105
XXIV. Deſcriptiõ moderne de la Barbarie, Tunis & Alger, ſelon les Memoires des voyages du Leuãt de Monſieur de Breues Ambaſſadeur de ſa Majeſté Tres-Chreſtienne au Leuant. f. 109
XXV. Deſcription de l'Egypte & de la Troglodite ſa voiſine. f. 113
XXVI. Eſtat de l'Egypte depuis le vray Empire Romain. f 129
XXVII. Diſcours des Turcs en General. f 134
XXVIII. Des Empereurs de Conſtantinople tant Chreſtiens que Turcs, depuis que l'Empire d'Occidẽt fut ſeparé de celuy d'Orient & dõné à Charlemagne f. 144
XXIX. De l'Eſtat de l'Empire du grand Sophy de Perſe. f. 151
XXX. Reuelation des plus notables Prouinces & qui ont plus longuement duré ſouz la Seigneurie de Perſe. f. 154
XXXI. Diſcours des Roys de Perſe ſelon les Autheurs Grecs & Latins qui en ont eſcrit. f. 166
XXXII. Cronique des Roys de Perſe, ſelon la ſaincte Bible. f. 168
XXXIII. Autre Cronique abregee ſelon les autres Autheurs Grecs & Latins. f. 169
XXXIV. Des Roys de Perſe Mahometans. f. 185
XXXV. De la Lignee des Sophians de Perſe. f. 190
XXXVI. Monarques de Perſe. f 193
XXXVII. Annales des Roys de Perſe ſelon les meſmes Autheurs Perſans. f. 195
XXXVIII. Origine de Scachiſmael ſophy & de ceux qui ſont deſcendus de luy & ont commandé à la Perſe iuſques à preſent. f. 271
XXXIX. Diſcours de l'Eſtat du grand Duc, ou Empereur de Moſcouie. f. 277
XL. Diſcours de l'Empire du Grand Cham de Tartari. f. 290
XLI. Diſcours de l'Eſtat du Roy de la Chine. f. 362
XLII. Genealogie des Roys de la Chine. f. 329
XLIII. Diſcours du Roy du Iappon. f. 331
XLIV. Diſcours de l'Eſtat du Roy de Brame, ou de Pegu. f. 337

Digitized by Google

L'Ordre des Eſtats.

XLVI.	Diſcours du Grand Mogor.	f. 344
XLVII.	Diſcours du Roy de Calicut.	f.343
XLVIII.	Diſcours du Roy de Narſingue.	f.334
XLIX.	Diſcours de l'Empire du Prete-jam.	f.361
L.	Diſcours du Royaume de Monomotapa.	f.374
LI.	Diſcours du Royaume de Congo.	f.376
LII.	Eſtat de l'Empire & Empereur de Marroc.	f 389
LIII.	De l'Eſtat des Cheualiers de Malte, & de l'Iſle de Malte.	f.1
LIV.	Eſtat des Grands Maiſtres de Malte qui ont commandé iuſques à preſent.	f.18
LV.	Origine des Ordres militaires tant reguliers que ſeculiers.	f.35
LVI.	Origine de toutes les Religions qui iuſques à preſent ont eſté au monde.	f.60

Digitized by Goc

TABLE

DES ORDRES MILITAIRES TANT REGVLIERS que Seculiers.

1. INSTITVTION des Cheualiers de l'Ordre de la ſaincte Ampoulle de l'Egliſe de S. Remy de Reims en France. 36
2. L'ordre des Cheualiers de S. Maurice & de ſainct Lazare entre les Sauoyards. 36
3. L'ordre des Cheualiers du chien & du coc en Francd. 37
4. L'ordre des Cheualiers de la Genette en Frãce. 37
5. L'ordre des Cheualiers du lys au Royaume de Nauarre. 38
6. L'ordre des Cheualiers de ſainct Iean de Hieruſalem dicts auiourd'huy de Malte. 38
7. L'ordre des Cheualiers nommez Templiers. 39
8. L'ordre des Cheualiers Teutoniques de l'Hoſpital de ſaincte Marie en Hieruſalem, ou autrement les portes Croix, ou Marianes. 39
9. L'ordre des Cheualiers de ſainct d'Accon, & de ſainct Thomas. 40
10. L'ordre des Cheualiers de ſainct Sauueur en Arragon. 40
11. L'ordre des Cheualiers de Mõt-ioye en Syrie qu'õ appelle en Caſtille de Monthac & en Catalogne de Mantgoia. 41
12. L'ordre des Cheualiers de Porte-glaiue ou genſdarmes de Chriſt en Liuonie. 41
13. L'ordre des Cheualiers de S. Iacques en Eſpagne. 41
14. L'ordre des Genſ darmes de Ieſus Chriſt inſtitué par S. Dominique contre les Albigeois heretiques. 42.
15. L'ordre des Cheualiers d'Alcantara au Royaume de Leon en Eſpagne. 43
16. L'ordre des Cheualiers de la glorieuſe Vierge Marie en Italie. 43
17. L'ordre des Cheualiers de Monteſe au Royaume de Valence. 43
18. L'ordre des Cheualiers de I. Chriſt en Portugal 43
19. L'ordre des Cheualiers de la Baude & de la Scama, entre les Eſpagnols & de la Galſa entre les Venitiés. 44
20. L'ordre des Cheualiers Anſiens, vulgairement appelez des aduis en Portugal. 44
21. L'ordre des Cheualiers de la Table. 44
22. L'ordre des Cheualiers de la jartiere en Hieruſalem. 45
23. L'ordre des Cheualiers du bain en Angleterre. 45
24. L'ordre des Cheualiers de l'Eſtoile en France. 46
25. L'ordre des Cheualiers de l'Annonciade de Sauoye. 45
26. L'ordre des Cheualiers de la Toiſon d'Or chez les Bourguignons & ceux de la maiſon d'Autriche.
29. Ordre des Cheualiers du Porc-eſpic en la maiſon d'Orleans. 47
28. Ordre des Cheualiers du Cordon de la Vierge Marie en la maiſon de Bourbon. 48
29. L'ordre de ſainct André du Cordon & de la rué, au Royaume d'Eſcoſſe. 48
30. L'ordre des Cheualiers de ſaincte Marie, & de l'Elephant. 49
31. L'Ordre des Cheualiers de Cypre.
32. L'ordre des Cheualiers de la volonté & de la raiſon en Caſtille. 49
33. L'ordre du Dragon entre les Allemans & les Hõgrois, de Tuſin en Boheme & des Diſciples en Auſtriche. 49
34. L'ordre Militaire au Royaume de Suede. 50
35. L'ordre des Cheualiers du Glaiue & du Baudrier en Suede. 50.
36. L'orde des Cheualiers de l'Eſpic en Bretaigne 50.
37. L'ordre des Cheualiers du Croiſſant entre les Angeuins & Siciliens. 51
38. L'ordre des Cheualiers de la Nauire ou de la coquille. 51
39. Ordre de S. Michel en France. 51
40. L'ordre des Cheualiers de ſainct George de Corinthie 52
41. L'ordre de la Croix de Bourgongne au Royaume de Tunis. 52
42. L'ordre des Cheualiers de ſainct Eſtienne en Toſcane. 52
43. L'ordre des Cheualiers du ſainct Eſprit en France. 53
44. L'ordre des Cheualiers du ſacré ſang de noſtre Seigneur Ieſus-Chriſt, en la ville de Mantouë. 53.
45. L'ordre des Cheualiers de noſtre Dame du Mont-Carmel, & de ſainct Lazare en France. 53.
46. L'ordre de la Cordeliere ou du Cordon inſtitué par Anne de Bretaigne Royne de France. 54.
Des Cheualiers inſtituez par les Papes. 54
47. Les Cheualiers de Ieſus Chriſt.
Les Cheualiers du ſainct Eſprit.
49 Les Cheualiers de ſainct Pierre.
50. Les Cheualiers de ſainct Paul.
51. Les Cheualiers de ſainct George. } 54
52. Les Cheualiers de Lorette.
53. Des Cheualiers de S. Anthoine.
54. Les Cheualiers de Iubina.
55. Les Cheualiers du Lys.
56. Cheualiers du ſain. & Eſprit en Saxe. 54
57. De l'ordre des Cheualiers de la Milice Chreſtienne inſtituee par le Duc de Neuers. 5

Fin de la Table des ordres Militaires.

Digitized by Google

TABLE DE L'ORIGINE DE TOVTES LES RELIGIONS
qui ont eſté au monde iuſques à preſent.

2. De la Religion d'Henoc en la loy de nature. 61
2. De la Religion d'Abrahan. 61
3. De la Religiõ des Nazareens en la loy de Moyſe. 61
4. De l'ordre d'Helie le Prophete qui eſt l'ordre des Carmes. 61
5. De la Religion d'Heliſee. 61
6. De la Religion de Iudith. 61
7. De l'ordre des Rechabites. 61
8. De la Religion & ordre des Scribes. 61
9. Religion d'Holda Prophetiſſe. 61
10. La religion des Phariſiens entre les Iuifs. 62
11. Ordre des Saduceens.
12. Ordre des Eſſeens. 62
1. Religions de noſtre Sauueur I. C. au monde. 93
2. Inſtitution du Sacerdoce de la loy nouuelle. 63
3. Des Clercs de l'Egliſe inſtituez par S. Pierre. 63
4. Des Chanoines reguliers de Latran & de la Friſonnaye. 64
5. Des Chanoines de S. Marc de Mantoüe. 64
6. De la religion de ſolitaire de S. Paul 1. Hermite. 65
7. De la religion de S. Anthoine Hermite. 65
8. Religion de S. Hilarion & autres congregations d'Hermites & Religieux de la Thebaide d'Egypte. 66
9. Des Cœnobites. 66
10. Des Anacorettes, leur autheur, eſt Paul de Thebes. 66
11. Du Monaſtere de Laure baſty par Cariton. 67
12. Ordre de S. Baſile. 67
13. Ordre de l'Abbé Pacome. 68
14. Abbaye de S. Symphorian, & ſes Religieux. 68
15. Monaſtere de S. Martin de Tours. 68
16. Religion de ſainct Hieroſme. 69
17. Religion de ſainct Auguſtin. 69
18. Ordre de ſainct Benoiſt. 70
19. Ordre de la congregation de Camalduly. 71
20. De l'ordre de Grand-mont. 72
21. De l'ordre des Hoſpitaliers de ſainct Anthoine. 72
22. De l'ordre du Val d'Ombre. 72
23. De l'ordre de S. Bruno & des Chartreux. 72
24. De l'ordre de Ciſteaux & de Clerueaux. 73
25. De l'ordre des humiliez. 74
26. De l'ordre des Carmes. 74
27. De l'ordre ſacré & reformé de Ciſteaux, appellé
28. l'ordre des Fueillants. 75
29. Des Religieuſes de ſaincte Thereſe. 77
30. Ordre de ſaincte Croix. 77
31. De l'ordre de ſainct Dominique. 78
32. De l'ordre du Val des Eſcolie rs. 78
33. De l'ordre de ſainct François d'Aſſiſe. 78
34. Ordre des Religieux de la penitence de Ieſus fondé par ſainct Louys. 79
35. De l'ordre des ſeruiteurs de la Vierge. 79
36. De l'ordre des Celeſtins. 80
37. De l'ordre de la religion du mont d'Oliuet. 80
38. De l'ordre de Ieiuaſtes de ſainct Hieroſme. 81
39. Des Chanoines reguliers de ſainct Sauueur. 81
40. Ordre de ſainct Pierre de Piſe. 81
41. L'ordre de la congregation de ſainct Hieroſme de Feſole. 83
42. Ordre de la congregation de S. Gregoire. 83
43. Ordre de la congregation de S. Iuſtine. 83
44. Des freres de S. Ambroiſe. 84
45. Des Moines Hermites de S. Hieroſme. 84
46. De l'ordre des Sabbotiers inſtitué par S. Barnardin. 85
47. De l'ordre des Minimes. 85
48. De la congregation des Amedees ou amis de Dieu. 85
49. Ordre des Apoſtolins ou Barnabites. 86
50. De l'ordre des Capucins. 86
51. Des ordres de l'obſeruance de ſainct Auguſtin. 87
52. Premier ordre d'icelle obſeruance, congregation de Lucerne. 87
53. Seconde congregatiõ de la meſme: celle de la Charbonniere. 87
54. Troiſieſme congregation Peruſine. 87
56. 5. de l'ordre des Baptiſtes. 87
55. 4. l'Ordre de Saincte Marie de Mont-oreen. 87
57. 6. l'ordre de la congregation des Hermites, appellee Poiilloiſe. 88
58. 7. De l'ordre de S. Auguſtin de Dalmatie. 88
59. 8. De l'ordre de Zumparne. 88
60. 9. De l'ordre de ſainct Paul premier Hermite. 88
61. Congregation de ſainct Paul premier Hermite en Hongrie. 88
62. L'ordre de ſaincte Brigide. 89
63. De l'ordre de Premontre. 89
64. Religion de Font-auellane. 90
65. Congregation des Hermites appellee de Madame de Gonſagues. 90
66. L'ordre des dix vertus ou plaiſirs de la Vierge, dit de l'Annonciade, inſtitué par la Royne Ieanne, Eſpouſe du Roy Louys 12. 91
67. Ordre des bons hommes de la reigle de ſainct Auguſtin en Angleterre. 93
68. Congregation de la vie commune 93
69. Congregation des pieds nuds en Eſpagne. 93
70. Congregation du ſainct Eſprit à Venize. 94
71. Ordre de noſtre Dame de la Mercy de la Redemption des captifs d'entre les mains des Turcs. 94
72. Ordre de la treſſaincte Trinité auſſi pour la Redemption des meſmes captifs. 94
73. L'ordre du ſainct Eſprit en Saxe à Rome. 94
74. Congregation des Preſtres qui recueillent les orphelins. 95
75. Congregation des Preſtres Reguliers de ſainct Paul. 96
76. Ordre des Preſtres reguliers Theatins 96
77. Ordre des Ieſuites 97
78. Congregation des Peres de l'Oratoire. 98
79. Du conuent des Vrſelines. 98
80. Ordre du bien-heureux Iean de Dieu ou des freres de l'Hoſpital de la charité. 100
Nombre des Hoſpitaux de la Charité. 101
81. Ordre des Religieux de la viſion au pays du Pretejan. 101

Fin de la Table de toutes les Religions.

Digitized by Google

DISCOVRS
DES ESTATS DV ROY
DE LA GRANDE BRETAIGNE.

DE L'ANGLETERRE.

SOMMAIRE.

1 *DES noms anciens, d'Albion & de Bretaigne; jadis dõnez à l'Angleterre, de leur ſource & etymologie, & des peuples Saxons qui l'ont poſſedee.*

2. *De la forme de cette Iſle de la grande Bretaigne, ſemblable à la Sicile, ſa ſituation, ſon eſtenduë, & ſes limites.*

3. *Sa fertilité, ſon temperament, & les qualitez de ſon air, ſuiette à la contagion de 4. en quatre ans.*

4. *Ennemie des beſtes veneneuſes, les loups n'y peuuent viure*

5. *Des fleuues & riuieres d'Angleterre. & ſingulierement de la Tamiſe, dont les eaux ne desbordent iamais pour quelque ſorte de pluye qu'il face: des cheuaux nommez Guildins, la pluſpart hongres, fort bien dreſſez, & du nombre infiny des oyſeaux & volatiles qui y ſont.*

6. *Dommages que les oyſeaux font aux bleds en Angleterre, & le remedes qu'y apportent les laboureurs: de la bonté du poiſſon d'Angleterre, du Turbot, & du Brochet excellents.*

7. *Des perles abondantes en cette Iſle, du temps de Ceſar, & de la broderie du corſelet de perles qu'il conſacra à Venus, des minieres d'or, d'argent, plomb eſtaing, cuiure, & fer.*

8. *De la pierre nommée Gagate, qui nourrit le feu en l'eau, a veru de faire vriner pulueriſee en eau.*

9. *De la monnoye de fer & d'airain des vieux Anglois, & de leur ſuperſtition aux viandes.*

10. *Des femmes communes iadis en Angleterre, & de leurs ordres aux armees.*

11. *Ciuilité & ſubtilité d'eſprit, & autres bonnes qualitez des Anglois modernes, & de leurs exercices.*

12. *Humeur des Anglois altiere & imperieuſe, encline au larcin, à la carnacité, & à l'yurongnerie.*

13. *Richeſſes grandes des particuliers procedans du trafic des laines, de l'eſtaing de Cornuaille, & du haran d'Yorch.*

14. *De Londres, ville Metropolitaine d'Angleterre, habitee de trois cens cinquante mille ames.*

15. *Trafic d'Angleterre eſtimé à douze millions d'or par an.*

16. *Finances & reuenus du Roy d'Angleterre.*

17. *Reuenu ordinaire de la Couronne d'Angleterre.*

18. *Subſides extraordinaires de deux ſortes en Angleterre.*

19. *Deſpence de la bouche de la Cour du Roy d'Angleterre à combien ſe monte par an.*

20. *Tribut impoſé ſur les perſonnes qui veulent viure catholiquement en Angleterre.*

21. *Forte aſſiette de l'Iſle d'Angleterre, & le grand nombre de ſes vaiſſeaux de mer.*

d by Google

22. *Anglois fort expers à la marine, leur trafic és Prouinces loing-taines, tant du Leuant que d'Occident.*
23. *Nombre des gens de guerre qu'on peut leuer en Angleterre.*
24. *Armee d'Angleterre en quel ordre paſſa au ſiege de Bologne du regne de Henry 8.*
25. *Nobleſſe Angloiſe, & des Cheualiers de diuerſes eſpeces en Angleterre, & les ceremonies de leur creation.*
26. *Ordre des Cheualiers de la Iartiere par qui inſtitué.*
27. *Des offices Royaux d'Angleterre, & des Milords.*
28. *Des Eſtats d'Angleterre, & tenuë des Parlemens du Royaume, de leur grande puiſſance, des officiers & ceremonies en l'aſſemblée d'iceux.*
29. *Trois ſortes de iugements en Angleterre.*
30. *Des Sieges Royaux, & ſupplices ordinaires, & de la punition des traiſtres.*
31. *De la Cour de VVeſtmoutier, & la Châbre eſtoilée quand eſtablie.*
32. *De la Cour de l'Egliſe appellee la Cour de Chreſtienté, & ſa iuriſdiction en quatre ſortes de cauſes.*
33. *Criminels condamnez à eſtre pendus, ſont eſtranglez par la main de leurs propres parens.*
34. *Religion Chreſtienne quand & par qui eſtablie & introduite en Angleterre.*
35. *Diuorce du Roy Henry huictieſme d'auec Catherine d'Arragon, & lequel eſpouſe Anne de Boulen qu'on croyoit eſtre ſa fille.*
36. *Se declare eſtre Chef de l'Egliſe Anglicane, au lieu du Pape, & faict empriſonner Thomas Maurus.*
37. *Monaſteres & Religion Romaine quand abolis en Angleterre.*
38. *Couronnement de la Royne Elizabeth, celebré auec ceremonies catholiques.*
39. *Conſtitutions Eccleſiaſtiques dreſſees par le Roy Iacques ſixieſme, monſtrant l'Eſtat moderne de l'Egliſe Anglicane.*
40. *Catalogue des Roys d'Angleterre.*
41. *Alliances des Roys d'Angleterre auec les Roys & Princes eſtrangers.*
42. *Archeneſchez & Eueſchez qui eſtoient anciennement en Angleterre.*

LE ſoing & le trauail des plus celebres Coſmographes & Geographes Anciens & Modernes a touſiours eſté au deſſein de faire voir au vray la Mappemonde des Eſtats & Republiques du monde, d'éuiter le deſordre facile à ſe gliſſer en la notice des Païs, pour la diuerſité grande des Royaumes & Prouinces regies & commandees de puiſſances ſoueraines, grandement ineſgales & differentes, mais ſe ſont touſiours eſtudiez d'y eſtablir vn ordre aſſeuré & de facile conduicte à la cognoiſſance des choſes qui nous ſont plus voiſines és Eſtats voiſins : à celles qui nous ſont preſque du tout incogneuës dans l'eſloignement des Prouinces & loingtaines Republiques de la terre, & que de la deſcription particuliere de la grandeur & puiſſance, que Dieu Autheur de la nature, a diſtribué aux grandeurs ſouueraines eſtablies de luy ſur les diuerſes nations de la terre, chacun iuge du pouuoir que chaque Prince & chaque Republique a de ſe maintenir en la ioüyſſance de ce qu'il luy appartient, & que l'on voye la diſtinction diuerſe de la ſcituation des païs, leur voiſinage, leurs forces, richeſſes & pouuoirs, ſelon qu'ils ſe maintiennent aujourd'huy en accord ou diſcord, paix ou guerre les vns auec les autres. C'eſt pourquoy, pour y tenir vn ordre plus aiſé, ſelon la pratique de la vraye Geographie : & voulans deſcrire tout l'Eſtat de chaque Prince ou Republique en quelque païs ou partie de la terre, où ſe peut eſtendre le pouuoir & la domination d'icelle, faut prendre le commencement à l'Angleterre, comme Eſtat premier, qui donne entree large aux Empires, Royaumes, Eſtats, & Souuerainetez de l'Europe. Cét Eſtat qui comprend aujourd'huy les Eſtats de trois Royaumes, Angleterre, Eſcoſſe, & Irlande, porte le nom General de l'Iſle de la grande Bretaigne, dont le principal & plus noble, voire le plus puiſſant eſt celuy d'Angleterre, duquel l'antiquité des aages & des ſiecles, ont touſiours fait eſtat & eſtime pour la renommee de ſes Princes & de ſes habitans.

I. Ie pourrois paroiſtre vain, ou bien me rendre ennuyeux, ſi ie voulois rapporter icy le long debat des noms anciens de cette Iſle, puis qu'il ſemble qu'on doit pluſtoſt attendre de mon deſſein la conſideration des choſes que des paroles. Toutesfois l'importune curioſité de ceux qui les pourroient demander à cette entree, me conuiera ſeulement à dire, que

ſelon les fabuleux recits des Grecs elle porta premierement le nom de certain Albion, fils imaginé de Neptune; ou bien, ſelon les Latins, elle fut ainſi nommée pour les rochers blanchiſſans qu'on y apperceuoit autour du riuage, elle reçeut apres le nom de Bretagne de ce mot *Brit* ſignifiant coloré en Anglois, pour ce que les habitans de cette Iſle auoient accouſtumé de peindre leurs corps, & depuis elle changea ce nom en celuy d'Enghelland, c'eſt à dire terre des Anglois, à cauſe des Anglois Saxons qui la poſſederent.

Cecy doit ſuffire à ceux qui veulent contenter vn peu leur eſprit, ou complaire à la pa- 2.
reſſe qui les tient d'en faire ailleurs la recherche. Or afin de venir au poinct, l'Isle de la grande Bretagne eſt preſque ſemblable à la Sicile, ayant trois poincts, ou caps qui s'eſtendent en diuerſes ſortes. Le premier qui regarde le Couchant eſt celuy de Bellerie, ou d'Antoueſt, nommé des Anglois *The Cap of Cornuual*, c'eſt à dire Cap de Cornouaille. Le ſecond eſt celuy de Cantie, qui a ſon regard du coſté du Leuant, auiourd'huy nommé *Norforland*, de qui toute la contree de cette Isle, qui s'eſtend vers l'Orient, a pris le nom de Cant, ou de Kent, ſelon le vulgaire. Le troiſieſme eſt celuy d'Orcas, de Taruedee, ou de Taruiſe du coſté du Nord, nommé par les vns *Dunghumbehead*, ou *Dunsbiheade*, & par quelques autres *Hounburne*. Cette Iſle eſt aſſiſe vers la partie Occidentale de l'Europe à quinze degrez de l'Equateur, & eſt oppoſee du Couchant á l'Iſle d'Irlande, du Leuant aux riuages de la baſſe Allemagne, du coſté du Nord aux Iſles Orkades, ou Orknes, & du Midy à la France.

Quant à ſon eſtenduë les Anglois qui l'ont plus curieuſement conſideree la meſurent en cette ſorte. Ils comptent du Cap de Taruiſe iuſques à celuy de Bellerie, pource que le chemin va ſerpentant à cauſe des riuages courbez, à le prendre du Couchant, huict cents douze milles. De ce lieu iuſques à Kent trois cents vingts milles. De là par des deſtours & recoings on compte iuſques à Taruis 704. milles. Tellement que le tour de toute l'Iſle contient enuiron mille huict cents trente-cinq milles. Mais pource que c'eſt peu de cognoiſtre l'eſtenduë de quelque pays ſi l'on ne ſçait ſa bonté, ie deſire auant de m'engager en d'autres diſcours, conſiderer ce que cette Iſle fournit à ſes habitans, & par meſme moyen ce dont elle manque.

QVALITE' DV PAYS.

L'Air de cette Iſle eſt groſſier, les broüillards, les pluyes, & les vents s'y aſſemblent 3.
ayſement, & l'eſpaiſſeur de cet air eſt cauſe que le froid & le chaud n'y ſont iamais exceſſifs. Les nuicts y ſont claires, & les maladies rares, tellement qu'on y vſe moins de medecines qu'en tous les autres endroicts de l'Europe. Toutesfois il y vient de temps en tẽps, & ſelon quelques-vns, de quatre en quatre ans vne peſte qui emmeine beaucoup de monde. Le terroir y rapporte tellement en beaucoup de lieux, que celuy qui diſt le Panegyric à Conſtantin, l'a loüé d'vne fertilité merueilleuſe. Il produit toute ſorte d'arbres de tout temps, fors que le Sapin, & comme dit Ceſar, le Faux: mais auiourd'huy l'on y trouue de ces derniers arbres en grand nombre. Il manque toutesfois d'Oliuiers, d'Orengers & autres arbres, qui naiſſent ordinairement en des regions plus chaudes. Les ceps de vigne y ſont pluſtoſt pour parade que pour aucun profit que leurs maiſtres en retirent, veu qu'encore qu'ils produiſent quelques raiſins, il aduient fort rarement qu'ils meuriſſent comme il ſeroit neceſſaire. On y ſeme du froment, du ſeigle, de l'orge, de l'auoine, & de toute ſorte de legume. Les bleds y naiſſent toſt & meuriſſent tard, à cauſe de l'humeur abondante de l'air, & de la terre. Il y a pluſieurs collines ſans arbres, & ſans eau, qui produiſent de l'herbe fort eſpaiſſe, & menuë, ſuffiſante pour la nourriture des trouppeaux de moutons qu'on y meine paiſtre, qui ou pour la douceur de l'air, ou pour la bonté de la terre, ont la laine plus longue, & plus delicate qu'aucune qu'on voye.

Or on tient que les bergers d'Angleterre empeſchent que leurs trouppeaux aillent boire aux fontaines: tellement qu'ils ne ſont abbreuuez que de roſee, pour ce qu'ils ont cogneu par vne longue experience que les autres eaues leur eſtoient nuiſibles, & meſme les faiſoiẽt mourir. Et veritablement on peut bien nommer cette laine la Toiſon d'or; veu que c'eſt le fondement de la richeſſe des habitans, qui tirent grande quantité d'or & d'argent des marchands qui les vont trouuer pour en faire emploite. Et c'eſt de cette laine qu'on fait des draps ſi fins, & ſi beaux, que les Allemans, les Polonois, ceux de Dannemark, de Suede, & de pluſieurs autres pays en font grãde eſtime & les acheptẽt plus volõtiers qu'aucũs autres. Il ſe trouue en Angleterre grand nombre de toute ſorte d'animaux, au moins de ceux que nous auons ordinairement en ces contrees, excepté que les aſnes, & mulets y manquent.

Elle ne ſouffre aucune beſte venimeuſe, & nuyſible, & meſme elle a cette particularité 4.

qu'il ne s'y trouue plus de loups, pource que les habitans ont eſté ſi induſtrieux, ou ſi penibles, qu'ils en ont nettoyé tout le pays, où ces beſtes auoient autresfois, ainſi qu'on dict, eſté veuës.

Cela faict que le beſtail va de tous coſtez en liberté, ſans qu'aucun le garde, pource qu'on eſt affranchy de ceſte crainte, & l'on y voit de jour & de nuict grande quantité de cheuaux, de bœufs, & meſmes de brebis par les prairies, & autres poſſeſſions, qui ſont communes à tous les voiſins, lors qu'on a paracheué la recolte. Le pays, comme i'ay deſia dict, ne produict pas du vin, mais en recompenſe ils ſe ſeruent de biere faicte d'orge, & de houblon, qui eſt agreable, & meſme vtile à ceux qui en vſent. Il y a de belles riuieres qui abbreuuent tout le pays, & l'on rapporte vne choſe merueilleuſe, mais veritable, que la Tamiſe, l'Ombre, & quelques autres riuieres ne croiſſent iamais pour pluye qu'il face.

5 Les cheuaux de ce pays que nous nommons Guildins, qui ſont pour la plus grande part hongres, afin qu'ils durent plus long temps, eſtans au deſcouuert à la paſture, ne trottent pas, mais vont vn certain amble auec lequel ils auancent merueilleuſement: pour le moins on voit fort peu ſouuent le contraire. Il s'y trouue auſſi plus de conils qu'en pays du mõde. Les Anglois ont vn nombre infiny d'oyſeaux tant priuez que ſauuages. Les chapons de Kent ſont fort grands, comme ceux de Poluerare au terroir de Padoüe, ou ceux du Mans, ou de S. Geniez. Les oyſons y ſont fort delicats auant qu'ils ayent mué: mais eſtans deuenus grands ils ne ſont pas d'vn gouſt beaucoup agreable. Il y a quantité de perdrix, faizans, cailles, merles, griues, & alloüettes, & meſme l'alloüette s'y engraiſſe eſtrangement durant l'hyuer, qui n'eſt pas aſpre, & lors il s'en prend vn ſi grand nombre, que toutes les tables en ſont preſque couuertes. Il y a des cygnes par tous les lacs, & toutes les riuieres, & l'on y oyt crier tous les iours de grand matin, les corbeaux & les corneilles.

Et beaucoup de perſonnes tiennent pour choſe aſſeurée, qu'il ne ſe trouue en pays du
9 monde tant de corneilles qu'en Angleterre. Et ces oyſeaux ſe nourriſſent des vers qui naiſſent en ceſte Iſle en grande abondance, à cauſe de l'humidité de la terre. Mais ils portent beaucoup de dommage, pour ce que non ſeulement ils mangent les bleds, lors qu'ils ſont meurs, mais encore ils tirent la ſemence de la terre auec le bec, lors que les bleds commencent á paroiſtre: de ſorte qu'il faut que les laboureurs mettent en ce temps-là des garçons par les champs auec des arcs pour les chaſſer, à cauſe que les ſeuls cris ne les mettent pas en fuitte. Et pour ce que ces oyſeaux ſont ſi dommageables, & ſi faſcheux, il fut arreſté au conſeil des Seigneurs, qu'on chercheroit tous les moyens de les faire perdre, donnant quelque recompence à ceux qui les tueroient.

Les Anglois ont de fort bons poiſſons, & entre autres le turbot, & le brochet. Et quant au brochet qui n'eſtoit pas autrefois gardé, il eſt maintenant fort eſtimé, pour ce qu'eſtant hors des eſtangs, & mis dans des reſeruoirs, il s'engraiſſe au poſſible en mangeant le menu poiſſon, & les anguilles. Puis lors qu'on le met en vente on l'ouure auec vn couteau, & ſi par fortune le peſcheur ne le peut vendre, il ne meurt pas toutesfois pour cette ouuerture, mais en le couſant, & le mettant dans le reſeruoir parmy les tanches, la playe eſt bien toſt fermée, pour la gluante matiere de ce poiſſon. Les huiſtres y ſont plus delicates qu'en tout autre lieu du monde, & en plus grande abondance.

7 Outre ce que deſſus cette Iſle produit de l'or, de l'argent, du plomb, de l'eſtain, & du cuyure. Il y naiſt encor quelque peu de fer, & l'on y trouue quelques perles: & Suetone meſme a remarqué en la vie de Ceſar, que l'eſperance de trouuer des perles en l'Iſle de la grande Bretagne, luy en fit entreprendre le voyage, & qu'elles y eſtoient de telle ſorte qu'il pouuoit diſcerner la difference de leurs poids auec la main. Mais à preſent il ne s'y en treuue plus que quelques-vnes petites, & iaunaſtres en la coſte d'Eſcoſſe, & des Orcades, qui ne paroiſſent guere mieux que des yeux de merlan. Auſſi Pline dict, que les perles que produit l'Angleterre ſont menues, & de mauuais luſtre: neantmoins que Ceſar voulut qu'on ſceuſt que la broderie du corſelet qu'il offrit à la ſtatuë de Venus en eſtoit faicte.

Ce pays a auſſi des fontaines de ſel, & des fontaines chaudes, & vne pierre nommée Ga-
8 gate, qui ſemble rude & vile, & toutesfois eſt de grande vertu, veu qu'elle nourrit le feu en l'eau, tellement qu'il ne peut eſtre eſteint qu'auec de l'huyle. Et ſi quelqu'vn a beu de l'eau auec quelques pieces de cette pierre miſes en poudre, incontinent il faut qu'il face de l'eau, & ne peut tenir ſon vrine: & meſme ceſte poudre eſt bonne à faire ietter du ſable. Nous auons dit iuſqu'icy les commoditez de l'Angleterre, il reſte maintenant de dire en peu de paroles ſes incommoditez, & ce dont elle manque, & qu'elle emprunte des autres, ou pour ſes neceſſitez, ou pour ſes delices. Il faut donc compter ſpecialement entre les choſes qu'elle reçoit, les eſpiceries, les ſuccres, & toutes ſortes de fruicts, qui luy viennent de France, & d'Eſpagne, les vins, les huyles, & le houblon neceſſaire à faire la biere, les draps d'or, & de

ſoye,

ſoye, la plus grande partie des toiles, & de toutes ſortes de marchandiſes, outre les paſtels, la cochenille, & ſemblables choſes neceſſaires à la teinture: Et ce pays a vne grande incommodité, qui eſt que de quatre en quatre ans il y a vne ſi eſtrãge peſte qu'elle emporte vn grãd nombre de perſonnes. Or apres auoir diſcouru de la qualite du pays, voyons celles des perſonnes qui l'habitent.

MOEVRS DES ANCIENS ANGLOIS.

LEs habitans de la Grande Bretagne vſoient anciennement de certaines pieces d'airain, ou d'anneaux, ſelon quelques vns, ou ſelon les autres de lames de fer iuſqu'à certain poids pour leur monnoye. Ils n'eſtimoyent pas qu'il fuſt loiſible de manger d'vn lievre, d'vne poule, ou d'vne oye, & toutefois ils en nourriſſoient pour leur plaiſir. Ceux de Kent eſtoient les plus ciuiliſez d'entr'eux & n'eſtoient guiere differens des Gaulois en façons de faire. Il y en auoit fort peu qui ſemaſſent du bled, & pour ce ils viuoient de laict, & de chair. Ils eſtoient couuerts de quelques peaux, & ſe teignoient auec du paſtel, pour eſtre plus eſpouuentables au combat, & meſme les femmes en quelques ſolemnitez & ceremonies alloient toutes nuës, & teintes de ceſte herbe. Ils portoient les cheueux longs, & tout le corps raz, horſmis la teſte, & le deſſus des leures, où ils entretenoient touſiours des mouſtaches.

Ils eſtoient quelques fois dix, ou douze, qui auoient leurs femmes communes, ſuiuant en cela la forme de la republique de Platon, renouuellee en noſtre aage parmy les Anabaptiſtes.

Mais ceux qui auoient principalement les femmes communes entr'eux, c'eſtoient les freres auec les freres, & les enfans auec les peres, & lors que ces femmes enfantoient, on tenoit pour vrais peres de tels enfans ceux qui auoient eu la premiere fleur de ces fẽmes. Ils vſoient 10.
de chariots en leurs batailles, & auoient accouſtumé de les faire rouler auec grãde viſteſſe, en lançant leurs dards, tellement qu'ils rompoient bien ſouuent les rangs des ennemis par la terreur de leurs cheuaux, & par le bruit des rouës: & lors qu'ils eſtoient meſlez parmy les troupes des gens de cheual, ils mettoient ſoudain pied à terre, & combattoient en ceſte ſorte. Cependant les chartons ſe retiroient vn peu hors de la meſlee; mais rangez en telle façon, que ſi leurs maiſtres eſtoient preſſez par leurs ennemis, ils pouuoient promptement gaigner leurs chariots, & faire retraite. Au reſte Strabon les trouue barbares, pour ce qu'ayans grande quantité de laict, ils n'en ſçauoient, pour la plus grande part, faire du fromage. Ils nommoient villes les foreſts entourees de foſſez, où ils ſe pouuoient garantir des courſes, & ſoudaines muaſions de leurs ennemis. Tacite eſcrit que les Anglois auoient accouſtumé d'auoir des femmes pour leurs chefs d'armee; & ſelon Dion de Nicee, ils ne labouroient iamais leurs terres, & ne viuoient que de leur chaſſe, & des fruicts des arbres, ne mangeant aucun poiſſon, bien qu'ils en euſſent de fort bons, & en abondance. Ils ſupportoient aiſément la faim, le froid, & toute ſorte d'incommoditez & de peines. Car eſtans plongez dans les mareſts iuſques à la teſte, ils n'enduroient la faim durant pluſieurs iours, & eſtoient nourris dans les foreſts, d'eſcorces & racines d'arbres. Ils imprimoient ſur le corps des enfans diuerſes figures, qui venoient à croiſtre auec eux. Ils eſtoient extremement addonnez à la magie, voire en telle ſorte, qu'on les eſtimoit plus ſçauants en ce meſchant art, ou du moins autant, que les peuples qui auoient acquis la reputation d'en cognoiſtre les plus ſecrets, & profonds myſteres. Tandis qu'ils voyageoient ſur la mer, ils ne mangeoient choſe du monde: ce qu'ils pouuoient faire aiſément, pource que leurs voyages eſtoient courts, & qu'ils n'auoient aucune ſorte de trafic auec les nations eſtrangeres. Ils vſoient d'vn breuuage compoſé d'orge, comme ils font encor en noſtre ſiecle. Il y auroit beaucoup d'autres choſes à dire ſur ce ſuject. Mais c'eſt aſſez de conſiderer les principales des ſiecles paſſez, pour venir aux façons de faire des Anglois de noſtre aage.

MOEVRS DE CE TEMPS.

MAINTENANT les Anglois ſont polis, & ciuiliſez, & la barbarie, ou rudeſſe n'y eſt 11.
pas ſi grande que beaucoup de gens s'imaginent, Pour le moins c'eſt choſe aſſeuree que les gentils hõmes Anglois ſont pleins de gentilleſſe, & de courtoiſie, & que ceux des autres nations n'emportent guere d'auantage ſur eux en ces parties; combien que la vanité des vnes ou des autres les pippe, & les flate en telle ſorte, qu'elles ſe perſuadent, qu'on nẽ peut rien trouuer de poly, ny bien aduenant en toute choſe que chez elles. I'aduoüe bien que les hommes de baſſe qualité y ſont plus barbares qu'ailleurs, mais quant à ceux-cy leur condition les excuſe, & pour les rendre d'autre humeur, il leur falloit vne autre naiſſance.

Au reſte les eſprits des Anglois ſont eſueillez, prompts, & ſubtils, capables de tous arts, & toutes ſciences, & leurs corps ont auſſi cette particularité, qu'ils ſont merueilleuſement ſouples, & propres à tous eſſays de diſpoſition, & d'addreſſe, & à toute ſorte d'exercices. Les perſonnes de qualité ont la façon belle, & agreable, & la douceur meſlée auec la grauité, mille fois plus ſeante que la legereté de pluſieurs, à qui quelques-vns donnent le nom de gentilleſſe, ou de naïfueté ſans contrainte. Et pour dire vray, ie ne voy pas que leurs actions ſoient forcées, veu qu'ils ſemblent auoir receu cette grace de la nature, & non pas l'auoir acquiſe par artifice. Ils ſe plaiſent à feſtiner les eſtrangers, & n'eſpargnent aucune choſe pour leur faire bonne chere, auec autant de franchiſe que de magnificence. Et c'eſt vne choſe remarquable qu'il eſt permis à tout eſtranger d'aller manger chez le Maire de Londres, qui eſt obligé de tenir maiſon ouuerte. Ils ſont parfaicts archers, & courageux à la guerre. Mais on iuge que la plus grande partie de cette nation ſe porte pluſtoſt dans les dangers par vn furieux mouuement de ſa nature, que par vne reſolution pleine de cognoiſſance du hazard, & qui parte de la vraye vaillance. Quoy que s'en ſoit, ils ſemblent ignorer la crainte, & la fuite, & n'auoir autre deſſeing que de vaincre, & lors qu'il y a vn bon nombre de cette nation dans vne armee, elle n'eſt pas mal aſſortie, & n'eſt beſoin que de la ſçauoir ſagement conduire. Toutesfois ils ne ſupportent pas aiſément les incommoditez de la guerre, & ſont pleins d'impatience, & deſireux de venir auſſi toſt aux mains auec l'ennemi, & de le vaincre, ou de ſe perdre. Ceux qui s'addonnent aux lettres, y reüſiſſent ſi heureuſement, qu'on a veu touſiours en Angleterre, quelque illuſtre perſonnage, qui s'eſt rendu remarquable par vne parfaicte acquiſition de pluſieurs ſciences. Quant à leurs habits, il y a long temps qu'ils ont trouué la façon de ceux des François ſi propre, & ſi gentille, qu'auſſi toſt qu'il y en a quelque nouuelle, les Anglois la tranſportent en leur pays, & la ſuiuent, ſans l'auoir toutesfois entiere, & du tout ſemblable, ou pour l'inſuffiſance de leurs tailleurs, ou peut eſtre pource qu'ils fuyent d'eſtre eſtimez ſans inuention, & d'emprunter cette gentilleſſe, & proprieté, ou pour mieux dire, bizarrerie des autres.

Et veritablement on peut tirer en partie quelque preuue de ce que i'ay dit, de l'humeur des Anglois, qui eſt altiere, & rogue au poſſible, voire en telle ſorte qu'ils ne doiuent rien à l'Eſpagnol de ce coſté-là, & tiennent qu'ils ſurpaſſent le reſte du monde en toutes choſes.
12 Auſſi apres auoir excepté quelques-vns, qui ſont bien nez, & nourris, vous trouuerez que le naturel de tous les autres eſt extremement [illegible]ier, & leurs façons de viure inſupportables à ceux qui ont quelque ſentiment & courage.

Au ſurplus cette nation eſt tellement nee au larrecin, qu'ainſi que vous eſtes plus attentifs à la conſeruation de ce que vous auez au lieu où il y a des Anglois, ils vous font cognoiſtre en vous tirant touſiours inſenſiblement quelque plume, que vous ne ſçauriez vous garantir de leurs ruſes, & qu'ils ſont plus habiles à vous enleuer quelque choſe, que vous n'eſtes à les empeſcher de le faire. Et ce deſir d'auoir de l'argent à quelque prix que ce ſoit, les fait bien paſſer ſi auant, que les ſoldats venus de bas lieu, pour auoir vn ſeul teſton de leur compagnon, qu'ils ne peuuent abuſer, d'autant qu'il ſçait auſſi les tours de Villon, luy couperont bien ſouuent la gorge s'ils peuuent, cõme on peut voir aux armees, où cette nation ſe trouue. Et pour le regard de leur pays, il ſe trouue vn grand nombre de voleurs, qui ſe rueroient à tous propos ſur les eſtrangers, ou paſſans mal accompagnez, pour leur oſter la bourſe, & la vie, n'eſtoit l'ordre qu'on a mis de faire aſſembler les villages, ſi toſt qu'on ſe plaint d'vn vol, ainſi que *la Hermandad* s'aſſemble en Eſpagne.

Les villes ne ſont pas exemptes de cette maniere de gens, de ſorte qu'on y doit ſoigneuſement prendre garde à tous, veu qu'incontinent qu'vne choſe eſt tant ſoit peu eſgarée, elle ſe trouue auſſi toſt perduë, & ſi l'on y marche de nuict mal accompagné, on eſt en danger de ne voir iamais plus le iour, ou de ne voir plus ce qu'on porte. Mais ces gens n'ayans pas ſur la terre aſſez de moyen d'effectuer leurs mauuais deſſeins, ſe mettent ſur la mer, & eſcument de tous coſtez ce qu'ils peuuent: tellement qu'on n'oyt que des plaintes des vaiſſeaux Anglois, qui rauiſſent tout ce qui n'eſt pas capable de leur faire reſiſtance. Ils ont encor ce defaut qu'ils aiment le vin à outrãce, & en boiuent au delà de ce qui leur peut ſuffire. Et lors qu'ils ont fait quelque excez à boire, ils ſe ſeruent du Tabac, qui leur fait vuider vne partie de ce qui leur charge la teſte, & les allege en peu de temps; ſi bien qu'ils peuuent reprendre le verre comme auparauant & ſe remettre à la deſbauche. Et non ſeulement les hõmes pratiquent ceſte diſſolution; mais c'eſt encor choſe certaine qu'ils ſont bien aiſes que les femmes, qui doiuent eſtre plus modeſtes, viuent de meſme: veu qu'on oblige les maris, lors qu'on conuie leurs femmes à aller boire du vin au cabaret: & c'eſt leur faire hõneur, que de les rendre de modeſtes diſſoluës, & de ſages, deſnuees non ſeulement de prudence, mais de raiſon, & hors d'elles-meſmes. C'eſt ce qu'on peut, ce me ſemble, remarquer plus particulie-

culierement touchant leurs façons de faire & leurs humeurs qui ſont meſlees de bien, & de mal, comme celles de toutes les autres nations du monde.

Mais pource que ce n'eſt pas aſſez qu'vn Royaume ſoit accompagné de toutes les qualitez que nous auons cy deuant eſcrites, & qu'on en ait cognoiſſance, veu qu'il faut auſſi qu'on ſçache de quelle ſorte il s'en ſert, & en ſçait faire ſon profit, il ſera fort à propos de diſcourir maintenant de ſa richeſſe. Car encor qu'elle ſoit vn inſtrument de deſbauche, & vn acheminement à la nobleſſe, toutefois elle eſt tenuë pour vn nerf ſi aſſeuré des Republiques, qu'on peut dire auiourd'huy qu'vne prouince manque de mouuement, & de vigueur lors qu'elle eſt deſnuee de ceſte partie. I'entreray donc ſur le diſcours du profit des particuliers, & par meſme moyen ie feray voir ce que le Roy d'Angleterre peut tirer de ſon Eſtat.

RICHESSES D'ANGLETERRE.

AVjourd'huy que l'Angleterre, l'Eſcoſſe, & l'Irlande ſont ſujtees à vn ſeul Prince, combien que l'Eſcoſſe ait eſté adjouſtee à l'aduenement du preſent Roy, toutefois quant à la richeſſe, i'eſtime auec ceux qui ſont bien informez du fait, que le reuenu d'Eſcoſſe eſt vn neant & ſi peu conſiderable, que beaucoup de Principautez, qui ne portent pas le nom de Royaume, portent plus de commoditez à ceux qui les poſſedent. Puis donc qu'il ne faut 13
faire guiere d'eſtat d'autre choſe que de l'Angleterre, la richeſſe des particuliers procede premierement de la vente des laines du pays, dont on fait des draps ſi fins & ſi beaux, que les Allemans, les Polonois, ceux de Danemark, de Suede, & de pluſieurs autres pays en font grande eſtime, & les acheptent plus volontiers qu'aucuns autres. Et l'on tient pour choſe aſſeuree, que les eſtrangers tirẽt des laines, ou des draps d'Angleterre pour pres d'vn million & demy d'or toutes les annees. Dauantage ils vẽdent vne grãde quantité d'eſtain, qui viẽt au pays de Cornoüaille, extremement fin, & preſque eſgal en beauté à l'argent. Et de cét eſtain ou du plomb, les Angloiſ peuuent tirer enuiron 4. ou 5. 1000. eſcus, toutes les annees. Outre ce ils tirent vn grand profit du harang, qui ſe prend aupres d'Yorc, qu'ils enuoyent en beaucoup de contrees de l'Europe.

Ils tirent auſſi beaucoup d'argent de leur biere, dont ceux des pays bas font grand eſtat, 14
comme auſſi de leurs cuirs, & de leur charbon. La ville de Londres Metropolitaine du Royaume, & demeure des Roys, qui comprend auec ſes faubourgs, & l'Oſmeſtrie enuiron trois cens cinquante mille ames, eſt heureuſement aſſiſe au riuage de la Tamiſe, où il y a grand abord de nauires de trois iuſques à quatre cents tonneaux, eſtants aydez du flux, & reflux de la mer encores qu'il y ait plus de ſoixante milles de la mer iuſques à la ville. On eſtime qu'aux deux compagnies d'auanturiers, qui ſont ceux qui peuuent ſpecialement enuoyer de la marchandiſe de Flandres en Angleterre, & de là en Flandres, de Stapoliers, qui ont la permiſſion de tirer des laines, il y en a pluſieurs riches de cinquante, ou ſoixante mille liures d'eſtrelins, tous, ou la plus grande partie en argent comptant, qui ſelon le cours ordinaire valent plus de deux cent mille eſcus d'or, outre vne infinité d'autres de diuerſes compagnies, comme marchands d'eſtaing, d'épiceries, & autres choſes, appellez groſſiers; & ce qui ſemblera incroyable, c'eſt qu'il y a des marchands de poiſſon ſalé extraordinairement riches de ces ſommes, ou meſme de plus grandes. Et quant à tout le Royaume d'Angleterre, Guicciardin a creu que le trafic de l'Angleterre, auant les bouleuerſemens de la Flandre, ſe montoit à douze millions d'or toutes les annees. Voila ce qui ſe peut dire de la richeſſe du peuple. Nous parlerons maintenant des finances, & reuenus du Roy, qui ſont neceſſaires pour maintenir vn Eſtat, veu que l'on a veu combien l'incommodité des Princes malaiſez, & grands deſpenſiers ou donneurs, ou bien qui auoient peu de reuenu, leur a porté de dommage.

Pour venir donc au poinct, ie dis qu'auant que les Roys fuſſent maiſtres abſolus de l'Angleterre, leurs reuenus eſtoient limitez, & ce qui plaiſoit aux Parlements eſtoit ſeulement exercice. Mais les Parlements, qui ſont les Eſtats, ont relaſché de leur premiere puiſſance, de ſorte qu'ils s'aſſemblent auiourd'huy plus pour authoriſer, & colorer la volonté des Roys, que pour les regler, & toute l'authorité eſt maintenant entre les mains du Conſeil priué du Roy, qui decide toutes les matieres d'importance.

Or auant que Henry 8. ſe ſeparaſt de l'Egliſe Romaine, c'eſt choſe aſſeurée que l'ordi- 15
naire du reuenu de la Couronne d'Angleterre montoit enuiron à cinq cens mille eſcus toutes les annees, qui eſtoient tirez de la tutelle des pupils, iuſques à l'an 22. de leur aage: car tous ceux, entre les biens deſquels il ſe trouue quelque membre, pour petit qu'il ſoit, qui ſoit affecté en quelque ſorte à la Couronne d'Angleterre, demeurent durant leur bas aage ſoubs la tutelle du Roy, qui ſe contentant de leur donner vn foible & petit entretien, tire

tout le reſte de leur reuenu, iuſques à tant que les pupils ayent atteint la 22. annee, & lors qu'ils y ſont arriuez, ils payent au Roy certaine ſomme pour r'entrer en leurs heritages. Dauantage, il faut mettre en ligne de compte les mariages, non ſeulement des pupils, mais auſſi de tous ceux qui recognoiſſent la Couronne pour quelque bien qu'ils ont, encores qu'ils ſoient majeurs, qui eſt encor vne couſtume ſpeciale de ce Royaume, & de celuy d'Eſcoſſe, veu qu'il n'y a aucun de ceux qui ont ceſte ſorte de biens, qui eſtant en eſtat de ſe marier le puiſſe faire, s'il n'a premierement accordé, & compoſé auec le Roy maiſtre des mariages, de tout ce qui le peut toucher pour regard de la dot: mais encore les Roys ont accouſtumé, touchant cecy, d'vſer de beaucoup de graces. On tiroit au commencement de ceſte ſorte de reuenu, plus de dix, ou douze mille liures eſtrelins, mais maintenant à cauſe des biens Eccleſiaſtiques vnis au laiz, les reuenus des particuliers eſtants d'autant plus accreuz, nonobſtant toutes graces, on en tire plus de trente mille liures. Outre, il y a vne ſorte de reuenu que l'on appelle la liurée des reuenus, c'eſt à ſçauoir d'vne annee, que payent nommément ceux qui recognoiſſent tenir quelques biens de la Couronne, lors qu'ils paruiennent à quelque ſucceſſion de biens francs, & il y en a encores vn autre qu'ils nomment Reluffe, qui conſiſte en la recognoiſſance des fiefs, qui ſont en ſi grand nombre, & tant de ſortes, que ceux-là ſeulement que l'on appelle Militaires, ſurpaſſent le nombre de ſoixante mille, auec plus grand & moindre profit du Roy, ſelon l'importance, & qualité des fiefs, & ces reuenus ſont comptez pour extraordinaires, eu eſgard aux ordinaires, qui ſont le domaine de la Couronne, appellé la vieille rente, auec le reuenu de ſoixante mille liures, auquel eſt vny à preſent celuy du Duc de l'Enclaſtre, qui rend trente mille liures. Mais quand on aura oſté diuerſes aſſignations qu'on donne ſur ceſte nature de deniers, ceſte rente ſera de beaucoup diminuée. Sur tout il y a le reuenu de la gabelle, appellée la Couſtume, qui eſt ſeulement de ce qui entre au Royaume, & de ce qui en ſort, & tous payent ceſte gabelle indifferemment, tant les eſtrangers, que les habitans du pays: mais les eſtrangers ſont chargez en quelques choſes quatre fois autant que les Anglois, & en quelques autres ſans aucune proportion.

Ce reuenu rendroit beaucoup au Roy, eu eſgard au grand abord des choſes qui entrent en Angleterre, & en ſortent, s'il eſtoit manié par des gabelleurs particuliers, tels que ceux des autres Princes: mais d'autant que le Prince le leue, la plus grande partie s'en va en preſens, & en brigandages, veu que de deux cents mille & dauantage de liures qu'on dit qu'il rend ordinairement toutes les années, il n'en reſte preſque à la Couronne la quatrieſme partie, & tout le reſte eſt conſumé en deſpenſes, ou demeure entre les mains des officiers qui en ont la charge. Voila les reuenus plus importants de la Couronne, qui eſtoient anciennement, & qui ſont encores, outre leſquels il y a le profit qui ſe tire des mines de fer, de plomb, & d'eſtaing, & principalement de celle d'eſtaing, n'y ayant preſque aucune partie de l'Iſle qui n'y ſoit ſujecte, à cauſe que la terre eſt toute pleine de mines: mais ſur tout le pays de Cornüaille, où l'on en tire ordinairement, en abonde au poſſible, & du plus fin qui ſe trouue.

16 Il y auoit auſſi, & y a encores le reuenu des Eueſchez, & des Abbayes qui vaquent, & quand les Abbayes, qui ſont en nombre infiny, n'eſtoient comme elles ſont à ceſte heure, cela eſtoit de grande importance, & la nomination des Abbayes, de meſme que les Eueſchez, appartient aux Roys, qui s'accommodent des fruicts, plus, ou moins longuement, ſelon l'importance des pieces qui vaquent en differend d'y pouruoir. Le Roy a la confiſcation des biens des rebelles, outre les amendes pecuniaires qu'il tire de pluſieurs Sieges, mais principalement celuy qui ſe nomme la Straquerrabe. On ne fait payer aux nobles Eccleſiaſtiques inſolents, & aux officiers publics pour des larcins, & autres excez qu'ils commettent, outre ceux qui ſont conuaincus de felonnie. Et tous ces reuenus tant ordinaires, qu'extraordinaires montoient, comme on diſoit, au temps de la ſeparation de l'Egliſe Romaine, à la ſomme de cent cinquante mille liures eſtrelins, qui ſont ſix cẽtsmille eſcus. Ceux-cy auec l'vſurpation des biens Eccleſiaſtiques, tant des Cheualiers de Rhodes, qu'autres, faite par le Roy Henry VIII. furent redoublez, encores qu'à deſſein il y procedaſt auec beaucoup de nonchalance, taſchant de faire que toute choſe s'accommodaſt au milieu de ce deſordre. Depuis ce temps-là les Roys d'Angleterre tirent les decimes de tous les biens d'Egliſe, ſuiuant l'ordonnance de Henry, & les Annates auſſi leur ſont acquiſes, & pource la Cour de l'augmentation fut ordonnée, comme auſſi celle des premices, & des decimes, & tous ces reuenus ſe montent à plus de huict cens mille eſcus. De ſorte que tout ce reuenu ordinaire
17 eſt d'enuiron vn million trois cens mille, & tant d'eſcus. Il y a de plus, les ſubſides extraordinaires qui ſont de deux ſortes, veu que quelque fois on les tire en commun du Royaume, & pour cét effect on aſſemble les Parlements, qui ſont les Eſtats, où l'on reſoult ce qui eſt neceſſaire,

neceſſaire, & la façon de laquelle on doit proceder : & par fois auſſi le Roy demande aux particuliers vn ſubſide, qu'ils nomment Bienueüillance, & lors vn chacun s'efforce de ne paroiſtre pas de peu d'amitié enuers ſon Prince.

A ces voyes de tirer de l'argent, on en adiouſte vn autre de noſtre temps, qui eſt la cinquieſme, ou vne ſemblable partie, que la Couronne tire des Corſaires & de ceux qui ont permiſſion d'aller eſcumer ſur les mers de ceux qui n'ont aucune alliance auec les Anglois, choſe que les Roys de Tunes faiſoient anciennement, & qui eſt encore practiquée par le Viceroy d'Algier, qui donne retraicte aux Corſaires, à condition qu'ils luy feront part de leur butin, & de leurs eſclaues. Or il n'y a perſonne qui doute que lors qu'il n'y a point de guerre au Royaume, d'autant qu'il n'a ordinairement beſoin pour ſa ſeureté d'aucune des deſpences qui ſont plus importantes, comme de l'entretien de la caualerie, & infanterie, ny de prouiſion d'armee, pource qu'il eſt aſſeuré de luy-meſme : il n'y a dis-je, perſonne qui doute qu'il ne ſoit ſuffiſant non ſeulement de pourueoir à la conſeruation de la grandeur, & dignité du Roy, mais de ſatisfaire abondamment à toutes ſes volontez, pource qu'en oſtant la deſpence de la garde du Roy de trois cens Archers, & de cinquante Gentils-hommes ſeruants, les vns & les autres auec vingt cinq liures d'eſtat l'annee, & des cinquante penſionnaires à cinquante liures (c'eſt à ſçauoir eſtrelins) par an, & eſtant la reparation des ports, & de ce peu de vaiſſeaux qui ſont en eſtre, les canons, le renouuellement d'armes, & de toutes ſortes de munitions, de meſme que la reparation des maiſons du Roy, dont il y a grand nombre par le Royaume, outre l'entretien des Iuges, & autres gens gagés, & officiers publics, toutes deſpences veritablement ordinaires, & neceſſaires à la conſeruation d'vn Royaume, en oſtant, dis-je, tout cecy, qui n'eſt pas de grande importance, le reſte s'en va auec beaucoup de ſuperfluité, & de deſordre, aux neceſſitez de la chambre, de la table, de l'eſcurie, des armes, de la chappelle, de la garderobe, & autres offices, ie dis auec beaucoup de ſuperfluité, pource qu'il n'y a nation qui deſpence plus, que l'Angloiſe, tant à viure, qu'aux autres choſes ordinaires, & le Roy entretient fort grand nombre de gens, auec vne infinité de diſtinctions de degrez, & d'offices. Tellement que du temps de la feuë Royne Elizabeth, la ſeule deſpenſe de la Cour, pour rapporter ſans plus ceſte particularité, à cauſe que les autres de plus grande importance ſont compriſes en celle du manger, & au boire : la ſeule deſpence de la Cour, dis-je, pour le regard de la bouche, ſe montoit à ſoixante mille liures eſtrelins l'annee, qui ſont enuiron deux cens cinquante mille eſcus. Et toutesfois ce n'eſt pas la quatrieſme partie de la deſpence qui ſe faiſoit au temps des Roys Henry, & Edoüard, predeceſſeurs de la Royne, qui auoit retranché beaucoup de ſuperfluitez, & meſme oſté beaucoup de tables. 19

Les reuenus de la Couronne viennent doncques de ces chefs, & ſe deſpenſent par ces voyes : ſi bien qu'il ne reſte aux neceſſitez extraordinaires, ou de guerre, ou de debtes, ou d'autres occurrences publiques, que les moyens extraordinaires, qui ſeroient plus profitables au Prince, s'il vouloit introduire vne partie des charges practiquées aux autres Prouinces, & renduës ordinaires. Mais la liberté du Royaume eſt merueilleuſe pour ce regard, & il n'y en a aucun qui ſoit auiourd'huy moins chargé. Il y a ſeulement vn poinct à adiouſter, qui eſt que le Roy d'Angleterre fait payer certain tribut, tant en Irlande, qu'en Angleterre, à ceux qui veulent viure Catholiquement, & à la Romaine, ſans toutesfois qu'il leur ſoit permis d'en faire aucun exercice. Et pour le regard de ce tribut, le Roy en tire vne partie, & donne l'autre à quelques-vns de ſa Cour, qui eſtans aſſignez pour toute leur vie ſur quelques Catholiques, font pache auec eux de quelque ſomme qui leur eſt donnée pour vne ſeule fois. 20

Ce Royaume n'a donc point d'autre reuenu extraordinaire, que les ſubſides, qui ſont reſolus par l'interuention des Parlements, qui ſont les Eſtats, au temps des neceſſitez publiques : en quoy les eſtrangers trempent auſſi bien que les Anglois, mais ceux-cy ſont payez auec vne grande commodité, veu qu'on donne touſiours deux termes au payement, & cela ſe paye ſelon l'eſtime de ce qu'vn chacun poſſede, eſtant obligé de donner plus ou moins de gros pour liure, ſuiuant le beſoin, & ſelon que le Prince eſt plus, ou moins preſſé, ou qu'il preſſe ſes ſubjects. Mais les eſtimations ſont raiſonnables, non ſeulement eu eſgard à ce que chacun poſſede, mais encore à ce qui ſe practique aux autres lieux. Toutesfois ce n'eſt pas ſi peu de choſe qu'on en tire ordinairement vn million d'or. Nous auons aſſez parlé des richeſſes tant des particuliers que de la Couronne. Et combien qu'elles ſoient les nerfs de la guerre, toutesfois on a beſoin d'eſtre fortifié d'autre choſe, pour faire vne bonne & viue reſiſtance. A raiſon dequoy nous viendrons maintenant à parler des forces que peut auoir ce Royaume.

FORCES D'ANGLETERRE.

21 L'ANGLETERRE eſt mieux aſſiſe qu'aucun autre Royaume, pour la fortereſſe, veu qu'elle a par excellence les deux proprietez qu'Ariſtote recherche en l'aſſiette d'vne ville: l'vne eſt, que les ennemis n'y peuuent entrer que fort difficilemẽt: l'autre eſt, qu'elle a ſes yſſuës fort ayſees pour toute ſorte d'entrepriſes. Car la mer d'Irlande qu'elle a du coſté du Ponant, eſt ſi baſſe, & pleine d'eſcueils & de dangers; qu'on n'y peut aller deſſus auec de grands vaiſſeaux: & la mer Britannique qu'elle a du coſté du Midy, a ſon flux & reflux, auec creuë, & decroiſſement de douze à quinze pas de hauteur ordinaire, auec vne ſi grande vehemence, que c'eſt choſe eſpouuentable. Tellement que pour aborder aux ports, on a beſoin du flux, & d'vn vent fauorable: mais beaucoup plus du flux que du vent, & la coſte de l'Iſle eſt de tous coſtez aſpre, fors qu'en peu de lieux, qui ſont bien fortifiez, comme Vauruic, Douure, Dorceſtre, Zotnes Dertmons, Pliment, Plemut, Milfort, Briſte. Ce qui fait qu'on peut eſtimer que toute l'Iſle n'eſt preſque autre choſe qu'vne grande fortereſſe.

Ceſte Iſle n'a iamais eſté priſe, ny par guerre, ny par forces eſtrangeres, & tous ceux qui ont attenté de la ſurprendre par armees nauales, y ont tres-mal faict leurs affaires, & s'en ſont touſiours retournez aſſez mal contents: vn ſeul exemple de cecy paſſé en nos iours fera cognoiſtre combien l'Angleterre eſt de difficile accés,

En l'annee 1588. l'Eſpagne mit ſus vne tres-grande & horrible armee nauale pour conquerir l'Angleterre, on l'appelloit l'Inuincible, d'vn appareil admirable, & tel qu'il ſe peut recognoiſtre par la deſcription qui en fut imprimée à Lisbone, & depuis traduite en François, Allemand & Italien. Cette armee eſtoit compoſée de cent trente vaiſſeaux, de cent vingt-neuf hommes de marque, embarquez à leurs deſpens, auec 456. ſeruiteurs bien equippez, de 226. Seigneurs, Gentils-hommes, Capitaines, Enſeignes, Lieutenans & autres principaux membres des Compagnies, auec 163. ſeruiteurs, de 30. Regiments ayans 172. Enſeignes, & vingt mille combattans, entre leſquels il y auoit pluſieurs appointez pour eſtre de cheual, ſuiuant les appreſts que l'on en auoit fait és vaiſſeaux du Prince de Parme, lequel faiſoit cõduire pluſieurs harnachemens pour accommoder les cheuaux que l'on pretendoit trouuer en Angleterre.

Chaque vaiſſeau & chaque Regiment auoit ſon viſiteur, ſon fourier, ſon Threſorier, ſon Commiſſaire des Prouiſions, ſon Chirurgien.

Les Officiers de Iuſtice eſtoient, d'vn Auditeur General, auec vn Lieutenant, d'vn Alguazil de Roy, auec ſon Lieutenant, de quatre autres Alguazils, quatre Secretaires, ſix Huiſſiers, vn Geolier.

Le Maiſtre de Camp Alphonſe de Cepede eſtoit aſſiſté de vingt Gentils-hommes pour pouruoir ſur mer & ſur terre aux difficultez qui ſe preſentoient, auec deux Ingenieurs.

Le grand Maiſtre de l'artillerie auoit ſes Lieutenans, de 59. Maiſtres Canonniers, auec vn General des Chariots preparez pour la terre, & vn general de tous les inſtruments de fer pour l'equipage, entretenement & conduite de l'armee, vn Commiſſaire des mulets, auec vingt-deux conducteurs.

En l'hoſpital des malades il y auoit vn General adminiſtrateur, ſon Lieutenant, 5. Medecins, 5. Chirurgiens, 5. coadiuteurs, 4. bandeurs de playes, vn Reuiſiteur, vn grand Maiſtre, ſoixante-deux ſeruiteurs.

Il y auoit des Religieux à proportion de ce grand nombre, 8. Obſeruantins de Caſtille, 20. Obſeruantins de Portugal, 29. Cordeliers de Caſtille, 10. Cordeliers de Portugal, 9. Auguſtins de Caſtille, 4. Auguſtins de Portugal, ſix Cordeliers de Portugal de l'Ordre nõmé Del Pagna, 12. Carmes de Caſtille, 9. Carmes de Portugal, 8. Cordeliers du troiſieſme Ordre de S. François en Portugal, 22. Iacobins. 15. Ieſuites de Caſtille, 8. Ieſuites de Portugal, de ſorte qu'outre le nombre des combattans il y en auoit pres de dix mille qui ne s'approchoient ny pour donner, ny pour receuoir.

Vne armee pour grande qu'elle ſoit & bien conduite, ſi elle n'a des prouiſions & munitions à l'aduenant, eſt touſiours ſuiuie de blaſme, de honte & de regret. Le Roy d'Eſpagne n'ayant entrepris ce grand deſſein ſans l'auoir bien digeré, y employe des prouiſiõs ſi grandes, que les Chefs ne deuoient craindre que par ce manquement l'armee ſe deuſt eſtonner ny effrayer.

Il y auoit quinze mil quintaux de biſcuit, quatorze mil 170. pipes de vin. 6500. quintaux de lard, 3433. quintaux de fromages, 8000. quintaux de poiſſon ſec de toutes ſortes, du Riz pour fournir trois quintaux à chaque vaiſſeau pour ſix mois, ſix mille trois cens & vingt fanegues de febues & pois, vnze mil 398. arroüas ou meſure d'huile, vingt & trois mil huict cens & ſeptante arroüas de vinaigre, onze mil huict cens 51. pipes d'eau douce.

Outre

Outre les viures, les vſtenſilles eſtoient en grande quantité & de toutes ſortes, plats, gobelets, entonnoirs & vaiſſeaux de bois, chandeliers, lanternes, lampes, falots, & chandelles de cire & ſuif, plaques de plomb & ſeaux de vaches pour boucher les troux des nauires, ſacs de cuir, de trillis & caneuas, cercles pour pipes & tonneaux, huict mille ſeillots de cuiure, cinq mille paires de ſouliers communs, onze mil paires de ſouliers cordez, cordes, cloux, cheuaux, charrettes, rouages, moulins, chables, aiz & tout ce qui appartient à l'atellage, ou par eau, ou par terre, de 12. groſſes pieces d'artillerie & 12. de campagne; auec les ſacs de peau de veau pour la pouldre & leurs boulets.

Les armées de reſerue eſtoient de 7000. harquebuſes, & ils fournirent 1000. mouſquets, dix mil lances 1000. pertuiſanes & halebardes 6000. picques, plus des pics, pales & inſtrumens neceſſaires pour 700. pionniers.

En ce nombre, eſtat & equipage l'armée partit du port de Liſborne, ſous la conduite du Duc de Medina Sidonia, aſſiſté de 22. Seigneurs d'authorité, de conſeil & d'experience, auec 14. pages & 10. ieunes Gentils-hommes ou Cheualiers, de ſeruiteurs vn grand nombre.

A peine fut-elle demarée, que tirant vers le port de Grongnes en Gallice, la tourmente s'éleua ſi furieuſement, qu'elle fut contrainte de prendre terre & d'attendre la bonaſſe; ayant perdu à ce heurt trois galeres de Portugal, & pluſieurs tellement eſcartees & briſees, qu'elles demeurerent inutiles pour ce voyage.

L'orage appaiſé, & l'inconſtance du temps aſſeurée, enuiron le 21. Iuillet 1588. Le General de l'armée fit donner voile ſi heureuſement, qu'en moins de cinq iours il deſcouurit la pointe de Cornüaille, & au meſme temps fut deſcouuert le port de Pleumont, par l'Admiral d'Angleterre & le Drach Vice-admiral, leſquels luy firent tourner viſage, en l'eſcarmouchant de ſi pres, qu'il y eut du deſordre à ſe retirer & vn gallion perdu, où l'on trouua vne parties des finances de l'armee, & les memoires de l'ordre que le Duc de Medina auoit à ſuiure, ayant conqueſté l'Angleterre.

Elle gaigna la coſte de Calais, où elle deuoit joindre le Duc de Parme, mais l'armée Angloiſe qui la vouloit empeſcher, la ſuiuit & la preſſa de ſi pres, qu'elle fut contrainte de quitter ce rendez-vous en confuſion, leur Galleaſſe generale s'embarraſſant parmy les autres vaiſſeaux fut emportée d'vne courante ſur le ſable & pres le port de Calais, & demeura auec l'artillerie au pouuoir du Gouuerneur de Calais. Les autres vaiſſeaux furent rudement canonnez & eſcartez par les efforts de l'artillerie Angloiſe: de ſorte qu'en ces eſcarmouches l'armée en fut diminuée de douze & de plus de cinq mil hommes.

Comme elle print le haut du coſté du Nord vers Norduegue, tirant vers Eſcoſſe & Irlande, ceſte mer du Septentrion ayant deſia la ſaiſon aduancée pour ſes tempeſtes & tourmentes, ſe joüa miſerablement du reſte de l'armée: elle en mit à fond 17. grands vaiſſeaux en la coſte d'Irlande, en fit eſchoüer, fracaſſer, & enſabler pluſieurs autres: de ſorte que de 130. vaiſſeaux à peine y en eut-il 30. qui s'en peurent retourner en Eſpaigne: & voila comme l'Angleterre ne ſe peut pas s'apperaiſément.

Il faut adjouſter à la forte aſſiette, les forces maritimes, & terreſtres. Car quant à celles de 12
mer, outre les galions d'armée, qui ſouloient eſtre au nombre de cent, non pas guieres hauts, mais gros & longs, dont il y en a encor 70. ou quelque peu dauantage. Le Royaume a tant de ports, & tellement frequentez des marchands de toutes parts, que les Anglois diſent que les vaiſſeaux qui y pratiquent ordinairement, paſſent le nombre de deux mille. Mais quoy que c'en ſoit, c'eſt choſe aſſeurée qu'on y peut mettre enſemble quatre cens vaiſſeaux, voire meſme dauantage, ſi la neceſſité le requeroit. Et de fait, Edoüard 3. paſſa à l'entrepriſe de Calais, & depuis Henry 8. au ſiege de Bologne, auec mille vaiſſeaux de toute ſorte. Si bien que ce ſera vne grande & difficile entrepriſe d'attaquer ceſte Iſle, dont les ports ſont, ie n'en diray pas d'entrée, mais d'accez fort difficile, outre les fortifications qu'on y a faites. Il faut adjouſter à ces difficultez la valeur & l'experience de ce peuple ſur la mer & en ce qui en depend; veu qu'il n'y a gens plus hardis, ny plus prompts ſur l'eau, ny plus duits à y combattre que les Anglois. Ce ſont ceux qui courent la mer Oceane, tant en Hyuer qu'en Eſté, auec les vaiſſeaux extremément legers, & du tout bien fournis de bons canons, dont ils ont grande abondance. Ils trafiquent iuſques en Moſcouie, & en Cathay, en Alexandrie d'Egypte & à Conſtantinople, en Liuonie, en Barbarie, & en Guinée. Ils ſe ſont eſſayez de paſſer aux Indes, tantoſt du coſté d'Occident, coſtoyant le nouueau monde: tantoſt de celuy du Leuant, coſtoyant la Moſcouie, & le Cathay. Mais il ſemble que le plus ſouuent la nature ſe ſoit entierement oppoſée à leurs deſſeins, & leur ait bouché le paſſage. Dauantage, ils ont attaqué l'année 1586. l'Iſle Eſpaignole, & le nouueau Monde, & meſmes auant l'alliance faite entre les Roys d'Eſpaigne, & d'Angleterre, ils moleſtoient

continuellement les Iſles Azores, le Cap verd, & le Braſil. Deux de leurs Capitaines ont auec autant de courage, que de bon-heur, preſque fait le tour de tout le monde. En fin ils ſeroient dignes de toute louange, s'ils n'auoient appliqué tout ce courage, & toute ceſte induſtrie à de mauuais vſages, veu qu'ils ne s'addonnent preſque à autre choſe qu'à eſcumer, & voler tous les vaiſſeaux dont ils ſe peuuent rendre maiſtres, & porter vn dommage ineſtimable à pluſieurs marchands Chreſtiens qui les rencontrent. Et pource que quelques vns ſont deuenus riches en ces voyages, & brigandages de mer, il y en a beaucoup qui flattez de l'eſperance d'vn gain ſemblable, ou plus grand, vendent leurs fonds, & heritages, & arment de l'argent de ceſte vente des vaiſſeaux, auec leſquels ils vont en courſe, & rempliſſent la mer Oceane de meurtres, & de voleries.

23 Outre ce que deſſus, il y a grande quantité de gens de guerre ordinairement dans le païs, qui ſont bons hommes ſur la terre, & ne ſont pas de peu d'importance, ſoit que l'on ait eſgard au nõbre, ſoit que l'on en conſidere la qualité: car quant au nombre, le Royaume eſt diuiſé en cinquante & vne Comtez, en l'vne deſquelles, qui eſt celle de Lorcaſſier, on faict eſtat qu'on peut enrooller dix mille hommes de pied. Mais quoy que s'en ſoit, c'eſt choſe certaine que le Royaume peut mettre en campagne cent mille hommes de pied, & vingt mille de cheual. Chacune de ces Comtez eſt gouuernee par vn Vicomte, qui a la charge de faire amas & eſlite de ſoldats, lors que la neceſſité le requiert, & lors ils vſent de ceſte maniere. Ils font comparoir deuant eux tous ceux qui ſont dans leurs gouuernements, depuis l'aage de ſeize, iuſques à ſoixante ans: & entre autres, ils choiſiſſent les plus diſpoſts, & ceux qui paroiſſent plus robuſtes. Pour l'Infanterie ils eſliſent les plus grands, & plus membrus: & ceſte infanterie eſt diuiſee en quatre ſortes: car il y en a quelques vns qui vſent de l'arc, & des fleſches, armes particulierement propres des Anglois, veu qu'ils ont acquis en s'en ſeruant, beaucoup de grandes, & ſignalees victoires. Les autres vſent d'vne arme d'aſt preſque ſemblable à la halebarde, mais ayant le fer vn peu plus gros, & plus peſant auec des crochets, & auec ceſte arme ils frappent, & tirent en bas les hommes de cheual, & ceſte ſorte d'armes a eſté auſſi aſſez pratiquee anciennement par les Anglois. L'experience, & la couſtume de ce ſiecle en a adjouſté deux autres: l'vne eſt celle des arquebuſes, auec leſquelles on n'a pas ouy dire qu'ils ſe ſoient ſignalez en quelque rencontre: l'autre eſt la picque, qui eſt extremément conuenable à leur diſpoſition, d'autant qu'ils ſont grands, & forts, & de belle diſpoſition.

Quant aux hommes de cheual, ils choiſiſſent des hommes de moyenne taille, qui ſoient adroits, & diſpoſts. Ils n'ont pas des cheuaux de longue haleine, ny bons pour le choq, & le rencontre, au prix de ceux du Pays bas, & des Allemans. Car outre que la bonté du pays gras ne le porte pas (pource que les bons cheuaux demandent vn pays qui ne ſoit pas beaucoup gras, ny auſſi d'ailleurs entierement ſec) ils ne s'en ſoucient guieres, & ne s'amuſent pas à les rendre bons. Mais les hommes de cheual ſont de deux ſortes: veu que quelques vns ſont armez de toutes pieces, & ceux-cy ſont Gentils-hommes pour la plus grande partie: les autres ſont armez à la legere, & de ceux-cy il y en a deux ſortes: car vne partie eſt armee à la façon des Albanois, l'autre reſſemble plus aux cheuaux legers d'Italie, auec certains pourpoints de caneuaz garnis de maille, ou auec quelque plaſtron, & vn morion comme de picquier, & ceux-cy vſent de lances longues, & deliees. Mais encor qu'ils puiſſent mettre enuiron deux mille hommes d'armes en campagne, & vn grand nombre de cheuaux legers, toutefois on n'a pas veu que la caualerie Angloiſe ſe ſoit iamais renduë remarquable en aucun combat, ainſi que l'Infanterie. Et le Roy Edoüard quatrieſme, qui fit tant de grandes entrepriſes, voulant monſtrer en quelle ſorte de gens il auoit plus d'aſſeurance, quittoit ſon cheual, & ſe mettoit à pied parmy l'Infanterie.

24 Mais pour monſtrer ce que peut vn Roy d'Angleterre, principalement comme ceſtuy-cy, qui poſſede maintenant toute l'Irlande, & l'Eſcoſſe, i'ay penſé qu'il ſeroit à propos de mettre icy l'effort du Roy Henry huictieſme, lors qu'il fit l'entrepriſe de Boloigne. Ce Roy paſſa donc la mer auec vne armee diuiſee en trois parties. Il y auoit en l'auant-garde douze mille hommes de pied, & cinq cens de cheual armez à la legere, & encores mille hommes de cheual ſeulement armez de maille & de taffettes, que le Roy auoit tous veſtus de bleu bordé de rouge. L'arriere-garde (veu qu'ils paſſerent en cét ordre) eſtoit conduite par le Duc de Nortfolk, & eſtoit compoſee de ſemblable nombre de gens de pied, & de cheual, veſtus de bleu comme les premiers. Entre ceux-cy il y auoit mille Irlandois, couuerts d'vne chemiſe de lin longue & eſtroitte, & d'vn manteau par deſſus: & quant au reſte nuds, auec la teſte nuë & les cheueux longs: & ceux-cy eſtoient armez de trois dards, & d'vne longue eſpee: Et auoient vn gand de fer en la main gauche, qui eſtoit long iuſques au coude. Quand ils viennent au combat, ils ſe retrouſſent fort haut, & ſont fort accouſtumez, & exercez à

exercez à la courſe. Le corps de la bataille, où eſtoit la perſonne du Roy, eſtoit de vingt mille hommes de pied, & deux mille cheuaux Anglois, tous veſtus de rouge, bordé de jaune. Ils menoient apres eux cent gros canons: outre les petites pieces. Ils auoient encores mené ſur des chariots cent moulins, dont chacun tournoit auec vn cheual, & venoit à moudre le bled, & encores ſur les chariots ils auoient des fours, où le pain ſe cuiſoit. Le nombre des chariots eſtoit ſi grand, qu'ils en entouroient, & fermoient toute l'armee en façon de tranchees: & pour tirer ces chariots, & l'artillerie, & conduire le bagage, il paſſa de l'Iſle en terre ferme enuiron vingt-cinq mille cheuaux, & outre les viures de toutes ſortes, on y mena quinze mille bœufs, outre vn nombre infiny d'autres beſtes. Ce ſeroit vn trop long diſcours de vouloir ſpecifier par le menu la grande quantité des eſchelles, ponts, balles, pouldres, munitions, bois & autres choſes appartenantes aux factions militaires, dont il eſtoient fournis, n'ayans laiſſé en arriere vne ſeule choſe de toutes celles qu'ils eſtimoient neceſſaires. Toutefois quant aux vaiſſeaux, ceux qui eſtoient entretenus ordinairement, ſont beaucoup diminuez, veu qu'il n'y en a pas guieres plus de quarante, d'autant qu'où par negligence, ou pour la trop grande depence, il y en a eu partie de vendus, & partie qui ont eſté rendus mal propres à la nauigation. Mais il faut conſiderer que ce peu qui reſte, auec l'autre peu de particuliers ſubiects, dont le Roy ſe ſert en toutes occaſions, comme des ſiens propres en les payant, de meſme qu'il fait des eſtrangers quand la neceſſité le preſſe: tous ces vaiſſeaux, dis-je, ſuppleent non ſeulement à la deffence, mais ſeroient meſmes en vn beſoing capables d'attaquer, & d'offencer, veu qu'il court vn bruict qu'on en trouue d'eſpars en diuers endroicts de ceſte Iſle, que grands, que petits, propres à ſeruir, & aller contre l'ennemy, en ſi grand nombre, que s'ils eſtoient mis enſemble, ainſi qu'on pourroit faire aiſément en vn beſoing, à vn ſimple commandement du Roy, ils monteroient à vn grand nombre, les Anglois diſent de quatre cens. Mais poſons le cas qu'il n'y en euſt vn nombre mediocre, il y en auroit ſans doute tant qu'en armant vne partie de ſoldats, d'artillerie, & de toutes les munitions, & armes requiſes, comme on pourroit faire ſans peine (veu que ce Royaume ne porte enuie, pour le regard de toutes ſes prouiſions neceſſaires, à nul autre) s'ils n'attaquoient perſonne, pour le moins ils ne craindroient pas, ſe mettant ſur la deffence, aucune force qui les vouluſt aſſaillir.

Pour les hommes de faction on tient que quand il faudroit faire vn effort, on en armeroit bien vingt-cinq mille, de corſelets & armes blanches: ie dis quant à ceux que le Roy ſeul peut armer; veu que ſi on y adjouſtoit ceux des Seigneurs & Barons particuliers, dont il n'y en a aucun pour petit qu'il ſoit, qui à proportion de ſa ſuite, & de ſes moyens, ne ſoit aſſez pourueu pour armer vn bien grand nombre, iuſques à la meſme qu'on dit qu'il y en a qui en peuuent armer des milliers, comme les Comtes d'Amby, de Sariſbery, de Vveſtmerlande, & ſur tout celuy de Pembrok, encores que ceux-cy ne fuſſent pas tous ſoldats experimentez, toutefois eſtans en compagnie de ſoldats pratics, & exercez (d'autant qu'il en ſort pluſieurs de ceſte nation, ainſi que des autres, qui s'en vont deçà delà aux guerres) ils feroient en toutes choſes de grands effects pour l'inclination naturelle qu'ils ont à la guerre: & ceux-là meſmes qui ſeroient deſarmez, feroient pour la meſme raiſon grande preuue de leurs perſonnes. Pour tout le Royaume d'Angleterre lors qu'il n'eſtoit pas vny à l'Eſcoſſe, la mer le rendoit aſſez fort de tous coſtez contre toutes les autres nations, horſmis contre les Eſcoſſois, qui ſont dans vne meſme Iſle. Mais les Anglois auoient aſſeuré la frontiere auec vne garniſon de quinze cens ſoldats diſtribuez en quatre places, c'eſt à ſçauoir vne partie à Baruik frontiere du coſté de Leuant, aſſiſe à la bouche du fleuue Medo, place forte, & de grand trafic pour la peſche des ſaumons, vſurpee anciennement ſur les Eſcoſſois, & touſiours retenuë par les Anglois: vne autre partie en la ville de Carled, frontiere du coſté du Ponent, & le reſte en deux autres places de moindre importance, aſſiſes entre ces deux, l'vne appellee Orche, & l'autre Vvark, entre la ville de Duram, qui eſt vn peu plus eſloignee, & toutefois renommee entre les Anglois, d'autant qu'encores qu'on n'y tienne les ſoldats payez ordinairement, toutefois eſtant fort peuplee, elle a touſjours eſté tenuë pour vn des principaux arreſts des courſes des Eſcoſſois. Voila tout ce qui ſe peut dire des forces d'Angleterre.

Il eſt à propos que nous parlions maintenant de la conduite & gouuernement de ce Royaume: veu que ce ne ſeroit pas aſſez qu'il fuſt riche, fort & peuplé, s'il n'eſtoit auſſi bien gouuerné, puis qu'on ſçait aſſez que pluſieurs Republiques qui ne manquoïent pas de tout ce que nous auons remarqué en ce Royaume, ſe ſont neantmoins perduës par faute de conduite qui leur eſtoit neceſſaire.

Digitized by Google

GOVVERNEMENT D'ANGLETERRE.

55 LA Couronne d'Angleterre eſt ſucceſſiuement hereditaire à ceux qui ſont plus proches de ſang, & lors que les maſles manquent, les femmes ſuccedent, & ſur cecy les Anglois alleguent ce qui eſt dit aux Nombres, à ſçauoir que quand l'homme mourra ſans enfans maſles, la ſucceſſion appartiendra aux femmes, dont les baſtards ſont toutefois exceptez. Mais ceſte couſtume n'eſt aucunement receuë en France, pour raiſon de la loy Salique faite jadis par Pharamond premier Roy des François, l'an 422. qui ne permet pas que les femmes ſuccedent.

Or le Royaume eſt diuiſé en quatre ſortes de perſonnes, c'eſt à ſçauoir nobles, bourgeois, hommes liges, ou legaux, & artiſans. On compte entre les nobles en premier lieu le Roy, puis les Princes, Ducs, Marquis, Cõtes, Vicõtes & Barons, qui ſont nõmez par excellẽce, Seigneurs, hommes nobles, & ceux-là ſont ſuiuis des Cheualiers, des Eſcuyers, & autres nobles qu'ils nomment *Gentlemen*. Les Ducs, Marquis, Comtes, Vicomtes, & Barons, reçoiuent ces qualitez du Prince, ou prennent celles du pere qui a porté quelqu'vn de ces titres: car le fils aiſné d'vn Duc du viuant du pere ſera nommé Comte, & le fils d'vn Comte Vicomte, ou Baron, les autres enfans des gentils-hommes ſont appellez Eſcuyers: mais on appelle communement Seigneurs les enfans des Ducs, & des Marquis, de meſme que les fils aiſnez des Comtes.

Il n'y a au reſte perſonne qui puiſſe eſtre Baron, s'il ne peut tirer de ſon reuenu annuel mille marcs d'or. Il n'y a perſonne qui naiſſe Cheualier, non pas meſme le Prince de Galles. Au reſte les Cheualiers ſont faits ou auant le combat pour leur donner plus de courage de bien faire, ou bien apres le combat lors qu'ils ont rendu quelque preuue ſignalée de leur valeur, ou bien pour quelque bonne eſperance qu'on a d'eux en temps de paix. Mais ils ne ſont pas tous faits d'vne meſme ſorte: car les vns ſont faits de la main du Roy, les autres par ſon mandement & authorité, les autres de la main, & par l'eſlection du General d'armee, qui les trouue dignes de cét honneur. Et lors que quelqu'vn eſt fait Cheualier, il eſt à genoux, & reçoit vn coup ſur les eſpaules, ou ſur le dos, de l'eſpee nuë, puis on luy dit, *Soyez Cheualier au nom de Dieu*. A quoy l'on luy adjouſtoit autrefois *de ſainct Georges*: & auant qu'il ſe leue on luy dit, *Auancez*.

Les Cheualiers du Bain ſont faits tels aux ſacres des Roys, auec de longues & curieuſes ceremonies.

Les Cheualiers Porte-enſeignes ſont faits en l'armee, & peuuent apres cela mettre leurs armes en leurs drapeaux, de meſmes qu'ils eſtoient Barons, mais cét ordre eſt preſque perdu en Angleterre. Or de quelque rang de Cheualiers qu'vn homme ſoit, ſa femme eſt auſſi toſt appellee Dame, auſſi bien que celle d'vn Baron: mais quant au mary, il n'a pas le nom de Baron, ains on adjouſte à ſon nom ce mot de Sir, qui ſignifie Seigneur, de ſorte qu'il ſera appellé, Seigneur Pierre, Iean, &c. Quant aux Cheualiers de la Iartiere, leur ordre a eſté inſtitué par Edoüard III. & c'eſt celuy qui eſt plus honorable en Angleterre. I'en parleray traitant des ordres diuers de cheualerie ſur la fin de ce liure: Et d'autant encores que cét ordre n'eſt pas tant vne eſpece de police, qu'vn ornement du Royaume, i'en quitteray le diſcours pour venir aux autres perſonnes.

36 Les Eſcuyers nommez en Anglois *Eſquir*, ou vulgairement *Squire*, ſont ceux qui portent la marque de leur nobleſſe en leurs armes, & l'on tient que ce nom eſt venu de l'eſcu qu'ils portoient deuant les Cheualiers, ou Seigneurs: & leur fut donné pour les diſtinguer des ſimples ſoldats.

Les nobles, ou *Gentlemen*, qui eſt vn mot approchant de celuy de gentil-homme, ſont confuſément tous ceux qui ſont tels de race, ou qui le deuiennent en quelque façon. Et certainement on deuient noble en Angleterre bien aiſément, veu que tous ceux qui eſtudient aux loix, & qui font profeſſion des Arts liberaux, & ne viuent pas de leur trauail, ont le nom de Monſieur, qui doit eſtre donné ſeulement aux gentils-hommes, & Eſcuyers en Angleterre, & ſont eſtimez nobles.

Apres les gentils-hommes on met les bourgeois, qui non ſeulement ont quelque magiſtrat en leur ville, mais auſſi en peuuent porter la charge. Or il faut que telles perſonnes ſeruent à la Republique aux lieux où elles habitent. Ces hommes là ne ſont guieres eſtimez aux Comtez, ſinon qu'ils ſont appellez aux Eſtats: & les plus anciennes villes en deputent ordinairement quatre, les autres deux.

La troiſieſme ſorte de gens eſt de ceux que les loix d'Angleterre appellent, *Hommes liges ou legaux*, qui peuuent tirer annuellement de leurs fonds la ſomme de quarante ſols eſtrelins, c'eſt à dire ſix liures d'Angleterre, ſelon le cours de la monnoye du iourd'huy. Ces gens-cy ſe declarent ouuertement non nobles, & portent beaucoup d'honneur à ceux

ed by Google

qui le ſont : mais ils ſont pardeſſus les gens de meſtier, & artiſans, qui ſont mis au dernier rang. 27

Les offices Royaux d'Angleterre ſont à vie, & ne peuuent eſtre oſtez, ſinon pour crime de leze Majeſté: & s'ils ne ſont entierement conformes de nom à ceux des autres Royaumes, & que la charge ſoit differente, toutefois ils ont en leur adminiſtration l'authorité que les autres ont aux autres Royaumes. Les principaux eſtats ſont ceux-cy : le grand Chancelier, le grand Threſorier, ou Intendant general des Finances, le Preſident, le Maiſtre du petit ſeel, le grand Chambellan, le Conneſtable, le grand Mareſchal, l'Admiral, & le grand Seneſchal: mais la charge de Conneſtable, & de Mareſchal ſont ſeulement en eſtre en temps de guerre, ou bien en quelques temps de couronnement ou ſemblable ceremonie.

Quant aux autres, il faut ſçauoir que la couronne d'Angleterre s'eſt renduë en telle ſorte maiſtreſſe de tous les Eſtats du Royaume, ou par force, ou par la voye de la iuſtice, c'eſt à ſçauoir par le moyen des fautes des Princes, ou par faute d'heritiers, que tous appartiennent aujourd'huy au Roy: & combien que quelques lieux ſoient ſoubs quelque Prince, veu qu'il y en a encores quelques vns, bien qu'en petit nombre, toutefois on recourt en dernier reſſort au Conſeil du Roy, & les Seigneurs n'ont aucune puiſſance ſur leurs ſubiects apres qu'ils leur ont payé ce qu'ils leur doiuent annuellement, qui eſt vne ſomme d'argent à tant pour teſte, veu que les peages, daces, gabelles, & tailles appartiennent au Roy.

Toutes les principales villes du Royaume ſont gouuernees par les officiers du Roy, & au lieu qu'autrefois elles ont eu des Seigneurs abſolus, aujourd'huy il n'en reſte autre memoire que le titre des lieux que le Roy garde encores, en honorant quiconque il luy plaiſt, adjouſtant à ces titres quelque petit reuenu, ſans toutefois que ceux qui ont ces titres ayent aucune ſorte de iuriſdiction aux lieux ou pays dont ils portent le titre, & s'il y auoit à faire quelque choſe (qui ſera touſiours bien peu) ce ſera comme pour les fonds, decimes, & choſes ſemblables, ſans qu'il ſe puiſſe meſler du gouuernement entier.

Les titres que le Roy donne ſont de Duc, de Marquis, de Comte, de Vicomte, de Baron: & quant au titre de Milord, il s'eſteint auec ceux qui l'ont, ſinon qu'ils euſſent eſté du Parlement, veu qu'alors le titre paſſe au fils aiſné, & ainſi de main en main, le fils eſtant du Parlement. Et lors que quelques autres ont vn titre pour le reſpect du pere, ils ne peuuent eſtre du Parlement tandis que le pere eſt viuant, encores que le titre ſoit de Comté, ou de Baron.

Lors qu'vn Duc vient à mourir, le fils aiſné ne ſe nomme pas toutefois Duc tout auſſi toſt, ainſi que porte la couſtume des autres eſtats, & Royaumes : mais il eſt neceſſaire que le Roy le face tel, ce qu'il fait auec certaine ſolemnité, veu que celuy qui doit ſucceder au pere, ſe preſente au Roy, qui luy ceint l'eſpee, & luy met la couronne ſur la teſte, auec pluſieurs autres ceremonies : & il fait le meſme pour le regard des fils de Ducs, & de Comtes: toutefois ceux-cy n'ont autre nom que de Milords durant la vie de leurs peres: & les fils des Vicomtes, & des Barons ſont nommez ſimplement chacun de leur nom.

Lors que les titres ſont en vne maiſon, & que le Roy les a donnez vne fois, ils ne ſe peuuent iamais perdre, ſi ce n'eſt en cas de quelque grande faute, veu qu'en ce cas, celuy qui a le titre le perd auſſi bien que tous les deſcendans; & lors que ceſte priuation arriue, ils nomment cela eſtre priué de ſang, qui veut dire en effect qu'ils ſont priuez de la nobleſſe, & depuis cela le Roy en joüyt touſiours, ſinon en cas que le priué fuſt remis : ce qui arriue quelquefois, comme il s'eſt veu en Pole, au Duc de Nortfolk, & en Courtenay, veu que le ſang, comme ils diſent, & les biens ont eſté reſtituez à tous trois : mais cela ne ſe peut faire qu'en l'aſſemblee des Eſtats, non plus qu'ils n'en peuuent eſtre priuez que de meſme ſorte. 38

En Angleterre la Souueraineté eſt tellement entre les mains des Eſtats, qu'ils ſeruent au Roy d'vn couteau affilé pour tailler tout ce qu'il veut, & de Miniſtres pour ranger ſon peuple à contribuer incontinent tout ce qu'il ſouhaitte.

Le Roy eſt bien aiſe de conuoquer tous les ans ceſte aſſemblee, & ſeroit bien marry d'interrompre ceſte couſtume, les plus ſages, & les plus gens de bien, & tous ceux qui deſirent le ſoulagement du peuple voudroient bien de tout leur cœur, que leſdits Eſtats qu'ils appellent, Parlement, fuſſent aſſemblez auſſi rarement qu'en France, le peuple en ſeroit moins foulé, ceſte aſſemblee ne tournant qu'à la plus grande charge du peuple; parce que ce Parlement eſt touſiours compoſé pour la pluſpart des affidez, & plus paſſionnez ſeruiteurs du Roy, qui panchent & ſe tournent touſiours incontinent au moindre geſte & branſlement de l'Eſtat à tous les mouuemens du Roy, en ſomme à tout ce qu'il veut & deſire : Et pour leurs bons ſeruices reçoiuent touſiours quelques commoditez & gratifications, leſquelles, outre les fraiz de l'aſſemblee & ce qu'ils accordent en icelle, tombent en fin ſur le dos d'icelle.

Au reſte les loix d'Angleterre ont deux choſes, c'eſt à ſçauoir le iugement, & la pratique. Il faut auſſi conſiderer en cela les perſonnes, les lieux, les choſes, & les manieres, ou moyens. Ces perſonnes ſont les Notaires publics, les Aduocats, & les Iuriſconſultes. Les Notaires dreſſent les actions, les decrets de la Cour, les rapports & les ſentences, & les mettent par eſcrit.

Les Aduocats, comme bien verſez en la ſcience du droict, preparent le procez aux Iuriſconſultes.

Les Iuriſconſultes ſçauans par routine, & experience, de l'ordre & façon de pourſuiure les procez, dreſſent les formules ſur les affaires de leurs clients, ou parties, ils veillent à leurs demandes, afin que le retardement, & la nonchalance ne leur preiudicient, & mettent le procez en eſtat d'eſtre iugé.

Les lieux qui ſeruent aux iugements ſont les Cours, où l'on fait les loix, & les ſentences, c'eſt à ſçauoir les Parlements, ou Eſtat, la Cour du Chancelier, les Sieges Royaux, les Greffes, la chambre des Comptes, la Cour des pupils, la Chambre eſtoillee, la Cour des Requeſtes, & la Duché de Lenclaſtre.

Leſdits eſtats qui ont la force de la puiſſance abſoluë eſt aux eſtats, qui abrogent les anciennes loix, en introduiſent de nouuelles, changent les droicts & poſſeſſions des hommes priuez, legitiment les baſtards, & changent les poids, & les meſures, preſcriuent le droict de ſucceder au Royaume, ordonnent des tailles, donnent grace des crimes, redreſſent les familles abbatuës par les fautes des predeceſſeurs, & ont puiſſance de mort & de vie ſur ceux que le Roy remet entre leurs mains.

Les officiers des Eſtats ſont les Orateurs, Greffiers, & les Arbitres. L'office de l'Orateur eſt de propoſer, & ageancer auec vn beau langage les requeſtes ou remonſtrances qui ſont preſentees aux Eſtats.

Les Greffiers gardent ce qui a eſté arreſté aux Eſtats, tant ce qui eſt imprimé, que ce qui n'eſt pas publié, & qui n'eſt qu'au profit des particuliers.

Les Arbitres ſont ceux qui ont eſté tenus par les Seigneurs, & citoyens, pour habilles hõmes, & capables de cognoiſtre de ce qui eſt propoſé dans les remõſtrãces, & d'ẽ determiner.

Or la façon d'aſſembler les Eſtats eſt telle, que le Prince enuoye des lettres par tout, aux Ducs, Marquis, Barons, & autres Seigneurs, ou laiz, ou Eccleſiaſtiques, qui ont droict de donner leurs voix, & tous ſe doiuent trouuer aux Eſtats quarante iours apres. Et le Roy enuoye auſſi des lettres aux Vicomtes des prouinces, pour eſlire deux Cheualiers en l'aſſemblee des Eſtats prouinciaux, afin de dire leur aduis pour le reſte.

Le Roy eſt en vne ſale haute où il eſt aſſis au milieu de la ſale en vn ſiege digne de luy & vn peu eſleué: le Chancelier eſt aſſis vn peu plus bas, plus pres du Roy que nul autre: les Archeueſques & Eueſques ſont à ſa main droicte, & les Ducs, & Barons à la gauche. Les Iuges ſont au milieu entre ces deux rangs, & auſſi les Secretaires du Roy, aſſis ſelon la couſtume, ſur des ſacs de laine. Cependant les Cheualiers & habitans du Parlement (car c'eſt le nom qu'ils ont, & ſont au nombre de trois, ou quatre cens) ſont appellez en vn autre lieu ſeparément, & apres qu'ils ont declaré par quelle prouince, ou ville ils ſont deputez, on leur commande auſſi toſt d'eſlire vn homme capable, & diſcret, qui ſoit Orateur des Eſtats, & de le preſenter au Roy, deuant lequel il harangue, & le Chancelier luy reſpond. L'Orateur demande que l'aſſemblee d'embas joüyſſe des priuileges anciens, & que le Roy ne ſe faſche pas s'ils diſent leurs aduis librement, & pluſieurs autres choſes: & le Chancelier reſpond ſelon qu'il iuge eſtre neceſſaire. Et quelquefois deux iours ſe paſſent en ces actions, & harangues, Outre le Chancelier il y en a vn qui lit les remonſtrances, qui ſont receuës, ou rejettees ſelon la pluralité des voix: & ſi la pluralité des voix l'emporte touchant vne nouuelle loy, le Lecteur eſcrit au deſſous de la remonſtrance en François, *Soit baillé aux communs*: & lors qu'il leur ſemble, ils font porter aux peuples ces remonſtrances par quelques vns de ceux qui ſont aſſis ſur les ſacs de laine, qui eſtans entrez dans la maiſon, apres auoir demandé permiſſion, parlent ainſi à l'Orateur des eſtats, *Excellent* Seigneur Orateur, il a ſemblé bon pour la Republique au Senat, & aux Peres autheurs, que cecy ait vigueur de loy, & ils vous prient inſtamment d'aduiſer ce qui ſera expedient de faire. Puis eſtans partis, & les huys eſtans clos, l'Orateur rapporte ce qu'ils ont dit, & ſi l'on n'eſt cependant empeſché à d'autres affaires, l'Orateur demande curieuſement leur aduis ſur ceſte remonſtrance.

Au reſte il n'eſt permis à ceux qui ſont aſſemblez, de s'entredire des iniures, ou de ſe railler l'vn de l'autre. Les Eſtats ne ſe tiennent plus depuis que midy eſt ſonné. Si le peuple a pour agreable ce qui a pleu aux Senateurs, il ſe cõfirme auec vne telle ſouſcriptiõ, LES COMMVNS ONT ASSENTEZ: c'eſt à dire que le peuple y a conſenti: & au contraire, ſi le Senat

a pour

a pour agreable ce dont le peuple eſt autheur, on eſcrit, LES SEIGNEVRS ONT ASSENTEZ. Et quand le Senat & le peuple ne ſont pas de meſme aduis, on eſlit quelques vns des deux maiſons pour debattre ce dont il eſt queſtion, & propoſer par enſemble leur aduis, & bien ſouuent apres cela l'vn s'accorde à l'opinion de l'autre. De ſorte que rien ne peut auoir force, ny vigueur, ſans eſtre approué des deux maiſons, & meſme cela n'eſt pas ſuffiſant, ſi le Prince ne le confirme le dernier iour, lors le titre de chaque ordonnance porte, *Il a eſté ordonné, &c.* Et l'on obſerue que le Prince l'approuue de ſa propre bouche en François: Le Roy le veut: & lors toutes les ordonnances d'Angleterre ſont acheuees, & imprimees auſſi toſt, horſmis quelques priuileges qui concernent les particuliers. Et lors que le Roy ne veut pas quelque choſe, ou la veut abolir, il dit ſeulement: Le Roy s'aduiſera.

Au reſte le Roy d'Angleterre abſout de tout crime de ſa propre authorité, combien qu'autrefois quelques Comtes & les Princes de Galles ſe ſoient attribuez ce droict. On ne parle point au Roy qu'en ſe jettant deuant luy à genoux, & perſonne meſme ne s'oſe promener dans l'antichambre, encor que le Roy n'y ſoit pas, non plus qu'en France. Et il y a encor vne choſe, qu'encore que le Roy ſoit abſent, on n'y oſe demeurer ſans eſtre deſcouuert, principalement s'il eſt Anglois: car vn eſtranger eſt le plus ſouuent excuſé, comme ne ſçachant pas la couſtume.

Il y a trois ſortes de iugemens en Angleterre, c'eſt à ſçauoir des Eſtats du dueïl, & des 39
aſſemblees iuridiques. La façon de donner la ſentence aux Eſtats en tous faits, eſt toute ſemblable à celle que i'ay deſia dit.

Pour le dueïl, il n'eſt pas maintenant en vſage, toutefois il n'eſt pas du tout deffendu, de ſorte que les Anglois tiennent qu'on ne le refuſeroit pas à vn homme qui le demanderoit iuſtement. On en voit la forme aux Commentaires de Briton. Ces deux premieres ſortes de iugement ſont abſoluës, & ſans appel, de meſme que ce que les Iuges arreſtent en leurs aſſemblées. Les Sieges Royaux ſont ainſi nommez, pource que les Roys d'Angleterre ont accouſtumé de s'y aſſeoir, & que toutes les cauſes qui concernent la Couronne, & ſe plaident à l'inſtance du Roy, y ſont expediées. Le principal iuſticier d'Angleterre iuge en ceſte Cour auec ſes autres Aſſeſſeurs. La Cour des actions ciuiles eſt celle où ſe plaident les procez des particuliers, nez de quelque partie du droict d'Angleterre. Il y a en ceſte Cour vn Iuge principal, auec trois Aſſeſſeurs.

Les ordonnances des Magiſtrats, ou des Iuges ſont executees le plus ſouuent par les Vicomtes. Il y a auſſi la chambre des Comptes, où ſe rapporte tout ce qui concerne les finances du Roy. Quant aux ſupplices, ils n'en ont guiere d'autres en Angleterre contre les homicides, aſſaſſins, rauiſſeurs & ſemblables crimes, qui ne ſont pas de leze Majeſté, que de les pendre: & c'eſt quelque choſe du tout inuſitee de donner la queſtion à vn homme, luy trãcher la teſte, le mettre en quatre quartiers, & le mettre ſur la rouë. Le Iuge n'a pas puiſſance d'amoindrir ou augmenter la peine: c'eſt choſe qui doit eſtre rapportee au Prince & à ceux de ſon Conſeil priué par le commandement deſquels on laiſſe les corps des voleurs pendus, iuſqu'à ce qu'ils pourriſſent, combien que ce ſoit ordinairement la couſtume d'enterrer ceux qui ſont executez. Si la femme a tué ſon mary, on la bruſle toute viue: ſi le ſeruiteur a tué ſon maiſtre, il eſt mené ſur vne claye au lieu du ſupplice, ils appellent cela *petit traceſon*. Si on s'eſt eſſayé d'empoiſonner, on n'en meurt pas, pource que le Prince n'a pas perdu ſon ſubiet.

Quand quelque meurtre a eſté commis, tous ceux qui y ont aſſiſté ſont pris pour homicides, & condamnez à la mort. On punit les traiſtres en ceſte ſorte: premierement ils ſont pendus, & eſtãs viuants on leur arrache les boyaux, puis on leur tranche la teſte auec vne hache, & ayant mis leurs membres en quatre quartiers on les met en diuers lieux ſur des pieux. Les Ducs, Marquis, ou Barons qui ſont du Parlement, ont ce priuilege, qu'eſtans accuſez de crime de leze Majeſté, ils ſont iugez par leurs ſemblables.

En Angleterre il y a certains Iuges, qu'on appelle de Circuits & Iuges d'Aſſiſes, leſquels ſont choiſis tous les ans par le Roy, & faut que ce ſoient certaines perſonnes la probité, deſquelles luy ſoit cogneuë: leſquels apres luy auoir preſté ſerment neceſſaire, il les enuoye, les vns en vne prouince & les autres en vne autre. Leur pouuoir eſt d'entendre & eſcouter les plaintes du peuple contre les Iuges des lieux & officiers de iuſtice, comme auſſi il s'eſtend ſur les Gouuerneurs des villes & places des prouinces.

Or leur authorité eſt ſi ample qu'ils peuuent condamner à la mort, ou à telle autre peine qu'ils iugent raiſonnable, & font executer leurs iugemens & ſentences ſans appel, & ſur qui que ce ſoit qui aye delinqué, des Iuges ou Gouuerneurs.

Ils ſont appellez Iuges de Circuit ou d'Aſſiſes, parce qu'ils font le tour des prouinces qui ſont aſſignees à chacũ d'eux, & c'eſt à eux que s'addreſſent les lettres patentes du Roy pour

eſtre executees par tout le Royaume contre qui que ce ſoit.

Il y a vne autre Cour en Angleterre, qui n'a pas ſa ſemblable en lieu que ie ſçache. Lors qu'on rend le droict à Vveſtmonſtier, le iour auparauant que les Aſſiſes finiſſent, le Chancelier, les Barons, & tous ceux qui ſont du Conſeil Priué du Roy, & pareillement les Iuges, c'eſt à ſçauoir les deux principaux Iuſticiers depuis ſix heures iuſqu'à vnze ont accouſtumé de s'aſſeoir en certain lieu, qui eſt nommé la chambre eſtoillee, ou à cauſe du grand nombre de feneſtres qui y eſt, ou à cauſe que le plancher eſt ſemé de pluſieurs eſtoilles dorees. Ceſte Cour a eſte introduite pour iuger des choſes faites par violence, & pour arreſter l'inſolence des plus puiſſans, qui ſont obligez d'y venir reſpondre en perſonne, & s'ils ne ſe iuſtifient bien ils ſont enuoyez en priſon pres d'vn ruiſſeau qui ſe nomme *Fleet*, d'où il ſort en peu de temps par le moyen de ſes amis, auec promeſſe de viure deſormais plus paiſiblement: & lors il eſt condamné à l'amende enuers le Roy, & à tous deſpens, dommages & intereſts enuers ſa partie. Elle fut eſtablie au temps que le Cardinal Vvoliſeus Eueſque d'Yorc fut Chancelier d'Angleterre. Ceux qui preſident en ceſte Cour ſont le Chancelier, l'Intendant general des finances, tous les Conſeillers, & tous les Barons. La pluralité des voix l'emporte. Les peines ordinaires ſont la priſon, & l'amende pecuniaire.

Il y a encores la Cour des pupils, qui iuge tout ce qui concerne les orphelins, & en la Cour de la Duché de Lenclaſtre, les actions perſonnelles, & reelles, qui concernent en quelque ſorte que ce ſoit, les fonds de la Duché, ſont debatuës. La Chambre des Requeſtes voit les requeſtes, & plaintes preſentees au Roy, hors deſquelles elle ne peut donner aucun iugement: & s'appelle la Cour des pauures, pource qu'il faut que ces Iuges rendent droict ſans
31 ſalaires. Elle eſt auſſi appellee Cour de conſcience.

Il y a encores la Cour d'Egliſe, nommee auſſi Cour de Chreſtienté, & les Archeueſques, & Eueſques qui y preſident, ont vne iuriſdiction particuliere, principalement en quatre ſortes de cauſes, veu qu'ils cognoiſſent des teſtaments, & lais teſtamentaires, des decimes, des mortuaires, & des nopces, & de l'adultere, ou fornication: bref de tout ce qui concerne la conſeruation de l'ordre, & ornement de l'Egliſe & qui appartient à l'entretien de la Religion. Voila l'ordre de la iuſtice d'Angleterre, & la façon de laquelle elle eſt gouuernee.
32 Mais auant que ie mette fin à ce diſcours, ie vous veux dire en vn mot de ceux qui ſont condamnez à la mort.

Quant l'on fait iuſtice de quelqu'vn en Angleterre, & qu'on le mene pendre, tous les parens ont accouſtumé de ſe trouuer preſents à la mort: & apres qu'on l'a mené par la ville ſur vn chariot, on le conduit en fin au gibet: où l'on le pend, en luy mettant au col vne chaine de fer, large de trois doigts. Et pource que ceſte chaine ne le peut ſi promptement eſtrangler à cauſe de ſa largeur, les parẽts courent ſoudain, & le tirent tãt par les pieds qu'il meurt, & eſtiment faire en cela vn bon office, & digne de ce qu'ils luy ſont. Cela eſt permis par la iuſtice, à cauſe qu'on en a trouué tel, qui eſt demeuré pendu depuis le matin iuſques au ſoir ſans eſtre mort, en danger de perdre tout enſemble le corps, & l'ame. Nous auons aſſez diſcouru maintenant du gouuernement politique, voyons maintenant comme on ſe porte aux choſes qui concernent la Religion, & le ſeruice de Dieu, qui ſont les principaux piuots des Republiques bien ordonnees.

RELIGION D'ANGLETERRE.

33 LEs Anglois, ſelon quelques vns, receurent la Religion Chreſtienne de Ioſeph d'Arimatie, & puis du Pape Eleuthere, par la predication de Fugace, & Damian, qui baptiſerent le Roy Luce, & vne bonne partie de ſes gens enuiron l'an de noſtre ſalut 180. Mais l'Iſle ayant apres eſté occupee par les Anglois Saxons, le grand grand Gregoire Pape y manda Auguſtin, & Melite, & pluſieurs autres de l'ordre ſainct Benoiſt, qui y renouuellerent la foy, & y conuertirent Etelbert Roy de Kent, enuiron l'an 506.

Depuis ce temps là iuſques à l'an 1534. l'Angleterre n'eut iamais autre foy que la Catholique Romaine, & meſme Ina Roy d'Angleterre fort puiſſant, rendit ſon Royaume tributaire d'vn denier pour feu au ſainct Siege, qui eſtoit appellé en ce temps là le denier de ſainct Pierre & ſe colligeoit par an, de chaque famille & maiſon par le Collecteur du tribut de ſaint Pierre: Les Anglois ſe voulurent par apres liberer de ce tribut & de ceſte recognoiſſance du ſainct Siege de Rome, mais y ayans eſté maintenus malgré leur rebellion par le ſecours & l'aſſiſtance des François & Saxons, au lieu d'vn denier qu'ils payoient annuellement pour le tribut de ſainct Pierre, furent condamnez à payer le triple.

Or Henry VII. Roy d'Angleterre maria ſon fils aiſné Artus à Catherine fille de Ferdinand d'Aragon, & d'Iſabelle de Caſtille, qui regnoient lors en Eſpaigne. Mais le mariage ne fut pas conſommé, à cauſe de la mort d'Artus, apres le deceds duquel pour le bien de la paix entre l'Eſpaigne, & l'Angleterre, Henry puiſné d'Artus auec diſpenſe de Iules II. eſpouſa

pouſa la meſme Catherine, & en eut en vingt annees qu'il veſcut auec elle, trois enfans maſles, qui moururent ieunes, & deux filles. Mais il aduint que Henry commença de perdre l'affection qu'il portoit à Catherine : dequoy le Cardinal Vvolſe hõme arrogant & ambitieux, & qui n'aimoit pas la Royne, s'eſtant aduiſé, commença à luy mettre quelques ſcrupules en la teſte ſur ſon mariage, à cauſe du premier qui auoit eſté contracté auec Artus ; & ce qui pouſſoit encores ce Cardinal à perſuader ce diuorce au Roy, c'eſtoit la haine qu'il portoit à Charles V. nepueu de Catherine, pour l'opinion qu'il auoit que Charles auoit empeſché qu'il ne fuſt creé Pape.

D'ailleurs, le Roy aimoit ſi eſperduëment Anne de Bolen, que l'on croyoit toutefois communement eſtre ſa fille. Pluſieurs Theologiens des Vniuerſitez de la Chreſtienté eſcriuirent ſur ce ſubject, les vns contre Henry VIII. les autres à ſon aduantage, eſtans gaignez par argent. Entre autres choſes ceux qui luy contrarioient diſoient, que ceſte ſeparation eſtoit fondee ſur la loy diuine, pource que Onan auoit eſpouſé Tamar, qui auoit eſté femme de ſon frere aiſné: & la loy Moſaïque veut qu'vn frere prenne la femme de l'autre decedé ſans enfans, afin que la race & famille ſoit conſeruee ſans paſſer en l'eſtrangere, ſi bien que ce mariage eſtoit eſtably ſur la loy poſitiue. Mais en fin Henry 8 leua le maſque, & deſpeſcha à Rome à Clement 7. Eſtienne Gardiner, & François Brien pour traitter du diuorce. Le Pape remit le iugement de cecy à certains Cardinaux, & Theologiens, qui reſpondirent que le mariage eſtoit bon, & valable, & ne pouuoit eſtre diſſout. Toutefois Gardiner obtint du Pape pour iuges deux Cardinaux, à ſçauoir celuy de Campege, & celuy d'Yorc, & que la cauſe ſe debattroit en Angleterre. Mais apres qu'on eut longuement diſputé, & plaidé pour l'vn, & pour l'autre, la Royne appella au Pape, diſant que les Iuges eſtoient obligez au Roy, l'vn pour l'Eueſché de Vinton, & l'Archeueſché d'Yorc : l'autre pour l'Egliſe de Sariſbery. A ceſte cauſe le Pape deffendit aux deux Cardinaux de proceder outre: & ordonna que Paul Capizucco de la Rete, luy en feroit le rapport. Le Roy voyant la grande difficulté de l'affaire, & le peu d'eſpoir d'vn bon ſuccez, tourna ſon deſdain contre l'Archeueſque d'Yorc, qu'il auoit mis en ceſte peine, & le deſpoüilla de l'Eſtat de Cheualier, & de l'Eueſché, & luy oſta meſme vn Palais qu'il auoit baſty à Londres, & le confina premierement en vn village, puis en ſon Egliſe d'Yorc, & depuis ayant ordonné qu'on le menaſt priſonnier à Londres, il mourut miſerablement en chemin. Mais pour tout cela, il ne laiſſoit pas d'aymer autant que iamais Anne de Bolen, & d'enuoyer Cranmer à Rome pour deffendre ſa cauſe. 34

Cependant Guillaume Varan Archeueſque de Cantorbery, qui auoit touſiours deffendu comme il deuoit, le mariage de la Royne, vint à mourir, & le Roy à la ſolicitation de Thomas Bolen pere putatif d'Anne, & meſme de ladite Anne, mit Cranmer en la place du deffunct, à la charge de prononcer, meſme contre l'authorité du Pape, le mariage nul, & illegitime. Auſſi toſt il vint iuſques là que de faire accuſer les Eccleſiaſtiques d'auoir recogneu l'authorité des Legats eſtrangers & declara que tous leurs biens luy eſtoient confiſquez, tellement qu'il induiſit le Clergé, abandonné des Barons, & des Archeueſques, à le ſupplier de ſe contenter pour peine de ceſte faute, de quatre cens mille eſcus, en leur quittant le reſte, & ce fut de là que prit origine le titre qu'il prit de chef & primat de l'Egliſe d'Angleterre. En fin il eſpouſa ſecretement Anne de Bolen, donnant à entendre au Preſtre nommé Roland, qu'il auoit permiſſion du Pape de ce faire. Auſſi toſt apres Catherine fut confinee en certain lieu eſcarté, auec trois Damoiſelles, & incontinent la Court fut pleine de flateurs, qui pour plaire à Anne commencerent à ſe mocquer des Preſtres, du Pape, & des Sacrements.

Les heretiques d'autre part voyans ceſte occaſion s'eſſayerent en toutes ſortes de prouigner leur nouuelle opinion, & pour ce, ils firent induire le Roy à ſe faire iurer l'obeyſſance qu'on promettoit au Pape; pour obtenir cela plus facilement, ils ſe contenterent qu'il adjouſtaſt au ſerment ceſte clauſe, *En tant que la parole de Dieu le permettroit.* Et auec cét artifice ils firent tresbucher Iean Fiſcher Eueſque de Roceſtre, plein de doctrine, & pieté. Et le ſerment eſtant preſté, Cranmer comme ne recognoiſſant plus le Pape, prononça la ſentence du diuorce entre le Roy & la Royne, ſur la fin de l'an 532. Ce que le Pape Clement ayant entendu prononça, mais trop tard, la ſentence diffinitiue en faueur de la Royne, declarant les ſecondes nopces illegitimes. Lors Henry huictieſme (à qui Eliſabeth naſquit cependant) de deſpit qu'il eut, oſta à Catherine, & à Marie ſa fille tous ornemens, & titres, & voulut que les Barons iuraſſent de tenir les ſecondes nopces pour legitimes, & la fille qui en eſtoit née pour heritiere du Royaume, & d'en tenir Marie pour forcloſe comme illegitime. En meſme temps il fit mettre en priſon Iean Fiſcher, & Thomas Morus, & pluſieurs Religieux de l'Ordre ſainct François qui ne pouuoient ſouffrir ce ſcandale, & fit ordon- 35 36

ner en vne aſſemblee des Eſtats du Royaume, que perſonne, ſoubs peine d'eſtre declaré criminel de léze Majeſté, n'euſt à recognoiſtre l'authorité du Pape en Angleterre, ou Irlande, & qu'on le tint luy-meſme pour chef de l'Egliſe Anglicane en terre, & que pour ceſte cauſe on luy payaſt les annates, & les decimes des benefices, meſme que ce fuſt luy qui decidaſt de tous debats, & reformaſt les abus, & qu'on appellaſt plus le Pape qu'Eueſque de Rome ſimplement.

37 En fin l'an 1538. il obtint la confiſcation de tous les Monaſteres de l'vn & de l'autre ſexe, & en diſtribua les reuenus à pluſieurs gentils-hommes du Royaume, afin de les rendre intereſſez en ce fait. Tellement que les Monaſteres finirent en Angleterre enuiron l'an 1540. & l'on tient que le nombre des Egliſes ruinees eſtoit de dix mille. Finalement ce Roy mourut l'an 1546. & ayant pour fils Edoüard VI. le laiſſa ſucceſſeur du Royaume, & Edoüard prit auec le titre de Roy celuy de Chef de l'Egliſe Anglicane, & ce fut ſoubs ceſtuy-cy que la Religion Catholique demeura toute eſteinte en Angleterre, par le moyen d'Edoüard Seimer heretique Zuinglien, qui eſtoit oncle du Roy, qui introduiſit aux chaires les Miniſtres Lutheriens, & autres, iuſques à forcer les ieunes gens a les ouyr: & deſlors il fut ordonné que l'on celebreroit l'office diuin en langue vulgaire, comme on fait encor.

Cependant Marie fille de Henry huictieſme & de Catherine, maintint toute ſeule la Meſſe, & le ſainct Sacrement en ſa chapelle: Edoüard mourut dans peu d'annees apres ſon couronnement, & Marie ayant vaincu le Duc de Nortumbrie, & Ieane fille du Duc de Suffolk fut receuë Royne. Et incontinent elle fit annuller le titre de chef de l'Egliſe Anglicane, remit les cauſes ſpirituelles au iugement de l'Egliſe: & Cranmer fut le premier condamné par ceſte voye, & fit ſortir auſſi toſt d'Angleterre enuiron trente mille heretiques de diuerſes nations, & ſectes, & annulla toutes les loix faites par Edoüard contre l'Egliſe Catholique, & pour aduancer mieux la vraye Religion, ſe maria auec Philippes Prince d'Eſpaigne. Mais ainſi qu'elle trauailloit pour remettre ce que les autres auoient deſtruit, elle deceda dans la ſixieſme annee de ſon regne. Elizabeth fille d'Anne de Bolen luy ſucceda, mais craignant

38 que le Pape, & les Catholiques ne debatiſſent la ſucceſſion, elle fut couronnee auec les ceremonies Catholiques: mais elle chercha de maintenir ſon authorité par le moyen de l'hereſie, & ayant premierement impoſé ſilence aux Predicateurs Catholiques, elle ouurit les ports, & les portes de l'Iſle aux heretiques. Elle fit apres aſſembler les Eſtats, où elle voulut eſtre renommee Souueraine tant au ſpirituel qu'au temporel en tous ſes Eſtats, & voulut que chacun la recogneuſt pour telle, excepté les Barons, afin qu'ils ne ſe miſſent en armes, & ne s'vniſſent auec le Clergé, & la peine à qui refuſeroit de iurer eſtoit, la premiere fois de la confiſcation de tous les biens, & de priſon perpetuelle, & la ſeconde de la vie. Par ce moyen elle s'appropria les annates & les decimes, abolit la Meſſe en ſon pays, & tout exercice de la Religion Catholique, ordonnant pour peine à ceux qui oyroient la Meſſe, ou adminiſtreroient le ſainct Sacrement, qu'ils payeroient la premiere fois deux cens eſcus, ou tiendroient priſon ſix mois, & pour la ſeconde quatre cents eſcus, ou ſeroient vne annee entiere en priſon, & la troiſieſme que tous leurs biens ſeroient confiſquez, & eux detenus en priſon à perpetuité. Et l'on vid ſoudain le lendemain de la feſte ſainct Iean Baptiſte, l'an 1559. ceſſer les Meſſes, & le diuin office par tout le Royaume.

Et pource qu'elle eut aduis de quelques Colleges & Seminaires eſtablis par le Pape Gregoire trezieſme pour les Catholiques Anglois qui auoient quitté l'Angleterre, pour cauſe de perſecution, ſe refugioient pour y eſtre ſuſtentez, inſtruicts, enſeignez, & rendus capables de maintenir & deffendre la Religion Catholique contre toute ſorte d'hereſie, ſe figurant que dans leſdits Seminaires on y viuoit contre les loix d'Angleterre, & que l'on y tramoit la ruine de ſon Eſtat, & que l'on y nourriſſoit des hommes factieux & rebelles, propres à ſuſciter le trouble en ſon Royaume: Fit faire vn Edict fort ſeuere, par lequel il eſtoit expreſſément enjoint à tous ſes ſubiets refugiez d'Angleterre pour frequenter leſdits Colleges & Seminaires, de retourner en leur pays natal & à tous peres de familles ſes ſujects, deffences tres-rigoureuſes de ne plus permettre à leurs enfans la ſortie du Royaume pour aller eſdits Seminaires eſtrangers, & dans dix iours au plus apres la publication du preſent Edict, ſeront tenus leſdits peres de famille de deliurer entre les mains de l'ordinaire des lieux, les noms & qualitez de ceux qui auroient quitté leurs pays pour ſe rendre en compagnies eſtrangeres deſdits Colleges, ſans aucune licence & permiſſion de ſa Majeſté, à ce qu'il leur ſoit ſignifié, que ſi dans quatre mois apres la publication dudit Edict, ils ne quittent leſdits Colleges & Seminaires eſtrangers & ne retournent au Royaume; il eſt deffẽdu ſous de tres-griefues peines à tous leurs parens de leur faire tenir aucunes ſommes de deniers ny moyens d'aſſiſtances pour leur viure & entretien dans leſdits Colleges, & hors leur pays natal, & à tous marchands ſous les meſmes peines, de receuoir aucunes

lettres

lettres de change pour leur faire toucher aucune ſomme de deniers.

Ces Seminaires commancerent auſſi-toſt que la furie du Caluiniſme s'alluma contre les Catholiques d'Angleterre,& que pour l'atroce perſecution qu'on leur faiſoit reſſentir ſous le regne de la Royne Elizabeth, les vns furent bannis, & les autres pour euiter la mort ſe refugierent en diuers endroicts de France,d'Italie, & de Flandres, pour y viure en aſſurance,deplorans la miſere de leur pays. En ce temps ſeoit au S. Siege de S. Pierre, Gregoire 13. du nom qui ayant appris la perſecution allumee en Angleterre contre les Catholiques, & comme pluſieurs auoient les mains ſanguinaires des Caluiniſtes, en quittans leur patrie, & ſe refugians à Rome,en Flandres,& particulierement en la ville de Reims en Champagne, deſirant leur ſubuenir en leur affliction & vrgente neceſſité, eſtablit quelque nombre de Colleges ou Seminaires en certains Royaumes & pays, leſquels il réta de reuenus & rentes neceſſaires pour le viure & entretien neceſſaire de certain nõbre de pauures eſtrangers refugiez de leurs pays pour cauſe de perſecution & de Religion: Entre leſquels Seminaires il en fit fonder vn en la ville de Rome,pour la natiõ Angloiſe,& vn autre en la ville de Reims, fort frequẽté deſdits Anglois, plus trois autres; l'vn à Lorette pour la nation Sclauone eſchappee de la tyrannie des Turcs,& vn autre encore à Rome pour la nation Allemande: & derechef vn troiſieſme pour la narion Grecque, en tous leſquels il y eſtablit nombre de ſçauans hommes pour inſtruire leſdits Anglois & autres eſtrangers en la vraye doctrine de la foy Catholique, Apoſtolique & Romaine en toute pieté & probité de mœurs, d'où ſont finalement ſortis de grands ſoldats de Ieſus Chriſt, qui ont depuis eſpanché leur ſang, & ſouffert le martyre en Angleterre & ailleurs en combattant les erreurs Caluiniſtes.

Or entre les diuerſes ſectes d'heretiques qui regnent en Angleterre, & qui ſont tous ennemis du Pape & des Catholiques,il y en a deux principalement.

La premiere eſt la ſecte des Caluinopapiſtes, ainſi appellez,pourautant qu'ils ont quelque reſſemblance & conformité auec les Catholiques en choſes diuines & ceremonies de Religion:car ils ont leurs Archeueſques,Eueſques,Doyens,Archidiacres, & tous les ordres & degrez Eccleſiaſtiques,ioüiſſans des biens & reuenus, qui leur ont eſté aſſignez par la pieté de leurs anceſtres;ils celebrent auſſi tout l'office diuin,& chantent és Egliſes ſelon les heures du iour ordinaires & accouſtumees: c'eſt pourquoy pour ce ſujet quelques-vns les appellẽt Caluiniſtes mols & delicats, attendu la Religion:mais ſi on conſidere leurs mœurs & leurs humeurs,ils ſont plus cruels que les Turcs enuers les Catholiques.

La ſeconde ſecte d'heretiques qui regne en Angleterre,eſt celle des Caluiniſtes,appellez Puritains,leſquels ne veulent rien auoir de commun auec les Catholiques, & pource ils rejettent & renoncent à toute ſorte de noms, & offices Eccleſiaſtiques vſitez en la Religion Catholique, comme il ſe void par la belle Reformation de la Religion qu'ils ont miſe en auant,dans laquelle ils publient calomnieuſement auoir remarqué en la Synagogue des Caluinopapiſtes,cent chefs au moins de ſuperſtition Papiſtique,comme ils diſent.

Il y a encore des Anabaptiſtes tollerez en Angleterre, comme en Allemagne, qui en ſomme s'accordẽt tous auec les deux ſectes precedentes,en la hayne qu'ils portent au Pape, & en la perſecution des Catholiques: car ils ſont tous puiſſans; & quoy qu'ils ſoient tous les iours en diuorce les vns contre les autres pour les differens de la Religion, & qu'ils inuectiuent & eſcriuent iournellement contre leurs articles diſcordans de Religion, ils ne laiſſent neantmoins de conſpirer à toute heure la ruine & extinction de la vraye & Catholique Religion, & s'accordent enſemble quoy qu'ennemis,comme Herodes & Pilate pour deſtruire l'Egliſe de Ieſus-Chriſt, & perſecuter cruellement ſes membres.

Ce ſeroit choſe ſuperflue de traicter icy dauantage du procedé que l'on a tenu iuſques icy contre les Catholiques en Angleterre,puiſque toute l'Europe en eſt abbreuuee; & les hiſtoires Eccleſiaſtiques modernes remplies de telles cruautez & impietez.

Il me ſuffira de dire que Iacques VI. luy ayant ſuccedé,il a eſté dreſſé vn liure de Conſtitutions Eccleſiaſtiques,qui monſtre aſſez la Religion qu'on y tient. Ie vous en diray donc les poincts principaux en peu de paroles.

Premierement il eſt dit que le Roy d'Angleterre ſera recogneu en tous ſes Eſtats pour chef de l'Egliſe Anglicane, & que celuy qui en doutera, ſoit tenu pour excommunié, de meſme que celuy qui dira que la forme de la Liturgie eſtablie en l'Egliſe Anglicane, & compriſe au liure des prieres publiques,& de l'adminiſtration des Sacremens, eſt vn ſeruice corrompu, ſuperſtitieux, & illicite: & pareillement quiconque dira que quelqu'vn des 39.articles arreſtez au Synode tenu à Londre l'an 1562.eſt ſuperſtitieux,ou erronné en quelque ſorte;comme auſſi celuy qui blaſmera les ceremonies d'Angleterre, & la diſcipline des Archeueſques,Eueſques,Doyens,& Archidiacres,& la façon de les ordonner: & ſemblablement ceux-là ſont excommuniez par ordonnance, qui aſſeureront qu'il eſt permis à 39.

BIBLIOTECA NAZ. ROMA VITTORIO EMANUELE

quelque miniſtre que ce ſoit, ou à vn'lay, ou à quelques vns des deux ordres aſſemblez, d'ordonner des choſes Eccleſiaſtiques ſans l'authorité du Roy.

Il eſt auſſi dit que l'on obſeruera les Dimanches, & les autres iours de feſte, ſuiuant l'inſtitution de l'Egliſe Anglicane, c'eſt à ſçauoir en oyant lire, & preſcher la parole de Dieu, en faiſant des prieres publiques, & priuees, & en confeſſant ſes pechez à Dieu.

Que la Liturgie publique ſera leuë, ou chantee aux iours, & vigiles marquees au liure des prieres publiques.

Que la Litanie ſera recitee par les Recteurs, Vicaires, Miniſtres, ou Curez en toutes les Egliſes Cathedrales, & Collegiales, & en toutes les Chappelles, & meſmes que tous les Mercredis, & Vendredis, encores qu'il ne ſoit pas Feſte, le Miniſtre ſera preſt aux heures ordonnees pour prier Dieu dans l'Egliſe, ou la Chappelle, & ayant appellé le peuple auec la cloche, recitera la Litanie contenuë audit liure, & que tous les peres de famille, principalement qui demeurent ſeulement loing de l'Egliſe demie lieuë, ſerõt obligez d'y aſſiſter, ou d'y enuoyer au moins quelqu'vn de leur maiſon, capable d'aſſiſter le Miniſtre durant les prieres: que la forme & les ceremonies de la Liturgie, & de la Cene ſeront obſeruees par toutes les Academies, & qu'en icelles les eſcoliers, & prefects vſeront de ſurplis en leurs Egliſes, & Chappelles, aux Dimanches, & iours de Feſtes: que tous ſe mettront à genoux lors qu'on dira la confeſſion, & les Litanies, & autres prieres: & qu'ils ſe tiendront debout lors qu'on dira le ſymbole.

Que tous les Oeconomes des Parroiſſes, apres auoir pris conſeil du Miniſtre pour ce regard, tiendront preſte la quantité du pain de ſeigle & de bon vin, qui ſemblera neceſſaire pour le nombre des communians, au iour de la Cene qui ſera ordonné: aux deſpens toutesfois des Parroiſſiens, & que ce vin ſera porté ſur la table en vn vaiſſeau, qui ſera pour le moins d'eſtaing.

Que l'on fera pour le moins la Cene trois fois l'annee: que ceux qui adminiſtreront la Cene aux Egliſes Cathedrales, ſeront parez de leurs Chappes aux feſtes ſolemnelles.

Que ceux qui ſont publiquement recogneus atteints de quelque peché qui leur eſt ordinaire, ſeront rejettez de la Cene.

Que tous feſtoyent la Cene en leurs Parroiſſes.

Que les peres ne pourront eſtre parrains de leurs enfans, ny pareillement les enfans incapables de la Cene.

Qu'on fera le ſigne de la Croix ſur les enfans en les baptiſant, ſans aduoüer toutesfois que ce ſigne ſoit de l'eſſence du bapteſme, & que l'enfant eſt fait Chreſtien ſans le ſigne de la Croix, auſſi-toſt qu'on a dit, *Ie te baptiſe au nom du Pere & du Fils & du S. Eſprit.*

Que quand on deura ordonner des Miniſtres, il faudra enjoindre vn ieuſne, & qu'vn Eueſque ne ſera pas en meſme iour, & tout à la fois vn homme Diacre, & Preſtre: & outre ce, qu'aucun ne pourra eſtre fait Diacre, ny Preſtre, s'il n'a quelque lieu arreſté pour exercer le Diaconat, ou la Preſtriſe en quelque Egliſe Cathedrale, ou Collegiale, ou s'il ne monſtre qu'il eſt deſigné Chappellain en quelque College de Cambrige, ou d'Oxfort, ou bien qu'il eſt Maiſtre aux Arts depuis cinq ans.

Que ſi vn Eueſque reçoit quelqu'vn qui n'ait aucun de ces tiltres, il ſera obligé de luy fournir tout ce qui luy ſera beſoin, iuſques à ce qu'il l'ait pourueu en quelque Egliſe.

Que s'il refuſe de ce faire, il ſera ſuſpendu pour vn an, par l'Archeueſque aſſiſté d'vn Eueſque, du pouuoir d'ordonner des Diacres, & des Preſtres.

Qu'on ne receura perſonne ſans l'interroger, & examiner: qu'on ne donnera les Ordres à aucun, ſi premierement il n'accorde ces trois articles, que le Roy eſt Souuerain en Angleterre, tant pour le regard du ſpirituel, que du temporel: que le liure de la publique Liturgie ne contient rien de contraire à la parole de Dieu, & qu'il ſuiura ceſte forme aux prieres publiques, & en l'adminiſtration des Sacrements: & en troiſieſme lieu qu'il approuue le liure des articles de la Religion arreſtez au Synode tenu à Londres l'annee 1562.

Que ceux qui auront receu les Ordres ne ſeront admis aux benefices ſans de bons teſmoignages de leur ſuffiſance & bonne vie.

Que ceux qui deuront eſtre admis aux benefices, iureront que leur faict eſt ſans ſimonie, qu'on diſpenſera rarement de tenir pluſieurs benefices.

Que les Doyens des Egliſes Cathedrales ſeront obligez à y faire deuë reſidence.

Que les Doyens, & Prebendaires qui reſident aux Egliſes Cathedrales, ſont obligez de preſcher, & que les Prebendaires Benefiziez ſont tenus de demeurer en leurs benefices.

Que les Benefiziez legitimement abſents de leurs benefices ſont obligez d'y auoir vn Curé qui preſche.

Que les Miniſtres ne ſeront admis pour Curez, ſi ce n'eſt par l'approbation de l'Eueſque, ou de l'ordinaire.

Que les Gloſes, & les Paraphraſes ſont deffenduës en la lecture publique des Eſcritures aux Miniſtres qui ne ſont pas admis à la predication.

Que la forme de la priere ſera imitee des Predicateurs au commencement de leurs Sermons.

Que la lecture des prieres publiques, & l'adminiſtration des Sacrements deux fois l'annee, eſt enjoincte aux Miniſtres purement Predicateurs, & que les Miniſtres purement non Predicateurs adminiſtrent les Sacrements auec efficace.

Que la confirmation ſera celebree en la viſite que les Eueſques feront de leurs Dioceſes, de trois en trois ans.

Que les Cathecumenes ſeront offerts à l'Eueſque eſtant en viſite, pour eſtre confirmez.

Que les Miniſtres n'eſpouſeront aucun ſans qu'il y ait eu des bans, ou que les eſpoux ayent eſté legitimement diſpenſez.

Que les Curez, Vicaires, & Recteurs aduertiront les iours de Dimanche le peuple, s'il y a quelques feſtes ou vigiles en la ſepmaine ſuiuante.

Que tout Miniſtre qui aura la permiſſion de preſcher, s'eſſayera de reduire les Catholiques refuſans qui ſeront dans ſa Parroiſſe, à la Religion d'Angleterre.

Que les Miniſtres ne refuſeront à perſonne le bapteſme, & la ſepulture, ſinon que le defunct ſoit mort excommunié pour quelque grand crime.

Que le Miniſtre ne pourra differer le bapteſme en l'extreme neceſſité.

Que les Miniſtres ſeront obligez de garder vn regiſtre de ceux qui ſeront baptiſez, qui ſe marieront, & qui ſeront enterrez.

Qu'on ne pourra preſcher, ny faire la Cene aux maiſons particulieres, & que les Miniſtres ne pourront auſſi celebrer de leur mouuement particulier les ieuſnes publics, & les propheties appelleez exorciſmes, & ne pourront auſſi faire des aſſemblees particulieres.

Que celuy qui ſera vne fois Diacre, ou Preſtre ne pourra pas apres ſe rendre lay, & quitter ſes Ordres.

Qu'on enſeignera ny publiquement, ny en particulier ſans congé de l'ordinaire.

Que les Curez habiles ſeront preferez aux autres par l'ordinaire.

Qu'il y aura dans les Egliſes des liures de prieres publiques aux deſpens des Parroiſſiens, comme auſſi des Bibles en grand volume, & des liures d'homelies approuuez en Angleterre.

Qu'il y aura auſſi des fonds de bapteſme, & des tables pour la Cene dans les Egliſes, comme auſſi des chaires propres pour la predication, & des troncs pour les aumoſnes.

Qu'on viſitera les Egliſes de 3. en 3. ans, & qu'on ſignifiera les choſes dont elles ont beſoin aux Commiſſaires eſtablis par le Roy ſur ce faict.

Qu'on fera des inuentaires des fonds, & biens des Egliſes, & qu'ils ſeront gardez aux archiues des Eueſques.

Que les Oeconomes, & Inquiſiteurs des Egliſes, où les aſſiſtans ne permettront pas qu'on iouë des Comedies, qu'on banquette, qu'on tienne la Cour ſeculiere, ny qu'on face la monſtre des ſoldats, ou telle autre choſe prophane, aux Egliſes, Chappelles, ou Cimetieres, ny qu'on ſonne auſſi ſuperſtitieuſement les cloches aux feſtes qui ſont ſupprimees par le liure de la Liturgie publique, ny en leurs villes.

Que le mariage contracté dans les degrez prohibez ſera nul.

Que ceux qui n'auront atteint l'aage de 20. & vn an, ne pourront contracter mariage ſans le conſentement de leurs parens.

Que les veufues ne ſeront pas obligees d'auoir le conſentement de leurs parens, lors qu'elles ſe voudront remarier.

Qu'il ne faut pas ouyr la ſimple confeſſion des parties pour deffaire vn mariage.

Que les ſentences du diuorce, & de la ſeparation ne ſe donneront qu'aux ſieges de Iuſtice: & que de ceux qui ſeront ainſi ſeparez, l'vn ne ſe pourra marier ailleurs, tandis que l'autre ſera en vie.

Qu'on deſcouurira aux Cours ceux qui ayans atteint l'aage de 14. ans ne communieront pas la feſte de Paſques; de meſme auſſi que ceux qui troubleront les prieres, & ſe porteront inſolemment aux Egliſes.

Qu'il faut denoncer aux Miniſtres les pechez notoires, mais qu'il eſt deffendu de deſcouurir ceux qui auront eſté confeſſez en particulier.

Que les Oeconomes ſeront obligez de deferer ceux qui ſont refuſans de ſuiure leur Religion.

que les ſentences qui concerneront les Miniſtres pour le regard de les priuer de leurs be-

nefices,ou offices, ſeront ſeulement prononcees par l'Archeueſque. Voyla à peu pres les poincts principaux de ces conſtitutiõs Eccleſiaſtiques formees à plaiſir,contraires en beaucoup de lieux à celles des Caluiniſtes qui rejettent toutes les ceremonies qui ſont obſeruees en Angleterre. Au reſte les Catholiques n'y oſent faire exercice de leur Religion, & afin de viure paiſiblement, ſont taxez ſelon leurs moyens à tant pour annee. Mais pource que le Roy d'Angleterre aſſigne beaucoup de gens de ſa Cour ſur ceſte exac[illegible], ceux à qui l'aſſignation eſt donnee,conuiennent auec les Catholiques à certain prix pour vne fois, & ne leur demandent apres aucune choſe.

Il eſt deffendu pareillement aux Caluiniſtes de faire exercice de leur Religion. Mais ceux-cy ne payent rien pour viure paiſiblement en Angleterre, pource qu'ils s'accordent auec les autres en ce qui touche le Pape ; tellement que les ſeuls Catholiques y ſont foulez. C'eſt tout ce qu'on peut dire pour ce regard. Et puis que nous auons traicté aſſez au long de toutes les parties,& conditions de ce Royaume,il faut mettre fin à ce diſcours, pour venir à celuy de l'Eſcoſſe, apres auoir repreſenté les noms des Roys d'Angleterre : & les Archeueſchez & Eueſchez anciens de ce Royaume.

ROYS D'ANGLETERRE.

40 L'Histoire d'Angleterre eſt toute pleine de confuſion iuſques à Egbert, qui regna l'an 801. Et pource,ie ne feray point de difficulté de paſſer ſoubs ſilence tous les autres qui l'ont precedé, & de commencer par ceſtui-cy.

L'an 801. Egbert I. commence, de regner,il regne 37. ans, meurt l'an 828.

Il y a pour ſucceſſeurs ceux qui s'enſuiuent

Edelphe regne 20. ans, & meurt l'an 858.

Ethelbald regne 5. mois.

Ethelbert regne 5. ans, meurt l'an 863.

Ethelrede regne 9. ans, meurt l'an 872.

Alurede regne 28. ans, meurt l'an 900.

Edoüard l'ancien regne 24. ans, meurt l'an 924.

Adelſtan regne 16. ans, meurt l'an 640. ayãt ſubiugué toute l'Iſle.

Edmond regne 6. ans, meurt l'an 946.

Eldrede regne 9. ans, meurt l'an 953.

Eduin regne 4. ans, meurt l'an 959.

Edegar regne 16. ans, meurt l'an 975.

S. Edoüard Martyr regne 3. ans, eſt tué par les embuſches de ſa maraſtre Alfrede, & depuis mis au nombre des Saincts : ſa mort fut l'an 978.

Ethelrede regne 38. ans, meurt l'an 1016.

Edmond coſté de fer, regne 1. an meurt l'an 1017.

Canut Roy de Noruege, & de Dace, & depuis Roy d'Anglererre, ayant chaſſé Edmond, & Edoüard enfans d'Edmond coſté de fer, regne en Angleterre 20. ans, meurt l'an 1037.

Harald regne 4. ans, meurt l'an 1041.

Canut 2. regne 2. ans, meurt l'an 1043.

Edoüard S. Roy, regne 23. ans, meurt l'an 1066.

Harald II. regne 1. an, meurt l'an 1067.

Guillaume Duc de Normandie chaſſe Harald, & ſe rend maiſtre de l'Angleterre, regne 21. an, meurt l'an 1088.

Guillaume le Roux regne 13. ans, meurt l'an 1101.

Henry I. regne 35. ans, meurt l'an 1136.

Eſtienne Comte de Bologne, nepueu de Henry, ſe ſaiſit du Royaume, regne 19. ans, meurt l'an 1155.

Henry 2. regne 35. ans, meurt l'an 1190.

Richard 1. regne 10. ans, meurt l'an 1200.

Iean regne 17. ans, meurt l'an 1217.

Henry 3. regne 56. ans, meurt l'an 173.

Edoüard 1. regne 35. ans meurt l'an 1308.

Edoüard 2. regne 19. ans, meurt l'an 1317.

Edoüard 3. regne 51. an, meurt l'an 1378.

Richard 2. regne 22. ans, meurt l'an 1400.

Henry 4. regne 14. ans, meurt l'an 1414.

Henry 5. regne 9. ans, meurt l'an 1423.

Henry 6. regne 38. ans, meurt l'an 1461.

Edoüard 4. regne 23. ans, meurt l'an 1484.

Edoüard 5. regne 2. mois, meurt aagé de 11. ans.

Richard 3. regne 2. ans, meurt l'an 1486.

Henry 7. regne 24. ans, meurt l'an 110.

Henry 8. regne 38. ans, meurt l'an 1547.

Edouard 6. regne 6. ans, meurt l'an 1353.

Marie auec Philippe d'Auſtriche regne 5. ans 3. mois, meurt l'an 1558.

Elizabeth regne 55. ans, meurt l'an 1603.

Iacques Roy d'Eſcoſſe luy a ſuccedé au Royaume d'Angleterre, & regne à preſent.

Digitized by Google

DE toute ancienneté ce Royaume d'Angleterre eſt lié d'Alliance auec les Rois & les plus grands Princes de la Chreſtienté, comme auec les Roys de France, d'Eſpagne, d'Allemagne, Dannemarch, Suede, Hongrie & autres Souuerainetés. 41.

Et pour ne rapporter que celles que la Couronne d'Angleterre a contractees par mariages auec celles de France & d'Eſpagne.

Auec la France, premierement ſera remarqué qu'en l'an 404. Charles ſurnommé le Simple Roy de France, fut marié deux fois, & eut pour ſeconde femme Ogine, fille d'Edoüard, & ſœur d'Adelſtam & d'Edmond Roys d'Angleterre : lequel mariage fut fait enuiron ledit an neuf cents quatre, & d'iceluy eſt iſſu Louys troiſieſme du nom, dit d'Outre-mer, Roy de France.

Hugues ſurnommé le Grand, Duc de France & Comte de Paris, pere de Hugues Capet Roy de France, eut pour ſeconde femme Ethilde (qu'aucuns appellent Elizabeth) fille & ſœur des ſuſdits Roys Edoüard, & Adelſtam: Ce mariage fut contracté l'an 926. mais d'iceluy ne ſortirent aucuns enfans.

Euſtache Comte de Bologne, fils d'Eſtienne, Roy vſufruictier d'Angleterre, eſpouſa enuiron l'an 1137. Conſtance de France, fille du Roy de France Louys le Gros; de leur mariage ne vint aucune lignee: Conſtance eſpouſa en ſecondes nopces Raimond 3. du nom Comte de Tholoſe.

Henry Couronné Roy d'Angleterre, fils du Roy Henry ſecond eſpouſa en l'an 1163. Marguerite troiſieſme fille de Louys le ieune, ſeptieſme du nom, Roy de France, & de la Royne Conſtance de Caſtille ſa ſeconde femme; ils eurent vn ſeul fils, qui ne veſquit que trois iours.

Richard, ſurnommé Cœur de Lyon, Roy d'Angleterre 1. du nom, accorda en mariage enuiron l'an 1189. Alix de France, 4. fille de Louys le ieune, Roy de France: mais il n'euſt effet, & pource Richard eſpouſa depuis Berengaire de Nauarre, & Alix, Guillaume Comte de Ponthieu.

Iean ſecond du nom, Duc de Bretagne, Prince du ſang Royal de France, eſpouſa Beatrix d'Angleterre, fille de Henry troiſieſme Roy d'Angleterre. De ce mariage ſolenniſé à S. Denys en France l'an 1259. en preſence de S. Louys Roy de France, & du meſme Roy Henry III. ſortirent deux fils & trois filles.

Emond Comte de Lancaſtre, fils de Henry troiſieſme Roy d'Angleterre, eſpouſa Blanche d'Artois, Princeſſe du ſang de France, fille de Robert de France, premier Comte d'Artois & de Mahaud de Braband ſa femme. Blanche d'Artois auoit en premieres nopces eſpouſé Henry Roy de Nauarre.

Edoüard premier du nom, Roy d'Angleterre, eſtant veuf de Leonor de Caſtille ſa premiere femme, eſpouſa l'an 1299. Marguerite de France, fille de Philippe le Hardy, Roy de France, & de Marie de Brabant ſa ſeconde femme, de ce mariage ſortirent deux fils & vne fille.

Edoüard ſecond du nom, Roy d'Angleterre, eſpouſa en l'an 1309. à Bologne ſur la mer, Iſabelle de France, fille puiſnee de Philippe le Bel, Roy de France, & de la Royne Ieanne de Nauarre ſa femme: mariage honoré de la preſence de quatre Rois, aſſauoir du meſme Philippe le Bel, de Louys Roy de Nauarre ſon fils, du Roy des Romains, & du Roy de Sicile. Du Roy Edoüard 2. & d'Iſabeau ſa femme fut fils Edoüard 3. Roy d'Angleterre.

Iean ſurnommé le Vaillant, Duc de Bretagne 5. du nom eſpouſa en l'an 1341. Marie d'Angleterre, fille d'Edoüard 3. du nom Roy d'Angleterre, de leur mariage ne vindrent enfans.

Edoüard Duc d'Yorch, fils aiſné d'Edmond, Comte de Cambrige, qui eſtoit fils du Roy d'Angleterre Edoüard 3. eſtant encore fort ieune fut accordé en mariage auec Beatrix de Portugal, fille vnique de Ferdinand Roy de Portugal, yſſu du ſang de France: Mais ce mariage accordé enuiron l'an 1381. n'euſt effect. Beatrix ayant eſpouſé depuis Iean 1. du nom, Roy de Caſtille.

Iean 1. du nom Roy de Portugal, ſurnommé de bonne memoire, yſſu du ſang Royal de France, eſpouſa Philippe de Lancaſtre, fille de Iean, Duc de Lancaſtre, qui eſtoit l'vn des fils puiſnez d'Edoüard 3. du nom, Roy d'Angleterre. Ce mariage fut celebre l'an mil trois cents octante ſept.

Richard 2. du nom Roy d'Angleterre, fut conioint par mariage, dont le traicté ſe fit l'an 1395. auec Elizabeth de France, 5. fille de Charles 6. Roy de France: en ſecondes nopces elle eſpouſa Charles Duc d'Orleans, lequel de Marie de Cleues ſa 2. femme eut Louys 8. Roy de France.

ſurnommé le Iuſte, Roy tres-Chreſtien de France & de Nauarre, & ce en la ville de Compiegne en Picardie.

ARCHEVESCHEZ D'ANGLETERRE.

EN Angleterre il y auoit anciennement deux Archeueſques, qui auoient ſous eux pluſieurs Suffragans Eueſques: comme il ſe void au liure nouuellement mis en lumiere par Aubert Chanoine d'Anuers, intitulé, *Notitia Epiſcopatuum Orbis Chriſtiani*, en la forme qui ſuit. 42

ARCHIEPISCOPATVS CANTVARIENIS.

CANTELBERCH.

LOndinenſis *Londen.*
Vuintonienſis, *Vinton.*
Conuentrenſis, & Lichfeldenſis iuncti. *Couentre.*
Sariſburenſis *Sarisburi.*
Bathonienſis, & Vvellenſis, iuncti.
Lincolnienſis *Lincolne.*
Petroburgenſis.
Exouienſis.
Cloſceſtrenſis *Cloſceſtre.*
Herefordenſis. *Hereford.*
Norvvicenſis, ſiue Nordouicenſis. *Norvvich.*
Eliencis.
Roffenſis *Rocheſtre.*
Ciceſtrenſis *Chicheſtre.*
Oxonienſis. *Oxford.*
Vvigorienſis. *Vvorcheſter.*
Briſtolienſis. *Briſtow.*
Meneuenſis, ad fanum S. Dauidis in Vvallia, ſiue Cambria.
Bangorenſis, ſiue Banchorenſis, in Vvallia.
Landaffenſis, ſiue Landauenſis. ibid. *Landaff.*
Aſaphenſis, ſiue Eluuenſis, ibid.

ARCHIEPISCOPATVS EBORACENSIS YORK.

Dunelmenſis.
Ceſtrenſis. *Cheſtre.*
Carleoleenſis, ſeu Carlioenſis.

Digitized by Google

QVALITE' DV PAYS.

L'Escosse eſt aſpre,& montueuſe,& n'eſt pas de beaucoup ſi fertile,que l'Angleterre, mais elle abonde plus en poiſſon.

La mer qui la borde porte grande quantité d'huytres, de harans,de corail,& de coquil- 2.
les,& parmy les vallees il y a pluſieurs lacs,mareſts,riuieres,& fõtaines où l'õ trouue grande quantité de poiſſon.Et la plus grande partie de ces lacs vient de la montagne Gramptie, où ſont auſſi les ſources de trois riuieres qui portent batteaux, c'eſt à ſçauoir la riuiere de *Clyde*, iadis *Aleuth*, qui ſe deſcharge dans la mer d'Irlande:celle de *Tau*, qui ſurpaſſe en grandeur toutes les autres riuieres d'Eſcoſſe, & qui vient partie du pays d'Argille,d'vn lac de meſme nom,partie du pays de *Strather*,& ſe deſgorge dans la mer Germanique,& celle de *Forthea*,qui s'allant rendre en la mer d'Allemagne fait ce grand golphe,qui eſt appellé vulgairement la mer d'Eſcoſſe.

Il y a auſſi, outre le Zuede qui ſepare l'Eſcoſſe de l'Angleterre, les riuieres de *Spays*, *Neſſe*, 3.
& *Louth*.

Il y a auſſi des montagnes qui ont quelques petites plaines, où il y a de fort bons paſtis, & 4.
& meſme il y en a quelques-vns qui portent le marbre, & l'albaſtre.

Les foreſts y ſont pleines de beſtes fauues, & noires, principallement celle de Caledoine, 5.
où il y a auſſi des bœufs blancs,qui ſont farouches,qui ne peuuent eſtre domptez en aucune ſorte, & leur crin eſt comme celuy des Lyons.

Il y a vn certain lieu nommé l'Aire des charbons,qui abonde en bitum terreſtre,&bruſle 6.
quelquesfois auec grand dommage des habitans.

Dauantage l'Eſcoſſe a des mines d'or,d'argent, de vif argent, de plomb, & de cuiure,& 7.
particulierement il s'eſt trouué vne mine d'or en Craufort,d'où l'on tire l'or ſans peine.

En Gollouay il y a vn lac appellé Mirtuu, dont vne partie ſe gele en hyuer, l'autre ne ſe peut geler pour froid qu'il face.

Il y a en Carite de grands bœufs dont la chair eſt extremement tendre, & de fort bon gouſt:& leur graiſſe a ceſte particularité qu'elle coule touſiours comme de l'huyle. En *Lennos* il y a vn grand lac nommé *Lowmond*,qui a plus de 24. mille pas de longueur, & 8. de largeur,où il y a 30. Iſles, dont la plus grande partie eſt pleine de bourgs bien habitez. Il y a en ce lac 3.choſes dignes de memoire,c'eſt à ſçauoir,qu'il porte de fort bons poiſſons, qui ſont ſans aiſles:que ſans aucune haleine de vent il s'y leue quelquesfois de ſi grãdes vagues qu'elles eſtonnent meſme les mariniers plus hardis:&finalement vne Iſle où il y a de bons paſtis, mais qui flottent touſiours où le vent la pouſſe. En *Buthquhame* on ne void aucun rat, & ſi l'on y en porte de dehors il meurt auſſi-toſt. On tire au pays de Fiſe certaine pierre noire en grande quantité, fort propre à faire du feu.

Il y a à deux mille pas d'Edimbourg vne fontaine,où l'on void nager des gouttes d'huyle, 8.
qui eſt de telle nature,que ſi vous n'y prenez rien,il ne s'y en aſſemble pas dauãtage,& quoy que vous y en preniez beaucoup, il y demeure touſiours autant d'huyle. Ceſte liqueur eſt bonne contre les rudeſſes de la peau. Quant au bled,c'eſt tout ce que les Eſcoſſois peuuent faire que d'en auoir pour leur nourriture.

MOEVRS ANCIENNES DES ESCOSSOIS.

ON tient que les Eſcoſſois furent iadis nommez Pictes, qui veut dire, peints, à cauſe 9.
qu'ils auoient autresfois accouſtumé de peindre leurs corps, & faire des marques ſur les bras,& ſur les mains auec du feu, ainſi que font encores quelques-vns d'entre les ſauuages d'Eſcoſſe.Mais ce nom ne fut pas commun à tous, veu que les deux nations, c'eſt à ſçauoir celle des Pictes,& des Eſcoſſois, donnerent leurs noms aux habitans de la partie plus Septentrionale de la grande Bretagne qu'ils attaquerent, ſelon le lieu où chacune de ces deux nations s'arreſta. Ces Pictes rendoient auſſi leurs cheueux bleuz par artifice. Ils ſe repaiſſoient de chair humaine, ſelon le teſmoignage de ſainct Hieroſme, & bien qu'ils trouuaſſent de bons troupeaux pour s'en repaiſtre, ils ſe prenoient toutesfois aux mammelles des femmes,& ſemblables parties, qu'ils arrachoient, & coupoient, trouuans telle viande la plus delicieuſe de toutes.Mais Boëce en parle d'autre ſorte, diſant qu'ils eſtoient fort ſobres au manger, & au boire, & dormoient fort peu, que tout grain leur ſeruoit à faire du pain, & qu'ils mangeoient ordinairement de la chaſſe qu'ils prenoient, ou de la chair de bœuf,mais qu'ils en vſoient d'autre ſorte que les autres nations, pource qu'ils ſe

Digitized by Google

nourriſſoient de veaux, ou les chaſtroient pour s'en ſeruir au labourage, & mangeoient les vaches quand elles eſtoient pleines, pource que elles eſtoient alors plus graſſes, & le poiſſon leur ſeruoit quelquefois de nourriture : qu'ils demeurerent quelque temps ſans faire autre repas iuſqu'au ſoir qu'vn bien leger deſieuner, & que le ſoir ils faiſoient bonne chere, ayans pour breuuages vne eau compoſee de thin, de mẽte, & d'anis, & autres bonnes herbes, & de bonne odeur, ou bien de biere : mais à la guerre l'eau pure leur ſeruoit de boiſſon, & ils portoient autant de farine qu'ils voyoient ſuffire pour paſſer la iournee. Ils mangeoient la chair à demy cuite, comme la trouuant de meilleur gouſt, & retenant mieux ſa ſubſtance, & ils ſe nourriſſoient auſſi de poiſſon ſeiché au Soleil, s'ils ne trouuoient autre choſe pour ſe repaiſtre. Ils auoient touſiours en temps de paix la teſte nuë, & le poil coupé, hormis qu'ils laiſſoient ſur le front vn petit troupet de poil. Ils alloient volontiers pieds nuds pour s'endurcir à toute ſorte d'incommoditez. Leurs bas de chauſſe ne paſſoient pas le genouil, & le haut eſtoit de lin, ou de chanvre : leurs manteaux eſtoient en eſté d'vn drap delié, & en hyuer de laine double, & groſſiere, & leur giſte eſtoit à terre, ou ſur vn banc auec vne paillaſſe. Les enfans n'eſtoient nourris d'autre laict que de celuy de leurs meres. Si quelqu'vne mettoit ſon enfant à nourrice, elle eſtoit ſoupçonnee d'adultere. S'ils eſtoient vaincus en bataille, ils ſe ſauuoient aux montagnes à grande courſe, & n'eſtoient à leur aiſe qu'ils n'euſſent eu leur reuanche. Si les Gentils-hommes eſtoient en danger en quelque bataille, leurs ſubiects & ſeruiteurs ſe hazardoient pour leur ſauuer la vie, ou la perdre auec eux. On plantoit ſur le tombeau des Nobles autant d'obeliſques qu'on auoit tué d'ennemis au combat ſous leur charge. Celuy qui voyageant pour le fait de la guerre, ou eſtant au champ, eſtoit trouué ſans fuſil, ou n'ayant l'eſpee au coſté, ou en la main, eſtoit fouëtté par ignominie : & en ce temps ils eſtoient armez legerement de quelques corſelets de fer, mais beaucoup plus de cuir boüilly, & pour les autres armes ils auoient l'arc, la lance, & l'eſpee. Si quelqu'vn s'en alloit du champ ſans congé, le premier qui le rencontroit le pouuoit tuer, & ſes biens eſtoient incontinent confiſquez. Les femmes meſmes eſtoient enroollees pour aller à la guerre, pourueu qu'elles ne fuſſent enceintes, ou trop aagees. Ainſi qu'ils ſortoient pour aller combattre, ils tuoient la premiere beſte rencontree, & teignant la pointe de leur eſpee de ſon ſang, en gouſtoient, auec eſperance que ceſte ceremonie leur ſeruoit d'heureux preſage de la victoire. On noyoit ceux qui eſtoient trop addonnez à boire & manger. Ils vſoient de lettres hieroglyphiques, comme les Egyptiens. Voila ce qui ſe peut dire des mœurs anciennes.

MOEVRS DES ESCOSSOIS DE CE TEMPS.

10. MAINTENANT les Eſcoſſois ſont de leur naturel enuieux, & ſuperbes, & meſpriſent tous les autres hommes. Ils font parade de leur nobleſſe, & ſont ſi ardents apres ceſte vanité que les hommes pauures, & de bas lieu ſont ſi effrontez que de ſe vanter qu'ils ſont ſortis du ſang des grands du Royaume, & de la race Royale.

Mais auant que de paſſer outre, il faut remarquer que les Eſcoſſois ſont diuiſez en ciuils, & ſauuages, les vns eſtans plus gracieux que les autres, & les derniers preſque brutaux, encores que Chreſtiens, & fort vaillans à la guerre, comme n'ayans aucune apprehenſion de la mort. Les ciuils ſont ceux qui demeurent du coſté du Midy, qui eſt nommé la haute Eſcoſſe, plus fertile que la partie Septentrionale, & les habitans ſont nommez, *Gens de la terre haute* : & ceux-cy vſent preſque ordinairement de la langue Angloiſe. Les Sauuages ſont ceux qui habitent du coſté du Nord, & ceux-cy ſont nommez, *Gens de la terre baſſe*. Ceux-cy retiennent les mœurs, la langue & les armes des Irlandois, dont ils ont pris leur origine. Ils ont pour leurs armes l'arc, & les fleches, & vne eſpee fort large, & vn poignard fort pointu.

Au reſte les Eſcoſſois ont beaucoup d'eſprit, & d'induſtrie, mais fort portez à la vengeance, & cruels lors qu'ils ont moyen de la prendre. Dauantage ils ſont hardis, & courageux à la guerre, & ſouffrent toute ſorte d'incommoditez beaucoup mieux que les Anglois : & ils ont encores cela, qu'ils ſont pleins de ſubtilité, & ruſe, & enclins à des factions, & ſeditions, & ſur tout capables de toute ſorte de ſciences. On les a tenu depuis long temps pour extremement fidelles : dequoy les Roys de France, qui s'en ſeruent pour la garde de leurs corps, rendent aſſez ſuffiſant teſmoignage. Ainſi qu'il ſe peut voir par le diſcours qui ſuit, faiſant mention de leur alliance auec la France, des ſecours que les Roys d'Eſcoſſe ont enuoyé aux Roys de France, & des priuileges dont joüiſſent les Eſcoſſois en France.

Ceſte

Ceſte alliance entre la France & l'Eſcoſſe ſignifiee par la double bordeure de fleur de lys, qui eſt à l'entour du lyon en l'eſcu des armes du Roy d'Eſcoſſe, fut contractée entre Charlemaigne & Achayus, l'an 791. & continuée par quarante & vn Roys de France, & 46. Roys d'Eſcoſſe par 120. ans.

En vertu de ceſte alliance pluſieurs notables ſecours ont eſté donnez par les Eſcoſſois à la France: car Achayus ſecourut Charlemaigne de 4000. Eſcoſſois, conduits par ſon frere Guillemer, qui luy ſeruirent en ſes guerres d'Italie, d'Allemaigne & d'Eſpaigne, & de quelques ſçauans Eſcoſſois pour les iniures fondees par luy.

Malcome troiſieſme enuoya à Hugues frere de Philippes premier Roy de France, deux mille Eſcoſſois pour le voyage de Hieruſalem, qu'il fit auec Godefroy de Boüillon.

Alexandre deuzieſme enuoya trois mille Eſcoſſois à S. Louys Roy de France, conduits par Patrik de Dombar comte de la Marche, pour ſon voyage de Leuant.

Alexandre troiſieſme enuoya deux mille Eſcoſſois, conduits par les comtes de Catiet & Athole, au meſme ſainct Louys, pour ſon voyage d'Affrique.

Dauid le Bruce enuoya trois mille Eſcoſſois au Roy Iean, conduits par Guillaume comte de Donglas, qui furent tuez à la bataille de Poictiers.

Robert de Stuard, gouuerneur d'Eſcoſſe, oncle de Iacques premier, enuoya ſept mille Eſcoſſois à Charles, Dauphin de France, commandez par ſon fils le comte de Bouchan, & Archebald de Donglas comte d'Ouicton & beau-frere du comte de Bouchan, qui gaignerent la bataille de Baugé.

Son fils Mudarque auſſi gouuerneur d'Eſcoſſe enuoya dix mille Eſcoſſois au meſme Charles eſtant Roy ſeptieſme de ce nom, conduits par ſon frere le ſuſdit comte de Bouchan & Archebald de Donglas dit le borgne, comte de Donglas, pere du comte d'Ouicton, & beau-bere du comte de Bouchan, qui moururent la pluſpart à la bataille de Verneüil l'an 1424.

Iean de Stuard Conneſtable d'Eſcoſſe l'an 1425. amena quatre mille Eſcoſſois au meſme Roy Charles, outre pluſieurs bandes commandees par Dauid de Pitulot.

Depuis lequel temps les Eſcoſſois, comme teſmoignent les Hiſtoires des deux nations, ont rendu de bons ſeruices à cét Eſtat, ſous les charges de Robert Bernard, vn autre Robert & Iean Stuards ſieurs d'Aubigny, Alexandre Duc d'Albanie, & Iean ſon fils comte de Bologne, durant les regnes de Louys vnzieſme, Charles huictieſme, Louys douzieſme, François premier & Henry ſecond.

Et non contens d'auoir aſſiſté les François ſelon leur pouuoir en la France, taſchans de diuertir la tempeſte de la France, ils ont attiré l'orage ſur eux-meſmes en leur pays d'Eſcoſſe.

Car de ceſte façon Dauid le Bruce fut bleſſé, pris priſonnier, auec la perte de plus de dix mille Eſcoſſois à la bataille de Durſan.

Iacques quatrieſme Roy d'Eſcoſſe, faiſant la guerre de meſme façon à ſon beau-frere Henry huictieſme, fut tué à la bataille de Flanduns, auec preſque toute ſa Nobleſſe & 14. mille Eſcoſſois.

Son fils Iacques cinquieſme faiſant la guerre à ſon oncle Henry huictieſme, pour ſon beau-pere François premier, receut ſi grand deſplaiſir du mauuais ſuccez de ſon armee commandee par ſon fauory Oliuier de ſainct Cler, que ſans autre maladie, eſtant en la fleur de ſon aage, il mourut huict iours apres.

Sa fille l'heritiere d'Eſcoſſe, Marie Stuard, eſtant promiſe par les trois Eſtats d'Eſcoſſe en mariage à Edoüard ſixieſme Roy d'Angleterre, du viuant de ſon pere Henry huictieſme auſſi Roy d'Angleterre, a eſté neantmoins enuoyee & mariee en France, dequoy ledit Edoüard irrité enuoya à ſon oncle le Duc de Somerſette auec vne armee en Eſcoſſe, qui gaigna la bataille de Pinqué, en laquelle moururent quinze mille Eſcoſſois.

A ces ſecours, ſeruices & pertes receuës pour la France, faut adjouſter pour comble de ceſte alliance, les affinitez & mariages mutuels des Princes des deux Royaumes.

Car Louys vnzieſme eſtant Dauphin de France, eſpouſa Marguerite fille de Iacques premier, Roy d'Eſcoſſe: auquel temps, comme teſmoignent nos Hiſtoires, le ſang des deux Nations fut fort meſlé, car il y eut lors, comme ils diſent, cent quarante, que Dames, que Damoiſelles Eſcoſſoiſes mariees en France: duquel nombre furent les deux ſœurs de la Royne Dauphine, dont l'vne eſpouſa le Duc de Bretaigne, & l'autre le comte de Flandres.

Alexandre Duc d'Albanie frere du Roy Iacques troiſieſme d'Eſcoſſe, eſpouſa la comteſſe de Boulogne, & courant en lice contre Louys Duc d'Orleans, fut d'vn éclat de la lance bleſſé, dont il mourut bien toſt apres: De ce mariage naſquit Iean de Stuard, Duc

d'Albanie, comte de Boulogne & gouuerneur d'Eſcoſſe, durant la minorité de Iacques 5. Roy d'Eſcoſſe.

Ce Iacques 5. eſpouſa en premieres nopces Magdelaine fille aiſnee de François premier, & en ſecondes nopces Marie de Lorraine Doüairiere de Longueuille & ſœur du Duc de Guiſe.

Sa fille Marie de Stuard Royne d'Eſcoſſe eſpouſa François Dauphin de France, & depuis Roy de France, deuxieſme de ce nom.

Les Roys de France eſmeus de ces ſecours, ſeruices, pertes & affinitez des Roys & autres de la nation d'Eſcoſſe, ont taſché de leur coſté de monſtrer combien ils les auoient agreables, en honorant pluſieurs de ceſte nation des plus honorables charges de leur Royaume.

Car Charles 7. Roy de France crea le comte de Buchan Conneſtable de France.

L'annee ſuiuante le comte de Donglas fut fait Duc de Touraine & Mareſchal de France, lequel Duché a demeuré à luy, à ſon fils, & à ſon petit fils, durant leur vie, & les regnes de Charles 8. & la pluſpart de celuy de Louys 11.

Iean Stuard fut comte de Dreux & ſeigneur de Comcreſault en Berry.

Robert Stuard, ſieur d'Aubigny fut Mareſchal de France.

Dauid de Pitulo fut capitaine des Gardes de Louys 11. Roy de France, qui apres ſa mort l'honora d'vne ſtatuë qu'il luy fit dreſſer en la ſale de ſon Palais.

Bernard de Stuard, ſieur d'Aubigny fut creé Mareſchal de France du temps de Louys 11. Roy de France, & Vicetoy de Naples ſous Charles 8. ſon frere fut eſtably Gouuerneur de Milan ſous Louys 12. Roy de France, & luy meſme Lieutenant General és armees deſdits Roys de France en Italie, comme auſſi en celle qui fut enuoyee en Angleterre au ſecours de Henry 7. Roy d'Angleterre, contre Richard 3.

Son fils Robert Stuart fut fait Capitaine des Gardes & Mareſchal de France du temps de François premier Roy de France.

Iean Stuart, ſon heritier, fut fait Capitaine de la Compagnie des Genſdarmes Eſcoſſois, comme auſſi des Gardes du Corps du temps du meſme Roy François 1.

Iean de Hamilton, Comte d'Aran Gouuerneur d'Eſcoſſe, durant la minorité de Marie Stuard Royne d'Eſcoſſe, fut creé Duc de Chaſtelleraud, & ſon fils aiſné capitaine de la compagnie des gens-d'armes Eſcoſſois entretenus en France.

Pluſieurs autres, tant Eccleſiaſtiques que lays Eſcoſſois ont tenu & exercé de grandes dignitez & charges en France, que j'obmets pour cauſe de briefueté.

Et ne ſe contentans pas les Roys de France de remunerer les ſeruices des grands d'Eſcoſſe, mais ayans eſgard à la valeur & fidelité de la nation Eſcoſſoiſe, & pour dauantage confirmer l'alliance, ils ont erigé quelques compagnies de ceſte nation, leur donnant de grands priuileges.

Sainct Louys Roy de France en ſon voyage du Leuant, ordonna que 24. Eſcoſſois euſſent la garde de ſon corps nuict & iour.

Lequel honneur a demeuré à eux l'eſpace de 140. annees, durant le regne de 8. Roys de France pour le moins.

Charles 5. accreut le nombre de 76. Archers, laiſſant aux 24. premiers les prerogatiues par deſſus les autres qui leur ſont demeurees iuſques auiourd'huy, à ſçauoir.

Que deux de leur nombre aſſiſteront à la Meſſe du Roy, au Sermon, Veſpre & repas ordinaires du Roy de France, vn à chaſque coſté de ſa chaire.

Et que les iours des grandes Feſtes, les ceremonies des touchemens des Roys, & creation des Cheualiers de l'Ordre du Roy, receptiõ des Ambaſſadeurs extraordinaires, entrees de villes, il y auroit ſix de leur nombre, plus proches de la perſonne du Roy, trois de chaque coſté de ſa Majeſté.

Que les corps des Roys ſeroient portez par eux ſeuls par tout où les ceremonies le requerroient.

Que ſon effigie ſeroit accompagnee par eux.

La compagnie Eſcoſſoiſe a demeuré la ſeule garde du Roy plus de 70. ans: car ce fut Charles 7. qui erigea la premiere compagnie Françoiſe des gardes du corps, & comme Louys 11. la ſeconde, & François premier la troiſieſme, & comme les prerogatiues de 24. (auquel le premier gen-d'arme de France eſtant adjouſté par Charles 7. fait le nombre de 25. comme l'on les appelloit & les appelle-on encore) les teſmoins plus anciens que le reſte de la compagnie Eſcoſſoiſe, auſſi les priuileges de toute ladite compagnie & les plus ſignalees & honorables factions demeurans à elle ſeule, la teſmoignent plus ancienne que les autres trois, à ſçauoir.

La garde des clefs du logis du Roy au ſoir.

La garde

La garde du chœur de l'Egliſe.

La garde des batteaux, quant le Roy paſſe des riuieres.

L'honneur de porter la creſpine de ſoye blanche à leurs armes, qui eſt la couleur colonnelle en France.

Les clefs de toutes les villes où le Roy fait ſon entree, donnees à leur Capitaine en quartier, ou hors de quartier.

Le priuilege qu'il a eſtant hors de quartier aux ceremonies, comme aux Sacres, Mariages & Funerailles des Roys, Bapteſmes & Mariages de leurs enfans, de ſe mettre en charge, la robbe du Sacre qui luy appartient, & que ceſte compagnie par la mort & changement de Capitaine ne change iamais de rang comme font les autres trois.

Charles 7. Roy de France Eſlecteur de toutes les compagnies d'Ordonnance en France, erigea auſſi la compagnie des gens-d'armes Eſcoſſois des reliques des Eſcoſſois deffaits à Verneuïl au Perche, la compoſa de cent gens-d'armes & de deux cens Archers, & leur attribua la premiere place parmy la gen-d'armerie Françoiſe, & donna la charge d'icelle à Robert de Stuard, ſieur d'Aubigny, auquel ſucceda en la meſme charge ſon fils Bernard, & à luy ſon fils Robert, & à Robert ſon couſin & heritier.

Iean de Stuard, apres que Iacques de Hamilton Comte d'Aran eut la meſme compagnie, laquelle eſt aujourd'huy commandee en qualité de Lieutenant par Louys de Stuard Duc de Lenox, & petit fils dudit Iean, eſtant Capitaine d'icelle.

Charles Duc de Zorke fils du Roy de la grande Bretaigne.

Pluſieurs autres compagnies de caualerie Eſcoſſoiſe ont eſté erigees par diuers Roys, mais non ſucceſſiuement continuees comme ces deux icy.

Finallement les derniers Roys ont voulu monſtrer leur beneficence à toute la nation Eſcoſſoiſe. Car Henry ſecond donna par le contract de mariage de ſon fils, à tous les Eſcoſſois de l'vn & l'autre ſexe les droicts de naturalizatiõ & aubeine en Frãce à iamais; les lettres en ont eſté verifiees à la Cour de Parlemẽt de Paris au mois de Iuillet l'an 1550. auec ceſte ſeule reſtriction, que cela s'entendoit pendant que les Eſcoſſois demeureroient en bonne amitié auec les Roys de France, & que les François retirez en Eſcoſſe iouiſſent de meſmes priuileges; leſquels auſſi furent confirmez par Henry quatrieſme ſurnommé le Grand, de memoire immortelle, l'an 1599.

Charles neufieſme confirma aux marchands Eſcoſſois l'an 1567. les priuileges donnez par ſes predeceſſeurs, d'exemption de toutes ſortes d'impoſitions miſes ſur les marchandiſes des autres, les lettres en ont eſté non ſeulement verifiees à la Cour de Parlement de Paris, mais auſſi confirmees par les Arreſts d'icelle és annees 1581. & 1594.

Mais le temps qui conſomme toutes choſes a fort infirmé les deux derniers priuileges, pluſieurs les conteſtans, mais plus les priuileges de la garde Eſcoſſoiſe; car depuis que le Comte de Montgommery, qui a eſté le dernier Capitaine de l'extraction Eſcoſſoiſe de ceſte compagnie, a eſté depoſſedé de ſa charge par la mort de Henry 2. on a pourueu des François à ceſte charge, qui ont ouuert la porte aux autres qu'aux Eſcoſſois, d'auoir des places en ceſte compagnie (encore que par pluſieurs annees apres leur admiſſion, ils n'ayent exercé les charges) leſquels ont ſi bien multiplié qu'à ceſte heure ils tiennent les deux tiers des places de ladite compagnie, & parmy icelles pluſieurs places d'honneur, comme de premier Gen-d'arme de France, des Exempts extraordinaires, du Mareſchal du logis, le priuilege des clefs, la garde du chœur de l'Egliſe, le rang de la compagnie aux ceremonies, ſont rongnez & peruertis contre la couſtume de ceſte compagnie. En fin tout moyen eſt oſté doreſnauant aux Eſcoſſois d'y entrer, ou à ceux qui y ſont d'eſtre aduancez.

Finalement pour monſtrer naïfuement l'antiquité de ceſte alliance de France auec Eſcoſſe. Ie veux faire voir les articles accordez entre l'Empereur Charlemagne Roy de France, & Achayus Roy d'Eſcoſſe l'an 791. Renouuellez par Louys le ieune auſſi Roy de France, & Guillaume d'Eſcoſſe l'an 1166.

Premierement que perpetuelle amitié & confederation eſt concluë & accordee entre la France & Eſcoſſe pour eſtre gardee à touſiours.

2. Que les François eſtans perſecutez de guerre par les Anglois, le Roy d'Eſcoſſe leur fournira des ſoldats aux deſpens du Roy de France.

3. L'iniure des Anglois ou force de leurs armes contre leſdits François ou Eſcoſſois ſeront communes & repouſſees par la force des deux Couronnes de France & d'Eſcoſſe.

4. Les Eſcoſſois eſtans prouoquez par les Anglois, ſeront aydez & ſecourus par les François à leurs fraiz & deſpens.

5. Si quelqu'vn des ſubiets des deux confederez donne aide & ſecours priuement ou publiquement tant d'armes, conſeil, que de viures aux Anglois, entre aucuns de ces deux confe-

derez, fuſt-il fugitif, il ſera tenu comme coulpable de crime de leze Majeſté enuers tous les deux partis.

6. Il ne ſera point licite à nul des deux de receuoir les ſubiets bannis par l'autre, ny les ennemis, ny auſſi amener des eſtrangers ſans leur mutuel conſentement; & ſi le Roy d'Angleterre commence la guerre à l'vn des deux, l'autre le ſecourera aſſaillant l'Anglois de l'autre coſté.

7. Que ſi l'vn des deux Roys ou Royaumes accorde la paix ou la trefue auec l'Anglois ſans cõprendre l'autre, au cas que la guerre ſourde entre celuy qui eſt hors & l'Anglois, ladite paix ou trefue ſera nulle.

Ceſte confederation & alliance fut renouuellee premieremẽt & miſe en 11. articles par le Roy Charles 5. & Robert ſecond Roy d'Angleterre l'an 1571. & depuis confirmee par leſdits Charles & Robert 3. l'an 1391. & entre Charles 7. & Robert Duc d'Albanie Gouuerneur d'Eſcoſſe l'an 1406.

Autre confederation nouuelle entre ledit Roy Charles 7. & Iacques 2. Roy d'Eſcoſſe l'an 1449. & depuis entre Louys 12. & ledit Iacques l'an 1512.

Autre confederation encore renouuellee & amplifiee par le Roy François 1. & par le Duc d'Albanie Gouuerneur d'Eſcoſſe l'an 1517. & du depuis fut ratifiee par ledit François & le Comte d'Aren Gouuerneur auſſi d'Eſcoſſe l'an 1523.

RICHESSES D'ESCOSSE.

LE pays d'Eſcoſſe eſt pour la plus grande partie ſi maigre & ſterile, qu'il ne peut preſque fournir à ſes habitans ce qui ſuffit pour leur nourriture. Quelque petit trafic de laine qu'ils font, quelque vente de charbon pour les mareſchaux, de cariſez, de reueſches, de bine, & celle du harenc, qui eſt la plus profitable, les affranchit d'incommodité, & fait qu'ils ſe ſeruent de ce que les nations eſtrangeres leur apportent, s'il leur eſt neceſſaire. Ce n'eſt pas toutesfois qu'il n'y ait de riches marchands qui traficquent de tous coſtez, principalement du coſté du Nord, & qu'il n'y aborde grande quantité de vaiſſeaux, pour le bõ nõbre de ports aſſeurez qui s'y trouuent. Mais la plus grande partie de la marchandiſe, principalement celle qui eſt plus pour les delices, que pour la neceſſité, eſt tranſportee en Angleterre. Ceſte pauureté du pays eſt cauſe que le Roy en retire vn bien petit reuenu, qui ne peut eſtre preſque eſgalé à celuy des moindres Princes d'Italie.

FORCES D'ESCOSSE.

AVIourd'huy que l'Eſcoſſe, & l'Angleterre ſont ſous vn ſeul Roy, ie ne voy point que ce Royaume ſoit ſurmonté en forme d'aſſiette par aucun autre, veu que la mer le borde de tous coſtez, tout le dedans meſme du pays eſt ſi plein de precipices, de montagnes, & de foreſts, qu'on l'eſtime pour ceſte cauſe du tout inuincible. Car ſi les habitans ſont cõtraints de fuir, ils ſe retirent aux montagnes où ils viuent de poiſſon ſec, & de chair de beſtes ſauuages. Que ſi quelqu'vn les alloit attaquer en ces lieux, ils leur ſont ſi fauorables, qu'vne petite poignee de gens ſeroit capable de defaire vne grande armee. Au reſte il y a deux ſeules forteresſes aux frontieres de l'Angleterre, dont l'vne eſt *Ambar*, grand port de la coſte d'Angleterre, & au Golfe d'Edimbourg, qui eſt oppoſé à Varuich: l'autre eſt du coſté du Couchãt nommee *Dombreor*, aſſiſe ſur vne haute montagne, ſeparee des autres, & ce fort ſemble oppoſé en quelque maniere à Larling.

Quant aux autres lieux, il y a Edimbourg, nommé des Eſcoſſois Irlandois *Dun Eadem*, c'eſt
12. à dire ville de *Eaden*, & vulgairement *Edemburus*. Et l'on croit que c'eſt le lieu que Ptolomee appelle Chaſteau aiſlé, veu qu'Edemburuu ſignifie meſme choſe que chaſteau aiſlé. Ceſte ville capitale d'Eſcoſſe, & ſon ſiege eſt aſſiſe en lieu haut, ayant d'eſtenduë d'Orient en Occident mille pas, & de l'argeur beaucoup moins. Ceſte ville eſt riche, aſſez forte, & entouree de bonnes murailles. Du coſté du Couchant il y a vn rocher, & ſur ce rocher vne forte place, ſous laquelle on void vne profonde vallee de tous coſtez, ſi ce n'eſt de celuy qui regarde la ville: & pour ceſte cauſe on tient ce fort imprenable, ſinon qu'il ait affaire à ceux qui ſerõt maiſtres de la ville: Ce fort s'appelle le Chaſteau des filles, pource que les filles des Pictes y eſtoient anciennement gardees, & nourries, iuſques à ce qu'elles fuſſent en aage de ſe marier. Il y a auſſi Allherdon, qui eſt vne bonne forteresſe du coſté de la mer Germanique. Il y a encor en Marnie vne bonne, & forte ville nommee Fordun, dont l'aſſiette peut donner aſſez de peine à ceux qui l'attaqueront. Quant aux hommes, nous auons deſia parlé de leur courage, & leur nombre eſt aſſez grand: ſi bien qu'ils ſont capables de reſiſter à vne grande puiſſance

puiſſance eſtrangere, & meſme à ceſte heure qu'vn meſme Roy poſſede l'Eſcoſſe, & l'Angleterre, les Eſcoſſois ſeront touſiours aſſiſtez des Anglois, & ſans doute ils feront touſiours grande deffence eſtans enſemble.

GOVVERNEMENT D'ESCOSSE.

L'Eſcoſſe eſt compoſee de trois ordres, c'eſt à ſçauoir de la Nobleſſe, du Clergé, & du tiers Eſtat.

Le Roy, pour parler ſelon leur façon, eſt Seigneur direct de toutes les terres, & a authorité Royale & Iuriſdiction tant ſur ſes laiz, que ſur les Eccleſiaſtiques.

Le fils aiſné du Roy d'Eſcoſſe eſt appellé auſſi toſt apres ſa naiſſance, Duc de Rotayſe & Seneſchal d'Eſcoſſe.

Les autres enfans du Roy ſont nommez ſimplement Princes.

Les plus honorez d'entre les nobles, c'eſtoient autrefois les *Thanes*, qui eſtoient les offi- 13.
ciers du Roy, dont les plus hauts eſleuez ſe nommoient *Abthanes*, & ceux qui eſtoient moindres *Vnder Thanes*. Mais ces noms ſe ſont peu à peu perdus, depuis le temps que Malcolme 3. de ce nom Roy d'Eſcoſſe donna les tiltres de Comte & de Baron receus des Normands, aux Gentilshommes qui eſtoient accompagnez de plus de merite. Et depuis ce temps-là il s'eſt gliſſé en Eſcoſſe auſſi bien qu'en Angleterre des Ducs, des Marquis, des Comtes, Vicomtes, & Barons.

Le premier qui introduiſit le tiltre de Duc, fut Robert 3. enuiron l'an 1400. de meſme que le Roy d'Angleterre qui regne à preſent y a introduit les titres honoraires de Marquis, & de Vicõte. Ceux-cy ſont tenus de la nobleſſe plus releuee, & ont place, & voix aux Eſtats, & ſont appellez *Lords*, de meſme que les Eueſques.

Entre les autres nobles on met au premier rang les Cheualiers dorez, qui preſtent ſerment auec vne grande ſolemnité. Au ſecond rang ſont ceux qu'on nomme *Laids*, & Barons ſimple- 14.
ment, entre leſquels on ne mettoit perſonne qui n'euſt ſes terres qui releuent immediatement du Roy, & qui n'aye iuſtice haute, moyenne, & baſſe. On met en troiſieſme lieu ceux qui ſont ſortis des familles plus illuſtres, mais ſans tiltre, & ceux-cy ſont particulierement nommez Gentils-hommes, ou *Gentilman*. Tous les autres comme citoyens, marchands, artiſans, & autres, ſont mis au rang du peuple: toutesfois le peuple appelle preſque *Gentilman*, tous ceux qui ſont riches, ou qui tiennent maiſon ouuerte.

Au ſurplus tous les enfans puiſnez des Comtes, Seigneurs, & Cheualiers, ne ſuccedent en aucune partie à leur pere, veu que toute la ſucceſſion vient à l'aiſné par le droict d'Eſcoſſe à fin de conſeruer les familles. Quant au peuple, afin qu'on n'ordonne rien d'inſupportable contre luy aux Eſtats, il luy eſt permis d'y enuoyer trois ou quatre citoyens de chaque ville, afin qu'ils dient leur aduis librement des choſes propres auec les autres deux ordres. Pour le regard de la puiſſance il n'y a perſonne qui en ait tant que le Viceroy ou Gouuerneur d'Eſcoſſe, qui gouuerne tout le Royaume, en l'abſence du Roy, ou à ſon deceds, ou bien ſi le Roy ſe trouue en bas aage.

Les Eſtats du Royaume ont vne authorité fort abſoluë, & ceſte aſſemblee eſt compoſee 15.
de trois ſortes de perſonnes, c'eſt à ſçauoir de Seigneurs ſpirituels, comme Eueſques, Abbez, & Prieurs, de Seigneurs temporels, comme Ducs, Marquis, Comtes, Vicomtes, & Barons, & en troiſieſme lieu des deputez des bourgs & des villes. Et il n'y a guere de tẽps qu'on adiouſtoit à ce nombre deux deputez pour chaque Comté. Le Roy preſcrit le temps auquel ils ſeront aſſemblez, & le fait publier, les cauſes de l'aſſemblee eſtant declarees par le Chancelier, les Seigneurs ſpirituels eſliſent ſeparement huict des Seigneurs temporels, & les Seigneurs temporels autant de ſpirituels. Et tous ceux-cy eſtans enſemble nomment huict des deputez des Comtez, autant de ceux des bourgs, qui font le nombre de 32. & auec le Chancelier, Threſorier, Garde du petit ſeel, Secretaire du Roy, & autres, admettent, ou rejettent ce qui doit eſtre rapporté aux Eſtats, en l'ayant premieremẽt communiqué au Roy. Les choſes qui ſont admiſes ſont ſoigneuſement eſpluchees par tous les Eſtats, & ce qui eſt approuué par la pluralité des voix, eſt preſenté au Roy qui declare auſſi toſt que la choſe luy plaiſt ou deplaiſt, & ſi quelque choſe ne luy agree, elle eſt effacee.

Ce qui tient le premier rang apres les Eſtats c'eſt le college de Iuſtice, qu'on nomme *Theſ-* 16.
ceſſion que le Roy Iacques V. inſtitua l'an 1532. y mettant vn Preſident, & quatorze Conſeillers, ſept Eccleſiaſtiques, ſept laiz (auſquels on a depuis adiouſté le Chancelier qui tient le premier lieu, & cinq autres Conſeillers) trois Greffiers principaux, & autant d'Aduocats qu'il ſemblera bon à meſſieurs du Parlement. La Cour ſe tient tous les iours, excepté le Dimanche, & le Lundy depuis le premier de Nouembre iuſques au quinzieſme de Mars, & de-

puis le iour de la Trinité, iuſques au premier d'Aouſt, le reſte du temps s'eſcoule en vacatiõ. Ils iugent ſelon les ordonnances des Eſtats du Royaume, & lors qu'ils manquent, on a recours au droit ciuil.

Il y a auſſi des Cours ſubalternes en chaque Comté, où le Vicomte, ou ſon Lieutenant rend la iuſtice à ceux du pays, & quelquefois on appelle de ſes ſentences au College de iuſtice. La plus part de ces Vicomtes ſont tels par ſucceſſion, & leurs tiltres ſont hereditaires, car les Roys d'Eſcoſſe pour obliger plus eſtroittement la nobleſſe, inſtituerent iadis des Vicomtes perpetuels & hereditaires. Il y a auſſi des Cours ciuiles aux fiefs Royaux, où il y a des Baillifs, de meſme qu'il y a des magiſtrats aux bourgs, & villes libres. Il y a d'autres Cours qu'ils appellent *The commiſſariat*, dont la ſouueraine eſt à Edimbourg, où l'on plaide deuant quatre Iuges; touchant les teſtaments, le droict des benefices Eccleſiaſtiques, les decimes, les diuorces, & ſemblables choſes dont la cognoiſſance appartient de droict à l'Egliſe.

Quant aux choſes criminelles, le principal Iuge Royal a ſon ſiege à Edimbourg (cét office a eſté iadis en la maiſon des Comtes d'Argaterie) & ces Iuges commettent deux ou trois Iuriſconſultes, pour cognoiſtre des choſes capitales, ou qui concernent le retranchement de quelque nombre, ou la confiſcation de tous les biens de quelqu'vn. Il eſt permis en ceſte Cour au criminel, meſme accuſé de crime de leze Majeſté, de prendre vn Aduocat pour deffendre ſa cauſe. Bien ſouuent auſſi il y a des Iuges que le Roy commet pour cognoiſtre de quelque cauſe criminelle particuliere. Les Vicomtes pareillement en leurs Iuriſdictions & les Magiſtrats dans les bourgs, cognoiſſent d'vn homicide (pourueu que le meurtrier ſoit pris dans vingt-quatre heures) & faire mourir le meurtrier: mais apres ce temps, la cognoiſſance en appartient au Iuge Royal, ou à ceux qui ſont commis en ceſte partie. Quelques nobles ont le meſme priuilege contre les voleurs qui ſont pris dans leurs Iuriſdictions. C'eſt tout ce qui ſe peut dire touchant le Gouuernement politique. Maintenant il faut venir à l'Eccleſiaſtique.

RELIGION D'ESCOSSE.

L'Eſcoſſe receut la foy Chreſtienne du temps de Victor I. Pape, en l'année 203. & l'idolatrie ceſſa entierement ſoubs le Roy Crakinte, qui mourut l'an 313. Celeſtin I. y enuoya Palladius, pour en chaſſer l'hereſie Pelagienne qui commença à s'y prouigner ſoubs Eugene 2. qui mourut l'an 460. Depuis ce Royaume s'eſtoit touſiours maintenu en la pureté de la Religion Catholique iuſques à noſtre temps, qu'elle y eſt preſque entierement eſteinte, ſi l'on doit croire à l'apparence.

Le ſubiect de la perte de la Religion, fut le voiſinage de l'Angleterre: veu que Henry 8. & depuis la Royne Elizabeth, s'eſſayerent de retirer par tous les moyens le Roy, & le peuple d'Eſcoſſe de l'vnion de l'Egliſe. Et veritablement la Religion Catholique s'en ſeroit bien long temps auparauant eſloignee, ſi Iacques V. Roy d'Eſcoſſe & Marie ſa femme ne l'euſſent retenuë. Et pour cet effect il fit bruſler Hamilton, bien que ſon parent, pource qu'il eſtoit conuaincu d'hereſie, & traicta de meſme pluſieurs autres nobles, & qualifiez, & l'an 1533. aux Eſtats du Royaume il exhorta tous ſes ſubicts à l'entretien de la foy Catholique, & à l'obeiſſance de l'Egliſe Romaine.

18. Le Roy Iacques mourut l'an 1541. & laiſſa la conduite du Royaume à Marie ſa femme, qui luy auoit fait 5. iours auparauant vne fille, qui eut nom Marie.

Apres la mort du Roy, le Comte d'Aran fut fait Gouuerneur d'Eſcoſſe, & declaré tuteur de la Royne. Le Comte d'Aran eſt gaigné par l'Anglois pour faire le mariage de l'Infante Marie auec ſon fils Edoüard, & pource qu'il craignoit que le Cardinal de ſainct André s'oppoſaſt à ce mariage, il le mit en priſon, & le ſeruice diuin ſelon l'vſage de l'Egliſe Catholique ceſſa preſque entierement par tout le Royaume, ou le Gouuerneur faiſoit preſcher l'hereſie, & lors il commença à y auoir deux factions, l'vne pour le Roy d'Angleterre, l'autre pour la Royne veufue, qui paſſa cependant en France auec ſa fille, qui fut apres mariee à François Dauphin de France, & ayant viſité le Roy Henry 2. & ſes parents (car elle eſtoit fille de Claude Duc de Guiſe) elle s'en retourna bien toſt auec le titre & l'authorité de Regente en Eſcoſſe. Et pource qu'elle preferoit les François aux autres aux charges du Royaume, & ſe
9. fioit plus en eux, elle donna pretexte d'eſmouuoir des troubles aux ſeditieux, qui manderent querir incontinent des Miniſtres en Allemagne, qui rendirent meſpriſable toute la Religion Catholique.

Cependant Iacques baſtard du Roy deffunct, Prieur de ſainct André, ſe deſplaiſant de viure en homme d'Egliſe, pria la Royne de luy donner la Comté de Moray: & ne la pouuant auoir, eſleua vn grand trouble qui aduança beaucoup l'hereſie.

En

En fin la Royne veufue vint à mourir, & depuis la Royne Marie mere du Roy d'Angleterre, qui eſtoit bonne Catholique, & qui deſiroit d'exterminer l'hereſie de ſon païs, fut detenuë longuement priſonniere, apres executee en Angleterre, comme il s'enſuit.

Vn Mercredy 18. Feburier 1587. L'arreſt de mort fut prononcé à ceſte grande Princeſſe iſſuë du ſang d'Angleterre & de la droicte deſcente de Henry 8. par les Comtes de Schraſbourg & de Kédt, accompagnez des principaux de la Nobleſſe du païs, & dés le Mardy 17. Feburier audit an, auoit eſté arreſtée auec elle l'execution au lendemain à huict heures du matin, & fut menee par eux en la grand'ſalle du chaſteau de Fodringhaye, ſur vn eſchaffaut tapiſſé de noir, ſuiuie de cinq Dames de ſon train; il n'y auoit cœur alors qui ne fuſt eſmeu de compaſſion, voyant de quelle conſtance elle reprenoit la vanité de leurs larmes, de quel courage elle embraſſoit la fin de ceſte longue captiuité, ſa reſolution genereuſe & plus que maſle à la mort, ſa fermeté en ſa Religion, ſa pieté en la recommendation de ſon fils & de ſes ſeruiteurs.

Elle ne voulut iamais permettre que le bourreau la deſpoüillaſt, diſant, qu'elle n'auoit accouſtumé le ſeruice d'vn tel gentil-homme: Elle meſme deſpoüilla ſa robbe, ſe mit à genoux ſur vn carreau de velours noir, preſenta ſa teſte au bourreau, qui (contre le priuilege des Princes) luy fit tenir les mains par ſon valet, pour luy donner le coup de mort auec plus d'aſſeurance, monſtra la teſte ſeparee du corps aux quatre coings de l'eſchaffaut, au peuple qui cria, *Vive la Royne*, & comme en ceſte monſtre la coiffure cheut à terre, on vit que l'ennuy & la faſcherie l'auoient renduë toute blanche & chenuë en l'aage de 45. ans, ceſte Royne qui viuant auoit emporté le prix des plus belles femmes du monde.

Ceſte Princeſſe Marie Stuart fille & heritiere d'Eſcoſſe n'eſt pas ſi toſt venuë au monde, que deux grands Roys jettent l'œil ſur ſon alliance, Henry 8. Roy d'Angleterre la demande pour ſon fils Edoüard 6. Henry ſecond Roy de France, la demande auſſi pour François Prince Dauphin: Cela cauſa de grandes factions en Eſcoſſe.

Elle fut couronnee à 18. mois, conduite en France à 6. ans. Elle eut trois maris, eſpouſa à 15. ans le Dauphin de France, qui n'en auoit que 14. & demeura auec luy vn peu moins de trois ans.

Apres ſa mort elle ſe retira en ſon Royaume, où elle eſpouſa Henry d'Arley, gentil-homme aagé de 22. ans, aymé de tous & hay de peu; comme elle eſtoit la plus belle Princeſſe de l'Europe, auſſi il eſtoit beau en toute perfection, & iamais on ne vit mariage au commencement mieux accordé en aage, en humeur & en affections, le premier & dernier fruict duquel fut Iacques 6. aujourd'huy Roy de la grande Bretaigne: mais ce boüillon d'amour fut auſſi-toſt refroidy qu'embraſé, le deſdain & la jalouſie eſtouffant ſa vigueur par les artifices & perfidies du baſtard d'Eſcoſſe, qui ſuſcita le Roy à faire tuer aux yeux meſme de la Royne enceinte, vn gentil-homme eſtranger qu'elle fauoriſoit ſur tous: Ainſi comme elle eſtoit à la table prenant ſon diſner, vn gentil-homme la prend en ſa chaire par le milieu du corps, & luy ſaiſit les bras, craignant que l'effort qu'elle euſt fait voyant deuant elle maſſacrer ce ſien fauory, ne fuſt cauſe de quelque accident à craindre à ſa groſſeſſe.

Malheureux vrayement en ces faueurs! & non pour autre raiſon malheureux, que pour auoir eu trop d'heur & d'auancement en païs eſtranger. Cét acte rompit toute l'harmonie du mariage, qui ſe changea en vne hayne irreconciliable. Sa belle voix & ſa perfection au fait de la muſique l'auoient approché de ceſte Royne, qui ne pouuoit viure ſans le voir.

Le Roy eſtant à Edimbourg, vne trainee de pouldre ſur la minuict emporta ſa chambre, & ceux qui eſtoient apoſtez pour le tuer, l'eſtranglerent. La Royne eſpouſa le Comte de Bothuel, ſoupçonné de ce meurtre, ſur quoy le peuple s'eſleua, l'accuſa d'adultere & de parricide, la fait priſonniere, ſon mary ſe retire en Dannemarc, où il mourut priſonnier: Elle eſchappe, prend les armes contre la mutinerie de ſes ſubiects; mais en fin elle eſt contrainte de ſe retirer en Angleterre, ne trouuant refuge plus aſſeuré qu'en la maiſon d'où elle eſtoit ſortie, & dont elle pouuoit eſtre heritiere: l'Angleterre & l'amitié de la Royne ſa ſœur l'inuitoient à ſe retirer aupres d'elle; mais au lieu de la receuoir & traitter cõme Royne ſa voiſine, comme doüairiere de France, comme la premiere Princeſſe de ſon Royaume, & exercer enuers elle les droicts de conſanguinité & d'hoſpitalité, de l'aſſiſter de ſes forces pour la reſtablir en ſes terres contre la mutinerie & reuolte des Eſcoſſois, au lieu d'eſtre ce qu'elle luy auoit juré qu'elle ſeroit, elle la fait arreſter & conſtituer priſonniere, & apres vne longue captiuité, on la fait monter ſur l'eſchaffaut pour eſtre executee à mort.

Cependant toute l'Eſcoſſe apres la mort de la Royne Marie eſt donnee en proye aux heretiques, qui taſcherent d'eſteindre de tous coſtez la vraye lumiere: & pour comble de ce malheur, le ieune Roy eſt inſtruict par des perſonnes heretiques, qui luy donnent à l'abord de mauuaiſes impreſſions, & luy font conceuoir vne telle horreur de la Religion Catholi-

que, que depuis il ne l'a iamais embraſſée. Et de faict il y a eſtably en Eſcoſſe l'obſeruation des ordonnances Eccleſiaſtiques, dont nous auons parlé en l'autre diſcours, auſſi bien qu'en Angleterre, & s'eſt eſſayé par tous moyens d'en bannir la foy de ſes peres. Mais à parler vniuerſellement de ce Royaume, la partie Meridionale, à cauſe du commerce de France, des Païs bas, & de l'Allemaigne, eſt plus infectee que la Septentrionale, & les
21. villes ſont plus corrompuës, que les villages & la Cour, & les lieux qui en ſont proches, que ceux qui en ſont eſloignez.

Mais ce qui eſt plus conſiderable, c'eſt que la nobleſſe s'eſt maintenuë preſque toute nette d'hereſie.

Il y a deux Archeueſques en Eſcoſſe, c'eſt à ſçauoir celuy de ſainct André, Primat de toute l'Eſcoſſe, & celuy de Glaſco. Il y a ſoubs l'Archeueſché de ſainct André 8. Eueſchez, c'eſt à ſçauoir de Dunkelden, d'Aberdon, Moray, Dumblan, Brechin, Roſſen, Cathane, & des Oracles. Et l'Archeueſque de Glaſco en a trois, c'eſt à ſçauoir de la Caſe blanche, de l'Himour, ou d'Argade & de Sodore, ou des Iſles de Sure, Mule, Yle, & autres. Les Eccleſiaſtiques y eſtoient autrefois contenus par l'authorité des Decrets, & des Conciles : mais maintenant ils ſont gouuernez par les loix que les Roys ont ordonnees, ou confirmees de leur propre bouche. Et tout le Clergé y vit à la façon d'Angleterre, ſuiuant de nouuelles ordonnances, & fuyant les anciennes dont l'Eſcoſſe à vſé durant vn ſi grand nombre d'annees.

ROYS D'ESCOSSE.

23. FERGVS fut le premier qui porta le nom de Roy d'Eſcoſſe 320. ans auant la venuë de Ieſus-Chriſt : il regna 25. ans.

A ceſtuy-cy ſuccederent ceux qui s'enſuiuent.

Ferritare regne 15. ans. Maine 29. ans. Darnadille regne 28. ans. Reuthere regne 26. ans Reuthe regne 14. ans There regne 12. ans. Ioſine regne 34. ans. Fimam regne 30. ans. Durſt regne 9. ans. Euede 1. regne 19. ans Gilles regne 2. ans par vſurpation. Euede 2. regne 17. ans. Edere regne 48. ans. & de ſon temps la grande Bretaigne fut faite tributaire des Romains.

Eugene 3. regne 7. ans. Metellan regnoit du temps que noſtre Sauueur vint au monde. Son regne fut de 39. ans, il mourut l'an de grace 34.

Caratace regne 20. ans, meurt l'an de grace 54.

Corbrede regne 18. ans, meurt l'an 71.

Dardan regne preſque 4. ans, meurt l'an 74.

Cotbrede Galde regne 35. ans, meurt l'an 109.

Luchtach regne 3. ans meurt l'an 112.

Mogalle regne 36. ans, meurt l'an 148.

Conare regne 14. ans, meurt l'an 162.

A ceſtuy-cy ſucceda Ethodie premier du nom.

Et à Ethodie Satraelde premier. A Satraelde Donaelde premier, qui regne 21. an, & meut l'an de grace 216.

A ceſtuy-cy ſucceda Ethodie ſecond. Et à Ethodie Athirce. De ces deux l'vn fut tué, l'autre ſe tua luy-meſme.

Nathaloce ſucceda, & fut tué l'an 253. comme cruel tyran.

Findoce regne dix ans, meurt l'an deux cens ſoixante-trois.

Donald ſecond regne vn an, eſt tué.

Donald troiſieſme eſt auſſi tué, & a pour ſucceſſeur Crathinte.

A Cratinthe ſucceda Fincormach.

Et à ce dernier Romache.

A Romache Anguſan.

A ceſtuy-cy ſucceda Fetelmache.

Eugene premier regne trois ans, meurt l'an 379. Et lors Maxime enuoyé par les Empereurs, & depuis ſe faiſant tyran, s'inueſtit de toute l'Iſle de la grande Bretaigne, & l'Eſcoſſe demeura ſans Roy quarante & quatre ans, & iuſques en l'an de grace 423.

Ferguz ſecond nepueu d'Eugene eſt faict Roy, regne ſept ans, meurt l'an 430.

Eugene ſecond regne trente & vn an, meurt l'an 461.

Dongard luy ſuccede.

Et à Dongard Conſtantin.

Et à ce dernier Congal, qui mourut l'an 501.

Congal eut pour ſucceſſeur Conran, qui regne 35. ans.

Eugene troiſieſme luy ſuccede.

Conua vient à regner, & meurt l'an 578. Rimatille luy ſuccede, & à ceſtuy-cy Aidan, qui regne 27. ans, meurt l'an 606. Ce dernier eut pour ſucceſſeur Kenneth Keir.

Eugene quatrieſme regne 13. ans, meurt l'an 632.

Ferquhard eſt mis en priſon.

Ioheuard 4. regne 14. ans, meurt l'an 646.

Ferquhard luy ſuccede.

Malduin meurt l'an 684. Eugene. V.

V. Eugene VI. Ambirkelet. Eugene
VII. Prince Religieux, meurt l'an 716.
Mordac.
Ethfin.
Eugene VIII.
Ferguz III.
Soluathie.
Archeue meurt l'an 820.
Congal. Dongal. Alpin.
Remeth.
Donald V. meurt l'an 860.
Conſtantin II.
Ethe.
Gregoire regne 22. ans, meurt l'an 893. Donald VI. Conſtantin 3. qui l'an 40. de ſon regne ſe fit Moyne.
Malcolme. I.
Duffe.
Culen.
Kemet meurt l'an 1000.
Conſtantin IV. regne 3. ans.
Grine.
Malcolme II. regne 31. an. meurt l'an 1040.
Ducan.
Macahee.
Melcome Camnoir regne 30. ans, meurt l'an 1097. Donald 7.
Ethgar fut le premier qui ſe fit ſacrer en Eſcoſſe auec onction.
Dauid Malcolme 5.
Guillaume le Lyon regne 49. ans, meurt l'an 1204.
Alexandre 3. qui n'ayant aucun hoir de ſon corps, laiſſa en grand trouble l'Eſcoſſe, qui fut gouuernee par ſix hommes, attendant que les debats de la ſucceſſion entre Iean Baliot fils de la fille aiſnee du Roy Dauid, & Robert Bruys pere d'Alexandre 3.
Iean paruient à la Couronne par le moyen du Roy d'Angleterre, à qui il fit hommage contre la volonté des Eſcoſſois. A la fin l'Anglois le mena comme priſonnier en Angleterre.
Et le païs fut gouuerné par des Regents, à la deuotion de l'Anglois.
Robert eſt appellé Roy par les Eſcoſſois, deffait Edoüard 3. & ſe rend paiſible maiſtre d'Eſcoſſe.
Dauid fils de Robert luy ſucceda, mais il fut chaſſé par Edoüard fils de Iean Baliot, & s'enfuyt en Frãce. Toutefois cét Edoüard n'eſt point mis au nombre des Roys legitimes. Auſſi bien l'Eſcoſſe eſtoit gouuernee par Robert Stuart, au nom du Roy Dauid 2. qui fit vaillamment iuſques à ce que ſon Roy reuint en France.
Apres la mort de Dauid les Eſtats d'Eſcoſſe eſleurent Robert Stuart, nepueu du dernier Roy Dauid, & fils de ſa ſœur, & de Robert Gouuerneur d'Eſcoſſe durant l'abſence du Roy Dauid.
Iean fils naturel de Robert, qui prit auſſi le nom de Robert.
Iacques 1.
Iacques 2.
Iacques 3. vint à la Couronne en l'aage de 7. ans, l'an 1463.
Iacques 4.
Iacques 5. qui en premieres nopces eſpouſa Magdeleine de France, fille du Roy François premier du nom, & depuis la fille du Duc de Guiſe, & de ceſtuy-cy ſortit Marie, qui fut mariee à François ſecond Roy de France, & apres la mort du Roy François ſecond au fils du Comte de Lenoz, dit Henry d'Arley, de qui elle eut le Roy d'Angleterre, & d'Eſcoſſe, qui regne à preſent.

DISCOVRS DE L'ESTAT DE L'IRLANDE.

SOMMAIRE.

1. *IRLANDE quels noms a porté anciennement : ſa deſcription & ſituation, ſelon Ptolomée le Geographe : autres ſe on Maior Eſcoſſois, & Munſter.*
2. *Diuiſion de ceſte Iſle en cinq principales contrées, & combien de Comtez y a en chaque contrée ou Prouince.*
3. *Son air doux & temperé, & à quelles maladies ſont ſubiects les Irlandois.*
4. *Singularitez de ceſte Iſle en la production des animaux terreſtres, poiſſons, oyſeaux.*
5. *Martinets, oyſeaux d'admirable proprieté, qui morts ne pourriſſent point.*
6. *Irlandois anciennement viuoient de chair humaine, comme les Antropophages, & mangeoient les corps morts de leurs parens.*
7. *Agilité & grand courage des Irlandois, de quels noms ils baptiſent ordinairement leurs enfans & de leur education.*
8. *Larcin n'eſt eſtimé choſe infame entre les Irlandois, ains choſe louable.*
9. *Mariage des Irlandois ſe fait par paroles de futur, & non par paroles de preſent.*
10. *Priere ordinaire des Irlandois à la nouuelle lune.*
11. *Nourriture des Irlandois.*
12. *Villes celebres en trafic Galuez & Vvaterfort.*
13. *Gendarmerie Irlandoiſe diuiſee en 3. rangs, vſans de cornemuſes au lieu de trompettes.*
14. *Fortereſſes baſties en Irlande par la Royne Elizabeth & le Roy Iacques.*
15. *Irlande quand reduite ſous la puiſſance des Anglois.*
16. *Irlandois ſauuages comment gouuernez par leurs Seigneurs & Iuges.*
17. *Sieges & officiers d'Irlande.*
18. *Religion Chreſtienne quand receuë en Irlande.*
19. *Reuolte du Comte de Tiroüen Catholique, expulsé d'Irlande.*
20. *Edict du 30. Ianuier 1614. du Viceroy & Conſeil d'Irlande, portant banniſſement des Archeueſques, Eueſques, Ieſuites, & Seminaires Catholiques hors le Royaume.*
21. *Des Archeueſques & Eueſques qui ſont en Irlande.*

IRLANDE, que les anciens ont nommee Hibèrnie, les autres Iuernie, les autres Iuuerne, & Ierne, & Iris, & Ogygie, & par les Irlandois, meſmes *Frin*, eſt aſſiſe entre le cercle Arctique, & le Tropique de l'Eſcreuiſſe, approchant toutefois dauantage du pole Arctique, comprend en latitude quatre degrez & demy du Meridien, & eſt enfermee ſelon le compte des modernes, entre le 20. & le 21. paralelle, & ſa contree Meridionale a ſon plus grand iour de 16. heures, & enuiron trois quarts : & vers l'extremité du coſté du Nord, de pres de 18. heures. Or pour le regard du globe terreſtre, ceſte Iſle nommee par Ptolomee Petite Bretaigne, eſt miſe entre la grande Bretaigne, & l'Eſpaigne, & a du Leuant l'Angleterre, ſeparee par vne mer orageuſe d'enuiron vn iour de nauigation : du Couchant la grande mer Oceane, du Nort l'Iſland, qui n'en eſt eſloignee que d'vne iournee de mer, & du Midy l'Eſpaigne diſtante de trois iournees de Mer.

Iean Major Eſcoſſois Docteur de Paris au liure 1. de *Geſtis Scotorum*, dit que Hybernie eſtoit anciennement appellee Eſcoſſe, & que le païs, que nous appellons auiourd'huy Eſcoſſe, n'eſtoit pas diſtingué d'auec l'Angleterre, & pour entendre comment l'Eſcoſſe a eſté appellee Eſcoſſe, faut remarquer auec le meſme Major, & Munſter li. 2. de ſa Coſmog. cha. 11.

que les peuples d'Hybernie eſtoient anciennement appellez *Scoti*, en memoire de la mere de leur Capitaine Iberus, qui portoit le nom de Scota, leſquels ne pouuans ſe contenir dans les limites d'Hybernie, voulurent conqueſter la Bretaigne, appellee autrement Albania, les autres diſent Albion, qui eſt auiourd'huy l'Angleterre, païs qui comprenoit en vne meſme Iſle & ſous ce meſme nom Albania, ou Albion, l'Angleterre & l'Eſcoſſe, ſans aucune difference & n'eſtoient qu'vn Royaume appellé Bretaigne: Ces Hybernois firent de grands exploits ſur ce Royaume de Bretaigne, & n'euſt eſté le ſecours que les Anglois receurent des Saxons, ils l'euſſent reduit à leur puiſſance; mais ſecourus de ces peuples Allemands, ils repouſſerent les Hybernois, & les contraignirent de ſe retirer és dernieres parties du Royaume, où ils ſe maintindrent & reſiſterent longuement à leurs ennemis: & du depuis leur demeura ceſte partie de Bretaigne, & l'eſtabliſſant en Royaume ſeparé d'Angleterre, l'appellerent Eſcoſſe. Et de fait le meſme Annaliſte remarque qu'encore auiourd'huy en Eſcoſſe le langage eſt meſlé de l'ancien Anglois & Hybernois, ce qui arriua pour s'y eſtre habituez leſdits Hybernois nommez Eſcoſſois, auec les Anglois dudit païs qu'ils commancerent d'appeller Eſcoſſois.

Ceſte Iſle s'eſtend en forme ouale ou lenticulaire, du Sud au Nord, & eſt plus petite de la moitié que la grande Bretaigne. Quelques-vns font ſa longueur du Midy au Septentrion de 70. lieuës d'Allemaigne & ſa largeur d'Occident en Orient de 27. lieuës d'Allemaigne: & les autres la meſurent d'autre ſorte. Mais Camdene qui eſt digne de foy, nous apprend qu'elle eſt longue de 400. mille pas, & large de 200.

Or l'Irlande eſt diuiſee en cinq principales contrees, c'eſt à ſçauoir en la Momonie, du coſté du Midy, en la Lagenie du Leuant, la Connactie du Couchant, l'Vltonie du Nort, & la Medie preſque au milieu. En Momonie il y a les Comtez de Kerri, Deſmond, Cork Vvaterford, Limirih, Tiperary. En Lagenie celles de Kilkennie, Caterlough, Queenés Conunty, Kings County, Kildares Vveishford, Dublin. En Connactie celles de Zvvomund Gallovvay Maio, Slego, *Letrim, & Roſcoman*. En Vltonie celles de Louth, Cauon, Fermamagh, Monagan, Armagh, Doun, Antrim, Colram Zir Oen, Zir-Connellee ou Donegal. En Medie celles d'Eaſt, Meaſt Vveſt Meath, & Lonfort.

QVALITE' DV PAYS.

CEste Iſle joüyt d'vn air doux, & temperé, combien qu'il ne ſoit pas trop bon pour meurir ce qu'on met en terre. La chaleur extreme de l'Eſté n'y fait pas rechercher l'ombre, ny la rigueur de l'hyuer le feu. Ce païs ne produit rien de venimeux, & ne le peut ſouffrir, s'il eſt porté d'ailleurs. Mais l'humidité de l'air, & de la terre y eſt trop grande, qui fait que les habitans, & les eſtrangers ſont moleſtez de catharres, & de flux de ventre: à quoy ils reſiſtent par le moyen de l'eau de vie. Le païs eſt montueux, mareſcageux, & plein de foreſts, expoſez aux vents, & à beaucoup d'eſtangs, meſme au ſommet des plus hautes montagnes. Il y a beaucoup de bons ports, & quelques belles plaines, qui tiennent toutefois bien peu de lieu au regard des foreſts, qui ſont agreables auec leur verdure. Mais toute l'Irlande vniuerſellement eſt fertile, horſmis en Vltonie, qui eſt bonne en quelques lieux, & maigre en quelques autres: & Connactie qui eſt moins cultiuee que les autres contrees, & toute pleine de foreſts, de mareſcages, & de montagnes. Par tout ailleurs les montagnes ſont couuertes de beſtial, & pour ceſte cauſe ſont abondantes en beure, laict, & fromage. Elle a toutefois ce mal qu'elle produit du bled court, & menu & les vignes y ſont plus pour ornement, que pour fruict qu'elles portent. Car lors que le Soleil entre au ſigne de la Vierge, il y a des vents froids qui ſoufflent en ceſte contree, & la chaleur d'apres midy en Automne n'a pas aſſez de force pour pouuoir faire meurir les raiſins. Ceſte Iſle a de bons cheuaux, propres à porter des charges, qui vont le hobin. Elle ne produit aucune beſte mal faiſante, que le loup, & le renard: tous les autres annimaux priuez y ſont plus petis qu'ailleurs, excepté les chiens de chaſſe. 3

Au reſte il y a dans les foreſts force beſtes, & les cerfs y ſont ſi gras, qu'ils ne trauaillent guiere les chiens auec leur courſe. Il y a auſſi beaucoup de ſangliers, & de lieures, mais le païs manque de cheureux, de daims, & d'heriſſons: de meſme qu'il y a fort peu de [illegible]upes: mais en recompenſe il s'y trouue vne grande quantité de rats. Dauantage ceſte Iſle a force faulcons, eſpreuiers, aigles, & gruës, & aſſez grand nombre de cygnes du coſté du Nord: mais en toute l'Iſle il y a fort peu de cigongnes, qui y ſont noires, de meſme qu'il n'y a point de perdrix, de faiſans, de pies, & de roſſignols. Il y a auſſi grande quantité de poiſſons, tant de mer, que d'eau douce, que l'on prend dans les riuieres, & dans les lacs du païs, qui ſont remplis de poiſſon, & il y a certains poiſſons en ceſte Iſle, que l'on ne ſçauroit trouuer ailleurs. Ceſte Iſle a pareillement des mouches à miel (contre l'opinion de quelques-vns) en ſi grande quantité, qu'on n'en trouue pas ſeulement aux ruches, mais encores aux 4

troncs des arbres, & dans les cauernes. Elle produit auſſi certaine maſſe de terre noire, meſlee de ſoulphre, dont les habitans vſent principalement pour allumer le feu, d'autant que le pays produit fort peu de bois taillis. La mer d'Irlande porte auſſi de petites perles qui tirent ſur le noir, & nagent en gros en rond, attendant leur chef, comme les abeilles. Girard eſcrit que de certain bois nageant ſur la mer, il coule certaine gomme, qui s'endurcit, apres qu'il naiſt au dedans des animaux qui ont premierement vie, puis prennent des aiſles, & vn bec, & volent finalemẽt en l'air, ou nagent ſur l'eau: & le meſme Autheur dit
5. qu'il a veu pluſieurs de ces oyſeaux demy formez qui euſſent volé comme les autres, s'ils euſſent eu leur perfection.

Il y a encores d'autres oyſeaux nommez Martinets, moindres qu'vn merle, courans comme les cailles, & ayans le ventre blanc, & le dos noir, qui ont ceſte proprieté, que ſi eſtans morts on les garde en vn lieu ſec, ils ne pourriſſent point, & eſtãs mis entre les habits, ils les preſeruent de la teigne, & meſme ſi on les pend en vn lieu ſec lors qu'ils ſont morts, ils renouuellent leurs plumes toutes les annees. Sur tout le lac Eaugh abonde en ſaulmons, qui ſont auſſi bons qu'en tout autre lieu de la terre.

6. MOEVRS DES ANCIENS IRLANDOIS.

STrabon dit que les anciens Irlandois eſtoient plus ſauuages que les habitans de la grande Bretagne, qui ſe repaiſſoient de chair humaine, & eſtoient grands mangeurs. Ils tenoient que c'eſtoit choſe honneſte de manger les corps de leurs peres & meres apres leur mort, & de coucher non ſeulement auec les autres femmes, mais encores auec leurs ſœurs & leurs meres. Mele dit qu'ils eſtoient du tout ruſtiques, ignorans de toute vertu, & deſpourueus entierement de pieté. Solin adiouſte encor, que lors qu'ils eſtoient victorieux, ils auoient accouſtumé de ſe frotter le viſage du ſang de ceux qui eſtoient morts au combat, apres en auoir toutesfois humé. Et ſelon le meſme, le droict, & l'iniuſtice leur eſtoient choſes indifferentes. Lors qu'vne femme auoit fait vn enfant maſle, elle mettoit les premieres viandes ſur l'eſpee de ſon mary, & pouſſoit doucement dans la bouche de l'enfant auec la poincte le commencement de ſa nourriture, & ſelon le deſir ordinaire de toute la nation, luy ſouhaitoit qu'il ne mouruſt qu'en la bataille, & au milieu des armes. Ceux qui ſe vouloient parer parmy eux, mettoient aux gardes de leurs eſpees des dents de quelques grands poiſſons qu'on trouue particulierement le long de ceſte coſte, pource que ces dents ont la blancheur de l'yuoire, & la principale gloire des Irlandois conſiſtoit aux armes. C'eſt tout ce qu'on peut recueillir des anciens eſcriuains touchant leurs mœurs qui eſtoient pour la plus-part incogneuës à cauſe de la rudeſſe, & barbarie de ce peuple, pres duquel on ne pouuoit auoir libre accez, & auſſi pour ce que ce pays a ſi peu de choſes qu'on puiſſe deſirer, qu'il falloit vne grande curioſité pour deſirer d'en auoir la veuë, & vne grande prudence & dexterité pour pouuoir viure parmy ces ſauuages, & prendre cognoiſſance de leurs façons de faire. Ie dis cecy pour le regard des anciennes mœurs: mais ſi tu deſires voir celles du temps moyen, tu les trouuerras au long dans Girald, de qui pluſieurs autres ont puiſé ce que l'on en peut dire.

MOEVRS DES IRLANDOIS DE CE TEMPS.

7. LEs Irlandois ſont generalement forts, agiles, & de grand courage, s'expoſent librement à tous hazards, ſuportent aiſément toute ſorte de trauail, & endurent auſſi le froid, & la faim, & toute ſorte d'incommoditez. Ils ſont fort enclins à l'amour, courtois à l'endroit des Eſtrãgers, conſtans en leur amitié, & irreconciliables en leur haine, de legere creance, deſireux de gloire, & qui ne peuuent ſouffrir qu'on les outrage, ny de fait ny de parole, & finalement extremes en toutes leurs paſſions, de ſorte que ceux qui ſont mauuais ne ſçauroient eſtre pires, ny les bõs meilleurs. Lors qu'on baptiſe leurs enfans, ils leur dõnent des nõs prophanes, adiouſtãt touſiours au nõ quelque choſe priſe de l'euenemẽt, ou de la couleur cõme roux, blãc, noir, ou de quelque maladie, ou de quelque autre choſe ſemblable, & meſme des nõs iniurieux, cõme de galeux, ou de ſuperbe, & autres pareils, & cõbien qu'ils ſouffrent malaiſément les outrages, toutesfois les principaux qui ont la lettre O, deuant leurs nõs, ne deſdaignent ces tiltres qui ſemblẽt les offencer. Il n'eſt pas permis de donner le nõ du pere, ou de quelqu'vn de la famille, s'il eſt lors en vie, pource qu'ils eſtiment que telle choſe aduanceroit leur mort. Mais lors que le pere eſt decedé, le fils prend ſon nom afin qu'il ne ſe perde, & ſi quelqu'vn de leurs anceſtres a eu le meſme nom, on attend quelque choſe de grand de celuy qui le porte. Ceſte opinion eſt augmentee par les Poëtes qui ont mis par eſcrit les faits de ces anciens, y adiouſtant beaucoup de fables, & acquerant beaucoup de moyens par ceſte voye. Car les nouuelles mariees, & celles qui accouchent, s'eſtiment infa-

mes

mes ſi elles ne donnent leurs meilleurs habits à ces donateurs de loüange. Les femmes ſe remettent auec leurs maris ſix iours apres leur enfantement. Auſſi-toſt qu'vne Damoiſelle a fait vn enfant, beaucoup de femmes la viennent trouuer pour gaigner ce point de nourrir cét enfant, qu'elles preferẽt aux leurs meſmes. Et cõbien qu'ils ſoient en tout ce pays fort addonnez à l'amour, & qu'ils tiennent à honte de donner la mamelle à leurs propres enfans, toutesfois le mary, & la femme s'abſtiennent volontiers de coucher enſemble pour l'amour de l'enfant, dont elle a entrepris la nourriture. Si le contraire arriue, elles mettent vne autre nourrice en leur place à leurs deſpens. Si l'enfant ſe porte mal, la nourrice le frotte de vieille vrine, & contre les deſaſtres qui luy pourroient arriuer, ils luy pendent au col non ſeulement le commandement de l'Euangile ſainct Iean, mais encores vn cloud tortu pris du pied d'vn cheual. Et pour ce meſme effect les nourrices, & les enfans portent des ceintures faites de cheueux de femmes. Les femmes donnent auſſi à leurs amants des bracelets faits de leurs cheueux. Tous ceux qui ont ſuccé le laict de meſme nourrice, s'entr'ayment extremement les vns les autres, & meſme bien ſouuent ils ayment plus leurs freres de laict, que ceux qui ſont ſortis de meſme ventre. Lors que leurs peres & meres tancent leurs enfans, ils ont recours à leurs peres nourriciers, qui les animent bien ſouuent contre leurs propres peres. Et ſi quelqu'vn de ces enfans deuient malade, ſi toſt que la nourrice en apprend la nouuelle, elle y court à grand haſte, encores qu'elle s'en trouue fort eſloignee. Ils ayment l'oyſiueté, & tiennẽt pour grande richeſſe de demeurer ſans rien faire. Ils affectionnent la muſique, & ſe plaiſent extremement à iouër du ciſtre. Si quelques-vns ſe rendent Religieux, ils viuent auec vne grande auſterité, veillant, priant, & mattant leur chair par beaucoup de ieuſnes, de ſorte qu'il ne ſe faut pas eſtonner de ce que l'on eſcrit de leurs Moynes anciens. Les femmes meſmes, & les filles Catholiques ieuſnent tous les Mercredis & Samedis de l'annee. Mais celles qui ſont addonnees à mal faire, ſont plus meſchantes qu'on ne ſçauroit croire. Ils teignent leurs habits noirs des eſcorces des arbres, que les Anglois nomment *Aldres*. Ils font auſſi de la branche de l'eſcorce, & des feüilles du Peuplier, les chemiſes iaunes qui ne ſont preſque plus en vſage, & lors qu'ils les teignent, ils ne les font pas cuire longuement, mais les plongent dans l'vrine froide des hommes, durant quelques iours, afin que la couleur ſoit plus iaune.

Le larrecin ne rend pas les perſonnes infames, quoy qu'il ſoit exercé parmy eux auec vne grande cruauté. A u reſte, ils diſent qu'en cela ils ſuiuent la façon de faire de leurs anceſtres, & que ce leur ſeroit vne grande honte de viure du trauail de leurs mains. Lors qu'ils marchent pour voller, ils remarquent le premier qu'ils rencontrent en main, & ſi leur voyage reüſſit ſelon leur deſir, ils taſchent de faire que le meſme homme vienne tous les iours à leur rencontre, & au contraire. Ils diſent que c'eſt vne marque d'vn laſche courage, de dormir la nuict, & de n'aller bien loing voler quelque choſe, en s'expoſant à toutes ſortes de dangers: meſmes ils ne pardonnent pas aux Temples, & lieux ſacrez, ains les pillent entierement, tuent les hommes qui s'y trouuent, & meſmes y mettent le feu. 8.

Ils ne ſe marient guere que dans les villes, & ce non par paroles de preſent, mais de futur, & pource ils ſe ſeparent legerement, & le mary va trouuer vne autre femme, & la femme vn autre homme, de ſorte qu'on ne peut ſçauoir la verité du mariage, iuſques à ce qu'ils meurent. De là viennent les debats touchant les poſſeſſions, les rauages, les meurtres, & les haines mortelles. Les femmes chaſſees conſultent des ſorciers qu'on eſtime capables de rendre ſterile la nouuelle femme, ou de luy donner des maladies dangereuſes. Les femmes de meſme que les hommes font grand eſtat de leurs cheueux s'ils ſont blonds, & longs, & les rendent annellez, & les laiſſent pendre en ceſte ſorte. 9.

Les Irlandois ſauuages (car ils ſont diuiſez de meſme que les Eſcoſſois) ſe mettent à genoux en voyant la Lune nouuelle, & diſent en parlant à la Lune, *Laiſſe nous auſſi ſains que tu nous as trouuez*. Ils prient Dieu pour les loups, & eſtiment que par ce moyen ils n'en ſeront pas offencez. Ils tiennent pour ſorciere la femme qui demande du feu le premier iour de May, & n'en donnent qu'aux malades, & meſme auec des maudiſſons, & croyent que l'Eſté ſuiuant elle deſrobera tout le fromage. Ils tiennent auſſi qu'vn arbre mis deuant les portes le premier de May, fait que leurs troupeaux ont du laict en abondance. Il n'eſt pas permis de louër vn cheual, ou quelque autre animal, ſans dire auſſi toſt, *Dieu le gard*, ou ſans luy cracher contre. Que ſi dans trois iours il arriue quelque mal au cheual, ils cherchent celuy qui l'a loüé, afin qu'il luy die la Patenoſtre à l'oreille. Les femmes y ſçauent des enchantemens pour tous les maux, & mettent touſiours deuant leurs enchantemens la Patenoſtre, & *l'Aue Maria*, & l'adiouſtent auſſi à la fin de tous. Si quelqu'vn eſt malade, on ne luy parle ny de teſtament, ny du ſalut de ſon ame, mais ſeulement de s'efforcer de guerir: ſi quelqu'vn demande l'Euchariſtie, ils le tiennẽt pour perdu. Et lors que quelqu'vn meurt, on fait des 10.

Digitized by Google

plaintes,& des lamentations ſi hautes,qu'on diroit que tout le monde ſe va perdre.

11. Quant à leur nourriture,ils viuent volontiers d'herbes, de racines, & de potirons, & de beurre meſlé auec de la farine d'auoine:de meſme auſſi que de laict,de boüillon de beufle,& de chair,bien ſouuent ſans pain: veu qu'ils gardent le plus ſouuent leurs bleds pour leurs cheuaux,dont ils ont vn ſoing extreme.Lors que la faim les preſſe,ils deuorent la chair toute cruë,& pour la digerer, ils vſent de grands trafics d'eau de vie. Ils tirent auſſi du ſang des vaches,& lors qu'il eſt caillé,ils le mettent ſur le beurre, & le mangent. Ils vont touſiours teſte nuë,ſinon quand ils la couurent de fer pour aller à guerre, & portẽt de longs cheueux creſpez, & ne peuuent endurer la moindre raillerie qu'on leur die. Ce ſont là les façons de faire des Irlandois ſauuages. Il y en a encore beaucoup d'autres: mais ie craindrois en les rapportant,ou d'ennuyer le Lecteur,ou d'eſtre contraire à mon deſſein meſme.

RICHESSES D'IRLANDE.

12. CE qui peut rendre les Irlandois riches, c'eſt l'abord des marchands qui viennent de tous coſtez,& le trafic des habitans de l'Iſle,qui n'a guere autre choſe que de la laine pour vendre,& diſtribuer aux pays eſtrangers. Entre les autres villes il y a Galuey, où les marchands eſtrangers frequentent,qui eſt pleine de riches habitants, qui font grand trafic de tous coſtez,& Vvaterford ne luy cede aucunement en nombre de gens de trafic qui font auſſi bien leurs affaires en ce lieu qu'en aucun pays de l'Europe.La plus grãde partie de l'Irlande eſt aſſez capable d'entretenir ſes habitans,& de leur fournir ce qui leur eſt neceſſaire, mais non que les richeſſes y ſoient ſi grandes que en vn grand nombre de lieux de l'Europe, qui en ont meſme au delà de ce qui peut ſuffire aux delices.Leurs plus agreables richeſſes,& preſque ſeules,ſont les vaches,qui ne rendent point de laict en Irlande,cõme on tient, ſinon qu'elles ayẽt leur veauviuãt à leur coſté,ou le cuir du mort rẽply de paille,afin qu'il rapporte ſa ſemblance;veu qu'elles cognoiſſent cõme l'odeur de leur ventre en ce cuyr. Et ſi la vache eſt ſans laict, ils font venir vn tiers qui luy fait aymer vn autre veau, afin qu'elle prenne du laict. Quant aux commoditez que le Roy d'Angleterre en tire,elles ſont petites, ou nulles,à cauſe des grandes garniſons qu'il y entretient, & ſeroient encores moindres s'il ne tiroit tribut de ceux qui veulent viure, & eſtre recogneus Catholiques, ſans toutesfois qu'il leur ſoit permis de faire aucun exercice.

FORCES D'IRLANDE.

LEVR milice eſt compoſee de gens de pied,& de cheual.Les hommes de cheual ont les cheuaux tellement faits à leur volonté, qu'ils ſautent aiſément deſſus, encores qu'ils ſoient armez, & cela vient autant de la ſoupleſſe & dexterité du cheual qui s'accommode à
13. eux,que de la diſpoſition des Irlandois,dont nous auõs parlé n'agueres.Ils ont des dards peſans qu'ils lancent aux ennemis en les prenant par le milieu. Quant aux gens de pied, il y en a quelques-vns qu'on nomme Galoglaſſes, qui portent des haches plus tranchantes que des raſoirs,au bout de leurs longs bois, & ceux-cy ſont toute la force des armes Irlandoiſes. Les autres qui tiennent le ſecond rang, ſont ceux qui s'appellent Karni, & qui vſent des dards,& de coutelas, & n'eſtiment pas auoir tué vne perſonne s'ils ne luy ont tranché la teſte.Ils mettent au troiſieſme lieu les Coureurs, qu'il nomment Daltins qui vont deſarmez, & ſont preſts à ſeruir les gens de cheual. Et l'infanterie, & la caualerie crient eſgalement *Pharo Pharo*,lors qu'il faut venir aux mains,& meſme quand ils ſortent de la ville ont accouſtumé de crier à chacun à la porte particulierement, & celuy à qui l'on ne crie rien eſt tenu pour mal heureux,& ce ſilence eſt eſtimé de mauuais preſage. Et tous les hommes de guerre vſent de cornemuſes au lieu de trompettes.

Les Irlandois ſont en fort grand nombre, & courageux: ſi bien qu'on les pourroit tenir inuincibles, s'ils n'eſtoient contraires les vns aux autres. Mais ils ont eſté preſque touſiours diuiſez,& pour ceſte cauſe ils ont donné entree aux Roys d'Angleterre.

Celuy qui regne à preſent y maintient dix fortereſſes garnies de gens de pied, & de cheual iuſques au nombre enuiron de 12000.Ce qui fut commencé par la Royne Eliſabeth,de-
14. puis les dernieres entrepriſes du Pape Gregoire. Il y a la ville Archiepiſcopale, que l'on nẽmen *Almach*, qui eſt forte, & là pres en la coſte qui regarde le Leuant, on void la ville de Tridat,qui eſt la plus grande fortereſſe apres celle que nous venons de nommer. Il y a apres Dublin,ſiege des Roys, aſſez bonne fortereſſe,& port où s'embarquent ceux qui veulent aller en Anglerre,qui arriuent à Coſter,preſque vis à vis Dublin: & du coſté de la Tramontane il y a vne ſeule fortereſſe qui a nom Vvocuergues: mais au coſté qui regarde l'Angleterre

gleterre,il y a ſept forteresſes auec leurs ports, c'eſt à ſçauoir apres Dublin, Anglan,& Poſcie,le Limbrach,Vvaterford,Ros,Lorch, & Chruſal qui eſt du coſté du Midy.

Or le paſſage de ce canal eſt fort dangereux, à cauſe des riuieres qui y tombent de pluſieurs endroits contraires: tellement qu'elles engendrent vn bouillon d'eaux confuſes, & courant de diuers coſtez, qu'ils rendent malaiſé à ceux qui voyagent, Pour concluſion: le Roy d'Angleterre n'a pas grand ſubiect de craindre que les Princes eſtrangers ſe rendent maiſtres de l'Irlande,tant a cauſe de la commodité de l'aſſiette,que des forts qu'il y a,& des gens qu'il y entretient, & meſme de pluſieurs habitans du Pays qui luy ſont affectionnez. De ſorte qu'il ne pourroit courre fortune que par vn changement de volontez, & par vne reuolte generale de l'Iſle,qui eſt extremement difficile,à cauſe des garniſons qui la brident.

GOVVERNEMENT D'IRLANDE.

L'Irlande a eu autrefois beaucoup de petits Roys, mais elle eſt maintenant ſous la puiſſance des Anglois, entre les mains deſquels elle tomba l'an 1175. lors que Roderic Roy de Connacie ſe nomma Roy de toute l'Irlande, & que voulant ſe rendre Roy de l'Iſle entiere,il combatit contre les autres Roys, qui ſe donnerent à Henry II. Roy d'Angleterre de leur franche volonté,& ſans aucune effuſion de ſang, & depuis tous les Roys d'Angleterre ont eſté nommez Seigneurs d'Irlande, iuſques à Henry huictieſme qui fut nommé Roy par les Eſtats d'Irlande, pource que ce nom de Seigneur eſtoit odieux à quelques ſeditieux. Au reſte le Roy d'Angleterre y enuoye vn Viceroy pour la gouuerner & ces Viceroys furent nommez au commencement Conſeruateurs d'Irlãde,puis Iuſticiers, Lieutenãs, & deputez,par les patentes qui leur donnoient ceſte iuriſdiction,& puiſſance,qui eſt veritablement Royale: Car ils peuuent faire la guerre, & la paix, ordonner & diſpoſer de tous les Magiſtrats,excepté de quelques-vns, remettre tous crimes, horſmis ceux de leze-Majeſté, faire des Cheualiers,& choſes ſemblables. Ces lettres patentes ſont leuës lors que quelqu'vn eſt publiquement receu pour tel,& lors preſtant le ſerment ordinaire deuant le Chãcelier,on luy met en la main vne eſpee,puis on le met en vn ſiege,en preſence du Chancelier du Royaume,& des principaux d'iceluy qui ſont du conſeil, auec le Roy d'armes, & le Sergent d'armes,& autres officiers honoraires. Il y a au Conſeil pour Aſſeſſeurs le Chancelier, & le Threſorier du Royaume,les Comtes,les Eueſques,& les Iuges, qui ſont du priué Conſeil. Et l'Irlande a les meſmes ordres que l'Angleterre. 15.

Or l'Irlande eſt diuiſee,comme nous auons ja touché,ſelon les mœurs de ſes habitans,en deux parties. Car ceux qui ne veulent obeyr aux loix, & viuent plus barbarement, ſont nõmez vulgairement *Vuild Iriſch*,ou Irlandois ſauuages: mais ceux qui obeyſſent aux loix ſont appellez Anglois Irlandois, & leur contree a le nom de *The Engliſch Pale*. Ceux-cy parlent bon Anglois naturellement, & toutesfois ils entendent l'Irlandois, à cauſe du commerce iournalier. Les Sauuages ont des Seigneurs,ou pluſtoſt Tyrans, qui ne viuent ſoubs la puiſſance des Anglois que par contrainte. Ces Seigneurs ont vn O, deuant leurs noms, ou bien le mot de Mac,comme *O Neal*,*Mac-Donell*,& ceux-cy ont vn droict particulier,par le moyen duquel ils viuent auec vne authorité inſupportable, & diſpoſent des biens de leurs ſubiects à leur volõté,par le moyen des ſoldats Gallogaſtes, ou karnes, & des gens de cheual qu'ils nourriſſent. Ces Seigneurs ont leurs Iuges qu'ils nõment, *Brehans*,ainſi que les Gots auoiẽt leus Bellagines. Ces Brehans ſont du tout ignorans, & toutes-fois ils rendent iuſtice aux voiſins à certains iours ſur quelque montagne fort haute. Ceux qui ſont accuſez,& peuuent nier, eſchappent facilement:& s'ils ſont ſurpris en manifeſte larrecin,on les condamne à la reſtitution, & quelques-fois à l'amende. 16.

Quant au droict de ſucceſſion, ces grands ne l'obſeruent pas: mais celuy qui eſtant de bonne maiſon,ſe trouue plus fort,& plus hardy,ſe rend Seigneur par le moyen de la faction, & ſedition des gens de la contree, & chaſſe tous les enfans, & parens proches du deffunct, & par vne barbare ceremonie eſt mis en vn ſiege de pierre, au deſcouuert ſur quelque haute montagne. Et quelquesfois en ce temps meſme par vne loy nommee Thaniſtry, on deſigne vn ſucceſſeur, qui eſt nommé Taniſt; peut eſtre du mot *Thane* de Dannemarc, qui ſignifie noble. Quant aux autres Irlandois, ils ſuiuent plus la raiſon, & ſe gouuernent à l'Angloiſe.

Les Eſtats d'Irlande ont plus de puiſſance que tout le reſte, & ceux-cy ſont aſſemblez à la volonté du Viceroy, combien que du temps d'Edoüard 2. il eſtoit ordonné qu'on tiendroit les Eſtats en Irlande toutes les annees. Il y a auſſi 4. aſſemblees iuridiques, comme en Angleterre,& 5. Cours,c'eſt à ſçauoir la Chambre eſtoilee, la Chancelerie, le Banc Royal, le banc des communs Decrets,& le Fiſc Royal, ou la Chambre du threſor. Il y a auſſi les Iu- 17.

ſticiers des aſſiſes, *Sinon auparauant, pour ouyr, & determiner*, & des Iuges en chaque Comté, pour conſeruer la paix. Le Roy a auſſi ſon Sergent à la loy, ſon Procureur, ou *Attourné* general & ſon Solliciteur.

Il y a auſſi aux Prouinces plus eſloignees des Gouuerneurs pour rendre iuſtice, comme Connacie *le principal Commiſſionnaire*, & Preſident en Momoie, qui ont leurs Aſſeſſeurs choiſis d'entre les nobles, & les Iuriſconſultes.

L'Irlande a meſmes loix municipales que l'Angleterre & les loix des Parlements, ou Eſtats d'Angleterre y eſtoient en vſage, iuſques à Henry 7. Car l'an 19. de ſon regne elles eſtoient confirmees en Irlande par l'authorité des Eſtats. Mais depuis ils ont eu leurs ſtatuts particuliers des Parlements.

Outre ces Magiſtrats ciuils, l'Irlande en a auſſi vn militaire, ſçauoir le Mareſchal, qui eſt là pour brider l'inſolence des ſoldats, & des rebelles. Ceſte charge a eſté long temps par ſucceſſion entre les mains des Barons de Morley d'Angleterre, qui la receurent du Roy Iean. Le Mareſchal a ſon Lieutenant, qu'on nomme *Preuoſt Mareſcall*, & quelquesfois il en a plus d'vn ſelon l'occurrence, & le temps, & tous exercent ceſte charge, & font valoir l'authorité qui leur a eſté donnee ſoubs le grand ſeel d'Irlande. Voila en gros tous les Sieges & Officiers d'Irlande, où l'on void preſque meſme gouuernement qu'en Angleterre, en toute choſe.

Mais auant que de finir ce diſcours, ie ne veux laiſſer paſſer vne particularité du gouuernement d'Irlande, qui eſt, qu'on n'y ſouffre aucun banquier, qui eſpuiſe l'argent du pays auec ſes vſures, & charges inſupportables. Les autres Prouinces ſeroient bien plus à leur aiſe, ſi ces ſangſuës leur eſtoient oſtees, veu que ces gens ſont comme la rate qui ne groſſit, & ne s'enfle que par la diminution, & le dommage des autres. La France ſaignera long temps de la playe que ceſte ſorte de gens luy a faicte: & quand elle ſeroit deliuree de telles perſonnes, elle en ſeroit beaucoup plus heureuſe.

RELIGION D'IRLANDE.

18. CEſte Iſle receut la foy de Ieſus-Chriſt l'an de noſtre ſalut 335. du temps que Fincomarc regnoit en Eſcoſſe, & cela aduint par le moyen d'vne femme d'entre les Pictes qui ayãt pris cognoiſſance auec la Royne l'an 322. luy preſcha la foy Chreſtienne, & la conuertit. La Royne gaigna le Roy, luy remonſtrant ce qu'on luy auoit preſché, & le Roy diſpoſa le peuple à receuoir le bapteſme enuiron l'an 335. Or les Irlandois ont veſcu depuis en ceſte meſme Religion iuſques au temps de Henry 7. Roy d'Angleterre, qui commença d'y ſemer l'hereſie, qui y fut depuis aduancee par la Royne Elizabeth, qui meſme en mit dehors le Comte du Tiroen Catholique, qui outre les autres ſubiects de ſa reuolte, dont il n'eſt pas temps de diſcourir, auoit la cauſe de la Religion, qu'il ne pouuoit voir eſteinte: mais ſes affaires reüſſirent ſi mal, qu'eſtant contraint d'abandonner l'Iſle, il n'eut autre recours qu'au
19. Pape, & ſe retira à Rome. Tellement que les Catholiques n'y oſent faire auiourd'huy l'exercice de leur Religion, & s'ils ſont trouuez faiſans dire la Meſſe en leurs logis, outre le tribut qu'ils payent au Roy toutes les annees pour viure Catholiquement, & ne ſe trouuer pas aux aſſemblees de ceux de la nouuelle Religion; ils ſont encore condamnez à vne groſſe amende, qui emporte preſque tous leurs moyens, & les Preſtres ſont confinez en priſon perpetuelle. De ſorte que l'Irlande n'a publiquement autre Religion que telle que nous auons deſcrite diſcourant de l'Angleterre, & autres pluſieurs Edicts qui ont eſté publiez en ceſte Iſle contre les Catholiques & Eccleſiaſtiques conformement à ceux que la Royne Elizabeth & du Roy Iacques 6. de la grande Bretagne ont faict publier en Angleterre: le Viceroy & Conſeil d'Irlande ont faict nouuellement publier vn Edict le 30. Ianuier 1624. portant banniſſement des Archeueſques, Eueſques, Ieſuites, & tous autres Eccleſiaſtiques & Seminaires hors ledit Royaume d'Irlande en ceſte ſorte.

20. Il eſt bien aſſez cogneu par experience iournaliere, quels intolerables meſchefs & inconueniens ſont tombez ſur ce Royaume, à cauſe de l'extraordinaire frequentation & aduenement icy de perſonnes communément appellez Titulaires, Archeueſques, Eueſques, Grãds Vicaires, Abbez, Prieurs, Doyens, Ieſuites, Freres, Preſtres de Seminaires & autres de ceſte ſecte, qui taſchans d'eſtablir & maintenir vn pouuoir & authorité eſtrangere en ce domaine de ſa Majeſté, leſdits Eueſques ſoubs pretexte d'icelle ont vſurpé & exercé la iuriſdiction Eccleſiaſtique en ce Royaume; en toutes cauſes ſpirituelles & Eccleſiaſtiques, au grand preiudice de la Couronne Imperiale de ſa Majeſté, comme auſſi leſdits inferieurs Preſtres ſeculiers ont exercé toutes fonctions ſpirituelles & ſacerdotales, comme Bapteſme, mariage, &

autres

autres ſemblables ; & ſous pretexte & couleur d'icelles ont pris & exigé maints ſalaires de ceux qui ſont abuſez & trompez par eux, au grand & intollerable grief & ſurcharge de ceſte pauure nation, & taſchants & s'efforçants à peruertir les cœurs des ſubiects, & de les tirer de la vraye Religion icy eſtablie, à vn aueuglement & ſuperſtition, & aliener leurs affections de leur Seigneur ſouuerain ſa Majeſté, pour les aſſubiettir à ladite authorité eſtrangere, & troubler la paix & tranquillité commune de ce Royaume.

Pour reformer tels abus, & chaſſer telles ſeditieuſes perſonnes, pluſieurs Edicts ont eſté faits & publiez en ce Royaume: vne partie par l'authorité & commandement receu de ſa Majeſté d'Angleterre, & autres par l'authorité du Vice-Roy & Conſeil de ce Royaume pour le temps, commandants par iceux Edicts, & eſtroittement enjoignants auſdites perſonnes promptement ou dans peu de temps apres, (& ja long temps y a expiré) ſortir hors de ce Royaume, & de ne iamais cy-apres y retourner, ſinon qu'ils ſe voudroient conformer à la Religion icy eſtablie, & bien & ordinairement frequenter l'Egliſe, ſur peine d'encourir le grandiſſime courroux & indignation de ſa Majeſté, & ſur peine des punitions que par iuſte raiſon pourroient eſtre infligees ſur les contempteurs & meſpriſeurs volontaires des commandemẽs de ſa Majeſté Royale; Ce nonobſtant ſa Majeſté eſt aduertie que leſdits Titulaires, Eueſques, &c. & autres perſonnes ja mentionnees, ſe ſont depuis peu accreus icy en plus grand nombre qu'en aucun autre temps cy deuant; Et que tels Ieſuites, Preſtres de Seminaires & autres Preſtres, Freres, Grands-Vicaires, Abbez, Prieurs & Eueſques ainſi ordonnez par authorité eſtrangere, qui cy deuant ſe cachoient ſecrettement en pluſieurs endroits de ce Royaume, depuis peu, auec plus grande audace & preſomption ſe monſtrent & declarent en l'vſage & exercice de leurs fonctions és publiques aſſemblees, à raiſon deſquelles les ſubiects generalement ont eſté plus ſeduits, & confirmez en leur deſobeiſſance & obſtination contre les loix & commandements Royaux de ſa Majeſté, (en meſpris d'icelle, & des precedents Edicts) & ſont en termes d'engendrer encore plus grands meſchefs, s'il leur eſtoit permis de demeurer & continuer icy plus long temps; De laquelle augmentation & inſolence deſdits Eueſques, Papiſtes, Preſtres & autres ja mentionnez, ſa Majeſté ayant pris cognoiſſance particuliere, a ſignifié & declaré ſon grand deſplaiſir là deſſus, & en conſequence d'icelle, il nous a commandé de mettre à execution toutes les loix, (qui ont force & vigueur en ce Royaume) qui infligent aucune punition ſur ceux qui exercẽt aucune choſe pour exalter & maintenir le pouuoir ou Iuriſdiction ſpirituelle ou Eccleſiaſtique d'aucun Prince ou Prelat eſtranger dans ce Royaume, & nous commanda de reïterer l'Edict pour bannir & chaſſer tous Eueſques Papiſtes, Preſtres, Grands-Vicaires & autres, comme dit eſt, hors d'icelle, comme eſtants les principaux ſuppoſts & fauteurs de ladite authorité vſurpee.

Sçachez donc que nous (obeïſſans aux commandements de ſa Majeſté Royale, & pour donner vn aduertiſſement à tous en cet endroit) denonçons, & au nom de ſa Majeſté eſtroittement donnons charge & cõmandement, que tous ceux, aſçauoir, tous Titulaires, Doyés, Ieſuites, Freres, Preſtres de Seminaires & autres Preſtres quelconques, Reguliers ou Seculiers, eſtants faits ou ordonnez par aucune authorité deriuee, ou pretenduë eſtre deriuee du ſiege de Rome, ou par aucune autre authorité eſtrangere quelconque, ſortent incontinent hors de ce Royaume d'Irlande, & au plus tard dans l'eſpace de quarante iours apres la datte du preſent Edict; Et que aucuns de ces Titulaires, Eueſques, Grands-Vicaires, &c. ordonnez par authorité eſtrangere, comme dit eſt, ne viennent, ny retourneront en ce Royaume apres ces quarante iours paſſez, ſur peine d'encourir la plus haute indignation & deſplaiſir de ſa Majeſté, & ſur telles autres peines & punitions, qui peuuent eſtre iuſtement infligees ſur eux par les loix & ſtatuts de ce Royaume. Et ſur telles peines auſſi nous, au nom de ſa Majeſté, deffendons expreſſément à toutes perſonnes quelconques en ce Royaume, de receuoir, ſecourir, ou conuerſer auec eux, ou receuoir les ordres, ou inſtruction d'aucun tel Titulaire, Archeueſque Papiſte, Eueſque, Grand-Vicaire, Abbé, Prieur, Doyen, Frere, Preſtre des Seminaires & autres Preſtres, qui apres ces 40. iours demeureront & continueront en ce Royaume, ou retourneront en iceluy contre le contenu de cet Edict.

Et dauantage, au nom de ſa Majeſté nous declarons, publions, & commandons, qu'en cas que tels Titulaires, Archeueſques Papiſtes, Eueſques, Grands-Vicaires, Abbez, Prieurs, Doyens, Ieſuites, Freres, Preſtres de Seminaires ou autres Preſtres demeureront, & obſtinément continueront en ce Royaume, apres ces 40. iours paſſez, ou volontairement reuiendront ou retourneront en ce Royaume, ou en aucune partie d'iceluy: ou ſi quelques-vns les reçoiuent, ſecourent, ou conuerſent auec eux, ou reçoiuent les ordres, ou inſtruction de quelqu'vn de tels Titulaires, Archeueſques Papiſtes, Eueſques, &c. que alors tous & chacun les Gouuerneurs des Prouinces, Preuoſts, Mareſchaux, Majors, & Eſcheuins des villes,

Digit by Google

Conneſtables, & autres les Officiers de ſa Majeſté, & fidels ſubiets en ce Royaume, feront leur diligence & efforts pour empeſcher tous & chacun tels Titulaires, Archeueſques, Papiſtes & autres, comme dit eſt, & tous & chacun leurs receleurs, fauteurs, ſecoureurs & adherents, & eux & chacun d'eux mettront en quelque ferme & eſtroite priſon, iuſques à ce que ordre ſoit donné pour leur punition, ainſi que à nous le Vice-Roy & Conſeil ſemblera bon.

Et encore nous requerons qu'eux & chacun d'eux ſeront ſeuerement commandez de mettre en pleine & entiere execution cét Edict de ſa Majeſté, à peine eux & chacun d'eux d'en reſpondre du contraire deuant ſa Majeſté, qui les appellera a vn eſtroit compte, touchant l'accompliſſement de leur deuoir en cét endroit.

Pourueu toutesfois, que ſi quelqu'vn deſdits Titulaires, Archeueſques, Eueſques, &c. deuant leſdits 40. iours eſcheus, ou dans dix iours aprés leur retour & arriuee en ce Royaume, ſe ſoubmettront deuant nous le Vice-Roy à preſent, ou deuant le Vice-Roy ou autre principal Gouuerneur qui ſera alors en ce Royaume, ou deuant le Gouuerneur d'aucune Prouince, ou aucun du Conſeil Priué de ſa Majeſté en ce Royaume, & ſur ce ſe conformeront & frequenteront deuëment & proprement l'Egliſe ſelon la teneur des loix de ſa Majeſté, que alors il ſera & pourra eſtre licite & permis à tous & chacuns tels Titulaires, Archeueſques, Eueſques Papiſtes, &c. qui ainſi ſe ſoubmettront & conformeront, de demeurer & continuer en ce Royaume, & reuenir & retourner en iceluy, & iouïr du benefice des loix de ſa Majeſté, & de ſa Royale protection, en auſſi libre & ample maniere qu'aucun autre loyal ſubiect; tandis que eux ou chacun d'eux continueront en leur conformité. Donné au Chaſteau de ſa Majeſté à Dublin, le 21. Ianuier 1624. Ainſi ſigné,

Adam Loſtus Chancellier, Henry Valentia, Franciſcois Aungier, François Blundell, George Shurley, I. Blenet Hayſet, Dudly Norton, François Anneſley, Guillaume Parſons, Roger Jones, Iean Kinq, Adam Loſtus.

VIVE LE ROY.

Imprimé à Dublin, anno D. 1623. Qui ſelon noſtre computation fut le 30. Ianuier 1624.

21. En Irlande il y a quatre Archeueſques, c'eſt à ſçauoir celuy de *Dublin*, d'*Armaah*, de *Caſil*, & de *Toane*; & ces quatre ont vingt-quatre Suffragans. Leur authorité eſtoit anciennement grande, mais auiourd'huy le Roy d'Angleterre l'a entierement tiree à luy, & a toute puiſſance tant aux choſes ſpirituelles, que temporelles. Et pource qu'on a retranché toute liberté aux Catholiques, & qu'ils y viuent auec mille peines, principalement ceux qui ſont de l'Egliſe, ils ſe ſont retirez de tous les coſtez de l'Europe, pour teſmoignage du mauuais traictement qu'ils y reçoiuent, & de la perte de la vraye Religion en ceſte Iſle.

DISCOVRS

Digitized by Google

DISCOVRS
DE L'ESTAT DV ROYAVME DE FRANCE.

SOMMAIRE.

1. SOVRCE *du nom de Gaule, & quels pays elle comprenoit anciennement, ſelon Ceſar & Ptolomee: des Gaulois appellez Celtes, & du nom de Gaule changé en France: ſa diuiſion ancienne, ſelon Ceſar.*
2. *Deſcription de la France, ſelon l'Eſtat moderne, ſa longitude, largeur & limites.*
3. *Diuiſion de la France, ſelon ſes Parlements & Dioceſes.*
4. *Ample deſcription des Prouinces de France, & premierement de la Picardie, & des pays qui reſtent au Roy de l'ancienne Gaule Belgique.*
5. *De la Gaule Celtique: de la Preuoſté & Vicomté de Paris, de ſa diuiſion: deſcription de Paris: de l'Iſle de France: de la ville de S. Denys, Poiſſy, S. Germain en Laye, du pays Vexin, & celuy de Valois, de Hurepois, Gaſtinois, Beauſſe, & de toutes les autres Prouinces du Royaume.*
6. *Nombre des villes, Caps, foreſts & riuieres principales de France.*
7. *Fertilité des Prouinces de France & la qualité diuerſe d'icelles, en quoy elles abondent.*
8. *Couſtume des anciens Gaulois, de porter longs cheueux, ſtudieux de l'eloquence, adoroient Mercure & Hercules Ognien, immoloient des hommes aux ſacrifices.*
9. *Druïdes, inſtructeurs de la ieuneſſe Gauloiſe, & adminiſtrateurs de la Iuſtice, de leurs couſtumes, ſacrifices & loix.*
10. *Gaulois redoutables en guerre à toute nation, & de quelles armes ils vſoient, & leur façon de proceder aux batailles.*
11. *Habillemens des anciens Gaulois, leur viure & forme de leurs funerailles.*
12. *Naturel & mœurs des Pariſiens, & de tous les peuples du Royaume.*
13. *Mœurs & naturel en general du peuple Fran.*
14. *Ciuilité de la Nobleſſe Françoiſe, & quels ſes exercices en temps de paix.*
15. *Richeſſes du Royaume de France d'ou procedent.*
16. *Reuenu des Rois de Frãce à quoy ſe mõte.*
17. *Taille ordinaire d'vne annee à quoy ſe monte en France.*
18. *Forces de France ſur mer, quelles.*
19. *Nombre des Compagnies des gens de Cheual entretenuës maintenant en France.*
20. *Infanterie Fran. quelle, & le nõbre des Cõpagnies de gẽs de pied entretenuës à preſẽt.*
21. *Artillerie Fran. reduite toute à vne forme cõmune, & quelle lõgueur a le Canõ de Fr.*
22. *Denombrement des fortereſſes & meilleures places de France.*
23. *Royaume de Fr. ſucceſsif, nõ eſlectif, & des maſles admis à la Cour. & nõ les femelles.*
24. *Priuileges & authorités des Roynes de Fr.*
25. *Forme ancienne & moderne du ſacre & Couronnement des Roys de France.*
26. *Origine & inſtitutiõ des Pairies & Pairs de Fr. de l'erection d'iceux, de la reunion des anciẽnes Pairies, des Cõtez, Marquiſats & Baronnies erigez en Duchez & Pairies, de leur ſubſiſtẽce à preſẽt & extinctiõ d'aucunes*
27. *Des grands dignitaires & Officiers de l'Eſtat & Couronne de France*
28. *De la maiſon du Roy & des Officiers d'icelle.*
29. *Des Officiers du Conſeil Priué du Roy.*
30. *Du Parlement de Paris, de ſon Eſtabliſſement, grandeur & authorité.*
31. *De la Chambre des Comptes, Cour des Aydes & autres Compagnies ſouueraines pour la Iuſtice du Royaume de France.*
32. *Denombremẽt des Preſidiaux Bailliages & ſieges eſtãs ſous chaque Parlemẽt de Fr.*
33. *Denombrement des Dioceſes de France & des Parroiſſes que chaque Dioceſe cõprend.*
34. *De la Religion profeſſee en France.*
35. *Catalogue des Rois de Fr. & leur regne.*

Digitized by Google

LE nom de la Gaule a ſa ſource incertaine, les vns le tirent du nom Grec
1. ἀ γάλα qui ſignifie laict, pource que les peuples Gaulois ont la face & le viſage fort blanc; les autres veulent tenir ce nom de Galate fille d'Hercules, qui s'y habitua; quoy qu'il en ſoit la ſource du nõ Gaulois eſt fort ancienne, & pour dire vray incogneuë; nous liſons donc bien dans quelques vieux Autheurs, & Merula l'obſerue, que iadis on vouloit ſignifier le pays & le peuple Gaulois par le nom de Celtes, pour la Nobleſſe du peuple Senonois, & du pays d'alentour Paris natal d'vne nation & d'vn ſang le plus illuſtre de Gaule, qui ſurmonta l'Italie, & ſe rendit tributaire l'orgueilleuſe puiſſance de Rome. Ceſte nation & le pays portoient le nõ de Celtes dont Ceſar faict mention fort ſouuẽt; & pour ce que ceſte genereuſe milice des Celtes rẽdoit la Gaule & les Gaulois redoutables aux Prouinces eſtrangeres, & qu'ils eſtoient la gloire de toute la nation Gauloiſe, à ce ſubiect le nom de Celtes fut attribué à toute la Gaule, à ſes peuples, & fut appellee le pays des Celtes; & de faict Ephore Geographe chez Strabon, diuiſant le monde en quatre parties dict, que celle qui regarde le Midy eſt habitee des Negres Ethiopiens, celle qui s'eſtend vers la partie du Nord & du Septentrion, par les Scythes; & la troiſieſme qui regarde l'Occident, eſt, dit-il, habitee par les peuples Celtiques; ceſte appellation fut derechef abolie par la premiere de Gaule & Gaulois, qui retourna en vſage ſous le temps de Ceſar: mais auſſi ceſte ancienne fut changee par l'introduction és Gaules des peuples Allemands nommez Francs, ſortis des pays d'Allemagne Septentrionaux, comme note Ptolomee, qui s'eſtant meſlez auec les Gaulois, & rendus Maiſtres de pluſieurs grands pays de Gaule, changerent les noms de Gaule & Gaulois en ceux de France & François, & a force de ſe multiplier en peuples ſourcilleux en nombre, ennemis d'eſclauage, & ayans ſecoüé le joug tyrannique des Romains ſe maintindrent francs & libres, & du depuis iuſques à preſent ont eſté nommez Francs, & la Gaule, France. L'on comprend ſous le nom de Gaule tout ce qui s'appelloit autresfois ainſi, veu que par ce moyen elle contiendra non ſeulement le Royaume de la France, mais encor vne bonne partie d'Allemagne, & d'Italie. Car les anciens diuiſoient la Gaule en Ciſalpine, & Tranſalpine, nommant Ciſalpine, ou Gaule par deça les Alpes (ſelon leur demeure) ce qu'on nomme auiourd'huy Lombardie: & donnant de Tranſalpine, ou de Gaule par de là les Alpes, au pays qui eſt enfermé entre la riuiere du Rhin, la mer Oceane, les Monts Pyrenees, la mer Mediterranee, & les Alpes. Mais Ceſar diuiſe la Gaule en Belgique, Celtique, & Aquitanique: & Ptolomee nous propoſe la Gaule diuiſee en quatre parties, c'eſt à ſçauoir, en l'Aquitanique, en la Lyonnoiſe (qui eſt meſme choſe que la Celtique de Ceſar) en la Belgique, & la Narbonnoiſe, & de ces meſmes parties la Belgique eſt maintenant pour la plus grande part de l'Allemagne, qu'on appelle inferieure ou baſſe Germanie.

Mais à prendre la France en l'eſtat auquel elle ſe trouue à preſent, du coſté du Nord, du-
2. quel elle regarde la baſſe d'Allemagne, on luy donne pour limite vne ligne tiree depuis Calais iuſques à Straſbourg, qui laiſſe à main gauche le païs d'Artois, de Haynaut, & de Luxembourg & à la main droicte la Picardie, & la Lorraine, & du coſté qu'elle regarde l'Angleterre, la mer Oceane, nõmee des anciens Britannique. Du couchant la meſme mer Oceane la borne faiſant vn grand golphe en Aquitaine. Du Midy, du coſté qu'elle ſe joint à l'Eſpagne, elle eſt bornee des Monts Pyrenees, où elle eſt moins reſtrainte, & plus large, elle a pour ſes limites la mer Mediterranee. Finalement du Leuant elle a les Alpes qui la ſeparent de l'Italie, de meſme que le mont Iura la diuiſe des Suiſſes, & le Rhin des Allemands. Et tout le Royaume, ſi on prend de droit fil d'Orient en Occident, depuis l'Iſle d'Heiſſant, oppoſee au dernier riuage de la Bretagne, iuſqu'au bord du Rhin, a de longueur quelque peu plus de 300. lieuës de France: ou bien ſi l'on veut meſurer ſa longueur, ſelon les autres, en tirant de l'Oueſt, Nort-Oueſt, à l'Eſt Sueſt, de l'Iſle d'Aldenay de Normandie iuſques à Nice, on y trouuera 330. lieuës, qui eſt preſque autant de chemin qu'il y en a de Paris à Rome. Sa largeur, à prendre depuis les parties plus Meridionales, qui ſont vers la mer Mediterrance, iuſques à la ville de Calais, eſt enuiron de 220. lieuës & le tour de toute la France eſt de plus de 1020. lieuës. Ce Royaume eſt enclos entre le 13. & le 19. paralelle, c'eſt à dire qu'il tient en largeur depuis le milieu du 5. climat, entre le 41. & en 51. degré de largeur, & le 20. & 38. de longueur, où le plus long iour eſt de 15. heures, iuſques au milieu du 8. où il eſt de 16. heures & demie. Et quant à la longueur, il comprend tous les Meridiens qui ſont compris entre le 15. Meridien, & le 19.

Au reſte pour diuiſer la France en toutes ſes parties, il me ſemble qu'il eſt à propos de la
3. prẽdre ſelon les Parlements; à la iuriſdiction deſquels elle eſt ſouſmiſe. Elle a donc 8. principaux

paux Parlements qui ſont Paris, Thouloufe, Rouën, Bordeaux, Renes, Dijon, Grenoble, & Aix, & en a encores deux moins principaux, c'eſt à ſçauoir celuy de la baſſe Nauarre, qui tient à Sainct Palais, & celuy de Mets. Le Parlement de Paris contient les Dioceſes qui s'enſuiuent.

L'Archeueſché de Reims.
L'Archeueſché de Sens.
L'Archeueſché de Lyon.
L'Eueſché de Laon.
Celle de Chalon en Champagne.
Celle de Soiſſons.
Celle de Bologne.
Celle d'Amiens.
Celle de Noyon.
Celle de Senlis.
Celle de Beauuais.
Celle de Paris.
Celle de Chartres.
Celle d'Orleans.
Celle de Neuers.
L'Archeueſché de Bourges.
L'Archeueſché de Tours.
Celle d'Auxerre.
Celle de Meaux.
Celle de Poictiers.
Celle de Maillezay.
Celle de Luſſon.
Celle d'Angouleſme.
Celle d'Angers.
Celle du Mans.
Celle de Clermont.
Celle de ſainct Flour.
Celle de Langres.
Celle de Maſcon.

Et les principales Prouinces où ſont les ſuſnommez Archeueſchez, & Eueſchez, ſont l'Iſle de France, la Beauſſe haute & baſſe, la Soloigne, Berri, Auuergne, Lionnois, Foreſts, Beaujolois, Poictou, Anjou, Angoumois, le Maine, Brie, Picardie, Champagne; Touraine, Niuernois, Bourbonnois, Maſconnois; de toutes leſquelles Prouinces nous ferons apres vn diſcours particulier.

Le Parlement de Thoulouſe a ſoubs luy,

L'Archeueſché de Narbonne.
L'Archeueſché d'Auch.
L'Archeueſché de Thoulouſe.

Ses Eueſchez ſont,

Niſmes.
Vſez.
Lodoue.
Sainct Pons de Tomieres
Ale.
Montpellier.
Beſiers.
Agde.
Carcaſſonne.
Mende.
Caſtres.
Alby.
Le Puy.
Rodez.
Vabres.
Cahors.
Pamies.
Mirepoix.
Sainct Papol.
Montauban.
La Vaur.
Rieux.
Lombez.
Cominges.
Couſerans.
Tarbe.
Laictoure.
Viuiers.

Ses principales Prouinces ſont ce que l'on nomme, haut & bas Languedoc, qui eſt de fort grande eſtenduë, le haut & bas Viuarez, le Velcy, le Geuaudon, l'Albigeois, le Rouergue, le Lauragois, le Quercy, le pays de Foix, & vne partie de la Gaſcogne.

Le Parlement de Roüen a ſoubs luy,

L'Archeueſché de Roüen.

Ses Eueſchez ſont,

Auranche.
Eureux.
Bayeux.
Seez.
Conſtance.
Liſieux.

C'eſt le Parlement de Normandie.

Le Parlement de Bourdeaux a ſoubs luy

L'Archeueſché de Bourdeaux.

Ses Eueſchez ſont,

Bayonne.
Aqs,
Baſaz.
Aire.
Xaintes.
Perigueux.
Sarlat.
Agen.
Limoges.
Condom.
Tulle.

Ses principales Prouinces ſont vne partie de la Gaſcogne, haute & baſſe Biſcaye, Xaintonge, Perigor, & Limoſin.

Le Parlement de Renes a ſoubs luy les Eueſchez qui s'enſuiuent.

Sainct Brieu.
Sainct Malo.
S. Paul de Leon.
Nantes.
Vannes.
Triguier.
Cornoüaille,
Dol.
Renes.

C'eſt le Parlement de Bretagne.

Le Parlement de Dijon a ſoubs luy,

L'Eueſché d'Autun.
L'Eueſché de Chalon ſur Saone.

C'eſt le Parlement de la Bourgongne.

Le Parlement de Grenoble a ſoubs luy,

L'Archeueſché d'Ambrun.
L'Archeueſché de Vienne.

Ses Eueſchez ſont,

Valence.
Die. Ces deux ſont gouuernees par vn meſme Eueſque, ſans que l'vn vſurpe les droicts de l'autre.

Grenoble.
S.Paul trois Chaſteaux.
Gap.

C'eſt là le Parlement de Dauphiné.

Ce Parlement d'Aix a ſoubs luy,

L'Archeueſché d'Aix.
L'Archeueſché d'Arles.

Ses Eueſchez ſont,

Digne.
Graſſe.
Glandeue.
Senas.
S.Paul de Vences.
Apt.
Riez.
Freiuz.
Ciſteron.
Marſeille.
Tolon.

C'eſt là le Parlement de Prouence.

Le Parlement de Bearn a ſoubs luy,

L'Eueſché de l'Eſcar, & Celle d'Oleron.

Le Parlement de S.Paul a ſoubs luy,

La Biſcaye

Digitized by Google

La Biſcaye Nauarroiſe, ou la baſſe Nauarre.
Le Parlement de Mets a ſoubs luy les Eueſques de
Mets. Toul. Verdun.

O pour parler à ceſte heure particulierement des Prouinces de France, ie commenceray 5.
par la Picardie, qui a auiourd'huy pour ſa borne du coſté d'Occident, auec vne partie de la Normandie, la mer Angloiſe, du Nort l'Artois & le pays de Haynaut, contrees de l'ancienne Gaule Belgique, & du Leuant Luxembourg, & la Lorraine, & du Midy la Champagne, & l'Iſle de France.

Ses principales villes ſont Amiens, Soiſſons, Abbeuille, Corbie, Peronne, Dorlen, S. Quentin, Noyon, Laon, Boulogne, la Fere, Beauuais.

Ceſte Prouince eſt diuiſee en vraye, haute & baſſe Picardie, dont la haute eſt preſque auiourd'huy toute dãs les pays bas.

La vraye, qui commence à Creue-cœur, comprend les Vidamies d'Amiens, de Corbie, & de Piquiny, la Comté de Vermandois, & la Duché de Tiraſche, & de Rethelois.

La Comté de Vermandois comprenoit Soiſſons, Laon, & la Fere, trois des meilleures villes de Picardie, & S. Quentin, qui eſt vne forte place.

Rethel eſt la principale ville de Rethelois, qui eſt aſſis entre le pays de Haynaut, de Lorraine, & de Barrois.

La principale ville de la Duché de Tiraſche c'eſt Guiſe, où il y a vn aſſez bon Chaſteau.

La baſſe Picardie comprend Santerre, où eſt Montdidier, Peronne, Roye, & Neſles aſſez fortes places.

La Comté de Ponthieu, dont la principale ville eſt Abbeuille, les autres places ſont le Crotroy, Ruë, Treport, Creſſy: & on tiẽt auſſi que ceſte Comté comprend celles de S. Paul, & de Monſtreul.

La baſſe Picardie embraſſe auſſi la Comté de Boulongne, la Comté de Guynes, qui eſt diuiſee de la Comté d'Oye par vn grand canal qui paſſe au milieu de la ville de Guynes, & ceſte Comté comprend ſoubs ſoy deux Baronnies, ſçauoir celle d'Ardres, & celle de Courtembrone.

A 3. lieuës d'Ardres, en tirant vers la mer, on trouue la ville de Calais, qui eſt de la Comté d'Oye, qui s'eſtend iuſqu'à Dunkerke ville des pays-bas.

Les principales riuieres de Picardie ſont celles de Somme, ſur laquelle on trouue Amiens, & Abbeuille: la riuiere d'Oyſe, pres de laquelle eſt la Fere, Marne, Ayne, l'Eſchau, & Scarpe.

De ces villes de Picardie, Soiſſons a eſté iadis demeure des Roys, mais depuis le tiltre de Royaume de Soiſſons a eſté transformé en celuy de Comté.

Les dernieres terres que les Anglois ont tenuës en France, ſont la Comté d'Oye, où eſt Calais, qui fut priſe ſur le Roy Philippes de Valois, apres la bataille de Creſſi en Ponthieu, l'an 1347. & repris du tẽps du Roy Hẽry II. par Frãçois de Lorraine Duc de Guiſe, l'an 1550.

Voila ce qui nous reſte auiourd'huy de la Gaule Belgique.

Maintenant il eſt à propos de parler de la France priſe plus particulierement, qui eſt 6.
de la Gaule Celtique, & qui eſt voiſine de la Picardie du coſté d'Occident. Ceſte contree que l'on nomme plus particulierement France, a eſté iadis habitee par les Beauuoiſins, & Pariſiens, & maintenant Paris en eſt la principale ville, & ce pays contient maintenant la Preuoſté, & Vicomté de Paris, la Duché de Valois, & le Hurepois, & Gaſtinois.

La Preuoſté, & Vicomté de Paris eſt diuiſee en 4. parties, à ſçauoir en celle qui eſt appellee Pariſis, qui comprend d'vn coſté tout ce qui eſt iuſqu'à Pontoiſe, & de là iuſqu'à Clayes vers la Brie. Ce nom de Pariſis eſt preſque eſteint, & n'eſt demeuré qu'à quelques villages, comme à Louure, Cormeille, Eſcoüan, & autres qu'on nomme en Pariſis, & aux taxes du Parlement, où l'on fait mention de ſols, & deniers Pariſis.

La ville de Paris a eſté ſeulement autrefois de la grandeur de l'Iſle que la Seine enuironne: Mais elle fut depuis beaucoup augmentee, & debat auiourd'huy d'eſtenduë auec les plus grandes de l'Europe. Elle eſt diuiſee en trois parties, dont la plus grande qui regarde vers le Leuant, & le Septentrion, & eſt plus baſſe que les autres, eſt nõmee la Ville: la plus petite qui eſt en lieu plus eſleué, & regarde le Midy, & l'Occident s'appelle l'Vniuerſité: & la partie du milieu qui eſt enuirõnee de tous coſtez de la riuiere, a le nõ de Cité. La ville a 7. portes, c'eſt à ſçauoir celles de S. Anthoine, du Tẽple, de S. Martin, S. Denys, Mõtmartre, S. Honoré, & la Porte neufue, qui eſt prez du Louure. Elle a 6. faux-bourgs, c'eſt à ſçauoir de S. Anthoine, de S. Martin, du Tẽple, de S. Denis, de Mõtmartre, & de S. Honoré. Et ce qui rẽd ceſte partie remarquable par deſſus les autres, c'eſt qu'elle contient le Louure, demeure ordinaire de nos Rois. La Cité a pour ſon ornement le Palais, ou Siege de la Iuſtice, & d'ailleurs le Pont-neuf, ouurage veritablement Royal, cõmencé par le Roy Henry III. mais acheué, & accomply

par Henry le Grand, qui à ſurmonté le deſſein de ſon predeceſſeur, & a rendu ce Pont agreable,& commode en toute ſorte. Ce quartier comprend auſſi le Pont Noſtre-Dame, fait de pierre de meſme que le Pont neuf, où l'on ne voit que boutiques pleines de toute ſorte de marchandiſes,& ſi bien garnies qu'on ne peut rien voir de mieux aſſorty. On paſſoit de là au Pont au Change, ou on y trouuoit tant de richeſſes chez les Orfeures, & tant d'eſclat de pierreries, qu'il eſtoit impoſſible que les plus curieux de telles choſes n'y contentaſſent leur veuë. Tout aupres cy-deuant s'y voyoit auſſi l'edifice du Pont aux Marchands, autrefois dit le Pont aux Meuſniers, que l'on aduoüera auoir eſté vn des embelliſſements de Paris,& que la ruë qui eſtoit ſur ce Pont, ſurpaſſoit en beauté toutes les autres.

Mais le 25. Octobre 1621. le feu s'eſtant pris entre minuict & vne heure dans vne ſouſpente pleine de fagots dudit Pont aux Marchands, en vn logis d'vn Eſcriuain, nommé Goulard, en moins de deux heures embraſa generalement tout ce beau Pont qui conſiſtoit en plus de cinquante corps de logis, auec perte incroyable d'vne infinité de marchandiſes & meubles de valeur qui ne peurent eſtre ſauuez. Les pauures marchands n'ayans le loiſir que de fuir & ſauuer leurs familles tous nuds, la pluſpart abandonnans aux flammes ce qu'ils ne peurent emporter.

Cet incendie ne s'arreſta pas là, la flamme gaigna encore quelques logis du Pont aux Changeurs, auſquels bien prit à quelques-vns de deſloger de bonne heure, laiſſans leurs meubles & beaucoup de richeſſes enterrees auec les ruines dudit Pont dãs la riuiere; car en moins de deux heures, de meſme que celuy des Marchands, tout ce beau Pont aux Changeurs, qui auoit eſté ſi ſoigneuſement raccouſtré, fut vniuerſellement perdu, car détachant les logis les vns d'auec les autres, renuerſa le tout en la riuiere. La perte du bien des Marchands & de leurs meubles fut eſtimee à plus de quatre cents mille liures.

Quant à l'Vniuerſité, elle a les portes de S. Victor, S. Marceau, S. Iacques, S. Michel, & S. Germain, & celles de Buſſy, & de Neſle, & les fauxbourgs de S. Germain, S. Michel, S. Iacques, S. Marceau, & S. Victor.

Quant aux Egliſes ou Chappelles, dont le nombre eſt fort grand, celle de Noſtre-Dame ſurpaſſe les autres: elle eſt ſouſtenuë de douze colonnes, a de longueur 174. pas, de largeur 60. & de hauteur 100. Elle a à l'entour quarante-cinq Chappelles garnies de barreaux, ou grilles de fer. Il y a en tout ſept portes, dont les trois qui ſont au front, ont au deſſus vingt-huict ſtatuës de nos Roys. A coſté l'on void les Tours Noſtre-Dame de la hauteur de trente-quatre coudees. Ces Tours ſeruent de Clochers, où l'on void la groſſe cloche, qui eſt ſi peſante, qu'il faut douze hommes pour la ſonner, & le ſon eſt ouy de trente-quatre lieuës à l'entour. Pour les autres lieux deuots il ne s'offre rien de plus admirable que la Sainćte Chapelle, qui eſt ioincte au Palais, & qui a eſté baſtie par S. Louys, n'ayant aucune colonne au milieu, pour ſouſtenir ſa grande & haute voute, mais ſeulement aux coſtez. On garde en ceſte Chappelle vne partie de la Couronne d'eſpines, la Robbe de pourpre, le Roſeau, & l'Eſponge de la paſſion, la verge de Moyſe, le fer de la lance, du ſuaire de Noſtre Seigneur,& grande quantité d'autres ſainctes Reliques. Il y a pluſieurs Monaſteres, dont celuy du Temple oſté aux Templiers en l'an 1506. donné aux Cheualiers de Rhodes, eſt de fort grande eſtenduë: l'Abbaye ſainćte Geneuiefue eſt auſſi fort ſpacieuſe, de meſme que celle de ſainct ſainct Germain des prez, qui eſt hors de la ville aux fauxbourgs de S. Germain, qui porte à ſon maiſtre 30. mille liures de rente.

Quant aux Colleges, il y en a en tout 50. dont celuy de Nauarre, fondé par la Royne Ieanne de Nauarre, femme de Philippe le Bel, eſt le plus ſignalé.

Le College de Sorbonne fut inſtitué par Robert de Sorbonne Theologien, du temps du Roy S. Louys.

Quant aux boutiques mechaniques, & ouuriers, certains lieux particuliers leur ſont preſque aſſignez à Paris, c'eſt à ſçauoir aux parcheminiers prez du pont S. Michel, aux Foulons pres S. Iean en Greue, & ainſi des autres.

Il y a grand nõbre de places, & d'extrememẽt beaux logis, dõt les plus remarquables ſont l'Hoſtel de Soiſsõs de Longueuille, l'Hoſtel de Cheureuſe, l'Hoſtel du Bouchage, l'Hoſtel Montmorency, l'Hoſtel de Guiſe, l'Hoſtel d'Oſt, l'Hoſtel de Langres, qui eſt maintenant l'Hoſtel de Mayenne, l'Hoſtel de Neuers, l'Hoſtel Zamet, dit à preſent de l'Eſdiguieres, logis de M. le Cõneſtable, l'Hoſtel d'Angouleſme, l'Hoſtel de Vitry, l'Hoſtel de Nemours, l'Hoſtel d'Eſpernon, & vn grand nombre d'autres encores fort beaux qui ſont dans la ville: & au dehors vous auez aux fauxbourgs S. Honoré l'Hoſtel de Mercœur, & aux fauxbourgs Sainct Germain, le ſuperbe Hoſtel de Gondy, l'Hoſtel de Luxembourg, l'Hoſtel abbatial de S. Germain des prez, l'Hoſtel de Boüillon. Il y en a beaucoup d'autres, mais ce ne ſeroit iamais fait d'en vouloir faire le denõbremẽt: il ſuffit de dire que les maiſons d'vn quart,

voire

voire meſme d'vn tiers de Paris, ſemblent des Palais. Ie diray encores cecy, que ſi l'on iette les yeux ſur l'Arcenal, on en trouuera la demeure du tout belle, & ſpacieuſe, & le baſtiment fort agreable, & outre ce qu'il n'y manque aucune choſe de toutes celles qui doiuent eſtre en vne maiſon où les foudres, & munitions du Prince ſe gardent. Mais ſi l'on deſire voir vn baſtiment admirable, & vrayement Royal, il faut conſiderer la place Real, où l'on verra outre les belles galeries qui rauiſſent tous les regardans, autant qu'elles les contentent, vn grand nombre de logis tellement accomplis, & aſſortis de tout ce qui peut ſeruir aux neceſſitez, ou aux delices, que les plus curieux n'y ſçauroient deſirer aucune choſe. La maiſon de Ville n'eſt pas auſſi vn des moindres ornements de cét abregé du mõde. Pour le grand, & le petit Chaſtelet, & la Baſtille, ce ſont des baſtimẽts que leur antiquité rend plus recommandables que leur beauté. Celuy qui voudra ſçauoir plus de particularitez de Paris, liſe le liure qui en a eſté fait expreſſément, par le bon Pere du Breüil Religieux de l'Abbaye de S. Germain des Prez, où l'on trouuera tout ce qui s'en peut dire. Vous trouuez aſſez pres de la ville le bourg de Conflans, proche du pont de Charenton, où la ſuperbe & magnifique maiſon de feu monſieur de Ville-roy Secretaire d'Eſtat, appartient aujourd'huy à monſieur de Verdun premier Preſident de la Cour, demeure des plus agreables qui ſoit en France, il s'y oit vn Echo qui rend treize fois la voix, & ſi vous dites apres vn mot de quatre ſyllabes il le redit tout entier par quatre ou cinq fois.

La ſeconde partie eſt celle que l'on nomme vulgairement la Gaule, qui eſt peu cogneuë, & dont le nom eſt reſté ſeulement à quelques villages. En ce païs eſt contenuë la Comté de Danpmartin, qui eſt vn bourg aſſis ſur vne petite colline.

Dauantage pour l'embelliſſement & commodité publique de ceſte grande ville, les delices de nos Roys, depuis vn an ſa Majeſté a recommandé le ſoing d'y faire venir les eaux des ſources voiſines; de maniere que maintenant par la ville, Cité & Vniuerſité de Paris il n'y a place ny carrefour où ne ſe voyent de tres-belles fontaines, principalement deuant l'Egliſe de ſainct Benoiſt, & carrefour de ſainct Seuerin ruë ſainct Iacques: au mont de ſaincte Geneuiefue & croix des Carmes, au paruis de l'Egliſe de Noſtre-dame de Paris, deuant la grande porte du Palais, en la place de Greue, au deuant du grand Chaſtelet & en autres endroits de la ville, ſans les maiſons particulieres, Monaſteres, Colleges & autres lieux qui joüyſſent encore de la commodité de ceſte eau.

L'Iſle de France (qui eſt en troiſieſme lieu) comprend tout ce qui eſt depuis ſainct Denys iuſques à Poiſſy, & Montmorency, & generalement tout ce qui eſt entre les tours, & ſerpentemens de la Seine, en tirant vers la Picardie, & la Normandie.

Quelques-vns luy donnent d'autres bornes: mais mon deſſein n'eſt pas d'en debattre.

Sainct Denys eſt ſuperbe des ſepulchres de nos Roys, & de pluſieurs ſainctes & precieuſes reliques, & d'vn grand nombre de riches ornements.

A Poiſſy vous y voyez vn bon Conuent de Religieuſes des meilleures maiſons de France. A ſainct Germain en Laye, qui eſt entre Poiſſy, & Paris, vous y voyez la maiſon Royale, qui a eſté renduë digne demeure des Roys, ſoubs le regne de Henry IV.

S'enſuit Vexin le François ou Vulxin, qui s'eſtend iuſques à Clermont en Beauuoiſis: mais la memoire en eſt preſque entierement perduë, & ne ſe conſerue qu'en quelques vieux regiſtres. Voila quant à la Preuoſté & Vicomté de Paris, & à ſes quatre parties.

L'autre partie de la France priſe plus ſpecialement c'eſt le païs de Valois, qui s'eſtend iuſques en Picardie, dont la premiere ville outre Creſpy, c'eſt Senlis, Eueſché, les autres ſont Angy, le Pont ſainct Maixne, Pongoing, Brenouuille, &c.

Le païs de Hurepois commence à la Seine ſoubs le petit pont de Paris, & va du long de la riuiere iuſques à Corbeil, Melun & Moret, où il eſt ſeparé du Gaſtinois par la Verine, qui ſe deſcharge dans le Loing. Et en ce païs on void Fontainebelleau la plus belle, plus agreable & plus ſuperbe demeure que nos Roys puiſſent iamais auoir, & qui a eſté miſe en cét eſtat par le Roy Henry le Grand.

On met en quatrieſme lieu le Gaſtinois, qui comprend les Duchez d'Eſtampes, & de Nemours, la Comté de Rochefort, de Moret, & autres, & les villes de Milly, de Montargis, & l'ancienne Abbaye de Ferrieres en Gaſtinois, fondee du temps des Apoſtres 11. ans apres l'Aſcenſion de Ieſus-Chriſt par les Diſciples de ſainct Pierre, & du depuis accreuë par le Roy Clouis premier Chreſtien, qui en eſt appellé premier Fondateur.

S'enſuit maintenant la Beauſſe, que quelques-vns diuiſent en trois parties: la haute s'eſtend depuis le bourg d'Ablis, iuſques au païs Chartrain, & au delà, contenant les Comtez de Dreux, & de Monfort: la baſſe Beauſſe comprend le païs d'Orleans, de Soloigne, & Lorriz: & quant à la moyenne, ils y logent la Comté de Blois, ſoubs laquelle ils mettent celle de Dunois, puis la Duché de Vendoſme, & celle de Touraine.

La ville d'Orleans eſt celebre, & renommee pour les faits d'armes de Ieanne la Pucelle.

La Soloigne comprend les villes de Gergeau, la Ferté, Clery, & ſainct Laurens.

La Touraine eſt entre Blois, & Saumur.

Amboiſe eſt de la Touraine, où il y a vn Chaſteau qui peut eſtre mis entre les meilleurs de France.

Il y a auſſi l'Iſle Bouchard, aſſis ſur la riuiere de Vienne, dont ceſte ville eſt entouree.

Chaſtillon ſur l'Indre, Loche forte place, Aſay le Bruſſe ſur l'Indre, & Aſay le Ferron ſur la riuiere du Chair & Montrichard, à quoy quelques-vns adjouſtent Loudun, mais les autres le mettent en Poictou.

L'Anjou commence au bord du Chouzay, & finit entre Montcontour, & Herraut, où eſt le commencement du Poictou, qu'il regarde au Midy: du Leuant il a pour ſes bornes la Touraine, & le Vendoſmois, du Nort le Mayne & Laual, du Couchant il touche la Bretaigne.

Il y a en ceſte Prouince beaucoup de riuieres, comme Loire, le Mayne, Vienne la Diue, le Loir, le Sarte, & pluſieurs autres. La principale ville eſt Angers: les autres ſont Saumur, Montreneau, Bauge, Beaufort, Briſſac, Monſtreul, Bellay, Mauleurier, Chantorceau, Duretel, la Fleche, Chaſteau-Gontier, &c. L'Anjou vint à la Couronne de France ſoubs Louys XI. par la mort de Charles dernier Duc, nepueu de René.

Le Mayne qui joint à l'Anjou, & à la Touraine, vient apres, & ceſte prouince a trois principales riuieres, c'eſt à ſçauoir, le Mayne, le Loire, & le Sarte: la capitale ville c'eſt le Mans. Ceſte prouince compriſe ſoubs Aquitaine, a autrefois obey à ſes Ducs, iuſqu'à ce qui fut accordé entre Louys XI. Roy de France, & Henry III. Roy d'Angleterre, que l'Anglois ſe contenteroit de la Guyenne, qui ſeroit bornee du coſté du Nort de la riuiere de Charante, & du Midy des monts Pyrenees, & quitteroit toutes ſes pretenſions de la Normandie, & des païs du Mayne & d'Anjou, & en conſideration de ce on luy donneroit quinze cents mille eſcus.

Quant au païs du Perche, il eſt diuiſé en deux parties, dont l'vne eſt nommee le Perche Gouet, dont la principale ville eſt Nogent le Rotrou: l'autre eſt proprement la Comté, & la principale ville c'eſt Mortaigne, où eſt le ſiege du Bailly. Il a pour ſes bornes Verneüil du coſté de la Normandie, & Meniere du coſté du Mayne.

La Champagne eſt bornee des païs de Brie, Bourgongne, Charolois & Lorraine. Elle eſt diuiſee en haute & baſſe: la baſſe comprend Troye, Ioigny, Baſſigny, Vallage. Ioigny eſt vne Comté qui ſepare la Champagne de la Bourgongne, & eſt proche de Sens. Sa principale ville eſt Ioigny. Baſſigny a pour ſes riuieres, Marne & Muſe, & vne petite partie de la Moſelle. Sa principale ville eſt Chaumont qu'on nomme en Baſſigny, où il y a vn fort chaſteau ſur vn rocher. On nomme ſa tour le Donjon, & la haute fueille. On donne au païs de Baſſigny, outre Langres, Montigny, Goeffy, Nogent le Roy, Monteclar, Andelot, Biſnay, Choiſeul. Viſnorry, Cleſmont, où il y a preſque par tout des chaſteaux. Vallage confine auec le Partois, & le Barrois. Ses principales villes ſont Vaſſy, ſainct Didier, Iainuille, Montirandé, Donderant, le Chaſteau aux forges, Eſclaron & Arſy ſur la riuiere d'Aube.

La haute Champagne comprend le Partois, qui prend ſon nom d'vn petit bourg qui eſt ſur Marne, nommé Perte. Sa ville principale eſt Vitry, puis il y a Argilliers, Laſaincourt, Louuencourt & autres villes.

On adjouſte à ces deux parties ce qui leur eſt joignant, c'eſt à ſçauoir les Duchez de Reims & de Langres, & les Comtez de Chaalons, Ligny, & la Motte.

La Comté de Champagne a eſté vnie à la Couronne de France en ceſte ſorte. Thibaud II. Comte de Champagne, eut vn fils nommé Thibaud III. de ce nom, qui deceda ſans enfans, & eut pour ſucceſſeur Henry le Large, fils d'Eſtienne Roy d'Angleterre, qui eſtoit frere de Thibaud II. Henry eut vn fils de meſme nom, qui eſtant mort ſans enfans, ſon frere Thibaut qui ſe nommoit Comte Palatin de Champagne, s'en empara, & eſtant deuenu Roy de Nauarre par la mort de ſon ayeul maternel, il eut pour ſucceſſeur tant au Royaume de Nauarre qu'en la Comté de Champagne, Henry, de qui la fille Ieanne mariee à Philippes le Bel, vint la Champagne, & les autres prouinces à la Couronne.

On met ordinairement auec la Champagne, la Brie, qui ioint le Hurepois, Ce païs commence pres du pont Charenton, où la riuiere de Marne ſe meſle à celle de Seine: & la riuiere de Marne ſepare preſque la Brie de la Champagne, de meſme que la Seine du Gaſtinois. Et preſque tout ce qui eſt entre ces deux riuieres iuſqu'à la Duché de Bourgongne, eſt couſtumierement

ſtumierement appellé Brie. Il y a encores en ce païs la ville de Brie-Comte-Robert, ainſi nommee du Comte Robert, jadis ſeigneur de Brie, qui faiſoit là ſa demeure. Les autres villes cogneuës en Brie ſont Chaſteau-Thierry, Meaux, Nogent, & meſmes quelques-vns donnent à ce païs la ville de Sens.

La derniere partie des païs de la Gaule qu'on nõmoit Celtique, & Belgique, & qui ſe trouuent ſoubs le Parlement de Paris, c'eſt le païs de Lyonnois, qui a pour ſes limites du Nort la Breſſe, du Leuant la Sauoye, du Midy le Dauphiné & le Viuarez, & du Couchant le Foreſts & l'Auuergne. La ville capitale de ce païs c'eſt Lyon, aſſis ſur les riuieres de Saone & du Roſne, dont celle de Saone paſſe par le milieu de la ville. La cognoiſſance que l'on a de la grandeur & beauté de ceſte ville, & ſa reputation, m'empeſcheront d'en dire dauantage.

Il faut maintenant que ie vienne aux prouinces d'Aquitaine qui recognoiſſent la iuriſdiction du Parlement de Paris: comme le païs de Berry, le Bourbonnois, le Poictou, l'Angoumois, le païs d'Aunis & l'Auuergne.

Le Berry a pour ſes bornes du Nort la Soloigne, de laquelle il eſt diuiſé par la Chair: du Leuant le Hurepois, Niuernois, & Bourbonnois, & en cét endroict il eſt borné par le ruiſſeau de la Faye: du Midy il a le Lymoſin, où eſt la riuiere de Croure, & du Couchant le Poictou & la Touraine, dont elle eſt ſeparee par vne petite riuiere nommee Clery.

La principale ville de ce païs c'eſt Bourges. Ceſte ville auoit ſept portes, mais depuis l'on en condamna trois à cauſe des guerres. Ces portes ſe nomment l'vne Bourbonne, l'autre de ſainct Priuat, l'autre de ſainct Sulpice, l'autre d'Arogne. Il y a dix-ſept Egliſes collegiales, & dix-ſept parroiſſes, les quatre ordres des Mendians, deux Abbayes d'hommes, l'vne hors de la ville nommee ſainct Sulpice, l'autre dans la ville nommee de ſainct Ambroiſe, toutes deux fort riches. Il y en a trois de femmes: la premiere de l'Annonciade, l'autre de S. Laurens, l'autre des Sœurs mendiantes de ſaincte Claire. On y trauaille ſur tout en drapperie. Elle a les foires de S. Laurens, S. Lazare, S. Martin, & S. Ourſin, où il y a vn grand abord de marchands.

Les autres villes du Duché de Berry ſont Yſſoudun, Dun le Roy, Vierſon, Mehũn, Conceſſaut. On met auſſi en ce païs les Comtez de Sancerre, & de ſainct Aignan, & la Baronie de Mont-faucon. Il y a auſſi en ce païs quarante Chaſtellenies. Plus y a la ville & chaſteau de Chaſtelleraud, l'vn des beaux ſejours de France appartenant à Monſieur le Prince de Condé, auquel il a donné le nom de Marquiſat, & du depuis le Roy en ſa faueur l'a erigé en Duché & Pairie, pluſieurs Baronnies en dependent.

Sancerre a ſoubs ſoy Sancergues, Beaufeu, Chappelle, d'Anguillon, Boucard, Ialongne, Tarenai, Verdigni, Meneſme, Charentonai & autres places, La Baronnie de Monfaucon comprend les ſeigneuries de Baugi, & Gron, & auſſi le Fane, Liuron, Coni, Villabon, Seuri, Marcilli, Marnai, Farges, Auor, Saligni, Picigny, Cru, Laſſai, Boisboſon, Nuiſemẽt, Villiers, Compoy. Les Chaſtellenies ſont Aix, Beuli, Quantilli, Femorigni, Francheuille la chappelle, Nançai, Drie, Leureux, Beaulieu, Breci, Bengi, S. Fleurant, Neufui ſur Baranjon, Morthonnier, Marmaignes, Maubranches, ſainct Vrſin, Tailli, Brilliers, Vatan, ſainct Satur, Luri, Eſtrechies Maupas, Villeneufue, ſainct Crapaix, Aſcilli, Iuſſi, le Chaudries, la Corne, les Chaizes, Vauurilles, les Cloyes, Bouge. Ce ne ſeroit iamais fait ſi ie voulois faire le denombrement des autres lieux du païs de Berry. Sien que i'en finiray le diſcours, apres auoir faict voir de quelle ſorte ceſte Duché fut reünie à la Couronne de France, du temps que Huë Caper Godefroy fut Gouuerneur de Berry pour le Roy. De ce Godefroy deſcendit Harpin, qui achepta du Roy Henry premier la Comté de Berry. Ceſtuy-cy, s'en allant à la guerre ſaincte, vendit la meſme Comté pour eſtre vnie à la couronne à Philippes premier. Quelques annees apres Iean de Valois obtint de ſon pere Iean de Valois pour droict d'appannage ceſte Comté erigee en Duché. Iean eſtant mort ſans hoirs maſles, la Duché reuint à la couronne. On la bailla apres à Iean fils de Charles VI. qui eſtant mort ſans enfans, laiſſa pour ſucceſſeur ſon frere Charles, qui eſtant deuenu Roy de France, & eſtant preſque chaſſé de tous les autres endroicts de la France par les Anglois, fut appellé par mocquerie Roy de Bourgongne. Ainſi par le moyen de Charles VII. elle vint à la couronne; maintenant monſieur le Prince de Condé en joüyt auec le païs de Bourbonnois, depuis le traitté de Loudun fait l'an 1617.

Le païs de Bourbonnois a pour ſes bornes d'Occident le Berry & le Limoſin, du Nort le Niuernois, du Leuant il a preſque pour borne la Bourgongne, & du Midy le païs de Lyonnois.

Ce païs a eſté autrefois ſoubs des Ducs, dont le dernier fut Archambaud, qui n'eut qu'vne fille nommee Agnés pour heritiere, qui fut mariee à Iean Duc de Bourgongne: & en ayant eu vne fille nommee Beatrix, la maria à Robert fils de Louys IX. Roy de France, & luy don-

na la Duché de Bourbonnois, à condition qu'il porteroit le nom de Bourbon. Ce qui fut fait. Robert fils de ſainct Louys engendra Louys ſurnommé le Grand, qui fut fait premier Duc de Bourbon par Philippes de Valois, enuiron l'an 1329. Ceſtui-cy a eu pour ſucceſſeur en droitte ligne Pierre premier(qui eut vn frere nommé Iacques, de qui vindrent les Comtes de la Marche, & de Vendoſme) puis Louys II. Bon, Iean premier, Charles & Iean II. A ceſtui-cy mourant ſans enfans ſucceda Pierre II. de qui la fille, & heritiere Suſanne eſtant mariee à Charles de Bourbon Comte de Montpenſier(fils de Gilbert de Bourbon) rendit ſon Mary Duc de Bourbon. C'eſt ce Charles qui eſtant Conneſtable de France, & s'eſtant rangé du party de l'Empereur Charles cinq, contre le Roy François premier, fut tué deuant Rome l'an 1527. Apres la mort de Suſanne le Roy s'empara de la Duché de Bourbonnois, & lors les Ducs de Vendoſme en prindrent par droict de parentage le ſeul titre & les armes.

Le païs de Bourbonnois eſt diuiſé en haut & bas: le bas comprend les villes, & deux comtez: la principale ville c'eſt Moulins, qui eſt aſſiſe ſur la riuiere d'Allier, abondante en poiſſons, & principalement en Saumons. Il y a vn beau chaſteau à Moulins, & vn jardin auſſi agreable que l'on en puiſſe preſque voir ailleurs, où il y a force arbres portans des citrons & des oranges. Les autres villes ſont Bourbon l'Archambaud, & Bourbon Ancy, Montmeraut, Montluſſon, ſainct Porcin (que quelques-vns mettent entre les villes d'Auuergne) Cuſſet, Chancelle, Charroux, Verneuil, Varennes, Genat limitrophe d'Auuergne, le Mont aux Moines, Souuigni, la Paliſſe, ſainct Gerah, ſainct Pierre le Monſtier, Aynai le Chaſteau, S. Amand, & autres. On y comprenoit auſſi les deux comtez de Foreſts & de Beaujolois. Le Beaujolois embraſſe tout ce qui eſt entre la riuiere de Loire & la Saone, & eſt aſſis vers le Leuant entre le Foreſts & la Bourgongne: la principale ville s'appelle Beaujeu.

Le païs de Foreſts a pour ſa principale ville Montbriſon: les autres ſont ſainct Eſtienne, ſainct Guermier, ſainct Germain, Laual, ſainct Bonet, le Chaſteau ſainct Rambert, & quelques autres moins fameuſes.

Le haut Bourbonnois comprend le ſeul païs de Combraille, où eſt la ville de Montaigu, & ce païs eſt plus montueux que le bas Bourbonnois.

Le Poictou eſt vne grande prouince comprenant 1200. parroiſſes ſoubs les trois Eueſchez de Poictiers, Maillezay & Luſion. Ce païs a pour ſes bornes du Midy l'Angoumois & la Xainctonge, du Couchant la mer Oceane, du Nort l'Anjou & la Bretaigne, & le reſte eſt borné du Berry, de la Touraine, du Limoſin. Ce païs a receu autrefois le titre du Royaume des Gots, qui en furent chaſſez par Clouis de meſme que de toute l'Aquitaine. L'Empereur Louys le Debonnaire donna à ſon fils Pepin le Royaume d'Aquitaine. Et Charles le Chauue ayant chaſſé d'Aquitaine Charles, & Pepin fils de Pepin, & les ayant mis dans des monaſteres, ſe ſaiſit de ceſte principauté, & la donna à Arnoul ſon parent, mais ce fut à condition que tous ces païs ne porteroient deſormais que le titre de Duché. Arnoul eut pour ſes ſucceſſeurs Guillaume le Bon, Ebon 1. & 2. Guillaume 2. & 3. Guy Guillaume 4. & 5. & la fille de ce 5. nommee Eleonor, eſtant ſeule heritiere fut mariee à Louys 7. Roy de France, qui ſe doutant de quelque trahiſon, & la ſoupçonnant d'adultere, la repudia, & ſoudain elle eſpouſa Henry Duc de Normandie, qui ſucceda à Eſtienne Roy d'Angleterre. Henry eut pour ſucceſſeur, tant au Royaume d'Angleterre, qu'aux prouinces qu'il tenoit en France, ſes fils Richard & Iean. Mais eſtant arriué qu'Artus fils de Godefroy (qui auoit eſté fils aiſné du Roy Iean) diſoit qu'il deuoit eſtre preferé à Iean: ce Prince eſtant perſuadé & ſollicité par le Roy Philippes Auguſte, d'oſter le Poictou à Iean, entreprit de s'en rendre maiſtre par force: mais il fut deffait par Iean, & pris & emmené à Roüen, & mis à mort. Pour ceſte cauſe Iean eſtant accuſé de parricide deuant le Roy Philippes par Conſtance mere d'Artus, fut condamné, & ſes biens furent ſoudain adjugez au Roy Philippes, comme ſeigneur direct, & entre autres choſes le Poictou luy fut acquis. Mais Louys 8. ſon ſucceſſeur le donna à Alphonſe ſon fils, qui eſtant mort ſans enfans, cauſa qu'il vint au pouuoir du Roy Philippes, & demeura entre les mains de nos Roys, iuſques à ce que ſoubs Philippes de Valois Edouard 3. Roy des Anglois le recouura, & le retint plus pleinement auec toute l'Aquitaine, par le traitté qui fut fait entre luy, & le Roy Iean. Et le Roy Edouard donna à ſon fils la principauté d'Aquitaine: mais le fils ayant impoſé des charges inſupportables en ſes païs, en perdit vne grande partie qui ſe rendit à Charles 6. Roy de France, & depuis Charles 7. chaſſa les Anglois de toute la Guyenne l'an 1453. & la laiſſa à ſon fils. Ceſtui-cy la donna à ſon frere Charles, apres la mort duquel le Roy Louys la laiſſa à Charles 8. & depuis ce temps, la Guyenne, dont le Poictou eſt vne partie fort remarquable, eſt demeuree entre les mains des Roys de France.

La principale ville de toute ceſte prouince c'eſt Poictiers, d'où le reſte du païs a tiré ſon nom:

nom: les autres villes ſont Niort, Fontenay le Comte, où paſſe la petite riuiere de Vendee, Luſignan, Montmorillon, la baſſe Marche, Dorat, ſainct Maixan, Siuray. Il y a auſſi en Poictou la principauté de Talmon, & celle de la Roche Suryon. Il y a la Duché de Chaſtelleraut aſſis ſur la riuiere de Vienne, la Vicomté de Toüarts, Broſſe, Bridieres, la Rochechoüart, & les Baronnies de Mainlers, Partenay, Meile, Chizay, Chauuigny, Luſſac, Breſſuyre, Charrou, Chaſteneraye, ſainct Meſmin, ſainct Gilles, Chaſteaumur, les Sables d'Aulonne, ſainct Hermine, Montaigu, Mirebeau, la Motte, S. Beraï, Vouuãt, ſainct Hilaire, Mortemer, Luzaï, ſainct Saun, l'Iſle Iourdain, S. Benoiſt du Saut, Bourgneuf, Meroil, Meruant, Brige, Vouuert, Ville-fagnaix & autres.

L'Angoumois a pour ſes bornes du coſté du Nort le Poictou, du Leuant la Xainctonge, du midy le Bourdelois, & le Perigort, & du couchant le Limoſin. Sa longueur d'Orient en Occident eſt de 24. milles, ſa largeur du midy au Nort de 16. La principale ville de ce païs c'eſt Angouleſme: les autres moindres villes ſont Martou, Chaſteau-neuf, Blaiſſac, Chabannes, Confolant, Ruffec, Aigres, Couruille, la Rochefoucaut, qui eſt vne comté, Mareüil, Lanſac, Villebois, qui ſont de la maiſon de Marueïl, Mombero-, & Bouteuille, qui ſont de la maiſon de Montmorency.

Charles Roy de France ſurnommé le Sage, donna la comté d'Angouleſme rauie aux Anglois, à ſon fils Louys, qui eſtant deuenu Roy de France, la laiſſa à ſon fils Iean, à qui Charles ſucceda. Charles eut pour ſucceſſeur François premier, qui de Comte d'Angouleſme eſtant paruenu à la couronne de France, erigea ce païs en Duché, & le donna à ſa mere, apres la mort de laquelle ſon fils Charles porta le titre de Duc d'Angouleſme, & Charles eſtant mort ſans enfans, la Duché fut vnie à la couronne.

Le païs d'Aulnis comprend le territoire de la Rochelle, & eſt de fort petite eſtenduë.

Le païs d'Auuergne a pour ſes limites du coſté d'Orient le Foreſt & le Lyonnois, du midy les derniers dioceſes du Languedoc, d'Occident le Quercy, le Perigort, & le Limoſin, & du Nort le Berry & le Bourbonnois. Ceſte prouince eſt diuiſee en haute & baſſe. Le haut païs d'Auuergne a pour ſa principale ville ſainct Flour, les autres villes ſont Orillac, Charlat, Murat, Billon.

La baſſe Auuergne comprend la Limagne, peut-eſtre nommee de ceſte ſorte de la riuiere de Lamone, & Lymone, qui ſe va rendre dans celle d'Alier. Sa longueur depuis le vieil pont de Briuat, iuſques à Ganat, (les autres l'eſtendent plus outre) eſt d'enuiron 20. lieuës. Sa largeur depuis la montaigne qu'on appelle communément Poi de Dome, iuſqu'à la ville de Thiers, eſt d'enuiron 8. lieuës. Sa principale ville c'eſt Clermont, belle & agreable pour ſon aſſiette, & ſes fontaines. Les autres ſont Rion, Montferrant, Yſſoire, Brioude, Aigueperſe, & pluſieurs autres: Montpenſier eſt en ceſte contree.

Voila donc tous les païs qui ſont du reſſort du Parlement de Paris: venons maintenant à ceux qui recognoiſſent le Parlement de Thoulouſe.

Le Quercy a pour ſes bornes le païs de Perigort, celuy de Rhodes, l'Auuergne & le Limoſin: on y compte deux dioceſes, c'eſt à ſçauoir Chaors, & Montauban, ſur le Tarn. Les moindres villes ſont Burelle, Nazareth, Soüillac, Gourdon, Martel & les autres.

Le païs de Rouergue touche le Quercy du Leuant, le reſte eſt borné du Languedoc & de l'Auuergne. Sa principale ville c'eſt Rhodes: les autres ſont Ville-franche, de Rouergue, Eſtauges, Eſpeyron.

Le Languedoc a pour ſes bornes du couchant la Gaſcongne, de laquelle il eſt diuiſé par la riuiere de Garonne, du Sud le Quercy, du Nord l'Auuergne, & le Foreſts, de l'Eſt la Prouence & le Dauphiné: tellement que tout le Rhoſne eſt tenu du Languedoc, & ſoubs le Parlement de Thoulouſe. Il a la mer Mediterranee du coſté du midy, & en partie auſſi les monts Pirenees.

Ceſte prouince eſt de fort grande eſtenduë comprenant 22. Dioceſes, dont le ſeul Viuares qui a de longueur du long du Rhoſne plus de vingt lieuës, eſt pris pour vne. Ses Dioceſes ſont Thoulouſe, Narbonne, Alby, Carcaſſonne, Beſiers, Agde, Montpellier, Niſmes, Vſez, ſainct Pous, de Tomieres, Alet, Caſtres, Pamiers, Mirepoix, ſainct Papoul, Lodeſue, Eaule, Lauaur, Montauban, Viuarets, Velay, Geuaudan.

Sa ville principale c'eſt Thoulouſe, aſſiſe ſur la riuiere de Garonne, en lieu plain & fort bon païs. Les autres ſont Narbonne, Alby, Carcaſſonne, Beziers, Peſenaz, Montpellier, Niſmes, Vſez, Bagnolet, Alaiz, Sommiers, le Pont ſainct Eſprit, le Bourg, Viuiers, la Voûte, Tournon, Aubenas, Annonai, Mende, Maruege, le Puy, & grand nombre d'autres, dont le denombrement ſeroit ennuyeux.

A Niſmes on void les Arenes où l'ancien Amphiteatre, qui eſt auſſi merueilleux qu'ou-

uirage qu'on voye: mais le Pont du Gard ſur la riuiere du Gardon, où il y a trois ponts l'vn deſſus l'autre, eſt beaucoup plus admirable: les pierres des Arenes, & du pont ſont de grandeur extraordinaire. On a attribué au Languedoc depuis quelques annees la Comté de Foix, combien qu'auparauant elle fuſt de la Guyenne. Ce païs a le Languedoc du leuant, du couchant le Comingeois, du Nort le territoire de la Riuiere, du midy les monts Pyrenees. Ce païs de Foix a la ſeule Eueſché de Pamiers, qui eſt vne ville aſſiſe en l'endroict où les deux riuieres de Lers, & Lagier s'aſſemblent. Ses autres villes ſont Seuerdun & Maſeres, demeure ancienne des Comtes de Foix.

Pource que la Gaſcongne a quelques-vnes de ſes parties du reſſort du Parlement de Thouloufe, il eſt à propos maintenant d'en diſcourir, afin de n'aller pas en deſordre.

La Gaſcongne de noſtre temps comprend tout ce qui eſt entre la Garonne, les monts Pyrenees, la mer Oceane & la Guyenne, de Louys XI. Quelques parties de la Gaſcongne ſont bornees de la riuiere de Garonne, comme Armagnac & Bigorre, les autres tiennent tant deçà que delà la riuiere, comme l'Agenois, la Duché d'Albret, & le païs de Cominges. La Comté d'Armagnac contient deux Dioceſes, c'eſt à ſçauoir celle d'Auch, & celle de Lectoure, qui ſont deux principales villes, outre leſquelles il y a l'Iſle Iourdain, & quelques autres peu conſiderables.

La Comté de Bigorre eſt entre les païs de Bearn, & de Cominges, pres des monts Pyrenees, dont vne grande partie eſt ſoubs ce Comté, depuis les montaignes d'Aure, iuſqu'à celles du Saut & d'Aſpe, qui ſont de Bearn. Sa principale ville c'eſt Tarbe, où eſt le chaſteau de Bigorre. Sur les frontieres de la Bigorre il y a les Comtez de Gaure & d'Eſtrac.

L'Agenois a pour ſes bornes du leuant le Quercy, du Nord le Perigort (& de ce coſté l'Agenois va iuſques à Biron du Perigort) du couchant la Gaſcongne & la Garonne, qu'il a auſſi du coſté du midy. Ce païs comprend 2. Eueſchez, c'eſt à ſçauoir celuy d'Agent & celuy de Cõdon. Ses moindres villes ſont Villeneufue d'Agenois, Claire, Marmande, Foy la grande, & quelques autres aſſiſes ſur la riuiere de Garonne, & auſſi Valence ſur la Baiſe, Leirac, la Romiou, Montreal.

Le païs de Cominges eſt diuiſé en haut & bas, le haut eſt aux montaignes, & ſes villes ſont ſainct Bertrand & Conſerans, ſainct Beat, ſainct Fergeau, Monregeau, Saliers & autres. Au bas eſt l'Eueſché moderne de Lombez, & les villes de Samathan, l'Iſle en Dodon, Murut, Riumes, auec vne infinité de groſſes bourgades & riches villages. Voila tout ce qui eſt du reſſort du Parlement de Thouloufe.

Le Parlement de Roüen comprend toute la Normandie, qui apres auoir eſté oſtee aux Anglois par le Roy Charles 7. eſtant depuis tombee entre les mains de Charles, luy fut oſtee par Louys. 11. ſon frere, au lieu dequoy on luy donna la Guyenne, & depuis ce temps la Normandie eſt touſiours demeuree entre les mains de nos Roys, & n'a eſté donnee à aucun des enfans de France.

Ceſte prouince a maintenant pour ſes bornes du leuant le fleuue d'Epte, vers le lieu appellé ſainct Clair ſur Epte, du couchant elle s'eſtend iuſqu'à la riuiere de Cenon, qui ſepare la Normandie d'auec la Bretaigne, entant que ceſte riuiere ſortant de Fougeres, & arrouſant la place de Pontorſon, eſt receuë des flots de la mer au pied du mont ſainct Michel, dit Tombelaine, au cap de Ceneds: & du Nort au midy elle a en ſa longueur le païs qui eſt depuis la mer iuſques à la riuiere de Sarte, qui ſepare les Normands d'auec les Manceaux du coſté d'Alençon & du Perche. Et par ce moyen la Normandie a les Picards de Beauuoiſis au leuant, les Manceaux au midy, l'Occean au Septentrion, & la Bretaigne au ponant, ayant ſon eſleuation de quarante ſix à quarante ſept degrez, & par ce moyen eſtant la plus froide region qui ſoit guieres ſoubs la iuriſdiction du Roy de France, excepté la Comté d'Oye en Picardie.

La principale ville de ceſte prouince c'eſt Roüen, ſiege du Parlement: ſes autres villes ſont Avranches qui eſt fort proche de la mer: Evreux qui a en ſon endroict les villes de Vernon, Aigle, Paſſey, Tuillieres, Ingles, Canches, Rugles, Bruin, Hermenuille. Il y a apres la ville de Bayeux qui eſt aſſez bonne: puis celle de Sez, du reſſort de laquelle ſont pluſieurs villes, & entre les autres païs preſque tout celuy d'Alençon, & vne partie du Perche: puis Conſtances, & apres Liſieux. Il y a les Duchez d'Alençon, d'Aumale & de Longueuille. Les Comtez ſont Eu, Harcourt, Evreux, Tancaruille, Moleurier, Mortain, Montgommery, Thorigny, Giſors.

Il y a auſſi le Royaume d'Yuetot de petite eſtenduë, qui fut erigé du temps de Clothaire premier, qui fiua Gaultier ſeigneur d'Yuetot le iour du Vendredy Sainct, pour penitence dequoy le Pape ordonna que ceſte terre ſeroit donnee en proprieté aux hoirs & ſucceſſeurs dudit ſieur d'Yuetot, dixhuict villages en dependent, & recognoiſſent ce ſeigneur comme

ſiens

gitized by Go

ſiens vaſſaux & ſubjects de ſa iuriſdiction. Ce Royaume eſt au païs de Conſtantin.

Au ſurplus la Normandie eſt diuiſee en haute & baſſe : la haute contient outre les Duchez & Comtez ſuſnommees, le païs qui ſe nomme Vexin le Normand, dont la principale ville eſt Giſors, où reſſortent Eſtre, Paigny, Eſcoüi, la grande Foreſt de Lybois, ſainct Clair ſur Aſtre, les deux Andelis, & Chaſteau-Gaillard. La baſſe eſt diuiſee au païs de Caux, Beſſin & Conſtantin. La principale ville du païs de de Caux, c'eſt Dieppe: les autres de moindre reputation ſont Harfleu, Honfleu, le Havre de grace, Caudebec & Feſcamp, Le païs de Beſſin a outre la ville de Bayeux, dont nous auons parlé, celle de Caën, Falaiſe, Hieſmes, Vire, Mortain. Le païs de Conſtantin comprend, outre la ville de Conſtances, & le Royaume d'Yuetot, les villes de Valoigne, Cherbourg forte place ſur la mer, ſainct Lo, Quarenten, Montebourg, ſainct Sauueur, S. Hermont, & S. Gilles.

Le Parlement de Bordeaux a ſous ſoy le païs de Perigord, Limoſin, Xainctonge, le Bordelois, les Landes, Albert, Baſadois, la haute Gaſcongne, & partie de Biſcaye, & Medoc, par delà la riuiere de Garonne. Le Limoſin a pour ſes bornes du coſté du Nort le Berry, de l'Eſt le Bourbonnois, du Su, l'Auuergne, de l'Oueſt le Perigord & de l'Oueſt Nortoueſt le Poictou. Il y a vn grand orme entre la maiſon neufue, & Argenton, qui ſert de limite au Berry, au Bourbonnois, à l'Auuergne & au Limoſin.

Il y a haut & bas Limoſin. Le haut a pour ſa principale ville Limoges: les autres villes ſont la Souſterraine, le Boiſſon, Barat, Dorat, Gonfoulat. Le bas Limoſin eſt proprement appellé la Marche, & eſt limitrophe de l'Auuergne, & du Perigord. Sa principale ville c'eſt Tulle, aſſiſe en vn terroir aſpre & montueux. Il y a auſſi les villes d'Vſarche, Briue la gaillarde, Teignac, Donzenac, Allaſſac, Belloc, Maiſſac, Vſſet, Belmont.

Perigord a quarante degrez d'eſleuation du pole, & a au Leuant le païs de Limoſin, au Ponant l'Angoumois, & partie de la Xainctonge, au Nort l'Angoumois, dans lequel il s'aduance & eſt engagé, & au Midy la Gaſcongne, ſelon la riuiere de Dordonne, qui fait ſeparation de l'Agenois, & des païs d'entre deux mers, d'auec le païs de Perigord. La principale ville de ce païs c'eſt Perigueux, les autres ſont Sarlas, Bergerac, Riberac, Noneron, Lunel, Biron, Brathomme, la Roche & Miraumont.

Le Parlement de Bourdeaux a encores ſoubs luy en Guyenne le Bordelois, le Baſadois, les Landes & la Xainctonge. La principale ville du Bordelois, c'eſt Bourdeaux, belle & ancienne ville, où prit naiſſance le fameux Poëte Auſone, l'vn des ornemens de la France. Les autres villes ſont Blaye, Bourg ſur mer, Libourne, Condat. Il y a auſſi dans la Seneſchauſſee de Bourdeaux ce qu'on nõme le païs d'entre deux mers, c'eſt à ſçauoir Medoc, Buch, & Frõſac.

Le païs de Medoc comprend tout ce qui eſt entre Bourdeaux, la Mer Oceane, & la Garonne qui s'y deſgorge. Ce païs eſt preſque tout de ſable, & les flots de la mer le couurent peu à peu. Il y a en ce païs le bourg de Puliac, celuy de Dioniſſay. Le païs de Bouch, dont le Seigneur s'appelloit Capital, ioint au Medoc, eſt ſubiect aux Comtes de Candale. Le Fronſadois a pour ſa ville Fronſac, de qui il a pris ce nom.

Le Baſadois a pour ſa principale ville Baſas, à vne iournee de Bourdeaux. Les autres ſont ſainct Bazeille & la Reule, aſſiſes ſur Garonne. Monſegur poſé ſur la riuiere de Drot, ſainct Ferme Caſtel Moru, Geronde & Sauueterre, & iuſques à la Dordõne il y a pluſieurs villages.

S'enſuit le païs de Lapord, ou Lourde, qui a deux Dioceſes, c'eſt à ſçauoir Bayonne & Aqs. Bayonne eſt la ville capitale du païs, dont la iuriſdiction s'eſtend iuſqu'au fleuue d'Iron, qui eſt au delà de ſainct Iean de Luz.

Le païs de Xainctonge a du Nort le Poictou, du Leuant l'Angoumois, & le Perigord, du Midy la riuiere de Garonne, & Ponant la mer Oceane. Sa principale ville c'eſt Xainctes: les autres ſont ſainct Iean d'Angely, Lorgaire, Archaut, Pont Loubleze, Taillebourg, Iarnac, Barbeſieux, Ioſac, & Broüages, renommee pour le ſel que l'on y prend.

Le Parlement de Rennes comprend la haute, & baſſe Bretaigne, & a pour ſes bornes du Leuant la Normandie, le Mayne & l'Anjou, du Midy le Poictou, & des deux autres coſtez la mer Oceane. Sa longueur eſt de ſix iournees de chemin, & ſa largeur de trois. On y parle deux langues, dont l'vne, qui eſt celle de la haute Bretaigne, eſt la Françoiſe, l'autre eſt le Breton-bretonnant, ou bas Breton, qui n'a rien de commun auec toutes les autres langues: & c'eſt le langage qu'on parle en la baſſe Bretaigne.

La haute Bretaigne eſt plus orientale, & eſt ſeparee de la baſſe par vne ligne tiree du bourg de Chaſteau Andron, & continuee entre Quintin, & Corlay vers l'extremité du goulphe de Vannes iuſques à la riuiere de Vilaine, en telle ſorte que ſainct Iean demeure dans la baſſe Bretaigne.

La ville Metropolitaine de ce païs c'eſt Nantes.

La ville du Parlement Rennes: ſes autres villes ſont Dol, ſainct Brieu, ſainct Malo, Dinan,

Rieux, Chaſteau-briant, Lamballe, Vitray, Iugon, ſainct Aubin du Cormier, Plerel, Iocelin, Maleſtroit, Pontigny, ſainct Iulien, Ancenis. La baſſe Bretaigne a pour ſa principale ville Vannes, & les autres ſont ſainct Paul de Leon, Landtriguier, Blauet, Breſt, Morlaye, Guincamp, Quinperlay, Conquerneaux, Quinpercorantin, ſainct Regnaud de Bois. Pour conclurre, la Bretaigne de Comté qu'elle eſtoit fut erigee en Duché du temps de Henry ſecond Roy d'Angleterre & fut vnie à la France apres la mort d'Anne de Bretaigne, qui eſtant mariee premierement à Richard Prince de Galles, fils d'Edoüard quatrieſme Roy d'Angleterre, puis à Maximilian premier Empereur eſpouſa en fin Charles huictieſme Roy de France, & apres luy Louys douzieſme, & par ce moyen ceſte Duché vint à la Couronne.

Le Parlement de Dijon comprend maintenant ce qu'on nomme Duché de Bourgongne, qu'on dit auoir pris ce nom d'vn lieu nommé Bourg-ogne au païs de Langres. Ses limites ſont au Septentrion. Les païs de Champagne, & d'Auxerrois, dont vne partie eſt de ceſte prouince: au Ponant le Niuernois, & Bourbonnois, au Midy le Beaujolois, & Lyonnois, & au Leuant la riuiere du Rhoſne, qui la ſepare de la Sauoye, & de la Breſſe, & de la Franche-Comté.

La principale ville de ceſte Duché c'eſt Dijon, aſſiſe preſque ſur la frontiere de France ſur la riuiere d'Ouſche. Or quoy que la ville de Dijon ayt eſté bruſlee en l'an 1227. ſi eſt-elle plus belle, & magnifique que iamais.

Il y a apres Autun, autrefois grande & renommee ville qui a de belles marques d'antiquité, & qui debattoit la primauté à toutes les autres de France. C'eſtoit la Capitale des Heduois, qui eſtoit vne des deux factions qui remuoient toute la France. Puis on compte Beaune, puis Chaalonſur Saone, & apres Semur en Lauſſois, Tounus, Nuyz, Aualon, Saulieu, Flauigny, Auſſonne, Noyers, Rauieres, Leigne, Monbard, Chaſtillon, S. Seine, Seloigne, Creuant, Viteau, Verdun, Arnay, Seurre, Tonnerre, & Seneſcey. On met en la Bourgongne trois autres villes Epiſcopales qui ſont du reſſort de Paris, c'eſt à ſçauoir Neuers ville capitale de la Duché de Niuernois, Auxerre, Maſcon.

On a adjouſté encor au Parlement de Dijon la Breſſe, dont Bourg eſt la ville principale: & encor l'Eueſché de Bellay, le Bugey, Veromey, & les nouuelles terres qui joignent la Sauoye.

La Duché de Bourgongne eſt demeuree entre les mains des Roys de France depuis la mort de Charles dernier Duc de Bourgongne qui mourut deuant Nancy: veu qu'auſſitoſt apres ſa mort Louys ſecond Roy de France s'en empara.

Quant à la Comté de Maſcon le Roy ſainct Louys l'achepta de Iean Comte du païs & d'Elie ſa femme.

Le Parlement de Grenoble comprend tout le Dauphiné, qui a pour ſes bornes du coſté du Midy la Prouence, & la ville d'Ambrun eſt la metropolitaine de ceſte contree qu'on nomme le haut Dauphiné: du Nord il a le païs du Lyonnois & la Breſſe, & de ce coſté eſt le païs de Dauphiné, duquel la ville Archiepiſcopale de Vienne eſt metropolitaine: il a du coſté d'Occident le Rhoſne qui le ſepare du Lyonnois & du Viuarets, & du Leuant, la Sauoye, Sa principale ville c'eſt Grenoble, ſiege du Parlement, aſſiſe preſque au milieu de la prouince, les villes du long du Rhoſne ou bien pres, ſont Ternay, Vienne, Roſſillon, ſainct Valier, Theim, la Roche, Valence, Montlimar dans le païs, & en plaine, Quirieu, Cremieu, Bourgoin, la Tour du Pin, la Coſte ſainct André, S. Marcelin, Voyron, S. Antoine de Viennois, Moretel, Beaurepaire, Moras, Romans ſur l'Iſere, Loriot, Chabeul, Creſt, Die. Aux montaignes Ambrun ville Archiepiſcopale, Gap, Talart, Briançon, Gorges, Serre, Monbrun, la Mure, Eſſilles. Il y a aux montaignes le païs de Thiefues, les Baronnies le Gapençois & le Briançonnois. Les principaux païs de la plaine ſont le Graſiuoden qui eſt pres de Grenoble, le Viennois, qui a de longueur enuiron dix lieuës, la Valoire où ſont les villes de Moras, Beaurepaire, & la Coſte ſainct André, l'vn des meilleurs endroicts du Dauphiné, & le Valentinois, qui eſt auſſi de grande eſtenduë. Le Roy Philippes de Valois acquit de Humbert Dauphin du Viennois ceſte prouince l'an 1340. à condition que le fils aiſné de France porteroit le nom de Dauphin.

Le Parlement d'Aix comprend la Prouence, qui a pour ſes bornes du Septentrion le Dauphiné, & la riuiere de Durance, du Leuant les Alpes, & la riuiere de Vare, au bord de laquelle à main gauche on void Nice, du Midy la mer Mediterranee, d'Occident en partie la principauté d'Orange, en partie la Comté d'Auignon. La principale ville de Prouence c'eſt Aix, Siege du Parlemẽt. Les autres ſont Marſeille, Arles, pres de laquelle eſt la Camarque, qui eſt vne langue de terre pleine & enfermee entre 2. bras, & canaux de la riuiere du Rhoſne, contenant 7. grandes lieuës Prouençales qui en valent plus de 12. Françoiſes, &

Google

en ceſte Camarque il vient grande quantité de bleds, & outre ce il y a de grands paſtis tant pour les beſtes à corne, que pour les cheuaux, dont les habitans y nourriſſent vn grand nombre. Il y a outre cela la plaine de ſainct Chauar, de Miramas, Senas, Malmort iuſqu'à Ourgon, & Ardague vers la Durance, qui peut eſtre parangonnee à la Beauſſe, & en toute ceſte eſtenduë de païs on void vn grand nombre d'orengers, citronniers, grenadiers, olitiers, & figuiers, & le plus beau vignoble qui ſe puiſſe voir, & l'on void auſſi en ceſte contree des palmiers qui portent d'auſſi bons fruicts que ceux d'Afrique. Les autres villes ſont Riez, Frejus, Graſſe, Senez, Glandeſue, Vance, Digne, Ciſteron, Brignoles, Ourgon, Sainct Fropez, Hieres, Frejus, Antibe, Tolon, Salon, de Craux, ſainct Maximin, Taraſcon, Draguignan, Forqualquier, Vallonſolle, Pertuis, Berre, le Puy, ou le Peucho.

Entre Aix & Marſeille eſt la ſaincte Baume, où la Magdeleine s'eſtoit retiree. Quant à la façon de laquelle ceſte Comté a eſté vnie à la Couronne, vous deuez ſçauoir que Ieanne Royne de Naples, & Comteſſe de Prouence, laiſſa pour ſon ſucceſſeur en ſes autres principautez, & en ceſte Comté, Louys d'Anjou fils de Iean Roy de France, apres l'auoir adopté pour ſe venger de ſes ennemis. Louys eut pour ſucceſſeur ſon fils Louys 2. & ceſtuy-cy Louys 3. adopté auſſi par Ieanne 2. Royne de Naples, pour eſtre Roy de Sicile, & Duc de Calabre. Louys 3. mourant ſans enfans, laiſſa du conſentement de Ieanne 2. ſes Eſtats à René d'Anjou ſon frere, qui ne voulant pas reſigner ſes droicts du Royaume de Naples, & de la Comté de Prouence à René de Lorraine ſon petit fils ſorty de ſa fille Yolant, les tranſporta à Charles ſon frere Comte du Mayne, qui ayant perdu ſon fils Charles, inſtitua ſon heritier vniuerſel Louys 2. Les autres diſent que cela ſe fit par teſtament de René, non ſans vne griefue plainte, & faſcherie de René de Lorraine.

Le Parlement de Bearn comprend deux Dioceſes, c'eſt à ſçauoir celle de l'Eſcar, & d'Oleron.

Le Parlement de Mets comprend Toul, & Verdun, qui ſont ſoubs la protection des Roys de France, qui y tiennent garniſon par tout.

La ville de Mets fut miſe ſoubs l'obeïſſance des Roys de France par Henry 2. Ceſte ville eſt arrouſee des eaux de la Moſelle, de la Seille. Elle fut autrefois la capitale du Royaume d'Auſtraſie, & maintenant toute la contree d'alentour s'appelle de ſon nom le païs Meſſin.

Il y a encor quelques Iſles qui appartiennent à la France, qui ſont en la mer Oceane du coſté d'Occident, comme l'Iſle de noſtre Dame de Bouyn. 6.

L'Iſle-Dieu, où il y a deux ou trois aſſez bons villages.

L'Iſle de Marmotier, où eſt l'Abbaye qui eſt communément appellee Blanche.

L'Iſle de Raiz vis à vis de la Rochelle, abondante en vin, où eſt la ville de S. Martin. Elle porte aujourd'huy le titre de Duché.

L'Iſle d'Oleron, où ſe fait grande quantité de ſel.

Les Caps, ou Promontoires de France ſont celuy de S. Matthieu, ou du Four, qui s'eſtend par delà toute la France vers l'Occident.

Il y a apres celuy de Blankeneſt vis à vis du cap de Kanet qui eſt en Angleterre.

Le Cap de Talmond.

Le Cap de Buch.

En la mer Mediterranee on void le Cap de Gercel, nommé par quelques-vns Cabo, de S. Signo, & par d'autres Cabo-baxo.

Le Cap de Sete, qui eſt en Languedoc.

Le Cap de la Haque.

Les foreſts de France ſont en grand nombre. Au païs du Mayne on trouue les foreſts de Verſay, Longoulnay, Perſi, Sille, Charnay, Audain, Mayne, Conciſe: en la baſſe Bretaigne, les foreſts de Boſtblanc, de Torient, de Guirche en Poictou, les foreſts de Mouliere, Dine, Broſſe, Ligne en Berry, la foreſt de Robert, & autres: en Anjou, celles de Louſaye, & Marſon: en Boulonois, le bois de Surene, Celles, Hardelot, Dalles, Bourſin. En Vermandois, Recoigne, Bouhan. En Picardie, le bois de Baine, de la Fere, de Beaulieu, de Couſſi.

Mais ſur tout il faut faire eſtat de la foreſt d'Orleans qui eſt de plus grande eſtenduë, qu'aucune de France, & la foreſt de Fontainebeleau, paſſe-temps de nos Roys, de meſme qu'eſt bien ſouuent celle de Montargis. Il y en a beaucoup d'autres, mais le denombrement en ſeroit trop ennuyeux.

Les principales riuieres de France ſont la Seine, qui a ſa ſource en la montaigne de Voge en Bourgongne, & delà elle vient à Paris, puis à Roüen, & delà ſe va deſcharger dans la mer.

La Seine reçoit dans ſes eaux la riuiere de Marne, qui ſort du mont de Faucilles vn peu au deſſus de Langres,& paſſant par Ianuille, Sainct Didier, Chaalon, Dormant, & Meaux, & receuant quelques fleuues moins renommez,comme le Saut, Boiſe, Ourq, & Treſme, ſe meſle parmy les eaux de Seine au pont Charanton pres Paris. Ou ſe ſort d'vn lieu au deſſus de Guyſe vers le Leuant aſſez pres du village d'Orgny. Elle paſſe par la Picardie, & arrouſant Gueſe, la Fere, Compiegne, ſainct Maixant, & quelques autres villes, elle ſe deſcharge dans la riuiere de Seine pres de Poiſſi, vn peu au deſſous de Pontoiſe. La riuiere d'Aiſne eſt à Cæſar vn fleuue de la Gaule Belgique aux extremitez du Dioceſe de Reims. Sa ſource eſt en Barrois au deſſus de Clermont pres du village de Soüilly.

La riuiere de Loire a ſa ſource en Auuergne en vn lieu nommé la Font de Loire. Ceſte riuiere ayant couru beaucoup de païs, & paſſant par Roane,Marciny, Deſiſe, Neuers,Seuilly, Gien, Gergeau,Orleans, Blois, Amboiſe,Tours, & Saumur, le pont de Cé, ſe va rendre dans la mer pres de Nantes. Elle reçoit beaucoup de riuieres nauigables, comme d'Allier, le Chair,Vienne & le Mayne; l'Allier a ſa ſource au deſſus de Clermont, & porte plus de poiſſon que Loire, combien qu'il ne ſoit pas ſi grand. Il paſſe par Molinet, & ſe deſcharge dans Loire en vn lieu qu'on nomme le Bec d'Allier.

Le Rhoſne ſort du mont de la Fourche au haut Valais, & paſſe par le Lac de Geneue, & puis à Lyon, où la Saone entre dedans: De là ceſte riuiere deſcend de Vienne, Tournon, Valence,Auignon, & autres lieux,iuſques à ce qu'elle ſe va jetter par deux branches dans la mer Mediterranee aupres d'Arles en Prouence. Ceſte riuiere reçoit la Saone à Lyon,l'Iſere entre la Roche,& Valence,& outre ce la Droume,& la Durance.

La Saone prend ſource aſſez pres des ſources de la Meuſe, & de la Moſelle. Elle paſſe par la Bourgongne, & ſe va rendre dans le Rhoſne au deſſous de Lyon,pres l'Abbaye d'Eſnay.

L'Iſere paſſe par Grehoble, & Romans en Dauphiné venant de Sauoye, & ſe va rendre dans le Rhoſne pres de Valence en Dauphiné.

La Droume deſcend des Alpes, & ſe meſle auec les eaux du Rhoſne au deſſous de Valence.

La Durance vient auſſi des Alpes,& eſt la plus faſcheuſe riuiere de France n'ayant point de gué aſſeuré.

La Garonne diuiſe ſelon Cæſar les Gaulois des Aquitains. Elle vient des monts Pyrenees pres d'vn lieu nommé Cadalup, & venant des montaignes de Foix paſſe à Thoulouſe, & Moiſſac,& de là à Bourdeaux, pres duquel elle ſe meſle dans la mer d'Aquitaine. Ce fleuue reçoit les riuieres de Tary, de Gers, d'Oold, ou du Loth, & la Dordoigne, grande riuiere nauigable,& qui cede bien peu à la Garonne.

Ce ſeroit vn long diſcours de coucher ſur ce papier toutes les riuieres nauigables de France; C'eſt pourquoy ie m'en deporte,me contentant d'auoir mis icy les principales.

QVALITE' DV PAYS DE FRANCE.

7. DE meſme que la France a diuerſes prouinces, auſſi ſes prouinces ont diuerſes qualitez, que ie m'eſſayeray de comprendre en auſſi peu de paroles qu'il me ſera poſſible. Premierement le terroir d'autour de Paris eſt extremément plaiſant & fertil, & ne manque ny de bleds,ny de vins, ny de laictages, foins, fruicts, & herbages, ny d'eaux qu'on y void de tous coſtez,& c'eſt ce qui rend Paris accommodé, meſme iuſqu'à la merueille. On y void entre autres le ruiſſeau de Gentilly,qui eſt auſſi nommé la riuiere des Gobelins, plus propre que toutes les autres riuieres de France à teindre l'écarlate. Vous auez auſſi à Montmartre pres de Paris,& autres lieux voiſins grãde quantité de plaſtre,duquel on ſe ſert à Paris pour toutes ſortes de baſtimens, & c'eſt ce qui facilite le moyen de baſtir en ceſte grande ville. Le terroir d'autour de Chartre abonde en toute ſorte de bleds, en vins,& en fruicts: eſt arrouſé d'vne petite riuiere nommee Dœuure,qui paſſe dans la ville.

La Beauce eſt vne des plus fertiles contrees de l'Europe en froments, de ſorte que ny la Sicile,ny l'Angleterre n'égalẽt aucunemẽt la fertilité de ce païs,qui eſt vn des principaux greniers & nourriciers de Paris. Il n'y a en toute ceſte contree vn ſeul fleuue qui y puiſſe auoir ſon cours en bas, eſtant tout vny,ſans que vous y voyez vn lieu guiere plus haut que l'autre: & toute la Beauce eſtant ſans eaux,il faut que les habitans du païs tirent leur eau des lacs,ou marcs,& des puits,qui ſeichent en eſté.

La Soloigne eſt vn païs ſablonneux, & où il y croiſt force ſeigle. Le terroir d'autour de Blois abonde en bleds,vins,fruicts,& autres commoditez qui ſeruent à la vie humaine, & a force bois taillis,& de haute fuſtaye, force riuieres,ruiſſeaux,eſtangs,& fõtaines d'eau viue, en quoy il ſurpaſſe la Beauce. Il ſe trouue entre Orcheze & Blois de la terre ſigillee.

Le païs d'alentour d'Orleans eſt auſſi fertil qu'aucun des autres, en tout ce qu'ils ont plus de ſingulier & plus rare. Il y a du plaiſir, ſoit qu'on s'amuſe à peſcher, ſoit à voller, ou à la chaſſe, veu que le poiſſon, les oyſeaux, & le gibier y foiſonnent: mais ſur tout le terroir d'Orleans eſt renommé pour les excellens vins, tant blancs, que clairets qui y croiſſent, & qu'on vient querir non ſeulement de Paris: mais bien ſouuent meſme d'Angleterre.

Le païs de Gaſtinois eſt peu fertil, ſablonneux en beaucoup d'endroits & de peu d'apport, neantmoins aſſez agreable pour ſes foreſts, & ſes riuieres.

Le terroir de Sens eſt ſi plantureux, qu'il n'y a choſe qui puiſſe ſeruir à la vie humaine, dont il n'abonde. Il y a grande quantité de bleds, & vins, qui ſont delicats au poſſible. La chair y eſt à vil prix. Les laictages, laines, & autres commoditez à ſouhait. Il y a du poiſſon en abondance, & l'huyle de noix autant ou plus qu'en aucun autre païs de France, veu que tout le païs eſt couuert de noyers, principalement la Champagne qui eſt entre les riuieres d'Yonne, & de Seine depuis Montereau où faut Yonne, iuſques à Sens: & deçà la riuiere d'Yonne vers le Gaſtinois on void de beaux coſtaux tous couuerts de vignes.

Le païs d'alentour d'Auxerre n'eſt pas moins reuenant pour ſon vignoble, où il vient du vin en telle abondance, qu'il en fournit à Paris la plus grande partie de l'annee.

La Champagne eſt vn païs plat, fertil, & propre au labourage, toutefois en quelques endroicts la terre y eſt fort legere, & rapporte peu à ſes maiſtres. Quant à la Brie, quoy qu'elle ſoit pleine de bois, c'eſt vn aſſez bon païs, ayant le Ciel ſerain, l'air doux, & tempere, & de bonnes & grandes riuieres: bref il n'y manque aucune choſe de celles qui ſont neceſſaires à la vie humaine: veu qu'il y a du vin, du bled, du beſtail, des fruicts, des bois, du gibier, de la chaſſe, & du poiſſon en abondance.

Ce païs d'autour de Prouins eſt renommé pour la conſerue des roſes qui s'y fait, qui eſt enuoyee par toute la France. Il va querir du vin chez ſes voiſins, mais il abonde en bleds, en paſturages, & en eau.

La Picardie qui eſt arrouſee des riuieres de Some, Oyſe, Ainau, Leſcau, Scarpe, & autres, y eſt vn des principaux greniers de Paris, & eſt telle qu'il n'y a rien qui luy manque que le vin: ce qui vient pluſtoſt de ce que les habitans ne ſe ſoucient de remplir ce païs de vignes, & le cultiuer, que du deffaut de la terre, qui pourroit bien rapporter des raiſins, de meſmes que les raiſins y pourroient bien meurir auſſi bien qu'en beaucoup d'autres endroits qui ne ſont pas plus propres pour ceſte plante.

Le Niuernois a trois fleuues nauigables, c'eſt à ſçauoir Loire, Allier, & Yonne, & d'autres qui ne ſont nauigables, comme la Nyeure, recommandee pour les belles prairies qu'elle arrouſe: & l'on y compte auſſi Lixentes, Laubois, Aron, Aleine, Acolin, Bresbre, Arrou, & Quieure. Le plat païs eſt plein de bois, & de paſturages, ce qui fait que le peuple ne ſe ſoucie de la nourriture du beſtail, & n'a ſoing du labourage, ny du vignoble, ſi ce n'eſt en quelques endroicts entre Néuers, & la Charité, & en quelques autres Chaſtellenies. Ce qui eſt de rare en ce païs, c'eſt qu'il abonde en mines d'argent, & de fer. On tiroit autrefois de l'argent pres ſainct Leonard, mais les mines de fer y ſont maintenant plus pratiquees, & ce païs a ceſte commodité propre pour les rechercheurs de mines, que le bois y eſt à commandement, & l'on s'y ſert du charbon de pierre qu'on trouue pres de Dezize. On y trouue auſſi à deux lieuës de Neuers de la pierre à baſtir, la plus belle de France, qu'on porte à Orleans, Blois, Amboiſe, & autres lieux, dont les baſtiments ſont faits de ceſte pierre, à cauſe qu'on la peut commodément tranſporter par la riuiere de Loire.

Le païs de Berry eſt fertil pour la plus grande partie, & abonde en tout ce qui eſt requis pour la vie humaine, ayant bois, vignes, terres labourables, chairs, fruicts, & laines, & vne infinité de riuieres, comme le Cher, l'Indre, Creuſe, Azin, Chœſtre, Colin, la Tripende, Moulon, & Auron, dont la plus grande part, s'vniſſant, & ſe rendant dans Loire fait qu'on en peut porter les denrees du Berry ailleurs.

La Touraine eſt vne des plus fertiles contrees de France, & eſt la ſeule qu'on nomme les delices, & le jardin de France, d'autant que l'air y eſt ſi bon, que les fruicts y viennent comme à ſouhait, & des meilleurs de l'Europe, tellement qu'on en porte iuſques à Paris, où ils ſont priſez ſur tous autres. Les bleds, & les vins y viennent en abondance, & le bois n'y manque aucunement, tant pour la chaſſe, que pour ſe chauffer, & baſtir. On y trouue auſſi de belle pierre blanche fort aiſee à tailler, de laquelle les maiſons des païſans ſont meſme baſties.

Le païs du Mayne arrouſé de la riuiere du Mayne, du Sarte, du Loir, & de pluſieurs autres petits fleuues, & ruiſſeaux qui l'égraiſſét, eſt fort propre pour les paſturages, & nourriture du beſtial, plus que pour le labourage. De ſorte que les Mãceaux peuuét plus fournir de beſtial, que de grains, ou de vins, non que le païs en ſoit depourueu: veu qu'il y a des endroits qui en

portent tellement, que l'Anjou & la Touraine ne le ſurpaſſent, ny en bonté de vins, ny en abondance de grains, mais cela n'eſt commun qu'à certaines contrees.

Le pays d'Anjou eſt ineſgal en beaucoup d'endroits, & a des terres, & coſtaux qui ſont couuerts de vignoble pour la plus grande part, & quant au plat pays il eſt embelly de foreſts, & de bois de haute fuſtaye & de vallons où l'on void grande quantité de bonnes prairies, & de landes où l'on nourrit force beſtial. Somme que toutes les choſes neceſſaires à la vie, & meſme qui peuuent ſeruir aux delices s'y trouuent, & ſur tout on eſtime les vins blancs qui viennent de ce pays, comme eſtans des meilleurs de ce Royaume.

Il eſt auſſi arrouſé de force riuieres, qu'on met iuſqu'au nombre de quarante, ſans y comprendre les fontaines, viuiers, eſtangs en grand nombre, les maraiz, ruiſſeaux, & reſeruoirs à poiſſon, & pour le dire en vn mot c'eſt vne des plus agreables demeures de France. C'eſt de là que vient la plus grande partie de l'Ardoiſe qu'on void en France. Auſſi les maiſons en ſont baſties en partie dans Angers, & ailleurs, & preſque toutes en ſont couuertes, d'autant que l'Ardoiſe y eſt à meilleur marché que la tuille. On void meſmes tout aupres d'Angers les cloſtures des iardins, & des vergers, faites de grandes pierres d'Ardoiſe quelquesfois plus hautes qu'vn homme, qui ſont fichees dans la terre. Il y a auſſi en Anjou grande quantité de lin, & de chanvre.

Quant à la Normandie, il y a premierement autour de Roüen pluſieurs belles & fertiles campagnes, comme celle de Rhommois, qui eſt des meilleures de France. Mais ce pays s'addonne pluſtoſt au trafic qu'au labourage, de meſme que fait preſque tout le reſte de la Normandie, à cauſe de la commodité de la Mer.

Le terroir de Caën a ceſte particularité, qu'encor que la Normandie ne porte guiere de vins, toutesfois il en croiſt d'aſſez paſſables à Caën: mais à Argences, qui eſt à trois lieuës prés, les vins y ſont tres-bons, & les habitans de la ville de Caën s'y fourniſſent ordinairement. Et pour n'amuſer trop le Lecteur, ſi vous prenez toute la Normandie en gros, vous trouuerez qu'elle ne manque de choſe qui puiſſe ſeruir à l'homme. Car pour le bled il y en a aſſez bonne prouiſion: il y a des chairs, & des laictages en abondance, & grande quantité de fruicts. Et ſi l'on me dit que ceſte Prouince manque de vin, & qu'il luy en faut aller chercher ailleurs, ie reſponds qu'elle a du cidre, & du peré, dont le gouſt eſt quelquesfois merueilleuſement agreable: tellement que cela repare le deffaut du vin: Il y a ſeulement de meſme qu'en Picardie quelques terres proches de la Mer, qui ſont toutes couuertes de ſable, & ne rapportent que bien peu à leurs poſſeſſeurs.

Pour le regard de la Bretagne c'eſt vne bonne Prouince, qui a des terres labourables à ſouhait, des prez en abondance, des landes pour le paſturage, & des foreſts pour s'en ſeruir à beaucoup d'vſages. Elle a la Mer pour trafic, de laquelle les Barons retirent auſſi le ſel cuit par la force, & chaleur du Soleil, lequel ils departent aux Prouinces voiſines. Le fer, le plõb, & en quelque endroit les mines d'argent n'y manquent point. Il y croiſt auſſi du vin, mais non en telle quantité, ny ſi friand, que les habitãs du pays n'en recherchent d'autre, & n'aillẽt iuſques en Anjou, voire meſme iuſqu'à Bourdeaux pour recouurer des vins de Gaſcogne.

Si nous venons en Poictou nous trouuerons que le pays eſt bon, gras, & riche, n'ayant faute d'aucune choſe de celles qu'on eſtime neceſſaires, veu qu'il y a force bleds, vins, chairs, bois, poiſſons, laines, lins, fruicts, & les foreſts n'y manquent non plus, où les Veneurs peuuent trouuer aſſez de ſubiect de s'exercer.

La Xaintonge abonde en bleds, & en vins, & eſt vn des meilleurs pays de la France, tellemẽt qu'elle fournit meſme de ſes dẽrees à l'Eſpagne, à l'Angleterre, & à d'autres Prouinces.

Et le pays d'Angouleſme n'eſt pas moins fertil en bleds, & en vins, dont la bõté eſt aſſez cognuë. Il y a auſſi des vallons ſi propres aux iardinages, qu'on ne void rien de plus plain, ny de plus gentil en Italie, & ces meſmes vallons produiſent des chanvres en grande abondance. Il y a auſſi force bois qu'on prend en la foreſt de Braconne, qui eſt la plus grande de ceſte contree, contenant 1450. iournaux de terre.

Le pays de Perigord eſt montueux, pierreux, & aſpre, & pour la pluſpart chargé de boccages, dont il y en a quelques-vns de bois de cheſne, qu'ils nomment Iarrie en leur langue: mais pour l'ordinaire on n'y void que chaſtaigners qui ſont de grand profit au peuple, tant pour ſa nourriture, que pour engraiſſer les pourceaux. Mais encor vne des plus grandes commoditez de ce bois, c'eſt qu'il reuient en peu de temps eſtant coupé, & porte le fruict plus beau & meilleur.

Et ſi cela n'eſtoit, il ſeroit impoſſible d'entretenir tant de forges à fer, & à acier qui ſont en ceſte Prouince. Tellement qu'il ſemble que ce pays ſoit ſterile, & ne porte aucun grain pour la nourriture des hommes. Mais il porte aſſez de bled, & meſme de froment pour nourrir ſes habitans, & ſouuent pour en faire part à ſes voiſins.

Quant

Quant aux vins ils ſont bons, ou mauuais ſelon les endroits: car ceux qui ſe cueillent vers Montron pres du Limoſin, ſont vn peu verds, & n'ont pas grande force, bien qu'il y ayt des endroits le long du Bandiat où le vin eſt meilleur: mais tirant pres la ville de Perigueux, & outre vers l'Agenois, les vins y ſont delicats, bons & nourriſſans, non fumeux, & ſains à l'eſtomach, & l'air y eſt bon, & ſi ſubtil, qu'on n'y voit guiere ny la peſte ny autres maladies contagieuſes. Il y a auſſi des eaux ſulphurees, & alumineuſes, qui ſont fort medecinales. Pres d'vn bourg appellé Marſac, il y a auſſi vne fontaine qui a ſon flux, & reflux de meſme que le bras de mer qui paſſe deuant Bourdeaux, quoy qu'elle en ſoit eſloignee de deux grandes iournees. Et pres de la Linde, qui eſt vne petite ville aſſiſe ſur la riuiere de Dordonne il y a auſſi vne fontaine ſortant d'vne tour carree, haute de dix pieds, ou enuiron, & ayant demy toiſe de largeur, dont la ſource jette ſans ceſſe tant d'eau que deux moulins à bled en meulent en toute ſaiſon.

Le païs de Perigort abonde auſſi en ſimples, qui ſont fort bons pour diuerſes maladies. Et à quatre lieuës ou enuirõ loing du Perigueux, en vn lieu nomme la Roche, il y a vn creux large, & ſpacieux dans vn rocher, duquel on tire grande quantité de terre rougeaſtre qui a meſme couleur, & vertu, que celle que nos Apoticaires appellent *Bolus Armena*: De ſorte qu'on en vient querir de pluſieurs endroits.

Le Limoſin ne porte guiere de froment, eſtant vn païs aſſez froid, & maigre: mais il y vient force ſeigles, orges, & panicles. Il produit auſſi des chaſtaignes, & des raues en abondance. Il y a auſſi quantité de vin aux enuirons de Limoge, mais verd, & peu agreable: toutefois on y en boit d'aſſez bon, qui vient du bas Limoſin. Le pain, la chair, les fruicts, le gibier, la venaiſon, & choſes ſemblables y ſont à bon prix, tellement qu'il fait du tout bon viure à Limoges. Le bas Limoſin a force vignes, & ſon meilleur terroir eſt pres de Briue la gaillarde, où il y a force vignes, prairies & terres labourables.

L'Auuergne qui eſt diuiſee en haute, & baſſe, eſt de diuerſe qualité ſelon ceſte diuiſion. Car la haute Auuergne abonde principalement en paſturages, & a force ſeigles: mais elle eſt ſans vin, au lieu que la baſſe où eſt la Limagne abonde en bleds, vins, bois, prez, fontaines, fleuues, lacs, où il y a force poiſſon, & pareillement en Saffran, & mines d'Argent. Bref la Limagne eſt vn des meilleurs païs de France, & qui rapporte plus à ſes maiſtres. Et meſme pres de la ſource d'Alier on trouue vne belle mine d'Or, & d'Azur. Pres de Clermont il paſſe vne petite riuiere nommee Tiretaine, ſur le cours de laquelle on void vn merueilleux pont de pierre, fait de l'eau d'vne fontaine qui s'endurcit & ſe transforme en pierre. Ceſte fontaine eſt enuiron trois cents pas de la riuiere, & le pont que ſon eau fait, coulant dans la riuiere, a plus de trente ſix braſſes de longueur, ſix d'eſpaiſſeur, & huict de large. Et c'eſt vne choſe bien remarquable que ceſte eau par le moyen de la transformation laiſſe les prez par où elle paſſe tous pleins de pierres. Il y a auſſi pres de Clermont au milieu de la plaine vne petite colline, ou pluſtoſt motte de terre, d'où le bitume coule tout ainſi que feroit l'eau d'vne fontaine, & ce bitume eſt noir au poſſible, gluant, & tenant, & duquel ceux du païs ſe ſeruent pour marquer leurs brebis, & pour autres choſes. Il y a auſſi force bains d'eau chaude en Auuergne, comme ceux de Vichy, & ceux de Chaudes-aigues.

Quant au Borbonnois, & Foreſts on n'y cueille du froment qu'en bien peu d'endroicts, eſtant preſque tout païs de ſable. Il s'y trouue en beaucoup de lieux d'aſſez bons vins, & du ſeigle en grande quantité. Les deux païs ſont pleins de bois, & raboteux en pluſieurs endroits, mais le Foreſts eſt beaucoup plus aſpre que le Bourbonnois.

Le païs Meſſin eſt gras & fertil, & abonde en bleds, vins, chairs, poiſſons, foins, ſel, bois & mineraux, de ſorte qu'il n'a guiere à faire du ſecours de ſes voiſins.

Quant à la Bourgongne, le terroir d'aupres de Dijon ne produit que ce qui peut ſuffire à ſes habitans, encor aſſez chichement: celuy de Beaune eſt aſſez fertil, & ſur tout il porte quantité de bons vins renommez par toute la France. L'air y eſt fort temperé, & il y a de l'eau à foiſon, qui arrouſe tout le païs: celuy d'Autun eſt maigre en beaucoup d'endroicts: ceux de Chaalons, Maſcon & Tournus ſont aſſez bons, & il y a des vins delicats, & en abondance, & principalement à Tournus.

Le Lyonnois eſt maigre en quelques endroits, & ſa terre eſt fort legere, mais il fait extremément bon voir ceſte partie qu'on nomme franc Lyonnois du long de la Saone, où il y a force bonnes terres, & quantité de vignes, & meſme de prairies, & vn grand nombre d'arbres fruictiers, qui rendent ceſte contree du tout agreable.

Le Dauphiné produit en ſes montaignes beaucoup de bled, principalement de ſeigle. Il y a force bons paſturages, où l'on nourrit vn nombre incroyable de beſtial; & par conſequent il y a beaucoup de laictage.

Quant aux vins, tout ce païs des montagnes n'en porte que bien peu. Pour le regard du

plat pays, il eſt preſque tout bon & fertil du long de la riuiere du Rhoſne, & porte de tres-bons vins, dont les plus renommez ſont ceux de Vienne, Tein, Valence, & Montelimar. Bien auant dans le pays, & prés de Grenoble il y a le Graiſinodan qui abonde en bleds, & porte d'excellents vins, principalement prés de Grenoble, où l'on fait grand eſtat de ceux qu'on nomme de S. Martin. A trois ou quatre lieuës de là vous auez de fort bonnes terres, & des prairies prés de Moyrans. Vous trouuez apres la Valoire qui ne cede à pays de France, en abondance de froment, & beauté de grain, ny ſemblablement en quantité de foins, veu que de tous coſtez on void en vne grande plaine les plus belles prairies du monde, meſlees parmy quelques terres, & les vnes & les autres ſont arroſees de l'eau d'vne petite riuiere nommee Veuſe, qui engraiſſe merueilleuſement les terres, & de la riuiere d'Oron, au moins depuis la ville de Beaurepaire, en tirant vers le Rhoſne. La manne vient auſſi au pays de Briançonnois.

La Prouence porte tout ce qu'on trouue ordinairemẽt aux plus fertiles contrees de France, & les ſurpaſſe en beaucoup de choſes: car il y a des pays ſi abondans en bleds, que l'Iſle de France n'eſt pas mieux pourueuë, & nommément la Camarque d'Arles, & la plaine de S. Chamar, de Miramas, Senas, & Malemort, depuis Orgon iuſques à Aix & Marſeille, & depuis Marſeille iuſques à Yeres, Frejus, & Antibe, iuſqu'à la riuiere du Var. Toute ceſte eſtenduë de pays porte force oranges, citrons, oliues, grenades, & figues, & grande quantité de vins des meilleurs de Frãce. Les landes & terres vagues ſont couuertes de roſmarins, myrthes, genevriers, ſauges, & palmiers. Le ſaffran, & le riz y abondent en pluſieurs lieux, & les huyles d'oliue y ſont extremement bonnes. La Normandie vous eſt auſſi repreſentee au haut pays de Prouence, & ſelon les ports de mer, comme à l'Eſcaille, Seiné, Colmars, Caſtellaume, & autres lieux où le vin ne croiſt aucunemẽt; mais tout le pays eſt couuert de vignes de haute branche à la Normande, à ſçauoir de poiriers, pommiers, chaſtaigniers, & autres arbres qui croiſſent en pays froid. Car ceſte partie de Prouence eſt froide à cauſe des montagnes qui ſont couuertes de neige tout le long de l'annee, & toutesfois les habitans ne laiſſent d'y eſtre riches, à cauſe du beſtial qui y abonde, & des fromages qui s'y font, qui ſont ſeulement de laict de brebis, & de chevres. Ceſte Prouince a toutesfois ce mal qu'il y a fort peu de bois, & qu'il y eſt cher au poſſible. Mais aux montagnes de l'Eſterel entre Frejus, & Antibe, il y a de grands arbres qui portent le liege. La Prouence eſt auſſi fournie de belles ſalines qui ſont à Berre, Yeres, l'Eſtang, & Valench.

Le Languedoc eſt comme ie croy vne des Prouinces de France plus conſiderable. Car ſi vous regardez le terroir qui eſt autour de Thoulouſe, vous verrez que c'eſt vn des meilleurs de France, foiſonnant en bleds & en vins, & vn pays tellement gras, qu'il eſt preſque impoſſible d'en ſortir, lors que la pluye a eſté grande. On peut preſque faire 7. ou 8. lieuës en ce pays là ſans trouuer vn caillou.

La Comté de Lauraguez a tout ce qui peut eſtre neceſſaire aux hommes, & ne manque pas de choſes que la nature donne plus pour les delices, que pour la neceſſité.

L'Albigeois eſt vn pays aſſorty de meſme de toutes choſes, & ſi vous tirez du coſté de Carcaſſonne vous y rencontrez auſſi vn des gras terroirs de l'Europe. Pres de Beziers vous trouuez des terres aſſez bonnes, force bois d'oliuiers, & des vignes qui portent de bons vins. Depuis Peſenas iuſqu'à Montbaſin on trouue des landes, & des rochers, & faut aduoüer que ces 3. ou quatre lieuës de pays ne vallent guieres, non plus que les quatre qu'on fait en allant de Niſmes à Vſez. Mais entre Niſmes & Montpelier le terroir eſt fort bon, & porte toute ſorte de fruicts, quantité de bled, des vins excellents, & force oliues, & depuis Niſmes iuſqu'au Sainct Eſprit (exceptant bien peu de lieu) le pays produit tout ce qui eſt neceſſaire.

Le plat pays de Viuarez qui eſt du long de la riuiere du Rhoſne, produit tout ce qui peut ſeruir ordinairemẽt à la vie. Il y a des bleds à ſuffiſance, des vins excellens, principalement à Cornaz, & à Tournon, toute ſorte de legumes, force chanvres, & des fruicts de toute ſorte, voire meſme des oliues, dont il y a quantité prés du bourg S. Andreol. Les montagnes de Viuarez ne portent que du ſeigle: mais en la plus grande partie on y cueille de bons vins: & les habitans y ſont ſi penibles & induſtrieux, qu'ils font comme par force porter aux rochers des vignes. Mais ces montagnes ont cela de particulier qu'à cauſe que les paſturages y ſont bons, on y fait grande nourriture de beſtail.

Le Velay, & le Geuaudan ſont deux pays preſque de meſme nature, qui portent des seigles & des legumes en abondance. & n'ont gueres autre choſe, ſi ce n'eſt force laict, dont ils font des fromages que les habitans du pays vont vendre ailleurs, de meſme que leurs ſeigles pour auoir du vin. Bref le Languedoc eſt vne des meilleures Prouinces de France, veu que

non

non ſeulement elle a tout ce qui luy fait beſoin, mais encores dequoy fournir à beaucoup d'autres contrees.

Le pays de Rouergue eſt aſpre & montueux, & n'eſt gueres fertil: mais le Quercy porte des bleds en abondance, & des vins qui ne cedent aucunement aux meilleurs d'Aquitaine, ſi ce n'eſt à ceux du Bourdelois. Le beſtail s'y void à foiſon, les bois ne manquent nullement, le charbon naturel y vient: les riuieres ſont pleines de poiſſon. Sur tout la riuiere du Tarn porte force bons poiſſons, comme des eſturgeons, que ceux du pays appellent creacs, des lamproyes, aloſes, qu'ils nomment colacs, brochets, barbeaux & vandaiſes.

Les montagnes de Foix ſont pleines de bons paſturages, & d'vne infinité de mineraux, dont les eaux qui ſentent le ſouffre, donnent cognoiſſance. Et veritablement il n'y a pas où la mine de fer ſoit meilleure qu'en Foix. Il y a auſſi force reſine, tourmentine, poix, encens, lieges, laictages, marbres, iaſpes, & autres pierres, comme ardoiſes, lauaſſes, tuffes, & grez, & vn nombre infiny de ſauuagine, des lacs merueilleux, des precipices effroyables, des vallons fertils vers Pamiers, & des herbages qu'on y void ſur le plus haut des montagnes, auec de belles & claires fontaines. On y trouue auſſi aux montagnes de Lauedan, les meilleurs cheuaux de France, & tels qu'ils ſurpaſſent les Eſpagnols en force & d'exterité: mais il n'y en a pas ſi grand nombre qu'en Eſpagne, à cauſe que la montagne n'eſt guiere grande. On y void auſſi force Sangliers, Daims, Cerfs, Cheureux, Chamois, appellez Iſarcs par les habitans du pays, & autres beſtes ſauuages: & des plantes auſſi ſoueſues qu'en ſçauroient ſouhaitter les plus curieux rechercheurs de ſimples.

Quant au païs de Cominges il eſt de meſme qualité que celuy de Foix en beaucoup d'endroits, & en d'autres il les ſurpaſſe: veu qu'il y a force bleds, vins, fruicts, foins, huiles de noix, mil, & autres choſes neceſſaires à la vie humaine.

Pour le regard du pays d'Armagnac, tout ce qui eſt vers Lericoure, Auch, & Vie eſt tres-fertil: mais depuis qu'il approche des landes de Bourdeaux, il ne porte que des chaſtaigniers: & autres arbres, & le tout n'eſt rien que paſturages, & vne pure ſolitude, non pas toutesfois qu'il n'y ait des lieux à l'eſcart, & loin du chemin public qui rapportent beaucoup à leurs maiſtres.

La Bigorre eſt de diuerſe qualité: car le vallon qui eſt depuis Bagneres iuſques en Armagnac, ſelon la riuiere d'Aulbe, eſt des plus fertils de Guyenne, & celuy qui eſt le long de l'Adour ne luy cede en rien, eſtant d'vn coſté reueſtu de boſcages, & de l'autre de bon vignoble, & au bas on void les prairies & terres labourables propres au froment: mais ce qui eſt au plus haut eſt vn peu ſec & maigre: ſi bien qu'il n'y croiſt guieres autre choſe que du mil.

Le pays d'autour de Bourdeaux porte des vins excellens: de ſorte que le vin de Graue eſt cogneu par toute l'Europe Occidentale, & Septentrionale; & outre les vins de Graue il y a ceux de Larmont, la Baſtide, & lieux voiſins, & encor les blancs qui viennent à Melion, qui ne doiuent rien aux Grecs. On fait auſſi grand eſtat du pain de Potenſac, place voiſine de Bourdeaux. Il y a auſſi quantité de chair, & de poiſſon; & pour le dire en vn mot, Bourdeaux ſeroit vne des meilleures demeures de France, ſi l'air marin, & les vapeurs des eaux ne rendoient ceſte ville ſi ſubiecte à diuerſes maladies, & meſme bien ſouuent à la peſte. Le pays de Buch abonde en pins qui portent la reſine, de laquelle les pauures gens ſe ſeruent en ce pays, en Armagnac Bearn, & Bigorre au lieu de chandelles: tellement que leurs maiſons en ſont toutes noires, pour la fumee que rend la reſine. Les Landes ſont pleines de ſablon & bruyeres, & le pays eſt ſi ſec qu'on n'y trouue vne ſeule goute d'eau. Pres de ceſte contree eſt Chaloſſe, qui eſt recommandee pour les bons vins blancs qui y croiſſent. Au terroir de Daix il y a vne fontaine d'eau ſalee, d'où l'on tire du ſel en quantité, mais ce ſel (quoy que tres-beau) eſt corroſif, pour eſtre de ſon naturel quelque peu alumineux. Il eſt auſſi fort fertil, & à des bains, & des mines, tant de fer que d'autres metaux, & porte auſſi du bitume. Le pays d'autour de Bayonne eſt vn peu maigre, toutesfois il porte aſſez de commoditez à ſes maiſtres. Il y a ſur tout force arbres fruictiers pour faire du cidre, dont ils ont abondance.

Le pays de Bearn, à la contree de Iurançon, où viennent des vins qui ſont eſgaux en bonté aux meilleurs de France. Il y a outre cecy des bains ſingulierement bons, qu'on nomme d'Aigues-caudes, ou Caudes-aigues, & de Cauderets, des meilleurs ſimples qu'on voye, & quantité de mines. Ce pays abonde en mil pour la plus-part: & toutefois les bleds n'y manquent aucunement en pluſieurs endroits, non plus que les vins. Sur tout il y a de bons paſturages, & par ce moyen force beſtail, beurre, laict, & fromage. Il y a auſſi force chanvres & laines, & ceſte Prouince a ceſte particularité qu'elle eſt mieux fournie de chevres que pays de France, pource qu'on a le moyen de les nourrir, ſans preiudice des fruicts, ny des arbres tendres, pour les rochers & bruyeres dont ce pays abonde.

MOEVRS DES ANCIENS HABITANS DE FRANCE.

CLEMENT Alexandrin eſcrit de meſme que Strabon, que les Gaulois auoient accouſtumé de nourrir de longs cheueux: & Agathie dit, que c'eſtoit la couſtume des Roys de France de ne ſe faire iamais tondre, & de diuiſer leurs cheueux en deux ſur le haut du front. Et Diodore dit qu'ils ſe lauoient la teſte fort ſouuent auec de la chaux, pour rendre leurs cheueux blonds. Strabon dit auſſi que les nobles raſoient le poil des jouës, & laiſſoient croiſtre celuy du menton, & qu'ils taſchoient par tous moyens de ne deuenir pas gras, & de n'auoir pas de gros ventres, & que ſi quelque ieune homme eſtoit plus gros qu'vne ceinture de certaine meſure, il eſtoit repris. Symmaque les louë de la peine qu'ils prenoient à apprendre les bonnes lettres & Caton en ſes Origines, dit que les Gaulois eſtoient affectionnez à deux choſes, c'eſt à ſçauoir à la guerre, & à parler gentiment. Auſſi les Gaulois ont emporté bien ſouuent le prix d'eloquence ſur toutes autres nations. Toutesfois Diodore les reprend de parler bref, & vn peu obſcur. Il dit auſſi qu'ils eſtoient bien aiſes de preſcher tout le iour leurs loüanges, & de meſpriſer les autres: qu'ils eſtoient pleins de menaces, meſdiſans, & auoient bonne opinion d'eux-meſmes. Ainſi Vercingentorix ſe vante dans les Commentaires de Ceſar, qu'il fera vne aſſemblee de toute la France, à l'accord de laquelle toute la terre ne ſeroit pas capable de reſiſter.

Quant à la religion des anciens Gaulois, & leurs couſtumes, touchant les choſes ſacrees, Ceſar dit qu'ils eſtoient fort adonnez à la religion, & au ſeruice des Dieux, qu'ils adoroient principalement Mercure, lequel ils tenoient pour inuenteur de tous arts, & guide de tous les voyageurs: & eſtimoient encore que ce Dieu auoit grande puiſſance ſur la marchandiſe, & preſidoit au gain, & le conduiſoit en toutes choſes.

Ils adoroient apres Mercure, Apollon, Mars, Iupiter, & Minerue, ayant preſque meſme opinion de ces Dieux que les autres nations, eſtimans qu'Apollon chaſſoit les maladies, que Minerue donnoit cognoiſſance du commencement de tous ouurages & artifices, que Iupiter gouuernoit le Ciel, & Mars preſidoit à la guerre, & auoit toute puiſſance ſur les armes.

Pline dit que Xenodore fit vne ſtatuë de Mercure plus grande qu'aucune de ſon temps en vne ville d'Auuergne.

Strabon eſcrit que Diane d'Epheſe auoit vn temple à Marſeille. Mais vn marbre trouué monſtre que les Gaulois adoroient encor vne autre Diane ſurnommee d'Ardenne.

Lactance, Lucian, & Minuce rapportent que les Gaulois adoroient les Dieux Heſe, Teutare, & Zarane: mais pluſieurs hommes doctes tiennent que ce ſont les meſmes que Mars, Mercure, & Iupiter.

Auſone nommé Belene pour Dieu des Gaulois, Lucian dit auſſi qu'ils adoroient Hercule ſurnommé Ognien.

Les Gaulois adoroient leurs Dieux en ſe tournant vers la main droicte, ainſi que dit Athenee. Ils ſacrifioient des hommes aux Dieux, & nommément à Mars, comme Ceſar teſmoigne en ces paroles: Lors qu'ils ont deliberé de combattre, ils luy deſtinent ce qu'ils prendront à la guerre. Ils immolent les beſtes qu'ils ont priſes, & rapportent tout le reſte en vn lieu.

On peut voir en pluſieurs villes les monceaux dreſſez de telles choſes, & il n'arriue gueres ſouuent que quelqu'vn au meſpris de la religion cache les choſes priſes, ou prenne ce qui a eſté mis en tels lieux: & meſme il y a vn grief ſupplice ordonné contre ceux qui contreuiendront à ceſte couſtume.

Ceux qui ſont atteints de quelque griefue maladie, & qui ſe trouuent en danger aux combats, ou en quelques autres lieux, immolent des hommes, ou bien ont vœu de les immoler, & ſe ſeruent des Druydes pour tels ſacrifices, & eſtiment que les Dieux ne peuuent eſtre appaiſez, ſi ce n'eſt en donnant la vie d'vn homme pour celle d'vn autre.

Ils tiennent que les ſacrifices de ceux qui ſont ſurpris en quelque larrecin ou autre crime, ſont plus agreables aux Dieux, mais quand les coulpables leur manquent, ils ſe ſeruent des innocens.

Strabon dit auſſi qu'ils auoient accouſtumé de frapper auec l'eſpee le dos de l'homme qui eſtoit dedié pour eſtre immolé, & qu'ils preſageoient les choſes qui leur deuoient arriuer par ſon treſſaillement.

Tertullien eſcrit qu'ils paſſoient les nuicts prés des tombeaux des vaillans hommes pour receuoir des Oracles.

Or

Or les Gaulois ne faiſoient aucun ſacrifice ſans auoir appellé quelque Druyde.

Les Bardes eſtoient les Poëtes des Gaulois, qui compoſoient les loüanges des hommes illuſtres,& blaſmoient les laſches.

Ammian Marcellin faict mention des Eubages qui faiſoient profeſſion parmy les Gaulois de rechercher les plus hauts ſecrets de la nature. 9.

Laerce, & Suide font mention des Senmothees, qui ne differoient en rien des Druydes, non plus que les Saronides de Diodore Sicilien, & Pline nomme bien ſouuent les Druydes Magiciens. Car les Druydes en Gaule eſtoient meſme choſe que les Magiciens en Perſe, Chaldeens en Aſſyrie,& les Gymnoſophiſtes aux Indes.

Ces Druydes auoient beaucoup de ieunes gens à inſtruire, & eſtoient extremement honorez parmy les Gaulois: Car on ſe rapportoit à eux de tous debats, tant publics, que particuliers,& ſi quelque crime auoit eſté commis, ils en iugeoient, & ordonnoient la peine que bon leur ſembloit contre les coulpables. Si quelque perſonne publique, ou priuee ne s'arreſtoit à leur ordonnance, ils luy interdiſoient de ſe trouuer aux ſacrifices, qui eſtoit parmy eux vne grande peine. Et ceux qui eſtoient interdicts en ceſte ſorte, eſtoient tenus pour impies, & fuys de tout le monde, & meſme lors qu'ils demandoient iuſtice, on ne la leur rendoit pas.

Entre tous les Druydes il y en auoit vn qui eſtoit ſur tous les autres, & auoit ſouueraine authorité ſur eux. Apres ſa mort on mettoit en ſa place le plus meritant d'entr'eux, & s'il y en auoit pluſieurs en meſme rang,& qui fuſſent eſgaux en merite, les Druydes s'aſſembloiẽt pour l'eſlection, & la pluralité de voix l'emportoit. Quelquesfois ils s'opiniaſtroient tellement à la recherche de ceſte dignité que des paroles ils venoient aux mains.

Ces Druydes s'aſſembloient toutes les annees ſur la frontiere du pays Chartrain, où abordoient tous ceux qui auoient quelques procez, ou debat,& obeïſſoient à leur ſentence. Et il ſemble que Ceſar nous marque que ce lieu n'eſtoit autre que la ville de Dreux qui eſt à ceſte heure, qui retient encor en quelque ſorte le nom de Druydes. Ils n'eſtoient pas couſtumiers d'aller à la guerre, & ne contribuoient à aucune choſe de celles qui eſtoient impoſees ſur le pays. Tellement que ces priuileges conuioyent pluſieurs perſonnes de s'aller rendre leurs diſciples, & pluſieurs peres d'y enuoyer leurs enfans pour receuoir inſtruction d'eux,& ſe rendre capables de paruenir à ce rang. Ceux qui ſe rangeoient ſous leur diſcipline, apprenoient vn grand nombre de vers,& n'eſtimoiẽt pas qu'il fuſt loiſible de les eſcrire. Vne ſeule de leurs opinions fut publiee (dit Mele) c'eſt à ſçauoir que les ames eſtoient immortelles,& ſelon Diodore, qu'elles paſſoient d'vn corps en autre, comme tenoit Pythagore. Strabon dit auſſi qu'ils diſputoient des mœurs, & s'addonnoient à ceſte partie de la Philoſophie, outre la naturelle.

Il y auoit auſſi parmy les Druydes des femmes qui faiſoient meſme profeſſion. Il y en a qui tiennent que ces mots, *A guy l'an neuf*, viennent de ce que les Druydes auoient accoumé d'enuoyer par leurs diſciples du guy à tous au commencement de l'annee, comme la leur deſirant heureuſe. C'eſtoient là les mœurs des anciens Gaulois, touchant les choſes ſacrees. Et pour parler plus ſpecieuſemẽt de ces Druydes. C'eſtoiẽt certains Philoſophes Gaulois, deſquels Pythagore a eſté diſciple, dit Clement Alex. 1. de ſes Tapiſſeries: ainſi l'õt eſcrit & remarqué Iamblique & Clement Alexandrin qui rapportent l'authorité d'vn Alexandre qui l'a ainſi eſcrit en ſon liure des Symboles Pythagoriques.

Et pour aſſurer auec plus de verité d'où ſont venus ces Druydes, la plus commune opinion eſt qu'ils ſont nez entre les Gaulois qui les appellẽt ainſi Druydes en Grec, comme qui diroit Cheſciers, pource qu'ils celebroient leurs principaux myſteres parmy les bois, & à l'imitation de l'antiquité entre les Cheſnes.

Qui voudra lire l'hiſtoire des vieux Gaulois trouuera de vray que leur premiere langue eſtoit la Grecque laquelle ils parloient parfaitement, & leur eſtant comme naturelle; beaucoup d'autheurs diſent que faiſans leurs ſaillies au pays de Grece, ils ont appris la langue Gauloiſe aux Grecs, & le pays de Grece, pour vn temps fut appellé *Gallograecia*: voyez l'autheur du liure de l'antique præ-excellence des Gaules & Gaulois.

Pline ſur la fin du 16. liure dit que l'alluſion du mot Grec de Druyde à celuy de Cheſne eſt fort grande. Mais il va plus d'apparence de deriuer le mot de Druyde du mot Hebreu *Deruſim* ou *Druſim* qui ſignifie Speculateur, ou recherchant les hauts ſecrets, comme les Mages de Perſe, choſe fort approchante de la profeſſion des Druydes Gaulois.

Ils auoient telle puiſſance & authorité en Gaule qu'ils exerçoient du commencement tous actes de ſouueraineté ſur le peuple. C'eſtoient eux qui retenoient les Gaulois ſi vaillãs, diſent Ceſar & Lucain, parce qu'ils meſpriſoient la courte duree du corps, & qu'au ſortir d'iceluy ils croyoient que les ames alloient viure d'vne vie eternelle.

Ils adoroient(dit Ceſar)Apollon,Mars,Iupiter, & Minerue, & auoient meſme croyance que les Romains : mais aſſurer cela, c'eſt pure reſuerie, & cela auſſi ne ſe trouue chez Ceſar; ce qui ne manque de preuue vraye ſemblable, veu qu'ailleurs le meſme Ceſar rapporte que les Germains ne cognoiſſoient point de tels Dieux, & n'honoroiẽt que ceux qu'ils voyoiẽt. cõme le Soleil,la Lune&les eſtoilles:or eſt-il que Ceſar meſme dit que la pluſpart des Belges Gaulois eſtoient yſſus des Germains, & Tacite aſſure que les Gaulois auoient iadis tenu la Germanie, & à voir ce qu'il eſcrit de la Religion deſdits Germains, il ſe trouue qu'elle eſtoit ſi conforme à celle des Gaulois qu'on la reputoit empruntee par droict de voiſinage.

Et quoy qu'il en ſoit,ceſt choſe certaine que les Druydes n'adoroient pas plus d'vn Dieu, qui faict que Lucain dit en la guerre de Pharſale, que les Druydes ſeuls ſçauoient quel eſtoit le vray Dieu, ou ſeuls l'ignoroient.

Et de faict Brennus ayant pris Rome, ne fit non plus d'eſtat du Mars Capitolin, que de l'Apollon de Delphe. Tyrius Maximus en ſa diſſertation 38. parlant des Celtes dit, qu'ils adoroient Iupiter, deſguiſans par ce nom le vray Dieu & l'effigie d'iceluy ἄγαλμα Διὸς κελτικοῦ ſçauoir vn haut Cheſne qu'ils appelloient ὑ ψηλὴ δρῦς pour demonſtrer qu'ils n'auoient point d'Idoles figurees : & de vray Ceſar n'a iamais eſcrit qu'on ait trouué des Temples des Idoles entre les Celtes Gaulois.

Trop bien qu'iceux Celtes Druydes adoroient le Cheſne, auquel, dit-il Ceſar, ils appendoient leurs deſpoüilles de guerre en forme de trophees.

10. Quant aux prophanes, ils auoient accouſtumé d'aller armez aux aſſemblees. Plutarque eſcrit que les femmes deliberoient de la paix, & de la guerre, & que leur reſolution eſtoit ſuiuie.

Strabon eſcrit que ſi quelqu'vn interrompoit celuy qui haranguoit en quelque aſſemblee, il y auoit vn Officier qui le venoit menacer auec l'eſpee en la main, & luy commandoit le ſilence: & s'il ne ſe taiſoit pour ceſte fois, il faiſoit le meſme pour la ſeconde, & ainſi iuſques à la troiſieſme, & s'il trouuoit celuy à qui il auoit affaire, opiniaſtre, il luy coupoit telle partie de ſon laye, que le reſte luy eſtoit inutile.

Leur couſtume eſtoit auſſi de demander les nouuelles aux paſſans, & le peuple s'enqueroit des marchands de quels pays ils venoient, & les contraignoit de dire les choſes qu'ils y auoient veuës, & les Gaulois s'arreſtants bien ſouuent ſur ces rapports, qui eſtoient quelquesfois faux, tenoient là deſſus leurs aſſemblees, & reſoudoient pluſieurs choſes qui leur portoient apres beaucoup de dommage, d'autant que ces deliberations auoient pour leur fondement vn faux bruict & vne legere creance. Ils auoient accouſtumé de punir plus griefuement celuy qui auoit mis à mort vn eſtranger, que celuy qui auoit priué de vie quelqu'vn du pays, veu que celui-cy eſtoit ſeulement banny, mais l'autre eſtoit ſoudain condamné à la mort. Quand quelque choſe remarquable eſtoit arriuee, on l'alloit incontinent publier, touchant par les villages, & cela paſſoit ainſi de main en main auec grande promptitude.

Quant aux choſes qui concernent la guerre, le reſte des Gaulois apprit les habitans de Marſeille à clorre de murailles les lieux de leur habitation. Elian dict que c'eſtoient les hõmes les plus prompts de la terre à s'expoſer à toute ſorte de dangers. Vopiſce dict que c'eſtoient des hommes pleins d'inquietude, & qui ne pouuoient iamais demeurer en repos. Tite-Liue les tient pour des perſonnes qui ne ſe pouuoient commander lors qu'ils eſtoient en cholere. La liberté leur eſtoit en ſi grande recommandation, que Flore rapporte que quelques Gaulois ayants eſté pris en la guerre, taſcherent de rompre leurs chaines à belles dẽts, & en fin preſenterent la gorge l'vn à l'autre, afin de ſe faire eſtrangler. Ceſar tient qu'ils eſtoient prompts à entreprendre la guerre, mais peu capables de ſouffrir ces inconuenients, & incommoditez, & Tite-Liue dit que les Gaulois ſont au commencement du combat plus qu'hommes, & à la fin moins que femmes. Mais Leon eſt bien d'autre opinion, lors qu'il dit, que les Gaulois ne perdent iamais courage, & qu'ils tiennent la moindre retraicte pour vne honteuſe fuite. Et de faict Saluſte dit que de ſon temps les Gaulois eſtoient ſi redoutables, qu'ils auoient fait trembler toute l'Italie, & qu'au lieu qu'on combatoit auec les autres nations pour la gloire, il falloit prendre les armes en main contre ceſte-cy, pour deffendre ſa vie. Et Iuſtin dit que les Roys d'Aſie, & tous les autres eſtimoient en telle ſorte le courage des Gaulois, qu'ils croyoiẽt que ſans eux ils ne pouuoient cõſeruer ce qui leur eſtoit acquis, ny recouurer ce qu'ils auoient perdu. Ariſtote dit que les Gaulois ne craignoient point le tremblement de terre.

Nous liſons dans Strabon, qu'ainſi qu'Alexandre eut demandé vne fois à quelques Gaulois ce qu'ils redoutoient le plus, il luy reſpondirent, qu'ils craignoient ſeulemẽt que le Ciel tombaſt ſur eux. Et Elian nous apprend qu'ils tenoient tellement toute fuite pour ignominieuſe, que ſouuent ils ne ſe retiroient pas d'vne maiſon qui tomboit par terre, ny de celle qui ſe

ſouuent enueloppez dans ces flammes. Mais pour venir à leur façon de proceder en temps de guerre, Ceſar dit, qu'auant le commencemẽt de la guerre ils faiſoient publier vne aſſemblee, où tous ceux qui auoient attaint l'aage de quatorze ans ſe deuoient trouuer armez, & celuy qui venoit le dernier eſtoit auec d'eſtranges tourmens mis à mort deuant tout le mõde. Les hommes de tous aages alloient à la guerre, & perſonne ne s'exemptoit d'y aller pour eſtre chargé de trop d'annees. Ils auoiẽt le ſoin de pouruoir ſi bien à leurs viures qu'ils ne leurs manquaſſent iamais, & de faire qu'au contraire les ennemis en euſſent incontinent faute, bruſlants pour cét effect meſme les bourgs & les villes.

Les armes des Gaulois eſtoient l'eſpee aſſez peſante, ſelon Polybe, & longue, ſelon Tite-Liue, mais ſans poincte, n'eſtant propre, comme dit Strabon, que pour donner des eſtramaſſons, & non pas des eſtocades, & ces eſpees leur pendoient au coſté gauche, ſelon Diodore, à vne chaine. Ils portoient auſſi des eſcuz longs, & de leur hauteur, pareillement deux dards. Ils vſoient auſſi de lances, dont le fer eſtoit long d'vne coudee. Ils auoient auſſi la teſte armee d'vn morion, ſur lequel il y auoit des cornes grauees, ou des repreſentations d'oyſeaux, ou de beſtes à quatre pieds. Et ce fut pour ce ſubiect que la neufieſme Legion de Ceſar compoſee de Gaulois, fut nommee Aloüette, pource qu'aux habillements de teſtes des ſoldats de ceſte Legion il y auoit des Aloüettes grauees, ou bien des creſtes. Ou bien elle eut ce nom, ſelon quelques-vns, pource que les ſoldats vſoient de morions faicts comme la creſte ou hupe que l'Aloüette a ſur la teſte.

Les Gaulois ſe ſeruoiẽt auſſi de l'arc, & de la fronde. Ils paroient les gardes de leurs eſpees de corail, de meſme que leurs eſcuz, & quelque-vns mettoient de l'or ſur leurs cuiraſſes.

Beaucoup de Gaulois combattoient nuds au deſſus du nombril, ainſi que Tite-Liue eſcrit au diſcours de la bataille de Cannes. Ils faiſoient beaucoup plus d'eſtat de la Cheualerie que des gens de pied, & meſme Ceſar ſe reſſentit de la valeur de la Caualerie Françoiſe, qu'il employa contre Petreius, & Aſcanius, & apres en Afrique contre les reſtes de la guerre ciuile. Ils vſoient au combat de gros eſcadrons, & meſme iuſqu'au nombre de ſix mille hommes, comme on peut voir en Vegece.

Lors qu'ils alloient entrer au combat ils crioient eſpouuentablement, ſautoient & frappoient leurs eſcuz, & faiſoient vn ſi grand bruit auec leurs armes, qu'il ſembloit que tous les lieux d'alentour qui en retentiſſoient, s'eſcriaſſent auec eux. Ils ſe ſeruoient auſſi de trompettes. Et quant à leur valeur au milieu des combats, l'Autheur de la guerre d'Afrique, dit que c'eſtoient des hommes francs qui auoient accouſtumé de combattre non pas auec embuſches, & ruſes, mais à guerre ouuerte.

Quant à l'ordonnance de leur armee, pource qu'elle eſtoit compoſee de gens de diuerſes villes, les ſoldats eſtoient diuiſez en villes, & villages, & les trouppes de chaque ville eſtoiẽt ordonnees ſeparément, afin d'euiter tout deſordre, & de rendre les hõmes de chaque trouppe plus ardans à ſe deffendre l'vn l'autre. Ainſi qu'ils auoient obtenu victoire de leurs ennemis ils immoloient les priſonniers aux Dieux, comme on lit dans Athenee, & ſelon Strabon ils faiſoient pendre les teſtes de leurs ennemis du col de leurs cheuaux, & les attachoient aux portes de leurs villes, afin qu'elles ſeruiſſent de ſpectacle.

Il y auoit au reſte deux ſortes d'hommes qui eſtoient en reputation parmy les Gaulois, c'eſt à ſçauoir les Druydes, & les Cheualiers, dont les vns aſſiſtoient au ſeruice des Dieux, & annonçoient, & preſageoient leurs volontez: les autres alloient à la guerre quand l'occaſion s'en preſentoit, & menoient auec eux ſelon leurs moyens le plus de gens qu'il leur eſtoit poſſible. Ceux qui eſtoient de l'ordre du peuple eſtoient tenus comme ſerfs, tellement que ces Cheualiers auoient meſme puiſſance ſur eux que les maiſtres ſur leurs eſclaues. Ils ne permettoient pas que les enfans vinſſent deuant eux, ſinon lors qu'ils eſtoient en aage de porter les armes. Les maris mettoient en commun auec leurs femmes autant de leur bien eualué, qu'elles leur auoient porté de mariage, & tenoient par enſemble compte de tout, & les fruicts en eſtoient gardez. Que ſi l'vn d'eux venoit à mourir, la part de tous les deux venoit à l'autre auec les fruicts des annees precedentes, & les maris auoient puiſſance de vie, & de mort ſur les femmes, de meſme que leurs enfans.

Ils auoient auſſi ceſte couſtume que lors que quelqu'vn eſtoit chargé de debtes, ou de trop de tailles, ou accablé par la puiſſance des plus grands, il ſe rendoit ſerf de quelque Gentil-homme, qui deſlors auoit meſme pouuoir ſur luy que ſur vn eſclaue. Leurs maiſons, ſuiuant le teſmoignage de Ceſar, eſtoient pour la plus grande partie dans les foreſts, ou bien pres des riuieres, pour eſuiter l'ardeur de l'Eſté. Ils n'en fermoient iamais les portes ſi l'on veut croire Stobee, & vſoient de poiſles comme on fait en Allemagne, ainſi qu'on peut voir au Miſopogon de l'Empereur Iulien.

Quant à leurs habits ils portoient des ſayes de laine, qui eſtoient faicts comme à fuſeaux,

ou loſanges de diuerſes couleurs. Ils portoient auſſi des chauſſes qu'ils appelloient Brayes, & des bagues, mais ſeulement au doigt du milieu, comme dit Pline. Ils vſoient de vaiſſelle de terre eſpaiſſe, & ſurſemee de diuerſes fleurs qui y eſtoient repreſentees. Ils mangeoient non pas aſſis ſur des ſieges, mais eſtendus par terre ſur des peaux de loups ou de chiens, & ſelon Strabon, ſur des licts, & eſtoient ſeruis par des ieunes enfans. On faiſoit le feu pres d'eux, où l'on voyoit les pots, & les broches couuertes de chair, principalement de celles de pourceau, tant fraiſche que ſaleé. Mais le plus ſouuent ils n'auoient que du laict pour toute viande. Les plus riches beuuoient du vin qu'ils faiſoient venir d'Italie, ou des enuirons de Marſeille, pource qu'ailleurs on ne voyoit aucune vigne, & quelquesfois ils mettoient vn peu d'eau dedans leur vin. Ils conuioient auſſi les eſtrangers à ſouper, & leur demandoient qui ils eſtoient, & quel ſubiect les auoit tirez hors de leurs maiſons.

Athenee racõpte qu'anciennemẽt ils auoient accouſtumé de mettre les mẽbres des moutons, ou autres beſtes ſur la teſte, dont le plus vaillant prenoit la cuiſſe. Que ſi quelqu'vn eſtimoit que ce tiltre luy fuſt deu mieux qu'à celuy qui s'eſtoit attribué le premier ceſte qualité, ils combattoient ſur ce ſujet iuſques à la mort. Il dit encor qu'il y en auoit qui prenoient de l'or & de l'argent au theatre, ou certain nombre de tonneaux de vin, & apres auoir iuré qu'ils endureroient ce pourquoy ils auoient receu ces preſents, & apres les auoir auſſi diſtribuez à leurs amis, ils s'eſtendoient à la renuerſe ſur leurs eſcus, en preſence de celuy qui leur deuoit couper la gorge. Ammian Marcellin dit qu'ils eſtoient fort couſtumiers de nager, & d'aller à la chaſſe, où ils portoient des fleches empoiſonnees.

Pour le regard des funerailles, elles eſtoient magnifiques parmy les Gaulois, veu que Ceſar, dit, qu'on jettoit dans le feu tout ce que le deffunct auoit plus aymé durant ſa vie. Et Mele dit, qu'il y auoit des perſonnes qui ſe iettoient dans le feu où le treſpaſſé bruſloit, comme croyans d'aller viure auec luy. Il iettoient auſſi, ſelon Diodore, des lettres dans le bucher, comme ſi les treſpaſſez les deuoient lire. Et Valere le Grand rapporte, que les Gaulois preſtoient de l'argent durant leur vie, à condition qu'on leur rendroit quelque iour aux Enfers.

MOEVRS DES FRANCOIS DE CE TEMPS.

12. PVIS que nous auons entrepris de diſcourir des mœurs de toute la France, il ſera fort à propos de parler de ſa ville capitale qui eſt Paris, demeure ordinaire de nos Roys, & abregé de tout le Royaume, de meſme que l'homme eſt celuy du monde. Les Pariſiens ſont donc d'vn aſſez doux naturel, & ne ſe monſtrent pas ſi reueſches que les habitans de pluſieurs autres villes de France. Ils ſont toutesfois fort ayſez à eſmouuoir, & vn homme accort eſt capable d'en faire mutiner vn milier. Ils ſont extremement deſireux d'argent, de ſorte qu'il n'y a choſe du monde qu'vn Pariſien n'entreprenne pour en auoir. Cecy ſoit dit auſſi bien que l'autre chef, pour le regard des perſonnes de baſſe condition.

On a veu les Pariſiens autresfois aſſez niais, tellement qu'on leur donnoit le nom de Badauts par toute la France : mais ils ſont auiourd'huy tellement deſniaiſez, qu'ils ſont capables de piper meſme les autres. Ce n'eſt pas qu'il n'y aye beaucoup de perſonnes accouſtumees à ne rien voir, & ne rien faire, qui ſont encore dignes de ce tiltre. Mais ils n'ont pas ſi toſt mis le pied dans le monde, qu'ils ſont beaucoup plus malaiſez à leurrer que beaucoup d'autres. Il eſt vray que i'eſtime que la deffiance de toutes choſes qu'on leur recommande à tous propos, à cauſe d'vne infinité d'affronteurs qu'on void à Paris, eſt la plus grande fineſſe qu'ils ayent.

Les femmes de toute ſorte deſirent d'y paroiſtre, & eſtre beaucoup mieux veſtuës que leur condition ne porte à quelque prix que ce puiſſe eſtre. Et leurs maris qui s'eſſayent pour la plus grande partie de leur complaire (d'autant que les femmes y gouuernent preſque tout) employent le verd & le ſec pour ſatisfaire à leur deſir. Mais les femmes ſont loüables, en ce que les plus belles meſmes, & les plus delicates, & riches, ne deſdaignent pas de viſiter les hoſpitaux, manier les malades tous vlcerez & fievreux, & les nourrir & medicamenter.

Ce peuple eſt fort deſireux d'apprendre ce qui ſe paſſe de nouueau de tous coſtez, ainſi que Ceſar dit de nos anceſtres. Il ayme fort toute ſorte de paſſetemps, & ſe plaiſt à viure en delices, y eſtant conuié par l'object ordinaire de ceux qui frequentent la Cour, qui n'ont pour la pluſpart aucun meilleur exercice, que de joüer, rire, & faire bonne chere.

Au reſte les Pariſiens qui faiſoient iadis vne merueille de toutes les choſes qui arriuoient de nouueau, ne s'eſtonnent gueres plus d'aucune, tant ils ſont accouſtumez à en voir d'eſtranges. Ce peuple ſoupçonne ordinairement les eſtrangers qui y abordent, & pour ce chacun eſt ſur ſes gardes, à ce que ſes hoſtes ne luy emportent ce qu'ils luy

luy doiuent. Il eſt vray qu'il a beaucoup d'exemples de ceux qui ont eſté deceuz, en vſant de trop de courtoiſie, ſans cognoiſtre les perſonnes à qui ils auoient affaire. Mais s'ils vous ont cogneu homme d'honneur, & que vous ayez eſté longuement en leurs logis, vous en receuez plus de plaiſir que de perſonne du monde. Ils ont ceſte particularité, qu'ils ne bougent point de leur logis la nuict, quelque bruict qu'ils oyent parmy la ruë, & quoy que quelqu'vn crie qu'on le vole, ou qu'on l'aſſaſſine. De ſorte qu'vne perſonne qui ſe trouue parmy des tireurs de manteaux ne doit eſperer apres Dieu, qu'en ſes mains, ou bien en ſes pieds. Et ce qui les retient au logis en ceſte ſorte, c'eſt qu'ils ont ſouuent de fauſſes alarmes que quelques yurongnes leur donnent, ou bien des cris de quelques vagabonds qui ſe plaiſent à mettre le monde en action, afin de s'en rire apres, ou de quelques meſchants qui font ce bruict à deſſein, afin d'eſſayer de faire ſortir, & d'aſſaſſiner ceux qu'ils hayſſent. Pour concluſion, le peuple de Paris eſt d'vne aſſez douce humeur, & fort maniable, & ie croy qu'il paſſe en ciuilité tout l'autre peuple qui ſe void au reſte de la France.

Tout ce qui eſt autour de Paris eſt peu different. Mais il faut que ie die encore cela, que les payſans ſont auſſi fiers qu'en lieu du monde, à cauſe du voiſinage du Parlement, & qu'on ne leur ſçauroit dire vn mot qui leur deſplaiſe, qu'ils ne repartent auſſi-toſt iuſques à vous conuier de leur mettre les mains deſſus, ce que faiſant vous les faictes aſſembler pour s'eſſayer de vous mettre en peine.

Ils ont encor ceſte couſtume en tous les enuirons de Paris, qu'ils eſpuiſent les paſſans tant qu'ils peuuent, & tireroient d'eux iuſqu'au dernier denier s'il leur eſtoit poſſible. De ſorte que de quelque coſté qu'on aborde prés de Paris on trouue par tout vne cherté incroyable.

Les Chartrins ſont amiables, courtois, communicatifs, & doux à chacun, & viuent ordinairement enſemble en bonne paix, ayment les eſtrangers qui ont quelque bonne partie en eux, ſont addonnez à la pieté, & fort affectionnez à la foy de leurs anceſtres, ſont charitables, aumoſniers, & addonnez au trafic.

Les Beauſſerons ſont preſque de meſme nâturel que les Chartrains, & ſont d'aſſez bonne paſte, addonnez au labourage & au trafic des bleds. En beaucoup de lieux ils ſont aſſez ruſez, à cauſe des paſſans qui viennent de tous coſtez en grand nombre. Les habitans de Chaſteaudun ſont de bon eſprit, aigus & ſubtils, & entendent à demy mot ce qu'on leur dit, & ont auſſi fort peu de langage. Toutesfois ils parlent ſi bref qu'ils viennent quelquesfois iuſques à ne s'entre-eſcouter pas, ou ne ſouffrir que ceux qui parlent à eux acheuent leur diſcours, qui eſt vn vice naturel du pays.

Les citoyens de Blois tiennent de la bonté du terroir, & de la douceur de l'air du pays, & ſont courtois, doux, affables, accorts, ſubtils & ſpirituels au poſſible, meſnagers, & en action perpetuelle, ſont addonnez au ſeruice de Dieu, ayment les eſtrangers, & viuent de bon accord entr'eux. En fin tout ce pays a des habitans qui ne doiuent rien en gentilleſſe à tout le reſte de la France.

Les Vendoſmois ont l'eſprit doux, gentil, & addonné à tout ce qu'on void de plus poly; & meſme né pour ſe rendre excellent en quelque choſe, comme a fait Pierre de Ronſard, Gentil homme de ce pays, cogneu par toute l'Europe par ſes œuures, qui l'ont rendu non ſeulement l'honneur de ſa patrie, mais encor l'ornement de toute la France.

Ceux d'Orleans & des enuirons ſont aſſez polis & ciuiliſez, & ont vn langage fort agreable, mais ils ſont d'vn naturel aigre & piquant, qui leur a faict donner ce nom de Gueſpins tant rebatu. Ils ſont pleins de courage, & s'entre-ſouſtiennent fort les vns les autres, & ſont addonnez au trafic qu'ils exercent en beaucoup d'endroits.

Ceux d'autour de Sens ont bien teſmoigné iadis combien ils eſtoient remplis de courage, puis que ce furent les premiers qui ſe reſolurent de paſſer auec Brenne en Italie. Le peuple y eſt aſſez bon, & moins ruſé qu'en beaucoup d'autres lieux, & en ce pays on void preſque chacun aſſez affectionné à la religion. Et l'Auxerrois eſt de meſme, ayant des gens d'aſſez bonne trempe, mais courageux, mutins, & d'ailleurs affectionnez au trafic de leurs denrees.

Quant aux Champenois, & Briois, bien que leurs voiſins les blaſment d'eſtre trop arreſtez à leur opiniõ, & qu'on les appelle teſtus, toutesfois ceſte imperfectiõ eſt couuerte par vn nõbre infiny de vertus, qui les rendent loüables, pource que la raiſon leur fait dompter ceſte chaleur naturelle, d'où procede ce vice qu'on leur impoſe. Ils ſont accoſtables, prompts à faire plaiſir, craignans Dieu, & ne ſont ſubiects à ſe coiffer aiſément de nouuelles opinions.

Les Picards ſont d'auſſi bon naturel que gens de France, francs au poſſible, courtois, affectionnez à faire plaiſir, vaillans, & courageux tout ce qui ſe peut, mais ils ſont extremement

prompts,à raiſon dequoy on leur à dõné le nom de teſte chaude, ayment à faire bonne chere,meſmes iuſques à l'excez, & n'eſtiment & n'ayment preſque que ceux qui leur font teſte à bien boire,de telle ſorte que ſi quelqu'vn veut emporter quelque choſe d'eux, il faut qu'il face carrous à toute reſte. Ils ſont biens vnis,& de bon accord enſemble,de ſorte que ſi vous touchiez vn habitant de quelque ville, vous auriez auſſi-tolt ſur vous tous les autres. Bref c'eſt vne nation qui n'eſt point double,& de qui l'on ſe peut aſſeurer en toute ſorte.

Les Tourangeaux ſont pleins de gentilleſſe, & de douceur, affectionnez au traffic, mais ſur toute choſe fideles à leurs Roys, comme la retraicte du Roy Charles ſeptieſme à Tours, & celle du feu Roy le teſmoignent. Le pays eſt ſi bon qu'il les conuie à ſe plaire au jeu, & à toute ſorte de paſſe-temps, ſi bien qu'on leur a donné le nom de Rieurs de Tours.

Les Manceaux ſont addonnez au trauail, induſtrieux, de ſubtil eſprit, mal-aiſez à deceuoir, bons meſnagers, & quelque peu plus ruſez que leurs voiſins: au reſte propres à tout ce qu'ils entreprennent, & ce pays nourrit d'auſſi braues & courageux Gentils-hommes qu'il y en ayt en ce Royaume.

Les Angeuins,& Poicteuins ſont d'vn gentil eſprit, mais les Poicteuins l'ont principalement fort ſubtil. Ils gauſſent de bonne grace, & rencontrent fort à propos. Le payſan y eſt ruzé,& s'il le faut ainſi dire,meſchant, & la nobleſſe y eſt galante & courageuſe, de meſme qu'au pays d'Anjou.

Les Normands ſont fins & ruſez, ne ſont ſubiects aux loix, ny aux couſtumes d'aucuns eſtrangers,& viuent ſelon leur ancienne police, qu'ils defendent opiniaſtrement. Ils ſont ſçauants au poſſible en matiere de procez, & ſçauent tous les deſtours, & toutes les ruſes & ſurpriſes que la chiquanerie peut inuenter: tellement que les eſtrangers ne s'oſent aſſocier auec ce peuple: au reſte les hommes y ſont de fort bon eſprit, (comme quelques perſonnages de ce ſiecle nous font voir, & la commune pratique & cognoiſſance de quelques-vns nous teſmoignent.)Ils embraſſent auſſi fort la Pieté, & ſont remplis de courage, dequoy les conqueſtes de Guillaume Duc de Normandie, qui ſe fit Roy d'Angleterre, & celles des enfans de Valonges,& de Haute-ville Guiſchard, qui ſe rendirent Seigneurs de la Poüille, Calabre, Naples,& Silice, nous peuuent ſeruir de garands fort aſſeurez.

Quant aux Bretons ils ſont plus ou moins polis & ciuiliſez ſelon les contrees qu'ils habitent: veu que ceux qui ſont plus voiſins de la mer ne ſont pas naturellement ſi courtois que les autres:mais en general tous les Bretons ſont aſſez ſociables, & de douce conuerſation:au reſte fins & ſubtils, quoy qu'ils paroiſſent groſſiers. Ils ayment leur profit, & ſont addõnez au vin plus qu'il ne ſeroit neceſſaire,& pour cét effect ils frequentent les cabarets, où la plus grande partie de leurs affaires ſe traicte, & pour concluſion, ils ſont pleins de pieté, & bons Catholiques. Ils ont ceſte particularité qu'ils veulent mal de mort aux Normands, de meſme que les Normands couuent contr'eux vne haine extreme.

Pour le regard des Angoumoiſins, ceux qui ſe tiennent dans Angouleſme ſont gens de bon eſprit. Ils ſe veulent maintenir en reputation, ſe vantent volontiers, ſe plaiſent peu au traffic,viuent la plus-part de leurs reuenus, & ſont les Gentils-hommes,ayment les lettres, ſont magnifiques & courtois, prennent plaiſir (comme la plus-part des François) à choſes nouuelles.

Quant à ceux du Plat-pays,ils ſont groſſiers & rudes, addonnez au trauail, & opiniaſtres, au reſte propres aux armes.

Les Perigourdins ſont diſpoſts & gaillards, & ſobres, ſe contentent de peu, & font de grands exercices, & quoy qu'on les taxe d'eſtre rudes, & groſſiers, toutesfois ceux qui les pratiquent les recognoiſſent pour accorts, & propres à toute honneſte action & exercice, ſoit des lettres, ou des armes.

Sur tout les maiſons des Gentils-hommes de Perigord ſont de vrayes eſcholes de vertus & de courtoiſie, & les Bourgeois des villes imitent les façons de la nobleſſe qui y eſt en fort grand nombre.

Et quant aux femmes elles y ſont chaſtes, bonnes meſnageres, & n'ont autre ſoin que de leur famille, & ne ſont aucunement coureuſes, quoy que leurs marys n'vſent d'aucune rigueur en leur endroit.

Les Limoſins ſont volontiers ſobres, & ne boiuent guere du vin qu'aux villes. Ils ſont bons meſnagers. Les parens demeurent touſiours bien vnis, tellement que vous verrez aux villages des maiſons, où vn vieillard verra ſes enfans iuſqu'à la troiſieſme generation, & meſme quelquefois il y a des familles où l'on void plus de cent perſonnes de meſme ſang, qui viuent en commun, ainſi qu'en vn College. Ils ſont pour la plus grãde part laborieux, & ſubtils,mais ils ont ce mal qu'ils fondẽt vn procez ſur vn rien, & qui pis eſt on les blaſme du meſtier de teſmoins à gages. On eſtime principalement de ce naturel les habitans de Tulle.

Mais

Mais quant à ceux d'Vzerche ils ne ſe ſoucient gueres de la marchandiſe, & s'addonnent plus volontiers aux armes.

Quant aux Gentils-hommes ils ſont preſque ordinairement en querelle les vns auec les autres, mais au reſte ils ſont magnifiques, & genereux, & pour le regard des citoyens des villes ils les imitent en ceſte derniere partie.

Les Auuergnats ſont extremement accorts, & ruſez, fort laborieux, ardants & aſpres au gain, s'adonnent grandement au trafic, ſont doubles pour la pluſpart, querelleux & pleins de violence, & gens auec qui il fait mauuais auoir affaire. La Nobleſſe y eſt fort courtoiſe, & courageuſe, mais le peuple ayme les procez, & conteſte malicieuſement pour peu de choſe.

Les habitans de Bourbonnois qui aboutiſſent à l'Auuergne ſont preſque de meſme naturel, car quant à ceux qui en ſont plus eſloignez ils ſont doux, & gracieux ordinairement, & ont l'eſprit ſubtil, & accort, ſont bons meſnagers, & addonnez à leur profit, mais au reſte courtois aux eſtrangers.

Ceux du pays Beſſin ſe ſentent vn peu de la rudeſſe des Allemans, mais auſſi ils participent à leur franchiſe. Ils ſont vaillants, forts, & laborieux, religieux & ſimples, mais roides à ſe maintenir tant qu'ils peuuent en liberté : au reſte ils aiment fort peu les lettres.

Quant aux Bourguignons, ceux de Dijon ſont le plus ſouuent fort arreſtez en l'opinion qu'ils ont priſe. Ils s'entr'ayment & frequentent, ſont ialoux de leur honneur, conuoitent les grandeurs, & eſtats, au reſte ſont fort accoſtables. Les femmes y vont parees & braues, & toutesfois elle y ſont chaſtes, & loyalles à leurs marys.

Le menu peuple eſt addonné au trauail, & ſur tout à cultiuer les vignes. Ils ſont deuots, & fermes Chreſtiens, ennemis de reuolte, & de nouuelles opinions, vaillans & hardis, & tels pour concluſion, qu'on ne les peut manier que de bonne ſorte.

Quant à ceux de Beaune, les principaux citoyens ſont gens de iuſtice, & le reſte s'adonne à cultiuer les vignes, ou à faire des draps, tant de laine, que de lin, & de chanvre, dont tout ce pays abonde.

Ceux de Saumur ſont paiſibles, debonnaires, & charitables, s'entr'ayment, & viuent en bon accord, & ſe plaiſent fort en l'accointe, & cognoiſſance des eſtrangers.

Ceux de Chalon ſont ſpirituels, & s'addonnent à bien parler, & tiennent des ſuſnommez preſque en tout le reſte. On peut dire le meſme de tous les autres habitans du pays de Bourgogne, qui ſont la pluſpart pleins de franchiſe, & de bon naturel: mais en quelques endroits on abuſe du vin auſſi bien qu'en Allemagne.

Le peuple de Lionnois eſt doux, & gracieux, à la façon niaiſe: mais l'effect n'en eſt pas ſi groſſier que l'apparence. Car le payſan y eſt ruſé, & pour ceux qui ſont vn peu plus releuez de condition, ils font habilement leurs affaires. Ce ſont gens de grand trafic, qui font argent de toute choſe. Et quant à ceux qui demeurent dans Lion, il y a plus grand nombre d'eſtrangers entr'eux, qu'en lieu de France, & tous tiennent preſque de l'humeur Italienne, & les hommes & les femmes ayment eſgalement paroiſtre magnifiques.

Le peuple de Foreſt eſt ſubtil, accort, & de bon eſprit, ſçait ſagement pouruoir à ſes affaires, ayme le gain, & pour cét effect trafique par tout le monde. Mais il eſt charitable à l'endroit de ceux de ſon pays, lors qu'ils ſont reduits à quelque neceſſité en pays eſtrange. Il eſt beſoin de prendre ſoigneuſement garde à ſoy, lors que l'on doit demeſler auec vn Foreſien quelque affaire.

Les Dauphinois à en parler generalement, ſont fort affectionnez à leur Prouince, mais fort ialoux, & ſoigneux de leur liberté, conſtants à la pourſuite de leurs affaires, ſoigneux à conſeruer le leur. Les habitans des villes y ſont courtois, affables, de bon & gentil eſprit, capables des ſciences, & ſur tout des Mathematiques, curieux rechercheurs des ſecrets naturels, libres en parole, & ſociables, mais vn peu diſſimulez, & hauts à la main, ayans bonne opinion d'eux-meſmes, & ſe vantans volontiers. Que ſi nous voulons voir ce peuple plus particulierement, il le faudra diuiſer en celuy des montagnes du Plat-pays. Celuy des montagnes eſt rude, & groſſier, peu né aux lettres, & propre aux armes, & ſur tout addonné au traffic, & au trauail.

Ces montagnars ont vne couſtume, qu'ainſi que l'hyuer approche, ils enuoyent au loing ceux qui ſont capables de trauailler, tellement qu'il ne demeure au logis que les vieilles gens, & les enfans qui ne peuuent marcher, ou gaigner leur vie. On appelle Bics, ou Biſoüards, tous ceux cy qui vont dehors, & qui reuiennent à Paſques; & quelquesfois ces Bics, qui ſont penibles, & pour la pluſpart accorts, deuiennẽt riches marchands auec leur eſpargne. Quãt à la nobleſſe des montagnes, elle ſe ſentoit autresfois de la rudeſſe de ſa demeure: mais maintenant qu'elle pratique Grenoble, elle ne doit guere en gentilleſſe

à celle du Plat-pays, qui eſt auſſi accomplie en toute choſe, qu'aucune qu'on puiſſe voir en tout le reſte de la France. Celle des montagnes eſt auſſi fort eſpargnante, & taſche d'auoir du bien en pluſieurs ſortes, principalement par le moyen du beſtial qu'elle nourrit, au lieu que celle du Plat-pays, qui eſt gentille, & genereuſe, deſpence ſon reuenu honneſtement, & ſe frequente plus qu'aucune qui ſoit en France, & pour conclure, toute la Nobleſſe ſe ſouſtient au poſſible, de ſorte qu'encores qu'au fort de la guerre vn Gentil-homme ſoit logé dans vne foible maiſon au milieu d'vn bois, il arriuera peu ſouuent qu'on luy aille faire de l'ennuy, pourueu qu'il ayt bien ſceu viure auparauant auec ſes voiſins: elle eſt auſſi toute vaillante & courageuſe. Pour le regard du peuple du Plat-pays, il eſt plus ciuiliſé que celuy des montagnes: mais il ayme fort peu le trauail, principalement aux lieux fertiles, & ſe plaiſt extremement à la faineantiſe. Il eſt courtois, & reſpecte fort les Gentils-hommes, qui y ont autant de pouuoir qu'en pays de France. On peut tirer des montagnes de bons ſoldats, mais il ne s'en tirera pas de moindres du Plat-pays, où les perſonnes ſemblent preſque auſſi peu nees aux lettres, qu'aux montagnes. Les hommes n'y ſont pas ſi aſpres au gain, qu'ailleurs, & ſe contentent, pourueu qu'ils puiſſent couler leurs iours ſans incommodité: non pas qu'il n'y en ayt quelques-vns qui bruſlent d'auarice, auſſi bien qu'aux autres contrees: mais ce que ie dis, c'eſt ce que l'on y practique d'ordinaire. A Grenoble, & aux autres bonnes villes, comme à Vienne, Valence, Romans, les femmes ſe plaiſent fort d'eſtre parees: & depuis quelque temps ceſte vanité s'eſt gliſſee par toute la Prouince. Ie diray ce mot à la loüange des Damoiſelles de Dauphiné, que l'on en void fort peu en France qui les eſgalent en eſprit & gentilleſſe, & que parmy leur franchiſe & familiarité qui eſt fort grande, elles ont l'honneur en recommandation ſur toutes les femmes du monde: tellement que c'eſt preſque vne merueille d'oüir parler d'vne femme qui face l'amour au deſaduantage, & au preiudice de ſa reputation.

Les Prouençaux ont vne merueilleuſe diſpoſition, & ſont extremement ſobres, lors qu'ils viuent à leurs deſpens, & aſſez vaillans, mais inconſtans, auares, doubles, & de foy mal-aſſeuree. Ils ſont tous grands parleurs, ſe plaiſent à faire des comptes d'eux-meſmes, & s'eſtiment au poſſible. Ils ſont arrogans, & fiers tout ce qui ſe peut en leur pays, & ne portent nul reſpect à leurs Seigneurs, ou à ceux qui ſont eſleuez en dignité ſur eux: veu meſme qu'il y a en beaucoup qui ont mal-heureuſement meurtry ceux qui leur commandoient. Les femmes y ſont fort pompeuſes à l'Italienne. Le payſan y eſt plus ſpirituel qu'en aucun pays de France, & y dit ſi bien ſa raiſon, que l'on diroit que quelque habille homme nourry parmy les affaires, l'a inſtruit en ceſte ſorte. Ceux qui ſont aux lieux maritimes s'addonnent fort au traffic, & manient dextrement leurs affaires. Ils ſont grands faiſeurs de chanſons, auec leſquelles ils paſſent bien ſouuent leur fougue, quand il leur arriue quelque trouble: au reſte ils ſont fort affectionnez à leur religion, & bons Catholiques.

Que ſi nous nous amuſons à conſiderer le Languedoc, nous verrons premierement les Thouloufains nez aux lettres, & de bon eſprit, mais ſubiets à s'eſmouuoir au moindre bruit, peu courtois à l'endroict des eſtrangers, au reſte deuots & bons Catholiques, fort ciuiliſez: mais qui viuent aſſez mal chez eux. Ceux des enuirons de Carcaſſonne, Beziers, Montpelier & Niſmes ſont du tout ſoudains, grands parleurs & grands vanteurs d'eux-meſmes, peu ſecrets, & peu conſiderez, mais aſſez pleins de franchiſe & de naïfueté, & pareillement de courage. En tout le pays, qui eſt depuis Thoulouſe iuſques au ſainct Eſprit, & au ſainct Eſprit meſme les femmes y ſont inſupportablement braues, & ſe plaiſent meſme à vſer de diuers fards, combien que ce ne ſoit pas tant auec deſſein de mal faire, que d'eſtre eſtimees belles, veu que le pays porte auec ſoy ceſte vanité. Et les hommes meſmes ayment d'y aller parez, & bien veſtus, au delà de ce que leur condition, & leur reuenu leur peut permettre. Les femmes y trauailloient ordinairement toute la ſemaine en diuers ouurages de ſoye, & ſe nourriſſent fort mal, afin de pouuoir auoir de leur gain quelque choſe de gentil pour les Dimanches, & Feſtes, & principalement depuis Beſiers iuſques au Pont S. Eſprit. Car cela ne ſe practique gueres à Carcaſſonne, ny à Narbonne.

Que ſi nous venons au Viuarez nous y trouuerons au Plat-pays, qui eſt fort eſtroit, vn peuple qui n'eſt nullement affectionné aux delices, ny à l'oiſiueté, qui ayme le trauail, & qui fait valoir le mieux qu'il peut le peu de terre qu'il poſſede. Le païſan y eſt principalement adonné à cultiuer les vignes, qui luy ſont ordinairement de grand rapport. Il fait bonne chere, va mal veſtu, au contraire de tout le reſte du Languedoc. Les femmes meſmes, & les enfans y trauaillent, & aux terres & aux vignes. On void au reſte en ce pays de fort bons eſprits, & en aſſez grand nombre, & ces eſprits s'exercent volontiers à quelque choſe de gentil, & font paroiſtre en leurs diſcours, & en leurs actions qu'ils ne doiuent porter enuie à ces deux autres Prouinces de France. La Nobleſſe y eſt ſi ciuile, & reçoit ſi courtoiſement

courtoiſement les eſtrangers, principalement ceux qui ſe rendent recommandables par quelque belle partie, qu'on diroit que la vertu meſme a choiſi ce païs pour ſa demeure.

Tout le mal qu'on y trouue, c'eſt qu'ordinairement le païs des montaignes eſt plein de querelles & de meurtres, & qu'il s'y fait bien ſouuent des aſſemblees, comme ſi l'on vouloit donner quelque bataille, & ces aſſemblees qui ſont quelquefois diſſipees par ceux qui ont quelque pouuoir dans les païs, ſont auſſi par fois & trop ſouuent rompuës auec effuſion de ſang. Et quant aux ſinguliers combats ils y eſtoient auant l'Edict du Roy ſi frequents qu'on n'oyoit parler d'autre choſe. Pour dire encore quelque choſe des montagnes, la nobleſſe y eſt fort courtoiſe, & ſe plaiſt à faire bonne chere à ceux qui y ſuruiennent; mais elle n'eſt pas du tout ſi polie que celle du plat païs, excepté quelques-vns qui ont veu la Cour, & y ont appris la gentilleſſe. Mais quant au païſant il y eſt rude en ſes actions, mais nullement groſſier d'eſprit, veu qu'il fait dextrement ſes affaires, & parle auec iugement des choſes de ſa cognoiſſance. Il eſt extremément laborieux, tellement qu'il grattera trois iours vn rocher, afin d'y pouuoir planter vn cep de vigne. Et ce trauail eſt cauſe de ſa richeſſe.

Ceux du Velay, & du Geuaudan doiuent eſtre mis en meſme rang que les habitans des montagnes de Viuarez. Car la nobleſſe, & le peuple y vit tout de meſme, excepté qu'en Velay les querelles y ſont plus ordinaires & le peuple de moins bon naturel qu'en Viuarez. Et meſme il s'y trouue des Bandoliers par troupes, ainſi qu'aux montagnes de Foix, & pluſieurs lieux, où tout le droict conſiſte en la force. Au reſte ils ſont fort addonnez au trafic de leurs denrees, & autres choſes.

Les habitans du païs de Foix ſont addonnez au trauail, ſupportent toute ſorte d'incommoditez, ſoit de marcher par de mauuais païs à quoy ils ſont accouſtumez, ſoit de demeurer long-temps ſans manger. Ils ſont auſſi remplis de courage. Mais il y a vn mal en ce païs, qui eſt que pluſieurs ne pouuans viure au plus mauuais païs, s'adonnent à demander la gracieuſeté aux païſans auec vn poictrinal en Bandolier. Toutefois ils ont ce bon naturel, pour la pluſpart, que ſi vous les contentez volontairement ils ne vous font nul mal, & meſme quelquefois les premiers que vous rencontrez, & que vous rendez contents vous mettent, ou font mettre hors de tous dangers, & de tous mauuais paſſages. Quelquefois auſſi ces Bandoliers vous laiſſent en blanc, ainſi que vous paſſez d'Eſpagne en France, ou de France en Eſpagne.

Le païs de Cominge abonde en hommes vaillans, mais peu addonnez aux lettres, quoy qu'ils ayent l'eſprit auſſi gentil, & prompt à toute choſe que nation de la terre. Ils ſupportent aiſément toute ſorte d'incommoditez, ſont ſobres, & diſcrets en parole, hayſſent la ſuperfluité des habits & les delices, & tout ce qui peut rendre l'homme effeminé. Quant aux femmes elles y ſont chaſtes, grandes meſnageres, & obeyſſantes à leur maris, & n'ayment pas à demeurer oiſiues.

En Armaignac le peuple eſt groſſier, ſimple, bon meſnager, & qui fait profit de tout, addonné au trafic, & ſur tout du beſtail. Il ne manque pas de courage.

Pour le regard de la Bigorre, le peuple y eſt haut à la main, né aux armes, ſoudain en ſes entrepriſes, & toutesfois diſſimulé au poſſible, peu courtois, farouche & mal plaiſant, ſi ce n'eſt aux vallees. Au reſte il n'endure pas ayſément vne iniure, & commet des meurtres pour legere occaſion: Il eſt toutefois bon, & loyal, & naturellement ſimple. La nobleſſe y eſt gaillarde, ſociable, courtoiſe, bonne & renommee pour ſa vaillance.

Les Gaſcons ſont de gentil eſprit, prompts, & ſoudains au poſſible, tous boüillans, & pleins de courage, propres à tout ce qu'ils entreprennent. Mais au reſte ils ſont altiers, & veulent touſiours auoir le deſſus, ſi bien qu'ils ſe rendent le plus ſouuent odieux, & inſupportables. Toutesfois quant ils ſe voyent parmy les autres nations, où ils ſont plus foibles, ils cachent leur naturel, & ſe rendent ſouples. Mais cela n'empeſche pas qu'on ne voye à trauers ceſte apparence leur fierté qui ne peut eſtre diſſimulee. Ils ſe plaiſent à preſcher leurs loüanges, & les oüyr. A leur dire perſonne n'eſt pauure parmy eux, & quand ils ſont hors du lieu de leur cognoiſſance, le plus miſerable & neceſſiteux fait le Prince. Ils ſont pour la plus grande partie auares & ardants à en auoir de quelque coſté qu'il vienne, ſont aſſez aduiſez, & ſçauent bien faire leurs parties. Au reſte ils ſont enuieux du bien d'autruy plus que nation de la terre, & ſi pleins de meſpris, lors qu'ils n'ont pas affaire de perſonne, qu'ils deſobligent beaucoup de gens de leur cognoiſſance par leur mine. Mais quand ils ont beſoing de quelqu'vn on n'a iamais veu gens qui s'humilient dauantage. Quant à la nobleſſe elle eſt auſſi braue, galante, courtoiſe & courageuſe qu'on en puiſſe voir ailleurs. Elle ſe viſite tellement, qu'on pourroit nommer auec raiſon les maiſons des Gentil-hommes, hoſtelleries, & lors qu'ils reçoiuent quelqu'vn chez eux, ils luy font la meilleure chere qu'ils peuuent. Mais leur naturel ſoudain & colere, cauſe qu'il y naiſt à toute heure des querelles.

gitized by Google

Pour le regard du Bearn, le peuple y eſt fort gaillard, accoſtable, & courtois, mais fin & ſubtil, bien-diſant en ſa langue, vaillant & amy de la liberté. Il eſt au reſte haut à la main, s'eſtime infiniment, & meſpriſe les autres au poſſible: & c'eſt ce qu'on trouue odieux entre ſes façons de faire, qui d'ailleurs ſont aſſez loüables. Les Bearnois ſont aſſez propres aux lettres, & ſe plaiſent à apprendre quelque choſe, & à eſcouter les eſtrangers. La nobleſſe y eſt braue & courageuſe, & n'ayme guere la parade des habits, eſtimant que le plus grand ornement des hommes conſiſte en la vertu, dont elle eſt fort bien aſſortie.

Nous auons diſcouru particulierement des peuples de France l'vn apres l'autre, il eſt à propos de conſiderer en general ce qu'on en peut dire.

13. Le peuple de France eſt bon, & franc, non toutefois que les guerres ne luy ayent rauy quelque partie de ceſte premiere rondeur, qui le rendoit loüable par tout le reſte de la terre. Mais au moins il a encor ceſte particularité, qu'il ſe laiſſera moins gliſſer à vn mauuais deſſein, que les nations voiſines, veu que la plus grande partie a en horreur la perfidie & meſchanceté. Il eſt aſſez aduiſé, mais touteſfois bien ſoudain le plus ſouuẽt, ſans percer ſi auant que l'Italien, ou Eſpagnol auant que d'entreprendre quelque choſe. C'eſt vn peuple né à la guerre, & qui eſtime plus ceux qui font profeſſion des armes, & leur porte plus de reſpect, qu'à ceux qui ſuiuent les lettres, veu que le ſeul beſoin qu'il a des gens de lettres fait qu'il les honore. Il redoute fort la nobleſſe, qui a beaucoup de pouuoir en tous les lieux où elle demeure, pourueu qu'elle ſe monſtre touſiours digne de ce tiltre. Il ayme ſes Roys plus qu'aucun autre peuple de la terre, & l'on peut dire qu'il eſt pluſtoſt plein d'vne affection franche en leur endroict, que d'vne crainte ſeruile de leur puiſſance. Il eſt propre à toute choſe, & peut reüſſir en tout ce qu'il entreprend, tant il a l'eſprit ſubtil, & prompt. Vous y voyez peu de gens ſubiects à s'égarer de leur entendement, mais beaucoup de legers, & peu graues: ce qui leur vient de la franche humeur qu'ils ont, & de leur rondeur naturelle, pluſtoſt que de defaut de iugement, & de conduite.

Ce peuple s'adonne à toute ſorte de meſtiers & d'arts liberaux, & mechaniques: eſt hazardeux, & plein de courage, va par tout le monde, ou pour le trafic, ou pour la guerre, ayme aſſez les nouueautez, eſt curieux, & quelquefois peu ſecret, dépancier, & deſireux de paroiſtre. Quelquefois il a trop de langage, mais bien ſouuent on void pluſtoſt partir le coup de ſa main, que la parole de ſa bouche. Chacun y affectionne l'honneur, & meſme on eſtoit venu iuſques là auant l'Edict des Duels, que le moindre homme offenſé de parole par quelque autre de meſme eſtoffe, ne manquoit de l'appeller au combat, pour tirer auſſi toſt raiſon de l'offenſe auec les armes, à l'imitation des Gentils-hommes, & des gens de guerre. Depuis la Paix on s'adonne fort en France à ſuyure les lettres, pource qu'on void combien les hommes de robbe-longue ſont honorez, & ſe font riches durant ce calme. Tellement que beaucoup de gens meſme de baſſe condition, mettent leurs enfans aux eſtudes, pour eſſayer d'en faire des piuots de leur maiſon, & des arcs-boutans du Palais. Mais il y en a maintenant ſi grand nombre que les vns font mourir de faim les autres, & le plus heureux l'emporte ſur ſon compagnon, pluſtoſt que le plus ſçauant, veu qu'il n'eſt pas beſoing auiourd'huy dans les Cours où la Iuſtice ſe tient, d'eſtre plein de bonnes lettres, mais ſeulement d'eſtre bien inſtruit aux formalitez de iuſtice, entendre la routine du Palais, auoir cognoiſſance des ordonnances, & pour le dire en vn mot, auoir bien la pratique dans l'eſprit, ſans ſe ſoucier de la ſpeculatiue. De ſorte que c'eſt preſque folie aux peres de faire longuement eſtudier leurs enfans, qui feront plus de profit demeurans vn an chez vn Procureur auec quelque bribe de Latin, qu'ils auront dedans l'eſprit, que s'ils en demeuroient dix à voir les bons liures. Toutesfois les Cours de Parlement, & autres Sieges ne laiſſent d'auoir des hommes pleins de toute ſorte ~~de doctrine~~, comme on void par leurs plaidoyers & leurs autres œuures.

14. Quant à la nobleſſe i'eſtime que la terre n'en porte point de plus vaillante, ny de plus gentille, & la courtoiſie eſt tellement nee auec les Gentils-hommes que c'eſt vn prodige d'en voir vn mal-gratieux, & peu honneſte. Et de fait les eſtrangers viennent apprendre en France toute ſorte de gentilleſſe, & n'eſtiment pas eſtre bien ciuiliſez s'ils n'y ont faict vn voyage. La nobleſſe ſe plaiſt extremément à la chaſſe, & s'adonne à tirer des armes, à monter à cheual, & à toute ſorte de gentils exercices, comme auſſi à l'entretien des Dames, qui ſont auſſi parfaites qu'on en ſçauroit trouuer en païs du monde. Et ceſte liberté qu'elles ont en France de voir, & d'eſtre veuës, au lieu de les pouſſer au meſpris de leur honneur, les porte pluſtoſt à la conſeruation, & au meſpris du deſir qui arriue ordinairement à celles qui ſont reſſerrées, en qui la contrainte, & la ſeruitude font naiſtre vne plus ardante paſſion de contreuenir à ceſte deffence. Elle eſt bien ſi courageuſe, que ie tiens pour aſſeuré qu'vne armee toute compoſee de Gentils-hommes François ſeroit inuincible, & capable de donner de

ner de la terreur à tout le monde, & de ſe rendre victorieuſe en toutes ſes entrepriſes. Elle conſerue fort ſon authorité ſur le temple; de ſorte qu'vn gentil-homme ſeul dans vn bourg ou dans vn village, dont il ne ſera pas Seigneur, fera fleſchir ordinairement tout le reſte.

Les viſites ſont frequentes entre les Gentils-hommes, dont l'vn n'eſt pas pluſtoſt attaqué par vn homme d'autre condition, que tous s'aſſemblent pour faire repentir celuy qui ſe veut prendre à vn de leur qualité, & ſi deux gentils-hommes ont querelle enſemble, tous les autres du voiſinage s'eſſayent de faire que leur debat ne paſſe pas plus auant, s'ils en ſont aduertis d'aſſez bonne heure.

Ils ſe plaiſent volontiers aux lettres, non pour en tirer du gaing, comme ceux d'autre condition, mais pour occuper leur gentil eſprit, & pource qu'ils tiennent que le ſçauoir n'eſt pas vn des moindres ornements d'vne perſonne bien-nee. Toutesfois ils fuyent bien ſouuent d'en faire parade, & ne veulent pas deſployer ce qu'ils ſçauent qu'entre les amis. Mais ſur tout ils recherchent de bien dire, & font tout ce qui leur eſt poſſible pour acquerir ceſte partie, dont ils penſent jetter de la gloire; auſſi bien qu'ils la tiennent pour vn vray moyen d'auoir quelque part aux bonnes graces des Dames.

Ceux qui demeurent ordinairement à la Cour ſont tenus pour plus polis que les autres qui ne bougent de leur païs. Mais ie puis dire qu'il y en a de ſi bien nez, que ſans auoir pratiqué la Cour, ils ne doiuent rien en gentilleſſe à ceux qui la hantent. Et cela vient de ce qu'il y a force bonne compagnie en chaque païs, ou ceux qui font leur profit des choſes qu'ils voyent ſe peuuent dreſſer, veu que parmy ces compagnies il y en a touſiours quelques-vns qui ont veu la Cour, & qui ſçauent de quelle façon il faut viure, & ce ſont pour la plus part du temps ceux aux actions deſquels les autres s'arreſtent. Auiourd'huy la meilleure partie de la nobleſſe, au moins celle qui eſt plus galante, ou mieux accommodee dans vne Prouince, vient trouuer le Roy pour y demeurer vne partie de l'annee, & meſme il y en a beaucoup qui ne bougent iamais de ſa ſuitte : tellement que la Cour eſt preſque touſiours fort groſſe.

Les ordinaires occupations des Courtiſans, outre les exercices de monter à cheual, de danſer, & de tirer des armes, auſquels les plus ieunes s'amuſent, ſont, la courſe de la bague, ou le plaiſant exercice de rompre contre le Faquin, ou de combattre au Carneual à la Barriere. Le ieu n'eſt pas auſſi vn de leurs moindres diuertiſſements: & ce qui emporte vne bonne partie de leur temps, c'eſt l'amour, & la veuë des Dames. Mais ils employent la meilleure partie à la ſuitte du Roy en quelque lieu qu'il aille, ſoit à la chaſſe, ou ailleurs, de ſorte qu'il ſera touſiours extremément bien accompagné encore qu'il parte à l'improuiſte.

Le Roy de France eſt touſiours plus familier, & ſe laiſſe voir plus franchement que Prince qui ſoit au monde. Car le François eſt de tel naturel qu'il n'eſt pas à ſon aiſe quand il n'a la permiſſion de voir ſon Prince, & ſi quelqu'vn en reçoit le moindre bon viſage il eſtime plus cela que tous les biens qu'vn autre luy pourroit faire.

Que ſi la France a eu par le paſſé des Roys gracieux, & affables, elle ſe peut vanter aujourd'huy d'en auoir vn qui ſans aucun rabais de ſon rang preſte plus l'oreille à tout le monde que Monarque qu'on ait iamais veu, & meſnage tellement ſes actions, qu'en aſſeurant les plus timides, & plus eſperdus auec ſa douceur, il imprime la crainte & le reſpect en l'ame des plus hardis auec vn eſclat de Majeſté qui reluit ordinairement ſur ſa face.

Il n'y a perſonne qui l'égale en tout le reſte, & c'eſt choſe aſſeuree qu'il efface la gloire de tous les Roys qui furent iamais au monde, qui doit donner de l'admiration à ceux qui viuent: & que ce ſera le plus parfaict modelle que les Roys des ſiecles à venir pourront auoir pour ſe rendre accomplis en toutes choſes, ſans qu'ils puiſſent toutesfois iamais paruenir à la perfection de ce Prince inimitable.

RICHESSES DE LA FRANCE.

CE ne ſeroit iamais fait de vouloir eſplucher par le menu les richeſſes de la France, pource qu'il n'y a preſque petit coing de païs où l'on ne trouue du bien à foiſon. C'eſt pourquoy i'en quitteray les moindres particularitez, pour parler ſeulement des païs où ceſte richeſſe eſt plus conſiderable, & d'où l'argent peut arriuer à la France. Ie commenceray donc par Paris, & vous diray que ceſte ville attire à ſoy la meilleure partie de l'argent de France, & que ſi l'on veut faire compte des Seigneurs qui s'y tiennent ordinairement, des Officiers du Parlement qui ſont pleins de biens, des Aduocats, & Procureurs qui ont pour la plus part leurs maiſons pleines de la ſubſtãce d'vn million de perſonnes, de ceux de la Chambre 15.

des Comtes, dont les Maiſtres ſont plus riches que beaucoup de Seigneurs de France qu'on eſtime bien rentez, de meſme que beaucoup de Preſidents, & Conſeillers, & Aduocats, des Threſoriers, & Receueurs generaux, Intendans des finances, meſme des bourgeois, & marchands de Paris, on trouuera, qu'il y a peu ou point de villes au monde, qui l'egalent en richeſſes. Car non ſeulement l'argent de toute la France y vient pour diuers ſubiects, mais encor beaucoup de celuy d'Italie, d'Eſpagne, d'Angleterre, d'Allemagne, & preſque de toute l'Europe.

Il y a de la vaiſſelle d'argent en grande quantité, & ie croy plus qu'en tout le reſte de la France, force argent monnoyé & beaucoup de marchandiſe: tellement que Paris ſeul pris tout entier ſeroit capable d'entretenir vne bonne armee.

Et quant au païs d'autour de Paris, il ne peut eſtre que fort riche à cauſe de l'argent qu'il tire des danrees que ſes habitans y vont vendre. L'écarlate qu'on fait à Paris, va par toute l'Europe, meſme en Aſie, veu qu'on en porte bien ſouuent iuſqu'en la Chine, eſt ceſte eſtoffe admiree d'vn chacun, ſi bien qu'elle eſt de grand reuenu à ceux qui la font.

C'eſt preſque tout ce qu'on porte de la ville de Paris aux prouinces eſtrangeres, hormis les nippes du Palais qui ſont ſur le lieu vn peu cheres, mais qui augmentent leur valeur, & ſont beaucoup eſtimees, tant plus elles ſont eſloignees du lieu où elles ſont faites.

Ie n'aurois auſſi iamais faict ſi ie voulois vous faire le denombrement des richeſſes qui ſont en la ſeule Abbaye de ſainct Denys, qui ſont preſque ſans prix, & ſans nombre.

Les Chartrains font vn grand gain au trafic des bleds, tant froment que ſeigles, qu'ils vendent de tous coſtez, de meſme que la Beauſſe, & la Soloigne. Mais ie ne veux pas faire eſtat de ce profit puis qu'il ne vient pas de ces prouinces.

Les vins d'Orleans attirent non ſeulement les marchands de France, mais encor ceux d'Angleterre, & d'autres païs à s'en aller charger, & ce qui fauoriſe les Orleannois pour ce trafic, de meſme que beaucoup d'autres prouinces, c'eſt la riuiere de Loire, qui fait qu'on tranſporte aiſement beaucoup de choſes dedans & dehors le Royaume. Outre ce Orleans doit eſtre riche pour le grand nombre d'Allemands, & de Flamans, qui y viennent faire leur demeure tant pour y eſtudier que pour apprendre la langue Françoiſe, à cauſe que ceux d'Orleans ont la reputation d'auoir auſſi bon langage que gens de France.

Le terroir de Beauuais a vne petite ville nommee Bulde, pres de laquelle viennent les plus fins lins qui ſe peuuent voir: & pour ceſte cauſe les Flamans & Hennuyers s'y acheminent pour y trafiquer, & achepter ces lins, dont ils font les belles toilles qu'ils portent vendre apres preſque par tout le monde, tant par mer que par terre. Il ſe trouue encor en ce terroir de la terre propre à faire de la vaiſſelle auſſi ſinguliere que celle qui vient de Veniſe, & l'on la porte auſſi hors du Royaume.

Mais ce qui eſt plus important pour la richeſſe de ce païs, c'eſt le grand trafic des ſerges, & des eſtames, qu'on tranſporte non ſeulement par la France, mais en Allemagne, en Eſpagne, & en Italie, voire meſme iuſques en Grece & en Turquie.

Le païs de Niuernois a du fer, qu'on porte aux prouinces eſtrangeres, de meſme que mille gentilleſſes de verre, qui ſe font dans la ville de Neuers.

Outre les vins que l'Anjou enuoye en Angleterre, & ailleurs, il a encor les toilles de meſme que le Poictou, dont il tire de grandes ſommes d'argent, principalement des marchands Eſpagnols, qui en font fort grande emploite.

Il n'y a ville en France qui ſoit plus frequentee de marchands que Roüen, ny où les citoyens ſoient plus experimentez au trafic, ny facent de plus grands voyages, ſoit en Occident, ſoit en paſſant l'Equateur, & allant aux Indes Orientales. C'eſt pourquoy elle eſcume beaucoup de commoditez des eſtrangers, & eſt vne des plus riches villes de France. Bref toute la Normandie eſt fort adonnee au commerce, & quant aux choſes qu'elle porte hors, ce ſont quelques draps, des toilles de Roüen & d'ailleurs, & pareillement des cidres.

Quant à la Bretagne elle a ſes parchemins du païs de Lambolois qui vont par tout, & pareillement le fer, le plomb, & quelque peu d'argent de ſes mines dont elle tire de l'argent, outre le grand commerce qu'il y a dans ce païs, à raiſon des ports de mer dont il abonde.

La Rochelle eſt auſſi fort riche à cauſe de la mer dont elle eſt proche, & du commerce principalement des Anglois & des Flamans qui y abordent.

La Xainctonge tire auſſi force argent de ſes bleds que les Eſpagnols viennent enleuer preſque toutes les annees, ou des marchands qui les leur vont vendre. Les Angoumoiſins ont outre leurs bleds des chanvres en abondance, qu'on y va ramaſſer pour les vendre aux eſtrangers.

Le Perigord a ſes pourceaux dont il faict trafic meſme en Eſpagne, & il a auſſi ſes mi-

nes de fer, d'acier, & force gens qui le mettent en œuure, & qui en tirent argent de tous coitez.

Le Limosin a grande quantité de toiles, qu'il portent hors du Royaume, & sur tout la ville de Limoges, quoy qu'esloignee de la mer & de toute riuiere, est vne des plus marchandes de France. Car elle a des ouuriers si spirituels qu'ils font des besongnes plus delicates que gens qui soient en France, & ces besongnes sont portées aux païs estrangers aussi bien que les ouurages d'émail qu'on y fait, qui sont beaux, & recherchez au possible. Ceux de Tulle tirent vn grand profit des huyles de noix qu'ils ont en abondance.

Quant à l'Auuergne elle enuoye dehors ses fromages en grande quantité, ses draps velus, camelots, & tapisseries, dont elle tire de grandes sommes de deniers, de mesme que de son saffran, & ses mulets qui vont en Italie, & en Espagne.

La Bourgongne enuoye ses bleds en Espagne, & en Italie, & en tire vn fort grand argent.

Lyon est vne des plus marchandes villes de France, tellement que toute l'Italie, & partie de l'Espagne qui est du destroit de Gibraltar en tirant à la mer Mediterranée y vient respondre. Et mesme il faut par Edict du Roy que les soyes, & semblables marchandises y passent, & soient veuës à la Doane: toutesfois le commerce, & le gain n'y est pas si grand qu'autres fois, pource que les vaisseaux choisissent plustost le chemin de la mer Oceane. Il y a aussi des Banquiers qui ont de la correspondance non seulement en l'Europe, mais encor en l'Asie, & en Afrique.

Le Forests enuoye ses ouurages de fer & d'acier presque par tout le monde, principalement la ville de Sainct Estienne, où il y a des ouuriers en grand nombre, qui trauaillent aussi delicatement qu'aucuns autres qui soient en France. Et il y a beaucoup de marchands de ce païs fort riches, & bien logez hors de France.

Le Dauphiné tire force deniers du bled qu'il enuoye en Espagne & en Italie. Ceux des montagnes se rendent aussi riches par le moyen des mulets, des cheuaux, & d'autres bestes qu'ils vont vendre en Piedmont, & en Italie. Ils ont aussi leurs chamois qui leur portent de l'argent.

Le Languedoc a ses pastels qu'il enuoye au loing, & ces pastels viennent principalement en la Comté de Lauraguez, & en la plaine de Montpellier. Ce seul trafic est capable de rendre riche ceste Prouince, tant ceste plante est recherchee de tous les endroicts de l'Europe, & d'ailleurs pour la teinture, tant il y en a grande abondance en ce païs. L'Albigeois fait de grãds deniers de son saffran: vne bonne partie du Languedoc s'enrichit par le moyen de ses huyles d'oliue.

Ceux qui sont autour de Florensac, & de Pomerols, & ceux de Lauraguez aussi tirent de grandes sommes de bleds qu'ils enuoyent en Espagne. Ceux de Montpellier s'enrichissent par le moyen des drogues, compositions & eaux qu'ils font, & enuoyent hors de France, comme estans plus excellentes qu'aucunes autres. Ceux d'autour de Montignac font vn grand argent de leurs laines.

Ceux de Frontignac, & de Cantaperdris se font riches par le moyen de leurs vins Muscats, & des raisins confits qu'ils enuoyent par toute l'Europe. Le Viuarez tire assez d'argent de ses aix & soliues de sapin, qu'on va vendre hors du Royaume: Le Velay de force ouurages de laine, comme bonnets, bas, chaussons, & choses semblables, & encor des Camayeux qui se font au Puy. Pecais a aussi ses sels qu'il enuoye en Suisse, & ailleurs hors du Royaume, & en tire vn profit inestimable.

Quant à la Prouence, elle enuoye hors du Royaume ses bleds qui viennent en abondance en la Camarque, & aux plaines de Sainct Chamar, de Miramas, Senas & Malemort iusques à Ourgon, & Ardage, & encor ailleurs. Elle a aussi ses citrons, oranges, raisins confits, figues seiches, grenades, huyles, & lieges, dont elle tire beaucoup d'argent des estrangers. Et ceste Prouince est pleine d'argent à cause de l'ordinaire trafic de ceux qui l'habitent, & de ses ports de mer, où beaucoup de marchands estrangers abordent.

Le Foix fait vn grand trafic de son fer, & tire aussi de grands deniers de son bestail, & de mesme que tout le reste des païs qui sont pres des monts Pyrenees. Il ne fait pas moins de profit de la raisine, tourmentine, poix, encens & liege. L'Armaignac n'en tire pas moins de son miel, & de sa cire.

Quant à ceux du Parlement de Bordeaux, ceux d'Albret font hors du Royaume grand trafic de leur liege, poix & raisine. Toute la Gascongne principalement le Bordelois, tire grand argent de ses vins, qui sont vendus aux Païs-bas, & en Angleterre. Bayonne n'en tire pas moins de la quantité de cidres. Et pour conclusion, la Gascongne est riche, à cause du grand abord des marchands Espagnols, Anglois, & Flamans qui y abordent.

Google

Nous auons eſpluché le plus particulierement qu'il nous a eſté poſſible les richeſſes que la France reçoit des Prouinces eſtrangeres, & auons diſcouru par le menu des moyens qu'elle a de tirer argent de ce qui eſt recherché des nations voiſines ou eſloignees.

Or encor qu'on ayt accouſtumé de venir des choſes generales aux particulieres, i'ay ſuiuy toutesfois icy vn ordre contraire, afin qu'apres qu'on aura veu les choſes dont ce Royaume ſurabonde, & qu'il peut fournir aux autres, on voye apres plus aiſément qu'il y a moyen de ſe paſſer de tous ſes voiſins, & que ſes voiſins ſont contraints de le rechercher, & d'y mendier leurs neceſſitez, qu'apres auoir remarqué ce dont il ſe paſſe, ie puis plus facilement imprimer la creance de l'heur du païs au diſcours general, auquel ie m'appreſte, & auquel ie deſire monſtrer non ſeulement en gros la richeſſe du Royaume, mais encor les deniers qui viennent à la Couronne.

Tout le terroir de France, de quelque ſorte qu'il ſoit, eſt vtile à quelque choſe, & aux lieux où le vin ne vient pas il y a du bled, & où le bled ne croiſt pas il y a des chaſtaignes & des paſturages. Somme il n'y a rien qui ne ſerue: au lieu que ſi nous conſiderons l'Italie, l'Apennin tiẽt preſque vn quart de l'Italie, & tout ce qu'il occupe eſt pour la pluſpart aſpre, & de nul rapport, & en Eſpagne il y a vn grand païs plein de landes inutiles. Les montagnes d'Auuergne ont beaucoup de bonnes terres, & beaucoup de lieux riches, pleins de fruicts, abondans en beſtail, & d'où l'on tire force chairs, beurres, & fromages, de meſme que des montagnes de Viuarez, Velay, Geuaudan, des Seuenes, de Dauphiné, Foreſts, & Prouence. Le reſte s'eſtend preſque tout en ſpacieuſes campagnes pleines de bleds, ou bien à de petites colines bien fertiles, & chargees, & des vallees couuertes d'herbe propre à la nourriture du beſtail.

On diroit que l'abondance va par tout à l'enuy auec la diuerſité, & le profit auec la beauté des contrees. Et ce Royaume a auſſi ceſte particularité, que toutes ſes Prouinces peuuent aiſément s'entre communiquer toutes leurs denrees, & tous leurs fruicts par le moyen d'vn grand nombre de riuieres nauigables qu'on y trouue, veu qu'on compte ſeulement au païs d'Anjou quarante riuieres grandes ou petites.

C'eſt pourquoy la feuë Royne mere Catherine de Medicis diſoit qu'il y auoit plus de riuieres nauigables en France, qu'en tout le reſte de l'Europe. En quoy elle ne s'eſloignoit gueres de la verité.

La fertilité du terroir, & la commodité que les riuieres donnent à la conduite des denrees, eſt cauſe de la multitude & beauté des villes & places de France, dont la pluſpart ſont aſſiſes ſur leurs riuages. Et quoy que la France ne manque pas de bons ports, & en grand nombre, toutesfois ſes plus grandes villes ne ſont ſur le bord de la mer, ce qui monſtre que leur grandeur ne vient pás de dehors, mais cõme domeſtique. Car les villes maritimes ſont plus grandes que celles qui ſont auant dans le païs, lors qu'elles reçoiuent plus de profit & de ſouſtien de la mer que de la terre, ainſi que nous voyons en la ville de Gennes, Veniſe, & Ragouſe. Mais aux lieux dont la grandeur ne depend eſſentiellement que de la terre, les villes qui ſont dans le païs ſont plus grandes que les maritimes, comme nous pouuons apperceuoir en la ville de Milan, aux autres places de Lombardie, comme auſſi en Allemagne, & Hongrie.

Et pource que tous les païs de France ſont riches, & la commodité des riuieres eſt generale, delà vient, qu'excepté Paris (dont la grandeur procede de la demeure des Roys, du Parlement, & de l'Vniuerſité, accompagnee du voiſinage des riuieres) toutes les villes & places de France ſont pour la pluſpart de moyenne grandeur, ou petites, mais belles, commodes, & fort peuplees.

Bodin eſcrit, qu'en vn denombrement qui fut fait au temps du Roy Henry II. auquel toutesfois la Bourgõgne ne fut pas compriſe, on compta 27. mille lieux peuplez qui auoient clocher. Or de meſme que les villes de France ſont fauoriſees de pluſieurs riuieres, auſſi les chaſteaux & maiſons des Gentils-hommes particuliers ont force eſtangs & lacs qui en ſont proches. Et quoy qu'il n'y ait pas en France des lacs eſgaux en grandeur à ceux d'Italie ou de Suiſſe, toutefois ceux que l'on y void ſont pleins de fort bon poiſſon, & ſuppleent le defaut de leur grandeur par la multitude.

On peut dire de meſme des bois, qui n'eſtans pas de grande eſtenduë, y ſont en grand nombre. Et c'eſtoit delà que les Roys tiroient beaucoup de profit jadis, à cauſe du grand nombre des foreſts de leur domaine, & les Gentils-hommes en tirent auiourd'huy force argent, vendant la coupe de leurs bois, non ſeulement pour bruſler, mais encores pour baſtir. Il y a au reſte pluſieurs choſes qui attirent l'argent eſtranger en France, mais particulierement le bled qu'on en tire pour l'Eſpagne, & le Portugal, & quelquesfois pour l'Italie, le ſel que les nations voiſines y prennent, principalement à Berte en Prouence, à Peccays en Languedoc,

Languedoc, & à Broüage, où il ſemble que la vertu que le Soleil a de transformer l'eau de la mer en ſel, s'arreſte ſans paſſer plus outre vers le Nort. Il ſe trouue biẽ d'autre ſel ailleurs, comme du ſel de fontaine en Lorraine, & de fontaine & de mine en diuers lieux de Polongne, d'Angleterre & d'Allemagne, mais tout ce ſel ne vaut gueres, nõ plus que celuy de mine que l'on trouue en Suede. Il y a encores la chanvre, & la toile dont l'importance eſt incroyable, & celuy ſeul en peut iuger qui ſçait la grande quãtité que l'on tire pour les flotes de Seuille, & de Lisbonne, & pour tant de voiles & de cordages qu'on fait du chanvre de France. Il y a pareillement les vins qu'on y vient querir d'Angleterre & des Païs-bas, & d'où l'on tire tant d'argent toutes les annees, que le calcul en ſeroit long ſi on le vouloit entreprendre, tant ces ſtrangers prennent de vin de tous coſtez en ce Royaume.

Il faut adjoûſter à ce que deſſus le paſtel, & le ſaffran, & autres choſes de moindre importance, qui eſtans toutes miſes enſemble, font vne aſſez grande ſomme pour enrichir vn Royaume. Et l'importance du fait eſt, que les nations voiſines ne ſe peuuent paſſer de toutes ces choſes. Et quoy qu'il y ayt quelquesfois eu de fort eſtroites deffences de n'enuoyer riẽ hors du Royaume, toutesfois on n'a laiſſé enfin de le faire auec permiſſion, pource que le profit qui en vient, eſt pour le moins de 15. & de 20. pour cent. Et meſme du temps que la France auoit guerre auec le Roy d'Eſpagne, le trafic ne ceſſoit pas auec les Eſpagnols, pour la neceſſité qu'ils auoient de viures, & le gain qu'ils apportoient. Tellement qu'il ne ſe faut pas eſtonner ſi durant les guerres paſſees, non ſeulement en Italie, mais dans le Royaume, les ſoldats receuoient tout leur payement en reales, eſcus & doublons d'Eſpagne.

Quant au reuenu des Roys de France, outre le domaine qui eſtoit preſque tout engagé par le paſſé, & qui ſe rachepte maintenant peu à peu, & ſera dans peu d'annees hors des mains de ceux qui le tiennent, ce qu'on tire de toutes les prouinces monte à de fort grandes ſomme. Au temps que l'argent eſtoit plus rare qu'il n'eſt à preſent nos Roys en receuoint moins, comme il eſtoit raiſonnable. 16.

Louys 12. ne tiroit du Royaume qu'enuiron vn million & demy d'or annuellement. François premier en tira iuſques à trois millions. Henry ſecond vint iuſques à ſix, Charles 9. iuſques à ſept. Henry trois paſſa meſme dix millions.

Louys 12. laiſſa le Royaume plein d'or & d'argent, & fut à ceſte occaſion appellé pere du peuple.

Le Roy François premier, quoy qu'il euſt de fort groſſes guerres, & de grande dépence ſur les bras, laiſſa toutesfois huict cens mille eſcus de ſon eſpagne. Mais Henry ſecond laiſſa beaucoup de millions d'or de debtes à ſes enfans: à raiſons dequoy Charles 9. & Henry 3. ſes fils furent contraincts de charger non ſeulement le peuple, mais le Clergé, de groſſes impoſitions. Ce qui fait voir que l'on ne doit pas eſtimer les Roys riches quand ils ont beaucoup de reuenus, mais quant ils le ſçauent bien manier, puis que le Roy François premier fit auec moins de reuenu, de plus grandes guerres, & laiſſa de l'argent comptant à ſes enfans, & au contraire Henry ſecond n'eut pas de ſi grandes guerres, & n'entretint pas ſes armees ſi long-temps, & toutesfois il laiſſa des debtes à ſes fils, & de la miſere au Royaume.

Quant à noſtre temps, l'on ne ſçauroit faire le denombrement de tout ce que le Roy tire de ſes Tailles, de ſes Doüanes, de ſes parties Caſuelles, du Clergé & choſes ſemblables, pour ce que les Tailles ne ſont pas touſiours de meſme ſomme, ains ſont impoſees ſelon les occurrences, & combien que les ordinaires fuſſent aſſeurees, & marchaſſent touſiours d'vn meſme pas, toutesfois les extraordinaires ſeroient touſiours incertaines. Puis le nombre des partis eſt ſi grand, & en pluſieurs choſes ſi ſecret, que la recherche en ſeroit non ſeulement ennuyeuſe, mais imparfaite. Toutesfois pour ſatisfaire aux curieux, i'ay voulu faire voir à quoy ſe monte la taille ordinaire d'vne annee, afin qu'on iuge du reſte de ce que nos Roys reçoiuent de leur Royaume toutes les annees. 17.

EXTRAICT FAIT SVR LE BREVET DES TAILLES DE L'ANNEE 1609. des ſommes de deniers qui ſe ſont leuees durant icelle, pour l'ordinaire de la Taille, & Creuë y iointes, & pour les payemens des Officiers: le tout particulierement en chacune des generalitez cy-apres nommees.

PREMIEREMENT.

LA GENERALITE' DE PARIS.

Pour la taille,	769000. liures
Pour le payement des gages des Officiers,	147000. liu.

LA GENERALITE' DE SOISSONS.

Pour le principal de la taille, 362465. liu. 18. ſol 10. den.
Pour les gages d'Officiers, 3624. liu. 18. ſol 10. den.

CHAALONS.

Pour le principal de la taille. 473000. liu.
Pour les gages des Officiers. 72000. liu.

AMIENS.

Pour toute la taille, [:] 263000. liu.
Pour les gages des Officiers, 36000. liu.

ROVEN.

Pour toute la taille. vn million, 72000. liu.
Pour les gages d'Officiers, 24000. liu.

CAEN. (:)

Pour la taille, 638280. liu.
Pour les gages des Officiers, 9720. liu.

ORLEANS.

Pour la taille, 537500. liu.
Pour les gages des Officiers, (:) 70500. liu.

TOVRS.

Pour la taille, (:) 929000. liu.
Pour les gages des Officiers, (:) 101000. liu.

BOVRGES.

Pour la taille, [:] 360740. liu.
Pour les gages des Officiers. 4960. liu.

MOVLINS.

Pour la taille, 423993. liu. 10. ſ.
Pour les gages des Officiers 66406. liu. 10. ſ.

POICTIERS.

Pour la taille, [:] 670000. liu.
Pour les gages des Officiers, 75000. liu.

RION.

Pour la taille, (:) 656000. liu.
Pour les gages des Officiers, 9000. liu.

LYON.

Pour la taille, [:] 865000. liu. 10. ſ.
Pour les gages des Officiers, 45000. liu.

BORDEAVX.

Pour la taille, 623036. liu. 7. ſ.
Pour les gages des Officiers, 40663. liu. 13. ſ.

LANGVEDOC THOVLOVSE ET MONTPELLIER.

Pour tout ce qui s'y leue, 751517. 4. ſ. 3. den.

DAVPHINE'.

Pour l'octroy ordinaire compris le Taillard, [:] 20160. liu.
Et outre pour ſubuenir aux affaires dudit païs, 30000. liu.
Pour le taillon. (:) 27513. liu.
Somme, 77673. liu.

PROVENCE.

Ce qui ſe leue ſe monte à la ſomme de 86463. liu.

BOVRGONGNE ET BRESSE.

Le droict que le Roy a monte, 168250. liu.
Pour les gages des Officiers, 9445. liu.

BRETAGNE. (:)

Il y a d'impoſé. 380460. liu.

LIMOGES.

Pour la taille & creuës y ioinctes, la ſomme de 670000. liu.
Pour les gages des Officiers, [] 75000. liu.

LES

Digitized by Google

LES FORCES DE FRANCE.

LE Royaume de France, comme celuy qui eſt au milieu de la Chreſtienté eſt plus commode qu'aucun autre, pour vnir & diuiſer les forces des plus grands Princes de l'Europe, pource qu'il a deuant ſoy l'Italie, derriere ſoy l'Angleterre, l'Eſpagne à main droicte, l'Allemagne a la gauche, les Suiſſes d'vn coſté, & les Flamans de l'autre; & outre cela il eſt entre deux mers, c'eſt à ſçauoir la Mediterranee & l'Oceane. A raiſon dequoy il peut aiſément fauoriſer & troubler par mer & par terre, toutes les entrepriſes & tous les deſſeins des Princes & Potentats de l'Europe, au moins de ceux qui luy ſont voiſins: & quant à luy il eſt aſſeuré de tous coſtez, & par nature, & par art, pource qu'il eſt deffendu par les Alpes, & les Pyrenees de l'Eſpagne & de l'Italie, par la mer de l'Angleterre, & des Royaumes plus eſloignez: par des fleuues de l'Allemagne & de la Flandre, & en tous les païs plus importans des frontieres il y a des places fortes, & grande quantité d'armes, de canons, & autres choſes propres à la guerre, & par tout de bons Chefs, & bons hommes de guerre pour conduire toute choſe comme il ſera neceſſaire. Et quant à la propre deffence, on ne trouue pas depuis que la France eſt Royaume, qu'elle ayt eſté vaincuë par aucune autre nation, ſi ce n'eſt par les Anglois, qui par vne longue & continuelle guerre en occuperent vne grande partie. Mais outre ce que leur victoire vint de la diuiſion des François qui aſſiſtoient les Roys d'Angleterre, elle ne fut pas de longue duree, veu que non ſeulement ils furent dépouillez de la partie du Royaume dont ils s'eſtoient rendus maiſtres de viue-force, mais encor de la Normandie, & de la Guyenne, ancien patrimoine des Roys d'Angleterre, qui vint à nos Roys par forfaicture. Et ce qui rend la France plus forte aujourd'huy que iamais, c'eſt que jadis tous les Princes voiſins pouuoient entreprendre ſur ce Royaume à cauſe qu'il y auoit touſiours vn Duc de Bretagne, vn Duc de Guyenne, vn de Normandie, de Bourgongne ou de Bourbon, qui leur donnoit paſſage, & les receuoit, comme quand les Anglois auoient quelque deſſein le Duc de Bretagne leur donnoit entrée, où ils venoient aborder en Normandie. Mais maintenant que la Bretagne, la Guyenne, la Normandie & la Bourgongne ſont au Roy de France, il a peu à craindre, ſinon qu'on vueille apprehender quelque orage du coſté de la Franche-Comté de Bourgongne. Ce qui rend encor la France forte, c'eſt que les Eſtats des grandes maiſons de France ne ſe diuiſent pas tant par le menu qu'on fait en Allemagne, & en beaucoup de lieux d'Italie, ains la meilleure partie paruient aux aiſnez, qui ſont les vrays heritiers, & les autres freres demeurent auec vn petit partage, tellement que pour paruenir à quelque rang, & à des moyens qui les puiſſent releuer ſelon la maiſon & la qualité en laquelle ils ſont nez, ils ſe mettent à ſuiure les armes, & s'eſſayent de s'y rendre excellents, & les ſimples Gentils-hommes voyans auſſi la porte de l'honneur ouuerte pour eux, taſchent de faire le mieux qu'il leur eſt poſſible aux occaſions, afin d'eſtre recogneus & recompenſez de quelque charge. Et delà vient que la France a touſiours eu de ſi grands hommes de guerre. 18.

La France a deux ſortes de gens de guerre, c'eſt à ſçauoir de mer & de terre. Quant aux gens de guerre de mer, on n'en peut dire grande choſe, pour ce que le deffaut d'vn grand nombre de vaiſſeaux, & d'hommes de rame, & de commandement, n'a iamais laiſſé mettre enſemble vne ſi grande puiſſance, qu'elle fuſt capable de quelque entrepriſe offenſiue ſignalee, & pour ceſte cauſe, le Roy François fut d'auis de ſe ſeruir des Turcs ſur la mer. Il eſt vray qu'il n'a iamais eſté beſoing de ſecours eſtranger, pour deffendre le Royaume, pource qu'en la mer Oceane on a peu auoir enſemble iuſques à deux cents vaiſſeaux à voile, & en la mer de Prouence on a jadis armé iuſques à quarante galeres qui ſont reduites maintenant à plus petit nombre, & ces galeres ont meſmement ſeruy quelquesfois en la mer Oceane, mais plus pour paſſer des gens en Eſcoſſe, que pour donner de la jalouſie à quelque Prince, ou pour autre effect. Mais le nerf principal de la milice Françoiſe conſiſte aux gens de terre, & plus en la caualerie qu'en l'Infanterie, pour ce que la commodité qu'on a des Allemands, & des Suiſſes, & le peu de plaiſir qu'on prend à voir les armes en la main du menu peuple du Royaume, a mis en plus grande reputation la caualerie, qui eſtoit autrefois toute de Gentils-hommes, & par conſequent fort vaillante, mais il y a maintenant vn meſlange de toute ſorte de perſonnes, dont les vnes ſont payées, & les autres ſont obligées d'aller à la guerre à leurs dépens. La gendarmerie qui eſt d'obligation, eſt communément appellée l'arriere-ban, qui n'eſt autre choſe que la Nobleſſe obligée à ſeruir le Roy en perſonne auec tant de cheuaux, ſelon la qualité des fiefs, comme le Roy la pratiqua en la derniere guerre de Sauoye. Et pource qu'il y a beaucoup de Gentils-hommes, ceſte caualerie eſt en grand nombre. Les compagnies de gens-d'armes ſont les vnes de cent, les autres de 50. Celles de cent ſont conduites & commandées ordinairement par quelques Princes, ou par le Conneſtable, ou par les Mareſchaux de France. Aujourd'huy que la paix eſt, il y a fort peu de compagnies de gens de cheual entretenuës.

19. La compagnie des cheuaux legers du Roy, auec ſa compagnie de gens-d'armes.
La compagnie de gens-d'armes de la Royne.
La compagnie de Monſeigneur le Duc d'Anjou.
Celle de Monſeigneur le Prince de Condé.
Celle de Monſeigneur le Duc de Vendoſme.
Celle de Monſeigneur le Cheualier de Vendoſme.
Celle de Monſeigneur le Marquis de Verneüil.
Celle de Monſeigneur le Conneſtable.
Celle de Monſeigneur le grand Eſcuyer.
Voila toutes les compagnies de gens cheual qu'on entretient à preſent en France.

Mais ſi quelque guerre arriuoit, on verroit auſſi-toſt fondre vn ſi grand nombre de cauallerie ſur les ennemis, qu'elle ſeroit capable de les eſtonner, & de les rompre. Car toute la Nobleſſe s'exerce maintenant plus que iamais à monter à cheual, & à tous exercices qui rendent vn homme de cheual plus plein de diſpoſition à combattre. Et quant à ceux du tiers Eſtat, il y en a pluſieurs qui ont eſté aux guerres paſſees, qui ſe plaiſent encor à entretenir de bons cheuaux, & vn grand nombre de ieunes hommes riches & courageux, nez à la guerre, qui monteroient à cheual auec allegreſſe s'ils oyoient ſonner la trompette.

20. Quant à l'Infanterie, encor que les Gaſcons & ceux qui approchent de l'Eſpagne ſoient eſtimez les meilleurs fantaſſins de tous, comme plus propres à ſupporter la peine, & les incommoditez de la guerre, & tenans beaucoup de l'Eſpagnol, & qu'on puiſſe tirer de ceux-cy iuſqu'au nombre de huict à neuf mille : & combien auſſi que ceux du Viuarez, & des montagnes de Dauphiné ne doiuent rien aux Gaſcons en toutes choſes, au iugement de ceux qui les cognoiſſent, & qu'ils puiſſent enſemble faire vn plus grand nombre que les Gaſcons, toutesfois on auroit beaucoup de milliers de gens de pied en tous les autres endroicts du Royaume, qui ſeroient bons hommes, comme ceux qui ont eu longuement la guerre, meſme outre ceux-là, preſque tous ceux qui naiſſent en France ont tant de courage, qu'il eſt bien aiſé de trouuer grand nombre de ſoldats aguerris, au moins reſolus à toute entrepriſe.

Les Roys de France ne ſe ſeruoient gueres anciennement d'Infanterie, de peur de quelque reuolte: & combien que Charles huictieſme cognoiſſant la neceſſité des gens de pied, ordonna l'entretien de 5000. hommes de pied François, & le Roy François voulut apres qu'il y en euſt iuſques à cinquante mille, toutesfois cela s'éuanoüyt bien-toſt, & fut rompu par la deliberation des Eſtats du Royaume, afin que le peuple deſarmé peut eſtre bridé par les Magiſtrats, & ne laiſſaſt les arts auſquels il s'exerce, & le labourage de la terre, au grand preiudice d'vn chacun, & afin auſſi qu'il ne deuint en temps de paix ſubiect à exercer des voleries, & ne miſt de la confuſion au Royaume. Mais toutes ces deliberations des Eſtats n'auroient point de lieu, quand le Roy ſe reſoudroit au contraire.

Louys ſecond fut le premier qui pour pouuoir faire paſſer tout ce qu'il vouloit tint le le peuple deſarmé, & leua des Suiſſes, au lieu des François : choſe qui a eſté ſuiuie de ſes ſucceſſeurs. Mais celuy s'abuſe grandement qui penſe que ſon peuple doit eſtre laſche & foible, s'il leue des gens de guerre eſtrangers. Car la hardieſſe s'acquiert auec l'experience des armes, & les dangers de la guerre, & ceſte experience ſera commune dans le Royaume aux ſoldats, & au peuple, ſi ceux-là deuiennent bons guerriers, pour la profeſſion de ſoldat qu'ils font, ceux-cy le ſeront pour la neceſſité de ſe deffendre. Et de meſme que la hantiſe des bons fait les hommes bons, de meſme auſſi la frequentation des ſoldats aguerrit le peuple. Outre ce beaucoup de factiõns ne peuuent eſtre commiſes aux eſtrangers, pource que la pratique des lieux leur manque, & auſſi pource qu'il y a beaucoup d'entrepriſes qui ſont de trop grande importance pour les fier à des perſonnes qui ne ſont pas du Royaume. Tellemẽt qu'il eſt neceſſaire que les peuples, aux païs deſquels la guerre ſe fait, deuiennent guerriers en partie par neceſſité, pour le beſoing qu'en a le Prince, en partie par la veuë & pratique des choſes qui cõcernent la guerre, qui leur paſſent à toutes heures par les mains, cõme il eſt arriué à la France aux dernieres guerres, où elle s'eſt veuë dans vn riẽ plaine de ſoldats.

Aujourd'huy il y a fort peu d'hommes de pied entretenus ordinairement en France, & qui ſeroient toutesfois vne des plus grandes forces d'vne armee. Et voicy le denombrement.

Les quatre compagnies des Gardes du corps, qui ont pour leurs Capitaines Meſſieurs de Vitry, le Comte de Treſmes, & Pralin.

Le Regiment des Gardes qui doit eſtre compoſé de 20. compagnies, & a pour ſon Maiſtre de Camp Monſieur de Crequy.

Le Regiment de Piedmont qui doit eſtre auſſi de 20 compagnies.

Le Regiment de Picardie qui doit eſtre de 20. compagnies, & a pour Maiſtre de Camp

Camp Monſieur de Ramburre.

Le Regiment de Nauarre qui doit eſtre de 10. Compagnies.

Le Regiment de Champagne, qui doit eſtre de 10. Compagnies.

Outre ce il y a le Regiment des Suiſſes, & les cent Suiſſes des gardes du corps.

Du premier Monſieur de Baſſompierre eſt Colonnel: & le Duc de Boüillon Comte de la Mark Colonnel deſdits cens Suiſſes.

Mais ſi le Roy auoit beſoing de gens il y a encor plus de quatre mille ſoldats fort aguerris, qui ſont entretenus aux Prouinces eſtrangeres, qui ne manqueroient de venir trouuer au moindre bruit de guerre.

Et quant au nombre des gens experimentez qu'il pourroit leuer, & qui ne ſont pas entretenus, on n'en ſçauroit faire le compte, pource que la France ne fait preſque que reprendre ſon haleine, & a encor vne infinité d'hommes qui n'ont pas les bras plus engourdis, ny le cœur plus laſche qu'aux guerres dernieres, où ils ſe ſont trouuez, veu que le François a cela de particulier qu'il s'entretient touſiours au deſir de l'honneur, & ne penſe pas, comme il eſt vray, qu'il y en ayt aucun plus eſleué que celuy qu'on acquiert auec les armes.

Au reſte il y a telle abondance de viures en France, qu'elle peut nourrir quelque armee que ce ſoit, & les viures peuuent eſtre conduicts d'vn lieu à l'autre fort facilement, à cauſe de la commodité des riuieres. C'eſt pourquoy lors que l'Empereur Charles le Quint entra en France par la Prouence, & puis par la Champagne, elle nourriſſoit outre les garniſons plus de cent cinquante mille ſoldats, & de noſtre temps ſoubs Charles IX. on y trouua 20000. cheuaux, & 30000. hommes de pied tous eſtrangers, & quinze mille cheuaux, & cent mille hommes de pied François, ſans toutesfois que la cherté fuſt par le Royaume. Et les Roys entretenoient anciennement 3500. lances & 4500. Archers, & meſme il y auoit quelquesfois quatre mille lances, & ſix mille Archers payez perpetuellement. Vne lance tiroit vn Archer & demy apres elle, & par conſequent vne compagnie de lances vne autre compagnie d'Archers, qui eſtoient ſeulement diſtinguees par le moyen du drapeau, qu'on nommoit guidon, veu que tous auoient meſme Capitaine. Tellement que cent lances venoient à faire deux cents cinquante Archers, outre les lances. Tous ces gens de guerre emportoient treize cents mille eſcus de deſpence toutes les annees. Car chaque lance tiroit deux cens cinquante eſcus, chaque Archer quatre vingts, l'Enſeigne trois cens, le Lieutenant 480. le Capitaine 820.

Ces gens de guerre furent reduits à leur perfection par Charles huictieſme, qui en determina le nombre, & leur eſtablit leur paye, & les diſciplina auec les exercices, les diſtribuant par les places frontieres ſoubs des Capitaines, Lieutenans, Enſeignes & Guidons, & les diuiſa en hommes d'armes, & en Archers, leur adjouſtant encor des Fourriers, des Threſoriers, des payeurs & des Commiſſaires, & en donnant la charge au Conneſtable, aux Mareſchaux de France, & aux premiers Seigneurs du Royaume: auec tous ces gens de guerre dont nous auons parlé, les precedents Roys de France non ſeulement ont peu acquerir vn ſi grand Eſtat, & le deffendre de la force de tous les Princes voiſins, mais encor ſe faire ſentir en Aſie & en Afrique, combattre l'Allemagne & l'Eſpagne, aller en Italie, & faire trembler tout le monde, pource que les François ſont de leur naturel prompts & hardis, & courageux à entreprendre, & du tout inuincibles au commencement. Et cét heureux ſuccez à l'entrée eſt de ſi grande conſequence, que bien ſouuent on emporte tout apres cela, & toute perte qui ſe fait au commencement tire touſiours vne grande & mauuaiſe queuë pour celuy qui perd.

A raiſon dequoy les François ſont eſtimez ſi forts, ſi terribles, que c'eſt choſe dangereuſe de les aſſaillir. C'eſt auſſi choſe fort difficile d'arreſter le cours de ceſte premiere fureur, dont la bonne iſſuë leur donne encor plus de courage.

Quant à l'artillerie il y a en France vne choſe digne de conſideratiop, qui eſt qu'on a gardé de reduire toutes les pieces à vne forme commune: ny trop grandes afin qu'elles n'empeſchaſſent, ny trop petites, afin qu'elles ne fiſſent trop peu d'effect, mais moyennes, & toutes d'vne meſure, afin de ſeruir en toutes d'vne meſme forme de balle, & d'vne meſme quantité de poudre, & de meſmes inſtrumens à les remuer, & conduire, & en vſer.

Ce qui ſe trouue extremément vtile tant aux places, qu'aux armees, pource que quand toutes les balles ſont bonnes pour toutes pieces, on oſte la confuſion qui naiſt à les appreſter & fournir, & quand vne piece eſt gaſtee on ne laiſſe pas de ſe ſeruir de balle ny du reſte, pource que les pieces ſont de poids eſgal, ou peu different, & là où vne de ces pieces peut aller on y peut conduire les autres.

Le canon de France a de longueur enuiron dix pieds, & ſon fuſt enuiron quatorze,

& eſtant monté ſur ſon fuſt enuiron 19. pieds, & ſa largeur eſt qui conſideree en l'eſſieu, eſt de ſept pieds. Il y a encor vn autre chote à conſiderer au fait de l'artillerie, qui a eſté inuenté par l'induſtrie des François, qui eſt qu'au lieu où l'on met le feu à la piece, ils mettent vne piece de fer, pource qu'il ne craint par le feu comme la bronze, qui ſe conſume en peu de temps, & lors que le trou eſt large le coup n'a que bien peu de force, de ſorte que la piece demeure inutile, & n'eſt pas tenuë pour bonne ſi elle ne ſert pour cent, & du moins pour 80. coups en vn iour.

Toutes ces choſes adjouſtees à la ſituation naturelle de la France rendent ce Royaume puiſſant, principalement ſoubs vn ſi grand Prince, ſi plein de valeur, de prudence & de preuoyance, & aſſorty tant d'vn grand nombre d'argent, que de toutes choſes neceſſaires. Car quant à l'offence, ce Royaume a laiſſé les marques de ſon pouuoir en beaucoup de Prouinces voiſines & eſloignees.

Et pour parler des choſes plus anciennes, les François ont rauagé jadis l'Italie, renuerſé preſque la grandeur des Romains, & fait beaucoup d'autres exploicts en d'autres contrees. Et ſi nous venons à vn temps moins reculé de nous, Charlemagne fut ſi puiſſant auec la force de ce Royaume qu'il ſubiugua la Saxe & la Bauiere, combatit en Eſpagne contre les Sarraſins, deſtruiſit le Royaume des Lombards, conquit la meilleure & plus grande partie de l'Italie, & laiſſa à ſa poſterité preſque la moitié de l'Europe.

On ne peut rien voir auſſi de plus ſignalé que l'entrepriſe de Hieruſalem, & de la terre Saincte, reſoluë en France au Concile de Clermont, & executee par les François à leurs deſpens particuliers, auec vne ſi ardante vnion de volontez, & tant de conſtance, & de vertu, qu'elle a ſurmonté la gloire de toutes les autres entrepriſes que l'on a iamais celebré dans les hiſtoires.

La Grece, & l'Aſie eſprouuerent auſſi les armes des François en la conqueſte de l'Empire de Conſtantinople.

La Barbarie, & l'Egypte ont eſprouué les armes des François au temps du Roy S. Louys, qui nonobſtant qu'il fuſt pris, euſt cét aduantage, que le Roy de Tunes accorda de payer quarante mille ducats de tribut toutes les annees.

Et au meſme temps Charles d'Anjou conquit la Scilice, & le Royaume de Naples, & ſa poſterité paſſa en Hongrie, & regna en ceſte Prouince pluſieurs annees, & depuis au temps de nos peres Charles huictieſme auec vn eſtrange & merueilleux ſuccez, & cours de victoire, occupa en Italie en peu de temps vn grand pais, qui fut vn commencement pour conuier de nouueau ſes ſucceſſeurs à la conqueſte de l'Italie, veu que la meſme volonté paſſa encor au Roy Louys 12. & aux Roys François, & Henry, qui gaignerent de belles victoires, & euſſent tout emporté ſi la fortune euſt reſpondu à leur courage.

22. Quant à la deffence, outre le grand nombre de gens qui ſont en France, qui montoit enuiron à vingt millions au temps Roy Charles 9. ſuiuant le denombrement qui en fut fait, & les viures & l'artillerie dont elle eſt fournie à ſuffiſance, & la ſituation fauorable, il y a tant de places fortes, & de tous coſtez, qu'il n'y a peut-eſtre païs où il s'en trouue ſi grand nombre.

Il y a beaucoup de choſes qui ont eſté cauſe de toutes ces fortereſſes. L'vne eſt, que lors que le Royaume eſtoit diuiſé en pluſieurs principautez, & ſeigneuries, chacun fortifioit ſa frontiere. L'autre que les guerres des Anglois qui furent quelque tẽps maiſtres d'vne bonne partie de la France firent augmenter le nombre des fortereſſes. L'aſſiette des places, & la nature des lieux ayde à ceſte fortification, & auſſi la diligence & inclination du peuple, veu qu'il n'y a peut-eſtre nation qui ayt plus d'induſtrie à fortifier que la Françoiſe, ny qui ſe ſoucie moins pour cét effect de la peine & de la deſpenſe. Mais afin de conſiderer les choſes plus particulierement, courons la France afin de voir vne bonne partie de ſes meilleures places.

Ie ne veux pas parler de Paris qui eſt du nombre, veu qu'encor qu'il n'euſt aucunes murailles, comme auſſi veritablement elles ſont foibles en beaucoup d'endroits, il y a tant d'habitans que ceſte ville ne peut eſtre priſe qu'à faute de viures.

Corbeil ſe feroit fort au poſſible, ſi on oſtoit le commandement de deux coſtaux qui ſont des deux coſtez: mais celuy qui eſt en tirant au Gaſtinois vers la Magdeleine ne luy eſt ſi nuiſible pour eſtre aſſez loing, que celuy qui eſt du coſté de Seine venant à Ville-neufue S. George.

La ville de Chartres eſt auſſi aſſez forte pour arreſter le cours d'vne armee, comme on a peu voir durant ces guerres. Et Chaſteaudun qui eſt aſſis ſur vn roc & coſtau fort eſleué, où l'on peut auoir accez bien mal-aiſément, eſt vne ville aſſez importante & conſiderable. Auſſi fut-ce la fortereſſe & le chaſteau des Dunoys, pour y auoir retraitte en temps de guerre,

veu

Digitized by Google

que les ennemis n'y pouuoiẽt auoir accez que par vn lieu, qui eſt vers la porte de la Beauſſe.

Orleans eſt encor plus conſiderable que les villes precedentes, comme eſtant plus fort & de plus grande importance, à cauſe du paſſage de la riuiere de Loyre. Et le teſmoignage de la fortereſſe ſe peut tirer du ſiege d'Atille Roy des Huns, qui fut arreſté tout court deuant Orleans auec ſon armee victorieuſe, & du ſiege que les Anglois mirent deuant l'an mil quatre cents vingt-huict, au mois d'Octobre qui dura iuſques au mois de May, & fut leué par Ieanne la Pucelle.

Gergeau à ſix lieuës d'Orleans, bien qu'il ſoit petit, a eſté toutesfois aſſez bien fortifié, & eſt important à cauſe du pont & du paſſage de Loire.

Montargis eſt auſſi vne bonne place, mais non ſi bien fortifiee qu'Orleans, ny de telle conſequence.

Chaſteaulandon eſt vne ville qui a fait aſſez de mal durant les guerres paſſees, & eſt capable de reſiſter vn peu de temps auec vne moyenne garniſon.

La ville de Sens eſt aſſiſe ſur la riuiere d'Yonne, qui paſſe au pied du coſté de Gaſtinois, a de fort bons foſſez, & de hautes murailles, & eſt capable de deffence.

Auxerre eſt ſur le bord de la riuiere d'Yonne, & eſt aſſez forte place, qui commence en vn vallon, & ſe hauſſe iuſqu'au ſommet du coſtau, ſur lequel elle eſt baſtie, & où eſt l'ancien Chaſteau fortifié de groſſes & anciennes murailles, qui ſeruoit iadis de fortereſſe, & deffence a tout le pays en temps de guerre.

La ville de Troye en Champagne eſt auſſi forte, & a de bonnes & fortes murailles, auec de bons habitans preſts à bien faire aux occaſions, auſſi bien que ceux d'Auxerre.

Chaumont en Baſſigny eſt auſſi de toute ancienneté clos de bonnes & fortes murailles, accompagnees de force tours, & de bons foſſez, & ſon donjon ſe nomme Haute-feuille.

Mais Vitry le Parthois qui a eſté rebaſty & fortifié du temps du Roy François, comme eſtant ſur la frontiere de Champagne, mais non au lieu ancien, ains en vn village appellé Montcourt, ſur vn coſtau qui eſt à demie lieuë du lieu où eſtoit auparauant Vitry.

Le Seigneur Hieronyme Marin Boulonnois fut employé pour en faire le deſſein, & ſuiuant ſon plant ceſte ville fut miſe en l'eſtat où elle eſt à ceſte heure.

Il y a encor ſur la frontiere de Champagne la place de S. Diſier, qui a eſté fortifiée à la Reale, depuis qu'elle fut ruinee en l'an 1544.

Montereau qui eſt bien auant dans le pays a vn chaſteau fort, & d'aſſez grande eſtenduë.

Meaux eſt aſſiſe ſur vn mont, ayant la marine au pied du coſté de l'Occident, & ceſte ville eſt ſeparee en deux corps, dont l'vn ſe nomme la ville, & l'autre le marché ou fort de la ville, & ces deux lieux ſont diuiſez par vn ruiſſeau ou torrent courant ſur le roc, & le foſſé eſt fort profond & à fond de cuue, & au dedans de la ville on void le chaſteau poſé ſur vn haut, & qui commande au marché. Il y a de bonnes murailles, mais ceſte ville n'eſt pas fortifiee à la Reale.

Chaalons en Champagne n'eſt pas auſſi vne place ny petite, ny de peu d'importance, non plus que Reims ſa ville capitale.

Mais ſi nous venons à la Picardie, nous trouuerons pres de la frontiere des places fortes au poſſible, comme Laon, la Ferté, Sainct Quentin, Peronne, la Chappelle, Ardres, Ham, Dorlens, Corbie, Amyens, & Abbeuille, & d'autres moins fortifiees, comme Boulogne, Monſtrüeil, Ardres & autres. Soiſſons eſt auſſi vne place paſſablement forte & capable de deffence. Beauuais qui eſt plus auant dans le pays, & plus en tirant vers Paris eſt bien fortifiee, & ſouſtiendroit vn aſſez long ſiege. Mais ſi nous regardons Calais ſur le bord de la mer, ſelon qu'il eſt bien fortifié maintenant par feu Monſieur de Vic ſon gouuerneur auec ſon Richban, nous trouuerrons que ceſte ville emporte le prix de la fortification entre toutes celles de Picardie, & quand elle ſera acheuee ſelon le deſſein dudit ſieur de Vic, i'eſtime qu'il y aura fort peu à redire, & qu'il y aura auſſi fort peu de moyen de l'offencer.

Langres eſt vne place dont l'aſſiette eſt forte ce qui ſe peut, & les murailles bonnes. Monteſclair fut extremement bien fortifiee auec de bons bouleuarts & ramparts par les Roys François I. & Henry II. pource que c'eſt la premiere place forte qui ſoit au pouuoir du Roy de France, venant deçà du coſté de Lorraine.

Neuers eſt vne ville bien auant dans le pays, cloſe de bonnes murailles, & entouree d'aſſez bons foſſez, auec vn pont ſur Loyre. Ceſte place eſt de bonne deffence, & bien importante pour le paſſage.

La ville de Bourges eſt auſſi accompagnee de fort bons foſſez & bonnes murailles, & eſt vne des bonnes places de France.

Sancerre aſſiſe au haut d'vne montagne, a eu dequoy faire teſte aux plus opiniaſtres: mais la rebellion des Huguenots qui s'y vouloiẽt fortifier pour ſe preualoir du paſſage de Loyre,

Digitized by Google

fut cauſe que Monſieur le Prince de Condé y eſtant entré fit demolir ſes murailles l'an 1621. Et la ville de la Charité auſſi ſur Loyre eſt capable d'arreſter d'aſſez grandes forces.

Yſſoudun en Berry eſt auſſi vne place forte, & bien remparee, ayant vn chaſteau vn peu plus haut eſleué, qui eſt bien fortifié, & flanqué, & a de fort bons foſſez.

Argenton qui eſt ſur les extremitez de Berry eſt bonne ville, ayant vn fort chaſteau où il y a dix tours ſi groſſes, & trois petites.

La Chaſtre eſt auſſi clos de bonnes murailles, accompagnees de fortes tours, & entourees de profonds foſſez.

La ville de Tours eſt bien fortifiee, & a de bons foſſez, & bonnes murailles auec la riuiere de Loire qui la borde, & qui la rend place d'importance.

Le chaſteau d'Amboiſe qui eſt à 7. lieuës ſur la meſme riuiere eſt auſſi tenu pour vne des bonnes places de France.

Saumur ſur la meſme riuiere a eſté bien fortifié, a de bonnes murailles; mais le chaſteau principalement dõneroit beaucoup de peine. Les fortifications ont eſté abbatuës par commandement du Roy Louys 13. & les foſſez du chaſteau comblez pour empeſcher le deſſein des rebelles Huguenots ſur ceſte place importante, à cauſe du paſſage de Loyre, ce fut l'an 1622.

Le chaſteau de Loches eſt auſſi fort au poſſible, eſtant aſſis ſur vn haut rocher, n'y ayant qu'vne ſeule entree, deffenduë d'vn gros bouleuart, de fortes murailles, & de doubles foſſez, qui ſont fort profonds & fort larges, & il y a fort peu de moyen de battre ceſte place ſi ce n'eſt en briſant le rocher, qui a en la circonference en longueur & largeur, de mille à douze cens pas, & de le ſapper il eſt impoſſible, veu que les contremines y ſont deſia faites.

Angers eſt vne bonne & forte ville, dont les foſſez ſont preſque tous à fonde de cuue, & les murailles fortes & bonnes. Mais ſur tout le chaſteau eſt vne des meilleures places de France, ayant ſes foſſez dans le roc, & eſtant tout fortifié auſſi bien qu'il eſt poſſible. Et ceſte ville eſt fort importante comme eſtant ſur la riuiere de Sarte, & pres de la riuiere de Loire, & Pont de Sé qui eſt vne lieuë loin d'Angers, & ſur la riuiere de Loire eſt vne aſſez bonne place.

La Normandie a pluſieurs bonnes places dans le pays, comme Roüen qui eſt capable de ſouſtenir vn long ſiege, & qui a iadis arreſté de grandes armees.

Bayeux eſt vne ville aſſez conſiderable.

Falaiſe eſt tellement aſſiſe, qu'encor qu'elle ſoit poſee en vn vallon, & enuironnee de montagnes de tous coſtez, toutesfois toutes les auenuës, & les faux-bourgs ſont plus bas qu'elle; & ſur tout elle a vn bon chaſteau, qui eſt ſur vn roc, qui commande à la ville & a de fort profonds foſſez, & de bonnes murailles.

Caën qu'on tient pour la ſeconde ville de Normandie, & iuſques où le flot de la mer arriue, de meſme qu'il fait à Roüen, d'où il paſſe encor plus outre, n'eſt pas vne des moins importantes places de Normandie, eſtant grande, & moyennement forte, & capable d'aſſez longue deffence, mais ſur tout elle a vn chaſteau baſty ſur vn roc, & fortifié de ſon donjon, au milieu duquel il y a vne tour carree d'admirable hauteur & groſſeur, qui eſt flanquee aux quatre coings d'autres quatre groſſes tours, & a de bõs foſſez à fond de cuue, & ce chaſteau a vne ſi grande court, qu'on y peut mettre cinq ou ſix mille hommes en bataille.

Auranges eſt auſſi forte, eſtant aſſiſe ſur vn rocher aſſez roide, où la mer vient lors qu'elle eſt en ſon plein flux, & ceſte ville fortifiee de bonnes murailles, & entouree de profonds foſſez.

Vous auez pres du long de la coſte Honfleur, bonne & forte place, de meſme que Dieppe, où il y a quantité de canons.

S. Valery en Normandie, autre que celuy de Picardie, Cherbourg, derniere place que le Roy Charles VII. oſta aux Anglois, quand il les chaſſa du Royaume, le mont S. Michel, enuironné de tous coſtez de l'Ocean, & le fort de l'Iſle de Zere fait contre les courſes des eſcumeurs de mer. Mais ſur toutes les places de la coſte de Normandie, il faut eſtimer le Havre de grace, fortereſſe imprenable, dreſſee par le Roy François I. pour faire teſte à l'Anglois, veu que ſon aſſiette eſt bonne au poſſible, fors que d'vn coſté où il y a quelque colline qui ſemble luy commander, & toutesfois ne luy ſçauroit gueres nuire.

En Bretagne vous trouuerez Rennes capitale du pays, bonne & forte ville, Nantes ne luy doit en rien en ceſte partie. Dol, Vannes, Quinpercorentin, & S. Malo. Mais Blauet, & Breſt emportent le prix ſur toutes les autres places, qui ſont du long de la coſte, principalement en fort grand nombre, & bien fortes.

En Poictou vous auez la ville de Poictiers, qui a ſouſtenu preſque de noſtre temps en vn furieux ſiege de quatre vingts mille hommes, Maillezay, la Ganache, S. Michel en l'Her,

qui a

Digitized by G

qui a reſiſté durant les troubles à de longs & furieux aſſauts, Niort, Fontenay, Chaſtelleraud & Luſignan, toutes aſſez importantes.

En Xainctonge il y a Xainctes, où l'on a fait vne des bonnes citadelles de France, S. Iean d'Angely maintenant reduit en village auſſi bien que Pons pour leur rebellion de l'an 1621. par commandement du Roy Louys XIII. en apres vous auez Blaye, place forte, & en Angoumois vous auez Angouleſme, qui eſt aſſez bien fortifiee, mais ſa citadelle, ou ſon chaſteau fera touſiours plus de reſiſtance que la ville. Mais au pays d'Aunis vous auez la Rochelle port de mer, & vne des clefs de France, capable de donner beaucoup de peine a de fort grãdes armees; nous en parlerons cy-apres: allant plus auant vous rencõtrez Perigueux, ville bien fortifiee, & qui n'eſt commandee que d'vn coſté, d'où elle a encor moyen de ſe deffendre aiſément.

Pour le Limoſin ſa principale ville a donné iadis beaucoup d'affaires à de grands Princes, & Vzerche eſt en telle aſſiette qu'on l'eſtime du tout imprenable. Toutesfois il a eſté ruiné l'an 1619. pour le ſubiect de Monſieur d'Eſpernon, qui s'en vouloit preualoir.

En Auuergne vous auez la ville de Clermont, qui eſt aſſez forte, & les chaſteaux d'Vſon & de Nonnette, qui ſe peuuent dire comme imprenables. Mais ſur tout il faut faire eſtat de S. Flour aſſis ſur vn roc fort eſleué, & taillé tout droict, qui rend la place preſque hors de moyen d'eſtre priſe.

Vous voyez apres Moulins en Bourbonnois, place aſſez conſiderable ſur la riuiere d'Allier, qui n'a iamais cedé à l'effort des ennemis durant nos guerres dernieres. Montagu en Combraille eſt auſſi capable d'aſſez de defence.

Quant à la Bourgongne elle a pour ſes principales places fortes, Dijon, Chalon, Seurre, Auſſonne & Beaune, auec vn chaſteau fort au poſſible, outre vn grand nombre de petits lieux aſſez forts.

Le Chaſteau de Talan pres de Dijon eſt auſſi vne bonne place.

Autun eſt auſſi ville d'importance, & que nos dernieres guerres ont miſe en meilleur eſtat que iamais, & la ville, & le chaſteau de Semur peuuent faire grande reſiſtance.

Pres de Lorraine & de l'Allemagne vous auez la ville de Mets, qui arreſta ſi longuement l'Empereur Charles V. auec vn grand nombre de canons, & vne armee qui deuoit donner de l'effroy à tout le monde. Vous auez auſſi la citadelle, qui eſt vn des plus forts lieux de France.

Si vous allez plus auant en tirant vers le Midy, vous trouuez la ville de Lyon qui eſt extremement forte du coſté de la citadelle abbatuë, où eſt auſſi le bouleuart S. Iean, lieu extremement fort. Pierre Anciſe qui eſt vn chaſteau ſur le roc de l'autre coſté de la riuiere de Saone, deffend l'aduenuë d'vn autre coſté: Lyon a le Rhoſne qui luy ſert de deffence, & pour le dire en vn mot, quoy qu'il ne ſoit pas auſſi fort du coſté de Fourvieres, & de S. Iuſt, toutesfois ceſte ville ſouſtiendroit vn fort long ſiege, & peut arreſter vne grande armee, & empeſcher les deſſeins, à cauſe de ſon aſſiette.

En Dauphiné du long du Rhoſne vous auez Vienne, qui eſt vne bonne place, où il y a les forts de Pipper & de la Baſtie, qui commandent de tous coſtez.

Vous auez plus bas Valence vne des meilleures villes de guerre de France, & qui a vne forte citadelle. Encore plus bas à demie lieuë du Rhoſne vous auez la ville & le chaſteau de Montlimar, capable de grande deffence. Le Roy a faict demolir ſes nouuelles fortifications, retournant du Languedoc l'an 1622.

Dans le pays on trouue Romans ſur la riuiere de l'Iſere, qui eſt moyennement fort, vous auez les chaſteaux de Moras & de Quirieu, dont le dernier eſt beaucoup plus fort que l'autre. Apres cela vous auez Grenoble, ville fortifiee à la moderne par Monſieur de les Diguieres, Gouuerneur de Dauphiné, qui en a fait vne des bonnes places de France. Vous auez apres cela le fort de Baraut, pres la Sauoye, pour ſeruir de bride de ce coſté là aux ennemis. Vous y auez d'autres places fortes au poſſible, comme Die, Gap, le chaſteau de Serre, Nyõs, Ambrun, Briançon, & le chaſteau d'Eſſilles ſur les frõtieres. De ſorte que l'ennemy n'auroit pas peu à faire, quand il entreprendroit entrer en Dauphiné, veu toutes ces barrieres.

Pour la Prouence vous auez dans le pays pour fortes places, Aix, Arles, Ciſteron, Ourgon, Brignoles & Pertus. Mais les Maritimes comme Marſeille, Tolon, Caſtel, d'If, Noſtre-Dame de la Garde, la Tour de Bouc, & Antibe, & quelques autres encor ſont des meilleures qui ſe voyent.

Quant au Languedoc, Thouloufe ſe peut vanter d'eſtre forte, mais Narbonne qui eſt pres de la frontiere l'eſt beaucoup plus, & Lucate encore dauantage.

L'aſſiette de la cité de Carcaſſonne eſt forte: mais la ville baſſe eſt beaucoup mieux fortifiee.

Digitized by Google

Beſiers,& Pezenas ſont aſſez forts. Mais on a fait Montpellier & à Niſmes tout ce qu'on a peu pour les rendre villes de deffence.

Le Pont Sainct Eſprit eſt fort,& accompagné d'vne bonne citadelle.

Au Velay le Puy eſt vne fort bonne place, & ville qui n'a iamais eſté priſe.

Vous auez apres le chaſteau de Polinac,qui eſt eſtimé pour imprenable,à cauſe de ſon aſſiette,Montauban en Quercy eſt renommee pour ſa forteresſe, l'aſſiette eſt forte au poſſible. I'en parleray cy-apres.

En Gaſcogne la ville de Bourdeaux craindra touſiours fort peu qu'on l'attaque.

Caſtelnau de Barbarans eſt vne place extremement forte,& du tout inacceſſible.

La ville d'Auche eſt baſtie ſur vn roc de difficile accez, ſinon du coſté qu'on va à Vicfaſenſac,& a ſouffert autresfois de grandes attaques.

Ledoure eſt vne place qui peut eſtre miſe entre les plus fortes de ce Royaume.

Comminge eſt auſſi vne bonne place,& l'aſſiette de S. Fregeou eſt forte au poſſible.

La ville de Dax eſt tres-forte & bien aſſiſe, Bayonne eſt auſsi ville forte ſur la frontiere,du tout importante,& capable de longue deffence.

Voila à peu pres ce qui ſe peut dire touchant les places. Que ſi nous venons à conſiderer les hommes qui ſont en France, & qui luy ſeruent de ſouſtien, nous trouuerons qu'il n'y a Royaume en tout le monde qui ſe puiſſe vanter d'auoir vn plus grand nombre de vaillans hommes: & s'il y en a quelqu'vn auſſi peuplé, où peut eſtre dauantage, comme la Chine pourroit eſtre,ie reſpondray que ce peuple laſche & effeminé nous ſurpaſſe en nombre, parce qu'on dit qu'il y a autant d'habitans ſur l'eau que ſur la terre, mais nous le paſſons en valeur. Et ſi nous conſiderons ſeulement l'Europe, nous trouuerons qu'il n'y a point de contrees où l'on voye plus de perſonnes.

Pour le regard des voiſins, la France pourroit craindre les Anglois ſi la Guyenne ou la Normandie eſtoit à eux, & ſi les François eſtoient bandez contre eux-meſmes, veu qu'autrement ils ſont inuincibles; & meſme il faut croire que Ceſar n'euſt aduancé que bien peu en France, ſi les Gaulois ne ſe fuſſent entre-hays,& ne l'euſſent mis bien auant dans le pays, cauſans par leur diuiſion la ruine de tout cét eſtat.

La France craindroit les Eſpagnols, ſi toutes & quantesfois qu'ils veulent aſſaillir la France du coſté de l'Eſpagne, ils ne le faiſoient que mal aiſément, veu que le paſſage eſt ſi malaiſé, que pour peu que les François reſiſtent, & ſe mettent en deffence en vn ſi mauuais pays, l'Eſpagnol perdra iuſtement le courage de paſſer plus outre: & outre ce les fortes places de la frontiere du coſté du Languedoc & de Guyenne l'arreſteront tout court auec ſa honte.

Quant aux Flamands la France ne les craint aucunement: en premier lieu, pource qu'ils ne ſçauroient faire vn grand effort contre ce Royaume: en ſecond lieu, pource que les Eſtats ſont bien liez & vnis auec ceſte Couronne, & ſe roidiront touſiours pour elle contre leurs voiſins. En troiſieſme lieu, pource que les Flamands ne recueillent pas aſſez dequoy viure, à cauſe de la froideur & nature du pays, & principalement qu'ils n'ont pas du bled & du vin à ſuffiſance: choſes qu'ils ſont contraincts de tirer de Bourgongne, de Picardie & autres Prouinces de France, & outre ce les habitans des Pays-bas viuent de leurs mains, dont ils font pluſieurs ouurages, qu'ils vendent principalement aux foires de France, & pour ceſte occaſion lors qu'ils rompроient la paix auec les François, non ſeulement ils manqueroient de viures, mais auſſi du moyen de debiter leurs ouurages. On pourra dire le meſme des Allemands, & outre ce que la frontiere d'Allemagne, de meſme que celle des Pays-bas, a des places fortes, du tout capables d'arreſter celuy qui feroit quelque entrepriſe ſur la France.

Quant à la Lorraine elle eſt ſi foible qu'elle ne ſçauroit donner de la crainte à ce Royaume,& d'ailleurs il y a de bons forts qui la bridents, de meſme qu'il y en a pour empeſcher les entrees qu'on pourroit faire par la Franche-Comté, qui eſt vn petit pays où il faudroit faire paſſer vne armee de bien loing: de ſorte que la longueur feroit qu'on ſe tiendroit ſur ſes gardes, & que toute la frontiere ſeroit en armes. On pourroit redouter les Suiſſes à cauſe de leur voiſinage, & des ſoudaines courſes qu'ils peuuent faire à quoy l'on ne ſçauroit pourueoir à temps. Mais en premier lieu on les a pour alliez, & d'ailleurs les places frontieres de ce coſté là ſont bien munies de tout ce qui pourroit eſtre neceſſaire: ſi bien que cela les empeſcheroit d'aduancer beaucoup leurs affaires: outre que le naturel des Suiſſes eſt de combattre pluſtoſt en raze campagne, que d'aller donner de la teſte contre vne place,& qui plus eſt les Suiſſes s'eſloigneroient peu volontiers de leurs confins pour ſe mettre en pays plain, & laiſſer derriere de fortes places: veu qu'ils auroient peur (comme il aduiendroit ſans doute) que les viures leur manquaſſent, & ſemblablement de ne s'en pouuoir pas retourner ſi

librement

librement depuis qu'ils ſe ſeroient mis vne fois en la plaine, à cauſe de la Caualerie Françoiſe.

Pour les Eſtats du Duc de Sauoye, on n'en a gueres d'apprehenſion, pource qu'ils ſont bridez de tous coſtez auecques l'Italie, par vn grand nombre de places fortes, & d'ailleurs pour la plus-part les Alpes donnent vne grande difficulté au paſſage, & de plus on trouue au pied force lieux de deffence où il faudroit s'arreſter, ayant à dos vn pays ſi ſterile: tellement que les Italiens ſeroient contraints ou d'auoir vne grãde peine, ou de laiſſer ces places derriere; ce qui ſeroit grande folie: ou bien de s'eſſayer de les prendre (choſe qui les tiendroit long temps en haleine) & d'ailleurs l'Italie ne peut eſtre maintenant gueres redoutee, à cauſe de la diuiſion de ſes Princes.

GOVVERNEMENT.

L'Estat de la France, qui a eſté autresfois Democratique, eſt maintenant reduit en Monarchie, principauté d'vn ſeul, le Roy n'y eſt pas eſleu, comme en beaucoup d'autres endroits, ains le Royaume vient par ſucceſſion, & les maſles ſont ſeulement admis à regner, non pas les femmes, ſuiuant vne loy fort ancienne, & fondamentale. 23.

Le Roy a toute puiſſance de reſoudre & ordonner la guerre contre les ennemis, de faire la paix auec eux, & des alliances auec les autres Princes, & Republiques: comme auſſi d'impoſer des tailles, creer des Magiſtrats, faire des loix, & des ordonnances, donner les priuileges, & des graces, & faire beaucoup d'autres choſes à ſa volonté: tellement que tout ce qui luy plaiſt eſt receu pour loy inuiolable: mais pour monſtrer que ſes volontez ſont iuſtes, & pleines de raiſon, il ne permet pas que ſes Edicts paſſent qu'apres que ſes Cours de Parlement les ont verifiez.

Le fils aiſné du Roy, & plus proche heritier de la Couronne doit porter le nom de Dauphin, de meſme que l'aſſeuré ſucceſſeur de l'Empire ſe nomme Roy des Romains.

Les Roynes de France ont beaucoup d'authorité, tellement qu'elles ont reſſort & grãds iours ſi elles veulent en leurs terres, tant de leurs domaines, que doüaires, pour cognoiſtre des premieres appellations, & l'appel de leurs grands iours vient en la Cour des Pairs de France, combien que les terres & parties ſoient d'autre reſſort, ſuiuant vne declaration du Roy Louys le Gros de l'an mil trois cents dix-ſept. 24.

La mere du Roy regnant, ſi elle n'eſt Royne de France, eſt precedee par la Royne regnante.

Les dons faits par les Roys aux Roynes leurs femmes durant leur mariage, valent, combien qu'entre toutes autres perſonnes ils ſoient nuls.

Les officiers domeſtiques des Roynes & meres des Roys ont pareils priuileges que ceux des Roys. Mais elles n'ont communauté aux acqueſts faits par les Roys leurs maris durant leur regne, ouy bien en ceux qui ſont faits auant leur aduenement à la Couronne apres le mariage.

La Royne veufue eſt appellee communement Royne Blanche, ceſte couſtume eſt demeuree depuis la mere de Sainct Louys, nommee Blanche, qui veſcut long temps, & la Royne Blanche, veufue du Roy Philippe de Valois, qui veſcut iuſques au regne de Charles V I.

La façon de couronner, & declarer les Roys de France tels auant que les François euſſent receu la foy de Ieſus Chriſt, c'eſtoit d'eſleuer le Roy couronné ſus vn grand bouclier ou pauois, & le porter ſur les eſpaules, en luy laiſſant faire ainſi trois tours autour du cãp, & les aſſiſtãs crioient qu'il eſtoit leur Roy; & meſme on tient que ceſte couſtume a duré depuis le Chriſtianiſme en toute la race des Merouingiens. Car la ſaincte Ampoule, que ie crois auec beaucoup d'autres auoir eſté enuoyee du ciel, fut ſeulement pour ſeruir au bapteſme du Roy Clouis, & depuis au ſacre des Roys de la ſeconde & tierce lignee. On a ſacré la pluſpart de nos Rois à Reims en ceſte ſorte. La Meſſe commencee, le Preſtre ſe tournoit auant l'Epiſtre deuant le Roy, & luy expoſoit la foy Catholique, luy demandant s'il la croit, & vouloit deffendre. Le Roy ayant reſpondu qu'ouy, on luy apportoit le ſerment qu'il liſoit, & ſoubſignoit, ledit ſerment eſtoit tel: Ie N. par la grace de Dieu prochain d'eſtre ordonné Roy de France, promets au iour de mon ſacre deuant Dieu & ſes Saincts, que ie conſerueray le priuilege Canonique, loy, & iuſtice deuë à vn chacun de vous Prelats, & vous deffendray tant que ie pourray (Dieu aydant) comme Roy doit par droict deffendre en ſon Royaume chacun Eueſque, & Egliſe commiſe, & octroyeray au peuple à nous commis deffence des loix en leur droict, conſiſtant en noſtre authorité. 25.

Ce ſerment eſtant leu, le Roy mettoit entre les mains de l'Archeueſque de Reims en

Digitized by Google

en preſence de beaucoup de Prelats, qui s'y trouuoient. Ce fait ledit Archeueſque prenant la croſſe Sainct Remy, recitoit comme le Pape Victor auoit donné par ceſte croſſe, tant à luy qu'à ſon Egliſe le pouuoir de ce Sacre. Lors il eſtoit declaré Roy par ledit Archeueſque, & autres Prelats & gens d'Egliſe. Puis les Grands du Royaume, & apres eux les Cheualiers, & le peuple l'approuuoient tous d'vne voix, crians par trois fois, Nous l'approuuons, nous le voulons, ſoit faict. Et ſoudain on chantoit, *Te Deum*, & lors l'Archeueſque ſacroit le Roy. Puis eſtant retourné en ſon ſiege, & aſſis on apportoit le priuilege donné par le Pape Victor, qui eſtoit deuant les Prelats. Voilà en peu de mots la ceremonie qu'on obſeruoit, & qu'on doit encore ſuiure. I'en ay retranché beaucoup de formalitez, pource que i'ay creu qu'elles ſeroient ennuyeuſes.

Quant aux Regences elles ſont ordonnees ou pour la minorité, ou pour l'abſence, ou pour l'indiſpoſition des Roys, & ceux qui ont eſté Regent, ont diſpoſé de toutes choſes comme s'ils en euſſent eſté vrays maiſtres.

Les fils de la maiſon de France partageoient anciennement par eſgales portions, ſans qu'il y euſt droict d'aineſſe, & les baſtards aduoüez heritoient auec les legitimes: & chacun tenoit ſa part en tiltre de Royaume. La troiſieſme lignee a du tout rejetté les baſtards, non ſeulement de Couronne: mais auſſi de l'adueu, & ſurnom de France, qui eſt permis aux baſtardes des Roys, & depuis Huë Capet les puiſnez des Roys n'ont eu que des partages priuez, & meſmes il fut apres ordonné en l'an 1283. que les puiſnez ne pourroient quereller ou demander certaine legitime part, ou quote leur eſtre deuë en la ſucceſſion du Roy leur pere, ains ſeulement prouiſion pour leur viure, & entretien, à la volonté de leur pere, & s'il ne l'auoit declaré durant ſa vie, à la volonté du Roy leur frere regnant, ſans qu'il leur fuſt permis de ſe plaindre d'vne trop petite portion.

Meſdames les filles de France, s'il y a enfans maſles, n'heritent qu'és meubles & acqueſts, ſelon la loy Salique, & ſont auſſi perpetuellement excluſes de la Couronne par couſtume, & loy particuliere de la maiſon de France fondee ſur la magnanimité des François, qui ne peuuent ſouffrir d'eſtre commandez par des femmes ſeules, & ſur ce qu'elles euſſent auſſi peu par mariage tranſporter la Couronne a des eſtrangers. On a veu que meſdames de France mariees à moindres que Roy, eſtoient appellees Roynes auec leur nom propre. Ceſt honneur leur eſtoit donné durant leurs vies, pour monſtrer qu'elles eſtoient filles de France. Le ſurnom de France appartient aux filles des Roys de France, ſoit qu'elles ſoient nees auant, ou durant leur regne. Il eſt vray que celles qui ſont nees auparauant ne le prennent qu'apres l'aduenement à la Couronne: & ſi elles ſont filles du fils aiſné du Roy, elles ſont appellees Meſdames dés leur naiſſance, pour l'aſſeurance que le pere a de regner, s'il ne meurt. Les autres ne doiuent eſtre appellees que Meſdamoiſelles, & apres l'aduenement Meſdames auec le ſurnom de France.

DES

Digitized by Google

DES DVCHEZ ET COMTEZ, PAIRIES SIMPLES ET PARTICVLIERES reünies à la Couronne de France.

BOVRGOGNE, DVCHE' ET PAIRIE.

BOVRGOGNE, Royaume venu à Clouis par ſa femme Clotilde, fille de Gundebaut Roy de Bourgogne: fut depuis diuiſé en Duché & Comté: Le Duché demeura à nos Roys, le Comté aux Empereurs. Henry I. Roy de France, bailla à ſon frere Robert de France, le Duché de Bourgogne l'an 1030. & la poſterité de ce Robert a iouy dudit Duché, iuſques en l'an 1362. que Philippes II. Duc dudit Duché deceda ſans enfans, & par ainſi ledit Duché vint au Roy Iean par proximité de lignage, (non par droict de retour à la Couronne, comme l'a eſcrit du Tillet.) Le Roy Iean donna le Duché en appannage à ſon fils Philippes le Hardy, à la charge de reuerſion de plain à la Couronne, faute d'hoirs maſles, & fut tué à la bataille de Nancy, l'an 1476. & par ſa mort le Duché fut reüny à la Couronne, ſous le Roy Louys XI. apres quelques diſputes. 26.

NORMANDIE, DVCHE' ET PAIRIE.

NOrmandie fut erigée, comme l'on dit en Duché & Pairie l'an 912. par Charles le Simple, mais ſans preuue. Le pays a eſté poſſedé par des Ducs particuliers, iuſques au regne de Philippes Auguſte, que la Normandie fut reünie à la Couronne, par la felonnie de Iean ſans terre Roy d'Angleterre. Les Anglois l'ont depuis querellé & poſſedé 30. ans, & depuis remiſe en l'obeïſſance du Roy Charles VII. Et en fin Louys XI. l'ayant donnee à Charles ſon frere, la retira & la reünit à la Couronne.

GVYENNE, DVCHE' ET PAIRIE.

LA Guyenne fut premierement erigee en Duché par le Roy Charles le Chauue l'an 861. & depuis reſtablie par le Roy S. Louys l'an 1219. l'Anglois l'ayant tenuë long temps. Il y euſt arreſt particulier pour ce Duché, du temps de Charles V. & expreſſe reünion à la Couronne: Louys XI. le bailla en apannage à ſon frere Charles, à condition que le Poictou n'y ſeroit compris, & mourant ledit Charles ſans enfans ce Duché fut inſeparablement reüny au Domaine du Roy, ſans en pouuoir eſtre diuiſé.

BRETAGNE, DVCHE' ET PAIRIE.

BRetagne, Duché, erigé en Pairie par le Roy Philippes le Bel, l'an 1297. & reüny à la Couronne par le Roy François I. par ſes lettres de l'an 1532. au mois d'Aouſt, donnees à Nantes.

ORLEANS, DVCHE' ET PAIRIE.

ORleans fut erigé en Duché & Pairie, pour en appannager le premier fils de France apres l'aiſné & le Dauphin: A ce tiltre le Roy Iean le donna à Philippe de France ſon frere, qui deceda l'an 1391. Depuis, Charles 6. le donna au Duc de Touraine Louys ſon frere, à la charge de ne tomber en quenoüille. C'eſt celuy qui fut tué par le commandement du Duc de Bourgogne: apres luy, ſon fils aiſné, pere du Roy Louys XI. fut Duc d'Orleans.

Digitized by Google

ALENCON DVCHE' ET PAIRIE.

ALençon ancien Comté poſſedé par Seigneurs particuliers, iuſques à ce qu'Helie ſœur & heritiere de Robert d'Alençon, yſſuë d'eux, qui donna ce Comté au Roy Philippes Auguſte, du depuis le Roy S. Louys le donna pour appanage à Pierre ſon quatrieſme fils, & mourant ſans enfans le Roy Philippes III. le donna à ſon ſecond fils Charles, lequel eſtant Roy, en appanagea Charles ſon frere puiſné, les deſcendans duquel en ont iouy, & a eſté erigé en Duché & Pairie par Charles VI. le 1. Ianuier 1414. & y demeura iuſques à Charles, dernier Duc, qui mourut l'an 1525. ſans maſles, & ainſi ledit Duché fut reüny à la Couronne. Depuis le Roy Charles IX. le donna à François ſon frere, par la mort duquel ſans enfans ledit Duché fut derechef reüny au Domaine.

ANIOV, DVCHE' ET PAIRIE.

ANjou Comté, fut erigé en Duché & Pairie par le Roy Philippe le Bel pour ſon frere Charles de France, Comte de Valois en Septembre 1297. Depuis encore par le Roy Iean pour Louys ſon ſecond fils en Octobre 1390. La poſterité de ce Louys, ayant duré quelques annees, l'Anjou par la mort de René, qui eſtoit Roy de Sicile, fut reüny à la Couronne par le droict de reuerſion des appannages. Charles IX. l'an 1566. le donna pour appannage à Henry ſon frere, & depuis ledit Henry deuenu Roy, le laiſſa à François ſon frere, par la mort duquel il fut reüny à la Couronne.

AVVERGNE, DVCHE' ET PAIRIE.

AVuergne Comté a eſté poſſedé par des Comtes particuliers, l'vn deſquels euſt vne fille, qui eſpouſa Robert Comte de Boulogne, & ainſi ledit Comté fut en la maiſon de Bologne, iuſques au regne de S. Louys, qui le donna auec le Poictou à Alphonſe ſon frere, lequel mort ſans enfans les Comtes de Boulogne poſſederent ledit Cõté iuſques au Roy Iean, qui l'vnit à la Couronne, ayant eſpouſé Ieanne Comteſſe de Bologne & d'Auuergne: Mais peu apres l'an 1360. le Roy l'erigea en Duché & Pairie, auec le pays de Berry, pour Monſieur Iean de France ſon fils.

NEMOVRS DVCHE' ET PAIRIE.

LA ville de Nemours fut erigee en Duché & Pairie par le Roy Charles ſixieſme pour Charles deuxieſme Roy de Nauarre le neufieſme Iuin mil quatre cents quatre, pour recompenſe d'Eureux & autres terres qu'il auoit en Normandie, & reuenu à la Couronne par le deceds dudit Roy, mort ſans enfans maſles. Du depuis a eſté baillé à Philippe de Sauoye auec autres pour cent mille liures, & à ce tiltre en iouït Monſieur le Duc de Nemours, qui eſt à preſent.

ANGOVLESME DVCHE' ET PAIRIE.

ANgouleſme Comté a ſouuent changé de mains, des Comtes particuliers en ont iouy, puis vint au Roy Philippes le Bel, & à ſes enfans Roys de France. L'vn deſquels, ſçauoir Louys Hutin eut Ieanne Comteſſe d'Angouleſme, qui eſpouſa Philippes d'Evreux; puis Charles d'Eſpagne en fut Comte, & en apres le Roy Iean le bailla aux Anglois. Charles V. diſpoſa depuis dudit Comté, & de luy vint à Iean de Berry ſon frere, qui le rendit à Charles VI. lequel le donna en appennage à ſon frere Louys Duc d'Orleans, & de luy il vint au Roy François I. que l'on appelloit le Comte d'Angouleſme, & en fut le dernier Cõte, & luy-meſme l'erigea en Duché l'an 1515. l'vniſſant & incorporant auec tous ſes membres à la Couronne, & n'en eſt depuis ſorty que par engagement, ayant eſté baillé à Madame Diane legitimée de Frãce, fille naturelle de Henry II. à la charge de reuerſion à la Couronne apres ſa mort. Toutesfois le Roy Louys XIII. à preſent regnant a continué cet engagement apres la mort de ladite Dame, auec la meſme clauſe à Monſieur Charles de Valois, Comte d'Auuergne, que la Cour n'a encore verifié.

CHASTELLERAVT, DVCHE' ET PAIRIE.

CHaſtelleraut fut erigé en Duché & Pairie par le Roy François I. en faueur de M. François de Bourbon, en Feurier 1514. Madamoiſelle de Montpenſier en joüit à preſent par engagement.

COMTEZ

Digitized by Google

COMTEZ ET PAIRIES REVNIES A LA COVRONNE.

Poictov, Comté et Pairie.

LE Comté de Poictou fut confiſqué ſur le Roy d'Angleterre par le Roy Philippe Auguſte, l'ayant vſurpé par felonnie; & depuis fut erigé en Pairie pour M. Philippes de France, dict le Long, par Louys Huttin ſon frere en Aouſt 1315.

LA MARCHE, COMTE' ET PAIRIE.

LE Comté de la Marche fut erigé en Pairie par ledit Roy pour M. Charles de France, dict le Bel, en Mars 1316.

EVREVX, COMTE' ET PAIRIE.

IL y a vne declaration du Roy Charles le Bel, de la creation du Comte d'Eureux en Pairie par le Roy Philippes le Long 1326.

Ces trois Comtez Pairies furent reünis à la Couronne, par l'aduenement à icelle des Roys Philippes le Long, & Charles le Bel au mois de Iuillet 1436.

ARTOIS, COMTE' ET PAIRIE.

LE Comté d'Artois fut erigé en Pairie pour Robert ſecond fils de S. Louys par le Roy Philippes le Bel en Septembre 1297. Il n'eſt plus de ceſte Couronne.

MASCON, COMTE' ET PAIRIE.

LE Roy Iean eſtant priſonnier en Angleterre, Charles Dauphin, Regent en France donna à ſon frere Iean Comte de Poictiers, le Comté de Maſcon, & l'erigea en Pairie pour luy & ſes hoirs maſles deſcendans de luy en droicte ligne: les lettres ſont de Septembre 1359. Du depuis, le Roy retourné en France, caſſa ceſte donation, & donna à ſon fils Iean les Duchez de Berry & d'Auuergne, & fut faicte vne declaration en Nouembre 1360. de reünion perpetuelle du Comté de Maſcon à la Couronne. Toutesfois par le traicté d'Arras, Maſcon fut donné au Duc de Bourgogne, & demembré de la Couronne, mais par la mort du dit Duc de Bourgogne Charles, ledit Comté fuſt reüny par lettres du mois de Mars 1476.

FOIX, COMTE' ET PAIRIE.

FOix Comté, fut erigé en Pairie par le Roy Charles VII. pour Gaſton de Foix, en Aouſt 1458.

BEAVMONT LE ROGER, COMTE' ET PAIRIE.

BEaumont le Roger fut erigé en Pairie par le Roy Philippes de Valois pour Robert d'Artois, en Ianuier 1328.

DVCHEZ SIMPLES REVNIS A LA COVRONNE.

Berry Duché.

BErry fut erigé en Duché par le Roy Iean 1350. en faueur de ſon 3. fils Iean: la poſterité de ce Iean finit en filles l'an 1417. & ainſi ce Duché fut reüny à la Couronne.

TOVRAINE DVCHE'.

TOuraine fut erigee en Duché par le Roy Iean l'an 1350. en faueur de Philippes ſon 4. fils du depuis ſurnommé le Hardy, Duc de Bourgogne.

SOISSONS, DVCHE'.

SOiſſons fut erigé en Duché par le Roy Louys XII. en l'annee 1501.

CHARTRES DVCHE'.

CHartres fut erigé en Duché par le Roy François premier l'an 1528. en conſideration de Madame Renee de France, Ducheſſe de Ferrare, Monſieur de Nemours en iouït par engagement.

Digitized by Google

ESTAMPES DVCHE'.

ESTampes fut erigé en Duché par le Roy François I. l'an 1536. Monſieur de Vendoſme en joüit par engagement.

VALLOIS DVCHE'.

LE Comte de Vallois fut erigé en Duché par Charles VI. l'an 1402.

BEAVMONT LE VICOMTE, DVCHE'.

BEaumont le Vicomté fut faict Duché par François, l'an 1543.

MONTARGIS DVCHE'.

MOntargis fut erigé en Duché l'an 1560. par le Roy Charles IX.

BOVRBON, DVCHE'.

BOurbon a eſté long temps ſimple Baronnie, iuſques au temps de Charles le Bel, qui l'erigea en Duché l'an 1327. pour Louys de Clermont, fils de Robert de Clermont, & de Beatrix de Bourgongne, Dame de Bourbon.

DVCHEZ SIMPLES ET PARTICVLIERES.

LONGVEVILLE.

LOngueuille fut erigé en Duché par le Roy Louys XII. l'an 1505. pour François d'Orleans Comte de Dunois.

TOVTEVILLE.

TOuteuille en Normandie fut faict Duché par François I. en faueur de François, Comte de S. Paul, eſpouſant Adriane, Dame de Touteuille l'an 1534.

CHEVREVSE.

CHeureuſe fut erigé en Duché par le Roy Henry ſecond l'an 1555. en faueur de Charles, Cardinal de Lorraine: Monſieur le Prince de Ioinuille en joüit à preſent, en porte le nom, & les armes.

ALBRET.

ALbret fut erigé en Duché par le Roy Henry II. l'an 1557.

ROVANNE'S.

ROüannés fut fait Duché par le Roy Charles IX. en faueur de Meſſire Claude Gouffier, grand Eſcuyer de France, en Nouembre l'an 1566.

BEAVPREAV.

BEaupreau fut creé Duché par le Roy Charles IX.

BOISSY.

LE Marquiſat de Boiſſy fut erigé en Duché par Charles IX. l'an 1566.

CHASTEAV-THIERRY, CHASTILLON SVR MARNE, ET ESPERNAY.

CEs trois ſeigneuries furent erigees en Duché par Charles IX. pour François d'Alençon l'an 1566.

EVREVX.

EVreux fut creé en Duché par Charles IX. l'an 1569.

BRIENNE.

BRienne en Champagne, fut erigé en Duché par le Roy Henry III. l'an 1587. en faueur du Comte de Mauleurier.

CROVY.

Digitized by Googl

CROVY.

CRouy fut erigé en Duché par Henry IV. en faueur du Duc d'Arſcot.

BAR LE DVC.

BAr fut erigé en Duché par Philippes de Valois l'an 1319. Monſieur le Duc de Lorraine en eſt Seigneur, mais il en recognoiſt le Roy en partie.

LES DOVZE ANCIENS PAIRS DE FRANCE.

IL y a douze anciens Pairs en France, diuiſez en ſix Eccleſiaſtiques & ſix Laïques. Entre les ſix Eccleſiaſtiques ſont trois Ducs & trois Comtes.
Les Ducs ſont l'Archeueſque de Reims Duc & premier Pair Eccleſiaſtique.
L'Eueſque de Laon, Duc & Pair.
L'Eueſque de Langres, Duc & Pair.
Les trois Comtes Pairs Eccleſiaſtiques ſont.
L'Eueſque & Comte de Noyon Pair.
L'Eueſque & Comte de Beauuais Pair.
L'Eueſque & Comte de Chaalons Pair.
Les ſix Pairs anciens de France, Laïques ſont trois Ducs & trois Comtes.
Le Duc de Bourgongne premier Pair.
Le Duc de Normandie.
Le Duc de Guyenne.
Le Comte de Thoulouze ou Comte de S. Gilles.
Le Comte de Flandres.
Le Comte de Champagne.

C'eſt vne pure fable de vouloir tirer l'origine des Pairs dés le temps de Charlemagne; d'y vouloir auſſi aſſigner vn temps certain, c'eſt vouloir aſſurer d'vne choſe tres-incertaine, & qui n'eſt que de coniecture.

L'on faict toutesfois vne remarque, qui ſemble donner riſee à cét eſtabliſſement. Que deuant le Roy Charles le Simple, tout eſtoit à peu pres Domaine Royal, & les Prouinces autrement departies qu'elles ne l'ont eſté depuis: le Roy faiſant la part à ſes ſujets à volonté. Mais ſous Charles le Simple il y eut vne grande decadence & d'authorité & de puiſſance: car on vid le Royaume diuiſé & partagé en ſept grandes & principales Prouinces dictes Comtez, Marquiſats, & Duchez au Domaine Royal, & en pluſieurs moindres & petites Comtez, dont les vnes dependoient des ſept plus grandes, comme fiefs ſubalternes, ainſi que les Comtez de Touraine, Anjou, Blois & autres dependoient du Comte de France.

Quant aux grandes la premiere & principale des ſept, fut celle qu'on diſoit de France, & de Paris, qui du commancement comprenoit ſous ſoy le pays d'entre la Seine & la Loire, iuſques aux frontieres de Normandie. Mais Hugue le Grand l'eſtendit bien auant dedans la Picardie.

Les autres eſtoient le Duché de Bourgongne, la Normandie, la Flandre, l'Aquitaine & le Languedoc qui ſe nommoit lors Gothie, & celle que le Comte Hebert auoit ſous le tiltre de Comté de Vermandois, s'eſtendant iuſques en Champagne, Brie & Picardie.

Or comme ces ſept Prouinces eſtoient les plus grandes & principales de toute la France: auſſi ceux qui les obtindrent, ne furent pas ſeulement les plus puiſſants entre les Seigneurs de la France, mais auſſi s'attribuerét le tiltre de Prince, Primats & Superieurs de France, enſemble auſſi Princes de leurs Prouinces & des ſubiects: auſquels ils commandoient. Les Grands ſi puiſſants vſurperent vne telle domination qu'ils entrerent en jalouſie du Roy, & abandonnerent Charles le Simple, pource qu'il vouloit eſleuer en dignitez & charges par deſſus eux vn de ſes Conſeillers nõmé Sagano, qui eſtoit de bas lieu, & le poſſedoit du tout. Ceſte puiſſance donc contre les regles fut telle qu'elle rendit les Roys contemptibles pour leur foibleſſe, iuſques à Hugue Capet & ſous les enfans de Capet, iuſques à Louys le Gros, & ſes ſucceſſeurs preſques eſgaux, ne leur portant pas le reſpect qu'ils firent depuis. Si ces Grands euſſent pris le nom de Pairs, cõme les noſtres d'aujourd'huy, il eſt ſans doute qu'ils euſſent eſté ainſi nommez pour eſtre Pairs & eſgaux en authorité aux Roys, parce qu'ils l'eſtoient en effect. Ce pendant ſi l'on conſidere les qualitez, conditions, droicts & priuileges dont ces Grands iouiſſoient: on ne trouuera pas que la dignité de Pair, en ayt porté d'autres auec ſoy, depuis Hugues Capet, & ce qui fait croire que les Pairs qui ont ſuiuy, ont eſté formez ſur ceux-cy, eſt qu'il n'y en a aucũ de ceux qu'on appelle Laïcs, qui ne fuſt ſucceſſeur de ceux qui eſtoiẽt Grãds & Princes cy-deſſus. De ſorte que ſi Hugue Capet ſe fut aduiſé de dõner ſon Duché de France à quelqu'vn de ſes enfans, ſans le reünir au domaine Royal, cõme

Digitized by Google

il fit, nous euſſions eu ſept Pairs, parce qu'il y auoit eu ſept grands & principaux Princes auparauant, à cauſe dequoy le Comté ou Duché de Bretagne n'a eſté mis au nombre des Pairs: bien que la Prouince ſoit grande, & depuis Charles le Gros iuſques audit Capet, elle fut delaiſſee des Roys, à cauſe des affaires qu'ils auoient plus proches, & n'eut de Princes durables, à cauſe des guerres ciuiles, dont ceſte Prouince fut fort trauaillee.

Il n'y a point de doute que les Comtes de Champagne n'ayent ſuccedé au lieu & degré que le Comte Hebert tenoit entre les Princes de ſon temps, d'autant que ſa principauté fut tellement diuiſee entre ſes enfans qu'elle perdit ce nom: & que Thibaut le vieil Comte de Tours & de Charles qui auoit eſpouſé l'vne de ſes filles, ſemble s'eſtre auancé en ſon lieu, eſtant deuenu puiſſant en Champagne, & y ayant vn pied par le moyen du mariage de ſa femme.

Or Hugues Capet eſtant paruenu à la Couronne, pour s'y eſtablir fut contraint de laiſſer tenir à vn chacun ce qu'il poſſedoit ja de fief de la Couronne de France, ſignamment de recognoiſtre les grands Princes Primats; aſſauoir ceux qui eſtoient en poſſeſſion des grands fiefs Royaux, comme Duchez & Comtez, comme ſes eſgaux, horſmis l'hommage & le ferment de fidelité, qu'ils demeurent tenus de luy porter.

De là poſſible ſont venus nos Pairs, qui n'ont reſté que ſix militaires, parce qui eſt dit cy-deſſus; d'autant que Hugues reünit le Duché de France à la Courõne & au domaine Royal, qui en auoit eſté deſmembré par ſes anceſtres, dont la ville de Paris recommença d'eſtre la Cité Royale, qui auoit ceſſé de l'eſtre. Ce qui donne auſſi à entendre pourquoy ny les Ducs d'Anjou, d'Orleans, de Charles, ny de Tours, n'ont iamais eſté mis au rang & nombre des Pairs, d'autant qu'ils dependoient du Duché de France; voila vne coniecture de Vignier, aſſez bien ſuiuie & tres-vraye ſemblable, pour ne dire certaine. D'autres comme Meſſieurs Paſquier & Loyſel pour ne penetrer ſi auant, tirent l'origine des Pairs des Patrices de Conſtantinople, & en alleguent beaucoup de raiſons: Mais d'autres les improuuent du tout. Or l'opinion la plus ſuiuie, dont eſt Autheur M. Python, eſt que l'origine de nos Pairs ne doit eſtre tiree d'ailleurs que de l'vſage commun des fiefs, qui eſt que les vaſſaux tenans fiefs mouuans plainement & directement de meſme Seigneur, ſont appellez *Pares curiæ aut domus*, qui n'eſt à dire autre choſe que Pairs de fiefs ou de Cour, qui aſſiſtent au Seigneur, quand il prend poſſeſſion de ſa terre, ſe trouuans aux iours, iugemens des cauſes des fiefs, auec le Seigneur, & ont pluſieurs droicts qui leur ſont communs par proportion auec nos Pairs de France, leſquels en ceſte qualité aſſiſtent au ſacre & Couronnement du Roy, ſont Conſeillers de la Cour de ſon Royaume, qui pour ce eſt appellee la Cour des Pairs, où ſe traictent par leurs aduis les cauſes des fiefs dominans, c'eſt à dire, du Domaine de la Couronne, & celels qui en dependent, comme celles qui concernent les Pairs: Tellement qu'en vn mot Pair de France n'eſt autre choſe, que tenant du Royaume.

Par cela il appert que tous Barons qui tiennent fiefs Royaux, comme Duchez, Comtez, & tels autres mouuans nuement du Roy, à cauſe de ſa Couronne, ſe pourroient dire Pairs du Royaume. Tels que sẽblent auoir eſté, lors de l'inſtitution des Pairs de France les douze Barons qui eurent ce Tiltre, ſçauoir les Ducs de Bourgongne, de Normandie &c. qu'aucuns pour ceſte raiſon ont appellé Pairs de droict commun, les voulans diſtinguer de ceux qui l'ont depuis eſté par priuilege.

Or l'on ne peut cotter temps plus propre à cét eſtabliſſement, du moins en ce nombre, qu'enuiron le regne de Louys le Ieune, fils de Louys le Gros: car auant ce temps partie de ces Duchez n'auoit encore ce tiltre, ou eſtoient entre les mains du Roy, ou poſſedez par aucuns qui ne tenoient ce rang de Pairs, & qui meſme ne recognoiſſent du tout le Roy pour ſouuerain. Ce qui a cõtraint quelques-vns de rapporter cét eſtabliſſement à diuers temps: Mais au temps de Louys le Ieune toutes ces Pairies eſtoient poſſedees par leurs Seigneurs particuliers, qui les tenoient du Roy & luy en auoient fait hommage, comme de fiefs mouuans & dependans nuement de ſa Couronne.

Lors que Henry le Ieune fils du Roy d'Angleterre, eſtoit Duc de Normandie, & en auoit fait hommage lige au Roy Louys, comme ſon frere Richard du Duché de Guyenne.

Eude tenoit à meſme tiltre le Duché de Bourgongne.

Henry le Large, frere de Thibault de Chartres, le Comté de Champagne.

Philippes de Flandres & Renauld fils d'Anfort, qui eſt autrement appellé le Comte de S. Gilles ou de Gothie, le Comte de Thoulouſe, Guillaume fils de Robert le Cõte de Flandres.

Les puiſſances de ces 6. anciennes Pairies eſtoient grãdes és marches & limites du Royaume, cõme pour le deffendre des ennemis. Bourgongne limitoit le Royaume du coſté de la Saone, ancienne borne de France; Normandie vers la mer Oceane.

Guyenne vers la mer & les monts Pyrenees, ſeparans les Gaules des Eſpagnes.

gnes, Champagne deuers la Meuze; autre limite ancienne. Thoulouſe & Languedoc ueuers le Rhoſne & la mer de Leuant; & Flandres deuers la riuiere de l'Eſcaut, autre limite ancienne du Royaume & la mer.

Vignier voulant rendre raiſon pourquoy le Duc de Bourgongne eſt le premier Pair, dit par conjecture, que ce fut ſur ceſte occaſion.

Henry premier, apres la mort de ſon pere (bien qu'il fuſt aiſné) ſa mere auoit affection à Robert ſon puiſné, aſſiſté qu'il fut de quelques grands. Mais Henry aydé par le Duc de Normandie, vint au deſſus de ſes ennemis, contraignit ſon frere de ſe contenter du Duché de Bourgongne, en titre de fief de France, auquel poſſible il adjouſta la primauté & priorité par deſſus les autres.

Le Duché de Bourgongne reüny à la Couronne par reuerſion, par la mort du Duc Charles l'an 1426. faute de maſles.

La Normandie retourna auſſi par reuerſion à la Couronne & confiſcation adjugee par la Court, pour les rebellions des Anglois.

La Guyenne de meſme.

Thoulouſe, en vertu du traitté de paix fait auec Raymond dernier Comte de Thoulouſe.

Flandres ne recognoiſt plus le Roy de France au moyen des renonciations de François premier.

Champagne fut vnie à la Couronne par recompenſe faite des droicts pretendus par les deſcendans du Roy Louys Hutin.

PAIRS ECCLESIASTIQVES.

IL eſt à notter que de tous les Prelats de France, il n'en a eſté mis aucun au nombre des Pairs du Royaume, que de ceux, dont les Eueſchez & villes cathedrales eſtoient anciennement compriſes ſoubs les villes & païs, qui furent reſeruez à Charles le Simple & à ſon fils pour le ſiege & domaine royal, & où ils demeuroient ordinairement.

Laon & Noyon, nottez par les Hiſtoriens, pour eſtre les lieux du ſejour ordinaire des Roys de France: ainſi Louys d'Outremer conquit Langres & la prit en ſa particuliere ſauuegarde: & l'an 980. le Roy Lothaire, & le Roy Robert l'an 1030. y mirent de leur authorité des Eueſques, ſans attendre qu'ils fuſſent eſleuz, ce qu'ils ne faiſoient ailleurs.

Pour Beauuais on void que le Comte Eudon du temps dudit Roy Robert enuiron l'an 1015. donna le Comté de Beauuais à l'Eueſque Roger.

L'on remarque qu'il n'y a pas plus de quatre cents ans que l'on appelle Beauuais Pairie. Pour Chaalons, il eſt certain que dés l'an 963. il n'eſt ſubiect à aucun des grands du Royaume. Et les Archeueſques de Reims, de ce temps là eſtoient en tres-grande authorité par-deſſus les autres grands du Royaume, ayant deſia le Comte de Reims le droict de battre monnoye, octroyé par Louys d'Outremer, l'an 937. & fut erigé en Duché & Pairie par le Roy Robert l'an 1079.

DE L'ESLECTION DES DVCHEZ ET PAIRIES qui ſubſiſtent auiourd'huy en France.

VENDOSME, DVCHE' ET PAIRIE.

I.

LE Comté de Vendoſme eſt venu en la ſeconde branche de la maiſon de Bourbon par le mariage de Iean de Bourbon, fils de Iacques Comte de Ponthieu, auec Catherine heritiere dudit Comté, fut erigé en titre de Duché & dignité de Pairie par François premier en Feburier l'an 1514. verifié en Parlement le cinquieſme Mars enſuiuant, & en la Chambre des Comptes le treizieſme May 1516. & eſt au premier volume des Ordonnanc. de France 1. p. 16.

ANNOTATION.

LEs conſiderations pour ladite Pairie, ſont les ſeruices, la proximité du ſang, & que ledit Comté eſt de grand reuenu, auec les Baronnies & Seigneuries y annexees: à ſçauoir, Montdoubleau, Montoire, Lauerdin & Sainct Calais, tenuë à vne ſeule foy & hommage de la Couronne, auec exemption de iuriſdiction, fors en cas royaux & reſſort au Parlement de Paris, à la charge qu'au deffaut des maſles la Pairie demeurera eſteinte, demeurant

Digitized by Google

ſeulement la qualité de Duc, pour les femelles & ayans cauſe, de ſorte qu'il ſemble que Cæſar, fils naturel du feu Roy Henry quatrieſme, & de Madame la Ducheſſe de Beaufort donataire de ladite Duché, ne peut valablement retenir le titre de ladite Pairie, ſi la donation ne le porte, & faut qu'elle ſoit verifiee en la Chambre des Comptes, & encore il faut pour garder l'antiquité de la Pairie qu'il ſubſiſte en la perſonne du Roy donateur, qui l'a transferé de ſon viuant au donataire; car il eſt bien plus aiſé de cõtinuer vne choſe que de la faire reuiure de nouueau: Ceſte queſtion eſt traittee par Chopin, *lib. 3. de doman. fol.* 495. nouuelle edition, *an vetuſtus Franciæ Pariatus mutatione perſonarum nouus eſſe dicatur*, & reſoult que non en ces mots, *patritiatorum verius prædiorũm ſolariumque haberi quàm perſonæ attributum.* Mais ceſte diſtinction ne doit ſortir hors de ces termes, *dũmodò primæui patritiatus conceſſio finita non ſit, vltimi poſſeſſoris interitu, alioquin ſi prius extraneus patritialem eiuſmodi ducatum coemerit, illi nouum patritiatus diploma erit impetrandum, niſi antiquum nomineur & referatur ad omnes ſucceſſores*: Or eſt-il que Cæſar-Monſieur, à preſent Duc de Vendoſme eſt perſonne eſtrange, & ainſi la reſolution de la queſtion ſeroit contre luy. Ce qui n'eſt pas pourtant.

GVISE DVCHE' ET PAIRIE.

II.

LA Duché de Guiſe n'eſtoit lors que Comté, quand en faueur de Claude de Lorraine, il fut erigé en Duché & Pairie par le Roy François premier en Iãuier 1527. Verifié en Parlement le douzieſme Aouſt enſuiuant, en la Chambre des Comptes le cinquieſme Septembre audit an, & eſt au 2. vol. des ordonn. de France, p. 109.

ANNOTATION.

LEs conſiderations de ceſte creation, ſont les grands ſeruices, la reünion des anciens Duchez & Pairies à la Couronne, & la proximité du lignage (ce n'eſtoit qu'alliance: car il auoit eſpouſé Dame Anthoinette de Bourbon, de la maiſon de Vendoſme) on remarque que c'eſt la premiere Pairie creée pour Prince non du ſang: pour en joüyr par luy & ſes deſcendans maſles, & venans à deffaillir, la dignité de Pairie demeurera eſteinte, reſtant celle de Duché en ſon entier, auec reſſort immediat au reſſort du Parlement, exemption de iuriſdiction fors en cas royaux: la verification *eſt ad onus, quod dicta Paria extincta reſſortus dictarum terrarũ* (car il y a des terres annexees à ladite Duché & Pairie) *reuerteretur in ſtatũ qui ante creationem ducatus & Pariæ extabat*: & en la Chambre des Comptes, *ſaluis tamen Procuratori generali ſuis actionibus vbi in poſterum aliquid Baroniarum & dominiorum*, qui eſtoient vnis audit Duché par leſdites lettres: *de domanio aut ſubiectum redditui & vnioni ſeu incorporationi coronæ Franciæ reperiretur.*

MONTPENSIER DVCHE' ET PAIRIE.

III.

LE Comté de Montpenſier fut erigé en Duché & Pairie pour Louyſe de Bourbon de la branche de Montpenſier, & Lo[illegible] de Bourbon Prince de la Roche-guyon fils aiſné de ladite Dame, au mois de Feburier 1583. par le Roy François premier verifié en Parlement le 6. Mars audit an, & à la chambre des Comptes le 19. enſuiuant, & eſt au 3. vol. des ordonnan. de François premier fol. 144.

ANNOTATION.

CEcy en conſideration des grands ſeruices faits par les predeceſſeurs de l'vn & l'autre, la proximité du ſang auec l'vnion du Comte Dauphin d'Auuergne & autres terres à vne ſeule foy & hommage, lige de la Couronne, exemption de iuriſdiction, fors des cas egaux, à la charge qu'au deffaut de maſles ladite Pairie demeurera eſteinte, demeurant ledit titre de Duché ſeulement.

ELBOEVF DVCHE' ET PAIRIE.

IV.

LE Marquiſat d'Elbœuf fut erigé en Duché & Pairie pour Charles de Lorraine, Comte de Harcourt par le Roy Henry troiſieſme en Nouembre l'an 1581. verifié au Parlement le 29. Mars 1582.

Digitized by

ANNOTATION.

ET ce en conſideration de ſes grands ſeruices & de ſes predeceſſeurs,& que ledit Marquiſat,y comprins les terres & Baronnies vnies,eſt de grande eſtenduë & reuenu, pour en iouïr par luy, ſes hoirs maſles & femelles ou autres heritiers,& les tenir à vne ſeule foy & hommage de la Couronne,& ce faiſant diſtrait du Duché de Normandie,auec ſes appartenances & dependances vnies, exemption de iuriſdiction en ce qui concerne la Pairie ſeulement & non pour le regard des ſubiects d'icelle qui demeureront à leurs reſſorts & iuriſdictions ordinaires, auec la clauſe derogatoire aux Ordonnances pour les reünions à la Couronne à deffaut des maſles; & verifié au Parlement ſimplement & purement, & ce faiſant preſté le ſerment de Pair,& en conſequence de ce receu en l'eſtat de Conſeiller de la Cour. Nota que d'autant que leſdites lettres ſont adreſſantes à la Cour de Parlement de Normandie, qu'elles y ont deu eſtre verifiees, & que ce ſera ſans diſtraction de l'hommage dudit Duché de Normandie, comme ladite Cour, qui n'eſtoit lors qu'échiquier, l'ordonna, quand le Comté de Longueuille fut erigé en Duché l'an 1505. par le Roy Louys 12. pour François d'Orleans Comte de Dunois.

Mais il eſt plus à propos pour le ſeruice du Roy que les Duchez vnis à la Couronne, & qui neantmoins peuuent eſtre baillez en appanage aux puiſnez de France, ſoient deſtituez de ſi grands vaſſaux comme de Ducs; d'autant que leſdits appanages ne ſe pourroient preualoir de leur aſſiſtance & force contre le Roy ſouuerain,s'il arriuoit quelque guerre, & ſi on dit que le ſeigneur ſuſerain ou ſouuerain, eſt touſiours excepté : neantmoins leſdits vaſſaux n'ont pas touſiours ces conſiderations. C'eſt pourquoy pour euiter cét inconuenient, il faut autant que l'on peut faire que les grands fiefs releuent immediatement de la Couronne, à quoy peu de perſonnes iuſques à preſent ont prins garde,& ſoit notté.

NEVERS DVCHE' ET PAIRIE.

V.

LE Comté de Neuers fut erigé en Duché & Pairie pour Marie d'Albret & François de Cleues, au mois de Ianuier 1528. verifié en Parlement le 17. Feburier enſuiuant,& en la chambre des Comptes le 28. Feburier audit an.

ANNOTATION.

DV Tillet remarque au chap. des Pairs que ledit Comté de Neuers auoit eſté erigé en Pairie dés 1459. *Regiſtres Barbines fol.* 204. par le Roy Charles 7. en faueur de Iean de Bourgongne:cõfirmé par le Roy Louys 11. le penultieſme Iuillet 1464. & par le Roy Louys 12. autre creation faite par Eugilbert de Cleues en Mars 1505. enregiſtreé au Parlement. *Regiſtr. des Ordon. de Louys* 12. p. 179. *Choppin. de Domanio lib.* 3. *p.* 493. *derniere edition* 1605. Or par le narré des lettres en erection de Duché il eſt porté en conſideration des grands ſeruices faits à la Couronne par leurs progeniteurs, à ſçauoir Iean de Bourgongne, Duc de Brabant, Comte de Nemours, ayeul de ladite Marie d'Albret contre l'inuaſion des Bourguignons, & par Eugilbert de Cleues Comte d'Eu, à la conqueſte du Royaume de Naples, & de Iean d'Albret, Comte de Dreux & de Rethel,pere de ladite Marie, & de ceux faits à la conqueſte de Piedmont par ledit François de Cleues : & auſſi que ledit Comté a eſté tenu par ledit feu Iean de Bourgongne & ſes ſucceſſeurs apres luy en Pairie, & comme Pairs ont ſeruy au Sacre & Couronnement de nous & de nos predeceſſeurs, que ſa Majeſté crea en tiltre & dignité de Duché (ces mots ſeuls ſont adjouſtez, Pairie, preſuppoſent l'ancienne; & toutesfois par ce qui ſuit,ſemble que ladite Pairie ſoit renouuelee) pour joüyr dudit tiltre à vne ſeule foy & hommage de noſtre Couronne par ladite d'Albret, ſes hoirs tant maſles que femelles,ſucceſſeurs & ayans cauſe,& qu'ilspoſſedent iceluy Duché en quelque degré qu'ils ſoient ſucceſſeurs, & ayans cauſe proprietaire dudit païs, ores & pour l'aduenir, en tiltre, droict & prerogatiue de Pairie; ces derniers mots ſemblent operer comme creation de nouuelle Pairie; & ſoubs le reſſort du Parlement de Paris, ainſi que les autres Pairies : ſauf pour les cas royaux & priuileges, & outre le vouloir & conſentement de noſtredite couſine d'Albret;ſans toutesfois qu'il ſoit fait aucun preiudice à ſon droit de proprieté ou poſſeſſion,ou autrement octroyé à ſon fils vnique la dignité, nom & tiltre de Duc dudit païs :Si dõnons en mandemẽt, Que de ceſte preſente creation& erectiõ de Duché & Pairie,

(par ces mots non enunciatifs, mais diſpoſitifs, ſans doute l'on doit iuger Neuers nouuelle Pairie, & dire que l'ancienne a eſté eſteinte & amortie) ils facent, ſouffrẽt & laiſſent joüir noſdites couſine & couſin d'Albret & Cleues reſpectiuement : leſdites lettres verifiees, tant au Parlement qu'à la chambre des Comptes, purement & ſimplement : & eſt encore à remarquer que la preſceance fut debattuë, comme le rapporte Chopp. ibid. pag. 495. Louys de Gonſague Duc de Neuers de par ſa femme, par le Duc de Montmorency, à cauſe que ledit Duc de Montmorency diſoit y auoir mutation de perſonnes à ladite Pairie : & ſur ce ledit ſieur Duc de Neuers obtint lettres de declaration du Roy du 27. Feburier 1566. Toutesfois les parties oüyes, la cauſe fut appointee au Conſeil, en Iuin 1567. Le Duc d'Aumale querelant la meſme preſceance, fut adiugee au Duc de Neuers en ce terme, que les Ducs de Neuers precederoient les Ducs d'Aumale, pour monſtrer que l'on ne iugea pas la dignité des maiſons, eſtans tous deux Princes eſtrangers, mais par le rang de leur Pairie. L'Arreſt de la Cour eſt du cinquieſme Septembre 1579. & encore le meſme autheur remarque vne diſpute aduenuë pour la preſceance entre les Ducs de Guiſe & de Neuers en l'an 1553. qui fut iugee au profit du Duc de Guiſe par l'ordre d'erection des Pairies : ainſi l'on n'eut eſgard qu'à la derniere erection de celle de Neuers cy rapportee ; qui eſt la raiſon pourquoy elle eſt cy miſe en rang contre l'ordre de du Tillet.

AVMALE DVCHE' ET PAIRIE.

VI.

LE Comté d'Aumale fut erigé en Duché & Pairie, ſoubs le nom de François de Lorraine fils aiſné de Claude Duc de Guiſe, par le Roy Henry ſecond à ſon aduenement à la Couronne, au mois de Iuillet 1547. verifiee en Parlement le cinquieſme Ianuier l'an 1548. & à la chambre des Comptes le douzieſme deſdits mois & an.

ANNOTATION.

LEdit Comté d'Aumale fut erigé en Duché en faueur des recommandables ſeruices dudit François, & qu'au Sacre du Roy Henry ſecond, il auoit ſeruy de Pair, pour en joüir par luy du tiltre, & par Claude de Lorraine ſon frere enſuiuant le contract de mariage de luy & Françoiſe de Buze fille de la Comteſſe de Valentinois, Diane de Poictiers, à la charge que ladite Pairie demeurera eſteinte à faute de maſles, demeurant ledit Duché en ſa qualité auec exemption du reſſort fors en cas royaux : verifié en Parlement pour la directe iuriſdiction au Parlement, pour les cas concernans ſeulement la Pairie.

MERCOEVR DVCHE' ET PAIRIE.

VII.

LA Principauté de Mercœur fut erigee en Duché & Pairie pour Nicolas de Lorraine, Comte de Vaudemont, par le Roy Charles neufieſme au mois de Decembre 1569. verifié en Parlement ; auec lettres de ſur-annation du Roy Henry troiſieſme du 20. Aouſt l'an 1576. Ie n'ay trouué la verification de la chambre des Comptes.

ANNOTATION.

CE fut fait en faueur de ce que ledit Nicolas ſe ſeroit interpoſé & aydé à la paix d'entre le Roy Henry ſecond & le Roy d'Eſpagne, & auſſi pour la grande prudence, ſoing & vigilance, auec laquelle il a adminiſtré les biens & eſtats de Meſſire François Duc de Lorraine, pendant ſa Minorité : Ioint la grandeur de la maiſon dont il eſt extraict, & que ladite Principauté eſt compoſee de pluſieurs bonnes villes, bourgs, bourgades & chaſteaux, & de pluſieurs vaſſaux, comme Comtez & Baronnies, pour joüir de ladite Duché & Pairie, tant maſles que femelles à touſiours, & tenir de la Couronne de France, & pource eclypſee du païs & Duché d'Auuergne, pour le regard de la foy & des droicts de Pairie, auec reſſort au Parlement de Paris, pour ce ſeulement, auec derogatoire à l'ordinaire pour la reunion des Duchez, Marquiſats & Comtez à la Couronne, & meſme à l'inſtitution, ou que l'on pourroit pretendre le nombre des Pairs eſtre prefix.

MONT-

Digitized by Google

MONTMORENCY DVCHE' ET PAIRIE.

VIII.

LA Baronnie de Montmorency fut erigee en Duché & Pairie pour Anne de Montmorency, Conneſtable de France, par Henry ſecond au mois de Iuillet 1551. verifié au Parlement le 4. Aouſt, & en la chambre des Comptes le 5. enſuiuant audit an.

Du Tillet pag. 38. met ladite erection en Iuillet 1546. & ſe trouue au vol. 2. des Ordonn. du Roy François 1. p. 186.

ANNOTATION.

ET ce en faueur des grands & recommandables ſeruices, & que c'eſt la premiere Baronnie de France, & de la Nobleſſe de ſes predeceſſeurs, ſpecialement de Matthieu de Montmorency Conneſtable de France ſoubs Philippes Auguſte, à la charge que deffaillans les maſles, la Pairie demeurera eſteinte, reſtant ſeulement le tiltre & la dignité de Duché ſans diſtraction de reſſort.

PONTHIEVRE DVCHE' ET PAIRIE.

IX.

LA Comté de Ponthieure fut erigee en Duché & Pairie pour Sebaſtian de Luxembourg, Comte de Ponthieure, Vicomte de Martigues, par Charles 9. en Septembre 1569. verifie en Parlement le 15. dudit mois, & en la chambre des Comptes le ſeptieſme Octobre enſuiuant.

ANNOTATION.

EN conſideration des grands ſeruices, dignité & grandeur de la maiſon de Luxembourg, dont aucuns ont eſté Empereurs & alliez és maiſons de France, Bourgongne, Sauoye, & Bretagne, & de la proximité du ſang & lignage: pour en joüir par ſes hoirs & ſucceſſeurs tant maſles que femelles, tant pour le regard du Duché, que de la Pairie: lequel Duché eſt deſ-vny ſeulemẽt pour la Pairie du Duché de Bretagne, & ſans que luy & ſes ſucceſſeurs ſoient forclos d'aſſiſter aux Eſtats de Bretagne, comme les Comtes de Ponthieure ont accouſtumé d'y aſſiſter, auec l'exemption de iuriſdiction, fors les cas royaux & reſſort au Parlement de Bretagne, excepté pour les cas & droicts de la Pairie, & à la charge qu'au deffaut des maſles & des femelles ja procreées ou qui pourroient eſtre procreées dudit de Luxembourg, ou que leſdits enfans n'ayent aucuns maſles, tellement que la ligne maſculine vienne à faillir, la dignité de Duc & Pair demeurera eſteinte, & ladite terre & ſeigneurie retournera en ſon premier eſtat de Comté de Ponthieure. La Cour en verifiant ladite Pairie a approuué le reſſort audit Parlement de Bretagne, excepté és cas concernans la Pairie & ſans tirer à conſequence. A la charge qu'il viendra faire le ſerment à la Cour.

MAYENNE DVCHE' ET PAIRIE.

X.

LE Marquiſat de Mayenne fut erigé en Duché & Pairie pour Charles de Lorraine fils ſecond de François Duc de Guiſe par le Roy Charles 9. au mois de Septembre 1573. verifié au Parlement le 24. deſdits mois & an.

ANNOTATION.

EN faueur des grands & ſignalez ſeruices que Claude & François de Lorraine Ducs de Guiſe, pere & aveul, & de ceux de Henry Duc de Guiſe ſon frere aiſné, & particulierement de ce qu'il deffendit Poictiers & les ſiens durant les troubles, és ſieges & batailles dernieres, pour en joüir par luy & ſes ſucceſſeurs, & ayans cauſe tant maſles que femelles, auec les Baronnies & terres reünies, & les tenir à vne ſeule foy & hommage de la Couronne, auec exemption de iuriſdiction, fors en cas royaux & reſſort au Parlement de Paris: & neantmoins que ledit Duché & Pairie pourra eſtre ſeparé & ſubdiuiſé, comme ſi leſdites terres n'eſtoient vnies. Si donnons en mãdement &c. à ce qu'ils ayẽt à faire joüir luy, ſeſdits hoirs, & ayans cauſe dudit Duché & pairie: nonobſtant que les filles n'ayent accouſtumé d'y ſucceder.

Digitized by Google

PINEY DVCHE' ET PAIRIE.

XI.

LA Duché de Piney fut erigée en Pairie par le Roy Henry troiſieſme au mois d'Octobre 1581. pour François de Luxembourg verifié au Parlement le trentieſme Decembre auditan.

ANNOTATION.

LE Duché a eſté erigé en Decembre 1576. par le Roy Henry troiſieſme, pour ledit François de Luxembourg, & à iceluy reüny pluſieurs terres y mentionnees pour en jouyr par iceluy ſieur de Luxembourg & ſes hoirs, tant maſles que femelles, & ayans cauſe, à vne ſeule foy & hommage, à cauſe de la Baronnie & groſſe tour du Louure, (auparauant il releuoit du Comté de Chaumont en Baſſigny) auec reſſort au Parlement de Paris immediatement & ſans aux cas Preſidiaux, que les ſubiets dudit Duché ſeroient tenus de ſe pourueoir au Preſidial dudit Chaumont, les cas royaux y ſont exceptez. Il y a derogatoire à l'Edict de Moulins, pour l'vnion des Duchez, Marquiſats & Comtez, à faute de maſles, & ladite erection de Duché verifié en Parlement, apres pluſieurs, & ſans tirer en conſequence le 28. Septembre 1577. & en la chambre des Comptes le neufieſme Aouſt 1528. & depuis ledit Duché fut erigé en Pairie par le Roy Henry troiſieſme pour en jouyr par ledit ſieur de Luxembourg, ſes hoirs & ſucceſſeurs maſles & femelles & ayans cauſe: leſdites erectiõs de Duché & Pairie faites en faueur de la grandeur Imperiale & Royale maiſon de Luxembourg, dont ſont ſortis quatre Empereurs, Marquis du Sainct Empire, Conneſtables, & Mareſchaux de France, & du coſté maternel, Bonne de Luxembourg, mariee au Roy Iean, les Roys de France 5. 6. & 7. & ſuiuans, les maiſons d'Anjou, de Berry & de Bourgongne, & des grandes alliances d'icelle maiſon auec la France, l'Angleterre, l'Autriche, Hongrie, Dannemark, Sauoye, Lorraine, Cleues, Neuers, Flandres, Bar, Brabant, Anguien, & auec tous les Princes & Potentats d'Allemagne, & en conſideration des graces & ſignalez ſeruices de luy & de ſes predeceſſeurs faits à ceſte Couronne par Valerian & Charles de Luxembourg, Conneſtable, & Anthoine de Luxembourg Mareſchal de France.

AIGVILLON DVCHE' ET PAIRIE.

XXI.

LA Baronnie d'Aiguillon fut erigee en Duché & Pairie pour Henry de Lorraine, fils aiſné de Charles Duc de Mayenne, par le Roy Henry quatrieſme au mois d'Aouſt 1599. verifié au Parlement le deuxieſme Mars 1600.

ANNOTATION.

EN faueur des ſeruices dudit ſieur Duc de Mayenne ſon pere & de ſes predeceſſeurs faits à ceſte Couronne, & de la proximité dont il nous touche, tant de ſa perſonne que de noſtre tres-chere couſine Henriette de Sauoye ſon eſpouſe mere dudit Henry, & auſſi en conſideration du mariage contracté entre luy & noſtre tres-chere & tres-aymee couſine Henrye de Gonſague, fille du feu ſieur Duc de Neuers & de la Ducheſſe de Neuers ſon eſpouſe: ladite Baronnie erigee en tiltre de Duché & Pairie, y annexees & vnies, les Baronnies de Montpeſac, Sainct Liuradie, Madaillan & Bleuirat, pour en jouyr par ledit Henry, ſes ſucceſſeurs, & ayans cauſe perpetuellement & à touſiours, à vne ſeule foy & hommage de nous & de noſtre Couronne, à cauſe de noſtre chaſteau du Louure, auec attribution du reſſort immediatement des appellations du Bailly ou Seneſchal ducal eſtably audit lieu d'Aiguillon & des terres y annexees au Parlement de Bourdeaux, entre les ſubiets de ladite Pairie, & pour le regard des cauſes, où il aura intereſt à la Cour de Parlement de Paris, ancien reſſort des Pairs de France, ſoit en premiere inſtance ou pour appel, ainſi que bon luy ſemblera, & exception des cas royaux, auec la derogatoire aux Edicts & Ordonnances, touchant l'vnion des Duchez, Marquiſats & Comtez à la Couronne, au deffaut des maſles: leſdites lettres ſont verifiees au Parlement purement & ſimplement, apres le ſerment de fidelité fait au Roy.

ROHAN

ROHAN DVCHE' ET PAIRIE.

XII.

LE Vicomté de Rohan erigé en Duché & Pairie pour Henry de Rohan, ſieur de Leon, par le Roy Henry quatrieſme au mois d'Auril 1603. verifié en Parlement à Paris le 7. Aouſt audit an, & en celuy de Bretagne le 16. Octobre audit an, & en la chambre des Comptes le 28. May 1604.

ANNOTATION.

CEſte declaration eſt fondee ſur l'ancienne nobleſſe & vertu de ſes predeceſſeurs, meſmé de noſtre oncle, René, Vicomte de Rohan ſon pere, & des ſiens, que ceux de ceſte maiſon ont tenu les premiers rangs en l'eſtabliſſement de ce Royaume, prés des Roys de France & de Nauarre, & des anciens Roys & Ducs de Bretagne, & pour la grande & belle lignee des perſonnes illuſtres qui en ſont deſcenduës en ligne maſculine, depuis 1200. ans. Que ledit Vicomté contient pluſieurs villes cloſes, & plus de 40. paroiſſes & pluſieurs fiefs & arriere fiefs qui en releuent, pour iouïr de ladite Duché & Pairie par ledit ſieur de Rohan, & ſes ſucceſſeurs maſles, à la charge que venant à deffaillir, ladite qualité de Duc & Pair demeurera eſteinte, & releuera iceluy Duché & Pairie de la Couröne à vne ſeule foy & hommage, auec reſſort immediat au Parlement de Bretagne: verifié à la Cour de Parlement de Paris, aux charges de tiltre & prerogatiue d'honneur ſeulement de Duc & Pair, iuſques à ce qu'il ait ſatisfait à indemnité pour la diminution du domaine & droicts de iuriſdiction, & que les cauſes de la Pairie ſeront traittees & iugees en la Cour de Paris priuatiuement à la Cour de Parlement de Bretagne, & ſans tirer à conſequence: auſquelles charges & conditions ledit ſieur de Rohan a fait fermēt à la Cour de Duc & Pair le ſeptieſme Aouſt 1603. & au Parlement de Bretagne leſdites lettres ont eſté enregiſtrees, à la charge que les ſubiects dudit Duché & Pairie, ne pourront eſtre diſtraicts hors dudit Parlement, & qu'il en apportera les lettres de declaration de ſa Majeſté dans ſix mois, & ſans preiudice des droicts des oppoſans & des cas reſeruez aux iuges royaux.

IOYEVSE DVCHE' ET PAIRIE.

XIII.

LE Vicomté de Ioyeuſe fut erigé en Duché & Pairie, pour Anne Vicomte de Ioyeuſe par le Roy Henry troiſieſme en Aouſt 1582. verifié en Parlement le 7. Septembre audit an.

ANNOTATION.

EN faueur de l'alliance nouuellement contractee, par laquelle il eſtoit deuenu beau-frere de la Royne, ayant eſpouſé ſa ſœur, pour en iouïr par luy & apres ſon deceds par ſes enfans & ſes hoirs ſucceſſeurs, & ayans cauſe, & pour marcher, ſeruir & operer immediatement apres les Princes & auant tous autres Ducs & Pairs, non Princes; verifié au Parlement, apres pluſieurs iuſſions ſur les remonſtrances de la Cour, pour en iouïr par luy & ſes deſcendans en loyal mariage.

RETHELOIS DVCHE' ET PAIRIE.

XIV.

LE Comté de Rethelois fut erigé en Duché & Pairie pour Louys de Gonſagues & Henriette de Cleues ſon eſpouſe, Duc & Ducheſſe de Neuers, Comte & Comteſſe de Rethelois, en Decembre 1581. par le Roy Henry troiſieſme, verifié en Parlement le 13. deſdits mois & an.

ANNOTATION.

LAdite erection faite à cauſe de la grande eſtenduë dudit Comté, qui a ſix villes cloſes, y compriſe la Baronnie de Rozay, vnie & incorporee, pour en iouïr par eux, leurs hoirs, & ſucceſſeurs, maſles & femelles, & ayans cauſe à perpetuité au tiltre & dignité de Duché: Nota que le mot de Pairie n'eſt point repeté. Verifié au Parlement pour en iouïr, luy & ſes ſucceſſeurs.

Digitized by Google

HALVYN DVCHE' ET PAIRIE.

XV.

LE Marquiſat de Magnelay, compoſé de 16. ou 17. villages, fut en l'an 1586. creé & erigé en Duché & Pairie de France, ſous le tiltre d'Aluyn par le Roy Henry troiſieſme en faueur du Seigneur & Dame de Magnelay, en conſideration des ſeruices rendus par ceux de la maiſon de Pienne, & pour la memoire de celle d'Aluyn en Flandres.

ANNOTATION.

LEdit Seigneur de Magnelay a eu vn fils, lequel il a ſurueſcu, & luy decedé, ſa femme a porté le tiltre de Doüairiere & Ducheſſe d'Aluyn, attendu que ladite creation auoit eſté faite, tant pour ledit deffunct ſon mary que pour elle, ladite Dame Doüairiere, viuant encore le Roy Henry 4. le Roy Louys 13. à preſent regnant, ſous la tutelle de la Royne ſa mere, en conſideration des ſeruices de Monſieur le Duc d'Eſpernon, de ceux de la maiſon de Candale & de Pienne, a continué ledit Duché & Pairie és perſonnes du Comte de Cãdale, fils aiſné dudit Seigneur Duc d'Eſpernõ, qui a eſpouſé la fille vnique de la Marquiſe de Magnelay petite fille dudit ſieur Duc d'Aluyn, & en tant que beſoing eſtoit l'a de nouueau creé & erige par lettres patentes en l'an 1611. verifié en Parlemẽt le 28. May audit an, & ledit ſieur de Candale apres ſermẽt par luy preſté, a eſté receu audit Parlement par Arreſt d'iceluy du 23. Auril 1614. lequel ſieur de Candale, pretend l'ordre & le rang dudit Duché d'Aluyn en ſon erection premiere, en conſequence deſdites lettres, portans continuation, comme ſi ladite Duché n'euſt point vaqué. Du depuis la Dame Marquiſe de Magnelay a fait diſſouldre ledit mariage de ſa fille d'auec ledit ſieur Comte de Candale, pour quelques raiſons iuſtes & legitimes: de ſorte que ladite Comté d'Aluyn reduite en Duché & Pairie, elle a eſpouſé en ſecondes nopces le Comte de Nantheuil fils du Comte de Schombergh, qui à raiſon dudit mariage prend le nom, la qualité & le tiltre de Duc & Pair d'Aluyn.

MONTBASON DVCHE' ET PAIRIE.

XVI.

LE Comté de Montbaſon erigé en Duché & Pairie, pour Louys de Rohan, Comte dudit lieu, par le Roy Henry troiſieſme au mois de May 1588. verifié en Parlement à Tours le 27. Auril 1589. & en la chambre des Comptes le 7. May audit an.

ANNOTATION.

EN conſideration de la haute & ancienne maiſon de ceux de Rohan, deſcendans (comme ils diſent) du premier Roy de Bretagne, qui a continué depuis 1100. ans touſiours de maſle en maſle, & des alliances qu'ils ont euës aux plus grandes maiſons de la Chreſtienté, & des grands & ſignalez ſeruices faits par ſes predeceſſeurs, ſpecialement par Pierre de Rohan, Seigneur de Gié, Mareſchal de France, à la iournee de Fornoüe, pour jouïr deſdits Duché & Pairie, eſquels ſont vnis & incorporez les Baronnies de Saincte Maure, Monaſtere & la Haye, pour luy & ſes ſucceſſeurs maſles ſeulement de luy deſcendans, & les tenir en foy & hommage de la Couronne, aux exemptions de iuriſdiction & appel deſdites terres vnies pardeuant le Bailly ducal dudit Montbaſon, & par appel à la Cour, à la charge que deffaillans les maſles, la qualité de Duc & Pair ſera eſteinte & retournera ladite terre en l'eſtat qu'elle eſtoit. La Cour verifiant leſdites lettres, pour le regard de la qualité, rang, dignité & authorité de Duc & Pair, l'a receu au ſerment, & pour la diſtraction du reſſort, reglement & indemnité requiſe par Monſieur le Procureur General & autres ordonnances, qu'ils ſeront oüys en leurs oppoſitions pour y eſtre reglez, ainſi que de raiſon, & à la chambre des Comptes, aux conditions portees par l'Arreſt de la Cour, & ſans preiudice des droicts du Roy, pour leſquels ſera informé dans ſix mois en la maniere accouſtumee.

VENTADOVR DVCHE' ET PAIRIE.

XVII.

LE Duché de Ventadour fut erigé en Pairie par Henry troiſieſme au mois de Iuin 1589.

Annotation.

Digitized by Google

ANNOTATION.

AVparauant c'eſtoit vn Comté qui fut erigé en Duché au mois de Feburier par Henry troiſieſme pour Gillebert de Leui, ſes hoirs & ſucceſſeurs maſles: laquelle erection fut verifiee au Parlement le 13. May audit an.

Le Procureur general ſtipulant, & du conſentement d'iceluy de Leui, la reuerſion dudit Duché à la Couronne, à deffault de maſles, & en la chambre des Comptes le troiſieſme Iuin audit an, aux charges & conditions portees par l'Arreſt de la Cour, la verification de la Pairie au Parlement, fut faite par conſequent des lettres du Roy quatrieſme pour joüir de la meſme grace accordee audit feu Gilbert, pere pour Meſſire Anne de Leui ſon fils, le tout à la charge de reuerſion & des clauſes portees par l'Arreſt de la Cour du 13. May, 1578. interuenu ſur les lettres d'erection dudit Duché & ſans aucune choſe innouer en la iuriſdiction & reſſort accouſtumé, & depuis par lettres de la declaration dudit Roy Henry 4. du 9. Iuin 1609. verifiees en Parlement le 3. Iuillet audit an & en la chambre des Comptes le iour de enſuiuant, ladite clauſe & charge de reuerſion a eſté leuee & oſtee.

THOVARS DVCHE' ET PAIRIE.

XVIII.

LA Duché de Thoüars erigee en Pairie pour Claude de la Trimoüille Duc dudit lieu en Aouſt 1595. verifié en Parlement le 7. Decembre 1599. & ce par Henry 4.

ANNOTATION.

LEdit Duché de Thoüars erigé au mois de Iuillet 1563. par le Roy Charles 9. en conſideration des ſeruices de ceux de la maiſon de la Trimouille, & ſpecialement de feu Louys, Seigneur de la Trimouille, Lieutenant du Roy Charles 8. en la bataille de Sainct Aubin, & en la iournee de Marignan, & en la bataille de Pauie, il combatit prés du Roy François premier, où il fut tué, & que Charles de la Trimouille, Prince de Talmond ſon fils, fut auſſi tué à ladite iournee de Marignan, & pour ſes grands & ſignalez ſeruices, & de l'antiquité & haute nobleſſe de ladite maiſon de la Trimouille, & pour les ſeruices faits par ledit Claude de la Trimouille en ces guerres dernieres aux ſieges & batailles, & ſpecialement en celle d'Yury, & pour ſes merites & alliances qu'il a auec ſa Majeſté, elle auroit vny à ladite qualité de Duc celle de Pair de France, pour en joüir par luy & ſes ſucceſſeurs, maſles tant ſeulement, & d'abondant diſtraict de la iuriſdiction du Seneſchal de Poictou, la iuſtice dudit Duché & Pairie, fors les cas royaux, & pour tenir iceluy Duché & Pairie du Roy, à cauſe de ſa Couronne, & à deffaut de maſles, la qualité de Pair demeurera eſteinte, & la terre en l'eſtat qu'elle eſtoit auparauant: auec la derogatoire aux ordonnances pour la reunion deſdits Duchez, Marquiſats & Comtez à la Couronne. Verifié en Parlement pour joüir du tiltre & prerogatiue de Pair & ſans preiudice à la reunion au Domaine de la Couronne pretenduë par le Procureur General du Roy du Vicomté de Thouars.

ESPERNON DVCHE' ET PAIRIE.

XIX.

LA Baronnie d'Eſpernon erigee en Duché & pairie pour Iean-Louys de Nogaret, de la Valette, par le Roy Henry troiſieſme en Nouembre 1581. verifié en Parlement le 27. Nouembre audit an.

ANNOTATION.

LAdite erection eſt fondee ſur l'antiquité & nobleſſe de la maiſon de Nogaret & du hardy exploict fait pour l'honneur & exaltation de ce Royaume, ſous le regne de Philippes le Bel, par le ſieur de Nogaret grand Seneſchal de Beaucaire, dont eſt iſſu par ſuitte de longues annees, ledit ſieur Duc d'Eſpernon, & en faueur des ſeruices de feu Meſſire Iean de Nogaret ſieur de la Valette, Cheualier de l'Ordre, & que la Baronnie d'Eſpernon auroit eſté tenuë cy deuant par les Comtes de Vendoſme & depuis par les Ducs de Bretagne, pour en joüir par luy, ſes enfans maſles & femelles à touſiours, & perpetuellement, auec reſſort au Parlement & exemption de iuriſdiction, fors en cas royaux, & parce que nous entendons (portent leſdites lettres) honorer ledit ſieur d'Eſpernon du mariage de l'vne des ſœurs de noſtre tres-chere & tres-aimee eſpouſe & compagne, la Royne,

Digitized by Google

comme le Duc de Ioyeuſe noſtre beau-frere, voulons qu'il ait ſeance, voix & opinion apres les Princes immediatement, & auant tous autres Ducs & Pairs, fors ledit Duc de Ioyeuſe, auec la derogatiue en l'vnion des Duchez, Marquiſats & Comtez à la Couronne; verifié en Parlement purement & ſimplement, apres auoir ouy Meſſieurs les Preſidents de Thou & Preuoſt en leur creance, & ce faiſant a eſté receu Pair de France, & en conſequence Conſeiller de la Cour, & a fait le ſerment pource requis, & profeſſion de foy qu'il a iuré. Nota que ledit ſieur Duc n'a eſpouſé la ſœur de la Royne, ains l'heritiere de Candale, & partant ſemble qu'il y auroit quelque difficulté ſur la preſceance fondee ſur ledit futur mariage, qui ne s'eſt enſuiuy.

RAIZ DVCHE' ET PAIRIE.

XX.

LE Comté de Raiz erigé en Duché & Pairie pour Albert de Gondy & Claude & Catherine de Clermont ſa femme, Comte & Comteſſe dudit Raiz par le Roy Henry troiſieſme au mois de Nouembre 1591. verifié au Parlement le 20. Mars 1592.

ANNOTATION.

EN conſideration que ledit Comté eſt de grande eſtenduë & grand reuenu, que ſes predeceſſeurs on tenu le premier rang de Magiſtrats en la Republique de Florence, comme ſouuerainement, & comme tels ont poſſedé de beaux Palais & ſomptueux edifices faits dedans & dehors Florence, ainſi qu'il fut verifié, lors qu'il fut fait Commandeur du Sainct Eſprit. (Nota, nobleſſe de Florence) & pour ce les ſeruices qu'il a rendus en ſix batailles cy deſnommez & de pluſieurs ſieges en Piemont, font ſçauoir en quelle qualité il y eſtoit. C'eſt la queſtion, car on en parle diuerſement: pour joüir par eux & le ſuruiuant d'eux, & apres par leurs hoirs & maſles, tant que la ligne maſculine durera, diſtrait de la foy & hommage, & reſſort de Bretagne; Pour le regard de la Pairie, cauſe & droicts concernans icelle, & ſans que ladite qualité luy puiſſe nuire & à ſes ſucceſſeurs maſles, pour aſſiſter aux Eſtats de Bretagne, en qualité de Comte, Baron & Doyen de Raiz, verifié au Parlement, apres pluſieurs iuſſions, en faiſant le ſerment accouſtumé & prealablement celuy de Mareſchal de France. Ce fait & apres a fait celuy de Duc.

FRONSAC DVCHE' ET PAIRIE.

XXI.

LE Marquiſat de Fronſac fut erigé en Duché & Pairie pour François d'Orleans, Comte de Sainct Paul, Gouuerneur & Lieutenant General en Picardie, par le Roy Henry 4. en Ianuier 1608. verifié en Parlement le 18. Feburier enſuiuant & en la Cour de Bourdeaux, au reſſort de laquelle eſt ledit Duché de Fronſac, le 26. iour de Mars 1610.

ANNOTATION.

EN faueur des grands & ſignalez ſeruices que ceſte Couronne a reſſenty ſucceſſiuement de ceux de la maiſon de Longue-ville, depuis le Comte de Dunois, duquel ils ſont deſcendus, qui viuent encore en la memoire de ceux qui en ont receu le fruict, à la charge de le tenir à foy & hommage de la Couronne, l'ayant deſ-vny & demembré de ladite Duché de Guyenne au Comté de Perigord, duquel il releuoit, pour le regard de la foy & hommage & des droicts & dependances de Pairie ſeulement, veut qu'il ait opinion & voix deliberatiue en la Cour de Parlement de Paris, à la charge qu'au deffaut d'hoirs maſles ladite dignité de Duché & Pairie ſera eſteinte & ſupprimee & retournera la iuriſdiction en ſon premier eſtat.

DAMVILLE DVCHE' ET PAIRIE.

XXII.

LA Baronnie de Damuille erigee en Duché & Pairie pour Charles de Montmorency, Admiral de France, fils & frere de Meſſieurs Anne & Henry, Conneſtable de France, par le Roy Louys 13. en Septembre 1610. verifié en Parlement le 30. Decembre audit an.

ANNOTATION.

EN faueur de ſes ſeruices, & inſtruit par l'exemple des Roys ſes predeceſſeurs & autres Princes qui ont eu la charge des plus grands eſtats du monde, combien il eſt vtile & important de remunerer & recognoiſtre dignement par tous hauts honneurs, charges, tiltres & dignitez, les hommes vertueux, & qui par dignes exploits en grands & importans affaires, donnerent preuue de leur ſuffiſance & capacité, pour non ſeulement les faire perſiſter

Digitized by Google

en leurs fidelitez accouſtumees & les accroiſtre & redoubler, mais auſſi pour prouoquer tous autres de les ſuiure & imiter, & ayant miſe en conſideration l'antiquité grande & la nobleſſe de la maiſon de Montmorency; le nombre des perſonnages illuſtres, & excellens & magnanimes, qui en ſont iſſus, les dignes & recommandables ſeruices qu'ils ont ſucceſſiuement fait à la deffence de la Couronne & conſeruation en ſon entier, de l'authorité de leurs Roys, ſans iamais s'en eſtre departis ny deſuoyez, & telle qu'entre-autres Matthieu de Montmorency en l'an 1222. auroit ſous Philippes Auguſte eſté honoré de l'eſtat de Conneſtable de France, comme depuis Anne & Henry de Montmorency ſes pere & frere, & autres conſiderations contenuës en ladite erection; auſſi que ladite Baronnie fut en l'an 1551. accreuë & augmentee par l'vnion y concedee des ſeigneuries de Couurilles grandes & petites minieres, de laquelle par ainſi ſont à preſent tenus pluſieurs beaux fiefs aſſis en 35. bonnes diuerſes parroiſſes, toutes dependantes dudit chef de Damuille, tenu & mouuant de ſa Majeſté, à cauſe de ſa Chaſtelenie de Bretheuil au Duché d'Eureux, en laquelle Baronnie, il y a tout droict de iuſtice, haute, moyenne & baſſe, pour en joüir & vſer par ledit Charles de Montmorency, de ſon viuant & apres ſon deceds pour les enfans maſles procreez de luy en loyal mariage, & au cas qu'il decede ſans enfans maſles, par Henry de Montmorency ſon nepueu, & à ſon deffaut & apres luy ſes hoirs maſles, auſſi iſſus de luy en loyal mariage, perpetuellement & à touſiours, en qualité de Duché & Pairie de France.

VSEZ DVCHE' ET PAIRIE.
XXIII.

LE Duché d'Vſez erigé en Pairie pour Iacques de Cruſol Duc d'Vſez par le Roy Charles neufieſme au mois de Ianuier 1572. en Parlement le troiſieſme Mars audit an, & en la chambre des Comptes le deuxieſme Ianuier 1577.

ANNOTATION.

AVparauant ladite Duché n'eſtoit que Vicomté, & fut erigé en Duché pour Anthoinette de Cruſol en l'an 1595. à la charge de retour à la Couronne à deffaut des maſles, auec exemption de iuriſdiction, fors és cas royaux, & reſſort au Parlement de Paris des cas concernans la Pairie, & pour le ſurplus, au Parlement de Thoulouſe, fors au cas Preſidial, la verification de la Cour porte qu'il a eſté receu au ſerment, fait profeſſion de foy & l'a iuré.

BEAVFORT DVCHE' ET PAIRIE.
XXIIII.

LE Comté de Beaufort fut erigé en Duché & Pairie par le Roy Henry quatrieſme pour Ceſar ſon fils naturel & la Marquiſe de Monceaux ſa mere par lettres de Iuillet 1597. verifiees en Parlement le 10. Iuillet audit an, & en la chambre des Comptes le premier Aouſt audit an.

ANNOTATION.

ENcore que ce Comté ne ſoit erigé en Duché & Pairie qu'en l'an 1597. Neantmoins le Roy par ſes lettres patentes de creation, veut que ladite Dame, Ceſar ſon fils, leurs ſucceſſeurs & deſcendans, tant maſles que femelles, tiennent rang & ſeance, immediatement apres les Ducs & Pairs de Montmorency, comme ſi elle auoit eſté erigee immediatement apres.

Les conſiderations de ladite creation ſont, que ledit Comté eſt vn des plus anciens & nobles Comtez de ce Royaume, qui auoit eſté poſſedé ſucceſſiuement par les Princes des maiſons de Foix, d'Albret & de Neuers, & acquis par ladite Dame de Monceaux, de Madame de Guiſe, heritiere en partie de ladite maiſon de Neuers, y vnies & incorporees la Baronnie de Iancourt & autres terres & ſeigneuries y nommees, pour en joüir par ladite Dame & ledit Ceſar fils naturel du Roy, leurs ſucceſſeurs, tant maſles que femelles à touſiours, à vne ſeule foy & hommage de ſa Majeſté, à cauſe de la Couronne; auec reſſort immediat au Parlement de Paris, des appellations, comme auparauant, en qualité de Bailly ducal, & auſſi qu'en premiere inſtance elle & ſes ſucceſſeurs pourroient, ſi bon leur ſemble, traitter, conduire & faire iuger au Parlement les cauſes, concernans la Pairie; ſuiuant l'ancien priuilege des Pairs, auec exemption de iuriſdiction des Iuges ordinaires, fors en cas royaux: & pour la preſceance, elle eſt fondee ſur l'amitié que porte ſa Majeſté à ladite Dame Marquiſe, & à l'hõneur que Ceſar ſon fils a d'eſtre iſſu de luy, lequel, & ſes ſucceſſeurs doiuẽt ſucceder audit Duché: la verification de la Cour eſt pure & ſimple, cõme celle de la chambre des Comptes.

Digitized by Google

BIRON DVCHE' ET PAIRIE.

XXV.

LA Baronnie de Biron erigee en Duché & Pairie pour Charles de Gontault ſieur de Biron, Mareſchal General de Camp des armees, & Mareſchal de France, Gouuerneur & Lieutenant General au païs & Duché de Bourgogne & Breſſe, par le Roy Henry quatrieſme au mois de Iuin 1598. verifié en Parlement le dernier iour deſdits mois & an.

ANNOTATION.

EN faueur de la vertu & generoſité qui reluit en la perſonne dudit ſieur de Biron, qui de ſoy-meſme eſt grande, & a de ſoy-meſme aſſez de luſtre pour auoir beſoing d'eſtre d'ailleurs recommandee à la Poſterité, fondees & éleuees, auec les merites de tant de longs & ſignalez ſeruices faits au Royaume par deffunct le Mareſchal de Biron ſon pere, & que le fils a continuez & augmentez, auec tant de fidelité & affection; que l'on peut à bon droict referer à ſes trauaux vne bonne partie de la gloire acquiſe à ceux qui ſoubs ſon authorité ſe ſont vertueuſement oppoſez à la cheute & ruine de l'Eſtat durant les dernieres eleuations, ne voulans neantmoins delaiſſer de faire cognoiſtre par vn teſmoignage particulier de tous ceux qui viendront apres ſa Majeſté, l'eſtime qu'elle fait des perſonnes ſi capables & ſi dignes, & ſur tout eterniſer autant qu'il luy ſera poſſible la memoire de tant de perils & hazards courus pour le ſalut de la Couronne, en tous les combats, rencontres, eſcarmouches, aſſemblees & batailles qui ſe ſont preſentees depuis 20. ans qu'il commença à porter les armes, où il s'eſt acquis tout ce qui ſe peut de gloire & d'honneur, ſe trouuant bleſſé de 32. bleſſures qui ſont autãt de marques honorables de ſa vaillance, & ayant paſſé par toutes les charges & grades qui l'ont peu rendre digne du commandement des principales armees: deſquelles luy ayant aux derniers troubles donné la conduite, il s'en eſt acquitté au tres-grand contentement de ſa Majeſté, au bien vniuerſel de luy & de ſes ſubiects, meſme au recent exploict du ſiege d'Amiens, vſurpé par les armes d'Eſpagne, auquel il a rendu tant de preuues de prudence & de vaillance, & s'eſt ſi ſouuent veu couuert du feu, du fer & du ſang de ſes ennemis, que ſa Majeſté ne peut que luy donner & attribuer vn tres-grand honneur & merite de la perfection & heureuſe iſſuë de ce ſiege, entre tous ceux qui l'ont genereuſement & fidellement ſeruy: Et ne pouuant rien adjouſter à la reputation d'iceluy, & conſiderant que le ſeul moyen qui luy reſte de le remercier & d'honorer ſa perſonne, enſemble la principale, & quelques-vnes de ſes terres & poſſeſſions du tiltre dont ſes predeceſſeurs Roys ont quelquesfois gratifié ceux qui auoient bien merité d'eux & du Royaume, afin d'exciter par meſme moyen vn chacun par cét exemple de ſuiure le chemin de ſa vertu & de ſes ſeruices: Depuis ayant eſté condamné à mort par Arreſt de la Cour de Parlement du dernier de Iuillet 1602. ladite Duché auroit eſté confiſquee & remiſe en ſa premiere nature, ayant ſa Majeſté fait don de ladite confiſcation au ſieur de Sainct Blancard ſon frere.

SVLLY DVCHE' ET PAIRIE.

XXVI.

LA Baronnie de Sully erigee en Duché & Pairie pour Maximiliã de Bethune Marquis de Rhoſny par Henry quatrieſme en Feburier 1606. verifié en Parlement le neufieſme Mars audit an, & en la chambre des Comptes le 15. deſdits mois & an.

ANNOTATION.

EN faueur des grands & ſignalez ſeruices vtiles à cét Eſtat & de ſes merites erigee, y annexees les Baronnies & Seigneuries de Molinfront, Sully, Sainct Gondon & la Chapelle d'Anguillon pour joüir deſdites Duché & Pairie par luy & ſes ſucceſſeurs maſles, tant que la ligne maſculine durera, & pour le tenir à la foy & hommage de la Couronne, à la charge que deffaillant la ligne maſculine la qualité de Duc & Pair demeurera eſteinte, & retournera en l'eſtat qu'elle eſtoit auparauant, auec derogatiue aux ordonnances, reüniſſant les Pairies, Marquiſats & Comtez à la Couronne à faute de maſles, la verification du Parlement eſt à la charge de donner de ſon conſentement recompenſe, tant des terres feodales que diſtraction de reſſort & dependances d'icelles, & a fait le ſerment accouſtumé & iuré fidelité au Roy.

CHASTEAV

Digitized by Google

CHASTEAV-ROVX DVCHE' ET PAIRIE.

XXVII.

LE Marquiſat de Chaſteau-Roux en Berry erigee en Duché & Pairie pour Henry de Bourbon, Prince de Condé, premier Prince du Sang, & premier Pair de France, par le Roy Louys XIII. en May 1616. verifiee en Parlement le 3. Aouſt enſuiuant.

ANNOTATION.

EN faueur de ce que les maiſons, terres & Seigneuries de ceux qui approchent de conſanguinité à la Majeſté, cõme faict ledit Seigneur Prince, ſoient releuees & remarquees par deſſus les autres de villes & qualitez, & dignitez conuenables & correſpõdantes à l'honneur qu'ils ont de luy appartenir, auſſi que ledit Marquiſat qui cy-deuant eſtoit poſſedé par deux diuers Seigneurs, a eſte reuny par ledit Seigneur, lequel par ce moyen ſe trouue le plus ancien & noble de tout le pays & Duché de Berry, mouuant de ſa Majeſté à vne ſeule foy & hommage d'vn grand domaine & reuenu, ville belle & grande aux droicts de Iuſtice & reſſort vulgairement appellé Chaſteau-roux, & dont ladite Seigneurie prend ſon nom, & à cauſe de laquelle il eſt recogneu fondateur de pluſieurs Colleges, Abbayes & communautez, & de luy ſont mouuans en plein fief pluſieurs villes, Baronnies, Chaſtellenies & Chaſteaux, places fortes, Iuſtices, terres & Seigneuries, d'aucunes deſquelles releuent pluſieurs fiefs, Iuſtices, arrierefiefs & retrofiefs lors au pays & Duché de Berry, Touraine, Blaiſois, Poictou & Bourbonnois, outre & ſans la ville de Chaſteaux-roux: appartient auſſi audit Seigneur Prince la Barõnie, Iuſtice & reſſort de la riuiere d'Indre, tenuë & mouuãt de ſa Majeſté, à cauſe du Comté de Blois, & ſous le reſſort du Bailliage dudit Comté, luy appartient pareillement le Domaine & Seigneurie de la Baronnie & ville de Chaſtre, mouuant en fief du Marquiſat de Chaſteau-roux, & eſtant neantmoins du reſſort & Iuriſdiction du Bailliage de Berry à Iſſoudun; comme au ſemblable les Baronnies de Commiers, S. Chartier, & le Bourg de Deolz: toutes leſquelles choſes ſont vnies à ladite Seigneurie, en ce qu'elles appartiennent audit Seigneur Prince, & les Iuſtices & ſuzeraineté, reſſort & Iuriſdiction dudit Chaſteau-roux, la rendent des plus belles de ce Royaume.

D'EV COMTE' ET PAIRIE.

XXVIII.

LA Comté d'Eu en Normandie erigee en Pairie en Aouſt 1458. par le Roy Charles VII.

ANNOTATION.

LE Roy Charles VII. l'erigea en Pairie, en faueur de Charles d'Artois, Prince du Sang, elle eſt à preſent poſſedee par Madame Catherine de Cleues, Ducheſſe, Douairiere de Guiſe, & eſt ſeule Comté en Frãce, non reunie à la Couronne. Il y a vne declaration du Roy Louys XI. que le Comte d'Eu iouïſſe pour ſon Comté des droicts de Pairie, nonobſtant le traicté faict auec M. Charles de France, Duc de Normandie, frere dudit Roy, le 15. Ianuier.

DVNOIS, DVCHE' ET PAIRIE.

XXIX.

LE Comté de Dunois fut erigé en Duché & Pairie par le Roy François premier, en faueur des ſeruices rendus aux Roys ſes predeceſſeurs par François d'Orleans, Comte de Dunois.

Digitized by Google

SOVS LE REGNE DV ROY LOVYS XIII.

heureusement regnant, quantité de Brevets de Ducs & Pairs de France, ont esté donnez à plusieurs Seigneurs par sa Maiesté, dont les noms s'ensuivent.

ESDIGVIERES erigee en Duché & Pairie, en faueur de Messire François de Bone, Mareschal de France, Lieutenant General pour le Roy en Dauphiné. Il a esté receu au Parlement de Paris.

Charles de Cossé, Mareschal de France. La Comté de Brissac erigee en Duché & Pairie.

Maillé erigé en Duché & Pairie pour Charles d'Albert, Sieur de Luynes, en l'annee 1619. receu au Parlement de Paris.

Honoré Albert Mareschal de France, creé Duc de Chausne, & Pair de France, receu au Parlement de Paris.

Roger de Bellegarde, Grand Escuyer de France, Duc de Bellegarde, & Pair de France.

Iean Louys de la Valette pourueu d'vn Breuet de Duc & Pair de France.

François de Silly, Comte de la Rocheguyon, pourueu d'vn Breuet de Duc & Pair de France.

François, Comte de la Rochefoucault pourueu d'vn Breuet de Duc & Pair de France.

AVparauant que de finir ce traicté de la Noblesse & du Gouuernemẽt, il est à remarquer ce qui suit, qui est mesme passé par Arrest du Priué Conseil du Roy du 10. Mars 1578.

Premierement la terre qui est erigee en Chastellenie doit auoir d'ancienneté haute Iustice, moyenne & basse sur les subiects d'icelle, droict de Foire, Marché, Preuosté, peage, & preeminences, sur tout és Eglises estans dedans ladite terre.

2. Il faut que la Baronnie soit composee de trois Chastellenies pour le moins qui seront vnies & incorporees ensemble, pour estre tenuës à vn seul hommage du Roy.

3. Que le Comte aura deux Baronnies & trois Chastellenies pour le moins, ou vne Baronnie & six Chastellenies vnies & tenuës comme dessus.

4. Le Marquisat sera composé de trois Baronnies & six Chastellenies vnies & tenuës du Roy.

Et finalement par Edict du Roy Henry III. par lequel est ordonné que d'oresnauant, aucun de quelque qualité, dignité & authorité qu'il soit, ne sera pourueu & creé Duc & Pair de France, si la terre & ses annexes qui seront ainsi erigez ne vallent de reuenu annuel, la somme de huict mille escus, & à la charge expresse, & non autrement qu'incontinent que celuy en la faueur & personne duquel sera faicte ladite creation de Duché & Pairie, & qu'il l'aura acceptee, & entré en iouïssance, sera decedé, soit qu'il ayt enfans masles ou femelles, descendans de luy en loyal mariage, ou qu'il n'ait point d'enfans en quelque sorte & maniere que ce soit, ladite terre, Duché & Pairie sera jointe, vnie & incorporee à son Domaine: cét Edict & declaration dudit Roy pour les erections des Duchez, Marquisats, & Comtez est au 5. vol. des Ordon. dudit Roy, fol. 37.

Venons maintenant aux autres Officiers de la Couronne, tous Princes ou bien grands Seigneurs.

27. Le Grand-Maistre, dont la charge est presque semblable à celle des anciens Maires du Palais, a surintendance sur tous les Officiers de la maison du Roy, & c'est à luy à faire toutes les annees l'estat de ceste maison, & d'appointer, ou desappointer iusqu'aux moindres Officiers, & leur commander: tellement qu'aucun de ceux qui sont aux gages du Roy en sa suite ordinaire, ne se doit dispenser de l'obeïssance du Grand-Maistre, & volontiers ceste estat est entre les mains des Princes, comme on le void auiourd'huy entre celles d'vn Prince du Sang. Et ceste charge de Grand-Maistre n'empesche pas qu'on n'en puisse auoir vne autre en mesme temps: veu qu'on a veu deux Grands-Maistres, dont l'vn, c'est à sçauoir Anne de Montmorancy estoit Connestable en mesme temps, & l'autre, c'est à sçauoir François de Lorraine Duc de Guise, estoit Lieutenant general sous le Roy Henry II.

Le nom de Grand Chambellan fait assez paroistre sa charge, d'autant qu'il est comme chef de ce qui concerne la Chambre du Roy. C'est luy qui peut faire donner ou refuser l'accez à ceux qui veulent entrer pour parler au Roy, & qui a commandement sur tous les Gentils-hommes de la Chambre, qui sont en tel nombre qu'il plaist au Roy, & ont charge d'habiller, & deshabiller. Parmy ces Gentils-hommes il y en a vn qui se nomme Premier, qui est par

Digitized by Google

eſt par deſſus les autres & commande aux Pages de la Chambre. Auiourd'huy il y a deux premiers Gentils-hommes qui ſont en charge, chacun ſelon qu'il plaiſt au Roy l'ordonner. Le Grand Chambellan a pareillement puiſſance ſur tous les autres (de quelque ſorte qu'ils ſoient) qui ſeruent le Roy dans ſa Chambre, comme valets de Chambre, Maiſtres & Valets de Garderobbe, & tous autres. Au reſte c'eſt au Grand Chambellan à chauſſer, & tirer les bottines au Roy le iour de ſon Sacre.

Quant au grand Eſcuyer, il a charge des Eſcuyeries du Roy, & a commandement ſur les Gentils-hommes commis ſur l'Eſcuyerie, & ſur les Eſcuyers, Pages, Cheuaucheurs, & Piqueurs qui y ſont, de ſorte que tous les cheuaux tant de ſeruice, que des haras meſme, ſont ſous ſa puiſſance. Il doit porter l'eſpee Royale ſemee de fleurs de Lys en toutes les ceremonies ſolemnelles, comme aux entrees, ſacres, & enterrements des Roys. Aujourd'huy ceſte charge eſt preſque partagee en deux, & le premier Eſcuyer ſemble auoir meſme authorité que le Grand, qui doit auoir auſſi commandement ſur les Poſtes, & donner commiſſion à celuy appellé le Controolleur des Poſtes. Il eſt vray qu'aujourd'huy le Controolleur general des Poſtes diſpoſe de toute choſe.

Il n'y a choſe qui ſoit plus ſeante au Prince que la Chaſſe, pource qu'elle rend le corps plus diſpoſé à ſupporter toute peine, & fait fuyr l'oiſiueté, & la pareſſe, qui eſt la peſte des ames. Il y a donc pour ceſt effect vn grand Veneur, & vn grand Fauconnier. Ceux-cy ſçauent en quel temps le Roy veut aller à la chaſſe, & s'il veut voler, ou courre le Cerf, & ſelon ſa volonté ils ſe diſpoſent à luy donner du plaiſir. Ils ont commandement ſur les Gentils-hommes de la Venerie, & ſur tous ceux qui ont charge des chiens, & des oyſeaux du Roy.

Les Maiſtres d'Hoſtel ſont comme les bons meſnagers de la maiſon du Roy, de la deſpence de laquelle il faut qu'ils ayent cognoiſſance, & en oyent les comptes. Ils portent vn baſton garny d'argent aux deux bouts, & deuancent les Gentils-hommes qui ſeruent le Roy, lors qu'on veut ſeruir les viandes.

On dit qu'au temps paſſé ils auoient charge de mettre taux aux viures, & de faire pluſieurs autres choſes, qui leur ont eſté oſtees, & ſont à preſent de la charge du Preuoſt de l'Hoſtel, veu que beaucoup de choſes ſont changees en l'exercice des charges, ſelon qu'il a pleu aux Roys d'en diſpoſer, & donner authorité aux perſonnes qui y eſtoient commiſes.

Il y a encor pour la table du Roy le Grand Panetier, les Gentils-hommes ſeruants, & les Eſcuyers tranchants, de qui les noms monſtrent aſſez leur charge. Or le grand Panetier eut autresfois authorité ſur la police des bleds, & du pain, pour voir ſi le poids en eſtoit iuſte, & la meſure loyale, & meſme il y mettoit le prix. Auiourd'huy le Panetier eſt celuy qui fait eſſay des plats qu'on vient à ſeruir deuant le Roy. L'Eſchanſon fait auſſi le meſme eſſay du vin, que l'on verſe à boire au Roy, pour euiter l'inconuenient qui en pourroit arriuer, ſi l'vn ou l'autre eſtoit empoiſonné.

Et pource que la maiſon des Roys eſt compoſee d'hommes de diuerſes humeurs, & que 28.
pour le grand nombre des Princes, & grands Seigneurs qui ſont ordinairement à la ſuite ordinaire de la Cour, il y a grand nombre de gens, ou pour leurs affaires, ou ſans adueu, qui font ſouuent des fautes, comme larrecins, meurtres ou batterie, qui meritent chaſtiment: on a ordonné pour y pouruoir le Preuoſt d'Hoſtel, dont le tiltre emporte la qualité de iuger des choſes tant ciuiles, que criminelles, qui ſont entre les perſonnes qui ſuiuent la Cour. Le Preuoſt de l'Hoſtel paſſe, & interine les graces donnees par le Roy à ceux de la Cour, & ſa iuriſdiction ne s'eſtend pas ſeulement ſur la maiſon, & ſuitte du Roy, ains encor ſix lieuës à la ronde, & meſme il a ſous luy deux Lieutenants, l'vn de robbe courte, des Sergents, qui ſe renomment du Preuoſt de l'Hoſtel, & cinquante Archers veſtus d'hocquetons, ou caſaques de liuree, & de meſme que les Archers de la garde du corps du Roy qui le ſuiuent, & le ſeruent, & vont pourſuiure les criminels. Outre la charge ſuſdite de la punition des forfaicts, c'eſt à luy à mettre prix au pain, au vin, à la chair, au foin, & à l'auoine, ce qui fut iadis de la commiſſion des Maiſtres d'Hoſtel du Roy. C'eſt encor à luy à cognoiſtre des cauſes de tous les Officiers de la maiſon du Roy, en ce qui eſt purement perſonnel, ce qui fut auſſi de la iuriſdiction ancienne des Maiſtres d'Hoſtel, qui auoient cognoiſſance des larcins & autres crimes commis à la ſuitte de la Cour, & le Roy des Ribauts eſtoit eſtably, pour ſe ſaiſir des coulpables: là où maintenant le Preuoſt d'Hoſtel a toutes les deux charges.

Les cent Gentils-hommes ſont la compagnie du Roy, & commis pour ſa plus ſeure, & honorable garde, & retiennent encor le nom de cent, bien que depuis le regne de François I. du nom, ils ayent eſté mis en nombre de deux cents, chaque compagnie ayant vn Capitaine, & vn Lieutenant, qui marchent ſous la Couronne du Roy.

La garde du Roy eſt partie en trois, veu qu'il y a des François, des Eſcoſſois, & des Suiſſes. Il y en a tant des Eſcoſſois, que des François qui portent le hocqueton, qu'on nomme Ar-

chers de la Garde, & d'autres qui ne le portent pas, qui s'appellent Exempts, & portent le baſton, & ſont comme Caps d'eſcoüades, deuançans les Archers, & les conduiſans en l'abſence des Chefs ordinaires. Outre ce il y a le Regiment des Gardes ſoubs ſon Maiſtre de Camp.

Or entre vne ſi grande multitude qui ſuit le Roy, il faut qu'il y ayt des perſonnes eſtablies pour loger toute ceſte ſuitte, & pour ceſt effect on a ordonné les Mareſchaux des logis, & les Fourriers, dont la charge eſt de marquer les lieux, & maiſons, tant pour le Roy, que pour les Princes, Seigneurs, Officiers, & domeſtiques de ſa Majeſté.

Il y a encores à la ſuitte du Roy certains Officiers d'Eſtat, des principaux du Royaume, par les mains deſquels il faut que les affaires d'importance paſſent, de ſorte que l'on ne peut faire legitimement ſans eux deſpeſche quelconque. Ceux-cy ont tous pour leur Chef le Chãcelier, qui eſt auſſi le Chef de la Iuſtice de France. C'eſt luy qui corrige les octroys meſmes que le Roy fait, & qui peut paſſer le ganiuet par les Patentes, ſignees meſme du Roy, & de quelqu'vn de ſes Secretaires, tant l'authorité de ceſt Office eſt grande. C'eſt luy qui depeſche les graces, immunitez, eſtats, dons, offices, & autres ſemblables choſes que les ſujets requierent ordinairement, & toutes les depeſches qui ſont ſans ſon ſceau, ſont de nulle valeur. Que s'il arriue quelque meſcontentement aux Roys contre ces Chanceliers, pource que le nom en eſt ſainct, & inuiolable, & que ſans mort on ne leur peut oſter le nom, & degré: on leur donne des ſubſtituts, qui portent le nom de Garde des Sceaux, d'autant que le nom de Chancelier ne leur doit eſtre communiqué du viuant de celuy qui a eſté pourueu de ceſt Office.

Il ne fut iamais que les Princes n'euſſent des Secretaires, & pour ceſte cauſe il y a iuſqu'au nombre de ſix-vingts Secretaires de la Maiſon & Couronne de France, entre leſquels il y en a quatre premiers, qui ſont appellez Secretaires d'Eſtat, & des commandements, qui font toutes deſpeſches, & ont le departement de leurs charges ſelon les Prouinces, tant dedans, que dehors le Royaume. Il y a auſſi le Secretaire du Cabinet, qui fait les depeſches des volontez particulieres du Roy, qu'il ne veut pas eſtre diuulguees.

On a dreſſé encor pour l'Eſtat deux Conſeils de la Maiſon du Roy, dont l'vn porte le nom de Priué, & l'autre de Grand, qui furent autresfois meſme choſe, tandis que le Parlement eſtoit ambulatoire: mais les choſes eſtants changees ſelon la neceſſité du temps, il a fallu diuiſer auſſi les offices.

Or le Priué Conſeil eſt compoſé de diuers grands perſonnages, où preſide celuy que bon ſemble au Roy, quand il n'aſſiſte point, & de droit on y void aſſiſter les Princes du Sang, le Chancelier & beaucoup d'autres perſonnages des mieux ſenſez, ou plus honorables du Royaume. Et c'eſt en ce Conſeil qu'on vuide les affaires, tant de paix que de guerre, & autres choſes qui appartiennent à l'Eſtat, & meſme quelquesfois on y euoque des cauſes de conſequence, qui ſont pendantes au grand Conſeil, ou bien en la Cour de Parlement, & quant au grand Conſeil, il eſt compoſé de toute ancienneté du Chancelier, & de 8. Maiſtres des Requeſtes de l'Hoſtel du Roy, & outre ce il y a dix-ſept Conſeillers & deux Secretaires, vn Aduocat du Roy, & vn Procureur General. En ce Conſeil on iuge diffinitiuement, les Officiers n'y trauaillent qu'vn ſemeſtre, à cauſe que c'eſt comme vn Parlement ambulatoire. Ces Iuges vuident les appels ciuils qui viennent deuant eux de la Cour du Preuoſt de l'Hoſtel, & iugent auſſi des differents qui ſont entre les Cours ſouueraines, & des benefices qui ſont en la collation des Roys.

Les Maiſtres des Requeſtes ſont les Aſſeſſeurs du Chancelier, auec lequel ils cognoiſſent de tous les Offices du Royaume, & de la capacité, ou incapacité de ceux qui les pourſuiuẽt, ont puiſſance de donner remiſſions, & lettres patentes qu'on nomme de la petite Chancelerie, & ceux qui en ont affaire, ont voix és Cours de Parlement, & peuuent preſider aux Bailliages, & Seneſchauſſees, tellement que les Lieutenans des Baillifs, & des Seneſchaux leur quittent la place.

Voila quant aux Officiers de la Maiſon du Roy le plus ſommairement qu'il eſt poſſible: voyons maintenant ceux qui ſont hors de ſa maiſon, qui ont charge des affaires de la guerre, veu que ç'a eſté de ce coſté là que les Roys ont touſiours pris leur accroiſſement, & puis nous viendrons à parler des autres.

Le Conneſtable a commandement ſur toute la gend'armerie de France, tant de pied que de cheual, veu qu'il eſt General des armees qui ſe leuent en France, & des garniſons, en quelque lieu qu'elles ſoient aſſiſes. Pour l'exercice de ceſte Iuriſdiction les Roys ont octroyé aux Conneſtables ſeance de Iuſtice au Palais, & vn Lieutenãt à la table de Marbre, qui cognoiſt de tous excez, & crimes commis par ceux qui font profeſſion des armes. Et comme il iuge des fautes de la gend'armerie, il fait le ſemblable de ceux qui offencent les ſoldats, cognoiſt

des

des butins,& rançons, & priſonniers, des reuoltes des ſoldats contre les Capitaines, & de ceux qui ſans ſon congé quittent l'armee. C'eſt au Conneſtable à iuger des plaintes des hõmes d'armes, & autres gens de guerre qui auront eſté caſſez, & mis hors de leurs compagnies par les Commiſſaires des guerres,Capitaines,Lieutenans, ou autres, commis à voir la monſtre des gens de guerre. Il cognoiſt auſſi de ceux qui ſont ſurpris en eſpiant,des debtes, obligations,& contracts qui ſe font pour raiſon de la guerre, de ceux qui rendent les places fortes ſans congé,ou ſans endurer vne force extreme:des Gentils-hommes ſubjects au ban, & arriereban, qui refuſent d'aller faire le ſeruice qu'ils doiuent au Roy, duquel ils tiennent fief de Nobleſſe,& affranchiſſement. Somme les payeurs des Compagnies, Threſoriers, & leurs Commis,les Preuoſts des Mareſchauſſees,leurs Lieutenants,& Archers,dependent de la iuſtice du Conneſtable.

Apres luy il faut conſiderer les Mareſchaux de France, qui ne peuuent comme autresfois eſtre demis de leurs charges,qui leur demeurent autant qu'ils viuent. Au commencement il n'y en auoit qu'vn,puis on en fit deux,puis trois, & apres quatre, & de noſtre temps il y en a eu iuſques à ſix ou ſept, & maintenant ils ſont au nombre de cinq. L'ordonnance dit qu'il appartient aux Seigneurs Conneſtable, Mareſchaux de France, ou leurs Lieutenans à la table de Marbre,de cognoiſtre de tous excez,& crimes commis par les gens de guerre, tant de pied que de cheual,au champ, en leur garniſon, en y allant, ou bien en reuenant, ou tenant les champs, & des efforts auſſi qu'on leur peut faire. Ils cognoiſſent auſſi des priſonniers de guerre, des butins, & des debats qui en peuuent arriuer, de ceux qui prenans les gages du Roy, deſobeiſſent à leurs Chefs, & partent du camp ſans congé.

L'Admiral qui eſt tel toute ſa vie,eſt Chef,& Lieutenãt general ſur mer:& par tous les lieux qui sõt ſur la marine,& a charge de tout ce qui s'entreprẽd ſur mer,comme auſſi il a cognoiſſance de toutes les fautes qui s'y commettent. Il n'y a perſonne qui puiſſe ſans ſa permiſſion mettre aucun nauire en mer, fuſt-ce à ſes propres couſts, & deſpens, ny entrer aux ports de France. Il a cognoiſſance de tous les differents qui aduiennẽt,tant pour raiſon des contracts faicts & paſſez pour le faict de la guerre, marchandiſe, & peſcherie, que pour autres cauſes ciuiles & criminelles procedantes de ce qui ſe paſſe ſur la mer, & il y met tels Lieutenants que bon luy ſemble pour en decider. C'eſt à luy à prendre la dixieſme de toutes les priſes, & de tous les gains & proffits qui ſe font ſur mer,par quelques perſonnes que ce ſoient,& c'eſt à luy qu'il appartient de donner permiſſion à ceux que bon luy ſemble, de harengaiſon, & morte ſaiſon pour peſcher, veu que ſans ſon octroy nul ne peut aller aux terres neufues, pour la peſcherie des harans, & des moruës. C'eſt à l'Admiral à faire dreſſer l'ordre des guetz ſur les coſtes de la mer,lors que la neceſſité le requiert,& meſme il y en a qui tiennent qu'il peut faire trefues pour quelques iours auec les ennemis, qui eſt vn grand priuilege.

Les Lieutenants generaux des armees ſont mis pour y tenir la place du Roy, la perſonne duquel il n'eſt pas bon de hazarder, comme pluſieurs accidents nous ont fait cognoiſtre, & ceux-cy ſont mis en leur lieu, pour commander aux armees, & auoir pareille authorité que le Roy auroit, s'il y eſtoit en perſonne.

Les Gouuerneurs des Prouinces,qui doiuent eſtre en aſſe bon nombre en France,à cauſe de ſon eſtenduë, auoient autresfois le pouuoir de donner des graces, octroyer droicts de Foires & marchez,annoblir les roturiers, & legitimer les baſtards, & auoient droict d'euoquer pardeuant eux les cauſes pendantes pardeuant les Iuges ordinaires. Mais Louys XII. reuoqua ces priuileges par vn Edict, & aneantit ceſte puiſſance. Ils ont bien encor grande authorité, mais la Iuſtice ordinaire ne depend aucunement d'eux, ains ſeulement celle qui giſt en choſes appartenantes à la guerre,& bien que le Gouuerneur repreſente le Roy,ſi eſt-ce que s'il eſt queſtion d'vn citoyen ou autre, ne faiſant profeſſion des armes, ce n'eſt à luy à le punir, ains à l'ordinaire, & l'appel ne va deuant luy, ains pardeuant la Iuſtice eſtablie és Cours. Le meſme ſe peut dire des Lieutenants generaux pour le Roy aux Prouinces. Ie ne m'eſtendray pas ſur les charges des Colonels de la Caualerie & Infanterie,& du grand Maiſtre de l'Artillerie, veu que le nom fait aſſez voir la puiſſance qui leur eſt donnee.

Ainſi que l'Ordre de l'Eſtoille auoit eſté inſtitué par le Roy Iean, de meſme celuy de S. Michel fut inſtitué par le Roy Louys XI.à Amboiſe. Et le feu Roy Henry III. fut autheur de celuy du S.Eſprit,qui dure encor,& dont les Cheualiers iouyſſent d'auſſi beaux,& meſme plus grands priuileges, que ceux des autres Ordres.

Il reſte maintenant à voir l'eſtabliſſement de la Cour de Parlement de Paris, & de toutes les Compagnies ſouueraines,pour le faict tant de la Iuſtice que des Finances.

L'vn des plus anciens eſtabliſſements de France,que l'hiſtoire nous teſmoigne, eſt celuy 30.
des Parlements,qui dés nos premiers Roys,portoit le nom,non de Parlement,mais d'Eſtats ou d'Aſſemblee de notables, qui ſe conuoquoit de trois ans en trois ans, voire quelquesfois

plus ſouuent, ſelon l'exigence des affaires du Royaume, & ce par commandement du Roy en tel lieu & ville que bon luy ſembloit, & duroient enuiron ſept ſepmaines ou deux mois. Et pource que tout ainſi qu'en Angleterre la tenuë frequente de ces Parlements incommodoit le peuple qui en ſouffroit beaucoup de fraiz & deſpence, furent choiſies, apres tres-humbles remonſtrances faictes au Roy, quelques villes des plus grandes Prouinces de France, où s'eſliſoient perſonnes Clercs & couſtumiers, experimentez aux iugements des differents des parties, qui iugeroient des cauſes d'appel, comme font aujourd'huy les Cours ſouueraines eſtablies en France, où ſe traictent & terminent les audiences priuees de chaque particulier, les plaintes publiques & generales eſtans reſeruees aux Eſtats generaux conuoquez ſoubs l'authorité du Roy.

Ainſi donc és premiers temps & regnes de nos Roys, tenir le Parlement en France, ainſi qu'aujourdhuy encore en Angleterre, c'eſtoit aſſembler les Eſtats du Royaume, & conferer par le Roy auec ſes ſujets de ſes plus grands, & importans affaires, prendre leur aduis & Cõſeil: ouyr leurs plaintes & remonſtrances, & y pouruoir. De là eſt venu le mot de Parlement, qui a touſiours eſté depuis retenu, & prins pour le ſupreme & ſouuerain Iuſticier de France.

Les premieres aſſemblees portans le nom de Parlement ſe tenoient quelquesfois en plaine campagne, particulierement en la premiere lignee de nos Roys, & iuſques bien auant dãs la ſeconde. Ainſi l'Hiſtoire de France faict foy que le Roy Pepin voulant achcuer la guerre d'Aquitaine s'en alla à Bourges, où ſelon la couſtume des François, il tint les Eſtats au milieu d'vn champ. S. Gregoire de Tours faict mention en pluſieurs endroicts de ceſte meſme couſtume, diſant, que lors que les Aſſemblees ſe tenoient en plain champ, les Grands Princes, Prelats & Abbez, y faiſoient porter des Tentes & Pauillons pour ſe loger.

Tous affaires de Iuſtice & d'Eſtat ſe traictoiẽt indifferemment en icelles Aſſemblees: mais ſur tout les matieres Beneficiales & Eccleſiaſtiques, la Police & la Reformation des abus du Royaume. Il y auoit ceſte ſeule difference, que quand les parties ne ſe pouuoient accorder en certains points, & que les affaires meritoient conſeil & deliberation, leſdits Eſtats auoient eſleu certains Iuges Politiques, auſquels ils les renuoyoient pour en decider en ſentence diffinitiue, & ſans appel.

Or on appelloit ces Aſſemblees de Champ Parlemens ambulatoires, qui ſubſiſterent en France iuſques au regne du Roy Philippe le Bel, qui pourautant que ces Parlements eſtoiẽt incertains comme les lieux où ils ſe deuoient tenir, & que les ſujets ſouffroient de grandes incommoditez pour auoir iuſtice en ces Parlements ambulatoires, il ordonna par deliberation des Eſtats que la Cour de Parlement de France ſeiroit à Paris, & que les Iuges ainſi ordonnez y reſideroient comme ſouuerains & perpetuels definiteurs de toutes les appellatiõs du Royaume. Ainſi ce grand Legiſlateur Solon ordonna en la ville d'Athenes, vn lieu appellé l'Areopage, où il mit des Sages Deputez, pour adminiſtrer la Iuſtice, auſquels ceux de la Religion alloient pour auoir iugement de leur querelle. Le ſemblable fit Lycurgue à Lacedemone, où il inſtitua le Senat, pour rendre iuſtice à tous les ſujets de l'Empire. Hippodame Legiſlateur ordonna à Mileſe vn principal ſiege iudiciaire de pluſieurs venerables vieillards, auſquels on auoit recours en toutes ſortes d'affaires. Ceſar dict que les Druydes qui eſtoient les Philoſophes, & les ſages de noſtre Gaule, conuenoient chacun an en certain tẽps & lieu determiné, au pays Chartrain, qui eſtoit le milieu de la France, & là de toutes parts ſe rendoient ceux qui auoient querelles & procez, attendans leurs iugemens, auſquels ils obeïſſoient. Romulus premier Roy de Rome, crea cent Senateurs eſleus entre les plus gens de bien, qu'il appella Senat, & au commencement furent appellez Peres par honneur, & auſſi pour les admoneſter de traicter les cauſes des particuliers par affection paternelle, & leur donna lieu en la Cour de Rome pour y reſider.

Ces Parlements auparauant leur eſtabliſſement à Paris eſtoient ambulatoires, ſuiuants la Cour, & ſe tenoient indifferemment en tous lieux, & vne fois l'an du commencement: & depuis ſous Louys le Debonnaire, du tout enclin & addonné à la Iuſtice, deux fois l'an d'ordinaire, non toutesfois à iours certains & prefix, cõme depuis ſous Philippes le Bel, lequel ordonna le Parlement ſedentaire à Paris, pour y eſtre tenu 2. fois l'an és iours de la Natiuité, & Purification N. Dame en Feurier & Septẽbre. Ce qui a changé toutesfois du depuis, ſans aſſeurance de iour certain, le Parlemẽt tenãt tantoſt à Paſques, à la Touſſainct, & autres iours tels qu'il eſtoit ordõné par le Roy, comme il ſe void encores par les anciens Regiſtres de la Cour, nõmez *Olim*, par leſquels l'on appelle les Arreſts qui ſe prononcẽt ſolemnellement en Robbes rouges, les ſurueilles & autres iours deuãt les grãdes feſtes. Et du depuis Louys Hutin ſon fils, pour le rẽdre plus celebre, luy aſſigna lieu au Palais, ancien ſejour & demeure des Roys, ainſi que fit iadis l'Empereur Adriã, lequel eſtablit pres ſa perſonne cẽt Iuges en forme de Parlemẽt, à chacun deſquels il fit dreſſer & conſtruire logis à part, pour y rẽdre ſa Iuſtice.

Ainſi

Ainſi donc le Parlement auparauant ambulatoire fut eſtably à Paris par Philippes le Bel, & la Iuſtice s'y eſt du depuis renduë ſouuerainement ſous le nom & authorité du Roy, par gens de toutes qualitez comme Prelats, Princes, Barons, & gens du Conſeil, verſez & experimentez au faict de Iudicature, & n'a le Parlement eſté tiré de ce lieu, ſinon lors que l'Anglois tenoit Paris & quelques villes du Royaume, & fut transferé à Poictiers depuis l'an 1418. iuſques à 1436. que l'Anglois chaſſé de Paris, le Parlement y fut reſtably; ou bien pour quelque autre grande occaſion qui auroit meu les Roys de ce faire, comme quand Charles VII. conuoqua le Parlement à Mõtargis, & à Vendoſme, pour le procez de Iean Duc d'Alençon.

Du commencement de l'eſtabliſſement du Parlement à Paris il n'y auoit qu'vne Chambre, & quelquesfois la Chambre des Prelats, parce que le Parlement eſtoit compoſé la plus grand part de Prelats & Eccleſiaſtiques, ou bien que les Eccleſiaſtiques y preſidoient, & tenoient les premiers ſieges, comme ils faiſoient en la Chambre des Comptes, Cour des Aydes & autres Cours ſouueraines du Royaume.

En apres fut eſtablie la Chambre des Enqueſtes, qui a eſté autresfois grande Chambre, tant à cauſe des grandes affaires qui s'y traictoient que pour l'authorité qu'elle auoit par deſſus celle des autres Enqueſtes, par tout le Royaume de France: Et depuis le Parlement eſtably à Paris fut appellee la grande Chambre du plaidoyé, à la difference de celle des Enqueſtes où ſe iugeoient les procez par eſcrit.

Le Royaume aggrandy par ſucceſſion de temps, & les affaires croiſſans au Parlement, il a auſſi eſté neceſſaire d'accroiſtre le nombre des Iuges, ce qui s'eſt faict par l'eſtabliſſement d'autres Chambres des Enqueſtes.

Outre ceſte Chambre fut auſſi eſtablie vne autre appellee des Requeſtes du Palais.

Et de ces Chambres du Parlement, & des Enqueſtes, & Requeſtes du Palais, fut prins nõbre certain de Conſeillers pour iuger les procez en la Chambre de la Tournelle, qui lors n'eſtoit ordinaire, ayant depuis eſté erigee & eſtablie par le Roy François I. en l'an 1515. & eſtoit compoſee de deux Preſidents, 8. Conſeillers de la grand' Chambre; & eſt appellee Chambre de la Tournelle, à cauſe que les Iuges y ſeruoiẽt à leur tour, & alternatiuement par ſemeſtre, cõme dit Bodin, afin que l'accouſtumance de faire mourir & condamner les hommes, n'alteraſt la douceur naturelle des Iuges, & les rendit aucunement cruels & inhumains, en exerçant continuellement leurs charges. Mais i'eſtime mieux qu'elle ſoit ainſi appellee, à raiſon de la Tour ou Tournelle, dans laquelle alors ſe iugeoient les procez criminels qui eſt celle qui ſert aujourd'huy de Beuuette à Meſſieurs de la grande Chambre.

En Iuillet 1519. fut erigee par le meſme Roy François I. la Chambre des Vacations, ſuiuant les Inſtitutions & ordonnances auparauant faictes par le Roy Louys XII.

La Chambre des Enqueſtes fut diuiſee en deux: la premiere la grande Chambre des Enqueſtes, & l'autre la petite: & pour l'affluence des affaires & procez au Parlement le Roy François I. l'an 1521. eſtant à S. Germain en Laye decerna par autres lettres la creation de 20. nouueaux Conſeillers au Parlement, dont fut faicte & compoſee la 3. Chambre des Enqueſtes: vne autre 4. Chambre des Enqueſtes fut erigee au Parlement, par Edit du mois de May 1545. compoſee de 18. Conſeillers, & 2. Preſidents, puis des anciens Conſeillers de la Cour.

En ce temps-là meſme ſçauoir au mois de Iuin 1544. fut erigee & eſtablie vne Chambre du Conſeil, l'eſtabliſſement de laquelle fut fondé ſur l'abbreuiation des procez & diſtribution de prompte Iuſtice, auec creation de deux Preſidents nommez 5. & 6. Preſidents de la Cour de Parlement, & 12. Conſeillers, 4. Clercs, & 8. Laiz, pour cognoiſtre, iuger & decider toutes les appellatiõs verbales, appoinctees au Cõſeil par la grande Chambre du plaidoyé.

Le Parlement continua en ceſte façon iuſques en l'an 1554. que le Roy Henry ſecond fit & ordonna le Parlement Semeſtre par Edict faict à Compiegne, au mois de May audit an: pour le ſeruice duquel il fit vn Reglement, par lequel il ordonna que ſa Cour de Parlement fuſt vn ſeul corps, qui ſeroit compoſé de cent cinquante ſix teſtes, ſçauoir huict Preſidents de la Cour, huict des Enqueſtes, 36. Conſeillers Clercs, non comprins les Preſidents des Enqueſtes Clercs & 104. Conſeillers Laiz, outre les 12. Pairs de France, & 20. Maiſtres des Requeſtes ordinaires: Et deuoient les Prefidents & Conſeillers ſeruir, c'eſt aſſauoir 78. en la premiere demie annee commençant le premier Iuillet, & autre ſemblable nombre de 78. en l'autre demie annee enſuiuant, commençant le 1. Ianuier: En chacune deſquelles demie annee y auroit 3. Chambres fournies: La grande Chambre du Plaidoyé, de 4. Preſidents, & 30. Conſeillers, 10. Clercs, & 20. Laiz, & chacune des 2. Chambres des Enqueſtes de 2. Preſidents & 20. Conſeillers, 4. Clercs & 16. Laiz, deſquelles 3. Chambres ſeroient pris pour faire la Chambre de la Tournelle, 2. Preſidents & 8. Conſeillers Laiz de la grande Chambre, & de chacune des 2. Chãbres des Enqueſtes, 3. Laiz pour faire le nõbre de 16. dõt ſeroit cõpoſee la Chãbre de la Tournelle. Cét eſtabliſſemẽt du Semeſtre au Parlemẽt dura iuſque en l'annee

1557. que le Roy par Edict fait à Paris au mois de Ianuier audit an reuoqua les Edicts faicts ſur le faict du Semeſtre, remit & reſtablit ſa Cour de Parlemẽt en l'Eſtat qu'elle eſtoit auparauãt. Et d'autant que par ce reſtabliſſemẽt il y auoit és Chãbres des Enqueſtes plus grand nombre de Conſeillers que de couſtume, & qu'en chaque Chambre il y en auoit enuiron 24. quoy qu'anciennement ils ne fuſſent que 15. ou 16. pour le plus : l'on erigea vne 5. Chambre des Enqueſtes à l'inſtar des 4. autres anciennes qui ſeroit compoſee de deux Preſidents, & de nombre de Conſeillers, pour ce requis, qui ſeroient pris & tirez des 4. Chambres, par Edict du mois de Iuillet 1568.

Et de plus en conſequence de l'Edict fait ſur la pacification des troubles par le Roy Henry III. fut erigee & eſtablie vne Chambre, depuis appellee la Chambre de l'Edict, & à ceſte fin furent creez vn Office de Preſident, & 8. Conſeillers, auſquels toutesfois ne fut pourueu, ains ont eſté prins indifferemment iuges de toutes les Chambres, pour rendre iuſtice & vuider les procez de ladite Chambre.

L'authorité du Parlement a de tout temps eſté ſi grande que toutes choſes s'y conſultoiẽt & paſſoient : meſme les Egliſes demandoient congé au Roy en ſon Parlement d'eſlire les Eueſques apres la mort de leurs Prelats.

Les matieres de combats s'y vuidoient, comme appert par l'Arreſt donné l'an 1309. entre les Comtes de Foix & d'Armaignac, par lequel fut dit qu'il y auoit lieu de cõbatre entr'eux, parce qu'il ſe trouua preuue des choſes qu'ils mettoient en auant. Et en l'an 1351. le combat fut ordonné au Parlement entre Iacques d'Archoy, Cheualier, & Iean Picard auſſi Cheualier, ſon beau-pere, lequel Iacques auoit fait propoſer deuant le Roy, que ſon beau-pere par force auoit charnellemẽt cogneu ſa propre fille, fẽme dudit Iacques, cõme elle-meſme auoit ſouuent confeſſé de ſa pure volonté, ſans aucune force ou contrainte : & ledit Iean alleguoit que Iacques ſon beau-fils, meu par ialouſie, auoit denoncé ceſte choſe contre luy, & ce que ſa femme en auoit dit & confeſſé, il luy auoit fait dire par force, par ſortilege & ſorcellemens.

L'opinion & l'eſtime du Parlement & Cour des Pairs eſtoit telle, non ſeulement en France, mais par toute la Chreſtienté, que communement les grands Princes eſtrangers ſe ſoubmettoient volontairement à ſon iugement.

Aymon en ſon Hiſtoire rapporte le different de Melegaſtus & Oeleadragus freres, touchant leur Royaume, lequel fut accordé au Parlement tenu ſous l'Empereur Louys le Debonnaire, & le Royaume adiugé au puiſné.

L'Empereur Federic 2. en l'an 1244. eſtant entré en grands differends auec le Pape Innocent 4. iuſques à venir aux armes, en façon que le Pape l'auoit priué de l'Empire au Concile de Lyon, ſuſmit au iugement du Roy & de ſes Pairs en ſon Parlement tous les differends qu'il auoit auec le Pape. Auſſi du temps de Philippe le Bel l'an 1312. le different du Comte de Namur fut decidé au Parlement, & ne refuſa point Iean Comte de Namur, ſe ſouſmettre au iugement du Roy, & de ſon Parlement, encore qu'il euſt pour partie Charles de Valois, frere du Roy. En l'an 1320. Philippe Prince de Tarente ſe ſouſmit pareillement au iugement du Parlement pour vn different qu'il auoit auec le Duc de Bourgogne, touchant certains frais qu'il conuenoit faire pour le gouuernement de l'Empire de Conſtantinople, & fut l'Arreſt donné, le Roy preſent & ſeant en ſon Parlement, au proffit du Prince de Tarente. Autre Arreſt fut donné en Parlement en l'an 1342. entre le Duc de Lorraine, & Guy de Chaſtillon, qui auoit eſpouſé Dame Marie de Lorraine ſa ſœur, ſur le differend qu'ils auoient enſemble, touchant le partage de la ſœur, tant au Duché de Lorraine qu'autres terres dont ils s'eſtoient volontairement ſouſmis au iugement du Parlement.

Et en l'an 1390. Le Dauphin Viennois, & le Comte de Sauoye, ſe ſouſmirent au iugement du Parlement, touchant l'hommage du Marquiſat de Saluſſe, & de pluſieurs places & Seigneuries contentieuſes entr'eux, & fut le iugement donné au proffit du Dauphin.

Du temps de Charles VI. Ceux de Cambray furent appellez au Parlement pour certains excez par eux faicts, au meſpris d'aucuns Arreſts, & combien qu'ils ne fuſſent ſujets au Parlement, toutesfois pour la plus grande reputation de la Cour, ils comparurent & plaiderẽt, & en fin repararent la faute. En l'an 1412. aucuns Cheualiers Eſpagnols apporterent vn traicté, faict & paſſé entre les Roys de Caſtille & de Portugal, pour le faire publier à huis ouuerts; ce qui fut fait, & eurent acte de leur publication.

Et encore depuis 80. ans l'Empereur Charles cinquieſme cognoiſſant en ce Parlement telle Majeſté & integrité, ne voulut iamais és accords de paix, faicts és annees 1526. & 1557. auec le Roy François premier & Henry ſecond conſentir & accorder la reſolution d'iceux, que premierement ils n'euſſent eſté veuz & rapportez au Parlement pour y eſtre approuuez & authoriſez.

Ce que deſſus dict, pour monſtrer en quelle eſtime & reputation le Parlemẽt a eſté de tout

temps, meſmes enuers les eſtrangers, telle recommandation & renommee ne prouenant d'ailleurs que de la grande preud'hommie & integrité des Iuges & ſainct zele & inclination de nos Roys à la Iuſtice.

Et dés ce temps-là meſme les perſonnes appelleesau Parlement eſtoient choiſies&eſleuës de nos Roys par merites,ſuffiſances & capacitez,& non autrement.

Ceſte Cour ordonne ſouuerainement & iuge *Sacra vice*, comme repreſentant la perſonne du Roy,lequel a bien voulu ſouſmettre ſa hauteur & Majeſté à la Iuſtice & rectitude de ſon Parlement, & à l'obſeruation de ſes ordonnances. Et ce qui l'a rendu ſi recommandable par tout & enuers tous,tant regnicoles qu'eſtrangers, a eſté la vertu, doctrine,& grande experience des perſonnages choiſis & eſtablis par eſlections pour y rendre Iuſtice.

Apres la Cour de Parlement ſuit la Chambre des Comptes à Paris, erigee & eſtablie pour en toute ſouueraineté cognoiſtre, iuger & decider du faict des Comptes & des finances: en ceſte Chambre de tout temps, il y a eu Iuges & officiers creez à ceſte fin appellez Maiſtres des Comptes,comme eſtans ordonnez pour veoir,ouyr, & examiner les Comptes des Threſoriers, Receueurs & autres Officiers comptables du Royaume.

Ceſte Chambre ayant eſté eſtablie à Paris, y furent mis & eſtablis par ſucceſſion de temps Preſidents & Souuerains, en preſence deſquels tous affaires concernans le faict des Comptes eſtoient reſolus & terminez.

Le plus ſouuent le premier des Preſidents de la Chambre eſtoit Archeueſque, Eueſque ou Prelat, & le ſecond Laic.

Le grand Boutelier ou Eſchanſon de France, ſuiuant l'ordonnance de Charles VI. du 6. Ianuier 1400. à cauſe de ſon Office eſtoit anciennement l'vn de deux Preſidents en la Chãbre des Comptes à Paris: Et en l'eſtat de Philippes le Long Regent, du mois de Iuin 1316. Meſſire Henry,Sieur de Suilly, eſtoit ſouuerain de la Chambre des Comptes, & le dernier Auril enſuiuant, il fut fait grand Eſchanſon de France l'an 1317. & par conſequent Preſident des Comptes,ceſte Iuriſdiction eſtant annexée audit Office: & eſtoit le grand Eſchanſon de France, l'vn des 4. grands Officiers qui ſouſcriuoient les Chartres & patentes des Roys,& aſſiſtoient aux iugements des Pairs, auec voix & opinion deliberatiue.

Ils ſont Iuges ſouuerains, & à eux appartient cognoiſtre ſouuerainement du faict des Comptes & finances du Roy. De ce il y a Edict & declaration faicte à Compiegne le premier Aouſt 1553. par lequel le Roy veut & entend que ſes gens des Comptes ſoient & demeurent ſeuls & priuatiuement Iuges en Cour ſouueraine & dernier reſſort de tout le faict des Comptes & des finances,ſans que les Generaux des Aydes, ny autre Cour puiſſent prendre tiltre ou qualité de Cour des finances.

L'authorité de ceſte Chambre a touſiours eſté grande: en icelle ſe tenoit ordinairement le Conſeil du Roy: Et là ſe faiſoient toutes inſtructions & ordonnances, tant ſur le faict des Aydes, que ſur toutes autres choſes concernans le faict & Eſtat du Royaume, pour les Officiers de la Chambre des Comptes. Ils ſont vn grand nombre de Maiſtres des Comptes, Auditeurs des Cõptes, Correcteurs des Comptes, Greffiers, Huiſſiers, & Meſſagers des Comptes.

Il y a en ceſte Chambre iuſques au nombre de 9. Preſidents.

Celuy des Maiſtres des Comptes eſt de 62.

Les Correcteurs des Comptes ſont apres les Maiſtres les premiers deuant les Auditeurs, faiſans à preſent le nombre de 21. Ils ont & prennent la qualité de Conſeillers, ſelon les lettres du 13. Decembre 1532. obtenuës du Roy. Le mot de Correcteur monſtre quelle eſt leur charge,ſçauoir de faire les corrections des Comptes,iceux reuoir & diligemment examiner, tant des calculs des parties paſſees & alloüees, qu'ez obmiſſions ou deniers mal & induëment pris ſur le Roy, & s'ils y trouuent des Corrections,en faire extraict & rapport à la Chambre ſuiuant l'ordonnance de Charles VII. faicte à Melun, en Decembre 1454.

Quant aux Auditeurs ils ſont d'inſtitution fort ancienne & preſque eſtablis de meſme temps que les Maiſtres des Comptes: ils ſont iuſques au nõbre de 62. departis par Semeſtres.

Il y a eu touſiours deux Greffiers en la Chambre des Comptes,& les affaires de la Chambre croiſſans leurs ont eſté donnez deux Clercs depuis appellez Notaires, Greffiers, ſuiuant l'ordonnance de Vernon de l'an 1388.

Il y a auſſi en la meſme Chãbre vn Procureur du Roy par ordonnance de Charles 7. 1454.

Pour l'Aduocat du Roy il eſt creé l'an 1405.

Il y a vn Huiſſier de Chambre d'ancienne inſtitution, & creé ſeul auec le corps d'icelle pour faire & executer tous les affaires concernans le ſeruice de ladite Chambre. Il a droict de Chambelage ſur tous les Seigneurs qui entrent en la Chambre, pour y faire les foy & hommages des terres & Seigneuries releuans nuëment du Roy. Outre ce il y a encore vn Officier de Garde des Comptes,& vn autre pour la garde des liures & Regiſtres.

Dauantage il y auoit encore de tout temps dixhuict Meſſagers creez pour executer les mandemens de la Chambre des Comptes & Threſoriers de France. Ils ſont decorez du tiltre d'Huiſſiers, pource qu'auec ce ils ont encore pouuoir d'executer tous mandemens des Conſeillers du Parlement, Grand Conſeil, & Iuſtice Royale. Ils ſont à preſent au nombre de vingt-quatre.

Finallement il y a vn Relieur de liures, faiſant ſeruice actuel en ladite Chambre, & eſt employé particulierement à ceſt effect, & receu auec ſerment, & dit-on qu'il ne doit ſçauoir ny lire, ny eſcrire.

Dans le Palais de Paris eſt auſſi la Chambre du Threſor ainſi appellé, pource qu'anciennement le Threſor du Roy y a eſté gardé dans vne tour, prés ladite Chambre dudit Threſor en la Cour du Palais, qui ſe void encore auiourd'huy treillizee, & au plancher de laquelle ſont attachees les balances où les finances du Royaume qui y eſtoient apportees & miſes és mains du Changeur du Threſor, ſe peſoient: Autresfois du temps de Clouis & de Chilperic, il n'y auoit qu'vn ſeul Threſorier pour la garde du Threſor du Roy, eſtably ſeulement pour vn an ſelon la volonté des Roys; puis en furent creez quatre: & de plus par Edict de Blois furent creez dix-ſept Threſoriers Generaux és dix-ſept Generalitez de France, & en chaque Bureau de Generalité dix autres Threſoriers.

Il y a en ladite Chambre des Conſeillers du Threſor, qui ont toute Iuriſdiction contentieuſe par deſſus les Threſoriers de France.

La Cour des Aydes a ſon inſtitution au regne du Roy Louys Hutin en l'an 1338. & dés-lors, & quelque temps auparauant furent ordonnez & eſtablis Officiers par tous les Dioceſes & bõnes villes du Royaume qui eſtoient choiſis & eſleus pour receuoir les deniers qui ſe leuoient, qui furent appellez Eſleus, & les autres Maiſtres & Generaux Conſeillers, pour cognoiſtre & iuger en toute ſouueraineté des procez prouenans des Aydes, ſubſides & autres impoſts. Et furent ces Conſeillers Generaux ainſi appellez, à cauſe qu'ils auoient la charge generale de tous les Aydes par tout le Royaume, le nombre deſquels s'eſt accreu, comme & à meſure des abus & maluerſations qui ſe ſont trouuees à la leuee & recepte deſdites Aydes par les Eſleus & Collecteurs d'icelles.

Du commencement ceſte Cour des Aydes eſtoit compoſee de huict perſonnes, ſçauoir vn Preſident Clerc, quatre Generaux, & trois Conſeillers ſur les Aydes. Maintenant elle eſt compoſee de quatre Preſidents, de vingt-ſix Conſeillers Generaux, d'vn Procureur du Roy, de deux Aduocats Generaux du Roy, vn Greffier & Huiſſier.

Il y a auſſi vne autre Cour ſouueraine en France, qui eſt celle des Monnoyes, qui iuge ſouuerainement d'icelles, elle eſt compoſee de huict Maiſtres Generaux, d'vn Aduocat & Procureur du Roy, auec Huiſſiers & Eſſayeurs, & par creation de François I. l'an 1522. le 11. Mars ceſte Cour fut augmentee d'vn Preſident & de deux Conſeillers, & du depuis Henry ſecond crea encore vn Preſident auec trois Generaux de Robbe longue, & de plus vn autre Office de Preſident erigeant la Chambre en Cour, & deux Generaux auec autres apres eſtablis iuſques au nombre de quatre Preſidents & 20. Generaux.

Voila les Cours ſouueraines qui ſont diſtribuées par le Royaume de France, pour le faict de la Iuſtice, finances du Roy, & Police generale des François.

Le Premier Bailliage qui eſt ſoubs le Parlement de Paris, c'eſt la ville de Laon, puis celuy de Rheims, puis Amiens, Abbeuille, Boloigne, Senlis, Sens, Auxerre, Troyes, Vitry en Parthois, Chaſteau-Thierry, Chaumont en Baſſigny, Meaux, & Prouins, dont les deux derniers, de meſme que Chaſteau-Thierry ſont compris au païs de Brie. Il y a apres Melun, Poictiers, Angers, le Mans, Tours, Blois, Bourges, Orleans, Chartres, Angouleſme, la Rochelle, Montfort l'Amaury, Lyon, Moulins, S. Pierre le Monſtier, Rion, & Orillac en Auuergne, puis la ville & Preuoſté de Paris, apres le diſcours de laquelle il faudra voir les autres, mais ſelon les Prouinces, & non ſelon l'ordre que i'ay mis icy.

Dans Paris vous auez le ſiege Preſidial du Chaſtelet, où il y auoit vingt-quatre Conſeillers, par l'Edict de l'an 1560. du Roy Henry II. A ce Preſidial reſſortiſſent le ſiege de la Preuoſté, & Vicomté, la conſeruation des Priuileges Royaux de l'Vniuerſité de Paris, les anciens reſſorts de ladite Preuoſté, Brie Comte-Robert, & la Ferté Aleps. Il y a dauantage au Chaſtelet le Preuoſt, ſes Lieutenans ciuil, criminel & particulier; le Conſeruateur des priuileges, les gens du Roy, Procureur, & Aduocat, les Greffiers tant ciuil que criminel, & les Cõmiſſaires de la ville. Pour le ſeruice de ce Chaſtelet il y a des Sergens tant à cheual, qu'à verge, qui executent les adiournemens, & donnent les aſſignations ordonnees par les Iuges, comme enuoyez par le Roy, & portans tiltres d'Officiers, & la marque du Roy en Eſcuſſon des armoiries de France. Le Chaſtelet a charge de ce qui concerne la police de toute antiquité: ſi bien que ſi les Boulengers, ou autres qui vendent marchandiſe de bouche, font

Digitized by Google

faute en leur eſtat, les Commiſſaires y ont l'œil deſſus, & c'eſt au Preuoſt de Paris à punir telles fautes.

Quant à la Cour de Parlement de Paris, dont les Princes du Sang naiſſent Conſeillers, il falloit ſelon le nombre ancien qu'il y euſt cent hommes, à ſçauoir les douze Pairs de France, les terres deſquels ſont du reſſort de ladite Cour, puis huict Maiſtres des Requeſtes de l'Hoſtel du Roy, puis quatre-vingts Conſeillers, y compris les quatre Preſidents, à ſçauoir quarante Clers, & quarante laiz, entre leſquels ſont l'Eueſque de Paris, & l'Abbé de S. Denys, puis les deux Aduocats du Roy, & le Procureur general. Mais ce nombre eſt maintenant augmenté de beaucoup, la grande quantité des affaires, eſtant cauſe de la pluralité des Iuges. Les moindres offices de la Cour ſont les quatre Notaires & Secretaires, le Greffier ciuil, & le Greffier criminel, le Greffier des repreſentations, & les Huiſſiers. Tout ce corps eſt diuiſé en ſix Chambres, dont la premiere eſt la grande Chambre, que l'on nomme autrement la Chambre doree, la Tournelle, qui eſt celle où ſe plaident les matieres criminelles: la grande Chambre des Enqueſtes: la petite Chambre des Enqueſtes: la Chambre nouuelle, & la Chãbre du Domaine. Vous voyez encor dans l'enclos du Palais les Requeſtes de l'Hoſtel du Roy, la Chancellerie, les Requeſtes du Palais, le Bailliage du Palais, la Chambre des Maiſtres des Eaux, & Foreſts, à laquelle reſſortent trois cents Officiers de trois cents ſieges des Eaux & Foreſts de ce Royaume: la Conneſtablie, & Mareſchauſſee de la France à la table de Marbre, la Chambre des Comptes, celle du Threſor, la Chambre des Monnoyes, la Cour des Aides, des Eſleus, le ſiege de l'Admirauté à la table de Marbre, & la grande Paneterie de France.

Les ſoubs-Bailliages du Chaſtelet de Paris ſont Poiſſy, S. Germain en Laye, Tornan en Brie, Corbeil, Monlehery, & Gonneſſe en France.

Soubs le Parlement de Paris ſont les ſieges de Iuſtice principaux qui s'enſuiuent.

Premierement en la ville de Laon, ſiege Preſidial, où par l'Edict du Roy Henry II. il y deuoit auoir dix Conſeillers, & vn Greffier d'appeaux. Et doiuent reſſortir audit ſiege Preſidial au cas de l'Edict, la ville de Laon, les ſieges de S. Quentin, Ribemont, Noyon, Couſſy, Chauny, Soiſſons, Guiſe, Peronne, Mondidier & Roye.

Plus en la ville de Rheims autre ſiege Preſidial, où il y doit auoir huict Conſeillers, & vn Greffier d'appeaux par ledit Edict, que nous ſuiurons touſiours. Et à ce ſiege Preſidial doiuent reſſortir le ſiege dudit Rheims, la conſeruation des priuileges de l'Vniuerſité dudit lieu, le ſiege de Chaalõ, Eſpernay, Friſmes, la Cõté de Vertus, & le Bailliage de Saudron.

En la ville d'Amiens il y a vn ſiege Preſidial, où ſont ſept Conſeillers, & vn Greffier d'appeaux pour le Bailliage dudit Amiens.

En la ville d'Abbeuille autre ſiege Preſidial, où il y a ſept Conſeillers, & vn Greffier pour la Seneſchauſſee de Ponthieu.

En la ville de Boulogne ſiege Preſidial, ſept Conſeillers, & vn Greffier pour la Seneſchauſſee de Boulonnois.

En la ville de Senlis ſiege Preſidial, huict Conſeillers, & vn Greffier, auquel ſiege reſſortent ledit ſiege de Senlis, les ſieges & reſſorts de Compiegne, Clermont en Beauuoiſis, Creil, Preuoſté d'Angy, Chaulmont en Vexin, Pontoiſe, Beaumont ſur Oyſe, Creſpi, la Ferté-Milon, & Pierrefons.

En la ville de Sens, ſiege preſidial, dix Conſeillers, & vn Greffier, où reſſort le ſiege de Ville-neufue le Roy.

En la ville d'Auxerre ſiege Preſidial, ſept Conſeillers & vn Greffier, pour le Bailliage dudit Auxerre.

En la ville de Troyes ſiege Preſidial, huict Conſeillers, & vn Greffier, auquel ſiege reſſortent le ſiege dudit Troyes, la conſeruation des Foires de Brie & Champagne, pourautant qu'elle s'eſtend dans ledit Bailliage, les ſieges de Bar ſur Seine, Muſſi l'Eueſque, la Ferté ſur Aube, Nogent, & Pont ſur Seine, Eury le Chaſtel, & S. Florentin.

En la ville de Vitry en Parthois ſiege Preſidial, ſept Conſeillers, & vn Greffier, auquel ſiege Preſidial reſſortent le ſiege dudit Vitry, les ſieges de ſaincte Menehou, S. Diſier, Rouuray, & Paſſauant.

En la ville de Chaſteau-Thierry ſiege Preſidial, ſept Conſeillers, & vn Greffier, auquel ſiege reſſortent ledit Chaſteau-Thierry, & les ſieges de Chaſtillon ſur Marne, Treffons, Ouchil-Chaſtel, & Midy S. Front.

En la ville de Chaumont en Baſſigny ſiege Preſidial, ſept Conſeillers, & vn Greffier, auquel ſiege reſſortent ledit Chaumont, le Bailliage de Bar ſur Aube.

En la ville de Meaux ſiege Preſidial, ſept Conſeillers, & vn Greffier, auquel ſiege reſſortent ledit Meaux, les ſieges de Crecy, Couloumiers en Brie, & la Ferté Gaucher.

by Google

En la ville de Prouins ſiege preſidial, ſept Conſeillers, & vn Greffier. Ledit Prouins, & les ſieges de Sezanne, Montereau faut Yonne, Bray ſur Seine, Iouil le Chaſtel, & la conſeruation des foires de Brie & de Champagne, pour autant qu'elle s'eſtend audit Prouins, y reſſortent.

A Melun ſiege preſidial, ſept Conſeillers, & vn Greffier. Ledit Melun, & les ſieges de Moret, Nemours, Chaſteau-landon, la Chappelle la Reyne, & Milly en Gaſtinois y reſſortent.

A Poictiers ſiege preſidial, pour la Seneſchaucee audit Poictiers, douze Conſeillers, & vn Greffier. Et à ce ſiege preſidial reſſortent le ſiege dudit Poictiers, la conſeruation des priuileges de l'Vniuerſité dudit lieu, & les ſieges de Luſignan, Chaſteleraut, Montmorillon, la baſſe-Marche, & le Dorat, Fontenay le Comte, Niort, Giuray, & ſainct Maixent.

A Angers pour la Seneſchaucee d'Anjou ſiege preſidial, dix Conſeillers, & vn Greffier. Là reſſortent le ſiege dudit Angers, & les ſieges de Saumur, Baugé, & Beaufort en la vallee.

A Tours ſiege preſidial, huict Conſeillers, & vn Greffier. Là reſſortent les ſieges de Tours, de Chinon, Lodun, Langeſt, Amboiſe, Loches, & Chaſtillon ſur Yndre.

Au Mans ſiege preſidial, pour la Seneſchaucee du Mayne, huict Conſeillers, & vn Greffier. Là reſſortent les ſieges dudit Mans, du Chaſteau du Loir, Laual, Beaumont, ſaincte Suſanne, Chaſteau-Gontier, la Fleſche, & Maine la Iuhaix, Sablé, & la Ferté Bernard.

A Lyon ſiege preſidial, huict Conſeillers, & vn Greffier. Là reſſortent les ſieges dudit Lyon, la conſeruation des foires dudit lieu, les Bailliages de Maſcon, Foreſts, & Beaujolois. A Lyon il y a auſſi la Cour de Parlement de Dombes qui s'y tient. Et maintenant le Foreſts reſſort à Montbriſon.

A Moulins ſiege preſidial pour la Seneſchauſſee de Bourbonnois, ſept Conſeillers & vn Greffier. Là reſſortent le ſiege dudit Moulins, auec les reſſorts ſelon l'erection qui a eſté faite en Duché, & les ſieges de la haute-Marche.

A ſainct Pierre le Monſtier le ſiege preſidial, ſept Conſeillers, & vn Greffier. Là aſſiſtent le ſiege du Bailliage dudit ſainct Pierre le Monſtier, compris Donziois, Saucrins, Cuſſer, & le bourg ſainct Eſtienne de Neuers.

A Rion ſiege preſidial pour la Seneſchaucee du bas Auuergne huict Conſeillers, & vn Greffier. Là reſſortent les ſieges dudit Rion, Montferrand, Combraille, & Montaigu, Aigue-perſe, Clermont, & Montpenſier.

A Orillac ſiege preſidial pour la Seneſchaucee du haut-païs d'Auuergne, huict Conſeillers, & vn Greffier. Là reſſortent les ſieges dudit Orillac, de ſainct Flour, Carlat, & Murat.

A Blois ſiege preſidial pour le Bailliage, ſept Conſeillers & vn Greffier. Là reſſortent les ſieges dudit Blois, de Romorentin, Millanſay, Chaſteaudun, & le païs de Dunois.

A Bourges ſiege preſidial, pour le Bailliage de Berry, huict Conſeillers, & vn Greffier. Là reſſortent le ſiege dudit Bourges, la conſeruation des priuileges de l'Vniuerſité dudit lieu, les ſieges d'Yſſoudun, Dun le Roy, Mun ſur Yeure, & Concreſſant.

A Orleans ſiege preſidial, pour le Bailliage dudit Orleans, douze Conſeillers, & vn Greffier. Là reſſortent le ſiege dudit Orleans, tant au Bailliage, qu'en Preuoſté, la conſeruation des priuileges de l'Vniuerſité dudit lieu, les ſieges de Bois commun, Chaſteau-Renard, Yenuille, Yeure le Chaſtel, de Neufueille aux Loges, Gien, Montargis, Lorriz, Meun ſur Loire, & Bogency.

A Chartres ſiege preſidial du Bailliage, dix Conſeillers, & vn Greffier. Là reſſortent le ſiege dudit Chartres, les ſieges de Chaſteau-neuf, Thimerays, le grand Perche, & Perchegoüet, Eſtampes, Dourdan, Nogent le Roy, Bonneual, & la iuſtice temporelle de l'Egliſe cathedrale de Chartres, & l'Abbaye dudit Bonneual.

A Angouleſme ſiege preſidial de la Seneſchaucee d'Angoulmois, ſept Conſeillers, & vn Greffier. Là reſſortent le ſiege dudit Angouleſme, les ſieges de Coignac & Chaſteau-neuf.

A la Rochelle ſiege preſidial, ſept Conſeillers, & vn Greffier. Là reſſortent le ſiege de ladite Rochelle auec le païs d'Aunis, & les enclaues, & reſſorts du gouuernement de ladite ville.

A Montfort l'Amaury ſiege preſidial, ſept Conſeillers, & vn Greffier. La reſſortent le ſiege dudit Montfort, les ſieges de Houdan, Mantes, & Meulan.

Il y a encor quelques Preſidiaux ajouſtez depuis le Roy Henry II. de meſme que le nombre des Conſeillers eſt augmenté par le moyen de beaucoup d'Edicts de la creation de nouueaux offices.

La Normandie comprend ſept Bailliages, qui ſont ſoubs le Parlement de Roüen, c'eſt à ſçauoir Roüen, Caux, Caën, Conſtantin, Eureux, Giſors, & Alençon. Le Roy Louys XII. erigea le Parlement de Normandie à Roüen, & y eſtablit quatre Preſidens, vingt-huict

Digitized by Google

Conſeillers, treize Clercs, & quinze laiz, deux Greffiers, & vn Audiencier, auec les gens du Roy, deux Aduocats & vn Procureur general: mais depuis on a bien augmenté le nombre des officiers de ceſte Cour, de meſme que les autres du Royaume.

Outre la Cour de Parlement il y a à Rouen celle des Aydes, qui comprend la iuriſdiction des Eſleus, inſtituee par le Roy Charles 7. & compoſee de deux Preſidents, vnze Conſeillers, vn Greffier, de deux Aduocats, & vn Procureur du Roy, trois Huiſſiers, & vn Receueur & payeur: & ceux-cy iugent diffinitiuemẽt ſur les faits d'aydes, gabelles, tailles, creuës, dons, octroy, emprunts, eſtappes, & choſes ſemblables. De ces Iuges dependent pluſieurs Eſleus, Grenetiers, & Controolleurs, ayant leur iuriſdiction à part, & outre les eſlections de la Duché de Normandie y ſont compriſes les eſlections de la Duché du Perche, de la Preuoſté de Caumont, & accroiſſement de Magny, y comprenant auſſi Pontoiſe. Il y a pareillement à Roüen la Cour du Bailliage, & le ſiege Preſidial, & Vicomté, & Iuriſdiction ordinaire, que ceux du païs nomment la Cohuë.

Pour venir au denombrement plus particulier des Preſidiaux, & Bailliages, on met en premier lieu. 31.

Le Bailliage de Caudebec, & apres
Le ſiege Preſidial d'Eureux.
Le Bailliage de Giſors.
Le Bailliage d'Alençon.

Cecy eſt compris ſous la Generalité de Roüen, où il y a bien vingt Vicomtez, & douze ou quinze bons ſieges Royaux.

Le ſiege Preſidial de Caën.
Le Bailliage de Conſtance.

Cecy eſt compris ſous la Generalité de Caën, qui a ſept Vicomtez, & quelques ſieges Royaux.

Le Parlement de Thoulouſe a ſous luy les Preſidiaux, Bailliages & ſieges qui ſuiuent.
La Seneſchaucee & Preſidial de Thoulouſe.
La Seneſchaucee de Carcaſſonne.
La Seneſchaucee de Ville-franche en Rouergue.
La Seneſchaucee de Cahors en Quercy.
La Seneſchaucee de Tarbe en Bigore.

Ces ſieges ſont compris ſous la Generalité de Thoulouſe, où il y a cinq bons ſieges dependans du Seneſchal de Quercy, & autres.

Le Preſidial de Montpellier, la Cour des Aydes, & la chambre des Comptes.
Le Preſidial de Beziers.
La Seneſchaucee & ſiege Preſidial de Beaucaire, & Niſmes.

Cecy eſt ſous la Generalité de Montpelier, où il y a quatre bons ſieges.

Le Parlement de Bourdeaux comprend les ſieges ſuiuans.
Le Preſidial de Bourdeaux.
Le Preſidial de Perigueux.
Le Preſidial d'Agen.
Le Preſidial de Bazas. [:]
Le Preſidial de Lauues.
Le Preſidial de Xainctes.

Quinze Iudicatures.

Le Parlement de Bourgogne a ſous luy les ſieges qui ſuiuent.
Le Bailliage de Dijon.
Le Bailliage de Nuys.
Le Bailliage de Beaune.
Le Bailliage d'Axonne.
Le Bailliage de Sainct Iean de Leon. (:)
Le Bailliage de Chaalon ſur Saone.
Le Bailliage de Maſcon.
Le Bailliage d'Autun.
Le Bailliage de Semur.
Le Bailliage de Montceniz.
Le Bailliage de Charrolles. [:]
Le Bailliage d'Auxois. [:]
Le Bailliage d'Aualon.
Le Bailliage d'Arnay le Duc.

Digitized by Google

Le Bailliage de la Montagne.
Le Bailliage de Bar ſur Seine.
Le Bailliage de Gets.
Le Bailliage de Bellay.
Le Preſidial de Bourg en Breſſe.
Le Parlement de Bretagne contient ſous luy les ſieges qui ſuiuent
Le Preſidial de Rennes.
Le Preſidial & chambre des Comptes de Nantes.
Le Preſidial de Vannes.
Le Preſidial de Quimpercorentin.
La Seneſchaucee de Plorueil.
Six Iudicatures Royales.
Le Parlement de Dauphiné ſeant à Grenoble a ſous luy les ſieges qui s'enſuiuent.
Le Bailliage de Griſiuadan à Grenoble.
Le Bailliage de Vienne
Le Bailliage de Valence.
La Seneſchaucee de Montlimar.
Le Bailliage d'Ambrun.
Le Bailliage de Gap.
Le Bailliage de Nyons.
Le Bailliage de Die.
Le Bailliage de Creſt.
Le Bailliage de Chabeul.
Le Bailliage de ſainct Marcelin.
Le Bailliage de Briançon.
Au Parlement de Prouence on compte
La Seneſchaucee d'Aix, & pour le moins vingt ſieges Royaux; & remarquez que toutes les villes de France ont leur chambre des Comptes, excepté Thoulouſe & Rennes.

RELIGION DE FRANCE.

SAINCT Epiphane nous apprend que ſainct Luc a preſché la foy Chreſtienne en France. Et ſainct Clement en ſa premiere Epiſtre contre les Iuifs, eſcrit qu'il enuoyera en Gaule par le mandement de ſainct Pierre à Iacques frere de noſtre Seigneur. On tient que Creſcence, Martial, Denys Areopagite, Eleuthere, Aphrodiſee, Ruſtique & autres prouignerent grandement la foy qu'on y auoit plantee, tellement que Tertullien dit, que de ſon tẽps beaucoup de natiõs des Gaules faiſoiẽt profeſſiõ de la foy Chreſtienne. Finalemẽt tout le Royaume fut conuerty à la foy enuiron l'an 465. ſous le Roy Clouis, dont l'hiſtoire eſt aſſez cogneuë. Au reſte la France contient 216. Dioceſes, & entre icelles 15. Archeueſchez, & 202. Eueſchez dont nous auons dits les noms par cy-deuant.

L'Archeueſché de Paris comprend 600. parroiſſes ou clochers, compris les hameaux.
Le Dioceſe de Meaux comprend 410. paroiſſes, ou clochers, compris les hameaux.
Celuy de Chartre 1700. parroiſſes, ou clochers.
celuy de Soiſſons 380. parroiſſes. ou clochers.
celuy de Beauuais 592. parroiſſes, ou clochers.
celuy de Noyon 404. parroiſſes, ou clochers.
celuy de Bologne 460. parroiſſes, ou clochers.
celuy d'Amiens 498. parroiſſes, ou clochers.
celuy de Rheims 1014. parroiſſes.
celuy de Chaalons 360. parroiſſes, ou clochers.
celuy de Troye 509. parroiſſes, ou clochers.
celuy de Sens 930. parroiſſes, ou clochers.
celuy d'Orleans 700. parroiſſes ou clochers.
celuy d'Angers 668. parroiſſes, ou clochers.
celuy de Tours 1035. parroiſſes, ou clochers.
celuy de Poictiers 709. parroiſſes, ou clochers.
celuy du Mans 451. parroiſſes, ou clochers.
celuy de Luſſon 213. parroiſſes, ou clochers.
celuy de Bourges 1260. parroiſſes, ou clochers.

celuy de Neuers 211. parroiſſes, ou clochers.
celuy de Limoges 411. parroiſſes, ou clochers.
celuy d'Angouleſme 411. parroiſſes, ou clochers.
celuy de Clermont 306. parroiſſes, ou clochers.
celuy de Lyon 411. parroiſſes, ou clochers.
celuy de Maſcon 307. parroiſſes, ou clochers.
celuy de Chaalon 420. parroiſſes, ou clochers.
celuy d'Autun 1300. parroiſſes, ou clochers.
celuy d'Auxerre 460. parroiſſes, ou clochers.
celuy d'Erez 960. parroiſſes, ou clochers.
celuy de Senlis 211. parroiſſes, ou clochers.
celuy de Roüen 1338. parroiſſes, ou clochers.
celuy de Caën 509. parroiſſes, ou clochers.
celuy d'Alençon 390. parroiſſes ou clochers.
celuy d'Eureux 355. parroiſſes.
celuy de Nantes 385. parroiſſes, ou clochers.
celuy de Rennes 450. parroiſſes, ou clochers.
celuy de Vannes 405. parroiſſes, ou clochers.
celuy de Bayeux 211. parroiſſes, ou clochers.
celuy de Seez 213. parroiſſes, ou clochers.
celuy de Conſtance 319. parroiſſes, ou clochers.
celuy d'Auranches 362. parroiſſes, ou clochers.
celuy de Trignee 307. parroiſſes, ou clochers.
celuy de ſainct Malo 314. parroiſſes, ou clochers.
celuy de Quimpercorentin 202. parroiſſes, ou clochers.
celuy de Xaintes 291. parroiſſes ou clochers.
celuy de Perigueux 302. parroiſſes, ou clochers.
celuy de Langres 960. parroiſſes, ou clochers.
celuy de Bourdeaux 918. parroiſſes, ou clochers.
celuy de Montauban 414. parroiſſes, ou clochers.
celuy de Tarbes 291. parroiſſes, ou clochers.
celuy d'Ax 259. parroiſſes.
celuy de Bazas 504. parroiſses, ou clochers.
celuy d'Auche 768. parroiſſes & clochers.
celuy de Bayonne 349. parroiſſes, ou clochers.
celuy de Cahors 422. parroiſſes, ou clochers.
celuy de Thoulouſe 1152. parroiſſes, ou clochers.
celuy de Caſtres 412. parroiſſes, ou clochers.
celuy de Carcaſſonne 319. parroiſſes, ou clochers.
celuy de Narbonne 972. parroiſſes, ou clochers.
celuy d'Agen 629. parroiſſes, ou clochers.
celuy de Beziers 306. parroiſſes, ou clochers.
celuy de Montpellier 491. parroiſſes, ou clochers.
celuy d'Agde 77. parroiſſes, ou clochers.
celuy de Mirepoix 89. parroiſſes, ou clochers.
celuy de Niſmes 509. parroiſſes, ou clochers.
celuy de ſainct Paul 62. parroiſſes, ou clochers.
celuy de la Vaur 114. parroiſſes, ou clochers.
celuy de Mande 209. parroiſſes, ou clochers.
celuy de Viuiers 155. parroiſſes.
celuy d'Alby 309. parroiſſes.
celuy de Rhodez 219. parroiſſes, ou clochers.
celuy de Vabres 500. parroiſses, ou clochers.
celuy de S. Pons 482. parroiſses ou clochers.
celuy de S. Flour 202. parroiſses, ou clochers.
celuy de Lodeue 203. parroiſses.
celuy de Rieux 500. parroiſses, ou clochers.
celuy d'Alets 168. parroiſses, ou clochers.
celuy de Ligier 125. parroiſses, ou clochers.
celuy de Puy 428. parroiſses, ou clochers.

celuy de Vienne 800. parroiſses, ou clochers.
celuy de Valence 325. parroiſſes, ou clochers.
celuy de Gap 204. parroiſſes.
celuy d'Ambrun 211. parroiſſes.
celuy de Die qui eſt maintenant joinct à Valence 147. parroiſſes, ou clochers.
celuy de Briançon 170. parroiſſes, ou clochers.
celuy de Digne 185. parroiſses, ou clochers.
celuy d'Aix 800. parroiſses, ou clochers.
celuy de Ciſteron 200. parroiſses, ou clochers.
celuy d'Arles 311. parroiſses, ou clochers.
celuy de Marſeille 280. parroiſses, ou clochers.

Outre les parroiſses, il y a en France vn fort grand nombre d'Abbayes, & de Prieurez, dont les vns ont eſté ruinez durant les guerres, les autres ſubſiſtent encore.

La France eſt diuiſee en deux ſortes de Religion. Les vns ſuiuent l'Egliſe Catholique Romaine, les autres s'arreſtent à l'opinion de Caluin. Au commencement on a employé le fer, pour exterminer ceux qui s'attachoient à ceſte nouuelle ſecte, mais pour vne teſte qu'on coupoit, il en ſortoit ſept, ainſi que d'vne hydre.

Et meſme on s'opiniaſtra iuſques là, tant d'vn coſté que d'autre, qu'on donna des batailles, où toutesfois ceux de la nouuelle opinion ſe trouuerent touſiours les plus foibles. Et neantmoins ils ne perdirent iamais courage, & taſcherent de tenir touſiours bon, nonobſtant tous les Edicts qui les chaſſoient du Royaume, ou qui les rendoient incapables de tenir aucuns offices. Finalement noſtre Roy a conſideré que tous eſtoient ſes ſubiects, & a voulu traitter comme pere tous ceux qui viuoient ſoubs ſon obeïſſance. Et ayant recogneu par les choſes paſſees, que tant plus on trauailloit les nouueaux ſectaires, tant plus ils ſe roidiſſoient, & endurciſſoient en leur opinion, il a renouuellé l'Edict de Pacification, fait par ſes predeceſſeurs, par lequel l'exercice de la Religion pretenduë eſt permis en France, aux lieux où il a eſté jadis pratiqué, & la Meſse a eſte remiſe aux lieux d'où ſes ennemis plus forts l'auoient chaſsee. Et les plus aduiſez eſtiment que c'eſt le parfait, & vray moyen de ramener les eſgarez à la bergerie.

Il ſeroit maintenant à propos de diſcourir des priuileges & libertez de l'Egliſe Gallicane, mais il y en a des liures entiers, auſquels ie renuoye ceux qui en deſireront ſçauoir quelque choſe.

LES ROYS DE FRANCE.

PHARAMOND.
Clodion le Cheuelu regna 20. ans, mourut l'an de noſtre ſalut 447.
Meroüee regna douze ans, & mourut l'an 459.
Childeric I. regna vingt ſix ans, & mourut l'an 484.
Clouis premier Roy Chreſtien, regna trente ans, & mourut l'an 514.
Childebert fut Roy de Paris, & ſes autres freres regnerent ailleurs.
Car Clotaire fut Roy d'Orleans, Clodomir de Soiſsons, & Theodoric eut le Royaume de Mets & d'Auſtraſie. Ce Childebert regna quarante cinq ans, & mourut ſans enfans l'an 559.
Clotaire Roy d'Orleans ſucceda à Childebert au Royaume de Paris, regna cinquante ans.
Aridet, ou Cherebert, Roy de Paris.
Chilperic fils du ſuſdit Clotaire premier, regna vingt-trois ans, & mourut l'an 587.
Clotaire ſecond regna quarante quatre ans, & mourut l'an 631.
Dagobert premier regna quatorze ans, & mourut l'an 645.
Clouis, appellé par quelques-vns Louys, regna 16. ans, & mourut l'an 661.
Clotaire troiſ. regna quatre ans.
Childeric douze ans.
Theodoric regna quatorze ans, & mourut l'an 693.
Clouis troiſ. regna quatre ans.
Childebert ſecond regna dix-huict ans, & mourut l'an 715.
Dagobert ſecond regna quatre ans.
Clotaire IV. regna deux ans.
Chilperic ſecond regna cinq ans.
Theodoric ſecond regna quinze ans, & mourut l'annee 741.
Childeric troiſ. qui fut depoſé par Pepin, & mis dans vn Monaſtere.

Seconde lignee depuis Pepin iuſques à Huë Capet.

Pepin regna 18. ans, & mourut l'an 768.
Charles le Grand, autrement Charlemagne, mourut l'an 814. apres auoir regné quarante ſix ans.
Louys premier du nom, ſurnommé le Debonnaire, regna vingt-ſix ans, & mourut l'an de grace 840.
Charles ſecond regna trente huict ans, & mourut l'an 879.
Louys ſecond dit le Begue, regna deux ans, & mourut l'an 881.
Louys & Carloman baſtards, Roys enſemble, dont Louys mourut à la chaſſe de la main d'vn de ſes gens, & Carloman auſſi courant apres vne fille, mourut briſé par ſon propre cheual l'an 885.
Charles troiſ. regna cinq ans, & mourut l'an 891.
Eude regna neuf ans, & mourut l'an 899.
Charles le Simple regna vingt-ſept ans, & mourut l'an 926.
Raoul regna ſeul deux ans, & mourut à Auxerre l'an 936.
Louys d'Outremer regna 27. ans, & mourut l'an 956.
Lothaire regna trente & vn an, & mourut l'an 986.
Louys cinq. regna vne ſeule annee, & en luy finit la ſeconde ligne.

Les Roys depuis Huës Capet, iuſques à Philippes de Valois.

Huë Capet regna neuf ans, & mourut l'an 996.
Robert regna trente-trois ans, & mourut l'an 1031.
Henry premier regna trente ans, & mourut l'an 1260.
Philippes premier regna quarante ans, & mourut l'an 1109.
Louys le Gros 6. du nom regna 28. ans, & mourut l'an 1137.
Louys 7. regna quarante trois ans, & mourut l'an 1179.
Philippes Auguſte Dieu-donné regna 43. ans, & mourut l'an 1223.
Louys 8. regna quatre ans, & mourut l'an 1227.
Sainct Louys 9. de ce nom, regna 43. ans, & mourut l'an 1270.
Philippes troiſ. regna quinze ans, & mourut l'an 1285.
Philippes 4. dit le Bel, regna 28. ans. & mourut l'an 1313.
Louys 10. ne regna que dixhuict mois, & mourut l'an 1315.
Philippes le Long regna cinq ans, & mourut l'an 1320.
Charles le Bel 4. du nom, regna ſept ans, & mourut l'an 1328.

Les Roys depuis Philippes de Valois iuſques à Louys 13. à preſent regnant.

Philippes de Valois regna 22. ans & mourut l'an 1350.
Iean regna 14. ans, & mourut l'an 1363.
Charles 5. regna 16. ans, & mourut l'an 1380.
Charles 6. regna 42. ans, & mourut l'an 1422.
Charles 7. regna 38. ans, & mourut l'an 1460.
Louys 11. regna 23. ans, & mourut l'an 1485. [:]
Charles 8. regna 14. ans, & mourut l'an 1497.
Louys 12. regna 17. ans, & mourut l'an 1514.
François premier regna 32. ans, & mourut l'an 1547. [:]
Henry ſecond regna 13. ans, & mourut l'an 1559.
François ſecond mourut l'an 1560. ayant regné 16. mois.
Charles 9. regna 14. ans, & mourut l'an 1574.
Henry III. regna 14. ans, & mourut ſans enfans l'an 1589. & la race de la branche Royale de Valois deffaillit en luy.

Henry le Grand quatrieſme de ce nom, Roy de Nauarre, fut fait Roy de France par le decez de Henry troiſieſme, comme le plus proche de la Couronne, eſtant ſorty en droite ligne de Louys de France, Comte de Clermont en Beauuoiſis, fils de ſainct Louys. Il a dompté tout ce qui s'oppoſoit à ſes iuſtes pretentions, & s'eſt apres dompté luy-meſme en pardonnant à ceux qui s'eſtoient bandez contre luy. La France n'en eut iamais vn ſemblable,

Digitized by Google

& ceux qui viendront apres nous, desireront à bon droict le retour du regne d'vn si puissant, & si bon Monarque, qui a fait viure son peuple en repos, ses voisins en asseurance, & ses ennemis en continuelle crainte. Il a regné 21. ans: & mourut l'an 1610. Laissant pour successeur, son fils

Lovys XIII. que Dieu nous a donné comme vn Soleil leuant sur nos tenebres: & comme vne belle & vifue Image de cét incomparable Monarque HENRY LE GRAND: Et faut croire que son Regne qui a commencé par l'innocence de son aage, sera vn Regne de pieté, de iustice & de paix, que Dieu continuëra de combler de ses benedictions comme il a commencé.

DISCOVRS

DV PAYS SOVVERAIN DE BEARN.

SOMMAIRE.

1. *Situation du pays de Bearn, qualité & fertilité d'aucuns endroits d'celuy pays, des villes principales d'iceluy & autres lieux remarquables.*
2. *Ses fleuues & riuieres tous inutiles à la nauigation.*
3. *Des forces de Bearn, de ses forteresses & magasins, & particulierement de Nauarreins, & de l'authorité des Colonels Persans, cy-deuant Chefs de la Milice du pays.*
4. *Du gouuernement Politique de Bearn, des Princes & Seigneurs qui ont joüy de sa Souueraineté, du souuerain Conseil ou Parlement du pays estably à Pau.*
5. *De la religion ancienne & moderne des Bearnois, des Eueschez de l'Escar & d'Oleron; depuis quand la religion Catholique en a esté bannie sous le regne de la Royne Ieanne de Nauarre, & l'introduction de l'heresie de Caluin en icelle: & le restablissement de ladite Religion Catholique audit pays par le Roy Louys le Iuste, & de la verification des Edicts de sa Maiesté en faueur des Eueſques & Ecclesiastiques de Bearn.*

SITVATION DV PAYS.

I. LE païs de Bearn est vne petite Souueraineté, qu'on rencontre à la décente des monts Pyrenees, qui separent la France d'auec l'Espagne, sortans d'Arragon: il a sa longueur du Midy au Septentrion, & pour ses bornes au Midy la Comté de Bigorre; au Nord la Biscaye Royale, de laquelle le Bearn est separé par la riuiere de la Cane; sa largeur est du Leuant au Ponent, il a pour ses bornes du costé du Leuant le païs de Landes & Chaloſe, selon l'Adar, & du Couchant la Biscaye Nauarroise. Il n'y a que deux petits fleuues qui arrousent le Bearn, tous deux inutiles à la nauigation.

II. Le païs du Bearn est diuisé en deux, il a d'vn costé les Monts, où est la ville d'Oleron, de l'autre les Vallons, où est la ville de l'Escar. La ville principale du Bearn est Pau, siege du Parlement de la Principauté, ses autres villes sont Orthes ancien sejour des Comtes de Foix & Seigneurs de Bearn, Morlas, lieu où l'on battoit la monnoye du païs, Nay ville fort marchande qui fut toute bruslee du feu du Ciel enuiron l'an 1545. Pontac, Coderch & Nauarreins assis au pied des montagnes, & est l'Arsenal du païs; il y a encore la basse Nauarre, où est la ville de Sainct Palais.

GOVVERNEMENT.

III. IL y a en Bearn vne compagnie souueraine, Conseil ou Parlement pour le fait de la Iustice, lequel est composé de deux Presidens & de vingt Conseillers, vn Aduocat & Procureur generaux du Roy.

IV. Les Estats du païs s'assemblent tous les ans par la permission du Seigneur, afin de pourueoir aux affaires & au departement de la donation qu'ils luy font annuellement. Ils sont tres-exacts

Digitized by Google

tres-exacts obſeruateurs de leur loix, foys & couſtume, & ne ſouffrent pas volontiers que le Seigneur meſme s'en diſpenſe.

Or pour apprendre cõme le Bearn a eſté diſtrait du corps du Royaume de France, duquel il a touſiours eſté & eſt encore veritablement vn mẽbre, faut ſçauoir que depuis 360. & tant d'années, ce païs a eſté gouuerné par des Seigneurs qui ont vſurpé le tiltre de Souuerains, & qui s'eſtablirẽt en ceſte vſurpation durant que S. Louys eſtoit occupé aux voyages de la Terre ſaincte, car ce fut en ce tẽps-là que les habitans choiſirent Raymond de Moncade pour eſtre leur Seigneur.

Ce Raymond de Moncade, eut vn fils appellé Gaſton de Bearn, lequel n'ayant eu que 2. filles de l'heritiere de Bigorre ſa femme, donna l'aiſnée en mariage au Comte d'Armaignac, & l'autre à Roger Bernard, Comte de Foix, auec la Seigneurie de Bearn, & la Comté de Bigorre: de ſorte que ceſte Seigneurie eſtant tombee entre les mains du Comte de Foix a touſiours du depuis eſté conſeruee en l'eſtat qu'elle eſtoit iuſques en ces dernieres annees qu'il y a eu du changement, ainſi que ie diray cy-apres, & ce par l'authorité & puiſſance de ceſte grande maiſon, quoy qu'originairemẽt ce ſoit vne vſurpation faite ſur la Couronne de France. Car il n'y a rien de plus veritable, que le Bearn, comme il eſtoit jadis du Royaume d'Aquitaine, que Charles le Chauue annexa à la Couronne, eſt compris par conſequent dans le gouuernement de Guyenne, depuis qu'elle eſt reduite en Prouince, teſmoings en ſont les cõfrontations qui ſont encore aujourd'huy exprimees dans les prouiſions des Gouuerneurs d'icelle: voicy comme ce païs appartient au Roy.

Catherine de Nauarre, Comteſſe de Foix & de Bigorre, & Princeſſe de Bearn, eſpouſa Iean fils d'Alain Duc d'Albret, de laquelle il eut Henry d'Albret Roy de Nauarre, Comte de Bearn, de Foix, de Bigorre & d'Armaignac, Charles qui mourut prés de Naples & quelques filles, entr'autres Marguerite de Valois ſœur du Roy François premier, puis Ieanne d'Albret Royne de Nauarre, eſpouſe d'Anthoine de Bourbon, d'où eſt iſſu Henry de Bourbon Roy de France & de Nauarre; & de luy Louys XIII. Roy de France & de Nauarre, glorieuſement reguant aujoud'huy.

RELIGION DV BEARN.

LE païs de Bearn auoit touſiours ſuiuy la Religion Catholique, Apoſtolique & Romaine, & auoit deux Eueſchez, ſçauoir Oleron & l'Eſcar, qui eſtoient comme deux mammelles pour la nourriture ſpirituelle de ces habitans, parmy leſquels toute ſorte de vertu & pieté floriſſoit, iuſques au temps de la Royne Marguerite de Valois, ſœur de François premier Roy de France, qui fit venir en ceſte Prouince quelques diſciples de Luther, qui eſtoiẽt deſia reſpandus parmy la France; toutesfois ce ne fut que pour elle, & ce venim ne ſe reſpandit pas plus outre. Mais la Royne Ieanne de Nauarre ſa fille paſſa bien plus auant, & ſoubs ſon regne les deux principaux Hereſiarques de ce ſiecle, Luther & Caluin, mais particulierement l'hereſie de Caluin ſe gliſſa dans le Bearn, car les Caluiniſtes trouuans libre accez au païs de ceſte Princeſſe, l'infecterent tellement, qu'en moins de rien, & en l'annee 1569. tous les Preſtres & Religieux en furent chaſſez, maſſacrez, ou noyez & le patrimoine de Dieu pillé & diuerty à d'autres vſages. 5.

Sainct Fulgence a remarqué en l'Epiſtre troiſieſme qu'il eſcrit, que la pretention ordinaire de tous ceux qui ſe retirent de la creance commune de l'Egliſe ſoient-ils heretiques, athees, ſchiſmatiques, ou libertins, n'eſt voilé d'autre pretexte que de celuy de la liberté, qui eſt vn mot grandement fauorable & plauſible à tout le monde, & parlant de ceſte liberté, il l'appelle, *Noxiam & ſeruilem libertatem*, vne liberté ſeruile & dommageable, comme les Grecs parlant d'vn mariage trauerſé de mauuaiſe intelligence, le nõmment γάμον ἄγαμον, vn mariage nõ mariage: vne mort douce, ils l'appellẽt θάνατον ἀθάνατον, πῦρ ον ἄπυρον, vne mort ſans mort, des funerailles non funerailles, des honneurs ſans honneurs: *Funera Cecropiæ ne funera*, dit le Poëte, vn vin foible, lequel les Grecs appellent οἶνον ἄοινον, vn vin ſans vin: ainſi Sainct Fulgence, parlant de ceſte liberté pernicieuſe, l'appelle, *Libertatem ſeruilem non liberam, ſed noxiam.*

Il y a deux ſectes de nos iours, qui ont ceſte liberté grandement en teſte: ſçauoir les huguenots & les atheiſtes: pour les huguenots, ils ont fait des liures & des chãſons contre la tyrannie pretenduë du peuple, contre la ſeruitude imaginaire de la Cour de Rome en faueur de la liberté.

Quant aux Atheiſtes ils ne parlent de rien ſi ſouuent que de ceſte heureuſe liberté qui nous rend maiſtres de nous-meſmes, ſeigneurs de nos eſprits, & genereux contre tous les euenemens de fortune, qui peuuent choquer ou esbranler noſtre courage: Ie rapporteray deux ou trois exemples de l'hereſie du Bearn, par leſquelles on pourra voir la maniere des eſprits qui ſe laiſſent emporter à leurs paſſions fougueuſes & dereiglees.

Quant à ceſte hereſie du Bearn, cela ſe peut voir encore en la royale maiſon du Bearn, en la ville capitale de Pau, dont les meubles, les cabinets, les tableaux & les tapiſſeries ne reſpirent autre choſe que l'air de la liberté huguenote, lequel Caluin qualifia le premier du nom de liberté Euangelique, de laquelle il a compoſé diuers opuſcules, & particulierement vne longue lettre à Madame Ieanne de Nauarre Souueraine de Bearn, en laquelle il l'exhorte, de garder, auancer, & authoriſer en ſes Eſtats la liberté Euangelique, qui conſiſtoit en ce temps-là à ruiner les Egliſes, abolir le Careſme, aneantir les Ieuſnes, ſecoüer le joug de l'obeïſſance au Vicaire de Ieſus-Chriſt, & faire du cheual eſchappé, ou pluſtoſt, *Tanquam pullum onagri qui ſe liberum natum putat.*

Or il eſt à remarquer que ceſte Princeſſe qui auoit le cœur haut, & couuoit ſecrettement vne hayne contre le Sainct Siege de Rome, à cauſe de la perte du Royaume de Nauarre, qui eſcheut ſoubs Iean ſon ayeul, & en laquelle on ſuppoſoit que le Pape euſt eſté partiſan pour l'Eſpagnol.

Eſtant venuë à la Couronne, fit ouuertement ce que Henry ſecond ſon pere n'auoit oſé faire qu'en cachette, car elle ne fut ſi toſt hors de curatelle, qu'elle fit ſçauoir au Pape le peu de pouuoir qu'il auoit en ſes Eſtats.

Soubs ſon regne on abolit le Sacrifice de la Meſſe en tout le Bearn, on ruina toutes les Egliſes, on bannit par Edict tous les Preſtres & Religieux.

Or comme elle auoit l'eſprit naturellemẽt bon, curieux, & ſçauant, elle voulut teſmoigner, non ſeulement auec ſa plume dans les liures imprimez, qui s'appellerent les Contes de la Royne Ieanne, la liberté qu'elle pretendoit prendre en ſa creance, mais encore par la pointe de ſon aiguille, ſur le caneuas & dans ſes tapiſſeries, car comme elle eſtoit grandement addonnee aux deuiſes, elle fit de ſa main de belles & grandes tapiſſeries, entre leſquelles il y en auoit vne tente de douze ou quinze pieces excellentes, qui s'appelloient les priſons briſees, par leſquelles elle donnoit à cognoiſtre qu'elle auoit briſé les liens & ſecoüé le joug de la captiuité du Pape: au milieu de chaque piece, il y auoit vne hiſtoire du vieil Teſtament qui reſſent la liberté, comme la deliurance de Suſanne, la ſortie du peuple de la captiuité d'Egypte, l'élargiſſement de Ioſeph, &c. & à tous les coings, il y a des chaiſnes rompuës, des menottes briſees, des eſtrapades & des gibets en pieces, & par deſſus en groſſes lettres ſont ces paroles de la ſeconde aux Corinthiens chap. 3. *Vbi ſpiritus, ibi libertas*, & pour monſtrer encore plus clairement l'animoſité qu'elle auoit conceuë contre la Religion Catholique, & nommément contre le Sacrifice de la Meſſe, ayant vne tres belle & excellente piece de tapiſſerie faite de la main de Marguerite ſa mere deuãt qu'elle ſe laiſſaſt cajoler par les Miniſtres, en laquelle eſtoit parfaitement broché le Sacrifice de la Meſſe, & le Preſtre qui mõſtroit la ſaincte Hoſtie au peuple, elle arracha le carreau qui portoit ceſte hiſtoire, & au lieu du Preſtre y ſubſtitua de ſa main vn renard, lequel ſe tournant au peuple, & faiſant vne horrible grimace & des pattes & de la gueule diſoit, ces paroles, *Dominus vobiſcum*: Voila que c'eſt lors qu'vn bon eſprit s'employe à mal faire, il n'y a inuentiõ prophane & ridicule, à laquelle il ne ſe porte paſſionnément: ce ſont les paroles du Pere Garaſſe de la cõpagnie de Ieſus, en ſon l. 3. de la doctrine curieuſe, contre les athees & les heretiques de ce temps.

Toute la France du depuis, voire toute l'Europe & la Chreſtienté eſt informee ſuffiſãment des oppreſſions que la Relig. Cathol. a ſouffertes en Bearn, de quel temps, par quelle voye, auec quels artifices: Mais peu de gens ſõt inſtruits de la conſtance de ceux, qui neantmoins demeurez fermes en leur creãce, adherãs à leurs legitimes Paſteurs de l'Egliſe Romaine & en tel nõbre que ſans aucun exercice d'icelle, des 8. parts, les 6. ont preualu courageuſement contre les violentes ordonnances qu'on a accouſtumé d'eſtablir en la police ſpirituelle & temporelle pour faire changer de religion à des peuples.

Le feu Roy Hẽry le Grãd, d'heureuſe memoire eſmeu de cõpaſſion enuers le lieu de ſa naiſſance, & les Eſtats en dependans, & ſe reſſouuenant que le Pape luy auoit accordé ſon abſolution, à condition de reſtablir en Bearn les affaires de l'Egliſe, auoit commencé d'y donner quelque atteinte, mais à cauſe de l'éloignement de ſon ſejour, des frequẽtes diuerſions procurées par les Miniſtres & les Chefs de la Pretenduë: Bref des affaires qu'on luy ſuſcitoit cõtinuellement d'ailleurs, à peine peut-il ſatisfaire aux obligations qu'il auoit de recõquerir à Dieu ceſte terre deſolee par la Royne Ieanne ſa mere, & ſe contenta lors d'y remettre la Religion Catholique en 4. ou 5. endroits ſous de grandes modifications.

Ce luy eſtoit vn iuſte & extreme regret apres auoir dõné main-leuee aux Eccesiaſtiques & aux Eueſques d'Ax, de Tarbes & de Bayonne, pour les biens qui leur appartenoient, de voir ainſi ſoubs la preſſe & ſans liberté ces païs qui auoient jadis eſté des plus floriſſans en la foy de nos Roys, où l'Egliſe auoit eſté doüee des plus eminens priuileges que peuſſent auoir les Prelats dans vn Eſtat; frontiere du Royaume, qui conteſteroit

auec la France, la qualité de Catholique, ſi nos Roys n'eſtoient ſans diſpute, les aiſnez de l'Egliſe; Prouince, par laquelle ce grand Roy y faiſant ſes retraittes auant qu'eſtre receu a la Couronne, auoit conquis le reſte de ſon heritage; Peuples auſquels Dieu a donné tout enſemble le terroir & l'eſprit bon : Bref qui s'eſtoient emancipez de la fidelité & obeïſſance deuë à leur Souuerain par l'introduction & abus d'vne religion contraire à celle de nos Roys.

Dieu auoit reſerué ceſte gloire à ſa Majeſté regnante, ſelon les predictions du feu Roy ſon pere : car dés lors qu'elle a prins l'entiere adminiſtration de ſes affaires, elle a faict paroiſtre que ſa ſeule vertu guidee d'vn bon Conſeil, ne pouuoit faire prendre ſur ce ſubiect vn plus aſſeuré chemin, & donner vn eſtabliſſement plus ſolide, que celuy que la pieté affermit par la iuſtice, afin que d'vne meſme action l'on viſt éclater tout enſemble les traits de ſageſſe & de bonté.

Il y a donc cinq ans & plus que le Roy ſeant en ſon Conſeil, donna de ſon plain & pur mouuement, conformément à la demande des Eſtats Generaux, qui auoient eſté aſſemblez à Paris l'an mil ſix cens quinze, vn Arreſt de main-leuee pour le reſtabliſſement des Eccleſiaſtiques en Bearn, la reſtitution de leurs biens, & conſequemment des Egliſes, & ordonna que le diuin ſeruice fut remis par tout, qui fut l'vn des premiers effects de ſon zele enuers Dieu, & le ſalut de ſon peuple, quaſi à l'entree de ſon pur, plain & abſolu Gouuernement.

Mais il n'y a ſorte de tumulte, de deffaite & deſobeïſſance, que ce commandement n'ait rencontré.

Les Commiſſaires que le Roy y enuoya, furent intimidez, meſpriſez & baffoüez; le Royaume fut parcouru pour y faire adherer les partiſans, les peuples desbauchez pour s'en eſmouuoir, troupes creées, Capitaines choiſis, factions formees, entrepriſes faites pour s'y oppoſer & embraſer la Guyenne, le Poictou & le Languedoc.

A qui en donner le tort; il eſtoit mal-aiſé par le deguiſement des deportemens d'vn chacun : les Miniſtres Heretiques, ne paroiſſoient que dans la Cabale, le Parlement de Pau que par ſes refus, les mutins que par les alarmes, & le Gouuerneur que par ſes intereſts couuerts, & dedans le tout, comme dans vne maſſe corrompuë eſtoit le leuain de certains, qui ne ſe nomment pas, & qui par des delaiz & laſchetez honteuſes, faillirent de perdre dans le faict particulier d'vne frontiere, toute la France, & enſeuelir l'authorité du Roy, pires que tous les autres, parce qu'ils eſtoient plus obligez à bienfaire.

Le Roy ne voulant toutesfois commettre le repos de ſon Eſtat, ny à la violence des vns, ny aux ruſes des autres, n'obmit rien pour compenſer le grief que ceux de la Religion P. R. dudit païs preſuppoſoient receuoir en l'execution dudit Arreſt, ains rechercha ſoigneuſement les voyes d'accommodement, qui ſatisfiſſent d'vne part au deſ-engagement de ſon authorité & de l'autre, neantmoins à ſa conſcience preſſee par la plainte du Clergé & miſere des Catholiques, reduits à tel eſtat, qu'à meſme temps qu'il y tolleroit la liberté de conſcience, pour l'erreur, elle ſe trouuoit effacee & eſtouffee par la foy en ſes ſubiects du Bearn.

Mais tout cela en vain, parce que les particuliers promoteurs de ce deſordre vouloient auoir leur conte auant que la choſe fuſt faicte, & tirer de l'auantage de l'auoir appaiſé : tellement que le Roy victorieux de ſes ennemis par ſes armes, & de ſes propres armes par ſa clemence nompareille, ayant approché de la Guyenne pour autres affaires plus generales, ſe reſolut en fin de proffiter encore de ce loing-tain voyage, l'accroiſſement de ces mouuemens par les aydes ordinaires, & les plus douces qu'elle pourroit choiſir.

Sa Majeſté enuoya donc à Pau vne derniere recharge ſur l'Edict de la main-leuee, auec aſſeurance qu'elle euſt des principaux officiers de ce païs là, qu'elle y trouueroit toute ſorte d'obeïſſance : mais il reüſſit autrement par l'opinion qu'eurent ceux qui pratiquoient la Rebellion, que le Roy ſeroit facilement amuſé à ne paſſer outre, & reduit aux neceſſitez s'en retourner ſans rien faire, pourueu qu'on meſnageaſt les longueurs & difficultez qu'ils y firent rencontrer ſi à propos, que ſa Majeſté fut contrainte de faire vn aſſez long ſejour és enuirons de Bourdeaux, auec mille incommoditez de ſa Cour & de l'armee.

La premiere nouuelle qu'elle en eut le huictieſme d'Octobre mil ſix cens vingt, par le ſieur de la Cheſnaye, ne fut qu'vne remiſe à la deputation des deux Parlements, qui le lendemain arriuerent portans charge de faire croire au Roy qu'ils n'auoient point eſté libres en leurs deliberations, ains eſté violentez par des gens de guerre qui ſont

Digitized by Google

venus de toutes parts que le Baron de Benac auroit introduicts dans ledit lieu de Pau, qu'auſſi les intentions de ſa Majeſté n'auoient aſſez clairement paru par les termes de la luſſion, & que toutesfois ils n'auroient deſiſté de faire vn Arreſt mental de ladite main-leuee, mais que pour l'employer par eſcrit & le ſigner, il leur auoit eſté du tout impoſſible ſans peril tres-euident de leurs vies, qui ſans doute furent pour lors bien plus cheres que l'obeïſſance.

Et parce que l'on pouuoit leur oppoſer le pouuoir de Monſieur de la Force, qui deuoit pour le deuoir de ſa charge, & de la parole donnee au Roy tout fraiſchement dans Bordeaux, faciliter toutes choſes, & y reprimer les émotions populaires de tels factieux incogneus, gagez à faire bruit: veu meſme qu'on ſçauoit que ledit ſieur de la Force y eſtoit tout puiſſant, ayant les armes en main pour le ſeruice du Roy.

Les Deputez preuenans telle oppoſition, proteſterent à ſa Majeſté, que ledit Gouuerneur ſollicité par leur compagnie de ſe joindre à eux au Parlement, pour y dire ſon aduis, & authoriſer de ſon exemple l'obeïſſance; non ſeulement refuſa d'y comparoiſtre, mais de plus, s'excuſant ſur ſa foibleſſe, declara qu'il n'auoit peu empeſcher que les eſtrangers de la Prouince n'accouruſſent à la foule ſur le bruit de la verification, ainſi qu'autresfois ils en auoient vſé.

Or il eſt certain que tout ce qui eſtoit à la ſuitte de la Cour, ſouhaittoit grandement, pour pluſieurs conſiderations le prompt retour à Paris, ne ſemblant nullement neceſſaire qu'on paſſaſt outre iuſques en Bearn, s'engageant en vne mauuaiſe ſaiſon, ſi le Conſeil de Pau ſe ſouſmettoit à la volonté du Roy, verifiant ſon Edict, & ceſte opinion portee dans les eſprits des Bearnois, faiſoit tellement roidir leur opiniaſtreté, pour rendre les commandemens de ſa Majeſté illuſoires, qu'on commença vniuerſellement à recognoiſtre qu'il n'y auoit plus d'eſperance que le Roy peuſt receuoir aucun contentement des eſprits reſolus à eluder ſes volontez par des faſcheuſes & honteuſes tergiuerſations.

Sur ce le Roy ſe reſolut dés lors toutes choſes quittees, d'aller luy-meſme en Bearn, & dit aux Deputez, que puis qu'il n'auoit peu par eux ſe faire obeïr par ſes ſubiects, il eſtoit raiſonnable qu'il le fiſt par ſoy-meſme, & de ce iour, qui fut le neufieſme Octobre, remarquable par la feſte de Sainct Denys, Apoſtre de la France, il n'y eut plus moyen de l'en diuertir, quelque inſtance que luy en fiſſent ceux de la Pretenduë Religion, tant il auoit à cœur, apres les auoir mis en leur tort, vne action ſi ſaincte, ſi celebre, tant attenduë de ſon courage, & ſi neceſſaire pour l'affermiſſement de la paix de ſon Royaume, & l'éclat de ſa reputation parmy les eſtrangers.

Sur quoy ayant commandé aux Deputez de ſe retirer & d'aller dire au Parlement de Pau, que ſa preſence aſſeureroit ſes affaires, nonobſtant les aduis qu'il euſt des difficultez du chemin, de la faim & du peril, il part l'vnzieſme du meſme mois, & encore que le treizieſme, ſe rendant à Grenade, l'Aduocat general du Conſeil de Pau luy apportaſt l'Arreſt verifié, le conjurant de ne paſſer outre, & que le ſieur de la Force luy venant au deuant, taſchaſt de le fléchir par toutes ſortes de tres-humbles remonſtrances vnpeu trop tard renduës, il fut neantmoins impoſſible de le pouuoir vaincre, pour le retour: vous aurez (dit-il) intereſt que i'y aille pour appuyer voſtre foibleſſe.

Le quatorzieſme, ſa Majeſté arriua à Arſac, qui n'eſt qu'à cinq lieuës de Pau, reſpondit aux Deputez de la ville de Pau, le requerans de dire ſa volonté pour ſon entree dans ledit lieu de Pau, qu'il y entreroit comme Souuerain de Bearn; s'il y auoit vne Egliſe pour y aller deſcendre: mais que s'il n'y en auoit point, qu'il ne vouloit ny l'entree ny le poëſle, qu'il ſeroit mal-ſeant à ſa pieté de receuoir des honneurs en vn lieu, où il n'auoit iamais eſté, auant qu'auoir rendu graces à Dieu, de qui il tient cét heritage.

Et parce que les Catholiques auoient vne petite Chappelle à demy couuerte tout au bout des faux-bourgs de la ville, où l'on les auoit releguez, les chaſſans de la parroiſſe qui eſt à la porte du Chaſteau: Sa Majeſté iugea indigne de ſa pieté d'approuuer cét affront faict à Dieu, par le tranſport de ſa perſonne ſacree, en vn lieu ſi eſloigné de ſa maiſon, où il ayma mieux faire dire la Meſſe & donner commencement à ſes affaires par le ſeruice de Dieu dans le meſme lieu qu'on auoit profané.

Arriuée donc le quinzieſme à Pau, elle trouue que ce n'eſtoit rien que de faire valoir ladite main-leuee, car non ſeulement elle n'y fut pas recueillie auec l'applaudiſſement que les ſubiects ſont coûſtumiers de faire paroiſtre à la venuë de leur Prince, mais (choſe eſtrange) on auoit meſme ſouſtrait les viures pour l'obliger d'en deſemparer promptement, & publioit-on hautement, qu'auſſi toſt qu'elle en ſeroit

partie

Digitized by Google

partie, l'on renuerſeroit l'ordre qu'elle auroit eſtably pour ceſte execution : il n'en falloit pas dauantage pour faire comprendre à la Cour la verité des inſolences paſſees contre la perſonne & authorité du Roy en ſon abſence.

Ainſi la voila contrainte pour en preuenir l'inconuenient, d'apporter du changement à Nauarreins, place la plus importante du païs, & d'eſtablir bonne garniſon en toutes les villes principales, dedans leſquelles ſa Majeſté donna commandement à des Gouuerneurs fidelles à ſon ſeruice, courageux & irreprochables, qui fur vn coup pratiqué doucement & puiſſamment, qui fit en vn moment tomber des mains les armes des Rebelles, & donna fin aux entrepriſes factieuſes des eſprits portez à la reuolte.

Orthes eſtoit la ville, où les Huguenots eſtoient en plus grande quantité, factieux & meſchans au poſſible, l'Vniuerſité de tout le païs ; & où les habitans auoient jadis paru inſolens à l'extremité : car dans icelle il y a vne Egliſe où eſtoit le ſepulchre de ce braue & renommé Prince Gaſton de Foix, Egliſe qui auoit eſchappé les feux & les deſolations premieres & plus ſanglants mouuemens, qui a eſté ſoubs le regne du Roy Louys treizieſme l'an 1614. abbattuë & demolie de fond en comble, & l'Eueſque du lieu, qui ſelon les Conſtitutions Canoniques, vouloit faire tirer de ſon Egliſe vn corps qu'on y auoit profanement inhumé, fut menacé de cent coups de poignard par les heretiques de la ville, & pareille impudence ont-ils faict voir depuis le procez des Eueſques & Bearnois, en la perſonne du Commiſſaire du Roy, Monſieur Renar, logé à Orthes, lequel ils iniurierent atrocement, & ſuſciterent meſmes les Eſcoliers de l'Academie d'icelle, pour enfoncer ſa maiſon & y jetterent de la bouë & des pierres contre les feneſtres de ſon logis, pource qu'il eſtoit arriué en ce païs pour faire executer les commandemens du Roy.

Nauarreins fut remis entre les mains de ſa Majeſté, ſans forces ny reſiſtance par le ſieur de Sales tres ancien Gouuerneur d'icelle, y mis par le feu Roy, & y fut ſubſtitué le ſieur de Poyane braue Capitaine Gaſcon : On trouua en la Citadelle d'icelle pres de cent pieces d'artillerie de toutes façons, quantité de munitions de guerre & de viures. Le Roy y laiſſa le Regiment de Champagne iuſques à ce que le ſieur de Poyane y euſt eſtably ſa Garniſon.

Et pource que les principales forces du Bearn eſtoient entre les mains de certains Colonels nommez Perſans, qui auoiẽt toute authorité ſur la Milice du païs, & qui pouuoient en vn moment mettre ſus pied de ſept à huict mille hommes, le Roy ſans coup donner ſupprima ce pouuoir vſurpé deſdits Perſans, & caſſa leurs offices, ce que ſa Majeſté fit au ſoulagement de ſes ſubiects.

Elle reünit cét ancien fief à la Couronne de France, augmenta le nombre des officiers Catholiques, pour la diſtribution de la Iuſtice opprimee, à temps & ſans ſoupçon, & partagea les Iurats, Chefs de la Police, remit les Eccleſiaſtiques en la poſſeſſion de leurs Egliſes & de leurs reuenus temporels, reſtablit la Religion Catholique par tout le Bearn, ordonna que les Eueſques du païs auroient ſeance & voix deliberatiue au Parlement & Conſeil, & en l'aſſemblee des Eſtats de la Prouince.

Ces effets temporels n'eſtoient que pour affermir le ſpirituel en l'execution de ladite main-leuee, car le lendemain les reglemens en furent regiſtrez au Parlement, & executez auant que ſa Majeſté vouluſt partir : l'Egliſe de parroiſſe fut renduë aux Catholiques de Pau au meſme iour qu'elle auoit eſté occupee par les huguenots, cinquante ans auparauant, & deux mille eſcus furent donnez par ſa Majeſté auſdits Pretendus Reformez pour ſe baſtir vn Temple.

Il eſt à remarquer que le Comte de Montgommery deffit le ſieur de Terrides deuant la ville de Nauarreins, le meſme iour du meſme mois que ſa Majeſté fit ſon entree audit Nauarreins, & y fit dire la Meſſe, qui en auoit eſté bannie depuis les ſuſdites cinquante annees, & le meſme iour que les Eueſques furent chaſſez par l'Edict de la feuë Royne Ieanne, les cinquante ans reuolus le Roy a reſtably la Meſſe dans Pau à la confuſion de l'Enfer, deſeſperé de voir le Iubilé accomply par la reſtauration d'vne vraye & legitime liberté, qui reuenoit en Iſraël à meſme cercle d'annees.

Ce fut au reſte choſe memorable à la poſterité de voir le Roy accompagné des Princes & Officiers de la Couronne, de toute ſa Cour & des principaux Chefs de l'armee, ſortant de l'Egliſe de Pau, fraiſchement reconciliee. Apres y auoir ouy le *Veni Creator*, pour s'en aller en Proceſſion ſolemnelle tout le long de la ville, où l'on n'auoit veu de ſi long-temps telle ceremonie iuſqu'au bout de la ville, où eſtoit le Sainct Sacrement expoſé ſur l'Autel de la Chappelle, qui fut porté ſous le daiz que ſa Majeſté auoit cy-deſſus refuſé à ſon entree dans Pau, par les Princes & Ducs, qui lors ſe rencontre-

rent, & accompagné des Cardinaux, Prelats, Abbez, & autres Eccleſiaſtiques qui ſe trouuerent lors en nombre, pour aſſiſter aux deuotions de ſa Majeſté, en vne occaſion ſi plauſible & tant ineſperee.

On n'entendit tout le temps de la Proceſſion par les carrefours & feneſtres de la ville de Pau, rien qu'applaudiſſemens de ioye, vn VIVE LE ROY, retentiſſant de tous coſtez dedans l'air.

Le Roy non content d'auoir mis ordre aux affaires d'Eſtat & reſtably celles de la Religion, voulut auſſi pourueoir à l'inſtruction de la ieuneſſe, qui eſt le fondement de l'vn & de l'autre. A ces fins eſtant aduerty que la Royne Ieanne ſon ayeule auoit jadis fondé à Orthes l'Vniuerſité, tenuë par ceux de la Pretenduë Religion, la pluſpart eſtrangers, pour eſtre le Seminaire des Miniſtres, & vne perpetuelle pepiniere de l'hereſie, qu'elle auoit tãt à cœur, conſiderant auſſi que c'eſtoit vne choſe du tout indigne de ſa Majeſté Tres-Chreſtienne, de maintenir ceſte fondation ſelon ce premier deſſein, au preiudice de ſa conſcience, qui luy deffend de contribuer directement de ſes deniers à l'education de la ieuneſſe en la Religion qu'il abhorre : Iugea qu'il eſtoit neceſſaire de pourueoir à tel inconuenient par des moyens efficaces & deus.

A ces fins, & à la requiſition de Meſſieurs les Eueſques du païs, aſſiſtez du corps des Catholiques : il ordonna que deſormais, il y euſt en l'vne des meilleures villes du païs & des plus propres à cét effect vn College de Peres Ieſuites, pour y faire profeſſion de toutes les bonnes lettres, & contrecarrer l'erreur : voulut auſſi fournir aux reuenus neceſſaires, & s'en rendre le Fondateur. Reparant par ce moyen les fautes que ſes Majeurs auoient faites, & donnant moyen aux Catholiques de nourrir leurs enfans en la crainte de Dieu. Et par interim commanda que les patentes du feu Roy Henry le Grand ſon pere, par leſquelles il auoit dreſſé en Bearn vne miſſion deſdits Peres auec toute liberté d'y faire leurs fonctions par tout, fors l'inſtruction de la ieuneſſe, & d'y trauailler à la conqueſte des ames, en nombre tel qu'il plairoit aux Prelats y employer, ſortiſſent leur plain & entier effect, & fuſſent verifiees par le Parlement, qui quelques annees auparauant les auoit modifiez au nombre de quatre, & aux forcluſions des Confeſſions, quoy que par eux permiſes à tous autres Preſtres, Seculiers & Religieux, & meſmes aux Capucins qui le font par diſpenſe de leur Ordre, ainſi paſſa-il au Conſeil de Pau. Et voila ce qui s'eſt paſſé au changement nouueau, fait en la Souueraineté du Bearn, en l'annee 1620. par Roy le Louys XIII. de France & de Nauarre.

Digitized by Google

DISCOVRS
DE LA MONARCHIE D'ESPAGNE.

SOMMAIRE.

1. DEnombrement general de tous les Eſtats qui ſont ſous la domination du Roy d'Eſpagne.
2. Deſcription ancienne & moderne d'Eſpagne, & ſes trois Gouuernemens.
3. Topographie de la Catalogne, & de tous ſes Royaumes.
4. Des mines d'or & d'argent, & des eaux chaudes & froides medicinales, qui ſe trouuent en Eſpagne.
5. Du naturel & mœurs tant anciennes que modernes des Eſpagnols.
6. Richeſſes d'Eſpagne enquoy conſiſtent, du traffic qui ſe faict aux ports, auec la taxe du reuenu annuel du Roy de tous ſes Eſtats.
7. Des forces du Roy d'Eſpagne, tant par mer que par terre.
8. Valeur de l'Infanterie Eſpagnole, le nombre de ſa Caualerie entretenuë en tous ſes Eſtats, & ſes forteresſes.
9. Authorité du Roy d'Eſpagne en ſes Royaumes, & nombre de ſes Conſeils auec vn Eſtat des grands Seigneurs & maiſons Nobles d'Eſpagne.
10. De l'ordre des Nauigations Eſpagnoles.
11. Religion & choſes qui la concernent en Eſpagne: des Archeueſchez & Eueſchez, & de leur reuenu.
12. Genealogie des Roys d'Eſpagne, & de la ſucceſſion des Roys Gots en tout ce Royaume.

AFIN de n'embroüiller pas le Lecteur, & ne luy faire chercher tous les Eſtats qui ſont ſous le Roy d'Eſpagne en diuers endroicts de ce liure, i'ay penſé qu'il ſeroit plus à propos de mettre icy tout à la fois toutes les terres qu'il poſſede, & apres en auoir faict le denombrement en general, conſiderer diſtinctement les particularitez plus remarquables. 1.

Le Roy d'Eſpagne poſſede auiourd'huy en l'Europe tous les Royaumes d'Eſpagne, & le Royaume de Naples, l'Eſtat de Milan, les Iſles de Majorque, & Minorque, d'Vſice, de Sicile, & de Sardeigne.

En Afrique il poſſede le meilleur port qui ſoit ſur la mer Mediterranée, c'eſt à ſçauoir Marzalcabil, qui ſignifie Grand port, & encore les places d'Oran, & de Melille, & le Peignon d'Afrique.

Il y a outre ce hors du deſtroict les Iſles Canaries, au nombre de douze, dont il y en a ſept principales. Et à cauſe de la couronne de Portugal il tient en la meſme Afrique les importantes places de Serpe, & de Tanger, qui ſont les clefs du Deſtroict, voire meſme de noſtre mer, & de l'Ocean Atlantique, & dehors du Deſtroict Nazagan.

Il a encor eu auec le Royaume de Portugal les Iſles Azores, dont les principales ſont la Tercere, S. Michel, ſaincte Marie, l'Iſle du Pic, & S. George. Il tient auſſi le S. Port, & non guere loing de là, l'Iſle de Madere, grande belle, & riche. Dauantage il a les ſept Iſles du Cap verd, & ſous la ligne equinoctiale, l'Iſle de S. Thomas. Il poſſede encor toute la coſte d'Afrique, qui s'eſtend depuis le Cap d'Aguere, iuſques à celuy de Guardafu.

Digitized by Google

En Aſie à cauſe de Portugal il tient preſque les meilleures places de ſa coſte Occidentale, c'eſt à ſçauoir Ormus, Diu, Goa, Malaca. Le Royaume d'Ormuz comprend ſous luy vne bonne partie de l'Arabie heureuſe, & l'Iſle de Baaren qui eſt fort grande. Il poſſede encor là pres Daman, Bazin, & Zanaa, outre Ciaul, & les fortereſſes qui ſont aux Royaumes de Cananor, & de Cochin, & encor à Colan. Il tient auſſi preſque toute la coſte qui s'eſtend depuis Daman iuſques à la ville de Melipur, veu qu'elle eſt toute aux Eſpagnols, ou leurs amis, hors-mis Calicut. L'Iſle de Manar, & le port de Colomban, en l'Iſle de Zeilan appartient encor aux Eſpagnols, de meſme que 40. Iſles des Philippines, dont la principale ſe nomme Luzon, longue de plus de 200. lieuës, mais eſtroite. On compte encor entre ces Iſles celle de Vendenao, Tandaia, qui eſt nommee par excellence la Philippine, à cauſe que ce fut la premiere qu'on deſcouurit & Celebe, où Magellan mourut.

L'autre partie des Eſtats du Roy Catholique conſiſte au nouueau monde. Le tout eſt diuiſé en Iſles & en terre ferme. Les Iſles de la mer du Nort ſont en ſi grand nombre qu'on ne le ſçait iuſques à preſent, veu que les ſeules Lucaies ſurpaſſent le nombre de quatre cens. Celle de Borichen eſt fort grande, comme auſſi la Iraique, la Cube, & l'Eſpagnole.

Quant à la terre ferme l'Eſpagnol poſſede actuellement tout ce qui va coſtoyant la Floride, la nouuelle Eſpagne, & le Iucatan, & encor toute la grande Preſque-Iſle Meridionale iuſques au Cap de Califorme, voire meſme iuſques à Quiuire; veu que les Caſtillans ont fait iuſques là leur deſcouuerte.

Il poſſede encor ceſte partie du Peru, qui eſt entre la riuiere de la plata, ou de l'argent, & Maragnon, & commence depuis Panama, & cecy s'appelle Breſil. Il tient encor le Peru, & le Royaume de Mexique.

Voyons maintenant en particulier les choſes plus conſiderables qui ſont en ceſte Monarchie, & parlons premierement de l'Eſpagne où eſt la demeure ordinaire des Princes.

II. L'Eſpagne qui eſt la premiere partie de terre ferme qu'on trouue pres de l'Afrique, au delà du deſtroict de Gibraltar, eſt bornee du coſté du Leuant des monts Pyrenees, qui s'eſtendent depuis Fontarabie, qui eſt en la Prouince de Guipuſcao iuſques au Cap de Creuz, qui eſt au commencement de Catalogne entre Roſes, & Colibre. Elle a pour borne du coſté du Midy la mer Mediterranee, qu'on nomme communement la mer du Leuant, qui commence entre l'Eſpagne & l'Afrique, & ſe joint apres à l'Ocean, depuis le deſtroict de Gibraltar iuſques au Cap de S. Vincent. Elle a du Couchant la mer Oceane, depuis ce Cap de S. Vincent iuſques à celuy qu'on appelle de Fin de terre, & du coſté du Nort la meſme mer l'enferme, depuis le Cap de Fin de terre iuſques à Fontarabie.

Les monts Pyrenees ne ſont eſtendus de droict fil autour de l'Eſpagne, ains vont faiſant vne figure tortuë, de ſorte que le chemin d'vne extremité de ces monts à l'autre ſeroit de pluſieurs iournees; au lieu que du coſté de la France, il n'eſt pas ſi grand, ny ſi faſcheux, & difficile de la moitié.

Ces montagnes vont par la Nauarre & Ronceuaux, le long du val de Salazar, & val de Ronoal iuſqu'à Hiſaua, qui eſt la derniere borne du Royaume de Nauarre, puis elles paſſent en Aragon par les monts du Iaca, iuſques au deſtroict de Catalogne, & iuſques à la pointe du Cap de Creuz, où elles prennent fin en la mer Mediterrance, y ayant depuis Fontarabie iuſques à ce Cap, enuiron quatre-vingts lieuës.

La plus grande eſtenduë d'Eſpagne eſt: du Cap de Creuz iuſque au Cap de S. Vincent, & cét eſpace eſt de 275. lieuës, tellement que toute l'Eſpagne peut contenir en ſon circuit enuiron ſix cents, & vingt lieuës Eſpagnoles, dont la chacune comprend quatre milles ou enuiron d'Italie, de ſorte que ces lieuës reuiendroient à deux mille quatre cens quatre-vingts milles d'Italie, pourueu qu'on fiſt ce chemin par terre, d'autant que par mer l'on s'en faudroit beaucoup qu'il y euſt vn ſi grand eſpace.

Les Romains ont autrefois diuiſé l'Eſpagne en citerieure, ou celle qui eſtoit par deça, c'eſt à dire qui eſtoit plus proche des terres de l'Empire Romain, c'eſtoit celle qui eſt entre le fleuue Ebre, & les monts Pyrenees. Mais l'Vlterieure ou celle d'audelà eſtoit celle qui ſe trouuoit eſloignee des terres de l'Empire, c'eſt à dire qui s'eſtend depuis la riuiere d'Ebre iuſques au deſtroict de Gibraltar. Elle fut apres diuiſee en trois Prouinces, c'eſt à ſçauoir en Betique, Tarraconoiſe, & Luſitaine, par les Romains meſme qui y eſtablirent quatorze iuriſdictions, dont la Tarraconoiſe en comprent ſept, comme la plus grande des trois, la Luſitaine trois, la Betique quatre. Et ceſte diuiſion dura iuſques au temps d'Attille. Mais depuis le Royaume de Grenade, l'Andaluzie & la Betique ont ſuccedé à l'Eſtremadure: Aragon, Caſtille, Nauarre & les autres petits Royaumes à la Tarraconoiſe: & le Portugal, & Royaume d'Algarbe à la Luſitaine.

Or on diuiſe auiourd'huy l'Eſpagne en trois Gouuernemens, ou Royaumes, c'eſt à ſçauoir d'Aragon,

d'Aragon, Caſtille, & Portugal: Aragon cõprend Catalogne, Valence, Maiorque, Sardaigne, Sicile, & Naples: Caſtille comprend Biſcaye, Leon, les Aſturies, Galice, l'Eſtremadure, l'Andaluzie, Grenade, Murcie, & les deux Caſtilles, auec les Canaries, le Royaume de Nauarre, l'Eſtat de Milan, le nouueau monde, les Philippines, & autres pays.

Le Portugal comprend le Royaume d'Algarbe, le Portugal meſme, auec ce que les Eſpagnols ont en la Guinee, en Ethiopie, & ce qu'ils tiennent au Breſil, & aux Indes, & pluſieurs Iſles.

Or en commençant la deſcription, la premiere choſe qui s'offre à moy c'eſt la *Catalogne*, qui s'eſtend depuis Salſe iuſques à la riuiere d'Ebre, & confine auec la France. S'enſuit Perpignan qui eſt en la Comté de Rouſſillon qui fut engagee par Iean Roy d'Aragon, pour beaucoup de milliers d'eſcus aux François, & puis renduë au Roy d'Eſpagne par Charles VIII. par le moyen de la promeſſe, qu'il tira que l'Eſpagnol ne l'empeſcheroit pas en ſon entrepriſe de Naples. Ceſte Comté s'eſtend entre deux bras des monts Pyrenees, dont l'vn va à Salſes, l'autre à Colibre, que les anciens nommoient Illiberis. Sur le riuage de la mer, ou pres de là on void diuerſes places, auec leurs ports, pluſtoſt neceſſaires qu'aſſeurez, pour ce qu'ils ſont ſujects à diuers vents, & ne ſont gueres capables. Il y a Elne, Colibre, Roſas, Empira, Palamos, Balanos: Mais Barcellone eſt la ville capitale de Catalogne. 3.

On void dans le pays Cirons, Vich, Cardone, Vrgle, Mont-ferrat, mont d'incroyable deuotion pour vne image miraculeuſe de la ſacree Vierge mere de Dieu. Mais retournant à la marine on void au delà de la riuiere Lobregato, Tarragone, ville d'où la plus grande partie de l'Eſpagne prenoit ſon nom; & combien qu'elle ſoit ſans ports, toutesfois elle eſt en aſſiette fort commode. On trouue apres l'emboucheure de la riuiere d'Ebro, renommee pour auoir eſté la borne des Romains, & des Carthaginois. Il naiſt pres de la mer de Biſcaye, aupres d'vn lieu qui ſe nomme Fuentibre, & courant quelque peu vers les monts Pyrenees, tourne apres vers le Leuant, & puis vers le Midy, & il n'y a preſque riuiere, qui face plus de tours, ny qui ſerpente dauantage. Ceſte riuiere ſe groſſit par le moyen des riuieres qui naiſſent au pied deſdits monts, & s'y rendent, veu que de l'autre coſté elle ne reçoit que le Bilbile, ſi l'on a ſeulement eſgard à ce qui eſt digne de conſideration. Et ceſte riuiere faict en ſon emboucheure l'Iſle d'Alfaques retraicte des Corſaires. Mais enſuiuant ſon cours on void Tortoſe belle ville, & en bon pays. Au reſte les riuieres d'Eſpagne ont preſque toutes par maniere de dire les bords fort hauts, & les licts bas; d'où vient qu'on y nage malaiſément, on ſe ſert toutesfois vn peu des eaux de l'Ebre en Aragon, & de quelques petites riuieres aux Royaumes de Valence, & de Grenade.

L'Aragon a pour ſes bornes du Leuant la riuiere de Cinga, du Ponent les monts de Moncate, & de Moline, du Nort la riuiere d'Ebro, & du Midy la montagne de Brabance. On void en ce Royaume, ou pour mieux dire en ceſte prouince d'Eſpagne les villes de Iaca, Hueſca, Venaſca, & la place de Moſon, renommee pour les Cours qui s'y tiennent. La principale ville du pays c'eſt Sarragoſſe, la plus belle ville d'Eſpagne, ſi on a eſgard à la beauté des ruës, & à la magnificence des Palais. On y void auſſi Calatajut, qui doit tenir le premier rang apres Sarragoſſe.

Quant au Royaume de Valence il tire ſon nom de ſa principale ville, & eſt borné du coſté d'Orient de la Mediterranee, du Nort de l'Aragon, de l'Occident de la vieille, & nouuelle Caſtille, & du Midy du Royaume de Murcie. Il a deux bonnes villes, c'eſt à ſçauoir Horiucla & Valence, on compte en ce Royaume enuiron vingt & deux mille familles de Mores.

Quant à ſes fleuues, les principaux ſont Guadalauiar, qui veut dire eau pure & claire, qui paſſe pres de Valence & Xucar, que les anciens ont nommé Sucron, d'où prend ſon nom le Sein, ou Golphe de Sucron, qui s'eſtend depuis la petite Iſle d'Alfaques, iuſques au Cap Martin. Le port de ce Royaume c'eſt Alicant, nommé par les anciens Illice, d'où prend ſon nom le Golphe, compris entre le Cap Martin, & le Cap de Palos.

Murcie a pour ſes bornes les confins d'Alicante, & le Cap de Gates, & a peu de lieux peuplez, & ceux qu'on y void ſont de peu d'importance. Murcie eſt la principale ville. En ce Royaume eſt le port de Cartagene, qui eſt le meilleur qui ſoit en Eſpagne ſur la mer Mediterranee, pource qu'il y a vis à vis vne petite Iſle, qui l'aſſeure des vents, & le deffend de l'impetuoſité de la mer, qui y rompt ſa furie. Auſſi André Dorie diſoit, qu'il tenoit trois ports fort aſſeurez en la Mediterranee, c'eſt à ſçauoir celuy de Cartagene, & Iuillet, & Aouſt. La ville eſt peu de choſe & mal baſtie.

Le Royaume de Grenade s'eſtend depuis Vere iuſques à Malaga, & l'on void icy de quelle importance eſt l'Agriculture, veu qu'au temps que les Mores y dominoient, ceſte contree eſtoit extremement habitee, & pleine de toute ſorte de biens. Les collines eſtoient re-

by Google

ueſtues de vignes,& d'arbres fruictiers, les vallees & les plaines abondoient de grains, & de iardins,& les villes de gens, & de viures ; au lieu que maintenant il n'y a guere de gens, & le pays rapporte fort peu, à cauſe qu'on y exerce moins qu'auparauant l'Agriculture.

La ville de Grenade reſſemble à vne grenade ouuerte, veu qu'elle contient deux collines, qu'on peut preſque nommer deux montagnes, qui ſont diuiſees par vne vallee, par laquelle paſſe le Bare. Et ceſte ville eſt diuiſee en quatre parties differentes d'aſſiette, qui ſe nomment Grenade, Sierra de ſol, ou montagne du Soleil Albayzin,& Antequeruele.

Les marchands,& les Gentils-hommes habitent principalement à Grenade, qui eſt la principale, & il y a vne Egliſe d'admirable Architecture.

Il y a le lieu qu'on nomme Alcaçar, qui repreſente vne petite ville ayant dix portes. Il a l'Alhambre, Palais des Roys Mores, qui pour raiſon de ſon artifice, & pour la multitude de ſes fontaines, peut eſtre mis entre les miracles du monde. Mais ſur tout ſon aſſiette eſt merueilleuſe, pource qu'elle a audeſſous du coſté du Leuant la ville ; du Midy les Montagnes neigeuſes, & du Nort vne grande plaine. Quant aux autres parties il n'eſt pas à propos d'en parler, pource qu'il n'y a rien de remarquable. Toute la ville a de circuit enuiron ſept milles, & eſt entouree de murailles auec vn grand nombre de tours. Quelques-vns y en mettent iuſques à mille.

En ce Royaume on void encor la ville de Guadix à neuf lieuës loing de Grenade. Les autres lieux conſiderables ſont Ronde, Maluelle, Velez, Vere, Mochacar, Guaſcar, Baze, Codbo,& Loche ſur la riuiere de Genil. On voit à ſept lieuës de Grenade le Chaſteau d'Alharne. Les lieux maritimes plus importans de ce Royaume ſont Almerie, & Malaga, pres duquel lieu il y a vn grand nombre de villages. Ferdinand Roy d'Aragon & de Caſtille, acheua de conquerir ce Royaume auec la ville l'an 490.

L'Andaluſie s'eſtend preſque depuis le commencement du deſtroict de Gibraltar, iuſques au fleuue de Guadiane. Elle eſt preſque à la porte de la mer Mediterranee par le moyen du deſtroict de Gibraltar, de qui nous dirons icy deux mots, quoy qu'il appartienne pluſtoſt au Royaume de Grenade, qu'à ceſte Prouince.

Ce deſtroict a donc ſept milles de largeur auec le flux & reflux ordinaire de la mer Oceane, qui entrant par ceſte porte s'acquiert le nom de mer Mediterranee, & s'eſtend là iuſques aux dernieres bornes de la mer Majour par l'eſpace de 3700. milles, & enuiron plus de dix milles. Les Grecs l'appelloient deſtroict d'Hercule, à cauſe de deux colomnes de bronze qui eſtoient au Temple d'Hercule, ou comme les autres veulent, à cauſe de 2. montagnes, dont l'vne nommee Calpe eſt en Eſpagne,& l'autre nommee Abile en Afrique,& qui ont eſté miſes en reputation par les Poëtes, qui ont eſcrit que c'eſtoient des colomnes plantees par Hercule pour borne de ſes voyages.

Les Latins nomment auſſi ce deſtroict Gaditain, à cauſe du voiſinage de l'Iſle de Caliz nommee des Latins Gades. Les Mores luy ont donné le nom de Gibraltar, à cauſe d'vn Chaſteau qu'ils baſtirent au deſſous de la montagne de Calpe, qui a peu de tour, mais eſt ſi haut qu'il repreſente de loin vne Iſle ſeparee du reſte de la terre.

Or ayant paſſé le deſtroict on trouue l'Iſle de Caliz, loin de terre ferme enuiron 700. pieds, à laquelle eſtoit conjoincte vne autre petite Iſle, qui n'auoit pas plus de 200. pas de circuit, & toutes les deux eſtoient appellees des Latins Gades. En la plus grande qui reſte auiourd'hy, il y a vne ville qui eſtoit du temps des Romains des plus nobles & plus riches d'Eſpagne.

Tellement que Strabon eſcrit qu'elle ne cedoit à aucune ville de l'Empire, ny en grandeur ny en magnificence, ny en nombre d'habitans de marque, veu qu'on y compta quelquesfois cinq cents Cheualiers Romains, qu'on ne trouua nulle part ailleurs qu'à Padouë. Maintenant il s'en faut de beaucoup qu'elle ſoit ſi grande, & l'on la peut pluſtoſt mettre entre les celebres abords des marchands, qu'entre les villes magnifiques. Les Mores la ruinerent, & les Corſaires ne la laiſſerent pas remettre. Mais il n'y a choſe qui luy porte plus de dommage que le voiſignage de Seuille qui attire tout le trafic de la mer du Ponent. Entre Caliz & la terre ferme, il y a vn fort bon port nommé Porto-Real,& plus auant vers le Septentrion il y en a vn autre nommé de Saincte Marie, de là en doublant vn petit Cap on trouue le port S. Lucar où les nauires s'arreſtent, ou pour attendre le vent s'ils veulent aller en haute mer, ou bien pour attendre le reflux de la mer Oceane, s'ils veulent aller à Seuille qui eſt ſur le bord du fleuue Guadalquipir à main gauche. Ceſte ville a enuiron ſix milles de circuit, & beaucoup d'Egliſes & de Monaſteres magnifiques,& de belles ruës & grandes places. Au temps que le grand Ferdinand prit Seuille on comptoit autour 20. mille villages ou hameaux, mais auiourd'huy le nombre n'en eſt pas de beaucoup ſi grand. Toutesfois on compte encore 200. places fermees de murailles.

La

La riuiere de Gualdaquipir, qui veut dire en Arabe grande riuiere, fait port à ceſte ville, & veritablement elle merite bien ce nom de grande, & pour ſa grandeur, & pour la bonté de ſes eaux fort propres à la teinture des draps, & à rendre belles les perſonnes. La maree monte encor deux lieuës au deſſus de la ville. De l'autre coſté de la riuiere on void Triane, qui eſt vn fort plaiſant membre de Seuille. Or combien que le Soleil s'y face ſentir exceſſiuement, en telle ſorte que les bleds d'alentour y ſont meurs en Auril, de meſme qu'en Egypte, toutesfois il y a tant de rafraiſchiſſemens, que le Roy Ferdinand diſoit, qu'il falloit demeurer en temps d'Eſté à Seuille, & en Hyuer à Burgos, qui eſt vne ville fort froide, mais où il y a de merueilleuſes deffences contre le froid. Outre Seuille il y a encor en Andaluzie pluſieurs autres villes & places importantes: mais la principale c'eſt Cordouë, iuſques à laquelle on peut voyager ſur le Guadalquiuir, ou ſur de grands ou ſur de petits batteaux: c'eſt vne ville de grand circuit, mais où il y a peu de maiſons à cauſe du grand nombre de iardins. Il y a tout aupres force chaſteaux & places dont Lorene en eſt vne. Iaën eſt auſſi ville remarquable, & qui a merité que les Roys d'Eſpagne s'en diſent Seigneurs entre les autres tiltres. Elle a en ſon Dioceſe Vbede, Boeſſe, Anduiart, places aſſez conſiderables. Il y a encor Almaden & Marchene, dont la premiere eſt le lieu de l'ordre de l'Alcantare en la Dioceſe de Cordouë, & Marchene eſt vn lieu ſur les confins de Grenade & d'Andaluzie.

L'Eſtremadure s'eſtend depuis Ville-Reale iuſques à Bajados, & depuis Sierra Morena iuſques au Tage. On y void ſur la riuiere de Guadiane qui la trauerſe, les villes de Badajos & de Meride. Et l'on void icy vne choſe remarquable, qui eſt que ceſte riuiere coule l'eſpace de 15. lieuës ſous terre ſans ſe monſtrer, iuſqu'à tant qu'elle paroiſt de nouueau pres de Merelin, lieu renommé pour la naiſſance de Ferdinand Comtez qui conqueſta Mexique. En ce pays eſt l'Image de N. Dame de Guadalupe, où l'on void vn grand abord de toute ſorte de perſonnes.

Les deux Caſtilles ſont preſque ſemblables en aſſiette, ſinõ que la nouuelle a plus de plaine que la vieille, & elles ſont diuiſees l'vne de l'autre par quelques montagnes qui commencent aux confins de la Nauarre, & trauerſent preſque toute l'Eſpagne iuſques à la mer. La ville capitale de la nouuelle c'eſt Tolede, & de la vieille Burgos.

Tolede eſt grande ville aſſiſe en vn lieu eſleué, & l'on y monte ou deſcend touſiours. Elle peut auoir de tour enuiron quatre milles: mais elle ne ſemble pas ſi grande qu'elle eſt, à cauſe de l'ineſgalité de ſon aſſiette. Elle eſt enuironnee de tous coſtez de montagnes, ſinon d'vne part, à ſes ruës eſtroictes, & ſes maiſons eſpaiſſes, & plus belles dedans que dehors. Elle a vingt-trois quartiers, & dix-ſept places. Elle eſt enuironnee de trois coſtez du Tage, qui court au bas, & dont l'eau eſt tiree en haut dedans la ville par vn moyen que trouua Iacques Cremonois. Prés de Tolede on deſcouure vne plaine qui eſt fort plaiſante aux lieux où l'on conduit l'eau du Tage.

On trouue du coſté du Nort de Tolede la ville de Madrid (demeure des Rois d'Eſpagne.) On void au deçà la Guadiane, Cité Royale, & ſur la riuiere Calatraue, d'où tirent leur nom certains Cheualiers d'Eſpagne: & au deçà du Tage on void Couque, & Ocagne, renommees par ſes gands: & ſur la riuiere on void encor Alcantare, d'où prend ſon nom vn autre ordre de Cheualiers: & au deſſus de Madrid on void Alcala de Henarez.

Mais paſſant à la vieille Caſtille on y void Burgos ſa ville capitale, comme i'ay dit cy-deſſus. Ceſte ville eſt ancienne & bien baſtie, mais elle a ſes ruës eſtroictes, & eſt entouree de montagnes, qui cauſent que les iours y ſont plus courts que la latitude du lieu ne porte: pource qu'ils luy retardent le matin les rayons du Soleil, & les luy deſrobent le ſoir auant l'heure qu'il s'en deuroit retirer, & pour ceſte cauſe l'air y eſt extremement froid. On void là entre autres choſes l'Egliſe Metropolitaine faite auec vn grand artifice, parce qu'en meſme temps on y chante l'Office en cinq chappelles, ſans aucun empeſchement ou deſtourbier. Il y a vn Crucifix fort ancien qu'on tient auoir eſté fait par Nicodeme. Il y a vn Conuent de Religieuſes qu'on nomme Vulgues qui ſont au nombre de cent cinquante, toutes de maiſons Nobles.

Ceſte ville debat de la preſeance & primauté auec celle de Tolede, & aux Cours ou aſſemblees d'Eſpagne, ce debat ne pouuant eſtre terminé, le Roy Ferdinand s'aduiſa de les contenter tous deux: de ſorte qu'il fit parler la ville de Burgos, diſant qu'il parleroit pour celle de Tolede.

On void apres ſur la riuiere Tormes, & puis Salamanque, où il y a vne fort renommee Vniuerſité, & l'on void au delà du coſté du Nort Medina del Campo, ville riche & de grand traffic, & apres cela Zomore, & Valladolid, l'vne des plus agreables villes qu'on puiſſe voir, qui eſt aſſiſe ſur la riuiere de Piſuerque, bien baſtie, auec de belles & grandes ruës, & des Palais magnifiques. Il y a pluſieurs arts, & entre-autres vn grand nombre de bons Orfeures.

Ceſte ville s'eſt accreuë & s'embellit par la demeure que les Roys s'y ont faite.

Au Leuant de Salamanque on void Auile, Segouſe, Signende, & pluſieurs autres villes & places, dont le denombrement ſeroit ennuyeux. Mais ie ne laiſſeray pas en arriere Sorie, appellee par les anciens Numance: veu qu'il n'y a eu ville au monde qui ayt fait plus de mal & d'ennuy aux armees des Romains plus long temps, & auec vn plus petit nombre de perſonnes. Entre la riuiere de Piſuergne & la riuiere d'Ezla on void Medina del rio, place marchande & aſſez pres de là Palence. Mais en ſortant hors des confins de Caſtille, on void au deſſous des montagnes des Aſturies la ville de Leon capitale d'vn Royaume: qui fut ainſi nommee du temps de la conqueſte de l'Eſpagne faicte par les Mores. Ce fut là que les Roys d'Eſpagne firent leur premiere demeure apres ce rauage & ceſte inondation des Mores: & delà ils les contraignirent auec des guerres continuelles de 800. ans de s'en retourner finalement en Afrique, & veritablement les Roys & les Gentils-hommes d'Eſpagne s'employerent auec vne extreme ardeur & reſolution à ceſte entrepriſe.

Galice eſt compriſe entre la riuiere Auie, & la mer Oceane. Ce pays eſt principalement renommé pour le corps de S. Iacques, Protecteur d'Eſpagne qui eſt à Compoſtelle.

Alfonſe IX. ayant ſurmonté miraculeuſement Miramolin, inſtitua l'ordre des Cheualiers de S. Iacques, qui eſt le plus honorable ordre d'Eſpagne. Ceſte Prouince a vn tres-bon port à la Courougne, où Charles cinquieſme ordonna que le trafic des eſpiceries s'y feroit, ce qui ne reüſſit pas apres. Vous voyez auſſi en ce pays Bayonne, Ponteuedre & Ribadeo lieux maritimes.

Aſturie s'eſtend depuis la riuiere Ribadeo iuſques à S. André. Sa principale ville eſt Ouiedo, où ſe ſauuerent (au temps des Arabes) les Gots qui reſterent auec beaucoup de reliques de Saincts. C'eſt de là que tirent leur origine les *Hidalgos* d'Eſpagne. Il y a auſſi en ce pays la ville de Sautigliane. Ceſte Prouince s'aduance fort vers le Nort auec le Promontoire Scytique, auiourd'huy Cap de Fico.

La Biſcaye eſt bornee de la Nauarre, de Guipuſcoa, de la mer, & des Aſturies. Ses principales places ſont S. André auec vn port capable de force vaiſſeaux. Il y a encores Laredo, qui eſt vne bonne place, auec vn port capable, de meſme que Portugalette. La capitale ville de Biſcaye c'eſt Bilbao, en vne aſſiette fort commode. Dans le pays on ne void que des maiſons eſparſes çà & là, à cauſe que l'aſpreté des lieux ne ſouffre pas que plus de gens y demeurent.

Guipuſcoa a pour ſes bornes la riuiere de Vidoſona ou Vidoſor, Aluida, Huria, & Beryuia, & ſepare la France de l'Eſpagne, les monts Pyrenees, la Nauarre, la Biſcaye, & la mer Oceane. Ses places ſont Deuia, Oria, S. Sebaſtien ville Metropolitaine, Fontarabie, & le Paſſage, & Toloſette.

La Nauarre eſt aſſiſe entre la riuiere d'Ebro & les monts Pyrenees. Sa ville Metropolitaine c'eſt Pampelune, les autres ſont Strelle, qui en eſt eſloignee de vingt milles, & Turelle, & auſſi Lugrogne & Calaore. Ce Royaume a deux paſſages vers le Bearn. Ce qui reſte au Roy de France peut eſtre eſtimé preſque la ſixieſme partie du Royaume, qui a eſté iniuſtement vſurpé ſur les Roys de Nauarre, & appartient de droict au Roy de France, à preſent regnant; comme à celuy qui deſcend de Catherine de Nauarre Comteſſe de Foix, & de Bigorre, & Princeſſe de Bearn.

Le mal proceda de ce que ceſte Princeſſe ayant eſpouſé Iean fils d'Alain, Duc d'Albret qui prit le party de Louys XII. Roy de France, & l'aſſiſta contre les Venitiens, Eſpagnols & Allemands, & meſme contre le Pape irrité, apres auoir excommunié le Roy de Nauarre, mit ſon Royaume en interdict, & l'abandonna à Ferdinand, qui s'eſtant rendu maiſtre de Pampelune, & preſque de toute la Nauarre, a tranſporté aux ſiens ceſte iniuſte vſurpation, qui ne peut plus eſtre de longue duree. Ceux qui ſont deſcendus de Iean ont tenu le nom auec vne partie du Royaume: & i'ay trouué à propos de mettre icy leur deſcente.

Iean

Digitized by Google

Iean fils d'Alain Duc d'Albret. Sa femme Catherine de Nauarre

Henry d'Albret Roy de Nauarre, Comte de Bearn, de Foix, de Bigorre, & d'Armagnac | Charles qui meurt. Quelques filles pres de Naples ſans enfans.
ſa femme.
Marguerite de Valois ſœur de François I. Roy de France.

Ieanne d'Albret Royne de Nauarre eſpouſe Antoine de Bourbon.

Henry de Bourbon Roy de France & de Nauarre — Louys XIII. Roy de France & de Nauarre.

QVALITE' DV PAYS.

L'Eſpagne en beaucoup de lieux n'eſt point cultiuee, à cauſe du fond qui eſt pierreux, ou pour les ſolitudes mal plaiſantes: toutesfois ſi on la compare auec l'Afrique, elle eſt beaucoup plus fertile, pource qu'elle n'a pas de ſi grandes chaleurs. L'Eſpagne en pluſieurs lieux rapporte aſſez de tout ce qui eſt neceſſaire à l'homme, comme froment, vin, fruicts, huyle, beſtial, lin, fer & metaux, miel, & cire, & a des eaux qui nourriſſent le poiſſon, & autres choſes ſemblables. Elle n'eſt pas tant moleſtee des vents que la France, & l'air n'eſt infecté de brouillards, & de mareſts peſtilents. L'or, l'argent, & le bon fer ne ſe trouue point en autre lieu en telle abondance, qu'en Eſpagne. On ne foüit pas tant ſeulement l'or aux mines, mais encore quand les fleuues enflent par les pluyes, ils produiſent du ſable d'or, & principalement le fleuue du Tage. 4.

On a trouué autresfois en Eſpagne des fragments de pur or de la quantité de demie liure. Il y a en diuers lieux de ce Royaume des fontaines chaudes & froides, qui ont vne vertu admirable, pour guarir diuerſes maladies. Il n'y a point faute de beſtial en Eſpagne, & non ſeulement il y a force beſtes priuees, mais auſſi grand nombre de ſauuages. Sur tout elle eſt eſtimee pour les cheuaux qu'elle produit, qui ſont de ſi grãde viteſſe, que l'on a dit qu'ils eſtoiẽt engendrez du vent. Elle n'a pas beaucoup de beſtes nuiſantes, ſi ce ne ſont les conils qui foüiſſent la terre, gaſtent les racines des plantes, & font beaucoup d'autres dommages. Les fleuues qui coulent en Eſpagne coulent tout doucement, à raiſon dequoy ils ne gaſtent pas leurs terres par leur impetuoſité. Ils ont auſſi abondance de poiſſon, d'autant que la mer leur en enuoye beaucoup. L'air y eſt generalement bon, & eſt froid vers le Nort, & les Pyrenees, & temperé vers la mer Oceane, & la noſtre. Elle porte des fruicts de toute ſorte, & en ſi grande abondance, qu'elle en pouruoit preſque toutes les contrees Septentrionales, principalement d'oliues, oranges, citrons, figues, & choſes ſemblables. La chair y eſt de fort bon gouſt, principalement celle du mouton, & du pourceau. On ne ſçauroit dire combien il y a de bon poiſſon aux lieux maritimes, principalement d'Andaluſie, de Portugal, de Galice & de Biſcaye.

Strabon eſcrit que vers le deſtroit de Gilbraltar les Tons s'engraiſſent eſtrangement du gland qui tombe dans la mer des cheſnes qui en ſont proches. Et le Reuerend Pere Louys de Grenade a eſcrit, que l'annee 1575. la force de la mer jetta en la coſte de Penique, lieu de Portugal, vn poiſſon long de 40. braſſees, & large de 15. pieds, & ſi gros, que deux hommes aſſez grands, l'vn eſtant d'vn coſté, & l'autre de l'autre, ne ſe voyoient preſque pas, les bouts de la queuë auoient d'interualle cinq braſſees.

Et l'annee 1578. la mer enuoya en la plage de Valence vn veau marin, long de cent pieds. Et quelquesfois en la coſte de Biſcaye on void des Baleines de telle grandeur, que l'on en tire 200. bottes d'huyle. Mais pour retourner encores à ce que la terre porte, elle abonde de poix, de l'eſcarlatte, de ionc, lin, chanvre, vif-argent, ſauon, de pierre, de tourmentine, & d'alun.

Pline fait eſtat de l'airain des monts Marins, qui ſe nomment auiourd'huy *Sicna Morena*. Il y a auſſi aſſez grande quantité de bonnes, & fines laines. Mais pour venir aux particularitez, la Catalogne eſt generalement ſterile, & plus abondante en fruicts qu'en grains, & a plus d'arbres ſauuages que de bonnes plantes. Pres de Vich le pays eſt aſpre & à demy deſert. Pres de Tortoſe il y a vn aſſez bon terroir.

Digitized by Google

En Aragon pres des monts Pyrenees, on marche des iournees entieres ſans trouuer aucuns habitans, toutesfois il y a quelques valees qui portent aſſez de fruict, & de grain, & l'eau fait de grands effects en tous les lieux par où elle paſſe. Pres de Caladiud il y a vn bon air, le pays eſt de bon rapport, où il y a force beaux iardins, & lieux peuplez.

Valence a l'air plus temperé, & plus agreable de toute l'Eſpagne: ſon terroir eſt plein de iardins, & lieux extremement plaiſans, où il vient grande abondance de riz, de ſucres, de grains, de fruicts, & ce pays reſpond grandement aux qualitez de celuy qui eſt autour de Naples.

Quant aux riuieres qui arroſent ce Royaume de Valence, les principaux ſont Gualdauiar, qui veut dire eau pure & claire, qui paſſe pres de Valence, & Xucar, qui fut iadis nommé Sucron. Ce pays a des mines d'argent à Buriol: d'or à Loder: de fer à Finiſtrat, & à Iabee: d'albaſtre à Piacent: d'alun, de chaux, & de plaſtre en pluſieurs lieux.

La ville de Murcia fut deliuree d'entre les mains des Mores l'an 1241. par le Roy Dom Alfonſe VI. nommé à l'Empire, & fut ſouſmiſe à ſon pouuoir, elle receut la foy Catholique en l'an 216. de maniere que par l'eſpace de 525. ans elle demeura en la puiſſance des Moriſques, & du depuis a touſiours eſté fidelle à ſes Roys.

Ceſte Cité eſt peuplee de dix mille habitans, & a de circuit vne lieuë & demie d'Eſpagne. Elle eſt ſcituee en vne plaine, & en toute la ville il n'y a point de ruë qui aille par deſcente, & qui panche en bas, elle eſt à 9. lieuës de la mer, & 4. du Royaume de Valence. La Cité de l'Orcin eſt de ſes appartenances, & luy commande comme à Cartagene, qui ſont 2. bonnes villes & bons ports de mer, bien que l'Orca ſoit vn peu eſloigné au dedans.

Il y a en ceſte ville de Murcia vn Gouuerneur, qui eſt ſouuerain, vn Lieutenant General & Ciuil, 12. Conſeillers, 14. Greffiers, 12. Prouinces, & plus de 30. Aduocats, pource qui eſt du Seculier.

Il y a vne belle Police en ceſte ville pour le faict de la marchandiſe, de maniere que ſi quelqu'vn a failly ou vendu au preiudice de la taxe d'icelle, ou s'il eſt accuſé de larcin, on le fait aller par les ruës monté ſur vn aſne, & le fuſtige-on de verges par derriere, à chaque carrefour on luy donne autant de coups qu'il eſt condamné; la Iuſtice le ſuit à cheual deuant laquelle marche vn trõpette qui dit à haute voix; *C'eſt la punition que ſa Maieſté ou ſa Iuſtice en ſon nom cõmade eſtre faicte de cét hõme conuaincu de larcin, ou d'vn autre meſfaict, pour lequel il eſt condãné à tant de coups de foüet, ſelon la grauité du crime*: Alors on ſonne derechef la trompette, & le Bourreau execute la ſentence, & donne autant de coups de foüet au criminel qu'il eſt porté par icelle, que s'il en donne dauantage on ſe ruë ſur luy.

A Lorca il y a vn Lieutenãt Ciuil, à Cartagene vn autre, & les delinquans en peuuent appeller à Murcia, & pour le ſecond appel à Grenade ſans autre, pource qu'il y a Chancellerie Royale.

Lors qu'on ſonne le tocſin à l'entour du port à Murcia, le Gouuerneur eſt obligé d'y aller auec ſes gens, & s'acheminer à Cartagene pour deffendre la coſte des Mores.

Tout le pays entre Murcia & Cartagene eſt preſque deſert & depeuplé, parce que ce ne ſont que montagnes, & quelquesfois l'incommodité eſt qu'il ne s'y trouue pas vne goutte d'eau en Eſté pour deſalterer les voyageurs par ce pays, s'ils n'en portent auec eux. Le pays qui eſt du coſté de l'Orca eſt fort peuplé: ſous le gouuernement de Murcia ſont auſſi compris Carauaca, Moratalla, Calaſparra, Colomera, & autres lieux. Par la ville paſſe la riuiere Xucar, qui ſort du Royaume de Valence, elle eſt fort marchande, à cauſe des ſoyes fines qui s'y font, elle eſt delicieuſe pour les delices de ſes beaux iardins, arroſez de diuerſes ſources cryſtallines d'eau, ils ſont remplis d'oranges, limons, & citrons, qui croiſſent comme vne groſſe citrouille, il y croiſt auſſi quantité de cannes douces, dont on tire du ſucre: outre pluſieurs oliuiers, amandiers, vignes, grenadiers & autres fruictifiers & proffitables.

Quant à Grenade, c'eſt vn des plus fertils terroirs d'Eſpagne, principalement là où le Genil & le Dare paſſent, pource que ces deux riuieres arroſent partie d'elles-meſmes, & partie auſſi auec l'aide & induſtrie des habitans le pays d'autour de Grenade, & par ce moyen ſernent grandement à y faire venir des plantes, des fruicts, des herbes, des grains en abondance, mais ſur tout y cauſent la grande quantité de beſtial, de ſuccres, des meilleures ſoyes qu'on voye. Les Mores qui en furent chaſſez l'an 1492. diſoient que le Paradis eſtoit iuſtement en la partie du ciel qui reſpond à Grenade. Du coſté du Nort il y a vne grande plaine ſi fertile, qu'il n'eſt pas poſſible de le croire ſans l'auoir veuë. Pres du fleuue Genil il y a vne plaine fort agreable, & de grand proffit, & aux montagnes qui en ſont proches, on y paiſt vn grand nombre de troupeaux.

Là eſt la Chancellerie Royale, & l'Archeueſché du Royaume, elle a vn Chaſteau admirable pour ſes Tours.

Digitized by Google

Y a auſſi à Grenade de fort belles ciſternes, entr'autres vne de marbre ſouſtenuë de 12. Lyons de marbre.

Ceſte Cité a plus de 40. mil feux, & plus de deux mille fontaines d'eau fort fraiſche.

Pres d'Alhame il y a des bains, qui donnent vn grand plaiſir à ceux qui ſont ſains, & font vn grand bien aux malades: pres de ces bains d'eau chaude, il y paſſe vn ruiſſeau extrememẽt froid, qui pour ceſte occaſion ſe nomme Riofrio, ou riuiere froide. Malaque a tout ſon terroir, partie en plaine, partie en vallee, tout plein de fruicts.

Il n'y a partie en Eſpagne qui porte plus de fruicts, & de grains, que l'Andaluzie, ny où il y ayt plus de troupeaux, principalement de cheuaux, & ce pays eſt tel qu'on le peut nommer à bon droict, le grenier, le fruictier, la caue, & l'Eſcurie d'Eſpagne, & meſme la voliere, veu qu'elle a tant d'oyſeaux, & principalement de ceux que nous appellons griues, qui ſont tres-excellẽtes, que c'eſt choſe incroyable preſque à celuy qui n'y a pas eſté. Autour de Seuille on void vne grande quantité de fruicts, d'huyles, de vins, & de grains. Il y a entr'autres choſes vn bois d'oliuiers qui dure 30. lieuës. Pres de Cordouë le terroir eſt de grand rapport, & l'on y void vn grand nombre de beaux iardins, & force eaux, qui le rendent entierement agreable. Pres d'Almaden il y a vne bonne mine de vif argent, qui eſt vn metal liquide, mais qui ſurmonte en peſanteur ceux qui ſont fermes, il s'attache à l'or toutes & quantesfois qu'il peut, & le ſepare de tous les autres metaux, & lors qu'il n'y a point d'or, il court à l'argent, & le purge des meſlanges de la terre, de l'airain & du plomb auec leſquels il s'engendre. Il ne ſe ſoucie nullement des autres metaux, ains les gaſte, les ronge, les perce, & s'enfuit, & il ſe reſoult immediatement en fumee, & de fumee il retourne en ſon eſtre. En ces mines d'Almaden il y a de l'argent vif de deux ſortes, l'excellent eſt celuy qui ſort des pierres rompuës, eſt nommé vierge: celuy qui eſt de moindre prix ſe trouue ſous terre: mais l'vn & l'autre eſt venimeux de ſa nature. Et c'eſt ce qui fait que ceux qui le tirent, deuiennent en peu de iours paſles, & décolorez, en telle ſorte qu'ils ſemblent pluſtoſt perſonnes mortes que viuantes, & tremblent preſque ordinairement, & viuent peu. Et ce vif argent a ceſte particularité qu'il entre inſenſiblement iuſques dans les os: tellement que lors qu'on rompt quelquesfois en Almaden les os des iambes des morts, qui ont demeuré en terre quelque temps, il en ſort vne bonne quantité de vif argent: ie parle de ceux qui ont trauaillé aux mines. Les Doreurs, afin de ſe garantir du mal qui prouient du maniement du vif argent, ont accouſtumé de tenir dans la bouche vn peu d'or, tandis qu'ils trauaillent, & lors qu'ils en tirent ceſte piece d'or, elle eſt toute couuerte de vif argent. Les rochers d'où on le tire, ſont rouges, à cauſe du vermillon qui eſt comme vn excrement de ces mines, & qui luy tient ordinairement compagnie. C'eſt ce qui a faict que Pline a mis pres d'Almaden des veines de vermillon qui eſtoient alors fort eſtimees.

Aux enuirons de Marchene il naiſt des plus beaux & meilleurs Genets de toute l'Eſpagne.

L'Eſtremadure eſt le pays plus expoſé au Soleil de toute l'Eſpagne, ſi bien que comme on paſſe en Italie le beſtial de l'Abruzze aux campagnes de la Poüille, quãd l'hyuer arriue, ainſi on le paſſe en l'Eſpagne des parties Septentrionales à l'Eſtremadure, où il fait vne chaleur exceſſiue en Eſté, qui eſt cauſe qu'il n'y a pas de grandes villes. En toute l'eſpace du cours ſouſterrain de la riuiere de Guadiane, il y a de fort bons paſturages, à raiſon dequoy on dit entre les autres merueilles d'Eſpagne, qu'il y a vne riuiere ſur laquelle les troupeaux paiſſent. La terre de Guadacanal a eu grande reputation de noſtre temps pour vne fort bonne veine d'argent qui s'y eſt trouuee.

La nouuelle Caſtille a plus de plaine que la vieille, & eſt plus au Midy, & plus chaude: ceſte cy abonde plus en grains, & celle-là en beſtial: ceſte-cy eſt arrouſee du Tage, & de pluſieurs autres riuieres qui s'y rendent, celle là du Duero, qui groſſit en telle ſorte pour la grande quantité des eaux qu'il reçoit, qu'il deuient le plus grand fleuue d'Eſpagne. Il eſt vray qu'à cauſe de ſon cours rapide, & de ſon lict eſtroict, enuironné pour la plus-part de precipices & de rochers extremement droicts, il n'eſt pas ſi commode pour la nauigation, & n'aide pas tant à la production des fruicts, que l'Ebro, le Guadalquipir & le Tage. Pres de Madrid on iouyt d'vn bon air, & de la commodité des bois propres pour la chaſſe. Pres de Valladolid on void vn terroir fertil en grains, chairs, vins, & fruicts de toute ſorte.

La Galice eſt vn pays aſpre, & qui n'a gueres d'eaux. Il y a de bons vins pres d'Orens: il s'y trouue aſſez de chaſſe, & de poiſſon auſſi. Aſturie eſt de meſme qualité que la Galice, mais elle eſt encores plus aſpre, & moins habitee.

Il ne vient que fort peu de vin en Biſcaye, & en quelques lieux, principalement à S. Adrien on plante au lieu de vignes des pommiers, du fruict deſquels les habitans font du cidre qui eſt de difficile digeſtion: mais d'vn gouſt agreable à celuy qui y eſt accouſtumé. Elle a force bois, dont l'on fait des vaiſſeaux. En la mer de Biſcaye on trouue grande quantité de

poiſſon. Pres de Bilbao on fait du pain excellent, & il s'y trouue de la chair de fort bon gouſt. Toloſette a vne petite riuiere qui abonde en ſaulmons, & en truittes. Ce pays confine auec celuy d'Alaue, qui abonde en orge, & eſt aſſez agreable.

MOEVRS DES ANCIENS ESPAGNOLS.

FIRMIQVE nomme ceſte nation pleine d'arrogance & de vanterie: Vopiſque dit qu'elle eſt pleine de ruſe, diſpoſe de corps, ſans repos, deſireuſe de choſes nouuelles, & Iuſtin dit qu'elle a des eſprits plus approchans de la beſte, que de l'homme. Les Eſpagnols vſoient anciennement, ſelon Diodore, de robes courtes & noires. Iſidore nomme ces habits Striges. Ptolomee & Diodore les font propres, & diſent qu'ils ſe plaiſoient fort à eſtre nets: mais vn d'eux les blaſme de ce qu'ils eſtoient ſi ſales qu'ils lauoient tout leur corps, & frotoient leurs dents auec de l'vrine. Strabon dit, que les femmes auoient accouſtumé de s'exercer à l'Agriculture, & autres œuures ruſtiques: & que les femmes accouchees ſeruoient leurs maris, qui ſe mettoient dans le lict ainſi qu'elles auoient fait l'enfant. Diodore nous apprend qu'ils mangeoient grande quantité de chair, faiſoient leur breuuage de miel, & beuuoient du vin acheté, & non pris chez eux. Flore dit qu'ils vſoient d'vn breuuage faict de froment. Athenee met les Eſpagnols entre les peuples qui auoient accouſtumé de s'enyurer. Iuſtin les rend pleins d'vne grande eſparge & abſtinence, & fort ſobres: tellement qu'encore qu'ils fuſſent extrememẽt riches, comme on peut voir chez Athenee, ils beuuoient de l'eau, & mangeoiẽt ſeuls. Et Troge dit auſſi qu'aux iours de feſte il n'y auoit entr'eux nul appareil de feſtin. Pline eſcrit que de ſon temps ils vſoient de gland au ſecond ſeruice: & Strabon dit qu'ils faiſoient du pain de la farine de gland. Pline dit qu'ils mangeoient eſtãs couchez par terre. Ils apprindrent des Romains apres la ſeconde guerre Punique, à ſe lauer d'eau chaude. Iuſtin, & Valere le Grand, diſent qu'ils auoient les corps diſpoſez à ſouffrir la faim, & le trauail, & les courages tous reſolus à la mort. Seruius dit qu'ils eſtoient entierement addonnez aux larcins & volleries. Ils aymoient plus la guerre que l'oyſiueté, ſelon Troge. En la guerre ils eſtimoient plus que les autres, non ſeulement les hommes de cheual, mais ceux de pied, qui pouuoient porter plus de peine. Ainſi qu'ils auoient vaincu en combattant à cheual, ſelon Diodore, ils mettoient pied à terre auec deux eſpees, & aydoient aux gens de pied. Leurs eſpees, ſelon Tite-Liue, & Polybe, eſtoient courtes, & propres à venir de pres aux mains: & leur couſtume eſtoit de donner des eſtocades, & frapper de la poincte, non pas du trenchant. Athenee dit qu'ils vſoient de dards, & Diodore, qu'ils portoient des ſalades d'airain, & auoient aux iambes des bottes faites de poil. Strabon dit qu'ils auoient accouſtumé d'aller legerement armez, & de porter des eſcus, des bardes, & des fondes. Polybe dict qu'ils entroient au combat couuerts de certain linge bordé de Pourpre, & portoient des hocquetons extremement blancs. Les meres racontoient aux ieunes gens qui alloient à la guerre, les beaux faicts de leurs peres & predeceſſeurs, comme Saluſte remarque en ſes Hiſtoires.

Ils dreſſoient autant de petites colomnes autour des ſepulchres des morts, que chacun auoit tué d'ennemis, ainſi que teſmoigne Ariſtote. Ceſar dit qu'ils paſſoient volontiers les riuieres à la nage. Iuſtin dit que pluſieurs d'entr'eux faiſoient plus d'eſtat de leurs cheuaux de ſeruice, & de leurs armes, que de leur propre ſang. Diodore eſcrit qu'ils eſtoient cruels aux ennemis, & doux & courtois aux eſtrangers. Seruius dit apres Saluſte, qu'il y en auoit pluſieurs qui ne vouloient pas ſuruiure à leurs Roys. Ils aymoient tellemẽt leur liberté, qu'en la guerre Cantabrique les meres tuerent leurs enfans, afin qu'ils ne vinſſent pas au pouuoir des ennemis, ainſi que Strabon nous apprend, & vn enfant par le commandement de ſon pere, tua tous ſes parens priſonniers, ayant rencontré vne eſpee pour cét effect, & meſme vne femme coupa la teſte à ceux qui eſtoient liez, & captifs auec elle: & encores on y lit, que quelques-vns eſtans eſtendus ſur la croix, ſe mirent à chanter. Et leur courage eſt loüé dans Iuſtin en la perſonne d'vn eſclaue, qui au temps de la guerre Punique, ayant pris vengeance de ſon maiſtre, rioit à bon eſcient au milieu des tourments, tellement qu'il ſurmonta par ſon allegreſſe la cruauté de ceux qui le tourmentoient. Ce qui marque la fidelité des Eſpagnols, c'eſt ce qu'on lit dans Suetone, que Ceſar auoit pour ſes gardes des Eſpagnols qui le ſuiuoiẽt auec des eſpees. Strabon nous apprend encores, qu'on mettoit deuant les Eſpagnols du poiſon qui faiſoit mourir ſans douleur, afin que ſi quelque choſe leur arriuoit contre leur gré, ils l'euſſent tout preſt pour ſe priuer de vie. Silius dit qu'ils auoient accouſtumé de faire manger les morts aux Vautours. Toutesfois Elian eſcrit cela particulierement des Barcenes, & ſeulement de ceux qui eſtoient morts en la guerre, diſant que ceux qui mouroient de maladie eſtoient bruſlez.

MOEVRS DES ESPAGNOLS DE CE TEMPS.

LEs Eſpagnols ſont chauds & ſecs de nature, & ont la couleur brune, qui fait que les femmes vſent fort en Eſpagne de blanc, & de rouge. Ils ont les membres durs, & peu laſches. Ils ſurpaſſent preſque tout le reſte des hommes en ſuperſtition; & ſeruent comme de guides aux autres peuples en ce qui eſt des ceremonies, des flatteries, & des tiltres ſuperbes & magnifiques. Ils ſont ſingulierement nez & duits à ſe taire & à diſſimuler, & cacher leur courage. Ils gardent leur grauité auec vne ſeuerité affectee, qui les fait hayr à toutes les nations. Les femmes n'y boiuent du vin que bien rarement, & ſe laiſſent voir peu ſouuent, & les Damoiſelles ne ſortent iamais de leur logis qu'auec vne grande compagnie de valets qui les deuancent, & des chambrieres qui les ſuiuent. Dans leurs maiſons les Eſpagnols ſont ſobres, & ſe contentent de peu: mais en celles d'autruy ils ſont gourmands & delicats, & deſireux de faire bonne chere. Ils recueillent les eſtrangers auec peu de courtoiſie. Quand ils ſont hors d'Eſpagne, l'vn d'eux faict eſtat de l'autre, l'honore, & le loüe iuſques là meſme qu'ils rendront le plus roturier Gentil-homme comme leur Roy s'ils peuuent. Ils ayment la Iuſtice, & la rendent exactement à toute ſorte de perſonnes. L'induſtrie des Magiſtrats fait qu'il n'y a que bien peu de larrecins, où meſme qu'il n'y en a point: & dans le pays il ſe commet peu de meurtres. Il n'y a perſonne qui demeure impuny quand il a failly contre les loix, ou offencé quelque autre de quelle qualité qu'on le trouue. Lors que deux ou trois Eſpagnols ſont enſemble, de quelque eſtoffe, & cõdition qu'ils ſoient, principalement lors qu'ils ſont à la guerre, ils diſcourent de la Republique, & de choſes ſerieuſes, cherchent le chemin d'affoiblir les forces des ennemis, pourpenſent des ſtratagemes, & les propoſent à leurs Chefs, lors qu'ils les trouuent conſiderables. 5.

Quand ils ſont campez, il n'y a gens au monde qui endurent plus longuement, & auec plus de patience la faim, la ſoif, les veilles, & toute ſorte de trauail. Ils ont plus d'art que de furie, lors qu'ils viennent à combattre. Leur diſpoſition & leurs armes legeres font qu'ils ſuiuent aiſément l'ennemy, & prennent auſſi facilement la fuite, lors qu'il en eſt beſoin. Quoy qu'ils ayent l'eſprit bien ſubtil, toutesfois ils ne ſont pas heureux à apprendre, & lors qu'ils ont tãt ſoit peu de cognoiſſance des lettres, ils s'eſtiment ſçauants au poſſible. Ils ayment les ruſes, & tromperies des Sophiſtes ſur toutes choſes. Aux Vniuerſitez ils ſe plaiſẽt plus à parler Eſpagnol que Latin. On ne void guere de leurs œuures qui paſſent leurs montagnes, à cauſe du defaut qu'ils ont de ne ſçauoir pas bien parler Latin: toutesfois la curioſité des François a donné depuis quelque temps à l'eſſor leurs œuures: tellement que l'on en trouue maintenãt vn grand nombre par toute la France, & principalement à Lyon & à Paris. Ils ſont plus melancholiques qu'autres, & c'eſt ce qui les rend du tout lents aux entrepriſes. Ils ayment le repos, & ſe fondent extrememẽt ſur les apparences, à raiſon dequoy ils employent tout leur argent à paroiſtre en habits ou autres choſes. Ils vantent au poſſible tout ce qui les touche. Ils cognoiſſent auſſi-toſt leur aduantage, & le recherchent autant qu'ils peuuent. Ils couurẽt leur foibleſſe auec vne grande induſtrie. Ils ſe battent beaucoup mieux à pied qu'à cheual, combien qu'ils ayent des cheuaux bons par excellence, & s'aydẽt mieux de l'arquebuſe que d'aucune autre ſorte d'armes. Ils font paroiſtre qu'ils portent vne grande reuerence à l'Egliſe, & aux choſes ſacrees: & quelques-vns eſtiment que ceſte profeſſion de pieté & de Religion qu'ils font tous, leur a rendu le Ciel fauorable, & a fait que Dieu leur a donné vn nouueau monde en la conqueſte & Seigneurie duquel il n'y a nation qui y ayt part que la Françoiſe. Ils ſont ſujets à deuenir amoureux, & meſme ſur leur vieil aage: & lors qu'ils ayment, c'eſt auec tant d'ardeur, & de paſſion, que l'on tiẽdroit pour incroyable les actions que l'amour leur fait produire, ſi l'õ ne les auoit veuës: & leurs couſtumes eſt de n'eſpargner aucune choſe, ny pour leurs amis, ny pour leurs maiſtreſſes. Mais pour venir aux particularitez, prés de Vich en Catalogne les habitans ſont rudes, & nullement ciuiliſez, ſauuages, & pleins d'ignorance: mais en Aragon les habitans de Sarragoſſe principalement font profeſſion de ciuilité, & de gentilleſſe, & s'addonnent aux choſes qui ſont bien ſeantes à vn Caualier. Les habitans de Valence ne ſont pas beaucoup eſtimez des autres peuples, pource qu'eſtans preſque engouffrez dans les delices, dont la ville & le pays abonde, ils ſont peu propres, & s'adõnent peu aux armes, tellemẽt que les autres Eſpagnols les nomment Penites, à cauſe de leur delicateſſe. Il n'y a ville en l'Europe, où les femmes qui font l'amour ſoient plus eſtimees, & la volupté deuance en ce lieu l'honneſteté en toute maniere. Au pays d'Andaluzie les habitans ſont polis, & ciuiliſez, ont l'eſprit bon & gentil, & pour la plus grande partie ils ſont pleins de diſcretion, & de prudence. Les Biſcayans ſont excellens aux choſes maritimes & reuſſiſſent volontiers bons ſoldats, & bons marniers.

RICHESSES D'ESPAGNE.

6. L'Espagne a peu de riuieres, & il n'y pleut guere ſouuent, de ſorte que l'abondance n'y eſt pas generale, & le commerce s'y exerceroit moins qu'en autre lieu, n'eſtoit l'abord de ce qui vient des Indes. Car puis que le trafic eſt fondé ſur la commodité de la conduite des marchandiſes, & que la commodité depend des pays pleins, & aiſez, & des riuieres nauigables: l'Eſpagne eſtant pleine de montagne, & ayant peu de riuieres, deuroit auoir par conſequent peu de trafic, & de commerce. Il eſt vray qu'elle ne manque pas de bons ports de mer, où il ſe fait vn incroyable trafic. Ses richeſſes ſont les vins, les huiles, la cire, le miel, le ſucre, le ſafran, & les fruicts de toute ſorte, qui y viennent en ſi grande abondance, qu'elle en fournit preſque tous les pays Septentrionaux, principalement d'oliues, oranges, citrons, figues, & choſes ſemblables. La peſche des tons y eſt de ſi grande importance, que le Duc de de Medine Sidonie en tire quatre-vingts mille ducats toutes les annees: & celuy d'Arcos vingt-mille.

A Murcie on fait grande quantité de fort bons vaſes de craye, & auſſi de tres-fines ſoyes, dont on tire beaucoup d'argent.

En la ville de Cartagene il ſe faict grand trafic de laines, qui ſont conduites de là à Gennes, à Milan, à Florence, & ailleurs, & meſme en France, où l'on vſe fort maintenant de laine d'Eſpagne, pour faire des feutres, & non autre choſe. Les vers à ſoye eſtans morts au Royaume de Murcie il y a quelques annees, à raiſon de certain temps qui leur fut contraire, les habitans en ont repeuplé le pays plus que iamais par le moyen de ceux de Grenade.

Au Royaume de Grenade, outre la grande quantité des ſoyes, on trouue auſſi force laines dont on tire vn grand profit. Malaque abonde en toute ſorte de viures, tellement que les armees s'y pouruoient volontiers.

Le port de Seuille rapporte vn grand profit à l'Eſpagne, pource que c'eſt de là qu'elle enuoye ſes vins, ſes huyles, & ſes fruicts de toutes ſortes en l'Amerique, & par tout le Septentrion, & particulierement tant de vin, que l'on dit ordinairement que quand il n'entre pas chaſque iour quatre mille pieces de vin dans Seuille, il faut neceſſairement que celuy qui a affermé la Dace, face banqueroute.

On deſcharge d'autre-part en ce lieu, l'or & l'argent de la nouuelle Eſpagne, & du Peru, les perles de Gubane, & de Terrarecqui, les Emeraudes de Saincte Marthe, la cochenille de Mexique, les ſuccres, & les cuirs de l'Iſle Eſpagnole, & pluſieurs autres richeſſes du nouueau Monde, & de là on les diſtribuë à tout le reſte de l'Europe: tellement que ceſte ſeule ville, pour l'entree & ſortie de tant de threſors, dont elle eſt comme le magazin, vaut autant au Roy d'Eſpagne qu'vn bon Royaume.

Les Eſpagnols tirent auſſi de grandes ſommes de vif argent qu'ils trouuent aupres d'Almaden, au Dioceſe de Cordouë. D'ailleurs ils reçoiuent vn grand nombre d'argent de leurs genets, dont ceux de Marchene ſont les plus beaux, & les meilleurs du Royaume. Ces genets ſont ſi parfaictement beaux, & ſi bien formez, qu'il ſemble que la nature ſe plaiſe à les rendre agreables, & les poliſſe le plus curieuſement qu'il luy eſt poſſible. Ils vont ſi viſtes, qu'il ſemble quand on les pouſſe à toute bride que quelque vent les emporte: & leur viuacité eſt ſi grande qu'on ne ſçauroit preſque croire la hardieſſe qu'ils ont aux combats, ny le courage qu'ils monſtrent aux bleſſures qu'ils reçoiuent: veu qu'on en a veu beaucoup qui ayant les boyaux qui leur trainoient ont porté leurs maiſtres en lieu d'aſſeurance. C'eſt auſſi le ſuject qui fait qu'on les met à plus haut prix que tous les autres cheuaux. Et ſi la nature leur auoit donné la force eſgale au courage, ils auroient toutes les perfections & qualitez, qu'on peut deſirer en vn cheual. Ie dy cecy, pource qu'ils ſont pluſtoſt courageux, que forts, & plus propres à de petites, & courtes eſcarmouches, qu'à de longues batailles. Et veritablement ces cheuaux ſont conformes au naturel des Eſpagnols, qui ſe plaiſent grandement aux apparances, & ſur tout à eſtre propres, & magnifiques, veu qu'on ne ſçauroit depeindre vn cheual plus gentil, ou plus propre pour paroiſtre, & faire monſtre de ſoy-meſme.

La plus grande richeſſe de Galice vient du vin d'Orens, & de la peſche des habitans.

La Biſcaye enuoye ſes laines aux pays Septentrionaux, & les eſpees qui ſe font à Bilbao, de meſme que Guipuſcoa fait argent de celles qui ſe font à Tholoſette.

Le Portugal enuoye dehors les ſoyes qui ſe font au pays d'autour de Bragance, qui ſont preſque des meilleures. Il enuoye auſſi dehors les ſels, & les tons qui s'y peſchent, & qui luy portent vn grand argent, & la plus-part de ces tons viennent du Royaume d'Algarbe.

Liſbonne eſt l'abord de toute la marchandiſe, & le lieu où ſe fait toute le trafic des Indes Orientales

ed by Google

Orientales, de l'Ethiopie, du Breſil, de Madere, & des autres Iſles, & de tout le Septentrion. C'eſt là que les flottes & que les armees de mer ſe fourniſſent, & c'eſt en fin le lieu où tout le Royaume ſe vient pouruoir de ce qui luy eſt neceſſaire. Mais afin de voir mieux le trafic qui ſe fait aux ports d'Eſpagne, & principalement à Lisbonne, faiſons en denombrement particulier, ſpecifians diſtinctement toutes choſes.

De Candie on porte des maluoiſies, qui ſont enuoyees apres aux Indes Orientales, où par le moyen de la longue nauigation elles viennent bonnes par excellence, & ſe vendent quatre vingts & dix, & voire cent eſcus la pipe.

De Barbarie par la voye de Ceute & de Fauier, il vient beaucoup de cuirs, de pierres precieuſes, tapiſſeries, & autres choſes, mais non en ſi grande abondance que de couſtume.

Il y vient de l'Angleterre pluſieurs vaiſſeaux chargez de marchandiſe, & ſpecialement de draps.

Il y vient des Pays-bas des toiles, & force menuës merceries, pour enuoyer aux Indes. Il y arriue de France du froment, de Biſcaye des armes, & bien ſouuent des Indes Occidentales quelques nauires qui y portent de tres-bons cuirs fort grands, & en grande quantité: de meſme qu'on y void venir de l'Iſle Eſpagnole, de la caſſe & du ſucre, & quelque peu d'or & d'argent, auec autres choſes, qui ſe trouuent en ceſte contree.

Du Breſil il vient pluſieurs ſucres, & la qualité s'en accroiſt toutes les annees. Il en vient auſſi force ambre gris, & force cottõs, qui augmentent tous les iours, & la terre eſt ſi bonne pour cét effect, qu'on en tireroit autant qu'on en pourroit deſirer.

De Madere il vient ſix cens meſures de ſucre tous les ans, & ces ſucres eſtans meilleurs que tous les autres, qui viennent en ce païs-là, on vend quatre ducats & dauantage la meſure, qui ſe nomme arobe. On porte encor de ceſte Iſle du ſang de Dragon, & quelque autre choſe, mais de peu d'importance, de meſme que de ſainct Thomas il vient tous les ans plus de deux milles arobes de ſucre, & deux cens eſclaues Negres. Il y a peu d'annees qu'on y a introduit les cottons dont il vint la premiere annee à Lisbonne ſoixante mille liures, & ils augmentent tous les iours.

Des Paranes, vient force ris, noix, ſinges ſans queuë, & perroquets bleus.

De l'Iſle du Prince il vient des ſucres, du ris, & des eſclaues noirs.

De l'Iſle du Cap-verd vne moyenne quantité de ſucres, cottons, cuirs, peaux de cheures, ris, cire, huile, & ſur tout pluſieurs eſclaues noirs.

Des Iſles Azores grande quantité de paſtels, qui ſont diſtribuez par l'Angleterre, & la Sicile, beaucoup de fromens, & orges, qui vont pour la pluſpart en l'Iſle de Madere, & aux places d'Afrique, & payent dix pour cent au Roy. Dauantage l'on y fait l'alun de roche, qu'on tient eſtre des meilleurs.

De la mine de la Guinee il vient ſeulement de l'or, & l'on n'en porte pas toutes les annees la valeur de deux cens mille eſcus: outre celuy que les particuliers en tirent, & portent ſecretement.

Des Indes Orientales, il vient tous les ans la quantité de deux cens mille quintaux de poiure, qui ſouloit entierement appartenir auec toute l'autre eſpicerie au Roy qui payoit le tout à Malaque, à raiſon de trois ducats pour quintal, dont chacun vaut cent liures, & aux autres Iſles à l'entour cinq ducats, & à Lisbonne en la maiſon des Indes on les vend quarante ducats le quintal. De gingembre, canelle, maſtic, girofle, & noix muſcade, il en vient pour la valeur de deux cents mille eſcus à chaſque changement de nauires: de bons eudelles pour cent mille ducats, & plus, pource qu'on s'en ſert en Eſpagne, depuis quelque temps en çà, pour teindre les draps, en lieu de paſtel. On vent vn ducat l'Arche, qui vaut ſeize onces.

Pour le borax, camfre, ſandal, aloës, ebenes, & autres drogues, il en vient tous les ans pour quarante mille ducats. Pluſieurs particuliers conduiſent des balles de cotton de beaucoup de ſortes, pour la valeur de ſoixante mille ducats: ſurquoy l'on gaigne iuſques à quatre vints pour cent. Pour le regard de l'ambre, & du muſc, il a accouſtumé d'en venir pour vingt mille ducats.

Quant aux perles & pierres precieuſes, comme rubis, & diamans, il en vient vne bonne quantité, mais on ne peut ſçauoir iuſtement combien, à cauſe que les particuliers en portent beaucoup ſecretement, afin de ne payer de la dace au Roy, qui eſt de cinq pour cent.

De la Chine, Malaque, Maluie, Bengale, Pegri, Lambaye, & autres lieux de ces parties-là, il en vient des ſoyes blanches, de tres-belles porcellaines, & pluſieurs autres choſes belles & delicates, qu'on nomme en Lisbonne Brincos, en grande quantité.

Il vient encores de la Chine de menuës perles, auec de beaux & menus ouurages extre-

Digitized by Google

mément delicats, qui ſe vendent à Lisbonne iuſques à cent croiſez, ou eſcus de Portugal la piece; & les Portugais les portent ſur les habillemens, comme les Magiſtrats portent des chapperons ſur leurs robbes en Italie.

On porte de la Chine quelques littieres, tables, & chaires, & bancs d'vn certain bois noircy, & luyſant comme l'ebene, ouuré & garny d'or de bonne grace, auec pluſieurs autres gentilleſſes de ſorte qu'on peut cognoiſtre que les peuples de la Chine ont l'eſprit ſubtil, & propre à inuenter quelque choſe de delicat.

De Perſe on apporte de beaux tapis d'or & de ſoye, & de fines laines. Les nauires qui viennent des Indes apportent quelques petites coquilles blanches, qu'ils trouuent ſur certains riuages de la mer, & les vendent à Lisbonne.

Toutes ces marchandiſes viennent à Liſbonne de toutes les parties du monde, & ſont portees par toute l'Europe auec vn profit ſignalé des Portugais, & celuy du Roy d'Eſpagne euſt eſté beaucoup plus grand, pource qu'il auoit les eſpiceries à ſon commandement, s'il n'euſt eſté trompé par ſes propres Officiers. Mais on peut veritablemẽt dire que le Roy d'Eſpagne s'eſt pluſtoſt appauury depuis quelques annees, encor que les marchandiſes ſoient de grand profit. Et pour ceſte cauſe il eſt permis à quelques particuliers de les auoir, en ſe reſeruant quelques daces, dont il a trouué ſept cent mille ducats, outre la deſpenſe pour le regard des marchandiſes. Il y a maintenant trois Vice-Roys aux Indes, l'vn à Malaque, l'autre à Binus ou Ormus, & le troiſieſme à Mozambique, afin de prendre garde que les eſpiceries ne paſſent par la mer Rouge en Alexandrie, comme elles auoient accouſtumé de faire, à cauſe de la mechanceté des officiers qui ſe laiſſent corrompre.

Les marchandiſes qui vont ordinairement de Liſbonne aux Indes ſont vins de Candie & d'Eſpagne, & des draps de ſoye, & de laine, & beaucoup de menuës merceries. On enuoye en la Chine, & à la Mine, païs des Negres, quelques gros anneaux de leton, qui viennent de Flandres, où chacun s'achepte vn real, & puis eſt vendu à raiſon du tiers d'vn ducat aux Negres.

Pour le regard du Breſil on y enuoye des vins, des draps de laine, pluſieurs habillements faits de toutes ſortes, pource qu'il n'y a nul artiſan en ce païs là, & ces choſes ne ſeruent pas pour ceux qui ſont natifs du païs, (veu qu'ils ont accouſtumé d'aller nuds, demeurer dans des bois, & ſe nourrir de chair humaine,) mais pour les Portugais meſmes, & autres marchands qui habitent en ceſte contree.

On enuoye en Angleterre du vin, de l'huile, du ſucre, des eſpiceries de toutes ſortes, & de meſme aux Païs-bas, outre vne grande quantité de ſel fait aux mines de Portugal, & ceux qui en ont cognoiſſance aſſeurent qu'il part tous les ans pour les prouinces eſtrangeres du moins trois cens Ourques chargees de ſel, dont chacune eſt ordinairement de quatre cens tonneaux.

Les nauires d'Italie chargent à Liſbonne des eſpiceries, & pluſieurs ſucres, & en la ville de Lagos, & en Algarbe pluſieurs tonnes, dont on enuoye auſſi quantité par toute l'Eſpagne.

Quant au reuenu du Roy d'Eſpagne, c'eſt choſe certaine qu'il tire plus de quatre millions d'or des Eſtats d'Italie, & de Sicile: plus de deux millions du Portugal, enuiron trois millions d'or de terres neufues, à vne annee portant l'autre, Majorque & Minorque cinquante mille eſcus, de l'Eſpagne vn million: & enuiron quatre cents mille eſcus: Mais ce n'eſt rien de ces tributs, au regard de ce qu'il en tire extraordinairement, & meſme l'on peut dire couſtumierement pour la plus grande partie, comme de la Croiſade qui luy vaut le reuenu d'vn Royaume, les ſubſides de l'Egliſe, auec leſquels il peut entretenir continuellement cẽt bonnes galeres, & les caducitez des Eſtats, qui emportent plus qu'on ne penſe en Italie & en Eſpagne, outre les dons gratuits des peuples ordinaires, & extraordinaires. Car le Royaume de Naples donne toutes les troiſieſmes annees enuiron vn million, & deux cents mille eſcus, & de meſme la Sicile, & la Sardaigne, la Duché de Milan, Caſtille, & ſes autres Eſtats du nouueau monde font en leur temps de grands preſens: & outre cela les contributiõs ſont grandes & ſignalees. Car meſme la Caſtille accorda n'aguieres au Roy d'Eſpagne vne contribution de quatre millions payables dans quatre annees.

Ie laiſſe le grand nombre des Commanderies des Ordres de Mantegge, de Calatraue, d'Alcantare, & de Sainct Iacques, auec leſquelles, quãd il n'auroit autre choſe, il peut comme Grand-Maiſtre recompenſer & enrichir ſes ſeruiteurs, & officiers, & quiconque il luy plaiſt, comme font les Roys de Pologne, & d'Angleterre. Mais il conſomme tout cecy en l'entretien de ſa Cour, aux penſions des Vice-Roys, & gages des Preſidents & Conſeillers, eſtats des Lieutenants, Gouuerneurs, Capitaines, & Ambaſſadeurs, penſions de Cardinaux, preſens, ſoldats de galeres, & de l'Infanterie, & Caualerie qui garde les forts & frontieres: comme

ed by Google

comme auſſi en entretien des Eueſque, & Preſtres qu'il tient aux Indes, & aux nauires qu'il y enuoye, & qu'il en fait venir, tellement que tout ſon reuenu ne luy ſuffit pas quelquesfois. Ce qui ſe void aſſez en ce qu'on fait le Roy d'Eſpagne debiteur ſur la place de Gennes d'vn grand nombre de millions d'or, dont les Geneuois tiennent compte, pour n'en eſtre peut-eſtre iamais payez, & il eſt encore dans les liures de pluſieurs marchands ſur tous les bons ports de mer de l'Europe. Tout ſon recours n'eſt qu'a la flotte des Indes, qui n'eſt pas pluſtoſt arriuee qu'elle eſt enleuee par les creanciers, & ſi quelque tempeſte la fait perir, ou que quelque ennemy l'emporte, comme les Holandois en ont enleué quelquesfois de bonnes pieces, toute choſe eſt au deſeſpoir. Et ce qui a beaucoup eſpuiſé les coffres du Roy d'Eſpagne, ç'a eſté la guerre des Païs-bas, où il a conſommé vne incroyable quantité d'argent auec fort peu d'auancement: & s'il ſe remet vn peu, & rẽplit ſes coffres ce ſera par le moyen de ſa ceſſation d'armes qui a eſté accordee. Toutesfois les autres deſpences qu'il luy conuient faire en tant d'endroicts feront qu'il n'aura iamais guiere de reſte, & qu'il viendra touſiours pluſtoſt aux emprunts.

LES FORCES DV ROY D'ESPAGNE

QVelques-vns tiennent que ceſte Monarchie ne peut eſtre de longue duree, à cauſe que ſes terres ſont tellement ſeparees, & eſparſes, & qu'il faut des deſpences incroyables pour enuoyer par tout, & des vaiſſeaux & des hommes, & meſme que ceux qui ſont natifs des païs eſloignez peuuent en fin entrer en conſideration du petit nombre des Eſpagnols, prendre courage, & ſe liguer contre eux, & les chaſſer, ou bien quelque Gouuerneur Eſpagnol ſe voyant eſloigné du Roy peut gaigner les cœurs du païs, aſpirer à la domination, & ſe reuolter contre ſon Prince, ſans auoir guere de crainte d'eſtre puny de ſon audace, & de ſa rebellion. 6.

Les autres repartent qu'vn Eſpagnol n'oſeroit entreprendre ceſte reuolte, pource qu'il doit eſtre entierement aſſeuré, que s'il s'eſtoit retiré de l'obeïſſance de ſon Prince, ceux du païs qui ne hayent rien plus que les Eſpagnols, ſe ſeroient bien-toſt deffaits de luy, quand il manqueroit de l'aſſiſtance d'Eſpagne.

Si bien que ceſte rebellion ne peut arriuer pour encore, & iuſques à ce que les Eſpagnols s'y ſoient multipliez dauantage.

Quant à la rebellion du peuple natif du païs on ne la peut guere craindre, à cauſe que l'Eſpagnol le tient en bride ſans ceſſe, & prend garde de pres aux actions de ces barbares, afin d'euiter toute ſurpriſe. Et quant à l'eſloignement, & la ſeparation des terres, ceſte oppoſition n'eſt guere conſiderable: pource qu'entre pluſieurs autres raiſons, les grandes Seigneuries ſont plus propres à ſe maintenir contre les cauſes exterieures de leur ruine, & les mediocres contre les interieures.

Or on void en vne Monarchie ainſi diuiſee, la grandeur & la mediocrité vnies enſemble. On void la grandeur en tout le corps compoſé de membres deſ-vnis, & la mediocrité en la plus grande partie de ſes membres, pource que quelques-vns d'iceux (comme l'Eſpagne, le Peru, & Mexique) ſont fort grands d'eux-meſmes.

De là vient que ceſte Monarchie a tous les biens que peut apporter la grandeur, & la mediocrité, c'eſt à ſçauoir vne grande puiſſance contre les ennemis de dehors, & vne grande aſſeurance des corruptions domeſtiques.

Il faut adjouſter à cecy que tous les membres de ceſte Monarchie ſe peuuent vnir auec des forces de mer. Car de meſme qu'Auguſte auec vne armee qu'il tenoit à Rauenne, & vne autre qu'il auoit à Meſſine aſſeuroit tout l'Empire Romain: auſſi le Roy d'Eſpagne entretenant deux armees, l'vne en la mer Mediterrance, l'autre en l'Oceane, tiendroit tous les membres de ſa Monarchie, & tous les Eſtats qu'il poſſede en l'Europe, & au nouueau monde bien vnis enſemble, pource qu'vn bon nombre de gallions, & de vaiſſeaux de guerre qu'il auroit ſur ſes mers, aſſeureroient non ſeulement les coſtes & lieux maritimes d'Eſpagne & de l'Amerique, & flottes qui vont & viennent, mais encor brideroient l'Angleterre, & empeſcheroient les nauires des Eſtats, & autres de courir à leur fantaſie. Mais quant à l'armee de la mer Mediterranee, elle vnira touſiours tous ſes Eſtats, en telle ſorte que toutes leurs forces y ſeront, comme nous voyons que les Portugais maintiennent auec leurs forces maritimes les Eſtats qu'ils poſſedent en Perſe, en Cambaye, en Decan, & au reſte des Indes, & les ont maintenus glorieuſement deſia plus de quatre-vingts & dix annees.

Quelques hommes de grand iugement & de grande experience ont oppoſé aux deliberations qui ont eſté faites ſur ce ſubiect, la concurrence du Turc, diſant que le Roy d'Eſpagne ſe retirant de la deſpence exceſſiue qu'il fait aux fortifications, veut auec cét argent

Digitized by Google

qu'il eſpargnera entretenir vn corps d'armee de cent cinquante, ou plus de galeres, comme il pourroit faire bien aiſément, il fera que le Turc qui ſe contente à preſent d'vn corps de 130. galeres ou enuiron, en voudra tenir deux cens ſur la mer, afin d'auoir touſiours en cela l'auantage ſur le Roy d'Eſpagne: ſi bien que ce Roy entrera en deſpenſe ſans qu'elle luy ſoit profitable.

Mais c'eſt vne trop grande ſubtilité, & aux choſes qui conſiſtent en pratique il n'y a rien qui reüſſiſſe moins que la trop grande ſubtilité des eſprits. Car il ne ſuffit pas que le Turc vueille eſtre plus fort ſur la mer que le Roy d'Eſpagne: mais il faut voir encor s'il pourra l'eſtre, & faire vn ſi grand effort, veu qu'il n'a pas plus de gens propres aux factions maritimes, ny plus de commoditez d'auoir des vaiſſeaux que le Roy d'Eſpagne.

Car toute la coſte d'Afrique, en oſtant Alger, & Tripoly, n'a pas dequoy faire, ou maintenir deux galeres.

Ie dy le meſme de la mer Majour, ou Pont Euxin, où il n'y a lieu d'importance que Caffe, & Trebiſonde: & l'on en peut dire le meſme preſque de toute la coſte de l'Aſie, pource que ce n'eſt pas aſſez d'auoir beaucoup de coſtes de mer, veu qu'il eſt neceſſaire d'auoir auſſi des gens qui ſe plaiſent à aller ſur mer, & qui puiſſent ſupporter l'incommodité & la peine qui s'y offre, qui prennent plaiſir à la nauigation, & à trafiquer ſur la mer, qui ayent abondance de bois, & de chanvre, qui ne s'eſtonnent pas des menaces des vents, & de l'horreur des tempeſtes, qui ayent le courage de mettre leur vie au hazard au milieu des dangers, & de deffier la mort aux plus mauuais & faſcheux paſſages. Or eſt-il que la moitié de l'Empire du Turc n'a pas des gens de mer, qui puiſſent aller du pair auec les ſeuls Cathalans, Biſcains, Portugais, & Geneuois que ie nomme particulierement pour le ſeruice que le Roy d'Eſpagne en reçoit en ſes armees de mer, ou qui ſoient capables de leur faire teſte.

Finalement ce Roy a deux aduantages ſur le Turc, dont l'vn eſt, qu'encor que le Turc ayt ſoubs ſon Empire plus de gens que luy, toutesfois, à cauſe qu'ils ſont Chreſtiens pour la plus grand'part, il ne s'y peut guere bien fier, quand il a affaire contre des perſonnes de meſme Religion qu'eux: l'autre que les coſtes de la mer du Roy d'Eſpagne ſont plus vnies que celles du Turc, à raiſon dequoy il peut auec plus de facilité ramaſſer tous ſes gens, & les mettre enſemble.

Dauantage on a veu preſque touſiours les armées du Ponent victorieuſes de celles du Leuant, & les Septentrionales de celles du Midy, les Romaines des Carthaginoiſes, les Grecques des Aſiatiques.

Ainſi Auguſte mit en route les armees de mer d'Egypte auec celles d'Italie, & de noſtre temps les Chreſtiens ont defait celles des Turcs, qui confeſſent meſme que nos galeres ſont meilleures que les leurs, & en craignent la rencontre. Et de fait toutes & quantesfois que l'Empereur Charles V. a voulu armer, il y a mis enſemble de telles forces, que le Turc n'a iamais eu le courage de ſe remuer, & luy aller faire teſte.

Il mena à l'entrepriſe d'Alger cinq cens vaiſſeaux, & plus de ſix cens à celle de Tunes, & André Dorie mena en Grece tant de forces qu'il prit ſans peine Patras, & Corone. Et cela ſuffiſe pour ce regard.

Ie ne veux rien dire des forces maritimes que ce Roy a touſiours eu ſur l'Ocean Germanique, ou la mer d'Allemagne à cauſe des Païs-bas qu'il vouloit r'auoir, & remettre ſous ſa domination.

Que s'il auoit les païs d'Hollande & de Zelande, il ſe pourroit vanter que tous les autres Princes luy cederoient en forces ſur mer.

Ie laiſſe à part le grand abord de toute ſorte de vaiſſeaux à Seuille, où toutes les flottes du Peru, & de la nouuelle Eſpagne ſe viennent rendre, & où l'on tient en perpetuel exercice vn grand nombre de ſoldats, & de mariniers.

Ie me deporteray auſſi de parler de la valeur des Biſcains ſur la mer, où ils deuiennent eſgalement excellens mariniers, & bons ſoldats, ſi bien qu'ils vont auſſi courageuſement contre l'ennemy armé, que contre les furieuſes ondes de la mer. Mais pour monſtrer encor mieux ce que le Roy d'Eſpagne peut ſur la mer, voyons ie vous prie l'appareil de guerre qu'il dreſſa en l'annee 1588.

Le Roy d'Eſpagne fit appreſter, pour faire la guerre à la Royne d'Angleterre, & aux Païs-bas, trois cens cinquante voiles auec neuf mille hommes de marine, en ceſte ſorte.

Il y auoit quatre galeaces de Naples, vingt cinq gros vaiſſeaux de Seuille, vingt-cinq de Biſcaye, Guipuſcoa, trente Ourques d'Allemagne, cinquante petits vaiſſeaux de Catalogne, Valence, & autres villes, cinquante de la coſte d'Eſpagne, c'eſt à ſçauoir chaloupes, & barques, cent Zabarres de Portugal, des quatre villages de la coſte de la mer d'Auſtriche,

Biſcaye,

y Google

Biſcaye, & Guipuſcoa, vingt galeres d'Eſpagne, quatorze de Naples, & douze de Sicile.

Il y pouuoit auoir pres de ſoixante mille hommes tant Eſpagnols, qu'Italiens, & Allemans, c'eſt à ſçauoir vingt-cinq mille Eſpagnols : en comptant cinq mille qu'il auoit tiré des Regimens d'Italie, & ſix mille de Canarie, & des Indes, & des garniſons de Portugal: & le reſte fut leué en Eſpagne : Douze mille Italiens auec dix Maiſtres de Camp, vingt cinq mille Allemans, douze cents cheuaux legers Eſpagnols, autres deux cents de la coſte, & deux cents de la frontiere, qui ſont en tout mille ſix cents hommes de cheual.

L'Andaluzie contribua douze mille quintaux de biſcuit. Malaca & ſa comté vingt & ſept mille cinq cens quintaux. Cartagene, & Murcie cinq mille quintaux. Sicile cinquante mille quintaux: Burgos, & Campos cinquante ſix mille quintaux: Naples, & les Iſles quinze mille quintaux. Somme il y pouuoit auoir en tout enuiron cent ſoixante ſept mil, & cinq cens quintaux.

Seuille & l'Eſtremadure contribuerent 4000. quintaux de chair ſalee. Galice ſix mille quintaux, Aſturie, & autres endroits mille quintaux qui ſont en tout onze mille.

Seuille, & l'Eſtremadure contribuerent cinq mille quintaux de lard, Ronde 2000. Galice 2000. Biſcaye deux mille, qui ſont en tout onze mille.

Algarbe fournit huict mille barils de poiſſon de Dodine. Almandrauue du Duc onze mille barils : & Caliz quatre mille barils, qui ſont en tout vingt & trois mille barils.

Majorque y fournit deux mille quintaux de fromage, Senegaille & l'Eſtremadure mille : Portugal vingt cinq mille quintaux, qui ſont en tout vingt huict mille quintaux.

Gennes & Valence fournirent quatorze mille quintaux de riz.

L'Andaluzie, & Naples fournirent vingt & trois mille poids d'huile, & de vinaigre, & chaque poids vaut vingt-cinq liures, & chaque liure ſeize onces.

Cartagene contribua quinze mille hanegues, ou boiſſeaux de pois, & de febues, & Naples, & Sicile onze mille.

Malague, Maxouelle, & Cereſe, & leurs iuriſdictions contribuerent treize mille poinçons de vin: Naples ſix mille, Seuille & ſa iuriſdiction ſept mille qui ſont en tout vingt & ſix mille.

Il y a d'autres prouiſions de bleds, fer, toiles, & autres choſes neceſſaires, qui furent fournies par l'Andaluzie, Naples, & Biſcaye.

Dauantage on leua pour le ſeruice de l'artillerie quatre mille, & deux cents hommes, dont il y auoit quatre cens Gaſtadours.

Maintenant que nous auons parlé des forces maritimes, venons à celles de la terre qui conſiſtent en infanterie, & caualerie.

Quant à celles là les meilleurs hommes de pied de tous les Eſtats appartenans à ce Roy hors de l'Eſpagne ſont les Vvalons. Ie dy de ceux qui ſont hors d'Eſpagne, pource que l'infanterie Eſpagnole eſt aſſez cogneuë pour la meilleure que ce Prince puiſſe auoir : car les Eſpagnols par le moyen de leur infanterie affranchirent leur païs de la domination des Mores, & ne ſe virent pas pluſtoſt à bout de ceſte entrepriſe qu'ils aſſaillirent l'Afrique, & y prindrent des places d'importance, & par apres les Portugais trauaillerent la Mauritanie, & dompterent la coſte de la Guinee, d'Ethiopie, & de Cafrarie, conqueſterent les Indes, Malaca & les Iſles Moluques, les Caſtillans paſſant l'Ocean Atlantique ſe rendirent maiſtres du nouueau Monde, où il y a tant de Royaumes, & de Prouinces, & tant de peuples differents de langage, d'habits, & de façons de faire.

Leur valeur conſiſte en la conduite, & accortiſe, pource qu'il n'y a nation qui cognoiſſe mieux ſon aduantage, & deſaduantage à la guerre: elle conſiſte auſſi en la diligence, pour ce qu'ils ne s'égarent ny oublient guere & ſe ſeruent de toute choſe : on la peut auſſi loger en l'vnion, veu qu'on n'a iamais veu que les Eſpagnols ſoient venus aux mains entr'eux hors de leurs païs: & finalement ils ont vne grande patience, & endurent fort aiſément la faim, la ſoif, le chaud, le froid, le mal ayſé, la peine, & toute ſorte d'incommoditez, ſi bien qu'ils ſont capables de laſſer preſque toutes les autres nations.

Ils ont obtenu de grandes victoires auec ces parties, & s'ils ont eſté vaincus, ils ont auſſi bien ſouuent eſté victorieux, toutesfois la fortune les a mal traittez en l'entrepriſe d'Alger, & en celle d'Angleterre, & l'armee de cinquante mille hommes, que Charles cinquieſme fit entrer en Prouẽce y fit ſi mal ſes affaires qu'il n'en reſta que quatre ou cinq mille qui furent contraints de ſe retirer miſerablement.

Quant à l'infanterie Italienne des terres du Roy d'Eſpagne elle eſt capable de rendre vn bon ſeruice à ſon Prince.

Pour le regard de la caualerie, l'Eſpagnol a les meilleures races de cheuaux qui ſoient en

Digitized by Google

l'Europe. C'eſt à ſçauoir les Genets d'Eſpagne, les Courſiers de Rhene, les Cheuaux de Bourgogne & ceux de Flandres.

Il ſemble que la nature a voulu armer ces gens auec les mines de fer de Biſcaye, de Guipuſcoa, & de Moline, auec les tempeſtes de Bilbao, de Tholoſette, & de Calatamd, & par le moyen des boutiques de Milan, de Naples, & de Boſleduc, & qu'elle ayt auſſi voulu les pouruoir de viures par le moyen des greniers de la Poüille, de Sicile, de Sardaigne, d'Artois, de Caſtille, & d'Andaluſie, & auſſi par les vins de Calabre, de Sainct Martin, d'Aymont, & de beaucoup d'autres lieux.

D'ailleurs le Roy d'Eſpagne pour n'épuiſer par trop l'Eſpagne de ſon peuple, qui eſt employé en tant de lieux, & tant de diuerſes entrepriſes, la rendant par ce moyen moins habitee, pour leuer vn aſſez bõnombre d'Infanterie, & de Caualerie tant Italienne qu'Allemande. Mais l'argent qu'il eſpand en tant de lieux l'empeſche de pouuoir faire beaucoup de ces leuees, & entrepriſes à l'eſgal de ſon ambition, qui ſeroit de poſſeder toute choſe.

Le Roy d'Eſpagne entretient ordinairement en ſes Eſtats vn grand nombre de Caualerie, veu qu'il y a en Eſpagne trois mille cheuaux, en l'Eſtat de Milan, quatre cens hommes d'armes, & mille cheuaux legers, au Royaume de Naples 1100. hommes d'armee, qui eſt le plus grand nerf de mille qui ſoit en Italie, & en Sicile on luy doit fournir mille cinq cents cheuaux. Et l'on ne doit pas faire peu d'eſtat de ce que les Feudataires ſont obligez de ſeruir, & meſme perſonnellement, à leurs deſpens aux occaſions de deffence, eu eſgard au grãd nomble de Feudataires: & hommes qui portent tiltre en Eſpagne, où l'on compte vingt & trois Ducats, trente deux Marquis, quarante neuf Comtes, deux Vicomtes, ſept Archeueſques (veu que ceux-cy y entrent encor pour leur part comme grands Seigneurs) & trente trois Eueſques.

Et au Royaume de Naples il y a quatorze Princes, vingt cinq Ducs, cinquante ſept Marquis, cinquante quatre Comtes, & quatre cents quatre vingts huict Barons. Cela ſuffira ſans que ie m'amuſe à rechercher ceux des autres contrees.

Quant aux forteresſes il n'y en a guere dans l'Eſpagne, ains ſeulement ſur les frontieres, & ſur la coſte de la mer.

Du coſté du Languedoc l'Eſpagnol a Salces, qui a eſté fait pour l'oppoſer à Lauquatte qui appartient à la France. Ce lieu de Salces eſt de grande importance, tant pour raiſon de l'aſſiette (pource qu'il eſt en vn paſſage eſtroit où l'air eſt peſtilent en Eſté à cauſe de quelques eſtangs, & mareſts qui en ſont proches) qu'à cauſe des fortifications qu'on y a faites. Perpignan qui eſt de ce coſté en la Comté de Rouſſillon eſt bien bonne ville, & a vn chaſteau des meilleurs d'Eſpagne. Barcellone eſt auſſi aſſez bien fortifiee.

Le Roy Phillippes II. cognoiſſant l'importance du port de Cartagene, l'a fait fortifier raiſonnablement, afin que les Turcs s'y logeaſſent. Il y a force lieux forts au Royaume de Grenade à cauſe du ſejour qu'y ont fait les Mores.

La Citadelle de Pampelune eſt vne des fortes places de l'Europe, & Fontarabie eſt capable d'vne bien grande deffence.

La ville de Liſbonne en Portugal eſt vne des meilleures qu'on voye en tous ces païs. Il y a en la ville trois ſales d'armes qui ſuffiroient pour armer 15000. hommes de pied, de corſelets, & vn aſſez bon nombre de gens de cheual de cuiraſſe. Il y a quelques autres magazins auec vingt pieces d'artillerie, entre leſquels il y en a vne fort longue, qui porte cent liures de charge, & eſt faite auec vn grand artifice. Elle fut oſtee aux Mores par les Portugais en la ville de Diu aux Indes.

Au deuant du Monaſtere de Bellam, il y a vne tour enuironnee d'eau auec trente pieces d'artillerie, non pas pour s'en ſeruir en temps de guerre, pource qu'ayant vne colline qui luy commande, elle ſeroit abbattuë en peu de temps à coups de canon: mais pour s'en ſeruir en temps de paix contre quelque nauire, on a baſty à la bouche du port vne forteresſe, qui eſtant petite peut difficilement eſtre bonne.

Il y a auſſi en Portugal pres du Tage la forteresſe de S. Iulien, œuure moderne, fait auec le deſſein de garder le paſſage de la riuiere.

La puiſſance des Portugais s'eſt peu à peu diminuee, à cauſe de leurs diuerſes nauigations, & entrepriſes: de ſorte que le Roy Iean III. perdit Cap d'Aguero, & abandonna Safin, Ayamor, & Arzille, & le Roy Sebaſtien voulant aller en perſonne à la conqueſte de l'Empire de Maroc ne peut mettre enſemble que douze mille Portugais, & encor auec beaucoup de peine. Le meſme aduient à l'Eſpagne, qui s'affoiblit de iour en iour en telle ſorte, & ſe depeuple tellement à cauſe des nauigations, que les villes & lieux demeurent ſeulement pleins de femmes: pource que pluſieurs milliers de ſoldats qui ſont en la fleur de leur âge en ſortent tous les ans, & il n'y en retourne que bien peu, qui ſont meſme eſtropiez, & vieux, de

ſorte

Digitized by Google

ſorte que le Royaume demeure priué non ſeulement de ſes hommes, mais auſſi des enfans qui en pourroient naiſtre.

Les Eſpagnols ont ſuiuy en cela vne raiſon d'eſtat toute contraire à celle d'où procede la grandeur, & la puiſſance des Romains. Car ceux cy (s'auiſans qu'il n'y a choſe plus neceſſaire aux entrepriſes de grande importãce, que la multitude des hommes) mettoient toute peine à multiplier leur nombre par mariage, & colonies & receuoient en leur ville leurs ennemis meſmes: ſi bien que ces peuples ſe voyoient en vn iour aux mains auec les Romains, & citoyens de meſme ville, meſme ils communiquoient le droict de Bourgeoiſe non ſeulement aux villes, mais encor aux Prouinces entieres.

Finalement ils embraſſerent preſque tout leur Empire auec ces façons de faire, & le nombre des Romains deuint ſi grand, qu'ils s'oppoſoient non ſeulement auec la valeur, mais encor auec la multitude à tout le reſte du monde, à raiſon dequoy Rome ne peut eſtre ruinee qu'auec ſes propres forces. Mais les Portugais & les Caſtillans en leurs entrepriſes, où ils auoient beſoing d'vn grand nombre de gens, à cauſe de la grandeur des païs qu'ils tiennent, & des grandes ſeparations de leurs conqueſtes, ne ſe ſeruent que de leur nation, qui n'eſt toutesfois des plus nombreuſes de l'Europe, & ſe va diminuant de iour en iour, & toutesfois les Caſtillans ont les Milanois, Neapolitains, Siciliens, & Sardes, qui pour le long temps qu'il y a qu'ils ſont ſoubs l'Empire des Eſpagnols, & pour l'obeïſſance, & fidelité qu'ils ont fait paroiſtre touſiours, peuuent eſtre eſtimez pour ſubiects naturels, & non de conqueſte; de ſorte qu'ils s'en deuroient fier auſdites entrepriſes.

Les Portugais ne ſe pouuoient pas ſeruir de gens de conqueſte; pource qu'ils n'ont point eu de tels ſubiets, mais ils ſe pouuoient bien ayder d'hommes ſoudoyez de païs non ſuſpect, pour les frontieres, ou quelque pretenſion, ou autre ſemblable ſubiect.

Ce defaut d'hommes a eſté cauſe que les Portugais, & les Eſpagnols ont laiſſé beaucoup d'entrepriſes d'importance, & qu'ils procedent lentemẽt en celles qu'ils ont entre les mains: & de là vient encor que ceux-là deffendent auec grande peine les Iſles, & coſtes de mer du nouueau Monde, & ceux-cy, celles du Braſil, & du Cap verd, & les autres, & que les vns & les autres ne peuuent preſque reſiſter, ie ne diray pas aux Corſaires Anglois: mais aux Negres, qui ſe reuoltent tous les iours en l'Iſle Eſpagnole, en l'Iſle de ſainct Thomas, & en autres lieux: & meſme les Portugais ont perdu depuis aſſez peu de temps l'Iſle de Ternate, pour le peu de gens qu'ils y auoient.

Quant aux Princes ou Republique de quelque conſideration, pour les forces qui confinent auec le Roy d'Eſpagne, il n'y a que le Roy de France, le Turc, & les Venitiens.

Le Roy de France eſt maintenant en bonne paix auec celuy d'Eſpagne, & il n'y ſçauroit auoir que la pretention de quelques terres que le Roy de France pourroit demander, qui fuſt capable de rompre le repos de ces deux Royaumes. Mais poſé le cas qu'on fuſt de mauuais accord: i'eſtime que ſi les François qui ſont maintenant en grand nombre, & fort aguerris, & qui ne demandent guere la paix, donnent du coſté du Languedoc, ou de la Gaſcongne, ils donneroient vn grand eſchec à l'abord à l'Eſpagne qui ſe trouue mal peuplee. Et il ne faut pas dire qu'on attaqueroit auſſi la France du coſté de la Picardie, & de la Sauoye, veu que pour le regard de la Picardie, outre les places fortes qui pourroient arreſter vne armee, l'Archiduc eſt bridé par les Eſtats, auec leſquels il n'a que ſuſpenſion d'armes, & ſes forces ne ſont pas ſi grandes qu'vne aſſez legere armee ne luy peuſt faire teſte: veu que ſes meilleurs hommes ſeront obligez de courir ailleurs où la neceſſité preſſeroit dauantage. Pour le regard de la Sauoye ou vne armee leuee ſur l'Eſtat de Milan, & au Royaume de Naples ſe pourroit acheminer, au cas que le Duc de Sauoye luy donnaſt paſſage, ce ne peut eſtre ſi grande choſe que le ſeul Gouuerneur du Dauphiné ne leur puiſſe donner aſſez d'affaires, & les arreſter tout court, comme Monſieur de les Diguieres a faict aſſez paroiſtre durant les guerres paſſees, au milieu de leur plus groſſe furie.

Quant aux Venitiens depuis que l'Eſtat de Milan eſt au pouuoir des Eſpagnols, les choſes paſſent aſſez doucement entr'eux, & ceſte Republique eſt plus ſur la deffence, & ſur la fortification de ſes places, que ſur les deſſeins de faire des conqueſtes: pource que ceſte Republique eſtant toute dreſſee pour la paix, il ne ſeroit pas à propos pour elle, qu'elle alteraſt les affaires en ſon voiſinage. Dauantage on a veu que les Eſpagnols ſe ſont employez en faueur des Venitiens en leurs plus grands dangers aux guerres de Bajazet, Soliman, & Selim II. leur ont faites en la Cefalonie, à la Preueſe, à Lepanto, & toutesfois ils auoient, & ont aux flancs Alger, Tunes, & l'Afrique, beaucoup plus voiſines que Cypre, où les Iſles de la mer Ionique, de l'Eſpagne, de la Sicile, de la Sardaigne, des Baleares, & du Royaume de Naples.

Les autres Republiques ou Princes d'Italie ſont ou ſes amis, & obligez, ou trop foibles pour entreprendre quelque choſe contre l'Eſpagne. Quant aux Suiſſes qui ſont proches de la Franche-Comté, ils n'y peuuent venir en grand nombre, d'ailleurs ils y trouuerroient de bonnes places contre leſquelles ils n'ont pas accouſtumé de s'opiniaſtrer.

Pour le regard du Turc, & des autres qui peuuent porter dommage aux Eſpagnols, nous en auons parlé & parlerons encore en leurs lieux.

GOVVERNEMENT D'ESPAGNE.

LEs Roys d'Eſpagne comme puiſſans, & nés parmy vn peuple qui leur eſt extremément affectionné, ſont honorez au poſſible de leurs ſubiects, qui leur portent d'autant plus de reuerence, qu'ils joüyſſent moins ſouuent de leur veuë.

Les Roys ont donc toute puiſſance en Eſpagne, & diſpoſent à leur volonté de toutes choſes, non toutesfois ſans auoir des Conſeils, par leſquels ils ſe conduiſent.

Le Royaume d'Eſpagne tombe en quenoüille, tellement que les filles des Roys d'Eſpagne peuuent ſucceder à la Couronne: & c'eſt de ceſte ſorte que la maiſon d'Auſtriche eſt deuenuë maiſtreſſe de l'Eſpagne, comme nous ferons voir en ſon lieu.

Le Roy a la nomination de toutes les Archeueſchez, & Eueſchez, des Prieurez, & Commandes, des Ordres de Cheualerie, c'eſt à ſçauoir de ſainct Iacques Alcantare, & Calatraue. Il eſt maiſtre abſolu de la paix, & de la guerre: il cree tous les Preſidens, Conſeillers, Vice-Roys, Lieutenants, Gouuerneurs, & Capitaines. Mais le Roy ne peut conferer les benefices qu'à ceux qui ſont natifs d'Eſpagne, ou biẽ qui ont eu de luy leurs lettres de naturalité. Et la plus grãde partie des Eſpagnes s'eſt maintenuë tellemẽt en ſes priuileges, qu'elle ne ſouffre pas aiſément d'eſtre accablee de charges exceſſiues. C'eſt pourquoy l'Empereur Maximilian diſoit qu'il eſtoit Roy des Roys, & le Roy d'Eſpagne Roy des hommes, à cauſe qu'il ne pouuoit auoir des Allemands que ce qu'ils vouloient, & que les Eſpagnols refuſoient de donner à leur Roy plus qu'ils ne luy deuoient par leurs loix, ſtatuts, ordonnances, & couſtumes.

Il y a en Eſpagne pluſieurs Conſeils auec leſquels le Roy gouuerne ſes Eſtats: c'eſt à ſçauoir le Conſeil des Conſeils d'Eſpagne.

Le Conſeil d'Eſtat & royal.
Le Conſeil de Caſtille.
Conſeil d'Aragon.
Conſeil d'Italie.
Conſeil des Indes.
Conſeil du Threſor.
Conſeil des Ordres.
Conſeil de l'Inquiſition.
Conſeil de Guerre.
Conſeil de Camera.
Conſeil des Deſcharges.
Conſeil de Portugal.
Conſeil de Boſquera.

Le Roy confere à quelques-vns de ſes Conſeils les choſes qui concernent le bon gouuernement, la conſeruation, & augmentation de ſes Eſtats, & ayant oüy l'opinion d'vn chacun, commande qu'on mette en execution celle qu'il iuge la meilleure.

Les villes ſont gouuernees par vn gentil-homme qui en eſt natif, à qui le Roy donne le nom, & l'authorité de gouuerner, en y mettant auſſi des Conſeillers creés par leurs concitoyens: & lors que le Gouuerneur a accomply le temps de ſon gouuernement, on forme ordinairement vn procez ſur ſes actiõs, lequel eſtãt veu par le Conſeil du Roy, il luy en fait rapport, afin qu'il puniſſe le Gouuerneur s'il recognoiſt en luy quelque méchanceté, & iniuſtice, ou qu'il ne l'employe pas de là en auant s'il le recognoiſt peu accort, & trop plein de nonchalance; & qu'au contraire s'il void qu'il n'a manqué ny de iuſtice, ny de diligence, & qu'il a bien fait ſon deuoir, il l'eſleue à des charges plus grandes, & plus importantes. Le Roy d'Eſpagne a pluſieurs Cõſeils auſquels il remet toutes les affaires dõt on luy a parlé, ou qu'õ luy a laiſſees par eſcrit, & l'on a accouſtumé de faire touſiours l'vn & l'autre, pource que ſi l'hõme veut dire brefuemẽt ſõ fait, il le peut, mais il dõne encor vn memoire que le Roy lit quand il ſe retire en ſa chãbre, & ſuiuant la qualité de l'affaire il le remet à vn de ſes Cõſeils, dont

Digitized by Google

dõt le principal eſt celuy d'Eſtat, auquel on traitte tout ce qui peut appartenir au gouuernement de ſes Royaumes, & des nouueautez qui arriuent, & de ce qui touche l'authorité de la Courõne Royalle, & c'eſt en ceſtuy.cy qu'ētrent des hõmes de marque, & des plus qualifiez d'Eſpagne, & ces Conſeillers ſont en petit nombre : ont de penſion ordinaire deux mille ducats l'annee.

Il y a apres le Conſeil du Roy, où l'on delibere des gabelles, & des viures du Royaume: & tous les procez des autres Cours, & Sieges de la Couronne de Caſtille y viennent par appel; & maintenant il eſt compoſé de ces membres.

Il y a vn Preſident qui a accouſtumé d'eſtre Seigneur de tiltre, & quelquesfois Prelat, ou pour le moins Eccleſiaſtique, & douze Conſeillers, hommes notables principaux qu'on tire des autres ſieges. Pour les choſes difficiles, & importantes qui ſuruiennent, on en conſulte au Roy le Vendredy, & il y a trois de ces Conſeillers, à qui le Roy a donné le tiltre de Conſeillers de ſa Chambre, par deuant leſquels ſe voyent, & s'expedient les cauſes de grace, mais on rapporte au Roy celles qui ſont de plus grande importance.

Il y a vn Secretaire de la Chambre, & deux autres Secretaires, qui aſſiſtent les trois ſuſdits Conſeillers.

Ce Conſeil ſe tient ordinairement le Samedy. L'an 1560. le Roy d'Eſpagne fit vne Ordonnance, par laquelle il eſtoit porté qu'on adjouſteroit quatre Auditeurs au Conſeil du Roy, pour cognoiſtre de toutes les cauſes qui viennent par appel audit Conſeil, des deux Chancelliers de Valladolid, & de Grenade, apres les deux ſentences confirmées, auec conſignation de mille cinq cents doublons. Pour eſclairciſſement dequoy il faut premierement ſçauoir, qu'à Valladolid, & à Grenade il y a deux Chancelliers qui ne prennent cognoiſſance en premiere inſtance d'aucun procez, ſi ce n'eſt de pupils, orphelins, vefues, & perſonnes miſerables; mais par appel elles cognoiſſent de tous les procez des Royaumes de la Couronne de Caſtille, apres la ſentence donnee par le iuge ordinaire: là où s'il arriue que la ſentence de la Chancellerie ſoit conforme à la premiere, le condamné peut appeller à la meſme Chancellerie qui commet de nouueau la cauſe à quelque autre Auditeur (toutesfois de la meſme Chancellerie) qui termnie le procez s'il s'accorde auec les deux autres ſentences: & s'il n'eſt pas loiſible d'en appeller plus, ſinon en cas que la cauſe paſſe 4000. ducats: veu qu'alors on ne peut appeller plus qu'à la perſonne du Roy, & celuy qui appelle eſt tenu de conſigner 1500. doublons, qui valent quatorze reales chacun.

Or le Roy ſouloit commettre cecy à vn des Conſeillers de ſon Conſeil Royal, mais pource qu'ils ſe trouuoient occupez en d'autres affaires, à raiſon dequoy l'on n'en venoit iamais à bout, & les procez eſtoient immortels, on a ordonné le ſuſdit nombre de quatre autres adjoints au Conſeil du Roy, qui entendirent ſeulement à ces procez : & s'il arriue que les ſentences donnees auparauant ſoient confirmees par eux, les mille cinq cents doublons ſont partagez comme s'enſuit.

Il y en va cinq cents à la Chambre Royale. Il y en a cinq cents autres qui ſont adjugez à la partie aduerſe: & les cinq cents reſtans appartiennent aux Iuges auſquels on fait tort, appellant de leurs ſentences.

Il y a ces membres aux Chancelleries.
Vn Preſident.
Seize Auditeurs.
Quatre Iuges criminels.
Le Fiſcal, le Rapporteur, les Secretaires, & autres Officiers.
Il y a encore deux Iuges nobles,

Conſeil de Caſtille.

AV Conſeil de Caſtille preſide vn ſeul Preſident, qui a de gages ſix cens mille marauedis, qui valent mille ſix cens quatre ducats vingt ſix ſols.

Quinze Conſeillers, chacun deſquels a trois cens mille marauedis qui valent huict cens deux ducats treize ſols.

Quatre Fiſcaux pour chacun trois cens mille marauedis.

Quatre Rapporteurs, auec ſept cens cinq mille marauedis pour chacun, qui valent deux cens ducats vingt neuf ſols.

Six Secretaires qui ont chacun ſeptante cinq mille marauedis.

Vn Commis à taxer les procez ayant cent douze mille marauedis pour annee, qui valent deux cens nonante & neuf ducats, vingt cinq ſols, & demy.

Celuy qui a la charge du Regiſtre, & tient le ſceau des prouiſions qui ſe depeſchent en ce

conſeil auec deux cens mille marauedis, qui valent cinq cens trente quatre ducats quarante & deux ſols.

Il y a là vn grand ſeigneur d'Eſtat comme Inquiſiteur, qui eſt proprietaire.

Le Receueur des fraiz de Iuſtice, & ſon Secretaire, auec trente mille marauedis de paye par an.

Vn autre Payeur d'Amendes auec quatre cens mille marauedis, qui valent mil ſix cens neuf ducats trente quatre ſols.

Douze portiers, chacun deſquels a trente mille marauedis.

Vn Payeur auec trois cens mille marauedis de paye par an.

Vn Commis dudit Payeur auec cent mille marauedis.

Conſeil d'Aragon.

VN Preſident ou Vice-Chancelier auec trois mille ducats de rente.

Cinq Regens, chacun ayant mille ducats de rente.

Deux Rapporteurs auec trois cens ducats de rente.

L'Aduocat Fiſcal, mille ducats de rente.

Le Threſorier general trois mille ducats de rente.

Son Lieutenant ſix cens ducats de rente.

Quatre Commis du Threſorier chacun ayant cent ducats.

Vn qui tient le regiſtre des comptes ſix cens ducats.

Son Lieutenant, cent ducats.

Quatre autres Commis, chacun deſquels a cent ducats.

Pour vn qui fait les quittances, cent ducats.

Quatre portiers, à chacun huittante ducats.

Vn huiſſier du conſeil cinquante ducats.

Vn Proto-Notaire huict cens ducats.

Son Lieutenant cinq cens ducats.

Vn maiſtre des comptes, deux mille ducats.

Son Lieutenant ſix cens ducats.

Six Commis à chacun cent ducats.

Trois Secretaires, à chacun cinq cens ducats.

Seize Eſcriuains des commandemens, à chacun douze ducats par an.

Quatre Eſcriuains des demandes à chacun cent cinquante ducats.

Deux Greffiers tenans le ſceau, à chacun cent cinquante ducats par an.

Autres ſeize Eſcriuains de Regiſtre, à chacun cent ducats.

Vn Chauſe-cire cinquante ducats.

Vn Courrier auec deux hommes cinq cens ducats.

Vingt cinq Fourriers, à chacun cent ducats.

Soixante Ordinaires de la maiſon d'Aragon, ſans y comprendre autant de Chappelains, à chacun deux cens ducats.

Conſeil d'Italie.

LE Preſident de ce Conſeil, deux mille ducats.

Six Regens à chacun mille ducats.

Six Regens qui ſont moitié Caſtillans, moitié Italiens, chaſque Prouince ayant les ſiens.

Le Secretaire dudit Conſeil, deux mille ducats de rente par an.

Le Fiſcal mille ducats.

Deux Rapporteurs, à chacun cinq cens ducats.

Le grand Official, auec cinq autres Officiaux ſes Commis chacun mille ducats par an.

Trois Portiers, à chacun ſix vingts ducats.

En ce Conſeil les droicts du ſceau appartiennent au Roy.

Conſeil des Indes.

LE Preſident a de rente par an deux mille ſix cens ſeptante trois ducats.

Huict Conſeillers, à chacun mille trois cens trente ſix ducats, neuf reales, & vingt ſix marauedis.

Deux Procureurs Fiſcaux auec le meſme gage.

Deux Rapporteurs, à chacun deux cens ſoixante ſept ducats quatre reales trente deux marauedis.

Deux Secretaires, à chacun le meſme gage.

Deux Commis de Secretaires, à chacun cent trente trois ducats neuf reales trente deux marauedis.

Deux Huiſſiers du Conſeil, a chacun cent ſix ducats dix reales & demy.

A celuy du Regiſtre eſt donné de penſion par an deux cens ſoixante ſept ducats, quatre reales quatre marauedis.

A celuy du ſceau deux cens ſoixante ſept ducats quatre reales.

Au Payeur deux cens mille marauedis qui ſont cinq cens trente quatre ducats 8. reales.

Au Receueur des Amendes, & fraiz de Iuſtice le meſme gage ſuſdit.

Au Secretaire qui depeſche les ſedules, & prouiſions, le meſme gage.

Les Vices-Rois, & les Audiences qu'ils ont aux Indes.

VIce-Roy en la nouuelle Eſpagne.

Les Vice-Roys du Peru en ſont ſeigneurs de tiltre, & ont de rente 12. mille ducats.

Chancellerie de la nouuelle Eſpagne en Mexico.

Chancellerie en Guatimala.

Chancellerie en la cité ditte de los Reyes.

Chancellerie à ſainct François de Quinto.

Chancellerie au nouueau Royaume de Grenade.

Chancellerie aux Iſles Philippines.

Chancellerie en la cité de ſainct Dominique, en l'Iſle Eſpagnole.

Conſeil d'Hazienda.

LE Preſident a ſix mille ducats par an.

Celuy qui tient les Comptes, cent mille marauedis, qui valent deux cens ſoixante ſept ducats quatre reales.

Quatre Conſeillers, à chacun autant.

Au Threſorier, le meſme.

Au Secretaire le meſme.

Au Fiſcal le meſme.

A quatre Huiſſiers, à chacun le meſme.

Conſeils des Ordres.

LE Preſident a ſix cens mille marauedis qui valent mille ſix cens quatre ducats & deux reales.

Quatre Conſeillers, à chacun trois cens mille marauedis, qui ſont huict cens deux ducats & vn real.

En ce Conſeil ſe depeſchent les lettres de ſainct Iacques de Calatraue, & d'Alcantara, où ſe iugent auſſi les Plaidoyers des Cheualiers deſdits Ordres.

Vn Fiſcal, trois cens mille marauedis, qui valent huict cens deux ducats & vn real. Son Commis a le meſme gage.

L'Aduocat Fiſcal, le meſme.

Celuy de l'Ordre de Callatraue, le meſme.

Celuy de l'Ordre d'Alcantara, le meſme.

Le Solliciteur Fiſcal, trente mille marauedis, qui valent huitante ducats trois ſols & demy.

Le Rapporteur, cent mille marauedis, qui valent deux cens ſoixante ſept ducats quatre reales, ſon Commis autant.

Vn autre Fiſcal de ſainct Iacques, ſoixante mille marauedis, qui valent cent ſoixante ducats vn real, & demy.

Le Secretaire du Conſeil d'Alcantara le meſme.

Celuy du ſceau du Conſeil de l'Ordre de ſainct Iacques quarante mille marauedis, qui valent cent ſix ducats, deux reales, & dix-ſept marauedis.

Celuy du ſceau de Callatraue, trente mille marauedis, qui valent huitante ducats trois ſols & demy.

Celuy des Regiſtres des Ordres ſuſdits, l'vn pour tous cinquante mille marauedis, qui valent cent trente trois ducats, trente huict ſols.

Digitized by Google

Celuy qui rapporte les prouiſions & Cedules qui ſe depeſchent en ce Conſeil, par confirmation du Roy a par an cent mille marauedis, qui valent deux cens ſoixante ſept ducats quatre reales.

Le Roy eſt grand Maiſtre de tous les Ordres, & principalement de l'Ordre de ſainct Iacques, & quand il ſe fait quelque expedition pour cet Ordre, le Roy apres ſes tiltres ordinaires, met en ſes lettres, *& Perpetuel Adminiſtrateur de ſainct Iacques.*

Conſeil d'Inquiſition.

L'Archeueſque de Tolede eſt touſiours Inquiſiteur general, & reçoit de rente pour aſſiſter en propre perſonne à ce Conſeil ſix mille marauedis, qui font mille ſix cens quatre ducats quatre reales, & huict marauedis.

Six Inquiſiteurs, chacun deſquels a de gage trois cens mille marauedis.

A vn Fiſcal le meſme.

A vn Secretaire cent mille marauedis, qui ſont deux cens ſoixante ſept ducats quatre reales, lequel Secretaire doit eſtre de la couronne de Caſtille.

Vn autre Secretaire de la couronne d'Aragon, ayant de rente cent mille marauedis, qui valent deux cens ſoixante ſept ducats quatre reales.

A vn autre Rapporteur le meſme.

Vn Alguazil principal trois cens mille marauedis, qui valent huict cens deux ducats deux reales quatre marauedis.

Vn Procureur des Amendes trois cens mille marauedis, qui valent huict cens deux ducats, deux reales quatre marauedis.

En tous les Royaumes d'Eſpagne il y a vingt mille familiers de l'Inquiſition, qui ſont ceux qui accuſent & vont prendre les delinquans, chacun deſquels a de rente trente mille marauedis, qui valent huictante ducats, deux reales, & douze marauedis.

Au Fiſcal de l'Inquiſition ſecrette trois cens mille marauedis, qui valent huict cens deux ducats treize ſols.

A deux Huiſſiers du Conſeil, trente mille marauedis à chacun.

Au Soliciteur le meſme.

Conſeil de l'Inquiſition de Tolede.

EN ce Conſeil y a ſix Inquiſiteurs.
Deux Secretaires.
Vn Fiſcal.
Deux Huiſſiers, & plus de cent Accuſateurs.

Villes où ſe tient l'Inquiſition en Eſpagne.

INquiſiteurs de Grenade.
Inquiſiteurs de Seville.
Inquiſiteurs de Murcia.
Inquiſiteurs de Cuenca.
Inquiſiteurs de Logrono.
Inquiſiteurs de Llerena.
Inquiſiteurs de Galice.
Inquiſiteurs de Valladolid.

Chancelleries d'Eſpagne.

CHancellerie à Valladolid, & ſouuerains de Cour.
Chancellerie à Grenade, & ſouuerains de Cour.
Regent, & Audience à Seuille, & ſouuerains de Cour.
Audience en Galice, & ſouuerains de Cour.
Chancellerie de Nauarre, & ſouuerains de Cour.

Maiſtres des Comptes en la grande Chambre des Comptes.

QVatre Maiſtres des Comptes chacun deſquels a trois cents mille marauedis.
Vn fiſcal, trois cens mille marauedis.
Vn Rapporteur, auec ſon commis trois cens mille marauedis.
Quatre Portiers chacun deſquels a quinze mille marauedis.
Trente Compteurs ordinaires, chacun deſquels a huict cens ducats de rente.
Autres deux Fiſcaux, qui ont trois cens mille marauedis.
Vn grand Eſcriuain.
Vn autre Eſcriuain de la Cruzada.
Le Compteur de la Cruzada, chacun deſquels a trois cens mille marauedis.

Digitized by Google

Vn Receueur, qui a cinq mille marauedis, qui ſont deux cens ſoixante & ſept ducats quatre reales.

Douze Compteurs nommez, qui ont chacun deux cens cinquante mille marauedis, qui ſont cent trente trois ducats, & ſept reales.

Conſeil de guerre.

VN Preſident, & quatre Auditeurs, chacun deſquels a de rente par an deux cens mille marauedis, qui ſont cinq cens, & vingt quatre ducats, huict reales, & douze marauedis.

Vn Secretaire le meſme.

Deux Officiers dudit Conſeil, à chacun deux, cinquante mille marauedis, qui ſont cent trente trois ducats trente huict ſols.

Aux deux Portiers, à chacun trente mille marauedis, qui ſont huictante ducats, trois ſols ſix deniers.

A vn Rapporteur quarante mille marauedis, qui ſont cent & ſix ducats cinquante deux ſols, ſix deniers.

On traicte en ce Conſeil de tout ce qui appartient à la guerre, ou pour ſe deffendre, ou pour attaquer tant par mer que par terre, & auſſi des fortifications & prouiſions neceſſaires aux frontieres de tous les Eſtats d'Eſpagne.

Conſeil de Camora.

EN ce Conſeil il y a trois Auditeurs, & chacun deſquels a de rente cinq mille marauedis qui ſont deux cens ſoixante & ſept ducats, quatre reales, & neuf marauedis.

Le grand Official du ſecret du Conſeil, cinq mille marauedis.

Deux Portiers, chacun deſquels a trente mille marauedis.

Vn Rapporteur, quarante mille marauedis qui ſont cent & ſix ducats, cinquante deux ſols & demy.

En ce Conſeil ſe font des recompenſes des offices, & ſi pardonne t'on à ceux qui ſont condamnez à mort, les bannis ſont rappellez, & les forçaires mis en liberté, & là meſme ſont expediees les Prouiſions des dons que le Roy fait.

Conſeil des deſcharges.

VN Preſident.
Trois Auditeurs.
Vn Secretaire.

On ne paye aucun ſalaire en ce Conſeil, & ſert ſeulement à payer les debtes du Roy, & par ce moyen chaque iour celles que l'Empereur Charles auoit faictes ſont diminuees.

Conſeil des Bois.

VN Preſident.
Deux Auditeurs.
Vn Secretaire.
Deux Portiers.

En ce Conſeil eſt traicté de ceux qui apportent du dommage aux Bois de ſa Majeſté, Et s'y pouruoient les gardes, & autres Officiers qui conuiennent en ces bois.

Conſeil de Portugal.

DEux Preſidents.
Quatre Conſeillers.
Vn Secretaire
Vn Fiſcal.

Ce Conſeil eſt beaucoup priſé, & de grand proffit. Ie ne le couche pas icy par eſcrit, parce qu'il ſe treuue pluſieurs liures de ce Royaume, qui ſont imprimez.

Vice-Roys, & autres Gouuerneurs que le Roy d'Eſpagne pouruoit.

VIce-Roy de Naples.
Vice-Roy de Sicile.
Vice-Roy de Nauarre.
Vice-Roy de Valence.
Gouuerneur de Milan.
Gouuerneur d'Aragon.
Gouuerneur de Cerdenna.

Digitized by Google

Gouuerneur des Majorque,& Minorque.
Gouuerneur de Portugal.

Les Ambaſſades que le Roy enuoye d'vne part & d'autre.

VN Ambaſſadeur à Rome.
En France.
En Allemagne.
A Genes.
A Veniſe.
En Sauoye.
A Marruecos.
En Angleterre.

Les Souuerainetez que le Roy pourroit.

EN Oran,& Maçalquiuir.
A Milan.
A Fuen Arabia.
Au Pegnon.

Taxe des gages des Officiers de la maiſon du Roy.

LE grand maiſtre d'Hoſtel a de rente par an trois mille ducats.
Autres quatre Maiſtres d'Hoſtel,à chacun mil cinq cens ducats.
Trente vn Gentils-hommes ſeruans,chacun deſquels a tous les iours à deſpendre 8. reales.
Vingt-quatre Gentils-hommes de la maiſon du Roy, chacun deſquels a par iour ſix reales de paye.
Dix Gentils-hommes de la Chambre, à chacun douze reales par iour,qui valent vn eſcu.
Dix Aydes de Chambre, à chacun ſix reales par iour.
Trois Garde-robes, qui ont la charge des habits, & autres tels meubles, à chacun ſix reales par iour.
Quatre garde ioyaux,au premier vnze reales par iour, & aux autres, quatre.
Cinq Panetiers, quatre reales à chacun.
Quatre Sommeillers, au premier quatre reales, & à chacun des autres,deux.
A quatre hommes de Cuiſine qui ont charge des viandes ſalees,quatre reales,à chacun des deux premiers,& aux autres deux à chacun deux reales.
Aux trois Officiers du garde-mangé,au premier deux reales, & deux à chacun des autres.
A deux garçons de Cuiſine vne reale par iour.
Au Cuiſinier,& à ſa premiere ayde quatre reales, & à l'autre deux.
Au Couſtellier deux reales par iour.
Au Cuiſinier du premier Maiſtre d'Hoſtel trois reales.
Au portier de Cuiſine, & à ſon ayde, deux reales.
Au premier plumaſſier pour luy & pour ſes aydes, & à quatre ſiens garçons, quatre cens ducats de paye par an.
Au premier tapiſſier du Roy, quatre reales par iour.
A cinq aydes de la tapiſſerie, deux reales par iour.
Au premier Serrurier trois reales par iour.
A trois ſiens ſeruiteurs,deux reales à chacun par iour.
A deux Medecins de la Chambre de ſa Majeſté, trois cens ducats par an à chacun.
Au Medecin de la maiſon, trois cens ducats par an.
Au Chirurgien, quatre reales par iour.
A deux Barbiers du corps, quatre reales par iour.
A l'ayde du Barbier, trois reales par iour.
A deux Apoticaires, trois reales par iour à chacun.
A l'ayde de l'Apoticaire, deux reales.
Au Tailleur, cinquante ducats par an.
Au Chauſſetier le meſme.
Au Cordonnier, cinquante ducats par an.
A l'Orfeure quarante ducats par an.
Au Brodeur, cinquante ducats par an.
Au Pelletier cinquante ducats.
Au Plumaſſier trente ducats.
A la Couſturiere quarante ducats.

A La:

Digitized by Google

A la Lauandiere quarante ducats.

A deux Portiers du Palais, à chacun quatre reales par iour.

Au Serrurier vne reale & demie par iour.

A deux Huiſſiers de Chambre, quatre reales par iour à chacun.

Il y a trois Aydes de la Furriera, au premier trois reales, au ſecond vne reale & demie, & au troiſieſme vne reale.

A ſept Portiers de Sale & de Chambre, trois reales par iour à chacun.

Il y a ſoixante ſept Portiers de Chambre, chacun deſquels a de gages par an vingt mil marauedis, qui ſont cinquante trois ducats vingt ſix ſols quatre deniers.

Il y auſſi douze portiers de cadenas, qui ſont touſiours à la porte du Palais, à vingt-quatre mil marauedis de gages par an, qui ſont ſoixante neuf ducats neuf ſols.

Offices.

AV Lieutenant du maiſtre d'Hoſtel eſt donné de gages tous les ans cens mille marauedis, qui ſont deux cens ſoixante ſept ducats quatre reales douze marauedis.

A celuy qui tient les comptes, & pouruoit aux frais des chaſſeurs, le meſme gage par an.

Au grand deſpenſier le meſme.

A l'Arbaleſtrier vingt mil marauedis, qui ſont cinquãte trois ducats vingt ſix marauedis.

Au Chirurgien vingt cinq mil marauedis, qui ſont ſoixante ſix ducats, quarante ſix ſols & demy.

Au tireur d'Or quinze mil marauedis, qui ſont quarante ducats vn ſol deux deniers.

Au Gantier douze mil marauedis, qui ſont trente deux ducats, quatre ſols & demy.

Au Paumier onze mil marauedis, qui ſont vingt-neuf ducats douze ſols.

Au Fourbiſſeur ſix mil marauedis, qui ſont ſeize ducats, deux ſols ſix deniers.

Au Tondeur autant.   Au maiſtre Arbaleſtier, autant.

Aux Muletiers de la maiſon du Roy, ſçauoir au maiſtre Muletier & à ſix de ſes aydes, trois cens mille marauedis par an, qui valent huict cens deux ducats, ſept ſols ſix deniers.

Au grand Ballieur, enſemble à huict ſiennes aydes, à chacune cinq cens trente quatre ducats quarante vn ſols & demy.

Gardes du corps du Roy en ſon Palais.

Gardes Bourguignons.

AV Capitaine des Archers de la garde du Roy, mille ducats par an à chacun.

Au Lieutenant cinq cens ducats.

Au Porte-enſeigne quatre cens ducats.

A cent Archers tous Gentils-hommes Bourguignons de nation, à chacun quatre reales par iour.   Au Trompete autant.

Au Chapelain trois reales par iour.

Garde Allemande.

AV Capitaine de la Garde Allemande, mille ducats par an.

Au Lieutenant trois cens ducats.

Au Sergent de la Garde, deux cens ducats.

Au Phifre ſoixante ducats.   A deux Tambours cent trente ducats par an.

A cent Allemans de la Garde à pied, deux reales par iour à chacun.

Au Chappellain le meſme.   Au Barbier, dix mille marauedis par an.

Garde Eſpagnolle.

AV Capitaine de la Garde à pied, mille ducats par an.

Au Lieutenant cinq cens ducats.   Au Sergent, deux cens ducats.

A deux Tambours cent trente ducats à chacun.   Au Phifre ſoixante ducats.

A quatre Capitaines d'eſquadre, à chacun par iour trois reales.

A cent hommes Eſpagnols, deux reales par iour à chacun.

Au Chappellain deux reales par iour.   Au Barbier vne reale par iour.

Au Medecin quatre reales par iour.

Garde à Cheual.

SOixante hommes Eſpagnols de la Garde à Cheual, trois reales par iour à chacun.

A deux Trompettes trois reales par iour.

Dix Fourriers, chacun deſquels a de gages par an, cinquante mil marauedis, leſquels ſe payent en quelque part que le Roy tienne ſa Cour, ſoit à Madrid ou ailleurs, & ſe montent à cent trente trois ducats trente ſept marauedis.

Quarante Fourriers de Chemins, à chacun trente mille marauedis par an.

Trois cens Gentils-hommes ordinaires de la maiſon du Roy, chacun deſquels a de gages quarante mille marauedis par an: car pour ceux qui ſeruent par quartiers ils ont chacun huictante ducats.

Gentils-hommes de la Chambre.

AV Capitaine des Gentils-hommes ordinaires, trois cens mil marauedis, qui ſont huict cens deux ducats onze reales & demie.

A ſon Lieutenant cent cinquante mille marauedis.

Au Porte-enſeigne, deux cens ſoixante ſept ducats deux reales & cinq marauedis, qui eſt ce que valent cent mil marauedis.

A celuy qui porte l'Eſtendart, trente mil marauedis.

A deux Trompettes de ladite Compagnie, quatre reales à chacun.

A cent Gentils-hommes d'armes de la garde, ſix reales par iour à chacun, & douze quand ſa Majeſté marche à la guerre ou s'en va à quelque feſte & réioüyſſance publique.

Au Chappellain de la Compagnie, deux reales par iour.

Au Payeur quatre reales de paye par iour.

Chaſſeurs.

CEux-cy ſont fort renommés en Eſpagne, comme eſtans tous Gentils-hommes & Cheualiers: ils ſont au nombre de cinquante, vingt deſquels ſeruent à faire la garde en la Chambre de la Royne & des Infantes, qui eſt vn fort ancien priuilege, & c'eſt la cauſe pour laquelle les Eſpagnols les nomment *Monteros de garda*. Ils ſont tous ſortis des montagnes de Burgos, & ont chacun de gages huictante ducats.

Dix-neuf Pages & vn Gouuerneur, auec deux mille ducats par an.

A l'Ayde ou Commis du Gouuerneur cent ducats

Au Chappellain huictante ducats. Au maiſtre d'Eſtude des Pages deux cens ducats.

Au Cuyſinier ſoixante ducats.

Au Ioüeur d'inſtrumens qui monſtre à danſer & ioüer aux Pages, huictāte ducats par an.

Au Maiſtre qui monſtre à voltiger, quarante ducats.

Au grand Maiſtre d'Eſcrime, cinquante ducats.

Chapelle de ſa Majeſté.

AV grand Chappellain, deux mille ducats par an.

Au grand Aumoſnier, mille ducats.

A celuy de l'Oratoire, quatre reales par iour.

A quatre Chappellains de l'habit de S. Iacques, cent trente mille marauedis par an à chacun, qui ſont trois cens quarante ſept ducats, ſix reales dix-huict marauedis.

A deux Chappellains de l'ordre d'Alcantara la meſme paye.

A deux autres Chappellains de l'ordre de Callatraue, autant.

A vingt-quatre Chappellains qui ſeruent en la Chappelle, cinquante mille marauedis par an à chacun, qui ſont cent trente trois mille ducats trente huict ſols.

Au grand Sacriſtain cent cinquante mille marauedis, qui ſont quatre cens ducats, cinquante huict ſols neuf deniers.

A quatre Aydes du Sacriſtain, & à deux autres qui ſeruent en ladite Chappelle, trois reales par iour à chacun.

Muſiciens.

AV maiſtre de Muſique, deux cens ſoixante ſept ducats, quatre reales cinq marauedis,

Au maiſtre de la Chappelle, cinquante mille marauedis.

A douze enfans de Cœur, cent cinquante mille marauedis, qui valent cent trente trois ducats huict ſols, laquelle paye eſt receuë par le maiſtre ſuſdit des enfans de Cœur.

A quarante cinq Chantres de la Chappelle, quatre reales par iour à chacun, qui valent cinquante mille marauedis par an.

Au Muſicien qui tient la baſſe, autant.

Au maiſtre qui monſtre le Latin aux enfans de Cœur, cinquante mille marauedis, qui ſont quatre reales par iour, cent trente trois ducats trente huict ſols.

A l'Organiſte, autant.

A celuy qui marque les notes, autant.

Au Fourrier quarante mille marauedis qui valent cent ſix ducats cinquante deux ſols ſix deniers.

Au Fourrier de la Chappelle, la meſme paye.

Au Sacriſtain de l'Oratoire, trente mille marauedis.

Au Sacriſtain de la Chapelle, la meſme paye.

A celuy qui accorde les Orgues & autres Inſtruments, cinquante mille marauedis, qui valent cent trente trois eſcus, trente huict ſols.

Au Commis de l'Aumoſnier, quinze mille marauedis, qui ſont quarante ducats vn ſol, neuf deniers.

A deux Souffleurs d'Orgues, quinze mille marauedis à chacun.

A ſix Violons, quatre reales à chacun.

A deux joüeurs de Cornet à bouquin le meſme.

Chappellains qui ne ſeruent pas.

A Quarante Chappellains qui ſont hors de la Cour, quarante mille marauedis à chacun qui valent huictante ducats trois ſols ſix deniers.

Eſcurie du Roy.

AV grand Eſcuyer deux mille ducats par an.

A autre cinq Eſcuyers cent mille marauedis par an à chacun.

A quatre Picqueurs vne meſme paye par an, ſçauoir deux cens ſoixante ſept ducats quatre reales cinq deniers.

A quatre Maſſiers, cent mille marauedis par an à chacun.

Aux Roys d'armes, cinquante mille marauedis à chacun.

Au Fourrier de l'eſcurie, la meſme ſolde.

A ſon ayde trente mille marauedis.

Autres deux aydes du Fourrier la meſme ſolde.

Au Meſſager de l'eſcurie, vingt mil marauedis.

A cinq autres Meſſagers, le meſme par an.

Au Fourbiſſeur de l'eſcurie, ſoixante mil marauedis.

A ſon ayde, le meſme.

Au grand Palefrenier cinquante mil marauedis.

A quatre autres aydes, quinze mil marauedis.

A quatre qui liurent la nourriture, à chacun d'iceux quinze mil marauedis.

A celuy qui tient le grand compte de l'eſcurie, cinquante mil marauedis.

A celuy qui garde les harnois, vingt mil marauedis.

A deux maiſtres Celliers, à chacun d'iceux vingt mil marauedis.

Au Cellier vingt mille marauedis.

A celuy qui a la charge des celles & brides, vingt mil marauedis.

A ſon ayde vingt mil marauedis.

Au maiſtre qui fait les coches, vingt mil marauedis.

Au maiſtre qui les garnit, tout autant.

Au Doreur quinze mille. Au Plumacier, la meſme ſolde.

Au maiſtre de boutique, quinze mil marauedis.

A l'Argentier vingt mil marauedis.

Au Porteur d'eau vingt-quatre mil marauedis.

A quatre Mareſchaux, le meſme à chacun.

A l'Arquebuzier, quinze mil marauedis.

A l'Armurier trente mille. A ſon ayde la meſme paye.

Au maiſtre des caroſſes, vingt mil marauedis.

A vn Commis extraordinaire qui tient compte des caroſſes, la meſme paye.

A celuy qui a la charge de porter l'Arquebuze du Roy & à ſon ayde, quarante cinq mil marauedis.

A huictante garçons de l'eſcurie, deux reales & demy de quitte à chacun.

Le Roy a vingt-quatre caroſſes, & chaque Cocher quatre reales à deſpendre par iour.

Six Litieres, & en chacune deux mulets & deux ſeruiteurs, qui ont de paye trois reales par iour.

Six Chariots pour le ſeruice de l'eſcurie, à chacun deſquels ſont commis deux garçons, qui ont trois reales à deſpendre par iour.

Digitized by Google

Muleterie.

LE maiſtre Muletier a par an quatre cens ducats.
Son commis cent ducats.
Il y a cinquante mulets auec chacun vn garçon, qui a trois reales à deſpendre par iour.
Le maiſtre baſtier a quinze mille marauedis par an.
Sa Majeſté a treize valets de pied, leſquels outre leurs habits & leurs ſouliers, ont trois reales à deſpendre par iour.
Ceux qui marchent en campagne à la ſuitte de ſa Majeſté, ont le meſme ſalaire.
A dix-huict ioüeurs d'inſtruments, quatre reales par iour à chacun.
A douze Trompetes la meſme paye.
A deux Predicateurs ſoixante mil marauedis par an.
Le Confeſſeur du Roy a de gages par an, trois cens mille marauedis, qui ſont huict cens deux ducats vn real & demy.
Vn autre Predicateur particulier, ſoixante mil marauedis.

Chaſſe à l'Oiſeau.

AV grand Veneur pour luy & pour ſes chaſſeurs, deux cens ſoixante mil marauedis par an.
A ſon Lieutenant pour luy & pour deux autres chaſſeurs, cent deux mil marauedis.
A ſa ſeconde ayde & à trois autres chaſſeurs, cent dix mil marauedis.
A vn autre ayde & à trois autres chaſſeurs, huictante mil marauedis.
A vn autre ayde & à trois autres chaſſeurs, ſoixante ſix mil marauedis.

Chaſſeurs dans l'eau.

ADix Chaſſeurs dans l'eau, quinze mille marauedis à chacun.
A celuy qui fait la charpenterie neceſſaire à la chaſſe, deux mil marauedis.

Chaſſe de volaille.

AV premier chaſſeur de volaille, cent mil marauedis.
Au Commis de la chaſſe de l'Oyſeau, pour luy & pour deux leuriers de ſa charge ſoixante mille marauedis.
A la garde des adreſſes, pour la chaſſe auec ſon ayde, & ſon Cheual, cinquante mille marauedis par an.

Chaſſeurs de l'Oyſeau à Cheual,

AQuatre garçons qui ont en garde vn limier trente mille marauedis à chacun.

Garçons qui ont en charge les Leuriers.

AQuatre garçons, qui ont la charge des Leuriers, trente mille marauedis à chacun.
A ceux qui nourriſſent les Leuriers & Limiers, vingt mille marauedis à chacun.
A deux Chienetiers vingt-quatre mille marauedis.
A Seuille il y a vn Regent & quatre Auditeurs qui cognoiſſent des choſes de iuſtice de ceſte ville, & de ſa iuriſdiction.
La Nauarre eſt gouuernee de meſme ſorte.
En Galice il y a vn ſiege & vn Gouuerneur comme Preſident.
En Aragon il y a vn ſiege de Regents & de Conſeillers.
A Valence on trouue meſme choſe, comme auſſi en Catalogne.
Et pource qu'aux conqueſtes des pays que les Mores poſſedoiét jadis en Eſpagne, il eſtoit beſoin de contenir en leur deuoir les peuples qui auoient eſté fraichement baptiſez, & pourchaſſer ſoigneuſement que la Religion n'en fuſt infectee en quelque ſorte, on dreſſa le conſeil de l'Inquiſition (où l'on tient toutesfois qu'il y a pluſieurs abus, & des cruautez ſans nombre.) Le chef de ce conſeil c'eſt l'Inquiſiteur General, qui demeure ordinairement à la Cour.
Il y a auſſi quatre Conſeillers Eccleſiaſtiques de bonne vie, & qui doiuent eſtre ſçauants. On cognoiſt en ce Conſeil des cauſes des heretiques, & l'on pouruoit le Royaume d'Inquiſiteurs, qui ſe tiennent ordinairement à Seuille, Cordouë, Leon, Grenade, Murcie, Calarie, Tolede, Valladolid, Crunque en Arragon, Valence & Catalogne.
Il y a touſiours en la Cour du Roy quatre Iuges qui cognoiſſent des choſes ciuiles & criminelles, qui ſe paſſent cinq lieuës à l'entour, & de tout le Royaume auſſi par commiſſion.
Ils ont fort grande authorité, & ſpecialement aux choſes criminelles, auſquelles ils procedent auec beaucoup de rigueur, & il n'eſt pas permis d'appeller de leur ſentence.
Il y a trente & vn Alguazils ou Sergens de la Cour, & pluſieurs Greffiers criminels qui tiennent leur ſiege à part, & auſſi la priſon.

Digitized by Google

Le Roy d'Eſpagne a pris la couſtume de recompenſer ſes vieux ſoldats qui ont bien fait durant les guerres, ou qui ſont demeurés eſtropiés, & meſme ceſte recompenſe paſſe à leurs enfans s'ils meurent à ſon ſeruice. Ce qui eſt proprement donner courage & ſubject de bien faire à ceux qui le ſeruent, comme au contraire c'eſt faire aller les hommes à la guerre laſchement, que de ne leur propoſer nulle ſorte de recognoiſſance.

Il y a auſſi en Eſpagne beaucoup de dignités & de charges qui ſont hereditaires, comme celles qui s'enſuiuent.

Il y a encore beaucoup de Seigneurs de marque & de titre, comme ils appellent en Eſpagne, comme ſont ceux qui s'enſuiuent.

De ceux de Velaſco, leurs armoiries, titre, maiſon & reuenus.

DVc de Feria, Marquis de Verlanga, Comte d'Haro, Conneſtable de Caſtille. Il a ſon Hoſtel dans la cité de Burgos, ſon Eſtat à Caſtille la vieille, aux Monts, à Biſcaye, & au terroir de Sorie. Il a de rente ſeptante mil ducats.

Comte de Nieua, de la maiſon de Velaſco. Il a ſon Hoſtel à Nieua, ſon Eſtat en la Prouince de la Rioja, & poſſede de rente dix mil ducats.

Comte de Siruel de la maiſon de Velaſco. Il a de rente quatorze mil ducats.

La maiſon de Velaſco eſt l'vne des plus nobles d'Eſpagne, d'où ſont ſortis les Conneſtable de Caſtille, & pluſieurs autres Seigneurs & valeureux Capitaines, ſon extraction eſt du meilleur des Monts de Biſcaye, où il y fait ſon ſejour. Il eſt eſtimé ſur toute la Nobleſſe. Ses armoiries ſont vn eſcu, auec ſept eſchets azurés en champ blanc, & pour les bords ſix Lyons de gueules en meſme champ, & ſix chaſteaux d'or en champ de gueule.

De ceux de Mendoça, leur titre, maiſon & rentes.

Duc de l'Infantadgo, Marquis de Cenete & Santilliana, Comte de Saldagna, & Seigneur du lieu Royal de Mançanares. Il a ſon Hoſtel à Guadalajara, ſon Eſtat à Caſtille la vieille, aux Monts, au Royaume de Tolede & en la Prouince d'Alua, ſa rente eſt de cent mil ducats.

Duc de Francauilla, Prince de Molite de la lignee de Mendoças. Il tient ſon Eſtat aux Royaumes de Tolede & de Naples, & a de rente quarante mil ducats.

Marquis de Mondexar, Comte de Tendilla. Il tient ſon Hoſtel à Mondexar, & ſon Eſtat en la Prouince d'Alcaria, & a de rente quarante mil ducats.

Marquis de Monteſclaros, il a ſa maiſon à Guadalajara, ſon Eſtat en la Prouince d'Alcaria, & a de rente dix mil ducats.

Marquis de Cagnete. Il tient ſon Hoſtel à Cuença, ſon Eſtat en la dependance de ladite cité de Cuença, & a de rente dix mil ducats.

Comte de Combrade de la maiſon de Mendoça. Il tient ſon Hoſtel à Guadalajara, ſon Eſtat en Alcaria, & a de rente dix mil ducats.

Comte de Caſtre de ceſte meſme maiſon, il a de rente huict mil ducats.

Comte de Montagudo. Il tient ſon Hoſtel à Almançan, ſon Eſtat au pays d'Aragon & a de rente ſeize mil ducats.

Comte d'Orgaz grand Seigneur, & ſelon quelques vns chef de ceſte lignee. Il tient ſon Hoſtel à Saincte Olalla, ſon Eſtat au Royaume de Tolede, & a de rente dix mille ducats.

Ceſte lignee eſt fort noble, & la principale d'Eſpagne : ſon extraction eſt tiree d'vn grand perſonnage, Seigneur de Biſcaye, nommé Don Curia. Le chef de ceſte lignee c'eſt le Duc de l'Infantadgo, ſes armoiries ſont vn eſcuſſon, auec vne bande trauerſiere de gueules & des barrres de gueule en champ vert, & aux deux coſtez ſont eſcrites ces paroles, *Aue gratia plena.*

Des Enriques, & du titre que ſe donnent ſes Seigneurs.

Duc de Medina de Rio ſeco, Comte de Modica, Vicomte d'Eſterlin. Il tient ſa maiſon à Valladolid, ſon Eſtat en la Prouince de Campos, & en Catalogne, & en la Sicille, & a de rente cent mil ducats.

Duc d'Alcala de los Gauzules Marquis de Tarifa, Comte d'Ornos. Il tient ſon Hoſtel à Seuille, ſon Eſtat en l'Andalouſie, & a de rente huict mille ducats.

Marquis de Villeneufue Del Rio, yſſu de ceſte lignée. Il tient ſon Hoſtel à Seuille, ſon Eſtat en Eſtremadura : & a de rente vingt deux mille ducats.

Marquis d'Alcanizes. Il eſt pareillement de ceſte lignee, & a de rente douze mille ducats.

Comte d'Alua de Liſta. Il tient ſon Hoſtel à Camor, ſon Eſtat en Caſtille la vieille, & en Eſtremadura, & a de rente trente mille ducats.

Digitized by Google

Comte de Fuentes, il eſt de la maiſon des Enriques, tient ſon Hoſtel à Salamanque, ſon Eſtat à Caſtille la vieille, & a de rente dix mille ducats.

C'eſt vne fameuſe lignee en Caſtille, les deſcendans de laquelle ſont yſſus de ſa Maiſtriſe de S. Iacques, frere du Roy Don Pedro le cruel, & d'vne Infante de France. Ce Don Enriques mit à mort ſon frere Don Pedro le cruel, & depuis ſe fit Roy. Ses armoiries ſont vn eſcuſſon my party, en haut deux chaſteaux en champ de gueule, & en bas vn Lyon rãpant en meſme champ. De ceſte lignee eſt yſſu l'Amiral de Caſtille, le Duc de Medina de Rioſeco.

De ceux de la Cerda, maiſon Royalle, & du titre que ſe donnent les Seigneurs de ceſte lignee, enſemble de leurs armes, rentes, & de leur maiſon.

Duc de Medina Celi, Marquis de Cogolludo, Comte du Port de Saincte Marie, Il eſt le chef des Cerdas: Leur Hoſtel eſt à Medina Celi, leur Eſtat au Royaume de Tolede & en l'Andalouſie, & la plus part du temps ils font leur demeure à Seuille: il a de reute chaque annee quarante mille ducats.

Le Comte de Gelues eſt de la lignee de Cerdas, & a de rente ſoixante mille ducats.

La lignee de la Cerda prend ſon extraction de deux maiſons Royalles de Caſtille, & de France, comme on peut voir en la Genealogie du Roy d'Eſpagne, & en l'hiſtoire de S. Louys Roy de France. Les Ducs de Medina Celi, ſont yſſus de ceſte noble lignee. Les armoiries ſont vn eſcu eſquartellé: aux deux coſtés du chef, & du bas, tant à main droicte qu'à gauche, ſont les armoiries de Caſtille, & aux autres deux, celles de France. Celles de Caſtille ſont vn Lyon & vn chaſteau. Le Lyon eſt de gueule en champ blanc, & le chaſteau purpurin en champ de gueule: les armoiries de France ſont trois fleurs de Lys d'or, en champ d'azur.

Des Manriques, leur titre, leur maiſon & leurs rentes.

Duc de Najera, Comte de Valence, & de Triuigno, chef de la lignee des Manriques, il tient ſon Hoſtel à Najera, ſon Eſtat en la Prouince de la Roja, & a de rente quarante mille ducats.

Marquis d'Aquilar, Comte de Caſtagneda, de Manriques de Llara. Il tient ſon Hoſtel à Carrion des Comtes, ſon Eſtat au Royaume de Leon, & en la prouince de Campos, & a de rente quarante mille ducats.

Comte de Paredes de ceſte meſme lignee. Il tient ſa maiſon à Paredes, ſon Eſtat en la Prouince de Campos, & a de rente douze mil ducats.

L'on tient que le valeureux & ancien Comte Fernand Gonſalez de Caſtille eſt ſorty de ceſte lignee, & c'eſt de luy que ſont yſſus les Ducs de Najera en Caſtille. Ses armoiries ſont vn eſcuſſon auec deux chaudieres noires, à chaque coſté deſquelles ſe voyent quatre teſtes de ſepent en champ de gueule.

De ceux de Cordouë, leur tiltre, maiſon & reuenu.

Duc de Seſa Comte de Cabra, & de Baena: C'eſt le chef des Cordoüas, & l'Aquilar ſes Seigneurs ont leurs Hoſtels à Cordouë, & à Grenade leur Eſtat au Royaume de Naples, & à Cordouë. Leur rente eſt de ſeptante mille ducats.

Ceſte noble lignee eſt yſſuë des Seigneurs de l'Andalouſie, nommée Fernand Nunez, & Aluar Perez. D'iceux ſont ſortis pluſieurs grands Caualiers & entr'autres vn grand Capitaine nommé Gonſale Fernandes de Cordouë, ſon ſucceſſeur en valeur, & en Eſtat, ſes armoiries ſont ſept barres d'Aragon, & la moitié d'vn eſcuſſon en bas, où ſe voit la teſte d'vn Roy More, attaché en vn pillier auec vne chaiſne, & treize barres à l'entour pour trophée.

De ceux de Tolede, leur tiltre, maiſon & rente.

Duc d'Alua & Gueſca, Marquis de Coria, Comte de Sauueterre, Vicomte de Salizes, & Seigneur de Valde Corneia de la maiſon de Tolede. Il tient ſon Hoſtel dans Alua, & ſon Eſtat en Caſtille la vieille, en Portugal, & au Royame de Grenade: ſes rentes ſont de huictante mille ducats.

Marquis de Ville-franche. Il tient ſon hoſtel à Ville-franche, ſon Eſtat au Royaume de Leon, & de Naples, & a de rente vingt-cinq mil ducats.

Comte d'Altamira de la maiſon de Moſcoſo & de Tolede. Son Eſtat eſt en Galice, & a de rente huict mil ducats.

Comte d'Oropeſa de la maiſon de Tolede. Il tient ſon hoſtel à Talauera, ſon Eſtat eſt au Royaume de Tolede, & a de rente vingt-cinq mille ducats.

Ceux de ceſte lignee ſelõ quelques vns ſont deſcẽdus d'vn Caualier nõmé Don Eſtienne

Digitized by Google

Illan frere d'vn Empereur de Grece ; qui paſſa en Caſtille pour donner ſecours au Roy de ce Royaume, contre les Mores, & s'arreſta en icelle. De ceſte lignee eſt yſſu le Duc d'Alua. Leurs armoiries ſont vn eſcuſſon, auec quinze eſcaques d'azur, & de blanc, enſemble neuf bannieres pour trophée à l'entour par eux gaignees ſur les Mores.

De ceux de Cuniga, leurs armes, titre ; maiſon & rente.

Duc de Vejar, Marquis de Gibraleon, Comte de Renalcaçar, c'eſt le chef des Cunigas, & de la lignee de Soto major. Il tient ſon Hoſtel à Seuille, & à Vejar, ſon Eſtat au Royaume de Seuille, & a de rente à chaque annee ſeptante huict mille ducats.

Marquis d'Ayamont de la lignee de Cunigas & Soto major. Il tient ſon Hoſtel à Seuille, & a de rente vingt-cinq mille ducats.

Marquis de Villa Manrique de la maiſon de Cunigas. Il a de rente, quinze mille ducats.

Comte de Miranda de la lignee de Cunigas. Il eſt chef des Auellanedas, tient ſon Hoſtel à Pegnaranda, ſon Eſtat à Caſtille la vieille, & a de rente trente cinq mille ducats.

Ceſte lignee eſt yſſuë d'vne Infante de Nauarre, & en Caſtille le Duc de Vejar y eſt grand Commandeur. Ses armoiries ſont vn eſcuſſon, auec vne barre noire trauerſiere en champ blanc, & au bord les chaiſnes des armoiries de Nauarre.

Des Borias, leurs armoiries, tiltre ; maiſon & rente.

Duc de Gandie, Marquis de Lombay chef de la ligneee des Borias. Il tient ſon Hoſtel, & Eſtat au Royaume de Valence, & a de rente vingt mille ducats.

Marquis de Nauarres, Seigneur de Monteſa, de la lignee des Borias, il a de rente quinze mille ducats.

Ceſte lignee eſt yſſuë de Valence: d'icelle ſont yſſus de grands Seigneurs, & entre autres le Duc de Gandia, Seigneur de Monteſa : ſes anciennes armoiries, ſont vne vache paiſſant l'herbe verte en champ de gueule, & au bord des gerbes de bled en champ de gueule.

Des Guzmanes, leurs armes, titres, maiſon & rente.

Duc de Medina Sidonia, Marquis de S. Luc de Varrameda, Comte de Niebla chef des Guzmanes. Il tient ſon Hoſtel à Seuille au port de S. Luc de Varrameda, ſon Eſtat au Royaume de Seuille, & a de rente cent trente cinq mille ducats.

Marquis d'Ardales, Comte de Tobar, de la lignee de Guzman, il tient ſon Hoſtel à Malaga, ſon Eſtat en Andalouſie, & a de rente quinze mil ducats.

Marquis d'Algaüa des Guzmanes. Il tient ſon Hoſtel à Seuille, ſon Eſtat en Andalouſie, & a de rente quinze mil ducats.

Ceſte lignee eſt fort noble & ancienne à Caſtille, parce qu'elle eſt yſſuë d'vn fameux Roy Goth, nommé Gundamire. Pluſieurs genereux Caualiers ſont ſortis d'icelle, & ſpecialement le Marquis de Medina Sidonia, le Marquis d'Ardales, & le Comte d'Orgaz. Ses armes ſont vn eſcu compoſé de deux chaudrons de gueule, auec quatre teſtes de ſerpent à chaque anse, ſes bordures ſont de huict hermines.

De la maiſon de Cordouë, ſes armes, titre, hoſtel & rente.

Marquis de Beteta de la lignee des Cardonas, tient ſon Hoſtel à Flerena, & ſon Eſtat en Eſtremadura. Il a de rente quinze mil ducats.

Duc de Marqueda, Marquis d'Elche, chef des Cardonas. Il tient ſon hoſtel à Tolede, ſon Eſtat en ce meſme Royaume. Il a de rente cinquante mil ducats.

Ceſte lignee eſt en grand eſtime à Catalogne, & dit-on qu'elle eſt yſſuë de la noble famille d'Anjou en France. D'icelle ſont ſortis pluſieurs Ducs & autres Seigneurs de remarque. Ses anciennes armoiries eſtoient trois fleurs de Lys auec vne charruë. Depuis du tẽps de l'Empereur Charlemagne elles furent changees en trois chardons verts en champ de gueule.

Des Figueroas, leurs armes, titre, maiſon & rente.

Duc de Feria, Marquis de Cafra, chef de la lignee des Figueroas. Il tient ſa maiſon à Cafra, ſon Eſtat à Eſtremadura, & a de rente quarante mil ducats.

Marquis de Pliego, Seigneur de la maiſon d'Aguilar, de la lignee des Figueroas. Il tient ſon hoſtel à Cordouë, ſon Eſtat au Royaume de Cordouë, & a de rente ſoixante mil ducats.

Ceſte lignee fait ſa demeure en Galice, & eſt la principale de ce Royaume, elle eſt yſſuë des Ducs de Feria, grands Seigneurs en Eſpagne. Ses armoiries ſont cinq fueilles de figuier en champ blanc.

De ceux de la Cueua, leurs armes, titre, maiſon & rente.

Duc d'Alburquerque, Marquis de Buelma & Cuellar, Cõte de Ledeſma, chef des Cueuas. Il tient ſon hoſtel à Cuellar, ſon Eſtat en Eſtremadura & en Caſtille, ſes rentes ſont de quarante ſix mil ducats.

Digitized by Google

Marquis de Ladrada de la lignee des Cueuas. Il tient ſon Hoſtel à Ladrada, ſon Eſtat au Royaume de Tolede, & a de rente huict mil ducats.

Ceſte lignee eſt fort noble & yſſuë d'Aragon, bien que quelques vns vueillent dire qu'elle ſoit d'Aguilar de Campos. D'icelle ſont ſortis les Ducs d'Alburquerque. Ses armes ſont vn eſcu my party, au haut ſont les armoiries d'Aragon, & au bas vne grotte d'où ſort vn ſerpent ou dragon.

Des Pachecos, leurs armes, titre, maiſon & rente.

DVc d'Eſcalone, Marquis de Moya, Comte de S. Eſtienne, chef des Pachecos. Il tient ſon Hoſtel à Tolede, & ſon Eſtat au Royaume de Murcia, & Mancha, ſes rentes ſont cent mil ducats.

Ceux de ceſte lignee ſont yſſus de Portugal, enſemble les Ducs d'Eſcalone, & Marquis de Vilena de Caſtille. Ils portent pour armoiries vn eſcuſſon auec deux chaudieres de gueule, & au bout des deux ances deux teſtes de ſerpent en champ blanc : les bordures ſont de huict petits eſcus, auec les eſcuſſons de Portugal.

Des Girons, leurs armes, titre, maiſon & rente.

Duc d'Oſſun, Marquis de Pegnafiel, Comte d'Vregna, chef des Girons. Il tient ſon hoſtel à Pegnafiel, ſon Eſtat au Royaume de Seuille & de Caſtille, & a de rẽte cent mil ducats.

Ceux de ce lignage ſont yſſus d'vn fameux Caualier, lequel combattant en vne bataille contre les Mores, ſauua la vie à ſon Roy, mettant la ſienne au hazard. En memoire d'vn ſi genereux exploict, & afin qu'il fuſt recogneu d'vn chacun, le Roy luy couppa les baſques de ſon harnois.

Ses armoiries ſont vn eſcuſſon à trois quarés, à main droicte en haut vn Lyon de gueule en champ d'argent, à la gauche vn chaſteau d'or en champ de gueule, & au quartier d'embas trois coignees, & pour bordures trois eſchiquiers de gueule.

Des Ponces de Leon, leurs armes, titre, maiſon & rente.

Duc d'Arcos Marquis de Tara, Comte de Marchena, chef des Ponces de Leon. Il tient ſon Hoſtel à Seuille, ſon Eſtat en l'Andalouſie, & a de rente quarante mil ducats.

Comte de Baylen des Ponces de Leon. Il tient ſon Hoſtel à Baylen, ſon Eſtat au Royaume de Leon, & a de rente ſix mil ducats.

La maiſon des Ponces de Leon eſt fort ancienne & noble en Eſpagne, d'où eſt yſſu vn Caualier fort fameux nommé Don Ponce de Minerua.

Les Ducs d'Arcor tirent auſſi leur extraction de ceſte lignee. Leurs armes ſont vn eſcu my party. A main droicte vn Lyon de gueule en champ d'argent, à gauche cinq barres pareilles à celles d'Aragon, & pour les bordures huict eſcuſſons d'or en champ d'azur.

De la Royalle maiſon d'Aragon, leur armes, titre, maiſon & rente.

Duc de Villa Hermoſa, Comte de Ribagorça, chef des Aragonois. Il tient ſon Hoſtel à Saragoce, ſon Eſtat en Aragon, & a de rente vingt mille ducats.

Ceſte lignee eſt tres-illuſtre & noble en Eſpagne, comme yſſuë des Roys d'Aragon, d'où ſont ſortis en ce Royaume pluſieurs grands Caualiers. Ses armes ſont vn eſcuſſon à neuf barres droictes, cinq colorées, & les autres de gueule.

Des Siluas, leurs armoiries, titres, maiſon & rente.

Duc de Paſtrana, Prince d'Eboli, chef de la lignee de Siluas. Il tient ſon Hoſtel à Madrid, ſon Eſtat en Alcarria, & a de rente ſoixante mille ducats.

Le Marquis de Montemajor eſt pareillement yſſu de ceſte maiſon, & a de rente ſoixante mil ducats.

Le Comte de Cifuente qui tient ſon Hoſtel à Tolede, ſon Eſtat à Alcatia, & a de rente vingt mille ducats.

Ce lignage eſt yſſu de Portugal, d'où quelques grands & fameux Caualiers paſſerent depuis en Caſtille, du temps du Roy Don Iean premier d'où ſont ſortis les Ducs de Paſtrana & les Comtes de Cifuentes. Ils portent pour armoiries vn Lyon rampant couronné en chãp d'argent.

Des Oſorios, leurs armes, titre, maiſon & rente.

Marquis d'Aſtorga, Comte de Traſlamara, & de Saincte Marthe. Il eſt Seigneur de la maiſon de Villalobos, & chef des Oſorios. Son Hoſtel eſt en Aſtorga, ſon Eſtat au Royaume de Leon, & a de rente cinquante mille ducats.

Comte d'Oſorio, chef de ceſte lignee, & de Manriques. Il tient ſon Hoſtel à Valladolid, ſon Eſtat à Caſtille la vieille, & a de rente quatorze mil ducats.

Du Royaume de Leon eſt yſſu l'ancien & noble lignage des Oſorios, enſemble le Marquis d'Aſtorga grand Seigneur de Caſtille, & pluſieurs autres Seigneurs : ſes armoiries ſont deux loups en champ de gueule, & huict croix Bourguignonnes pour bordures.

Digitized by Googl

Des Rojas, leurs armoiries, titres, maiſon & rentes.

MArquis de Pora, chef de la lignee des Rojas. Il tient ſa maiſon à Pora, ſon Eſtat en la Prouince du Eureba,& a de rente vingt mille ducats.

Marquis de Denia, Comte de Lerma, chef de los Rojas. Il tient ſa maiſon en Denia, ſon Eſtat en Caſtille la vieille,& a de rente quarante cinq mil ducats.

Marquis d'Altamires de la lignée de los Rojas. Il a de rente quinze mil ducats.

Ceux de la maiſon de Rojas ſont fort nobles & fameux en Caſtille. Leur ſejour ordinaire eſt à Burena, pres de Biruieſca, & c'eſt d'où eſt yſſu le Marquis de Poxa: leurs armoiries ſont cinq eſtoiles d'azur en camp de gueule.

De ceux de Caſtro. Leurs armoiries, tiltres, maiſon & rente.

MArquis de Sarria, Comte de Lernos, de Caſtro, de Villeneufue & Seigneur d'Vlloa, chef de la lignée de los Caſtros. Il tient ſon Hoſtel à Montfort de Lemos & en Sarria, ſon Eſtat au Royaume de Galice, & a de rente ſoixante mille ducats.

De ce lignage eſt yſſu le Marquis de Sarria & le Comte de Lemos. Il eſt ſi noble & ſi ancien, qu'on le tient eſtre deſcendu d'vn ſignalé Capitaine nommé Craſtinius, qui fut le premier lequel en la iournee de Pharſale alla donner contre Pompee. Layn Caluus en eſt pareillement deſcendu, qui eſtoit l'vn des Iuges qu'il y auoit anciennement à Caſtille deuants qu'elle fut gouuernee par les Roys. Ses armoiries ſont vn eſcuſſon, auec cinq ronds d'azur en champ d'argent, leur reſidence ordinaire eſt en la Galice.

Des Riberas, leurs armes, titre, maiſon & rente.

DVc d'Alcala de los Ganzules, Marquis de Tarifa, Comte de Hornos, de la lignee des Riberas, & des Henriques. Il tient ſon Hoſtel à Seuille, ſon Eſtat en l'Andalouſie, & a de rente huictante mil ducats.

Ce lignage eſt yſſu du Royaume de Galice. En Caſtille les Ducs d'Alcala, & leurs deuanciers, ſe rendirent fort ſignalés au ſeruice de leur Roy, contre les Mores, où ils s'acquirent beaucoup d'honneur par leurs memorables victoires. Ils portent pour armoiries vn eſcuſſon à trois barres vertes en champ de gueule.

De Pimenteles, leurs armoiries, tiltre, maiſon & rente.

COmte de Beneuent, chef de la lignée des Pimenteles. Il tient ſa maiſon à Valladolid, ſon Eſtat en la Prouince de Campos, & a rente douze mille ducats.

Ceſte lignee de los Pimenteles ſelon l'opinion de pluſieurs eſt yſſuë des Royaumes de Portugal, de Galice & de Caſtille. Elle eſt en grande eſtime en Eſpagne, & les Comtes de Beneuent en ſont deſcendus. Leur armes ſont vn eſcuſſon eſcartelé: Aux deux chefs d'en haut, tant à main droicte qu'à gauche ſe voyent les armoiries d'Aragon, & aux autres deux d'en bas à chacune d'icelle cinq bannieres d'argent en champ verd.

De ceux de Haro, leurs amoiries, titre, maiſon & rente.

MArquis de Carpio, Comte d'Adamus, de la lignee de los Haros. Il a de rente vingt quatre mil ducats.

Ce lignage eſt yſſu de Don Curia Seigneur de Biſcaye, duquel ſont deſcendus les Marquis de Carpio. Il porte pour armoiries vn eſcuſſon, auec deux loups, chacun deſquels tient à demy deuoré vn agneau de gueule en champ d'argent, & pour bordures huict croix bourguignonnes en champ de gueule.

De ceux d'Auila, leurs armoiries, titre, maiſon & rente.

MArquis de las Nauas, chef de la lignee des Auilas. Il tient ſon Hoſtel dans Auila, ſon Eſtat en ce territoire,& a de rente quinze mil ducats.

Ceux d'Auila font leur demeure en la meſme ville d'Auila. Ils ſont yſſus du noble Comte Don Blaiſe, lequel du temps du Roy Don Alonſe huictieſme de Caſtille, ſe rendit fort fameux & ſignalé en la guerre contre les Mores, où il eſtoit general d'armee. De ce lignage eſt yſſu le Marquis de Nauas. Il porte pour armoiries vn eſcuſſon auec treize ronds d'azur en champ de gueule.

De ceux de Cortes leurs armoiries, titre, maiſon & rente.

MArquis del Valle eſt fils de cet Hernand Cortes, qui conqueſta la nouuelle Eſpagne. Il tient ſon Hoſtel à Mexico, ſon Eſtat en la nouuelle Eſpagne ſuſdite, & a de rente cent cinquante mil ducats.

Ce lignage eſt ſorty d'Aragon, & d'iceluy ſont deſcendus pluſieurs fameux Caualiers en Eſpagne, & entre autres le Marquis de Valle. Il porte pour armoiries vn eſcuſſon eſcartelé, aux deux coſtés du chef à main droicte ſe voit vn aigle dans ſon nid, & à l'autre coſté eſt depeinte la ville de Mexico auec huict teſtes enchaiſnees, aux deux d'embas vn Lyon rampant de gueule, en champ d'argent, & trois couronnes d'or en azur.

Digitized by Google

Des Peraltas, leurs armes, titre, maiſon & rente.

MArquis de Falſes chef des Peraltas. Il tient ſon hoſtel à Marcilla de Nauarre, parce qu'elle luy appartient, ſon Eſtat au Royaume de Nauarre, & a de rente ſix mil ducats.

Ce lignage eſt fort noble & ancien en Eſpagne, comme eſtant deſcendu du Royaume de Nauarre & des Roys de ceſte Couronne, d'où ſont yſſus encores en ligne droicte les Marquis de Falſes. Ils portent pour armoiries vn eſcuſſon, auec vn griffon coloré en champ de gueule, & pour bordures quatre petits eſcus, enſemble les armes de Nauarre.

De ceux d'Aguilar, leurs armes, titre, maiſon & rente.

BIen que le Duc de Seſa ſoit de Cordouë, Aguilar ne laiſſe pas d'eſtre le chef de ceſte lignee, Comte de Cabra, & de Baena. Ses hoſtels ſont à Cordouë, ſon Eſtat au Royaume de Cordouë & de Naples. Il a de rente ſeptante mil ducats.

Marquis d'Aguilar, Comte de Caſtagneda, des Enriques de Lara. Il tient ſa maiſon à Carrion des Comtes, ſon Eſtat au Royaume de Leon, & en la Prouince de Campos, & a de rente quarante mil ducats.

Cet ancien lignage eſt en Caſtille. Il eſt yſſu des Marquis de Pliego, ſes deuanciers ſeruirent les Roys de Caſtille contre les Nauarrois, & aux guerres qu'ils eurent contre les Mores, ſur leſquels ils gagnerent vne memorable victoire, auec les titres de Seigneurs d'Auilar de la Frontera. Ses armoiries ſont vn aigle noir, tenant vn eſcuſſon, auec trois barres colorées en champ de gueule.

Des Fajardos, leurs armes, titre, maiſon & rente.

MArquis de Veles & de Mula, chef des Fajardos. Il tient ſon Hoſtel en la cité de Murcia, & a de rente cinquante mil ducats.

De ce lignage ſont de tout tẽps yſſus les Gouuerneurs de Murcia, & de leur Royaume.

L'origine de ceſte lignee eſt ſortie de Galice, à ſainct Marthe d'Hortiguera. Ce fut de ceſte maiſon que ſortit vn valeureux ieune homme, lequel pour s'acquerir de l'honneur s'en alla au Royaume de Murcia, & là gaigna pluſieurs victoires ſur les Mores, pour le ſeruice du Roy de Caſtille. Pour ce faict d'armes, outre les recompenſes qui luy furent faictes, le titre de Viceroy du Royaume de Murcia luy fut encores donné, d'où ſont ſortis les Marquis de los Veles, cõme on peut voir en la grãde Egliſe de ladite ville, où ils ont leur Chappelle, auec leurs armes, qui ſont trois plumes, & au deſſus d'icelles trois horties en champ d'argent.

Des Viamontes, leurs armes, titres, maiſons & rentes.

DE ce lignage ſont yſſus les Conneſtables de Nauarre, leur Hoſtel eſt à Pampelonne, leur Eſtat à Nauarre: & leur rente eſt de vingt mil ducats.

Ceſte noble lignee eſt à Nauarre, & c'eſt l'opinion de pluſieurs qu'elle eſt yſſuë d'vn Charles Roy de France. Ses armoiries ſont vn eſcu eſcartelé & faict en eſchiquier d'azur & d'argent.

Des Puртos Carreros, leurs armoiries, tiltre, maiſon & rente.

MArquis d'Alcala de Ioanes de Horta. Il eſt yſſu de la lignee de los Puertos Carreros, tient ſa maiſon à Seuille, ſon Eſtat au Royaume de Seuille, & a de rente ſeize mil ducats.

Marquis de Villeneufue de Barca rotta, chef de ceſte lignee. Il tient ſon Hoſtel à Aſa, ſon Eſtat au Royaume de Cordouë, & a de rente dix-huict mil ducats.

Ceſte lignee qui eſt fort noble eſt yſſuë du Royaume de Portugal, car certains Caualiers ainſi nommés, paſſerent en Caſtille, & ſeruirent auec tant de valeur le Roy Don Alonſe le Grand, qu'ils receurent de luy pluſieurs recompenſes. De ceux-cy ſont yſſus les Comtes de Medellin en Caſtille. Leurs armoiries ſont vn eſcu d'argent, auec deux eſtendarts à l'entour.

De ceux de Bacan, leurs armoiries, titre, maiſon & rente.

MArquis de Saincte Croix, de la lignee de los Baçanes. Il tient ſon Hoſtel à Viſo, ſon Eſtat a Saincte Croix, & a de rente vingt cinq mil ducats.

C'eſt l'vn des plus nobles lignages qui ſoient au Royaume de Nauarre, & ſa maiſon des ſecondes qui font election du Roy. Il eſt yſſu du Marquis de Saincte Croix. Ses armoiries ſont ſept eſchiquiers de ſable en champ d'argent, auec pluſieurs bannieres à l'entour, & pour bordures huict croix Bourguignonnes en champ de gueule.

Des Herreras, leurs armoiries, titre, maiſon & rente.

MArquis d'Augnon de la maiſon des Herreras. Il tient ſont Hoſtel à Madrid, ſon Eſtat en la Prouince d'Alcarria, & a de rente trente mille ducats.

Ce lignage fait ſa reſidence ordinaire en Caſtille, où il eſt tenu pour fort noble & ancien.

Digitized by Google

Ses armoiries ſont vn eſcu auec deux chaudieres en champ de gueule,& pour bordures huict petites chaudieres d'argent en champ d'azur.

Des Cardenas, armes, tiltre, maiſon, & rente.

COmte de la Puebla chef des Cardenas. Il tient ſon Hoſtel à Llerena, ſon Eſtat au Royaume de Cordoue, & a de rente ſeize mille ducats.

Ce lignage eſt fort noble en Caſtille; ſa demeure ordinaire eſt à ſainct Milan en la Rioja, d'où ſont iſſus les Ducs de Maqueda,& les Marquis d'Elche. Ses armoiries ſont deux loups d'azur en champ de gueule,& pour bordures huict Croix de S. André.

Des Acunas, leurs armes, tiltre, maiſon & rente.

COmte de Buendia, ſeigneur de Duegnas de la maiſon d'Acuna. Il tient ſon Hoſtel à Duegnas, ſon Eſtat en la Prouince de Campos,& a de rente vingt mille ducats.

Ce lignage eſt fort noble en Eſpagne, & iſſu de Portugal des Comtes de Buendia en Caſtille. Ses armoiries ſont vn eſcuſſon auec neuf coignees d'azur en champ d'argent, & pour bordures huict petits eſcus, auec les cinq eſcuſſons de Portugal en champ de gueule.

Des Capatas, leurs armes, tiltre, maiſon & rente.

COmte de Barajas du lignage des Capatas. Il tient ſon Hoſtel à Madrid, ſon Eſtat au Royaume de Tolede, & a de rente douze mil ducats.

Ce lignage (ſi nous croyons l'Hiſtoire) eſt décendu d'Aragon, du Roy Abarca, d'où ſont ſortis pluſieurs valeureux Caualiers en Caſtille,& entr'autres à Madrid, dom François Capata Comte de Barajas Preſident au priué Conſeil du Roy. Ses armes ſont vn eſcu auec cinq bottes de ſable & de gueule en champ coloré,& pour bordures huit eſcuſſons de gueule auec vne barre de ſable trauerſiere.

Des Heridias, leurs armes, tiltre, maiſon, & rente.

COmte de Fuentes, de la lignee des Heredias. Il tient ſon Eſtat en Aragon, & a de rente huict mille ducats.

Ce Comte fut enuoyé en Flandres du viuant du Duc de Parme, & par le decez de ce Duc (qui aduint en la ville d'Arras au païs d'Artois,) Il gouuerna les Eſtats en l'an 1595. par vn petit eſpace de temps. Durant ſon gouuernement il s'acquiſt beaucoup de credit & d'hõneur, pour s'eſtre fait maiſtre de Chaſtelet, de Dorlã, de Cambray, & pour pluſieurs autres ſiens exploits memorables. Depuis par la venuë d'Albret Cardinal de Tolede & Archiduc d'Auſtriche, ce Comte s'en alla gouuerner l'Eſtat de Milan, où il fut en l'an 1610. en laquelle annee il mourut. Il a pluſieurs autres rentes outre celles de ſa Comté.

Ce lignage eſt iſſu des Goths, leſquels anciennement faiſoient leur demeure aux monts Pyrenees. Ceſte nation eſtoit fort valeureuſe, comme i'ay dit cy deuant en ſon hiſtoire. De ceſte maiſon eſt iſſu le Comte de Belchiſe en Aragon. Ses armoiries ſont cinq chaſteaux d'argent en champ coloré.

Des Sarmientos, leurs armes, tiltre, maiſon & rentes.

COmte de Salinas, & de Bibadeo, de la lignee des Sarmientos. Il tient ſon Hoſtel à Burgos, ſon Eſtat en Biſcaye, & a de rente vingt mille ducats.

Ce lignage eſt fort noble, & de grande reputation en Eſpagne, d'où eſt iſſu le Comte de Salinas en Caſtille. Sa demeure eſt à Carrion de los Condes. Ses armoiries ſont vn eſcu auec treize ronds de gueule en champ coloré.

De ceux de Gueuara, leurs armes, tiltres, maiſon & rentes.

LE Comte d'Ognate eſt chef de ceſte lignee. Il tient ſon hoſtel à Ognate, ſon Eſtat à Guipuzcoa,& a de rente ſix mil ducats.

Ce lignage eſt iſſu d'Aragon & de Biſcaye. C'eſtoit l'vne des treize maiſons qui faiſoient eſlection d'vn Roy en la Nauarre. Ses armoiries ſont vn eſcuſſon auec trois barres de gueule, ſix hermines d'argent en chacune, auec quarrez d'argent.

Des Ayalas, leurs armes, tiltre, maiſon & rente.

COmte de la Gomera, chef des Ayalas. Il a de rente quatorze mille ducats.

Ce noble lignage eſt iſſu des anciens Roys d'Aragon: pluſieurs grands perſonnages en ſont ſortis, & entr'autres deux valeureux ſoldats, leſquels ayans gaigné vn certain païe au ſeruice de leur Roy, ils le demanderent à ſa majeſté, lequel le leur octroya liberalement. Ces deux Caualiers eſtoient parauant nommez Blaſque & Blaſquez. Le Comte de Fuenſalida eſt iſſu de ceſte maiſon. Ses armoiries ſont vn eſcu auec deux loups de ſable, en champ d'argent,& pour bordures huict croix de ſainct André, de gueule, en champ coloré.

Digitized by Google

Des Quignones, armes, titre, maiſon, & rente.

LE Comte de Luna eſt le chef des Quignones. Il tient ſon hoſtel à Leon, ſon Eſtat au Royaume de Leon, & a de rente vingt mille ducats.

C'eſt vn ancien lignage en Aſturie, qui ſe nomme de los Vigiles, lequel eſt fort noble. De ceſtuy-cy procedẽt les Quignones au Royaume de Leon, & d'iceluy le Comte de Luna. Ses armes ſont vn eſcu auec vn faiſceau de fleurs bleuës & blanches en champ de gueule.

Des Azeuedos, leurs armes, tiltre, maiſon & rente.

LE Comte de Monterrey eſt le chef des Azeuedos. Il tient ſon hoſtel à Salamanque & ſon Eſtat à Calice. Il poſſede de rente quarante ſix mille ducats.

Ceſte lignee tient ſa demeure au Royaume de Galice, & d'icelle ſont ſortis des genereux Caualiers, tant à Caſtille, qu'au Portugal. Ses armes ſont vn eſcu auec vn arbre verd tout rond par le haut, nommé Azebo, en champ de gueule, & au pied vn tronc au milieu duquel eſt attaché vn leurier blanc.

Des Lunas, leurs armes, tiltres, maiſon, & rente.

LE Comte de Morata de la lignee des Lunas, tient ſon hoſtel à Saragoce, & ſon eſtat au Royaume d'Aragon. Il a de rente ſept mille ducats.

Ceſte lignee de Luna fait ſa demeure au Royaume d'Aragon, & eſt fort noble. D'icelle ſont iſſus pluſieurs ſignalez perſonnages, & ſpecialement don Aluaro de Luna, lequel du temps du Roy don Iean ſecond, fut grand Maiſtre de ſainct Iacques, & Conneſtable de Caſtille, mais la fortune luy fut autant contraire, comme elle luy auoit eſté au commencement fauorable. Ses armes ſont vn eſcu d'argent, & rouge auec vne demie Lune en champ de gueule en bas.

Des Mexias, leurs armes, tiltre, maiſon, & rente.

LE Marquis de la Guardia, Comte de ſaincte Euphemie, chef des Mexias. Il tient ſon hoſtel à Salamanque, & ſon Eſtat à Iaen. Il a de rente quarante mille ducats.

Ceſte lignee procede de Galice. Ses armes ſont vn eſcu auec trois barres azurees en champ rouge.

Des Vloas, leurs armoiries, tiltres, maiſon & rente.

LE Marquis de la Mota eſt de la lignee des Vloas en Galice, proche de la riuiere nommee Vloa. D'icelle ſont ſortis pluſieurs preux Caualiers. Il a de rente ſeize mille ducats. Ses armes ſont vn eſcu auec ſept quarrez, & en chacun d'iceux deux bandes colorées en champ rouge.

Des Arellanos, leurs armes, tiltre, maiſon & rente,

LE Comte d'Aguilar, chef des Arellanos, tient ſon Eſtat en la Prouince de la Rioja, & a de rente quinze mille ducats.

Ce lignage tient ſa demeure à Nauarre. Il eſt fort priſé pour ſa nobleſſe. Ses armes ſont vn eſcu party au large, la moitié azuré, & l'autre rouge, & pour la bordure neuf fleurs de Lys d'or en champ azuré.

Des Benauides, Armes, tiltre, maiſon & rente.

LE Marquis de Fromiſte, de la lignee des Benauides. Il tient ſon hoſtel à Fromiſte, ſon Eſtat en Campos, & a de rente dix mil ducats.

Ce lignage procede de Galice. Il porte pour armes vn eſcu, auec vn Lyon rampant & trois bandes blanches, trauerſees au milieu, en champ rouge, & le Lyon coloré.

Des Auellanedas, leurs armes, tiltre, maiſon & rente.

LE Comte de Riuadauia de la maiſon des Auellanadas. Il tient ſon hoſtel à Valladolid, & ſon Eſtat à Galice. Il a de rente ſix mille ducats.

Ceſte noble lignee tient ſa demeure à Caſtille la vieille, & à la riue de Biſcaye, dont ſont dites les iuriſdictions. Il porte pour armes vn eſcu de gueule, auec vn loup de ſable, & pour bordures huict croix de S. André, rouges en champ coloré.

Des Carrillos, leurs armes, tiltre, maiſon & rente.

LE Comte de Pliego, de la maiſon des Carrillos, & Mendoça. Il tient ſon hoſtel à Guadalajara, & ſon Eſtat au territoire de Crienee. Il a de rente huict mil ducats.

On dit que l'extraction de ceſte lignee eſt venuë de Burgos, & eſt beaucoup priſee en Eſpagne, parce que d'icelle ſont ſortis pluſieurs Caualiers & Prelats de grande, eſtime, & ſpecialement vn Archeueſque de Tolede. Ses armes ſont vn eſcu, auec vn chaſteau de gueule en champ coloré.

De

Digitized by Google

Des Saauedras, leurs armes, tiltre, maiſon, & rente.

LE Comte de Caſtellar de la lignee des Saauedras. Il tient ſon hoſtel à Seuille, & à de rente douze mil ducats.

Ceſte lignee eſt à Galice, de laquelle ſont iſſus pluſieurs valeureux caualiers. Ils demeuroient jadis dans des caues, qu'ils nommoient de Viuanco, d'où ils ſortoient pour occire les dragons & autres beſtes furieuſes. Ils ont pour armes vn eſcu, auec trois bandeaux eſquartelez en gueule, & en champ d'argent.

AVTRES LIGNEES DESQVELLES NOVS N'AVONS PEV ſçauoir leurs tiltres & rentes, neantmoins nous ne lairrons pas de deſcrire icy leurs armes; ſelon l'ordre que nous venons de ſuiure, parce qu'elles ſont des principales d'Eſpagne.

Armoiries de la lignee de Caſtille.

CEvx de ceſte lignee décendent du Royale maiſon de Caſtille. Leurs armes ſont vn eſcu party en quarré, en bas vn chaſteau de ſable en champ de gueule, & aux coſtez d'en haut, deux Lyons d'or en champ de gueule.

Armes de ceux de Grenade.

QVelques caualiers ſont iſſus de ceſte lignee en Eſpagne, & entre autres les Abencerrajes fort renommez, leſquels ſont décendus du ſang Royal des Roys de Grenade, leurs armes ſont vn eſcu, auec vne grenade en champ blanc.

Armes des Avalos.

CEſte lignee fut fort priſee en Eſpagne pour vn temps, & ſpecialement à Nauarre, d'où prit ſon extraction ceſte maiſon. D'icelle ſont ſortis pluſieurs ſignalez perſonnages: mais iceux ayans encouru la diſgrace du Roy, par l'enuie de quelques-vns, ils s'en allerent en Italie, où ils s'acquirent vn ſi grand renom par leurs exploicts d'armes, qu'ils prirent pour tiltre le Marquiſat de Peſcara. Leurs armes ſont vn eſcu, & au milieu vn chaſteau de gueule en champ azuré, & pour bordure des quarrez rouges & blancs.

Armes des Manuels.

PLuſieurs genereux caualiers en Eſpagne, ſont décendus de ceſte lignee, laquelle prend ſon extraction d'vn fils du Roy don Fernand nommé don Manuel. Ses armes ſont quatre quarrez, deux au chef, & deux en bas, à chacun deſquels eſt vn bras auec des aiſles, & vne eſpee en la main en champ de gueule, & les bras verds, & aux autres deux, deux Lyons de gueule en champ d'argent. Ceſtuy-cy porte des aiſles pour deuiſe, parce qu'vn Seraphin apparut à ſa mere eſtant enceinte de luy.

Armes de ceux de Touar.

LEs Ducs de Feria ſont iſſus de ceſte lignee, leſquels tiennent leurs hoſtels au territoire de Treuigno. Ils portent pour armes vn eſcu auec vne barre de gueule trauerſiere & aux coſtez d'icelles deux teſtes de ſerpents de gueule en champ d'azur. Le Roy don Alonſe leur donna ceſte barre, qu'il gaigna aux Algeziras, parce qu'vn Caualier de ceſte lignee, ſe rendit fort renommé en la conqueſte d'icelles.

Armes de ceux de Sandoual.

CEſte noble lignee tient ſon hoſtel à Treuigno, & prend ſon extraction du Comte de Lemos grand ſeigneur de Caſtille. Ses armes ſont vn eſcu auec vne barre de ſable à trauers en champ de gueule.

Armes des Meneſes.

PLuſieurs grands ſeigneurs ſont iſſus de ceſte lignee, & ſont encores pour le iourd'huy leur demeure au Portugal. L'hiſtoire raconte que ceſte lignee eſt décenduë d'vne Infante fille de don Ordogno, Roy de Leon, qui ſe maria auec Tello de Maneſes. Ses armes ſont vn eſcu en champ de gueule.

Armes des Chacones.

CEſte lignee des Chacones eſt iſſuë des nobles, & anciens d'Eſpagne, & procede de Galice. Ses armes ſont vn eſcu party en quatre quartiers, ſçauoir au chef, au bas, à main dbicte, & à gauche, deux loups de ſable en champ d'argent, & aux autres deux, à chacun

Digitized by Google

deux fleurs de Lys d'or en champ d'azur.

Armes de ceux de Biuero.

CEſte lignee fait ſa demeure à Galice en vn lieu nommé ſaincte Marthe d'Ortiguera. Ses armes ſont trois faiſceaux d'horties vertes Ondoyantes en champ d'argent.

Armes des Padillas.

ON dit que ceux de ceſte lignee font leur demeure à Treuigno, & qu'ils ſont iſſus d'vn ancien nommé Godo. Ils ont pour armes trois grilles d'argent, auec trois demies Lunes à l'entour en champ d'azur.

Armes des Leyuas.

Ceſte lignee eſt l'vne des plus nobles, & principales de Caſtille, & pluſieurs genereux Caualiers ſont ſortis d'icelle, leſquels tant és guerres naualles, comme és batailles rangees ont eu de grandes charges au ſeruice de leurs Roys. Ses armes ſont vn eſcu auec vn chaſteau ondoyé de flots colorez en champ d'azur, & le champ de l'Eſcu eſt de gueule.

Armes de los Nignos.

Ceſte lignee eſt fort priſee en Caſtille, & dit-on qu'elle eſt décenduë d'vn Infant, fils du Roy don Alonſe, qui ſe nommoit Pair de l'Empereur. Pluſieurs Caualiers ſont ſortis d'icelle à Tolede, & en ſon Royaume. Ses armes ſont vn eſcu, auec ſept fleurs de Lys d'or, en champ d'azur.

Armes de ceux de Solis.

Ceſte lignee fait ſa demeure aux Aſturies d'Ouiedo, & procede d'vn enfant de ce Royaume. Ses armes ſont vn ſoleil de gueule en champ d'argent.

Armes de ceux de Vera.

Ceux de ceſte lignee demeurent à Galice, & ſont fort priſez, bien que pluſieurs Caualiers d'entr'eux ſoient paſſez en Caſtille, & principalement en Eſtremadure. Leurs armes ſont vn eſcu auec des fleurs azurees en champ d'argent.

Armes des Vanegas.

Pluſieurs valeureux Caualiers ſont ſortis de ceſte lignee. Leur demeure eſt au Portugal & Galice, bien que la plus part d'iceux, viue pour le iourd'huy à Caſtille, leurs armes ſont vn eſcu auec trois barres d'argent en champ d'azur.

Armes des Fonſecas.

Ces Fonſecas ſont ſortis de Portugal: ceſte lignee eſt fort noble, quelques-vns d'icelle paſſerent en Caſtille. Leurs armes ſont vn eſcu auec cinq eſtoilles rouges en champ de gueule.

Armes des Valdes.

Ce lignage eſt eſtimé pour eſtre fort noble. Son ſejour eſt aux Monts & aux Aſturias d'Ouiedo. Ses armes ſont vn eſcuſſon auec trois barres d'azur en champ d'argent & pour bordures vne cordeliere.

Armes des Maldonados.

Ce lignage fait ſon ſejour ordinaire au Royaume de Galice. Ses armes ſont vn eſcuſſon auec cinq fleurs de Lys d'or en champ coloré.

Armes des Quiquadas.

Ceſte maiſon eſt fort noble en Caſtille, & d'icelle ſont ſortis pluſieurs preux & bons Caualiers. Elle a pour armoiries quatre machoires d'azur en champ d'argent. Ceux de ceſte famille ont pris ce nom & ces armoiries d'vn valeureux chef, lequel comme robuſte qu'il eſtoit ayant deffié au combat vn certain More grand guerrier, ainſi qu'il combattoit auec luy corps à corps d'vn ſeul coup qu'il luy donna en ayant ja receu pluſieurs du More, il luy mit les machoires par terre, auec vne bonne partie de la barbe.

Armes des Vargas.

Ce lignage eſt de grande reputation, & les principaux d'iceluy font leur demeure en Eſtremadura, & en l'Andalouſie. Ils portent pour armoiries vn eſcuſſon auec trois barres ondoyantes d'azur en champ d'argent.

Armes des Sandos.

Ce lignage eſt iſſu de Galice, ſes armes ſont vne aigle noire enlacee par les pieds, en champ de gueule, & pour bordures vne cordeliere.

Armes des Vegas.

Ceux de ceſte maiſon ſont fort nobles, & il y a difference à dire qu'ils procedent d'Aragon

gon ou de Caſtille. Ils portent pour armoiries vn chaſteau de gueule en champ vert.

Armes de ceux de Soto Major.

CEvx de Sotomajor ſont iſſus de Galice, & d'eux ont pris leur extraction pluſieurs grands Seigneurs, leſquels ſe ſont rendus fort recommandables, pour les ſeruices par eux rendus à leur Prince, contre les Mores. Ils portent pour armoiries vn eſcu auec trois cheurons eſcartelez de gueule, & vne barre de ſable my-partie, auec trois quarrez en champ d'argent.

Armes des Caraualales.

Ce fameux lignage eſt iſſu du Royaume d'Aragon. D'iceluy ſont ſortis pluſieurs grands chefs deffenſeurs de leur partie, & touſiours fideles à leur Prince. Ils ont pour armoiries vn eſcu d'argent, auec vne barre trauerſiere de ſable.

Armes de ceux de la Vega.

LE ſejour ordinaire de ceſte noble famille eſt aux monts & au terroir de Santillana. Pluſieurs preux Caualiers en ſont iſſus. Les armes de ceſte maiſon ſont vn eſcu de gueule, & pour bordure ces mots, *Aue Maria gratia plena*. Ils ont ces armoiries en memoire d'vn exploict heroïque que fit vn ieune gentil-homme de ceſte famille, nommé Garciſlaſſus, lors que Don Fernand & Madame Elizabeth tenoient aſſiegee Grenade. Auquel temps il mit à mort vn More, qui pour deriſion de la Vierge auoit attaché vn chappellet à la queuë de ſon cheual. Depuis le Roy luy dõna pour armes l'*Aue Maria*, & parce qu'il fut occis en la Vega ou plaine de Grenade, il prit le ſurnom de la Vega, & ſe fit nommer Garciſlaſſus de la Vega.

Armes de ceux des Vermudor.

Ceux de ceſte famille ſont leur demeure à Galice. Du temps de Cid Ruidias Campeador, ils ſe rendirent fort recommandables par leurs exploicts genereux & guerriers, comme il appert par vn ancien liure qui traitte des exploicts de ce Cid. Ils portent pour armoiries vn eſcu auec ſept eſchaques de couleur en champ de gueule, qui ſont quinze quarrez, à la maniere d'vn ieu d'échets.

Armes des Auendagnos.

Ce lignage eſt iſſu de Galice. Du temps que les Roys de Caſtille faiſoient guerre contre les Mores des grands chefs iſſus de ceſte maiſon ſe rendirent ſignalez par leurs faits d'armes, & pour le ſang par eux répandu. A cauſe dequoy ils portent pour Armoiries vne chemiſe enſanglantee & trauerſee de trois fléches en champ verd.

Armoiries des Porras.

Ceux de ceſte famille ſont leur ſejour ordinaire parmy les Monts, & ſont iſſus de fort noble extraction. Ils portent pour armoiries vn eſcuſſon auec cinq fleurs de Lys d'azur bordees de gueule en champ d'argent.

Armes des Ineſtroſas.

Ceux de ceſte famille, d'où ſont iſſus de grands chefs, font leur ſejour en Caſtille, en vn lieu nommé Treuigno. Ils portent pour armoiries vn eſcuſſon auec deux loups d'azur en champ coloré & pour bordures huict eſtoiles de gueule en champ d'azur.

Armes des Chaues.

Ce lignage eſt iſſu de Portugal. Il eſt vray que quelques Caualiers ſortis d'iceluy paſſerent en Caſtille, & ſe treuuerent à la conqueſte de Baeça. Ils portent pour armoiries vn eſcu auec cinq clefs d'or en champ coloré, & pour bordures cinq croix de S. André, parce que ces Seigneurs furent cauſe de la priſe de ceſte ville, le iour de S. André.

Armes des Queſadas.

DE ceſte maiſon, qui eſt fort ancienne en Caſtille, eſt ſorty vn valeureux & Catholique Prelat, Archeueſque de Tolede, lequel de ſon temps eſleua grandement ſa fortune, ſes armoiries ſont vn eſcu auec quatre bannieres colorees, & à chacune d'icelles quatre hermines d'argent, & le champ de l'eſcu pareillement.

Armes des Craſſos.

Ceſte famille fait ſa demeure à Nauarre. Ses armes ſont deux loups de ſable en champ d'argent.

Armes des Cuandos.

Ce noble lignage fait ſa demeure à Galice. Il porte pour armoiries vn eſcuſſon auec vne Croix de Calatraue coloré en champ d'argent, & aux bouts quatre eſcailles de gueule.

Digitized by Google

Armes des Tellos.

LEs Tellos ſont iſſus de Portugal. Les vns d'entr'eux font leur demeure en Caſtille, les autres viuent à preſent à Seuille. Ils portent pour armoiries vn eſcu auec cinq eſchaques d'azur en champ de gueule. Ces eſchaques ſont faites en forme de demies Lunes,& forment preſque vn rond eſtant contre-pointees l'vne à l'autre.

IL Y A ENCORE DES VICOMTES GENERAVX, *Admiraux, & Prieurez, enſemble toutes les Commanderies qui ſe treuuent en Eſpagne auec leurs rentes ainſi qu'il s'enſuit.*

LE Vicomte de Peralta a de rente, quatre mille ducats.
Le Vicomte de Colma à Nauarre a de rente quatre mille ducats.
Le Vicomte d'Ebuly a de rente huict mille ducats.
Le General de Caſtille de la maiſon de Padilla a de rente dix mille ducats.
Le General de Canarie dix mille ducats.
Le General de Galice ſix mille ducats.
L'Admiral d'Aragon dix mille ducats.
Le Prieur de ſainct Iean de Caſtille, cinquante mille ducats.
Le Prieur de ſainct Iean de Leon trente mille ducats.
Le Prieur de ſainct Iean d'Aragon, quatre mille ducats.
Le Prieur de ſainct Iean de Catalogne douze mille ducats.
Le Prieur de ſainct Iean de Valence ſix mille ducats.
Le Prieur de ſainct Iean de Nauarre quatre mille ducats.

Reuenus de tous les Archeueſques, & Eueſques d'Eſpagne.

L'Archeueſque de Tolede Primat d'Eſpagne, & grand Chancelier de Caſtille a de rente deux cens mil ducats.
L'Archeueſque de Seuille, du Conſeil de ſa Majeſté, huictante mille ducats.
L'Archeueſque de ſainct Iacques, vingt quatre mille ducats.
L'Archeueſque de Valence trente mille ducats.
L'Archeueſque de Saragoſſe cinquante mille ducats.
L'Archeueſque de Tarragone ſeize mille ducats.
L'Archeueſque de Burgos trente mille ducats.

TOVTES CELLES-CY SONT ARCHEVESCHEZ, ET Egliſes metropolitaines des Eueſchez qui s'enſuiuent.

Des Suffragants de Tolede.

L'Eueſché de Cuenca vaut quarante cinq mille ducats.
L'Eueſché de Ciguença, cinquante mille ducats.
Celle de Cordoue quarante ſix mille ducats.
Celle de Valence trente mille ducats.
L'Eueſché de Segouie vingt quatre mille ducats.
L'Eueſché d'Oſma, vingt deux mille ducats.
L'Eueſché de Iaen vingt mille ducats.
L'Eueſché d'Auila vingt mille ducats.

Eueſchez ſuffragants à l'Archeueſché de Seuille.

L'Eueſché de Malaga vaut trente mille ducats.
L'Eueſché de Cadiz vaut douze mille ducats.
L'Eueſché de Canarie douze mille ducats.

Eueſchez

Digitized by Google

Eueſchez ſuffragantes à l'Archeueſché de ſainct Iacques.

L'Eueſché de Coria vaut vingt quatre mille ducats.
L'Eueſché de Plaiſence quarante mille ducats.
L'Eueſché d'Aſtorga dix-huict mille ducats.
L'Eueſché de Camora vingt mille ducats.
L'Eueſché de l'Vniuerſité de Salamanque vingt quatre mille ducats.
L'Eueſché de la cité de Rodrigo dix mille ducats
L'Eueſché de Mondegnedo douze mille ducats.
L'Eueſché d'Orenſſe huict mille ducats.
L'Eueſché de Lugo, huict mille ducats.
L'Eueſché de Tuy quatre mille ducats.

Eueſchez ſuffragantes à Grenade.

L'Eueſché d'Almeria vaut quatre mille ducats.
L'Eueſché de Guadix ſept mille ducats.

Eueſchez ſuffragantes à Valence.

L'Eueſché d'Orihuel a 8000. ducats.
Celle de Segorue, dix mille ducats.
L'Eueſché de Vlueſtre ſix mille ducats.
L'Eueſché de Carthagene (qui jadis eſtoit ſuffragante à Valence, eſt ſouſmiſe à preſent à celle de Murcia,) ſeize mille ducats.

Eueſchez ſuffragantes à Burgos.

L'Eueſché de Calahorra vaut 20000. ducats.
L'Eueſché de Pampelune vingt deux mille ducats.

Eueſchez exemptes.

L'Eueſché de Leon quatorze mille ducats.
L'Eueſché d'Ouiedo vingt vn mille ducats.

Denombrement des Prelats d'Eſpagne & de leur reuenu.

L'Archeueſque de Tolede.	200.m.d.	L'Eueſque de Mondognedo,	22.m.d.
L'Archeueſque de Seuille.	80.m.d.	L'Eueſque de Cadiz,	12.m.d.
L'Archeueſque de S. Iacques.	40.m.d.	L'Eueſque de Malaga,	30.m.d.
L'Archeueſque de Grenade.	24.m.d.	L'Eueſque d'Almeria,	4.m.d.
L'Archeueſque de Burgos.	35.m.d.	L'Eueſque de Guadix,	7 m.d.
L'Archeueſque de Saragoſſe.	50.m d.	L'Eueſque de Canarie,	12.m.d.
L'Eueſque de Ciguença.	50.m.d.	L'Eueſque de Pampelune,	22.m.d.
L'Eueſque de Plaiſence.	40.m.d.		
L'Eueſque de Palence.	32.m.d.	*Ceux du Royaume d'Aragon.*	
L'Eueſque d'Oſma.	22.m.d.		
L'Eueſque de Salamanque.	24.m.d.	L'Eueſché d'Aragon,	40.m.d.
L'Eueſque de Segouie.	24 m.d.	L'Eueſque de Gueſcar,	11.m.d.
L'Eueſque d'Auila.	20.m.d.	L'Eueſque de Valueſtre,	6.m.d.
L'Eueſque de Iaen.	20.m.d.	L'Eueſque de Iaca,	6 m.d.
L'Eueſche de Cordouë.	46.m.d.	L'Eueſque de Taraçona,	9.m.d.
L'Eueſque de Calahorra.	20.m.d.	L'Eueſque de Teruel,	8.m.d.
L'Eueſque de Cuença.	45.m.d.	L'Eueſque d'Albarrazin,	6.m.d.
L'Eueſque de Cartagene.	16.m.d.	*Abbayes de ce Royaume.*	
L'Eueſque de Camora.	20.m.d.	L'Abbaye de Montaragon,	12.m.d.
L'Eueſque d'Ouiedo.	21.m.d.	L'Abbaye de ſainct Victorian,	2.m.d.
L'Eueſque de Leon.	14.m.d.	L'Abbaye de ſainct Iean de la Pegna,	2.m.d.
L'Eueſque d'Aſtorga.	18.m.d.	*Prelats de l'Iſle de Sardaigne.*	
L'Eueſque de Coria.	24.m.d.		
L'Eueſque de Badajoz.	16.m.d.	Archeueſque de Caller,	4.m.d.
L'Eueſque de la cité Rodrigo.	10.m.d.	Archeueſque de Sacera,	4.m.d.
L'Eueſque de Lugo.	8.m.d.	Archeueſque d'Oriſtan,	3.m.d.
L'Eueſque d'Orenſſe.	8.m.d.	Archeueſque d'Ampurias,	2.m.d.
L'Eueſque de Tuy.	4.m.d.		

Digitized by Google

Archeueſque d'Alaguer, 3.m.d.
Eueſque d'Ales, 1.m.d.
Eueſque de Boſa, 1.m.d.

Prelats du Royaume de Valence.

Archeueſque de Valence 3. m.d.
Eueſque d'Orihuela, 8.m.d.
Eueſque de Segorue. 10.m.d.
L'Eueſque de Majorque, & Minorque eſt ſuffragant de l'Archeueſque de Valence & a de rente 10.m.d.

Prieurez.

LE Prieur du Conuent de ſainct Iacques de Veloz. 30.m.d.
Le Prieur du Conuent de S. Marc de Leon. 10.m.d.
Le Prieur du Conuent de S. Iacques de Seuille. 14.m.d.

Les Commanderies de S. Iacques, Calatraue, Alcantara, auec les lieux, où elles ſont, & les rentes que chacune poſſede en particulier.

Prouince de Caſtille.

Commanderies de ſainct Iacques.

LA grande commanderie de Caſtille. 14. m.d.
La commanderie d'Ocagna 1.m.500.d.
La commanderie de Monte Alegre 5.m.d.
Celle de Mont-real. 10.m.d.
La commanderie de deux Varies. 1.m.800.d.
La commanderie Villarruuia. 1.m.100.d.
Celle de Viſſoria. 2.m.d.
Celle de Viedma. 1.m.500.d.
Celle de l'Orcajo. 4.m.d.
Celle de Pozo Runio. 1 m.600.d.
Celle de Mirabel. 1.m.300.d.
Celle de Villa major, 2.m.d.
Celle del campo de eriptana, 1.m.500.d.
Celle de villa Eſcuſa de Haro, 1.m. 500. d.
Celle de Socaellemos, 14. m.d.
Celle de Corral d'Almaquer, 4.m.d.
Celle de ſaincte Croix de la çarça, 1.m.d.
Celle des baſtimens de la Prouince de Caſtille, 2.m.500.d.
Celle du baſtimẽt du chãp de Mõtiel, 3.m.d.
Celle d'Aledo, & Totana, 4.m.d.
Celle de Carauaca, 12.m.d.
Celle de Cieça, 1.m.200.d.
La commanderie de Ricote, 6.m.d.
Celle de Socobos. 4.m.500.d.
Celle de Moratalla, 9.m.400.d.
Celle de Montizon, & Chiclana, 3.m.200.d.
Celle de Torres, & Cagnamares. 1.m.d.
Celle de Montiel, & l'Oſſa, 1.m.800.d.
Celle de Carricoſa, 1.m.200.d.
Celle de Villa Hermoſa, 4.m.d.
Celle de la Mambra, & la Solana, 6.m.d.
Celle de Segura de la Sierca, de laquelle le Duc de Feria eſt commandeur, 2.m.d.
Celle de Veas, de laquelle le Marquis d'Almaçan eſt commandeur, 5.m.d.
Celle d'Yeſt, de laquelle le Comte de Buendia eſt cómmandeur, 6.m.d.
Celle d'Abauches, & Viedmar, de laquelle le Comte de Fuen Salida eſt commandeur, 5.m.d.
Celle de Villeneufue de la Fuẽte, 1.m.500.d.
La commanderie de Merida, 4.m.500.d.
Celle d'Alhange, 5.m.200.d.
Celle d'Alcueſta, 2.m.d.
Celle d'Ornachos, 5.m.500.d.
De ceſte commanderie le General d'Oran eſt commandeur.
La commanderie de Palamos, 1.m.500.d.
Celle d'Oluia, 1.m.d.

Commanderies de la Prouince de Leon.

LA grande commanderie de Leon, le commandeur de laquelle eſt le Marquis de ſaincte Croix, 12.m.d.
La commanderie d'Aguza, 10.m.d.
Celle de Guadalcanal, 4.m.200.d.
Celle de la Puebla de Sancho Perez, 2.m.d.
Celle de la Royne, 4.m.500.d.
Celle de la fuente le maiſtre, 2.m.200.d.
Celles des ſaincts, 4.m.300.d.
Celle de Ville-franche, 1.m.d.
Celle de bien Venida, 3.m.d.
Celle d'Vſagre, 1.m.500.d.
Celle de Ribera, 3.m.d. appartient à la maiſon de Ribera,
Celle d'Hinojoſa, 1.m.200.d.
Celle des baſtimens de la Prouince de Leon, appartient aux Maças, & vaut 6.m.d.
Celle des maiſons de Cordouë appartient aux Venauides, 3.m.d.
Celle de la Barra, qui appartient aux Vuermudez, 1.m.500.d.
Celle du chaſteau Torafe, au Comte de Beneuent,
Celle du chaſteau verd, 500.d.
Celle de Pẽna Vsẽte aux Mẽdoças, 2m.500.d.
Celle de Triane aux portscarreros, 1m.500d.
La grande commanderie de Montaluan appartient aux Vignez, 4.m.d.
Celle d'Orchenta aux Mendoças, 500.d.
Celle de Muſeros aux Cardenas, 400.d.
Celle de Zagra, & Cenete, à ceux de Tolede, 2.m.d.
La cõmãderie d'Auellino en Sicile, 1m.500d.
Celle de Fradel apartiẽt aux Bacanes, 400d.
Celle de ſainct Coloire à Naples appartient aux Eſpinolas, 1.m.d.
La cõmanderie de Vaſante en Frãce, 2 m.d.
La cõmanderie d'Oriõ en Bearn vaut, 500.d.
La commanderie d'Eſtepe, 6.m.d.
Celle de Paracuellos appartient aux Ceuellones, 2.m.d.
Celle de Mourijo, 1.m.500.d.
Celle de Mohernaudo aux Laſſos, 2.m.d.

Celle

Digitized by Google

Celle d'Oroja aux Valdeſes, 3.m.d.
Celle de Lolon apartiẽt aux Acugnas, 1.m.d.
Celle de Mora aux Pimenteles, 1.m.500.d.
Celle d'Eſtreuiera aux Lunas, 800.d.
Celle d'Huelamo, 400.d.
Celle de Mures & Venaçuça aux Gueuaras vaut, 500.d.
Celle de Caſtilleja de la Cueſta, 300. d.
Celle du Chaſteau verd appartient aux Guzmanes, & vaut 300.d.
Celle d'Almendralejo aux Cugnigas, vaut, 2.m. 400.d.
Celle de Montemolin aux Toledos, 1.m.400.d.
Celle de Medina de las Torres aux Padillas, 2.m.500.d.
Celle du Monaſtere, le Commandeur de laquelle eſt le Marquis de Cagnete, vaut, 1.m.500.d.
Celle de Calçadilla aux Mõcadas, 1.m.500 d.
Celle d'Aquilarejo aux Cugnigas, 600.d.

Les Gouuernemens, & dependances de l'ordre de S. Iacques.

LE Gouuernement de Quintanar vaut, 80.d.
Le gouuernement de Ville-neufue d'Alcaudete, 100.d.
Celuy de la Mote vaut, 80.d.
Celuy des Velez que le Comte de Buendia tient, vaut 500. d.
Celuy de Bienuenida, 400.d.
Celuy de la Higuera, 800. d.
Celuy de la Porte de la Royne, 100.d.
Celuy de Contalgallo, 200.d.
Celuy de Fuente du maiſtre, 100. d.
Celuy de Montonches, 1.m.200.d.

Commanderies de l'ordre de Calatraue.

LA grande Commãderie de Calatraue, le comãdeur de laquelle eſt le Duc d'Alua de la maiſon de Tolede, vaut 10.m.500.d.
La commanderie dudit ordre, 9. m. d.
La commanderie de Ceſtellanos, 2.m. d.
Celle d'Almagro appartient aux Lunas, & Mendoça, & vaut 1.m.d.
Celle de Mudela, 4.m.500.d.
Celle de Caſtilſeras aux Manrriquez de Lara, 4.m.500.d.
Celle d'Almuradiel aux Velaſques, 1.m.500.d.
La commanderie de Carrion. 1.m.800.d.
Celle de Toroba aux Siluas, 1.m.300.d.
Celle de val de Pegnas aux Padillas. 3.m. 500.d.
Celle de Montauchelos aux Pimenteles, 1.m.500.d.
Celle de Fuente el Moral, Cordouas, & Ponces de Leon, 1.m. d.
Celle del Moral Enrriques de Riberas, Marquis de Villeneufue del Rio, 7.m.500.d.
Celle de Corral de Saraguel Padillas, 2.m 600.d.
Celle du Portplain aux Moros, 1.m. 600.d.
Celle d'Alcolea aux Ortizes, 1.m.400.d.
Celle de Valleſteros, 1.m.300. d.
La commanderie de Daniel, 2.m. 700.d.
Celle de Pozuela Acugnas, 1.m.100.d.
Celle d'Almodonar du champ, Cugnigas, & Cordouas, 2.m.700.d.
Celle d'Herrera aux Manrriques de Lara, vaut 2.m.d.
Celle de Mançanares, de laquelle le Marquis de Fliego eſt gouuerneur, 6.m. 500 d.
La commanderie de Viueros, 3.m.400.d.
Celle de la Pegna de Martos,
Celle de la maiſon de Cordouë, 2. m. 500. d.
La commanderie de Velmez, 700.m.d.
La commanderie de Calatraue, 4.m.d.
Celle de Sorita aux Sandoüales, 500.m.d.
Celle de Vallega, 1.m.100.d.
Celle de la maiſon de Tolede vaut, 1.m. 200 d.
Celle de la maiſon de Talauere, aux Enrriques, 800. d.
Celle de la maiſon de Plaſence aux Oſorios, le commandeur de laquelle eſt le Comte d'Adrada, 3.m.300.d.
Celle de la maiſon de Seuille, & Niebal vaut, 3 m.d.
Celle de Cagnaueral vaut, 2.m d.
Celle de Lepera, les commandeurs de laquelle ſont les gouuerneurs de Caſtille, 1.m.600.d.

Prieurez, & Sacriſties dudit ordre de Calatraue.

LE Prieuré de la Fuente, 1.m.d.
Le Prieuré d'Açuqueça vaut, celuy de ſainct Benoiſt de Seuille, 600. d.
Celuy de ſainct Benoiſt de Iaën vaut 2. m. d.
Celuy de ſainct Benoiſt de Porcuna, 1. m. d.
Celuy de S. Benoiſt de Tolede, 600.d.
Celuy de Corite, 200.d.
La Sacriſtre dudit ordre, 2.m. 400.d.

Commanderie de l'ordre d'Alcantara.

LA grande commanderie d'Alcantara, 10. m. 534.d.
La Claueria dudit ordre, 6.m 246.
La commanderie de l'Azauchal, 2.m.200.d.
Celle de la Magdelaine, 3.m.300.d.
Celle de Hornos, 400.d.
Celle de Celamin, 2.m.150.d.
Celle de la Vatumbera, & de la iuriſdiction de Badajoz, 300.d.
La commanderie des maiſons de Calatraue, 2.m.500.d.
La commanderie de Portezuelo, 3.m.150.d.

Digitized by Google

Celle de la Puebla,	1.m.200.d.	Celle de Yenfayan,	1.m.500.d.
La Commanderie des maiſons de Coria vaut.		Celle de Herrera,	800.d.
		Celle de Caſtelnouo,	4.m. 500.d.
Celle de Nelis, & Nauarre,	1,m,500,d,	Celle de Cabeça el Buey,	3.m. 600.d.
Celle de Caſtille,	2 m. 400. d.	La Commanderie de ſancti Spiritus,	2.m.d.
Celle des Eglas,	3.m. 500.d.	Celle de Calamea,	4.m. 300.d.
Celle de la Molareja,	4. m. d.	Celle des maiſons de Calatraue,	2.m.200.d.
Celle de Santiuagnez,	4. m. d.	Celle de Quintana,	1.m. d.
Celle de Mayora,	4.m. 500. d.	Celle de la Paradela,	2.m.d.
Celle de Parragal,	.m.100.d.	Celle de Galizuela.	2.m. 500. d.
Celle de Veluis de Sierra,	1. m.d.	Celle de Parragoſa,	3.m. 300. d.
La Commanderie de la Sarça,	500. d.	La Commanderie del Adelfa,	800.d.

Les Iuriſdictions dudit ordre d'Alcantara.

LEs deux Iuriſdictions d'Alcantara, 1.m.500.d.		Celle de Heſa d'Alcorchan, 400. d.	1. m.
La Iuriſdiction de Magazela,	800. d.	La Iuriſdiction de Banquerencia.	400.d.

Prieurez & Sacriſties.

LA Sacriſtie dudit ordre,	800.d.	Le Prieuré de Magezela,	400.d.
Le Prieuré del Campo,	500.d.	Le Prieure de Calauca,	400.d.

Sa Majeſté tient à perpetuité les Ordres de la Cheualerie de ſainct Iacques, de Calatraue, & d'Alcantara. Il eſt bien vray que quelquesfois les maiſtriſes ſont donnees à des rentiers, leſquels donnent au Roy treize m.d. d'arrentement par chacune annee: Outre qu'ils ſont obligez de donner à tous les Cheualiers deſdits Ordres, qui n'ont point de Commanderie, & ſont profez 12.m. marauedis à chacun, pour le pain & eau. Sa Majeſté a l'adminiſtration ſuſdite par Bulle Apoſtolique.

LES CHEVALIERS DE PORTVGAL.

IL y a en Portugal trois Ordres de Cheualiers. Le premier eſt appellé de Chriſt, auec la croix rouge bordee de cordons d'or, & vn d'argent au milieu. Le ſecond de ſainct Iacques auec l'eſpee rouge, comme celle de Caſtille, le troiſieſme de ſainct Bernard auec la croix verte, comme eſt celle de Calatraue. Le Roy diſpoſe de cinq cens Commandeurs des Ordres.

Il y a deux Ducs: le premier de Bragance, riche de cent mille croiſez, ou eſcus de Portugal de rente: le ſecond eſt celuy d'Auere, riche de cinquante mille eſcus de rente.

Il y a trois Marquis & dix Comtes. Les autres Gentils-hommes, ont plus de biens meubles qu'autres. Et à cauſe qu'ils auoient accouſtumé de combattre en deſordre auec les Mores, le Roy d'Eſpagne les fait exercer aux Ordonnances, ayant fait venir des hommes expres d'Eſpagne, de France, d'Allemagne, & d'Italie.

Quant à l'ordre qui eſt eſtably pour les nauigations, ie le diray en peu de paroles.

10. Il part ordinairement au mois de Mars quatre ou ſix grandes nauires, qui ne retournent plus de la meſme annee: tellement que tous les vaiſſeaux demeurent dehors l'eſpace de dix-huict mois: mais tous les ans il part au mois de Mars vne compagnie, & en Septembre vne autre. Ces nauires ſe ſeparent pour charger en diuers endroits d'Afrique, & pareillement aux Indes, & en Aſie, & pource qu'au retour ils n'ont que les mariniers, & peu de marchãds, on leur enuoye au deuant ſix gallions bien armez iuſques au Cap verd, pour aſſeurer la flotte des Corſaires Anglois, qui iroient attaquer les nauires, entendant qu'elles viennent des Indes, ainſi qu'ils ont fait autresfois, pillant meſme l'Iſle de Madere.

Ceſte nauigation des Indes s'eſt renduë tres-facile, & les marchandiſes s'aſſeurent à ſix ou ſept pour cent. On a entendu d'vn marinier de l'aage de ſoixante ans, qu'il auoit faict vingt-trois voyages aux Indes, ayant paſſé quarante ſix fois le Cap de bonne eſperance: qu'ayant paſſé l'Equinoctial, où l'on ne découure pas le Nord, on peut nauiger auec la meſme Bouſſole, dont l'on vſe en nos mers: veu qu'ayant paſſé vers le Ponant des Canaries, l'Eſtoile de la Bouſſole comme diſent les mariniers, comme vers le Nordeſt & du Leuant, ayant paſſé le Meridien de l'Iſle de ſainct Laurens elle tourne vers Nordoüeſt, & la cauſe en eſt incogneuë.

RELIGION,

Digitized by Google

Religion, & choſes qui concernent l'Egliſe d'Eſpagne.

TOVTE l'Eſpagne ſuit la Religion Catholique, Apoſtolique, & Romaine, & les nouuelles opinions y ſont tellement hayes, qu'afin qu'elles ne s'y gliſſent, on y a eſtably des Inquiſitions rigoureuſes, qui ſont inſtituees à bonne fin, combien qu'il y ait de l'abus, de meſme qu'en toutes autres choſes bien ordonnees. La primauté d'Eſpagne eſtoit anciennement en l'Egliſe de Seuille, puis elle fut en celle de Tolede, iuſques au grand rauage qui arriua au Royaume: car Tolede eſtant tombé entre les mains des Barbares, l'Archeueſque de Braca jouyt de ceſte dignité, comme les Archiues de l'Egliſe de Braca enſeignent. Mais apres que les Chreſtiens eurent repris Tolede, l'Archeueſque de la ville redemanda ceſte dignité, & celuy de Braca la luy debatit, voulant retirer vne choſe qu'il auoit acquiſe: tellement que l'on tient que leur debat n'eſt pas encor terminé.

Si on deſire ſçauoir les Eueſques qui ont eſté en Eſpagne depuis le temps des Romains & des Goths, que l'on voye la Chronique de Vaſee, où l'on pourra contenter ſa curioſité. Apres que les Eſpagnols eurent recouuert leur païs des mains des Barbares, les Eueſchez furent remiſes auec les villes qui leur eſtoient anciennement ſubiectes, & meſme on en a faict de nouueau quelques-vns. Voicy les Archeueſchez & Eueſchez qui y ſont.

L'Archeueſché de Tarragone, qui vaut huict mille ducats toutes les annees.

Les Eueſchez miſes cy deſſous ſont ſoubs ceſte Archeueſché.

Barcelonne, qui vaut 5000. ducats de rente,
Girone, qui en vaut 4000.
Vicq, qui en vaut 25000.
Ilerde, qui en vaut 5000.
Vrgel, qui en vaut 7000.
Dertoſe, qui en vaut 8000,

L'Archeueſché de Sarragoſſe vaut vingt mille ducats de rente: elle a ces Eueſchez.

Hiues, qui en vaut 3000.
Tiraſce, qui en vaut 5000.
Pampelune, qui en vaut 6000.
Calathere, qui en vaut 12000.
Segouie, qui en vaut 3000.

Entre les principaux d'Eſpagne, & qui ont plus d'authorité apres le Roy, on peut mettre à bon droict l'Archeueſque de Tolede, comme Primat d'Eſpagne, & chancellier de Caſtille, ayant plus de vingt mille ducats de reuenu.

Il a ſoubs luy les Eueſchez de
Moruedre, qui vaut vingt mille ducats de rente,
Vuiede, qui en vaut ſix mille.
Burgos, qui en vaut deux mille.
Plaiſance, qui en vaut quinze mille.
Luence, qui en vaut ſeize mille,
Curie, qui en vaut 8090.
Cordouë, qui en vaut deux mille.

Cét Archeueſque eſt Seigneur temporel de dix-ſept lieux clos de murailles.

L'Archeueſché de ſainct Iacques de Compoſtelle, qui vaut 20000. ducats, a ſoubs elle les Eueſchez
d'Auile, qui vaut 8000. ducats.
Palence, qui en vaut 15000.
Salamanque, qui en vaut 1000.
Ebore, qui en vaut 20000.
Corie, qui en vaut 8000.

L'Archeueſché de Liſbonne, qui vaut ſeize mille ducats de rente, a ſoubs ſa iuriſdiction ces Dioceſes.
Leon, qui vaut 8000.
Vbede, qui vaut 6000.
Zamore, qui en vaut 12000.
Diuidat, qui en vaut 4000.
Lerie, qui en vaut 8500.
Badajos, qui en vaut 6000.

L'Archeueſché de Braca, qui vaut de reuenu 12000. ducats, a ſoubs elle les Eueſchez qui s'enſuiuent.

Digitized by Google

Coymbre, qui vaut 12000. ducats de rente.
Lamece qui en vaut 6000.
Viſe, qui en vaut 8000.
Almore, qui en vaut 3000.
Tide, qui en vaut 2000.
Luge, qui en vaut 15000.
Aſtorgue, qui en vaut 4000.
Montuedie, qui en vaut 13000.

L'Archeueſché de Seuille, qui vaut 11000. ducats de rente, & ces Eueſchez.

Iaën, qui vaut 15000.
Cartagene, qui en vaut 5000.
Calix, qui en vaut 8500.
Sylue, qui en vaut 6000.

Les Archeueſques de Valence, & de Grenade, n'ont aucune Eueſché ſoubs eux, & joüiſſent du droict de manteau. Celuy de Valence a 13000. ducats de rente, & celuy de Grenade 7000.

Il y a encores des Eueſchez qui reſſortent ſans aucun moyen en Cour de Rome, telles que ſont les ſuiuantes.

Malaga, qui en vaut 1000.
Guadix, qui en vaut 1000.
Almerque, qui en vaut 15000.
Orenſe, qui en vaut 3000.
Pace, qui en vaut 4000.
Cunarie, qui en vaut 8000.

Mais ſi quelqu'vn deſire ſçauoir plus exactement combien toutes les Archeueſchez, Eueſchez & Abbayes, & tous les Prieurez ont de reuenu, qu'il liſe ce qu'en a eſcrit Damiã de Goës Portugais.

Ie remarqueray ſeulement icy qu'il y a à Burgos vn Conuent de Religieuſes que l'on nomme les Vuelques, qui ſont iuſques au nombre de cent cinquante toutes nobles: leur Abbeſſe eſt Dame de vingt-quatre places, & de cinquante villages, & a la collation de pluſieurs benefices, & de douze Commanderies.

GENEALOGIE DES ROYS D'ESPAGNE.

DV temps d'Attila l'Eſpagne fut diuiſee en douze Royaumes, puis elle fut reduite à cinq, à ſçauoir Caſtille, Aragon, Nauarre, Portugal, & Betique, ou Grenade. Les Mores ont tenu leur ſiege à Grenade iuſques à noſtre temps. Quant aux Roys de Caſtille il y a beaucoup de centaines d'annees qu'ils ont receu la foy Chreſtienne: car quand les Gots furent rejettez de l'Italie, apres l'auoir fort endommagee ſoubs Alaric & Ataulphe, ils s'en fuyrent en Eſpagne auec leur Roy, qui s'appelloit Sigeric.

La ſucceſſion des Roys Gots en tout le Royaume d'Eſpagne.

Segeric, ou Sigeric.
Vallias, & ſelon les autres Valia.
Theodoric, & ſelon les autres Rodoric, qui fut fait Roy 491.
Thoriſmond, qui eut pour ſes freres Theodoric, & Henry.
Alaric fils de Henry. Ceſtuy-cy fit premierement ſa demeure à Thoulouſe, mais il fut chaſſé en Eſpagne par Clouis Roy de France.
Tendis fils d'Alaric qui fut tué
Tendoſil, & ſelon les autres Theodegoſil. Ceſtuy-cy fut tué, pource qu'il s'efforçoit de joüyr des honneſtes femmes.
Agla qui mourut en guerre.
Atanagild, qui fut tué aupres de Tolede.
Lenogild qui auoit Luide ſon frere pour compagnon. Ceſtuy fut Arrien, auſſi bien que tous ſes predeceſſeurs, aſſujettit Sicile au Royaume de Caſtille. Il perſecuta auſſi ſon fils Hermogid, & le tua l'an 5722. pource qu'il eſtoit vray Chreſtien.
Rechared fils de Lenogild fut bon Catholique, & fut conuerty par ſainct Leandre.
Luibe, & Viterie.
Gundamir.
Seſibut, dont la domination s'eſtendoit par toute l'Eſpagne.
Richared ſecond de ce nom.
Suitille, qui auoit eſté grand Capitaine de Siſebut.
Siſenand, deuant lequel quelques-vns mettent Racimir.
Suitille II.
Tulque.
Vinde, que les autres appellent Videſuind.
Recenſuind, bon, & ſainct Roy.
Bambe, qui deffit vn grand nombre de Mores qui trauerſoient l'Eſpagne.
Henring, qui eut Egic ſon gendre pour compagnon.

Vitize,

Digitized by Google

Vitize, qui creua les yeux à Theodebert fils de Reſcenſuind, à qui le Royaume eſcheoit ainſi qu'il eſtoit encores enfant: ceſtuy-cy eſtant aueuglé, ſe maria & engendra Roderic, qui eſtant fait Roy vengea ſur Vitize, & ſes enfans, l'iniure faicte à ſon pere.

Roderic, en qui la lignee des Roys Gots prit fin en ceſte ſorte. Il y euſt vn Comte nommé Iulien, que le Roy Roderic auoit fait Preuoſt en Tugitane de Mauritanie. Les autres eſcriuent qu'il y fut enuoyé en Ambaſſade, ce qui eſt bien plus vray ſemblable, cependant que le Comte eſtoit abſent, Roderic jouyt auec violence de ſa fille: pere entendant ceſte force faicte à ſa fille, penſa promptement à s'en venger, ayant meſme la commodité du lieu qui luy en offroit le moyen: veu qu'il ſollicita les Mores de venir en Eſpagne, où ils entrerent par le deſtroict de Gibraltar l'an 714. ſous la conduite de Muce, enuoyé par le Roy Miramolin, & ſe rendirent preſque maiſtres de toute l'Eſpagne en l'eſpace de deux ans: on dit que durant ce temps il mourut enuiron 70000. hommes, tant d'vn coſté que de l'autre. Les Chreſtiens qui reſtoient de l'armee deſconfite ſe retirerent aux Aſturies, & en Galice, auec leur Prince Pelagie, ou Pelaye, qui fut oncle paternel de Roderic, & qui prit ſur les Africains la ville de Leon, où il regna l'eſpace de vingt ans. Et alors les Roys ceſſerent de ſe nõmer Gots, ou Oſtrogots, & porterẽt le titre de Roys d'Eſpagne ou de Caſtille. Les autres l'eſcriuent encore ainſi: Pelage oncle du Roy Roderic, qui pour euiter la colere de Vitizà s'en eſtoit fuy, parce qu'il auoit fait creuer les yeux à ſon frere Theodebert, ſe retira en lieu ſolitaire, où il veſquit en Religieux, iuſques à ce qu'eſtant tout triſte & deſolé de voir les grãds & cruels maſſacres que faiſoiẽt les Mores par toute l'Eſpagne, il ſe joignit à quelques Chreſtiens qui auoient ja pris la fuitte & s'en alla au païs des Aſtures, où apres auoir faict vne grande leuee de gens, il fit la guerre contre les Mores, gaigna par force la ville de Leon, & y regna vingt ans, pendant leſquels il eut loiſir d'empieter, mais bien peu ſur les terres des Mores leſquels s'eſtant cachés bien auant dans les montaignes, Pelaye combattit vaillamment contr'eux: Et parce qu'ils eſtoient en grand nombre, il fut forcé de s'enfermer dans des grottes auec ſes gens. Et bien qu'on leur donna ſus auec vne grande furie, ils prirent neantmoins courage, & Pelaye voyant qu'il ne pouuoit s'eſchapper ſe mit en priere implorant la faueur de Dieu. Il fut exaucé de telle ſorte que les fleſches & cailloux, qui eſtoient tirez contre la grotte, retournoient droit aux Mores, & les tuoient en grand nombre. De plus s'apperceuant de l'émotion, & tumulte que les Mores faiſoient par dehors, ils ſortirent, & les talonnans de pres leur firent prendre la fuite, en mettant à mort vn grand nombre. D'où s'enſuiuit que les Chreſtiens prirent halene, & voyant que Dieu combattoit pour eux, ils pourſuiuirent leur bonne fortune, commencerent à gaigner beaucoup de païs ſur les Mores, & demanderent ſecours à l'Empereur Charlemaigne, qui fit de grands rauages aux Mores, & empieta beaucoup ſur leur terroir, bien qu'il ne peut gaigner le tout: ce qui aduint en l'an 751. ſous le Pontificat d'Eſtienne III. lequel ſe retira en France, pour la peur qu'il auoit d'Aſtulphe Roy des Romains.

Ce Pelaye laiſſa pour ſucceſſeur ſon fils Faſila, lequel eſtant à la chaſſe, fut mis en pieces par vn Ours: & ainſi mourut par vn accident fortuit.

Alfonce neueu de Faſila, ſurnommé le Catholique, qui mit fin à la ſecte des Arriens, & éleua la Chreſtienté à ſon plus haut grade. Il viuoit au temps de Chilperic & Pepin Roys de France.

Froila fut fils d'Alfonce: & luy ſucceda l'an 761. quelques vns l'ont nommé Friola. Il deffit les infideles, qui faiſoient de grands degaſts en la Galice, & mit à mort auec ſon armee plus de cinquante mil hommes. Il mourut de la main de ſon frere Aurelius, qui s'éleua par ce moyen au Royaume, & regna ſix ans.

Aurelius frere de Froila qu'il occit regna ſix ans.

Silo fut gendre d'Alfonce, fit paix auec les Mores, & pacifia les émotions de Galice.

Curegatus fils naturel d'Alfonce fut eleué au Royaume par l'ayde que les Mores luy donnerent: pour recompenſe de laquelle il leur enuoyoit chaque annee vn certain nombre de jeunes Vierges pour vne eſpece de tribut, & pour ſatisfaire à l'accord qu'il auoit fait auec eux. Ceſtuy-cy ſe forligna fort durant ſa vie des bonnes mœurs de ſes deuanciers.

Germond Veremond couſin d'Alfonce eſtoit diacre, lors qu'il fut eſleu Roy, & depuis il quitta le Royaume, & ſe mit dans vn Cloiſtre.

Alfonce ſecond fils d'Alfonce premier, & frere aiſné de Gimut Veremond fut vn Roy fort religieux, & ſi chaſte qu'il ne voulut jamais toucher à ſa femme. Les infidelles s'eſtant reſolus de le deſtruire, & ruiner, il leur alla donner contre, en occit vn grand nombre, & gaigna pluſieurs belles deſpoüilles, auec leſquelles il fonda les Citez qu'il nomma Aſturie, & Duete.

Dom Ramire fils de Germond Veremond deffit les Normands leſquels auec vne grande

armee s'eſtoient mis ſur mer pour s'en aller ſaccager la Galice. Il gaigna vne bataille contre les Mores, par l'ayde de l'Apoſtre Sainct Iacques qui s'apparut à luy.

Ordognio fils de Dom Ramire laiſſa cinq enfans, regna dix ans, gaigna Tolede, & mourut l'an 883.

Dom Alfonce III. fut eſleu Roy en l'an 883. & honnoré du ſur-nom de grand: Auſſi eut il pluſieurs guerres contre les infidelles, & gaigna ſur eux deux grandes Citez en Portugal, l'vne deſquelles ſe nommoit Corimbre, l'autre Vizée. Ce fut luy qui fit creuer les yeux à quatre freres qui auoient conſpiré contre luy. Les vns tiennent qu'il fit baſtir l'Egliſe de Sainct Iacques en Compoſtelle, les autres diſent que ce fut l'Empereur Charlemagne, & ceſte opinion eſt la plus certaine, ſelon la verité de l'Hiſtoire. Cet Alfonce regna quarante ans.

Dom Griſlaa fils de Dom Alfonce III. eut de grandes guerres en ſon temps, fit ſon priſonnier le Roy Aiola More, & regna 3. ans.

Dom Ordognio fit baſtir l'Egliſe Cathedrale de Leon auec vne grande magnificence, & fonda des riches rentes en icelles: Mais il fut infortuné en la guerre, & les Mores luy tuerent pluſieurs de ſes gens en bataille, où moururent encores quelques Eueſques. Il y auoit quatre Comtes en Caſtille qui n'auoient pas voulu marcher en ceſte guerre, leſquels il enuoya querir ſous promeſſe de ne leur faire aucun tort, mais il leur fauſſa la foy, & les fit mettre à mort. Ce qui fut cauſe que les Caſtillans ſe ſouſleuerent contre luy, & eſleuerent entr'eux des Iuges, pour gouuerner leurs Republiques, & leurs Eſtats. De ceux-cy deſcendirent depuis les Roys de Caſtille.

Froila ſecond frere d'Orgognio, practiqua de grandes cruautez, fit mourir pluſieurs valeureux Gentils-hommes, & deuint lepreux à la fin, laiſſant quatre enfans. Il ne regna qu'vn an.

Alfonce IV. s'alla rendre dans vn Cloiſtre apres auoir remis le Royaume à ſon frere Dom Ramire: Mais depuis comme il ſe repentoit d'auoir fait ceſte faute, & pretendoit de retourner au Royaume, ſon frere Ramire le prit, & luy fit creuer les yeux.

Dom Sancho premier de ce nom, fut frere de Dom Ramire. Ce Roy fut ſi engourdy qu'il ne pouuoit ſe tenir ſur ſes pieds. Il eſprouua de grands remedes pour en faire aller ceſte graiſſe qui le rendoit ainſi peſant, mais il ne treuua jamais perſonne, qui le peut guerir. Il y auoit pour lors vn Roy More à Cordouë nommé Abdemar, perſonnage doüé d'vne grande ſageſſe, & lequel auoit pluſieurs bons Medecins à ſa Cour: Dom Sanche le recognoiſſant fit paix auec luy, ſous eſperance qu'il luy donneroit quelque remede, & s'affiant là deſſus, il prit vn certain breuuage qui luy cauſa de grandes douleurs, d'où s'enſuiuit ſa mort. Du temps qu'il fut hors du Royaume Dom Ordognio fils de cet Alfonce qui eut les yeux creués comme nous auons dict, vſurpa la couronne Royalle ſur luy: mais à ſon retour Dom Sancho la regaigna par l'ayde des Mores qu'il eut d'Abdemar, & mourut en l'an 918. & l'onzieſme de ſon regne.

Dom Ramire III. fut fils de Dom Sancho. Durant le regne de ce Roy les Mores rompirent la paix qu'ils auoient faicte auec ſon pere, mirent le pied dans ſon Royaume, & y firent de grands degaſts. Ce qui fut cauſe que ceux de Galice depriſans ce Roy pour ſa jeuneſſe, proclamerent à S. Iacques, Bermut II. lequel eſtoit fils de Gordin & couſin d'Alfonce IIII. Du temps de ce Bermut, il y eut vne grande guerre entre luy, & le Roy Almanſor: tellement que Bermut prit la fuite au mont des Aſtures, & Almanſor campa deuant la ville de Leon, laquelle il prit d'aſſaut, y fit d'eſtranges degaſts, depuis s'enfuit en Galice, où il abbatit l'Egliſe de Sainct Iacques. Ce Roy Dom Bermut & Dom Garzia Comte de Caſtille, s'eſtant joincts par enſemble ils firent de grands rauages aux Mores auec leur armee.

Alfonce V. fils de Bermut donna ſa ſœur en mariage à Audala Roy de Tolede, More de nation, afin qu'il en tiraſt du ſecours contre le Roy de Cordouë. Mais ceſte jeune Princeſſe, comme Chreſtienne qu'elle eſtoit, craignant d'offenſer Dieu n'accepta ce Mariage qu'à contre-cœur, & ne voulut point auoir compagnie auec le More, bien qu'il l'en ſollicita, & par prieres, & par menaces. Peu de temps apres le More mourut, elle ſe voyant libre s'enferma dans vn monaſtere. Cet Alfonce mourut d'vn coup de fleſche deuant la cité de Vizée en Portugal.

Bermut III. fils d'Alfonce, mourut ieune, & ſans enfans apres auoir regné quatre ans.

Sancha Sœur de Bermut luy ſucceda au Royaume auec Dom Fernand premier ſon mary, qui eſtoit Comte de Caſtille. Ce fut le premier qui ioignit enſemble les deux Royaumes de Caſtille & de Leon, & ce en l'annee 1018. Iuſques alors la Caſtille auoit eu des Comtes pour Gouuerneurs. Depuis il ſe nomma Roy de Caſtille, & de Leon. Il ſe fit auſſi

ed by Google

Roy de Nauarre, parce qu'il oſta le Royaume à ſon frere Dom Garſia. Se voyant ſi puiſſant & ſi fort il fit en ſorte qu'il recouura Coimbre,& vne bonne partie du Portugal. Il mourut ſur les quarante ans de ſon regne. Quant au Royaume de Nauarre, il y en a qui ſont d'autre opinion :Mais i'en parle ſelon ce que i'en ay leu. Du temps que les Mores faiſoient chaque iour d'eſtranges degaſts en Eſpagne, les Nauarrois eſleurent pour leur Roy vn certain Enecus homme valeureux, qui tenoit auparauant la Comté de Bigorre joincte aux monts Pyrenees. Ceſtuy-cy gaigna de grandes victoires contre les Mores.

Dom Garſia fils d'Enecus fut depuis eſleu Roy. Ceux-cy luy ſuccederent l'vn apres l'autre.

Dom Sancho Abarca.

Garſia.

Dom Sancho Abarca ainſi nommé, pour auoir eſté nourry en vn hameau, comme ie le monſtre en ce liure.

Dom Garſia.

Don Sancho de Caſtille.

Dom Fernand fils de Sancho, lequel prit la ville de Valence par l'ayde de Dom Roderic de Vituar, dit Cid Ruidias Ganpeador, en l'an 1030. Dom Sancho, & Dom Alfonce ſon frere qui fut par luy chaſſé de la ville, & ſe voyant repouſſé de la ſorte s'alla refugier deuers le Roy More de Tolede, où il fut quelque temps. On le ſouloit nommer le Roy à la main percée, parce qu'ayant des grandes amitiez auec les Mores, il aduint qu'vn iour eſtant à l'Alcaſſar de Tolede en la ſale où ils tenoient leur Conſeil,& iceux s'apperceuans qu'il repoſoit ſur vn banc, pour connoiſtre s'il dormoit, ils ſe mirent à dire à haute voix, qu'on apportaſt du plomb fondu pour luy en percer la main. Bien que Dom Alfonce ouyt aſſés ces paroles, il n'en monſtra neantmoins point de ſemblant,ains fit l'endormy, & ſouffrit qu'on luy perçaſt la main auec du plomb fondu s'éueillant tout à coup en ſurſaut. Par où les Mores ſe firent accroire qu'il dormoit. Le iour d'apres il fit des articles de paix auec le Roy de Tolede, & ce nonobſtant il ne laiſſa pas de luy rompre le ſerment de fidelité, car il emporta ceſte ville ſur les Mores. Or pour reuenir à l'hiſtoire de ſon frere Dom Sancho, ie dis qu'il mourut pres de la ville de Zamora, deuant laquelle il mit le ſiege, pretendant de la prendre pour ſa ſœur Vrraca. Mais il aduint qu'vn traiſtre de ceux de la ville nommé Velgide d'Olfos s'en alla treuuer le Roy, & luy dict, que s'il auoit deſir de prendre Zamora, qu'il le ſuiuit ſecrettement, & qu'il luy mõſtereroit vne porte par où il pourroit entrer ſain & ſauue. D'abord le Roy adjouſtant foy à ſes paroles s'en alla iuſques à la ville auec ce traiſtre, & apres auoir reconnu la porte, comme il luy prit volonté d'aller aux neceſſaires, il s'eſcarta tant ſoit peu : Dequoy s'apperceuant Velgide,il le trauerſa d'vn jauelot, le laiſſa mort ſur la place, & prit la fuite en la ville. Telle fut la fin infortunée de ce Roy. Ce Dom Alfonce laiſſa vne fille nommée Vrraca qui ſe maria auec le Comte de Barcelonne nommé Raymond,ils eurent vn fils qui porta le nom d'Alfonce VII. lequel ſucceda depuis au Royaume de ſon pere-grand. Cet Alfonce VII. eut les enfans ſuiuans.

Henry premier de ce nom Roy de Caſtille.

Sancho Roy de Caſtille.

Alfonce VIII. fils de Sancho.

Dom Fernand Roy de Leon.

Alfonce IX.

Dame Beatrix mariee auec Louys Roy de France.

Ce Dom Alfonce fut eſtimé le plus puiſſant de tous les Roys ſes deuanciers, & pour ceſte cauſe nommé Empereur d'Eſpagne, parce qu'il gaigna Cordouë, Parmenie, & Bayonne, & pluſieurs autres citez & Royaumes, ſelon que l'Hiſtoire en faict foy, & mourut du temps que Federic I. fut Empereur.

Dom Sancho III. Roy de Caſtille qui ſe maria auec Dame Blanche, fille de Dom Garſia Roy de Nauarre, & eut d'elle Dom Alfonce VIII. qui prit à femme la fille du Roy d'Angleterre,& en eut pluſieurs enfans maſles,& filles.

Dame Blanche mere de S. Louys Roy de France.

Dame Beringuela femme du Roy Dom Alfonce de Leon.

Dame Vrraca femme du Roy de Portugal.

Dame Leonor femme du Roy d'Aragon.

Ce Dom Alfonce VIII. fit vn grand degaſt des Mores, & en tailla en pieces plus de deux cens mille : il mourut en l'an 1160.

Dom Alfonce IX. fils de Dom Fernand Roy de Leon ſucceda au Roy Dom Alfonce VIII. & eut Dom Fernand III. de ce nom.

Digitized by Google

Dom Henry fils de Dom Alfonce VIII. regna bien peu de temps, ſçauoir enuiron deux ans, & mourut ſe joüant auec d'autres enfans.

Dom Fernand III. fils de Dom Alfonce VIII. fut faict Roy de Caſtille, & de Leon. Il gaigna de grandes victoires contre les Mores, s'aſſuiettit toute l'Eſpagne, & en chaſſa ces Barbares iuſques à la Betique, à preſent nommee Grenade, & les fit ſes tributaires. Du regne de ce Roy qui fut en l'an 1252. Dom Iayme Roy d'Aragon conqueſta les Iſles Baleares qui ſont Majorque & Minorque, & leur fit embraſſer la Foy Catholique par l'ayde de ce Roy Dom Fernand.

Dom Alfonce X. fils de Dom Fernand III. ſe maria auec Dame Violente fille de Dom Iacques Roy d'Aragon, laquelle il cherit grandement : Mais à cauſe qu'il n'en pouuoit auoir d'enfans, penſant de rompre ce mariage, il fit venir la fille du Roy de Dannemarc, nõmee Chriſtine, laquelle eſtoit doüee d'vne ſinguliere beauté. Sur ces entrefaittes, comme il eſtoit à Seuille, on s'apperceut que la Royne eſtoit enceinte : Dequoy le Roy tout honteux, il ſe mit à conſiderer comme il ſe deuoit gouuerner en vn fait ſi eſtrange. Il aduint cependant que Dom Philippe, frere du Roy, & Abbé de Vauſolida, eſtant eſleu Archeueſque de Seuille, ſe démit de ceſte dignité, & ſe preſenta au Roy pour ſe marier auec Chriſtine : lequel en fut fort content, & leur donna de grands moyens à tous deux. Depuis ce Roy eut pluſieurs enfans, ſçauoir Dame Beringuela, Dom Fernand, Dom Sancho, Dom Iean, Dame Leonor, & Beatrix, laquelle ſe maria auec le Roy de Portugal, qui eut pour ſon doüaire le Royaume d'Algarue. Et ce fut la cauſe pourquoy les Roys de Portugal poſſederent touſiours depuis ce Royaume. Ce Dom Alfonce fut vn Prince fort ſage, & qui compoſa pluſieurs liures, & entr'autres l'Hiſtoire du Monde, & vn liure intitulé Du Mouuement du Ciel, & des Eſtoiles, ou autrement le Tableau d'Alphonſe. Il fut creé Roy des Romains par quelques Electeurs, contre Richard Roy d'Angleterre, & les Eueſques de Spire, & de Conſtance, enſemble l'Abbé de S. Gal, furent enuoyez à Burgos, pour luy preſenter ladite Eſlection. Mais d'abord qu'il ouyt la diſcorde aduenuë entre les Princes, il quitta ſon droict à Richard. Peu apres cet Alfonce laiſſant ſon Royaume à Dom Sancho ſon fils, il fut faict Empereur : & comme on le prioit de quitter ſon droict à Rodolphe d'Auſbourg, qui n'agueres auoit eſté eſleu Roy des Romains, il s'en démit treſ-volontiers, reprit le chemin d'Eſpagne, & peu apres mourut de regret à Seuille ſans Empire, & Royaume d'Eſpagne, parce que ſon fils ne luy voulut pas ceder la place du Royaume qu'il luy auoit ja donné. Ce Dom Alfonce X. eut les enfans ſuiuans.

Dom Sancho IIII.
Dom Ioan.
Dom Diego.
Dom Pedro.
Dame Barenguela.
Dame Beatrix.

A ce Dom Alfonce ſucceda Dom Sancho IV. Il fut fortuné aux guerres qu'il eut contre les Mores, prit d'aſſaut la ville de Tanfa & gaigna vne grande victoire contre Mahomet Roy de Fez en Afrique, eſtant auec ſon armee ſur mer tout contre ledit Royaume. C'eſtoit vn Prince fort cruel, puis que meſmes il ne voulut pas receuoir ſon propre pere à ſon retour d'Alemagne, & qu'il commanda d'occire quatre mille valeureux Gentils hommes pres de Paſſerole : parce qu'en vne rebellion qui s'eſtoit eſmeuë, ils auoient nommé Alfonce fils de ſon frere du nom de Roy.

Dom Fernand IIII. de ce nom Roy de Caſtille & de Leon, eut de la fille du Roy de Portugal nommée Conſtance, Alfonce XI. & Dame Leonor, qui ſe maria auec Dom Alfonce Roy d'Arragon. Ce Roy gaigna Gibaltar en l'an 1472.

Alfonce XI. Roy de Caſtille eut Dom Pierre, Dom Alfonce, Dom Selſo, Dom Sancho, & Dom Henry ſecond, duquel naſquit Iean premier, & Leonor Royne de Nauarre.

Dom Pedro fut eſleu Roy apres la mort de ſon pere. Ce fut vn homme de meſchante vie, & qui fit mourir ſans cauſe ſa mere, pluſieurs de ſes parens, & autres excellens perſonnages. Et comme il penſoit d'en faire autant de ſon frere Dom Henry, iceluy ſe refugia deuers le Roy d'Aragon, luy demanda ſecours, & l'ayant receu, il reſſerra ſon frere dans Tolede, le fit ſon priſonnier, & le poignarda. Voila de quelle façon les plus grands du Royaume eſleuerent Henry à la Couronne en l'an 1372.

Henry II. de ce nom fut fils d'Alfonce XI.

Iean premier de ce nom ſucceda à la Couronne à Henry. Il prit à femme Dame Leonor fille de Dom Pedro Roy d'Aragon, & eut deux grandes, & penibles guerres, l'vne contre

Digitized by

ceux de Portugal, à cauſe que pour la mort de Dom Ferdinand ſon beau pere, il vouloit ſucceder du coſte de ſa mere, & iceux auoient voulu faire Roy vn certain Caualier baſtard, nommé Dom Iean, yſſu de ſang Royal: à cauſe dequoy on s'oppoſoit à luy. L'autre guerre fut contre les Anglois qui s'efforçoient de le chaſſer hors des Royaumes de Caſtille, & de Leon, parce que le fils du Roy d'Angleterre, qui s'eſtoit marié auec la fille de Dom Pedro Roy d'Aragon, demandoit les Royaumes de Caſtille, & de Leon, allegant pour raiſon qu'ils luy appartenoient & luy deuoient eſchoir du coſté de ſa femme. Mais ceſte guerre fut à la parfin appaiſee par le moyen d'vn certain mariage. Il ne ſera pas hors de propos de mettre icy toute la Genealogie de Iean I. iuſques à ceux qui ſont encores pour le iourd'huy.

Dom Iean Roy de Caſtille, & ſa femme Leonor fille du Roy d'Aragon eurent deux fils, ſçauoir,

Henry Roy de Caſtille, & de Leon, & Dom Fernand Roy d'Aragon.

Cet Henry eut encores deux fils, qui furent, Iean Roy de Caſtille, & Marie Royne d'Aragon.

De ce Iean furent procréez Dame Elizabeth, Henry Roy de Caſtille, lequel eut vne fille nommee Elizabeth.

Venons maintenant au ſecond fils, qui fut Dom Fernand Roy d'Aragon.

Ceſtuy-cy eut quatre fils: ſçauoir,

Dom Alfonce Roy d'Aragon, & de Sicile,

Iean qui ſucceda depuis à ſon frere.

Marie Royne de Caſtille.

Iean Royne de Portugal.

De Iean qui ſucceda à ſon frere à la Couronne ſortit Dom Fernand Roy de Caſtille, & de Dom Ferdinand Madame Ieanne, & Dom Iean, qui ſe maria auec Madame Marguerite fille de Maximilian, Madame Ieanne qui fut mariée auec Dom Philippes Archiduc d'Auſtrice, & Catherine Royne d'Angleterre.

De ceſte Ieanne ſont yſſus

Dom Charles Empereur.

Dom Ferdinand Archiduc d'Auſtrice.

Dame Leonor femme de Dom Emanuel Roy de Portugal.

Marie Royne d'Hongrie.

Madame Elizabeth Royne de Dannemarch, & Catherine, femme de Iean Roy de Portugal.

L'Empereur Charles le Quint eut vn fils nommé Dom Philippes d'Auſtriche, Roy d'Eſpagne ſecond de ce nom.

Que s'il eſt queſtion de paſſer outre en ceſte Genalogie, ie dis que Henry III. de ce nom, ſucceda à ſon pere en l'an 1290. & que ſon frere Dom Ferdinand fut eſleué au Royaume d'Aragon, Dom Martin Roy d'Aragon eſtant mort ſans heritiers, & ſa mere ayant eſté femme de Dom Pedro Roy d'Aragon. Cet Henry donna ſa fille en mariage à Dom Alfonce fils de ſon frere: Icelle gouuerna le Royaume d'Aragon, par l'eſpace de vingt-cinq ans, en l'abſence de ſon mary, qui s'eſtoit ietté dans l'Italie, à cauſe des guerres de Sicile.

Dom Iean II. de ce nom fut proclamé Roy de Caſtille apres la mort de ſon pere. De ſa femme Marie fille de Dom Ferdinand luy naſquit Henry IIII. Il trauailla grandement ſon oncle, à cauſe du Royaume d'Aragon: Mais tous ſes efforts ne luy profiterent de rien. A la priere d'vn Iacobin, il chaſſa tous les Iuifs de ſon Royaume, & fit reſeruer leurs biens en Eſpagne. Ce qui fut cauſe que pluſieurs d'entr'eux, de peur qu'ils auoient de faire perte de leurs moyens, ſe firent baptizer, bien que (comme perfides qu'ils eſtoient) cela ne les empeſcha pas de faire leurs ſynagogues, & aſſemblees ſecrettes.

Henry IIII. ſucceda à ſon pere en l'an 1454. Il gaigna quelques citez ſur les Mores: & depuis conqueſta à force d'armes le Royaume de Nauarre, par le decez de Dom Charles fils du Roy d'Aragon: Ceſtuy-cy n'eut point d'enfans, comme impuiſſant qu'il eſtoit à la generation, bien qu'il affirmaſt, d'vn certaine fille naturelle qu'elle eſtoit à luy. Les principaux Seigneurs du Royaume le deffendirent, & prirent Madame Elizabeth ſœur du Roy Henry IIII. laquelle ils marierent auec Dom Fernand V. de ce nom, fils de Dom Iean d'Aragon, qui eſtoit Prince du ſang, & lequel ſucceda depuis au Royaume d'Eſpagne. Quant à la fille naturelle dont ie viens de parler, elle fut deboutee.

Dom Ferdinand V. Prince Catholique, ſucceda à la Couronne en l'an 1450. Il gaigna pluſieurs grandes victoires, & acheua de chaſſer bien loing d'Eſpagne tous les Mores, les derniers deſquels furent ceux du Royaume de Grenade, qui l'auoient tenu par l'eſpace de 700. ans. Les Royaumes de Naples & de Sicile luy eſcheurent, & n'euſt qu'vn ſeul fils, qui

Digitized by Google

fut marié auec Madame Marguerite d'Auſtriche. Mais ſa mort preceda celle de ſon pere, sãs laiſſer aucun heritier qui luy ſuccedat au Royaume. Ce qui fut cauſe qu'il prit pour fils adoptif, Dom Philippes Archiduc d'Auſtriche, qui fut donné en mariage à Ieanne ſa fille, d'où ſortirent l'Empereur Charles le Quint, & le Roy Dom Fernand.

De cet Empereur magnanime, eſt yſſu Dom Philippe d'Auſtriche II. de ce nom, lequel prit poſſeſſion du Royaume en l'annee 1555. & le tint iuſques à l'an 1598. De ſon temps fut gaignee ceſte fameuſe bataille nauale, de Lepante qui rauala l'orgueil du grand Turc. Il ioignit à ſa couronne le Royaume de Portugal en l'an 1580. & fit pluſieurs autres exploicts dignes de memoire. Il eut quatre femmes. La premiere deſquelles fut fille du Roy de Portugal, de laquelle naſquit le Prince Dom Charles. La ſeconde Marie d'Angleterre. La troiſieſme Elizabeth fille d'Henry II. de ce nom, Roy de France, de laquelle naſquit l'Infante d'Eſpagne Madame Elizabeth, Clara Eugenia, femme de l'Archiduc Albert, lequel à cet effect poſa l'habit de Cardinal. La quatrieſme fut Anne, fille de l'Empereur Maximilian II. & Mere de Philippes III. Il poſſeda ſes Royaumes 43. ans, & les augmenta, mourut finalement l'an 70. de ſon aage le 13. iour de Septembre 1598.

A ce Prince a ſuccedé Dom Philippes III. Il prit à femme Madame Marguerite fille de l'Archiduc d'Auſtriche en l'an 1598. & en eut vne fille au mois de Septembre 1601. appellee Anne Marie Mauricette. Et en l'annee 1605. naſquit le Prince d'Eſpagne, qui fut nommé Philippe Dominique Victor, vray heritier des Royaumes d'Eſpagne, & auiourd'huy regnant ſous le nom de Philippes IIII. Il a eſpouſé Madame Elizabeth de France, fille aiſnee de feu Henry le Grand Roy de France & de Nauarre.

Il a encore deux freres viuans, le Prince Dom Charles & le Cardinal Infant, & vne ſœur l'Infante Marie.

RENTES ET REVENVS ANNVELS DES Eſtats d'Eſpagne reuenans au Roy.

IL faut remarquer que le troiſieſme des Gabelles, & autres rentes, qu'a le Roy d'Eſpagne en toutes ſes cités, villes, & autres lieux, tous ſes partis y compris ſont icy declarées, chacune en particulier. Pour plus facile intelligence de ce que ie dis, il faut ſçauoir, que ce que l'Eſpagnol nomme Alcauala, ſignifie le dixieſme qui ſe paye au Roy de quelque marchandiſe que ce ſoit qui ſe vend, ſoit qu'elle conſiſte en maiſons ou heritages. Or ce droict ſe doit payer au Roy deuant qu'on poſſede le titre de Seigneur, ou de Cheualier, & ainſi des autres. De maniere que pluſieurs des villes ſuſdites, ont accouſtumé de s'accorder auec le Roy, & cet accord nommé Encabeçamiento, chacune d'icelles faiſant ſes departemens par le lieu de ſa iuriſdiction, afin de payer ce qui eſt de ſa part. Et parce qu'en pluſieurs endroicts des Seigneuries le Roy vend ou donne liberalement leſdites Alcaualas, le troiſieſme demeure touſiours à ſa Majeſté. I'en traicteray doncques par le menu ſelon chaſque paye, comme il s'enſuit.

Les Salines qu'a le Roy au Royaume d'Eſpagne ſe rentent chaque annee en marauedis nonante trois millions, & chaque compte vaut vn million. Et en eſcus de douze reales chacun deux cens vingt ſept mil neuf cens quarante vn eſcu dix ſols & ſept deniers.

Les dixmes de la mer des marchandiſes, qui paſſent par la Caſtille venant de Biſcaye, & de la Prouince de Guipuzcoa, valent en marauedis par an ſeptante millions. En eſcus cent ſeptante vn mil cinq cens ſoixante, & huict eſcus dix-ſept ſols ſix deniers.

Les dixmes de la mer qui paſſent par le Royaume de Leon, valent chaque année en marauedis vn million, & en eſcus deux mil quatre cens cinquante eſcus, & cinquante neuf ſols.

Les dixmes de la mer de la principauté des Aſturies, valent chaque annee en marauedis trois cens ſeptante & huict millions: & en eſcus neuf cens vingt & ſix mil quatre cens & ſeptante eſcus trente cinq ſols & ſept deniers.

La rente de la Preuoſté de la ville de Bilbao, qui eſt des marchandiſes qui viennent par mer, valent quatre cens & nonante millions, & en eſcus douze cens mil neuf cens huictante eſcus, vingt-trois ſols quatre deniers.

La cité de Burgos, & ſa terre, payent de rentes, troiſieſme, & Alcaualas, chaque année en marauedis, dix-ſept millions, qui font en eſcus, quarante vn mil ſix cens trente trois eſcus, vingt ſols.

La, c'eſt à dire lieu de iuriſdiction, Merindad de Burgos, qu'on nomme le bureau, paye chaque annee en marauedis deux millions, ſoixante & ſix mil marauedis, qui font en eſcus cinq mil ſoixante & trois eſcus quarante cinq ſols & demy.

Le

Digitized by Google

Le mont d'Oca paye chaque annee trente quatre mil marauedis, qui ſont en eſcus huictante trois eſcus, vingt ſols.

La Merindad, qu'on nomme de la Rioja, paye en marauedis, trois millions, qui valent en eſcus ſept mil trois cens cinquante deux eſcus cinquante & ſix ſols.

La Merindad d'Ebro, paye deux millions de marauedis, qui valent en eſcus quatre mil neuf cens & vn eſcu cinquante cinq ſols.

La Merindad de l'autre coſté d'Ebro, vaut vn million quatre cens & deux mille marauedis, qui valent en eſcus, trois mil quatre cens trente cinq eſcus cinquante ſols.

La cité de Victoria, paye tous les ans deux cens ſoixante neuf mil marauedis, qui valent en eſcus, ſix cens cinquante neuf eſcus dix-ſept ſols & demy.

La Prouince de Guipuzcoa, paye vn million cent & huictante vn mil marauedis, qui ſont en eſcus, deux mil huict cens nonante quatre eſcus quatre ſols & ſix deniers.

Les mines de fer qui ſont en ladite Prouince, payent cent cinquante mil marauedis, qui valent en eſcus, trois cens ſoixante ſept eſcus trente huict ſols.

Les ſept Merindades de Caſtille la vieille, neuf cens quarante & deux mille marauedis, qui ſont en eſcus deux mil trois cens huict eſcus, quarante neuf ſols & demy.

La valle de Mena paye par an, deux cens vingt huict mil marauedis, qui ſont en eſcus, cinq cens cinquante huict eſcus quarante neuf ſols & demy.

La Prouince de la cité de Logrogno paye ſept millions, & ſept cens quarante ſix mil marauedis, qui valent en eſcus, dix-ſept cens cinquante ſix eſcus cinquante deux ſols.

La ville de Ianquas & ſa terre paye cinq cens quarante vn mil marauedis, qui font en eſcus mille trois cens vingt-cinq eſcus, cinquante ſept ſols & demy.

La cité de Sainct Dominique de la Calçada, quatre millions, huict cens & douze mil marauedis, qui valent en eſcus, neuf mil huict cens trois eſcus cinquante cinq ſ. 4. den.

La Merindad de la ville de Diego, paye vn million, & cinq cens quarante cinq mille marauedis, qui ſont en eſcus mil trois cens trente cinq eſcus quarante ſept ſols.

La Merindad de Can de Mugno, paye quatre millions ſix cens & douze mil marauedis, qui valent en eſcus, dix mil neuf cens & trois eſcus cinquante ſix ſols.

Le Merindad de Caſtro Xeris, pave huict millions quatre cens huictante cinq mil marauedis, qui ſont en eſcus, dix-neuf mil neuf cens & nonante quatre eſcus quarante 4. ſol.

Le Merindad de Ceriato, paye vn million neuf cens ſoixante & huict mille marauedis, qui ſont en eſcus, quatre mil huict cens & vingt-quatre eſcus douze ſols & demy.

La Merindad de Monçon, paye deux millions deux cens & ſeptante ſix mil marauedis, qui ſont en eſcus, cinq mille cinq cens & ſeptante huict eſcus vingt-cinq ſols & demy.

La cité de Palence, & la Prouince nommee de Campos, paye chaque annee ſeize millions neuf cens quarante huict mil marauedis, qui valent en eſcus, quarante & vn mil cinq cens trente neuf eſcus trente ſols.

La ville de Carrion paye chaque annee, quatre millions neuf cens quarante & huict mil marauedis, qui ſont en eſcus douze cens & vingt-ſept eſcus vingt-ſix ſols.

La Merindad de Carrion, paye deux millions neuf cens & dix mil marauedis, qui valent en eſcus, mil cent trente deux eſcus vingt & vn ſols.

Les lieux de Pierre d'Aluares de Vega, ſix cens cinquante huict mil marauedis, qui ſont en eſcus huict mil quatre cens quarante & vn eſcu dix ſols huict deniers.

La ville de Sahagun, paye deux millions cent vingt-cinq mil marauedis, qui valent quatre mil neuf cens deux eſcus cinquante trois ſols & deux deniers.

La Merindad de Pernia, paye cent ſeptante huict mille marauedis, qui font quatre cens trente ſix eſcus quinze ſols neuf deniers.

La Merindad de Campo, paye vn million ſept cens trente & vn mille marauedis, qui valent en eſcus quatre mil deux cens nonante & vn eſcu trois ſols.

La vallee de Miranda paye cinq cens cinquante ſept mil marauedis, qui font mil trois cens huictante vn eſcu cinquante & vn ſols.

Les quatre villes qu'on appelle de la coſte de la mer, payent trois millions ſix cens ſeize mil marauedis, qui valent en eſcus huict mil huict cens & ſoixante ſix eſcus trente cinq ſols.

La Principauté d'Aſturias, & la cité d'Ouiedo, douze millions trois cens quarante huict mil marauedis, qui ſont en eſcus trente mil deux cens & ſoixante quatre eſcus quarante 2. ſ.

La cité de Lugo paye quatre millions cent & trente ſept mil marauedis, qui ſont en eſcus dix mil cent & trente neuf eſcus quarante trois ſols.

La cité de Mondognedo, paye vn million ſept cens & trente deux mil marauedis, qui ſont en eſcus, quatre mil deux cens quarante cinq eſcus ſix ſols ſix deniers.

La cité d'Orenſe & ſon party, payent ſix millions cinq cens & huict mil marauedis, qui

Digitized by Google

ſont quinze mil neuf cens cinquante eſcus & cinquante neuf ſols.

La cité de Compoſtelle à Sainct Iacques, & les lieux de ſon Archeueſché, payent dix-huict millions deux cens & douze mil marauedis, qui valent quarante quatre mil ſix cens & vingt-huict eſcus cinquante cinq ſols.

La cité de Thuy & les lieux de ſon Eueſché, cinq millions huict cens & vingt ſept mil marauedis, qui valent quatorze mil deux cens huictante & vn eſcus cinquante ſols.

La ville de Ponfertada, paye vn million neuf cens ſeptante cinq mil marauedis, qui ſont quatre mille huict cens & quarante eſcus cinquante & vn ſol ſix deniers.

La cité de Leon & les lieux de ſon Eueſché & iuriſdiction, payent ſix millions trois cens cinquante mil marauedis, qui valent quatorze mil ſept cens & cinq eſcus cinquante 4. ſols.

Les lieux de la cité d'Aſtorga & ſon Eueſché, payent deux millions quatre cens cinquante mil marauedis, qui valent trois mil cinq cens & ſoixante ſix eſcus onze ſols.

Les lieux nommez de la Cauadiaz de Leon, & Aſtorga, payent ſept cens & nonante ſept mil marauedis, qui ſont mille neuf cens cinquante trois eſcus deux ſols.

Les Barrios enuiron de Salas, en la principauté d'Aſturias, payent chaque annee deux cens trente & vn mil marauedis, en eſcus, cinq cens ſoixante ſix eſcus dix ſols & quatre den.

La cité de Zamora & ſa iuriſdiction, quinze millions cinq & vingt-cinq mille marauedis, qui valent trente ſix mil ſept cens & ſoixante quatre eſcus quatre ſols & huict deniers.

La cité de Toro & ſon party, paye onze millions cent & douze mil marauedis, qui ſont en eſcus, vingt ſix mil neuf cens ſoixante eſcus quarante huict ſols.

La ville d'Vregna paye de troiſieſmes, ſoixante & deux mil marauedis, parce que la dixieſme eſt au Duc d'Oſſuno, & vaut cent & quarante deux eſcus neuf ſols ſix deniers.

La vallee de Garegna, paye de troiſieſmes & dixieſmes, deux millions trois cens trente cinq mil marauedis, qui valent cinq mil ſept cens dix-huict eſcus huict ſols quatre deniers.

La ville de Varacil de la Loma, paye deux cens cinquante mil marauedis, qui ſont ſix cens douze eſcus quarante cinq ſols.

La cité de Salamanque, & les lieux de ſes terres & iuriſdictions, payent vingt-quatre millions, trois cens mil marauedis, qui valent cinquante huict mille, huict cens, vingt-trois eſcus, trente deux ſols.

La cité de Rodriq & ſon party, payent quatorze millions, trois cens, & quarante cinq mil marauedis, qui ſont vingt-ſept mil huict cens, & ſix eſcus trois ſols.

Le party de Trigueros paye quatre cens, & dix-ſept mil marauedis, qui ſont mille, & vingt-deux eſcus, & trois ſols.

La ville d'Olmillo, paye quarante ſept mil marauedis, qui valent cent & quinze eſcus onze ſols.

La ville de Tordeſillas, & les lieux de ſon party, deux millions, ſix cens mil marauedis, qui valent en eſcus ſix mille trois cens ſeptante deux eſcus trente trois ſols, deux deniers.

La cité de Valladolid, ſon party, & iuriſdiction, vingt-neuf millions ſept cens, & trente mil marauedis, qui valent ſeptante vn mille, huictante eſcus cinquante cinq ſols.

La ville de Tordehumos, paye huict cens vingt-vn mil marauedis, qui ſont deux mille douze eſcus quinze ſols, & deux deniers.

La ville de Medina del Campo, & les lieux de ſon party, payent chaque annee trente vn million trois cens ſoixante & cinq mil marauedis, qui ſont en eſcus ſeptante cinq mil huict cens & vingt-trois eſcus trente quatre ſols.

La ville d'Olmedo, & les lieux de ſon party, deux millions, cent & quarante neuf mil marauedis, qui valent, cinq mil deux cens & ſoixante ſept eſcus dix ſols.

La ville de la Naua, & les ſept Egliſes, payent de troiſieſmes trois cens trente trois mil marauedis, parce que les dixieſmes ſont à Dom François de Fonſeca, qui valent en eſcus, huict cens dix ſept eſcus neuf ſols.

La ville de Madrigal, paye ſix cens huictante deux mil marauedis, qui ſont mille ſix cens ſeptante eſcus, deux ſols, ſix deniers.

La ville d'Areualo, & ſa iuriſdiction cinq millions trois cens dix mil marauedis, qui valent treize mille quatorze eſcus quatre ſols.

La cité d'Auila, ſon party & iuriſdiction dix-neuf millions, trois cens & ſoixante huict mil marauedis, qui valent quarante ſept mil quatre cens ſeptante eſcus trente 4. ſ. 6. deniers

La cité de Segouie, & ſa terre douze millions quatre cens & huictante mil marauedis, qui valent trente mille cinq cens, & huictante trois eſcus vingt ſols.

La ville d'Aranda de Duere, & ſa terre, trois millions, trois cens, & cinquante mil marauedis, qui valent neuf mille huict cens ſoixante ſept eſcus ving-ſept ſols huict deniers.

Digitized by Googl

La ville de Roa paye chaque annee vn million, cinq cens dix-huict mille marauedis, qui font mille ſept cens & vingt eſcus cinquante quatre ſols deux deniers.

La ville de Gomiel de Yſan paye de troiſieſmes cent & cinquante quatre mil marauedis, parce que le dixieſme appartient au Duc d'Oſſune, qui font trois cens ſeptante ſept eſcus vingt ſept ſols.

La ville de Sepulueda & les lieux de ſon party trois millions cinquante quatre mille marauedis, qui font ſept mille quatre cens & huictante deux eſcus cinquante ſix ſols.

La cité de Sorie, & ſon party, dix millions deux cens & huictante deux mille marauedis, qui valent vingt cinq mille deux cens eſcus cinquante neuf ſols ſix deniers.

Les lieux de la cité d'Oſſuna, & ſon Eueſché quatre millions de marauedis, qui valent neuf mille huict cens & trois eſcus cinquante ſix ſols.

La ville d'Agreda, & Caracena, & ſon party deux millions huictante, & trois mille marauedis, quiſont cinq mille cent & cinq eſcus vingt-quatre ſols.

La ville de Molina, & ſa terre cinq millions ſept cens, & nonante vn mille marauedis, qui valent quatorze mille cent, & nonante trois eſcus vingt-huict ſols.

La cité de Ciguença, & ſon party trois millions ſix cens ſoixante deux mille marauedis, qui font huict mille neuf cens ſeptante cinq eſcus trente ſols.

La cité de Cuença, ſon party & ſa terre vingt-quatre millions ſix cens quarante cinq mil marauedis, qui valent ſoixante mille quatre cens & ſept eſcus vingt cinq ſols.

La cité de Huete, & ſon party dix-ſept millions neuf cens & ſix mille marauedis, qui ſont quarante trois mille neuf cens & onze eſcus quarante & huict ſols.

La ville de Villarejot de Fuentes paye deux millions cinq cens & dix-ſept mille marauedis, qui valent ſix mille cent & ſoixante neuf eſcus ſept ſols.

La Prouince nommee le Marquiſat de Villena paye trente & vn million cent & mille marauedis, qui font ſeptante ſix mille cent & trente ſept eſcus quinze ſols ſept deniers.

La ville de Belmonte paye de troiſieſmes quatre cens, & ſeptante ſix mille marauedis, parce que les dixieſmes appartiennent au Marquis de Villena, & valent en eſcus mille cent & ſoixante ſix eſcus quatre ſols.

La cité de Murcia, ſon party & iuriſdiction, quatorze millions huict cens & vingt mille marauedis, qui valent trente ſix mille trois cens & vingt-trois eſcus trente deux ſols.

La cité de Lorca, ſa terre & ſon party paye cinq millions de marauedis, qui font douze mille deux cens cinquante quatre eſcus cinquante cinq ſols.

La ville d'Alcarez, ſa terre & ſon party paye ſeize millions neuf cens huictante quatre mille marauedis, qui ſont quarante vn mille ſix cens & vingt ſept eſcus vingt-huict ſols.

La ville de Segura de la Sierra, ſes montagnes d'alentour & la terre, onze millions nonante & vn mil marauedis, qui valent vingt ſept mille cent & huictante trois eſcus cinquante ſols ſix deniers.

Villeneufue de los infantes & ſa Prouince, payent huict millions ſix cens ſoixante quatre mil marauedis, qui valent vingt & vn mil deux cens trente cinq eſcus dix-ſept ſols.

La ville d'Ocagna, & la prouince nommee Caſtille, vingt-trois millions trois cens dix mil marauedis, qui valent cinquante ſix mil quatre cens & trente deux eſcus onze ſols.

La cité de Guadalajara & ſon party, onze millions ſoixante quatre mil marauedis, qui valent vingt-ſept mil cent & dix-ſept eſcus quarante ſols.

Les villes du Prox & Pozo, payent cent ſoixante mil marauedis, qui valent ſept cens & cinq eſcus quatre ſols.

La ville d'Almonacid, & la Prouince de Zorita, vn million cent & huictante huict mil marauedis, qui valent deux mille neuf cens onze eſcus cinquante ſix ſols.

Les villes de Veuga, Talamenque, & Tordelaguna & ſa iuriſdiction, payent dix-huict millions deux cens cinquante mil marauedis, qui valent quarante mil ſept cens trente eſcus vingt-deux ſols ſix deniers.

La ville de Yepes paye quatre millions & vingt-trois mil marauedis, qui ſont cent & trois eſcus quarante & vn ſols.

La ville d'Alcala de Henarez, & les lieux de ſa iuriſdiction, payent auec la ville de Bribueda, ſeize millions deux cens cinquante mil marauedis, qui valent trente neuf mil huict cens vingt-huict eſcus vingt neuf ſols ſix deniers.

La ville de Madrid & ſon party, payent vingt-trois millions ſix cens quarante cinq mil marauedis, qui valent en eſcus cinquante ſept mil neuf cens quarante ſept eſcus trente ſix ſols deux deniers.

Digitized by Google

La Comté de Pugno en Roſtro, paye vn million deux cens ſoixante mil marauedis, qui valent trois mil huictante huict eſcus quatorze ſols quatre deniers.

Les villes de Cubas, & Grignon, payent de troiſieſmes, cent vingt-ſept mil marauedis, parce que les dixieſmes appartiennẽt à Dom Alonſe de Mendoça, qui valent deux cens huictante neuf eſcus trente ſix ſols huict deniers.

La ville de Galapahar, paye de troiſieſmes, cent ſoixante mil marauedis, parce que les dixieſmes appartiennent au Duc de l'Iſantaſco, qui valent trois cens nonante deux eſcus neuf ſols.

La ville d'Illeſcas & ſon party, deux millions deux cens nonante ſept mil marauedis, qui valent, cinq mil ſix cens & vingt-neuf eſcus cinquante quatre ſols.

La cité de Tolede & ſon party, payent ſeptante trois millions, qui font cent ſeptante ſix mil cent & ſoixante neuf eſcus trente ſept ſols.

Les rentes qu'on nomme le ſeruice de Montadgo, valent dix-neuf millions cinq cens & mil trois marauedis, qui font quarante ſix mil ſept cens trois eſcus quarante ſols.

Les lieux du Prieuré de S. Iean, ſept millions cinquante cinq mil marauedis, qui ſont dix-ſept mil deux cens nonante & vn eſcu quarante ſols.

La ville d'Almagro & ſa Prouince, ſept millions cinquante cinq mil marauedis, qui font dix-ſept mil deux cens nonante & vn eſcu quarante ſols.

La Maiſtriſe de Calatraua, paye trois millions quatre cens trente huict mil marauedis, qui font huict mil quatre cens vingt ſept eſcus & huict ſols.

La ville de Cuidad Real paye quatre millions cent cinquante mil marauedis, qui valent mil cent ſeptante & vn eſcu cinquante quatre ſols.

Les lieux qui ſont compris en l'Archidiaconal de Talauera de la Royne, quatorze millions trois cens vingt-ſix mille marauedis, qui valent mil cent douze eſcus quarante cinq ſols.

La cité de Plaiſance & les lieux de ſon Archidiaconal, payent dix-huict millions quatre cens ſoixante eſcus & dix-huict mil marauedis, qui ſont quarante cinq mil deux cens quatre vingt neuf eſcus douze ſols.

La cité de Truxillo & ſon party, douze millions deux cens vingt-quatre mil marauedis, qui valent vingt-neuf mil neuf cens ſoixante eſcus quarante ſept ſols ſix deniers.

La ville de Caceres & ſon party, payent ſept millions huict cens cinquante mil marauedis, qui valent dix-neuf mil deux cens quarante neuf eſcus douze ſols.

La cité de Badajoz & ſon party, neuf millions ſeptante & vn mil marauedis, qui valent vingt-quatre mil quatre cens trente huict eſcus quarante trois ſols.

La ville d'Alcantara & ſon party, auec ſa prouince, neuf millions quatre cens & trois mil marauedis, qui valent vingt-trois mil quarante quatre eſcus trente trois ſols ſix deniers.

Le dixieſme des herbes de l'ordre de Calatraua, pour nourrir les cheuaux, trois millions quatre cens huictante & vn mil marauedis, qui valent huict mil deux cens huictante cinq eſcus quarante cinq ſols.

Ces herbes ſe donnent aux cheuaux de prix au mois de Mars, & ſont de la veſſe & de l'orge verd, qu'on appelle en Eſpagne, *Alfalfa* & *Alcacel*.

La Prouince de la Serena, paye ſept millions cinq cens ſeptante mil marauedis, qui valent dix-huict mil cinq cens cinquante trois eſcus cinquante cinq ſols.

La cité de Merida & ſon party, vingt & vn million deux cens trente quatre mil marauedis, qui font cinquante deux mil quarante quatre eſcus ſept ſols.

La ville de la Fuente le Maiſtre & ſon party, ſix millions neuf cens ſoixante & treize mil marauedis, qui valent dix-ſept mil quatre vingts dix eſcus quarante & vn ſol.

La ville de Guadal canal, & ſon party trois millions trois cens & cinq mille marauedis, qui valent huict mille cent eſcus trente trois ſols.

La cité de Xecez de Badajoz ſept millions cinq mille marauedis, qui font dix-ſept mille quatre cens & ſoixante vn eſcu, cinquante huict ſols.

La cité de Seuille ſon party & ſa terre cent & huictante deux millions trois cens huictante ſept mille marauedis, qui font quatre cens quarante vn mille ſix cens quarante ſept eſcus ſix ſols.

Toute la rente de la Seigneurie de Seuille, deux millions, qui font quatre mil neuf cens, & vn eſcu cinquante huict ſols.

La ville de Palma, & Gelues payent de troiſieſmes pour annee deux cens trente huict mille marauedis, parce que les dixieſmes appartiennent au Comté de Palme, & Gelues, qui valent cinq cens huictante trois eſcus vingt ſols.

Digitized by Google

Les villes de Teba,& Ardales, payent de troiſieſme chaque annee cinq cens & huictante vn mille marauedis, parce que les dixieſmes appartiennent au Marquis d'Ardales, qui valent mille quatre cens & vingt-quatre eſcus vn ſol trois deniers.

La ville de Llerena & ſon party payent de troiſieſmes, & dixieſmes chaque annee trois millions, & cent & vingt-cinq mille marauedis, qui ſont ſept mille ſix cens & cinquante neuf eſcus dix neuf ſols.

La cité de Cadiz paye huict millions quatre cens quarante & deux mille marauedis, qui valent vingt mille ſix cens & nonante vn eſcu dix ſols.

La rente de la Vicomté de la cité de Cadiz, trois millions, trente huict mil marauedis, qui valent ſept mille quatre cens, & quarante ſix eſcus cinq ſols.

La cité de Gibaltar, paye vn million, cinq cens mille marauedis qui font trois mil ſix cens & ſeptante ſix eſcus vingt huict ſols trois deniers.

La cité de la frontiere & ſon party, vingt & vn million cent cinquante mil marauedis, qui valent cinquante & vn mil huict cens trente huict eſcus trois ſols ſix deniers.

La ville de Carmona & ſon party, neuf millions quatre cens & cinquante mil marauedis, qui valent vingt-trois mil cent ſoixante & vn eſcu quatre ſols ſix deniers.

Les villes de Lora & Setafilla, ſix cens huictante mil marauedis, qui font mil ſix cens & ſoixante ſix eſcus quatre ſols.

La cité d'Ecija & ſes fauxbourgs quinze millions cinq cens mil marauedis, qui valent trente ſept mil neuf cens nonante eſcus onze ſols ſix deniers.

La Cité de Cordoüe & ſon party, huict millions neuf cens nonante huict mil marauedis, qui valent vingt deux mil cinquante trois eſcus cinquante trois ſols deux deniers.

L'enclos des lieux Royaux de Cordoüe, payent chaque annee, dixſept millions ſoixante deux mil marauedis, qui font quarante & vn mil huict cens dixhuict eſcus trente huict ſols deniers.

La cité d'Anduxar & ſon party quatre millions huict cens mil marauedis, qui valent onze mil ſept cens & ſoixante quatre eſcus trente ſols ſix deniers.

La cité d'Erbeda & ſon party, payent onze millions ſix cens quarante mil marauedis, qui font vingt-huict mil cinq cens trente & vn eſcu cinquante ſols dix deniers.

La cité de Baeça & ſon party, dix-ſept millions trois cens & ſeize mil marauedis, qui font trente neuf mil neuf cens nonante eſcus douze ſols huict deniers.

La ville de Queſada paye chaque annee vn million quatre cens dix huict mil marauedis, qui font trois mil quatre cens ſeptante cinq eſcus vingt-neuf ſols ſept deniers.

La Lieutenance de Caçorla, paye ſix millions huict cens huictante huict mil marauedis, qui valent ſeize mil huict cens huictante deux eſcus vingt & vn ſol trois deniers.

La Comté de Sainct Eſtienne, paye vn million trois cens quarante mil marauedis, qui font trois mil deux cens huictante quatre eſcus dix-neuf ſols.

La ville de Martos & ſon party, payent onze millions quatre cens trente ſix mil marauedis, qui font vingt-huict mil vingt-neuf eſcus & quatre ſols.

La cité de Iaen & ſon party, payent quinze millions neuf cens vingt-ſix mil marauedis, qui valent trente neuf mil trente quatre eſcus dix-neuf ſols ſix deniers.

La cité de Grenade, ſa terre & ſon party, payent chaque annee, quarante deux millions neuf cens neuf mil marauedis, qui font cent & quatre mil nonante trois eſcus 8. ſ. 6. deniers.

Les ſoyes qui ſe font à Grenade, valent au Roy chaque annee, vingt-deux millions de marauedis, qui font 53921. eſcu cinquante quatre ſols. Ie ne ſçay ſi à preſent le profit en eſt auſſi grand; car bien que i'aye taſché de le ſçauoir, ie n'ay peu, à cauſe de la diuerſité des nourriſſons, depuis que les Mores furent generalement dechaſſés en l'an 1610. comme i'ay dit en ce liure.

La rente nommée Guelayabizes de Grenade, vaut deux millions ſept cens huictante mil marauedis, qui font quatre mil neuf cens & deux eſcus quarante quatre ſols.

Les cités de Loxa,& Alhama, payent trois millions ſix cens cinquante mil marauedis, qui font huict mil neuf cens quarante ſix eſcus cinq ſols.

La cité de Baça & ſon party, dix millions ſix cens vingt ſix mil marauedis, qui font vingt ſix mil quarante quatre eſcus trente huict ſols.

La cité de Gadiz,& les monts des enuirons, ſix millions trois cens nonante cinq mil marauedis, qui valent quinze mil ſix cens ſeptante quatre eſcus vn ſol.

La cité d'Almerie, paye trois millions huictante mil marauedis, qui valent ſept mil cinq cens quarante neuf eſcus vn ſol ſix deniers.

Les villes d'Almugneçar,& Salobregna, payent deux millions ſix cens quarante trois mil marauedis, qui font ſix mil quatre cens ſeptante & ſept eſcus cinquãte ſix ſols 5. deniers.

Digitized by Google

La cité de Malaga & ſon party, ſeize millions deux cens & ſoixante neuf mille marauedis, qui font trente neuf mil huict cens ſeptante cinq eſcus quinze ſols.

La cité de Velez Malaga, paye trois millions cinq cens vingt neuf mil marauedis, qui valent huict mil ſix cens quarante & neuf eſcus trente & vn ſol.

La ville de Pulchegna, quatre cens & dix mille marauedis, qui font mil quatre eſcus cinquante quatre ſols.

La cité de Ronda & ſa terre, payent cinq millions trois cens trente quatre mil marauedis, qui font treize mil ſeptante trois eſcus trente deux ſols ſix deniers.

Les Iſles de Canarie, quatre millions huict cens trente mil marauedis, qui ſont onze mil quatre eſcus cinquante cinq ſols.

L'Iſle de Tenerife, trois millions de marauedis, qui font ſept mil trois cens cinquante deux eſcus cinquante ſept ſols.

L'Iſle de la Palme, deux millions quatre cens mil marauedis, qui font cinq mil huict cens huictante deux eſcus vingt deux ſols.

Le ſeruice ordinaire que les Royaumes de Caſtille payent, vaut chaque année cent & quatre millions trois cens & cinquante mille marauedis, qui valent deux cens & cent cinquante deux mille cinq cens & vingt & vn eſcu cinquante deux ſols quatre deniers.

Le droict des ports du Royaume de Valence, Aragon, & Nauarre, valent quarante neuf millions trente cinq mil marauedis, qui font cent & vingt-neuf mille cent & cinq eſcus cinquante ſols.

Les droicts des ports du Royaume de Portugal trente & quatre millions cinquante mille marauedis, qui ſont huictante deux mille ſix cens trente ſept eſcus quinze ſols ſix deniers.

Les rentes des laines, & droicts qu'on paye pour les tirer hors des Royaumes, valent cinquante trois millions cinq cens & huictante ſix mil marauedis, qui ſont cent & trente mille deux cens & ſoixante deux eſcus, ſeize ſols ſix deniers.

La grande Dohanne de Seuille, vaut cent & cinquante quatre millions trois cens & dix neuf mille marauedis, qui ſont trois cens ſeptante deux mille cinq cens & vingt-huict eſcus cinquante ſept ſols.

La Dohanne des Indes, vaut chaque annee ſoixante & ſept millions de marauedis, qui font cent ſoixante deux mille ſoixante & trois eſcus, quarante cinq ſols.

La rente nommée la Seigneurie des maiſons de la monnoye de ces Royaumes, vaut vingt deux millions de marauedis, qui valent cinquante & ſix mille trois cens & ſeptante deux eſcus trente trois ſols.

Le Roy donne à rente aux Banquiers les droits des Commanderies de S. Iacques, Calatraue, & d'Alcantara à nonante huict millions de marauedis, qui ſont deux cens trente huict mille quarante ſept eſcus huict ſols.

Il donne pareillement à rente les herbes qui ſe cueillent au terroir deſdites Commanderies à trente ſept millions cinq cens mille marauedis, qui ſont nonante mille huict cens & trente cinq eſcus cinquante ſix ſols.

La mine de l'argent vif, nommée Almedan, vaut chaque annee ſeptante cinq millions de marauedis, qui font cent & huictante vn mil ſix cens ſeptante deux eſcus trente cinq ſols.

La Saincte Croiſade, oſtés les deſpens, vaut chaque annee deux cens millions de marauedis, qui font quatre cens & nonante mille cent & nonãte ſix eſcus quatre ſols quatre deniers.

Le ſubſide vaut chaque année à ſa Majeſté ſoixante cinq millions de marauedis, qui font cent cinquante neuf mille trois cens & treize eſcus, quarante trois ſols.

Les Egliſes, & Eueſchés de ces Royaumes ſe rentent tous les ans cent & dix millions de marauedis, qui font deux cens ſoixante neuf mille ſix cens & ſept eſcus cinquante ſols, & ſept deniers.

Le ſeruice de ces Royaumes vaut tous les ans à ſa Majeſté ſept millions ſeptante & ſix mille marauedis, qui font dix-ſept mille trois cens, & trente trois eſcus vingt ſols & deux demers.

La rente de la monnoye foraine vaut ſeize mille trois cens huictante ſept eſcus quinze ſols & cinq demers.

Tout ce qui vient tous les ans des Indes vaut trois cens millions de marauedis, qui font ſept cens trente cinq mil deux cens nonante quatre eſcus ſept ſols.

Le Royaume de Nauarre, vaut tous les ans trente cinq millions, & huict cens mille marauedis, qui font huictante cinq mille ſept cens huictante quatre eſcus dix-neuf ſols.

Les Royaumes de Valence, d'Aragon, & de Catalogne valent ſeptante cinq millions, qui font cent huictante trois mille huict cens vingt-trois eſcus trente deux ſols.

Digitized by Google

Ce qui ſe retire des Iſles de Sardeigne, Majorque, & Minorque, eſt employé à la garde & deffence deſdites Iſles.

Le Royaume de Sicile rend tous les ans en rentes, compris tout ce qu'il vaut, huict cens ſeptante cinq millions, qui valent deux millions cent quarante quatre mil ſix cens & ſept eſcus cinquante ſols & ſept deniers.

Les rentes du Royaume de Naples, enſemble la Poüille & la Calabre, valent quatre cens cinquante millions de marauedis, qui font vn million cent & deux mil neuf cens quarante & vn eſcu dix ſols & ſept deniers.

L'Eſtat de Milan vaut de rente tous les ans, trois cens millions de marauedis, qui font ſept cens trente cinq mil deux cens nonante trois eſcus vingt deux ſols.

Les Eſtats de Flandres & Bourgogne, valent ſept cens millions de marauedis, mais il ne ſont à preſent au Roy d'Eſpagne, attendu qu'ils ont eſté donnez pour le douaire de Madame l'Infante Eliſabeth Clara Eugenia, lors qu'elle eſpouſa Albert paravant Cardinal, en l'an mil cinq cens nonante huict.

Les rentes des cartes, valent tous les ans, vingt millions de marauedis, qui font quarante ſix mil trois cens vingt trois eſcus trente trois ſols.

Les rentes des ſarges drappees qui entrent de Florence en ces Royaumes, valent dix millions de marauedis, qui font vingt quatre mil cinq cens & neuf eſcus quarante ſols.

Toutes les parties de marauedis reduites en Ducats d'Eſpagne, ſe montent à la ſomme de treize millions quarante huict mil ducats, qui font en eſcus la ſomme totale, douze millions cent nonante ſix mil ſix cens ſoixante & ſix eſcus quarante ſols.

Il faut comprendre en ce compte la Cité de Saldagna, que nous auons cy deuant oubliee, laquelle paye vn million & treize mil marauedis, qui font en eſcus deux mil quatre cens huictante deux eſcus cinquante & vn ſol.

BANNISSEMENT DES MORISQVES HORS d'Eſpagne en l'annee mil ſix cens dix.

DE ſ le commencement de l'annee 1610. Philippes troiſieſme de ce nom, Roy des Eſpagnes, en fit bannir & chaſſer tous les nouueaux Chreſtiens Moriſques, qui ſe trouuerent eſtre au nombre de neuf cens mille perſonnes. Auant que de rapporter la teneur de ſon Edit, & comme il fut executé, voyons d'où & quand ſont venus les Maures en Eſpagne, pour mieux donner à entendre quelles gens eſtoient ces Moriſques, & l'occaſion pourquoy ce Roy les en a fait mettre du tout dehors.

Pluſieurs Hiſtoriens ont eſcrit la vie de Mahomet, leſquels s'accordent tous, qu'eſtant iſſu de pauures gens, ſon pere de Religion Payenne, & ſa mere Iuifue, il fit toutesfois accroire qu'il eſtoit vn Prophete. Par l'aduis d'vn Sergius Moine & Arrien, il forma vne Religion nouuelle tiree du Iudaiſme & de l'Arrianiſme, laquelle ayant clandeſtinement ſemee & publiee, il attira à ſa ſuite vn grand nombre de peuple d'Arabie, & ſe rendit l'an 617. Duc & Prince de tous les Arabes & Sarazins.

Les Caliphes des Arabes, c'eſt à dire les ſucceſſeurs de ce Mahomet, ſe firent ſi puiſſans eſtabliſſant ceſte nouuelle Religion par leurs armes, que quatre vingts dix ans apres ſa mort, le Caliphe Vlit fut paiſible poſſeſſeur & Empereur de tous les païs qui ſont en la coſte Septentrionale d'Afrique, de la Paleſtine, Syrie, Arabie, & Perſe; bref de toute ceſte grande longueur de païs qui eſt depuis le mont Atlas en l'vne des extremitez Occidentales d'Afrique, iuſques au fleuue Indus en l'autre extremité Orientale d'Aſie.

Durant l'Empire de cét Vlit, ſçauoir l'an 713 les paillardiſes, vices & cruautez des derniers Roys Gots en Eſpagne, ouurirent la porte aux Arabes, Sarrazins & Maures, pour entrer en l'Europe par le deſtroit de Gibraltar, & conqueſter l'Eſpagne, où ils y firent mourir en cinq ans ſept cens mil Chreſtiens, la peuplerent preſque de Maures, exterminant du tout la Monarchie des Gots, qui autresfois auoit foulé aux pieds l'Empire Romain & ruiné Rome & l'Italie.

Tous les Hiſtoriens François rapportent auſſi qu'en l'an 725. ſous la conduite d'Abderamen Lieutenant general en Eſpagne du Caliphe Gizit ſucceſſeur d'Vlit, quatre cents mille Arabes, Sarrazins & Maures, paſſerent les monts Pyrenees, & qu'eſtãs entrez iuſques à cinq lieuës de Tours au milieu de la France ils furent tous mis au fil de l'épée par Charles Martel Maire du Palais du Roy Thierry. Et que cinq ans apres le Roy Amorrhee voulant ſecourir des Sarrazins (que ce Martel auoit aſſiegez encor dans Narbonne) fut tué & par luy deffait en la bataille de Poitiers au pied des monts Pyrenees: ce qui depuis arreſta ces infide-

Digitized by Google

les d'entrer plus auant en Europe : & donna le moyen & la commodité aux pauures Chreſtiens Eſpagnols (qui n'auoyent voulu ſubir au joug de ces Mahometans, & qui s'eſtoyent garentis de leurs armes dans les monts d'Aſture, de Biſcaye & és Pyrenees) d'eſtablir aſſeurément les Royaumes de Sobrabre & d'Ouiedo.

Le naturel de la nation des Arabes, eſt (comme teſtifient pluſieurs bons autheurs) d'eſtre ennemy du repos, ambitieux, entreprenant, & de ne ſe pouuoir tenir en vn ordre. Auſſi peu apres en Aſie ils firent deux Caliphes, l'vn en Perſe, & l'autre en Damas : & en ſuite par leurs diuiſions l'Empire des Turcs ayant pris naiſſance, ceſte grandeur où la nation des Arabes s'eſtoit eſleuee, fut du tout effacee de l'Aſie.

En Afrique les Miralmumins Arabes s'y eſtans faits ſouuerains, refuſerent de recognoiſtre les Caliphes d'Aſie. Et en quarante trois ans que l'Eſpagne fut ſucceſſiuement gouuernee par vingt Lieutenans des Caliphes ou des Miralmumins, vn Maure appellé Abderamen tua Ioſeph dernier Lieutenant general en Eſpagne des Miralmumins d'Afrique, & ſe declara Roy de Cordouë, où il eſtablit vne Monarchie laquelle a duré ſous vingt Rois. 257. ans.

Cependant que l'Eſpagne eſtoit gouuernee par les Lieutenants des Caliphes, ou Miralmumins, les Rois Chreſtiens de Sobrabre & d'Ouiedo n'eſtendirent gueres leurs limites hors de leurs montagnes. Et meſmes au commencement du regne des Rois de Cordoue, Abderamen (qui eſtoit ſi puiſſant qu'il auoit en ſes guerres ordinaires trente mille cheuaux & deux cents mille hommes de pied) contraignit les Chreſtiens de ſe retirer en leurs premieres demeures : Mais par ſucceſſion de temps, les diuiſions, confuſions & guerres ciuiles entre les Maures, firent que d'vn coſté les Roys de Sobrabre ſe rendirent maiſtres des païs entre l'Ebre & les Pyrenees, ſe faiſans nommer Roys de Nauarre & Comtes d'Aragon; & de l'autre les Roys d'Ouiedo s'emparerent de tout ce qui eſt entre le fleuue Duero & l'Ocean Cantabrique ou Septentrional, (c'eſt à dire) de la Biſcaye, Leon, des Aſtures & de Galice, s'eſtendans meſmes outre le Duero en vne partie de Caſtille la vieille; ce qui leur fit laiſſer le tiltre de Roys d'Ouiedo, & prendre celuy de Roys de Leon. Pour vn temps ils retindrent ſous leur ſouuerayneté la Caſtille qu'ils faiſoient regir par Iuges & Comtes, mais l'an 910. Dom Fernand Gonçales du conſentement des Roys de Leon en prit le tiltre de Comte Souuerain. Voila quel fut l'Eſtat des Chreſtiens en Eſpagne pendant que les Roys Maures tenoint leur ſiege à Cordouë, iuſques en l'an 1014.

Depuis, les guerres ciuiles & diuiſions s'augmentans entre ces infideles, les Roys Chreſtiens qui veilloient touſiours pour les ruiner, leur enleuerent Tolede, l'an 1083. Sarragoſſe l'an 1118. & Cordouë l'an 1147. Ces pertes notables firent que pluſieurs Roitelets Maures s'eſleuerent en Eſpagne chacun ſe diſant Roy de ſon gouuernement, les vns libres, & les autres tenans des Roys de Maroc & de Fez : iuſques en l'an 1236. que le Maure Mahumet Aben-Alhamar ſe fit premier Roy de Grenade, & ſouuerain des Maures en Eſpagne.

Auſſi pendant ces diuiſions qui durerent plus de deux cents ans, D. Sancho le Grand Roy de Nauarre, erigea l'an 1034. les Comtez de Caſtille & d'Aragon en Royaumes. De celuy de Caſtille, il en pourueut ſon ſecond fils D. Fernand : Et de l'Aragon, D. Ramir ſon baſtard en fut le premier Roy.

L'an 1090. D. Alfonſe ſixieſme, Roy de Leon & de Caſtille, ayant donné le païs de Portugal (conqueſté ſur les Maures) en mariage à ſa fille Thereſe auec Henry de Lorraine; leur fils Alfonſe Henriques prit le tiltre de Roy de Portugal l'an 1112. Voila l'origine de tous les Royaumes Chreſtiens qui s'eſleuerent en Eſpagne ſur les ruines des Maures.

Les Roys de Caſtille dõc deuenus les plus proches voiſins des Roys de Grenade, leur firent auſſi plus ordinairemẽt la guerre, toutefois les Roys d'Aragõ ſe rẽdirent maiſtres de Valence l'an 1138. & ceux de Caſtille prirent l'an 1248. à compoſition Seuille: & l'an 1257. Murcie, les Algarbes & pluſieurs places que tenoient les Roytelets Maures, qui ne vouloient obeïr aux Roys de Grenade. Ces redditions ſe firent à condition de leur aſſigner autres terres & biens pour viure en liberté de leur Religion, ſous leur domination.

Or ainſi que Muſa premier Lieutenant General des Caliphes en Eſpagne (pour ne la rendre deſerte apres leur conqueſte) de peur de n'en retirer aucun tribut, y laiſſa demeurer les reſtes des Chreſtiens (qu'il voulut eſtre nommez de ſon nom Muſarabes) & viure en la liberté de leur Religion, auec beaucoup d'autres priuileges : De meſmes les Roys Chreſtiens en Eſpagne, apres auoir conqueſté quelques villes ſur les Maures, les y laiſſoient viure à la Mahometane.

La guerre n'eſtoit pas continuellement entre les Chreſtiens & les Maures : il ſe faiſoit entr'eux des Edits de Paix, à la rupture deſquels les Chreſtiens craignans la trahiſon des Maures qui demeuroient parmy eux, les faiſoient ſortir hors des villes, s'ils ne ſe faiſoient baptiſer.

ſer. Ceux qui aymoient mieux le lieu de leur naiſſance que leur Religion, eſtoient baptiſez: Et ce ſont ceux-là & leurs enfans que depuis on a appellez Moriſques ou nouueaux Chreſtiens en Eſpagne, à la diſtinction des Muſarabes, appellez Vieux Chreſtiens, qui ſe retrouuoient encor dans les places que l'on reprenoit ſur les Maures. Il ſe lit auſſi dans les Hiſtoires d'Eſpagne, que les Maures en ces renouuellemens de guerres ont tué & pillé les vieux Chreſtiens qui eſtoient parmy eux: & que les vieux Chreſtiens en ont depuis fait le meſme des Maures & des nouueaux Chreſtiens.

Or la Monarchie des Maures, en Grenade a duré ſous 22. Roys 264. ans iuſques en l'an 1492. que les Roys d'Aragon & Caſtille Dom Ferdinand & Iſabelle contraignirent le Roy Mahomet le Petit de quitter le tiltre de Roy, & de leur remettre la ville de Grenade, & la grande fortereſſe d'Alhambra en leur puiſſance, à condition de luy donner honneſte entretenement pour viure, & le laiſſer joüyr & ſes ſucceſſeurs de l'appanage dont il joüyſſoit du viuant du dernier Roy de Grenade ſon pere: plus, que tous les Maures viuroiét en liberté de leur Religion & ceremonies en l'Eſpagne: & que ceux qui ſe retiroient en Afrique ne laiſſeroient de joüyr du fruict de leurs immeubles, & les pourroient vendre ſi bon leur ſembloit. Ainſi les diuerſes Royautez d'Arabes & Maures en Eſpagne finirent, apres y auoir duré 781. ans.

Ces Roys Dom Ferdinand d'Aragon, & D. Iſabelle de Caſtille ſont les premiers autheurs de ceſte grande Monarchie d'Eſpagne telle qu'elle eſt à preſent: car ayans vny leurs Royaumes d'Aragon, de Caſtille & de Leon l'an 1479. conqueſté celuy de Grenade l'an 1492. enuahy & vſurpé celuy de Nauarre l'an 1512. ils ſe rendirent ſouuerains de toute l'Eſpagne, excepté de Portugal (que Philippes II. a depuis reüny à la Caſtille, apres la mort de D. Henry de Portugal.) Hors de l'Eſpagne ils tenoient en Italie, Naples & la Sicile: Colomb leur decouurit les Indes Occidentales: & puis ils ſe rendirent ſouuerains de pluſieurs Iſles aux coſtes d'Afrique.

A ce Roy D. Ferdinand, le Pape Iules II. donna le tiltre de Catholique, que ſes ſucceſſeurs ont depuis touſiours auſſi pris, & ce pour auoir eſtably l'Inquiſition en Eſpagne contre les Iuifs & les Maures Mahometans, (qui a depuis eſté auſſi employée contre ceux qui ſentoient mal en la foy.)

Au meſme temps de l'eſtabliſſement de l'Inquiſition, qui fut enuiron l'an 1493. il fit par autre Edit bannir de ſes païs tous les Iuifs & Maures qui ne voudroyent ſe faire baptiſer. De cét Edit pluſieurs en ont eſcrit diuerſement: les vns aſſeurans qu'il a eſté fait d'vn bon zele; & les autres, pour confiſquer tant de richeſſes que les Iuifs & Maures auoient en Eſpagne. Et meſmes aucuns ont dit, que ceſte ordonnance auoit eſté belle en apparence, mais de perilleuſe conſequence; car les Iuifs qui ne voulurent y obeïr, ſe retirerent au nombre de cent mille ſur les terres du Turc, où ils apporterent l'inuention des canons & de la poudre: & ceux qui ſe firent baptiſer, s'allierent depuis auec les nobles familles d'Eſpagne qu'ils contaminerent de ſang & de creance. Et pour les Maures Mahumetans, ils reprirent derechef les armes, deffirent & tuerent D. Alfonſe d'Aguillar enuoyé contre eux: mais en fin l'an 1501. le Roy D. Ferdinand leur permit de ſe retirer en Afrique: & vendre leurs biens. Ainſi les Iuifs & Maures Mahumetans furent depaïſez du tout d'Eſpagne; Et de toute la race des Maures n'y demeura que les Moriſques ou nouueaux Chreſtiens, qui en ont eſté chaſſez en ceſte annee par le Roy Philippes III. Voicy la teneur de ſon Edit, par où ſe cognoiſtra mieux l'occaſion qui l'a meu à ce faire, que ce que i'en pourrois mettre par extraict.

Le Roy. Parce que la raiſon oblige en conſcience le bon & Chreſtien gouuernement d'expeller & chaſſer de tous Royaumes & Republiques les choſes qui y cauſent ſcandale, & portent dommage aux bons ſubiects, & danger à l'Eſtat, & ſur tout qui offenſent Dieu noſtre Seigneur, & ſont preiudiciables à ſon ſeruice: A ceſte cauſe, l'experience ayant monſtré que la reſidence des nouueaux Chreſtiens les Moriſques & leur demeure aux Royaumes de Grenade, Murcie, & Andalouſie, a cauſé tous ces inconueniens: parce qu'outre la façon de proceder de ceux qui s'accorderent en la ſouſleuation dudit Royaume de Grenade, laquelle commença par atroces, meurtres & tueries, de tous les Preſtres & Chreſtiens vieux qu'ils peurent attraper de ceux qui viuoient parmy eux, appellant le Turc à leur ſecours & ayde: & les ayant tirez dudit Royaume, & permis de demeurer en nos autres Royaumes, moyennant qu'ils ſe repentiſſent de leurs fautes, & veſquiſſent fidelement & Chreſtiennement, ſelon les preceptes & iuſtes ordonnances qu'on leur donna: non ſeulement ne les ont gardez & accomplis, ſuiuant les obligations de noſtre ſaincte Foy: ains ont monſtré touſiours auoir icelle en grand mépris, & ne craindre d'offencer Dieu noſtre Seigneur, comme a eſté veu par la multitude de ceux qui ont eſté chaſtiez & punis par le ſainct Office de l'Inquiſition: outre ce qu'ils ont commis pluſieurs larcins & meurtres contre les vieux Chreſtiens. Et non

contens de ce, ont voulu conſpirer contre ma royale Couronne & mes Royaumes, recherchans l'ayde & le ſecours du Turc, allans & venans perſonnes par eux enuoyees à cét effet, & faiſans le meſme enuers autres Princes, deſquels ils ſe promettoient ayde & ſecours, leur offrant leurs perſonnes & moyens. Et puis que durant tant d'annees qu'ils trament ces trahiſons & conſpirations, aucun d'eux n'eſt venu à les reueler, ains les ont touſiours couuertes, cachées & niées: c'eſt vn ſigne tres-euident que tous ont eſté de meſme opinion & volonté, contre le ſeruice de Dieu, & le mien, & contre le bien de ces Royaumes; encores qu'ils ayent peu imiter pluſieurs Cheualiers des leurs de genereuſe extraction, qui ont faict ſeruice à Dieu, & à nos Seigneurs les Roys nos progeniteurs, & à moy, comme bons Chreſtiens, & vaſſaux tres-loyaux. Conſiderant donc tout ce que dit eſt, & l'obligation que i'ay d'y mettre ordre & remede, & procurer la conſeruation & augmentation de mes Royaumes & ſubiects, & deſirant de pouruoir au tout, i'ay arreſté auec l'aduis & conſeil de pluſieurs hommes doctes, & d'autres perſonnes fort Chreſtiens, prudēts & jaloux du ſeruice de Dieu & du mien, de chaſſer deſdits Royaumes de Grenade, Murcie, & Andalouſie, & de la ville d'Hernache (encor que ce ſoit hors les limites deſdits Royaumes) tous les nouueaux Chreſtiens Moriſques qui ſont en iceux, tant hommes que femmes & enfans. Car comme quand quelque grand & deteſtable crime ſe commet en quelque College, ou Communauté, il eſt raiſonnable que tel College ou Communauté ſoit deſtruit ou perdu, & que les petits pour les grands, & les vns & les autres ſoient punis: & que ceux qui peruertiſſent la bonne & ſincere vie des Republiques & de leurs villes & citez, ſoient chaſſez loing des autres habitans, afin que leur contagion ne ſe prenne & gaſte les autres.

A ceſte cauſe en vertu des preſentes, i'ordonne & commande que tous les nouueaux Chreſtiens Moriſques, ſans en excepter aucun de ceux qui viuent & ſont reſidens auſdits Royaumes de Grenade, Murcie, Andalouſie, & ladite ville d'Hernache, tant hommes que femmes, de quelques aages qu'ils ſoient, tant naturels que non naturels, & qui en quelque maniere ou pour quelque cauſe que ce ſoit ſont venus & demeurent auſdits lieux, excepté ceux qui ſont eſclaues, ſortent dans trente iours premiers ſuiuans, qui ſe conteront du iour de la publication des preſentes, de tous ces miens Royaumes & Seigneuries d'Eſpagne auec leurs enfans & filles, ſeruiteurs & ſeruantes, & autres leurs domeſtiques de leur nation, tant grands que petits, & qu'ils ne ſoient ſi hardis de retourner ny demeurer en iceux, ny en aucun endroict ny partie d'iceux de reſidence ny de paſſage, ny en aucune autre maniere quelconque.

Et leur prohibe & deffens de ſortir par les Royaumes de Valence, ny Aragon, ny entrer en iceux, ſur peine que s'ils le font & n'accompliſſent en la ſorte que dit eſt; & s'ils ſont trouuez en meſdits Royaumes & Seigneuries en quelque ſorte & maniere que ce ſoit paſſé ledit terme, ils encourront la peine de mort, & confiſcation de tous leurs biens pour l'effect que i'ordonneray les appliquer. Leſquelles peines ils encourront pour le meſme fait, ſans autre figure de procez, ſentence, ny declaration.

Et prohibe & commande, qu'aucune perſonne de tous mes Royaumes & Seigneuries, y eſtans & y habitans, de quelque eſtat, qualité, preeminence, & condition qu'ils ſoient, qu'ils ne ſoient ſi hardis de receuoir, ny receller, recueillir, ny deffendre publiquement, ny ſecrettement, homme ou femme Moriſque, paſſé ledit terme, & ce pour touſiours & à iamais, en leurs terres, maiſons, ny autre lieu quelconque, ſur peine de perdition de tous leurs biens, vaſſaux, fortereſſes, & autres hereditez, & en outre de perdre toutes & chacunes les graces & bien-faits qu'ils ont de moy, appliquables à ma chambre & fiſcq.

Et encores qu'equitablement i'euſſe peu confiſquer & appliquer à mon domaine tous les biens, meubles & immeubles deſdits Moriſques, cõme biens de proditeurs, criminels de leze-Majeſté diuine & humaine; toutesfois vſant de clemence enuers eux, il me plaiſt, que pendant & durant ledit temps de trente iours, ils puiſſent diſpoſer de leurs biens, meubles, & choſes mobiliaires, & les emporter, non en monnoye, or, argent, joyaux, ny lettres de change, mais en marchandiſes qui ne ſoient prohibees, acheptees des naturels de ces Royaumes, & non d'autres, ou en fruicts deſdits Royaumes.

Et afin qu'iceux Moriſques puiſſent durant ledit temps de trente iours, diſpoſer d'eux, & de leurs biens, meubles, & choſes mobiliaires, & faire emploite d'iceux en marchandiſes, comme dit eſt, ou en fruicts de ladite terre, & emporter celles qu'ils achepteront, parce que pour les immeubles faut qu'ils demeurent pour mon domaine, & pour les appliquer à l'œuure du ſeruice de Dieu, & bien public, ſelon que mieux me ſemblera eſtre conuenable. Declare par ces preſentes, que ie les prends & reçois ſoubs ma protection & ſauuegarde Royale, & les aſſeure eux & leurs biens, à ce que pendant ledit temps ils puiſſent aller & venir, & eſtre aſſeurez pour vendre, troquer, & aliener tous leurs ſuſdits biens, meubles, & choſes mobiliaires,

mobiliaires, & employer la monnöye, or, argent, & joyaux, comme dit eſt, en marchandiſes non deffenduës & acheptees des naturels de ces Royaumes, & fruicts d'iceux, & emporter auec eux leſdites marchandiſes & fruicts, librement, & à leur volonté, ſans que pendant ledit temps leur ſoit fait ny donné aucun mal ne dommage en leurs perſonnes, ny biens contre Iuſtice, ſur les peines en quoy encourent ceux qui rompent la ſauue-garde Royale.

Et tout de meſme donne permiſſion & faculté aux ſuſdits Moriſques qu'ils puiſſent emporter auec eux de meſdits Royaumes & Seigneuries leſdites marchandiſes & fruicts, tant par mer, que par terre, payant les droicts accouſtumez, auec ce que, comme deſſus eſt dit, qu'ils ne retirent or, ny argent monnoyé, ou à monnoyer, ny autres choſes deffenduës par les loix de ces miens Royaumes, en eſpece, ny par change, ſauf leſdites marchandiſes & fruicts, qui ne ſoient choſes deffenduës.

Toutesfois leurs permets bien qu'ils puiſſent emporter l'argent qu'ils auront beſoing pour leur paſſage & tranſport qu'ils auront à faire par terre, comme auſſi pour leur embarquement par mer. Et commande à toutes les Iuſtices de ceſdits miens Royaumes, & à mes Capitaines generaux de mes galeres, & armees de haut bord, qu'ils facent garder & accõplir tout le contenu cy-deſſus: & que non ſeulement ils ne contreuiennent à ce, mais encores qu'ils y donnent & apportent bonne & briefue execution, & toute faueur & ayde que beſoing ſera, ſur peine de priuation de leurs offices, & confiſquation de leurs biens. Et commande que ceſte mienne commiſſion & tout le contenu en icelle ils facent publier publiquement; afin qu'icelle vienne à la notice de tous, & que perſonne n'en puiſſe pretendre cauſe d'ignorance. Donné à Madril, le neufieſme iour du mois de Decembre 1609. Signé, Ie le Roy. Et plus bas, André de Prade.

A ceſte cauſe, afin que ces preſentes viennent à la notice de tous. Ie Dom Iean de Mandoſſe Marquis de S. Germain, &c. Ordonne que ce mandement ſoit publié en la forme accouſtumee en toutes les villes & lieux de la iuriſdictiõ de ceſte cité de Seuille. Et parce qu'elle eſtant, comme elle eſt tant prochaine, & que l'embarquement doit eſtre fait en icelle deſdits Moriſques, & pour certaines autres cauſes iuſtes, qui importent le ſeruice de ſa Majeſté, & autres conſiderations à ce me mouuans, en vertu des commandemens que i'ay de ſa Majeſté, pour faire ce que plus conuiendra au temps qui leur a eſté prefix pour ſortir: Ie concede auſdits Moriſques des villes & lieux de ceſte Prouince que vingt iours, pour ſortir d'icelles; nonobſtant que ledit Edit leur concede trente iours, leſquels commenceront à courir le iour de la publication dudit Edit. Et durant ce temps ne pourront ſortir dedites villes & lieux où ils ont leur habitation & maiſons, ſur peine de la vie, ſans que pour ce faire ils ayẽt licence & permiſſion des Alcades, Superieurs & Iuſticiers, que le Seigneur Marquis de Carpy Gouuerneur de ceſte cité de Seuille, nommera en chacune ville. Et où il ne leur en nommera, ils ſeront tenus de prendre ladite licence & permiſſion des Iuges & Iuſtices des lieux, enſemble les conducteurs & guides qui les doiuent conduire & mener à l'embarquement. Et la peine à laquelle ie les condamne dés à preſent, s'ils font le contraire, ſe doit promptement & irremiſſiblement executer. Donné à Seuille, le douzieſme iour de Ianuier mil ſix cens dix.

L'execution de cét Edit fut auſſi prompte que la publication: Car tous les nauires & vaiſſeaux furent arreſtez en tous les ports d'Eſpagne, de quelque païs qu'ils fuſſent, afin de les paſſer où ils voudroient ſe retirer.

Pluſieurs paſſerent d'Eſpagne en diuers ports de Barbarie. Mais tout le long de ceſte annee à pluſieurs & diuerſes fois, tant par mer que par terre, il aborda & entra en France plus de cent cinquante mille perſonnes de ces Moriſques.

Les premiers qui arriuerent aux ports de Prouence, aucuns paſſerent ſeurement en Afrique: mais ceux qui partirent du port de Breſcon receurent tant de violences & voleries pres de Porte-farine en Barbarie, par ceux qui auoient pris la charge de les y conduire; que cét acte a eſté eſtimé le plus infidele & méchant que l'on puiſſe imaginer.

La charité, & la bontiue humanité de Henry le Grand (belles & rares parties en vn Roy tres-Chreſtien) ne pouuant en luy demeurer oiſiues à vne ſi belle occaſion, furent cauſe de l'Ordonnance ſuiuante qu'il fit ſur l'entree & le paſſage deſdits Moriſques en France.

Le Roy ayant eſté aduerty de l'Ordonnance n'agueres faite par le Roy d'Eſpagne, portant commandement expres à tous Moriſques, eſtans ſur ſes eſtats & païs d'Eſpagne, d'en ſortir dans vn brief temps, & iceux deshabiter ſur de grandes peines, qu'il fait executer contr'eux, & qu'à ceſte occaſion grand nombre de familles deſdits Moriſques s'eſtans mis enſemble, s'acheminent ſur la frontiere de Biſcaye, païs de Labour, & de la ville de Bayonne. Et ayant ſa Majeſté toute bonne intention qu'il ſoit vſé en leur endroict d'humanité pour les recueillir en ſes païs & Eſtats: Et que pour ceux qui ſont & voudront faire profeſſion de

la Religion Catholique, Apoſtolique, Romaine, ils y puiſſent demeurer en toute ſeureté. Et pour les autres qui ne le voudront faire, il leur ſoit donné libre paſſage, iuſques en ſes ports de la mer de Leuant, pour de là ſe faire tranſporter en Barbarie, ou ailleurs, que bon leur ſemblera.

Sadite Majeſté a ordonné & ordonne, que lors que leſdits Moriſques apparoiſtront ſur ladite frontiere, il leur ſera par le Commiſſaire, qui ſera à cét effect enuoyé par ſa Majeſté, declaré de la part d'icelle, que tous ceux des ſuſdits Moriſques, qui voudront viure en ladite Religion Catholique, Apoſtolique, Romaine, & faire profeſſion d'icelle, qu'ils ayent à en faire promptement vn roolle, contenant les noms, ſurnoms, aage & ſexe d'iceux, pour leur eſtre aſſigné temps & lieu pour faire ladite profeſſion par deuant l'Eueſque dudit Bayonne, ou ſes grands Vicaires, en la forme qu'elle doit eſtre faite, dont chacun d'eux retirera vn acte & certification dudit Eueſque ou deſdits grands Vicaires. Lequel acte ils ſeront tenus par meſme moyen faire enregiſtrer au Greffe de la Iuſtice dudit Bayonne. Et ce fait, s'eſtans tous leſdits Catholiques remis enſemble, ſeront conduits par leſdits Commiſſaires, iuſques à ce qu'ils ayent paſſé les riuieres de la Garonne & Dordonne: leſquelles paſſees ils pourront demeurer & habiter dans les villes ou plat-païs des terres de l'obeïſſãce de ſa Majeſté, qu'ils voudront choiſir. A la charge toutesfois, qu'apres l'eſlection faite du lieu de leurdite demeure, ils ſeront tenus de ſe repreſenter à l'Eueſque du Dioceſe dans lequel ils ſerõt, auquel ils feront apparoir de l'acte de leurdite profeſſion de foy, faite par deuant ledit Eueſque de Bayonne, laquelle ils y confirmeront, & en retireront auſſi vn acte dudit Eueſque, qu'ils ferõt enregiſtrer au Greffe du Bailliage d'où ſera leurdite demeure, pour viure d'oreſnauant en ladite Religion Catholique, Apoſtolique, Romaine: ce qui leur ſera enjoint de faire à peine de la vie, & ſera expreſſément porté par l'acte de leurdite profeſſion de foy faite par deuant ledit Eueſque de Bayonne, l'injonction qui leur aura eſté faite de viure d'oreſnauant en ladite Religion Catholique, Apoſtolique, Romaine, à peine de la vie, (comme il eſt porté par la preſente Ordonnance) dont ils recognoiſtront auoir eu entiere cognoiſſance. Et contiendra auſſi ledit acte, qu'ils ſe ſont auſſi ſouſmis de le repreſenter à l'Eueſque au Dioceſe duquel ils reſoudront de faire leur reſidence.

Et pour les autres deſdits Moriſques qui ne feront ladite profeſſiõ de la Religion Catholique, Apoſtolique, Romaine, leur ſera fait commandement de la part de ſadite Majeſté par ledit Commiſſaire, de ſe mettre tous enſemble en vn lieu qui leur ſera pource aſſigné, pour iceux eſtre au meſme temps confinez és mains du Commiſſaire qui ſera à ce deputé par ſa Majeſté, pour les conduire depuis ladite frontiere par les plus courts & aiſez chemins que faire ſe pourra, iuſques dans les ports de la mer du Leuant, où leur ſeront fournis des vaiſſeaux pour les tranſporter ſeurement en Barbarie, ou autres lieux des terres du grand Seigneur qu'ils aduiſeront, en payant par eux raiſonnablement les frais du voyage de leurdit tranſport par mer: A la charge que les Maiſtres & Patrons des vaiſſeaux qui feront leurdit tranſport, ſe chargeront au Greffe de la Iuſtice du lieu d'où ils partiront, de la quantité des perſonnes & biens qu'ils tranſporteront auec eux: leur deffendant tres-expreſſément de leur faire aucun mauuais traittement, ny exiger d'eux aucune choſe outre le ſalaire de leurſdits vaiſſeaux, à peine de la vie. Et rapporteront atteſtation de leur décente en terre, & qu'ils n'auront receu d'eux en leurdit paſſage aucun mauuais traittement, en vertu dequoy ils en demeureront déchargez.

Ordonne ſa Majeſté aux ſuſdits Commiſſaires qui auront charge de leur conduite, de les faire en leurs ſuſdits voyages, loger par departement dans les bourgs & villages qui ſeront ſur le chemin de leurdit paſſage, & leur y faire adminiſtrer viures en payant raiſonnablement.

Ordonne auſſi ſadite Majeſté aux Gouuerneurs & Lieutenans generaux de ſes Prouinces, d'ordonner & enjoindre, ſi requis en ſont par les ſuſdits Commiſſaires ordonnez pour faire ladite conduite aux Preuoſts des Mareſchaux, & Viſſeneſchaux d'icelles, de conduire auec leurs troupes, chacun en ce qui ſera de ſa charge & reſſort, leſdits Moriſques: à ce qu'il ne leur ſoit fait à leurdit paſſage aucune iniure, déplaiſir ou empeſchement, à la charge de payer par eux les ſalaires desdits Preuoſts des Mareſchaux, & leurs Archers, dont taxe leur ſera faite par les Iuges des lieux, comme il a accouſtumé d'eſtre fait en pareilles occaſions. Fait à Paris le 22. iour de Feurier 1610. FORGET.

Pour l'Execution de ceſte Ordonnance, le Roy donna la Commiſſion au ſieur de Clielle d'aller receuoir les Moriſques Caſtillans qui vouloient entrer en France par ſainct Iean de Lus, leſquels eſtoient plus de quarante mil, & enuoya la commiſſion au ſieur d'Augier Preuoſt general du Languedoc de les conduire en leur paſſage iuſques aux ports & havres plus prochains des mers de Leuant, pour y eſtre embarquez & portez en Barbarie, ſuiuant ce qu'auoient

qu'auoient requis leſdits Moriſques.

D'Augier ayant receu ceſte compoſition par le Duc de Ventadour Lieutenant du Roy en Languedoc, il l'executa auec toute fidelité, & fit conduire ces Moriſques depuis Bayonne ſur la mer Oceane, iuſques à Agde en Languedoc, qui eſt ſur la mer Mediterranee, où il en fit embarquer à diuerſes fois plus de trente mil, leſquels allerent décendre à Tunis en Barbarie auec tant de ſeureté, que les Commiſſaires deſdits Moriſques, aux remerciemens qu'ils en firent depuis au Roy, & à la Royne Regente ſa mere, ſe loüoyent fort des ſages deportemens dudit d'Augier en leur endroit.

L'aduis que la Royne Regente receut, que cinquante mil Moriſques Aragonois s'acheminoient encor en France, & qu'il eſtoit arriué auſſi vn grand nombre de Moriſques Grenadins en Prouence, ſur des vaiſſeaux Ragouſins, Cathalans, & Geneuois: Leurs Majeſtez ſoigneuſes de la conſeruation deſdits Moriſques, & auſſi pour pouruoir tant aux plaintes de leurs Commiſſaires, ſur les violences que l'on auoit exercees enuers ceux qui s'eſtoient embarquez au port de Breſcon: que pour faire haſter le paſſage deſdits Moriſques en Barbarie, à cauſe de la plainte que faiſoient les habitans de Prouence, & du Languedoc, touchant l'incommodité du ſejour deſdits Moriſques, & le danger de contagion par la miſere où eſtoient reduits pluſieurs d'iceux Moriſques, dont les Hoſpitaux de Marſeille eſtoient remplis: Leurs Majeſtez, diſ-je, enuoyerent le ſieur d'Aymar Maiſtre des Requeſtes, auec commiſſion de deliurer entierement leſdits païs de tant de Moriſques, & les faire conduire & paſſer en Barbarie, ſans qu'il leur fuſt fait aucun tort ny iniure, & regarder à ce que le tout ſe fiſt au repos des habitans deſdites prouinces.

Le ſieur d'Aymar ſuiuant ſa commiſſion s'achemine à Agde, fait aſſembler les principaux des Moriſques qui y eſtoient encor, leur fait entendre l'intention de leurs Majeſtez: ſur leurs plaintes on commence le procez à Authoron le fils, ſes patrons & mariniers arreſtez priſonniers au fort de Breſcon. Il pouruoid aux choſes neceſſaires à l'embarquement des Moriſques qui y eſtoient, & de ceux qui y deuroient arriuer: donne charge à Teyrat & Palmier marchands de Peſenas & d'Agde, de fournir & tenir preſts des vaiſſeaux pour le paſſage deſdits Moriſques: taxe les viures: ordonne qu'on leur payeroit pour teſte quatorze liures: que la femme & ſon enfant iuſques à l'aage de cinq ans ne ſeroient contez que pour vne teſte, & que deux enfans de l'aage de huict iuſques à dix ans, n'en feroient auſſi qu'vne: leurs hardes & meubles immunes du payement. Auſſi il fait continuer la commiſſion du ſieur d'Augier ſur le teſmoignage que luy rendirent tous les Moriſques meſmes, du bon traittement qu'ils auoient receu de luy. Voicy la lettre que la Royne en eſcriuit à d'Augier.

Monſieur d'Augier, ie recognois bien que vous auez tres-bien & fidelement ſeruy en la commiſſion qui vous auoit eſté donnee par le feu Roy mon Seigneur, pour donner ordre au paſſage & embarquement des Moriſques & Grenadins, & en demeure bien contente, & auſſi n'ay-je intention de trauerſer ny empeſcher l'effect de voſtredite commiſſion, ſinon en ce que nous auons iugé à propos, deffendre deſormais l'entree en ce Royaume deſdits Moriſques, afin d'en deliurer entierement ledit païs, qui n'en peut receuoir que toutes ſortes d'incommoditez, & c'eſt ſur ce deſſein principalement que ledit ſieur d'Aymar a eſté depeſché par delà, afin qu'en donnant ordre de faire faire iuſtice à ceux qui ſe plaignoient des vols, & larcins, & autres excez, commis en leurs perſonnes & bien, il prit auſſi le ſoing de faire ſortir promptement ceux qui ſe retrouueroient encores de reſte dans ces prouinces de delà: Et de fait, i'auois fait expedier vne commiſſion adreſſante au ſieur d'Aymar & à vous, pour cét effect ſeulement, mais ayant preſentement eſté auertie que l'on n'a peu empeſcher que du coſté de Bearn il n'en ſoit entré vn bon nombre, qui prennent leur chemin du coſté de Tarbes, i'ay fait reformer ladite commiſſion, y ayant faict adjouſter la continuation du pouuoir que vous auiez de prendre garde à leur paſſage, donner ordre à ce qu'ils s'acheminent par les lieux qui ſe trouueront plus commodes pour leurs viures, logements, & pour leur embarquement, tenir la main à leur ſeureté, & à ce que les riches payent pour les pauures: en ſorte qu'il n'en demeure aucuns derriere, & qu'ils ne ſejournent qu'vn iour ſeulement pour ſepmaine, afin que tant pluſtoſt l'on en ſoit deliuré.

Vous trauaillerez donc ſuiuant ladite commiſſion à faire paſſer ce qui ſe preſentera, & prendrez auſſi touſiours garde à ce qui eſcherra par delà, important le ſeruice du Roy Monſieur mon fils, & le bien & repos de ſes ſubiects: & ſur ce ie prie Dieu, Monſieur d'Augier, vous auoir en ſa ſaincte garde. Eſcrit à Paris, le dix-neufieſme iour d'Aouſt 1610. Marie, Et plus bas, Philippeaux.

Ainſi le ſieur d'Aymar ayant fait ſubroger ledit ſieur d'Augier pour faire la conduite & embarquement des Moriſques qui viendroient par terre en Languedoc, il s'achemina en Prouence pour y faire embarquer les Moriſques qui y eſtoient arriuez par mer.

La principale difficulté de ces embarquemens eſtoit que les mieux aiſez vouloient s'embarquer touſiours les premiers,& laiſſer les plus pauures derriere : Et la principale clauſe de la cõmiſſion du Roy,eſtoit,Que les riches Moriſques payeroiẽt pour les pauures,afin qu'aucun ne reſtaſt. Ce fut pourquoy il enjoignit audits Moriſques à Marſeille d'eſlire des Commiſſaires d'entr'eux pour proceder à la cottiſation de tous les deniers neceſſaires à leur embarquement, nourriture des pauures, & autres dépens qu'il leur conuenoit faire, & vn Receueur pour les receuoir. Le ſieur d'Augier en fit de meſme à Agde, mais vn meſme accident leur aduint : car Sappata Receueur de ceux de Marſeille ayant fait la recepte des deniers, les vola, & s'enfuit, tellement qu'il aduint vne ſi grande pauureté parmy ces miſerables Moriſques, que les riches ayans trouué moyen de paſſer en Barbarie, apres que les pauures eurent eſté quelque temps alimentez aux hoſpitaux : ceux de la ville de Marſeille furent contraints à leurs dépens de faire tranſporter les reſtes en Barbarie.

Tous ces Moriſques ſont naturellement ſubtils, vſans de toutes ſortes de fraudes, de ſupercheries & trahiſons : ils ne gardent point la foy aux eſtrangers, & ſont peu charitables entr'eux-meſmes : ce que le ſieur d'Augier recogneut aſſez à Agde où le plus grand embarquement s'eſt fait : & où au commancement du mois d'Aouſt arriua Hachy-Ybrahim Mutafaracca deputé Ambaſſadeur du grand Turc en France pour apprendre l'eſtat de l'embarquement deſdits Moriſques, lequel ayant veu embarquer quatre mil d'iceux, & appris le bon traittement que tous en general auoient receu des Commiſſaires de ſa Majeſté tres-Chreſtienne, il s'en alla en Barbarie donner ordre à les y faire receuoir.

Or ſur l'entree des cinquante mille Moriſques Aragonois en France par le Languedoc, il s'en fit vne grande plainte au parlement de Thoulouze, pour le degaſt & incommoditez qu'auoient ſouffert les bourgades où auoient paſſé auparauant les Moriſques Caſtillans, ce qui fut le ſuject de l'Arreſt donné audit Parlement le ſixieſme d'Aouſt, portant inhibitions & deffences auſdits Moriſques d'entrer & paſſer dans le Languedoc, à peine de la vie.

Mais d'Augier continuant ſa commiſſion,aduerty que pluſieurs eſtoient arriuez pres S. Subrac, & paroiſſoient au delà de la Garonne, nonobſtant l'oppoſition des Capitouls de Thoulouze, il les fit paſſer ſur le pont de ſainct Subrac & conduire à Agde, où plus de cent vaiſſeaux eſtoient au port, leſquels pluſieurs marchands de diuers endroicts y auoient faict venir pour embarquer leſdits Moriſques, leſquels repreſenterent lors audit ſieur d'Augier, qu'ils ne pouuoient payer les nollis, ou flet, au prix de quatorze liures que ledit ſieur d'Aymar auoit taxé, laquelle ledit ſieur d'Augier modera à douze, & quelques iours apres ſur de nouuelles remonſtrances les reduit à dix, & encores declara que cinq teſtes paſſeroient franches ſur chaque cent, ayant eſgard à la miſerable condition de tant de pauures reduits parmy eux à mendicité, enjoignant aux marchands d'embarquer tous leſdits Moriſques à ce prix (par eux tant deſiré & merueilleuſement accepté) & de tenir des vaiſſeaux à ſuffiſance, à peine de tous dépens,dommages & intereſts.

Or eſtant comme il a eſté dit cy-deſſus, expreſſément porté par les patentes & lettres de ſa majeſté, que les riches Moriſques payeroient pour les pauures (afin qu'aucun n'en reſtaſt) à quoy dés l'entree du Royaume, & meſmes à Thoulouze deuant ledit ſieur d'Augier, ils s'eſtoient ſouſmis & obligez, & veu qu'artificieuſement preſque tous ſe diſoient pauures, ledit ſieur d'Augier, pour donner commancement à leur embarquement, attendant que leſdits Moriſques euſſent donné ordre à leurs affaires,aduiſa de faire partir ſix vaiſſeaux chargez des plus pauures, & ſe rendit caution pour eux enuers leſdits marchands iuſques à la ſomme de deux mil eſcus.

Là deſſus les principaux deſdits Moriſques apprehendans vn trop long ſejour, & les inconueniens qui s'en pouuoient enſuiure ſi les mieux aiſez laiſſoient derriere les plus pauures : Ils reſolurent d'eſlire quelques-vns d'entr'eux pour proceder à leurs cottiſations, & departement : & à leur nomination la charge fut donnee à Triſtan Oſcen, Pedro Bibero, & Alonce Loppes, leſquels procederent à la cottiſation de tous les deniers neceſſaires à leur embarquement, nourriture des pauures, & autres frais & dépens qu'il leur conuenoit faire.

Leſdits Oſcen, Bibero, & Loppes aſſiſtez des principaux d'entre leſdits Moriſques, ayant commancé de proceder auſdits departemens, ledit Loppes fut par eux creé Receueur de toutes les ſommes qu'ils leueroient : Mais voicy ce qui en aduint. Loppes ne payant, & ne contentant les marchands de leurs aduances, ils requirent le ſieur

d'Augier d'enjoindre audit Loppes de leur deliurer les ſommes qui leur eſtoient deuës, ou ce qui ſe trouueroit entre ſes mains en deduction d'icelles, & faire choix & eſlection de quelque perſonne reſſeant & capable audit Agde pour à l'aduenir receuoir les ſommes de deniers prouenans de la recepte de Loppes : Ce que les Moriſques trouuerent bon, pourueu que Loppes continuaſt de les receuoir premierement de leurs mains : Ainſi du conſentement deſdits Moriſques & des marchands qui fourniſſoient leur paſſage, la charge en fut donnee à Iean Antoine Iourdan bourgeois d'Agde.

Cela ne fut de grand fruict, car les Commiſſaires Moriſques & leur Receueur ne fourniſſant les ſommes par eux promiſes, ſoit par leur meſchanceté, ou pource que les plus riches d'entr'eux cachoient leurs commoditez ſe faiſans tous pauures ; ce fut vne choſe pitoyable de voir comme ils faiſoient embarquer ces pauures neceſſiteux, les expoſant à la mercy des oudes & de la faim, ſans leur fournir d'aucunes prouiſions pour leur nourriture, non pas meſmes à ſuffiſance de biſcuit : à raiſon dequoy ces pauures abandonnez meſlans leurs ſouſpirs & leurs larmes aux plaintes qu'en faiſoient les Patrons, qui ne vouloient point courir le riſque de ſouſtenir & ſouffrir le reproche & l'opprobre de leur famine prochaine & de leur deſeſpoir : Et le ſieur d'Augier touché du vif ſentiment de leur perte, (le Roy ayant depoſé entre ſes mains le ſoing de leur conſeruation) ordonna que pour chaſque centaine de Moriſques de paye, ſeroient pris & mis en barque quinze quintaux de biſcuit, qui reuient ſeulement à quinze liures de pain chacun. Ce qui n'eſtoit pas trop pour vn ſi long & perilleux voyage fait en temps d'Hyuer, Thunis eſtant diſtant dudit Agde d'enuiron trois cents lieuës, & en outre ordonna, qu'aux pauures ne pouuans ſubuenir à l'achapt dudit biſcuit en ſeroit fourny aux dépens des riches par Donnet & Sollerrat marchands commis audit fourniſſement, à raiſon de huict liures le quintal.

Par cét ordre donc qu'y mit d'Augier, & par ſa diligence, il fit partir en vn mois ſoixante & dix vaiſſeaux chargez de ces Moriſques, leſquels arriuerent ſi heureuſement à bon port à Thunis & és coſtes voiſines que nul ne perit. Voicy le certificat que luy en donnerent les Commiſſaires Moriſques Aragonois.

Nos otros los Comiſſarios diputados por el Reyno, de Aragon abaxo firmados, certificamos al Rey, y a la Reyna, y a mon Segnor Duque de Ventador Par de Francia, & Loco tenente General por ſu Mageſtad en la Prouincia de Lengadoc, Como el Segnor Dauger Conſeiero y Mayordomo ordinario del Rey, & Preboſte General de Lenguadoc y Commiſſario diputado por ſadicha Mageſtad por nueſtra guia y embarcamiento : Nos a guiado y hecho accompagnar por ſus tinientes y Archeros deſde la villa de Toloza aſta eſta villa de Agde, habiendo recibido todo buen tratamiento, fabor, y merced del y de ſus tinientes. Nos an deffendido y conſeruado como ſus proprios hijos y hecho dar, los mantenimientos con toda abundancia y otras coſas neceſſarias, y a adminiſtrado Iuſticia en todas las occaſiones que ſe an offrecido y le habemos requirido. Y a hecho embarcar veyente y cinco mil Moriſcos Aragoneſes pequenos y grandes ſobre buenos baxeles guiados y lleuados pour muy buenos patrones y marineros, donde quedamos muy contentos y muy obligados à ſeruir ſelo ſu Mageſtad, y rogar à nueſtro Segnor por ſu ſalud y proſperidad : hecho en Agde à veynte y quatro dias del mes de Nouembre y ano mil ſeys cientos y dies. Alonſo Delopé, Triſtan Oſce Maiour C R E. Pedro Viuera. Yo Noffre Almocaten, Baile de Mores, Commiſſario diputado por el Reyno de Aragon.

Ce certificat porte l'embarquement de vingt cinq mille Moriſques Aragonois tant petits que grands.

Depuis ledit Augier en fit encor embarquer & paſſer en Barbarie de trente à quarante mille, tant Grenadins, Caſtillans, qu'Aragonois. Mais de dire icy ſi la fidelité leur fut entierement gardee, comme on deuoit, ny ce qui s'eſt paſſé en leur embarquement, cela ne ſe peut pas faire, pour les grandes plaintes que l'on a depuis faites contre Augier, & autres, qu'il auoit employez en ces embarquements. Auſſi Loppez comme Procureur des Moriſques, s'achemina peu apres à la Cour vers leurs Majeſtez, & ſur vne requeſte qu'il preſenta au Conſeil contre Augier & quelques habitans d'Agde, il obtint commiſſion pour les y faire appeller.

A l'aſſignation Augier comparoit, & donne ſes deffences par eſcrit, faict imprimer comme vn Factum de ce qui s'eſtoit paſſé en l'embarquement des Moriſques, & par ſes eſcritures proteſte, Qu'il ne s'eſt meſlé aucunement des impoſitions & exactions leuees ſur leſdits Moriſques, ſaiſies de leurs hardes, foüillement de barques, ny de l'empriſonnement d'aucun d'iceux : Il produit auſſi quelques Certificats, portans, qu'il auoit conduit, & faict conduire ſeurement par le païs de Languedoc, ſoixante mille Moriſques, les ayant faict embarquer au port d'Agde auec beaucoup de ſoing & de preuoyance, &

Digitized by Google

tranſporter en Barbarie auec leurs biens en toute ſeureté.

Au contraire Loppes, Procureur des Moriſques, continuant ſes plaintes, dit, Que ledit Augier, Ioſeph Palmier & Iean Antoine Iourdan, habitans de la ville d'Ag'e, ſoubs pretexte de foüiller quelques vaiſſeaux, pour contraindre les riches Moriſques au payement des frais des embarquements des pauures, en auoient enleué grand nombre de reaux appartenans à diuers particuliers Moriſques: & qu'en ceſte procedure il s'eſtoit paſſé beaucoup de voleries, de larcins, & d'exaction contre droict & equité.

Sur les plaintes de Loppes, le Conſeil enuoya à la Cour de Parlement de Paris, la cognoiſſance de ce different, pour le ſoulagement des parties.

Augier voyant que cét affaire prenoit autre cours qu'il n'auoit penſé, ſe retira en Languedoc, où il a ſemblé depuis qu'il n'a cherché qu'à fuïr la iuſtice de ce Parlement: Comme au cõtraire le Procureur des Moriſques l'a recherché, & y a pourſuiuy ſes plaintes auec de la diligence, ayant obtenu adjournement perſonnel contre Augier, & quelques autres. Pource que l'Arreſt qui interuiendra de ce procez, ſera digne de remarque, il ne ſera oublié, Dieu aydant, d'eſtre mis cy-apres au temps qu'il ſera donné. Voila tout ce que i'ay peu ſçauoir de plus remarquable aux diuers paſſages & embarquemens que les Moriſques ont fait en France.

Il ſe trouuera peu d'exemples aux ſiecles paſſez pour entrer en parallele à ceſte-cy: auſſi a-ce eſté vne grande entrepriſe au Roy d'Eſpagne de bannir & chaſſer neuf cens mille perſonnes d'vn païs, où leurs predeceſſeurs auoient habité plus de neuf cens ans continuellement.

Ce dechaſſement ne demeura auſſi ſans eſtre controollé par pluſieurs eſcriuains: les vns l'approuuans, pource que depuis quelques annees ces Moriſques auoient recherché le moyen de remuer par le ſupport & intelligences qu'ils auoient auec le Turc, & autres Roys Mahometans: meſmes auec quelques Princes Chreſtiens. Et d'autres ont diuerſement eſcrit l'intention des Eſpagnols ſur ce banniſſement de Moriſques, pour le grand profit qu'ils ont laiſſé en Eſpagne de leurs immeubles: mais c'eſt aſſez parlé d'eux. Voyons comme l'occaſion ſe preſenta en ceſte meſme annee, que le Marquis de S. Germain s'empara de l'Arrache en Barbarie, pour le Roy d'Eſpagne.

Priſe de l'Arrache en Barbarie par les Eſpagnols.

SI pluſieurs Princes de la Chreſtienté nonobſtant leurs affinitez & parentez ont des partialitez les vns contre les autres: ceux des autres endroicts du monde n'en ont pas moins.

Les Roys de Barbarie depuis cent ans, ſuiuant ce que pluſieurs Hiſtoriens ont rapporté, en ſeruent aſſez de preuue, & touſiours les Roys de Caſtille, ou de Portugal, en leur donnant ſecours, ſe ſont emparez de quelque place qui eſtoit à leur bien-ſeance: toutesfois le Roy Dom Sebaſtien de Portugal y allant en perſonne pour ſupporter Muley Hamet contre ſon frere Muley Malucó Abdelmec Roy de Fez & de Maroco, en penſant y profiter, perdit la bataille d'Alcacerquibir, où il fut tué, comme les Caſtillans afferment: mais le commun des Portugais croit que non, & qu'apres ceſte perte s'eſtant ſauué de la bataille il eſtoit errant parmy le monde iuſques en l'an mil ſix cens vn, que s'eſtant deſcouuert il fut arreſté priſonnier à Veniſe pour s'eſtre dit le Roy Dom Sebaſtien.

Depuis eſtant tombé entre les mains des Caſtillans, & mené à Naples, ils l'ont enuoyé en Caſtille, où il a eſté pendu.

Or la faute principale que fit le Roy Dom Sebaſtien en Barbarie, ce fut qu'eſtant deſcendu à Arzille, il laiſſa derriere luy Arrache ville des ennemis, & s'en alla chercher Abdelmelec en la campagne d'Alcacerquibir.

Arrache eſt vne ville forte au Royaume de Fez en la Prouince d'Azgar, baſtie ſur la mer Oceane à l'entree du fleuue Lucus, ſur lequel eſt aſſiſe vne partie d'icelle, & l'autre ſur l'Ocean: ſon port eſt tres-beau & difficille à prendre, pource qu'il eſt deffendu d'vne fortereſſe, dans laquelle les Roys de Fez y tiennent d'ordinaire trois cents cheuaux legers, & trois cents harquebuſiers en garniſon: pource que les Portugais & Caſtillans tiennent preſque toutes les villes maritimes des Prouinces de Habat & Erif, où ils ont de groſſes garniſons.

Ceſte Prouince icy eſt depuis la riuiere de Nocor le long de la mer Mediteranee iuſques au deſtroict de Gibraltar: l'autre ſur l'Ocean depuis ledit deſtroit iuſques au fleuue Lucus, en laquelle le Roy d'Eſpagne tient maintenant les fortes villes de Tanger, Arzille, & autres.

Sur

Digitized by Google

Sur la guerre qui s'eſt eſmeuë depuis peu entre le Roy de Fez Muley Xequi & ſon frere Muley Sidã, qui ſont Mahometans, le cadet a contraint l'aiſné de ſortir hors le Royaume & venir implorer du ſecours audit Roy d'Eſpagne: Mais le feu Roy Dom Sebaſtien ayant ſeruy d'exemple à l'Eſpagnol de ne ſe fier aux Roys Barbares qu'auec aſſeurance, il traitta auec luy, en luy promettant ſecours, qu'il luy donneroit auſſi cent mille ducats pour retourner à l'Arrach (place qui tenoit pour luy) où par argent & autrement il pratiqueroit & regaigneroit le plus de gens de guerre qu'il pourroit: auſſi que pour ſeureté du ſecours qu'il luy donneroit, il feroit mettre la fortereſſe de l'Arrache ſoubs ſa puiſſance. Suiuant cét accord, le Fezzien retourne à l'Arrache auec l'argent promis dans vn des vaiſſeaux du Roy d'Eſpagne, où en peu de temps pluſieurs de ſes amis & ſeruiteurs le reuindrent trouuer. L'Eſpagnol cependant ayant fait dreſſer vne armee naualle de grand nombre de galeres & autres nauires, & ſur icelles fait monter dix mille hommes, il en donna la conduite au Marquis de S. Germain, lequel arriua le 20. Nouembre ſur le ſoir au port de l'Arrache, & sy tint à l'anchre tout le long de la nuict.

Le lendemain matin le Marquis ayant fait conuoquer tous les Chefs dans l'Admirale, & leur ayant communiqué ſon deſſein de forcer l'Arrache en cas que le Roy Maure ne luy tint promeſſe, il eut aſſeurance d'eux qu'ils s'y comporteroient en gens de guerre: Mais voicy ce qui en aduint: Le Fezzien ne ſe pouuant dédire de ſa promeſſe, & voyant que l'Eſpagnol eſtoit ſi puiſſant qu'il le pouuoit forcer, pluſieurs des ſiens & le peuple craignans ce qui leur aduint, qui eſtoit de tomber ſoubs la puiſſance d'Eſpagne, vouloient luy tourner face, mais ayant le Gouuerneur du chaſteau à ſa deuotion, il mit hors la garniſon des Barbares qui eſtoit dans le chaſteau, & luy-meſme en donna l'entree & les clefs au Marquis de ſainct Germain. Au bruit que les Eſpagnols eſtoient entrez dans le chaſteau, tous les habitans coururent aux armes, & penſans leur reſiſter; apres que pluſieurs d'entr'eux y eurent finy leurs iours valeureuſement durant trois heures de combat, ils tomberent ſoubs la puiſſance du Marquis qui fit auſſi toſt arborer ſur les tours & clochers vne croix & les armes de Caſtille. Ainſi ceſte forte ville que le Caſtillan & le Portugais auoient des ſi long temps deſiree, & où les habitans receurent vne grande ruine, eſt en fin tombee ſoubs la puiſſance de leur Roy.

Le Marquis de ſainct Germain donna le nom de Marie à la fortereſſe de l'Arrache, pource qu'il y entra le iour de la Preſentation Noſtre Dame. Les nouuelles de cét exploict furent apportees en Eſpagne ſix iours apres, dont le Roy rendit graces à Dieu: & le peuple en fit des feux de joye. Ce ſont les viciſſitudes des temps. Iadis les Maures couroyent l'Eſpagne, & maintenant les Eſpagnols ſe promenent en Mauritanie.

Digitized by Google

ESTAT DV ROYAVME DE PORTVGAL.

SOMMAIRE.

1. *L'ENCEINTE, longueur & latitude du Royaume de Portugal. Du nombre des villes portans le nom de Cité qui y ſont, de ſes fleuues & riuieres, & principalement de ſes ports & hauures.*

Des noms & appellations qui ont eſté autresfois donnez à ce Royaume.

2. *Qualité du pays du Royaume de Portugal, de la fertilité d'iceluy, d'ſes vins, huiles & neceſsite de bleds, de ſes mines d'or & d'argent, & de l'abondance de ſon ſel.*

3. *Des richeſſes & reuenus annuels du Royaume de Portugal.*

4. *Deſpence annuelle dudit Royaume de Portugal.*

5. *De la Iuſtice & gouuernement de la ville de Lisbone & de tout le Portugal.*

6. *Des forces, Citadelles & fortereſſes eſtrangeres, appartenantes aux Portugais.*

7. *De la ville de Lisbonne, & de ſes habitans.*

8. *Catalogue des Roys qui ont regné en Portugal, iuſques au Roy Philippes fils de l'Empereur Charles V.*

SITVATION.

LE Royaume de Portugal a 285. lieuës de circuit, ſçauoir 135. lieuës le long des coſtes de la mer, & 150. lieuës d'enceinte du coſté de la terre.

En Portugal & Eſpagne, il y a 17. villes qui portent le nom de Cité, lequel nom n'eſt attribué ſinon aux villes Capitales, Epiſcopales & priuilegiees; les autres ſont ſimplement appellees villes, ſoit qu'elles ayent portes & murs, ou qu'elles n'en ayent point: de telles villes & bourgades, il y en a en Portugal 470. ſans compter les villages & les hameaux: Il y a trois principales riuieres auec havres, aſçauoir Liſbone, Porto & Setoral, & encore trois autres au païs d'Algaue, ou Algarbe, qui eſt auſſi de la dépendance de Portugal, aſçauoir Tauilla, Lagos & Villa Noua, la riuiere de Lisbone.

Le Royaume de Portugal eſtoit autresfois nommé Luſitanie & Eſpagne vlterieure, ayant pour ſes bornes du coſté du Nort les riuieres de Mingo & d'Auie, iuſques à la ville de Ribadanie, qui eſt ſur le bord de l'Auie: de ce coſté il regarde la Galice, & de là en tirant vers le Leuant vne ligne iuſques à la Mirande aſſiſe ſur le Duero, de là encores vers le Midy, il faudra pour prendre ſes bornes tirer preſque tout droict iuſques à l'emboucheure de la riuiere d'Ante, & de ce coſté là il confine auec la Caſtille, l'Eſtremadure & l'Andaluzie, & du Midy & de l'Occident, il a pour ſa borne la mer Athlantique, ou du Ponent.

Ce Royaume a de tour 899. mille, ou ſelon quelques-vns 850. & en a du coſté de mer 470. il eſt long & eſtroit, & aſſis pour la plus grande partie ſur la mer Oceane, il eſt long de 320. mille & large de 60. & eſt diuiſé en deux Royaumes, dont l'vn retient le nom du tout, l'autre s'appelle Agarbe, mot Arabic, qui ſignifie partie Occidentale: l'vn eſt diuiſé de l'autre par vne ligne qu'on doit tirer imaginairement d'Alcotin à Odechere, qui ſont deux chaſteaux, dont l'vn eſt aſſis ſur la mer du Ponent, l'autre ſur la riuiere de Guadiane. L'Algarbe eſt vers le Midy & Portugal vers le Nord. Il paſſe par ce Royaume beaucoup de belles & grandes riuieres, comme la Guadiane, le Tage, le Mondegue, le Duero, le Mingo, qui ont preſque toutes de l'or meſlé parmy leur ſable.

Guadiane paſſe par le Portugal l'eſpace de 7. lieuës, le Targe 18. le Duero 28. & le diuiſe de la Caſtille. L'Algarbe contient les villes de Tauile, Lagos, Silues, dont Tauile & Lagos ont d'aſſez bons ports, outre leſquels (paſſé le Cap de S. Vincent, dit des anciens Sacré Promontoir)

Digitized by Google

Promontoir) il y a encore celuy de Villeneufue & quelques autres qui ſont petits.

Le Portugal a trois fort bons ports, c'eſt à ſçauoir celuy de Setubal à 10. mil long de Li- 2.
ſbone vers le midy: vn Golphe de long 30000. & large de trois. Celuy de la cité de Port que le Duero fait & celuy de Liſbone qui eſt plus grand & qui eſt fait par le Tage, par lequel on entre 15. voire 20. mil auant dans terre auec de fort gros vaiſſeaux: & Lisbone au iugement de tous eſt la ville la plus peuplee de la Chreſtienté apres Paris : Elle contient cinq collines, entre leſquelles s'eſtend la plaine iuſqu'au fleuue, elle peut faire 20000. maiſons diuiſees en 25. parroiſſes. En la plus haute colline, on void vn chaſteau du tout ancien qui n'eſt fort qu'à raiſon de ſon aſſiette. Il n'y a point de ſoldats en garniſon, & ce lieu ſert ſeulement de priſon aux gens de qualité. On trouue à l'emboucheure du Tage, Caſcais où les vaiſſeaux attendent la maree pour monter à Lisbone, ou le vent pour faire voile. Les autres citez ſont, Coimbre, où il y a vne bonne vniuerſité fondee par le Roy Iean III. (il y en a vne autre fondee par le Cardinal Henry qui fut depuis Roy) Lamego, Viſeo, Mirande, Porto, Portalegre, Guarda, Laira, Eluas: Et quoy que Bragance n'aye pas vne Egliſe Cathedrale, toutesfois elle joüit du priuilege de cité, & eſt ſous vn Duc ſi puiſſant & ſi riche qu'il ſéble que c'eſt choſe monſtrueuſe de voir qu'en vn ſi petit Royaume il y ait outre le Roy vn ſi grand Prince, veu qu'on tient qu'vn tiers du peuple du Royaume luy eſt ſujet, & eſt dans ſes terres. Outre ce Duc il y en a encores deux autres, vn Marquis, dix-huict Comtes, vn Vicomte & vn Baron. Outre les citez on compte que le Portugal a ou des chaſteaux ou d'autres places fermees de murailles, iuſques au nombre de 470. & dauantage, qui ſont pour la plus grande part entre le Tage & le Migne. La partie du Royaume qui eſt entre le Tage & la riuiere de Guadiane eſt peu peuplee: mais celle qui eſt entre le Duere & le Migne, contient vn peuple innombrable, mais pauure, & plus ſemblable à celuy Galice, auec qui il confine qu'aux Portugais. Ce Royaume fut jadis de beaucoup plus peuplé qu'à preſent: Et cela vient du grand nombre des loingtaines entrepriſes du Braſil, de l'Ethiopie, des Indes, de Malaca, de Malucco, & de pluſieurs autres Iſles, où il s'eſt perdu & ſe perd encore tous les ans beaucoup de gens à l'aller ou au retour, & outre il y en a tant qui s'arreſtent en ces lieux eſloignez, que le Portugal en demeure deſnué d'hommes: le nombre de peuple qui y eſtoit, a peu eſtre recogneu en ce que le Roy Iean paſſa à l'entrepriſe d'Afrique auec quarante mil hommes, & ceſte entrepriſe fut pourſuiuie auec de grandes forces par Alfonce V. qui fut ſurnommé Africain pour ceſte occaſion. Mais depuis que les Indes furent deſcouuertes le Roy Emanuel enuoya à l'entrepriſe d'Azmor vne armee de vingt mil hommes de pied, & trois mil cheuaux.

QVALITE'.

L'Air de Portugal eſt tres-bon, & eſt rafraiſchy à bon eſcient par le flux des eaux qui eſt fort grand en toute ceſte coſte pleine de golphes de mer. Son aſſiette eſt pour la pluſpart montueuſe, & principalemẽt en Algarbe: Les fruicts de la terre y naiſſent en plus grande perfection qu'en aucune autre partie de l'Europe: Il abonde en vin, miel & huile, mais il a faute de bled & de froment qu'on y porte du Royaume de France, & des païs Septentrionaux, il ne manque pas de mines d'or & d'argent, & d'alun, ny de marbre blanc: Il a du ſel pour fournir le pays & ſes voiſins, mais la partie du Royaume, qui eſt entre le Tage & la riuiere de Guadiane, eſt peu habitee, & le pays eſt preſque tout montueux & ſterile.

De la Iuſtice & Gouuernement de Lisbone & Portugal.

IL y a premierement le Tribunal, appellé le Relats du Ciuil, dont le premier Iuge eſt ap- 3.
pellé le Regidor, de la part du Roy, y ayant encore deux autres Iuges pour aſſeſſeurs: Puis le Tribunal criminel auec deux Iuges. Vn auditeur, ou iuge du Peage du Roy nommé Alfandega: Plus vn Iuge des proprietez & benefices: huict Iuges des Orphelins, vn Iuge des hoſpitaux: vn ſurintendant appellé Correcteur des affaires des Indes, de Guynée, Cap verd, Iſle de S. Thomas & Breſil. De tous ces iugemens, il y a appel au Relats du Ciuil. En outre le Tribunal des ſupplications dont les Iuges ſont appellez Deſembargadores: c'eſt à dire Deſchargeurs, leſquels ſont de grãd credit & authorité plus que ne ſont les Cõſeillers & Preſidẽs en nos quartiers. A ceſte iuſtice viennent les appels du Tribunal Ciuil: leur ſuperintendant eſt appellé Correcteur des ſupplications, il y a auſſi deux Iuges nommez Deſembargadores du Facenda, comme qui diroit Curateurs & Iuges des biens du Roy: Ceux-cy iugent des droicts & plaident entre le Roy & les particuliers, & d'iceux il n'y a point d'appel: en outre, il y a le Conſeil du ſupréme Tribunal ou le haut Conſeil de ceux qu'on appelle Deſem-

Digitized by Google

ge, ils ſont appellez ſeruiteurs de la maiſon du Roy, qui eſt vn grand honneur, auſquels eſt aſſignee quelque portion de ces Moradies, pour auoir de l'orge & de l'auoyne à nourrir leurs cheuaux, jaçoit que quelquesfois cela ne ſuffiſe pour leur auoir des ſouliers, & ne leur ſert que d'vn petit teſmoignage de faueur, dont ils ſe tiennent plus fiers que de tous les biens du monde, monte annuellement à la ſomme de huictante mille ducats.

Les deſpences & neceſſitez requiſes au ſeruice de la Chambre & maiſon du Roy, ſont d'ordinaire de deux cens mille ducats par an, qui ſouloient eſtre baillez à ferme, comme ils ſont encore auiourd'huy, auec les deſpens & tables du Gouuerneur ou Vice-Roy de Portugal.

Pour l'entretenement des forteresſes du Royaume de Portugal, deux cens mille ducats.

La ſomme de tous les ſuſdits deſpens, montent annuellement à mil ſix cens huictante mille ducats.

De la ville de Lisbone.

LA ville de Lisbone a trente deux Egliſes parrochiales, & plus de douze mille maiſons, qui cõprennent plus de vingt mille demeures, ſans compter la Cour & les depẽdances, & les Egliſes & Monaſteres: Le nombre des habitans y eſt de plus de cent vingt, entre leſquels il y a plus de dix mille Mores & Eſclaues, & ainſi appert par les roolles & ſignatures des Paſteurs des parroiſſes qui ſont obligez chacun en ſon quartier & parroiſſe, ſans nulle exception, d'exhiber auſſi les memoires de ceux qui ſuiuent la Cour, & de ceux qui ſe trouuent es Monaſteres, Conuent, Hoſpitaux & autres lieux de pieté, comme auſſi des eſtrangers & paſſagers: car la ville eſt tellement remplie de Monaſteres, Conuents & Hoſpitaux qu'ils montent à peu pres autant que les maiſons de la ville. Le nombre des Chappelles & autres petits Oratoires de la Vierge & des Saincts eſt infiny. La ville a plus de trois cens cinquante ruës, ſans compter les ruelles & venelles, qui s'y trouuent en tres-grand nombre. 7.

Le douzieſme Decembre 1581. mourut le Duc d'Albe à Lisbone, dont il eſtoit Gouuerneur, lequel fut nourry de laict de femme l'eſpace de quatorze iours auant ſa mort: ſon corps ayant eſté embauſmé, fut emporté en ſon pays d'Albe pour y eſtre inhumé.

Au commencement de l'an 1582. partit de Lisbone vne grande flotte ſous la conduite du Marquis de Saincte Croix, accompagné d'vne grande ſuitte de Nobleſſe deſireuſe de ſeruir au Roy, pour aller és Iſles de Flandres appellez Aſores, autour deſquelles ſe tenoit Dom Anthoine, auec bon nombre de nauires François, ſous la conduite de Philippe Stroſſe Admiral, là où apres vn grand conflict & grand nombre de tués de part & d'autre, le malheur tomba ſur les François, deſquels pluſieurs furent pris des principaux Gentils-hommes, auſquels le Marquis fit trancher la teſte par vne inſatiable cruauté, en l'Iſle de S. Michel, Dom Anthoine ſe ſauua dans vne fregatte tandis que Philippe Stroſſe eſtoit en vne petite barque fort bleſſé dont il mourut depuis. Ceſte victoire hauſſa le col aux Portugais, & tourna au grand honneur du Marquis, auquel on prepara de grands triomphes. Le Roy ayant eu tel ſuccez, commit le gouuernement de Lisbone à Albert d'Auſtriche, Cardinal fils de ſa ſœur, & ſe retira auec l'Imperatrice ſadite ſœur, & toute ſa Cour à Madrid

---

CATALOGVE DES ROYS DE PORTVGAL, IVSQVES AV Roy Philippe, fils de l'Empereur Charles V.

LE I. Roy de Portugal a eſté Dom Alphonſe Henriques, fils du Comte Dom Henry, qui ſelon le dire des Chroniques, eſtoit fils du Duc de Lorraine, lequel ſe vint rendre à la Cour du Roy de Caſtille, pour eſtre employé contre les Marrans meſcroyans, qui pour lors occupoient encore la pluſpart des Eſpagnes, & tout le pays de Portugal, & y faiſoient guerre contre les Caſtillans & autres peuples voiſins: en laquelle guerre il ſe comporta ſi valeureuſement que le Roy ne ſceut mieux le recompenſer qu'en luy donnant ſa fille pour eſpouſe, & pour doüaire le pays de Portugal, qu'il auoit conqueſté, auec tout ce qu'il pourroit encore acquerir, & fut appellé comte de Portugal, & naſquit ledit Alphonce ſon fils l'an 1094. lequel conquit la pluſpart du pays de Portugal ſur les Moriſques, apres la mort de ſon pere, il porta le tiltre de Prince l'eſpace de vingt ſept ans, lequel titre nul ne peut porter ſinon le fils aiſné du Roy & l'heritier du Royaume, & ayant atteint l'aage de quarante cinq ans, fut couronné Roy par priuilege & permiſſion du Pape, & dés lors le pays de Portugal, fut erigé en Royaume. Le premier Roy de Portugal ſe maria aagé de cinquante deux ans, & eut vn fils & trois filles, & de plus eut vn fils & vne fille baſtards: il 1.

Digitized by Google

regna 40. ans, deceda en la ville de Coimbre, où il eſt enterré au Monaſtere de Saincte Croix que luy meſme auoit fondé comme auſſi les Monaſteres d'Alcoba, & S. Vincent hors Lisbone, appellé du vulgaire San Vincente de fora.

Ce Roy conquiſt du commencement la ville de Lisbone ſur les Moriſques ou Sarraſins, à l'ayde & par le moyen des Sarraſins, qui faiſant le voyage de la Terre Saincte, enuiron le temps de la priſe de Damiette, furent contrains pour la tempeſte de deſcendre en Portugal, lors que le Roy eſtoit occupé au ſiege de ladite ville, & arriuerent fort à propos pour aſſiſter le Roy audit ſiege, auquel ils ſe comporterent en telle ſorte qu'en peu de temps non ſeulement ladite ville, mais auſſi pluſieurs autres places, furent reduites en la puiſſance du Roy.

En conſideration duquel bon ſeruice le Roy honora la nation Allemande de particuliers & perpetuels priuileges & immunitez par deſſus tous les naturels du païs: ordonnant par Edict irreuocable que tous les Allemands qui de là en auant voudroient demeurer ou trafiquer en ſon pays, ſeroient francs & libres de toutes tailles & impoſts de tout ce qui leur ſeroit de beſoin pour leurs perſonnes, maiſons, & familles, de pouuoir porter tels accouſtrements & joyaux, eux & leurs femmes & leurs domeſtiques que bon leur ſembleroit: ce que toutesfois n'eſt permis aux Portugais meſmes, quoy que naturels du pays: car ils ont vne loy touchant leurs habits & l'eſtoffe qu'vn chacun doit porter ſelon ſa qualité.

Item de pouuoir aller de nuict & hors de temps à leur commodité auec cinq ou ſix ſeruiteurs, auec lumiere ou ſans lumiere & auec telles armes & defences qu'il leur plairoit, ce qui n'eſt permis aux naturels en aucune maniere.

Item de ne pouuoir eſtre repris d'aucune iuſtice en leurs maiſons, ny eſtre iugez ou receuoir ſentence, ſinon en cas de crime de leze Majeſté, & ce ſeulement par le Iuge ordonné à cela, appellé le Iuge des Allemands.

Item que leurs maiſons, tant celles qu'ils ont à loüage qu'en proprieté, ne pourront eſtre priſes pour le ſeruice du Roy ou de ſa Cour, comme à cela les autres ſont ſuiets.

Item qu'ils ne pourront eſtre contraincts à aucun ſeruice ou charge du pays ou du Roy, comme ſont les naturels, ny mis à aucune contribution pour la deffence ou neceſſité de l'Eſtat.

En voyageant par pays, ils doiuent eſtre ſeruis & acommodez deuant tous autres pour leur argent, & autres ſemblables priuileges & franchiſes qu'il ſeroit trop long de reciter: & ſont leſdits priuileges encore à preſent comme de tout temps, eſtroittement entretenus & obſeruez, & irreuocablement confirmez par les Roys, & iournellement accreuz par les nouueaux ſeruices qu'ils reçoiuent de ladite nation.

Dom Sancho fils du Roy ſuſmentionné, fut le deuxieſme Roy de Portugal, & naſquit l'an 1154. & fut faict Roy à l'aage de 31. an, & eut quinze enfans, que fils, que filles, & regna 27. ans, il deceda en la ville de Coimbre l'an 1212. aagé de 65. ans, & fut inhumé au Monaſtere de S. Croix pres de ſes peres.

Dom Alphonſe III. de ce nom III. Roy de Portugal, fut eſtably Roy à l'aage de 15. ans, & a eu trois fils, qui en leurs temps ont eſté tenus pour Saincts, à ſçauoir, Dominique, François & Anthoine: Il deceda l'an 1223. & giſt au Monaſtere d'Alcabeſſe.

Dom Sancho Capello, fils dudit Alphonſe, fut proclamé Roy, eſtant aagé de 16. ans & mourut à Tolede l'an 1247. & giſt là en la grande Egliſe.

Apres le decez dudit Sancho ſon frere le Comte de Bologne, fut couronné pour Roy, & fut le V. Roy de Portugal, lequel regna 31. an, & mourut à Lisbone l'an 1279. & giſt au Monaſtere d'Alcabeſſe.

Dom Denys, fils du deffunct, fut couronné Roy de Portugal à Lisbone, eſtant aagé de dix-huict ans, & fut le VI. Roy de Portugal, le regne duquel dura quarante ſix ans, & mourut en la ville de S. Arein, l'an 1315. le 20. Ianuier, aagé de ſoixante quatre ans, & giſt au Monaſtere d'Oliuellas, enuiron à deux lieues de Liſbone, lequel de ſon viuant il auoit fondé. Il auoit eſpouſé Dona Iſabella, fille de Dom Pedro Roy d'Aragon, qui a eſté canoniſé pour Sainct. Son ſepulchre eſt en la ville de Coimbre, là où ſe font pluſieurs miracles à ce qu'on dit.

Apres ceſtuy-cy regna ſon fils Dom Alphonſe, ſurnommé le Braue, qui fut couronné Roy en la ville de S. Areyn, eſtant aagé de 35. ans, & fut VII. Roy de Portugal, & regna 31. an, il mourut à Lisbone en May 1356. & giſt au grand Chœur de la grand Egliſe. Ceſtuy-cy conqueſta Salado ſur les Moriſques par l'aſſiſtance du Roy de Caſtille.

Son fils Dom Pedro a eſté VIII. Roy de Portugal, & regna en bonne paix & iuſtice:

Google

il mourut l'an mil trois cens ſoixante ſix, & giſt au Monaſtere d'Alcabaſſe. Il laiſſa vn fils nommé Dom Fernando, ayant eu deux fils de Dona Vnes ou Agnes de Caſtro, auant leur mariage, ſçauoir Dom Iean & Dom Denys.

Apres ſon treſpas, ſondit fils Fernando fut couronné neufieſme Roy de Portugal, & eſpouſa Dona Lianor Gonſalues Telles, laquelle il rauit à ſon mary Lorenca Vaas da Chuna, lequel il bannit du pays: au reſte il aymoit ſes ſubiets, & n'eſpargnoit point les malfaiſans, vagabonds & deſbauchez: ſon regne dura dix-ſept ans, & deceda en l'an mil trois cens huictante cinq, aagé de quarante trois ans, ſon ſepulchre ſe void au Chœur de l'Egliſe de S. François en la ville d'Areyn.

Apres la mort de ceſtui cy, Dom Iean vint de Caſtille auec Dona Beatrix ſa femme pour receuoir la Couronne de Portugal, mais le fils baſtard du Roy Dom Pedro, frere du defunct Roy Dom Fernando luy reſiſta, & luy donna bataille, en laquelle il le vainquit: ce fut en la plaine de S. George, en laquelle pour memoire perpetuelle de ceſte victoire, il fonda vn riche Monaſtere, appellé le Monaſtere de la bataille. Et fut le ſuſdit baſtard couronné dixieſme Roy de Portugal, eſtant aagé de trente huict ans, il deceda le quatorzieſme d'Aouſt mil quatre cens trente trois, & fut enſeuely au ſuſdit Monaſtere de la Bataille par luy conſtruit: Ce meſme Roy gaigna la ville & forteresſe de Septa ſur les Moriſques en Barbarie.

Apres luy regna ſon fils Dom Edoüart, onzieſme Roy de Portugal, qui veſquit quarante deux ans, dont il en regna cinq, & deceda au Palais de Ronuen de Thomar, l'an mil quatre cens trente huict, & giſt au Monaſtere de Bataille.

Dom Alphonſe fils du ſuſdit Roy, naſquit à Sainct Areyn, l'an mil quatre cens trente deux, & d'autant que lors de la mort de ſon pere, il n'auoit que ſix ans, ſon oncle Dom Pedro eut la regence iuſques à l'an mil quatre cens quarante huict, lors commença ledict Alphonſe à regner, & fut le douzieſme Roy de Portugal. Il mourut à S. Areyn en la meſme chambre qu'il naſquit le vingt-huictieſme Aouſt mil quatre cens huictante vn, & giſt auec ſes predeceſſeurs au Monaſtere de Bataille.

Apres luy regna Dom Ioan ſurnommé le Grand deuxieſme de ce nom, treizieſme Roy de Portugal, lequel naſquit à Lisbone le quatorzieſme May mil quatre cens cinquante cinq. Ceſtuy-cy fit ſententier & décapiter en public Dom Fernand, Duc de Berguncе en la ville d'Euora, le vingt-deuxieſme Iuin mil quatre cens huictante trois, & de ſa propre main tua d'vn coup de poignard Dom Domingo Duc de Begia, frere de la Royne Leonor ſa femme, & donna ſa Duché à Dom Emanuel ſon frere, il veſquit quarante ans, & mourut à Aluor eſtant aux Bains le 25. Octobre mil quatre cent nonante cinq, & giſt au Monaſtere de Bataille auec ſes predeceſſeurs.

Il ordonna ſon ſucceſſeur par teſtament Dom Emanuel de Viſeu qui a eſté le quatorzieſme Roy de Portugal, lequel fut proclamé Roy le vingt-ſeptieſme Octobre mil quatre nonante cinq. Ceſtuy-cy par tous ſes Royaumes fit baptiſer tous les Iuifs ſoit qu'ils le vouluſſent ou non, ſur peine de perte de biens, l'an mil quatre cens nonante neuf, & fit chaſſer tous les Moriſques qui habitoient à Lisbone hors de la porte de Moreria. Du temps de ce Roy, la commune eſmeut vne ſedition contre les nouueaux Chreſtiens ou Iuifs baptiſez, deſquels furent maſſacrez quelques centaines d'hommes, femmes & enfans, leurs maiſons pillees & bruſlees, leurs biens & marchandiſes enleuees. Le Roy fit rechercher les principaux autheurs de ceſte ſedition, en fit faire punition exemplaire, au moyen dequoy le trouble ceſſa. Ce fut ce Roy qui premierement fit découurir les Indes Orientales par ſes Capitaines & Pilotes. Item les coſtes du Royaume du Prete Iam: il conqueſta auſſi les villes & forteresſes de Saffin, & Azamor en Afrique: Il deceda à Lisbone le iour de Saincte Lucie 1521. ſon ſepulchre eſt au Monaſtere de Bethleem.

Il eut pour ſucceſſeur Dom Ioan troiſieſme de ce nom ſon fils quinzieſme Roy de Portugal, qui naſquit en Iuin mil cinq cens vingt-vn, en la ville de Lisbone, où il fut couronné l'an mil cinq cens vingt-vn: il eſtoit de naturel benin & debonnaire, grand amateur de la Religion & des gens d'Egliſe, & auſſi des bonnes lettres; Il inſtitua vn nouueau College en l'vniuerſité de Coimbre, il mourut le onzieſme Iuin mil cinq cens cinquante ſept, & fut enſeuely au Monaſtere de Bethleem, dit des Roſtiers Allemands.

Apres ſa mort fut couronné Dom Sebaſtien ſeizieſme Roy de Portugal fils du Prince de Portugal qui eſtoit fils dudit Dom Ioan, qui du viuant de ſon pere, eut à femme Ieanne fille de Charles le Quint, ſœur du Roy Philippe: Ce Prince mourut laiſſant ſa femme enceinte dudit Dom Sebaſtian, qui apres le decez de ſon ayeul fut declaré Roy, & naſquit le propre iour de S. Sebaſtien l'an mil cinq cens cinquante trois: il paſſa auec vne grande armee en Afrique, pour la conqueſter l'an mil cinq cens ſeptante huict, mais il y fut deſ-

Digitized by Google

fait par les Mores, auec la pluſpart de ſes gens.

Apres ceſte perte de Dom Sebaſtien, fut proclamé Roy de Portugal le Cardinal Dom Henry, grand oncle dudit Dom Sebaſtien, & fut 17. Roy de Portugal, lequel mourut l'an 1580. laiſſant pour heritier de la Couronne par teſtament le Roy d'Eſpagne Dom Philippe, comme droict ſucceſſeur de ladite Couronne, en tant que ſon pere Charles V. auoit eſpouſé la plus vieille fille du Roy Dom Emanuel, mere du ſuſdit Dom Philippe, & ſœur de l'ayeul de Dom Sebaſtien & du ſuſmentionné Dom Henry, combien qu'il y euſt encore vn frere du ſuſdit Dom Henry nommé Louys, qui apres ſon decez laiſſa vn fils nommé Dom Antonio, qui eſtoit Prieur d'Ocrate de l'ordre des Croiſez de S. Iean, lequel fut proclamé Roy par les Portugais, mais par la grande force & violence du Roy d'Eſpagne, qui auoit achepté la pluſpart de la Nobleſſe Portugaiſe, le ſuſdit Dom Antonio fut ſupplanté & chaſſé, & le Roy d'Eſpagne venant en perſonne en Portugal y fut receu & proclamé Roy dans le Monaſtere de Thomar par les trois Eſtats du Royaume, à ſçauoir les Eccleſiaſtiques, la Nobleſſe & les Procureurs des villes, par le moyen dequoy la Couronne de Portugal, eſt venuë à ceux de Caſtille ou Eſpagne, apres auoir eu ſes propres Roys en nombre de 17. l'eſpace de 442.

DES ISLES DE MAIORQVE ET MINORQVE, ET AVTRES.

LE Roy d'Eſpagne poſſede encores dans la mer Mediterranee quelques Iſles, que ie trouue à propos de deſcrire.

Les Iſles Baleares, ou Gymneſies jadis, & maintenant Maiorque, & Minorque, font auiourd'huy vn Royaume, dont le Roy d'Eſpagne prend le titre.

Maiorque, & vulgairement Mallorque, eſt plus proche de l'Eſpagne que Minorque, & n'eſt eſloignee d'Eſpagne, que de la nauigatiõ de quatre ou cinq heures: & de Minorque de 14. mille. Quelques vns diſent qu'elle a de tour 240. milles, les autres 300. & quelques vns 480. Strabon la fait longue de 600. ſtades, qui font 75. milles, & large de 25. milles: mais les modernes ont trouué beaucop plus de largeur, c'eſt à ſçauoir enuiron 100. milles. Et par ce moyen ſa longueur ſera beaucoup plus grande que Strabo n'a eſcrit.

Il y a vne ville du nom meſme de l'Iſle, qui eſt la capitale de toutes ces Iſles. Elle s'appelloit anciennement Palme, & auiourd'huy il y a vne bonne Vniuerſité, où Raymond Lulle eſt en grande reputation, de ſorte que l'on y entretient touſiours à grands gages vn homme ſçauant, pour enſeigner publiquement la doctrine de ce Lulle. Il y a auſſi vne autre ville nommee Bolence, que les habitans appellent Pollence, qui regarde le Midy, de meſme que Maiorque eſt du coſté du Septentrion.

QVALITE'.

Ceſte Iſle eſt aſpre, & ſterile pres de la mer, mais ailleurs les coſtaux, les plaines, & les vallees rapportent aſſez de vin, huile, de froment, & de fruicts. Sur tout il y vient de bonnes huiles, qu'on porte de là à Valence, en Flandres & en Italie. On y fait auſſi de fort bons fromages, qui ſurmontent en bonté tous ceux qu'on vend à Rome, & en Eſpagne. Dauantage les habitans font vn grand traffic de gros draps de laine, & les portent autour de l'Iſle de tous coſtez, voire iuſques en Sicile. Il n'y a point de beſtes nuiſibles, ſinon des conils, qui leur ont fait bien ſouuent beaucoup de dommages. On y trouue vn nombre incroyable de cerfs.

MOEVRS.

Les habitans de ces Iſles eſcumoient autresfois tout ce qu'ils rencontroient, & eſtoient cruels & ſauuages, habitans dans les rochers, n'ayans autre ſoin que d'eſpier ceux qui voyagoient ſur mer. Ils auoient de petits vaiſſeaux mal polis qui eſtoient legers: Vne fois ils apperceurent de loing l'armee des Romains, & penſans que ce fuſt quelque proye, ils oſerent bien aller au deuant d'eux, & de premiere abordee couurirent les vaiſſeaux des Romains de pierres & cailloux: mais les Romains les contraignirent en fin de fuyr, puis les allerẽt trouuer où ils s'eſtoient retirez pour acheuer de les perdre. Ils n'vſoient point anciennement de monnoye d'or ny d'argent. Ils firent jadis la guerre pour les Carthaginois, & pour leur recompenſe ils n'en rapporterent que les femmes & du vin. Ils vſoient de frondes, & s'en ſçauoient extremement bien ayder, à quoy leurs meres les accouſtumoient leur mettant du pain au bout d'vn baſton, contre lequel ils iettoient des pierres, ne leur eſtans permis de manger qu'apres auoir abbatu ce pain.

Ils

Digitized by Google

Ils ſont maintenant ciuiliſez comme leurs voiſins, & ſont de complexion amoureuſe auſſi bien qu'anciennement.

Aſſez prez de Majorque vous auez les petites Iſles de Dragonete, & Cabrere.

L'ISLE MINORQVE.

Minorque eſt plus Orientale que Majorque, & ſon tour eſt de 150. milles, & ſa largeur de 60. Elle eſt eſloignee de l'Eſpagne de 150. milles. Du temps de Ptolomee il y auoit deux villes, ſçauoir *Iana*, qui s'appelle maintenant Citadelle de *Mago*, qu'on nomme à ceſte heure Minorque du nom de l'Iſle: Elle a beaucoup de villages.

Au riuage de la mer elle eſt enuironnee de hautes montagnes garnies d'arbres eſpais. Au reſte quoy que ceſte Iſle ſoit moindre que l'autre, toutesfois elle ne luy cede pas en bõté, ains au contraire on y fait vne grande nourriture de bœufs & d'autre beſtail, & principalement de grands mulets, qui ont plus de voix que tous les autres. Ceſte Iſle a deux ports, c'eſt à ſçauoir Maon, & Fernelle.

De noſtre temps ces Iſles ont vn Royaume à part, qui comprend encore les Pithieuſes, dont l'vne nommee iadis par les Grecs Ophieuſes, & par les Latins *Colubraria*, a maintenãt le nom de Formentere, & a de tour ſeptante milles, & eſt eſloignee de terre ferme de huictante milles.

Ceſte Iſle eſt deſerte pour la plus grande part, à cauſe des ſerpens qui y ſont en grand nombre, & font mourir beaucoup d'hommes.

L'autre eſt Euiſſe, qui en eſt eſloignee de 10. milles, & de la terre ferme 50. & ſon tour eſt de plus de cent milles.

Le terroir de ceſte Iſle chaſſe les ſerpens, & ne peut ſouffrir aucunes beſtes nuiſibles, ſinon les conils qui mangent bien ſouuent les bleds. Ceſte Iſle abonde en bleds & en toute ſorte de fruits.

On leue tous les ans en ceſte Iſle grande quantité de ſel. Car il y a vn certain temps auquel la mer regorge iuſques ſur les terres, & lors les habitans ferment le paſſage par où l'eau eſt entree, puis on laiſſe ainſi ceſte eau ſans la troubler, & lors il ſe fait de ſi grands monceaux de ſel, que non ſeulement Majorque, & Minorque en ſont pourueuës, mais encor on en porte de grands nauires chargez en Italie, où l'on en fournit pluſieurs villes.

Mais afin de dire comment le Royaume de Majorque a eſté ioinct à la Couronne d'Eſpagne, vous deuez ſçauoir que les Mores d'Afrique tindrent ces Iſles iuſques enuiron l'an de N. Seigneur 1240. que Ferdinand Roy de Caſtille les chaſſa premierement de Maiorque. Mais les Mores s'y eſtants reiettez il fallut que Iacques d'Aragon (fils du Roy Pierre, qui fut tué deuant Muret ſouſtenant les Albigeois heretiques) y allaſt auec ſes forces: & lors ſecouru dudit Ferdinand il fit ſi bien que les Mores en furent chaſſez, & ſoudain il porta le nom de Roy de Maiorque, & de Minorque, enuirõ l'an 1240. Et voila le droict que les Roys d'Aragon ont en ces Iſles, ſi bien que le Royaume d'Aragon ayant eſté ioinct à celuy de Caſtille par le mariage de Ferdinand & d'Iſabelle, les Roys d'Eſpagne qui en ſont deſcendus les poſſedent à iuſte prix.

Au tour des Pithieuſes, c'eſt à ſçauoir de la Fromentere & d'Euiſſe il y a encor trois petites Iſles, à ſçauoir Vedran, Conirello, Dragomago. Et au deſſus d'Euiſſe entre Maiorque & la bouche du fleuue Ebro il y a vne petite Iſle deſerte qui ſe nomme Mancolibre, & en la bouche meſme de ce fleuue l'Iſle d'Alfaques, que ce fleuue & la mer font enſemble.

Finalement aſſez pres du port de Cartagene il y a l'Iſle vulgairement appelle Sombraire, qui eſt petite, & n'a rien qui merite qu'on en diſcoure.

Digitized by Google

ESTAT DV ROYAVME DE NAPLES.

SOMMAIRE.

1. *DIVERSES appellations du Royaume de Naples dans les hiſtoires, & la deſcription de ſon eſtenduë & de ſes bornes.*
2. *Diuiſé en ſix Prouinces, premierement, auiourd'huy en douze, dont la premiere eſt la terre de Labeur.*
3. *Des Iſles & Ports plus remarquables de ce Royaume.*
4. *Singularités qui ſe trouuent en ce pays de Naples, ſont les beaux cheuaux de quatre races que le Roy d'Eſpagne y tient, les ſources d'eaux medecinales & bains de diuerſes vertus, vn champ de ſoufre, enuironné de rochers bruſlans, d'où ſe tire l'alun: montaigne d'Aſtrune, la Tarantule, dont on chaſſe le venin auec le chant & le ſon des inſtrumens.*
5. *Deſcription du naturel & mœurs des Neapolitains, tant anciens que modernes, & leur façon de viure.*
6. *Richeſſes de ce Royaume, venants du commerce auec les Venitiens & du trafic d'amandes, ſaffran, ſoyes, huiles, vins, cheuaux & coral auec les eſtrangers.*
7. *Forces du Royaume de Naples, en quoy cõſiſtent, quel nombre de gens de guerre, & de vaiſſeaux de mers entretenus ordinairement, ſes principalles forteresſes, villes & chaſteaux.*
8. *Police & gouuernement, conſiſtans en ſept Vice-roys, dont le General demeure à Naples.*
9. *Archeueſchés qui ſont au Royaume de Naples.*
10. *Denombrement des Roys qui y ont regné iuſques à preſent.*

LE Royaume qui comprend preſque la moitié de l'Italie, prend le nom de la principale ville qui s'y trouue, & les Hiſtoriẽs l'appellẽt tãtoſt de ceſte ſorte, tantoſt le Royaume de Poüille, tantoſt le Royaume de Sicile meſme. Car quelques Roys qui ont poſſedé le Royaume de Naples, & celuy de Sicile tout enſemble, ſe nommoient de leurs tiltres Roys des deux Siciles, c'eſt à ſçauoir de celle qui eſt de par deçà, & de celle qui eſt de par delà le Far, ainſi que l'ont pratiqué Frederic deux. Charles d'Anjou, & Alfonſe d'Aragon, de Naples & de Sicile.

Ce Royaume commence à la riuiere de Trante, dont l'emboucheure tend vers le Septentrion, & depuis Terracine pres du fleuue Vfenſe, qui ſe degorge dans la mer de Toſcane, & s'eſtend iuſques au deſtroict de Sicile il eſt enfermé entre la mer Adriatique & celle de Toſcane, comme vne preſque Iſle. Il a pour ſes bornes du Couchant les deux riueres d'Vfenſe, & de Trante, du Nord la mer Adriatique, du Midy la mer de Toſcane, & de Sicile, & du Leuant la mer Ionique. On collige ſa meſure en ceſte ſorte. Depuis Terracine iuſqu'à Naples on compte quatre-vingts milles, depuis Naples iuſques au Cap du Golfe de Policaſtre cent quarante ſept milles. De là iuſques à Rhege de Calabre cent quatre-vingts milles; de Rhege iuſques au Cap de Spartiuento cent trente trois milles. De là iuſques au Cap des Colomnes cent quatre-vingts quinze milles: du Cap des Colomnes iuſques à Tarente deux cents milles. De Tarante iuſques au Cap de Saincte Marie trente milles. De là iuſques au Cap d'Otrente vingt-ſix milles. De ce Cap iuſques à celuy de S. Ange deux cens vingt-deux milles, & de là iuſques au fleuue de Trante deux cens milles. Et toutes ces ſommes reduites en vne font mil trois cents dix-huict mille, & tel eſt le tour qu'on peut faire en voyageant par eaux: quoy ſi l'on adiouſte cent cinquante milles qu'on compte de largeur iuſques à la borne du couchant, ſelon le chemin qui ſe fait par terre, le produict ſera de mil quatre cens ſoixante huict milles pour tout le tour du Royaume de Naples: il ioinct à l'eſtat de l'Egliſe par l'eſpace de plus, cent cinquante milles.

2. Alfonſe premier Roy d'Aragon, de Naples, & de Sicile, le diuiſa en ſix Prouinces, c'eſt à ſçauoir en terre de Labeur, Principauté, Baſilicate, Calabre, Poüille & Abruzze: mais il fit apres trois parties de la Poüille, diuiſant en terre d'Otrante, terre de Bary, & Capitanat ou

Digitized by Google

Capitanerie, Ferdinand Roy d'Eſpagne, & Louys XII. Roy de France le diuiſerent en parties égales en telle ſorte que la Poüille & la Calabre demeurerent à l'Eſpagne & la terre de labeur auec la ville de Naples, & l'Abruze à la France, auiourd'huy on le diuiſe communement en douze parties: c'eſt à ſçauoir en Terre de labeur: Abruzze tant deçà que delà, Poüille pleine, Capitanerie, Principauté tant deçà que delà, Baſilicate, Calabre haute & baſſe, terre de Barri & d'Otrente. Il contient deux mille & ſept cens lieux peuplez, dont il y a vingt qui ſont Archeueſchez, cent & vingt ſept Eueſchez & mille quatre cens places où il y a enuiron deux millions d'ames.

On trouue donc en coſtoyant la mer la Terre de labeur, ou Campagne heureuſe, dont Capoüe où Annibal ſe ramolit auec ſon armee parmy les delices, eſtoit anciennement la capitale ville. Et meſme il y a vn ancien qui a eſcrit que les Romains eſtimoient trois villes capables de la grandeur del'Empire, c'eſt à ſçauoir Carthage, Corinthe, & Capouë: les deux premieres comme eſtans eſloignees de Rome furent ruinees par les Romains, qui delibererent meſme longuement s'ils feroient le meſme de Capoüe, mais en fin ne voulans paroiſtre cruels en ruinant vne fort noble ville d'Italie, s'en aſſeurerent en confiſquant ſon terroir, & la priuant de toute forme de Republique. Ils laiſſerent ſur pied les baſtimens, afin qu'ils ſeruiſſent de retraicte à ceux qui labouteroient la terre: mais ils luy oſterent le Magiſtrat & le Conſeil public, afin que les habitans ne peuſſent rien remuer. Maintenant la capitale ville non ſeulement de ce terroir, mais de tout le Royaume c'eſt Naples, cité veritablement royalle. Elle a enuiron ſept milles de circuit: & s'eſt grandement acreuë de noſtre ſiecle, & euſt pris encor plus d'accroiſſemẽt, ſi le Roy d'Eſpagne n'euſt defendu de baſtir dauantage, à quoy il fut pouſſé par les Barons du Royaume, les ſubiects deſquels abandonnoient leur demeure, pour aller iouyr des exemptions octroyees aux habitans de Naples: & il le fit auſſi en partie pour le danger des reuoltes & mutineries du peuple, qui peuuent eſtre mal-aiſément arreſtees en vne grande & forte ville qui a trois chaſteaux, dont le principal s'appelle Chaſteauneuf, ou Caſtelnouo, qui fut fondé par Charles d'Anjou. Il n'y a ville où l'on voye vn ſi grand abord de Seigneurs, où l'on face auſſi tant de profeſſion de gentilleſſe, & où les caualiers paroiſſent mieux ce qu'ils ſont, & s'addonnent plus à toute ſorte de vertueux exercices. Les Gentils-hommes ſe retirent pour paſſer le temps à des exercices honorables en cinq places qu'ils appellent ſieges. Ceſte ville a vn port qui n'eſt ny gueres grand ny fort aſſeuré, mais on l'a aidé par le moyen d'vn mole. Il y a à Naples vn Arſenal où l'on fait continuellement force vaiſſeaux de guerre. On compte en ceſte ville plus de deux cents milles perſonnes. Il y a vn beau golfe auec vne plage, & des Iſles, & des Caps extremement agreables. C'eſt là qu'eſt Pouzzoly, où l'on recognoiſt tant de merueilles, qu'il ſemble que la nature ſe ſoit pleuë à ſe faire admirer en ce lieu, & y ait reduit tout ce qu'elle auoit de plus beau & de plus gentil. C'eſt là qu'eſt le lac d'Agnan, Baye, Tridoly, & le lac Auerne. On met en ceſte Prouince trois villes Metropolitaines, c'eſt à ſçauoir Naples, Caopouë & Surrente, & vingt-deux citez, entre leſquelles celles qui ont plus de renom ſont Gayette, Seſſe, Ceano, Calui, Venafre, Caſertte, Nole & Auerſe, & il y a cent ſoixante ſix chaſteaux & places ceintes de murailles, cent ſeptante villages.

La principauté a pour ſes bornes du Couchant la terre de Labeur, & du Leuant le pays de Baſilicate. Ce pays a 16. milles de largeur, & 33. de longueur, & ſes principales villes ſont Nocere, Sanſerin, Suerrẽte, Maſſe, Vic, Riuel, Amalfe, & Salerne. Nocere eſt à 9 milles de la mer, & à 4. de Serne, & tout autour il y a force villages. Riuelle eſt vne ville baſtie depuis n'agueres, qui ne doit rien aux premieres villes du Royaume de Naples, pour le regard des baſtimens magnifiques. Amalfi eſt vne belle ville, combien qu'autresfois elle ait eſté plus renommée. C'eſt en ceſte ville qu'on trouua, ſelon quelques vns, l'vſage de la bouſſole: ce que Paſquier a refuté ſuffiſamment en ſes Recherches, monſtrant par quelques paſſages de nos vieux Poëtes François que ceſte inuention eſt plus ancienne. C'eſt de ceſte ville que prend ſon nom la coſte d'Amalfi qui regarde le Midy, & s'eſtend en long enuiron 20. milles, & a de hautes montagnes, principalement du coſté qu'elle panche ſur la mer. Il y a tant de peine à les monter que le ſeul regard rend les perſonnes malades. Salerne eſt vne ville fort ancienne eſloignee de la mer de mille pas ayant de tres-beaux iardins dans ces murailles. Il y a vne Vniuerſité, & ceſte ville porte titre de Principauté. Mais il faut que ie vous aduiſe que la Principauté de de-çà s'eſtend le long de la mer depuis Salerne iuſques à Policaſtre, & depuis Sainct Seuerin iuſques à la Palude, & la riuiere de Silaire la trauerſe preſque par le milieu: elle contient les Archeueſchez de Salerne & d'Arſi, & quinze autres citez, & deux cens treize chaſteaux ou places fermees, entre leſquelles eſt Euoli auec ſon bois, Fiano auec ſa longue vallee de vingt milles, & large de quatre, enirounee de colines bien habitees.

by Google

La principauté de par de là s'eſtend depuis Nuſco iuſqu'à Conſe, & à Bedgne & contient ces deux villes,& huict autres,c'eſt à ſçauoir Anelin, Arrian, Biſache, Montemaran, Montverd,S. Agathe,S. Ange,Vic, & cinquante trois cheuaux ou places fermees.

Baſilicate contient la Lucanie, & partie de la Poüille.Elle a pour ſes bornes du Couchãt la riuiere de Silare,qui eſt la limite de la Campagne,du Midy la mer de Toſcane, du Leuant la riuiere de Iaë, baſſe Calabre, vne partie de la haute,& du Nort la terre de Bari. Elle contient les villes de Melfe, Venoſe, Potence, Cerence, Tricaire, Lauel, Montpeloſe, Marſico, Rapolla,& 93. chaſteaux ou places fermees.

La baſſe Calabre a pour ſes bornes du Septentrion la haute Calabre anciennement la grande Grece, auec la riuiere de Crathide,& vne partie de l'Apennin, du Couchant la riuiere de Lan auec la Baſilicate,du Midy la mer Toſcane,& le deſtroict de Sicile,& du Leuant vne partie de la mer Adriatique.

Sa ville Metropolitaine eſt Conſence ville ancienne qui comprend 7. coſtaux, & a vn fort chaſteau au deſſus d'vn mont qui commande à la ville, & à tous les lieux des enuirons. La ville eſt entourree des riuieres de Crathide, & Buſente, & eſt auiourd'huy aſſez riche, combien qu'autres fois elle l'ait eſté dauantage. Outre ladite ville il y a encor celles de Frede,& de Belmont,la ville de S. Euphemie qui a donné ſon nõ à la mer qui eſt apres: Tropie belle ville,riche,& fort peuplee,Rhege ville ancienne, aſſiſe au front ou bout de l'Italie, jadis forte & puiſſante,& maintenant preſque deſerte, principalement depuis l'an mil cinq cẽs quatre vingt quatorze,que le Turc y mit le feu.Il y a auſſi Chaſteauuilaire qui eſt au ſommet d'vne montaigne fort haute,Monſaut qui porte tiltre de Duché, Turran, Regian, & les villes de S. Marc,Marturan,ville ancienne aſſiſe en l'Apennin, Tauerne bonne ville, & bien peuplee,Nicaſtre,qui eſt à trois milles loing de la mer, Mont-leon ville aſſiſe en vn coſtau de l'Apennin,& qui porte tiltre de Comté,& Terreneufue ville fort peuplee.

La haute Calabre (ſelon Ptolomee) a pour ſes bornes du Leuant la mer Adriatique, du Midy la riuiere d'Alice & la haute Calabre, du couchant la riuiere de Crathide auec l'Apennin, & Baſilicate, du Nord le Golphe de Tarante,& la Terre de Bary.Il y a de ce coſté deux Caps ſignalez, dont l'vn eſt celuy de Colomnes,iadis la Chine,l'autre eſt celuy de Scylace, qui eſt dangereux au poſſible.

La capitale ville de ce pays c'eſt Cantazare: puis vous auez Hierace, qui porte nom de Marquiſat, Belicaſtre,ou Beau-chaſteau, ville eſloignee de huict milles de la mer, Croton ville fort ancienne & renommee, qui porte maintenant le titre de Marquiſat, n'eſtant toutesfois ſi riche ny ſi peuplee qu'autresfois: Cariathe, qui eſt vne Comté: Baſſignan Principauté auec vn fort Chaſteau, Tarſie Corilan,Roſan forte ville à trois milles de la mer, Caſſan, Hauteuille qui eſt principauté,Matere Archeueſché, ville riche & peuplee, Crauine Duché,Tarante ville fort ancienne, & la fin de la haute Calabre ou grande Grece qui a vn port renommé.Ce fut la patrie du Philoſophe Archyte. Maintenant c'eſt vne Principauté.

La terre d'Otrante commence à Tarante qu'elle a pour ſa borne du coſté du Midy, de meſme que la mer iuſques au Cap Saincte Marie.

Elle a pour ſes confins du Leuant le meſme Cap auec la mer Ionique, du Nort depuis Otrante iuſques à Brindes,& du Couchant la Terre de Bary auec vne grande partie de la haute Calabre. Sa forme eſt comme d'vne preſqu'Iſle, veu qu'elle eſt enuironnee de la mer Adriatique,& de l'Ionique. Sa largeur entre Brindes, & Tarante eſt de trente milles, ſelon Pline,& ſelon Raſſan de quarante.

La nauigation d'alentour eſt de deux cens milles,ſi bien que le tour de tout le pays ſera enuiron de 240. milles.

Ses villes ſont Lecy,qui eſt à trente milles du Cap de Saincte Marie, & eſt ville riche & peuplee,& bien baſtie: Otrante ville tres-ancienne, qui eſt auiourd'huy aſſez peuplee,& a vn fort chaſteau ſur vn rocher qui regarde ſur la mer, & vn port aſſez capable, combien que ſubiect aux vents du Nort.

Brindes eſt vne ancienne ville, mais preſque abandonnee auiourd'huy à cauſe des diſcordes ciuiles. Son port eſtoit ſi bon autrefois qu'il eſtoit mis entre les premiers, mais il eſt auiourd'huy ſi comblé, que les galeres meſmes n'y peuuent preſque paſſer.

Caſtro eſt vne ville maritime,cõſiderable pour les dommages qu'elle a receus des Turcs.

La Poüille eſt diuiſee en deux par les anciens,c'eſt à ſçauoir en la terre de Bary,nommée Peucetie des anciens,& la Poüille pleine,que les meſmes appelloient Daunie, & ces deux pays eſtoient diuiſez par le fleuue de Lofante. On comprend en ceſte ſeconde partie la Capitainerie, qui comprend le mont de S. Ange & les enuirons, & en tout treize villes,& quatre-vingts & dix chaſteaux, ou places fermees.Les citez ſont S.Ange, Manfredoi-

Digitized by Google

ne, Siponte, Salue, Leſine, Vieſte, Aſcolie, Bouine, Firenzole, Volurate, Tremole, & Troye.

Il ſemble que toutes les richeſſes de la Poüille ſoient aſſemblees au mont S. Ange, qui a preſque de tour 120. milles. Diomede la voulut reduire en Iſle, pource que ſon Iſtme n'eſt large que de deux milles. Les Sarrazins cognoiſſans la commodité du lieu s'y fortifierent, & ſe maintindrent long-temps, pource que veritablement il n'y a lieu ſi propre pour dominer, & pour trauailler le Royaume de Naples, & la mer Hadriatique.

La terre de Bary contient trente ſix chaſteaux ou places fermees, & quatorze citez, dont les plus renommees ſont Bary & Trany, puis Monopoly, Polignan, Grauine & Bitonte.

La Poüille pleine a pour ſes bornes la terre de Bary, & la riuiere de Lofante: du Midy l'Apennin, de l'occident l'Abruzze, & du Septentrion vne partie de la mer Hadriatique.

Le pays d'Abruzze, iadis des Samnites, a pour ſes bornes du Leuant la Poüille pleine auec la riuiere de Saline. du Couchant la riuiere de Trante, du Septentrion la mer Hadriatique, & du Midy l'Apennin. Ce pays eſt borné d'vn coſté de Fortore, & de l'autre du Trante, & eſt diuiſé en Abruzze au deçà, & Abruzze au delà la riuiere de Peſcare. L'vn contient cent cinquante chaſteaux ou places cloſes, & cinq citez, qui ſont Beneuent, Lancian, Cité de Chety, Cité Burelle, Sulmone, l'autre contient deux cens quatre-vingts & quatre chaſteaux ou places fermees, & quatre citez, qui ſont Aquila, Atry, Cité de Pene, & Terame. Beneuent fut donné à l'Egliſe par Henry IIII. pour eſchange d'vn certain tribut, oſté à Banguergue ſa patrie par Leon IX. & ceſte ville ayant eſté diuerſement ſaiſie & tenuë, fut finalement remiſe à l'Egliſe par les Normands. Aquila fut baſtie par l'Empereur Federic II. qui y mena les peuples d'Amiterne & Forcoigne, pour aſſeurer de ce coſté le Royaume. On monſtre à Lancian vne Hoſtie conſacree, tranſmuée en ſang, tandis qu'vn Iuif la frappa auec vn couteau. On comprend dans l'Abruzze la Comté de Moliſi, qui a cent & quatre lieux enclos de murailles, & quatre citez qui ſont Boiane, Guardialferie, Iſenrie, & Trinente.

Il y encor en la mer Hadriatique viz à viz de la Poüille pleine les Iſles de Diomede, dont 3. les plus grandes ſe nomment auiourd'huy S. Marie Tremitane, & S. Dominique. Outre ce l'on void la mer Ionique vis à vis de la ville de Gallipoly l'Iſle d'Achate peu renommée, & au Golphe de Tarante quelques petites Iſles de peu de renom, dont la plus grande ſe nõme de Sainct André: vis à vis du Cap des colomnes il y a deux Iſles de Dioſcore & de Calypſe.

Il y a en la mer de Toſcane quelques Iſles qui appartiennent à ce Royaume, c'eſt à ſçauoir Palmarole, Pontie, & quelques autres petites qui n'ont rien de remarquable.

On void encore au Golphe de Pouzzoli & de Naples, enuiron 18. Iſles, dont la plus renommée eſt Iſchie, qui a de tour 18. milles & eſt tellement enuironnee de rochers forts hauts qu'on n'y peut entrer que par vn endroit. Il y a vne place qu'on met entre les fortes, mais principalement à cauſe de ſon aſſiette.

Pres d'Iſchie vous auez Proſide, dont le circuit eſt de pres de ſix milles.

La derniere Iſle eſt de celle de Capry, où Auguſte alloit ſi ſouuent: les autres qu'on y void n'ont rien de conſiderable.

Il y a veritablement peu de ports en vn tel circuit de pays, combien que quelques Golfes aux diuers tours de ſes riuages puiſſent en certain temps ſeruir de ports. Ils ſont toutes fois mal aſſeurez, comme particulierement celuy de Naples, qui ſert pluſtoſt de pompe, que de ſeurté aux vaiſſeaux qui s'y trouuent, encor qu'il ſoit defendu du Mole, & l'on a de couſtume quand la mer eſt fort couroucee de mener des galeres à Baye, qui eſt vn peu loing: & ces merueilleuſes reſtes de Neron, appellé communémene Mer morte, ſeruent encor auiourd'huy de port.

Le Golphe de Gaiette eſt tenu pareillement pour port, combien qu'ils ſont deſcouuerts du coſté du Leuant.

Au pays d'Otrante il y a celuy de Brindes, & pour la terre de Beri, on dit que ſi celuy de Trany y eſtoit accommodé il ſeroit capable de cent galeres, de meſme que celuy de Tarante en Baſilicate, en pourroit tenir beaucoup plus ſi l'on y prenoit quelque peine.

Ce port eſt auiourd'huy fermé, afin de ne conuier, cõme on croit, par ſa commodité, les Turcs principalement à attenter quelque choſe: veu que iadis Cleonyme Lacedemonien, Alexandre, & Pyrrhe, tous deux Roys d'Epire paſſans de Grece en Italie, ſe ſeruirent touſiours de ce port à cauſe qu'il eſtoit capable & aſſeuré, & proche.

Digitized by Google

QVALITE' DV PAYS.

CE Royaume produit toutes choſes neceſſaires à l'entretien de l'homme : & en a pour ſeruir de medicamens,& d'autres pour les delices en ſi grande quantité, qu'il en peut fournir abondamnent aux autres pays, & entre autres choſes il y naiſt de fort beaux cheuaux, dont le Roy tient quatre races,de meſme que font encor pluſieurs Seigneurs,& l'on ne les peut tirer hors du Royaume qu'auec expreſſe permiſſion du Roy d'Eſpagne ou du Viceroy,qui s'accordent bien rarement.Mais ſur tout il y a grande abondance de bled, vin, huile,& ſoye,& de toutes ſortes de fruits. La Comté de Rhegge,& pluſieurs lieux de Calabre,portent des ſuccres.La terre de Labeur a du vin,& du froment en abondance, & eſt extrememẽt agreable.On voit autour de Pouzzoli beaucoup de ſources d'eaux medecinales,& des bains de diuerſes vertus. On y voit vn champ plein de ſouffre, enuironné de hauts rochers qui bruſlent continuellement,d'où l'on tire, & où l'on cuit l'alun. On voit la montagne d'Aſtrune,auec vne grotte,qui a trois mille de tour au deſſus,& ſe va peu à peu reſtreciſſant vers le fonds,en façon d'Amphitheatre,l'on voit couler par le milieuvne petite riuiere. On y trouue les bains à ſuer, & le trou duquel tu ne te ſçaurois approcher ſans te mettre en danger de mourir.L'air de la terre d'Otrante eſt fort bon, & toutesfois la ladrerie regne en ce pays, ce qui procede,comme on tient,de ce qu'on y mange trop de chair de pourceau, & auſſi des figues ſeiches,qui ſont les viandes ordinaires du menu peuple. Le terroir monſtre vne ſuperficie aſpre, mais lors qu'on le rompt auec le ſoc on y deſcouure vne bonne terre, & combien qu'il y ait peu d'eau,toutesfois il a de beaux paſturages, & produit du froment, de l'orge,de l'auoyne,des oliues,des melons excellens,& des aſnes, & des mulets qui ſont fort eſtimés.Il naiſt en ce pays vn animal qu'on nõme le Turantelle,dont on chaſſe le venin auec le chant & ſon des inſtrumens, ce que Gelle eſcrit ſuiuant l'authorité de Theophraſte, de quelques autres animaux.Les Cherſidres naiſſent pareillement en ceſte contree, qui reçoit auſſi plus de dommage des Sauterelles qu'aucune partie de l'Italie, veu qu'elles ne laiſſent rien par où elles paſſent, & conſument en vne nuict les moiſſons qui ſont deſia meures.Mais il ſemble que la nature y ait pourueu, par le moyen de certains oyſeaux qu'on nomme Gauies qui perſecutent ces animaux.Ce pays eſt auſſi rauagé par la greſle, qui luy porte beaucoup de dõmage preſque toutes les annees. On y oit les tonnerres en Hyuer & en Eſté,cõme en la terre de Labeur.Le pays aux enuirons de la ville d'Otrante a ſon air bien temperé,comme on peut voir aux Lauriers,Myrthes,Oliuiers & Cedres, qui y croiſſent. Les rochers qui le ceignent du coſté de la mer, ſont ſi fragiles,que les eaux en ont cõſumé preſque quatre vingt pas en moins de cent annees. Mais Brindes a vn mauuais air, pource que de meſme qu'il n'y a choſe qui rende l'air meilleur que la multitude des habitans (pource que ce ſont eux qui deſſeichent les lieux mareſcageux,pour les cultiuer, & qui coupent les bois trop eſpais & purgent le mauuais air auec le feu,& trouuent le bon air auec les hauts baſtimens)auſſi au contraire il n'y a choſe pire que la ſolitude des grandes villes, pource que non ſeulement elles demeurent priuees des choſes ſuſdites,mais les maiſons meſmes & les ruines ſont les retraictes de la corruption, comme nous teſmoignent Aquilee,Rome,Rauenne, & Alexandrie d'Egypte, & Bagades encor,comme on dit. Quant à la Poüille encor que ſon terroir ſoit ſablonneux, & leger, & que l'herbe y vienne petite & claire, toutesfois elle eſt ſi bonne qu'elle entretient force beſtail. L'Abruzze eſt la plus froide partie du Royaume en la Principauté.Sainct Seuerin eſt nommé pour le bon vin qu'il porte. Prés de la coſte d'Amalphi,& au deçà de ſes rochers il y a de belles valees,auec force fõtaines & ſources d'eaux, d'où coulent quelques ruiſſeaux auec vn agreable murmure. Ce pays a grande abondance de grenades,citrõs,orẽges,oliues,poires,prunes,ceriſes,& ſemblables fruits.Il abõde encor en vin,& non ſeulement il cõtente le gouſt, mais auſſi l'odorat & la veuë par le moyen de ſes myrthes, lauriers,bouys,ioſſemins,lierres,roſmarins,roſes,& autres plantes.Le terroir d'autour de Galerne porte force citrons,limõs,orãges,grenades,& toute ſorte de fruict. Baſilicate eſt preſque toute mõtueuſe,& pour ceſte cauſe fort ſuiete aux voleries.Les roſes viennent deux fois l'annee pres de Peſte.La Calabre porte du froment & de l'orge,du vin de pluſieurs ſortes,des oliues,des figues,du ſuccre,du miel,du ſel,de l'or,de l'argent, & a quantité de laine,de coton,& de ſafran. Elle abonde tellement en ſoye qu'il s'y en fait autant qu'en tout le reſte d'Italie. Il y a auſſi grande abondance de lin,& de chanvre,& la manne y tombe auſſi du Ciel. Pres du riuage de la mer & dans le pays on voit force beaux iardins pleins de citronniers, orangers,limoniers,& de pluſieurs autres arbres.Quant aux Iſles,celle d'Iſchie a force bons vins,& abondance de fruicts,comme auſſi grande quantité de ſouffre, & d'alun, & des bains. Celle de Proſide iette du feu,& a des bains chauds. Celle de Cabri manque de froment,mais elle abonde en chair,poiſſon & volaille.

MOEVRS ANCIENNES.

IL y a vn ancien qui dit que ceux de la Terre de Labeur eſtoient ſuperbes, pour l'abondance des fruicts, la bonté de l'air & la beauté de la contree. C'eſt là qu'eſtoit le mareſts Acheruſien, qu'on nomme aujourd'huy Caluccia, & l'Auerne, & des lieux ſouſterrains, & l'antre de la Sibylle, auſquels lieux (comme dit Strabon) on entroit par des ſacrifices, apres auoir appaiſé les Dieux, ſelon la fole creance des anciens. Les Preſtres des faux Dieux s'y trouuoient pour conduire ceux qui y entroient. Il y auoit là vne fontaine, qu'ils tenoient pour le Phlegeton, à cauſe de la puanteur de ſes eaux. 5.

Les Preſtres y receuoient les ſuruenans, pour conſulter l'Oracle, & viuoient de ce qu'ils pouuoient tirer du foüiſſement des metaux, ou de leurs predictions. C'eſt à cauſe de cela qu'Homere dit qu'ils ne voyoient iamais le Soleil. Ces hommes furent apres exterminez par vn certain Roy, qui trouua leurs predictions fauſſes. Il y auoit à Naples toutes les cinquieſmes annees vn combat de luicteurs, & de chantres, par le commandement de l'Oracle. C'eſtoit en ce Royaume, & non loing de Rhege, qu'eſtoit la ville de Locres, ſi bien policee par Zaleuque, & où l'on auoit accouſtumé de ſe mettre vne corde au col, lors qu'on vouloit propoſer quelque loy nouuelle, afin de mourir ſi elle n'eſtoit pas approuuee.

Les Sybarites eſtoient auſſi en ce païs, qu'on taxoit d'eſtre ſi mols, & ſi plains de delicateſſe, que meſme ils auoient appris à leurs cheuaux à dancer au ſon des inſtrumens. Bref tout ce païs auoit des habitans ſi addonnez aux delices, qu'Annibal ſe laiſſant gliſſer en leurs façons de faire, deſtrempa ſon fort naturel, & ne fit que perdre ce qu'il auoit acquis, & ſa reputation tout enſemble depuis ceſte mauuaiſe accouſtumance.

MOEVRS DE CE TEMPS.

LEs Neapolitains ſont preſque tous gentils, & de bon eſprit, embraſſent les delices plus que perſonne du monde, & ſe plaiſent à l'entretien des Dames. La Nobleſſe ſe retire preſque tout à Naples, autant pour joüyr du bon air de ceſte ville, que pour y paſſer le temps, & voir la bonne compagnie qui s'y trouue ordinairement. Et de fait on ne ſçauroit voir vn plus grand nombre de gentils Cheualiers qu'on en void à Naples en Eſté hors de la ville, où ils vont trouuer les Dames qui vont au pourmenoir en carroſſe, & les abordent à cheual d'vn ſi bel air, & auec tant de grace, & vn ſi gentil diſcours, qu'il eſt impoſſible de voir ou d'oüyr rien de plus agreable, & ſemble que c'eſt particulierement à ceſte Nobleſſe qu'il appartient de faire l'amour, & d'eſtre pres des Dames, plus qu'à nulle autre. Et ceſte gentilleſſe eſt accompagnee ordinairement d'aſſez de courage, veu que les Gentils-hommes du Royaume de Naples vont chercher la guerre où elle eſt, & s'efforcent de s'y ſignaler, comme on a veu par le paſſé aux guerres des Païs-bas, où il s'eſt touſiours trouué grande quantité de Nobleſſe de ce Royaume. Et le peuple n'eſt pas moins affectionné au meſtier des armes, veu qu'on ſçait aſſez qu'vne bonne partie de l'Infanterie de l'Archiduc, & du Roy d'Eſpagne vient du Royaume de Naples. Car quant aux Eſpagnols naturels ils ſont en fort petit nombre.

Le peuple de ce Royaume eſt auſſi fort adonné au trafic, mais ce qui le deſtourne de ſuiure ceſte inclination, & ce deſir, c'eſt la charge des exactions, qui eſt plus importune en ce païs, & plus grande qu'on ne ſçauroit croire.

I'ay dit que les Neapolitains eſtoient tous gentils, mais la regle n'en eſt pas ſi generale qu'il ne ſe trouue des lieux, où la courtoiſie & la ciuilité ſont fort ignorees. Car aupres de Monſault il y a d'auſſi rudes, & ſauuages gens qu'en païs d'Italie, & preſque tous ceux de Calabre ont l'eſprit moins ſubtil & releué, que les autres, ainſi que les anciens meſme ont publié & ceux de la terre d'Otrante ſont ſimples, & ſans art, & meſme ceſte ſimpleſſe approche plus de la ſtupidité que la franchiſe.

Les hommes, & les femmes ont l'eſprit adonné entierement à l'amour, & recherchent autant ce plaiſir que perſonnes de la terre. Auſſi il n'y a peut-eſtre lieu où l'on trouue plus de bonnes rencontres, pour ce regard, qu'à Naples, où voſtre recherche ne ſçauroit eſtre preſque inutile, ſi elle eſt conduite, & accompagnee de quelque merite.

Au reſte on a donné aux hommes, & aux femmes de quelques lieux des noms qui feront cognoiſtre leur humeur. Car on nomme ceux de Braſilicate temeraires, ceux de la baſſe Calabre ſtupides, & les femmes de Conſence obſtinees, celles de Beneuent ruſtiques & groſſieres, celles de Capouë ſuperbes, celles de Naples affairees, & celles de Brindes faineantes.

Digitized by Google

Les Neapolitains auſſi bien que tous les autres Italiens, ne font guere bonne chere en leurs maiſons, mais ſe plaiſent à les rendre belles & magnifiques, & à eſtre bien veſtus, logeant toute leur dépence en la parade exterieure.

Les femmes y ſont ſi ſuperbement habillees, que la moindre ſemble à ce qu'elle porte, Princeſſe, & elles aymeroient mieux paſſer les iours entiers ſans manger que de n'eſtre exceſſiuement parees lors qu'il faut paroiſtre deuant le monde, & celles qui n'ont pas le moyen d'eſtre ſi braues, paſſent les iours & les nuicts de toute vne ſepmaine à trauailler en ſoye ou autre choſe, afin de ſe faire voir le Dimanche & d'entretenir ceſte vaine pompe.

RICHESSES.

6. LEs gens de ceſte contree ſe pourroient nommer auſſi heureux qu'aucuns de l'Europe, s'ils n'eſtoient tant moleſtez, & chargez par les officiers, veu que non ſeulement ils ont l'infaillible abondance de toutes choſes, mais encor vne grande commodité de les debiter par l'eſtat de l'Egliſe, & autres Prouinces, & ce qui les peut rendre à leur aiſe, c'eſt ſpecialement la nauigation, & le commerce ancien auec les Venitiens, à l'endroit deſquels les peuples de la Poüille & de la Calabre, ſe monſtrent affectionnez au poſſible, pour ceſte particularité, veu que la plus grande partie de leurs nauigations ſe fait auec ceſte nation, & ſans elles ils endureroient beaucoup, ainſi qu'on a veu les annees paſſees, lors que ce trafic fut deffendu à cauſe de la peſte, outre que les Venitiens ont poſſedé diuerſes villes en la Poüille, & ont eſté tenus pour amis iuſqu'au temps des Roys Normands, & tant à cauſe de ceſte ſouuenance que du ſuſdit intereſt, les Neapolitains ont vne particuliere inclination à aymer ceux qui ſont ſoubs ceſte Seigneurie.

Il n'y a prouince en Italie qui enuoye dehors tant de choſes qui viennent chez elle. Car elle vend aux eſtrangers force noix & force amandes, & les enuoye iuſqu'en Barbarie, & en Alexandrie: elle depeſche ſon ſaffran en pluſieurs endroicts, elle fournit des ſoyes à Gennes & à la Toſcane: des huiles à Veniſe, & à d'autres lieux, des vins de Rome, & des cheuaux, agneaux, & moutons à pluſieurs contrees.

La Poüille pouruoit de chair Veniſe, l'Eſclauonie & la Toſcane.

Le vin de ſainct Seuerin eſt extremément eſtimé, & de grand prix à Rome.

La baſſe Calabre enuoye du coral aux autres Prouinces, & de la manne qui eſt eſtimee plus que celle de tous les autres lieux. Caſtre eſt renommee à cauſe des huiles qu'on y va achepter de tous coſtez & les marchands Geneuois principalement y en vont faire grande emploite.

Le Roy d'Eſpagne tire de ce Royaume deux millions, & cinq cents mille ducats, y comprenant le don gratuit d'vn million, & deux cents mille ducats, qui ſe fait toutes les annees, & qui eſt reduit en rente ordinaire, de meſme que les trente-vn grains qu'on paye pour le logement des gens de guerre, & pour l'entretien de quelques Gentils-hommes qui accompagnent le Viceroy, & ſe nomment continuels, ſept grains pour la garde des tours des coſtes, neuf grains pour la reparation des ruës, & cinq grains pour le Preuoſt de Campagne, duquel reuenu oſtant vn million & trois cents mille ducats de penſion, & autres choſes qui ſont payees à diuers, le demeurant ne ſuffit pas pour les garniſons, l'Infanterie, la Caualerie, les galeres, & autres dépences.

FORCES.

7. LEs Neapolitains ont eſté de tout temps extremément ſubiects aux reuoltes, de ſorte qu'en quatre cens cinquante quatre ans, durant leſquels ce Royaume a eſté diuerſement poſſedé par les Normands, François, Alemands, Catalans, & Eſpagnols, on compte vingt ſept rebellions ſignalees des Neapolitains, qui ont aydé aux pretentions, & deſſeins des vns, & des autres qui ne ſe ſeroient pas peut-eſtre ſi facilement laiſſez ſurmonter aux volontez des Papes qui les conuioient, ny à leur propre ambition, ny à l'aiguillon de la vengeance, ſi ceſte inſtabilité de courages ne leur euſt promis beaucoup plus ce que la commodité de toute autre occaſion leur propoſoit.

Or quant à ces frequentes rebellions, encor que les ſubiects en ayent eſté diuers, toutesfois on en peut aſſigner deux principales cauſes, c'eſt à ſçauoir la grandeur & la puiſſance des Princes du Royaume, & l'eſlection du Roy qui appartenoit à des Princes eſtrangers, ſubiects à changer de volonté, tant à cauſe de la courte vie des Papes, que pour la diuerſité d'iceux. Car vne partie du Royaume ayant touſiours eſté diuiſee entre les Princes naturels, grands à cauſe de leurs dependances, & de leurs reuenus, ils ont touſiours eu les courages de leurs vaſſaux prompts à toutes leurs volontez: de ſorte qu'ils ont pris bien ſouuent la hardieſſe

dieſſe de menacer,& de combattre leurs propres Roys, & pour leur particulier intereſt ont mis en deſordre le Royaume, combien qu'ayant découuert l'inclination du Pape, à dépoſer vn Roy, & pouuant auec ceſte nouueauté effectuer quelqu'vne de leurs penſees, ſans autre eſgard que de leur paſſion particuliere, ils ont tant de fois, en s'offrant pour fauteurs du nouueau Roy, & des deſſeins du Pape, & en grandiſſant la des-obeïſſance, & les fautes des perſonnes qui luy eſtoient ſuſpectes, ſollicité le ſainct Siege au changement, & interpretant meſmes quelquesfois fauſſement aux Roys les iuſtes actions des Papes, ils leurs ont donné ſuject de meriter d'eſtre excommuniez, & demis, afin de faire naiſtre apres l'alteration des choſes, qu'ils auoient auparauant projectees, & deſiroes pour contenter leurs paſſions. En quoy l'on peut cognoiſtre combien les Eſpagnols ont accortement cherché pour ſe conſeruer & confirmer cet eſtat, non ſeulement de demeurer vnis auec le ſainct Siege : mais encor de deſobliger les Papes, & affoiblir de tout leur pouuoir tous ceux qui pourroient pour quelque reſpect que ce ſoit eſtre crus puiſſans dans le Royaume, principalement ayans acquis par confidence,& par obligation la plus grande part des Princes d'Italie, & s'eſtans aſſeurez par ce moyen de tout le dommage de dehors.

Et veritablement apres que nous aurons conſideré à ce propos celuy qui gouuerne, & celuy qui eſt dominé,l'vn imperieux, & altier, l'autre ſuperbe, & indompté,l'vn hay pour ſa ſoudaine grandeur,& par l'inclination de pluſieurs,& l'autre enclin aux reuoltes,& pour ceſte cauſe propre à eſtre eſmeu, & fauoriſé des pretendans, l'vn s'eſtant tellement affoibly au Royaume que l'autre ne peut facilement regimber, ny ſecouer le joug, on doit iuſtement ou pour le temps, ou pour le prudent ſoing de celuy qui gouuerne, s'eſtonner d'vn tel ſuccez, touchant lequel ie veux croire, qu'autant qu'il a eſté aydé des occaſions autant il a eſté bien conduit, & ſecondé par les Gouuerneurs. Car ce Royaume eſtant paruenu au Roy d'Eſpagne, tous les empeſchemens qui pouuoient confondre le païs ont eſté leuez auec ceſte reſolution de la maintenir, & le Prince s'eſt aſſeuré ſuffiſamment de la poſſeſſion de cét art, meſmes en tout motif de guerre, pource que les pretenſions des François s'eſtans mortifiees auec la paix de l'annee mil cinq cens cinquante neuf, & particulierement à cauſe des guerres ciuiles qu'ils ont euës,& le Roy d'Eſpagne ayant en Italie le Pape qu'il reſpecte,& eſtant allié du Duc de Sauoye (combien qu'il y ayt eu ces annees paſſees quelque mauuaiſe intelligence entr'eux) eſtant de meſme vny auec le grand Duc de Toſcane par le moyen de la nouuelle alliance, d'ailleurs ayant à ſa deuotion ceux de Gennes, & les Luquois eſtans ſans force,& les Venitiens peu deſireux de remuer contre luy, il ne luy reſte que d'eſtre aſſeuré des principaux du Royaume de Naples. Ce qu'il a effectué en partie,en donnant quelque entretien, & ſpecialement à la Cour aux Confidens, en laiſſant rarement l'adminiſtration du public aux grands, ou la laiſſant fort limitee, en chaſtiant aſprement les ennemis,& les perſonnes ſuſpectes, & en n'admoneſtant pas ayſément ny ſoudainement les plaintes contre les Gouuerneurs, pource que le ſuject deuient bien-veuillant par le premier, & s'entretient en eſperance de plus grande choſe,& auec le ſecond on ne luy laiſſe pas acquerir de l'eſtime pres du peuple, & auec les deux ſuiuans on preuient les troubles par la ſeuerité du chaſtiment: mais beaucoup plus pour ce que l'homme ne ſe peut fier de deuoir iuſtifier ſon fait par aucune voye, outre qu'auec le premier, le ſuject eſtant allechè par vne telle demonſtration, taſche par tous moyens de ſe rendre de iour en iour plus confident, & de meriter dauantage pres du Prince, & dépence tout ce qu'il a pour eſleuer à la veuë du monde ce petit tiltre de Seigneur, & Cheualier, de Colonnel, ou de ſemblable choſe qu'on luy donne: tellement qu'auec ſon eſtabliſſement il deuient fidele, & s'affoiblit en telle ſorte auec la dépence, qu'il n'a plus de hardieſſe apres, ny pour luy ny pour les autres; & tant à cauſe de l'eſperance, que de neceſſité, il ne ſe peut retirer de l'affection & du ſeruice. Auec le ſecond on oſte l'occaſion de faire vne ſuite, & auec les autres deux, d'autant qu'on fait tomber eſgalement les ennemis découuerts, & ceux qui ſont ſoupçonnez, il aduient que chacun procede ſi nettement, & ſe gouuerne ſi ſagement, que le Prince ſe peut aſſeurer des penſees, & des actions de ſes ſubiects & vaſſaux qui ſont tous nobles, ou roturiers,& le noble ne pouuant mener à fin quelque entrepriſe ſans l'ayde du peuple, que les Eſpagnols portent ouuertement contre les nobles, ſpecialement aux choſes de Iuſtice,il arriue qu'il endure apres patiemment pluſieurs choſes faſcheuſes, & le peuple ne peut eſmouuoir que vainement quelque ſedition ſans la conduite des Gentils-hommes. En fin la diſcorde eſt tellement miſe parmy ces deux Ordres, que viuans deſ-vnis auec vne manifeſte mal-veillance,le Royaume demeure encor pour ce chef grandement affoibly, outre qu'entre les nobles meſmes on maintient encor quelque diſſention viue, d'autant qu'ils fauoriſent plus l'vn que l'autre, & des autres s'eſleuent par fois tellement qu'auec ceſte deſ-vnion les forces du Royaume demeurent démembrees, & le Roy d'Eſpagne ne peut craindre, ce ſemble, vn remuëment

important de ſes ſubiects, & ce d'autant plus qu'ils n'oñt perſonne qui fauoriſe leurs deſſeins, à cauſe de l'eſtat des affaires d'Italie, qui deſire le repos, mais principalement pour la bonne amitié du ſainct Siege, à l'endroit duquel le Roy d'Eſpagne a acquis tant d'authorité, qu'il a aujourd'huy grande part à l'eſlection du Pape, ayant obligé pluſieurs Cardinaux, ou en leur promotion, ou pour les penſions qu'il leur donne, & il a auſſi ſoing particulier, comme i'ay ja dit, de ſe rendre touſiours le Pape amy, pource qu'il ſçait aſſez l'alteration que Clement VII. & Paul IV. luy ont cauſee.

La bonne intelligence du Roy d'Eſpagne auec le ſainct Siege, & les autres Princes d'Italie, & la mortification qu'il a faite en grande partie des troubles du Royaume, ont donc eſté les contre-poiſons, auec leſquels il s'eſt preſerué iuſqu'à maintenant du venin de la guerre.

Quant aux gens de guerre il a mille hommes de pied Eſpagnols qu'il tient ordinairement en ce Royaume ſoubs pluſieurs Capitaïnes, auec vn maiſtre de Camp, & vn Auditeur, & ce corps de gens de guerre eſt appellé le Regiment ou TERZO de Naples, aux chaſteaux du Royaume, & aux tours faites pour la garde des coſtes, on tient mil ſix cents hommes de pied ordinaires, en y comprenant les officiers qu'on a accouſtumé de tenir en ces chaſteaux. Il y a mille hommes d'armes diuiſez en dix-ſept compagnies, c'eſt à ſçauoir cinq d'Eſpagnols & vnze d'Italie, à ſoixante cheuaux pour compagnie, excepté celle du Vice-Roy qui eſt de cent, & celle du Seigneur Marc-Antoine Colonne qui eſt de cent dix. Il y a encore 450. cheuaux legers diuiſez en cinq compagnies. Outre ce, en toutes les Prouinces du Royaume, il y a cinq hommes de pied enroollez pour cent feux, & il y a 4011454. feux à cinq pour cent ſont 240701. hommes de pied ordinaires.

Ceux-cy ſont nommez par les Eſleus de chaque païs: toutefois s'ils ne plaiſent pas aux Capitaines, il en faut trouuer d'autres qui les contentent. Ils ſont aſſez bien armez, & plus propres à ſouffrir qu'à faire la guerre, & ceſte Infanterie eſt appellee du bataillon, & combien que ceux-cy ne ſoient payez ſinon lors qu'ils ſeruent les Capitaines, toutesfois les autres officiers ont leurs eſtats & gages ordinaires. Dauantage il y a trente ſept galeres en ce Royaume, c'eſt à ſçauoir trente-trois de Naples, & quatre qu'on paye aux Geneuois.

Les galeres de Naples demeurent ordinairement au Mole ſans ſoldats, & bien ſouuent ſans moitié de la chorme, qui eſt loüee par des Capitaines & Marchands nobles & autres, pour décharger les vaiſſeaux, & pour autres ſeruices domeſtiques, de ſorte qu'vne fois que huict galiotes prindrent pres de l'Iſle de Capry deux galeres de Sicile, on employa vn iour entier à depeſcher cinq galeres apres les Turcs, d'autant qu'on ne trouuoit ny vogueurs, ny ſoldats. Et certainement on tient que le Roy d'Eſpagne tireroit peu de ſeruice de la dépence qu'il fait en ces galeres, qui ſont garnies de fort peu d'artillerie, & de gens de commandement qui ont peu d'experience, & de forçaires Turcs, ou condamnez, dont les vns ſeruent auec dédain & danger, & les autres ſont peu experimentez, & peu propres à ſouffrir l'incommodité de la mer.

Semblablement les gens des chaſteaux tant des trois de Naples que des autres qui ſont par le Royaume, ſont deux tiers moins que le Roy d'Eſpagne n'en paye, & l'effort de l'artillerie, qui eſt toutesfois de l'ordinaire, ſe trouue au Chaſteau neuf, & en iceluy de ſaint Erme de Naples, en la fortereſſe de Gaiette, & au Chaſteau de Capouë, veu qu'aux autres qui ſont eſpars par le Royaume, ce n'eſt pas choſe fort conſiderable. Toutes ces munitions ſont en petite quantité, en quoy toutesfois chacun cognoiſt clairement l'épargne que font les officiers du Roy, de meſme qu'aux choſes qui abondent au Royaume.

Ce Royaume eſt fort peuplé, & a treize Princes, vingt-quatre Ducs, vingt-cinq Marquis, quatre vingts & dix Comtes, & enuiron huict cens Barons, qui ſont obligez de ſeruir le Roy d'Eſpagne en perſonne, pour la deffence du Royaume. Le Duc d'Albe au temps de la guerre que le Pape Paul IV. meut contre luy, y leua vingt mille hommes de pied, ſept cens hommes d'armes & mille cinq cens cheuaux legers.

Les principales fortereſſes ſont Naples auec trois chaſteaux, c'eſt à ſçauoir le Chaſteau neuf, celuy de l'Oeuf, & celuy de ſainct Erme, la Mencie, Crotone, Torante, Gallipoly, Otrante, Brindes, auec le fort ſainct André, Monopoly, Bary, Trany, Barlette, Manfredoine, mont ſainct Ange, & Gajette, & dans le païs Cantazare, Concenſe, & Aquila.

GOVVERNEMENT.

8. LE Roy d'Eſpagne tient ordinairement en ce Royaume vn Vice-Roy qui demeure à Naples, auſſi bien que les autres Officiers, tant pource que c'eſt l'ancien ſejour des Roys, que

Digitized by Google

que pour la beauté de ſa ſituation, & l'abord de la Nobleſſe du Royaume, & des marchands & gens du païs, & eſtrangers, & habitation de pluſieurs artiſans. On peut tirer de ceſte ville comme d'vn abregé vn particulier & diſtinct diſcours des choſes de ce Royaume, pource qu'on enuoye de là des Gouuerneurs par les douze Prouinces, & ces Gouuerneurs ſont en nombre de ſix nommez auſſi Vice-Roys, mais ſoubs-ordonnez à celuy de Naples. Il y a pareillement en chaque place du Royaume, qui n'eſt pas terre de Baron, vn Capitaine. Et d'autant qu'on ne peut appeller de ces Capitaines & Iuges qu'au Vice-Roy de la Prouince, à la Vicairerie & aux Conſeillers de Naples comme il ſemble aux meilleurs quartiers, & que les ſieges de la principale ville ont flux & reflux perpetuel de procez, qui ſont prolongez par les Aduocats, par les Notaires, appellez par eux Maiſtres d'actes, & par les Procureurs, & qu'auſſi les priſons de la Vicairerie ſont ordinairement pleines d'vn nombre incroyable de perſonnes, on peut cognoiſtre aiſément que la Iuſtice n'y manque pas de beſongne.

Il y a ſept Officiers principaux en ce Royaume, outre le Vice-Roy, c'eſt à ſçauoir le Conneſtable, le grand Iuſticier ou Chancelier, le grand Admiral, le grand Threſorier, le grand Protonotaire, & le grand Seneſchal. Il y a quatre Cours qu'on nomme ſieges, c'eſt à ſçauoir Capouë, Nide, Montane, & ſainct Gregoire, où tous les Princes, Ducs, Marquis, & tous les principaux du Royaume, & les autres ordres s'aſſemblent, pour deliberer des affaires publiques.

RELIGION, ET CE QVI CONCERNE L'EGLISE.

TOvs les habitans du Royaume de Naples ſont tenus pour affectionnez à la Religion Catholique & Romaine. Quant à l'Eſtat de l'Egliſe de ce Royaume, il eſt compoſé de vingt Archeueſques, qui ont ſoubs eux pluſieurs Eueſques qu'on met en cét ordre. 9.

L'Archeueſque de Naples a ſoubs luy les Eueſques de Nole, de Pouzzole, de Cerre, & d'Iſchie.

L'Eueſque d'Auerſe n'eſt ſubiect à aucun.

L'Archeueſque de Capouë a ſoubs luy les Eueſques de
Sergnie.
Thiano.
Calui.
Caſerte. (:)
Ciazzo.
Carinolo.
Seſſe.
Venafri.
Aquino.

L'Eueſque du mont Caſſin, & l'Abbé du Monaſtere de ce meſme lieu, ainſi ordonné par le Pape Iean XXII. n'eſt ſubiect à perſonne.

L'Archeueſque de Salerne a ſoubs luy les Eueſques de
Campagne.
Capaccio.
Pulicaſtro.
Nuſco.
Sarno. [:]
Marſico.
Nocera de li Pagani.
Acierno.

L'Eueſque de Rauel n'eſt ſubiect à aucun, non plus que l'Eueſque de la Caue.

L'Archeueſque d'Amalfi a ſoubs luy les Eueſques de
Lettre.
Scala.
Capri.
Minori.

L'Archeueſque de Surrente a ſoubs luy les Eueſques de
Vico, de Maſſa, de Caſtel à Mare.

L'Archeueſque de Conze a ſoubs luy les Eueſques de
Muro.
Cagiano.
Montuerde.
Alcedonia.
Sainct Angelo de Lombardi.

Biſache eſt vny auec celuy de ſainct Ange.

L'Archeueſque de Girenze a ſoubs luy les Eueſque de Venoſa, Aquilonia, Potenza, Grauiua, & Tricaria.
Matere, qui eſt maintenant Archeueſché, & qui eſtoit jadis ſoubs le Dioceſe de Citenze eſt maintenant vny auec elle.

L'Archeueſque de Tarente a ſoubs luy les Eueſques de Mortula, & de Caſtellaneta.

L'Archeueſque de Brinde à qui celle d'Otri eſt iointe, a ſoubs elle l'Eueſché de Hoſtuni.

L'Archeueſque d'Otrante a ſoubs luy les Eueſques de Caſtro, Gallipoli,
Vrgento.
Leccie.
Capo di Leuco.

L'Eueſque de Nardo n'eſt ſubiect à aucun.

L'Archeueſque de Bari, a ſoubs luy les Eueſques de Bitonto, Maſſetta,
Giouenazzo.
Ruuo.
Salpe.

Digitized by Google

Pulignano.
Monenuino.
Lauello.
Conuerſano.
Bitetti.
Andri.
Biſegli.

L'Archeueſque de Trani a ſoubs luy les Eueſques de Montepoloſo, & de Rappollo, & de Aleſſano.

L'Eueſque de Monopoli, n'eſt ſubiect à aucun, non plus que l'Eueſque de Melphi, & celuy de Troye.

L'Archeueſché de Manfredoine, nommee Siponto, à qui celle du Mont ſainct Ange eſt iointe, a ſoubs elle l'Eueſché de Vieſte.

L'Archeueſque de Beneuent a ſoubs luy les Eueſques de
Luceria.
Aſcoli.
Firenzola.
Teleſe.
Sant'Agata di Gotti.
Alife.
Monteuerbe.
Marſico vecchi.
Monte Marano.
Auelin eſt ioint auec Frequentin.
Vico della Baronia.
Ariano.
Bojano.
Bouino.
Turibulenſe.
Dragonaria.
Vulturata.
Larino.
Canne.
Tremuli.
Leſina.
Triuento.
Guardia Alfana.

L'Archeueſque de *Ciuita di Chietti* a ſoubs luy les Eueſques de
Aquila.
Ciuita di Penna, & ceſte Eueſché eſt iointe auec celle d'Atri.
Sulmono.

L'Archeueſque de Lanciana a ſoubs luy les Eueſques de
Sora, & de
Theramo.

L'Archeueſque de Reggio a ſoubs luy les Eueſques de
Caſſano.
Nicaſtro.
Catanzaro.
Crotone.
Tropea,
Oppido.
Caſtel'a Mare delle Bruca.
Geraci.
Squillace.
Nicotera.
Bouë.

L'Archeueſque de Coſence a ſoubs luy l'Eueſque de
Mortoran.

L'Archeueſque de Roſſan n'a point d'Eueſque ſoubs luy.

L'Eueſque de Biſſignan n'eſt ſubiect à aucun.

L'Archeueſque de ſainct Seruin, ſainct Marce, Belcaſtro, Iſola, Firena a ſoubs luy les Eueſques d'Vmbriato-tino, Strongoli, Milato, Cariati.

L'Eueſché de l'Iſle de Lipari eſt vnie auec celle de Parenze, & toutes deux ſont ſubiectes à l'Archeueſque de Meſſine.

Les Archeueſques, & Eueſques y ont d'aſſez bons reuenus, & ie diray ce mot en finiſſant ce diſcours, qu'entre les lieux de deuotion qui ſont à Naples, il y en a vn qui ſe nomme *Monte della pieta*, qui dépence ſoixante mille eſcus l'annee, ou pour la nourriture de ceux qui y ſont, ou en aumoſnes, & entretient d'vne partie de cét argent deux mille enfans à nourrice par le Royaume.

ROYS DE NAPLES.

10. ON ne trouua iamais vn Royaume comme celuy de Naples, qui ſans finir iamais aye eſté pris tant de fois, & qui deuenu ennemy de ſoy-meſme ayt fait mõſtre en vne perpetuelle ſeruitude, de la liberté, & de la ſeigneurie, auec la grandeur de ſes ennemis. Car il n'a fait que gliſſer d'vne main en autre, & ſa ſucceſſion a eſté pleine de tant d'inconſtance, qu'on a veu bien ſouuent vne race pluſtoſt eſteinte que bien receuë, & paiſible dans le Royaume. I'abregeray le diſcours, & le denombrement de ſes Roys, autant qu'il me ſera poſſible, afin de n'eſtre ennuyeux, & en diray en peu de mots toute la ſuite.

Roger Comte de Sicile, & par le teſtament de Guillaume Duc de Poüille, & de Calabre, & deſcendu de Tancred fils de Richard de Normandie, oſta la ville de Naples à l'Empereur de Conſtantinople ſur la fin du mois de Septembre de l'an 1130. & ſoudain fut declaré Roy de Naples, & de Sicile à Beneuent, par le Pape Anaclet ſecond qui en retint l'hommage.

Ce

Digitized by Google

Ce Royaume continua aux décendans de Roger, iuſques à ce que le Roy Guillaume ſurnommé le Bon, eſtant mort ſans enfans legitimes, & les Barons du Royaume ayans eſleu Roy Tãcred nepueu baſtard de ce Guillaume, Clemẽt 3. pretendant que le Royaume eſtoit deuolu à l'Egliſe, meut la guerre en Poüille, & apres luy Celeſtin 3. couronnãt & cõfirmant l'Empereur Henry 6. à la charge de recouurer ce Royaume, cõme fief de l'Egliſe, l'en inueſtit publiquement, ainſi la Seigneurie paſſa des Normands aux Alemands, qui le tindrent encores peu heureuſement, pource que Federic II. Empereur fils dudit Henry, eſtant deuenu perſecuteur de l'Egliſe fut priué de l'Empire par Innocent IV. & particulierement du Royaume de Naples, qui fut baillé à Colimond fils du Roy d'Angleterre, qui toutesfois ne ſe mit pas en peine d'en chaſſer les enfans de Federic, qui s'eſtoient rendus maiſtres de la plus grande partie, & auoit eſté iniuſtement occupé par Mainfroy baſtard de Federic ſecond.

Vrbain IV. le tranſporte à Charles d'Anjou Comte de Prouence, & frere de S. Louys, qui par armes obtint ce dont le tiltre luy auoit eſté conferé, qui en fut inueſty par Clement IV. à la charge de quarante mille ducats payables toutes les annees au S. Siege, auec vne haquenee blanche.

La ſucceſſion de ce Royaume continua par droite ligne en la maiſon d'Anjou: car à Charles d'Anjou pere ſucceda le fils Charles ſecond, qui le laiſſa à Robert ſon fils, & ceſtuy-cy mourant ſans hoirs maſles, le laiſſa à ſa niepce Ieanne I. fille de Charles Duc de Calabre auquel temps Vrbain VI. le remit à Charles de Duras, qui décendoit d'vn frere dudit Roy Robert, & en priua tout à fait ceſte Royne, comme excommuniee, pour la part qu'elle auoit en la creation de l'Antipape Clement VII. faite à Fondi.

Apres Charles regnerent ſucceſſiuement les enfans de Ladiſlas, qui fut auſſi Roy de Hongrie, & Ieanne auſſi, mais non ſans peine.

Louys d'Anjou ſecond fils du Roy de France, eſt adopté par Ieanne auec conſentement de Clement Antipape: mais il eſt tué deuant Bary, par les gens de Charles de Duras.

Louys ſon fils eſt couronné, & inueſty du Royaume par le meſme Clement: mais il s'eſſaya en vain de s'en rendre maiſtre.

Le fils de ceſtuy-cy nommé pareillement Louys, eſtant appellé à la conqueſte de ce Royaume par Martin V. qui l'en inueſtit, donna ſujet à la Royne Ieanne de le mander offrir à Alfonce Roy d'Aragon, qui ſe trouuoit alors en Sardaigne: mais pource qu'Alfonce eſtant venu à Naples, ne pouuant ſouffrir que tout le gouuernement du Royaume fuſt ſous le nom de la Royne, s'eſſaya de la mettre en priſon: mais elle s'enfuit ſecrettement, & declara ſon heritier le ſuſdit Louys, annulant la premiere adoption d'Alfonſe, qui nonobſtant qu'apres la mort de Louys, la Royne declaraſt ſon ſucceſſeur René frere de Louys, & qu'apres la mort de la Royne, Eugene 4. pretendiſt que le Royaume fuſt deuolu à l'Egliſe: nonobſtant tout cela diſ-je, Alfonce prit Naples par force, en demeura maiſtre, & en eut aiſément l'inueſtiture d'Eugene, & de ceſte ſorte le Royaume paſſa des François aux Catalans. René laiſſa pour ſon ſucceſſeur au Royaume de Naples Louys XI. Roy de France.

Charles 8. luy ſucceda, & ſe rendit entierement maiſtre du Royaume de Naples.

En fin Louys 12. Roy de France & Ferdinand Roy d'Eſpagne le diuiſerent entr'eux apres la fuite du Roy Federic: mais les François le perdirent par leur mauuaiſe conduite, ſi bien qu'il demeura aux Eſpagnols: & le malheur qui aduint au Roy François à Pauie, & les troubles qui ont eſté depuis en France, ont oſté à nos Roys le moyen de le r'auoir, mais non le droit qui leur eſt acquis ſur ce Royaume.

Digitized by Google

ESTAT DV ROYAVME DE SICILE.

SOMMAIRE.

1. ASSIETTE de la Sicile, ſa forme triangulaire & ſes Caps qui la bornent, anciennement ioints à l'Italie, mais depuis ſeparee par tremblement de terre, ou par l'embraſement du Montgibel.
2. Diuiſion de ceſte Iſle en trois regions, contenans 173. villes.
3. Abondãce en bitum, bleds, vins muſcats, miel poix, ſaffran, laines, cannes de ſucere, ſel mineral, pierres precieuſes, Porphyre, marbre, albatre & mines d'or, d'argent & de fer.
4. Montgibel iettant flammes ſans ceſſe, couuert neantmoins de neiges en toute ſaiſon, lac & fontaines d'eau chaude.
5. Sicile habitée jadis des Cyclopes & Leſtrigons, Geants, & autres diuers peuples: & quel eſt maintenant l'humeur & naturel de ce peuple Sicilien.
6. Quelles ſont les richeſſes & forces de ceſte Iſle.
7. Du Parlement de Sicile, du don gratuit que l'on offre tous les 3. ans au Vice roy. Des trois ſouuerains ſieges. Des Capitaines d'armes du Conſeil du Roy.
8. Inquiſiteurs eſtablis pour la Religion. Trois Archeueſchez qui ont ſous eux pluſieurs Eueſchez.
9. Roys qui ont poſſedé ou pretendu ce Royaume: auec l'Arreſt du Roy d'Eſpagne contre l'écrit du Cardinal Baronius, touchant ceſte Monarchie.

CESTE Iſle qui ne cede à aucune de celles qui ſont dans la mer Mediterranee, eſt aſſiſe entre l'Italie, & l'Afrique: elle a pour ſes bornes du coſté du Nort la mer de Toſcane, du Leuant la mer Hadriatique, & Ionique, du Midy la mer d'Afrique, & du Couchant celle de Sardaigne. Les extremitez de ceſte Iſle forment vn triangle, dont les trois angles produiſent autant de Caps, dont l'vn eſt le Cap de Faro, jadis Pelore, qui eſt au Nort, & regarde l'Italie, ou Cap de Calabre, nommé communément *Cauda Vulpis*, l'autre eſt *Capo Paſſero*, jadis *Pachinum*, vers le Midy, & le Leuant qui regarde le Peloponneſe: le dernier eſt *Capo Boco*, jadis Lilybee, du coſté du Midy & du Couchant, qui regarde l'Afrique, dont il eſt eſloigné de cent milles, combien que Strabon, & Ptolomee en mettent 180.

Ce Capo Boco eſt eſloigné du Cap de Calaris de Sardaigne de 190. milles, ou ſelon les autres, de 200. mais aux lieux qui ſont plus proches de l'Italie il n'en eſt loing que de mille & 5. cens pas, & aux lieux plus eſloignez de 300. milles, qui eſt l'eſpace qu'il y a entre Drepane, Sicile, & Naples. C'eſt pourquoy tous les Autheurs ſont preſque d'accord que la Sicile a eſté anciennement jointe à l'Italie, comme vne preſqu'iſle, & que depuis par vn tremblement de terre, ou bien à cauſe de l'embraſement du Montgibel, ou du continuel flux, & reflux de la mer Ionique, & de la Toſcane, elle fut ſeparee de la terre ferme. Il y a de grands indices de cecy, pource que la mer de ce deſtroit n'eſt profonde au plus que de 80. pas & Rhege ville aſſiſe au bord de l'Italie, ſignifie rompure, & auſſi à cauſe que la terre y eſt freſle, & ſi pleine de cauernes, & d'ouuertures, qu'elle eſt preſque toute expoſee aux vents: & la mer qui eſt entre l'Italie, & la Sicile, eſt ſi faſcheuſe, que les anciens ont donné à ces lieux les noms de Scylle, & de Caribde. Scylle eſt vn rocher, Caribde vn gouffre de mer qui va en tournoyant, & tous deux ſont dangereux pour les nauires.

Au reſte cõbien que ceſte Iſle ſoit en forme triãgulaire, toutefois ſes coſtez sõt obliques: car le coſté qui regarde le Leuant, eſt concaue, & celuy qui tend au Nort eſt quelque peu courbé. Or le coſté du Septentrion du Capo Boco iuſques au Cap du Fare contiẽt 281. milles, ou ſelon les autres 285. Le coſté du Midy depuis Capo Boco iuſques à Capo Paſſero 193. milles, ou ſelon les autres 240. Le coſté d'Orient depuis Capo Paſſero, iuſques à Capo del Faro, cõtient 150. milles, ou ſelon les autres 175. C'eſt pourquoy ceux-cy donnent au tour de ceſte Iſ-

Digitized b

le 700. milles,& ceux-là 624. Mais Poſſidoine,au rapport de Strabon,n'en met que 550.

Ceſte Iſle eſt miſe de meſque que la Sardaigne,au 4. climat,entre le 11.& 12. parallele ,où le plus grand iour d'Eſté eſt de 14. heures,& deux tiers,& en ces deux Iſles on void l'eſtoille de Canope , qui eſt la plus claire eſtoille de toutes celles , qui ſont au nauire d'Argos , & ceſte eſtoille n'eſt preſque veuë d'aucun endroit d'Italie.

Toute l'Iſle eſt diuiſee en trois regions,qui ſe nomment la valee de Demone , la valee de Neeti,& la valee de Mazare. La valee de Demone entouree des fleuues de Terie , & Merie, contient l'angle du Cap du Fare, & c'eſt en ce lieu que les Meſſeniens , & les Cataneens habitoient au temps de Ptolomee. Le Val de Neetri eſt enclos des fleuues de Terie,& de Gele, contenant tout l'angle du Cap Paſſero,c'eſtoit le lieu où demeuroient les Syracuſains. Le Val de Mazare contient le reſte de l'Iſle, où eſt l'angle de Capo Boco , & c'eſt où demeuroient les Orbites,& les Sageſtains.

Il y a aujourd'huy au Royaume de Sicile 173. villes, entre leſquelles on compte Palerme, Meſſine,Montroyal, Syracuſe & Catane, qui ſont les principales. Palerme eſt la demeure des Vice-roys , & eſt belle ville,& bien baſtie, & a vne Vniuerſité : Syracuſe a eſté plus grande & plus belle qu'elle n'eſt aujourd'huy , veu qu'elle eſt pour la plus grande part ruinee. Catane autresfois belle & grande ville, eſt encor renommee , à cauſe de ſon Vniuerſité , & tout aupres il y a vne foreſt qui a de tour huict milles.

QVALITE' DV PAYS.

CEſte Iſle eſt pleine de feu qu'elle jette en abondance , & toutesfois elle produit toute ſorte de fruicts en grande quantité : elle eſt expoſee aux vents , & toute cauerneuſe , & pleine de ſouffre, & de bitum , matieres propres à engendrer & nourrir le feu : d'où vient que bien ſouuent elle vomit tantoſt des flammes , tantoſt des vapeurs en pluſieurs lieux : & delà vient auſſi qu'il y a beaucoup de ſources d'eaux chaudes.

Ceſte Iſle porte du bled en telle abondance, qu'en quelques terroirs les habitans cueillent cent meſures pour vne,& delà vient qu'on appelle ces lieux,Champs de cent charges.

La terre de Sicile porte auſſi des vins excellents , qui ne cedent point aux meilleurs d'Italie, & ſur tout celuy qu'ils nomment doux Muſcatel. Elle abonde auſſi en miel , ponds, ſaffran, laine,& choſes ſemblables,& produit auſſi la Canne qu'ils nomment CANA MESTE, d'où l'on tire par decoction grande quantité de ſucre,principalemẽt en la ville de Sehizze.

Elle porte toute ſorte de fruicts qui ſont extremément agreables , & auſſi des cardes , de meſme que force racines de palmiers ſauuages. On y trouue auſſi le ſel mineral en pluſieurs montagnes, outre celuy qu'on fait de l'eau de la mer. Il y a auſſi force foyes, principalement aupres de Meſſine,de meſme que force chaſſe,& quantité de poiſſon.

Ceſte Iſle porte auſſi quelques pierres precieuſes, veu qu'on y trouue l'Agathe au bord de la riuiere d'Agathe, on tire le Beril pres de la ville de Graterie. Il y a auſſi du Porphyre de deux ſortes,c'eſt à ſçauoir du rouge meſlé de blanc,& du verd, & du Diapre rouge plus precieux que Porphyre. Il y a des carneres de marbre noir,& d'autres de diuerſes couleurs. On y void de l'Albatre en la valee de Mazare, de meſme que des mines d'or , d'argent, & de fer, & meſme des diamans:& il s'engendre du coral,comme jadis,entre Drepane & l'Iſle d'Elie.

On trouue encor ces merueilles de la Sicile, qu'encores que le Mongibel bruſle ſans ceſſe, toutesfois au ſommet , où le feu eſt plus grand , il y a touſiours force neiges. Au terroir de Menci on void le renommé lac de Palicori, aujourd'huy Naptie qui jette de l'eau extremément chaude par trois bouches,& tandis qu'elle boult,elle eſt fort chaude , & fait du bruit.

Prés du Montgibel il y a vne fontaine d'eau froide aigre, qui boult toutesfois,où les draps paſſez auparauãt en galle,deuiẽnent ſoudainemẽt noirs. Prés de Drepane il y a vne fontaine, dont l'eau eſmeut à la 1. fois que l'on en prend. Et au terroir qui eſt prés de Capo Boco, il y a des coqs , & des poules, qui ſurpaſſent en grandeur tous les animaux de meſme eſpece qui ſont en Europe,& en Afrique.

MOEVRS ANCIENNES.

CEſte Iſle a eſté autrefois habitee des Cyclopes, & Leſtrigons, c'eſt à dire des Geans , & gens barbares,& inhumains,comme les fables, & les hiſtoires , & meſme les oſſements trouuez en diuers temps, nous teſmoignent. 5.

On y void aupres habiter les Sicanes , Eſpagnols de nation , & les Grecs tranſporterent des colonies , meſme les Troyens y aborderent apres la ruine de Troye, & les Candiots y furent auec leur Roy Minos.

Il y eut auſſi des colonies enuoyees par les Romains en Sicile au tẽps de la premiere guerre Punique,& d'Auguſte. Elle fut apres tenuë par les Empereurs de Conſtãtinople,puis occupee par les Gots,qui en furẽt toutefois chaſſez 17. ans apres par Beliſſaire. Les Sarrazins s'ẽ rẽdirent maiſtres,& en furẽt apres chaſſez par les Normãds,& lors vne grande multitude de

Lombards vint en ceſte Iſle, & on y vid apres eux les Allemands : mais ils en furent chaſſez par Clement VII. & les François leur ſuccederent, puis les Aragonois en ont eſté maiſtres. De ſorte que les mœurs, & les humeurs des habitans de ceſte Iſle, ont eſté diuerſes ſelon les peuples qui l'ont occupee, & ce changement a apporté vn eſtrange meſlange de façodeet faire. On dit entr'autres choſes de ceux d'Agrigente, qu'ils baſtiſſoient comme s'ils euſſent deu viure touſiours, & banquetoient comme s'ils euſſent deu mourir à toute heure.

Ils auoient auſſi vn lieu ſacré pour iurer, & preſter ſerment, & eſcriuoient ſur vne table de bois ce qu'ils iuroient, & le jettoient dans l'eau qui venoit de la fontaine qu'ils nommoient CRATERES. S'ils iuroient auec verité, la table nageoit ſur l'eau, & ſi au contraire elle alloit au fonds. Les humeurs des Siciliens ont eſté de tout temps recogneuës pour inconſtantes, & ſubiectes à tous vents, & iamais on n'a veu parmy eux vne reſolution parfaite. Ils eſtoient beaux diſeurs, & Diodore, & Ariſtote aſſeurent qu'ils ont inuenté l'art de bien dire, & les Eclogues: & Pline, & Plutarque diſent qu'ils ont inuenté les horloges, & quelques machines de guerre. Ce fut la patrie du grand Mathematicien Archimede.

MOEVRS DE CE TEMPS.

LEs Siciliens ſont pour la pluſpart d'eſprit ſubtil, & eloquens de leur nature; à raiſon dequoy Apulee les a nommez hommes à trois langues. Dauantage ils ſont facetieux, pleins de ſentences, & de bonnes rencontres; mais fort grands parleurs. Outre ce, ils ſont pleins de ſoubçon, & enuieux, & faſcheux meſme quelquefois en leur conuerſation. Ils offencent les autres legerement, & ſont portez aiſément à prendre vengeance de quelque iniure qu'on leur aura faite. Ils ſont auſſi grands flatteurs. Ils ont cela de bon, qu'ils recueillent courtoiſement les eſtrangers. Ils ſont propres à inuenter, & reüſſiſſent aux ſciences ſpeculatiues, & pratiques. L'on remarque en eux qu'ils ſont naturellement plus ruſez que ſages, plus ſubtils que ſinceres, grands amateurs de nouueautez, & de noiſes. Ils eſpient curieuſement les actions de ceux qui ont quelque charge parmy eux, & tiennent touſiours pour fait tout ce qu'ils feroient s'ils eſtoient en la meſme charge. Les meſmes ſont obeïſſans à la Iuſtice, fideles au Prince, prompts à le ſeruir, & officieux en la premiere chaleur des amitiez. Leur nature eſt de deux extremitez, pource qu'ils ſont du tout timides, & du tout hardis. Ils ſont timides en traittant leurs propres affaires, pource qu'ils regardent fort à leur intereſt particulier, & pour ne le troubler pas, ſe transforment en tout comme les Prothees, ſe ſoubmettent à celuy qu'ils penſent capable de donner fin à leurs deſſeins; & ſeruent tellement qu'ils ſemblent nais pour ceſte ſeule choſe. Ils ont d'autre part vne incroyable hardieſſe, lors qu'il eſt queſtion de l'intereſt public, & procedent alors auec des moyens tous differents des autres. Ils eſtiment meriter beaucoup enuers la coûronne d'Eſpagne, à cauſe qu'ils ſe ſont donnez volontairement, & croyent qu'on leur doit l'entiere obſeruation des articles auec leſquels ils furent acceptez. Ils ſont extremement jaloux de leurs priuileges, & eſtiment que tous reſſentimens leur ſont permis pour les maintenir, s'aſſeurant qu'ils ne peuuent pour quelque ſedition populaire qui arriue, eſtre tenus pour rebelles.

C'eſt vne humeur ancienne des Seigneurs, & grands de Sicile, de ſe pourchaſſer quelque intelligence en la Cour du Roy d'Eſpagne, tantoſt pres de celuy qui eſt plus en credit, tantoſt pres des Secretaires, & celuy qui eſt cogneu du Roy pourſuit l'armee du Roy meſme. Mais tous ont accouſtumé de la cõtracter auec les Regẽs. Ils font cecy pour deux raiſons, la premiere pour les affaires qui leur pourroient arriuer de iour en iour à la Cour, l'autre, pour ſatisfaire à la naturelle inclinatiõ qu'ils ont d'eſtre cenſeurs perpetuels des actions du Vice-roy, de ſes confidents, & de ſes officiers, & veritablemẽt l'innocẽce ne ſuffit pas pour empeſcher ceſte cenſure, veu qu'en eſcriuant ils ſe ſeruent de chaque bruit qui court : ce qu'ils font plus hardiment lors qu'ils ſçauent que le Vice-roy eſt paruenu auec quelque difficulté à ceſte charge, & qu'il a des enuieux, & de foibles aydes à la Cour, ou qu'il n'y a pas des Agents accorts, & propres à penetrer les méchancetez qui ſe feront contre ſon maiſtre.

RICHESSES.

CEſte Iſle eſtoit tenuë anciennement pour grenier de l'Italie, & principalement de Rome, comme elle l'eſt encores bien ſouuent : de ſorte que les Siciliens tirent vn grand argent de la vente de leurs bleds, de meſme que de leurs huiles & de leurs ſoyes, dont ils font grande quantité par tout, mais principalement à Meſſine, où l'on trouue la meilleure.

Le Roy d'Eſpagne tire de ceſte Iſle ordinaire trois cens mille eſcus toutes les annees, à ſçauoir cent mille chacun annee l'vne portant l'autre des traites des froments, cent mille du poids

du poids & de la marchandiſe, & cent mille des ponts, baſtiments, decimes, & donnes» qu'on nomme en Sicile Secretiers. Il y a les reuenus extraordinaires, comme les confiſcations de la grand'Cour, les dépoüilles des ſieges vacants, le retraict de la Croiſade, & des dons extraordinaires, qui montent à de grandes ſommes. La dépenſe qui eſt preſque touſjours plus grande que la recepte, conſiſte en payement d'officiers, de la Caualerie, de l'Infanterie, & des galeres, des garniſons, des debtes & des recompenſes.

FORCES.

LE Roy d'Eſpagne tient ordinairement de bonnes garniſons, principalement aux coſtes de la mer, que le Vice-roy pouruoit quand il eſt beſoing de gens, & de Capitaines. Paler- 7
me eſt bonne & forte ville, & Meſſine de meſme. Il y a pluſieurs forts chaſteaux, qui donneront touſiours beaucoup de peine à celuy qui entreprendra la conqueſte de ceſte Iſle.

GOVVERNEMENT.

LE Parlement de Sicile a vne grande authorité, tellement que le Gouuerneur ne peut auoir le don gratuit que l'on offre tous les trois ans, & n'en peut obtenir vn extraordinaire, ny faire aucun renouuellement touchant le public, ſans le conſentement vniuerſel du Royaume, qui eſt donné par le Parlement, compoſé de trois ſortes de perſonnes, appellees par les Siciliens, les trois bras du Royaume, qui ſont tous les Prelats, tant ceux qui ont de grands reuenus que les autres, & l'aſſemblee de ceux-cy s'appelle le bras Eccleſiaſtique: tous les Barons appellez le bras militaire, & toutes les terres du Roy dont chacune enuoye vn Procureur, & ils appellent cecy le bras Seigneurial.

Le Vice-roy appelle ces gens par des lettres, qui les aduertiſſent de ſe trouuer à vn tel iour où eſt le Vice-roy, & lors qu'ils ſont aſſemblez, le Vice-roy aſſis en haut, & en vn ſiege Royal, propoſe briefuement les cauſes qui l'ont meu à les aſſembler, & ce qu'il deſire d'eux. Là deſſus le premier Prelat ſe leue, & luy dit qu'on a entendu ſa propoſition, qu'on ſe leuera, & luy fera toſt réponce. Apres cela on choiſit le lieu où les trois bras ſe doiuent aſſembler à part, & en chaque lieu on traitte ordinairement ſept chefs, & les bras ſe donnent aduis l'vn à l'autre de ce qu'vn chacun a conclud, afin qu'on ſçache en quoy ils ſont d'accord, & en quoy ils ne le ſont pas.

Le 1. chef dont on traitte preſque ordinairement, & pour lequel ils ſont appellez, c'eſt le don gratuit, pour voir ſi on le doit donner ou non: ſi bien que ſi l'on reſout que pour le mauuais eſtat des affaires on ne peut rien donner, le Parlement eſt finy, & l'on ne fait autre choſe.

Si l'on conclud qu'il faut faire vn don, on traitte du ſecond chef, qui eſt la qualité, puis du troiſieſme, qui eſt le moyen de la tirer, le quatrieſme eſt en combien d'annees on le payera: le cinquieſme chef eſt des conditions auec leſquelles on le donne: le ſixieſme eſt des graces qu'il faudra demander. Quant au ſeptieſme on traitte des deputez à qui l'on donnera la charge de faire executer tout ce qui eſt accordé au Parlement.

La ville de Meſſine pour la qualité de ſon aſſiette, la commodité du port, & les conditions des habitans, a touſiours eſté le chef du Royaume, & a de grands priuileges. Les troubles des Vice-roys commencent preſque touſiours par le deffaut de l'obſeruation deſdites franchiſes, à laquelle les Meſſinois ſe roidiſſent plus qu'à choſe du monde.

Il y a trois ſouuerains Sieges qui embraſſent en Sicile tout le maniement de la Iuſtice, la grand'Cour, la Sacree conſcience, & le Domaine.

Au premier il y a vn Preſident, ſix Iuges, vn Aduocat du Roy, & le Conſeruateur du Domaine. Le Preſident & l'Aduocat du Roy ſont preſque ordinairement à vie, les Iuges ſe changent de deux ans en deux ans. Il y en a trois ciuils, & trois criminels, qu'on change à la fin de la premiere annee, & les ciuils deuiennent criminels, & les criminels ciuils.

Le 2. Siege appellé la Sacree conſcience, qui ſignifient autant que le ſiege des appellations, eſt compoſé d'vn regent à vie, & de 2. Iuges Biennaux, c'eſt à diſpoſition du Vice-roy de donner les Iuges des troiſieſmes cauſes.

Le tiers ſiege appellé le Domaine ou patrimoine, qui eſt comme la Chambre à Rome, ou la Sommaire à Naples, a vn Preſident, vn Conſeruateur, vn Protecteur, vn Iuge & 4. Maiſtres des Comptes, & il faut que tous les Officiers de 3. ſieges, excepté le Conſeruateur & le Protecteur du Domaine, qui peuuent eſtre eſtrangers, ſoient natifs du Royaume, ou ayent eſpouſé vne femme de Sicile, & y habitent ordinairement.

Les choſes de la Iuſtice ſont auſſi traittees par des perſonnes à qui le Vice-roy donne grande authorité ſelon les occaſions, & principalement aux choſes criminelles, & ceux qui exercent telle iuriſdiction ſont appellez Capitaines d'armes.

Ces Capitaines ſont de trois ſortes. La premiere eſt de ceux qui ſont deputez à la pourſuite des bannis, qui ont accouſtumé d'eſtre quatre auec bons appointemens, & quelques ſoldats à cheual qui ſont payez. La ſecõde eſt de ceux que le Vice-roy depute pour vn temps pour eſclaircir & chaſtier quelque crime. La troiſieſme eſt quand le Vice-roy meſme en enuoye vn du Domaine, & afin qu'il puiſſe executer luy donne puiſſance de Capitaine d'armes. La quatrieſme, quand à cauſe des occurrences de la guerre il donne en gouuernement les trois vallees.

On enuoye en chacune de ces vallees vn Seigneur, quand il y a ſoupçon de guerre, auec vn nombre determiné d'infanterie & de caualerie, & pareillement auec grande authorité tant ciuile que criminelle. Ces Seigneurs s'appellent auſſi Capitaines d'armes: mais s'ils ſont grands, comme Ducs ou Princes, le Vice-roy les honore du tiltre de Lieutenans.

Il y a outre les ſuſdits, deux autres ſieges à Palerme, & Meſſine a ſon ſiege eſtably par le Roy auec ſes Iuges, & ſouueraine authorite tant ciuile que criminelle, & Palerme a ſon Preteur pour les choſes ciuiles, & vn Capitaine pour les criminelles.. Les citoyens n'y peuuent eſtre tirez hors du ſiege, & ſi vne cauſe reſſortant de Palerme ſe trouue en la grande Cour elle demeure au ſiege de Palerme, ſi la Cour part de Meſſine, & le meſme ſe fait auec ceux de Meſſine.

Il y a encor vn membre de Iuſtice qui conſiſte en l'audience tant publique que priuee que le Vice-roy dõne, en laquelle on expedie les cauſes ſommairement & à plein, cõme ils diſẽt.

Il y a le Conſeil du Roy où aſſiſtent tous les Officiers de la grande Cour & du Domaine, & quelquesfois le maiſtre de Portulane.

Ce Conſeil s'aſſemble pour des choſes de grande importance, quand la ſeule Cour ou le ſeul Domaine peuuent eſtre ſuſpects, & quand le Vice-roy veut proceder auec plus d'aſſeurance & de iuſtification en quelque particularité dangereuſe, lors qu'on doit faire quelque bonne prouiſion pour les occaſions de la guerre.

Le ſiege du Domaine doit tenir compte des reuenus du Roy, tant à l'entree qu'à la ſortie du coffre.

En l'affaire de la traitte du froment, qu'on traitte au Domaine, on doit remarquer quatre choſes, à ſçauoir la quantité du froment, le prix qu'on luy donne, les requeſtes de dehors, & la quantité de l'ordinaire impoſé de nouueau.

La quantité du froment vient à la cognoiſſance du Vice-roy, ou par reuelation, ou par le calcul de la recolte.

La reuelation eſt quand le Vice-roy enuoye des Commiſſaires, forçant vn chacun à reueler les froments: en quoy il ſe commet touſiours quelque tromperie.

Le calcul de la recolte ſe fait en ceſte ſorte. On fait compte qu'on ſeme en Sicile mille charges de froment, & lors on n'en peut tirer vn grain, pource qu'il fait beſoing aux habitans tant pour viure, que pour ſemer. Ou bien la quantité de froment ſera d'vn million de charges, dont l'on en pourra tirer deux cens mille, ſinon que le Roy en vueille retirer quelque partie pour de bons reſpects. Et ſi la recolte eſt de la 3. ſorte, le Royaume aura vn million, & 2. cens mille charges de froment, dont l'on pourroit tirer alors 4. cens mille charges.

De la quantité naiſt le prix, qui eſt mis par des perſonnes deputees par le Viceroy, qui ſont entenduës, & de bonne conſcience, & c'eſt icy la ſeconde conſideration.

La troiſieſme conſideration eſt des requeſtes de dehors, dont il faut que Roy ſoit bien aduerty auant qu'il publie le nouueau impoſt.

La quatrieſme conſideration eſt la quantité de l'ordinaire, qui veut dire la charge qui ſuit touſiours les traites ſans autres impoſitions, & il faut qu'elle ſoit ſceuë pour pouuoir faire le deſſein du nouueau impoſt.

L'ordinaire eſt d'enuiron huict tares, de ſorte que ſi le froment ſe vend à ceux qui l'emmeinent trois eſcus la charge, l'achepteur paye trois eſcus, & huict tares.

On calcule les tares en ceſte ſorte. Vne tare c'eſt 20. grains de Sicile, qui ſont comme vingt tournois de Naples, ou quarante quatrins de Rome. Chacun de ces grains rend enuiron quatre-vingts eſcus pour la retraite, veu qu'on paye au maiſtre Portulã, ou de ce grain, ou de ces tournois, ou de ces quatrins, vn grain, ou bien vn tournois, ou deux quatrins pour chaque charge de froment qu'on tire.

Il y a pour l'affaire du froment vn Commiſſaire principal appellé le Maiſtre Portulan, qui a charge particuliere, & auſſi d'autres Portulans ſoubs ſa iuriſdiction, combien qu'il ne les cree pas, mais le Vice-roy.

C'eſt à ceſtuy-cy que s'adreſſent toutes les lettres du Vice-roy touchant la ſortie des froments, & ſemblables matieres.

Il y a au Royaume huict Chargeurs, cinq principaux, & trois qui ont peu de maniement.

Digitized by

Les particuliers meinent le fromẽt à ces Chargeurs, afin que les nauires les puiſſent prẽdre. Chaque Chargeur a ſon magazinier, qui eſt vn office que le Roy baille, & qui eſt fort bien payé de celuy qui le vend, pour le profit qu'apporte l'accroiſſement des grains, qui eſt du magazinier, & pource il donne bonne caution & aſſeurance.

Ceſte maſſe renduë aux Chargeurs ſe nomme le Comble, & il n'y a choſe ſi capable de faire remuer ceſte Iſle, que ſi le Viceroy touche au Comble.

RELIGION, ET CE QVI CONCERNE L'EGLISE.

LEs habitans de ceſte Iſle ſuiuent la Religion Catholique & Romaine. Il y a les Peres Inquiſiteurs, qui ſont eſtablis pour regarder au faict de la Religion. On appelle leur Iuriſdiction le S. office & ces peres ont cogneu en toutes les concurrences, que le Roy d'Eſpagne a touſiours eu pour plus agreable celuy qui a vſé en ſon proceder de plus grande modeſtie. Les Prelats ont fort grande authorité en ceſte Iſle, & monſtrent bien la creance qu'ils ont parmy ce peuple, aux Parlemens où ils reſiſtent au Viceroy ouuertement, & luy debattent ſes demandes, ſelon qu'ils conſiderent que l'Eſtat du peuple le requiert.

Il y a trois Archeueſchez, c'eſt à ſçauoir Palerme, Meſſine, & Mont-royal, qui ont des Eueſchez ſoubs elles. Car l'Archeueſque de Palerme a ſous luy les Eueſques d'Agrigente, Mazare & Malte. L'Archeueſque de Meſſine a ſous luy les Eueſques de Liſipalede, Pace, Lipari, Patte, & S. Marc. L'Archeueſque de Mont-royal a ſous luy les Eueſques de Syracuſe, & de Catane.

LES ROYS.

LEs meſmes qui ont poſſedé ou diſputé le Royaume de Naples, ont auſſi tenu ou debattu le Royaume de Sicile.

Apres la mort du Pape Clement VIII. les Cardinaux eſtants entrez dans le Conclaue pour procedder à l'eſlection d'vn nouueau Pape, & ayans tenté le Scrutin par diuerſes fois il arriua que le Cardinal Baronius eut 37. voix qui n'eſtoit toutesfois nombre ſuffiſant pour faire les deux tiers: Ce qu'ayans découuert les Protecteurs & entremetteurs des affaires d'Eſpagne à Rome, ils luy furent du tout contraires, & par brigues empeſcherent ſon eſlection, parce qu'il auoit eſcrit dans l'onzieſme liure de ſes annales, les pretentions des Papes ſur le Royaume de Sicile.

C'eſtoit vn long diſcours, contenant cinq grandes fueilles qu'il auoit conté dans la vie du Pape Vrbain II. en l'an 1097. où il dit en ſubſtance, que depuis le Pape Nicolas II. (qui tenoit le ſiege l'an 1060.) Robert Guiſcard, & tous les Princes Normands ſes ſucceſſeurs, Comtes, Ducs, & puis Roys de Sicile, & apres eux Conſtance & ſon fils Federic, puis le Roy d'Angleterre, & tous ceux des maiſons d'Anjou, & d'Aragon, Roys de Sicile, en auoient tous eſté inueſtis par les Papes, auſquels ils en auoient fait au S. Siege hommage lige, ſous pluſieurs conditions, & principallement par la manutention & liberté des Eccleſiaſtiques, & de leur iuriſdiction, & entr'autres promis chacun d'eux ceſte clauſe : *Et quod in Eccleſiis vacantibus nos, vel noſtri in regno hæredes, nulla habebimus regalia : nulloſque fructus, reditus, prouentus & obuentiones percipiemus, &c.* Ce qui auoit touſiours eſté obſerué iuſques au temps de l'Empereur Charles V. où on auoit fait voir le iour à vne Bulle dudit Pape Vrbain II. laquelle auoit eſté iuſques à lors incogneuë de nos deuanciers, dit le Cardinal Baronius, & ſur laquelle ledit Empereur & depuis les Roys de Sicile ſes ſucceſſeurs ont alteré le droict ſpirituel & temporel que le S. Siege a ſur la Sicile.

Durant la vie de ce Cardinal, les Eſpagnols auoient aſſez parlé de corriger ce qu'il auoit eſcrit de la Monarchie de Sicile : mais apres ſa mort, le Roy d'Eſpagne fit l'Edict ſuiuant.

Dom Philippes par la grace de Dieu Roy de Caſtille, de Leon, d'Aragon, des deux Siciles, &c. D'autant qu'on nous a fait à ſçauoir, & auons eſté informés par les conſultations de nos Conſeils & relations de perſonnes bien aduiſees & ialouſes de noſtre ſeruice, de la conſeruation de noſtre reputation, paix & tranquillité de nos ſubiects, & ſpecialement des naturels habitans de noſtre tres-fidelle Royaume de Sicile : Que Ceſar Baronius iadis Cardinal de la ſaincte Egliſe Romaine en l'onzieſme tome de ſes Annales Eccleſiaſtiques, qu'il a laiſſé eſcrits & publiez, en la vie de Vrbain Pape II. du nom, en l'anneee mil nonante ſept, en vn diſcours long & prolixe, auec paroles & raiſons moins temperees & retenuës de ce que requeroit ſa profeſſion, procedant plus par forme d'accuſation & inuectiue que de relation hiſtorique, a pretendu rendre non ſeulement ſuſpects, mais encore faux, iniuſtes, vicieux & violens les origines & tiltres, par le moyen deſquels les Sereniſſimes Roys de Sicile

Digitized by Google

nos predeceſſeurs ont acquis enſemblement auec le domaine les regales & preeminences que deſlors iuſques à preſent ils ont retenu & conſerué paiſiblement, & ſont deſcendus ſans interruption qui fut legitime iuſques à noſtre temps ; Et pourtant que nous ne deuons, ny pouuons permettre que par la lecture d'vne relation ſi peu conſideree, comme eſt celle que fait le Cardinal, s'inquietent, ſe troublent, & ſe rebellent inſenſiblement les eſprits de nos ſubiects, & qu'on puiſſe en quelque temps que ce ſoit mettre aucune tache en la reputation & conſcience de ces Roys, & en la noſtre : Cela eſtant treſ-certain, comme on peut colliger & entendre des exclamations & exaggerations dont il vſe, qu'il s'eſt laiſſé emporter à l'affection & paſſion particuliere, ou pour le moins qu'il l'a eſcrit auec peu de cognoiſſance, & vne ignorance inexcuſable de la verité de l'hiſtoire, attendu que c'eſt choſe tant notoire & ſceuë par tout le monde, que les ſuſdicts nos predeceſſeurs acquirent & obtindrent cy-deuant, comme auſſi ils ont depuis retenu & conſerué tous ces droicts, comme propres attributs & preeminences de la dignité & Maieſté de ce Sceptre & Couronne Royalle, & entant qu'il auroit eſté de beſoin, auec benediction, conceſſion, & permiſſion tacite & expreſſe des ſouuerains Pontifes à ce meus & obligez par la raiſon d'vne iuſte recognoiſſance, & pour quelque remuneration des grands & notables merites que ces Catholiques Roys ont euen l'Egliſe de Dieu, & ſur le S. Siege, pour auoir reduit à ſon giron & obeiſſance ce Royaume, depuis que par ſecrette permiſſion de Dieu, il y auoit pluſieurs annees qu'il eſtoit au pouuoir des Sarrazins, & en miſerable ſeruitude des Mahometans à la honte & ignominie, & encore auec crainte & peril de nos autres Royaumes & Prouinces de la Chreſtienté, particulierement de l'Italie, & de la Cité meſme de Rome, lieu du throſne du Sainct Siege Apoſtolique, Mere & Chef de l'Egliſe Catholique, & auoir encores eſpandu leur ſang en vne tant glorieuſe conqueſte, comme auſſi employé & conſumé leurs grandes richeſſes & Royal patrimoine en la reedification & deuotion des Egliſes & Monaſteres, qui ayans eſté d'autresfois des Temples où du commencement auroit eſté loüé auec vn culte diuin le vray nom de noſtre Signeur, & la Foy & Religion de Ieſus-Chriſt profeſſee & confeſſee, les infidelles les auoient ſouillez & prophanez auec ſacrilege & abomination, les faiſans des Moſquees du perfide Mahomet, & eſtables à cheuaux.

Or ayans eſté ces ſeruices tant agreables aux yeux des Saincts & Romains Pontifes encore accreus par d'autres non moins conſiderables que les ſucceſſeurs de ces premiers Roys, & nos progeniteurs, & nous auſſi auons fait, defendans cõtinuellement l'authorité & Majeſté du Siege Apoſtolique, oppoſans nos perſonnes & celles de nos ſubiects, moyens & forces à tous ſes ennemis, & à ceux qui ont pretendu de diminuer & de faire : de maniere que par la grace de Dieu il a touſiours fleury & florit encore plus purement & catholiquement dans le Royaume de Sicile qu'en pluſieurs autres de la Chreſtienté, l'on entendra par là que n'ont eſté iniuſtes & vicieux, ains au contraire fort iuſtes & glorieux les commencemens qui ont donné tiltre à la poſſeſſion en laquelle ont eſté par tant de ſiecles & aages les ſuſdits Roys du droict de ces regales & preeminences, & auec quelle ſeureté de noſtre conſcience Royalle & reputation Chreſtienne & reſpectueuſe au ſainct Siege Apoſtolique nous l'auons peu & pouuons continuer.

Par ainſi voulans pouruoir de remede conuenable pour empeſcher le dommage qui pourroit cauſer auec le temps & noſtre tolerance ou diſſimulation, la permiſſion de la lecture de ce liure de la relation, & deſirans ne manquer à l'obligation que nous auons de conſeruer les droicts legitimes & iuſtes auſquels nous auons ſuccedé, conioinctement auec les meſmes Royaumes & Eſtats qu'il a pleu à noſtre Seigneur nous commettre, ſans donner lieu ny permettre à ce que par ſemblables calomnies, meſmes au iugement des mal affectionnez & emulateurs de noſtre felicité, ſoit notee la Majeſté de noſtre Couronne, auec vn ſi euident ſcandale, comme il pourroit eſtre cauſé en noſtre Royaume de Sicile, & és autres qui nous appartiennent.

C'eſt pourquoy apres l'auoir communiqué & conſulté auec nos Conſeils nous auons aduiſé d'ordonner & mander par ceſt Edict & pragmatique ſanction : Qu'aucune perſonne de quelconque dignité, eſtat & condition qu'elle ſoit, & tant priuilegee ſoit elle qu'elle voudra, puiſſe expoſer, tenir, vendre ny acheter en nos Royaumes & Eſtats ledict onzieſme tome ſous le nom de ſon autheur, ny d'autres, imprimé ou eſcrit à la main, & en quelque langue que ce ſoit auec ledit diſcours ſur ladite Monarchie, lequel commence dés le verſet (*Hic auctor aggreditur*) & finit au verſet) *Iam vero cauentes receptui, quæ post Verbani Papæ datum diploma Salerni ſunt ſecuta, narremus*) ny ſans le teſmoignage de la correction faite par la perſonne deputee à ceſt effect, ſous peine pour la premiere fois contre celuy qui y contreuiendra de cinq cens eſcus ayans cours dans le Royaume, eſtat & ſeigneurie où tel

cas arriuera, appliquables par tiers à noſtre Royal fiſc, Iuge & denonciateur : & pour la ſeconde fois encourra meſme peine pecuniaire, & outre ce le banniſſement du Royaume pour cinq annees, qu'il n'enfraindra à peine de payer le double s'il eſt noble, & ne l'eſtant ſera enuoyé aux galleres pour y eſtre mis à la rame, ce qui ſe doit auſſi bien entendre contre ceux qui à preſent ont ledit liure, ſi dans quinze iours à conter de la publication de ceſt Edict ils ne le manifeſtent & mettent és mains des perſonnes qui pour cela auront eſté deputees pour la correction ſuſdite. Et afin que cecy ſoit obſerué, accomply & executé de poinct en poinct & auec l'obſeruance requiſe : Nous mandons que ſoient deliurez nos prouiſions & lettres par tous nos Conſeils qui reſident aupres de nous, afin qu'il ſoit gardé & executé en nos autres Royaumes, Eſtats & Seigneuries. Si mandons en outre à nos Vicerois, Gouuerneurs, Lieutenans & Capitaines generaux, Conſeils, Senats, Chancelleries, Audiences, Tribunaux, Iuges, Iuſtice, Miniſtres & Officiers d'icelles dés les plus grands iuſques aux pluspetits qui ſont à preſent ou ſeront à l'aduenir, & vn chacun d'eux, qu'en leur diſtroit & iuriſdiction ils facent obſeruer & executer inuiolablement tout le contenu en ce noſtre Royal Edit. Donné à S. Laurens le 3. Octobre 1610.

MOY LE ROY.

R. veu Lanz. R. veu Quintana Duegna. R. veu Caymus. R. veu Marc Antoine du Pont. R. Le Roy noſtre Seigneur a mandé à moy Laurens de Aguirre à Panorme le ſeiziesme Decembre neufieſme Indiction 1610. Preſentees à l'Illuſtriſſime Seigneur Lieutenant General, & il mande que le Spectable Conſeiller du Roy Conſeruateur du Royal Patrimoine les recognoiſſe & rapporte Vincent Lanfructus M. N. Là meſme ayant eſté faicte la recognoiſſance & relation ſuſdite, ſa tres-illuſtre domination a mandé qu'elles ſoient faites executoires. I. de Vegha Conſeruateur. Parquoy en execution de tout ce que ſa Maieſté ordonne, & obſeruation de noſtre prouiſion cy deuant inſeree. Nous vous ordonnons, que vous deuiez executer & faire executer par celuy auquel il appartient d'executer & obſeruer les ſuſdites lettres Royaux & Edict ſelon leur forme & teneur, en ſe gardant bien de venir au contraire, ſi la grace de ſa Maieſté leur eſt à cœur. Donné à Panorme le 17. Decembre 9. Indiction 1610.

Le Cardinal Iannetin Doria.

Monſieur le Lieutenant general a mandé à moy Vincent Lanfructus. M. N. Viſa. Par Iean de Vegha Conſeruateur. I. de Vegha C. Soit imprimé De Rao. P.

Voila la teneur de l'Edit que fit le Roy d'Eſpagne, ſuiuant lequel aux impreſſions des Annales de Baronius que l'on a depuis faites en Anuers, ce traité de la Monarchie de Sicile en a eſté du tout retranché. Il y a eu autresfois beaucoup de moindres ſubiets que celuy-là pour leſquels on auoit entré en des excommunications & interdits : mais la puiſſance du poſſeſſeur a fait contenir vn chacun en paix. Auſſi ny le Nonce du Pape en Eſpagne, ny les Eccleſiaſtiques n'en ont oſé ouurir la bouche pour ſe plaindre de ceſte correction faite au liure d'vn Cardinal de telle authorité.

Digitized by Google

L'ISLE DE SARDAIGNE.

SOMMAIRE.

1 *DESCRIPTION de ceſte Iſle, ſa longueur, ſa largeur, & ſoubs quel climat. Peu habitee pour ſon air peſtilenciel. Entre ſes ſingularitez elle a ſes Muſcrions, dont les peaux ſeruent d'armes : & l'herbe Sardonique qui fait mourir en riant.*

2. *Mœurs tant anciennes que modernes des habitans de Sardaigne. Son Gouuerneur, Religion & nombre d'Archeueſchez pareil à celuy de Sicile. Et comme apres pluſieurs poſſeſſeurs de diuerſes nations elle eſt venuë à la Couronne d'Eſpagne.*

---

1 LA Sardaigne eſt vne grande Iſle & preſque ſemblable à la Sicile, & s'eſtend du Septentrion au Midy en longueur, elle eſt ſeulement eſloignee de huict milles de l'Iſle de Corſe. Elle a du Leuant la mer de Toſcane, & de ce coſté elle a la Sicile eſloignee de 200. milles. Au Midy, elle a pour ſa borne la mer d'Afrique, de laquelle elle eſt loing enuiron 160. milles, du Couchant elle a la mer de Sardaigne. Les modernes luy donnent 240. milles de longueur, & 90. de largeur, & de tour cinq cens. Elle eſt ſoubs le 4. climat & comprend le 11. & 12. parallele, & là le plus grand iour eſt de quatorze heures, & pres de trois quarts d'heure.

QVALITE' DV PAYS.

CEſte Iſle eſt diuiſee en deux regions ou parties, c'eſt à ſçauoir au Cap de Calaris, où elle eſt vn peu montueuſe, & au Cap de Lugudor qui regarde l'Afrique. Ceſte Iſle porte des fruicts de toute ſorte, & abonde en bleds de meſme que la Sicile. Elle porte auſſi de l'argent. Mais l'air y eſt ſi mauuais qu'elle eſt bien peu habitee, à cauſe que la peſte s'y engendre volontiers, ce qui arriue en Eſté, & aux lieux plus fertils, c'eſt à ſçauoir au Cap de Lugudor, où il y a beaucoup de mareſts.

Car quant au Cap de Calaris qui eſt montueux, comme nous auons dit, & ſubiect au vent du Nort, l'air y eſt meilleur.

Il y a force beſtail en Sardaigne, & entre autres animaux elle a les Muſcrions qui ne ſe trouuent en nul autre lieu de l'Europe, & reſſemblent fort aux cerfs. Leurs peaux ſeruent au lieu d'armes. Elle n'a point d'animaux nuiſibles, excepté le Regnard, & vn petit animal ſemblable à l'araignee. Il y croiſt auſſi vne herbe appellee Ranuncule, iadis Sardonique, qui fait retirer les nerfs de ceux qui en mangent, & les fait mourir en telle ſorte qu'ils ſemblent rire iuſqu'au dernier ſouſpir.

On garde l'eau des pluyes d'Hyuer pour l'Eſté, à cauſe qu'elles y manquent alors. Il y a des eſtangs fort pleins de poiſſon, & pareillement des fontaines d'eau chaude qui ſont fort bonnes. Il y a auſſi des mines de ſoulfre, d'alun, & de ſel. Elle porte auſſi des cheuaux qui ſont petits, mais forts & courageux.

MOEVRS ANCIENNES.

LEs Carthaginois qui ſe rendirent maiſtres de la Sardaigne, ne vouloient pas que ceux qui en eſtoient natifs y labouraſſent la terre.

Les Sarrazins l'ont tenuë, & puis les Piſans, puis elle eſt venuë entre les mains de ceux

Digitized by Go

d'Aragon, de ſorte qu'on y a veſcu tantoſt d'vne façon, tantoſt d'autre, ſelon le naturel des vainqueurs.

MOEVRS DE CE TEMPS

LEs habitans de Sardaigne ſont robuſtes de corps & de couleur brune, à cauſe de l'ardeur du Soleil. Ils ne ſont gueres ciuiliſez, ſont fort addonnez au trauail & à la chaſſe, vſent volontiers de viandes groſſieres, mais ils traictent courtoiſement les eſtrangers, & viuent paiſiblement, combien qu'il y en a qui aſſeurent qu'ils ſont pleins de cruauté. Ils ſont fort addonnez à voler & à eſcumer ſur la mer.

RICHESSES.

ILs font aſſez d'argent de leur vin qui eſt porté à Rome, & de leurs cheuaux qu'ils vendent aſſez bien aux eſtrangers, tant ils ſont courageux & de grande peine. Ils tirent auſſi quelque argent de leurs Muſcrions qu'on meine en Italie.

FORCES.

LE Roy d'Eſpagne tient en ceſte Iſle quelques garniſons. Mais le petit nombre du peuple ſera touſiours qu'elle ſera moins forte.

Calaris eſt vne bonne ville & bien fortifiee, & a vn beau port & fort capable. Il y a auſſi Oriſtagne, puis Saſſaris, Alghes-Boſa, Chia, Orexie, Sore, & autres fortes places.

GOVVERNEMENT.

LE Roy d'Eſpagne tient en ceſte Iſle vn Viceroy qui demeure à Calaris, & diſpoſe de toutes choſes. La Iuſtice y eſt preſque exercee de meſme qu'en Sicile.

RELIGION, ET CE QVI CONCERNE L'EGLISE.

LEs Sardes ſont Catholiques Romains, & il y a des Inquiſiteurs en ceſte Iſle, de meſme qu'en celle de Sicile.

Il y a trois Archeueſques, c'eſt à ſçauoir celuy de Calaris, qui a ſous luy les Eueſques de Suiolo, de Doli, & de Puelle. Celuy de Saſſaris, qui a ſous luy les Eueſques de Sore, Plonate, Ampurie, Giſace, ou Girarde, Caſtre, Othae & Boſane. Celuy d'Albore a ſous luy les Eueſques de Vſſelle, de S. Iuſte, & de Terre Albe. Ceux de Ciuita, & de Galtelle ſont priuilegiez.

LES PRINCES.

LEs Carthaginois poſſederent cette Iſle, mais ils en furent chaſſez par les Romains.

Les Sarrazins l'occuperent apres ſur le declin de l'Empire de Rome, puis elle fut priſe par les Geneuois, & par les Piſans, & le Pape l'ayant arrachee de leurs mains la donna en fief au Roy d'Aragon, & par ce moyen elle eſt paruenuë au pouuoir du Roy d'Eſpagne.

Digitized by Google

DE L'ESTAT DE MILAN.

SOMMAIRE.

1. CIRCVIT du Duché de Milan. Ses principales villes, entre autres Milan peuplee de 200000. habitans: iadis poſſedee par les Gaulois & Romains, Gots, Huns, Lombards & autres, & comme finalement eſt tombee és mains du Roy d'Eſpagne.
2. Ris croiſſant en abondance pres de Milan. Fertilité du terroir de Pauie appellé pour ce le iardin de Milan.
3. Milanois propres aux lettres, aux armes, & à la marchandiſe.
4. Combien de ducats le Roy d'Eſpagne tire toutes les annees du Duché de Milan, outre les dons gratuits.
5. Quels hommes de guerre & le nombre de gendarmerie qu'il y entretient ordinairement.
6. Milanois gouuernez pour le preſent par le Duc de Fuentes, & par le Senat de Milan cõposé de douze Docteurs, quelques Prelats & Gentils hommes Milanois.
7. Genealogie des Ducs de Milan.

---

1 LE Duché de Milan a de tour 30000. La principale ville c'eſt Milan dont toute la Duché a pris le nom. Ceſte ville eſt fort peuplee, puiſſante & forte, & en belle & bonne aſſiette, & eſt auiourd'huy l'vne des premieres de l'Europe. On y compte 200000. habitans. Ses fauxbourgs ſont fort longs & larges, & la rendẽt beaucoup plus grande, & ces faux-bourgs ſont enuironnez d'eau auſſi bien que la ville, par de grands canaux, par leſquels les vaiſſeaux portent à Milan toutes choſes en ſi grande abondance, qu'elles y ſont à bon prix. Les baſtimens y ſont beaux & magnifiques, & y a vn grand nombre de bonnes & riches familles. Il eſt ſorty de ceſte ville quatre Papes, Alexandre 2. Vrbain 3. Celeſtin 5. & de noſtre temps Gregoire 14. On admire en ceſte ville le Chaſteau, le Dome & l'Hoſpital pour leur magnificence. En cét eſtat on voit Cremone, où il y a de beaux edifices tant publics que particuliers, où il y a vne belle Citadelle gardee par les naturels Eſpagnols, & la ville de Lody qui eſt riche. Mais ces villes cedent en grandeur à Pauie, bonne & ancienne ville, iadis demeure des Roys Lõbards, où il y a Vniuerſité. Il y a outre cela Nouarre aſſiſe ſur vne coline, qui a de nobles familles: & auſſi comme Ville riche, qui donne ſon nom à vn grand lac qui contient en longueur 18. milles & 4. en largeur. Quelques vns luy donnent 60. milles de tour. Il y a beaucoup d'autres villes en cet Eſtat, & vn grand nombre de village & de peuple.

La ville de Milan a eſté premierement long-temps ſous la domination des Gaulois, iuſqu'à ce que M. Marcellus Conſul ayant deffait Virdumarus Roy des Inſubres la ſouſmit aux Romains. La puiſſance des Empereurs eſtant affoiblie, ceſte ville fut rauagee par beaucoup de nations barbares, c'eſt à ſçauoir par les Gots, les Huns & les Lombards. Ces derniers eſtans chaſſez d'Italie par Charles le Grand, ceſte ville obeit aux Roys de France, puis aux Empereurs d'Alemagne. Enfin elle ſe rebella ſous les deux Federics I. & II. Empereurs, & eut de nouueaux Seigneurs, c'eſt à ſçauoir les Galeaces Vicomtes, qui furent nommez Ducs apres par l'Empereur Venceſlas l'an 1395. Ceux-cy venans à manquer les Sforces entrerent en leur place, qui finirent en la perſonne de François. Les Roys de France ont tenu ceſte ville aſſez longuement, mais enfin elle eſt tombee entre les mains du Roy d'Eſpagne auec tout l'Eſtat, auquel neantmoins nos Roys pretendent auoir beaucoup de droict comme il y a apparence, & il appert par la genealogie des Ducs de Milan miſe cy apres.

QVA-

QVALITE' DV PAYS.

IL y a en ce pays force lacs, & grand nombre de riuieres & de campagnes qui portent des bleds en abondance. Il vient auſſi de fort bons vins, & toute ſorte de fruicts, & les riuieres & les lacs nourriſſent grande quantité de poiſſon. Pres de Milan il croiſt tant de riz qu'il n'eſt pas poſſible qu'on en puiſſe trouuer dauãtage en autant de pays. Pres de Cremone on void force bleds, on y trouue quantité de vins, & de toute ſorte de fruicts, du miel & du lin en abondance. Pres Lody tant de ſeigle, de mil, de vin, & de lin, & tant de fruicts qu'il n'eſt poſſible de plus, & outre ce il y a force prairies, où l'on nourrit vn grand nombre de beſtes.

Le terroir de Pauie eſt ſi fertil & ſi plein de tous fruits, de toute ſorte d'herbages, qu'on le nomme le iardin de Milan, & y a force gibier & force volaille, auec grande quantité de poiſſons. On ne ſçauroit rien voir de plus agreable ny de plus de rapport que le terroir qui eſt pres de Come.

MOEVRS DES HABITANS.

CE pays engendre des perſonnes propres aux lettres, aux armes & à la marchandiſe. Il y a toutesfois des endroicts où ils ſont groſſiers & rudes. Ceux de Cremone ont la reputation d'eſtre fidelles.

Le peuple de Milan eſt merueilleuſement induſtrieux. Celuy de Lode eſt propre à la marchandiſe, aux armes, & à acquerir des moyens: & ceux qui demeurent pres de Come ayment le labourage, & ſont pleins d'induſtrie. On donne aux femmes de Pauie le nom d'auaricieuſes, & deſireuſes de gain, on appelle les Milanoiſes ciuiles & courtoiſes, celles de Lode ſuperſtitieuſes, & celles de Cremone ſomptueuſes.

RICHESSES.

MIlan eſt ſi plein de diuers artiſans, qu'on dit ordinairement que ſi l'on veut accommoder l'Italie il faut ruiner Milan. Et ſes artiſans ſont ſi induſtrieux, & font ſi bien toutes choſes que tout ce qui part de ceſte ville eſt en grande eſtime. Car on ſçait aſſez le prix qu'on donne aux arquebuſes de Milan, & à toutes les armes qui en viennent, aux gardes d'eſpee dont on fait ſi grand eſtat, aux fournimens, puis aux paſſements & à la broderie. De ſorte qu'il faut aduoüer que ceſte ville tire vn grand argent de tout le reſte de l'Europe. Adiouſtans à cela les bas de ſoye que l'on priſe plus que les autres. Et mettons outre cecy le riz dont il fait part à tant de Prouinces. Apres cela Lode fait tant de fromages qu'elle en enuoye en beaucoup d'endroits d'Italie, & pour le couper court, l'Eſtat de Milan fournit aux Griſons & aux Suiſſes beaucoup de ſes fruicts, & eſt accommodé auec excez de ce qui luy eſt neceſſaire.

Le Roy d'Eſpagne tire de cét Eſtat huict cents milles ducats toutes les annees ordinairement, outre les dons gratuits, & autres choſes extraordinaires.

Et pour monſtrer que ce Roy ſçait bien tirer autant qu'il peut de ceſt Eſtat, ou que ſes Officiers le tirent pour luy, le Prouerbe d'Italie dit, que l'Officier de Sicile ronge, celuy de Naples mange, & celuy de Milan deuore.

FORCES.

LE Roy d'Eſpagne entretient ordinairement en ceſt Eſtat trois mille hommes de pied, Eſpagnols, mille cheuaux legers, & ſix cents hommes d'armes, pour la garde de cét Eſtat. Le grand nombre du peuple ſeroit fauorable à ceſte conſeruation, s'il aymoit les Eſpagnols; mais on tient que leurs actions deſagreent à ce peuple en telle ſorte, qu'il n'y a perſonne qu'ils haiſſent dauantage. De ſorte que s'il n'eſtoit bridé, il pourroit bien entreprendre quelque nouueauté contre ceux qui le dominent. Il y a de bonnes forteresſes en ceſt Eſtat, dont le Chaſteau de Milan eſt la premiere.

Le Gouuerneur tire force argent du Roy d'Eſpagne toutes les annees, pour augmenter la fortification de ceſte place qui eſt capable d'vne grande reſiſtance. Cremone a vne Tour forte tout ce qui ſe peut, qu'on met entre les merueilles de l'Europe. Pauie eſt auſſi vne bonne place, & Nouarre auſſi. Il y a auſſi beaucoup d'autres fortes places en ceſt Eſtat, mais les Eſpagnols ſe fondent principalement ſur le Chaſteau de Milan, eſtimans à cauſe de ce fort, qu'ils ſont inuincibles.

Le Roy d'Eſpagne ne peut craindre pour le regard de Milan, que les Venitiens, qui ont

Digitized by Google

demeuré deſia paiſibles long-temps, & ne demandent que le repos, ce ſemble: ou le Duc de Sauoye qui luy peut apporter de grands dommages ou en ſe ruant ſur ceſt Eſtat à l'impourueu, eſtant aſſiſté de quelque plus grand Prince, ou bien en donnant paſſage à ceux qui entreprẽdroient de l'attaquer. Mais l'alliãce qui eſt entre eux deux luy doit faire ſecoüer toute crainte. Ou bien il peut redouter les Suiſſes qui ont vſurpé bien ſouuent en toute ſeurté beaucoup de bons membres de ceſt Eſtat. Mais le fort de Fuentes, & le bon ordre que le Gouuerneur de l'Eſtat y met, les deſtourneront touſiours auſſi bien que les Griſons, de toute entrepriſe.

GOVVERNEMENT.

LE Roy d'Eſpagne y tient vn Gouuerneur qui eſt le Duc de Fuentes, pour le preſent, & le meſme eſt Capitaine General de l'Infanterie, & Caualerie qui y eſt entretenuë, & en porte le tiſtre. La cognoiſſance des cauſes tant ciuiles que criminelles depend du Senat de Milan, où il y a 16. Docteurs, & quelques Prelats, & Gentils-hommes Milanois.

GENEALOGIE DES DVCS DE MILAN.

Digitized by Google

PAR QVEL DROICT LE ROY DE FRANCE PRETEND LA DVCHE' DE MILAN LVY APPARTENIR.

Matthieu Vicomte { Galeace / Eſtienne

Actio Galeace, mort ſans hoirs.

Galeace. Iean Galeace ſon fils, premier Duc crée par Vuenceſlas.

Iean Marie ſecond Duc, mort ſans hoir.

Philippes Marie, tiers Duc, n'eut point de fils legit.

Blanche, fille baſtarde, mariee à Franciſque Sforce, qui a vſurpé par force la Duché de Milan.

Valentine, qui fut mariee à Louys Duc d'Orleans, à ceſte condition, que ſi ces deux freres d'elle mouroiẽt ſans enfans maſles, que les enfans legitimes, & ſucceſſeurs de Valentine fuſſent heritiers de la Duché de Milan. Et dit-on que le Pape ſoubs-ſigna ce traicté. Certes ç'a eſté vn affaire odieux, pour lequel tant de milles Chreſtiens ſont morts.

Philippes, Comte de Vertus, mort ſans hoirs.

Charles Duc d'Orleans, lequel apres la mort de ſon oncle, leua vne armee contre Milan.

Iean Comte d'Angouleſme.

Galeace Gouuerneur de Milan.

Louys Sforce, qui fut fait Duc par l'Empereur apres ſon nepueu, fils de ſon frere qu'il empoiſonna, comme diſent aucuns.

Iean Galeace ſucceda à ſon pere.

Blanche Marie.

Maximilian.

Franciſque.

Bonne, mariee au Roy de Pologne.

Franciſque Sforce dernier mené captif en France.

Moururent ſans hoirs.

Louys 12. Duc d'Orleans, lequel feit auſſi guerre pour recouurer la Duché de Milan. Et eſtant fait Roy, il print Milan par force, & emmena Louys Sforce priſonnier.

Claude fils de Louys, mariee à François Duc de Valois, & depuis Roy de France.

Charles Comte d'Angouleſme, Louyſe ſa femme, ſœur de Philbert, Duc de Sauoye.

François de Valois. Roy de France.

François Dauphin. Henry, Duc d'Orleans, depuis Roy Charles Duc d'Angouleſme.

François Roy de France.

Digitized by Google

ESTAT DES ISLES D'AFRIQVE DV COSTE' DE L'OCEAN ATLANTIQVE APPARTENANTES AVROY D'ESPAGNE.

DES ISLES CANARIES.

LES anciens mettent ces Iſles en l'Ocean Atlantique, & les nomment fortunées, mais ils ne s'accordent pas en leurs noms & les modernes ſont fort differents des anciens touchant leur diſpoſition & aſſiette.

Toutesfois il eſt ainſi qu'elles ſont appellees Canaries, ſelon qu'a remarqué Linſchot en ſes nauigations pour la multitude grande de dogues & de chiens qu'on y trouua lors qu'elles furent deſcouuertes.

Ces Iſles Canaries ſont diuiſees en ſept, c'eſt à ſçauoir Teneriffe, l'Iſle de Fer, la grande Canarie, l'Iſle de Palme, Gaumere, Lanzarotte, Forteuenture.

En l'Iſle de Teneriffe, il ſe void vne montaigne nommée Pico de Terraira, laquelle au iugement de pluſieurs eſt la plus haute qui ſe puiſſe voir, car elle ſe découure de ſoixante lieuës loing, on n'y peut monter qu'ès mois de Iuillet & d'Aouſt pendant les iours caniculaires, & le regne des grandes chaleurs, eſtant tout le reſte de l'annee couuerte de neiges, comme ainſi ſoit qu'en la meſme Iſle ny aux autres ne ſe voyent aucunes neiges en toute ſorte de temps, il faut trois iours à monter ceſte montaigne, ſelon Linſchot: & en ſa cime qui eſt de 15. milles y a vne grande plaine, de laquelle en temps clair & ſerain, on peut voir toutes les autres Iſles voiſines, combien qu'il y en ait qui en ſoient eſloignées de 50. lieuës: on y trouue des pierres de ſoulfre qu'on enuoye en Eſpagne.

En l'Iſle de Fer, ſe void vne choſe admirable, c'eſt que cõme le terroir eſt ſec & aride, il ne s'y trouue nulle veine d'eau, ſinon autour du riuage de la mer, mais en l'eſcarte des demeures, & en ſi petite quantité que la commodité qui en reuient à l'Iſle eſt petite ou nulle; au de faut de cela par prouidence de Dieu, pouruoyant d'eaux aux habitans & aux animaux, il s'y trouue vn certain arbre, dont l'eſpece eſt incogneuë qui n'a nul rapport auec les autres arbres, ayant les fueilles longues & eſtroictes, & toutesfois verdes, ſans aucun changement; au tour duquel arbre il y a touſiours vne petite nuee qui le couure, laquelle ne change iamais de forme; d'icelle diſtile inceſſamment de l'humidité ſur les fueilles de l'arbre, d'où procede vne eau tres-claire qui degoutte en telle abondance dans des cuues & vaiſſeaux qui ſont ſous ledit arbre, qu'elle ſuffit non ſeulement pour les habitans, mais auſſi pour les beſtes, duquel miracle nul ne ſçauroit rendre cauſe ny raiſon.

La grande Canarie eſt la capitale de ces ſept Iſles, & commande aux autres: il y a en icelle le ſiege Epiſcopal deſdictes Iſles où reſide l'Eueſque & le ſiege de l'Inquiſition.

L'Iſle de Palme eſt fort petite, mais elle eſt d'autant plus agreable & plaiſante que y croiſt vne belle quantité de Palmes & de Dactyles.

QVALITE' DE CES ISLES.

EN ces Iſles abondent l'orge, le miel, la cire, le ſuccre, le fourmage de brebis, de cheures, de chameaux, & y trouue-on grande quantité de peaux. Entre autres choſes elles produiſent vne herbe nommée Oricele, dont on teint les draps en couleur rouge, & dont ſe tranſporte grande quantité par toute l'Europe.

L'Iſle de Palme a de grandes commoditez, & ſur tout abonde en vins, fromages, beſtail & ſuccre, à raiſon dequoy ceux qui vont d'Eſpagne au Braſil ſe pouruoyent icy des viures qui leur ſont neceſſaires.

MOEVRS DES HABITANS DE CES ISLES.

LEs habitans qu'on nomme Ganches, eſtoient autresfois groſſiers & rudes, mais ils ſont maintenant rendus plus accorts, & ſont deuenus plus ciuils & plus polis depuis que les Eſpagnols y frequentent.

Digitized by Google

RICHESSES.

LEs Iſles de Canarie enuoyent leurs vins excellents par toute l'Europe, de meſme que leurs ſuccres qui y font venir les marchands Eſpagnols & Portugais pour s'en charger : & pour ceſt effect il y a vn lieu nommé par eux la Stapele.

GOVVERNEMENT.

IL y a en la grande Canarie vn Siege de Iuſtice où l'on rend le droict aux autres Iſles.

RELIGION.

LE peuple de ces Iſles adoroit autrefois le Soleil, la Lune & les Eſtoilles, mais les Eſpagnols s'en eſtans rendus maiſtres l'an mil quatre cens quatre, y eſtablirent la vraye foy auec leur domination, tellement qu'auiourd'huy elles ſont toutes Chreſtiennes.

A coſté droict de ces Iſles à cent lieuës ou enuiron on découure vne Iſle appellée San Porondon, où pluſieurs perſonnes ſans y penſer ſe rencontrent qui exaltent merueilleuſement la beauté d'icelle, & diſent que les habitans d'icelle ſont Chreſtiens, pluſieurs Eſpagnols ſont ſouuent ſortis de Canarie pour la trouuer & ne l'ont peu faire, les vns croyent que c'eſt magie. les autres diſent qu'elle eſt difficile à trouuer, parce qu'elle eſt continuellement couuerte de nuages.

DES ISLES DV CAP VERD.

ON eſtime que ce ſont les Heſperides des anciens, elles ont pris le nom de Cap verd, du Cap d'Afrique qui s'eſtend en la mer vis à vis deſdites Iſles.

Il y en a neuf qui ont eſté découuertes l'an 1455. par Louys Cadamuſte & ont le nom de S. Antoine, S. Vincent, Saincte Luce, S. Nicolas, S. Bonauiſta May, S. Iacques & Fuego, ou l'Iſle du Feu. La principale eſt l'Iſle de S. Iacques, dont la longueur eſt de 70. milles. Les Portugais y ont vne bonne ville qui ſe nomme *Ribera grande*, & qui peut faire enuiron 500. feux. Il y a vn port qui eſt aſſez aſſeuré & capable.

L'Iſle de S. Iacques eſt preſque toute montueuſe & aſpre, mais elle a de plaiſantes & bonnes vallees, qui ſont peuplees au poſſible. Toutes ces Iſles ont generalement forces cheures, & il s'y trouue beaucoup de ſalines: Les Eſpagnols y cueillent du mil qu'ils nomment Zabure. Il y a grand nombre de tortuës, dont la couuerture eſt auſſi grande qu'vn bouclier.

L'ISLE DV PRINCE.

CEſte Iſle a trois degrez de l'equinoctial, & eſt ainſi nommée à cauſe que le reuenu qu'on en tiroit eſtoit aſſigné au Prince de Portugal pour ſon entretien.

Elle eſt aſſez bien cultiuee, & y croiſt du ſucere en grande abondance : tellement qu'elle en enuoye dehors grande quantité : Il y naiſt auſſi vne ſorte de palmiers d'où les habitans tirent certain ſuc, qui leur ſert de breuuage & deſaltere.

Arzille, Tingis ou Tangir, & Septe, ou Seuta.

CEs trois villes ſont au Royaume de Fez au pays d'Elabat. Arzille eſt aſſez grande ville, diſtante du deſtroict de Gibraltar d'enuiron 70. milles. Tanger eſt grande & ancienne ville ſur le riuage de la mer Oceane, & a 30. milles du deſtroit de Gibraltar.

Seuta eſt vne fort grande ville à la bouche du deſtroit, & a iadis eſté capitale de toute la Mauritanie.

Ces trois villes ſont ſubiectes au Roy d'Eſpagne, qui tient encor en ce Royaume en la prouince de Garet deux bonnes villes, qui ſont Medele, & Cheſaſe.

L'ISLE DE SAINCTE HELEINE.

Ceſte Iſle porte ce nõ à cauſe que les Eſpagnols la trouuerẽt le 21. May iour de S. Heleine, Elle contient ſeize milles, & à demy degré de l'Equinoctial vers le Pole Antarctique, & à 550. lieuës loing du Cap de bonne Eſperance, de meſme qu'à trois cens cinquante lieuës d'Angole.

Digitized by Google

QVALITE'.

CEſte Iſle eſt montueuſe, & le bois des arbres qui y ſont n'eſt preſque propre qu'à mettre au feu, tant il eſt bruſlé: ce qui monſtre qu'il y a des veines de feu en ceſte Iſle.

La terre a vne qualité ſeiche, & en quelques lieux elle a la ſubſtance du ſoulphre. Auant l'arriuee des Portugais il n'y auoit point encor veſcu de beſtes, les arbres n'y auoient porté nul fruict, de ſorte que tout ce qu'elle pouuoit donner c'eſtoit de l'eau douce, qui coule des montaignes, & deſcend en la vallee en abondance, pres du lieu de la chappelle, & de là coule en la mer par les torrens.

Les Eſpagnols ou Portugais rempliſſent là leurs vaiſſeaux, & y lauent leur linge. Ils y ont auſſi peu à peu porté des beſtes de toutes ſortes, & ont planté de bons arbres fruictiers aux vallees, tellement qu'il y en a auiourd'huy vn nombre incroyable. Il y a vne multitude innombrable de daims, de cheureux, ſangliers, perdrix, & pigeons: & chacun y peut chaſſer tant que bon luy ſemble. On en peut tuer aiſément auec vn baſton, ou vne pierre, tant il y en a grande quantité. Il y a des figues de Portugal, des grenades, des oranges, & des citrons en telle abondance que ceſte Iſle ſemble vn petit Paradis terreſtre, & les arbres y portent preſque touſiours, à cauſe de la pluye qui les arroſe tous les iours ſix ou ſept fois, & qui eſt ſuiuie d'vn beau Soleil, ſi bien que le meſlange de l'air ſerain & pluuieux rend ceſte Iſle extremement fertile.

Il y a auſſi grande quantité de poiſſon, tellement qu'en peu de temps on en peut prendre pour beaucoup de iours. Les Mariniers font ſeicher ce poiſſon qui eſt de meilleur gouſt que celuy qu'on mange en tous les autres endroicts de la terre.

Les rochers qui ſont au bord de la mer, ſont couuerts de ſel, qui eſt propre & ſuffiſant pour l'apreſt des viandes.

Tellement qu'il ſemble que ceſte Iſle a eſté miſe en ce lieu pour ſeruir de rafraichiſſement des nauires d'Eſpagne.

On a accouſtumé de laiſſer en ceſte Iſle les malades auec du ris, du biſcuit, de l'huile & quelque peu d'eſpice. Quant au poiſſon & à la chair, ils en trouuent de reſte. Car lors que les nauires s'en vont, les animaux qui s'eſtoient retirez vers les eſcueils, & aux montagnes, retournent à la valee, & ſont facilement pris.

Les malades demeurent là iuſques à l'annee ſuiuante, qu'ils ſont receus dans les nauires qui repaſſent. Et veritablement ils guariſſent auſſi toſt pour la plus part, à cauſe de la temperature de l'air qui dure touſiours en meſme eſtat en ceſte Iſle.

Le Roy d'Eſpagne a fait vn Edict par lequel il eſt deffendu de baſtir & habiter en ceſte Iſle, afin qu'auec le temps ceſte communauté ne ſe perde, veu qu'il ſeroit à craindre que les habitans ne fiſſent leur particulier, & ne s'appropriaſſent entierement ce qui eſt maintenant commun à tant de perſonnes, & ſi profitable.

Il y a quelques annees qu'vn Hermite s'y eſtoit retiré pour auoir ſoing de la chappelle, & pour y viure auec plus de deuotion. Mais pource qu'on ſceut qu'il tuoit les cheureux, & faiſoit ſon profit de leurs peaux, on le ramena en Portugal. Dauantage deux Caffres Negres de Mozambique & vn homme de laue auec deux eſclaues ſe cacherent dans les rochers & montagnes, eſtans par fortune eſchappez des nauires. Ceux-cy s'eſtans multipliez iuſques à vingt rauageoient l'Iſle quand les nauires eſtoient partis, & nuiſoient grandement aux fruicts, & tandis que les nauires eſtoient pres de l'Iſle ils ſe tenoient enfermez en leurs loges qu'ils auoient dans le rocher, & en certains lieux où les Portugais n'auoient iamais eſté.

Lors que les Mariniers les eurent apperceus ils eſſayerent de les prendre: mais tout cét effort fut vain, à cauſe de leurs demeures qui eſtoient inacceſſibles aux autres.

En fin par commandement expres du Roy ils furent pris & menez en Portugal: & depuis ce temps il n'y a perſonne qui y demeure horſmis les malades, qui font leurs petites loges ſous des arbres en façon de pauillons. La multitude des arbres eſt grande, & ces loges font comme vne montre de quelque ville. Chacun de ces malades chaſſe pour auoir de la chair: chacun va peſcher, cueillir des fruicts, & lauer ſon linge. Outre ce ils font vne profeſſion generale en chantant des hymnes. On void les noms de pluſieurs graués dans l'eſcorce des figuiers, & ces noms croiſſent quelquesfois de la grandeur d'vn pied.

L'ISLE DE SAINCT THOMAS.

CEſte Iſle eſt ainſi nommee, pource que les Portugais la trouuerent le iour de ſainct Thomas. Elle eſt aſſiſe ſoubs la ligne Equinoctiale, & eſt de forme ronde. Son diametre eſt de quarante milles.

Lors que ceſte Iſle fut découuerte elle eſtoit toute pleine de grands arbres dont les branches s'eſleuoient en croiſſant. Elle eſt exempte de la peſte. L'air y eſt chaud & ſain, toutesfois il y a peu de Chreſtiens qui y viuent au delà de cinquante ans, & c'eſt vne merueille d'y voir vne barbe blanche. Mais ceux qui ſont natifs du païs y viuent iuſques à cent ans communément. Les iours y ſont touſiours eſgaux aux nuicts. Aux mois de Mars & de Septembre il tombe des pluyes eſpaiſſes qui viennent ſouuent, & humectent la terre, & les autres mois de l'annee la roſee la rafraichit.

Le terroir ne peut ſouffrir du froment, de la vigne, ou des arbres dont les fruicts ont les noyaux durs. Il porte des melons, cõcombres, des citroüilles, des figues, du zinzembre, & du ſuccre principalement: de ſorte qu'on auoit accouſtumé de charger de ſuccre de ceſte Iſle quarante nauires toutes les annees, & donner en eſchange du vin, du fromage, du froment, des cuirs, & autres choſes neceſſaires. Mais ceſte abondance a ceſſé depuis que certains vers ſe ſont mis à foüyr les racines des canes: ſi bien qu'aujourd'huy on ne charge tous les ans que ſix nauires de ce ſuccre.

Ceſte Iſle porte auſſi du millet, du ris & de l'orge, des laituës, des choux, des betes-raues, du perſil, & toutes herbes potageres en abondance.

Il croiſt encore en ceſte Iſle vne herbe que les habitans nomment Ignamã. Ils la tiennent pour excellente, de grande vertu, & neceſſaire à leur vie. La peau de dehors eſt noire, & celle de dedans blanche: elle eſt longue comme vne grande raue, & a pluſieurs rameaux en ſa racine. Elle a le gouſt de la chaſtaigne, mais il eſt plus delicat & plus agreable. On la mange communément cuitte ſoubs la cendre, ou ſoubs les charbons, & quelquesfois auſſi crue.

Les Eſpagnols qui y habitent y ont tranſporté des oliuiers, des peſchers, des amandiers, & autres arbres qui ont eſté beaux à voir, mais n'ont iamais porté nul fruict.

Il y a en ceſte Iſle certaine ſorte d'écreuiſſes qui demeurent dans terre, & comme les taupes renuerſent la terre, & rongent toute choſe. On trouue auſſi en ceſte Iſle vn grand nombre de perdrix, d'étourneaux, merles & perroquets.

La mer d'alentour eſt toute pleine de poiſſon, & c'eſt choſe merueilleuſe de voir vn nõbre infiny de baleines qui ſe trouue en ce riuage. Au milieu de l'Iſle il y a vne montagne pleine d'arbres ordinairement ſi couuerte de nuees qu'il ſort des foreſts de l'eau ſuffiſante pour arroſer les cannes de ſuccre: & tant plus le Soleil eſt haut, tant plus l'air eſt plein de nuages autour de ceſte montagne.

Les habitans ſont partie blancs, & partie noirs: & quant aux noirs l'on dit qu'ils ſont tellement tourmentez des puces, poux, & punaiſes, au lieu que les blancs n'ont ny poux, ny puces, ny punaiſes en leurs licts.

Les Portugais ont baſty en ceſte Iſle vne ville qu'ils nomment Paucaſan, où il y a enuiron 700. familles, outre l'Eueſque, & les autres Eccleſiaſtiques. Il y a en ceſte ville vn fort bon port.

L'ISLE DE MADERE.

CEſte Iſle a en ſon milieu 32. degrez de latitude Boreale, & trois degrez & demy de longitude. Sa grandeur eſt de 140. degrez, ou ſelon les autres, de 160. Elle fut premierement découuerte, & habitee l'an 1420. & auparauant elle eſtoit deſerte, & pleine de foreſts, qui furent toutes conſommees par le feu qu'on y mit afin de la rendre propre au labourage. Elle eſt toutesfois montueuſe comme la Sicile, & tres-fertile. Car lors qu'on commença d'y ſemer elle rendoit ſoixante pour vn, mais elle ne rapporte pas tant aujourd'huy. Elle produit force bleds, & d'excellens vins en aſſez grande quantité, & ſemblablement de fort bons fruicts: de meſme on y trouue force miel & force cire, & ſur tout grande quantité de ſuccre fort eſtimé qu'on porte en pluſieurs contrees. Il y a icy force troupeaux de beſtail, & les montagnes abondent en ſangliers. Ceſte Iſle ne manque auſſi de paons ſauuages, de ramiers, de cailles, & d'autres oiſeaux. Il y a icy des fontaines d'eau extremément claires, & 8. riuieres. L'air y eſt chaud & temperé, il n'y fait gueres froid. Les cedres y deuiennent fort hauts, & l'on en fait des tables, des caiſſes & choſes ſemblables. L'Archeueſque Primat des Indes demeure en ceſte Iſle en la ville de Funcial qui eſt capitale des autres.

Digitized by Google

LES ISLES ACORES.

SOMMAIRE.

ORIGINE *du mot Acore: & pourquoy ces Iſles ont eſté ainſi nommees.*

2. *Deſcription de la Tercere, & des autres Iſles Acores. Leurs principales villes & bourgs.*
3. *Singularité des fruits qu'on appelle Batates, & d'vne plante dont la racine ſert au lieu de plumes pour emplir les matelats & coüetes : Du paſtel : des oiſeaux de Canarie.*
4. *Des fontaines d'eaux chaudes où l'on peut cuire des œufs. Fontaine qui conuertit le bois en pierre d'vne beauté incroyable nommé Teixo, auquel eſt deffendu de toucher par Edit du Roy d'Eſpagne.*
5. *Maladies particulieres du pays.*
6. *A quoy s'adonnent les habitans de ces Iſles: & la façon de garder leur froment qui ſe corrompt dans l'annee.*
7. *Forteresſes de l'Iſle Tercere au bord des rochers gouuernees & gardees par les ſoldats Eſpagnols de nation.*
8. *Angre capitale ville des Iſles Acores, où reſide le Gouuerneur qui deffend par Edit aux eſtrangers de faire le tour de l'Iſle, ny d'en conſiderer les auenuës.*

ON cõpte ſept Iſles Acores, ou Flamandes, c'eſt à ſçauoir la Tercere, ſainct Michel, ſaincte Marie, ſainct Georges, la Gracieuſe, Pico, & Fayal. Les autres deux, c'eſt à ſçauoir Corues & Flores ne ſont pas compriſes ſoubs le nom Acores, combien qu'aujourd'huy on mette ſoubs vn meſme gouuernement les neuf Iſles : on les nomma Acores de la multitude des Autours qu'on y trouuoit au cõmancement, pource qu'Acor ſignifie vn Autour en Eſpagnol. Mais auiourd'huy on n'y trouue point de ces oiſeaux. Elles ont eu le nom d'Iſles Flamandes, à cauſe des Flamans qui habiterent les premiers en l'Iſle de Fayal, où ils ont encor des familles, dont les hõmes reſſemblent aux Flamans de cheueux, & de façon, & meſme on appelle vn torrent du lieu où ils demeurent *Ribera dos Flamingos*, en Portugais: c'eſt à dire riuiere des Flamans. La capitale de toutes ces Iſles c'eſt la Tercere, nommee communément Iſle de Ieſus-Chriſt de Tercere. Elle contient enuiron quinze ou ſeize milles de tour auec rochers hauts & eminents, dont elle eſt ceinte, comme de murailles naturellement dreſſees, qui la rendent imprenable.

Elle n'a point de port pour deffendre les nauires. Toutesfois la mer ſe courbant en demie lune deuant la ville d'Angre fait vne eſpece de port, & la terre s'aduance quelque peu en mer en forme de croiſſant.

Et c'eſt auſſi d'où vient le nom de la ville, à cauſe que les Portugais nomment Angre ceſte forme de la lune. D'vn coſté où elle s'eſtend comme vn coude, elle a deux montagnes nommees Breſijl, qui s'aduancent dans la mer en telle façon qu'elles ſemblent de loing ſeparees de l'Iſle.

Au reſte elles ſont ſi hautes qu'on void de là librement iuſques à quinze milles lors que le temps eſt ſerain.

Il y a là deux colomnes de pierre, d'où celuy qui eſt en garde fait ſçauoir la venuë des nauires. Car il remarque celles qui viennent d'Occident, & du Midy, c'eſt à ſçauoir des deux Indes, du Breſil, de la Guinee, & du Cap verd, de la colomne d'Occident, par le moyen des drapeaux dreſſez, & s'il y en a plus de cinq on les fait cognoiſtre par le moyen du principal drapeau, & de la trompette qui ſonne. De la colomne d'Orient on cognoiſt les nauires qui viennent de Portugal, & d'autres lieux d'Orient, ou du Nort par le moyen des drapeaux qu'on dreſſe, qui ſont veus de toute la ville, à cauſe de la hauteur de ces colomnes, & ainſi rien ne ſe découure en mer que toute l'Iſle n'en ſoit aduertie, car il y a garde ſur l'vne & l'autre montagne en ſentinelles, qui aduertiſſent les Gouuerneurs & Capitaines de ſe tenir ſur leurs gardes.

Au

Digitized by Google

Au pied de ladite montagne il y a vn chaſteau, vis-à-vis de ceſtuy-là encore vn autre qui deffendent le port, à ce que nul vaiſſeau entre ſans permiſſion.

La ville principale de ceſte Iſle c'eſt Angre, qui eſt auſſi capitale des autres Iſles Acores. A trois milles de là on void la ville de Praye, c'eſt à dire ville du riuage, qui eſt ceinte d'aſſez bonnes murailles, mais peu peuplees. La Tercere a encor les bourgs de ſainct Sebaſtien, ſaincte Barbe, Altares, Gualue, & Villeneufue, & autres. L'Iſle de ſainct Michel a prés de vingt milles de longueur, & beaucoup de bourgs, & de hameaux.

La principale ville de ceſte Iſle ſe nomme *Punta delga*. Il n'y a point de ports en ceſte Iſle, & la mer y eſt plus dangereuſe qu'autour de la Tercere. Mais les nauires ont ce bien qu'il n'y a point de fort qui les empeſche à l'arriuee de quelqu'orage de ſe mettre en pleine mer, pour euiter le dãger; ce qui n'eſt pas permis prés de la Tercere. A raiſon dequoy les nauires eſtrangers vont volontiers à ſainct Michel. L'Iſle de ſaincte Marie a de tour dix ou douze milles. Elle eſt habitee des Eſpagnols.

La Gracieuſe contient enuiron cinq ou ſix milles. Il y a des Portugais qui y demeurent. L'Iſle de ſainct George eſt longue de douze milles, & large ſeulement de deux ou trois.

L'Iſle de Fayal contient dix-ſept ou dix-huict milles, & eſt plus renommee apres la Tercere, & ſainct Michel.

L'Iſle de Flores contient ſept milles. A vn mille ou enuiron loing de là on void la petite Iſle de Coruo, qui a deux ou trois milles de tour.

La Tercere a trente neuf degrez de hauteur, & eſt eſloignee de Liſbone vers le Leuant, & le Couchant 250. lieuës d'Eſpagne.

QVALITE'.

TOute l'Iſle de la Tercere porte force froments, & grande quantité de vin. Toutesfois les vins ne peuuent eſtre emportez loing à raiſon de leur foibleſſe, qui eſt cauſe que les riches vſent des vins de Madere, & de Canarie. L'Iſle a du poiſſon, de la chair, & autres choſes neceſſaires à ſuffiſance On y vſe ſeulement de l'huile qui vient de Portugal, & elle manque auſſi de ſel, de pots, de plats, & de vaiſſelle de terre, & choſes ſemblables. Elle porte des peſches de diuerſes ſortes, & en abondance: mais il y a peu de ceriſes, de prunes, de noix, & de chaſtaignes. 2.

Les pommes, poires, oranges, limons, & ſemblables fruits s'y trouuent en aſſez bonne quantité, & de meſme elle porte des choux, des raues, & toute ſorte d'herbes en leur ſaiſon.

Le principal fruict de ceſte Iſle croiſt ſoubs terre ainſi que les raues.

Les arbres de ceſte plante ſont de la forme des vignes, mais ont les feüilles d'autre ſorte. On nomme ces fruits *Batates*, qui ſont du poids d'vne liure, & à petit prix. C'eſt le plus delicat manger du peuple. On les eſtime beaucoup plus en Portugal, mais l'abondance en diminuë l'eſtime. On y void vn autre fruict ſemé comme du froment, qui croiſt en forme ronde preſque comme vn pois. On l'appelle *Inaſſe*. Ce fruict a vn gouſt agreable: mais ſon eſcorce eſt plus dure que celle du pois. On en fait grand eſtat aux autres païs: mais ſur le lieu on le jette aux pourceaux. On trouue en la meſme Iſle communément vne plante de la hauteur d'vn homme, qui ne porte aucun fruict, & ne rend autre profit ſinon que la racine tendre & jaune eſt tiree comme de la ſoye par les habitans, qui en rempliſſent leurs mattelats & leurs couettes au lieu de plume, & de laine.

L'Iſle n'a gueres d'oiſeaux de proye. Ceux qu'on nomme de Canarie, y volent de tous coſtez. A raiſon dequoy beaucoup de gens s'occupent à les prendre pour les vendre. Elle a beaucoup de caille, & des coqs & poules d'Afrique en quantité. En Eſté on y prend beaucoup de poiſſon: mais en Hyuer la mer ne permet qu'on y peſche. Car en Ianuier, Feurier, Mars & Auril, & meſme en Septembre, elle n'eſt preſque iamais ſans orage.

La terre y eſt montueuſe, il y a des rochers de pluſieurs coſtez, qui s'aduancent comme des pointes de diamant, en telle ſorte qu'ils pourroient couper la plante des pieds de celuy qui y paſſeroit. Mais ces rochers ſont pleins de feüilles de vignes, deſquelles ils ſont tous couuerts en Eſté, de ſorte que c'eſt vne merueille de voir que ceſte plante y a pris racine.

La vigne ne croiſt pas aux campagnes ou lieux plains, mais le païs plain abonde en froment, & en paſtel, principalement pres de la ville de Praye. Mais c'eſt choſe ordinaire, & merueilleuſe, que le froment, & les autres fruits de ceſte Iſle ne durent plus d'vne annee en leur bonté.

Ceſte Iſle eſt fort ſubiete aux tremblemens de terre, & a des ſouſpiraux de flammes. Et meſme en ceſte Iſle & en celle de ſainct Michel, on trouue des lieux d'où il ſort des vapeurs fumeuſes continuellement, & meſme la terre y eſt toute bruſlee.

Digitized by Google

On y trouue auſſi des fontaines où l'on peut cuire vn œuf, comme s'il eſtoit ſur le feu. A
4. trois mille loing de la ville d'Angre il y a vne fontaine qui conuertit en pierre le bois qu'on y jette auec le temps.

La Tercere porte vn ſi grand nombre de Cedres qu'on en vſe pour faire des vaiſſeaux, & meſme pour mettre au feu. Il y a vne autre ſorte de bois qu'ils nomment Sanguin, qui eſt de couleur de ſang, & beau au poſſible. Il y a auſſi du bois blanc & jaune, dont les couleurs ſont fort viues.

L'Iſle de Pico porte vn certain bois nommé TEIXO, qui eſt de telle grandeur, qu'il eſt deffendu au peuple par Edit du Roy d'Eſpagne, d'y toucher, n'y ayant que les Officiers du Roy à qui ceſte choſe ſoit permiſe. Il eſt extremément dur, rouge au dedans, & ondé d'vne beauté incroyable, qui l'augmente meſme auec le temps.

L'air eſt bon par tout icy, & il y a fort peu de maladies particulieres au païs; entre leſ-
5. quelles eſt celle que les Portugais nomment AR, qui rend vn homme foible & perclus de tout ſon corps, ou de quelqu'vn de ſes membres. Il y a encor vne maladie que les Portugais appellent le Sang, qui fait ſortir certaines apoſtumes de ſang au tour des yeux: ou bien en quelque autre partie du corps. Ce ſont les deux maux principaux, qui procedent des orages de l'humidité des lieux, & des grands vents, qui ſont tels icy qu'ils battent les pierres des maiſons à la longue, & meſme conſomment le fer, veu qu'on a veu des barreaux de fer de la groſſeur du bras en la maiſon de l'argenterie du Roy, qui en ſix ans deuindrent auſſi menus qu'vne paille, & les murailles meſmes furent rongees, & reduites à rien dans ce temps meſme.

C'eſt pourquoy ils ont accouſtumé de mettre preſque tous au frontiſpice des maiſons, des pierres qu'ils tirent autour du riuage qui ſont cachees ſoubs les eaux. Celles-cy durent plus contre les vents. L'Iſle Gracieuſe porte force diuers fruits, dont elle en fournit beaucoup à la Tercere. L'Iſle de ſainct George a grand nombre de foreſts & de montagnes, & quelque peu de paſtel. Il y a auſſi beaucoup de Cedres. L'Iſle de Fayal porte en quantité toutes choſes neceſſaires à la vie, & abonde en poiſſons, & en beſtial qu'elle fournit meſme à la Tercere.

L'Iſle Pico porte force fruits de toutes ſortes, & a auſſi grande quantité de bois de Cedres, & de Teixe qui eſt tant en prix. Elle a beaucoup de beſtial, aſſez de vins, & de fruits tres-excellens, entre leſquels il y a des oranges dont le gouſt eſt merueilleuſement agreable. L'Iſle de Flores a force beſtial, & de tres-bons lieux pour en faire nourriture.

MOEVRS.

6. LEs habitans de la Tercere ſont ou Portugais qui viuent à la façon de leur païs, ou natifs de l'Iſle qui ſuiuent les mœurs des Portugais, & des Eſpagnols qui les dominent. Ils ont ceſte particularité qu'ils ne s'adonnent nullement à la chaſſe, à cauſe que le païs ne porte que quelques conils en bien petit nombre.

Les premiers habitans de l'Iſle de Fayal ont eſté Flamans, à raiſon dequoy ils retiennent encor de l'humeur & des façons de faire de la nation Flamande, qu'ils affectionnent particulierement ſur toute autre.

Les habitans de la Tercere ſont laborieux, & adonnez à cultiuer la terre: tellement qu'ils font meſme tenir la vigne ſur des rochers qui ne ſemblent nullement propres à cet vſage. Ils ont accouſtumé pour garder leur grain qui ſe corrompt dans l'annee, de le cacher ſoubs la terre l'eſpace de quatre ou cinq mois, & tous les habitans de la ville de Praye particulierement ont vn grand rond en certaine place, où vn homme peut entrer, & au deſſus il y a vn couuert auec la marque de ſon maiſtre. Chacun met en ſa foſſe ſon froment apres la moiſſon au mois de Iuillet, & le laiſſe ainſi couuert iuſques à Noël. Lors tous les habitans le retirent entier & non corrompu, combien que quelques vns n'en prennent qu'à meſure qu'ils en ont beſoing, & laiſſent dans le puits tout le reſte. Et apres qu'il a eſté gardé dans ce puits durant le temps ſuſdit, ils le conſeruent le reſte de l'annee dans des coffres, ſans qu'il ſoit beſoing de remuer.

Ils ont accouſtumé de donner vn nom à chaque bœuf, qui eſt dreſſé à cognoiſtre lors que ſon maiſtre l'appelle. Il y a beaucoup d'artiſans par tout qui s'adonnent à faire mille gentilleſſes du bois qui s'y trouue. Mais ils ne trauaillent pas ſi promptement que ceux de Noremberg en Alemagne. Les laboureurs de la Tercere s'employent principalement à faire venir du paſtel. Ceux de ſaincte Marie s'adonnent ſur tout à faire de la vaiſſelle de terre.

RICHESSES.

LEs Anglois, Eſcoſſois, & François font grande emploite de paſtel en l'Iſle Tercere, & l'échangent volontiers à d'autre marchandiſe. Les habitans y font auſſi quelque argent des oyſeaux de Canarie qui s'y trouuent en grand nombre, & qu'on vient chercher curieuſement des autres Prouinces.

On y fait auſſi grand gain ſur les bœufs de ce païs qui ſont de requeſte pour eſtre tres-grands & plus beaux que tous les autres de l'Europe. Les habitans tirent auſſi de bõnes ſommes de leur menuiſerie, & ouurages de bois, que les Eſpagnols venants des Indes Occidentales prennent en paſſant pour les vendre apres en l'Eſpagne.

La Tercere eſt en vne aſſiette commode pour receuoir toutes les riches flottes qui viennent des Indes, & qui s'y fourniſſent de ce qui ſe trouue leur duire, y laiſſent auſſi des choſes qu'ils portent, & rendent par ce moyen ceſte Iſle riche ainſi que les autres, qui y courent auſſi-toſt pour faire trafic de ce qu'ils ont de meilleur. Mais les Anglois ne font qu'écumer par là aupres, & voler tous les nauires qui tendent vers ceſte Iſle : tellement que pluſieurs euitent ces Iſles de crainte qu'ils ont de rencontrer ces Pyrates, au grand dommage des inſulaires & des nauires. L'Iſle de Fayal eſt ordinairement frequentee des marchands Anglois qui y font employte de paſtel toutes les annees. Les habitans de Flores, & Coruo ſont pauures à cauſe des Pyrates Anglois qui les incommodent, ſe tenans entre ces deux Iſles, & les ranageans à toute heure.

FORCES.

L'Iſle Tercere eſt forte d'elle-meſme à cauſe des rochers qui l'enuironnent de tous coſtez comme des murailles, & au bout de ces rochers il y a vne bonne forteresſe. La ville d'Angre eſt ceinte d'aſſez bonnes murailles. Au pied de la montagne de Breſil, il y a vn fort qui depend diametralemẽt à vn autre, pour la defféce du Golphe, afin qu'aucun nauire n'entre ny ſorte ſans la permiſſion de ces chaſteaux.

Le Roy d'Eſpagne entretient ordinairement en la Tercere quatorze compagnies. Il n'y auoit autresfois que des Portugais à la garde de ces Iſles. Mais depuis les derniers troubles de Portugal on a mis des ſoldats Eſpagnols dans la Tercere auec vn Gouuerneur de la meſme nation.

Ceſte garniſon ſe tient continuellement dans les chaſteaux ou forteresſes, & ne fait aucun déplaiſir aux Portugais, veu qu'il eſt deffendu à tous les ſoldats de ſortir hors des lieux où ils ſont, & d'aller par la campagne.

C'eſt ce qui fait auſſi qu'on peut marcher par toute l'Iſle en grande aſſeurance. Il y a vne compagnie d'Eſpagnols en garniſon à *Punta Dolgada*. En l'Iſle ſaincte Marie il n'y a nulle garniſon, pource qu'eſtant de tous coſtez enuironnee d'écueils, & de rochers, elle peut aiſément eſtre gardee par les habitans meſmes. L'Iſle Gracieuſe eſt auſſi ſans ſoldats, & pource qu'elle ne ſçauroit porter les frais de la garniſon qu'il ſeroit beſoing d'y tenir.

En la ville de Dorta en l'Iſle de Fayal il y a vne forteresſe qui n'eſt guere bonne. Or à cauſe que les habitans ſe plaignirent vne fois de la grandeur des frais de la garniſon, & de la faſcherie qu'elle leur donnoit, & qu'ils promirent de la garder eux-meſmes, le Roy d'Eſpagne en tira les ſoldats qui s'y tenoient. Mais Comerland Anglois apres vne petite reſiſtance, & vn debat qui ſuruint entre les habitans, prit l'Iſle, ruyna le chaſteau, & jetta l'artillerie dans la mer, emmenant quelques Carauelles. Si bien que le Roy fut conuié d'y enuoyer des ſoldats & les y remettre en garniſon, apres auoir chaſtié les principaux autheurs de tout le mal.

GOVVERNEMENT.

LA capitale ville de toutes les Iſles c'eſt Angre, où le Gouuerneur fait ſa reſidence, & il y a vn Siege de Iuſtice, qui a authorité ſur tout le reſte. Il eſt deffendu à tous eſtrangers de faire le tour de l'Iſle, & d'en conſiderer les aduenuës, ny s'y promener à cheual, & par cy-deuant y eſtoit aſſignee vne bourſe aux marchands eſtrangers pour vendre leurs marchandiſes ſans en bouger. 8.

Les Edicts des Portugais en portent expreſſe deffence, & meſme autresfois on aſſignoit aux marchands eſtrangers vne ruë dans la ville d'Angre, pour y vendre leurs marchandiſes, ſans qu'il leur fuſt permis d'en ſortir, ſinon lors qu'ils vouloient entierement trouſſer bagage. Mais aujourd'huy la liberté eſt plus grande, tellement qu'on ſe peut promener par toute la ville, & meſme aller aux champs : mais il n'eſt permis d'aller faire le tour de la coſte.

Digitized by Google

RELIGION.

LEs habitans de ces Iſles ſont Catholiques, & nullement infectez d'hereſie ny du Mahometiſme, il y a vne Egliſe Cathedrale en la ville d'Angre où l'Archeueſque faict ſa demeure.

MOSAMBIQVE.

MOſambique eſt diſtraicte de terre ferme d'enuiron de demy mille, c'eſt vne ville aſſiſe en l'Iſle de Pruſe, l'Iſle contient de grandeur enuiron demy mille & eſt plaine, il y a vn port où les nauires abordent ſans danger & ont vn fort qui les couure.

QVALITE'.

CEſte Iſle porte des Palmiers & des noix d'Inde, des Citrons & des Figues, quant aux autres fruicts on n'y en trouue guiere, & on y porte du froment des Indes, du ris & autres choſes neceſſaires à la vie: on a tout à fort bon marché, les bœufs, les brebis, les cheures, les pourceaux, les poulles & choſes ſemblables, la volaille y a la chair noire, mais elle eſt d'extremement bon gouſt.

Ceſte Iſle n'a point d'eau douce, mais on y en porte de la terre ferme, d'vn lieu que les Portugais nomment Cabafere, & pour ceſte cauſe il y a de grandes ciſternes & des pots où l'eau ſe garde.

L'air de Moſambique eſt chaud & mal ſain, ſi bien qu'on void ſouuent tumber malades les voyageurs qui s'y arreſtent.

MOEVRS.

IL y a en ceſte Iſle 40. ou 50. Portugais qui ſont mariez & habitans ordinaires de ceſte Iſle. Ceux cy viuent à la façon de leur pays. Outre ces quarante ou cinquante Portugais & Meſtis, qui ont eſté engendrez aux Indes par les Portugais, il y a quatre cents maiſons de Negres qui y habitent, qui ſont couuertes de chaume, & ceux-cy viuent moitié à la façon des Portugais & moitié comme les autres Negres. Mais ceux qui demeurent depuis Mozambique iuſques au Cap de Bonne-eſperance, ſont entierement barbares & ſauuages, ſans Dieu, & ſans loy. Mais tous les marchands ſont nuds generalement, & les hommes ont ſeulement vn petit linge qui couure leurs parties honteuſes, & les fémes depuis le milieu de la poictrine iuſqu'à my-cuiſſe ſe couurent d'vn certain drap de cotton qui eſt groſſier. Mais ceux qui demeurent en terre ferme ne cachent aucune partie de leurs corps. A Mozambique ils font leurs delices de la chair de pourceau, & ne la defendent pas aux malades, comme ils font toutes les autres chairs: Il n'eſt permis à aucun de demeurer en ceſte Iſle ſans qu'il ſe marie. Le tyran de Quiloë en eſtoit autresfois maiſtre, & les Mahometans y habitoient ſous vn Gouuerneur, que les Arabes nomment Zequen.

RICHESSES.

IL y a vne mine d'or pres de Sofale qui eſt à ſoixante lieuës de France loing de Mozambique en tirant vers le Cap de Bonne-eſperance. Il y a beaucoup d'or en ceſte mine, & vne autre eſpece d'or qu'ils nomment *Botongo* & *Omrapo*, c'eſt à dire poudre d'or, pource que ceſt or eſt delié & menu comme du ſable, & toutesfois auſſi bon qu'aucun qui ſoit en Leuant. Vn Lieutenant du Capitaine de Mozambique demeure au fort de Sofale, & enuoye des vaiſſeaux nommez *Pangajos* à Mozambique, qui vont du long de la coſte, & portent l'or au Capitaine. Ces vaiſſeaux ſont faicts d'vn bois leger, & les aiz en ſont ioincts auec du fil, ſans qu'il y ait vn ſeul clou qui les tienne. Les mines qui ſont pres d'Angole ſont de l'autre coſté d'Afrique eſloignees de celles de Sofale enuiron cent cinquante lieuës, & les Negres font ſouuent ce chemin par terre, pour venir à Sofale, & porter ceſt or. Le profit que le Capitaine de Mozambique tire en trois annees, eſt d'enuiron trente mille ducats ou dauantage, & ceſte ſomme fait nœuf tonnes d'or. Et ce profit vient principalement des mines de Sofale, & d'Angole. On porte de Mozambique aux Indes, de l'or, de l'ambre gris, de l'ebene, & de l'yuoire, & pareillement on y meine grand nombre d'eſclaues qui ſont forts au poſſible, & propres à endurer plus de peine que tous les autres.

FORCE.

LEs Portugais ont en ce lieu vne place qui a eſté parfaicte dans dix ou douze ans. Elle eſt auſſi bien fortifiee qu'aucune qui ſoit en toutes parties. Mais il y a fort peu d'artillerie & de

de munitions de guerres, & meſme il n'y a gueres de ſoldats. Toutesfois lors qu'il en eſt beſoing, tous les Portugais qui ont maiſon en ceſte Iſle, ſont obligez à la deffence de ce fort veu que l'Iſle n'a point d'autre place qui la garde, au dedans il y a beaucoup de ciſternes pour conſeruer l'eau, & touſiours on y en garde pour vne annee.

GOVVERNEMENT.

LA charge du Capitaine qui eſt enuoyé à Mozambique dure trois annees, au bout deſquelles vn autre luy ſuccede. C'eſt la couſtume des Portugais de faire que les Officiers ne puiſſent exercer plus longuement les charges qui leur ont eſté commiſes, & qu'ils facent place aux autres. Ceux-cy ſont eſleus parmy ceux dont le Roy d'Eſpagne s'eſt ſeruy en la flotte des Indes, veu qu'ils ſont recompenſez du ſeruice qu'ils ont rendu, par le moyen de ces Officiers, pour raiſon deſquels on leur donne de bons gages, outre le profit qu'ils peuuent faire par le moyen de ce à quoy ils ſont employez, & du lieu où ils demeurent. Et ce profit ne ſçauroit eſtre petit, pource que les Officiers font toute choſe à leur volonté. On voyage vne fois tous les ans de Mozambique aux Indes, c'eſt à ſçauoir au mois d'Aouſt, & l'on en reuient au mois d'Auril, & il n'y a perſonne qui puiſſe eſtre admis à ce commerce que ceux qui ſont mariez à Mozambique.

RELIGION.

QVelques-vns de ces Negres qui demeurent dans l'Iſle de Praſe où eſt Mozambique, ſont Chreſtiens, mais les autres tiennent la loy Mahometane, & s'arreſtent à l'opinion receuë des Turcs, qui auoient eſté en ce païs auant les Portugais Mais ceux qu'on nomme Meſtiz, ſont tous fort affectionnez à la Religion Catholique.

Eſtat des Iſles & des places que les Portugais & les Eſpagnols tiennent en Aſie.

ESTAT DE L'ISLE ET ROYAVME D'ORMVS.

IE mets Ormus dans la Monarchie d'Eſpagne, pource qu'elle eſt tributaire des Eſpagnols qui y ont eu la meilleure place qui s'y trouue, mais depuis deux ans en çà le Perſan par l'aduis & induſtrie des Anglois & Hollandois, qui luy ont preſté leurs vaiſſeaux & ſecours à cauſe de l'inimitié qu'ils portent aux Eſpagnols, ſe ſaiſit d'vne partie du Royaume, & ſingulierement de la forteresſe que les Portugais ont laiſſé perdre, & n'en jouyſſent plus. Ormus a d'vn coſté le Royaume de Perſe au Septentrion & de l'autre l'Arabie; ceſte Iſle a de largeur 20. mille, eſt à l'emboucheure du Colphe Perſique & a 27. degrez de hauteur.

QVALITE'.

CEſte Iſle eſt pleine de rochers, aſpre & preſqu'entierement ſterile: vous n'y voyez point d'herbe verte, les rochers y ſont tous couuerts de ſel & les maiſons y ſont baſties de pierres ſalees: Elle ne porte aucuns fruits, mais elle reçoit toute ſorte de viures de l'Arabie, de Perſe & de la ville de Baſſore, mais la ſituation & commodité du lieu fait que toutes choſes y abondent, & que grande multitude de marchands y frequentent, car c'eſt vn lieu de marché & eſtape de Perſe, d'Arabie, Turquie, de l'Inde, de tous les païs circonuoiſins: Les Armeniens, Aſiatiques & Venitiens y font grand trafic de perles, on les y apporte des Indes & d'Ormus, on les porte à Veniſe.

L'Hyuer y eſt de meſme qu'en Portugal. Mais en Eſté au meſme temps que nous l'auons, il y fait ſi chaud que les hommes ſont contraints de repoſer dans certains canaux de bois pleins d'eau, dans laquelle ils ont tout le corps plongé. Tellement qu'ils n'en mettent hors que la teſte, & tous les baſtimens ont le toict plat & percé pour receuoir la fraiſcheur & le vent, ainſi qu'au Caire. L'eau qu'on y boit y eſt portee de terre ferme. Il y a certaine maladie qui regne à Ormus, qui eſt telle, qu'il vient des vers aux cuiſſes de ceux qui en ſont atteints, & ces vers ne procedent ſelon l'opinion de pluſieurs que de l'eau qu'ils boiuent. Ils ſont ſemblables à des cordes de luth & de la longueur de 2. ou 3 aulnes, & l'on les tire peu à peu en les faiſant tourner auec vne paille qu'ils font tourner volontiers, mais quand ils reſiſtent, il ne s'en faut mettre en peine, mais ſeulement lier ce qu'on a tiré & froter l'enfleure au deſſous du trou de beurre frais, & de ceſte ſorte la cuiſſe eſt deliuree de ces vers dans dix ou douze iours. Que ſi quelqu'vn rompt vn de ces vers on reſſent des douleurs fort violentes.

MOEVRS.

Les habitans du Royaume d'Ormus tiennent de l'humeur des Perſans, & des Arabes, tellement que ie ne feray plus long diſcours de leurs mœurs, & de leurs humeurs, pource que ie m'attends d'en parler particulierement lors que ie ſeray ſur le Royaume de Perſe, & que ie traitteray de l'Arabie.

RICHESSES.

A cauſe de l'aſſiette & commodité de ceſte Iſle, elle abonde en toutes choſes, & eſt frequentee de marchands de Perſe, d'Arabie, de Turquie, & des Indes, & de toutes les contrees voiſines. Mais le plus grand nombre eſt celuy des Armeniens, des Perſes, de ceux d'Aſie, & des Venitiens qui ſont fort curieux d'auoir de la pierrerie qui vient à Ormus des Indes, & va

Digitized by Google

d'Ormus à Veniſe par terre.

On porte encor en ceſte Iſle des païs de Perſes, de Coraçon, & de Dias, de belles tapiſſeries qu'on nomme ÆLCATIFES, & de Turquie des camelots de diuerſes ſortes: de meſme que d'Arabie pluſieurs herbes & drogues medecinales, du ſang de Dragon, de la manne, de la myrrhe, & de l'encens, de tres-bons cheuaux de Barem, & pluſieurs belles perles Orientales de Meſcatte, qui eſt vn port entre les Caps de Roſalgate & Moncadon au riuage d'Arabie. On y porte outre cela des raiſins ſecs, des dattes de pluſieurs ſortes, & de la marmelade, qu'on enuoye apres d'Ormus aux Indes, qui en ſont toutes fournies par ce moyen. On fait auſſi grand profit à Ormus ſur les Larins, qui eſt certaine eſpece de monnoye de Perſe, longue, & finiſſant comme en deux branches, en façon de fil d'argent. La cauſe de ce grand abord de gens à Ormus eſt telle. Il y a deux troupes qui s'aſſemblent pour aller par terre toutes les annees. Elles ſe nomment Cafiles, ou Caraüanes, & partent d'Alep ville de Syrie, pour aller à Tripoli, qui en eſt à trois iournees. La Caraüane garde l'ordre qui s'enſuit. Toutes les annees au mois d'Auril, & de Septembre on eſlit vn Capitaine auec cent Ianiſſaires, qui meinent la Caraüane iuſques à la ville de Baſſore, d'où l'on va par mer iuſques à Ormus ſans peine. Les marchands ſçauent le temps du depart de la Caraüane, & lors il y a vne grande multitude de cheuaux, de chameaux, & de dromadaires, & tant d'hommes preſts à faire voyage, qu'on en compte quelquesfois iuſques à cinq ou ſix mille qui marchent en ordre ainſi qu'vne armee. Chaque chameau en porte deux auec leur bagage qui prend d'vn coſté & d'autre, & les Ianiſſaires prennent continuellement garde à ce que les Arabes ne portent aucun dommage à ceſte troupe, comme ils s'eſſayent de faire ordinairement. On paſſe vn deſert qui dure quarante iournees, & au bout de tous les trois ou quatre iours on fouyt des puits pour abreuuer le beſtial & pour appaiſer la ſoif des hommes. Il y a auſſi beaucoup de pouruoyeurs qui ſuiuent la troupe, & vendent des viures à ceux qui en veulent. Toutes les nuicts ils dorment ſoubs des pauillons auec de bonnes ſentinelles de tous coſtez. Ils viennent en ceſte ſorte à Baſſore ayant paſſé Babylone, qu'on nomme maintenant Bagadet. Ils repoſent quelques iours à Baſſore, & s'aſſemblent en la meſme ville au temps du retour, & s'en reuont à Alep en ceſte ſorte. Et c'eſt de là que vient le grand abord des marchands & des marchandiſes à Ormus.

Le Gouuerneur d'Ormus tire plus de profit qu'en aucun autre de toutes les Indes apres celuy de Mozambique. Car il enuoye ſes vaiſſeaux à Goa, Chaul, Bengala & Meſcatta, & y vend ſes marchandiſes, ayant fait vn Edict qui porte, que perſonne ne vende les marchandiſes qu'il a auant que celles du Gouuerneur ayent eſté acheptees. Et cela ne vient pas du Roy d'Eſpagne, mais de la liberté que prennent les Gouuerneurs, qui eſtendent le pouuoir qu'ils ont comme bon leur ſemble. Au reſte par vn priuilege que le Roy a donné aux Gouuerneurs, il n'y a perſonne qui puiſſe enuoyer des cheuaux aux Indes qu'eux, ou ceux auſquels ils en donnent la charge. C'eſt ce qui porte vn grand profit au Gouuerneur, à cauſe que les cheuaux ſont extremément chers aux Indes, de ſorte qu'vn cheual qui ſera tant ſoit peu bon ſe vendra quatre ou cinq cens pardauues, & le pardauue vaut enuiron vn richaler. Le temps propre pour aller de Goa à Ormus, eſt aux mois de Ianuier, Feurier, Mars, Septembre & Octobre.

FORCES.

LA principale force du Royaume conſiſte en la place que les Portugais y ont, qui eſt bien fortifiee, il y a des ciſternes dans ce fort de meſme qu'en celuy de Mozambique pour le grand deffaut d'eau de ce païs. Ce fort eſt aſſez garny de ſoldats & d'artillerie pour tenir les Mahometans bridez. Tous les autres lieux ſont de fort peu d'importance.

GOVVERNEMENT.

Les Portugais ſe gouuernent à la façon de leur païs, & le Capitaine ou Gouuerneur du fort s'y porte de meſme que font ceux des autres places de ces quartiers qui obeïſſent au Roy d'Eſpagne. Le Roy d'Ormus demeure en ceſte Iſle, mais hors de la place des Portugais, ceux qui ſont faits Roys tiennent par maxime d'eſtat, de faire aueugler au commencement de leur regne leurs freres & tous ceux de la race Royale, & cela fait ils leurs donnent tout le contentement qu'ils peuuent deſirer, hors de ce qui peut ſatisfaire à la veuë: Car la loy porte que les aueugles ne peuuent gouuerner le Royaume & par ce moyen ils s'affranchiſſent de la crainte d'vne guerre ciuile.

RELIGION.

Le Roy d'Ormus & tous ſes ſubiets ſont Mahometans, & ſuiuent la Religion des Perſans; mais ceux qui ſont Portugais, ou ſortis d'eux ſont conuertis par les predications du Pere Gaſpard Berzé de Zelande, Ieſuite.

L'Iſle

L'ISLE DE DIV.

CEſte Iſle de Diu jadis appellee Alambater, eſt eſloignee du fleuue Inde de 70. lieuës de France, & eſt joignant la terre ferme.

QVALITE'.

Il y a fort peu de fruits en ceſte Iſle, mais elle eſt pleine de choſes neceſſaires à la vie. Elle a des bœufs, des vaches, des brebis, de la volaille, du beurre, du laict, des aulx, des febues & choſes ſemblables. Toutesfois le laict n'y eſt pas ſi net qu'aux Païs-bas; elle a auſſi des fromages, mais qui ſont trop ſalez. Les habitans ont auſſi force poiſſon ſalé, & font fumer leur chair comme nous faiſons nos langues de bœuf.

MOEVRS.

La ville de Diu eſt habitee par les Portugais, auſquels ceux qui ſont natifs de la Prouince, demeurent meſlez, de meſme qu'en Ormus, & aux autres villes des Indes que les Portugais tiennent. Les vns gardent les façons de faire de Portugal, les autres s'arreſtent à celles de leurs voiſins, dont nous ferons mention: toutesfois la conuerſation ordinaire y met touſjours dauantage en credit les façons de noſtre Europe.

RICHESSES.

Ceſte ville a vn port extremément commode, & où beaucoup de marchands eſtrangers abordent, ſi bien qu'elle ne peut manquer d'eſtre riche. Elle eſt entre deux riches païs, c'eſt à ſçauoir Sinde, & Cambaye. De là vient qu'il y a touſiours icy grand nombre de Turcs, Perſans, Armeniens, Arabes, & autres. On paye icy de grandes gabelles au Roy d'Eſpagne, pource que les Banianes, Guſarates, Rumes, & Perſes, qui trafiquent en Cambaye, & s'acheminent vers la mer rouge, chargent, & déchargent icy le plus ſouuent leurs nauires, à cauſe de la commodité de l'Iſle.

FORCE.

Les Portugais ont ſi bien fortifié la ville de Diu, qu'ils l'ont renduë comme imprenable: & de fait ils furent aſſi egez par le Souldan de Cambaye, & ſes adherans l'an 1539. & depuis encores en l'an 1546. Mais ils ſe deffendirent ſi bien, & traitterent leurs ennemis en telle ſorte, qu'ils leuerent le ſiege, auec beaucoup de perte & de honte, comme teſmoignent les Annales de Portugal.

GOVVERNEMENT.

Ceſte Iſle a jadis obey aux Roys de Cambaye, veu qu'elle eſt aſſiſe en ſon Royaume: & ce Roy auoit permis aux Portugais d'y dreſſer vn fort. Mais auec le temps toute l'iſle eſt venuë au pouuoir des Portugais, qui s'y gouuernent comme aux autres païs qu'ils tiennent en ces quartiers. Ils y ont dreſſé vne fortereſſe inprenable contre les efforts des ennemis.

LA VILLE DE DAMAN, ET AVTRES PLACES.

La coſte des Indes eſt proprement l'Iſle de Vaquas iuſques au Golphe de Cambaye, les autres lieux ont leurs noms particuliers, comme Mozambique, Melinde, Ormus, Cambaye, Choromandel, Bengala, Pegu, Malaca, & autres. Ceſte contree a beaucoup de ports, & d'Iſles, qui ſont ſoubs la domination des Portugais, auec de fortes places qu'ils y ont baſties. Daman eſt la premiere de toutes, & à quinze mille de là, à dix-neuf degrez & demy d'eleuation, on void la ville de Baſaijn. A dix mille de là, à dix-neuf degrez de hauteur de Pole, on trouue la ville de Chaul, auec vn bon fort. A dix mille, ou cinq lieuës de là vous voyez Dabul, qui a dix-huict degrez de hauteur de Pole: & de Dabul iuſques à l'Iſle de Goa on compte quinze lieuës, & Goa eſt au quinzieſme degré. Les habitans de Goa nomment toute la contree qui eſt depuis Goa iuſques à Daman, terre Septentrionale: & celle qui eſt depuis Goa iuſques au Cap de Comorin, terre Auſtrale: mais il ſe nomme principalement terre de Malabar.

QVALITE' DV PAYS QVI EST PRES DE *Daman, Chaul, & Baſaijn.*

TOute ceſte contree porte en abondance du ris, des pois, & autres legumes, de l'huile, & des noix d'Inde, & a force beurre. On ne trouue point d'huile d'oliue en tout l'Orient, hors celuy que l'on y porte de Portugal: mais elle a tout ce qui eſt neceſſaire à la vie en abondance. Elle porte auſſi grande quantité de gingembre, mais on n'en fait pas beaucoup d'eſtat. Ceſte contree nommee Septentrionale, joüyt d'vn air temperé, voire du meilleur de toutes les Indes.

RICHESSES.

Les villes de Daman, de Baſaijn, & de Chaul, ont de tres-bons ports, & tres-commodes, où il y a grand abord de marchands: mais Chaul eſt la plus renommee, pour le grand commerce qu'elle a auec les habitans d'Ormus, de Cambaye, de Sinde, de Maſcatte, de Bengale, d'aupres de la mer rouge. Il y a en ceſte ville des marchands grandement riches, vn grand nombre de nauires. En toute la contree on fait quelques beſongnes de coton, mais en petit nombre. Il y a vn lieu pres de Chaul où l'on fait force eſtoffes, & habits de ſoye: & ceſte ſoye eſt portee de la Chine, & puis miſe en œuures par les habitans des enuirons de Chaul, qui en font vn grand argent. On fait en la meſme ville des littieres, & des chaires, d'vn merueilleux artifice.

Les places que les Portugais tiennent en la coſte de Malabar.

La coſte de Malabar commence au Cap de Ramos, qui eſt à dix lieuës de Goa du coſté du midy, & finit au Cap de Comorin, & en tout cét eſpace il y peut auoir enuiron cinquante quatre lieuës de France. Les Portugais ont icy en premier lieu la place d'Onor, à dix milles du Cap de Ramo & des, puis Onor iuſques au chaſteau de Barſelon, ces lieux ont habitez des Portugais à l'occaſion de la grande abondance de poivre & de ris: depuis Barſelon iuſques à Mangalor, eſt vn chaſteau de Portugais & pareille quantité de poivre & de ris.

QVALITE', ET RICHESSES.

Il y a icy grande quantité de poivre: tellement que l'on en emporte dehors iuſques à ſept ou huict mille liures toutes les annees: & ce poivre eſt eſtimé le meilleur de toutes les Indes. Il y a peu d'annees que l'on y fait trafic de poivre; mais maintenant il eſt fort en vogue. La Royne de Baticole à qui ceſte contree appartient, vend ce poivre, & le deliure au facteur de ceux qui l'emmeinent, qui demeure à Onor. Mais il faut qu'elle touche l'argent ſix mois auparauant que l'on puiſſe auoir la marchandiſe. Il vient auſſi force ris en ceſte contree.

FORCE.

Le fort d'Onor que les Portugais ont icy, n'eſt guere frequenté, ſinon au temps que les nauires veulent charger le poivre. Le reſte du temps on n'y aborde guere. La fortereſſe eſt aſſez bonne, & bien garnie.

Ils ont auſſi du long de ceſte coſte le fort de Barzelor à vingt-cinq milles d'Onor, où il y a force ris, & quantité de poivre, de meſme qu'à Mangalor, où les Portugais tiennent encores vne bonne place, à neuf milles de Bazelor.

LE FORT DE CANANOR.

Ils ont encores vn fort en Cananor à dix milles de Mangalor, & ceſte place eſt fort eſtimee à cauſe que l'on trouue en ce lieu plus grande abondance de poivre qu'aux autres. Les Malabares ont prés de la fortereſſe vn lieu baſty à leur mode, où ſe tiét tous les iours vn marché, où toutes ſortes de viures ſe trouuent en abondance, principalement grande quantité de volaille, d'œufs, de beurre, de miel, d'huiles, de figues des Indes, qui ſont particulierement nommees de Cananor, & ſurpaſſent en groſſeur toutes les autres que l'on void aux Indes. On y vend auſſi des maſts de nauire, beaux, & grands au poſſible, qui ne cedent rien à ceux de Noruege, & en ſi grand nombre, qu'on en fournit les païs voiſins. Ce païs eſt plein de beaux & longs arbres, & extremément agreable à la veuë. Il y a beaucoup de Mores blancs Mahometans parmy les Malabares, qui trafiquent du coſté de la mer rouge. Mais ny ces Mores, ny les Indiens n'y peuuent trafiquer ſans permiſſion des Portugais, qui courent toutes les annees la mer auec vne bonne armee, pour la deliurer des Eſcumeurs: & s'ils trouuent quelques vaiſſeaux dégarnis, ne priuilege, ils les meinent, & les tiennent auec les marchandiſes de bonne priſe. Au reſte les Mores ſont compagnons des Portugais, pour crainte du fort, mais ils conſpirent contr'eux en ſecret, & donnent de l'argent aux autres Malabares ennemis des Portugais, pour leur nuire.

Le

Digitized by

LE FORT DE COCHIN.

LEs Portugais ont auſſi en la ville de Cochin vne place extremément bien fortifiee, où le Vice-roy, & l'Eueſque de Cochin demeurent.

LE FORT DE COVLON.

Ils ont encores vn fort en Coulon, qui eſt à douze milles de Cochin ; & l'on y charge vn vaiſſeau de poivre toutes les annees.

LE FORT DE COLVMBO EN L'ISLE DE ZEYLON.

Ils ont auſſi vne place forte en ceſte Iſle qui a eſté aſſiegee par vn Roy de Zeylon, & luy a tellement reſiſté, qu'il s'en eſt retourné auec vne grande perte. Mais les Portugais n'ont aucune ſorte de commerce auec ceux de l'Iſle. Le Gouuerneur n'a preſque autre profit que celuy qui luy vient de la canelle que les Portugais vont rauir à main armee où ils en peuuent trouuer, pource qu'elle eſt tenuë la meilleure des Indes.

VNE VILLE AV ROYAVME DE BISNAGAR.

Les Portugais ont auſſi vne ville en ce Royaume, au lieu meſme où eſtoit le ſepulchre de ſainct Thomas, & y ont fait baſtir vne belle Egliſe de pierre, au lieu où il y auoit vne Chappelle de bois: & la porte de l'Egliſe eſt faite du bois de ceſte Chappelle, pour memoire de ce qui a eſté. On dit qu'il ſe fait force miracles en ce lieu. Ceſte porte eſt garnie de clouds de tous coſtez, & couuerte de fer, afin que l'on n'emporte le bois par trop de deuotion.

LA VILLE ET FORTERESSE DE MALACA.

Malaca eſt aſſiſe ſur la riuiere de Gaze, & eſt belle ville, ayant de tour pres de vingt milles. Les originaires du lieu racontent que ſon commencement eſt venu de ſix, ou ſept peſcheurs qui y vindrent habiter, mais que ce nombre fut augmenté par l'arriuee de quelques autres peſcheurs de Siam, de Pegu, & de Bangale, qui y baſtirent vne ville, & formerent vn langage particulier, prenans toutes les plus belles façons de parler des autres nations. Ils nommerent leur ville Malaca, qui eſt deuenuë ſi riche & ſi puiſſante en peu de temps à cauſe de ſon aſſiette, qu'elle peut debattre la preſeance aux plus puiſſantes villes, voire meſme à quelques Royaumes des enuirons.

QVALITE' DV PAYS.

L'air y eſt ſi facheux, que non ſeulemẽt les eſtrangers, mais encores ceux qui y naiſſent, ſe trouuent ſouuẽt trauaillez de diuers maux, qui s'attachent principalement à la peau, & aux cheueux. Si quelqu'vn eſchape ſa vie, c'eſt preſqu'vn miracle: de ſorte que cela fait que pluſieurs s'abſtiennent d'y aller, toutesfois le deſir du gain en incite beaucoup d'autres à s'y acheminer aux dépens de leur ſanté. La terre n'y porte aucuns fruicts, ſinon qu'en quelques lieux vn peu de bled. En fin tout le Royaume de Malaque qui dure deux cens ſoixante dix milles de longueur, n'eſt preſque rien qu'vn deſert, ſi vous en exceptez ce qui ſe trouue pres de la ville.

MOEVRS.

Il y a icy enuiron cent familles des Portugais, qui viuent à la façon de leur pais. Les habitans natifs du lieu portent les cheueux longs, ont l'eſprit maling, & ſe plaiſent à faire des meurtres la nuict, afin qu'on ne ſçache pas qui en eſt l'autheur. Les hommes, & les femmes y font également l'amour, & n'eſtiment qu'il y ait nation qu'i ſe ſçache conduire ſi gentiment. Ils ſont heureux à faire des chanſons, des rithmes, & louent extremément la puiſſance d'amour par leurs vers, qui ſont aſſez ſubtils, bien conceus, & de bonne grace. Ils ont le plus elegant, & gentil langage de tout l'Orient: auſſi beaucoup de gens en vſent aux Indes, comme on fait en Angleterre, en Allemagne, & aux Païs-bas de la langue Françoiſe.

RICHESSES.

Il y a icy vne Stapele, ou vn marché, & traffic de toutes les Indes, de la Chine, & des Iſles que l'on nomme Moluques, & autres Iſles voiſines: & l'on y void force vaiſſeaux venants de la Chine, des Moluques, de Bãda, des Iaues, de Sumatre, Sian, Pegu, Bengala, Choromandel, & autres lieux, qui s'en retournent chargez de marchandiſe. Ce lieu porte vn grand profit au Gouuerneur, & plus que nul autre apres ceux de Mozambique, & d'Ormus.

Digitized by Google

Il part tous les ans vn vaiſſeau de Portugal pour venir à Malaca, qui deuance d'vn mois tous les autres,& ne va pas aux Indes que par contrainte. Il reçoit ſeulement ſa charge à Malaca,& la meilleure que toutes les autres qui abordent. Il y a ſix cens Portugais qui demeurent ordinairement dans le fort.

GOVVERNEMENT.

IL y auoit jadis vn Roy Mahometan à Malaca, mais il fut depoſſedé par Alfonce d'Arbuquerque,pource qu'il faiſoit le pis qu'il pouuoit àLopez de Secheïra Portugais:ſi bien que la ville,& le Royaume ſont maintenant ſoubs la domination du Roy d'Eſpagne. De ſorte que ce Royaume eſt gouuerné maintenant comme le reſte qui obeït à ce Prince. On y bat de la monnoye d'or,& d'argent, dont les habitans n'auoient nul vſage auparauant, veu qu'ils ſe ſeruoient de certaine monnoye d'eſtain, qui peſoit beaucoup, & valoit peu.

RELIGION.

LEs Portugais qui y demeurent, tiennent tous la Religion Catholique, ceux qui ſont natifs du païs, qu'on nomme Malayes, ſont pour la plus grande partie Chreſtiens: mais il y a beaucoup de marchands qui s'y tiennent quelquesfois longuement, qui ſont de diuerſes Religions, & y viuent en liberté. Il y a dedans la ville de Malaca vn Eueſque, de meſme qu'à Cochin, mais il eſt ſoubs l'Archeueſque de Goa.

DV PAYS DE CAMBAYA.

CAmbaya eſt le plus fertil païs des Indes, qui fournit abondamment les autres païs de viures neceſſaires, pour laquelle occaſion les Portugais, Perſes, Arabes & Armeniens, y hantent & trafiquent ordinairement.

MOEVRS.

LE Roy de Cambaya eſt de la ſecte de Mahomet, mais les Guſurates & Baniaues, qui ſont les naturels habitans y viuent à l'Epicurienne & à la Pythagorienne. Ce ſont les plus ingenieux eſprits & les plus ſubtils marchands de toutes les Indes.

RICHESSES.

CE païs produit froment, riz, poix, huile, beurre & autres choſes commodes; on y fait beaucoup d'ouurages de coton de diuerſes ſortes & de diuers noms, comme Carrequins,Beffetas, Iorins, Chantares, Cotonias, dequoy on fait des voiles & des ſacs; Ils font auſſi des tapis qu'ils appellent Alcatifes,mais non de ſi grands qu'on les puiſſe eſgaler à ceux qu'on apporte de Perſe à Ormus:Ils en font encor d'autres de moindre valeur appellez Banquoya begarry, & ſemblables aux draps d'Eſcoſſe, & ſeruent de couuerture aux coffres & lits, & par meſme artifice, ils font des contrepointes d'ouurages à l'aiguille, enrichis de fil de ſoye, & des pauillons de toute ſorte.

BANDA ET AMBOYNA.

DE Malaca on va par mer à Bande,& Amboyne,où les Portugais ont des forts,& des Capitaines, pour faciliter le commerce. Bande eſt vne Iſle à cinq degrez de hauteur du Pole par de là l'Equinoctial. Les Portugais y frequentent à cauſe qu'il y a de tres-bonnes noix que l'on nomme Maciz, que l'on met en conſerue,& l'on en fait auſſi de l'huile qui eſt fort eſtimee,& que l'on porte à Malaca, & de là en d'autres lieux. Preſque tout le trafic ſe fait icy par eſchange, de meſme qu'à Sunde,& à Iaue.

Il ne faut pas ſe fier legerement aux habitans de ceſte Iſle, veu qu'ils ſont fort couſtumiers de tromper les marchands, de ſorte qu'il faut attendre que ceux de l'Iſle portent leurs marchandiſes aux nauires, afin de negotier en toute aſſeurance.

A vingt milles de l'Iſle de Bande en tirant vers l'Oüeſt Nortoüeſt, on void l'Iſle d'Amboyne, où les Portugais ont auſſi vn petit fort. Ceſte Iſle n'a pas grande quantité d'épices, mais les nauires qui vont de Malaca aux Moluques, ſe rafraichiſſent, & font aigade en ceſte Iſle.

Digitized by Google

PHILIPPINES.

EN tirant vers l'Orient à 100. milles, ou enuiron de la contrée de Cambaye, ou de Champe, on void les Iſles nommees Luſſones, premierement deſcouuertes par les Eſpagnols l'an 1594. Elles ſont nommees ou de Manille, ou Philippines, ou à cauſe de la principale ville, & du port plus ſignalé, qui ſe nomme Manille, ou à cauſe de ce nom de Philippes, qui eſt celuy que porte le Roy d'Eſpagne. La ville de Luſſon, ou Manille, a 12. degrez de hauteur du pole Arctique: l'Iſle a de tour enuiron mille milles. Autour de ceſte Iſle y en a pluſieurs autres, dont les principalles ſont *Tandair*, & *Mindano*. L'Iſle de Tandair, qui ſe nomme proprement Philippine, eſt plus belle, & plus agreable que les autres, & ſon circuit eſt de 160. lieuës, celle de Mindanao a pluſieurs bonnes villes, comme Caillou, Pauados, Subut, Dapito, & Suriaco.

QVALITE'.

TOut ce pays eſt extremement fertil en froment, & a beaucoup de cerfs, de cheuaux, de bœufs, de vaches, de cheures, & de pourceaux. Il y a auſſi force ciuettes & toute ſorte de fruits, comme auſſi grande abondance de miel & de poiſſon.

Les Eſpagnols diſent qu'elles portent de l'eſpicerie, mais on n'en void guere, ou point qui en vienne.

Il y a auſſi grande quantité de ris, de ſuccres & de legumes, & de figues longues de demy coudee.

On y trouue auſſi de l'or & du fer. L'air eſt bon, & temperé, & approchant du chaud, principalement ſur la coſte de la mer: car ce qui eſt dedans le pays eſt plus froid.

RICHESSES.

LEs habitans tirent beaucoup d'argent de leur or, & de leur fer, qui eſt tranſporté aux lieux voiſins, & pareillement en Eſpagne.

Leurs ciuettes ne leur rapportent pas auſſi peu de profit: mais ce qui les rend plus riches c'eſt le grand commerce qu'ils ont auec les Chinois, qui y apportent force marchandiſes, comme de la ſoye, du coton, des porcelaines, du ſoulfre, du vif-argent, du bronze, du cuyure, de la farine, des noix, des chaſtaignes, des dattes, toute ſorte de toilles, des eſcritoires, & force petites gentilleſſes.

Il y a vingt naures qui viennent toutes les annees de la Chine pour porter ces marchandiſes, qui ſont de là conduittes à Mexique, auec vn profit ineſtimable des habitans.

FORCES.

IL y a de bonnes places en ces Iſles, où les Eſpagnols tiennent de groſſes garniſons, reſolus de n'en démordre en aucune ſorte. La perte qu'ils ont faicte ces annees paſſees, de ce qu'ils tenoient aux Moluques, les a faict opiniaſtres à ſe deffendre icy le mieux qu'il leur ſera poſſible. Et pour ceſt effect ils ont force munitions de guerre, & grand nombre d'artillerie, & ſont pourueus des hommes qui leur ſont neceſſaires pour ceſte deffence.

GOVVERNEMENT.

Le Roy d'Eſpagne tient vn Gouuernement en la ville de Manille, ou de Luſſon, qui a la charge de toutes ces Iſles. On l'y enuoye de la nouuelle Eſpagne.

Ces Iſles eſtoient autrefois ſous la Monarchie du Roy de la Chine, mais eſtants abandonnees des Chinois pour certaines occaſions, & les habitans n'eſtans aduoüez, ny ſouſtenus de perſonne, il fut aiſé aux Eſpagnols de s'en rendre maiſtres.

RELIGION.

L'Eueſque de toutes ces Iſles demeure à Manille. Il y a beaucoup de perſonnes qui ſe font catechiſer iournellement, & qui reçoiuent la Religion Chreſtienne.

Digitized by Google

L'ISLE DE GOA.

SOMMAIRE.

1. DESCRIPTION de l'Iſle de Goa, ſon climat, & circuit.
2. Sterilité de l'Isle, qui n'abonde qu'en vin fait de palmiers.
3. Commencement de l'hyuer au mois d'Auril, & l'eſté en Septembre, tout au contraire des autres pays.
4. Maladies ordinaires de Goa.
5. Quel eſt le naturel, & mœurs des habitans de Goa, & des Portugais de toutes les Indes.
6. Quels tiltres, & qualitez ils prennent, quelle diſtinction il y a entre les perſonnes.
7. Ceremonies obſeruees és celebrations de mariages, & nopces, & aux bapteſmes.
8. Façon de viure, & d'habits des femmes de ce pays, & leur lubricité, & pratiques d'amour.
9. Des Canarins, & Corumbins, des Indes, leur occupation, maniere de viure, & Religion.
1. Richeſſes de Goa conſiſtantes au trafic de diuers lieux d'Eſclaues, de cheuaux d'Arabie, d'eſpiceries, gomme, tapis, au change de monnoyes d'argent.
11. Qu'elles ſont les fortifications de ceſte Isle, & comme elle eſt gouuernee par le Viceroy des Indes.
12. Du poiure que l'on tire des Indes, & la façon d'y proceder.
13. Diuerſité de Religon en Goa, où l'on vit en liberté de conſcience.
14. Du Chriſtianiſme introduict premierement aux Indes par l'Apoſtre S. Thomas.
15. Du nouueau Chriſtianiſme des Indes, preſché par les Religieux de S. François, puis par le bienheureux S. François Xauier Ieſuite.

LA ville de Goa eſt la capitale de toutes les contrees des Indes où les Eſpagnols, & Portugais pratiquent. L'Iſle auec la ville ont quinze degrez de hauteur du coſté du Nort. Elle eſt enuironnee d'vn golphe, ou fleuue, de la grandeur de trois milles, & eſloignee de la terre ferme ſeulemẽt par le meſme qui ſe courbe en dedans du coſté que la ville regarde le tour, & de là ſe joinct à la mer du coſté du Midy, rapportant preſque la figure d'vne demie Lune. La bouche du fleuue iuſqu'à la ville, eſt d'vne iuſte largeur, & il y a entre la terre ferme & l'Iſle de Goa, quelques autres petites Iſles habitees de gens du pays: mais de l'autre coſté de la ville, le fleuue deuient ſi bas en Eſté en quelques, lieux qu'on peut paſſer aiſément à gué: & les hommes n'ont de l'eau que iuſques aux genoux. Du coſté du Nord il y a auſſi la terre de Bardes, dont l'aſſiette eſt plus haute, à raiſon dequoy lss vaiſſeaux des Portugais y demeurent plus ſeurement quand ils portent leur charge. Ceſte terre eſt auſſi ſoubs la domination des Portugais, & y a pluſieurs bourgs, & villages aſſez bien peuplez. Il y a vn ruiſſeau qui ſepare Bardes de la terre ferme d'vn petit eſpace. Du coſté du Midy de l'Iſle de Goa où le fleuue entre dans la mer, on void Salſette, qui obeit pareillement aux Portugais, & eſt ſemblablement ſeparee par vn ruiſſeau de la terre ferme. La ville de Goa a de belles maiſons à la façon de Portugal, mais baſſes à cauſes des chaleurs, & chaque maiſon a preſque ſon verger, & ſon iardin plein de toute ſorte de fruits des Indes. C'eſtoit autresfois vne petite ville, ceinte d'vne aſſez foible muraille, & de foſſez ſans eau, ſinon lors que la pluye les rempliſſoit. Les murailles ſont encor debout, mais les portes n'y ſont plus, & l'on void autour des vieilles murailles la nouuelle ville deux fois auſſi grande que le tour de l'ancienne, mais elle eſt ouuerte de tous coſtés.

Digitized by

QVALITE'.

L'Iſle de Goa eſt extremement ſterile, & ne porte rien de ce qui peut ſeruir à la nourriture de l'homme. Elle a ſeulement quelques brebis, quelques cheures & pigeons & vn peu de volaille, & le pays eſt montueux, aſpre, & pour ceſte occaſion mal propre au labourage, & tout deſert, & en friche. Les autres choſes neceſſaires à la vie viennent de Salſette, & Bardes, mais principalement de la terre ferme. Ils ont ſeulement du vin de palmier qu'ils font en abondance.

Il y a peu d'eau à Goa qui ſoit bonne à boire, & l'on n'y trouue qu'vne fontaine nommée Bagain, qui eſt à vn quart de lieuë de la ville, où les eſclaues en portent vendre.

Quant à l'eau qui doit ſeruir aux bains, à ſe lauer, & à faire cuire la viande, on la tire des puits qui ſont faits dans les maiſons.

La terre eſt pierreuſe, ſeiche, & de couleur rouge. C'eſt ce qui a donné ſubject à quelques Alchimiſtes Italiens d'y vouloir chercher de l'or, & de l'airain, ce que le Viceroy leur a deffendu, afin que la reputation de ceſte richeſſe n'attiraſt les nations voiſines à venir attaquer la ville.

L'hiuer commence enuiron la fin du mois d'Auril, depuis Cambaye iuſqu'au Cap de Comorin, par le moyen du vent d'Oüeſt, qui vient de la mer en ceſte contree. Il commence par des tonneres, & des foudres, auſquels on void ſucceder vne continuelle pluye iuſqu'en Septembre, & lors l'hyuer prend fin auec les meſmes tonnerres, & foudres. Ces pluyes ſont nommer aux Indes ceſte ſaiſon hyuer, & en ce temps on ne peut voyager ſur mer.

Quant à l'eſté, on le prend pour le temps le plus clair de l'annee, lors il fait vn vent du Leuant, & rend les nuicts plus agreables: mais il n'y a point d'autres fruits en eſté, que ceux qui paroiſſent ſur les arbres le long de l'annee. Chacun ſerre ſon bien de crainte de l'hyuer, ainſi que s'il falloit aller faire vn voyage ſur mer en quelques lieux eſloignez. Au meſme temps on met les vaiſſeaux deuant la ville en oſtant tout ce qui eſt dedans, & les courant de iones, afin que la trop grande pluye ne les pourriſſe. Mais il y a quelques maiſons que les continuelles pluves font tomber par terre.

Il y a certains monceaux de ſable, qui bouchent le fleuue au commencement de l'hyuer ne laiſſant aucun paſſage aux vaiſſeaux, & la mer fait vn ſi grand bruit, qu'elle eſlourdeſque tout le monde.

La riuiere qui enuironne l'Iſle de Goa, deuient douce par le moyen des eaux de couleur rouge qui tombent des montagnes, combien que ſon eau ordinaire ſoit ſalee & ſemblable à celle de la mer.

Au mois de Septembre ces monceaux s'en vont, la riuiere eſt ouuerte en telle ſorte qu'elle donne paſſage non ſeulement aux petits vaiſſeaux, mais aux plus grands de Portugal qui ſont de 800. laſts ou charges, & ces nauires entrent dans la riuiere librement ſans qu'on la ſonde & ſans courir fortune.

Au reſte l'hyuer eſt extremement faſcheux en ceſte contree, de ce qu'on ne peut s'exercer à aucune choſe à raiſon des continuelles pluyes, & que les hommes ſont contraincts de demeurer enfermez dans leurs maiſons, ou s'entretenir auec leurs voiſins le mieux qu'il leur eſt poſſible. Toutesfois les femmes & les meſtis qui ſont fort contents quand ils ont eu la pluye, vont aux champs auec leurs valets & ſeruantes, en prenant les viures qui leur ſont neceſſaires. Ces gens ont des ciſternes & des reſeruoirs en leurs fonds, & ces reſeruoirs ſont faits afin d'y nager, qui eſt vne de leurs delices. En ce temps preſque tous les fruicts des Indes floriſſent.

L'Eſté commence au mois de Septembre, & dure iuſqu'à la fin du mois d'Auril auec vn temps clair & ſerain, & peu de pluyes, & c'eſt lors qu'on remet les vaiſſeaux en la mer, & que l'armée part de Goa pour deffendre la coſte & les marchands.

Les vents d'Eſt qui viennent de terre ferme, & qu'ils nomment *Therentos* pour ceſte cauſe ſouffient alors ſur la mer, & cõbien qu'ils ſoient plaiſans, toutesfois ils engendrent pluſieurs maladies, premierement à cauſe des grands changemens auſquels la coſte des Indes eſt ſuiecte. Au reſte ils ſouffient touſiours en Eſté depuis minuict iuſques à Midy, mais ils ne vont à plus de dix milles loing de la terre. Auſſi toſt apres diſner les vents du Ponant ſe leuent qui s'appellent *Viraſons*. Ces vents apportent quelquefois vne grande temperance contre les inſuportables chaleurs du pays. Et veritablement il faut admirer la qualité de l'air en ces quartiers, veu que depuis Diu iuſqu'au cap de Comorin l'hyuer eſt nuiſible, & depuis l'autre partie du cap de Comorin iuſques à la coſte de Choromandel, l'Eſté eſt agreable, combien que tous les deux ayent pareille hauteur, & ne ſoient eſloignez que de 70. milles, & en quelques lieux de 20. milles.

Ceux qui vont de Cochin vers la ville de S. Thomas, aſſiſe en la meſme coſte de Choromandel,& vers les monts de Ballagatte,qu'il faut paſſer pour aller en l'autre contree, voyét d'vn coſté des champs extremement agreables & bien cultiuez en Eſté, & de l'autre vn pays rauagé de pluyes, obſcurcy de nuages & plein de l'horreur des tonnerres & des foudres. Et non ſeulement cecy ſe void en ceſte contree des Indes, mais encore pres d'Ormus vers le cap de Roſalcate où les nauires ont vn temps ſerein & propre, mais lors qu'on a paſſé le cap, & qu'on eſt de l'autre coſté l'on n'a que des vents, des pluyes, & des orages, auec la meſme viciſſitude de l'hyuer & de l'eſté qu'on la void aux autres lieux d'Orient.

Beaucoup de maladies viennent de ce changement à ceux qui demeurent à Goa. Car ils ont vn mal ſoudain nommé *Mordexin*, qui leur vient auec vn ſi grand vomiſſement qu'ils ſont preſts à rendre l'ame. Ce mal eſt commun, & mortel. La dyſenterie auſſi y eſt contagieuſe, ainſi que la peſte parmy nous.

Les fieures continuës y emportent ſouuent les hommes dans trois ou quatre iours.

Les Portugais n'y trouuent point de meilleur remede que de ſe faire tirer du ſang: les Payens le tirent de certaines herbes, du ſandal, & de certaines onctions. Ces maladies emportent beaucoup de Portugais tous les ans, pour ce qu'ils ne mangent ce qui eſt de meilleure ſubſtance, & qu'ils s'addonnent trop à aſſouuir le deſir des femmes laſciues. On en peut voir le teſmoignage en l'Hoſpital Royal, qui eſt la retraitte des ſeuls Portugais, dont il ſort quatre ou cinq cens morts toutes les annees. La verole y eſt fort en regne, & n'apporte nulle infamie à celuy qui l'a. Ils tirent ſon remede de la racine de la Squine, & quoy qu'ils en ſoient bien mal on ne les fuit pas, meſme encor qu'ils l'ayent euë trois ou quatre fois: au contraire ils s'en glorifient, & tiennent ce mal bien doux au regard des autres.

Les Indiens ne ſçauent que c'eſt de la peſte. Pluſieurs ſont trauaillez de la pierre & de la relaxation du boyau, principalement ceux qui ſont mariez, pour ce qu'ils boiuent continuellement de l'eau, & font vne infinité d'excez & de deſbauches. Il ont touſiours le ventre nud en leurs galleries baſſes qui ſont à l'entree du logis, & reçoiuent là le vent ayans pres d'eux leurs ſeruiteurs, dont l'vn leur frotte le dedans des doigts des pieds, l'autre la teſte, & le troiſieſme leur chaſſe les mouches. Ils continuent ceſte façon de faire durant deux heures apres le repas, & repoſent alors, puis ayant ſi ſoif on leur apporte toute ſorte de confiture afin que l'eau ne leur faſche & leur ſemble de meilleur gouſt. De là vient que ces hommes ont preſque tous gros ventre, & ſont appellez *Barrigas* pour ceſte cauſe.

Les iours d'hyuer & d'eſté ne different au plus que d'vne heure.

Le Soleil ſe leue à ſix heures, & ſe couche à la meſme heure ſelon le cours du Soleil. A midy ceux du pays ont le Soleil ſur la teſte, & peu ou point d'ombre. On peut voir à Goa les deux Poles du monde. L'eſtoile Auſtrale n'eſt gueres au deſſus de l'horizon, non plus que celle du Nort.

MOEVRS DES HABITANS DE GOA, ET DES Portugais de toutes les Indes.

LA terre de Bardes a des habitans ruſtiques & groſſiers qui ſont nommés Canarins, & marchent tous nuds, excepté les parties honteuſes. Ceux-cy s'amuſent principalement à cultiuer les palmiers d'Inde, qui ayment les lieux ſablonneux, & bas, & les riuages maigres. Beaucoup de Portugais habitans aux Indes ſe ſont mariez à des femmes du pays, & leurs enfans ſont appellez Meſtis, iaunes pour la plus grand part, & aſſez bien formez, de meſme que les femmes y ſont paſſablement agreables.

Quant aux enfans dont le pere & la mere ſont de Portugal, on les nomme Caſtiſes, c'eſt à dire de race, à cauſe que *Caſta* ſignifie race, & ceux-cy reſſemblent aux Portugais, excepté qu'ils ſont de couleur entre iaune & bazanee.

Or les Portugais, ou Meſtis viuent preſque tous ſans rien faire, combien qu'il y en a quelques vns qui font des chappeaux, des ſouliers, des ſieges, & de la vaiſſelle: toutesfois ils en font faire la plus grande part aux eſclaues. Au reſte les maiſtres y tiennent tellement leur rang qu'il eſt impoſſible de voir rien de plus arrogant, veu qu'ils ont vne deſmarche ſi graue qu'on les tiendroit pour des Princes ſi l'on ne cognoiſſoit leur naturel & couſtume, qui ne regne pas ſeulement parmy les nobles, mais encor parmy les gens de baſſe qualité, que les autres nations trouuent du tout inſuportables, à cauſe de ce tardif arpentement des ruës: & tous eſtiment eſgalement que les autres leur doiuent beaucoup d'honneur, lequel ils taſchent de ſe faire rendre.

Les Indiens originaires, & les eſtrangers tant infideles, que Chreſtiens, trauaillent aux autres arts & meſtiers. Tous les habitans ſont diſtinguez en deux ſortes de perſonnes, c'eſt

Digitized

à ſçauoir en celles qui ſont mariees, & en celles qui ne le ſont pas. Ceux qui ne ſont pas mariez ſont nommez communement ſoldats, qui eſt entr'eux vn nom fort honneſte: non pas qu'ils ſoient enroollez ſous quelque Capitaine, ou qu'ils preſtent ſerment à quelqu'vn, veu que ceſte façon d'enrooller les ſoldats n'eſt pas en vſage aux Indes. Ainſi que les Portugais enuoyez d'Eſpagne ſont venus aux Indes, ils ne ſont pas attachez à vn lieu determiné, où ils doiuent faire leur demeure, ains ſe peuuẽt aller tenir où bon leur ſemble. Toutesfois ils ſont eſcrits en Portugal ſur le liure de ceux qu'on enuoye, qui eſt porté tous les ans aux Indes, & contient les noms & ſurnoms de ceux qui partent pour ce voyage & la ſolde que le Roy leur a ordonnee. Ceux-cy ſont tous diſtinguez par tiltres & prerogatiues de dignité. Les vns ſe nomment *Fidalgos da caſa del Rei noſſo Senhor*: c'eſt à dire gentils-hommes de la maiſon du Roy: les autres *Moſſos Fidalgos*, qui ſont les enfans des Gentils-hommes, ou ceux que le Roy a eſleuez à ce rang. Les autres ſont *Caualleros Fidalgos*, c'eſt à dire Cheualiers qui portent ce tiltre pour quelque fait d'armes, par lequel ils ſe ſont ſignalez, ou pour les ſeruices qu'ils ont rẽdus à leur Prince: ou biẽ pour dire mieux, ils l'obtiennẽt d'vn General lors qu'õ eſt ſur le point d'aller faire la guerre, ou meſme auec de l'argent: de ſorte qu'auiourd'huy des hommes qui ſont venus de bas lieu en Portugal portent ceſte qualité, quoy qu'ils ne ſoient nullement ſignalez, l'on ne la refuſe pas au moindre qu'eux deuenu riche qui la recherche. Il y a encore ceux qu'on nõme *Moſſos da Camera, & do ſeruico*. Ceux-cy ſont ou Gentils-hommes ouy alets de la chambre du Roy, & ce nom eſt en telle eſtime parmy eux, qu'ils l'ayment mieux que des richeſſes.

Il y a auſſi les Eſcuyers, ou *Eſcuderos Fidalgos*, qui tiennent rang parmy eux, tous les autres ſont nommez *hombres honrados*, c'eſt à dire hommes honorables: & ceux qui ſont de plus baſſe condition parmy eux portent le nom de ſoldats ſans autre tiltre. Et l'on s'aduance en qualité à meſure qu'on fait plus de ſeruices au Roy, & ſelon les tiltres on a les recompenſes.

Les Gentils-hommes y traictent volontiers les ſimples ſoldats, lors qu'ils ſont retirez dans les villes, & retirent des teſmoignages de ceſte liberalité.

Les Portugais, les Meſtis, & les Chreſtiens ſont manifiques en leurs maiſons, & les Portugais entr'autres ont communement 10. ou 20. eſclaues ſelon leurs moyens. Ceux qui ſont mariez ont leurs logis bien meublez, & pour le regard de leur perſonne, ils ſont curieux de changer tous les iours de chemiſe, & d'habits, de meſme que leurs femmes: & les ſeruiteurs meſme en changent ſouuent à cauſe des grandes chaleurs.

Les officiers honorent eſgalement tous les Portugais, tant nobles qu'autres. Quand ils vont par la ruë ils ont vn de leurs ſeruiteurs qui porte vn paraſol, l'autre ſon manteau à cauſe du Soleil, ou de crainte de la pluye, & le troiſieſme porte ſon eſpee, afin qu'elle n'empeſche pas leur grauité affectée: Auant le diſner vn ſeruiteur portera à ſon maiſtre vn oreiller de ſoye, pour mettre ſous les genoux, lors qu'il faudra prier Dieu en l'Egliſe. Ils vſent de grandes & longues ſalutations auec des baiſemens de mains qu'ils ne s'eſpargnent pas l'vn à l'autre. Quand ils entrent dans l'Egliſe leurs ſeruiteurs y ſont deſia, qui leur ont appreſté des ſieges, & tous les autres qui ſont aſſis ſe leuent, & les ſaluëntauec de profondes reuerences. Que ſi quelqu'vn ne leur rend le meſme honneur qu'ils luy font, ils s'en picquent extrement, & en pourſuiuent la vengeance par toutes voyes, faiſant aſſemblee de leurs amis de tous coſtez pour donner la mort à celuy qui ne les a pas ſaluëz par meſgarde, & pour penſer à quelque autre choſe. Mais lors qu'ils ne veulent pas tuer, mais ſeulement s'en venger en quelque maniere, ils le battent cruellement auec vn gros roſeau qu'ils nomment *Bembu*, aſſemblant pour ceſt effect de groſſes troupes: & cecy ſe pratique preſque tous les iours aux Indes, ſans que le Magiſtrat en face punition. Ils battent auſſi leurs ennemis auec de longs ſacs pleins de ſable, & les briſent tous de coups. Ainſi quand quelqu'vn meſme du peuple va viſiter vn autre, le maiſtre du logis va au deuant à la porte du logis auec le chappeau en la main, & le mene en ſa ſale, où il luy preſente vn ſiege tel que celuy où il ſe met, puis luy demande le ſuiet de ſa venuë. Et lors que celuy qui eſt venu s'en veut aller, le maiſtre du logis le conduit iuſqu'à la porte auec baiſemens de main, & beaucoup de reuerences & offres de ſeruice. Que s'il n'eſtoit traicté de ceſte ſorte il ſe ſentiroit tellement offencé qu'il en pourchaſſeroit la vengengeance iuſqu'à la mort: & meſme ils recherchent tant l'honneur, que ſi on leur donne vn ſiege trop bas, ou qui ne ſoit pas auſſi honorable que celuy qu'on a, on les irrite au poſſible.

Lors qu'il ſe fait quelques nopces chez quelqu'vn de ceux qui ſont eſtimés tant ſoit peu riches, tous leurs amis & tous ceux de leur cognoiſſance y viennent ou ſur leurs cheuaux, ou ſur des cheuaux d'emprunt, ou de loüage, & ſont quelquesfois au nombre de 100. richement veſtus. Ils vont à l'Egliſe en ceſte ſorte auec leurs ſeruiteurs & paraſols en bon ordre. Les amis precedent, & l'eſpoux vient apres entre deux d'iceux qu'ils nomment comperes, puis

l'eſpouſe le ſuit entre deux commeres, qui ſont portees en leurs littieres ou pallanquins, & parees au poſſible.

Les ſeruiteurs ſuiuent apres ſans rang ny ordre. Et lors que la ceremonie du mariage eſt acheuee en l'Egliſe, les nouuelles eſpouſes ſont conduites auec le meſme ordre, & les amis voiſins, & parents ſe vont mettre en des feneſtres tapiſſees qui ſont ſur les ruës où les mariez paſſent, & les arroſent d'vne eau compoſee de roſes & de ſuccre. Les gens de remarque ont auſſi des fluteurs & joüeurs d'inſtruments, qui ſont leurs ſeruiteurs, & reſioüiſſent la compagnie auec leur harmonie. Les nouueaux mariez approchans de leur maiſon d'habitation, remercient ceux qui les ont accompagnez, qui ſont à cheual auec beaucoup d'honneur, & entrent auſſi toſt auec les commeres auec vne grande grauité, & ſe vont mettre aux feneſtres.

Ceux qui ont accõpagné les mariez donnent quelque carriere à leur cheual pour leur faire honneur, & les comperes ſont les premiers à ce faire. Les autres leurs font honneur auec vn concert de flutes qui ſont fort en vſage aux Indes. Apres les courſes tous paſſent deuant la feneſtre, & quittent la maiſon de l'eſpoux auec beaucoup d'honneur, excepté les comperes qui montent en haut, & font beaucoup de bons ſouhaits aux nouueaux mariez, tandis qu'il y a quelque choſe de preſt pour leur faire boire de l'eau, qui eſt vn ſigne d'amitié entr'eux. Apres qu'ils ont gouſté de ce qui leur eſt offert, ils vont, & ne demeurent que trois ou quatre fort proches parens, qui apres auoir fait bonne chere ne tiennent guere longue compagnie aux mariez, pour ne retarder pas leur contentement. Les eſpoux ſe couchent la pluſpart du temps auãt que le Soleil ſe couche ſans rien attendre & faire la bonne mine, cõme on fait icy. Lors qu'on baptiſe vn enfant on le mene dela meſme ſorte, & le parrain marche au dernier rang tout ſeul ſuiuy de 2. ſeruiteurs à pied, dont l'vn tiẽt vn plat d'argent, ou blãc, ou doré plein de roſquilles, au milieu duquel il y a vne chandelle de cire doree, & gentiment faite, & percee de quelques pieces d'or & d'argent, qui ſont le preſent de celuy qui baptiſe l'enfant. Le reſte eſt couuert de roſes. Vn autre porte vne faliere d'argent doré d'vne main, & de l'autre vn baſſin de meſme metail, auec de belles ſeruiettes qui pendent des eſpaules. Cela eſt ſuiuy de deux Pallanquins, en l'vn deſquels eſt la commere, en l'autre la ſage-femme auec l'enfant, couuert d'vn riche drap faict pour ceſt vſage.

Les ceremonies du bapteſme eſtans paracheuees on s'en retourne en meſme ordre au ſon des fluttes, & auec les courſes des cheuaux, la cõmere gardant le tout, cõme aux nopces. Voyla ce qui ſe pratique pour le regard des mariez, mais les ſoldats qui ne le font pas ſe mettent en Eſté ſur la mer, & la defendent. Ils ſont magnifiques en leur maiſon, & gardent vne grande grauité, ayans vn valet qui leur porte auſſi le parafol, & ils donnent quelquefois à vn homme qu'ils ne louëront que pour ceſt effect, vingt & cinq Baſarucs l'annee.

Bien ſouuent dix ou douze ſoldats demeurent enſemble, & n'ont qu'vn ou deux valets pour nettoyer leurs habits. Ils viuent de riz cuit dans l'eau, de poiſſon ſalé, & d'autres viãdes de peu de valeur, ſans pain, vſant pour leur breuuage d'eau de fontaine. Ils vſent preſque de deux ou trois habillemens communs, dont ceux qui ſortent s'accommodent, d'autant que ceux qui demeurent au logis n'ont beſoin d'eſtre veſtus, à cauſe des grandes chaleurs, qui font qu'ils ſe contentent d'eſtre couuerts d'vn linge.

Il ſe trouue des Gentils-hommes, & des Capitaines riches, qui donnent de l'argent à ces ſoldats auec toute liberalité, afin qu'ils acheptent des habits, & ce qui leur eſt neceſſaire. Par ce moyen ils s'acquierent l'amitié de ces ſoldats pour s'en ſeruir apres plus librement en leurs voyages de mer, ou bien aux courſes qu'ils font pour attraper les ennemis.

Il y en a beaucoup qui viuent en ceſte ſorte à leur aiſe Mais le principal profit de pluſieurs vient de l'amour des femmes des Portugais, des Meſtis, & des Chreſtiens des Indes.

Ces femmes ſont ſi lubriques, qu'elles donnent tout l'argent qu'elles peuuent attraper à leurs adulteres qu'elles enrichiſſent par ceſte voye.

Quelques vns de ces ſoldats par la faueur de leurs amis vont trafiquer deçà delà, & l'on nomme ceux-cy Chatins, pource qu'ils ont quitté le meſtier des armes, & ne veulent plus ſeruir de ſoldats ſur la mer aux armées qui ſe dreſſent. Car il n'y a aucun, de ceux-cy qui ſoit contrainct d'aller à la guerre, combien qu'il ſoit eſcrit au liure de Portugal, & quoy qu'ils ſoient exempts d'aller à la guerre, toutesfois à cauſe qu'ils viuent ſans ſe marier on les appelle ſoldats. Il y a auiourd'huy vn grand nombre de ces Chatins par les Indes, pource qu'ayãt peu ou point de guerre, pluſieurs s'addonnent à la marchandiſe, afin de gaigner quelque choſe. Il y a beaucoup de raiſons de cecy.

Car en premier lieu les Capitaines qui faiſoient eſtat de gens de guerre, ne ſe ſoucient maintenant gueres de l'honneur, & donnent peu à ceux qu'ils ſoudoyent. Les Soldats auſſi qui ſont moins conſiderables demeurent touſiours miſerables auec ceſte ſolde, & cõbien qu'ils ayent beaucoup d'atteſtations & certificats, qui leur doiuent faire attendre quel-

quelque recompenſe,toutesfois ils ne peuuent pas porter la grande deſpence qu'il faut faire de là iuſques en Portugal,ny eſtans arriuez, faire des preſens à ceux qui peuuent quelque choſe en Eſpagne,qui ne font rien ſi l'on ne les gaigne par cette voye.Et meſme il y a ce mal, qu'encor qu'ils obtiennent quelque dignité, il faut bien ſouuent qu'ils attendent la mort de quelqu'vn qui les deuance, & quelquesfois toute leur vie paſſent en ceſte attente. On doit adiouſter à cela les incommoditez, & dangers de nauigation, qui cauſent que pluſieurs ne retournent pas en Portugal, ains ſe marient aux Indes, & s'addonnent à quelque negoce: Outre ce, la guerre n'eſt eſchauffee contre les Barbares, & l'on ne deſcouure plus de terres, d'autãt que le Viceroy eſt plus curieux de ſon profit,que de ſa gloire. Car les charges des Indes n'eſtans que de trois annees, font que ceux qui les exercent ne cherchẽt qu'à s'enrichir durant ce temps.C'eſt ce qui fait que la mer eſt moins ſeure qu'auparauant,& que les eſcumeurs y font la pluſpart de ce qu'ils veulent, pource que le Viceroy ne tient pas d'ordinaire vne bonne armee ſur la mer pour courir de tous coſtez. Et c'eſt auſſi ce qui diminuë la puiſſance,& les richeſſes du Roy d'Eſpagne. Car on ne peut bien voyager par terre, à cauſe de pluſieurs Royaumes qui ne ſont gueres amis des Portugais qui n'ont que quelques forts ſur les coſtes.

On ne voit gueres ſouuent aux Indes les femmes des Portugais,des Meſtis,ny des Chreſtiens,ſinon que ce ſoit pour quelque viſite,ou pour aller à l'Egliſe; & lors qu'elles ſortent elles ſont ſoigneuſement gardees. Car elles ſont en leurs Pallanquins tellement couuertes qu'il eſt impoſſible de les voir.Quand elles vont à l'Egliſe,ou en viſite,elles ſont ſuperbemẽt veſtuës auec force perles, & pierreries.

Leurs habits ſont de damas, de velours,ou de Brocat. Car la ſoye eſt fort commune en ce pays. Preſque toutes vont par la maiſon la teſte nuë, ayans vne chemiſe deliee nommee Baju, qui les couure iuſques au nombril, & depuis le nombril en bas, elles ont vn linge peint,mais en deux ou trois doubles; le reſte eſt deſcouuert. C'eſt là l'habit que les femmes de tout aage, & de toute condition portent au logis, & tandis qu'elles y demeurent,elles font tout faire au dehors par leurs chambrieres; elles ne mangent point de pain, non plus que les ſeruiteurs,non pas pour aucune cherté de bled qu'il y ait, veu qu'elles en pourroient auoir en abondance, mais par vne certaine couſtume, & inclination qu'elles ont à manger du ris,qu'elles cuiſent auec de l'eau,ayans pour viande du poiſſon ſalé,& des fruicts ſalez pareillement, qu'ils nomment Mangas,ou bien auec quelque boüillon de chair,& de poiſſon, qu'elles verſent d'enhaut.Au reſte elles mangent leur potage à belle main, ſe mocquants de l'vſage des cuilliers,comme s'il eſtoit du tout inciuil.On y vſe pour boire de certains vaſes deliez de terre noire, qui ſont percez au col. Ils les nomment Gorgolettes, à cauſe que celuy qui boit en leuant le vaſe,& ne le touchant pas auec la bouche reçoit l'eau par les petits trous, & ceſte eau gazoüille en ſortant, & fait vn doux bruit.

On y tient ceſte façon de boire pour ciuile, afin qu'on ne ſaliſſe pas le vaſe auec la bouche qui eſt quelquesfois peu nette.

Ceux qui viennent fraichement de Portugal,& qui veulent boire en ceſte ſorte, verſent beaucoup d'eau ſur leurs habits, pour ne ſçauoir pas la façon d'vſer de ce vaſe. On appelle telles gens Reynols, par ſobriquet,& ce nom s'approprie à tous ceux qui ſont ignorans des façons de faire des Indes,& qui n'eſtans pas accouſtumez à la grauité affectee, vont auec toute liberté par les ruës,ſans ſe ſoucier de ceſte contrainćte, à laquelle toutefois ils s'accouſtument bien toſt.

Les hommes du Leuant ſont extremement jaloux, & ne meinent voir leurs femmes, ny leurs filles à aucun,tant ſoit-il leur amy excepté à leurs comperes. Si quelqu'vn frappe à la porte qui veut parler au mary,auſſi toſt les femmes s'enfuyent, & ſe cachent, laiſſants leur mary ſeul pour aller à celuy qui vient. Meſmes les proches parens, & qui plus les enfans maſles qui ont paſſé l'aage de quinze ans, ſont bannis des lieux, où les femmes demeurent & ont leur logis à part.

Car comme on a oüy dire bien ſouuent que le nepueu a eſté eſtimé de la femme de ſon oncle,le frere de la femme de ſon frere, & le frere meſme a quelquefois eu à faire auec la ſœur. Et veritablement l'impudicité des femmes de ces quartiers eſt fort grande, & il y en a peu de mariees qui ſoient chaſtes.

Pluſieurs ont vn ſoldat pour amy, qui les va voir ſecrettement par le moyen des chambrieres qui ſeruent au badinage. Elles vſent meſmes de certaines herbes pour cet effect.Elles ont vne herbe nommee Datroe,de la ſemence de laquelle elles tirent vn iuc qu'elles meſlẽt au breuuage de leurs maris, qui en ayans beu ne font que rire comme des hommes qui ont perdu l'entendement,& demeurent ſans apprehenſion d'aucune choſe, ou bien dorment ſi profondement qu'on les iugeroit ſans vie.

Lors les femmes eſtans en aſſeurance jouyſſent de leurs amours en preſence de leurs maris, qui ſont toutesfois ſans cognoiſſance.

Quelquefois la force de ce breuuage dure 24. heures, & pour faire reuenir en leur bon ſens ces pauures cornards on leur laue les pieds auec de l'eau froide, mais ils n'ont nulle ſouuenance des choſes qui ſont paſſees. Les femmes font auſſi ſouuent mourir leurs maris par poiſon, qu'elles accommodent comme il leur ſemble, afin qu'il ne faſſe ſon effect que dedans le temps qu'elles determinent, tellement qu'il y en a quelquefois qui viuent ſix ans apres en auoir pris. Les maris font auſſi mourir leurs femmes adulteres, ou ſoubçonnees de leur faire tort, auec le teſmoignage de trois ou quatre perſonnes, qui aſſeurent qu'elles ont fauſſé la foy du mariage. Car par les couſtumes de Portugal l'homme qui faict mourir pour ceſte occaſion ſa femme n'eſt point puny, & ſoudain il luy eſt permis d'en eſpouſer vne autre. Il y en a pluſieurs qui meurent en ceſte ſorte, & il n'y a rien de plus commun aux Indes que la mort des femmes adulteres, qui ne peut toutefois induire les autres à vne meilleure vie. Car elles tiennent pour delices, & pour choſe qui leur apporte de la gloire, de mourir en faiſant l'amour. Au reſte elles ſont curieuſes de la proprieté en toutes choſes, & veulent que leur maiſon, & tout leur fait ſoit net au poſſible, & elles ſe lauent ſouuent le corps pour ſe tenir nettes. Elles fuyent le trauail & ſe plaiſent aux parfums. Elle ſe frottent la teſte, & le front de Sandal, afin de faire ſentir bon, & mangent auſſi continuellement des fueilles de *Bethele*, auec de la chaux, & de l'herbe *Areque*, qui a quelquefois telle force qu'elle les rend comme yures, & ceſte herbe a le gouſt, & la ſeichereſſe du bois, ou des racines.

Les femmes ruminent ces trois choſes tout le iour comme des beſtes, & auallent le ius en crachant le reſte, & de là vient qu'elles ont les dents, & les leures noires, & rouges, qui eſtonnent ceux qui n'ont pas accouſtumé de les voir. Ces façons de faire ſont venuës des Indiens, & ces femmes ſe perſuadent tellement que par ce moyen elles ſont preſeruees de la puanteur de l'haleine, & du mal des dents, & de l'eſtomac, qu'on leur oſteroit pluſtoſt la vie que ces herbes.

Lors que le mary eſt abſent, la femme tout en mangeant de la Bethele, & eſtant derriere vne natte, regarde les paſſans ſans eſtre veuë. Mais ſi quelqu'vn quelle ayme paſſe, elle leue doucement la natte, comme pour teſmoignage de ſon affection. Ce ſont les commencemens que les femmes donnent à leurs amours, qu'elles pratiquent apres par le moyen de leurs chambrieres, & d'vne infinité de ſtratagemes. Elles mangent auſſi force eſpiceries pour ſe maintenir en chaleur, ou l'augmenter, & mangent auſſi certains gaſteaux nommez *Cachondes*, compoſez de diuerſes ſortes d'eſpiceries pour le meſme effect. Et non ſeulement les femmes appreſtent cela pour elles, mais en font encor manger à leurs maris pour les rendre plus vaillans au lit, & ſe rendre auſſi plus contentes.

Elles ſe baignent auſſi fort ſouuent, & paſſent les riuieres à nage, tant elles y ſont accouſtumees. Elles ſortent auſſi la nuict pour aller rendre des vœux qu'elles ont faits, & lors elles vont librement à pied, pource que la magnificence des ſieges, & des chaires eſt deffenduë en telles occaſions.

Les femmes deſirent bien ſouuent ces nuicts long-temps auparauant, & lors leurs eſclaues qui leur ſont fort affidees, les accompagnent, & tandis que leur maiſtreſſe prie, elles entretiennent leurs amis, & ſe iettent en quelque boutique ou cabaret faiſant vn ſignal, & ſe mocquent là de leur maiſtreſſe qui eſt apres la deuotion, en iouyſſant de leurs amours.

Les femmes de ces quartiers mettent toute leur felicité à eſtre aymees d'vn homme blãc, ou Portugais, & loüent entr'elles la beauté de leurs amoureux auec vne grãde ardeur.

Les enfans qui naiſſent des femmes eſclaues ſont à leurs maiſtres qui ſe reſiouyſſent quãd ils ont augmenté leurs maiſons d'vn ſeruiteur. Cela ſe faict toutesfois lors que ces enfans ne ſont pas engendrez d'vn Portugais, ou d'vn homme de libre condition. Car lors le pere peut rachepter ſon enfant huict iours apres ſa naiſſance auec peu d'argent, & le rendre libre. Mais ſi l'on demeure huict ou dix iours ſans le rachepter, il eſt ſerf, & demeure à ſon maiſtre qui le peut apres vendre à quelque prix qu'il voudra, ou le nourrir comme ſon eſclaue ſi bon luy ſemble.

On voit peu ſouuent que la mere, quoy qu'eſclaue, & miſerable, face mourir l'enfant lors qu'elle en acouche. Car c'eſt vne gloire à ces femmes d'eſtre enceintes d'vn homme blanc. C'eſt ce qui fait que la mere garde ſoigneuſement ſon enfant, & ne le veut donner à ſon pere à quelque prix que ce ſoit: de ſorte que s'il le veut auoir il faut que ce ſoit à la deſrobee. Les enfans des Portugais, Meſtis & autres Chreſtiens ſont nourris tous nuds, excepté qu'ils ont la chemiſe que nous auons nommee Baju, laquelle ils portent ſeulement iuſqu'à ce qu'ils ſoient en aage de porter des chauſſes. Ils ſont preſque tous nourris par des femmes eſclaues, & des Indiennes.

Les

Les Payens qui demeurent à Goa tiennent la rencontre du corbeau de mauuais preſage, encor qu'il y ait beaucoup de ces oyſeaux aux Indes. Celuy qui en a veu quelqu'vn ſortant du logis, s'y remet auſſi toſt, & s'enferme, auec reſolution de ne ſortir pour quelque choſe que ce ſoit, tant il redoute quelque deſaſtre. Il y a par tout beaucoup de Magiciens parmy eux qui charment les ſerpens, & les tirant hors d'vn panier, les contraignent de danſer au ſon de quelque inſtrument, & les baiſent, les embraſſent, & meſme parlent à eux, comme des perſonnes, afin de tirer de l'argent par ces artifices. Ils ſçauent trop comme il faut preparer, & compoſer des poiſons, & en donnent librement à ceux qu'ils hayſſent.

Les logis de ces Payens ſont volontiers bas & petits, couuerts de chaume, ſans feneſtres, & auec des portes ſi baſſes qu'ils ſont contraints de ſe baiſſer lors qu'ils entrent, ou ſortent: leurs meubles ſont de nattes de ionc, ſur laquelle ils ſe couchent, ou pour dormir, ou pour prendre leur repas.

Les tables, les nappes, & les ſeruiettes ſont faictes de fueilles de figuier, qui ſeruent auſſi à l'vſage des plats, & des pots, & pour l'huile, & pour le beure. Ils appreſtent leur viande en des pots de terre, & y cuiſent du ris, duquel ils rẽpliſſent des puits qu'ils font pour cet effect, & ils pilent auſſi leur ris, à cauſe qu'eſtans pauures, & miſerables ils achepẽt le ris auec l'eſcorce.

Quelques vns ſement auſſi du riz pres de leur demeure pour l'vſage de la famille. Ils vſent lors qu'ils veulent boire, d vn petit vaiſſeau d'airain, auec lequel ils verſent du vin dans la bouche, ne voulans qu'elle fraye contre le vaſe. Ils frottent preſque toutes leurs maiſons de fumier de vache à cauſes des puces qui le craignent. Au reſte ils tiennent leurs corps le plus net qu'ils peuuent, tellement qu'apres les neceſſitez de la nature ils ſe lauent entierement. Ils ſe lauent touſiours auec la main gauche, à cauſe qu'ils mangent de la main droite, & n'vſent iamais de cuilliers. Ils gardent eſtroittement leurs ſuperſtitions, & ceremonies, ne ſortans iamais ſans auoir fait leurs prieres: Quand ils font chemin ils adorent les images horribles de leurs Dieux qui ſont en des rochers, des montagnes, & des cauernes, & meſme ils adorent des figures de Diables. Lors qu'ils doiuent voyager par eau, ou par terre, ils ne font que ſonner leurs trompettes l'eſpace de quatorze iours auant leur partement, & s'ils vont par mer ils mettent force bãderolles de tous coſtez au nauire, & force drappeaux, à l'honneur, comme ils diſent, de leurs Pagodes, ou Idoles. Et lors qu'ils ſont de retour ils font encor le meſme bruict l'eſpace d'vne ſemaine, ou de deux. Ils obſeruent ceſte façon de faire aux autres ſolemnitez, des nopces, de la natiuité, des ſaiſons de l'annee, de la moiſſon, & du temps des ſemences.

Il y a vn grand nombre de Barbiers entr'eux, qui marchent de tous coſtez pour peu de choſe, & n'ont point de boutiques, mais vont par leurs maiſons où l'on les employe iuſques aux plus vils ſeruices, & pour abreger ils ſont traitez comme gens de peu, & dont l'on ne fait gueres d'eſtime.

Les Payens qui ſont ſçauants en medecine tiennent fort leur rang dans la ville de Goa, veu qu'apres les Ambaſſadeurs, & quelques marchands il n'y a point d'autres infidelles qui ſe couurent d'vn parafol allants par la ville.

Les Portugais ne dédaignent lors qu'ils ſont malades de ſe faire voir à ces Medecins Payens, & l'Archeueſque, & tous les hommes d'Egliſe ſe fient plus volontiers à eux qu'aux Portugais meſmes. Et c'eſt ce qui fait que ces Medecins ſont extremement honorés, & aſſemblent de grandes richeſſes.

Les laboureurs des enuirons de Goa ſont preſque tous Chreſtiens, toutefois ils ne different gueres des Payens, dont ils gardent encore pluſieurs ceremonies, à quoy les Inquiſiteurs feignent de ne prendre garde, à cauſe de la longue couſtume qu'ils ont priſe. Il y a en la meſme ville au bout des places des Changeurs Indiens Chreſtiens, qu'ils nomment *Xaraffos*. Ceux cy ſe cognoiſſent fort aux metaux, & diſent ſi vne piece eſt bonne ou fauſſe auſſi toſt qu'ils l'ont regardee. Les Payens ont ceſte couſtume de s'arreſter au meſtier, ou à la profeſſion de leurs peres, & ceux-cy ſe marient, chacun à des femmes de leur art, ou profeſſion, & ſont tous diſtinguez par la vacation qu'ils ont, & ne ſe meſlent par mariage auec des femmes qui ſoient de quelque autre.

Les peres ne donnent rien en mariage à leurs filles, excepté quelques colliers, & dorures, & toute l'autre deſpence conſiſte au banquet des nopces. Les enfans maſles emportent tout l'heritage.

Il y a pluſieurs Guſarates & Banianes du pays de Cambaye, qui habitent à Goa, Diu, Chaul, & Cochin, & autres lieux des Indes pour le trafic de froment, de coton, de ris, & choſes ſemblables: mais principalement pour celuy des pierreries, auſquelles ils s'entendent mieux que gens du monde. Ils ſont ſçauants en Arithmetique, & ne ſurpaſſent pas ſeulement en ceſte partie les autres Indiens, mais les Portugais meſmes. Ils ne mangent nulle-

Digitized by Google

ment auec les autres nations, non pas quand ils deuroient mourir de faim. Lors qu'ils vont par mer à Cochin ils ne prennent qu'autant de viande qu'ils eſtiment eſtre neceſſaire pour ce voyage. Que s'ils demeurent plus longuement qu'ils ne ſe ſont figurez ils aymerõt mieux mourir que de manger auec vn Chreſtien, ou quelqu'autre, ou en receuoir de la viande.

Beaucoup de Canares, & Decanins qui ſont du pays de Decam, font leur demeure en la ville de Goa, & y ont des boutiques. Ils acheptent des Portugais de la ſoye, du damas, & du velours, du cotton, des porcelaines, & autres marchandiſes de la Chine, de Cambaye, & de Bengale à la grande meſure, à fin de les vendre apres à vne plus petite aulne. Ils ont pour cet effect des courtiers leurs concitoyens qui pouruoyent à leur emploitte. Ceux-cy portent des viures à Goa de la terre ferme. Ils ont des nauires des Indes, auec leſquelles ils trafiquent du coſté de Cambaye, de Sunde, & de la mer rouge. Il y a beaucoup d'excellens Orfeures entr'eux, beaucoup de graueurs, & autres artiſans, grand nombre de Barbiers, & Medecins, qui demeurent tous à Goa, & eſgalent preſque en nombre les Portugais, les Meſtis, & les Chreſtiens. Ils afferment les droicts du Roy autour de Salſette, de Bardes, & l'Iſle de Goa, & pour ceſte cauſe ils ſont ſouuent contraincts d'aſſiſter à tous les iugemens, auſquels ils plaident leur propre cauſe, alleguants les loix & ſtatuts de Portugal, auec eſtonnement des Portugais meſmes.

Les Canarins, & Corumbins des Indes, ſe meſlent du labourage, & de la peſche, & ont ſoing des palmiers des Indes, qui portent des *Cocos*. Il y en a quelques vns entr'eux qui ſe meſlent ſeulement de lauer, & blanchir le linge. Ceux-là s'appellent *Meynares*. Les autres ſe nõment *Patemares*, c'eſt à dire meſſagers par terre. Ceux-cy qui ſont les plus vils hommes des Indiens viuent de peu de choſe. Ils s'abſtiennent de manger de la chair de vache, de bœuf, de beufle, de pourceau, & viuent de meſme que les Canares, & les Decanins. Ils vont preſque tous nuds, n'ayants que les parties honteuſes couuertes d'vn petit drap.

Les femmes ſe couurent d'vn linge qui leur va iuſques aux cuiſſes, & en retrouſſent vne partie ſur l'eſpaule, tellement qu'elles font paroiſtre la moitié de leur tetin.

Pluſieurs de ces Canarins font profeſſion de la Religion Chreſtienne, à cauſe qu'ils demeurent preſque tous aupres de Goa. Car il y a force Palmiers pres des riuages, de meſme que du ris, qui eſt la viande des Canarins & qui vient en vne terre baſſe. Ceux-cy portent de terre ferme de la volaille, du laict, des fruicts, & des œufs à la ville. Leurs maiſons ſont couuertes de chaume, auec vne petite porte baſſe, où vn homme ne ſçauroit entrer tout droict.

Ils engendrent des enfans en fort grand nombre, qui demeurent entierement nuds iuſques à huict ans, & depuis ce temps ils cachent leurs parties honteuſes. Les femmes qui accouchent ſe deliurent ſans ſage femme, & lauent auſſi toſt leurs enfans, puis les couchent ſous des feuilles de figuier des Indes, & font ſoudain leur meſnage auſſi bien que ſi elles n'eſtoient fraichement accouhees. Les enfans, comme i'ay deſia dit, ſont nourris tous nuds, & lors qu'ils ſont ſales on n'vſe d'autre myſtere que de les lauer auec de l'eau, tellement qu'ils deuiennent fort diſpoſts, & ſont faits à tout, pource qu'on n'vſe pas en leur endroict de mignardiſe. Les hommes de ceſte ſorte viuent bien ſouuent iuſques à cent ans en pleine ſanté, ſans perdre vne dent, ſe mocquans de nos delices, auec leſquelles nous faiſons tort à noſtre vie, & à la nature. Ils nourriſſent ſeulement vn bouquet de cheueux au ſommet de la teſte, & ſe raſent la teſte. Ils ſont bons nageurs, & vont ſur la riuiere dans les vaiſſeaux nommez *Amadies*, qui ſont ſi petits qu'ils ne peuuent preſque tenir vn homme ſeul. Cela cauſe qu'ils ſont ſouuent renuerſez, mais ils ſont ſi habiles qu'ils redreſſent le vaiſſeau, iettent l'eau dehors, & pourſuiuent leur voyage. Mais ils ſont miſerables d'ailleurs en ce qu'ils viuẽt petitement, & fort mal, & ſont pour ceſte occaſion ordinairement maigres, & deffaits, foibles, & de peu de courage, à raiſon dequoy les Portugais les meſpriſent, & baffoüent. Ils obſeruent en leur mariage meſmes ceremonies que les Decanins. Lors que les maris ſont morts on dreſſe le buſcher, pour les bruſler & les femmes coupent leurs cheueux, & deſchirent en ſigne de dueil leurs habits, qui ne valent toutefois grand' choſe.

Il y a beaucoup de Mores, & de Iuifs, qui demeurent à Goa, Cochin & autres lieux, dont pluſieurs ſont venus d'autres pays, & pluſieurs auſſi Indiens de naiſſance, qui ont ſucé le Mahometiſme, ou le Iuſdaiſme, auec le laict. Quant à leur famille ils ſuiuent la couſtume du pays où ils demeurent. Ils ont entre les Indiens des temples, des Synagogues & des Meſquites, où ils font exercice de leur religion comme bon leur ſemble. Aux villes des Portugais chacun vit en liberté de conſcience. Toutefois il n'y a perſonne qui face des ſacrifices à ſa mode de peur de ſcandale, & il y a peine de mort à ceux qui feront le contraire. Les Iuifs ont volontiers de belles femmes. Il y en a pluſieurs qui ſont venus de Paleſtine, & qui parlent Eſpagnol des mieux.

Pour les Mores ils viuent ſelon la loy de Mahomet, que nous deſcrirons en l'Empire des Turcs, & trafiquent du coſté de la mer rouge, où ils portent des eſpiceries. Et combien que

pluſieurs d'eux demeurent auec les Portugais peſle-meſle, toutefois ils les hayſſent au poſſible, & empeſchent l'auancement de la foy Chreſtienne, laquelle ils rendent odieuſe aux Indiens le plus qu'ils peuuent.

RICHESSES.

LEs Portugais, & Meſtis qui demeurent à Goa trafiquent tous les iours en Bengala, Pegu, Malaca, Cambaye, la Chine, & autres lieux.

Les citoyens de la ville de Goa, & les autres peuples des Indes, & des nations voiſines s'aſſemblent tous les iours en vn lieu qui eſt comme la Bourſe d'Anuers : mais ils vſent en quelque choſe de façons de faire differentes.

Car à Goa les Gentils-hommes, & autres s'aſſemblent auec les marchands, & toutes choſes ſont expoſees en vente comme en vn marché, ou en quelque foire. Ceſte aſſemblee ſe fait ſeulement auant midy toute l'annee, excepté les iours de feſte. Elle commence à ſept heures du matin, & dure iuſques à neuf: à cauſe de l'exceſſiue chaleur de l'apres-diſnee. Il y a des crieurs publics en la principale place de la ville qui ſe nomme *Leylon*, & ceux-cy vont par ceſte place auec des chaiſnes d'or, des bagues, des pierreries, & autres ornemens, accompagnez d'vn grand nombre d'eſclaues à vendre, & de l'vn & de l'autre ſexe, & lors ſi quelqu'vn veut acheter vne de ces miſerables perſonnes, on les produit, & les mõſtre, comme on fait icy les beſtes.

On trouue auſſi à Goa des cheuaux d'Arabie, des epiſceries de toutes ſortes, & autres medicaments ſecs, de la gomme qui ſent bon, de beaux tapis, & pluſieurs autres curioſitez de Cambaye, de Sinde, de Bengala, de la Chine, & d'ailleurs, & c'eſt preſque vne merueille de voir vne ſi grande multitude de perſonnes.

Quelques Portugais viuent, & aſſemblent du bien par le moyen de leurs eſclaues, qui ſont quelquesfois iuſques au nõbre de vingt ou trente, & viuent de peu de choſe. Ces ſerfs ſe loüent par la ville à faire toute ſorte de choſes, & portent de l'eau pour la vendre. Les femmes eſclaues accommodent diuerſement les fruicts des Indes, & font diuers ouurages qu'elles portent vendre au marché, à quoy l'on choiſit des plus belles, & plus ieunes, afin que leurs marchands attirez par leur beauté acheptent plus volontiers leur mercerie, non tant pour ſa beauté, que pour celle des femmes qui la portẽt, deſquelles ils eſperent iouyr, ce que les femmes leur accordent aſſez librement pour gaigner quelque piece d'argent.

Les Portugais s'enrichiſſent donc aiſément par ceſte voye, & entretiennent leur famille. Les autres font vn grand profit ſur l'argent en ceſte ſorte. Lors que les nauires de Portugal viennent, ils acheptent force grands reals d'Eſpagne & donnent douze de profit ſur chaque centaine.

Apres cela ils les gardent iuſques au mois d'Auril, lors que les marchands s'en vont à la Chine, veu que les reals ſont grandement de requeſte en tel temps, & y gaignent vingt ou trente pour cent. Au meſme temps ils acheptent des Larins de Perſe, donnent huict ou dix de profit ſur chaque cent, & lors que les nauires de Portugal viennẽt, ils les changent contre des reals, & gaignent vingt ou, ou 25. pour cent.

L'vſage de ces Larins eſt neceſſaire aux Indes, pour achepter du poivre à Cochin, veu qu'on y fait grand eſtat de ceſte monnoye. Il y a encore d'autre ſorte de monnoye, comme les Pagodes, les Venitiens, & les Santonois qui ſont d'or. Pluſieurs font auſſi grand profit en toutes ces monnoyes, principalement ſi la fortune les fauoriſe. Pluſieurs viuent auſſi du reuenu que les Palmiers des Cocos leur apportent, à cauſe qu'on faict vn grand trafic de ce fruict aux Indes. Tellement qu'il y en aura tel qui outre toute ſa deſpence tirera tous les iours de gain d'vn ſeul Palmier demy *Pardauue*, dont l'entier vaut trois teſtons de Portugal, & il y en a quelques vns qui ont 4. ou 500. de ces arbres en vne metairie, leſquels ils loüent aux Canarins.

Beaucoup des Payens habitans de Goa ſont riches marchands. Il y a vne ruë où l'on ne voit que des boutiques de ces gẽs, pleines de ſoye & de velours, & autres eſtoffes, & de Porcelaines. Ils acheptent toutes ces choſes premierement en gros par le moïen de leurs courtiers, puis les vendent en detail ayans vn merueilleux eſprit pour cét affaire. En la meſme ruë il y a d'autres marchands vis à vis qui vendent des toiles de toutes ſortes, des chemiſes toutes faictes, tant pour les Portugais, que pour leurs eſclaues, & pluſieurs autres petites beſongnes. Il y a vne autre ruë où demeurent ceux qui vendent toutes les beſongnes des femmes, & mille belles ſortes de linge ouuré, de meſme que du chanvre pour faire des voiles, & des cordages. On voit en vn autre ruë les Banjanes de Cambaye, qui vendent des perles, & de la pierrerie, du corail, & choſes ſemblables. Il y a auſſi la ruë de ceux qui font des litieres, chaires & bancs, qu'ils bigarent de diuerſes couleurs auecques la Lacque, à laquelle ils ſçauent donner les couleurs qu'ils veulent.

Digitized by Google

Les Orfeures ont auſſi leur demeure particuliere, comme auſſi les charpentiers, menuiſiers & autres artiſans, & ouuriers, les autres vendent en gros le ris, & les autres marchandiſes des Indes.

Il y a grand nombre d'Apotiquaires qui vendent en deſtail des drogues & eſpices. Ceux-cy ſont pour la plus grande part Bramins ou Preſtres des Idoles, qui ont à chaque bout de ruë des boutiques garnies de toute ſortes de marchandiſe, ce qui eſt extremement commode au peuple.

La principale & plus commune ſorte de monnoye c'eſt le *Pardauue xerafin*, qui eſt d'argent, & ſe fait à Goa. Il a l'image de ſainct Sebaſtien d'vn coſté, & de l'autre trois ou quatre fleche liees enſemble. Il vaut trois teſtons ou trois *Reyſes* de Portugal, & a tantoſt plus grand, tantoſt moindre prix ſelon le cours du change. Ils vſent d'vne autre façon de compter par certains *Tangas*, dont on ſe ſert pour faire quelque compte. Cinq de ces Tangas font vn pardauue ou xerafin de la moindre marque. Car il y a deux ſortes de monnoye, c'eſt à ſçauoir la bonne & la mauuaiſe: veu que 4. Tangas de bonne monnoye en font cinq de mauuaiſe; à raiſon dequoy aux ventes & aux achapts on deſire ſçauoir auant qu'aucune choſe ſe face, ſi le payement ſera en bonne ou mauuaiſe monnoye. Mais on fait encore vn autre compte par Vingtains, non pas qu'ils ſoient en eſpece, mais ſeulement en eſprit de celuy qui compte. Ceux-cy valent quatre Tangas de la bonne, & cinq de la mauuaiſe monnoye. La menuë monnoye porte le nom de *Baſarucs*. On compte pour quinze baſarucs de bonne monnoye, dix-huict de la mauuaiſe. Vn vingtain & trois baſarucs font deux reyſes de la monnoye de Portugal, & ſont faicts de mauuais eſtain: trois cens ſoixante quinze baſarucs font vn Pardauue ou xerafin.

Les Larins de Perſe valent chacun cent cinq & cent huict baſarucs, ſelon le cours du change. Il y a des eſcus d'or nommez pagodes, qui valent touſiours plus de huict tangas.

Les Payens qui les font y mettent vne figure de leurs Idoles. Les eſcus de Veniſe u de Turquie valent preſque deux pardauue xerafins. Ils ont auſſi des eſcus d'or de ſainct Thomas, auec l'image de ce Sainct, qui ſont eſtimés ſept ou huict tangas. Quant à la monnoye de Portugal, on n'y reçoit que les grands reals qui en valent huict petits. Ainſi que les nauires de Portugal arriuent les reals ſont eſtimez cent trente-ſix reyſes, puis ils montent à plus grand prix lors que le temps d'en porter à la Chine s'approche.

Il y a certaine maniere de compter à Goa pour le regard des achapts & des vents. Il y a des pardauues xerafins d'argent qui ſont en eſpece, mais il y en a d'or qui ſont en imagination, & ne ſeruent qu'aux comptes. Car lors qu'on achepte des perles & de la pierrerie, de l'or & de l'argent, & des cheuaux, on ne parle que de pardauues, qui valent alors chacun ſix tangas, mais pour le regard des autres marchandiſes, quand on ne ſpecifie rien, on entend ſimplement les pardauues xerafins, dont chacun vaut cinq tangas. Ils nomment auſſi des pardauues de larins, & lors le pardauue vaut cinq larins. Voila la monnoye de ceux qui demeurent à Goa, & la façon du change par le moyen de laquelle beaucoup de perſonnes font de grands profits. Au reſte la grande fauſſeté de ces pardauues, qui ſont quelquesfois merueilleuſement bien contrefaicts, fait qu'on a grand beſoin des chargeurs qui cognoiſſent bien la fauſſe monnoye.

Les Indiens de terre ferme font ceſte monnoye fauſſe pour tromper les Portugais. A raiſon dequoy perſonne n'oſe receuoir la moindre piece d'argent ſans l'auoir fait voir à vn changeur.

Ces changeurs appreſtent auſſi ſoigneuſement de l'argent de diuerſes ſortes pour ceux qui en demandent, ayans des tables toutes diſpoſees, où l'on void ordinairement des monceaux d'argent diſtinguez par tangues. La tangue vaut ſoixante & quinze baſarucs, & au change du pardauue ſur trois cens ſoixante & quinze baſarucs, ils en adiouſtent quelquefois huict ou dix.

Les poids de Goa ſont ſemblables à ceux des Portugais, & ſont diſtinguez en quintaux, arrobes, & autres poids. Ils ont encor toutesfois vn autre poids nommé *Mao*, qui ſignifie la main, & peſe douze liures, & l'on en vſe pour vendre du beurre, du miel, du ſuccre, & ſemblables matieres.

On meſure le poiure auec le *Bhare*, qui fait trois quintaux & demy de poids de Portugal, & chaque quintal faict cent liures. Ils ont vne meſure qu'ils nomment *Medida*, qui vaut enuiron neuf onces. Vingt-quatre de ces meſures font la main, & vingt mains le *Candil*, & vn candil tient preſque quatorze muids. Ils meſurent auec cecy le riz, le froment, & autres choſes ſeiches, & en chargent les nauires, faiſant le compte de la charge par candils ou barhes. Ils vendent auſſi le ris dans la paille bien liee auec des fardes. Le farde contient communement trois mains & demie.

Digitized by Google

Le meilleur ris ſe nomme giraſal, & vaut plus que celuy qu'on appelle Chambaſal. Il y a encor d'autres ſortes de ris de moindre valeur, quand il eſt dans l'écorce on l'appelle Batthe, & reſſemble fort à l'orge.

Quant aux Vice-Roys ils ont accouſtumé de viſiter les places & fortereſſes qui ſont ſous le Roy d'Eſpagne, à cinquante, ſoixante, & quatre-vingt milles de Goa, tant du coſté du Nort que du Midy. Ceſte viſite leur apporte vn grand profit, autant que toute autre choſe. C'eſt choſe aſſeuree que les Vice-Roys ont de grands reuenus, & qu'ils diſpoſent de ceux du Roy d'Eſpagne comme bon leur ſemble, deuenans par ce moyen extremément riches, à cauſe que le Roy leur donne entiere puiſſance. Tellement qu'ils amoncelent vne grande quantité d'or & d'argent, & aſſemblent force richeſſes. Outre les reuenus & profits ordinaires ils reçoiuent des preſens de tous coſtez, qui les enrichiſſent. Car tous ceux qui ont quelque alliance auec l'Eſpagne enuoyent, ſuiuant la couſtume, des Ambaſſadeurs au Vice-Roy nouuellement arriué, auec des preſents, qui ne manquent iamais d'eſtre grands & magnifiques: & tandis qu'il demeure à Goa, il eſt entretenu aux dépens du Roy, de meſme que les autres Officiers, de ce qu'on tire pour le Roy des terres de Salſette, & de Bardes.

FORCES.

L'Iſle a ſeulement vne muraille du coſté du Leuant vis-à-vis de la terre de Salſette, iuſques à l'autre coſté de la terre de Bardes. Ceſte deffence n'eſt bonne que contre les ſoudaines attaques des peuples de la terre ferme, qui ne ſont ſous la domination des Portugais. Il n'y a point d'autre fortification en ceſte Iſle. Il y a bien en la terre de Bardes vn chaſteau qui eſt ſur vn haut à la bouche du fleuue; mais il eſt preſque ruine, & a ſeulement trois canons de fer & vn homme qui le garde.

L'Iſle de Goa du coſté du riuage de la mer monſtre en quelques lieux des rochers fort hauts: mais la terre de Bardes du coſté qu'elle regarde la mer, a vn beau riuage de ſable l'eſpace de cinq cents pas.

Voicy la garde de ceſte Iſle. Du coſté du Leuant il y a trois ou quatre portes ſur le bord de la riuiere à l'extremité de l'Iſle, vis-à-vis de la terre ferme de Salſette & Bardes. Chaque porte a ſon Capitaine, & ſon Secretaire, ſans la permiſſion deſquels perſonne ne peut aller en terre ferme. A raiſon dequoy quand les Indiens Decanins, & les autres Ethiopiens idolatres qui demeurent à Goa vont en terre ferme pour faire quelque trafic, ou emploite, ou bien pour chercher des viures, il faut qu'ils reçoiuent ſur le bras nud vne marque qu'on leur imprime en ces paſſages.

Lors qu'ils retournent ils doiuent monſtrer la meſme marque, & l'on donne pour la liberté du paſſage deux baſarucs pour le Capitaine, & Secretaire, qui mettent la nuict en ſentinelle vn ieune homme, qui a charge de ſonner vne cloche qui prend de la tour. Ce ieune homme attache bien ſouuent la corde de la cloche auec vne couroye à ſon pied, afin de faire entendre à tout le monde qu'il veille. Il y a cinq paſſages de ceſte ſorte. L'vn eſt du coſté du midy, qui conduit à la terre ferme, & à Salſette. Ce pas s'appelloit Beſterijn, & ſe nomme maintenant le paſſage de ſainct Iacques, à cauſe de la parroiſſe de ſainct Iacques qui eſt en ce lieu là.

Le ſecond paſſage nommé Sec, eſt au Leuant de l'Iſle, & c'eſt le commun paſſage pour aller en terre ferme, à cauſe que la riuiere eſt plus gueable en ce lieu cy qu'en nul autre.

Le troiſieſme qui ſe nomme le paſſage de Daugijn ou de la mere de Dieu, eſt du coſté du Midy, & eſt preſque tout aupres de la ville. La muraille va iuſques là, commençant au pas de ſainct Iacques: & tout le reſte de l'Iſle n'a autre deffence. De ce paſſage on trajette iuſques à l'autre Iſle qui répond à la terre ferme, & ce quatrieſme s'appelle de Noruua.

Le cinquieſme & dernier paſſage eſt de la ville iuſques à la moitié de la riuiere, en vne plus baſſe plage tirant vers Barde. Ceſtuy-cy eſt plus fort de tous, & ſe nomme Pas de Pangijn. Et c'eſt en cét endroict qu'on arreſte & viſite tous les vaiſſeaux qui entrent dans la riuiere, ou en ſortent. Voila toutes les fortifications de ceſte Iſle, qui toutesfois ne craint gueres l'effort de ſes voiſins, eſtant ſoigneuſement gardee, & pleine de peuple. Toutesfois ce qui pourroit nuire aux Portugais ſeroit la grande multitude des Idolatres, & Mahometans qui ſont en ceſte Iſle. Mais s'il y a de la crainte de ce coſté là, les Portugais y mettent ſi bon ordre, & prennent garde ſi ſoigneuſement à toute choſe, qu'ils peuuent viure en aſſeurance. Outre cela les armees de mer qui courent de tous coſtez empeſchent aſſez qu'on ne le puiſſe ſurprendre, & les ſoldats qu'on y entretient qui ſont en grand nombre, les rendent pleins d'aſſeurance.

Digitized by Google

GOVVERNEMENT.

LE Vice-roy des Indes qui demeure à Goa y eſt enuoyé pour trois ans auec pleine puiſſance, & quelquesfois y demeure dauantage ſelon que le Roy l'ordonne. Mais c'eſt choſe qui n'arriue gueres ſouuent, & eſt du tout extraordinaire. Ce Vice-Roy a dans ceſte ville ſon conſeil, ſon ſiege de Iuſtice, ſa Chancellerie, & ſes Iuges à la façon de Portugal, & pour ceſte cauſe il decide tous les procez & debats au nom du Roy d'Eſpagne, auquel on peut toutesfois appeller des choſes ciuiles qui ſont de grande importance, & c'eſt auſſi le ſeul point reſerué.

Quant aux criminelles il n'y a perſonne qui puiſſe appeller du iugement qui ſe donne à Goa, s'il n'eſt noble, & le Vice-Roy eſt bridé en ce qu'il ne peut faire mourir vn gentilhomme, ains eſt obligé de l'enuoyer priſonnier, & ſoubs bonne garde en Eſpagne, ſinon que le Roy y pouruoye d'autre ſorte.

Le Palais du Vice-Roy eſt gardé par des ſoldats qui ſont ordonnez pour cét effect. Ceſte dignité dure iuſques à l'armee de l'autre Vice-Roy qu'on luy donne pour ſucceſſeur qui eſtant à Bardes, ou en quelque autre port des Indes enuoye ſoudain ſes Procureurs pour prendre poſſeſſion. Lors le Vice-Roy quitte le Palais à celuy qui vient, & ſe dégarnit de tous ſes meubles, n'y laiſſant que les murailles, qui ſont bien-toſt tapiſſees, auſſi bien que le reſte ſe trouue en peu de iours meublé richement.

Le Vice-Roy precedent s'en retourne dans le meſme nauire où ſon ſucceſſeur eſt venu. Ce grand pouuoir n'eſt iamais donné que pour quelque recompenſe ſignalee.

Les Indiens diſent communément qu'ils ne peuuent eſperer vne meilleure fortune aux Indes, tandis que ceſte façon d'enuoyer des Vice-Roys pour trois ans ſera maintenuë. Car la premiere annee le Vice-Roy conſidere & recognoiſt les façons de faire du païs: la ſeconde il taſche d'aſſembler des moyens: & la troiſieſme il met toute choſe en bon ordre, afin que ſon ſucceſſeur ne le ſurprenne. Ce qui peut aſſez faire conjecturer que ceſte domination ſera de duree, puis qu'il n'y a perſonne qui ſe puiſſe promettre vn plus long-temps pour donner ordre à toute choſe, & que par ce moyen on empeſche la nonchalance de ceux qui different les affaires d'vn iour à l'autre.

Le liure où l'on eſcrit le nom de ceux de Portugal aux Indes eſt enuoyé à vn qui en a charge particuliere aux Indes, & cét office eſt triennal de meſme que les autres des Indes. Lors que l'Eſté arriue aux Indes, & que la neceſſité contrainct de mettre vne armee ſur la mer, pour rendre plus aſſeuree la nauigation que ceux de Malabar ennemis iurez des Portugais empeſchent, & troublent en toute ſorte chaque annee, enuiron le mois de Septembre on fait crier à ſon de tambour que ceux qui voudront ſeruir le Roy ſur la mer, viennent pour receuoir la ſolde. Lors le Vice-Roy fait vn General qui a pluſieurs Capitaines ſoubs luy, dont chacun commande à vn vaiſſeau, & de ces vaiſſeaux les vns tiennent cent hommes, & les autres trente. Ces hommes ſelon les tiltres qu'ils ont reçoiuent la ſolde, dont le payement ſe fait tous les trois mois.

Le ſoldat a ſept pardauues Xerafins. Le pardauue vaut trois teſtons de Portugal. Vn homme honorable prend neuf pardauues, & ainſi delà en auant.

Les Capitaines taſchent d'attirer les bons ſoldats auec des preſens outre la ſolde. Les vaiſſeaux ſont fournis de viures à ſuffiſance, & les Capitaines mangent auec les ſoldats, & prennent garde qu'ils ſoient bien; veu qu'autrement ils leur ſeroient peu obeïſſants. Ceſte armee garde & court la mer iuſques au mois d'Auril, pour empeſcher les courſes des Malabares. Sur la fin du mois d'Auril, elle s'en retourne à Goa, & lors on tire les vaiſſeaux en terre. Les ſoldats eſtants de retour vont où bon leur ſemble, ſans eſtre ſoldoyez delà en auant.

Lors le Vice-Roy proteſte deuant le General de l'armee, que par ſon commandement, & au nom du Roy d'Eſpagne il a tenu ſur la mer vne armee tant de temps, & a empeſché les eſcumeurs de faire quelque rauage. S'il s'eſt fait quelque bel exploict digne de memoire, on en fait vn long diſcours, où l'on met entre autres poincts que le General a fait pour ce regard de grands fraiz pour le ſeruice du Roy.

Le General ayant ce teſmoignage & certificat, teſmoigne le meſme des Capitaines qui ont eſté ſoubs ſa charge. Il faut auſſi auoir des certificats des Secretaires, & de ceux qui ont charge de l'Arcenal des Indes, afin qu'on puiſſe monſtrer que l'on n'a rien fait qui puiſſe retarder, ou diminuer la recompenſe.

Les Portugais s'en reuont auec des teſmoignages, ayans deſia conceu dans leur eſprit la charge qu'ils veulent briguer: Tous les officiers s'en reuont auſſi au bout de trois ans, & c'eſt vne extreme faueur quand on leur accorde la continuation pour leur gendre, qui prend l'office pour le mariage de ſa femme. Lors les lettres ſont enregiſtrees en la grande Chancelle-

rie & enuoyees aux Indes afin que le Vice-Roy les confirme. On y ſuit les meſmes loix qu'en Portugal.

Quant au poivre qu'on tire des Indes, voicy comme on y procede. On ne charge nul nauire que les cinq, que ceux qui afferment les vaiſſeaux du Roy d'Eſpagne, doiuent tenir preſts. Que s'il y a tant de marchandiſe que ces cinq vaiſſeaux ne la puiſſent tenir toute, lors les Fermiers du poivre, & les Officiers du Roy requerent que l'on y adjouſte encores quelques vaiſſeaux au nombre ordinaire: ce que leurs Fermiers ſont contraints de faire, en telle ſorte qu'il y en ayt aſſez pour emporter toute la charge, que s'ils le refuſent, alors le Vice-roy, & les officiers du Roy en peuuent charger à leur volonté, tant du poivre des Fermiers, que d'autres marchandiſes qui reſtent au profit du Roy, ſans que les Fermiers des nauires y puiſſent pretendre aucune choſe: mais cela ſe peut faire ſeulement lors que les cinq nauires ont entierement leur charge.

Les Fermiers du poivre ont en chaque nauire vn facteur, à qui le Roy donne place & entretien durant le voyage.

La ferme de poivre dure cinq annees, & s'il arriue quelque choſe ſur la mer, c'eſt au dommage de ceux qui la tiennent, & qui chargent les nauires, de meſme que tout le chargement ſe fait à leurs depens: & ſi l'argent vient à ſe perdre auſſi, ceſte perte eſt ſur leurs coffres. Ils ſont obligez de donner le poivre au Roy à raiſon de douze ducats pour quintal: ſi la quantité y manque, tout eſt au dommage des Fermiers, & non du Roy, qui reçoit en la maiſon des Indes le poivre ſec & net, auec vn gain aſſeuré, & ſans crainte de perte. Au reſte ces Fermiers ont leurs droits, & leurs priuileges ſi bien affermis, qu'on ne peut aller au contraire.

Il n'y a perſonne autre qui puiſſe vendre du poivre aux Indes ſur peine de la vie, & ceſte loy eſt rigoureuſement obſeruee. On ne peut diminuer la ſomme d'argent qui eſt preparee pour l'achapt du poivre, ny en prendre tant ſoit peu pour quelque cauſe qu'on puiſſe alleguer, tant ſoit-elle neceſſaire.

Il n'y a perſonne qui puiſſe apporter de l'empeſchement lors qu'on charge les nauires de poivre. On laiſſe meſme les affaires du Roy à part en ce temps, & le Vice-roy n'a ſoing d'autre choſe auec les autres Capitaines des Indes, & donne aſſiſtance pour cét effect lors qu'on la demande.

Le Bhare du poivre ſe vend aux Indes preſqu'ordinairement 28. Pagodes, & le Bhare vaut trois quintaux, & demy de Portugal: tellement qu'vn quintal vaut 12. Xerafins Bardáuues, & quatre Tangues, & le quintal peſe 128. liures. Ils donnent certaine quantité d'argent au Roy d'Eſpagne, ſi les nauires arriuent à bon port: outre ce ils ſont obligez de faire porter & nourrir les ſoldats gratuitement. En fin ſi quelque nauire vient à ſe perdre, le Roy n'y fait perte que de quelque argent qui luy eſt donné pour ſon droict, & de ce qu'il n'a pas le poivre qu'il deuoit auoir à certain prix.

Et delà vient que ceux qui ont charge des choſes qui concernent la mer, ne ſe ſoucient de mettre dans les nauires guere de gens de deffence; au lieu que les Roys de Portugal en auoient vn ſoing particulier pource que tout le poivre leur appartenoit.

RELIGION.

ON a liberté de conſcience dans Goa, où l'on void auec des Portugais des Mores, des Iuifs, Armeniens, Guſarates, Banjanes, Bramins, & autres gens des Indes qui y viuent à leur mode, & ſelon leur Religion, ſinon qu'on ne leur permet pas de bruſler les hommes morts, ou en vie, ny de celebrer leurs nopces, & faire parade de leurs ſuperſtitions diaboliques: à quoy l'Eueſque prend ſoigneuſement garde de peur de ſcandale des nouueaux Chreſtiens. Mais ſi quelqu'vn apres auoir eſté baptiſé ſe remet au Paganiſme, il ſera mis à l'Inquiſition pour eſtre puny ſelon la ſentence des Inquiſiteurs.

Il y a là pluſieurs Arabes, Perſes & Abyſſins, qui ſuiuent en partie la Religion Chreſtienne, & en partie celle des Mores, qui gardent la pernicieuſe loy de Mahomet.
Les Mores mangent de tout ſans diſtinction, excepté de la chair de pourceau, & ſont enterrez à la façon des Iuifs. Quelques-vns d'entre les Decanins, Guſarates, & Canarins s'abſtiennent de la chair de vache, & de beufle. Pluſieurs adorent le Soleil & la Lune, recognoiſſants toutesfois vn ſeul Dieu, Createur de toutes choſes. Au reſte il y a force Egliſes, & Monaſteres à Goa: mais il n'y en a pas vne des vierges religieuſes, pource qu'il n'y a moyen de perſuader la chaſteté aux femmes des Indes. Il y a icy vn Archeueſque qui a ſoubs luy tous les Eueſques des Indes Orientales, & il y a Inquiſition de meſme qu'en Eſpagne.

Digitized by Google

L'ANCIEN CHRISTIANISME DES INDES.

SAinct Thomas Apoſtre, apres que ceſte partie luy fut eſcheuë en la diſtribution du monde, ſe tranſporta premierement en l'Iſle de Socotere, où ayant fait pluſieurs Chreſtiens, il paſſa à Cranganor, de là à Colen, & de là à Choromandel. Ayant donc ſemé par tous ces lieux la parole de Dieu, meu de la renommee de la grandeur de la Cline, y alla pour preſcher Ieſus-Chriſt. Apres y auoir trauaillé durant quelque temps il s'en retourna au Royaume de Choromandel pour receuoir les Neophites, & les confirmer en la foy. Ce païs auoit lors pour ſa ville capitale Malipur, que les Portugais nomment aujourd'huy ſainct Thomas, & s'eſtant mis à baſtir vne Egliſe en ce lieu, tandis que les Preſtres des Idoles, & le Roy Sagam luy faiſoient toutes les contrarietez qu'ils pouuoient, il aduint vne choſe, qui ſeruit grandement pour manifeſter à ces barbares la vertu de I. Chriſt, & la verité de l'Euangile.

La mer auoit pouſſé vne piece de bois d'extraordinaire grandeur, à la plage qui eſtoit lors eſloignee de la ville enuiron dix lieuës.

Le Roy eut deſir de ſe ſeruir de ce bois, pour vn baſtiment qu'il faiſoit: mais il ne le peut iamais faire bouger d'vne place, ny par le moyen des Elephants, ny par celuy de pluſieurs inſtruments, & de beaucoup d'hommes.

On dit que l'Apoſtre propoſa là deſſus au Roy vn party, que s'il luy donnoit ce bois pour baſtir vn temple au vray Dieu, il le tireroit ſoudain à la ville ſans ayde d'homme, & ſans aucune machine: le Roy accepta le party preſqu'en ſe mocquant, & pour s'en rire. Lors ſainct Thomas ayant lié la ceinture qu'il portoit, à vne petite branche, qui paroiſſoit hors du tronc, apres auoir fait le ſigne de la Croix, le tira ſans peine dans les murailles, auec eſtonnement de tout le peuple. Puis ayant dreſſé vne Croix de pierre, il predit que quand la mer viendroit là, on verroit venir des païs loing-tains des hommes blancs, pour reſtablir la doctrine qu'il auoit preſchee. Ceſte Prophetie fut verifiee à l'arriuee des Portugais aux Indes, pource qu'vn peu auparauant la mer s'eſtoit approchee de ceſte marque.

La reputation de ſainct Thomas croiſſoit continuellement auec ſes miracles. Dequoy les Bramins eſtans faſchez pource qu'ils voyoiẽt deffaillir leur credit, & leur gain, l'vn d'eux pour le ruiner, tua vn ſien fils, & accuſa l'Apoſtre de ce meurtre.

L'Apoſtre eſtant venu deuant le Roy pour ſe purger de ce qui luy eſtoit impoſé, dit qu'il n'eſtoit beſoing d'autre iuſtification, que du teſmoignage meſme du mort, & requit qu'il luy fuſt permis de l'interroger: ſon aduerſaire n'eut pas la hardieſſe de refuſer ce party, & lors ainſi que tous eſtoient eſtonnez de ceſte propoſition, & en attente de ce qui reüſſiroit, l'enfãt mort fut porté en la preſence du Roy: Sainct Thomas ſe tournant alors vers le corps, luy dit qu'au nom de Chriſt qu'il preſchoit pour Dieu & Sauueur du monde, il declara qui eſtoit l'autheur de ſa mort: au nom de Chriſt ce corps parla, & teſmoigna que ſainct Thomas eſtoit meſſager du vray Dieu, & que ſon pere l'auoit tué de rage, & pour l'enuie qu'il portoit au Sainct.

Le Roy qui auoit deſia quelque inclination à la foy de Chriſt, l'embraſſa ſoudain voyant ce miracle. Mais les Bramins, bien que conuaincus de leur perfidie, ne pouuans ſouffrir le progrez de l'Apoſtre, auec la ruine de leurs idoles, ſe reſolurent de le faire mourir.

Il y auoit hors de la ville vne coline, où ſainct Thomas, à l'exemple de Chriſt, auoit accouſtumé de ſe retirer pour y faire ſes prieres, & penſer à luy-meſme. Ce fut en ce lieu qu'il receut premierement des coups de pierre, & de dard, & mourut en fin d'vn coup de lance. Son corps fut enleué par des Diſciples, & enterré dans vne Egliſe, où l'on mit encore vne piece de lance qui l'auoit percé, & vn baſton ferré dont il vſoit en ſes voyages pour ſe ſouſtenir, & vn vaſe plein de la terre où ſon ſang eſtoit tombé.

Quelques-vns eſtiment que le miracle du tronc de bois ne ſe fit à Malipur, mais à Cranganor, & que le ſucceſſeur du Roy Sagam le fit mourir à Calamine, & que ſon corps fut tranſporté par les Chreſtiens en Edeſſe ville de Meſopotamie. Toutesfois Iean III. Roy de Portugal, ſuiuant la commune opinion, enjoint à Edoüard de Meneſes ſon Lieutenant aux Indes, de faire ce qui luy ſeroit poſſible pour trouuer le corps de ſainct Thomas au riuage de Coromandel, & de pourchaſſer que ſes ſainctes reliques (bien que les autres tiennent qu'elles ſont toutes en Meſopotamie) fuſſent miſes en quelque lieu pour y eſtre gardees auec reuerence. Meneſes en donna charge à Emanuël Fria, qui s'en alla à Malipur auec quelques Preſtres, & vn Architecte.

Là parmy les ruës de la ville, ils trouuerent les veſtiges d'vn temple magnifique, où il n'y auoit plus rien debout qu'vne petite Chappelle auec pluſieurs croix peintes dedans & dehors. Ceux du païs diſoient que le corps de l'Apoſtre eſtoit en ce lieu, & de fait ils trouuerent

uerent vne pierre où eſtoit eſcrit en vieil langage, comme on apprit de gens qui s'y entendoient, que ceſte Egliſe fut baſtie par ſainct Thomas, & que le Roy Sagam auoit donné la diſme des marchandiſes que l'on conduiſoit dans les villes, pour l'entretenir.

On trouua ſoubs ceſte pierre, comme ceux du païs alleuroient, le corps du Roy: mais en creuſant plus auant, on trouua vn lieu premierement ceint d'vne muraille de terre, & puis de pierre, haute de neuf pieds couuerte de diuerſes ſortes.

On diſoit que le corps de l'Apoſtre eſtoit là deſſous. Surquoy deux Portugais, qui ſe confeſſerent & communierent auparauant, s'eſtans mis à ouurir le lieu trouuerent certains os fort blancs, meſlez auec de la chaux, & du ſable, vn troçon de lance, vn baſton à voyager, & vn vaſe de terre, ſi bien que l'on cogneut à ces marques que c'eſtoit là le vray corps de l'Apoſtre: & ce d'autant plus que le corps du Roy Sagam, & d'vn autre Diſciple de ſainct Thomas, eſtoient aupres, mais ces deux eſtoient ſi laids, & ſi eſpouuentables que la ſeule couleur diſtingnoit les os de l'Apoſtre de ceux des autres.

Le corps du ſainct fut mis apres en vne chaſſe, & ceux des deux Diſciples en vne autre, & les clefs du lieu furent portees au Viceroy, & remiſe entre ſes mains.

Deux annees apres les meſmes os furent cachez par deux Portugais ſoubs l'autel de la Chappelle, & finalement tranſportez à Goa par vn Religieux de l'Ordre de S. François, au temps que Dom Conſtantin de Brangace eſtoit Viceroy des Indes.

Il y a aujourd'huy des Chreſtiens aux Indes, qui ſe nomment de ſainct Thomas: il eſt vray qu'ils ont diuerſes erreurs, nees en partie de l'hereſie d'Arrius, & en partie de Neſtorius. Ce mal ſe gliſſa parmy eux, pource que ces miſerables ayants grande faute de Preſtres, & de Prelats qui les inſtruiſiſſent, & adminiſtraſſent les Sacremens, apres vne longue deliberation arreſterent d'enuoyer quelques-vns d'entr'eux pour en chercher & les mener aux Indes, en quelques lieux qu'ils les trouuaſſent. Ces deputez apres vn long & penible voyage, arriuerent en Aſſyrie, où ils prierent le Patriarche de Babylone de leur fournir ce qu'ils demandoient. Ce Patriarche leur donna quelques Preſtres Prelats qui allerent aux Indes, & au lieu de la pure, & vraye doctrine, ſemerent l'yuraye des ſuſdits Hereſiarques, & ces erreurs y ſont demeurees iuſques à noſtre temps.

Toutesfois ils retiennent beaucoup des traditions Apoſtoliques, ont en grande veneration le ſainct Sacrement de l'Autel, & le prennent ſoubs les deux eſpeces.

Ils gardent l'Aduent, & le Careſme, chantent ordinairement les Pſalmes, oyent la Meſſe, & celebrent les Feſtes de Ieſus-Chriſt, & des Saincts, mais ſur tous l'Octaue de Paſques. Ceux-cy habitent à Cranganor, & aux enuirons, & l'on eſtime qu'il y en peut auoir enuiron ſoixante & dix mille.

Il y en a encores vn grand nombre à Negaran, & à Malipur: & dauantage au païs d'Angamale quinze milles au deſſus de Cochin tirant vers le Nort. C'eſt là que demeure l'Archeueſque, dependant du Patriarche de Babylone.

Ils recognoiſſent peu à peu la verité de la Religion Catholique par le moyen des Ieſuiſtes qui ont vn College à Vaypicota: veu qu'ils ſe confeſſent à eux, & leur portent leurs enfans à baptiſer, & leurs Preſtres apprennent à dire la Meſſe à la Romaine.

En l'an 1583. l'Archeueſque tint vn Synode, où deux Ieſuiſtes ſe trouuerent & firent beaucoup de Decrets conformes à la Religion Catholique.

L'an 1587. le Roy d'Eſpagne fonda vn College à Malipur auec l'ayde des Chreſtiens de ſainct Thomas, & vn Seminaire pour l'inſtitution de la ieuneſſe.

LE NOVVEAV CHRISTIANISME DES INDES.

LEs premiers qui paſſerent aux Indes pour annoncer l'Euangile, furent les Religieux de ſainct François, dont le premier fut frere Henry, depuis Eueſque de Serte, qui y alla auec l'armee qui y mena Pierre Aluare Capral l'an 1500. auec quelques Preſtres, mais on ne trouue pas que luy, ny ſes compagnons euſſent moyen de faire valoir leur talent à cauſe des continuelles guerres. On vid aller apres Frere Antoine Petroine; & bien toſt apres Frere Antoine Laurere, qui s'arreſta en la Socotere, & y fit quelque fruict. Finalement Loppez Sequeyra Viceroy des Indes baſtit à Goa vne Egliſe ſoubs le nom de ſainct François, & vn Conuent pour les Religieux de cét Ordre: ce qui fit qu'ils eurent la commodité de s'employer en ces quartiers au ſeruice de Dieu, & à la conuerſion des Indiens. Si bien qu'il ne ſe fit delà en auant guere d'entrepriſes de paix, ou guerre, où ils ne ſe trouuaſſent. Car Antoine Petroine fut le premier qui diſt la Meſſe, & preſcha à Daman en Cambaye, & Frere Antoine Caſal fut au ſecours de Diu auec Dom Iean de Caſtro, & y fit ſon deuoir.

Le premier Eueſque des Indes fut vn certain frere Fernandez de l'Ordre de ſainct François

qui y alla au temps de Nugnez d'Atune. Ceſtuy cy en adminiſtrant les Sacrements de la Confirmation, & des ſaincts Ordres, en preſchant aux Portugais, & en attirant les Gentils à la foy, exerça loüablement l'office d'Eueſque, & c'eſt choſe vray-ſemblable qu'en ce temps la foy fut grandement aduancee. Mais il n'y auoit choſe dont les Eſcriuains de leur temps ſe ſouciaſſent moins, veu qu'outre qu'ils eſtoient rares, ils ne s'occupoient qu'à eſcrire les faits des armes, & les voyages des flottes. Fermandez eut pour ſucceſſeur Iean d'Albuquerque de Caſtille, du meſme ordre de ſainct François, qui vint aux Indes auec Dom Garzie de Norogne, & amena auec luy vn frere Vincent, propre à enſeigner la doctrine Chreſtienne, & vn Iacques de Borda, Portugais, Predicateur aſſez fameux. Mais iuſqu'à ce temps on voyoit pluſtoſt aux Portugais vn ardent deſir d'auancer la Religion Chreſtienne aux Indes, qu'aucun effect d'importance: pource que les Capitaines, & Gouuerneurs eſtoient occupez à baſtir des forts, & à faire des vaiſſeaux, & ramaſſer des ſoldats pour deffendre la mer, & attaquer le païs des ennemis, & les Religieux de ſainct François, quoy qu'ils euſſent à Goa vn bon Conuent, eſtoient toutesfois tellement occupez de nuict & de iour à leurs exercices ordinaires du chœur, & d'enterrer les morts, qu'ils auoient peu de loiſir, de catechiſer, & d'inſtruire les Gentils pour les conuertir.

Au temps qu'Eſtienne Gama gouuernoit les Indes, qui fut en l'an 1540. quelques gens de bien, dont les principaux furent Michel Vaz Vicaire general des Indes, & Iacques de Borde, & Coſme Annie, inſtituerent vn Seminaire de ieunes gens de diuerſes nations, afin de ſemer par leur moyen la foy Chreſtienne en beaucoup d'endroits: & on leur aſſigna les reuenus des temples des Idoles ruinez par Michel Vaz, & l'on appella ce Seminaire le College de ſaincte foy, & puis de S. Paul, à cauſe d'vne petite Egliſe ainſi nommee.

Ils penſoient eſleuer en ce College vn bon nombre de ieunes gens de toutes nations, & les inſtruire en la doctrine Chreſtienne, afin qu'ils fuſſent apres propres à preſcher, & reduire à la verité de l'Euangile leurs compatriotes. En ce temps on y fit vne belle acquiſition à l'Egliſe ſans y penſer.

On nomme Paraues les peuples qui habitent prés du Cap de Comorin, qui ſont ſimples, & de bon naturel, & s'entretiennent pour la plus grande part, par le moyen de la peſche des perles, d'où vient que le riuage où ils habitent, qui a de longueur depuis ledit Cap iuſques à l'Iſle de Manar, enuiron cinquante lieuës, auquel eſpace on compte enuiron vingt-cinq villes ou villages, ſe nomme Peſcherie.

Ceux-cy donc ayans eſté ruinez par les Mahometans, & eſtans reduits tant pour ceſte occaſion, que pour d'autres, à vne extreme miſere, apres vne longue conſultation, pouſſez par vn certain Iean de la Croix, qui s'eſtoit conuerty quelques annees auparauant, & trafiquoit en ces lieux-là, ſe reſolurent de mander à Cochin leurs chefs, pour demander ſecours, en promettant d'embraſſer la foy Chreſtienne s'ils eſtoient ſecourus.

Leurs deputez arriuez à Cochin pour aſſeurer mieux les Portugais ſe firent incontinent baptiſer. Il ſembla qu'on ne deuoit meſpriſer ny leur demande, ny leur offre. Si bien que les Portugais ayants mis en ordre vn bon nombre de vaiſſeaux armez non ſeulement chaſſerent les Mahometans de ce païs-là, mais encores rendirent meilleure la condition des Paraues, & plus grand nombre de la peſche. Il alla ſur les meſmes nauires quelques Preſtres, qui catechiſerent en peu de iours tout ce peuple. Mais ce peu d'Eccleſiaſtiques ne pouuoit ſuffire à l'inſtruction des Catechumenes, ny à la confirmation des conuertis. Ce qui leur nuiſoit encores, c'eſtoit le commerce, & la frequentation qu'ils auoient auec les infideles pleins de liberté, & de diſſolution. Tellement qu'il eſtoit plus aiſé que les vieux Chreſtiens ſe corrompiſſent, que d'ayder aux nouueaux.

Le Roy Iean qui eſtoit aduerty de tout cecy, ne pardonnoit, ny à dépence, ny à peine, pour remedier à tout, & ce qui le pouſſoit grandement à ce faire, c'eſtoit qu'il ſçauoit qu'il ne pouuoit tirer les decimes du païs, ny les tailles, ny faire la guerre aux Gentils, ſinon pour maintenir, & augmenter la gloire de Dieu, & la predication de l'Euangile, ſi les Gentils s'oppoſoient à ſon aduancement. Mais les forces du Roy n'eſtoient pas correſpondantes à ſa bonne intention, pource qu'il falloit pour l'effect de ce deſſein, vn grand nombre d'hommes de bonne vie, pleins de prudence, de doctrine, de charité, de grandeur, de courage, & de force de corps, & le Portugal n'auoit alors gueres de tels hommes: car les Predicateurs eſtoient pour la pluſpart eſtrangers, & les Portugais qui vouloient s'addonner aux lettres, ſe tranſportoient à Alcale, ou à Salamanque.

L'Vniuerſité de Conymbre qu'ils auoient fondee, eſtoit encore nouuelle, & ne produiſoit que des fruicts amers, & la neceſſité des Indes eſtoit preſſante.

La compagnie des Ieſuiſtes commença de florir alors, & le Roy qui en fut aduerty eſcriuit à Dom pierre Maſcarogne ſon Ambaſſadeur à Rome prés de Paul troiſieſme, d'obtenir du

Pere

Pere Ignace Fondateur de ceſte Compagnie, quelques-vns de ſes Peres. L'Ambaſſadeur les demanda, & n'en obtint que deux, c'eſt à ſçauoir le Pere Simon Rodriguez Portugais, & François Xauier Nauarrois, auſquels ſe joignirent apres Paul de Camerin en Italie, & François Manſille en Portugal. De ceux-cy Rodriguez demeura en Portugal apres, & Xauier paſſa aux Indes. Ils partirent de Rome l'an 1540. Ainſi qu'ils furent en Portugal le Roy informé de la vertu du Pere Xauier, luy fit beaucoup d'honneur, & luy ayant auec affection recommandé l'aduancement de la Religion Chreſtienne aux Indes, luy donna vn Bref du Pape, par lequel il eſtoit fait Nonce du Sainct Siege, auec ample pouuoir aux Indes. Il arriua à Goa le ſeiziesme du mois de May de l'an 1542. où il fut receu auec grand honneur de l'Eueſque, & commença ſoudain à mettre la main à la beſongne, inſtituant d'abord le Catechiſme. Il alloit tous les iours par les ruës, & au ſon d'vne clochette aſſembloit beaucoup de gens pour venir à l'Egliſe. Là tant luy que ſes compagnons enſeignoient la doctrine Chreſtienne. Il paſſa l'hyuer de ceſte ſorte, & Paul de Camerin prit le ſoing du College de S. Paul, où il y auoit vn bon nombre de ieunes gens. Mais le Pere qui auoit ouy parler de la fraiche conuerſion des Paraues, s'en alla vers eux au Printemps, menant auec luy Manſille pour les confirmer, & pour ce faire il apprit leur langue auec grande peine. Il luy fallut combattre plus d'vne fois auec les Bramins, qui ne pouuoient endurer qu'il leur oſtaſt leur ſuite & leur reputation, & découuriſt leurs vanitez, & leurs tromperies. Il ne s'arreſtoit en vn lieu qu'autant qu'il y eſtoit neceſſaire: mais il faiſoit choix des Neophites qui auoient plus de vertu, & plus d'eſprit, & les laiſſoit en ſa place pour auoir ſoing des autres. Eſtant arriué au bout de quelque Prouince, il retournoit à l'autre, & demandoit compte des choſes qu'il auoit enſeignees, principalement à ceux qu'il auoit fait maiſtres des autres, qui ſe nomment là *Canacopoles*. Il obtint pour eux certaine ſomme d'argent que les Indiens ſouloient donner pour les brodequins de la Royne de Portugal, à laquelle il eſcriuit qu'elle ne pouuoit monter au ciel auec de meilleurs brodequins, qu'auec les prieres des Neophites. Il employa plus d'vne annee à l'inſtruire, & confirmer les Paraues, & à la renommee de leur conuerſion les Macoes, peuples voiſins, qui appartiennent au Royaume de Trauancor, & habitent le coſté du Leuant du Cap de Comorin, enuoyerent des meſſagers au Pere, le priant qu'il les allaſt baptiſer: ce qu'il fit, & dans vn mois il reduiſit à la foy plus de dix mille perſonnes. Cependant qu'il eſtoit attentif à la conuerſion des Macoes, ceux de Manar, qui eſt vne Iſle entre Coromandel, & le dernier Cap de Zeilan, luy enuoyerent des meſſagers pour demander le papteſme. Il y enuoya quelques-vns qui catechiſerent ceux de Manar, cependant qu'il trauailloit à ce qu'il auoit commencé. Ce que le Roy de Iafanapatan, duquel ils eſtoient ſubiects, ayant entendu, remply d'extreme courroux il en tua vne partie, & tourmenta cruellement l'autre. Quelques-vns qui s'échapperent de ſes mains, vindrent par terre à Goa (eſpace de deux cẽs lieuës) pour demander le bapteſme. Cependant que le Pere Xauier eſtoit occupé en de ſi bons exercices, on luy enuoya pour luy ayder Iean Beyra de Pontéuedro, Nicolas Lancelot d'Vrbin, Antoine Criminel de Parme, & l'annee 1548. il eut encore Gaſpard Berzé, & Antoine Gome, auec huict autres compagnons, & en meſme temps il arriua à Goa douze Religieux de l'Ordre de ſainct Dominique, dont Iacques Bermulde eſtoit le chef, & on leur baſtit vne belle Egliſe, & vn Conuent fort commode en peu de temps.

Le Pere Xauier ayant laiſſé la charge de l'Egliſe des Paraues au Pere Antoine Criminel, luy donna ſubiect de mourir glorieuſement: Car les Bramins, & les Badagnes le tuerent.

Parmy ces accidents le Roy de Tanor ſe fit baptiſer. Tanor eſt vne ville eſloignee de Goa vers le Midy d'enuiron huictante lieuës. Ce Roy eſtant informé de noſtre foy par frere Vincent de l'Ordre de S. François, & par Iean Suare qui l'alloient ſouuent trouuer, ſe fit en fin baptiſer, en prenant le nom de Iean.

La Royne, & deux perſonnes de ſon Royaume firent le ſemblable puis apres, mais ſecrettement, & le Roy meſme apres le bapteſme, portoit au col (de peur des ſeditions) les trois filets ſelon la couſtume des Bramins, de la ſecte deſquels il auoit eſté. Il luy prit enuie apres, afin de nouer vne plus eſtroite amitié auec les Portugais, de venir à Goa, où il fut receu fort magnifiquement.

L'Archeueſque, le Viceroy, & pluſieurs autres, luy parlerent de quitter ces marques des Bramins, & de faire profeſſion ouuerte du Chriſtianiſme: mais il alleguoit le danger d'vne reuolte du peuple, & de ſon frere, & les prioit de ne le vouloir faire precipiter, adjouſtant qu'il auoit tellement à cœur la Religiõ, & la gloire de Chriſt, qu'il ne laiſſeroit paſſer aucune occaſion de l'accroiſtre, mais qu'il falloit y proceder ſagement. Il demeura l'eſpace de dix iours à Goa, durant leſquels il eut le Sacrement de la Confirmation de l'Archeueſque. Or les Portugais ayans non ſeulement augmenté, mais eſtably leur Empire aux Indes, auec la paix qui s'enſuit, le nom de Chriſt s'eſtendit auſſi grandement.

Digitized by Google

On deſtruiſit beaucoup de Temples d'Idoles, au lieu deſquels on baſtit de magnifiques Egliſes. Pour attirer mieux les Gentils, on fait de grandes careſſes à ceux qui ſont baptiſez, & on leur pourchaſſe des charges, & des offices, où il y a de l'honneur, & du profit, en les exemptant de toutes charges, & leur permettant le port des armes, & choſes ſemblables.

On ne ſçauroit s'imaginer combien les nouueaux Chreſtiens furent aiſes de ce que le Roy d'Eſpagne fit deux d'entr'eux Commandeurs de l'Ordre de Chriſt ces annees paſſees. On a fondé pluſieurs maiſons de Catechumenes, & huict Seminaires, pour l'inſtruction des ieunes gens. Mais la foy ne ſe multiplia iamais tant aux Indes, qu'au temps que Dom Conſtantin de Bragance en fut Viceroy, qu'il employa pour la conuerſion des infideles, non ſeulement les reuenus du Roy, mais encores ſon bien propre.

Il aſſiſtoit luy-meſme aux Bapteſmes, honoroit les baptiſez, & les careſſoit, leur donnoit des moyens, & pour concluſion ſe monſtroit en toutes occaſions pere des Neofites. Auec ces façons de faire, non ſeulement il aduança la Religion, mais affermit encore la domination des Portugais aux Indes. Durant ſon gouuernement l'an 1557. les Ieſuiſtes ſeuls baptiſerent dix-huict cens perſonnes, & l'annee d'apres vn peu plus: mais l'an 1559. ils en baptiſerent trois mille deux cens ſoixante, & l'an 1560. douze mille ſept cens quarante deux. Tellement que ces Peres ou ceux de l'Ordre de ſainct Dominique, & de ſainct François conuertirent par maniere de dire, toute la ville de Goa, qui eſt enuiron de la grandeur de Gennes.

De là vint que l'on ne baptiſa pas les annees d'apres tant de perſonnes. Toutesfois il n'y a preſqu'annee qu'on n'en baptiſe mille, voire dauantage: ou dans la ville, ou aux enuirons. L'an 1587. pource que les habitans de la coſte de Malabar preſſez de faim, & d'extreme neceſſité, vendoient leurs enfans & ſe mettoient à prix eux-meſmes; on pourchaſſa deux fort bonnes choſes pour l'augmentation de la foy, dont l'vne fut que ceux qui ſeroient expoſez en vente, ne fuſſent acheptez que des Chreſtiens, l'autre que ceux qui auoient eſté deſia acheptez par des Gentils, fuſſent mis en liberté en ſe rendant Chreſtiens.

La conuerſion des Gentils s'aduança de meſme en Baſain, où les Ieſuiſtes ont permiſſion du Roy de prendre les enfans orphelins, & de les catechiſer, & le meſme Roy l'annee 1581. aſſigna 250. eſcus de rente aux Catechumenes.

Le nombre ordinaire de ceux qui ſe conuertiſſent tous les ans à Baſain, monte enuiron deux cens, & l'on en compte autant à Colan, & cent à Zane, & quelque peu moins à Daman, & à Chiaul. Bandore, terre voiſine de Goa, eſt deſia toute Chreſtienne, de meſme que la petite Iſle de Coran. En l'Iſle de Salſette, l'an 1583. on tua trois Ieſuiſtes, pource qu'ils deſtruiſoient les Idoles, & l'idolatrie: mais l'an 1587. vnze cens quarãte perſonnes, & puis quatorze villages entiers ſe conuertirent. En la coſte de la Peſcherie il y a enuiron quarante mille Chreſtiens, & l'on baptiſe tous les ans à Menar plus de ſix, ou ſept cens perſonnes. En la coſte de Trauancor longue de 75. milles, on ne peut guere entretenir la predication pour la pauureté du païs, & la cruauté des Princes Payens, & des Mahometans. Toutesfois on y compte enuiron dix mille Chreſtiens. A Cochin l'on ne fait pas le fruict qu'on pourroit, à cauſe du Roy qui a fait vn Edict, par lequel ſes ſubiects qui ſe font Chreſtiens, perdent tous leurs biens. Mais nonobſtant il ne ſe paſſe annee que plus de cent perſonnes ne s'y conuertiſſent.

Les Ieſuiſtes ont là vn College où ils enſeignent la Grammaire, les lettres humaines & l'Arithmetique, & ont vn grand nombre d'ecoliers de meſme qu'à Chiaul, où l'œuure de la conuerſion eſt entre les mains des Religieux de ſainct François, comme encore en Negapatan.

A Chiaul l'an 1581. vn gentil-homme Payen fit vœu de faire tout ce qu'il pourroit pour faire baptiſer ſa fille qui eſtoit aueugle, ſi on la faiſoit voir; le vœu eſtant fait il obtint ce qu'il deſiroit, mais le pere n'accompliſſant ce qu'il auoit promis, la fille tomba malade à la mort & lors il renouuela le vœu & la fille fut guerie, & luy-meſme la porta apres à l'Egliſe afin qu'elle fuſt baptiſee; finallement l'an 1587. & l'annee d'apres ſe baptiſerent aux Indes Citeriennes ou par-deçà huict mille perſonnes, & l'an 1588. il y eut des Catechumenes iuſques au nombre de neuf mille, & de baptiſez cinq mille.

Conſideration

Digitized by Google

CONSIDERATION GENERALE SVR LES ISLES

deſcrites & les places que les Eſpagnols tiennent en Afrique, en Aſie, & aux Indes. De l'vtilité, richeſſes, importances & forces de ces Eſtats. Des Iſles Philippines : Des Princes amis & tributaires du Roy d'Eſpagne, voiſins de ces pays: & de ſes puiſſans ennemis qui y pretendent.

PREMIEREMENT les Iſles Acores ſont tellement importantes à la Couronne d'Eſpagne pour leur aſſiette, que ſans elles la nauigation d'Ethiopie, des Indes, du Braſil, & nouueau Monde ne pourroit eſtre cõtinuë, d'autant que les flottes qui viennent deſdites contrees à Seuille, ou à Liſbonne ne peuuent preſque faillir d'y aborder toutes, c'eſt à ſçauoir celles du Ponant pour ſuiure leur route, & celles du Leuant pour gagner les vents qui leur ſont fauorables. Apres cela outre Seute & Tanger que le Roy d'Eſpagne a ſur le deſtroict de Gibraltar, & Mazagan hors du deſtroit, il a en la coſte d'Afrique depuis le Cap d'Aquero iuſques à Gardefou deux ſortes d'Eſtats, veu que quelques-vns ſont ſoubs luy immediatement, & il y en a d'autres qui ſont au pouuoir de ſes alliez. Il a ſoubs luy les Iſles de Madere, de ſainct Port, du Cap verd, des Canaries, d'Arguin, de S. Thomas, & autres voiſines. Ces Iſles ſe maintiennent de leurs propres viures, & en enuoyent meſme en Europe, principalement des ſucres, & des fruicts, dont l'Iſle de Madere principalement abonde, de meſme que de vins, & l'Iſle S. Thomas fait auſſi part aux autres d'vne grande quantité de ſucre. Ces Eſtats ne ſont trauaillez que des Corſaires Anglois, qui ne paſſent pourtant le Cap verd pour la plus grande part.

Les Portugais ont aux Iſles d'Arquin, & de ſainct George de la Mine deux facteurs, & deux lieux en façon de forts, d'où ils trafiquent auec les nations voiſines de Guinee, & de Lybie, tirant l'or de Mandinque, & des lieux qui en ſont proches. Entre les Princes alliez le plus riche, & plus puiſſant c'eſt le Roy de Congo, qui poſſede vn Royaume des plus frais, & plus peuplez d'Ethiopie.

Les Portugais y ont deux Colonies, l'vne en la ville de ſainct Sauueur, l'autre en l'Iſle de Loande. Ils tirent de ce Royaume diuerſes richeſſes, mais la principale eſt celle de cinq mille eſclaues qu'ils en ont toutes les annees, & qu'ils enuoyent par les Iſles, & le nouueau Monde, & la loy porte qu'on paye certaine ſomme d'argent au Roy d'Eſpagne pour chaque eſclaue qu'on ſort. On pourroit paſſer facilement de ce Royaume à celuy du Preſtre Iean, d'autant qu'on eſtime qu'il n'en eſt pas eſloigné, & il eſt ſi plein d'Elephans, & de toute ſorte de viures, & autres choſes neceſſaires, qu'il ſeroit extremément commode pour ceſte entrepriſe. Congo confine auec Angala, auec le Roy duquel Paul Diaz a combatu longuement pour raiſon de certaines mines d'argent.

Que ſi les Portugais euſſent autant eſtimé les choſes qui eſtoient pres d'eux que celles qui en eſtoient eſloignees, & tourné leurs forces, auec leſquelles ayant paſſé le Cap de Bonne Eſperance ils arriuerent aux Indes, & à Malacca, & Malucco, s'ils les euſſent, dis-je, tournees à l'entrepriſe d'Afrique, ils euſſent & plus facilement, & auec beaucoup moins de fraiz trouué de plus grandes richeſſes : pource qu'il n'y a au monde païs plus riche d'or, & d'argent que les Royaumes de Mandinque, d'Ethiopie, de Congo, d'Angole, de Butuë, de Toros, de Maticuo, de Boro, de Quiritui, de Monomotapa, de Caphati, & de Monoemugi: mais la conuoitiſe humaine eſtime plus celuy d'autruy que le ſien, & les choſes eſloignees ſemblent meilleures que les plus proches.

Les Portugais ont entre le Cap de Bonne Eſperance, & de Gardefou les fortereſſes de Cefale, & de Mozambique. Auec l'vne ils ſe maintiennent maiſtres du trafic des païs d'alentour, qui abondent tous d'or & d'yuoire, & auec l'autre ils rendent aiſee la nauigation des Indes, pource que leurs armees y paſſent tantoſt leur hyuer, tantoſt s'y rafraiſchiſſent. Ils ont de ce coſté le Roy de Melinde pour leur grand amy, & ceux de Quiloa, & des Iſles voiſines pour leurs tributaires. Somme que les Portugais manquent ſeulement de gens: veu qu'outre les autres Iſles, qui demeurent preſqu'à l'abandon, ils laiſſent celle de ſainct Laurens qui eſt des plus grandes du monde, ou peut-eſtre la plus grande (veu qu'elle eſt longue de douze cents milles, & large de quatre cents & quatre-vingts) & ſi elle n'eſt guere cultiuee, elle eſt toutesfois capable de tout porter pour ſa bonté, & la nature luy a donné de bonnes riuieres, de bons ports, & des golphes tres-commodes. Ces Eſtats de la Couronne de Portugal n'ont peur que des armees de mer, qui ne peuuent eſtre que de

Turcs: Mais les continuelles allees, & venuës des flottes les aſſeurent entierement, & l'an mil cinq cents quatre-vingts neuf ils prirent pres de Mombazze quatre galeres, & vn galion de Turcs, qui auoient eu la hardieſſe d'aller iuſques là.

Quant aux Eſtats d'Aſie ils ſont diuiſez en ceux de Perſe, de Cambaye, & des Indes. Les Portugais ont en Perſe le Royaume d'Ormus, & en Cambaye l'Iſle de Diu, & Daman, & Bazain. Aux Indes ils poſſedent Chaul, l'Iſle de Goa, auec celles qui en ſont voiſines: les forteresſes de Cochin, & de Colan, l'Iſle de Manar, & le port de Colomban en l'Iſle de Zeilan, mais la principale eſt Goa, où le Viceroy demeure, & où ſont les forces des Indes.

Ormus & Diu ſont en grande eſtime pour la Seigneurie de la mer, & du trafic du Golphe de Perſe, & du Golphe de Cambaye. Cochin, & Colan ſont eſtimez pour l'abondance du poivre qu'on y charge, Manar pour la peſche des perles qui ſe fait en ceſte mer, Colomban pour l'excellence, & quantité de la canelle qui ſort de ceſte Iſle, Daman, & Bazain pour la bonté des païs voiſins, à raiſon dequoy Iean troiſieſme Roy de Portugal aſſigna ce païs à des vieux ſoldats. Goa eſt de tres-grande importance pour la commodité de ſon aſſiette, conjoincte auec la fertilité du terroir.

Le Roy d'Eſpagne a encores icy quelques Princes amis, & quelques-vns tributaires de ſes amis.

Le premier & le plus riche, c'eſt celuy de Cochin. Ceſtuy-cy eſtoit premier vaſſal du Roy de Calicut, & n'auoit grande puiſſance. Maintenant auec l'amitié, & le trafic des Portugais, il a açquis de ſi grandes richeſſes, & de telles forces que les Roys voiſins luy en portent enuie.

Le Roy de Colan eſt encore des amis du Roy d'Eſpagne, qui tient en tous les deux forts d'importance. Il y a encore le Royaume de Malaca qui s'eſtend deux cens ſoixante & dix milles, mais eſt peu peuplé. Toutesfois la ville qui ſe nomme ainſi vnit tous les trafics, voire preſque tous les voyages qui ſe font par ceſte grande mer, depuis les embouchures de la mer rouge iuſques au Cap de Liampo, & c'eſt icy qu'abordent les richeſſes de la terre ferme, & de beaucoup d'Iſles qui ne cedent toutes enſemble en grandeur à l'Europe. Malaca a deux puiſſans ennemis, c'eſt à ſçauoir les Roys d'Yor, & d'Achen, dont le premier eſt puiſſant par terre, & le ſecond par mer: elle a eſté aſſiegee de tous deux, & reduite à vn grand danger plus d'vne fois: mais auec le ſecours qui luy vint des Indes elle fut touſiours ſauuee auec grande perte des ennemis. En dernier lieu Paul de Lime deffit le Roy d'Yor, & emporta meſme vn fort qu'il auoit fait pres de Malaca, où l'on trouua entre autres choſes neuf cents pieces d'artillerie de bronze. Toutesfois cét Eſtat eſt en grand danger pour la puiſſance du Roy d'Achen, qui ne penſe qu'à le ruiner.

Quant aux Philippines elles appartiennent à la nouuelle Eſpagne, non qu'elles ſoient compriſes dans ſes confins, ou du nouueau monde, mais pource qu'elles furent découuertes l'an mil cinq cents ſoixante quatre, par Michel Loppez de Legaſpe, enuoyé pour les découurir par Dom Louys de Velaſque Viceroy de la nouuelle Eſpagne. On eſtime que dans ceſte mer qui s'eſlargit entre la nouuelle Eſpagne, & Sumatre, il y a vnze mille Iſles grandes ou petites. Et quoy que les Eſpagnols les comprennent toutes ſoubs le nom de Philippines, toutesfois ce nom conuient proprement aux plus Septentrionales. De celles-cy ils en ont conquis iuſqu'à maintenant plus de quarante auec vn million d'habitans. Ces Iſles abondent vniuerſellement d'or, & de viures & de canelle, dont on porte grande quantité en la nouuelle Eſpagne, & en l'Eſpagne meſme.

Le Roy d'Eſpagne y a fait mener des bœufs, & des vaches, des cheuaux, & des juments pour les y faire multiplier.

Le nombre des Eſpagnols qui a conquis, & qui deffend ces contrees, monte aujourd'huy à mille ſix cents, & de ceux-cy les ſoldats ne paſſent le nombre de neuf cents. Ces Eſtats ſont de plus grande importance qu'on n'eſtime: pource qu'outre l'abondance des viures, & d'or qui s'y trouue, l'aſſiette en eſt toute propre pour ſubjuguer les Iſles voiſines, & pour introduire le trafic entre ceux de ceſte Archipelage, & la nouuelle Eſpagne, & faciliter le commerce entre la Chine, & Mexique, qui ſont toutes choſes de grande importance. Mais ce qui importe le plus, c'eſt qu'on a commencé à brider de ce coſté les Mahometans, qui s'alloient rendans peu à peu maiſtres des Iſles, & de la coſte de l'Aſie, & l'entrepriſe eſt plus aiſee aux Eſpagnols par la nouuelle Eſpagne, & par le Peru, qu'aux Arabes par leurs contrees, pource qu'outre que les premiers ſont plus forts, il s'eſt trouué des nauires qui en deux mois ſont venus du Peru aux Philippines (il y a moindre diſtance d'Acapulcho, & de Saliſco) là où vn vaiſſeau n'y pourroit venir d'Arabie en demie annee: non ſeulement pource que le 1. eſt plus proche que le dernier, mais encore pource que les vents generaux fauoriſent beaucoup plus la nauigatiõ des Eſpagnols que les Mores: d'autãt que les vns vont par ligne droite,

&

& les autres par ligne courbe. Dauantage ceux-là font le voyage d'vne traitte; ceux-cy en pluſieurs: veu qu'au Cap de Comorin ils trouuent que l'Eſté ſe change en Hyuer, & le meſme leur arriue preſque à Malacca, où il faut attendre. Outre ce les Eſpagnols voyagent touſjours auec le vent en pouppe,& ſur vne mer paiſible,mais les Arabes entrent en vne mer, où pour le grand nombre des Iſles,ils trouuent mille dangereuſes courantes,& vents diuers qui les ſurprennent,& outre ce force eſcumeurs qui les attaquent. Il faut adjouſter à cela que les Portugais, & les Eſpagnols eſtants vnis aujourd'huy feront touſiours vn grand effort en ce païs là : & c'eſt auſſi le ſubject qui fait que les Chinois prennent garde à eux, & redoutent ce voyſinage,& les armes des Chreſtiens.

Les forces des Eſpagnols en ces Eſtats conſiſtent en deux choſes: l'vne eſt la forte aſſiette des lieux, l'autre le nombre,& la bonté des armes. Car quant aux aſſiettes,les Portugais cognoiſſans qu'ils ne pouuoient pour leur petit nombre embraſſer les entrepriſes d'importance dans vn païs,ny reſiſter à la puiſſance des Perſes,des Guſarates, des Princes de Decan, de Narſinge,& des autres,furent attentifs à occuper les lieux qui leur ſemblerent plus propres pour ſe rendre maiſtres de la mer,& du trafic,pource que peu de gens y pourroient tenir contre de grandes armees:& d'autant qu'ils ſont maiſtres des ports,& des mers,ils ont commodité de mettre enſemble tant de forces maritimes,qu'il n'y a perſonne qui puiſſe s'oppoſer à eux, & leurs vaiſſeaux ſont tels,& ſi bien pourueus, qu'vn des leurs n'a peur de trois ny de 4. d'autre ſorte,& tout ce qu'ils peuuent craindre, c'eſt la furie des Hollandois s'ils trompent encore auec eux. Et pour dire quelque choſe qui face cognoiſtre ce qu'ils peuuent aux Indes, François d'Almeïde auec vingt & vn nauires, ou quelque peu dauantage, mit en route les Mamelus voiſins de Diu. Alfonce d'Albuquerque aſſaillit Calicut auec vne armee de 30. grands vaiſſeaux,prit Goa auec 21. la recouura auec 24. prit Malacca auec 23. nauires, entra dans la mer rouge auec 20. & recouura Ormus, auec 22. Nugno d'Acugne alla à l'entrepriſe de Diu auec trois cens vaiſſeaux,où il y auoit trois mille Portugais,& cinq mille Indiens,outre les ſeruiteurs armez qu'ils ont accouſtumé de mener en grand nombre. Dom Conſtantin de Bragance eut en l'entrepriſe d'Onor cent ſoixante voiles,& autant en celle de Ioneſapatan.

Outre les Princes amis, & tributaires le Roy d'Eſpagne a pres de ces Eſtats de tres puiſſans ennemis. Le Sophi de Perſe pretend ſur Ormus, qui eſtoit autresfois d'vn de ſes vaſſaux, le Roy de Cambaye ſur Diu, qui luy appartenoit jadis, & ſur d'autres terres encore que nous auons dit auoir eſté ſiennes, Nizzamaluc, & l'Idalcan (les Portugais nomment ainſi deux tres-puiſſants Princes du Royaume de Decan)& le Roy de Calicut, & de Narſinge. Mais le Roy de Perſe, & celuy de Narſinge ne ſe ſont pas jamais aduancez contre les Portugais, pource qu'ils ont touſiours eu à faire auec de plus grands ennemis. Les autres ont fait de fort grands efforts pour recouurer Diu, Chiaul,& Goa,& autres lieux, mais ils n'ont peu mener à fin vne ſeule entrepriſe d'importance,pource que les aſſiettes des lieux ſont extremément commodes pour receuoir du ſecours par mer,& combien que ces ennemis ayent fait leurs entrepriſes en Hyuer pour empeſcher le ſecours, leur ruſe ne leur a de rien ſeruy,pource que les Portugais auoient tel courage, & leurs vaiſſeaux eſtoient de telle ſorte qu'ils ne craignoient nul danger: ſi bien que les aſſiegez & leurs compatriotes allants à l'enuy,les vns à s'opiniaſtrer, & vaincre auec la patience, les autres à ſupporter toute ſorte de danger des vents,& de la mer,pour les ſecourir.

Ils ont rendu nul l'effort de leurs ennemis. Mais les Eſpagnols n'ont point de plus grand ennemy que le Turc,qui a ſouuent eſſayé par la mer rouge,auec la commodité que luy donne la ville d'Aden,de les chaſſer des Indes eſtant conuié à cela, tantoſt par le Roy de Cãbaye & tantoſt par ſa propre ambition. La plus grande armee qu'il ait faite à eſté de 64. vaiſſeaux qu'il manda à Diu, mais elle fut honteuſement miſe en fuite, de meſme qu'vne autre de 27. grands vaiſſeaux qu'il enuoya à l'entrepriſe d'Ormus. Ils n'ont autre choſe veritablement en Zeilan, qu'vn fort qui eſt nommé Colombo, pource que le Roy qui a eſté leur tributaire a eſté deſpoüillé de ce Royaume par vn More nommé Singua Pandar, & maintenant il ſe maintient auec l'ayde que les Portugais luy donnent.

Digitized by Google

L'ESTAT DV NOVVEAV MONDE.

SOMMAIRE.

1. *DEVX difficultez notables qui ont empeſché aux Anciens le découurement du Nouueau Monde, & laquelle des deux eſtoit la plus grande : & les raiſons qui ont fait croire aux anciens qu'il n'y auoit que trois parties du monde, l'Aſie, l'Afrique, & l'Europe.*
2. *Eſguille marine inuentee par vn Neapolitain pour l'vſage de la nauigation, l'an 1300.*
3. *Qualitez & deſcription de la Zone Torride.*
4. *Conference du Nouueau Monde (pris en l'eſtat, qu'il fut deſcouuert) auec le noſtre: & la difference de noſtre Hemiſphere à celuy du Nouueau Monde: & les aduantages qu'il a ſur le noſtre.*
5. *D'où ſont venus les habitans de ce Nouueau Monde: & la folle opinion qu'ils ont de leur origine.*
6. *Diuiſion de ces terres neufues en deux parties,* Amerique, Magellanique, *& leur deſcription.*
7. *Denombrement & deſcription des lieux & pays que le Roy d'Eſpagne poſſede au Nouueau Monde: & premierement des forts Saincte Helene, & trois autres dans la Floride.*
8. *Du Golphe de Mexique.*
9. *Nouuelle Eſpagne.*
10. *Nouuelle Gallice.*
11. *Les Prouinces de Mechouacam & Mexique.*
12. *Gaſtecan.*
13. *Iucatan.*
14. *Guatimala.*
15. *Terre ferme.*
16. *Nicaragua.*
17. *La Caſtille de l'or.*
18. *Le nouueau Royaume de Grenade.*
19. *Le Braſil.*
20. *Chile.*
21. *Le Peru, ſes villes principales & prouinces.*
22. *La ville de ſaincte Croix du Mont.*
23. *Tucuma Royaume où l'Eſpagnol a cinq Colonies.*
24. *Paraguys.*
25. *L'Eſpagnole.*
26. *Cuba ou Ferdinand.*
27. *Iamaique.*
28. *Les Iſles de Canibales ou Caribes.*
29. *Diſcours en general ſur le Nouueau Monde: de ſes forces, & du gouuernement tant ciuil qu'Eccleſiaſtique.*
30. *De la cognoiſſance que ce peuple a de Dieu.*
31. *De leur idolatrie enuers les Treſpaſſez.*
32. *De l'idolatrie enuers les ſtatuës.*
33. *De leurs Guaques ou Temples.*
34. *Des Preſtres, Religieux & Religieuſes.*
35. *Des ſacrifices tant d'hommes que d'animaux.*
36. *Des Sacremens rapportans aucunement aux noſtres, introduits parmy ce peuple par la ruſe du diable vray-ſigne des œuures myſterieuſes de Dieu.*
37. *Des diſpoſitions du Nouueau Monde à receuoir l'Euangile de Ieſus-Chriſt.*
38. *De quelques predictions de la future predication de la foy Chreſtienne en ces terres neufues.*
39. *Des prodiges qui la precederent.*
40. *Quelle choſe facilita la conuerſion des Indiens: Et des empeſchemens de leur conuerſion.*
41. *De la diuerſité des Barbares, & de la façon de preſcher l'Euangile.*
42. *Des difficultez qu'on eut en la conuerſion des Americains.*
43. *Des remedes des ſuſdits deffauts.*

L'AVTRE partie des Eſtats du Roy d'Eſpagne conſiſte au nouueau Monde, où il a tout ce qu'il veut, pource qu'il n'y trouue perſonne qui luy contrarie. Ces Eſtats ſont diuiſez en Iſles, & en terre ferme. Les Iſles de la mer du Nort ſont en ſi grand nombre qu'on ne le ſçauroit dire iuſques à preſent (veu que les ſeules Lucayes paſſent le nombre de quatre cens) & quelques vnes ſont ſi grandes & ſi riches, que de chacune on pourroit faire vn grand Royaume. Borichen eſt longue de trois cens milles, & large de ſoixante. Iamaïque eſt preſque auſſi grande.

La

Digitized by Google

La Cube a trois cens lieuës de longueur,& vingt de largeur. L'Eſpagnole a de tour ſeize cens milles.

Quant à la terre ferme, le Roy d'Eſpagne eſt maiſtre actuellement de tout ce qui va coſtoyant la Floride, la nouuelle Eſpagne, le Iucatan, & encor ceſte grande preſqu'Iſle meridionale iuſques au Cap de Califormie, voire meſme iuſqu'à Quiuire, veu que les Eſpagnols ont deſcouuert iuſques-là, & plus outre encore.

La coſte de la nouuelle Eſpagne qui commençant depuis Saincte Helene, & paſſant par Panama va iuſques à Quiuire, a de longueur enuiron cinq milles, & de circuit cent milles, auſquels adiouſtant les confins qui ſont dans le pays vers le Nort, on y trouuera en tout neuf mille milles.

Apres cela Peru commençant depuis Panama a de coſte douze milles, & ſix cens milles, dont il y a trois mille milles de riuiere entre le Maragnon, & le fleuue d'Argent, ou de la Plata, qui appartiennent ſous le nom de Braſil à la couronne de Portugal. Mais auant que de paſſer plus outre, il faut que i'auance quelque propos touchant le deſcouurement de ce Nouueau Monde.

Deux raiſons ont induit Ariſtote & quelques autres à ſe perſuader qu'il n'y auoit autres gens au monde que les habitans d'Europe, d'Aſie & d'Afrique.

La premiere eſtoit la grande largeur de la mer Atlantique, qui leur fit eſtimer que les hommes ne ſçauroient paſſer tant d'eaux auec aucune force ou induſtrie, & ce fut ce qui meut S. Auguſtin à nier les Antipodes.

L'autre raiſon qui deceut les anciens fut, qu'ils creurent que la Zone Torride eſtoit inhabitable pour ſon exceſſiue ardeur, de meſme que les Polaires pour leur froideur inſupportables. Mais la premiere de ces deux raiſons eut beaucoup plus de force que la ſeconde, pource qu'ils tenoient pour choſe impoſſible ce grand paſſage de mer. Et veritablement la choſe eſtoit telle comme nous monſtrerons cy-apres. Mais d'autre-part il faut ſçauoir que les anciens eurẽt quelque cognoiſſance de la Zone Torride, veu que Hannon Carthaginois coſtoya, ſelon Pline, l'Afrique depuis Cilbraltar iuſqu'à la mer rouge, & certain Eudoxe au contraire depuis la mer rouge iuſqu'à Gilbraltar. Si bien qu'ils furent contraints de paſſer deux fois ſous l'Equinoctial, & trauerſer toute la Zone Torride. Dauantage les anciens eurent cognoiſſance de l'Ethiopie, des Indes, & de la Cherſoneſe d'or, qui ſont toutes Prouinces aſſiſes dans les bornes de la Zone Torride.

Pline fait mention de Taprobane qui eſt ſous l'Equinoctial: & meſme l'experience de noſtre Zone pouuoit monſtrer aux anciens que la Torride eſtoit habitable. Car encor que le Soleil eſchauffe & deſeiche vniuerſellement auec le voiſinage de ſes rais, & ce d'autant plus qu'ils ſont plus droicts, de meſme que par le moyen de la diſtance & obliquité de ſes rayons il donne lieu à la froideur, & à l'humidité, comme le iour & la nuict, l'Eſté & l'Hyuer nous font paroiſtre: toutesfois ceſte reigle generale eſt alteree en mille façons par les diuerſes aſſiettes. Car la vertu des cauſes vniuerſelles en la production des effects, eſt bornee, & preſque reſtraincte par la qualité de la matiere, & c'eſt ce qui fait que les predictiõs des Aſtrologues ſe trouuent ſouuent du tout vaines.

Ainſi nous voyons que la vehemence des vents ſe renforce aux valees, & diminuë aux plaines, l'ardeur du Soleil ſe ramaſſe & multiplie aux miroirs concaues, s'eſpand & ſe perd en ceux qui ſont pleins. Et pour venir à noſtre propos, le chaud, & le froid de l'air, & des pays, reçoit milles differences des diuerſités des lieux hauts ou bas, qui ſont en lieu plein ou eſleué, tournez du coſté du Nort, ou du Su, de l'Eſt, ou de l'Oüeſt, proches, ou eſloignez de la mer, des lacs, des bois, & des fleuues, & qui ſont ſubiects aux vents, ou non.

On ſçait aſſez que l'Angleterre eſt plus eſloignee de l'Equinoctial que la France, & toutesfois au rapport d'vn chacun, l'Angleterre eſt plus temperee, & en la meſme proportion la Zelande eſt moins froide que le mont Atlas. Il n'y a point de plus grand effect du voiſinage du Soleil qu'en Eſté, ny de ſon eſloignement qu'en hyuer.

Mais que dirons-nous ſi en meſmes diſtances de l'Equinoctial, & du cours du Soleil nous trouuons que les ſaiſons ſe changent en meſme temps? Gate eſt vne montagne qui partant du grand Caucaſe trauerſe toute la longueur des Indes iuſqu'au Cap de Comorin: Or en meſme temps au deçà de la montagne l'hyuer commence à l'entree d'Auril, & l'Eſté au de-là de montagne: deçà l'on voit regner les pluyes & les vents froids & orageux, & de-là les iours ſereins & agreables.

Deçà la mer deuient ſi faſcheuſe que les mariniers ne ſont preſque aſſeurez aux ports: & de-là on voyage par le golphe de Bengale en aſſeurance, & l'on trafique par tout: finalement le mont de Gate fait de plus grands effets que l'Equateur, puis qu'en ſi peu d'eſpace il chãge les ſaiſons de l'annee: que ſi nous trouuons difference d'hyuer & d'Eſté en la meſme hau-

teur, cela monſtre que les degrez du chaud, du froid, du ſec, & de l'humide, ne dependent abſolument du voiſinage ou eſloignement & de droicteur ou obliquité des rays du Soleil. Donc la fraicheur peut ſubſiſter auec le voiſinage du Soleil, l'humidité auec ſes rayons droits, & les paſturages ne ſeront du tout bannis de la Zone Torride, comme Ariſtote a creu auec quelques autres. Mais l'autre difficulté ſembloit ſans remede aux anciens, d'autant qu'en leurs nauigations ils n'auoient autres guides que le Soleil, la Lune, les Ourſes, & les autres eſtoilles: Quand le Ciel eſtoit couuert de nuages qui leur oſtoient toute clarté du Soleil & des eſtoilles, alors ils ſe gouuernoient par la qualité des vents, & par les conjectures du chemin qu'ils auoient faict. En quoy ils eſtoient fort pratics à cauſe de leurs courtes nauigatiõs, & l'aſſiduité des voyages. Les Taporbaſes, pource qu'ils ne voyoient le Nort portoient auec eux vn bon nombre d'oyſeaux, & ſelon la neceſſité ils laſchoient tantoſt l'vn & tantoſt l'autre, & pource que les oyſeaux cherchent volontiers la terre, ils tournoient derriere les proües des nauires. Mais ſi le ciel eſtoit obſcur, & la mer troublee de pluſieurs vents, les anciens ne pouuoient comprendre où ils eſtoient, pource que le ciel & la mer eſtans en ce cas en pareil eſtat, il n'y auoit point de raiſon pour laquelle ils deuſſent pluſtoſt aller d'vn coſté que d'autre. Or Dieu voulant faciliter la predication de l'Euangile à ceux qui auoient demeuré ſi longuement idolatres, deſcouurit enuiron l'annee 1300. à vn certain Flauie de la Coſie d'Amalfi au Royaume de Naples, le ſecret qui eſt en l'Ayman, & la proprieté de faire que le fer qui en eſt touché reçoiue la vertu de tendre vers le Nort, & le monſtrer. Il y a toutesfois quelque difference: pource qu'en quelques lieux l'aiguille de fer dont les mariniers vſent, frottee d'Ayman regarde le Nort tout droict: & hors de-là, ſe deſtourne quelque peu tantoſt vers l'Eſt, tantoſt vers l'Oüeſt, de ſorte qu'il faut qu'ils remarquent ſoigneuſement ceſte variation, s'ils ne veulent faillir en leur voyage. L'eſtoile du Nort eſt eſloignee de noſtre Pole enuiron de trois degrez & demy.

Or par le moyen de l'Ayman, de qui le fer reçoit la vertu de monſtrer le Pole, les mariniers prennent l'aſſeurance de trauerſer de grandes mers, & de chercher de nouuelles Iſles, & de nouueaux pays; pource que lors qu'ils ſçauent où eſt le Nort, ils ſçauent auſſi qu'en tournant le viſage vers ceſte partie, ils ont l'Orient à la main droicte, l'Occident à la gauche, & le Midy derriere eux. Et l'on peut veritablement cognoiſtre en cecy combien Dieu ſe plaiſt à faire des operations merueilleuſes par des petits moyens, & fort bas, veu qu'vne aiguille de fer frottee d'Ayman n'a rien de precieux, ou d'agreable: & toutesfois la plus grande entrepriſe & le plus admirable art que l'homme exerce, qui eſt la nauigation, depend d'elle.

Maintenant que nous auons monſtré les difficultez du deſcouurement du nouueau Monde, & veu laquelle des deux eſtoit plus grande, il faut que ie die encore deux mots de la qualité de la Zone Torride. Il faut donc premierement preſuppoſer que l'Equinoctial eſt vn cercle imaginé au Ciel, qui l'enuironne tout de l'Orient à l'Occident, & eſt eſgalemẽt eſloigné des deux Poles. Il ſe nomme Equinoctial, pource que quand le Soleil y paſſe (ce qu'il fait deux fois l'annee, c'eſt à ſçauoir aux mois de Mars & de Septembre) le iour eſt eſgal à la nuict, & tous deux ſont de douze heures: ce qui s'appelle Equinoxe.

On appelle apres Tropiques deux cercles imaginez au Ciel, auec leſquels la courſe du Soleil eſt bornee, & l'on les nomme Tropiques, pource que lors que le Soleil eſt arriué iuſques à l'vn d'eux, il retourne en arriere. Celuy qui eſt par de-là l'Equinoctial tirant vers le Sud, ſe nomme Tropique dú Capricorne, & celuy qui eſt de noſtre coſté, Tropique de Cancer, ou de l'Eſcreuiſſe. Celuy-là eſt à vingt-trois degrez & demy Meridionaux de l'Equateur: & ceſtuy-cy en eſt eſloigné de 23. degrez & demy Septentrionaux.

On nomme Zone Torride l'interualle qui eſt entre les deux Tropiques, & ceſt interualle comprend 47. degrez, auſquels on faict reſpondre mille quatre cens & dix lieuës Françoiſes ſur la terre, à raiſon de trente lieuës pour degré. Ce fondement eſtant mis, il faut premierement dire que la Zone Torride abonde d'eaux de toutes ſortes, veu qu'il y pleut, & neige, principalement quand le Soleil la frappe droictement auec ſes rayons: car il y pleut alors abondamment, & la pluye commence à midy.

D'auantage, il n'y a lieu ſur la terre où l'on trouue de plus grandes riuieres, veu qu'en la Preſqu'Iſle Auſtrale du nouueau Monde, laiſſant pluſieurs autres grands fleuues du Braſil, & du Peru, l'on y trouue celuy de la Magdelaine, qui a ſept lieuës de largeur en ſon emboucheure.

Il y a outre ce celuy d'Orillane, qui eſt large de ſeptante, & celuy de l'Argent, ou de la Plata qui a de largeur quarante lieuës.

Dauantage il y a les lacs de Tiquicaca (ceſtuy-cy a de tour quatre-vingts lieuës) de Paria, & de Bombon, & il y a peu de montagnes ſans lacs, d'où procedent la pluſpart de ces riuieres

nieres de ces contrees. En la Preſqu'Iſle du coſté du Nort, il y a le lac de Guatimala qui eſt long de cent cinquante milles, & celuy de Nicaraga de trois cens, celuy de Mexique en contient cent, celuy que l'on nomme la mer Caphalique en a cent cinquante de tour: & apres cela le Royaume de Mechouacan eſt tout plein de lacs, de fleuues, & de fontaines. Et pour ſortir hors du nouueau Monde, où y a-il des lacs, & des fleuues plus grands qu'en Ethiopie ſous la Zone Torride? Il y en a deux, l'vn où le Nil prend ſa ſource, l'autre par lequel il paſſe, qui ont deux cens milles de diametre chacun.

Il y en a vn autre eſgal aux ſuſdicts, entre le Royaume d'Angole, & de Monomotapa: Il y a le lac d'Aquelonde, & celuy de Coluc, qui ſont tres-grands, & outre ce on void en la meſme Ethiopie de grandes riuieres, comme la Coante, & le Niger, qui a pour ſes branches les riuieres de Senaga, & de Gambee.

Il y a le Zaire qui eſt large de vingt milles en ſon emboucheure, & la plus grande partie des ſuſdites riuieres, non contentes de leurs licts qui ſont fort amples, inondent les campagnes toutes les annees.

Les Iſles de Sainct Thomas, & de Sumattre qui ſont ſous l'Equinoctial, ſont du tout humides: celle de Sainct Thomas a au milieu vne haute montagne perpetuellement couuerte d'vne eſpaiſſe nuë qui rend tant d'eau, que les champs en ſont abondamment arroſez: celle de Sumatre eſt generallement pleine de mareſts, & des riuieres, dont la plus grande part naiſt d'vn fort grand lac, qui eſt ſur vne haute montagne au milieu de l'Iſle. Et la nature n'eſtant contente des eaux de l'air, & de la terre, pour humecter la Zone Torride, produit tant en Quito, qu'aux Moluques, pays qui ſont ſoubs l'Equinoctial, certaines grandes cannes, où elle conſerue des eaux.

Il ne faut auſſi taire que ſoubs la Torride il y a beaucoup plus de mer que de terre, de meſme qu'en noſtre Zone il y a plus de terre que de mer. Dauantage, c'eſt choſe certaine qu'en la Torride les eaux croiſſent, & les pluyes multiplient, ſelon que le Soleil s'approche de la ligne, & au contraire lors qu'il ſe retire vers les Tropiques, elles manquent. C'eſt ce qui faict cognoiſtre combien l'égalité du iour, & de la nuict, peut pour l'accroiſſement de l'eau, veu que de meſme qu'en noſtre Zone, les pluyes groſſiſſent aux Equinoxes, auſſi font-elles en la Zone Torride. Apres cecy la Torride eſt non ſeulement humide, mais encores tẽperee quant au chaud, & quelques vnes de ſes parties ont beaucoup plus de froid que de chaud, comme Paſto, Collon, Potoſi, & les montagnes ſont touſiours couuertes de neige, & de glace.

La cauſe generale de ceſte temperature, eſt la longueur des nuicts prés de la ligne, où elles ſont perpetuellement eſgales aux iours: mais tant plus tu t'en eſloignes, tant plus tu trouues les iours d'Eſté longs, & les nuicts courtes: & pour ceſte cauſe les iours d'Eſté ſont plus longs en Angleterre, qu'en Italie.

La briefueté des iours fait que le Soleil ne peut produire tant de degrez de chaleur ſoubs l'Equinoctial, que loing d'iceluy: & en effect l'Eſté eſt plus ardent en l'Eſtremadure d'Eſpagne, & en la Poüille en Italie, qu'en Quito, & en Colloa, pource que la continuation de l'operation en la cauſe efficiente, importe grandement à la perfection de l'effect.

Mais que dirons-nous des differences que l'on void en la meſme Zone Torride, où vne partie eſt plus chaude, & l'autre plus fraiſche? Ce n'eſt pas vne queſtion du nouueau monde, mais commune a toutes les Prouinces, & nous auons deſia donné ſa ſolution, diſans que la meſme chaleur du ſoleil reçoit milles differences de la diuerſité des aſſiettes. Mais pour en dire quelque choſe, il faut conſiderer que le nouueau monde eſt tout plein de hautes montagnes qui rafraichiſſent l'air, & auec leur hauteur (veu que les lieux haut participent plus du froid que les bas) & auec les neiges qui ne les abandonnent iamais, & auec des lacs extremement froids, & auec des riuieres qui en procedent, & auec leur eau qui pour eſtre de neiges, & de glaces fonduës eſt enſemble froide, & cruë, & auec la vehemence, & rapidité, auec laquelle ils coulent des montagnes & trauerſent les plaines rafraichiſſent au poſſible l'air, & la terre.

Dauantage les ſuſdites montagnes eſtans fort hautes, il eſt neceſſaire qu'elles facent vne grande ombre, tantoſt deça, tantoſt delà; & ceſte ombre adiouſtee à la longueur des nuicts, importe beaucoup pour temperer la Zone Torride. Outre ce il faut conſiderer que les vents frais ne ceſſent iamais d'y ſouffler: car premierement en la mer le vent d'Eſt y regne touſiours, & apres cela au Peru, & au Braſil on a le vent du Su, qui ſe leue à midy, & eſt frais au poſſible, & de l'autre coſté le vent d'Eſt.

Comparons maintenant vn monde auec l'autre, conſiderant le nouueau en l'eſtat auquel il eſtoit quand il fut premierement deſcouuert.

Nous auons quelques aduantages pour le regard du Ciel, quelques autres pour celuy de

Digitized by Google

la terre. Pour le regard du Ciel, l'vn eſt, que noſtre Heſmiphere a plus d'eſtoille, & de lumieres, que celuy qui luy eſt oppoſé: car le noſtre a l'eſtoille du Nort proche du pole Arctique de trois degrez & vn tiers, auec vn grand nombre d'autres eſtoilles qui luy font compagnie: au lieu que le pole Antarctique n'a point d'eſtoille qui n'en ſoit du moins eſloignee de trente degrez. L'autre aduantage d'auſſi grande importance, eſt que le Soleil luit ſept iours de l'annee vers le Tropique de l'Eſcreuille, plus que du coſté que celuy du Capricorne, comme les Equinoxes & Solſtices nous monſtrent. Et c'eſt de ces deux choſes que procede la froidure qui ſe trouue plus grande en l'autre coſté qu'au noſtre, pource que l'autre joüyt moins de temps de la lumiere du Soleil, & a moins d'eſtoilles.

Quant à la terre, nous auons auſſi deux aduantages: l'vn eſt, que la noſtre s'eſtend plus de l'Occident à l'Orient, & conſequemment eſt plus propre à la vie humaine, que l'autre, qui ſe reſtreignant du Ponant au Leuant s'eſlargiſt deſmeſurément d'vn pole à l'autre: car la terre va du Ponant au Leuant auec plus d'eſgalité, & eſt touſiours eſgalement eſloignee de la froidure du Nort, & de la chaleur du Su: & les iours & les nuicts vont touſiours de meſme ſorte. Mais en allant vers le pole, il eſt force de treuuer des nuicts qui durent des mois entiers, & en fin vne demie annee. Le ſecond aduantage, eſt que noſtre terre eſt plus fauoriſee de la mer, qui la rend propre au trafic, & à la communication: car outre la mer Oceane, qui eſt commune & à nous & au nouueau monde, nous auons la mer Mediterranee, qui moüille l'Europe, l'Aſie, & l'Afrique, & s'accommode à ces trois parties en beaucoup de ſortes, auec ſes golphes.

Et que dirons-nous de la mer Caſpie, & de la Baltique, dont l'vne eſt grandement commode à l'Aſie, & l'autre à l'Europe? Adiouſtons à cela que noſtre terre eſt plus eſgale, & plus plaine, & par conſequent plus propre au trafic par terre & par eau.

Quant aux choſes que la terre produit, le nouueau monde cedoit à ceſtuy-cy, premierement en la perfection des animaux, veu qu'il n'y auoit ny chiens, ny moutons, ny brebis, ny cheures, ny pourceaux, ny chats, ny aſnes, & ce qui eſt plus important, il manquoit de bœufs, de cheuaux, de chameaux, de mulets, & d'Elephants.

Quant aux arbres, il n'y auoit ny cedres, ny orangers, ny limoniers, ny grenadiers, ny figuiers, ny poiriers de coings, mais ſur tout il manquoit d'oliuiers, & de vignes. Il eſt vray que nous auions plus grand aduantage pour le regard des animaux, que des fruicts, pource que pour le regard des derniers, nous les ſurmontions en la bonté, & en la diuerſité, & aux premiers en bonté ſeulement. Entre les grains ils n'auoient ny froments, ny ſeigles, ny toutes les ſortes de bleds, ny du ris, ny pour la gentilleſſe de leurs iardins, des melons.

Quant aux arts & induſtrie, il n'y auoit nulle comparaiſon, pource que les habitans du nouueau monde n'vſoient du fer, qui eſt vne matiere neceſſaire, & vtile à la vie humaine, & ſe ſeruoient auſſi peu de feu, inſtrument vniuerſel de l'induſtrie. Ils n'auoient nulle cognoiſſance de l'artillerie, de l'Imprimerie, des lettres, & de la doctrine: la nauigation ne paſſoit pas la force de leur veuë, & ie parle encores en cela des peuples plus induſtrieux, & ciuils, comme eſtoient ceux de Mexique, & du Peru.

Noſtre Monde ſurmonte encores le nouueau en la multitude des perſonnes. Il y a là force grandes montagnes, force maraiz, & des bois longs au poſſible, qui rendent de grands pays inhabitables, & la partie habitee n'eſt ſi pleine de gens que nos terres, pource que celles-cy ont eſté pluſtoſt peuplees, voire meſme eſtoient deſia peuplees, quand les autres commencerent à ſe remplir de perſonnes. Dauantage, on a trouué icy les arts pour ſubſtanter la vie, comme l'Agriculture, & pour la conſeruer, comme l'Architecture, & pour l'accommoder, comme la marchandiſe: tellement que la multiplication du genre humain eſtoit aydee icy de la nature, & de l'induſtrie, & là par maniere de dire, de la ſeule nature. Meſmes iuſques à preſent la plus grande partie du Braſil ſuit vne façon de viure ſauuage, & en la nouuelle Eſpagne vn pays de treſ grande eſtenduë, eſt occupé des Chichimiques, peuples ſans loy, ſans chefs, & ſans demeure aſſeuree, qui viuent de chaſſe, & des fruits que produit la terre.

Ceux de la Floride, & les Paragays viuent preſque de meſme ſorte, & quand les Eſpagnols arriuerent au Peru, combien qu'ils y trouuaſſent pluſieurs lieux peuplez, il n'y en auoit toutesfois aucun qui euſt forme de ville que Cuſco. Mais auiourd'huy le nouueau monde eſt moins peuplé que jadis en partie pour les guerres ciuiles des Eſpagnols: veu qu'õ tient qu'aux guerres qui ont eſté entre les partiſans de Piſarre, & d'Almagre, & entre les partiſans de Piſarre, & les gens du Roy, il mourut vn million & demy des habitans naturels: en partie pour le deſordre des Eſpagnols en ces commencemens, non tant pource qu'ils trauailloient les peuples exceſſiuement, qu'à cauſe qu'ils les tranſportoient d'vn lieu à l'autre, loing de l'air de leur pays, & cauſoient par ce moyen leur mort. Ce qui leur a preiudicié auſſi, & leur

& leur nuit encores c'eſt l'vſage des viãdes qu'on y a trãſportees de l'Europe. Ils ne mãgeoiẽt tant de chair, ny ſi groſſe, & nourriſſante: ils n'auoient nuls vins, au lieu que le Peru en abonde maintenant: & pource que les Princes les occupoient tantoſt à baſtir des Tambes, tantoſt à dreſſer des chemins, & choſes ſemblables, ils n'auoient tant de temps de gourmander & de s'enyurer, qu'ils ont à ceſte heure, veu qu'ils abuſent tellement de la liberté qu'ils s'abandonnent à l'oyſiueté, à la faineantiſe, à la paillardiſe, & à l'yurongnerie qui les conſume miſerablement.

Pluſieurs maladies generales en ont encores conſumé beaucoup, comme la verole, & la cocoliſte en la nouuelle Eſpagne, & la meſme verole fit mourir beaucoup d'enfans, & de ieunes gens au Peru, l'an 1567. & plus de femmes que de maſles, & elle pardonna à ceux qui auoient paſſé trente ans.

On remarqua encores particulierement, que ce mal ne trauailla nul de ceux qui eſtoient nez en Europe: tellement que pour les ſuſdites raiſons la partie maritime de nouuelle Eſpagne eſt auiourd'huy preſque deſerte.

Aux Iſles du Golphe de Mexique il n'y eſt preſque reſté la ſemence des naturels, & moins encore en la coſte de Parie, & en la plaine du Peru il y manque la trentieſme partie.

Mais pour dire auſſi les aduantages du nouueau monde ſur le noſtre, il ſemble que Ioſeph de la Coſte veuille que l'Amerique ſurpaſſe nos pays en temperature, pource que le froid, ny le chaud n'y eſt ennuieux en beaucoup de lieux: mais cela eſt encore commun aux parties de noſtre monde, qui ſont au deſſous, ou pres de l'Equinoctial, comme eſt l'Ethiopie, & comme ſont auſſi les Indes, & la Cherſoneſe d'or. Apres cela il veut que le nouueau monde ſurpaſſe le noſtre en abondance d'eaux, & de paſturage & veritablement quant aux eaux, c'eſt choſe claire qu'il a plus de mer, & que la riuiere de la Plata, & celle de Maragnon, ſont les deux plus grandes de l'Vniuers. Il luy donne auſſi de l'aduantage ſur nous en grandeur de bois, & en diuerſité d'arbres, & de racines, dont ces peuples viuent en beaucoup d'endroicts (comme de Iuches aux Iſles de Barlouent, & au Braſil) ce qui a beaucoup d'apparence de verité, pour la conjonction de l'humidité auec la chaleur qui y regne perpetuellement.

Il met apres hors de diſpute qu'il y a plus de mines d'or & d'argent, qu'en nos terres: combien que ce ſoit choſe malaiſee à decider, au moins à tant pour tant. Car ie ne ſçay ſi le Peru ſurpaſſe en mines d'or l'Ethiopie, Monomotapa, & Nandingue, & Sumatre, & Lequii, ou ſi les mines de Potoſi ſont plus riches que celles de Cambebes en Angole. Il adiouſte que la nouuelle Eſpagne eſt vn des meilleurs pays du monde, choſe que l'on peut accorder ſans preiudice.

Mais conſiderant le nouueau monde ou l'eſtat preſent, i'eſtime qu'il ſurpaſſe le noſtre, non pas en multitude (veu qu'il n'eſt ſi bien cultiué) mais en diuerſité d'animaux, & de fruicts, pource qu'on a adiouſté aux ſiens particuliers preſque tous les noſtres: & il a ceſt aduantage, que nos ſemences viennent mieux en Amerique, que celles de l'Amerique ne profitent en nos terres.

Il eſt queſtion maintenant de ſçauoir d'où ſont venus les habitans de ce nouueau monde. Premierement doncques il faut ſçauoir que ces peuples ont vne telle opinion de leur origine.

Les Guanches habitans des valees de Xauxe, tiennent pour leurs premiers parents vn homme, & vne femme ſortis de Guatibilque, fontaine celebre parmy eux.

Les Guanches peuples d'Andabayle, valee ſubiette à Cuſco, diſent qu'ils ſont ſortis du lac Sogdocque.

Ceux de Cuſco veulent tirer leur origine du grand lac de Tiquicaca. Les autres diſent qu'apres le deluge le genre humain fut reſtaure par ſix perſonnes qui s'eſtoient ſauuees en vne certaine cauerne.

Mais laiſſant toutes ces folies, c'eſt choſe claire qu'il faut dire que tous les hommes ſont ſortis d'Adam, & d'Eue, & puis de ceux qui ſe ſauuerent de l'Arche de Noé, & par conſequent que les habitans du nouueau monde ſont deſcendus de nous. C'eſt choſe malaiſee de trouuer de quel endroict on y a paſſé. En quoy rien ne nous pourroit plus eſclaircir, que le voiſinage des lieux: mais cela ne nous peut ſeruir pour le peu de cognoiſſance que nous auons de l'extremité de la terre.

Vopelius veut que du coſté du Nort Groelande ſe tient auec l'Eſtotilant, & eſt terre ferme; auquel cas il eſt vray-ſemblable que les Lappons, & ceux de Noruege, continuants leur multiplication, ou habitation, ſe ſont peu à peu pouſſez iuſques-là. Dequoy nous font foy les habitans, & les façons de faire communes aux Lappons, à ceux de Noruege, d'Eſto-

Digitized by Google

tilant, & de Baccalaos : pource que tous habitent dans des cauernes, ou dans le creux des arbres : tous portent des peaux de veaux marins ou de beſtes ſauuages, tous viuent de poiſſon, ou de fruicts que la terre produict d'elle-meſme, & ne ſont gueres differents de couleur.

Vers le Su, s'il eſt vray comme pluſieurs tiennent, que la terre oppoſee au deſtroict de Magellan, eſt terre ferme, il faudra dire que ce fut de ce coſté que paſſa vne partie des premiers habitans de l'Amerique, pource que ce deſtroict n'eſt en quelques lieux large de plus d'vne lieuë, à raiſon dequoy le paſſage en aura eſté bien aiſé.

Nous n'auons pas cognoiſſance de l'extremité Oriẽtale & Occidentale, ſeulement on void que la couleur des gens du nouueau mõde, rapporte plus auec celle des nations d'Oriẽt que de celles d'Occident, pource qu'ils ont vne couleur de bronze, & il y a des degrez de ceſte couleur, comme du blanc entre nous : car elle eſt plus obſcure en quelques lieux, comme au Peru, & au Braſil : & en quelques autres plus claire, comme en la Parie, & au nouueau Royaume. On y trouue toutesfois quelques peuples noirs, mais en petit nombre, comme en Careque pays aſſis entre ſaincte Marthe, & Cartagene. A raiſon dequoy l'on peut dire que ceux-cy y vindrent par quelque tempeſte, ou de la Guinee, ou de l'Ethiopie. Il ſemble qu'il n'y a point paſſé de perſonnes des endroits plus ciuiliſez d'Europe auant Chriſtofle Colomb, pource qu'on ne treuue en tous ces pays aucune trace de lettres, ou d'autres choſes de l'Europe : outre qu'il n'y a encores deux cens ans que la plus grande partie des Iſles, qui ſont entre noſtre terre ferme, & le nouueau monde, eſtoient inhabitees, comme les Acores, Madere, les Iſles du Cap verd, ſainct Thomas, & les autres de ceſte mer.

Concluons donc que le nouueau monde a eſté premierement habité des peuples, qui continuans l'habitation d'Europe & d'Aſie, (quant à l'Afrique, il ſemble qu'elle n'y a peu auoir part en ceſte ſorte) & cherchans continuellement des demeures plus commodes, ou plus aſſeurees, ſont peu à peu arriuez iuſques-là, & qu'il a auſſi eſté peuplé par quelques autres qui y ont eſté pouſſez par la tempeſte.

DIVISION DV NOVVEAV MONDE.

APres que Colomb eut deſcouuert ces terres neufues à ceux d'Europe, on a touſiours continué d'aller plus auant en diuerſes occaſions : mais bien que pluſieurs perſonnes pleines de hardieſſe & de ſinguliere valeur, tant d'Italie, d'Eſpagne, & d'Angleterre, que de Portugal, & de France, ſe ſoient employees à ceſte recherche, toutesfois on n'en a peu auoir entiere cognoiſſance, principalement des extremités vers le Septentrion, Occident & Midy.

Quant à moy ie ſuiuray les plus authoriſez de ceux qui en ont parlé, ſans m'amuſer à ces diſcours pleins d'impertinence.

Doncques ceſte partie de la terre qu'on appelle Nouueau Monde (ie parle de la terre ferme) eſt diuiſee en deux parties, c'eſt à ſçauoir en Amerique, & en Magellanique.

L'Amerique eſt encores diuiſee en deux fort grandes Preſqu'Iſles, ioinctes par vn Iſthme, ou vne langue de terre longue de ſept lieuës, entre le Nom de Dieu, & Panama : car quãt aux onze lieuës qu'on met communement de plus entre ces deux terres, elles procedent des tours qu'on fait en cherchant vn chemin plus aiſé, & plus commode. Or nous nommerons vne de ces Preſqu'Iſles, Septentrionale, & l'autre Auſtrale.

Quant à la Septentrionale, on luy donne ſeize mille milles de circonference, & quatre mille milles de longueur du Leuant au Ponant. Ses bornes du coſté du Nort ne ſont encores cogneuës.

Iacques Cartier la deſcouurit l'an 1535. iuſqu'au 50. degré : Gaſpard Cortereal Portugais iuſqu'au 66. Sebaſtien Gabot Italien iuſques au 67. & il ne paſſa plus auant à cauſe du froid exceſſif. Finalemẽt Martin Forficier fit les annees paſſees par cõmandement de la Royne Elizabeth d'Angleterre, pluſieurs voyages pour aller par ceſte voye au Catay, & aux Moluques : mais il ſemble que la nature ſoit oppoſee à ſes deſſeins, pource qu'outre la grande froidure, & la vehemence de vents froids au poſſible, il y tombe vn certain verglaz ſi penetrant, qu'il ſemble du vif-argent, & conſume tout ce qu'il touche : & la mer ne s'eſlargit pas vers le Leuant, mais ſeulement touſiours vers le Pole. Si bien qu'encores que Forficier fit courir le bruit qu'il eſtoit arriué au deſtroit Arctique, toutesfois il ne vint iamais à bout du voyage proiecté. Il deſcouurit en ſes nauigations vn pays qu'ils appella Virginie, & quelques autres contrees deſertes, & toutesfois frequentees en certain temps de l'annee par des eſtrangers qui y viennent peſcher. Des autres coſtez ceſte preſqu'Iſle eſt bornee en partie de la mer du Nort, & en partie de celle du Sud, ou Zur.

Or

Digitized by Google

Or la partie qui eſt tournee vers le Leuant, contient trois pays de grande eſtenduë, c'eſt à ſçauoir Eſtotilant, la terre de Labrador, ou Laboureur, & Norembegue, qui ſont preſque oppoſees à la Noruegue, Angleterre, France, & Eſpagne. Eſtotilant eſt la plus Septentrionale partie qu'on cognoiſſe, & elle fut deſcouuerte long-temps auant Colomb par certains pelcheurs de Freſlande, & depuis recogneuë encore en l'an 1590. par Antoine Zeno Venitien, par commandement de Zichim Roy de la meſme Freſlande.

Ce pays d'Eſtotilant finit à la riuiere Neigeuſe, qui a 60. degrez d'eſleuation de pole, & c'eſt la que commence la terre de Labrador, qui s'eſtend iuſqu'à la riuiere de S. Laurens, que quelques-vns nomment le deſtroict de trois freres, les autres riuieres de Canada. Laiſſant le Golphe de trois freres on entre en vn golphe qu'on nõme Carré, qui a de longueur pres de huict cens milles, & qui eſt preſque bouché de diuerſes Iſles (le Verazan, & autres y en ont compté iuſqu'à 37) qu'il a du coſté du Leuant. Ce pays eſt nommé terre de Baccalaos, d'vn poiſſon qui y abonde, & multiplie tellement, que c'eſt choſe incroyable.

Le voyſinage des ſuſdites Iſles entr'elles, fait que la mer ſemble diuiſée en pluſieurs bras, & Golphes: & pour ceſte cauſe il y a beaucoup de ports bons, & aſſeurez. Quant à la preſqu'Iſle Auſtrale, on tient qu'elle a ſeize milles de tour, & quatre milles de longueur. La largeur eſt diuerſe, pource qu'entre le Nom de Dieu, & Panama, elle eſt de ſept lieuës, entre le Golphe d'Vrba, & celuy de S. Michel de ſeptante cinq: entre le Cap de S. Auguſtin, & le Cap blanc de mille, & au deſtroict de Magellan de cent trente quatre. Elle eſt preſque toute trauerſee de fort hautes montagnes (& par conſequent d'vne infinité de vallees) d'où procedent force riuieres. Mais celles qui ſe rendent dans la mer du Nort, ſont plus grandes que les autres: ce qui aduient à cauſe des montagnes qui trauerſent le Peru en telle ſorte, qu'elles ne s'eſloignent iamais de la veuë de la mer du Sud: à raiſon de quoy les riuieres qui en viennent ne ſont pluſtoſt nees, qu'elles trouuent la mer où elles ſe perdent.

Mais il ne faut eſtimer que ie vueille deſcrire tout ce nouueau monde maintenant, veu que mon deſſein n'eſt que de faire cognoiſtre la Monarchie d'Eſpagne: ſi bien que ie ne m'arreteray qu'aux lieux où les Eſpagnols tiennent quelque choſe, ayant proietté de parler en leur lieu des autres Prouinces.

Le fort de Saincte Helene, & les trois de la Floride.

POur commencer donc du coſté du Nord, les Eſpagnols ont vn fort ſur le Cap de ſaincte Helene, qui eſt ſur l'extremité de la Norembegue.

Les François ont eſtably des colonies en ceſte Prouince, c'eſt pourquoy il n'eſt pas à propos de la deſcrire en ce lieu.

Quant à la Floride, elle a pour ſes bornes du Leuant Bahaman, & les Iſles Lucayes, vers l'Occident Mexique, vers le Midy, Cuba & Iucatan, vers le Nort Canada, Virginie, & la nouuelle France. Elle eſt longue de quatre cens milles, s'aduance en mer auec vne poincte, & ſa largeur eſt de 80. milles. Elle a ſa coſte aſpre, & ſa mer eſt pleine d'eſcueils, principalement entre la ſuſdite pointe, où ſont les eſcueils des martyrs. Elle eſt ſoubs meſme paralelle que la Mauritanie, & ſon milieu a 35. degrez de hauteur.

Les Eſpagnols pour pluſieurs malheurs qui leur ſont arriuez, ont comme abandonné pour maintenant l'entrepriſe de ceſte conqueſte, combien qu'ils cognoiſſent vne partie de ſa richeſſe. Du riuage de S. Helene, à la poincte de la Floride, on trouue Rio ſecco, ou Riuiere ſeiche, le Cap de la Croix, celuy de S. Auguſtin, & Cannaueral: mais en la Floride le Roy d'Eſpagne a 3. places où il tient garniſon, à ſçauoir S. Iacques, S. Auguſtin, & S. Philippes, & deçà iuſques au Cap de la terre neufue, ou de la France Antarctique, les vaiſſeaux y ſont petits, & à rames, pource que la mer y a peu de fonds. Pluſieurs ont eſté d'opinion, qu'en ce pays il y a quelque deſtroict par lequel la mer du Nort, ſe ioinct auec celle du Su. Vn de ceux qui ont eu ceſte opinion, a eſté Melendes, qui le prouuoit premierement, pource qu'en la mer du Nort il s'eſtoit trouué des pieces des nauires Chinois, & en ſecond lieu, pource qu'en vne plage qui s'aduance dans la terre 300 lieuës, il venoit en certain temps des balenes de l'autre mer, & quelques-vns ont tenu que le Chandi qui prit l'an 1587. au Cap de Californie vn nauire qui venoit des Philippines, paſſa par là. Eſtienne Gomes cherchant ce paſſage, fit pluſieurs milles ſur le fleuue de S. Antoine qui eſt en la Floride, & quelques autres ſont allez par celuy de S. Laurens, mais ſans fruict.

QVALITE'.

CEſte Prouince eſt abondante en pluſieurs, & diuers fruicts, & en beaucoup de ſortes d'animaux. Il y a auſſi grande quantité d'or, & d'argent, que les habitans amaſſent

Digitized by Google

entrecoupans les riuieres de petits foſſez. La terre y porteroit toute ſorte de grain s'il y eſtoit ſemé, de meſme qu'elle eſt capable de toute ſorte de fruicts. On y a veu des monſtres, des perles, turquoiſes, & eſmeraudes qui y ſont. Les vaches de ce pays ont du crin ſemblable à celuy des cheuaux, & vne boſſe comme les cheuaux.

MOEVRS.

Les habitans ſont de couleur ſemblable à l'airain, qui prouient de ce qu'ils s'oignent d'vn certain onguent, & de la chaleur du Soleil, combien toutesfois qu'ils naiſſent aſſez blancs. Ils ſont diſpoſts, & legers, ce qui leur arriue à cauſe de l'exercice perpetuel qu'ils font, allants à la chaſſe, & des viandes qui ſont pour la pluſpart des beſtes ſauuages. Ils ont trois ſortes de cerfs, de l'vne deſquels ils tirent du laict, de meſme que nous faiſons de nos vaches. Ils arment la poincte de leurs fleches d'areſtes de poiſſons, ou de pierres à feu. Ils vſent de coquilles de mer pour monnoye, toutesfois elles ſont accommodees proprement à leur mode, & il n'eſt permis à aucun d'en vſer, qu'aux grands Seigneurs, non plus qu'entre nous de battre la monnoye. Ils portent des habillemens de marte, principalement les nobles: les autres vont à demy nuds. Ils ſont fins & cauteleux, & naturellement ayment la vengeance, & la guerre. Ils ont grand ſoin des viures, & ſement le ris au mois de Mars, & de Iuin, lequel ils cueillent trois mois apres lors qu'il eſt meur, & le mettent en des granges communes pour le diſtribuer à chacun ſelon ſon eſtat, & ſa neceſſité. Ils combatent ordinairement contre les Cocodrilles, & ſe tiennent à leur occaſion en continuelle garde, comme s'ils eſtoient de toutes parts enuironnez d'ennemis.

Quand ils ont faute de viures, ils mangent des ſerpens, des araignes, & autres ordures, de meſme que les Auanates leurs voiſins.

On trouue en ce pays beaucoup d'Hermaphrodites, dont ils ſe ſeruent en lieu de valets, & de iuments.

RICHESSES.

Les habitans apres auoir amaſſé de l'or, & de l'argent dans l'eau, ainſi que i'ay deſia dit, les portent vendre au riuage de la mer, & c'eſt le principal trafic de ceſte contree.

FORCES.

Les Eſpagnols y tiennent les trois places ſuſdites de Sainct Iacques, ſainct Auguſtin, & ſainct Philippes, & meſme on dit que celle de ſainct Auguſtin n'a eſté fortifiee depuis que le Drak la ruina. Celles qui ſont ſur pied, ſont aſſez fortes, & ont aſſez de gens, & d'artillerie.

RELIGION.

Les habitans croyent l'immortalité des ames comme nous, mais au reſte ils ſont idolatres.

LE GOLPHE DE MEXIQVE.

Ce Golphe qui ſe nomme auſſi mer de Cortez, a comme deux portes, l'vne par laquelle ſa mare entre auec vn cours fort rapide, & ceſtuy-cy eſt entre l'extremité de Iucatan, & de l'Iſle de Cube: l'autre par laquelle elle ſort auec la meſme vehemence; & ceſte-cy eſt entre la poincte de la Floride, & la Cube. Il baigne preſque deux mille milles de coſte entre la ſuſdite Floride & Iucatan, & c'eſt icy la coſte de la nouuelle Eſpagne. Cette mer eſt fort orageuſe, & a peu de ports qui ſont tous ſuiects, fors que celuy de la l'Hanane vers le Nort. Le principal eſt celuy de S. Iean de Lua, qui a eſté extremement bien fortifié par les Eſpagnols, pource que c'eſt là qu'à couuert d'vne Iſle qui a vne lieuë de tour, les flottes de Mexique & d'Eſpagne s'arreſtent.

NOVVELLE ESPAGNE.

On fait paſſer ſous ce nom tout le pays qui s'eſtend depuis la Floride iuſqu'à la mer de Californie: du Midy il confine auec Guatimala, & Iucatan. Il fut ſubiugué par Fernand Cortez l'an 1518.

Ceſte Eſpagne contient quelques regions ſignalees, qui ſont la nouuelle Galice, Mechoacan, Mexique & Gualtecan.

QVALITE' DE LA NOVVELLE ESPAGNE EN GENERAL.

L'air principalement vers Mexique, qui eſt meſme dans la Zone Torride, y eſt temperé. Aux mois d'Aouſt & de Septembre il y pleut tous les iours depuis midy. Le terroir

roir y eſt tres fertil, & abonde preſque de toutes ſortes de fruicts, fors que du vin & d'huile: combien qu'il y ait aſſez du vin, & grande quantité d'oliues: mais l'vn & l'autre y vient auec vn grand profit des reuenus du Roy d'Eſpagne. Il y a auſſi preſque de toute ſorte d'animaux, tant de ceux du pays que de ceux d'Europe.

Les Eſpagnols ont affectionné pluſtoſt ce pays que nul autre de l'Amerique. Il eſt vray qu'encor que ceux qui ſont proprement du pays y viuent aſſez longuement: les Eſpagnols, i'appelle ainſi ceux qui naiſſent de peres Eſpagnols, paſſent peu ſouuent ſoixante ans, & s'ils les paſſent ce n'eſt de gueres: & ceux qui viennent d'Eſpagne eſtans deſia aduancez en aage, y viuent plus long-temps que ceux qui y vont en leur enfance.

LA NOVVELLE GALICE.

LEs habitans de ceſte Prouince les nommoient aupatauant Xaliſque, où Nugne de Guzman qui la conquiſt, fit baſtir les places de Compoſtelle, du S. Eſprit, & de S. Michel, de Guadalaiare. La partie qui eſt ceinte de la riuiere de Piaſtle, & de celle de S. Sebaſtien, eſt nommee Culiacan. La ville Metropolitaine eſt Culiacan, où les Eſpagnols ont fondé la colonie de S. Michel. Or laiſſant à main droicte les pays peu cogneus, pource qu'on n'a point veu de leur or & de leur argent, de Sibole, de Grenade on vient à la mer rouge, ou de Californie, iuſques où les Eſpagnols pratiquent, & le pays eſt habité. François Coronado vint à Sibole par le commandement d'Antoine de Mendozze l'an 1579. mais n'ayant trouué gueres de profit il s'en retourna auec ſes ſoldats à Mexique.

QVALITE'.

CE pays abonde en mines d'or, & eſt capable de porter toute ſorte de fruicts. On trouue beaucoup de poiſſon en la mer qui en eſt proche, & force beſtes ſauuages dans les foreſts. Mais la plus part du pays eſt raboteux & aſpre.

MOEVRS.

CEux qui habitent ſur le riuage de la mer ne viuent que de poiſſons, les autres ſont ſauuages, & vont continuellement à la chaſſe. Ce ſont gens pauures qui vont nuds, & dorment où la nuict les ſurprend dans les foreſts. On dit encore que bien ſouuẽt ils ne s'abſtiennent de la chair humaine. Ils ne recognoiſſoient autrefois perſonne, & viuoient en liberté, mais maintenant les Eſpagnols les dominent.

MECHOACAN.

CEſte Prouince eſt eſloignee de Mexique moins de 50. lieuës, & en a de tour quatre-vingts. On y void la ville de Sinſonſe grande & peuplee, où les Roys de Mechoacan faiſoient leur demeure. Il y a auſſi la ville de Paſcuar où l'Eueſque demeuroit premieremẽt, & celle de Valladolid, où il fait à preſent ſa reſidence. Il paſſe ſur ce pays vn fleuue rapide, qui va touſiours ſerpẽtant, & qui apres auoir receu autre douze fleuues entre en vn lac nõmé la mer Cephalique, qui a cent cinquante milles de tour. En ſortant de là il ſe precipite en peu d'eſpace dans vne profonde vallee, & puis continuant ſon cours auec mille tours, entre auec vne grande abondance d'eaux, qui engendrent des Cocodriles en la mer du Sud. Mais retournant vn peu en arriere on deſcouure pres de la mer, Sacatule & puis dans le pays Coline, & apres cela la Purification, & ſur le riuage de la mer, les ports de ſainct Iacques, de la Natiuité, & de ſainct Antoine.

QVALITE'.

CE pays eſt des meilleurs de la nouuelle Eſpagne, veu que le mahis & pluſieurs autres fruicts y meuriſſent deux fois l'annee, & François de Torazas recueillit 600. quartez de grain pour quatre qu'il auoit ſemez. Il y a auſſi grãde quãtité de ſimples, entre leſquels celuy qu'on nomme Mechoacan du nom du pays, eſt fort renommé. Le coton, la cochenille, les meuriers & la ſoye s'y trouuent en abondance. Il rend vne grande quantité d'or & d'argent; mais il eſt bas. Il y a auſſi force miel, & quantité de cire, d'ambre noir, de ſel, & de poiſſon; à raiſon dequoy il ſe nomme Mechoacan, qui ſignifie lieu de peſche.

MOEVRS.

LEs habitans ſont hauts, robuſtes & diſpoſts. Ils montrent auoir vn eſprit gentil, ce qu'on peut aſſez cognoiſtre par les moyens des ouurages qu'ils font de plumes d'oyſeaux, ou qui ſont taillez dans des canes, ou bien de ſemblables choſes qui en viennent. Mais cecy ſe peut encores mieux comprendre par leur langue, qui eſt abondante & pleine de mots, & ſi figuree & artificieuſe, que ceux qui l'entendent la preferent à la Latine. Ils ſont de bonne complexion & de longue vie, & l'on tient qu'ils ſont des deſcendans des ſept races venuës des parties du Nort pour peupler l'Eſpagne.

Digitized by G

MEXIQVE.

LA prouince de Mexique eſt la plus agreable & plus fertile de tout le nouueau monde, voire meſme ſelon le iugement de Ioſephe, de la coſte des meilleures de toute la terre. Elle eſt ainſi nommee de la ville capitale, qui eſt eſloignee des Iſles fortunees de cent degrez. Elle fut priſe par Cortez l'an 1521. le 13. d'Aouſt.

Ce Capitaine Eſpagnol mena en ceſte entrepriſe 200. mille Indiens, 900. Eſpagnols, 80. cheuaux, 17. pieces d'artillerie, treize brigantins, & ſix milles canots qui ſont comme des gondoles. Ceſte ville eſt en vne grande plaine enuironnee de hautes montagnes, où la neige ne defaut iamais, & peut auoir de tour enuiron 70. lieuës, mais il y en a 33. occupees par deux lacs, dont l'vne eſt d'eau douce, l'autre eſt d'eau ſalee.

L'eau du lac doux entre au ſalé, & en deuient ſalee au fonds qu'elle y trouue ſalnitreux. La ville qui eſtoit ſur le lac ſalé fut ruinee par Cortez, & puis rebaſtie, non dans l'eau, mais ſur le ſec. Elle contient enuiron ſix mille maiſons d'Eſpagnols, & ſoixante mille d'Indiens qui habitent aux faux-bourgs.

On dit qu'à Mexique il y a quatre choſes extremement belles : c'eſt à ſçauoir les femmes, les habits, les cheuaux, & les ruës. Sur les riuages des lacs il y auoit pres de cinquante bonnes places, entre leſquelles Teſcuto cede bien peu à Mexico. Mexico a l'Imprimerie, l'Argenterie, & vne Vniuerſité des plus floriſſantes. Il y a outre cela dans ce Royaume la ville des Anges auec vn terroir merueilleuſement fertil, diſtingué en valees, collines, & plaines, où l'on voit vne grande quantité de troupeaux de brebis, & de beſtes à cornes, outre vne grande abondance de bleds, & de fruicts. De l'autre coſté on voit Tlaſcale qui ſignifie ville de pain, en vn petit coſteau auec vn beau terroir plein, qui a de tour enuiron 60. milles. Il y auoit iadis trois cents mille ames, mais à preſent on n'y en trouuera peut-eſtre cinquante milles. Ses citoyens ſont tous nobles, & ont obtenu ce priuilege pour les ſeruices faits à la courõne d'Eſpagne en l'ẽtrepriſe de Mexique. Les autres places plus remarquables ſont Tulle, Tulluca, & vers la mer outre la vraye Croix, Zempoalan, auec vn pays à l'entour abondant en eaux : puis Tauaſco grande ville, dont l'Eueſque ſe dit auſſi Eueſque de Capaz : qui faiſoit comme on dit, vingt-cinq mille maiſons baſties de chaux, & de terre graiſſe, & partie de bois couuert de paille, & de certaine pierre. Elle ſemble encore plus grande, pource que les maiſons ſont eſloignees l'vn de l'autre, eſparſes de peur du feu.

Le fleuue d'Aluatade coule par ces lieux, & entre apres dans la mer par trois bouches. Dans le pays on void Vlatlan grande ville, auec vn pays plein de fruicts, & fort habité, & il y a encores des mines d'alun, & de fin ſoulfre.

QVALITE'.

TOut le pays eſt extremement temperé, porte vne grande quantité de fruicts, & toutes les commoditez neceſſaires. Il y a force meuriers, des fueilles deſquels on nourrit grande quantité de vers à ſoye.

Au lac doux de Mexique il naiſt vne fort bonne herbe qu'on coupe toutes les Lunes, & quant au ſalé, l'on en tiroit autresfois grande quantité de ſel, qui a manqué maintenant : mais on tire beaucoup de ſalnitre, & les Indiens cuiſent la terre auec le fumier, & en font vn certain ſel qui ne vaut gueres. Elle nourrit maintenant force cheuaux, aſnes, troupeaux de moutons, & de brebis, & il y a quelques mines. Il ya telle abondance de viures, que vingt huict liures de bœuf ne valent plus de demy real, vn pourceau deux reals, ou trois pour le plus.

MOEVRS ANCIENNES.

LEs habitans de ce pays eſtoient autresfois mangeurs d'hommes & idolatres, & auoient pluſieurs femmes.

Le Roy de Mexique ne ſuccedoit iadis par droict de ſang, mais par le choix des Electeurs, qui eſtoient au nombre de ſix. Ils eſliſoient de ieunes hommes gaillards, & bien diſpoſez de leur perſonne, & propres à la guerre, & meſme les Mexicains firent mourir vn Roy pource qu'il eſtoit coüard. Il y auoit vn ſouuerain Conſeil compoſé de quatre degrez de nobles, & d'officiers, ſans lequel on ne pouuoit executer choſe d'importance. Ils n'auoient rien en plus grande recommandation que la nourriture des enfans, & n'eſtimoient autre choſe que la religion, & la guerre. Il y eut entr'eux vn perſonnage nommé Tlacaellel, qui fut ſi vaillant qu'il conquit vne bonne partie de l'Eſtat de Mexique, & puis fut ſi magnanime que de refuſer le Royaume, diſant qu'il eſtoit meilleur pour la Republique que quelqu'autre fut Roy, & qu'il executaſt ce qui ſeroit neceſſaire, que

de

de luy mettre toute la charge ſur le dos, & que ſans eſtre Roy il ne laiſſeroit de trauailler pour le public auſſi bien que s'il l'eſtoit. Le Roy viuoit auec vne grande majeſté & magnificence tant de demeures, que de ſeruice. Ils eſtendirent leur domination, leur religion & leur langue d'vn coſté iuſques à Teguantpec, qui eſt loing de Mexique 200. lieuës, & l'autre iuſques à Gualimele, qui en eſt eſloigné de 300. & iuſques aux mers du Nort & du Su. Il eſt vray qu'ils ne peurent iamais ſubiuguer ceux de Mechouacan, ny de Tlaſcala, ny de Terpeate, & les inimitiez qui eſtoient entre les Mexicains, & les Tlaſcalans ouurirent la porte aux Eſpagnols, & leur faciliterent l'entrepriſe & la conqueſte de cét Empire. Les Mexicains vindrent en ces lieux diuiſez en ſept tribus ou lignees, d'vn pays Septentrional, où l'on a deſcouuert n'agueres vne Prouince riche & bien peuplee, que les Eſpagnols nommēt nouuelle Mexique. Le principal honneur conſiſtoit aux armes, par le moyen deſquelles on s'ennobliſſoit. Motezuma qui fut le dernier Roy, inſtitua quelques Ordres de Cheualiers, dont les vns ſe nommoient Princes, les autres Lyons, les autres Aigles, & les autres Leopars. Il eſtoit permis à ceux-cy de porter de l'or & de l'argent, & d'eſtre veſtus de coton, eſtre chauſſez, & auoir des vaſes peints & dorez: choſes qui n'eſtoient permiſes aux roturiers, & au peuple.

MOEVRS DE CE TEMPS.

LEs Mexicains ſont de gentil eſprit, & pleins d'induſtrie. Ils ſont pleins de courage, & eſtiment que la principale gloire d'vn homme conſiſte en la valeur. Ils vſent en leurs combats de fleches, & de frondes auec leſquelles ils iettent des pierres: toutesfois ils ſe ſçauent auſſi bien ſeruir des arquebuſes depuis que les Eſpagnols ſont parmy eux. Le peuple y eſt extremement ſobre, & adonné au trafic, qui a grande vogue en ces pays là. Chacun s'adonne à nourrir force vers à ſoye, & les artiſans y font mille gentils ouurages, tant de bois que de plume. Ils ſe ſont entierement accouſtumez à la plus grande partie des façons de faire des Eſpagnols depuis qu'ils ont receu le bapteſme.

RICHESSES.

L'Herbe qu'on tire toutes les annees du Lac d'eau doce ne vaut pas aux habitans de Mexique moins de deux cents mille eſcus l'annee.

Au reſte ſi Peru ſurmonte ce pays en quantité d'or & d'argent, qui eſt des plus fins, ce pays ſe peut auſſi vanter qu'il eſt plus riche que le Peru en fruicts, & en beſtail, & qu'il le ſurpaſſe en arts. Quant au beſtail il y a tel homme qui a plus de quarante mille bœufs ou vaches à luy, & tel qui a plus de cent cinquante mille moutõs, ou brebis. En la flotte de l'an mil cinq cens quatre-vingts ſept, on emporta deçà ſoixante quatre milliers de cuirs de vache en Eſpagne, & outre ceſte marchandiſe qui monte à ſix-vingts mil eſcus ou dauantage l'annee, on en porte grande quantité d'argent, partie en deniers comptans, partie en laines, ſuccres, ſoyes & cochenille, qui eſt vn ver qu'on ſeme ſur les fueilles du figuier des Indes, où il naiſt couuert d'vn certain coton delicat. Ils les cueillent ſoigneuſement, les ſeichent au Soleil, & les enuoyent en Eſpagne, & ceſte marchandiſe ne rapporte pas moins de trois cents milles eſcus l'an. Le figuier deſcouuert de ceſte ſemence ne porte de ceſte annee-là autre fruict que les vers. La nouuelle Eſpagne trafique auſſi auec la Chine. On porte de là du lin, de l'airain, de l'eſtain, & de la cire blanche, du taffetas blanc, de l'or pour la marchandiſe, du papier, & diuerſes gentilleſſes qu'on conduit au Peru à bon marche, l'argent eſt la principale marchandiſe qu'on porte de ces pays là en la Chine, où la terre produit plus d'or que d'argent, mais il ne paſſe dix-neuf carats, & on l'affine à Mexique iuſqu'à vingt & deux.

La Nouuelle Eſpagne deſpeſche encore par le Peru pour vn million d'eſcus de draps, ſoyes, toiles, & tables. On n'y a peu iuſques à preſent affiner l'art de faire le verre, ny de faire le papier, & peut-eſtre plus par le defaut des ouuriers (principalent pour le regard du verre) que de la matiere. Le papier y deuient de couleur oliuaſtre, & eſt bon pour toute autre choſe que pour eſcrire, & le verre y eſt obſcur & materiel. Les Indiens payent au Roy, & aux feudataires douze reales pour teſte, & non autre choſe.

GOVVERNEMENT.

POurce que ie remets à la fin à parler en general du Gouuernement de l'Amerique, auſſi bien que de ſes forces, ie diray ſeulement, que le Roy donne en ces pays aux conquerans & aux ſoldats qui ſe ſont ſignalez, non pas le gouuernement des originaires, mais ſeulemẽt le vaſſallage, & le droict de la taille qui luy ſeroit deu. Et cecy ne dure que la vie du conquerant, & de ſon fils, auec obligation de s'aquitter de ce que le Roy feroit, c'eſt à ſçauoir de maintenir des Predicateurs de la doctrine Chreſtienne, & des Preſtres pour le ſeruice de Dieu, & les Egliſes fournies. Mais la Iuſtice, & le gouuernement dependent du tout des Cours, & des Officiers du Roy.

Le Viceroy, & l'Archeueſque demeurent à Mexique, où eſt la Cour ſouueraine de la nouuelle Eſpagne. Tlaſcala ſe gouuerne en Republique ſous la protection du Roy d'Eſpagne, auec vn Gouuerneur Eſpagnol, & vn autre du pays.

GVASTECAN.

LEs Eſpagnols ont eſté ſoigneux en conquerant le Nouueau Monde de ne peupler que ſur le riuage de la mer, ou ſur ceux des fleuues, iuſqu'à ce que s'eſtans rendus forts ils ont eſtendu leur domination bien auant dans le pays.

Doncques ainſi qu'on coſtoye la nouuelle Eſpagne on trouue l'emboucheure de la riuiere des Palmes, à la conqueſte de laquelle Aluare de Naruaez mena l'an mil cinq cens vingt-ſept, ſix cens Eſpagnols, & cent cheuaux, qui ſe perdirent preſque tous ſans la trouuer, & quelques-vns pour la grande faim qu'ils auoient ſe mangerent les vns les autres. Vingt mille au deſſous de ceſte riuiere on voit celle de Panuco, où François de Garay fut mal mené par des gens cruels, & barbares, qui tuerent enuiron quatre cens de ſes ſoldats, & en ſacrifierent, & en mangerent quelques vns, & pendirent leurs peaux ſeiches aux temples de leurs idoles.

Ce pays fut apres ſubiugué par les Capitaines de Cortez. On le nomme Gaſtican, ou fleuue de Panuco, & il y a vne place nommee Zimatao, au terroir de laquelle on voit au pied d'vne montagne deux fontaines, dont l'vne eſt de poix noire, l'autre de rouge.

A ce propos il faut que ie die qu'en l'Iſle des Loups pres de Lima, il y a vne fontaine de bitume, qui ſe nomme au Peru Copoy, & vne autre en la poincte de ſaincte Heleine, auec lequel on calfeutre fort bien les nauires. Il y a trente neuf ans qu'il y eut vne certaine rebellion, ſuiuie de guerre, auec laquelle le pays demeura deſert.

S'enſuit le Cap rouge, le fleuue d'Aulnerie, Ville-riche, ainſi dicte, pource que c'eſt vn port par lequel paſſe tout le trafic qui ſe fait entre l'Ancienne Eſpagne, & la Nouuelle, & Dom Antoine de Mendozze fit faire vn beau chemin de ce lieu à Mexique pour faciliter le commerce, & la conduite des marchandiſes. Mais le trafic fut apres tranſporté pour plus grande commodité à la vraye Croix, quelque peu plus au deſſous, contre ſainct Iean du Luc. Les Eſpagnols ont icy deux colonies, c'eſt à ſçauoir Panuco, & ſainct Iacques des vallees.

IVCATAN.

IVcatan, que ceux du pays nomment Maiathan, ou Maiapar, eſt vne grande Preſqu'Iſle, qui a de tour neuf cens milles, & eſt au vingt & vnieſme degré. Tant plus elle s'aduance en mer, tant plus elle s'eſtend, & s'eſlargit auec deux Caps, dont celuy du Nort ſe nomme Cap rouge, & celuy du Midy Cotoque.

QVALITÉ.

LE pays a pluſieurs lieux deſerts, & eſt pauure d'or, & d'argent, mais riche en beaucoup d'endroicts de bleds, & de fruicts, de miel, de cire, d'oyes, de poules, chapons, lieures, & cerfs. Et combien qu'elle n'ait des riuieres qui arrouſent, toutesfois la terre s'y maintient fraiſche & en bon eſtat, à cauſe que deux ou trois pieds deſſous on y trouue des pierres, & ſous icelles des ſources d'eau, ou des ruiſſeaux qui y coulent.

MOEVRS.

Les habitans naturels de Iucatan ont quelque choſe de guerrier, & de genereux, & viuent plus que les autres gens de la nouuelle Eſpagne. Ils ſacrifioient autresfois leurs ennemis pris à la guerre, mais ils ne les mangeoient pas, ains abhorroient les Mexicains pour ceſte cauſe. Ils vſent d'arcs & de rudelles, s'armẽt la teſte de bois, ont les cuiraſſes de cotton, ſe peignent de noir la face, & le corps. Ils adoroient la Croix pour obtenir de la pluye. Quelques-vns diſent qu'on y trouue des Croix de bois, & qu'ils vſoient de la Circonciſion.

GVATIMALA.

EN ce pays qui eſt entre Iucatan, & Nicaraga, on voit outre la ville de Guatimala, ou de ſainct Iacques, Chappa, ſainct Sauueur, & ſainct Michel, Colonie des Eſpagnols.

QVALITÉ.

L'air de ce pays eſt doux, & benin, & le terroir fertil, ayant tantoſt de hautes montagnes, & tantoſt des vallees qui portent quantité de fruicts. La ville

capitale

capitale eſt en vne agreable valee ; qui eſt touſiours pleine d'herbes , & de fruicts de toutes ſortes. Entre les autres fruicts il abonde en Cacaiz, qui eſt vn fruict ſemblable à vne amande, mais rond, & ce fruict ſert de monnoye en pluſieurs endroits de la nouuelle Eſpagne: vingt mille Cacaiz qui font vne charge, valent cent vingt reales en Guatimala, & deux cents en Mexique.

L'Arbre fuit le Soleil , & ayme l'eau: ſi bien qu'afin qu'il croiſſe , & porte des fruicts en quantité, on la plante dans l'eau au deſſous de quelque arbre qui luy face ombre, & la garde des rayons du Soleil.

La ville eſtoit premierement au pied d'vn certain lieu plein de matiere de feu. Mais pource que l'an mil cinq cent quarante, le vingt-ſixieſme de Decembre vn lac caché dans les entrailles de ceſte montagne, ſe deſbordant de diuers coſtez , inonda auec vne eſpouuentable impetuoſité, & ruyna la plus grande partie de la ville , elle fut tranſportee en vne meilleure aſſiette à deux milles loing de-là. Mais l'an mil cinq cents quatre-vingts vn, il vint vn ſi grand torrent de feu d'vn lieu eſloigné de deux milles ou enuiron de la ville, qu'il ſembloit deuoir conſommer toutes choſes.

Le iour ſuiuant il en ſortit tant de cendre qu'elle remplit la valee, & enſeuelit preſque la ville. Mais ce ne fut pas la fin des frayeurs , & des maux de Guatimala, pource que l'annee ſuiuante il ſortit de ce meſme Montgibel tant de feu , que courant l'eſpace de vingt-quatre heures, comme vn torrent furieux en bas, il enflammoit les pierres , & eſchauffa tellement cinq petites riuieres qu'on ne les pouuoit paſſer. On oyoit cependant des tonnerres eſpouuentables, & l'on voyoit des eſclairs & des flammes ondoyantes par l'air, qui donnoient vne frayeur ineſtimable. Il y a vn lac long de cent milles , & large de vingt.

GOVVERNEMENT.

LE Gouuerneur de la Prouince fait ſa reſidence en la ville de Guatimala , ou de ſainct Iacques, auec vne fort grande authorité, veu qu'il pouruoit des Commanderies vacantes ceux que bon luy ſemble : ce que ne fait le Gouuerneur de Mexique , ny celuy du Peru. Il y a auſſi en ce lieu vn Preſident auec le Conſeil du Roy , qui a toute puiſſance en ce qui concerne la Iuſtice. Ceſte ville a auſſi vn Eueſque qui y demeure.

TERRE FERME.

CE nom comprend la partie de la Terre Ferme , qui fut découuerte par Colomb apres les Iſles, & contient tout ce qui eſt entre Parie & Iucatan, c'eſt à ſçauoir ſur la mer du Nort , Fondure, Beragua , partie de la Caſtille d'Or, Cartagene , Venerzole , à quoy l'on a depuis adjouſté Nicaraga , auec le reſte de la Caſtille de l'Or qui eſt ſur la mer du Su. Et pour bien entendre la ſituation deſdites Prouinces, il faut ſçauoir que le païs qui ſe retire du Cap Meridional du Iucatan , preſqu'à droict fil entre le Ponant , & le Midy , s'aduance de nouueau vers l'Orient, vis-à-vis de Iucatan, & laiſſant vn grand Golphe au milieu fait deux Caps, dont l'vn eſt nommé des trois pointes, l'autre de Camoron : & il y en a vn autre nommé Cap de grace de Dieu, qui répond à ceſtuy-cy. Entre le Iucatan , & les trois pointes on void eſlargir le Golphe des Higueres : entre les trois pointes, & le Camoron , on void Trugille , & entre Camoron, & Grace de Dieu on void Cartagon. En la Fondure le lieu principal des Eſpagnols c'eſt Trugille, & des originaires Comajaca auec ſon Eueſque. On void en ce païs Algateque place conſiderable, & vn lac auec pluſieurs petites Iſles , & la valee d'Olance qui eſt merueilleuſement agreable. En Beragne il n'y a rien de plus remarquable que le fleuue d'où ce païs prend ſon nom , & le Diſagadero.

NICARAGVA.

ON trouue ceſte Prouince apres la nouuelle Eſpagne vers le Leuant, & le Midy. Il y a en ceſte Prouince beaucoup de lieux peuplez, mais petits, entre leſquels on tient pour meilleures villes celles de Leon , & de Grenade.

QVALITÉ

CEſte Prouince eſt pleine de ſable, & pour ceſte cauſe la chaleur y eſt fort grande en Eſté, tellement qu'on n'y peut preſque marcher de iour. Elle n'eſt pas moins alteree que la Caſtille, ny mal-aiſee que l'Aragon, ny moins priuee d'arbres que l'Eſtremadure. Il eſt vray

qu'en quelques lieux elle produit certains arbres, qui peuuent tenir le lieu de pluſieurs : veu que ſix hommes ne les peuuent preſqu'embraſſer.

Il y en a quelques vn de nature ſi eſtrange, & ſi delicate, qu'on ne touche pas pluſtoſt leurs branches qu'elles ſeichent. Aux lieux où ce païs a quelque riuiere, ou ruiſſeau, ou autre ſorte d'eau, il eſt auſſi fertil qu'on ſçauroit deſirer, comme eſt la partie qui s'eſtend du port du Secours iuſques à Fondure, & à Grenade, qui pour la meilleure abondance de tous biens porte le nom de Coſte riche. Mais la richeſſe de Nicaraga conſiſte en grande partie en vn lac, auquel on donne 300. milles de longueur, qui s'approche iuſqu'à douze milles de la mer du Su, & enuoye nonobſtant ſes eaux en la mer du Nort, d'où il eſt fort eſloigné. Beaucoup de gens eſtiment qu'en eſlargiſſant le ſuſdit canal, & en faiſant vn autre du Lac à la mer du Su, on ouuriroit vne heureuſe nauigation du Ponent au Leuant. Quelques autres diſent qu'il faudroit faire vn canal du Golphe d'Vraba à celuy de ſainct Michel, qui eſt vne eſpace de 75. milles.

Quelques autres le projettent en la riuiere de Cocodrils, qui prend ſource de Ciagre, & entre dans la mer prés du nom de Dieu. Les autres veulent que ce ſoit en vne riuiere qui va de la vraye Croix à Tecoantepec. Mais il ſemble que Dieu n'approuue pas tels diſcours, pource que le Roy Nicanor ne peut iamais acheuer le canal projetté de la mer Caſpie au Pont Euxin, ny les Roys d'Egypte entrepreneurs d'œuures admirables le canal du Nil à la mer rouge, & de la meſme mer rouge à la Mediterranee, ny la puiſſance des Romains n'a iamais peu ouurir cét interualle de cinq milles qui eſt entre la mer Ionique, & l'Ionique allant en la Moree. Ie laiſſe les difficultez, & les grands frais d'vne telle entrepriſe. Il faut adjouſter à cela qu'en y employant les gens du païs on perdroit ceux qui reſtent. Les Negres d'Angole, & de la Guinee ne ſuffiſent preſque pour leurs mines de l'or, & de l'argent. Dauantage vn tel canal rendroit ſi aiſee la nauigation au Peru, à la nouuelle Eſpagne, aux Moluques, aux Philippines, à la Chine, & tout cét Archipelague, qu'on laiſſeroit bien toſt la penible nauigation que les Portugais font coſtoyant l'Afrique outre le Cap de bonne Eſperance, & chacun courant vers le Ponent on abandonneroit le Midy qui demeureroit en proye aux Corſaires Anglois & autres.

MOEVRS.

LEs habitans de Nicaraga ſont de bonne ſtature, de couleur qui tire plus ſur le blanc que ſur l'oliuaſtre. Ils auoient meſme auant qu'ils ſe conuertiſſent à la foy Chreſtienne quelque forme de Iuſtice. Le larron eſtoit adiugé pour eſclaue à celuy qu'il auoit volé iuſqu'à ce qu'il y euſt ſatisfaict. Il n'y auoit aucune peine eſtablie contre ceux qui tueroient le Cacique, ou leurs Princes, pource qu'ils diſoient que cela ne pourroit arriuer en aucune ſorte.

CASTILLE DE L'OR.

C'EST par icy que ie commenceray la Preſqu'Iſle Auſtrale. Ce païs s'eſtend depuis le Nom de Dieu, & depuis Panama iuſqu'aux Golphes d'Vraba, & de ſainct Michel. Les lieux plus celebres, & de plus grand abord ſont le Nom de Dieu & Panama, dont l'vn eſt ſur la mer du Nort, l'autre ſur celle du Su, auec deux ports fameux, pource que tout le trafic qui ſe fait entre l'Eſpagne, & le Peru y paſſe neceſſairement.

QVALITE.

L'AIR n'eſt bon ny à Panama, ny au Nom de Dieu : mais ſi l'on fait comparaiſon de ces deux lieux on le trouuera pire au Nom de Dieu, qu'à Panama, veu qu'il eſt entierement infect en ce premier lieu : à raiſon dequoy on le nomme communément le ſepulchre des Eſpagnols.

Le Roy d'Eſpagne y voulant remedier ordonna l'annee mil cinq cents quatre-vingts quatre, qu'on tranſportaſt la ville du Nom de Dieu en vn lieu vn peu plus bas, où l'air eſtoit aſſez bon, & qu'on luy donnaſt le nom de ſainct Philippes.

Panama a auſſi vn air mal ſain, & vne chaleur inſuportable. Elle a 8. degrez de hauteur de Pole du coſté de Midy. Et pour dire generalement la verité de tout ce païs, il eſt peu habité tant pour le mauuais air, qui procede de pluſieurs eaux mortes, qu'à cauſe que le mauuais gouuernement de ceux qui le découurirent premierement, en conduiſit pluſieurs à la mort, de meſme qu'aux autres endroicts. Au reſte le froment n'y peut meurir, mais le maiz y vient en abondance, & la mer y porte force poiſſon, de meſme que les riuieres, qui engendrent auſſi des Crocodiles de grandeur monſtrueuſe, veu qu'il s'y en trouue qui ont 25. pieds

de

de long. La riuiere de Ciagre s'approche de la ville de Panama de cinq lieuës: & c'eſt par elle que ſont portees les marchandiſes d'Eſpagne, qui ſont menees apres par terre à Panama. On voyage d'icy pour le Peru en Ianuier, Feurier,& Mars,& encor en Aouſt, & en Septembre,mais non ſi commodément.

Les mariniers ſortis du port de Panama vont recognoiſtre les Iſles des Perles. Ie ne veux paſſer ſous-ſilence, que nos plantes & ſemences, qui ſe rendent meilleures en pluſieurs endroits de la nouuelle Eſpagne, & du Peru, diminuent de leur bonté, & de leur grandeur au Nom de Dieu, à Panama, tellement que les choux, & les laictuës la troiſieſme fois qu'on les ſeme ont preſque changé d'eſpece, & ſont venus à neant.

RICHESSES.

TOutes les marchandiſes qu'on porte de Peru en Eſpagne, ou d'Eſpagne au Peru, abordent en ce païs : veu que les richeſſes qu'on porte du Peru en Eſpagne, doiuent eſtre déchargees à Panama, & de là portees par terre au Nom de Dieu, où elles ſont derechef miſes ſur les nauires pour eſtre portees en Eſpagne, & au contraire celles qu'on porte d'Eſpagne doiuent eſtre premierement déchargees au Nom de Dieu pour eſtre conduites par terre à Panama, & de là chargees ſur les vaiſſeaux pour eſtre conduites au Peru.

LE NOVVEAV ROYAVME DE GRENADE.

AV Midy de Cumane, & des païs voiſins on void le nouueau Royaume de Grenade, dont les principales villes ſont Saincte Foy, ſiege de l'Archeueſque, & du ſiege de Iuſtice, puis Tungie, Velez, la Trinité, Muſcolime, la Palme, Toque, Mariquite, Bague, Victoire, Noſtre Dame des remedes, Pampelone, Meride, & ſainct Chriſtofle. On void aduancer dans la mer vn Cap preſque triangulaire auec la Baſe jointe à la Terre ferme. L'angle occidental ſe nomme Pointe d'Aranie, l'Oriental Pointe des Salines, & entre l'vn & l'autre il y a celuy qu'on nomme les 3. Pointes.

QVALITE' ET RICHESSES.

CE nouueau Royaume de Grenade eſt preſque tout plein d'agreables valees qui portent beaucoup de fruicts, & eſt extremément fort d'aſſiette, à cauſe des aſpres montagnes qui l'enuironnent,& pource qu'il y a des paſſages fort eſtroits. On fait en quelques lieux du ſel des palmiers, & d'vrine. Pres de Tungie, il y a des mines d'or, d'émeraudes, & prés de ce Cap où ſont les trois pointes ſuſdites on trouue force perles. On fait conſommer beaucoup de gens à les peſcher, pource que l'eau de la mer où les huiſtres meres des perles ſont attachees aux eſcueils, & aux rochers, eſt extremément froide : & il faut que les peſcheurs demeurent ſoubs l'eau & retiennent leur haleine quelquesfois vn quart d'heure,& à ceſte fin les maiſtres leur font manger peu,& les tiennent loing des femmes,& les viandes qu'ils mangent ſont fort ſeiches.

Les perles naiſſent en la chair des huiſtres, & il aduient rarement qu'on en trouue deux ſemblables, à raiſon dequoy les Latins les ont nommees VNIONES.

Le prix en eſt fort rabaiſſé, à cauſe de la grande quantité que ceux du nouueau Monde en ont enuoyé en Europe. Car en la flotte de l'an 1587. il y en vint pour le Roy d'Eſpagne dix & ſept marcs, & autre trois caiſſes, & pour les particuliers douze cents & ſoixante quatre marcs, & autres ſept petits ſacs de perles à l'once. On en tiroit autresfois beaucoup des Iſles de Cubaque, mais on tient que les huiſtres ayent eſté conſommees par la perpetuelle peſche, ſoit qu'épouuantees du bruit de l'artillerie, elles ayent changé de païs, ou qu'on aye abandonné l'entrepriſe pour vn tremblement de terre qui ruyna vne bonne partie de la ville, où il y auoit vn grand abord de perſonnes, il ſemble qu'il n'y en ayt pas ſi grande abondance qu'il y en ſouloit auoir. Quant aux eſmeraudes, pour la grande quantité qu'on en a tiré icy, & au Peru autour de Mante, & de Portuieil, ils ſont aſſez rabaiſſez de prix.

LE BRASIL.

CEſte Prouince fut découuerte par hazard, par Pierre Aluares Cabral, l'an mil cinq cens vn. Elle commence à la riuiere de Maragnon, & s'eſtend iuſques à celle de la Plate, ou de l'argent,auec des bornes incertaines du coſté d'Occident. Selon le compte de quelques-vns ce qui touche à la Couronne de Portugal, en ces lieux s'eſtend quinze cens milles du

Nort au Su : plus de cinq cens milles du Leuant au Couchant, & preſque trois mille milles de coſté. Mais les Portugais n'en tiennent plus de mille, & quatre cens.

Les principaux lieux du Braſil ſont ceux qui s'enſuiuent. On void au deçà du Cap de ſainct Auguſtin Pariba, qui ſe nomme auſſi Cité des Neiges, & puis Parnabuco, bonne ville; l'Iſle de ſainct Alexis inhabitee; mais quelque peu commode à ceux qui voyagent. S'enſuit le Cap de ſainct Auguſtin qui a 8. degrez & demy de hauteur de pole auſtrale. Et ceſte partie eſt plus proche de l'Afrique qu'aucune autre partie du nouueau Monde, veu qu'on tient qu'il n'y a pas de l'vne à l'autre plus de mille milles.

Les flottes qui vont de Portugal aux Indes y abordent pour prendre le vent, & recognoiſtre leur route, & pource qu'ils ne peuuent quelquesfois paſſer ils retournent en arriere. On void apres ſainct Chriſtofle, & l'emboucheure du fleuue de S. François, & puis S. Sauueur, ou la Baye de tous les Saincts.

Ceſte ville eſt aſſiſe ſur vn port, ou pour mieux dire ſur vn golphe qui a trois lieuës de bouche, & trente de tour, où les baleines entrent, & ſe joüent à plaiſir.

C'eſt là que demeure l'Eueſque, & le Gouuerneur de la prouince. On void à 80. milles loing Igneos, ou ſainct George, puis au 27. degré & demy Puerto-Seguro, ou port aſſeuré, renommé, pource qu'Aluare Cabral vint ſurgir là quand chaſſé des vents il découurit le Braſil. Certains eſcueils qui ont forme de muraille, & contre leſquels les ondes ſe rompent, le couurent.

On découure apres la riuiere du ſainct Eſprit, & Baya Hermoſa, & le Cap froid, qui eſt preſque tout en Iſle, & a de tour deux cents quatre vingts milles en vingt deux degrez & demy. On arriue apres à Santos, & à Piratinga, qui eſt dans le païs, & ces lieux ſont aſſez bons. Entre ſainct Sebaſtien, & ſainct Vincent on void Buenabrigo, ſur lequel paſſe le Tropique du Capricorne, & la ligne d'Alexandre ſixieſme. Mais la derniere colonie des Portugais en cét endroict, c'eſt ſainct Vincent: & pource que ce lieu eſt en païs fort eſloigné, on condamne ordinairement à y aller demeurer ceux qui meriteroient pour quelque crime la galere, ou choſe ſemblable. Ce lieu fut ruiné par les Corſaires Anglois l'an 1591. le iour ſainct Eſtienne, mais on l'a rendu depuis meilleur qu'auparauant.

On void au vingt-huictieſme degré le Cap de Patos, ainſi nommé d'vn grand nombre de certains oyſeaux noirs ſans plumes, & auec le bec de corbeau, qu'on y trouua.

QVALITE'.

L'AIR y eſt fort bon à cauſe des agreables vents qui y courent : toutesfois à cauſe qu'il eſt quelque peu humide, il eſt plus fauorable aux vieillards qu'aux ieunes gens. Du long du riuage il ſe leue deux heures auant midy certains vents froids du coſté du Su, qui font vn grand bien aux habitans. Sur la mer les vents du Su regnent la moitié de l'annee, & ceux du Nort l'autre moitié. A raiſon dequoy la nauigation eſt preſque eſgalement diuiſee. On voyage commodément de Liſbonne au Braſil au mois de Septembre, d'Octobre, & iuſques à Mars, & fort commodément en Ianuier, mais on retourne par pluſieurs voyes en tout temps.

Le païs eſt plein de fontaines, riuieres & foreſts, diſtingué de plaines, & de coſtaux, touſjours agreable, & plein de verdure, auec pluſieurs plantes, & diuers animaux, dont nous n'auons cognoiſſance en Europe. Il y a entre les plantes la Copide, qui de ſon eſcorce couppée jette du baume. Ce que les beſtes meſme cognoiſſent, veu que ſe ſentans morduës des ſerpens, & des autres animaux, elles ont recours à ce remede. C'eſt ce qui fait que beaucoup de ces plantes ſont preſque deſnüees d'écorce.

Le Cedre eſt là vn arbre ordinaire (de meſme qu'en la nouuelle Eſpagne, & à Barbouent) & il y a pluſieurs autres ſortes de bois incorruptible. On y fait des barques d'vne eſcorce d'arbre, capables de vingt-cinq perſonnes, voire meſme de dauantage.

Les concombres & melons d'Europe y deuiennent beaux & bons au poſſible. Entre les animaux on y voit la Taluſie, que les Eſpagnols nomment Armadillo, qui eſt de la grandeur d'vn cochon, couuert, & preſque tout armé d'écailles, d'où il tire & où il retire la teſte en aſſeurance, ainſi que fait la Tortuë.

Les Cerigons ont ſoubs le ventre deux bources, où ils recueillent leurs petits, & les portent lors qu'ils ſont en quelque danger, & que la neceſſité les preſſe de ce faire. On trouue auſſi de ces animaux aux Iſles Moluques.

Les Portugais nomment Pareſſe vn animal grand comme vn Renard, mais ſi lent & tardif en ſon marcher, que ceux qui ne l'ont veu ne le ſçauroient preſque croire, & il a ceſte particularité qu'il ne ſe haſte nullement pour les careſſes qu'on luy fait, ou pour les coups qu'on

qu'on luy donne. La Tamandoë eſt grande comme vn pourceau : mais ſes ongles ſont de grandeur extraordinaire. Elle ſe paiſt de fourmis, & avant trouué leur trou auec ſes ongles, elle y pouſſe la langue dedans, & l'en retire chargee. Elle a la queuë ſi longue & ſi couuerte de poil, qu'elle cache deſſous tout le corps.

Les Antes ont ie ne ſçay dequoy ſemblable aux mules, mais elles leur cedent en grandeur, elles ont la levre d'embas ſemblante à vne trompe, & les oreilles rondes, & la queuë courte. Elles repoſent de iour, & paiſſent de nuict.

Haute ou Gay eſt vne petite beſte ſemblable à vn chat, qu'on n'a veu manger ny boire iuſqu'à ceſte heure.

La diuerſité des oyſeaux, & des poiſſons de mer, & d'eau douce eſt incroyable. Au païs qui eſt prés de ſainct Sebaſtien, le froment n'y naiſt, & n'y meurit pas tout enſemble. Mais quand vn eſpy dégraine l'autre florit, & lors que l'vn jaunit l'autre eſt verd.

Ie diray encor auant que de quitter le diſcours de la qualité du Braſil, qu'on tua ces annees paſſees aux enuirons de la Baye de tous les Saincts, vn monſtre de grandeur demeſuree, & d'vn regard horrible, qui auoit vne face de ſinge, des pieds de lyon, & tout le reſte d'homme, le col jaune, & les yeux eſtincelans, & pour le dire en vn mot, eſtoit ſi horrible, qu'vn ſoldat qui le tua à coups d'arquebuſe, en tomba mort auſſi.

MOEVRS.

ENcor que l'air ſoit delié, & le païs agreable, on ne ſçauroit toutesfois dire aſſez combien les habitans ſont brutaux & barbares. La plus grande part vit ſans cognoiſſance des let- 20.
tres, de religion, & de loy, & ne recognoiſt nul Prince. Quand il faut aller à la guerre, les Braſiliens ſuiuent ſeulement celuy qu'ils eſtiment plus remply de valeur.

Le peuple y va nud : les plus aiſez ou les nobles, portent des habits faits de plumes d'oyſeaux de pluſieurs couleurs; qui les couurent depuis le nombril iuſqu'au genoüil.

Les hommes ſe raſent les poils du front iuſqu'au milieu de la teſte. Ils mangent toute ſorte d'animaux, des ſinges, des lezards, des ſerpents, & des rats. Ils font leur pain d'vne façon admirable. Ils ont vne herbe de la grandeur de la porcelaine, dont la racine eſt ſi venimeuſe qu'eſtant mangee cruë, & ſans eſtre preparee, elle fait mourir ſoudainement. Ils prennent la ſuſdite racine, & la pilent promptement, & la preſſent, afin qu'il n'y reſte la moindre partie du ſuc mortel. Ils la ſeichent apres au Soleil, & la pilent de nouueau, & en font de la farine, & apres du pain qui eſt plus ſain que de bon gouſt.

Ils compoſent de la meſme farine vn breuuage ſemblable à la biere, auec laquelle s'enyurant ils deuiennent plus ruſez, & plus malins que de couſtume.

Ils s'amuſent fort aux augures, & ſorcelleries. Ils n'ayment nullement le trauail, ains l'oyſiueté, les paſſe-temps, les feſtins, & la dance. Ils entreprennent les guerres, non pour eſtendre leurs limites, mais pour l'honneur, lors qu'ils eſtiment que leurs voiſins les ont offencez.

Ils mangent ceux qu'ils ont pris en guerre, & en font des feſtins ſolemnels.

Ils ne puniſſent autre crime que l'homicide. En leur langue ils ne ſe ſeruent aucunement des lettres F. L. &. R. Ils baſtiſſent leurs maiſons de bois, & les couurent de fueilles d'arbres. Pluſieurs familles demeurent enſemble ſoubs vn meſme couuert, & de crainte des animaux nuiſibles, ils dorment en l'air dans certains rets.

Ils viuent ſans ſoucy de l'aduenir, & preſqu'en commun.

Ils nagent ſi bien, qu'ils demeurent quelquesfois les heures entieres ſoubs l'eau, meſme auec les yeux ouuerts. Ils ſupportent aiſément la peine, & le ieuſne, & d'autres coſtez paſſent les nuicts entieres à gourmander & boire ſans meſure.

Quand les femmes ont enfanté, les marys ſe mettent au lict, reçoiuent les preſents & les viſites, mangent des choſes delicates pour ſe remettre, & finalement font tout ce qu'on void faire ailleurs aux accouchees. Prés d'Igleos il y a vn peuple qui combat auec les Aymures, qui ſemblent pluſtoſt beſtes qu'hommes, veu qu'ils ouurent le ventre des femmes enceintes, & en tirent les creatures, qu'ils mettent en preſence des meres ſur leurs bras, & les auallent à demy cruës, choſe couſtumiere encores parmy ceux du Popian. Prés du fleuue ſainct Sebaſtien il y a des hommmes hauts de douze pieds, qui mangent le plus ſouuent la chair cruë.

Digitized by Google

RICHESSES.

LEs richeſſes qu'on tire aujourd'huy du Braſil conſiſtent en cotons qui ſont des plus fins, & en ſucres excellents, & il n'y a choſe en Europe qui y eſtant tranſportee porte plus de profit à ſes maiſtres. Il y a eu des annees que le ſucre qu'on apporte du Braſil en Portugal a paſſé la quantité de cent-cinquante mille arobes.

Les Portugais s'adonnent grandement à ce trafic, & ont fait baſtir en diuers lieux pour cuire & affiner le ſucre: & ils entretiennent là vn grand nombre d'eſclaues qu'on y a amenez de la Guinee, & de Congo.

CHILE.

SOrtant au deſtroict de Magellan on coſtoye Chile, qui eſt ainſi nommee d'vne valee principale. Elle commence du Su en tirant vers le Nort à la hauteur de cinquante & deux degrez & demy, & s'eſtend iuſques au vingt-ſeptieſme degré. Mais du Leuant au Ponent elle n'a plus de cent milles d'eſtenduë, veu que d'vn coſté elle a la mer, & de l'autre la grande Cordeliere.

On void au trenteſixieſme degré la fameuſe valee d'Arauco, qui s'eſt deffenduë durant tant d'annees auec tant de furie, & s'eſt maintenuë en liberté.

Les Eſpagnols ont icy diuerſes colonies, comme ſainct Iacques ſur le fleuue de Parais, en la valee de Mapoco, la Conception en la petite valee de Penco auec vn port: les confins en la valee d'Angole: Valdiuia prés d'vn port de mer, où il y a vn grand lac: l'Imperiale l'vne des meilleures colonies de ce païs, qui auoit auant la guerre des Arauques trois cens mil hommes de ſeruice, de meſme que Valdauia en auoit cent mille. Elle fut nommee Imperiale, pource que quand les Eſpagnols entrerent en ceſte Prouince, ils trouuerent ſur les portes, & ſur les toicts des Aigles à deux teſtes faites de bois. Il y a encor Ville-riche ſur le bord d'vn petit lac, prés de deux lieuës qui jettent en certain temps du feu, & des cendres. Il y a Chilo, & Chilan, qui fut baſtie l'an mil cinq cens quatre-vingts-vn, & Cochimbo où eſt le terroir de la Sereine.

L'annee mil cinq cents ſoixante-deux, il y eut vn ſi eſtrange tremblement de terre en ce païs qu'il tranſporta les montagnes, boucha le paſſage aux fleuues, jetta par terre la Conception, fit ſortir la mer hors de ſes bornes: l'on dit qu'il occupa trois cents lieuës de coſte. Il ſe renouuela apres l'annee 1575. mit par terre Valdiuie. La Metropolitaine c'eſt ſainct Iacques.

QVALITE'.

CEſte Prouince eſt eſtimee ſemblable au païs d'Europe, à cauſe qu'elle eſt hors de la Zone Torride, produit force grains, & de fort bons vins, & de toute ſorte de fruicts qu'on void en Eſpagne. Il y a ceſte difference entre nous & ceux de Chile, que lors que nous auons l'Eſté ils ont l'Hyuer, & au contraire. Il y a grande quantité d'or, de bons paſturages, force troupeaux de beſtes à corne, & de brebis, & aſſez bon nombre de cheuaux: mais auec tout cela elle eſt mal peuplee à cauſe de la guerre de ceux de la valee d'Arauque. Les riuieres de ce païs coulent auec aſſez de roideur durant le iour, mais la nuict elles vont foiblement au poſſible, comme ſi le froid & la glace les auoient arreſtees.

MOEVRS.

LEs habitans ſont fort hauts, diſpoſts & pleins de courage. Ils ont pour leurs armes l'arc & les fleches. Ils vont veſtus de peaux de beſtes ſauuages, & de loups marins.

LE PERV.

CEſte Prouince s'eſtend depuis la ville de Plata iuſques à Paſto, ou bien depuis les confins de Chile iuſqu'aux bornes de Popayan entre la mer du Su, & les Andes. Mais pour entendre bien ſa diſpoſition, il faut ſçauoir que tout le Peru eſt diuiſé en trois parties, non moins differentes d'aſſiette, & de forme, que de qualité, & de nature, & celles-cy ſont plaines, montagnes & andes: pource que le long de la mer la terre eſt plaine & baſſe, mais auec pluſieurs valons. Ceſte plaine a cinq cens lieuës de longueur, & de dix à quinze de large. On void du coſté du Leuant deux chaines de montagnes, l'vne à la veuë de l'autre, qui commençans (comme on dit) au deſtroict de Magellan, vont entre Panama, & le Nom de Dieu, iuſqu'à Terre ferme. Celle qui eſt du coſté d'Occident ſe nomme Sierra, qui en Eſpagnol ſignifie montagne, celle du Leuant s'appelle Ande, ou Cordeliere, & leur largeur n'eſt de plus de vingt lieuës. Tellement que le Peru en plaine ou montagne n'eſt large de

plus

plus de quarante lieuës. Il y a enuiron cinquante valees au Peru, dont les principales ſont Xauça, longue de quatorze lieuës, & large de cinq, Chica, Andaguayla, & Iucas.

QVALITE'.

C'Eſt choſe admirable qu'en ſi peu de diſtance qui ſe trouue en la largeur du Peru, qui n'eſt que de 40. lieuës, & veu qu'il n'y a nulle difference de hauteur, il ne pleut ny neige, ny tonne aux plaines: & cependant en la Sierra les ſaiſons font leurs cours cõme en Europe, & il y pleut depuis le mois de Septembre iuſqu'en Auril, & aux Andes il pleut preſque tout l'hyuer: & l'on a remarqué que ſi les habitans ſe tranſportent des plaines aux montagnes, ils y ſentent les meſmes douleurs d'eſtomach, & de teſte, qu'on a accouſtumé de ſentir ſur la mer lors qu'on ne l'a pas accouſtumée. Ce que les vns attribuent à la trop grande ſubtilité de l'air, & aux trop grands vents, les autres à la diuerſité, pource qu'aux plaines l'air eſt chaud, groſſier & humide, aux montagnes froid, ſec & ſubtil.

Là il eſt touſiours de meſme, pource qu'il n'y ſouffle iamais autre vent que celuy du Midy, icy il eſt diuers, & de façons differentes.

Là il ne pleut ny neige, icy il fait l'vn & l'autre. Si bien que ce n'eſt choſe merueilleuſe que la complexion de l'homme ſe ſente de ceſte diuerſité d'air, & en ſouffre quelque alteration. Or les plaines n'eſtants iamais arrouſees de pluye elles demeurent en friche, pleines de ſable, & ſans porter fruit, de ſorte qu'on en trouue ſeulement aux valees par leſquelles paſſent les fleuues qui décendent des montagnes, & ſe vont rendre en la mer. Et ces valees, qui ſont enuiron au nombre de cinquante, ſont fort ſoigneuſement cultiuees, & bien habitees par tout, à cauſe deſdits fleuues qui les arrouſent. Vne riuiere eſt eſloignee de l'autre ordinairement ſept ou huict lieuës, tantoſt plus tantoſt moins.

Le labourage des valees n'eſt eſloigné des riuieres plus d'vne lieuë en ça, & vne autre en là. Mais encor qu'il ne pleuue pas aux plaines, toutesfois au mois de l'hyuer, qui commence au mois d'Octobre, & dure iuſqu'en Auril, certains brouillards ſubtils & deliez occupent l'air, & il en ſort vne certaine humeur qui ne baigne pas preſque la pouſſiere, combien toutesfois que cela ſoit de grande importance pour meurir & mener à perfection ce qui a eſté ſemé. Meſme prés de Lima, ce ſeul brouillard ſans autre eau fait verdir & florir quelques contrees qui ſont par ce moyen pleines de bons paſturages. Il y a encor quelques parties des plaines, où ſans aucune riuiere qui paroiſſe, on void naiſtre des grains, & des fruicts de toute ſorte en abondance, ou pour l'humidité que les riuieres y pouſſent, ou par le moyen des riuieres qui ſe perdent dans le ſable, par celle qui vient de la mer.

La Sierra abonde en paſturages & foreſts, où il paiſt vn nombre incroyable de vicunes, qui ſont comme des cheureux, & des guanaches, & des paches. Aux Andes il y a grande quantité de ſinges & de guenons de pluſieurs façons, comme auſſi des perroquets. Il y a encor abondance d'vne herbe nommee Coca, fort eſtimee au Peru, pource qu'on tient que celle qu'on depeſche à Potoſi vaut cinq cens mille eſcus toutes les annees.

Le meilleur du Peru conſiſte aux valees, qui portent quantité de maiz, & de froment. La nourriture generale du Peru c'eſt le maiz qui toutesfois ne vient pas bien aux païs froids, comme eſtant vne partie du païs de Paſto & tout le Collao, mais au lieu du maiz ils ont d'autres racines bien nourriſſantes.

MOEVRS.

TOus ceux du Peru ſont diſtinguez principalement en trois ſortes de perſonnes, dont chacune contient encor pluſieurs peuples ſoubs ſoy, qui ſont differents en noms. Ces gens-cy ſont differents, & leurs langues ſeparees.

Ils auoient accouſtumé de faire la guerre les vns aux autres auant qu'ils vinſſent en la puiſſance de Ginacaue. Mais lors que par ſa victoire la cauſe de tous les debats fut oſtee, on veid que les principaux d'entr'eux, & le peuple s'adonna à la langue de Cuſco pour plaiſir, au lieu qu'auparauant on rendoit ſeulement le droict à chacun en ceſte langue, & l'on ne la pratiquoit qu'en Iuſtice. Tellement que celuy qui ſçait la langue de Cuſco peut aiſément aller par toute la prouince.

Les femmes ont vne robbe de laine qui leur va iuſqu'aux talons, & les hommes vne chemiſe qui leur décend iuſqu'aux jambes, & vn manteau par deſſus.

Or combien qu'on porte vne meſme ſorte d'habillement par toute la prouince, toutesfois celuy de la teſte eſt different, veu que chacun a ſelon la couſtume du païs des bandes que quelques-vns portent ſimples, les autres de pluſieurs couleurs: il n'y a preſqu'vn ſeul qui ne differe de l'autre en ce qu'il met ſur ſa teſte.

Au reſte les habitans de ce païs ſont pleins de ſimpleſſe, & toutesfois parmy

ceſte façon groſſiere & rude, ceux qui ſont prés de l'Equateur ſont diſſimulez, cachent leur penſee, & murmurent entre leurs dents, ſans deſcouurir librement leur penſee.

Ils ne ſont gueres eſloignez de la façon de viure des Iuifs.

Ils ſont ſubiects à l'amour des maſles, & pour ceſte cauſe font aſſez peu d'eſtat des femmes, veu que non ſeulement ils les font ſeruir d'eſclaues, mais encores ils les battent rudement pour la moindre choſe. Ceux-cy meſmes qui demeurent prés de l'Equateur ſont ſeulement couuerts iuſques au nombril d'vne chemiſe fort delicee, & laiſſent les autres endroits nuds, voire meſme les parties honteuſes.

Ils parent leurs bras de bracelets de pierrerie, & ſe percent les jouës & les levres, y mettant des turquoiſes & des eſmeraudes. Chez ceux-cy les entrees des temples qui eſtoient du coſté d'Orient, eſtoient ſeulement fermees d'vn rideau de laine, & dans les temples il y a deux Idoles, qui ont la ſemblance de boucs, & l'on bruſle deuant eux certain bois qui rend vne merueilleuſement bonne odeur. Chez les Caraces on a veu ſur les portes des ſtatuës d'hommes auec des eſtoles de Diacre.

Les Pazoons conſeruent de pourriture admirablement, & auec vn extreme ſoing, les corps des enfans, & des hõmes morts. On adoroit communement en leurs temples des ſerpẽts, & outre cela chacũ en particulier auoit ſes dieux, ſelon l'art, ou le meſtier qu'il exerçoit.

Ils eſtoient du tout ignorants des lettres, & meſme de la peinture qui tenoit lieu des lettres chez ceux de Mexique: ils ont vſé de cordes de laine qu'ils nomment Quippes, ou faiſant des nœuds de diuerſe ſorte, ils comptoient depuis vn iuſques à dix, & de la plus haut montant par degrez en comptãt, ils donnoient à ces nœuds les couleurs ſemblables aux choſes qu'ils vouloient exprimer. Chaque prouince auoit ſes Notaires qui faiſoient entendre facilement au peuple les choſes arriuees, meſme long-temps auparauant, par le moyen de ces couleurs.

Leurs armes ſont l'eſpee, la pique, vn cloud de fer, la hache d'argent, auec le trenchant d'or, & pluſieurs eſpeces de dards.

Ils ſçauent bien s'aduancer, garder leur ordre, ſecourir leurs gens, & ne craignent nullement la mort, pourueu qu'ils puiſſent laiſſer aux leurs vne belle memoire, ou trouuer moyen d'auoir quelque recompenſe de leurs Capitaines.

Le pretexte de leurs guerres auant la venuë des Eſpagnols, eſtoit qu'au deluge le monde s'eſtoit ſauué dans leurs lacs, & qu'ils auoient tous ſeuls la vraye Religion, & la deuoient enſeigner aux autres.

Leur principal Dieu eſtoit le Viracoca, c'eſt à dire Createur vniuerſel, & apres luy le Soleil. L'Inga Pacacuri, qui trouua la plus grande partie de leurs ſuperſtitions, ayant aſſigné des rentes aux temples des Dieux, n'en aſſigna point à Viracoca, diſant qu'il n'en auoit beſoin puis qu'il eſtoit Createur de toutes choſes. Entre les autres choſes remarquables qu'ils introduiſent aux pays par eux conquis, l'vne eſtoit qu'ils diuiſoient tout le terroir en trois parties: l'vne appartenoit à la Religion, & aux dieux; la ſeconde eſtoit de l'Inga, ou du Roy qui entretenoit de cela ſa perſonne, ſa Court, ſes parents, ſes Barons, ſes garniſons & ceſte partie eſtoit la plus grande: la troiſieſme partie eſtoit pour le peuple. Toutesfois perſonne n'auoit rien de propre que par grace ſpeciale de l'Inga, & cela n'eſtoit pas hereditaire. Ces terres du peuple, & des communautez, eſtoient diſtribuees tous les ans, & on aſſignoit à chacun autant de terre qu'il en auoit beſoin pour ſon entretien, & celuy de ſa famille, à raiſon dequoy ceſte portion eſtoit tantoſt grande, tantoſt petite, & de cecy ils ne payoient aucune taille.

En lieu de taille ils eſtoient obligez de labourer les terres des dieux & de l'Inga, & de mettre les fruits en de grands magazins deſtinez à telles choſes, d'où l'on tiroit auſſi prouiſion pour le peuple en temps de ſterilité. On faiſoit le meſme des animaux, veu qu'on les diuiſoit auſſi bien que les paturages en ces trois parties. En quoy il me ſemble que ceux-cy ſurpaſſoient de beaucoup Lycurge en la diſtribution des terres, & les Romains en la loy des champs, ou Agraria: Pource qu'il ne pleut iamais au Peru, les habitans ſe ſoucient fort peu des maiſons, & les Eſpagnols meſmes ne couurent les lieux de leur demeure, que de quelque natte. Neantmoins le Roy du Peru fit pluſieurs grans baſtimens, & entre autres les Tambes, qui eſtoient comme de tres-grãds magaſins, où l'on mettoit les viures, & les armes, & autres prouiſions pour les armes. Ces baſtimens eſtoient diſpoſez ſur les grands chemins en telle ſorte, que l'vn eſtoit tellement eſloigné de l'autre 3. ou 4. lieuës. Et les Roys de ce païs auoient fait faire 2. chemins longs de 5. cens lieuës dont l'vn paſſoit par les plaines, l'autre par les montagnes: œuures veritablement qui pour leur grandeur & profit, doiuent eſtre preferees à ce que l'Egypte, & Rome ont eu de plus admirable. Car aux montagnes il fut beſoing de hauſſer en mille endroits, & de remplir les valees, & lieux profonds.

Il fut neceſſaire de couper les roches, appuyer les choſes ruineuſes, eſplaner les lieux malaiſez, ſouſtenir les precipices, & de vaincre aux plaines tant de difficultez que le fable a accouſtumé de porter auec ſoy en vne entrepriſe de ceſte ſorte. Les Tambes eſtoient ſur ces chemins, & en pluſieurs endroits il y auoit de beaux jardins, & des arbres qui donnoient vn grand plaiſir, & eſtoient de grande commodité aux paſſants.

RICHESSES.

ON tire du Peru de l'or & de l'argent en abondance, outre les autres marchandiſes: & de toutes les richeſſes qui viennent de l'Amerique par deça le Peru en fournit ordinairement deux tiers, & la nouuelle Eſpagne vn tiers, mais la nouuelle Eſpagne eſt beaucoup plus riche de marchandiſes, & donne auec ſes Iſles entre autres choſes grande quantité de cochenille, de coton, de ſucre, & de perles: mais entre les threſors du Peru, il y en a deux merueilleux: l'vn eſt la mine d'argent de Potoſi, qui fut découuerte l'an 1545. & d'où l'on a tiré, & tire ſi grande quantité d'argent, que le quint qui en appartient au Roy, eſt monté en quarante ans à cent & vnze millions de poids, & vn poids vaut treize reals, & vn quart d'Eſpagne: & toutesfois il y en a plus d'vn tiers dont on ne tire pas le quint. On purge ceſte quantité d'argent en cinquante-deux engins, faits ſur vne riuiere qui en eſt proche, & en vingt-deux qui ſont en la valee de Tarapie, outre pluſieurs autres que l'on fait tourner auec des cheuaux. On tire auſſi de ce païs aſſez bonne quantité d'or. L'autre threſor conſiſte aux mines de Cnancauelque, où il ſe trouue force vif-argent. Elles furent découuertes l'an 1567. & le Roy d'Eſpagne en tire de net enuiron quatre cens mille poids.

Mais i'eſtime qu'il ſera à propos auant que de laiſſer le Peru, de diſcourir de ſes villes principales, & ſes prouinces.

AQVIPA, LIMA, TRVGILLO, ET AVTRES.

ON rencontre premierement Tarapata auec ſon port au 21. degré, puis Arica, & la bouche du fleuue, & port de Quilca, & dans le païs la plaiſante & delicieuſe ville d'Arequipa, qui eſtant aſſiſe au pied d'vne montagne qui jette du feu, jouyt d'vn air temperé, & ſubtil, & a vn terroir touſiours fraiz, & fleuriſſant. L'argent de Plata, & de Potoſi arriue à ſon port, où on la charge pour Panama. Il y arriue diuerſes ſortes de viures, & de marchandiſes, qui vont à Cuſco. On trouue apres le port de Hacari, aſſez frequenté, la pointe de ſainct Nicolas, & Sangalle, & Collao de Lima.

Lime qu'on nomme auſſi ville des Roys, pource qu'elle eut ſon commencement le iour des Roys en l'an 1539. eſt aſſiſe ſur vne grãde riuiere à deux lieuës loing de la mer, où eſt le port nommé Callao, d'vne Iſle qui eſt vis-à-vis cent lieuës loing de la ville d'Arequipa. Elle eſt baſtie auec beaucoup d'art, veu que toutes ſes ruës principales répondent à la place, & il n'y a preſque vne ſeule maiſon qui ſoit ſans eau, qui y vient de la riuiere. L'air y eſt temperé. On y ſent quelque fraicheur, ou bien quelque peu de froid plus grand que l'ordinaire, durant les quatre mois de l'Eſté d'Europe. Elle eſt au douzieſme degré, & vn tiers. L'Archeueſque, & le Viceroy y font leur demeure, & il y a auſſi vne Cour, ou Siege de Iuſtice; & c'eſt icy l'abord de tous les trafics du Royaume. On compte dans la ville de Lima douze milles eſclaues Negres, & vingt-quatre mille femmes Eſpagnoles, & par là il eſt aiſé de iuger du reſte.

Paſſant plus auant on découure le port de Gaure, où il y a grande quantité de ſel, & celuy de Caſma abondant en bois, & en viures: puis Santa, & Quanaple, d'où l'on vient à Trugillo, qui eſt à deux bonnes lieuës loing de la mer. Ceſte ville eſt aſſiſe au ſeptieſme degré, & deux tiers, en la valee de Chimo, ſur le bord d'vn beau fleuue. On apperçoit apres la pointe de l'Aiguille au ſixieſme degré, Payta ville de grand trafic, au cinquieſme: Tumbes au troiſieſme, S. Heleine au deuxieſme, le Cap de ſainct Laurẽs au premier, & là aupres Port vieil, & S. Iacques, & puis le Cap de Paſſao ſoubs l'Equinoctial, qui borne de ce coſté le Peru. A main droite quinze lieuës dans terre, on void la ville de S. Michel premiere colonie des Eſpagnols en ces contrees. Auant que ſortir des plaines du Peru, i'eſtime qu'il ſera à propos dẽ dire vne ou deux choſes eſtranges. Mala eſt vn lieu loing de Lima quinze lieuës: l'on y void vn figuier, dont la partie tournee vers le Su, produit ſes fruicts quand il fait Eſté aux montagnes, & l'autre qui eſt tournee vers la mer, les produit quand il fait Eſté en la plaine. En la valee de Chilca il ne pleut aucunement, & il n'y paſſe nul fleuue, & toutesfois elle abonde en maiz auec telle inuention. Ils peſchent au riuage de ceſte mer des ſardines, ou ſemblables poiſſons, dont ils prennent vn nombre infiny, puis ils font certaines petites foſſes en terre, où ils ſement leurs maiz, mettant chaque grain en vne teſte de ces poiſſons, & l'on ne ſçauroit croire combien il multiplie.

Digitized by Google

COLLAO, ET AVTRES.

MAis la richeſſe, & puiſſance du Peru conſiſte aux prouinces qui ſont dans le païs, dont la premiere eſt Collao, aſſiſe où les deux chaines des montagnes, ou Cordelieres ſuſnommees s'eſloignent l'vne de l'autre, & s'eſlargiſſent. Sa limite Auſtrale, c'eſt vn lieu nommé Caracol, & la Septentrionale Ayauire.

La capitale ville de ceſte prouince c'eſt celle de la Paix: mais la plus peuplee d'originaires du païs c'eſt Cuiquito, grande ville, importante, & ſubiecte ſans moyen au Roy. Elle a ſoubs ſa iuriſdiction Iuli, Chilane, Achos, Pomata, Cepita, Quaqui, Tiaguanaco, & autres places. A Tiaguanaco l'on void les reſtes de quelques grands baſtimens. On eſtime qu'ils ſont fort anciens, & faits par des hommes pleins de puiſſance: car on ne ſçauroit comprendre comme ils ont peu mouuoir des pierres longues de trente, larges de quinze pieds, & eſpaiſſes de ſix, ſans engins de fer. En ceſte partie du Peru on void le lac Tiquicaca long de trente lieuës, & large de quinze, en ayant huictante de tour, & de profondeur plus de huictante pas. Il reçoit dix, ou douze groſſes riuieres, auec pluſieurs autres eaux, qu'il renuoye toutes dehors, auec vn tres-gros fleuue, qui ſe va rendre dans vn autre lac nommé Auloga, ou Paria, qui eſt ſans fonds, où il ſe perd, comme le Iordain en la mer Morte, ou la Volgue en la mer Caſpie.

QVALITE'.

ENcore que l'air y ſoit ſi froid que le maiz n'y peut venir, toutesfois c'eſt peut-eſtre le meilleur païs, & le plus peuplé du Peru. Et par là on peut comprendre combien la bonté de l'air importe plus à la multiplication, & à l'entretien des hommes, que l'abondance des viures. Au lieu de maiz il y naiſt (outre d'autres choſes) certaines racines que ceux du païs nomment Papes, qui ont meſme gouſt que les truffes: ils les ſeichent au Soleil, & les gardent pour l'Hyuer. Il y a encores force beſtial, & principalement beaucoup de camelogs qui ſont certaines beſtes ſemblables aux brebis, mais plus grandes, & auec la façon des chameaux, mais ſans boſſe. Ces beſtes ſeruent à porter les charges, & portent iuſques à cent cinquante liures de poids, & auſſi à labourer la terre, & leurs laines ſont fort bonnes à faire draps, & leur chair ſaine, & de tres-bon gouſt. Tiquicaque produit vne ſorte de jonc nommé Totore, qui eſt bon à pluſieurs choſes: il ſert à faire des maiſons, & des barques, & de grain aux pourceaux, & l'on void au meſme lac vne infinité de canards, & d'autres oyſeaux.

CHIARQVES.

S'Enſuit la prouince des Chiarques, riche pour les threſors que l'on a tirez, & que l'on tire des mines de Porc (qui ſont au terroir de Plata) & de Potoſi.

La capitale ville de ceſte prouince, c'eſt la ville ſuſdite. Aſſez prés de Potoſi il y a vne petite montagne nommée Cuyana Potoſi, c'eſt à dire, petit Potoſi, au pied de laquelle commence la ville de deux lieuës de tour, auec le plus grand abord, & trafic qui ſoit au Peru. Les Eſpagnols qui y habitent, ſont iuſques au nombre de quatre mille, & ceux du païs font nombre de huictante mille.

Ie ne comprends en ce denombrement ceux que la conuoitiſe du gain, ou la curioſité de voir y meine des païs eſloignez, ny les miſerables qui font leur demeure ordinaire dans les entrailles de ceſte montagne, qui ſont en ſi grand nombre, qu'on en feroit vne bonne ville.

QVALITE', ET RICHESSES.

ON peut comprendre les richeſſe du païs, puis que le Preſident de la Gaſque aſſigna en ſon terroir cent mille eſcus de rente à Pierre de Hinioſa, ſans les moindres aſſignations, & il y en auoit de 50. & de 80. mille.

La montagne du Porc a des mines d'argent qu'on ne peut eſpuiſer, & il y en a beaucoup d'autres, deſquelles toutesfois on ne tire tout ce que l'on pourroit, pour ce que ceux du païs ne s'en ſoucient pas, & le païs eſt trop froid pour les Negres. Ce qui a diminué auſſi le grand abord du Porc, c'eſt la grande richeſſe de Potoſi, qui eſt vne petite montagne au vingt-deuxieſme degré de hauteur, ſemblable à vn pain de ſucre, haute d'vne lieuë, & en ayant demie de tour. Elle contient quatre veines d'argent, qui ſont larges par tout pour le moins d'vn pied, & au plus de ſix. De celles-cy vne qui ſe nomme Centeno, a vingt-quatre branches, & celle qu'on appelle Riche, en a ſeptante huict.

On y trauaille iuſques à la profondeur de deux cens, & plus, de braſſees à la clarté des chandelles: & ceux qui y trauaillent, paſſent pluſieurs mois ſans voir la lumiere du Soleil. Ils décendent, & montent par des eſchelles faites de cuir crud, de huict cens degrez, voire dauantage, auec la charge ſur les eſpaules, & la lumiere en la main.

Le

Digitized by Google

Le trauail de ces miserables ne sçauroit estre exprimé: plusieurs tombent en bas à cause que la teste leur tourne, & plusieurs autres par desespoir: vn qui vient à tomber, en tire auec luy toute vne troupe. Ces mines furent découuertes au Roy d'Espagne l'an 1545. & depuis ce temps iusques à l'an 1585. les quints du Roy monterent à trois millions de poids, & le poids vaut treize reals, & vn quart.

L'argent qu'on en tire est apres purgé en 74. engins d'eau & en trente de cheual. En la valee de Tarapaye il y a vn lac d'eau fort chaude, qui est si rond, qu'il semble auoir esté faict auec le compas: & il a ceste particularité, qu'il ne croist nullement auec la perpetuelle source que l'on void boüillir au milieu, & ne diminuë iamais pour vn gros canal qu'on en a tiré.

CVSCO.

S'Ensuit aux dix-septiesme degré du costé du midy la ville de Cusco en vn lieu ceint de montagne. Il y a vn Chasteau basty de si grandes pierres, qu'il semble que ce soit plustost vne œuure de Geants, que d'hommes ordinaires, principalement à cause que ces peuples n'auoient des bestes pour tirer, ny l'vsage des ferremens. Ceste ville estoit le siege de l'Iuga, ou Roy du Peru, & capitale de l'Empire, dans lequel il n'y en auoit nulle autre qui meritast le nom de ville, ou pour sa grandeur, ou pour sa police. Elle auoit de grandes ruës, mais estroites, & des maisons faites de pierres jointes entr'elles, auec vne merueilleuse industrie: mais les maisons ordinaires estoient basties de bois, & couuertes de paille.

On voyoit à Cusco le riche Temple du Soleil, & les Palais du Roy, où il y auoit vne infinité d'or, & d'argent. Il y auoit vne grande place, d'où l'on auoit tiré quatre chemins aux quatre ports de l'Empire.

Les Roys du Peru pour peupler, & annoblir ceste ville, ordonnerent que chacun Cacique y bastiroit vn Palais, & enuoyeroit demeurer ses enfans, & pour faire paroistre la grandeur de l'Empire, & les diuerses nations qui leur estoient subiectes, ils voulurent que chacun allast vestu à la façon de son païs, & en portast certaine marque à la teste: qui estoit vne belle, & magnifique inuention. Ceste ville fut rebastie à la nouuelle façon l'an 1534. par François Pizarre. Elle a enuiron cinquante mille habitans, & à l'entour en douze lieuës deux cens milles.

QVALITE'.

LA ville de Cusco a vn terroir plein d'agreables, & riches valees, comme sont celles d'Andaguayla, Xaquisane, & Bilcas, & de Sucay. Ceste derniere a l'air si bon, si subtil, & si temperé, & son assiette est si agreable, qu'on ne la sçauroit dignement exprimer: à raison dequoy elle est toute pleine de magnifiques maisons d'Espagnols, & de gros villages bien peuplez. Nos fruits y viennent aussi bien qu'en Espagne. A Cusco on mange des raisins fraiz toute l'annee. Il y a aussi force bœufs, & grande quantité de brebis & de cheuaux qui s'y entretiennent, & y multiplient aussi bien qu'en Europe.

CASSAMALACA, ET AVTRES.

CEste place qui est au Leuãt de Lima, est capitale d'vne noble prouince, & renõmee pour la route, & prise d'Atabalippa Roy du Peru, aduenuë l'an 1533. de la rançon duquel les vainqueurs s'enrichirent plus que soldats qui furent iamais au mondẽ, encores qu'ils n'en eurent qu'vne partie: car cent soixante hommes de guerre toucherent deux cens cinquante deux mille liures d'argent, & vn million, & trois cens vingt-six escus d'or.

La ville de Cassamalaque est à present peu de chose, mais son terroir est des longs du Peru.

La ville de Plata, & Lima, Cusco, sont les plus grandes, & plus riches, tant en iurisdiction, qu'en reuenu, de celles que les Espagnols ont basty au Peru: mais Potosi, bien qu'elle ne soit ville, ne cede toutesfois en nombre de peuple à Lima, ny pareillement en richesse.

Les autres colonies ne sont pas si grandes, toutesfois on ne doit passer soubs-silence Guamanga, Guanugo, la Frontera, Loxa, & sainct Iacques de Guajachel. Guamanga est presque au milieu de Lima, & de Cusco, & entre la valee de Xauxa, & Ande. Quayla (celle là est du territoire de Lima, & celle-cy de Cusco) est esloignee de soixante lieuës de Cusco, & presque aux confins on void la ville de Blica à 15. lieuës de Guamanga, qu'on estime auoir esté le milieu de l'Empire de Iuga, pource que l'on compte autant de Quito à Balca, que de Balca à Chile. Guamanga eust son commencement l'annee 1539. & est fort bien bastie de pierre, & de terre, les maisons sont couuertes de tuille, & on y void plusieurs belles & hautes tours. S'ensuit Leon de Guanuco fondee au mesme temps en vn lieu sain, & dont le terroir est des meilleurs. Ceste ville a soubs elle ses païs de Gonchua, Guayla, Tamara, & Bonbom. On entre apres en la Cacapoye, dont la ville capitale est la Frontera, ou Frontiere qui commande encor en la prouince de Guanca.

Les Capoys ſont des plus blancs, & des plus beaux du nouueau Monde. Il y a encore la ville de Loxe fondee par Alfonce de Nercadille l'an 1546. elle ſe nomme autrement Zarze, ſur le bord de la riuiere de Catamayo.

Il y a pluſieurs petites riuieres qui courent par ſon terroir, & le rendent eſgalement agreable, & plein de biens. On void par tout des campagnes ſemees de maiz, & de nos grains, de vergers chargez d'oranges, de limons, d'autres fruicts, & des jardins pleins d'herbes, de fleurs, & vn nombre infiny de beſtial eſpars par les montagnes voiſines.

QVITO.

MAis il eſt temps que nous entrions en la prouince de Quito, large de cent milles & longue de deux cens, aſſiſe ſoubs l'Equateur, & toutesfois plus froide que chaude. La ville de ſainct François fondee l'an 1534. & capitale de Quito, eſt aſſiſe en vn lieu bas entre des montagnes. Elle eſt à ſept lieuës de l'Equateur tirant vers le Nord, à 60. lieuës de Port vieil, à 80. de ſainct Iacques, de ſainct Michel autant, de Loxe 130. & de Lima, & de Potoſi 300.

QVALITE'.

L'Eſté y commence en Auril, & y dure iuſques en Nouembre. Les habitans qui ſont de moyenne taille ſont bons pour le labourage, & ſçauent bien conduire le beſtial, & il n'y a païs au Peru où les fruicts, & les animaux d'Europe profitent mieux, & particulierement pour le regard des fruicts, les ſuccres, & les oranges.

Les cheures y font de trois iuſqu'à cinq cheureaux d'vne portee. Outre les mines ordinaires on en a trouué vne d'argent vif de couleur jaune, qui ſent le ſouffre ainſi qu'on le met au feu. On y trouue de fort groſſes cannes pleines d'eau. Entre ces lieux qui jettent du feu ſur la cime de ces montagnes, il y en a vn merueilleux, veu qu'il jette tant de cendres, qu'il en couure quelquesfois 200. milles de païs à l'entour, & pouſſe tant de feu, qu'on le void de plus de 300. milles loing, & fait tant de bruit, que les tonnerres n'en font pas tant.

La ville de ſainct François a du coſté du Leuant au païs nommé, de la Canelle, mais ceſte canelle eſt differente de la commune. L'arbre a les branches & fueilles ſemblables à celles du laurier, mais plus grandes, & le fruict reſſemble au gland, & ſon eſcorce, & ſa feuille ſent de bonne odeur: mais la meilleure choſe qui y ſoit, c'eſt l'endroit où eſt le fruict de couleur tanné tirant ſur le noir, & plus gros, & plus concaue que celuy du gland, & chaud, & cordial, de ſorte qu'on en vſe aux douleurs de coſté, & de l'eſtomach & du ventre, & l'on en porte à Quito comme d'autre marchandiſe. On le rend en poudre auec quelque liqueur. L'annee 1587. ce païs fut tout rompu d'vn grand tremblement de terre.

SAINCTE CROIX DV MONT.

23. AYant décrit le Peru, il reſte que ſuiuant la trace de quelques Capitaines Eſpagnols, nous entrions au cœur de ceſte grande Preſqu'Iſle, & voyons ce qui a eſté decouuert iuſques à preſent: & ce qui me fait reſoudre à en diſcourir, c'eſt la ville de ſaincte Croix du Mont, que les Eſpagnols y tiennent. Donc entre la riuiere d'Orillan, & celle de la Plata, on void au 17. degré Auſtral vne montagne qui eſt vne branche des Andes, qui va iuſqu'au deſtroit de Magellan, & a touſiours ſes cimes chargees de neige, & de glace. Ayant paſſé les confins de Cerigans on deſcend en vn païs qui a eſté deſcouuert depuis 30. ans en ça, où il n'y a pas vne pierre ſur la terre, ou dans l'eau, de la groſſeur d'vne noix. Vers le Nort on void vne petite montagne où les Eſpagnols ont baſty ſaincte Croix du Mont, à 17. degrez de l'Equinoctial, à 400. milles de la Plata. Il y a 160. maiſons d'Eſpagnols; entre leſquels il y peut auoir 60. commandeurs.

QVALITE'.

LE païs plain eſt ſuiect aux inondations des riuieres. Les fourmis afin que les eaux ne leur gaſtent la recolte, font, principalement au Vapay, comme de petits ramparts de la hauteur d'vn bras, peu plus, peu moins, & de tour enuiron douze ou quinze pieds, où ils conſeruent leurs grains, & en font pluſieurs.

C'eſt là que ſe retirent les paſſants lors qu'ils ſont ſurpris des eaux.

Le Vapay croiſt & decroiſt comme le Nil, & va lentement comme la Saonne. On y void beaucoup d'animaux differents des noſtres. Il y a vn animal entierement ſemblable au pourceau, ſinon qu'il ſe paiſt d'herbe, & dort en l'eau comme vn poiſſon.

Les Eſpagnols nomment Sonailles certaines viperes longues d'vne braſſee & groſſes comme vne pique. Ils ont certaines enleueures ſur la queuë de la grandeur d'vne noix, qui ſont creuſes.

Digitized by Google

creuſes,& conioinctes l'vne auec l'autre à la façon dés joinctures des doigts, & l'on tient qu'il en croiſt vne toutes les annees. Ces beſtes ſont ſi venimeuſes, que ſi l'on en eſt mordu on meurt auſſi toſt: mais elles ne voyent à trois pas loing d'elles,& l'on oyt le bruit de leurs enleueures, ou pour mieux dire ſonnettes, de vingt pas: il y en a auſſi au Braſil.

La Tocca eſt vn oyſeau de la grandeur de la corneille, mais il a la poictrine blanche, le bec doré,& de longueur eſgale à tout le reſte du corps. Il y a des Auſtruches en grand nombre, & les ſoldats qui marchent par ce pays, trouuent ſouuuent des monceaux de cinquante œufs, & dauantage qui leur ſeruent de prouiſion, veu qu'vn œuf ſuffit à cinquante ſoldats.

Le pays produict abondance de cotton, de riz, de maiz, & de diuers fruicts: mais il ne porte ny froment, ny vin, lequel on y mene du Peru, & vn tonneau de vin s'y vend cent eſcus ordinairement. Toutesfois ceux du pays font vn certain breuuage de maiz, & de miel. Il n'y a pas faute de lacs remplis de poiſſon: mais S. Croix a vne petite riuiere miraculeuſe, qui n'eſt large que de deux braſſees, fort peu profõde,& ne court qu'enuirõ vne lieuë, pource qu'elle ſe perd ſoudain dans le ſable: & toutesfois elle pouruoit la ville d'eau, & de trois ſortes de bons poiſſons, auec telle commodité & abondance, qu'on les prend auec vn ſeau, ou auec la main, & ceſte peſche dure depuis la fin de Feburier iuſques à la fin de May. On en void peu le reſte de l'annee.

MOEVRS.

IL y a en ce pays diuers peuples barbares, & entr'autres les Cerigans, & les Vicarans, qui s'entrefont continuellement la guerre, ou combattent contre les Eſpagnols, auſquels ils empeſchent le paſſage autant qu'il leur eſt poſſible. Dom François de Tolede mit enſemble les forces du Peru pour les dompter, mais en vain: ils mangent la chair des hommes comme nous celle des moutons.

Les Toues leurs voiſins, mettent leurs ennemis pris en guerre ſur les eſpaules,& les vont branſlant tandis qu'ils marchent.

Les Varays ſe diſent tous eſgaux entr'eux, mais plus grands que leurs voiſins, leſquels ils meſpriſent en telle ſorte qu'ils demanderent à vn Predicateur ſi on les baptiſeroit auec vne meſme eau que les autres, ſi tant eſtoit qu'ils ſe fiſſent Chreſtiens. Ils n'ont point de demeure arreſtee. Ils exercent leurs fils aux armes preſque auſſi toſt qu'ils ſont nez, & leurs armes ſont l'arc,& la maſſe. Ils leur donnent en proye les captifs, & recompenſent celuy qui en tuë quelqu'vn auec vn coup ſignalé. Ils les pouſſent à eſtre furieux en leur donnant des noms de tygres, de lyons, de ſemblables animaux.

Quelques-vns de ces peuples pour paroiſtre plus terribles ſe teignent le corps, & quand la Lune ſe renouuelle ou eſt pleine, on dit qu'ils ſe frappent auec certains poignards d'os pour s'accouſtumer aux accidents de la guerre. Ils ne ſçauent que c'eſt que larcin, & l'on n'y vend aucune choſe. Ils accompagnent auec les pleurs les morts au tombeau,& reçoiuent leurs amis venans de loing plaignant les maux qu'ils ont ſoufferts; tellement qu'il ont des larmes à commandement.

Les originaires du pays d'aupres de S. Croix du Mont cultiuent les terres, & payent aux Eſpagnols deux liures de cotton filé pour teſte toutes les annees. Car le cotton ſert icy de monnoye, de meſme que le cacao en la nouuelle Eſpagne,& la coque au Peru, voire meſme dauantage.

Ces peuples viuent longuement & pleins de ſanté. Ils ſe plaiſent à la chaſſe & à prendre des oyſeaux. Ils mangent des formis roſties, des queuës de cocodrils, des ſauterelles, & des viperes, apres en auoir oſté la teſte,& le foye. Ils vont tous nuds excepté que les femmes portent par honneſteté quelque fueille ou eſcorce, ou ceinture de cotton aſſez eſtroite, & ce apres les nopces: Mais les Eſpagnols ont introduit dans la ville l'habillement dont on vſe au Peru.

Quand il fait froid (encore que le pays ſoit chaud de ſa nature, & qu'il n'y ſouffle nul vent froid) ou ils ne ſortent pas du logis, ou bien ils portent quelque tizon en la main pour s'eſchauffer l'eſtomac. Ils portent tous la teſte razee à main droicte & à main gauche, & au milieu laiſſent vn bouquet de cheueux. Quelques-vns s'en raſent la moitié, mais les vns du coſté droit, les autres du gauche, & la pluſpart à l'entour, laiſſant les cheueux au milieu. Ils diſent qu'ils ont receu ceſte couſtume d'vn certain Paicume, à raiſon dequoy ils nomment Paicume le premier Religieux qui y alla pour preſcher l'Euangile.

Quand les femmes enfantent, les hommes ſe mettent au lict, & font ce que nous auons eſcrit de ceux du Braſil. Ils ne ſçauent compter que iuſqu'à quatre. Pour dire cinq ils diſent toute la main, pour dire dix les deux mains: pour quelque temps, ils laiſſent en la maiſon

Digitized by Google

autant de baſtons qu'ils veulent demeurer de iours dehors, & en portent tout autant, & chaque iour ils en oſtent vn, & la femme ou celuy qui demeure au logis vn autre, & de ceſte ſorte ils comptent les iours de l'abſence.

Au de là de S. Croix vers le Leuant il y a les peuples Garays, c'eſt à dire guerriers, qui nõment tous les autres Tapuys, c'eſt à dire eſclaues. Toutesfois ils eſtiment les Eſpagnols, & diſent qu'ils ſont deſcendus d'eux. Ils n'oublient iamais vne iniure. Ils mangent la chair humaine de toutes les nations, forts que de la leur. Ils baſtiſſent des maiſons hautes, & ſpacieuſes, où pluſieurs familles viuent enſemble, chacune à part, bien que ſans aucuns entre-deux. Ils ſe percent la levre de deſſous, & y pendent quelques choſes qu'ils tiennent gentilles. Ils n'ont aucune forme de Iuſtice. Les meurtres ne ſont punis que par les parents du mort. Leurs Caciques ne ſeruent que pour chefs de guerre. Ils ne permettent pas aux Eſpagnols armez d'entrer en leurs places, dont l'vne a pour le moins 500. feux, ou s'ils y entrent auec armes c'eſt en ſi petit nombre qu'ils ne peuuent pas entrer en doute, & ils en reprochent leur domination à leurs voiſins. A 120. milles loing de là demeurent les Chiquittes ſubiets des Eſpagnols.

C'eſt choſe remarquable que la langue des Varays s'entend par le Braſil, par le Paragay, & par le pays des Garais, & de leurs voiſins, qui eſt vn grãd indice que les ſuſdits peuples ont eſté maiſtres de tous ces pays. Si bien que de meſme qu'auec la langue Latine, Arabique, & Eſclauonne on peut aller preſque par tout noſtre monde, ainſi auec la langue des Varays, de Cuſco, & de Mexique on peut aller preſque par tout le Nouueau Monde.

TVCVMA.

13. ENtre Chile, le Braſil, Paraguay, & S. Croix, le Royaume de Tucuma s'eſtend par l'eſpace de 200. lieuës. Les Eſpagnols qui coururent iuſques là en l'entrepriſe du Peru y ont cinq colonies, c'eſt à ſçauoir, Salte, Steco, S. Michel, Cordouë, & ſainct Iacques. Salte eſt eſloignee de Taline derniere terre du Peru de cent trente-ſix milles, & le voyage en eſt ennuyeux pour le deffaut de l'eau. Elle eſt aſſiſe en vne vallee longue de 84. milles, & large pour le moins de 30. Il y a tout aupres vne autre vallee qu'on nomme de Calchiaqui, qui s'eſtend du Septentrion au Midy par l'eſpace de 30. lieuës, & eſt pleine de riuieres, & de gens courageux. Les Eſpagnols les ont combatus durant pluſieurs annees en vain.

Finalement vn certain Iean Perez reduiſit par amitié à l'obeyſſance du Roy d'Eſpagne le Prince de ceſte vallee, qui ſe fit meſme Chreſtien. Mais s'eſtant apres faſché du mauuais traictement de Perez il ſe reuolta auec toute la vallee, & demeura 27. ans en ceſte ſorte. En fin Iean Ramirez auec cent hommes de pied Eſpagnols, 500. cheuaux, & 500. archers du Peru mit à fin ceſte entrepriſe. Steco eſt capitale de 50. places. A 150. milles de Steco on void S. Iacques, ſiege de l'Eueſque & du Gouuerneur de la Prouince. Cordouë eſt en meſme aſſiette que celle d'Eſpagne, ſinon qu'elle a en Hyuer l'air plus froid, & l'Eſté plus temperé. Elle eſt à 60. lieuës de Chile, à 240. de S. Iacques, & autant de S. Foy du Paraguay.

QVALITE'.

14. LE pays eſt vniuerſellement plain, & l'air plus chaud que froid. Il y pleut beaucoup, & les riuieres inondent facilement les campagnes. Les vents y ſont ſi grands qu'ils déracinent les arbres, & forcent les habitans à ſe retirer en pluſieurs lieux ſous terre.

La vallee de Salte eſt pleine de force eaux, & d'vne grande quantité de poiſſon. L'air y eſt temperé au poſſible: le terroir y eſt extremement bon, & l'on y trouue force beſtail: ſi bien qu'elle n'a faute que de perſonnes. Le terroir de Steco abonde en coton, blé, fruicts & beſtail. Au Royaume de Tucuma le pays eſt ſi plain, & ſi commode, qu'on y va l'eſpace de deux mille milles en carroſſes tout à l'aiſe.

PARAGVAYS.

LEs Paraguays habitent aux confins de Tucuma, le long de la riuere dont ils prennent le nom. Pour paſſer ceſte riuiere qui eſt fort grande, & qui s'eſpand bien loing hors de ſon lict, il ſemble que la nature a produit là vne ſorte d'arbres qui ſe nomment zaines & fort à propos. Ils ſont plus gros que hauts, & ont la racine & la cime aſſez petite, mais le ventre large auec la moüelle tendre, & l'eſcorce dure, à raiſon dequoy on les creuſe facilement: & l'on en fait des barques d'vne piece, capables de beaucoup de gens. Ce pays fut premierement deſcouuert par la mer du Nort par Sebaſtien Gabor, & par diuers Capitaines Eſpagnols,

Digitized by Google

gnols, & puis par la voye du Peru par Diego Royas, & autres. La ville capitale c'eſt la vraye Foy, puis il y a les villes de l'Aſſumption, de S. Anne, Bonair, S. Eſprit, & S. Sauueur.

L'ESPAGNOLE.

CEſte Iſle eſt nommee par les originaires Hayti, & Quiſquaya, & par les Eſpagnols Eſpagnole & de S. Dominique, & à cauſe de la ville capitale qu'ils ont baſtie. Son tour eſt 25.
de 350. lieuës, ou 1400. milles, ſa longueur de 500. milles & ſa largeur eſt diuerſe, mais où elle s'eſtend le plus elle n'a que 300. milles de large.

Le milieu de l'Iſle eſt eſloigné de l'Equateur vers le Nort pres de 19. degrez, & ſa forme eſt longue d'Orient en Occident. Sa ville principale eſt celle de S. Dominique, de qui toute l'Iſle prend ſon nom, c'eſt là qu'eſt la cour ou le ſiege de la Iuſtice où il y a vn Preſident. C'eſt-là que ſe tient auſſi l'Archeueſque. Il y a en ceſte ville cinq monaſteres fort celebres; les autres villes ſont S. Iean de Neguane, port de Plata, port Royal, Cauana, Xaragua, & quelques autres encores qui ont eſté baſties par les Eſpagnols.

QVALITE'.

L'Air y eſt merueilleuſement bien temperé, n'eſtant la chaleur ny la froidure vehemẽte, combien que ſur le ſommet de quelques rochers fort haut le froid ſoit plus aſpre. Toute l'annee les arbres ſont reueſtus de fueilles, car iamais les vnes ne tombent que les autres ne repouſſent: tous les arbres, tous les grains, & toutes les herbes qu'on y porte d'Eſpagne y viennent, & ſe multiplient au poſſible, mais on trouuue par experience que le froment croiſt mieux en lieux montueux.

Ce pays a pluſieurs havres & riuieres: mais ce qui le rend plus delicieux & commode pour les habitans, c'eſt l'eau de 4. grands fleuues qui ſortants des coupeaux des hautes mõtagnes, qui ſont enuiron le milieu de l'Iſle, courent de diuers coſtez, veu que Luna tend vers l'Orient, Attribunic vers l'Occident, Iacchie vers le Septentrion, & Naibus vers le Midy: tellement que l'Iſle eſt proportionnément diuiſee en quatre.

On void en ceſte Iſle vne cauerne ſous vne haute montagne tirant vers l'Orient eſloignee de la mer tout au plus de 500. pas, dont l'entree eſt ſemblable au portail d'vn beau palais. On y oyt le bruit de quelque fleuue impetueux, qui coule rapidement ſous des concauitez ſouſterraines l'eſpace de cinq mille traits d'arc: tellement que celuy qui s'en approche de plus prez en demeure demy ſourd quelque temps.

Toutes ces eaux ſe viennent ioindre auec vn grand lac plein de bancs perilleux. Dauantage il y a vn autre grand lac que les Indiens appellent Hagueygabon, & les noſtres la mer Caſpienne.

Ce lac ayant receu vn grand nombre de fleuues de toutes parts ſe perd en vn golphe: de ſorte que ces rochers ſpongieux reçoiuent les eaux de la mer par quelques conduits & creux ſouſterrains, dautant qu'on y trouue quantité de poiſſons de mer, & que l'eau y eſt ſalee. Au milieu de ce lac eſt l'Iſle de Guarinſata fort propre pour la peſcherie. Les autres lacs de ceſte Iſle bien qu'ils ſoient tous petits, ſont tous ſalez. On void auſſi là le lac de Magnano ſi cognu à cauſe de ſes bonnes eaux: Il y a icy grande abondance de ſel, car on le tire des montagnes comme le cryſtal. Outre tous ces lacs il y a auſſi vn grand fleuue duquel les eaux ſont ſalees, combien que pluſieurs petits vaiſſeaux d'eau douce s'y viennent rendre. Ceſte Iſle porte auſſi de l'or, & l'on dit que les Monts Cabiniens ont des mines pleines de tant d'or que c'eſt choſe incroyable. Ceſte Iſle porte auſſi grande abondance de ſucre, de la caſſe, du gingembre, du maſtic, du bois d'aloës, & de la canelle. Auant l'arriuee des Eſpagnols elle n'auoit que trois ſortes d'animaux à quatre pieds: mais maintenant il y a force animaux priuez, ſi bien qu'on y porte de là en Eſpagne vn nombre incroyable de cuirs, & de peaux. Il y a auſſi de l'azur.

MOEVRS.

LEs habitans ſon naturellement oiſifs & pareſſeux, vont tous nuds, & viuent ſeulement de leur peſche. Auant qu'ils euſſent receu noſtre religion ils croyoient qu'il y auoit vn premier moteur de toutes choſes, mais au reſte ils eſtoient pleins d'vne infinité d'erreurs. Depuis qu'on y a porté des cannes de ſucre on y a fait des meules propres, & baſty des boutiques, ſi bien que les habitans en font auiourd'huy vn grand trafic, & par ce moyen s'enrichiſſent.

Digitized by Google

CVBA OV FERDINANDE.

26. ON void ceſte Iſle du Couchant de l'Eſpagnole, & celle de Iamaique luy eſt coſté du Midy. Elle s'eſtend 300. lieuës d Orient en Occident, & ſa plus grande largeur eſt de 65. lieuës, & il ya beaucoup d'endroicts où elle n'eſt large de plus de vingt. Il y a ſix villes dont la capitale eſt celle de S. Iacques, fort cogneuë à cauſe de ſon fleuue & de ſon port. On tient que les autres villes ne ſont gueres bien peuplees horſmis Hauan, qui eſt le plus grand abord de l'Iſle. La ville de S. Iacques eſt vn ſiege Epiſcopal.

QVALITE'.

AVx enuirons de l'Iſle on trouue pluſieurs bancs dangereux, veu que vers le Septentrion il y a vn grand tournoyement d'eau: & le coſte du Midy eſt auſſi plein de pluſieurs petits rochers. La region eſt montueuſe, & pleine de foreſts, & de riuieres, & de pluſieurs eſtrangs d'eau douce, & pareillement de ſalee: Dauantage il y a des mines d'or aux montagnes, & le grauier des riuieres eſt preſque tout d'or; vne certaine vallee à quinze mille pas de S. Iacques eſt ſi couuerte de grandes boules de pierre, qu'il ſemble qu'on les y ait miſes pour plaiſir, bien qu'elles y ſoient naturellement. Prez du port du Prince il y a vne ſource qui iette continuellement la poix. Il y a grande multitude de ſerpens en ceſte Iſle.

MOEVRS.

LEs habitans de ceſte Iſle prenoient plaiſir à appriuoiſer les ſerpens auant qu'elle fuſt deſcouuerte. Ils alloient auſſi tous nuds comme en l'Eſpagnole. Le peuple ſe cõtentoit de ce que la nature produiſoit, & tous viuoient en commun.

IAMAIQVE.

CEſte Iſle qu'on nomme auiourd'huy de S. Iacques eſt aſſiſe entre le 17. & le 18. degré de largeur. Elle a du coſté de l'Orient l'Eſpagnole, du Nord Cuba, du Midy les Iſles de S.
27. Bernard, & de Cartagene, & du Couchant les terres de Iucatan ou Fondure, ſa longueur eſt de cinquante cinq lieuës, ſa largeur d'enuiron 25. & ſon tour de cent cinquante. Elle cõtient deux villes, c'eſt à ſçauoir Seuille, & Oriſtagne. Seuille eſt la principale où eſt l'Egliſe de l'Abbaye, dont Pierre Martyr Anglere Milanois fut prelat, Didaque fils de Colomb ſubiugua les habitans de l'Iſle & la rendit tributaire à la couronne d'Eſpagne, l'an 1509.

QVALITE' ET RICHESSES.

ELle ioüyt d'vn bon air, & aſſez fertile, nourrit grande quantité de beſtail, à cauſe de ſes beaux herbages, & de force belles fontaines qui les arroſent. On dit auſſi qu'il y a des mines d'or. On en tire auſſi grande quantité de cotton, & de ſuccre. Il y a pluſieurs bonnes riuieres & pluſieurs lacs qui y abondent en poiſſon.

MOEVRS.

LE peuple eſt tout ſemblable en façon de viure aux habitans de l'Eſpagnole, & de Cuba, combien que quelques-vns diſent, que ceux de Iamaique eſtoient autresfois plus cruels.

LES ISLES DES CANIBALES OV CARIBES.

ON nomme Iſles des Canibales toutes celles qui ſont eſtenduës par vn double rang de
28. l'Orient, & du Midy de l'Eſpagnole, vis à vis, ou à la veuë de terre ferme. La plus grande part eſt ſans habitans, mais entre celles qui ſont habitees, on tient pour premiere, l'Iſle de S. Iean que les originaires nomment Boriquen, & ceſte-cy eſt proche de l'Eſpagnole du coſté d'Orient, & a trois cens milles de longueur, & ſoixante & dix de largeur. Elle abonde en bleds & fruicts, en animaux, & en poiſſons, comme auſſi en or, & l'on y trouue du Gayac fort excellent. Sa ville principale c'eſt S. Iean où il y a vn fort bon port. Apres ceſte Iſle Cubaga eſt renommee par l'abondance des Perles qu'on y trouue. Les habitans de toutes ces Iſles ſont bruns, & ont peu de cheueux, & de barbe, ſont cruels, & mangent la chair des hommes. Les fleches ſont empoiſonnees: Ils vſent de petits eſquifs d'vne piece qu'ils nomment Canoes pour aller ſur la mer.

Digitized by Google

DISCOVRS EN GENERAL SVR LE Nouueau Monde.

FORCES.

LEs Eſtats que le Roy d'Eſpagne poſſede au Nouueau Monde ſont ſi grands & ſi puiſſans, qu'ils ne doiuent craindre les ennemis qui les pourroient attaquer. 29

Les Eſpagnols ont en toutes les Prouinces de bonnes places, & auec cela ſe ſont ſaiſis des bouches des riuieres, des ports de Mer, des paſſages d'importance, & pour le dire en vn mot, de tous les lieux propres à la domination des pays, ou abondances en viures ou riches de mines, ou capables de brider les peuples guerriers, ou des villes de conſequence. Du coſté du Su, ils n'ont aucun ennemy qui leur puiſſe donner de l'ennuy. De celuy du Nort ils reçoiuent quelquesfois du deſplaiſir des Anglois, qui courent de tous coſtés pour prendre les flottes, & ſaccager les ports de mer. Le plus grand dommage qu'ils ayent ſouffert fut en l'an 1586. quand François Drak Anglois ſaccagea S. Dominique en l'Iſle Eſpagnole, & Cartagene en la terre ferme. Mais ceſte hardieſſe des Anglois donna ſubiect aux Eſpagnols de penſer mieux à la ſeureté de toutes ces Prouinces, qui sẽblent fortifiees du coſte du Nort par la nature: premierement auec vn grand nõbre d'Iſles qui ſeruent de rãpart, & de deffence à la nouuelle Eſpagne, & la fortifient auec le grand nombre de bancs, diuerſes courantes qu'ils cauſent, & entr'autres auec vne courante extremement rapide, qui entrant par le Golphe de Para, où l'on l'a nommé bouche de Dragon, puis paſſant entre Iucatan, & la Cube retourne apres en arriere entre la Cube & la pointe de la Floride, auec tant de vehemence qu'vn nauire à pleines voiles ne ſçauroit aller de ceſte ſorte. Ceſte courante ioincte auec la diuerſité des vents, & les autres perils de la mer, mettra touſiours en branſle ceux qui n'auront point de ports pour leur retraitte. Dauantage le Roy d'Eſpagne ſe ſeruant de ceſte faueur de la nature a faict baſtir vn fort d'importance en vne Iſle proche de la vraye Croix, ville aſſiſe ſur le riuage de Mexique, & vn autre en la Cube à l'auenuë vis à vis de la Floride. La premiere oſte aux ennemis la commodité d'éuiter la courante, & la ſeconde le moyen de s'en ſeruir. Outre ce il a fait baſtir vne forterelle extremement bonne à S. Dominique, ville qui ſemble eſtre faicte pour la domination de ceſte mer, à cauſe de la cõmodité de ſon aſſiette. Et pour concluſion, de meſme que l'aſſiette de l'Italie ſemble auoir eſté faicte par la nature pour dominer la mer Mediterranee: auſſi celle d'Eſpagne ſemble formee pour commander à la mer Oceane, & l'experience monſtre que les Eſpagnols ſont d'vne complexion qui les rend capables de ſouffrir toute ſorte de climats, & de contrees.

GOVVERNEMENT CIVIL DV NOVVEAV MONDE.

EN tout le Nouueau Monde il y a deux Vice-Roys, l'vn de la nouuelle Eſpagne qui fait ſa demeure en la ville de Mexique, & l'autre du Peru qui ſe tient en la ville de Lima. De ces deux celuy du Peru eſt de plus grande authorité, pource qu'outre la grandeur des Prouinces ſubiectes à ſon gouuernement, il peut depuis quelques annees diſpoſer des commanderies vacantes: ce que le Vice-roy de la Nouuelle Eſpagne ne peut faire. Mais ceſtuy-cy eſt plus à deſirer pour le voiſinage de l'Eſpagne, pour la beauté de la ville de Mexique, & la ciuilité de la Prouince.

La Iuſtice eſt toute maniee par les Cours Royales; dont la Nouuelle Eſpagne en a cinq, c'eſt à ſçauoir à Mexique, S. Dominique, Guatimala, Guadalaiara, & en Panama. Le Peru en a auſſi cinq, c'eſt à ſçauoir à Lima en l'Imperiale de Chile, à Plata, Quito, & à S. Foy du Nouueau Royaume.

Les Eſpagnols, & les Indiens ont recours eſgalement à ces Sieges, & deſquels on ne peut appeller.

Les Eſpagnols (excepté le Marquis de la Vallee, & quelqu'autre) ont des terres ou peuples en fief, mais cela ne tient que durant la vie de ceux à qui on les donne (& l'on les donne communement aux conquerans) & de leurs fils aiſnez, ou de leurs femmes, s'ils n'ont point de fils. Ceux-cy tirent des peuples qui leurs ont eſté donnez, enuiron deux eſcus

pour feu, & en reuanche ils ſont obligez de pouruoir les peuples de Religieux, qui leur enſeignent la vie, & la doctrine Chreſtienne, & des gens qui ſeruent l'Egliſe.

Les Eſpagnols demeurent communement ſeparez des Indiens, veu qu'ils habitent pour la pluſpart aux villes qu'ils ont baſties, qui ſont toutes ceintes de murailles, de forme carree, auec de grandes places, & des ruës droictes : au lieu que les Indiens ſe tiennent aux fauxbourgs deſdites villes, ou en leurs bourgs anciens, où ils ſont attentifs à leur beſtail, & ont ſoing du trafic, & des mines.

Lors que les heritiers du commandeur, ou de celuy qui tient des terres en fief eſt mort, ſes ſubiects retournent au Roy, à raiſon de quoy les terres, & commanderies plus importantes ſont de la couronne d'Eſpagne.

C'eſt choſe notable, que les commandeurs meurent le plus ſouuent pauures, & nul d'eux ne paruient à ſoixante ans que bien rarement. Ils ont eſſayé pluſieurs fois d'obtenir des commanderies à perpetuité, & offert pour ceſt effect de grandes ſommes à Charles cinquieſme, & à Philippes deuxieſme. Mais pource que les Roys ont eu crainte que les conquerans ne rongeaſſent ces peuples iuſqu'aux os, & les trauaillaſſent exceſſiuement, ou meſme que ces commandeurs ou conquerans ne ſe reuoltaſſent vn iour, ils n'ont iamais voulu preſter l'oreille à ceſte demande.

GOVVERNEMENT ECCLESIASTIQVE.

AV Nouueau Monde il y a quatre Archeueſchez, l'vn eſt à S. Dominique, l'autre à Mexique, le troiſieſme à Lima, & le quatrieſme à S. Foy du Nouueau Royaume. Le premier a trois Eueſques ſous luy, c'eſt à ſçauoir ceux de Port-riche, de Cuba, & de Iamica: le ſecond a ſous luy dix Eueſchez : c'eſt à ſçauoir ceux de Tlaſcala en la ville des Anges, de Guyara, de Mechoacan, de Saliſco, de Iucatan, de Gipe, des Fondures, de Guatimala, de Nicaraga, de la vraye paix. Le troſieſme a neuf Eueſchez, c'eſt à ſçauoir de Cuzco, de Plata, de Quito, de Popayan, de Panama, de Tucuma, de Paragay, de l'Imperiale, de la Conception.

L'Archeueſque de S. Foy a ſous luy les Eueſques de Cartagene, de S. Marte, & de la Marguerite. Il y a au nouueau Monde cinq Religions, c'eſt à ſçauoir, de S. François, de S. Dominique, de S. Auguſtin, de la Merced, & des Ieſuites, & outre ce quelques Carmes de ceux qui vont pieds nuds, & il y a en tout enuiron cinq mille Religieux. Il y a encor diuers Conuents de Religieuſes.

Les Cures ſont pour la pluſpart entre les mains des quatre premieres Religions, & les Religieux de S. François en ont plus que les autres.

Les Ieſuites n'y ont point de Cure comme on tient, qu'en la terre de Iuli. Le Curé eſtablit ſa demeure au lieu plus commode de ſa iuriſdiction qui eſt le plus ſouuent fort grande. De là il enuoye ſes Subſtituts pour tantoſt dire la Meſſe, & tantoſt pour enſeigner la doctrine Chreſtienne aux autres lieux, & pour le petit nombre des Preſtres les Papes leur ont permis de dire deux Meſſes le iour aux lieux eſcartez. Et non ſeulement le Curé doit inſtruire le peuple en la foy, & aux mœurs Chreſtiennes, mais encor monſtrer aux enfans à eſcrire, & à lire, & à chanter, & enſeigner à ſes parroiſſiens à ſemer le grain, planter les arbres fruictiers, baſtir leurs maiſons, & viure enſemble.

Tellement que ces gens qui receuoient tant de biens ſpirituels, & temporels de ces Religieux, les affectionnent, & reuerent au poſſible. Les commandeurs, & le Roy en ces terres, donnent vn honneſte entretien au Curé tant pour luy que pour le ſeruice de l'Egliſe.

Le Roy donne à tous les Eueſchez pour le moins deux milles eſcus de rente, mais ils s'enrichiſſent grandement en peu de temps : Car l'Archeueſque de Mexique a vingt-quatre mille eſcus de rente, celuy de Lima trente quatre, l'Eueſque de Cuſco ſoixante & dix, celuy de Mechoacan vingt, la Peuplade vingt-ſix, Plata dix-ſept, Quito dix-huict.

Les Indiens ne ſont admis à la communion qu'apres vne longue preuue, & plus difficilement au Peru, qu'en Mexique, & l'on leur donne encore moins les ordres à cauſe de l'inclination qu'ils ont à l'yurongnerie, & meſme on ne les laiſſe communement eſtudier en Philoſophie, & moins encor en Theologie.

Il y a au Nouueau Monde deux inquiſitiõs, l'vne à Lima, & l'autre à Mexique. Il y a encor deux Vniuerſités aux meſmes villes. Auec diligence on a facilité la conuerſion, & edification des Indiens tant au Peru qu'en la nouuelle Eſpagne, & l'an mil cinq cents quatre-vingt-quatre, l'Archeueſque de Lima tint vn Synode Prouincial, où il fut ordonné qu'on imprimeroit vne forme d'inſtruire les Indiens en la doctrine Chreſtienne, à fin que tous l'obſeruaſſent, & par ce moyen on coupa chemin à pluſieurs erreurs.

DE

DE LA COGNOISSANCE QVE LES PEVPLES DV Nouueau Monde ont de Dieu.

CEs nations encore que barbares, dreſſent les yeux au Ciel aux aduerſités & dangers, & tiennent que c'eſt la demeure de celuy qui gouuerne toutes choſes. Mais il n'appartient qu'aux enfans de la lumiere de cognoiſtre que ce ſouuerain Seigneur eſt ſeul Dieu. Or ceſt inſtinct naturel, & ceſte cognoiſſance de Dieu eſt plus ou moins claire aux Gentils, ſelon qu'ils participent plus au moins de l'vſage de la raiſon & de la vertu morale. 30.

Entre les peuples du nouueau monde, les Chichimiques de la nouuelle Eſpagne, & certains peuples du Braſil, ſont treſ-barbares. Car ceux-cy menans vne vie entierement ſauuage, & brutale, ſans chefs, ſans loix, ſans aucune forme de ciuilité, ny de police, ne monſtrent en leurs actions autres diſcours de raiſon que celuy dont ils ont beſoin pour leur entretien. Le ſens obſcurcit en eux l'entendement, & les paſſions aueuglent le iugement. Ils n'eſleuent leurs penſees au deſſus de la terre, & ne penſent qu'aux choſes qui leur ſont preſentes.

Ainſi les voiſins du Braſil n'ont aucune cognoiſſance de Dieu, ny de Religion. Mais pource que l'homme ne peut demeurer ſans appuy, il eſt neceſſaire que celuy qui ne s'appuie en Dieu s'aſſubiettiſſe, ſinon aux faux Dieux, au moins aux Augures, en ſemblables vanitez, & de ceſte ſorte ces Braſiliens encor qu'ils n'adorent Dieu, ny les idoles, toutesfois ils ſont comme tyranniſez par les Augures, & les charlatans, & ſe gouuernent par les ſignes des choſes futures.

Les peuples de ſaincte Croix du Mont, quoy que n'ayans point d'idoles, adorent toutesfois le Diable, non pour en obtenir quelque bien, mais pour en éuiter quelque mal. Ils parlent, & traictent auec luy, & luy preſentent diuerſes choſes, eſpandent de leur breuuage a ſon honneur, & en boiuent auec grande ceremonie, & n'oſent toucher aux fruicts de la terre ſans luy en auoir offert les premices. Mais il n'y a choſe en laquelle ils ſe ſoubmettent plus à luy qu'en la chaſſe, & la peſche, qui ſont les arts, & les exercices auec leſquels ils s'entretiennent.

Les Varays leurs voiſins ſortans hors d'eux-meſmes en certain temps de l'annee courent furieuſement aux boys, & aux ſolitudes, & auec certains ſauts, & hurlemens brutaux appellent vn certain Cendire, duquel on raconte diuerſes folies, marchent auec ce nom en la bouche par des precipices & par des foreſts d'où y a peine de s'en retirer, marchent ſur des charbons ardens, & ſur des couleuures ſans en receuoir offence. Les meſmes ont cognoiſſance de ſept ſortes de Demons, & les reuerent de crainte d'eſtre battus, ou meſmes tuez, & ſont encor fort adonnez aux augures. Ils portent leurs fleſches aux deuins, & ſelon leur iugement, ou ils les tiennent pour bonnes & heureuſes, & les conſeruent, ou pour mauuaiſes, & malheureuſes, & les iettent en l'air.

Mais venons aux peuples quelque peu plus ciuils. Ceux de Cuſco, & les habitans du Peru confeſſoient vn Createur de l'Vniuers, & vn ſouuerain Prince qu'ils nommoient Viracoca, & Pacacama, & Pacayaia, c'eſt à ſçauoir Createur du Ciel & de la Terre, & l'adoroient en leuant les yeux au Ciel. Mais ils n'auoient point de mot correſpondant au nom de Dieu, & meſme auiourd'huy ils ne ſçauent dire Dieu, ſi ce n'eſt en ſe ſeruant du mot Eſpagnol.

Les choſes ſuſdites font qu'il eſt ayſé de leur perſuader qu'il y a vn ſouuerain Dieu, mais non de leur donner à entendre qu'il n'y en ait aucun autre. Toutesfois ils ſurpaſſent en entendement, & en certaine ombre de Religion les Grecs anciens, veu qu'encor qu'ils mettent vn ſouuerain Dieu auec vn grand nombre d'autres, toutesfois ils n'attribuent pas des adulteres, & d'autres vices deteſtables à leur Viracoca, comme les Grecs faiſoient à leur Iupiter, ains au contraire ils ne luy attribuent que des choſes hautes, & merueilleuſes, à raiſon dequoy ils le nomment auſſi Vaſpu, c'eſt à dire admirable.

Apres le Viracoca ceux du Peru adoroient les Aſtres: & pource qu'entre eux il n'y en a point de qui la vertu ſoit plus manifeſte, que le Soleil: ils luy donnoient le ſecond lieu, & le troiſieſme au Dieu des pluyes & des autres choſes qui s'engendrent en l'air, mais principalement au Dieu du tonnerre, pour la terreur qu'il donne aux hommes. Ils croyoient qu'il y auoit au Ciel toutes ſortes d'animaux d'où dependoit la generation, & l'augmentation des troupeaux, & des autres animaux de leur eſpece, & pource ils croyoient que chaque ſorte de beſtes auoit vne eſtoille qui luy dominoit, laquelle ils adoroient pour ceſte cauſe, afin que ſi l'animal eſtoit priué elle le conſeruaſt, & le fit proſperer, & s'il eſtoit venimeux, ou ſauuage, elle les en gardaſt, & deliuraſt.

Les Varays adorent auec de grands hurlemens, & auec vn mouuement eſtrange de tout le corps la Lune nouuelle, & quand le Croiſſant commence: à fin de tirer droit de l'arc, qui eſt

Digitized by Google

leur principal exercice, ils ſe découpent les bras en pluſieurs lieux, & les iambes, & les cuiſſes afin de courir plus promptement; & apres ils ſe iettent deſſus des cendres des animaux qui ſont eſtimez viſtes, & de meſme les femmes ſe découpent le viſage, les cuiſſes, & les bras, puis les teignent d'vn bleu qui ne ſe perd iamais.

Les Chianes peuples voiſins de Croix du Mont, diuiſent l'annee en douze mois, auſquels ils font preſider autant d'Eſtoilles qu'ils adorent, leur faiſant certains ſacrifices, & à celles qui dominẽt aux mois des recoltes plus qu'aux autres. Ils les prient, & les inuoquẽt en criãt qu'elles leur ſoient propices, & fauorables. Les meſmes remarquent ſuperſtitieuſement le chant des oyſeaux, & l'on ne ſçauroit dire combien ils abhorrent le chant du hibou. Lors qu'on l'entend en quelque lieu les vieillards ſortent auec les armes en la main, & le coniurent de s'en aller ſans faire dommage. Cependant les ieunes gens, & les femmes demeurent au logis, afin que ceſt oyſeau ne leur annonce quelque deſaſtre.

Mais ceux du Peru (pour retourner d'où nous ſommes partis) attribuoient encor la diuinité à la terre, & à la mer, ſous les noms de Pacacuma, & Macamoca & pareillement à l'Arc-en Ciel, & à tout ce qui a quelque grandeur, & merueille en ſoy, aux arbres, aux ſommets des montagnes, aux riuieres, aux rochers d'exceſſiue grandeur, aux ours, aux couleuures, & aux tygres, afin de n'en receuoir aucun dommage. En leurs voyages ils iettoient, & offroient leurs vieux ſouliers, & choſes ſemblables aux montagnes, aux rochers, & aux chemiſes meſmes, afin qu'ils leur donnaſſent force, & paſſage. Ils ſe tiroient les poils des ſourcils, & les offroient au Soleil, aux montagnes, aux vents & aux autres choſes dont ils auoient crainte.

Les Guacauilques faiſoient offrande à leurs Dieux des dents qu'ils ſe tiroient. En Cuſco ils portoient grand honneur à vn Renard qu'ils tenoient en leur Guaque ou Temple. A Menta, qui eſt en la cõtree du Port-vieil, ils adoroiẽt vne Eſmeraude de grandeur, & beauté extraordinaire, ſe recommandoient à elle en leurs maladies, & luy faiſoient diuerſes offrandes. A Caſſamalque ils tenoient pour Dieu certaines pierres groſſes comme des œufs, & quelques autres plus grandes. Ils eſtoient ſuperſtitieux enuers les fontaines, & les eaux courantes, & s'y lauoient auec diuerſes ceremonies pour en receuoir la ſanté.

En la prouince de Cinaloa qui eſt par de là la nouuelle Eſpagne, ils tiennent qu'il y a vn Createur, & Gouuerneur de l'Vniuers, mais ils n'eſtendent ſon gouuernement, & ſa prouidence à l'hõme, afin de ne preiudicier à ſon franc-arbitre. Ils bruſlent les morts ſans ceremonies, ou les iettent en vne foſſe profonde de ſix cents pas.

Ceux de Mechoacan auoient cognoiſſance du commencement du monde, de la formation de l'homme, du limon de la terre, & du deluge, ce dernier eſtoit commun à ceux du Peru, & du Braſil, mais auec mille ſotiſes. Ils croyoient que les Dieux d'enhaut firent les choſes celeſtes, & ceux d'embas les terreſtres, & ils mettoient vne mere de tous les Dieux, comme les Grecs faiſoient Cybele. Tout art, & tout exercice auoit parmy eux ſon Dieu, & l'on eſtime que ces dieux ont eſté des hommes de merite, qui apparurent à ceux du pays apres leur mort auec diuers artifices du diable.

DE L'IDOLATRIE ENVERS LES TRESPASSEZ.

31. CEux du Peru conſeruoient ſoigneuſement les corps de leurs Roys decedez, qui eſtoiẽt à Cuſco chacun en ſa chappelle, & il y en auoit de plus de deux cens ans. Chacun de ceux-cy laiſſoit tous les threſors qu'il auoit aſſemblez pour l'entretien de la chapelle où il vouloit eſtre enterré, & de ceux qui eſtoient deſtinez à la ſeruir. Chacun d'eux faiſoit faire durant ſa vie ſa ſtatuë de pierre, à laquelle on portoit honneur comme à luy meſme, & durant ſa vie, & apres ſa mort.

On portoit en temps de guerre, & de ſeichereſſe ces ſtatuës pour obtenir la victoire, & la pluye, & l'on leur faiſoit diuers ſacrifices. C'eſtoit choſe generalement pratiquee au Mechoacan, & au Peru, & pays circonuoiſins de tuer en la mort des autres, leurs femmes, leurs filles, & leurs ſeruiteurs plus aymez, ou de les enterrer viuants, afin qu'ils ne manquaſſent de gens qui les ſeruiſſent. Ils les tuoient apres diuerſes chanſons & dances, & ces miſerables s'eſtimoient heureux d'eſtre ainſi traittez.

Quelques-vns des familiers ou domeſtiques de l'Inga, & des Seigneurs du Royaume, pource qu'ils ne pouuoient tenir dans la tombe, faiſoient quelques foſſes aux lieux où le mort auoit accouſtumé de paſſer le temps, ayans opinion que Roy paſſant par là les meneroit en l'autre vie à ſon ſeruice. Aux obſeques de l'Inga ils luy ſacrifioient meſmes des enfans, & teignoiẽt la face du mort de leur ſang, tirãs vne ligne d'vne oreille à l'autre. Ils vſoiẽt d'autres ceremonies quand quelqu'vn du menu peuple mouroit. Ils mettoient forces viãdes ſur la ſepulture, & de l'argent, & de l'or, & autres choſes de prix dans la bouche, au ſein, & en la main

la main du mort, & leur donnoient des habillements neufs, afin qu'ils fuſſent garnis pour l'autre vie, veu qu'ils croyoiẽt que les ames des morts alloient errants çà & là, & eſtoient ſujectes à la faim, à la ſoif, au froid, & au chaud: & pource ils celebroient leur bout de l'an, & y portoient diuerſes viandes, & meſmes des eſtoffes pour s'habiller.

Iean de la Tour Capitaine de Conſalue Bizarre, tira d'vne ſepulture la valeur de cinquante mille eſcus en eſtoffes qui auoient eſté miſes là pour ceſt effect. En Mechoacan; pource qu'ils croyoient qu'on viuoit en l'autre monde comme en ceſtuy cy, ils ſe pouruoyoient en mourant non ſeulement de viures, & de veſtemens, mais encor de choſes appartenantes à l'exercice qu'ils y vouloient faire.

DE L'IDOLATRIE ENVERS LES STATVES.

CEux du Peru n'eſtoient pas moins fols autour des Idoles de pierre, & de bois, & pource qu'ils eſtoient pouſſez à reuerer les diables pour la peur du mal qu'ils leur faiſoient ou pouuoient faire, ils les figuroient en formes terribles. Les diables parloient en pluſieurs de ces ſtatuës, & reſpondoient à leurs Preſtres. 32.

Les Mexicains outre les ſtatuës adoroient encor des Idoles viuantes. Ils prenoient vn priſonnier, & quelquesfois dauantage, qui leur ſembloit plus propre pour le ſacrifice. Ils l'habilloient & l'accommodoient de meſme façon que l'Idole à laquelle ils vouloient ſacrifier, & luy donnoient le meſme nom. Durant tout le temps de ceſte repreſentation, qui duroit par pluſieurs iours, & quelquesfois des mois entiers, ils l'adoroient & luy portoient honneur comme à l'Idole meſme, & cependant il paſſoit ſon temps, & faiſoit bonne chere. Quand il paſſoit par les ruës le monde accouroit pour luy faire honneur, & luy offrir diuerſes choſes. On luy mettoit deuant les enfans, & les malades, afin qu'il les beniſt, & les remiſt en ſanté. Ils luy laiſſoient faire toute choſe à ſon plaiſir, excepté qu'il auoit de iour dix hommes de garde, ou dauantage autour de luy, & de nuict on l'enfermoit dans vne cage. Et quãd le temps de la comedie eſtoit expiré, & qu'il eſtoit bien gras, ils le tuoient pour le ſacrifice, & en faiſoient entr'eux feſtin ſolemnel.

DE LEVRS GVAQVES, OV TEMPLES.

IL y auoit au Peru quelques Guaques communes à tout le Royaume, & d'autres particulieres à chaque prouince. Il y en auoit trois plus fameuſes, l'vne à quatre lieuës loing de Lima qui ſe nommoit Pacacama, dont les ruines monſtrent encor auiourd'huy ſa grandeur. Le diable parloit en ce lieu, & reſpondoit aux Preſtres, qui alloient conſulter ordinairemẽt l'oracle de nuict, ayans le dos tourné contre l'Idole, puis baiſſoient la teſte, & ſe ployoient auec vn vilain geſte, tant le diable ayme la ſaleté. Ils luy demandoient conſeil, & il reſpondoit d'ordinaire auec vn ſifflement aigu, & penetrant, ou auec vn cry horrible. 33.

L'autre Guaque eſtoit en Gozco, où les Ingues auoient mis tous les Dieux, & toutes les Deeſſes des natiõs qui leur eſtoiẽt ſubiectes, cõme pour gages de leur ſubjectiõ & fidelité, & chaque Idole eſtoit entretenu par ſa Prouince auec vne deſpẽce ineſtimable. On y voyoit entre autres la ſtatuë du Soleil d'or maſſif, tournee auec tel artifice du coſté du Leuãt, que lors que le Soleil la frappoit à ſon leuer, il en ſortoit tant de ſplendeur, à cauſe de la reuerberation de ſes rays, qu'elle redoubloit la clarté du iour. La troiſieſme Guaque eſtoit en l'Iſle de Titacata dediee au Soleil, pource qu'ils diſoient que leurs pays ayans eſté bien longuement ſans lumiere, le Soleil apparut tout à coup en ceſte Iſle, & luy rendit le iour & la clarté.

A raiſon dequoy l'Ingua y baſtit vn Guaque magnifique. Mais les Mexicains ſurpaſſoient de beaucoup ceux du Peru en grandeur de Temples, & de ceremonies. Il y en auoit vn de l'Idole Vitzilpuitzli auec vn ſi grand cloiſtre à l'entour, que dix huict mille perſonnes s'y aſſembloient durant leur feſte pour y dancer, & ce temple eſtoit ceint d'vne muraille faicte de grandes pierres en forme de ſerpens. Il y auoit quatre portes tournees vers les quatre parties du monde, & il y auoit vn chemin paué long de ſix milles & de dauantage, qui reſpõdoit à chacune. On montoit au temple par vn eſcalier de trente degrez, large de trente braſſees. Entre les degrez & le temple il y auoit vne petite place large de trente pieds auec vne file d'arbres, & des baſtons entrauerſez entre l'vn & l'autre, chargez de teſtes de ceux qu'ils ſacrifioient. Il y auoit dans la ville huit autres temples de la meſme forme, mais non ſi grands.

DES PRESTRES ET RELIGIEVX.

LEs Preſtres eſtoient à Mexique diuiſez en moindres, plus grands, & tres-grands; & ceux-cy ſe nommoient Papes. 34.

Digitized by Google

Leur perpetuel exercice eſtoit d'encenſer les idoles ; ce qu'ils faiſoient au leuer ou coucher du Soleil, & à midy, & à minuict. Ils ſacrifioient en leurs Temples chacun ſelon ſon degré. Outre les Preſtres il y auoit des Monaſteres de femmes ; il y en auoit au Peru pour le moins vn en chaque Prouince, & là il demeuroit deux ſortes de femmes, veu que quelques-vnes eſtoient filles, les autres femmes d'aage meur, qu'on nommoit Mamacones, & celles-cy commandoient aux autres, & les inſtruiſoient.

Il y auoit en chaſque monaſtere vn Gouuerneur qui luy commandoit, auec puiſſance de faire choix des ieunes filles qui luy ſembloient dignes de ce lieu pour leur beauté, & leur grace, & celles-cy eſtoient priſes au deſſous de l'aage de dix-huict ans. Celles filles ayants pris les ceremonies de leur ſuperſtition, & diuerſes choſes pour l'vſage de la vie, eſtoient enuoyees à la Cour, lors qu'elles auoient paſſé l'aage de quatorze ans, & là il y en auoit vne partie qui demeuroient au ſeruice des Guaques en perpetuelle virginité : vne autre eſtoit reſeruee pour les ſacrifices ordinaires qu'on faiſoit de filles, & pour les extraordinaires qu'on faiſoit aux occurrences de l'Inga, & vne autre partie eſtoit donnee en mariage aux parents, & Capitaines de l'Inga, ou retenuë pour luy meſme. Si quelqu'vne de celle-cy ſe trouuoit peu honneſte, on l'enterroit viue, ou bien on la faiſoit mourir auec vn grand tourment.

Les Mexicains auoient encor vne certaine ſorte de religieuſes, dont la profeſſion ne duroit plus qu'vn an, & qui demeuroient au cloiſtre du Temple, ou en certaines maiſons, & on les nommoit filles de la penitence. Celles-cy ne paſſoient pas l'aage de treize ans, viuoient enfermees auec chaſteté, balioient le temple, appreſtoient les viandes qu'on mettoit deuant l'Idole, & que les Miniſtres mangeoient. Elles ſe leuoient à minuict pour faire leurs prieres, & par penitence elles ſe frappoient au haut des oreilles auec certains petits couſteaux, & mettoient le ſang qui en ſortoit ſur leurs iouës.

On tenoit pour indice de l'impudicité de ces filles ſi les rats rongeoient quelques choſes aux Guaques, ou y paſſoient par dedans, & lors ils cherchoient ſoigneuſement qui eſtoit celle qui s'eſtoit oubliee.

Vis à vis de ces filles il y auoit vn conuent de ieunes gens de dix-huict à vingt ans, qu'on nommoit religieux. Ceux-cy portoient certaines couronnes ſemblables à celles de nos moynes auec le reſte des cheueux ſur les eſpaules. Ils viuoient en pauureté, chaſteté, & obeyſſance. Ils ſeruoient à la Guaque, & les Preſtres. Il y auoit encor de petits moynes deſtinez à des ſeruices plus manuels, & à de vils offices. Ils alloient quatre à quatre, ou ſix à ſix par tout, auec tant de modeſtie qu'ils n'oſoient leuer leurs yeux, principalement où il y auoit des femmes. Ils cherchoient l'aumoſne par la ville, & ſi l'on ne la leur faiſoit ils alloiét aux champs prendre ce qu'ils y pouuoient rencontrer, ſans que les maiſtres euſſent la hardieſſe de les empeſcher, ou de leur faire outrage, & ceſte liberté eſtoit permiſe, pource qu'ils viuoient en pauureté, ſans viure d'autre choſe que d'aumoſne. A minuict ils ſe tiroient du ſang du bras, & menoient ceſte vie durant vne annee.

Mais parlons maintenant des Preſtres. Apres qu'ils auoient donné de l'encens à l'Idole ſur la minuict, ils s'aſſembloient tous en vne ſale, & là aſſis par ordre ſe perçoient la iambe, & ſe frottoient les tempes auec le ſang qui en ſortoit, puis fichoient les inſtruments qu'ils auoient employez pour ceſt effect en certaines balles de paille, à la veuë de chacun, afin qu'on cogneuſt l'aſpre penitence qu'ils faiſoient pour le peuple. Ils ieuſnoient quatre ou cinq iours auant les feſtes de leurs Idoles. Ils gardoient la chaſteté auec tant de rigueurs, que pluſieurs d'entr'eux ſe fendoient les genitoires pour ne la rompre, & faiſoient beaucoup d'autres choſes pour ſe rendre impuiſſants. Ils ne beuuoient rien qui les peuſt conuier à la luxure.

DES SACRIFICES.

35. ILs ſacrifioient à leurs Dieux ce qu'ils auoient de bon & de beau, de l'or, de l'argent, du graiu, de la cire, & des animaux.

Au Peru l'on faiſoit ordinairement des ſacrifices de cent moutons le mois, mais de diuerſes couleurs, & auec ceremonies differentes. Ils ſacrifioient tous les iours au Soleil vn mouton tondu, & le bruſloient veſtu d'vne chemiſe rouge. Ils s'arrachoient les ſourcils, & les offroient au Soleil. Mais il n'y auoit choſe plus horrible que les ſacrifices d'hommes qui ſe faiſoient au Peru, mais plus en Mexique. Au Peru ils ſacrifioient des enfans depuis quatre iuſqu'à dix ans, & ce principalement pour la proſperité de l'Inga, aux entrepriſes de guerre, & au iour de ſon couronnement : le nombre des enfans qu'on ſacrifioit eſtoit de deux cens. Ils ſacrifioient encore vn bon nombre de ces filles qu'on tiroit des monaſteres pour le ſeruice de l'Inga. Quand il eſtoit griefuement malade quelque perſonnage de qualité,

ou

Digitized by Google

ou vn deuin, ou vn ſorcier, il y en auoit vn grand nombre, luy diſoit qu'il eſtoit hors d'eſpoir de gueriſon, ils ſacrifioient ſon fils au Soleil, ou bien à Viracoca, en le ſuppliant qu'il s'en contentaſt au lieu du pere.

Mais les Mexicains ne ſacrifioient que des hommes pris en guerre, & pour en auoir grand nombre, ils ne s'eſtoient ſouciez de ſubiuguer Tlaſcala, grande ville proche d'eux.

La façon auec laquelle ils traictoient ces malheureux, eſtoit telle. Premierement ils les faiſoient mettre à genoux par ordre deuant la porte du temple. Le Preſtre alloit apres à l'entour de l'idole entre les mains, & le monſtrant à chacun d'eux luy diſoit, voila ton Dieu. Ils eſtoient menez apres au lieu où l'on les deuoit ſacrifier.

Là comparoiſſoient ſix de treſ-grands Preſtres deſtinez à ce miniſtere auec des façons ſi eſtrãges qu'ils ſembloient pluſtoſt diables qu'hommes. Deux de ceux cy ſaiſiſſoient la malheureuſe victime par les pieds, deux autres par les mains, & vn autre la prenoit par la gorge. Ils la renuerſoient ainſi ſur vne pierre de figure pyramidale, dont la pointe eſtoit fort aiguë.

Là le ſouuerain Preſtre luy ouuroit auec vn couſteau la poictrine, & luy arrachoit le cœur qu'il monſtroit premierement au Soleil, luy offrant ceſte chaleur & ceſte fumee, puis il le iettoit au viſage de l'Idole. Ils donnoient puis apres du pied au corps, qui roulant par ces degrez s'en alloit en bas, où ceux qui l'auoient pris à la guerre ſe le partageoient, & en faiſoient feſtin ſolemnel.

Les nations voiſines faiſoient le meſme à l'imitation des Mexicains. En quelques feſtes ils vſoient d'vne autre ſorte de ſacrifices. Ils prenoient vn eſclaue, & quelquesfois dauantage, & l'eſcorchoient: puis quelqu'vn d'eux ſe couuroit de ſa peau, & accommodé de ceſte ſorte alloit par la ville, où chacun luy deuoit donner quelque choſe.

Ceſte comedie ou tragedie à mieux dire duroit iuſqu'à tant que la peau qu'il portoit ſe corrompoit ſur ſon dos. Quelquesfois lioient l'eſclaue à vne rouë de pierre, & luy donnoient vne eſpee, & vne targue. Celuy qui le vouloit ſacrifier entroit apres dans le camp auec meſmes armes. Si l'eſclaue ſe laiſſoit vaincre il eſtoit ſacrifié à l'heure meſme, & s'il vainquoit il eſtoit afranchy, & tenu pour vn grand Capitaine.

Comme le Diable auoit contrefait quelques Sacremens de l'Egliſe.

IVſtin Martyr, & Clement Alexandrin nous monſtrent que le diable pour oſter la creance, & la merueille aux myſteres de l'Incarnation, & aux œuures ſurnaturelles de Ieſus-Chriſt, feignit pluſieurs annees auparauant quelque choſe ſemblable par le moyen des Poëtes, comme par exemple que Bacchus eſtoit né deux fois, l'vne de Semele, l'autre de Iupiter, afin d'obſcurcir la double generation de Chriſt eternelle & temporelle. Il fit feindre qu'Erichton eſtoit né de Pallas vierge, qu'Hercule eſtoit deſcendu aux enfers, & y auoit lié Cerbere, & ſemblables choſes afin que les hommes ne creuſſent ou n'admiraſſent la virginité de noſtre Dame, & la deſcente de Ieſus-Chriſt aux enfers, & ſes autres diuines actions. 36.

Au nouueau Monde il ne s'eſt pas ſeruy des Poëtes pour ceſt effect, mais il auoit effrontément contrefaict luy meſme les Sacremens de l'Egliſe, principalement celuy de l'Euchariſtie. Car à Cuſco les Religieuſes du Soleil faiſoient certains gaſteaux auec de la farine de maiz, & du ſang de moutons blancs qu'on ſacrifioit ce iour là, & en donnoient vn morceau à chacun des eſtrangers qui venoient en ce temps à la Cour, comme vn ſacrement de confederation & d'vnion auec l'Inga, & ceux-cy receuans ce preſent auec grand honneur proteſtoient qu'ils ne penſeroient ny feroient aucune choſe contre le Soleil, ny contre l'Inga: & que ceſte viande demeureroit en leurs entrailles pour teſmoignage de la fidelité & de l'affection qu'ils auoient enuers le Soleil & l'Inga.

Ceſte ceremonie ſe faiſoit deux fois l'annee, l'vne au mois de Septembre, & l'autre en Decembre: & l'on enuoyoit de ces morceaux à toutes les Guaques de la Prouince, afin qu'ils fuſſent diſtribuez au peuple.

Mais ce que les Mexicains faiſoient eſtoit bien plus conſiderable. Deux iours auant la feſtes de Vizilpuitzli les Religieux de ce temple farioient de maiz roſty, & de ſemence de l'herbe qu'on nomme Blite paiſtrie auec du miel, vn idole de la grandeur de celuy de bois qui eſtoit au temple. Ils le mettoient apres ſur vn banc, & le portoient auec le peuple derriere en proceſſion à grands pas par la campagne, & de là s'en retournoient au Temple. Les filles venoient apres veſtuës de blanc, auec des guirlandes de fleurs & certaines pieces de paſte, de la forme de grands os, & les donnoient aux ieunes gens qui les mettoient aux pieds de l'Idole. Ils nommoient ces pieces les os & la chair de Vitzilpuitzli.

On voyoit apres paroiſtre les Preſtres & Miniſtres du temple veſtus de leurs ornements, auec des guirlandes ſur leurs teſtes,& apres leurs Dieux,& leurs Deeſſes:& ceux-cy ſe mettans au tour de ces pieces de paſte chantoient ie ne ſçay quoy en danſant, & par ce moyen elles demeuroient conſacrees,& eſtoient deſlors tenues pour os & chair d'Idole. Ils faiſoient apres les ſacrifices des captifs,& deſpoüilloient apres l'Idole, & en faiſoient de meſme que des autres paſtes conſacrees, & les diſtribuoient au peuple, qui les prenoit auec grãde reuerence, diſant qu'il mangeoit la chair,& les os de ſon Dieu.

Le diable auoit auſſi toſt contrefait le ſacrement de la confeſſion, veu qu'au Peru il y auoit des Princes deputez à ouyr les confeſſions en forme de grands & petits penitenciers, & auec des cas en partie communs & en partie reſeruez aux ſuperieurs. Ils tenoient que c'eſtoit vne grande offence de cacher quelque peché en la confeſſion, & ſi les Confeſſeurs s'en prenoient garde (à l'effect dequoy ils vſoient d'enchantements) ils battoient griefuement le penitent auec vne pierre ſur les eſpaules iuſqu'à tant qu'il s'en confeſſoit. Ils ſe confeſſoient en leurs aduerſités, pource qu'ils tenoient que leurs pechez en eſtoient cauſe, & tout le peuple ſe confeſſoit lors que l'Ingue eſtoit malade. Les pechez dont ils ſe confeſſoient eſtoient tous actuels, & principalement l'homicide, le larcin, l'adultere, l'irreuerence enuers les temples, & aux iours de feſtes, les mauuais propos tenus de l'Inga,& leur deſ-obeyſſance en ſon endroit.

L'Ingue confeſſoit ſes pechez non aux Preſtres, mais au Soleil, afin qu'il les diſt à Viracoca,& qu'il les pardonnaſt, puis ſe mettant en vn ruiſſeau courant, il diſoit ces paroles. I'ây dit mes pechez au Soleil: toy ruiſſeau porte les en la mer, où ils demeurent à iamais noyez.

Ils contrefaiſoient encore le myſtere de la ſaincte Trinité, veu qu'ils adoroient trois ſtatuës du Soleil, & nommoient l'vne Soleil le Pere, l'autre Soleil le Fils, & l'autre Soleil le Frere. Et de meſme il auoient trois ſtatuës du Chuchille, qui eſtoit Dieu du tonnerre, & luy donnoient les meſmes noms de Pere, de Fils, & de Frere.

Les peuples de S. Croix du Mont ont des cas qui empeſchent le mariage qui ſe va faire,& deffont celuy qui eſt contracté,& qui ne ſeparent celuy qui eſt fait, bien qu'illegitime.

Des diſpoſitions du Nouueau Monde à receuoir l'Euangile.

37. Dieu diſpoſa les peuples de la nouuelle Eſpagne, du Peru & des autres pays à vn ſi eſtrãge changement en pluſieurs manieres. Premierement de meſme que pour faciliter la predication de l'Euangile il pacifia le monde ſous l'Empire d'Auguſte, ainſi il ordonna que l'Euangile paſſaſt à ceſt autre monde, quand l'Empire de l'Inga au Peru,& des Mexicains en la nouuelle Eſpagne eſtoit paruenu au plus haut degré. Et pour monſtrer combien la grande eſtenduë de quelque Empire ſert à l'aduancement de l'Euangile, ie dy en premier lieu, que ſous vn grand Monarque on void ordinairement fleurir la paix, & le repos. La paix ouure les ports des Royaumes, & les portes des villes aux commerces, & la communication des peuples, & par conſequent à la dilation de la parole & du nom de Dieu. La paix fait florir la doctrine, la vertu, la ciuilité, la police, les bonnes mœurs, & les arts, choſes propres à rendre l'homme plus doux, & l'Empire d'vn ſeul eſt plus capable à maintenir ceſte paix. Au contraire la multitude des Princes apporte auec elle la deſ-vnion, d'où procede la guerre, l'eſpanchement du ſang,& la riuiere des villes,& des peuples, de meſme que la vertu, de la foy,& de la religion.

La grandeur de l'Empire apporte encor vn grand bien pour la predication de l'Euangile, pource qu'vne langue eſt commune à beaucoup de gens,& eſt bien loing eſpanduë, pource que la langue des vainqueurs s'eſtend auec leur domination.

Or au nouueau monde la langue de Mexique eſtoit eſtenduë par l'eſpace de mille lieuës, & celle de Cuſco n'auoit pas moins d'eſtenduë. Car les Roys de Mexique, de meſme que ceux du Peru n'auoient moins de ſoin d'eſtendre leur langue, que leur Empire: & combien qu'on vſe en ces deux Prouinces de pluſieurs langues particulieres, & fort differentes entr'elles, toutesfois celle de Mexique eſt belle & riche,& commune à toute la nouuelle Eſpagne, & celle de Cuſco au Peru, comme entre nous la Latine,& entre les Turcs l'Eſclauonne en Europe,& l'Arabique en Aſie. Tellement qu'il ſuffit à ceux qui preſchent la parole de Dieu, d'apprendre vne ſeule langue pour aller par vn pays long de trois mille lieuës au lieu qu'il leur auroit fallu 15. ou 20. langues, voire dauantage. Outre les ſuſdites deux langues il y en a encor quelqu'autres qui s'entendent par pluſieurs pays, comme la Gorgotoque, & la Chinoiſe; mais il n'y en a point de plus vniuerſelle que Varayque. On parle ceſte-cy par tout le Paraguay & par tout le Braſil. Les Iucatins l'entendent, & pluſieurs autres peuples preſque depuis le deſtroit de Magellan iuſqu'à Saincte Marie.

Le

Le troiſieſme bien qui naiſt de la meſme, c'eſt que la grandeur de l'Empire aſſemble en vn lieu les peuples eſpars en beaucoup d'endroits. Car il faut ſçauoir qu'en la nouuelle Eſpagne, & au Peru les peuples auant qu'ils fuſſent ſubjuguez par ceux de Mexique & de Cuſco, viuoient comme beſtes, ſans chef, ſans loy, ſans communauté. Chacun s'accommodoit où bon luy ſembloit, & paſſoit ſa vie en ce lieu auec ſa famille. Ainſi viuent encor aujourd'huy ceux de la Floride, partie des Chichimiques, ceux du Braſil & les Varays. Ils changent facilement de demeure, & ſe tiennent vn iour en vn lieu, & le lendemain en vn autre. C'eſt pourquoy s'ils ne ſont premierement reduits à viure enſemble, & à arreſter leur demeure, on ne les peut inſtruire en la loy de Dieu.

Or les Roys de Mexique, & de Cuſco deliurerent de ceſte peine les Predicateur de la doctrine Chreſtienne, veu que pour pouuoir plus aiſément diſpoſer des peuples conquis, ils voulurent qu'ils veſcuſſent enſemble, & que pour cét effect ils baſtiſſent des bourgs & des villes.

Finalement la grandeur de l'Eſtat & de la domination oſte la rudeſſe aux peuples, & les Cours poliſſent les eſprits, & les eſueillent, & meuriſſent les iugemens, & la diuerſité de la conuerſation rend l'homme plus accort & plein de prudence.

Les peuples du Peru viuoient au commencement par les montagnes nuds, rudes, & brutaux, mangeoient ce que la terre produiſoit, & meſme la chair humaine. Soubs l'Empire de l'Inga ils apprirent auec la ciuilité diuers arts.

Ils labouroient & cultiuoient les terres, ils ſemoient & recueilloient leurs grains & leurs racines.

Ils auoient ſoing des mines d'or, d'argent, & d'airain, nourriſſoient grande quantité de beſtial, les tondoient, & de la laine faiſoient des tapis, & des draps, deſquels non ſeulement ils ſe couuroient, mais encore ſe paroient, & outre ce baſtiſſoient des places & des maiſons d'importance, & pareillement des temples.

Ils auoient quelque forme de iuſtice, & de raiſon, & quelque ſorte de loix, & d'ordonnances. Mais ſans cela tout eſtoit plein de brutalité, de cruauté, de confuſion & de deſordre. Or ſoubs vn grand Monarque les peuples ſe poliſſent, & s'exercent à l'humanité, les Superieurs pour ſçauoir obeïr, & mettre en execution ce qui leur eſt commandé. Donc la poliſſure introduite aux Eſtats des grands Princes de l'Amerique, ſeruit beaucoup à y introduire l'Euangile; pour ce qu'elle oſta la rudeſſe aux peuples, & les diſpoſa à la douceur qu'on recherche en la vie d'vn Chreſtien. Et certes l'experience nous monſtre clairement la verité de cecy, veu que la parole de Dieu fit plus de fruict en vn iour en la nouuelle Eſpagne, & au Peru, qu'elle n'a fait au Braſil en pluſieurs annees, ny en la Floride, ny en la Chichimique, & aux Indes, & autres païs, où elle n'a pas trouué les meſmes diſpoſitions. Et de fait, encore qu'ils fuſſent capables de la doctrine Chreſtienne, toutesfois il ſeroit mal-aiſé de les maintenir longuement en bon eſtat, à cauſe de leur roulement perpetuel, & de leur demeure incertaine.

C'eſt choſe claire que ceux du Braſil ne ſe conſeruent longuement en la foy, s'ils ne ſont prés des Portugais: car eſtans loing d'eux ils retournent ſoudain au vomiſſement, ou par l'inclination de la nature, ou par la conuerſation des autres. Et pour ceſte cauſe les Religieux qui ont ceſte charge, ne les iugent ordinairement propres au bapteſme, ſi ce n'eſt en quelque forte maladie, ou en l'extreme vieilleſſe, pource qu'alors les paſſions qui les combattent ſont plus coyes, à cauſe de la foibleſſe de la nature, & leur offuſquent moins la lumiere de la raiſon & de l'entendement, & on leur eſloigne les conuerſations dangereuſes. On peut dire le meſme des Chichimiques & des nations ſemblables.

DE QVELQVES AVTRES DISPOSITIONS.

LEs ſuſdites choſes faciliterent la Predication, & la conuerſion de l'Amerique comme exterieurement: parlons maintenant des diſpoſitions plus viues, & plus importantes.

La premiere fut le joug des Roys, & les charges inſupportables du peuple, car l'Inga du Peru, & le Roy de Mexique chargeoient tellement leurs ſubiets, qu'ils ne ſembloient pas hommes, mais beſtes: & ces Princes ne vouloient pas eſtre honorez comme hommes, mais comme Dieux. On pourra entendre les charges par les choſes qui s'enſuiuent.

Le nouueau Roy n'heritoit aucune choſe des meubles, & du threſor de ſon predeceſſeur, mais il eſtoit contraint de faire nouuelle maiſon, & de ſe pouruoir d'or, d'argent, de draps, & de tout le reſte, ſans employer les movens du deffunct, qui eſtoient tous deſtinez à l'entretenement de la Guaque, Chappelle & maiſon du Roy mort, qui eſtoit ſoudain mis au nombre des Dieux.

On luy dreſſoit des ſtatuës, on luy ordonnoit des ſacrifices, & la maiſon eſtoit occupee de generation en generation aux ceremonies, & autres choſes inuentees à ſon honneur. Tellement que les ſubiects eſtoient continuellement empeſchez à ramaſſer l'or, à creuſer les mines, à faire des draps, & à aſſembler des threſors, ſans que ceux qui eſtoient deſia aſſemblez les allegeaſſent en aucune ſorte.

Outre ce, les peuples du Peru ſoubs les Ingues baſtiſſoient des Tambes maintenant, & tantoſt eſplanoient des montagnes, tantoſt rempliſſoient les valees pour faire des chemins.

Les Tambes eſtoient comme de grands magazins faits de tous coſtez par le Royaume, où l'on mettoit les munitions de guerre, & les viures pour la Cour de l'Inga. Entre les chemins il y en auoit deux faits à la main, qui duroient plus de quinze cens milles, & l'vn alloit par la montagne, l'autre par la plaine. On peut eſtimer le trauail de ces deux chemins en conſiderant l'aſpreté des rochers, & la profondeur du ſable aux plaines, & cependant il fallut vaincre ces difficultez, & pluſieurs autres, ſans vſage d'inſtrumens de fer, & ſans beſtes de charge, & ſans chariots, auec le trauail des bras ſeuls. Or il eſt beaucoup plus aiſé de s'imaginer la peine de couper de ſi gros rochers, & les conduire d'vn lieu à vn autre, les loger, & les adjuſter ſans ayde du fer, que de l'exprimer auec des paroles.

C'eſtoit encores vne choſe plus inſupportable à ceux du Peru, de donner leurs enfans pour eſtre ſacrifiez pour la gueriſon, & pour le bon ſuccez des entrepriſes de l'Inga, & d'eſtre contraints de s'enterrer eux meſmes en la mort du Roy, & des Caciques.

Lors que Guaynacapa mourut, il y eut mille perſonnes de ſa maiſon qui furent tuez, & enſeuelis auec luy pour le ſeruir en l'autre vie.

Le meſme Roy pour quelque déplaiſir receu de certain peuple qui habite entre Quito, & Paſto, en fit tuer vingt mille, puis les fit jetter dans vn lac, qui fut nommé pour ceſte cauſe Ajarquacoca, c'eſt à dire mer de ſang.

La raiſon qui a meu ceux du Peru à enterrer leurs familles & leurs richeſſes auec eux, eſt, à ce qu'on dit, pource qu'il leur ſemble quelquesfois qu'ils voyent aller ceux qui ſont morts depuis long-temps par leurs poſſeſſions qu'ils ont plus aymees, eſtans parez de ce qu'ils ont emporté auec eux, & accompagnez de leurs familles : à raiſon dequoy ſe perſuadans qu'en l'autre vie on a beſoing de ſeruice, d'or, & d'argent, de viures, ils les en pouruoyent le mieux qu'ils peuuent.

Le joug des Loix de la nouuelle Eſpagne n'eſtoit pas auſſi leger. Motezuma, qui fut le dernier, ordonna qu'aucun du menu peuple ne le regardaſt au viſage à peine de la vie. Quand il voyageoit, luy & ſes Barons alloient ſur vn eſchaffaut fait à plaiſir, & les autres deçà delà. Il auoit diuers Palais de plaiſir, de deüil, & d'affaires ſelon les occurrences. Il auoit vne grande maiſon auec diuers appartemens pleins d'animaux terreſtres, de poiſſons, & d'oyſeaux de toutes ſortes, & pour les poiſſons de la mer, des eſtangs d'eau ſalee, & pour les autres de petits lacs d'eau douce, auec vn ſeruice ineſtimable : tellement que la plus grande partie de ſon Eſtat eſtoit occupé apres ſes plaiſirs. C'eſt pourquoy ces peuples ont eſté ſi prompts à receuoir la loy de Ieſus-Chriſt, pour l'eſperance de quelque ſoulagement, & ceux qui eſtoient plus oppreſſez, bien plus que les autres.

Que dirons-nous maintenant du joug inſupportable du diable? Nous en auons parlé cy-deſſus au diſcours de la Religion de Mexique, & des ſacrifices qu'on y faiſoit d'hommes que l'on tiroit auec tant de cruauté qu'il ſemble que le diable ne cherchoit pas tant la mort de ces malheureux, que la douleur, & la peine de la mort: mais ie ne laiſſeray de dire à ce propos vne choſe remarquable.

Les Preſtres des Idoles quand ils voyoient l'occaſion propre, alloient trouuer les Roys & les Princes, & leur diſoient que les Dieux mouroient de faim, & qu'ils euſſent ſouuenance d'eux: à lors les Princes s'enuoyoient des Ambaſſadeurs l'vn à l'autre, & s'entredonnoient aduis de la neceſſité en laquelle les Dieux ſe trouuoient, les conuiants pour ceſte cauſe à faire leuee de gens pour donner la bataille, & afin d'auoir dequoy donner à manger aux Idoles. Ainſi ils marchoient en abondance au lieu deſtiné, & venoient aux mains.

Tout leur but eſtoit de prendre des hommes, & de faire le plus de priſonniers qu'ils pouuoient, afin de les ſacrifier.

En Mexique le Roy ne pouuoit eſtre couronné ſans auoir premierement fait quelque entrepriſe, d'où il ramenaſt vn grand nombre de victimes.

Les Mexicains eſtoient tellement oppreſſez des diables, par la cruauté, & multitude des ſacrifices qu'ils deſiroient, qu'ils ne les pouuoient plus ſupporter : & toutesfois ils n'euſſent ſceu de quel coſté ils ſe deuoient tourner, ſi la lumiere de la loy de Ieſus-Chriſt pleine de douceur ne ſe fuſt offerte à eux : auſſi la receurent-ils auec vne grande promptitude, & alegreſſe.

Ceux

Ceux de Mechoacan ayans entendu la renommee de l'Euangile, enuoyerent incontinent des Ambaſſadeurs à Fernand Cortez, qui s'eſtoit rendu quelques iours auparauant maiſtre de Mexique, & le prierent qu'il leur enuoyaſt ſa loy, & des Maiſtres qui l'expliquaſſent, pource qu'ils eſtoient reſolus de quitter la leur comme inſupportable & méchante.

Ioſeph de la Coſte raconte que les Eſpagnols s'eſtans vne fois arreſtez à regarder la tragedie de ces cruels ſacrifices, vn ieune homme à qui l'on auoit arraché le cœur, & qu'on auoit apres jetté en bas par les degrez du temple, diſt aux Eſpagnols : Meſſieurs, on m'a tué : ce qui engendra vne grande horreur & compaſſion en eux.

De quelques diſpoſitions prouenuës de la malice du diable.

LE diable meſme malgré luy, diſpoſa en quelque ſorte ces infideles à la foy, pource que la ſageſſe de Dieu eſt ſi haute & ſi profonde, qu'elle ſe ſert meſme du mal pour vn bien, & tourne à ſa gloire les moyens auec leſquels le diable taſche d'obſcurcir ſon ſainct nom. Les plus grands myſteres de la foy Chreſtienne ſont ceux de la Trinité, des perſonnes diuines, de l'Incarnation, & de l'Euchariſtie, qui ſurpaſſent infiniment toute lumiere de raiſon, tout diſcours humain, & meſme l'intelligence des Anges. Or le diable voulant par ſon orgueil contrecarrer en cecy la Majeſté de Dieu, diſpoſa le Nouueau Monde à la verité par ſes tromperies.

Les poincts de la diſcipline Chreſtienne plus difficiles au ſens, & plus rudes, ſont la confeſſion des pechez, & les autres parties de la penitence. Ceux-cy furent encores rendus bien aiſez par la meſme voye, veu principalement que le diable recherchoit de ces miſerables de plus grandes auſteritez, que Ieſus-Chriſt n'en commande aux penitens : & ce n'eſt pas choſe eſtrange, pource que le diable eſt le bourreau de l'homme, & Ieſus-Chriſt en eſt le Medecin, ains meſme le Pere.

Les Roys meſmes de la nouuelle Eſpagne quand ils prenoient la couronne, & la poſſeſſion du Royaume, ſacrifioient aux Idoles le ſang qu'ils ſe tiroient auec grande douleur des bras, & des oreilles. Car le diable ne vend rien qu'aux prix du ſang. Il acouſtuma encores ces gens à la pauureté, chaſteté, obeïſſance & religion, ainſi que nous auons monſtré cy-deſſus : ce qui fit que les conſeils de l'Euangile ne leur ſemblerent choſe entierement nouuelle.

De quelques predictions de la future predication de la Foy.

DIEV voulant diſpoſer le genre humain à la venuë de Ieſus-Chriſt, donna non ſeulement les Prophetes aux Iuifs, mais encor les Sybilles aux Gentils, & ces perſonnes pro- 38.
noncerent ſi clairement la venuë du Verbe Eternel au monde, ſa vie & ſa mort, que leurs œuures ne ſembloient pas predictions de choſes futures, mais narrations de quelques euenemens paſſez. A raiſon dequoy il fut deffendu aux Chreſtiens durant les perſecutions, de lire les vers des Sybilles.

Noſtre Seigneur ne laiſſa auſſi le Nouueau Monde ſans pareille ayde. Il y eut en l'Iſle Eſpagnole vn Roy nommé Guarionex, qui demanda à vn des Chemes (ils nomment ainſi les Idoles) qu'il luy diſt ce qui deuoit arriuer à ſon peuple apres ſa mort, & le Cheme répondit, que dans peu d'annees il viendroit en ceſte Iſle des hommes qui ſeroient veſtus, & porteroient de longues barbes, qui deſtruiroient les Idoles, l'ancienne religion du païs & toutes ſes ceremonies.

Au païs qui confine auec la riuiere de Plata, vn peu auant la venuë des Eſpagnols, il y eut vn Oriquara beaucoup eſtimé pour ſa bonne vie entre ces nations, qui pouſſé (comme on peut croire) par le ſainct Eſprit, courut toutes ces contrees, annonçant la venuë de certaines gens, qui enſeigneroient vne nouuelle Religion, & exhortant chacun à la receuoir, & à laiſſer la pluralité des femmes : & afin que ceſte ſienne doctrine demeuraſt mieux imprimee en leurs eſprits, il la mit en certains vers qui ſe chantent encor maintenant.

En Acuzamil Iſle proche de Iucatan, on trouua vne croix haute de deux braſſees, à laquelle ceux du païs ſouloient auoir recours comme à choſe celeſte & diuine, principalement au temps des grandes ſeichereſſes, afin d'obtenir la pluye pource qu'ils auoient ſemé.

En Mechoacan il y eut vn Preſtre de grande authorité & reputation parmy ces peuples, qui leur predit que dans peu de temps la verité leur ſeroit reuelee, & qui menoit vne vie Chreſtienne, comme on a entendu dire à pluſieurs perſonnes qui l'auoient cogneu, & particulierement à vn qui l'auoit ſeruy : car il celebroit la Natiuité, & la Reſurrection de Ieſus-Chriſt, & pour y apporter plus de deuotion, il ſe retiroit quelques iours auparauant dubruit,

Digitized by Google

& des affaires. Auec ces œuures, & autres ſemblables, il s'eſtoit acquis vne telle reputation de ſainɛteté & de doctrine, que les paroles eſtoient tenuës pour oracles. Tellement que pluſieurs de ceux qui l'auoient pratiqué, dirent apres auoir oüy les Predications de l'Euangile, qu'il ne leur ſembloit pas qu'ils oüyſſent choſes nouuelles. Et l'on ne fut pluſtoſt aduerty de la venuë, & du progrez de Fernand Cortez en la nouuelle Eſpagne, que le Roy de Mechoacan l'alla trouuer auec la fleur de ſon Royaume, & ſe fit vaſſal de l'Empereur, voulut eſtre baptiſé, & obtint de Cortez des perſonnes pour inſtruire ſon peuple en la foy Chreſtienne.

Dauantage tous les peuples du Peru, & de la nouuelle Eſpagne, auoient vne ferme creance de l'immortalité des ames, des peines des méchans, & des recompences des bons. Quelques-vns meſmes, comme ceux de Chicora, tenoient qu'apres la mort les ames ſe purgeoient en certains lieux froids, & paſſoient apres en des païs agreables, où elles menoient vne vie heureuſe, & contente.

Ils auoient cognoiſſance, bien qu'obſcure, & pleine de mille fables, ou ſonges, du deluge vniuerſel, & de la reſurrection des morts. A raiſon dequoy au Peru, lors que les Eſpagnols cherchans les threſors enterrez auec les Princes, & deſtruiſans les ſepulchres, diſſipoient les os des morts, ceux du païs en receuoient vn extreme déplaiſir, & les prioyent de ne faire pas vn ſi grand outrage aux ames de leurs anceſtres, pource qu'ils croyoient qu'en eſcartant ces os on empeſcheroit leur reſurrection.

De diuers prodiges & ſubiects qui faciliterent l'entree de l'Euangile.

59. LEs Eſpagnols entrerent au Peru, & en la nouuelle Eſpagne, auec de bonnes occaſions d'eſtendre & leur Eſtat, & le Royaume de Dieu: car en la nouuelle Eſpagne le peuple de Vlaſcale, qui eſtoit lors vne ville puiſſante, & fort peuplee, eſtoit en guerre auec les Mexicains, & pour ſe renforcer, s'allia auec Fernand Cortez, qui auec l'ayde des Tlaſcalans, vint à bout de l'entrepriſe commencee, & ſubjugua le Royaume de Mexique, non moins à Ieſus-Chriſt, qu'à l'Empereur, de qui il eſtoit Capitaine. Mais on auoit deſia veu des prodiges inoüys, & des accidents merueilleux, qui ouuroient grandement le paſſage à l'Euangile, pour l'incroyable eſtonnement du Roy Motezuma.

En la ville de Cholola on adoroit vn Idole fameux qu'on nommoit Quyzalcoail: ceſtuy-cy dit clairement qu'il venoit des eſtrangers à la conqueſte & poſſeſſion de ces Royaumes. A Teſculo les Dieux predirent que beaucoup de calamitez pendroient ſur la teſte de Motezuma, & de tout l'Empire de Mexique.

Les Magiciens annonçoient les meſmes choſes auec tant de rage de Motezuma, qu'il les faiſoit mettre en priſon: & pource qu'ils ſe ſauuoient aiſément, & s'enfuyoient, il faiſoit mourir leurs femmes, & leurs enfans, tant il eſtoit irrité, & en furie. Apres cela, tournant ſon eſprit, & ſa penſee à appaiſer l'ire de ſes Dieux, il commanda qu'on menaſt dans la ville vne belle, & grande pierre pour y faire deſſus des ſacrifices: mais combien que beaucoup de gens fuſſent aſſemblez pour cét effet & y fiſſent tout leur effort, ils ne la peurent mouuoir de ſon lieu, & meſme tandis qu'ils s'opiniaſtroient à telle choſe, ils oüyrent vne voix qui ſembloit ſortir de la pierre, & qui leur diſt en ſubſtance, qu'ils ne ſe trauaillaſſent en vain, & qu'il leur eſtoit impoſſible de la remuer. Cela entendu, Motezuma commanda que l'on ſacrifiaſt où la pierre eſtoit arreſtee.

On dit qu'alors il ſortit encores de là vne voix qui tint ces propos: Ne vous ay-je pas dit que vous ne priſſiez plus tant de peine? & afin que vous vous en aſſeuriez mieux, ie me laiſſeray tirer quelques pas, puis ie m'arreſteray de nouueau ſans que l'on me puiſſe mouuoir: & cela aduint, veu qu'elle tomba en fin dans vn canal d'eau, & fut apres retrouuee en ſon premier lieu.

Il apparut encores au Ciel vne fort grande flamme en forme de pyramide, que l'on voyoit enuiron la minuict, puis au leuer du Soleil, & ſur le midy, & ce ſpectacle dura vne annee. On veid en plein iour courir d'Orient en Occident vne Comette ſemblable à vne fort longue queuë d'vn animal auec trois teſtes.

Le temple ſe bruſla auſſi ſans qu'il y euſt dedans ou dehors aucune lumiere, & ſans qu'on oüyſt aucun tonnerre, ou qu'on viſt aucun eſclair en l'air: & combien que beaucoup de gens accouruſſent pour eſteindre ce feu, il n'y eut pourtant nul remede. Il ſembloit que le feu ſortiſt des murailles meſmes, & qu'il ſe renforçaſt auec l'eau, iuſqu'à tant qu'il conſomma toute choſe.

Le lac meſme commença ſoudain ſans aucune occaſion apparente à boüillir auec tant de vehemence, que les baſtimens proches allerent par terre.

On

On oüyt des voix lamentables, comme d'vne femme fort trauaillee, & reduite à de grandes angoisses, & ceste voix disoit ces paroles: Helas! mes enfans, l'heure de vostre ruine est arriuee; Où vous pourray-je conduire, afin que vous ne perissiez entierement? On veid diuers monstres à deux testes, qui estans portez deuant le Roy s'éuanoüyrent.

Les pescheurs du lac prirent vn oyseau de la grandeur, & couleur d'vne gruë, mais d'vne façon non encores veuë, & le presenterent au Roy, qui en demeura tout estonné.

Cét animal auoit au haut de la teste vne certaine chose comme vn miroir: Motezuma tournant la veuë de ce costé là, veid en plein midy le Ciel, & les estoilles, & en demeura tout estonné, puis se remettant à regarder ce miroir, il veid venir des gens armez du Leuant, qui combattoient furieusement, & faisoient vn estrange carnage de ceux qu'ils rencontroient. Dequoy estant tout troublé, il fit assembler les deuins, qui demeurerent aussi estonnez que luy, & ne luy sceurent rendre aucune raison de telle chose, & l'oyseau disparut apres.

En ce mesme temps Motezuma veid venir à luy vn païsan tenu de tous pour homme simple, & veritable, qui luy dist, qu'ainsi qu'il semoit aux champs vn Aigle de grandeur extraordinaire l'enleua à l'impourueu, sans luy faire mal, ny déplaisir, & le porta en vne cauerne, où il oüyt dire: Tres-puissant Seigneur, ie t'ay porté celuy que tu m'auois commandé: lors sans voir personne il oüyt vne voix qui s'adressoit à luy auec ces paroles: Cognois-tu cét homme qui est là estendu sur la dure? & lors regardant en terre, il y veid vn homme assoupy d'vn profond sommeil, auec des habillements Royaux, des fleurs, & du parfum qu'on luy brusloit selon l'vsage du païs.

Le païsan ayant repris courage, répondit alors: Puissant Seigneur, cestuy-cy me semble estre nostre grand Roy Motezuma. Tu dis vray (luy repliqua-t'il) regarde comme il est profondémẽt endormy, & toutesfois il y a de grandes miseres, & d'estranges accidents qui pendent sur sa teste: il est temps qu'il reçoiue la punition de tant d'offences qu'il a commises contre Dieu: Prends ce charbon de parfum qui luy brusle dans la main, & le luy mets au nez, & tu verras qu'il ne sent rien: & pource que le païsan n'auoit la hardiesse de s'en approcher, la voix se remit à luy dire; Ne crains rien, car ie suis beaucoup plus grand que luy, & te garderay de tout mal. Alors prenant courage, il se saisit du charbon, & le mit au nez de Motezuma, qui ne s'en remua pas. Or sus, dit la voix, puis que tu vois combien il est endormy profondement, va l'éueiller, & raconte luy tout ce qui s'est passé. Et au mesme instant l'Aigle reprit le païsant, & l'esleuant en l'air le rapporta où il l'auoit pris.

Outre ces choses, il faut sçauoir que les Mexicains auoient opinion qu'autresfois vn certain grand Prince qu'ils nommoient Topilchin, les auoit abandonnez, & qu'il deuoit retourner vers eux pour les consoler. Or la nouuelle de la venuë de Cortez en la coste Orientale de la nouuelle Espagne, ayant couru iusqu'à eux, ils creurent tous que leur grand amy & seigneur Topilchin estoit reuenu suiuant la promesse. Ils enuoyerent donques où estoit Cortez cinq Ambassadeurs hommes de qualité, auec beaucoup de riches presens. Ceux-cy estants arriuez où les Espagnols estoient, leur dirent qu'ils sçauoient que leur seigneur Topilchin estoit de retour auec eux, & que son seruiteur Motezuma enuoyoit le visiter, & luy baiser les mains. Cortez se seruant d'vne si bonne occasion, feignit d'estre Topilchin, & comme tel accepta les presens, & le compliment. Il ne pouuoit desirer vne occasion plus à propos, pour introduire en ce païs l'Euangile, & le nom de Iesus-Christ. Mais il semble que Dieu ne voulut que la verité de l'Euangile fust introduite par vne feinte, & que les pechez de ces gens, principalement l'idolatrie, la cruauté des sacrifices, & l'orgueil de Motezuma s'opposassent à vne maniere si paisible du changement de ces Estats. Delà vint qu'il y eut tant de reuoltes, de batailles sanglantes, de ruynes de villes, & de pertes d'hommes d'vn costé & d'autre.

Les Espagnols entrerent semblablement au Peru auec vne occasion aussi fauorable. Guaynacapa Inga du Peru eut deux fils, Guacar, & Attahualpa (que les autres nomment Attabalipa) dont Guacar estoit successeur legitime de son pere, & comme tel entra en possession du Royaume: mais son frere luy fit la guerre, & le prit. Dequoy ses subjects estans extremément faschez, & n'ayans assez de force pour le deliurer, firent (comme ils auoient accoustumé aux neccessitez) vn grand & solemnel sacrifice à Viracoca, le supplians, que puis qu'ils n'auoient pas la puissance de deliurer l'Inga, leur Seigneur, il voulut enuoyer des gens du Ciel qui le deliurassent.

Ainsi qu'ils estoient en grande esperance d'estre exaucez, ils oüyrent dire que certains estrangers arriuez par mer au Peru, auoient mis en route Attabalipa à Castamalaca, & l'auoient pris prisonnier: si bien qu'estimans que ces hommes (c'estoit François Pizarre, & ses compagnons) estoient arriuez là à cause du grand sacrifice qu'ils auoient fait à Viracoca, ils les nommerent Virtacoques, nom qui est demeuré iusques à ce iour aux Espagnols, comme à

des hommes décendus du Ciel, & enuoyez de Dieu. Tellement que comme Dieu ouurit la porte de la nouuelle Eſpagne aux Eſpagnols par le diſcord du Roy de Mexique, & de la Republique de Tlaſcala, & par tant de prodiges aduenus durant le Royaume de Motezuma, ainſi il ouurit le Peru par la diſcorde qui eſtoit entre les fils de Guaynacapa, & par le ſuccez de leur ſacrifice, à cauſe duquel les Eſpagnols furent eſtimez enfans de Dieu, & hommes décendus du Ciel.

De l'Ordonnance du Pape Alexandre VI.

ALexandre VI. ayant entendu le découurement de tant de terres neufues, & ce que les Eſpagnols monſtroient d'auoir le courage d'eſtendre la Religion autant que leur Eſtat, obligea premierement le Roy d'Eſpagne, & celuy de Portugal à auoir vn ſoing fort particulier de la conuerſion de ces peuples, & apres pour les animer dauantage à vne œuure ſi belle, & ſi genereuſe de la meilleure ſorte qu'il pourroit: & pour oſter toute occaſion de debat entre ces deux Roys, diuiſa les entrepriſes de ces deux nations par la fameuſe ligne du partage: & pour oſter toute ſorte de pretention aux autres Princes qui n'auoient eu part en la deſpence, ny en la peine, il deffendit generalement à tous d'entrer dans leſdites bornes.

Quelle choſe facilita la conuerſion des Indiens.

11. IL n'y eut iamais païs où l'Euangile fit de plus grands progrez, qu'au Nouueau Monde, veu que les peuples entiers s'y conuertiſſoient, & vn ſeul pere de l'ordre de S. François en baptiſa en pluſieurs annees enuiron quatorze cens mille en la nouuelle Eſpagne, & en cinq ou ſix ans le nombre des baptiſez monta iuſques à dix millions, ou à huict, ſelon les autres. Or les ſoldats ayderent grandement à ce ſoudain cours de la foy, veu qu'encore qu'il n'y ayt gens moins propres pour l'introduction de la pieté, & de la foy que les hommes de guerre, & qu'entre le bruit des armes on n'entend la voix des loix ciuiles, & moins encore de l'Euangile, tout plein de douceur & de ſaincteté, toutesfois la licence des ſoldats ſeruit beaucoup aux Predicateurs pour la deſtruction des Idoles, & des temples de la nouuelle Eſpagne & du Peru. Noſtre nature eſt de telle ſorte, qu'elle ne peut demeurer ſans religion, ny ſans lieu où elle l'exerce, tellement que ſi elle n'a cognoiſſance de la vraye religion, elle s'abandonne aux ſuperſtitions, & ſi elle manque de lieux ſacrez faits à la main, elle cherche Dieu aux montagnes, ou aux cauernes. Or les Indiens extremément adonnez à l'adoration de leurs dieux, & par nature & par couſtume, eſtans demeurez ſans idoles, & ſans Guaques, pource que la furie des ſoldats, & le torrent de la guerre auoit rompu & abbattu toute choſe, allerent facilement aux Egliſes, & s'acommoderent à la religion à laquelle ils eſtoient conuiez par des Predicateurs Chreſtiens, principalement à cauſe qu'elle eſtoit beaucoup plus douce que l'idolatrie paſſee: car de meſme qu'vn ruiſſeau trouuant ſon paſſage ordinaire bouché, tourne facilement ſon cours vers le lieu qu'on luy a creuſé de nouueau, ainſi l'homme ne pouuant faire ſon voyage accouſtumé, en fait vn ſemblable, ou qui en approche, & les Indiens n'ayans plus leurs idoles, ny leurs lieux de deuotion de couſtume, changerent bien aiſément le chemin de leur perte à celuy du ſalut, l'idolatrie à la pieté, & la ſeruitude du diable au ſeruice de Dieu.

Les Politiques diſputerent ſi celuy qui fait de nouuelles conqueſtes doit faire tels changemens tout d'vn coup, comme firent les Eſpagnols au Peru & en Mexique; ou bien s'il les doit faire peu à peu comme les Empereurs Romains: mais on peut reſoudre facilement ceſte queſtion, pource qu'où l'on entre en la conqueſte auec vn grand auantage de la fortune, par le moyen de laquelle on vainc toute ſorte de difficultez, & lors on peut oſter tout empeſchement à la fois, ou bien on n'a pas d'aſſez grandes forces, & lors pource que la puiſſance manque on ſe doit ſeruir de l'art, & gaigner par le moyen des occaſiõs & du temps, ce qu'on ne peut effectuer alors auec la force.

Le Turc pource qu'il execute ſes entrepriſes auec vn grand aduantage, apres auoir obtenu vne victoire, & s'eſtre rendu maiſtre d'vne ville ou d'vn Royaume, luy donne auſſi-toſt la forme qu'il veut, & extermine auſſi-toſt les Princes, & les maiſons illuſtres, ou par prerogatiue de ſang, ou par grandeur d'authorité, oſte la liberté & les biens aux peuples, conuertit les villes en villages, les Palais en cabanes, les Egliſes en moſquees ou eſtables, & les proprietez des fonds en timars: & pour abreger, ſe rend entierement maiſtre des biens & des perſonnes. Mais les Princes Chreſtiens, pource qu'ils n'executent pas leurs entrepriſes auec de ſi grandes forces ſuiuent l'autre voye, qui requiert plus de temps & de dexterité. Or retournant d'où nous ſommes partis, les Indiens n'ayans plus d'idoles ny de temples où ils recouruſſent en leurs neceſſitez ſelon leur couſtume, prindrent aiſément le chemin des Egliſes Chreſtiennes

Digitized by Google

Chreſtiennes qu'ils auoient deuant leurs yeux, & embraſſerent ſans beaucoup de difficulté la foy qui leur eſtoit preſchee.

Les Guaques du Peru furent ruinees par la fureur des ſoldats & de la guerre, & les plus renommees de ces Guaques eſtoient celles de Pacacama à quatre lieuës de la ville des Roys, où le diable rendoit réponce à ce qu'on luy demandoit. Il y en auoit vne autre à Cuſco, où l'on voyoit comme en vn Pantheon, tous les Dieux des Prouinces & nations conquiſes par les Inques comme oſtages de leur fidelité. Il y auoit en la meſme ville plus de 400. autres Guaques. Mais en la nouuelle Eſpagne la ruine des idoles, & de leur maiſon proceda non tant de la couſtume de la guerre (le propre de laquelle eſt de conſommer & deſtruire) que de la prudence & du zele de Fernand Cortez qui la cõquit, qui commanda à ſes Capitaines & Lieutenans, de ne laiſſer debout idoles ny temple: tellement que les Indiens ne pouuans aller où ils auoient accouſtumé, pour mal-faire, furent aiſément introduits aux lieux où ils pouuoient bien-faire.

Des empeſchemens de la conuerſion des Indiens.

MAintenant que nous auons monſtré les diſpoſitions, auec leſquelles noſtre Seigneur aduança la foy, & le cours de la Predication en l'Amerique, il eſt à propos de parler vn peu de ce qui fut contraire à cét aduancement. 41

La choſe qui empeſcha plus que tout autre l'edification ſpirituelle du nouueau Monde, fut la mauuaiſe opinion qu'on eut au commencement de la capacité de ſes habitans, veu qu'en partie pour leur pauureté ils eſtoient mépriſez, & en partie pour la rudeſſe de leurs façons de faire mis au rang des beſtes de charge, principalement par des ſoldats, accouſtumez à faire toute choſe auec violence, & à ſe ſeruir de tous pretextes, bien que vains, foibles & impertinents, & meſme il y en auoit entr'eux qui ne deſiroient pas que les Indiens ſe conuertiſſent, afin de n'eſtre obligez à les traitter plus doucement apres qu'ils auroient receu le Bapteſme.

Il ſembloit que ceſte façon de proceder à l'endroit de ces malheureux eſtoit iuſtifiee par les vices & les pechez deteſtables auſquels ils s'eſtoient plongez, & principalement par la ſodomie, l'idolatrie, & la couſtume de manger les hommes. Et la choſe paſſa ſi auant que pour les ſuſdits trois vices les Caribes ou Canibales furent donnez pour eſclaues, & cét edit fut eſtendu par conſeil de frere Thomas d'Ortis, & de quelques autres à tout le reſte du temps de l'Empereur Charles 5. en l'annee 1525. A raiſon dequoy l'inſolence des ſoldats, qui eſt naturellement demeſuree, ſe voyant fauoriſee de l'auarice des ſuperieurs, conſeillez en cela par des perſonnes religieuſes, s'augmenta ſoudain, & courut comme vn furieux torrent accreu par des pluyes & par les neiges fonduës.

L'auarice eſt de ſa nature déraiſonnable & cruelle, les loix humaines & diuines ne la peuuent arreſter, ny la crainte de la mort, ny de l'enfer meſme. Que fera-elle donc aux ſoldats à la diſcretion deſquels on a remis des peuples foibles? Et que feront-ils aux lieux où eſtans eſloignez de leur Prince, ils ſe voyent maiſtres de toute choſe? Donques beaucoup de ces gens perirent aux mines de Cibao, en la peſche des perles de Cubaqua, & de Tiraquei, & à la recherche des eſmeraudes de S. Marte, & des autres richeſſes de ce païs. Or pluſieurs trouuerent ces choſes indignes, & de grande charge à pluſieurs perſonnes d'entendement & de conſcience, tellement qu'il y en eut quelques-vns qui eſcriuirent ſur ce ſubiet, & d'autres qui eſtans venus à la Cour de l'Empereur Charles V. en traitterent auec luy, & auec le Conſeil des Indes.

Or l'Empereur qui eſtoit de bon entendement, & auoit l'ame aſſez bonne, ayant entendu ces incõueniens & deſordres de ſes Eſtats, & le mauuais traittement qu'on faiſoit à ceux du païs, deſirant y mettre remede, & décharger ſa conſcience, mit l'affaire en conſultation, où ſe trouuerent des hommes excellens en pieté & en doctrine: par l'aduis deſquels il ordonna finalement l'annee 1543. qu'aucun n'euſt la hardieſſe d'employer les Indiens aux mines, à peſcher des perles, ny à porter les charges, ſinon en cas de neceſſité, & qu'en ce cas ils fuſſent payez de leurs peines: que les tributs que les Indiens payeroient aux Eſpagnols fuſſent taxez, & que tous ceux du païs qui vaqueroient par la mort des Eſpagnols qui en eſtoient alors maiſtres, demeuraſſent immediatement ſubiets de la Couronne d'Eſpagne, & que les Eueſques, les Conuents & les hoſpitaux ne peuſſent auoir des vaiſſeaux en Amerique. Auec ces ordonnances & quelques autres, la choſe fut reduite à tels termes, que les Eſpagnols demeuroient tous ſans vaſſaux: ce qui fut cauſe des guerres qui aduindrent apres, & d'vne rebellion manifeſte, qui eut pour chef Pizare, & les rebelles tuerent Blaſco Nugnez de Vela, Viceroy du Peru. Pour appaiſer ces deſordres, l'Empereur depeſcha au Peru le Licentié de la Gaſcha, homme fort accort & ſage, qui ſurmonta la force auec la dexterité, & la fine auec la ruſe, deffit en vn combat les rebelles, & appaiſa toute choſe par la priſe & mort de Pizarre. Le

Depuis ce temps l'affaire de la Religion, comme auſſi celuy du gouuernement des peuples, alla beaucoup mieux par le moyen de la paix.

De la diuerſité des Barbares, & de la façon de preſcher l'Euangile.

42. LEs Eſcriuains donnent le nom de Barbares aux peuples dont les mœurs s'eſloignent de raiſon, & de la commune façon de viure. Et ſi ceſte deffinition eſtoit vraye, le nom de Barbares (quant à la 2. partie) conuiendroit mieux aux Grecs & aux Latins, qu'aux autres nations. Car ſi l'on doit appeller façon de viure comme celle que meinent la pluſpart des hommes, & ſi l'on doit appeller Barbares ceux qui s'en eſloignent, puis que les Grecs, & les Latins ont veſcu autrement que tout le reſte, ils deuroient pluſtoſt eſtre nommez Barbares. Diſons donc qu'on doit eſtimer barbares ceux dont les façons & couſtumes s'eſloignent extraordinairement de la droite raiſon, ce qui aduient par fierté de courage, par ignorance, ou par rudeſſe de mœurs.

La fierté eſt vne certaine brutalité qui a quatre degrez.

Le premier eſt de ceux qui n'ont cognoiſſance de diuinité ny de religion, & ceux-cy ſont de beaucoup de ſortes, veu que quelques-vns viuent ſans Dieu, & ſont toutesfois adonnez à des enchantemens & ſorcelleries. Et c'eſt choſe admirable que ceux qui ne cognoiſſent point Dieu au Ciel ny en terre, ſe ſouſmettent d'autre part à des ſorciers & à des enchanteurs. En quoy ils reſſemblent à certains cheuaux qui eſtans terribles de leur nature, & pleins de meſpris du fer & du feu, ſont d'autre coſté ombrageux & retifs, & craignent le bruit d'vne charette, & choſes ſemblables. Tels ſont les Chichimiques & ceux du Braſil.

La ſeconde ſorte eſt de ceux qui ont quelque forme de religion, ou pour mieux dire de ſuperſtition, mais ſans fondement ou probabilité, & plus ſemblables à des fables & des ſonges, qu'à des diſcours de raiſon. Tels eſtoient les peuples de l'Eſpagnole, & tels ſont aujourd'huy les originaires des Iſles de Salomon.

La troiſieſme eſt de ceux qui adorent diuers dieux & idoles, ſans paruenir toutesfois à vn ſouuerain Prince & Createur.

La quatrieſme eſt de ceux qui tiennent le Createur de l'Vniuers pour ſouuerain, mais non pour ſeul Dieu, comme ceux de Cuſco. Ceux de la 1. & 2. ſorte n'ont aucune forme de ceremonie, ou bien les ont ſans ſolemnité. Ceux de la 3. & 4. les ont legitimes, ſtables & ſolemnelles, comme les Mexicains & ceux de Cuſco.

Le 2. degré de brutalité conſiſte aux viures, & cecy aduient en deux manieres. Quelques-vns ſont brutaux, pource qu'ils ne ſement, ny ſe ſoucient de l'Agriculture, mais mangent comme beſtes ce que la terre produit d'elle meſme. Et pource que noſtre complexion ſuit la nourriture, il faut que la nourriture ſauuage ſoit ſuiuie d'vne complexion & nature ſauuage. Les autres ſont brutaux, pource qu'ils ſe repaiſſent de chair humaine, ou indifferemment, ou bien ſeulement des ennemis pris en guerre, comme ceux de Popayan & de Mexique. Au païs de Popayan, ils mettoient deuant leurs maiſons les teſtes de ceux qu'ils auoient deuorez, ſur certaines groſſes cannes, pour monſtre de leur cruauté & brutalité execrable. En d'autres lieux ils rempliſſoient de cendre les peaux des ennemis mangez, & les pẽdoient aux ſoliues, ou les diſpoſoient d'autre ſorte. Ils leurs accommodoient le viſage auec de la cire, & mettoient aux vns vne lance, & aux autres vne fléche en la main : ſpectacle veritablement horrible, & c'eſtoit là leur tapiſſerie. En quelques endroits de la meſme prouince ſe perſuadants qu'ils feroient ſortir les Eſpagnols du païs auec la faim, ils ſe reſolurent de ne ſemer pas leurs grains, mais les viures ayans manqué pour ceſte cauſe, non tant aux Eſpagnols qu'à eux-meſmes, ils ſe mangerent les vns les autres: & pour vn tel manquement de viures, l'Antropofagie fut introduite il y a quelques annees parmy ceux d'Arauco, où elle n'auoit iamais eſté: mais on ne ſçauroit oüyr vne choſe pl⁹ prodigieuſe que celle de la valee de Not ſur les limites de Popayan. Les Caciques de ces lieux alloient dans le païs des ennemis à la chaſſe des femmes, & en emmenoient le plus qu'il leur eſtoit poſſible. Ils les tenoient là ſeulement pour en auoir des enfans qu'ils peuſſent manger, & de fait ils les mangeoient ſi toſt qu'ils auoient attaint l'aage de 12. ou de 13. ans. En la valee de Guaca, ils marioient leurs priſonniers de guerre auec leurs parentes, afin d'en auoir des enfans qu'ils peuſſent manger, & apres ils mangeoient les eſclaues meſmes quand ils n'auoient plus la puiſſance d'engendrer.

Le 3. degré de la brutalité conſiſte en la nudité qui eſt de pluſieurs manieres. Car quelques vns n'ayants nul ſentiment d'honneſté (qui fut la premiere raiſon qui pouſſa Adam à ſe couurir) ne couurent pas meſmes leurs parties honteuſes, les autres couurent comment que ce ſoit, ces parties: mais pour le reſte ils vont nuds; les autres ſont veſtus ſeulement depuis le nombril iuſques aux genoux. Quelques-vns, encore qu'ils monſtrent leur nudité en tout ou en partie, pource qu'ils n'vſent d'aucuns habits, ſe teignent toutesfois le corps de diuerſes couleurs

Digitized by Google

couleurs pour ſe réndre beaux ou terribles, & portent des pierres de petit, ou de nul prix attachees aux levres, aux nez & aux oreilles, comme font ceux du Brasil. Quelques-vns ſont entierement couuerts, mais de peaux de beſtes ſauuages, ou de peaux marines, ce qui n'eſt toutesfois pas tant brutalité que la rudeſſe d'vn peuple.

La quatrieſme ſorte conſiſte en l'habitation, qui eſt de pluſieurs façons.

Les plus barbares n'ont autre demeure que les cauernes, ou les concauitez des arbres, & ce qui ſans autre induſtrie les deffend du vent, du froid, ou de la pluye. Ils paſſent le iour où ils trouuent à manger, & dorment où la nuict les ſurprend. Ceux-là ont quelque ſorte de police, qui n'ayans point de demeure aſſeuree quant au lieu, l'ont toutesfois eſtablie, quant a la forme. C'eſt ainſi que viuent les Tartares ſur leurs chariots couuerts de feutre, & les Arabes aux Adiuarets. Ceux-là arriuent à la perfection de la police, qui non ſeulement ont des demeures aſſeurees quant à la forme, mais encor quant au lieu, & ceux-cy viuent en des villes, bourgs, villages, ou maiſons eſcartees. Entre ces trois ſortes d'habitation il y a ceſte difference que les premiers cherchent leur nourriture où la neceſſité & l'occaſion les conduit.

Les ſeconds menent auec eux des chameaux ou autre ſorte d'animaux, dont leur vie depend, & changent non pas de demeure, mais de lieu, ſelon la commodité de la paſture qu'ils cherchent.

Les derniers eſtans arreſtez quant à leur demeure en vn lieu, y tirent tous leurs viures, & autres choſes neceſſaires. Entre les Arabes quelques-vns demeurent en pleine campagne en des Adiuares, & ceux-cy retiennent le nom d'Arabes: les autres aux villes, & ceux cy ſont nommez Mores. Auſſi quelques Tartares habitent en raſe campagne, & les autres dans des villes, comme ceux du Zanqueray, & toutesfois les Arabes & les Tartares qui campent ainſi s'eſtiment plus nobles que les autres,

La cinquieſme ſorte de brutalité conſiſte au gouuernement. Car quelques-vns entierement barbares viuent ſans aucunes loix, & ſans aucuns chefs, tant en temps de paix que de guerre, quelques autres n'ont ny loix ny chefs en temps de paix, mais ſeulement aux occurrences de guerre, les autres en ont en paix, & en guerre, & ceux cy ſe gouuernent par Republique, comme Tlaſcala, & Chilolla, ou par Monarchie, qui vient par election comme elle ſe faiſoit en la nouuelle Eſpagne, ou par ſucceſſion comme au Peru. Ceux-là ſont Barbares qui ſe gouuernent ſelon les deux premieres ſortes. Et certainement il faut dire qu'au nouueau Monde les premiers habitans ont eſté au commencement ſans forme de gouuernement: mais que peu à peu quelques hommes plus capables ont perſuadé à leurs compatriotes de demeurer enſemble, & de ſe baſtir quelques logis premierement de branches d'arbres, puis de gros bois, & finalement de terre & de pierre. De ceſte mutuelle communication naſquirent les loix & les arts qui ſont les ornemẽts de la vie humaine. Quant au viure le premier art fut celuy de nourrir du beſtial qui a eſté fort pratiqué & eſtimé au Peru, où l'on faiſoit grand eſtat de la multiplication des troupeaux. Ils ne ſacrifioient point de beſtes femelles, ny ne les tuoient, ou prenoient à la chaſſe, & s'ils trouuoient quelque beſte galeuſe ou mal diſpoſee, ils l'enterroient toute viue, afin qu'elle ne gaſtaſt le reſte.

L'art de filer, de tiſtre la laine, & de faire les draps premierement pour s'habiller, puis pour ſe parer, fut comme vn rejetton de l'art de la conduite des troupeaux. L'agriculture vint apres, & premierement celle qui a ſoing des grains, puis elle s'amuſa aux fruicts & aux arbres. L'architecture & le baſtiment des maiſons premierement de bois, puis de terre, puis de pierre & de marbre, dont ceux de Cuſco & de Mexique eurent cognoiſſance, mais plus ceux-cy que ceux-là, vint en ſuite. Mais bien que les vns & les autres fiſſent des baſtimens excellens & pour leur grandeur, & pour leur magnificence, toutesfois ils ne ſçauoient pas faire des voûtes, combien qu'ils euſſent aſſez d'eſprit & d'art à faire des ponts merueilleux d'vne matiere fort foible. Car ils en font de tres-grands ſur des riuieres fort larges & profondes, d'vne certaine ſorte de joncs, qu'ils nomment Totara, & auſſi de paille, qui pour eſtre legers ne vont pas à fonds. Ils jettent ſur ces ponts beaucoup de joncs, & ſemblable matiere, & les attachant apres bien fermement de l'vn & de l'autre coſté du fleuue, les hommes & les beſtes y paſſent aſſeurément.

On void ſur le canal du lac de Gucuyto, qui eſt ſans fonds, vn de ces ponts long de trois cens pieds.

Le compagnon de l'Agriculture c'eſt le trafic, par le moyen duquel nous communiquons noſtre bien aux autres, & tirons à nous le leur.

Le plus grand trafic qu'on ayt découuert au nouueau Monde a eſté celuy du ſel, de la queuë du Cacaoo, & de la canelle. Les autres arts, & induſtries vont germant apres de main en main.

Les derniers ſont les lettres & les ſciences, principalement ſpeculatiues, comme fruits

Digitized by Google

de la paix, de la ſeureté, de l'oiſiueté & de l'abondance.

C'eſt pourquoy les lettres humaines floriſſent aux villes paiſibles & parmy des hommes qui ſont à leur aiſe, & les ſpeculatiues s'affinent dans les religions & les cloiſtres. Car celles-cy requierent de l'attention, & n'ont rien de joyeux & de populaire, comme l'eloquence, la Poëſie & ſemblables choſes.

Des choſes ſuſdites on comprend que la Barbarie porte auec elle l'incapacité des choſes celeſtes, pour deux raiſons, c'eſt à ſçauoir à cauſe de la brutalité, & de la ſtupidité. Celle-là regne en la Chichimique, au Braſil, & parmy les Caribes, ceſte-cy aux Iſles de Barlouent & de Salomon, aux valees du Peru, & en autres lieux. C'eſt pourquoy l'on ne doit manier l'affaire de la Religion d'vne meſme ſorte par tout. Parmy les Cannibales deuoreurs, & parmy les autres qui mangent indifferemment la chair humaine, on doit proceder comme auec les ennemis du genre humain, ou comme auec des fols furieux, on les doit rendre premierement capables & de raiſon, & d'humanité, puis les inſtruire en la vertu, & en la foy Chreſtienne. Et il n'eſt pas mal à propos meſme d'vſer en leur endroict de la force, & des armes, afin qu'ils ſe recognoiſſent pour hommes, & qu'on leur annonce apres l'Euangile. Ariſtote meſme dit que tels hommes doiuent eſtre pris comme des beſtes, & domptez par force.

Les voiſins de telles gens ſont ceux qui s'abſtiennent de chair humaine, mais vont nuds ſans aucune honte, veu qu'il n'y a choſe qui diſtingue plus l'homme de la beſte que la honte, pour laquelle Adam ſe couurit de fueilles de figuier, & receut de Dieu des habits de peaux. Il n'eſt pas toutesfois permis d'vſer à l'endroict de ceux-cy de la violence & du fer, mais bien de houſſine, & de brine, & l'on ne leur doit enſeigner la doctrine Chreſtienne s'ils n'apprennent premierement la honte & l'honneſteté. Quelques autres n'ont beſoing de force ou de violence pour eſtre retirez de la barbarie, mais pluſtoſt de conduite & d'adreſſe, pource qu'ils ne ſont farouches, & brutaux comme des loups, ou des tygres, mais ſots & ſtupides comme des brebis & des beſtes de charge, & ceux-cy ont plus beſoing de menaces que de coups, & de crainte que de force, veu que les careſſes & les flatteries ſeruent de bien peu en leur endroict. Mais pource que ny les vns ny les autres ne perſeuerent pas en la foy receuë vne fois ſoubs leur Prince naturel, & pource que les Princes & les ſubiects retournent facilement à l'idolatrie: pour ceſte cauſe il eſt beſoing qu'ils ſoient ſoubs le gouuernement d'vn Prince Chreſtien qui en prenne le ſoing, & maintienne en leur deuoir, & en la foy les peuples & leurs Seigneurs: pource que de meſme que Dieu donnant la forme aux choſes naturelles, leur fournit auſſi-toſt les choſes qui la doiuent ſuiure, auſſi donnant à ſes Vicaires & Miniſtres le precepte d'enſeigner la verité à toute creature, il leur donne pareillement l'authorité de ſe ſeruir de moyens propres pour faciliter la conuerſion & la conſeruation de ceux qui ſont conuertis. Et ie ne voy en cecy nul ſubiect de doute, ou de ſcrupule, pourueu qu'on vienne à forclorre de tel ſoing l'ambition & l'auarice. Meſme encor qu'au commencement de l'entrepriſe du nouueau Mõde, on pouuoit douter & mettre en diſpute, s'il eſtoit loiſible ou non de prendre le gouuernement & la ſuperiorité, il n'y peut plus auoir aujourd'huy de ſubiect de diſpute, pour le danger des Mahometans & des Anglois. C'eſt choſe certaine que les Mahometans ſe rendroient maiſtres des Philippines, & les Anglois de l'Amerique, ſi les Eſpagnols ne leur faiſoient reſiſtance.

La conuerſion du nouueau Monde a commencé par les victoires, & les armes, & a eſté pourſuiuie auec la Predication, & maintenant on la doit continuer en adjouſtant à la Predication l'authorité des Magiſtrats & du gouuernement.

Les Apoſtres acquirent de l'authorité à l'Euangile par la grandeur des miracles, auec leſquels ils confondirent l'arrogance des Iuifs, & la fierté des Gentils, pource que les Iuifs eſtoient accouſtumez à voir des prodiges & des choſes au deſſous du cours du Ciel, & des forces de la nature. Au contraire les Grecs eſtoient enflez de l'opinion de leur doctrine & ſageſſe. C'eſt pourquoy à cauſe qu'il n'eſtoit pas à propos que les meſſagers de I. Chriſt les combatiſſent par l'affeterie des paroles, ou de la grace des diſcours, afin que la conuerſion du monde ne fuſt attribuée à des raiſons humaines, & à des artifices d'icy bas, les Apoſtres les conuainquirent auec des miracles & des œuures impoſſibles aux forces naturelles, par le moyen deſquelles ils faiſoient voir que Dieu preſché par eux eſtoit par-deſſus la nature, & par conſequent beaucoup au deſſus de leur ſageſſe, & toutesfois ils trouuoient de la difficulté à croire que Ieſus-Chriſt crucifié & mort, fuſt celuy par la vertu duquel ſe faiſoient tous ces miracles: pource que la croix ſeruoit de ſcandale aux Iuifs, & eſtoit tenuë des Grecs pour folie: mais au nouueau Monde, pource qu'il n'y auoit point de Iuifs qui ſe ſouuinſſent de Moyſe & des miracles que Dieu auoit faits par ſon moyen, ny des Grecs qui n'eſtimaſſẽt aucune choſe de celles qui eſtoient au deſſus de leur ſçauoir, & qu'il eſtoit habité par des peuples, ou brutaux, ou ſtupides, il n'eſtoit pas beſoin de miracles, mais d'aide humaine, auec laquelle

laquelle ces peuples fuſſent menez à l'vſage de la raiſon ; pource qu'eſtans arriuez là ils embraſſerent proprement la verité, qui leur eſtoit ſimplement propoſee par les Predicateurs, ou par les Maiſtres de la doctrine Chreſtienne, pource que la lumiere de l'Euangile eſt ſi belle & ſi amiable d'elle meſme, & le joug de Ieſus-Chriſt ſi leger; qu'il n'a beſoing de miracles pour ſe faire deſirer aux hommes, & iamais il n'y eut païs où l'Euangile fuſt plus promptement receu qu'au nouueau Monde. Il y eut pluſieurs ſubiets d'vne ſi ſoudaine conuerſion: mais le principal fut le mauuais eſtat auquel ſe trouuoient ſes habitans, & la bonté des loix diuines. Leur idolatrie n'eſtoit pas pleine de ſenſualité, comme la loy de Mahomet, qui les attiraſt & les flattaſt, & d'autre part ils ne cherchoient pas des miracles comme les Iuifs, ou la ſubtilité de la Philoſophie, comme les Grecs; qui mépriſoient tout le reſte du monde: mais ils eſtoient ſimples, ſans arrogance & ſans preſomption, & aymoient peu leurs idoles qui leur donnoient tant de peine, & leurs ſacrifices qui leur couſtoient la vie & le ſang, & pour ceſte cauſe ils ſe trouuoient tous preſts à receuoir vne loy meilleure, & il ne ſe trouue point de meilleure loy que celle que Ieſus-Chriſt nous a donnee. Dauantage tant plus ils eſtoient de bas entendement, tant plus ils admiroient le Ciel & les choſes celeſtes, & tout ce qu'on leur propoſoit de la grandeur, toute Puiſſance, & Majeſté de Dieu, & de la miſericorde, douceur & Paſſion de Ieſus-Chriſt, pource que tant plus ces choſes ſurpaſſoient leur entendement & capacité, tant plus elles ſembloient conuenables à la grandeur de Dieu, & à la bonté infinie de I.C.

Des difficultez qu'on eut en la conuerſion des Armeniens.

IL ne ſe faut pas imaginer que la conuerſion du nouueau Monde ſe ſoit paſſee ſans beaucoup de grandes difficultez, & que ces roſes n'ayent eu leurs eſpines. 42

La premiere difficulté fut l'ignorance de la langue, pource que n'y ayant choſe qui requiere vne plus grande facilité d'exprimer la conception, & la grace du langage, que les myſteres de noſte ſaincte foy, la Predication fut commencee en l'Amerique par des perſonnes qui n'entendoient pas le langage de leurs auditeurs, & n'eſtoient entenduës d'eux. C'eſt pourquoy ils eſtoient contraints de ſe ſeruir de quelques truchemens, qui n'entendans bien ce qu'on leur diſoit, donnoient à entendre vne choſe pour vne autre, & au lieu d'vne doctrine Catholique ſemoient des erreurs parmy les aſſiſtans, & c'eſtoit vn grand ennuy & empeſchement aux vns & aux autres de dire leurs conceptions & oüyr celles des autres par vn tiers, & l'on perdoit beaucoup de temps en toutes choſes. Ce deſordre s'augmentoit par vn autre qui n'eſt pas moindre, qui eſtoit, qu'en ce peu qui ſe faiſoit on n'vſoit pas d'vne forme cõmune, & certaine, pource qu'il n'y auoit point de ſuperieur qui euſt le ſoing & l'authorité de donner forme à tant de choſes, & par tant de païs differens. L'autre difficulté naiſſoit du deffaut des ouuriers propres à vne entrepriſe importante, telle qu'eſtoit la conuerſion de l'Amerique. Il y auoit beaucoup de moiſſon, & peu de gens qui y trauaillaſſent, & ceux qui s'y employoient n'entendoient, ny n'eſtoient entendus.

De ces deux difficultez procederent diuers deffauts en la conuerſions des Indiens.

L'vn fut l'ignorance, auec laquelle les Neofites ou nouueaux Chreſtiens demeurerent, & le peu d'intelligence des choſes neceſſaires au ſalut, pource qu'eſtans baptiſez ſans inſtruction ils n'auoient gueres autre choſe du Chreſtien que le bapteſme, & le demandoient pluſtoſt pour contenter leurs Caciques, ou les Eſpagnols, & pour faire ce qu'ils voyoiẽt faire aux autres, que par vne reſolution entiere. Et ces premiers Religieux qui s'y employoient, prenoient ſi grand plaiſir à multiplier le nombre des fideles qu'ils ne paſſoient plus auant, & eſtoient meus à cela en partie par la douceur, & conſolation que la conuerſation des ames porte auec elle, & en partie pour l'impoſſibilité qu'il y auoit d'entendre à l'inſtruction de tant de perſonnes. Tellement qu'ils eſtimoient que c'eſtoit mieux fait de les laiſſer ſans catechiſme que ſans bapteſme. Ainſi nous liſons que de douze Religieux de l'Ordre de ſainct François, il n'y en eut aucun qui ne baptiſaſt au moins cent mille Indiens en la nouuelle Eſpagne, & l'vn d'eux en baptiſa quatre cens mille. Comment pouuoient-ils donc inſtruire en la doctrine de Ieſus-Chriſt vne ſi grande multitude d'hommes rudes, & ſauuages, principalement puis qu'ils begayoient en la langue de Mexique?

Le pire eſt qu'en vn ſi petit nombre d'inſtructeurs, il y en auoit, & y en a encore pluſieurs qui s'employent, & ſont employez encor à vn ſi grand miniſtere, combien qu'ils fuſſent & ſoient de mauuaiſe vie, peu entendus & pleins de nonchalance.

En la prouince du Paraguay il y auoit l'an mil cinq cens huictante-ſept vn Preſtre qui auoit charge d'vn fort grand païs. Ceſtuy-cy n'vſoit d'autre diligence enuers ceux qui ſe venoient baptiſer que de leur demander s'ils vouloient auoir le nom de Pierre, ou de Iean. Meſme en la nouuelle Eſpagne, aujourd'huy qu'il y a eu des Eueſques, & des Religieux

Digitized by Google

en grand nombre, a vn Curé ſoubs ſa charge, cinquante, voire ſoixante & dix villages, & quarante mille de païs, ou dauantage.

Les peuples demeuroient donc autant adonnez à leurs anciennes ſuperſtitions, & auſſi enclins à l'idolatrie qu'auparauãt, pource qu'ayans cognoiſſance des choſes diuines, ils n'éleuoient pas leur eſprit plus que d'ordinaire, & demeuroient auec pluſieurs femmes ou concubines.

L'autre deffaut qui ſe rencontra en la conuerſion des Indiens, fut qu'à cauſe que ces premiers Peres baptiſoient les Indiens non pas vn à vn, mais à centaines, & à milliers, il aduint que de pluſieurs qui couroient au bapteſme, on demeura en doute s'ils eſtoient baptiſez ou non. Dauantage chacun d'eux ayant plus d'vne femme, quelques-vns demeuroient apres le bapteſme au premier eſtat, mais la pluſpart ne ſçauoit ce qu'il falloit laiſſer ou retenir, & les Predicateurs meſmes en eſtoient en doute

DES REMEDES DES SVSDITS DEFFAVTS.

LE premier qui s'employa à amender la condition des nouueaux Chreſtiens de l'Amerique fut le Marquis de la Valee: veu qu'outre le bon ordre qu'il donna en la nouuelle Eſpagne aux choſes ciuiles, il pourchaſſa encor l'an 1524. qu'on celebraſt vn Synode prouincial, où il ſe trouua cinq Preſtres, dixneuf Religieux, & ſix laiz entre leſquels fut ledit Marquis ou Cortez, & frere Martin de Valence Vicaire du Pape. On eſclaircit là le poinct du mariage des Indiens, c'eſt à ſçauoir auec quelle femme ils deuoient demeurer, & l'on reſolut, que par ce qu'on ne ſçauoit la forme de leur contract de mariage, ny le ſtile qu'ils ſuiuoient en ce cas, ils retiendroient pour lors celle qu'ils voudroient, en congediant les autres. Mais il n'y eut perſonne qui aydaſt plus à la faueur, & au zele des nouueaux Chreſtiens de la nouuelle Eſpagne que Vaſco de Quiroga, premier Eueſque de Mechoacan, qui fit de fort bonnes ordonnances, & mit en vſage des inſtitutions vtiles au progrez ſpirituel des Indiens, & meſme pour le temporel, & la memoire en eſt encor ſi viue aujourd'huy, qu'il n'y a choſe que ces peuples preſchent auec plus d'affection que les vertus de ce Prelat. Il oſta la multitude des femmes, aneantit l'idolatrie, & les ſuperſtitions, pourchaſſa que ceux qui n'auoient encor receu le bapteſme fuſſent premierement catechiſez, & inſtruits, accreut merueilleuſement le ſeruice de Dieu, la ſainɛteté des Egliſes, & la reuerence enuers les choſes ſacrees. Il obtint cecy en pourchaſſant que les Egliſes fuſſent bien baſties, euſſent de bons reuenus, & fuſſent pourueuës de tout ce qui eſtoit requis pour la celebration du diuin office, & pour l'adminiſtration des Sacremens. Mais il ſe rendit principalement remarquable par la charité enuers les pauures, & neceſſiteux: dequoy l'on void des marques ſignalees par tout le Royaume de Mechoacan: veu qu'on n'y void bourg ou village pour petit, & pauure qu'il ſoit, où il n'y aye logis pour les pelerins, & hoſpital pour les malades. Et pour l'entretenemẽt de ces lieux, qui n'ont point de reuenu certain, il y a des compagnies, dont la charge eſt de pouruoir, & ſeruir les malades, & de leur donner toutce qui leur eſt neceſſaire. Chacun de ceux-cy, qui ſont diuiſez par contrees, fait ſa ſepmaine.

Le temps de la contree eſtant venu, tous, tant hommes que femmes, ſortent auec leurs familles, & portent tout ce qui eſt beſoing aux malades pour ceſte ſepmaine. Chaque contree a vn homme, entre les mains duquel elle remet tout ce qu'elle a appreſté pour les malades, comme du vin, de la viande, des ſeruiettes, des vaſes, & choſes ſemblables, & ceſtuy-cy diſpenſe tout ſelon la neceſſité des malades. Celuy qui a la charge de tout aduertit ſes gens ſept iours auparauant, de la ſepmaine qu'ils doiuent faire. En ce temps les hommes de la contree font vne grande prouiſion de bois gros, & menu, & le vont chercher ſix mille loing, & dauantage, & cependant les femmes font prouiſion de grain, & choſes ſemblables.

Le temps eſtant arriué, chacun porte à l'hoſpital ce qu'il a appareillé, qui du bois, qui du pain, qui de chair, & il y en auoit qui y conduiſoient les malades. Car auſſi toſt qu'on entend que quelqu'vn eſt tombé malade, on void accourir ſoudain ceux de la compagnie qui le portent à l'Egliſe, afin qu'il ſe confeſſe & delà à l'hoſpital, où il eſt ſeruy de iour & de nuict auec vn grand ſoing, & vne charité digne de loüanges. Ces couſtumes introduites par cét Eueſque durent encor auiourd'huy; tellement que ce n'eſt pas merueille s'il y arriue des choſes par leſquelles Dieu monſtre manifeſtement cõbien il prend plaiſir aux œuures pieuſes & Chreſtiennes. Ils n'ont pas moins ſoing du ſeruice de Dieu, & de l'ornement des Egliſes; veu qu'ils eſtiment que quand tout iroit en ruine, on ne doit toutesfois iamais abandonner l'Egliſe.

Ils employent force argent à achepter des images, & des paremens d'autel, & bien qu'ils ſoient pauures, & meinent vne miſerable & penible vie; toutesfois en ce qui regarde l'ornement

l'ornement des lieux ſacrez, & la celebrité des feſtes, ils n'eſpargnent leurs biens, ny leur peine, & ſe priuent des choſes neceſſaires, afin que le ſeruice de Dieu ſe face dignement, & auec majeſté. Ils deſgarniſſent leurs maiſons de meubles pour en garnir l'Egliſe, s'oſtent le pain de la bouche, par maniere de dire, pour entretenir le Curé, & quand l'argent leur manque, ils ſuppleent à ce deffaut auec le trauail. Ce qui fut important auſſi pour le remede de ces defauts aduenus en la premiere conuerſion des Indiens, fut la multitude des Religieux, & la fondation des Conuents des Ordres de S. François, de S. Dominique, de S. Auguſtin, & de la Mercede, auſquels on a depuis adiouſté les Ieſuites, & quelques Carmes, les Egliſes Cathedrales, les Collegiales, les Academies, les Seminaires, les Conciles des Dioceſes & Prouinciaux, les Catechiſmes imprimez, les viſites faictes par les Eueſques.

DISCOVRS DE L'ITALIE, DES ESTATS, PRINCIPAVTEZ ET REPVBLIQVES D'ICELLE.

DE L'ESTAT DE L'EGLISE

SOMMAIRE.

1. *GRANDEVR & eſtenduë de l'Eſtat du Pape : ſes Pays & Principales villes. Et de la ſeigneurie directe qu'il a ou pretend ſur pluſieurs Royaumes.*
2. *Deſcription de la ville de Rome, Siege ordinaire des Papes, & de ſes Antiquitez. En premier lieu du pont S. Ange.*
3. *De l'Iſle Tiberne. Des Pyramides Colomnes d'enorme hauteur, Thermes & Eſtuues Antoniennes & autres, Sepultures des Empereurs, Theatres, Arcs, Temples, Portiques.*
4. *Enceinte de l'ancienne Rome de cinquante milles: à preſent de ſeize milles.*
5. *Des portes de Rome diuiſees iadis en quatorze regions, auiourd'huy en treize, & quels ſont les noms d'icelles Regions, tant anciennes que modernes.*
6. *Ses vayes, & les montagnes qu'elle comprend dans ſon enceinte.*
7. *Priſe & pillee ſept fois, & par quelles nations.*
8. *Deſcription particuliere des Pays & Eſtats du Pape, & premierement du* Latium *ou campagne de Rome.*
9. *Du patrimoine de S. Pierre.*
10. *De l'Ombrie, & de la Sabine, & leurs principales villes.*
11. *De la Marque d'Ancone.*
12. *De la Romagne & ſa capitalle ville Rauenne, Siege des Exarchats, des Empereurs de Conſtantinople. De l'origine de l'Exarchat, & quand il print fin.*
13. *De l'Eſtat de Ferrare, ſa longueur, largeur & confins.*
14. *De la Comté de Veniſeſes, villes & places munees, entre leſquelles Auignon.*
15. *Fertilité de l'Italie, & bonté du terroir de la Campagne, Vmbrie, Ferrare, & notamment des champs & prez de Terny fauchez quatre fois l'annee. Du territoire de Rieti, dont l'herbe coupee le iour recroiſt la nuict ſuiuante preſque en meſme hauteur.*
16. *Bains de toutes ſortes à Tiuoli, & autres pays. Mines d'Alun à Stolf, Salins d'Oſtie, &c. Lins de Foyance, Paſtel de Bologne, &c. Manne de S. Laurens en la Campagne, Vins de Ceſene, Fayance, &c.*
17. *Des autres choſes dont cét eſtat de l'Egliſe Romaine abonde.*
18. *Des defauts d'iceluy, & premierement de l'air mal-ſain de la Campagne de Rome.*
19. *Romains anciens, enclins aux armes & aux lettres; & leur frugalité admirable. Vin defendu aux filles & aux femmes. Des ceremonies de leurs mariages, & des libelles de repudiation.*
20. *De leurs obſeques & funerailles.*
21. *Des Couronnes, Triomphes & Ouations.*
22. *Des feſtes ſolemnelles des anciens Romains, Agonales, ieux Floraux, &c.*
23. *Mœurs meslees des Romains de ce temps, à cauſe de la grande frequentation des Eſtrangers.*
24. *Richeſſes & reuenu du Pape en quoy conſiſte.*
25. *Eſtat & calcul exact des reuenus, & des deſpences des Papes.*
26. *Ce que le Pape donne aux Cardinaux: Et ce qu'il deſpence en autre choſe.*
27. *Ce que ſa Saincteté donne à ſes Nonces.*

Digitized by Google

28. *Ce qu'elle donne par an à ſes Gardes, Capitaines & genſdarmes.*
29. *Des forces de l'Eſtat de l'Egliſe Romaine. En quoy elles conſiſtent.*
30. *De la fortification de Rome faite en diuers temps.*
31. *Des forces maritimes de l'Egliſe.*
32. *Des cauſes du manquement de peuple en pluſieurs endroicts d'Italie.*
33. *Du Gouuernement ancien des Romains. Du Senat inſtitué par Romulus, quel il eſtoit auant & apres la Monarchie; Des Tribuns, Queſteurs, Dictateurs, Preteurs & autres Magiſtrats.*
34. *Du gouuernement & police des Papes, & premierement du College des Cardinaux, & de leur Conſiſtoire.*
35. *Du grand Penitencier, & ſa Iuriſdiction.*
36. *De la Cour de Rome, & des deux Audiences erigees pour les ſignatures & expeditions des ſuppliants.*
37. *De la Chancellerie & ſes Officiers.*
38. *De la Chambre Apoſtolique, à quel fin eſtablie, & ſes Officiers.*
39. *Du Preteur ou Senateur du Campidoglio: ſes trois Lieutenans ou Subſtituts.*
40. *Du Vicaire du Pape ſur les Preſtres, & des douze Chappellains ou Auditeurs des cauſes du ſacré Palais.*
41. *De la creation des Papes. Et de l'aſſemblee des Cardinaux, pour l'Eslection d'iceux.*
42. *De la Religion ſuperſtitieuſe des anciens Romains. Des Augures, & quel eſtoit leur art, & façon de deuiner. De l'Inſtitution des Luperces, Potitiens, & Pinariens, Flamines Dials, Veſtales, Saliens, Pontifes, Feciales & autres Preſtres des faux Dieux.*
43. *Catalogue Chronologique, & ſucceſſion des Papes iuſqu'à preſent.*
44. *De l'inſtitution des trois Ordres de Cardinaux, & leurs Tiltres.*

---

1. CEt Eſtat (ſans y comprendre Beneuent, & Auignon) eſt auiourd'huy plus grand qu'il ne fut iamais, depuis que Ferrare, Comachie, & Romagnole y ont eſté adiouſtees. Car il a plus de trois milles de longueur, & pres de cent milles de large. Il comprend le Ferrarois, le Bolognois, la Romagne, la Marque d'Ancogne, l'Ombrie, la Sabine, le Peruſin, auec vne partie de la Toſcane, le Patrimoine, Rome, & le Latium ou la Campagne de Rome. Et en cét eſpace on cõpte de plus cinquante Eueſchez, & pres d'vn millió, & demy de perſonnes. Il y a vne ville du premier rang d'Italie, qui eſt Rome; vne du ſecond, qui eſt Bologne, & pluſieurs du troiſieſme & du quatrieſme, c'eſt à ſçauoir Ferrare, Peruſe, Aſcoli, Ancone, Forli, Rauenne, Ferme, Viterbe.

Il y a en ceſt Eſtat vne des quatre Duchez inſtituees par les Lombards, qui eſt celle de Spolete.

Il y a la plus grande partie de l'Exarchat de Rauenne; puis l'vne des Marques d'Italie, qui eſt celle d'Ancone.

Ceſt Eſtat s'eſtend d'vne mer à l'autre, & a ſur la mer Tyrrene, ou Toſcane, le port de Ciuita vechia, ſur l'Adriatique celuy d'Ancone, & de Comacchio, & les bouches du Po, & auec peu de frais on pourroit faire vn fort à Terracine & à Neptun.

Le pays qui tire de Rome au Royaume de Naples ſe nomme la Campagne de Rome, de meſme que tout celuy qui eſt de l'autre coſté vers Florence eſt appellé Patrimoine, la Marque d'Ancone, & la Romagne ſont, l'vne vers le Royaume de Naples, l'autre vers l'Eſtat de Ferrare, auec leſquels Bologne confine pareillement, & l'Ombrie tient le milieu. Outre les villes que nous auons deſia nommees, cét Eſtat comprend celles de Rimini, Ceſene, Fayence, Imole, Macerate, Camerin, Spolete, Norcie, Rieti, Terny, Narni, Oruieto, Aſſiſi, Foligno, Todi, auec enuiron 30. autres. Outre cela, il comprend la Comté de Veniſſe, ou d'Auignon, & la ville de Beneuent au Royaume de Naples.

Quant à la Seigneurie directe, les Papes ſont ſouuerains des Royaumes de Naples, & de Sicile, de la Duché d'Vrbin, de Parme, & de Meſſeran, & meſme les Roys d'Angleterre leur faiſoient hommage pour l'Angleterre & l'Irlande, auant qu'ils ſe retiraſſent de l'obeyſſance de l'Egliſe.

Mais auant que ie paſſe plus outre, il me ſemble qu'il ſera fort à propos de deſcrire pour le contentement des curieux la ville de Rome, capitale de ceſt Eſtat, & demeure preſque ordinaire des Papes, & de faire mention de ſes Antiquitez qu'on pourroit deſirer icy, pource qu'il y en a pluſieurs qui ſont bien aiſes d'eſtre entierement informez de ceſte maiſtreſſe ville du monde.

Pour ſatisfaire à ce deſir, ie commenceray par le Pont S. Ange, que les anciens nommerent Pont Elie. Ainſi que vous eſtes ſur ce pont, regardez au bas, & vous verrez dans le Tybre quelques reſtes du Pont triomphal, par lequel tous les triomphes paſſoient jadis en s'acheminant au Capitole. En tournant à main droicte, on void le Chaſteau, qui eſtoit proprement

prement la ſepulture de l'Empereur Hadrian, & au ſommet il y auoit vn vaſe de bronze doré d'admirable grandeur, qu'on void auiourd'huy au milieu de la court deſcouuerte de S. Pierre.

Mais auant que de partir de S. Pierre on peut aller à Belueder, pour y voir pluſieurs belles ſtatuës au iardin ſecret, & ſpecialement le Laocoon renommé; ſur lequel celuy qui eſt en vn des iardins de Fontainebleau a eſté faict. Et en la place de S. Pierre on void l'aiguille qui eſtoit autrefois derriere l'Egliſe, & qui fut miſe en ce lieu auec grands frais par Sixte V.

Apres cecy il faut venir par derriere, iuſqu'à la porte du S. Eſprit, & comme on eſt dehors 2.
on void en haut à main droite vne certaine petite Egliſe nommee S. Onofrie, & commençant de là iuſqu'à S. Pierre Montorio on void tout le coſtau que les anciens nommoient *Ianiculum*, l'vn des 7. montagnes de Rome, & le coſtau qui eſt deuant S. Pierre, nommé Vatican, eſt auſſi vne des 7. montagnes.

En regardant de S. Onofrie iuſqu'à S. Pierre Montorio en bas, on apperçoit le lieu où eſtoit le Cirque de Iules Ceſar, fort long & large, comme on peut voir allant ſur la montagne deuant la porte de S. Pierre Montorio.

Ainſi allant droit en la ruë qui va vers Ripa, on vient iuſqu'à S. Marie en Traſteuere, au de-là le Tybre, où l'on void maintenant l'Egliſe qu'on nõmoit auparauant *Taberna meritoria*, des anciens Romains, pource que quand les ſoldats venoient eſtropiez de la guerre, on les entretenoit là tout le reſte de leur vie. Et deuant le grand Autel, on void le lieu où ſortit vne fontaine d'huile à la naiſſance de noſtre Seigneur, qui coula tout le long d'vn iour en fort grande quantité.

En marchant touſiours vers Ripa, où l'on vend le vin on void force beaux iardins, maiſons & Egliſes, au lieu où eſtoit iadis l'Arſenal des Romains, de la grandeur duquel on peut iuger ſur le bord de Ripa, pource qu'on en void les veſtiges.

Puis allant vers Ripa, on trouue à main gauche vne Iſle, que les anciens nommoient 3.
Tyberne, où eſt maintenant l'Egliſe de S. Barthelemy & de S. Iean, où demeurent les *Fatebenfratelli*.

Il y eut en ceſte Iſle deux Temples, l'vn de Iupiter Lycaonien, l'autre d'Eſculape, & ſi l'on conſidere bien ceſte Iſle, elle eſt faite comme vn nauire.

Il y a encore en ceſte Iſle deux ponts pour y entrer, l'vn appellé des anciens Pont Fabrice, & l'autre Sexſtie, qui n'ont auiourd'huy autre nom, que le Pont à quatre chefs, ou *Ponte quatro Capi*.

Apres cecy en paſſant de l'autre coſté de ladite Iſle, on va touſiours vers le Traſteuere par vne ruë qu'on trouue au pied du pont de l'Iſle ſuſdite, & en marchant touſiours droit on vient à vn pont neuf, qu'on nomme auiourd'huy de S. Marie, & que les anciens appelloient *Pons Senatorius*.

Au pied de ce pont on trouue vn Palais tout ruiné, qui eſtoit ſelon le bruit commun, le Palais de Pilate: mais les iudicieux diſent, que ce fut vn Palais de Nicolas Renze, ou des Urſins, comme on void encor auiourd'huy ſur vne de ſes portes en 2. vers... Vis à vis on void vn ancien Temple de la Lune, & de l'autre coſté celuy qui eſtoit dedié au Soleil. Apres qu'on les a paſſez, on apperçoit vn grand marbre blanc, rond, & au dedans ſemblable à vn viſage qu'on nomme vulgairement la Bouche de la Verité, appuyé à l'Egliſe de S. Marie en Coſmedin, appellee l'Eſcole Grecque, où S. Auguſtin liſoit. Apres l'on vient au pied du mont Auentin, pres duquel on void quelques ruines dans le fleuue où eſtoit anciennement le pont Sublicie, où Horace Cocles combatiſt contre toute la Toſcane.

Et allant ſous ladite montagne pres le Tybre, vers S. Paul, on trouue des vignes à main droicte à coſté du Tybre, dans leſquelles les Romains eurent cent quarante greniers, qui furent fort grands, comme monſtrent les ruines de ceux qui ſont en la vigne du Seigneur Iules Ceſarin.

Cela paſſé, on va touſiours vers S. Paul, & l'on trouue vn fort beau pré, où les Romains faiſoient leurs ieux Olympiques, & en ce pré vous voyez le mont Teſtacee tout faict de pots caſſez, pource qu'on dit que les potiers demeuroient là aupres, & iettoient leurs pots & vaiſſeaux caſſez.

On void en regardant vers la porte de S. Paul, vne fort ancienne Pyramide enfermee en vne muraille, qu'on dit eſtre la ſepulture de Sextius.

Puis en prenant le chemin à main gauche de la porte de S. Paul, il conduit à ſainct Gregoire, où paſſant le mont Auentin, on voit de grandes ruines de baſtiments, & en ce chemin on void vn ruiſſeau, où les femmes lauent ordinairement au deſſous de S. Gregoire; & il faut bien regarder de là, veu qu'on eſt au plus grand Cirque, où l'on couroit auec les coches,

Digitized by Google

& où l'on faiſoit les batailles nauales pour plaiſir.

On void auſſi trois rangs de colomnes hautes, l'vne ſur l'autre, qu'on nommoit *Septizonium Seueri*, ou les ſept enceintes de Seuere.

Vn peu au deſſus on void les Thermes, ou Eſtuues Antoniennes merueilleuſes à voir, & de l'autre coſté l'on void pres S. Balbine le Cimetiere de Praxede, & de Baſle, mais tout eſt ruiné.

Marchant apres iuſqu'à l'Egliſe de S. Sixte par le droict chemin, qui va à S. Sebaſtien on entre à main gauche dans vne ruette qui meine à S. Eſtienne le Rond, ou *Rotundo*, qui eſtoit anciennement le Temple de Faune, & apres on void certaines murailles hautes, qu'õ dit auoir eſté des Aqueducts qui alloient au Capitole, & c'eſt en ce lieu qu'eſt le mont Celie, que l'on paſſe iuſqu'à S. Iean de Latran, où l'on void le baſtiment ancien embelly par le neuf, fait par Sixte V.

Puis on prend le chemin de ſaincte Croix en Ieruſalem, & deuant la porte de l'Egliſe, on trouue vn lieu où eſtoit le Temple de Venus, où les courtiſanes de ce temps là ſouloient tous les ans celebrer leur feſte le 20. d'Aouſt.

Et quelques-vns diſent que le theatre qui eſt en l'Egliſe de S. Croix, eſtoit celuy de Statilius Taurus, beau & grand, comme on peut iuger aiſément.

Apres cecy, il faut retourner vers la vieille Rome, & prendre le chemin de la porte Maggiour, qui va à S. Marie Majour, & marchant touſiours droict, on trouue les trophees de Marius, choſe belle au poſſible.

Et venant apres vers Rome, vous paſſez l'arc de Galien, maintenant nõmé l'arc de ſaincte Vite, qui eſt encor entier, où eſtoient attachees les clefs de Tiuoli, au deſſous, pres de l'hoſtellerie. Ainſi l'on aura veu vn des quartiers de la ville.

Pour conſiderer d'autre part la ville de Rome, il faut commencer, où l'on void derriere l'Egliſe vne grande partie de la ſepulture d'Auguſte, qui occupoit auec ſon bois, iuſques à l'Egliſe de ſaincte Marie del Popolo, & l'aiguille qui eſtoit par terre en ceſte ruë a eſté conduite à ſaincte Marie Majour pour l'y dreſſer.

La porte qu'on nomme maintenant del Popolo, ou du peuple, & qui fut nommee par les anciens Flaminie, ou Flumentane, eſt attachee à l'Egliſe del Popolo. Ceſte-cy a eſté agrandie & embellie par le Pape Pie IV. qui a pareillement dreſſé la voye Flaminie, mais on la pourra mieux conſiderer quand on ira à la grande vigne de Iule III.

Maintenant il faut retourner en arriere vers la Trinité, ſous laquelle a eſté le grand Cirque d'Auguſte. Et le lieu où l'on voit l'Egliſe de la Trinité, allant iuſqu'à *Monte Cauallo*, eſtoit à ce qu'on dit celuy des beaux iardis de Saluſte.

Allant apres vers le mont Quirinal, qu'on nomme auiourd'huy *Monte Cauallo*, au deſſous de la vigne du Cardinal de Ferrare, on voit certaines grottes anciennes, aupres deſquelles les Romains faiſoient en vne place leurs ieux Floraux, & pluſieurs femmes d'amour demeuroient en ces grottes, & ſur le lieu qu'on peut voir en la vigne dudit Cardinal de Ferrare, il y auoit vn Autel dedié à Apollon.

Il faut apres prendre vne ruette qui va en haut à *Monte Cauallo*, & y eſtant paruenu, l'on voit deux cheuaux de marque enuoyez d'Egypte à Neron dont le Palais eſt aupres, & de l'autre coſté on voit l'Egliſe qu'on dit auoir autrefois eſté le Temple du Soleil; mais ce n'eſt pas choſe vraye, pource qu'on voit auiourd'huy qu'il y auoit vn chemin ſecret ſur de fort belles colõnes, qui venoit de ſon Palais iuſqu'au lieu nommé *Oratorium Neronis*, & l'on voit encore droite vne grande partie de l'Egliſe.

Apres il faut prendre le chemin droit qui va aux Thermes, ou bains de Diocletian, & à main gauche proprement aux vignes du Cardinal de Ferrare commençoient les Eſtuues de Conſtantin Empereur, qui s'eſtendoient iuſqu'à ſaincte Suzanne, & de l'autre coſté de ces Eſtuues eſtoit le Senat des Matrones, & pauures vefues, & orphelines, & auant que les Romains y entraſſent, ils viſitoient l'Autel d'Apollon, qui eſtoit vis à vis de ce lieu.

Puis on vient aux Eſtuues de Diocletian, qui ſont telles qu'il ſemble qu'on ne puiſſe rien baſtir de ſemblable, & quelques-vns diſent qu'il y a au deſſous des grottes, dont l'vne va au Capitole, l'autre à S. Sebaſtien, & le troiſieſme ſous le Tibre au Vatican.

On voit apres la ruë Pie, qui a eſté renduë ainſi droicte, longue & large, par le Pape Pie IV. dont elle porte le nom.

Là on peut voit la merueilleuſe & agreable vigne du Cardinal de Ferrare, comme auſſi la vigne du Pape Sixte V. auec de beaux baſtimens.

On voit encor aupres celle du Cardinal de Carpy, pleine de choſes antiques, & modernes, qui ſont toutes excellentes.

En ce meſme chemin on en voit vne infinité d'autres toutes belles, mais non pour eſtre

eſtre comparees aux trois ſuſdites.

Au bout de ceſte belle ruë il y a vne porte qui luy eſt propre, & qui a eſté faicte par Pie IV. dont elle porte auſſi le nom.

On ſe peut de là tranſporter iuſqu'à ſaincte Agnes, par la voye Nomentane, où l'on y voit vn petit Temple ancien tres-beau, qu'on dit auoir eſté dedié à Bacchus, & pareillement on y voit vne ſepulture de porphire auſſi grande, & auſſi belle qu'autre qu'on puiſſe voir. Mais en retournant aux eſtuues de Diocletian, qui ont eſté dediees par le Pape Pie IV. à l'honneur de la Vierge Marie.

Il faut prendre le chemin qui va à ſaincte Marie Majour, & l'on trouuera ſous ceſte Egliſe, en la vallee, vne Egliſe qu'on nomme ſaincte Potentienne, où eſtoit anciennement l'Eſtuue Nouatienne.

Et au deſſus ſur la montagne, où eſt maintenant le Monaſtere de S. Laurens en Valiſperne, eſtoient les Eſtuues Olympiques qui venoient d'vn coſté à l'autre.

Et où eſt l'Egliſe de ſaincte Marie Majour, là meſme eſtoit anciennement le Temple d'Iſis, que les Romains auoient en grande veneration.

Et où eſtoit la Chappelle de S. Luc pres l'Egliſe de ſaincte Marie iuſques en bas, on voyoit le bois ſacré à Iunon grande Deeſſe des Romains.

Auiourd'huy il eſt incorporé auec la vigne du Pape Sixte.

Au deſſus de la vigne de S. Antoine eſtoit le riche & merueilleux Temple de Diane, où les Romains faiſoient leurs ſacrifices auec beaucoup de deſpence. De l'autre coſté où eſt maintenant l'Egliſe de S. Martin, on voyoit anciennement le Temple de Mars, qu'on tenoit pour Dieu de la guerre.

Ayant paſſé ladite Egliſe, on trouue vne ruë qui mene droit à S. Pierre il Vincola, ou aux liens; mais laiſſant ceſte ruë, & prenant la premiere petite ruë qu'on trouue, on void dedans vne maiſon merueilleuſe que l'Empereur Tite fit pour ſon Pontife.

Ayant veu cecy, il faut paſſer en bas par la premiere ruë, entre les vignes, qui conduit à S. Clement Conuent de Religieux, puis venant à l'admirable theatre de Veſpaſien, nommé le Coliſee, on voit vne merueilleuſe ſtructure, & maſſe de pierre, pource que quatre vingts dix mille perſonnes pouuoient voir de là à leur aiſe tous les ſpectacles.

Ainſi qu'on aura paſſé par apres de l'autre coſté, on verra l'arc de Conſtantin, qu'il fait encor fort bon voir. Et aupres du jardin des Religieux de ſaincte Marie la Neuue, on void quelques reſtes du Temple du Dieu Serapis. Et allant plus outre on paſſe l'arc de Veſpaſien, qu'on luy dreſſa quand il retourna triomphant de Ieruſalem.

Plus auant on void le Temple de la Paix preſque ruiné, & vis à vis d'iceluy le mont Palatin, qu'on nomme maintenant le grand Palais, où eſt vne belle vigne des Farneſes.

Pres de ce lieu eſtoit le Temple de Romulus, qui eſt conuerty en l'Egliſe de ſainct Coſme, & ſainct Damian; & tout aupres le Temple de Marc Aurele, & de Fauſtine ſa femme, fille d'Antonin Pie, le Palais duquel eſt derriere ledit Temple.

Vis à vis il y auoit vn fort beau Temple dedié à la Deeſſe Venus, qui eſt maintenant conuerty en vne Egliſe nommee de ſaincte Marie qui deliure des peines d'enfer, ou *Liberatrice dalle pene d'Inferno*.

Et les trois colomnes qu'on void au milieu de la place du Camp des Vaches eſtoient, à ce qu'on dit, vn pont qui paſſoit du long du Capitole au grand Palais, & l'on dit que le lac de Curce eſtoit en ce lieu.

Puis en l'Egliſe qu'on void auec vne porte de bronze pres l'arc de Septimius, eſtoit, à ce qu'on dit, le Temple de Saturne, le threſor du peuple Romain, qui ſe nomme auiourd'huy S. Adrian.

L'arc que i'ay dit eſtoit de Lucius Septimius Seuere, & eſt fort beau; & l'on voit en vn coing de la ruë vne ſtatuë appuyee qu'on nomme Morforio.

De l'autre coſté de l'arc où l'on voit trois colomnes, eſtoit le Temple de la Concorde: là on eſt au Capitole, au pied duquel eſtoit le Temple de Iupiter, qui ne fut iamais refait depuis que le Capitole fut bruſlé.

Il y auoit encor aupres de ce Temple celuy de Ceres, & ſur ce lieu l'on voit auiourd'huy vn homme de bronze à cheual, qui eſt l'Empereur Marc Aurele. Et de ce lieu l'on voit preſque la plus grande partie de Rome en fort belle proſpectiue. Mais de là il faut faire en arriere vn peu de chemin au pied du dos du Capitole, où l'on trouue certaines ciſternes profondes faites par les Romains, peut eſtre pour y tenir le ſel, ou le grain, & ces lieux eſtoient anciennement nommez *Horrea*, ou Greniers.

De là l'on paſſe pres de S. Marie de la Conſolatiõ, & nõ loing de là, on voit l'arc Boaire, ou des bœufs: & l'on y peut auſſi voir le theatre de Marcellus, qui eſt maintenant la demeure

des Saucls,& dans ce theatre eſtoit le Temple de la Pieté.

Aſſez prez de là pour aller vers la peſcherie, eſtoient les portiques d'Octauie ſœur d'Auguſte, mais on en voit à preſent peu de veſtiges.

Plus en là à l'entree de S. Ange de la Peſcherie, on voit les portiques de Septimie Seuere.

Marchant apres iuſques à Campo di Fior, ou camp de Fleure, on trouue le Palais des Ourſins, qui eſtoit anciennement le theatre de Pompee, & ſon portique eſtoit derriere.

Là aupres on voit le beau Palais de *Capi di ferro*, ou Teſte de fer, & plus auant on trouue celuy des Farneſes fait auec admirable architecture, & plein de belles antiquitez.

Mais pour acheuer de voir Rome, il faut commencer là trois fois au Camp de Mars, ou pour mieux dire à la place Colonne, où l'on void la colomne d'Antonin Pie, de la hauteur de 177. pieds, auec vn eſcalier fait en limaſſon au dedans, où il y a 140. degrez, & 56. feneſtres.

Ayant veu cecy il faut aller à la place de Charre, & tourner à main gauche, ainſi qu'on eſt à l'eſpicerie, qui va en bas iuſqu'aux Vierges Veſtales; Temple autrefois fort eſtimé des Romains, & maintenant plein d'orphelins. Ayant veu cecy, il faut retourner à la meſme ruë par laquelle on eſt venu, & aller touſiours droit vers S. Marc iuſqu'à ce qu'on eſt paruenu à vn lieu nommé *Marcello de Corui*, & là l'on verra la Colomne de Trajan, qui eſt de la hauteur de 123. pieds, & l'eſcalier qui eſt au dedans a 155. degrez, & le feneſtres ſont au nombre de 45.

Puis retournant en arriere on void l'Egliſe de Minerue, qui portoit autresfois le meſme nom: mais fuſt apres ruinee auec vn autre baſtiment. Mais i'auois oublié que ſi l'on deſire voir des choſes rares tant en ſepulture qu'en peinture, il faut demander au mont Citorien la maiſon de Ieroſme Garimbert, veu qu'on y verra beaucoup de choſes toutes rares.

Non gueres loing de là de l'autre coſté l'on voit le Pantheon, auiourd'huy nommé la Rotonde, lieu tres ancien & tres beau, baſty par Marc Agrippe.

Là aupres du coſté de derriere où l'on vend maintenant des tables de bois, on voyoit autrefois les eſtuues d'Agrippa.

Et derriere S. Euſtache on voyoit les eſtuues de Neron qui ſont en partie au Palais de Madame: vous en verrez autour de belles reſtes. Il a maintenant vn Palais baſty par l'Abbé Vento.

Ayant paſſé la place de Madame vous entrez en celle de Nauone, où tous les Mercredis on tient le marché; mais les Romains la firent pour leurs ieux, & ſpectacles.

Au pied de ceſte place ſoubs le grand Palais des Ourſins, on void la ſtatuë de Paſquin,
4. & ce ſont là toutes les antiquitez qu'on peut voir à Rome, que ie vous ay deſcrites le mieux qu'il m'a eſté poſſible. Toutesfois auant que la quitter i'en diray encor quelque choſe.

Rome contenoit au temps de Romule, le Mont Capitolin, & le Palatin, auec les vallees qui ſont au milieu, & auoit trois portes, la premiere ſe nommoit Trigonie, pour le triangle qu'elle faiſoit pres du pied du mont Palatin: la 2. Pandane, pource qu'elle demeuroit continuellement ouuerte, & elle fut auſſi nommee Libre, pour la commodité de l'entree: la 3. Carmentale, de Carmente mere d'Euandre qui y habita, & fut nommee *Scelerata*, ou meſchante, & coulpable, à cauſe de la mort des 300. Fabiens qui ſortirent par là, & moururent tout pres de la riuiere d'Aron en vn iour. Mais par la ruine de la ville d'Albe, & la paix des Sabins auec les Romains, ils commencerent à accroiſtre le tour de la ville, & l'aggrandirent tellement, y enfermant les ſept montagnes qu'on y void à ceſte heure, qu'au temps de l'Empereur Claude on y trouuoit 630. tours, & vingt-deux mille portiques. Et quant au tour de ſes murailles quelques autheurs diſent qu'il eſtoit de cinquante milles, les autres de 32. & les autres de 28. mais de noſtre temps auec le Traſteuere, & le faux bourg S. Pierre. Rome n'a de tour que ſeize milles.

Quant aux portes on trouue difference chez les autheurs, tant pour le regard de leur nombre que leurs noms: veu que les vns en mettent trente, & les autres 24. mais à preſent il y en a ſeulement 18. ouuertes, qui enferment les ſept Monts, & toute la ville ſe trouue diuiſee en 14. regions.

La principale eſt celle du Peuple, ou del Popolo, nommee anciennement Flaminia, &
5. Flumentana.

La Pinciane, nommee Collatine.

La Salaire, dicte autresfois Quirinale, & Agonale, & ce fut par elle qu'entrerent les Gaulois Senonois, quand ils ſaccagerent Rome.

Celle

Digitized by Google

Celle de ſaincte Agnes, jadis Nomentane, Figulenſe, & *Viminale.*
Celle de S. Laurens, iadis Tiburtine, & Taurine.
La Majour, jadis Labicane, Preneſtine & Neuie.
Celle de S. Iean, jadis Celimontane, & Septimie, & Aſinaire.
La Latine, iadis Florentine.
Celle de S. Sebaſtien, iadis Appie, Fontinal, & Capene. Ce fut l'entree de celuy des trois Horaces, qui vainquit les Curiaces, & auſſi de la pluſpart des triomphes.
Celle de S. Paul, iadis Oſtienſe, & Trigemine, & ce fut par celle-cy que les trois Horaces ſortirent.
Celle de Ripe, iadis Portuenſe.
La Septimiane, iadis Fontinale.
Celle S. Pancrace, iadis Aurelie.
La Terionne, iadis Poſterule.
La Pertuſe. Celle de S. Eſprit & celle de Belueder, & celle de Cenello, iadis Annee.

Quant aux chemins principaux, autrement Voyes, il y en auoit 29. combien que chaque porte eut la ſienne. Mais les plus celebres furent premierement la Voye Appie, qu'Appius Claudius eſtant Cenſeur fit pauer depuis la porte de S. Sebaſtien iuſqu'à Capouë. Trajan la reſtaura iuſqu'à Brindes, & elle fut nommee Royne des Voyes, pource que c'eſtoit par elle que paſſoient preſque tous les triomphes. 6.

La voye Flaminie que C. Flaminius eſtant Conſul fit pauer depuis la porte du peuple iuſqu'à Rimini, & l'on la nommoit auſſi la voye large, pource qu'elle s'eſtendoit iuſqu'au Capitole.
L'Emilie fut pauee par Lepide & Flaminius Conſuls iuſqu'à Pologne.
La Suburre commençoit au deſſus de Colliſee, & alloit iuſqu'à l'Egliſe de ſaincte Luce en Orfee.
La ſacree commençoit pres de l'arc de Conſtant, & alloit iuſqu'à l'arc de Tite, & par la place de Rome, autrement Forum, iuſqu'au Capitole.
La Neuue paſſoit par le grand Palais, & au Septizone, & alloit iuſqu'aux eſtuues Antoniennes.
La triomphale alloit du Vatican iuſqu'au Capitole. Veſpaſian la repara, comme on void en vne inſcription en marbre qui eſt au Capitole deuant le Palais des Conſeruateurs.
La voye Vitellie alloit du mont Ianicule iuſques à la mer.
La voye droicte fut au champ de Mars.

Quant aux monts ſur leſquels Rome fut baſtie, le plus celebre fut le Capitolin, ou Tarpeien, & Saturnien, auiourd'huy nommé Campidoglio ou Capitole, ſur lequel il y auoit 60. Temples, Chappelles, ou maiſons ſacrees aux dieux; & le plus celebre de ces Temples eſtoit celuy de Iupiter, auquel ceux qui triomphoient entroient apres le triomphe, pour y rendre graces de la victoire qu'ils auoient acquiſe.

Le mont Palatin, auiourd'huy nommé Palais Majour, ou grand Palais, eſt deshabité & plein de vignes, & a vn mille de tour. Romule y commença la ville, pource qu'il fut nourry en ce lieu: & Heliogabale la fit pauer de porphire.

L'Auentin, ou Querquetulan, qui a plus de deux milles de tour, eſt celuy où eſt l'Egliſe de ſaincte Sabine.

Le Celien eſt celuy où eſt l'Egliſe de ſainct Iean, & de ſainct Paul iuſques à ſainct Iean de Latran.

L'Eſquilin ou Ceſpien, où eſt l'Egliſe de ſaincte Marie Majour; & ſainct Pierre aux liens.

Le Viminal où eſt l'Egliſe de ſainct Laurens & ſaincte Potentiane.

Le Quirinal, ou Agonie, auiourd'huy Montecauallo.

La Ianicule eſt celuy où eſt ſainct Pierre Montorio en Traſteuere.

Le Pincie où eſt l'Egliſe de la Trinité.

Il y a encor d'autres petits monts, comme le Vatican où eſt l'Egliſe de ſainct Pierre, & le Palais du Pape, le Citoire, iadis Citatoire, pource qu'on y citoit les Tribuns quand on s'aſſembloit pour faire des Magiſtrats. Celuy des Hortules ou petits iardins, où le Pincie commence à la porte Salaire, & va iuſques à celle du Peuple, & c'eſtoit de ce mont que ceux qui briguoient les Magiſtrats deſcendoient au champ de Mars pour les demander au Peuple.

Quant aux regions, Rome en eut autrefois 14. mais il n'y en a plus auiourd'huy que treize. Celle des monts qui a pour enſeigne trois montagnes. Celle de Colonne qui a vne colomne. Celle de Trejo qui a trois eſpees. S. Euſtache qui a vn Sauueur au milieu de deux cornes. Celle du Ponta vn pont pour enſeigne. Celle de Regola ou de la Regle a vn cerf: celle de Ripa vne roue. Traſteuere vne teſte de Lyon. Campidoglio vne teſte

Digitized by Google

de Dragon, Parion vn Griffon, Pigna vn Vaſe, Campo Marzo ou la region du camp de Mars, a pour enſeigne la Lune : & S. Ange vn Ange.

Ceſte ville a eſté priſe ſept fois par diuerſes nations. La premiere 360. ans apres qu'elle
7. fut baſtie, elle fut priſe par les Gaulois Senonois ſous leur capitaine Brennus. La ſeconde 800. ans apres elle fut priſe par les Viſigots: 40. ans apres les Vandales y entrerent, & 18. ans apres les Erules; puis 14. ans apres les Oſtrogots, 12. ans apres Totile s'en rendit maiſtre ; & en dernier lieu l'an 1527. le 6. May elle fut priſe par l'armee de l'Empereur Charles V. conduicte par le Duc de Bourbon. Mais encor qu'on l'ait tant de fois deſtruite, & qu'on ait mis en pieces les plus precieuſes choſes qui y fuſſent, & tous les ſuperbes baſtimens: toutefois ſi l'on regarde la magnificence des Palais, des Egliſes, & des autres baſtimens, la beauté des ruës, & la grandeur de la ville, elle ſe fait encor bien aiſément recognoiſtre pour Rome.

Voyons maintenant le reſte de l'Eſtat de l'Egliſe, puis que nous en auons conſideré la ville capitale.

8. Le Latium ou Campagne de Rome eſt diuiſé en ancien & nouueau. L'ancien s'eſtend depuis la bouche du Tybre iuſqu'au mont de Circel par l'eſpace de 50. milles. Le nouueau depuis le mont Circel iuſqu'à la riuiere de Garillam. Ce fut autrefois vn pays extrememẽt habité & plein de grandes & illuſtres villes qui receurent leur grandeur du voiſinage de Rome, & puis furent renommees par les courſes & rauages des Barbares. Rome eſt dans le Latium. Les autres lieux ſont Oſtie, Ardee, Neptun, qui eſt ſorty des ruines d'Anze, Terracine, & dans le pays Preneſtine, Tiuoli, Anagni, Freſolone, Veruly, Alatri, Bauco, Segna. Auiourd'huy ce pays eſt diuiſé en trois parties, c'eſt à ſçauoir en Latium, Campagne de Rome, & Maremme, c'eſt à dire lieux maritimes. L'Eſtat de l'Egliſe finit à Terracine, contre laquelle eſt Gayette clef du Royaume de Naples.

9. Le patrimoine de S. Pierre laiſſé à l'Egliſe de Rome par la Comteſſe Mathilde au temps du Pape Paſchal en l'an mil cens, s'eſtend depuis la peſche, qui ſe va rendre dans la mer au deça du mont Argentaire, & depuis S. Quirice iuſques à Ceperan. On void entre la Quiane, & le Tybre le lac Traſymen, & plus outre Peruſe, ville fameuſe: & entre la riuiere de Fiore, & le Tybre Pitiglian, Acquapendente, Oruiete, renommee pour ſon aſſiette, ſon puys, & ſon dome: Belſene auec ſon lac, Monteſiaſco, Bagnaree, Caſtro, Nepe, Viterbe, fameuſe pour la longue demeure que les Papes y ont fait tandis qu'ils eſtoient trauaillez par les Senateurs de Rome. Orte, Galleſe, Ciuita caſtellana, & vers la marine Cornette, Toſcanelle, Ciuita Vecchia, Porto, Bracciam ſur le lac Sabbatin, Roncillon, Sutri, Martinian, où eſtoit la ville de Veiens.

10. Ayant paſſé le Tybre on entre en l'Ombrie qui paſſe auiourd'huy ſous le nom de Duché de Spolette, & en grande partie ombragee de l'Appennin, à raiſon dequoy elle a eu le nom d'Ombrie. Ses villes ſont Borgo, à S. Sepulchro, cité de Caſtello, Augubio, Todi, toutes ſur le Tybre, Terni, Spoleti, Norcie, Foligno, Aſſiſi, Nocere, Camerin, & Amelia.

La Sabine eſt vn pays enfermé deçà & delà de l'Apennin. Il eſt eſtroit, mais long depuis le Tybre iuſqu'à Lamentane. Les autres le bornent entre la Negre, & l'Apennin, & entre le Tybre & le Teueron, qui ſepare les Sabins des Equicoles. Ses principales places ſont Riete, Narni, Ottricoli, Magliane, Farfe, Palumbare.

La Marque d'Ancone s'eſtend entre l'Apennin & la mer, depuis le Tronee iuſqu'à la Feuille ou Foglia, & comprend pluſieurs bonnes places, entre leſquelles Fabrian eſt fort renommee, & avnze Archeueſchez ou Eueſchez.

Entre ces villes celle qui eſt de plus grand trafic c'eſt Ancone, la plus puiſſante c'eſt Ferme, la plus forte la Rocca, la plus belle Aſcoli, la plus graſſe Ieſi, la plus ancienne Oſme, la plus fauorite Macerate, pource que c'eſt là que demeure le Gouuerneur de la Prouince, & la Rote, la plus ſaincte c'eſt Loretre.

La Romagne s'eſtend depuis la Foglia iuſqu'à Panare, & depuis l'Apennin iuſqu'au Po. Ses villes ſont Rimini, Ceſene, Fayence, Rauenne, Forli, Imola, & encor Sarſine, Ceruie, Bertinore. A ſix milles loing de Fayence eſt Briſiguelle capitale de la vallée de Lamon, qui a de long dix milles, & ſix de large, auec ſeize mille habitans.

La plus noble de toutes ces villes c'eſt Rauenne où quelques Empereurs firent leur ſejour, & puis les Exarques des Empereurs de Conſtantinople. Et pource que les Hiſtoires parlent aſſez ſouuent de l'Exarcat, ie trouue à propos d'en dire icy l'origine, le progrez, & la fin. L'Exarcat commença apres que Narſes Capitaine de Iuſtinian, & puis de Iuſtin Empereurs eut chaſſé les Gots d'Italie, & le premier Exarque (qui veut dire vn ſouuerain Magiſtrat) fut Longon, qui faiſant ſa demeure à Rauenne, comme auoient fait les Roys des Gots, oſta la façon accouſtumee du gouuernement par Prouince, & mit en toutes

en toutes les places qui eſtoient d'importance vn Capitaine, & fit le meſme à Rome en oſtant le Senat & les Conſuls. L'Exarcat eſtoit donc de grande puiſſance, mais l'Empire eſtant apres abbatu par les Lombards il fut eſteint. Quand Pepin en ayant chaſſé Aſtolfe, en inueſtit l'Egliſe, l'Exarcat contenoit Rauenne, Sarcine, Claſſe, Forli, Forlimpopoly, leſquelles villes faiſoient vn Eſtat qu'on nommoit Pentapoli: & hors de cét Eſtat il cõtenoit Bologne, Regge, Modene, Parme, Plaiſance, auec les autres places aſſiſes entre l'Apẽnin, & le Pô. Il prit fin l'an de grace 751. auquel Aſtolfe Roy des Lombards prit Rauenne, tellement qu'il dura 185. annees, & c'eſt choſe digne de conſideration, que les Empereurs Romains, principalement Honorius, puis les Roys des Gots, & apres cela les Exarques, eſtimerent Rauenne digne de leur demeure entre toutes les villes d'Italie.

L'inſolence des Exarques à l'endroit du Pape fut cauſe que l'Archeueſque de Rauenne 12.
ſe reuolta auſſi contre le Pape au temps d'Emerald, & ceſte rebellion dura iuſqu'au temps du Pape Donne, ou comme les autres veulent, d'Agaton, lors que Theodore Archeueſque voyant que ſon Clergé le traictoit mal, ſoumit ſon Egliſe au Pape. Ceſte Prouince dont nous parlons fut premierement nommee Flamine, mais Charles le Grand pour aneantir le nom de l'Exarcat, & rendre les peuples affectionnez à la ville de Rome, la nõma Romagne.

L'Eſtat de Ferrare eſt grand & commode, veu qu'en y comprenant Modene qui en a eſté démembree, il a de longueur depuis la mer Adriatique iuſqu'à la Tyrenne enuiron 160. mil-
les: ſa largeur depuis la coſte eſt d'enuiron 50. milles. De Primare à Magnauaque il y a 13.
neuf milles: de Magnauaque à Yolane dix-huict milles, d'Yolane à Gorre dix-huict: de Gorre aux confins des Venitiens ſix milles. De l'autre coſté en Lombardie il y a depuis S. Ambroiſe place du Boulonnois voiſine de Caſtelfranc, cinq milles, de Modene à Regge 15. milles, de Regge à Berſel quinze milles. Il eſt plus large en quelque lieu, & aux autres plus eſtroict. Le Ferrarois confine auec le Rauennois & le Boulonois: cét Eſtat confine pareillement auec les Venitiens par le lieu de Poliſelle. Le Comte de la Mirande confine auec Bondene chaſteau du Ferrarois. Le Duc de Mantouë confine auec la Stellare. Il y a outre Ferrare, & Regge villes puiſſantes, Comacquio aux maraiz de la mer Adriatique, & pluſieurs autres chaſteaux en la Romagne, la Graffignane en la Toſcane, & finalement Carpi place importante aſſiſe au cœur de cét Eſtat. Ceſte place fut donnee par l'Empereur Charles V. au Duc Alfonce pour la partie qui eſtoit deuoluë à l'Empire par la rebellion du Seigneur Marc Pie, & ce Duc l'obtint du ſuſdit Marc, luy donnant en eſchange la Seigneurie de Saxole: & le Seigneur Leonel de Pij ne voulant ceder ſa portion auec vn eſchange ou prix raiſonnable, fut chaſſé de ce qu'il poſſedoit auec la permiſſion de l'Empereur par ce Duc, qui mit lors pour prix cent mille eſcus en la Banque de Veniſe, que Leonel ne voulut iamais receuoir.

La ville de Ferrare a de circuit ſix ou ſept milles, a de fort belles rues, d'honorables Palais, & aſſez bon nombre d'Egliſes, & de Monaſteres, auec vn chaſteau qui eſtoit la demeure des Ducs. Il y a apres pour la commodité des ſubiects des Eſtudes en tous arts & toutes ſciences.

La Comté de Veniſe appartient au Pape, & l'on y compte quatre citez, c'eſt à ſçauoir 14.
Auignon, Carpentras, Cauaillon, & Veſon, qui ſont bagnées du Roſne, de la Durance & de la Sorgue. Il y a outre cecy quatre-vingts places fermees de muraille. Auignon fut achepté par Clement VI. de la Royne Ieanne fille de Robert de Naples, l'an 1351. mais la Comté de Veniſe fut confiſquee (comme quelques vns veulent) par l'hereſie du Comte Raymond de Toloſe. La ſuſdite ville d'Auignon, de l'origine de laquelle on ne ſçait rien de certain, a preſque toutes choſes au nombre de ſept, comme ſept Paroiſſes, ſept Hoſpitaux, ſept Conuents de Religieux, & ſept de Religieuſes, ſept Colleges, & ſept portes. Ceſte ville acquit vne grande reputation par la demeure que les Papes y firent l'eſpace de 60. & dix ans, depuis Clement V. iuſqu'à Gregoire XI.

QVALITE'.

LA Campagne de Rome a vn fort bon terroir qui rapporte beaucoup, & eſt arro- 15.
ſé de force eaux, combien qu'il y ait quelques lieux aſpres & pierreux, qui toutefois ne ſont pas vuides & inutiles, mais propres aux paſturages & charges de bois.

L'Ombrie eſt vn pays fort habité, & de grand rapport, veu qu'il y en a qui eſcriuent vne partie de la Prouince eſtre ſi fertile, que pour ne dire autre choſe du reſte, les animaux y font deux petits d'vne ventrée. Le reſte de l'Eſtat eſt pour la plus grande partie diſtingué de plaines & de collines de bon rapport. Tout le territoire de Ferrare ſe deſploye en belles campagnes, de meſme qu'vne bonne partie de celuy de Bologne, de Forli, de Rauenne, & de Romagne.

Cornele Tacite donne la loüange de la fertilité d'Italie aux champs de F[illegible]ieri, & de

Terni. Pline eſcrit que les prez du territoire de Terni qu'on peut abbreuuer, eſtoiẽt fauchez quatre fois l'annee, & ceux qui ne pouuoient eſtre abbreuuez, trois fois. Mais la bonté de ce pays ne peut eſtre mieux cogneuë que par la groſſeur des raues & des choux.

Pline eſcrit du territoire de Rieti, que l'herbe coupée durant le iour croiſt en telle ſorte la nuict, que le matin ſuiuant on void les perches qui giſent par terre toutes couuertes, & la campagne qui s'eſtend depuis Spelle, iuſqu'à Spolete qui a 18. milles de long, & 4. de large, eſt pleine de grains & de fruits; & celle qui s'eſtend depuis Peruſe iuſqu'à Aſſiſe, & à Tondi, & les campagnes de Viterbe, & de Rome ne ſont moins bonnes. Apres cela la partie du Bolonois qui approche doucement de l'Apennin, & toute la Romagne ſont diſtinguees de collines, de plaines, & de quelques vallees. La Marque, & les autres parties de l'Eſtat ſont toutes ſi bien aſſiſes, que l'on diroit que ce pays debat en quoy il excelle dauantage, ou à eſtre fertile, ou bien à eſtre agreable.

Mais les terroirs de Rimini, de Fano, d'Aſcoli (principalement depuis la bouche de Tronte, iuſqu'à celle de l'Aſone) de Ferme, de Peruſe, & de Cornet, ſont delicats au poſſible. Ils abondent vniuerſellement de grains, d'huiles, & de vins; & en enuoyent dehors grande quantité, principalement de vins & d'huiles. Il y a pluſieurs lacs, entre leſquels eſt celuy de Peruſe, plus remply de poiſſon qu'aucun des autres lacs d'Italie: celuy de Bolſene, de Braſſian, de Vic, de Piediluco, de Subiaco, de Foglian, & les petits lacs de Baſſanel, de Monterofe, de Baccan, de ſaincte Praxede, & Caſtelgondolfe, & de Neme.

16. Les deux principaux fleuues d'Italie paſſent par cét Eſtat en leur plus grande largeur, c'eſt à ſçauoir le Po, & le Tybre: & outre ceux-cy il y en a pluſieurs autres, veu que le ſeul Tybre reçoit 72. ou torrens, ou fleuues. Il y a des bains de toutes ſortes à Tiuoli, à Lamentane, à Striglian, à Vicarel, à Anticole, à Viterbe, à la Porrette, & Scarpette.

Il y a vne riche mine d'alum à la Stolfe, des ſalins abondans à Oſtie, à Ceruie, & à Comacquio, où il y a encores la plus grande peſche d'anguilles qui ſoit en Italie. Il croiſt du lin excellent, & en abondance à Fayence, & à Lugo, du chanvre à Cento, à Butrio, à la Pieue, & aux enuirons de Peruſe, comme auſſi du paſtel au territoire de Bologne, de Caſtel-bolonnois, & de Forli. Il vient auſſi de la manne à S. Laurens de Campagne.

Ie ne veux m'eſtendre ſur les vins; ains il me ſuffit de dire que toute la Romagne, toute l'Ombrie, tout le Patrimoine, la Sabine, & la Campagne de Rome, en portent des meilleurs qu'on boiue, & ce ſeroit choſe affectee de vouloir faire icy mention des vins de Ceſene, de Fayance, de Rimini, d'Oruiette, de Todi, Monteſiaſco, d'Abban, & de pluſieurs autres.

Et je ne veux m'eſtendre auſſi ſur les raiſins d'Amelie, de S. Gemini, & de Narny.

Que diray-je des autres choſes dont tout cét Eſtat abonde? Il nourrit des bœufs
17. grands, & forts, principalement la Romagne, & la Campagne, & la chair tant de veau, que de bœuf, y eſt de bonté excellente, de meſme que celle de pourceau, principalement celle de la montagne. La venaiſon y abonde au poſſible, principalement en la Campagne de Rome vers Sermonete, & Terracine, & Neptun, où l'on trouue pluſieurs ſangliers de grandeur deſmeſuree.

La Campagne de Rome a des races de cheuaux, qui ne cedent beaucoup à ceux du Royaume de Naples. Il n'y manque auſſi des foreſts, où l'on trouue force glands, & de fort bon bois pour baſtir, & pour toutes les autres neceſſitez.

On trouue en pluſieurs lieux quantité de pierres bonnes pour les baſtimens, entre leſquelles ceux de Triuertin que l'on tire, & taille auec grande facilité, emportent le prix: & non ſeulement elles reſiſtent au fer, mais en deuiennent meilleures, & plus fermes.

La Marque d'Ancone a des plaines, & des vallees riches d'huiles, de grains & de vins. La Comté de Veniſſe eſt auſſi fort agreable, & rapporte beaucoup à ſes maiſtres, principalement des vins, qui ne doiuent rien en force, & bonté à nuls autres que l'on boiue en France; aſſez grande quantité de grains, & de fruits en abondance, & d'auſſi bon gouſt, qu'on en puiſſe trouuer ailleurs: ce qu'on peut aiſément voir en Auignon, où les fruicts abordent de tous coſtez, qui ſont beaux, & bons au poſſible.

Mais puis que nous auons ſuffiſamment monſtré les bonnes qualitez de l'Eſtat de l'Egli-
18. ſe, il ne ſera mal à propos, comme i'eſtime, d'en remarquer les defauts, afin qu'on y puiſſe mettre remede.

Il faut donc ſçauoir que ſix conditions ſont requiſes à la perfection d'vn Eſtat, c'eſt à ſçauoir la bonté de l'air, l'abondance des eaux, l'agriculture, la marchandiſe, la ſeureté, & ſur tout le grand nombre d'habitans, pource que c'eſt de cecy que depend la plus grande partie du reſte.

Or quant à l'air, il faut confeſſer que l'Eſtat de l'Egliſe en eſt aſſez incommodé; veu que

que toute la partie maritime, tout le pays de Cornet, toute la Campagne de Rome, a vn air faſcheux, & mal ſain : ce qui procede des foreſts, qui couurent la plus grande partie du pays le long de la marine, & des mareſcages. A quoy l'on ne peut remedier, qu'en coupant les bois, reduiſant en labourage, & en ſeichant les maraiz, & ſur tout en faiſant de grands baſtiments pour loger les hommes : car le territoire de Rome, & de la Campagne, eſtant preſque entierement priué d'habitation, les payſans y deuiennent malades, non ſeulement pour le mauuais air, mais encores à cauſe de la terre où ils dorment, & pareillement de l'ardeur du Soleil, & de la froidure de la Lune, contre leſquels inconuenients ils n'ont ny deffence, ny remede, & n'en peuuent auoir ſinon par le moyen des baſtiments qui les puiſſent deffendre des mauuaiſes impreſſions de l'air, & des vents meridionaux.

Et combien que ce ſoit choſe difficile, toutefois elle eſt plus aiſee qu'on ne penſe, ſi les Princes eſtoient auſſi facilement induits à faire des entrepriſes pour le bien de la poſterité, qu'à celles dont ils eſperent cueillir le fruict eux-meſmes. Car pourquoy eſt-ce qu'Anze, Ardee, Citta launia, & Aſture ne pourront eſtre ſaines à preſent, puis que leur air n'eſtoit autrefois mal-ſain ?

Le maraiz Pontin, où il y eut iadis 24. places, fut ſeiché pour la plus grande partie, & reduit au labourage par Cethege, & puis par Theodoric Roy des Gots, lors que les champs furent couuerts d'eaux, & inondez de nouueau. Sixte V. fit encor le meſme deſſein peu de temps auant ſa mort, y employant non la deſpenſe, mais l'authorité, & par ſon moyen les territoires de Sezze, & de Piperne en ſont demeurez beaucoup plus larges : & l'air de Terracine en eſt reſté beaucoup meilleur, & on a fait en pluſieurs lieux beaucoup de bons reſeruoirs.

Il ne faut autre choſe pour cét effect qu'vne certaine continuation de peine & de deſpence, auec laquelle on tienne net ce canal de la riuiere d'Aufente, & les canaux où l'eau ramaſſee coule vers la mer. Et pource que ceſte continuation de deſpence n'eſt choſe que les particuliers puiſſent ſupporter, & que les ſeuls grands riches en ſont capables, de là vient que la choſe ayant eſté iuſqu'à maintenant entre les mains des perſonnes priuees, à qui la vie, ou le moyen a manqué, elle n'a reüſſi parfaictement. L'iſſuë en ſeroit bonne, ſi on en chargeoit le peuple Romain, ou quelqu'autre communauté voiſine qui fut riche, ou quelque Religion qui euſt beaucoup de moyens, comme celle de S. Benoiſt.

Le Ferrarois a beſoin d'vn pareil remede : car de meſme qu'icy il faut donner vne facile yſſuë aux eaux de l'Aufente, afin qu'elles ne noyent le territoire de Terracine, & ceux qui en ſont proches, auſſi là il eſt neceſſaire d'abaiſſer le lict du Po qui paſſe au deſſous de Ferrare, & le remettre en ſon premier eſtat, afin que ledit Po n'inonde le Ferrarois.

Et il ne faut que la deſpenſe deſtourne ce deſſein, pource qu'outre qu'on ne peut faire ſans deſpence aucune choſe honorable, il n'y a point de raiſon qui porte qu'vn marchant faſſe de grands frais pour acquerir quelque choſe, & qu'vn Prince laiſſe de rendre meilleur ſon Eſtat, pour ne faire aucune deſpence, veu principalement que ſans que le Prince deſbource rien du ſien, il peut mener à fin ceſte entrepriſe auec ſa ſeule authorité, aux deſpens des perſonnes priuees, ou bien de communautez.

Ie dis le meſme des camps ſpacieux du territoire de Rauenne, de Bagnacauallo, de Lugo, & de Bologne, qui ſont inondez de la Paduſe. Hercule premier Duc de Ferrare ſeicha la Samaritaine, Hippolite Piarois, la Rauode, & les Lamberts le Pogge.

Le Duc Alfonce II. de Ferrare, laiſſant l'vtile pour le delectable, employa à la Meſole le temps, & le trauail que les communautez eſtoient obligees de donner pour contenir le Po dans ſon lit, & pour aſſeurer les champs des inondations de ce fleuue. Il faiſoit là trauailler à faire des leuees, & creuſer des foſſez, à planter des bois, & à choſes ſemblables, les hommes deſtinez pour faire la leuee du Po, ſous pretexte que ce n'eſtoit pas choſe neceſſaire. Cependant le Po rongeoit le riuage, & emportoit les leuees, & les villageois mouroient en grand nombre à la Meſole, à cauſe du mauuais air. C'eſt pourquoy le pays priué du trauail, & des villageois meſmes, n'a peu reſiſter à la vehemence du Po, qui ayant fait en beaucoup de lieux des ouuertures irreparables, a empiré plus qu'on ne ſçauroit eſtimer, le territoire de Ferrare, & celuy de Comacquio. Ce qui n'auroit pas eſté, ſi Alfonſe euſt employé autour du Po la diligence dont il vſa à Meſole. Et peut eſtre qu'Alfonce n'eſperant pas que la Duché de Ferrare deuſt demeurer en la maiſon d'Eſt, ne ſe ſoucia de la laiſſer mal accommodee, & empiree en tant d'endroits.

Ie m'eſtonne bien que preuoyant cecy, il n'entrepriſt pluſtoſt d'embellir ou Modene, ou Regge, que de faire tant de frais à la Meſole.

Mais quant aux eaux courantes deſquelles l'agriculture, & la fertilité des terres depend en partie, combien que l'Eſtat Eccleſiaſtique n'ayt faute de riuieres & de lacs, toutesfois on

pourroit meliorer de beaucoup le territoire de Rome en conduiſant le Teueron à la ville, choſe que Sixte V. auoit projetté. Et il eſt dit de Claude Empereur qu'il mena le ruiſſeau d'Anjen à Rome, auec vn nouueau canal de pierre, & le diuiſa en pluſieurs beaux lacs. Et de fait par ce moyen outre le bien que ceſte eau feroit à la terre, outre les commoditez qu'il apporteroit aux habitans, outre la facilité qu'il adiouſteroit à la conduite des viures, & autres choſes, outre le profit qu'il porteroit aux iardins, & au trafic, il rendroit encor l'air meilleur, & plus ſain, tant pour la fraiſcheur que l'eau courante engendre, que pour le changement de l'air que la meſme cauſe.

Car entre autres raiſons du mauuais air qui rend le pays proche de Rome inhabitable, on dit que ce terroir eſtant fait comme à ondes, l'air enfermé entre l'vne & l'autre par faute d'agitation, & d'yſſuë, vient à ſe corrompre, de meſme qu'vne eau mourante; & l'eau courante du Teueron empeſcheroit ce dommage.

Apres cecy la communauté des eaux, & des lieux, conuieroit les perſonnes à baſtir des Palais, des moulins, des magazins, & des choſes ſemblables, & à planter des vergers, & des bois ſur les deux bords de la riuiere. Et tout cecy ſeruiroit pour rendre l'air plus ſain, ou moins nuiſible, & pour mettre les laboureurs à leur aiſe, & remplir le terroir de fruicts. Cecy ſeroit accompagné d'vn autre profit important, veu qu'en tirant le Teueron par delà ſainct Paul, l'inondation du Tybre qui a accoſtumé d'eſtre ſi preiudiciable à la ville de Rome, ne luy feroit la moitié tant de dommage qu'elle luy fait ordinairement, pource qu'il manqueroit de l'eau ordinaire, & extraordinaire dudit Teueron, qui n'eſt pas ſi petite qu'elle ne hauſſe celle du Tybre de quelques braſſees.

Et l'on ne doit craindre que tirant le Teueron ſous S. Paul, l'eau du Tybre perde ſa bonté, qui procede des eaux ſulphurées qui y sõt portees par le Teuerõ des cãpagnes de Tiuoli: veu que de meſme que la medecine ne peut quelquesfois remedier à l'indiſpoſition d'vn membre, ſans endommager vn autre: de meſme aux choſes ciuiles on ne peut prendre vn party ſi ſeur, ny ſi aduantageux, que s'il porte du bien à vne partie, il ne ſoit dommageable à l'autre: & il ſuffit que de deux maux on éuite le plus grand.

Il faut adiouſter à cela que les eaux de Tiuoli conduites par le Teueron, ne ſont neceſſaires à la bonté de l'eau du Tybre, pource que celles qu'il y meine, ſont ſuffiſantes: & la Noire, ou Nere, outre ſes eaux, dont la couleur peut faire iuger combien elles ſont ſulphurées, y en meine beaucoup d'autres de pluſieurs vertus, qu'on void ſoudre au deſſous de Narny en pluſieurs endroits.

Pour concluſion de ce diſcours, ie diray que le pays d'autour de Rome iuſques à trente milles, eſt fort fertil, comme celuy qui la pouruoit abondamment de bled, & de chair, & le feroit encore de vin, ſi les habitans, principalement les eſtrangers, pour leur ſanté, ou pluſtoſt par delicateſſe, ne prenoient plus de plaiſir aux vins qui viennent de Corſeque, de la riuiere de Gennes, & de France.

Mais ce pays ſi fertil eſt preſque entierement ſans habitans, & pour ceſte cauſe on y void aller tous les ans de diuers lieux, meſmement de Lombardie, iuſqu'à 40. mille laboureurs, pour cultiuer, & faire la recolte, & lors que tout eſt acheué, on void retourner en leurs maiſons auec quelque grain, ceux qui reſtent en vie, veu qu'il en meurt touſiours vne grãde partie qui meurt à cauſe de la trop grande ardeur du Soleil, ou des vents marins qui ſont d'autant plus pernicieux à preſent, qu'ils portent en leur grande abondance les vapeurs des mareſcages par leſquels ils paſſent, à cauſe que l'empeſchement des bois leur manque à ceſte heure pour la pluſpart, & toutes ces choſes offencent, mais beaucoup moins la ville de Rome, que le reſte. Si bien que ce pays qui contenoit vn nombre incroyable de perſonnes demeure maintenant vuide, deſolé: & la plaine qu'on nomme Romaine, depuis la porte d'Hercule, ou Porte Ercole, iuſqu'au delà de Terracine, ayant enuiron cent cinquante milles de longeur, n'a peut eſtre huict mille habitans.

MOEVRS ANCIENNES.

LEs Romains eſtoient nez, & affectionnez à la guerre, & faiſoient au commencement peu d'eſtat des lettres: mais à la longue, lors qu'ils eurent vn peu eſtendu leur Empire, & qu'ils ſe furent mis à leur ayſe, les plus grands, & plus riches embraſſerent les ſciences, & s'addonnerent aux lettres au poſſible. Meſme ceux qui faiſoiẽt eſtat de conduire les armees, eſtoient forts ſçauants, & ce n'eſtoit choſe indigne d'vn homme de guerre & de maiſon, d'auoir beaucoup de doctrine: au contraire, les ieunes hõmes des plus grãdes maiſons de Rome, plaidoient pour leurs cliens deuant le Senat, & s'adonnoient à la cognoiſſance de leurs loix, & à l'eloquence, & pour le dire en vn mot, taſchoient d'acquerir toutes ſortes de ſcience, voyant qu'elles eſtoient enchainees l'vne auec l'autre. Au commencement ils eſtoient fort ſobres,

ſobres, ſe contentoient de peu, & mépriſoient les grandes richeſſes, tellement qu'on a trouué des premiers de la ville, comme Valere Publicola, qu'il falloit enterrer aux deſpens du public, d'autres qui mettoient eux-meſmes cuire des raues en leur petit meſnage, apres auoir conduit des armees, vn autre qui tenoit le manche de ſa charruë, ainſi qu'on luy vint annoncer qu'il eſtoit fait Dictateur, & vn autre qui apres auoir eſté chef d'armée demanda permiſſion de s'en retourner pour donner ordre au labourage de deux ou trois iournaux de terre, & aux petites affaires de ſa maiſon. Mais depuis qu'ils eurent eu la deſpoüille d'vn grand nombre de Prouinces, & qu'ils eurent gouſté les delices eſtrangeres, ils y prirent tel gouſt, que le luxe, & la diſſolution ſe gliſſerent parmy eux en telle ſorte, qu'ils ſurpaſſerent en ceſte partie toutes les autres nations de la terre. D'ailleurs, l'auarice, & le deſir d'en auoir à quelque prix que ce fuſt, les poſſeda tellement, qu'ils ne faiſoient point de difficulté de faire mille exactions dans les Prouinces, de preſter auec vſure exceſſiue, puis en fin de proſcrire, & meurtrir leurs concitoyens, afin de iouyr de leurs biens. Ceux qui auoient meſme reputation d'eſtre plus ſages, eſtoient des plus auaricieux, comme on a peu voir en Seneque, qui auoit 4. ou 500. mille eſcus ſeulement en Angleterre, dont il tiroit de grands intereſts. Au commencement ils ne penſoient qu'à la grandeur de leur Republique, mais ils ſe laiſſerent apres emporter au deſir de la leur particuliere, & depuis toutes choſes allerent de mal en pis, & l'ambition des citoyens Romains renuerſa l'Eſtat de la Republique, & le reduiſit ſous la domination d'vn ſeul. Ils ſe plaiſoient extremément à voir eſpandre le ſang humain aux lieux deſtinez pour cét effect, où les eſcrimeurs, ou gladiateurs, & les Traces, ou Myrmillons, & les Retiaires combattoient à toute outrance pour donner plaiſir au peuple. Les lyons meſmes, & autres beſtes farouches n'eſtoient eſpargnees pour ſeruir de paſſe-temps aux Romains, qui eſtoient tellement accouſtumez, & affectionnez à ces ſpectacles, que celuy qui les vouloit gagner n'auoit beſoing que de faire vn grand appareil de gladiateurs, de beſtes, de comediens, de ſauteurs, & ſemblables gens, & quiconque en auoit dauantage, eſtoit plus aux bonnes graces de ce peuple. D'ailleurs les plus grands auoient accouſtumé de faire preſent au peuple de tant de meſures de bled, & de tant de vin pour teſte, & de faire largeſſe de pieces d'argent, qu'ils appelloient MISSILS, comme qui diroit jettes. Les peres venans de la ville, ou ſans auoir bougé du logis, baiſoient leurs filles, pour recognoiſtre ſi elles auoient beu du vin, qui eſtoit choſe deshonneſte entre les Romaines. Ils ne laiſſoient aller manger leurs enfans hors de leurs logis, ne leur permettoient de dire des paroles deshonneſtes, & les enuoyoient en Toſcane, en Athenes, & à Rhodes, pour apprendre les arts, & ſciences. Ces enfans ne comparoiſſoient iamais en public, iuſqu'à ce qu'ils auoient atteint l'aage de dix ans, & lors ils s'alloient faire eſcrire au liure de leur Tribu. Ils comparoiſſoient apres vne autrefois à l'aage de 17. ans, & lors ils laiſſoient la pretexte ou robbe d'enfance, & prenoient la robbe virile, & lors qu'ils l'auoient priſe chaque ieune homme alloit continuellement auec vn vieillard, luy faiſant beaucoup d'honneur, & aux iours que le Senat s'aſſembloit, ces ieunes gens accompagnoient à la Cour quelqu'vn des Senateurs, & de leurs parents, ou amis de leur pere, & l'attendoient iuſqu'à ce qu'il ſortoit, & luy faiſoient encore compagnie iuſqu'en ſon logis.

Quant à leurs mariages, ils auoient accouſtumé de parer la femme quand elle s'alloit marier en ceſte ſorte: ils luy donnoient premierement vne clef en la main, luy habilloient la teſte auec vn dard qui auoit tué vn gladiateur, la ceignoient d'vne ceinture faite de laine de brebis, que le mary luy deffaiſoit apres ſur le lict: elle portoit en la teſte au deſſous du voile, qu'ils nommoient *Flammeum*, vne guirlande de verueine meſlee d'autres herbes, & la faiſoient ſeoir ſur vne peau de brebis: & quand elle alloit trouuer ſon mary, elle eſtoit accompagnee de trois enfans, qui deuoient auoir pere & mere: l'vn d'eux portoit deuant elle vn flambeau allumé fait d'aubépin (veu que ces ceremonies ſe faiſoient de nuict) & les autres alloient à ſes deux coſtez. On luy mettoit encore deuant vne quenoüille couuerte de lin, auec le fuſeau plein de fil, & on luy faiſoit toucher apres le feu, & l'eau. On n'allumoit aux noces plus de cinq torches, que les Ediles auoient accouſtumé d'allumer. Ils vſoient de trois façons à ſeparer les mariages.

La premiere s'appelloit *Repudium*, d'où vient noſtre mot de repudier, & l'on vſoit de ceſte maniere quand l'homme quittoit ſa femme ſans qu'elle y preſtaſt conſentement, & le premier qui en vſa fut Carbilius cent ans apres Rome baſtie, pource que ſa femme ne luy faiſoit point d'enfans. C. Sulpice repudia la ſienne, parce qu'elle auoit eſté hors de la maiſon en poil, & ſans auoir vn voile ſur la teſte. Q. Antiſtius delaiſſa la ſienne, pour l'auoir veuë parler ſecrettement auec vne femme libertine. P. Semprone fit le meſme, pource que la ſienne eſtoit allee aux ſpectacles publics ſans ſon ſceu, & Ceſar repudia ſa femme pour le ſoupçon qu'il eut de Clodius, qui fut trouué habillé en femme en la ſolennité

auoit celebree à l'honneur de la bonne Deeſſe.

La 2. façon ſe nommoit Diuorce, & ceſte ſorte de ſeparation ſe faiſoit par le conſentement de tous deux.

La 3. eſtoit appellée Separation, & ſe faiſoit à la volonté du Prince.

20. Les anciens Romains ont traitté en deux façons ceux qui eſtoient morts, & fait deux ſortes d'obſeques.

La 1. eſtoit de couurir les morts de terre, & les enſeuelir comme nous faiſons: l'autre de bruſler les corps; mais ceſte façon ne dura guere, & le premier des Senateurs qu'on bruſla apres ſa mort, fut Scylla, & Numa Pompilius fut l'inuenteur des obſeques, & inſtitua vn Pontife qui en auoit la charge.

Le 1. honneur qu'on faiſoit aux hommes illuſtres en leurs offices funebres, eſtoit de les loüer auec vne harangue, comme Ceſar eſtant aagé de douze ans, loüa ſon ayeul, & Tibere eſtant aagé de neuf ans, loüa ſon pere.

Le 2. eſtoit de faire eſcrimer des gladiateurs, & Marc, & Decius fils de Iunius Brutus, furent les premiers qui pratiquerent cecy à l'honneur de leur pere.

Le 3. eſtoit de faire vn magnifique feſtin.

Le 4. de diſtribuer de la chair à tout le peuple. Les premiers qui en diſtribuerẽt, furent ceux qui eurent ſoing des obſeques de P. Licinius, citoyen Romain, fort eſtimé, & tres-riche. Ils eſpandoient encore quelquesfois des fleurs, & des parfums ſur la ſepulture: comme le peuple Romain fit aux funerailles de Scipion. Ils mettoient encore aux temples, & lieux publics, certains ornements, comme des eſcus, des couronnes, & choſes ſemblables, & ceux qui ne pouuoient eſtre enterrez auec toute ceſte pompe, pource que la deſpence en eſtoit fort grande, eſtoient enterrez ſur le ſoir par certains hommes commis à cét office, nommez *Veſpilons*, & l'on enuoyoit le mort à la ſepulture veſtu de blanc. Son plus proche parent luy fermoit les yeux, & peu apres on ouuroit la chambre pour laiſſer entrer toute la famille, & le voiſinage, & trois ou quatre d'entr'eux l'appelloient trois fois par ſon nom à haute voix, & on le lauoit apres auec de l'eau chaude.

L'heritier balioit toute la maiſõ auec vncertain balay deſtiné pour cét vſage, & on mettoit ſur la porte des rameaux de cyprez: que ſi le mort eſtoit d'authorité, les citoyens eſtoient inuitez aux obſeques par vn homme qui auoit charge de telle choſe.

21. Quand vne veufue mouroit n'ayant eu qu'vn ſeul mary, on la portoit en terre auec la couronne de la pudicité ſur la teſte. On auoit accouſtumé de donner des couronnes aux ſoldats, pour recompenſe de leur valeur. La triomphale eſtoit de laurier qu'on donnoit au Capitaine. L'obſidionale eſtoit d'herbe, qu'on donnoit à celuy qui deliuroit la ville du ſiege qu'on y auoit mis, & le premier qui la receut fut Licinius Dentatus. La ciuique eſtoit de cheſne, ou d'yeuſe, qu'on donnoit à celuy qui deliuroit vn citoyen de quelque danger. La murale eſtoit donnee par le Capitaine au ſoldat qui eſtoit monté premier ſur la muraille d'vne ville ennemie. On donnoit la caſtrenſe à celuy qui entroit premier dans le camp, & ſur les retranchemens des ennemis. La nauale eſtoit pour celuy qui montoit premier ſur le vaiſſeau des ennemis, & toutes ces trois couronnes eſtoient d'or. La murale eſtoit faite en façon de creneaux d'vne ville: la Caſtrenſe en façon de palliſſade, & la Nauale comme vn eſperon de galere. L'Ouale eſtoit de myrrhe, & on la donnoit à celuy qui auoit vaincu l'ennemy ſans rien perdre. Et la premiere fut faite d'épics, & donnee à Romulus. Les armilles eſtoient certains petits cercles de lames d'or & d'argent, que les ſoldats portoient au bras gauche prés de l'épaule pour ornement. On accordoit le triomphe aux Dictateurs, Conſuls, ou Preteurs qui auoient vaincu plus de 5000. ennemis, & qui ſouſmettoient à l'Empire Romain des villes & prouinces. L'Ouation eſtoit vne façon de triõpher, qu'on octroyoit au chef d'vne armee qui auoit vaincu les ennemis ſans rien perdre, & ceſtuy-cy entroit à pied dans la ville, auec le Senat derriere, ſans eſtre ſuiuy de ſon armee, & le premier qui triompha de ceſte ſorte, fut Poſthume Tuberte Conſul, qui triompha des Sabins. Mais le premier qui triompha fut Romulus, & le dernier l'Empereur, & on compte 320. hommes qui ſont entrez triomphans dans Rome.

Le premier qui mena des ennemis ſubjuguez à Rome, fut Cincinnat. Ceux qui triomphoient eſtoient ſur vn chariot à deux rouës, tiré par des cheuaux, ou autres beſtes, ſuiuis de leur armee couronnee de laurier, ainſi qu'ils eſtoient arriuez au Capitole, & décendus, ils entroient au temple de Iupiter pour luy rendre graces de la victoire obtenuë, & ayant ſacrifié vn taureau blanc, ils alloient en leur maiſon.

22. Les anciens Romains celebroient en l'honneur de Ianus les Agonales le neufieſme de Ianuier.

Le troiſieſme d'Auril ils faiſoient les jeux Floraux en memoire de Flore femme d'amour

fort

Digitized by Google

fort aymee de Pompee, qui laiſſa le peuple Romain heritier de tout ſon bien, & ſa maiſon eſtoit au lieu qu'on nomme maintenant *Campo di fior*, ou Champ de fleur. Ces jeux ſe faiſoient jadis au deſſous de la vigne du Cardinal de Ferrare, au pied du mont Quirinal, maintenant appellé *Cauallo*.

Le ſixieſme du meſme mois en memoire de la victoire obtenuë ſur les Latins, les Cheualiers alloient magnifiquement veſtus, portans en la main droite des rameaux d'oliuier au Temple de Mars, qui eſtoit en la voye Appie, à quatre milles loing de Rome, à celuy de Caſtor, & de Pollux.

Le 29. de May on celebroit les Luſtres, auſquels on monſtroit les Trompettes, les Aigles, & autres enſeignes, & inſtruments de guerre. Ils auoient encor accouſtumé de faire les jeux Trajans, Sceniques, Capitolins, Apollinaires, Seculiers, Romains, Plebeiens, Circenſes, & autres.

Ce ne ſeroit iamais fait ſi i'entreprenois de diſcourir entierement de tout ce qu'on peut dire ſur le ſujet que nous traittons. Il ſuffit d'en auoir dit ce peu de paroles, & de renuoyer les plus curieux à ceux qui ont fait des liures expres de ceſte matiere. Laiſſons donc toutes ces anciennes façons de faire, afin de venir aux modernes.

MOEVRS DE CE TEMPS.

LEs Romains de ce temps retiennent encor beaucoup de choſes des anciens, comme la grauité, qui ſemble eſtre née auec eux, la magnificence, & vne certaine grandeur de courage particuliere à ceſte nation, qui la ſçait meſnager plus diſcretement que les Eſpagnols, auec leurs façons de faire affectees. Au reſte, Rome eſt preſque toute pleine d'eſtrangers qui y viennent de toute l'Europe: deſorte qu'on peut dire que les mœurs de toutes ces nations y ſont pratiquees, & on n'en ſçauroit particulariſer guere de choſes, tant les actions des vns & des autres ſont differentes. Il faut dire ſeulement que c'eſt vne ville où l'on vit auec beaucoup d'artifice, & où l'on porte beaucoup d'honneur, meſme aux plus pauures qui ſont capables de paruenir à quelque grandeur; pource qu'on a veu dans ce lieu tant de merueilles de la fortune, qu'il n'y en a point de ſi miſerable qui ne puiſſe deuenir heureux, eſtant de la condition & capacité requiſe; tellement qu'on craint d'irriter iuſqu'aux moindres, de peur qu'ayant quelque iour moyen de s'en reuancher, ils ne le facent. Mais pour parler de ceux du païs, ils ſont comme tous les autres Italiens, pleins de fard, n'oublient aiſément les iniures receuës, viuent meſquinement en leurs maiſons, mais ils ſont prodigues lors qu'il faut faire quelque dépence qui paroiſſe. 23.

Les Gentils-hommes y ſont courtois, gentils, & fort ciuiliſez, propres aux armes, & à la conduite de la guerre: mais le menu peuple de la Campagne de Rome eſt du tout groſſier, rude, & ſauuage; mais il eſt plein de courage, & robuſte, auſſi bien qu'anciennement.

Ceux de la Marque d'Ancone ſont d'vn fier courage, & pour ceſte cauſe propres à la guerre. Ils ſont rudes en leur conuerſation, s'adonnent à l'Agriculture, & ne ſe ſoucient guere de la marchãdiſe, peut-eſtre pource que leur païs n'a point de riuiere nauigeable, ny de belles plaines, ny d'autre port que celuy d'Ancone, qui n'eſt pas ſi bon qu'on le fait, veu qu'il eſt tout comblé, & n'eſt guere ſeur.

On donne en Italie à ceux de Ferrare le nom de ruſez, on appelle ceux de Peruſe prompts, & hardis, ceux de Spolette fins & cauteleux, ceux de Bologne farouches, ceux de Fayence courageux, ceux d'Oſtie preſſants, ceux de Rome cruels & vaillans.

Les Romains apportent à la guerre la perſeuerance, les Ferrarois l'artillerie, ceux de Viterbe deſeſperons.

On dit auſſi que ceux d'Ancone ſont meſquins, ceux de Rimini grands mangeurs d'oyes, & ceux de Peruſe mangeurs de poiſſon, & delicats; & d'ailleurs, qu'ils diſſimulent leur courroux, lors qu'ils ont receu quelque offence: mais les Ferrarois s'opiniaſtrent à leur vengeance, de meſme que les Romains qui la prennent plus cruelle que nuls autres.

Quant à la reception des eſtrangers, les Ferrarois leur ſont rudes, & ceux de Spolette groſſiers, & en toutes choſes gens couuerts. Pour le regard des femmes, on dit que celles de Peruſe ſont fort propres, celles de Beneuent ruſtiques, celles de Bologne vn peu glorieuſes, celles de Ceſene rauiſſantes & ſubiectes à prendre: les Romaines graues, les Ferraroiſes auides, celles de Rauenne courtoiſes.

Pour acheuer ſon diſcours, tous les Italiẽs en general ſont ſi pleins de jalouſie, qu'ils tiẽnent continuellement leurs femmes enfermées dans leurs logis come dans les priſons, ſans en permetre la veuë à perſonne, non pas meſmes à leurs amis plus particuliers, ſi ce n'eſt par vne faueur extraordinaire, & auec tant de gens qui regardent de tous coſtez, & qui eſpient les

actions des vns & des autres, qu'encor que les femmes euſſent quelque volonté de faire l'amour, il leur ſeroit impoſſible d'accomplir leur deſir, ſi ce n'eſt auec vn incroyable artifice, & vne extreme peine. Ils ſont auſſi fort diſſimulez, & lors que vous leur auez vne fois faict quelque offence, il ne faut penſer que vous puiſſiez vous reconcilier auec eux ainſi qu'aux autres païs, veu qu'ils garderont cela ſur le cœur toute leur vie, & penſeront continuellement aux moyens de s'en venger, & meſme il y en a beaucoup qui font ſemblant d'auoir publié l'iniure afin d'en prendre vengeance plus commodément & à leur aiſe. Mais le meilleur eſt de ne vous fier iamais à ceux à qui vous auez donné quelque ſubiect de courroux, veu qu'il faut croire qu'ils vous feront en fin cognoiſtre leur reſſentiment s'il leur eſt poſſible.

RICHESSES.

L'Eſtat de l'Egliſe abonde tellement en grains, & en toute ſorte de biens, qu'il eſt mal-aiſé que la cherté y vienne par le deffaut de la terre, pource que toutes les prouinces eſtans diuiſees en plaines & montagnes, il faut que l'annee ſoit bien malheureuſe ſi tous les endroits viennent à manquer. Et meſme il y a tant de grain, de vin, d'huile, qu'il en fournit meſme aux autres païs, comme la Toſcane, Gennes, Veniſe & l'Eſclauonie en peut rendre bon teſmoignage.

Il eſt donc force que la cherté vienne des traittes, auſquelles il n'eſt mal-aiſé de remedier, pource qu'elles dependent de la diſpoſition du Prince. Mais il ſe peut faire que l'abondance ſoit en vn païs, & qu'on n'en puiſſe toutesfois joüyr à cauſe du grand nombre des bannis qui commettent mille méchancetez, & font vne infinité de rauages & de meurtres: auquel inconuenient il ſemble que l'Eſtat de l'Egliſe eſt particulierement ſuject. Et de vray beaucoup de lieux de cét Eſtat demeurent deſerts, beaucoup de campagnes ne ſont cultiuees, & pluſieurs perſonnes ſont en miſerable eſtat pour les dommages ineſtimables receus de ces coureurs. A quoy l'on pourra remedier eſtant en bon accord, auec les voiſins, en oſtant la commodité des bois & des retraittes à telles gens, & en dreſſant & eſlargiſſant les chemins. Car ce fut par ce moyen qu'Auguſte s'eſſaya de remedier aux meurtres & voleries qui ſe commettoient par toute l'Italie. Que s'ils ſe mettent aux champs, & viennent à vouloir tenir la campagne, il ſera premierement beſoing d'empeſcher qu'ils ne ſe r'allient enſemble, & s'ils ſe r'allient il faut eſſayer de faire qu'ils ne ſe puiſſent fier l'vn à l'autre, & pour concluſion ſuiure le chemin & l'expedient de Sixte V. & de Clement 8. qui en ont exterminé preſqu'entierement la race.

La Romagne fait du ſel qu'on porte aux autres païs. La Marque a donné quelquesfois iuſqu'à cent mille ſeſtiers de froment aux Venitiens, & grande quantité d'huyles. Le Patrimoine & la Campagne de Rome ont ſouuent aſſiſté de grains Gennes, & quelquesfois encore le Royaume de Naples.

Quant à la ville de Rome on y trouue quelques Princes & Barons de 50. & cent mille eſcus, voire dauantage de rente, mais le general eſt pluſtoſt pauure que riche, comme il faut par neceſſité qu'il ſoit en vn lieu où il n'y a aucun art propre, auec lequel les hommes ſe puiſſent entretenir, pource que preſque toutes les choſes dont on y vſe y ſont portees des païs eſtrangers, & principalement, les draps de laine & de ſoye, de Veniſe, Luques, Florence, Gennes, & Naples. C'eſt encore vne choſe remarquable que l'argent qui eſt porté à Rome de tous les endroits de la Chreſtienté, en partie pour la dépence des eſtrangers qui y demeurent, & en partie auſſi pour les expeditions qu'on y obtient, & particulierement pour les bulles des benefices, & en partie encore pour l'inueſtiture de certains fonds, ou pour le profit, ou par ambition.

Quant au profit, on ne peut nier que l'Eſtat de l'Egliſe ne manque de ceſte partie, d'où vient que le Prince n'a des reuenus de ſes terres, qui ſoient proportionnez tant ſoit peu à la grandeur & eſtenduë de ſon Eſtat.

Mais pour le rendre marchand, il eſt beſoing de deux choſes: l'vne d'introduire les arts, & principalement celuy de la ſoye & de la laine qui ſont de ſi grande importance, que c'eſt de là que depend en partie la grandeur de Veniſe, de Milan, de Naples & de Gennes, dont les peuples s'entretiennent & s'enrichiſſent par ce moyen pour la plus grande partie.

C'eſt choſe aiſee de planter des meuriers aux enuirons de Rome & des autres villes de l'Egliſe, comme on fait au Veronois, au Vicentin, & au Milanois. Le terroir en eſt auſſi capable qu'ailleurs, & auſſi fertile. Que ſi les Humiliez au commencement de leur religion furent ſuffiſans pour introduire l'art de la laine à Florence & en d'autres lieux, pourquoy eſt-ce que cela ſera difficile à l'authorité d'vn Pape, & à vn peuple qui s'y voudra employer? ou pourquoy eſt-ce que ces arts qui floriſſent tant aux autres villes ne pourront eſtre tranſportez

Digitized by Google

tez à Rome, à Ancone, à Aſcoli & à Rauenne? L'autre choſe eſt la commodité du trafic, pour lequel il eſt neceſſaire de nettoyer & accommoder les ports de Ciuita Vecchia & d'Ancone, pour y attirer à celle-là le trafic du Ponant, & à ceſte-cy celuy du Leuant, & il faut pareillement y attirer les marchands, auec de beaux priuileges, & de bonnes exemptions, & les entretenir en les accommodant, & leur faiſant bon traittement. Et l'on ne doit rien eſpargner en cecy, pource que la grandeur des Eſtats & la richeſſe des Princes depend pour la plus grand part du grand abord & nombre des marchands.

Pour le regard du reuenu du Pape, il conſiſte en la Doüane de Rome, & autres daces ſur le vin & ſur les cheuaux, en la gabelle de la farine, en la ſalure de Rome, en la gabelle de l'huile, au denier de la chair de tout l'Eſtat Eccleſiaſtique, & en la Doüane du beſtial du Patrimoine, aux luminaires de la Tolfe, Controolleur general des Poſtes, crimes de Rome, taxes des cheuaux, en l'ayde triennale payee par l'Eſtat Eccleſiaſtique, miſe par Paul III. pour vne fois, & puis deuenuë perpetuelle en l'ayde triennale payee par les Religieux non mendians d'Italie aux collections d'Eſpagne, de Portugal, & d'Italie, cens de ſainct Pierre payés par le Royaume de Naples, la Duché d'Vrbin, de Parme, de Plaiſance, & autres, en la Daterie, & outre ce aux reuenus ordinaires de la prouince de Rome, de la Marque, du Patrimoine, de la Campagne, & Ombrie, de Ferrare, Camerin, Peruſe, Boulongne, Beneuent, de pluſieurs villages, & autres petits reuenus.

Ie ne mets pas en ce compte le profit des Legations & des gouuernemens retenus, comme i'ay dit, par le Pape: pource qu'on luy peut faire tenir la place des penſions qu'il paye à diuers Cardinaux qui ſont pauures.

Ie ne compte pas auſſi les Annates des benefices & penſions pour l'expedition des Bulles: pource qu'elles ne viennent pas à la chambre, ains ſont affectees à diuers officiers. Or pluſieurs de ces reuenus ont eſté alienez par diuers Papes, & toutesfois aujourd'huy ils rendent enuiron vn million & demy.

Ces alienations ont eſté faites ſoubs deux noms, où d'offices, ou de Monts. Les offices ſont preſque tous les ordinaires de la Cour, & pluſieurs autres ordinaires adjouſtez, qui ont ceſte condition, qu'ils vacquent par mort, ou bien lors que celuy qui les tient eſt fait Cardinal, & la Chambre les reuend, & l'on fait compte que ce profit monte iuſques à cinq cens mille eſcus.

Les Monts ſont de deux natures, ou vacans par mort, & ceux-cy rendent douze pour cent l'annee, ou bien qui paſſent aux heritiers, & qui rendent ſept, & ſept & demy, que la Chambre paye toutes les annees.

Outre cecy il y a pluſieurs charges ſur les reuenus, comme le gouuernement de Rome, & des Prouinces, & ce qui ſe donne aux officiers du peuple Romain. Il y a apres la depence de la famille, de la garde des Suiſſes, & cheuaux legers, de la garde du Chaſteau ſainct Ange, d'Oſtie, de Ciuita Vecchia, de Teracine, d'Oruiette, des chantres, & pluſieurs autres dépences de la chappelle des trompettes, penſions de diuers officiers, Nonces, Courriers, aumoſnes, & dons. Mais nonobſtant toutes ces choſes, & les grandes dépences que le Pape Sixte 5. fit en pluſieurs baſtimens, il eſpargna tellement, & fit ſi bien ſes affaires, qu'en cinq annees de ſon Pontificat, il mit au Chaſteau ſainct Ange quatre millions d'or. Car les Papes ont moyen de tirer touſiours de l'argent, & particulierement de deux choſes auec vne grande promptitude, l'vne en creant des Cardinaux, ſinon ouuertement pour de l'argent, au moins pour les offices qui viendront à vaquer: l'autre en eſlargiſſant dauantage la main permettant les regrez, & donnant d'autres graces, comme on auoit autresfois accouſtumé. Mais il faut pour faire telle choſe que la conſcience du Pape s'accommode à ſes affaires. A ce propos Sixte IV. diſoit que l'argent ne luy manqueroit iamais tandis qu'il auroit vne main & vne plume. Et veritablement Pie IV. eut ſeulement des Religions 40000. eſcus, & en auroit trouué plus d'vn million s'il euſt voulu, comme on luy conſeilloit, admettre les reſignations des benefices auec regrez, & les compoſitions des offices. Paul troiſieſme entra en ligue auec les Venitiens, & l'Empereur contre les Turcs, pour la ſixieſme partie de la dépence, & enuoya pour ſecours à Charles V. 12000. hommes de pied, & 500. cheuaux payez, & mit ſa maiſon en la grandeur où nous la voyons. Pie cinquieſme enuoya 4000. hommes de pied, & 100. cheuaux à Charles IX. Roy de France.

Mais pour faire voir encor mieux les reuenus & les dépences des Papes, i'ay penſé que ie rapporterois au Lecteur tout ce que ie dois, ſi ie luy en mettois icy vn eſtat. Le voicy donc tel que ie l'ay peu tirer.

Les Doüanes de Rome ont accouſtumé d'eſtre affermees au plus offrant pour neuf annees, c'eſt à ſçauoir pour le prix de 35. mille eſcus ou enuiron l'annee, & en tirant toutes les regales auec augmentation, les tromperies qui s'y font, les vins francs des Ambaſſadeurs, &

lieux pies, & autres priuileges, il reſtera à la diſpoſition de la Chambre pour ce temps-là 17000. eſcus.

La ſalure de Rome s'afferme ordinairement au plus offant pour ſept ans, & en tirant toutes les regales & dépenſes, il reſte chaque annee pour la Chambre, 8690. eſcus.

La gabelle de deux carlins pour la monture du grain de Rome fut eſtablie par le Pape Iule 3. & depuis ils furent appliquez iuſques à la ſomme de 21333. eſcus, à raiſon de ſept & demy pour cent, puis ils furent reduits à 7. par Pie 5. & aſſignez aux Maiſtres du baſtiment, & tout le reuenu, dont le maniement eſt donné au peuple Romain, auec la ſurintendance d'vn des Seigneurs de la Chambre, monte, 16000. eſcus.

On afferme la gabelle du quatrain de la chair de Rome, à raiſon de 7. pour cent, 20000. eſcus.

L'impoſition de 4. Iules pour le tonneau accordée au peuple Romain, 3000. eſcus.

La gabelle du quatrain de la chair à liure de l'Eſtat de l'Egliſe, excepté à Rome, Bologne, Camerin, & Beneuent, s'afferme ordinairement ſoixante mille eſcus l'annee: mais à cauſe des dépenſes & regales, il en reſte à la Chambre toutes les annees enuiron, 5000. eſcus.

La maiſtriſe des Poſtes de Rome, & de tout l'Eſtat de l'Egliſe s'afferme 5000. eſcus, & en venant à ſouſtraire toutes les dépences, & recompences, il reſte pour la Chambre, 2000. eſcus.

Les luminaires de la Tolfe eſtoient autresfois affermees pour 64500. eſcus l'annee, dont on paye 36500. eſcus aux faiſeurs d'Alion, & le reſte à diuers, auec les regales des Seigneurs de la Chambre, ſi bien qu'il ne reſte aucune choſe pour la Chambre.

L'impoſition des chandelles s'afferme chaque annee, 3000. eſcus.

Les cens de ſainct Pierre montent par an 31000. eſcus, & l'on les exige le iour de ſainct Pierre toutes les annees, 3160. eſcus.

Les Clergez compoſez par les dépoüilles, payent toutes les annees pour ſainct Pierre, 2160. eſcus.

Le quartier des Moines reguliers monte chaque annee 30662. eſcus, dont ils payent 14960. eſcus au Mont Nauinal des Moines, leſquels ils eſteignent, & la ſomme de 15702. au mont Pie, & des recouuremens vacales, dont il ne reſte rien pour la Chambre.

Le ſubſide Triennal de la Marque monte ſoixante mille eſcus d'or à vnze Iules pour eſcu: dont on laiſſe quatre cens eſcus pour les baſtimens d'Ancone, cinq mille eſcus pour les murailles de Fane, & 1160. eſcus pour les murailles de Ciuita noua, & au mõt Coſere, vendus au Seigneur Iean George Ceſarin, & 25. eſcus pour les gages du Threſorier, & paye tous les ans quatre mille eſcus au depoſitaire: ſi bien qu'il reſte à la fin de l'annee, 4958. eſcus.

Le ſubſide Triennal de Rome monte 40304. eſcus d'or, dont on exige 2223. eſcus d'or priuilegiez Venitiens, & autres 223. eſcus, ſemblables ſont laiſſez au Threſorier de la Prouince pour la garde de l'Illuſtriſſime Legat, qui en rend compte, & autres 5400. eſcus au College des Clercs de la Chambre pour les trois adjouſtez, & 203. eſcus de meſme ſorte au Threſorier qui exige ce ſubſide Triennal pour ſes gages, & le port de l'argent à Rome: ſi bien qu'il reſte à la Chambre de net, 29758. eſcus.

Le ſubſide Triennal de l'Ombrie, & de Peruſe 39701. eſcus d'vnze Iules pour eſcus, dont on exige pour des terres priuilegiees 741. eſcu, & l'on paye tous les ans au Threſorier de Peruſe 9485. eſcus, pour le ſuppleer aux payements de la Threſorerie: mais à l'aduenir on en aura, & meſme deſia on en a la plus grande partie; & 290. eſcus pour les gages & ports d'argent; & l'on a accouſtumé de laiſſer pour les gages 200. eſcus par an, ſi bien qu'il reſte pour la Chambre, 1376. eſcus.

Le ſubſide Triennal de la Campagne de Rome, & des lieux maritimes, monte par an 1565. eſcus: les terres taxees 2048. eſcus d'or, 2048. eſcus.

Qui furent mis l'an 1551. par le Pape à 1755. eſcus d'or, & l'an 1571. par le Pape Pie à 15553. eſcus d'or; & oſtant 770. eſcus qu'õ exige pour l'impoſſibilité & les exemptions, & 120. eſcus pour les exacteurs, & le port de l'argent, il reſte 14643. eſcus d'or, dont il vient en monnoye à la Chambre enuiron, 13632. eſcus.

Les taxes des cheuaux de la Marque montent 77221. eſcus, & ſont aſſignees au Threſorier de ceſte prouince; ſi bien que le reuenu qui entre en ladite Threſorerie eſt de. 77221. eſcus.

La taxe des cheuaux de Patrimoine monte à 978. eſcus, & fut donnee en aſſignation pour 967. au meſme fermier des Doüanes, & Threſoreries du Patrimoine, & l'on exige de reſte, 978. eſcus.

La taxe des cheuaux de Romagne monte 5027. eſcus de monnoye, dont vne partie eſt payee pour recompence des moulins de Rauenne, & partie au College du mont Pa, non vacable;

Digitized by Google

vacable ; de ſorte qu'il n'en vient par an à la Chambre que 800. eſcus, qu'on tire de la Threſorerie de Romagne, 800. eſcus.

Tiuoly paye de cens par an 200. eſcus, qui eſtoient donnez au feu Cardinal de Ferrare autresfois, & ſont aujourd'huy au depoſitaire. 200. eſcus.

L'augmentation du ſubſide Triennal de la Marque, au lieu de la chair de pourceau eſteinte, monte 10134. eſcus douze Iules pour eſcu. On en diſtrait 202. eſcus pour les charges, & 20. pour l'Exacteur, & port de l'argent: de ſorte qu'il reſte pour la Chambre, 7842. eſcus.

Ceſte augmentation de la Prouince de Romagne monte 6512. eſcus d'or. On en diſtrait 114. eſcus pour les terres qui payent moins au ſubſide Triennal, & ſeptante-trois eſcus pour les charges de l'Exacteur, & le port de l'argent. Reſte pour la Chambre 6325. eſcus.

L'augmentation de la Prouince du Patrimoine eſt de 2423. eſcus. On en diſtrait 305. pour les terres qui ne payent point de ſubſide, & 100. eſcus pour l'Exacteur, & le port de l'argent, 2423. eſcus.

La Threſorerie de la Marque auec la taxe des cheuaux de ceſte Prouince eſtoit ordinairement affermee, 62015. eſcus.

La Threſorerie de Romagne s'afferme 3597. eſcus de dix Iules par eſcu, & pour le gouuernement de ceſte Prouince, & les Regales des Seigneurs de la Chambre Apoſtolique, & au depoſitaire du Pape 1270. eſcus. Reſte pour la Chambre, 17897. eſcus.

Le Threſorier de la Romagne reçoit du ſubſide Triennal 2720. eſcus, & 2000. eſcus pour l'Eſtat du Legat, & 3360. eſcus, pour la garde, & 2220. eſcus pour le bol, qui ſont 83000. eſcus, dont on tire 1700. eſcus pour l'Eſtat du Vicelegat, & 1068. eſcus pour la garde. Il reſte pour la Chambre, 6032. eſcus.

La Doüane, & Threſorerie du Patrimoine s'afferme 66377. eſcus, & pource qu'il y entre pluſieurs Regales & dépences, il reſte peu pour la Chambre.

La Threſorerie de Camerin s'afferme 24500. eſcus pour neuf annees, mais pour pluſieurs payements qu'on fait, il reſte peu pour la Chambre.

La Threſorerie de Peruſe, de l'Ombrie, & les taxes des cheuaux de ladite Prouince s'affer-ment ordinairement 203000. eſcus, mais à cauſe des grandes regales & payemens, il reſte peu à la Chambre.

La Threſorerie d'Aſcoly s'afferme pour cinq ans 6354. eſcus, & à cauſe de beaucoup de payemens, & de regales, il reſte peu à la Chambre.

La Threſorerie de Campagne rend 10000. eſcus, & pour diuers payemens, il reſte peu à la Chambre.

La Threſorerie de Norcie tenuë par Nicolas Spinelli, pour l'aduance qu'il fit à la Chambre, & pour tenir compte des reuenus de la cõmunauté, ne rend aucun compte à la Chãbre.

La Threſorerie de Caſcie fut venduë au mois d'Auril 1572. à Ioſeph Ieronimo de Foligni, qui en donna à la Chambre 500. eſcus d'or, & ceſte-cy ne rend aucun compte à la Chambre.

La Threſorerie de Beneuent paye 454. eſcus à ceux de la Chambre, & 728. eſcus pour ſalaires & diuerſes dépences, & 768. eſcus au Gouuerneur, & 50. eſcus pour celuy qui le tient: partant il reſte fort peu à la Chambre.

La Gabelle de Spolete a eſté affermee à raiſon de 4260. eſcus toutes les annees, dont on en paye 781. au Threſorier de Peruſe, & 1260. au Gouuerneur de Spolete, tellement qu'il reſte pour la Chambre 1219. eſcus.

La Doüane d'Ancone s'afferme au College du Mont Pie des recouurez, 3500. eſcus l'annee, aſſignez au College; & outre ce la traitte de 100. charges de grain, qui n'eſtant point leuee, en paye à la Chambre 1000. eſcus par an, & 179. eſcus pour les Regales des Seigneurs de la Chambre. 3500. eſcus.

La Doüane d'Amaragi de Ciuita noua s'afferme 13000. eſcus l'annee, à la charge de payer au Secretaire Apoſtolique 117. eſcus, & aux Religieuſes de Viterbe 173. eſcus. Reſte pour la Chambre 1010. eſcus.

La ferme de Biede eſt de 1030. eſcus l'annee, qu'on paye au depoſitaire. 1030. eſcus.

Le Caſal de Magrotte rendoit tous les ans à la Chambre 9240. eſcus, & fut vendu par Paul 4. à l'Hoſpital du ſainct Eſprit.

La Gabelle du quatrain pour la liure de chair de Bologne monte l'annee 6088. eſcus, aſſignee au mont de l'augmentation de Bologne 6038. eſcus.

Le Subſide Triennal de Bologne pour 9900. eſcus, fut aſſigné au mont de l'Argmentation. On tient qu'il monte 50. milles eſcus toutes les annees. Tous les Officiers y ſont aſſignez.

Le cens de Riete fut jadis engagé à Iean Baptiſte de Serene pour 400. eſcus, & depuis le fils de Pierre Paul Mignanel l'auoit. Il porte toutes les annees 816. eſcus.

Les paſſages derniers auoient accouſtumé de s'affermer 250. eſcus par an: mais ils furent

apres engagez à François de la Fontaine, puis poſſedez par Ieroſme Ceoli.

Les minutes de la Chancellerie rendent par an 10000. eſcus, & ſont preſque toutes aſſignees aux officiers & domeſtiques de ſa Saincteté 10600. eſcus.

Les profits du Mont de la Religion portent à la Chambre 16338. eſcus.

Autresfois la dace du vin de Bologne s'affermoit 600. eſcus d'or l'annee 600. eſcus.

La depoſitaire, ou conſignation de Fane pour les crimes aſſignee au Threſorier de la Marque, il reſte les traittes dont on doit tenir compte, & cela monte chaque annee 100. eſcus.

Les terres de Seiches payoient autresfois par an, 640. eſcus.

La Ferme de la facture de l'Alum monte l'annee. 200. eſcus.

La Ferme des ſels d'Eſclauonie porte l'annee. 750. eſcus d'or.

Des profits du Mont Pie qui ſe doit eſteindre, on tire par an. 2350. eſcus.

Du reſte du Mont d'Auignon on tire par an. 616. eſcus.

REVENVS INCERTAINS DV S. SIEGE.

LEs deux premieres annees du Pape Sixte rendirent 130000. eſcus.

On dit que la Collecterie d'Eſpagne rend vne annee portant l'autre, 44000. eſcus.

Celle de Portugal vne annee portant l'autre, 220000. eſcus.

Celle d'Italie vne annee portant l'autre, 12000. eſcus.

Les traittes des grains du Patrimoine de la Marque de Romagne ont porté à raiſon d'annee pour annee, 30000. eſcus.

Les reſtes du Mont vacable ont rendu vne annee portant l'autre. 1000. eſcus.

Les profits des Monts vacables rendent toutes les annees enuiron, 7500. eſcus.

Les affranchiſſemens des biens Eccleſiaſtiques rendent par an, 3500. eſcus.

La depoſitaire ou conſignation de Bologne rend toutes les annees enuiron 4000. eſcus, qui demeurent dans ladite ville, 4000. eſcus.

La Daterie rend chaque annee, 68250. eſcus.

Ce que le Pape donne aux Cardinaux, & ce qu'il dépence en autres choſes.

26. ON donne aux Illuſtriſſimes Cardinaux gagez par ſa Saincteté toutes les annees, & à qui plus à qui moins, 1310. eſcus.

On donne ordinairement aux Maiſtres d'Hoſtel de ſa Saincteté pour ſa dépence ordinaire l'annee, 600. eſcus.

Et encor au meſme pour ayde de Cour, 12000. eſcus.

Et pour le renouuellement du buffet, deux fois l'annee, deux cens eſcus.

Pour les habits des familles à Noël. 1710. eſcus.

Pour les habits des Palefreniers deux fois l'annee, à la ſainct Iean, & à Noël. 1350. eſcus.

Pour quelque dépence de Secretairerie de ſa Saincteté l'annee, 332. eſcus.

A vn Eſcriuain de la Secretairerie toutes les annees, 180. eſcus.

Tous les Chantres de la Chappelle de ſa Saincteté ont de gage tous les ans. 4656. eſcus.

A l'Apothicaire pour la cire de la Chappelle qu'il fournit pour l'vſage du Pape, 1200. eſcus.

Pour la cire de Chandeleur, 1500.

Pour les draps verds, 105. eſcus.

Pour les dépences du Ieudy de la ſepmaine Saincte, ou Peneuſe, 250. eſcus.

Pour les rameaux d'Oliue, 270. eſcus.

Pour la roſe d'or qu'on donne, 240. eſcus.

Pour l'épee qu'on donne, 240. eſcus.

Pour l'eſpee, ceinture & chapeau en broderie de perles, 340. eſcus.

Pour le daiz de drap d'or pour le Sauueur, & la Vierge, auec la façon, 3000. eſcus.

Pour les tentes de la feſte Dieu, & enſemble pour tout ſon appareil, 250. eſcus.

Gages des hommes de Chambre, & des Eſcuyers par mois, 20. eſcus.

Archiuiſtes par mois, 25. eſcus.

CE QVE SA SAINCTETE' DONNE A SES NONCES.

27. AV Nonce qui eſt prés de l'Empereur tous les mois, 230. eſcus.

Au Nonce qui eſt en France par mois. 145. eſcus.

Au Nonce qui eſt à Veniſe par mois, 130. eſcus.

Au Nonce de Sauoye par mois, 115. eſcus.

Au

Digitized by Google

Au Nonce prés du Duc de Toſcane, 57. eſcus.
Au Nonce d'Allemagne par mois, 115. eſcus.
Au Nonce de Pologne par mois, 230. eſcus.
Au Nonce des Princes d'Allemagne, 130. eſcus.
Au Nonce de Naples.
Au Nonce d'Eſpagne.

GARDES DV PAPE.

AV Capitaine General des Gardes de ſa Saincteté, toutes les annees la ſomme de, 2400. eſcus. 28.
A ſon Lieutenant par an, 639. eſcus.
A la garde des gens-d'armes, & cheuaux legers, 1077. eſcus.
Aux Suiſſes par an, 10932. eſcus.
Aux Suiſſes encor pour leurs habits, 26000. eſcus.
Aux meſmes pour leurs bonnets & pannaches, 200. eſcus.
Pour les petites & grandes Enſeignes, 1000. eſcus.
En cheuaux pour donner à Noël, & autres, 2000. eſcus.
Pour le payement des cheuaux des Suiſſes quand la Saincteté ſe va promener hors de Rome, 250. eſcuss.

FORCES.

QVant aux ſoldats, la commune opinion eſt qu'il s'en trouue de meilleurs ſur l'Eſtat de l'Egliſe qu'en tout le reſte de l'Italie, & l'on fait eſtat que la Marque & la Romagne fourniront quinze mille hommes propres à mener les mains, & le Patrimoine, & la Campagne, peut eſtre autant. Et veritablement il ne faut douter qu'vn Pape ſeul, ou accompagné de quelques autres, ne puiſſe auec tant de moyens qu'il tire, & les forces que i'ay dites faire du bien, & du mal quand il voudra, ſpecialement en Italie, où il a tant de part, & nous n'auons faute d'exemples qui nous enſeignent que les Papes maintenoient, auec moins de forces qu'ils n'ont à ceſte heure, leur authorité contre les plus Puiſſans Princes, qu'ils depoſoient les Empereurs, & les Roys, & changeoient les Eſtats à leur volonté, & meſme on ſçait ce que peut faire au temps de nos Peres le Pape Alexandre, qui pouſſa le Roy de France à paſſer les monts, & mettre en deſordre toute l'Italie. 29.

Leon dixieſme & Clement ſeptieſme eſtablirent la grandeur de leur maiſon auec pluſieurs guerres, qu'ils firent ſeuls, & accompagnez, & Clement apres auoir eu quelques malheurs deuint plus grand qu'il n'eſtoit auant qu'il les euſt ſoufferts. Paul troiſieſme du nom maintint la dignité de l'Egliſe, & le repos d'Italie entre deux puiſſants Princes : plus auec l'authorité qu'auec les armes, fit la guerre aux Turcs, & laiſſa ſa poſterité en la grandeur où elle ſe trouue.

Iules troiſieſme prenant les armes en Italie la mit preſque toute en confuſion, & Paul quatrieſme dépença beaucoup de millions d'or, & laiſſa vne exemple remarquable des inconueniens qui peuuent naiſtre des deſſeins mal reglez d'vn Pape. C'eſt pourquoy de meſme que les anciens auoient accouſtumé de ſacrifier à quelques Dieux pour auoir du bien, & à quelques autres pour ne receuoir aucun dommage, ainſi l'on a creu que c'eſtoit ſagement fait d'eſtre touſiours bien auec les Papes, ſoit qu'ils ſe trouuent bons, ou autres; pource qu'autant que les faueurs que les Papes bien affectionnez peuuent faire, ſont vtiles durant la paix & la guerre, auſſi les maux qu'on peut craindre des Papes ennemis, ſont fort dangereux; & iamais celuy qui veut mettre en deſordre les autres, ne manque de gens qui le pouſſent.

Pour ceſte cauſe tous les Princes de la Chreſtienté, tant grands que petits, meus de pieté, ou pouſſez par d'autres conſiderations, ſe ſont humiliez aux Papes, & tous vniuerſellement, encores que grands, ont taché de ſe les rendre amis, ou pour le moins de ne les auoir pour contraires. Mais pour reuenir aux peuples qui ſont ſoubs la domination des Papes, apres auoir dit le nombre de ceux qu'on pourroit tirer de deux ou trois prouinces pour les mener à la guerre, il faut conſiderer la qualité de ces gens.

La Marque eſt pleine d'hommes belliqueux, & pour ceſte cauſe propre à empeſcher que les ennemis ne mettent pied à terre, & à faire repentir ceux qui l'y auroient mis.

C'eſt en cét Eſtat que ſont les Latins, & les Romains dompteurs du monde, & ceux de la Romagne, de la valeur deſquels il ne faut dire autre choſe, ſinon que par leur moyen l'Italie fut deliuree des Barbares qui la tyranniſoient, & recouura ſa premiere gloire.

Car Alberic Comte de Cuni, ayant ramaſſé douze mille combattants, qui

la compagnie de ſainct George, pourſuiuit de telle ſorte les nations eſtrangeres qui rauageoient l'Italie, qu'il les en chaſſa toutes, & reduiſit l'art militaire, auparauant mal entendu des Italiens, en tel eſtat, qu'õ n'eſtimoit aucun Capitaine s'il n'auoit cõbattu ſous luy.

Ceux de la Marque furent les premiers qui commencerent la guerre Sociale eſtimée par les Romains, l'vne des plus dangereuſes qu'ils ayent euës. Vous y voyez les Ombres, dont Hannibal apres auoir vaincu les Romains au lac Traſymene, eſprouua la reſiſtance, n'ayant peu ſe rendre maiſtre de Spolete: tellement qu'il cogneut combien eſtoit choſe malaiſée de ſubjuguer Rome, puis qu'apres vne ſi grande victoire il auoit en vain attaqué ceſte ville.

L'excellence des Capitaines n'eſt pas moindre que la valeur des ſoldats de l'Eſtat Eccleſiaſtique. Car on y void florir pluſieurs familles propres à pouruoir de Capitaines tous les Princes, & toutes les Republiques d'Europe.

Tellement qu'il ne ſe faut eſtonner, de ce qu'en la guerre de Ferrare, finie heureuſement en bien peu de temps, on a veu mettre en armes prés de vingt mille hommes de pied, & deux mille cheuaux tout de cét Eſtat, preſque dans vn mois; choſe que peu d'autres Princes & Seigneurs d'Europe pourroient faire.

Quant à l'aſſiette, cét Eſtat eſt entre la mer Hadriatique, & la Tyrrene, & eſt preſque au milieu de l'Italie; à raiſon dequoy de meſme qu'il eſt des plus aſſeurez des courſes des Barbares, auſſi c'eſt le plus propre à trauailler, & tenir en paix l'Italie.

Il n'a point de port capable d'vne grande armée de mer, & le riuage Romain eſt fort ſubiet à la tempeſte, de meſme que celuy de la Marque, & de la Romagne. Tellement qu'il ne peut eſtre aſſailly par mer, ny auec de grandes forces, ny ſans peril.

Il faut adjouſter à cecy que la partie qui regarde la mer de Toſcane a vn air mal ſain: ſi bien que cela ſeul ſeroit ſuffiſant pour combattre, & deffaire les ennemis.

D'ailleurs la Marque, & la Romagne ont pour rempart, & baſtion deçà l'Eſclauonie, & de là les deux Siciles. Ce qu'on peut aſſez cognoiſtre en ce que les Turcs n'ont iamais eu la hardieſſe de s'en approcher, combien qu'ils l'ayent aſſez deſiré.

Apres cela il n'a par terre aucuns confins qui luy puiſſent donner de la crainte; veu qu'il ſurpaſſe en forces la Toſcane, & ne cede au Royaume de Naples. Car encor que ce Royaume ſoit plus grand, plus riche, & plus peuplé que n'eſt l'Eſtat de l'Egliſe; toutesfois il ne luy cede en beaucoup de choſes.

Premierement à cauſe qu'il eſt long & eſtroit, il a beaucoup de difficulté à vnir ſes forces; dauantage c'eſt vn païs de conqueſte; à raiſon dequoy le Prince ne ſe peut ſeruir de ces peuples auec la meſme aſſeurance qu'il feroit s'ils eſtoient ſes ſubiects naturels, pource il eſt contraint d'y tenir de groſſes garniſons, auſquelles le Roy d'Eſpagne dépend preſque tout ce qu'il en tire. Mais le Pape eſt Seigneur naturel de cét eſtat, pour la conſeruation duquel il ne faut pas (pour le regard des ſubiects) qu'il dépence vn ſol: ie laiſſe l'authorité que la Religion aporte au Pape, & l'intereſt que les autres Princes ont en la conſeruatiõ de l'Eſtat de l'Egliſe, dont le rabais ſeroit leur perte, & ie laiſſe auſſi la promptitude auec laquelle les Princes eſtrangers prendroient la protection de l'Egliſe, ou par le deſir de gloire, ou par raiſon d'Eſtat.

C'eſt pourquoy nous voyons que Gregoire ſeptieſme, & Alexandre troiſieſme, ont fait teſte à des Princes qui auoient les forces de l'Empire, pour lors plus puiſſant qu'il n'eſt à ceſte heure, jointes à celles des deux Siciles.

Que diray-je des forteresſes d'Oruiette, de Citecaſtellane, de Caſtre, de Pallian, du chaſteau de Spolete, de Peruſe, d'Ancone, de Forli, de Bertinor, de la ville & citadelle de Ferrare, & meſme on peut dire que l'Ombrie, à cauſe de ſes paſſages eſtroits, & de l'aſpreté de ſon aſſiette, n'eſt rien qu'vne forteresſe.

Ceſte importance, & grandeur de l'Eſtat Eccleſiaſtique eſt redoublée par la grande authorité du Pape, veu qu'il n'y a Prince qui ayt plus de moyen de recompenſer & de punir, qui puiſſe plus donner auec moins de perte, qui puiſſe conferer des dignitez eſgales à la grandeur des Princes, ſans crainte d'amoindrir la grandeur de ſa Principauté; il n'y a Prince qui ſoit plus reſpecté de ſes voiſins, ny plus reueré de ceux qui ſont eſloignez, & pour abreger on ne peut dire que les Roys, & les Empereurs puiſſent receuoir de l'honneur de leur obeiſſance, ſi ce n'eſt en la rendant à ce Prince.

C'eſt le ſubiect qui a conuié les Roys d'Angleterre à ſe rendre tributaires, & les Roys de Naples à ſe rendre vaſſaux de l'Egliſe, & la Comteſſe Matilde à laiſſer la meſme Egliſe heritiere de ſon grand Domaine.

Ceſte authorité eſt ſi grande, que par ſon moyen Leon troiſieſme deſmembra l'Empire d'Occident de celuy d'Orient, & en inueſtit Charles le Grand, & ſes ſucceſſeurs. Auec la meſme Gregoire cinquieſme mit l'Empire entre les mains des Allemans, & en inſtitua

ſept

ſept Eſlecteurs. Ce fut auec la meſme qu'Alexandre 6. diuiſa par vne ligne toutes les nauigations de l'Ocean, & des terres neufues, entre les Caſtillans, & les Portugais.

Il faut adjouſter à cecy que l'Eſtat de l'Egliſe eſt aujourd'huy plus paiſible, & la grandeur temporelle du Prince eſt plus releuee que iamais, pour deux raiſons.

L'vne fut la vente de la liberté que fit l'Empereur Rodolphe aux peuples de Toſcane: ce qui fit que l'Empire manqua d'authorité, & les Empereurs manquerent de ſubiect de venir en Italie, & de trauailler l'Egliſe.

Ceſte-cy fut ſuiuie de l'autre, qui fut l'extirpation de tant de petits Seigneurs qui déchiroient l'Eſtat de l'Egliſe. A quoy Alexandre 6. & Iules 11. trauaillerent grandement.

Et ce qui ayde encore à ceſte grandeur, c'eſt que le Royaume de Naples & l'Eſtat de Milan ſont ſoubs vn Prince qui ne demeure pas en Italie.

Or l'on pourroit entierement aſſeurer cét Eſtat en le garniſſant de fortereſſes, comme les Venitiens, ou de gendarmerie, comme les Turcs, ou de l'vn, & de l'autre, comme font les Roys de France, & d'Eſpagne.

Quant aux fortereſſes (ie parle des Eſtats hereditaires, & comme naturels, & non de conqueſte, & acquis par force, & par violence) on peut diſputer s'il eſt meilleur de fortifier les frontieres, ou le cœur de l'Eſtat, ou les frontieres, & le cœur tout enſemble. Surquoy ie dy, que des villes maiſtreſſes, quelques-vnes ſont ſemblables au cœur, tant pour leur aſſiette, que pour leur office: pour l'aſſiette, pource qu'elles ſont au milieu des Eſtats, comme Liſbonne, Prague, Londres, Florence, Paris, & Madril; pour raiſon de l'office, pource qu'à cauſe de leur richeſſe elles fourniſſent les forces aux autres membres. Quelques vnes ſont ſemblables au cœur quant à l'office, & à la teſte quant à l'aſſiette, pource qu'elles ne ſont pas au milieu des Eſtats, ains en quelque extremité, comme Naples, Palerme, ou Meſſine, & comme Gennes, qui eſt aſſiſe au milieu de la riuiere, quant à la longueur, mais en vne extremité, quant à la largeur.

Or les villes maiſtreſſes qui ſont au milieu des Eſtats doiuent eſtre pluſtoſt ſeures que fortes, & la ſeureté conſiſte à eſtre eſloignees du danger. Cecy s'obtient par la fortification des extremitez, & des paſſages. Car la fortification d'vne ville maiſtreſſe aſſiſe au cœur de l'Eſtat, oſte premierement la hardieſſe à tout le reſte du païs, puis l'authorité & la reputation au Prince, comme à celuy qui ſe deffiant de pouuoir tenir & deffendre le reſte, penſe à ſe ſauuer au cœur de l'Eſtat, veu que comme quand la chaleur naturelle ſe retire des pieds, des jambes, & des autres parties eſloignees du cœur, il y a peu d'eſperance de vie au malade; ainſi quand vn Prince fortifie la ville où il demeure, & le milieu de ſon Eſtat, il ſemble qu'il ait perdu le courage, & le moyen de deffendre l'extremité. Puis ſauuant les extremitez on ſauue encor le milieu, mais non au contraire. Tellement qu'il faut que le milieu s'employe pour ſon bien à fortifier les extremitez: ce qui ne ſe pourra faire ſi tu fortifies le milieu, pource qu'il ſera neceſſaire de mettre en la fortification & munition de ce milieu ce qui ſeroit bon pour les extremitez, c'eſt à ſçauoir des viures, de l'artillerie, des munitions, des armes, & des ſoldats. Et pource que les villes capitales ſont ordinairement grandes, elles requierent vne ſi grande dépence & prouiſion qu'il ne reſtera nul moyen de fortifier, & pouruoir la frontiere. Cecy a eſté eſprouué par le Duc de Mantouë en la fortification de Caſal. Et par ce moyen il me ſemble que i'ay répondu à ce qu'on pourroit dire qu'on peut fortifier les extremitez & le milieu tout enſemble.

Somme toutes les extremitez ne doiuent faire autre choſe que tenir l'ennemy arriere de l'Eſtat, & le milieu ne doit s'employer qu'à fournir les extremitez: ainſi que nous voyons en vn corps animé que l'office des mains eſt d'empeſcher les dangers, &; celuy du cœur de fournir la vigueur, & la force aux mains. Outre ce vne ville maiſtreſſe non ſeulement aura plus de moyen de ſecourir les extremitez n'eſtant pas fortifiee; mais encore en aura plus de ſoing, pour le beſoing qu'elle aura de loger l'eſperance de ſa ſauueté en la deffence, & munition des frontieres. Si bien que ie reſous qu'vne telle ville eſt plus propre à tenir les ennemis loing d'elle, & à garnir la frontiere auec toutes ſes forces, n'eſtant pas fortifiee, qu'auec vne partie deſdites forces eſtant bien miſe en deffence; & tout cecy ſont dit des Eſtats qui ſont vn peu grands: car quant aux petits, dont les extremitez ſont preſque jointes au cœur, la fortification de ce milieu eſt entierement neceſſaire.

Mais les principales villes autrement aſſiſes, & qui reſſemblent plus à la teſte qu'au cœur, n'eſtants pas en ſeureté, pource qu'elles ſont en quelque extremité, ont beſoing d'eſtre fortifiees. C'eſt pourquoy de meſme que la nature aſſeure la teſte de quelques animaux, non ſeulement auec le crane, mais encor auec les cornes: ainſi la raiſon d'Eſtat, & de guerre, non ſeulement ceint ſemblables villes de murailles, mais les renforce encor auec des citadelles.

Digitized by Google

Quelqu'vn dira que meſme les villes aſſiſes au centre des Eſtats reſſemblent autant à la teſte qu'au cœur, pource qu'elles communiquent aux places des enuirons, non ſeulement l'eſprit, qui eſt le propre du cœur: mais encore le ſens & la conduite, qui eſt le propre de la teſte. C'eſt pourquoy en fortifiant les vnes, on ne peut deſnier ceſte fortification aux autres.

Il n'eſt pas mal-aiſé de reſoudre ceſte difficulté. Car en premier lieu la teſte ſert aux animaux de chef, & de mains: de chef pource qu'elle contient le cerueau; de mains, pource que l'animal s'ẽ ſert pour en offencer. Et il y a quelques animaux, qui font cecy auec la bouche, & pour cét effect ils l'ont longue & grande, comme le chien, le loup, le lyon, les poiſſons, & les oyſeaux: quelques-vns les font auec les cornes, comme le taureau, le cerf, & le beufle; les autres offencent auec les dents extraordinairement groſſes, & longues comme le ſanglier, & l'elephant, qui a outre cela la trompe, pource que l'office du chef n'eſt pas de combattre, mais de preuoir auec les ſens, dont il eſt doüé, & c'eſt la main qui doit repouſſer les attaques, empeſcher les coups, & eſloigner les dangers. C'eſt pourquoy la teſte des animaux n'eſt armee comme chef, mais comme main. Apres cela le conſeil, & le gouuernement de l'Eſtat ne depend du lieu, mais du Prince & du Magiſtrat, qui demeure maintenant en vne place, & tantoſt en l'autre.

C'eſt ce qui a fait que les Papes ont tantoſt fait ſejour à Viterbe, tantoſt à Oruiete, à Perufe, à Anagne, à Rieti, en Auignon, & à Ferrare.

Mais pour le regard de donner vigueur aux entrepriſes, c'eſt choſe qui depend du cœur de l'Eſtat par la richeſſe des reuenus, l'abondance des munitions, & des viures, la multitude des perſonnes, & la commodité de l'aſſiette: choſe qu'on ne peut tranſporter d'vn lieu à l'autre.

Or Rome n'eſt pas veritablement au milieu de l'Eſtat de l'Egliſe, veu qu'eſt eſt fort eſloignee de Bologne, & de Ferrare, & aſſez proche des frontieres de l'Abbruzze, & toutesfois elle n'eſt pas aux extremitez, & tout aupres des ennemis.

C'eſt pourquoy il n'eſt pas à propos qu'elle ſoit parfaitement fortifiee, ny auſſi qu'elle ſoit du tout foible: mais comme nous la voyons auec le chaſteau, & le bourg fortifiez, & le reſte pluſtoſt ceint de murailles que bien remparé.

Car ſi l'on la fortifioit entierement, ce ſeroit choſe qui apporteroit des inconueniens, & des deſordres que nous auons dits cy-deuant, & pour aſſeurer les affaires, conſommer les ennemis, & donner du temps aux ſecours, & aux occaſions, il ſuffit que le bourg & le chaſteau ſoient forts.

30. Mais pour dire quelque choſe de ce qu'on a fait en diuers temps touchant la fortification de Rome, Beliſſaire refit les murailles ruinees, mais auec vn circuit beaucoup moindre. Puis ces murailles eſtans encores par terre, Adrian premier les redreſſa, & Leon 4. pour empeſcher que les Sarrazins ne vinſſent à Rome en montãt contremõt la riuiere, baſtit autour de la ville 5. tours, & entre les autres en fit deux fort neceſſaires, c'eſt à ſçauoir vne de chaque coſté du Tybre. Il ceignit le Vatican de muraille, qu'il nomma de ſon nom Leonine. Nicolas 3. enuironna la Muraille Belueder. Paul 3. commença à fermer le bourg, auec deſſein, que Rome eſtant fort ſolitaire du coſté du Leuant, & la muraille eſloignee des lieux habitez, & pour ceſte cauſe ne ſe pouuant bien fortifier de ce coſté, ny deffendre auec peu de gens, le peuple euſt là pour le moins vn refuge pour quelque temps. Pie 4. mit en bon eſtat ceſte fortification, & aggrandit le chaſteau. Il reſte donc que les frontieres de l'Eſtat ſoient fortifiees.

Or l'Egliſe confine auec le Royaume de Naples par tout le trauers d'Italie d'vne mer à l'autre, le Peruſin, & le Patrimoine confinent auec le grand Duc, le Ferrarois, & le Bolonois auec le Duc de Mantouë. Apres cela les intereſts des Princes ne portent pas qu'il y aye ligue & vnion entre eux contre l'Egliſe, pource qu'il eſt plus expedient à tous qu'elle ſe maintienne en ſa gradeur, que non pas ſon rabais, & declin adjouſte de la puiſſance à quelque Prince qui eſt deſia aſſez puiſſant de luy meſme. Car de meſme que le Pape eſt Pere vniuerſel, auſſi il ſemble que l'Eſtat de l'Egliſe ſoit vn Eſtat duquel tous doiuent attendre du ſecours, ainſi que les Venitiens en ont ſouuent eu contre le Turc, les Cheualiers de Malte en leurs neceſſitez, & l'Empereur Charles en la guerre de Saxe, veu que tous ceux-cy ont eſté ſecourus d'argent & d'hommes par les Papes.

Ie ne parle pas de l'Empereur Ferdinand, ou de Maximilian, ou de Rodolphe qui regne aujourd'huy, ou du Prince de Tranſyluanie, qui ont tous eſté ſecourus contre les Turcs de groſſes ſommes d'argent, & de force cauallerie, & infanterie par le Pape Clement ſeptieſme. Paul troiſieſme, Pie troiſieſme, Pie cinquieſque, & Clement huictieſme. C'eſt pourquoy il me ſemble que c'eſt choſe plus importante au Pape de ſe maintenir en reputation de Pere commun,

commun,& de ne rompre auec aucun,que de fortifier ſes places,pource que par ce moyẽ de meſme qu'il aſſeure tous les Princes voiſins de ſon Eſtat, auſſi tous l'aſſeureront, & iront à l'enuy à qui le ſecourra, & le ſeruira mieux. Mais ſi l'on doit fortifier quelque place ce doit eſtre aux frontieres plus eſloignees,qui ſont celles du Ferrarois,& du Boulonnois. Quant à Ferrare,elle eſt ſi forte que l'Egliſe ne peut receuoir du dommage de ce coſté-là.

Le Boulonnois eſt veritablement foible,pource que Bologne n'eſt forte,ny bonne à fortifier,à cauſe des lieux qui luy cõmandent.Si bien que pour aſſeurer l'Eſtat de ce coſté-là,on ne peut mieux faire que de fortifier Caſtelfrãc,lieu qui pour eſtre en plaine,non ſubiete à des lieux plus hauts,eſt capable de toute fortification : & pour eſtre en pays abondant, & auoir Bologne pour voiſine,& intereſſee en ſa deffence, pour ſon bien propre, & de ſon territoire,peut eſtre ayſément pourueu,& bien muny.

Pie cinquieſme cõmença la fortification de Caſtelfranc,mais il ne la laiſſa preſque qu'eſbauchee,à cauſe du bruit de la guerre de Cypre. Auec ces deux clefs, qui ſont Ferrare, & Caſtelfranc,l'Eſtat de l'Egliſe demeure entierement aſſeuré de tout l'orage qui luy peut venir de de-là les monts,& de Lombardie. Du coſté du Royaume de Naples la longueur de la frontiere demanderoit beaucoup de forterelles. C'eſt pourquoy l'on pourroit fortifier vers la Marque Tranſone,Offide,& Aſcoli : mais Aſcoli comme bonne ville forte d'aſſiette,& de gens,& ſituee au delà du Tront, au pays des ennemis,ſeroit ſuffiſante,& propre à les trauailler en leur eſtat, propre, comme la vraye raiſon de guerre le requiert.

Vers la Sabine il ſuffira d'auoir Rieti, ville aſſez bonne & en bon pays,qu'il ne faut abandonner aux ennemis pour ceſte cauſe. Du coſté de la Campagne, encor que ce ſeroit choſe importante de fortifier Terracine, Fruſinon,Firentin, Signe, & Anagni, toutesfois quelques-vns tiennẽt qu'il ſuffiroit de mettre en deffence Fruſcinon,& Anagni,en abbattãt toutes les petites forterelles qui ſont plus proches de Rome,afin que les ennemis ne s'y peuſſent loger,& s'y rendre forts. Du coſté de la Toſcane l'Egliſe a les villes de Caſtello, de Peruſe, d'Oruiete,de Caſtre,& de Viterbe, qui ſont pour la pluſpart aſſez fortes.

Mais pour dire la verité,l'eſtat de l'Egliſe ne pouuant eſtre aſſailly plus dangereuſement que du coſté de la Toſcane, non à cauſe des forces de ſon Duc,mais du paſſage qu'elle peut donner aux ennemis,comme elle le donna à Charles huictieſme Roy de France, & à Charles Duc de Bourbon, il ſera touſiours à propos, qu'vn Pape taſche d'auoir le Duc de Toſcane pour amy, en ſorte qu'il luy ſerue de deffence contre les eſtrangers.

Il reſte maintenant que nous parlions de la mer de Toſcane ; & veritablement il eſt à propos que le Pape aye cinq ou ſix galeres bien en ordre,tant pour aſſeurer la mer & la nauigation, que pour vne certaine grandeur & reputation, pource que ce ſeroit choſe indigne de laiſſer entierement ceſte mer, ſur laquelle l'Egliſe a tant de places, & il ſemble que le Prince qui ne ioint les forces maritimes à celles de la terre, ne peut eſtre eſtimé puiſſant. Mais les galeres pourroient eſtre miſes entre les mains de quelque ordre de Cheualiers, à qui l'on donneroit l'Iſle de Ponze pour demeure. Mais pour ſçauoir de quelle ſorte cét ordre doit eſtre inſtitué, l'exemple du grand Duc Come l'a monſtré, & ce ſeroit choſe trop ennuyeuſe que d'en rapporter icy la maniere. Il faudroit que le chef de l'ordre demeuraſt à Ponze,de meſme que les galeres ; premierement pource que la Chourme, & les autres gens que le mauuais air conſume à Ciuita Vecchia y ſeroient plus ſains, & plus gaillards, & auſſi qu'auec leur ayde,Ponze qui a de tour dix huict milles,& qui a pour voiſines Palmaiuole qui en a douze,& Ianuque ſix, & trois autres moindres Iſles, toutes fertiles, & qui au temps de Strabon eſtoient pleines d'habitans,ſeroient aſſeurees des Corſaires,& cultiuees, & l'on tireroit encor quelque fruit de ceſte mer,qui eſt abondante en poiſſons,& principalement en Sardine. Dauantage les galeres ſeroient en lieu plus propre pour deſcouurir la mer,& plus cõmode pour coûper chemin aux Corſaires,qui tireroient vers la terre pour y faire quelque butin, ou qui en retourneroient: Mais il n'y a choſe à laquelle il faille eſtre plus attentif qu'à conſeruer & multiplier les habitans de l'Eſtat, pource que c'eſt de cecy que la grandeur de toutes les principautez procede. 31.

Surquoy ie trouue qu'il eſt à propos de diſcourir d'où vient qu'en pluſieurs endroits d'Italie on void manquer le nombre d'habitans qui leur ſeroit conuenable, afin qu'on y puiſſe remedier en l'Eſtat dont nous parlons. Le peuple manque donc en partie pour des cauſes naturelles, comme la peſte, & en partie auſſi pour des cauſes naturelles & humaines tout enſemble, comme la famine, pource qu'il aduient bien rarement que la nature cauſe la cherté ſans le concours de l'auarice des hommes, en partie pour les cauſes purement humaines,comme la guerre, les aſſaſſinats, les courſes de voleurs, & gens de pareille eſtoffe. Les hommes manquent auſſi, pource qu'ils reçoiuent ſolde des Princes eſtrangers, & vont à la guerre à leur ſeruice. Et en ceſte ſorte il n'y a Eſtat qui reſſente plus 53.

ce mal que celuy de l'Egliſe, pource que c'eſt comme vn champ commun, ſur lequel chacun fait ſes deſſeins, & des forces duquel chacun ſe preuaut. Les hommes manquent encore, pource que les Princes chargent trop le pays d'impoſitions, & de tailles, à raiſon deſquelles le peuple ne s'y marie, ou bien s'en va dehors, ou bien ſi quelques-vns y eſtabliſſent leur demeure, & s'y marient, ils n'ont pas le moyen de s'entretenir eux-meſmes, tant s'en faut qu'ils puiſſent ſeulement nourrir leurs enfans: à raiſon dequoy l'on void les chemins pleins de mendiants. Les hommes manquent encor dauantage aux lieux où le Prince non ſeulement oſte toute la ſubſtance au peuple, mais encor ſerre l'argent qu'il en tire; pource que leur ayant oſté l'argent auec les impoſitions, il leur rauit encor la vie, en leur oſtant toute commodité de gagner, & de payer ces impoſitions. Celuy fait encore pis, qui non ſeulement priue ſes ſujets du moyen de faire quelque gain, mais veut encor le gain pour luy-meſme, en exerçant le trafic. Les guerres, & les entrepriſes eſloignees conſument aſſez de gens, pource qu'il en reuient peu: ce que les Eſpagnols eſprouuent en leurs entrepriſes de l'Amerique, & ont eſſayé aux guerres de Flandres, & les Portugais aux entrepriſes des Indes. Les Turcs ont eſprouué le meſme en la guerre de Perſe, & pareillement en celle de Hongrie. Ce qui rend encor vn peuple miſerable, & rend vn pays deſert, c'eſt la gourmandiſe, & la pompe, pource que ces deux choſes font que ceux qui ſeroient capables de nourrir dix perſonnes auec leur trauail, n'en peuuent preſque entretenir vn ſeul, & que ſe trauaillant apres des choſes vaines & ſuperfluës, ils laiſſent les vtiles & neceſſaires. Le peuple vient de meſme à manquer ſi les biens premierement diſtribuez à pluſieurs, viennent entre les mains de peu de perſonnes. Ce qui arriua ſous les Romains à l'Italie, à raiſon dequoy Pline dict qu'elle demeura deſnuee d'habitans, pour la grandeur des biens de peu de perſonnes.

GOVVERNEMENT ANCIEN.

POurce que la conduite des Romains a eſté ſi bonne, que preſque toutes leurs entrepriſes leurs ont heureuſement reüſſi, i'ay creu que ie ferois plaiſir au Lecteur ſi ie luy mettois icy le plus briefuement qu'il ſera poſſible le gouuernement ancien de ceux qui ſe ſont rendus redoutables à tout ce qui eſtoit de leur cognoiſſance, autant par leur ſage & admirable conduite, que par leur courage. Ie commenceray donc par le Senat duquel depend toute l'adminiſtration des affaires, & en parleray ſelon qu'il eſtoit auant la Mouarchie, & apres.

L'ordre des Senateurs fut inſtitué par Romulus, qui conſiderant que ſa ville eſtoit aſſez
33. bien fortifiee d'vne gaillarde ieuneſſe, & que ce ne ſeroit choſe moins importante de la fortifier auec le conſeil, eſleut cent des premiers citoyens qui ſe trouuoient alors qu'il appella Peres par honneur, & Senateurs, à cauſe de leur aage; & ceux qui naſquirent apres de ces Peres furent appellez Patrices. Tullus Hoſtilius rendit cét ordre plus parfait apres qu'il eut deſtruit Albe, & conduit ſes habitans à Rome. Car il receut alors entre les Senateurs les Tulles, les Seruilies, les Quintes, les Gregentes, & les Clodes: Mais lors que les Roys furent chaſſez, Brute Conſul voyant le Senat vuide de perſonnes de bien, voulut que les premiers de l'ordre des Cheualiers fuſſent faits Senateurs, & les appella Peres Conſcripts, c'eſt à dire ioints auec les Peres. Ces Senateurs prirent vne grande authorité qu'ils gouuernoient toutes les affaires de la Republique, tellemẽt que ny les Roys, ny les Conſuls, ny les Dictateurs, ny aucun autre Magiſtrat, ne faiſoit choſe que le Senat n'euſt premierement reſoluë, & Tarquin le ſuperbe ayant fait pluſieurs choſes à ſa volonté ſans l'authorité du Senat eſtoit appellé tyran, & perdit en fin cét eſtat. Ie trouue que les Senateurs furent de trois Ordres, veu que les vns furent nommez Patrices, les autres Pedaires, & les autres Conſcripts. Nous auons parlé des Patrices, & des Conſcripts: mais quant aux Pedaires ils eſtoient ainſi nommez pour pluſieurs raiſons. Quelques-vns diſent qu'ils ne pouuoient dire leur aduis au Senat, ains conſentoient à l'opinion des autres, qui eſt en Latin, *Pedibus ire in ſententiam aliorum*: les autres, que pluſieurs des Senateurs eſtans en Magiſtrat alloient au Senat en litiere, ou coche, & que les autres qui n'auoient aucun Magiſtrat faiſoient ce chemin à pied, & pour ceſte cauſe eſtoient appellez Pedaires. Varron dit que c'eſtoient quelques Cheualiers qui ayans exercé les plus grands Magiſtrats, & eſtans pas encor compris dans le Senat par les Cenſeurs, ne pouuoient dire leur aduis, ou donner ſentence au Senat, ains ſeulement s'y trouuer, & s'accorder à l'opinion des autres. Mais pour dire l'ordre d'opiner au Senat, ie trouue qu'on auoit accouſtumé au commencement de laiſſer opiner au premier celuy qui auoit eſté ordonné chef du Senat par les Cenſeurs. Quelquesfois auſſi ceux qui eſtoient eſleus Conſuls commençoient. Ciceron dit en ſon diſcours de la vieilleſſe, qu'on donnoit iadis ceſte preference au plus vieil: toutesfois on dit que celuy qui eſtoit

prié

Digitized by Google

prié par le Conſul deuoit dire premier ſon aduis, ſuiuant vne couſtume qui fut introduicte, mais il ne pouuoit prier aucun qui ne fut Conſulaire. Aule Gelle dit que Varron eſcrit de ceux qui pouuoient aſſembler le Senat, & nomme le Dictateur, le Conſul, le Preteur, le Tribun du peuple, & le Prefect de la ville. Il adiouſte hors de la iuriſdiction ordonnee les Tribuns militaires, qui auoient eſté Proconſuls, les dix hommes qui auoient alors la puiſſance Conſulaire, & les deux hommes creez pour ordonner la Republique. Il dit qu'il ne ſe ſouuient ſi le Prefect de la Cité des Latins auoit ceſte authorité, pource qu'il n'eſtoit pas Senateur, & ne diſoit ſon aduis au Senat. Varron dit que le Prefect de la Cité le peut aſſembler, & le Tribun du peuple pouuoit faire le meſme auant la loy d'Atinius, encore qu'il ne fut pas Senateur. Mais on tient que pour le regard du lieu où l'on pouuoit aſſembler le Senat, il ne pouuoit eſtre autre que celuy qui eſtoit ordonné par les Augures, qui eſtoit par eux nommé Temple. Et le Senat s'eſtant aſſemblé en la Cour Hoſtire, en la Pompee, & apres en la Iulie, qui eſtoient lieux prophanes, les Augures ordonnerent que ce fuſſent des Temples, afin que ſelon la couſtume de leurs predeceſſeurs les deliberations s'y paſſaſſent. Quant au temps de ceſte aſſemblee, le meſme Autheur dit qu'elle n'eſtoit d'aucun fruict ſi elle ſe faiſoit ou auant le leuer du Soleil, ou apres qu'il eſtoit couché, & dauantage, il falloit que le Cenſeur ordonnaſt le temps pour deliberer. Quant à l'aage des Senateurs, depuis ce qui aduint à Papyrius Pretextatus, il fut ordonné qu'aucun qui n'euſt vingt-cinq ans ne pourroit demeurer dans le Senat, ainſi qu'on lit dans Plutarque en la vie de Pompee.

Varron dit auſſi que celuy qui vouloit entrer au Senat, deuoit premierement immoler, & que les deliberations ſe faiſoient en deux ſortes, ou par diſpute, ou ſi la choſe eſtoit douteuſe, par aduis d'vn chacun, & l'on ordonnoit vne amende contre ceux qui ne ſe trouuoient au Senat quand il s'aſſembloit. Les Poſthumes eſtoient neantmoins appellez hommes du Senat. Mais ceux qui eſtoient nez, & conceus apres que leurs peres auoient eſté mis hors du Senat, n'eſtoient tenus pour enfans de Senateurs: & au contraire s'ils eſtoient conceuz auãt cét accident. Mais ſi les enfans conceuz d'vn pere mis hors du Senat qui venoient à mourir, tomboient apres ſa mort au pouuoir de leur grand pere Senateur, ils eſtoient eſtimez du Senat.

Pour les Tribuns des Cheuaux legers, Romulus les inſtitua le premier, quand il adiouſta trois centaines ou centuries de Cheualiers, qu'il employoit en toutes les neceſſitez de la Republique, & les nomma Rhamneſiens, Tatiens, & Luceres.

La creation des Queſteurs eſt tres-ancienne, veu qu'ils furent ordonnez preſque auant tous les Magiſtrats: car il eſt certain que Tullus Hoſtilius en crea, & quant à ce qu'on tient que Romulus auoit deux Queſteurs, ce n'eſt pas choſe aſſeuree. On dit qu'ils furent nommez Queſteurs pource qu'ils eſtoient commis pour exiger les deniers publics, & auoient le ſoing du threſor public, & qu'vne partie de ces officiers alloit par les Prouinces pour retirer l'argent des daces, & vne autre partie auoit la charge de lire dans le Senat les lettres enuoyees d'vn coſté & d'autre. On lit que les Queſteurs examinoient quelquesfois les criminels, & Varron veut qu'ils ayent ce nom de Queſteurs, pour la queſtion qu'ils ordonnoient qu'on donnaſt aux malfaicteurs. C'eſtoit la couſtume de creer les Queſteurs autant de l'ordre du peuple, que des Patrices. Et pource que les Conſuls ne pouuoient condamner vn citoyen Romain à la mort ſans commiſſion du peuple, on ordonna que les Queſteurs ſeroient commis ſur les choſes capitales, & ceux-cy ſe nommoient Queſteurs des homicides.

Si nous voulons à ceſte heure regarder au commencement des deux hommes il ſera beſoing de commencer depuis le temps du Roy Tullus Hoſtilius qui les ordonna lors qu'Horace reuenant victorieux des Curiaces, eut tué ſa ſœur.

Ce Roy voyant que chacun le condamnoit à la mort, commit pour iuger du fait ces deux hommes qui le condamnerent: mais il appella de ſa ſentence au peuple, & fut abſous. Voila le commencement des deux hommes capitaux, auſquels l'on en adiouſta vn troiſieſme, & pource qu'ils eſtoient commis ſur les choſes capitales, ils auoient auſſi charge des priſons des criminels, & Tite Liue dit que ce Magiſtrat fut employé à la condamnation de C. Manlius Capitolin, & ceux-cy meſmes punirent tous ceux qui ſe trouuerent de la coniuration de Catilina.

Quant au Prefect ou Gouuerneur de la ville, ſa Iuriſdiction s'eſtendoit par toute l'Italie; il prenoit cognoiſſance de tous les crimes qui y eſtoient commis. Il donnoit audience aux eſclaues qui auoient recours aux ſtatuës, & ſe plaignoient de leurs maiſtres en quelque choſe. Il auoit auſſi pouuoir de bannir, ainſi que ceux qui accuſoient quelque femme d'auoir commis adultere auec ſon eſclaue. Les tuteurs, & curateurs comparoiſſoient auſſi de-

uant luy pour toutes ſortes de choſes qui concernoient leur charge, & de meſme il prenoit cognoiſſance de l'ingratitude des affranchis enuers leurs maiſtres. Il auoit auſſi charge de toutes les choſes qui ſe vendoient, & il deuoit prendre garde que toutes choſes fuſſent laiſſees à prix raiſonnable. Il auoit auſſi des hommes de tous coſtez, pour luy rapporter ce qui s'y faiſoit. Finalement ſa creation ayant duré long-temps ſa luriſdiction fut donnee au Preteur des Feries Latines, iuſqu'à ce qu'on commença de le creer vne autrefois.

Les plus anciens autheurs aſſeurent que la puiſſance des Conſuls fut trouuee à l'exemple de celle des Roys, pource que les Roys ayans eſté chaſſez, on trouua deux hommes qui auoient meſme puiſſance, mais limitee quant au temps, pource qu'elle ne duroit qu'vne annee. Ils auoient des Licteurs & toutes les autres marques que les Roys ſouloient auoir. Et pource qu'ils deuoient conſeiller ce qui eſtoit vtile à la Repub. on les nomma Conſuls. Les premiers Conſuls apres les Roys chaſſez furent L. Iunius Brutus, & Tarquin Collatin. Brutus s'accorda auec ſon compagnon qu'il y en auroit vn ſeul d'eux à la fois, qui marcheroit auec les enſeignes Royales, afin que le peuple eſtonné de les voir tous deux auec ces marques, ne ſe plaigniſt de ce qu'au lieu d'vn Roy ils en voyoient deux. Il y auoit douze Licteurs, qui portoient des verges auec des haches, & deuançoient les Conſuls. Valere Conſul fut autheur d'vne loy, par laquelle il eſtoit porté que l'on pourroit appeller de tous Magiſtrats, & lors l'autorité Conſulaire commença à deuenir moindre que la Royale. Iadis les Conſuls eſtoient choiſis d'entre les Senateurs, mais en fin les Romains las des ſeditions des Tribuns, permirent qu'vn des deux Conſuls fut choiſi d'entre le peuple. Le premier Conſul de cét ordre fut Lucius Sequacius.

Le Dictateur eſtoit de ſi grande authorité que l'on ne pouuoit appeller de ſa ſentence, & il auoit ſouueraine iuriſdiction ſur le peuple Romain. On n'auoit accouſtumé de creer vn Dictateur, ſinon quand il naiſſoit quelque occaſion qui menaçoit la ville de ruine. Au commencement on ne pouuoit eſlire vn Dictateur qui ne fuſt Patrice, toutefois en la guerre que les Rom. eurent contre les Faliſques, on choiſit parmy le peuple C. Marcius Cutilius pour eſtre Dictateur.

Le premier Dictateur qui fut à Rome fut Titus Largius. Or ce Magiſtrat à cauſe de ſa puiſſance, ne pouuoit eſtre retenu plus de ſix mois, mais ſoubs le nom de tel Magiſtrat L. Scylla, & Iules Ceſar ſe rendirent Seigneurs des Romains, & taſcherent par ce moyen d'éuiter l'odieux nom de Tyran.

Le Maiſtre des Cheualiers auoit iuriſdiction ſur tous les ſoldats. Le premier qui le fut ſe nommoit Spurius Caſſius, qui fut creé par T. Largius premier Dictateur. Finalement l'office de Maiſtre des Cheualiers fut tel pres les Dictateurs, que celuy du Prefect Pretorien pres de Ceſar.

L'occaſion de creer les Tribuns fut la diuiſion du peuple d'auec les Peres. Si bien que lors que le peuple ſe fut retiré au Mont ſacré, on l'appaiſa en luy promettant qu'ils y auroit des Magiſtrats du peuple, auquel on donna lors deux Tribuns, c'eſt à ſçauoir A. Virginius, & T. Vetuſius. Puis vne autre ſeparation eſtant arriuee, on en adiouſta trois autres, & depuis cinq, ſi bien que les Romains eurent dix Tribuns, dont l'authorité s'accreuſt tellemẽt que tout ce que le Senat ordonnoit, eſtoit aſſeuré ſi les Tribuns l'approuuoient. Ils ſe tenoient à l'entree du lieu où le Senat s'aſſembloit, qui commettoit aux Tribuns la charge de voir ce qu'il auoit ordonné, & de l'approuuer, d'en oſter, ou d'y adiouſter ſelon qu'ils verroient eſtre vtile à la Repub. & pour marque de leur confirmation ils adiouſtoient à l'eſcrit la lettre T. La plus grande importance de l'inſtitution des Tribuns, fut qu'ils interuenoient aux interceſſions (c'eſt à dire qu'ils empeſchoient qu'aucune violence fut faite par les autres Magiſtrats) & la moindre, en ce qu'ils preſentoient au peuple les loix qu'on appelloit Plebiſcites, & l'authorité du Senat n'interuenoit pas en cecy. Ils aſſignoient auſſi les Prouinces à ceux qui les alloient gouuerner en la place des Conſuls, ainſi qu'on voit en Plutarque en la vie de Caton. On obſerua pareillement que ſi tous les Tribuns eſtoient d'accord en quelque choſe horſmis vn, celuy-là ſeul pouuoit empeſcher tous les autres qui luy eſtoient contraires.

En la guerre des Eques les Conſuls Albus Poſthumius, & Sp. Furius creerent Proconſul, ou leur Lieutenant T. Quintius, & depuis il y eut des Proconſuls, qui auoient toutes les marques de Conſuls, excepté qu'ils ne menoient plus de ſix Licteurs quand ils vſoient de leur luriſdiction non ordinaire, mais commiſe par le Conſul, combien que quelque temps apres ils commencerent d'auoir vne authorité particuliere: car les bornes de l'Empire eſtans eſloignees, il fut ordonné que ceux qui ſortoient du Conſulat, commenceoient d'eſtre Proconſuls, & ainſi ils gouuernoient les Prouinces de l'Empire, les diuiſans entr'eux au ſort.

Le

Le Proconſul ne pouuoit exercer ſa iuriſdiction hors la Prouince qui luy eſtoit eſcheuë, encor qu'elle fuſt volontaire, comme d'affranchir & d'adopter. S'il menoit ſa femme auec luy en la Prouince, il la pouuoit chaſtier ſi elle commettoit quelque faute. Il ne pouuoit acheter autre choſe que des viures dans la Prouince. Il ne deuoit determiner les cauſes qui auoient beſoin d'vne bonne enqueſte: mais aux cas qu'il n'eſtoit beſoin d'vne ſi grande diligence, comme lors qu'il s'agiſſoit de l'obeyſſance des enfans enuers les peres, & choſes ſemblables, il pouuoit iuger ſommairement. Il pouuoit pareillement faire fouetter les affranchis qui eſtoient ingrats à leurs maiſtres.

Les Proconſuls auoient accouſtumé à cauſe de multitude des affaires qu'ils auoient entre les mains d'enuoyer aux Prouinces des Legats, qui y exerçoient iuriſdiction, non comme de leur propre authorité, ains comme commis à cela par le Proconſul, qui ne les pouuoit ordonner en ſon lieu auant qu'ils fuſſent arriuez aux Prouinces. Que s'il arriuoit quelque choſe importante aux Legats, & qui requiſt la diligence du Iuge, les Legats la deuoient remettre au Proconſul, pource qu'ils n'auoient authorité ny de battre, ny de faire mourir, toutesfois ils pouuoient donner Iuge à ceux qui plaidoient, & des tuteurs aux pupils.

Les Ediles du peuple ordonnoient qu'on fiſt les feſtes publiques, & il falloit qu'ils deſpençaſſent ſelon leur dignité, & leur patrimoine en ces feſtes. Pedian dit que Pompee ayant eſté creé Edile, & ayant à ſes deſpens fait baſtir vn merueilleux, & riche theatre, voulut qu'il y euſt vn chariot auec quelques Elephans, outre les magnifiques ieux qu'il y fit faire. Les Ediles auoient le ſoing de faire que tous les Romains gardaſſent en s'aſſeant au theatre l'ordre de leur dignité. Que ſi l'achepteur eſtoit deceu par le vendeur, en prenant du beſtail malade pour ſain, il auoit recours à l'Edile, qui auoit auſſi le ſoing de faire que les foſſez publics, les aqueducs, & tous les baſtimens fuſſent en bon eſtat, & bien propres.

Le Prefect du froment auoit la charge de pourchaſſer du bled de tous coſtés, & commandoit à celuy qui en auoit plus que ſa maiſon ne requeroit, de le vendre, & il y impoſoit vn iuſte prix. Le peuple Romain fut ſecouru ſouuent par ce Magiſtrat, lors qu'il eſtoit en mauuais eſtat touchant le froment. Et l'affaire des froments vint à eſtre tellement authoriſee, que toutes les perſonnes qui n'eſtoient capables d'accuſer aux autres cas, eſtoient admiſes en ceſtuy-cy ſeul, comme les putains, & ſemblables perſonnes.

Les Tribuns militaires qu'on prenoit auſſi bien du peuple que du Senat, furent quelquefois au nombre de vingt, & quelquefois plus, ou moins, mais au commencement on en crea ſeulement trois, c'eſt à ſçauoir A. Sempronius, Amacinus, L. Attilius, & T. Cecilius, & l'on vint du Conſulat aux Tribuns militaires auec puiſſance Conſulaire, quand M. Genuce, & P. Horace laiſſerent le Conſulat, & ce Magiſtrat auoit meſme authorité que les Conſuls, ſeulement le nom eſtoit changé, & le peuple s'en meſloit.

Les Cenſures, quoy qu'au commencement de petite authorité, vindrent à l'auoir ſi grande, que c'eſtoit d'elles que dependoient les mœurs, la diſcipline des Romains, la conduite des Cheualiers, la iuriſdiction des particuliers, & les daces des lieux publics du peuple Romain. Ils oſtoient du Senat ceux qu'ils en iugeoient indignes, eſliſoient le Prince du Senat, y adiouſtoient ceux que bon leur ſembloit, oſtoient les cheuaux & les armes aux ſoldats qui eſtoient trop gras, & ceux qui ſe plaiſoient d'eſtre parfumez, & patez, receuoient par eux vne marque d'infamie, & eſtoient mis hors de l'armee. Au commencement lors qu'vn Cenſeur eſtoit mort, on tenoit que l'autre ſuffiſoit pour tous deux: mais il fut ordonné depuis qu'vn Cenſeur eſtant mort, l'autre quitteroit ſon office, & on en creeroit deux autres. La cauſe de cecy fut qu'au temps que les Gaulois prirent la ville, vn des Cenſeurs eſtant mort, on ſubſtitua l'autre en ſa place: ce qu'on tint depuis pour mauuais augure. Les Cenſeurs auoient encore la charge de limiter les vſures.

Le Preteur de la ville eut l'authorité de faire de nouuelles loix, & de caſſer les anciennes, & en fin ce qu'il ordonnoit eſtoit nommé loy honorable. On octroya aux Preteurs les Marques Royales, & preſque tous les ornemens Conſulaires. Ce Preteur de la ville alloit à cheual habillé de blanc.

En fin y ayant à Rome vn grand abord de toutes nations, on crea le Preteur eſtranger, ou Peregrin, qui oyoit les cauſes des eſtrangers. Et finalement le nombre en fut ſi grand qu'il y eut quelquefois dix-huict Preteurs. Mais apres qu'on eut pris la Sardaigne, la Sicile, l'Eſpagne, & la Prouince Narbonnoiſe, on crea autant de Preteurs qu'il y auoit de Prouinces priſes, afin qu'vne partie cognuſt des affaires de la ville, & l'autre de ceux des Prouinces. Depuis Scylla adiouſta le tourment public comme aux fauſſaires, aux parricides, aux empoiſonneurs, & adiouſta quatre Preteurs. Ceſar ordonna deux

Preteurs, & deux Ediles qui eurent charge du froment, & du nom de Ceres furent nommez Cereaux. Auguſte ordonna apres ſeize Preteurs, & Claude en adiouſta deux, dont Tybere en oſta vn, & Nerua en adiouſta vn autre.

Tels qu'eſtoient les Tribuns des cheuaux legers pres des Roys, ou les Maiſtres des Cheualiers pres des Dictateurs, tels furent les Prefects Pretoriens pres des Empereurs. Car ceux-cy tenans le premier lieu apres eux, & eſtans commis pour corriger la diſcipline publique, leur authorité vint à eſtre ſi grande, qu'au lieu qu'au commencement on appelloit du Prefect du Pretoire, ceſte appellation fut apres oſtee par le Prince, qui penſa que ceux qui paruenoient à telle dignité par leurs merites deuoient iuger comme luy meſme. Ces Prefects auoient vn priuilege que les mineurs contre leſquels ils auoient donné ſentence, n'auoient nul recours, au lieu qu'ils l'auoient eſtans comdamnez par les autres Magiſtrats.

Auguſte eſtimant que la conſeruation du public n'appartenoit à autre qu'à luy, ordonna ſept troupes de ſoldats aux lieux de la ville qui en auoient plus beſoin, afin qu'ils peuſſent promptement ſecourir les lieux où le feu ſe mettroit; & l'ordre fut tel, qu'vne troupe ou compagnie gardoit deux regions de la ville, & les Tribuns eſtoient chefs de ces troupes, & le Prefect des gardes eſtoit chef de tous. Il cognoiſſoit des cauſes des embraſemens, des larrons, ſi par fortune le crime n'eſtoit ſi grand, qu'il fut beſoin de remettre la perſonne entre les mains du Prefect de la ville. Outre ce, le Prefect veilloit vne bonne partie de la nuict, & alloit par la ville armé, aduertiſſant chacun de prendre garde au feu, & de tenir de l'eau dans ſa maiſon.

Il reſte que nous parlions du Procureur de Ceſar, qui eſtoit iuge entre Ceſar, & le peuple.

Ce Magiſtrat auoit ample authorité, de ſorte que tout ce qu'il manioit pour l'Empereur eſtoit auſſi valable que ſi l'Empereur meſme l'euſt fait. Mais ſi ce Procureur alienoit quelque choſe de l'Empereur comme ſienne propre, on n'eſtimoit pour cela que l'Empereur l'euſt aliené, veu qu'on l'eſtimoit ſeulement telle lors que l'Empereur y preſtoit conſentement. En fin s'il traittoit de vente, ou de donation il ne faiſoit rien qui valuſt, pource qu'il auoit la charge, non d'aliener le bien de l'Empereur, mais de faire diligemment ſes affaires. Et lors qu'vn ſerf de Ceſar eſtoit fait heritier en quelque teſtament, il ordonnoit qu'il ſuccedaſt à ceſt heritage, qui venoit par droict à l'Empereur, pource que l'eſclaue acquiert tout au Maiſtre. Mais ſi Ceſar eſtoit heritier, & que ſon Procureur ſe miſt en l'heritage, il mettoit l'Empereur en poſſeſſion. Ce Magiſtrat n'auoit pas la puiſſance de bannir.

Le nom de Preſident eſt general, veu que les Proconſuls, les Legats des Ceſars, & tous ceux qui gouuernoient les Prouinces, pourueu qu'ils fuſſent Senateurs, eſtoient nommez Preſidens.

GOVVERNEMENT DE CE TEMPS.

34. L'Authorité du Pape comme chef, s'eſpand de luy en tant de membres, que ceux de ſa Cour vieilliſſent ordinairement auant qu'ils entendent ce gouuernement, que ie m'eſſayeray toutesfois de vous faire entendre le plus briefuement qu'il me ſera poſſible. On voit premierement le S. College des Cardinaux, dont le Pape eſt le chef, & de ceux-cy le nombre n'eſt point determiné de noſtre temps, combien qu'on trouue qu'autrefois ils n'eſtoient que douze à l'exemple des Apoſtres. Ces Cardinaux auoient iadis de couſtume d'aller trouuer le Pape deux fois la ſepmaine: mais les affaires importantes eſtans augmentees de noſtre temps, ils s'aſſemblent vne ſeule fois, & leur aſſemblee ſe nomme communément Conſiſtoire. On y ordonne ceux qui ſont eſleus Eueſques, & Archeueſques, ou commis ſur les Egliſes Patriarchales quand il vacque des ſieges, dont l'eſlection n'appartient à vn Chapitre, à vne ville, à vne Prouince, à vn Roy, ou à autres perſonnes: car en ce cas ils ſont eſleus par le Pape, & par le Senat, auquel appartient ceſte reſerue par priuilege de tous les Papes, & ceſte reſerue encores a accouſtumé de s'eſtendre à certains Monaſteres qui ſe trouuent taxez au liure de la Chambre, & qu'on donne en charge à des perſonnes capables, & pource on appelle tels Monaſteres Conſiſtoriaux, pource que l'on ne diſpoſe d'eux que par la voye du Conſiſtoire.

C'eſt en fin icy qu'on traicte toutes les choſes qui appartiennent à la foy, à la Religion, à la paix des Chreſtiens, & à la conſeruation du temporel de l'Egliſe. C'eſt icy que les Prouinces, les reguliers, & les Roys ont leurs Protecteurs, dont la charge eſt de propoſer l'eſlection, & les autres cauſes de leurs Prouinces au Senat, & celuy qui propoſe a de couſtume aux

aux elections d'ouyr ceux qui contrediſent, s'il y en a, & de rechercher pluſieurs choſes qui ſont requiſes en la perſonne qu'on doit eſlire pour l'Egliſe vacante, & qui appartiennent à ladite Egliſe.

Cela ſe fait auſſi par voye de teſmoins (laquelle recherche on nomme vulgairement procez) & toutes ces choſes ſont miſes par eſcrit au Senat, & ceſtuy-cy fait entendre la reſponce dudit Senat à ceux qui attendent, ſignant & ſeellant auec le ſeing du S. Siege, la reſponce, qui eſt preſentee par ceux qui attendent au Vicechancelier, qui fait vn autre certificat en ſon nom, par lequel il fait foy à tous les officiers qui doiuent expedier, faiſant vn recit du fait. Apres ce rapport, les ſupplians pourchaſſent d'auoir vn bref conforme au rapport, c'eſt à ſçauoir qui ſoit premierement dicté pres des Abbregeurs, & eſtant dicté, ſoit eſcrit par les Eſcriuains, puis expedié par les autres, par la Chancellerie, ou la Chambre Apoſtolique, & quelquefois extraordinairement par la Secretairerie, & lors que tout eſt expedié, il y faut le ſeel de plomb.

Le grand Penitencier en ce qui appartient à ſon abſolution, exerce la iuriſdiction qui luy a eſté commiſe par le Pape, par pluſieurs Vicaires & Subſtituts, qu'on nomme Penitenciers, qui ſont diuiſez par toutes les plus grandes Egliſes de Rome, comme S. Pierre, ſainct Iean de Latran, & ſaincte Marie Majour. Mais il n'accorde les diſpenſes de l'obſeruation des loix humaines, que pour quelque cauſe, & luy-meſme par generale commiſſion du Pape, eſcoute les ſupplians, puis ayant veu leurs demandes, s'il y a choſe pour laquelle le requerant merite d'eſtre ouy, & que ce qui eſt requis ayt accouſtumé d'eſtre octroyé par le Pape, il reſcrit par authorité de ſon office, & en vertu de ſa commiſſion generale, non par la bouche du Pape, & aſſeure en ſes lettres vne vertu de ceſte commiſſion qu'il reſcrit par la bouche du Pape, & il eſcrit touſiours en l'vne de ces façõs, *Fiat in forma, fiat de ſpeciali, fiat de expreſſo*, & par ces diuerſes façons de parler il fait cognoiſtre à ceux qui taxent, l'importance de la requeſte; & de meſme que le reſcrit du Penitencier varie en ſa forme, auſſi les taxes des payemens ſont alterees par les officiers, & la multitude des loix humaines, & du Pape, & des Conciles, & des Monaſteres eſt ſi grande auiourd'huy, que les hommes liez en certaine ſorte deſirans l'ancienne liberté, recourent humblement au Penitencier, qui marque de ſa main la demande du ſuppliant, puis on expedie les Bulles ſoubs ſon nom, & ſon ſeel. Et pource que bien ſouuẽt il ne reſcrit preciſément, eſtant eſclaircy de quelque atteſtation du ſuppliant, il dõne les Iuges à ſon reſcrit, qui cognoiſſent du faict, & en cecy il en met d'autres en ſa place. Cét office a pour plus grande commodité de ceux qui viennent pour des expeditions, vingt-quatre hommes pour deffendre les ſupplians, & ceux-là ſont nommez Procureurs de la Penitencerie. Il donne des diſpences de ſe marier dans les degrez deffendus par les loix humaines, comme auſſi il admet les legitimations des enfans. Il diſpence des defauts des membres ceux qui veulent receuoir les Ordres, ou tenir des benefices, comme auſſi d'en tenir pluſieurs. Il abſout des meurtres *in foro conſcientiæ*, & pour le regard des clercs en toutes les deux Cours, auec retention de benefices, & diſpenſe pour d'autres. Il fait le meſme de la Simonie, du faux ſerment, change les vœux, & diſpence les reguliers de quelque chapitre de leurs reigles. Dauantage il donne des indulgences aux lieux, & aux perſonnes, & pluſieurs commiſſions en forme de droict, comme ſeroit ſur la nullité de quelque mariage, & choſes ſemblables.

On demande au Pape tous les iours la ſignature des choſes qui viennent de ſa propre liberalité, comme ſont les octrois des benefices, & autres choſes, qui ſont auſſi cõmiſes generalement au grand Penitencier; & auſſi les choſes, qui concernent meſme la Iuſtice touchant les choſes Eccleſiaſtiques en tous les endroicts du monde, & pareillement de celle du temporel de l'Egliſe Romaine, & de tous autres lieux: de ſorte qu'elles viennent, ou pour raiſon de la perſonne qui eſt d'Egliſe, ou par la permiſſion des Princes, ou par le conſentement des parties à la Cour de Rome.

Le Pape pour plus grande commodité des expeditions des ſupplians a ordonné à toutes ces choſes deux audiences, en l'vne deſquelles on demande les choſes de grace, & en l'autre celles de Iuſtice.

Si bien qu'on les nomme diuerſement, c'eſt à ſçauoir ſignature de grace, & ſignature de Iuſtice: Le Pape commet ſur ces deux audiences quelques hommes legiſtes, & à la ſignature de la grace tous les Cardinaux qui ſçauent la loy, & c'eſt rarement qu'on a commis des Prelats qui ne fuſſent Iuriſconſultes (qu'on nomme Referendaires) à la grace, & à la Iuſtice.

Ceux-cy ont charge de voir ce que portent les requeſtes, & les choſes qu'elles contiennẽt ont accouſtumé d'eſtre octroyées, de mettre leur nom à la fin de la requeſte ſignifiant

par là au Pape, ou bien au Cardinal qui doit ſigner, que la choſe qu'on demande peut eſtre accordee. Mais ſi le ſuppliant requiert quelque choſe qui puiſſe prendicier à vn autre, ils ne l'octroyent ſans appeller ce tiers, & ſi la choſe eſtoit importante, ou fort douteuſe, le Referẽdaire la confere en l'audience auec les autres, & le ſuppliant ne l'obtient que tous ne ſoient d'accord en la ſignature. C'eſt pourquoy le Pape a eſtably ſur les deux ſignatures vn Cardinal, qui octroye ordinairement les choſes plus legeres, & encor les importantes, ſi on a accouſtumé les octroyer.

Les Referendaires de la ſignature de la grace ont accouſtumé de refuſer les requeſtes qui contiennent des choſes appartenãtes à la Iuſtice, cõme ſi le Pape trouuoit mauuais qu'ils fiſſent ce qui eſt proprement de ſa charge. La ſignature a vn iour de la ſepmaine determiné auquel les Referendaires s'aſſemblent. A raiſon dequoy ceux qui plaident ont accouſtumé le iour auparauãt d'aller deuant les Referendaires auec leurs Aduocats, & de debattre quelquesfois: mais bien rarement leur fait de uant eux. Le iour ordonné, c'eſt la charge du Referendaire de rapporter briefuement les requeſtes des ſupplians, & la choſe ayant eſté debatuë entre ces Iuges, celuy qui eſt Preſident iuge ſelon la pluralité de voix, & les Referendaires ne propoſent iamais plus vne requeſte qui a eſté refuſee, ou pour le moins ils le font bien rarement. Le Pape ſouſcrit preſque touſiours auec ces paroles *PLACET P.* quand on traicte des choſes de iuſtice: mais lors qu'il s'agiſt de celles de grace, il met *FIAT VT PETITVR P.* Et ce P. ſignifie le nom du Pape: comme Paul, mais s'il a autre nom, comme Iules, il eſcrit I. & ainſi des autres: & ſi le Pape ſouſcrit quelquefois, non à la priere de quelqu'vn, mais de ſon ſeul mouuement, il ne met pas *VT PETITVR*, mais adiouſte à la fin *MOTV PROPRIO*. Mais le Cardinal de la ſignature de la grace eſcrit touſiours auec meſme forme, c'eſt à ſçauoir, *CONCESSVM IN PRAESENTIA D. N. PAPAE*, puis il met ſon nom, & toutesfois il ne ſouſcrit pas en la preſence du Pape, mais il luy eſt permis de ce faire par ſa commiſſion generale. Quant aux formes d'eſcrire en cas de iuſtice, le Cardinal qui eſt commis met lors qu'on eſcrit aux Iuges de la Cour de Rome, *PLACET D. N. PAPAE*, & adiouſte ſon nom: & ſi le fait s'addreſſe aux Iuges des Prouinces, il met, *CONCESSVM IN PRAESENTIA D. N. PAPAE*, puis le Cardinal adiouſte ſon nom, & quelquesfois il eſcrit, *Placet prout de iure. Placet arbitrio iudicis. Conceſſum arbitrio*, &c. Et on doit ſçauoir que les reſcrits de Iuſtice qu'on enuoye aux Iuges des Prouinces, ne paruiennent autrement aux mains du Regent, mais ſans autre eſtenduë de ſignature ſont remis au Dataire, de meſme que ceux de grace, où il met le iour de la date, puis les eſcrit au regiſtre de mot à mot, & apres on les rend aux ſupplians, ou à leurs ſolliciteurs, en forme de lettres qui doiuent eſtre expediees, & pour leur expedition il y a trois voyes, quand la choſe eſt à la iuſtice, à ſçauoir par la Chancellerie, & par l'office des contredits ſous plomb, ou par la Secretairerie en forme de Bref, *ſub annulo piſcatoris*: mais ſi la choſe eſt de grace, on l'expedie par la meſme Chancellerie, ou par la Chambre, & quelquesfois extraordinairement par la Secretairerie.

57. L'office de la Chancellerie a vn Cardinal eſtably, qu'on nomme Vicechancellier. Sa dignité, ſelon le commun iugement de ceux de la Cour du Pape, luy donne le premier rang de toute ladite Cour. Ceſtuy-cy pour raiſon de ſon office, preſide aux expeditions des lettres en matiere des choſes Eccleſiaſtiques qui vont par tout le monde, & pareillement à ceux qui expedient, qui ſont en grand nombre, comme Abbregeurs, ou grands Abbreuiateurs de parc (qui ont charge de dicter les lettres de la requeſte du ſuppliant, & ce qu'ils dictent eſt par eux appellé minute) eſcriuains, moindres Abbregeurs de parc, Solliciteurs, plombeurs & Enregiſtreurs. Tous ceux-cy entendent à l'expedition des lettres. Il y a d'autres officiers qu'il faut aller trouuer lors qu'il s'agiſt de quelques expeditions touchant le payement des rentes, & ce ſont les Eſcriuains de la Chancellerie, & les Chambriers & autres.

58. L'audience de la Chambre Apoſtolique fut eſtablie pour mieux expedier les affaires, & pour cét effet le Pape auoit eſleu 6. Prelats domeſtiques qu'on nomme Clercs de la Chambre. Ceux-cy eſtoient Conſeillers domeſtiques du Pape, qui traictoit auec eux à part de toutes les choſes qui le concernoient, comme du gouuernement de la ville de Rome, & de tout l'Eſtat temporel, & des comptes du Threſor. C'eſtoit-là que le Pape eliſoit les Magiſtrats, à raiſon dequoy ils preſtent auiourd'huy le ſerment de fidelité pour leur office aux Cameriers. C'eſtoit-là qu'on faiſoit les contracts des choſes publiques qui concernoient le Pape, & qu'on a accouſtumé d'expedier les lettres des benefices preſque cõme par la voye de la Chancellerie, quand les ſupplians choiſiſſent ce chemin pour abreger, ou bien à cauſe de la matiere qui ſe traicte, ou pource que telle choſe n'eſt pas fait de Chancellerie, ains requiert l'exprez commandement du Pape. On condamnoit en ce lieu les malfaicteurs à des peines Eccleſiaſtiques, ou temporelles, ſelon que le requeroit la qualité de la perſonne, ou du meſ-

mes fait, & l'on y faiſoit beaucoup d'autres choſes. Mais les affaires de Rome ſe ſont tellement multipliees, que le Pape ſecoüant peu à peu ceſte charge va peu ſouuent en ceſte audience, excepté aux cas qui importent à ſes finances, ou qui concernent quelque mauuaiſe expedition de Bulles. Le Pape expedie auſſi ſeparément quelquesfois les choſes ſuſdites de luy-meſme, ſans l'audience de la Chambre, & en l'execution il appelle ſes Secretaires domeſtiques.

Le Chambelan ou Camerlinge a accouſtumé par l'aduis des ſept Clercs, & quelquesfois de ſon mouuement particulier, de reſcrire de droict aux Iuges, comme de toutes les choſes profanes qui appartiennent aux Magiſtrats en l'Eſtat temporel de l'Egliſe, & dehors iceluy, du payement des decimes, des fruicts, des benefices, des deſpoüilles, des Clercs morts, & d'autres choſes qui concernent la Chambre Apoſtolique. Et il reſcrit preſque touſiours comme s'il en auoit charge de la bouche du Pape, & les formules de ſes reſcrits ſont nommees lettres de la Chambre, dont l'expedition ſe fait en deux ſortes, veu qu'elles ſont ſeellees, & cloſes, ou bien ouuertes, & deſployees ſans le ſeel de Chambelan.

Le Threſorier a riere luy tout l'argent qui entre dans la Chambre, & ſa charge eſt de le receuoir, de le garder, & de le deſpendre où il eſt beſoin. Il y a quelque temps qu'on met cét argent entre les mains d'vn notable marchand qui le reçoit par commiſſion du Threſorier, & en fait les payemens, & ceſtuy-cy ſe nomme depoſitaire.

L'Auditeur de la Chambre qui a charge des choſes ſpirituelles, eſt ſuiuy du gouuerneur qui punit les criminels, & eſt executeur du bras Seculier, decide des treſues, des ſeuretez, des plaintes des vaſſaux contre leurs Seigneurs, encor que capitales à quarante milles de Rome. Il a authorité ſur tous les officiers de la ville, & a accouſtumé de prendre garde à la tranquillité de la ville, & de la Cour de Rome. Si tu lis le chapitre de Sixte quatr. & la Bulle de Iules ſecond tu verras au long l'authorité de ce gouuerneur.

Le Preſident de la Chambre Apoſtolique reçoit les comptes de tous ceux qui ont manié les deniers de la Chambre en la ville de Rome, ou aux Prouinces, & en fait le denombrement & le diſcours en l'audience de la Chambre.

Et pource qu'on traicte quelquesfois en l'audience de la Chambre des cauſes, qui ſont entre le Fiſc & les perſonnes priuees, il a eſté ordonné que les particuliers auroient en ceſte audience vn Aduocat aux deſpens du public, pour la defence des cauſes des particuliers, & des pauures contre les Aduocats Fiſcaux.

Il y a vn autre Aduocat qui deffend le Fiſc, tant en l'audience que dehors pardeuant les autres Iuges de la Cour de Rome, où il eſt beſoin de reſpondre de droict pour le Fiſc, & ceſtuy-cy eſt en l'ordre Conſiſtorial.

Le Procureur du Fiſc ordonne, traite, & deffend les cauſes fiſcales en l'audience, & pardeuant les autres Iuges de la Cour de Rome. Et les cauſes fiſcales ſont celles où l'on traite de la liberté publique, ou des deniers publics. Cét office eſt fort neceſſaire, & de grande authorité en la Cour de Rome, & il importe aux particuliers, & aux Princes qu'il ſoit exercé par vn homme ſçauant & pratic en la Cour de Rome. Ce Procureur hors de l'audience prẽd cognoiſſance des ſecrets des cauſes, & les entend, & void à ſa volonté, & dit ſon aduis, combien qu'il ne ſoit pas des Iuges. Il interuient encor aux Conſiſtoires publics, & peut requerir qu'il ſoit fait par quelqu'vn des Protonotaires vn inſtrument public pour perpetuelle memoire des choſes faictes publiquement.

Le Commiſſaire de la Chambre Apoſtolique fait & execute les affaires de la Chambre où les Iuges n'ont que voir. Il eſt commis ſur les exactions, les ambaſſades, les gabelles, les bleds, & autres choſes qui appartiennent à la Chambre.

Le dernier de tous ceux de la Chambre Apoſtolique qui deffend les droicts, & les reuenus aſſignez aux Cardinaux, & toute autre choſe qui concerne leſdits Cardinaux. Le nombre des Iuges de la Cour de Rome eſtant fort grand, & y ayant beaucoup de gens en priſon, & chacun ayant à part les ſiens, il arriue bien ſouuent que pour l'occupation des Iuges, & quelquesfois à deſſein, les choſes prennent plus long trait que la qualité des cauſes, & le faſcheux ſejour des priſons requiert. C'eſt pourquoy les Cardinaux les viſitent tous les mois, comme ſouuerains Iuges. Toutesfois ceux qui ont place en l'audience de la Chambre ne s'aſſemblent pas pour ces viſites: mais celuy qui eſt Lieutenant du Chambelan, eſt preſque touſiours vn des ſept Clercs, & auec eux tous les autres officiers de la Chambre, excepté le Threſorier & le Preſident. Tous ceux-cy à vn iour ordonné ſe vont ſeoir pour quelque temps en vn lieu public dans les priſons de la ville, & les priſonniers ſont appellez deuant eux par ordre, & ouys s'ils veulent. Et lors ils deliurent les priſonniers qu'ils oyent, ou moderent leur peine, & quelquesfois

quand ils ſont du tout inſoluables, ils les admettent à vne ſimple ceſſion de biens, & les mettent hors de priſon.

Pres des deux dernieres priſons, c'eſt à ſçauoir de la Cour Sauelle, & de la tour de None, il y a des Iuges moindres qui prennent leur nom de ces deux lieux. L'appellation du Iuge de la tour de None va a la Cour du gouuerneur, & celuy de la Cour Sauelle à l'auditeur de la Chambre, qui decide les cauſes dont on appelle, encor que le gouuerneur s'entremettre des appellations du Iuge Mareſchal ou de Cour Sauelle, mais cela appartient à l'auditeur. Les femmes d'amour de la ville payent tous les ans à ce Iuge certain tribut, & cela eſt ſi ancien, que le contraire n'apparoiſſant point, il l'exige meſme de celles qui ne le veulent payer.

Outre la Cour ordinaire, il y a à Rome vne autre ſorte de citoyens Romains, auſquels
39. le Pape a donné vn Preteur, qu'on nomme Senateur. Ceſtuy-cy demeure au Campidoglio ou Capitole, & rend le droict aux citoyens Romains par authorité ordinaire.

Il y a trois Lieutenans ou Subſtituts, deux deſquels qui preſident aux iugemens priuez ſont nommez collateraux. Ceux-cy ſont differens en dignité, veu que l'vn eſt nommé premier, l'autre ſecond, & le tiers eſt Iuge des crimes. Et ſi l'on appelle de quelqu'vn d'iceux, il y a vn iuge à part au Capitole pour toutes les appellations: & ſi ſa ſentence eſt conforme à la premiere, on ne peut en appeller. Il y a encor quelques ſieges où tous les arts ſont marquez en des petites tables ſous vn portique, auquel on lit les meſtiers, eſlit ſes Conſuls artitans, qui rendent droit touchant leur art à leurs compagnons, & ceux qui s'eſtiment greuez vont propoſer leurs griefs aux Conſeruateurs de la ville qui demeurent au Capitole. Ceſte iuriſdiction fut confirmee par les Papes Iules II. Leon X. & Paul III.

Il y a apres vne ſorte de perſonnes qui ſont les Preſtres à qui le Pape a donné vn ſien Vi-
40 caire. Ceſtuy-cy tant à Rome qu'en tout ſon Dioceſe, a meſme authorité que le Pape duquel il eſt Vicaire, & ordinaire, veu qu'il a des Preſtres ſous ſa iuriſdiction. Il impoſe aux penitens la marque de la penitence, confere les Sacremens de l'Egliſe, & par la loy du Dioceſe fait aſſemblee, ou tient Congregation, & viſite les Egliſes, & les Monaſteres reguliers, s'ils n'ont quelque priuilege qui les excepte. Il peut auſſi enquerir, corriger, punir, oſter & donner les benefices. En vertu d'vn Indult du Pape la iuriſdiction de ſon Vicaire s'eſtend à tous les Laïs, & eſtrangers, qui pour quelque confrairie, ou demeure, ou ſeruice aux Hoſpitaux, ou Monaſteres, ſemblent ſuiure la religion, & encor ſur tous les Iuifs de la ville, ſur les vefues, & les pupils, & autres miſerables perſonnes Chreſtiennes, comme ſi elles eſtoient au giron de l'Egliſe. Et par le meſme indult ſon authorité s'eſtend ſur les cauſes où l'on ne traicte pas de la proprieté, mais des loüages, & penſions, & auſſi ſur ce qui cõcerne les metairies, les champs, les vignes, & les ſalaires. Mais aux autres choſes où il s'agiſt de la proprieté, il ne peut iuger plus haut que iuſques à 60. ducats d'or de la Chambre, & ſon authorité s'eſtend aux ſuſdites choſes iuſqu'à 40. milles loing de Rome. Il a ſous luy quatre Notaires ou Greffiers publics, & deux ſubſtituts, l'vn qui prend cognoiſſance des choſes priuees & ciuiles, l'autre des publiques & criminelles.

Il y a douze Chappellains du Pape, ou Auditeurs des cauſes du ſacré Palais, auſquels les Papes donnerent le pouuoir d'ouyr à part ceux qui plaidoient, & à leur rapport les Papes donnoient leurs ſentences.

A Rome chacun eſt en peu de temps recogneu pour citoyen, & peut participer, voire meſme participe facilement aux premiers honneurs de ceſte ville, où l'on peut mieux qu'en tout autre lieu eſperer la recompenſe de ſon induſtrie, & la recognoiſſance de ſon eſprit, & aſpirer enfin auec la fortune, & ſa vertu aux plus grandes dignitez de l'Egliſe.

Les Papes ont accouſtumé de donner les Legations des Prouinces qui ſont de leur domination, & le gouuernement des principales villes, à leurs parens tant Eccleſiaſtiques que Seculiers, ou à ceux qui ſont leurs creatures. C'eſt la façon dont ils vſent en Italie, & en Auignon, ils ont vn Legat, ou Vicelegat, qui eſt comme Gouuerneur, & a la charge des choſes Eccleſiaſtiques, & de celles qui concernẽt la iuſtice: & outre ce il y a vn general qui eſt Cauallier, & a la charge des ſoldats qu'on tient en garniſon dans la Comté de Veniſſe, & de tout ce qui concerne les armes.

Le Pape a le pouuoir de conferer des benefices aux pays des autres Princes, combien qu'il
41. ſoit quelque peu reſtraint à cauſe de l'octroy fait par certains Papes à diuers chapitres, & Princes. Toutesfois ceux qui ne reçoiuent pas les benefices de luy, doiuent auoir ſa confirmation, & faire expedier leurs Bulles en Cour de Rome, & outre ce payer les Annates.

Ie croy qu'il eſt à propos en ce lieu de rendre cõpte, tant de l'inſtitutiõ & maniere de creer le Pape,

Digitized by Google

le Pape, que des conſiderations des Cardinaux. Toutesfois la creation des Papes a eſté fort diuerſe: veu que noſtre Seigneur ſans conſentement d'aucun, & par ſa ſouueraine authorité inſtitua S. Pierre, puis l'authorité de creer le Papes fut dõnée au Clergé de Rome, auquel ſe ioignit le peuple Romain qui interuenoit auec luy en la creation. Mais apres 351. annees l'authorité des Empereurs s'y interpoſa encore, pource que les Papes eſleus prindrent pour vn temps la couſtume de receuoir d'eux la confirmation, premierement en payant certaine quantité d'argent, & puis ſans payer aucune choſe. Ils s'abſtindrent encore pour vn temps de ſe laiſſer couronner ſans la preſence & conſentement de leurs Ambaſſadeurs, & en fin du conſentement des Papes meſmes, qui penſoient brider par ceſte voye l'audace & l'inſolence du peuple Romain, toute l'authorité de creer le Pape fut tranſportee aux Empereurs, qui la tindrent, & en vſerẽt longuement. De ſorte que quand les Papes la leur voulurent oſter, ils ne le peurent faire ſans vn grãd deſordre & ſchiſme remarquable qui trauailla longuement la Chreſtienté: & cependant quelques Papes nommerent leurs ſucceſſeurs, qui eſtoient apres confirmez par le Clergé. Mais en fin l'authorité des Papes eſtant plus forte, l'Empereur & le peuple eſtant entierement forclos, l'eſlection demeura aux Cardinaux, & à quelques-vns des plus grands du Clergé, iuſques à ce qu'Alexandre III. au Concile de Latran tenu en l'annee mil deux cens cinquante neuf, où il y auoit deux cens huictante Eueſques, ordonna que celuy là fuſt legitime Pape qui ſeroit eſleu par les deux tiers des Cardinaux preſens; & ceſte couſtume a duré iuſqu'à cét heure, ſinon qu'en l'annee 1417. au Concile de Conſtance, Martin V. fut eſleu pour oſter le ſchiſme de ce temps-là: mais Gregoire X. ordonna premier au Concile de Lyon le Conclaue, qui de temps en temps a eſté mieux reglé, & reduit à la forme qu'on void auiourd'huy.

Les Cardinaux s'aſſemblent pour eſlire vn Pape en l'vne de ces trois ſortes, ou par cõpromis, ou par adoration, ou par voye de ſcrutin & de billets, où ils donnent leurs voix à celuy qu'ils fauoriſent. Il ſuffit donc qu'on entende que l'authorité de creer le Pape conſiſte aux Cardinaux, & qu'ils ſont membres principaux du Pape, qui eſt comme chef, lequel ils aſſiſtent, eſtants ſes conſeillers & coadiuteurs. Beaucoup de priuileges leur ont eſté donnez par pluſieurs Papes. & particulierement par Paul II. & quelques autres leurs ont meſme octroye la moitié des reuenus du S. Siege; mais au lieu de cela ils iouyſſent à preſent de la moitié des Annates des benefices qui s'expedient par Conſiſtoire.

Ils auoient accouſtumé d'eſtre ſeulement au nombre de 53. mais le nombre s'eſt accreu & diminué ſelon la volonté des Papes, & Pie IIII. en vit vne fois 66.

Ceux qui vont diſcourant ſur le proche ſucceſſeur au Pontificat, ont accouſtumé de conſiderer d'vn coſté le temps qui court, pource que le temps de la paix requiert vne choſe, & celuy des troubles vne autre, & lors que toute choſe eſt pleine de deſbordement il faut penſer à auoir quelqu'vn qui l'arreſte; & d'ailleurs il eſt beſoin de prendre vn autre chemin, lors qu'apres vne grande ſeruitude on deſire vn peu de liberté, & d'autre part il faut prendre garde aux volontez des Princes, chacun deſquels deſire auoir vn Pape pour amy: mais ils conſiderent ſur tout les affections particulieres des Cardinaux, pource qu'il ſemble qu'en l'eſlection du Pape ils perdent la memoire de tous les autres. On void toutesfois que la vieilleſſe ſert beaucoup, tant pour le regard de ceux qui aſpirent au Pontificat, que pource que pluſieurs font touſiours quelque acqueſt au changement des Papes. Apres on cherche la bonté, pource que les hommes ſont communement ſi meſchans, qu'ils ſupprimẽt du tout le deſir naturel des choſes bonnes.

Mais la principale bonté qu'on recherche aux Cardinaux, c'eſt celle qui profite aux autres, comme la iuſtice, l'affabilité, la courtoiſie, & l'inclination à vouloir communiquer la grandeur aux autres: & pour ceſte cauſe il ſemble qu'ils regardent de ne faire Pape celuy qui a beaucoup de grands parens & amis qui peuuent eſtre cauſe d'interrompre & diminuer la courtoiſie, & les autres parties que i'ay marquees, & chaque Cardinal pourchaſſe de faire Pape, non ſeulement celuy qu'il ayme; mais auſſi celuy qui eſt obligé de l'aymer. Mais encor qu'on prenne garde à toutes ces choſes; toutesfois on peut aſſeurer qu'il eſt impoſſible de pouuoir faire vne ferme, & valable coniecture de celuy qui doit eſtre Pape, pource que les affaires de Rome branlent à toute heure. Vn meſcontentement, vne nouuelle promotion de Cardinaux, le moindre accident qui arriue, met toutes choſes s'en deſſus deſſous, outre ce qu'on a remarqué que la plus part du temps les humeurs qu'on void dehors ſe changent dans le Conclaue, meſmes bien ſouuent les Cardinaux eſmeus tout d'vn coup, ou touchez de crainte, & comme hors d'eux-meſmes, ſe portent à ce qu'ils n'auoient iamais eu dans la penſee. Quand ils peuuent preuoir le danger de quelqu'vn qui peut eſtre Pape, ils y remedient, facilement s'accordent enſemble, & partant les principaux ſujets de la Papauté ſont preſque

touſiours abatus. Mais pour ce qu'on ne peut vſer de meſme diligence en tous, lors qu'ils ſont ſurpris, & qu'on parle de quelqu'vn auquel ils n'ont iamais penſé, & qu'ils n'ont le temps de prendre reſolution, ils courent comme perſonnes deſpourueuës de conſeil, comme ſi chacun doutoit eſtre le dernier. Toutesfois on void bien ſouuent que celuy qu'on croyoit le moins deuoir eſtre Pape vient à l'eſtre; c'eſt pourquoy c'eſt pluſtoſt deuiner que coniecturer de dire que quelqu'vn doit eſtre Pape.

Au reſte le Pape qui eſt auiourd'huy ayme fort la paix, & le repos de la Chreſtienté, & taſche de maintenir tous les Roys en bonne amitié, ſans fauoriſer l'vn plus particulierement que l'autre. Il ſemble que la priſe qu'il a euë auec les Venitiens a diminué beaucoup l'affection que ceſte Republique portoit au S. Siege. Toutesfois les affaires ſont auiourd'huy ſi bien appaiſees, qu'on tient que les choſes ſe remettront bien toſt, ſi deſia elles ne le ſont, au premier eſtat, & que l'aigreur qui a eſté d'vn coſté, & d'autre, & l'animoſité de deux partis, dont le grand Henry Roy de France a empeſché les effects, ceſſera par la bonté du Pape & par la diſcretion de la ſeigneurie de Veniſe.

RELIGION DES PREMIERS ROMAINS.

41. ENtre tous les Dieux eſtimez par les Romains, Pan, Lycee, nommé de pluſieurs Faune, & Syluain, tint le premier rang, & ce fut à luy qu'on dedia les Lupercales, & que les Luperces ſacrifierent. On dit que ce ſacrifice vint d'Euandre Roy fugitif d'Arcadie, qui vint au lieu, où fut apres faicte la forteresſe de Rome.

Les Paſteurs qui auoient ce Dieu pour leur chef, luy ſacrifioient tous nuds, auec le viſage couuert, & quelques ceintures en la main. Il y en a qui rapportent l'origine de ce ſacrifice à l'accident qui arriua à Faune, lors qu'il pourſuiuoit d'amour Iole femme d'Hercule. Mais les autres diſent que Romule ſacrifiant à Pan tout nud, pour la chaleur du Soleil, euſt aduis que quelques voleurs emmenoient ſon troupeau, ſi bien que pour les attraper il les pourſuiuit tout nuds comme il eſtoit, & les prit: ſi bien qu'en memoire de cecy il voulut que les Preſtres qui feroient ce ſacrifice fuſſent nuds. La ſpeciale deuotion qu'on auoit à ce Dieu, & à ces Preſtres eſtoient pource que les femmes qui ne pouuoient accoucher ou deuenir enceintes, auoient recours aux Luperces, & ainſi qu'elles auoient eſté vn peu battuës de certains petits foüets teints de ſang de bouc, elles accouchoient, ou conceuoient bien toſt. On faiſoit la feſte de ce Dieu, le dix-huictieſme de Ianuier, ainſi qu'Ouide rapporte.

Il y eut apres les Potitiens & les Pinariens, familles ainſi nommees, qui furent ordonnez pour ſacrifier à Hercule. Les Potitiens inſtruits par Euandre preſiderent long-temps à ce ſacrifice, iuſques à ce que ceſte charge eſtant donnee à des ſerfs publics, la famille des Potitiens vint à manquer; ce qui aduint par le moyen d'Appius Claudius leur ennemy, & les Romains creurent que pour punition il eſtoit deuenu aueugle.

Les freres Aruaux, ou Aruales, donnerent conſeil aux Romains, afin que les champs produiſiſſent des bleds, Romule fut l'inuenteur de ceſte Religion, & ceux-cy ſe nommerent Aruaux, pource qu'*Aruum* ſignifie champ. Ils furent au nombre de douze, & l'on leur donna auec la Preſtriſe vne couronne d'eſpics, auec quelques bandes blanches.

Preſque en meſme temps la ſcience, & religion des Augures vint à Rome de la Toſcane, dont les habitans ſçauoient parfaictement l'art de deuiner en ceſte ſorte. Leur façon de faire eſtoit telle. Celuy qui deuoit preſager par le moyen de l'augure, montoit ſur la forteresſe, ou ſur quelque autre lieu deſcouuert, & s'aſſioit là ſur vne pierre tournee au Midy, & eſtant aſſis à main gauche, tenoit en main vne baguette courbe qu'on nommoit Lituë. De là ayant regardé la ville, & les champs d'alentour en priant les Dieux, il ſeparoit les regions de l'Orient à l'Occident, & logeoient les parties droites au Midy, & les gauches au Septentrion, & remarquant ſans mot dire, le lieu iuſques auquel ſa veuë s'eſtoit portee, tenant en la main gauche ſa baguette, mettoit la droicte ſur la teſte de celuy à qui il vouloit preſager quelque choſe, diſant: O pere Iupiter, s'il eſt accordé que vn tel iouyſſe de telle choſe, donnez en des ſignes manifeſtes, où i'ay fait mes bornes; & lors il diſoit quels ſignes il vouloit que Iupiter enuoyaſt, & s'ils arriuoient l'Augure eſtoit bon. Or auec le temps ceſte ſcience fut en prix à Rome, de ſorte que le nombre des Augures creuſt auſſi bien que leur authorité, tellement qu'on crea les Colleges des Augures, qui n'eſtoient que trois au commencement.

Numa Pompilius Roy des Romains fut le premier qui ordonna le Flamen Dial, veu qu'au-

Digitized by Google

qu'auparauant les Roys exerçoient l'office de Pontife. Numa conſiderant donc qu'à l'aduenir les Roys pourroient pluſtoſt reſſembler à Romulus qu'à luy, & eſtre plus affectionnez aux armes qu'à la Religion, ordonna quatre Preſtres qu'il nomma Flamines, qui deuoient eſtre continuellement attentifs au ſeruice des Dieux, & ces Preſtres furent dediez à pluſieurs Dieux, c'eſt à ſçauoir vn à Iupiter, qu'ils nommerent Dial, & deux à Mars, & vn à Quirinus, ou Romulus. Les autres Flamines dediez à d'autres Dieux qu'à Iupiter portoient le tiltre des Dieux, auſquels ils eſtoient voüez: & Numa voulut que celuy de Iupiter portaſt vne robbe honorable, & euſt vn ſiege d'yuoire, qu'on n'octroyoit en ce temps là qu'aux plus grands Magiſtrats. Celuy-cy ſeul auoit vn petit chapeau blanc, & dauantage il alloit à cheual. Il ne luy eſtoit permis de iurer, ny de porter du feu de ſon ſacrifice en aucun lieu qui ne fuſt ſacré. Si quelqu'vn entroit ceint dans ſon Temple, il falloit qu'il le deceignift, & qu'il jettaſt dehors ce lien par le toict. Il n'auoit aucun nœud deſſus luy. Si le criminel qu'on menoit foüetter ſe mettoit à genoux deuant luy, c'eſtoit peché de le foüetter ce iour là. Vn homme qui eſtoit de libre condition, ne pouuoit couper les cheueux de ce Preſtre. Il ne luy eſtoit permis de toucher vne cheure, ny du lierre, des feues, ou la chair cruë. Il falloit que les pieds de ſon lict fuſſent ſalis de bouë liquide, & il n'eſtoit permis à aucun de repoſer dans ce lict.

Les rongneures des ongles du Dial, & les cheueux qu'on luy auoit coupez eſtoient cachez en terre ſoubs vn caillou. Il ne luy eſtoit permis de prendre l'air ſans chapeau, & les Pontifes luy ordonnerent le meſme quand il ſeroit en lieu couuert. Il ne pouuoit toucher de la farine paiſtrie auec le leuain, ny quitter ſa chemiſe qu'en des lieux couuerts, afin qu'il ne fuſt nud ſoubs le Ciel, comme ſoubs les yeux de Iupiter, & perſonne ne ſe pouuoit aſſeoir auec luy, lors qu'il diſnoit, que le Roy ſacrificule. Il n'entroit iamais aux lieux où il y auoit des corps morts.

Varron a dit que les anciens eurent autant de Flamines que de Dieux, comme le Dial, le Martial, le Quirinal, le Vulcanien, le Falagre, & comme nous auons nos Archeueſques, Eueſques, & Cardinaux, ils auoient auſſi leur Flamen, leur premier Flamen, & celuy qui eſtoit ſur tous les autres.

Quant aux Veſtales & à la garde de leur feu, cela eſt ſi rebatu que ie n'en diray autre choſe, ſinon que ſi ce feu s'eſteignoit elles eſtoient battuës auec des verges par le Souuerain Pontife. On ne mettoit en ce Temple que des Vierges qui deuoient eſtre nees de perſonnes de libre condition, & on les prenoit depuis ſix ans iuſques à dix au plus.

Les dix premieres annees elles apprenoient la forme des ſacrifices, eſtoient autant de temps occupees à ſacrifier, & les dix dernieres annees elles inſtruiſoient les ieunes filles qu'on prenoit de nouueau, leſdits trente ans paſſez elles ſe pouuoient marier. Mais celles qui ſe marierent furent malheureuſes.

Le peuple Romain les honoroit extremément, & outre le feu dont i'ay parlé elles gardoient le Palladium, ou la ſtatuë de Minerue, & autres choſes ſacrees des Romains: & quand elles eſtoient trouuees en adultere on les faiſoit mourir en ceſte ſorte. On les degradoit, & les portoit ſur vne biere, liees & auec le viſage couuert en fort grand ſilence par la ville, qui eſtoit ce iour là tout en duëil, iuſqu'à la porte Salaire, prés de laquelle il y auoit vn lieu qu'on nommoit le champ Scelerat, auquel eſtoit vne ſepulture qui auoit vn petit trou pour entree, & deux petites feneſtres. En l'vne on mettoit vne lampe allumee, & en l'autre de l'eau, du laict & du miel, & lors qu'on eſtoit arriué audit lieu, le grand Preſtre diſoit quelques prieres ayant touſiours les mains dreſſees au Ciel, puis on faiſoit entrer la Veſtale en ceſte tombe par le petit trou, & cependant le peuple tournoit le viſage, puis ayant oſté l'échelle, & couuert le lieu d'vne pierre, comme ſi c'euſt eſté vn ſepulchre. le peuple jettoit deſſus de la terre, & eſtoit tout ce iour en duëil.

Les Saliens furent dediez à Mars au nombre de douze par Numa, puis Hoſtilius en adjouſta douze autres. Ils furent appellez Saliens pour les ſauts qu'ils faiſoient en ſacrifiant. Ils portoient certaines juppes peintes, & ſur la poitrine certaine piece enrichie d'or, & d'argent, & de pierres precieuſes.

Au commencement il y eut quatre Pontifes pris entre les Senateurs, puis le peuple obtint qu'on en eſliroit autant de ſon ordre. Ceux-cy auoient vn chef, qu'on nommoit le tres-grand Pontife, qui ſçauoit auec quelles hoſties, & en quel temps il falloit ſacrifier, & auoit le ſoing de ſçauoir d'où l'on tireroit de l'argent pour les dépences du ſeruice des Dieux. On dit que le Pontife auoit vne table où il cognoiſſoit l'éclypſe de la Lune, & du Soleil.

Le Preſtre Fecial preſidoit à la foy publique donnee aux peuples, & l'on iugeoit que la guerre qui n'auoit eſté premierement denoncee par le Fecial, n'eſtoit pas iuſte.

Quand on faiſoit la paix le Fecial demandoit au chef de l'armee, s'il luy commandoit de

faire la paix auec l'ennemy, & le Chef luy ayant commandé, il diſoit, ô tel, ie te demande de l'herbe; A quoy le Chef répondoit, qu'il en print, & l'ayant priſe, il demandoit s'il le faiſoit meſſager du peuple, & du Senat Romain. Le Chef répondoit qu'il le faiſoit, pourueu que cela ſe fiſt ſans que luy & le peuple Romain fuſſent deceus. Lors on faiſoit la paix auec prieres à Iupiter, que ſi le peuple Romain contreuenoit aux conditions de l'accord, il le frappaſt, de meſme qu'il frappoit alors vn pourceau, & ce d'autant plus qu'il eſtoit beaucoup plus puiſſant. Mais quand ils denonçoient la guerre, ils vſoient de ceſte façon de faire.

Le Fecial portoit vn dard demy bruſlé, & de l'herbe aux confins de ceux à qui il denonçoit la guerre, & en preſence de trois hommes d'aage adjouſtoit que les ennemis auoient failly en ce qu'ils auoient fait contre le peuple Romain, & que pour ceſte cauſe luy & le peuple Romain leur annonçoient la guerre: & ayant dit ces paroles il jettoit ce dard ſur la terre, afin qu'ils viſſent qu'on leur faiſoit iuſtement la guerre.

Les deux hommes des Sacremens auoient la charge de lire les liures ſacrez, & les vers de la Sibyle, & de les interpreter. Ils preſidoient encore aux ceremonies qu'on faiſoit à Apollon, & quand il naiſſoit quelque monſtre, ou qu'il arriuoit quelque prodige, ils taſchoient d'appaiſer les Dieux auec leurs ſacrifices.

Les ſept hommes des Epulons eſtoient enclos en vne eſpece de Preſtriſe, de laquelle il y a peu de gens qui ayent eſcrit. Pline deuant reciter vne oraiſon, & craignant ceux qui eſtoient là pour l'écouter diſt. Le Conſulaire eſtoit au milieu, & apres vn des ſept hommes des Epulons; & il eſt dit qu'on accepte les excuſes des filles des Augures des dix hommes ſacrez, des Flamines, & des ſept hommes des Epulons: Ie parlerois des habillemens, des vaſes, des ſacrifices, & des inſtrumens, mais ie m'en deporte, pource que la choſe ſeroit ennuyeuſe.

CHRONOLOGIE,

Et briefue deſcription de la ſucceſſion, vie & mort des Papes depuis ſainct Pierre, iuſques à Paul V. à preſent ſeant. Enſemble leurs Ordonnances, Conciles, & Schiſmes.

43. POurce qu'en diſcourant du gouuernement de l'Eſtat de l'Egliſe, i'ay auſſi parlé de la Religion, & des choſes qui concernent l'Egliſe, ie m'en deporteray maintenant, pour reuenir au denombrement des Papes, iuſqu'à Paul cinquieſme qui tient aujourd'huy le S. Siege, & la Souueraine dignité de l'Egliſe, auec vn ſommaire des ordonnances pendant leurs vies, & les temps des Conciles generaux, puis ie mettray les Cardinaux qui ſont aujourd'huy, afin que les plus curieux ſe contentent.

Sainct

Digitized by Google

NOMBRE DES PAPES. ANS DE CHR.

SAINCT PIERRE, PREMIER PASTEVR ou Eueſque de l'Egliſe Catholique.

1. SIMON Pierre Cephas natif de Bethſaïda en Galilee, Apoſtre de Ieſus-Chriſt, premier Eueſque des Chreſtiens, gouuerna l'Egliſe de Ieruſalem cinq ans, celle d'Antioche ſept, & finalement celle de Rome vingt-quatre ans, cinq mois, douze iours. 24.

2. Line Toſcan ſecond Eueſque ou Pape de Rome, Cheroneſque ou coadjuteur de ſainct Pierre, ayant eſcrit les geſtes de S. Pierre, meſmement ſes combats auec ce deteſtable Simon l'Enchanteur. Il fut decapité par le commandement de Saturnius Conſul, eſtant par luy eſtimé ſorcier, pour auoir chaſſé le diable hors du corps de ſa fille (tant il eſtoit renommé en ſainčteté) que meſme il reſſuſcitoit les morts partant de la ville, ou s'abſentant d'icelle pour aller annoncer la parole de Dieu en infinis lieux. Tint le ſiege vnze ans, trois mois, douze iours. 57.

3. Clement Romain ordonna ſept Notaires (que l'on nomme à preſent Protonotaires) par les ſept quartiers & regions de Rome, afin d'écrire l'Hiſtoire du Martyre, il eſcrit pluſieurs choſes, meſmement huict liures des Conſtitutions Apoſtoliques, & par ſa pieté & doctrine ayant conuerty pluſieurs à la foy Chreſtienne, il fut martyriſé ſoubs Trajan Empereur, de ſon Pontificat neuf ans quatre mois, vingt-ſix iours. 68.

4. Clete Romain appellé à la charge Epiſcopale contre ſon gré, ayant creé pluſieurs Preſtres dans la ville de Rome, ayant augmenté comme homme de doctrine & ſainčte vie, l'Eſtat de l'Egliſe de Dieu, fut martyriſé durant l'Empereur Domitian, & enſeuely au Vatican, de ſon Pontificat, ſix ans, cinq mois, deux iours. 77.

5. Anaclete Grec de nation d'Athenes, ordonne que les Prelats & Clercs feront leurs barbes, & feront faire leurs cheueux: qu'ils s'aſſembleront deux fois l'an pour les affaires de l'Egliſe, que les Eueſques ſeront receus par trois autres, les Clercs admis aux ordres ſacrez publiquement, non priuément: & que tous fideles communieroient apres la conſecration: autrement rejettez de la compagnie des fideles, comme infideles. Par ce moyen la Religion Chreſtienne s'augmenta merueilleuſement. Du temps des Apoſtres on communioit tous les iours. Il mourut de ſon Pontificat douze ans, deux mois, dix iours. 84.

Le ſiege fut vacquant ſept iours.

6. EVariſte ordonna ſept Diacres eſtre eſleus en chacune Cité pour aſſiſter à l'Eueſque en preſchant: afin qu'on ne luy impoſaſt d'auoir mal preſché, diſtribua les Parroiſſes ou Cures aux Preſtres, commanda les mariages eſtre ſolemniſez publiquement en l'Egliſe, auec la benediction ſacerdotale, autrement ſeroient reputez illicites, & inceſtueux: que l'Eueſque ne laiſſeroit ſon Egliſe durant ſa vie, non plus que la femme ſon mary. Il ſouffrit mort ſoubs l'Empereur Trajan, de ſon Pontificat 13. ans. 5. mois. 96.

Le ſiege fut vacquant 19. iours.

7. ALexandre Romain, homme de tant ſainčte vie, que pluſieurs Senateurs Romains receurent la Religion Chreſtienne pour ſa grande pieté, il fut premier autheur de l'eau beniſte, & d'en meſler de la ſimple auec le vin, au Sacrement du corps & ſang de Ieſus-Chriſt: adjouſta au Canon de ce ſainct Myſtere, *Qui pridie quàm paſceretur*, iuſques à ces mots, *hoc eſt*, *&c.* & que le pain ſeroit ſans leuain: prohiba que les Clercs ne ſeroient accuſez pardeuant les Iuges ſeculiers, ains pourſuiuis deuant les Eccleſiaſtiques: il fut martyriſé ſous Adrian, & interrogé pourquoy il ne répondoit: pource, dit-il, qu'au temps de l'Oraiſon, l'homme Chreſtien parle auec Dieu. Sa mort aduint ayant tenu le ſiege ſept ans, cinq mois, dixneuf iours. 170.

Digitized by Google

NOM. DES PAP. — ANS. DE CHR.

Le ſiege fut vacquant quinze iours.

Sixte Romain prohiba que les ornemens de l'Egliſe ne fuſſent maniez d'autres que des Eccleſiaſtiques : ordonna les Corporaux de lin tres-pur & net : qu'en la celebration de la ſaincte Euchariſtie l'on chanteroit *Sanctus, Sanctus, &c.* Ce ſacré myſtere eſtant traité ſimplement auparauant, la deuotion reluiſant plus que pompe & appareil. Peu de ceremonies. Car ſainct Pierre ayant conſacré, diſoit l'oraiſon Dominicale. Il fut martyriſé de ſon Pontificat l'an neufieſme, mois dixieſme, iour neufieſme. 125.

8.

Le ſiege fut vacquant deux iours.

Teleſphore Hermite Grec, inſtitua le Careſme, ſelon pluſieurs : mais ils ſe trompent : car il eſt de l'inſtitution des Apoſtres, comme Polidore l'a remarqué de ſainct Hieroſme, eſcriuant contre Montan à Marcelle : trop bien augmenta-il le nombre des iours, ordonna de ieuſner cinquante pour quarante, meſmement les Preſtres, qui doiuent eſtre plus ſaincts que les autres. Il ordonna auſſi que le iour de la Natiuité de Ieſus-Chriſt, l'on celebreroit trois Meſſes, la premiere à minuict, ſignifiant l'heure de la Natiuité : la ſeconde au poinct du iour, lors qu'il fut cogneu des Paſteurs, la troiſieſme en plein iour, qui eſt celuy de noſtre Redemption, & que deſormais l'on chanteroit cét Hymne, *Gloria in excelſis Deo.* Il fut martyriſé & enſeuely au Vatican, de ſon Pontificat, l'an dixieſme, mois huictieſme, iour vingt-cinquieſme. 127.

9.

Le ſiege fut vacquant ſept iours.

Hygine Grec, natif d'Athenes ordonna (pour le moins) qu'vn parrain ou marraine preſenteront l'enfant au Bapteſme, que les materiaux dediez au baſtiment du Temple ne ſeroient transferez à vſages profanes. Que le Metropolitain ne condamneroit vn Eueſque de ſa Prouince, ſans le conſentement & aduis des autres Eueſques de la meſme Prouince : Il meurt l'an quatrieſme. 138.

10.

Le ſiege fut vacquant trois iours.

Pie d'Aquillee ordonna que l'on celebraſt la Paſque (Pentecoſte ja ordonnee par les Apoſtres, Act. vingtieſme) le iour du Dimanche, pluſieurs ſainctes ceremonies, pour l'ornement & decoration du bapteſme & de la ſaincte Euchariſtie : que les Romains ne prendroient le voile auant l'aage de vingt-cinq ans, que le Preſtre jurant, ſeroit depoſé, & l'homme laïc excommunié. Il impoſa auſſi penitences aux Preſtres negligens, & traittans irreuerемment les ſaincts Sacremens : conſacra le premier le Temple de Rome, ſçauoir les Thermes de Nouat dedié à ſaincte Pudentiane, les Temples des Chreſtiens eſtoient auparauant cachettes & grottes obſcures, ſa mort aduint de ſon Pontificat l'an vnzieſme, mois cinquieſme, iour vingt-ſeptieſme. 142.

11.

Le ſiege fut vacquant treize iours.

Anicete Syrien de nation, renouuela l'Ordonnance d'Anaclete, que les Clercs ne porteroient point de barbe : que les Preſtres auroient vne couronne : qu'vn Eueſque ne pourroit eſtre conſacré auec plus petit nombre que de trois, le Metropolitain de tous les Eueſques de ſa Prouince. Il fut martyriſé le 9. an 8. mois, 24. iours de ſon Pontificat. 144.

12.

Le ſiege fut vacquant dix-ſept iours.

Concordius Soter de Fundi, renouuella & confirma l'Ordonnance d'Euariſte touchant la benediction Sacerdotale, au mariage & conſentement des peres & meres, pour les grands abus qui ſe commettoient de ſon temps. Gratian recite qu'il ordonna que l'on ne doit garder le ſerment, par lequel l'on promet de mal-faire. Il mourut l'an ſeptieſme, mois 11. iours dix-huictieſme de ſon Pontificat. 163.

13.

Le ſiege fut vacquant vingt-vn iour.

Abundus Eleutherus, Grec de nation, enuoya en la grande Bretagne, à la requeſte du Roy, Fugatius & Damianus, gens de pieté & religion : par leſquels le Roy & le peuple furent baptiſez. Il deffendit qu'aucun par ſuperſtition ne s'abſtint d'aucune ſorte de viande, & que nul ne fuſt condamné de crime, abſent & non conuaincu. Ayant augmenté la Religion Catholique par ſon bon exemple, 171.

14.

a laiſſé

NOM. DES PAP. ANS DE CHR.

a laiſſé paix & repos en l'Egliſe eſpanduë quaſi par toute la terre, il mourut l'an quinzieſme, iour treizieſme de ſon Pontificat.

Le ſiege fut vacquant cinq iours.

15. Victor Affriquain, ordonna que ſi aucun eſtant preſt de receuoir la ſaincte Communion, & ſollicité de pardonner à ſon ennemy, refuſoit de ſe reconcilier, qu'il fut priué de ce ſainct myſtere: declara qu'en cas de neceſſité, il ſeroit loiſible à qui que ce fuſt, homme ou femme, de baptiſer ceux qui requerroient ceſte grace, en quelque eau que ce fuſt, pourueu qu'elle fuſt viue: combien que la couſtume de baptiſer autrement ne fuſt qu'à Paſque & Pentecoſte. Il confirma auſſi l'Ordonnance de Pie, touchant la celebration de la Paſque, le iour du Dimanche, contre la couſtume des Egliſes d'Aſie, leſquelles il excommunia: dequoy il fut repris par Irenee. Il fut martyriſé l'an douzieſme, mois vn, iour vingt-huict de ſon Pontificat. 186.

Le ſiege fut vacquant douze iours.

16. Abundius Zefirinus Romain, ordonna que chacun ayant atteint l'aage de douze à treize ans receuſt à tout le moins au iour ſolennel & feſte de Paſque la ſaincte Euchariſtie: que les calices eſtans de bois dés le commencement, ſeroient faits de verre, lequel Decret fut aboly depuis, & ordonné qu'ils ſeroient d'or, d'argent, ou d'eſtain: qu'vn Eueſque ne pourroit eſtre iugé de ſon Archeueſque ou Metropolitain, ny de ſon Primat ou Patriarche, ſans l'authorité Apoſtolique, en quoy il n'oublia d'eſtablir ſa primauté. Il mourut l'an vingtieſme, iour quinzieſme de ſon Pontificat. 198.

Le ſiege fut vacquant ſix iours.

17. Domitius Caliſtus Romain, dreſſa vne Egliſe & vn cimetiere à Rome, où repoſent les reliques de pluſieurs ſaincts Martyrs, inſtitua le ieuſne des Quatre-temps, eſquels il faut receuoir le Clerc és ordres ſacrez. Quelques-vns luy attribuent l'Ordonnance du Celibat des Preſtres: mais Polydore au liure cinquieſme, chapitre quatrieſme dit, que l'on n'a peu oſter du tout le mariage aux Preſtres Occidentaux (car les Orientaux & Grecs ſe marient) iuſques au Pontificat de Gregoire 7. l'an 1074. il fut martyriſé l'an cinquieſme, mois vn, iours treize de ſon Pontificat. 218.

Le ſiege fut vacquant ſix iours.

18. Vrbain Romain, ſoubs lequel l'Egliſe Romaine commença de poſſeder des terres, prez, & autres heritages, qui doiuent eſtre communs & diſtribuez pour alimenter les gens d'Egliſe, les pauures, les Protonotaires qui eſcriuoient les actes des Martyrs. Damaſe luy attribuë l'Ordonnance des vaiſſeaux d'argent ou d'eſtain, dont Boniface Eueſque de Majence diſoit que jadis les Preſtres d'or vſoient de calice de bois: maintenant les Preſtres de bois vſent de calice d'argent. Pour ſa ſaincte vie il attira à la foy beaucoup de monde, il fut martyriſé l'an ſeptieſme, mois ſept, iours cinq de ſon Pontificat. 223.

Le ſiege fut vacquant vingt-trois iours.

19. Calpurnius Poncianus Romain ayant laiſſé deux Epiſtres decretales à tous les fideles, & enduré beaucoup de tourmens, mourut en exil, en l'Iſle de Sardine, l'an cinquieſme, mois cinq, iours deux de ſon Pontificat. Quelques-vns diſent que de ſon temps eſtoient à Rome quinze Preſtres, dits Cardinaux, c'eſt à dire principaux, pour enſeuelir les morts, & baptiſer les petits enfans, & autres quinze qui eurent la principale charge du ſalut des ames: toutesfois Polydore & Damaſe diſent que ce fut Marcel Pape l'an trois cents deux, autheur de ces Cardinaux. 231.

Le ſiege fut vacquant vn iour

20. Antheros Grec, ordonna que les geſtes des Martyrs ſeroient eſcrits: permit à tout homme Eccleſiaſtique de changer ſon Egliſe auec vn autre, moyennant qu'il le face pour le ſalut des ames, & profit public, & non pas pour ſa commodité particuliere: declare qu'il ne ſera loiſible à aucun d'eſtre Pape qu'il ne ſoit Eueſque premierement. Il fut martyriſé l'an cinquieſme, mois vn, iours quatorze de ſon Pontificat. 236.

Le ſiege fut vacquant ſix iours.

21. Fabian Romain, eſleu miraculeuſement, baptiſe Philippes pere & fils premier Empereur Chreſtié, & accepta leurs threſors: diſpoſe les ceremonies du S. Creſme: ordonne de rechef le Martyrologe, deffend de prendre femme entre le cin- 239.

Digitized by Google

NOM. DES PAP. quieſme degré de conſanguinité, veut que chacun Chreſtien communie 3. fois és feſtes de Paſques, Pentecoſte, & Natiuité de Noſtre Seigneur: fut martyriſé principalement en haine des threſors receus de l'Empereur, l'an 13. mois 11. de ſon Pontificat. ANS DE CHR.

Le ſiege fut vacquant ſix iours.

22. Corneille Romain fut tres-docte, & eſcriuit pluſieurs Epiſtres, eut deux Antipapes, fit pluſieurs ordonnances, comme l'on peut voir dans Gratian, & accuſé de leze Majeſté, pour auoir eſcrit à ſainct Cyprian, fut fuſtigé & mis à mort ſoubs l'Empereur Dece, l'an deux, mois 2. iours 3. de ſon Pontificat. 255.

Le ſiege fut vacquant deux mois, cinq iours.

SCHISME I.

NOuatian Romain Preſtre heretique, diſant que les Apoſtats, c'eſt à dire ceux qui eſtoient décheus de la foy, ne deuoient eſtre receus en l'Egliſe, quoy qu'ils fiſſent penitence: & premier ſchiſmatique, hypocrite & conuoiteux de paruenir au Pontificat, alluma le feu de diuiſion & diſcorde, ſe faiſant Antipape, auec l'aide de Nouatus preſtre de Carthage, teſmoin ſainct Cyprian, eſcriuant à Corneille qui le condamna heretique en deux Conciles tenus à Rome. Nicoſtratus autre Antipape en Affrique. 252.

23. Luce Romain ordonna que chacun Eueſque ſeroit accompagné de deux Preſtres & trois Archidiacres, pour eſtre teſmoins de ſa bonne conuerſation: que les Eueſques ſeroient aagez de trente ans: toutesfois Gratian attribuë cét ordre à Zozime, il fut martyriſé l'an premier, mois trois, iours treize de ſon Pontificat. 253.

Le ſiege fut vacquant vn mois cinq iours.

24. Luce Eſtienne Romain, fut le premier qui mit en vſage les habits Sacerdotaux, les premiers Preſtres ſe contentans d'eſtre veſtus de pieté, religion & ſainctеté: s'eſtudians plus à dépoüiller le vieil homme, & les vices, que de ſe parer de nouueaux & riches ornemens. Il fut martyriſé l'an premier, mois trois, iours treize de ſon Pontificat. 254.

Le ſiege fut vacquant vn mois douze iours.

25. Sixte II. Athenien, ayant enſeigné l'Euangile par toute l'Eſpagne, il fut eſleu Pape, il ordonna de baſtir les Egliſes & Autels vers l'Orient, & eſtoit en bonne volonté de confuter les Heretiques, des Sabelliens, Cerinthiens, & Nepotians, il fut martyriſé l'an premier, mois dix, iours 23. de ſon Pontificat. 257.

Le ſiege fut vacquant vnze mois quinze iours.

26. Denys Grec, fut le premier Moyne qui fut receu au ſiege Romain pour eſtre Pape, & eſtant eſleu, il diuiſa le premier, tant à Rome, qu'ailleurs, les Temples, Cimetieres, Parroiſſes, & Dioceſes au Preſtres, commandant que chacun ſe tint content de ſon finage, pour y nourrir le troupeau qui luy ſeroit commis, il ſouffrit mort l'an 10. mois 5. iours 5. de ſon Pontificat. 260.

Le ſiege fut vacquant cinq iours.

Felix Romain ordonna que l'on celebre tous les iours la memoire des Martyrs, & non ailleurs qu'és lieux ſacrez: que tous les ans l'on obſerue la Dedicace des Egliſes vne fois l'an, il ſouffrit martyre l'an 3. mois 5. de ſon Pontificat.

Le ſiege fut vacquant cinq iours.

28. Eutichien Toſcan de Luna, ayant eſcrit quelques Epiſtres & Decrets, enſeuelit 342. Martyrs de ſes pro pres mains, luy-meſme fut martyriſé l'an 8. mois 6. iours 24. de ſon Pontificat. 271.

Le ſiege fut vacquant huict iours.

29. Caius de Salone en Dalmace, de la famille de Diocletian, l'on luy attribuë l'inſtitution des quatre degrez en l'Egliſe, à ſçauoir Huiſſier, Lecteur, Exorciſte, Acolite. Mais Genebrard obſerue d'Euſebe au liure 6. chap. 43. qu'il en falloit pluſtoſt faire Autheur Corneille ſon predeceſſeur: il ſouffrit martyre l'an 12. mois 4. iours 6. de ſon Pontificat. 275.

Le

Digitized by Google

NOM. DES PAP. — ANS DE CHR.

Le ſiege fut vacquant deux mois huict iours.

30. Marcelin Romain eſtant ſaiſi de crainte des tourmens & ſupplices, honora les Idoles, mais depuis il recogneut ſa faute en plein Synode aſſemblé à Sinueſſe, & en fit penitence: & meſme depuis vint à redarguer l'Empereur Diocletian, & de ſon gré il ſouffrit martyre l'an 7. mois 9. iours 26. de ſon Pontificat. 296.

Le ſiege fut vacquant 20. iours.

31. Marcel Romain, limita les quartiers & tiltres departis par Euariſte, & les reduit à 25. ordonna que le Concile general ne pourroit eſtre aſſemblé ſans la permiſſion du ſiege Apoſtolique. Martin V. ordonna le contraire, comme nous verrons apres, qu'vn Clerc ne pourroit eſtre conuenu deuant vn Iuge lay : il fut martyriſé l'an 5. mois 6. iours 21. de ſon Pontificat. 304.

Le ſiege fut vacquant 20. iours.

32. Euſebe Grec, Medecin, fit pluſieurs Ordonnances. Aucuns luy attribuent celles de l'Inuention de ſaincte Croix: il fut martyriſé l'an premier, mois 7. iours 25. de ſon Pontificat. 310.

Le ſiege fut vacquant ſept iours.

33. Militiades Affriquain, deffendit le ieuſne au Dimanche & au Ieudy : pourautant que les Payens celebroient les ſolemnitez de leurs Dieux Saturniens. Il mourut l'an 3. mois 2. de ſon Pontificat. 312.

Le ſiege fut vacquant dix-ſept iours.

34. Sylueſtre Romain ordonna la tunique, & l'aube de lin blanc, deffend l'ornement de ſoye ou drap teint en la conſecration, changeant les noms Payens des iours, à ſçauoir le nom du Soleil lors ainſi nommé, au Dimanche ou Dominique: les autres cinq enſuiuant nommez par eux de la Lune, Mars, Mercure, Iupiter, & Venus, les appellant feries 2.3.4.5 6. & au lieu du iour de Saturne, Sabath, ou Samedy, qui ſignifie repos. Toutesfois auant luy le Dimanche auoit eſté conſacré à Dieu par les Apoſtres en memoire de la Reſurrection. Or il fit choſe beaucoup plus grande quand il conuertit à la foy Catholique l'Empereur Conſtantin, qui apres fit ceſſer les perſecutions tyranniques qui ſe faiſoient contre les Chreſtiens : donna à Sylueſtre la ville de Rome, ſelon aucuns, & pluſieurs Prouinces, edifia & dota pluſieurs Temples Chreſtiens: il mourut l'an 20. mois 2. iours 4. de ſon Pontificat. 313.

Le ſiege fut vacquant 15. iours.

SYNODE I. GENERAL.

PRemier Concile General tenu à Nice, par le commandement de Conſtantin le Grand, par 318. Eueſques de toutes les parties du monde pour rendre l'Eſtat de l'Egliſe pacifique, troublé principalement par la deteſtable hereſie d'Arrius, où il fut condamné, & conclud le fils de Dieu eſtre *Homouſion*, c'eſt à dire conſubſtantiel au Pere, ce que porte le Symbole que nous chantons. 317.

35. Marc Romain, ayant ordonné que le Symbole compoſé au Concile de Nice: *Credo in vnum Deum, &c.* fuſt chanté du Clergé & du peuple apres la Predication de l'Euangile, & que l'Eueſque d'Oſtie vſeroit du manteau Epiſcopal, *Pallium*, à cauſe que celuy de Rome eſt par luy conſacré : il mourut le 8. mois 20. iours de ſon Pontificat. 336.

Le ſiege fut vacquant 20. iours.

336.

36. Iules Romain, eſtant retourné d'exil où il auoit eſté enuoyé par Conſtantius Arrien fils de Conſtantin, ordonna pluſieurs choſes, entre autres qu'vn Preſtre ne pourroit eſtre conuenu ſinon deuant vn Iuge Eccleſiaſtique, que les Conciles ne ſeroient conuoquez ſans ſa permiſſion, il mourut l'an 14. mois 5. iours 16. de ſon Pontificat.

Le ſiege fut vacquant vn mois 25. iours.

37. Liberius Romain eſtant banny pour auoir reſiſté aux Arriens, & par belles promeſſes de l'Empereur Conſtantius Arrien (ſelon l'opinion d'aucuns) il conſentit de leur adherer à ſa grande infamie : toutesfois en fin s'eſtant reuoqué il mourut Catholique l'an quinzieſme, mois quatre, iours dixſeptieſme de ſon Pontificat. 351.

Digitized by Google

NOM. DES PAP. — ANS DE CHR.

Le siege fut vacquant 6. iours.

SCHISME II.

FElix 11. Romain fut selon quelques-vns 38. Pape, mais d'autres ne le nombrent pas, d'autant qu'il presida en l'absence de Liberius Onuphius: le Maire le tient pour le 2. Schismatique: il fut martyrisé par les Arriens le 10. an, mois 3. iours vnze. 355.

38. Damase Espagnol, il a escrit les vies des Papes par le conseil de sainct Hieroſme, fit dire en l'Eglise Latine à la fin des Pseaumes *Gloria Patri, &c.* composé par Flamianus Antiochenus, aydé de S. Christophle, le Symbole de Constantinople, & le Confiteor, & par son commandement S. Hieroſme colligea les Epistres & Euangiles, comme elles se lisent en la Messe, & les heures Canoniales, l'ordonnance de chanter les Psalmes alternatiuement, est de luy & de S. Ambroise. Il mourut l'an 18. mois 2. iours dix de son Pontificat.

Le siege fut vacquant dix sept iours.

SCHISME. III.

VRsin Romain, il estoit competiteur de Damasus apres la mort de Liberius & Felix, & lors commença le troisiesme Schisme, lors l'ambition des honneurs, commença aussi à saisir le cœur des Prelats de l'Eglise. 366.

SYNODE II. GENERAL.

COncile vniuersel assemblé à Constantinople de 150. Eueſques, soubs Gratian & Theodose Empereurs, pour l'heresie de Macedonius Eueſque de Constantinople & d'Eudoxe, nians le S. Esprit estre Dieu, où ils furẽt condãnez. 381.

Syricius Romain deffend au Clergé le mariage, ordonne que nul bigame ne pourroit estre receu à l'ordre de Prestrise, qu'il seroit licite aux Moynes de bonne conuersation d'estre Prestres (car ils ne l'estoient pas lors, & n'en y auoit aucun aux Monasteres) & receus Eueſques: Les Bourguignons de peur de Huua se font Chrestiens; il mourut l'an 15. mois 1. iours 25. de son Pontificat. 384.

Le siege fut vacquant vn mois, 15. iours.

39. Anastase Romain ordonna que quand on chanteroit l'Euangile chacun fust debout, afin de l'oüyr auec plus grande reuerence; que ceux qui seroient defectueux ou mutilez de membre ne fussent receus au Clergé: il mourut l'an 4. iours, 21. de son Pontificat. 398.

Le siege fut vacquant dix iours.

40. Innocent d'Albanie ou d'Escosse, ordonna l'Extreme Onction', & declara que les Eueſques qui vendroient Prebendes, Doyennez, Prieurez, ou autres dignitez Ecclesiastiques, ou quelque Sacrement, la saincte Huile, consecration des Autels, fussent punis comme Simoniaques, que luy & tous ceux de son siege ne pourroient estre iugez d'aucun Roy, ne tout le Clergé, il mourut l'an 15. mois 2. iours 21. 402.

Le siege fut vacquant vingt-deux iours.

41. Zozimus Grec, homme fort docte & de saincte vie, deffendit que les serfs ne fussent admis en l'ordre de Prestrise: moins, dit Platine, les bastards & méchans: il mourut l'an 2. mois 4. iours 7. 416.

Le siege fut vacquant neuf iours.

42. Boniface Romain, ce fut luy qui changea les veilles des SS. aux ieusnes: il fut chassé de Rome à cause d'Eulalius par l'Empereur Honorius fils de Theodosius, lequel le rappella il mourut l'an 4. mois 6. iours 28. 419.

Le siege fut vacquant neuf iours.

SCHISME IV.

43. Eulalius Romain durant le Schisme contre Boniface, fut esleu par vne partie du Clergé, & mis hors de Rome auec Boniface, il mourut le troisiesme mois & sept iours de son election. 419.

44. Celestin Romain ordõna que les Pseaumes fussent chantez de tous auãt la Messe, ce qu'auparauãt ne se faisoit, ains seulemẽt l'Epist. & l'Euang. estoiẽt recitez 423.

de

NOM. DES PAP. de là les Introites ont eſté cueillies, graduels, offertoires, & communions. Ordonne auſſi que les Preſtres ſçauront les Canons Eccleſiaſtiques. Il mourut l'an 8. mois 5. iours 3. ANS DE CHR.

Le ſiege fut vacquant vn mois, vnze iours.

SYNODE III. GENERAL.

CONcile general ſoubs Theod. II. de 200. Eueſques celebré en Epheſe contre l'heretique Pelagius & Neſtorius Eueſques de Conſtantinople qui nioient la diuinité de Ieſus-Chriſt. 430.

45. Sixte 3. Romain, accuſé d'auoir violé vne Nonnain, purgé par ſon ſerment en preſence de 55. Eueſques, ayant diſtribué tous ſes biens aux pauures, mourut l'an 7. mois 11. 432.

Le ſiege fut vacquant vn mois, vnze iours.

46. Leon le grand, ainſi ſurnommé à cauſe, de ſa grande doctrine, ordonne, ou renouuelle les Rogations, Proceſſions, qu'on appelle Litanies. Ses Litanies ſont les petites. Gregoire le Grand inſtitua les grandes, ayant fait pluſieurs ordonnances. Il deffendit de chanter *Alleluya* & *Gloria in excelſis Deo*, en temps de Careſme. Il mourut l'an 10. mois 11. iours, 2. Le ſiege fut vacquant 7. iours. Auant ce Pape l'Egliſe Romaine nombroit les ans depuis la Paſſion de Ieſus. 440.

SYNODE IV. GENERAL.

CONcile general de Calcedoine ſoubs l'Empereur Martian de 225. Eueſques, contre l'hereſie d'Eutiches Preſtre de Conſtantinople, confondant les 2. natures en Ieſus-Chriſt. 452.

47. Hilaire de Sardaigne, docte perſonnage, deffendit que nul ne puiſſe eſlire vn ſucceſſeur à aucune charge Eccleſiaſtique: Il mourut l'an 6. mois trois, iours 10. 461.

Le ſiege fut vacquant dix iours.

48. Simplice de Tiuoly, ordonna qu'aucun Eccleſiaſtique ne recognoiſſe vn laïc en la poſſeſſion d'vn benefice. Il meurt l'an 15. mois 6. iours 23. 467.

Le ſiege fut vacquant ſix iours.

49. Felix 3. Romain, ordonne que les Egliſes ſeront conſacrees ſeulement par les Eueſques. Il meurt l'an 8. mois 11. iours 17. 483.

Le ſiege fut vacquant cinq iours.

50. Gelaſius Africain compoſa les Prefaces que l'on chante auant le ſainct Canon, ordonna que les Ordres ſacrez ne ſeroient adminiſtrez que quatre fois l'annee, & le Samedy. Il compoſa hymnes, collectes, reſpons, graduels, liures, & fit autres ordonnances, eſtant docte, & mourut l'an 4. mois 8. iours 19. 491.

Le ſiege fut vacquant 5. iours.

51. Anaſtaſe 11. Romain, eſt reputé heretique, infamé par quelques-vns, & fauoriſant aux Neſtoriens: toutesfois il excommunia l'Empereur Anaſtaſe comme Eutychien. Il mourut miſerablement apres auoir vuidé ſes boyaux comme Arrius l'an 2. mois 11. iours 24. 496.

Le ſiege fut vacquant deux iours.

52. Celius Symmachus de Sardaigne fut Pape, nonobſtant l'élection d'vn nommé Laurent & d'vn autre appellé P. Alton, ainſi par eux commença le 5. Schiſme: Car Theodoric Roy des Gots, qui lors occupoit l'Italie, ayant entendu que le Clergé de Rome ſeditieux vouloit depoſer Symmachus, enuoya cét Alton tenir le ſiege, & chaſſer les deux autres. Toutefois Symmachus s'eſtant purgé des delits que l'on luy objectoit, fut remis, & mourut l'an quinzieſme, mois 7. iour 28. 498.

Le ſiege fut vacquant deux iours.

SCHISME V.

LAurens Romain durant le ſchiſme contre Symmachus, mourut l'an premier. 513.

Celius Hormiſda de Freſſelone cité de Campanie, voyant pluſieurs Moynes à Rome opiniaſtres en l'hereſie d'Eutyches, les fit bannir de la ville. Il fit de grandes aumoſnes, condamna l'hereſie des Manicheens qui repulluloient, fit bruſler leurs liures, & mourut l'an 9. mois 9. iours 17. 514.

Digitized by Google

NOM. DES PAP. — ANS DE CHR.

Le ſiege fut vacquant cinq iours.

54. Iean de Toſcane eſtant enuoyé en Ambaſſade par le Roy Theodoric Arrien vers l'Empereur Iuſtin en Conſtantinople, pour reſtituer les Arriens à leur liberté, & l'ayant obtenu, neantmoins eſtant ſuſpect à Theodoric, il fut par luy empriſonné, où il mourut en grande diſette l'an 2. mois 9. iours 6. 523.

Le ſiege fut vacquant vn mois 27. iours.

55. Felix 4. Samien, ſepara le peuple du Clergé, bailla à ceſtuy des liures neceſſaires, fit le baſtiment de ſainct Coſme à Rome, & quelques reparations aux autres. Il mourut l'an quatre, mois deux, iours dix-huict. 526.

Le ſiege fut vacquant trois iours.

56. Boniface 2. Romain, fut approuué de tous apres la mort de Dioſcore, il confirma l'Ordre de S. Benoiſt. Il mourut l'an 2. & 2. iours de ſon Pontificat. 530.

Le ſiege fut vacquant 3. mois, 5. iours.

SCHISME VI.

Dioſcore Romain eſtant eſleu par quelques-vns durant le ſchiſme contre Boniface, mourut l'an & 28. iours apres. 531.

57. Iean II. ſurnommé Mercure, ayant receu la confeſſion de foy de l'Empereur Iuſtinian, ſignee de ſa main, auec vn beau preſent, mourut l'an 2. mois 4. iours 6. de ſon Pontificat.

Le ſiege fut vacquant ſix iours.

58. Ruſticus Agapitus Romain, fit delaiſſer à Iuſtinian l'hereſie Eutychienne, de laquelle il auoit eſté ſeduit par Anthemius Eueſque de Conſtantinople, puis mourut l'an, & dix-neufieſme iour de ſon Pontificat. 534.

Le ſiege fut vacquant ſix mois, 25. iours.

59. Celius Siluerius de Fruſolone en Campanie, ne voulant remettre Anthemius heretique en ſon Eueſché de Conſtantinople par commandement de l'Imperatrice, eſt condamné fauſſement d'auoir voulu liurer Rome aux Gots, fut exilé en l'Iſle de Pont, où il mourut de pauureté, ayant inſtitué la feſte de la Purification pour appaiſer vne grande peſte: l'an premier, mois cinquieſme, iour ſecond de ſon Pontificat. 535.

Le ſiege fut vacquant cinq iours.

SCHISME VII.

60. Vigilius Romain creé pendant le ſchiſme contre Syluerius, homme ambitieux, & qui auoit eſté cauſe de l'expulſion de Syluerius, obtint la dignité Papale par force, & par faueur de Theodora femme de l'Empereur Iuſtinian: laquelle puis apres le fit tirer de Rome, du conſentement des Romains qui le haiſſoient à mort, mené à Conſtantinople, où il fut griefuement affligé, iniurié, outragé, conduit par la ville auec vne corde au col, finalement banny, pour n'auoir voulu remettre Anthemius heretique en ſon Eueſché de Conſtantinople ſuiuant ſa promeſſe mal-faite à Theodora, & dont il ſe repentoit. Il mourut l'an 17. mois 6. iours 29. de ſon Pontificat. 537.

Le ſiege fut vacquant vn mois, cinq iours.

SYNODE V. GENERAL.

COncile vniuerſel celebré à Conſtantinople pour la ſeconde fois, de cent ſoixante-cinq Eueſques, contre Anthemius Eueſque de Conſtantinople, & Theodore homme eloquent, qui diſoit la Vierge ſaincte auoir enfanté vn homme ſeulement, & non homme & Dieu, & fut conclud qu'elle eſtoit *Theotocos*, Mere de Dieu. 553.

61. Pelagius Romain ayant ordonné que les Eccleſiaſtiques chanteroient toutes les heures Canoniales, que les heretiques, & ſchiſmatiques ſeroient punis par glaiue, puiſſance, & iuſtice temporelle; que nul ne fuſt admis aux Ordres Eccleſiaſtiques par ambition, ny dons, meurt l'an 5. mois 10. iours 28. de ſon Pontificat. 555.

Le ſiege fut vacquant 4. mois, 5. iours.

62. Iean 3. Romain, ayant acheué de faire reparer quelques Egliſes, aggrandir les cimetieres des Martyrs, il mourut l'an 12. mois 11. iours 26. de ſon Pontificat. 561.

Le

NOM. DE PAP. — ANS DE CHR.

Le ſiege fut vacquant dix mois, dix-neuf iours.

63. Benoiſt Romain ayma fort les pauures, & voyant l'Italie ruynee par les guerres des Lombards, qui commencerent d'occuper l'Italie à l'inſtigation des Narſes, irrité par l'Imperatrice Sophie, & afligee de famine, & peſte; il mourut l'an 4. mois vn, iours 27. de ſon Pontificat. 575.

Le ſiege fut vacquant quatre mois.

64. Pelage II. Romain eſleu ſans le conſentement de l'Empereur, à cauſe que Rome eſtoit aſſiegee par les Lombards, ayant fait de ſa maiſon paternelle vn hoſpital pour les pauures, tranſporte le Patriarche d'Aquilee à Grandens, la faiſant Metropolitaine de la prouince de Veniſe, mourut de peſte l'an 10. mois 2. iours dix de ſon Pontificat. 579.

Le ſiege fut vacquant ſix mois 25. iours.

65. Gregoire le Grand, Moyne, fut eſleu par la voix du Clergé & de tout le peuple, & du conſentement de l'Empereur Maurice, il augmenta la Meſſe de pluſieurs ceremonies & prieres, de l'Introite, ou Antienne, priſe de quelques Pſalmes: qu'on chantaſt les neuf mois *Kyrie eleiſon*, qui ſignifie, Seigneur aye mercy de nous: Alleluya au commencement des heures Canoniales, *Deus in adiutorium*, & le *Gloria Patri* en la fin de chacun Pſeaume de ſainct Ieroſme, jaçoit qu'aucuns luy attribuent l'abſtinence de chair en Careſme, qui eſt beaucoup plus ancienne, trop bien y adjouſta-il les quatre iours du Mercredy iuſques aux Dimanches pour parfaire la quarantaine. Il inſtitua les grandes Litanies, parties des ſtations de Rome, & infinies autres choſes que l'on peut voir dans Platine, il meurt l'an 14 mois 6. iours 10. de ſon Pontificat. 590.

Le ſiege fut vacquant cinq mois, dixſept iours.

66. Sabinian Toſcan, duquel on ne ſçait l'origine, & à bon droit: car il eſtoit méchãt & indigne de ſon eſtat: detracteur des vertus de ſon predeceſſeur, diſant qu'il auoit diſſipé le bien de l'Egliſe, ayant eſté liberal aux pauures, & en volonté de faire bruſler ſes liures, ayant ordonné des lampes ardentes en l'Egliſe, les cloches, & que les heures fuſſent ſonnees, il mourut l'an premier, mois cinq, iours 24. de ſon Pontificat. 604.

Le ſiege fut vacquant vnze mois, vingt-ſix iours.

67. Boniface 3. Romain, ayant obtenu le Primat ſur toutes les Egliſes de l'Empereur Phocas, ordonna en vn Concile de 72. Eueſques, 30. Preſtres, & trois Diacres, que l'Eueſque ſera eſleu par le Clergé & le peuple: & que tous ceux qui paruiendront à la dignité Epiſcopale par dons & faueurs, ſeront excommuniez. Voila vne ſaincte ordonnance bien negligee à la ruine de pluſieurs, il meurt 8. mois 23. iours de ſon Pontificat. 607.

Le ſiege fut vacquant dix mois, trois iours.

68. Boniface 4. de Valeria en Prouence, obtint de l'Empereur le Pantheon de tous les faux Dieux, & le dedie à l'honneur de la Vierge Marie, & de tous les Martyrs, lors la feſte de Tous ſaincts fut inſtituee le 12. May, ayant fait vn Monaſtere de ſa maiſon, & donné congé aux Moynes de preſcher, baptiſer & confeſſer, il meurt l'an 6. mois 8. iours vnze de ſon Pontificat. 608.

Le ſiege fut vacquant quatre mois, vingt-trois iours.

69. Theodat ou Deusdedit Romain, homme de ſaincte vie, fit celebrer le Concile d'Auxerre, auquel les Eſtrennes qui ſe donnent le premier iour de l'an furent deffenduës: afin de n'eſtre veu ſuiure les Payens. Il meurt l'an troiſieſme, mois 10. iours 27. de ſon Pontificat. 615.

Le ſiege fut vacquant vn mois, 26. iours.

70. Boniface 5. Neapolitain, homme fort humain, ordonna le premier entre les Papes, que les Temples ſeroient la franchiſe pour tous fugitifs, ſinon les ſacrileges & excommuniez; il mourut l'an troiſieſme, mois dix, iours 9. de ſon Pontificat. 622.

Le ſiege fut vacquant treize iours.

71. Honoré fut liberal aux pauures, repara l'Egliſe de S. Pierre, d'or, d'argent, & de beaux tableaux; apres mourut l'an 12. mois 11. iours 7. de ſon Pontificat. 637.

Le ſiege fut vacquant vn an, 7. mois, 18. iours.

72. Seuerin Romain fut liberal aux pauures, s'eſtudia à reparer les Egliſes, & accroiſtre le reuenu d'icelles. De meſme zele eſtoit lors noſtre Dagobert, qui fit baſtir l'Egliſe de S. Denys, l'enrichiſſant merueilleuſement; voire des reliques, & dépoüilles des autres Egliſes. Le Pape mourut l'an 1. mois 2. iours 4. de ſon Pontificat.

Digitized by Google

NOM. DES PAP. — ANS DE CHR.

Le siege fut vacquant vn mois, 22. iours.

73. Iean IV. de Dalmatie rachepta plusieurs Dalmates, & Istriens, detenus captifs par les Sarrazins, puis mourut l'an premier, mois neufiesme, iour dix-huictiesme. 638.

Le siege fut vacquant vn mois, quatorze iours.

74. Theodoric Hierosolymitain, fils de Theodore Euesque de Hierusalem, fut liberal aux pauures. L'élection estoit vallable, faite par le Clergé & le peuple, confirmee par l'Exarche, comme Lieutenant de l'Empereur. Il meurt l'an sixiesme, mois cinq, iours 18. de son Pontificat. 640.

Le siege fut vacquant quatre mois, vn iour.

75. Martin Italien assembla vn Concile à Rome de cent cinquante Euesques, contre Pyrrhus, Sergius Cyrus absent, & Paul present, Patriarches de Constantinople, heretiques, Monothelites, nians deux volontez en Iesus-Christ: par le commandement de l'Emper. Constant. III. heretique, il fut banny en vne cité de Pont, où apres plusieurs miseres finit ses iours l'an 6. mois premier, iours vingt-huict de son Pontificat. 640.

Le siege fut vacquant 8. mois, 28. iours

76. Eugene Romain ordonna que les maisons des Prestres & Euesques seroient edifiees prés des Temples, auec prisons, pour punir les crimes des Ecclesiastiques: il mourut l'an 2. mois 9. iour 14. de son Pontificat. 654.

Le siege fut vacquant vn an, 17. iours.

77. Vitalianus Italien ordonna le chant de l'Eglise Romaine, & l'accorda auec les orgues pardeuant non vsitees au seruice diuin, & s'estant du tout adonné à deffendre la Religion Chrestienne contre les heretiques, mourut l'an troisiesme, mois cinquiesme, iour 29. de son Pontificat. 657.

Le siege fut vacquant deux mois, 14. iours.

78. Deodate Moyne Romain, guarit vn ladre en le baisant, homme religieux, affable, liberal aux pauures, & estrangers, mourut l'an 4. mois 2. iours 15. de son Pontificat. 672.

Le siege fut vacquant quatre mois six iours.

79. Donnius Romain fit pauer de marbre le paruis de sainct Pierre, & par son integrité assujettit l'Eglise de Rauenne à celle de Rome, qui se disoit chef d'elle-mesme; il mourut l'an 2. mois 5. iours 10. de son Pontificat. 676.

Le siege fut vacquant deux mois, vingt-huict iours.

80. Agathon Sicilien Moyne, fut de si bon naturel, que iamais homme qui vint à luy ne s'en alloit triste, ny desolé, mais joyeux, & consolé; il mourut l'an 2. mois 7. de son Pontificat. 680.

Le siege fut vacquant 7. mois.

SYNODE VI. GENERAL.

CConcile vniuersel tenu à Constantinople, de deux cens huictante & neuf Euesques, contre les Monothelites, qui nioient deux volontez, & natures en Iesus-Christ. Le Patriarche de Constantinople delaisse son heresie: Machaire d'Antioche ne la voulut laisser, & fut dejetté de son Eueschè: là il fut permis le mariage aux Prestres de Grece, & non à ceux de l'Eglise Occidentale. 680.

81. Leon II. Sicilien, homme fort sçauant en la langue Grecque, & Latine, & bon musicien, qui reduit le chant en meilleure melodie, aymant les pauures, exhortant tous de paroles, & d'exemple à pieté, iustice, humanité, & autres vertus, ayant ordõné que l'on baillerait la paix à la Messe; mourut le dixiesme mois, dixneuf iours de son Pontificat. 682.

Le siege fut vacquant vn an, vn mois, vingt-vn iour.

82. Benoist 2. Romain, fut de telle saincteté, qu'en sa faueur l'Empereur Constantin IV. approuua l'élection des Papes estre suffisamment faite par le Clergé & peuple Romain, sans l'authorité, & confirmation de l'Empereur: ce qui ne fut apres obserué long-temps, il mourut le 10. mois, 27. iours de son Pontificat. 684.

Le siege fut vacquant deux mois neuf iours.

83. Iean V. Syrien, homme sçauant & vertueux, fut consacré comme son predecesseur, par les Euesques d'Ostie, Portense, & Velitrate, & ordonna qu'ainsi s'obser- 685.

Digitized by Google

s'obseruoit apres, comme la coustume est encore ; il mourut l'an premier, iour neufiesme de son Pontificat.

Le siege fut vacquant 2. mois 18. iours.

SCHISME VII.

84. PIerre Archipreſtre Romain, eſleu par le Clergé, eut le Siege quelques iours.

Theodore Preſtre Romain eſtant eſleu par l'exercite Romain, eut le Siege pour quelques iours contre Pierre, & furent tous deux cauſes, & autheurs du ſchiſme ſeptieſme, & tous deux eſtans chaſſez, Conon fut creé.

Conon Romain, ſurnommé Angelique, pour ſa ſaincte vie, doctrine & beauté, fut eſleu Pape, apres vne grande contention contre Pierre & Theodore : il mourut l'onzieſme mois de ſon Pontificat. 686.

Le siege fut vacquant deux mois, 25. iours.

SCHISME VIII.

THeodore Preſtre Romain, homme riche, qui auoit corrompu la gendarmerie par argent, eut le ſiege quelques iours.

Paſchal Archidiacre, conuaincu d'art magique durant le ſchiſme de Theodore, eut auſſi le ſiege quelques iours, & finalement ayans tous deux eſté chaſſez, fut creé Sergius.

Sergius Syrien, homme de ſaincte vie, ordonna que l'*Agnus Dei* ſeroit chanté par trois fois en la Meſſe : il mourut l'an treizieſme, mois huict. iour treizieſme de ſon Pontificat. 687.

85.

Le siege fut vacquant vn mois, 20. iours.

86. Iean 6. Grec, fut fort ſtudieux à reparer les Egliſes, auec les Autels, & rachepter les captifs du Threſor des Egliſes ; il mourut l'an 3. mois 2. iours 14. de ſon Pontificat. 701.

Le siege fut vacquant vn mois, 18. iours.

Iean 7. Grec, homme eloquent & de bonne vie, ayant fait reparer pluſieurs Egliſes, & icelles enrichir de peintures, & ſtatuës, mourut l'an 2. mois 7. iours 17. de ſon Pontificat. 705.

87.

Le siege ne vacqua point.

88. Sizinus, ou Zoſimus Syrien, homme de grande ſainčteté, mourut ſoudainement, fort vexé des gouttes de pieds, auec bonne volonté de ne rien obmettre de ce qui appartient à vn vray Pontife, le 20. iour de ſon Pontificat. 707.

89. Conſtantin Syrien, fut bien-aymé de tous, ſignamment des pauures : ce Pape eſtant à Conſtantinopole, Iuſtinian II. Empereur luy baiſa les pieds par honneur : ainſi fut introduite la couſtume qui dure encores, par cet Empereur. Il reſiſta le premier hardiment de tous les Papes, en face à l'Empereur Philippes Bardane, qui vouloit oſter les Images, & mourut l'an huičtieſme, mois vn, iours 20. de ſon Pontificat.

Le siege fut vacquant vn mois, dix iours.

90. Gregoire 2. Romain, enuoye Boniface Moine docte en Allemagne preſcher l'Euangile, & en conuertit pluſieurs : excommunie l'Empereur Leo, ſurnommé Iconomachus, pour auoir entrepris d'oſter les Images. Ainſi l'hereſie de l'Empereur fut occaſion de l'accroiſſement du ſiege Romain, par l'aſſiſtance des Catholiques : car lors Rome, & quaſi toute l'Italie, ſe retira de l'obeyſſance de l'Empereur : l'Exarcat ceſſe, occupé par les Lombards : & de là nos Princes furent appellez au ſecours des Papes, & par eux, comme tuteurs, deffendus, & enrichis, il mourut l'an 14. mois 18. iours 22. de ſon Pontificat. 716.

Le siege fut vacquant vn mois, cinq iours.

91. Gregoire 3. Syrien, homme docte en Grec & Latin, priua l'Empereur Leon 3. (meſchant à la verité) & de l'Empire, & de la Communion des fidelles, eſtant aſſiegé par le Roy des Lombards dans Rome, n'ayant ſupport de l'Empereur, ſe retire à noſtre Charles Martel, duquel il obtint ce qu'il deſiroit ; il mourut l'an 10. mois 8. iours 24. de ſon Pontificat. 731.

Le siege fut vacquant deux iours.

Digitized by Google

92. Zacharie Grec, personnage doüé de plusieurs vertus, pacifia l'Italie, estant lors fort troublee, confirma l'election de nostre Pepin pour estre Roy de France, au lieu de Childeric, qui fut contraint de se faire Moine; & dispensa les François du serment de fidelité à luy fait, & mourut l'an 10. mois 3. iours 15. de son Pontificat. 742.

Le siege fut vacquant huict iours.

93. Estienne 2. Romain, que plusieurs obmettent, à cause qu'il ne vescut que 4. iours de son Pontificat. 752.

Le siege fut vacquant vn iour.

94. Estienne 3. dit 2. sage & vertueux, tant aymé de tous, qu'il fut porté sur les espaules d'aucuns iusqu'à l'Eglise de S. Iean de Latran: & de là est qu'encores auiourd'huy les Papes se font porter. Il vint en France, & obtint secours de Pepin contre le Roy des Lombards, auec grands presens; sçauoir la seigneurie de Rauenne de grande estenduë, qui souloit appartenir aux Exarchats, ou Lieutenants de l'Empereur, ayant sacré Pepin Roy de France, & donné aux François l'Empire Romain: ce qui fut apres executé par Leon 3. mourut l'an 5. & 29. iours de son Pontificat. 752.

Le siege fut vacquant 22. iours.

95. Paul Romain, frere d'Estienne, homme fort misericordieux enuers les pauures malades & prisonniers, lesquels il visitoit de nuict luy seul, fut creé Pape, nonobstant l'election faicte par aucuns des Theophylactes. Paul meurt grand deffenseur des vefues, orphelins & de tous souffreteux, l'an 10. mois 1. de son Pontificat. 757.

Le siege fut vacquant vn an 7. mois, 7. iours.

SCHISME IX.

THeophilacte Romain, Archidiacre, fut esleu par aucuns, durant le schisme contre Paul, tint le siege quelques mois. 757.

SCHISME X.

CONstantin de Nepese laïc, fut creé par force par les laïcs, & contre les Canons, occupa le siege vn an, vn mois, 10. iours. 786.

Philippes Moine Romain, durant le schisme fut creé par les laïcs contre Constantin, & occupa cinq iours, & tous deux en estans chassez, fut creé Estienne.

96. Ethienne 4. dit 3. Sicilien, Moine, fut esleu Pape contre l'election de Constantin & Philippes tous deux Antipapes. Estienne ayant reuoqué en vn Concile de Latran les ordonnances de ce Constantin Antipape, & annullé le 7. Concile de Constantinople de l'Empereur Constantin 5. (aucuns disent Leon 3. son pere) en ce qui concernoit les Images; meurt l'an 3. mois 5. iours 27. de son Pontificat.

Le siege fut vacquant 9. iours.

97. Adrian Romain, des plus renommez en bonté, doctrine, & saincteté de vie, de tous ses predecesseurs, appelle Charlemagne Roy de France à son secours, contre Didier Roy des Lombards, qui perdit son Royaume en vn Concile de 135. Euesques, que Sigebert appelle General, donna à Charlemagne pouuoir d'eslire des Papes, & autres Prelats, ordonne le premier que ses Bulles seront seellees en plomb: il mourut l'an 7. mois 20. iours 17. de son Pontificat. 789.

Le siege ne vacqua point.

SYNODE VII.

CONcile vniuersel celebré de 350. Euesques à Nice, pour la restitution des Images, auec forme de les honorer. 789.

98. Leon 3. Romain, homme sçauant, aymant les pauures, s'addonnant à prescher, recherchant les doctes, ayant esté battu quasi iusqu'à mort, & mis en prison par deux Prestres Romains, eschappé d'icelle il vient en France vers Charlemagne, lequel le remet en sa dignité, s'estant purgé par serment. Apres ayant 796.

Digitized by Google

ayant couronné Charles Empereur, il mourut le 20. an, 5. mois 18. iours de son Pontificat.

Le siege fut vacquant vingt iours.

99. Estienne V. dit IV. Romain, homme noble, docte, vint en France pours'excuser touchant son eslection faicte sans le consentemẽt de l'Empereur Louys le Debonnaire, lequel il couronna à Rheims, puis retourné à Rome, mourut le 6. mois, 23. iours de son Pontificat. 816.

Le siege fut vacquant deux iours.

100. Paschal Romain, Moine, estant esleu sans l'authorité de l'Empereur Louys Debonnaire, s'excusa par lettres & ambassades: alors l'Empereur quitta ceste belle prerogatiue & droict d'eslection, reseruant seulement que le nouueau Pape renouuelleroit l'amitié par ambassades; soudain apres son eslection, mourut l'an 7. mois 3. iours 17. de son Pontificat. 817.

Le siege fut vacquant quatre iours.

101. Eugene 2. Romain, liberal aux pauures, docte, fut esleu Pape, nonobstant l'eslection d'vn Zinzinus: il mourut l'an troisiesme, mois sixiesme, iour vingt-quatriesme de son Pontificat. 824.

Le siege fut vacquant deux iours.

SCHISME XI.

102. Zinzinus Romain, creé durant le schisme contre Eugene, eut le siege quelques iours. 824.

Valentin Romain, homme eloquent & de bonnes mœurs, il mourut le premier mois, dix iours de son Pontificat. 827.

Le siege fut vacquant trois iours.

103. Gregoire IV. Romain, donna conseil au Roy Louys Debonnaire, que la feste de Tousslaincts fut celebree le premier iour de Nouembre en France & Germanie, il mourut l'an 16. de son Pontificat. 828.

Le siege fut vacquant quinze iours.

104. Sergius 2. Romain, homme de bien, appellé auparauant Groin de porc, changea son nom, & donna le premier, selon la commune opinion, occasion à ses successeurs de changer leur nom à leur eslection: il mourut l'an 3. de son Pontificat. 844.

Le siege ne vacqua point.

105. Leon IV. Romain, Moine, fut fort homme de bien: resista aux Sarrazins venans auec grande armee contre les Neapolitains, & Romains: & ayant premierement inuoqué Dieu, & donné congé d'aller contre les ennemis, les siens retournerent vainqueurs: il mourut l'an huictiesme, mois trois, iours 6. de son Pontificat. 847.

Le siege fut vacquant six iours.

ADVERTISSEMENT.

Quelques Historiens, voire de grande authorité, mettent en ce lieu Ieanne 7. ou 8. Allemande ou Angloise qui sous habit d'homme, estant femme, estudia si bien qu'elle fut esleuë Papesse, presida deux ans & quelques mois, au bout desquels enceinte delura l'enfant publiquement en vne procession, & mourut. Martinus Polonus, Plat. Volat. Philip. Berg. Naucl. & autres. Mais Onuph. & Genebrard hommes de grande doctrine, maintiennent que c'est vne fable, & s'aydent de l'authorité de plusieurs grands personnages, outre beaucoup de raisons tres-doctement déduites par eux.

106. Benoist 3. Romain, contre son gré fut esleu, pleurant receut la charge, prenant Dieu à tesmoin, qu'il n'en estoit capable: toutesfois il estoit fort homme de bien, visitoit les malades, nourrissoit les pauures, consoloit les desolez, deffendant les vefues & orphelins: il fut deposé, cependant Anastase vsurpe le siege, puis restitué, & mourut l'an deuxiesme, mois huict, iour seiziesme de son Pontificat. 855.

Le siege fut vacquant quinze iours.

Digitized by Google

SCHISME XII.

ANaſtaſe III. Romain, creé durant le ſchiſme, contre Benoiſt eut le ſiege pour quelques iours, & ſuſcita le douzieſme ſchiſme. 855.

107. Nicolas le Grand, Romain, homme fort ſçauant & digne de tel office, fit infinis Decrets, & entre autres que nul Prince ſeculier, ny homme lay preſumaſt d'aſſiſter aux Conciles Eccleſiaſtiques, ſinon qu'il fuſt queſtion de la foy: que nul n'aſſiſte à la Meſſe d'vn preſtre concubinaire: que le Bapteſme ne ſeroit reïteré, encore qu'il fut adminiſtré d'vn Payen ou Iuif, pourueu qu'il fuſt au nom du Pere, du Fils, & du Sainct Eſprit: il mourut l'an neufieſme, mois ſix, iours 20. de ſon Pontificat. 858.

Le ſiege fut vacquant 7. iours.

108. Adrian II. Romain, homme de bien & ſçauant, liberal aux pauures, humble enuers tous, iuſques à lauer les pieds aux Eueſques, fut eſleu Pape, ſans attendre l'aduis des Ambaſſadeurs de l'Empereur, & mourut l'an 4. mois, 11. iours, & de ſon Pontificat. 859.

Le ſiege fut vacquant deux iours

SYNODE VIII. GENERAL.

COncile vniuerſel 4. tenu à Conſtantinople par 300. ou 383. Eueſque, contre Photinus Eueſque de Conſtantinople, qui fut reietté & excommunié. Ignace iniuſtement priué, & reſtitué. 869.

109. Iean 8. Romain, (car nous laiſſerons Ieanne) homme docte, vint en France eſchappé des priſons des Romains, couronna trois Empereurs en quatre ans. Charles le Chauue à Rome, Louys le Begue en vn Concile tenu à Troye, Charles le Gros, nos Roys, apres ſon retour à Rome, ce que iamais n'aduint à autres Papes. Il mourut l'an 10. iours 2. de ſon Pontificat. 872.

Le ſiege fut vacquant trois iours.

110. Martin 2. fut Pape par mauuais attente au Pontificat, & mourut l'an premier, mois 1. de ſon Pontificat. 882.

Le ſiege fut vacquant deux iours.

111. Adrian 3. Romain, ordonna derechef apres Nicolas, que nul Empereur ne s'ingereroit plus de l'eſlection du Pape, il mourut l'an premier, mois 3. iours 19. de ſon Pontificat. 884.

Le ſiege fut vacquant trois iours.

112. Eſtienne 4. dit 5. Romain, ſe delectoit de la ſainteté d'aucuns, meſmement d'vn Berardus Eueſque de Poictiers: il tint le ſiege ſix ans, neuf iours. 891.

Le ſiege fut vacquant cinq iours.

113. Formoſus Romain, fut eſleu Pape, tint le ſiege 4. ans, 6. mois, 18. iours, il fut priué de la dignité, puis remis par corruption. 895.

Le ſiege fut vacquant cinq mois, deux iours.

SCHISME XIII.

SErgius III. Romain creé durant le ſchiſme contre Formoſus, eut le ſiege quelque temps, lequel ſchiſme fut cruel & ſcandaleux, & qui dura long-temps.

114. Boniface VI. Pape fut mis à mort le vingt-cinquieſme iour de ſon Pontificat, il ne fit rien digne de remarque en ſi peu de temps, comme ne firent ſes ſix ſucceſſeurs. Le temps ne fut oncques plus malheureux que durant leurs vies, l'vn perſecutoit l'autre indignement. 895.

Le ſiege fut vacquant cinq iours.

115. Eſtienne 7. dit 6. Romain, fit ceſſer les Decrets de Formoſus, deterrer ſon corps, couper deux doigts, le mettre en ſepulture de laïcs, en fin ſe repentant de ces vilains actes, ſe fit Moine ayant tenu le ſiege vn an, deux mois, dix-neuf iours. 896.

Le ſiege fut vacquant trois iours.

116. Romain natif de Rome, approuue les actes de Formoſus, aboliſſant ceux d'Eſtienne, tint le ſiege 4. mois, 23. iours. 897.

Le

Digitized by Google

Le siege fut vacquant vn mois.

117. Theodose II. Romain, homme seditieux par iuste iugement de Dieu, mourut le 20. de son Pontificat. Platine dit que lors les hommes paruenoient aux charges Ecclesiastiques par corruption, & non par vertu comme auparauant. 897.

Le siege fut vacquant vn iour.

118. Iean 9. Romain, Moine, fuyant à Rauenne, cassa les actes d'Estienne, ratifia les Decrets de Formosus en la presence de l'Empereur & de nostre Roy Charles VIII. le Simple, mourut, ayant tenu le siege vn an, 15. iours. 897.

Le siege fut vacquant vn iour.

119. Benoist 4. Romain, ne fit rien digne de memoire pour les grands troubles suscitez par plusieurs de ses predecesseurs, & mourut l'an 3. mois 6. iours 15. de son Pontificat. 898.

Le siege fut vacquant six iours.

120. Leon 5. ayant tenu le siege quarante iours fut empriſonné dans vn Monastere, puis contrainct par son successeur de se faire Moine: il mourut de dueil se voyant ainsi traicté par celuy qu'il auoit nourry. 902.

Le siege ne vacqua point.

SCHISME XIV.

121. CHristofle Romain, durant le schisme contre Leon, ayant si meschamment acquis le siege, comme nous venons de dire, le perdit sept mois apres, fut mis en prison, & mourut pauurement. 902.

Le siege ne vacqua point.

122. Sergius III. Romain fait empriſonner son predecesseur, commande de retirer le corps de Formosus, 113. Pape à qui il auoit esté competiteur, hors du sepulchre, luy fait trancher la teste, comme s'il estoit vif: il mourut l'an 7. mois 3. iours 16. de son Pontificat. 902.

Le siege fut vacquant cinq iours.

123. Anastase III. Romain, s'estant comporté honnestement sans commettre acte digne de reprehension, mourut l'an deuxiesme, mois vn, iours vingt-deux de son Pontificat. 910.

Le siege fut vacquant deux iours.

124. Landus Sabin, homme de peu d'estime, mourut l'an 2. mois 6. iours 22. de son Pontificat. 912.

Le siege fut vacquant 26. iours.

125. Iean 10. Romain, addonné aux armes plus qu'à la pieté & religion, chassa les Sarrazins hors de Calabre, aydé d'Albert Marquis de Tuscan: & à raison qu'il s'attribuoit toute la gloire de ceste victoire, fut tué par les soldats l'an 15. mois 2. iours 15. de son Pontificat. 913.

Le siege fut vacquant vn iour.

126. Leon 6. Romain, s'estant comporté honnestement, selon la corruption de son siecle, mourut le 6. mois, 15. iours de son Pontificat. 928.

Le siege fut vacquant vn iour.

127. Estienne 8. dit 7. Romain, homme modeste & religieux, mourut l'an 2. mois vn, iours. 15. de son Pontificat. 928.

Le siege fut vacquant deux iours.

128. Iean XI. Romain, n'ayant rien fait digne de memoire, mourut l'an quatrieſme, mois vnzieſme, iour quatorzieſme de son Pontificat. 930.

Le siege fut vacquant vn iour.

129. Leon 7. Romain, ne fit rien digne de memoire, l'heresie des Antropomorphites (qui disoient que Dieu auoit forme corporelle) renouuellee. Otho I. fut le premier Empereur qui donna le ferment de fidelité à ce Pape qu'il deliura de prison, où il auoit esté mis par les Romains: & Leon luy confirma la puissance d'eslire les Papes, il meurt l'an 3. mois 6. iours 10. de son Pontificat. 935.

Le siege fut vacquant vn mois.

130. Estienne 9. dit 8. ne sortoit de sa maison, à cause des cicatrices qu'il auoit au visage des coups receus à vne sedition. Il mourut l'an 3. mois 4. iours 15. de son Pontificat. 939.

Digitized by Google

Le ſiege fut vacquant dix iours.

131. Martin 3. Romain, homme paiſible, repara les Temples, nourrit les pauures, il mourut l'an 3. mois 6. iours 14. de ſon Pontificat. 942.

Le ſiege fut vacquant trois iours.

132. Agapete 2. Romain, homme de bonne vie & amateur de paix, mourut l'an 9. mois 7. iours 10. de ſon Pontificat. 946.

Le ſiege fut vacquant douze iours.

133. Iean 12. Romain, fut le premier qui changea ſon nom, nommé des plus meſchans, lubrique, cruel, paruenu à la dignité par la puiſſance de ſon pere, occupa tres-indignement ceſte ſaincte place, 8. ans, 4. mois vn iour, ayant fait couper le nez à vn Cardinal, & le poing à vn autre, qui auoit eſcrit à l'Empereur Otho I. le ſcandale que l'Egliſe ſouffroit de ſa deteſtable vie. 956.

Le ſiege ne vacqua point.

134. Leon 8. Romain, apres que ce Iean 12. fut depoſé pour ſa meſchante vie, en vn Concile tenu à Rome, quaſi de tous les Eueſques d'Italie, fut ſubſtitué, & tint le ſiege vn an 3. mois, dix-ſept iours, Otho le grand, deffenſeur de l'Egliſe & fort religieux. Iean 12. incontinent apres qu'Otho fut party, fut rappellé des Romains ſeditieux & inconſtants, & chaſſerent Leon 8. qui ne le voulut empeſcher pour éuiter le ſchiſme. Iean ainſi reſtitué tint le ſiege trois mois, 28. iours, au bout deſquels trouué en adultere, fut tué par le mary de la femme. Ceſtuy ſuiuit bien mal la ſaincte vie de pluſieurs de ſes predeceſſeurs. 963.

Leon 8. fut remis par Otho, & tint le ſiege 8. mois 22. iours, & Benoiſt 5. fut banny & degradé par Otho, apres auoir gaigné & aſſiegé la ville. Leon voulant obuier à la malice des Romains qui procedoient à l'eſlection par corruption & menees, ordonne en plein Synode, que nul ne fuſt fait Pape ſans le conſentement de l'Empereur, & reſtitua les donations faites à l'Egliſe par Iuſtin.

Le ſiege fut vacquant ſix mois, vn iour.

SCHISME XV.

Benoiſt V. Romain, creé durant le ſchiſme contre Leon, eut le ſiege quelques iours. 964.

135. Iean 13. Romain, fils d'Eueſque, tint le ſiege ſix ans, vnze mois, cinq iours. Les Romains ſeditieux eſtans accouſtumez de reietter leur Eueſque, le firent empriſonner par Pierre leur Preuoſt, le bannirent, & entendans qu'Otho I. venoit contr'eux à main forte, le rappellerent. Ce Preuoſt baillé au bourreau, fut deueſtu, mis ſur vn aſne, la face tournee, les mains liees ſous la queuë, ainſi mené par la ville, puis enuoyé en exil, ſes adherans punis. 965.

Le ſiege fut vacquant treize iours.

136. Donnus 2. Romain, fut ſi modeſte qu'il ne receut aucune ignominie des Romains, il mourut le 3. mois de ſon Pontificat. 972.

Le ſiege ne vacqua point.

137. Benoiſt 5. dit 6. ayant tenu le ſiege vn an, 6. mois, fut empriſonné par Cinthius citoyen Romain, où il fut eſtranglé, de laquelle iniure ne fut faite aucune iuſtice. *Plat.* s'eſbahit de la viciſſitude des choſes, veu que maintenant les ſouuerains Eueſques de Rome ont bien autre puiſſance. 972.

Le ſiege fut vacquant vn an, 10. iours.

138. Boniface 7. Romain ne fut pas long-temps au Pontificat, ne l'ayant occupé qu'vn mois, douze iours. 974.

Le ſiege fut vacquant vingt iours.

139. Benoiſt 6. dit 7. ayant taſché comme homme de bien, & de paix de perſuader aux Germains & Italiens, de s'accorder d'vn bon Empereur, la Republique eſtant fort affligee, tint le ſiege 9. ans, vn mois, dix iours. 975.

Le ſiege fut vacquant trois iours.

SCHISME XVI.

Entre Boniface 7. Benoiſt 6. & Iean 14. fut le ſeizieſme ſchiſme. 975.

140. Iean 14. Romain, fut empriſonné, ſoit pour ſa meſchante vie, ſoit par les 984.

les parens de Boniface 7. ses ennemis, à qui il auoit esté competiteur, & mourut de faim.

Le siege ne vacqua point.

141. Boniface 7. Romain, entre au Pōtificat par moyēs illicites, & par mesme moyen en tōba, ayant desrobé le thresor de S. Pierre, s'enfuit à Cōstantinople, d'où il estoit retourné, ayant attendu que Iean 14. fut esleu Pape, auquel il fit tenir prison, & selon quelques vns luy fit creuer les yeux en prison, & mourut de faim, & gouuerna vn an, six iours. 985.

Le siege fut vacquant dix iours.

142. Iean 15. Pape, hay de tous, pource qu'il distribuoit tout le bien de l'Eglise à ses parens & amis (en quoy il y a auiourd'huy trop d'imitation) meurt de faim estant prisonnier, en ayant lors grand besoing, par permission diuine, le 9. an, 6. mois, 10. iours. 985.

Le siege fut vacquant vn iour.

143. Iean 16. Romain, Pape sage & vaillant, tint le siege quatre mois. 985.

Le siege fut vacquant deux iours.

143. Gregoire 5. Saxon, cousin de l'Empereur Otho troisiesme, ayant esté contraint de se retirer en Allemaigne, par la menee de Crescens Consul, qui auoit fait eslire Iean dix-septiesme Antipape: le premier desquels fut assommé du peuple, & l'Antipape priué du Pontificat, & de la vie, ayant eu premierement les yeux creuez. Cela auec autres causes recitees par Platine dōnerent lieu à l'institution de sept Electeurs de l'Empire, cōfirmez par Gregoire en vn Concile de Rome. Il tint le siege deux ans, huict mois, trois iours. 995.

Le siege fut vacquant 8. mois, six iours.

SCHISME XVII.

IEan 17. Grec, creé durant le schisme, homme meschant, & detestable, que plusieurs mettēt au nōbre des Papes, occupa le siege six mois, auant que Gregoire fust restitué. On luy fit creuer les yeux, coupper le nez, & les aureilles à Crescens, & apres pendre, où il fut massacré du peuple, selon Platine, comme a esté dit cy-deuant. 997.

144. Sylvestre 2. Moine, natif d'Aquitaine, laissant son Abbaye, pour le desir qu'il auoit aux lettres, il s'en alla à Seuille en Espagne, tenuë pour lors des Sarrazins, estudia si bien qu'il fut Precepteur de nostre Roy Robert, de l'Empereur Otho troisiesme, puis Archeuesque de Rheims, de Rauenne, finalement Pape, il mourut l'an 4. mois, iours 12. de son Pontificat. 998.

Le siege fut vacquant 25. iours.

145. Iean 17. Romain, confirme la feste des morts, par le conseil d'Odile Abbé de Clugny, qui auoit esté estonné du bruit & voix gemissante autour le Mont d'Ethna, causee tant par le fremissement de la mer boüillante, que par le vomissement & bruit esclattant qui sort du degorgement du feu, sortant de ceste mōtagne en Sicile, ayans ja esté les ceremonies pour les Chrestiens decedez, instituees long-temps auparauant par Gelase, il meurt le 4. mois, 25. iour de son Pontificat. 1003.

Le siege fut vacquant 19. iours.

146. Iean 18. Romain, homme addonné à oysiueté, ne fit rien de remarquable, & mourut l'an 5. mois 8. de son Pontificat. 1003.

Le siege fut vacquant vn mois.

147. Sergius 4. Romain, homme prudent, liberal aux pauures, gratieux à tous, gouuerna sagement le siege deux ans, neuf mois, dix-neuf iours. *Volat. Plat. Genеb.* s'estonnent comme le Pape estoit si homme de bien, attendu les troubles qui estoient en la legitime succession des souuerains Eueques, comme jadis en la Synagogue, sous les Antioches. 1009.

Le siege fut vacquant huict iours.

148. Benoist 7. dit 8. estant reietté par les Romains apres la mort de l'Empereur Henry 2. fut remis, ayant accordé auec les ennemis, & tint le siege vnze ans, treize mois, vingt & vn iour. On raconte qu'il fut veu par vn Eueque apres sa mort sur vn cheual noir, le prie de donner son argent caché aux pauures, & que celuy qu'il auoit donné ne profitoit de rien, venu de rapine, estant griefuement tourmenté. *Plat.* 1012.

Le siege fut vacquant 2. iours.

149. Iean 19. frere de Benoist, selon *Plat.* ayant long-temps fait la guerre contre 1024.

Digitized by Google

les Romains,& sans estre promeu aux ordres Ecclesiastiques, supporté de l'Empereur Conrad, fut esleu Pape, mourut l'an 8. mois neuf, iour 9.

Le siege fut vacquant 2 iours.

150. Benoist 8. dit 9. dit Tusculan, estant de vilaine vie fut deux fois deietté par les Romains, autres deux qui s'ensuiuent, esleus, & tint le siege 12. ans, 4. mois 10. iours. Il apparut en espece monstrueuse apres sa mort, disant auoir vescu sans loix & raison. *Plat Berg.* 1032.

SCHISME XVIII.

Siluestre 3. Romain, pendant le schisme fut esleu, & Benoist deposé, puis trouué plus indigne que Benoist, chassé, n'ayant tenu le siege qu'vn mois, & Benoist remis. Ambition & corruption (vice trop commun entre nous) font plus que la vie Chrestienne pour paruenir aux dignitez, chose deplorable. *Plat.* 1043.

151. Iean 20. Romain, aussi creé durant & pendant le schisme de Benoist & Syluestre, tint le siege vn an, 22. iours. Ce schisme suscité par ces trois Papes, causa de grands maux. *Plat.* 1045.

Gregoire 4. Romain, ayant eu le Pontificat par resignation de Benoist, ou plustost par vendition, fut contrainct par l'Empereur Henry 3. de le quitter vn an, sept mois, vingt iours apres. 1045.

Concile de Sutrin pres de Rome, celebré en la presence de l'Empereur Henry, où ces trois Papes sont deposez, l'election donnee de rechef à l'Empereur, & à ses successeurs pour éuiter les schismes. *Herm. Contr. en sa Chron.*

152. Clement 2. Saxon, fut empoisonné par Damase 2. son successeur, le 9. mois selon Platine: mais Onuphre dit que Damase fut homme de bien. 1047.

Le siege fut vacquant neuf mois, vn iour.

153. Damase 2. de Bauiere sans aucune election se fit Pape, mais mourant le 23. iour eschappa d'estre puny de ses fautes. *Plat.* 1048.

Le siege fut vacquant six mois, trois iours.

154. Leon 9. Allemand, homme de noble maison, de bonne vie, & de grand sçauoir, aymant les pauures & estrangers: de façon que sa maison estoit ouuerte à tous. L'on dit que nostre Seigneur s'apparut à luy en forme d'vn pauure homme, qu'il fit coucher en son lict, puis disparut. Il meurt l'an 5. mois 2. iours 28. 1049

Le siege fut vacquant vne mois, & 24. iours.

155. Victor 2. de Bauiere, fut esleu non tant volontairement, que pour complaire à l'Empereur, eslisant vn Allemand. Il meurt l'an 2. mois 3. iour 16. 1055.

Le siege fut vacquant quatre mois.

156. Estienne 10. dit 11. Moine Lorrain, met l'Eglise de Milan sous l'obeyssance de celle de Rome, ayant esté deux cens ans chef de soy-mesme, il meurt sept mois, 28. iours apres. 1057.

Le siege fut vacquant six iours.

Benoist 9. dit 10. Romain, n'estant entré par la porte au Pontificat, ains par la force, y demeura seulement neuf mois, vingt iours: puis dejetté. 1058.

157. Nicolas 2. de Sauoye, homme de bonne vie, tint le siege deux ans, 3. mois 25. iours. 1059.

Concile tenu à Rome par le Pape Nicolas, de cent dix-huict Euesques, où il fut ordonné que l'election du Pape appartiendroit aux Cardinaux, Prestres, Euesques, approuuez toutesfois des autres Clercs & du peuple, eslisant vn de leur College ou autre, combien que non orné du tiltre de Cardinal.

Le siege fut vacquant trois mois.

158. Alexandre 2. Milannois, homme docte, esleu en son absence, pour la renommee de ses vertus, & le premier apres ceste tant saincte ordonnance des eslections: toutesfois partie des Euesques fauorisant l'Empereur ne l'ayant agreable, esleurent Candole Euesque riche & puissant à merueilles, & susciterent le 19. schisme. Bataille dure & aspre, la victoire demeure à Alexandre. Il meurt l'an vnze, mois 6. iour 5. 1061.

SCHISME XIX.

Honoré 2. esleu durant le schisme contre Alexandre, auparauant nommé Candole Euesque, tint le siege, & fut Antipape 5. ans, & fut deposé. 1061.

Gregoire 7. de Siene, Moine de Clugny, auparauant appellé Hildebrand, excom. 1073.

Digitized by Google

excommunie l'Empereur Henry 4. & le Prince de son Empire, voulant entreprendre sur l'eslection, & conferant les Eueschez, fait eslire vn autre Empereur Rodolphe, Duc de Sueue, qui fut vaincu par Henry: est empriſonné trois fois, la premiere par Cinthius fils du Preuost de Rome, & puis par l'Empereur, & eschappé à l'ayde des Romains, de la Ducheſſe de Mantouë, Mathilde, & de Guichard le Normand, Prince de la Poüille, qui le mena à Salerne, où il mourut l'an 12. mois premier, iour 3. de son Pontificat. La querelle des inueſtitures entre les Papes & Empereurs cauſe de grands maux. *Mart. Pol.*

Le ſiege fut vacquant vn an.

SCHISME XX.

CLement 3. fut en vn Concile tenu à Breſſe, à la ſuaſion de l'Empereur Henry IV. eſleu, & Gregoire depoſé, qui tint le ſiege en ſchiſme vingt & vn an, contre Gregoire, & ſes ſucceſſeurs. 1080.

160. Victor 3. Moine de Beneuent, taſche d'executer les ſentences de ſon predeceſſeur contre Henry IIII. Empereur, & mourut l'an 1. mois 3. iours 4. de ſon Pontificat. 1086.

Le ſiege fut vacquant 5. mois, 23. iours.

161. Vrbain 2. François Moine, taſcha de reformer les mœurs des Eccleſiaſtiques, eſtant homme de vertu & d'erudition: & voyant qu'il n'eſtoit ſeurement en Italie: ne faiſant cas de Matilde Comteſſe de Mantoüe, qui auoit tiré de priſon Gregoire 7. & laiſſé ſon bien à l'Egliſe, maintenant appellé le Patrimoine de ſainct Pierre, s'en vint en France, où il contraignit le Roy Philippe I. de reprendre ſa femme, laiſſant celle auec laquelle il paillardoit. Il meurt l'an vnzieſme, mois 4. iours 18. 1088.

Le ſiege fut vacquant quatorze iours.

162. Paſcal 2. Toſcan Moine, fut eſleu contre ſon gré, eſtant veſtu d'vn manteau deſcarlate, ayant vne couronne ſur la teſte, ceint d'vne ceinture en laquelle pendoient ſept clefs, & autant de ſeaux, ſignifiant la puiſſance de fermer & ouurir, & monté ſur vn cheual blanc, fut mené au lieu de Latran: vint en France pour reformer le Clergé, en vn Concile tenu à Troye, où il chaſtia pluſieurs Prelats & preſtres, retourné à Rome, reduit par armes pluſieurs villes à ſon obeïſſance, confirme l'excommunication contre Henry 4. Empereur, ſolicite ſon fils de prendre le gouuernement de l'Empire, eſt empriſonné par luy, apres luy auoir baiſé les pieds, eſt contraint de luy permettre l'inueſtiture des Eueſchez & Abbayes vacantes: laquelle puiſſance depuis il quitta craignant de perdre l'Empire. En fin il mourut l'an 18. mois 5. iours 9. de ſon Pontificat. 1099.

Le ſiege fut vacquant trois iours.

Albert d'Atella creé durant le ſchiſme, apres la mort de Clement 3. tint le ſiege contre Paſchal 2. huict ans, quatre mois. 1101.

Theodoric Romain tint auſſi durant ce ſchiſme le ſiege 3. mois, quinze iours. 1102.

Sylueſtre 3. Romain, pendant le ſchiſme apres Theodoric, tint auſſi le ſiege contre Paſchal. 2. 1102.

Le ſiege fut vacquant deux iours.

163. Gelaſe 2. natif de Caiette, fut battu & empriſonné, combien qu'il fut moine & de ſaincte vie, par vn nommé Cinthius riche Romain, deliuré par le peuple, apres auoir excommunié l'Empereur Henry I. & Gregoire 8. ſon Antipape, s'en vint en France, où il mourut l'an 1. iours 25. de ſon Pontificat. 1118.

SCHISME XXI.

GRegoire 8. Eſpagnol fut creé durant le ſchiſme, contre Gelaſe 2. & tint le ſiege trois ans. 1118.

164. Caliſte 2. Bourguignon, fils ou frere du Duc de Bourgongne, eſtant creé Pape en France, s'achemina à Rome contre l'Antipape, lequel pris, eſt monté ſur vn aſne à reculon, tenant la queuë au lieu de bride: puis mis en priſon où il mourut. Caliſte garda le ſiege dignement, en paix & concorde, l'autre Pape & Henry V. Empereur qui quitta ſon droict pretendu des inueſtitures & collatiõs des benefices, leſquelles auoient cauſé infinis maux, meſme depuis Gregoire 7. tint le ſiege cinq ans, dix mois, treize iours. 1119.

Le ſiege fut vacquant vn iour.

Digitized by Google

SYNODE VNIVERSEL.

165. COncile Vniuerſel celebré à S. Iean de Latran à Rome par 917. Eueſques, contre les Sarrazins & Turcs. 1123.

Honoré 2. Boulonois, homme de baſſe condition, neantmoins docte, promeu plus par l'ambition d'aucuns, que par le conſentement des bons, preſida 5. ans, 2. mois, 3. iours. 1124.

Le ſiege fut vacquant vn iour.

SCHISME XXII.

CEleſtin 2. Romain, eſleu par quelques Cardinaux, eſmeut le ſchiſme contre Honoré 2. 1130.

166. Innocent 2. intenta guerre à Roger le Normand qui ſe nomma Roy de Naples: vaincu en bataille fut en priſon, mais eſtant eſchappé de priſon vint en France, où il aſſemble deux Conciles, vn à Reims, l'autre à Clermont, & ayant obtenu ſecours du Roy Louys le Gros, & de l'Empereur Lothaire, retourne en Italie, & tint le Siege 13. ans, 7. mois, 8. iours.

Le ſiege fut vacquant vn mois, vn iour.

SCHISME XXIII.

ANaclete II. Romain, fut eſleu par les Romains pendant la priſon de Innocent 2. & fut Antipape, lequel deſroba les threſors & reliques, pour ſoudayer ſes bandes, & ayant excité ce ſchiſme contre Innocent 2. il meurt de deſplaiſir l'an 8. 1138.

Le ſiege fut vacquant quelques iours.

Victor 4. Romain, fut creé apres la mort d'Anaclete, durant le ſchiſme contre Innocent 2. qu'il tint 5. ans. 1138.

SYNODE VNIVERSEL.

Concile general tenu à S. Iean de Latran, par milles peres pour le droict du Clergé, & contre les Antipapes. 1139.

167. Celeſtin 2. Toſcan, meurt le 5. mois & 5. iours de ſon eſlection de deüil & faſcherie, pour le diſcord qui fut entre luy & le peuple, qui vouloit vn Patrice. Auſſi auoit-il eſté eſleu ſans le conſentement du peuple, ja exclus de droict par Innocent 2. & la puiſſance reduite aux ſeuls Cardinaux. *Onuph.* 1143.

Le ſiege fut vacquant douze iours.

168. Lucius 2. Bolonois, ayant eſté bleſſé de coups de pierres, par le peuple de Rome, leur voulant oſter certains Officiers par force, meurt le 11. mois, 4. iours. 1144

Le ſiege fut vacquant vn iour.

169. Eugene 3. natif de Piſe, Moine de ſaincte vie, diſciple de ſainct Bernard, chaſſé de Rome, pour ne vouloir confimer quelques Conſuls, ou pluſtoſt Senateurs, s'enfuit en France, où il perſuada au Roy Louys le Ieune, & à Richard Roy d'Angleterre, pour le troiſieſme voyage de la guerre ſaincte, retourne à Rome, où il mourut l'an 8. mois quatre, iours douze. 1146.

Le ſiege fut vacquant vn iour.

170. Anaſtaſe 4. Romain, liberal aux pauures, mourut l'an premier, mois 4. iours 14. famine par toute l'Europe. 1153.

Le ſiege fut vacquant vn iour.

171. Adrian 4. Anglois Moine, ayant conuerty les Noruegiens à la foy, il fut Pape, il excommunia Federic I. Empereur, pour luy auoir reſiſté, voulant adioindre la Lombardie au ſiege de Rome, & mourut l'an 4. mois 8. iours 28. 1154.

Le ſiege fut vacquant trois iours.

172. Alexandre 3. de Siene, fort docte. Il chaſſe trois Antipapes, il eut grand guerre contre l'Empereur Federic I. d'où plus grãde depuis Charlemagne qu'il excommunia, lequel voulant prendre abſolution eſtant à genoux deuant luy, Alexandre le foule aux pieds, & commande chanter *Super aſpidem & baſiliſcum, &c.* à quoy l'Empereur dit, ie fais la reuerence à ſainct Pierre, non à vous. Alexandre reſpõd, c'eſt à moy & à S. Pierre, *Volet.* Ce Pape a veſcu au Pontificat plus qu'aucun, 1159.

Digitized by Google

qu'aucun, excepté S. Pierre, il mourut l'an vingt-vniesme, mois vnze, iours vingt-trois.

Le siege fut vacquant vn iour.

SCHISME XXIV.

Victor 4. creé durant le schisme contre Alexandre 3. fut Antipape 4. ans, 7. mois. 1159.

Paschal 3. de Cresme durant le schisme, fut creé Antipape cinq ans.

Caliste 3. de Hongrie, fut pendant le schisme creé, & fut Antipape sept ans, 5. mois. 1164. 1169.

SYNODE GENERAL.

COncile general celebré à Latran (selon Genebrard) de 300. Euesques, tant Orientaux qu'Occidentaux, pour la reformation des mœurs: & auquel l'heresie des Vaudois fut condamnée: ensemble ordonné qu'en l'eslection du Pape les deux tiers conuenans en suffrages & aduis suffiroient, pour éuiter Schisme à l'aduenir. 1180.

173. Lucius 3. sçachant que les Chrestiens de la Terre Saincte estoient en peine pour leurs pechez, solicite l'Empereur Federic nostre Roy Philippe Auguste & le Roy d'Angleterre à faire le 4. voyage de la Terre saincte, il mourut l'an 5. mois 2. iours 28. 1181.

Le siege ne vacqua point.

174. Vrbain 3. Milanois, aduerty de la prise de Ierusalem par Saladin Souldan d'Egypte; possedee par neuf Roys Chrestiens l'espace d'octante-huict annees, mourut de desplaisir l'an premier, mois dix, iours vingt-cinq. 1185.

Le siege fut vacquant vn iour.

175. Gregoire 8. de Beneuento, ayant fait diligence de haster les gens de guerre pour le recouurement de la Terre saincte, mourut le premier mois vingt-sept iours. 1187.

Le siege fut vacquant dix iours.

175. Clement 3. Romain, homme docte & de saincte vie, sollicita les Princes Chrestiens d'auancer leur entreprise pour le recouurement de la Terre saincte: & mourut l'an 3. mois 2. iours 16. 1188.

Le siege fut vacquant 3. iours.

177. Celestin 3. Romain, interdit secrettement le Royaume de France, à cause que Philippe Auguste auoit repudié sa premiere femme (qu'il reprint laissant la seconde) dispensa vne Nonnain sœur du Roy de Sicile, de se marier à l'Empereur Henry 6. & mourut l'an 6. mois 6. iours vnze. 1191.

Le siege ne vacqua point.

178. Innocent 3. homme docte, comme il se void par ses Epistres decretales, tint le siege dix-huict ans, 6. mois, 9. iours. 1198.

Le siege fut vacquant vn iour.

SYNODE GENERAL A LATRAN.

COncile vniuersel à sainct Iean de Latran le plus celebre de tous ceux de l'Europe, de 1285. Prelats & Ambassadeurs des Empereurs, Roys: contre les erreurs de l'Abbé Ioachim, & autres. Plat. Tom. des Conciles. 1215.

179. Honoré 3. Romain, ayant couronné l'Empereur Federic 2. l'excommunia pour estre rebelle au sainct Siege, confirme les quatre ordres des Mendians: oste aux Carmes l'habit bigarré de blanc & iaune: ordonna la saincte Hostie estre leuee & portee aux malades auec reuerence: & mourut l'an 8. mois 8. de son Pontificat. 1216.

Le siege fut vacquant vn iour.

180. Gregoire 9. natif d'Anagnie, parent d'Innocent 3. fait amasser les Decretales par Raymond Barch. son Chapelain, deffend de lire le Droict Ciuil à Paris: excommunie l'Empereur Federic 2. differant le voyage de la Terre saincte, qu'il accomplit apres prenant Ierusalem. Il mourut l'an 14. mois cinq. 1227.

Le siege fut vacquant vn mois, vn iour.

181. Celestin 4. natif d'Anagnie, homme de bien & docte, mourut le 17. de son Pontificat. 1241.

Digitized by Google

Le siege fut vacquant vn an, huict mois, quinze iours, à cause des Cardinaux detenus prisonniers par l'Empereur Federic 2.

182. Innocent 4. Geneuois, docte, ayant priué l'Empereur Federic 2. de l'Empire, pour estre rebelle au sainct Siege : il ordonna que les Cardinaux iroient à cheual, & porteroient bonnets ou chappeaux rouges, pour signifier qu'ils estoẽt prests à respandre leur sang pour la deffense de l'Eglise. Ainsi le Cardinal fut le supréme ordre & dignité entre le Clergé: & cét accroissement d'honneur ne fut que decadence de l'Eglise. Il mourut ayant escrit sur les decretales & authentiques, & vn liure de la Iurisdiction Imperiale & Pontificale, contre P. de Viues, qui attribua le tout à l'Empereur l'an vnziesme, mois 5. iours 14. 1243.

Le siege fut vacquant treize iours.

SYNODE GENERAL A LYON.

COncile vniuersel celebré à Lyon en France contre Federic Empereur, où plusieurs Festes furent instituées, comme celles de S. Estienne, des Innocens, S. Iean Baptiste, des douze Apostres, S. Paul, de la Vierge Marie, S. Michel, & autres. Nostre S. Louys declaré chef de la cinquiesme expedition de la Terre saincte. 1245.

183. Alexander 4. d'Agnanie, docte & liberal aux pauures, retira les Hermites de S. Augustin des bois, & les introduit és villes, leur commandant de prescher & confesser : condamne le liure de G. de sainct Amour Docteur de Paris, qui estoit contre la pauureté, & les Mendians: & mourut l'an 6. mois 5. iours 5. 1254.

Le siege fut vacquant trois iours.

184. Vrbain 4. natif de Troyes en Champagne, fils d'vn Cordonnier, Patriarche de Ierusalem, fut esleu Pape, les Cardinaux n'estans d'accord d'eslire vn de leur College: ayant institué la feste du S. Sacrement, couronné Charles Duc d'Anjou frere de S. Louys, Roy de Sicile : mourut l'an 3. mois 2. iours 4. 1261.

Le siege fut vacquant quatre mois, deux iours.

185. Clement 4. François, docte personnage, de grande pieté, & saincteté, & fort discret en la distribution des biens de l'Eglise, sans respect d'auancer ses propres enfans (car il auoit esté marié) ny ses nepueux, à l'vn desquels il osta deux benefices en ayant trois ; il tascha d'accorder les Princes Chrestiens: & mourut le 3. an, neuf mois, 25. iours. 1265.

Le siege fut vacquant deux ans, neuf mois, & deux ours.

186. Gregoire 10. natif de Plaisance en Lombardie, estant Archidiacre en la Terre Saincte, fut esleu Pape, les Cardinaux ayans esté en discord deux ans ou plus, donnerent occasion à l'vn d'eux estant au Conclaue de dire : descouurõs la maison, car le S. Esprit ne pourra descendre & passer tant de couuertures : paroles à mon iugement nõ Chrestiennes. Ayant fait de belles ordõnances touchant l'eslection en vn Cõcile general tenu à Lyon: entre autres que les Cardinaux ne sortiroient du Cõclaue auant l'eslectiõ parfaicte. Il mourut l'an 4. mois 4. iours 10. 1271.

Le siege fut vacquant 10. iours.

SYNODE VNIVERSEL II. TENV A LYON.

COncile general 2: de Lyon, où l'Eglise Grecque conuient auec la Latine, pour la 14. fois: mais cét accord ne dura long-temps non plus que les autres. *Niceph. Greg.* qui dit que l'Empereur de Grece Michel Palæologue s'y trouua. 1274.

187. Innocent 5. Bourguignon Iacobin, sçauant Theologien, reuoqua l'ordonnance de son predecesseur touchãt l'eslection auant que sortir du Conclaue, il mourut le 5. mois, 2. iours. *Le siege fut vacquant neuf iours.* 1275.

188. Adrian 5. Geneuois, reuoqua l'ordonnance de Gregoire 10. touchant l'eslection auant que sortir du Conclaue, & mourut le premier mois & sept iours. 1276.

Le siege fut vacquant 25. iours.

189. Iean 10. dict 21. de Portugal, docte Medecin, mais non propre à telle dignité, il mourut le 8. mois, 8. iours de son Pontificat. 1276.

Le siege fut vacquant 6. mois, 4. iours.

190. Nicolas 3. de la maison des Vrsins, homme d'entendement & de grand cœur, osta à Charles Roy de Sicile l'office de Senateur : incita contre luy le Roy d'Aragon, dont vindrent aux François les Vespres Siciliennes: chassa les Notaires & chiquaneurs de Rome, disãt qu'ils viuoiẽt du sang des pauures, & voulãt faire vn 1277.

sien

Digitized by Google

sien nepueu Roy de Lombardie, & l'autre de Toscane, il mourut l'an 2. mois 8. iours 29.

Le siege fut vacquant 6. iours.

191. Martin II. dit IV. de Tours, restitua Charles en l'office de Senateur, excommunia l'Empereur de Grece & le Roy d'Aragon, le priuant de son Royaume, & le donnant à Charles frere de Philippes le Bel. En fin il mourut l'an quatriesme, mois premier, iours 7. ayant esté de si saincte vie, que les malades receuoient santé venans à son sepulchre. 1281.

Le siege fut vacquant 4. iours.

192. Honoré IV. Romain, homme de bonne vie, confirma l'excommunication faite par son predecesseur contre Pierre d'Aragon, & mourut l'an deuxiesme & deux iours. 1285.

Le siege fut vacquant dix mois, dix iours.

193. Nicolas IV. de Lombardie de l'Ordre des freres Mineurs, homme de lettres, & fort discret en la distribution des benefices & biens de l'Eglise, mourut ayant tenu le siege 4. ans, 1. mois, quatorze iours. 1288.

Le siege fut vacquant 2. ans, trois mois, deux iours.

194. Celestin V. Hermite, & autheur de l'Ordre des Celestins, fut esleu Pape apres par sa simplicité, se laissant deceuoir par son successeur, luy ayant dit cauteleusement de nuict qu'il laissast la dignité Papale, pour auoir ordonné que les Cardinaux iroient sur des asnes, à l'imitation de nostre Seigneur, (ordonnance tressaincte, & prodigieusement renuersee, comme dit Genebrard) il quitta la Papauté, & se retirant aux deserts, fut pris par Boniface son successeur, & mis en prison, où il mourut de necessité le cinquiesme mois, & sept iours. 1294

Le siege fut vacquant dix iours.

195. Boniface VIII. homme caut & fin, ingrat, cruel, arrogant, duquel il est dit, qu'il entra au Pontificat comme vn Renard, trompant ce sainct homme Celestin, parlant à luy par vn tuyau de roseau, comme si c'estoit vn Ange, & par vn pertuis fait en sa chambre: regna comme vn lyon, disant auoir puissance de donner & oster les Royaumes, & de fait ayant excommunié nostre Roy, donna le Royaume à l'Empereur Albert: mourut cõme vn chien, ayãt indignemẽt occupé ceste saincte dignité huict ans, neuf mois, dix-8. iours. Il ordonna l'an du Iubilé vne fois en cent ans: & fut le premier qui donna des Indulgences. En ce malheureux temps l'Empire des Turcs print son origine en Othoman. 1294

Le siege fut vacquant dix iours.

196. Benoist IX. dit X. Iacobin, de pauure lieu, homme de saincte vie, & pacifique, ayant absous Philippes le Bel nostre Roy, de l'excommunication de son predecesseur, & deux Cardinaux de la maison des Colonnes, mourut le 8. mois, 6. iours. 1303.

Le siege vacqua dix mois, 27. iours.

197. Clement V. de Bordeaux, & Archeuesque du lieu, esleu en son absence, & confirmé à Lyon par les Cardinaux, transporta le siege Romain en Auignon pour euiter les seditions Italiques: on luy fit publier les Constitutions dites de son nom Clementines: obtint Auignon (où le siege a demeuré septante-deux ans) & le Comté de Nice de Louys Roy de Naples, en recompense du tribut deu à l'Eglise Romaine: excommunia les Venitiens, vsurpans la ville de Ferrare, estant du Patrimoine de l'Eglise: en fin mourut l'an 8. mois dix, iours seize. 1305.

Le siege fut vacquant vn an, 3. mois, 17. iours.

SYNODE VNIVERSEL A VIENNE.

CConcile general celebré à Vienne en Dauphiné de trois cents Eueſques, où les Fraticels, Beguins, qui vouloient eſlire vn troiſieſme Ordre de ſainct François, deſquels le chef eſtoit vn Dulcinus, furent condamnez heretiques, comme furent auſſi les Templiers. Là fut ordonné que les langues Hebraïque, Chaldaïque, Arabique, & Grecque ſeroient enſeignees és principales Academies. 1311.

198. Iean XXI. dit XXII. de Cahors, homme ſçauant, fut eſleu apres longues contentions des Cardinaux. Il excommunia l'Empereur Louys quatrieſme, à 1316.

Digitized by Google

NOM. DES PAP. ANS DE CHR.

cause dequoy il luy donna vn Antipape. Ce Pape tomba en quelques erreurs qu'il retracta, estant admonesté par les Theologiens de Paris, il mourut l'an dix-huictiesme, mois trois, iours vingt-huict.

Le siege fut vacquant 16. iours.

SCHISME XXV.

NIcolas 5. Cordelier, fut Antipape contre Iean 21. à la solicitation de Louys quatriesme Empereur, & mourut prisonnier en Auignon, ayant crié mercy à Iean qu'il auoit fait brusler en effigie comme heretique de son Antipape, 3. ans, trois mois, 14. iours. 1317.

199. Benoist dix, dit vnze Moyne Tholosain, de l'Ordre de Cisteaux, homme fort docte, & seuere, distribuant esgalement les biens de l'Eglise, sans respect de pauureté, disant que le Pape n'auoit aucun parent: il reforma l'Ordre de Cisteaux, & Bernardins, leur fondant vn College à Paris, meurt, ayant tenu le siege sept ans, quatre mois, six iours. 1334.

Le siege fut vacquant vnze iours.

200. Clement 6. Limosin, Moyne, homme docte & liberal à tous, toutesfois il ratifia l'excommunication de Benoist, & Iean 22. contre l'Empereur, abregea le Iubilé à 50. ans, tascha d'accorder nostre Roy Philippes de Valois auec Edoüard Roy d'Angleterre, & mourut l'an dix, mois sept de son Pontificat. I. du Tillet, dit qu'en ce temps les benefices estoient à vendre, tout obeïssoit à l'argent. 1342.

Clement 6. celebra le second Iubilé l'an 1350.

Le siege fut vacquant vnze iours. 1350.

201. Innocent 6. Limosin, fort sçauant, donne les benefices à gens capables, & les contraint à y resider, retranche la dépence à la maison pour ayder aux pauures, faisant faire le semblable à ses Cardinaux: ses actions demonstrent l'exemple d'vn vray Pasteur, que tous doiuent imiter; il meurt l'an 9. mois 8. iours 26. de son Pontificat. 1352.

Le siege fut vacquant vn mois quinze iours.

202. Vrbain 5. Moyne de Limoge, Abbé de sainct Victor de Marseille, homme docte, fort affectionné à resister aux Turcs, contre lesquels il fit prescher la Croisade: alla à Rome, & de retour mourut l'an 8. mois 2. iours 23. 1362.

Le siege fut vacquant dix iours.

203. Gregoire 11. Limosin, fils du Comte de Beaufort, homme paisible, voyant tãt de dissentiõs en Italie, & que equelques villes se retiroient de son obeïssance, se retira à Rome, ainsi transporta le Siege sans le sceu des François: ce qu'il fit par l'aduis de son Precepteur Balde, il tint le Siege sept ans, deux mois, vingt-sept iours. 1370.

Le siege fut vacquant 12. iours.

204. Vrbain 6. Neapolitain, à la poursuite des Romains est creé Pape, n'estant Cardinal, homme vindicatif, ne procurant la paix entre les Chrestiens, comme son deuoir le requeroit, ains s'efforçant de se venger des iniures à luy faites par les Cardinaux, & Ieane Royne de Sicile: ce qui causa le vingt-sixiesme schisme; & ayant fait noyer cinq Cardinaux, mourut, ayant tenu le Siege vnze ans, six mois, cinq iours. 1378.

Vrbain 6. celebra le troisiesme Iubilé.

Le siege fut vacquant dix-neuf iours.

SCHISME XXVI.

CLement 7. fut esleu Pape par les Cardinaux, qui tint son Siege à Auignon, & fut recogneu Pape legitime par les François, Espagnols, & Anglois, qui fut le schisme le plus cruel de tous, & scandaleux, & qui dura enuiron 50. ans: il tint le siege 15. ans, vnze mois, 18. iours, contre Vrbain & ses successeurs. 1378.

Le siege fut vacquant quinze iours.

205. Boniface 9. Neapolitain, doüé de grandes vertus pour son aage, n'estant aagé que de trente ans seulement: mais complaisant à ses parens, il abusa des Indulgences, du temps duquel on en faisoit bon marché: on luy attribuë l'inuention des Annates, c'est à dire qu'il voulut auoir le reuenu de chacun an de tous les benefices: il eut pour Antipape Pierre de la Lune Espagnol, dit Benoist 13. il tint le siege 14. ans, 11. mois. 1389.

Boniface celebra le quatriesme Iubilé, l'an 1390. 1390.

Le

Digitized by Google

NOM. DES PAP. — ANS DE CHR.

Le ſiege fut vacquant 15. iours.

Benoiſt 13. Eſpagnol, auparauant dit Pierre de la Lune, apres Clement 7. tint le ſiege à Auignon durant le ſchiſme contre Boniface 9. & ſes ſucceſſeurs, fut homme docte, & mourut l'an 30. 1394.

206. Innocent 7. natif de Sulmo, ayant fait mourir pluſieurs Romains (qui le prioient d'oſter les ſchiſmes & guerres) fut contraint de s'enfuïr, puis ayant accordé auec eux, retourna, & mourut l'an 2. iours 25. 1406.

Le ſiege fut vacquant 23. iours.

207. Gregoire 12. Venitien, Pape docte, ayant promis à ſon eſlection de ceder au Pontificat, ſi Benoiſt ſeant à Auignon cedoit, colluda auec luy, ce qu'eſtant découuert, tous deux furent depoſez par le Concile de Piſe, & ne voulurent obeïr; & tint le ſiege 8. ans, 7. mois, cinq iours. 1406

SYNODE TENV A PISE.

CEt Concile tenu à Piſe de pluſieurs Prelats, auquel furent depoſez Gregoire 12. & Benoiſt 13. & Alexandre 5. eſleu en leur place: mais tous les deux ne voulurent obeïr au Concile, ainſi on eut trois Papes pour vn. 1409

208. Alexandre 5. natif de Crete, Moyne, eſleu par le Concile, perſonnage d'erudition, & de vertu: toutesfois plus martial que ſa qualité ne requeroit, ayant eſté Cordelier: il priua Ladiſlaus Roy de Naples, de ſon Royaume, pour auoir entrepris ſur Oſtie, & autres places de l'Egliſe Romaine, & le donna à Louys Duc d'Anjou, frere de Charles 5. Sa liberalité fut ſi grande, qu'il ſouloit dire qu'il auoit eſté riche Eueſque, pauure Cardinal, & Pape mendiant; il mourut le 10. mois, 8. iours. 1409

Le ſiege fut vacquant 13. iours.

209. Iean 22. dit 23. Neapolitain, paruint au Pontificat par force, & non par eſlection libre & canonique, homme fort expert aux affaires: mais ſi depraué, & ſi mal ſentant de la foy, qu'il fut cité au Concile de Conſtance, empriſonné & depoſé, ayant deshonoré le ſiege 5. ans, 15. iours. 1410.

Le ſiege fut vacquant deux ans, 5. mois, 10. iours.

SYNODE VNIVERSEL DE CONSTANCE.

Concile general de Conſtance aſſemblé par la diligence de Sigiſmond Empereur, où il aſſiſta auec les 4. Patriarches, 29. Cardinaux, 47. Archeueſques, 605. Eueſques, 64. Abbez & Docteurs, où trois Papes furent depoſez, Iean 23. ſeant à Bologne, Gregoire 12. à Rome, Benoiſt 13. en Eſpagne, & Martin dit 5. eſleu en leur place du conſentement de tous; ainſi finit le 29. ſchiſme, là fut ordonné que le Concile eſtoit par-deſſus le Pape. 1415.

210. Martin 3. dit 5. Romain, homme ſingulier en prudence, & iuſtice, ayant confirmé l'ordonnance du Concile, que le Pape y ſeroit ſubiect, & ſeroit celebré de dix en dix ans, mourut l'an treize, mois trois iours. 1417.

Le ſiege fut vacquant vnze iours.

Clement 8. Eſpagnol, durant le ſchiſme apres Benoiſt 13. fut eſleu par quelques Cardinaux, ou Anticardinaux Eſpagnols, & tint le ſiege comme Antipape, 4. ans. 1424

211. Eugene 4. Venitien, de l'ordre des Chanoines Reguliers, homme de bonne vie au commencement: mais par mauuais conſeil il troubla tout, incitant les Romains aux armes, & fut contraint de s'en fuïr, prenant vn froc de Moyne, chaſſé à coups de pierres, & de traits, il tint le ſiege quinze ans, vnze mois, 21. iours. 1431.

Le ſiege fut vacquant vnze iours.

SYNODE VNIVERSEL DE BASLE.

Concile general à Baſle pour la reformation de l'Egliſe, contre les hereſies des Huſſites, & Annates, la ſubſtãce duquel eſt cõtenuë en la Pragmatique Sanction, publiee en vn Concile de l'Egliſe Gallicane, tenu à Bourges. Là Eugene

Digitized by Google

NOM. DES P'AP. ANS DE CHR.

quatrieſme fut depoſé, & Amedeus Hermite, auparauant Duc de Sauoye, eſleu, nommé Felix quatrieſme, ſouſtenu par l'Empereur Federic 3. Charles 7. Roy de France, & celuy d'Aragon. Lors fut le 27. ſchiſme, partie des Chreſtiens ſuiuant l'vn des Papes, partie l'autre, pluſieurs neutres.

SYNODE VNIVERSEL A FLORENCE.

COncile general (les Grecs l'appellent huictieſme Synode) celebré à Florence, où aſſiſta l'Empereur d'Orient, auec pluſieurs Prelats Grecs & Latins, où tous conuindrent en vnité de foy pour la derniere fois, meſmes les Armeniens, & Indiens. 1439.

SCHISME XXVII.

FFlix quatrieſme, eſleu par le Concile de Baſle, tint le ſiege neuf ans, cinq mois. 1439.

212. Nicolas 5. Geneuois, de bas lieu, mais homme docte, amateur des doctes, tant modeſte, qu'il s'eſtimoit indigne d'vne ſi excellente dignité, employa beaucoup à dreſſer vne Bibliotheque: auquel Aymé de Sauoye, ou Felix 4. ceda le ſiege pour oſter le ſchiſme, demeurant Cardinal & Legat Apoſtolique en ſes pais de Sauoye, il tint le ſiege huict ans, dix-neuf iours.

Le ſiege fut vacquant quatorze iours.

Nicolas 5. celebra le cinquieſme Iubilé, l'an mil quatre cens cinquante. 1450.

213. Calixte 3. Eſpagnol, toſt apres qu'il fut Pape il publia la guerre contre les Turcs, comme il auoit voüé auant que d'y paruenir, choſe que l'on trouua admirable: ayant inſtitué la feſte de la Transfiguration, il mourut l'an troiſieſme, mois quatrieſme de ſon Pontificat. 1455.

Le ſiege fut vacquant douze iours.

214. Pie 11. de Sienne, dit auparauant Æneas Syluius, homme fort docte, ayant eſté Chancelier de l'Empereur Federic 3. enuoyé en Ambaſſade vers pluſieurs Princes, Secretaire du Concile de Baſle, finalement fut Pape, deffendant ſon authorité contre tous Princes: il fut contraire à Louys 9. pource qu'il ne luy voulut obeyr par l'aduis de la Cour, à l'abolition de la Pragmatique Sanction, Sommaire du Concile de Baſle, que luy-meſme auoit approuué par deux doctes liures eſcrits auant ſon Pontificat: poſſible changea-il de mœurs auec le nom: tint le ſiege 5. ans, vnze mois, 27. iours. 1458.

Le ſiege fut vacquant ſeize iours.

Concile de l'Egliſe Gallicane tenu à Orleans, à cauſe de la Pragmatique Sanction que le Pape Pie II. vouloit abolir comme hereſie: à quoy s'oppoſa la Cour de Parlement de Paris, & les Vniuerſitez: ceſte aſſemblee fut auſſi contre les Annates, par leſquelles la Cour de Rome tire incredible ſomme d'argent de la France *Duar. l. 5. c.* 11. recite tout au long les autres Papes oppugnateurs de ceſte Pragmatique Sanction.

215. Paul II. Venitien, ennemy des lettres, homme de belle repreſentation, mais ſuperbe, accroiſſant ſa Majeſté par armes, & auaricieux, diſtribuant les benefices Eccleſiaſtiques pour faire ſon profit, & du temps duquel tout ſe vendoit à Rome: il ſurpaſſa tous ſes predeceſſeurs en apparat, enrichiſſant ſa mittre de diamans, ſaphirs, eſmeraudes, jaſpes, perles, & autres pierreries de grand prix, & voulut eſtre veu en telle ſorte, augmentant auſſi la pompe des Cardinaux de la robbe rouge, auec le capuchon; il reuoqua le Iubilé à 15. ans, caſſa les Abbreuiatures inſtituees par ſon predeceſſeur, en quoy il fit bien, ayant tenu le ſiege ſix ans, dix mois, 26. iours. 1464

Le ſiege fut vacquant 4. iours.

216. Sixte quatrieſme, Miniſtre general des Cordeliers, homme docte, pour oſter l'enuie des quatre Mendians, il les fit tous eſgaux en priuileges, il eut pluſieurs bonnes parties: mais il ayma trop les ſiens, comme ont fait pluſieurs, abuſant grandement des biens de l'Egliſe; ayant tenu le ſiege treize ans, quatre iours. 1471.

Le ſiege fut vacquant ſeize iours.

Sixte 4. l'an 1475. celebra le ſixieſme Iubilé.

Innocent

217. Innocent huictiesme Geneuois de petite maison, il fut taxé d'auarice, augmenta le nombre des Secretaires & Promoteurs, comme Pie II. & Sixte quatriesme est blasmé de ce que premier de tous les Papes il aduança aux honneurs & richesses ses bastards d'vne façon non accoustumee, il tint le siege 7. ans, 10. mois, 27. iours. 1484

Le siege fut vacquant vn mois, six iours.

218. Alexandre sixiesme, Espagnol, nommé auparauant Roderic Borgia, doüé de grandes vertus : mais accompagné de si grands vices que l'on ne les pourroit reciter sans horreur: il fut esleu par corruption de plusieurs Cardinaux qu'il opprima apres, tascha par tous moyens d'amasser de l'argent pour satisfaire à ses desirs, specialement pour aduancer quatre siens bastards, l'vn desquels fut Valentin Cesar qui fut Duc d'Vrbin ; & pour lequel il troubla toute l'Italie par les autres, il fit de Rome vne retraitte de voleurs, bref il n'y auoit rien sainct qu'il fust, qu'il ne vendit, comme l'on peut lire és autheurs de son temps, & *Sannazarius* a laissé par escrit ces vers en Latin tournez en François. 1492.

Alexandre vend tout, il vend les clefs sacrees,
Les Mitres, les Autels, & les Croix dorees,
Il a tout achepté. Qui voudroit l'empescher
De les reuendre apres, en detail aussi cher?

Il tint le siege vnze ans, huict iours.

Le siege fut vacquant vn mois, trois iours.

Alexandre sixiesme celebra le 7. Iubilé l'an 1500. 1500.

219. Pie troisiesme de Siene, ennemy des François, estant en volonté de reformer l'Eglise, celebrer vn Concile, & dresser vne armee contre le Turc, meurt le 26. iour d'apres son election. 1503.

Le siege fut vacquant 24. iours.

220. Iules II. Geneuois, homme plus adroit aux armes qu'aux lettres, recouura Bologne & plusieurs villes sur les Venitiens, sçauoir Imole, Seruie, Rauenne & autres, auec l'ayde des François: apres il sollicita l'Empereur Maximilian, & Henry huictiesme Roy d'Angleterre, de leur faire la guerre pour les chasser d'Italie, ayant gagné la bataille à Rauenne contre luy, les Espagnols & Venitiens. Il excommunia les François, & donna le Royaume au premier conquerant, comme il auoit fait le Royaume de Nauarre enuahy iniustement par Iean Gippon pour Federic Roy d'Espagne sur I. d'Albret, & tint le siege 9. ans cinq mois 21. iours. 1503.

Le siege fut vacquant 18. iours.

SYNODE TENV A TOVRS.

CConcile de l'Eglise Gallicane tenu à Tours par tous les Eueſques & la plus-part des Docteurs de France, contre le Pape Iules 2. vn autre à Pise, Milan & Lion, par l'authorité de Maximilian Empereur, & du Roy Louys douziesme contre le mesme Pape, deffendant son droit par autres.

SYNODE GENERAL A LATRAN.

Concile general de Latran commencé par le commandement de Iules, & par luy empesché, & continué par Leon dixiesme & finy l'an 1517. pour la reformation de l'Eglise, & guerre contre le Turc. 1512.

221. Leon dixiesme Florentin, de la maison de Medicis, fut Pape à trente ans, estant docte, eloquent & liberal, il ayma les doctes & vertueux, vray est qu'il aymoit trop ses plaisirs, il priua le Duc Vrbin de sa Duché, & la donna à Laurens de Medicis son nepueu, pere de Catherine de Medicis Royne de France: ayant publié la remission des pechez à ceux qui donnoient argent pour faire la guerre au Turc, & abrogea la Pragmatique Sanction, non sans tumulte & mur- 1513.

Digitized by Google

NOM. DES PAP. mure de tout le Clergé de France. Concordats introduits, ensemble les decimes. Il meurt de joye, entendant que les François estoient chassez de Milan, l'an 8. mois 8. iours 20. ANS DE CHR.

Le siege fut vacquant vn mois, 7. iours.

222. Adrian sixiesme, Allemand, sçauant personnage, viuant prudemment sans grande dépence, ne conferant les benefices à la volee, ne fut agreable aux Romains, combien qu'il fust des plus accomplis en toutes bonnes parties, ayant esté Precepteur de l'Empereur Charles cinquiesme, & tint le siege vn an, 8. mois, 9. iours. 1522.

Le siege fut vacquant deux mois quatre iours.

223. Clement septiesme, Florentin, de la maison de Medicis, cousin germain de Leon dixiesme, fut de grand esprit, fin, subtil, & politique, tint le party du Roy François contre l'Empereur Charles 5. traitte le mariage de sa niepce Catherine auec Henry, lors Duc d'Orleans: assiege Florence ville de sa natiuité, pour les outrages que les Florentins faisoient à ceux de sa maison, & la print au bout de l'an (en quoy il n'est loüé d'estre tant rigoureux contre sa patrie) y constituant Alexandre son nepueu premier Duc, lequel s'adonnant à violer des Dames pudiques, il receut son salaire, & fut tué par vn sien parent. Il tint le siege 10. mois, sept iours. 1523.

Le siege fut vacquant 17. iours.

224. Clement 7. celebra le 8. Iubilé l'an 1525. 1525.

Paul troisiesme, Romain, de la maison de Farnese, doüé de plusieurs grandes vertus, amateur de paix, qui tascha tousiours d'accorder le Roy & l'Empereur: mais il vexa trop ses subiects de tribut quelque temps, & ayma les siens plus qu'il ne deuoit, faisant son fils Pierre Louys, Duc de Parme & de Plaisance, ce qui fut cause qu'il fut dechiqueté & mis en pieces miserablement par la noblesse & le peuple, lequel il voulut contraindre de venir demeurer à Plaisance. Il tint le siege 15. ans, 28. iours. 1534.

Le siege fut vacquant 2. mois 29. iours.

SYNODE VNIVERSEL DE TRENTE.

Concile vniuersel tenu à Trente, commencé l'an 1542. puis transferé à Bologne 1546. continué à Trente 1551. par l'espace de huict mois, & acheué en ce lieu mesme 1564. contre les heresies, abus, & corruption des mœurs de tout le peuple Chrestien. 1542.

225. Iules 3. auparauant nommé I. Maria de Monte, changea de mœurs comme de nom, ayant fait de beaux actes estant Legat Apostolique au Concile, s'adonna à la guerre, gourmandise & volupté, se mocquant mesmes de sa dignité. Il tint le siege quinze ans, vn mois, seize iours. 1550.

Le siege fut vacquant dix-sept iours.

226. Iules 3. celebra le 9. Iubilé l'an 1550.

Marcel II. de basse condition, homme docte & de vertu, laquelle possible le fit mourir par poison le iour son Pontificat 21. 1550.

Le siege fut vacquant 25. iours.

227. Paul 4. Neapolitain de la noble famille de Carafe, homme austere, bien zelé à la reformation des abus des Ecclesiastiques, detestant l'auarice, rejettant les resignations des benefices, en faueur d'autruy & les dépences, bref estant né pour restituer l'Eglise à sa pristine splendeur. Il tint le siege seulement quatre ans, deux mois, 27. iours. 1555.

Le siege fut vacquant 4. mois, 7. iours.

228. Pie 4. Milanois, fort grand ennemy des Simoniaques, de ceux qui auoient plusieurs benefices, ensemble de ceux qui les gardoient pour autruy, lesquels il excommunie & declare subiets à restitution, tant eux que ceux ausquels ils sont gardez, ce qu'a confirmé son successeur, il tint le siege cinq ans, 11. mois, 15. iours. 1560.

Le siege fut vacquant 29. iours.

229. Pie 5. Alexandrin, Moyne Iacobin, personnage de saincte vie, seuere, sobre, docte, 1566.

Digitized by Google

NOM. DES PAP. ANS DE CHR.

doćte, n'ayant rien en recommendation que le ſeruice de Dieu, la correction des mœurs Eccleſiaſtiques, l'extirpation des hereſies, fut eſleu miraculeuſement, les Cardinaux ne penſants à rien moins qu'en ſon eſlection. Il perſuade vne ſainćte ligue à pluſieurs Princes Chreſtiens contre le Turc, ſur leſquels ils gagnerent vne belle bataille à Lepanto l'an 1571. en laquelle furent deliurez 2000. Chreſtiens des Cadenes, 25000. Turcs occis, pluſieurs pris priſonniers, 280. vaiſſeaux pris, ſubmergez ou bruſlez Eſtant tourmenté du calcul, il s'écrie, *Seigneur, augmente la douleur, mais donne moy patience*; ſentence vrayement Chreſtienne: finalement il meurt trop toſt pour le bien & repos de l'Egliſe, l'an 6. mois trois, iours 16.

Le ſiege fut vacquant vnze iours.

230. Gregoire 13. Gentil-homme Boulonnois, grand Iuriſconſulte, taſche de ſuiure les veſtiges de ſon predeceſſeur, aduançant la vraye adminiſtration du ſeruice de Dieu, reformant les abus des Eccleſiaſtiques, baſtiſſant & reparant les lieux ſacrez, Colleges, & hoſpitaux pour les pauures, inſtituant en pluſieurs lieux des Seminaires, ſecourant les affligez pour la religion, & infinies autres choſes dignes d'vn vray Paſteur. Eſtant doćte, il corrige les Gloſes du Decret & reforme tout le corps Canonique, il met fin à la reformation du Calendrier, choſe ſouuentesfois eſſayee par ſes predeceſſeurs, ayant aſſemblé les plus ſçauans en ceſte matiere, des principales nations de la Chreſtienté: apres auoir aduerty les Princes Chreſtiens, & les Vniuerſitez plus fameuſes, en fin il meurt l'an 12. iours vingt ſept, mois 1572.

Gregoire 13. celebra le 10. Iubilé l'an 1575. 1575.

Le ſiege fut vacquant 13. iours.

231. Sixte 5. auparauant nommé Felix Perret Cardinal de Montalt Toſcan, lequel tint le ſiege cinq ans, quatre mois, trois iours. 1585.

Le ſiege fut vacquant 18. iours.

232. Vrbain 7. Romain ne tint le ſiege que l'eſpace de 13. iours 1590.

Le ſiege fut vacquant 2. mois, 9. iours.

233 Gregoire 14. Milannois, auparauant Eueſque de Cremone, qui ne tint auſſi le ſiege que dix mois, dix iours.

Le ſiege fut vacquant 13. iours.

234. Innocent 9. Bolonnois, auparauant Cardinal du tiltre ſainćt Quarré, tint le ſiege deux mois, vn iour, il fut empoiſonné, comme l'on dit, pource qu'il n'eſtoit ſi fauorable aux deſſeins des Eſpagnols, contre les François, comme ils eſperoient de ſon eſlection. 1591.

Le ſiege fut vacquant vn mois.

235. Clement huićtieſme, Florentin, auparauant nommé Hypolite Aldobrandin Cardinal de ſainćt Pancrace, grand Penitencier, perſonnage de grande reputation, il donna l'abſolution à noſtre Roy Henry 4. conſacré par ſes predeceſſeurs, apres eſtre tombé malade d'vn catarre, mourut le 3 Mars 1601. & de ſon Pontificat le 13. an, 1. mois 4. iours. 1592.

Clement 8. celebra le 11. Iubilé en l'an 1600. 1600.

Le ſiege fut vacquant vingt-huićt iours.

236. Leon XI. Florentin fils du tres-excellent Octauie, de la tres illuſtre famille de Medicis, fut eſleu d'vn merueilleux applaudiſſement de tout le College des Cardinaux, le peuple Romain en cas pareil fit auſſi vne grande demonſtration d'alliegreſſe par ceſte eſlećtion: mais elle ne fut pas de longue duree, car à peine auoit-il acheué le 27. de ſon Pontificat, que ſurpris d'vne groſſe fieure, il deceda, au grand regret d'vn chacun. 1605.

Le ſiege fut vacquant 20. iours.

237. Paul cinquieſme, Romain, auparauant nommé Bourgeſius, fils d'vn ancienne famille de Sienne, & né à Rome d'vne Romaine, ſon pere y eſtant venu habiter. 1605.

Le Pape Paul 5. ayant tenu le ſiege enuiron ans, mourut en l'an 1622. le 18. Ianuier.

Et luy ſucceda au Pontificat trois ſepmaines apres ſes obſeques le Cardinal Ludouiſio Archeueſque de Bologne, qui ayant eſté eſleu, & adoré Pape, plus

Digitized by Google

par prouidence diuine que par la brigue des hommes, car il n'y penſoit nullement ; il prit le nom de Gregoire XV. & ne regna pas deux ans.

Neantmoins durant ſon Pontificat il a fait choſes memorables, il accorda le different de la Valtoline, la prenant en ſa protection : il gagna à l'Egliſe cét apoſtat dangereux de Marc-Antoine de Dominis, jadis Archeueſque de Spalate, luy fit abjurer ſes erreurs en ſa preſence & abhorer ſon deteſtable liure par luy compoſé contre la Monarchie du Pape.

Et pour autant que ce S. Pere auoit recogneu mille abus, brigues & pratiques qui ſe font & ſe voyent ordinairement aux elections des Papes, qui vont au grand ſcandale de l'Egliſe, pour ce ſuject voulant reformer ce deſordre, fit durant ſon Pontificat vne nouuelle Conſtitution, par laquelle il ordonna des formes & ceremonies qui ſeroient d'oreſnauant obſeruees en chaque election des Papes : Voicy la teneur d'icelle Coſtitution.

GREGOIRE EVESQVE, SERVITEVR DES SERVITEVRS DE Dieu, à la memoire perpetuelle de la choſe.

LE Seigneur Ieſus-Chriſt, Fils du Pere Eternel, noſtre Maiſtre & Legiſlateur, duquel toute action eſt noſtre Inſtruction, quoy qu'il portaſt toutes choſes par le Verbe de Vertu, & qu'il n'y ait rien de caché deuant ſes yeux, toutesfois auparauant qu'il eſleuſt & nommaſt ſes douze Apoſtres à la charge de l'Apoſtolat, ce que nous ne liſons point auoir iamais eſté fait autresfois, il voulut paſſer la nuict en l'Oraiſon diuine, & auant qu'il commit la charge de ſes ouailles au bienheureux S. Pierre, par trois ſortes d'interrogation, il fit paroiſtre la trine profeſſion de ſon amour eternel, par cecy nous enſeignant auec quelle diligence, ſoing & prudence nous deuons proceder en l'election de tous les Paſteurs, afin de les eſlire bons & fideles, & principalement au fait de la ſucceſſion du bien-heureux ſainct Pierre, qui eſt la lumiere du monde, le Docteur des Gentils, & le Paſteur des Paſteurs; C'eſt pourquoy nous ſommes ſuffiſamment admoneſtez que nous ne deuons paſſer ny obmettre aucune choſe qui puiſſe mieux & plus honneſtement ſeruir en l'affaire de l'election du Pontife Romain; car il n'y va pas du ſalut d'vn ſeul membre, mais il s'agit de tout le corps, quand on conſulte du chef; ainſi donc, quoy que par diuers decrets des Pontifes Romains nos predeceſſeurs, & par ceux des Saincts Peres, il ayt eſté ſainctement pourueu, que ſon election fut bien & raiſonnablement faite, & qu'en icelle, non la chair ny le ſang ou l'humaine ſageſſe, qui eſt vne pure folie enuers Dieu, mais que pluſtoſt toutes choſes ſe dirigent & gouuernent par la grace du ſainct Eſprit, toutesfois ainſi qu'vn iour donne parole à vn autre iour, & que la nuict donne la ſcience à l'autre nuict, nous auons veu par experience qu'il n'y a point manque ny de deffaut de lieu à vn plus ſalutaire remede.

Nous donc que le reigneur, ſans aucuns merites noſtres, a commis au regime de ſon Egliſe, craignans qu'au dernier iour, & en l'eſtroit iugement, le iuge rigoureux ne nous demande compte d'auoir negligé noſtre deuoir en vne choſe de telle importance, Nous auons ordonné de faire & executer ce qui eſt ſouuerainement deſiré par les vœux & ſuffrages de pluſieurs, ayans donc pris vne meure deliberation auec nos venerables, les Cardinaux de la ſaincte Egliſe Romaine, du conſeil, aduis & conſentement de noſdits freres, nous auons declaré, & ordonné, par ceſte noſtre Conſtitution valide pour iamais, qu'à l'aduenir l'election du Pontife Romain ne ſe fera point autrement ny ailleurs qu'au Conclaue, & iceluy clos & fermé, & apres auoir le premier iour celebré le ſainct & ordinaire ſacrifice de la Meſſe en iceluy, en laquelle les Cardinaux ont accouſtumé d'aſſiſter & d'y communier, & par les ſuffrages ſecrets des cedules des deux parts des Cardinaux preſents au Conclaue, encore que tous y fuſſent aſſiſtans, ſans qu'aucun y manquaſt; ceux-cy donnaſſent la puiſſance à quelques-vns du Colege des Cardinaux, leſquels auroient pareil pouuoir que tous leſdits Cardinaux enſembles de pouruoir d'vn Paſteur à l'Egliſe Catholique, ou bien que ceſte election ne ſe face, ſinon par tous & chacuns leſdits Cardinaux qui ſeront là preſents au Conclaue, nul n'en eſtant abſent, comme ſi elle eſtoit celebree par inſpiration diuine, ſans auoir auparauant traitté par aucune perſonne particuliere, & ce chacun par ce verbe, *Eligo*, prononcé d'vne voix intelligible, ou par eſcrit, s'il ne ſe peut prononcer de la voix; mais pourtant, afin que l'election ſe face par la voye du ſcrutin, ou que l'accez au ſcrutin ſoit plus aſſeuré, nous ordõnons & decernons que cela ſoit fait par le nõbre des ſuffrages, des 2 des 3. parts des Cardinaux preſents audit Conclaue, & declarons vouloir que ceſte election ſoit faite,

facile;afin que de la ſorte l'on ne compte point aux deux tierces parties le ſuffrage de la perſonne eſleuë, & que nul ne procede par la voye du ſcrutin ou par l'accez du ſcrutin ou du compromis, & ne puiſſe nullement s'élire, ny ſe donner ſuffrage, que la perſonne qui doit eſtre eſleuë ſe trouue au Conclaue, elle doit auſſi eſtre miſe au nombre des Cardinaux.

Dauantage, que nul ne ſoit tenu pour eſleu par la voye du ſcrutin ou par l'accez du ſcrutin, ſinon apres la publication de tous les ſuffrages, voire meſme de celuy qui ſera eſleu, ſi on recognoiſt qu'il a ſeulement le nombre des deux tierces parties, voire par cedules ouuertes & patentes, que s'il arriue que pluſieurs ſoient nommez és cedules & qu'ils ayent emporte les deux tierces parties des ſuffrages, ny l'vn ny l'autre ne pourra eſtre eſleu en l'égalité des ſuffrages, mais bien ceſtuy-là ſera eſleu, qui ſera plus grand & plus authoriſé en ſuffrages, pourueu auſſi qu'en vn ſeul ſuffrage il excede ſeulement les deux tierces parties.

De plus en chaque ſcrutin, il faut qu'auparauant que la cedule ſe mette dans la coupe, que chaque Cardinal face le ſerment qui ſuit à haute voix: Ie prends le Seigneur Ieſus-Chriſt à teſmoing, lequel me doit iuger, que i'eliray celuy qui doit eſtre eſleu par iugemẽt ſelon Dieu, & que ie poſeray le meſme ſerment en l'accez: Ce ſerment n'eſt obmis de perſonne, & les cedules des ſuffrages tant du ſcrutin que de l'accez ſemblent deuoir eſtre imprimees, où il ſe pourra faire, & où il ne pourra qu'elles ſoient du moins eſcrites toutes d'vne main, & ainſi imprimees ou eſcrites, qu'elles contiennẽt les choſes qui ont accouſtumé d'eſtre exprimees en cedules, excepté les ſeuls noms ou denominations de l'éliſant & de celuy qui eſt eſleu, & les ſignatures qui ſont au bas d'icelles, leſquelles choſes ſeront eſcrites de la main de l'électeur au premier coſté de la cedule, & celuy de l'éleu en l'autre coſté: & derechef encor faut-il que le caractere & le ſigne dudit eſleu ſoit corrompu & alteré, afin qu'il ne ſoit cogneu, que la barre ferme la part de la cedule, où le nom de l'électeur ſera eſcrit, & qu'il ſoit ſcellé d'vn cachet deſtiné à ce faire, & non du ſceau dont chacun ſe ſert.

Or afin qu'il ſe puiſſe cognoiſtre, ſi quelqu'vn n'a point d'accez auec quelque autre, & s'il ne luy a point donné ſon ſuffrage au ſcrutin, toutes les cedules ſeront ſeellees de deux autres marques au bas d'icelles, ou par quelque ſorte de nombre, ou par quelque diction de la ſaincte Eſcriture, ou de quelqu'autre ſigne, leſquelles marques & ſignes ſe trouueront de meſme tant en l'vne qu'en l'autre cedule du ſcrutin que de l'accez. Par apres on plie ceſte partie de cedule où eſtoient ces ſignes & ces marques, à ce que cela ne ſoit veu par les viſiteurs, iuſques à ce que l'élection ſoit parfaite & acheuee par le ſcrutin & par l'accez: auquel cas les accez de la cedule s'ouurent par les ſcrutateurs du coſté où ſont leſdites ſignatures, qui les ayant veuës auec leurs ſceaux, & d'autres cedules auec les meſmes ſignatures s'eſtans trouuees & donnees au ſcrutin, afin que l'on recognoiſſe, ſi ce ſont les deux meſmes ſignatures, & de là il ſe voye que les deux ſuffrages n'ont pas eſté donnez à vn Cardinal par vn meſme Cardinal. Que ſi entre ces cedules il ne s'en trouuoit aucune qui fut marquee de ces marques, deſquelles l'accez de la cedule ſera ſignee, ou ſi quelqu'vn s'en approche, qu'il aura nommé au ſcrutin, en l'vn & l'autre cas, le ſuffrage de l'accez ſoit nul: mais pour la ſuſcription, ou le nom de l'électeur, il ne ſe pourra reueler s'il n'arriue que le ſceau & les deux ſuſdites marques ne ſont les meſmes auec les ſeings & le ſceau de quelqu'autre Cardinal, ou quelqu'autre difficulté preſſante.

Et pour ce qui concerne le nom de celuy qui eſt eſleu, qu'il ſoit eſcrit en la meſme maniere par les Cardinaux, qu'il eſt imprimé en fueille, & ainſi qu'on a accouſtumé d'écrire & notter les ſuffrages au Conclaue.

Dauantage, afin que l'on conſulte auec plus de prudence en ſecret, ſe feront les cedules des ſuffrages, auec pluſieurs qui ſeront miſes en pluſieurs tables au milieu de la Chappelle, mais tellement ſeparees & eſloignees des Cardinaux, que ce qui y ſera eſcrit ne puiſſe eſtre veu des autres.

Si quelqu'vn ne peut s'approcher de la table & ſoit empeſché de ce faire, à cauſe de ſon indiſpoſition, il deura faire ſon ſuffrage en ſecret, & alors s'approchera le dernier des ſcrutateurs pour le prendre, & auſſi afin que l'accez ſe face en ſecret, le ſcrutin eſtant publié, ſi l'élection n'aura eſté celebree en iceluy par le conſentemẽt des 2. partis auſſi-toſt auparauãt que l'on vienne aux autres actes, les Cardinaux ſeront tenus, comme au ſcrutin, de faire vne cedule formee pour l'accez auſdites tables; l'vſage de ces cedules pour l'accez ſera tel. Celuy qui voudra s'aprocher de quelqu'vn des nommez au ſcrutin, ſon nõ ſera eſcrit, mais qui ne le voudra faire, afin qu'il ne puiſſe eſtre recogneu auoir approché & abordé aucun, au lieu du nom qu'il eſcriue ce mot, *Nemini*. Or nul au ſcrutin qu'ẽ l'accez n'en doit nommer pluſieurs à la fois, car autremẽt le ſuffrage, par lequel pluſieurs auroient eſté nõmez ſeroit nul, bien eſt-il permis de s'aprocher de l'vn de ceux nommez en lad. cedule, ou autres pourueu qu'il porte quelqu'autre ſuffr. au meſme ſcrut. & ſoit mis au nõbre des Cardinaux preſẽts aud. Conc. Et

ordonnons, & declarons, qu'en chaque ſcrutin il ne luy ſoit permis de s'y preſenter qu'vne fois, non plus que de ſe retirer par accez de la nomination d'vn autre, la cedule du ſcrutin eſtant faite.

Dauantage auparauant que les cedules, ou les accez & ſcrutins ſoient ouuerts par les ſcrutateurs, tous doiuent eſtre promptement jettez au feu, & en preſence de tous par ceux-cy, & s'il s'en trouue dauantage preſents au Conclaue que de Cardinaux, ils ſont tous bruſlez, & derechef on en vient aux ſuffrages. Que ſi quelqu'vn n'obſerue aucune des choſes ſuſdites, ou qu'il contreuienne en quelqu'vne d'icelle directement, ou indirectement, il en court de fait la ſentence d'excommunication.

Plus, nous ſtatüons & ordonnons, que ſi quelque infirmité retient quelqu'vn de venir au ſcrutin, trois Cardinaux doiuent l'aller viſiter choiſis par ſort, deuant la tenuë du ſcrutin, pour cét affaire d'entre tous les Cardinaux par le dernier des Diacres, tenant vn coffret percé, mais vuide, lequel ſe ferme par les ſcrutateurs en la preſence de tous, & la clef en demeure ſur l'autel, qu'on luy porte auſſi vne cedule imprimee, en laquelle luy meſme il doit ſecrettement eſcrire, auoir fait le ſerment ſuſdit, ainſi que les autres Cardinaux: & l'ayant eſcrite la jette dans le coffre, d'ou eſtant rapportee par les meſmes Cardinaux & icelle ouuerte, ceſte cedule eſt miſe parapres dans le calice. Parapres le ſcrutin eſtant publié, s'il en faut faire les approches, afin que les malades meſme y puiſſent venir, l'vne des fueilles, dans leſquelles ſont eſcrits les noms des Cardinaux & le nombre des ſuffrages, par les trois Cardinaux ſuſdits, & ayant eſté publiquement recogneu le nombre des ſuffrages que chacun a porté & mis dans le ſcrutin, leſquels parapres doiuent eſtre portez au malade auec vne cedule imprimee, diſpoſee & appreſtee pour l'accez & le coffre, où elle a eſté miſe. Le malade ne ſe deura approcher de perſonne, que toutes choſes ſoient gardees & conſeruees, leſquelles font mention de la cedule du ſcrutin, & qui ſont cy-deſſus ordonnees ſur peine d'éncourir la meſme excommunication que deſſus.

L'accez & le ſcrutin eſtant finy, ſoit que l'élection s'enſuiue, ou qu'elle ne s'enſuiue pas, les trois autres Cardinaux choiſis & eſleus par ſort deuront recognoiſtre toutes les cedules, le ſceel neantmoins & les deux autres ſignatures qui n'auront eſté ouuertes, demeurans entiers, toutes leſquelles cedules, quoy que l'électiõ en ſoit ſuiuie ou nõ ſuiuie, ſoient incontinent apres bruſlees, ſemblablement auſſi afin que l'élection ne ſoit dilayee & prolongee, Nous detinent cretons & ordonnons que ſous meſm peine d'en-courir excommunication, le ſcrutin n'aye à ſe tenir deux fois le iour, mais qu'il s'acheue le matin apres la Meſſe ordinaire mais au premier iour ſeulement apres la Communion des Cardinaux, apres midy, à heure commode apres auoir chanté l'hymne, *Veni Creator*, & dit l'Oraiſon du ſainct Eſprit, où s'il y a apparence de compromis pour l'élection, elle ſe doit obſeruer & apres auoir ſonné les cloches ordinaires des lieux du Conclaue ſelon la couſtume, tous & chacuns les Cardinaux doiuent comparoir s'ils ne ſont retenus par maladie, ſur peine des meſmes excommunications.

Dauantage que les Cardinaux s'abſtiennent abſolument de toutes ſortes de pactions, brigues, aſſociations, intentions, & autres obligations, menaces, ſignes de ſuffrages ou de cedules, ou autres choſes ſignifiees, ſoit par parole, ou par eſcrit, ou par quelque façon qu'elle ſe donnét ou ſe demandent, tant pour le reſpect de l'incluſion que de l'excluſion, tant d'vne que de pluſieurs perſonnes, de certain ou creatures & autres concernans le don ou le reſpect des ſuffrages, & autres choſes quelconques, leſquels interuenans, quoy que iurees par ſerment, nul neantmoins ne ſera obligé de les garder ny tenir, & ceux qui feront au contraire, nous les tenons dés maintenant pour excommuniez, non pas que nous deffendions les traittez touchans l'élection à la charge qu'elle ſera faite au Conclaue fermé & par les ſuffrages des cedules des deux tiers des Cardinaux preſents audit Conclaue, &c.

Si quelqu'vn preſume attenter contre les preſentes Conſtitutions, qu'il ſçache qu'il encourra l'indignation de Dieu Tout-puiſſant & de ſes bien-heureux Apoſtres, Sainct Pierre & ſainct Paul. Donné à Rome au Palais de ſainct Pierre, l'an de l'Incarnation de noſtre Seigneur, 1621. le 17. des Calendes de Decembre, de noſtre Pontificat le premier.

s'enſuiuent

Digitized by Google

S'enſuiuent les Cardinaux qui ont iuré, promis & ſigné auec le Pape la preſente Conſtitution.

MOY GREGOIRE EVESQVE DE L'EGLISE CATHOLIQVE, S. P. Q. R. G. P. X. V.

ANtoine Card. Sauli, Eueſque d'Oſtienſ. promets, voüe, & iure.
François Maria Cardinal du Mont, Eueſque de Portuen. promets, voüe, & iure.
François Cardinal Sfortia, Eueſque de Tuſculan, promets, voüe, & iure.
A. Cardinal Montalte, Eueſque d'Albe, promets, voue, & iure.
Odoard Cardinal Farneſe, Eueſque de Sabinen. promets, voue, & iure.
Octauius Card. Bandine, Eueſque de Prænеſte, promets, voue, & iure.
André Cardinal Peret, promets, voue, & iure.
B. Cardinal Beuilacqua, promets, voue, & iure.
F. tit. S. Praxede, Preſb. Cardinal de Sourdis, promets voue, & iure.
Moy Io. Baptiſte du tiltre de SS. Marcellin, & Pierre, Card. Detus, promets, voue, & iure.
Moy Dominique des SS. Apoſtres, Presb. Cardinal Principal, promets, voue, & iure.
Moy Charles du tiltre de S. Ceſar Preſtre Cardinal Madruce, promets, voue, & iure.
Moy du tiltre S. Chryſogone Preſtre Cardinal Burgheſe, promets, voue, & iure.
Moy M. tit. S. Onufre Preſtre Cardinal Barberine, promets, voue, & iure.
Moy Io. Garſia tit. SS. des quatre Couronnez, Preſtre Cardinal Milline, promets, voue, & iure.
Moy N. du tit. SS. Cyr, & ſaincte Iulite, Preſtre Cardinal Lantes, promets, voue, & iure.
Moy M. Angelus Touti du tit. S. Pierre aux Liens, Preſtre Cardinal Nazareen, promets, voue, & iure.
Moy F. du tit. S. Auguſtin, Preſtre Cardinal Veral, promets, voue & iure.
Moy Iean Bapt. du tit. S. Cecile, Preſtre Cardinal Leni, promets, voue, & iure.
Moy Dominique du tit. S. Marcelin és montagnes, Preſtre Cardinal Riuarol, promets, voue, & iure.
Moy P. du tit. S. Marie de Populo, Preſtre Cardinal Philonard, promets, voue, & iure.
Moy P. Paul du tit. SS. Neree, & Achilles, Preſtre Cardinal Creſcentio, promets, voue, & iure.
Moy Gaſpar du tit. ſaincte Croix en Hieruſalem, Preſtre Cardinal Borgia, promets, voue, & iure.
Moy Robert du tit. ſainct Alex. Preſtre Cardinal Vbaldin, promets, voue, & iure.
Moy Tibere du tit. de S. Priſce, Preſtre Cardinal Muti, promets, voue, & iure.
Moy Gabriel du tit. ſainct Pancrace, Preſtre Cardinal de Trejo, promets, voue, & iure.
Moy Pierre du tit. ſainct Thomas en Parjon, Preſtre Cardinal Campora, promets, voue, & iure.
Moy Matthieu du tit. ſainct Marcel, Preſtre Cardinal Priolus, promets, voue & iure.
Moy S. Preſtre Cardinal de ſaincte Suſanne Bibliothecaire de la ſaincte Egliſe Romaine, promets, voue, & iure.
Moy Guido du tit. S. Iean deuant la porte Latine, Preſtre Cardinal Bentiuole, promets, voue, & iure.
Moy Pierre du tit. ſainct Saluatorin Lauro, Preſtre Card. Valere, promets, voue, & iure.
Moy It. Frideric, Preſtre Cardinal de Zolleren, promets, voue, & iure.
Moy Ceſar du tit. de S. Pierre au mont d'Or, Preſtre Card. Gherard, promets, voue, & iure.
Moy F. Deſine du tit. S. Clement, Preſtre Card. de Cremone, promets, voue, & iure.
Moy Eſtienne du tit. S. Marie en la voye, Preſtre Card. Pignatelle, promets, voue, & iure.
Moy L. Card Ludouiſio du tit. S. Marie Chancelier de la S. Egliſe Romaine, promets, voue, & iure.
Moy Frãçois du tit S. Matt. Merulan, Preſtre Cardinal Sacrato, promets, voue, & iure.
Moy M. Ant. du tit. S. Euſebe, Preſtre Cardinal Gozadiane, promets, voue, & iure.
Moy Alexãdre du tit. S. Marie en la voye large, Diacre, Cardinal Eſten, prom. voue, & iure.
Moy François de S. Ange du marché aux Poiſſons, Diacre, Card. Bon Compagnon, promets, voue, & iure.
Moy Hippolyte de S. Marie la Nonne, Diacre, Cardinal Aldobrãdin, promets, voue & iure.

IO. BENINVS.

N. ODOT.

Regiſtré en la Chancelerie des Brefs.

Digitized by Google

Ce Pape eſtoit tres-zelé Pere à l'Egliſe, & faiſoit ce qu'il pouuoit pour l'entretien de la paix entre les Princes Chreſtiens, il employa ſon frere pour auec les Deputez du Roy accommoder l'affaire des Griſons auec le Roy d'Eſpagne. Et luy ayant eſté remonſtré par ſa Majeſté qu'il y auoit en France des maiſons des Ordres ſainct Benoiſt, ſainct Auguſtin, Clerueaux & Citeaux, qui auoient beſoing de reformation, il enuoya vn Bref au Cardinal de la Rochefoucault pour ſix ans, afin de faire ladite reformation, lequel Bref eſtoit en datte du huictieſme Auril 1622. Le Roy en ayant aduis par ledit ſieur Cardinal, le fait voir à ſon Conſeil ſuiuant la reſolution duquel ſa Majeſté permet audit ſieur Cardinal faire leſdites reformations, & d'appeller auec luy telles perſonnes qu'il iugeroit capables pour l'entiere execution d'iceluy, & ordonna par ſes lettres patentes donnees à Carcaſſonne le quinzieſme Iuillet, qu'en cas qu'il y euſt quelque appellation, elle ſeroit iugee par les ſieurs Cardinal de Rets, l'Archeueſque de Bourges, l'Eueſque d'Angers & de Senlis, & les ſieurs de Chaſteauneuf, Iannin, Caumartin, de Roiſſy, de Marillac & d'Allygre, Conſeillers d'Eſtat, auec les ſieurs de la Poterie & de Lezeau, Maiſtres des Requeſtes, & ce priuatiuement à tous autres Iuges.

Perſonne ne peut dire auoir eſté à Rome, & recogneu veritablement ce que c'eſt de ceſte ville là, s'il n'y a demeuré pendant le ſiege vacquant. Par ce qu'au lieu qu'en autre temps toutes choſes cheminent ſelon l'ordre & la regle que l'authorité du Pape viuant peut preſcrire, alors en vn inſtant on les void bouleuerſees & changees tellement de face, qu'elles n'ont plus la reſſemblance qu'elles auoient auparauant: alors les grandeurs adorees & idolatrees par la flatterie des courtiſans ſont tout à coup abaiſſees auec grande mortification d'elles-meſmes, & de façon qu'on void celuy qui ſe faiſoit recognoiſtre pour trop ſuperbe & dédaigneux, qui donnoit la loy à tout le monde, & qui vouloit aller du pair, & diſputer la preſeance auec les plus grands fort humilié & honteuſement abaiſſé, eſtre contraint ſe courber & encliner bien bas deuant ceux qu'vn peu auparauant il mépriſoit, alors les Magiſtrats & ceux qui commandoient abſolument ſont depoſez, ce qui donne hardieſſe à tel duquel on ne faiſoit aucun compte de pouuoir pretendre d'auoir aſſez de credit pour ouurir & fermer ſelon ſa volonté le chemin qui peut conduire au ſommet du Pontificat, d'en exclure celuy qui luy a eſté peu courtois, & d'y en eſleuer vn autre, lequel aux occurrences il aura recógneu officieux. Alors l'authorité des Iuges ceſſe, & chacun a la puiſſance d'écrire & de dire ouuertement ce que le reſpect en autre temps luy faiſoit tenir caché, ce qui doit apprendre à ceux qui tiennent les premiers rangs dans les honneurs mondains à ſe comporter de telle façon pendant leur proſperité, que quand tels accidens arriuent, ils puiſſent eſtre eſloignez de ſemblables occaſions.

Il faut auſſi remarquer que ſi toſt que le ſiege Pontifical vient à vacquer, non ſeulement les meubles du Pape deffunct & tout ce qui eſt en ſa chambre, eſt auſſi toſt enleué & emporté par ceux qui ont ce bon-heur d'y entrer les premiers, & ny laiſſent rien autre choſe que les quatre murailles, pillent & s'emparent de ſeſdits meubles, de ſa Biblioteque, & de tout ce qu'il a de plus riche & precieux, ſi de bonne-heure ſes parens & amis n'y donnent ordre, auant que l'vn luy ferme les paupieres.

On peut ajouſter encores à ce qui a eſté dit cy deſſus, que la Cour Romaine n'eſt qu'vn ramas de diuerſes perſonnes qui s'aſſubjetiſſent & ſe rendent eſclaues pour faire quelque fortune & accroiſtre leur propre condition. Or quand ceux-cy voyent qu'ils ſont exclus des graces & faueurs qu'ils pretendoient par le moyen de quelques perſonnages, aux occaſions du ſiege vacquant, ils prennent hardiment le party d'vn autre duquel ils eſperent de l'aduancement & font tous leurs efforts de luy ayder. C'eſt pourquoy ceux qui n'auoient peu rien faire ſoubs le Pontificat de Paul V. eſtoient entierement décheus de leurs eſperances, en le voyant d'vne complexion ſi vigoureuſe, croyant qu'il enſeueliroit tous les Cardinaux qui aſpiroient à la Papauté, il ne faut doncques pas s'eſtonner s'il y en eut beaucoup qui ſe reueillerent ſur l'aduis inopiné qui ſuruint au Pape, lors qu'il eſtoit à S. Agnes.

Le Cardinal Borgheſe le voyant grandement malade le iour de la conuerſion ſainct Paul, dépeſcha des Couriers & ſtaffettes la nuict ſuiuante pour faire reuenir les Cardinaux qui eſtoient eſloignez de la Cour.

Le Pape cependant empiroit fort, mais les bons remedes que luy donnerent ceux qui eſtoient aupres de luy, firent qu'il receut ceſte grace de Dieu que ſa mort fut retardee iuſques au deuxieſme Ianuier, auquel iour il rendit l'eſprit ſur les quatre heures du ſoir.

Ce ſeroit vn trop long diſcours qui voudroit raconter ce qui ſe paſſa dans la ville apres ceſte mort, c'eſt pourquoy remettant cela à d'autres, nous nous contenterons ſeulement icy de mettre par eſcrit les particularitez qui ſe ſont paſſees dans le lieu, où les Cardinaux ſe renfermerent pour eſlire vn ſucceſſeur, joint que ce qui arriue au Conclaue lors d'vn ſiege

vacquant,

vacquant, eſt quaſi touſiours vne meſme choſe, ou bié il y a fort peu de differéce, mais ce qui ſe paſſe dans le Conclaue, eſt auſſi different d'vn ſiege vacquant à l'autre, comme les affections & intereſts particuliers ſont ſi diſſemblables.

Apres doncques que les obſeques qui y ont accouſtumé d'eſtre faictes apres la mort d'vn Pape l'eſpace de neuf iours furent finis, le dixieſme, qui eſtoit le Lundy huictieſme Feburier, le Cardinal Iuſtinian chanta la Meſſe du ſainct Eſprit dans l'Egliſe de ſainct Pierre en preſence de tous les Cardinaux. La Meſſe finie le Sieur Auguſtin Maſcardy Secretaire du Cardinal d'Eſté fit l'oraiſon ordinaire, *de electione Pontificis*, Par apres les Cardinaux firent la proceſſion & entrerent dans le Conclaue. Ils eſtoient 50. en nombre, & deux qui arriuerent incontinent apres.

Ils eſtoient entre eux diuiſez en pluſieurs factions.

La premiere qui eſtoit plus ancienne, eſtoit celle du Cardinal Montalte, qui auoit auec luy les Cardinaux creez par le Pape Sixte V. ſon oncle, ſçauoir Sauli, Iuſtinian, Delmonté, & Peretti ſon nepueu.

La deuxieſme eſtoit d'Aldobrandin, qui auoit de ſon party les Cardinaux Bandini, Ceſis, Beuilacqua, Bellarmino, Detigymnaſio, Delfino, Sanueſio pio, tous creez Cardinaux par le Pape Clement VIII.

La troiſieſme eſtoit des creatures du feu Pape Paul V. conduite par Borgheſe, ſçauoir les Cardinaux Barberin, Millino, Lanti, Leni, Tonti, Veralle, Caraffa, Ruiarola, Filonardi, Serra, Araceli, Aſcoli, Vbaldino, Mati, Sauelli, Ludouiſio, Acquino, Campora, Prinli, S. Suſana, Valerio, Roma Gerardi, Scaglia, Pignatelli, Caponi, Vrſino.

La quatrieſme eſtoit des Eſpagnols, Lapatta, Maddruzzi & Borgia.

La cinquieſme eſtoit du Cardinal Bonti pour la France, & de quatre autres Cardinaux qui faiſoient chacun à part, comme vne faction & qui n'eſtoient point compris ſoubs aucun des autres, ſçauoir Sforce, Farneſe, Medias, & Eſté, bien que on croye que ſi Medicis euſt voulu ſe rendre chef de la faction, il euſt eſté ſuiuy de la plus part des Cardinaux Florentins.

Toutes ces factions s'vnirent en deux principalles, la premiere & la plus grande eſtoit de Borgheſe, à laquelle Montalte, Farneſe & quelques Eſpagnols eſtoient ioints.

L'autre eſtoit d'Aldobrandin & de ceux qui faiſoient pour la France, bien que nous les ayons nommez comme creatures d'autres, qui auoient auec eux quelques malcontens de Borgheſe, entre autres Vbaldin & Vrſin ſe declarerent chefs de faction, pour exclure du Pontificat le Cardinal Campora, qui eſtoit auec trop d'inſtance & d'impetuoſité porté en premier lieu par Borgheſe, lequel auſſi toſt apres la mort du Pape ſon oncle auoit repris auec grande chaleur, les pratiques qu'il auoit deux ans auparauant encommencees en faueur de ce Campora, deſirant à quelque prix que ce fut le mettre en la chaiſe de ſainct Pierre pluſtoſt qu'aucun autre de ſes creatures qui auoient beaucoup plus de merite & de capacité que celuy-cy.

Aucuns diſoient que Borgheſe auoit ce deſſein ſi à cœur, afin qu'il peuſt eſtablir dauantage l'eſperance qu'il auoit d'eſtre vn iour Pape, & poſſible ſucceſſeur à celuy-cy, lequel tenoit entierement ſa fortune de luy, comme ayant eſté ſon valet, eſleué d'vn fort bas lieu au degré du Cardinalat, voyoit que Campora eſtoit de fraiſche & robuſte complexion, & qu'il pourroit encore viure au moins 15. ou 16. ans, pendant leſquels il auroit le loiſir d'aſſeurer ſes affaires ſans contredit, la creation derniere des Cardinaux que ſon oncle auoit faict vn peu auant ſa mort, ſes creatures & affidez le confirmoient dauantage en ceſte eſperance.

D'autres attribuoient ceſte grande paſſion de Borgheſe pour Campora, à vne cauſe plus proche, & qui le touchoit de plus pres, ſçauoir eſt afin de n'eſtre point recherché, & que l'on luy fiſt rendre compte de ſes actions paſſees ſous le Pontificat de ſon oncle, ayant la crainte qu'elles ne plairoient poſſible pas à vn Pape ſucceſſeur qui luy euſt eſté moins affidé que celuy-cy.

Le Cardinal d'Eſté auoit autant de deſir pour l'eſlection de Campora que Borgheſe, & ne ſçait-on penetrer ſon deſſein ſi ce n'eſt que Campora luy euſt promis de faire ceſſer les procez intentez contre ceux de la maiſon d'Eſté à cauſe du pays de Commachio, où bien de les remettre en la Duché de Ferrare, quoy que c'en ayt eſté, il faiſoit tous ſes efforts, & auoit encore faict promettre au Cardinal Capponi, qu'il donneroit ſa voix en faueur de Campora, & où il ne pouuoit aller en perſonne pour faire ſa brigue, il enuoyoit ſes amez & plus affidez, comme le Comte Fontanella & le Marquis Entio Bentiuoglio, ceſtuy-cy s'employoit de cœur & de courage pour Campora à cauſe de la promeſſe qu'il luy auoit

Digitized by Google

faicte que ſi il pouuoit eſtre Pape, il reſtitueroit le Bentiuogli aux anciens droicts & raiſons qu'ils auoient ſur la ville de Bologne, de laquelle leurs anceſtres auoient autrefois eſté chaſſez.

Mais quand bien meſmes ces promeſſes euſſent eſté iurees & ſignees par Campora, on ne croit pas pourtant qu'elles euſſent eſté obſeruées par luy par apres, s'il euſt peu eſtre Pape, on ſe ſouuient aſſez ſur ce ſubiect de l'exemple de pluſieurs, qui paruenus au Pontificat auecque ſemblables artifices & promeſſes, prenoient apres leurs excuſes, diſans qu'ils ne vouloient point eſtre accuſez de ſimonie, & ainſi faiſoient le plus ſouuent tout le contraire de ce qu'ils auoient promis auparauant.

Et par ce que Borgheſe voyoit que le Cardinal Montalte pouuoit beaucoup ayder à ſon intention, comme s'eſtant trouué en pluſieurs autres Conclaues & fort partis en ſemblables menees, auſſi qu'il eſtoit chef de pluſieurs Cardinaux, qui eſtoient ſes creatures amis ou parens, il fit en ſorte par belles parolles qu'il le tira de ſon coſté, luy promettant de contribuer tout ſon poſſible à le faire eſlire Pape, ou quelqu'vn des ſiens apres la mort de Campora, ou bien s'il arriuoit que Campora fut exclus tout à faict, qu'il feroit en ce cas ſa brigue pluſtoſt pour quelqu'vne de ſes creatures, que pour aucune des autres auec Montalte, il attira encore le Cardinal de Medecis qui auoit charge expreſſe du grãd Duc de ne donner ſa voix qu'à celuy que Montalte luy diroit. Ce Montalte croyoit au commencement pouuoit eſleuer au Pontificat le Cardinal Delmonté, & ne rien faire pour Campora, mais quand bien meſmes il recogneut que ſon intention ne luy pouuoit pas reüſſir, il voulut obliger Borgheſe, afin que s'il ſuruenoit que Campora ne peut eſtre eſleu, il ſecondaſt puis apres ſon intention en faueur de Delmonté, mais en fin de compte il fut trompé.

Le Cardinal Farneſe par le commandement du Duc de Parme ſon frere, s'eſtoit auſſi ioint auec Medicis, mais non pas auec intention d'aider à Campora, c'eſt pourquoy il reprochoit à Medicis qu'il ne faiſoit pas ſelon l'intention du grand Duc de ſe porter de ce coſté, mais luy s'excuſoit de ne pouuoir faire moins, pour la raiſon cy-deſſus alleguee.

Borgheſe tira de ſon party les Cardinaux Eſpagnols par l'entremiſe du Cardinal d'Eſté qui leur promettoit que ſi Campora eſtoit Pape il aideroit en tout & par tout au Roy d'Eſpagne, afin qu'il ſe peut rendre maiſtre de Veniſe, & de plus qu'il feroit Cardinal le frere du Duc d'Alburguez Ambaſſadeur.

Cependant que les Cardinaux ſortoient en proceſſion de ſainct Pierre pour aller en la Chappelle Pauline faire toutes les actions qui doiuent preceder la cloſture du Conclaue & eſlection d'vn Pape, ceux qui ſçauoient le deſſein de Borgheſe, & s'y vouloient oppoſer, enuoyerent en haſte dire aux Ambaſſadeurs de Veniſe, qu'ils vinſſent par ce qu'ils ne pouuoient plus hardiment parler, & à deſcouuert eſmouuoir les eſprits à l'eſlection de Campora, on leur cõmanda fort qu'ils ſe diligentaſſent pour reprimer le premier effort de Borgheſe, par ce que on ſçauoit bien qu'il auoit enuie de tenter le hazard, auſſi toſt apres que les Cardinaux ſeroient dans la Chappelle Pauline & que l'on auroit acheué de lire les Bulles ordinaires qui ſe liſent auparauant l'eſle ction d'vn Pape.

Borgheſe ſe voyant ſuiuy d'vn ſi grãd nombre de Cardinaux, ne faiſoit difficulté aucune qu'il ne peuſt conduire ceſte affaire ſelon ſon deſir, & ne faiſoit point de cõpte de la faction contraire, preſuppoſant qu'elle n'auoit peu penetrer iuſques dans le fonds de ſes intentions, mais il ſe trompoit bien fort, ſa brigue ayant eſté deſcouuerte deux iours auparauant qu'on entraſt au Conclaue, ayant eſchappé au Cardinal Pignaſelli de dire, nous irons aſſeuremẽt au Conclaue auec vn Pape deſia faict, & ce ſera Campora. Ledit cecy deuant vn ſien domeſtique qui n'affectionnoit pas trop Borgheſe, celuy-cy aduertiſt auſſi toſt le Cardinal Vrſin, ſçachant bien qu'il eſtoit ennemy capital de Borgheſe, tant à cauſe de ce qui s'eſtoit paſſé lors du mariage de leurs parens qu'auſſi pour ce que depuis en toutes autres occaſions il s'eſtoit touſiours ouuertement efforcé de luy nuire, Vrſin entendit volontiers cet aduis, & afin de mieux deſtruire le deſſein de Borgheſe, il alla ſe ioindre au Cardinal Vbaldin ſçachant bien que celuy là ne conſentiroit iamais à l'eſlection de Campora, ayant plus ouuertement qu'aucun declaré qu'il ſe vouloit rendre chef de faction po ur l'exclure du Pontificat, & pour ce s'eſtoit ioint auecques les François.

Le Cardinal Aldobrandin & autres mal-contens de Borgheſe, entre leſquels eſtoit le Cardinal Lancellote qui auoit auec luy les ſieurs Cardinaux Preſientio & Filonarde, mais Lancellotte eſtant mort, ces deux-cy du commencement tinrent bon pour l'execution de Campora, mais au bout du compte, quand ce vint au fait & au prendre, ils quitterent leur party & s'accorderent auecque Borgheſe.

Les

Digitized by Google

Les Cardinaux n'eſtoient pas encore entrez en la Chappelle Pauline, lors que Vbaldin qui n'eſtoit à la proceſſion auecque les autres à cauſe qu'il eſtoit malade d'vn catharre qu'il auoit, meſme auant la mort du Pape, vint par vn autre chemin en la chambre du Conclaue où auſſi toſt il fut viſité par le Prince Peretti qui le pria fort inſtamment de ne point abandonner le Cardinal Vrſin, il luy reſpondit qu'il ſeroit de ſon coſté iuſques à la mort, & qu'il n'eſtoit nullement reſolu de conſentir à l'eſlection de Campora, & que ſi il eſtoit forcé de ce faire, qu'il vouloit eſtre le dernier de tous à le recognoiſtre. Le Prince luy dit qu'il s'efforceroit de faire changer d'aduis au Cardinal Montalte ſon frere. Mais en fin il ne peut gaigner cela ſur luy. Il obtint ſeulement par ſes prieres & celle de Dom Franceſion ſon nepueu qu'il deliuraſt les Cardinaux ſes creatures de la promeſſe qu'ils luy auoient faicte de ioindre leur voix à la ſienne, excepté le Cardinal Peretti ſon nepueu.

A l'entree du Conclaue les Cardinaux qui ſe declarerent pour exclure Campora, furent Aldobrandin auec neuf de ſes creatures, Vrſin, Vbaldin & Bonſi. S. Forli vn peu apres fut des leurs, mais auparauant il voulut parler aux Cardinaux Eſpagnols, & à l'Ambaſſadeur d'Eſpagne pour ſe pouuoir honneſtement deſgager de la parolle qu'il leur auoit donnee, il ſe comporta ſi dextrement en ſes excuſes que le tout reüſſit ſelon ſon deſir, auec tout cela les deſſus nommez n'eſtoient pas en nombre ſuffiſant pour faire l'excluſion de Campora, cependant Borgheſe eſtoit touſiours ferme en ſa premiere reſolution de tenter à faire reüſſir ſon deſſein auparauant qu'on ſortiſt de la Chappelle Pauline, & ce qui le confirmoit dauantage eſtoit qu'il n'auoit veu à la Meſſe Aldobrandin, ny Vbaldin, qui eſtoient ceux qui luy deuoient eſtre cõtraires, croyant que ces deux ne deuſſent pas venir au Conclaue, ſinon vers le ſoir, Vbaldin, comme nous auons dit cy-deſſus eſtant fort indiſpoſé, & Aldobrandin auſſi à cauſe d'vn grand trauail qu'il auoit eu, venant en quatre iours de Rauenne à Rome, par vne ſaiſon rude & vn temps fort faſcheux, & de fait il mourut le ſoir qu'on ſortit du Conclaue, Dieu l'ayant ſeulement conſerué en vie pour contribuer de ſa part & conduire à fin vne action ſi importãte à la Chreſtienté: Borgheſe dõc ſe trouua bien trõpé, voyãt que tous ces deux eſtoient entrez à la Chappelle Pauline auparauant luy, & commença à ſe deffier qu'auec ceux-cy qui luy ſeroient contraires, on euſt encore ſouſtrait les voix de quelqu'vne de ſes creatures, ou des autres qui luy auoient promis la leur. Or ſçachant qu'il ne ſe pouuoit fier de tous, il reſolut à lors de ne point paſſer plus auant, & que premierement il falloit voir ſi tous ceux qu'il croyoit eſtre de ſon party eſtoient fermes, voire en ceſte leur reſolution.

Cependant le Cardinal Vrſin pour empeſcher le peril eminent, & trauerſer le deſſein de Borgheſe par le Conſeil du Cardinal Cẽſier, pria le Cardinal Sauli Doyen de dire tout haut qu'il eſtoit las, & qu'il vouloit aller ſe repoſer en ſa chambre. Et partant qu'il ne pouuoit alors faire lire les bulles, ce bon vieillard ſe laiſſe perſuader aiſement, & ſe retirant ainſi il oſta leſperance à Borgheſe de pouuoir rien faire auparauant la cloſture du Conclaue: au partir Borgheſe le pria quand ce viendroit l'occaſion qu'il fit comme les autres, & qu'il donaſt ſa voix à Campora. Il reſpondit qu'il ne ſe vouloit point engager de parole ny pour l'vn ny pour l'autre, ny entendre parler d'excluſion ny indignation, qu'il feroit ce que le S. Eſprit luy dicteroit.

Au ſortir de la Chappelle les Cardinaux allerent en leurs chambres diſner: Vbaldin & Vrſin qui auoient mangé auparauant eurent ce temps de plus pour penſer à leurs affaires, ayans accordé premierement entre eux & le Prince Peretti du moyen qu'ils deuoient tenir, Vrſin alla viſiter le Cardinal Medicis pour le prier de ne vouloir point parler pour Campora, & ne ſe laiſſer ainſi mener par Montalte, qu'en ce faiſant il ne ſuiuoit pas l'exemple de ſon pere d'heureuſe memoire, lequel pendant qu'il fut Cardinal fit tout ce qu'il voulut dans les Conclaues où il ſe trouua: à cela Medicis reſpondit qu'il ne pouuoit faire autrement pour la charge expreſſe qu'il auoit du grand Duc ſon frere: Vrſin repliqua, ie m'eſtonne qu'en vne affaire de ſi gran de conſequence comme celle-cy le grand Duc vous ait donné vn commandement ſi pieux, ie m'aſſeure que s'il euſt ſçeu le preiudice que cela peut porter à la faculté dont ie ſuis, il ne l'euſt pas faict, & ſi à preſent ie luy pouuois faire ſçauoir, ie crois certainement qu'il reuoqueroit la charge que vous auez de luy: derechef Medicis s'excuſa diſant qu'il auoit les mains liées, & qu'il n'en feroit autre choſe, que pour cela qu'il ne debuoit auoir peur de rien, car quand bien meſmes Campora ſeroit Pape, le grand Duc & tous ceux qui luy appartenoient auroient telle authorité ſous ſon Pontificat qu'il pourroit eſtre à couuert contre tous ceux qui luy voudroient nuire: Vrſin reſpondit, vous eſtes mal informé du naturel de cet homme, & crois certainement que ſi la fortune luy reüſſit qu'il ſoit Pape, ce que Dieu ne vueille.

Le grand Duc aura aſſez d'affaires pour ſe deffendre luy meſme, ſon pays & ſon Eſtat,

& par la grace de Dieu ma famille a aſſez de credit & de puiſſance pour ſe pouuoir defendre d'elle meſme, & pour rendre à la maiſon de Medicis le contr' eſchange de la bonne volonté qu'elle nous a teſmoignee, comme autrefois deſia nous luy auons aux occaſions fait recognoiſtre: Vbaldin fut cependant voir Borgheſe à ſa chambre qui le receut ſelon la couſtume auecque beaucoup d'honneur & de cõpliment pour diuerſes raiſons, il taſcha de luy perſuader que ſon intention pour faire l'ape Campora eſtoit tres bonne, & qu'elle eſtoit fondee ſur le bien & repos public, & à la fin luy faiſant recognoiſtre cõme il auoit ſçeu qu'il s'eſtoit mis du party des François, le pria de changer & ioindre ſa voix à la ſienne: à cela Vbaldin reſpondit, ie ne me ſuis point laiſſé perſuader aux François, mais eux & moy nous ſommes d'accord pour faire ceſte excluſion, & ſoyez aſſeuré que quand bien meſmes vous auriez ma voix vous ne pourriez rien faire de ce que vous pretendez, par ce que l'excluſion eſt aſſeuree quand bien meſme ie n'en ſerois pas, Borgheſe reſpondit, faictes moy ceſte faueur que de me donner voſtre voix, ie me fais fort puis apres du reſte: quand Vbaldin entendit cecy, il dit, il eſt temps à preſent de leuer le maſque & parler librement, ie vois bien qu'auec ma voix vous le pourriez faire Pape, ie vous dis franchement que ie n'y conſentiray iamais, & m'excuſez ſi ie fais tout mon poſſible afin qu'il ne le ſoit pas, ce n'eſt pas que ie ne vouluſſe contribuer ce qui dependroit de moy pour faire eſlire quelqu'vn de vos creatures, mais en ma conſciẽce ie n'eſtime pas ne recognois celuy-cy digne d'vne telle charge, & ſi vous voulez faire preuue de mon intention changez de reſolution & choiſiſſez en vn autre parmy tant de creatures que vous auez beaucoup plus dignes pour leurs vertus & ſeruices qu'il ont rendus au public comme pourroient eſtre les Cardinaux Meline, Lanti Creſcentio & Araceli, auec leſquels on peut encor mettre Ludouiſio, & croyez que ſi vous voulez faire quelque choſe pour ceux-cy vous verrez que ie ne leur donneray pas ſeulement ma voix, mais ie vous puis quaſi promettre celle de tous les Cardinaux qui ſe portent à l'excluſion de Campora: on ne ſçauoit pas encore quand Vbaldin propoſoit cecy que Ludouiſio fut à Rome, mais il arriua iuſtement au Conclaue à l'heure meſme que l'on parloit de le faire Pape: Borgheſe dit enfin à Vbaldin, ie ne veux exclure aucun de ceux que vous auez nommez, Mais apres ie ſuis reſolu d'ayder en tout & par tout à Campora: là deſſus ils ſe ſeparerent l'vn de l'autre.

Vbaldin retourna auſſi toſt en ſa chambre où le Cardinal Vrſin & Dom Ferdinand ſon frere l'attendoient, leſquels durant ce temps là taſchoient de conuenir le Prince de Sulmone nepueu du Pape, afin qu'il ſe declaraſt contre Campora, ils faiſoient cela à fin que l'ayãt de leur coſté il peuſt faire changer d'aduis aux creatures de feu ſon oncle malcontens de Borgheſe, par ce que eſtans priés ils ne pouuoient eſtre accuſez d'ingratitude faiſant quelque choſe pour le nepueu de celuy qui les auoit eſleuez au Cardinalat, Mais ils ne peurẽt riẽ gaigner enuers luy, ce que voyant ils luy dirent, nous n'auons que faire de vous ny de voſtre aſſiſtance, nous ſommes d'vne maiſon aſſez puiſſante pour nous pouuoir touſiours maintenir ſans vous, comme nous auons fait cy deuant, encores qu'on ait voulu nous heurter, nous auons aſſez ſouuent veu des nepueux de Papes eſleuez aux honneurs qui ont eſté bien raualez, prenez garde à vous.

Le Prince Peretti arriua peu apres en ceſte chambre d'Vbaldin, ils communiquerent donc tous enſemble de ce que chacun auoit fait: comme ils eſtoient ſur ces pourparlers le Cardinal Ionti arriua dans le Conclaue venant de ſon Eueſché, ſa preſence augmenta beaucoup l'eſperance de ceux qui auoient enuie d'exclure Campora, tenant pour certain qu'il ſeroit touſiours des leurs: pour cet effect Vbaldin l'alla viſiter auſſi toſt, & le trouua de l'aduis qu'il deſiroit bien que d'autres Cardinaux de la faction contraire l'euſſent deſia veu. Et iuſtement au temps que Vbaldin entroit dans ſa chambre Campora & Pignatolli en ſortoient, cependant que Campora prenoit congé de Ionti, Pignatolli print occaſion de parler à Vbaldin pour taſcher à le diuertir de ſa reſolution, luy diſant qu'il ne deuoit point ſe porter à ceſte excluſion eſtant creature de Paul V. Et quand bien meſme il n'y auroit autre reſpect il eſtoit aſſez obligé à Borgheſe pour le ſeconder en ſon intention, qu'il auoit cecy fort à cœur. Et d'autant plus qu'il voyoit bien que tous les Cardinaux creés par Paul s'y portoient, & pour eſtre fait Cardinal par ce Pape là, il le debuoit faire plus volontiers, Vbaldin reſpondit, ie ſçay aſſez ce que ie dois à l'heureuſe memoire du feu Pape, ie ne manqueray iamais aux occaſions de faire paroiſtre mon reſſentiment, & ma bonne volonté: Mais le chappeau rouge que ie porte eſt teint du ſang des Martyrs & de Ieſus Chriſt meſmes, ie l'ay receu pour procurer auecques mon propre ſang s'il eſt beſoin, le bien public de l'Egliſe: cela ne m'importe que beaucoup d'autres ſoient du party de Borgheſe, & vous particulierement. Les ſubiects qui ont eſté cauſe que vous & moy nous auons eſté Cardinaux ſont bien differends, & ie ne ſuis point tant obligé à Borgheſe comme vous, ie ſçay mieux

mieux que vous les obligations auſquelles ie doibs ſatisfaire : ſi Borgheſe veut faire quelque propoſition pour d'autres, il verra qu'il n'a point de meilleur amy & ſeruiteur que moy.

Sur ces diſcours il ſe ſeparerent, & Vbaldin entra en la chambre pour voir Ionti, il y demeura quelque temps & au ſortir il trouua l'Ambaſſadeur de France qui eſtoit venu courant au Conclaue ſans s'arreſter pour diſner, & auoit deſia parlé à pluſieurs Cardinaux : ils allerent enſemble à la chambre du Cardinal Sforce où ils ne demeurerent gueres, & promirent l'vn à l'autre de ſe trouuer en la chambre de Bejalaqua où Vbaldin alla tout droit, l'Ambaſſadeur alla cependant voir le Cardinal Bonſi lequel eſtoit arreſté par ſes gouttes dans la chambre : Vbaldin en allant trouua Vrſin, & comme ils parloient enſemble le Cardinal Iapatta & l'Ambaſſadeur d'Eſpagne paſſerent : Vrſin les acoſta & leur dit, le Roy d'Eſpagne ne peut pas eſtre mieux ſeruy par aucuns Cardinaux eſtrangers que par nous deux, monſtrant Vbaldin auec luy, mais il ne trouuera pas mauuais ſi ſelon ſon intention nous ne donnons pas noſtre voix à Campora, ce qui nous empeſche eſt que nous ne le trouuons pas digne de la charge qu'on luy veut donner.

Ces allees & ces venues durerent iuſques à la nuict ſans que les Ambaſſadeurs & les Cardinaux repriſſent haleine : durant ce temps arriua vn courier de Veniſe expedié par la republique à ſon Ambaſſadeur, on enioignoit aux Cardinaux Priuli & Valerio qu'en l'eſlection du nouueau Pape ils ne fiſſent autre choſe que ce que le Cardinal Delfin leur ordonneroit, auquel on eſcriuoit ce qui ſe deuoit faire pour le ſeruice & contentement de la republique : que ſi ils vouloient eſtre pour Campora, l'on les declareroit rebelles eux & leurs familles : auec ces menaces l'Ambaſſadeur creuſt auoir aſſez fait & aſſeuré l'excluſion, & pour ce il dit a Delfin qu'il ſe vouloit retirer en ſa maiſon comme de fait il fiſt à trois heures de nuict : peu apres l'Ambaſſadeur d'Eſpagne s'en alla auſſi laiſſant tout le ſoing de affaires au Cardinal Iapata, lequel pour lors tenoit l'eſlection de Campora ſi aſſeuree qu'il diſt à l'Ambaſſadeur qu'il l'attendiſt Mercredy à ſouper quand il iroit luy porter les nouuelles que Campora ſeroit Pape, il fut trompé, car il y alla encores pluſtoſt, mais ce fut en laiſſant dans le Palais vn autre que celuy qu'il ſe propoſoit.

Le Prince de Sauelle Ambaſſadeur de l'Empereur n'auoit encores acheué ſes viſites par les chambres des Cardinaux, quand il ſe trouua à la chambre du Cardinal Madruzze, il fit tous ſes efforts y eſtant enuoyé par le Cardinal Borgheſe & Iapata pour auoir la voix de celuy-cy, luy diſant qu'il feroit vn ſignalé plaiſir à l'Empereur, au Roy d'Eſpagne & à toute la maiſon d'Auſtriche & à luy meſmes en ſon particulier, parce qu'en ceſte occaſion il feroit cognoiſtre à ſes Princes que les ſoupçons qu'ils auoient de luy qu'il s'entendoit auec les Venitiens eſtoient faux, & que bien que il ne luy monſtroit pas par eſcrit vn ordre expres de l'Empereur, il ſuffiſoit ſeulement qu'il luy fiſt recognoiſtre que les Ambaſſadeurs de France & de Veniſe ennemis de la maiſon d'Auſtriche faiſoient tous leurs efforts pour exclurre Campora de la Papauté, voyant que les Princes de ceſte maiſon ne pouuoient auoir vn Pape qui fit plus pour eux que celuy-cy, Madruſſe reſpondit qu'il vouloit attendre le lendemain matin pour prendre reſolution là deſſus, que pour lors il eſtoit temps d'aller dormir, qu'il affectionnoit aſſez, & qu'il ſçauoit fort bien le deuoir à quoy il eſtoit obligé enuers les Princes qu'il luy auoit nommez, qu'il feroit ce qu'il recognoiſtroit eſtre vtile pour leur ſeruice, bien qu'il ſe ſouuenoit aſſez qu'à l'autre Conclaue il auoit ſeruy l'Empereur mieux que perſonne auec la Medecine dans le corps, & ceux qui luy auoient eſté contraires auoient eſté recompenſez, au contraire qu'il auoit eu deffiance de ſes bons ſeruiteurs, mais qu'il eſperoit que alors les choſes ne ſuccederoient pas de la façon : auec ceſte reſolution l'Ambaſſadeur ſe partit du Conclaue.

Durant cecy les Cardinaux Vrſin, Vbaldin Pio & Sforce conſulterent enſemble dans la chambre du Cardinal Beuilacqua, ils eſtoient allez auparauant voir en quelle reſolution eſtoit le Cardinal Ionti, craignant qu'ayant veu Borgheſe, il n'euſt changé d'aduis, & le trouuerent du nombre de ceux qui vouloient exclurre Campora diſant, ie ſçay qu'il n'eſt pas digne de la Papauté à cauſe d'vn nombre infiny de meſchancetés qu'il a commiſes en ſa ieuneſſe, s'eſt deſia veu les procés veritables & les informations qu'on a autrefois faictes contre luy qui ſont maintenant apportees dans le Conclaue, par leſquels on void qu'il a tué vn homme & qu'il a eſté Simoniaque, & ce qui me fait encores d'autant plus declarer contre luy, c'eſt que ie ſçay qu'il eſt ennemy iuré de la France & de la Republique de Veniſe, cela eſtant tout clair comme en le faiſant Pape, c'eſt vouloir entierement deſtruire la Chreſtienté, il y a prou d'exemples combien les Papes partiaux & ennemis de ces Seigneuries ont apporté de mal à l'Egliſe : c'eſt pourquoy on en doibt grandement craindre le pair en celuy-cy : Sforces luy dit qu'il parloit prudemment, que ce qu'il diſoit eſtoit tres veritable. Et adiouſta de plus, quand bien meſmes les conſiderations publiques ne vous

porteroient à ceſte excluſion, la voſtre particuliere vous y doibt inciter & voſtre propre intereſt, ſi vous n'auez enuie qu'on vous oſte la vie apres que Borgheſe vous a oſté l'honneur en vous publiant par tout pour meſchant & trompeur, & vous ayant ſi long-temps banny de Rome: quant à moy apres auoir bien examiné voſtre vie ie ne trouue point que vous ayez fait aucune fourberie de celle dont on vous accuſe, ſinon celle quand vous allaſtes prendre poſſeſſion de l'Archipreſtre de ſaincte Marie Majeur, auec vn cortegge de cinquante caroſſes, ſi cela ſe doit appeller fourberie, ie le laiſſe à penſer à vn chacun: voila ce qui ſe paſſa auec Ionti: les Cardinaux donc de l'excluſion ſe trouuerent tous en la chambre de Beuilacqua, l'Ambaſſadeur de France eſtoit auec eux, Dom Antoine & Dom Ferdinand des Vrſins, Dom François Peretti Vulpio & Monſeigneur l'Abbé d'Aumalle François: ces deux Prelats cy derniers nommez aiderent fort à l'excluſion de Campora, parce qu'ils alloient & venoient, & faiſoient les meſſages, principalement ce Monſeigneur Vulpio, auquel le Cardinal Filonarde le voyant parler aux vns & aux autres, dit en ſe mocquant, vous auez beau faire Monſieur le Prelat, voſtre trauail ny ſeruira de gueres.

Cependant le Cardinal Pré apporta aux Cardinaux de l'excluſion les procez & informations contre Campora apres qu'on les eut leuës & recognu qu'elles eſtoient veritables chacun d'eux ſe partit pour aller publier aux autres & mettre en conſideration quelle auoit eſté la vie de cet homme: cependant que ceux cy trauailloient pour l'excluſion, Borgheſe ne dormoit pas pour s'aſſeurer de l'incluſion, voyant bien que tant plus il tardoit ſon party s'affoibliſſoit dauantage: & craignant que les ſiens ne changeaſſent d'aduis, il ſe reſolut de tenter la voix d'adoration ſur les ſept heures de nuict, & pour ce dit-il à Monſeigneur Varete auquel comme Gouuerneur du Bourg S. Pierre, appartenoit de faire fermer le Conclaue, qu'il fiſt ſortir au pluſtoſt l'Ambaſſadeur de France: les Cardinaux de l'excluſion deuinerent le deſſein de Borgheſe, & afin de l'empeſcher ils reſolurent de faire demeurer dans le Conclaue l'Ambaſſadeur iuſques au iour, ils enuoyerent auſſi aduertir tous les Cardinaux qui eſtoient pour eux, qu'ils ſe tinſſent ſur leurs gardes, & leur dit-on le ſoupçon qu'on auoit, que peut eſtre on les appelleroit pour venir à la Chappelle: mais qu'ils ne ſortiſſent point pour cela de leurs chambres, pluſieurs d'entr'eux ſur ce bruit ſe mirent viſtement au lict, & donnerent charge à leurs conclauiſtes qu'ils ne laiſſaſſent entrer qui que ce fut qui les viendroit eſueiller, Monſeigneur Vareſe eſſaya pluſieurs fois de faire ſortir l'Ambaſſadeur de France: mais comme il luy dit hardiment qu'il ne ſortiroit que quand il luy plairoit, quand bien meſmes tous les autres s'en ſeroient allez, cela fut cauſe que d'vn long-temps on ne vint plus l'importuner.

Deſ-ja le Cardinal Vbaldin à deux heures de nuict auoit eſté trouuer le Cardinal Madruze, pour au moins s'il ne pouuoit gaigner autre choſe ſur luy, de prier qu'il attendiſt iuſques au matin pour donner ſa voix a Campora, il eut aſſez bõne reſponce, les Cardinaux Medicis & Sauelle y auoient eſté depuis pour le gaigner, cõme auſſi l'Ambaſſadeur de l'Empereur, ainſi que nous auons dit, qui ne peurent rien faire, ſur les cinq heures de nuict: les Cardinaux Sforce & Beuilacqua y furent aux meſmes fins qu'Vbaldin, ils eurẽt pour reſpõce qu'il vouloit dormir, & qu'aſſeurement il ne donneroit ſa voix à perſonne de toute la nuict, ceux-cy meſmes furent trouuer le Cardinal Iapatta, & par leurs prieres & raiſons, ils firent en ſorte qu'il promiſt le meſme que Madruze pour ceſte nuict là: ſuiuant l'exemple de ces deux, pluſieurs autres prirent la meſme reſolution de vouloir attendre le matin, le Cardinal Borgia fit plus: car il dit librement qu'il vouloit eſtre du nombre de ceux qui excluroient Campora, qu'en cela il ne croyoit point manquer à ce qu'il deuoit à ſon Roy, qui ne luy donnoit point charge expreſſe de contribuer à faire eſlire celuy cy pluſtoſt qu'vn autre, ſeulement qu'il vouloit qu'on fiſt vn Pape duquel il ne ſe peut deffier, qu'en ſe portant pour celuy-cy il offenceroit grandement ſa propre & bonne conſcience, veu les informations qui eſtoient contre luy.

Comme ces choſes ſe pratiquoient de la part de ceux qui eſtoient portez à l'excluſion, Borgheſe enuoya le Cardinal Sainte Suſanne vers le Cardinal Bellarmin pour le gaigner de ſon coſté, & le faire aller à la Chappelle quand il ſeroit appellé, ce bon vieillard reſpondit qu'alors ce n'eſtoit pas le temps de faire vn Pape, qu'on debuoit attendre au matin auquel ſuiuant les couſtumes anciennes de l'Egliſe, & les canons il falloit premierement entendre la Meſſe, ſe communier tous & mettre en priere, afin que Dieu leur fut ſecourable pour les inſpirer de faire vne bonne & vraye eſlection: que pour luy il n'auoit aucune paſſiõ pluſtoſt pour l'vn que pour l'autre, qu'il dõneroit ſa voix à celuy que pour lors il iugeroit le plus digne, & à Campora meſme ſi c'eſtoit la volõté du ciel: il dit à Saincte Suſanne, ie m'eſtonne à l'heure qu'il eſt comme vous courrez auec ſi grande haſte, Saincte Suſanne en s'excuſant dict, ſçachez que ce n'eſt pas moy qui preſſe, mais ie ne puis faire autrement, cela m'ayant ainſi eſté ordonné.

Au

Au meſme temps Borgheſe enuoya le Cardinal Filonard vers le Cardinal d'Aguino qui eſtoit au lict plus proche de la mort que de la vie, il alloit luy meſme faire ſçauoir la reſolution qui eſtoit prile, que ſur les ſept heures de nuict on meneroit Campora à la chapelle pour le faire eſlire Pape par adoration, cette commiſſion fut executee par Filonardi auec trop d'indiſcretion, car eſtant venu il dict bruſquement, ſus debout Seigneur Cardinal, leuez vous viſtement, il faut aller à la Chapelle, par ce que à ceſte heure meſme Borgheſe veut faire Pape Campora, ces paroles eſtourdirent tellement ce bon vieillard lequel Borgheſe auoit iuſques à lors tenu en vie, ſur l'eſperance qu'il luy auoit donnee, qu'il le feroit Pape, qu'il fut tout à vn coup abbattu par vne ambaſſade ſi indiſcrette & de telle façon, qu'il en mourut peu apres.

Saincte Suſanne retourna trouuer Borgheſe auec la reſponſe de Bellarmin qui n'eſtoit pas ſelon ſon deſir, & ſur ce s'en alla accompagné des Cardinaux Sauelle, Pignatelli, Filonardi, Roma, & le ſieur Eſtio Bentiuoglio, trouuer les Cardinaux Valerio & Priuli pour ſçauoir quelle certaine reſolution ils donnoient de leurs voix, tous deux nonobſtant les defenſes qu'ils auoient euës de la reſponſe de Veniſe, reſpondirent que ſans aucune exception ils vouloient donner leur voix à Campora.

Cependant que tout eſtoit en ces termes, & que l'excluſion de Campora eſtoit comme aſſeuree, Vbaldin enuoya dire au Cardinal Ludouiſio qu'il ſe reſiouyſt, & que les choſes ſe paſſoient fort bien pour luy, que l'excluſion eſtant faicte il auroit bonne part à la Papauté.

Borgheſe qui eſtoit durant cecy fort trauaillé par la paſſion de ſon eſprit, ſe perſuada que ſi cela luy pouuoit reüſſir qu'il peut attirer Bellarmin de ſon coſté, qu'à ſon exemple pluſieurs autres le ſuiuroient, & ainſi la faction par luy encommencee pour Campora ſe pourroit conduire à ſa fin, il ſe reſolut donc de l'aller ſonder de nouueau, il entra dans ſa chambre, il l'eſueilla en ſurſaut, ce bon homme ſe voyant ainſi importuné, dict en cholere, ces heures icy ne ſont pas pour faire vn Pape, mais pluſtoſt pour faire *Opera tenebrarum*, & qu'on le laiſſaſt dormir, Borgheſe s'excuſa, & luy dit qu'il deſiroit ſeulement ſçauoir qu'eſt-ce qui le retenoit pour ne point vouloir declarer pour Campora: Bellarmin ſe reſpondit, la principale raiſon eſt celle que ie veux dormir, ſi vous voulez ſçauoir autre choſe, la chambre dVbaldin eſt icy proche, vous pouuez parler à luy, & il vous la dira pour moy: par ces paroles, Borgheſe entendit aſſez qu'il n'eſtoit pas pour luy, il paſſe outre auec les Cardinaux qui l'accompagnoient, & alla trouuer Madruze, pour taſcher d'eſtre aſſeuré de luy, il dit franchement que pour ceſte nuict là, il ne ſe vouloit point leuer, & qu'il falloit attendre au matin, ils ſe ſeruirent de toutes ſortes de raiſons & artifices pour leur faire changer de reſolution, mais inutilement, ils allerent apres vers Iapatta pour le meſme ſubiect, & le trouuerent de l'aduis de Madruze, & de tous les autres, auſquels ils parlerent en ſuitte, ils n'eurent pas meilleure reſponce, Sauelle meſme amy de Borgheſe fut de l'opinion des autres, ce qui fit dire à Borgheſe ſortant de ſa chambre où il le laiſſa, ô Dieu noſtre faction ſe ruine, cet homme cy auſſi nous eſchapera des mains.

Vbaldin ſçachant que ceux cy eſtoient allez parler à Madruze, il fut incontinent apres pour voir ſi on ne l'auoit point eſbranſlé ſur ce qu'il auoit promis, il trouua que non, & le voyant bien reſolu le laiſſa repoſer. Deſia Borgheſe & Eſté, s'eſtoient abouchez enſemble, & confirmé ſur la reſponſe de Bellarmin & de Madruze, ils faiſoient grand cas d'auoir celuy cy des leurs pour la conſequẽce. Eſté qui auoit grandemẽt ceſte affaire à cœur, alla encore luy meſme trouuer ce Madruze, pour le perſuader ſe vouloir declarer en leur faueur, apres donc luy auoir allegué pluſieurs raiſons, il luy dict en fin que s'il ne ſe reſoluoit d'eſtre pour Campora, que Iapatta & luy auoient vn courier pour mander à l'Empereur & au Roy d'Eſpagne, qu'il ſe portoit entierement contre leur ſeruice, Madruze reſpondit, que ſi Iapatta eſcriuoit, que luy auſſi de ſon coſté feroit ſes deſpeſches, qu'il ne ſe ſoucioit guere de ce qu'on pouuoit mander, qu'il luy ſuffiſoit de n'auoir en ceſte affaire aucun intereſt, que ce à quoy ſa propre conſcience l'obligeoit, qu'il s'aſſeuroit que ſes lettres ſeroient auſſi bien creuës que celles de Iapatta, Eſté luy dict là deſſus, n'auez-vous pas promis de vous porter où Iapatta & Borgheſe ſe porteroient, il eſt vray repliqua Madruze que ie l'ay promis, mais tant de nouueaux accidens qui ſont ſuruenus depuis me deliurent de ma parole. Auec ceſte faſcheuſe reſponſe, Eſté retourna voir Borgheſe, lequel conſiderant que les affaires alloient mal pour eux, fit vn dernier effort pour conuertir Madruze, & croyant que ſon Conclauiſte euſt puiſſance ſur luy, ils l'allerent trouuer & luy promirent vne Chanoinerie en l'Egliſe de ſainct Pierre, s'il pouuoit faire changer d'aduis à ſon maiſtre, ceſt homme ayant entendu ceſte inique propoſition leur

fit vne maigre reſponſe,& ſe mocqua d'eux,ſe monſtrant genereux comme en effect il eſt.

Eux donc ayant veu que par aucun moyen ils ne pouuoient aduãcer leur intention par commun aduis,ſe reſolurent de s'aller coucher & de ne plus rien tenter pour ceſte nuict là: Borgheſe en ſe retirant fut ſuiuy par Filonarde qui luy dit, n'auez vous point d'autre creatures que Campora pour faire Pape, voulez vous à preſent & pour iamais ruiner cet homme de reputation, voyez vous pas bien que la plus grande partie ſe bande contre luy, ie dis cecy ſans aucun deſſein: car ie me metterois iuſques dans le feu pour voſtre ſeruice, c'eſt ſeulement pour voſtre bien que i'en parle, Borgheſe reſpondit, i'ay bien d'autres creatures, mais la conſideration de mon particulier & propre intereſt, veut que ie face tous mes efforts pour Campora,outre que me deſiſtant a preſent m'eſtant declaré ſi ouuertement pour luy,il iroit par trop de ma reputation.

Deſ-ia Vbaldin apres eſtre party d'auec Madruze s'en eſtoit retourné à la chambre de Beuilaqua, il y trouua le Cardinal Pio, qui de ſa part auoit fort prudemment trauaillé à ceſte affaire, il leur conta comme il auoit rencontré le Cardinal Eſté qui luy auoit dit, Seigneur Cardinal, ſont ce là les reſſentimens que vous teſmoignez auoir des bien faicts que vous auez receus de noſtre famille, ſouuenez vous combien nous auons fait pour vous, Pio reſpondit, il eſt vray que i'ay receu des biens de la maiſon d'Eſté, & i'eſpere me les conſeruer, mais quand bien meſmes ie les perdrois pour le ſeruice de l'Egliſe Romaine, i'en eſtimerois la perte glorieuſe,nous ferons Pape celuy que nous voulons,dict Eſté,à voſtre barbe & en deſpit que vous en ayez,eſſayez le,replicqua Pio,& vous verrez auec quel honneur cela vous reüſſira,la meſme choſe eſtoit preſque arriuee entre Eſté & Beuilaqua, par ce que Eſté le priant de vouloir eſtre des ſiens, Beuilaqua luy refuſa tout à plat, Eſté luy dict, vous vous en repentirez,Beuilaqua repartit, mes ſemblables ne ſe repentent iamais de choſes qu'ils facent, parce qu'ils procedent touſiours en perſonnes d'honneur.

Comme les Cardinaux de l'excluſion de Campora furent reunis enſemble & qu'ils ſe fuſſent donné la parole l'vn à l'autre, ils virent que tout alloit bien pour eux, & aduiſerent que les Ambaſſadeurs & tous les autres qui eſtoient dans le Conclaue ſe pouuoient retirer en leurs maiſons à cauſe que la nuict eſtoit deſia fort aduancee: ſur ces entrefaictes Monſeigneur Vareſe retourna de nouueau prier l'Ambaſſadeur de France, qu'il luy pleuſt s'en aller afin qu'on fermaſt le Conclaue,l'Ambaſſadeur eſtoit dans la chambre de Beuilacqua, ſçachant que ce Monſeigneur eſtoit à la chambre, ſortit & luy demanda ce qu'il faiſoit là,il dit qu'il venoit de la part des Cardinaux,chefs d'ordre pour dire à l'Ambaſſadeur qu'il ſortiſt & qu'il eſtoit preſque iour, Beuilacqua s'eſtonnant de l'importunité de cet homme, luy dict,vous voulez faire icy le maiſtre de camp,faictes premierement ſortir les particuliers qui doiuent ſortir, & puis vous viendrez auec plus de reſpect aduertir l'Ambaſſadeur du plus grand Roy de la Chreſtienté, qui eſt icy venu auec vn zele de ſeruir à Dieu & à toute l'Egliſe. Monſeigneur Vareſe s'excuſa, diſant qu'il n'eſtoit pas demeuré perſonne dans le Conclaue & qu'il eſtoit preſque iour, le Cardinal repliqua, ſi vous faiſiez bien voſtre deuoir vous en trouueriez plus d'vn,& particulierement le Marquis Bentiuoglia, qui eſt dans la chambre de Borgheſe, allez premierement faire ſortir celuy-là & puis l'Ambaſſadeur ſortira,quand il luy plaira: Monſeigneur Vareſe alla auſſi toſt faire ſortir ce Marquis & tous les autres qui eſtoient reſtez, puis apres l'Ambaſſadeur s'en alla ſur les neuf heures de nuict & l'on ferma le Conclaue, & les Cardinaux de l'excluſion ſe mirent viſtement au lict, faiſant cependant faire la ſentinelle à leurs Conclauiſtes pour voir s'il ne paſſeroit rien, ils auoient aduiſé auec l'Ambaſſadeur de France, que la matinee ſuiuante les Cardinaux de l'excluſion feroient enſemble vne petite congregation en la chambre de Beuilacqua où ils appelleroient les Cardinaux qui branloient au manche, deuant leſquels on liroit les informations contre Campora,& leur feroit on recognoiſtre que l'eſlection de cét homme eſtoit du tout illegitime & ſans raiſon.

Les amis & affectionnez de Campora qui ne ſçauoient rien cõme les choſes eſtoient deſia ſi bien diſpoſées pour l'exclure, croyoient fermement qu'il auroit la Papauté, mais encore plus luy meſme tenoit cela infaillible & ſi certain qu'eſtant viſité par pluſieurs perſonnes auant qu'on fermaſt le Conclaue, il parla à tous pluſtoſt en terme de Pape que de Cardinal, & particulierement à vn des conſeruateurs du peuple Romain qui viſita tous les Cardinaux de la part de la ville,comme c'eſt la couſtume, quand il fut voir Campora luy augurant le Pontificat,comme on fait à tous les vieux Cardinaux, il reſpondit, ſoyez certain que quand nous ſerons en autre dignité que la noſtre preſente, nous nous reſouuiendrons de ce teſmoignage de voſtre bonne volonté, & ne manquerons de ſoulager le peuple Romain & en faire eſtat,ainſi qu'il ſe doibt,il y en eut quelques vns ſi haſtez qui pour s'inſinuer mieux des premiers en ſes bonnes graces,baiſerent les pieds par anticipation, entre leſquels il y eut vn Marquis & vn Comte.

Le

Le Mardy matin, à peine eſtoit il iour quand tous les Cardinaux ſe leuerent : chacun de la part recommença auſſi toſt à faire ſes pratiques ſur le ſubiect de Cãpora, le remors de la conſcience trauailloit l'eſprit à pluſieurs qui s'eſtoient trop facilement laiſſez perſuader à Borgheſe, & enuoyerent dire aux chefs de l'excluſiõ que quãd l'excluſiõ ſe preſenteroit, ils dõneroient leur voix pluſtoſt à vn autre qu'à Cãpora, le ver de l'ambition, & non celuy de la conſcience rongeoit l'eſprit à d'autres ſans leur donner aucun repos. Entre ceux-cy il y euſt vn Cardinal qui enuoya dire à l'Ambaſſadeur de France auant qu'on fermaſt le Conclaue, que bien qu'il ne ſe declaraſt ouuertement contre Campora en faueur de ſon Roy, neantmoins quand ce viendroit au fait & au prendre qu'il feroit paroiſtre, qu'il eſtoit ſon ſeruiteur & deux autres Cardinaux ainſi qu'ils luy auoient donné la parole.

Le matin donc eſtant venu, ceux de l'excluſion reſolurent de ne point faire la congregation qu'on auoit propoſé de faire, parce que l'excluſion n'eſtant pas encore ſi aſſeuree qu'on la peut publier à deſcouuert, il y auoit à craindre que Borgheſe, ſçachant cecy ne fit quelque effort au contraire qui euſt peu porter preiudice, ils arreſterent donc de s'ayder les vns & les autres, par autre moyen, & pour ce Vbaldin fit entendre à Borgia, qu'il eſtoit pour lors temps qu'ils ſe declaraſſent tout à fait contre Campora, ce qu'ils firent, Preſentio fut auſſi gaigné au meſme temps & auec celuy-cy, on trouua le nombre ſuffiſant pour faire l'excluſion.

Borgheſe de l'autre coſté alla parler à tous les Cardinaux de ſon party pour s'aſſeurer de nouueau de leur voix, deſirant faire reüſſir ſon deſſein, apres la Meſſe quand on procederoit à l'eſlection par Scrutin, & en ſuitte par la voix d'accez: afin donc d'aſſeurer mieux ſon affaire, il aduiſa pour le mieux que pas vn des ſiens ne bailleroit ſa voix à Cãpora par le Scrutin pour voir ſi dans le nõbre des autres, il ny en auroit point quelques vns qui fuſſent pour luy, & que s'il pouuoit ſeulement gaigner trois voix qui luy manquoient, il feroit en ſuitte que l'on iroit à l'accez, & par ceſte voye Campora ſeroit eſleu, mais il reüſſit autrement, car l'heure eſtant venuë le Cardinal Sauli dict la Meſſe, & donna la communion à tous les Cardinaux excepté à Montalte, Aldobrandin, Ceſis & Aguino demeuré au lict malade, Farneſe & Capon eſtoient auſſi demeurez au lict ſoubs ce meſme pretexte, & ne vinrent point en la Chapelle, ils faiſoient cela à deſſein, afin de ſe deſengager de la parole qu'ils auoient donnee pour Campora, Farneſe ayant promis à Medicis, comme nous auons dit cy-deſſus, & Caponi, à Eſté & à Borgheſe, auquel depuis il dict, ie vous ay donné ma parole de me declarer pour Campora, ie vous la tiendray, mais contre ma volonté, & ſi par hazard, il luy reüſſit d'eſtre Pape, ie ne demeureray pas ſeulement vne heure apres à Rome, au contraire ſi vous vouliez vous reſoudre pour Ludouiſio, i'y contribuerois tout mon poſſible.

Apres que la communion fut faite, l'on cria, *l'extra omnes*, & l'on commença à lire bulles accouſtumees que l'on n'auoit pas leuës le iour auparauant pour le ſubiect que nous auons remarqué : apres qu'on eut acheué, tous les Cardinaux iurerent de les obſeruer, les Cardinaux, chefs d'ordre allerent prendre les voix par Scrutin de ceux qui eſtoient demeurez au lict, eux de retour on ferma la Chappelle & l'on receueillit les voix du Scrutin, le Cardinal Bellarmin eut le plus grand nombre, mais il faut les deux tiers, & parce que Borgheſe vit que l'on n'auoit gaigné aucuns pour Campora, il ne peut executer ſon deſſein de le faire eſlire Pape par accez.

Apres cecy on ne fit autre choſe, Vrſin content voyant que Borgheſe n'eſtoit venu à bout de ce qu'il pretendoit, commença le premier à ouurir la Chappelle & à s'en aller, Borgheſe & ſes adherans ſortirent auſſi, mais bien faſchez, entr' autres Pignatelli dit, ie me doutois preſque bien qu'on nous donneroit ceſte baſtonnade, chacun donc en ſuitte ſortit pour aller diſner, les Cardinaux de l'excluſion ne diſoient mot & attendoient pour voir ce que Borgheſe feroit, il ne manquoit touſiours de faire tous ſes efforts, & incontinent apres diſner il enuoya appeller tous ceux de ſon party, l'vn apres l'autre.

Comme on diſnoit l'Ambaſſadeur de Veniſe enuoya demander audiance, là deſſus on inthima à tous les Cardinaux, qu'ils euſſent à s'aſſembler apres diſner, ce qu'ils firent, & fut du commencement arreſté qu'on l'eſcouteroit, & qu'il vint, vn peu apres on ſe raduiſa, & l'on luy fit dire qu'il ne vint point, ceſte audiance ainſi qu'on peut coniecturer n'eſtoit point demandee pour affaire qui fut ſuruenuë : mais pour employer le temps afin qu'on ne procedaſt à l'eſlection ce iour là, & que cependant on peuſt donner le loiſir aux Cardinaux de Sauoye & Borromee de venir, & croyoit-on qu'ils deuſſent arriuer au ſoir, mais tous deux ne vinrent que quelques iours apres que le Pape fut creé par les voix de ceux-cy, l'Ambaſſadeur penſoit que l'excluſion de Campora en ſeroit dauantage fortifiée, ne ſçachant pas que depuis qu'il eſtoit ſorty du Conclaue l'on auoit gaigné deux voyes, ledit ſieur Borgheſe qui euſt ſoupçon du deſſein de l'Ambaſ-

Digitized by Google

ſadeur ne voulut pas que cela arreſtaſt, & pour ce il fiſt reuoquer ceſte audience, apres donc qu'il euſt diſné, comme nous auons dict, il fit appeller ſes creatures, & ayant de nouueau tiré promeſſe d'eux qu'ils perſeuereroient en la volonté d'eſtre pour Campora, il vouloit à l'heure meſme tenter la voix par adoration, mais il fut empeſché par diuers accidens, entr'autres par ce que luy dit Campora meſme, qu'il voyoit ſes affaires grandement doubteuſes, qu'il ne vouloit point ſe hazarder d'auoir vne exclamation publique, & à ſa barbe comme il ſe doubtoit qu'il luy arriueroit infailliblement s'il en venoit là, y ayant plus de douze Cardinaux, outre ceux de l'excluſion qui branſloient au manche: ayant donc ce ſoupçon ou pluſtoſt deffiance de ſoy-meſme, par ce qu'il ſçauoit en ſa conſcience à combien de Cardinaux il auoit fait deſplaiſir, & qu'il n'ē auoit obligé que fort peu pour ne dire pas vn, il dit à Borgheſe qu'il ne vouloit aller en la Chappelle, ſi vn nombre de Cardinaux aſſez ſuffiſant pour le faire Pape ne venoit l'enleuer de ſa chambre.

Borgheſe ayant eu nouuelle confirmation de la parole des ſiens, Beuilacqua en fut aduerty, & prenant pretexte de l'aller voir en ſa chambre il s'eſclairciroit de la verité, auſſi toſt il enuoya dire à Aldobrandin, qu'il s'habillaſt afin que s'il eſtoit beſoin par ſa preſence il peuſt ayder à l'intereſt commun: il fit auſſi donner aduis de ceey aux autres Cardinaux de l'excluſion, leſquels ne perdirent temps, & allerent reuoir ceux de leur party pour les confirmer touſiours en leur bonne reſolution, & pour taſcher de gaigner touſiours quelqu'vn de ceux qui eſtoient en doute, Borgheſe en fin ſe reſolut de terminer ceſte affaire, & pour ce il alla trouuer Montalte & Iapatta, afin qu'on arreſtaſt l'excluſion de Delmonté, afin que s'il ne pouuoit faire eſlire Campora l'on ne luy fit point celuy cy Pape à ſa barbe, Iapatta dit à Borgheſe là deſſus, i'en trouueray plus de cent pour exclure Delmonté, vn conclauiſte qui eſtoit là preſent dit ouy, mais mille que vous promettiez que vous auriez pour exclure le Pape Leon II. ne furent pas ſuffiſans.

Comme Borgheſe eſtoit auec Montalte, Medicis y ſuruint auſſi toſt qui dit à Borgheſe, Seigneur Cardinal, nous voyons bien que noſtre brigue pour Campora, tant plus qu'elle va en auant, tant plus elle ſe rend impoſſible, l'excluſion eſt ſi deſcouuerte à preſent qu'il n'y faut plus penſer, ie vous ay ſeruy en ceſte occaſion tant que i'ay peu, maintenant i'eſpere que vous correſpondiez à la bonne volonté que ie vous ay teſmoignee en vous portant vous & tous ceux dont vous diſpoſez pour faire eſlire Delmonté, ceſte propoſition ne pleut gueres à Borgheſe, & luy reſpondit en s'excuſant, il eſt vray que ie vous ay promis cela, ie veux vous le maintenir, mais ie ſuis aſſeuré que vous n'en viendrez à bout, parce que les Eſpagnols ne veulent point de luy: cependant qu'ils eſtoient ſur ces diſcours arriue Borgheſe, qui auſſi toſt ſe deffia que ſi l'on parloit à Vrſin de Delmonté il y auroit danger qu'il ne fut eſleu, & que les cent qu'auoit promis Iapatta ne ſeroient pas ſuffiſans pour l'exclure: c'eſt pourquoy il para ce coup diſant à Vrſin, Seigneur Cardinal, i'ay iuſques à ceſte heure faict ce que i'ay peu, afin que Campora fut Pape croyant que c'eſtoit le bien public, vous auez eſté de contraire aduis & m'auez empeſché & faict tout ce qu'auez peu faire pour trauerſer mon deſſein, nous auons eſte en cela contrepointez, & vous l'auez emporté par deſſus moy, maintenant ie veux faire choſe qui puiſſe eſtre agreable à tous, & pour ce ſi vous trouuez bon que nous facions donc Ludouiſio Pape ainſi que Vbaldin me le propoſa hier, i'en ſuis tres contant.

Vrſin à peine entendit-il nommer Ludouiſio qui dit qu'il le vouloit bien, mais qu'il falloit qu'il en parlaſt aux autres Cardinaux de ſon coſté, & eſtant ainſi tombé d'accord auec Borgheſe il partit pour aller trouuer Vbaldin, Beuilacqua, & les autres, & Borgheſe cependant vint à la chambre de Caponi où il trouua Vbaldin auec luy: Caponi prenoit alors ſes habits pour aller à la Chappelle ſur le bruit qui couroit qu'on y vouloit aller pour faire Campora Pape par adoration: Borgheſe les prenant tous deux par les mains & les menant à vn coing de la chambre luy dict ce qu'il auoit propoſé à Vrſin: Vbaldin qui ſçauoit deſia que tous ſeroient tres contens de Ludouiſio ſans attendre dauantage, luy dict qu'il le vouloit bien, & qu'il donnoit ſa parole pour tous les autres Cardinaux de l'excluſion de Campora: Borgheſe luy dit, puiſque vous vous en contentez le Pape eſt faict, ie m'en vais le dire à Montalte, Vbaldin s'en alla d'vn autre coſté pour trouuer Aldobrandin, en paſſant il rencontra Campora qui parloit en ſecret à Pignatelli qui ne ſçauoit rien de ce qui auoit eſté arreſté auec Borgheſe, il leur dict en riant, bonne nouuelle, nous auons vn Pape, Campora partiſt entendāt cecy, & apres qu'il euſt repris haleine, il reſpondit, pourueu que nous ſortions d'icy bientoſt, & que nous ſoyons hors de peine Dieu face ſa volonté, il ſera ainſi, repartit Vbaldin, & pource reſiouyſſez-vous, Ludouiſio eſt Pape, il ſuiuit ſon voyage & trouua Beuilacqua qui ne ſçauoit point encores ce qui s'eſtoit paſſé, & quand

on

on luy dit que le Pape eſtoit fait il entra en doute que ce ne fuſt Campora, & en s'eſtonnant il dit, hé comment eſt-il poſſible, là deſſus on le conſola quand on luy dit que c'eſtoit Ludouiſio, ſur ces entrefaictes Borgia vint, ils luy dirent la meſme choſe que le Pape eſtoit fait, ceſte nouuelle fiſt pareil effect en celuy-cy qu'aux autres, & plus grand encores ainſi qu'il demonſtra diſant ah! Meſſieurs, ie ſçay que vous eſtes Gentils-hommes & d'extraction noble, ie m'eſtonne que vous vous eſtes laiſſez mener par le nez, & que vous vous eſtes fait ce tort à vous meſmes que manquer à voſtre parole & à la proteſtation que vous auez faicte d'exclure Campora: Beuilacqua reſpondit, ſoyez certain que la croyance que vous auez de nous eſt veritable, & que nous ſommes touſiours demeurez fermes en voſtre propos, c'eſt Ludouiſio qui eſt Pape: Borgia entendant cela fut tout reſiouy, & s'en alla auec eux à la chambre de Ludouiſio.

Le Pape ainſi eſleu dans le Conclaue & reueſtu des habits Pontificaux fut porté à l'Egliſe de S. Pierre, afin que publiquement il receut l'adoration des Chanoines: le peuple cependant accouroit confuſement de tous coſtez pour le voir, & ſe reſiouyr que le S. Eſprit auoit fait eſlire ce perſonnage qui eſtoit aymé, d'vn chacun, n'y ayant preſque perſonne de ceux qui ſont habituez à Rome qui ne l'euſt veu & cogneu par ce que de degré en degré il y a exercé auec toute integrité les charges qui ſe donnent aux hommes de merite, & comme tous ſçauoient ſon facile accez, & la douceur dont il eſtoit indifferemment tant enuers les petits que les grands, eurent bonne eſperance que chacun receuroit de luy des faueurs durant ſon Pontificat: ce qui les confirma dauantage en cecy, ce fut quand ils virent qu'il auoit pris le nom de Gregoire ſi recommandable à toute la Chreſtienté, & particulierement Gregoire XIII. qui fut Bolognois, comme celuy-cy, qui ſe monſtra ſi bon enuers tous qu'il merita le ſurnom ſans contredit de pere General, de toute la Chreſtienté. Autant de pas qu'on faiſoit en portant le Pape on entendoit autant de voix & acclamations de ceux qui le regardoient, & luy de ſon coſté faiſoit paroiſtre en ſes yeux qu'il recognoiſſoit tout le monde, & les careſſoit auec vne douceur paternelle, ainſi dedans l'Egliſe en laquelle il ny euſt poſſible iamais tant de peuple qu'alors, chacun ſe voulant eſclaircir de ſon eſlection en le voyant, tous luy ſouhaitoient vne longue vie, afin qu'il peuſt reprimer les abus qui eſtoient en la Chreſtienté, renouueller les faits heroïques de ſes predeceſſeurs, & en chaſſer la pauureté laquelle accabloit fort les plus menues gens.

En fin ſadite Saincteté apres auoir fait pluſieurs grands biens à l'Egliſe, deuint malade & deceda le 8. Iuillet 1623. à 22. heures, qui ſont les dix d'icy.

Les Cardinaux entrerent au Conclaue le 19. enſuiuant, où ils demeurerent 20. iours, pendant leſquels ils eurent de grands differends, à cauſe de deux puiſſantes factions des Cardinaux, Borgheſe nepueu de Paul V. & de Ludouiſio nepueu de Gregoire XV. & ainſi chacun des Cardinaux qui ſe trouuerent au Conclaue de Rome pour l'eſlection du Pape, apres la mort de Gregoire XV. furent diuiſez pour leurs factions & partis.

Mais en fin Dieu les inſpira d'eſlire d'vn commun conſentement le Cardinal Maphœus Barbarinus Florentin, Eueſque de Spolette, Prefect de la ſignature de Iuſtice & Protecteur d'Eſcoſſe; qui auoit eſté fait Cardinal dés l'année 1606. à la priere du feu Roy Henry le Grand, de glorieuſe memoire, pour ſon affection enuers la France, où il fut enuoyé Nonce du Pape Paul V. apporter le linge du bapteſme de ſa Maieſté auiourd'huy glorieuſement regnante, il a pris le nom d'Vrbain VIII.

Depuis quelques mois il a fait trois Cardinaux, à ſçauoir ſon frere Barbarin, qui eſtoit Capucin, & le nepueu du Cardinal Borgheſe, & le Seigneur Magalotti ſon beau-frere, & auſſi a-il procedé en meſme temps à la beatificatiõ de Louys de Gonſague Ieſuite de la maiſon de Mantouë, dont ſe ſont faictes de grandes ceremonies tant à Rome qu'à Mantouë.

Maintenant les affaires de la Valtoline ſont remiſes entre ſes mains, Dieu vueille qu'il les termine au contentement des intereſſez, pour le bien & la paix de la Chreſtienté.

Digitized by Google

DES ESTATS DV GRAND DVC DE TOSCANE.

SOMMAIRE.

1. L'ESTAT de Florence composé de trois Republiques reduites en vn.
2. Description des villes de cet Eſtat, & premierement de la ville de Florence, ſon grand circuit & agreable aſſiette, ſes Palais & ſuperbes edifices du Pratolin, du Poge & autres maiſons de plaiſir.
3. De la Republique & ville de Piſe, ſon antiquité & autres ſingulieres remarques.
4. De Piſtoye, ville iadis trauaillee par les factions des Donats & Cerebis appellez noirs & blancs.
5. De l'Eſtat de Siene & de ſes villes.
6. Eſtat de Florence loüé pour ſes vins Trebians, les melons du terroir de Piſe & paſturage de Piſtoye, Mines d'Albaſtre, azur, vitriol & autres mineraux: fontaines d'eau ſalee dont on fait le ſel.
7. Subtilité d'eſprit & frugalité grande des Florentins, fort amoureux de liberté, Sienois liberaux, magnifiques & courtois, ceux de Prat ſacrileges, ceux de Piſtoye ſanguinaires & meurtriers.
8. Fertilité du pays Sienois & richeſſes des Florentins au trafic de ſoyes, laines, ſerges, & draps d'or.
9. Clergé de l'Eſtat de Florence poſſedant cinq cens milles eſcus de rente.
10. Reuenus du grand Duc à quelle ſõme ſe mõtent.
11. Forces de l'Eſtat du grand Duc, conſiſtans en l'aſſiette des montagnes ſur les frontieres, forteresſes en Siene, Florence & Piſe.
12. Quel nombre de Caualerie y eſt entretenuë.
13. Ses forces maritimes.
14. Ordre des Cheualiers de S. Eſtienne, inſtituë par le Duc Coſme.
15. Des alliances & intelligences du grãd Duc, auec les Princes voiſins.
16. De l'adminiſtration de la Iuſtice & élection des Magiſtrats de cet Eſtat.
17. Des Archeueſchez & Eueſchez qui ſont en Toſcane.
18. Genealogie des Ducs de Florence.

LEs Dues de Florence, ayans vny les Eſtats de trois Republiques enſemble, c'eſt à ſçauoir de Florẽce, de Piſe, & de Siene, poſſedẽt auiourd'huy la Prouince de Toſcane, c'eſt à dire la plus grande, la plus noble, & belle partie d'Italie. Ie ne veux pas me trauailler à raconter toutes les guerres ciuiles, & les frequents changements de domination, tant pource que ce diſcours ſeroit long & ennuyeux, qu'auſſi pource que c'eſt choſe ſuperfluë de mettre icy ce qui eſt compris dans les hiſtoires. Mais me reduiſant ſeulement à l'Eſtat des choſes preſentes, ie diray que de meſme que la nature a doüé ceſte Prouince de tous les priuileges qu'elle a accouſtumé d'octroyer par grace ſeparément aux autres, auſſi elle n'a pas voulu qu'elle cedaſt en ſituation à aucune, la mettant comme au milieu, ou pour mieux dire au nombril de l'Italie, l'enuironnant de trois coſtez de fort hautes montagnes, & au quatrieſme, qui eſt vers la Mer, & Campagne de Rome, où la nature a manqué, l'art a ſuppléé, veu que l'Eſtat de Siene eſt plein de forteresſes, comme nous dirons en ſon lieu.

Ce Prince a en ſon Eſtat quinze villes, c'eſt à ſçauoir huict dans l'Eſtat de Florence, qui ſont Florence, Piſe, Piſtoye, Volterre, Arezzo, Bourg du S. Sepulchre, Cortone, & Montpuleian: En celuy de Siene il y en a ſept, qui ſont Siene, Montalcin, Groſſet, Soane, Piece, & Maſſe.

La ville de Florence a de circuit ſix milles, & contient plus de 90. milles habitans. Elle eſt en lieu plain, & vny ſur la riuiere d'Arne, qui paſſe au milieu de la ville qui eſt iointe par quatre beaux ponts. Elle eſt auſſi pauee d'vne pierre carree, & a de fort belles places. Somme que c'eſt vne des plus agreables villes que on puiſſe voir, de ſorte que les Italiens la nomment Florence la belle.

Dauantage le Palais du grand Duc eſt vn des plus ſuperbes, & beaux baſtimens de l'Europe. Il tient la place de plus de cinquante logis qui y ſouloient eſtre, & il peut loger au cops de logis où eſt la ſale pour repreſenter les Comedies, vn grand nombre d'eſtrangers, cõme Seigneurs, Ambaſſadeurs, & autres, auſquels il eſt deſtiné, de ſorte que ce Palais eſt vn des Pitty, qui ne cede à aucun d'Italie, & en ſurpaſſe pluſieurs des Roys de l'Europe, tant pour la grandeur du baſtiment, pour l'Architecture, & pour l'ornement, que pour la beauté des iardins, fontaines, ſtatuës, & autres choſes.

Ce

Digitiz Google

Ce fut autresfois vn deſſein inegal aux forces d'vn gentil-homme nommé Luc de la maiſon de Pitty, qui fit toute la partie de deuant, mais eſtant deuenu pauure en batiſſant, il fut contraint de le vendre au Duc Coſme.

On le fit mourir depuis pour des choſes d'Eſtat. En fin Charles Archiduc d'Auſtriche dit, paſſant par Florence, que c'eſtoit vne ville qu'on ne deuoit monſtrer qu'aux bonnes feſtes.

Outre ce Palais le Grand Duc en a vn autre en vn lieu eſcarté appellé Pratolin, auec pluſieurs chambres, & ſales, qui jettent de l'eau, comme celuy de Tiuoly, & veritablement il ſent fort ſa grandeur. Il a encor d'autres maiſons de plaiſir, dont l'vne eſt appellee Pogge eſloignee de dix milles, & l'autre Caſtro, & toutes deux ſont de grande beauté, tant pour l'aſſiette, que pour le baſtiment, & les ornements des fontaines, & autres choſes; de ſorte qu'il ne peut guere deſirer de plus beaux logis.

Volterre eſt ſur le ſommet d'vne montagne. Elle a ſes murailles faites de pierre de taille, de la longueur preſque de ſix pieds, & jointes enſemble bien proprement ſans bitum. Elle a cinq belles portes, & à chaque porte vne tres-belle fontaine. Ses murailles monſtrent aſſez ſon antiquité, de meſme que ſes ſepulchres, ſes epitaphes en lettres Etruſques, ſes tres-anciennes ſtatuës de marbre, & pluſieurs autres choſes.

Piſe eſt miſe par les anciens entre les lieux maritimes de la Toſcane, & ſi ancienne qu'il y 3.
a fort peu d'Autheurs d'entre les plus vieux qui ne l'ayent compriſe dans les hiſtoires. Elle eſt aſſiſe entre deux fleuues, c'eſt à ſçauoir entre l'Arne & Leſare, qu'à preſent on nomme Serchie, & ces riuieres ſe joignoient enſemble du temps de Strabon à Piſe, & s'eſtendoient de telle ſorte, & alloient de ſi grande roideur, qu'il eſtoit impoſſible qu'on peuſt rien diſcerner d'vn bord à l'autre. Mais à preſent le Serchie paſſe à Luques, & eſt fort eſloigné de l'Arne. C'eſt vne ville fort grande, diuiſee par vn fleuue, & conjointe auec deux ponts.

Les murailles en ſont fort hautes, & de marbre. Il y a vn temple qui a ſes portes d'airain, & aupres vne tour baſtie par vn artifice exquis. Car par dehors elle pend; tellement qu'il ſemble qu'elle doit tomber à l'heure meſme, & au dedans elle eſt droite, & faite au niueau.

Les Fons où l'on baptiſe ſont auſſi des plus rares; mais le cimetiere encore plus; veu qu'il eſt clos de murailles, & de portiques & contient vn fort grand eſpace, & ſa terre conſomme les corps dans vingt-quatre heures.

Ces quatre choſes ſont baſties dehors & dedans de pierres exquiſes, & ſont en vne meſme ruë, non toutes enſemble, ny auſſi fort loing l'vne de l'autre. Elle fut autresfois ſi puiſſante qu'elle conteſta contre les Venitiens, & les Geneuois. Elle s'accreut des maux que les Sarrazins firent à ceux de Gennes l'an 933. Car il y en eut beaucoup qui ſe retirerent là, comme en vn lieu d'aſſeurance. 15

En fin elle fut accablee par la route que les Geneuois donnerent à ſon armee prés l'Iſle de Giglio, ou du lis, veu qu'elle demeura ſi foible depuis qu'elle ne peut plus faire teſte à perſonne, ains fut contrainte de ployer le col ſoubs le joug des Florentins, deſquels s'eſtant reuoltee à l'arriuee de Charles VIII. Roy de France, eſtant de nouueau ſubjugee dans quinze ans, la ville demeura preſque entierement deſerte. Car ſes citoyens impatiens de la domination des Florentins, paſſerent en Sardaigne, en Sicile, & en autres lieux pour y demeurer.

Mais le grand Duc Coſme taſcha de la peupler, en y mettant vne Vniuerſité, dans laquelle a fait lecture des lettres Iules Ceſar Bulenger, Docteur en Theologie, qui a eſté fort eſtimé dans Paris, tant à cauſe de ſes Predications grandement doctes, que pour ſes leçons en eloquence, par laquelle il deueloppoit l'antiquité & la faiſoit reuiure: il fut enuoyé à Siene pour en gouuerner l'Vniuerſité par le ſeigneur Marquis de Botty dit de Campille, par commandement du grand Duc, & y batiſſant vn beau Palais pour la demeure des Cheualiers de S. Eſtienne, & en donnant pluſieurs exemptions aux habitans; toutesfois elle n'eſt encore aujourd'huy guere bien garnie d'hommes.

Piſtoye eſt aſſiſe au pied du mont Apennin. Elle ſe ruyna par ſes diſcordes, auec leſquel- 4.
les elle entraina Florence, & preſque toute la Toſcane. Car deux ieunes hommes de la famille des Canceliers, ou Chanceliers, eſtans venus aux groſſes paroles, & l'vn d'eux ayant eſté bleſſé fort legerement, le pere de l'autre pour appaiſer la querelle qui en pouuoit naiſtre, enuoya ſon fils, pour demander pardon au ieune homme, qui auoit eſté bleſſé. Mais il s'en enſuiuit vn effect cõtraire; veu que le pere du bleſſé ayant fait prendre ce ieune homme par ſes ſeruiteurs, luy fit couper la main ſur vne mangeoire de cheuaux, & le renuoyant luy diſt, va, & dis à ton pere que les bleſſeures ne ſe gueriſſent pas auec des paroles, mais auec le fer.

Digitized by Google

Pour ceſte cauſe vne cruelle guerre s'eſtant eſleuee entre ces deux familles, dont l'vne s'appella Blanche, & l'autre Noire, elles attirerent à leurs deux partis le reſte de la ville, qui ſe veid pluſieurs fois arroſee du ſang de ſes citoyens.

Les Florentins au lieu de faire mourir les chefs des 2. factions les tirerent comme en exil dans leur ville, où les Donats ayans pris la protection des Noirs, & les Cerchis des Blancs, Florence fut toute diuiſee en blancs & noirs qui la trauaillerent aſſez longuement. Arezzo s'eſtant par ſes longues diſſentions preſque ruiné de luy-meſme, fut vendu par Louys I. Duc d'Anjou, pour quarante mille florins d'or aux Florentins, de meſme que Cortonne fut venduë dans peu de temps apres aux meſmes par le Roy Ladiſlas.

Il y a encores d'autres bonnes places en l'Eſtat de Florence, comme Prato, Preſche, S. Miniat, Empoli, S. Germain, Fiquene, Pietra ſanta, ou Pierre ſaincte, Barga eſt ſur le bord de la mer Liuorne, & plus auant Plombin à trois milles loing.

5. L'Eſtat de Florence confine auec celuy de Siene, ville ancienne, & qui ayant eſté colonie des Romains s'aſſujettit en fin beaucoup de païs. Il ſuruint vne guerre mortelle entre ceſte ville, & Florence, depuis que les Guelphes, & Gibelins furent ſuſcitez en Italie. C'eſt vne belle ville, & forte d'aſſiette, mais qui a perdu auec la liberté beaucoup de ſon peuple, & de ſa ſplendeur. Elle a cinq milles de tour, & fait vingt mille ames, & n'eſt eſloignee de Florence de plus de trente-trois milles. Les villes de l'Eſtat de Siene ſont Pienſe, Montaclin, Quinſi, Saone, Moſſe, & Groſſet, auec 26. autres places fermees de murailles: mais auec peu de peuple.

QVALITE'S.

6. FLorẽce eſt en vne aſſiette pleine, ceinte de mõtagnes, & diſtinguee de collines, il n'y a païs qui ſoit cultiué auec plus de diligence, ny de delicateſſe, & de ſoing. On y fait en peu d'eſpace de terre recolte de vins, huiles, grains, legumes, & fruicts en abondance, & l'on y void les villages eſpais au poſſible. Il y a des vins fort excellens entre leſquels celuy qu'ils appellent Trebian, tient le premier lieu, veu qu'il peut eſtre preferé en douceur à la malvoiſie.

Le païs de Piſe eſt propre aux bleds, & ſi fertile qu'il peut nourrir toute la Toſcane. Toutesfois depuis la perte de la liberté, les laboureurs ont manqué aux champs, de meſme que les habitans à la ville.

Les vins de ce terroir ne ſont guere eſtimez. Quant aux autres fruicts, il les produit moyennement bons, mais ſes melons ſont bons par excellence.

La mer eſt proche delà, & pourtant c'eſt vn lieu propre à exercer la marchandiſe. L'air y eſt aſſez mal ſain & dangereux, principalement aux eſtrangers. On croit que l'impureté de cét air vient de ce que le païs n'eſt pas habité.

Le païs des enuirons de Piſtoye eſt montueux, mais il y a d'extremément bons paſturages. Volterre a ſon terroir plus riche de mines que de fruict. Car on y trouue des veines d'Albaſtre, d'Azur, de Vitriol, & d'autres mineraux, & il y a des fontaines d'eau ſalee, de laquelle on fait de fort bon ſel, & en abondance.

La riuiere de Chiene coule par le terroir d'Arezzo, elle eſt bourbeuſe & grandement dommageable à ceux qui en ſont proches. Il eſt vray qu'on taſche tous les iours de ſeicher ces mareſcages, & de deſtourner les eaux. Au pied de l'Appennin vous auez le païs de Mugelle trauerſé par la Siene, qui eſt agreable, & porte quantité de fruicts; & entre l'Arne, & le païs d'Arezzo, vous auez le Caſentin qui eſt riche de grain, de vin, & de beſtial: mais le Valdarne abonde fort en grains, Chianty en vins, & Mugelle en fruicts.

Les champs d'autour de Siene ſont fort couuerts d'herbes, & nourriſſent beaucoup de bœufs, de beufles, & de brebis. Ils rapportent auſſi force froment, vin, & huile, & abondent en toute ſorte de fruicts.

MOEVRS.

7. LEs qualitez des Toſcans paroiſſent par excellence aux Florentins; veu qu'ils ont l'eſprit ſubtil, de grande eſpargne, extremément accorts & aduiſez, diligens, induſtrieux, propres à toute ſorte d'arts, tant de paix que de guerre. Ils ſçauent prendre leur fait bien à point, demeurer ſur leur aduantage, & ne laiſſer perdre, ny eſgarer aucune choſe. Ils ont deffendu leur liberté iuſques à l'extremité: mais par la trop grande ſubtilité de leurs eſprits ils ont veſcu en perpetuelles diſcordes, qui les ont en fin ruinez: de ſorte que le dire de Thucidide eſt fort veritable, que les hommes qui ont l'eſprit vn peu emouſſé gouuernent mieux vne Republique, que ceux qui l'ont trop ſubtil. Ils ſont excellents au fait de la marchandiſe, & n'ont leurs ſemblables à dreſſer des baſtiments.

Ils

Ils vſent d'vn veſtement modeſte, & graue, & paſſent tous les Toſcans en ciuilité, & à bien parler.

Ceux de Siene ſont fort differens de l'humeur de ceux de Florence. Car les Florentins ſont chiches, & retirez, & les Sienois liberaux & courtois aux eſtrangers, les vns pouruoient fort a l'aduenir, & ſont de fort dure deſſerre, les autres faciles, & viuants comme au iour la iournee, ceux là ſongent attentiuement à leurs affaires, & ſont diſſimulez, ceux-cy ſont ſimples, & portent le cœur ſur le front: ceux-là ne ſont attentifs qu'à leurs marchandiſes, & au gain, & ceux-cy ſont contents de leurs reuenus, & des fruicts que leur apportent leurs metairies.

Au reſte, les Italiens attribuent des qualitez aux citoyens des villes de cét Eſtat que ie ne veux paſſer ſoubs ſilence. Ils nomment les Florentins lents, ſplendides, & ſur tout lors qu'il vient des eſtrangers, comme il n'y a rien de plus prodigue qu'vn homme chiche. Ils les appellent auſſi ruſez en la marchandiſe.

Ceux de Siene ſont nommez tardifs au conſeil, & deliberations, heureux en guerre; mais ils doiuent bien maintenant auoir perdu ce nom, puis qu'ils ont eſté ſi malheureux que de perdre leur liberté, & les Italiens leur doiuent oſter ce tiltre, & cét epithete; magnifiques à l'endroict de leurs hoſtes, & leurs ennemis, magnanimes à pourſuiure la vengeance des offences qu'on leur a faites.

Ceux de Prate exercent des ſacrileges au temps de la guerre.

Ceux de Piſtoye ayment à reſpandre le ſang, portent à la guerre des poignards, & ſont excellens à parer aux coups qu'on leur jette.

Ceux d'Arrezzo traittent ſimplement, & preſque de leur ordinaire leurs hoſtes, & ſont volontiers des eſpees qui ont bonne pointe, & ceux de Piſe ſont inconſtans en leur conſeils & deliberations.

On dit que les femmes de Siene ſont belles, celles de Florence delicates, celles de Piſtoye faciles, celles d'Arrezzo tenantes & auaricieuſes.

RICHESSE.

S'Il l'Eſtat de Florence manque de froment, eſtant d'ailleurs tres-abondant en vin, chair, & autres choſes neceſſaires, celuy de Siene en a d'autant plus grande abondance: à raiſon de 8.
la fertilité de ſes champs, qui ne cedent en rien à ceux de la Pouille, de ſorte que non ſeulement il ſupplee à la neceſſité de Florence, mais en diſtribuë encor aux Geneuois, Luquois, & autres circonuoiſins, ſi bien que la fertilité du païs, & l'induſtrie des habitans pour ceſte Prouince depart pluſieurs choſes aux eſtrangers, ayant peu de beſoing de celles des autres. Pour ceſte cauſe les richeſſes des particuliers ſont dignes de conſideration. Elles viennent de leur induſtrie, ou de leur reuenu, comme les richeſſes des reuenus & rentes ſont ordinairement grandes en vn païs gras, & fertil, où l'on reçoit vn grand profit auec peu de peine, & où le païs eſt moins abondant, on void florir les arts, & la marchandiſe: & de là vient qu'en l'Eſtat de Siene, ceux qui y habitent ſont riches de rentes, & peu marchands: & en celuy de Florence, les habitans ſont beaucoup plus riches par le moyen de leur induſtrie.

Ceſte ville eſt pleine d'artiſans de toutes ſortes, qui font auec grande diligence, & fort proprement quantité de draps de toutes façons, de laine, & de ſoye, & auſſi des draps d'or qui ne doiuent rien à ceux de Flandres.

Elle abonde principalement de ceux qui exercent l'art de la ſoye, & de laine, qui ſont miſes en vſage par les plus nobles, & riches de ceſte ville auec leur profit, & de tout le peuple, & ces ouurages ſont diſtribuez non ſeulement à cét Eſtat, mais à toute l'Italie, & à vne partie du reſte de l'Europe, & meſme il en va iuſques aux nouuelles Indes, & ceux qui y menent les ſerges gagnent cinquante pour cent, & il y a telle annee qu'on fait à Florence pour deux millions de ſerges, qui eſt vne choſe fort conſiderable.

Ces richeſſes des citoyens de Florence ont eſté cogneuës beaucoup plus grandes au temps de la liberté en pluſieurs guerres, & dépences publiques, en vne grande quantité de Palais ſomptueux baſtis auec vne royale dépence par des particuliers dans la ville, mais beaucoup plus dehors, comme on void en la plaine, & aux coſtaux qui ſont à l'entour.

Le Clergé eſt aſſez riche, à cauſe de pluſieurs Eueſchez, Abbayes, Preuoſtez, Hoſpitaux tres-riches, & grand nombre de Monaſteres, & tout cecy monte en tout, à ce qu'on tient, à la 9.
ſomme de cinq cents mille eſcus de rente.

Ceſte richeſſe des particuliers groſſit le threſor du Prince, veu que les richeſſes priuees ne ſont autre choſe que le threſor de celuy qui domine, diuiſé en pluſieurs bources, principale- 10.
ment lors qu'il s'en peut ſeruir, comme ceſtuy-cy fait facilement par le moyen des charges,

Digitized by Google

& impoſitions qui ſe pratiquent en ceſte ville.

Les contracts de mariage payent huict pour cent, les contracts d'achapt & de vente de terres, & de maiſons payent ſemblablement la meſme ſomme.

Les loüages des maiſons payent la dixieſme partie.

Ceux qui plaident payent vne certaine impoſition appellee Sportola auant que de commencer le procez. Il y a la dace du beſtial qui eſt mené à Florence.

Lors que la chair eſt peſee, elle paye vn quatrin pour liure. Les changes payent tant pour cent, & en fin il n'y a choſe portee hors de Florence, ou faite dedans, qui n'aye ſa charge. Or le Prince ſe ſeruoit encore de l'argent des particuliers en ſes neceſſitez auec vne fort grande facilité, & c'eſtoit en ceſte ſorte. Quand il falloit qu'il pourueuſt à auoir cent ou deux cents mille eſcus, on faiſoit vne liſte de tous ceux qui auoient de l'argent comptant, qui eſtoient, comme ils ſont encore, bien cogneus du Prince. Entre ceux-cy l'on faiſoit vn repartiment, aſſignant à chacun la portion qu'il deuoit deſbourcer, plus grande ou moindre, ſelon la quantité de ſes moyens : toutesfois elle ne paſſoit iamais cinq mille ducats. Ce repartiment eſtant fait, on ſignifioit à chacun qu'il euſt à payer ſa part dans le terme de tant de iours ; & ce terme n'eſtoit paſſé d'aucun, tant pour crainte de la peine, que pour ne perdre la grace du Prince. Et lors que chacun auoit donné ce à quoy il auoit eſté cottiſé, on aſſignoit autant de credit ſur la taxe de tout l'Eſtat, qu'il y auoit d'argent payé, & dans le terme de vingt-huict mois (veu que ceſte taxe s'exige en autant de temps) ils eſtoient rembourſez de leur argent, & de ceſte ſorte le Prince ſe ſeruoit des biens de ſes citoyens fort proprement aux neceſſitez, & meſme eu ne les incommodant que fort peu. Mais le grand Duc qui eſt à ceſte heure, n'vſe pas (qu'on ſçache) de ces façons de faire.

Les reuenus publics montent iuſques à la ſomme d'vn million & demy.

On tire de la ſeule ville de Florence, de toutes les daces, gabelles, & autres ſortes d'impoſitions ſix cents mille ducats toutes les annees.

De Siene cent-cinquante mille ducats : de la Doane de Liuorne cent trente mille.

De la dace des meules de moulin par tout l'Eſtat, excepté à Siene, cent ſoixante mille ducats.

Du ſel, des mines de fer, & d'argent, preſque pareille ſomme.

Apres cela il gagne aux changes, ſur leſquels il a vne grande quantité d'argent.

Il tire auſſi vn grand profit de ſes galions qui portent des marchandiſes, & de ſes galeres conduites jadis par le Cheualier de Beauregard, gentil-homme François, qui a fait de belles & grandes priſes, lors qu'il a eſté en courſe. On tient que le feu grand Duc trouua au threſor de ſon predeceſſeur enuiron dix millions d'or, & pour deux millions de joyaux, & l'on doit croire qu'il a bien augmenté ceſte ſomme.

FORCES.

II. ON peut dire que l'Eſtat de ce Prince eſt de fer, veu qu'outre la naturelle fortereſſe des montagnes qui le ceignent de trois coſtez en forme de muraille, il y a du quatrieſme vn bon nombre de fortereſſes, qui ſont en l'Eſtat de Siene, aſſis de ce coſté-là.

On compte entre celles-cy cinq villes fortifiees; qui ſont Siene, forte au poſſible, tant par nature, que par art ; Montaclin pareillement du tout fort, tant par aſſiette, que par trauail: mais Quinſi, Groſſet, & Soane ont beaucoup de deffauts qu'on leur peut oppoſer Outre les villes on trouue auſſi en cét Eſtat quelques fortereſſes aſſez conſiderables, comme Radicofani, Montfalcon, Lucignan, Monteriſon, & autres, qui outre quelque deffaut en la forme, en ont encore en la quantité, eſtants petites places, & par conſequent capables de peu de gens de deffence, & de peu de retraitte.

En l'Eſtat de Florence toutes les villes de Mõtpulcain en Sus ſont fort bien fortifiees, & particulierement Florence, veu que combien qu'elle ne ſoit toute ceinte de murailles nouuelles, & à la moderne, toutesfois elle a deux bonnes fortereſſes, l'vne qui eſt ſainct Miniat, aſſiſe ſur vn coſtau qui commande à la ville, l'autre appellee le Chaſteau en la Plaine, fait au temps de la liberté.

Ces fortereſſes baſties principalement pour brider les peuples, peuuent ſeruir en vn beſoing de quelque deffence contre les eſtrangers: Mais pour offencer elles ont quelque deffaut en la forme, & l'on leur peut oppoſer leur petiteſſe.

Le grand Duc tient à S. Miniat pour garde quarante ſoldats, & au chaſteau cent. En cét Eſtat de Florence & de Piſe. il y a d'autres fortereſſes, comme Empoli, Prato, Liuorne, Caſtrocaro en Romagne, & Saſſo. Tous ces forts, de meſme que les premiers, ont beaucoup de deffauts en la qualité, mais beaucoup plus en la quantité, eſtans tous fort peu capables. Ie ne

m'arre-

m'arreſteray pas à les décrire plus particulierement, pource que le temps ne le permet, & mon deſſein m'en retire.

Quant aux hommes de guerre, & principalement ceux que le grand Duc tient ſur terre, il a vne bonne & grande infanterie, enroollee par tout ſon Eſtat, iuſques au nombre de trente ſix, ou trente huict mille. Tous ces hommes reüſſiſſent fort bien, eſtants par nature bien diſciplinez, comme c'eſt le propre de ceſte Prouince, qui a produit anciennement, & porte encore de fort bons ſoldats.

Le Prince les fait donc exercer auec toute diligence, & pluſieurs bons Capitaines ſont employez à cét effect, outre qu'en particulier chacun taſche de bien tirer de l'arquebuſe, tant pour ſon plaiſir, qu'à cauſe du prix propoſé par le Prince.

On tire toute ceſte gendarmerie, non ſeulement du plat-païs, mais encores des villes, excepté toutesfois de Florence; d'autant que peut-eſtre que le Prince n'eſtime pas que ce ſoit ſagement fait mettre les armes en la main à ce peuple, & nul n'eſt exempt de cét enroollement, ſinon les Preſtres & eſcoliers. Il n'eſt permis de porter les armes, tant dedans que dehors la ville, à celuy qui n'eſt pas enroollé, ny à homme qui puiſſe faire profſion de ſoldat, ny dans l'Eſtat, ny dehors, ſoubs grandes peines, s'il n'eſt de ce nombre.

Ces gens de guerre ont outre cela pluſieurs priuileges, exemptions, tant de ne pouuoir eſtre mis en priſon pour debtes, que d'autres choſes, & ces priuileges eſtans inuiolablement obſeruez, cauſent que pluſieurs bons vieux ſoldats de la guerre de Flandres, de France, & de Leuant, s'y ſont volontairement faits enrooller: de ſorte que tant pour la quantité que la qualité, on pourroit dire que ceſte troupe ſeroit la meilleure d'Italie. Chacun eſt obligé de payer ſes armes qui luy ſont baillees pour ſon vſage, & les doit tenir nettes, & en ordre pour toutes neceſſitez ſans aucune dépence du Prince.

Le grand Duc peut en toute occurrence faire venir à Florence dans ſix ou huict iours au plus toute ceſte gendarmerie, tant pource que Florence eſt preſqu'au milieu de la Toſcane, comme le centre, & eſgalement voiſine de toutes ſes parties, comme auſſi pour le bon ordre qu'il y a donné, diſpoſant toute choſe auec beaucoup de facilité.

Outre cela il a fait enrooller vn bon nombre de Caſtadours, dont il ſe ſert encore en temps de paix, les faiſant trauailler aux forteresſes, leur faiſant deſtourner les riuieres, & meliorer les terres.

Quant à la Caualerie, ce Prince entretient ordinairement cent hommes d'armes, auſ- 12.
quels il donne en temps de paix ſept eſcus par mois, & en temps de guerre l'ordinaire de la banque.

Outre ce il entretient quatre cents cheuaux legers à trois eſcus par mois, en temps de paix, & en temps de guerre comme les autres ordinaires de la banque. Toute ceſte Caualerie eſt de ſon Eſtat, & outre la paye elle a pluſieurs exemptions reelles, & perſonnelles; de ſorte qu'on en a fait des compagnies raiſonnables. Et au cas qu'il ſorte d'Alger quelque bonne troupe de Corſaires, on ne ſe fie entierement à la garde des Tours, que le Duc a pour cét effect en diuers lieux, qui ſe répondent par ſignals l'vn à l'autre, ains aſſeure la Caualerie auec les Tours, & les Tours par le moyen de la Caualerie. Outre les ſuſdites compagnies il entretient vne bonne troupe de cheuaux.

Voila les forces ordinaires. Mais quant aux extraordinaires, il y en pourroit auoir beaucoup plus, d'autant que l'Eſtat eſt peuplé, & remply du nombre de perſonnes que i'ay dit, & autant d'eſtrangers qu'il en pourroit entretenir à la ſolde, comme c'eſt la couſtume des autres Princes.

13. Quant aux forces de la mer, le Duc Coſme en eut jadis fort grand ſoing, cognoiſſant combien elles eſtoient neceſſaires & importantes, & qu'vn Prince ne ſe peut appeller grand, s'il n'eſt puiſſant ſur la mer.

Eſtant donc meu par ces raiſons, & ſollicité par ſes propres penſees, qui aſpiroient touſiours à choſes plus grandes, il pourchaſſa, & obtint auec l'authorité de Charles cinquieſme la reſignation de l'Iſle d'Elbe du Seigneur de Plombin, qui en eſtoit maiſtre, tant pource qu'il ne la pouuoit deffendre des Corſaires qui l'auoient ruinee, qu'à cauſe qu'elle pouuoit pour ſon peu de deffence paruenir aux mains des Turcs, & qu'à raiſon de ſon aſſiette elle auroit beaucoup preiudicié, & porté dommage à toute l'Italie. Toutesfois il laiſſa tous les reuenus au ſeigneur de Plombin, & ſoubs ſon gouuernement tous les villages & les lieux ouuerts.

Cét Iſle a vn port qui s'appelle Portoferrario, capable de quelque grande & puiſſante armee qui y puiſſe venir, comme en vn lieu commode; on y void arriuer toute ſorte de vaiſſeaux qui vont au Ponant, ou qui en viennent, & qui paſſent apres à Liuorne, déchargent leurs marchandiſes auec vn grand profit de ce Prince.

Digitized by Google

de deux Papes de la maiſon de Medicis, c'eſt à ſçauoir premierement de Leon, & puis de Clement qui ſouſmit entierement Florence à ceſte famille. Au contraire le grand Duc reçoit vn grand bien de ceſte amitié, tant pour la reputation de ſon Eſtat, & de ſes affaires, qu'il augmente auec ceſte vnion, qu'à cauſe des aydes & commoditez qu'il en reçoit, faiſant du bien à pluſieurs de ſes ſeruiteurs auec les richeſſes de l'Egliſe.

Eſtant donc pouſſé par ces conſiderations, & aduerty par ſes ſuccez, il taſchera touſiours de faire qu'on n'éliſe pas vn Pape qui ne ſoit ſon obligé, & pour ceſte cauſe, il s'eſſaye ordinairement de gagner l'amitié de pluſieurs Cardinaux en diuerſes ſortes, & principalement de ceux qui ſont en quelque eſtime. Mais ceſte amitié n'eſt de moindre profit au S. Siege, à cauſe de la grande reputation qu'il reçoit de l'vnion d'vn Prince ſi voiſin & ſi puiſſant, d'autant que les deux Eſtats ne ſont preſque qu'vne meſme choſe. De ſorte que les intereſts eſtans communs, & reciproques, on doit croire que ceſte vnion doit eſtre ſoigneuſement conſeruee.

Quant au Roy d'Eſpagne, vn grand Duc François de Medicis ayant cy-deuant eſpouſé ſa belle ſœur, il faut croire que ſes ſucceſſeurs ſont auec luy en fort bonne intelligence, & meſme on tient, qu'à Florence on ſupporte entierement les Eſpagnols, & à cauſe de ceſte eſtroitte amitié auec ſon beau frere, le Roy d'Eſpagne Philippes troiſieſme.

Ce n'eſtoit toutesfois, ſelon l'auis de pluſieurs perſonnes de iugement, pour rompre entierement auec la France, pource que la Royne luy eſt trop proche parente, & ne luy a iamais rendu que toute ſorte de teſmoignages d'amitié. Mais il eſtoit à craindre en ce temps-là que la ſollicitation de ſa femme, & encor plus de quelques autres, qui pourroient eſtre pour quelques conſiderations mal affectionnez aux François, le retireroit de l'amitié que ſon pere portoit au Roy, & à la Royne de France. Puis il void que les François ſont aſſez eſloignez de ſon Eſtat, & que le Roy d'Eſpagne en eſt proche par le moyen de Milan, & du Royaume de Naples; de ſorte que l'alliance, & la commodité le pourroient attirer à embraſſer du tout ce party. Dequoy les Roys de France ſe ſoucieroient touſiours bien peu, puis que c'eſt vn Prince qui ne leur peut nuire en aucune ſorte.

Pour le regard des Geneuois ils eſtoient en aſſez peu bonne intelligence auec le feu Duc François de Medicis, pour raiſon des Eſpagnols, mais puis que ceſtuy-cy ne s'eſt allié auec le Roy d'Eſpagne, il ne faut douter que ceſte Republique ne ſoit deſormais bien auec luy, & ne luy face voir tous les teſmoignages d'affection qu'elle pourra luy rendre. Toutesfois la pretention de la Corſegue, comme eſtant de l'Eſtat de Piſe, pourroit empeſcher ceſte amitié.

Quant au Duc de Sauoye, bien qu'exterieurement on ne voye que des offices d'amitié, & d'eſtime de l'vn à l'endroit de l'autre, toutesfois l'vn enuiant la richeſſe, la force, & le bonheur de l'autre, & l'autre la nobleſſe, la reputation, & la richeſſe du premier, on ſçait aſſez qu'aux lieux où vne grande jalouſie regne, il n'y peut auoir aucun deſir de la grandeur, & de l'auancement du concurrant.

Ce Prince a bonne intelligẽce auec le Duc de Mantouë, à cauſe du parentage, & l'on croit aſſeurément qu'ils ont meſme but pour leur conſeruation, on ne ſçauoit toutesfois ſi l'alliãce priſe en Sauoye ne refroidiroit point auec le temps l'amitié du Duc de Mantouë, pour quelques conſiderations qu'il vaut mieux taire qu'exprimer.

Quant au Duc d'Vrbin, à cauſe qu'il le tient moindre que luy en grandeur, & en force, il arriue bien ſouuent des faſcheries qu'apportent les limites des iuriſdictions.

Apres cela les Luquois ſont au milieu de l'Eſtat du grand Duc, enfermez de tous coſtez dans iceluy, deffaillans de viures, & de toutes choſes neceſſaires: & d'autant qu'ils ne les peuuent auoir que du grand Duc, ou par le moyen du paſſage de ces choſes par ſon Eſtat, ce Prince les peut faire tomber entre ſes mains ſans coup fraper. Mais il ne le fait non plus que ſes predeceſſeurs, & ne le fera peut eſtre, tant pource que ceſte Republique eſtant recommandee à l'Empereur, & à la Chambre de l'Empire, il ne le pourroit faire ſans l'offencer grandement, qu'à raiſon du profit qu'il reçoit peut eſtre plus grand de leur liberté, que ſi ceſte Republique luy eſtoit entierement ſouſmiſe, pource qu'il eſt aſſeuré de s'en pouuoir ſeruir en ceſte ſorte à ſa volonté, & neceſſité, & qu'il ſera ſecouru de ſes moyens auec emprunts, & autres voyes, & encor de ſes gens, ſelon ſa puiſſance. Au contraire, quand il s'en voudroit rendre maiſtre, il ſeroit aſſeuré que ces hommes accouſtumez à la liberté qu'ils ayment extremément, & pleins de gloire, & plus riches d'argent comptant, & de meubles, que de poſſeſſions, abandonnants leur patrie, laiſſeroient les murailles, & non pas la ville; & par ce moyen le grand Duc perdroit la commodité qu'il en reçoit à ceſte heure.

GOVVERNEMENT. 16.

Il faut maintenãt que ie face vn diſcours de l'adminiſtration de la Iuſtice, de la diſtribution des Magiſtrats, & de toute la forme de la façon de viure vertueuſe, & bien reglee de la ville.

Quant à la premiere partie du gouuernement, qui eſt le maniement des affaires d'Eſtat, combien qu'elle conſiſte toute en la volonté du Prince, toutesfois ceſtuy-cy prend conſeil de quelques-vns qui ſont prés deluy, & principalement de Dom Iean de Medicis, il n'y a point de Conſeillers d'Eſtat: ce qui fait qu'on ne peut dire que le Conſeil a opiné quelque choſe, ains que c'eſt le vouloir du Prince: & meſme les deliberations qui ſe font, ſont plus ſecrettes, & plus aſſeurees.

Pour le regard de la ſeconde partie qui eſt celle des iugemens, elle eſt maniee par les meſmes Magiſtrats, deuant leſquels on la traittoit au temps de la liberté, tant au ciuil qu'au criminel, veu que les procez ciuils ſont iugez par vn nombre de Docteurs de Rote, de meſme qu'à Rome, & à Bologne, & les cau'es criminelles comme auparauant: la place de Gonfalonnier eſtant donnee à vn qui ayant changé de nom eſt appellé Lieutenant. On y void des Conſeillers ordinaires, le Magiſtrat de huict, & tous les autres Magiſtrats de villes & des Podeſtaries, excepté toutesfois les Gouuerneurs des villes principales qui ſont enuoyez par le Prince, de meſme auſſi que les Capitaines des fortereſſes, en la meſme ſorte qu'on faiſoit au temps de la Republique, ſont tirez premierement hors des boëtes, où diſtinguant le tout en trois rangs ſelon la condition des hommes, tous les nobles y ſont mis.

De la premiere boëte on tire les Magiſtrats de plus grande importance, de la ſeconde les moyens, & de la troiſieſme les inferieurs, & lors qu'on a tiré cinq gentils-hommes pour chaque Magiſtrat, celuy qui a plus de voix au Conſeil eſt eſleu. Les boëtes ſont renouuellees tous les cinq ans, & celuy qui veut paſſer de l'vne à l'autre le peut faire en ceſte occaſion. Ces eſlections ſont authoriſees par le Prince, qui les veut reconfirmer toutes.

Il eſt vray qu'il ne s'empeſche peſque iamais du fait des Magiſtrats, mais il a vn Secretaire appellé du criminel, qui void preſque tous les procez plus importans, & luy en rapporte le contenu auec la ſentence. Ce qu'il fait afin que les Magiſtrats ſçachans que leurs actes ſont ſceus, & bien ſouuent examinez par le Prince, adminiſtrant la Iuſtice comme il fait, pour la crainte de l'infamie, & de la peine: & il le fait auſſi pour auoir la Seigneurie directe en toute choſe. Il maintient ceſte ſorte de gouuernement, pource que ſe deuant ſeruir de perſonnes qui adminiſtrent la Iuſtice, il veut auec ceſte petite ombre de la liberté ancienne ſatisfaire en partie au deſir des citoyens, d'autant qu'ils ont en quelque façon la commodité de contenter leur ambition par le moyen du profit qu'ils tirent des honneurs & charges publiques.

Cecy meſme eſt obſerué à Siene, & pour le meſme reſpect, veu qu'on y void les anciens Magiſtrats, & Conſeillers, l'authorité du Palais, où la Seigneurie demeure, & en fin les reſtes, & l'ombre de la Republique qui fut autresfois, & le grand Duc y tient vn gouuerneur general, qui repreſente immediatement le Prince, auec ſouueraine authorité, qui a l'œil ſur toutes choſes, & rien ne ſe fait ſans ſon ſceu, ains meſme ſans le ſceu du Prince, aux affaires d'importance.

On void donc auec ceſte face tout le gouuernement de ces villes, autant fameuſes maintenant par leur nobleſſe, qu'elles furent jadis heureuſes par leur liberté. Or pource que la ſplendeur auec laquelle les Princes ont accouſtumé de viure, eſt vne choſe qui repreſente plus leur Majeſté, le grand Duc maintient vne Cour, ou maiſon aſſez conſiderable, qui ſurpaſſe, à dire la verité, les bornes du Duc, & n'arriue toutesfois à la magnificence des Roys. Il a un bon nombre de Gentils-hommes diuiſez ſoubs deux ordres, c'eſt à ſçauoir de la bouche, & de la maiſon, auec grand nombre d'officiers & de ſeruiteurs. Dauantage, il y a à ſon ſeruice enuiron ſoixante enfans de Gentils-hommes & de Seigneurs qu'il fait nourrir auec grand ſoing, & dreſſer à toute ſorte d'exercices.

Origine

ORIGINE DE LA MAISON DE FLORENCE ET DES GRANDS DVCS DE TOSCANE.

L'HISTOIRE de la maiſon de Medicis eſt autant memorable comme ſa prudence en ſa fortune eſt admirable, elle eſt meſlee parmy celle de France, & deſia par deux fois les François ont recouru aux fleurs de ceſte maiſon pour faire refleurir & renaiſtre la branche Royale, & qu'il importe que nos Princes ſçachent leur eſtoc maternel comme le paternel. 18.

Pour ſçauoir ceſte Hiſtoire, il faut ſçauoir celle de Florence, & reprendre les ſeconds fondemens ſous Charlemagne, apres que les Oſtrogors l'eurent ruinee (comme dit Gio Vellani liure premier de ſon Hiſtoire contre Guichardin) & ſe ſouuenir de ceſte vaieureuſe vertu & vertueuſe valeur d'Euerard de Medicis, Cheualier François en l'armee de Charles premier, lors qu'il paſſa en Italie contre Didier Roy des Lombards l'an 801. qui dés lors commença à faire voir ce que l'on deuoit eſperer de ſa famille & poſterité par la deffaite de Mugel le Geant, qui rempliſſoit tout le païs de voleries & de brigandages: la ville de Florence dependoit de l'Empire, & eſtoit gouuernee par Conſuls aſſiſtez d'vn Conſeil; & ce gouuernement dure encore aujourd'huy aux villes qui ſont Imperiales, ſans eſtre ſubiectes à l'Empereur.

Depuis que ceſte fameuſe faction des Guelphes & des Gibellins eut diuiſé l'Italie, & la pluſpart des Princes de l'Europe en deux contraires partis, & que les ſeditions ordinaires du peuple prompt à la colere, violent aux nouueautez, abbattu en ſes peines & aſpre en ſes vengeances euſt rendu ceſte ville en tel eſtat qu'elle ne ſe pouuoit tenir entre la liberté & la ſeruitude, ny demeurer neutre pour les grands deſſeins de ſes voiſins, elle veid en moins de rien les ruines & de ſon repos & de ſa liberté, car d'vne qu'elle eſtoit elle ſe diuiſa en deux factions.

Et comme il ne faut qu'vne petite bluette de feu pour faire vn grand embraſement, vn petit trou pour faire abiſmer vn vaiſſeau, & vne petite querelle pour exciter vn grand trouble, le meurtre d'vn ſeul gentil homme des Buondelmons tué le iour de Paſques entre le vieil pont de ſainct Eſtienne de Florence par les Amidei, irritez de ce qu'il auoit laiſſé vne fille de leur maiſon qu'il auoit promiſe pour en eſpouſer vne autre, fut la premiere ouuerture, par laquelle les ciuiles fureurs entrerent en la Republique; ces deux factions pour ſe vanger plus aiſément l'vne de l'autre, & faire paſſer leurs paſſions particulieres ſoubs les pretextes de la guerre publique eſchauffee entre les Guelphes & les Gibellins prirent diuers partis, les Buondelmons ſuiuirent les Papes, & ſe firent Guelphes. Les Amidei ſe rangerent du coſté de l'Empereur & furent Gibellins.

La Republique n'auoit encore eſprouué les eſtranges cupiditez qui comblent les Eſtats les plus heureux de ruines & de troubles; elle n'auoit encore ſenty ces violentes conuulſions qui affoiblirent & retirerent ſes nerfs; les nouueautez n'auoient que bien peu alteré le temperament d'humeurs, car l'ancien ordre de ſon gouuernement ſubſiſtoit encore, & en cét ordre la paix & la ſeureté de l'Eſtat, qui eſtoit ſoubs l'authorité des Conſuls & Seigneurs ordonnez aux ſix quartiers de la ville pour veiller aux affaires publiques. Ceux de la maiſon de Medicis y entroient à leur tour; mais depuis que l'Empereur Frederic eut paſſé en Italie auec vne grande armee de Gibellins, ſes partiſans ſe jetterent d'vn plain ſault ſur le commandement de la ville pour ſe rendre maiſtres & dépouiller les Guelphes de forces & d'authorité.

Il eſt vray que la corruption n'eſtoit ſi generale en ceſte ville qu'il n'y euſt pluſieurs familles, & entre-autres celle de Medicis, eſloignees de ceſte contagion, pleines de vigueur pour releuer la chaleur naturelle, purger les mauuaiſes humeurs, remplir le corps de bon ſang: ils

zed by Google

ne voulurent pas guerir le mal, ny releuer les ruines publiques par celles des particuliers, mais ils firent tout ce qu'ils peurent, afin de retrancher la licence des mechans, & ſouffrir l'authorité des gens de bien.

« Mais comme le naturel de la faction eſt de ne trouuer repos qu'au trouble, les Gibelins aduertis que Conrad auoit dreſſé vne celebre armee pour ſucceder aux deſſeins de Manfeld, aux droicts de ſon pere, & courir les Guelphes en Italie, partirent promptement le lendemain, prennent l'occaſion par les cheueux & branſlent pour ſe ruer ſur leurs ennemis, les plus laſches des Arabes & les plus froids bruſlent d'ardeur de venir aux armes, leur remuëment ſeruit de trompette & de tocſin aux Guelphes, qui craignans d'eſtre preuenus, firent approcher Charles d'Anjou prés de la ville, & donnerent tellement l'épouuante aux Gibellins qu'ils les ſortirent de la ville, ſans eſtre preſſez, n'y attendre le ſon de la Martinelle, craignant que pis ne leur aduint.

(Les Florentins auoient vne cloche appellee Martinelle qu'ils faiſoient ſonner vn mois durant pluſtoſt que de marcher, afin d'aduertir l'ennemy, & luy donner temps pour s'appreſter tant ils eſtoient vertueux, & magnanimes.)

Le pape Clement quatrieſme donna le tiltre de Vicaire de l'Empire en la Toſcane à Charles d'Anjou.

Nicolas 3 de la maiſon des Vrſins, craignant que l'Italie ne ſe repentiſt d'auoir tant aduancé la grandeur de Conrad Prince eſtranger, luy broüilla ſa fortune, & fit ſous main qu'il quitta le gouuernement de Florence au Cardinal Latin Eueſque d'Oſtie, lequel reünit & reconcilia les Guelphes & les Gibellins en vne meſme conſpiration pour la paix de leur ville.

Les Gibellins qui auoient pluſieurs grands mouuemens pour ſe défier de la reconciliation de leurs ennemis, demanderent des oſtages choiſis des principales familles Guelphes, pour la ſeureté de l'obſeruation du traitté, par lequel le Pape nommoit les principaux Magiſtrats de la Republique.

Le traitté portoit qu'il y auroit 14. Gouuerneurs, 7. Guelphes & 7. Gibellins, eſleus neantmoins tous les ans à la deuotion du Pape.

En ceſte concorde ils prindrent & demanterent Volaterre, contraignirent Piſtoye, Arezzo & Siene de ſe liguer auec eux. La bonnace ne dura que dix ans & ne fut qu'vn preſage de la grande tourmente qui s'eſleua toſt apres : Car comme les Gibelins virent que Manfred, baſtard de Frederic l'Empereur, auoit caſſé les Magiſtrats de Florence & effacé toutes les marques de la liberté, & qu'il s'eſtoit ſaiſi de Naples, & pris les armes contre les Guelphes, ils luy donnerent entree en leur ville, comme Protecteur, qui depuis s'en fiſt Seigneur, & laiſſa le gouuernement au Comte Iordan, lequel ſe retirant à Naples pour le ſeruice de ſon maiſtre, laiſſa pour Lieutenant le Comte Guy Nouello.

Le Pape Vrbain 4. voyant l'auantage que les Gibellins auoient pris ſur luy par la conqueſte de Florence, ne trouua rien plus prompt que d'appeller Charles d'Anjou, qui venoit victorieux de la bataille de Beneuent : le bon-heur de ceſte victoire remit le courage aux Guelphes de Florence, auec lequel ils chaſſerent les Gibellins & le Comte apres.

Le peuple content de voir ſa liberté reſtituee, & ceux qui la vouloient opprimer chaſſez, rappella tous les citoyens de l'vn & de l'autre party, remit la ville en vn meſme conſentement de ſe maintenir libres, & ne fauoriſer le Pape ny l'Empereur au preiudice de leur liberté, mais touſiours auec ce malheur que ceux qui eſtoient aux premieres charges du gouuernement, aymoient mieux eſtre ruinez par la cheute de la Republique que par celle de leurs maiſons.

Martin, natif de Tours amateur de la grandeur de la couronne des François, arriuant à la chaire de Rome, augmenta à Charles d'Anjou l'authorité que ſon predeceſſeur luy auoit retranché ſur la Toſcane, violente occaſion de nouuelles preſentations ſur les Gibellins, qui furent eſloignez des charges publiques, & les Magiſtrats au lieu de 12. reduits à trois, puis à ſix, puis à neuf, en fin à 12. ſous le nom de Prieurs pour ne commander que deux mois.

Les Gibellins durant les flottes de ceſte tourmente cedoient aux Guelphes. Charles d'Anjou qui en eſtoit le plus ferme pillier, ayant deffait en bataille rangee Conradin, luy auoit fait trancher la teſte, & auec luy exterminé la maiſon de Suaube, laquelle auoit tenu l'Empire cent quinze ans & le Royaume de Naples 76. mais apres les Veſpres Siciliennes la maiſon d'Aragon s'eſtant emparee des Royaumes de Naples & de Sicile, la ville de Florence commença d'ouurir les yeux & de ſe retirer de ſes fatales diuiſions, leſquelles la faiſoient la fable de ſes voiſins.

Sur ce naſquit ceſte fatalle querelle des Blancs & des Noirs, elle reſſembloit vn torrent impetueux qui emporte pluſtoſt les belles plantes que les ronces ; elle ſe

ſe rendit odieuſe à la poſterité par le moyen d'vn grand nombre de citoyens meurtris, & par l'embraſement de dix-ſept cens maiſons qui rendit Florence tellement affoiblie, que ne ſçachant plus où ſe tourner, elle ſe rendit à Charles de Valois.

L'Empereur Henry entra en Italie pour releuer les Gibellins, aſſiegea Florence, mit en ban les Guelphes. Les Florentins recoururent à la protection du Roy de Naples, qui leur donna pour gouuerneur le Duc Adrian, lequel ils chaſſerent, ne trouuant rien ſi doux qui ne foulaſt leur liberté, & ne ſçachans ce qui leur eſtoit bon, appellerent Lando Dagobio, & apres luy le Comte Guy Bontiſoli.

La perte qu'ils firent contre Caſtruccio de Luques fut cauſe qu'ils s'en retournerent mandier ſecours à Charles Duc de Calabre, lequel enuoya premierement le Duc d'Athenes, puis y vint en perſonne.

D'autre coſté les exilez de Florence attirerent Louys de Bauiere Empereur, cependant que le Duc d'Athenes eſtabliſſoit ſon authorité en telle ſorte qu'il ne luy reſtoit que le nom de Prince.

Le Duc d'Athenes penſant tenir la ville qui le tenoit, voulut eſprouuer s'il la pouuoit tenir, mais il ſe trouua trompé.

Car ſoudain ceux de la maiſon de Medicis le contraignirent à demeurer ſeulement protecteur & amy, & non maiſtre ny vſurpateur, le dépoüillant de ceſte violente authorité.

Il eſt vray que la ville qui ne pouuoit ſouffrir vn tyran en ſouffrit plus de trente. La choſe publique eſtoit eſtrangement difforme & les gens de bien attendoient quelque reformation quand Syluestre fils d'Alemano de Medicis, monta en la dignité de Gonfalonier ſemblable à celle du Dictateur Romain, mais les moyens de reformer l'Eſtat dependoient de l'authorité de tant de iugemens.

Syluestre recogneut bien que ſon ſiecle n'eſtoit pas capable d'vne bride ſi courte & ſi reglee, que la licence auoit par trop d'accroiſſement, qu'il y auoit du peril à remuer les choſes paſſees; & neantmoins pour ne laiſſer le mal ſans remede il fit voir qu'il ne deſiroit rendre ſa charge autrement remarquable pour vne generale reformation des deſordres paſſez.

Les mutins qui croyoient comme eſclaues qui quittent la rame, ſe mettent en armes, s'emparent du Palais, mettent le feu aux maiſons, & eſtabliſſent en la ville vn regime & gouuernement cyclopique.

Vn Cardeur de laine des plus ſeditieux prit l'enſeigne du Gonfallonier & ſur l'appuy de quatre petits artiſans eſtablit la ſouueraineté à la diſcretion de la plus vile partie du peuple.

Ceſte deplorable confuſion, qui auoit effacé toutes les beautez de ceſte Republique dura depuis l'annee 1378. iuſques à l'an 1381. que les nobles maſtinez réueillerent leur vertu pour ſe mettre en leur premiere ſplendeur, & l'Eſtat en l'ancienne police.

Lors parurent ceux de la maiſon de Medicis, qui eſtoient deſia retenus pour les fauoris de fortune. Ceſte maiſon quoy qu'elle fuſt battuë de l'ingratitude ne perdoit iamais occaſion de profiter à la Republique.

Viery de Medicis appaiſa la diuiſion, rendit au Senat ſon authorité & au peuple ſa franchiſe, & auoit telle reputation, que s'il euſt eu plus d'ambition que de preud'hommie, il pouuoit ſans difficulté s'emparer de la puiſſance ſouueraine de la Republique &, pouuoit tromper la liberté de la patrie.

Elle eſtoit lors agitee dedans, par les diuiſions des citoyens, & au dehors par les efforts & les armes des Vicomtes de Milan qui tenoient la campagne.

Iean de Medicis eut aſſez de prudence pour fortifier ſa patrie en l'vne & l'autre occaſion: la guerre eſtrangere auoit couſté en peu de temps trois millions ſix cens ducats au threſor public, les particuliers en eſtoient du tout appauuris: il ne refuſa de ſecourir les neceſſitez publiques de l'épargne de ſes grandes richeſſes, & preferant la iuſtice commune à ſon propre intereſt, fit paſſer en forme de loy, que la contribution des fruicts de la guerre ſeroit commune, & que les grands y entreroient comme les petits pour leur part, cela le fit appeller Dieu tutelaire de la patrie, & dés lors le peuple n'approuua autre commandement que le ſien, ſon bon gouuernement fut recogneu en ſa plus haute proſperité depuis l'an 1384. iuſques à la guerre contre le Vicomte de Milan.

Comme il s'acquiſt la bien-veillance enuers le peuple, auſſi alluma-il contre luy l'enuie des grands, premier monſtre qui ſe preſente à l'homme de bien, qui commence à faire paroiſtre ſa vertu au bien de la choſe publique.

Iean de Medicis marcha ſi ſeurement ſur les pointes & les eſpines de ſes enuieux, qu'il ne bleſſa iamais aux affaires publiques, ny ſa conſcience ny ſon honneur, & bien qu'il ſoit mal aiſé de tenir ſa veuë ſi nette & contrainte deuant ſes pas, quand on a tout autour

Digitized by Google

de ſoy des obiects dignes pour la deſtourner, ſi eſt-ce quoy qu'il veiſt toute l'authorité du Senat couler entre ſes mains & ſes amis, le conſeilla de s'en ſaiſir, il n'y voulut entendre, proteſtant qu'il ne deſiroit autre authorité en la Republique, que celle que la loy luy pouuoit permettre: il rejettoit tous les honneurs qui eſtoient pardeſſus la qualité de citoyen, & leſquels pouuoient apporter de l'enuie à ſa fortune & du trouble à ſa patrie.

Coſme de Medicis, continua les maximes de ſon pere, & ſe rendit comme luy Directeur & Recteur de toutes les affaires, il auoit vne façon populaire & vn cœur de Prince, ſes richeſſes ne luy ſeruoient que pour faire triompher ſes vertus & acquerir des amis, deſquels il diſoit qu'on n'en auoit iamais aſſez. Il eſtoit veſtu en citoyen & viuoit en Roy, ſa maiſon le refuge des pauures, l'autel des affligez, le temple de Iuſtice, & la retraitte des plus beaux eſprits d'Italie, Coſme eſtoit tout en Florence, & ſans luy Florence n'eſtoit rien. Et bien que ce ſoit le deſir d'vn bon citoyen de ne pouuoir plus que toute la Republique, ſi eſt-ce que ſon pouuoir n'auoit rien qui l'égalaſt.

Les grands jaloux de la croyance & de l'authorité qu'il auoit parmy le peuple, commencerent à veiller & eſpier ſes actions, & firent croire au peuple qu'il auoit entrepris ſur la liberté de la ville pour s'en rendre maiſtre, que ſa liberalité & ſa pieté n'eſtoient que la couuerture de ſon ambition, la cupidité de marcher deuant, & donner la loy à ceux de qui on la reçoit, eſtant ſi violente, qu'il n'y auoit rien qui penetraſt ſi auant en l'ame, la grace, la magnificence, la publique bien-veillance de Coſme eſt ſuſpecte aux grands, on ſe reſoult d'aller au deuant. Bernard de Gadagne, lors gonfallonier pour le mois de Septembre & d'Octobre 1433. le manda au Palais, & le fit mettre priſonnier. Les opinions les plus ſeueres tendoient à le faire mourir, les plus douces conclurent à l'enuoyer hors de la ville pour quelque temps, & l'on dit que Coſme auoit trouué en Bernard de Gadagne ce que Ceſar ne peut trouuer en Brutus, & qu'il s'eſtoit laiſſé charmer à ſes paroles & à ſes liberalitez, il en ſortit & ſe retira à Veniſe.

Il ſupporta cét exil auſſi conſtamment que Metellus, auſſi legerement que Rutilius, il ne laiſſa rien à Florence de ce qui luy eſtoit propre, car ſes merites l'accompagnoient par tout, il trouua en tous lieux vn ordre commun en la nature, par tout ſa propre vertu le ſuiuit, & rendit ſon oſtraciſme auſſi glorieux à ſa fortune que celuy de Nicias & d'Alcibiades. Les plus grands d'Italie luy offrirent, & ſecours & aſſiſtance contre l'ingratitude de ſa patrie, laquelle ne peut long-temps ſouffrir l'eclypſe de ce Soleil, & ne ceſſa qu'au bout de l'an, il ne fut rappellé & remis en ſes premiers honneurs.

Sa patrie luy donna à ſon retour d'vn conſentement general le tiltre de Pere de la patrie, ce qui fut graué ſur ſon tombeau; & toute l'Italie le ſurnomma du nom de Grand.

La maiſon de Medicis a produit trois Princes, qui ſe ſont acquis le ſurnom de Grands. Coſme le Vieil, Laurent & Coſme premier, Grand Duc, qui fit conſtruire à grands frais vn hoſpital pour les pelerins en Hieruſalem.

C'eſt luy qui jetta les premiers fondemens de la Souueraineté de ſa maiſon en la Republique de Florence par des voyes iuſtes & legitimes, & auſquels on recognoiſt de viſibles teſmoignages de la prouidence de Dieu, pour recompenſer le zele, la iuſtice & la religion de ceſte maiſon, laquelle en a laiſſé les preuues en l'Europe & en l'Aſie.

Toutes les actions de Coſme eſtoient royales, mais moderees d'vn tel temperament qu'il ne paſſoit les termes de la modeſtie d'vn citoyen, les Princes d'Italie euſſent reputé à honneur ſon alliance, mais il ayma mieux choiſir parmy ſes citoyens des femmes à ſes enfans, que de les chercher ailleurs.

Il maria Iean ſon fils à Cornelia d'Alexandrie auec peu de bruit, duquel ſont deſcendus ceux qui en leurs nopces ont mis en teſte toute l'Europe. Il donna à Pierre ſon fils Lucrece de Turnabuoni, & de leur mariage eſt venu Laurens de Medicis, ſurnommé le Grand ou le Magnifique: la poſterité duquel eſt faillie en Catherine de Medicis Royne de France. Auſſi de ce mariage de Pierre & de Lucrece il donna Blanche à Guillaume de Pazzi & Nonnina à Bernard Rucellai.

Iean de Medicis, laiſſa vn Poſthume qui fut pere de Coſme premier, grand Duc; il mourut d'vn coup de canon, pourſuiuant l'armee de l'Empereur, & fut regretté de toute l'Italie, laquelle, s'il euſt veſcu, il euſt renduë Royne de ſerue qu'elle eſtoit. Comme on luy coupoit la jambe que la balle auoit fracaſſee, il diſoit qu'il ſouffroit plus en la ſouuenance des poltrons qui auoient ſi mal fait, qu'au reſſentiment des douleurs de ſa bleſſeure, & regardãt d'vn œil ferme, ſa jambe ſeparee de ſa cuiſſe, ſe mocquoit de ſes amis qui ſe trauailloient pour ſon tourment, & les prioit qu'on fiſt venir Coſme ſon fils pour voir quels eſtoient les faits de la guerre, & que la perte des bras, & des mains & des jambes & des pieds eſtoient les colliers & les medailles des bons Capitaines.

Cela

Cela ſe faiſoit à Mantouë en la maiſon de Louys de Gonſague, Marquis de Mantouë, où il fut viſité du Duc d'Vrbin: ces deux le plorerent: Le Roy François dit que ſi Iean de Medicis n'euſt eſté bleſſé, la fortune ne l'euſt pas fait priſonnier. Il auoit toutes les qualitez conuenables à vn chef d'armee, infatigable au trauail, courageux aux perils, prompt & habile aux executions, comme il eſtoit ſage & iudicieux aux entrepriſes: les ſoldats le ſuiuoient auſſi allegrement à la charge qu'à la table, & l'on remarque qu'aux rencõtres plus perilleuſes, il leur diſoit, *Venez apres moy & iamais n'allez deuant*, il fut heureux en cela que la mort ayant priué ſa vertu des moyens de regner en ſa patrie, la deſtinee, ou pluſtoſt la faueur & bien-veillance du Ciel, qui donne les ſceptres & les couronnes, le reſerua heureuſement à ſa proſperité.

Pierre de Medicis, fils puiſné du Grand Coſme, auoit continué les maximes de ſon pere, mais ſa ieuneſſe ne luy en rendit pas le fruit qu'il s'en promettoit: il trouua qu'indifferemment toutes les grandes maiſons de Florence, auſſi bien que les petites auoient eſté ſecouruës de ſes moyens, que chacun luy deuoit. L'or & l'argent eſt à tort appellé par Lycurgue la matiere des meſchancetés. Ceux de la maiſon de Medicis s'en ſeruirent pour releuer leur fortune iuſques où alloit leur merite, & par leurs grandes richeſſes obligerent les bons & donnerent occaſion aux meſchans d'eſtre gens de bien. Mais elles n'empeſcherent pas les coniurations de ſa vie, leſquelles il eſchappa en reuenant de ſa maiſon de Carregio, & ſe deſtournant du chemin, où ſes ennemis l'attendoient.

Laurens de Medicis ſon fils, apporta vn grand auancement aux anciens deſſeins de ceſte maiſon, eſtant tenu en la Republ. comme Scipion Emilian à Rome, & doüé des meſmes qualitez que l'hiſtoire luy donne. Luy ſe voyant honoré du peuple, & aſſeuré de l'amitié des Ducs de Milan, parla bien plus haut: la ſeigneurie permettoit l'accroiſſement de ceſte authorité, ou pour ne l'irriter à entreprendre dauantage, ou parce qu'elle recognoiſſoit bien le peril qu'il y a, & le danger où l'on met vn Eſtat, quand on en eſloigne les familles mariees & eſleuees en la conduitte des affaires, pour en introduire d'autres.

Mais il ſembloit que ceſte maiſon fuſt fatale à la ſouueraineté de Florence, & qu'autre qu'elle n'y deuſt aſpirer, eſtãt riche de toutes les parties ſur leſquelles l'ambition peut fonder ſes eſperances. Laurent eſtoit à Florence, ce que Pericles fut à Athenes, car quoy qu'en apparence la Republ. fuſt populaire, ce n'eſtoit en effect que Monarchie: Auſſi l'Eſtat de Florence n'eſtoit pas ſi peu de choſe, ny ſi petit qu'il ne meritaſt bien d'eſtre deſiré, car outre ſon ancienne eſtenduë, il eſtoit augmenté des villes d'Arezzo, Liuorne, Cortone, Piſe, Montpulcian, Laurent ſe rendit ſi capable des affaires de la Republique de Florence, qu'à vingt ans ſes Conſeils furent eſcoutez & approuuez par les plus ſages & experimentez, conduiſant ſes actions auec tant d'integrité, & ſes Cõſeils auec tant de iuſtice, qu'il ne propoſoit iamais ce qui eſtoit agreable pour taire & diſſimuler ce qui eſtoit bon. Il ſe plaiſoit aux liures de Platõ que Marcille Ficin auoit traduit pour ſon vſage, & diſoit qu'il n'eſtoit poſſible de ſe rendre capable de l'adminiſtration publique ſans cela, & vit ſa reputation en la fleur de ſon aage eſleuee & eſparſe par tout.

Le Roy Louys XI. fit eſtat de ſon amitié, luy offrit & donna ſecours contre Ferdinand Roy d'Aragon, ſous la conduite de Monſieur d'Argenton, & le Soldan d'Egypte luy enuoya de grands preſents pour gaigner ſon amitié.

Matthias Roy d'Hongrie recourut à ſa prudence aux affaires plus déplorez de ſon Royaume.

Le Pape Innocent VIII. faiſoit tel eſtat de ſon amitié que pour la nõüer d'vn nœud plus eſtroit, demanda ſa fille Magdelaine pour François de Cibo ſon fils: le peuple de Florence l'honoroit, & ſes ennemis meſmes ne pouuoient obſcurcir la lumiere de ſa vertu qui alloit reluiſant au trauers les plus obſcures tenebres de leurs diuiſions: Il eſtoit autant malaiſé de le mettre en comparaiſon auec quelqu'vn, comme de trouuer vn ſemblable à Socrates. Quelques Seigneurs de la maiſon de Pazi, Saluiati & Bandini impatiens de la tranquilité de l'Eſtat & de la forme du gouuernement, ſe reſolurent d'en abbatre les deux plus fortes Colomnes, Laurens & Iulien de Medicis, & entreprendre de les tuer en l'Egliſe de S. Reparee, lors qu'ils entendroient la Meſſe, l'eſleuation de l'hoſtie fut donnee pour ſignal de l'execution. François de Pazzi, voulant ſçauoir ſi Iulien eſtoit armé, le toucha & luy dit qu'il auoit pris de l'embonpoint en ſa maladie, le trouuant deſarmé, luy plongea vn poignard au droit du cœur. Les autres diſent que ce fut d'vne eſpee courte, lequel ayant reculé deux ou trois pas, tomba par terre François de Ponzzi ſe ruant ſur luy pour l'acheuer ſe bleſſa à la jambe.

Iean Baptiſte de Monſecco eſtoit là pour tuer Laurens, mais ſoit qu'ayant parlé à luy auant la Meſſe & recogneu tant de vertu & de douceur en ce Seigneur qu'il iugea le ſalut

public dependre deſa vie, ce qu'il fiſt retenu de la crainte de celuy en la puiſſance & tutelle duquel ſont les Eſtats & ceux qui les gouuernent, il le laiſſa ſauuer en la ſacriſtie, le peuple y accourut: Laurent eſt conduit en ſon Palais, toute la ville en arme, n'a en la bouche ny au cœur que le nom de Medicis, les coniurateurs ſont prins & ſans autre forme eſtranglez & pendus aux feneſtres: entre leſquels fut l'Archeueſque Saluiati, chacun eſtoit tellement animé à ceſte vengeance qu'on deterra le corps de Iacques Pazzi pour le trainer par toute la ville, auec le licol duquel on l'auoit eſtranglé, ils le deſenterrerent du tõbeau de ceux de ſa maiſon, pour le mettre en la campagne, d'où il fut encore deſenterré & trainé par la ville de Florence, & en fin ietté dedans l'Arne. Ceux là ſeulement furent ſauuez auſquels Laurent pardonna, & qu'ils tira de la fureur du peuple. Les Pazzi, Bandin & Saluiati chaſſez de Florence pour ce meurtre, ſupplierent le Pape Sixte IV. qui haiſſoit les Florentins qui auoient pendu ſon Legat, & n'aymoit point les Medicis, & ne les vouloit prendre en ſa protection. Ayant principalement pendu iceluy Legat Cardinal de Piſe en habit Pontifical.

Alphonſe Duc de Calabre fut general des forces que le Pape & Ferdinand d'Aragon leur donnerent, declarans que ceſte guerre ne ſe faiſoit contre les Florentins, mais contre la maiſon de Medicis, & qu'il n'y auoit autre moyen d'auoir la paix qu'en exautorant Laurent de Medicis, lequel voyant que la bonne fortune de ſa maiſon eſtoit le pretexte de la guerre aſſembla les plus apparens de la ville, & apres leur auoir repreſenté que leur maiſon eſtoit le pretexte de la ruine de la Republique, la cauſe de ceſte émotion, declara neantmoins que puis que le Pape & le Roy d'Aragon diſoient n'auoir leué les armes que contre luy, il ne deuoit eſtre ſi mal affectiõné au ſalut public que de ne le preferer au ſalut de ſa famille, que pour ce il ne refuſeroit iamais d'eſteindre ce feu, & de finir la guerre par ſon propre ſang, comme elle auoit commencé par celuy de ſon frere.

Il luy fut reſpondu que le ſalut du public ne ſe pouuoit ſeparer du ſien, & qu'ils ſe trouuoient ſi bien de ſes ſages Conſeils, qu'ils eſtimoient leur conſeruation dependre de la ſienne.

Sous ceſte aſſeurance, il reſiſta au deſſein du Pape qui n'eſtoit qu'ẽ peine, lequel voyãt que par la bonne conduitte de Laurens, le trouble ſortoit d'Italie, que la paix y entroit, & qu'en la Diette de Cremone où il auoit enuoyé le Cardinal de Mantouë pour ſon Legat, & où ſe trouuerent Alphonſe Duc de Calabre, Louys Vicomte de Milan, Laurens de Medicis, Hercules d'Eſt Duc de Ferrare, Louys de Gonzagues Marquis de Mantouë & autres Seigneurs d'Italie, la reſolution de faire la guerre aux Venitiens, eſtoit changee en vn accord, il en mourut de regret. Laurent auoit eu tant de faſcheuſes iournees en ſa vie pour le ſeruice de la Republique, & les trauaux de l'eſprit auoient comme vne lime ſourde tellement vſé ſa vigueur naturelle qu'il en mourut en l'aage de quarante quatre ans, il n'eſtoit né qu'aux choſes grandes, ſa prudence aux entrepriſes importantes, ſa conſtance en toutes les ſciences tant pratiques que ſpeculatiues, ſa religion & pieté, ſa ſplendeur & toutes ſes actions, ſon courage contre l'enuie des ſiens & les conſpirations des ennemis, luy donna par toute l'Europe vne reputation eſgale à ſes merites, mais ſon amour à la vertu & à l'extirpatiõ du vice luy acquit en Italie la meſme gloire qui eſt demeuree à l'Empereur Aurelian par tout le monde. Les gens de lettres faiſoient en ſa maiſon autrefois les ſalic des colomnes & des ſtatuës des Princes: il enuoya Iean Laſcaris Conſtãtinopolitain pour recueillir les plus fameuſes Biblioteques de l'Aſie & de la Grece, dequoy enrichir la Librairie que ſon pere auoit commencee. Il en apporta des liures non ſeulement rares, mais vniques, & qui ne ſe peuuent trouuer ailleurs qu'en ce threſor: lequel a eſté amplement enrichy par les Papes Leon, & Clement VII.: il laiſſa la vertu en eſtime, le peuple en liberté, la nobleſſe en honneur & la ville en abondance de tout bien. De D. Clarice des Vrſins, il eut Pierre de Medicis qui eſpouſa Alphonſine des Vrſins, Iean, qui fut Pape, Leon X. & Iulien.

Quand Ferdinand d'Aragon receut la nouuelle de la mort de Laurent de Medicis, il dit qu'il auoit aſſez veſcu pour luy, & trop peu pour l'Italie.

Apres la mort de Laurent ceſte faueur du peuple tourna le dos à la maiſon de Medicis quand Charles VIII. alla en Italie pour faire refleurir la fleur de lys que Charles fils de Louys IX. auoit plantee au Royaume de Naples.

Pierre de Medicis fils de Laurent, recognoiſſant bien que les Florentins ne pouuoient empeſcher ſon paſſage de viue force, luy alla au deuant, & pour ſauuer le tout des fureurs de la guerre, iuy remit quelque piece de la Toſcane, & entr' autres Piſe & Liborne. Ce fut vn traict de ieune homme que le Pere auoit recogneu impetueux & imprudent. Ceſte capitulation le rendit ſi odieux au Senat & au peuple, que par ordonnance publique luy & Iean ſon frere furent declarez ennemis de la patrie, leurs teſtes priſees, leurs maiſons pillees, & les

les riches meubles recueillis par tant de ſoing & tant d'annees des plus rares endroicts, vendus à la diſcretion du peuple, & leurs deſſeins condamnez comme contraires à la liberté de la Republique.

Le Roy Charles paſſant à Florence logea au Palais de Medicis, Madame Alphonſine femme de Pierre de Medicis, luy repreſenta la ruine de ſon mary, de ſon enfant, de ſa maiſon; & ſupplia ſa Maieſté pour ſon retour. Le Roy gaigna cela ſur le Senat que Pierre de Medicis retourneroit en ſa maiſon & en ſes biens, mais eſtant retiré à Veniſe, il fut oublié auſſi toſt que le Roy eut quitté Florence pour aller à Rome.

Il demeura dix ans en ceſte peine, employant ores la protection du Pape Alexandre VI. qui le trompa, ne faiſant iamais rien de ce qu'il diſoit, ores celle de l'Empereur, qui ne luy ſeruit de rien, & n'ayant refuge plus aſſeuré que l'armee du Roy Charles VIII. & Louys XII. au ſeruice duquel il mourut au ſeruice du Garillan. Eſtant à Veniſe il entreprit de ſurprendre vne porte de Florence ſous la faueur de la nuict & l'intelligence de ſes amis, ſi le iour ne l'euſt ſurpris à vne demie lieuë de la ville, & n'euſt deſcouuert, puis condamné à mort ceux qui fauoriſoient ſon deſſein.

Depuis la maiſon de Medicis fut touſiours en tourmente iuſques à la promotion au Pontificat de Iules X. lequel faict Pape en vne nuict, & ayant l'eſprit terrible & impetueux, comme dit Paul Ioue, & deſireux de remuer en Italie, & de ſeparer de l'amitié du Roy de France les Florentins, fauoriſa & aſſiſta les Médicis auſſi conſtamment que le Pape Sixte IV. en auoit deſiré & recherché opiniaſtrement la ruine, il honora Iean Cardinal de Medicis de la Legation de Bologne, fit aſſigner vne iournee à Mantouë pour aduiſer aux affaires de la guerre, il y enuoya ſon Legat. D. Raymond de Cordouë Vice-Roy de Naples s'y trouua, & les Ambaſſadeurs de l'Empereur, des Venitiens & des Suiſſes. La principale reſolution de l'aſſemblee & la mieux executee fut pour mettre la famille de Medicis aux biens & honneurs qu'ils tenoient à Florence. Le Pape preſſa cela en telle ſorte que ce fut la premiere expedition où le Vice-Roy de Naples employa les armes de tous les confederez; il aſſiegea & emporta de viue force la ville de Prato, où furent tuez plus de deux milles hommes de la part des Florentins & pluſieurs prins, dequoy eſpouuantez, la ville diuiſee en elle meſme, & la maiſon de Medicis y ayant encore de grands amis, & de puiſſantes intelligences, receut,

Iulien de Medicis, lequel y fit ſon entree en Prince, & comme touſiours où la fortune va, le peuple y court, tous les ordres de la ville luy allerent au deuant, & luy donnerent le nom de Seigneur, que par modeſtie il refuſa, ne voulant point vn Laurier infructueux, pour lequel vſage ne fera iamais querelle, comme diſoit Aurelian; mais bien la fleur de Florence, qui en tout temps porte ſon fruict. Ce fut luy qui fit voir les armes de Medicis à l'eſgal de celles de Florence malgré les mal-veillans qui les blaſonnoient par ſix pillules. La cauſe eſt bien plus illuſtre, Euerard de Medicis pour affranchir la Toſcane du Geant Mugel le combattit en duel & l'abbattit à ſes pieds, comme le Geant voulut deſcharger ſur luy vn coup de Maſſe, il ſe couurit de ſon pauois en chãp d'or, lequel receut l'impreſſiõ de ſix boules de fer pendantes à ſa maſſe, leſquelles eſtoient encore ſanglantes pour les meurtres qu'il auoit executez de frais, ce qui donna occaſion à Euerard de prendre pour ſes armes ſix beſans de gueule en champ d'or. Ie me porterois volontiers à vn autre blaſon, qui me faict croire que ce ſont balons, & que ceux de ceſte maiſon qui premiers les prindrent en leurs armes, vouloient faire entendre la diuerſe agitation de leur fortune durant les mouuemens populaires de ceſte Republique, comme la nature du ballon eſt quelquesfois de ſaillir & monter en haut, & autrefois ſe rouler par terre: car ceſte maiſon s'eſt veuë en Florence, tantoſt haute & tantoſt baſſe, & la pouuoit on appeller comme Eluius Pertinax, le Ballon de la fortune: le nombre de ſes Ballons eſtoit autrefois ſans nombre; l'on trouue auiourd'huy des Eſcuſſons qui en ont neuf, les autres huict, quelquesvns ſept, les Medicis de Milan n'en auoient qu'vn.

Le dernier aſſaut que la fortune fiſt contre les Medicis, fut celuy qui affrãchit leur vertu de la tyrannie, & qui tira du profond des ruines leur grandeur & l'exaltation de leur maiſon. Les Florentins voyans que l'Empereur Charles V. auoit pris Rome, & que le Pape eſtoit priſonnier au Chaſteau S. Ange, ils chaſſerent Alexandre & Hypolite de Medicis, effacerent & arracherent de tous les endroicts de la ville leurs amoiries, rompirent les ſtatuës de Leon & Clement, lequel mit par ſes intelligences la ville en tel eſtat, qu'elle ne pouuoit eſperer autre felicité qu'en la ſeruitude. Il s'accorda pour ce auec l'Empereur, par l'armee duquel Florence fut aſſiegee & contrainćte de receuoir ceſte Loy du vainqueur: qu'Alexandre eſpouſant Marguerite d'Autriche, ſeroit Duc & Prince de Florence, & apres luy ſes enfans, hoirs & ayant cauſe. Laurent de Medicis ſon couſin le tua & ſe ſauua à Veniſe.

Ainſi à meſme iour en diuerſes anneesceſte premiere branche de la maiſon de Medicis eſt finie. Catherine de Medicis Royne de France eſtant morte le meſme iour qu'Alexandre ſon frere naturel auoit eſté tué.

Coſme fils de Iean de Medicis, ſucceda à Alexandre, & monſtra que les principautez viennent de Dieu, que les puiſſances ſouueraines ne ſont point eſtablies & affermies par conſeils humains, & que les forces humaines ne peuuent rien contre ce que le ciel a deliberé pour la grandeur des familles qui ſont ſelon ſon cœur.

Au temps de la mort de Laurent de Medicis il eſtoit retiré en ſon Palais de Mugello pour n'apporter point de ſoupçõ à la grãdeur du Duc Alexãdre, cõme le iour de cet accidẽt il ſe pourmenoit en ſon iardin, il vit vne grande monſtre de fleurs contre l'ordre du temps & de la ſaiſon: Cela luy fut vn augure aſſeuré de la nouuelle principauté ſur la fleur des villes de l'Italie, qui trois iours apres ſe trouua entre ſes mains plus eſpiée qu'eſperée, il monſtra vn grand trait de iugement & de iuſtice en vne ſi ſoudaine occaſion, car ores qu'il ſceuſt que le coup de Laurent de Medicis auoit ouuert la porte de ſa grandeur & de ſa fortune, il ne s'oppoſa pourtant à la publique vengeance que la loy luy demandoit contre ceſte violence. Auſſi doit touſiours vn Prince reuerer la memoire de celuy auquel il ſuccede, Ceſar s'empeſcha bien d'abbattre les ſtatuës de Pompee, que les ſiennes ne fuſſent éleuees & aſſeurees. Les Florentins recognoiſſans quel changement il y a de la ſeruitude à la liberté, ont bien fait depuis quelque ſemblant de reuenir à leur premier eſtat, mais toutes les fois que ces deſſeins leur ſont venus en teſte, ils ont veu tant de perilleux accidens pendre à plomb ſur leurs teſtes, qu'ils ont changé leurs deſirs de liberté en des reſolutions d'obeyſſance. Depuis qu'vn peuple a vne fois accepté la domination d'vn Prince, il ne s'en peut plus affranchir, & ceux qui l'entreprennent ne ſont pas loüés, comme citoyens deſireux de la liberté de leur patrie, mais punis comme ſeruiteurs deſobeyſſans, & ſubiects rebelles.

Coſme fut Prince par toutes les voyes qui peuuẽt conduire au ſouuerain cõmandement: il ſucceda par la loy de la ſucceſſion & capitulation de Florence, il fut eſleu par le Senat, il conquit la ville ayant monſtré en vne prompte & ſoudaine leuee de gens de guerre, ce qu'il pouuoit quand il en faudroit venir aux armes. Les moyens de paruenir au regne ſont diuers, la façon de regner eſt touſiours ſemblable, les eſleuz, les Conquerans & les ſucceſſeurs au commencement commandent d'vne eſgale puiſſance, & penſent auoir droict ſur leurs ſuiects, comme s'ils eſtoient nez pieds & poings liez ſous leur domination. Coſme n'eſtoit pas comme cela addouciſſant ſa puiſſance de tant de moderation, qu'il ne vouloit iamais monſtrer tout ce qu'il pouuoit, tenant les volontés comme ſuſpendues entre la liberté & la ſeruitude, attirant les gens de guerre par ſa liberalité, le peuple par douceur, la nobleſſe par la communication des honneurs & par tous les attraits des douceurs de la paix.

Il eſt vray que Coſme de Medicis ayant vne armee dedans Florence ſe fit eſlire Duc & ſur la difficulté qu'on y faiſoit, commanda vne eſcopeterie deuant le Palais qui haſta bien les Seigneurs & Magiſtrats de paſſer outre.

Par apres il s'eſtablit auec tant de prudence que les Florentins faiſoient gloire du ioug qu'il leur auoit impoſé, comme les braues courtaults ſe iouënt du mords, lequel ils mordoient au commencement.

Il accreut ſon Eſtat de celuy de Piſe, le Roy d'Eſpagne luy donna l'inueſtiture de Siene lors qu'il eſtoit en Flandres. Auſſi le Duc de Florence prenant l'inueſtiture de Siene à chaque renouuellement du Duc, paye en la receuant deux milles eſcus au Roy d'Eſpagne, & de plus eſt ſuiect ledit Duc de Florence entretenir au Roy d'Eſpagne, ayant guerre en Italie, le nombre de deux mille cinq cens hommes pour ſon ſeruice. Coſme vouloit que ſes enfans fuſſent declarez quittes de ceſte ſomme, & obligation au Roy d'Eſpagne: on mit en deliberation ſi on receuroit les meſmes droicts pour la ſeconde inueſtiture, & fut reſolu qu'ouy.

Le Pape Pie V. donna à Coſme le tiltre de Grand Duc de Toſcane, le couronnant ſolemnellement à Rome l'an 1569. d'vne couronne eſtimee de cent & vingt milles eſcus: Et ces mots furent eſcrits en ſadite couronne par le commandement du meſme Pape Pie V: *Pius V. Pontifex Max. ob eximiam di ect onem & Catholicæ Religionis zelum præcipuamque iuſtitiæ ſtudium donauit.* Il diſoit que le Prince ne ſe pouuoit eſtimer puiſſant, qui n'auoit point de puiſſance ſur mer, & qui ne pouuoit ioindre les forces terreſtres aux maritimes. Perſuadé de ces raiſons & ſollicité de ſes propres penſees qui aſpiroient touſiours à choſes grandes: il procura & obtint par le moyen de l'authorité de l'Empereur Charles V. que le Seigneur de Plombin luy remit & quittaſt l'Iſle d'Elba, la conſeruation de laquelle eſt importante au repos d'Italie, pour eſtre le paſſage ordinaire de tout ce qui va & vient du Ponent. Il y

fit

fit baſtir vne ville entiere qu'il appella de ſon nom Coſmopolis, & fortifia les aduenues du port, de deux Chaſteaux, qui par ſituation & les forces du dedans, la rend inexpugnable. Il inſtitua l'Ordre des Cheualiers de S. Eſtienne à deux cens eſcus de penſion ſur les biens de l'Egliſe, en faiſant trois ans de ſeruice ſur les galeres.

Apres qu'il eut aſſeuré ſon Eſtat par les forterelles & le bon ordre qu'il y eſtablit, il pourueut aux moyens de le maintenir & d'auoir touſiours à ſon cõmandement les nerfs de la Repub. Cela ne luy eſtoit impoſſible en vn Eſtat riche par le trafic de l'induſtrie des habitãs, qui trauaillent de toutes façons de draps de laine, de ſoye, & d'or ſi abondamment, qu'il ſe fait quelquesfois en vne ſeule ville de Floréce, & en vn plus de deux millions d'or draps. De pluſieurs moyens que la neceſſité des Princes a trouue pour faire fonds à leurs finances, il ne s'eſt ſeruy que du trafic des ſubſides & des impoſitions ſur les marchandiſes, enquoy ſes miniſtres ſont ſi eſueillez, qu'il ny a rien qui entre ou qui ſorte de Florence, qui ne porte ſon grillet ou ſa marque, ſi que l'on ne s'eſtonne plus, s'il laiſſa en mourant en ſes coffes dix millions d'or & deux millions en pierreries. Les Princes meſmes, ceux qui entrent en des nouuelles principautez ſont plus ambitieux que ceux dont les puiſſances ſont mieux affermies, & regardent volontiers les Eſtats de leurs voiſins, comme les adulteres les femmes d'autruy. Mais Coſme ſe contenta de l'eſtabliſſement de ſa domination, laquelle euſt eſté perilleuſe & difficile s'il n'euſt faict des amis dehors & dedans. De Madame Eleonor de Tolede, fille du Vice-Roy de Naples, François, Ferdinand, Pierre, Garcia, Iſabelle, Eleonor. François eſpouſa Madame Ieanne d'Autriche fille de l'Empereur Ferdinand le 18. Decembre l'an 1565. & Ferdinand Chriſtine de Lorraine. Du mariage de François auec Ieanne d'Autriche, ſont ſorties deux filles Eleonor & Marie: Celle là eſt mariee au Duc de Mantouë: la vertu & la bonne fortune de celle-cy là reſeruee pour eſtre Royne de France, auſſi ce fut en elle que le Roy Henry le Grand, de glorieuſe memoire eſtant remis en ſa premiere liberté de ſe remarier, arreſta toutes les penſees de ſon mariage. Il mourut l'an 1587.

Par apres luy ſucceda ſon frere Ferdinand, qui quitta le chappeau de Cardinal, & fut troiſieſme grand Duc de Toſcane: Il eſpouſa Catherine fille de Charles Duc de Lorraine: il mourut quelques années apres, de ce mariage il euſt vn fils.

Coſme de Medicis ſecond du nom, qui regna apres luy non fort long-temps, il eſpouſa Magdelaine d'Autriche fille de l'Empereur Ferdinand deuxieſme du nom, duquel mariage eſt yſſu Ferdinand II. de Medicis, fils de Coſme II. regne à preſent, & eſt le cinquieſme Grand Duc de Toſcane, & n'eſt aagé que de ſeize ans.

Digitized by Google

L'ESTAT DV DVC D'VRBIN.

SOMMAIRE.

1. *DE l'estendue & confins de l'Estat du Duc d'Vrbin, & les villes principales qu'il possede, auec la quantité de ses chasteaux.*
2. *Son terroir grandement fertile en bleds, vins, huiles, figues & autres fruicts, mais son air est mal sain & maladif és enuirons de Pezare principalement & de Fossombrone.*
3. *Ses richesses consistans au trafic des vins de Pisaure & en figues seiches, & quel est le reuenu de ce Prince.*
4. *Ses forces, sa gendarmerie & forteresses.*
5. *Catalogue des Ducs d'Vrbin, qui ont seigneurié iusqu'à present.*

---

1. LE Duc possede partie en Ombrie, & partie en la Marque, sept villes & plus de trois cens chasteaux.

Les villes sont Vrbin, Eugube, Cagli, & Fossombrone; & celles-cy sont de la Duché d'Vrbin: puis S. Leon qui est capitale de la Comté de Montfeltre, Senegaille, & Pisaure.

La longueur dudit Estat est d'enuiron 60. milles, & sa largeur d'enuiron trentecinq. Il confine, voire est entrelassé auec l'Estat de l'Eglise, de laquelle ledit Duc est feudataire, & auec celuy du Duc de Florence, & il paye tous les ans de cens, & de recognoissance pour tout l'Estat qu'il possede, la somme de deux milles deux cens quarante escus, tant à l'Eglise qu'audit Duc de Toscane.

Vrbin est vne des plus anciennes villes d'Italie, de laquelle Pline & Tacite font mention. Au temps de Conradin dernier Duc de Suaube, elle fut subiuguee par les Comtes de Ferette, duquel les successeurs accroissans leur domaine par succession de temps, eurent aussi Eugubine. Ceste ville est belle, & bien bastie, & le Duc y fait ordinairement sa demeure. Pisaure a aussi de belles maisons, autant que ville qui soit en Italie, & Fossombrone nommee par les anciens, *Forum Sempronij*, est aussi fort peuplee.

QVALITE'.

LE terroir d'autour de la ville d'Vrbain est bon au possible, & du tout fertil, & porte d'aussi bons fruicts qu'on en sçauroit desirer.

Le pays des enuirons de Pisaure a vn assez mauuais air, mais le terroir en est bon, & produict beaucoup de fruicts, & principalement des figues, & des vins excellens à Fossombrone aussi, combien qu'elle aye vn air fort mal sain, toutesfois son terroir abonde en froment & en toute sorte de bled, & de plus en vin, en huile, & en diuers fruicts, qui sont d'vn goust fort agreable: & pour le dire en vn mot, cet Estat est fertile, & abonde de toutes choses necessaires.

RICHESSES.

VNe bonne partie de cet Estat est assise au riuage de la mer Hadriatique, & est fort commode, & de fort grand profit, pour plusieurs choses qui y peuuent estre portees de toutes parts.

On porte les vins de Pisaure à Venise, dequoy les habitans tirent vn grand argent, de mes-

Digitized by Google

meſme que des figues qu'ils font ſeicher, leſquelles ils vendent auſſi aux Venitiens, aux Boulonois, & à pluſieurs autres.

Le reuenu de ce Prince en poſſeſſions, gabelles, & autant de rentes, eſt d'enuiron cent mille eſcus, & quand il voudroit charger ſon peuple, il ne faut douter qu'il n'en tiraſt vne plus grande ſomme: mais ſuiuant la couſtume de ſes predeceſſeurs, qui a eſté d'entendre principalement à la conſeruation de l'amitié de ſon peuple, il ſe contente de le laiſſer en ces termes, & viure auec moins d'argent.

Ce Duc ne tire point de plus grand profit d'aucune choſe, que des grains de toutes les villes qu'il poſſede: veu qu'on void non ſeulement arriuer en la ville de Senegaille les bleds de l'Eſtat de ſon Excellence, mais encores de ceux de l'Eſtat de l'Egliſe, conduits en ceſte ville par perſonnes qui ont la hardieſſe de les tirer hors de l'Eſtat du Pape, ſans ſon ſceu, & l'on y en meine fort grande quantité.

FORCE.

CE Duc doit eſtre grandement eſtimé, premierement pource qu'on pourroit tirer de ſon Eſtat plus de 1200. ſoldats aguerris, & qui ſuiuroient volontiers, & promptement leur Prince, ſi quelque occaſion ſe preſentoit de ce faire: & en ſecond lieu, pource qu'encores qu'il ne poſſede pas vn grand reuenu, il eſt toutesfois maiſtre des cœurs de ſes ſubiects, qui employeroient franchement, & auec affection leurs vies, & leurs biens pour ſon ſeruice. 4.

Quant aux lieux forts, la ville d'Vrbin eſt aſſez en deffence; mais Piſaure eſt eſtimee bien forte, & a vn fort bon chaſteau, & outre ce, il y a quelques bonnes places pour leur contenu en l'Eſtat de ce Prince.

LES DVCS D'VRBIN.

FEderic de Montefeltre fut aux premieres annees de ſa ieuneſſe adopté pour fils par Guy Balde Anthoine Seigneur d'Vrbin, qui ayant veſcu pluſieurs annees ſans enfans, faiſoit deſſein que Federic deuoit demeurer heritier de ſon Eſtat. A raiſon dequoy Federic comme luy deuant ſucceder en ceſte Seigneurie, euſt beaucoup de moyen en vſant de courtoiſie, & faiſant obtenir pluſieurs choſes, & paroiſtre beaucoup de belles qualitez qui eſtoient en luy, d'acquerir l'amour, & la bien-veillance de tout ſon peuple. 5.

Or Guy Balde Antoine euſt en ſes vieux iours vn fils nommé Ode Antoine, tellement que Federic demeura exclus de ceſte ſeigneurie, & toutesfois l'affection de ce peuple en ſon endroit ne diminua nullement, veu que ſes vertus la luy auoient trop acquiſe.

Ode Antoine apres la mort de ſon pere ſe donnant trop de licence en ſa domination, fut tué par quelques conſpirateurs eſtant fort ieune, ſans laiſſer apres luy nuls heritiers: tellement que Federic fut appellé du commun conſentement de tout ce peuple, & euſt non ſeulment du Pape cét Eſtat en fief, mais encore fut creé premier Duc d'Vrbin.

Ce Federic laiſſa apres ſa mort heritier de ſon Eſtat Guy Balde ſon fils, qui nonobſtant qu'il print femme, s'eſtant addonné en ſes ieunes ans à l'exercice de la guerre, demeura toutefois goutteux, & ſans eſperance d'auoir des enfans.

Ce fut ce Prince qui ne pouuant entendre à autre choſe, à cauſe de ſon indiſpoſition, fit deſſein d'auoir vne belle Cour, & pleine d'hommes rares en toutes profeſſions, ſi bien qu'vſant de courtoiſie enuers tous les galants hommes, auſſi bien qu'Elizabet de Gonzague, voire allant l'vn vers l'autre à l'enuy, pour entretenir les hommes vertueux, il miſt enſemble le plus grand nombre de telles gens qui fuſt lors, ou qui ayt encore eſté en la Cour d'aucun Prince, & meſme donna la forme, & le modelle d'vne Cour bien ordonnee aux autres Princes.

Ce Guy Balde adopta pour fils auec le conſentement du Pape, François Marie de la Rouere, fils d'vne ſienne ſœur, & du Capitaine de Rome, qui eſtoit Seigneur de Senegaille, qui fut nepueu du Pape Sixte, & frere charnel du Pape Iules II.

François Marie s'addonna à l'exercice des armes, auquel il reuſſit ſi heureuſement, qu'il merita d'eſtre appellé la lumiere & ſpendeur d'Italie. Il euſt pluſieurs honorables charges en la milice: il fut Capitaine general de la Republique de Veniſe, & de peu auant ſa mort, il fut fait auſſi general par terre de la Ligue qui eſtoit entre le Pape Paul III. l'Empereur Charles V. & la ſeigneurie de Veniſe.

François Marie poſſedoit outre la Duché d'Vrbin, & la Comté de Montfeltre, la ville de Senegaille, qui eſtoit poſſedee par ſon pere, & outre ce il euſt encores du Pape

pour recompence de beaucoup d'argent qu'il deuoit auoir de l'Egliſe, & pour pluſieurs ſeruices faicts au Sainct Siege, la ville de Peſare, qui ſouloit eſtre poſſedee par les Sforces.

Tandis que le Pape Iules II. veſcut, François Marie demeura fort paiſible en ſon Eſtat, ne chargeant nullement ſon peuple, & regardant ſur tous à s'en acquerir l'affection, comme vne choſe que les Princes douiẽt eſtimer beaucoup plus qu'vn grãd threſor. Mais Leon ayant ſuccedé à Iules, il euſt de grandes faſcheries, veu que le Pape le priua en peu de temps de tout l'Eſtat, & le donna à Laurens de Medicis, qui fut pere de Catherine de Medicis Royne de France.

François Marie n'ayant perdu auec ſon Eſtat la grandeur de ſon courage, ſa valeur, ny ſa prudence militaire, ny l'affection de ſon peuple, oſa auec quatre milles Eſpagnols, qui incitez par ſa valeur, ſuiuirent volontiers, pauures d'argent, & manquants de toutes choſes, aller contre vne ſi grande puiſſance que celle dũ Pape, pour le recouurement de ſon Eſtat, & ayant fait vn grand carnage des ennemis, recouura tout le ſien dans peu de iours, fors que la ville de Peſare. Il euſt de Leonor Gonſague ſa femme deux enfans maſles, c'eſt à ſçauoir Guy Balde, & le Cardinal, & trois filles, dont l'vne fut femme du Duc de Calabre Prince des premiers du Royaume de Naples, la ſeconde fut mariee au Seigneur Alphonſe d'Eſt, & la troiſieſme femme du Marquis de Maſſe.

De ſorte que Guy Balde a eſté le quatrieſme Duc, veu qu'encor que Laurens de Medicis ſe nommaſt pour vn temps Duc d'Vrbin; toutesfois pource qu'il n'eſt pas de ceſte lignee, il n'eſt pas mis par eux au nombre des Ducs. Il euſt de ſa ſeconde femme Victoire Farneſe, & ſe voyant incommodé il ſe deſmit de la Duché en faueur de ſon fils.

François Marie Prince de vif eſprit, & fort addonné aux exercices du corps, qui eſpouſa Dame Lucreſſe d'Eſt, ſœur du Duc de Ferrare. Alphonſe d'Eſt dernier Duc de ce Duché.

Apres la mort de François Marie qui arriua au commencement de l'annee 1624. le Pape ſe vouloit emparer dudit Duché d'Vrbin, comme fief de l'Egliſe, le Duc de Toſcane le vouloit auſſi auoir comme ayant eſpouſé l'heritiere d'Vrbin. Toutesfois pour terminer ce different Guy Balde fut reſtably en la Duché, & regne auiourd'huy, & apres ſa mort ladite Duché retournera au Pape, il eſt vieil, caduc & aagé, & le grand Duc de Toſcane, qui ne veut point auoir de differend auec ſa Saincteté, luy cedera volontiers ce Duché d'Vrbin apres la mort dudit Duc Guy Balde, pource que c'eſt vn vray fief de l'Egliſe.

L'ESTAT

L'ESTAT DV DVC DE MANTOVE.

SOMMAIRE.

CE que poſſede auiourd'huy le Duc de Mantouë.

2. *Antiquité de la ville de Mantouë, & comme elle fut baſtie auant Troye.*

3. *Poſſedee par diuers Seigneurs, & finalement reduite ſoubs la domination des Gonzagues.*

4. *Situation de la ville de Mantouë, ſes ſuperbes edifices, & Palais de Marmirol.*

5. *Du Marquiſat de Montferrat, iadis poſſedé par les Paleologues, quand & par qui fut erigé en Duché.*

6. *Pays de Montferrat de grand rapport, fontaine d'eau chaude & medecinales d'Aique.*

7. *Mantoüans amateurs de la langue Hebraique, plus que nulle nation, ſimples en habillements, & l'humeur hardie & reueſche de leurs femmes.*

8. *Quel eſt le reuenu du Duc de Mantouë, & du Gouuerneur de Montferrat.*

9. *Liſte des Ducs de Mantouë.*

LE Duc de Mantouë ne tient pas vn petit Eſtat en Italie, & peut eſtre mis le premier apres le Grand Duc de Toſcane. Il poſſede tout ce qui 1.
eſtoit anciennement de la iuriſdiction de Mantouë, & tient outre cela le Marquiſat de Montferrat, qui eſt encore plus grand que ledit Eſtat de Mantouë.

Quant à la ville de Mantouë, qui eſt en la Lombardie delà le Po, elle eſt plus ancienne que Rome de 670. ans, & fut baſtie 60. ans auant la 2.
guerre de Troye. Ceſte Cité fut iadis chef des 12. colonies des Hetruriens, mais ſelon les autres qui ſont plus authoriſez, Mante la deuineresse fille de Tireſie, en fut fondatrice. Elle fut ſubiuguee par les Gaulois, lors qu'ils paſſerent en Italie, & mirent bas l'ancienne authorité des Toſcans.

Depuis ayant obey aux Romains, & à l'Empire, tandis qu'il fut en grandeur, elle vint ſous la puiſſance des Gots, & puis des Lombards, & ceux-cy eſtans chaſſez d'Italie par 3.
Charles le Grand, elle fut encor remiſe ſous la ſuiection des Empereurs. Mais leur puiſſance venant à manquer par le moyen des diuorces, & querelles des ſucceſſeurs dudit Charles le Grand, ainſi que les villes d'Italie ſe mirent en liberté, Mantouë fit le ſemblable, iuſqu'à ce que l'Empereur Othon II. en inueſtit Theobald, ou Thedald, Comte de Canoſſe, luy donnant ceſte ville, & ſa iuriſdiction, pour les ſeruices qu'il luy auoit faits: mais la race de ce Thedald eſtant deffaillie, il aduint qu'en l'an de grace 1220. le Seigneur Sordet Vicomte de Goite, s'en rendit maiſtre, reſiſtant aux tyrannies d'Ezzelin de Padouë. Ceſtuy-cy fut ſuiuy des tyrans de la maiſon de Bomalcozi, qui en furent chaſſez l'an de grace 1319. par les Gonzagues, & l'an 1328. Louys de Gonzague fils de Guy de Gonzague, ſorty de race noble, & ancienne, comme celle qui eſtoit dés le temps que les Lombards commençoient en Italie, commença d'y commander.

La ville eſt grande, belle, & agreable, pleine de belles maiſons, habitee de force perſonnes de qualité. Elle eſt aſſiſe pres du lac Benac, duquel vient la riuiere du Mince, qui s'eſcoule iuſques à Mantouë, & là faiſant vn lac, enuironne la ville, & paſſant plus outre, va tomber dedans le Po. A cinq milles ou enuiron de Mantouë, en allant par vn grand chemin large, & garny d'arbres de tous coſtez, on trouue Marmirol, qui eſt vn Palais veritablement Royal, baſty à fort grand frais, & capable de loger quelque Prince que ce ſoit, qui ne pourra qu'admirer la magnificence de ce baſtiment. On void en ceſte maiſon force belles fontaines, faites auec vn merueilleux artifice, des lacs pleins de toute ſorte de poiſſon, & des iardins agreables au poſſible, & finalement de toute ſorte d'arbres. Il y a quelques places en cét Eſtat, mais oſté Mantouë, le reſte eſt peu de choſe.

Quant au Marquiſat de Montferrat, il eſt enfermé entre le Tanare & le Po, c'eſt vn 5.
des ſept Marquiſats eſtablis par l'Empereur Otton II. qui en donna vn à chacun des fils d'Aleran de Saxe.

Ce Marquiſat a eſté poſſedé par la maiſon des Paleologues, iuſques à l'an mil cinq cens

trente quatre, que Iean Georges dernier des Paleologues, eſtant mort, Charles V. declara le Duc de Mantouë legitime heritier de Montferrat, qui fut erigé en Duché l'an 1575. par l'Empereur Maximilian, & Guillaume III. Duc Mantouë, fut nommé premier Duc de Montferrat.

Or le Duc de Mantouë a en ce pays trois bonnes villes, c'eſt à ſçauoir Caſal, S. Vas, baſtie par Sixte IV. l'an mil quatre cens ſeptante quatre, qui eſt maintenant aſſez peuplee, & bien baſtie. Albe, que Pline ſurnomme Pompeïe, qui eſt plus grande que Caſal; & Aique qui eſt aſſez bonne ville. Il y a outre cela les villes de Villeneufue, Balzole, Trine, Palais, Biance, & Libourne, qui appartiennent au Duc de Mantouë, & pour abreger, on tient qu'il poſſede icy enuiron ſoixante & cinq villes, outre vne infinité de villages.

QVALITE'.

6. LE pays d'autour de Mantouë eſt aſſez bon, & rapporte à ſes maiſtres toute ſorte de fruits eſtant bien cultiué. Sur tout il fait bon voir tout ce chemin, par lequel on paſſe allant de Mantouë à Marmirol.

Pour le regard du Marquiſat de Montferrat, le pays eſt inegal, mais il eſt de grãd rapport, & produit toute ſorte de choſes neceſſaires à la vie. Il commence enuiron à vne iournee loing des Alpes, & eſt ſeparé par vne plaine qui eſt entre les collines dont il abonde, & les Alpes. Il n'a rien qui n'y ſoit cultiué, à cauſe de la bonté du terroir. Le Tanare arroſe le coſté gauche, & le Po le droict.

Il y a des fontaines d'eau chaude, & quelques-vns diſent que l'herbe naiſt, & vient à croiſtre icy au milieu des eaux boüillantes.

Le terroir d'aupres Caſal eſt partie en plaine, & partie en coſtau, & par tout il y vient grande quantité de froment, de vin, & d'autres fruicts de la terre.

L'air de la ville d'Albe eſt mal-ſain, toutesfois ſon terroir eſt bon, & fertil, eſtant arroſé de la riuiere de Tanare. La ville d'Aique eſt renommee à cauſe des fontaines d'eaux medecinales.

MOEVRS.

7. LEs Italiens eſtiment que ceux de Mantouë ayment entre les autres langues l'Hebraïque plus particulierement que nulle autre, de meſme qu'ils diſent que les Calabrois s'addonnent fort à la Grecque. Ils tiennent auſſi que ceux de Mantouë ſont vils en matiere de receuoir les amis, & portent des habillements qui ſentent l'enfance, & non la grauité virile, qu'ils eſcorchent les eſtrangers, & taſchent d'en tirer iuſques à la derniere maille. Quant aux femmes, on dit qu'elles ſont hardies & reueſches tout enſemble. Les Montferrandois tiennent de l'humeur des Piemontois; ſi bien que l'ayant deſcrite dans l'Eſtat du Duc de Sauoye, ce ſeroit choſe ſuperfluë de la ramenteuoir en ce lieu.

RICHESSES.

8. LE pays du Duc de Mantouë eſt bon pour entretenir ſes maiſtres, mais non pour tirer de l'argent des autres prouinces, ſi bien que les habitans peuuent bien viure de ce que la terre leur apporte, mais non faire trafic, & ſe rendre riches par le moyen de ce qu'ils en tirent.

On tient que le Duc de Mantouë en tire plus de cinq cens milles eſcus toutes les annees, & en auroit encores plus s'il ne traictoit ſes ſujets auec toute la douceur qu'on peut deſirer.

FORCE.

9. LA ville de Mantouë eſt forte au poſſible: tant par le moyen de ſon aſſiette, qu'à cauſe des fortifications qu'on y a faictes, outre leſquelles elle a ceſte particularité, qu'on n'y ſçauroit entrer que par des ponts, qui rendent l'accez bien difficile à ceux qui voudroient entreprendre de s'en rendre maiſtres.

Quant à Caſal, ſes murailles ſont tres-fortes, comme ayans eſté baſties par les anciens Marquis de Montferrat, qui y faiſoient leur demeure, & qui y baſtirent vn tres-fort chaſteau. Mais en l'an 1590. Vincent Gonzague, Duc de Mantouë, & de Montferrat, y baſtit vn autre fort, tenu pour imprenable, que l'on nomme communement Citadelle. Outre cela, ce Duc a vne bonne fortereſſe à S. Sauueur, & vne des meilleures places que l'on voye à Ponſtoure. Il en a encores pluſieurs autres, mais le dénombrement en ſeroit trop importun. On tient la caualerie de Mantouë pour la meilleure d'Italie, au moins les Italiens meſmes luy en donnent ceſte reputation.

GOV-

Digitized by Google

GOVVERNEMENT.

LE Duc de Mantouë a dans ſa principale ville ſon Senat, qui cognoiſt de toutes les choſes qui appartiennent à la iuſtice en dernier reſſort, & au Montferrat il a vn gouuerneur qui ſe tient dans la ville de Caſal, auec vn ſiege de iuſtice, pour toute la Duché de Montferrat.

LES DVCS DE MANTOVE.

IEan François de Gonzague ſucceda à ſon pere Iean François, Seigneur de Mantouë, & en fut faict premier Marquis l'an mil quatre cens trente trois, par l'Empereur Sigiſmond, qui luy donna auſſi les armes de l'Aigle de ſable en champ d'argent, auec la Croix rouge. Il mourut plein de gloire, ayant partagé ſa principauté entre ſes enfans l'an mil quatre cens quarante quatre.

Iean François mourant, laiſſa a ſon fils Louys Mantouë, & tout ce qui eſt aſſis tirant à Verone.

Louys combattit longuement contre ſon frere Charles, & en fin demeura victorieux; mourut l'an 1478.

Federic III. Marquis de Mantouë eſtoit ſi bon à ſes ſubiects qu'il leur preſtoit meſme de l'argent, & fut extremement liberal: il mourut l'an 1484.

François ſon fils ſucceſſeur, & fut le premier de tous les Princes d'Italie qui nourrit touſiours vne longue barbe. Il fut eſtimé l'vn des meilleurs Capitaines de ſon temps, & fut eſleu General de l'armee des Venitiens, qui eurent deux victoires ſoubs ſa conduite. Il mourut l'an 1519.

Federic V. Marquis de Mantouë luy ſucceda, & fut eſleu General de l'armee du Pape, & des Florentins encor ieune. Il fut nommé Duc de Mantouë par Charles V. Empereur, ainſi qu'il venoit d'eſtre couronné par le Pape Clement VII. à Bolongne. Il eſpouſa l'an 1531. Marguerite fille de Guillaume Paleologue, Marquis de Montferrat, & eut ledit Marquiſat en dot. Il mourut l'an 1540.

François II. Duc de Mantouë, & Marquis de Montferrat, ſucceda en la Principauté, n'ayant encor que ſept ans, & fut ſous la tutelle de ſon oncle le Cardinal Hercule. Quelque temps apres ſon mariage auec Catherine fille de l'Empereur Ferdinand, eſtant tombé dans le Minel, & en ayant eſté retiré il prit vne fievre qui l'emmena bien toſt. Il mourut l'an 1550.

Guillaume ſucceda à ſon frere François aux Eſtats de Mantouë, & de Montferrat, qui fut erigé en Duché par l'Empereur Maximilian 2. l'an 1573. & ledit Guillaume mourut l'an 1587.

Vincent ſucceda à ſon pere Guillaume aux Eſtats de Mantouë, & de Montferrat.

Et à Vincent a ſuccedé Ferdinand de Gonſague fils de Vincent, qui eſtoit Cardinal, dont il ſe deſmit pour gouuerner les Eſtats de ſon pere, & de ſon regne ſe ſont paſſees pluſieurs guerres entre le Duc de Sauoye & luy, au ſuiect du Marquiſat de Montferrat, qui eſt pretendu par l'vn & l'autre Duc.

ESTATS DV DVC DE MODENE
ET DVCHE' DE FERRARE.

SOMMAIRE.

1. RAISON pour leſquelles les Papes pretendent la Duché de Ferrare appartenir au S. Siege.
2. Ferrare rendüe au Pape par Dom Ceſar d'Eſt: & quel fu. le traité & accord entre ſa Saincteté, & ledit Dom Ceſar auant que d'en ſortir.
3. Ferrare ancien azyle des Iuifs, leur reformation par le Pape, & de la conſpiration de leurs diuerſes Synagogues contre les Chreſtiens.
4. De l'Eſtat de Modene, la ville de Modene iadis Seigneuriee par les Romains, puis ruinee par les Gots, Huns & Lombards, quand & comment rebaſtie.
5. Seigneuriee par diuers poſſeſſeurs.
6. De Rhegge & ſes diuers Seigneurs, auant que venir en la poſſeſſion de Dom Ceſar d'Eſt.
7. Terroirs de Modene & Rhegge, ſituez en bon air, abondans en bleds, febues & vins.
8. Citoyens de Modene & Rhegge ſubtils d'eſprit, & aymans la liberté.

---

1. CEs annees paſſees le Pape ſceuſt ſi bien debattre ſon faict contre Dom Ceſar d'eſt, qu'il le mit hors de Ferrare pour pluſieurs raiſons, par leſquelles il pretendoit que la Duché de Ferrare appartenoit au S. Siege.

Il diſoit premierement que la confeſſion & declaration du peuple de Ferrare qui l'auoüent pour ſon vray Seigneur, luy deuoit ſuffire pour toute preuue. En ſecõd lieu, qu'il y auoit des recognoiſſances de tous les Ducs de la maiſon d'Eſt, & en troiſieſme lieu vne infinité de Bulles, octroys, & inueſtitures des Papes, commençant à Innocent troiſieſme. Dauantage il alleguoit que les Papes auoient bien ſouuent recouuré Ferrare par voye de droict, & par armes, de la main de diuers qui la vouloient occuper. Outre ce, que pluſieurs Empereurs auoient declaré que la ville de Ferrare eſtoit du S. Siege, comme l'Empereur Charles fils de Charles le Grand, qui fut au temps du Pape Paſchal I. qui confirma la donation que Pepin auoit faite, & nomma Ferrare du S. Siege, puis Otto I. en la dõnation qu'il fit au Pape Iean II. confirma ladite donation qui fut auſſi confirmee au Concile de Leon, auec tous les priuileges.

Quant au peuple, il diſoit qu'au temps de Gregoire IX. Il fit au ſon de la cloche en pleine aſſemblee vn Procureur nommé Bonin pour preſter obeyſſance au Pape, & le Pape luy octroya certains reuenus; qu'au temps d'Vrbain IV. d'Honorius IV. & de Boniface VIII. ledit peuple recognoiſſoit le Sainct Siege en luy payant certains cens, qu'au temps de Clement V. qui fut l'an mil trois cens & vn, la cinquieſme annee ledit peuple recogneut le S. Siege, & le Pape y enuoya vn Lieutenant & gouuerneur, y fiſt des ſtatuts, & ordonna la façon de ſon gouuernement, & fit vn nombre d'officiers, & le peuple fit vne infinité d'actes en recognoiſſance du S. Siege.

Et pource qu'au temps de Gregoire IX. ceux de la maiſon d'Eſt commencerent à gouuerner pour le Pape, partant il diſoit que leſdits Seigneurs d'Eſt, non ſeulement auoient touſiours gouuerné pour le Sainct Siege, mais encore l'auoient recogneu pour Seigneur de ceſte ville, & que le premier qui fut Azon d'Eſt, y auoit eſté eſtably gouuerneur par le Pape Gregoire [redacted] IX.

Qu'apres cela au temps de Gregoire XI. l'an de grace 1372. la premiere annee qu'il dõna inueſtiture auſdits Seigneurs d'Eſt tenãt à Ferrare le Cardinal Pierre Legat, il luy enuoya vne inueſtiture en la perſonne de Nicolas & Albert enfans dudit Azon, leur vie durant, auec

auec vn cens de quatre mille ducats, commandant audit Legat de ne leur donner ladite inueſtiture s'ils ne promettoient auparauant auec ſerment de rendre ladite ville apres le temps de l'inueſtiture expiré, ſans retenir les meliorations, ou autres dépences, & declarallent premierement que ladite ville appartenoit au ſainct Siege, comme ils firent en l'an 1372. le 15. May.

Que leſdits d'Eſt auoient touſiours obtenu nouuelle inueſtiture en prolongeant le premier octroy, depuis Boniface IX. qui leur confirma ladite inueſtiture, & pour abreger qu'Alexandre VI. ayant fait alliance auec leſdits d'Eſt l'an 1501. confirmant toutes les inueſtitures, commençant depuis Sixte 4. leur octroya vne nouuelle inueſtiture iuſqu'à la troiſieſme generation reduiſant les cens à mille eſcus, à cauſe de tant de dépences faites à la meliora-tion de la ville.

Que Leon 10. au commencement de ſon Pontificat remit le Duc en ſon Eſtat qu'il tenoit auant la priuation de Iules, & qu'apres ledit Leon à cauſe de Modene, & de Rhegge, priua & excommunia ledit Duc, qui fut remis par Adrian 6. auec certaines conditions qui ont touſiours eſté obſeruees, que le Duc ne pourroit faire du ſel à Comaquie, mais ſeulement le ſainct Siege.

Que Clement VII. à cauſe que le Duc eſtoit entré en Rhegge durant le Siege vacant, l'excommunia, appellant les Princes Chreſtiens à ſon ayde pour le recouurement de Ferrare, mais pource que le Duc fit pluſieurs belles offres au Pape, il en aduint autrement.

Paul 3. inueſtit ledit Duc, tant pour luy, que pour les décendans d'Alphonſe, luy octroyant la Duché de Ferrare auec les appartenances, & les gabelles que ſes predeceſſeurs exigeoient iuſtement, & l'inueſtit encor de tous les droicts que le ſainct Siege pretendoit en toutes les autres terres tenuës par le Duc, à ſçauoir Modene, & Rhegge, & ils s'accorderent qu'en cas de deuolution par ligne finie on citeroit les ſucceſſeurs du Duc par contradiction, au cas qu'il n'y euſt point de Procureur à Rome: ce qui eſtoit alors arriué. Et pource qu'on aſſeuroit que l'inueſtiture de Paul 3 eſtoit pour la ligne décendante d'Alphonſe grand pere du Duc deffunct, de qui on diſoit que Dom Ceſar eſtoit fils, le Pape répondoit que ladite inueſtiture eſtoit pour la ligne des décendans maſles, naturels & legitimes, & que ledit Dom Ceſar eſtant ſeulement naturel n'y pouuoit eſtre compris.

Et pour monſtrer qu'il eſtoit naturel, ils faiſoient voir l'arbre de la maiſon d'Eſt fait & imprime par Hieroſme Folet, & addreſſé au deffunct Duc Alfonſe, où il mettoit que le pere de Dom Ceſar qui ſe nommoit Alfonſe n'eſtoit né de Laure Euſtoique, & du Duc Alfonſe, mettant la femme qu'il eut, & ne mettant ceſte-cy pour ſa femme, & qu'il n'apparoiſſoit pas qu'il euſt eſté legitimé par mariage ſubſequent, & quand on le voudroit prouuer, les paroles de Paul troiſieſme, ne deuoient eſtre entenduës que des enfans legitimes, non legitimez.

Quant à ce qu'on pouuoit dire qu'il y auoit eu vn Duc naturel, & qu'à ceſte cauſe la nature du fief paſſoit aux autres, le Pape répondoit qu'en tant d'années on ne trouuoit cela qu'vne fois, & que par vn ſeul acte il ne falloit pas inferer vne couſtume, & depuis il diſoit que ledit acte ne prouuoit pas vne couſtume, mais tout le contraire, d'autant que ce naturel qui fut admis à ladite Duché, fut en cela expreſſément habilité par le Pape, ſi bien qu'on voyoit que ſans ceſte habilitation telles perſonnes eſtoient d'elles meſmes incapables, outre qu'il y auoit la Bulle du Pape Pie cinquieſme, qui rendoit les naturels inhabiles à tels fiefs de l'Egliſe.

Il diſoit auſſi qu'on ne deuoit auoir nul eſgard à la pretenſion des meliorations qu'il diſoit auoir eſté faites en ladite Duché, & monter à tant de milliõs, pource qu'outre que par la Bulle du Pape Pie cinquieſme, il eſtoit dit qu'elle ne ſeroit pas retenuë pour les meliorations, on le deuoit tenir pour pluſieurs raiſons que ce n'eſtoient pas debtes, premierement pource que c'eſtoit vne ſpeciale conuention & renonciation faite par leſdits Ducs au temps du Pape Gregoire 11. veu qu'ils promirent de rendre ledit fief, la ligne eſtant finie, ſans pouuoir rien demander, & apres que leſdites dépences, & meliorations auoient eſté faites par taxes ſur les vaſſaux, & ſur les benefices de la Duché, & par conſequẽt qu'on ne pouuoit rien pretendre de ce coſté là, puis que ces meliorations eſtoient faites auec l'argent octroyé par le S. Siege, & recueilly de ſes vaſſaux, & d'ailleurs qu'ayant vn pacte, par laquelle il eſtoit dit qu'ils ne pouuoient baſtir ſans la permiſſion du ſainct Siege, ils ne pouuoient rien pretendre pour ce regard.

Et quant à ce que Dom Ceſar pretendoit que la nomination de la Duché appartint au peuple, par lequel il pretendoit eſtre nommé, le Pape répondoit que le peuple n'y auoit nul droit, ſuiuant vne declaration qu'il auoit faite au temps de Clement 5. & qu'elle ceſſoit, au

cas qu'il y en euſt, par tant d'inueſtitures faites par les Papes. Que s'il y auoit vne inueſtiture de Gregoire 9. qui portoit en inueſtiſſant le Duc qu'il le faiſoit tel, pource qu'il eſtoit agreable au peuple, il n'y auoit toutesfois nulle nomination du peuple, ains le peuple diſoit qu'il le faiſoit, pource qu'il eſtoit compris en l'inueſtiture de Iean 22.

11. En fin le Pape auec ſes raiſons, & vne armee qu'il leua, fit que Dom Ceſar ſortit de Ferrare, & demeura Duc de Modene, & de Rhegge, & le ſommaire de l'accord fait entre ſa Saincteté, & luy, fut tel.

Que Dom Ceſar vuideroit de Ferrare tout ce qu'il y auroit, dans le mois de Ianuier.

Qu'il renonceroit, & quitteroit le tiltre de Duc de Ferrare, & de Comte de Rouique.

Qu'apres que Dom Ceſar ſeroit ſorty de Ferrare, & ſa iuriſdiction, il ne pourroit plus retourner à Ferrare, ny dans ſes limites.

Que l'artillerie ſeroit diuiſee entre le Pape, & Dom Ceſar, & que le Pape prendroit le t.

Que dans l'eſpace de trois ans Dom Ceſar vendroit tout ce qu'il auoit à Ferrare, ou au Ferrarois, autrement que tout ſeroit tenu pour confiſqué.

Et quant à toutes les dignitez que luy, ou quelqu'vn des ſiens obtiendroit à l'aduenir, ils
13. les recognoiſtroient du S. Siege.

La ville de Modene eſprouua beaucoup de miſeres depuis qu'elle fut entre les mains des Romains, principalement lors que Marc-Antoine y aſſiegea Dece Brute, & apres elle fut remiſe ſus, mais non fortifiee comme auparauant, afin de ne ſeruir de retraitte aux ſeditieux. Puis ayant eſté ruinee par les Gots, Huns, & Lombards, elle fut rebaſtie en ceſte ſorte.

Charles le Grand ayant dompté les Lombards, & fait Pepin Roy d'Italie, ainſi que les Italiens ſe virent aſſeurez en leurs biens, & qu'ils jouyſſoient de la liberté par le moyen des Gaulois, ceux qui eſtoient yſſus des anciens citoyens de Modene, & qui ſe tenoient encor par quelques bourgades voyſines, cõploterent enſemble de rebaſtir leur ville, & en firent le deſſein le long du riuage du fleuue Panare, où elle eſt à preſent aſſiſe, & pour faciliter ce deſſein, il fut aduiſé que chacun des principaux Seigneurs du païs ſorty de parens Modenois, feroit à ſes dépens vne des portes de la ville.

La premiere porte nommee Salicet, fut faite par les Boſquets, la porte ſainct Pierre par les Freddi, ou Froids; la porte de Sarragoſſe par les Gazzons, & celle de Rodecoque par les Gorzans.

Les Sazzoles baſtirent celle qu'on nomme Bazzouarie; les Sauignans dreſſerent la porte de la Cité neufue; les Manfredy, Pedocchi, & Pandeltes, celle de Ganacette; les Pics, Pies, & Papazzon celle d'Albaret, & ceux de la famille Rodee auec leurs amis firent baſtir celle de S. Iean.

Ainſi ceſte ville fut rebaſtie, mais vn peu loing de l'ancienne. Mais ce fut long-temps apres le regne de Charles le Grand que cecy aduint, au moins ſi l'on veut croire Volaterran, veu qu'il dit que cecy aduint ſeulement l'an de Grace 110. Mais ceſte ville apres s'eſtre maintenuë aſſez longuement en liberté ſoubs la protection des Empereurs, deuint en fin ſujecte du Marquis de Ferrare, nommé Oppize fils de Regnauld d'Eſt, auquel elle fut liuree par le Le-
14. gat du Pape Benedict II. le Pape y conſentant moyennant dix mille eſcus de tribut, que le nouueau Seigneur deuoit faire au S. Siege; & cecy fut accordé l'an de Grace 1304. Toutesfois l'Empereur Henry 7. comme ne trouuant rien bien de ce que les Papes faiſoient, & vſurpant ſur l'Egliſe le droit des terres qui eſtoient du patrimoine d'icelle, fit François Pic de la Mirande ſon Lieutenant à Modene, de laquelle toutesfois il ſe reſerua la Seigneurie.

Ce Pic en fut chaſſé par les Guelphes, Paſſarin, Butrion, & Bonacolſi la tindrent paiſiblement iuſqu'en l'an 1317. que leur tyrannie trop violente les en chaſſa pluſtoſt que la conjuration des citoyens.

Derechef les Pies, Manfroy, & Guy entrerent au gouuernement par le moyen du Roy Iean de Boheme, qui ne fut ſi toſt hors d'Italie, que ce Seigneurs pies liurerent Modene à ſon vray ſeigneur le Marquis de Ferrare, Obizze qui fut apres inueſty par le Legat du Pape Benedict 12. du Vicariat perpetuel de ceſte ville, dont la maiſon de Ferrare a joüy iuſques à l'an 1510. que le Pape Iules II. la luy rauit, & la donna à l'Empereur Maximilian, premier qui l'engagea au Pape Leon 10. pour 40000. eſcus. Mais depuis le Pape Clement 7. eſtant aſſiegé au chaſteau Sainct Ange par les gens de l'Empereur Charles cinquieſme, Alphonſe d'Eſt
3. Duc de Ferrare s'aydant de ceſte occaſion recouura le ſien, & rentra en la poſſeſſion de Modene & Rhegge, que quelques-vns ont tenu pour colonie de Lepide, & l'on tient qu'il fut ruiné, lors que les Gots irritez contre Stilicon rauagerent l'Italie, & s'eſleuerent en l'an
15. mil trois cents quatorze, les enfans de ceux qui eſtoient reſtez de ſa ruine, ceignirent ceſte ville de murailles.

Les

Digitized by Google

Les Comtes de Canoſſe en vſurperent la ſeigneurie l'an mil deux cents quatre vingts ſix, mais ils en furent chaſſez la troiſieſme annee apres leur vſurpation par les Boulonnois, qui firent preſent de ceſte ville à Obizze d'Eſt premier du nom, Marquis de Ferrare, l'an mil deux cents nonante deux, mais l'an 1326. les citoyens ſe rendirent à l'Egliſe, & les gouuerneurs que le Pape y mit furent tuez par le peuple, pour s'eſtre portez indiſcretement. A la fin Martin de l'Eſcale, Seigneur de Verone acheta ceſte ville des Foglians qui l'auoient vſurpee, mais auant que l'Eſcale y entraſt pour en prendre poſſeſſion, Louys de Gonzague y entrant occupa la Seigneurie, & fit baſtir vne citadelle prés la porte ſainct Nazaire.

Apres cecy Feltrin de Gonzague, ne la pouuant tenir contre les forces de ſon frere, Seigneur de Mantouë, qui luy faiſoit la guerre, la remit pour 60000. ducats à Barnabé, Vicomte, & Seigneur de Milan 1370. & elle demeura à ſes ſucceſſeurs iuſqu'en l'an 1402. que pluſieurs tyrans ſe firent Seigneurs de diuerſes citez d'Italie. Ce fut lors qu'Ottrobon ſe fit Prince de Rhegge; mais il fut tué par Sforce Cotignole incité par Nicolle II. de la maiſon d'Eſt, & Marquis de Ferrare, qui s'en rendant maiſtre, la laiſſa pour heritage à ſa maiſon iuſqu'à ce qu'en l'annee 1512. le Pape Iule II. l'oſta aux Ferrarois, & la ſouſmit à l'Egliſe, ſoubs l'obeiſſance de laquelle elle demeura iuſqu'à ce que le Duc Alphonſe l'oſta au Pape, & la laiſſa pour patrimoine à ſes ſucceſſeurs. Ces deux villes demeurerent à Dom Ceſar d'Eſt, puis ſont retournees à l'Egliſe.

En l'an 1598. Ferrare fut reüny au ſainct Siege, le Pape Clement huictieſme y arriua au mois d'Auril, & y demeura iuſques à la fin de l'an, le principal ſoing de ſon ſejour fut de mettre vn ſi bon ordre au gouuernement de ſes ſubiects qu'ils n'euſſent point occaſion de regretter le Duc Alphonſe, ny ayant rien qu'vn nouueau Seigneur doiue plus euiter, que de donner occaſion aux nouueaux ſubiects de ſouſpirer le regne de ſon predeceſſeur.

Il rendit les choſes en telle egalité & proportion que la ville de Ferrare, qui eſtoit auparauant fort diuiſee en affection n'euſt plus qu'vn general conſentement de ſon obeyſſance.

De tout temps Ferrare a eſté l'azyle & la rettraite des Iuifs, ils y ont demeuré auec tant de faueur & de gratification des Ducs, qu'on ne les diſtinguoit plus d'auec les autres.

Le Pape n'eſtimant raiſonnable que la Synagogue allaſt du pair auec l'Egliſe, non plus que Platon ne vouloit point que les Inquilins fuſſent eſgalez aux Citoyens, qu'vne troupe de vagabonds ſe preualuſt des faueurs du Prince au preiudice des originaires, ordonna qu'ils fuſſent recogneus, & diſtinguez par les meſmes marques qu'ils portent à Rome & autres villes d'Italie; mais par ce que les abus qui ſont enuieillis en la tolerance de la couſtume, ne doiuent eſtre reformez que petit à petit, & que tout changement doit auoir ſes degrez, il ſe contenta de les faire cognoiſtre par vn cordon jaune qu'ils portoient à leurs chappeaux.

Il y en eut qui aymerent mieux quitter la ville que de conſentir à ceſte marque, & entre ceux là les Marrans (entre les Iuifs ceux-là ſont appellez Marrans qui ne ſont nez Iuifs, mais qui ont receu la Circonciſion en quittans le Chriſtianiſme) ſe monſtrerent plus opiniaſtres, eſtans d'ailleurs grandement vlcerez de ce que la generale conſpiration qu'ils auoient faite, il y a quelque temps contre les Chreſtiens, n'auoit pris feu, car on auoit découuert que les plus riches de toutes les Synagogues diſperſees par le monde auoient fait vne bourſe de cinq cens mille eſcus pour preſenter au grand Seigneur, afin qu'il fiſt deſtruire le ſainct Sepulchre de Hieruſalem, & oſter auſdits Chreſtiens ceſte memorable marque de la Redemption & de la mort de celuy, par lequel ils ont acquis la vie. Les Princes, aux terres deſquels ces Retaillez demeuroient ne peurent ſouffrir, ny diſſimuler ceſte coniuration, & les chaſtierent par de grandes amendes.

Des actions publiques du Pape pour le temps qu'il demeura à Ferrare; la plus celebre fut la ſtipulation en ſes mains des promeſſes de mariages de quatre perſonnes de meſme nom, meſme famille, meſmes armes, Philippes d'Autriche troiſieſme du nom Roy d'Eſpagne, eſpouſa Dame Marguerite d'Autriche; Albert Archiduc d'Autriche, eſpouſa Dame Iſabelle d'Autriche Infante d'Eſpagne, & tous ces mariages furent ſtipulez & conſentis par ledit Pape Clement huictieſme, pendant ſon ſejour de Ferrare.

QVALITE'.

Le terroir des enuirons de Modene, abonde en bleds, & en febues, & autres choſes neceſſaires à la vie des hommes, & ſur tout il porte des vins excellens. Et quant à Rhegge, ſon terroir eſt auſſi fertil au poſſible, & porte grande quantité de froment, de febues,

d'orge, & toute ſorte de grains, & de vins blancs qui ne doiuent rien à nuls autres qui ſoient en Italie.

Les enuirons de ceſte ville ſont doüez d'vn air qui eſt bon & ſain, & l'on y void regner peu de maladies.

MOEVRS.

7. LEs citoyens de Modene ſe ſont touſiours monſtrez fort deſireux de la liberté, & ont ſouuent expoſé leurs vies pour la maintenir, & ceux de Rhegge ont eſté de meſme. On a veu ſortir de Modene d'excellens perſonnages aux armes, & aux lettres.

Les Italiens diſent que ceux de Modene ſont ſubtils, aigus en leurs conſeils, & aiſez à appaiſer lors qu'on les a offencez, & longs à traitter leurs boſtes.

On dit auſſi que leurs femmes ſont de douce humeur, & nullement reueſches. Pour ceux de Rhegge ils ſont affables, ſubtils, de bon eſprit, & adroits en tout ce qu'on les veut employer, & finalement ils ont autant aymé la liberté, que gens qui ſoient en Italie, & l'ont conſeruee le mieux qu'ils ont peu, ainſi qu'on void par la peine qu'ont euë ceux qui l'ont aſſujettie.

RICHESSE, FORCE, ET GOVVERNEMENT.

8. CEs deux villes, & tous les enuirons ſont aſſez riches, mais on ne peut encore bien parler de ce qu'en peut tirer leur nouueau Prince.

Quant à la forteresſe, ces deux villes ſont aſſez bonnes, & Rhegge plus que Modene, à raiſon d'vne bonne citadelle qu'elle a, & ce nouueau Duc tient en toutes deux des gens de guerre pour ſe conſeruer.

Quant au gouuernement, il eſt encor ſi nouueau qu'on n'en peut parler auec aſſeurance, ſi bien qu'il vaut mieux le paſſer ſous ſilence, attendant que le temps av[illegible] y toutes choſes.

Eſtat

Digitized by Google

ESTAT
DE LA REPVBLIQVE DE LVQVES.

SOMMAIRE.

I.

ORIGINE du nom de la ville de Luques.
2. Sa ſituation, ſon enceinte & ſes confins.
3. Croix d'or, & de grand prix qui ſe void en l'Egliſe de ſaincte Croix de Luques, engagee par les Piſans aux Luquois.
4. Ville de Luques anciennement dominee par les Gots, par les Empereurs de Conſtantinople & pluſieurs autres Seigneurs.
5. Son terroir de grand rapport & ſitué en bon air.
6. Luquois doüez d'eſprit ſubtil, d'vn naturel courtois, amateurs de liberté, & d'vn langage doux & pur.
7. Leurs richeſſes conſiſtant en argent & trafic de ſoye.
8. Republique de Luques foible & de petite reſiſtance.
9. Conſeil de Luques compoſé de trois ſortes de perſonnes, du Gonfalonnier, Chef de la Republique & de ſon eſlection par les Aſſorteurs, du Commandeur de la Seigneurie & ſon authorité.
10. Des trois Secretaires, & quel eſt leur pouuoir & iuriſdiction.
11. Du Conſeil du Colloque, compoſé de dix-huict citoyens.
12. Des ſix hommes eſtablis ſur les finances.
13. De la Rote compoſee de trois Docteurs eſtrangers.
14. De la Cour des Marchands, compoſee de neuf hommes, & de l'office nommé de l'Abondance.
15. Des Commiſſaires eſtablis ſur les gens de guerre.
16. Du Conſul des diſcoles, & quelle eſt ſa charge.
17. De l'office du logement, compoſé de huict perſonnes, qui prennent garde aux eſtrangers.
18. De la garde du Palais.

LVQVES eſt vne fort bonne ville aſſiſe en la Toſcane, ainſi nommee de Lucumon Roy des Toſcans. Strabon dit que Luques eſt vne ville proche des montagnes de la Lune. Mais pour parler de ce qui eſt de noſtre temps, ie diray que Luques ſe trouue auiourd'huy auoir trois milles de tour. Elle eſt en vne plaine, non guere loing de quelques coſtaux ſur la riuiere de Seruie. Elle eſt ceinte de bonnes murailles, ornee d'aſſez bonnes maiſons. 1.

Du coſté du Septẽtrion elle conſiſte auec la Carfagnane, bonne vallee & pleine d'vn peuple guerrier, & prompt à la main. En tout le reſte elle eſt enuironnee de toutes parts du grand Duc. 2.

L'Egliſe principale eſt nommee de ſaincte Croix. Il y a dans ceſte Egliſe vne croix d'or, que les Piſois engagerent aux Luquois, à condition de rachapt, mais elle n'a iamais eſté racheptee. 3.

On tient qu'elle vaut 15000. eſcus.

Ceſte ville a eu diuers maiſtres, veu qu'elle a eſté dominee par les Gots, par les Empereurs de Conſtantinople, par les Phaſeols, Caſtruces, Spinoles, par ceux de l'Eſcale, par les Florentins, & les Piſans. Et en fin elle fut ſoubs la domination de Charles de Boheme qui en vſurpa la Seigneurie, & eſtablit en ſon lieu pour gouuerneur vn Cardinal, qui mit ceſte ville en franchiſe pour 25. mille eſcus. Ce fut la premiere ville de Toſcane qui receut la foy Chreſtienne. 4.

QVALITE'.

Le terroir de Luques eſt de petite eſtenduë, mais ce qui s'y trouue eſt bon, & de grand rapport à les maiſtres. L'air y eſt aſſez bon, & les maladies ny ſont guere en regne. 5.

Digitized by Google

MOEVRS.

6. LEs hommes y ſont naturellement courtois & fort modeſtes, & de grande bonté, procedent auec beaucoup de franchiſe en leurs affaires, ont l'eſprit ſubtil, & reüſſiſſent aux arts auſquels ils s'employent. Ils ayment leur liberté tout ce qui ſe peut, à raiſon dequoy on tient qu'ils employeroient iuſqu'à la derniere piece pour la conſeruer. Preſque tous les citoyens s'adonnent à la marchandiſe.

Les Italiens diſent que les Luquois en matiere de ſcience ayment fort l'eſtude des ſainctes lettres, qu'ils ſont gentils à la reception de leurs hoſtes, & fideles enuers eux, de meſme que debonnaires aux offences receuës, & fort prompts à pardonner, & qu'en leur trafic ils ont leur foy en ſinguliere recommandation, & que leurs femmes ſont volontiers chaſtes. La langue de Luques eſt eſtimee en Toſcane fort douce & pure: & d'autant qu'elle n'a pas les accents ennuyeux qui ſont preſque communs à toutes les villes de ceſte prouince.

RICHESSE.

7. IL y a de riches familles, pource que les hommes de ceſte ville font de grands trafics, & ont des correſpondances par tous les Eſtats de la Chreſtienté, & encor ailleurs: mais leur principal trafic eſt en ſoye, pour laquelle ils ont grande reputation entre les Chreſtiens, & au temps de Caſtruccio Caſtracani qui s'en fit ſeigneur, pluſieurs familles en eſtants parties pour ne vouloir pas obeïr au tyran, ceux qui s'en eſtoient retirez porterent l'art de la ſoye auec pluſieurs richeſſes en diuers endroits d'Italie, & encor ils porterent à Florence l'art de faire le drap d'or, auquel ils excellent.

La Republique n'eſt pas riche comme ayant vne bien petite iuriſdiction, mais il y a beaucoup de particuliers ayſez, & accommodez au poſſible, & toute leur richeſſe conſiſte en argent.

FORCE.

8. LA ville de Luques eſt forte d'aſſiette, ceinte de bonnes murailles, & bien pourueuë de munitions & d'artillerie, & comprend vingt quatre mille perſonnes dans ſon pourpris; mais nonobſtant tout cela, & quoy que les Gots qui eſtoient dedans ayent autresfois ſouſtenu ſix mois le ſiege qui auoit eſté mis deuant par Narſes, Capitaine de l'Empereur Iuſtinian, toutesfois on tient qu'elle ne ſeroit capable de reſiſter guere long temps au grand Duc, s'il entreprenoit de s'en rendre maiſtre, ſinon qu'elle fuſt aſſiſtee de quelqu'autre, mais on croit qu'il en ture plus de profit, & de commodité la laiſſant ainſi libre, que s'il s'en eſtoit emparé.

GOVVERNEMENT.

9. LE Conſeil eſt le fondement de ceſte Republique, de meſme que toutes les autres, pource que c'eſt de luy que dépend, & naiſſent tous les autres Magiſtrats qui ſont membres de ce corps ordinaire.

Ce Conſeil manie toutes les affaires d'Eſtat, & pour abreger, il eſt maiſtre de ceſte Republique. Il eſt compoſé de trois ſortes de perſonnes, veu qu'il y en a quelques-vns ordinaires du Conſeil qui y demeurent vne annee, quelques autres ſont limitez à volonté, & ne ſont pas ordinaires, & quelques autres ſont ſubrogez en la place de ceux qui meurent, & durent vne annee en ceſte charge. Somme que ce Conſeil eſt de 160. citoyens, & d'ordinaire ils ſont touſiours 120.

La ville de Luques eſt diuiſee en trois parties qu'on nomme Tierciers, l'vne eſt de ſainct Sauueur, l'autre de ſainct Paulin, & la troiſieſme de ſainct Martin. Le Conſeil eſlit donc la Seigneurie des trois ſuſdits Tierciers, c'eſt à dire, elle crée pour chaſque Tiercier trois hommes, qui ſont en tout neuf hommes.

Outre les ſuſdits ils eſliſent vn Gonfalonnier qui eſt chef de la Republique, & ceſtuy-cy eſt eſleu vne fois du Tiercier de ſainct Sauueur, l'autre de celuy de ſainct Paulin, & le troiſieme de ſainct Martin, & les Tierciers eſtans finis on ſe remet à creer le Gonfalonnier de ſainct Sauueur, & ainſi ſucceſſiuement ſelon ledit ordre. Ces dix ſont eſleus en tout, tout les 3. annees, & tous excepté le Gonfalonnier ſont nommez Anciens.

L'eſlection ſe fait en ceſte maniere. On cree trois hommes nommez Aſſorteurs, en prenant vn de chaſque Tiercier. Ceux-cy ont la charge de cõpter les balottes de ceux qui ſont eſleus, & apres que le Conſeil a eſleu quelque nombre d'hommes, ceux-cy eſliſent le Gonfalonnier, & prennent touſiours pour ceſte charge celuy qui leur ſemble plus propre, & plus

Digitized by Google

plus capable. Or lors que la ſuſdite eſlection ſe fait, leſdits Aſſorteurs demeurent en vn lieu ſepare, & comptent les balottes iuſqu'à ce qu'elles arriuent au nombre, & lors qu'elles n'y ſont pas, ils font balotter de nouueau iuſqu'à ce qu'il y en ayt cent quatre-vingt, & de plus on ne publie les ſubrogez, ny les balottes au Conſeil, ains cela eſt ſeulement ſceu des Aſſorteurs. Et afin qu'il n'y puiſſe auoir de la tromperie du coſté des Aſſotteurs, ils ont pour aſſeſſeurs 2. Religieux principaux, l'vn de l'Ordre S. Dominique, & l'autre de S. François.

Ces Aſſorteurs ont authorité de mettre les hommes qui ſont eſleus pour Magiſtrats, pour le temps que bon leur ſemble; comme d'en eſtablir l'vn pour tel mois, & l'autre pour tel, & cecy eſtãt fait par les Aſſorteurs, qui ſont les premiers hommes de Luques, ils le tiennent ſecret, & ont par ſerment de ne le reueler point.

Apres que les Aſſorteurs ſont creez, on cree la Seigneurie, la charge de laquelle eſt d'oüyr les choſes de Iuſtice, & de voir les graces qu'on demande, & les requeſtes. Ceux qui ſont de ce corps demeurent touſiours au Palais, & n'en peuuent ſortir ſoubs peine de la vie. La Republique les deffraye: du ſuſdit corps de dix on en eſlit vn auec tiltre de Commandeur, & ces neuf ſont alternatiuement, & ſa puiſſance eſt de trois iours, durant leſquels il a l'authorite de commander à tous les autres, & meſme au Gonfalonnier. Il eſt bien vray que les Requeſtes qui s'adreſſent à la Seigneurie ſont preſentees au Commandeur, & s'il ne les veut propoſer aux Seigneurs, il peut le faire: toutesfois il ne peut diſpoſer des affaires ſans l'authorité de la Seigneurie. Que ſi le Commandeur propoſe la requeſte à la Seigneurie, & qu'elle paſſe deux tiers, le Gonfalonnier la propoſe apres au Conſeil. L'authorité de la Seigneurie s'eſtend ſur les eſtrangers, mais non ſur les citoyens, & elle propoſe toute choſe, mais n'en peut conclurre aucune.

10. L'office des Secretaires qui ſont au nombre de trois, eſt fort important. Ceux-cy ont ſeulement authorité aux choſes qui concernent l'office de la Majeſté de la Republique, & pour ce regard ils ſont abſolus, & par deſſus le Gonfalonnier. Mais auant qu'ils facent aucune choſe ils en doiuent faire entendre la raiſon au grand Conſeil. Et quelquesfois il aduient, que le cas le requerant ainſi ils executent. & rendent raiſon au Conſeil apres la choſe faite, ou pour n'auoir peu aſſembler le Conſeil tout d'vn coup, ou pource que le fait requeroit vne prompte expedition.

11. Le Conſeil du Colloque eſt compoſé de dix-huict citoyens, qui ſont eſleus par le Conſeil. Ceux-cy au cas que les Seigneurs ayent quelque doute en quelque matiere, & ne vueillent ſi facilement deliberer, ils s'aſſemblent, & conſultent la choſe qui doit eſtre propoſee au Conſeil, & apres les diſcours faits par eux, ils deliberent enſemble auec la Seigneurie, ſi l'on la doit propoſer, ou non, au Conſeil.

12. Les ſix hommes ont charge de la dépenſe, & du reuenu du public, & pouruoyent, & commandent à toutes les choſes qui concernent les finances, & ſont comme gouuerneurs des reuenus. Ils ont vn Chambellan qui eſt executeur de leurs deliberations, & tous ceux-cy ſont eſleus par le grand Conſeil.

13. La Rote qui eſt ordinaire en pluſieurs villes d'Italie, eſt de 3. Docteurs eſtrangers qui doiuent eſtre de 50. milles loing de Luques. On change ceux-cy alternatiuement, & au bout de tous les 6. mois vn d'iceux eſt fait Poteſtat, l'autre eſt Iuge criminel, & l'autre ciuil, & celuy qui eſt Poteſtat a 1. eſté Iuge criminel, & le Poteſtat precedent entre la place de ce Iuge criminel, de ſorte que chacun de ceux-cy eſt Poteſtat, Iuge criminel, & Iuge ciuil à ſon tour. Si le Poteſtat a par fortune entre ſes mains vn citoyen il forme ſeulement le procez, & met par eſcrit ſon opinion touchant ce que le criminel a merité, & lors il eſt beſoing qu'on aille au Conſeil, qui approuue, ou deſaprouue, ou modere l'aduis, & la ſentence du Poteſtat, qui en ce cas entre au Conſeil. Quant aux eſtrangers, le Poteſtat peut executer abſolument ſa ſentence ſans autre formalité. Et en ſomme ces trois traittent auſſi toutes les choſes ciuiles.

14. Ceux qui ſont de l'office de la munition ont charge de faire que la munition des bleds ne manque de trois annees continuelles.

Ils reuoyent ſouuent les lieux où l'on tient les munitions, & y en remettent ſucceſſiuement à meſure qu'ils ſe conſomment.

15. Et pource que dans la iuriſdiction de Luques, on a ordonné quelques aſſemblees de perſonnes propres à manier les armes en vne neceſſité de guerre, il y a ſix Commiſſaires qui ont authorité ſur les ſuſdites troupes, & toutes les choſes qui arriuent pour ce regard, paſſent par leurs mains, & ils en donnent ſentence.

Il va pareillement trois Seigneurs qui ont charge de la ſanté du païs. Ceux-cy prennent garde que les viures ſoient bons, qu'on jette dehors les immondices de la ville, que les habitans vſent de toute diligence pour la preſeruer de peſte, & tout autre ſemblable accident qui pourroit arriuer à la ville.

Digitized by Google

Et pource que preſqu'en toutes les villes on trouue aſſez de perſonnes qui ne voulans s'adonner à nul bien, pourchaſſent leur vie, & leur entretien auec mille méchancetez, & ne pratiquent ordinairement que les choſes contraires aux bonnes regles de la vie ciuile, & politique, à ceſte occaſion les Luquois ont vn Conſeil qui ſe nõme des Diſcoles, c'eſt à dire des hommes de mauuaiſe vie, vagabonds, de mauuais exemple, & méchans en leurs actions. Ce
16. Conſeil s'aſſemble vn des iours de la ſepmaine ſaincte, il eſt permis à tous ceux qui entrent au ſuſdit Conſeil de mettre dans vne boëte appareillée pour cét effect, des billets auſquels ils eſcriuent le nõ du perdu, ou débauché qu'ils cognoiſſent, ou veritablemẽt ils n'écriuent rien dans ces billets, & ſi par fortune on trouue le nom de quelqu'vn en pluſieurs de ces billets, on le balotte au grand Conſeil pour Diſcole, & lors que les deux tiers des balotes luy ſont contraires, il eſt banny comme tel.

La ſentence porte qu'il demeurera trois ans pour le moins à cinquante milles loing de la ville, & de ſa iuriſdiction. Que s'il n'obeyt durãt ces trois ans, & vient à contrarier à ſon ban, il y va de ſa vie. Or auſſi-toſt apres que les deux tiers des balotes ſe ſont trouuez contre ce vagabond, auant que le Conſeil décende, on le publie pour Diſcole à tous les quatre coings de la place, & il faut que celuy qui eſt banny parte ce ſoir meſme de la ville. Les trois ans eſtans finis, & le banny eſtant de retour en la ville, s'il ne s'amende, ſon ban eſt renouuellé auec le meſme ordre. Et vrayement cecy a quelque reſſemblance auec l'Oſtraciſme dont vſoient les Athenieus, mais il y a ceſte difference qu'on banniſſoit d'Athenes pour dix annees, ceux dont la grandeur, & puiſſance eſtoit ſuſpecte au peuple.

17. Il y a encor l'office du Logement compoſé de huict perſonnes, qui ont charge de prendre garde aux deportements des eſtrangers qui viennent à Luques, & de recognoiſtre ce qu'ils y vont faire & les hoſtes ſont obligez de donner par eſcrit à cét Office les noms de ceux qui viennent à Luques, lors qu'ils ne ſont pas de la ville. Et ſi par fortune quelqu'vn mentoit, donnant à entendre vne choſe pour vne autre, ils luy donnent l'eſtrapade pour tirer la verité. Que ſi l'on cognoiſt quelqu'vn de la ville, & l'on le nomme à ces Seigneurs, ils s'enquierent ſoigneuſement de celuy qu'ils ont pour ſuſpect, & le trouuant homme de bien ils le laiſſent aller.

La Seigneurie eſlit cent ſoldats eſtrangers, qui doiuent eſtre pour le moins de cinquante milles loing de Luques, pour la garde de ſon Palais. De ces cent on tire les Capitaines, & les Colõnels. Il eſt deffendu à ceux-cy ſur peine de la vie de s'aprocher des murailles de nuict, ny ſeuls, ny acompagnez, ainſi ils demeurent ſeulemẽt à garder la Seigneurie. Car quãt à la garde des murailles elle eſt faite par les artiſans de la ville, qui ont fẽme & enfans, & ceux-cy ont 3. eſcus de paye chacun par mois. Aux portes il y a des hommes de la ville, & chaque porte a deux citoyens pour Commiſſaires, l'vn deſquels y demeure depuis le matin quand la porte s'ouure, iuſqu'à l'heure du diſner, puis s'en va: & l'autre depuis le diſner iuſqu'à ce que la porte ſe ferme.

Eſtat

Digitized by Google

ESTAT
DE LA REPVBLIQVE DE GENNES.

SOMMAIRE.

I.

DESCRIPTION & diuiſion de la Liguric, & pays de Gennes, & ſes principales villes.

2. *Aſſiette, & circuit de la ville de Gennes, ſon ancienne puiſſance ſur la mer.*

3. *Changement de Seigneurs, gouuernee par des Comtes, puis des Ducs.*

4. *De la ville de Sauone.*

5. *De l'Iſle Corſegue, ſa largeur, circuit & confins, ſes parties, villes & chaſteaux.*

6. *Liguric & pays de Gennes, montueux & plein de precipices, abondant en oliuiers, citronniers & orangers.*

7. *Corſegue, Iſle abondante en miel, cire, vaixins, huyle, figues, buis, alum, criſtal & coral.*

8. *Des bains de Pietra Pola, dont les eaux chaudes enſoulfrees ſont medicinales.*

9. *Des poules ſauuages de l'Iſle Gallinaire.*

10. *Liguriens jadis grands Pyrates, & la façon brutale des Corſes, Gennois & Liguriens modernes, de vif & ſubtil eſprit, altiers & factieux.*

11. *Corſes d'vn naturel ſauuage & vindicatif.*

12. *Reuenus de Gennes, & en quoy conſiſte celuy de la Republique.*

13. *De ſes fortes places, & les galeres qu'ils entretiennent ſur mer.*

14. *Son gouuernement & ſa forme, du Conſeil des 400. & du Conſeil des cent nobles.*

15. *De l'election du Duc, Chef de la Republique, ſes veſtemens & ſon authorité.*

16. *Des Gouuerneurs, & quel leur office.*

17. *Du Podiſtad eſtranger & ſa iuriſdiction.*

18. *Des Scindics ſouuerains & leur pouuoir.*

19. *De la Rote où ſe traittent les matieres & affaires ciuiles.*

20. *De l'authorité & office des Conſuls.*

21. *De l'origine de l'office de ſainct George, & ſes grands priuileges.*

22. *Des Protecteurs de l'office de S. George, & la façon de les eslire.*

23. *De l'office des 44. & la cauſe de leur creation.*

24. *De l'Archeueſché de Gennes & ſes ſuffragants Eueſchez.*

LA Liguric eſt aſſiſe entre la riuiere de Var, & celle de Macre, ou Maigre, & a du couchant pour ſa borne les Alpes qui diuiſent la Prouence de l'Italie, du Leuant la Toſcane, du Midy la mer Liguſtique, qui s'eſtend enuiron cent ſoixante milles, & du Nort l'Apennin, & vne partie de la Lombardie deça le Po. Elle eſt proprement nommee Liguric delà le Po, pour la diſtinguer de la Liguric deçà le Po, qui eſt le Mont-ferrat, & aujourd'huy l'on l'appelle Riuiere de Gennes, ou coſte, du nom de la premiere ville de Liguric. Or la riuiere, coſte, ou contree de Gennes, eſt diuiſee en Orientale & Occidentale, ayant au milieu Gennes pour ſa ville metropolitaine. La partie Orientale eſt celle qui eſt depuis le port de Lune iuſqu'à Gennes, & l'Occidentale celle qui s'eſtend depuis Gennes iuſqu'à Monacho. Les places d'importance de ceſte contree, & dont on peut faire eſtat outre Nice, & Villefranche, qui ſont au Duc de Sauoye, & Monacho que le Roy d'Eſpagne a achepté depuis quelques annees du Seigneur qui le poſſedoit, auquel on croit qu'il a donné cent mille eſcus, il y a Vintimille bonne ville, Arbengue, Cure, Final illuſtre Marquiſat, ainſi nommé de la ſubtilité de l'air, Nole auec vn port raiſonnable, & Sauone: & prés de Sauone l'Apennin commence à ſe hauſſer, & s'eſtendant du long de la mer iuſqu'à la ville de Bobbio cõmence à ſe retirer là vers le Nort, & va fendãt l'Italie par le milieu iuſqu'à la ville d'Aſcoli de Poüille. Là il ſe diuiſe en 2. cornes, l'vn finit auec le mõt S. Ange, autrefois Gargane, & l'autre eſtãt arriué fait 2. brãches aſſez prés de Veni. & en eſtẽd vne iuſqu'à la terre de Bari, & l'autre iuſques en Calabre. Mais retournant à la marine on trouue Gennes, ville capitale de 1.

Digitized by Google

la Ligurie, qui commande à la pluſpart de ceſte contree, & pareillement à l'Iſle Gallinaire qui eſt aupres, & encor à l'Iſle de Corſe.

Gennes eſt aſſiſe au riuage de la mer Liguſtique, auec vn port beau & magnifique, qui s'ou-
II. urant du coſté d'Afrique, a ſon regard au Midy, & la ville l'a auſſi vers la partie Auſtrale, tournant le dos au Nort. Elle eſt partie en pendant, & partie en plaine, & entre deux vallees, ayant 6. milles de tour, vn grand nõbre d'habitans, & de palais magnifiques, principalement le long du riuage: de ſorte qu'on ne peut rien voir de plus beau, ny plus agreable: & ce n'eſt pas ſans raiſon qu'on la nomme Gennes la ſuperbe. Ceſte ville a touſiours eſté en reputation, & tenuë pour l'vne des clefs d'Italie à cauſe de ſon aſſiette. Elle fut autresfois merueilleuſement puiſſante ſur la mer.

De ſorte que ſes-citoyens ont obtenu des victoires ſignalees, & ont eſtendu les bornes de leur domination iuſques à la riuiere de Don, ou Tanais; car ils acquirent la ville de Theodoſie, qu'on nomme maintenant Gaffe en la Cherſoneſe Taurique, & outre ce mirent ſous leur puiſſance les Iſles de Cypre, Lesbos, & Chie, & encor la ville de Pera en Thrace.

Ils furent au commencement ſujets aux Romains, iuſques à l'an de Grace ſix cents. Car
III. alors Rotares Roy des Lombards la prit & la pilla. Mais apres qu'elle eut eſté recouuerte, Charlemagne & Pepin ſon fils Roy d'Italie, & leurs ſucceſſeurs, Roys de France l'ont gouuernee par l'eſpace de cent ans ou enuiron, y eſtabliſſant des gouuerneurs qu'ils appelloient Comtes. Et quand les Sarrazins ſe jetterent dans l'Iſle de Corſegue, & en prindrent poſſeſſion, le Comte Ademar equippant des galeres s'en alla auec les ſiens en ceſte Iſle, la retira des mains des infideles, & la retint ſous la puiſſance des Geneuois. En fin ceſte ville a eſté fort excellente en guerre ſur la mer: de ſorte qu'elle y commanda long-temps, & empeſcha que les Pyrates n'exerçaſſent leurs vols à leur aiſe. Apres Charlemagne & ſes enfans elle a ſouſtenu beaucoup de tyrannies de ſes citoyens, & pour ceſte cauſe a eſté quelquesfois contrainte de receuoir des Seigneurs eſtrangers, & qui plus eſt, elle perdit par ſes diſſenſions ciuiles toute la domination qu'elle auoit ſur la mer.

L'an 1258. il ſuruint vn grand diſcord entre les Geneuois, & les Venitiens à cauſe de Tyr, & de Ptolemaide, où les habitans de ces deux villes trafiquoient. Car les Geneuois ayans receu vn grand eſchec des Venitiens, appellerent à leur ſecours l'Empereur de Conſtantinople, nommé Michel Paleologue, & pillerent la ville de Gaze, qui appartenoit aux Venitiens, prirent priſonnier leur Duc, & s'en allerent iuſqu'à la riuiere de Don, mettant en leur ſujection pluſieurs villes & citez.

L'annee 1337. ils inſtituerent vn Duc à la façon des Venitiens, lequel ils enuoyerent en Cypre, qui fut reduite ſous leur puiſſance, prirent le Roy & la Royne, & les menerent priſonniers à Gennes: mais vn peu apres ils les deliurerent, leur impoſant vn tribut annuel, & retindrent au Royaume la ville de Famagouſte. Au reſte, le premier Duc de Gennes leua vne armee contre les Venitiens, & fut deffaicte: à raiſon dequoy il fut priué de ſa charge, & mis en priſon, puis on en mit vn autre en ſon lieu, qui aſſaillit vaillamment les Venitiens, & leur fit beaucoup de dommages, mais à la fin il mourut en guerre.

Lors les Geneuois creerent vn autre Duc qui alla trouuer l'Empereur de Conſtantinople, & fit ſi bien ſon deuoir aux guerres où il fut employé qu'il eut de l'Empereur l'Iſle de Mitylene, ou Metelin, que les Geneuois ont tenuë iuſques à l'an 1354. Apres ce Duc les Geneuois en creerent encor vn autre l'an 1381. qui fut le dernier, & apres luy ils prindrent Charles 7. Roy de France pour leur protecteur, qui y mit vn Lieutenant pour luy. Mais ces inconſtans faſchez des François, ſe joignirent au Duc de Milan, qu'ils eurent pour leur deffenſeur iuſqu'à l'an 1435. lors abandonnant le Duc Philippes ils creerent vn Duc: ce qui ne fut toutesfois agreable à pluſieurs, pource que les vns tenoient le party des François, les autres du Duc de Milan. En fin ils vindrent ſous la puiſſance des François, & y demeurerent iuſqu'à ce qu'André Dorie faiſant ceſſer les ſeditions & debats des Adornes, & des Fregoſes, dont les vns tenoient pour la nobleſſe, & les autres pour le peuple, mit ceſte ville en l'eſtat auquel elle eſt en l'an 1528. Autour de la ville il y a des maiſons plus ſuperbement baſties que dans Gennes meſme, comme à Alban, Biſagni, Miſagno, Maraſi, & autres lieux.

Sauone eſt auſſi en Ligurie, & eſt ville ancienne, qui ſelon quelques-vns ſe nommoit jadis Sabatie, ou Sabate. Son circuit eſt de mil 5. cens pas, & il y a des baſtimens magnifiques. Elle a eſté ſous la puiſſance de diuers, comme des Geneuois, des Vicomtes, & des Sforces Ducs de Milan, & pareillement des François, & quelquesfois auſſi à elle meſme. Mais maintenant elle obeït aux Geneuois. Il eſt ſorty de ceſte ville trois Papes, c'eſt à ſçauoir Gregoire 7. Iules ſecond & Sixte quatre.

Or paſſant à la riuiere qu'on nomme de Leuant, on trouue derriere Capo di Monte, Porto fino, & Ripalle auec ſon golfe, & plus outre Chiauari, & Seſtri, & Leuanto aſſez bons lieux,

&

Digitized by Google

& les cinq places. On void apres vn petit golfe qui eſt tout port auec les places de Portrouenere, & de la Spetie, & plus outre Lerice. Ils poſſedent encor Herefane qui eſt vne place forte, frontiere des Florentins, & de ce lieu dependent la cité de Vingtimille, & beaucoup de villages, de chaſteaux, & de bourgs, & Piene.

La Corſegue eſt la moindre des trois Iſles qui ſont joignant l'Italie, dont les deux autres ſont Sicile & Sardaigne. Les Grecs l'ont nommee Cyrnos, ou Cyrne d'vn fils d'Hercule, & quelqu'vn a tenu que c'eſt celle qu'Ouide nomme Teraphne. Elle a pour ſes bornes du coſté d'Occident & de Septentrion la mer Liguſtique, du Leuant la mer Tyrrene, & l'Ionique, & du Midy le deſtroit de mer qui eſt entre elle & la Sardaigne. Car elle a du Nort le Cap Corſe, & regarde du meſme coſté Portrouenere, ou le Port de Venus de la riuiere de Gennes, duquel il eſt eſloigné de 60. milles, & non de 120. comme quelques vns ont dit. Elle eſt eſloignee de Sardaigne, ſelon Strabon, de 60. ſtades, qui font ſept milles & demy, les autres mettent vne lieuë d'Allemagne qu'on peut faire en vne heure. Leandre met dix milles d'Italie, les autres 19. ce qui ne peut eſtre en nulle ſorte. Mais Mercator qui a calculé plus exactement que nul autre, ne met que ſix milles. Strabon fait ceſte Iſle longue de 160. milles: mais veritablement elle ne l'eſt de plus de 120. Pline la fait large de 60. milles: & Strabon de 70. ce qui eſt veritable. Son circuit, ſelon Pline, eſt de 322. milles, & ſelon les autres de 305. & ſelon d'autres encore de 390. mais la verité eſt qu'elle eſt iuſtement de 325. milles. Elle eſt au cinquieſme climat, & occupe le 12. & 13. parallele, & ſons plus grand iour d'Eſté eſt de 14. heures, trois quarts, & quinze heures. 5.

Ceſte Iſle fut premierement occupee par les Tyrrhenes, ou Toſcans, puis par les Carthaginois, auſquels elle fut oſtee par les Romains qui en joüyrent iuſqu'à ce que les Sarrazins les en mirent hors, & ceux-cy furent chaſſez par les Geneuois, & ceux-là par les Piſans, & finalement elle fut ſoubs la puiſſance des Papes: mais en dernier lieu elle reuint entre les mains des Geneuois, auſquels elle obeyt.

On diuiſe aujourd'huy ceſte Iſle en 4. parties, c'eſt à ſçauoir au coſté exterieur, & en celuy de dedãs, & au païs qui eſt deça les mõts, & en celuy qui eſt delà. Car la partie qui regarde le Soleil leuant ſe nomme coſté interieur, & celle qui luy eſt oppoſee, le coſté exterieur. La partie qui eſt la plus proche de l'Italie ſe nomme deça les monts, & celle qui regarde la Sardaigne delà les monts. Toutesfois les habitans s'appellent les vns les autres deça & delà les monts, ſelon leur demeure.

Pline dit qu'il y auoit en ceſte Iſle 33. villes, ce qui a eſté auſſi remarqué par Martian Capella. Et Strabon dit que ce n'eſtoient villes, mais chaſteaux, & ne compte que 4. villes de ſon temps, entre leſquelles il y auoit deux colonies; l'vne nommee Mariane de Marius, & l'autre Alerie enuoyee par Sylla. Mais aujourd'huy elle n'a preſque qu'vne ſeule ville apellee la Baſtie, prés de la mer, encor eſt-elle bien petite en l'extremité de Corſegue qui regarde la Sardaigne: il y a vn chaſteau nommé Boniface, jadis nommé port de Syracuſe, où il y a vn bon port. Il y a quelques annees que les Geneuois y enuoyerent vne colonie de gens de leur nation pour y habiter, qui baſtirent vne petite ville aupres de Boniface, au port de la mer, qu'ils nomment Portouecchio, c'eſt à dire vieil port, enuiron demie iournee loing de Boniface. Quant à la ville d'Alerie, elle eſt à 3. lieuës d'Allemagne, ou enuiron loing de la Baſtie: mais elle eſt aujourd'huy ruinee, & n'y a que des paſteurs qui habitent. Son Eueſché a eſté tranſporté à la Baſtie. Quant à Ajazze, quoy que les Corſes en facent aſſez de cas, toutesfois ce n'eſt pas grande choſe. Ceſte Iſle ayant eſté poſſedee par les François quelques annees, fut renduë aux Geneuois par la paix faite l'an 1559. entre les Roys de France & d'Eſpagne.

QVALITE'.

Le païs de Ligurie eſt pour la plus grande part aſpre & montueux, & de tous coſtez on ne void que des rochers & des precipices qui laiſſent prés de la mer des paſſages fort eſtroits, & ſelon Strabon il a eſté jadis entierement ſterile, & n'auoit rien digne de recit, ſinon qu'au dedans (où il eſt preſque tout montueux, plein de foreſts, & de precipices) il y auoit de fort grands arbres, comme il y a encor, dont ils vſoient à faire des vaiſſeaux, auec leſquels ils eſcumoient tout iuſqu'au deſtroit de Gilbraltar. Mais maintenant la terre eſt mieux cultiuee, & principalement il y a grande quantité de fort bon vin; veu qu'au terroir qui eſt prés de la ville de Tabie, on en fait qui ne cede nullement à la maluoiſie de Candie, c'eſt celuy qu'on nomme Apain. 6.

Il y a auſſi en Ligurie fort grande quantité d'huyle, tellement qu'il en rend quelquesfois iuſqu'à mille barils. Prés de la ville de S. Reme il y a force citrons, orangers, palmiers, limoniers, & autres arbres fruictiers. Tout ce qui eſt aupres d'Andorie eſt plein de vignoble. En fin toute la contree de Ligurie eſt fort agreable, à cauſe des citronniers, orangers, oliuiers, & autres arbres dont elle eſt remplie. Mais toute la grace, & toute la beauté de la

riuiere de Gennes eſt ramaſſee en vn petit lieu proche de la ville, qui ſe nomme Nerui: car ce lieu a le meilleur air, & le plus temperé qu'on puiſſe deſirer, tant de diuerſes fleurs, qu'il eſt impoſſible de voir rien cõtenter plus la veuë, tant de fruicts, que ce lieu sẽble vn Paradis terreſtre, & ce meſme lieu ne cognoiſt point d'autres ſaiſons que le Printemps & l'Automne, qui ne l'abandonnent iamais. Le deffaut de ce païs eſt qu'il n'a guere de bled, ny de chair, mais ce peu qui s'y trouue eſt bon au poſſible.

7. Quant à la Corſegue, elle eſt encor aujourd'huy pleine de foreſts, & meſme au dedans du païs, à raiſon dequoy elle eſt peu propre à eſtre cultiuee, & ne porte gueres de froment, ny de legumes, qu'en quelques lieux où le païs eſt découuert & arroſé, & engraiſſé par quelques eaux & riuieres. Toutesfois elle produit de bons fruicts, & des vins excellens & delicats. Ceſte Iſle abonde en miel, en cire, & en raiſins. & pareillement en huyle, & en figues. Il y naiſt force buis, ſelon Pline, & Diodore, & auſſi l'on void vn grand nombre d'arbres venimeux, dont les mouſches à miel ayans ſuccé quelque choſe, font vn miel qui eſt fort amer. Elle produit des cheuaux forts, & fougueux au poſſible, & des chiens courans des plus grands qu'on voye, comme auſſi vne eſpece de belier, que Pline nomme *Muſmo*, & les habitans *Muffoli*, qui a du poil comme vne cheure au lieu de laine. On y trouue auſſi de l'alum, & des mines de fer en la Comté de Nibie. Il y a pareillement des ſalines qu'on y nomme communément de la *Roye*, aſſez prés du port ſainct Florent. Et prés de Niobe il y a de profondes vallees qui ſont perpetuellement couuertes de neige, ſoubs laquelle on dit qu'il y a force cryſtal. On trouue du coral dans la mer, entre la Corſegue, & la Sardaigne du coſté de S. Boniface.

8. Il y a auſſi des eaux chaudes enſoulfrees, que l'on nomme communément bains de *Pietra Pola*, qui ſont bonnes pour la galle, & pour les nerfs retirez; & ailleurs encore il y a pluſieurs eaux tant chaudes que froides, qui ſont bonnes à diuerſes maladies. Les trois principales riuieres ſont Galum, Liamon, & Tauignan, qui ſe vont rendre dans la mer.

9. En l'Iſle Gallinaire il y a force poules qui ne ſont guere diſſemblables des noſtres, toutesfois elles ont ie ne ſçay quoy de ſauuage, veu qu'elles ne font leurs œufs, ny leurs petits dans les maiſons, mais ſeulement dans les bois.

MOEVRS ANCIENNES.

10. Les habitans de Ligurie auoient anciennement la reputation d'eſtre grands eſcumeurs de mer, & d'aller chercher par ce moyen ce qui leur faiſoit beſoing, & outre ce ils ſouloient changer le bois de leurs grands arbres à de l'huyle, du vin, & d'autres choſes qui leur eſtoient neceſſaires: car la plus grande partie du temps ils ne viuoient que de laict, & de chair de brebis, ou de mouton, auec vn breuuage qu'ils compoſoient d'eau & d'orge.

Quelques autheurs ont eſtimé que ceſte nation eſtoit décenduë de quelques Grecs, au moins c'eſt l'opinion de Strabon, mais Thucydide eſtime qu'elle eſt venuë des Siciliens. Flore fait mention des Ligures qui ſe cachoient aux montagnes dans des grottes, & cauernes, comme les Oſſubes, Deciat, & Buriat, il en eſt ſorty autresfois de grands Capitaines.

Quant aux Corſes, Strabon dit que quand les Capitaines Romains faiſoient quelques courſes en ceſte Iſle, & qu'ils emmenoient vn grand nombre d'eſclaues à Rome, on regardoit auec admiration, que ces barbares eſtoient tous ſauuages, & tenoient plus de la beſte que de l'homme: car où ils ſe pourchaſſoient la mort en toutes les façons qui leur eſtoient poſſibles, ou bien ils ennuyoient ſi fort leurs maiſtres auec leur impatience, & leur peu d'eſprit, qu'ils ſe faſchoient d'y auoir mis leur argent, encore qu'ils ne leur euſſent couſté que fort peu.

MOEVRS DE CE TEMPS.

Aujourd'huy les Geneuois & Liguriens ont dépoüillé ceſte brutalité dont ils eſtoient pleins, & on ne void en eux qu'vne fort grande induſtrie, & vn eſprit vif, & ſubtil, lequel ils font paroiſtre en leurs affaires, & au grand trafic qu'ils font, où ils ménagent ſi bien leur fait, que la plus grande partie en eſt riche. Ils s'expoſent volontairement à de grands dangers pour le profit, & font de plus grands nauires qu'aucuns autres qui voyagent ſur la mer. Ils ſe ſçauent extremément bien conduire en ce qui eſt de leur Republique, combien qu'ils ſoient encor altiers, & factieux au poſſible, ne deſirans que choſes nouuelles: de ſorte qu'ainſi qu'on vint dire au Roy François que les Geneuois ſe vouloient donner à luy, il répondit promptement qu'il n'en vouloit point, & qu'il les donnoit à tous les diables, tant leurs reſolutions ont peu d'aſſeurance. Ils ſont pour la plus grande partie aſſez hauts, & agreables de viſage. Ils viuent chez eux fort meſquinemẽt, mais lors qu'il eſt queſtiõ de faire quelque dépence qui

qui paroiſſe, ils ſont du tout ſplendides, & pour mieux dire, exceſſifs.

Il y a encor entr'eux force bons hommes de guerre, & de bons Capitaines, comme on peut remarquer en la maiſon des Dories, & au Marquis de Spinola l'vn des plus aſſeurez, plus vigilans, & plus aduiſez chefs qu'on cognoiſſe. Ils ſont encore vaillants ſur la mer, & entendent ſur tout fort bien le commerce.

Quant aux Corſes, ils ne ſont pour la pluſpart gueres ciuiliſez, & on ne trouue pas en 11.
eux ceſte politezze qu'on void aux Italiens. Ils ſont extremement cruels, & retiennent encores ce que Ceſar a dit d'eux pour ce regard, mais il y a bien de bons ſoldats, & des hõmes fort courageux, & quand ceſte nation n'auroit point d'autre grand Capitaine que Monſieur le Mareſchal d'Ornano (comme en effect c'eſt tout l'honneur de ceſte nation) encore peut-elle eſtre à iamais glorieuſe pour ceſte conſideration. Au reſte, ils ſont tellement vindicatifs, que les Italiens ont vn Prouerbe commun qui dit, qu'il ne ſe faut fier en vn Corſe, ny vif, ny mort, pource qu'auſſi toſt que quelqu'vn a eſté tué, ſoudain tous ſes parens s'aſſemblent pour faire mourir le meurtrier, s'il leur eſt poſſible: & combien qu'il ſe face quelque accord entre eux, toutesfois c'eſt vne paix en laquelle il ne ſe faut gueres fier, veu qu'on ſeroit ſurpris lors qu'on y penſeroit le moins, de ſorte que le meilleur eſt de prendre garde de pres à ſoy, & de ne faire guere eſtroitte amitié auec ſes ennemis reconciliez.

Quant les Corſes ſont en vn pays eſtranger, ils ſont ſoigneux d'ayder les vns aux autres, & de ſe dire de maiſon, & de qualité, combien que la pluſpart de ceux qu'on void venir de leur Iſle, ſoient rudes, & mal veſtus tout ce qui ſe peut: auſſi taſchent-ils de les parer le mieux qu'ils peuuent, auant que de les laiſſer paroiſtre. Il y en a qui reüſſiſſent en pratiquant les autres nations, comme en effect i'en ay veu de bien ciuiliſez, mais le nombre de ceux cy eſt fort petit. Il ne ſe trouue entr'eux gueres de perſonnes qui affectionnent les lettres, ou qui y ayẽt eſté nourris, toutesfois ils les admirẽt aux autres. Mais auãt que mettre fin à ceſte partie, ie trouue à propos de mettre icy ce qu'on dit communement en Italie des Geneuois: on les nomme ignorans en matiere de conſeil. On dit qu'ils traictent leurs hoſtes aſſez modeſtement, & meſme qu'ils ne prennent pas plaiſir à les receuoir, qu'ils ne viuent que de laictuës, qu'ils ſont fort propres à leurs habits, & quant à la marchandiſe, on dit qu'ils ſont extrement patiens, & qu'ils ſont touſiours eſcumeurs, vilains, meſquins, enuieux & affamez, & quant aux femmes de Gennes, on dit qu'elles ſont fort laſciues.

RICHESSE.

ON porte beaucoup de citrons, limons, oranges, & huiles, de la riuiere de Gen- 12.
nes par l'Italie, & encores en d'autres Prouinces, auec vn remarquable profit des Geneuois.

La Corſeque porte des vins qu'on eſtime grandement à Rome où on les porte: dequoy les Corſes t rent de notables ſommes d'argent. Au reſte les Geneuois ſe ſont tous mis ſur les changes, & ſur certaine ſorte de gain, qui eſt vtile aux particuliers, mais qui ne porte nul profit à la Republique. Car le reuenu ordinaire de la ville n'eſt que de trente mille eſcus, qu'on tire en prenant tant pour feu, comme vne eſpece de cens.

Quant au reuenu de la Republique, il cõſiſte en doüanes, gabelles, & autres droits, & eſt employé en la deſpence du Palais, pource que les autres terres de la Seigneurie fourniſſent les gages de leurs officiers, & de leurs gardes. Et ce reuenu qui peut reuenir à quatre cens mille eſcus, eſt hypothequé, & aſſigné au Mont ſainct George qui le gouuerne ſagement: & le depart à ceux qui participent au Mont, & fait fonds pour les neceſſitez de la Republique. Ils tirent d'Eſpagne tant de richeſſes, qu'il n'y a ville en Italie dont les particuliers ſoient ſi riches. Pluſieurs ont eu pour payement ou pour aſſeurance du credit qu'ils auoient fait des Eſtats d'importance, & en Eſpagne, & au Royaume de Naples. On peut aſſez cognoiſtre la richeſſe des Geneuois, aux aduances que le Marquis de Spinola a faictes de ſes deniers, dont il a payé l'armee du pays bas, veu qu'on ſçait aſſez que ſa mere eſt allee ſouuent ſur le Change demander à qui c'eſtoit que ſon fils deuoit, afin de l'acquiter; combien que le tout ſe montaſt à de groſſes ſommes, ainſi qu'on peut aſſez iuger. Or le Roy d'Eſpagne eſt tellement obligé aux Geneuois, qu'on tient que l'annee mil ſix cens, ils comptoient ſur la place que ce Roy leur deuoit dix-huict millions. On peut aſſez eſtimer à quoy ceſte ſomme eſt maintenant venuë, ſi tant eſt qu'ils ayent continué de compter ſelon le cours de la place.

Quant à la Republique, l'on ne ſçauroit dire ce qu'elle tire de net des pays qu'elle poſſede; & pluſieurs tiennent qu'elle n'eſt pas riche, & que s'il luy ſuruenoit quelque affaire, les

Digitized by Google

ſeuls particuliers deſireux de ſe maintenir, fourniroient à ce qu'il faudroit; veu qu'il n'y a point, ou pour le moins il y a bien peu d'argent public à Gennes, qui n'a pas vn threſor plein d'or & d'argent, comme celuy de Veniſe. Ce qui les rend peu ſoigneux de telle choſe, c'eſt l'aſſeurance qu'ils ont de la protection du Roy d'Eſpagne, qui eſt en effect comme leur maiſtre. Auſſi comme tel il leur ſçait bien tirer en ſes neceſſitez de bonnes plumes de l'aiſle, à rendre quand la volonté l'en prendra; veu qu'ils n'en ſçauroient tirer nulle choſe d'autre ſorte. Pour l'Iſle de Corſegue, la Seigneurie dépend bien en garniſons, & autres choſes ce qu'elle en peut tirer.

FORCE.

13. LA Seigneurie de Gennes ne ſe peut guieres dire forte en Italie, pour le regard des places car quant à la principale ville, elle a bien de bonnes murailles, & forces canons, mais non pour faire reſiſtance. Mais elle ſe tient aſſez forte, comme i'ay ja dit, de ce qu'elle eſt ſous la protection du Roy d'Eſpagne. Quant à la Corſegue, on fait eſtat de la Baſtie comme d'vne forte place, & auſſi de l'Aiazze, & du Chaſteau ſainct Boniface. Ceſte Seigneurie tient ordinairement dans Gennes quelques compagnies de Corſes, pour la garde de la ville, & en Corſegue des Geneuois qui ſont en garniſon dans les bonnes places, & outre cela il y a quelques compagnies de cheuaux legers qui courent du long de la coſte pour empeſcher les ſurpriſes, & rauages des Turcs, qui toutesfois emmeinent bien ſouuent beaucoup de perſonnes en Alger, ou en quelques autres lieux d'Afrique. De ſorte qu'il ne faut faire grand eſtat des forces des Geneuois, ſinon ſur la mer, où ils ſont encores aſſez puiſſans, & auſſi pour l'appuy qu'ils ont, qui leur pourroit bien manquer s'il auoit luy-meſme de la beſongne taillee. Elle entretient auſſi ordinairement quatre galeres pour garder la riuiere de Gennes, outre que par les anciennes ordonnances, il y doit touſiours auoir vingt-cinq galeres en l'Arcenal, preſtes à armer au beſoing.

GOVVERNEMENT.

14. GEnnes prit en l'annee 1526. auec ſa nouuelle reformation la forme du gouuernement qu'elle tient à ceſte heure, qui eſt tel. On fit vne deſcription de toutes les familles riches, tant nobles que populaires, qui auoient ſix maiſons ouuertes dans la ville de Gennes, & le compte eſtant faict, on en trouua 28. de ceſte ſorte.

Toutes les autres qui reſterent & qui eſtoient aſſez conſiderables, mais n'auoient pas ſix maiſons ouuertes, furent ioinctes au nombre deſdictes vingt huict familles, de ſorte que le gouuernement demeura entre les mains des 28. familles, auec titre de nobles, en excluant ce peuple, laiſſant toutefois ceſte ouuerture qu'ils peuuent adiouſter au nombre des nobles dix perſonnes qui s'annobliſſent ou par richeſſe, ou par vertu toutes les annees, & qui deuiennent de leurs corps.

Or de tout le corps de ces familles on fait vn Conſeil de quatre cens perſonnes tous les ans, qui auec le Duc & les gouuerneurs ont la conduite de la Republique.

Ce Conſeil eſlit le Duc, & les huict gouuerneurs, & ſes gouuerneurs ont charge de l'Eſtat durant deux annees.

Ce Conſeil traicte les affaires d'importance, & les choſes qui concernent le bien de la Seigneurie, & les gouuerneurs auec le Duc ſont nommez particulierement la Seigneurie.

Mais ſi par fortune il faut manier quelque autre choſe moins grande, & toutesfois de quelque conſideration, la Seigneurie ſe ſert d'vn petit Conſeil, qui eſt de cent nobles, eſleus par la Seigneurie auec les balotes, & ceux cy ſont pris du corps de quatre cents.

15. Le Duc eſt chef de la Republique, & a le titre & les honneurs qui luy conuiennent. C'eſt vne ancienne dignité en ceſte ville, & celuy qui y eſt eſtably, demeure en cet Eſtat deux annees, & habite au Palais public durant le temps de ſa principauté, & tient pour ſa garde cinq cens Allemands, repreſentant preſque en cecy la forme d'vne principauté abſoluë.

Lors qu'il eſt eſleu Duc, il eſt veſtu deux iours à la Ducale, & apres il porte tout le reſte du temps de ſon magiſtrat l'autre habit, mais pourtant de velours, & de ſatin rouge cramoyſi, & quelquefois violet. Son authorité eſt fort grande, veu qu'il peut tout ſeul propoſer au Conſeil & au Senat quelque choſe que ce ſoit, ce que tout autre Senateur n'oſeroit faire. A raiſon dequoy, quiconque veut propoſer quelque loy, & quelque party à la Republique, eſt contraint d'informer le Duc, & de paſſer par ſes mains.

La

Digitized by Google

La façon d'eſlire le Duc eſt telle. Le 3. de Ianuier le Senat s'aſſemble auec le petit Conſeil, ſans la perſonne du Duc precedent, pource qu'ayant acheué le terme de deux ans il s'en retourne le premier de Ianuier en ſa maiſon, & demeure comme perſonne priuee Procureur à vie de la Republique.

Le petit Conſeil auec le Senat eſlit vingt-huict nobles, vn de chaſque famille, qui ſont appellez au Palais auſſi toſt qu'ils ſont eſleus, & ſont enfermez en vn lieu ſeparé, & auec les Senateurs, qui pour raiſon de leur aage, ou pour la contumace de la famille, ſont inhabiles à eſtre Ducs, ils eſliſent dix-huict hommes entr'eux, vn pour famille, qui font eſlection auec les meſmes autres vingt huict, leſquels eſtant appellés & enfermez auec leſdits Senateurs, balottent ceux qui doiuent eſtre propoſez au grand Conſeil, pour eſtre Ducs.

Mais il faut remarquer que l'on ne peut propoſer au grand Conſeil plus de quatre perſonnes, & il eſt neceſſaire qu'en l'eſlection de ceux-cy les deux tiers des vingt-huict s'accordent entr'eux auec la partie deſdits Senateurs, & ceſte action eſtant finie, ils eſliſent auant que de ſortir de là autres vingt-huict, vn pour famille, qui retourne balotter auec eux les quatre ſuſdits, & leur peuuent oſter de leur eſlection les deux tiers, & en mettre au lieu de ceux qui ne ſeroient approuuez, vn, ou dauantage, mais du nombre du Senat. Ce qu'eſtant fait, le Conſeil s'aſſemble, & l'on y propoſe les quatre hommes choiſis, & propoſez par les Eſlecteurs, & celuy des quatre qui a plus de balottes, demeure Duc.

Il y a huict gouuerneurs qui ſont aſſis ſur le banc auec le Duc, comme ſes Conſeillers. 16.
L'office de ceux-cy dure deux ans, & ils ont auec le Duc le nom de Seigneuries.

Ils gouuernent la Republique, & toutesfois ils ne peuuent reſoudre ſeuls aucune choſe, où il s'agiſt de l'intereſt du public, ou qui ſoit de grande importance, ains ils appellent pour cét effect le grand Conſeil. Ces gouuerneurs ſont eſleus à deux, par fois de ſix mois en ſix mois. Leur eſlection ſe faict en ceſte ſorte.

On aſſemble le petit Conſeil auec le Senat, & auec le Duc. Ceux-cy en eſliſent 28. vn pour famille, leſquels eſleus auec le Senat, & auec le Duc, propoſent tantoſt 12. tantoſt 14. hommes au grand Conſeil, qui auec les ballotes fait eſlection de l'vn d'entr'eux à la fois.

Le iour ſuiuant ils obſeruent la meſme choſe à faire eſlection du ſecond, c'eſt à ſçauoir le petit Conſeil en eſlit encor vingt-huict, & les vingt-huict font le reſte, comme il a eſté dit.

Chacun deſdicts huict Gouuerneurs apres le temps de ſon office finy, demeure Procureur de ſainct George pour deux ans: de ſorte qu'au College des Procureurs on void touſiours les huict qui ont eſté au gouuernement de la Republique, & tous ceux-cy interuiennent au Senat auec le Duc, & les huict Gouuerneurs, deliberans des choſes d'importance: & ces Gouuerneurs ont charge de tout l'Eſtat, & deux d'entr'eux demeurent au Palais auec le Duc, & les autres ſix en leurs maiſons, & ſe changent alternatiuement à deux par fois de trois en trois mois.

De ces Procureurs il y en a quelques vns à vie, & ce ſont ceux qui ont eſté Ducs, & quelques vns le ſont ſeulement deux ans, c'eſt à ſçauoir ceux qui ont eſté gouuerneurs. Ceux-cy ont la charge de faire les affaires du public, touchant les reuenus & choſes ſemblables. Ce ſont perſonnages de grande reputation, & qui ſont en grande eſtime.

Tous leſdits Magiſtrats entendent ſeulement au gouuernement de la Republique. Or quant aux iugemens, parlant premierement des criminels, on a communément vn Poteſtat 17.
eſtranger qui eſt Docteur, auquel on donne d'honneſtes gages. Ceſtuy-cy demeure en vn Palais proche de celuy du Duc. Il cognoiſt, & donne iugement de tous crimes: mais il ne peut executer ſa ſentence ſi elle porte peine de mort, ſans le conſentement du Senat.

Il a auec luy deux autres Docteurs eſtrangers, dont l'vn eſt appellé Iuge de malefice, & l'autre fiſcal, & auecques l'ayde de ces deux Iuges le Poteſtat forme le procés aux criminels, & fait choſes ſemblables. Outre les ſuſdits le Poteſtat a ſon Lieutenant qui a ſoin des choſes ciuiles, qui concernent ſeulement l'execution.

Il y a vn office de ſept hommes appellez extraordinaires, qui repreſente preſque la perſonne du prince, à cauſe qu'il eſt occupé en la conduite de la Republique.

Ils ont charge de prolonger & d'accourcir les procés, & de donner des tuteurs aux pupils, & s'il aduient que les parens ayent procés entr'eux, ou qu'il y en ait entre le pauure & le riche, ceux-cy donnent ordinairement en tel cas le Magiſtrat que bon leur ſemble pour ouyr les parens, ou le pauure & le riche qui plaident. L'office de ceux-cy dure ſix mois, & eſt de grande dignité.

Il y a pareillement vn Magiſtrat de cinq hommes, appellez Syndics ſouuerains, qui ont 18.
l'authorité de ſyndiquer, tant le Duc, que les Gouuerneurs, quand ils ſont à la fin de leur terme. Ils font encor meſme choſe que les autres Magiſtrats de la Republiq. & ont autho-

Digitized by Google

rité de punir le Duc & les Gouuerneurs, s'ils trouuent qu'ils ayent failly.

Et quand le Iuge eſt hors de charge, & que le temps de celle des Gouuerneurs eſt expiré, on fait crier par ordonnance des Souuerains, que ſi quelqu'vn a à dire quelque choſe contre le Duc, & contre les Gouuerneurs, il vienne en leur preſence; & pour ceſte cauſe le Duc, & les Gouuerneurs demeurent huict iours au Syndicat, leſquels eſtans paſſez, on les punit ſi on les trouue en faute, & au contraire on leur donne vne atteſtation de leur innocence, auec laquelle ils les font apres Procureurs, ſi bien qu'ils ne le peuuent eſtre s'ils n'ont ceſte patente ou certificat. Dauantage on appelle pardeuant ceux-cy de pluſieurs Magiſtrats de la Republique, & finalement la grandeur de cét office eſt telle que la Republique eſleut pour vn des premiers Syndics le Prince André Dorie, & ils ſont aſſis auec le Senat, & au Palais pres du Duc.

19. Et pource que nous auons parlé cy-deſſus des choſes criminelles, afin de dire deſormais quelque choſe des ciuiles, il faut ſçauoir que la Republique donne gages à cinq Docteurs eſtrangers, toutes les deux annees, & ce corps de cinq ſe nomme la Rote.

Ces Docteurs prennent cognoiſſance des choſes ciuiles, & demeurent au Palais du Duc, & les choſes qui ſont traictees deuant eux ſe iugent par la voye ordinaire des loix Imperiales, & les procez ſe font ſelon l'ordre iudiciaire ordonné par la Cité, qui vit à la façõ ancienne.

20. Quant aux choſes qui concernent les arts, il y a des Cenſeurs qui donnent ordre que les vendeurs, & tous les autres qui trafiquent de leur meſtier, ayent des meſures, & autres choſes ſemblables iuſtes, & ſelon les loix, & pouruoyent auſſi à leurs chefs qui ſont nommez Conſuls, & eſleus entre les artiſans.

Ces Conſuls ont authorité aux choſes de leur art & meſtier, & entre les autres Conſuls ceux de la ſoye peuuent beaucoup ſur leurs hommes: de ſorte qu'ils ont authorité de faire donner la corde, de bannir, d'enuoyer en galere, & d'ordonner autres peines à ceux qui font quelque faute.

On trouue en la ville de Gennes 40. Capitaines du nombre, & du corps des nobles, qui ſont changez tous les ans. Chacun de ceux-cy a ſous luy cent hommes du peuple, de ſorte qu'ils ſont en tout 4000. perſonnes, & la Republique ſe ſert de ceux-cy en toute occurrẽce, veu qu'ils font la garde quãd on a quelque doute, & quãd la Seigneurie ſort dehors ces 40. Capitaines l'accompagnent tous veſtus de velours, qui eſt l'ornement de ces Seigneurs.

Dauantage les hommes de toute la ville, & des faux-bourgs qui ſont propres aux armes, ſont enroollez depuis l'aage de 20. ans iuſques à 60. & rangez ſous des Capitaines, qui ſont obligez de ſe trouuer au beſoin auec les armes en la main, ſelon qu'il leur ſera ordonné.

La Republique a continuellement vn General, qui eſt intendant ſur les armes, pour s'en ſeruir aux occurrences, & en temps de guerre.

21. L'office, & Magiſtrat de S. George, noble entre tous les autres en ceſte ville, fut ordonné l'an 1407. Il a conſerué durant long temps ceſte Republique, qui n'ayant point de richeſſes naturelles, à cauſe que la qualité du pays ne le porte pas, a toutesfois eu des hommes d'eſprit ſubtil, & de grand iugement, à trouuer la forme, & moyen d'auoir de l'argent, pour les entrepriſes, & neceſſitez de ceſte Republique.

C'eſt pourquoy au temps paſſé, ceux qui gouuernoient les affaires publiques prenoient de l'argent des perſonnes particulieres, tantoſt volontairement, tantoſt par contraintes. Il eſt bien vray qu'à raiſon de l'argent que les particuliers deſbourſoient, le public leur dõnoit de profit ſept, huict, neuf, & dix, pour cent, ſelon la diuerſité des temps, afin que telles gens ne receuſſent du dommage de ce ſeruice fait au public. Et afin que ces perſonnes preſtaſſent plus volontiers, on leur donnoit aſſeurance de leur argent ſur les reuenus publics, vendant, par exemple, à quelques-vns les droits, & iuriſdictions du peage des grains, à quelques-vns la gabelle du vin, & à d'autres la gabelle du bled, & ce contract entre le public, & le particulier, fut nommé parmy eux *Comperar*, ou achept, comme ſi les particuliers auoient achepté (car *Comperar*, ou *Comprar* veut dire achepter) les droits du public: & il fut ordonné que quiconque preſteroit cent liures, fut dit auoir vn lieu ſur la Comperar, & qui en preſteroit deux cens, deux, & ainſi des autres, de ſorte que tels achepts multiplierent grandement, & il y en auoit qui eſtoient nommez achepts du chapitre, quelques autres de S. Paul, & d'autres du Soleil, & chacun eſtoit particulierement gouuerné par pluſieurs citoyens qui auoient charge de payer iuſtement, & ſelon le deuoir, le profit deu aux Preteurs, & de compter entr'eux, & la Republique. Et à cauſe du grand nombre des achepts faicts, meſme par les nations eſtrangeres, & pour le grand nombre des Gouuerneurs, il s'en enſuiuoit beaucoup de confuſion, ſi bien que la Seigneurie reſolut que tous les achepts ſeroient reduits à vn ſeul, nommé l'achept de S. George, & qu'il ſeroit gouuerné annee par annee par les citoyens, qui deuoient pouruoir, & donner ordre qu'on fiſt raiſon aux Preteurs, & de là naſquit le commencement de l'office S. George.

Et

Et pource qu'on cogneut que ledit office gouuernoit les choſes ſuſdites auec prudence & iuſtice, & qu'il y euſt beaucoup d'affaires en ceſte Republique, le nombre des lieux s'accreuſt grandement. Si bien que le commun alienant les rentes, la charge de cét office deuint touſiours plus grande, ſoumettant à ſon gouuernement diuerſes places, & communautés. A raiſon dequoy il aduint que cét office obtint pluſieurs priuileges, premierement de la Seigneurie, puis de pluſieurs Papes, des Empereurs, & des Seigneurs qui ont commandé à la ville de Gennes. De ſorte que l'office S. George, encores qu'il depende du public, & de la Seigneurie de Gennes, & de ceux qui gouuernent le Palais, n'eſt toutesfois ſoubmis à la Seigneurie, ains tous ceux qui ſont admis à la Seigneurie, ou au gouuernement de la ville, iurent de conſeruer les priuileges du Magiſtrat de S. George, & de les maintenir. Et pource que naturellement les choſes ont de foibles cõmencements, puis auec le temps deuiennent parfaites, ce Magiſtrat eſt mieux reglé maintenant qu'il n'eſtoit quand il commença. Or il ne reſpond aux Preteurs pour le regard du profit, vne ſomme determinee, mais ſelon la proportion de ſes reuenus, plus ou moins, ſelon les occaſions qu'il a de deſpencer pour la conſeruation des choſes qui concernent ſa charge, & ſelon que les gabelles & autres reuenus que la Republique a aſſignez aux Preteurs profitent.

D'auantage il a acquis ſeigneurie auec pluſieurs bons reuenus, ce qu'il n'auoit pas au cõmencement. Apres cecy l'on a fait de nouuelles reigles, & ordonnances, de ſorte qu'il eſt beaucoup plus puiſſant, touchant les expeditions des cauſes, la punition des delinquants, & la façon de gouuerner les peuples qui luy ſont ſoubmis.

Et celuy qui conſiderera bien toutes choſes, verra que pour raiſon de ce Magiſtrat, le corps de la ville contient preſque deux Communautez, l'vne grande, & l'autre petite.

La grande eſt gouuernee par le Palais, & comprend toute la ville; la petite eſt gouuernee par S. George ſeulement quant aux choſes ſuſdites, & comprend tous les Preteurs.

La premiere ou la grande eſt ſubiette à changement, & a eſté ſouuent ſous vn gouuernemẽt pluſtoſt violent qu'autre, mais la petite a touſiours eſté libre, ferme, & ſous ſes citoyens.

Il y a ſur cét office de S. George huict gouuerneurs qu'ils nomment Protecteurs. Ils durẽt vn an, & ſont eſleus tous les ſix mois quatre à la fois de tout le nõbre des Preteurs, creanciers du pays, ou eſtrangers, toutesfois iuſques à certaine ſomme, & ils ſont faits en ceſte ſorte. 22.

On tire au ſort de tout le nombre des creanciers 80. hommes qui eſtans aſſemblez, auſſi toſt qu'ils ont eſté tirez, on remet de nouueau dans la boitte leſdits quatre vingts, dont on tire au ſort 34. qui eſtans enfermez enſemble ne peuuent partir du lieu où ils ſont ſans auoir eſleu en balottant les huict Protecteurs, & il faut que celuy qui eſt eſleu aye 16. balottes, afin de paſſer.

Or l'annee 1444. on crea vn autre office de huict hommes, qui ſe nomme l'office des Quarante quatre, à cauſe de l'annee en laquelle il fut creé.

La cauſe de la creation de ces 8. hommes fut, que l'office eſtant beaucoup augmenté en l'eſpace de trente ſept ans: de ſorte que les Protecteurs ne pouuoient terminer, ny reſtraindre en vn an les affaires qui leur ſuruenoient, à raiſon dequoy ils auoient de reſte des emoluments, & des rentes en diuerſes façons, afin de mettre ordre à ces reſtes, qui ſont en effect la ſubſtance & la richeſſe de l'office, il ſembla neceſſaire à ceux qui auoient part à l'achapt de creer quelques vns qui euſſent la charge deſdites choſes, faiſant que tout fuſt au profit du Magiſtrat de S. Georges, & donnant ordre que tout fuſt conduit ſecrettement, pour oſter tout ſubiect de mal faire aux Seigneurs tyrans: & de ceſte ſorte on fit les huict citoyens, dont on en change deux tous les ans, & leur charge eſt de ramaſſer & gouuerner ce qui reſte tous les ans des choſes que les huict Protecteurs ont maniees. 23.

Cét office a ſous luy le gouuernement de l'Iſle de Corſegue, & pluſieurs villes & places d'importance, & c'eſt du meſme que ſortent les deſpences qui ſe font pour la conſeruation de la Republique.

Ceſte Seigneurie enuoye toutes les annees en Corſegue vn gouuerneur general qui ſe tient dans la Baſtie, de meſme que la iuſtice que les Geneuois y ont eſtablie, qui eſt veritablement rigoureuſe aux Corſes, & preſque du tout inſuportable.

RELIGION ET CHOSE DE L'EGLISE.

LEs Geneuois, & les Corſes ſont tous Catholiques. Gennes eſt vne Archeueſché qui a ſous elle les Eueſchez de Lune, maintenant Sarzane, de Bobie, d'Aprum, ou de Brunac, Metene, ou Maran, d'Accie, ou d'Amprun, de Noli, & d'Albengue, & en Corſegue l'Eueſché de Nebie. 24.

En Corſegue il y a les Eueſchez de Mariane, de Nebie, d'Ajaſſe, d'Alerie, & de Ciuita, dont quelques-vnes ſont ſous l'Archeueſché de Piſe.

Digitized by Google

ESTAT
DE LA REPVBLIQVE DE RAGOVSE.

SOMMAIRE

1. RAGOVSE anciennement appellée Epidaure, & de l'aſſiette des Epidaures où l'on adoroit Eſculape.
2. Origine du mot Eſclauonie, ſon eſtendue, ſa longueur, largeur, ſon climat, & ſes principales villes.
3. Ragouſe ville d'Eſclauonie, tributaire au Turc: ſa ſituation, & ſes Isles.
4. Son terroir portant huile, vins, fruicts, poiſſons gras, & des arbres chargez d'huytres, qu'on cueille de trois en trois ans.
5. La Granoſe Isle pleine de iardins, d'orangers, citroniers, & grenadiers. Langoſte autre Isle abondante en oliues, raiſins, & renommee pour la peſche de Sardine.
6. Le naturel barbare, & cruel des anciens habitans de Ragouſe, & tenans de l'humeur des Scythes dont ils ſont deſcendus.
7. Couſtume des Ragonſois d'aller iuſte vaſe à moitié, & ſans cheueux, au contraire des Hongrois, amateurs de l'égalité. La façon de leurs veſtemens, & les couleurs plus en prix.
8. De leurs mariages & alliances, limitez par la loy à mille ducats d'or.
9. De leur langage, & inſtruction aux lettres diuines & humaines.
10. Richeſſes des Ragonſois conſiſtans au trafic.
11. Leurs petites forces.
12. Du gouuernement de Ragouſe conforme à celuy de Veniſe: & premierement du grand Conſeil.
13. Des Pregads, Magiſtrats annuels, & leur Iuriſdiction.
14. Du petit Conſeil, la charge & duree de ce Magiſtrat.
15. De l'eſlection du Recteur, chef de tous les Conſeils.
16. Des cinq pournoyeurs.
17. Des ſix Conſuls inſtituez pour les cauſes ciuiles en premiere inſtance.
18. Des cinq Iuges criminels.
19. Des officiers ſur l'art de la laine.
20. Du College de Trente: commis ſur les cauſes d'appel.
21. Des cinq hommes appellez pournoyeurs de la ſanté: & leur authorité.
22. Des Commis ſur la Douane.
23. Des Camerlingues.
24. Des trois Threſoriers commis à la garde du Threſor public, deniers pupillaires, & depoſt.
25. Des officiers de l'armeurerie.
26. Autres officiers eſtablis ſur la vente des froments, vins, & reparations des chemins.
27. Des ſix Capitaines de nuict.
28. Du Notaire Secretaire.
29. Des Chancelliers.
30. Des Capitaines & Comtes enuoyez aux Gouuernements de dehors Ragouſe.
31. Des trois Procureurs de l'Egliſe Cathedrale de Ragouſe.

---

1. AVANT que de m'engager dauantage en ce diſcours, ie deſire oſter à ceux qui liront ceſte œuure la confuſion de l'equiuoque des noms, qui les pourroit faire chopper dés l'entrée. Car puis que nous auons entrepris de parler de Ragouſe, qui ſe nommoit anciennement Epidaure, & qu'il y a eu d'autres villes de meſme nom, il eſt à propos de monſtrer qui eſt celle-cy, & de ne la confondre pas indiſcrettement auec les autres.

Il faut donc ſçauoir qu'il y a le long de la mer depuis Veniſe iuſques à Corinthe

Digitized by Google

Corinthe trois Epidaures, dont le premier eſt aſſis au golfe de Veniſe, & eſt celuy que nous appellons maintenant Ragouſe.

L'autre eſt au pays de Laconie, au golfe de Napoli, ceſte ville eſt nommee à preſent Malvoiſie, & la troiſieſme ville d'Epidaure, eſt celle du golfe d'Engie ou ſein Saronique, qu'on nomme Cherroneſe, ou Piguiade. Et afin d'eſclaircir encore mieux la choſe, c'eſt en la derniere qu'on adoroit Eſculape.

Or pour venir à celle dont nous voulons faire mention, elle eſt aſſize en Eſclauonie, qui eſt l'ancienne Dalmace, & qui prit ſon dernier nom des Slaues, qui au temps de l'Empereur 2. Iuſtinian premier, eſtans venus de Sarmatie paſſerent le Danube, & lors vne partie ſe rua ſur la Macedoine, & l'autre ſur la Trace, puis au temps de l'Empereur Maurice, qui mourut l'an ſix cens deux, & apres de Phocas ſon ſucceſſeur, ils ſe rendirent maiſtres de la Dalmace.

Il eſt vray qu'auiourd'huy le nom d'Eſclauonie s'eſtend depuis la riuiere d'Arſe iuſques à celle de Drin; & ſa longueur depuis vne riuiere iuſques à l'autre, eſt d'enuiron quatre cens quatre vingt milles, & ſa largeur depuis les monts de Croatie, iuſques à la mer, eſt d'enuiron cent vingt milles. Elle eſt entre le milieu du cinquieſme Climat pres du trezieſme parallele, & le milieu du ſixieſme, où le plus grand iour d'eſté n'eſt de plus de quinze heures & demie. Son Meridien plus Oriental paſſe par le quarante-ſixieſme degré, & le plus Occidental par le trente-ſixieſme. Au reſte la mer qui eſt entre l'Italie & la fin de l'Eſclauonie, ſe nomme Adriatique, & s'eſtend par l'eſpace de ſix cens milles, & la plus grande largeur eſt de deux cens, la moindre de cent cinquante: & celle de ſon emboucheure de ſoixante, mais le reſte qui va leſcher l'Albanie & la Macedoine, ſe nomme mer Ionique. Vne partie de ce pays obeyt à la Seigneurie de Veniſe, l'autre aux Archiducs d'Auſtriche, & le reſte au Turc. Ses villes plus renommees ſont Flamone, Segne, Hone, Zare, pour laquelle les Venitiens, & les Hongrois ont guerre continuelle, Sebenic & Spelate. Mais la meilleure ville de toute l'Eſclauonie, c'eſt Ragouſe qui ſe maintient en liberté, payant au Turc quatorze mille zequins: & en deſpençant encor autant en preſents, & en logement des Turcs. Car c'eſt la couſtume tyrannique de ceſte nation barbare de ne ſe contenter du payement du tribut, mais nul eſtat ne fera ſes affaires à la perte du grand Seigneur, qui ne dependra encore vn double tribut en preſents tant au grand Turc, qu'au grand Vizir, Sultanes & principaux Baſſas qui ſçauent manier les reſſorts de ſa volonté, parce que perſonne n'oſant accoſter ſa hauteſſe, il faut que tout paſſe par leurs mains. Ceſte Republique a peu de pays en terre ferme, mais elle a ſous ſa puiſſance quelques petites Iſles aſſez bonnes, qui ſont aſſiſes entre Curxole, & le golfe de Cattaro.

L'ancienne ville d'Epidaure eſtoit au meſme lieu qu'on nomme auiourd'huy la vieille 3. Ragouſe. Mais les Gots s'eſtãs emparez de l'Italie, & par meſme moyẽ de la plus grãde partie de l'Eſclauome, & entre-autres d'Epidaure, la raſerent entierement. A raiſon dequoy les habitans qui ne ſçauoient où ils ſe pourroient retirer, commencerent de baſtir la nouuelle Ragouſe, qu'on void maintenant, des ruines de la vieille La ville eſt fort bien habitee, & en fort belle aſſiette ſur la mer. Elle eſt toute pleine de fontaines d'eau douce, qui a eſté conduite des montaignes voiſines au grand profit de ceux du pays. Elle a vn petit port fait à la main, qui eſt aſſez commode d'vn coſté, il y a vne montagne fort haute, & droite, au pied de laquelle la ville eſt baſtie. Ils poſſedent autour de la ville vn pays fort eſtroit, & outre ce ils ont pluſieurs belles petites Iſles ſous leur obeyſſance, entre-autres celles de Langoſte, dont la forme eſt pareille à celle d'vn amphitheatre.

QVALITE'.

LE terroir eſt de ſa nature ſterile; mais les Ragouſois employent tant de peine, & d'induſtrie à le rendre bon qu'ils en tirent de l'huile, du vin, & des fruicts excellens. Il y a vne 4. certaine vallee où il s'aſſemble en Hyuer tant d'eau, qu'il s'en faict vn lac, où il ſe nourrit du poiſſon qui deuient tellement gras, qu'on le fricaſſe ſans huile auec ſa graiſſe toute ſeule. Apres cela l'eau venant à ſeicher au Printemps, on ſeme au meſme lieu du grain qui y vient heureuſement, ſi bien qu'vn meſme lieu rend du poiſſon, & du bled dans vne annee. Ils vſent apres cela de diuerſes induſtries en la mer, & entre autres choſes ils font que les arbres leur apportent des huiſtres. Car ils font baiſſer les brãches des arbres, les arreſtent ſous l'eau auec des cailloux; & dans deux ans il s'attache tant d'huiſtres à ces branches que c'eſt vne choſe merueilleuſe, puis la troiſieſme annee elles ſont preſque bonnes à manger.

Il y a ſur la mer la Grauoſe, qui eſt vn lieu fort agreable, plein de iardins, d'Orangers, de 5. Citroniers, & de Grenadiers.

Digitized by Google

Ses principales riuieres ſont le Saue, & le Drau. L'Iſle de l'Angoſte eſt enuironne de tous coſtez de fort hautes montagnes, où ſont les metairies des Ragouſois, & au milieu on void vne belle plaine qui produit grande quantité d'Oliues, & de Raiſins. On y peſche force Sardines.

MOEVRS ANCIENNES.

6. LEs habitans de ce pays eſtoient autrefois cruels, & barbares, & ne s'addonnoient qu'à eſcumer continuellement.

Flore dit d'eux qu'en la premiere guerre contre les Carthaginois du temps de la Royne Teute, ils ne ſe contentoient pas de piller, mais exerçoient toute ſorte de meſchancetez. Ce furent les Eſclauons qui firent trancher la teſte aux Ambaſſadeurs des Romains, & qui bruſlerẽt ceux qui gouuernoient leurs vaiſſeaux, & ce qui augmenta la honte des Romains ce fut que ces peuples eſtoiẽt alors gouuernez par vne fẽme. Procope dit auſſi que les Eſclauons (peuple Scythique) entrerent par force dans ces pays du temps de Iuſtinian, & en fin s'y arreſterent, de ſorte que les anciens habitans embraſſerent en partie les mœurs de ces eſtrangers nouuellement venus.

Tite Liue appelle ceſte nation farouche, & addonnée à faire des courſes ſur la mer pour y eſcumer quelque choſe. Auſſi les Romains auoient touſiours des legions en ces pays, tant pour d'autres occaſions, que pour brider le naturel, & l'humeur barbare de ces peuples.

MOEVRS DE CE TEMPS.

7. CEux de Ragouſe laiſſent croiſtre leurs cheueux depuis le milieu de la teſte en ſus, & portent raz tout le reſte. Au contraire les Hongrois ont cét endroict raz, & des cheueux par tout ailleurs. Les femmes n'y portent les cheueux guere longs, & les rendent noirs auec artifice.

Tous viuent eſgalement ſans beaucoup de ceremonies, veu qu'ils n'vſent point de reuerence comme nous, & noſtent ny chapeau, ny bonnet, mais ſe ſalüent ſimplent l'vn l'autre, ou de parole, ou par quelque action qui deſcouure naturellement leur intention. Ils ayment fort l'eſgalité entr'eux; de ſorte qu'il y a vne Loy qui porte qu'aucun citoyen ne peut eſtre Eueſque de Ragouſe, à fin qu'il n'y ait aucun d'entre eux qui aye plus grande preeminence en leur Republique, que celle qui leur eſt permiſe par les loix.

Ils vont habillez diuerſement; veu que les plus ieunes vont veſtus à la Florentine, les autres portent des manteaux, & les plus vieux des manches comme les Seigneurs de Veniſe, & il eſt deffendu de porter des habits de ſoye, excepté à celuy qui eſt Recteur de la Republique, aux Docteurs & aux Cheualiers.

En Eſté lors qu'il fait bien chaud ils portent des iuppes de ſimple taffetas armoiſin. On peut voir le meſme retranchement aux habits des femmes, veu qu'elles ne portent toute leur vie que du drap, excepté que quand vne fille ſe marie, il eſt permis de porter de la ſoye durant vn mois. Il y a encor quelque choſe entre les femmes, qui monſtre la difference des qualitez, veu que les iours des feſtes, les Damoiſelles ont accouſtumé de porter vne cappe doublee d'vn ſandail rouge, qu'elles ſont obligees de porter apres qu'elles ſont mariees.

Au reſte elles portent du drap tanné, rouge, & bleu, & il leur eſt ſeulement permis de porter des manches de ſoye, comme bon leur ſemble.

Quant aux mariages ils ont accouſtume de s'allier ſeulement auec des perſonnes de
8. leur condition, c'eſt à ſçauoir le Noble auec le Noble, & vn Gentil-homme ne peut prendre vne Bourgeoiſe, ou vne eſtrangere, afin de n'introduire pas en ſa race vn ſang moins genereux, corrompant ſon ancienne Nobleſſe; & de là vient que les familles ſont tellement diminuees, qu'il n'y en a plus que vingt & trois, ou vingt quatre qui gouuernent, pource que les maiſons venans à manquer, comme toutes les choſes du monde font auſſi, les Nobles ne s'alliants point auec des Bourgeoiſes, ou des eſtrangeres, & n'en meſlants aucune parmy eux, ces maiſons ſont venuës auec le temps à ce petit nombre.

Il eſt vray que ſi quelque Noble vouloit, ou par quelque deſſein, ou pour quelque commodité prendre vne femme qui ne fut pas du pays, il le peut faire, pourueu qu'il prenne vne Damoiſelle dans le pays qui eſt depuis Zare, iuſques à Cattaro, & non autre-

Digitized by Google

autrement. Mais quiconque prend pour femme vne eſtrangere telle que nous auons dit, il doit auoir vaillant pour le moins mille ducats d'or, pour l'aſſeurance de ceſte femme, combien que cecy s'obſerue fort peu. Et quant aux mariages ils ſont limitez par la Loy à milles ducats d'or; mais auiourd'huy l'on paſſe par deſſus ceſte ordonnance, tellement qu'vn pere donnera trois, quatre, cinq, & ſix millle ducats, voire plus, ſelon les moyens, & la qualité de la fille.

On donne le mariage en argent auant que le mary futur voye la femme qu'il doit prendre, & lors que le contract eſt eſcrit, & toutes les autres ceremonies ſont acheuees, il s'en va la voir en ſa maiſon. Car c'eſt leur couſtume de ne mugueter point vne femme qu'apres l'auoir eſpouſee, ſelon l'ordre preſcrit par l'Egliſe Romaine.

Quant à leur langage, tous les ieunes hommes ſçauent ordinairement la lãgue Italienne 9.
qu'ils appellent Franque: mais ils vſent ſeulement entre eux de leur langue Sclauonne.

Pluſieurs d'entre eux s'addonnent aux lettres: & pour cét effect la Republique tient ordinairement dans Ragouſe auec gros gages vn Lecteur qui enſeigne les bonnes lettres aux ieunes hommes, auec trois ou quatre repetiteurs. Ils font venir auſſi toutes les annees vn bon Predicateur, qui preſche ſeulement aux hommes, à cauſe qu'il parle Italien, & les femmes ne le peuuent entendre, ne ſçachans la langue.

Outre ce la Republique tient outre les Medecins de l'ame, des hommes pour remedier au corps, c'eſt à ſçauoir deux Medecins, & deux Chirurgiens auec de fort bons gages. Ceux-cy ſont obligez de viſiter tous les malades ſans tirer aucune recognoiſſance, ſpecialement des pauures, & de faire tout ce qui eſt neceſſaire ſelon leur profeſſion, pour la ſanté des citoyens.

RICHESSE.

CE n'eſt pas le pays des Ragouſois qui les rend riches, veu que c'eſt bien aſſez s'il les en- 10.
tretient, combien qu'ils viuent auec autant d'eſpargne qu'on ſçauroit faire. Leurs grandes commoditez viennent du tres grand trafic qu'ils exercent; veu qu'ils ont beaucoup de bons vaiſſeaux auec leſquels ils vont en diuers lieux, gaignent gros auec le commerce. Ce qui leur faict grand bien, c'eſt que moyennant quatorze mille Zequins, ou Secquins qu'ils donnent au Turc toutes les annees, ils ſont francs, & exempts de toutes ſortes d'impoſitions, & de gabelles par tout l'Empire du grand Turc.

Mais il ne faut conclure pour cela que ce ſoit vne Republique fort riche, veu que ſans le ſupport, & l'appuy du Turc, elle auroit eſté bien ſouuent en proye à pluſieurs, & principalement aux Venitiens, & elle ſeroit bien empeſchee, s'il falloit faire quelque groſſe deſpence à entretenir des gens durant quelques annees.

FORCES.

LE deffaut des grandes commoditez fait auſſi que les Ragouſois ne peuuent auoir de 11.
grandes forces, & s'ils ſubſiſtent, c'eſt à cauſe du ſupport dont i'ay parlé. Leur ville eſt aſſez bien fortifiee, mais outre qu'elle eſt au pied d'vne montagne qui luy commande, elle ne ſçauroit ſouſtenir vn grand effort.

Quant aux gens de guerre ils n'en tiennent que fort peu, veu qu'ils ont ſeulement leur garde de cent Hongrois auec vn Capitaine: mais la Republique ſe ſert de ceux-cy, pluſtoſt aux executions qu'en autre choſe qui leur ſoit neceſſaire. Pource que ces hommes là ne reſpectent perſonne, & pour ceſte cauſe font tout ce qui leur eſt enjoinct, & ſont fort fideles, de meſme que les Suiſſes dont les Princes ſe ſeruent pour la garde de leurs perſonnes. Ils ont auſſi le chaſteau de S. Laurens hors la ville, qui eſt aſſez bon, & la nouuelle fortereſſe vers la porte qui eſt du coſté du Leuant. Mais toutes ces choſes ſont aſſez peu conſiderables, ſeulement bonnes pour reſiſter à des gens qui ne ſe veulent pas opiniaſtrer à vne entrepriſe.

GOVVERNEMENT.

RAgouſe n'a pas touſiours eſté Republique, veu qu'elle a obey en diuers temps à diuers 12.
Seigneurs, tantoſt Grecs, tantoſt Albanois. Mais depuis qu'elle a embraſſé la façon de viure, auec laquelle elle ſe gouuerne maintenant, elle s'eſt maintenuë auec quelque reputation.

Or les Ragouſois, lors qu'ils voulurent reduire leur ville en Republique, ſuiuirent pour la plus grande part l'ordre de la Republique de Veniſe. Ainſi donc qu'ils ſe furent reſolus

Digitized by Google

de l'ordonner, ils inſtituerent vn grand Conſeil, ſçachans que c'eſtoit le fondement d'vne Republique, & comme vne baſe aſſeuree de leur ville. Tous les gentils-hommes de la ville entrent en ce Conſeil, ſi toſt qu'ils ont atteint l'aage de vingt ans, & ſont receus en prouuãt qu'ils ſont nobles, & ſortis de nobles. On cree en ce Conſeil tous les Magiſtrats de la ville, qui ſont tels que ie vous les vay deduire.

Il y a premierement les Pregads, qui doiuent eſtre d'ordinaire ſoixante tous Gentils-hommes: mais il arriue bien peu ſouuent que ce Magiſtrat face nombre. Pluſieurs Gentils-hommes de meſme famille en peuuent eſtre, pource que (comme i'ay dit cy-deſſus) les familles ont eſté reduites auec le temps à vn petit nombre. Ceux-cy ont charge des affaires de la Republique, & iugent encore les cauſes ciuiles par appel de trois cens ducats en bas. Ils iugent auſſi toutes les cauſes criminelles qui ſont importantes pour la qualité des perſonnes, comme ſi quelque Gentil-homme eſt accuſé, ou s'il a commis quelque crime.

Ils demeurent vne annee en ceſte charge, & l'on les change ſelon qu'ils y vacquent, d'autant qu'ils ne ſont pas tous creez à la fois: mais peu à peu, & les vns apres les autres ſelon
13. qu'ils finiſſent, & meſme ils peuuent eſtre reconfirmez.

Le petit Conſeil ainſi nommé au regard du Grand, eſt le Conſeil du Recteur, qui eſt compoſé d'onze perſonnes, toutes de diuerſes familles, qui aſſiſtent le Recteur ou chef de
14. ceſte Republique. Ils reçoiuent & oyent les requeſtes, & les demandes des eſtrangers & des hommes priuez, les lettres, les Ambaſſades, & choſes ſemblables, & ſont preſque comme vne main, qui preſente aux autres Magiſtrats les choſes qui viennent deuant eux, & qui vont apres ſelon leur qualité aux offices deſtinez à telles matieres. Et ceux cy pour le regard des choſes qui s'offrent à eux, en decident quelques-vnes, & rapportent les autres aux Pregads. Ils ne demeurent en ceſte charge qu'vne annee ſeulement, & ſortent tous enſemble, & les autres vnze qui ſont creez par le grand Conſeil, entrent auſſi tous enſemble au nouueau Magiſtrat, le premier de Ianuier, auec le nouueau Recteur.

Ce Recteur, qui eſt chef de tous les Conſeils, eſt eſleu au grand Conſeil par trois ſortes d'eſlection, ainſi qu'on faict encor de tous les autres offices: Et de ces eſlections en tous offices, l'vne ſe faict par voye de la Scrutin (que ie vous ay expliquée en parlant de l'eſlection des Papes) par trois Conſeillers du Recteur, & les deux autres ſont faictes au ſort.

Le Recteur ne demeure qu'vn mois en charge, & il eſt obligé durant ce mois de ſe tenir au Palais. Il porte l'accouſtrement de Duc, c'eſt à ſçauoir vne robbe à manches ouuertes, & differentes des autres, à cauſe de ſon authorité. On luy donne d'eſtat cinq ducats, & non dauantage pour tout ce mois. Il eſt vray que quand il eſt Pregad pour le regard des appellations il a vn ducat le iour qu'il y aſſiſte.

Ce Recteur s'aſſemble auec les Conſeillers les iours ouuriers par le diſner, & les feſtes auſſi, mais pour quelque ſubiect. Il donne ordinairement le matin aux Pregads, ou au grand Conſeil, ſelon l'occurrence, & le beſoin. Et ſi le Recteur n'y eſt par fortune, le plus ancien Conſeiller entre en ſa place, & l'on n'expedie aucune choſe ſans ſa preſence. On donne à ce Recteur vn Lieutenant qui a ſeulement iuriſdictiõ iuſques à trois ducats d'or: & ceſtuy-cy eſt ſon Lieutenant ſeulement aux choſes ciuiles, & non aux autres, & les Conſeillers ne peuuent eſtre eſleus Recteurs l'annee qu'ils ſont en leur Magiſtrat.

Il y a apres les cinq Pouruoyeurs, qui ſont hommes de cinquante ans en ſus, & doiuent eſtre de diuerſes familles, ils ont l'authorité de faire receuoir toutes expeditions faictes par quelque Magiſtrat que ce ſoit, & doiuent eſtre preſents, lors que les Conſeils s'aſſemblent. Ceux-cy peuuent eſtre faicts Recteurs deuant le Magiſtrat, & le ſont meſmes ordinairement. Ce ſont des principaux de la ville qui ont grande authorité, & ſont preſque touſiours du nombre des Conſeillers.

Il y a apres les ſix Conſuls, qui eſcoutent les cauſes ciuiles en premiere inſtance pour quelque ſomme que ce ſoit. Ce ſont ordinairement des hommes de grande authorité, & qui entrent au Conſeil des Pregads, & l'on forme ſouuent des procez aux choſes qu'ils iugent. Or les parties n'ont pas de couſtume de faire des allegations, comme on faict en pluſieurs lieux: ains ceux-cy voyans le procez, deliberent ce que la iuſtice requiert, & tire de chaque cauſe deux ducats pour cent. Ils ne peuuẽt eſtre Recteurs de deux ans, afin de ne deſtourner point les cauſes ciuiles, afin que le peuple ait la commodité de pouuoir eſtre tout expedié aux procez qu'il a, d'autant que ceux-cy vacquent continuellement à les iuger.

On void auſſi cinq Iuges criminels, & les expeditions partent d'eux ſelon le iugement qu'ils font.

Il

Digitized by Google

Il eſt vray que les nobles en ſont exceptez, veu qu'aux choſes criminelles ils vont pardeuant les Pregads, & ceux qui ſont gagez par la Republique reſpondent pardeuant le petit Conſeil.

Et il y a encor quelquesfois d'autres choſes que les cinq ne iugent pas, pource qu'il ſemble bon aux Pregads d'en prendre cognoiſſance. Ces Iuges pour n'eſtre ordinairement beaucoup occupez ſont faicts recteurs, de meſme que les Pouruoyeurs.

Il y a encore trois officiers ſur l'art de la laine. Ceux-cy oyent ordinairement les differents qui naiſſent entre les perſonnes qui exercent tel art. Ils entrent dans le nombre des Pregads, & peuuent meſme eſtre Recteurs. 19.

Ceſte Republique a encor vn College de trente, dans lequel il peut entrer pluſieurs perſonnes d'vne meſme famille. Ils cognoiſſent des cauſes d'appel iuſques à la ſomme de trois cens ducats, & ont de gages chacun trois ducats l'annee, ce qui ſe fait à cauſe que tous les Officiers de la ville ſont ſubiects à quelque peine, s'ils ne vaquent à leurs charges: car autrement ils ne les accepteroiẽt pas, puis qu'elles ſont ſi peu vtiles. Lors que quelque office vient à vacquer on ſupplee à ce manquement par le moyen de l'vn de ceux qui ſont en quelque autre office. 20.

Quant à ce College il n'a charge d'autre choſe que de cognoiſtre des appellations, comme nous auons ja dit. Et quant aux Pregads on ſupplee auſſi au deffaut de leur nombre lors que quelqu'vn vient à manquer en prenant vn des pouruoyeurs de ce College.

Elle a pareillement cinq hommes qui pouruoyent a la ſanté, & de qui la charge eſt de prendre garde que la ville ſe maintienne ſaine, & pour ceſte cauſe ils ſont appellez Pouruoyeurs de la ſanté. Leur authorité eſt grande, pource qu'ils puniſſent ceux qui ſont trouuez en faute, & qui vont contre les ordonnances de cét office, & ſont fort ſemblables aux Pouruoyeurs de la ſanté de Veniſe, & ils peuuent durant le temps de leur charge eſtre Recteurs. 21.

Il y a quatre hommes eſtablis ſur la Doüane, qui ont ſoin des choſes appartenantes à cet office, & exigent l'argent qu'on doit aux Doüanes, & font toute autre choſe requiſe en ceſte maniere. 22.

Il y a encore deux Camerlingues, ou Chambellans, qui recouurent l'argent qui eſt appliqué à leurs caiſſes, mais ils n'ont pas pour cela le maniement du threſor public, & leur argent eſt employé en quelques occurrences de la Republique, & ſelon la volonté de ceux qui ont charge de gouuerner. 23.

On y void encor trois Threſoriers, qui ſont volontiers hommes de grande authorité, tant pour leur richeſſe, que pour leur bonne vie. Ceux-cy ont le threſor public entre leurs mains, & outre ce l'argent des pupils qu'on leur donne en depoſt & en garde. Ils demeurent en leur office cinq ans, & peuuent eſtre faits Recteurs, & ordinairement les Recteurs ont auparauant eſté Threſoriers. 24.

Il y a ſemblablement des Iuſticiers qui pourchaſſent que les choſes qui concernent les viures aillent comme il faut, & prennent garde à ce que les poids, & les meſures, & autres inſtrumens des marchands, & des artiſans aillent ſelon les Ordonnances: & en leur office les arts qui leur ſont ſouſmis ſont marquez.

Et pource qu'en leur ville ils ont vn petit Arcenal ſelon leurs forces, ils ont vn Magiſtrat nommé, & des Officiers de l'Armurerie. Ceux-cy ont ſoing de cét Arcenal, & pouruoyent aux munitions par mer & par terre. Ce ſont de ieunes hommes qui ont encore des Suruoyans ou Surueillans de plus grande experience qu'eux, & on les fait de temps en temps ſelon les occaſions qui ſe preſentent. 25.

Dauantage, on meine à Ragouſe le froment d'ailleurs, & cecy ſe fait aux deſpens du public. Il y a donc deux officiers qui ont charge de telle choſe, & de vendre ce froment pour la Republique. 26.

Les reuenus des Ragouſois conſiſtent pour la plus grande partie en vin, & pour ceſte cauſe ils ont eſtably trois Officiers ſur les contrebandes, & ceux-cy ont la charge de les expedier quand on les fait de vin, & il y a vne grande peine ordonnee contre les contreuenans, pource que la loy commande qu'on ne face entrer nuls vins deffendus.

Il y en a encore qui ont ſoing des ruës de la ville, & des lieux publics, faiſans reparer les chemins, & les places, & ſemblables choſes, ſelon le beſoin, & ceux-cy ſont ieunes hommes, pource que ce ne ſont pas offices de grande importance. 27.

Il y a encore ſix Capitaines de nuict qui font l'vn apres l'autre la garde par la ville durant la nuict, auec les Hongrois, qui ſont enuiron cent auec leur Capitaine, & obeïſſent à ceux-cy qui ouurent & ferment les portes de la ville. Ils demeurent deux mois en ceſte char- 28.

ge: & l'on y garde cet ordre que ceux qui ferment la nuict les portes de la ville, ne les ouurent pas, pource qu'on les change à la minuict.

Ils ont vn Secretaire, qu'ils nomment Notaire, qui ſe trouue en toutes les choſes
29. ſecrettes.

Il y en a apres vn autre qui a le meſme titre, mais n'entre en cognoiſſance des ſecrets importans de la Republique. Et ces deux Secretaires ſeruent aux occurrences à eſcrire des lettres, & font encore l'office de Notaires ordinaires.

Outre les ſuſdits il y a trois Chanceliers, qui ſeruent aux Conſuls, & aux choſes ciuiles, & font encore des inſtruments, & l'vn eſt au criminel auec le meſme office.

Tous les ſoirs ils enuoyent vn Capitaine au chaſteau de Sainct Laurens, qui eſt hors de la ville: & ceſtuy-cy n'a aucun appointement, mais eſt contrainct de ce faire.

Ils en enuoyent encor vn autre au nouueau fort, & ceux-cy y vont par ordre de rolle, & ſont ordinairement ieunes gens: mais lors que quelqu'vn a paſſé quarante ans, il eſt hors de ceſte ſubiectoin.

Les Capitaines & les Comtes qui vont au gouuernement de dehors pour l'Eſtat de ceſte
30. Republique, ſont tous creez par le grand Conſeil, & quelques-vns d'entre eux demeurent en charge ſept mois, & les autres douze.

RELIGION.

CE peuple eſt tout Chreſtien, & veritablement Catholique. La ville de Ragouſe a ſon Eueſque qui y fait ſa demeure ordinaire. Il y a trois Procureurs de l'Egliſe Cathedrale, qui ont ſoin de la principale Egliſe, & ont en gouuernement les reliques qui y ſont, pour ce qu'il y en a en fort grande quantité, & qui ſont enrichis d'or, d'argent, & de pierres precieuſes. Ces Procureurs demeurent en charge toute leur vie, & peuuent eſtre Recteurs, & entrer aux autres Magiſtrats, comme de Conſeillers, de Threſoriers, & autres offices.

ESTAT

Digitized by Google

ESTAT
DE LA REPVBLIQVE DE VENISE.

SOMMAIRE.

I.

DENOMBREMENT des chaſteaux, villes & eſtats ſouſmis à la Seigneurie de Veniſe.

2. *Deſcription de la ville de Veniſe, de ſes Palais, & ſomptueux edifices, de ſon Arſenal merueilleux, des couſtumes & richeſſes d'icelle, & de tout ce qui s'y remarque de rare.*

3. *Des villes, chaſteaux, & forteresſes qui appartiennent à la Republique de Veniſe dans le continent d'Italie.*

4. *De la ville de Verone.*

5. *De celle de Bergame.*

6. *De la ville de Vincence.*

7. *De celle de Creme.*

8. *Du Friul, ſon eſtenduë & ſes villes, entr'autres d'Aquilee, baſtie par les Romains.*

9. *De la marque Treuiſane, bonté de l'air d'icelle & ſes principales riuieres, de ſes villes plus celebres, de Treuiſan & de Trente.*

10. *De la fertilité d'aucuns terroirs des villes de Veniſe, de Verone, abondante en huyle, & fine laine. Bergame en oliues, Friul, en vins excellens. Herbes medicinales de l'Iſtrie.*

11. *Peſcheurs premiers habitans de Veniſe, & ſes premiers fondateurs, comme auſſi de Reuolte.*

12. *De Padouë & des Padoüans irreſolus.*

13. *Des reuenus de la Republique de Veniſe.*

14. *Des exactions extraordinaires qui s'y font.*

15. *Des forteresſes qui ſont en l'Eſtat de Veniſe, & leur milice & gendarmerie.*

16. *Des forces maritimes & armee nauale des Veniſiens.*

17. *Police de la Seigneurie de Veniſe, & premierement du Doge ou Duc, & ſon pouuoir.*

18. *Du Conſeil des dix & du Senat de Veniſe.*

19. *Deffauts remarquez en ceſte Seigneurie.*

20. *Denombrement des Ducs de Veniſe.*

21. *Religion des Veniſiens.*

LEs Venitiens poſſedent en Lombardie, & en la Marque Treuiſane ſept floriſſantes villes, riches, grandes & peuplees, outre pluſieurs belles autres places, chaſteaux & forteresſes. I.

Les villes ſont Bergame, Creme, Breſſe, Verone, Vincence & Padouë.

Les autres places ſont Baſſan, Caſtel-franc en la Marque, Treuiſe, & autres que ie laiſſe pour fuïr la longueur.

Vers le Nord elle poſſede preſque tout le Friul auec l'Iſtrie, qui eſt la derniere prouince d'Italie de ce coſté là.

Elle maiſtriſe preſque tous les riuages, & toutes les Iſles de la Dalmatie, & Sclauonie, où il y a quelques bonnes villes, comme Zara & Catarro.

Elle poſſede encore à l'embouchеure de la mer Adriatique, l'Iſle de Corfou, & outre ce l'Iſle de Cephalonie, de Zante, de Cerigo, de Lucerigo & autres que nous dirons tantoſt.

Ces prouinces paſſees, elle eſt maiſtreſſe de l'Iſle de Candie, & voila tous les Eſtats qui ſont ſubmis a ceſte Seigneurie.

Quant à la ville de Veniſe, tous les eſtrangers qui curieuſement voyagent en Italie, conſiderans ſa beauté, non ſeulement l'eſtimẽt belle entre toutes les villes Italiennes, mais encore admirable, tant à cauſe du grand nombre de ſes Palais, qui ſemblent pluſtoſt eſtre baſtis pour des Roys, que pour des perſonnes qui ſemblent rechercher vne mediocrité honneſte

Digitized by Google

en toute choſe, qu'à raiſon de la multitude de ſes temples.

L'excellence de ſes Palais & magnifiques edifices conſiſte en ce qu'il n'y a parois ny murailles au dedans, qui ne ſoient ou de marbre, ou de jaſpe, ou d'albaſtre, ou porphyre, outre ce la diuerſité des colonnes, ſtatuës & peintures, les rendent grandement digne d'admiration.

Mais entre les principales pieces de ces grands corps de baſtimens & Palais des Nobles, des Senateurs, des grands Seigneurs, ceux qui ſuiuent, apres les Temples & maiſons publiques qui ſurpaſſent toute la gloire d'Italie, voire de l'Europe, ſont encore ſuffiſantes d'eſtonner le curieux; d'où ſont prouenuës tant de richeſſes & finances qu'il a fallu employer pour la perfection de ces merueilles du monde,

Le grand Palais de l'ancien Patriarche d'Aquilee, appellé Guinïen, eſt l'vn des plus ſuperbes de Veniſe, car là dedans l'œil découure pluſieurs rangees de ſtatuës & effigies, d'vn bon nombre de Ceſars & grands Capitaines anciens, toutes de marbre, de bronze & d'airain.

Dauantage, y ſont repreſentez vne grande quantité de beaux ſimulachres, ſtatuës & images des Dieux Payens, comme ſont ceux de Iupiter, de Bacchus, de Mercure, de Iunon, de Pallas & Venus, taillees & trauaillees en cuiure, airain, & marbre, auec vn artifice nompareil.

Plus on y void les ſimulachres & les idoles de la Deeſſe Fortune, du Dieu Genius & de Cupidon, faits & taillez de metaux pretieux & de grande valeur: leſquelles pieces antiques, le Cardinal Marinus Geminianus, & ſon grand pere furent curieux de faire apporter de pluſieurs & diuers lieux de Grece & d'Italie à Veniſe, pour illuſtrer & decorer ce beau & ſuperbe Palais. Et entr'autres choſes, l'on remarque en iceluy pluſieurs belles & rares pieces anciennes qui furent apportees des ruines de la tres-noble & floriſſante cité d'Aquilee, qui eſtoit jadis vne colonie des Romains, & qui fut ruinee de fond en comble par Attila Roy des Huns, homme tres-cruel & barbare, & ce par le vouloir de ſes Patriarches. Dans le pourpris de ce Palais, ſe voyent encore pluſieurs petits licts que les anciens Payens faiſoient és Temples à leurs Dieux, & ſur leſquels ſont grauees quelques lettres & caracteres, auec pluſieurs petits autels: entre leſquels ſe voyent les vœux que les anciens voüoient au Dieu Belinus, inſcrits & grauez ſur des autels carrez, lequel Dieu Belinus eſtoit anciennement fort renommé entre les Aquileiens, & le tiennent entr'eux comme Dieu gardien, & tutelaire de leur ville, ainſi qu'il ſe lit dans l'hiſtoire d'Herodian & de Iule Capitolin, lequel Herodian, comme la ville d'Aquilee fut vne fois aſſiegee en vain, & battuë par l'Empereur Maximinus Ceſar, dit que ſes Ambaſſadeurs ne furent iamais introduits dans la ville: & n'eſt point ce me ſemble hors de propos de rapporter le lieu de l'hiſtoire qui eſt dans le ſuſdit Herodian, liu. 8. de ſon hiſtoire, il parle de cela, & leſquels tiltres grauez ſur ceſte table de marbre, cét Autheur rapporte pour monſtrer l'antiquité de ceſte piece, & le ſuſdit Patriarche Grimanus aſſeure en quelqu'vn de ſes œuures, que veritablement il a fait apporter d'Aquilee en ceſtuy ſien Palais de Veniſe, ces belles remarques de l'antiquité.

Outre ce magnifique edifice ſi celebre & fameux en la ville de Veniſe, ſe voyent encore pluſieurs autres braues & excellens Palais.

Et tout premierement outre le ſuſdit, ſe void le ſuperbe Palais du Duc de Veniſe, duquel les fondemens furent jettez en l'an 809. par Ange Partitiatie Duc de Veniſe: & encore que par cinq diuerſes fois ce Palais aye eſté demoly & ruiné par accident de feu: neantmoins à toutes les cinq fois, il a touſiours eſté reedifié & remis en vne plus belle perfection qu'auparauant, ſa forme & figure eſt tetragonique, excepté qu'elle eſt quelque peu plus longue que large. Du coſté du Septentrion, il va répondre au grand Temple de ſainct Marc de Veniſe vers le Midy, il a veuë ſur la mer du coſté de l'Orient: à ſon entree dans la principale ruë de la ville à l'Occident. Depuis la premiere porte de ce Palais iuſques à l'Arſenal de la ville eſt vn angle & depuis cét angle, iuſques à vn autre, qui eſt au pont de Paille du coſté du Midy, en outre ſe voyent 36. grandes arcades, chacune deſquelles eſt large de dix pieds ſouſtenus ſur 36. colomnes. Dauantage en iceluy Palais ſont deux beaux front.ſpices, faits de belle pierre de marbre carré, blanc & rouge.

Il eſt auſſi à notter que du commencement que ce grand Palais fut baſty, il eſtoit couuert de plomb; & depuis ayant eſté bruſlé par pluſieurs fois, & notamment en l'an 1574. il fut refait & recouuert d'airain, & y furent adjouſtez quatre beaux frontiſpices aux quatre principales portes d'iceluy: la 1. deſquelles eſt proche le Temple de ſainct Marc, faite toute de marbre auec quatre belles grandes ſtatuës eſleuees faites auſſi de marbre blanc. Au dedans d'iceluy eſt vne belle grande place en forme de court, au milieu de laquelle ſont deux puits qui ſont ornez de diuerſes grandes images & ſtatuës faites d'airain, ſur leſquelles ſont grauces

Digitized by Google

uees pluſieurs ceps & rameaux de vignes, auec des grappes de raiſin en leur faiſon, & au bout de lad. court eſt vne autre porte, par laquelle on va à la mer: ainſi que l'on entre en ce Palais, tout au commencement à main gauche on void vn bel eſcalier fort artiſtement compaſſé de colomnes, & ainſi de pluſieurs belles allees & galleries, par leſquelles on tourne tout à l'entour du Palais.

Pour les frontiſpices interieurs de ce ſuperbe baſtiment, ils ne ſont aucunement diſſemblables à ceux de dehors, excepté que par embas, il n'y a point de colomnes ny d'arcades comme aux autres, mais au milieu il y en a vne grande quantité.

La face de cét edifice qui regarde l'Orient eſt extremément riche & magnifiquement conſtruicte: car tout au faiſte il y a 36. petites arcades auec autant de belles colomnes de marbre, ſur leſquelles il y a vne fort belle gallerie propre à ſe pourmener & couuerte de 54. autres petites arcades, & outre encores de 55. autres colomnes qui ſouſtiennent leſdites arcades, & au faiſte d'icelle elle eſt toute ſolide & decoree de pluſieurs belles feneſtres, de couronnes, fueillages & autres excellens ouurages grauez fort delicatement, ſur le piedeſtal, de laquelle tout l'edifice eſt compoſé.

Aupres de la principale porte du Palais en entrant du coſté du Septentrion, on trouue vn tres-beau & excellent eſcalier, lequel conduit aux ſalles & chambres du Duc de Veniſe: au pied duquel eſcalier ſe voyent deux grandes colomnes de marbre, l'vne deſquelles repreſentent le Dieu Mars, & l'autre Neptune, & au faiſte dudit eſcalier ſe voyent encores deux autres colomnes, l'vne qui repreſente Adam, l'autre Eue ſa femme, pieces qui ont tres-bonne grace.

En tout iceluy Palais on compte iuſques au nombre de ſeize eſcaliers, entre leſquels il y en a quatre principaux qui conduiſent tout à l'entour du logis.

Dans ledit Palais eſt vne tres-belle gallerie & pourmenoir qui regarde ſur le grand Canal de Veniſe: aux deux bouts de laquelle ſont deux montees qui conduiſent à l'autre gallerie d'enhaut, & de laquelle nous auons parlé cy-deſſus, & apres les premiers degrez de l'vn de ces eſcaliers, ſe void vn eloge à la memoire de Henry troiſieſme de ce nom, Roy de France & de Pologne, eſcrite & burinee en lettre d'or, ſur vne belle pierre de marbre, & aupres de ceſte galerie, ſe void vne eſpece de jardin & vn lieu découuert, où eſt vne petite chappelle faite de la meſme façon que celle que les anciens Payens erigeoient en leurs maiſons particulieres, où ils auoient accouſtumé tous les matins de prier & d'aller offrir ſacrifices à leurs Dieux tutelaires & particuliers, & eſt en celle-cy où ordinairement le Duc de Veniſe va faire ſes prieres & oraiſons.

Dauantage en ce petit lieu découuert, ſe voyent vne infinité des petits ſieges faits & conſtruits en forme de tribunaux: du coſté du Midy en reuenant vers l'Orient, ſe voyent de tres-belles & larges montees magnifiquement faites & baſties, leſquelles conduiſent aux chambres du Prince, c'eſt à ſçauoir à main gauche & à main droicte, & ſe vont rendre au College.

Bref pour dire en vn mot, celuy qui entre en ce Palais, de quelque coſté qu'il puiſſe jetter ſa veuë, il ne void autre choſe que colomnes de marbre, que ſtatuës d'airain & de bronze, que voûtes & ſolieaux dorez, & vne infinité d'ouurages excellens & magnifiques.

Le College eſt ſitué à l'Orient de ce Palais, eſleué & ſouſtenu ſur des eſtages & groſſes poultres de bois, qui par dedans eſt fort magnifique, car les planchers y ſont tous dorez & les parois diuerſifiees de pluſieurs belles peintures & hiſtoires. Là dedans le Duc fait ſa reſidence ordinaire; au milieu duquel eſt ſon Throſne Ducal, là où il s'aſſit auec ſes Conſeillers ordinaires, quand il eſt queſtion de traitter d'affaires concernantes l'Eſtat de la Seigneurie; & c'eſt auſſi en ce meſme lieu où il donne audience aux Ambaſſadeurs des villes & terres qui dependent de Veniſe, & à ceux qui luy ſont enuoyez de la part de pluſieurs Princes eſtrangers. Dans ce College eſt vne tres-grande & ſpatieuſe ſale, laquelle eſt enrichie & embellie de pluſieurs belles peintures; toutes les Regions, villes, citez, chaſteaux, forteresſes, terres, domaines & ſeigneuries dépendantes de la Republique de Veniſe, tant ſur mer, que ſur terre.

Là auſſi ſe voyent onze belles & riches ſtatuës des Empereurs, tres-anciennes, faites d'ouurages antiques de bronze & d'airain.

C'eſt ordinairement en ceſte ſale où le corps de la Republique s'aſſemble quand il eſt queſtion de deliberer ſur quelques grandes affaires importantes à la Republique & Seigneurie.

De ce Palais en aduançant vers le Midy, du coſté de la mer, l'on vient à trouuer les tribunaux des dix hommes, ou Gouuerneurs de la ville, là où pareillement auſſi toutes choſes ſont magnifiques & admirables.

Digitized by Google

Là aupres ſont pluſieurs grandes & ſpatieuſes ſales, où quelquesfois le peuple s'aſſemble pour conſulter, & meſme pour creer de nouueaux Magiſtrats, laquelle creation ſe fait de la ſorte.

CREATION DES MAGISTRATS DE VENISE.

PRemierement, l'on fait aſſeoir les Patrices & Gouuerneurs de la ville chacun en ſon ordre & ſelon ſa dignité. Et eſt icy à remarquer que perſonne n'eſt admis en ceſte aſſemblee, s'il n'eſt venu de la race des Patrices, & n'aye atteint l'aage de 25. ans. Eſtans ainſi arrangez de part & d'autre ſans dire mot, apres les voix des eſliſans auec des jettons, ou bien auec certaines petites boulettes d'argent, leſquelles ſont diuiſees par les diſtributeurs, qui vont de place en place, cela fait deux Collecteurs vont recueillir & ramaſſer ces petites boulettes dans des vaſes de bois qui ont l'entree fort petite, & dans leſquels on peut mettre la main, leſquels vaſes ont par embas deux petits coffrets, dans leſquels ſe diuiſent les petites boulettes, les y jettant de telle ſorte, que les Collecteurs meſmes ne ſçauent auquel des deux coffrets eſt tombee chacune de ces boulettes, ou au droict, ou au gauche, & ne peut-on ſçauoir par ce moyen, auquel deſdits coffrets ſont le plus de voix qui approuuent ou qui refuſent le Magiſtrat qui doit eſtre eſleu, & où il ſe trouue plus de voix au coffret, c'eſt de celuy-là qu'eſt ordinairement tiré le nom du Magiſtrat eſleu.

Et parce il y a eu pluſieurs grandes perſonnes qui ont eſcrit & remarqué vne infinité de belles choſes, touchant la Republique de Veniſe, & les aſſemblees ordinaires qui s'y font, pour ce ſuiect, deſirant reprendre mon deſſein ie renuoye le Lecteur arriere de ceſte cognoiſſance.

Reuenons à la deſcription de noſtre ſale des aſſemblees publiques, laquelle Hieroſme Capugnan Religieux Boulonnois de l'Ordre de ſainct Dominique, dit auoir en largeur 73. pieds & en longueur 150. qui fut baſtie l'an de noſtre Seigneur 1309.

En icelle ſe voyent depeintes & repreſentees au vif par aucuns des plus braues & celebres d'Italie, toutes les batailles & victoires des Venitiens, & outre plus ſe voyent par ordre, tous les Ducs, Princes, grands Seigneurs & Senateurs de la ville, & pluſieurs autres figures d'hommes, tant de Veniſe que d'Italie, qui par leur haut ſçauoir, & grande doctrine ont donné ſuject, & laiſſé matiere apres leur mort de faire à iamais parler d'eux : mais comme toutes ces choſes furent deperies & ruinees par l'accident de feu, qui bruſla ceſte ſale en l'an de noſtre Seigneur 1577. elle a eſté rebaſtie en l'an 1583.

Ceſte hiſtoire eſt depeinte par de tres-excellens ouuriers ſur trois grandes tables ou cartes, dont la premiere contient l'hiſtoire de Frederic. La 2. celle du Pape Alexandre 3. & la 3. comme Conſtantinople fut vne fois reduite ſoubs la puiſſance de l'Empire Venitien.

Les planchers de ceſte ſale ſont tous azurez, & du coſté de l'Orient, ſe void le Throſne du Prince de Veniſe: au deſſus duquel contre la muraille, ſe void depeint vn Paradis contenant tout ce coſté de muraille, à quoy faire fut employee vne deſdites colomnes: Monſieur de Baut, maiſtre Peintre, & auparauant vn autre appellé Quiarionte y trauaillerent.

A l'oppoſite dudit Throſne du Prince de Veniſe, ſe void vne belle chaiſe toute de marbre, dans laquelle eſt vne image de noſtre Dame, tenant ſon Fils le Sauueur du monde entre ſes bras, auec quatre Anges qui l'enuironnent.

Ceſte ſale a ſes voûtes de coſté & d'autre diuiſees en beaux rangs de feneſtrages, dont les vnes regardent dans vne grande ruë, & les autres ſur la mer.

Delà l'on eſt conduit par vne belle galerie iuſques à l'Arſenal du Palais du Duc, lequel n'eſt monſtré ſinon aux grands Seigneurs eſtrangers qui arriuent ordinairement à Veniſe pour voir les ſingularitez d'icelle.

Digitized by Google

DV MAGNIFIQVE TEMPLE DE Sainct Marc de Veniſe.

A VPRES de ces ſales de l'aſſemblee, ou pluſtoſt hoſtel de ville eſt la grande place publique de Veniſe, dans laquelle eſt conſtruit le tres-ſainct, tres-auguſte, & tres-celebre Temple de ſainct Marc, merueilleux en artifice & admirable en beauté, lequel eſt l'vn des plus beaux & riches vaiſſeaux qui ſe puiſſent trouuer en toute la Chreſtienté, & le plus magnifique, pour eſtre fait & baſty au dedans de tres-beau marbre poly, le paué de Porphyre, de Topaſe, les parois & voutes d'Ophites, & d'autres petites pierres tres-fines & pretieuſes, & enrichies de pluſieurs belles couleurs & peintures tres-riches, repreſentans diuerſes hiſtoires & pluſieurs enblemes, enigmes & autres belles choſes, leſquelles on ne ſe peut laſſer de regarder. Entre leſquels emblemes on dit y en auoir pluſieurs qui ont eſté inuentez & excogitez par Ioachim Abbé de Sanflore, grand perſonnage à la verité, qui ſçauoit fort bien iuger des choſes futures, & qui par ſes propheties a fait entendre long-temps auparauant qu'elles arriuaſſent, les mutations & changemens des Republiques d'Italie.

Entre aucuns de ces enigmes ceux-cy ſont remarquables.

Le premier, ce ſont deux cocqs à longues creſtes, qui déchiroient vn renard, voulant par cela repreſenter la victoire de deux Roys de France par eux remportee ſur Louys de Sforcia Prince de Milan, la ſeconde eſtoit de Louys le Gras & le Gros, ſortant de Meaux: puis d'vn lyon fort megre, qui eſtoit couché ſur la terre, voulant par cela repreſenter le bonheur de la Republique de Veniſe, & de laquelle l'eſtendard & banniere porte empraint le lyon du ſainct Euangeliſte ſainct Marc qu'elle reuere, & ſa condition, ſçauoir eſt que par le commerce & trafic de la mer elle s'eſt renduë riche & opulente, que par les guerres nauales elle s'eſtoit renduë puiſſante & redoutable. Mais au contraire, ayant delaiſſé la mer pour entreprendre quelques expeditions en terre ferme, ceſte Iſle commença à s'affoiblir & à diminuer beaucoup de ſa grandeur & de ſa puiſſance.

Les pierres & murailles de ce Temple ſont toutes couuertes de belles tables de marbre collees enſembles. Entr'autres à main droicte, s'en voyent deux qui ſe tiennent enſemble, leſquelles ont eſté ſciees & coupees d'vne meſme pierre de marbre blanc, en la jointure deſquelles ſe voyent autant de lignes noires, qui repreſentent auſſi naïfuement le pourtraict d'vn homme, qu'il n'y a perſonne au monde qui n'y ſoit trompé, & qu'il ne diſe que cela n'aye eſté fait par artifice & induſtrie des hõmes, bien que veritablemẽt & de fait cela ſe fuſt ainſi rencontré, apres que ces deux pierres ont eſté conjointes enſembles, choſe à la verité merueilleuſe, & laquelle Albert le Grand reputa pour miraculeuſe metheore.

La voûte de ce Temple eſt compoſee d'vn bel edifice ornée de pluſieurs riches peintures & hiſtoires diuerſes, & eſt ſouſtenuë par 36. belles colomnes toutes de marbre Phrigien, eſpais de deux pieds en diametre.

Le tour d'iceluy Temple contient cinq hemiſpheres tous couuerts de plomb.

Le portail qui regarde la grande place publique a cinq grandes portes d'airain, qui donnent entree en iceluy, & depuis le hault iuſques en bas, eſt fait en forme Grecanique, & enrichies de pluſieurs deuiſes & emblemes, & d'vne infinité de belles rangees de ſtatuës de Dieux, faites & taillees de marbre. Au deſſus de la porte principale, ſe voyent quatre cheuaux faits de cuiure & d'airain de Corynthe, leſquels embelliſſent l'entree de ce magnifique Temple; iceux ont eſté faits par les Romains, au temps que Hiero triompha des Parthes, & furent mis ſur ſon arc de triomphe, leſquels furent tranſportez à Conſtantinople par Conſtantin, & par apres les Venitiens s'eſtans rendus maiſtres de Conſtantinople, le firent tranſporter à Veniſe, & appoſez ſur le portail de ce ſuperbe Temple de S. Marc, pour le rendre plus decorable & magnifique.

Il eſt vrayement ainſi, que l'aſpect de l'entree, & du portail de ce grand & ſainct edifice, rauit en admiration ceux qui le conſiderent: car il y a vn ſi grand nombre d'images & ſtatuës de marbre & d'airain, que veritablement & à bon droict il deuroit eſtre mis au nombre des merueilles du monde & de l'art, & dit-on que ce Temple fut commencé à baſtir, & paracheué en 20. ans

Au deuant de la principale porte eſt vne grande pierre rouge toute quarree, ſur laquelle eſt vne lance de cuiure grauee & enrichie de fueileages, ſur laquelle, diſent les Annalles de

Veniſe; le Pape Alexandre troiſieſme, mit le pied ſur le col de l'Empereur Frederic, où pour ce ſubiect furent grauez certains mots tirez du Pſal. 90. de Dauid: *ſuper aſpidem & baſiliſcum ambulabi, & conculcabis leonem & draconem.*

Eſtant entré dans ce Temple on ne leue pas pluſtoſt la veuë, que l'on ne voye auſſi-toſt l'effigie tres-belle & tres-admirable de ſainct Marc, faite de marqueterie, & taillee à la Moſaïque, laquelle a les bras eſtendus en hault regardant le Ciel.

Delà par certains degrez de marbre on entre dans le chœur, là où l'on peut voir la tres-grande & merueilleuſe table de l'autel, qui a eſté apportée de Conſtantinople à Veniſe, laquelle table eſt faite de pur or, & d'argent, embellie de pluſieurs figures qui y ſont grauées & enrichie d'vn ſi grand & ineſtimable nombre de pierres pretieuſes, de gemmes & de lapis, qu'il n'y a perſonne qui ne demeure eſtonné ſur la richeſſe & valeur tant excellente d'vne telle piece. Tout cét autel eſt couuert d'vne belle voûte faite en croix de beau marbre, laquelle voûte eſt ſouſtenuë de quatre belles colomnes, faites pareillement de marbre, à l'entreueuë deſquelles ſont repreſentées diuerſes hiſtoires, tant de l'ancien que du nouueau Teſtament.

Derriere cét autel, ſe void vne petite Chappelle, où repoſe le tres-ſainct & tres-auguſte Sacrement de l'autel, où ſe voyent 4. belles colomnes toutes faites d'albaſtre, leſquelles ſemblent eſtre de verre ou de criſtal tant elles reluiſent.

Entre pluſieurs reliques dont le nombre eſt infiny en ceſte Egliſe, l'on y void le corps de ſainct Marc auec ſon Euangile eſcrit de ſa propre main, & pluſieurs autres choſes rares & excellentes, que ie paſſeray icy ſous ſilence.

Plus en ce Temple eſt vn threſor merueilleux, dans lequel on a entrée à main droite par vne porte de pierres rapportées fort artiſtement, recouuerte d'or, & de pluſieurs peintures: au deſſus de laquelle ſe voyent les effigies & pourtraits des ſaincts Patriarches, Sainct Dominique & ſainct François d'Aſſiſe, leſquelles images & effigies, comme le commun dire eſt, furent faites & repreſentées par le ſieur Abbé Ioachim pluſieurs années auparauant que ces Saincts perſonnages mouruſſent.

Le threſor rauit la parole des regardans, pour les grandes richeſſes qui y ſont, car en premier lieu, ſe voyent pluſieurs images de Saincts, & vne grande quantité de couronnes toutes d'or, auec pluſieurs chefs pareillement d'or, & enrichis de pierreries tres-belles. Là ſe voyét auſſi vne infinité d'eſcarboucles, de diamants, de topaſes, de chriſolites, hyacinthes & autres pierres de grand eſtime & valeur incroyable, auec pluſieurs coquilles, gondoles & autres eſpeces de vaiſſeaux à boire, faits & enrichis d'oüyches, de jaſpe & d'agathes.

Là pareillement, ſe monſtrent les beaux dons & preſeus que pluſieurs grands Princes & Monarques eſtrangers ont enuoyé à la Sereniſſime de Veniſe: & entr'autres choſes, l'on void deux cornes de Lycornes, l'vne grande & l'autre petite. Plus vne riche eſcarboucle, qui fut apportée en ce threſor par le Cardinal Dominique Griman. Plus vne cruche couuerte & enrichie d'vne infinité de belles pierres pretieuſes, qu'anciennement Vſcaſſanes Roy des Perſes enuoya en don aux Venitiens. Là pareillement, ſe void la mitre ſolemnelle que l'on met ſur la teſte du nouueau Duc que l'on conſacre; laquelle meſme il porte ſortant de ſon Palais és feſtes ſolemnelles & principales de l'année. Ceſte mitre eſt extremément belle, car elle eſt toute brodée d'or, & recouuerte de riches pierres pretieuſes, & au bout de laquelle il y a vne eſcarboucle de grand prix & valeur.

Ie ne peux raconter par le menu les grandes richeſſes qui ſont en ce threſor, comme ſont les calices, les vaſes, les encenſoirs, les chandelliers, les burettes, baſſins & autres vſtencilles d'or & d'argent employez à l'vſage dudit ſacrifice de la Meſſe.

Ce Temple fut conſtruit en l'an 829. & furent apportées en iceluy pluſieurs pierres & colomnes de marbre d'Athenes, de Grece, & de pluſieurs autres lieux pour orner ce magnifique edifice: il eſt fait en forme de croix, & ſe voyent en tout ſon pourprix plus de 500. colomnes ou pilliers: de quelque coſté que l'on voudra y entrer, on entre touſiours par vne belle allée voûtée, dont le paué eſt fait de petites pierres peintes, carrées & jointes enſemble fort ſubtilement & delicatement.

Aupres iceluy Temple de ſainct Marc, ſe void vne fort belle tour faite, & conſtruite de pierres carrées, ayant de chaque front en largeur plus de 40. pieds; elle ne touche point au Temple, mais elle en eſt diſtante par l'eſpace de 80. pieds, ſes fondemens ſont beaucoup plus profonds qu'elle n'a de hauteur depuis le rets de chauſſée iuſques à ſa cime, comme remarque Sabellique en ſes Enneades, le ſommet d'icelle eſt couuert de belles tuilles de cuiure d'ore qui reluiſent merueilleuſement & apparoiſſent de fort loing le Soleil luiſant à ceux qui nauigent, & qui viennent à Veniſe, d'Iſtrie & de Liburnie, on mõte en icelle par certains degrez de pierre, qui vont touſiours en tournoyant, depuis le pied de l'eſcalier iuſques à la

cime.

Digitized by Google

cime. Du hault duquel on peut contempler à ſon aiſe toutes les parties de la ville compoſee de pluſieurs Iſles conjointes les vnes auec les autres par certains ponts ; de là l'on decouure facilement les ſix Regions de la ville, les ruës, les places publiques, les Temples, les Monaſteres, les Palais & autres edifices : Delà on apperçoit pluſieurs autres Iſles hors la ville, iuſques au nombre de 60. leſquelles ſont decorees de beaux Monaſteres, Temples, edifices & jardins tres-agreables & plaiſans, & en quelques-vns ſe voyent de petits bourgs, qui eſtoient anciennement colonies des Aquileiens, Vincentins, Opiterges, Concordiens, Ateſtins, Atines, & autres peuples voiſins des Venitiens, qui durant les guerres des Huns, ſous la conduite d'Attila en Italie, ſe ſont retirez en ces petites Iſles comme en lieux ſeurs & aſſeurez.

Au deuant de la ville on void vn riuage courbé, fait en forme d'arche qui renferme la mer Adriatique, & s'eſtend prés de 35. mille auec pluſieurs Iſles qui empeſchent & retiennent les flots & furies de la mer.

Plus au deuant de ce riuage ſont pluſieurs eſtangs d'eau pour la ſeureté de la ville, & a ledit riuage cinq emboucheures, par leſquelles l'eau de la marine vient à remplir leſdits eſtangs, là ſe voyent deux ports de mer tres-profonds.

L'vn appellé Clodian, l'autre Medoac, ſur lequel il y a deux chaſteaux & forteresſes bien munies de tout ce qui appartient au fait de la guerre, qu'en vne neceſſité ils pourroient repouſſer les plus grands nauires de la mer.

De ceſte tour l'on peut auſſi voir les Alpes des Carmes, les Promontoires d'Iſtrie; au coſté droict d'icelle on void le mont Apennin, qui trauerſe toute l'Italie, auec le ſommet des montagnes de la Gaule Ciſalpine. Plus l'on void les Collines tres-nobles d'Engraue, auec les emboucheures des fleuues Atheſis & Eridan. D'autre part l'on peut conſiderer les Alpes couuertes des neiges des Noriques & Griſons.

Les fondemens de ceſte tour furent jettez l'an de noſtre Seigneur, 888. laquelle apres qu'elle eut eſté bruſlee, fut refaite & doree en pluſieurs endroits depuis le bas iuſques en hault.

En icelle l'an 1517. fut mis & poſé vn Ange fait de bois recouuert d'airain ou de cuiure doré, eſtant fait de la ſorte que touſiours il ſemble que de ſa main il face la benediction ſur le peuple, & lors que quelque grand vent s'eſleue il tourne & ſe retourne ſouuent à l'entour deſes gonds & tenons, ceſte tour a de circuit 162. pieds en hauteur: depuis le pied iuſques à la 1. table l'on compte 164. pieds: de là iuſques à l'Ange il y a 152. pieds Depuis l'Ange iuſques aux cloches il y a pluſieurs belles colomnes & repreſentations de lyons d'airain & de marbre, auec pluſieurs beaux rangs de degrez fort faciles à monter.

Aupres d'icelle tour, contre les portes du Palais, ſe void vne belle galerie ou pourmenoir richement & induſtrieuſement fait à la Corynthienne, auec pluſieurs belles deuiſes, emblemes, enigmes & hyeroglyphiques. Et en ce lieu, lors que l'on tient aſſemblee publique au chambre de ville les Procureurs s'y trouuent.

L'on compte en ceſte ville de Veniſe iuſques au nombre de 450. ponts faits de pierres viues.

Il y a en outre plus de 8. mille barcs pour paſſer & ſe pourmener par tous les lieux de la ville.

Dauantage il y a pluſieurs canals, dont il y en a vn qu'on appelle le grand canal, qui eſt long de 1300. pieds & large de 40. Plus il y a vn pont fait ſur le grand ruiſſeau & baſty auec magnificence, en la ſtructure duquel pluſieurs milliers d'écus ont eſté employez ; on monte au hault d'iceluy par trois beaux & magnifiques eſcaliers, dont celuy du Midy contient 66. degrez, & chacun des autres 145.

En la deſcription qui a eſté faite des habitans de Veniſe, l'on a compté iuſques à cent nonante mille, ſept cens quatorze ames, pour les viures deſquels il falloit 10892. ſeptiers de farine tous les iours, qui reuiennent par an 69. mille 500. & 80. ſeptiers.

Toute la Cité contient ſix mille de tour, ny plus ny moins.

Et afin que nul homme prudent & aduiſé ne s'arreſte aux niaiſeries de pluſieurs qui croyét que la Cité de Veniſe a pris ſon origine des Peſcheurs, qu'il oye ce qu'en dit Caſſiodore Senateur, & ce qu'il eſcrit aux Venitiens, parlant de Theodoric Roy des Oſtrogots. *Vos qui numeroſa nauigia in eius confinia poſſidetis & Venetiæ plenæ nobilibus*; Vous qui poſſedez quantité de nauires és confins de la ville ; & vous Veniſe qui eſtes pleine de Nobleſſe, & par leſquelles choſes arriuees l'an de noſtre Seigneur 495. c'eſt à dire l'an de la fondation de la ville 80. ou 90. l'on peut facilement cognoiſtre que les Venitiens n'ont peu en ſi brief eſpace de temps acquerir tant de Nobleſſe, comme Rovs tres-puiſſants d'Italie, & auoir ſi grand nombre de nauires & vaiſſeaux, ſinon par les richeſſes de leurs anceſtres & n'euſſent eité agrandis par les faits & proüeſſes de leurs peres.

Digitized by Google

DE LA GRANDE PLACE DE SAINCT Marc de Veniſe.

VENONS maintenant à décrire la tres-grande & belle place de ſainct Marc, embellie & enfermee de toutes parts de pluſieurs beaux & ſuperbes edifices, & principalemẽt du coſté des tẽples de S. Marc & de S. Geminian, il y a de tres-beaux & magnifiques Palais, ornez & garnis d'excellents portiques & pourmenoirs, auec pluſieurs belles & riches boutiques de marchands & ouuriers. Là ordinairement ſe voyent des gens de toutes les parties de l'Europe, nõn ſeulement, mais d'Aſie & d'Afrique, là s'entendent diuerſes langues, là ſe voyent diuerſes ſortes d'habillemens, & vne ſi grande affluence de peuple, & de toute ſorte de nations, qu'il ſemble que Veniſe ne ſoit pas vne ville, mais bien vn autre petit monde.

Du coſté de ceſte place, qui regarde le riuage de la mer, ſe voyent eſleuees deux belles grandes colomnes toutes ſolides, faites de marbre Phrigien, qui furent apportees de Conſtantinople à Veniſe, leſquelles s'apperçoiuent de fort loing par ceux qui nauigent en ceſte ville, en l'vne deſquelles ſe voyent les armoiries de la ville toutes dorees. Au milieu d'icelles eſt le lyon de ſainct Marc depeint auec des aiſles, & en l'autre eſt la ſtatuë doree de ſainct Theodore.

C'eſt contre ces deux colomnes que les condamnez à la mort ſont ſuppliciez. Force autres colomnes ont eſté apportees de Grece à Veniſe, par le Duc Sebaſtian Ziani dans certains nauires; & du depuis quatre cents ans en ça, toutes les trois ſont de pareille grandeur, l'vne deſquelles, pour eſtre trop peſante rompit tous les inſtrumens des Couureurs qui la tiroient du nauire, & tomba dans l'eau, & ne s'eſt peu auoir iuſques à preſent, pource qu'elle eſt deualee iuſques au fõd: & pour les deux autres, elles ſont eſleuees dans la place de ſainct Marc bien prés l'vne de l'autre, & ce par l'induſtrie de Nicolas Nerratio, tres-excellent Sculpteur, au moyen de certains gros chables neufs, lequel ne demanda à la Republique de Veniſe autre recompenſe ny ſalaire de ſes trauaux, ſinon qu'il fuſt licite aux joüeurs ordinaires de tenir banque entre ces deux colomnes, ie ne ſçay pas ſi cela eſt ainſi, ie le donne ſelon l'opinion du peuple de Veniſe qui le tient ainſi: Et de fait ordinairement les faineans & rien ne vaillent, ſe trouuent en ce lieu, joüans & menans vne vie faineante & pareſſeuſe.

Il ſemble que ceſte grande place ne ſoit qu'vne, & toutesfois elle eſt diuiſee en quatre.

La premiere eſt aupres du Palais.

La deuxieſme, entre ledit Palais & la Bibliotheque, qui eſt diſtante depuis les colomnes dudit Palais iuſques à l'horloge.

La troiſieſme eſt depuis le Temple de ſainct Marc iuſques à celuy de ſainct Geminian, au coſté droict de laquelle ſont les tres-ſuperbes & magnifiques galeries à trois eſtages fort induſtrieuſement proportionnees, & ornees de pluſieurs belles colomnes ſolides faites de marbre.

La quatrieſme eſt depuis le Temple de ſainct Marc iuſques aux logis des Chanoines de ladite Egliſe de ſainct Marc, laquelle place contient en longueur 470. pieds ſur 120. pieds de large. De l'autre coſté de ladite place, ſe voyent de tres-beaux & riches edifices, baſtis auec grande induſtrie. Tout contre l'Egliſe de ſainct Marc, ſe voyent trois enſeignes attachees à trois grands arbres de Pins, leſquelles enſeignes portent certaines figures d'airain, ſur leſquelles eſt graué le Hyerogliphique de la liberté de Veniſe.

La ſeconde place commence aux colomnes ſuſdites, & prend fin à la porte de l'horloge, par laquelle on va du marché en la place: Ceſte porte eſt faite de pluſieurs pierres de marbre, & comprend en ſoy le tres-excellent horloge de la ville, dans lequel ſont repreſentez les cercles du Zodiaque, auec tous les ſignes celeſtes tous dorez, le Soleil & la Lune, entrant chacun mois en quelqu'vn de ces ſignes. Plus ſe trouuẽt pluſieurs ſtatuës d'airain compoſees par art de Mathematique, & de ce coſté du Palais, eſt le threſor de la ville, tellemẽt conſtruit de pierres vnies & entrelaſſees de fer, qu'il n'eſt pas poſſible de trouuer vn petit morceau de fente. Eſtant entré là dedans, on void le lieu où eſt ledit threſor fait de marbre & doré en pluſieurs endroits; aupres duquel l'on void encore la Bibliotheque de la ville qui commença par celle de Petrarque, qui fit le Senat de Veniſe heritier de la ſienne. Par apres elle fut

Digitized by Google

fut augmentée par celle de Beſſarius, d'Auicenne, d'Alexandre, & du Cardinal Griman. Sur tous autres lieux ſont merueilleuſement beaux & admirables par excellence les ouurages qui y ſont, le frontiſpice de cét edifice eſt decoré de pluſieurs belles colomnes que c'eſt choſe digne d'eſtre comparée à la plus pretieuſe choſe de l'Europe, car iceluy frontiſpice eſt garny de ſeize belles arcades richement elabourées, garnies de leurs colomnes, differentes les vnes des autres par l'eſpace de 8. pieds: au deſſus de ces arches ſont 16. belles grandes feneſtres, chacune deſquelles eſt garnie de quatre belles colomnes de marbre, ſur leſquelles ſont attachez 16. beaux cercles: Plus en cét edifice ſont 25. belles ſtatuës eſleuées de la hauteur d'vn homme, leſquels ouurages ſont tous faits à la Dorique, & à la Ionique, à la maniere des anciens, mais ſur tout il n'y a rien qui reſiouyſſe tant la veuë, ny qui ſoit plus agreable à voir que ce coing de cet edifice, qui regarde la grande place, lequel ſurpaſſe en excellence toute l'inuention des anciens, & eſt cét ouurage continué iuſques au temple de ſainct Geminian, & de là iuſques à la tour des Heures.

Ie paſſe icy ſous ſilence beaucoup de choſes dignes de remarque, touchant les ſingularitez de ce threſor public & de la Bibliotheque, craignant l'ennuy du Lecteur. Ie diray ſeulement que ceſte place où eſt ce magnifique edifice, outre ce qu'elle eſt enrichie de pluſieurs beaux baſtimens de brique, elle eſt tellement ſuperbe & magnifique, que Petrarque liure quatrieſme *Suarum ſenilium*, dit qu'il ne s'en peut trouuer de ſemblable.

A vn mille prés de la ville eſt vne certaine Iſle, où ſe voyent les belles & excellentes boutiques, où ſe vendent les belles glaces de Veniſe auec les beaux verres de criſtal, laquelle Iſle, ainſi que racõtent leurs hiſtoires, fut occupée par les Altins & Opitages, regnãt, & durant la guerre des Huns: A preſent ceſte Iſle eſt reduite en forme de petite cité fort ciuiliſée & frequentée de peuple, & eſt decorée d'vn bon nombre d'Egliſes & excellens edifices, & tant au dedans qu'au dehors de ceſte Iſle, ſe voyent de tant beaux & agreables jardins, qu'il n'eſt poſſible au monde de ſe trouuer en lieu plus delicieux: & entre les Temples magnifiques de ceſte Iſle, celuy de ſainct Pierre le Martyr, qui eſt le Monaſtere & le Conuent des Religieux de l'Ordre de ſainct Dominique, eſt le plus celebre pour eſtre iceluy richement baſty & embelly par dedans de pluſieurs belles pentures.

En ce Conuent il y a vne tres-belle Bibliotheque garnie d'vn nombre infiny de rares & bons liures, & auec ce en ceſte meſme maiſon, ſe voyent pluſieurs beaux & tres-excellens jardins de pluſieurs nobles de Veniſe arroſez d'vn grand nombre de belles fontaines qui y ſourdent, & qui vont arroſans les plantes & les arbres fruictiers d'iceux.

Delà il eſt loiſible d'entrer aux boutiques & voir faire des excellens verres, où par vn ſinguler plaiſir l'on peut conſiderer la matiere chaude priſe dans les fourneaux ardans auec des verges de fer que les ouuriers peuuent auoir.

Les habitans de ceſte Iſle ſurmontent tous les autres ouuriers du monde, & principalement en l'art de la verrerie, pour l'excellence de la matiere de laquelle ils ſe ſeruent, & qu'ils mettent en œuure, d'où vient que les vaſes & les verres que l'on apporte de ce païs au noſtre ſont merueilleuſement beaux, & ſi parfaitement clairs & nets, qu'ils ſemblent eſtre criſtal naturel, & de fait qu'on l'appelle criſtal de Veniſe.

Tous les iours les ouuriers de ceſte Iſle ſeruent à repreſenter mille choſes antiques par leur art & induſtrie, faiſans paroiſtre diuerſes ſortes de vaſes colorez de toutes ſortes de couleurs, grauées d'or & d'argent, de deuiſes, hierogliphiques & autres choſes gentilles, & non ſeulemẽt ils font pluſieurs vaſes & vaiſſeaux à boire, mais font toute ſortes de vaiſſelles propres à mettre des viandes, leſquelles choſes enrichiſſent tellement les hiſtoires, que ſi Pline viuant voyoit ces choſes, s'en eſtonneroit, & diroit que ſi ce n'eſtoit la fragilité de cét ouurage, il n'y auroit ny or, ny argent qui les peut eſtimer.

Enuiron cinq cens pas de la ville, du coſté de la Region de ſainct Marc, ſe trouue vne Iſle appellée de ſainct Gregoire, où il y a vn tres-ſomptueux Monaſtere, dont le Temple eſt de marbre, baſty d'vne induſtrie fort grande: En iceluy ſe voyent pluſieurs tables ſacrées & ſtatuës magnifiques qui y ont eſté faites, & outre ce diuers monuments & ſepulchres de Princes & de Ducs de Veniſe.

C'eſt vne belle choſe & agreable à voir que le cloiſtre de ce Monaſtere, les ſales, les refectoirs, les dortoirs, les chambres & la bibliotheque bien garnie de liures, auec les beaux & grands jardins, choſe qui donne tant de plaiſir & de contentement, qu'il eſt fort viſité par les Ducs, Marquis, & grands Seigneurs, tant de Veniſe qu'eſtrangers.

A Veniſe il y a vn tres-grand nombre d'Egliſes & hoſpitaux, qui ſont au nombre de 17. il y a vne infinité de Temples conſacrez à l'honneur de pluſieurs ſaincts, qui ſont des baſtimens tres-riches, nobles & ornez d'vne quãtité de belles pierres de marbre, entre leſquelles il y en a

67. qui portent tiltre de Parroiſſe, 26. y ſont deſſeruies par pluſieurs perſonnes ſainctes & deuotes, & 54. qui ſont Egliſes de maiſons religieuſes & reformees. Plus ſont à Veniſe 18. Chappelles ou Stations pour les ſix grandes Confrairies, entre leſquelles la plus grande eſt celle S. Roch, où vne grande multitude de peuple eſt enregiſtrée.

Entr'autres edifices, le Temple de ſainct Dominique eſt vne ſtructure fort admirable & ſuperbe, decoree en beaucoup d'endroits de pluſieurs belles ſtatuës de marbre, & peintures tres-excellentes, & eſt ce Temple conſacré à l'honneur des deux freres Iumeaux ſainct Iean & ſainct Paul.

En apres l'Egliſe de ſainct Zacharie eſt encore vn baſtiment tres-admirable & merueilleux. Et outre ces Temples, l'on void encore à Veniſe vne infinité de belles grandes maiſons & ſuperbes Palais: auec cela ſe voyent en diuers lieux pluſieurs ſtatuës de citoyens illuſtres, tant Pionniers que Caualiers, erigees aux dépens du public, pour ceux qui par prudence, force, & valeur ont fort bien ſeruy & adminiſtré la Republique; & s'en voyent de marbre, iuſques au nombre de 165. d'airain 23. Et entr'autres ſe void vne ſtatuë à cheual, faite en forme de Coloſſe de Barthelemy Coleon, homme tres-noble, que les Seigneurs de Veniſe luy firent eriger pour honorer la grandeur de ſes merites, de ſa vertu & fidelité grande enuers ſa patrie.

En Veniſe il y a dauantage, prés de 56. Tribunaux, ou lieux où l'on tient l'Audience & rend-on iuſtice à vn chacun, il y a dix portes d'airain, 27. horloges publics, 124. halles publiques pour tenir aſſemblée, 53. places publiques, 114. tours d'Egliſes garnies de cloches, dix cheuaux d'airain eſleuez en diuers endroits, 155 puits pour l'vſage public, 185. jardins de plaiſir, 141. Palais & cent autres maiſons, qui meriteroient certes d'eſtre appellées Palais pour la beauté & excellence de leur ſtructure: de ſorte qu'il n'y a pas vne ville en Italie, ny meſme en Europe qui puiſſe eſtre comparée à celle-cy.

L'à s'y void le logis des marchands Allemands, laquelle a 512. pieds de circuit toute peinturée par dedans, embellie de deux belles galeries, qui répondent l'vne dans l'autre. Au dedans de ceſte maiſon, ſe voyent iuſques au nombre de 200. petites chambres tres-commodes pour loger leſdits marchands.

Pour les ſtatuës, peintures excellentes, & autres ſignes & remarques d'antiquité qui ſont en Veniſe, elles ne peuuent eſtre nombrées.

L'on trouue en ceſte ville en toutes les ſaiſons de l'année prés de 200. ſortes de fruits, d'herbages & de poiſſons, auec abondance de viandes tres-delicates. Entre les grands Seigneurs, & les grands & riches de la Cité, ces viandes ſont ordinairement ſeruies ſur leurs tables pour eſtre les meilleures & les plus delicieuſes.

Veniſe eſt ſi frequentée de Nobleſſe qu'anciennement on comptoit en icelle iuſques au nombre de 58. Princes & Gouuerneurs.

Le territoire d'icelle eſt le lieu le plus plaiſant du monde, & fertile au poſſible.

QVALITE'.

LA Marque Treuiſine a vn aſſez bon air, & bien temperé, ſes champs ſont agreables, & rapportent aſſez de froment, & d'autres grains, & de toute ſorte de fruicts, mais elle eſt principalement abondante en vin. On y trouue quelques metaux, & elle ne manque auſſi de force troupeaux de beſtial.

Les riuieres principales de ceſte contrée ſont la Piae, la Brente, le Bacgilio, le Teſin, l'Adde, l'Oglio, & l'Adige.

La valée de Valcamonique eſt pleine de mines de fer. Quant à Verone l'air y eſt fort ſain, ſon terroir eſt en pluſieurs lieux ſterile, & le froment n'y vient iamais en abondance. Mais il rapporte force huiles & force vins excellens, mais fort eſpais & des fruicts de toute ſorte: & l'on y trouue de la laine fine en grande quantité. Elle a aupres le lac de Benac qui eſt plein de poiſſons de toutes ſortes. Il y a vne montagne fort haute au deſſus de la ville qui eſt renommée pour les herbes qui y viennent. Prés la ville de Bergame le païs eſt raboteux & aſpre, ſterile du coſté du Nord, à cauſe des montagnes, mais aux autres endroits il n'y manque rien de ce qui eſt neceſſaire à la nourriture de l'homme, toutesfois le vin n'y croiſt point à cauſe de la froidure. Mais aux valons voiſins, & ſubiets à ceſte ville, on recueille force oliues, & en aucuns endroits d'aſſez bons vins, mais non en grande quantité. Autour de Creme, il y a force bleds, vins, & fruicts, de belles & bonnes eaux, & du poiſſon en abondance. Le territoire de Treuis eſt agreable, gras & fertil.

Quant au Friuli il porte de tres-bons vins, & en abondance, mais il ne produit guere de froment, ny d'autres choſes. Il eſt expoſé aux changemens de l'air, & des vents. L'Iſtrie eſt montueuſe, mais non aſpre, & abonde en vins, huyles, froments, & paſturages.

Entre

Digitized by Google

Entre les autres montagnes il y en a vne qu'on nomme plus grande, auec vne belle fontaine au ſommet, où l'on trouue des meilleurs ſimples que la medecine puiſſe demander, & pour ceſte cauſe les Medecins des païs loingtains y vont pour les cueillir, ou les remarquer. Pole a vn mauuais air, de meſme que la plus grande partie de l'Iſtrie, en la coſte de la mer on en fait force ſel, & l'on trouue beaucoup de poiſſon en ceſte mer, à cauſe de la grande multitude des Iſles & des Golfes.

MOEVRS ANCIENNES.

LA ville de Veniſe tire ſon origine de leurs grands Anceſtres, qui ont veſcu quelques trois cens ans depuis Ieſus-Chriſt, & ne ſont pas venus de Peſcheurs comme i'ay tantoſt dit cy-deſſus d'Alcine, de Padouë, du mont Oppiterge, d'Heraclée, d'Aquilin, de Grade, de Capreole, & de Laureote à la venuë d'Attile l'an 456. & ſes habitans retindrent les diuerſes humeurs, & mœurs de tous ces lieux. Au reſte ſes citoyens ont eſté de tout temps fort graues, & deſireux de conſeruer leur liberté de toute leur puiſſance. 17.

Quant aux autres lieux de la Marque Treuiſane, & de Friuli, ils ont embraſſé les mœurs de ceux qui s'en ſont rendus maiſtres, mais ſur tout les factions y ont regné comme au reſte de l'Italie. 18.

MOEVRS DE CE TEMPS.

LEs Venitiens ont vne grande grauité, & contenance en leurs actions, mais ſont fort ſeueres où ils ont la puiſſance, meſme iuſqu'à l'excez. Ils ne parlent pas volontiers lors qu'ils ſont à table, & ne ſont bons hommes de cheual, pource qu'ils ſe trouuent dans vne ville où l'on ne vacque guere à cét exercice, à cauſe que les principaux voyages & combats des gentils-hommes Venitiens ſe font ſur la mer.

Leurs eſprits ne ſont ordinairement ſi vifs que ceux de quelques autres nations d'Italie; mais ils ont vn tres-grand iugement, & reüſſiſſent lors qu'ils s'adonnent à quelque ſcience.

Dans ceſte ville il y a force excellents, & rares hommes en tous arts, & toutes ſciences.

On y laiſſe viure les Iuifs & les Grecs en leur religion, ſans les troubler en aucune ſorte. Pour le reſte, on dit communément que ceux de Veniſe ſont magnifiques, ruſez & rauiſſans, que les Veronois ſont ſtudieux & fideles, & ceux de Padouë branſlans au manche, & ceux de Vicence deſireux de vengeance.

Dauantage, on dit que les Venitiens apportent à la guerre de l'argent, ceux de Treuis des eſpées, que les Breſſans ſont propres à faire des retranchements, les Venitiens à faire vn appareil d'armée de mer, ceux de Padouë à manier les cheuaux, & ceux de Bergame à dreſſer des embuſcades.

On dit auſſi, quant aux femmes, que celles de Creme ſont trompeuſes, celles de Vicence conſtantes, celles de Veniſe ſont inſolentes, & ſont les Princeſſes, celles de Verone ſont gracieuſes, celles de Breſſe diligentes, celles de Treuis jalouſes, & celles de Bergame rudes, comme auſſi qu'elle a beaucoup d'hommes qui parlent mal, Padouë de bons ſoldats, Vicence beaucoup de Comtes, & Breſſe des habitans peu charitables enuers les pauures.

RICHESSES.

LA Seigneurie de Veniſe tire des Eſtats qui luy obeïſſent deux millions d'or toutes les années en temps de paix en la façon qui s'enſuit. 19.

Elle reçoit huict cens mille eſcus des villes d'Italie, & de cét argent, Breſſe, & Bergame toutes ſeules en donnent plus de trois cents mille. Elle tire de Veniſe ſept cents mille eſcus de diuerſes daces & gabelles, veu qu'on afferme celle du vin toute ſeule cent trente mille eſcus l'année.

On tire encore de l'argent de diuerſes decimes & taxes impoſées aux gentils-hommes, & au peuple de la ville meſme, & les autres cinq cents ſont tirez du ſel, qui ſe fait ſur les lieux qui ſont du long de la mer, & des daces & gabelles, & aydes que les villes maritimes donnent à la Seigneurie. Et quelques-vns diſent qu'elle en tiroit plus de cinq cents mille du Royaume de Cypre, leſquels toutesfois on tient qu'elle tire de ſes ſubiects par vne autre voye.

Voila les reuenus de ceſte Republique, qui eſt ſubiecte à l'accident des autres Principautez de la Chreſtienté; c'eſt à ſçauoir qu'elle conſomme preſque tout cét argent en dépences ordinaires qui ſe font en l'entretien de la gendarmerie, aux armées de mer, en la fortification

Digitized by Google

des villes,& des chaſteaux dont elle a beſoin, & aux gages des Magiſtrats, & des Officiers de la ville. Araiſon dequoy l'on ne croit pas qu'elle en eſpargne aucune choſe, & quand elle en auroit de reſte, cela s'en iroit à payer les anciennes debtes qu'elle a faites. Si bien qu'on conclud que les reuenus ordinaires viennent à eſtre tous conſommez, ou la plus grande partie aux dépenſes ordinaires qui ſe font en temps de paix. Mais il ne faut croire pour cela que ceſte Republique ne ſoit fort puiſſante, pource que les Princes & les Communautez qui ont plus de manieres de tirer extraordinairement de l'argent, ont plus de puiſſance: & elle a de ſes moyens à ſuffiſance, & meſme elle ne peut tirer auec moins de crainte & de danger que les autres Princes Chreſtiens ne font de leurs peuples. Car lors que quelque guerre arriue à ceſte Seigneurie, ou bien qu'il faut armer outre l'ordinaire, encore qu'il n'y ayt point de guerre, comme il aduient quand le Turc leue quelque groſſe armée, elle recourt aux voyes extraordinaires, qui ſont en grand nombre, & de diuerſes ſortes, qui ſe peuuent toutesfois reduire à trois.

14. La premiere eſt d'accroiſtre les decimes qui ſont deſia impoſées aux gentils-hommes, & aux bourgeois qui ont quelques reuenus des biens immeubles, & cecy ſe fait en augmentant le nombre; c'eſt à ſçauoir en faiſant qu'au lieu qu'on ne payoit qu'vne fois l'annee auparauant, on paye deux ou trois fois ſelon la volonté du Senat, & ſemblablement quand on redouble les taxes que la Seigneurie fait payer aux marchands ſelon la valeur de leur marchandiſe, qui eſt preſque la dixieſme partie de leur gain, & ces choſes ſont auſſi payées par les nobles, & citoyens plus aiſez que les autres. On peut enclore en ceſte maniere premiere vne taille que le peuple paye quand on arme extraordinairement; veu que pour toutes les armées, il eſt tenu de payer tant d'hommes à la Republique.

Lors donc qu'elle recourt à ceſte premiere maniere, elle le fait aiſément, pource que tous payent volontiers, & dõnent franchement ayde à leur patrie. Mais ſi ceſte-cy ne ſuffit, elle recourt à la ſecõde, qui eſt que les gentils-hõmes ſeruẽt pour quelque tẽps en leurs Magiſtrats ſans payement, & dauantage elle ordonne que les premiers honneurs qui ont accouſtumé d'eſtre donnez aux gentils-hommes plus meritans, ſoient vendus, mais non à perpetuité, ny à qui donne dauantage, veu que pluſtoſt que de les donner à vne perſonne indigne, ils les donnent ſouuent à celuy qui offre le moins, à cauſe que le moins offrant eſt de plus grande valeur, & plus remply de merite. Or par vn ſemblable moyen, en la guerre que tous les Princes Chreſtiens firent en la Ligue de Cambray aux Venitiens, ils tirerent plus de cinq cens mille eſcus.

21. Vne autre façon de trouuer de l'argent ſe pratique auſſi par ceſte Republique, laquelle ils appellent Depoſt de Conſeil, qui eſt telle que par argent ils declarent les ieunes hommes mineurs, capables d'entrer au Conſeil, & de pouuoir obtenir des offices.

La 3. façon de tirer de l'argent eſt quand la Republique par vne grande neceſſité eſt contrainte de prendre de l'argent à emprunt des particuliers, deſquels n'en pouuant auoir amiablement, elle en a par force en vendant les meubles, ou les immeubles des citoyens, ſi la neceſſité le requiert: ce qui eſtant effectué n'engendre pas comme en d'autres ſujets vn tumulte, & vne emotion generale, ny conſiderable, comme par exemple. Si le Senat auoit reſolu que le tiers des biens de tous particuliers citoyens fuſt vendu, & que ſelon le prix des biens de l'vn & de l'autre il ſe fiſt vne maſſe, la Republique ſe diroit debitrice de ces particuliers, auſquels ſelon que le Senat ordonne, elle s'oblige de la rendre apres tant d'années la guerre eſtant finie, à tant pour an, c'eſt à ſçauoir à deux pour cent, qu'elle vient à payer en trẽte ans, & la republique paye les vieilles debtes en ceſte ſorte, qui ſe nomment Profit du vieil Mont, ou bien elle paye à cinq pour cent l'année, & cecy ſe nomme Mont nouueau, & encore Mont de ſubſide. Et ces intereſts ſont payez par la Republique pour debtes moins vieilles que les premieres, ou bien elle paye dauantage, & s'oblige à rendre en bref le principal, & cecy ſe nomme Mont tres-nouueau, lors qu'il a eſté payé, & toutes debtes qui ſe payent dans 25. ou 30. ans, qui ſe paſſent ſans guerre, qui eſt vne choſe qu'elle fuit le plus qu'elle peut, s'eſteignent facilement.

Elle a pareillement accouſtumé de prendre l'argent à change, & d'en donner 8. pour cent à qui en a voulu donner, toutesfois pour 18. ans ſeulement. Outre ce, ils ont fait de pluſieurs biens publics immeubles vn Lot, qui eſt vne eſpece de blanque tirée par billets publiquement en preſence des principaux Senateurs.

Ce ſont les manieres de trouuer de l'argent dont la Seigneurie s'eſt ſeruie aux guerres paſſées, & dõt elle ſe pourra ſeruir deſormais à ſa volonté. Elle peut encore accroiſtre les daces & les gabelles des marchandiſes, ſelon que le Senat determine.

Et pour abreger, elle a infinis moyens de tirer de l'argent ſans bruit, & en toute aſſeurance des nobles, des citoyens, & du peuple, meſmes aux grandes neceſſitez à l'exemple du Prince,

Prince, & pluſieurs gentils-hommes & bourgeois ont donné de leur franche volonté à la Republique quantité d'argent, & il y en a eu quelques-vns qui ont dõné les ioyaux & ornemens de leurs femmes, conſiderant que la Republique affligee en auoit plus de beſoin en ſes deſtreſſes que leurs femmes pour s'en parer. Et non ſeulement les particuliers de la ville de Veniſe ont donné de l'argent au public, mais auſſi les villes qui luy ſont ſubiectes, ont ſelon leur puiſſance donné à la Republique tout ſecours, outre les tailles qui leur eſtoiẽt impoſées d'vne grande quantité d'argent. Ce qui aduint à cauſe que tous ayment la douce façon de gouuerner de ceſte Republique, & pareillement la droicte iuſtice qu'elle obſerue inuiolablement, tant enuers les pauures que les riches. On a donc accouſtumé de dire à bon droict dans Veniſe, qu'il n'importe que le public n'ait pas grande quantité d'argent, pourueu que les particuliers ſoient riches comme ils ſont, pource que, comme nous auons deſia dit, la Republique ſe peut facilement ſeruir de leurs biens.

Il faut donc croire que ce n'eſt choſe aiſée de ſçauoir au vray la quantité qui ſe trouue au threſor de Veniſe. Maintenant voyons vn peu quelles ſont les forces de ceſte Republique, puis que nous auons aſſez amplement diſcouru de ſes richeſſes.

FORCES.

CEſte Seigneurie a pour ſon but principal de n'eſtre pas offencée, & de faire en telle ſorte qu'elle n'ait aucun ſubiect d'auoir quelque crainte. Pour ceſte cauſe elle a fait & fera touſiours pluſieurs forts pour la ſeureté de cet Eſtat. Et quant à ces forts (parlant en general) il n'y a Prince qui en ayt de ſi importants, ny ſi accomplis, veu qu'ils ont de gros & bons rempars, & des foſſez profonds & ſpatieux, & il y a pluſieurs villes fortes au poſſible, comme Threuiſe, Lignagno, & Creme: quelques autres ont vn ſi grand circuit qu'elles ne peuuent eſtre aſſiegées que par vne armee innombrable, comme Padoüe & Verone. Les autres ont leurs citadelles & forteresſes qui les maiſtriſent en telle ſorte, qu'elles peuuent aiſément eſtre ſecouruës; comme on void à Breſſe, Bergame, & Verone, qui a deux chaſteaux l'vn ſur l'autre au milieu. 15. & 16.

Les chaſteaux de la Marque reduits en forteresſe, ſont les Orcinoues, Aſſola de Breſſan, Peſquiera, & Lignagno, & ſur tout il faut admirer Palme la neufue en figure Endecagone, où a vnze baſtions, qui a ſes principales portes & ruës droictes au poſſible, qui reſpondent toutes à vne place qui eſt au milieu de la ville, qu'on tient comme imprenable. Elle a auſſi en Lombardie les Poleſines de Rouigue, où il y a pluſieurs places qui doiuent eſtre beaucoup eſtimees, & qui ſont bien miſes en deffence. Au Friuly, il n'y a point de fort chaſteau que celuy de Martan, aſſis entre des eſtangs & des mareſcages proche de la mer, mais fort au poſſible, pource qu'il eſt preſque ſeparé de terre ferme, horſmis d'vn coſté qui ſe peut auec peu de gens deffendre aiſément.

Il y a encor le chaſteau d'Oſoppe ſur vne montagne tres-forte, qui empeſche l'entree à celuy qui voudroit paſſer en Italie auec vne armee par le principal chemin, & par les autres on n'y peut mener du canon.

Quant à la ville d'Vdine elle n'eſt guere forte, à cauſe de la terre mal propre à la fortification. En Iſtrie elle n'a point de bonne place que le Cap d'Iſtrie.

Aux riuages & Iſles de la Dalmacie, & Eſclauonie, elle a quelques villes auec quelques forts, comme Zara, & Catarro: mais les villes de la Dalmacie n'ont beſoin d'eſtre fortifiees, pource qu'on n'y peut aller par terre auec vne armee, ſinon pour y faire des courſes de peu d'importance, & l'occaſion de cecy procede des aſpres montagnes, & des chemins fort eſtroits qui y ſont.

Or pour la deffence de ces villes & forteresſes, ceſte Seigneurie ſe ſert des hommes du pays qui ſont tres fideles, & en Lombardie elle en faict exercer enuiron vingt-cinq milles, qu'on nomme Cernides, pource que toutes les Iuriſdictions ou pays de ceſte Seigneurie, ceux-là ſont eſleus qui ſe trouuent plus propres à l'exercice des armes & de ceux-cy, qui ſont tous hommes de pied, on faict pluſieurs monſtres particulieres. Mais pour la pluſ-part ce ſont des payſans qui ne ſont parfaictement propres pour combattre en campagne, ny pour demeurer fermes en ordonnance. Et lors que la Seigneurie veut compoſer vne parfaite armee pour combattre, elle ſoudoye de ceux qui habitent aux villes qui luy ſont ſubiectes, & encore des eſtrangers qui ne ſont de moindre valeur que les autres. 16.

L'Infanterie Italienne eſt courageuſe, diſpoſte, & forte pour donner la charge aux eſcarmouches, & aſſaillir les villes: toutesfois elle n'a pas vne ordonnance ferme comme l'Allemande, qui eſt eſtimee fort bonne: à raiſon dequoy ceſte Seigneurie a eu autrefois tant de

Digitized by Google

ſes ſubiects que d'eſtrangers enuiron quinze mille hommes, & pour les raiſons ſuſdites elle donne ſolde à quelques cantons de Suiſſes, & Griſons, en telle ſorte, que l'infanterie bonne, ou moyenne de ſes armees pourroit monter iuſqu'au nombre d'enuiron trente-cinq mille hommes, & plus, & moins ſelon que le cas le requiert. Le reſte eſt diſtribué pour la garde des villes, & pour les galeres. Les gens de pied ont trois eſcus de ſolde de chacun tous les quarante-cinq iours, quand ils ſont employez, & aux grandes neceſſitez ils ont iuſqu'à cinq eſcus par mois.

Quant à la caualerie, la Seigneurie a pour garde, & pour reputation ſix cens hommes d'armes bien choiſis, qui ſouloient iadis auoir chacun trois cheuaux : mais auiourd'huy ils n'en tiennent plus que deux, toutesfois il faut qu'ils ſoient beaux, & ceux-cy ont de ſolde chacun ſix-vingts ducats l'annee, & ſont pour la plus grande part gentils-hommes des villes de Lombardie ſuiects à ceſte Seigneurie, & combien qu'elle n'ait point de race de cheuaux, toutesfois ceſte quantité pourroit s'accroiſtre iuſqu'à mille ou quinze cens.

Elle auoit ſemblablement accouſtumé de tenir en Lombardie enuiron mille cheuaux legers, mais elle ceſſa de faire ceſte deſpence ſuperfluë, à cauſe que ce luy eſtoit choſe fort aiſee d'en pouuoir touſiours auoir vn bon nombre, outre qu'on ſe pourroit encor ſeruir des ſtradiots, & cappellets, qui ſont en la Dalmacie, & autres lieux, & qui ſont tres-propres pour empeſcher les viures aux ennemis, & pour donner à la queuë des armees. Ces hommes ſont experimentez, & prompts au poſſible & s'ils ſont rompus ils ſe remettent en ordonnance, & ſe reüniſſent fort facilement. Elle pourroit tirer de la Dalmacie & autres Iſles enuiron trois mille de ces ſoldats, & des villes d'Italie vn peu moins de cheuaux legers.

Aux armes de terre ferme, ceſte Seigneurie ſe ſert de Capitaines eſtrangers, ie dy le plus ſouuent, & ſpecialement en la creation d'vn Capitaine general, ou d'vn Gouuerneur, & pour ceſte cauſe elle a eu ſouuent à ſon ſeruice des Seigneurs abſolus, comme des Marquis, & des Ducs, leſquels elle payoit, & recompenſoit largement de leurs peines

Elle donne à ſes Capitaines en temps de guerre, comme pour compagnons, deux gentils-hommes de la Republique, hommes ſignalez en merite auec le titre de pouruoyeurs generaux, ſans le conſentement deſquels le ſuſdit chef ne peut entreprendre aucun combat, ny aucune faction d'importance.

DE L'ARSENAL DE VENISE.

OR pour traicter maintenant de la milice de la mer, comme peut eſtre de la choſe principale & de plus grande importance, ie parleray premierement de ſon origine, afin que le fait ſoit mieux entendu. Ie dy donc que ce n'eſt autre choſe que l'admirable Arcenal de Veniſe, qui non ſeulement eſt fort grand, mais encore le plus beau, & le mieux fourny de toute choſe neceſſaire à ſemblable meſtier qu'Arcenal qui ſoit auiourd'huy au monde. Il eſt en vn bout de la ville, & ſi proche de la mer, qu'il ne ſemble pas en eſtre diuiſé, ains que c'en ſoit vne partie: choſe qui luy donne plus de grandeur au iugement de ceux qui le conſiderent.

Il eſt enuironné de fort bonnes murailles, mais ſans ramparts, pource qu'il ne peut eſtre battu, & l'on ne peut dire qu'il eſt aſſis en vne Iſle, à cauſe qu'il eſt enuironné d'vn canal, & ſi nous le voulons nommer autrement, il luy faut donner le nom de Fort, ou de Serrail de Veniſe.

On y compte bien ſouuent deux cens galeres, outre beaucoup d'autres qui ſont ſur la mer qui ont accouſtumé de monter iuſqu'au nombre de quarante, il y en auoit vingt groſſes, qui au regard des menuës, ſe peuuent nommer genſdarmes, pource qu'elles ne ſont ſi legeres, ny a rames ſi propres què les autres, mais auſſi elles donnent vn plus grand heurt, & quand celles-là ſeules auroient bon vent en vn fait d'armes, elles ſeroient capables d'en attaquer cent menuës, & rendroient leur armee inuincible, pource qu'elles ſeruent beaucoup plus que les Nauires de guerre, à cauſe qu'outre les voiles elles ſe peuuent ſeruir des auirons.

Or il y a tant & de diuerſes façons d'armer vne infinité de gens que c'eſt vne choſe merueilleuſe de le voir, & il y a tant de canõs, non ſeulemẽt ſuffiſans pour tant de vaiſſeaux, auec les armes offenſiues & deffenſiues pour les ſoldats & mariniers, mais encor vne ſi grande quantité de toute autre choſe, que cet Arcenal pourroit fournir les Nauires particuliers, les fortereſſes, & les armees de terre meſme, quand il ſeroit neceſſaire.

Quant au bois pour faire des vaiſſeaux neufs, il y en a grande abondance, non tant pour

la

la quantité & grandeur des bois que la Seigneurie a pres de la mer, que pour le ſoing qu'on a par tout cet Eſtat de conſeruer les cheſnes qui ſont aiſément portez à Veniſe par la mer, & par les riuieres qui ſe vont rendre dans la mer aſſez pres de ceſte ville.

Mais pour dire en vne ſeule parole ce qu'on peut aſſeurer de l'Arcenal, ie dy qu'en tout le monde on n'en peut trouuer vn ſemblable, ny mieux fourny de bons ouuriers, qui ſont enuiron au nombre de trois cens à trauailler ſans ceſſe, & auec telle diligence, que c'eſt vne merueille: tellement qu'on a veu ſouuent en moins de dix iours armer trente galeres de tout point, toutes preſtes à combattre, & l'on doit croire qu'en fort peu de temps on les pourroit armer toutes.

Ils deſpencent donc beaucoup d'argent en cet Arcenal, auquel on ne fait autre choſe que des galeres groſſes & menuës, & des Fuſtes, pource que les particuliers ayans d'aſſez grands Nauires, la Republique n'en fait point, comme ſe pouuant ſeruir de ces vaiſſeaux en toutes ſes neceſſitez.

Ils n'ont faute de vogueurs, pource que toutes les villes maritimes, & encor de terre ferme, auec la ville de Veniſe meſme en fourniſſent autant qu'il faut, & pour les ſoldats des galeres ils ſe ſeruent des hommes des Cernides.

Les Capitaines & Surcomites des galeres ſont pour la pluſpart gentils-hommes Venitiens dont le nombre eſt fort grand: de ſorte que chaque galere outre le Surcomite a deux autres gentils-hommes de Veniſe pour les exercer en la diſcipline de la mer. Tellement qu'ils n'ont faute de rien que de biſcuit, principalement quand il eſt cher: toutesfois ils y mettẽt bon ordre, ayans beaucoup de grands greniers dans leſquels ils conſeruent vne grande quantité de froment, & d'autre ſorte de bled, & du biſcuit encore.

Pour la garde & ſeureté du Golfe de Veniſe, & des Iſles de la mer Ionique, ils tiennent continuellement ſur la mer des armees de 35. à 40. galeres, auec vn Proueditor, ou Pouruoyeur, & vn Capitaine du Golfe: & cecy couſte toutes les annees à la Seigneurie 5000. ducats comptant le biſcuit.

Ces galeres rendent non ſeulement la mer aſſeuree des Corſaires, mais ſont encore cauſe que pluſieurs gentils-hommes s'exercent aux armees de mer, encor qu'on n'y face point de guerre de grande importance, & d'ailleurs cela donne vne grande reputation à la Seigneurie.

Toutes les fois que le Turc s'arme, on groſſit ce nombre de galeres d'vn ſemblable, & en tel cas on fait vn General de l'armee; dont le nom eſt tant eſtimé des Turcs, qu'ils n'oſent s'approcher beaucoup du Golfe, tant s'en faut qu'ils viennent pres de la ville de Veniſe. Mais encor que ladite garde ſoit fort puiſſante, toutesfois elle n'eſt capable d'aſſeurer tous les vaiſſeaux qui vont par ce Golfe, pource que les moindres qui ne s'eſloignent guere de terre en la Dalmacie ſont pillez par certaine ſorte de Corſaires, appellez Vſcoques, qui ſe retirent à la Seigne & au Fleuue, terres de la maiſon d'Autriche: veu que ceux-cy venans auec quelques barques armees moleſtent en telle ſorte les petits nauires qu'il faut que la Seigneurie tienne continuellement ſur la mer vn Capitaine auec cinq Fuſtes armees, qui n'a autre charge que d'exterminer ceſte engeance, & combien que ce ſoit choſe de grande deſpence, toutesfois ce n'eſt pas peu de profit de chaſtier vne infinité de ces voleurs.

Or ce n'eſt choſe malaiſee de s'imaginer combien que la Seigneurie peut ennoyer dehors de galeres, & de nauires, pource que le bois, ny les armes, ny les hommes, ne l'argent ne luy manquants point, elle peut armer la quantité qu'il luy plaiſt: & combien que depuis long temps on n'ait veu dehors plus de cent galeres, & peu de nauires, toutesfois celuy qui voudra conſiderer la choſe plus auant, trouuera qu'il y a deux & trois cens ans que la Seigneurie n'auoit tant de forces, & toutesfois elle arma pour la conqueſte de la terre Saincte deux cens nauires, ou galeres, & autant en la conqueſte de Conſtantinople, lors que les Venitiens y allerent auec les François.

Doncques ſi la neceſſité preſſoit les Venitiens, il faut croire qu'auiourd'huy qu'ils ſont plus abondans en argent, & fort puiſſants en ſubiects, & qu'ils ont vn Arcenal mieux fourny qu'il n'a iamais eſté, ils pourroient non ſeulement arriuer à ceſte quantité de voiles, mais encore la ſurpaſſer, & s'ils ne le font, c'eſt pour ne mettre pas au hazard tant de vaiſſeaux en vne ſeule fois, & combien qu'ils cedent aux Turcs en nombre, ils ne ſont pas moindres en puiſſance, & c'eſt choſe toute certaine que s'ils eſtoient aſſaillis par les galeres Turqueſques ils ne craindroient de les combattre, & pour ceſte cauſe les Turcs n'ont iamais oſé entreprendre de les attaquer.

Digitized by Google

GOVVERNEMENT.

27. VEnons mantenant à diſcourir de l'ordre auec lequel vne ſi belle Seigneurie s'eſt ſi long-temps gouuernee, & comme elle a duré plus longuement que aucune autre ſoit paruenuë à noſtre cognoiſſance, & de quelle ſorte elle ſe conſerue entiere parmy tant de guerres, & de troubles, ſi bien qu'il ſemble que ſes ſubiects au reſpect des autres iouyſſent du ſiecle d'or, viuants en tranquillité & paix aſſeuree, & croiſſent tous les iours en proſperité & en richeſſe.

Ce que i'eſtime proceder principalement de la bonne volonté de Dieu, qui a ſoin particulier de ceſte Republique, & d'ailleurs on ne peut nier que cela ne prouienne d'vn gouuernement bien reglé, inſtitué par des hommes fort prudens, qui euſſent eſté tenus pour Philoſophes moraux, ou actifs, s'ils euſſent veſcu durant les premiers ſiecles. Encor que ceſte Republique ſoit gouuernee par les nobles, & non par le peuple, toutesfois on ne peut dire que ce ſoit vn gouuernement de beaucoup, ny de peu de gens, & qu'encor qu'elle ait ſon Prince, ou ſon Duc, que ce ſoit le gouuernement d'vn ſeul: mais elle eſt de telle qualité, qu'elle eſt compoſee de toutes les trois eſpeces de gouuernemẽt, d'où l'on n'en void proceder vn ſeul tres parfait. Elle a donc vn ſeul chef qui repreſente la majeſté de l'Empire en l'habillement, & en la grauité ou reputation, & ceſtuy-cy eſt appellé Dogue, c'eſt à dire Duc, ou Capitaine, qui eſt vn homme par lequel il ſemble que les autres ſoient conduits, à voir ſon habillement, & toute la façon exterieure d'vn Prince abſolu, & ceſtuy-cy eſt creé par les nobles meſmes par l'eſlection, mais pour l'authorité il n'eſt rien plus que l'vn des principaux nobles, veu qu'aux conſeils il n'a qu'vne ſeule voix comme les autres, & a en apparence la charge de reſpondre au nom de la Republique, aux Ambaſſadeurs, & aux lettres des Princes: mais il ne reſpond, ny eſcrit, ſelon que le Senat determine. Il a l'authorité d'entrer en tous les Conſeils, & de dire ſon aduis, ainſi que les autres: toutesfois chacun luy peut contredire comme bon luy ſemble.

28. On void apres le gouuernement de peu de gens, non des plus riches, ou des plus puiſſans, mais des plus ſages, & plus remplis de merite: & ce gouuernement eſt de pluſieurs, ou de dix tous ſeuls, & cecy ſe nomme le Conſeil de dix, qui auec quinze autres Senateurs, & la perſonne du Prince & de ſix Conſeillers a puiſſance de faire toutes deliberations, ſans que ſa reſolution puiſſe eſtre reuoquee.

Il y a beaucoup d'eſpeces de gouuernement qui peuuent eſtre appellees de beaucoup de gens. Si ie voulois parler de chacun en particulier ie me rendrois ennuyeux, au lieu que i'ay propoſé de me rendre tel le moins qu'il me ſera poſſible. Mais ie diray ſeulemẽt que toutes les ſortes des ſuſdits gouuernemens compoſent vn ſeul Conſeil qui ne peut eſtre appellé de pluſieurs, pource qu'il n'arriue pas au nombre de deux cens vingt cinq, & ceſtuy-cy eſt vrayement le Senat qui ſe nomme *Li Pregadi*, les Priez: pource qu'au commencement de la Republique, on prioit les plus ſages citoyens de venir donner leurs voix, & de dire leurs opinions, afin de deliberer, & de pouruoir aux neceſſitez de la Republique.

Ces Senateurs ſont donc choiſis d'vn autre Conſeil beaucoup plus grand, duquel l'on prend les plus aduiſez, pource que c'eſt à eux de determiner les matieres de plus grande importance, comme par exemple celles de guerre, & de paix, ou quand il s'agit de fortification des places, de faire venir des Capitaines, d'enuoyer des Ambaſſadeurs aux Princes.

C'eſt en ce Conſeil qu'on lit toutes les lettres qui viennẽt à la Republique, & pour concluſion, c'eſt celuy qui reſout toutes les affaires de conſequence. En dernier lieu ce Conſeil la fait ſembler Republique, combien qu'en effect elle ne le ſoit pas, & pour ceſte cauſe il n'y entre que des nobles, dont on tient regiſtre & compte particulier, & le noble ne peut entrer en ce Conſeil pour donner ſa voix auant qu'il ayt prouué qu'il a paſſé l'aage de vingt-cinq ans, & combien qu'il y en ayt quelques-vns qui par faueur ſpeciale peuuent entrer à vingt ans ou vn peu plus, toutesfois l'ordinaire eſt qu'on n'y entre qu'à vingt cinq ans.

Or les Gentils-hommes qui peuuent entrer en ce Conſeil ſont au nombre de 2500. Mais pource que pluſieurs ſont touſiours dehors aux exercices des Magiſtrats, & d'autres ſont empeſchez à d'autres affaires, il ne s'y aſſemble iamais preſque plus de 1600. Ceux-cy s'aſſemblent tous les huict iours vne fois, c'eſt à ſçauoir le Dimanche matin, & auſſi la matinee des autres feſtes; & c'eſt là qu'on cree les Magiſtrats, & qu'on diſtribuë les gouuernemens de la Republique auec vn merueilleux ordre. On eſlit donc par plus grand nombre

Digitized by Google

bre de voix ceux qui doiuent entrer au Pregadi ou Conſeil de dix, de meſme qu'aux autres conſeils, & ceux-cy ſont touſiours les plus ſages, & plus entendus de toute la nobleſſe, & combien qu'il ſemble que la bonne fortune ayde à obtenir les Magiſtrats, toutesfois ils ne ſont donnez à perſonne qui ne les merite, pource que ſi celuy qu'on propoſe n'eſt approuué à plus de la moitié du conſeil pour bon & ſuffiſant, il ne peut obtenir ce qu'il deſire.

Ie pourrois m'eſtendre icy ſur le merueilleux ordre que ces Seigneurs tiennent à creer ces Magiſtrats, & à dire comme toute choſe s'y paſſe paiſiblement, & auec beaucoup de douceur: mais ie ſerois trop long, & peut eſtre ennuyeux. C'eſt pourquoy ie m'en deporteray pour venir aux autres particularitez de la conduite des Seigneurs de ceſte Repub. Ils admettent quelques vns d'entre les ieunes gens à dire leurs aduis aux deliberations de la ville; choſe qui ſemble ayder beaucoup à conuier plus fort la ieuneſſe à s'addonner aux choſes graues & profitables à la Republique, outre qu'auec leur ardeur ils viennent à rechaufer la froidure des vieillards. En fin l'on ne void entr'eux qu'vne egalité digne d'vne merueilleuſe loüange. On n'a eſgard ny à pauures, ny à riches, ny à gentils-hommes, ny à roturiers, & ceux-cy ont encore quelque part en ceſte Republique, ioüiſſans de pluſieurs offices, qui ſont eſleuez, & de grand profit, comme de ceux de Capitaines de quelques chaſteaux, Secretaires & ſemblables. Et de là vient que le peuple eſt tres-affectionné à l'endroit des nobles, & ſe monſtre pareillement fort humble, & les nobles ſont ſes protecteurs, le fauoriſent en toutes ſes neceſſitez, & l'aduancent aux honneurs, auſquels il peut paruenir.

Ceſte Seigneurie a grand eſgard à la pauureté, à laquelle elle pouruoit par pluſieurs voyes, par leſquelles elle ſe rend les miſerables, ie ne diray pas ſujets, mais eſclaues, veu que la Republique deſpence vne grande quantité d'argent pour maintenir à bon marché le pain, & les autres choſes neceſſaires à la vie de l'homme. C'eſt pourquoy il ne ſe faut eſtoner ſi le peuple ſupporte ſans bruit toute charge aux neceſſités de la Republique.

Les peuples des autres villes ſubjectes luy ſont pareillement fort fideles: parce que celuy qui va pour les gouuerner, n'a point d'autre but que de faire iuſtice à vn chacun, & d'ayder aux villes qui ſont ſous ſa charge; veu qu'en ce faiſant, il vient à obtenir à ſon retour de plus grands honneurs: mais s'y gouuernant d'autre ſorte, il eſt puny, & non employé.

L'autre raiſon pour laquelle les peuples ayment le gouuernement des Venitiens eſt, pource qu'ils ne ſont pas chargez de gabelles exceſſiues, comme quelques miſerables villes ſont par des tyrans.

Il me ſemble que i'ay fait voir en peu de paroles la forme de ceſte Republique, que l'on verra ſi on veut plus amplement dans le liure que Contaren en a fait.

Or ſi nous la comparons aux autres qui ont eſté deuant elle, ſans en parler toutesfois de leur grandeur, & de leurs forces, mais ſeulement de la maniere, & de la compoſition interieure du gouuernement, & des bonnes loix; nous cognoiſtrons comme elle deuance en ceſte particularité toutes les autres: pource que l'on peut dire que celles-là ont eſté gouuernees par des hõmes auides de proye & de ſang humain; & ceſte-cy l'a eſté par le Createur de toutes choſes & trouuée & fondee par des Philoſophes, auec vne parfaicte cõpoſition. Et ie ne ſçay qui nous pourroit ſeruir de plus grand exẽple ou argument en cecy, que la Republique Romaine, qui ayant preſque aſſujetty tout le monde, ne ſe peut toutesfois maintenir libre plus de ſept cens ans: au lieu que ceſte-cy enuironnee de tant de puiſſants ennemis, qui ont touſiours cherché de la ruiner, ſans auoir iamais eu aucun Prince bien amy entre ſes voiſins; a peu par l'eſpace de douze cens ans, & plus, ſe conſeruer libre & entiere, voire meſme a toute ſeule peu reſiſter à la puiſſance deſmeſuree du grand Turc, & autrefois à celle de tous les Princes Chreſtiens. Et ie ne ſçay veritablement quelle force peut eſtre aujourd'huy capable de la vaincre, ou ruiner, pourueu que la diſcorde ſeul inſtrument capable de l'abatre, n'entre dans ceſte Republique. 29.

Mais il y a plus grande partie de ces ſages & bons Senateurs, qui veillent continuellement, afin que cela n'arriue, & combien qu'il ſemble à quelques-vns, que pour les grandes meſchancetez qui ſe commettent tous les iours dans la ville de Veniſe, elle ne peut euiter guiere long-temps ſa ruine entiere, toutesfois les autres ſçauent qu'outre que le Magiſtrat fait tout ſon effort pour remedier à tant de maux, il y a encore pluſieurs deuotes perſonnes qui empeſcheront que ce mal n'aduienne.

Or puis que nous auons raconté les perfections de ceſte Republique, il ne ſera mal à propos de particulariſer ſes deffauts, encores qu'ils ſoient aſſez peu conſiderables.

Le premier,& peut eſtre plus grand,eſt,qu'elle poſſede tant de pays ſi peuplé, pour la
30. nourriture duquel elle a beſoin des viures des autres, veu que ſi elle n'auoit la mer par laquelle on conduit à Veniſe grande quantite de grains, ſon pays endureroit preſque vne continuelle neceſſité de pain, qui eſt vne choſe faſcheuſe aux peuples. C'eſt auſſi la ſeule occaſion pour laquelle elle eſtime tant la paix auec le Turc, pource qu'il vient des pays de ſa domination aſſez bonne quantité de grains aux Venitiens. Et pour ceſte meſme cauſe elle eſtime tant la paix auec le Turc, pource qu'il vient des pays de ſa domination aſſez bonne quantité de grains aux Venitiens. Et pour ceſte meſme cauſe elle faict auſſi grand eſtat du Roy d'Eſpagne, qui luy octroye bien ſouuent la traicte des grains de Sicile, & de la Poüille.

Le ſecond eſt qu'elle ne ſe ſert que d'Infanterie Italienne, combien qu'il ſoit certain qu'elle a beaucoup perdu de ſon ancienne reputation: ce qui eſt venu de la diuerſité de cõbattre: ſi bien qu'aux ordonnances fermes elle n'a rien de ſemblable à la Suiſſe,& Allemande. Tellement que ceſte Republique deuroit auoir en ſes armees vn bon nombre de Suiſſes & Allemands, & par ce moyen ſon infanterie ſeroit bien plus eſtimee.

La troiſieſme eſt qu'elle ne fait General d'armee vn de ſes ſubiets, mais vn eſtranger, ce qui eſt ſe mettre à la diſcretion d'autry, outre qu'il luy faut beaucoup deſpencer aux forteresſes, pource que les hommes trouuans tous les iours de nouuelles façons d'attaquer, il eſt neceſſaire de les changer de temps en temps. En quoy elle a fait de grandes deſpences bien ſouuent, qui eſt vne choſe qui diminuë grandement l'heur de ceſte Republique.

Mais ces defauts ne ſont pas tous ſans remdes, & pour ceſte cauſe ces ſages Senateurs ne regardent ſans ceſſe qu'à remedier à tous les inconueniens de leur Republique, & n'ont autre but que de conſeruer l'Eſtat en paix,& en liberté. Et vrayement ils ne ſeront pas troublez d'eux-meſmes, pource qu'ils ne laiſſent iamais aduancer les querelles particulieres qui naiſſent parmy eux, & les appaiſent à la meſme heure, ou par amour, ou par la force du ſouuerain Conſeil de dix. Dauantage les citoyens, ou les nobles ne montent iamais à telle reputation,& ne paruiennẽt iamais à tel degré, ou à ſi grande richeſſe, qu'ils puiſſent penſer à ſe rendre tyrans, ains ils viuent entr'eux en grande paix & concorde.

RELIGION.

31. LEs Venitiens ſont bons & fermes Catholiques, de meſme que tous leurs ſubiects qui demeurent en Italie: mais ceux de l'Iſle de Corfou ſuiuent la religion des Grecs & ſchiſmatiques,& ceſte Republique ne les trouble point en cela, afin de faire que ce peuple ne s'eſmeuue, & ne ſe faſche de la domination des Latins, & ne conuient les ennemis de ce nom à attenter quelque choſe, combien toutesfois que la Seigneurie les bride par vn fort & par la garniſon qu'elle y tient, il en eſt preſque de meſme en Candie, dont le peuple eſt ennemy du nom des Latins, il eſt vray qu'il y en ait quelques vns affectionnez à l'Egliſe Romaine.

DES

Digitized by Google

DES VILLES ET FORTERESSES QVI SONT DANS LE CONTINENT D'ITALIE, APPARTENANTES A VENISE.

DE LA VILLE DE BRESSE.

BReſſe eſt la ſeconde ville de Lombardie qui appartient à la Seigneurie de Veniſe, aſſez belle & celebre non pour le tour de ſes murailles, ou pour la multitude de ſes habitans, veu qu'il n'y a pas plus de cinquante mille perſonnes dans Breſſe, mais pour la grandeur de ſa Iuriſdiction, pource qu'elle embraſſe beaucoup de belles & bonnes places & des vallees importantes & peuplees. Entre les places qui luy ſont ſubietes, on donne le prix à Aſola & Salo ſur le lac de Garde; & entre la vallee de Valmonique, qui a de longueur 50000. & eſt pleine d'habitans, elle comprend auſſi les lacs d'Iſee & d'Idre. 3.

Ceſte ville eſt arroſee d'vne petite riuiere nomme Garcia, qui ne luy apporte pas beaucoup de commodité; ceſte cité eſt fort ancienne, & retient touſiours ſon premier nom: elle eſtoit autrefois le chef & la Metropolitaine des Cenomans, & eſt encore fort belle auiourd'huy, & remplie de marchands nobles & riches au poſſible: elle eſt enuironnee de tres-fortes murailles & d'vne citadelle, & ce qui la rend celebre eſt qu'elle eſt peuplee de perſonnes grandement aduiſees, & d'vn grand eſprit, auſſi aucuns des familles d'icelles ſont honorez de l'hõneur & dignité des Patrices Venitiens. Et encore qu'elle ne ſoit des plus grãdes d'Italie, ny de long circuit, & qu'elle ne contienne pas plus de 50. milles perſonnes, elle tient pourtant le ſecond lieu entre les villes de Lombardie, pour l'amplitude de ſon territoire & ſeigneurie: car ſous icelle il y a pluſieurs petites bourgades pleines de riches & opulens habitans, qui en dependent, entre leſquels leſdits Aſola & Salo ſont les plus renommez. Elle eſt auſſi peuplee de quelques vallees fort populeuſes, dont la plus conſiderable eſt la vallee Valmonique.

Maginus & quelques autres Topographes diſent que le territoire de la ville de Breſſe contient trois cens cinquante mille perſonnes comptant les petits enfans.

De ceſte ville ſont yſſus quelques Cardinaux & pluſieurs perſonnes illuſtres, tant aux lettres qu'aux armes, elle depend de la Seigneurie de Veniſe: & a vn territoire fort ample & eſtendu, car on trouue qu'il a en ſa longueur pres de 50. mille, entre le bourg Limone, lieu où s'eſtend le Lac Benac, & la ville Vrceane: & contient en ſa largeur cent mille, ſçauoir depuis Moſe, diſtant de quinze milles de Mantouë, iuſqu'à Dialengue, ſciz au bout de la vallee de Camone: là le pays eſt fort frequenté & peuplé d'vn grand nombre de bourgs, villages & de fort bons laboureurs & fermiers autant qu'vn autre puiſſe eſtre: il eſt grandement fertile, & a eſté tout l'arrouſoir des anciens, car outre ce qu'il abonde de tout ce qui eſt neceſſaire à la vie, comme de froment, millet & autres legumes, en lin, en vin, en huile, & en grande quantité de fruicts de diuerſes eſpeces, il y a auſſi quelques mines de metaux, principalement de fer & d'airain, d'où vient que les peuples champeſtres en tirent vn grand profit. Il y a auſſi la ville d'Vrceane appellée vulgairement Orce, grandement fortifiée par les Venitiens, elle eſt honorée d'vn ſiege Epiſcopal, & eſt vne fortereſſe bien garnie & munie d'vne bonne garniſon, aſſiſe ſur les frontieres du Duché de Milan.

DE LA VILLE DE VERONE.

VErone eſt vne belle & grande ville embellie d'vn tres-magnifique & ſuperbe Amphitheatre & autres vieux monumens & reliques de l'antiquité: Elle contient enuiron quatre vingts mille perſonnes d'habitans.

Entre Verone & Padoüe, il n'y a pas grande difference: quant à la grandeur de la ville, & au circuit des murailles, mais pour le peuple Verone ſurpaſſe Padouë, de la iuſte moitié de ſes habitans. C'eſt pourquoy les Venitiens entretiennent tant qu'ils peuuent les eſtudes & les exercices dans Padouë, afin de la rendre plus habitee.

DES VILLES DE BERGAME, VINCENCE ET CREME.

LA ville de Bergame eſt aſſiſe ſur la pente & ſur la cime d'vne montagne, & eſt vne treſ ancienne cité; ſes grands faux-bours ſont ioincts à icelle tout à l'entour de la mon- 6. 7.

tagne, & ne void on en la ville & en ſeſdits faux-bourgs que toute ſorte de magnifiques maiſons & edifices: le peuple eſt curieux de gloire & d'honneur, & quoy que le langage de ce pays ſoit vil & groſſier: Ils ſont neantmoins doüez d'eſprit grandement ſubtil, & fort capable aux lettres & à manier toute ſorte d'affaires, & ne cede rien en cela aux Florentins. Leandre Albert, dit que ſon territoire eſt grandement fertile, excepté le pays qui regarde le Septentrion, car il eſt fort aſpre, raboteux, montueux & preſque ſterile: il y à forces vallees en tout ce pays, entr'autres ſont celles-cy, Seriane, Brembane, la vallee de S. Martin, Mancane & autres, dont aucunes produiſent du vin, de l'huile tres-douce & tres-ſuaue, les autres ſont du tout ſteriles, ſinon qu'elles abondent en veines & mines de fer: & celles qui ne ſont propres à produire vins & bleds, ſeruent pour y enuoyer paiſtre les troupeaux, deſquels ils tirent d'aſſez bonnes laines qui ſe portent & debitent par toute l'Italie.

La ville de Bergame eſt tres-forte & munie de murailles & d'vne tres-bonne citadelle; elle eſt de l'obeyſſance de la ſeigneurie de Veniſe.

La ville de Creme eſt tres-noble & eſt aſſiſe en vne plaine, tres-belle & fort agreable, ample en ſes eſpaces, & enceinte de tres-fortes murailles, elles abonde en richeſſes & en toutes choſes qui ſont vtiles à la vie, elle eſt habitee d'vn peuple qui tient beaucoup de ſoy, mais il eſt nombreux, elle eſt grandement agreable pour la beauté de ſes baſtimens: ſon terroir eſt tresbon, fertile & arroſee de pluſieurs fleuues & ruiſſeaux, le vin qui y eſt produit, eſt excellent, & ſes fruicts abondans & delectables; il y a quantité d'agreables coulants d'eaux, pleins des meilleurs poiſſons, mais ſingulierement de lamproyes & de marſouyns ainſi vulgairement appellez, & qui ſont d'vn gouſt tres-ſuaue & gratieux. Son territoire n'eſt pas de grande eſtenduë, mais il eſt capable de nourrir ſes habitans: Elle eſt poſſedee par les Venitiens.

Pour Vincence elle eſt peu differente quant au nombre des habitans à Bergame & Creme & vaut bien autant que Modene qui à ſon Duc particulier: elle a vn grand territoire, & tres abondant en toute ſortes de biens.

DV FRIEVL ET DE SES VILLES.

8. LE Frieul s'eſtend entre la Liuence, l'Iſtrie, les Alpes & le Golfe de Veniſe, il commence auec les Alpes, qui diminuant peu à peu finiſſent en belles campagnes.

Le Friul eſt vn Duché, & le pays des peuples Carneans, lequel s'appelloit autrefois Liburnie; comme dit Blondus: il eſt auiourd'huy nommé Friul, & a pris ce nom de Iule Ceſar, qui faiſoit paſſer par là ſes troupes au deçà des Alpes: mais Blonde luy veut donner ce nom de Iulefore, ville qui fut jadis ruinee & demolie par Cancane Roy des Bauiens: Ce pays du Frieul eſt encore & proprement la Region d'Aquilee, ainſi dicte à cauſe d'Aquilee, ville Metropolitaine d'icelle, qui eſtoit tres-grande comme ce qui reſte le monſtre: maintenant ce pays retient le nom de Frieul, quoy que ce ſoit par langage corrompu que luy ont donné les Venitiens.

Ceſte Region à pour limites du coſté d'Orient l'Iſtrie, que les vns diſent eſtre diuiſee d'icelle par le fleuue Sontio, ou Lizonte, les autres plus probablement, Formion, autres Riſane ou Diſane, ou ſelon encore d'autres, Albe, prez l'emboucheure duquel fleuue eſt ſituee la ville de Iuſtinopolis vulgairement appellé Cap d'Iſtrie: Vers le Septentrion elle à pour bornes les monts Iapidi, d'où ſe voyent les Alpes appellees de Iulia: du coſté d'Occident elle à les Alpes des Griſons & des Suiſſes, & de ce coſté meſme le fleuue Liquence la ſepare de la Marche Treuiſine: & au Midy eſt bornee de la mer Adriatique.

Leandre Albert deſcrit autrement ſa ſituation. Elle commence, dit-il à la plaine qui approche & regarde la mer, puis allant touſiours en montant, elle ſe hauſſe & eſleue premierement par collines, & finalement par ſes tres-hautes montagnes, qui ferment preſque ſes limites de tous coſtez, & de telle façon qu'eſtant ainſi couronnee de monts de toutes parts, ceſte plaine ſemble eſtre vn theatre, elle à quelques ſorties & entrees par ou l'on en ſort & y entre-on, ainſi que par l'emboucheure du fleuue de Sontio on paſſe en la Marche Treuiſe: de tous ſes autres coſtez elle à les Alpes, & pource on ne peut entrer ny ſortir de là, que par monts & collines, ou par les ports de mer.

Les peuples Euganeans, Venitiens, Truians, François & en apres les Romains ont habité ce pays, mais la grandeur Romaine diminuant elle tomba entre les mains des Lombards, & eut 14. Ducs du ſang Lombard, qui luy commanderent, & deux Ducs de France, iuſques aux temps de Charlemagne, auſquels elle demeura ſous ſon Empire, & celuy de ſa race iuſques à Loys III. Roy de France, ſous le regne duquel Berengarius heretique s'en empara, & luy ont ſuccedé en iceluy Duché les Berengaires II. & III. leſquels deux derniers

derniers ayans eſté pris par l'Empereur Othon, il en fit vn preſent royal à l'Egliſe d'Aquilee. En apres l'Empereur Conrad adiouſta encore à la munificence d'Othon, le reſte dudit Duché du Frieul auec le Marquiſat d'Iſtrie, qu'il donna à ladite Egliſe d'Aquilée, & ainſi le Patriarche d'Aquilee eut l'Empire, & la ſouueraineté de tout ce pays: iuſques à tant que finalement les Venitiens, l'ont tout reduit ſous leur puiſſance, enuiron l'an de noſtre Seigneur 1420. & en iouyſſent encore paiſiblement auiourd'huy: il eſt toutesfois ainſi qu'vne bonne partie d'iceluy occupé par des Comtes & Seigneurs particuliers, qui neantmoins ne laiſſent pas d'obeyr à la Seigneurie de Veniſe, & pluſieurs d'eux meſmes ont eſté eſleués à la dignité des nobles de la Republique.

Ceſte Region a de grandes campagnes fort larges & arroſees d'eaux, mais tres-fertiles & abondantes, d'où vient qu'elle produit grande quantité de toute ſorte de fruicts par tout excepté és lieux proches des Albes, où ſont les Collines ſteriles, mais au lieu il y a force chaſteaux, il y a force vignobles qui produiſent de bons vins, dont Pline fait mention au premier ordre des louanges qu'il donne aux bons vins, & l'appelle vin de Pucine, les habitans en conduiſent grande quantité à Veniſe, comme auſſi de toute ſorte de fruicts, & des pommes principalement de gouſt tres excellent, pour les foreſts & le bois de ce pays, ils ſont pleins de beau bois & matiere propre à baſtir, & fort abondante & agreable pour la chaſſe de venaiſon, elle à des prez grandement delicieux; des paſquis fort gras pour le beſtail, & vn terroir tres-vtile tant à la neceſſité humaine qu'a la vie des animaux & aux delicès des hommes, vn ciel temperé, vn air ſalubre, vn pays bref où ſe trouue quantité de pierreries, de lapis, cornalignes, berils & force beau criſtal.

Il y a en ceſte Prouince vn beau fleuue nommé Hydra ou Idria, ou il y a vne mine d'argent, & non fort loing d'vn lieu nommé Montfaucon, ſe trouuent des eaux chaudes fort medecinales, deſquelles Pline fait mention & les appelle *Balnea montis falconis*, bains de Montfaucon. Il y à encore en ce pays le fleuue appelle Villauent, qui eſt fort nauigeable, qui prẽd ſa ſource du mont Maurus, aupres du bourg de Phorny, ou ſe rencontre auſſi vne fontaine admirable, car y iettant du bois, ſon eſcorce, ſes branches & ſes fueilles deuiennent pierres. La ville Metropolitaine de ceſte Region eſt Vtine, cité d'aſſez belle grandeur & magnifique, non baſtie par les Huns, comme diſent quelques-vns, ny par les Ducs d'Auſtriche, mais eſt plus ancienne que tout cela, & eſt parlé d'elle beaucoup de fois chez Pline, en laquelle autrefois auſſi à eſté eſtably le ſiege du Patriarche d'Aquilee, apres qu'elle euſt eſté ruinee, c'eſt vne ville abondante & remplie de tout ce qui luy eſt neceſſaire, & qui a touſiours eſté mere des beaux eſprits qu'elle a fourny: La Republique de Veniſe enuoye vn Preſident en ceſte ville, qu'ils appellent Lieutenant pour leur rendre compte de leurs affaires. Ceſte ville à cinq mille de tour & eſt peuplee d'enuiron 16. mille ames.

DE LANCIENNE VILLE ET TERRITOIRE D'AQVILEE.

EN ce meſme pays du Friul ſe voyent auſſi les anciennes ruines & reliques de la ville d'Aquilee jadis ſiege Patriarchal d'Italie, laquelle eſtoit tres-riche, populeuſe, & le ſejour ordinaire des Empereurs d'où vint que l'on l'appelloit la ſecõde Rome: elle eſtoit ceinte de murailles treſſomptueuſes, & embellie d'vn magnifique appareil de quantité de Temples, amphiteatres & autres riches & ſomptueux edifices.

En icelle Octauius Ceſar ſouloit y demeurer quelquesfois: là auſſi Ceſar Auguſte ouyt le procez d'entre Herode & les Iuifs, & en donna ſon Iugement, comme eſcrit Ioſeph. Tiberius demeura là auec ſa femme Iulia, où elle enfanta vn enfant hors de ſon terme, maintenant ce pays eſt preſque deſert d'habitans, & plus propre pour faire vne ſolitude qu'vne demeure de peuple, & apres qu'elle euſt eſté plainement & entierement reduicte en flammes & en cendres par Attila Roy des Huns, auec le meurtre & homicide de pres de mille hommes, elle n'a eſté repeuplee de nouueau, ſi bien que cet empeſchement eſtant oſté, les Herules, les Huns & Lombards paſſerent à leur aiſe, & vn peu auant noſtre aage les Turcs.

Auiourd'huy Aquilee ſemble pluſtoſt vn village qu'autre choſe. Toutesfois elle garde encore ſon Egliſe Patriarchale, illuſtre pour la memoire de S. Marc, & pour la puiſſance des anciens Patriarches qui y faiſoient leur demeure & reſidence ordinaire.

On void en ce pays la riuiere de Liuence, qui pour eſtre trop proche de la mer, ainſi qu'elle tombe des Alpes, n'a pas aſſez de temps pour arreſter ſon cours rapide.

Digitized by Google

Sur ceſte riuiere on void les chaſteaux de Contean, de Sacile & de la Motte. Pareillement ſur la riuiere de Lemon qui paſſe auſſi par ce pays, on void la ville de Concorde & Portguare : ſur celle de Tagliauento les places de Latiſare & Spilimbergue, & non guiere loing S. Daniel, & Oſoppe.

Sur le Matiſon on void la ville de Ciuida d'Auſtria bonne & riche: puis ſur le Liſonce celle de Gradiſque & Goritie, places ſubiectes à la maiſon d'Autriche.

On void apres l'emboucheure du Timaue, & plus outre Trieſte, ville qui donne le ſurnom au prochain Golphe.

Et pour reuenir à Aquilee, apres ſa ruine & demolition, le ſiege Patriarchal fut tranſporté à Grado, à cauſe des frequentes courſes des barbares, ſous le Pape Gelaſe. Mais les Venitiens ayant pluſieurs annees apres obtenu vn Eueſque, la dignité de Patriarche fut finalement tranſportee de l'Egliſe de Grado à Veniſe ſous Nicolas V. & Aquilee demeura auec ſon tiltre : mais pource que l'air de la ville eſt mal ſain, le Gouuernement de Friuli, & tout ce qui importe a eſté reduit à Vdene, ville qui a de tour 5000. & fait 16000. ames.

DE L'ISTRIE.

L'Iſtrie commence à la Riuiere de Riſan, ou Formion, & s'eſtend iuſques à S. Vitte, où comme les autres veulent iuſques à l'Aſie qui eſt vn eſpace de deux cens milles.

Les meilleures villes de ceſte Peninſule ſont aſſiſes ſur de petites Iſles, comme à Iuſtinopoli, Rauigno : les autres ſont Piron, Vinagne, Citanona, Parenze, Pole, qui du temps de Strabon eſtoit la limite de l'Italie.

Les Venitiens qui deſirent la peupler, donnent à ceux qui veulent y aller tenir maiſon, certaine quantité de terre auec diuerſes exemptions & franchiſes.

Aux lieux qui ſont au milieu du pays, il n'y a point de places d'importance.

DE LA MARCHE DE TREVISE ET DE SES VILLES.

DE LA VILLE DE TRENTE.

LA ville de Trente qui eſt l'vne des plus belles qui ſoit en toute la Marche de Treuiſi eſt d'autant plus celebre qu'elle a ſeruy de long ſejour à pluſieurs Cardinaux, Grands Princes & Seigneurs, Patriarches, Legats, Archeueſques, Eueſques, Abbez, Generaux d'Ordre, Orateurs, Ambaſſadeurs de Roys, Souuerains, Eſtats & Republiques Chreſtiennes & Catholiques aſſemblez tous en corps d'Egliſe, ſous la conuocation du Pape, & ſous la conduite ſpirituelle du S. Eſprit au Concile General, Vniuerſel & Oecumenique qui ſe tint par ordonnance du S. Siege en ceſte noble ville de Trente, pour obuier à la naiſſance de l'hereſie de Luther & de Caluin, & corriger les mauuaiſes mœurs & deprauations qui auoient cours entre les Chreſtiens, & fluoient en tous les lieux de la Chreſtienté au preiudice de l'auancement & de la gloire de la Religion Chreſtienne.

Hieroſme Capugnan Topographe d'Italie, eſcrit que ce Sacroſainct Synode general fut conuoqué au Temple magnifique de noſtre Dame de ceſte belle cité de Trente, dans lequel repoſe encores à preſent le corps ſainct du petit enfant du grand Preſtre des Iuifs S. Simeon, qui fut anciennement occis & maſſacré par les Iuifs.

Là dedans fut auſſi mis en ſepulture le corps de Hyeroſme Cardinal de Seripan, Legat dudit Concile de Trente, qui y mourut pendant la tenuë d'iceluy, perſonnage de merite, bien verſé en toute ſorte de ſciences, & fort renommé pour la ſainčteté de ſa vie.

Les Chanoines qui ſont ordinairement tous nobles & extraicts de maiſons illuſtres, ont droict d'eux meſmes d'élire leur Eueſque, que l'on recognoit pour Seigneur temporel & ſpirituel de ladite ville de Trente, & Prince du S. Empire Romain : à laquelle dignité ont ſuccedé l'vn apres l'autre, Chriſtofle & Louys Cardinal de Madruſe, & à preſent en eſt ſaiſi & pourueu leur nepueu appellé Alithrand, lequel commande auiourd'huy à tous les Citadins de la ville de Trente: mais neantmoins les Venitiens ne laiſſent pas d'eſtre Seigneurs ſouuerains de ceſte cité, comme de tout le pays, il y a vne forteresse & muraille aſſez forte, & auiourd'huy à cauſe du trouble de la Valtoline, ils y ont fait entrer vne forte garniſon, comme auſſi en toutes les villes, places, chaſteaux & forteresſes qu'ils poſſedent dans le continent d'Italie.

DE

DE LA VILLE DE TREVISE.

LA ville & cité de Treuiſi eſt vne des plus anciennes de la Seigneurie de Veniſe, & fut edifiee & conſtruicte par Oſiris troiſieſme Roy des Argiues, qui regna ſur l'Italie l'eſpace de dix ans, lequel fut adopté par Denys le Tyran apres qu'il fut mort pour Roy & heritier du Royaume d'Egypte. Et pour autant qu'apres ſon decez vn certain bœuf apparut aux Egyptiens croyans que ce fuſt Oſiris l'adorerent comme Dieu, & l'appellerent en leur langue Apis, qui ſignifie autant que Dieu en noſtre langue Françoiſe, qui fut cauſe que ceſte cité icy de Treuiſe, fut premierement appellée Apis, pour auoir eſté conſtruite & baſtie par iceluy Oſiris.

Et de fait en pluſieurs & diuers endroicts de ceſte ville ſe voyent encore à preſent pluſieurs anciennes peintures, entre leſquelles on remarque ſouuent la figure d'vn bœuf & d'vn Apis, duquel les Treuiſins ſont memoratifs, & donnent à cognoiſtre aux eſtrangers l'antiquite de leur ville.

D'autres donnent diuerſes raiſons, touchant l'origine & fondation de ceſte cité, car entr'autres ſe ſont trouuez aucuns qui ont dit, mais fabuleuſement, qu'elle fut baſtie par les compagnons du Troyen Antenor.

Les autres tiennent que ce furent certains Troyens ſortans de la Paphlagonie, qui venans en Italie, pour y faire leur demeure donnerent commencement à l'edification de ceſte ville.

Mais quoy que c'en ſoit, ſans s'amuſer à tant d'opinions broüillees & ſuppoſees, il eſt tres-certain que Treuiſe a eſté edifiée long-temps auparauant l'aduenement ou l'Incarnation de Ieſus-Chriſt; elle n'eſt guiere moindre en grandeur & dignité que Pauie: & encore qu'il ſemble que ce ſoit vne petite Iſle, pour autant que de toutes parts elle eſt enuironnee d'eau, de ſorte que comme pour ces eaux elle ne ſe peut pas prendre par force, elle a encores des murailles bien fortes & eſpoiſſes, garnies d'vn bon nõbre de Canõs & artilleries propres à chaſſer loing ſes ennemis, & qui auroient quelque enuie de l'aſſieger, & pour ſes tours elle en eſt aſſez bien munie à l'entour de ſes murs.

La ville a eſté long-temps appellee Turion: & de fait encore pour le iourd'huy les Armoiries de Treuiſe, ſont vn eſcu blanc, ſur lequel ſont grauées trois tours auec trois creneaux de murailles.

En ceſte noble cité, comme en la plus ſuperbe & magnifique de la Marque Treuiſane, les Lombards ont eſleu le ſiege & le domicile du Marquis de la Prouince, qui en leur langue, veut autant dire que Magiſtrat perpetuel, qui fut cauſe que tous les Iuges du depuis s'appellerent Marquis de Treuiſan.

En laquelle Marche Treuiſane eſtoient anciennement ſix belles villes & floriſſantes citez baſties; mais pour le preſent, il n'en reſte pas plus de quatre qui ſoient renommees auec quelques chaſteaux qui eſtoient jadis en tres-grand nombre.

Ce pays s'eſtend depuis le Leuant iuſques au Ponant, par l'eſpace de quarante mille pas, & du Midy au Septentrion, l'on prend en ſon eſtenduë cinquante milles pas.

Elle fut jadis reduite premierement ſoubs l'Empire de Hanau, par apres elle tomba ſous la puiſſance des Lombards, qui en furent incontinent fruſtrez par les Seigneurs particuliers qui joüirent quelque temps du domaine du pays.

Toutesfois ils en furent chaſſez par les Scalignes & Careniens, ſous la Seigneurie deſquels ceſte Marche demeura aſſez longuement; mais en fin l'an de noſtre Seigneur mil trois cens quatre vingt & huict, toutes les villes, citez, bourgades & chaſteaux de la Marche de Treuiſe ſe ſouſmirent volontairement à l'obeyſſance des Venitiens, auſquels ils ſe ſont touſjours monſtrez fideles & loyaux ſans iamais ſe rebeller ny ſe reuolter aucunement. Et l'an mil cinq cens huict ils embraſſerent la Religion Catholique Apoſtolique & Romaine, & auſſi toſt leſdits Treuiſiens edifierent vn beau & magnifique Temple en leur ville de Treuiſe, lequel ils dedierent à Dieu en l'honneur du Prince des Apoſtres S. Pierre, & outre ce changerent leurs armoiries, de ſorte qu'en leur banniere & eſtendard, au lieu d'y grauer des tours noires auec trois creneaux de muraille ſur vn eſcu blanc; grauerent ſur vn eſcu rouge vne croix blanche auec deux eſtoilles: Et l'an mil trois cens dix-huict, fut en ceſte belle cité fondee vne Academie & Vniuerſité publique, qui eſtoit tres-floriſſante, & ce fut au meſme temps ou enuiron que celle de Pauie fut auſſi fondee.

Le fleuue Silis paſſe par aupres de ceſte ville, dedans laquelle entre pluſieurs belles fontaines, dont l'eau criſtalline eſt ja conduite de pluſieurs hautes montagnes par certains conduits & canaux ſouſterrains. Du coſté de l'Orient le grand fleuue Anax coſtoye ceſte ville de Treuiſe, par lequel il arriue en icelle vne infinité de belles & bonnes marchandiſes, & vne grande quantité de victuailles.

Digitized by Google

Toute ceſte Region eſt merueilleuſement fertile & abondante en toute ſorte biens, mais principallement les veaux & les connils y ſont de tres-bon gouſt & eſtimez en Treuiſe pour viandes tres-delicatés entre les grands Seigneurs & les riches de la cité: Ces viandes ſont ordinairement ſeruies ſur leurs tables, pour eſtre les meilleures & les plus delicieuſes.

Quant aux edifices de la ville de Treuiſe, ils ſont fort excellens & magnifiques, & eſt ſi frequentee de Nobleſſe, qu'anciennement on comptoit en icelle iuſques au nombre de plus de trois cens Gentils hommes, Seigneurs & Gouuerneurs de villes & chaſteaux, qui venoient là, & y enuoyoient leurs enfans és exercices qui s'y faiſoient, tant aux lettres qu'aux armes.

Le territoire d'icelle eſt le lieu le plus plaiſant du monde, & fertile au poſſible, & n'y a rien de deſirable pour la vie, & le contentement des hommes qui ne ſe trouue en la ville & pays de cette Marche Treuiſane, auſſi ne ſe faut-il eſtonner ſi elle eſt ſi peuplee cõme elle ſe void, car elle eſt à vray dire le lieu des vrayes delices d'Italie, c'eſt aſſez parlé de Treuiſe.

A quatre lieuës ou enuiron de la ville de Veniſe, en tirant vers terre ferme de l'Italie, ſe trouue vne petite ville nommee Alnite, dont il eſt ja parlé cy deſſus, deſcriuant Veniſe, qui fut conſtruicte & edifiee par Anthonio Thioren, & depuis fut deſtruicte par Attila Roy des Huns.

Entre Veniſe & Pauie, ſe treuue encores vn aſſez bon bourg appellé Noual, lequel de tout temps a eſté tres-riche & opulent.

De là, entirant vers le Septentrion, ſe void l'ancien bourg Aſaſon ſitué ſur vne petite mõtagne, qui eſtoit jadis vne colonie des Romains, & où la Royne des Cypriens prenoit anciennement ſes delices: laquelle à quatre iets de pierre de ceſte ville, fit conſtruire vn fort beau chaſteau en vne belle aſſiette, dans lequel ſe voyoient pluſieurs belles fontaines & piſcines, pour autant que le pays y eſt fort propre: car du coſté du Septentrion iuſques aux Alpes, ſe voyent pluſieurs belles collines, deſquelles vn nombre infiny de fontaines decoulent, qui ſe diuiſent en pluſieurs & diuers endroicts, qui eſt cauſe que tout le pays d'alentour eſt merueilleuſement fertile, & produit grande quantité de fruicts & de vin.

Entre les fleuues Anax & Elinance du coſté d'Orient, ſe trouue vne petite cité appellée Coleglan, en partie aſſiſe ſur vne belle & plaiſante colline, partie en vne plaine qui s'eſtend vers le midy, laquelle cité eſt magnifique en baſtimens & maiſons, & joüit d'vn Ciel ſi doux & clement, qu'il ne ſe peut pas dire combien les malades y ſont rares, & ſe trouuent conſolez quand il y en a, ce qui eſt cauſe qu'il eſt merueilleuſement peuplé & frequenté par pluſieurs marchands eſtrangers, & non ſans ſuiet elle eſt appellee par les Allemands Lumilak, c'eſt à dire manſion ou demeure Royale, pour la grande beauté de ſes edifices, & grand nombre de belles & excellentes fontaines qui y apportent l'eau plus claire que criſtal.

Ce fut en ceſte ville que les Seigneurs de Veniſe eſleurent leur premier Magiſtrat en terre ferme, faiſant grande eſtime de ceſte cité auſquels elle a de tout temps eſté ſuiete, comme encore à preſent elle eſt.

Au de là ledit fleuue d'Elinance du coſté d'Orient en deſcendant vers la mer Adriatique, ſe trouuent pluſieurs petites villes, comme Collate, Nemeſe ou Nameſe & le chaſteau de S. Sauueur, & quelques autres chaſteaux, qui dependent de la ſeigneurie & tres-noble famille des Comtes Collatins, & des Opitargues.

Là aupres eſt la ville de la Motte, la fondation de laquelle eſt incogneuë, mais partant elle eſt renommee pour auoir eſté le lieu natal de ce grand & tres-noble Cardinal Alexandre, perſonnage de merite, & grandement verſé és lettres tant ſacrees qu'humaines. Et voyla pource qui eſt de la grandeur de la Republique de Veniſe.

ESTAT

Digitized by Google

ESTAT
DE TOVTES LES ISLES DE LA MER MEDITERRANEE, ADRIATIQVE ET Ionique appartenantes à la Seigneurie de Veniſe.

SOMMAIRE.

I.

DE l'Isle de Crete ou de Candie, ſa longueur, largeur, circuit, aſſiette & limites.

2. *De l'Iſle de Corcyre à preſent nommé Corfu, ſon aſſiete & limites, ſa longueur & largeur; quand reduicte ſous l'obeyſſance de Veniſe, ſon abondance & fertilité en miel, cire, & huille, oranges, citrons & de la fontaine Chaldachie, les habitans de ceſte Isle ſouffrent l'erreur Schiſmatique des Grecs parmy eux.*

3. *De l'Isle de Cephalonie & de ſon circuit.*

4. *De l'Isle de Zante, ſa ſituation & circuit.*

5. *Golphe de Veniſe & de l'erreur qu'on fait ſur la cognoiſſance de ce Golphe.*

DE L'ISLE DE CANDIE.

CRETE ou Candie l'vne des plus fameuſes Iſles de toute la mer Mediterranee, eſt en ſituation ſi belle, qu'elle ſemble auoir eſté faite de la nature pour tenir l'Empire de ceſte mer & d'vne grande partie des terres maritimes de l'Europe, d'Aſie & d'Afrique, ayãt l'Egypte qui eſt d'Afrique à ſon Midy voiſine de 450. mille. Elle regarde par Tramontane l'Archipelago, & du coſté du Leuant, elle eſt proche de Chypre de 500. mille, & de Chypre en Syrie il n'y a que 200. mille: au reſte elle a en longueur 140. mille ou ſelon les autres 60. lieuës de France d'Orient à Occident, & en largeur 60. & 600. mil de circuit, ou ſelon quelques-vns, ſix vingts lieuës à en faire le tour par la mer: elle a au Ponent la mer Adriatique.

Son aſſiette eſt plus Orientale que celle du païs de la Moree, eſtant poſee entre le païs d'Attique & celuy de Cyrene d'Afrique, & n'ayant que deux iournees de mer pour aller à l'vne ou à l'autre Prouince.

Ses coſtes ſont fort montueuſes & aſpres, pleines de Caps, ou pointes qui s'auancent dans la mer, dont les principaux ſont le Cap de Salomon, le Cap de Spada, le Cap de ſainct Iean, ces deux icy ſont le bout de l'Iſle, l'vn du coſté du Ponent, l'autre du Leuant. La partie Meridionale la plus rude & montueuſe eſt infectee des vents de Sud, & pource elle la prime de villes de reputation.

Entre ſes montagnes plus renommees, ſont celle d'Ida, nommee par les habitans Philoriti, Leuci, que Pline appelle Caduſſi, qu'on dit aujourd'huy Madure & Dicte, & eſt auſſi nommee Sethie, ceſte montagne trauerſe le long de l'Iſle & en eſt la plus fameuſe, tant pour le dictame qui y croiſt, que pour vne infinité d'autres ſimples.

Il n'y a aujourd'huy en ceſte Iſle, ſelon Belon, en ſes obſeruations, que trois villes celebres, c'eſt à ſçauoir Candie, jadis Matium, capitale de ceſte Iſle, qui en prend le nom, puis Canie, autrement Sydon, & apres Rhetimo, que les anciens nommoient Rhetyme, elle fut jadis renommee pour auoir cent villes, & pource on l'appelloit Hecatompolis.

Elle a vn port qui n'eſt guere commode, mais ceux de Candie & de Canée ſont extremément aſſeurez & propres.

Digitized by Google

On y void les riuieres de Melipotane, Seaſin, Cladile, Epicidorme, Giffo & Diuotro vers le Nord; Populiar vers l'Occident & Lineus au Midy.

La richeſſe de ceſte Iſle conſiſte aux paſturages de ſes valons qui nourriſſent quantité de beſtial, & en maluoiſie & vins excellens renommez & cogneus aux trois parties du monde, eſquelles ils ſe tranſportent.

Pour le Gouuernement, les Venitiẽs depuis l'an 1594. qui l'acheterent d'vn nommé Boniface, Marquis de Montferrat, ceſte Iſle ſemble eſtre faite pour dominer toute la Grece, d'autant qu'elle eſt peu eſlognee du Peloponneſe, & peut commander à toute la mer qui regarde la Grece.

Les Venitiens y entretiennent des Capitaines Italiens aux forts & aux nauires auec les garniſons de meſme; il y a vn Gouuerneur qui a le ſouuerain commandement, & qui eſt Venitien, ordonné & changé de trois ans en trois ans par la Republique.

Ils tiennent force garniſons en toutes les places de l'Iſle pour la deffiance qu'ils ont du Turc & de l'Eſpagnol, il y a de bons magaſins aux ports & aux citadelles, garnis de toute ſorte de munitions de guerre & quantité de canons.

Mais autant qu'elle eſt montueuſe, autant a-elle de valons de grand rapport, & extremément fertiles, à cauſe qu'elle eſt arroſee d'vne infinité de fontaine, ruiſſeaux & riuieres.

Dauantage la Vigne y vient à ſouhait, & produit en abondãce du vin que ceux du païs nomment Maluoiſie. Le laict y foiſonne pareillement, & l'on y a la chair à ſuffiſance, ſi bien que les anciens l'ont nommee à bon droict Iſle bien-heureuſe, il y naiſt de plus beaux cyprés qu'on ſçauroit voir, & des arbres de toute ſorte à faire nauire, ce qui eſt de grand profit à la Seigneurie de Veniſe, on n'y void aucune eſpece d'animal nuiſible, farouche ny venimeux, horſmis des phalanges, qui ſont comme araignees, mais en Candie elles ne ſont pas dangereuſes.

Elle abonde encore en cheureux, daims & yſards ou chamois, mais on ny void guere de ſangliers ſi ce n'eſt du coſté de Canee: il y a des boucs eſtains qui ne ſont plus grands qu'vne cheure, & ont autant de chair que pourroit auoir vn grand cerf, auſſi il a le poil fauue & court, & porte outre ce vne grande barbe noiraſtre, on le prend quelquesfois, lors qu'il eſt encore fort petit, afin de le nourrir parmy les troupeaux des cheures, & en tirer de la race, tant pour ſa beauté que pour le gouſt de ſa chair: Ses cornes ſont fort grandes eu eſgard au corps, qui eſt comme celuy de la cheure, mais il eſt ſi agile qu'il ſurpaſſe les cerfs à courir & les chiens à fleurer, veu qu'il ſent les chaſſeurs qui le pourſuiuent de plus de cent pas, ſi bien que pour le prendre on lie des cheures domeſtiques aux aduenuës & paſſages de la montagne, & le bouc eſtain les ſentãt va vers elles, & ainſi qu'il s'y arreſte, les chaſſeurs ont beau loiſir de le bleſſer, mais ſi le coup n'eſt mortel, quoy que la balle ſoit enuenimee & luy demeure au corps, il ſe guarit auec de l'herbe que les Simpliſtes appellent Dictame, qui eſt bonne contre les venins, veu que ſa ſeule odeur fait mourir les ſerpens & autres beſtes venimeuſes.

Les habitans de Candie ſont de leur naturel prompts à mal faire, les anciens meſmes leur ont donné le nom de menteurs: ils ſont ruſez, auaricieux, portans aſſez malaiſément le trauail, & n'apprennent aucun art ny aucune ſcience parfaitement, il eſt vray qu'aujourd'huy, à ce que dit Belon, ils s'accouſtument dés leur enfance, ſuiuant leur ancienne couſtume à tirer de l'arc, en quoy ils excellent, ſurpaſſans meſme en cela les Turcs, & meſme ils ſont adroits & vaillans ſur la mer, autant qu'ils l'ont autresfois eſté.

En ceſte meſme Iſle de Candie, la ville dont l'Iſle prend ſon nom & Cannée auſſi, ſont tres-fortes tant par art, qu'à cauſe de leur aſſiette, mais Rhetymo & Scitie ne peuuent eſtre nommees fortes, qu'à raiſon du lieu où elles ſont aſſiſes. Et en la ville de Candie il y a vn aſſez bel Arſenal de galeres.

L'Iſle de Candie a jadis tellement fleury que ſes Roys tenoient en bride toute la Grece: les Cretois eſtoient eſtimez des meilleurs Archers de la terre, ils inuenterent la dance Pyttique du temps de leur Roy Cydon, ils eſtoient tous armez lors qu'ils la dançoient, & elle a eſté tellement continuee en ceſte Iſle, que les païſans les dancent encore aux feſtes au plus chaud du iour en plein Eſté, ſans ſe ſoucier de l'ombre & auec leurs armes, à ſçauoir l'arc, la trouſſe, & l'epée, comme ſi ſans cela ils ne pouuoient auoir bonne grace en dançant.

Les peuples plus excellens d'entre les Grecs ont pris leurs loix des Candiots, ainſi que Platon meſme teſmoigne & Pline apres luy, & ſur tous les Lacedemoniens en prirent la pratique: Vne de leurs loix portoit, que les enfans fuſſent nourris en public, afin que les pauures ayans meſme nourriture que les riches, n'euſſent aucun ſubiect de les enuier, & il eſtoit auſſi porté par les loix que pour accouſtumer les enfans à ne rien craindre, ains pluſtoſt à ſupporter toute choſe auec patience on les accouſtumaſt aux armes, & à leur faire mépriſer

le

le chaud & le froid, la faim & la ſoif, & qu'ils vſaſſent de l'arc & de la fléche en dançans, & euſſent des habilemens propres à la guerre.

DE CORCYRE OV ISLE DE CORFOV.

COrcyre Iſle renommee par les eſcrits des anciens, eſt celle qu'à preſent on nomme Corfou aſſiſe en la mer Ionique ou Golphe de Veniſe, regardant l'Italie du coſté de la Calabre, & auoiſinant l'Epire ou l'Albanie vers le Septentrion, n'en eſtant guere plus loing que d'vn mille d'Italie, du coſté qu'elle regarde la ville de Butriate, au lieu que ceſte Iſle eſt à 60. milles d'Italie, ayant la ville d'Otrante oppoſee.

Ceſte Iſle eſt le joüet de tous ceux qui ont commandé ſur la mer iuſques à ce qu'en l'an de noſtre Seigneur 1382. les Corcyrois ſe voyans expoſez aux iniures de tout le monde, ſe donnerent aux Venitiẽs, qui les ont deffendus pluſieurs fois de la furie des Turcs, & ont tellemẽt fortifié ceſte Iſle, qu'il ſemble impoſſible qu'õ s'en rende maiſtre. Elle eſt beaucoup plus longue que large, elle eſt faite en demie lune ou demy cercle, ayant deux pointes, dont l'vne qui regarde l'Orient s'appelle Cap de Leuchin, prés laquelle, & en la meſme aſſiette, dans le golphe on void vne autre pointe nommee le Cap blanc: l'autre regarde le Nort, & s'appelle de ſaincte Catherine, où l'on void le port de Caſſope: & la troiſieſme qui eſt au milieu de l'Iſle, eſt la pointe de ſainct Svdere, où eſt aſſiſe la ville de Corfou, & non loing de laquelle on void la pointe de ſainct Nicolas, ayant vis-à-vis l'Iſle de ſainct Vitte & celle de Candiloniſſi, & de la pointe de Leuchin iuſques à celle du port Caſſope, eſt la longueur de l'Iſle, qui a 54. milles d'Italie: mais ſa largeur eſt conſideree depuis le chaſteau ſainct Ange, & elle eſt d'enuiron 14. milles d'Italie. Sõ circuit eſt d'enuiron quatre vingts milles, quoy que quelques-vns luy en ayent donné autresfois 300. Elle eſt diuiſee en quatre quartiers que les Venitiens appellent Balies ou Gouuernemens, dont le premier qui regarde le Leuant, s'appelle Leuchin, celuy du Ponent, Laguire, le troiſieſme eſt la Balie du milieu, & le quatrieſme porte le nom & tiltre de Loroc.

La ville de Corfou eſt la capitale de ceſte Iſle, & les autres adjacentes, ſur leſquelles les Venitiens ont commandement.

Il y a encore à Corfou vne autre ville, qu'on nomme maintenant Pagiopoli, ou Palopoli.

Le port de la ville de Corfou eſt fort grand & capable d'vne grande quantité de vaiſſeaux; Il y a encore les ports de Caſſope & de ſainct Sidere, de Timon, de Guny, de Spile & d'Euripe, mais ceux de Sidere & Timon ſont dangereuſes à l'abord. C'eſtoit en ceſte Iſle que ſe tenoit jadis Arcinous Roy des Pheagiens & Nauſicaa ſa fille, qui poſſedoient les beaux jardins dont parle Homere.

Ceſte Iſle de Corfou eſt montueuſe, & le païs raboteux vers le Midy, mais auſſi il y a plus de fleuues & ruiſſeaux qu'aux autres endroits, comme le fleuue Pinize, Meſongi, Euripe & Potami: Du coſté du Nord elle eſt pleine, ſauf qu'il y a vne montagne qui entre en la mer, au ſommet de laquelle eſt aſſis Caſtel Noue. Il y a prés de Palopoli vne fontaine en la mer nommee Cardachie, qui eſt ſi abondante en ſa ſource, que non ſeulement ceux de Corfou en ſont ſubſtantez, à cauſe que la ville eſt pourueuë d'vne eau groſſiere, & mal ſaine, & pour ce que les citoyens s'en vont fournir auec des barques, mais encores les galeres & grands vaiſſeaux y vont faire égade. Prés du meſme lieu on void les plus belles ſalines de tous les païs d'alentour, dont ceux du païs tirent du ſel pour en payer la gabelle de la Seigneurie de Veniſe. Mais ſur le deſtroit du Golphe du Promontoire de Pagiopoli prés le lieu dit Necrotalaſſi, on void vn petit Golphe ſoubs lequel il y a comme vn grand reſeruoir du meilleur poiſſon qui ſoit en la mer Mediterranee, & outre ce durant l'Hyuer le gibier & les oyſeaux de riuiere y foiſonnent. Ceſte Iſle joüyt d'vn tres-bon air, & eſt fort ſain, elle porte quantité d'orangers, de citronniers & autres ſemblables arbres.

Corfou abonde encore en miel, & en cire; le vin y croiſt bon & en abondance, mais ſur tout on louë l'huile de Corfou, à cauſe de ſa ſinguliere bonté. Au reſte ceſte Iſle produit ſuffiſamment des bleds & des fruits, il ne s'y trouue ny loups, ny ours pour nuire aux troupeaux, mais il s'y trouue quantité d'autres animaux bons à manger, & que les hommes ont accouſtumé de pourſuiure en chaſſant.

En ladite Iſle de Corfou, il y a vne excellente forteresſe, qui eſt comme la clef ou la porte pour entrer au Golphe, ſi bien qu'auec vne moyenne armee on peut empeſcher l'entree à la plus puiſſante qui pourroit venir.

Digitized by Google

DE L'ISLE DE CEPHALONIE.

3. EN l'Iſle de Cephalonie il n'y a nul fleuue, ny ruiſſeau, ny fontaine d'eau douce, tellement que les beſtes qui ne ſont domeſtiques voulans boire ouurent la bouche le ſoir & le matin pour receuoir la roſee.

DE L'ISLE DE ZANTE.

4. CEux qui ont eſcrit de l'Iſle de Zante, particulierement Herodote, diſent qu'en l'Iſle de Zante il y auoit des fontaines qui vomiſſoient auec l'eau de la poix en grande abondance, on n'y trouue guere autre choſe qui ſoit digne d'eſtre remarquee.

DV GOLPHE DE VENISE, ET DE L'ERREVR qu'on fait ſur la cognoiſſance de ce Golphe.

5. LE Golphe de Veniſe qu'aucuns pourroient prendre pour la mer Hadriatique, afin que nul ny ſoit trompé, il conuient ſçauoir que les Mariniers du Leuant diuiſent le corps de la mer Mediterranee en trois Golphes principaux.

Le premier qu'ils appellent le Golphe du Lyon, s'entend toute la partie Occidentale de ladite mer, depuis la Sardaigne iuſques au deſtroit de Gibraltar.

Le deuxieſme eſt le vray Golphe de Veniſe, comprenant l'eſpace d'entre Malte & le Cap de ſainct Iean de Candie, ayant cent milles de longueur, borné au Septentrion de l'Iſle de Cephalonie, de l'Iſle de Zante & la Moree, au Midy de la Barbarie.

Le dernier & le plus dangereux de ces Golphes, eſt celuy de Setelis, lequel commence à Rhodes & finit au ſuſdit Cap de S. Iean de Candie; eſt enuironné des coſtes de Caramanie, Syrie & Egypte, & de l'Iſle de Candie.

Quant au Golphe de l'Archipelago, il n'enuironne rien de ſon ancienne deſcription, faiſant ſa longueur depuis le Cerigo, jadis Cithera, iuſques au deſtroit de l'Helleſpont, & ſa largeur de la Grece à la Natolie.

Sur ces Golphes les Chreſtiens & les Turcs ſont ſouuent naufrages.

Les Turcs & les Mores s'y voyans en danger, apprehendans la Iuſtice diuine, ſe meffians de leurs forces, ont recours aux moyens que leur religion ordonne pour ſe reconcilier auec Dieu; ils ſe dépoüillent tous nuds, ſe lauent ſur les bords du nauire, depuis la cime de la teſte iuſques à la plante des pieds, & puis font leurs prieres. C'eſt vn point de la ſuperſtition Mahometane que ce lauement fait en forme deuë, ſuiuy de la contrition du peché & de la priere, purifie & remet l'ame en eſtat de grace.

DES CEREMONIES OBSERVEES EN L'ESLECTION des Ducs de Veniſe.

IOVR pris au Senat pour l'eſlection d'vn nouueau Duc, tous les Gentils-hommes Venitiens, qui ont atteint l'aage de trente ans, ſe rendent au Palais en vne ſale, les portes de laquelle eſtant fermees, on met dans vn vaſe autant de ballotes qu'il y a de Gentils-hommes: mais les ballotes ſont de deux couleurs, il y en a ſeulement trente de dorees, les autres ſont blanches: Puis chaſque Gentilhomme tire vne ballote. Ceux qui ont tiré des ballotes blanches demeurent en la meſme ſale: & ceux qui ont tiré les ballotes dorees, ſont menez en vne autre ſale, là où on met dans vn vaſe trente ballotes, neuf deſquelles ſont dorees. C'eſt ce qu'ils appellent le ſort des trente ballotes.

Ces trente Gentils-hommes ayans derechef tiré chacun vne de ces ballotes, les neuf qui rencontrent les dorees en nomment quarante. Ceux-cy ſont appellez les Eſlecteurs de la premiere Eſlection.

Ces quarante nommez, remettent quarante ballotes dans vn vaſe, douze deſquelles ſont dorees, puis retirent au ſort, & les douze qui ont rencontré les dorees, ſont dits les Eſlecteurs de la ſeconde Eſlection, car ils en nomment vingt-cinq.

Ces

Digitized by Google

Ces 25. qu'ils ont nommez remettent 25. ballotes dans vn vaſe, neuf deſquelles ſont dorees, puis ſe tirent au ſort, & les neuf qui tirent les dorees, ſont dits Eſlecteurs de la troiſieſme Eſlection, car ils en nomment quarante-cinq.

Ces quarante-cinq remettent quarante-cinq ballotes dans vn vaſe, vnze deſquelles ſont dorees, puis retirent au ſort, & les vnze qui rencontrent les dorees, en nomment quarante vn, qui ſeuls eſliſent le Duc en ceſte maniere.

Ces 41. s'eſtans enfermez en la ſale où s'aſſemble d'ordinaire le Senat, ils choiſiſſent trois des plus venerables d'entr'eux, qu'ils appellent Prieurs de l'Aſſemblee, & deux Secretaires: les 36. reſtans ſe diuiſent en quatre, eſtant permis à vn chacun de choiſir en quel lieu des 4. il ſe veut renger.

Ce fait, les Prieurs ſe mettent en vn ſiege releué, & les Secretaires appellent ces 36. l'vn apres l'autre, leſquels en leur preſence mettent chacun dans le coffret deſtiné à cét effect, vn petit bulletin ployé, où eſt eſcrit le nom de celuy qu'ils eſliſent pour Duc.

Chacun retourné en ſa place, les Secretaires liſent ces bulletins deuant les Prieurs, puis font autant de bulletins qu'ils s'en trouue de nommez pour eſtre Duc, eſcriuans dans chaque bulletin le nom d'vn nommé, & combien il a eu de voix.

Apres on met tous ces bulletins peſle-meſle dans vn bonnet, d'où ils ſont tirez l'vn apres l'autre, & eſcrits ſelon l'ordre que l'on les tire.

Mais auant que commencer la derniere balotation des nommez pour eſtre Duc, pource qu'elle ſe fait ſelon l'ordre que les bulletins ont eſté tirez, Si celuy dont le nom a eſté tiré le premier eſt en la compagnie, on le fait retirer en vne chambre à part. Et lors les Prieurs demandent s'il y a quelqu'vn qui ait à dire quelque choſe contre luy: S'il ſe trouue quelques reproches on l'appelle pour s'en iuſtifier: s'il ne le fait, il eſt exclus d'eſtre eſleu Duc: s'il s'en purge, on le fait derechef retirer, puis on procede à la balotation, laquelle ſe fait en ceſte façon. Sur vn banc deuant les Secretaires il y a deux vaſes, l'vn pour le conſentement, l'autre pour le refus: & aupres 36. balotes marquees. Puis on appelle l'vn apres l'autre les 36. Eſlecteurs, leſquels mettent en l'vn des deux vaſes vne balote: Ce qu'ayans fait, s'il s'en trouue 25. dans le vaſe du Conſentement, celuy-là eſt declaré Duc: ſinon, exclus. Ce fait, on balote pour le ſecond tiré nommé pour eſtre Duc, en la meſme façon qu'à ce premier: & s'il n'a 25. balotes dans le vaſe du Conſentement, on balote pour le troiſieſme, & ainſi des autres, iuſques à ce qu'il y en ait eu vn qui ait eu 25. balotes de conſentement. Voila comment les Venitiens ſe gouuernent en l'Eſlection de leur Dogge.

LES DVCS ET PRINCES DE LA REPVBLIQVE de Veniſe: & ce qui s'eſt paſſé de plus remarquable pendant le gouuernement de chacun d'iceux.

PAVLVTI [redacted]afeſte fut le premier Prince du peuple, choiſi en Heraclee, en l'an ſix cens nonante ſept, homme de ſinguliere iuſtice: Il iura entre les mains de Chriſtofle Patriarche de Grade, de gouuerner ſelon les loix, & n'auoir eſgard qu'au bien public. Il pacifia les differens auec Luitprand, Roy des Lombards, & fit amitié auec le Roy Aripert. Autant par ſon authorité, que par ſes armes, il ramena à l'obeïſſance les Equilins rebelles, accreut le domaine, & gouuerna 10. ans, 6. mois, 8. iours. 32.

2. Marcel Tegalian, du meſme lieu d'Heraclee, fut eſleu ſucceſſeur par la commune voix du peuple, il eſtoit deuot, affable, & modeſte, & beaucoup moins diligent au gouuernement, que ſon deuancier. Le Patriarchat de Grade fut transferé en Aquilee de ſon temps par Luitprand, & y ayant eu de grandes guerres pour le debat des Eueſchez, il ne s'en entremit point, & mourut ayant eſté Duc 9. ans, 21. iour.

3. Hortee Hippate, ſurnommé Vrſe, noble d'Heraclee, s'acquiſt vne grande reputation par ſes faits illuſtres. Paul Exarche eut recours à luy, l'armee Grecque eſtant rompuë, & le ſiege mis deuant Rauenne par Luitprand. Il reprit Rauenne, fit le nepueu du Roy ſon priſonnier, tua le Duc de Vicence, & remit l'Exarche en ſes droits. Il refrena ceux d'Aquilee qui troubloient le repos public, & mit le courage en l'ame de la ieuneſſe, fut tué à l'occaſion des diſſentions de Ieſulains le 11. an, & 5. mois de ſa Principauté.

Apres la mort du 3. Duc l'an 737. il fut fait vne aſſemblee, en laquelle il fut arreſté, & conclud, que l'on n'eliroit aucun Duc de ſix ans, que l'on eſtabliroit vn maiſtre de la gendarmerie qui ſeroit annuel:

qui ne dura que cinq ans, car en l'an 742. on proceda à l'eslection d'vn Duc, & depuis ce temps là la Republique de Veniſe a eu touſiours des Ducs iuſques à preſent. Le premier qui fut esleu en cét Eſtat, fut Dominique Leon: le 2. Felix Cornicula: le 3. Theodat fils d'Vrſe, rappellé depuis nagueres de ſon exil, & fut continué l'annee d'apres: mais il mourut auant que ſon temps fuſt expiré. Le quatrieſme, Iulien Cepare fut ſubrogé en ſon lieu. Le cinquieſme, fut Ciane Fabriciatie, qui eut les yeux creuez, & fut puis apres demis.

4. Theodat Hipate, fils d'Vrſe, fut declaré Duc, cinq ans apres la mort de ſon pere, durant leſquels le peuple s'eſtoit gouuerné par vn maiſtre des ſoldats, & quittant Heraclee, ſe reduiſit à Malamoc. Là il fut le premier creé, & limita les confins auec Aiſtulfe Roy des Lombards. Il fut tué par Galla citadin de Malamoc, l'an 13. de ſa Principauté.

5. Galla de Malamoc, homme méchant & ſeditieux, s'eſtant monſtré cõme Protecteur de la liberté publique, fut eſtably en la place de Theodat, mais ſa méchanceté ayant eſté recogneuë, & qu'il vouloit ſe rendre ſeigneur abſolu, qui fut le ſubiect qu'il auoit pris pour faire tuër Theodat, le peuple luy creua les yeux, & dans l'an luy oſta la dignité qu'il auoit vſurpee.

6. Dominique Monegarie de Malamocco, fut mis au lieu de Galla. Le peuple luy donna pour refrener l'authorité de Duc, deux Tribuns annuels: mais luy eſtant homme audacieux & arrogant, voulut tyranniſer le peuple, lequel irrité, luy creua les yeux le 5. an de ſa Principauté.

7. Maurice Galbaie, noble Heraclean, pour ſa ſageſſe, iuſtice, & richeſſes, fut choiſi à ceſte dignité. Il fit ſon fils Duc auec luy, & gouuernerent enſemble. De ſon temps l'Egliſe de Grade eſtant moleſtee, il enuoya vn Ambaſſadeur vers le Pape Eſtienne, pour accorder le different. L'Eueſché de S. Pierre de Caſtel Oliuolo fut erigé, & mourut ayant gouuerné vingt-trois ans.

8. Iean Galbaie ayant eſté Duc neuf ans auec ſon pere, gouuerna encore ſeul la Republique neuf ans. Il fit apres ledit temps Maurice ſon fils compagnon de ſa Principauté: mais tous deux eſtants de mauuaiſe vie & inſupportables, pour auoir tué Iean Patriarche de Grade, le precipitant d'vne fort haute tour, Fortunat ſucceſſeur au Patriarchat, fit vne conjuration contre eux, & vn autre fut eſleu Duc, dont eſtans eſtonnez, le pere ſe retira en France, & le fils à Mantouë le 16. an.

9. Obelerie eſtant eſleu Prince par ceux de l'intelligence de Fortunat, prit ſon frere Beat pour compagnon, & encores Valentin leur troiſieſme frere, fut aſſocié par eux à ceſte dignité. Eſt à remarquer que de ces 3. Beat eſt mis au rang des Ducs en la ſale du Conſeil de Veniſe, à cauſe qu'Obelerie incita Pepin Roy d'Italie à faire la guerre aux Venitiens, & que Beat ſouſtint la Republique ayant regné 5. ans.

10. Ange Partitiatie apres s'eſtre bien comporté en la guerre contre Pepin, fut eſleu Duc, le peuple s'eſtant retiré à Realte. Il fonda le Palais Ducal au lieu où eſt encores celuy qui a eſté baſty depuis. La diuiſion de l'Empire s'eſtant faite de ſon temps, les Venitiens furent laiſſez en leur liberté. La Cité fut diuiſee en ſeſtiers, le Pregadi, & la quarantaine criminelle inſtituee. Il gouuerna 18. ans.

11. Iuſtinian Partitiatie ayant eſté aſſocié à la dignité par ſon pere, fut apres la mort d'iceluy confirmé par le peuple. Il rappella Iean ſon frere qui eſtoit à Conſtantinople, & le prit pour compagnon. Il agrandit l'authorité du peuple, & ſecourut Michel l'Empereur de Conſtantinople contre les Sarrazins. Le corps de ſainct Marc fut de ſon temps apporté d'Alexandrie, pris pour Protecteur, & l'Egliſe qui eſt aujourd'huy fut conſacree à ſon honneur. Il mourut la deuxieſme annee.

12. Iean Partitiatie frere de Iuſtinian, demeura en la dignité, & accreut l'Egliſe ſainct Marc, qu'il fit deſeruir par bon nombre de Preſtres, eſtabliſſant le Primicerio. Il fit trancher la teſte à Obelerius qu'il aſſiegea en l'Iſle de Curſia; deſtruiſit Malamoc qui s'eſtoit rebellé, & le peuple tourné du party d'Obelerie. Il fit la guerre aux Narrantins, qu'il ſurmonta. En fin ſe fit vne conjuration contre luy, & eſtant ſurprins par ſes ennemis prés l'Egliſe ſainct Pierre où il alloit à la Meſſe, & dépouillé par eux des enſeignes de la dignité, ils le confinerent à Grade, la barbe raze, le huictieſme an de ſa Principauté, il le fit Moine, & y mourut.

13. Pierre Tradonic de Pola s'eſtant comporté au contentement du peuple en la guerre de Pepin, fut eſleu Duc. Il aſſocia Iean ſon fils, & donnerent ſecours à l'Empereur de Conſtantinople, qui les en fit requerir par Theodoſe Patrice. Il fut fait Protoſpataire de l'Empire, au ſecours duquel il enuoya 60. galeres. Louys 2. luy accorda beaucoup de priuileges, & en fin fut tué par vne ſedition, l'an 27.

14. Vrſe Partitiatie, ayant appaiſé la ſedition, fut fait Duc. Les Turcs ayans rauagé la Dalmatie iuſques à Grade, furent deffaits par luy auec Iean ſon fils qu'il auoit aſſocié. Baſile

Empereur

Digitized by G

Empereur l'honora fort pour ceſte occaſion, & le fit Protoſpataire de l'Empire. Il gouuerna 17. ans.

15. Iean Partitiatie fils d'Vrſe, ayant eſté confirmé en ſa dignité, prit & bruſla Comachie, rauagea la Comté de Rauenne pour ſe venger du Comte de Comachie, qui auoit fait priſonnier, & bleſſé à mort Badoaire ſon frere. Eſtant deuenu valetudinaire, il fit baſtir l'Egliſe des SS. Cornelie, & Cyprian à Malamoc, & ayant gouuerné cinq ans ſix mois, renonça à la dignité.

16. Pierre Candian fut eſleu apres la demiſſion volontaire de ſon predeceſſeur. Il eſtoit vaillant & expert aux armes, & neantmoins homme deuot. Il alla en perſonne auec dix galeres contre les Narrantins, leſquels comme larrons rauageoient, & couroient ſus aux Venitiens. Combattant valeureuſement contre iceux, il mourut à la ſeconde fois les armes en main. Il ne gouuerna que 5. mois.

Dominique Tribun eſt mis au rang des Ducs par quelques-vns: Les autres qui ont moins curieuſement recherché l'hiſtoire, l'ont obmis, n'ayant eſté que 3. mois Duc, & 13. iours, il ne ſe remarque rien de ſon temps qu'vn certain priuilege accordé à Chioggia.

17. Pierre ſurnommé Tribun, fils de Dominique eſleu Duc, obtint de Guyon Empereur & Roy d'Italie, la confirmation des anciens priuileges. Les Barbares Huns vindrent en Italie, bruſlerent Heraclee, Capo d'Arge, & Chioggia. Ce Prince les deffit auec beaucoup d'honneur, & ce fut la troiſieſme fois que les eſtrangers voulurent vſurper cét Eſtat. Il gouuerna 24. ans.

18. Vrſe Badoaire s'appelloit Partitiatie, & fut le premier qui changea ce nom. Il en uoya Pierre ſon fils à Conſtantinople, lequel fut fait Protoſpataire. L'an 920. il obtint de Rodolfe Empereur & Roy d'Italie la confirmation de l'ancienne authorité des Venitiens de battre monnoye. S'adonna du tout à la pieté, & l'an 10. il renonça à la dignité pour ſe faire Moine, & veſcut ſainctement.

19. Pierre Candian eſtoit homme vaillant, & fit la guerre à Lanterio Marquis d'Iſtria, qui empeſchoit le trafic des Venitiens, le ſurmonta, & reconquit les peuples de Capo d'Iſtria. Il vainquit Albert, fils de Berengarius Empereur, qui s'eſtant impatroniſé de Rauenne, empeſchoit le paſſage aux vaiſſeaux Venitiens. De ſon temps furent rauies les filles à marier par les Trieſtains, & recouurees. Il gouuerna 7. ans.

20. Pierre Badoaire fils d'Vrſe fut racheté par luy des Eſclauons. Il ne gouuerna que deux ans ſept mois touſiours en bonne paix, dont il ſe monſtra fort amateur. Berengarius Empereur luy fit pluſieurs faueurs pour ſes merites.

21. Pierre Candian troiſieſme fils du deuxieſme Candian, aſſocia à la dignité ſon fils Pierre, & par 2. fois arma 33. vaiſſeaux contre les Narratains. A la 2. fois il fit paix auec eux. Son fils eſtant blaſmé par luy de ſes mauuais comportemens, ſe reuolta contre luy, & contre la Rep. Le peuple le voulut tuer, & fut enuoyé en exil: où s'accoſtant de Guyon, fils de Berengarius, il endommagea la Republique, dont ſon pere eſtant trauaillé, mourut l'an 15.

22. Pierre Candian 4. eſtant rappellé d'exil (encore que le peuple euſt fait ſerment de iamais ne le receuoir) fut fait Prince auec tres-grand applaudiſſement. Il fit en ſorte enuers le Pape Iean douzieſme, que l'Egliſe de Grade fut faite Patriarchale, & Metropolitaine de tout l'Eſtat des Venitiens, & de l'Iſtrie. Othon Empereur luy accorda pluſieurs honorables priuileges. Il ruina Vderze, & fut tué par vne ſedition du peuple auec ſon fils, ayant gouuerné 20. ans.

23. Pierre Vrſeole eſtoit homme tout deuotieux, & fut eſleu par le peuple contre ſa volonté. Il alloit ſouuent en habit incogneu viſiter les pauures, & hoſpitaux, apaiſa les diſſentions des Venitiens auec ceux de Capo d'Iſtria, qui ſe rendirent tributaires. Il s'en alla auec Beato Romualdo de Rauenne pour viure religieuſement. Il gouuerna 1. ans, 2. mois, 20. iours, & a fait pluſieurs miracles.

24. Vital Candian, fils de Pierre 3. fit la confederation auec l'Empereur Otho. Il deuint malade tout au commencement qu'il voulut exercer ſa charge, de maniere qu'ayant fait vn vœu de ſe rendre Moine, s'il recouuroit ſa ſanté, il l'accõplit ayãt gouuerné 1. an ou enuiron.

25. Tribun Meme eſtoit fort riche, & non homme d'Eſtat. Il y eut de ſon temps grandes diſſentions entre les familles Moroſins & Caloprins, à l'occaſion dequoy ſe firent de grands meurtres. Il tint le party des Moroſins: ce qui donna ſubiect aux autres de ſe retirer à Verone vers l'Empereur Othon. Il donna l'Iſle de S. George à l'Abbé Moroſin: renonça à la Principauté le 12. an, pour ſe faire Religieux.

26. Pierre Vrſeole 2. eſtoit homme accort, lequel fit en ſorte auec les Empereurs Baſile, & Alexius, que les Venitiens furent exempts des gabelles. Othon Empereur eſtant à Verone le fauoriſa entr'autres choſes, de tenir au Bapteſme vn ſien fils. Il fut le 1. qui eſtẽdit les cõfins

ſur la mer, acquerant pluſieurs places en Iſtrie, & Dalmatie. Ayant fait acheuer l'Egliſe & le Palais, il mourut l'an 18. de ſa Principauté.

27. Othon Vrſeole ayant gouuerné quelque temps auec Pierre ſon pere, fut confirmé en la dignité à l'aage de dix-huict ans. Il s'acquit vne telle reputation que Geiſca Roy de Hongrie luy donna vne ſienne ſœur pour femme. Il vainquit ceux d'Iſtrie, qui s'eſtoient rebellez, & alla en perſonne en Dalmatie à l'entrepriſe contre Creſmur. En fin les enuieux de ſa gloire luy dreſſerent vne conſpiration, qui apres luy ayants fait raſer la barbe, il fut confiné en Grece l'an 1728. Pierre Cantranic, ou Barbolan, ſucceda à Othon: mais n'ayant peu appaiſer les diſſentions, tant pour le remuëment des citoyens, que circonuoiſins, fut contraint de quitter la dignité, & ſe faire Moyne. Orſo frere d'Othon retiré à Conſtantinople, qui eſtoit Patriarche de Grade, fut conſtitué en attendant ſon retour. Il demeura enuiron vn an au Palais, & quitta la Principauté, entendant la nouuelle de la mort d'Othon. Dominique Vrſeole voulut vſurper la dignité, & fut chaſſé par le peuple dés le lendemain, & mourut à Rauenne.

29. Dominique Flabenic fut eſleu pendant ſon exil par la faction de ceux qui auoient chaſſé Dominique Vrſeole. De ſon temps l'an 1040. fut fait vn Concile national pour le reglement des Eccleſiaſtiques. Il rendit la famille Vrſeole ſoupçonnee à l'Eſtat pour ſes moyens, & s'efforça de la ſupplanter entierement. Il gouuerna 10. ans, 4. mois, 12. iours.

30. Dominique Contaren fut fort agreable au peuple. Il remit en paix la Dalmatie fort trauaillee pour la rebellion de Zara, fauoriſa les Normands contre Robert Roy de la Poüille. La diſcorde qui eſtoit entre la Republique & Pepo Patriarche d'Aquilee fut appaiſee par luy. Il fit baſtir le Monaſtere de S. Nicolas ſur le Lido, & mourut l'an 28.

31. Dominique Siluie eſtant au conuoy de ſon predeceſſeur, fut au milieu du conuoy par viue exclamation du peuple ſalüé Duc, & s'acquit vne telle reputation, que Nicephore Empereur de Conſtantinople luy donna ſa ſœur en mariage. A la perſuaſion d'icelle fit guerre contre le ſuſdit Robert Roy, & à la premiere fois remporta vne honorable victoire ſur luy, s'emparant de Duras. A la ſeconde fois il combattit auec beaucoup de deſaduantage, dont ſuiuit la diminution de ſon credit. Il encrouſta de marbre l'Egliſe S. Marc le 1. & y fit trauailler de Moſaïque, mourut le 13. an.

32. Vital Faliere eſtant fait Duc, obtint incontinent d'Alexius Empereur la ſouueraineté de Dalmatie, & Croatie. Henry ſucceſſeur à l'Empire, luy fit de grandes faueurs, & eſtant venu par deuotion à Veniſe, tint au Bapteſme vne ſienne fille. L'office de Proprio fut conſtitué de ſon temps, & l'ouurage de l'Egliſe S. Marc continué. Il gouuerna 11. ans.

33. Vital Michel par ſa valeur ſur mer eſtendit au loing les limites de la Republique. Il fit la guerre en Leuant à la perſuaſion du Pape Vrbain 2. pour conquerir la Terre ſaincte auec les Princes Chreſtiens. L'Iſle de Smirne, la Syrie, & Hieruſalem furent oſtees aux infideles. Il mourut le 6. an.

34. Ordelafius Falerius fils de Vital, aſſiſta Baldoin Roy contre les infideles à la conqueſte de la Terre ſaincte, & firent tels progrés qu'ils diuiſerent l'Empire entr'eux par tout le Royaume de Iudee. Au 8. an de la Principauté Malamoc fut preſque du tout bruſlé & ſubmerge, ce qui occaſionna de transferer le ſiege Epiſcopal à Chioggia. Il alla en perſonne à la guerre contre Zara, qui s'eſtoit rebellee, & ayant gagné la victoire, y eſtant retourné vne 2. fois, mourut les armes en main l'an 15. de ſa Principauté.

35. Dominique Michel eſtant fait Duc par ſa grande reputation & merites, alla par l'entremiſe du Pape Calixte donner ſecours aux Chreſtiens en la Terre ſaincte. Il fit auec 200. vaiſſeaux leuer le ſiege aux infideles de deuant Ioppe. Il prit Tyro qu'il donna à Vanmond Patriarche de Hieruſalem. Emanuel Empereur luy fit guerre, contre lequel il prit Chio, Rhodes, Samos, Meteplin & Iſtre. Il renonça à la Principauté l'an 13.

36. Pierre Polan gendre de Michel eſtoit fort ſage, de maniere qu'il fut arbitre du different entre Conrad & Emanuel Empereur. Il fit guerre à ceux de Piſe & Padouë qu'il vainquit. Il arma contre le Duc de la Poüille en faueur du ſuſdit Emanuel, auquel il recouura pluſieurs poſſeſſions priſes ſur l'Empire. Aucuns diſent que ce fut ſon fils qui gagna les batailles, & que luy eſtant tombé malade, s'en retourna, & mourut le 18. an.

37. Dominique Moroſin nettoya le golphe de certains Corſaires d'Ancone, dont le chef Cuiſcard fut pris & pendu. Il fit aſſieger Pola, qu'il prit auec Parenzo, leſquelles villes s'eſtoient rebellees en Iſtrie. Eut confederation auec Guillaume Roy de Sicile, duquel il obtint pluſieurs exemptiõs pour le trafic des marchands. Zara fut faite Metropolitaine à ſon inſtance, & fit que Dominique 9. ſon fils en fut eſleu Comte.

38. Vital Michel ſecond, ſubjugua les Tarentins qui s'eſtoient rebellez pour la troiſieſme fois. Il fit priſonnier Vlric Patriarche d'Aquilee, & douze Chanoines. En cent iours il mit

cent

cent galeres & vingt nauires en mer contre l'Empereur Emanuel. La famille des Iuſtiniani ſe trouua de ſon temps reduite en vn ſeul, qui eſtoit Religieux, lequel il retira du Monaſtere par conſentement du Pape, & luy donna vne ſienne fille en mariage: il vint vne grande peſte de ſon temps, de laquelle le peuple luy attribuant la faute, il fut bleſſé, & mourut, ayant gouuerné 17. ans, 27. iours.

39. Sebaſtien Ziani fut le premier eſleu par dix Eſlecteurs. De ſon temps y eut vn grand ſchiſme en l'Egliſe pour l'occaſion de l'Empereur Frederic Barberouſſe, qui occaſionna qu'Alexandre troiſieſme abandonna le ſainct Siege, Octauian ayant eſté fait Antipape, Alexandre ſe retira à Veniſe, où ayant long-temps ſeruy au Monaſtere de la Charité, il fut en fin recogneu & leué par le Prince & Seigneurie. Barberouſſe fit la guerre contre les Venitiens à ceſte occaſion, Octauian ſon fils fut pris, qui moyenna la reconciliation, & que ſon pere vint à Veniſe baiſer les pieds du Pape: il obtint pluſieurs priuileges en recognoiſſance, & mourut l'an 5.

40. Aurie Maripiere fut le premier Duc eſleu par les quarante creez à cét effect, apres la mort de Ziani. On luy donna ſix Conſeillers pour authoriſer ſes deliberations. Il reconquit Zara qui s'eſtoit rebellee pour la quatrieſme fois. Il enuoya au ſecours des Chreſtiens contre les Mores qui vſurpoient la Terre ſaincte, huitante-huict ans apres que Baldoin l'auoit deliuree Ptolemaide fut repriſe, & Andronicus ſucceſſeur d'Emanuel Empereur deliura pluſieurs marchands Venitiens. Il renonça à la Principauté le 14. an, pour ſe faire Religieux.

41. Henry d'Andule fut encores eſleu par les 4. Ceux de Zara furent encores vne fois vaincus, & Pola conqueſtee. De ſon temps ſe fit la priſe de Conſtantinople, & l'acquiſition de l'Empire du Leuant, à quoy il aſſiſta les Princes & Barons François: il mourut le 13. an eſtant General de toute l'armee Chreſtienne.

42. Pierre Ziane fils de Sebaſtien, fut fait Duc vn certain temps apres la mort du Dandolo, les Correcteurs eſtans lors inſtituez: de ſon temps vindrent des Ambaſſadeurs d'Athenes & d'Achaie, pour ſe ſouſmettre à l'obeïſſance de la Repub. Candie fut peuplee d'vne colonie de nobles Venitiens. Il eſpouſa Conſtance fille de Tancrede Roy de Sicile. En fin il renonça à la Principauté, ayant gouuerné 24. ans.

43. Iacques Tepulus fut fait Duc par ſort en concurrence de Renieri Candolo qui eut autant de voix comme luy. Candie ſe rebella, & furent les ſeditieux chaſtiez Zara qui auoit ſecoüé le joug, fut remiſe à l'obeïſſance. Il y eut guerre contre les Ferrarois, & contre Ezzelin qui s'eſtoit impatroniſé de Padouë. En fin il quitta la Principauté le 21. an, & mourut peu apres.

44. Marin Moroſin fut fait Duc par les 40. à cauſe de la concurrence precedente. De ſon temps fut encores enuoyee vne colonie de nobles en Candie, qui y baſtirent Canea. Il fit guerre contre Ezzelin qui aſſiegeoit Mantouë, lequel de rage fit mettre en pieces 12. mille Padoüans qu'il auoit en ſon armee. Il mourut l'an 4. de ſa Principauté.

45. Rayuier Zene eſtant Podeſta à Fermo fut eſleu Duc, & enuoyé leuer auec quatre galeres. Sous luy la Republique obtint vne ſignalee victoire contre ceux de Gennes: mais le contentement en fut bref, d'autant que Michel Paleologue chaſſa les François & Venitiens de Conſtantinople, aydé par les armes des Geneuois l'an 58. apres la priſe d'icelle ville. Vne autresfois ceux de Gennes furent encores vaincus, & ayant gouuerné ſeize ans, il mourut.

46. Laurent Tepulus fut fait Duc pour la reſſouuenance de la victoire qu'il remporta ſur ceux de Gennes à Tiro. Il allia fort noblement deux de ſes fils auec des Dames eſtrangeres, à l'occaſion dequoy ſe fit vne loy pour l'aduenir, que cela ne peut eſtre. Ceruia ſe mit en l'obeïſſance de la Rep. & les Bolonois furent vaincus. Il gouuerna 7. ans, 25. iours.

47. Iacques Contarin à l'aage de 80. ans, fut de Procureur de S. Marc fait Duc. La loy contre les illegitimes, fut publiee, & eux exclus de toutes charges publiques. Il s'émeut quelques rebellions en Iſtrie, & par ceux de Gennes, qui furent appaiſees. En fin pour ſon aage trop grand, il renonça à la dignité par l'aduis du Senat, ayant gouuerné 4. ans, 6. mois.

48. Dandule fut eſleu eſtant abſent. La Cité fut de ſon temps affligee par eau & tremblement de terre. Il ſe fit guerre en Iſtrie contre le Patriarche d'Aquilee & le Comte Coritia. A l'inſtance du Pape Nicolas, il ſecourut auec 25. galeres l'Archeueſque de Tripoli, mourut 7. mois apres l'an 8.

49. Pierre Gradonic homme courageux, deliura la Republique de 2. grands dangers, l'vn pour vne grande diſgrace aduenuë en vne bataille contre ceux de Gennes: l'autre pour la conjuration de Bajamonte, qui fut reprimee les armes en main ſur la place de ſainct Marc. Il fut ordonné que la Nobleſſe ſeulemẽt auroit le gouuernemẽt, & le Conſeil des 10. inſtitué.

Digitized by Google

Ayant gouuerné vingt-deux ans neuf mois, il mourut.

50. Marin George eſtoit ſi bon, que l'on le ſurnomma le Sainct. Veniſe fut touſiours excõmuniee de ſon temps, à cauſe de la priſe de Ferrare. Zara ſe rebella pour la ſixieſme fois, & y eut beaucoup de peine à la ranger à ſon deuoir. Il fit baſtir le Monaſtere de S. Dominique, & mourut aagé de 81. an, la 1. annee, ayant gouuerné 10. mois, 10. iours.

51. Iean Sourence eut l'honneur du recouurement de Zara, & autres lieux alienez du viuant de ſon deuancier. Negrepont fut recouuré, & fit guerre contre ceux de Gennes. L'excommunicatiõ fut leuee à Veniſe par l'entremiſe de François Dandule qui ſe jetta aux pieds du S. Pere, vne chaiſne de fer au col. Le nombre des Procureurs de S. Marc fut accreu iuſques à 6. Il gouuerna 16. ans, ſix mois.

52. François Dandule qui s'eſtoit tant humilié pour ſa patrie, fut eſleué à la plus haute dignité qu'elle ayt. Ceux de Pola & Valeſe ſe ſouſmirent à la Republique. Ce qui occaſionna la guerre contre le Patriarche d'Aquilee. Padouë fut priſe ſur Albert Scaliger, & Treuiſe, & la Comté demeurerent à la Republique. Il fut de la ligue des Princes Chreſtiens contre le Turc, & de ſon temps ſe trouuerẽt 60. Ambaſſadeurs à Veniſe. Il gouuerna 10. ans, 10. mois.

53. Barthelemy Gradonic Procureur de S. Marc, fut fait Duc à ſeptante-ſix ans, par la ceſſion d'André Dandule. De ſon temps aduint le renommé miracle de S. Marc, S. George, S. Nicolas qui deliurerent Veniſe d'vne horrible inondation imminente. Candie ſe rebella, & les rebelles furent ſeuerement punis. Il y eut vne grande cherté en la Cité, qui occaſionna vn mécontentement du peuple, & mourut l'an 4.

54. André Dandule qui auoit quitté au Gradonic, fit ceſſer la cherté, ayant enuoyé charger des bleds en Sicile. Il obtint du Roy de Babylone la nauigation libre en Egypte. Zara ſe rebella la 7. fois, & fut repriſe. La guerre ſe fit à ceux de Gennes, & la Cité fut trauaillee de 2. grands accidents, vn tremblement de terre, l'autre de peſte. Il gouuerna douze ans, moins quelques mois.

55. Marin Phalere fut eſleu eſtant Ambaſſadeur à Rome. Ayant receu vn injure de quelques particuliers qui ne fut pas vengee ſelon ſon deſir, il delibera en l'aage de 80. ans, ſe faire Seigneur abſolu. La conjuration découuerte par Nicole Lion, il eut la teſte tranchee dans le Palais, & fut ordonné qu'au lieu de ſon pourtraict ſeroit eſcrit, *Icy eſt la place de Marin Phalere, qui pour ſa grieſue faute a eu la teſte tranchee.* Il fut Duc 10. mois.

56. Iean Gradonic ſurnommé Naſon, fut beau d'eſprit, & laid de viſage. La guerre ſe renouuella contre Gennes qui ſe termina en vne paix. Il eut encore guerre contre le Roy de Hongrie pour la Dalmatie. Treuiſe fut aſſiegee de ſon temps, & y alla en perſonne. Il gouuerna 1. an, 3. mois, 14. iours.

57. Iean Dauphin fut eſleu Duc lors qu'il eſtoit dans Treuiſe pour la deffendre contre le Roy de Hongrie. Le Senat enuoya demander paſſage libre pour luy; lequel refuſé, il ſortit auec 200. cheuaux à la barbe de l'ennemy, & ſe rendit à Margliera où le Senat l'alla leuer. En peu de temps il termina ceſte guerre là, & recouura Conilian, Seraual, & Aſolo. Il fit la paix pour la ſouueraineté de la Dalmatie, & mourut l'an 45. ayant gouuerné 4. ans, 2. mois 11. iours.

58. Laurent Celſe ſur le faux bruit d'vne victoire contre ceux de Gennes, fut fait Duc en recurrence de Pierre Gradonic, Leonard Dandule, & Marc Cornare, Candie ſe rebella, & y eut de grandes difficultez à la r'auoir. A ceſte occaſion ſe fit vne jouſte & feſte publique en la place S. Marc. Il mourut deux iours apres le 4. an de ſa Principauté.

59. Marc Cornare homme fort docte & ſage, enuoya en Candie, qui s'eſtoit rebellee, s'y fit vne fort cruelle guerre, le Pape ayant meſmement donné indulgence pleniere à ceux qui y iroient. Les rebelles ayans eſté ſeuerement punis, la Republique fit preſent au Pape Vrbain 5. de certain nombre de galeres, il gouuerna 2. ans, 5. mois, 24. iours.

60. André Contarin s'enfuit ſur le Padoüan de crainte d'eſtre eſleu Duc, comme preſageant la ruine qui de ſon temps deuoit arriuer à la Rep. 1. ſe fit la guerre par ceux de Trieſte, puis apres par le Carrara pour les confins de Padouë, qui fut telle que Chioggia eſtant pris, la Cité de Veniſe ſe trouua en extreme danger. Mais en fin il alla en perſonne s'oppoſer aux ennemis, les vainquit, & reprit Chioggia. Il mourut ayant gouuerné 15. ans, 4. mois, 15. iours.

61. Michel Moreſin eſtoit homme remply de doctrine & ſageſſe. Aucuns diſent que de ſon temps l'Iſle de Tenedos fut priſe, & non du temps de Contarin ſon predeceſſeur. Il fut fait diuerſes loix, & entr'autres celles qui ordonnent que les homicides qui eſtoient pendus euſſent à l'aduenir la teſte tranchee. Il ne veſcut que quatre mois, 5. iours, & mourut au 74. de ſon aage.

62. Antoine Venier rigoureux obſeruateur de la Iuſtice, fit confiner vn ſien fils en exil, pour auoir trop legerement offencé la famille d'vn noble Venitien. Il fit ligue auec Galeazzo Vicomte

Digitized by Google

Vicomte contre le Carrara, ſur lequel ſe prit Padouë. Il ſecourut l'Empereur Emanuel contre le Turc, & ayda à Sigiſmond Roy de Hongrie, qui depuis vint à l'Empire. La place de S. Marc, & celle de Realte furent grandement embellies de ſon temps. Il mourut 1. mois, 3. iours apres l'an 18.

63. Michel Stene eut la dignité de Procureur de ſainct Marc auec celle de Duc. Si gaigna vne bataille importante contre les Geneuois. Le Carrara fut vaincu pour la derniere fois, & Padouë & Verone pris. Ceux de Vicence pour ſe deliurer de ſa tyrannie ſe rendirent à la Republique. Ladiſlas Roy de Hongrie quitte ſemblablement Zara. Il mourut ayant gouuerné 13. ans, 3. iours.

64. Thomas Mocenige fut premierement general du Golfe. Il embraſſa la paix pour faire que les citoyens trafiquaſſent. Vdine vint à l'obeïſſance de la Republique, auec la patrie du Friul par la faueur des Seigneurs Sauorgnani qui furent faits nobles de Veniſe. Les Florentins furent ſecourus contre le Duc de Milan. Il mourut le 10. an, 3. mois.

65. François Foſcare reprima fort le Duc de Milan qui empietoit ſur la liberté d'Italie, Breſcia, Bergamo & autres villes de Lombadie furent acquiſes, entre leſquelles Lode & Parme, & Rauenne en la Romanie. Il fut auſſi fait de grands progrés en mer & en la Moree. Le Senat ſecourut Paleologue Empereur contre les Turcs qui vſurperent Conſtantinople l'an 1453. Il fut eſleu arbitre par le Duc de Milan en certains differents de voiſinage. Le Roy de Datie fut fait noble Venitien, puis le Duc pour ſa grande caducité fut démis, ayant gouuerné 34. ans, ſix mois.

66. Paſchal Malipiere fut mis en la place de Foſcari, eſtant Procureur de S. Marc, qui mourut deux iours apres ſa demiſſion. Il ſe fit vne loy, que pour l'aduenir le Duc ne peuſt eſtre dépoſé. De ſon temps l'Imperatrice fut introduite à Veniſe. L'Arcenal fut grandement accreu, & entretint le peuple en paix pendant quatre ans, ſix mois, cinq iours qu'il gouuerna.

67. Chriſtofle Mores encores fait de Procureur de ſainct Marc Duc, s'entretint quelque temps en paix, tant que le deuxieſme an de ſon gouuernement le Turc enorgueilly pour la priſe de Conſtantinople declara la guerre aux Venitiens. Ils firent ligue auec le Pape Pie II. & le Duc de Bourgongne, mais le Pape venant à mourir, ils demeurerent ſeuls, & ſouſtindrent 10 ans la guerre. Il mourut ayant regné 9. ans, 6 mois.

68. Nicolas Tron eut le bon-heur, que de ſon temps les affaires de la Republique allerent aſſez bien contre le Turc. Pierre Morcenige general en l'Archipelago vny auec le Pape, le Roy de Naples & ceux de Rhodes, mit 85. galeres enſemble, & prit Satalie Cité de Panfilie. Il ſe fit encor ligue auec le Roy de Perſe contre le Turc. Iacques Roy de Cypre eſtant venu à Veniſe, eſpouſa Catherine Cornara fille adoptiue de ſainct Marc. Il gouuerna vn an, huict mois, 5. iours.

69. Nicolas Marcel Procureur de ſainct Marc, apres quelques loix faites par les Correcteurs, fut eſleu Duc. De ſon temps ſe fit vne coniuration en Cypre pour faire tomber le Royaume entre les mains de Ferdinand Roy de Naples. Pietro Morcenigo y alla auec vne groſſe armee, appaiſa tout, & fit ſeuerement punir les rebelles. Scutari fut aſſiegé du Turc, & vaillamment deffendu par Antonio Loretano. Ce Duc gouuerna vn an, quatre mois, 17. iours.

70. Pierre Moncenigue fut eſleu Duc pour la reſſouuenance de ſes braues faits. Lepante fut aſſiegee de ſon temps par les Turcs, & vaillamment deffenduë par Antoine Loredan. Ils porterent leurs armes contre l'Iſle de Stalimene, & le meſme Loredan monſtra ſa valeur à la deffendre. La fille du Roy Ferdinand vint à Veniſe auec le Cardinal ſon frere, où ils furent regalez. Ce Prince fit battre vne monnoye qu'il ſurnomma de ſon nom, & ne gouuerna qu'vn an, 2. mois, & 9. iours.

71. Andre Vendramine eut du malheur en ſon gouuernement, que l'armee Venitienne fut deux fois miſe en route par les Turcs: l'vne prés Croya en Albanie, l'autre dans la patrie du Friul. En ſa perſonne il eut l'heur qu'eſtant fort beau il eut vne femme tre-belle, & de beaux enfans, qu'il allia par mariages aux premieres familles. Il gouuerna vn an, 8. mois.

72. Iean Moſenigue frere de Pierre Moſenigue, ayant continué la guerre contre le Turc, fit en fin la paix auec luy, moyennant qu'il laiſſaſt à Scutari & Stipula liberté du commerce, & pouuoir tenir vne bataille à Conſtantinople. Il ſe fit guerre contre Ferdinand Roy de Naples à l'inſtance du Pape Sixte 4. qui occaſionna la longue guerre Sociale. En fin ſe fit la paix, la Republique ayant acquis Rouige & le Poleſan. La Cite fut difformee de feu & de peſte, & ce Prince mourut le 7. an, & 6. mois.

73. Marc Barbadic, la peſte eſtant ceſſee, fit rebaſtir ce que le feu auoit bruſlé au Palais. Il auoit vne maxime differente de tous autres Princes, de ſçauoir pardonner, oublier les

Digitized by Google

iniures particulieres qui luy eſtoient faites, & venger ſeuerement celles qui ſe faiſoient contre l'Eſtat. Le grand Seigneur luy enuoya vn Ambaſſadeur particulier pour congratuler ſon eſlection. Il ne gouuerna que neuf mois.

74. Auguſtin Barbadic reſiſta aux progrez de Charles 8. Roy de France, lors qu'il fit la guerre contre ceux d'Aragon pour le Royaume de Naples qu'il conquit. Le Turc vſurpa ſur la Republique Lepante, Modone, Corone. Le Royaume de Cypre fut mis ſous la tutelle du Senat, & la Royne Catherine amenee à Veniſe. L'office de la Santé fut creé à l'occaſion de la peſte. Le Duc gouuerna 15. ans, 21. iours.

75. Leonard Loredan ſouſtint vne tres-rigoureuſe guerre contre les premiers Princes du monde, s'eſtant fait à Cambray vne ligue entre l'Empereur Maximilian, le Roy de France, celuy de Naples, les Ducs de Sauoye, Ferrare, & Mantouë, incitez par le Pape Iules 2. Tout l'Eſtat de la Terre ferme fut pris fors Treuiſe, mais en fin il fut recouuert. Il veſcut en Principauté 19. ans, 8. mois, 20. iours.

76. Antoine Grimani eſtant general en vne déroute ſignalee, pour occaſion de laquelle il fut démis de la charge de Procureur ſainct Marc, & confinné à Cherſos: Il rompit ſon ban & ſe retira à Rome prés le Cardinal ſon fils, où il rendit de ſi bons offices, que non ſeulement il fuſt reſtably en ſa dignité de Procureur, mais encores fait Duc en l'aage 82. ans, & ne gouuerna qu'vn an, 10. mois, 2. iours.

77. Andre Gritti ayant emporté la meilleure part de la gloire pour la repriſe de Padouë, fut en grande eſtime. Il fit tant enuers le Roy de France, où il eſtoit priſonnier, que ſa Majeſté s'allia auec la Republique, & que Verone & Breſcia furent reconquiſes. Il ſceut ſi bien ſe comporter au gré du Senat pendant les guerres d'entre l'Empereur Charles cinquieſme, & François premier, & encores contre Soliman. Il gouuerna 15. ans, ſept mois, & huict iours.

78. Pierre Laude continua la deffence de la Republique contre le Turc, auec lequel il fit en fin vne paix, dont il ſceut joüyr, & ſe maintenir pendant les guerres des ſuſdits Charles & François: il gouuerna 6. ans, 8. iours.

79. François Donat vſint du benefice de la paix, orna la Cité de diuers beaux edifices, entr'autres celuy du Palais: il enuoya du ſecours à l'Empereur contre certains rebelles en Allemagne. Les Princes de Guiſe eſtans venus de ſon temps à Veniſe y furent regalez ſelon leur dignité. Il gouuerna 7. ans, 6. mois.

80. Marc-Antoine Treuiſan homme du tout deuotieux, rechercha que la Republique fuſt abondante en biens & en bonnes mœurs, empeſchant par ſon bon exemple, que les vices ne s'y gliſſaſſent comme ils ſont en vne trop longue paix. Il gouuerna vn an, moins trois iours.

81. François le Viuier ſceut tellement gouuerner la Republique, qu'encores que de ſon temps le Turc fiſt guerre en la Poüille, & le Roy de France en Toſcane, la Royne de Pologne fut regalee à Veniſe. Il gouuerna 2. ans, 1. mois, 20. iours.

82. Laurens Prioli fut ſollicité par le Pape de faire la guerre à l'Empereur, mais eſtant amy de la Republique il ne voulut l'offencer, & moyenna la pacification des affaires. De ſon temps ſe fit la paix entre la France & l'Eſpagne. Charles 5. mourut. Ce Prince gouuerna 3. ans, 11. mois, 8. iours.

83. Hieroſme Prioli frere du precedent, joüyt des grands honneurs que le Pape Pie 4. fit à la Republique, laquelle il fauoriſa ſingulierement d'oüyr les Ambaſſadeurs d'icelle en la ſale des Roys De ſon temps fut conclud le Concile de Trente, où il auoit enuoyé pour Ambaſſadeur Nicole de Ponte, & Mattheo Dandolo. La Republique tint au Bapteſme le fils du Duc de Sauoye, né de Marguerite de France. Il mourut ayant gouuerné huict ans, 2. mois, quatre iours.

84. Pierre Loredan pour la concurrence de deux autres, fut eſleu contre l'eſperance de tous & de ſoy-meſme. L'Arcenal bruſla de ſon temps, & y eut vne grande cherté de toutes choſes. Selim ſucceſſeur de Soliman prit de là occaſion de rompre la paix auec la Republique, à laquelle il demanda le Royaume de Cypre. Et ſe meut guerre à ce ſujet. Il gouuerna 4. ans, 5. mois, 8. iours.

85. Louys Mocenigue, la guerre s'eſtant enflammee contre le Turc, perdit le Royaume de Cypre, Nicoſia ayant eſté priſe, & Famagouſte renduë. La Republique fit ligue auec le Pape Pie 5. & le Roy Philippes d'Eſpagne, de ſorte que les armees jointes enſemble, elle obtint l'an 1571. vne ſignalee victoire contre les Turcs: peu apres Henry 3. Roy de France paſſa à Veniſe, où il fut magnifiquement regalé. Ce Prince mourut le 7. an.

86. Sebaſtien le Venier fut eſleu d'vne commune voix, auec tel applaudiſſement que certains Turcs luy allerent meſmement baiſer les pieds. Il ſe crea cinq Correcteurs ſur les loix

Digitized by Google

loix, pour le reglement des affaires du Palais. La cité fut deliuree d'vne cruelle peſte, apres le vœu fait d'edifier l'Egliſe du Redempteur. Le feu ſe mit au Palais qui l'endommagea fort. Ce Prince ne gouuerna pas vn an entier.

87. Nicolas du Pont fut creé Duc homme tres docte en toutes ſciences, dont il auoit fait profeſſion publique dans Veniſe. Il paſſa par tout les honneurs dont la Republique peut gratifier les citoyens. Le Seminaire de S. Marc fut inſtitué par luy. Certains Princes du Iappon eſtans arriuez à Veniſe y furent tres-fauorablement careſſez. Il fit baſtir le Pont de Canareggio, & gouuerna ſept ans, neuf mois, treize iours.

88. Paſchal Cicogne Procureur de Sainct Marc, fut eſleu ainſi qu'il oyoit Meſſe en vne Egliſe. De ſon temps y eut de grandes guerres en France & Eſpagne pour le Piedmont: & entre l'Empereur & le Turc pour la Hongrie. Il fiſt baſtir la ville de Parma és confins de la patrie du Friul, & vne forteresſe nouuelle en l'Iſle de Cefalonie. Il eut l'honneur de l'eſmerueillable pont de Realte qu'il fit baſtir : & gouuerna dix ans, ou enuiron.

89. Marin Grimagni Procureur de S. Marc, fit tant au contentement du peuple que le iour de ſon eſlection ſe firent des ſignes extraordinaires de ioye continuez pluſieurs iours ſuiuans. Le ſecon an de ſa principauté il fit couronner en triomphe la Ducheſſe ſa femme, à laquelle le Pape Clement VIII. enuoya la roſe d'or. De ſon temps ſe firent de grandes allegreſſes, pour paix concluë entre les Roys de France & d'Eſpagne. Sur l'occaſion de la venuë du Pape à Ferrare, acquis à l'Eſtat Eccleſiaſtique, le Cardinal Aldrobrandin paſſant à Veniſe y fut tres-honorablement careſſé auec d'autres Cardinaux. Il y eut vn ſi grand debordement d'eaux le 5. an de ſa principauté, que les gondoles & barques eſtoient ſur la place de S. Marc, comme en plaine lagune. Il mourut auec tres-grand regret du peuple, ayant gouuerné dix ans, dix mois.

90. Leonard Donat ayant pour ſes merites, prudence ſinguliere & dexterité au maniement des affaires, paſſé par tous les honneurs que la Republique peut faire à ceux qu'elle recognoiſt fideles, fut mis en la place de Grimagni le dix Ianuier 1606. Il auoit eſté enuoyé Ambaſſadeur à Conſtantinople vers Mahomet nouuellement venu à l'Empire d'Orient pour luy faire au nom de la Republique les complimens accouſtumez. Il a vne telle pratique des affaires & memoire ſi heureuſe, dans vne ame recogneuë ſi ſainctement zelee au bien commun, que le Senat luy defere plus qu'à aucun de ſes predeceſſeurs.

La Cité a eſté excommuniée de ſon temps par N. S. P. Paul V. pour des pretenſions du S. Siege : & ſe peut dire que contre ces foudres il s'eſt monſtré comme vn rocher immobile à la deffence de l'Eſtat. Ainſi deux principaux pilliers de la Chreſtienté menaçoient vne grande ruine ; n'euſt eſté que le tres-Chreſtien Henry IIII. Roy de France, embraſſa ces deux colomnes, les ſouſtint l'vne & l'autre pour les redreſſer, par l'entremiſe de ſes Ambaſſadeurs, qui en ont erigé vn arc triomphant à l'immortalité de ſa gloire.

Digitized by Google

DES ESTATS DV DVC DE SAVOYE.

SOMMAIRE.

1. CONFINS & limites des pays du Duc de Sauoye, diuiſez en deux Eſtats, Piedmont & Sauoye.
2. Deſcription particuliere de la Duchè de Sauoye, ſes Comtez & Baronnies.
3. Deſcription du Piedmont, & ſes principales villes.
4. De la ville de Turin capitale du Piedmont, celebrée pour le ſiege & demeure des Ducs de Sauoye, l'Vniuerſité en toutes ſortes de ſciences, & le parc magnifique nouuellement dreſſé.
5. Du Marquiſat de Saluzzes; & ſes places plus importantes.
6. Des principales places de Piedmont fermees de murailles, outre les villes Epiſcopales.
7. Du Marquiſat de Cheue.
8. De la Comté de Nizze, diuiſee en quatre Vicairies: & ſes villes & places.
9. Fertilité du pays de Sauoye & Piedmont, leurs lacs & principales riuieres.
10. Carrieres de Marbres nouuellement deſcouuertes.
11. Quel eſt l'humeur & naturel des Sauoyards & Piedmontois.
12. Richeſſes de Piedmont en mines d'or & d'argent, en trafic de fer, beſtail, & draps de Pignerolle.
13. Calcul du reuenu du Duc de Sauoye.
14. Des forces du Duc de Sauoye, ſes forts & places de deffence, ſes alliances & confederations.
15. Les pretenſions du Duc de Sauoye ſur les autres Eſtats.
16. Quel eſt le Gouuernement du Duché de Sauoye: du Senat de Sauoye, & de celuy du Piedmont.
17. Catalogue & denombrement des Ducs de Sauoye qui ont ſeigneurié iuſqu'à preſent.

---

2. TOVS les pays qui ſont ſous la domination du Duc de Sauoye eſtans pris enſemble confinent du coſté du Leuant auec l'Eſtat de Milan & de Montferrat, du Couchant auec la Breſſe & la Franche Comté, du coſté du Midy auec la Prouence, le Dauphiné, & plus bas auec le Geneuois, & la Comté de Nizze eſt baignee de la mer Mediterranee: & finalement ils confinent du coſté du Nort auec les Cantons des Suiſſes, de Berne, & de Fribourg.

Mais afin qu'on m'entende plus clairement, ie diuiſeray le tout en deux ſeules parties, ſuiuant en cela la nature, veu que les montagnes ont diuiſé cet Eſtat en Sauoye & en Piedmont.

La Duché de Sauoye a pour borne du coſté du Ponant les deux riuieres du Rhin & du
3. Roſne, & vers le Septentrion depuis les terres de la Iuriſdiction des Suiſſes, & le Montjura ou Montjou iuſqu'à la riuiere de Gennes, & au fleuue de Var, qui ſepare la Gaule d'auec l'Italie. D'vn autre coſté le pays de Sauoye confine auec les nouuelles terres qui ont eſté baillees au Roy de France pour eſchange du Marquiſat de Saluſſes, & s'en va iuſqu'à Lozanne & autres places qui ſont le long du lac Leman, qui furent autresfois de la Iuriſdiction des Ducs de Sauoye. On compte la Comté de Maurienne, la Maurienne & le Marquiſat de Suſe pour partie de la Sauoye, combien que ce ſoit du Piedmont. La Comté de Maurienne s'eſtend iuſqu'à la riuiere d'Arche, où eſt la ville de Sainct Iean de Maurienne, où eſt enterré Humbert I. qui receut la Comté de Maurienne, & la Duché de Sauoye de l'Empereur Henry III. La Tarantaiſe eſt preſque enfermee entre les montagnes des Alpes, & les riuieres d'Arc & d'Are, qui ſe meſle auec l'Arch pres de Chamois. Ce pays a pour

Digitized by Google

a pour ſa ville principale Mouſtier en Tarantaiſe, où eſt enterré Humbert II. Comte de Maurienne, qui adiouſta à ſes terres la Tarantaiſe.

Outre ce, il y a la Seigneurie de Foſſigny où eſt Ripaille, lieu fort agreable, & principalement renommé, à cauſe qu'Amedee VIII. premier Duc de Sauoye, s'eſtant deſpotillé de tous ſes Eſtats, y fit profeſſion de vie Monaſtique, & eſtant là, fut creé Pape par le Clergé aſſemblé au Concile de Baſle l'an 1440.

Il y a encor la Duché de Cablais & les Baronies de Raud & de Gaz.

La capitale ville de Sauoye c'eſt Chambery qui eſt entre les montagnes, & aſſez bien baſtie : les autres ſont Nicy, S. Iean de Maurienne, Mouſtier, Tonon, Montmelian, & quelques autres.

Le Piedmont, ſans y comprendre la Comté de Nizze, s'eſtend depuis la riuiere de Ceſie iuſqu'au Dauphiné, entre les Alpes, le Montferrat, & les Eſtats de Milan & de Gennes. 3. Il a pour ſes bornes du Leuant le Po, du Midy les montagnes de Gennes, du Couchant les Alpes Gauloiſes, & du Septentrion la riuiere de Dorie. Quelques-vns luy donnent pour bornes du Leuant la riuiere de Ceſie, du Couchant le Mont de Tende & Corre, du Midy le Marquiſat de Montferrat, & du Septentrion les Alpes Gauloiſes.

La ville capitale du Piedmont c'eſt Turin, les autres villes ſont Vercel, Aſt, Iuree, Oſte, Mondeui, Foſſan, Saluzze, Carmagnole, dont Aſt & Iuree furent colonies des Romains auſſi bien que Turin. Aſt & Vercel ont grand circuit, & ſont aſſez bien baſties, principalement Aſt, qui peut eſtre comparee aux plus magnifiques villes de Lombardie, pour la grandeur de ſes Palais.

Vercel ville tres-ancienne eſt capitale des peuples Lybiques, qui ſont entre les riuieres de Ceſie & de Dorie. Ce fut où Leon IX. celebra vn Concile general contre Berengaire. Iuree que les eſcriuains d'auiourd'huy nomment Lamporeggio, & que les anciens ont nõmee Eporedia, eſt capitale des peuples Salaſſiens, auiourd'huy Canauois. Elle eſt à l'entree du Val d'Oſte ſur la riuiere de Dorie, en vne aſſiette ſi commode, que Berengaire & puis Ardoüin qui en furent Marquis, eurent bien le courage d'aſpirer à ſe rendre Roys d'Italie. Oſte baſtie par Auguſte eſt à la bouche des Alpes Grecques & Penines, qu'on nomme auiourd'huy le grand & le petit mont S. Bernard. On paſſe par le grand dans le pays de Valais, & par le petit dans la Tarantaiſe. Ceſte ville eſt capitale d'vne vallee qui prend ſon nom d'elle. On y void encor auiourd'huy force belles antiquitez, & entre autres vn arc qui eſt fort beau.

Turin eſt auiourd'huy fort renommee pour la demeure des Ducs de Sauoye, & pour 4. l'Vniuerſité qui y eſt. Elle fut autrefois plus grande qu'elle n'eſt, mais les François qui l'ont poſſedee ne ſe ſoucierent d'en retrancher afin de la rendre plus forte. Elle eſt aſſiſe pres du Po en vn lieu fort important à l'Italie : à raiſon dequoy les Romains y menerent vne colonie, & Auguſte l'honora de la porte qu'on nomme auiourd'huy du Palais, & les Lombards y eſtablirent le ſiege de l'vn de leurs quatre Ducs. Le Duc de Sauoye y a fait vn parc qui a de tour cinq ou ſix milles en vne des plus agreables aſſiettes d'Europe. Ce parc eſt enuironné du Po, de la Dorie, & de la Sure, & eſt plein de bocages, de petits lacs, de fontaines, & de toute ſorte de chaſſe que ce Duc y a aſſemblee : & tout autour de Turin il y a tant de villages & de maiſons de plaiſir, qu'elles font comme vn autre Turin.

Mondeui (que quelques-vns eſtiment auoir eſté baſty ſous l'Empereur Conrad) eſt aſſis ſur vne colline auec faux-bourgs eſpars çà & là : mais les plus grands ſont au pied de la dicte colline ſur la riuiere d'Elle, qui ſe va rendre à deux milles de là dans le Tanare. Elle a plus de peuple qu'aucune autre ville de Piedmont. Entre les autres faux-bourgs il y a celuy de Viq, d'où tire ſon nom vne nouuelle deuotion qu'on a à noſtre Dame, à laquelle le Duc de Sauoye a baſty vne Egliſe, & en icelle vne chappelle où il veut que les Ducs de Sauoye ſoient enterrez.

Foſſan eſt aſſis en vne colline ſur la riuiere de Stoure au milieu d'vne campagne. Entre les autres baſtimens il y a vn aſſez agreable chaſteau.

La ville de Saluzze eſt aſſiſe pres des Alpes, & eſt capitale du Marquiſat, qu'on nomme de meſme ſorte, où le Po prend ſa ſource. Ceſte ville eſt aſſez grande, & a vn grand chaſteau où il y a des lieux pour loger en hyuer, & d'autres pour demeurer en Eſté. Les places plus importantes de ce Marquiſat ſont Dronere, & Carmagnole.

Il y a auſſi Rauel, Doglian, par lequel paſſe vne grande partie du trafic qui ſe faict entre le Piedmont & la riuere de Gennes, puis Verzole, Mante, & Pagny, & la riche Abbaye de Staffarde.

Ce Marquiſat auec quelques terres de Prouence qui ſont au delà des Alpes, a eſté vny de noſtre temps au Piedmont, & le Duc de Sauoye a donné en contre-eſchange au Roy de

Digitized by Google

France, à qui le tout appartenoit, la Breſſe, & les autres terres des enuirons, qui ſont de plus grande eſtenduë que le Marquiſat de Saluzzes.

Mais Piedmont outre les citez ou villes Epiſcopales, il y a enuiron deux cens cinquante places fermees de murailles, entre leſquelles il y en a pluſieurs qui ne cedent en rien à beaucoup de villes qu'on eſtime bonnes, comme Biele, Quiers, Cune, Suſe, Auigliane, Riuole, Pinarol, Moncalier, Carignan, Raconis, Queyras, Bené, Villefranche, Vigon, Pancalier, Bruſque, Bargé, Iauene, Sauillan, Cheue.

Biele, & Pinerol ſont preſque en meſme façon ſous les Alpes diuiſees en place, coſtau & plaine.

Mais la ville de Biele a vn grand tour, & de beaux baſtimens, entre leſquels on compte
6. par excellence les Conuents de ſainct Hieroſme, de ſainct Dominique, & de ſainct Sebaſtien. Il y a à Pinerol vn chaſteau. Quiers fut honnoré par Federic Barberouſſe du titre de grande ville: & vrayement elle eſt telle pour ſes belles Egliſes, ſes beaux Conuents, & ſes maiſons, & pour beaucoup de nobles familles, & de riches marchands qui y demeurent.

Cuny eſt aſſiſe entre la Stoure & le Geſſe. Suſe a iadis eſté groſſe ville, & de grande importance: mais depuis qu'elle fut ſaccagee, & bruſlee par l'Empereur Federic Barberouſſe, elle n'a iamais peu recouurer ſa premiere grandeur. Elle eſt toutesfois en vne aſſiette importante, pource qu'il y a deux chemins qui en partent, & vont par tous les Alpes, & l'vn tend par Eſſilles à Briançon, l'autre par le Monſanois à Lyon.

Auillane eſt bonne ville, riche & marchande, & a vn chaſteau qui eſt aſſis au haut d'vne montagne, auec vne ſource d'eau viue. Riuole ſe vante de la naiſſance du Duc de Sauoye d'à preſent, qui y fait baſtir auiourd'huy magnifiquement.

Moncalier eſt aſſez grande ville, & Carignan eſt renommé pour ſon chaſteau, & pour vn long ſiege qu'il a ſouſtenu autresfois. Il y a forces nobles familles qui y ont fondé entr'autres choſes vn Monaſtere de Religieuſes qui doiuent eſtre toutes Damoiſelles.

Queyras eſt agreable pour ſes ruës qui ſont & fort droictes & fort larges; & Cené eſt fort d'aſſiette. On eſtime Raconis pour ſon Palais & ſes reſeruoirs, & Buſque pour le titre d'vn des ſept Marquiſats des deſcendans d'Aleran.

Sauillan eſt renommé pour la beauté de ſa place, & du Monaſtere ſainct Benoiſt, mais ſon aſſiette eſt telle que l'Empereur Charles V. paſſant par là en ſon voyage de Prouence, dict qu'il n'auoit iamais veu pays plus propre à entretenir vne armee: & le Duc Philibert Emanuel trouua ce lieu tant à ſon gré qu'il eut enuie d'y eſtablir ſa demeure, & de rendre Sauillan capitale de la Prouince. Briqueras n'a rien de recommandable que ſon aſſiette.

Cheue eſt capital d'vn beau Marquiſat qui comprend vingt ſix places. Il embraſſe
7. entre autres choſes la vallee de Tanare, ſur laquelle eſt ladite ville de Cheue, & Bagnaſque, & Gareſſe & Ormee, à 15. milles de laquelle ledit fleuue naiſt d'vne groſſe fontaine. On paſſe de l'Eſtat de Cheue à celuy du Mare & d'Oneille.

On trouue apres Mulazan, lieu de paſſage, & ayant paſſé le Pex on void la Quiuſe, pays propre à habiter en Eſté, puis la Trinité & la Montee, puis Grane chef d'vne vallee: & apres Chental autresfois fortifié par le Mareſchal de Bellegarde. Polenze où fut l'ancienne Polenze, Celole, Carai, & entre la Maire & la Veraité, Caualemort, Caſalgroſſo, Caualion, Caſtagnol, Ruffie: puis entre le Gilbe & le Po, Morete, fief d'importance, Scarnafis, Legnaſque, Iraſque, Villart. Entre le Po & le Pele, Cardei, Stasfarde, Cauor, Carſillane, Villar de Bobbi. Vn peu iadis au de là on voit Lucerne capitale d'vne Comté & d'vne grande vallee qui fait plus de vingt mille ames, outre laquelle y a la Perouſe auec ſa vallee.

On voit apres entre le Pele & la Quiſole, Scalengue, Cercenaſc, Virlé, Piodes, Vinouo auec vn fort magnifique Palais des Seigneurs de la Rouere, Lombriſas, Cumiane, Piozaſc, Orbazan, & entre le Sangon & la Dore Arpignan, Colegne, Monoſterol. On trouue apres le Val de Stoure, & puis Lanz auec ſa petite vallee, & plus bas l'agreable terre de Chirié. On entre apres en la vallee de Pont où ſont Cornié & Valpergue. On aperçoit plus bas la riche Abbaye de ſainct Benigne. Entre l'Orque & la Quiuſele on découure pluſieurs chaſteaux, & ſur la fin la forte place de Chiuas, & apres qu'on a paſſé la Dore, on trouue Baucie, Maſin Comté, Cilian, Creſchentin chaſteau du tout agreable, Stropian, ſainct Germain, Sancie renommé pour le ſiege malheureux du Duc d'Albe, & plus au deſſus Candel, lieu d'enuiron ſept cens feux, Andorne de plus de treize cens, de meſme que Dioglie, Mos de ſept cens feux, & Gattinare ville baſtie par les Seigneurs de la maiſon d'Arbore, qui en prin-

en prindrent apres le ſurnom, & qui en ont eſté maiſtres deſia durant quelques ſiecles.

Durant les guerres qui furẽt entre l'Empereur Federic & les Papes, ces Seigneurs ſe retirerent de la ſubiection de l'Empire, & veſcurent en ceſte ſorte iuſqu'à ce que craignants l'ambition & la puiſſance des Ducs de Milan, ils ſe ietterent entre les bras d'Amé premier Duc de Sauoye. De là le Po on deſcouure Bra, qui eſt de ſept cens feux & dauantage, Caramagne, Someriue, Ceriſoles renommee par la deffaicte du Marquis de Gaſt ſous la conduite du Duc d'Anguien. Puis on voit Villaſtellon, Pœrin, Villeneuue forte place, Ganuelle, Cottemille diuiſee en deux parties par la Bormie. On voit apres vn nombre infiny de chaſteaux appartenans à la Comté d'Aſt, & plus au deſſus Coconas Comté qui eſt ſoubs la domination de la maiſon de Sauoye depuis quelques annees par le moyen du Duc Charles.

Le Comté de Nizze a vingt-deux lieuës de long; & vnze de large, entre le Var; au de là duquel toutesfois il y a quelques lieux qui en ſont, & le Dauphiné, le Piedmont & la riuiere de Gennes. 8.

Ceſte Comté eſt diuiſee en 4. Vicairies, dont les villes capitales ſont Nizze, le Poget, Barcelonnette & Soſpelle, à quoy l'on peut adiouſter S. Eſtienne auec ſa vallee, veu qu'encor qu'elle ne porte Vicairie on compte plus de trente places fermees de murailles, outre pluſieurs autres qui ne le ſont pas.

La plus renommee de ces places c'eſt Villefranche, pour la commodité de ſon port, nommé par les anciens Port d'Hercule Monæce. On voit apres Eſe, & plus auant Zobie, lieu où naſquit l'Empereur Pertinax, & où l'on void encores auiourd'huy les trophees de l'Empereur Auguſte. Les autres places plus remarquables de ceſte Comté ſont Comtes, Pellie, Saourge, qui a vn fort chaſteau, la Brique qui a enuiron quatre ou cinq cens feux.

Lantuſque aſſez bonne place, & capitale d'vne vallee, de meſme que ſainct Dalmace de de la plaine: Boglie capitale d'vne riche Comté, Poget confine auec la Prouence, Barcelonnette patrie du Cardinal Hugues, capitale d'vne vallee, & lieu de bon trafic: Soſpelle eſt vn bon lieu, bien baſty; & entre autres choſes, il y a vne fontaine d'eau delicate, que l'on y a conduite des montagnes voiſines.

Mais pour dire paticulieremẽt quelque choſe de Nizze, elle eſt belle, & bien peuplee, elle a ſes maiſons de cinq & de ſix eſtages, ſes ruës fort droictes, principalement celle qui va du pied de la montagne à la porte de ſainct Alov.

La Comté de Tende eſt conioincte à celle de Nizze, & ceſte Comté s'eſtend iuſqu'aux confins de Cune. On peut paſſer par quatre lieux du Piedmont en la Comté de Nizze, par la montagne de Corue, qui meine à Tende, par celle de Feneſtre qui conduit à ſainct Martin, par celle d'Arnouue ſur Vaudere, & par l'argenterie qui va à Barcelonnette.

QVALITE'.

LA Sauoye a grande quantité de bleds en ſes vallees, & force paſturages aux montagnes, & en quelques lieux de fort bons vins, comme à Montmelian, & à Mortene. Il y a auſſi quelques lacs qui abondent en poiſſon: mais les plus renommez ſont ceux de Nicy, du Bourget, & de Geneue. Elle contient beaucoup de grandes montagnes, tellement que celuy qui marche par ce pays deſcouure touſiours de nouuelles choſes, pource que tantoſt il void que les paſſages s'eſlargiſſent, & tantoſt que les montagnes ſe reſtreſſiſſent, & que maintenant elle ſe hauſſent, puis elles ſe baiſſent, maintenant elles s'aduancent; maintenant elles ſe retirent, tantoſt elles te conduiſent en vne plaine, tantoſt elles t'enferment dans vn vallon. Elle n'a rien de particulier, ny de remarquable. L'air y eſt aſſez ſain: mais il y a quelques eaux qui font enfler la gorge à ceux qui en boiuent, & l'on appelle ceſte enfleure en ce pays le Goytre, qui veut dire le goſier, ou gras goſier. 9.

Quant au Piedmont, il eſt arroſé du Po, du Tanare, de la Stoure, de la Dore, & d'enuiron vingt-huict autres riuieres grandes; ou petites, & de diuers canaux, dont il y en a huict au ſeul territoire de Cune. On tient communément qu'il n'y à endroict d'Italie plus agreable, plus abondant en grains, vins, fruicts, chairs ſauuages, & autres, fromages, chaſtaignes, chanvres, lin, & mineraux.

Le pays d'autour d'Aſt eſt arroſé de riuieres, ombragé de bois, releué d'agreables collines, a de belles campagnes, & produit force fruicts qui ſont bons en perfection, & particulierement des melons qui ſont des plus excellens qu'on mange. On mange à Vercel le pain le plus blanc, & les plus gras chappons, que l'on puiſſe voir. Pline fait mention de quelques mines d'or du pays d'autour de Vercel, dont on void encores quelques marques

vers Ponderan. Pres de Lamporeggio il y a grande quantité de chanvre. Le Val d'Oſte dure plus de deux iournees, & eſt toute chargee de bleds à main gauche, & à main droicte de vignes qui portent des vins excellens, dont les meilleurs ſont ceux de Calogne. On void elleuer à vn quart de mille de Turin ſur la riue du Po vne montagne qui ſe hauſſe, & s'abbaiſſe, s'auance, & ſe retire de telle ſorte en diuers endroicts ſi à propos, qu'elle a par tout des eaux qui l'arroſent: elle porte de foins, des fruicts des toutes ſortes, & ſur tout de fort bons vins.

Le terroir d'autour de Mondeui eſt de grande eſtenduë. Il a y des vins excellens ſur le coſtau, quantité de grain ſur la plaine, & vne infinité de chaſtaignes ſur la montagne. On y a deſcouuert de belles carrieres de marbre, & entre autres d'vn certain marbre blanc auec de petites veines qui ſemblent du metal.

Le pays d'autour de Foſſan abonde en froment, dont la recolte monte à enuiron cinquante mille charges l'annee: & pource qu'il eſt arroſé de gros canaux d'eau, il abonde encore en bons paſturages, & par conſequent en chair.

Le Marquiſat de Saluſſes a vn air fort temperé, à raiſon dequoy l'on y garde dans les vergers preſque tous les fruicts de la riuiere de Gennes.

Doglian porte de bons vins, de meſme que Pagny, & autour de Pignerol il y a vn ſi beau vignoble, que quiconque le void peut eſtimer que ce pays a dequoy fournir du vin aux autres.

Pres de Cune il y a tant de canaux d'eau, que tout ſon terroir en eſt rendu fertile au poſſible, combien qu'il ſoit leger, & pierreux de ſa nature. Il abonde en chaſtaigners, parmy leſquels on ſeme le froment, ſi bien que les habitans recueillent d'vn meſme lieu deux ſouſtiens de la vie: & ce pays ne manque auſſi de vignobles, & de prairies.

Le pays d'autour de Suſe produit grande quantité de vins. Auillan a ſon terroir diſtingué de collines, de vallees & de plaines, & de deux petit lacs. Riuoli ſe peut vanter d'auoir vn bon air, & vn terroir agreable.

Monſcalier eſt renommé pour l'excellence de ſes vins, comme auſſi Reuillaſq qui eſt aupres, & les lieux de Gaz, de ſainct Mor, & ſainct Rafael. Bené iouyt d'vn air extrémement ſain & temperé. Les terroirs de Vigon, Pancalier, & Villefranche, ſont gras au poſſible.

Le Marquiſat de Cheue abonde en chaſtaignes, & en beſtail, & l'on y fait en quelques lieux recolte de grande quantité de vins, principalement à Prier, où ils ſont tresbons. Les vallees du Marre, & d'Oneille ſont ſi bien cultiuees, qu'elles ſemblent par tout des iardins, & il y a tant de fruicts, & particulierement il y a de ſi bonnes huiles, que l'on n'en ſçauroit bien exprimer la bonté, & la quantité en eſt ſi grande, que le Piedmont ſe paſſe par le moyen de ce pays, des huiles eſtrangeres. On trouue de vins excellens à Gatinare.

Pour le regard de la Comté de Nizze, combien que le pays ſoit pour la plus grande partie aſpre & montueux, toutesfois il eſt ſi bien cultiué, qu'aucune de ſes parties n'a beſoin de ſes voiſins, fors que Nizze qui manque de froment. Il court par les montagnes de ce pays enuiron douze riuieres qui ſont abondantes en truites.

Le pays d'aupres de Comtes rapporte force huiles, & grande quantité de chaſtaignes. Celuy d'aupres de Peille abonde en vin, en grains, & huile, qui eſt fort renommee pour ſa bonté. Saourge a les meſmes qualitez. La Brique porte grande quantité de vins blancs, de grains, & de miel excellent. On y trouue auſſi vn grand nombre de perdrix, & de faizans. On y recueille auſſi force manne, du terebinthe, de l'agaric, & de ſimples fort exquis. Il court par ſa vallee vne riuiere nomme Leuence, qui ſort d'vne fontaine, qui en peu de temps groſſit, diminuë, puis deffaut entierement.

Le terroir d'autour de Boglie porte force grains, & legumes, mais il manque de vin & d'huile: mais autour de Soſpelle il y a des vins, de grains, des oliues, du beſtail, & des chaſtaignes. Mais Nizze qui abonde en autres choſes, n'a du grain, ny de chairs pour la moitié de l'annee; à raiſon dequoy elle ſe pouruoit du froment de Prouence, & des chairs du Piedmont.

MOEVRS.

COmbien qu'il ſemble que les Sauoyars ſe doiuent ſentir des mœurs des Dauphinois, ou de ceux du Piedmont leurs voiſins, & que celles des habitans de Piedmont doiuent eſtre reſeruees lors que nous deſcirons en general les mœurs d'Italie, toutesfois il ne ſera mal à propos de dire quelque choſe des vns & des autres. Les Sauoyars ont la niaiſerie ſi naturelle, qu'encore qu'ils la perdent par la frequentation des autres nations, toutesfois

ils

Digitized by Google

ils la retiennent en leur langage, & en l'apparence,& il y a telle difference entre les Dauphinois, & les Sauoyars, qu'on les peut diſtinguer aiſément de premier abord. La plus grande part du menu peuple croit que le Duc de Sauoye eſt le premier Prince du monde, & il n'y a rien de plus lourd,ou plus mal aduenant en toute choſe,& leur niaſerie eſtoit extreme auant les dernieres guerres: mais certainement les gentils-hommes y ſont d'agreable conuerſation, ciuiliſez preſqu'à l'égal de leurs voiſins, & affectionnez à toute ſorte de vertu & de gentilleſſe. Tellement qu'on void ordinairement dans Chambery vne auſſi bonne cõpagnie, & auſſi polie qu'on en ſçauroit trouuer en pluſieurs villes de France qu'on eſtime bonnes. Le peuple n'y eſt guere guerrier, & peu de gens d'autre nation ſont capables d'en faire fuïr vn grand nombre. Et quant aux gentils-hommes, ils ne manquent de courage, mais beaucoup ont faute d'adreſſe pour le combat de cheual.

Les Piedmontois ſont bons pour la guerre & pour les lettres, ouuerts, ronds & francs, aſſez ciuils & courtois à l'endroit des eſtrangers. Ceux de Verceil font profeſſion de nobleſſe & de grandeur, & deſirent ſe faire eſtimer à leurs voiſins. Les habitans de Turin ont peu de paroles, ſont altiers, & prompts à la main, & font profeſſion de nobleſſe. On void encore regner parmy eux les factions des Guelfes, & des Gibellins, qui ſont eſteintes en tout le reſte de la Prouince. Ceux de la Biele ſont d'eſprit ſubtil, pratiquans, & ardans, & attentifs à leurs affaires, & ne ſe laiſſent tromper ayſément aux contracts qu'ils paſſent. Quiers a des habitans fort induſtrieux, & ceux de Cune le ſont auſſi, & de plus fort courageux, comme ils ont fait paroiſtre en trois grands ſieges. Bené a des habitans fort propres aux lettres, & aux armes. Bagé eſt renommee pour le grand nombre de moulins, & de bouriques, où il ſe fait grande quantité d'armes, dont les habitans ſe ſçauent ſeruir des mieux aux occaſions.

Le peuple de Nizze eſt fin & ruſé, ciuil, & poly, & eſgalement propre au trafic, & au maniement des armes. Au reſte pour le general, il y a beaucoup de bons ſoldats parmy le peuple, & peu qui s'adonnent aux arts mecaniques, qu'ils eſtiment peu, ſe contentans de la vie & du veſtement, & imitans en cela les nobles, ſans exercer la marchandiſe, nonobſtant la commodité que le Po leur offre pour trafiquer auec ceux de l'Eſtat de Milan, & meſme auec les Venitiens: mais ils ne s'en ſoucient guere, & permettent que les eſtrangers acquierent de grandes richeſſes auec leurs toiles, chanvres, laines, & ſoyes. Si bien qu'on peut dire que tout ce que les marchands gagnent, ils le reçoiuent en don des Piedmontois qui pourroient gagner cela s'ils vouloient. Mais ils n'ont autre choſe en recommendation que de bien viure & faire bonne chere, & les artiſans mechaniques meſmes ont accouſtumé meſme de ſe traitter bien, de ſorte qu'ils conſomment en bonne chere tout ce qu'ils gaignent. Le Duc eſt aſſez faſché de ce qu'ils ſont ſi nonchalans, & leur offre le moyé d'exercer la marchandiſe, & de faire quelque gain, faiſant faire des canaux, & vſant de toute ſorte d'artifices pour les eſueiller.

Les Piedmontois ont faute d'induſtrie, mais ils recompenſent ce deffaut par leur obeïſſance enuers leur Prince, & leur façon de viure aſſez ſimple, & ſans reproche: car ils ſont ſi doux, & de ſi debonnaires, en partie par vn inſtinct naturel, & partie auſſi de crainte de la iuſtice, qu'ils viuent en bonne amitié, & l'on void parmy eux fort peu de meurtres.

RICHESSE.

LA Sauoye ne tire guere, ou point d'argent des contrees eſtrangeres: mais le Piedmont a force commoditez qu'il fournit aux autres, tellement qu'il luy en peut venir beaucoup d'argent toutes les annees. On a veu combien ce païs eſtoit abondant en toutes choſes aux guerres qui ont eſté entre la France & l'Eſpagne; veu que les armees s'y arreſterent l'eſpace de 23. ans, auec de groſſes garniſons d'vne part & d'autre, ſans qu'il y euſt iamais neceſſité de viures, & l'on a cogneu ſa richeſſe en ce que le Piedmond a contribué au Duc de Sauoye durant les dernieres guerres de France, au gros deſquelles Monſieur Deſdiguieres alla porter la guerre dans le Piedmont, il contribua, dis-je, en peu d'annees vnze millions d'ecus d'extraordinaire, outre le logement des gens de guerre. Il enuoye dehors des grains, du beſtial, force chanvres, grande quantité de ris, des fromages, des vins, du papier, des futaines, & des ſoyes cruës. Il contient enuiron cinquante Comtez, & enuiron 15. Marquiſats, & vn grand nombre d'autres Seigneuries, qui ne cedent en rien aux premiers, outre 20. riches Abbayes, & force autres bons benefices. Il n'y a pas de perſonnes exceſſiuement riches, pource que les biens ſont diſtribuez en telle ſorte, que chacun preſque y a quelque part: toutesfois il ne manque de Seigneurs de quatre, de ſix, de 8. 12. & 15. mille ecus de rente. 12.

Ce qui monſtre encore ſa richeſſe, c'eſt que le païs eſt tellement habité par tout, que ce fut aſſez à propos qu'vn Caualier Piedmontois, ainſi qu'vn gentil-homme Venitien luy demandoit que c'eſtoit que le Piedmont; répondit que c'eſtoit vne ville qui auoit 300. milles de tour.

Il y a en la vallee d'Oſte des mines d'or & d'argent. Ceux de Saluſſes font trafic de fer, & de beſtail auec ceux de Prouence, & il ſe trouue en ce Marquiſat de fort riches marchands. On porte auſſi dehors les draps de Pignerol, qui ſont aſſez bons. Ceux de Barge, & de Iauenne font grand trafic des armes qu'ils font, & ceux de Iauenne tirent encor aſſez d'argent de leurs cuirs, & de leurs toiles. On faict auſſi à Moz force draps que l'on porte vendre aux contrees eſtrangeres.

La Comté de Nizze enuoye dehors des huiles, des vins, des fruicts de toutes ſortes, des legumes, des toiles, quantité de filets que l'on vend aux Catalans, du papier, de gros draps de pluſieurs ſortes, du poiſſon ſalé, vn peu de miel excellent, du bois de ſapin pour les antennes & les arbres des galeres, & des nauires, qu'on conduit par le val iuſques à la mer, & on les vend aux Geneuois quelquesfois cent eſcus la piece. Et pour abreger, ce pays ſe ſert tellement du trafic, qu'entre Gennes & Marſeille il n'y a ville plus marchande, ny qui ayt plus d'argent; & elle eſt comme le magazin, & l'entrepoſt des draps de laines qui viennent du Languedoc; & de ceux de ſoye qu'on porte de Gennes. Mais à vray dire le pays eſt naturellement pauure, & quelquesfois on n'y trouue pas toutes ſes commodités pour l'argent: ſi bien que quand la Cour du Duc de Sauoye s'y tient ſeulement deux mois, cela ſeul ſuffit pour la mettre en neceſſité; mais pource que les hommes de ce pays ont vne grande viuacité d'eſprit, ils acquierent par le trafic de grandes richeſſes. On a voulu iadis calculer
13. le reuenu du Duc de Sauoye, lequel on comptoit en ceſte ſorte.

La Gabelle du ſel, 50000. eſcus.
La Dace de Suſe, 24000. eſcus.
La Traite Foraine, 18000. eſcus.
Les autres gabelles y comprenant la Dace de Villefranche, 23000. eſcus.
L'ordinaire ancien auec le Baliage, 70000. eſcus.
Les taxes ordinaires en Piedmont auec le changement des ſels delà les monts, reduit à Dace ordinaire perpetuelle, 263. mille eſcus.

Confiſcations de biens, condemnations, augmentations de Daces, compoſitions des mains mortes, qui ſont hommes qui ne peuuent diſpoſer de leurs biens, ſi ce n'eſt en accordant de donner tant au Prince à ſa volonté; le tribut des Iuifs, & autres choſes ſemblables, cinquante mille eſcus.

Somme qu'il ne donnoient au Duc de Sauoye que cinq cens mille eſcus toutes les annees. Mais l'on void aſſez par les vnze millions d'extraordinaire, qu'il a tiré du ſeul païs de Piedmont en bien peu d'anneee, & par les ſommes qu'il tire de la Sauoye, que ſon reuenu eſt de plus d'vn million d'or par an, & que c'eſt vn Prince qui ne manquera d'argent lors qu'il en voudra auoir vne bonne ſomme de ſes ſubiects, meſme ſans qu'ils s'en ſentent gueres foulez.

FORCES.

14. IL y a en Sauoye quelques places fortes, dont la principale eſt Montmelian, dont le chaſteau a touſiours eſté tenu pour imprenable, iuſques à ce que Henry le grand Roy de France de memoire eternelle, le prit. Il eſtoit commandé d'vn petit haut, d'où on voyoit à plain ceux qui eſtoient dans la place. Si bien que le Gouuerneur fut tout eſtonné lors qu'il ſe veid ſalüé le matin à coups de canõ, de ce lieu où l'on auoit cõduit l'artillerie en grãde diligence. On dit que le Duc de Sauoye a fait eſcarper ce commandement, & que ce chaſteau n'eſt cõmandé d'aucun endroict. Il eſt extremémẽt fort, & importãt, pour eſtre prés de la frontiere. Il y a encore les places de Conflans, de Charbonnieres, & de l'Annonciade prés de Romilly: mais tous ces forts ſont bien peu de choſe. Celuy de ſaincte Catherine eſtoit bon, mais il fut abatu l'annee 1600.

Quant au Piedmont, il y a à Thurin vne citadelle pentagone, où à cinq angles, ou baſtions, qui eſt ſi belle, & ſi grande, que l'on n'en pourroit peut-eſtre trouuer vne eſgale. Et laiſſant à part le grand nombre des inſtruments de guerre qui y ſont, il me ſemble à propos de dire vne choſe notable qui s'y trouue; c'eſt vn puits qui eſt au milieu, où il peut aller boire cinq cens, voire mille cheuaux, & dauantage, ſans s'empeſcher l'vn l'autre en montant, ny en décendant. Le Duc tient ordinairement pour la garde de ceſte citatelle, trois cens ſoldats, voire plus, bien payez. Outre ceſte garniſon il tient à Canas cinquante ſoldats, à Cune cent, à Ville-neufue quarante, & en pluſieurs autres lieux qui ne ſont immediatement frontieres, comme à Quiers, Foſſan, Bentis, Ville-franche de Piedmont, & Suerne en la valee d'Angrogne. Il tient auſſi quelques ſoldats à Cahors, & à Suſe, d'autant que la puiſſance de ſes voiſins le requiert ainſi.

Iures ou Lamporeggio a vn chaſteau flanqué de 4. bonnes tours, & en l'vne des meilleures aſſiettes

Digitized by Google

aſſiettes que l'on puiſſe deſirer. La Valee d'Oſte eſt ſi forte, à cauſe de ſes entrees qui ſont eſtroites, & de ſes paſſages qui ſont malaiſez, & pour le peuple qui s'y trouue, que quelques eſtrangers s'eſtant rendus maiſtres de tout le pays voyſin, n'eurent iamais le courage de l'attaquer.

Saluſſe a vn aſſez bon chaſteau; mais Carmagnole eſt vne place preſque imprenable, & où il y a force canons, & grande quantité de munitions de guerre & de viures. Pignerol a vn chaſteau d'importance, qui domine toutes les vallées voiſines.

Auillane a vn chaſteau qui a iadis ſoubs le Duc Charles ſouſtenu vne aſſez longue batterie. Briqueras eſt en vne des fortes aſſiettes que l'on puiſſe deſirer, mais il n'eſt fortifié comme il ſeroit neceſſaire. Cental eſt aſſez bien fortifié: & Ciuas eſt vne place que l'on met entre les meilleures. Il y a auſſi des garniſons à Baïd, & à Monquit, deux places moyennement bonnes.

Pour le regard de la Comté de Niſſe, ſon aſpreté eſt cauſe qu'il y a beaucoup de lieux extremement forts, & pluſieurs paſſages ſi eſtroits, que dix hommes peuuent faire teſte à mille, comme eſt celuy qu'on nomme, le Pas de la pucelle. On a adiouſté à la forteresſe naturelle celle de quelques chaſteaux qu'on peut tenir pour imprenables à cauſe des lieux où ils ſont, entre leſquels eſt celuy de Saourge.

Le Poget qui eſt ſur la frontiere de Prouence, eſt vne aſſez bonne place, où le Duc de Sauoye tient vne garniſon.

Ville-franche eſt aſſiſe en bas, & n'eſt guiere grande; mais ſa forteresſe peut bien eſtre nommee imprenable à cauſe qu'elle eſt toute en vn roc eſcarpé, & que tout ce qui eſt requis en vne fortification y eſt ſoigneuſement obſerué: il y a ordinairement du moins cent ſoldats eſtrangers.

Pour la ville de Niſſe, l'on peut dire que ce n'eſt pas vn fort, mais vn aſſemblage de forteresſes. Premierement la ville eſt cloſe d'vne bonne & forte muraille, flanquee de bons baſtions. Il y a en Caualier vne montagne qui peut auoir de tour enuiron vn tiers de mille, auec des bords droicts & qui vont en precipice: & c'eſtoit-là qu'eſtoit anciennement la plus noble partie de la ville, auec l'Egliſe Cathedrale, la demeure de l'Eueſque, vn Monaſtere de vierges, & vn peu de forteresſe, que l'on nomme auiourd'huy le Danjou.

Or on dit que Charles de Bourbon paſſant d'Italie en Eſpagne, ayant conſideré quelque temps ce lieu, tint ce langage à ceux qui eſtoient pres de luy. Voila vne aſſiette dont l'on ne cognoiſt pas l'importance. Le patron de la galere ſur laquelle il eſtoit, qui eſtoit habitant de Niſſe, remarqua ces mots, & les fit entendre au Duc Charles, qui apres auoir conſideré le fait, & regardé l'aſſiette plus ſoigneuſement, ordonna qu'on la fortifiaſt, & la mit dans peu d'annees en tel eſtat, qu'elle ſouſtint l'an mil cinq cens quarante trois, les aſſauts de Barberouſſe, qui ſe preſenta deuant auec preſque deux cens voiles, & la battit furieuſement. Que ſi ce fort ne peut eſtre pris alors qu'il n'eſtoit pas acheué, que ſera-ce à preſent qu'on l'a tellement fortifié, qu'apres qu'on aura bien balancé ſa forteresſe naturelle, & celle de la main qui y a eſté adiouſtee, & outre ce, la contree où elle eſt aſſiſe entre l'Italie & la France, à ſix-vingts milles de Gennes, & à cent trente de Marſeille; on iugera à bon droict que c'eſt pluſtoſt la premiere que la ſeconde place d'Italie, & comme ſon bouleuard. Entre autres choſes il y a vn puits que Muce de Iuſtinople, qui demeura quelque temps à Nizze, auoit accouſtumé de nommer le miracle du monde. On le fit par le moyen que ie deduiray. Ainſi qu'on iugeoit qu'il ne manquoit autre choſe à vne forteresſe de ſi grande importance, qu'vne eau qui ne deffailliſt iamais; vn Ingenieux Allemand promit au Duc Charles qu'il la trouueroit. Ceſtuy-cy ayant veu qu'au pied de la montagne il ſortoit de l'eau de pluſieurs coſtez, & particulierement vne fontaine qui ſe va rendre là deſſous dans la mer, eſtima qu'en creuſant profondement le rocher, on pourroit arriuer à les ſources. Et ſe mettant en beſogne auec ceſte opinion, il y trauailla durant quelques mois: mais eſtant deſcendu aſſez bas, & ne trouuant l'eau, il s'enfuit à Veniſe, deſeſperé de ſon entrepriſe. Ce que le Duc Charles ayant ſceu, le rappella à Nizze, & le pouſſa à continuer ſon deſſein, qui fut accompagné d'vn heureux ſuccez.

Au plus haut endroit de la forteresſe, on void le Donjon, ſeparé du reſte par vne muraille; & par toute la place il y a des lieux releuez qui peuuent eſtre fortifiez en telle ſorte, que tout le lieu peut eſtre deffendu de pas en pas. A la fortification du Duc Charles, le Duc Philibert Emanuel adiouſta celle qu'on nomme Citadelle, auec laquelle il embraſſa le lieu, où les Turcs campez dreſſerent leur batterie. Le Duc de Sauoye tient en ceſte place vne garniſon ordinaire de quatre cens ſoldats, & vn nombre ſuffiſant de canoniers de grande experience.

Entre Nizze, & Ville-franche on void la forteresſe de S. Alban, qui eſt preſque eſgale-

ment diſtante de l'vne & de l'autre de ces deux villes. Et pource que les places ne ſeruent de rien dans vn pays, s'il n'eſt garny de bons hommes, le Duc de Sauoye entretient ordinairement vn aſſez bon nombre de ſoldats en Sauoye, & en Piedmont, mais principalement il a les habitans de Piedmont, qui ſont pour la plus grande partie nais à la guerre.

Quant à ce qu'il peut redouter, ou dequoy il ſe peut aſſeurer, il me ſemble qu'il eſt à propos d'en dire quelque choſe.

Premierement il ne peut craindre, ſelon l'apparence, du coſté de Milan, à cauſe de l'alliance eſtroitte qui eſt entre luy, & le Roy d'Eſpagne. Et combien que ce Roy voye aſſez que ſon Alteſſe ne l'affectionne pas tant que de couſtume, pour quelques raiſons qu'il vaut mieux taire qu'exprimer, & que ce refroidiſſement eſt cauſe qu'il a mis les garniſons Eſpagnoles hors de ſes places, & meſme qu'il ne veut, comme on tient, receuoir plus de penſion d'Eſpagne, toutesfois on ne ſe doit pas perſuader que ſon beau frere vouluſt du tout rompre auec luy, principalemẽt pour ce qu'vne des raiſons apparentes de ce changement, eſt qu'on ne luy tint pas la parole qu'on luy donna en le mariant auec l'Infante d'Eſpagne, qui eſtoit qu'on luy remettroit l'Eſtat de Milan. Et ce qui arreſtera touſiours le Roy d'Eſpagne, ce ſera la cõſideration du paſſage de ſes gẽs de guerre au cas qu'il y euſt encore guerre aux Pays bas, veu que s'il eſtoit mal auec le Duc, il luy ſeroit du tout impoſſible de leur trouuer paſſage.

Il eſt lié d'amitié auec les Princes d'Allemagne, pour le iugement qu'il fait qu'elle luy peut touſiours eſtre vtile, & principalement il eſt bien auec les Princes de Saxe, à cauſe qu'il eſt deſcendu de leur maiſon.

Il a auſſi bonne intelligence auec les Suiſſes, & principalement auec les Cantons Catholiques, à cauſe de la traicte des grains qu'il leur permet, & qui leur eſt neceſſaire. Ceſte bonne intelligence auec les Suiſſes ſera touſiours vn grand appuy au Duc, comme nous pouuons iuger par les choſes paſſees, pource que tandis que Charles ſon grand pere eut alliance auec les Suiſſes, il demeura paiſible en ſon Eſtat. Mais lors qu'il l'eut rompuë en ne leur payant les penſions promiſes, & par conſequent ſe ſouciant fort peu de leur amitié, à l'arriuee du Roy François il perdit ſoudainement l'Eſtat de Sauoye, qui non ſeulement ne fut deffenduë par eux, mais encore fut priſe pour la plus grande partie par les meſmes qui diſoient qu'ils ſe vouloient payer des vieilles debtes.

Il pourroit craindre du coſté des alliez des Geneuois, dont il eſt ennemy ouuert, & declaré: mais ils ne le veulent mettre ſi legerement en campagne contre ce Duc, comme on a peu voir aux efforts qu'il a faits contre Geneue. Et quant à ceſte ville, elle eſt trop foible pour aſſaillir, & ce ſera bien aſſez, ſi elle peut ſe deffendre, & ſe guarantir d'eſtre priſe.

Quant au Duc de Mantouë, le mariage des enfans de ces deux Ducs les tiendra deſormais, comme on peut iuger, en bonne intelligence, nonobſtant l'ancien debat du Marquiſat de Montferrat, qui a ceſſé par ce mariage.

Pour le regard du Roy de France, depuis l'eſchange du Marquiſat de Saluſſes à la Breſſe & autres terres voiſines, il ne ſe parle que d'amitié entre le Roy & ſon Alteſſe, principalement depuis que le Duc s'eſt degouſté des Eſpagnols, & meſme il s'eſt faite vne tres-celebre alliance entre la France & la Sauoye, au moyen du mariage qui s'eſt fait l'an 1620. entre Victor Amedee Prince de Piedmont & Madame Chriſtine de France, ſœur du Roy Louys XIII. glorieuſement regnant, dont les ceremonies ſe paſſerent à Paris pendant la foire de S. Germain, auec force feſtins, balets & feux d'artifice, ce qui lie & tient vnis ces deux grands Princes, ſa Majeſté tres Chreſtienne & ſon Alteſſe de Sauoye d'vn lien indiſſolubie de toutes bonne intelligence & affection.

LES PRETENTIONS DV DVC DE SAVOYE.

POurce qu'il pourroit eſtre quelquesfois vtile de ſçauoir les droicts que le Duc de Sauoye a ſur les autres Eſtats, i'ay trouué fort à propos de les declarer en peu de paroles.

Premierement il a des pretenſions ſur Geneue pour pluſieurs bonnes raiſons, depuis que les Geneuois ſe retirerent de l'obeyſſance de ce Duc l'an 1535. comme chacun ſçait aſſez.

La premiere de ces raiſons eſt qu'il ſe trouue des declarations des Empereurs, auſquelles il eſt ſpecifié, qu'encore que les Eueſques de Geneue fuſſent Seigneurs temporels & ſpirituels, & ſe nommaſſent Princes de l'Empire, ils deuoient toutesfois recognoiſtre pour ſuperieur le Duc de Sauoye, & ſes ſucceſſeurs, & leur iurer fidelité, comme on trouue aux actes faits par leſdicts Eueſques, iuſques à l'an 1530. auquel temps on battoit encore à Geneue la monnoye auec les noms & figures du Duc de Sauoye.

Dauantage, on obſerua touſiours iuſques à ce temps, que les Ducs de Sauoye pouuoient donner grace de tout crime tant fut-il enorme, comme bon leur ſembloit; & les Eueſques, ny les communautez ne pouuoient ſur les cas qui venoient à leur cognoiſſance, prononcer, ny faire executer la ſentence ſans l'auoir auparauant monſtrée aux Magiſtrats cõmis par le Duc, afin qu'ils viſſent ſi elle eſtoit iuſte, & s'il la falloit publier, ou faire grace à celuy

qui eſtoit accuſé de quelque crime.

Ceux de Geneue auoient fait ligue en l'an 1519. auec ceux de Fribourg & le Duc contredisant à cela, ils eurent des Iuges arbitres qui donnerent ſentence en ſa faueur, par laquelle il eſtoit porté que la ligue eſtoit nulle ſans ſon conſentement, & tous les autres Cantons firent auſſi leurs declarations contre Fribourg, qui vouloit ſouſtenir ceſte ligue, qui fut deffaicte par ce moyen.

Mais pour n'apporter pluſieurs autres choſes qui ſeruent à l'eſclairciſſement de ce droit il ſuffiroit de dire que le Duc Charles grand pere de ceſtuy-cy, alla ſouuent à Geneue auec Madame Beatrix ſa femme, & toutes les fois qu'il y alloit, on luy preſentoit les clefs de la ville, & l'on luy faiſoit pluſieurs autres demonſtrations qu'on a accouſtumé de faire aux Princes ſouuerains.

Voicy ce qui s'eſt extraict d'autres memoires en faueur de ceſte pretention du Duc de Sauoye ſur Geneue.

Leſdits Eueſques de Geneue eſtoient ordinairement en different auec les Comtes de Geneue pour la domination de la ville, or pour abbreger, apres qu'vn certain Eueſque nommé Humbert fut mort, ſon ſucceſſeur s'en alla voir l'Empereur Frideric premier, & impetra de luy qu'il fuſt ſeul Prince de Geneue, & ne fuſt ſuccedé aux choſes laiques à nuls autres qu'à l'Empereur, & dauantage qu'il demeuraſt exempt de tous tributs.

Mais apres que cet Eueſque fut de retour à Geneue, on luy fit encores les meſmes faſcheries, iuſques à ce qu'vn Cõte nõmé Guillaume encourãt le ban Imperial à cauſe de ſa rebellion, fut priué du fief qu'il tenoit de l'Eueſque de Geneue. Or la guerre ayant duré longuement, & les forces de la ville, & de l'Eueſque eſtans diminuées, les Geneuois appellerent vn Comte de Morienne, qui fut depuis Comte de Sauoye. Mais il y eut encore entr'eux diuerſes guerres; en ſorte que ce Comte occupa pluſieurs petites villes, villages & chaſteaux qui eſtoient à ceux de Geneue & s'approcha bien prés de la ville, & ne ſe contentant de ce qu'il auoit vſurpé ſans titre d'hommage non fait, il demandoit qu'on le rembourſaſt des frais qu'il auoit faicts en ceſte guerre.

Mais apres que l'Eueſque luy euſt reſpondu qu'il deuoit ſe contenter des choſes qu'il auoit acquiſes du droict de fief qu'il luy auoit donné, il ſortit de là beaucoup de nouuelles querelles, & la pluſpart du peuple craignant que ce Comte de Sauoye ne s'irritaſt & ne fiſt paix auec leur ennemy commun à leur grand dommage, il luy accorda qu'il poſſederoit en la ville meſme tout ce que le Comte de Geneue y poſſedoit auparauant, & ce à titre d'hypoteque; mais d'autant qu'y eſtant entré, il traictoit les Geneuois tyranniquement, quelques-vns des Chanoines & des Citoyens conſpirant contre luy, rappellerent leur Comte, qui eſtant venu auec quelque armee fut vaincu par les Sauoyars qui tenoiẽt la ville, & entrerent dans les maiſons des coniurateurs, prindrent ceux qu'ils peurent & les deffirent. Ce diſcord a duré iuſques à ce que les Comtes de Geneue ont failly, & que les Princes de Sauoye ont tiré à eux la iuriſdiction deſdicts Comtes.

Finalement Amé Prince de Sauoye faſché de ſe voir ainſi au deſſous d'vn Eueſque, taſcha de ſe mettre au deſſus, & obtint de l'Empereur Charles IV. d'eſtre Vicaire de l'Empire en tout ſon pays, voulant que par ce titre l'Eueſque de Geneue, luy fut ſuiect auec ſa iuriſdiction. Mais l'Eueſque reſiſta fort & ferme au Comte, & par ce moyen ſon authorité luy demeura & au peuple ſa liberté, iuſques au temps d'Amé VIII. nepueu du premier Amé, qui fut le premier Duc de Sauoye, & depuis fut Pape, nommé Felix. Cettuy-là impetra du Pape Martin la Iuriſdiction temporelle de Geneue, mais il ne peut iouyr du don, qui luy auoit eſté faict, non plus que ſes ſucceſſeurs. Et ce pendant les Ducs de Sauoye n'ont point laiſſé de pretendre touſiours le droit de ſouuerains ſur la ville de Geneue.

Il pretend le Marquiſat de Montferrat, pour trois raiſons: la premiere pource qu'il fut promis en dot à vn Duc Sauoye, au cas que la ligne maſculine des Paleologues, dont la maiſon eſt perduë, manquaſt: la ſeconde, pource qu'on luy promit pour ce dot cent milles eſcus, qui n'ont iamais eſté payez, & la condition eſtoit, qu'au cas qu'on ne les payaſt en tel temps, on luy donneroit le Montferrat; la troiſieſme pource que le Marquis de Montferrat eſtant en guere auec le Duc de Milan, qui luy prit ſon Marquiſat, le Duc de Sauoye de ce temps-là auec vne armee qu'il leua, & entretint à ſes deſpens, le remit en ſon Eſtat, à raiſon dequoy le Marquis pour recognoiſſance d'vne faueur ſi ſignalee, ſe fit ſon perpetuel feudataire, prenant la poſſeſſion dudit Duc de Sauoye, & luy iurant obeyſſance.

Mais ainſi qu'on traictoit ce procez deuant l'Empereur Charles V. il rompit la condition qui portoit que les maſles venans à manquer en la maiſon des Paleologues, le Marquiſat deuoit venir à la maiſon de Sauoye, & n'eut aucun eſgard aux autres deux cauſes de pretentiõ, d'autãt que la Ducheſſe de Mantouë eſtoit fille du dernier Marquis, diſant, que puis

qu'elle eſtoit fille, elle deuoit auſſi eſtre heritiere.

Il a encore pretention ſur l'Achaie, pource que Philippes de Sauoye, fils de Thomas III. eſpouſa vne fille du Prince d'Achaie, nommé Iambe, & par le moyen de ce mariage fit la guerre au Deſpote de la Grece, & à ſes ſubiects, qui eſtans vaincus le laiſſerent apres maiſtre abſolu en ſon pays, & il eut vn fils nommé Iambe, qui fut Prince d'Achaie, & ceſtuy-cy eut Amedee pour ſon fils, qui ſucceda en troiſieſme lieu, & mourant ſans enfans maſles, eut pour ſucceſſeur Louys ſon frere qui n'eut point d'enfans & vne Royne de Sicile voulant ſucceder, pretendant que le fief luy eſtoit eſcheu, ceda ſes droicts au grand Maiſtre de Rhodes, & le Turc vint apres qui s'en empara.

Il pretend finalement droict à la Couronne de Cypre & au Royaume de Hieruſalem.

DROICT PRETENDV PAR LE DVC DE SAVOYE.

ON ſçait aſſez que les Roys de Cypre eſtoient les vrays Roys de Hieruſalem: à raiſon dequoy ſi le Duc de Sauoye pretend droict à la Couronne de Cypre il pretend droict auſſi au Royaume de Hieruſalem, mais il nous faut declarer en cet endroict, comme il y pretend.

Les Ducs de Sauoye ſe diſent eſtre Roys de Cypre par quatre moyens, à ſçauoir par droict d'heritage, par droict d'adoption, par droict de renontiation, & par Teſtament.

Quant au moyen de l'heritage, eſt à ſçauoir comme Anne de Luſignan, fille de Ianus Roy de Cypre, Hieruſalem & Armenie, & de Charlotte de Bourbon, fut femme de Louys Duc de Sauoye, duquel mariage naſquirent ſeize enfans, tant fils que filles toutes mariees auec diuers Princes.

Nous ne parlerons pas maintenant d'Amedee II. du nom, Duc de Sauoye, aiſné de ladite Anne, parce que les enfans d'iceluy ſont morts; mais nous parlerõs maintenãt de l'autre ſien fils Philippes, & lequel en ſa vielleſſe & par faute d'enfans ſuccedans, eut le Duché de Sauoye, auquel ſucceda ſon fils Philibert pere de Charles Emanuel, qui n'eut point d'enfans, au moyen dequoy ſon frere Charles Emanuel fut Duc apres luy, & à ceſtuy-cy ſucceda Emanuel Philibert, pere de Charles Emanuel, lequel eſt auiourd'huy Duc de Sauoye. L'autre frere dudit Duc de Sauoye, & fils de ladite Anne de Luſignan, eſtoit Louys Comte de Geneue, lequel à raiſon de ſa femme Charlotte de Luſignan ſa couſine, eut le Royaume de Cypre, auec les titres de Hieruſalem & d'Armenie, & fut chaſſé du Royaume & n'eut point d'enfans.

Le Roy Iean de Luſignan, eut vn frere nõmé Iacques, lequel mourut en bas aage & enfant: & ainſi en fut de Marie ſa ſœur, & demeura l'autre ſœur vnique Anne femme de Louys Duc de Sauoye, laquelle engendra de ſon mary ſeize enfans. Ledit Roy Iean II. du nom, n'eut autres enfans que deux filles, l'vne Cleopatre, qui mourut, & l'autre Charlotte, laquelle apres que le pere fut mort, eut le Royaume & fut couronnée eſtant veufue de Iean de Portugal, nepueu du Roy de Portugal, duquel elle n'eut point d'enfans, & elle ſe remaria à ſon couſin Louys Comte de Geneue, fils d'Anne de Luſignan, ſœur dudit Iean II. & d'iceluy n'eut point d'enfans, & tous deux furent chaſſés & deſpoüillez du Royaume par Iacques II. baſtard & fils illigitime dudit Roy Iean II. du nom, & frere de ladite Royne Charlotte.

Or apres que ladite Royne Charlotte fut morte ſans heritiers ou enfans, le Royaume appartenoit à Anne, mais eſtant decedée, tout le droict dudit Royaume reuenoit tomber au Duc de Sauoye, fils de ladite Anne; mais comme ledit Royaume fut occupé par le baſtard ſuſnommé, ledit Duc retint ſeulement le titre de Roy, & ſe reſerua le droict audit Royaume, ne pouuant d'auantage: Et de là vient que tous les Ducs de Sauoye depuis qu'ils eurent obtenu ce droict, s'intitulerent *Sereniſſimes* & s'attribuerent ce titre honorable *d'Alteſſe*. A ces cauſes tous les Ducs de Sauoye, leſquels ſe trouuerent yſſus de l'Eſtat & race de ladite Anne de Luſignan, ſe diſent & portent heritiers du Royaume de Cypre, Hieruſalem & Armenie.

Quant au droict qu'ils y ont par adoption la Royne Charlotte eſtant deboutée du Royaume, & n'ayant point d'enfans & heritiers de ſon corps, adopta pour ſucceſſeur & heritier Charles I. Duc de Sauoye, fils d'Amedee ſecond, premier couſin de ladite Charlotte, lequel naſquit de ladite Anne ſœur vnique du du Roy de Cypre, & cette adoption & priuilege eſt porté, eſcrit & gardé aux Archiues du Duc de Sauoye & mentionné par Philebert Pingon, au liure qu'il a faict de la Genealogie du Duc de

Digitized by Google

de Sauoye, & ceſte adoption fut ſemblable à celle de Ieanne Royne de Naples, laquelle adopta ſon couſin Charles de Duraze qui eſtoit heritier, & ſi ledit Duc de Sauoye n'euſt eſté couſin, & heritier ceſte adoption euſt eſté ſemblable à celle de la meſme Ieanne premiere Royne de Naples; laquelle apres la premiere adoption adopta Louys premier Duc d'Anjou, lequel pour n'eſtre heritier n'obtint le Royaume, mais le premier adopté, & ladite adoption du Duc de Sauoye fut faite apres la mort du Roy Louys, Comte de Geneue, mary de ladite Charlotte adoptante, lequel mourut l'an 1481. le dernier de Feburier & de ſon regne le 15.

Quant au droit pretendu par renonciation Philebert Pingon, Conſeiller du Conſeil Priué du Duc de Sauoye, diſt l'an 1525. à Thurin qu'il auoit veu aux Archiues du Duc de Sauoye, tandis qu'il recherchoit les choſes autentiques pour dreſſer ſon liure de la Genealogie de Sauoye, quelques priuileges & eſcritures, comme ladite Royne Charlotte alla de Rome en Sauoye voir le Duc ſon couſin & ſon mary Louys, lequel elle trouua en l'Abbaye de Ripail, menant vne vie contemplatiue & ſolitaire, que ladite Royne eſtant là, renonça auſſi audit Duc de Sauoye le Royaume de Cypre, & tous les droits d'iceluy; & que ceſte renonciation ſoit vraye, l'an 1580. le ſieur Dominique Secretaire du Duc de Sauoye & autres perſonnes dignes de foy confirmerent qu'elle eſtoit vraye & eſcrite en lettres d'or. Ie ne ſçay pas pourtant ſi ceſte renonciation eſt la meſme adoption ſuſdite, ou bien vne autre.

Et quant au droict pretendu par teſtament, la ſuſdite Charlotte Royne de Cypre, l'an 1481. ſe trouuant malade à Rome, fit ſon teſtament autentique le 25. Feburier, & laiſſa pour ſon ſucceſſeur & legitime heritier ſon couſin Charles premier Duc de Sauoye, fils d'Amedee deuxieſme, iſſu d'Anne de Luſignan, vnique ſœur du Roy Iean ſecond pere de ceſte Royne, qui teſte ou fait teſtament, laquelle ſe tranſportant en l'Egliſe de ſainct Pierre en la Chappelle où les Roys & Roynes ſont receus, & en la preſence du Pape Innocent huictieſme & de tous les Cardinaux, & quelques iours apres, elle mourut, & fut enſeuelie en ladite Egliſe de ſainct Pierre: Autres diſent que le coffre fut tranſporté en la ville d'Aſſiſe en l'Egliſe ſainct François, & l'an 1533. au Sacre & Couronnement de Charles cinquieſme Empereur, Charles troiſieſme Duc de Sauoye, demanda à l'encontre des Venitiens, le Royaume de Cypre, comme diſent les Boulonnois, qui viuent encore aujourd'huy, & ſe trouuerent preſents audit Couronnement, & que le Pape Clement ſeptieſme & l'Empereur Charles V. donnerent leur voix, en faueur du Duc de Sauoye; mais les Venitiens proteſtoient deuant le Pape & l'Empereur, qu'ils auoient ledit Royaume par donation des Gouuerneurs & la Royne Cornare femme de Iacques ſecond illegitime, lequel occupa le Royaume de Cypre par armes.

L'an 1570. le grand Turc fit perdre aux Venitiens & auſdits Ducs ledit Royaume, lequel il a empieté & occupé.

Les Ducs de Sauoye, depuis l'an 1485. que ladite Royne mourut aagee enuiron de cinquante cinq ans, faiſoient demander aux Venitiens ledit Royaume de Cypre; & entr'autres réponces qu'ils remportoient des Venitiens, eſtoit celle-cy, *Cœlum cœli Domino, terram dedit filijs hominum*, Comme s'ils euſſent voulu dire par ces paroles, que Dieu leur auoit donné ce Royaume, & qu'ils ne cognoiſſoient autres heritiers qu'eux meſmes.

Digitized by Google

CATHALOGVE DE LA VIE ET SVITTE
des Comtes & Ducs de Sauoye, depuis l'an 1000. iuſques en l'an 1624. extraict de la Chronique de Sauoye.

I.

BEROLD ou Berald, & par quelques-vns appellé Gerold 3. fils de Hugues premier Duc de Saxe, qui eſtoit frere de l'Empereur d'Allemagne Othon troiſieſme du nom, fut auec ſes freres Federic & Vlric nourry en la Cour de l'Empereur ſon oncle paternel, parce qu'il eſtoit en fort bas aage, lors que ſon pere Hugues mourut, & pour ſa vigilance & capacité entra ſi auant en la grace de ſondit oncle, qu'il ſe rapportoit de toutes ſes affaires à ſondit nepueu Berald, lequel ayant découuert que l'Imperatrice Marie d'Aragon ſe proſtituoit à vn ſien Maiſtre d'hoſtel, meu de iuſte douleur les ayant trouuez couchez enſemble, il les tua d'vn meſme coup d'épee.

Les parents de l'Imperatrice voulurent auoir raiſon de cét acte ſi tragique, dont enſuiuit vne guerre contre le Duc de Saxe & ſes freres, laquelle fut aſſoupie par vn traitté de paix, qui portoit que Berald s'abſenteroit d'Allemagne pour dix ans. A quoy obeïſſant, il s'achemina en vne partie de Bourgogne, appellee le païs de Vaux, enuiron l'an 998. de noſtre Seigneur, & ayant nettoyé le païs de nombre de voleurs qui empeſchoient le paſſage & la liberté des voyageurs, il vint à Arles où eſtoit Bozon Roy de Bourgogne, qui le receut gracieuſement, & l'employa en ſes guerres & plus importans affaires contre les Geneuois & autres leurs confederez & alliez. Meſmes apres le deceds de Bozon, Rodolphe ſon frere ſucceda au Royaume, & inſtitua le Prince Berald Gouuerneur & ſon Lieutenant general en Viennois, où il ſe comporta ſi vertueuſement qu'il gagna trois ou quatre batailles ſur les Geneuois & Piedmontois, qui auoient occupé la Valee de Maurienne, lequel païs reconquis fut laiſſé au Prince Berald par le Roy Rodolphe, où ſa femme le vint trouuer, de laquelle il auoit vn fils vnique nommé Humbert aux Blanches mains, & le Roy Rodolphe eſtant decedé, parce qu'il n'auoit point d'enfans, ſon Royaume fut deuolu à l'Empire par donation, & le gouuernement d'iceluy Royaume demeura audit Berald ſa vie durant, par commiſſion de l'Empereur ſon oncle.

En fin apres auoir tenu la Seigneurie de Maurienne l'eſpace de 28. ans, il mourut à Marſeille, & fut inhumé à Arles, l'an de ſalut 1027. du temps du regne de Robert Roy de France, du Pontificat du Pape Iean 16. & de l'Empire de Conrad 2. en Occident, & de Conſtantin 8. Porphyrogenite en Orient.

II.

Humbert premier, ou Hundebert fils de Berald, apres la mort de ſon pere fut continué par l'Empereur Conrad Gouuerneur du Royaume de Bourgogne, & le païs de Maurienne ayant eſté erigé en Comté, il en fut le premier Comte. Il eut guerre du commencement à l'encontre du Marquis de Suſe; mais elle fut terminee par vne paix & alliance entr'eux deux. Car ledit Marquis ayant vne fille vnique nommee Adelle, la bailla en mariage au Comte Humbert, & par le moyen de ce mariage apres le deceds du Marquis, ledit Humbert à cauſe de ſa femme ſucceda audit Marquiſat, & eut de ſa femme vn fils qui fut nommé Amé ou Amedee, qui luy ſucceda. Il gouuerna ſon païs en grande paix & tranquillité par l'eſpace de vingt ans & plus, & mourut aagé de cinquante ans. Son corps fut enſepulturé en l'Egliſe ſainct Iean de Maurienne, par luy augmentee de rentes & reuenus en l'an 1048.

III.

Amé ou Amedee premier du nõ, apres Humbert fut le 2. Comte de Maurienne, & retenant le naturel de ſon pere, & enſuiuant la nourriture de ſa mere Adelle, il fut Prince doux & pacifique. Il donna ſecours à Guillaume Comte de Bourgogne, fils de Renaud & d'Alix de Normandie, contre les Lorrains, & ayant obtenu vne ſignalee victoire contre Godefroy Comte de Lorraine, il eſpouſa Ieanne fille dudit Comte de Bourgogne, de laquelle il eut vn fils qui fut nommé Humbert; il fut ſurnommé Cauda, ou à la Queuë, ou longue Queuë, parce

Digitized by Google

parce que comme il voulut aller voir l'Empereur d'Allemagne Henry troiſieſme à Veronne, il fut accompagné d'vne grande ſuitte de Nobleſſe, & l'Empereur ayant commandé qu'il entraſt ſeul, il fit réponce qu'il n'y entreroit ſans ſa queuë ou ſuitte, dont aduerty l'Empereur luy donna entree & à ſa compagnie, & le ſurnomma Cauda, ou la grand'Queuë. Eſtant de retour en ſes païs, il veſquit en grand repos iuſques en l'an 1076. auquel an eſtant qualifié du tiltre de Marquis d'Italie par l'Empereur, il mourut & fut enterré auec ſon pere en l'Egliſe de ſainct Iean de Maurienne, à laquelle il fiſt de grands dons, & l'augmenta de pluſieurs bien-faits & belles prerogatiues, il gouuerna ſes païs 28. ans ou enuiron. De ſon temps l'Egliſe Catholique fut fort troublee à l'occaſion de Berengarius Tourengeau, Archidiacre de l'Egliſe d'Angers, qui eſcriuit des liures touchant le ſainct Sacrement de l'Euchariſtie contre la croyance de l'Egliſe, & furent tenus trois Conciles contre ſon hereſie, & entr'autres vn à Verceil en Piedmont, où il abjura ſon erreur, ce qui eſt inſeré au corps du Decret de Gratian.

IIII.

Humbert 2. fils d'Amé premier fut le troiſieſme Comte de Maurienne: eſtant vn iour à la chaſſe, il aduint que la beſte qu'il ſuiuoit s'alla rendre prés du lieu où eſtoit vn Comte de Venice, lequel oyant le cry des Veneurs monta à cheual, & vint rencontrer le Comte Humbert, & toute ſa trouppe, & luy fiſt le plus grand accueil & bien-venuë qu'il fuſt poſſible, le feſtoyant en ſa maiſon pluſieurs iours, durant leſquels fut fait le mariage du Comte Humbert, auec la fille dudit Comte de Venice nommee Laurence, qui eſtoit des plus belles de ſon temps, & fut la feſte celebree en la ville de Carpentras, & en l'an 1080. il eut d'elle vn fils nommé Amé, qui naſquit à Montmelian.

Il eut differend & guerre contre vn Seigneur de Briançon qu'il rangea à la raiſon, & quelque temps apres il ſubjugua les habitans du païs de la Tarentaiſe, & conquiſt la valee d'icelle.

De ſon temps le Pape Vrbain II. conuoqua vn Concile general en la valee de Clermont en Auuergne, auquel fut entrepris & conclud le premier voyage d'outremer, pour le recouurement de la Terre ſaincte, par les prieres & exhortations d'vn gentil homme Picard natif d'Amiens, de ſolitaire & ſaincte vie, nommé Pierre l'Hermite. Pour ce voyage ſe croiſerent pour le moins trois cents mil hommes, & entr'eux y eut pluſieurs grands Princes & Seigneurs, & l'vn d'iceux fut ledit Comte Humbert, lequel fut à la priſe de Hieruſalem, dont Godefroy de Buillon fut eſtably premier Roy.

Apres que la Paleſtine fut conquiſe, ledit Comte retourna en ſes païs enuiron l'an 1100. où il fut perſecuté & affligé de grandes maladies, & mourut l'an 1109. ayant gouuerné trente-trois ans ou enuiron, laiſſant ſon fils Amé ſucceſſeur de ſes païs, & vne fille nommee Adelis ou Ælis, qui fut mariee auec Louys 6. ſurnommé le Gros Roy de France, dont eſt iſſu le Roy Louys le Ieune, pere de Philippes Auguſte Dieu-donné.

De ſon temps fut le Pape Gregoire 7. nommé auparauant Hildebrand, lequel miſt les Papes hors de page de la main des Empereurs, & fut inſtitué l'Ordre des Chartreux en Dauphiné, par le bon Pere ſainct Brunon natif de Cologne. Ledit Comte Humbert mourut au Palais Royal de la principale ville de Monſtier en la Tarentaiſe, où il giſt.

V.

Amé ſecond ou Amedee quatrieſme, Comte de Maurienne, fut Prince preux & vaillant au fait des armes. Du viuant de ſon pere il auoit eſté accordé qu'il prendroit à femme Clare ou Clarence, fille du Comte de Geneuois, mais il ne voulut entendre à la conſommation de ce mariage, ains ſe maria auec Guigonne fille du Comte d'Albon, qui fut occaſion de grandes inimitiez entre ledit Comte de Geneuois & luy.

Il eut de ſa femme entr'autres enfans vn fils nommé Humbert qui luy ſucceda.

De ſon temps Henry cinquieſme eſtant eſleu Empereur d'Allemagne, voulant entrer en la Gaule pour ſe mettre en poſſeſſion du Royaume d'Arles, qu'il pretendoit eſtre des appartenances de l'Empire. Et de fait il prit ſon chemin par la Maurienne, & pria le Comte Amé de l'accompagner au voyage de ſon couronnement en Italie, ce qu'il luy accorda, de ſorte que l'Empereur ayant pris poſſeſſion de la ville d'Arles, il ſe fiſt couronner à Milan, & depuis eſtant arriué à Rome il fut ſacré & couronné le iour de Paſques l'an 4. Apres lequel couronnement, le Comte Amé demanda congé à l'Empereur de s'en retourner, ce qui luy fut accordé: & pour l'obliger dauantage, l'Empereur erigea le païs de Sauoye en Comté, & en fiſt proclamer Amé le premier Comte, & luy en donna l'inueſtiture ſolennelle, à la char-

Digitized by Google

ge qu'il le tiendroit de l'Empire, & qu'il en feroit ſon premier & principal tiltre, & meſmes luy fiſt preſent de la Seigneurie de Baugey, ainſi Amé depuis ce temps-là ſe qualifia Comte de Sauoye: eſtant retourné en ſon païs, il eut guerre contre le Comte de Geneuois, lequel y perdit la vie, & Amé demeura pacifique. Durant le temps qu'il fut en paix, il fiſt baſtir & conſtruire l'Abbaye & Monaſtere de ſainct Sulpice, de l'Ordre de ſainct Bernard, Abbé de l'Ordre de Cleruaux, & vn autre de l'Ordre de Ciſteaux, qu'il nomma Tamiſe. Il eut quelque different auec le Roy de France Louys le Gros ſon beau-frere, qui continua auec ſon nepueu Louys le Ieune, mais il fut appaiſé par l'entremiſe de Pierre le Venerable Abbé de Cluny, & de ſainct Bernard, lequel en outre perſuada au Comte Amé de ſe croiſer les ennemis de la foy, & de paſſer en Syrie, ce qu'il fiſt au mois de May l'an 1146. comme y allerent auſſi l'Empereur Conrad troiſieſme & le Roy de France Louys le Ieune, où apres auoir combattu en pluſieurs rencontres les Infideles, ils ſe delibererent de retourner chacun en ſes païs & ſeigneuries, & le Comte Amé paſſant à ſon retour par l'Iſle de Cypre, y mourut d'vne maladie en l'an 1154. ayant gouuerné ſon Eſtat prés de 45. ans. Le Roy de Cypre Guy de Luſignan le fiſt fort honorablement porter en l'Abbaye du Mont de S. Croix, où il fut inhumé. Il fut creé Lieutenant du ſainct Empire.

VI.

Humbert troiſieſme du nom fut 2. Comte de Sauoye apres le deceds de ſon pere Amé, il eſpouſa Mathilde ou Mahault, fille du Comte de Flandres Theodoric, & de Sibille d'Anjou, dont il n'eut aucuns enfans, & ſa femme eſtante mort en la fleur de ſon aage, il en receut vn grand déplaiſir, & pour ſe conſoler en Dieu, il entrepriſt de mener vne vie ſolitaire en vn Monaſtere & Abbaye qu'il fiſt baſtir, & nomma Alpine l'an 1163. & receut l'habit de Religieux, où il demeura plus d'vn an. Mais voyant que les Princes voiſins ſe vouloient preualoir de ce changement de vie, & qu'ils eſtoient preſts d'empieter ſes Eſtats, il laiſſa la vie Monaſtique, & ſe remaria auec Anne fille du Duc de Salinge en Allemagne, de laquelle il eut vne fille nommee Agnes, qu'il voulut marier auec le fils du Roy d'Angleterre Henry ſecond. Et y auoit apparence que ce mariage euſt eſté effectué, ſinon que ſa fille mourut à l'aage de ſept ans, & fut bien toſt ſuiuie de ſa mere Anne, dont le Comte Humbert receut telle faſcherie, que derechef il ſe retira du monde pour paracheuer ſes iours en vn lieu ſolitaire qu'il fiſt baſtir, & appella l'Abbaye de Haute Combe. Toutesfois il en fut reuoqué par les inſtantes prieres de ſes ſubiets, & pour la troiſieſme fois ille remaria auec Pernelle fille du Comte de Bourgogne, qui eſtoit veufue d'vn Duc d'Autriche, de laquelle bien toſt apres il eut vn fils nommé Thomas, & pour en rendre graces à Dieu, le Comte fonda vn Prieuré ſoubs le nom de ſainct Maurice, qui depuis a eſté appellé le Bourget, & fonda auſſi vne belle Chappelle en la grande Chartreuſe auec la maiſon de l'Hoſpitalité pour les ſuruenans. En l'an 1188. le Roy Philippes Auguſte fiſt vn voyage en la Terre ſaincte, où le Comte Humbert l'accompagna, & les Chreſtiens prindrent ſur les Infideles la ville d'Acre, & peu de temps apres retournerent, & le Comte Humbert incontinent apres ſon retour tomba en maladie, dont il deceda l'an 1101. & fut inhumé à Haute-Combe, ayant gouuerné 47. ans ou enuiron.

VII.

Thomas ſucceda à ſon pere Humbert au Comté de Sauoye, eſtant en bas aage ſoubs le gouuernement du Comte de Bourgogne ſon oncle maternel, iuſques à ce qu'il fut paruenu à l'aage de diſcretion.

Il eſpouſa Beatrix fille du Comte Guy de Geneuois, contre le gré & vouloir de ſon beau-pere, lequel il prit priſonnier, & luy fiſt ratifier le mariage de ſa fille, & faire hommage ſolennel de ſon Comté de Geneuois, s'aduoüant vaſſal & homme lige du Comté de Sauoye.

Apres cela il accompagna Lous fils aiſné du Roy de France Philippes Auguſte en la guerre contre les Albigeois ou Vaudois, auec pluſieurs autres Princes & Seigneurs: D'où eſtant de retour, il fiſt pluſieurs conqueſtes au païs de Piedmont, parce que la lignee des Princes de Piedmont eſtoit fallie, il prit Pignerol & Vignon, où il fiſt baſtir des Citadelles, puis Carignan & Montcallier, de ſorte qu'il s'acquiſt le tiltre de Prince de Piedmont. Et apres auoir gouuerné ſes Eſtats par l'eſpace de 32. ans, il mourut l'an 1233. ayant eu de ſa femme huict enfans maſles & deux filles. Il fut enterré en l'Abbaye de ſainct Michel prés d'Auillane, au Marquiſat de Suſe ſuiuant ſon teſtament, à laquelle Abbaye il auoit donné les villes de ſainct Ambrois & de Iauent.

VIII.

Digitized by Google

VIII.

Amé ou Amedee troiſieſme de ce nom, fils du deffunct Comte Thomas, apres le decez de ſon pere fut quatrieſme Comte de Sauoye & ſeptieſme de Maurienne, il eſpouſa en premieres nopces la fille du Comte d'Albon, Dauphin de Viennois, laquelle mourut bien toſt apres ſans enfans, & fut enſepulturee en l'Abbaye de Haute-Combe. Puis il fut marié en ſecondes nopces auec Cecile fille du Comte Raymond de Prouence, Princeſſe de grande eſtime & beauté, & de bien ancienne Nobleſſe, dont il eut vn fils nommé Boniface, & vne fille Conſtance. Il conquiſt aſſiſté des forces de ſon frere puiſné de Sauoye, le païs de Chablais, & le Val d'Oſte; & apres auoir gouuerné treize ans, il mourut à Montmelian l'an 1246. & le 24. Iuin il fut inhumé en ladite Abbaye de Haute-Combe.

IX.

Boniface apres la mort de ſon pere Amé troiſieſme, fut cinquieſme Comte de Sauoye, & ſurnommé Roland pour ſa prouëſſe. Il eut guerre du commencement contre le Marquis de Montferrat, les Aſtiſans, & les habitans de Thurin qui entreprenoient ſur ſes terres, deſquels il fut victorieux. Et puis il aſſiſta Charles de France Comte d'Anjou & de Prouence, au voyage qu'il fiſt pour ſecourir Marguerite Comteſſe de Flandres, dont eſtant de retour il aſſiegea la ville de Thurin, mais les habitans de ladite ville ayant imploré le ſecours du Marquis de Montferrat & des Aſtiſans, ils furent ſecourus, & le ſiege leué, & le Comte Boniface & le Marquis de Saluces furent pris & menez priſonniers ſoubs bonne garde en la ville d'Aſt, où le Comte Boniface mourut de déplaiſir l'an de ſalut 1256. ayant regné neuf ans & plus, & fut ſon corps apporté & inhumé à ſainct Iean de Maurienne. Il n'eut aucuns enfans, auſſi ne s'eſtoit-il point marié, & n'auoit qu'vne ſœur nommee Conſtance qui ne luy ſucceda au Comté de Sauoye, par ce que c'eſtoit vn fief Imperial, auquel les filles n'eſtoient capables de ſucceder.

X.

Eſtant la ſucceſſion de Sauoye par la mort du Comte Boniface deuoluë à Pierre de Sauoye ſon oncle paternel, fils du Comte Thomas, il s'en miſt en poſſeſſion, & receut les hommages & autres droicts de fidelité que luy firent les Seigneurs & Gentils-hommes du païs. Apres cela, ſe voulant venger de la mort de ſon nepueu Boniface, il aſſiegea Thurin, qui luy fut renduë apres vn long ſiege. Il eut guerre contre le Duc de Chophinguen que l'Empereur auoit enuoyé pour gouuerner Cheblais & le Val d'Oſte dependans de l'Empire, où ledit Duc fut pris priſonnier, & le Comte ſe voyant victorieux, entra au païs de Vaux qu'il conquiſt.

Il fiſt vn voyage en Angleterre pour viſiter la Royne Alienor ſa niepce, fille de ſa ſœur Beatrix Comteſſe de Prouence; & durant ſon abſence le Comte de Geneuois ſon voiſin, pour luy nuire, fiſt reuolter contre luy ceux du païs de Vaux, dont aduerty le Comte s'en reuint accompagné de quatre mil hommes de guerre, que le Roy Edoüart d'Angleterre luy auoit baillez, par l'aſſiſtance deſquels il aſſiegea & prit les Chaſteaux de Clees & de Rouë, & eſtant preſt de donner bataille au Comte de Geneuois, il s'accorda auec luy par le moyen d'vne paix qui fut traittee entr'eux, par les Comtes de Bourgogne & de Maſcon ſes voiſins. Puis apres il alla voir l'Empereur Richard d'Angleterre ſon oncle, pour luy faire hommage des Comtez de Maurienne & de Sauoye; ce qu'ayãt fait, il demanda l'inueſtiture des païs de Chablais, d'Oſte, & de Vaux, ce qui luy fut bien toſt accordé.

Eſtant de retour d'Allemagne, il fut affligé d'vne longue maladie, dont en fin il mourut ſans enfans, & inſtitua ſon heritier & ſucceſſeur au Comté de Sauoye & autres Seigneuries, ſon frere Philippes de Sauoye, laiſſant à ſa fille Conſtance qu'il auoit mariee au Comte d'Albon, de grands legs & donations. Ayant gouuerné douze ans, il deceda en l'an 1268. & fut enterré à Haute-Combe.

XI

Philippes apres le deceds de ſon frere ſucceda au Comté de Sauoye, lequel prit à femme en la ville de Salins Alix Comteſſe Palatine de Bourgogne, fille vnique & heritiere vniuerſelle d'Othon Comte Palatin de Bourgogne, qui eſtoit décendu de l'Empereur Frederic Barberouſſe. Il fut par le moyen dudit mariage Comte de Bourgogne, & peu de iours apres luy vindrent nouuelles de la mort du Comte de Sauoye ſon frere decedé ſans enfans maſles, de ſorte que la ſucceſſion dudit Comté luy eſcheut, dont il prit poſſeſſion, receuant les fide-

litez & hommages des Seigneurs du païs,& l'Anneau de ſainct Maurice. Il fut appellé Cõte de Bourgogne & de Sauoye, & gouuerna leſdits païs en grande paix & tranquillité par ſon ſens, ſ. geſte & grande experience qu'il auoit acquiſe dés ſon ieune aage, eſtant nourry aux affaires d'Italie,& au fait du gouuernement & patrimoine de l'Egliſe auec ſon frere Thomas. Il fut toutesfois pour la pluſpart du temps malade d'hydropiſie qui luy dura dix ans entiers, pendant leſquels voyant qu'il eſtoit hors d'eſpoir d'auoir des enfans, il fiſt venir deuant luy ſes trois nepueux, enfans de Thomas de Sauoye ſon frere, & de Beatrix de Fieſque ſa femme, auſquels par teſtament il fiſt partage de ſes terres & Seigneuries, & nommémẽt donna à Amé puiſne le Comté de Sauoye, & l'Anneau de ſainct Maurice. Il donna auſſi aux pauures ſes beaux & riches meubles & joyaux, & des ornements ſomptueux à l'Abbaye de Haute-Combe, où il auoit eſleu ſa ſepulture,& où ſon corps fut porté apres qu'il fut decedé, qui fut en l'an 1285. ayant gouuerné ſeize ans ou enuiron.

XII.

Amé ou Amedee quatrieſme de ce nom, ſurnommé le Grand, tant à cauſe de ſes hauts faits d'armes, qu'à raiſon de ſa hauteur & beauté corporelle, fut Comte de Sauoye apres ſon oncle; il fut nourry dés ſa ieuneſſe en Italie où ſon oncle l'auoit mené, & y fut fait Cheualier. Il eut pour femme Sibylle Comteſſe de Baugy & Dame de Breſſe, par le moyen duquel mariage les Seigneuries de Breſſe & de Baugy vindrent à la maiſon de Sauoye. Il eut guerre contre le Comte de Geneuois, aydé de Humbert Dauphin de Viennois, où le frere aiſné dudit Amé fut tué. Il eut de ſa femme deux fils, Edoüart & Amé, auec trois filles.

La ville d'Iuree ſe miſt en ſa puiſſance, & ſous ſon obeïſſance. Il prit ſur le Comte de Geneuois les villes de ſainct Germain & d'Amberieu.

De ſon temps le Roy de France Philippes le Bel alla pour la derniere fois contre les Flamans, où le Prince Edoüart de Sauoye fils du Comte Amé l'accompagna, comme auſſi l'Empereur Henry de Luxembourg paſſa par la Sauoye, d'où le Comte Amé luy fiſt compagnie iuſques à Rome, & aſſiſta à ſon ſacre & couronnement.

Ledit Empereur crea le Comte Amé Prince de l'Empire, il ayda grandement les Cheualiers de ſainct Iean de Hieruſalem en la priſe de Rhodes, qui fut cauſe que l'écu de Sauoye fut à perpetuité decoré du ſainct ſigne & armoiries de la Religiõ de l'Hoſpital de ſainct Iean de Hieruſalem,& que les Comtes de Sauoye prindrent pour leur deuiſe F.E.R.T. ſignifians *Fortitudo eius Rhodum tenuit*, qui eſt à dire: Sa force a obtenu Rhodes. En fin le Comte Amé eſtant allé en Auignon vers le Pape, pour auoir ſecours de luy contre l'armee des Ottomans pour l'Empereur de Conſtantinople ſon gendre, il y mourut l'an 1323. & fut inhumé à Haute-Combe, ayant regné dix-huict ans ou enuiron.

XIII.

Edoüart apres le deceds de ſon pere Amé, ſucceda au Comté de Sauoye, & ayant receu l'Anneau de ſainct Maurice, il en print poſſeſſion. Il eſtoit de taille de corps grand, puiſſant & allegre, fort adroit aux armes, & tres-liberal. Il eut guerre contre le Seigneur de Foucigny ſon beau-frere, qu'il deffit par deux fois, & parillement le Comte de Geneuois, mais en fin il perdit la bataille de Varey, qui fut cauſe que le Comte Edoüart ſe retira pardeuers le Duc de Bourgongne Eude ſon beau-frere, & de là en Bretagne vers le Duc de Bretagne, pour auoir ſecours d'eux; & eſtant venu à Paris faire ſes doleances au Roy Philippe de Valois, il demeura malade cinq ou ſix iours ſeulement, & y mourut l'an 1329. ayant gouuerné pres de ſix ans. Son corps fut embaumé, & mené à Haute-Combe où il fut enterré.

XIV.

Amé ou Amedee V. fut appellé au Comté de Sauoye apres la mort de ſon frere Edoüart, la fille vnique d'iceluy nommee Marguerite femme du Duc de Bretaigne, en ayant eſté excluſe par les Eſtats de Sauoye. Ayant pris poſſeſſion dudit Comté, & receu l'Anneau de S. Maurice, il ſe maria auec Iole ou Yolant, fille du Marquis de Montferrat, dont il eut entr'autres vn fils qui fut nommé Amé, & d'autres enfans. Il attira à ſon alliance les Comtes de Geneuois & Seigneurs de Geix, & fit la guerre au Comte de Geneuois, ſur lequel il reprint le chaſteau de Monthous, & le deffiſt en bataille; puis il fiſt baſtir deux chaſteaux, l'vn appellé les Marches, & l'autre les Mottes, pour aſſeurer la ville de Chambery. En fin par le moyen & entremiſe du Roy de France Philippes de Valois, l'appoinctement & accord

Digitized by Google

accord fut fait entre les deux Maiſons de Sauoye & Dauphiné.

Le Comte Amé eſtant en paix, fiſt conſtruire l'Egliſe des Iacobins ou freres Preſcheurs de Montmelian, & la ſaincte Chappelle de Chambery. Bref, il fut toute ſa vie grandement honoré de ſes voiſins, fort aymé de la Nobleſſe, & de tous ſes ſubiects. Il laiſſa vn ſien fils vnique nommé Amé, duquel eut la charge & tutelle Louys de Sauoye ſon couſin, & apres auoir gouuerné ſes Eſtats douze ou treize ans, il mourut l'an 1342. & fut enterré en la Chappelle de l'Abbaye de Haute-Combe, où il a recueilly & ramaſſé tous les oſſements de ſes predeceſſeurs.

XV.

Amé ou Amedee 6. du nom, fut l'vnzieſme Comte de Sauoye apres que ſon pere Amé 5. fut decedé, n'eſtant aagé que d'enuiron neuf ans, qui fut cauſe qu'il fut ſoubs la tutelle de ſon couſin Louys de Sauoye Seigneur de Vaux, & du Comte Amé de Geneuois ſon Parrain, qui luy baillerent l'Anneau de ſainct Maurice, qu'il portoit ordinairement auec luy, pour auoir vn premier iour de May emporté l'honneur de Cheualerie en vn Tournoy general, eſtant armé & veſtu & tous ſes gens de Sendal verd, & ſes cheuaux bardez, caparaſſonnez & empennachez de verd, il prit ſi grand plaiſir à ceſte couleur verde qu'il s'en veſtoit ordinairement, & de là il fut ſurnommé le Comte verd. Apres le deceds de Robert Roy de Naples, vne partie de la Seigneurie & Comté de Piedmont, ſe miſt ſoubs l'obeiſſance du Comte de Sauoye, & de Iacques de Sauoye Prince de la Moree.

L'Eueſque de Sion eſtant chaſſé de ſon ſiege par la rebellion des communautez du païs de Valais, vint à refuge au Comte Amé, luy demandant ayde & ſecours, ce qui luy fut accordé, & par l'aſſiſtance dudit Comte il fut remis en ſon ſiege, & ſes ſubiects rebelles furent amenez à raiſon. Ledit Comte eut guerre contre le Dauphin de Viennois, ſur lequel il prit par force quelques villes, ce qui donna occaſion au Dauphin Humbert qui n'auoit point d'enfans, de mettre ſa ſeigneurie & principauté de Dauphiné entre les mains du Roy de France, pour la deffence des inuaſions & entrepriſes dudit Comte de Sauoye, & de fait ledit Roy achepta le Dauphiné, & Humbert ſe rendit Religieux de l'Ordre de ſainct Dominique au Conuent de Lyon, & depuis fut Archeueſque de Rheims, & Patriarche d'Alexandrie, & mourut à Paris l'an 1355. & eſt inhumé en l'Egliſe des Iacobins dudit lieu. Apres ceſte acquiſition le Dauphiné fut donné en tiltre à Charles fils aiſné du Roy Iean, car la vente en auoit eſté faite, à condition que les fils ainez des Roys de France s'intituleroient Dauphins de Viennois, prenans le nom & armes du Dauphiné eſcartelees auec l'eſcu de France. Cela donna occaſion au Comte de Sauoye de rechercher l'amitié & alliance du Roy Iean, & de ſon fils aiſné, & pour empeſcher les occaſions de guerre à l'aduenir, il fut accordé que le Comte Ame prendroit à femme Bonne ſœur du Duc Louys de Bourbon, & les limites de Sauoye & Dauphiné furent bornez par la riuiere du Guyer. Le Comte Amé quelque temps apres ſon mariage accomply, inſtitua l'Ordre de l'Annonciade: il donna le colier de l'Ordre à 14. Cheualiers de choix & eſlite, & luy faiſoit le 15. eſtant Chef & grand Maiſtre dudit Ordre. Pour enſeigne ils portoient vn grand colier d'or fait à trois lacs d'amour, dedans leſquels eſtoient entrelaſſez ces mots, FERT. FERT. FERT. qui eſt la deuiſe des Comtes de Sauoye, & au bas dudit colier pendoit vne Image de l'Annonciation faite par l'Ange Gabriel à la Vierge Marie Mere de Dieu. Il fonda auſſi vne Religion & Monaſtere de Chartreux au lieu de Pierre Chaſtel, pour prier Dieu pour le ſalut des Cheualiers dudit Ordre. Il combatit vaillamment & heureuſement contre le Roy de Bulgarie, qui tenoit priſonnier l'Empereur Alexius, lequel il remiſt en l'Empire de Conſtantinople, & fit en Orient pluſieurs beaux exploicts de guerre, & eſtant de retour il eut guerre contre les Vicomtes Seigneurs de Milan qui auoient empieté ſur ſes terres pendant qu'il eſtoit abſent. L'Empereur Charles 4. paſſant par la Sauoye, fut par luy magnifiquement traitté à Chambery, meſmes il fut fait vn feſtin tres-ſomptueux, où les plats de viande eſtoient portez par des Barons & Seigneurs, montez ſur de grands & braues courſiers qu'ils bailloient au Maiſtre d'Hoſtel, pour les poſer ſur la table dudit Empereur, lequel crea ledit Comte de Sauoye Prince du ſainct Empire, & Vice Empereur perpetuel, luy ayant baillé l'inueſtiture de tous ſes tiltres & dignitez. Finalement il accompagna le Duc d'Anjou en la guerre pour le recouurement du Royaume de Naples, apres auoir marié ſon fils aiſné auſſi nommé Amé, ſeigneur de Breſſe, auec Bonne fille du Duc de Berry, auquel Royaume ils prindrent aucunes villes, meſmes la cité Royale nommee l'Aigle, Monteſſard, & ſainct Eſtienne, auquel lieu prit vne griefue maladie au Comte Amé, dont il deceda, au grand regret du Duc d'Anjou, & de toute l'armee de France, meſmes de ſes ennemis. Il eut de ſa femme Bonne de Bourbon deux fils, Amé & Louys. Il veſcut enuiron 50. ans, en regna 40. & mourut le 1. ou 2. de Mars 1383. Aucuns diſent qu'il mourut à Capouë.

XVI.

Amé ou Amedee 7. appellé le Rouge, douzieſme Comte de Sauoye, apres le deceds de ſon pere le Comte Verd entra au regime & principauté de Sauoye en l'aage de 23. ans il remiſt en ſon ſiege l'Eueſque de Sion Meſſire Edouart de Sauoye, fils de Philippes Prince de la Moree, que les communes de Valais auoient chaſſé, leſquelles il reduiſit ſoubs l'obeïſſance de leur Eueſque & Seigneur. Les habitans de la ville de Nice en Prouence le receurent pour Seigneur, il prit d'eux le ſerment de fidelité, ainſi il joignit la principauté de Nice à la Sauoye. Tout le temps que le Comte Amé le Rouge veſquit, il ayma ſur tous plaiſirs le deduit de la chaſſe, & vrayement par trop il l'ayma. Car vn iour comme il ſuiuoit vn ſanglier en la foreſt de l'Orme à courſe de cheual, le voyant ſortir du bois, il picqua ſi roidement apres pour y eſtre des premiers & le voir enferrer, qu'il tomba de ſon cheual qui s'eſtoit cabré, & ſe bleſſa en la cuiſſe, qui luy cauſa vne inflammation dont il mourut le iour de la Touſſaincts 1391. ayant regné 8. ans ou enuiron. Il eſt inhumé à Haute-Combe.

XVII.

Amé ou Amedee 8. du nom, apres le deceds de ſon pere Amé 7. ſucceda au Comté de Sauoye aagé ſeulement de 8. ans, lequel demeura en la charge de ſa mere Bonne de Berry, ſage & vertueuſe Princeſſe. Eſtant paruenu à l'aage de 20. ans. il conſomma le mariage d'entre luy & la fille de Philippes le Hardy Duc de Bourgogne, qui auoit eſté contracté entr'eux eſtans au berceau. Dés ſon ieune aage il prit grand plaiſir à baſtir, & ayant choiſi vn lieu fort delectable ſur le Lac de Geneue nommé Ripaille, à demie lieuë de la ville de Thonon, il y commença vn chaſteau de plaiſance qu'il ayma toute ſa vie depuis, & y finit ſes iours. Il donna aux Celeſtins la maiſon des Templiers de Lyon, & commanda à ſon fils Louys d'y faire baſtir vne Egliſe. Il enuoya du ſecours à ſon beau-frere le Duc Iean de Bourgogne pour la guerre qu'il auoit contre les Liegeois. L'Empereur Sigiſmond en l'an 1415. vint à Paris, & y fut accompagné par le Comte Amé, comme l'vn des 4. Comtes du ſainct Empire, & en l'an 1417. ledit Empereur erigea le Comté de Sauoye en Duché, & en fiſt proclamer ſolennellement Amé premier Duc, lequel Duc moyenna la paix entre le Roy Charles 7. & Philippes le Bon Duc de Bourgogne.

L'an 1430. il inſtitua & eſtablit vn Senat ou Parlement à Chambery, & l'an 1433. il maria ſon fils Louys auec Anne fille vnique de Iean de Luſignan Roy de Cypre, & les nopces furent celebrees audit Chambery. Le Duc Amé ayant atteint l'an 56. de ſon aage, delibera de quitter le monde, & de finir le reſte de ſes iours en vne ſolitude, & de fait ayant laiſſé en l'an 1439. à ſon fils Louys ſes principautez, il ſe retira à Ripaille où il y auoit vn Prieuré de l'Ordre de ſainct Maurice, & là prit l'habit d'Hermite ſelon ledit Ordre, auec dix de ſes Cheualiers & Gentils-hommes domeſtiques. Peu de temps apres il fut eſleu Pape par les Peres du Concile de Baſle, apres auoir depoſé le Pape Eugene 4. & fut nommé Felix 5. Ce qui cauſa vn ſchiſme en l'Egliſe d'autant qu'en Italie & en France Eugene 4. fut touſiours recogneu pour Pape, lequel ſchiſme dura plus de neuf ans, mais il fut appaiſé par l'entremiſe des Roys de France, d'Angleterre, & de Sicile, qui firent en ſorte que le Pape Felix fiſt ceſſion du Papat au Pape Nicolas cinquieſme, qui auoit eſté eſleu à Rome, apres le deceds d'Eugene 4. Ce qui aduint en l'an 1449. au mois de May, & le Duc Amé demeura Cardinal, Eueſque de Sabine, Legat & Vicaire perpetuel du ſainct Siege Apoſtolique, & retourna en ſon Hermitage à Ripaille, où il veſquit le ſurplus de ſa vie ſainctement, iuſques en l'annee 1452. qu'il mourut le ſixieſme an du Pontificat dudit Nicolas 5. aagé de 69. ans ou enuiron, & eſt enterré en l'Egliſe Cathedrale de Lauſane.

Il gouuerna ſes Eſtats 48. ans, iuſques en l'an 1439. qu'il fut Pape.

XVIII.

Louys fils d'Amé, fut premierement nommé Comte de Geneuois, & puis ſon pere entrant en l'Hermitage de Ripaille, il fut Prince de Piedmont; & depuis ſondit pere ayant eſté eſleu Pape en l'an 1439. il fut proclamé ſecond Duc de Sauoye. Il fut Prince gracieux, fort ſimple, & debonnaire, & heritier de ſon pere, tant en ſes biens qu'en ſes ſainctes conditions, douceur, lenité & manſuetude. Il eut de ſa femme Anne de Cypre pluſieurs enfans maſles, & des filles, l'aiſnee deſquelles nommee Charlotte de Sauoye, fut mariee auec le Dauphin de France, fils du Roy Charles 7. qui fut depuis Roy, & nommé Loys 11. Son fils aiſné nommé Amé Prince de Piedmont eſpouſa Madame Yoland de France, fille du Roy Charles 7. & ſon puiſné nõmé Louys, fut marié auec ſa couſine germaine Charlotte, fille vnique & heritiere du Roy de Cypre, & ainſi à cauſe de ſa femme il fut Roy de Cypre, mais luy & ſa femme furent priuez dudit Royaume par Iacques le baſtard, aſſiſté des forces du Souldan d'Egypte. Le Duc Louys eſtablit à Thurin vn Parlement en l'an 1459. & depuis long-temps apres

s'eſtant

s'eſtant fait porter à Lyon pour y voir le Roy Louys 11. ſon gendre, il y mourut l'an 1466. ayant eſté Duc 26. ans entiers: ſon cœur fut inhumé au milieu du chœur de l'Egliſe des Celeſtins dudit Lyon, qu'il auoit fait baſtir du viuant & par le commandement de ſon pere Amé, & ſon corps fut apporté à Geneue, où il fut enterré aupres de ſa femme Anne de Luſignan.

XIX.

Amé ou Amedee neufieſme du nom, fut troiſieſme Duc de Sauoye apres la mort de ſon pere Louys, decedé en l'an 1466. Il fut ſemblable à ſon pere & ayeul en bonté, ſimplicité, innocence, humilité, iuſtice, religion, douceur & debonnaireté. Il fut ſuject au mal caduc qu'on appelle Epilepſie: Il eut de ſa femme Yoland de France, qu'autres appellent Iſabelle, Philebert & Charles, qui furent tous deux ſucceſſiuement Ducs de Sauoye. Ledit Duc Amé eſtãt en la ville d'Orleans mourut d'vne diſenterie ou flux de ventre, à la fin du mois de Iuin 1471. & ſon corps fut apporté à Verceil où il eſt enterré. Philippes de Bergame eſcrit qu'à la ſepulture dudit Duc il ſe fit pluſieurs miracles. Il auoit touſiours eſté fort charitable & tres-liberal enuers les pauures, il regna prés de cinq ans.

XX.

Philebert I. du nom apres le deceds de ſon pere Amé 9. fut quatrieſme Duc de Sauoye, mais parce qu'il eſtoit en bas aage, il fut ſoubs la tutelle de ſa mere Yoland de France, laquelle le gouuerna ſagement par l'eſpace de dix ans, auec l'Eueſque de Geneue ſon oncle, mais ce ne fut ſans beaucoup de peine. Car elle fut conſtituee priſonniere par le Duc de Bourgogne, toutesfois elle fut deliuree par le moyen du Roy Louys 11. ſon frere, qui la renuoya en Sauoye en liberté.

Le Duc Philebert fut marié auec Blanche Marie, fille de Galeas Vicomte Duc de Milan, à raiſon dequoy le Duc Galeas print en ſa charge & ſauuegarde le ieune Duc Philebert, & le garantit d'vne conſpiration que l'Eueſque de Geneue ſon oncle auoit braſſee contre luy, lequel fut fait priſonnier à Thurin, mais ledit ieune Duc eſtant venu à Lyon en l'an 1482. il mourut de maladie, aagé de ſeize ans huict mois, ayant regne vnze ans.

XXI.

Charles premier du nom frere de Philebert premier, & ſecond fils d'Amé 9. fut 5. Duc de Sauoye apres la mort de ſon frere decedé ſans enfans, il eut pour femme Blanche fille de Guillaume Marquis de Montferrat, & d'Elizabet de Milan fille de François Sforce, de laquelle il laiſſa vn fils auſſi nommé Charles. Ce Duc Charles fut Prince autant vaillant & magnanime qui de ſon temps ait veſcu. Il eut differend auec Louys Marquis de Saluces pour la recognoiſſance de ſuperiorité, car ledit Marquis ne voulant faire hommage au Duc, il fut à force d'armes chaſſé du Marquiſat, & en joüyt ledit Duc par l'eſpace de trois ans, juſques au 14. de Mars 1490. qu'il mourut à Pignerol aagé de 22. ans ou enuiron, ayant regné huict ans. Il eſt enterré aux Cordeliers dudit Pignerol.

XXII.

Charles deuxieſme du nom eſtant aagé ſeulement de huict mois, ſucceda à ſon pere Charles premier au Duché de Sauoye, ſoubs l'adminiſtration & gouuernement de Blanche de Montferrat ſa mere, laquelle ſe conduiſoit par le conſeil de Philippes de Sauoye, Comte de Breſſe, grand oncle de ſon fils, Prince fort redouté, qui auoit de grands Eſtats en France, eſtant Chambellan, grand Maiſtre de France, Cheualier de l'Ordre ſainct Michel, de n'agueres erigé par Louys 11. Gouuerneur du Dauphiné, & Capitaine de cent hommes d'armes, de ſorte que ladite Ducheſſe gouuerna fort paiſiblement & heureuſement la Sauoye, & receut fort honorablement le Roy Charles 8. allant conquerir le Royaume de Naples, paſſant par Suſe & Thurin, auquel elle preſta ſes bagues & ioyaux. Mais le ieune Duc mourut à l'aage de ſept ans, le 16. Auril 1496. & ſa mere ne gouuerna la Sauoye ſoubs le nom de ſondit fils que ſix ans ou enuiron.

XXIII.

Philippes deuxieſme du nom Comte de Breſſe, apres le deceds de Charles ſecond ſon petit nepueu, fut ſeptieſme Duc de Sauoye. Il eſtoit fils de Louys, fils d'Amé 8. qui fut le premier Duc de Sauoye, & frere d'Amé 9. & parce qu'il vouloit entreprendre contre ſon pere le Roy Louys 9. qui à cauſe de Charlotte de Sauoye eſtoit beau frere dudit Philippes, le retint deux ans priſonnier à Loches, mais eſtant en liberté il eſpouſa Marguerite de Bourbon, fille de Charles Duc de Bourbon, & ſuiuit quelque temps le party de Charles Duc de Bourgogne contre le Roy Louys, ſon beau frere, lequel trouua moyen de luy faire

quitter le party de Bourgogne, luy donnant de grands Eſtats en France, où depuis il fiſt de grands ſeruices audit Roy Louys vnzieſme & à Charles 8. ſon fils. Il eut de ſa femme Marguerite de Bourbon Philebert qui luy ſucceda au Duché, & Louyſe de Sauoye qui fut mariee à Charles Comte d'Angouleſme, dont naſquit le Roy François premier de ce nom, & vne autre fille nommee Phileberte, qui fut femme du magnifique Laurent de Medicis frere du Pape Leon dixieſme & de Claude fille du Comte de Ponthieure de la maiſon de Bretagne ſa ſeconde femme, il eut Charles qui ſucceda à ſon frere Philebert audit Duché, & Philippes de Sauoye Duc de Nemours & Comte de Geneubis, pere de Monſieur le Duc de Nemours. Il eut vn fils naturel nommé René, qui fut grand Maiſtre de France, duquel ſont venus les Comtes de Tende & de Villars. Il ne fut Duc qu'vn an, ſix mois, & 21. iour, & veſquit 59. ans, vnze mois, & trois iours, car il mourut en la ville de Chambery le ſeptieſme Nouembre 1497.

XXIIII.

Philebert deuxieſme ſurnommé le Bel, ſucceda au Duché de Sauoye apres le deceds de ſon pere Philippes 2. & fut le 8. Duc. Il fut nourry en la Cour du Roy de France auec le Roy Charles huictieſme ſon couſin germain, lequel il accompagna à la conqueſte du Royaume de Naples: mais ſon pere voyant que la peſte ſe mettoit en l'armee du Roy, le renuoya de Naples en Sauoye, puis venant le Roy Louys douzieſme à la Couronne, il aſſiſta ledit Roy à la conqueſte de Milan. Il eſpouſa Marguerite d'Auſtriche fille de l'Empereur Maximilian en l'an 1501. de laquelle il n'eut point d'enfans, & approchant de l'aage de 25. ans, il mourut d'vne pleureſie en Septembre 1504. ayant eſté Duc prés de 7. ans. Sa veufue memoratiue du vœu que le Duc Philippes 2. pere dudit Philebert 2. auoit fait, de fonder & baſtir vn Monaſtere au lieu de Brou, prés de Bourg en Breſſe, elle fiſt baſtir ledit Monaſtere ou Abbaye de Brou, qui eſt le plus ſuperbe & triomphant edifice, & de la plus plaiſante ſtructure, pour vn ouurage à la moderne qui ſoit en l'Europe. On fut trente-cinq ans à conſtruire & parfaire ladite Abbaye, où fut inhumé ledit Duc Philebert auec ſa mere & ſa femme, & on dit que le baſtiment couſta ſix-vingts mille eſcus.

XXV.

Charles troiſieſme du nom, & 9. Duc de Sauoye, ſurnommé le Bon, fut fils de Philippes 2. & de Madame Claude Comteſſe de Ponthieure, & ſucceda au Duché de Sauoye apres la mort de Philebert 2. ſon frere conſanguin, & y fut receu l'an 1504. en Septembre, en excluant Louyſe de Sauoye, qui fut mere du Roy François premier, ſœur germaine dudit Philebert. Il eut pour femme Madame Beatrix de Portugal fille du Roy Emanuel de Portugal, Princeſſe de beauté & vertu indicible, dont il eut deux fils; Charles qui deceda en Eſpagne en la Cour de l'Empereur Charles 5. ſon oncle, & Emanuel Philebert qui fut Duc de Sauoye apres ſon pere. Eſtant paruenu à la dignité Ducale, il gouuerna ſon peuple en grande paix & tranquilité iuſques en l'an 1516. que le Roy François premier vint conquerir le Duché de Milan, où il gagna vne bataille tres-ſanglante contre les Suiſſes, & apres ſa victoire vint à Chambery voir le ſainct Suaire de noſtre Sauueur, où il fut receu en grand honneur par le Duc Charles ſon oncle maternel. Puis ſuruindrent les guerres & eſmotions à cauſe du changement de la Religion introduit par Luther, deſorte que ceux de Geneue s'exempterent de l'obeïſſance de leur Eueſque. En fin ledit Roy François premier, ayant de grandes pretenſions ſur la Sauoye, tant de ſon chef comme Roy de France, qu'à cauſe de Louyſe de Sauoye ſa mere, qui eſtoit ſœur germaine du Duc Philebert 2. fiſt la guerre en Piedmont en l'annee 1536. & ſuiuantes, 19. ans, iuſques en l'an 1554. qu'il mourut à Verceil ayant veſcu prés de ſoixante-ſept ans, & regné cinquante ans.

XXVI.

Emmanuel Philebert 10. Duc de Sauoye, ſucceda au bon Duc Charles troiſieſme ſon pere. Il fut nourry en la Cour de l'Empereur Charles 5. ſon oncle maternel, où il fut Chef & Capitaine de l'eſcadron Imperial eſtant compoſé de quatre mil cheuaux. Depuis le deceds dudit Empereur il entra au gouuernement de l'Eſtat des Païs-bas, ſoubs le regne de Dom-Philippes 2. Roy d'Eſpagne ſon couſin germain, lequel le fiſt General d'armee contre les François, & ſe trouua à la bataille de ſainct Quentin le iour de ſainct Laurent 1557. où l'armee Françoiſe fut deffaite. Finalement la paix fut faite entre les Roys Henry 2. & Philippes 2. par laquelle la fille aiſnee du Roy Henry 2. Madame Iſabelle de France fut accordee auec le Roy Dom-Philippes 2. Et Madame Marguerite de France Ducheſſe de Berry fille du Roy François

Digitized by Google

François I. & ſœur vnique du Roy Henry, fut promiſe au Duc de Sauoye Emanuel Philebert, & par le moyen de ceſte paix le Duc Emanuel Philebert fut reſtably au Duché, où eſtant paiſible il a fait pluſieurs ſainctes Loix & Ordonnances, & fonde l'Vniuerſité de Mont-royal qui a depuis eſté transferée à Thurin, & meſme renouuellé l'Ordre des Cheualiers de l'Annonciade inſtitué par Amé 6 le joignant à celuy de ſainct Lazare, & aſſignant aux Cheualiers la ville de Nice pour le ſejour ordinaire. Il eſt decedé à Thurin le 30. d'Aouſt 1580. recogneu de tous pour vn des plus prudents & ſages Princes de ſon ſiecle, laiſſant pour ſucceſſeur Charles Emanuel ſon fils vnique, & de la tres-illuſtre Princeſſe Marguerite de France. Il a eſté Duc 26. ans ou enuiron.

XXVII.

Charles Emanuel apres le deceds de ſon pere Emanuel Philebert, fut l'vnzieſme Duc de Sauoye, eſtant aagé de 18. ans ou enuiron. C'eſt vn Prince doüé d'vn bel eſprit, d'vne grande memoire, & bien diſant, grandement verſé en l'hiſtoire & aux Mathematiques, & ſur tout grand Capitaine. L'an 1585. il eſpouſa l'Infante Catherine d'Eſpagne, fille du Roy Dom Philippes 2. & de Madame Iſabelle de France, fille du Roy Henry 2. De ce mariage ſont iſſus 5. fils, Philippes Emanuel, Victor Amé, Philebert, Maurice, & Thomas, & quatre filles, Marguerite, Marie, Iſabelle & Catherine, qui ont tous ſurueſcu leur mere, qui deceda l'an 1597. au commencement du mois de Nouembre. Durant les derniers troubles de la France il s'empara du Marquiſat de Saluces par droict de bien ſeance, ce qui luy a cauſé de grandes guerres, & à ſes ſubiects & voiſins, meſmes contre les Sieurs de la Valette & Deſdiguieres, Gouuerneurs de Prouence & du Dauphiné pour le Roy tres-Chreſtien, leſquelles guerres furent appaiſees par le traitté fait à Veruins, entre les Roys Henry 4. & Philippes 2. en l'an 1598. auquel le Duc de Sauoye fut compris, à la charge que le ſurplus des differents d'entre ledit Roy Henry 4. & luy, ſeroit remis au jugement du Pape. Quelque temps apres le Duc de Sauoye vint à Paris, où il fut bien receu par le Roy, auquel il promiſt rendre dans le premier Iuin 1600. le Marquiſat de Saluces, ou luy laiſſer la Breſſe, Pignerol & les Vallees à ſon choix, par eſcrit ſolennellement ſigné. Mais ledit Duc eſtant de retour en Sauoye, & differant d'accomplir ſa promeſſe, il y fut forcé par le Roy Henry le Grand en la meſme annee, car en peu de temps il ſe rendit maiſtre de la Sauoye, & des places qu'on eſtimoit imprenables, & par l'entremiſe du Pape Clement 8. la paix fut accordee & ſignee à Lyon le 17. Ianuier 1610. par laquelle le Marquiſat de Saluces demeura audit Duc, & les Seigneuries de Breſſe, Baugey & Veromeis auec leurs dependances, furent laiſſees au Roy en contreſchange dudit Marquiſat.

Digitized by Google

ESTAT
DE LA REPVBLIQVE DE GENEVE.

SOMMAIRE.

I.

ANTIQVITE' de la ville de Geneue, & ſa ſituation.
2. En quoy ſon terroir abonde: les fruicts qui y croiſſent, & la bonté de l'air du pays.
3. Geneuois d'vn naturel groſsier, peu enclins & courtois aux eſtrangers.
4. En quoy conſiſte le peu de richeſſe qu'a ceſte Republique.
5. Geneue ville forte & bien gardee: de ſon Arcenal: & des forts qui ſont en ce pays.
6. Forts de faicte Catherine & autres démolis par Henry le Grand Roy de France.
7. Des Comtes de Geneue. Pourquoy les Ducs de Sauoye pretendent que Geneue leur appartient. Quand & comment ils ont occupé la Iuriſdiction deſdits Comtes.
8. Cour ſouueraine à Geneue compoſee de vingt-cinq Senateurs: & quels ſont les ſtatuts & loix de ceſte Republique.
9. Comment le Caluiniſme a eſté introduit & eſtably en la ville de Geneue.

---

1. LA ville de Geneue compriſe dans la Sauoye eſt fort ancienne, veu que Ceſar meſme en a fait mention au premier liure de la guerre des Gaules, aſſeurant qu'il y auoit vn pont, paſſant outre le Rhoſne, qui de ſon temps eſtoit ſoubs la puiſſance des Suiſſes. La ſituation de ceſte ville eſt plaiſante, & du coſté où le Rhoſne ſort de ce grand lac, qu'on nommoit anciennement le lac Leman, elle eſt baſſe: mais depuis cela elle eſt eſleuee ſur vne petite montagne. Il y a à Geneue encor comme deux villes, au milieu deſquelles on void paſſer le Rhoſne, ſur lequel il y a vn pont qui les conjoint. La grande ville eſt du coſté du Midy, & la petite du Septentrion. Les Allemans l'appellent Genf.

QVALITE'.

2. Le terroir d'aupres de Geneue eſt de bon rapport, veu qu'il produit du bled, du vin, des raues, des melons, toutes ſortes de legumes, de l'orge, du foin, & de l'auoine. Ses fruits ordinaires ſont des noix, des pommes, des poires de pluſieurs ſortes, des guignes, & des ceriſes, des meures noires & blanches, des chaſtaignes, & des amandes: mais il y vient fort peu de figues. L'air eſt bon & ſain: & l'Hyuer n'y eſt ſi faſcheux qu'en Allemagne, ny l'Eſté ſi importun qu'en pluſieurs lieux de Dauphiné: dans le lac de Geneue on prend de beaux poiſſons de fort bon gouſt, principalement des truites ſaumonnees qu'on porte à Lyon & ailleurs, & dont on fait ſi grand eſtat, comme de la plus delicate viande qu'on puiſſe manger.

MOEVRS.

Les habitans de Geneue ſont aſſez groſſiers en leurs mœurs & façons de faire, mais ils ont l'eſprit bon, & ſe ſçauent aſſez bien conduire en leurs affaires, ils n'ayment guere à voir des eſtrangers dans leur ville, principalement ſi l'on a le moindre ſoupçon qu'ils ſont Catholiques. Ils les plument auſſi dans les hoſtelleries le mieux qu'il leur eſt poſſible. Ils ſe ſont vn peu appriuoiſez auec les François depuis que le Roy eſtoit en Sauoye, & que demandant le ſien auec les armes en la main, il les garantit de beaucoup de dommages qui leur pouuoient

Digitized by Google

uoient arriuer, principalement du fort ſaincte Catherine qui fut raſé. Les femmes y ſont plus chaſtes qu'en lieu du monde, & toutesfois quelques vnes ne laiſſent de faire l'amour en cachette. Tout le monde s'y met ſur la grauité, & la retenuë. Les gens de qualité qui ſe meſlent de parler François le parlent auſſi mal qu'il eſt poſſible. Le menu peuple parle Sauoyard. Ils vont tous veſtus fort modeſtement, & la couſtume eſt qu'il n'y a point d'excez aux habits comme ailleurs. Auſſi s'ils ſe mettoient ſur ceſte deſpence, leurs reuenus au bout de l'an ſeroient fort petits.

RICHESSES.

C'Eſt choſe aſſeuree que les Geneuois ne ſont gueres riches, & c'eſt tout ce qu'ils peuuent faire que de s'entretenir auec beaucoup de peine en vne honneſte liberté. Et n'eſtoit leur grand trauail à imprimer des liures de toutes ſortes, & à inuenter, & faire force draps de ſoyes, ceſte Republique ſeroit auſſi toſt pauure, & abbatuë. Puis ils vſent d'vn bon moyen de ſe maintenir auec quelques moyens, veu que l'eſpargne y eſt extremément pratiquee, & c'eſt auſſi preſque leur plus grand reuenu. Ils enuoyent auſſi dehors de bons fromages, des chapons gras, & du fil d'or bien trauaillé. 4.

FORCE.

LA ville de Geneue eſt bien fortifiée, & fournie d'artillerie & de toute ſorte de munitions de guerre. On y fait ordinairement bonne garde, & ſi toſt qu'vn eſtranger y arriue on eſpie ſes actions, & l'on prend garde à tout ce qu'il faict. Que ſi quelqu'vn eſtoit ſi hardy de s'aller promener autour des murailles pour les conſiderer, outre qu'on ne luy permettroit longuement la veuë, il ſeroit tout auſſi toſt mis en priſon, & en danger de perdre la vie. Il y a vn Arcenal pres la Court qui eſt garny de toute ſorte d'armes, & pourueu de tout ce qui peut eſtre neceſſaire pour ſouſtenir vn long ſiege. 5.

Il y a & y a eu pluſieurs forts en ce pays, & entre les autres celuy de S. Catherine où eſtoit l'artillerie que le Duc de Sauoye auoit là pour battre Geneue: mais il fut pris par noſtre grand Roy Henry IV. l'an 1600. & razé. L'autre qui auoit eſté auſſi dreſſé vis à vis par ceux de Geneue fut auſſi abbattu pour pacifier toutes choſes. Le troiſieſme nommé Ripaille vint au pouuoir de ceux de Geneue par le moyen des François l'an 1589. & fut ruiné, de meſme que le 4. lors qu'il fut pris par les meſmes Geneuois. Il a auſſi quelques tours, entre leſquelles on en nomme vne tour Maiſtreſſe, qui deffend Geneue du coſté du Lac, & de la Sauoye, l'autre eſt nommée la Tour de l'Iſle, ou de Ceſar, qui eſt aſſiſe en la haute Iſle pour la deffence du pont qui appartenoit jadis aux Suiſſes. Et puis que nous auons parlé des preparatifs que le Duc de Sauoye auoit fait pour l'aſſieger, i'eſtime qu'il ſera fort à propos de dire pourquoy les Ducs de Sauoye pretendent que Geneue leur appartient.

Les Eueſques de Geneue eſtoient ordinairement en different auec les Comtes pour la domination de la ville.

Or pour abreger apres qu'vn certain Eueſque nommé Humbert fut mort, ſon ſucceſſeur s'en alla vers l'Empereur Federic I. & impetra de luy, qu'il fuſt ſeul Prince de Geneue, & ne fuſt ſuject aux choſes layes à nul autre qu'à l'Empereur, & dauantage qu'il demeuraſt exempt de tous tributs. Mais apres que l'Eueſque fut de retour à Geneue, on luy fit encor les meſmes faſcheries, iuſqu'à ce qu'vn Comte nommé Guillaume encourut le ban Imperial à cauſe de ſa rebellion, & fut priué du fief qu'il tenoit de l'Eueſque.

Or la guerre ayant duré longuement, & les forces de la ville, & de l'Eueſque eſtans diminuées, les Geneuois appellerent vn Comte de Morienne, qui fut depuis Comte de Sauoye. Mais il y eut encor entre eux-cy diuerſes guerres, en ſorte que ce Comte occupa pluſieurs petites villes, & chaſteaux qui eſtoient à ceux de Geneue, & s'approcha bien pres de la ville. Et ne ſe contentant de ce qu'il auoit vſurpé ſous tiltre d'hommage non fait il demandoit qu'on le rembourçaſt des fraiz qu'il auoit faits en ceſte guerre. Mais apres que l'Eueſque luy eut reſpondu qu'il deuoit ſe contenter des choſes qu'il auoit acquiſes du droit de fief qu'il luy auoit donné, il ſortit de là beaucoup de nouuelles querelles, & la plus grande partie du peuple craignant que ce Comte de Sauoye ne s'irritaſt, & fiſt paix auec leur ennemy commun, à leur grand dommage, il luy accorda qu'il poſſederoit en la ville meſme tout ce que le Comte de Geneue y poſſedoit auparauant, & ce à titre d'hypoteque. Mais d'autant que y eſtant entré il traitoit les Geneuois tyranniquement, quelques vns des Chanoines, & des citoyens conſpirans contre luy rappellerent leur Comte, qui eſtant venu

auec quelque armee fut vaincu par les Sauoyards qui tenoient la ville, & entrerent dans les maiſons des coniurateurs, prindrent ceux qu'ils peurent, & les deffirent. Ce diſcord a duré iuſques à ce que les Comtes de Geneue ont failly, & que les Princes de Sauoye ont tiré à eux la iuriſdiction deſdits Comtes. Finalement Amé Prince de Sauoye faſché de ſe voir ainſi au deſſous d'vn Eueſque, taſcha de ſe mettre au deſſus, & obtint de l'Empereur Charles IV. d'eſtre Vicaire de l'Empire en tout ſon pays, voulant que par ce titre l'Eueſque de Geneue luy fuſt ſubiect auec ſa iuriſdiction. Mais l'Eueſque reſiſta fort & fermé au Comte, & par ce moyen ſon authorité luy demeura, & au peuple ſa liberté, iuſques au temps d'Amé VIII. nepueu du premier Amé qui fut le premier Duc de Sauoye, & depuis Pape nommé Felix. Ceſtuy-là impetra du Pape Martin la iuriſdiction temporelle de Geneue. Mais il ne peut iouyr du don qui luy auoit eſté fait, non plus que ſes ſucceſſeurs.

GOVVERNEMENT.

IL y a à Geneue vne Cour où s'aſſemblent tous les iours vingt-cinq Senateurs pour les affaires de la Republique. Mais on a remarqué qu'ils ne font guere bonne iuſtice à vn eſtranger qui demande quelque choſe à vn des habitans du lieu, de ſorte que tous s'en retirent mal contens, lors qu'ils y ont quelque affaire de ceſte ſorte. Si quelqu'vn deſire ſçauoir les Statuts, & loix de ceſte Republique, il y en a liure nouuellement imprimé à Geneue, qui pourra contenter les curieux.

RELIGION.

CEux de Geneue font profeſſion de la nouuelle opinion; & n'ont aucun exercice de la Religion Catholique, ains leur ville eſt retraicte de ceux qui ſentent mal de la Foy, & vne vraye pepiniere de Miniſtres, qui vont de là aux autres contrees. Chacun ſçait aſſez comme ceſte ville, iadis ſiege de tant de bons Eueſques, receut Caluin l'an 1539. & l'ayant recogneu pour chef, embraſſa ſon opinion, & depuis s'y eſt tellement confirmée, qu'il ſemble impoſſible qu'on arrache iamais l'hereſie de ceſte ville par moyens humains, ſi ce n'eſt en exterminant tous ſes habitans. Mais de meſme que le premier eſt inſupportable, le ſecond eſt tout cruel. Il en faut laiſſer le remede à Dieu, qui fait bien des choſes plus merueilleuſes.

ESTAT
DE LA REPVBLIQVE DES SVISSES
OV DES CANTONS DES LIGVES DES SVISSES.

SOMMAIRE.

I.

DESCRIPTION de la Suiſſe.
2. Du pays des Griſons & de ſes limites.
3. Des Valaiſiens.
4. Diuiſion des Suiſſes en 13. Cantons.
5. Du Caton de Vry nommé Taureau du temps de Ceſar, d'où il a pris ſon nom.
6. Vry village diuiſé en dix Communautez & premierement de Suits.
7. De Vndernal.
8. De Lucerne & quels ſont les lieux de la iuriſdiction de ce Canton.
9. De Zurich.
10. De Zuach.
11. Du pays de Glaris.
12. De Berne, quand baſtie, de ſes villes & dependances.
13. Du Canton de Fribourg.
14. Du pays Deſcafuſe: & d'où a prins ſon nom.
15. Du pays d'Appenzel, pourquoy ainſi appellé & diuiſé en 12. Communautez.
16. Des Valaiſiens diuiſez en hauts & bas, en libres & ſubiects, & de leurs Communautez.
17. Du Canton des Griſons diuiſez en trois ligues.
18. Quelle eſt la fertilité du pays des Suiſſes & en quoy il abonde. Et quel eſt le rapport, & les choſes que produiſent les pays de Zurich & autres Cantons.
19. Du naturel & mœurs des anciens Suiſſes & de leur vaillance en guerre du temps de Ceſar.
20. Du naturel des Suiſſes modernes & de leurs inclinations aux armes & au vin.
21. Sterilité du pays des Suiſſes, excepté les paſturages.
22. Situation & aſſiette du pays des Suiſſes naturellement fort, à raiſon des Alpes qui leur ſeruent de remparts & deffences.
23. Republique des Suiſſes compoſee de trois parties; & combien de Cantons chaque partie contient.
24. Quand & comment les Suiſſes ſont cantonnez; & conformé leur Republique.
25. De la ligue des 3. Cantons faicte à Baden l'an 1325. & ce qu'elle contenoit.
26. D'vne autre ligue de Lucerne, Vry &c. & ſes articles.
27. Aſſemblee faicte à S. Gal entre les quatre ſuſdits Cantons, ayant force de Loy & de ligue.
28. Ligue de Zurich auec les Cantõs & ſes articles.
29. Ligue de Zuch auec les 3. Cantons.
30. Ligue de Glaris.
31. Ligue hereditaire faicte entre l'Empereur Maximilian, & Charles Archiduc d'Autriche & les Suiſſes.
33. Vnion des 3. ligues des Griſons auec les Cantõs.
34. Concluſion & articles du droict Canon auec les Seigneurs & pays des Valaiſiens.
35. Ligue de S. Gal & ſa forme.
36. La derniere paix faicte auec ceux de Zurich le iour de S. Octauian l'an 1531.
37. Paix de Berne l'an 1537. & ſes articles.
38. Moyens & voyes qu'ont tenu les Republiques plus fameuſes, tant anciennes que modernes, pour eſtendre leurs Eſtats.
39. Des deux Conſeils publics eſtablis aux villes de Zurich & de Baſle, & de combien de perſonnes compoſez.
40. De la diette generale & aſſemblee des Suiſſes.

Digitized by Google

41. *Du meslange & diuerſité de Religion des Suiſſes, & de tout le trouble né aux Griſons & en la Valtoline ſur ce ſubiect.*

42. *De leurs alliances auec les Roys & Eſtats de l'Europe, & du ſeruice qu'ils rendent en payant leurs penſions.*

---

1. IL eſt maintenant queſtion de parler de pluſieurs Eſtats qui ſont comme en vn par le moyen de leur confederation, & bonne intelligence, qui s'eſt maintenuë depuis fort long-temps, ſans que perſonne ayt entrepris de s'attaquer à ceſte nation, ou que ſon deſſein luy ayt reüſſi lors qu'il l'a voulu effectuer. Et de fait les Suiſſes ſont encor auiourd'huy tellement vnis qu'vn Prince qui ſe reſoudroit de deffaire leur alliance, & qui y apporteroit tous les artifices poſſibles, n'en verroit iamais vne bonne yſſuë. Mais pour venir au point, & ſuiuant noſtre ordre conſiderer les limites de tout ce pays, ie dy, que la Suiſſe eſt vne prouince d'Alemagne, qui a pour ſes bornes du coſté du Leuant les Griſons, Conſtance, & vne partie de la Suaube: du Ponent le Valais, & la Comté de Bourgongne, du Midy l'Eſtat de Milan pres de Come, & du Nort vne partie de l'Alſace, veu qu'on met Baſle au pays des Suiſſes, pource que c'eſt vn des treize Cantons, & combien qu'elle ſe trouue en Alſace. Il y a outre cela les trois ligues du pays des Griſons, iadis appellé la haute Sileſie, qui ſe ſont alliees auec ces pays des Suiſſes: puis l'Abbaye, & ville de S. Gal, Mulhauſon, & Rotuuil.

2. Le pays des Griſons a pour ſes limites du Leuant la Comté de Tirol, du Ponent les Suiſſes, du Midy l'Eſtat de Milan, & le pays de Bergame, & du Nort le pays du Roy des Romains, & a beaucoup de ſa iuriſdiction entrelaſſee parmy eux.

3. Outre cecy l'on compte les ſept dizaines de Valaiſiens iadis Sedunois, qui habitent ſur le Roſne, & confinent du Leuant auec les Suiſſes du couchant auec la Sauoye, du midy, auec le lac Majour, & le Piedmont, & du Nort auec le lac de Geneue, & vne partie des Suiſſes. Tout ce pays des confederez eſt diuiſé en trois parties, c'eſt à ſçauoir en Suiſſes, Griſons & Valaiſiens.

4. Les Suiſſes ſont apres diſtinguez (afin de laiſſer les diuiſions plus anciennes, comme Ergouie, Turgouie, Vetland, & autres ſemblables) en treize cantons, qui ſont Vry, Suitz, Vnderuald, Lucerne, Zurich, Zugh, Glarone, ou Glaris, Berne, Baſle, Fribourg, Soleurre, Schiafriſen, & Appenzel.

5. Le premier Canton, qui eſt celuy d'Vry, n'a aucune ville, mais ſon principal lieu, & qui eſt chef des autres c'eſt Artorf, lieu ouuert, & eſloigné de Lucerne enuiron vn mille d'Italie, & ce pays paſſe auec ſa iuriſdiction au delà du mont S. Gotard. On veut dire qu'il eſtoit nommé Taureau du temps de Iules Ceſar, & que le nom eſt venu de là, d'autant que ceux meſme de Sibental appellent auiourd'huy les Taureaux Vry, & ce pays a encor pour armes vne teſte de Taureau en champ de ſinople. Les habitans diſent qu'ils ſont deſcendus d'vne race de payens nommez Gots, & Vres, qui furent apres faits Chreſtiens. Apres pluſieurs changemens de ſeigneuries, ceſte partie ſortie en dernier lieu des Alemans retourna à Zurich au temps que l'Empire fut tranſporté en Alemagne, & que toutes les terres qui auoient iadis eſté de l'Empire de Rome, retournerent en liberté, commençant à ſe gouuerner en forme de Republique, ne recognoiſſant autre ſuperieur que l'Empire Romain, comme on void par les priuileges qui leur furent octroyez par Rodolfe d'Auſbourg Roy des Romains, & par d'autres Empereurs, & ne furent iamais ſubiects, comme quelques-vns veulent, à la maiſon d'Autriche, veu que l'Empire eſtant en ceſte maiſon ils obeyſſoient à l'Empereur nouuellement eſleu, & non aux ſucceſſeurs de ceſte maiſon.

6. Or ce village d'Vry eſt diuiſé en dix parties, ou communautez, qu'ils nomment Gnoſſammen.

Quant à Suits c'eſt vne ville aſſiſe ſur le bord du lac de Lucerne, à la main droicte venant d'Artolf à Lucerne, & ce village communique ſon nom à tout le pays des Suiſſes. Ceſte ville fut baſtie par ceux qui eſtoient partis du Royaume de Suece, que nous nommons Suede, pour chercher nouuelle demeure. On a donné le nom de ce village à tout le pays, ou pource qu'on combatit premieremẽt pour la liberté dans les terres de Suits, ou pource que ceux de Suitz furent les premiers expoſez aux rauages de ceux d'Autriche, & furent les plus puiſſants des trois lieux qui ſe liguerent, de ſorte que ce nom coula à tous les autres alliez.

7. Vnderuald eſt au deſſous au Leuant, & eſt diuiſé en haut, & bas, & la foreſt de Kernouald paſſe au beau milieu, & toutesfois tout le pays ſe nomme Vnderuald.

Lucerne

Lucerne receut ce nom du lieu où elle eſt aſſiſe, qui ſe nõmoit anciennement Lucerne, à 8.
cauſe d'vne tour où l'on mettoit de la lumiere la nuict. Le commencement de ſon habitation fut vn Monaſtere qui y fut fait par certain Vincard l'an 840. Elle a eſté baſtie pres du Monaſtere, & en partie à cauſe d'iceluy.

Il y a dans la ville meſme vne riuiere nommee Ruſſi, qui ſort du grand lac de ceſte ville, comme le Rhin ſort à Conſtance du lac de la ville, & comme la riuiere de Lindmar ſort à Zurich du lac de Zurich. De ce lac on va aux trois bourgs d'Vry, Suits, & Vnderuald, au pied d'vne fort haute montagne qu'on nomme rompuë, ou montagne de Pilate, l'origine de ceſte ville.

Les lieux de la Iuriſdiction de ceux de Lucerne ſont Vv'ken, & Sempach, Vvilliſouu, la vallee d'Entlibouch, Rotenbourg, ou Rott, Hab-ſpurg, Berone, Chelampt, Meriſclieuanden, Ebicone, Horbe, & Krient.

La ville de Zurich eſt ancienne, & aſſiſe en vn beau, & plaiſant lieu, à l'yſſuë du grand 9.
lac qui finit là, & dans lequel la riuiere de Lindmar entre pres de Glaris. Ce lac ſepare la ville en deux parties, dont l'vne eſt nommee la grande ville, & l'autre la petite, qui toutesfois ſont aſſemblees par trois ponts forts agreables Ceſte ville a ſous elle les Gouuernements de Kybourg, de Grinou, Audelfingen, Grifenſee, Egliſoun, Regenſperg, Vadiliſuillane, Vvadiſchouil, & Louffen, Vinterhur, & Steine, qui ſont deux villes obeyſſantes auſſi à ceux de Zurich.

Zuah eſt vne ville de laquelle vn petit pays prent ſon nom. Ce pays confine du 10.
coſté du Nort celuy de Suits, & la ville eſt aſſiſe ſur le bord d'vn petit lac. Ceſte ville a ſous elle la ville de Camp, le village d'André, Hunelbereg, Ouacheuille, Steinhuſe, S. Vvolfang.

Quant au pays de Glaris, c'eſt vne vallee pres de la riuiere de Lindmar. Elle n'eſt guere 11.
grande, & n'a de long que trois lieuës d'Alemagne, & prend ſon nom du principal lieu du pays qui s'appelle Glaris. Elle eſt ceinte de trois coſtez de tres-hautes montagnes, & confine du Midy, & du Leuant auec les Griſons, & du Ponent, les pays d'Vry, & de Suits. On met en ce pays la Comté de Hambur, & la Baronie de Humberg, & Ringenberg. Glaris commande à la Comté de Verdenberg, que les Seigneurs ou Magiſtrats du pays acheptterent pour leur Republique l'an 1517.

Quant à Berne elle fut baſtie par Bertold IV. Duc de Zeringen, & Comte de Vetlade, 12.
qui luy donna le nom d'vn Ours qu'il prit en chaſſant, qui ſe nomme en Alemand Bern. Ceſte ville eſt comme vne preſqu'Iſle qui fait la riuiere d'Ar, qui la laue de trois coſtez, & au bout elle a vn pont de pierre, du coſté que la ville regarde le Midy, ceſte riuiere paſſe en vn lieu bas d'Occident en Orient, puis retourne, & tire vers l'Occident de la portee d'vn canon. Le fond de ceſte ville touche à la terre ferme, & ſi le deſtroit ou l'Iſtme de ceſte terre ferme eſtoit foſſoyé, Berne ſeroit vne Iſle.

Or du coſté du Midy, & du Septentrion il y a vne fort grande hauteur iuſques à la riuiere qui coule en bas, & du coſté d'Orient, il y a vne montee ayſee pour venir au plus haut de la ville.

Berne a ſous ſa puiſſance la ville de Lozanne, qui a vne merueilleuſe aſſiette, veu qu'elle occupe deux collines oppoſees, & la vallee, qui eſt au milieu. Elle a encor la vallee de Haſli, la ville d'Vvnderfeuvuen, la haute & la baſſe vallee de Simme, Frutingen, Sane, Ælen, Thun, Loupen, Signauu, Drachſelvuald, Brandis, Sicomiſouald, Burgdorff, Biereneck, Landehuot, Arberg, Nidovn, Erlach, Vvangen, Arouangen, Arburg, Biberſtein, Schenkenberg, Lentzburg, puis les villes libres de Zoffingen, Arau, & Bruck.

Fribourg eſt aſſis ſur vne montagne qui eſt appuyee ſur des rochers droicts, & d'autre coſté elle eſt en vne vallee cloſe de montagnes, qui ne ſont pas trop roides, & autour d'vne 13.
montagne au plus bas de la ville, il paſſe vne riuiere de moyenne grandeur.

Le lieu ou le ſiege de la Iuſtice eſt aſſis ſur vn roc pendant. Les montagnes ſouſtiennent les murailles, combien qu'en celle qui eſt du coſté d'Orient, il n'y a nuls baſtimens, excepté les tours, & forteresſes, de quelque coſté qu'on veüille aller par la ville, il faut monter, ou deſcendre.

Soleurre qui n'eſtoit anciennement qu'vn chaſteau, eſt en fin paruenu à la puiſſance qu'elle a auiourd'huy, & eſt bonne ville, qui a ſous ſa puiſſance des terres & des hommes. Elle eſt aſſiſe en vne plaine, & c'eſt le lieu où S. Vrſe de la legion des Thebains, ſouffrit le martyre auec 66. de ſes compagnons.

Le pays Deſchaffuſe eſt aſſiſe du coſté de l'Alemagne, pres du Rhin, & de la foreſt noire. Ce pays prend ſon nom de la ville capitale, dont les murailles ſont lauees du coſté du Midy 14.
de l'eau du Rhin, & derriere vers le Nord, il y a vne petite montagne, & dans la ville il y a

Digitized by

Mais afin de particulariſer icy quelque choſe, le pays des enuirons de Zurich eſt de grand rapport, & produit grande quantité de vin, & de froment. Toutesfois le vin eſt le plus souuent aſpre, & ne peut meurir parfaitement, à cauſe du voiſinage des Alpes. Mais ce vin meurit, ou pour mieux dire deuient moins aſpre eſtant gardé quelques annees. Le lac de Zurich nourrit vn nombre incroyable de poiſſons.

Le terroir des enuirons de Baſle eſt bon, & porte de fort bon vin, & du froment en abondance; tellement que les habitans ſecourent meſme leurs voiſins de leurs denrees, lors que quelque cherté & neceſſité leur arriue. Il y a en ce pays de beaux & bons paſturages.

Le pays de Berne porte aſſez de vin & de froment: & quant à celuy de Fribourg il produit toutes choſes neceſſaires, excepté le vin qu'on y meine d'ailleurs.

Quant au pays qui eſt du long du lac Leman, les habitans ſe plaignent de la grande ardeur de l'Eſté, & de la rigueur de l'Hyuer. Et toutesfois le lac ny le Rhoſne n'y gelent preſque iamais, & l'Eſté n'y eſt pas ſi ardant qu'aux pays voiſins qui ſont en France. La terre eſt propre & facile à eſtre cultiuee, & eſt de fort grand rapport. Car on y recueille en abondance du vin, du bled, toute ſorte de legumes, du foin, de l'auoine & de l'orge. Ses fruicts ordinaires ſont des noix, des pommes, des poires de pluſieurs ſortes, des guines, des ceriſes douces & aigres, des meures blanches & noires, des chaſtaignes & des amandes. Il y vient fort rarement des figues. Le gibier n'y manque nullement non plus que le poiſſon & la venaiſon.

Ceux de Lucerne ont preſque plus de commodité du lac qui leur eſt proche, que de la terre, combien qu'ils ayent de fort belles prairies & de bons paſtis propres à la nourriture du beſtail. Ce pays eſt moins aſpre que les autres.

Quant aux pays d'Vri, Suits, & Vnderuald, leur terroir porte aſſez dequoy nourrir les habitans. Quant à Glaris il y a grande quantité de laittage, & de beſtail. Là parmy les deſtroits des montagnes on ne ſeme guieres de champs, ny l'on ne plante guieres de vignes. On y void de beaux vergers pleins de pommiers, & de belles prairies. On y porte d'ailleurs du vin, & du froment: Les lacs fourniſſent le pays de poiſſon, & les montaignes de venaiſon, & là meſme on trouue force gibier.

Pour le regard du pays de Valais, les ſommets des montagnes blanchiſſent par tout, mais au bas, & aux vallees on void vne agreable verdure. Tellement que ce pays produit meſme heureuſement, pourueu qu'on y veüille prendre quelque peine, des grenades, des figues, des oranges, & abonde en grains, vins, ſaffrans, & laittages. Il naiſt aux montagnes diuers animaux, & entre autres le bouc ſauuage qui reſſemble au cerf en grandeur, à la chevre pour le regard des pieds, & au bouc quant aux cornes, qui luy croiſſent d'vn nœud toutes les annees. Il monte par tout où il peut arreſter le pied en quelque ſorte que ce ſoit. Il ſaute de precipice en precipice auec vne merueilleuſe agilité. Il demeure aux plus hauts ſommets des montagnes, où la glace eſt extremement froide, & lors que le froid vient à luy faillir, la veuë luy manque. On trouue entre ces montagnes des vallons pleins de force glace, endurcie depuis fort long temps de telle ſorte qu'on ne la ſçauroit diſtinguer d'auec le cryſtal, & en quelques endroits elle eſt ſi profonde, qu'elle faict quelquesfois auec vn fracas ineſtimable des ouuertures de trois cents pieds, voire dauantage. C'eſt là que les chaſſeurs pendent leur chaſſe, afin que par le moyen du grand froid elle ſe garde plus longuement. Il y a entre ces precipices des veines d'argent, & quelques-vnes de plomb, d'airain, de cryſtal, & d'agaric. Au terroir de Sion on deſcouurit l'an 1544. vne fontaine de ſel. Il y a des fontaines d'eau chaude de pluſieurs ſortes, & des bains qui ſont extremement ſalutaires. Il y a auſſi en ce terroir certaines pierres qui bruſlent eſtans approchees du feu.

Quant au pays des Griſons, combien qu'il ſoit montueux pour la plus grande partie, toutesfois il a pluſieurs vallees fort agreables, & qui produiſent aſſez bonne quantité de choſes neceſſaires à la vie.

MOEVRS ANCIENNES.

Les Suiſſes ont de tout temps eſté fort bons hommes de guerre, comme on void aſſez par les affaires qu'ils donnerent à Ceſar, qui les redoutant lors qu'ils demanderent paſſage pour trauerſer la Prouince Romaine, & s'en aller en Xaintonge, pour y eſtablir leur demeure, fit dreſſer vn mur pour les empeſcher d'executer leur deſſein, ſe ſouuenant que ce peuple auoit vaincu le Conſul L. Caſſie, & deffait l'armee Romaine. Ils ne prenoient pas au reſte guiere de peine de cultiuer leurs terres, & ne trouuoient en leur pays aſſez dequoy s'entretenir, à faute de culture, & non du terroir qu'ils ont rendu maintenant 19.

de bon rapport, & vtile en tous lieux. C'eſt auſſi choſe aſſeuree que dés le temps de Ceſar ils eſtoient diuiſez par Cantons, ainſi qu'à preſent, mais ils n'en auoient que quatre, dont le principal eſtoit celuy de Zurich. Ce fut le peuple de Suiſſe, qui deffit premier les Romains, & ce fut auſſi le premier qui en porta la penitence. On peut cognoiſtre leur reſolution, & la confiance qu'ils auoient en leurs forces, en ce qu'ils bruſlerent leurs maiſons, & laiſſerent tout en friche, lors qu'ils firent deſſein de chercher nouuelle demeure. Mais ce traict a veritablement beaucoup d'inconſideration & de barbarie. Quant à la poliſſure de l'eſprit elle n'eſtoit guiere grande: toutesfois du temps de Ceſar on trouua en leur camp des lettres eſcrites en Grec, & des tablettes de meſme, où eſtoit contenu le denombrement de ceux qui eſtoient ſortis de leurs maiſons, & de ceux qui eſtoient propres pour porter les armes, & meſmes ils n'y auoient oublié le nombre des femmes, & petits enfans, qui montoit en ſomme à trois cents ſoixante huict mille perſonnes. Ceey peut faire iuger qu'ils n'eſtoient ſi barbares qu'on les a creus, & qu'ils s'adonnoient aux lettres Grecques comme les Gaulois. Et quant à leur langue vulgaire, beaucoup de ſçauans hommes tiennent qu'elle eſtoit particuliere au pays, pluitoſt qu'Alemande, & qu'elle a eſté corrompuë depuis que les eſtrangers vindrent de diuers lieux pour vſurper & poſſeder les Gaules. Si ie voulois amener icy les raiſons des vns qui deffendent mon dire, & des autres qui ſouſtiennent le contraire, ie donnerois autant de peine à mon Lecteur qu'à moy-meſme. Il ſuffit de renuoyer les curieux à ceux qui en ont faict des diſcours entiers, & qui ayants fort ſoigneuſement debattu le pour, & le contre, ont preſque autant aduancé en fin que s'ils n'auoient rien eſcrit, comme il aduient à tous ceux qui cherchent des raiſons à perte de veuë, pour fortifier leurs coniectures.

Il ne faut douter que ces peuples n'ayent ſuiuy pour la plus grande partie les mœurs des Gaulois, du nombre deſquels ils ont eſté longuement tenus. Mais apres il fut remply d'vne grande multitude de Cimbres, qui forcenez d'abandonner leur pays par vne inondation de la mer Oceane, coururent l'Allemagne, & occuperent vne partie de la Gaule Belgique, & ce pays ne ſuffiſant à tant de gens, ils vindrent ſur le Roſne, & demanderent aux Romains des terres, qui leur ayants eſté refuſees, vne partie paſſa en Italie, où elle fut deffaite par l'armee Romaine; & l'autre qui demeura au deçà des monts, s'arreſta en Suiſſe au pays de Suitz & Vri.

Quelques autres eſcriuent qu'au temps de Sigiſbert Roy de Suede ces peuples Septentrionaux abonderent en telle ſorte, qu'vne partie fut contrainte de chercher nouueaux pays. Ceux-cy ayants paſſé deça le Rhin rompirent les Gaulois; dequoy les autres pays eſtonnez, leur depeſcherent des Ambaſſadeurs, auquels ils ne demanderent autre choſe, ſinon qu'il leur fuſt permis de viure en cultiuant les terres ſans le dommage des autres. A raiſon dequoy les Suiſſes leur permirent d'habiter la partie interieure de leur pays, qui eſt toute pleine de montaignes & de lacs: & ceux-cy cultiuerent le pays, & le rendirent fertile. Depuis les Hiſtoires racontent que pres de l'Ocean Germanique il habita trois peuples appellez Saxons, Anglois, & Vietes. Les Anglois auec partie des Vietes allerent en la grande Bretagne nommee auiourd'huy Angleterre, & eſtablirent là leur ſiege.

L'autre partie des Vietes alla en Suiſſe, & s'arreſta en Suiſſe, & ceux-cy furent appellez Suithes.

En fin ce peuple prit les mœurs de toutes ces nations: tellement qu'il s'en fit vn meſlange, duquel on ne ſçauroit parler que malaiſément, & par des coniectures, pleines d'vne vaine ſubtilité, ou d'vn embroüillement incroyable.

MOEVRS DE CE TEMPS.

20. LEs Suiſſes ſons bons hommes de guerre, & propres à ſupporter toute ſorte d'incommoditez, d'autant qu'ils ſont nez en vn pays aſpre. Ils pratiquent fort la guerre, & y gardent vn bel ordre. Ils ayment le Corſelet, la pique, la grande eſpee, & le poignard, & ſe ſeruent auſſi fort bien de l'arquebuſe. Ils ſont de moyenne taille, mais robuſtes. Le pays qui n'eſt pas de trop grand rapport eſt cauſe qu'ils s'adonnent à viure de leur induſtrie. Ils deſpenſent peu en habits, & ne conſument guiere d'argent pour leur nourriture, excepté en pain, & en vin, veu que pour le reſte ils ſe contentent de ce qu'ils ont, & ne font point d'eſtat de ce qui leur manque, & mangent aſſez de chair & de laittage.

Il leur ſuffit d'auoir vne eſtuue, où ils ſe puiſſent deffendre du froid. Ils tiennent peu de meubles en leurs maiſons, & ſont mal polis, rudes & aſpres en

Digitized by Google

leur conuerſation, & manquent preſque entierement de mœurs & de façons de faire ciuiles.

Ils ayment extremement à faire carous, & y paſſent les iournees & les nuicts entieres, & ceſte fureur & vilainie eſt venuë ſi auant qu'on ne ſçauroit faire aucune affaire, ny contracter amitié qu'en beuuant à toute reſte, veu que ceux qui boiuent dauantage, ou qui s'enyurent ſont eſtimez plus francs, & plus hommes de bien que les autres, qui refuſent de faire ces excez dommageables au corps & à l'eſprit. Et meſme ils ne ſe contentent pas ſeulement de cela, comme on faict en Flandres, & en tous les Pays-bas: mais encor ſi quelqu'vn refuſe de ſe noyer de vin, ils luy porteront ſoudain le poignard à la gorge, & ce qui luy deuroit ſeruir de gloire, luy ſert de ſubiect de querelle. Il faut toutesfois aduoüer qu'ils ſont prudents, & bien aduiſez, puis qu'ils ont ſceu ſe maintenir ſi longuement en liberté, & viure paiſiblement entr'eux, combien que leurs religions ſoient differentes. Outre ce ils font ſi bien que les plus grands Princes de l'Europe les recherchent pour auoir leur alliance, & les entretiennent auec force argent toutes les annees.

Pour le regard des lettres, combien qu'ils ayent de bonnes Vniuerſitez, toutesfois ils ne s'y adonnent pas tant qu'aux autres contrees, & leur principal meſtier eſt celuy de la guerre. Ce n'eſt pas qu'il n'y ait eu de ſçauans hommes, & qu'il n'y en ait encore: mais ce nombre eſt fort petit, & ie ne parle que de ce qui ſe pratique en ces pays ordinairement. Auſſi pour dire vray leur eſprit n'eſt pas des plus ſubtils, & tiẽt vn peu de l'aſpreté des montagnes; mais ils ont cela, que quand ils ſe meſlent de profonder vne choſe, ils la conçoiuent fort bien, encor que ce ſoit auec beaucoup de peine. Il y en a peu de ceux qui ſe dépayſent qui ne retiennent touſiours quelque choſe de l'action du pays, & meſme il ſemble qu'ils l'affectent en leurs habits, & en autre choſe. Toutesfois ainſi qu'ils ont pratiqué hors de la Suiſſe, ils deuiennent ruſez, & ſont plus mal-aiſez à leurrer que les autres peuples qu'on tient plus remplis de fineſſe.

RICHESSES.

IL ne faut parler du pays des Suiſſes, comme d'vne contree riche, & abondante de toutes choſes, veu que ſon aſſiette l'empeſche de pouuoir eſtre tel, & ſon naturel fait qu'on doit encore l'eſtimer beaucoup de ce qu'il eſt capable de nourrir tous ſes habitans. Et s'ils viuoient comme on fait en beaucoup d'autres pays où toutes choſes abondent, ils ſe verroient bien toſt reduits à vne extreme miſere & pauureté. Mais leur grande eſpargne leur eſt vn bon reuenu, & apres cela l'argent qu'ils tirent des Princes voiuns fait qu'ils ne ſont pas incommodez, comme ils ſeroient ſi l'on ne payoit cherement leurs alliances. Ie confeſſe bien qu'on leur doit ſouuent beaucoup d'arrerage: mais en fin ils ſont payez en quelque ſorte, & les enfans meſmes qui n'ont pas cognoiſſance de ce qu'on leur donne, ſont entretenus par les Princes eſtrangers, qui s'eſſayent d'acquerir ceſte nation, puis de la bien conſeruer en l'ayant acquiſe. Mas pour dire quelque choſe de ce dont ils peuuent tirer du profit, pource que dans la qualité du pays ie l'ay marqué comme en paſſant: ie diray ſeulement qu'ils tirent quelquefois beaucoup d'argent de la nourriture du beſtail, & de leurs paſturages. Il ſe vend à Zurich vne ſi grande quantité de froment, que c'eſt preſque choſe incroyable. Baſle eſt auſſi vn grand abord des marchands, & a la riuiere du Rhin qui luy apporte de grandes commoditez, & luy eſt merueilleuſement profitable. On porte force liures imprimez en ceſte ville par toute l'Europe, & les marchands en reçoiuent de grandes ſommes. Lucerne eſt vn entrepoſt des marchandiſes qu'on porte de la Franct-Comté, & des pays voiſins en Italie, & de celles auſſi qu'on porte d'Italie aux autres contrees, d'autant que c'eſt là le chemin d'Italie pour paſſer par le mont ſainct Gotard, & les marchandiſes d'Italie deſcendent par le lac, & la riuiere de Ruſſ dans le Rhin, & puis dans la mer: mais toute leur richeſſe n'eſt pas telle qu'on en doiue faire quelque eſtime. Tellement qu'il ſera à propos de quitter ce diſcours & venir aux forces. 21.

FORCE.

LE pays des Suiſſes eſt tellement enfermé de tous coſtez des Alpes, le peuple eſt ſi courageux & ſi opiniaſtre à deffendre ſa liberté, & ceux qui ont attaqué ceſte nation y ont ſi mal fait leurs affaires, qu'il n'y a Prince en Europe qui vouluſt entreprendre la guerre contre eux, & de ſe rendre maiſtre des lieux qu'ils habitent. D'ailleurs on auroit ſi peu de profit de ce pays lors qu'on s'é ſeroit emparé, que ceux qui en oſeroiẽt faire le deſſein, le fuyroient touſiours comme indiſcret, & qui peut apporter plus de perte que de

Digitized by Google

contentement. Ils ſe maintiennent auſſi tellement vnis, qu'il ſeroit bien malaiſé de les forcer, & d'en rapporter entiere victoire. Ils ont quelques villes, & places fortes, qui ne manquent de toutes les munitions de guerre qui ſont neceſſaires. Ils ſont propres à ſouſtenir de longs ſieges, & à ſouffrir toute ſorte d'incommodités : mais il ne valent rien pour aſſaillir quelque ville, & aller à la breſche la teſte baiſſee. Que ſi quelqu'vn s'eſſayoit de les forcer en leur pays, c'eſt ſans doute qu'ils leueroient vne armee, & ne manqueroient, s'il leur eſtoit poſſible, de donner bataille, comme ils ont fait bien ſouuent à leur aduantage : & chacun doit craindre d'y faire mal ſes affaires, veu que ſi dés le commencement, & aux temps qu'ils n'eſtoient pas tous liguez enſemble, des poignees de gens ont vaincu de iuſtes armees ; que ne pourra-on attendre, ou craindre d'vne nation entiere qui ignore la fuite, & qui ſe reſoult pluſtoſt à mourir, qu'à ſe monſtrer laſche ?

GOVVERNEMENT.

32. NOus ſommes venus maintenant à la principale piece de l'eſtat des Suiſſes, qui eſt leur gouuernement. Conſiderons-le donc particulierement, & eſpluchons en toutes les parties. Le pays des Suiſſes eſt diuiſé en quatre parties, qu'ils appellent *Govv*, d'vn mot Allemand qui ſignifie pays. Ces quatre parties ſont Zurichgov, Vviſliſpurgergovu, Argovu, & Turgovu. Et ceſte Republique eſt compoſée de trois parties. En la premiere ſont les treize Cantons, que les Allemands nomment *Ort*. Ceux-cy ont tous ſeuls ce pouuoir entre tous les alliez, qu'ils deliberent de toutes les choſes qui appartiennent à la Republique, aux aſſemblees publiques, & donnent leur voix, & participent à toutes les commoditez & incõmoditez de l'alliance. En la ſeconde partie on compte l'Abbé, & la ville de S. Gal, les Griſons, les Valaiſiens, Rotvueil, Mulhuſen, & Biel. En la troiſieſme on met les lieux qui ſont venus au pouuoir de ceſte Republique, ou de leur bon gré, ou par force d'armes : comme Turgovv, qui fut reduit ſoubs la domination des Suiſſes l'an 1460. Bade (non pas le Marquiſat qui eſt ailleurs) ſubiugué l'an 1415. & obeyſſant aux huict premiers Cantons. Rheguſt conquis l'an 1513. & gouuerné par les treize Cantons. Sarungans vendu l'an 1483. par le Comte George de Vverdemberg, aux ſept premiers Cantons qui le gouuernent. Les libres Prouinces priſes l'an 1415. recognoiſſent l'authorité de ſept premiers Cantons. Lugan, Locarne, Mendreſe, le Val Madia ſont paruenuës au pouuuoir des Suiſſes par la liberté de Maximilian, François Sforce Duc de Milan, qui leur donna l'an 1513. Ces lieux obeyſſent à tous les Cantons, excepté à Appenzel, Bilitone, Bellizone, qui obeyſſent aux trois premiers Cantons.

Mais afin de ſçauoir de quelle ſorte les Suiſſes ſe ſont ainſi cantonnez, & ont formé vne Republique ſi redoutable : apres pluſieurs changemens de ſeigneurie, les pays d'Vry, Suitz & Vnderual ne vindrent à recognoiſtre en fin pour ſuperieur, que l'Empire Romain, comme on void par les priuileges qui leur furent octroyez par Rodolph d'Auſbourg Roy des Romains, qui regna l'an 1291. & par autres Empereurs ſes ſucceſſeurs. Et ces peuples ne furent iamais ſubiects, comme quelques-vns veulent, à la maiſon d'Auſtriche, ains l'Empire eſtant en ceſte maiſon, ils obeyſſoient ſeulement à l'Empereur eſleu, & non aux ſucceſſeurs de la maiſon d'Auſtriche.

Ces vallees eſtans donc en liberté, les Empereurs leur enuoyerent leurs Gouuerneurs Allemands, qui ſans ſe meſler du gouuernement, & de l'adminiſtration de la Republique, deuoient rendre iuſtice aux peuples : & quelques-vns de ces gouuerneurs furent chaſſez, & les autres tuez par leur inſolence ; pource qu'ils vſoient bien ſouuent de diuerſes vilainies & meſchancetez à l'endroit des peuples, ainſi que fit vn gouuerneur d'Ondreuald, qui voulant qu'vn d'entre eux fuſt mis ſoubs le ioug d'vne paire de bœufs, ainſi que celuy qu'il deſtinoit à telle choſe euſt refuſé de la ſouffrir, il commanda qu'il y fuſt mis par force, & l'autre s'en eſtant ſoudain fuy, le Gouuerneur ſe mit en colere, & fit pour ceſte cauſe arracher les yeux au pere de celuy qui eſtoit eſchappé.

Il aduint vne autre fois en la meſme vallee, que le Gouuerneur preſſant vne femme en l'abſence de ſon mary, de luy appreſter vn bain chaud, & d'y entrer auec luy : ceſte femme ayant differé iuſqu'au retour de ſon mary, le Gouuerneur plein de courroux fit qu'elle mourut d'vn coup de hache.

Dauantage, le Gouuerneur de Suitz & d'Vry, pouſſé d'vne grande folie dreſſa vn baſton ſur lequel il mit ſon chapeau, commandãt que tous ceux qui paſſeroient par là fiſſent honneur à ſon chapeau. Il y eut vn Guillaume Zen qui ne voulut le faire, à raiſon dequoy il le fit venir, & luy cõmanda d'oſter auec vn traict tiré d'vne arbaleſte vne põme qui eſtoit ſur la teſte d'vn ſien fils : le pere refuſa durãt pluſieurs iours de le faire, mais en fin ne pouuant plus reſiſter, il obeit, & auec l'ayde de Dieu il emporta auec sõ traict la põme qui eſtoit ſur la teſte de

Digitized by Google

de ſon fils ſans l'offencer. Et parce qu'il en auoit deux, le Gouuerneur luy demanda pourquoy il auoit porté l'autre: à quoy Zen reſpondit que ç'auoit eſté à cauſe que ſi ſon fils euſt eſté offencé par le premier, il auoit reſolu de tirer le ſecond contre luy meſme. Le Gouuerneur ayant oüy ces paroles, le fit prendre, & l'ayant mis en vne barque pour le mener en vn ſien palais entre Vry, & Bruch, il eſchappa de la barque, ſe mit à fuyr par les montagnes qui ſont autour du lac, & s'appareilla à la vengeance.

Les peuples de ces trois vallees eſmeus de ces meſchancetez, & pluſieurs autres, chaſſerent de toutes parts leur Gouuerneur, & ſe mirent tellement en liberté, que les Empereurs y enuoyerent ſeulement apres des Iuges ciuils, qui ne pouuoient eſtre que de leur Seigneurie.

Or ayant diuiſion en l'Empire l'an 1314. à cauſe qu'vne partie des Electeurs auoit eſleu Empereur Louys Duc de Bauiere, & l'autre Federic Archiduc d'Auſtriche, & que pour ceſte raiſon ils debattoient de l'Empire; & ces vallees ne vouloient pas recognoiſtre Federic pour Empereur, pource qu'il auoit eu peu de voix, il leur fit la guerre, & enuoya Leopold ſon fils pour aſſaillir le pays de Suits, tenant pour certain que Louys ne les pourroit pas ſecourir.

Leopold eſtant donc entré auec vne aſſez grande armee au pays de Suits, qui eſt enuironné de tous coſtez d'eau & de montagnes, & eſtant arriué à Marguten, fut deffait par les gens des trois vallées, de Suits, Vry & Ondreuald, dequoy le pays eſtroit fut cauſe en grande partie, & la ſaiſon auſſi, veu qu'il y auoit de la glace par tous les chemins, tellement que les cheuaux ne ſeruoient de rien en ceſte bataille, & les Suiſſes en iettant ſeulement des cailloux des montagnes les eſtonnoient en telle ſorte, qu'ils ſe precipitoient volontairement dans le lac.

Au meſme temps par le commandement de Federic, ils furent auſſi aſſaillis par le Comte de Stambourg qui demeuroit à Veldane, du coſté d'Ondreuald, & les Suiſſes eſtans paruenus de ce coſté-là, ne leur laiſſerent paſſer la bouche, & finirent toutes ſans eſtre aſſiſtez d'aucunes forces eſtrangeres.

Apres auoir ſouſtenu ceſte guerre par l'eſpace de deux ans entiers, ils reſolurent pour leur plus grande ſeureté, & tranquilité, de s'vnir enſemble; & firent vne Ligue, qui fut appellee des trois Cantons. Voicy ce qu'elle contenoit.

Au nom de Dieu ſoit, &c. Pource que la memoire de l'homme eſt debile, & paſſe bien toſt, à raiſon dequoy il oublie aiſément le ſuccés des affaires, d'autant qu'il eſt fort vtile & neceſſaire que les choſes qui apportent la paix, le repos, le profit, & l'honneur, ſoient miſes par eſcrit.

A ceſte occaſion nous compatriotes d'Vry, Suits, & Ondreuald, faiſons ſçauoir à tous ceux qui ces preſentes liront, ou auront, que pour pouruoir, & remedier aux difficultez & mauuaiſes qualités des temps, & pouuoir mieux demeurer en paix & concorde entre nous, & nous nous puiſſions plus facilement deffendre & maintenir nos corps & biens, nous nous ſommes liez auec ſerment perpetuel, & ſtable l'vn auec l'autre, & par ce ſerment nous auons approuué & promis de nous conſeiller & ayder l'vn l'autre auec la perſonne, & les biens, à nos deſpens, dedans & dehors le pays, contre tous ceux qui feront, ou voudront faire tort à quelqu'vn de nous, tant en la perſonne, qu'aux biens, en telle ſorte qu'il en reuinſt du dommage à quelqu'vn de nous: Et ce ſont ceux à qui nous deuons donner ayde le mieux que nous pourrons, en leur faiſant reparer le tort & le dommage receu, ou par quelque autre voye que ce ſoit.

Secondement, nous auons ordonné entre nous en ceſte Ligue, qu'aucun de nos pays, ou Cantons, & moins encores aucun de nous en particulier, ne ſe rendra Seigneur, ny receura quelque Seigneur, ſans la volonté des autres, ou ſans leur conſeil, ains chacun (ſoit maſle ou femelle) ſera obeyſſant à ſon vray Seigneur aux ſeruices deubs, & honneſtes, ou bien à ſa vraye Seigneurie: mais non aux Seigneurs qui voudroient prendre quelqu'vn de nos pays à force d'armes, & nous voudroient contraindre à quelque choſe iniuſte, veu qu'on ne leur doit faire aucun ſeruice tandis qu'ils ſeront en diſcord auec les noſtres.

Nous auons encores accordé, qu'aucuns de nos Cantons, ny auſſi des alliez, n'aydera nul eſtranger, ſans l'aduis des autres Cantons & alliez.

Aucun des confederez ne traictera auec leſdits eſtrangers, ſans le conſentement, & le ſceu des autres, tandis que les Cantons ne ſont pas ſubiects. S'il aduenoit que quelqu'vn trahiſt vn des Cantons, & le mit és mains d'autruy, ou n'obſeruaſt quelqu'vne des choſes cy-deſſus eſcrites, il ſera tenu pour traiſtre, & pour homme ſans foy, & ſa perſonne ſera miſe entre les mains des Cantons, & ſes biens ſeront confiſquez.

Outre ce nous auons accordé qu'aucun de nous ne ſupportera, ou prendra aucun Iu-

Digitized by Google

ge, qui achepte les Offices auec de l'argent, ou d'autres biens, s'il n'eſt Compatriote.

S'il naiſſoit quelque different ou guerre entre les confederez, les meilleurs, & plus ſages eſteindront ce diſcord, & termineront la querelle par accord, & ſi quelqu'vne des parties y contrediſoit, lors les confederez qui reſtent doiuent aſſiſter les autres aux deſpens des contrediſans. Si quelqu'vn des alliez tuë l'autre il perdra la vie, ſinon qu'il peuſt prouuer (luy eſtant octroyé de ce faire) qu'il a faict ce meurtre pour la deffence de ſa perſonne, & ſi le meurtrier s'enfuit, celuy qui le logera, ou le deffendra dans le pays ſera banny, & ne pourra retourner au pays iuſques à ce que les Cantons le permettront d'vn commun accord.

S'il arriuoit encor que quelqu'vn des alliez miſt le feu aux maiſons d'autruy, il ne pourra iamais retourner au pays, & celuy qui le logera, ou aſſiſtera ſera tenu à la reparation du dommage enuers la partie intereſſee, & complaignante.

Aucun ne pourra faire gager l'autre que pour aſſeurance, & ne pourra faire ſans permiſſion de ſon Iuge.

Chacun ſera obeyſſant à ſon Iuge, & ſe preſentera deuant luy quand il en ſeroit beſoing. Si quelqu'vn s'oppoſe au Iuge, & eſt deſobeyſſant, ou fait du dõmage à quelqu'vn des alliez par ſa deſobeyſſance, lors ceux de la Ligue le contraindront de reparer ce dommage.

Partant afin que la preſente Ligue & Capitulation, & toutes les clauſes ſuſdictes demeurent à perpetuité ſtables, & en leur vigueur, nous Compatriotes d'Vry, Suitz, & Ondreuald, auons appoſé nos ſeaux à la preſente, faictes à Baren l'an 1325. le 1. Mardy apres la feſte S. Nicolas. En la meſme annee tous les priuileges leur furent confirmez par le ſuſdict Empereur Louys.

Les diſſenſions de l'Empire eſtant appaiſees, quelques autres pays pouſſez par le rude traictement de leurs Gouuerneurs, & attirez par la douceur de la liberté, entrerent en Ligue auec les trois Cantons ſuſdicts. Lucerne y entra premierement en l'annee 1332. puis Zurich en l'an 1351. & l'an 1352. Zugh, Glaris, & autres. Le contract de la Ligue des quatre Cantons (laiſſant l'auant-propos que nous auons mis cy-deuant) eſt tel.

Ligue des quatre Cantons, de Lucerne, Vry, Suitz & Ondreuald.

26. NOus Senat, Conſeillers, & Citoyens de la ville de Lucerne, & nous Compatriotes d'Vry, Suitz, & Ondreuald, publions & manifeſtons à tous ceux qui ces preſentes liront, ou oyront, qu'afin de deffendre nos perſonnes auec moins de difficulté, nous nous ſommes reciproquement promis de nous ayder l'vn l'autre, & nous conſeiller en toutes les choſes cy deſſous eſcrites, & en toutes autres honneſtes & raiſonnables. Nous de Lucerne, Vry, Suitz, & Ondreuald, auons reſerué l'Empereur noſtre Seigneur, & l'Empire Romain, & ce à quoy nous ſommes obligez en ſon endroit, comme nous auons accouſtumé de toute ancienneté; & de plus nous ſuſdits de Lucerne auons reſerué noſtre ville, les Conſeillers, & tous leurs eſtats, les bonnes couſtumes enuers les citoyens, & eſtrangers, comme il a eſté fait par nos anceſtres.

Nous ſuſdits nous reſeruons encores en nous-meſmes vne particuliarité en nos bornes, & limites, ſelon nos ſtatuts & bonnes couſtumes, comme nos predeceſſeurs ont faict par le paſſé.

Nous Citoyens de Lucerne nous deuons contenter de tels droicts enuers les trois Cantons, comme il a eſté dit cy-deſſus.

Nous ſuſdits citoyens d'Vry, de Suitz, & Ondreuald, nous deuons contenter de citoyens de Lucerne comme deſſus; mais s'il aduenoit (ce que Dieu ne vueille) qu'aucun de nous, dedans, ou dehors vouluſt contraindre le deuoir à vn autre, & luy faire tort, ou dommage; alors la partie qui ſera offencee doit ſur ſa foy conſiderer ſi ce dommage luy eſt fait à tort, & lors ladite partie aduiſera l'autre, & toutes deux auec la ville de Lucerne s'entr'ayderont contre les ſuſdits, & contre qui que ce ſoit auec leurs perſonnes & leurs biens.

Nous Citoyens deuons à nos deſpens ayder aux ſuſdits Cantons, & au contraire, nous ſuſdits Cantons deuons ayder à nos deſpens aux citoyens de Lucerne, & le tout auec vne bonne & entiere foy, ſans contradiction.

Si par malheur il naiſſoit quelque different entre nous ſuſdits, en ce cas on eſlira des meilleurs, & des plus ſages, qui accommoderont à l'amiable tous nos debats, & au cas qu'vne partie vouluſt contredire à tel accord, les autres alliez aſſiſteront l'autre aux deſpens du deſobeyſſant.

S'il arriuoit des deſordres entre les trois Cantons, & que les deux fuſſent d'accord, en ce cas auſſi noſdits citoyens de Lucerne nous deuons accorder, & ayder à ſolliciter le

tiers

Digitized by Google

tiers à ce qu'il s'accommode auec les deux, ſi nous ſuſdits citoyens de Lucerne cognoiſſons, & trouuons quelque choſe qui nous ſemble meilleure pour les deux Cantons.

Nous auons encor accordé que nous ſuſdits citoyens, & pour les ſuſdits Compatriotes d'Vry, Suitz, & Ondreuald, & pareillement les ſuſdits pour les citoyens de Lucerne, nous pouuons prendre en gage l'vn pour l'autre, & qu'aucun de nous ne pourra plus entrer en aucune ſorte de Ligue ou capitulation auec aucun, dedans ny dehors, ſans le conſentement, ou ſceu vniuerſel des autres alliez.

Aucun allié ne gagera l'autre, ſinon pour affermement, ou loüage, & cecy ne ſe pourra faire que moyennant la deuë ſentence.

Celuy d'entre les ſuſdits alliez qui conteſtera contre le iugement, ou ſera deſobeïſſant, ſi ceſte deſobeyſſance porte du dommage à quelqu'vn des alliez, doit eſtre contraint à la reparation du dommage.

S'il aduenoit que quelqu'vn des alliez commiſt quelque faute, pour laquelle il fuſt banny de ſa iuriſdiction (pourueu que ce ban fuſt ſignifié aux autres iuriſdictions auec lettres patentes, & le ſeau de tel païs, ou de Lucerne) alors celuy qui eſt de ceſte iuriſdiction ſera banny de la meſme ſorte qu'il l'aura eſté en l'autre, & ſi quelqu'vn l'aſſiſte, & luy donne à manger, ou à boire, qu'on le ſçache, il encoura la peine de l'autre, ſauf qu'il ne pourra encourir en aucune ſorte la peine de mort.

Et de plus nous auons vnanimement reſolu que celuy des alliez qui n'obſeruera toutes les choſes ſuſdites, voire chaque particularité cy dedans compriſe, ſera tenu pour perſonne qui manque de foy & de parole. Et afin que ces choſes ſoient obſeruees inuiolablement par nous tous, & par chacun en particulier, comme on a conclu auec toutes les paroles expreſſes; nous ſuſdit Senat, Conſeil, & citoyens de Lucerne, auons auec noſtre ſeel commun, & de chaque Canton particulier, fait ſeeller la preſente en foy de toutes les choſes cy-deſſus eſcrites, faites, & paſſees le premier Samedy auant la ſainct Martin, l'an 1332.

ASSEMBLEE FAITE A SAINCT GALE ENTRE LES quatre Cantons, qui a vigueur de Loy, & de Ligue.

NOvs Senat, & Conſeil de cent, qu'on nomme le grand Conſeil de la ville de Lucerne, & nous Amans, Conſeil, compatriotes, & toutes les Communautez des trois Cantons d'Vry, Suits, & Ondreuald, au deſſus, & au deſſous de Silue, ſommes entrez en differend entre nous trois Cantons, & l'autre partie; pource que ſuiuant la teneur de l'article de noſtre Ligue qui parle de volonté & accord, ſoit auec droit, procez, ou ſentence, que telles choſes fuſſent faites, ou traittees, on entend qu'autant que nous ſuſdits de Lucerne mettrons de perſonnes en vne garniſon ou affaire, nous ſuſdits trois Cantons ſerons obligez d'en mettre autant de chaque Canton particulier. 27.

Ce qui nous a ſemblé (à nous dis je de Lucerne) peu conuenable, deshonneſte, & iniuſte, & ces paroles n'ayans eſté mieux declarees en la Ligue perpetuelle, à raiſon qu'on ne ſe ſouuient pas de ces aydes, à ceſte cauſe en la preſente diette d'vn commun conſentement, & meur conſeil, nous nous sõmes volõtairemẽt acordez que pour le regard de cét article, nous de Lucerne y deuons mettre autant de perſonnes, que nous ſuſdits Cantons d'Vry, Suits, & Ondreuald, & tous trois enſemble terminer tout different, & affaire qui arriuera, & qu'aucune des parties ne ſera plus, ou moins que l'autre. Pareillement s'il aduenoit iamais qu'il naſquiſt des differents entre nous trois Cantons, & qu'il fuſt beſoing de propoſer, ou eſclaircir la teneur de ceſte Ligue perpetuelle pour raiſon de ces paroles, volonté, accord, droict, il faudra que tout ce different ſe termine auec eſgal ayde, comme il a eſté dit.

Et ſi tels deſordres, ou diffents naiſſoient entre nous de Lucerne, auec quelqu'vn des Cantons, pareillement toutes & quantes-fois qu'il procedera du deuoir pour le regard des deux parties, ils ſeront terminez auec ayde eſgale, comme deſſus. Et afin que les ſuſdites choſes durent perpetuellement, nous les auons confirmees auec ſerment, & auons obligé tant nous que nos ſucceſſeurs, à les obſeruer inuiolablement, & pource, nous les auons ſellees tant du ſeel de Lucerne, que des trois Cantons, & de nos païs, & en auons fait expedier quatre auec les meſmes paroles, & le meſme ſeel, dont nous auons eu vne expedition, Vry vne autre, Suits vne autre, & Ondreuald vne autre, toutes de meſme forme. Fait le premier Mercredy auant le Dimanche des Rameaux, l'an 1481.

Ceux de Zurich ſe liguerent auec les autres 4. Cantons, en l'an 1351.

Digitized by Google

LIGVE DE ZVRICH AVEC LES IV. CANTONS.

28. NOvs Bourgmaiſtres, Conſeillers & communs citoyens de la ville d'Vry, Suits, & Ondreuald, ſçauoir faiſons à tous, &c. qu'auec bon conſeil, & meure conſideration, pour raiſon d'vne bonne paix, & deffence de nos biens, & perſonnes, & de toutes nos villes, & tous nos païs, & au profit & bien commun, nous nous ſommes aſſemblez, & auons approuué, & iuré hautement deuant Dieu & ſes Saincts, tant pour nous que pour nos ſucceſſeurs, leſquels nous voulons eſtre perpetuellement compris en noſtre Ligue, principalement pour auoir & obſeruer vne perpetuelle confederation, qui eſtoit autresfois, & ſera à l'aduenir ſans tache, auec bonne foy, ferme, ſtable, & perpetuelle.

Et pource que les choſes inſtables ſont ſubietes à l'oubly, & le cours de ce monde tourne & paſſe, & toutes choſes ſe changent, à ceſte cauſe nous ſuſdites villes & communautez, nous donnons l'vne à l'autre ceſte foy perpetuelle, & ce clair teſmoignage, auec lettres & eſcritures; de ſorte que nous deuons eſtre preſts à nous ſecourir l'vn l'autre ſans contradiction aucune, autant que nos biens & nos perſonnes s'eſtendront, contre quiconque nous voudra offencer en la perſonne, ou en nos biens, & en noſtre honneur, voudroit auec force, & ſans raiſon nous attaquer, & moleſter quelqu'vn des priuilegiez qui ſont compris en ceſte Ligue à preſent, & l'aduenir, dans les limites cy-deſſus eſcrites.

Premierement où l'Are naiſt, qui s'appelle au Grialel, & delà en bas, & celle de Berne, où l'Are entre dans le Rhin, & de là iuſqu'au coſté où il naiſt, & de ce pont par les Griſons iuſqu'à la forteresſe nomme Reingembourg, iuſques au delà de ſainct Gotard, iuſques ſur le mont de Platier, & delà iuſqu'au Torſel, & vne autresfois iuſqu'à Crineſel, où l'Are prend ſa ſource.

Mais ſi dans ces bornes il y auoit quelqu'vn compris en ceſte Ligue qui fuſt endommagé en quelque ſorte, tant aux biens qu'en la perſonne, alors le Conſeil, & la communauté de la ville, ou païs qui ſe trouuera auoir receu le dommage, doit ſur ſa foy recognoiſtre le dommage, & lors que ce Conſeil & ceſte communauté, ou la plus grande partie de la ville, ou du païs qui aura receu le dommage, aura iugé de quel ſecours elle a beſoing pour ceſte affaire, elle en peut, & doit aduertir les autres villes & païs compris en ceſte Ligue.

Et quant cét aduertiſſement ſera fait, il faut aduertir par vn Courrier, ou par des lettres du Conſeil, ou de la communauté de ceſte ville, ou de ce païs, les Conſeillers des trois Cantons ſans aucune intermiſſion, qu'ils donnent aduis aux villes de ce dont l'autre a aduerty ſur ſa foy: & elles doiuent de nouueau ſur leur foy eſtre preparees ſoudainement auec tout ce qui fait beſoing pour ayder à ceux qui ont receu le dommage.

Et aucun de nous des ſuſdits Cantons ne traittera en nulle ſorte auec aucun la preſente Ligue, & ne cherchera ny d'effect, ny de parole aucune choſe, par laquelle ce ſecours puiſſe eſtre empeſché, retardé, ou eſloigné.

Pareillement chaque ville ou païs, doit preſter ce ſecours à ſes dépens ſans aucune doubte.

S'il arriuoit quelque dommage à quelqu'vn qui fuſt compris en ceſte Ligue, en telle ſorte, qu'il fuſt auſſi toſt beſoing de ſecours, alors nous deuons de tous coſtez le ſecourir promptement, en telle ſorte que tel dommage ſoit reparé, ou vengé ſans aucun delay.

Mais ſi la choſe eſtoit de telle importance qu'il fuſt beſoing d'aſſembler quelque diette, & qu'il aduint cependant qu'vne des villes compriſes en ceſte Ligue deuſt eſtre ſecouruë, il faudra ſoudain aller à la diette, à la maiſon de Dieu, de l'Abbaye S. Marie, & aduiſer à ce qui ſera plus vtile, de ſorte que ceux qui ont aduerty, ſoient promptement ſecourus.

S'il y auoit encore quelqu'vn qui fuſt aſſiegé, on doit payer à ceſte ville ceux qui l'aydent, ou qu'ils ont receus en ayde, & ces dépences ſe feront pour le regard de leur ſiege.

S'il y auoit quelqu'vn qui ſans raiſon fiſt dommage à vn autre compris en ceſte Ligue, quoy que telle perſonne habitaſt hors des bornes ſuſdites, lors que l'on ſe plaindra de celuy qui ſera tel dommage, ou quelque repreſſaille, & qu'il viendra entre les mains de nos confederez, on gagnera, & ſequeſtrera telle perſonne, & ceux qui luy ayderont, & leurs biens, & leurs perſonnes, & l'on fera reparer vn tel dommage le plus promptement qu'on pourra.

S'il aduenoit encore que nous ſuſdits de Zurich euſſions quelque different auec nos ſuſd. alliez de Lucerne, Vry, Suits, & Ondreuald, ou bien auec quelqu'vn des particuliers (ce que Dieu vueille) il faudra que nous venions pour ceſte cauſe à la diette à la maiſon de Dieu, & la ville de Lucerne, les trois Cantons tous enſemble, ou bien vn particulier qui aura different auec nous de Zurich, eſlira deux preud'hommes, & nous en eſlirons deux autres, & ces quatre iureront deuant Dieu & ſes ſaincts, d'expedier ſoudainement ceſte affaire, ou par accord,

ou

Digitized by Google

ou par iuſtice,& ce qui ſera conuenu par ces quatre, ou par la plus grande partie,ſera obſerué par les deux parties ſans aucune intermiſſion.

Mais s'il arriuoit que ces quatre qui ſeront eſleus pour telle choſe, ſe diuiſaſſent eſgalement, ou quelque different ſe miſt parmy eux, alors ils doiuent ſur la foy qu'ils ont iurée, eſlire, & prendre vn homme dans noſtre Ligue, qui ſoit alors eſtimé commun en telle choſe, & qui ne panche pas plus d'vn coſté, que d'autre. Et quant à celuy qu'ils auront eſleu volontairement, ceux de ceſte ville, ou de ce païs luy doiuent commander qu'il vacque à ceſte affaire auec eux quatre, & s'efforce ſur ſa foy de dépeſcher promptement telle choſe. Et pour le regard de l'argent qui eſt deu, chacun doit oſter à droict en la ville, & au païs où le deffendeur habite, & là encore ſur leur foy il faut qu'on iuge & expedie incontinent telle affaire.

Aucun de ceux qui ſont compris en ceſte Ligue ne doit rien ſaiſir, ou ſequeſtrer l'vn de l'autre, excepté ſi la ſeureté que le creancier a acceptee n'eſt pas approuuee, ayant auſſi accordé que nul conferé compris en ceſte Ligue ne doit eſtre gagé pour l'autre pour aucune choſe.

S'il y auoit encore quelque perſonne compriſe en ceſte Ligue qui commiſt vn delict pour lequel il fuſt banny de ſa iuriſdiction, & qu'on fiſt ſçauoir ce ban auec des ſeaux pendants de tel païs à l'autre iuriſdiction: & celuy qui le logera lors, ou luy donnera à manger, ou boire, s'il eſt recogneu, encourra la meſme peine, ſinon qu'il ne courra nullement fortune de la vie.

Nous auons encor reſerué pour nous meſmes enſemble, ou pour quelqu'vne de nos villes, ou de nos païs particuliers, qui ſe voudroient à l'aduenir allier auec quelque Seigneur, ou quelques citoyens, qu'ils ne le pourront pas biẽ faire, ains ceſte Ligue de l'vn auec l'autre ſera perpetuelle, ſtable & ferme, & nous deuons conſeruer toutes les choſes declarees en la preſente eſcriture.

On a auſſi clairement conclu & declaré, que ſi quelqu'vn vouloit moleſter le Seigneur Rodolfe Bruiren Cheualier, qui eſt à preſent Bourgmaiſtre, & les Conſeillers de ceſte ville en leurs iugemens, & loix qu'ils ont faites, eſtans compris en ceſte Ligue quand nous ſuſdits de Lucerne, Vry, Suits & Ondreuald, ſerons aduertis ſeulement par vn Bourgmaiſtre, ou par vn Conſeiller de Zurich, alors ſur noſtre foy nous ſerons tous preſts à leur ayder, en telle ſorte que le Bourgmaiſtre, les Conſeillers & les Tribuns demeurent auec leur puiſſance, leurs loix, & leur iugement.

Nous ſuſdits de Zurich, Lucerne, Vry, Suits, & Ondreuald nous ſommes reſeruez en ceſte Ligue noſtre Seigneur le Roy, & le S. Empire, & ce à quoy nous ſommes obligez de toute ancienneté & bonne couſtume.

Et de plus nous de Zurich nous ſommes reſeruez nos conſiderations, Ligues & approbations que nous auons faites auant ceſte Ligue.

Nous ſuſdits de Lucerne, Vry, Suist & Ondreuald auons reſerué les Ligues & vnions que nous auons enſemble, & que celles-là procedent encore iuſqu'à celles-cy.

Apres cecy l'on doit ſingulierement ſçauoir que nous auons clairement conclu pour le regard de ceux qui ſont de ceſte Ligue; qu'ils demeurent entierement en leur liberté, en leurs droits, & bonnes couſtumes, ils ont fait iuſqu'à preſent, en telle ſorte toutesfois qu'aucun ne moleſte ny retarde l'autre.

On a encor cõclu particulieremẽt, afin que telle Ligue ſoit touſiours plus aſſeuree, que d'icy à dix ans enuiron le mois de May deuant, & apres ſans faute, comme les trois ſuſdites villes ont ordonné, ou bien ſi l'on recherchoit telle choſe de l'autre, nous deuons faire que ceſte Ligue & vnion ſoit eſclaircie auec les paroles, eſcritures & ſerments, & que toutes choſes neceſſaires ſoient faites, & tous ceux qui paſſeront dix ans iurent d'obſeruer parfaitement telle Ligue auec tous les poincts qui ſont eſcrits en la preſente, ſans aucune contradiction.

Mais s'il aduenoit que toutes choſes ne ſe fiſſent pas dans tel terme preciſément, & qu'on prolongeaſt pour raiſon de quelque affaire, cela n'apportera nul preiudice à ceſte Ligue, puis qu'on a conclu clairement qu'elle doit demeurer perpetuellement ſtable & ferme, auec tous les poincts & articles preſents.

Pareillement auec vne bonne & meure conſideration nous auons reſerué que ſi pour noſtre bien, comme il faut nous faiſions de commun accord, ou maintenant, ou à l'aduenir, & aduiſaſſions de faire ou dire autrement que nous n'auions dit ou eſcrit en ceſte Ligue, nous pouuons faire tout cecy l'vn auec l'autre, veu que nous qui ſommes compris en ceſte Ligue nous conſeillerons touſiours vnanimement, & accorderons ſans doute ce qui ſemblera plus vtile.

Digitized by Google

Et afin que tout ce qui eſt eſcrit par nous à preſent, & le ſera à l'aduenir, tant par nous que par tous nos ſucceſſeurs, demeure vray & ſtable à perpetuité, nous ſuſdites villes & païs de Zurich, Lucerne, Vry, Suits & Ondreuald auons fait attacher nos ſeaux aux preſentes, à Zurich le iour de S. Valbourg, le premier de May l'an 1351.

Zugh entra en Ligue auec les ſuſdits Cantons l'an 1552. comme on void par eſcrit ce qui s'enſuit.

LIGVE DE ZVGH AVEC LES V. CANTONS

29. NOVS Bourgmaiſtres, Conſeillers, Citoyens, & communautez de la ville de Zurich, Conſeillers, Citoyens, & Communautez de Lucerne, les Amans, Conſeil, & les communs Citoyens de Zugh, & tous ceux qui y ont office: les Amans, Conſeillers, Compatriotes des trois païs d'Vry, Suits, & Ondreuald, ſçauoir faiſons à tous, &c.

L'auant propos ſuit l'ordre des precedens de Zurich auec les quatre Cantons donnant les meſmes confins, comme on y void depuis le commencement du ſecond chapitre.

Or s'il y auoit quelqu'vn, &c. Qu'on liſe l'article ſuiuant qui commence: Mais ſi dans ces bornes, &c. au commencement du deuxieſme chapitre qui eſt ſemblable entierement à ceſtuy-cy.

Et ſi aucune des ſuſdites villes, &c. Le deuxieſme chapitre eſt de meſme forme que ceſtuy-cy.

Nous auſſi ville & païs, &c. Bref ceſte Ligue eſt de meſme que l'autre, & il n'y a que Zugh de plus. Donné à Lucerne l'an 1352. le premier Mercredy apres la S. Iean.

Glaris s'allia auec les autres confederez l'an 1357. comme on peut voir en ſa Ligue.

LIGVE DE GLARIS.

30. NOVS Bourgmaiſtres, Conſeillers, & communs Citoyens de Zurich, les Amans, & communs Compatriotes des païs d'Vry, Suits, Ondreuald & Glaris faiſons ſçauoir, &c. comme aux precedentes.

Et nous ſuſdits de Zurich, Vranie, Suits, & Ondreuald, pour raiſon d'vne bonne & particuliere amitié, permettons auſdits de Glaris de ſe pouuoir allier à leur plaiſir auec nos confederez de Berne, Lucerne, & Zugh, ou bien auec quelques-vns de ceux-cy en particulier, auec pache toutesfois que ceſte Ligue precedera l'autre, & ſera perpetuelle: & nous ſuſdits de Glaris ne nous allierons auec aucun, ſoit Seigneur ou autre, ſans la licence & volonté de nos ſuſdits confederez de Zurich, Vry, Suits, & Ondreuald.

En foy dequoy, &c. comme aux autres lettres en mettant Glaris. Donné le Lundy qui finit la ſepmaine de la Pentecoſte l'an 1357.

LIGVE DE BERNE AVEC LES III. CANTONS.

31. NOVS Senat, Conſeillers & les deux cents Citoyens communs de la ville de Berne en Heuchelande, & nous Amans & communs Compatriotes d'Vry, Suits, & Ondreuald ſçauoir faiſons, &c.

Elle contient toute la teneur, & toutes les paroles de la Ligue de Zurich auec les quatre Cantons: mais le lieu de la Dietre, c'eſt Riembolte.

Nous ſuſdits de Berne pouuons aduertir les trois ſuſdits Cantons contre ceux qui voudroient endommager nous & nos citoyens, & ceux que nous auons en gage, & qui ſont proprement noſtres, & non pour aucuns autres, & contre tels ils ſeront tenus de nous ayder, & ſur toutes choſes ſuſdites nous trois Cantons deuons enuoyer leſdits ſecours par le Brunigh, iuſques à Vnderſuuen, & ceux de Berne donneront argent à chacun des noſtres que nous leur aurons enuoyé armé, tous les iours durant tout le temps qu'ils les tiendront à leur ſeruice, & à leurs dépens, & nous nous contenterons de cecy, & que les noſtres retournent de leur ſeruice à Vnderſuuen, & non plus outre. Et nous ſuſdits de Berne enuoyons nos gens pour ſecours aux ſuſdits trois Cantons, ou à quelqu'vn en particulier, on obſeruera le ſuſdit chapitre iuſques à Vndreſuuen. Et s'il aduenoit qu'ils fuſſent aſſiegez communément, alors nous de Berne y deuons aller à nos propres dépens.

Et s'il arriuoit quelque guerre qui touchaſt à tous, & qu'alors nous ſuſdits de Berne, ou nous trois Cantons allaſſions contre les ennemis, & les endommageaſſions en quelque lieu que ce fuſt, pour tout cecy aucun qui ſera compris en ceſte Ligue, ne comptera nuls dépens à l'autre.

Si nous de Berne prenions & aſſaillions le païs d'enhaut nos voiſins, alors les trois païs-

ſeront

Digitized by Google

ſeront obligez d'aſſaillir les ennemis, & les endommager tant qu'ils pourront, & pour telle faction nous ne compterons point de dépens l'vn à l'autre: & au contraire ſi nous ſuſdits 3. Cantons aſſaillons, on obſeruera le meſme article.

Nous ſuſdits de Berne nous ſommes obligez que ſi ceux de Zurich, & de Lucerne auoient beſoing d'ayde, & s'ils la demandent auſdits trois Cantons leurs alliez, quand nous ſerons aduertis par leſdits trois Cantons, nous ſommes obligez d'enuoyer promptement noſtre ſecours à nos dépens, & de l'enuoyer où les autres iront.

Et ſi leſdits de Lucerne & Zurich ne donnoient leſdits ſecours enſemble auec ceux des ſuſdits trois Cantons pour aſſiſter nous de Berne, nous ne payerons nulle choſe à ceux de Zurich, & de Lucerne. Et s'il aduenoit qu'en quelque temps il fallut que communement nous de Berne & nouſdits trois Cantons enuoyaſſions nos gens au ſecours l'vn de l'autre, nous auons conclu que s'il arriuoit qu'vne partie allaſt endommager les ennemis, &c. comme le ſecond chapitre.

Si quelqu'vn compris en ceſte Ligue auoit quelque plainte ou demande contre vn autre, il ira à la Diette comme deſſus.

Et l'eſlecteur choiſira vn homme hors de ſon païs, ou de ſa ville, qui ſera neutre, & ceux de ſon party le prieront qu'il prenne ceſte affaire ſur ſa foy, & apres leſdites parties, tant le demandeur que le deffendeur en prendront deux autres chacun pour ſa part, & ces cinq ſur leur foy expedieront promptement l'affaire, ou par accord, ou par iuſtice, ſans aucune contradiction. Le reſte eſt comme aux autres.

Si quelqu'vn compris en ceſte Ligue eſtoit en poſſeſſion de quelque choſe, perſonne ne l'en oſtera ſans raiſon, ains chacun l'aydera & deffendera au païs auec raiſon.

LIGVE HEREDITAIRE FAITE ENTRE L'EMPEREVR Maximilian, & Charles Archiduc d'Auſtriche, & les Suiſſes.

XXXII.

NOVS Maximilian par la grace de Dieu Empereur des Romains, touſiours Auguſte, Roy d'Allemagne, Hongrie, Dalmacie, & Croacie, Archiduc d'Auſtriche, de Bourgogne, Brabant, Comte Palatin, &c. pour nous meſmes, c'eſt à ſçauoir en noſtre propre nom, & auſſi comme Protecteur, & au nom de l'Illuſtriſſime Charles Archiduc d'Auſtriche, & Duc de Bourgogne, & de Brabant, Prince d'Eſpagne, Comte de Flandres, & de Tirol, &c. d'vne part, & noms, &c. de la Ligue des Suiſſes, c'eſt à ſçauoir de Zurich, Berne, Lucerne, Vren, Suits, Ondreuald deſſus & deſſous Silue, Zugh auec l'office de dehors. Glaris, Baſle, Fribourg, auec l'Abbaye & ville de S. Gal, & le païs d'Appentzel d'autre part: confeſſons, publions, & manifeſtons à chacun par la teneur des preſentes, comme nous Maximilian eſleu Empereur des Romains, par noſtre bonté, & benignité ſpeciale, & par le deuoir ſommes preſts, ſelon qu'il conuient de gouuerner en bonne paix, tranquillite & concorde tous les noſtres, & ceux qui ſont du ſainct Empire, ſpecialement nos hereditaires & fidelles, de quelque degré, ſorte & condition qu'ils ſoient pour augmenter & accroiſtre leurs biens, & garder qu'à l'aduenir ils reçoiuent aucun dommage, ayant humainement ordonné & conſideré ſur ce la commodité de nos illuſtriſſimes maiſons d'Auſtriche & de Bourgogne, comme elles ſont voiſines de ladite Ligue des Suiſſes, & leur peuuent bien ſeruir, encor que cela ayt eſté fait humainement par noſtre oncle Sigiſmond d'Auſtriche, comme ayant eu perpetuelle vnion auec noſtre cher frere Louys de France, pour luy, & pour leſdits Suiſſes, leſdites lettres donnees à Malines le 10. de Iuin mil quatre cents ſeptante quatre, & en la teneur ſuiuante d'vnion hereditaire.

De celle qui fut faite à Zurich le Lundy auant S. Gal l'annee 1477. auec accord que les Suiſſes ſeroient ſubiects, & ſe monſtreroient fideles executeurs & pleins de bonne volonté, & bons voiſins du ſuſdit Empereur des Romains, ſelon qu'ils nous conuient, & auſdites maiſons d'Auſtriche, & de Bourgogne, & ce à l'honneur du tout-puiſſant Dieu.

Nous Empereurs Maximilian, comme Archiduc d'Auſtriche auons pour cauſe de nos païs qui nous ſont venus par la mort de noſtre ſuſdit oncle Sigiſmond, & pour les appartenances d'iceux auſſi comme Protecteur de noſtre cher & bien aymé Charles Prince d'Eſpagne, à raiſon de ſa Comté de Bourgogne, auec bon & meur conſeil, vraye cognoiſſance, & pleine conſideration, auons ordonné l'vnion perpetuelle du Roy Louys, & les ſuiuantes vnions hereditaires l'vne auec l'autre comme s'enſuit.

Digitized by Google

Premierement nous dites parties, & pareillement tous nos ſucceſſeurs & heritiers, ſujets & compatriotes, & tous ceux qui naiſſent de nous, pouuons & deuons auoir part à l'aduenir perpetuellement à ladite vnion, auec vrayes deffences & promeſſes, & toute autre maniere, qu'ils ſeront aydez par chacune de nos Principautez, Comtez, Seigneuries, villes, païs & limites, & auront tout droict d'achepter, & de ſe fier l'vn de l'autre, ſans peril & preiudice des entrepriſes, & ſeront aſſeurez de la perſonne & des biens, & pourront auſſi traitter & pratiquer par tout ſans empeſchement, charge, & innouation d'aucune de nos ordonnances, en toutes ſortes ſans aucune fraude ou dommage.

Pareillement nous Empereurs, & Charles ſuſdits voulons qu'aucun de nos ſujets & ſucceſſeurs ne face contre la Ligue generale, ny en general, ny en particulier, ny face mal à aucun des contederez, d'où il puiſſe naiſtre quelque guerre.

Semblablement nous de la commune Ligue des Suiſſes voulons que nos ſucceſſeurs, tous les noſtres, & ceux qui ſont à preſent, ou ſeront à l'aduenir à nous, auec charge de deffence & promeſſes, ou qui en autre ſorte ſeront poſſedez par nous, tant hommes que villes & chaſteaux, auec tous nos peuples ne facent mal ou ſcandale dont quelque guerre puiſſe naiſtre au gracieux Empereur, & à Charles Archiduc, leurs heritiers ſucceſſeurs & ſubiects compris en ceſte Ligue, ou autres qui deuiendront leurs adherans en general, & en particulier.

Et afin que ceſte loüable concluſion & vnion entre nous dites parties, & entre nos ſucceſſeurs, ſubiects, & appartenans puiſſe perſeuerer auec plus grande intelligence, nous auons declaré, que s'il aduenoit en peu de temps, que nous Empereur en nos p ïs compris en ceſte vnion, & comme deſſus, & nous Charles Archiduc en noſtre Comté de Bourgogne, fuſſions attaquez, ou nos heritiers, & ſucceſſeurs, que nous ſuſdits Suiſſes aurons fidele eſgard à l'Empereur, & aux ſiens, afin qu'ils ne ſoient pas offencez contre toute raiſon.

Et pour meilleure paix, & tranquillité nous dites parties auons ſpecialement conſenty que nous Empereur Maximilian, & Charles Archiduc, païs, & gens compris en ceſte perpetuelle vnion, auec tous ceux qui à l'aduenir y ſeront adjoints, & appartenans, ne ferons aucune choſe qui puiſſe eſmouuoir guerre, & nous dits Suiſſes en vſerons de meſme.

Ceux qui en particulier, ou en general, à preſent, ou à l'aduenir, auront beſoing de protection, & deffence, qui ſont ou ſeront adjoints, & appartenans à nous Archiduc d'Auſtriche, à nos Principautez, villes, & iuriſdictions compriſes en ceſte Ligue, ou ceux qui en la meſme forme, à preſent, ou à l'aduenir, en general, ou en particulier ſont, ou ſeront adjoints, & appartenants à nous Suiſſes, & qui auront quelque plainte, procez, action, & pretention, ſi les parties peuuent auec raiſon eſtre accordees, le demandeur peut requerir ſa partie aduerſe de venir à la raiſon, & en fin deuant les Eueſques de Conſtance, & de Baſle, preſens & futurs, la partie requiſe ſe preſentera ſans autre delay, ſinon que la forme des loix le portaſt autrement, & tel affaire ſera terminé dans trois mois, depuis qu'il ſera commencé, & ſi vne partie ne comparoit, & n'obeyt, ce qui ſera iugé s'executera ſans aucune appellation, ny requeſte, ſinon que quelqu'vn fiſt paroiſtre qu'il euſt eſté deſtourné, & empeſché par quelque grande neceſſité, ou autre choſe.

Les differens des fiefs hereditaires, biẽs immeubles, de violence, & petites debtes d'argẽt, & ſemblables cauſes ſe plaidront en la forme ſuiuãte, Ces fiefs ſeront plaidez deuant le Seigneur du fief, & ſelon le droict des heritages, & cauſes, au iugemẽt des lieux où les biẽs, & où les violences ſont faites, ſinon que ſi celuy qui a fait violence s'eſtoit retiré hors de ladite Iuriſdiction, & s'en vouloit fuyr, alors chacun pourra rechercher plus outre iuſtice contre le fuyant, & les autres procez, & differens ſeront plaidez deuant les Iuges ordinaires des lieux, où les deffendeurs habitent, & ce qui ſera iugé raiſonnable auſdites cauſes ſera obſerué par toutes les parties, ſans aucun delay, appel, ou requeſte.

Afin auſſi qu'à l'aduenir on ſoit preſerué de telle violence il a eſté conclu, auant qu'ils entrent en droict ſelon l'ordonnance du iugement, que l'vne, & l'autre partie donnera aſſeurance qu'en perdant chacun ſera ſatisfaict de ſon dommage.

Les parties qui plaideront s'obligeront touſiours par eſcrit à l'endroit des Iuges eſleus pour terminer le procez, de n'en prendre aucune mauuaiſe opinion, & comme il a eſté conclu par le tres-Chreſtien Roy de France Louys en la perpetuelle intelligence.

Pareillement en l'vnion hereditaire faicte par noſtre oncle Sigiſmond Archiduc de bonne memoire, où les 8. Cantons, c'eſt à ſçauoir Zurich, Berne, Lucerne, Vri, Suitz, Ondreual, Zugh, & Glaris ne ſont compris.

Mais nous dites ville Baſle, Fribourg, Schiaffuſen cependant auec leſdits huict Cantons de ladite Ligue, & auſſi nous Abbé auec l'Abbaye & ville de S. Gal, & le pays d'Appentzel, auec

Digitized by Google

auec noſtre ville, nos chaſteaux, pays, & lieux, ſommes depuis peu en ça venus auec leſdits douze cantons en perpetuel droict ciuil des pays adioints, &c. comme deſſus.

Et nous Empereur Maximilian, Charles Archiduc, &c. acceptons en la perpetuelle vnion, comme deſſus leſdits de Baſle, Fribourg, Soleurre, Sciaffuſe, l'Abbaye, & ville de S. Gal, comme les autres ſuſdits Cantons, ainſi que deſſus.

Et afin qu'auſdicts endroicts toutes diſcordes ſoient oſtees: on a conclu que de tous cotez tous actes, & propos deshonneſtes ceſſeront, & quiconque y contreuiendra ſera condamné ſelon la forme des paroles, ſans aucune faueur.

Pareillement tous les 10. ans chacune des parties ſe fera lire la preſente vnion pour mieux ſçauoir ce qui doit eſtre obſerué.

Semblablement nous dites parties auons reſerué en ceſte vnion le S. Siege, le S. Empire, & tous ceux à qui nous ſommes obligez.

Nous auons auſſi reſerué que la Ligue, vnion, & intelligence, droict ciuil, & droict des parties, & ceſte noſtre hereditaire vnion, declaration, renouuellement auec les meliorations ſera en general, & en particulier par nous dites parties, & par nos heritiers, ſucceſſeurs, ſubiects, &c. à l'aduenir inuiolablement, & ſans fraude obſerué & executé.

Et ſur ce par grace ſpeciale nous auons conſenty, nous Empereur pour nous, & comme Protecteur de Charles Archiduc pour augmentation de bonne volonté, de donner toutes les annees auſdicts Suiſſes en la ville de Zurich, le iour de la ſaincte Croix de May, & à chacun deſdicts Cantons par honneur, deux cents florins de Rhin, & à l'Abbé de ſainct Gal, & au pays d'Appentzel, cent florins chaſque annee à chacun, iuſques à tant que ledict Charles d'Auſtriche ſera entré en poſſeſſion de ſes Eſtats hereditaires.

Et nous Empereur voulons auſſi que ledit Charles paruenu en aage de maiorité, confirme la preſente vnion auec ſerment, &c.

Et en foy de la preſente ſeellee du ſeel de nous Empereur, & Charles Archiduc, & heritiers, & ſucceſſeurs de tous deux, nous nous obligeons d'obſeruer, & executer inuiolablement tous les articles, & poincts de la Ligue, & pour ce nous auons cy attaché nos ſeaux, & iuré d'obſeruer, &c.

Donné à Bude en Hongrie le 7. Feurier 1517. de noſtre Empire le 15. & de noſtre regne de Hongrie le 21.

Vnion des trois Ligues des Griſons auec les Cantons.

NOus Bourg-maiſtre, Senat, Amans, Conſeillers, Compatriotes, & communautez de Zurich, Lucerne, Suitz, Vnderuald deſſus & deſſous Siluie, & Zugh, & ſes Officiers, Claris, & les ſept Cantons d'vne part, & nous Amans, & communautez de Rifeſtris, Fioghs & communauté de Lugres, amans, & communauté de Iordi, & en la Ioppe, Amans, & communauté d'Vberſauih, Amans, & communauté d'Ilris, Amans, & communauté de Scor, Amans, & communauté de Rhegemburg, enſemble auec la Toſcane, & Retz, Amans, & communauté de Chiriuald, Amans, & communauté de Muſocoo, & Rogeret: & toute la vallee d'Atriſoye, Amans, & communauté de Teulur, Amans, & communauté de Scoppouiuem, Amans, & communauté de Fiuz, tous communement de la Ligue Griſe en l'Alme Rhetie d'autre-part, nous ſommes enſemble vnis en vne perpetuelle, & fidelle Ligue, &c. Que l'vn honore l'autre, qu'on ne moleſte perſonne, qu'on ſe ſecoure, & deffende l'vn l'autre, &c. 33.

Et s'il naiſſoit quelque different parmy nous, &c. il faudra aller à Valeſtant, & là le terminer.

Et s'il y auoit quelque different entre des perſonnes particulieres on agitera la cauſe au lieu où le deffendeur habite, ſi l'on manque à luy faire droict, il le peut rechercher ailleurs.

Et qu'à l'aduenir en s'alliant auec d'autres, on ne preiudicie à la preſente, & qu'elle perſiſte parmy toutes les autres qui ſe feront.

Si toutes les deux parties venoient à auoir guerre auec quelqu'vn, qu'alors aucune partie n'accepte la paix, que l'autre n'y ſoit auſſi compriſe.

En foy dequoy, &c. donné le Mercredy auant la ſainct Iean 1393.

Pour venir aux Valaiſiens en l'an 1417. on vit allier auec Lucerne, Suitz, Vnderuald, & Vri ces cinq dizaines, Sion, Sidres, Viſp, Brig, & Gembs.

Depuis en l'annee 1528. l'alliance fut renouuellee par l'Eueſque, ſon chapitre, & les 7. dizaines de tout le Valais, auec Vri, Suits, Ondreuald, Lucerne, Zurich, Fribourg, & Soleurre, & en l'an 1475. ils s'eſtoient alliez auec les Bernois.

Concluſion, & articles du droict commun auec les Seigneurs, & Pays des Valaiſiens.

34. PRemierement nous N. N. ſommes alliez enſemble en droict commun, & ainſi que nos predeceſſeurs ont eſté, &c.

Que nous nous deuons amiablement ayder l'vn l'autre, &c.

Et d'autant que pour beaucoup de raiſons pluſieurs villes ſe ſont departies de l'ancienne foy Chreſtienne, quand elles nous en voudroient retirer, nous nous deuons ayder, & ſecourir l'vn l'autre à nos deſpens.

On iugera les homicides, où ils auront eſté cõmis, & aucun ne gagera, &c. cõme cy-deſſus

Aucun n'ordonnera des charges, daces, ou autres choſes aux ſujets de l'autre, mais l'on viura publiquement comme par le paſſé, &c.

S'il aduenoit, &c. que l'on puiſſe s'entremettre auec l'autre.

Nous nous reſeruons tous deux l'ancienne liberté, & la vie que nous auons maintenuë par le paſſé.

Nous nous reſeruons auſſi les plus vieilles Ligues, venant à forclore ſeulement le chapitre qui concerne la foy Chreſtienne, pour la deffence de laquelle on doit empeſcher quelque vieille Ligue que ce ſoit.

A ceſte Ligue ſe ſont encore ioints l'Eueſque & le Chapitre de Surs, & deux dixaines Sus, & Reuen, qui ſe reſeruent les plus anciennes Ligues.

En foy, &c. Donné le iour ſaincte Catherine, 1528.

L'Abbé & ceux de S. Gal firent perpetuelle alliance auec les Cantons de Zurich, Lucerne, Suitz & Glaris en l'an 1454. encores qu'ils fuſſent feudataires de l'Empire.

LIGVE DE SAINCT GAL.

35. NOus Bourg-maiſtre, &c. de Zurich, Berne, Lucerne, Suitz, Zugh, & Glaris: nous Bourg-maiſtre, Conſeillers, & Citoyens de la ville de ſainct Gal, nous ſommes perpetuellement alliez.

S'ENSVIT LA FORME DE LA LIGVE.

SEcondement nous nous deuons deffendre l'vn l'autre, &c. & aucune partie ne doit cõmencer guerre, ny faire paix, ou ligue ſans le conſentement de toute l'autre, ou de la plus grande partie.

En nos differens nous deuons obeïr au fidelle conſeil des parties non intereſſees, & nous accommoder enſemble, ou par accord, ou par raiſon.

Si entre nous dits confederez &c. comme cy-deſſus.

Si quelqu'vn faiſoit vn meurtre, ou quelque autre mal & dommage, il ſera iugé, & chaſtié ſelon la Loy de la Iuriſdiction où il aura faict quelque mal.

Nous auons reſerué l'vn à l'autre &c. comme cy-deſſus.

S'il arriuoit quelques differens qu'on les deſpeche, &c.

En foy dequoy &c. Dõné le Ieudy apres la Pẽtecoſte, l'ã mil quatre cẽs cinquante huict.

Mulrhanſon s'allia auec les autres, l'an mil cinq cents quinze, & ſa ligue contient meſme choſe que les autres, cõme auſſi celle de Rotuuil cõfirmee l'an mil cinq cẽts dix-neuf.

La derniere paix faicte auec ceux de Zurich, le iour de ſainct Octauian l'an 1581.

36. NOus Capitaines Bannerals, Conſeillers de guerre & de paix, & communautez des cinq Cantons, c'eſt à ſçauoir Lucerne, Vren, Suitz, Vnderuald, & Zugh, d'vne part, & nous &c. De Zurich, Berne, Baſle, Schiafuſe d'autre, toute choſe laiſſée ſommes venus à vraye & fraternelle paix enſemble, &c. Ceſte paix contient quelques articles de religion, & quelques autres particuliers &c.

Premierement que les cinq Cantons demeurent en l'ancienne Religion Chreſtienne auec leurs adherants.

Ceux de Zurich &c. demeurent en la nouuelle religion.

Qu'ils ne ſe meſpriſent l'vn l'autre pour raiſon de la Foy.

Qu'elle demeure en la teneur des autres Ligues.

Qu'on laiſſe aller les priſonniers de tous coſtez auec payement raiſonnable.

Que tous differents nez entre nous en la preſente guerre, & auparauant ſoient annullez.

En foy dequoy &c. Donné le iour de ſainct Octauian, l'an mil cinq cents trente & vn.

PAIX DE BERNE L'AN 1537.

37. CEste paix fut concluë par l'entremiſe du Roy de France, & la guerre eſtoit entre leſdicts cinq Cantons & les autres, pour raiſon de la religion, à cauſe qu'ils ſuiuent l'Egliſe Romaine, & ils conclurent que chacun croiroit à ſa mode, & premierement que de la nouuelle foy on pourroit venir à l'ancienne, & celuy qui voudra demeurer en la foy en laquelle il ſe trouue, le pourra faire.

Brengard, Maligier & Frimon, & chacun ſe reſerue ſes amis, & adherans.

Pour raiſon de la foy, ils ne ſe meſpriſeront pas l'vn l'autre.

Toutes les deux parties retourneront ſous la forme des ligues iurees.

Ceux de Berne payeront aux cinq Cantons cinq mille eſcus au ſoleil, pour les dommages faits à pluſieurs Egliſes.

Les priſonniers payeront premierement la deſpence.

Par la preſente paix tous les differents nais auparauant ſeront abolis, & iamais on ne les pourra ramenteuoir.

En foy dequoy, &c. Donné la vigile de ſaincte Catherine l'an 1537.

Voila les traictez faits entre ces peuples, qui peuuent preſque entierement apprendre au Lecteur de quelle ſorte ils ſe gouuernent.

Or ces peuples ſont diuiſez en dix-neuf membres, dont eſt compoſé vn corps ſeul & bien vny, & ces membres ſont les treize Cantons, les Griſons, les Valaiſiens, ſainct Gal, Multanſon, & Rotuuil. Surquoy il faut remarquer que les Republiques dont on a quelque memoire ont tenu trois voyes pour s'eſtendre.

La premiere fut celle qu'obſeruerent les Spartains, & les Atheniens, qui apres auoir conquis les Citez, ſe les rendoient auſſi toſt ſubjettes, & n'ayans pas le pied aſſez fort pour ſouſtenir vn ſi grand fardeau ſe ruynerent. Car c'eſt choſe malaiſée de tenir par force les places qui ont accouſtumé d'eſtre libres, & ce moyen eſt plus inutile que nul autre.

L'autre chemin fut tenu auant que l'Empire Romain s'eſleuaſt, par les Toſcans, qui auoient douze villes, entre leſquelles eſtoient Fiezoli, Arezze, & Volterre, il y auoit vne ligue de pluſieurs Republiques, entre leſquelles il n'y auoit nulle difference d'authorité, & ils rendoient compagnes de leur puiſſance les terres qu'ils venoient de conqueſter.

La troiſieſme voye a eſté tenuë par les Romains, qui s'aſſocierent pluſieurs Republiques, qui viuoient toutes ſoubs meſme loy, & les Romains ſe reſeruoient la ſeule authorité de commander, & d'entreprendre.

Cette façon fut iugee meilleure que toutes les autres, ainſi qu'on en vit les effects. Apres ceſtuy-cy on peut mettre celle des Toſcans auec laquelle ils tindrent l'Empire de la Toſcane, & d'vne grande partie de Lombardie, & demeurerent longuement libres & paiſibles, iuſqu'à tant qu'il vint vne vertu qui accabla la leur.

Leur façon qui eſt obſeruee auioud'huy par les Suiſſes, & leurs confederez, qui ſont tous vne Republique diuiſee en pluſieurs, entre leſquels il n'y a nulle diſtinction de degrez, veu qu'ils ont chaſſé tous les Seigneurs qui auoient Iuriſdiction en leur Eſtat, & il n'y a parmy eux point d'autres Superieurs que ceux qui ſont Magiſtrats.

Tous les autres ſont eſgaux, combien qu'il y en ait quelques-vns qui ſont beaucoup eſtimez des autres pour leur prudence, & entr'eux l'on eſtime fort la nobleſſe, comme on fait auſſi à Argentine, où nul ne peut-eſtre admis aux Magiſtrats & dignitez de la ville, s'il ne prouue qu'il eſt gentil-homme de quatre races.

Mais afin de dire encor quelque choſe particuliere de leur gouuernement, vous deuez ſçauoir qu'on eſlit de chaque compagnie vn nombre eſgal de perſonnes, lors qu'il eſt queſtion d'aller en quelque conſeil public.

Or il y a deux Conſeils pnblics aux villes de Zurich & de Baſle, qui ſont de plus grande authorité, c'eſt à ſçauoir le grand Conſeil, lors que pluſieurs s'aſſemblent au nom de tout le peuple, & ceſtuy-cy n'eſt aſſemblé qu'aux plus importantes & preſſantes affaires du public, & le petit qui gouuerne tous les iours la Republique, & cognoiſt les differents des citoyẽs: à Zurich le grand Conſeil eſt de deux cens hommes, à Baſle de deux cens quarante-quatre. Le petit Conſeil du Zurich eſt de cinquante hommes, & celuy de Baſle de ſoixante-quatre. Car on met en douze de chaque compagnie au grand Conſeil: mais à Zurich on en choiſit dix-huict d'entre les nobles. Ceux de Zurich donnent trois hommes pour bande, ou tribu pour le petit Conſeil, & ceux de Baſle quatre. Ils adiouſtent à cela deux Conſuls qui ſont chefs du Conſeil public en chaque ville. Et à Baſle il y a outre cela deux Tribuns, qu'on nõme Chefs auec les Conſuls. Dauantage à Zurich la compagnie des nobles enuoyent ſix hõmes au petit Conſeil, au lieu que les autres compagnies n'en enuoyent que trois, & encor les autres ſix ſont eſleus de quelque compagnie, ou tribu qui plaiſt au Magiſtrat. Le petit Conſeil eſt diuiſé en vieil & nouueau.

On nomme vieil Senat ceux qui ont vaqué à leur office l'eſpace de demie annee. Or encor que ceux-cy s'aſſemblent lors qu'on tient le Conſeil, toutesfois ils ne ſont pas touſiours appellez, & il y a des choſes qui ſe font ſeulement par le nouueau Senat. A Baſle le grand Conſeil eſt diuiſé de meſme, & le petit Conſeil s'eſſemble ordinairement trois ou quatre fois toutes les ſepmaines. Chaque Senat a pour Chef vn Conſul qu'ils appellent Bourg-maiſtre, c'eſt à dire maiſtre des Citoyens, qui eſt eſleu par le grand Conſeil. Ceux qui ont plus de pouuoir apres les Conſuls, ſont Tribuns, que ceux de Zurich nomment Oberiſtemei-

Digitized by Google

ſter, & ceux de Baſle Zunfftmeiſter. Il y en a trois à Zurich, & deux à Baſle. Si quelqu'vn en deſire ſçauoir dauantage pour ce regard, qu'il liſe Ioſias Simlerus qui en a eſcrit tout au long.

Venons maintenant au poinct qui eſt plus conſiderable. Tous ces Cantons viuent en façon de Republique, veu qu'ils ſont tous vn corps enſemble, & eſtans ſeparez ils ſont membres, combien que chaque Canton ayt ſon Chef pris de ſa principale ville, ou bourgade. Car chacun faict ſon aſſemblée particuliere, mais qnand il ſe traicte quelque choſe de grande importance, on tient la Diette generale en vne des villes ordonnees entre eux, à laquelle quatre ou cinq hommes des principaux de chaque ville, ou bourgade ſe vont rendre. Et aux deliberations qui s'y font, elles ſont toutes de bon accord, combien qu'vne ville n'ayt nulle auctorité ſur l'autre. Et s'il aduient que la guerre ſe faſſe pour tous les Cantons, chacun met pour ſa rate part ce qui eſt neceſſaire pour ceſte guerre, & ce qui eſt conquis eſt commun à tous. Il eſt vray que ſi par fois deux ou trois Cantons acquierent enſemble quelque choſe auec les armes, la conqueſte n'eſt pas aux autres, mais à ceux-là ſeuls qui l'ont faicte. Et combien qu'il ſemblaſt aux autres qu'ils y doiuent participer, ainſi qu'il eſt arriué, ils ne peuuent, pour ce que le Roy de France a iugé, eſtant requis par eux comme Iuge en ceſte difficulté, que la conqueſte particuliere appartiendroit aux particuliers. Et pour ceſte cauſe quand vn Canton veut faire particulierement la guerre, on fait leuee de gens ſur ſes terres. Mais s'il falloit vne armee (par exemple pour le Roy de France) de vingt-cinq mille hommes de pied, on bat le tambourg, & tous les Cantons donnent les hommes qu'ils veulent, & lors les Capitaines en eſliſent vingt-cinq mille entre trente-cinq ou quarante, renuoyent les autres en leur maiſon, & chaque Canton a ſon principal eſtendart.

Les Valaiſiens ont pour Prince & Seigneur, tant temporel que ſpirituel, l'Eueſque de Sion, par octroy de Charle-Magne, confirmé apres par d'autres Empereurs, & cet Eueſque eſt eſleu par les Chanoines de Sion, & par quelques Deputez de toutes les ſept dizaines. On donne apres à ce Prince vn Iuge pour les cauſes profanes qui eſt appellé Capitaine, & toutes les deux annees à Noel les Deputez de l'Eueſque, & les dizaines eſliſent le nouueau Capitaine. Chaque dizaine à ſes Iuges & Officiers, de meſme que les ſix Communautez nõmees Bannieres, ont leurs Gouuerneurs & leurs Iuges.

Quant aux Griſons, ils ſe gouuernent populairement, & tiennent de deux en deux annees leurs Dietes à Chur, où ils creent les Officiers, & publient les Loix,

RELIGION.

41. Des treize Cantons il y en a quelques-vns qui ſont entierement Catholiques, d'autres qui ſont meſlez, & d'autres qui ſont Heretiques tout a fait.

Les Catholiques ſont Suits, Vren, Vnderuald, Lucerne, Zugh, qui ſont contigus, l'vn à l'autre, Fribourg & Soleurre, ſont diuiſez des cinq, & entre eux meſmes, & Soleurre eſt pour la plus-part Catholique, & Fribourg Heretique, de meſme que Zurich, Berne, Baſle & Schiaffuſe.

Les meſlez ſont Glaris, & Appentzel. Ces deux eſtans entre les Cantons Catholiques, & les Heretiques, participent des qualitez des vns & des autres. Il eſt vray que les principaux d'Appentzel, & la plus grande partie du peuple ſont Catholiques.

Le premier Cantõ où l'hereſie mit le pied, fut celuy de Zurich, pour raiſon de certain meſcontentement, né du manquement de la paye que les habitans pretendoient leur eſtre deuë par le Pape Iule II. à quoy ils furent incitez par Zuingle, & l'ãnee mil cinq cents vingts-ſix, abolirent la Meſſe en tout leur pays, & luy ſubſtituerent la Cene, & la meſme ſecte s'eſtẽdit aux Cantons de Fribourg, & de Baſle, le 16. de Ianuier l'an mil cinq cents vingt-huict à Berne, apres vne lõgue diſpute faicte deuant le Senat on ietta par terre les images des ſaincts, & on y abolit la Meſſe.

Quant aux Griſons, ceux de la Ligue Griſe ſont pour la plus grand part Catholiques, & les autres preſque tous heretiques, qui ſuyuent la doctrine de Zuingle, qui renouuella l'erreur iadis condamné du Sacrementaire Berenger. Toutesfois on fait l'Office à la Catholique, à Chur, ou Coire, & Fuſtemberg, où l'Eueſque eſt obligé à demeurer la moitié de l'annee, & à Roſſun, fief des Archiducs d'Auſtriche.

En la vallée Agnadine, & en la Pregalie, qui appartiennent à la Ligue de la maiſon de Dieu, & en pluſieurs lieux des huict contrees, il y a des villages où l'on n'a dict la Meſſe depuis beaucoup d'annees en ça. Poſclaue lieu de la Ligue de la maiſon de Dieu, eſt diuiſé en Heretiques, & Catholiques: mais ceux-là ont continuellement vn Miniſtre, au lieu que les autres ont eſté quelques années ſans Preſtres. Il eſt permis à chacun entre les Griſons

de

de viure comme bon luy ſemble, & de ſuyure la Religion qu'il veut, & toutesfois ceux de la nouuelle opinion tyrannisent bien ſouuent en cela les Catholiques, veu qu'encor qu'ils ſe ſeruent de Miniſtres de toute nation, ils ne veulent que les Catholiques ayent des Preſtres eſtrangers, & ceux du pays qui font leur deuoir ſont ſubiects à mille outrages. Qui fut en partie cauſe en l'an 1620. du maſſacre qui ſe fit deſdits Griſons Proteſtans par les Catholiques de la Valtoline, qui ſe reuolterent contr'eux, & qui eſt cauſe auſſi de la perte de toute cette vallee occupee maintenant par le Roy d'Eſpagne contre toute ſorte de droict, & au ſubiect dequoy les armes ſe leuent auiourd'huy en Italie, Sauoye, Suiſſes & Griſons pour la reſtablir en ſon premier eſtat.

MEMOIRE CONCERNANT LES TROVBLES ET Remuëment des Griſons.

LE ſeudy neufuieſme iour de Decẽbre ſtil ancien l'an 1580. le noble Seigneur Anthoine Calmons Secretaire ordinaire & Ambaſſadeur pour Monſieur le Duc de Milan à preſenté vne lettre de creance du Seigneur & Prince Dom Carlo d'Arragon Duc de *terra noua* Seigneur de Caſtel Lontiano, Gouuerneur de la Duché de Milan premier Capitaine en Italie.

Aux honorables & prudens Seigneurs Bourg-maiſtres & Cõſeilliers de la ville de Coire, ayans en premier lieu preſenté les amiables recommandations de ſon Alteſſe aux trois ligues en general & apres auoir propoſé & remonſtré comme ſon Alteſſe auoit ouy & entendu que les Commiſſaires des trois ligues auoient entrepris ſur les ſubiects de la Valtoline quelque nouueauté ou changement concernant la Religion Catholique par lequel il ne leur ſeroit concede l'exercice de lad.. e Religion Catholique, à ce qu'on peut comprendre principallement par deux poincts.

Pour le premier, en ce qu'ils ont donné ordre d'inſtituer vn nouueau College ou Seminaire à Sondrio par lequel la nouuelle Religion pourroit eſtre propagée au ſingulier & grãd detriment de la Religion Catholique.

Pour le ſecond ils ont faict prohibition & deffence de receuoir Preſtres eſtrangers, & d'autant que les Catholiques Valtolins, ne ſont pourueüs de Preſtres dedans leur pays, ils ſeroient contraincts laiſſer cheoir & decliner leur Religion.

Or d'autant que les terres, pays & ſubiects du Roy Catholique touchent & confinent auec les ſubiects deſdites trois ligues Griſes audit pays de de la Valtoline, de maniere qu'il n'y à rien entre deux, & eſtant ladite Maieſté de nulle autre reſolution ſinon d'entretenir & conſeruer en ſes pays ladite Religion Catholique, & par ainſi reculer de bonne heure toute occaſion qui pourroit ſuruenir au contraire à celle-fin que telle & ſemblable infection ne vienne à auoir lieu & que ladite Maieſté n'aye occaſion d'extirper icelle auec forces d'armes & effuſion de ſang, comme encore auiourd'huy ſe fait és pays bas l'a où il à duré l'eſpace de 20. ans, eſtans au reſte ladite Maieſté, & ſes magiſtrats & Miniſtres, qui ne ſont voiſins de nulle autre intention ſinon de bien voiſiner & demeurer en bonne amitié auec les trois Ligues, mais que par ſemblable alteration & changement de Religion en la Valtoline il pourroit venir grand danger aux pays & ſubiects de ſa Maieſté, elle ne veut ſupporter ny ſouffrir ny peu ny moins telles innouations, ny l'endurer ny permettre. Or donc ſon Alteſſe en nom & de la part de ladite Maieſté requiert le plus amiablement qu'elle peut les trois Ligues generallement qu'elles veulent leuer & oſter de ladite Vallée ledit ſeminaire, & en ce cas qu'elles ne s'en vouluſſent paſſer le transferer autant de deça, qu'elle ne veut auſſi conſentir que leſdits Catholiques ayent des Preſtres à leur contentement & ſelõ leur beſoing & pour l'aſſiſtance qu'ils doiuent faire à Milan d'vn nõbre de Soldats qu'aucun ne ſoit contraint ny forcé, ains qui volontairement voudra marcher leur doit eſtre accordé & concedé ſans contradiction pourueu qu'eux meſmes n'ayent affaire de leurs Soldats demeurans à ſon ſeruice tant qu'elle en aura beſoin, toutefois que le tout ſe face auec Conſeil & conſentemẽt des Seigneurs des 3. Ligues dans le terme de dix iours apres qu'ils auront eſté demandez, leſdits ſieurs des Ligues veulent auſſi accorder 300. Soldats d'vne garde en la Duché de Milan quand ſa Maieſté leur demandera & en aura beſoing & les laiſſera aller auec leur Regent ordinaire.

Et quand il arriuera que ſa Maieſté & ſon Gouuerneur de la Duché de Milã auront auſſi beſoin de conduire Soldats, preparement & munitiõs de guerre de l'Allemagne en Italie pour la tuition dudit Duché & Seigneuries d'Italie, telle gendarmerie & infanterie aura libre & aſſeuré paſſage, ſans empeſchement par les trois Ligues Griſes pourueu qu'ils paſſent à la

file, & non plus de 50. à la fois sãs offencer perſonne en payant les victuailles & ſe cõportans tous raiſonnablement, toutefois que tels paſſages ſans le congé & volonté deſdits ſieurs des trois Ligues afin qu'il ſoit faict raiſonnable prouiſion, ſadite Maieſté Catholique s'offre de faire le sẽblable & le reciproque des ſuſdits points declarez à l'endroit deſdictes trois Ligues Griſes & gens de leur obeyſſance, tant pour le ſecours que pour le paſſage & deffence de leur pays auec les meſmes conditions ſuſdites.

Item ceux deſdictes trois ligues & de leur obeyſſance, pourront librement & ſeurement, aller, voyager, venir, retourner & negotier ſans eſtre recherchez ny moleſtez ny en leurs corps, ny en leurs biens par toutes les villes, terres & Seigneuries de ladite Duché, qu'on s'abſtienne par tout de diſputer, ny faire porter ou conduire liures deffendus au pays, ains celuy qui y contreuiendra ſoit puny, par ceux qui pour cela ſeront deputez, & le reciproque ſe doit entendre par tous ceux de ladite Duché & Cité de Milan.

En outre ſa dite Maieſté Catholique & Gouuerneur, accordent & permettent auſdits ſieurs Confederez des trois ligues, tant deça que de là les monts l'achapt de toutes ſortes de marchandiſes & biens meubles, horſmis fourment, ſeigle, riz & autres legumes, & ſera permiſe auſdits ſieurs des 3. ligues, vne quantité pour leur neceſſité, & pour preuenir tout abus qui en pourroit eſtre faict de part & d'autre, pourueu que les marchandiſes ſoient veuës faictes & élabourees en ladite Cité & Duché de Milan, ils les pourront librement conduire ſur ladite Duché, ville & terre de Milan en leurs pays & terres ſans greuement de peages, traictes, tailles & autres impoſts appartenans à la chambre de Milan ny à autres particuliers feudataires & communautez.

Par meſme moyen doiuent auſſi eſtre renouuellez & reſtablis les vieils priuileges & franchiſes dudit Duché de Milan pour tous ceux des trois ligues & leurs ſubiects de quelque qualité qu'ils ſoient à pied ou à cheual, ils pouront aller, paſſer, retourner, ſeiourner & negotier auec leurs biens & marchandiſes, ſans payer tribut, ſubſides, peages, traictes, tailles ny impoſts, qu'ils ſoient receuz au temps de peſte en ladite Duché, auec certification de la ſanté.

S'il aduient debat & different entre la Maieſté Carholique, ſon Gouuerneur & Lieutenãt dudit Duché de Milã & les 3. ligues, la cauſe ſe vuidera à Chauẽne ou à Morbegno deuãt les Iuges & Arbitres à ce deputez des deux partys, à la Sentence deſquels ils acquieſceront.

Et afin que leſdits Sieurs des 3. ligues cognoiſſent la bien-veillance, amour & liberalité de ſadite Maieſté enuers eux, elle veut d'oreſnauant tant que cette alliance durera, bailler & payer à chaque ligue d'or piſtollets leſquels ſortiront de la chambre des Comptes de Milan & ſeront rendus & deliurez dans la chambre de Chauenne ſans couſts ny frais auſdits ſieurs des 3. ligues: & ſans aucune difficulté.

Sur ce leſdits ſieurs des 3. ligues ont clairement reſerué toutes & chacunes leurs autres alliances, iuré auſſi toutes anciennes cartes & ſeaux qu'ils en auront reçeu ou baillé, que cette capitulation n'aye à porter preiudice à icelle, & ne ſe deura rien faire au contraire d'icelles par les vns, ny par les autres, afin qu'elles ſoient tenuës valides & inuiolablement obſeruees.

Que cette ſincere alliance & amitié aye à eſtre ferme & inuiolablement obſeruée de point en point, tant que ſa Maieſté Catholique & ſon fils Ferdinand Prince d'Eſpagne & Duc de Milan demeureront en vie & dix ans apres le decés d'eux continuant pour leurs ſucceſſeurs qui ſeront intitulez Ducs de Milan iuſques au bout deſdites dix annees.

DES DIFFERENTS ENTRE L'EVESQVE DE COIRE ET LES Griſons d'où eſt arriué le trouble pour la Religion.

LEs Eueſques de Coire ont auant cent ans eu de grandes diſputes & differents (ſouuent depuis renouuelez) auec les Griſons, de tous leſquels ils ſont Seigneurs ſpirituels: mais principallement auec la ligue de la Cadde qui eſt la plus grande des trois ligues griſes, de laquelle ils eſtoient auſſi Seigneurs temporels, qui eſt la cauſe du nom qu'elle porte de Cadde, comme ligue de la maiſon de Dieu, parce qu'ils eſtoient ſous l'Eueſché.

Mais le plus grand deſdits differends comme il eſt facile à croire, fut au temps du changement de la Religion, qui aduint quant & celuy des Suiſſes, que ſe trouuant audit ſiege epiſcopal vn nommé Paulus Eueſque, & accablé de pluſieurs ennemis & trauaux de pluſieurs ames, fut enfin contraint d'accorder à ladite ligue de la Cadde les ſix articles qui ſuiuent.

1. Qu'il laiſſeroit demeurer tout le pays en ſa Religion moderne.
2. Qu'il ne reſigneroit l'Eueſché à nul autre ſans le vouloir & ſçauoir du Chapitre de la Cadde

Digitized by Google

Cadde en general.

3. Qu'il n'engageroit ny ne rendroit aucune choſe des proprietez de l'Eueſché ſans le conſentement dudit Chapitre de la Cadde.
4. Qu'il rendroit compte audit Chapitre & à la Cadde des choſes & appartenances de l'Eueſché, quand il en ſeroit requis.
5. Qu'il laiſſeroit en force & vigueur les ventes que la Caddée auoit faictes de quelques proprietez de ladite Eueſché, au temps dudit Eueſque Paulus.
6. Et qu'il pouruoiroit touſiours perſonnes de la Caddée, aux offices de l'Eueſché comme Maiſtre d'hoſtel, Bailly de Surſtuans & Capitaine à Furſtambery & Ramus.

Et faut notter que ce qui donna grande occaſion à ce tumulte & mal-veillance deſdits de la Cadde contre ledit Paulus, fut que luy eſtant eſtranger & Secretaire de l'Empereur Maximilian, paruint audit Eueſché par reſignation & compoſition auec ſon predeceſſeur, qui eſtant en aſſez mauuaiſe intelligence auec leſdits Griſons, s'eſtoit retiré en la Cour dudit Empereur: & en ce temps eſtant arriué le changement de la Religion en Allemagne & en Suiſſe, le different ayda peut-eſtre beaucoup à la faire auſdits Griſons, pour le moins eſt il certain que s'il voulut auoir quelque repos, il fallut qu'il acçordaſt leſdits ſix articles & auec tout cela en euſt il bien peu durant 38. ans qu'il fut Eueſque.

Entre ledit Paulus & Beatus, qui eſt auiourd'huy Eueſque de Coire y en a eu deux, dont le dernier nommé Thomas, eſtoit de la famille de Planta.

A la mort de cettui-cy, arriuée l'an 1565. y eut vne grande Brigue entre ces deux maiſons de Planta & Salis, qui ſont ennemis & les premiers de cette nation, à qui toucheroit ladite Eueſché, en quoy les Planta, par la grande authorité du feu ſieur de Rothmus, qui a peut-eſtre eſté la principale cauſe d'auoir faict machiner & aduancer la mort qu'on luy a faict ſouffrir au dernier tumulte, preualurent d'vne voix à l'election pour ledit Beatus, qui le debuoit garder au fils dudit Rothmus, Doyen de Coire, encore ieune: mais les Salis, ayans l'autre partie des voix du Chapitre & la faueur de la Cadde, introduiſirent comme de force vn des leurs en ladite Eueſché, où il tint bon quelque temps, durant lequel ſe firent quelques voyages à Rome d'vne part & d'autre: & finallement au bout de quelques mois par la precedẽte conduicte de feu Mõſieur de Bellieure, lors Ambaſſadeur pour ſa Majeſté tres-Chreſtiẽne en ces pays, & l'interuention des Suiſſes, ledit Beatus comme legitimement eſleu fut reçeu & inſtalé: eſtant à preſumer que ce qui fit entrer ſi auant le General de ladite Ligue de la Cadde & fauoriſer à la partie de Salis, outre le credit qu'ils ont en icelle, eſtans recõneus les premiers en antiquité, en biens & en nombre d'hommes, qui ſont habituez en la pluſpart des communes d'icelle, ce fut pour eſſayer d'eſtre auſſi en l'election la promeſſe qu'ils auoient exigée dudit Eueſque Paulus, à ſçauoir qu'il ne reſigneroit l'Eueſché à nul autre ſans le vouloir & ſçauoir du Chapitre de la Cadde.

Tant y a qu'en la pourſuitte de ce different, furent faictes de part & d'autre de grandes aſſemblees, mangeries & deſpences, & empruntez de groſſes ſommes de deniers, partie par ladite Ligue en general & partie par les Salis en particulier, dont les obligations & parcelles montent à 20. ou 25. mille florins.

Soubs pretexte du payement deſquelles ſommes ladite Ligue & leſdits Salis ont longuement querellé contre ledit Eueſque pour en eſtre payez des reuenus de l'Eueſché, partie deſquels ils ont ſaiſis & tiennent encore auiourd'huy en ſequeſtre ou recherche nouuelles conditiõs aux ſermens qu'aucunes communes luy doiuent preſter comme hommes de l'Eueſché & donné autres trauerſes qui peuuent tomber en la fantaiſie de perſonnes ſi licentieuſes, comme ont touſiours eſté ceux-cy & qui ont quaſi tous changé de Religion, & n'õt faute de Miniſtres de la nouuelle opinion qui mettent du bois au feu, au lieu d'y apporter de l'eau.

L'Eueſque pour ſe redimer de ces vexatiõs eut recours à Meſſieurs les Cãtons des Suiſſes, leſquels eſcriuirent aux 3. Ligues griſes, qui par pluſieurs fois y ont mis la main & faict quelquels arbitremens; mais ny eſtans obeys, leſdits ſieurs Suiſſes y enuoyerent auſſi des Ambaſſadeurs, qui propoſerent & baillerent certains moyens par eſcrit pour venir à quelque accord, & cela encore n'ayant peu ſortir effect, ains ſe renouuellant touſiours quelque tumulte, à cette occaſion leſdits ſieurs Suiſſes y enuoyerent derechef 7. Ambaſſadeurs au nom des 17. Cantons, leſquels au mois de Nouembre 1569. donnerent certaine Sentence ou arbitrement, confirmans par icelle les moyens baillez par les precedens Ambaſſadeurs Suiſſes, & vne Sentence des 3. Ligues Griſes donnez à Illan en l'an 1566. qui ne ſe ſont peu voir ny en ſçauoir la teneur, ny ayant que l'Eueſque qui les ait & tient à Fuſtemberg au Comté du Tyrol, où il faiſoit continuelle reſidence ne ſe fiant dans Coire.

Par cette derniere Sentence il appert que les parties auant que ſe ſouſmettre à ce que les

arbitroient leſdits ſept Ambaſſadeurs firent quelques proteſtations de part & d'autre. La Cadde entr'autres choſes, que ce fuſt ſans preiudice de ſes frãchiſes, & qu'elle fuſt deſchargee des deſpences faictes en la controuerſe deſdits Eueſques, & l'Eueſque qu'il ne fuſt tenu de payer aucune choſe qui ſeroit ordonnee que premieremẽt on ne luy euſt fait les ſermens qui luy ſont deubs, & relaſché les ſequeſtres de ſes reuenus, ſans leſquelles proteſtations & conditions, leſdits Ambaſſadeurs ordonnerent que ledit ſieur Eueſque fourniroit dixhuict cens florins pour ayder telles deſdites deſpences que bon luy ſembleroit, en quoy ſemble y auoir de l'ambiguité & eſtre demeuré aux parties dequoy diſputer de nouueau.

Depuis ledit Eueſque a continuellement demeure audit Fuſtemberg ſans s'eſtre laiſſé voir à Coire qu'en ce Pytach de la ſainct Martin qu'il y arriua apres les deux Ambaſſadeurs Suiſſes qu'il y auoit fait venir, & en eſt party incontinent apres eux, qui eſt cauſe que faiſant ſes deſpeſches audit Fuſtemberg en Suiſſe & ailleurs, on n'a peu eſtre informé du fonds de ces differends iuſques à preſent.

Que deſlors il y auoit choſe dont ledit Eueſque auoit à rendre compte à Dieu, c'eſt qu'en ceſte obſtination & negligence de pouruoir & veiller ſur ſon trouppeau ce peu de communes qui retiennent encore la Religion Catholique en ladite ligue de Cadde, dont n'en y a plus que celle de Surſetz, & quelque partie en deux où trois des autres, d'onze qu'elles eſtoient, ſont pour quitter la Religion & prendre la Proteſtante que tient tout le reſte de ladite ligue, y ayans deux cauſes aſſez ſpecieuſes pour les y porter, l'vne qu'ils demeureront deſchargez des reuenus que ledit Eueſque prend ſur eux, dont ils doiuent les arrerages depuis ſa promotion à l'Eueſché, pluſtoſt que payer.

L'autre qu'eſtant luy ordinairement abſent de ſon Eueſché, n'y ayant perſonne qui face les viſites par les Parroiſſes, comme c'eſt la couſtume, dont ſon Chapitre ſe plaint fort, leſdits Catholiques demeurent quaſi ſans Paſteur, mais non ſans ſollicitation de Miniſtres de l'autre Religion, qui ne demandent qu'à les lier de leur party.

Les pratiques de Salis ayans touſiours continué es Griſons ſe ſentans fortifiez des Griſons Proteſtans, & de la ligue de la Cadde, pourſuiuirent le Planta qu'ils auoient pour ennemis, leſquels meſlez & aſſiſtez de quelques autres dudit party des Planta, apres auoir communiqué de leurs deſſeins, tant auec l'Empereur qu'auec le Gouuerneur de Milan, conſpirerent ſur la vie des Griſons Proteſtans reſidans auec les Catholiques dans la Valtoline, & executerent leur conſpiratiõ ſur les principaux deſdits Griſons qu'ils maſſacrerent eſtans aux Preſches & en leurs maiſons par tous les lieux de ladite Vallee, ſous pretexte de la Religion Catholique oppreſſee par leſdits Griſons Proteſtans, & des torts & iniuſtices qu'ils diſoient leurs eſtre faictes par les meſmes, les principaux autheurs de ces meurtres, furent leſdits Planta & Robuſtel, qui ſouſleuerent & porterent toutes les communes Catholiques à commettre le maſſacre, non ſans opinion qu'on a touſiours euë d'y auoir eſté portés par les pratiques eſtrangeres.

Ainſi les Valtolins Catholiques ayans tyranniquement faict mourir les Officiers deſdicts Griſons Heretiques au mois de Iuillet, de l'annee mil ſix cens vingt, ſe preſumãs que dans peu de tẽps ils ſeroient ſurchargez d'vne grande & puiſſante armee Proteſtante, que les ſieurs des Ligues aſſembloient de toutes parts, pour ſe vanger d'vne ſi ſignalée entrepriſe, & de la mort de tant de peuples maſſacrez, au iour de la ſuſdite expedition, & qu'ils n'eſtoient pas aſſez puiſſans pour ſe pouuoir deffendre contre les Suiſſes, Holandois, & toutes autres ſortes de gens de guerre leuez en leur faueur, és cantons de Berne & de Zurich, enuoyerent humblement ſupplier le Gouuerneur de Milan (qui n'attendoit que cette occaſion pour s'en emparer) comme plus proche Eſtat Catholique voiſin de les prendre en ſa protection & ſauuegarde, & de leur enuoyer ſecours prompt & ſuffiſant pour s'oppoſer à la deffenſe de l'armee des Griſons en la Valtoline.

Ledit Gouuerneur de Milan ayant receu ſur cela la volonté du Roy d'Eſpagne ſon Maiſtre, non ſeulement donne puiſſant ſecours de caualerie & d'infanterie auſdits Valtolins, auec lequel ils ſe deffendent deſdits Griſons, & mettent leurs armees en pieces: mais de plus leſdits Milannois ſe ſaiſiſſent de toutes les fortereſſes de la Vallée y baſtiſſent de nouueaux forts iuſques au nombre d'onze, fortifient Chiauenne, Sondrio & Coire, & tiennent toute ladite ville ſous leur pouuoir & ſubiection.

Auſſi toſt recogneut-on que ce fut alors que l'Eſpagne eſtoit venuë à bout de ſon deſſein proietté il y a plus de deux cens ans, qui eſt de fermer le paſſage de l'Italie aux François, & empeſcher le ſecours que les Venitiens & autres Eſtats d'Italie pourroient eſperer de leurs amis & alliez eſtrangers en cas de neceſſité, que c'eſtoit la commodité que de tout temps l'Eſpagne auoit deſiree, pour faire paſſer aiſément les trouppes d'Italie en Allemagne & pays-bas, & pour ce ſur ceſte inuaſion, le Roy de France à iuſte droit s'intereſſe, Sauoye, Veniſe

Digitized by Google

Veniſe, les Suiſſes, & vne grande partie d'Italie, ont droict de ſe plaindre d'vne telle entrepriſe, & viennent aux reſolutions d'vne guerre, pour reſtablir les choſes en l'eſtat qu'elles eſtoient.

Sur cet affaire ſa Maieſté tres- Chreſtienne enuoye Monſieur le Duc de Baſſompierre ſon Ambaſſadeur extraordinaire en Eſpagne, pour venir à quelque grand accord de ladite Valtoline, & au moyen d'y pacifier le trouble eſleué entre les Catholiques & les Griſons; eſtant à Mardrid & le poinct conſulté au Conſeil de Caſtille, furent reſolus des articles ſuiuans.

1. Que la Valtoline ſeroit remiſe en l'eſtat qu'elle eſtoit auparauant.

2. Que tout ce qui auoit eſté fait par les Catholiques ſur les Griſons ſeroit aboly, caſſé & annulé, & que leſdits Griſons leur en accorderoient pardon.

3. Que les forts & fortifications y faictes depuis le mois de Iuillet 1620. ſeroient demolis & abbatus, & les garniſons Milannoiſes & eſtrangeres congediees.

Mais pource que les Griſons n'auoient voulu ſigner ledit pardon accordé aux Catholiques Valtolins, leſdits Catholiques ne voulurent en aucune façon ſouffrir la reſtitution de ladite Vallee auſdits Griſons pour la crainte qu'ils auoient d'eſtre maſſacrez eſt ãs retournez ſous leur domination, & comme ſa Maieſté tres-Chreſtienne & les autres Princes & Eſtats alliez preſſoient leſdits Valtolins d'accepter ledit traicté faict à Madrid entre les deux Couronnes, & de rendre la Vallée aux Griſons ſous la protection des deux dictes Couronnes, & qu'à faute de ce faire, de demolir leurs forts, rendre le pays libre comme il auoit eſté, & faire retirer les garniſons Milannoiſes qu'ils y auoient appellees, ils y ſeroient contraints par la force des armes, leſdits Valtolins, Clergé & Catholiques de ladite Vallee, dreſſerent vne longue remonſtrance à ſadite Majeſté tres Chreſtienne, laquelle fut preſentee au Roy en l'ãnee 1622. en ſon Chaſteau Royal de Fontainebleau par deux Religieux deputez deſdits Valtolins, luy deduiſans les cauſes & raiſons pour leſquelles il ne ſe pouuoient reſoudre à conſentir le reſtabliſſement de la Valtoline aux Griſons heretiques, & voicy comme ils parlent, ſelon la traduction de leur remonſtrance tournee d'Italien en François, & ſelon le deſſein de ceux qui en veulent demeurer Maiſtres.

Sire, Nous Clergé & habitans Catholiques de la Valtoline, aduoüons & confeſſons auoir veritablement trop long temps differé à nous venir ietter aux pieds de voſtre Maieſté tres-Chreſtienne, comme auſſi de ſa Maieſté Catholique, pour vous faire entendre la nüe & ſimple verité des choſes, ainſi qu'elles ſe ſont paſſees en la Valtoline; vous faire voir l'Eſtat miſerable digne de larmes & de compaſſion de nous autres, la neceſſité extreme dans laquelle nous nous trouuons reduits, & en ce faiſant ſupplions humblement vos ſacrees Majeſtez de nous ſecourir & aſſiſter fauorablement.

Mais la cauſe de ce retardement eſtoit en partie, que nul de nous autres, ne s'oſoit librement preſenter à la Cour de voſtre Majeſté, pour la reſidence que faiſoient en icelle les Griſons, nos ennemis iurez, deſquels certainement nous ne pouuions apprehender que toute ſorte de mauuais traictement.

La cauſe auſſi de ce differer a eſté en partie, l'effroy eſpouuẽtable qui nous a tiré cõme hors de nous meſmes, ſur le deſeſpoir des remedes à nos maux, & nous a rẽdus cõme beſtes, laſches, rompus & abbatus de courage, voyans qu'en ceſte extréme miſere nous eſtions delaiſſez & abandonnez de tous Princes & Potentats, & que ne pouuions auoir l'oreille fauorable de voſtre Majeſté ny du Roy Catholique, pour vous faire entendre la iuſtice de noſtre cauſe.

Or maintenant qu'il a pleu à Dieu d'illuſtrer des rayons de ſa diuine lumiere. Premierement l'eſprit & iugement des Seigneurs Suiſſes des cantons Catholiques, & que par icelle, ils ont peu cognoiſtre le preiudice qui importoit tant à la Foy Catholique, qu'à l'equité de noſtre cauſe en ce fait, où il n'y alloit rien moins que de la ruine & generale deſolation de la vie, des biens, de la Foy & Religion Catholique, de plus de ſix vingt milles ames habitantes en ceſte vallee: ayans auſſi veu leſdits Sieurs, le traicté qui fut fait à Madrid le 25. Auril 1621. entre voſtre Majeſté & le Roy Catholique, & que beaucoup de temps auoit eſté conſumé en l'agitation de cét affaire, pour eſtre de conſequence, ſe ſont, par Decret public, reſolus de ne point conſentir le reſtabliſſement des Griſons, & à ceſte reſolution ſe ſont ioincts les cõfederez de voſtre Majeſté, & le canton mixte d'Appẽtzel, iugeans trop clairement de l'intereſt trop preiudiciable qui heurtoit la conſeruation de la foy Catholique & la ſeureté de nos vies.

Ce fut donc alors que commençans à reſpirer, nous rappellaſmes nos eſprits, & reprenãs courage, nous nous reſoluſmes d'accourir à voſtre Majeſté, comme auſſi au Roy Catholique; afin que tres-humblement proſternez à ſes pieds, nous vous preſentaſſions le preſent memoire, qui peut ſeruir pour inſtruction, ſommaire de la verité des choſes qui ſe ſont paſſees en ces

derniers troubles de la Valtoline: nous promettans de la Royale bonté de voſtre Maieſté que nous recognoiſſons ſi zelee à la foy Catholique & ſi contraire à l'hereſie, voire tellemẽt affectionnee à ce qui eſt de la Iuſtice, que c'eſt auec raiſon qu'elle porte le digne nom de Iuſte, qu'ayant ietté l'œil ſur la Iuſtice de noſtre cauſe, & celle qui concerne la Religion Catholique, non ſeulement elle ſe trouuera eſmeuë de ne s'employer pour l'execution du ſuſdit traicté & reſtabliſſement de ladite Vallee aux Griſons, mais receura en ſa Royale protection de pauures familles Catholiques miſerablement abandõnees, comme auſſi la Religion Catholique en icelle Vallee, de la conſeruation de laquelle il s'agit principallement en ce fait, duquel voſtre Majeſté tirera vne entiere cognoiſſance par la conſideration de ces deux poincts.

Dont le premier ſera, de faire voir que nul quel qu'il ſoit, ne peut inſiſter que le ſuſdict traicté ſoit entretenu & executé, & la Valtoline reſtituee aux Griſons, ſans faire tort à la Iuſtice, & offencer la Religion Catholique, les ſaincts Canons, & encourir les peines portees en la Bulle, *In Cœna Domini.*

Le ſecond, que ce n'eſt aſſez à voſtre Majeſté de ne pourſuiure pas ſeulement l'execution dudit traicté & le reſtabliſſement que deſſus: mais recognoiſſant l'extreme peril auquel nous ſommes reduits, vous eſtes arriué au tẽps où la loy de l'amour & de la charité vous inuite, voire vous oblige à ſecourir voſtre prochain en ſon vrgente neceſſité.

Quant au premier. Il y a de longues annees que les Valtolins ont des paches & des conuentions paſſees & accordees entr'eux & les Griſons; & appert meſme que du temps que la Valtoline fut donnee pour payement de ſolde aux Griſons par le Roy de France lors Duc de Milan, ils eſtoient non comme vaſſaux des Griſons, mais comme alliez & confederez, ainſi qu'il ſe void par la teneur des contracts & traictez autentiques ſoigneuſement gardez en nos Archiues: & pour ce reſpect ne ſe ſont iamais liez par ſerment de fidelité auec eux. Mais du depuis l'hereſie s'eſtant gliſſee entre ces peuples, & y ayant alteré les eſprits, les Griſons ſe trouuans plus puiſſans que nous, & ayans de leur ſecte & hereſie, les principalles teſtes de noſtre Vallee, ils commencerent peu à peu à nous traicter, non comme alliez & confederez, mais comme eſclaues & vaſſaux, & par ce moyen vſurperent vne domination tyrannique, non ſeulement ſur nos vies & nos biens; mais auſſi ſur la liberté de nos ames & faict de noſtre Religion, à laquelle nous voulans faire renoncer, voulurent introduire parmy nous les miſerables ſectes de Zuingle & de Caluin, à quoy s'oppoſant nos deuanciers fort genereuſement les menaçans d'appeller les Princes Catholiques voiſins, pour ſe ietter en leur protection, on vint aux termes d'vn accommodement & d'accord, & moyennant lequel, exercice de la Religion Catholique, & la liberté de la foy, furent laiſſez en leur entier; comme il ſe void par les conuentions enregiſtrees aux Regiſtres de ladite Vallee: mais auec ſucceſſion de tẽps, le nombre des huguenots Caluiniſtes s'eſtant accreu tant des originaires du pays, que de l'arriuee de quantité d'autres eſtrangers, qui de pluſieurs Eſtats & pays Catholiques couroient en ceſte Vallee, comme à vn azyle ſous la protection des Griſons, leur tyrannie deuint ſi exceſſiue & prodigieuſe, qu'au lieu de maintenir & garder les paſches & conuentions faictes pour la liberté Catholique, tout commença d'aller ſelon le branſle & la paſſion deſdits Griſons qui ſe rendirent maiſtres du Gouuernement abſolu ſur nos vies & conſciences, excitez à ce traictement, par la rage & fureur malitieuſe des Miniſtres boutefeux de la Chreſtienté.

Nous taiſons icy pour cauſe de briefueté les barbaries extremes par leſquelles on nous fit paſſer par vne forme d'auarice monſtrueuſe & inique, agiſſans contre les Catholiques par deſſus tout ordre de raiſon & iuſtice, les ſpolians de leurs biens, & leur rendant tant d'iniuſtice, que nul d'eux ne ſe pouuoit pas aſſeurer de ſa cauſe gagnee ny des ſilences paſſez en iugement en leur faueur, & meſmes depuis long-temps, puis qu'au renouuellement & changement de chaque Gouuerneur du pays, tous ſilences & iugemens ſe renouuelloient, & falloit en obtenir de nouuelles par argent, faute dequoy, les vieilles eſtoient caſſees & lacerees, voire meſmes renduës aux parties aduerſes pour de l'argent, en fin ils nous faiſoient ſouffrir & endurer tout ce que des ames meſchantes & deſloyales, qui n'ont autre Dieu ny felicité que l'argent & l'yurongnerie, ſe peuuent imaginer, tenans le vice pour vertu, & faiſans eſtat de ne iamais garder ny parole, ny ſerment, ny promeſſe, de maniere que ne pouuions entre leurs mains eſperer traictement meilleur, que ſi nous euſſions eſté entre les mains des Scythes & des Tartares.

Nous dirõs ſeulement ce mot, que non contens d'interdire la liberté de noſtre Religion rompans toutes conuentions faictes auec nous, ils ont enleué nos biens & ſubſtances, ont deffendu l'exercice de noſtre Religion, tout culte & deuoir Eccleſiaſtique, prins les biens & reuenus de l'Egliſe, & ſe ſont ſaiſis de tous les legs pieux delaiſſez aux Egliſes par les fidel-

les

les mourans, pour participer aux Meſſes & prieres d'icelles apres leur mort, leſquels legs ils ont appliquez à l'entretien du ſeminaire de la ieuneſſe huguenote & des Maiſtres & Regens huguenots appellez de Geneue en ladite Vallee: Ils ont plus obligé les Catholiques aux gages & penſions des Miniſtres huguenots, les ont priuez de leurs Egliſes, qu'ils ont metamorphoſees en Synagogues du diable: & és lieux où il n'y auoit qu'vne ſeule Egliſe Catholique, ils vouloient qu'elle fuſt commune à eux & aux Catholiques, de ſorte que où ſe chantoient les Cantiques de loüanges à Dieu, & où ſe celebroit la ſaincte Meſſe, là meſmes les idolatres de Baal encenſoient ſes Autels, en preſence de l'Arche où ſe preſchoit la verité Catholique de la parole de Dieu, en la meſme chaire, les Miniſtres heretiques vomiſſoient leurs blaſphemes & abominations contre les meſmes diuines paroles: il eſtoit dauantage prohibé & deffendu aux Catholiques d'edifier aucune Egliſe nouuelle, & publier Indulgences ou Iubilez, priuerent l'Eueſque de Como (au Dioceſe duquel ladite Vallee eſt ſituee) de toute ſa iuriſdiction, l'empeſcherent de faire ſes viſites ordinaires, & chaſtier les delinquans de ſon Clergé: & eſtans vne fois tombez d'accord auec luy pour luy laiſſer ſa permiſſion de faire ſadite viſite, moyennant cinq cens eſcus qu'il leur donna; ils n'eurent ſi toſt receu l'argent, & luy commencé ſa viſite en ladite Vallee, qu'ils procurerent de le prendre priſonnier, comme de faict ils ſe mirent en deuoir de le faire, & s'en garantit par la fuitte, ſe voulans eux-meſmes ingerer de corriger & chaſtier le Clergé Catholique, diſpoſer des charges & benefices Eccleſiaſtiques, & iuger les cauſes Eccleſiaſtiques, beneficiales & matrimoniales, chaſtians auſſi ſeuerement ceux qui abiurans l'hereſie ſe rendoient Catholiques, & ceux qui les auoient receuz en leur abiuration & aydez à leur conuerſion, puniſſans les Preſtres & Curez, auec dix milles indignitez qui ſeroient ennuyeuſes à deduire.

Non contens des choſes cy deſſus, afin de ne voir que la Religion huguenotte regner en la Vallee & extirper la Catholique, ſe veirent auſſi excitez par leurs Miniſtres qui ont tout pouuoir abſolu ſur leurs cœurs & cõſciences, d'entrer en reſolution de priuer de vie les principaux Chefs, tant du Clergé que des autres Catholiques les plus zelez & affectionnez à la Religion, deſquels ils pouuoient à iuſte tiltre craindre & apprehender qu'ils ne s'oppoſaſſent à leurs deſſeins pernicieux: & ceſte reſolution priſe, commencerent ceſte perſecution, par la perſonne du ſieur Nicolas Ruſca Archipreſtre de la ville de Sondrio, perſonnage de ſaincte vie, & de grande doctrine, premier pillier de la Religion Catholique, lequel par des tourmens extraordinaires, ils firent ſouffrir le Martyre l'an 1618. (la vie duquel & ſon martyre, ont eſté eſcrits & imprimez par trois diuers Autheurs, pour en rendre teſmoignage à la poſterité) auec quelques autres des principaux Catholiques de la Vallee, pour en ſuitte continuer ſur tout le Clergé & ſur la Nobleſſe, & de ceſte ſorte interuenir les autres petits Catholiques, & les contraindre à ſuiure leur miſerable ſecte: auſſi diſoit ſouuent le Capitaine & Vicaire huguenot de la Vallee, il ne paſſera pas vn an que nous ne ſoyons tous d'vne meſme Religion, & de fait en ſuitte de cecy fut trouuee vne conſpiration par les Miniſtres & Griſons en la ville de Iant lieu de la ligue Griſe, laquelle auſſi deſirons faire entendre à voſtre Majeſté, en laquelle fut reſolu de faire vn general maſſacre de tout le Clergé, & la Nobleſſe de ladite Vallee & des autres perſonnes plus zelees à la foy Catholique, & y prirent la forme & le iour en laquelle & quand tout ſe deuoit executer. Reſolution de nos ennemis qui nous porta à de grandes extremitez, & ſur ce deſeſpoir de nos vies où nous euſſions eſté reduits, nous nous aſſemblames, & nous voyans tous enſemble, conſultames en ſecret des moyens de pouuoir euiter la cruelle mort qu'on nous vouloit faire endurer, & liberer la Vallee de l'hereſie qui s'y alloit rendre abſoluë ſur la ruine de la Religion Catholique, pour lequel deſſein ceſte preſentation auoit eſté eſmeuë contre nous: apres auoir longuement conſulté des remedes de nous ſauuer, nous n'en trouuames aucun plus expedient en ce neceſſaire beſoin que de nous reſoudre aux armes, & preuenir par meſme effect nos ennemis au deſſein qu'ils auoient proietté d'executer ſur nous & ſur noſtre Religion; ce fut donc en ceſte reſolution que prenãs les armes pour la deffẽce de nos vies & de nos Autels, nous miſmes à mort tous les officiers des Seigneurs Griſons & tous les habitans huguenots de la Valtoline, leſquels peurent tomber entre nos mains. Ceſte action executee en ceſte extremité, nous appellaſmes auſſi toſt des Religieux de diuers ordres pour preſcher la parole de Dieu, confeſſer, faire accepter le Calendrier Gregorien, la Bulle, *In Cœna Domini*, & le ſainct & ſacré Concile de Trente en ladite Vallee, nous rappellaſmes l'Eueſque, y fut reſtablie la ſaincte inquiſition, furent abrogez & caſſez tous les Decrets donnez contre la Religion Catholique, & le tout ſe trouua ainſi en peu de temps reduit au gouuernement Catholique, action qui reüſſit auec tant de facilité & bon-heur, que manifeſtement on cogneut que la main de Dieu auoit eſté auec nous, & auoit conduit à ſa perfection vne ſi iuſte & ſi neceſſaire entrepriſe, les perſonnes Catholiques de ladite Vallee, auec le conſentement toutefois des autres, qui furent les

entrepreneurs de ceſte deffaite: & ainſi de nous ſeuls auec l'ayde de Dieu, & ſans l'aſſiſtance d'aucun Prince, nous auons vengé courageuſement noſtre liberté: & nous eſtimions veritablement aſſez forts ſans rien craindre pour pouuoir de nous ſeuls reſiſter aux efforts des Griſons, ſi eux ſeuls venoient à la vengeance: mais ayans eu aduis du depuis qu'ils venoient fondre ſur nous auec vne armee tiree des cantõs de Berne & de Zuric, & que nous n'eſtions baſtans pour y reſiſter, nous euſmes recours au Gouuerneur de Milan, comme l'Eſtat Catholique voiſin le plus proche & commode, lequel nous ſuppliaſmes inſtamment de nous aſſiſter de ſes forces contre le deſſein de nos ennemis, ce qu'il fit apres beaucoup de difficultez & ainſi fortifiez & de la faueur du Ciel & de ce ſecours de Milan, nos forces vnies & prenans courage, nous receuſmes noſdits ennemis vn peu plus vertement qu'ils ne s'eſtoient promis & deſiſmes entierement leur armee, Dieu voulant encore à ceſte fois chaſtier les inſolences execrables qu'ils auoient de nouueau exercees en la ville de Bormio & autres places du pays, où ils profanerent le tres-Sainct & tres-Auguſte Sacrement de l'Euchariſtie, briſerent les Autels & les Images des Saincts, mais entr'autres vne fort venerable Image de la Vierge Marie, tenuë en grande deuotion par le peuple Catholique de ladite Vallee, laquelle fut par eux tiree à coups d'harquebuſes: outre cela auoient encore polluë les vaiſſeaux ſacrez, deſrobé & volé les Calices, platines & autres vſtencilles ſacrees des Egliſes, parties deſquelles furent meſme encore trouuees dans leur bagage, ſous les armes de leurs morts, voulant la diuine vengeance, par ces ſpectacles eſtranges & miraculeux, ainſi que recognoiſſent ceux qui ont eſté teſmoins oculaires de ces choſes, faire voir ſa protection puiſſante ſous laquelle il prenoit la Iuſtice & la cauſe des Catholiques.

De façon que c'eſt donc maintenant que la Vvaltoline a vengé ſa liberté, laquelle elle a reconquiſe à la pointe de l'eſpee, ayant employé la iuſtice des armes pour la iuſte defence de leurs vies & Religion Catholique à preſent libre, nette & purifiee de toutes ſortes d'hereſies & de ſectes contraires.

Du depuis nous auons apris que ſur ces changemens ſe ſont faicts à Madrid quelques formes d'articles entre vos Majeſtez Tres-Chreſtienne & Catholique, pour la reſtitution de la Vvaltoline; à quoy nous n'auons que cecy à reſpondre, qu'en matiere de Religion & où l'on traicte des choſes qui nous intereſſent, nous diſons que la Vvaltoline ne peut pas eſtre reſtituee aux Griſons, ny nous remis ſous la tyrannie de leur ioug, ſans qu'au prealable nous n'en ayons donné noſtre contentement & ſans auoir eſté ouys en nos iuſtes plaintes & raiſons par voſtredite Majeſté Tres-Chreſtienne & Catholique.

Car nous auons regagné noſtre liberté, & nous ſommes redimez du ioug tyrãnique des Griſons: en premier lieu parce qu'ils ont rõpu tous traictez, paches & conuentions faictes & paſſees auec nous, & ont interdit la liberté de noſtre Religion, & partant *frangenti fidem non danda fides*. Secondement pour la defence de noſtredite Religion, qui oppreſſee par tant & longues annees parmy eux s'en alloit eſteinte & extirpee ſelon leur intention. 3. pour noſtre defence neceſſaire nous auons faict ce que deſſus, non ſans auoir prealablement tenté toutes autres voyes & remedes, & n'en ayans recogneu d'autres plus certains pour liberer la vie de nos perſonnes, celle du Clergé & de tous les Catholiques innocens ſinon que nous deffaire de ceux-là meſme qui eſtoient alterez de noſtre ſang & deſireux de s'en ſoüiller les mains: raiſons ſuffiſantes leſquelles feront voir, comme nous auons deu & auec iuſtice par ceſte action nous deſcharger du ioug inſupportable des Griſons & reconquerir noſtre liberté auec la domination premiere que nous auions en la Valee, qui n'admet aucun doute, & la meſme raiſon naturelle le permet & le veut; par quelle forme de Iuſtice nous peut-on priuer de noſtre liberté & de la iuſte domination que nous poſſedons en la vallee: puis qu'il eſt ainſi que nous ne recognoiſſons en terre autre Seigneur que l'Empereur, lequel l'eſt directement du pays, & nous des fruits: nous ne faiſons aucun doute que voſtre Majeſté ne recognoiſſe à preſẽt que cela eſt cõtre toute iuſtice & faire la reſtitutiõ de la Vallee entre leurs mains, ce ſeroit s'engager à tous les torts qu'infailliblement nous aurions à ſouffrir retournez ſous l'indigne traitement d'iceux, & s'obliger en des pechez enormes qui requerroient auant qu'eſtre pardonnez toute ſorte de reſtitution aux intereſſez.

Sur le troiſieſme article, où il n'eſt traité d'autre choſe que de la Religion: on y agit du reſtabliſſement de l'hereſie en ladite ville qui cauſera l'affoibliſſement non ſeulement de la Religion Catholique en icelle, mais l'extirpation infaillible d'icelle: ce qui ſe trouue clairement, car le ſuſdit article 3. eſt de telle teneur que pour ce qui concerne la Religion en la Vvaltoline, Contard de Bormio & de Chauenne, toutes nouueautez y introduittes depuis l'an 1617. en ça, ſeront leuees & abolies, duquel article s'enſuiuent neceſſairement deux choſes: la premiere, que toutes ordonnances, decrets, prouiſions faictes contre la Religion Catholique auant le commencement de ladite annee 1617. ſeront par ce 3. article à eſtre confirmees

confirmées & approuuees, car il eſt certain que, *exceptio firmat regulas in contrarium in caſibus non exceptis*, & que par le meſme article leſdits Catholiques n'auront raiſon de ſe plaindre, ſi les choſes ſudites ſe mettent en pratique & à execution par les Griſons, puis que les nouueautez & autres choſes introduictes contre la foy Catholique auant le premier iour de l'an 1617. ne pourront iamais eſtre abolies comme anparauant ils les pouuoient faire pour l'entretien de leurs conuentions cy deſſus declarees.

Or toutes choſes cy deuant declarees ayans eſté faictes & perpetrees par les Griſons contre les Catholiques, ſans comprendre le Martyre dudit Archipreſtre, & tous les decrets, exils & banniſſemens de Religieux & autres ordonnances faictes au preiudice de la Religion Catholique auec pluſieurs ſortes de violences & iniuſtices touruees en vs & coutumes ont eſté faictes auant le commencement de l'annee 1617. comme il ſe ſçait, & ſe voit meſme par les ſuſdits decrets; dont il s'enſuit neceſſairement que tous moyens & raiſons oſtees par conſequent aux Catholiques de pouuoir ſe defendre & ſeruir de leurs anciennes conuentions contre leſdits decrets & ordonnances, eſtablies du depuis; car il eſt ſans doute que leſdits Griſons, allegueront pour pretexte qu'il en aura eſté autrement ordonné par les deux Couronnes de France & d'Eſpagne, raiſon indubitable pour laquelle leſdits Griſons voudront faire leuer toutes les nouueautez introduictes en faict de religion contre leur hereſie depuis ladite année, comme ainſi ſoit qu'en l'annee 1620. fut par nous introduitte la ſaincte inquiſition, l'auctorité de l'Egliſe reſtablie, le Calendrier Gregorien receu, le ſacré Concile de Trente accepté, les legs pieux delaiſſez employez à vſage requis, les biens reſtituez aux Egliſes qui en auoient eſte ſpoliees par les huguenots, le Seminaire heretique aboly, les Miniſtres & les Regens huguenots chaſſez, & purgé en tout & par tout la Vualtoline de toute hereſie, & defendu la liberté de ſe faire huguenot permiſe auparauant à vn chacun, ordonné que nul Apoſtat ne ſoit accepté par la Religion de la Vualtoline, & finalemẽt ayans tout à fait effacé les marques & veſtiges de la malice huguenotte, & reduit le tout conforme aux loix & ordonnances de la religion Catholique: il eſt tout aſſeuré ſuiuant l'article que les Griſons aboliront toutes choſes qui ſeruent à la conſeruation de noſtre religion comme renouuellees contre les ordonnances faites auant le commancement de l'annee 1617. ainſi qu'il leur eſt accordé par ledit article, & reduiront le tout en l'eſtat qu'eſtoit la religion Catholique auant ladite annee en laquelle, comme eſt dit, l'hereſie & toutes les choſes cy deuant racontees, retourneront en vigueur contre nous, car eux eſtans rendus abſolus maiſtres de la valee qui leur pourra dire *Quare ſic facis*, & qui ſera le Prince qui ſe voudra obliger de les empeſcher de mal faire.

Qu'il ſoit donc veritable que tout ce qui a eſté fait par nous contre les Griſons ait eſté pour la ſeule defence de la religion Catholique, & pour nous liberer des oppreſſions qu'ils nous faiſoient, ſauuer la vie du Clergé, & des Catholiques, & preuenir la cruelle reſolution & conſpiration qu'ils auoient faite de faire vne boucherie generale de tous les Eccleſiaſtiques & des principaux Catholiques & plus zelez à la foy, & qu'en cette reſolution nous nous ſoyons aydez de l'aſſiſtance d'aucuns Princes qui nous ayent induits à ce faire pour leur intereſt d'Eſtat, cela ſe verifie par la propre confeſſion de nos ennemis, leſquels ont compoſé vn Martyrologe auquels ils marquent pour Martyrs tous ceux qui ont eſté par nous tuez, les nommans chacun d'eux par leur nom & ſurnom, & rendans raiſon de cette reſolution derniere, qu'eux meſmes voulans eſtablir vne Egliſe Euangelique, qu'ils appellent en Boulce, terre de la communauté de Telio, & que les Catholiques y entretiendroient vn de leurs Miniſtres, leſdits Catholiques s'y oppoſent à main armee, & parmy le mouuement le Miniſtre Bruſo fut baſtonné à mort, & vn ieune huguenot de Triano tué, ce ſont ceux-cy qu'ils appellent premices des Martyrs; ſans aduoüer qu'eux meſmes au precedent auoient vrayement Martyriſé le ſieur Blaiſe Piatty frere du Curé de Tellio Gentil-homme d'honneur, ſeulement pour auoir dit, que s'ils vouloient eſtablir vn Miniſtre en Boulce, & nous oſter l'exercice de noſtre religion & Egliſe, qu'il le voudroit ſçauoir, l'intitulation du liure eſt, *Vray Narré du maſſacre des Euangeliſtes faict par les Papiſtes Rebelles en la plus grande partie de la Vualtoline en l'annee 1620. le neufieſme iour de Iuillet & iours enſuiuans, ſtil vieil, mis en lumiere pour information plus neceſſaire & admonition à tous les Eſtas plus libres, & d'exemple à tous vrais Chreſtiens, de perſeuerer en la pure profeſſion du S. Euangile Math. 5. 10. Bien-heureux ſont ceux qui ſont perſecutez pour la iuſtice, car à eux eſt le Royaume des cieux*, cecy eſt l'intitulation dudit liure deſdits tuez, leſquels à plaine bouche il appelle Martyrs, comme occis ſeulement pour la foy Euangelique, qui ſont ceux là meſme toutefois qui furent par nous mis à mort pour purger d'hereſie ladite ville, & deliurer nos vies de la mort qui les menaçoit: d'où l'on void clairement qu'en cette action il ny a eu autre motif que le pur intereſt de la religion Catholique, & qu'il a eſté tres neceſſaire de venir à cette

extremité pour la defence neceſſaire de la foy Catholique, là où les ayans preuenus nous leur auós empeſché d'executer leur derniere conſpiration contre noſtre vie faite & tramee non pour autre ſubiet que pour extirper entierement la religion Catholique en ladite vallee: partant que les politiques & intereſſez ne s'imaginent point que nulle autre raiſon nous ait ſtimulez en ceſte reſolution, il ny a eu autre conſideration que le ſeul reſpect de la religion, car pour toutes autres choſes elles ſe toleroient au mieux qu'il eſtoit poſſible, & nous eſtans attendus au ſecours qui nous eſtoit promis pour nous defendre contre leurs efforts, nous fallimes & retardames à nous reſoudre à l'extremité, manquement qui faillit eſtre cauſe de noſtre ruine finale.

Il ne faut pas, Sire, que voſtre Maieſté preſte l'oreille à ceux qui ont peu d'eſgard & d'intereſt au bien ſpirituel des ames & de la foy Catholique, mais ſeulement à la raiſon d'Eſtat.

2. Quelle guerre peut on apprehender en Italie, pourquoy tant de menaces de gens-darmes ſi voſtre Maieſté auoit à plaiſir de ſe faire informer de la verité comme tres jalouſe que nous la croyons eſtre de la foy Catholique, & affectionnée en ce qui eſt de la ialouſie & de la raiſon, de telle ſorte que là où il y va de l'intereſt ou de l'vne ou de l'autre, il ny a plus de raiſon ny de maxime d'Eſtat, ny ſupplication de Potentats qui la puiſſe eſbranler en la ſolidité de ſon zele & de ſon equité, nous auons cette ferme croyance que voſtre Maieſté tourneroit ſes yeux de compaſſion ſur noſtre propre miſere, & qu'au lieu des heretiques Griſons, que chacun recognoiſt pour gens ſans foy diuine ny humaine, receuroit en ſa Royalle & paternelle protection nous autres pauures Catholiques abandonnez de tout le monde.

Eſt-il croyable qu'elle ſe reſoudroit à laiſſer la guerre qu'elle pourſuit à preſent auec tãt de bon-heur & de felicité à chaſſer les huguenots de France pour enuoyer ſes armees en Italie & faire fondre ſes armes ſur nous pauures Catholiques pour la defence des heretiques? qui pouroit croire cecy d'vn Louys le Iuſte ſi zelé à la foy Catholique. Ceux qui donnent ces Conſeils, & vont perſuadans à V. Maieſté qu'à faute de ce faire la guerre s'eleuera en Italie, la veulent priuer de la bonne opinion que tout le monde conçoit d'elle, & qui eſt le plus riche & pretieux ioyau qui illuſtre voſtre diademe, d'auoir en voſtre Maieſté vn grand Roy Tres Chreſtien ſi affectionné à la religion Catholique, ſi grand fleau des heretiques & de l'hereſie en quelque lieu qu'elle ſe trouue, & la veulent charger d'vne grande tache d'infamie: ſacree Maieſté plaiſe de conſiderer, qu'il ne manque pas d'autres moyens pour conſeruer la paix & le repos d'Italie, que de reſtituer la Valtoline aux Griſons, que ſi l'intereſt des Eſtats d'aucuns Princes & Potentats d'Italie, ſollicitent voſtre Maieſté à prendre cet affaire en main, pourquoy ne ferions nous pas auec voſtre Maieſté ce que les Griſons font? ne vous fiez vous point dauantage à des Catholiques qu'à des huguenots, qui font gloire de ne garder fidelité ny tenir parole ny promeſſe aſſeuree à perſonne: Si nous auons appellé à noſtre ſecours le Gouuerneur de Milan, ce n'a eſté que pour le voiſinage Catholique & la commodité du prompt ſecours au beſoin qui nous en faiſoit, ſur l'aduis inopiné que nous euſmes de l'armee huguenotte leuee és cantons de Berne & de Zurich par les Griſons pour venir fondre ſur nous & nous tailler en pieces: en meſme temps nous auons demandé que l'on fiſt quelques fortereſſes és lieux plus neceſſaires & auantageux à noſtre defence, non pas que nous ayons donné la domination de noſtre valee à perſonne, car en toutes façons nous voulons eſtre libres: mais ſeulement leur auons confiez iuſques à ce que les affaires ayent pris quelque forme d'accommodement: car s'il plaiſt à voſtre Maieſté de nous proteger de ſon authorité & puiſſance contre les Griſons & ceux de Berne & de Zurich en ſorte qu'ils ne nous moleſtent, nous garderons ſeuls leſdites fortereſſes, que nous iugeons abſolument neceſſaires pour noſtre conſeruation auec l'aſſiſtance & Royalle protectiõ de voſtre Maieſté: que ſi les autres Potentats peuuent pretendre & eſperer autre choſe de nous & des Griſons; s'il en arriue quelque traicté le tout ſera effectué de noſtre part auec plus grande fidelité que celle des Griſõs: car voſtre M. ſçait qu'il y a plus d'aſſeurance de ſe fier à nous qui ſommes Catholiques & ſuyuons la vraye foy, qu'à des perfides huguenots, qui non comme heretiques ſeulement, mais auſſi comme Griſons, ſont accouſtumez de ne tenir iamais parolle ny fidelité, ainſi meſmes que les Ambaſſadeurs de voſtre Majeſté luy pourront rendre vn ample teſmoignage: leſdits Griſons ſont altiers de leur humeur, nation fiere & ſuperbe, qui au lieu de recognoiſtre les graces & les faueurs qu'ils reçoiuent d'elle, ſe vantent qu'elle eſt obligee à leur protection & à les remettre en l'eſtat duquel ils ſont priuez, & ce en conſideration de l'ancienne ligue qu'ils ont auec les Roys de France vos predeceſſeurs: Mais ſi voſtre Majeſté daigne ſe reſſouuenir des raiſons cy-deſſus deduites,

Digitized by Google

elle recognoiſtra non ſeulement n'auoir aucune obligation à la pretenduë protection des Griſons, car il ny a pache ny confederation qui oblige quand il eſt contraire à la loy de Dieu, qui veut eſtre preferé à toute ſorte de contracts; mais elle verra comme elle eſt obligée de les abandonner comme des ennemis de Dieu, de la S. Egliſe Catholique, & de tous les Princes vrayement auſſi Catholiques, & ſur cette recognoiſſance, nous ouurira les bras de ſa protection & ſe rendra fauorable à nous autres pauures Catholiques abandonnez, ſes treſ-humbles ſeruiteurs qui ſont preſts de reſpandre iuſques à la derniere goutte de leur ſang pour ſon ſeruice, comme n'ayans iamais eu aucune obligation enuers leſdits Griſons, voire meſmes dautant moins eſt elle obligee à leur aſſiſtance, qu'eux meſmes ont rompu la capitulation de Madrid ſans iamais auoir voulu iurer & promettre en icelle noſtre impunité & le pardon de l'action paſſee reſolu en ladicte capitulation, à raiſon dequoy ils ont deſobligé voſtre Majeſté & ſe ſont rendus de ſa protection par ce refus iniuſte & cruel.

Que trouue on de bon aux Griſons pour eſtre ſi auant portez dans les faueurs & bonnes graces de voſtre Majeſté, & veuz d'elle d'vn œil ſi debonnaire & tout plein de bien-veillance en leur endroict, ſi elle a eſgard à leur creance, ils ſont tous heretiques perfides, meſchans, ſaccageurs d'Egliſes, vſurpateurs des biens Eccleſiaſtiques & ennemis des Catholiques. Si à leur naturel, ce ſont gens de vile & baſſe condition qui n'ont autre plus grande diuinité en reſpect, que l'or & l'argent, dont l'amas & la garde eſt eſtimee d'eux *ius naturale & diuinum*, gens parmy leſquels on tient la parole donnee pour crime, & grand blaſme ſi elle eſt tenuë & gardee.

Et de vray il n'y a choſe qui plus diſpoſe voſtre Maieſté à quitter la protection des Griſons, & la reſeruer pour nous, que la conſideration de vous meſmes, vous repreſentant que vous eſtes LOVYS XIII. ſurnommé le IVSTE, fils aiſné de la ſaincte Egliſe, deffenſeur de la Foy & ennemy des heretiques, & qui auec le laict, auez pris dés voſtre enfance vne haine immortelle contre l'hereſie, grand amateur de Iuſtice, qui prefere tout intereſt d'Eſtat à la gloire du ſeruice de Dieu, car nous ſommes aſſeurez que ſur ceſte conſideration recognoiſſant que ceſte reſtitution de la Valtoline aux Griſons eſt contre toute Iuſtice, & porte vn preiudice notable à la Foy Catholique, voſtre Maieſté changera de deſſein, & ne permettra iamais que plus de ſix vingt milles ames Catholiques ſoient expoſees à la rage cruelle de nos ennemis iurez.

Quant au ſecond poinct, qui eſt de l'obligation qu'a voſtre Majeſté de nous ſecourir par le precepte de la charité en noſtre extréme neceſſité, voſtre dite Majeſté le peut aſſez cognoiſtre par ce qui a eſté dit: car il ne nous ſera iamais poſſible de nous reſoudre à retourner ſous le ioug tyrannique des Griſons; ne pouuans plus pour beaucoup de iuſtes raiſons donner foy & creance à leurs promeſſes & parolles, & nous y vouloir contraindre par la force, ce ſeroit expoſer à la boucherie la vie de plus de ſix-vingts milles innocents, qui ſeroient incontinent deuorees par la rage inſatiable de ces loups enragez, remplir la Vallee de meurtres continuels: car de nous fier en eux ce nous ſeroit folie, premierement pour eſtre les Griſons naturellement perfides, qui ne ſçauent que c'eſt que de garder la foy ou la promeſſe iuree, comme voſtre Maieſté pent apprendre de Monſieur de Vicq qui a demeuré aupres d'eux tant d'annees Ambaſſadeur de France, & le confeſſera auſſi tout autre Prince ou Eſtat qui aye traicté auec eux, ſi iamais il s'eſt recogneu qu'en toute ſorte de contracts & traictez, la foy ou la parole donnee ait eſté tenuë & gardee du coſté deſdits Griſons, ny autre perſonne qui ait negotié auec eux: & de fraiſche datte que le Duc de Feria Gouuerneur de Milan, diſt ſi la ligue Griſe a gardé les conuentions arreſtees auec luy cét hyuer dernier, car au contraire il ſe ſçait que pluſieurs communautez apres auoir iuré & ſigné les articles dudit traicté, du depuis en firent & iurerent d'autres entr'eux au preiudice des premiers. Que l'Ambaſſadeur de voſtre Maieſté confeſſe auſſi le traictement qu'il a reçeu des Griſons, comme encore la Republique de Veniſe de ſon coſté teſmoignera touſiours de l'infidelité de ce peuple Sur ces conſiderations toute la puiſſance de voſtre Maieſté, voire de tout le monde, ne ſuffira pas pour changer le naturel des Griſons, tres-bien obſerué des Seigneurs Suiſſes, auec leur forme de Gouuernement variable, lequel n'a autre ſtabilité que ſa perpetuelle inconſtance, & partant auec beaucoup de iugement & prudence, ils n'ont iamais voulu promettre pour eux, ny cautionner leur foy. Secondement nous diſons que toutes les aſſeurances & promeſſes tant de voſtre Maieſté que de tous les Princes & Eſtats du monde ne peuuent aſſeurer nos vies, & nos ſubſtances, voire la Foy Catholique Apoſtolique & Romaine, les Gri-

ſons retournez parmy nous, car ſe voyans les Maiſtres, ils voudront entierement diſpoſer à leur volonté de l'ordre du gouuernement, ils ſuppoſeront mille ſortes de faux pretextes, pour executer ſur nous leur premier deſſein, & ce qu'ils auoient cy-deuant projetté faire tout d'vn coup & nous maſſacrer tous à la fois, ils le feront peu à peu, & lentement nous feront mourir, & alors qui ſera le Prince qui voudra venir voir ce qui ſe paſſera en noſtre Vallee, & quel le mal-heureux de nous autres, tous aſſubjettis à cet ancien ioug, ſera ſi uſé d'auoir recours à quelque grand Potentat, ſans encourir la peine de rebelle, & alors quel moyen de recourir à voſtre Majeſté, ſans eſtre aſſeurez qu'auant qu'elle nous euſt ſecourus, nos maiſons ſeroient reduites en cendres iuſques aux fondemens; puis que meſme en ladite Vallee, pendant la domination deſdits Griſons, les Gouuerneurs particuliers chaſtioient ſeuerement qui oſoit ſe plaindre d'eux, & qui accouroit à leur ſupréme Tribunal pour en demander Iuſtice; quand on nous aura coupé la gorge, à quoy nous ſeruira la protection de voſtre Majeſté, voire meſme la pourſuitte & vengeance qu'elle en pourroit prendre par les armes: tiercement au troiſieſme article de Madril s'eſt traicté le poinct de la Religion, où l'on ne requeroit qu'vne ſeule choſe aux Griſons, ſçauoir de promettre noſtre pardon, & ſouſcrire à noſtre impunité accordé au ſecond article, pluſieurs de leurs communautez ſe deffendirent de cela, & ne voulurent iamais ny la ſouſcrire & promettre: pour celles qui ſe firent, ce fut auec des proteſtations & reſerues du tout contraires à l'aſſeurance de ladite promeſſe, ce qu'ils firent pour la crainte qu'ils auoient des armes de Zurich, & autres plus puiſſantes communautez; & quelque remonſtrance qu'ait peu faire Monſieur Gouffier Ambaſſadeur de voſtre Majeſté aupres d'eux, il ne luy a pas eſté poſſible d'obtenir d'eux ceſte promeſſe: comment donc ſerions nous aſſeurez auec eux, puis qu'ils ne gardent iamais ny foy ny parole qu'ils donnent, ſe ſoucians peu de promettre, mais de ne nous rien obſeruer: tant eſt forte & violente la paſſion & la haine qu'ils nous portent, & telle qu'elle n'a ſçeu demeurer en leur cœur ſans ſe declarer, diſpoſez à la vengeance, en ce qu'ils ont mieux aymé rompre ladite capitulation, que de rien promettre de leur coſté à noſtre aduantage, tant ils ſont affamez de nos vies & alterez de noſtre ſang; ce qu'eſtant il ſe voit comme voſtre Majeſté n'a plus aucune ſorte d'obligation de garder ledit traicté, ny les prendre en ſa protection, puis qu'ils ont manqué de leur coſté en choſe ſi eſſentielle, ce que voſtre dite Majeſté remarquera s'il luy plaiſt.

En quatrieſme lieu, ſi nous forcez par la neceſſité de noſtre iuſte deffence & de la foy Catholique, auant que d'en venir à vne finale & derniere reſolution, de mettre à mort tous leurs officiers auec tous les huguenots qui eſtoient en la Vallee, & que nous pouuions attrapper, ils nous traictoient deſia auec vne ſi grande tyrannie, faiſant deſſein de faire vn maſſacre general de nous tous, quoy qu'ils euſſent quelque forme d'effroy des armees Catholiques voiſines, que ſeroient-ils maintenant deuenus plus inſolens que iamais, par la victoire qu'on leur veut faire obtenir ſur nous, ſe voyans ſi fauoriſez de voſtre Majeſté & de tous les Princes d'Italie, & nos fortereſſes entre leurs mains, leſquelles ſans doubte ils feroient ſeurement garder, pour nous tenir obligez à leur ſubiection & nous traicter à leur plaiſir; il eſt tout aſſeuré que ces taureaux enragez au ſouuenir de leur ſang par nous eſpanché, ne ſe verroient iamais aſſez raſſaſiez du noſtre, car non contens de s'enyurer d'iceluy, diſent tout haut, qu'ils pretendent s'en lauer les mains. C'eſt ceſte verité meſme que ſceut fort bien recognoiſtre Monſieur de Montholon Ambaſſadeur extraordinaire de voſtre Majeſté, lequel a dict aux noſtres enuoyez à Lucerne, qu'il voyoit bien qu'il eſtoit impoſſible reſtituans la Valtoline aux Griſons, d'aſſeurer nos vies, nos perſonnes, & la foy Catholique ès promeſſes d'iceux, ains que le tout courra riſque de tomber en vne pitoyable deſolation: mais que la raiſon d'Eſtat ne pouuoit pas permettre que les fortereſſes demeuraſſent ez mains de ceux qui les tiennent à preſent. Toutes-fois nous ne pouuons croire que voſtre Majeſté voudroit preferer la raiſon d'Eſtat à l'honneur de Dieu, à la Iuſtice, & au ſalut de la Foy Catholique, Apoſtolique & Romaine, voire à celuy de ſon ame: celuy qui auroit ce ſentiment ſe feroit cognoiſtre mal ſentir de la Foy, ou d'eſtre tout à faict Politique ou Atheiſte. En apres, ſi bien en toute façon, il eſt neceſſaire que les fortereſſes ja faictes demeurent en leur eſtat, pour noſtre deffence & ſeureté: ce n'eſt pas à dire pourtant que deſirions qu'elles demeurent entre les mains de ceux qui les occupent à preſent; mais que l'on cherche quelque bon expedient pour noſtre aſſeurance & le repos public, autre que celuy de nous expoſer à vne finale miſere & extirpation de nos perſonnes & Religion, & nous les retirerons, & ne dou-

tons point que voſtre Majeſté n'en puiſſe trouuer d'autres s'il luy plaiſt d'en auoir beſoing. Et d'icy naiſt l'obligation au peuple de la Charité en voſtre dite Majeſté, car ſi elle ne nous ſecourt, nous ſommes abandonnez de tout le monde, puis que ſa Maieſté Catholique ſe void auoir promis l'execution dudit traicté touchant la ſuſdite reſtitution de la Vallee: d'autres ſur vne, nous auons plus de ſubjets de craindre que d'en eſperer du ſecours: de ſorte donc que voſtre Majeſte ſeule eſt toute noſtre eſperance apres Dieu; elle ſeule nous peut ſecourir, & ne doubtons point de ſa bonne volonté, car nous ſommes aſſeurez que voſtre dite Majeſté ne voudroit pas changer ſa conſcience, & ſouiller ſon ame du ſang de tant de milliers d'innocens, voire tant d'ames priuees de l'exercice de la Foy Catholique, ny permettre que des gens perfides & deſloyaux, leſquels pour choſe du monde ne nous garderont rien de ce qu'ils promettent, ſoient les ſouuerains dominateurs de noſtre pays & de nos perſonnes: Et qui ſeroit celuy qui ſe voudroit charger d'vne ſi importante charge en ſon ame, & de s'obliger à rendre compte à Dieu du ſang & des ames de tant de pauures Catholiques? ce ne ſera pas voſtre Majeſté qui par conſequent demeurera eſclaircie par cecy, qui eſt vainement employer & conſommer tout ſoing, eſtude & trauail pour nous faire croire que nous ſoyons aſſeurez de nos vies, de noſtre foy Catholique, & de nos biens, reſtituant la Valtoline aux Griſons, car iamais ils n'obſerueront ce qu'ils promettent, ny auec toutes leurs promeſſes ne prendrons aucune aſſeurance en eux, ny à ſorte de proteſtations de Princes, ny promeſſes de ſecours & protection qui y porte noſtre confiance, car pour les raiſons cy-deſſus dictes & beaucoup d'autres, on ne verroit en ceſte Vallee qu'vn rauage & continuel eſpanchement de ſang de part ou d'autre, & par conſequent il eſt auſſi perilleux aux Griſons de s'y reſtablir qu'à nous de nous reduire à leur puiſſance, *difficillimum eſt imperare nolentibus.* Plaiſe donc à voſtre Majeſté de pourpeſer d'autres moyens pour l'aſſeurance du repos public de l'Italie que cettuy-cy a eſté propoſé & ſuiuy iuſques à preſent, nous ſçauons que Dieu luy en ſuggerera d'autres, & en ceſte ſorte nous ſerons touſiours preſts de la ſeruir, & donner toute ſorte de contentement poſſible, que ſi l'on traicte autrement & à noſtre intereſt, toute raiſon & deuoir de conſcience veut que nous ſoyons ouys, auant qu'on ſe reſoude à quelque ſorte de fin, & que l'on ne concluë point à la ſuſdite reſtitution de la Vallee, qui eſt noſtre, ſans noſtre adueu & conſentement, & partant s'il plaiſoit à V. Majeſté d'enuoyer ſon Ambaſſadeur en lieu où nous puiſſions eſtre à couuert des embuſches des Griſons nos ennemis, auec vn ordre de traiter d'autres moyens plus aptes & raiſonnables pour le repos public, elle trouuera touſiours en nous vn cœur vrayement loyal & entier pour la ſeruir à ſon contentement. Nous n'auons en cecy pretention plus chere que la conſeruation de noſtre liberté & de la foy Catholique, nous nous accommoderons à toutes autres choſes, & rendrons à voſtre Maieſté des preuues & teſmoignages de ſeruices auec plus de cœur & de courage que ſi nous eſtions ſes propres vaſſaux; nous vous coniurons d'eſtre noſtre protecteur puis que ſous l'ombre des fleurs où nous nous iettons nous eſperons viure & receuoir tout bon heur: nous ſommes reſolus de ne ſouffrir à l'aduenir la tyrannie des Griſons, & perdre pluſtoſt mille fois la vie que de retourner ſous leur domination, c'eſt pourquoy proſternez aux piés de voſtre Majeſté nous la ſuplions en toute humilité & la coniurons par le ſang que le fils de Dieu a reſpandu pour tant d'ames humaines, de faire reluire en action, le zele admirable que vous portez à la foy Catholique, monſtrez voſtre puiſſance en debellant les monſtres infernaux qui ſe ſont ſouſleuez contre nous, faictes paroiſtre voſtre grande magnanimité, en ſecourant de pauures ames miſerables qui appuyent toute leur confiance ſur voſtre miſericorde & bonté, conſiderans que ſous de grands pechez contre la Iuſtice & foy Catholique vous ne pouuez vous entremettre de faire reſtituer ladite vallee aux Griſons, & que la charité Chreſtienne vous oblige de nous ſecourir en noſtre extreme miſere *Ne trades beſtijs animas confitentes Deo, & animas pauperum ne obliniſcaris in finem*, & ſur cette aſſeurance nous demeurerons tres-humbles & tres obligez ſeruiteurs à vous rendre ſeruice en toutes occaſions, & prirons à iamais l'eternel tout puiſſant qu'il comble de bons & treshеureux ſuccez toutes les glorieuſes entreprifes de voſtre Majeſté.

Sa Majeſté tres-Chreſtienne qui eſt parfaictement bon voiſin & bon amy ne peut voir ſes alliez & anciens confederez ſouffrir l'oppreſſion de leur propre patrie, ſans y porter la main fauorable de ſon ſecours, apres auoir tenté auparauant toutes ſortes de moyens legitimes & raiſonnables pour remettre la paix entre leſdits Griſons & conſeruer la Religion Catholique en ſon exercice, & laiſſer les proteſtans en leur liberté viuans les vns auec les autres comme bons compatriotes ſans trouble ny jalouſie ſoubs la protection & amitié des Princes leurs amis & alliez.

Voyons donc le ſage proceddé de ſadite Maieſté en cet affaire de la Valtoline & la bonne intelligence des Suiſſes les vns auec les autres Le Roy qui a touſiours eu l'œil porte à leur bien & conſeruation, fit venir de Rome le Marquis de Cœuures ſon Ambaſſadeur auprés ſa Saincteté, pour faire le meſme Office d'ambaſſade de ſa Maieſté vers leſdits Suiſſes, leur remonſtrer la bonne affection & ſincere volonté pour le bien & repos de leur Republique.

Pendant cela, arriue quelque temps apres le rappel du commandeur de Sillery Ambaſſadeur du Roy vers ſadite ſaincteté, Monſieur de Bethune Conſeiller de ſon Conſeil d'eſtat, perſonnage grandement exercé en telles negotiations, & qui a eſté dignemẽt employé vers les plus grands Princes & Eſtats de la Chreſtienté pour leur teſmoigner les pures intentions de la Maieſté pour l'entretien de la paix publique comme grand arbitre & terminateur des differents qui ſuruiennent en icelle. Ayant donc recogneu ſadite Maieſté la fidelité & longue experience dudit ſieur de Bethune, l'expedia ſon Ambaſſadeur à Rome pour y repreſenter les iuſtes intereſts que le Roy auoit de s'entremettre du reſtabliſſement des Griſons en la Valtoline, contre les deſſeins d'Eſpagne, dont le different auoit eſté remis pour en venir à quelque raiſonnable accord, à l'arbitrage du Pape: auſſi ſe trouua à Rome le Duc de Paſtrane Ambaſſadeur d'Eſpagne pour deffendre cette vſurpation de ladite Vallée, en laquelle le Roy ſon Maiſtre vouloit auoir ſon paſſage libre d'Italie en Allemagne, ce que Monſieur de Bethune refuſa au nom du Roy ſon Maiſtre, alleguant contre la propoſition d'Eſpagne que ſa Majeſté ne pouuoit accorder ledit paſſage au Roy d'Eſpagne par ladite Vallée pour des cauſes & raiſons qui l'intereſſent en la protection de ſes alliez, & que tout ce qu'elle deſire n'eſt que l'execution du traicté faict à Madril touchant ladite reſtitution de la Valtoline & des Griſons: different qui mettoit ſa Saincteté en anxieté bien grande pour ne pouuoir accorder ces deux grands Roys, preſts d'en venir aux armes, de ſorte que cet affaire eſt demeuree ainſi iuſques à preſent ſans aucune deciſion, ſinon forces leuées de gens de guerre de part & d'autre pour faire deguerpir l'Eſpagne par la force ſinon de volonté.

Pour ce qui touche les Suiſſes auſſi Monſieur le Marquis de Cœuures ſe trouuant en leur aſſemblée de Baden, fit auec toute ſorte de raiſonnables perſuaſions, tout ce que l'art d'vn bon orateur peut inuenter pour entretenir l'vnion, la paix & la bonne intelligence entre leſdits Cantons Suiſſes tant Catholiques qu'autres, & leur declarant les bonnes & pures intentions de ſa Majeſté tres-Chreſtienne pour le bien & repos de leur Republique, leur remonſtra ce qui ſuit en cette celebre Harangue qu'il leur fit, comme il ſuit. *Magnifiques Seigneurs,*

Le Roy mon Maiſtre, voſtre meilleur amy, allié & confederé, ayant touſiours ez occaſions & affaires importantes qui ſe ſont preſentées en ces quartiers, aſſez faict paroiſtre le ſoin qu'il prend de vos intereſts, deſirant continuer en voſtre endroit les effects de ſon affection & royale bien-veillance, m'enuoye extraordinairement, pour en cette aſſemblée generale vous en confirmer les aſſeurances, enſemble celle de l'eſtime qu'il faict de voſtre amitié, par laquelle il a creu eſtre obligé, pour le bien, aduantage & commodité de voſtre Republique de vous repreſenter comme ayant pleu à Dieu de benir ſes labeurs & le ſoing que ſa Majeſté prend de la conduite generale de ſes affaires elle eſt paruenuë à tel poinct, que tous ſes peuples ioüiſſans d'vn doux & aſſuré repos, ne reſpirans qu'vne entiere & fidele obeyſſance, a auſſi toſt ietté ſes yeux & ſes penſees au dehors auec les meſmes intentions & deſirs qu'elle a touſiours eu de meriter du public, d'empeſcher ou arreſter toute ſorte d'vſurpations & de procurer à ſes amis & alliez vn bien qu'elle a ſi ſoigneuſement recherché & eſtably chez ſoy, qui eſt la felicité d'vne bonne paix & concorde.

Or comme vous luy eſtes en ſinguliere recommandation, tant par inclination naturelle, que d'ancienneté d'alliance, auſſi employe elle vers vous tres-volontiers ſes Offices & ſes Conſeils, vous exhortant d'y correſpondre & de les vouloir embraſſer, puis qu'ils ne tendent qu'à vous affermir en cette aſſemblee generale, par la deciſion de tous vos differents, vne ſi ferme & ſtable vnion, qu'elle ne puiſſe iamais eſtre eſbranlée par ceux, dont tous les deſſeins n'ont autre but que la diminution & perte entiere de voſtre liberté; ce qui conuient à vos prudences de conſiderer attentiuement eſtant bien plus facile de preuenir le mal, que d'y remedier.

I'aurois ſur ce ſubiect beaucoup d'occaſion de vous dire combien de mal & d'affoibliſſement peut apporter à voſtre grandeur cette deſ. vnion, ſi ſa Maieſté ne vous auoit pluſieurs fois faict repreſenter que vos Eſtats n'iroient iamais proſperans, que voſtre amitié ne ſeroit recherchee ny deſirée des grands, vos forces & vos puiſſances redoutées, qu'autant qu'on vous verroit affermis en vne parfaicte amitié & concorde, le deffaut qui s'en eſt trouué

Digitiz Google

parmy vos communs amis alliez & confederez, a produit le mal & l'oppreſſion qu'ils ſentent à preſent.

Vous ne deuez douter, *Magnifiques Seigneurs*, qu'il ne ſoit pour gagner plus auant, ſoit par force ou par artifice ou corruption, & que vous ne ſoyez menacez de ſemblable peril, voire d'vne peruerſion entiere de voſtre Republique, ſi voſtre mauuaiſe intelligence continuë, eſtant certain que tous Eſtats & corps naturels viuent & ſe maintiennent par les meſmes cauſes & moyens qu'ils ont eſté compoſez & eſtablis, ſe deſtruiſans & ruynans par leurs contraires.

Il vous conuient donc, *Magnifiques Seigneurs*, en ce danger recueillir vos cœurs, & animer vos courages pour vous maintenir & conſeruer au meſme point que l'vnion & la generoſité de vos predeceſſeurs vous a conſeruez, afin que la poſterité cognoiſſe que vous n'auez pas eſté moins jaloux qu'eux de voſtre conſeruation, & que par leur exemple vous eſtes incitez à maintenir en ſon entier la ſucceſſion & heritage acquis par leur ſueur & leur ſang, afin de la tranſmettre à vos enfans en eſtat auſſi glorieux & paiſible que vous l'auez receuë.

C'eſt donc le premier ſoin du Roy, mon Maiſtre, l'eſprit duquel eſt trauerſé du miſerable Eſtat auquel ſont reduits les Griſons vos communs amis, alliez & confederez, n'ayans pas moins de douleur de leurs miſeres & calamitez qu'il en auroit de ſes propres ſubiects, bien qu'il ne ſoit que trop veritable que pour auoir negligé les ſerieux & veritables conſeils de ſa Majeſté, ils ſont tombez en l'oppreſſion qu'ils ſouffrent à preſent.

Vous auez aſſez cogneu, *Magnifiques Seigneurs*, auec quels ſoins & ſollicitudes ſa Majeſté a embraſſé leur reſtabliſſement en la Vvaltoline, & deuez ſemblablement vous ſouuenir que ce qui a retardé l'executiõ du traicté de Madrid, a eſté le refus qu'aucuns des Meſſieurs des Cantons ont fait pour leſdits Griſons, dont vous voyez la mauuaiſe ſuitte, qui leur eſt entierement imputee dans le public, ſoit que l'induſtrie & artifice d'autruy preueuſt ceſte perte ou autrement; la preuoyance que ſa Majeſté auoit euë de tous ces faſcheux accidens & le peril où la longueur & le temporiſement pouuoient porter cet affaire, l'auoient fait reſoudre, il y a tantoſt pres de deux ans de quitter les voyes de negotiation pour ſe ſeruir de la force, ſi elle n'en euſt eſté diſſuadee par vos aduis & conſeils, ayant ſur vos inſtantes prieres depuis la premiere negotiation, laquelle a eſté du depuis agitee par l'eſpace de huict mois à Rome & produit diuers articles, dont les vns n'ayans point eſté acceptez par le Roy Catholique, ſa Majeſté n'a pas peu ny deu acquieſcer aux autres, par pluſieurs grandes raiſons importantes au public, à vos intereſts & conſeruation, enſemble ſon honneur & dignité.

La plus grande difficulté qui ait arreſté ſa Majeſté, a eſté la demande faicte par les Eſpagnols de leur paſſage dans la Valtoline, dont vous iugez & cognoiſſez la conſequence, ſans qu'il ſoit neceſſaire que i'eſtende dauantage les raiſons qui ont meu ſa Majeſté à ce refus: ſeulement vous en allegueray-ie vne aſſez forte & puiſſante cõtre le conſentement deſdicts paſſages, qui ſeroit vne ouuerture & entree aux armees de la maiſon d'Autriche dans vos Eſtats & païs, dont la ſuitte ne peut eſtre que tres perilleuſe & dommageable. Sa Majeſté a cõmandé ſur ce ſubiect à Monſieur de Bethune, ſon Ambaſſadeur à Rome, de repreſenter au Pape l'intereſt qu'elle a de ne point donner ſon conſentement pour leſdits paſſages, & de faire inſtance vers ſa Saincteté que la reſtitution de la Vvaltoline ſoit executee aux conditions portees par le traicté de Madrid auec la ſeureté requiſe & neceſſaire pour la Religion Catholique. Elle continuera donc ceſte procedure tant qu'il y aura lieu d'eſperer contentement pour leſdits Griſons, ainſi que la Iuſtice & la raiſon le requierent, ſon intention eſtant de preferer touſiours les voyes amiables à celles de rigueur, deſirans neantmoins receuoir ſur cela vos bons aduis & conſeils, affin qu'en ceſte cauſe commune à vous ſi importante, vous preniez enſemble vne reſolution conuenable, ſa Majeſté ſe promettant que vous ſeconderez ſes bonnes & droictes intentions.

Le Roy mon Maiſtre, m'a auſſi commandé, *Magnifiques Seigneurs*, touchant le payement de vos penſions & eſclairciſſement de vos debtes, de vous faire ſçauoir que tant que les affaires de ſon Royaume luy ont peu permettre, il vous a fait ſentir les effects de ſa royalle beneficence, vous ayant enuoyé les meſmes contributions que vous ſouliez auoir du temps du feu Roy Henry le Grand ſon Pere, de glorieuſe memoire. Du depuis les mouuemens & vrgentes affaires de ſon Eſtat, ont empeſché qu'elle n'ait peu vous faire tenir ſi ample voicture de deniers: maintenant qu'elles ſe reſtabliſſent, & que ſes finances ſont dignement & exactement adminiſtrees, elle vous a dés l'annee paſſee enuoyé vn ſecours de ſix cens mille liures, qu'elle a voulu continuer, voire y adiouſter encore en la preſente annee: elle ira touſjours l'augmentant & le fera d'autant plus volontiers qu'elle cognoiſtra que vous vous en

rendrez dignes par vos bõs deportemens, tant enuers ſa Couronne, qu'enuers voſtre patrie meſme, vous la trouuerez touſiours en tout auec ce meſme ſoin & deſir: car pour l'introduction du ſel de France en vos Cantons, elle n'a autre deſſein que de vous en faire receuoir de l'aduantage & commodité, l'vſage dudit ſel eſtant beaucoup plus ſain & à meilleur marché que celuy que vous pouuez tirer d'ailleurs, ainſi que Meſſieurs du Païs de Valais & Comté de Neuf-Chaſtel, l'ont eſprouué par l'eſpace de 20. ans, & la difference qu'il y a de l'vn à l'autre: ſa Majeſté m'a donc commandé de vous en faire les offres, ainſi que generalemẽt de tous les viures & denrees qui abondẽt en ſes Eſtats, dont vous pouuez auoir beſoin, eſtãt tres-aiſe & content que vous ſes bons amys, alliez & confederez ayez commerce & communication auec ſes ſubiects, ne pouuans contracter que de bonnes mœurs & vous fortifier les vns les autres en bonne deuotion vers ſa Couronne: Mais comme ſa Majeſté par tant de preuues & fauorables demonſtrations donne manifeſtement à cognoiſtre, combien à l'exẽple de ſes predeceſſeurs, elle deſire cultiuer & entretenir voſtre alliance & confederation, auſſi entẽd elle que d'autre part vous y apportiez & contribuez ce que vous deuez, qu'il ne ſoit rien changé ny innoué aux anciens traictez que vous auez auec ſa Couronne, & que ſous quelque couleur & pretexte que ce ſoit, rien n'y ſoit alteré, meſme que ſi aucunes entrepriſes ſe faiſoient au preiudice, que vous les euitiez & repariez en mettant toutes les choſes au premier Eſtat. C'eſt auſſi ce que ſa Majeſté attend & ſe promet tant de la prudence & ſageſſe de vos Conſeils, que quand vous conſidererez que voſtre alliance a eſté faicte auec la Frãce, vous auez eſté cõtinuellement recherchez, & voſtre amitié reſpectee d'aucũs vos voiſins, qui auparauant entreprenoient plus à découuert & hardiment qu'ils n'oſent auiourd'huy faire auec leur fineſſe & artifice contre voſtre liberté. Ie ſerois trop lõg à exaggerer les fruits & auantages ſignalez que vous auez receus depuis que voſtre alliance a eſté contractee, cõme auſſi de quelle ſincerité & franchiſe elle a eſté obſeruee, tant de ſa Majeſté que de ſes Predeceſſeurs, laquelle deſirant plus que iamais la faire valoir pour l'affermiſſement de voſtre Republique dont elle a touſiours pourchaſſé l'vnion, comme la plus ſolide voye & fondement de voſtre liberté, auſſi ne ſe peut-elle laſſer de la vous conſeiller. Ne defaillez donc point d'amour & de pieté enuers voſtre patrie, faites ceſſer toutes ſortes de ſoupçõs & mauuaiſes intelligences, qui pourroient eſtre parmy vous, renforcez les liens d'amitié & confederation auec ſa Majeſté, & par l'exemple des maux de vos voiſins, empeſchez ceux qui pourroient tomber ſur vous, & vniſſans toutes vos volontez à ſuiure les ſages & fidelles conſeils qui vous ſont donnez, iouyſſez non ſeulement du repos & fidelité que le Roy mon Maiſtre, vous ſouhaite, mais ioignez vous auſſi auec luy pour le faire reuiure & remettre parmy vos communs amis alliez & confederez Meſſieurs les Griſons, ainſi qu'ils auoient accouſtumé de la poſſeder, lors que la ſeule alliance de France y a flory.

Il reſte, *Magnifiques Seigneurs*, à vous dire de ma part que receuant touſiours tres-grand honneur que le Roy ſe daigne ſeruir de moy & m'employer en ſes affaires, ie tiens à bonheur & contentement particulier que mon enuoy & legation ont eſté vers voſtre Republique pour l'eſtime & adminiſtration de laquelle i'ay touſiours fait grand eſtat de vos actions genereuſes & des vertus heroïques de voſtre nation: vous le cognoiſtrez encore plus clairement par les offres de mon ſeruice, dans les occaſions qui ſe pourroient offrir, tant pour le general que pour le particulier, & de quel zele & candeur i'accompliray touſiours les ordonnãces de ſa Majeſté, me promettant que vous y ſçaurez correſpondre, par toutes vos actions & reſolutions que prẽdrez ſur les propoſitions de ſa Majeſté auec autant d'affection & de ſincerité que vous & vos Predeceſſeurs, en auez eſté touſiours doüez & accompagnez.

Telle fut la harangue que fit Monſieur le Marquis de Cœuures Ambaſſadeur extraordinaire du Roy en Suiſſe, en leur aſſemblee generale tenuë à Baden. Par apres ledit Sieur ayãt receu quelques gens de guerre de Monſieur le Conneſtable, & eſtant aſſiſté du ſieur Baron de Vaubecour auec quelques Enſeignes de ſon Regiment, & quelques Cornettes & autre ſecours de la part des Suyſſes, il ſurprit vn paſſage important nommé Suich, pour empeſcher l'entree à la Vvaltoline à l'Archiduc Leopolde, paſſage qu'il a fortifié de canons, munitions & bon nombre de gens de guerre: Par apres accompagné & aſſiſté de quelques troupes de Griſons, ils ſont entrez dans Coire, que les ennemis tenoient, & en ont chaſſé l'Eueſque, homme ſeditieux, & les Partiſans d'Eſpagne, en eſperance de paſſer outre auec de plus grandes forces.

Ialouſie d'Eſpagne ſur la France pour l'alliance des Suiſſes, extraict de l'Hiſtoire de la Paix, de Pierre Matthieu Hiſtoriographe.

IL y a long temps que le Roy d'Eſpagne a faict cognoiſtre ſa jalouſie pour l'alliance generale de la Couronne de France auec les treize Cantons Suiſſe, ayans dreſſé de longue-

main

main ſes intentions pour en auoir ſa part, nos Roys l'ont touſiours empeſché, & iamais n'y a peu mettre le pied comme Roy d'Eſpagne, bien qu'il y ait alliance pour le Domaine de la maiſon d'Autriche.

Auſſi quand ſous le regne du Roy Charles neufieſme le Roy d'Eſpagne demanda d'eſtre receu en ladite alliance des Suyſſes, Monſieur de Bellieure Ambaſſadeur de France, voyant que les Suyſſes Catholiques eſtoient quaſi perſuadez de preferer les nouuelles amitiez aux anciennes, leur repreſentant les grands ſecours qu'ils auoient receus de la Couronne de France, pour l'affermiſſement de leur liberté, & comme au contraire la maiſon d'Autriche auoit fait tous ſes efforts pour l'eſtouffer.

Les Suyſſes ont fait la guerre contre Leopold de Archiduc d'Autriche, tué à la bataille de Morpach, & contre Albert & Maximilian Empereur, ils eurent contre ce dernier huict rencontres en huit batailles en huict diuers lieux.

Qu'ils deuoient prendre garde à ne ſe fier à l'alliance d'vne maiſon offenſee, en laquelle ſaignoit encore la playe de la mort de trois Princes deffaits par leurs armes.

Qu'il n'ignoroit point que le Roy d'Eſpagne, comme deſcendu de la maiſon d'Autriche n'euſt des deſſeins hereditaires ſur eux pour raiſon dequoy la grandeur & proſperité de ſes affaires leur deuoit eſtre ſuſpecte.

Ces remonſtrances porterent ſi viuement en leur perſuaſion que tous les Ambaſſadeurs d'Eſpagne s'en retournerent, comme ils eſtoient venus.

Mais depuis les guerres ciuiles, le Roy ſe veid chargé de tant d'affaires au dedans du Royaume, qu'il ne luy fut poſſible de penſer au dehors: Ce fut vne belle occaſion au Roy d'Eſpagne de faire ſes affaires parmy les Suyſſes, & de gaigner le ieu, puis que perſonne ne ioüoit contre luy, & comme les amitiez mercenaires s'euanoüiſſent quand l'argent manque, les eſcus de France ne paroiſſans plus en Suyſſe, l'Eſpagnol fit ſemer tant de ducatons par les petits cantons qu'ils eſtoufferét toutes les premieres ſemences des fleurs de Lys, de ſorte que l'on vid en France Suiſſes contre Suiſſes, les vns rendans deuoir au Roy, comme ſes alliez, les autres armez contre ſon ſeruice comme ſtipendiez par le Roy d'Eſpagne.

Quand ils virent qu'ils n'eſtoient payez de leurs penſions, que leurs Capitaines & Colonels ne retiroient rien de ce qui leur eſtoit deu, les cinq petits cantons s'attacherent plus eſtroittement auec le Roy d'Eſpagne, & le Colonel Phiſter, qui auoit vne grande croyance parmy eux, leur apprit à ne ietter les yeux que ſur le Soleil qui ſe leuoit aux Indes, leur fit oublier leurs vieux amys! les Cantons plus puiſſans demeurerent touſiours ferme en l'amitié du Roy.

La prudence de feu Monſieur Bruſlard, du depuis Chancelier de France, ſe monſtra en ceſte mauuaiſe ſaiſon: car il entretint le ſeruice du Roy, cõtre toute eſperance au plus fort des troubles, & lors que le Roy n'auoit pour ſceptre que ſa lance, pour ſon Louure qu'vne tente, pour tout credit l'eſperance, & le droit legitime de la Royauté. Il ſe peut dire qu'il a fait vn grand ſeruice à la France en ceſte charge, & les plus ſages ſe ſont eſtonnez comme il ſceu maintenir les affections de ces Peuples, lors qu'elles n'eſtoient ſouſtenuës que des paroles de ſa prudence, & comme il a peu faire durer ſi long temps l'eſperance parmy le commun deſeſpoir des affaires de France.

Le Roy auoit fait ce qu'il auoit peu pour leur donner de l'argent, la Cour de Parlement auoit verifié quelques Edicts dont la Finance eſtoit deſtinee pour les contenter, comme celuy de la Reünion des Greffes à ſon Domaine, celuy de la marque des cuirs & de la maiſtriſe des meſtiers.

Cependant que les Capitaines & Colonels trauailloient à l'execution, l'Ambaſſadeur entretenoit les autres de belles paroles, & en de grandes eſperances. Il leur cõmunqua les conſeils du Roy pour l'eſtabliſſement de ſes affaires, & le payement de ce qui leur eſtoit deub. Le Roy neantmoins leur enuoya argent en Suiſſe le 19. Iuin, ſous l'eſcorte du Gouuerneur Lyon: mais comme il n'y en auoit pas tant comme ils en attendoient, & que la plus grande partie eſtoit deſtournee pour ceux qui auoient ſeruy aux dernieres occaſions, cela ne fit qu'accroiſtre les meſcontentemens & crieries des autres, de telle façon que ſur le cõmencement de l'annee 1598. Morfontaine Ambaſſadeur du Roy, quitta ſa charge pour venir en France. Ceux qui penſoient faire profit de ceſte retraite, firent courir le bruit qu'elle auoit eſté contrainte & forcee: mais c'eſtoit luy meſme qui s'y eſtoit diſpoſé, pour le iugement qu'il faiſoit que c'eſtoit le bien des affaires du Roy, s'eſtant offert de faire ce voyage & ſe charger de leurs demandes pour diuertir vne grande Ambaſſade qu'ils luy vouloient enuoyer, de laquelle on n'euſt pas eu ſi bonne raiſon, que ſur les lieux, auſſi les Suiſſes ne tarderent guiere à demander ſon retour, apres lequel il mourut & fut enterré à Soleurre en vne belle & riche ſepulture.

DISCOVRS
DE L'ESTAT DV DVC DE LORRAINE.

SOMMAIRE.

1. LORRAINE, iadis nommee *Auſtraſie*; Origine du mot LORRAINE, ſes limites & les principales riuieres qui arrouſent ce pays.
2. Villes principales de la Lorraine & particulierement de la ville Capitale de Nãcy, ſeiour ordinaire du Prince.
3. De ſes Comtez & Seigneuries.
4. Fertilité & abondance de ſes vins, bains, ſalines, diuers metaux, pierres d'azur, poiſſons & carpes de trois pieds de long, Caſſidoines d'admirable grandeur, miroirs & ouurages de verre.
5. Naturel & humeur des Lorrains, tenans du François & de l'Allemand.
6. Richeſſes des Habitans conſiſtans au trafic des pierres d'azur, des perles, des miroirs & verres des Caſſidoines, des toiles, des mines d'argent & de ſalines.
7. Reuenu du Duc de Lorraine, en quoy conſiſte & à combien ſe monte tous les ans.
8. Forteresſes de Lorraine, ſes voiſins & alliez.
9. Denombrement & Catalogue des Ducs qui ont commandé en Lorraine.
10. Principale origine de la Maiſon de Guiſe.
11. Des Princes & Princeſſes de la Maiſon de Guiſe.
12. Des Princes & Princeſſes de la Maiſon de Mayenne.
13. Des Princes & Princeſſes de la Maiſon d'Aumale.
14. Des Princes & Princeſſes de la Maiſon d'Elbeuf.
15. Des Princes & Princeſſes de la Maiſon de Mercœur.

---

1. LOYS le Debonnaire eut quatre fils, qui ayans meu la guerre contre leur pere, partagerent entr'eux toutes ſes principautez, tellement que Lothaire ſon fils aiſné eut pour ſa part l'Empire, l'Italie, la Gaule Narbonnoiſe, & tous les pays qui furent apres compris ſous le ſeul nom de Lorraine, Loys l'Allemagne, Charles la France depuis la Meuſe iuſques à la Mer Oceane: & Pepin l'Aquitaine. Lothaire eut outre Loys qui ſucceda en l'Empire, vn autre Lothaire, qui demeura Roy de Lorraine. Et ce pays que les Allemans nommerent *Lota-rÿck*, ou *Lot-reyck* ou *Lotharÿ regnum*, en Latin, fut transformé en ce mot de *Lotharingia*, par corruption du mot, & ceux du pays le nommerent Lorraine: pour le faire plus court, on tient que les bornes de la Lorraine eſtoient autrefois plus grandes, & qu'elle fut nommee Auſtraſie, diuiſee en haute & baſſe, & contenuë entre les riuieres du Rhein, de l'Eſcaud & de la Meuſe, & par ce moyen la baſſe a diuers noms auiourd'huy, & ſubjecte à beaucoup de Princes, & la haute retient le nom de Lorraine.

Elle a maintenant pour ſes limites du coſté du Leuant l'Alſace, & ce qui ſe nomme d'vn nom particulier Vveſtraſie, du Midy la Bourgongne, du Couchant la Champagne, & du coſté du Nort la foreſt d'Ardenne, & rencontre auſſi toſt apres ceux de Luxembourg, de Treues, & des pays voiſins, qui ont eſté iadis des parties de Lorraine. Ce pays eſt arroſé des riuieres de Meuſe, Moſelle, Sare, Voloy, Mortane, Meurte, Selle, Hide, & quelques autres. La Moſelle & la Sare y coulent pour la plus grande partie, les autres l'arrouſent toutes entieres

Digitized by Google

tieres ſans s'aller deſgorger dehors. La Moſelle prend ſa ſource en la Montagne de Vogeſe, aſſez pres de la ſource de la Saone vn peu au deſſus du bourg qu'on nomme Buſſan, & ayant paſſé par les villes de l'Eſtraye, Remiremont, Eſpinal, Charmes & Bion; s'en va droit à Toul, puis à Fruard, & par le pays de Meſſin & de Treues ſe va rendre dans le Rhin à Confluence. Lucius Verus fit deſſein du temps de l'Empereur Neron, de ioindre la Moſelle, & la Saone par le moyen d'vn canal, afin que les armees vinſſent d'Italie par mer, puis eſtans portees par le Rhoſne & par la Saone, s'allaſſent rendre par ce canal dans la Moſelle, puis dans le Rhin, & de-là dans la mer Oceane: & les difficultez des chemins eſtans oſtez, on peut aiſément voyager du Ponent au Nort, ainſi que dit Corneille Tacite. La Meurte ayant receu beaucoup de riuieres, s'approche peu à peu de la Moſelle en lieu plain parmy des prairies, & luy fait compagnie par vn aſſez long eſpace, n'y ayant que bien peu de terre entre les deux canaux, iuſques à ce qu'aupres de Condé, qui eſt à main droicte, elle ſe meſle auec la Moſelle, qui reçoit auſſi la riuiere de Selle pres de Mets.

La ville capitale de Lorraine c'eſt Nancy, demeure preſque ordinaire des Ducs. Elle 2.
n'eſt pas grande, mais elle eſt en vne aſſiette agreable, & commode, & le Palais des Ducs eſt aſſez beau. On y void l'Egliſe de ſainct George, où eſt le tombeau de Charles le Hardy Duc de Bourgongne tué par les Suiſſes, & Lorrains, en vne bataille l'an mil quatre cens ſeptante ſept. Il y a dans la meſme Egliſe de S. Georges quelques tombeaux des Ducs de Lorraine ſans inſcription. Il y en a de meſme en quelques autres Egliſes: car ils n'ont point de lieu particulierement deſtiné pour cet effect.

La meilleure partie des derniers Ducs eſt à S. François, qui eſt de l'autre coſté du Palais, on y peut voir le ſuperbe tombeau de René, qui vainquit Charles Duc de Bourgongne: & c'eſt là meſme que ſont enterrez le Duc Antoine, & ſon fils François, & Claude de Valois femme de Charles, & fille de Henry II. La Meurte paſſe du long des murailles de Nancy, pres duquel on void le lieu où mourut le dernier Duc de Bourgongne, pres d'vn ruiſſeau lequel il vouloit paſſer. Pour teſmoignage de cecy il y a vne Croix de pierre auec vne inſcription en François ſur vne lame d'airain. Vn peu au deſſus, au lieu où l'on dit que la bataille fut donnee, il y a vne Chappelle qu'on nomme des Bourguignons, auec le cimetiere, & vne table d'airain où il y a des vers François pour memoire de ceſte bataille.

Apres Nancy on met le lieu de ſainct Nicolas, qui s'eſt peuplé pour la reputation qu'il a d'auoir des reliques de ſainct Nicolas, & ce lieu eſt tellement grand auiourd'huy, qu'il ne ſemble pas vn bourg, ains pourroit eſtre nommé l'vne des meilleures villes de Lorraine, s'il eſtoit clos de murailles, tant les maiſons y ſont bien baſties, & les ruës belles, & tant il a de peuples: mais on l'eſtime principalement à cauſe de la marchandiſe, & des artiſans; & ouuriers de toutes ſortes.

A vne petite lieuë de Nancy on void Fruard, à trois lieuës loing Ormes, à vn peu dauantage Bayn & Luneuille, à quatre lieuës loing le Pont à Mouſſon, celebre par ſon Vniuerſité & Gerbeuiller, puis Charnies, Chaſtenoy, Moranges & Vaucouleur, d'où eſtoit Ieanne la Pucelle, qu'on a nommé d'Orleans, puis Maxan ſous Breſſe, Dompaire, Deneure, Hudon, Chaſteau, Ramberuille, Raon, Bellemont, Neuf-Chaſteau, Mugſtat, Marchainuille, Eſpinual, Bruyeres, d'Arney, Ormont, Vvalderſing, Beaurains, & à 13. lieuës de Nancy Vaigny, & à 14. l'Eſtraye, outre ces villes ſont encore en Lorraine les villes de Charme Simie, Chaſtel ſur la Moſelle, Clermont en Argonne, Gondrecourt, iamais fortereſſe, Aſtenay, Marſac fortereſſe, Falſebourg Lutſebourg, Blaſmont, Fontenay en bauge, Homboneg, ſainct Anaud & pluſieurs autres.

Les Comtez de Lorraine ſont Vaudemont qui eſt à cinq petites lieuës de Nancy, Chali- 3.
gny à demie lieuë de Nancy, Amence à ſept lieuës loing de Mets vers le midy, qui eſtoit autrefois la Chancellerie de Lorraine, Richecourt aſſez pres du lac qu'on nomme la Garder lac, d'où coule vne riuiere qui ſe meſle à la Meurte entre ſainct Nicolas & la ville de Roſieres, Remiremont à main gauche de la Moſelle qui fait là vne Iſle, aux parties plus Meridionales de la Lorraine. La Mothe aſſis ſur vne riuiere qui ſe rend auſſi toſt dans la Moſelle.

Les Seigneuries de Lorraine ſont Marſal aſſez pres du lac Lindere, où il y a vne Iſle auec la ville Techemſul, Remereuille à trois milles loing de Nancy, S. Bellemont, Ramberuille, Hombarq, Mariemont, Sandacour. Au reſte il faut mettre auec la Lorraine le Barrois, qui s'eſtend iuſques à Neufchaſtel. Sa ville principale eſt Bar le Duc, ainſi nommee pour difference des villes de Bar ſur Seine, & Bar ſur Aube. Ses autres villes ſont la Mothe, Ligny & Arq, & il y en a encores quelques autres, mais elles ne meritent pas qu'on s'y amuſe. Enfin ceſte Duché en y comprenant le Barrois, à quatre iournees d'eſtenduë depuis Aſteney iuſques à Darné, & trois depuis Bar le Duc iuſques à Biche.

Les droits que les Ducs de Lorraine pretendent auoir au Royaume de Hierusalem.

RENé Comte de Vaudemont à cause de sa Mere Violéte fille de René Duc d'Anjou, obtint le Duché de Lorraine, & fut appellé René II. du nom, & apres que son grand pere ou ayeul fort vieil & chargé d'ans

René premier Duc d'Anjou, Comte de Prouence, Roy titulaire, ou de nom seulement de Naples & Arragon, & de Hierusalem, fut decedé, il se declara son legitime & plus prochain heritier, comme luy appartenant de succeder audit René premier, mais il fut empesché par Charles second du nom d'Anjou, Comte du Maine, fils de Charles frere dudit René premier, & pource que ledit Charles estoit Prince du sang de la maison de France, & qu'Anjou, & Tours estoient appanages de la Couronne de France, à laquelle la femme ne peut succeder par la loy Salique, ayant obtenu le Duché d'Anjou & Touraine apres son oncle René premier, il eust aussi le Comté de Prouence, & s'attribua les tiltres des Royaumes. Ce neantmoins ledit René second, Duc de Lorraine luy fut contredisant tant qu'il luy fut possible, mais il ne peut pas prendre, ny leuer les armes contre luy, & n'ayant ledit Charles second lignee, il auoit adopté Louys XI. Roy de France, lors qu'il estoit Dauphin. René ce neantmoins retint les tiltres des Royaumes de Naples, Sicile, Aragon & Hierusalem, & s'efforça par armes d'acquerir & emporter le Royaume de Naples des heritiers d'Alphonse, & celuy d'Arragon des heritiers & successeurs de Iean.

Ie laisse à parler de Godefroy de Buillon, & de Baudoin freres, Ducs de Lorraine & Roys de Hierusalem, pource qu'ils n'eurent lignee, de maniere que Baldoin & de Burge eut & obtint ledit Royaume, & Guillaume frere desdits Godefroy & Baldoüin eut le Duché de Lorraine, duquel sont sortis René second, & ses successeurs Ducs de Lorraine, & ce René pourtant, ainsi que nous auons dit, les armes de Hierusalem, les laissa à tous ses heritiers & successeurs, comme nous voyons auiourd'huy que les portent les Ducs de Lorraine, & les Ducs de Guise, issus de l'estoc des Ducs de Lorraine, s'acconimodant & leurs successeurs aussi, auec les Roys de France, lesquels s'appellent pareillement Roys de Naples, de Hierusalem, & Comtes de Prouence, & desquels ils ont eu le Duché de Bar le Duc, celuy de Guyse & de Mayenne en recompense de la Prouence, parquoy les Ducs de Lorraine & de Guyse, ne portent les armes de Hierusalem autrement que comme pretendans du Royaume de Naples.

QVALITE'.

4. COmbien que la Lorraine soit iointe & entrelassée à des montagnes & des forests, toutesfois elle n'a besoin des autres prouinces, & porte assez de froment & de vin pour sa prouision. Elle produit diuers animaux. Elle a force estangs qui abõdent en poisson, & auec cela des bains à Plombieres, où il se fait des cures, & se guerit des maladies & des blessures les plus admirables qui se puissent dire, où l'on va de toutes parts, qui doiuent estre fort estimez, & des Salins dont le sel est tres excellent. Elle produit diuers metaux, comme de l'argent, du cuiure, du fer, de l'estain, du plomb, & elle ne manque pas mesme de perles qu'on pesche au pied du mont Vogese, autrement le mont des Faucilles. On y trouue aussi des pierres que les habitans nomment d'azur ou d'azul. Il y vient aussi de la matiere dont on faict les mirours, & les ouurages de verre, & telle qu'il ne s'en trouue point de semblable aux autres prouinces de l'Europe. Il y naist aussi des Cassidoines d'admirable grandeur, tellement qu'on en fait des pieces de fort belles coupes. Dauantage il naist en Lorraine de fort bons cheuaux, dont il y en a beaucoup qui valẽt les cheuaux Turcs, & ceux du Royaume de Naples. La Moselle porte grande quantité de saumons, de perches, truittes, carpes, brochets, d'alauses, & d'autres poissons. Il y a entr'autres choses vn lac qui a quatorze lieuës de tour, où l'on trouue des carpes de trois pieds de long, qui sont d'vn goust extremement agreable.

MOEVRS.

5. COmbien qu'il puisse sembler que i'ay compris les mœurs des Lorrains parmy celles des François, toutesfois il ne sera mal à propos d'en dire icy particulierement quelque chose. Les Lorrains sont meslez en matiere de mœurs, & pour parler plus clairement, tiennent vn peu du François, & vn peu de l'Allemand. Ils ont quelque partie de la courtoisie & ciuilité du François: mais ils n'ont pas son air ny sa gentillesse, & sont vn peu rudes en conuersation, & d'vne certaine façon qui ne seroit pas receuë en la Cour de France, ny mesme parmy

zed by Google

my ce qui eſt de plus galant aux pays qui ſont eſloignez de la Cour. Et c'eſt en cecy qu'ils n'ont peu le garantir entierement de la contagion du voiſinage des Allemands, leſquels ils imitent auſſi pour la plus grande partie à boire d'autant, & à paſſer les iournees entieres à boire caroux. Il ſort d'aſſez bons ſoldats de Lorraine, & i'en ay veu des troupes qui ne faiſoiẽt pas mal leur deuoir. Le peuple y eſt aſſez franc, & n'eſt ſi corrompu qu'en beaucoup d'autres Prouinces, & s'il y en a quelqu'vn qui veuille faire le fin, ſes ruſes ſont recogneuës pour peu ſubtiles: car les eſprits n'y ſont pas des plus deliez; combien qu'il s'y trouue quelques habiles gens de meſme qu'aux autres pays que l'on tient encores plus rudes Les Gentilshommes y ſont bons, francs & veritablement nobles, & quelques vns d'entr'eux viuent preſque à l'Alemãde, les autres taſchent de former leurs actions à la Françoiſe. Sur tout la Cour du Duc de Lorraine s'efforce d'imiter en toute choſe celle de France. Auſſi y a il, pour ce qu'elle contient, de bien galants hommes, & fort polis, & parmy ce nombre beaucoup de François qui ſe ſont mis à la ſuitte, & ont affectionné le ſeruice du Duc. Quant à ce Prince, ce ſeroit ſuperfluité de vouloir dire ſes perfections, puis que l'on ſçait aſſez les belles qualitez de ceux de la maiſon de Lorraine, qui naiſſent tous auec tant de courage, & de gentilleſſe, qu'ils ſont admirez de ceux qui les voyent, & n'eſtonnent moins ceux qui ne les voyent pas par la reputation qu'ils ont acquiſe, & qu'ils conſeruent entiere par leurs actions, où la courtoiſie & la generoſité paroiſſent ordinairement auec tant d'eſclat, que celuy qui ne les eſtime, & ne les louë, eſt plein d'enuie ou de haine, ou manque de paroles pour les exprimer, ou d'eſprit pour les recognoiſtre.

RICHESSES.

LEs Habitans font auiourd'huy vn grand profit des pierres d'azur qui ſe trouuent en Lor- 6.
raine, & des perles que l'on peſche auſſi au pied du Mont Vogeſe. Et ils ne tirent auſſi peu d'argent de la matiere qu'ils ont pour les miroirs & les verres, de meſme que de leurs Caſſidoines, qui ſont belles au poſſible, & propres à faire de beaux vaſes. Les cheuaux de Lorraine portent pareillement vn grand profit à leurs maiſtres, qui en vendent en aſſez grand nombre. Les Lorrains font auſſi beaucoup d'argent de leurs toiles, & de leurs ouurages qu'ils portent vendre par toute la France, par l'Allemagne, & ailleurs. Et les mines d'argẽt rendent auſſi cette prouince aſſez riche.

Le Duc de Lorraine tire de ſon pays douze cens mille eſcus, voire dauantage, & entre 7.
autre reuenu il y a des ſalins qui luy produiſent vn grand & certain reuenu, & ſe faict le ſel par vn admirable artifice lequel ſe diſtribue tant en ladite Prouince qu'ez autres pays circõuoiſins, & s'il faiſoit des impoſitions & daces comme les Princes d'Italie, il tripleroit ſon reuenu à raiſon de la fertilité du pays & de la grande quantité de peuple qui y habite, & le reſte de ſon reuenu vient de bois, grains, prairies, mines d'argent, & choſes ſemblables. Le peuple n'y eſt nullement foulé de tailles: à raiſon dequoy il vit en repos, & deuient de iour en iour plus riche.

FORCES.

LA principale forteresſe de Lorraine, c'eſt la ville de Nancy, qu'on commença d'agran- 8.
dir & fortifier à la Royalle l'an mil cinq cens octante ſept, pource que le Duc craignãt que les Allemands, qui paſſerent alors en France auec vne groſſe armee qui ſembloit deuoir faire tout trembler, ne luy ruinaſſent ſon pays & ſa ville, ceignit les faux-bourgs de murailles, augmenta le tour de la ville de Nancy, & la mit en eſtat de deffence auec vne telle prõptitude, qu'il penſa qu'elle ſuffiroit pour euiter vn ſi grand orage, & pour fuir d'eſtre à la diſcretion de ceſte nation qui penſoit lors que tout luy eſtoit de bonne guerre. Le Duc y a fait trauailler depuis à bon eſcient, tellement que c'eſt vne place des meilleures de la Chreſtienté bien fortifiee à la moderne. Il y a dans Nancy vn Arſenal auſſi plein d'armes & de munitions, qu'aucun qui ſe trouue preſque en Europe. Bar-le-Duc a vn bon chaſteau, qui eſt entre la haute & baſſe ville. La Motte dont cy deſſus eſt fait mention pour ſon aſſiette & fortification eſt imprenable, comme auſſi le Chaſteau de Iamais ſur la frontiere de Luxembourg, Aſtenay, Clermont, ſont auſſi tres-fortes places. Il y a quelques autres places aſſez conſiderables ſur la frontiere; mais qui ſont petites. Ce Prince ſe peut ſur tout aſſeurer de ſes gens, qui luy ſont extremement affectionnez, & ne manquent nullement de courage, de ſorte que s'il eſtoit beſoin de meſler les mains, ſon pays eſtant peuplé comme il eſt, & fourny de bons hommes, ſans doute il donneroit de la peine à celuy qui le viendroit attaquer: mais il eſt hors de crainte de ce coſté la, veu qu'il eſt en fort bonne intelligence auec les Princes Allemands, tant ſes voiſins, qu'autres, comme auſſi les Majeſtez tres Chreſtiennes & Catholiques, deſquelles il a l'honneur d'eſtre ſi proche parent qu'il n'en doit eſperer que toute aſſiſtance & faueur.

DES DVCS DE LORRAINE.

9. LA Lorraine a eu autrefois des Roys qui commandoient à vne eſtenduë de pays beaucoup plus grande, que n'eſt celle qu'on void ſous la puiſſance du Duc qui eſt à preſent. Quant à la ſucceſſion de ſes Ducs, elle a eſté fort ſouuent interrompuë. Le premier qui fut ordonné Duc, ſe nomma Charles, & le ſecond fut Othon, du temps duquel la Lorraine fut ſeparee de l'Alſace, & l'Alſace erigee en l'Angraf. Cét Othon mourut enuiron l'an 1020. Il eut pour ſucceſſeur,

Godefroy ſon fils, qui mourut l'an 1070. Ceſtuy-cy eut pour ſucceſſeur Godefroy le Boſſu, qui fut tué l'an 1076.

Lors l'Empereur Henry IV. bailla ceſte Duché à ſon fils Conrard, mais elle fut depuis renduë à la maiſon de Godefroy, c'eſt à ſçauoir ſon nepueu de par ſa ſœur, qui fut Godefroy de Buillon Roy de Ieruſalem.

Baudoüin ſon frere ſucceda au Royaume, & en la Duché, & apres luy le troiſieſme frere nommé Euſtache. Toutesfois quelques-vns diſent qu'apres Baudoüin Henry de Limpurg occupa par force la Duché, & fut le ſeptieſme Duc l'an 1106.

Apres cela l'Empereur Henry V. bailla ceſte Duché à Guillaume Comte de Louuain, qui eut pour ſucceſſeurs,

Theodoric ſon fils.

Thibaut fils de Theodoric, auquel ſucceda

Frideric, ſous qui le pays de Brabant fut ſeparé de la Lorraine.

Apres Frideric vn certain Mathieu fut Duc, qui laiſſa apres luy ſon fils nommé Simon, & vn autre fils nommé Frideric, qui mourut l'an de grace 1239. Cettuy-cy eut pour ſucceſſeur

Matthieu ſon fils, puis

Frideric fils de Mathieu, & apres Frideric

Thibaut ſon fils, qui mourut l'an 1311.

Frideric fils de Thibaut.

Raoul fils de Frideric, qui mourut l'an 1346.

Iean fils de Raoul, qui eſpouſa Sofie fille d'Ebernard Comte de Vvitemberg, & mourut l'an 1382. & fut enterré à Nancy, & laiſſa pour ſon ſucceſſeur

Charles ſon fils, qui n'eut qu'vne fille mariee à René Roy de Sicile, fils de Louys Duc d'Anjou. Cettuy-cy fut Duc de Lorraine par le moyen de ſa femme: il laiſſa vn fils nommé Iean, & vne fille nommee Yoland, qui fut femme de Frideric de Vaudemont.

Iean ſucceda à René ſon pere, & laiſſa apres luy

Nicolas ſon fils qui demeura ſans hoirs l'an 1464.

Alors la Lorraine paruint entre les mains de Frideric fils d'Antoine Comte de Vaudemont, à cauſe de ſa femme Yoland fille de René Roy de Sicile. Ceſtuy-cy remit la Duché en la puiſſance de ceux de la maiſon de Buillon, & c'eſt de luy que ſont venus tous ceux qu'on nomme auiourd'huy de la maiſon de Lorraine, dont ie m'eſſayeray de repreſenter icy la Genealogie.

René Duc de Lorraine, & Comte de Vaudemont, qui ayant eſté chaſſé de ſon eſtat par Charles Duc de Bourgongne, le recouura auec l'ayde des Suiſſes faiſant mourir ſon ennemy en vne bataille qui ſe donna prés de Nancy. Ceſtuy-cy ayant repudié ſa premiere femme fille du Comte de Tancaruille, qui eſtoit ſterile, eſpouſa Philippe fille d'Adolfe d'Egmond, Duc de Gueldres, Iulliers & Comte de Zutphen & de Catherine de Bourbon fille de Charles Duc de Bourbon & d'Agnes de Bourgongne, elle eſpouſa René Duc de Lorraine, fils de Fery Comte de Vaudemont & d'Yoland d'Aueru, fille de René d'Anjou Roy de Sicile & Comte de Prouence.

De ce mariage naſquit Anthoine de Lorraine, il euſt vn fils appellé François Duc de Calabre, Lorraine, Bar, & Gueldre, mourut l'an 1546. ayant eſpouſé Chreſtienne de Dannemarch.

Charles Duc de Calabre, Lorraine, &c. qui eſpouſa Claude de Valois, fille de Henry II. Roy de France, dont il eut

Henry Duc de Calabre, Lorraine, &c. & Charles Cardinal de Lorraine Eueſque de Mets, apres leur mort.

Charles Comte de Vaudemont a eſpouſé la fille d'Henry deffunct Duc de Lorraine, & luy ſuccede auiourd'huy en ſes Eſtats.

Digitized by Google

Principale Origine de la Maiſon de Guiſe.

CLaude de Lorraine Duc de Guiſe & d'Aumale, le plus renommé Prince de ſon temps au faict de la guerre, eſpouſa Anthoinette de Bourbon, fille de François Duc de Vendoſme & de Madame Marie de Luxembourg: De ce mariage naſquirent onze enfans, ſept fils & quatre filles, ſçauoir 10.

1. François de Lorraine, appellé d'Aumale puis Duc d'Elbeuf.
2. Charles, Cardinal de Lorraine, Archeueſque de Rheims.
3. Claude de Lorraine Duc d'Aumale.
4. Louys de Lorraine Cardinal de Guyſe Eueſque d'Alby.
5. Philippes de Lorraine, decedé en bas aage.
6. François de Lorraine Grand Prieur de France.
7. René de Lorraine, Marquis d'Elbeuf.

Marie de Lorraine, mariee premierement à Louys d'Orleans, Duc de Longueuille: puis à Philippe de Croy Duc d'Arſchot.

Renee de Lorraine, Abbeſſe de Sainct Pierre de Rheims.

Anthoinette de Lorraine, Abbeſſe de Four-Monſtier.

Louyſe de Lorraine ſeconde fille de Claude Duc de Guyſe & d'Anthoinette de Bourbon, eut pour premier mary René de Naſſau & Chalon, Prince d'Orange, duquel elle n'euſt enfans, & pour ſecond Philippe de Crouy, Duc d'Arſchot, qui en eut Charles de Crouy, Marquis d'Haures, Pere d'Alexandre de Croy, Duc de Croy, marié à la fille aiſnee du Marquis d'Vrfé, il fut dernierement aſſaſſiné en ſa maiſon au mois de Nouembre 1614. à Bruxelle au grand regret de la Flandre.

De François de Lorraine aiſné de Claude Duc de Cuiſe ſont iſſus Henry de Lorraine Duc de Guyſe, Charles de Lorraine Duc de Mayenne, & Claude de Lorraine Duc d'Aumale, & autres René de Lorraine, Marquis d'Elbeuf.

Princes & Princeſſes de la Maiſon de Guiſe.

FRançois de Lorraine Duc de Guiſe, qui fut tué à Orleans par Poltrot l'an 1563. s'appelloit Prince de Ioinuille, Marquis de Mayenne, Pair & grand Maiſtre de France, Eſpouſa Anne d'Eſt, fille d'Hercules d'Eſt, ſecond du nom, Duc de Ferrare & de Renee de France, fille puiſnee du Roy Louys XII. de laquelle il a eu pluſieurs enfans, trois fils & vne fille ſçauoir, 11.

Catherine de Lorraine ſeconde femme de Monſeigneur Louys de Bourbõ, Duc de Mõtpenſier, morte ſans enfans.

Henry de Lorraine, Duc de Guyſe & de Cheureuſe Pair & Grand Maiſtre de France, Gouuerneur & Lieutenant pour le Roy, ez Comtez de Champagne & de Brie, qui a eſpouſé Catherine de Cleues, Comteſſe d'Eu, ſeconde fille de François de Cleues, Duc de Neuers & de Madame Marguerite de Bourbon, de laquelle il a eu pluſieurs enfans, entr'autres 4. fils & quatre filles ſçauoir,

Charles de Lorraine Duc de Guiſe, de Ioyeuſe, Prince de Ioinuille, Pair de France, Gouuerneur & Lieutenant General pour le Roy en Prouence, & Admiral des mers du leuant: qui a eſpouſé Henriette Catherine de Ioyeuſe, fille vnique de Henry Duc de Ioyeuſe Comte de Bouchage & de Catherine de la Vallette & veufue de Henry de Bourbon, Duc de Montpenſier, de laquelle il a eu pluſieurs enfans, ſçauoir,

François de Lorraine, Prince de Ioinuille.

Deux Gemeaux decedez en bas aage.

Henry de Lorraine Abbé de S. Denys en France & de Feſcamp.

Charles, Louys de Lorraine & de Ioyeuſe.

N. de Lorraine Cheualier de ſainct Iean de Hieruſalem.

N. de Lorraine & deux filles. Le 2. fils de Henry de Lorraine & de Catherine de Cleues Comteſſe d'Eu, eſt Claude de Lorraine, Duc de Cheureuſe, Grand Chambellan de France, Gouuerneur Lieutenant pour le Roy au pays d'Auuergne, il a eſpouſé Ayme de Rohan fille d'Hercule de Rohan Duc de Montbazon Grãd veneur de Frãce, de laquelle il a vne fille.

Le 3. fils fut Louys de Lorraine, Cardinal de Guiſe, Archeueſque de Rheims, Duc & Pair de France, Abbé de Clugny & de S. Denys en France, eſt mort l'an 1621. pendant le ſiege de S. Iean d'Angely.

Et le 4. François Paris de Lorraine Cheualier de l'ordre de S. Iean de Hieruſalem, Lieutenant General pour le Roy en Prouence, il mourut à Baux en Prouence d'vn eſclat de canon le premier Iuin 1614.

Digitized by Google

Louyſe de Lorraine ſeconde femme de Monſeigneur François de Bourbon Prince de Conty, d'eux n'eſt ſortie qu'vne fille, nommee Marie, morte en bas aage.

Catherine de Lorraine eſt decedee ſans auoir eſté mariee.

Marie de Lorraine Abbeſſe de ſainct Pierre de Rheims.

Ieanne de Lorraine Abbeſſe de Ioüarre & Prieure de Prouille.

Princes & Princeſſes de la Maiſon de Mayenne.

12. CHarles de Lorraine, ſecond fils de François de Lorraine, Duc de Guiſe & d'Anne d'Eſt de Ferrare, a eſté Marquis, puis Duc de Mayenne, Pair & Grand Chambelan: il eut de Henriette de Sauoye ſa femme, fille d'Honoré de Sauoye, Marquis de Villars, Admiral de France deux fils & deux filles, ſçauoir,

Henry de Lorraine, Duc de Mayenne & d'Aiguillon, Pair & grand Chambelan de France, Gouuerneur & Lieutenant General pour le Roy en l'Iſle de France, puis en Guienne: il eſpouſa Henriette de Gonſague fille puiſnee de Louys de Gonſagues Duc de Neuers & d'Henriette de Cleues, laquelle deceda en couche d'vn fils qui mourut incontinent apres. Ce genereux Prince, apres auoir demeuré pluſieurs annees veuf, pendant leſquelles il a fait paroiſtre ſon courage, & s'eſt fait renommer pour ſa bonté & magnanimité, iuſques à tant qu'il fuſt malheureuſement tué deuant Montauban au mois de Septembre 1621.

Charles Emmanuël de Lorraine Comte de Sommeriue, mort en Italie, ſans auoir eſté marié.

Catherine de Lorraine, fille aiſnee de Charles de Lorraine, Duc de Mayenne, eſpouſa Charles de Gonſagues, Duc de Niuernois & de Rethelois, Prince de Mantoüe, Pair de France, Gouuerneur & Lieutenant General pour le Roy ez Prouinces de Champagne & de Brie, qui en a eu ſix enfans, trois fils & trois filles, ſçauoir,

François de Gonſagues Duc de Rethel, ieune Prince decedé au mois de Septembre 1612.

Charles de Gonſagues de Cleues, Prince de Porcian, & maintenant Duc de Rhetel apres le deceds de ſon aiſné.

Ferdinand de Gonſagues, & de Cleues & Duc de Mayenne.

N. de Gonſagues de Cleues.

N. de Gonſagues de Cleues.

N. de Gonſagues de Cleues.

Rene de Lorraine, fille puiſnee de Charles de Lorraine Duc de Mayenne, femme du Comte de ſaincte Floure Mario, fils aiſné du Duc de Sforce en Italie, duquel elle a eu vn fils.

Princes & Princeſſes de la Maiſon d'Aumale.

13. CLaude de Lorraine troiſieſme fils du Duc de Guyſe & d'Anthoinette de Bourbon, a eſté Duc d'Aumale, Pair de France Gouuerneur pour le Roy au Duché de Bourgogne, fut tué deuant la Rochelle, l'an 1573. & a eu de ſon Eſpouſe, Louyſe de Brezé, fille de Louys de Brezé, grand Seneſchal de Normandie, Seigneur d'Anet, & de Diane de Poictiers, Ducheſſe de Valentinois, fille de Iean de Poictiers, Seigneur de S. Vallier, trois fils & trois filles, ſcauoir,

Charles de Lorraine, Duc d'Aumale Pair de France, lequel a eu deux fils & deux filles de Marie de Lorraine, ſa couſine, fille de René Marquis d'Elbeuf.

Charles de Lorraine, mort ieune.

Henry de Lorraine auſſi.

Marguerite de Lorraine, laquelle n'a eſté mariee.

Anne de Lorraine femme de Henry de Sauoye, Duc de Nemours, de Chartres & de Geneuois, duquel elle a eu deux fils, ſçauoir,

François Paule de Sauoye, Prince des Geneuois.

N. de Sauoye, Duc d'Aumale.

Henry de Lorraine ſecond fils de Claude de Lorraine Duc d'Aumale, & de Louyſe de Brezé a eſté Comte de S. Vallier, eſt mort ieune.

Claude de Lorraine, Cheualier de l'Ordre de S. Iean de Hieruſalé, a eſté le 3. fils de Claude de Lorraine Duc d'Aumale, & fut tué dans S. Denys, y eſtant entré, par le ſieur de Vic qui en eſtoit Gouuerneur.

Ieanne de Lorraine, ou ſelon les autres, Catherine a eſté la troiſieſme femme de Nicolas de Lorraine Comte de Vaudemont, duquel elle a eu

Henry de Lorraine, Comte de Chaligny, & Erie de Lorraine, Eueſque de Verdun.

L'aiſné

Digitized by Google

L'aisné a eu de sa femme Claude Mouy des fils & filles, entr'autres, qu'on ne peut assez loüer quoy que viuans.

Charles de Lorraine Euesque de Verdun apres Eric de Lorraine son oncle, lequel a quitté cét eueschè, pour se rendre de la compagnie des Iesuites à Rome.

Henry de Lorraine, Comte de Chaligny, & Marquis de Mouy.

François de Lorraine Euesque de Verdun apres son frere Charles.

Diane de Lorraine seconde fille de Claude de Lorraine Duc d'Aumale a esté la premiere femme de François Duc de Luxembourg & de Pinay, Pair de France duquel elle a eu,

Henry Duc de Luxembourg & de Pinay, Prince de Tingry, lequel a eu de Magdelaine de Montmorency, fille de Guillaume de Montmorency, Seigneur de Thoré & d'Anne de Lalain, deux filles, l'vne mariee au sieur de Brantes, l'autre au ieune Duc de Vantadour,

Marie de Lorraine, Abbesse de Chelles; Louyse de Lorraine, Abbesse de nostre Dame de Soissons.

Princes & Princesses de la Maison d'Elbeuf.

REné de Lorraine, Marquis d'Elbeuf, septiesme fils de Claude de Lorraine, Duc de Guise, & d'Anthoinette de Bourbon, espousa Louyse de Rieux, fille de Claude, Seigneur de Rieux, & de Madame Susanne de Bourbon de la maison de Montpensier, d'où sont issus vn fils & vne fille, sçauoir, 14.

Marie de Lorraine, femme de Charles de Lorraine Duc d'Aumale son voisin.

Charles de Lorraine Duc d'Elbeuf, Pair de France, a eu pour femme Madame Marguerite Chabot, troisiesme fille de Leonor Chabot, Comte de Charny, grand Escuyer de France, duquel mariage sont sortis deux fils & trois filles, sçauoir, Charles de Lorraine, Duc & Pair de France, Comte de Harcourt, qui a espousé Catherine Henriette legitime de France, de laquelle il a eu deux fils & vne fille sçauoir,

N. de Lorraine, Comte de Harcour.

N. de Lorraine, Comte de l'Islebonne.

N. de Lorraine.

Henry de Lorraine, fils puisné de Charles premier du nom Duc d'Elbeuf, Comte de Brione, appellé Comte de Harcour.

Claude Leonor de Lorraine, femme de Louys Gouffier Duc de Rouennois & Marquis de Boissy, dont elle a eu plusieurs enfãs, desquels l'aisné porte la qualité de Marquis de Boissy.

Henriette & Françoise de Lorraine, Religieuse.

Marie de Lorraine fille aisnee de Claude Duc de Guise & Anthoinette de Bourbõ, a esté mariee deux fois, en premieres nopces auec Louys d'Orleans, premier du nom Duc de Longueuille, duquel elle eut deux enfans, François d'Orleans, 3. du nom Duc de Longueuille, lequel mourut le 12. iour de Septembre 1551. âgé seulement de huict ans, estant sous la tutelle de son ayeul maternel Claude Duc de Guise.

Louys d'Orleans né le 4. iour d'Aoust 1537. deux mois apres la mort de son pere deceda ieune. Marie de Lorraine espousa en 1. nopces le Duc de Longueuille, puis en 2. nopces Iacques Sieur du nom, Roy d'Escosse, & eut de ce Prince deux fils qui moururent & vne fille nommee Marie Stuard Royne d'Escosse, laquelle espousa en premieres nopces François 2. Roy de France fils de François premier, duquel elle n'eust enfans, & en secondes nopces espousa Henry fils du Comte de Lenox, duquel elle eust vn seul fils sçauoir,

Iacques Roy de la grande Bretagne & d'Irlande Pere de Henry Prince de Galles decedé l'an 1612.

De Charles Duc d'Yorc, auiourd'huy Prince de Galles, fiancé à Madame Marie de France sœur du Roy Louys XIII. & du depuis mariee audit Prince.

Elizabeth mariee à Federic V. Comte Palatin du Rhin duquel elle a eu plusieurs enfans.

De Marguerite Stuard née l'an 1598.

Princes & Princesses de la Maison de Mercœur.

NIcolas de Lorraine Duc de Mercœur en Auuergne & Comte de Vaudemõt, fut secõd fils d'Anthoine Duc de Lorraine & de Bar, a esté mariee trois fois. 15.

En premieres nopces à Marguerite d'Egmond & en eut Henry, Catherine & Marie morts ieunes, & Louyse de Lorraine, femme du Roy Henry III. Roy de France & de Pologne.

En secondes nopces il espousa Ieanne de Sauoye fille de Philippe Duc de Nemours, dont il eust trois fils & vne fille, sçauoir,

Digitized by Google

Philippe Emanuel de Lorraine Duc de Mercœur & de Ponthieure, qui eſpouſa Marie de Luxembourg, fille de Sebaſtien de Luxembourg, Seigneur de Martigues, de leur mariage ſont iſſus

Philippe de Lorraine decedé ieune, Françoiſe de Lorraine Ducheſſe de Mercœur qui a eſpouſé Cæſar Monſieur Duc de Vendoſme, Gouuerneur & Lieutenant General pour le Roy en Bretagne, qui en a eu deux fils & vne fille, ſçauoir, Louys de Vendoſme, Duc de de Mercœur, François Pierre de Martigues, & Iſabelle de Vendoſme.

Charles de Lorraine ſecond fils de Nicolas de Vaudemont de ſa ſeconde femme, a eſté Cardinal & Eueſque de Toul.

François de Lorraine Marquis de Chauſſins meurt ſans auoir eſté marié.

En troiſieſme nopces Nicolas de Lorraine Comte de Vaudemont, eſpouſa Ieanne de Lorraine fille de Claude Duc d'Aumale, de laquelle il eut Henry de Lorraine, Comte de Chaligny, mort en Hongrie, laiſſant trois fils de ſa femme Claude de Mouy, fille de Charles Marquis de Mouy.

DISCOVRS

DISCOVRS
DE L'ESTAT DES DIX-SEPT PROVINCES DES PAYS-BAS.

QVE TIENT LE ROY D'ESPAGNE sous le gouuernement d'Isabelle Claire Eugene, Infante & Sereniſsime Archiducheſſe de Flandres ſa Tante.

ET LES ESTATS DE HOLLANDE ET Prouinces vnies.

SOMMAIRE.

1. ORIGINE du nom des Pays-Bas.
2. Sa ſituation & limites, ſon circuit & grandeur.
3. Rinieres les plus celebres des Pays-Bas, leurs ſources & cours.
4. Diuiſion du pays en 17. Prouinces & combien il y a de villes & villages en chaque Prouince.
5. Comment elles ont eſté vnies ſous vn meſme Seigneur & reduictes ſous la domination d'Eſpagne.
6. Donation des Pays-Bas faicts par le Roy d'Eſpagne Philippe Second à l'Infante ſa fille en faueur du mariage auec Albert Archiduc d'Auſtriche.
7. Comment l'Archiduc Albert prit poſſeſſion des Pays-Bas, en vertu d'vne procuration de ſa future eſpouſe l'Infante d'Eſpagne.
8. Les pays qui ſont auiourd'huy ſous l'Archiducheſſe & la deſcription des plus belles villes, commençant par la Flandre.
9. Deſcription du Pays d'Areois & de ſes plus celebres villes.
10. Du Cambreſis & de ſes limites.
11. Du Pays de Haynault.
12. Du Comté de Namur.
13. Du Duché de Luxembourg.
14. De la Duché de Brabant & de ſes villes principales.
15. Pays-Bas propre à nourrir du beſtail.
16. Mer des Pays-Bas, ſes commoditez & incommoditez
17. Ses Foreſts, notamment de la Foreſt d'Ardenne.
18. Naturel des habitans du Pays-Bas quel, & comme ils ſont amateurs de liberté.
19. Peintres excellens ez Pays-Bas, & qui a eſté le premier qui a meſlé les couleurs auec l'huile.
20. Reuenu du Prince des Pays-Bas à quoy ſe peut monter.
21. Ses forces conſiſtans en forteresſes & vne armee entretenuë dans les garniſons.
22. La forme du gouuernement des Pays-Bas.
23. Conſeillers du Prince & par quelles loix leſdits Conſeillers ſe conduiſent.
24. Des Commiſſaires enuoyez par les Prouinces & la façon d'aſſembler les Eſtats de la Religion des Pays-bas
25. Archeueſchez & Eueſchez des Pays-Bas.
26. Catalogue des Seigneurs & Comtes de Flandres & des Capitaines ou Lieutenans qui ont commandé aux guerres des Pays-Bas
27. Des dernieres guerres entre le Roy d'Eſpagne & les Hollandois, du ſiege de Breda.

Digitized by Google

COMBIEN que les choſes de cét Eſtat ayent eſté cy-deuant & par pluſieurs fois fort confuſes, & embroüillees, pour les diuers poſſeſſeurs qui ont occupé ſes Prouinces, tantoſt ſeparément, tantoſt toutes enſemble. I'eſpere neantmoins eſclaircir le tout, & en eſcrire par bon ordre & ſans obſcurité. Car apres auoir dict en general les limites & l'eſtenduë de toutes ſes Contrees, comme il eſt diuiſé en dix-ſept Prouinces, comment & par qui ces pays ont eſté vnis ſous vn meſme Seigneur: quand & comment ils ſont venus en la maiſon d'Eſpagne. Ie viendray apres à particulariſer ce qui eſt à preſent ſous la puiſſance du Sereniſſime Archiduc Albert d'Auſtriche & de la treſ-illuſtre Princeſſe Iſabelle Claire Eugene ſœur de Philippe III. à preſent Roy d'Eſpagne: comme ils ſont entrez en poſſeſſion dudit pays: Et d'autre part ie repreſenteray ce que les Eſtats des Prouinces vnies des pays poſſedent auſſi. Que ſi ie ne contente entierement en cecy les plus curieux, au moins ie pourray leur oppoſer la difficulté du fait, & la peine que i'ay priſe de leur ſatisfaire, rapportant ce que i'ay veu moy-meſme eſtant au pays, ou ce que i'ay appris par le diſcours des autres.

I. Et afin de commencer, la baſſe Allemagne eſt ainſi nommee, pour ce que les mœurs, la langue & les loix de ſes habitans ne different gueres de celles des autres Allemans: le nom de baſſe luy eſt donné, pource que ceſte contree eſt plus proche de la mer que le reſte de l'Allemagne, & pource auſſi qu'au reſpect de la haute ſon terroir eſt moins eſleué, & ſes campagnes plus baſſes. Ceux du pays l'appellent en leur langue Nederlant.

On l'appelle auſſi preſque par toute l'Europe Flandre, en prenant vne partie pour le tout, ou pour la puiſſance & ſplendeur de ce pays au regard des autres, ou à cauſe des grands trafics & des foires de Bruges treſ-anciennes, où les marchands ſouloient aborder de toutes parts, ou pource que ce pays eſtant plus proche de la France, d'Eſpagne, d'Italie, d'Angleterre, ſon nom a eſté cogneu & diuulgué plus que ceux des autres.

II. Or laiſſant cette curioſité que ie tiens pour ſuperfluë, de meſme que tout ce qui eſt de pareille eſtoffe, le Pays- bas a pour ſes limites du Nort la mer Oceane, du Sud la Lorraine, & la Champagne, de l'Eſt, les riuieres de Meuſe, & du Rhin: & de l'Oüeſt encore la mer, & la partie de l'Artois qui regarde la Picardie.

Tout ce pays a de circuit, ſelon Guichardin, enuiron mille milles d'Italie, ou trois cens quarante lieües de Flandre, & contient ſept degrez & demy de longueur: c'eſt à ſçauoir depuis le vingt-deuxieſme degré & demy iuſques au trentieſme. Mais quant à la largeur il cõprend cinq degrez, c'eſt à ſçauoir depuis le quarante-huictieſme degré & demy iuſques au cinquante-troiſieſme & demy. A raiſon dequoy le Pays-bas eſt mis entre le milieu du ſeptieſme climat, & le commencement du neufieſme, & en ceſte eſpace la diuerſité du plus grãd iour d'eſté eſt de trois quarts d'heure, Car au milieu du ſeptieſme climat le plus grand iour eſt de ſeize heures, & au commencement du neufieſme il eſt de ſeize heures, & trois quarts. Et ce pays contient tous les paralelles qui ſont enfermez entre le ſeizieſme & le vingt-vnieſme.

III. Les principales riuieres de ces Prouinces ſont le Rhin, la Meuſe, l'Eſcaud & l'Ems: les moindres ſont la Moſelle, l'Ae, la Sambre, la Deſe, Demere Nethe, Ruer, Berekel, Niers, Scarpe, Dentre, Hayne, & autres. La plus grande c'eſt le Rhin, duquel nous parlerons faiſans mention de l'Allemagne. Quand à la Meuſe elle vient du mont Vauguez non gueres loing des ſources de la Seine, & de Marne, & coulant vers la Septentrionale, rafe ſainct Thibaut, où elle commence d'eſtre nauigeable. De là elle paſſe à Verdun, & va à Moſon, & Maiſiere. Et de là tournant vers le Nort elle paſſe à Charlemont, Bouines, Dinant, & Namur: & receuant là le Sambre elle va à Stochem, Ruremonde, & Ventlo, où ſe tournant vers l'Oueſt elle borde les villes de Cuichx, Graue, Gaueſtein, & Meghen: puis receuant au village de Hervvede vne partie du Rhin, & luy donnant auſſi de ſes eaux, elle ſe meſle auec l'Oual, & ſoudain ces deux riuieres regardantes leurs noms ſe ſeparent & coulent chacune à part à Laueſtein, où elles enferment l'Iſle de Bome, & derechef elles s'aſſemblent, & perdans leur nom prennent celuy de Merou, & paſſans en ceſte ſorte à Vvorkom & à Gorchom, elles paruiennent fort groſſes à Dordrecht où ayant faict l'Iſle d'Iſelmonde, la Meuſe reçoit ſon propre nom, & le retenant apres auoir paſſé à Roterdam, & Vlaerdingue elle ſe va rendre dans la mer pres de la Brille auec tant de violence, que courant encor par vne longue eſpace elle conſerue la douceur de ſon eau.

Quant à l'Eſcaud il vient du Vermandois pres de l'Abbaye de S. Martin, puis paſſant par

paiſiblement entre le Catelet, & Beaureuoir s'en va à Cambray; De là paſſant par le pays de Haynault il baigne la ville de Valenciennes, & deuenant nauigeable apres auoir receu la Hayne; il paſſe à Condé, puis groſſi de la Scarpe il coule à S. Amand, & de là tournant vers le Nord il paſſe à Tournay à Audernade, & à Gand, où il reçoit la Lis, & la Lieue, & quelques autres eaux. Delà il va en ſerpentant à Denremonde, ou receuant le Dendre il s'achemine à Repelmonde, & y reçoit le fleuue Rupel, & vn peu apres la Dele, puis eſtant ainſi gros & enflé, il s'en va lauer les murailles d'Anuers, & faict vn bon & aſſeuré port pour les nauires, puis coulant vn peu plus auant, & ſe fendant en deux branches, il diuiſe le Brabant, & la Flandre de la Zelande: veu que tournant à main gauche vers le Midy il ſuit les riuages de la Flandre; & prenant vn autre nom s'appelle de Hont, & de-là il s'achemine à la mer du Ponent par la Zuytbeuerlande, & Vvalacrie, & à la main gauche ayant laiſſé les limites du Brabant, continuant ſon cours, & gardant ſon vieil canal ſe va dégorger dans l'Ocean par les riuages de l'Iſle de l'Eſcaud. Au reſte ce fleuue porte le flux de la mer iuſques à Gand, qui eſt en comptant les deſtours, & ſerpentements, par l'eſpace de plus de 30. milles. Pour le regard des autres ie remets le curieux à la lecture des Geographes, ſur leſquels ie ſemble meſme auoir deſia trop enjambé.

Le Pays-bas contient dix-ſept Prouinces, à ſçauoir quatre Duchez, Brabant, Limbourg, Luxembourg, & Gueldre: huict Comtez, Hollande, Zelande, Flandres, Artois, Haynault, Zamul, zutphen, & le Marquiſat du S. Empire, & cinq Seigneuries, à ſçauoir Malines, Vtrecht, Friſe, Oueriſſel, & Grouningue. Elles ſont nommees dix-ſept Prouinces, pource qu'on en a donné 17. tiltres aux Princes, & ne s'en peut donner autre raiſon de cette appellation bien qu'il y aye dauantage de Prouinces.

Aux generales aſſemblees tous les pays n'y ſont pas conuoquez, ne donnent pas leurs voix, ny ne contribuent pas ſelon cét ordre aux impoſitions generales. Car le Marquiſat du ſainct Empire d'Anuers n'eſt point compté entre les Prouinces, la Duché de Limbourg auec Valckembourg, & Dalam reſſortiſſent ſous Brabant.

Tournay & Tourneſis, auec l'Iſle, Doüay & Orchies ordinairement ne ſont pas nommez entre les dix-ſept Prouinces, & toutesfois elles contribuent toutes deux, chacune comme vne Prouince: Comme font auſſi Valenciennes & Drente. Ce pays-bas enuiron l'an mil cinq cens cinquante du temps de l'Empereur Charles V. accorda à l'Empereur ſelon ſa demande, la ſomme de trois cens mille florins par mois, ce qu'on appelloit Nouentale ou Nouenaire, Limbourg, Luxembourg, Gueldre, & Groutiingue ne payent rien de ceſte impoſition, eſtants frontieres, leſquelles eſtoient appauuries, & fort en arriere, tellement qu'il n'y eut que ces treize, tant Prouinces que Villes, leſquelles contribuerent: Aſſauoir, Brabant, Flandres, Artois Haynault, Valenciennes, l'Iſle, Doüay, Orchies, Hollande, Zelande, Namur, Tournay, Tourneſis, Malines & Vtrecht: toutesfois on eſtime que les autres ne ſont pas forcloſes és conuocations & aſſemblees generales.

On a compté en ces Pays-bas plus de deux cents villes murees, & bien cent cinquante places, leſquelles auoient iuriſdiction & priuilege de ville, & plus de ſix mille villages: mais durant ces longues guerres dernieres ils ont eſté bien amoindris & ruinez. Afin neantmoins de contenter le Lecteur curieux, ie luy propoſeray icy vn general denombrement, auquel il pourra voir combien il y a de villes & villages en chaque Prouince.

Combien il y a de villes & villages en chaque Prouince du Pays-bas.

ÈS QVATRE.

Duchez	*Villes.*	*Villages.*
BRABANT.	26.	700.
LVXEMBOVRG.	23.	1169.
LIMBOVRG.	5.	123.
GVELDRE.	24.	300.

Digitized by Google

ES HVICT.

Comtez	Villes.	Villages.
HOLLANDE.	23.	400.
ZELANDE.	10.	101.
FLANDRE.	35.	1178.
ARTOIS.	12.	754.
HAYNAVLT.	24.	950.
NAMVR.	4.	184.
ZVTPHEN.		
LE MARQVISAT.		

ES CINQ.

Seigneuries	Villes.	Villages.
VITRECHT.	5.	70.
FRISE.	11.	345.
OVERISSEL.	11.	101.
GROVNINGE.	1.	145.
MALINES.	1.	9.

Auant la Natiuité de Ieſus-Chriſt, les Romains & Iules Ceſar comprénoient ce pays ſous la Gaule Belgique ou Belge ainſi appellee à cauſe des habitans hautains & hardis qui ne pouuoient ſouffrir qu'on leur oſtaſt leur liberté, leurs couſtumes & priuileges. Tellement que c'eſtoit, au rapport de Iules Ceſar, le plus fort & valeureux peuple de toute la Gaule. Ils auoient alors diuers noms, & les nommoit-on Germains, Bataues, Friſons Aduatices, Menapiens, Atrebates, Neruins, Morins, &c. Les Germains ſont auiourd'huy les Allemans: les Bataues ſont les Hollandois, & en partie les Gueldrois: les Friſons ceux de Friſe: les Aduatices ceux d'Anuers: Les Menapiens en partie ceux de Gueldre, & de Cleues: Les Atrebates ceux d'Arras & és enuirons: les Neruins, ceux de Tournay; les Morins, les Flamands, &c.

Le pays eſtant diuiſé en Prouinces, ils ont bien receu quelques ſeigneurs comme ſouuerains, mais à certaines conditions, prenans touſiours bien garde qu'ils ne deuinſſent puiſſans de peur d'eſtre ſubiuguez: & partant, ils les aymoient principalement à cauſe de cela, lors qu'ils eſtoient encore ieunes. Ces Prouinces viuans ainſi en paix auec leurs Seigneurs & ſe bandans par enſemble en temps de neceſſité, ont ſouuent fait de grands faits d'armes, tant contre les Romains que contre les autres nations, meſme contre les Turcs & Sarraſins, comme il appert qu'ils ont fait ſous la conduitte de Godefroy de Boüillon & autres Rois de Ieruſalem: comme auſſi ſous Baudoüin Comte de Flandres, qui gaigna l'Empire de Conſtantinople, & pluſieurs ſemblables entrepriſes, comme on peut voir en leurs Chroniques & Hiſtoires, tellement que ils ont touſiours eſté fort eſtimez & redoutez. Bref c'eſt vn peuple duquel le renommé Hiſtoriographe Corneille Tacite a eſcrit comme s'enſuit. *Les Gaulois contribuoient pour leur liberté, les Germains pour leur butin, mais les Batauois pour la gloire & l'honneur.* Voyla pourquoy auſſi les Empereurs Romains les choiſiſſoient pour leurs gardes, comme les tenants pour les plus fideles & valeureux de tous les peuples du monde. Meſmes quelques vns d'entr'eux, notamment les Batauois & Friſons, ont eſté declarez compagnons & amys du peuple Romain. Ainſi en parle Tacite.

Or combien que tous ce Pays-bas & Prouinces ayent eſté par cy-deuant diuerſes ſouuerainetez & Prouinces ſous differents Princes, ſi eſt-ce qu'ils ont en fin eſté reduicts ſous quatre Ducs de Bourgongne. Puis apres ſous les Archeducs d'Auſtriche, & finalement ſous vn ſeul ſeigneur à ſçauoir, ſoubs l'Empereur Charles cinquieſme, & ſon fils Philippe Roy d'Eſpagne. Il ſera bon de reciter icy en bref comment, quand, & en quelle maniere ils ont eſté reduicts ſous ces derniers icy, & que cela demeure pour memoire perpetuelle, que les Eſpagnols ſont bien paruenus au Gouuernement de ces Pays-bas, non pour les gouuerner comme leurs propres ſubiects, c'eſt à dire comme eſtans ſubiects à leurs loix, mais comme vn peuple libre en ſuyuant leurs propres loix & priuileges.

Lovys de Maleſtroit du coſté de ſon pere, Comte de Flandres, de Neuers, de Rœel, de Salines, d'Anuers, & de Malines, & du coſté de ſa mere, Comte de Bourgongne & d'Artois, auoit vne fille nommee Marguerite, laquelle il auoit euë de ſa femme Marguerite fille de Iean troiſieſme, Duc de Brabant: cete fille eſpouſa en la ville de Gand en l'an mille

Digitized by Google

trois cents ſoixante neuf, Philippe de Valois ſurnommé le Hardy, qui eſtoit pour lors Duc de Bourgongne, & le plus ieune fils de Iean Roy de France. De ceux-cy naſquit Iean ſans peur, Comte de Flandres, de Bourgongne, d'Artois, &c. Ce Iean de Vallois eſpouſa en l'an mil quatre cens quinze Marguerite fille du Comte de Haynault, Hollande, Zelande & Friſe: & fut meurtry à Montereau en France, en l'an mille quatre cents dix-neuf, le dix-neufieſme Septembre, eſtant aagé de quarante huict ans, & apres auoir regy 15. ans: ce qui arriua, comme on dit, à l'inſtigation du Dauphin. Son fils vnique Philippe le Bon ſucceda en ſa place, aagé de vingt-trois ans eſtant Duc de Bourgongne, Comte de Flandres, d'Artois, de Bourgongne, Palatin, Marquis du ſainct Empire, & Seigneur de Salines & Malines. Outre ce en l'an mille quatre-cents vingt-neuf il ſucceda par la mort du Comte Dideric de Namur, à ladite Comté de Namur l'ayant premierement acheptee, & par la mort de Philippe Duc de Brabant, lequel mourut ſans enfans, il eut en l'an mil quatre cens trente, les Duchez de Lorraine, de Brabant & de Limbourg, & par la mort de Iacoba Comteſſe de Hollande, &c. ſa niepce, il eut en l'an mil quatre cens trente ſix, les Comtez de Haynault, de Hollande, Zelande & Friſe. En l'an mille quatre cens quarante trois, ſa tante luy donna la Duché de Luxembourg, premierement comme Tuteur & puis apres comme Seigneur. Il fut le premier de la maiſon de Bourgongne qui inſtitua l'ordre de la Toiſon d'or à Bruges en Flandres, lors qu'il eſpouſa Iſabeau de Portugal en l'an mil quatre cens cinquãte. Il mourut à Bruges en l'an mil quatre cens ſoixante ſept, eſtant aagé de ſoixante & douze ans, apres auoir regné quarante huict ans. Il laiſſa pour heritier en tous ſes pays ſon fils vnique, nommé Charles de Valois, ou le Guerrier, lequel ſucceda au gouuernement des pays de ſon pere eſtant aagé de trente quatre ans. Il achepta du Comte Arnault d'Egmond la Duché de Gueldre & la Comté de Zutphen, & ce outre vne penſion annuelle pour la ſomme de 91000. eſcus d'or, en mourant il confirma ladite vente par teſtament, faiſant le Duc Charles ſon heritier, & desheritant ſon fils Adolphe, pource qu'il s'eſtoit rebellé contre luy. Ce Duc print poſſeſſion du pays de Gueldre en l'an mille quatre cens ſoixante & treize: Il taſcha de faire vn Royaume de tous les Pays-bas, promettant à ceſte fin de donner ſa fille vnique en mariage au fils de l'Empereur Frederic III. & l'euſt appellé le Royaume de Bourgongne, d'autant que la Bourgongne auoit eſté vn Royaume auparauant. Mais pource que chaque Prouince eſtoit ſouueraine, & auoit ſes Priuileges, droicts & reuenus à part, meſme differentes meſures & poids, & n'auoient iamais voulu conſentir à leurs Princes autre puiſſance ſinon limitee, il ne peut, & cela fut mis en arriere. Ce braue guerrier fut tué deuant Nancy en l'an 1477. le cinquieſme de Ianuier, eſtant trahy par vn Comte Italien appellé Campebaſſo; qui eſtoit à ſon ſeruice, & ce par l'inſtigation de Louys XI. Roy de France, des Suiſſes & Lorrains apres auoir gaigné trois batailles. Il eſtoit aagé de quarante quatre ans, & laiſſa vne fille vnique appellee Marie de Valois aagée de dix-huict ans, laquelle eſpouſa en l'an mille trois cents ſoixante & dix-ſept, le dix-huictieſme Aouſt, Maximilian d'Autriche, lequel reprit ſur le Roy de France tout ce que ledit Roy auoit prins & oſté à ſa femme. Il reſtablit l'Ordre de la Toiſon d'or, lequel eſtoit fort auily, & l'an mille quatre cents ſoixante & dix-huict, ils eurent deux enfans enſemble, vn fils nommé Philippe, & vne fille nõmee Marguerite. Marie de Bourgongne la cinquieſme annee de ſon mariage tomba de cheual & mourut de la cheute. Maximilian gouuerna ces pays pour vn temps en faueur de ſon fils Philippe: mais non pas à la bonne foy, car il taſcha d'aliener & de ſeparer du Pays-bays les Prouinces de Brabant, Haynault, Hollande & Friſe, pour les donner à ſon pere Frederic Empereur, & fit pluſieurs choſes au preiudice de ces pays, En l'an mil quatre cents nonante deux, ſon fils Philippe fut recognu pour Prince par tous les Pays-bas, & confirmé comme Seigneur hereditaire d'iceux: en l'an mille quatre cẽts quatre vingt ſeize, il eſpouſa en la ville de Lier en Brabant, Madame Ieanne d'Eſpagne, que les Pays-bas eſtant auparauant vnis par enſemble par pluſieurs mariages, ſont finalement venus par ce mariage à la maiſon d'Eſpagne, & combien qu'ils ſoient paruenus à quelque parfaicte proſperité, ſi eſt-ce par ce moyen qu'ils ſont tombez en vne longue guerre, voire en des troubles & guerres ciuiles au grand dommage & preiudice deſdits pays, ainſi par ce moyen les 17. Prouinces ont eſté ſous le Gouuernement du Roy d'Eſpagne entre les ſoixante & ſeptante ans.

QVALITE'.

QVant à l'Artois il eſt riche de froments, dont il enuoye grande quantité en Flandres & en Brabant, où il n'en vient point ordinairement; ſi bien que la plus grande partie de leurs habitans fait du pain de ſeigle. Il n'y a point de vin, combien qu'on tienne que le pays eſt capable d'en porter, & que c'eſt la nonchalance de ceux qui y demeurent qui eſt

cauſe de ce deffaut, pluſtoſt que l'affiette. L'air y eſt bon, ſain, & ſerein.

Le pays de Haynaut iouït d'vn air doux & tempere, & ſon terroir eſt fertile, & porte principalement grande quantité de froment, Il y a force prairies, paſturages, pommiers & autres choſes neceſſaires à la vie. Il y a pareillement des mines de fer & de plomb; & des carrieres de diuers marbres, & auſſi d'vn certain caillou que les Liegeois nomment Houlle. Ces cailloux nourriſſent la flamme de meſme que les charbons; & l'on n'en vſe que pour faire du feu auec vn peu de bois.

La Comté de Namur eſt montueuſe, mais agreable, d'vn air ſain & temperé. Son terroir porte les choſes qui ſont neceſſaires à la vie. Il y a auſſi des mines de fer & de plomb, & des carrieres où l'on couppe des pierres de toutes ſortes, & principalement des marbres tirans ſur le noir qui approchent fort du jaſpe. Et il n'y a pas long-temps qu'on a commencé d'y tirer des Houlles qu'on bruſle. Il y a des riuieres qui abondent en poiſſon, & de belles fontaines d'eau viue, comme auſſi des foreſts où l'on trouue vne grande quantité de beſtes ſauuages & noires.

Le pays de Luxembourg; combien que montueux, eſt toutesfois bon & fertile, & iouït d'vn air aſſez gracieux. Il y a vn endroit qui porte force bled, & quantité de vin, & l'autre recompenſe ce defaut par le grand nombre de ſes beſtes ſauuages; & noires qui ſont des meilleures. Il y a des mines de fer aſſez pres de Macderſcheid aux Seigneurs de Keyle, Crouemberg, & Sleide, vers la ville nommee Hellental.

Le Brabant iouït d'vn fort bon air, & a vne plaine fertile qui porte quantité de bleds, combien que ce qu'ils nomment *Die Kempen*; ou la campagne, ſoit vn peu ſterile à cauſe du ſable. Et toutesfois ceſte partie rapporte encor quelques fruicts, & n'eſt pas du tout inutile.

La Flandre a vn air extremement temperé. Son terroir eſt fertile; principalement du coſté qu'elle eſt proche de la mer, & de la France. Il y a de beaux paſturages, comme on peut aſſez cognoiſtre en ce qu'on a accouſtumé d'y mener force poulains des contrees voiſines, à cauſe de la bonté de l'herbage. Dauantage il nourrit beaucoup d'animaux domeſtiques qui ſont d'vn gouſt exquis, & vn nombre incroyable de beſtes fauues, & noires. Elle ne manque auſſi de herons, de faiſans, perdrix, paons; & cigongnes.

MOEVRS ANCIENNES.

CEſar nous dict que les Belges, qui ſont ceux du Pays-bas, entre leſques il comprenoit auſſi les Picards, eſtoient vaillants & reſolus au poſſible, pource qu'ils eſtoient eſloignez de la ciuilité, & courtoiſie de la Prouince plus polie, & que les marchands ne les frequentoient guieres, & ne leur portoient les choſes qui ſeruent à r'amollir, & rendre effeminez les courages: & pource auſſi qu'ils eſtoient voiſins des Allemands qui habitoient au delà du Rhin, auec leſquels ils eſtoient en guerre continuelle. On peut cognoiſtre leur valeur, & l'extreme deſir qu'ils auoient de deffendre leur liberté en ce qu'ils s'eſſayerent de ſe retirer de l'obeyſſance & de la domination des Romains, meſme du temps de Ceſar. Les Neruiens, qui ſont ceux de Tournay, ne permirent iamais aux marchands qu'ils leur apportaſſent du vin ou d'autres choſes à vendre. Et pour dire quelque choſe de particulier, les habitans de la Comté de Flandres ont eſté ſi addonnez aux armes, & ſi remuans, qu'ils n'ont iamais peu viure en paix, & ont iadis couru auec les armes au poing la Syrie, la terre Sainſte, & Ieruſalem. Il y a auſſi long-temps que ce peuple s'addonne au trafic, & y reüſſit heureuſement, de meſme qu'il s'eſt monſtré penible à defricher le pays, & le rendre meilleur en toute ſorte.

MOEVRS DE CE TEMPS.

LEs Flamands ſont volontiers grands, mais on eſtime qu'ils eſtoient beaucoup plus anciennement, ce que Ceſar attribuë principalement à la liberté de leur vie, à la couſtume de ne faire nulle choſe contre leur volonté. Ils ſont beaux, paiſibles, peu coleres, peu ambitieux, ouuerts, prompts à toute choſe, penibles, induſtrieux & fidelles, capables de touts arts, & de toutes ſciences, & pluſtoſt addonnez au vin qu'à l'amour. Ils ſont aſſez ciuils ſelon le pays, & ſi faſcheux, que meſme ils en ſont quelquesfois inſupportables. Ils ſont de legere creance, à raiſon dequoy on les void aiſement deceus. Il n'y a gens plus ſoupçonneux ny plus opiniaſtres. Ils ont force babil, & oublient aſſez toſt les courtoiſies & faueurs qu'ils ont receus, de meſme auſſi que les offenees qu'on leur a faictes. Ils ayment fort peu les autres nations,

Digitized by Google

nations,& s'amuſent à inuenter tous les iours quelque choſe de nouueau. Quãt à la muſique ils l'ont rẽdue parfaicte, veu qu'il n'y a peuple qui aye plus d'inclinatiõ à cet art que ceſtuy-cy. Il ſont aſſez vaillãs ſur la terre, mais plus à pied qu'autremẽt, veu qu'ils ſont mauuais hõmes de cheual, & ont vne couſtume de ne venir iamais aux mains auec les ennemis, & ſe ioindre à eux le moins ſouuẽt qu'il leur eſt poſſible. Mais il faut aduouer que ſur la mer ils ſont inuincibles. Ils entendent fort parfaictemẽt la nauigation, apprẽnent diuerſes lãgues, trafiquẽt fort accortement, & font grande quantité de draps de ſoye, de laine, de lin de diuerſes ſortes & ſur tout de la tapiſſerie dont on fait fort grande eſtime, & qu'on enuoye non ſeulemẽt par toute l'Europe, mais encor aux Indes, & en Afrique. Ils font le plus ſouuẽt du pain de ſeigle, & boiuent de la biere plus ordinairemẽt que du vin qu'on leur porte de Frãce & d'Eſpagne. Ils vont bien veſtus, & ſur tout bien proprement. Leurs maiſons ſont continuellement nettes plus qu'en aucun lieu de l'Europe, & leurs meubles ſi luiſans, & ſi bien tenus que la veue en eſt agreable. Ils baſtiſſent preſque par tout d'vne meſme ſorte, & leurs maiſons ſont tellement faictes, qu'il ſemble preſque qu'elles ſoient à vn meſme maiſtre, tant ils ſe plaiſent aux villes à faire que leurs hauteurs ſoient égales.

Les fẽmes ſont belles, mais il n'y en a pas en ſi grand nõbre qu'õ crie, & meſme ce malheur accõpagne leur beauté, qu'elle paſſe en la plus grãde partie auant qu'elles ayent attaint l'aage de 30. ans, ſi biẽ qu'elles ſont apres toutes laides & ridees. Elles y ſont prõptes & hardies, & conuerſent librement auec les hõmes. Elles ont ce mal qu'elles ayment le vin, & meſmes vo⁹ ne ſçauriez conuier vne ieune fille de ſi bon matin à boire, qu'elle ne ſoit toute preſte à vous faire raiſon. Celles qui ne boiuent point de vin prennent de la biere ſi demeſurément qu'elles en demeurent accablees, & le plus ſouuẽt ſi toſt que vous ſerez arriué, la fille du logis, qui ſera belle & ieune, viẽdra auec vn pot plein de biere, & vous cõuiera à boire à vos deſpens, & met la premiere le nez dãs le pot, & ſi vous ne faiſiez cõtinuer la feſte, ce ſeroit vne inciuilité, & vilenie. Ie ſçay biẽ qu'il y en a beaucoup que ceſte diſſolutiõ porte aux effects de l'amour: mais i'aſſeureray auec verité qu'il y a en ces pays moins de fẽmes qui ſe gouuernẽt mal qu'ẽ pluſieurs autres où l'õ ne faict pas profeſſiõ de l'yurõgnerie. Auec toutes ces deſbauches qui ne peuuẽt eſtre nõmees extraordinaires à cauſe de l'accouſtumance, & de la nourriture que ces fẽmes ont priſe par maniere de dire dés le berceau, elles ne laiſſẽt neãtmoins de conduire bien ſagemẽt leur meſnage, & meſme biẽ ſouuẽt elles ſe meſlent de trafiquer & de cõtracter pour quelques negoces auec les vns & les autres. Elles affectiõnẽt fort d'aller veſtuës à la frãçoiſe, võt toutes ſeules par la ville, & aux prochains lieux auec peu ou point de cõpagnie, ſans eſtre nullement ſoupçõnees. Et pource que leurs marys leur laiſſent ſouuẽt tout le maniemẽt de leurs affaires, elles en deuiennent ſuperbes, imperieuſes, & du tout inſupportables.

Les Princes, Seigneurs, & tous autres de quelque conditiõ qu'ils ſoyẽt, donnent aux aiſnez des maiſons les nõs de leurs peres, cõbien qu'ils ſoient viuãts, & en la fleur de leur aage; & les Gentils-hõmes preferent touſiours leur fille aiſnee aux autres, cõbiẽ que toutes ayent pareil mariage: tellement qu'ils dõnent les autres à des hõmes auſquels ils refuſeroient l'aiſnee, laquelle ils reſeruent à vne meilleure cõdition. Et ils ont ceſte particularité qu'ils contractent aiſément mariage auec les eſtrangers ſi l'occaſiõ s'en preſente. On trouue du tout meſſeant, & pour mieux dire vilain, que les ieunes hõmes eſpouſent des vieilles, les vieillards de ieunes filles, les roturiers des damoiſelles, les maiſtres leurs chambrieres, & les maiſtreſſes leurs valets. Il n'y a point de nation qui excelle tant en la peinture, Iean Eikius qui eſtoit de ce pays monſtra le premier la façon de meſler les couleurs auec l'huyle. Ils ont accouſtumé aux iours qui sõt dediez au S. dõt ils portent le nõ, & durant le tẽps du Carneual, de feſtiner leur parents & amis, & les traicter magnifiquement, veu qu'ils aymẽt ſur tout les bãquets, & la bonne chere.

RICHESSES.

LEs Flamands ſont riches par le moyen de la mer, & du trafic ordinaire qu'ils exercẽt. Les meſtiers auſquels ils s'addõnent leur apportent mille commoditez, & la vente des draps de ſoye, & laine qui s'y font, & de la tapiſſerie qu'on recherche ſi curieuſement leur apporte de grandes ſommes de deniers.

On ne ſçauroit eſtimer cõbiẽ leur rapportẽt de profit les marſoüins qu'ils falẽt, de meſmes que les ſaumons, & quant aux harans qu'ils enuoyent dehors tous les ans, on ne ſçauroit preſque croire la quantité de l'argent qu'ils en tirent des Allemans, des Anglois, des François, des Eſpagnols & des Italiens.

FORCES.

L'Archiduc ſe peut vanter qu'il a de fort bonnes places, non ſeulement capables d'vne longue defféce, mais par maniere de dire imprenables. Car on ne pourroit guere trouuer vne plus forte place que la citadelle d'Anuers qu'on tient pour l'vne des mieux fortifiees de l'Europe, ſelõ les regles de ce temps. Boſleduc qui eſt en Brabant de meſme qu'Anuers eſt aſſez conſiderable. Puis ſur la mer Grauelines, à deux lieües loin de Calais, eſt fourny d'vne infinité de canons, & fort au poſſible, & apres Dunkerque, qui outre la fortereſſe de ſes murailles a des habitans fort courageux. On void encor' au pouuoir de l'Archiduc

ſur le meſme riuage la forte place d'Oſtande qui luy a donné tant de peine durant trois ans & demy qu'il l'a aſſiegee.

Quant au pays d'Artois il a la ville d'Artois, qui eſt aſſez forte pour faire vne grande reſiſtance. Teroüenne pourroit eſtre bien deffendu & ſouſtenir vn fort ſiege. Hedin n'eſt pas moins important, voire meſme il eſt mieux fortifié, & eſt ſur la frontiere de la France. En Haynaut, Mons eſt fort, & Valencienne auſſi, & en ceſte derniere ville il y a vn arcenal garny ſuffiſamment de toute ſorte d'armes & de munitions qui peuuent eſtre requiſes en temps de guerre. Philippeuille, & Mariembourg ſont deux lieux tres-forts ſur la frontiere de la France. Namur a vne bonne forteresſe, & qui peut faire grande reſiſtance. Et pour acheuer en vn mot, tout le pays de l'Archiducheſſe eſt garny de fort bonnes places, tellement que celuy qui l'attaquera aura touſiours beaucoup de peine. Quant aux hommes les villes ſont fournies d'habitans courageux, qui ont autrefois donné des teſmoignages de leur valeur. Mais outre cela ce Prince entretient touſiours vne armee compoſee d'Eſpagnols d'Italiens, d'Anglois, d'Alemands, & de ſes ſuiets, & ceſte armee auant la trefue ſe tenoit en hyuer dãs les garniſons, & ſur le milieu du Printemps elle ſe mettoit en campagne, & eſtoit employee au ſiege de quelques places. Maintenant pluſieurs de ces gens de guerre ont eſté caſſez, & ne ſont plus en ſi grand nombre. Ce qui reſte eſt entretenu en diuers lieux ſur les frontieres.

GOVVERNEMENT.

LEs formes du Gouuernement ſont l'vniuerſelle que le Prince tient par tout, & la particuliere dont chacun de ces Eſtats vſe ſelon ſes priuileges & couſtumes.

Le Prince a trois Conſeils, dõt le premier eſt appellé Cõſeil d'Eſtat, le ſecõd Priué, le troiſieſme des Finances. Le Conſeil d'Eſtat a vn Preſidẽt, & vn nombre infiny de Conſeillers, pource qu'on en appelle plus & moins ſelon les occurrences. En ce Conſeil on traite toutes les deliberations appartenantes à l'Eſtat, comme de paix, de guerre, d'Ambaſſadeurs, d'intelligences, d'aduis du dedans, & du dehors, & c'eſt à ceſtuy-cy que les affaires plus importantes des autres Conſeils ſont rapportees.

Au Conſeil priué il y a 12. Docteurs eſleuz par le Prince. Il y a vn Preſident & l'on y traicte toutes les iuridiques, pource qu'il a la preeminence ſur tous les autres Conſeils, & c'eſt celuy qui conſent aux priuileges, qui donne les graces, pardons, remiſſiõs, fait les loix, ſtatuts & Edicts, & c'eſt à luy auſſi qu'appartient la cognoiſſance & le iugement des debats, & queſtions des limites du pays, & des principaux de la ſeigneurie. Aux choſes plus difficiles, & plus hautes, il communique auec le Conſeil d'Eſtat, de meſme que ce dernier fait auec luy lors qu'il ſuruient quelque choſe de iuſtice.

Au Conſeil des Finances, il y a trois Seigneurs du païs nõmez Chefs, ou Intendãs des Finãces, vn Threſorier, vn Receueur, & autres moindres Officiers: ce conſeil manie tout le domaine du Prince, & les tailles qu'õ luy paye. On y fait les taxes, & les payemens tant aux occurrences de la paix que de la guerre. Il y a vne Chãbre des Cõptes qui eſt cõme vn membre du Conſeil des Finances, & 7. Maiſtres des Cõptes, auec d'autres moindres offices. C'eſt là que vont rendre cõpte, & receuoir leurs quittances en tẽps determiné tous ceux qui manient les deniers du Prince en Brabãt, aux païs adherans, & en la Duché de Luxẽbourg: & cõbiẽ qu'il y aye au païs quelques autres Chambres, outre la ſuſdicte qui reſide à Bruxelles auec les trois Cõſeils dont nous auons faict mention, neantmoins toutes les Chãbres ont accouſtumé de rendre compte au Conſeil des finances, comme à leur ſouuerain Magiſtrat.

Outre les ſuſdits Magiſtrats il y a en la plus grãde partie des ſuſdits Eſtats vn Gouuernemẽt particulier, auquel cõme à vn Lieutenãt on rapporte les affaires principalemẽt de la guerre.

Le Prince a ſẽblablement en la plus grande partie des Eſtats vn Conſeil en ſon nom qui eſt appellé en Brabant la Chãcellerie, & à Malines, & entre autres lieux le Parlemẽt. En ce Conſeil il y a tantoſt douze, tãtoſt ſeize, & tãtoſt dix-huict Cõſeillers auec vn Preſidẽt, & l'õ y voit interuenir auſſi l'Aduocat du Prince, le Procureur Fiſcal, & quelques autres moindres Officiers qui ſont preſque tous gagez par le Prince: & l'authorité de ces Magiſtrats eſt grãde tãt aux choſes ciuiles que criminelles, & là l'on peut appeller nõ ſeulemẽt toute ſorte de perſonnes, mais le Prince meſme, s'il y a quelqu'vn qui pretende contre luy quelque choſe en iuſtice. C'eſt en ces ſieges que vont les appellations de tous les autres Magiſtrats de cet Eſtat particulier, & en trois d'iceux cõme en Brabãt, à Malines, & en Haynaut, on iuge diffinitiuemẽt.

En tous les ſuſdits Cõſeils, on ſe conduit par les loix cõmunes, ſi les municipales, ou les priuileges, ou les commandemens (car il nõment ainſi les reſolutiõs du Prince) ny ſõt cõtraires.

Outre les ſuſdicts Officiers le Prince enuoye tous les ans des Commiſſaires par la plus grãde partie des terres principales pour reuoir par le menu les comptes des entrees, & ſorties des lieux, & en Brabant où le Prince a par octroy particulier du Pape authorité aux lieux ſacrez, les Commiſſaires font la viſite des Egliſes, des Monaſteres, & des Hoſpitaux.

Quand le Prince doit traiter auec les Eſtats, ou pour de nouuelles loix qu'il veut faire, ou

de la ſorte qui ſenſuit. Il commande par ſes lettres à tous les Eſtats de ſe trouuer en tel temps en vn certain lieu, & ce lieu eſt ordinairement la ville de Bruxelles.

En toutes les Villes, Comtez, & places principales par ancienne preeminence, on ſçait qui ſont ceux qui doiuent aller à l'aſſemblee, & combien ils ſont, & en effect il y en a vn grãd nombre. En ceſte aſſemblee il y a trois ordres de perſonnes.

Le premir ordre eſt l'Eccleſiaſtique, le ſecond la Nobleſſe, le troiſieſme les villes principales de l'Eſtat. Chacun de ceux-cy a pouuoir d'obliger ſa communauté, mais non d'accorder iamais, ſinon auec expreſſe condition, que tous les autres Eſtats viennent à faire le meſme. La propoſition ſe faict en ces aſſemblees en vne grande ſale en la preſence du Prince par vn Preſident, ou quelqu'vn des Conſeillers des Eſtats, & c'eſt là qu'ils s'eſtudient auec de bonnes raiſons & douces paroles, de perſuader ce qu'ils veulent.

La propoſition ayant eſté oüye, les Eſtats prennent temps pour reſpondre, puis chacun conſidere meurement en particulier ce qui a eſté propoſé, & donne par eſcrit la reſponce, qui n'eſtant pas au contentement du Prince, l'affaire ne ſe termine pas, veu qu'on eſſaye de perſuader la choſe: mais ſi cela ne ſe peut finalement, il faut que le Prince l'endure, & remette l'affaire à vn meilleur temps.

Encor que le principal gouuernemẽt, & toutes les preeminẽces plus ſubſtantielles de la ſeigneurie ſoiẽt en la perſõne du Prince, toutesfois toutes les villes, & les lieux voiſins ont vne adminiſtratiõ particuliere, & vne tres-grãde liberté auec leurs loix, couſtumes, & priuileges.

Ces loix, couſtumes, & priuileges ont vne grande difference, pource que leſdits pays ont eſté poſſedez durant pluſieurs ſiecles par diuers Princes, & ont combatu meſme bien ſouuent entr'eux auec des haines du tout mortelles, & meſmes ils different en poids, meſures, & mœurs, & qui eſt de tres grande importance, ils ſont differens de langage, qui eſt vne choſe ſi incompatible, que l'Empereur Charles V. ayant pluſieurs fois mis en deliberation, quel moyen il y auroit de reduire ces Eſtats en vn ſeul corps, & leur donner le nom & la forme d'vn Royaume, il ne fut iamais poſſible d'en trouuer le chemin. Mais auec toute ceſte diuerſité, ils conuiennent tous aux qualitez des membres qui font vn corps, veu que l'Eſtat de toutes les villes, & places a vn gouuernement particulier, qui ne differe en autre choſe qu'au nombre de ceux qui ſe meſlent du gouuernement, & cecy naiſt de ce qu'vn lieu eſt plus grand que l'autre.

Le gouuernement particulier de chaque ville ſignalee eſt compoſé de 4. membres. Nous nommerons le premier en noſtre langue Seigneurie nouuelle, & cecy comprend tous les Magiſtrats grands, & petits qui ſont en charge. Le ſecond eſt la vieille Seigneurie, qui cõprend tous ceux qui ont eſté en quelque Magiſtrat ou charge d'importance. Le 3. eſt nommé la Bourgeoiſie, qui conſiſte en autant de Capitaines, qu'il y a de ruës en la ville. Anuers en a 16. Le quatrieſme membre embraſſe tous les chefs des meſtiers, appellez Doyens qui ſont auſſi diuers en nombre ſelon les villes. Anuers en a 54. & de tous ces quatres mẽbres eſt compoſé le gouuernemẽt particulier. L'exẽple de cecy ſera le gouuernemẽt de la ville d'Anuers, duquel les autres ne different que fort peu, ou point, ſi ce n'eſt touchant le nombre.

La façon de former le gouuernement particulier en la ville d'Anuers eſt donc telle. La ſeigneurie preſente, nomme 9. gentils-hommes, & 9. autres ſont nommez par les Capitaines des ruës, qui ſont au nombre de 18. A cecy l'on adiouſte la ſeigneurie qui eſt à lors en authorité, qui peut aller iuſqu'à pareil nombre de 18. ſi bien qu'ils ſont en tout 39. qui aſpirent à la future ſeigneurie. Tous ces noms ſont enuoyez au Prince, qui en eſlit 18. & ceux-cy ſont appellez Schemats, qui veut dire Senateurs, qui ont authorité d'eſlire deux Bourg-maiſtres qui ſont autant que deux Conſuls, dont l'vn traite auec le Prince ou les autres Eſtats, les affaires de ſon pays, & l'autre qui demeure dans la ville a le ſoing du gouuernement, donnant audience aux Bourgeois, & aux eſtrangers. De ſorte que le Magiſtrat de la ville d'Anuers conſiſte en 18. Schemats, & vn Bourg-maiſtre, qui a grande authorité tant aux choſes ciuiles que criminelles: mais pour l'execution de la iuſtice, il y a deux Lieutenans du Prince, l'vn pour le criminel qu'ils nomment Scultet, l'autre pour le ciuil appellé Amman, qui ſont des charges que le Prince donne, & ceux-cy precedent tous les autres. L'office du Scultet, eſt de faire prendre les delinquans, en demander iuſtice au ſouuerain Magiſtrat, & executer apres les ſentences qui en reſultent.

L'office de l'Amman eſt d'ouyr les cauſes ciuiles, demander aux ſeigneurs qu'ils expedient, & facent iuſtice, & donnent les ſentences aux deſpens de ceux qui plaident.

Ce meſme Magiſtrat ſouuerain eſlit ſans interuention du Prince, ny de ſes Commiſſaires, quelques Magiſtrats inferieurs, & entre les autres deux Treſoriers nobles de la domination du peuple, & vn Receueur du peuple à la nomination des nobles, & ces officiers exigent, & deſpenſent les deniers du public par ordonnance du ſuſdict ſouuerain Magiſtrat, qui cree encore les Conſeillers populaires

qui ſont à Anuers au nombre de 12. tous du nombre des Doyens des meſtiers, comme des mariniers, boulangers, iardiniers, forgerons, & ſemblables, & en la ſeigneurie de Malines le Magiſtrat eſt diuiſé par eſgale portion, pour ce que des 12. Senateurs ou Schemats, il y en a ſix nobles, & ſix autres du nombre des Doyens des meſtiers, & les plus honorables ſont les poiſſonniers, les bouchers, les boulangers, les iardiniers, & les braſſeurs de biere. Ces Cõſeillers populaires vont au Conſeil comme les autres ſeigneurs, eſcoutent les requeſtes des ſupplians, & en dient leur aduis, non ſeulement viuement, mais encor ſeditieuſement lors qu'on traicte de desbourcer quelque argent qui doit venir entre les mains des gentils-hommes, veu que ceſte ſorte d'hommes n'eſt capable de proceder auec grauité, & moderation au degré de la ſuperiorité, de maniere que l'inſuffiſance, l'inſolence, & l'inſtabilité du peuple & la perpetuelle jalouſie que ces Conſeillers populaires qui ſe trouuent puiſſans à cauſe du grand nombre d'hommes qui les ſuit, nourriſſent contre les gentils-hommes, ont cauſé tant de dangereuſes reuoltes en tout temps, & ſous tous les Princes, veu que de 36. qui ont dominé depuis Lovs de Harlembec premier Comte de Flandres, tous ont eſſayé quelque rebellion, excepté trois ſeulement.

De ces bonnes villes, il y en a qui ont vne bonne quantité de reuenus publics, & celle d'Anuers entre autres a 250. mil eſcus de reuenu par an. Mais celle-cy & les autres eſtoient fort endebtees en l'an 1556. & il faut croire qu'à cauſe des guerres continuelles elles ſont encor' plus auiourd'huy, principalement à raiſon du defaut de l'induſtrie des arts, & de la marchandiſe, fondement principal de tous les Eſtats de Flandres, & Anuers ſeul perd tous les ans choſe qui ne ſe peut eſtimer, à cauſe que les troubles ont interrompu tout ſon commerce. L'authorité des Seigneurs qui ont des chaſteaux, terres & autres iuriſdictions, eſt fort limitee, veu qu'ils ne peuuent oppoſer leurs vaſſaux en aucune choſe, ny accepter d'eux des preſens volontaires ſans expres conſentement du Prince, ains les Seigneurs laiſſans aux peuples le gouuernement ſelon leurs loix, & couſtumes, iouïſſent des tiltres & biens ſeigneuriaux auec toute modeſtie. Il eſt vray qu'il y a des Seigneurs, qui ont quelques particulieres iuriſdictions tellement abſoluës qu'en ce ils ne recognoiſſent autre ſuperieur que Dieu ſeul.

L'Eſtat Eccleſiaſtique eſt fort puiſſant & riche par tout le pays, tellement que pour arreſter la grandeur de ces richeſſes, afin qu'elles ne creuſſent pas dauantage, Charles V. fit vne loy qui portoit qu'aucun Eccleſiaſtique ne pourroit achepter des biens immeubles ſans expreſſe licence du Prince, & aux ſubſides qui luy ſont payez, le Clergé paye ſa part ſeparément, & les conuentions que le Prince de ce pays a auec le Pape, ſont preſque ſemblables à celles de France, veu que c'eſt luy qui nomme, & le Pape qui confirme les Prelats, & aucun reſcrit ne s'execute ſans le bon plaiſir du Prince, & outre cela par commiſſion du Pape, il ne peut tirer ſes ſubiects hors de l'Eſtat pour aucune cauſe, ains il faut qu'il mande des Commiſſaires deputez par ces lieux, pour quelque cauſe qui ſe doiue debattre. Les titres extraordinaires que le Prince de ces Eſtats a, ſont Chanoines de S. Seruais, & Abbé de S. Geltrude, qui eſt vn fameux Monaſtere de Religieuſes. Il ſe nomme auſſi Vicaire perpetuel de l'Empire en toute la Friſe, iuſques au pays qui ſe nomme Bethmarie aux confins de Dannemarc, qui eſt vne preeminence obtenuë par Maximilian, de l'Empereur Frideric ſon pere, tant pour ſoy que ſes ſucceſſeurs.

RELIGION.

EN tous les Eſtats de l'Archiducheſſe on ne voit autre exercice que celuy de la religion Catholique, mais il ne faut pas croire pour cela qu'il n'y ait point de perſonnes qui ſuiuent l'opinion de Luther & de Caluin, veu qu'il n'y a guiere de villes, au moins de celles qui ſe ſont iadis reuoltees, où il ne ſe trouue beaucoup de telles gens. Mais ils n'oſent faire paroiſtre leur opinion ſe voyans bridez & preſts à eſtre punis ſi la choſe eſtoit ſceuë. Quant à ceux qui embraſſent veritablement, & non par apparence ſeulement la Religion Catholique, ils ſont ſi affectionnez à la foy, qu'ils tiennent qu'il eſt impoſſible de les en tirer, & meſme il ſemble que le voyſinage des Lutheriens, & Caluiniſtes leur apporte plus d'ardeur & de zele.

Archeueſchez & Eueſchez des Pays-bas.

QVant à l'Eſtat Eccleſiaſtique de tous les Pays-bas en general il eſt compoſé de trois Archeueſchez & quinze Eueſchez. A ſçauoir l'Archeueſque de Cambray a ſous luy les Eueſchez d'Arras, Tournay, S. Omer, & Namur.

L'Archeueſché de Malines a ſous luy les Eueſchez d'Anuers, Gand, Bruges, Boſleduc, Ipre, Ruremonde.

L'Archeueſque d'Vtrecht a ſous luy les Eueſchez de Harlem en Holande, de Deuenter

en

Digitized by Google

en Gueldre, de Mildebourg en Zelande, de Leuuarden & de Groningue en Frise.

L'Archeuesché de Cambray fut erigé par le Pape Paul IV. en l'an 1562. car auparauant ce n'estoit qu'vn Eueſché, & le premier Eueſque fut nommé S. Diogene Grec de nation, il fut sacré Eueſque de Cambray à Arras, par l'Archeueſque de Reims en l'an 390. & ont esté touſiours depuis les deux Eueſchez conioints ſoubs vn meſme Eueſque, iuſques en l'an 1094. en laquelle annee ils furent ſeparez, & l'Eueſché de Cambray comprend ſous ſa Iuriſdiction les villes de Cambray, Mons, Condee, Athee, Queſnoy Landrecy, Aueſnes, Biuche, Beaumont, Brenne, Soignes, Maubege, Chimay, & preſque tout le pays de Haynault, Cambreſis, & quelque peu de l'Artois, vne partie des villes de Valenciennes, & Tournay.

Le Clergé d'Arras apres auoir longuement pourſuiuy la ſeparation, finalement obtint du Pape Vrbain XI. ſon Eueſque particulier, en l'an 1094. l'Eueſque a ſoubs ſa Iuriſdiction les villes d'Arras, Doüay, Bethune, Bapaulme, Lens, Armentieres, Bouchain, la Baſſee, vne partie de Valenciennes, auec pluſieurs bourgs & villages.

L'Eueſché de Tournay fut erigé l'an de grace 480. & quelques temps apres fut ioint à l'Eueſché de Noyon, & ont bien eſté ioints enſemble 600. ans ſous vn meſme Eueſque, tellement qu'en l'an 1123. la ſeparation fut accordee par l'Eueſque de Noyon, & quitta l'Eueſché de Tournay. Sainct Bernard s'employa fort vers le Pape Eugene pour obtenir la ſeparation d'iceux.

L'Eueſché de S. Omer a eſté erigé par le moyen que la ville de Teroüenne eſtant demolie par l'Empereur Charles V. l'an 1553. le reuenu de l'Eueſché de Teroüeune fut diuiſé en trois, à ſçauoir vne partie à l'Eueſché de Boulongne pour la France, vne autre partie à l'Eueſché de S. Omer pour l'Artois, l'autre partie à l'Eueſché d'Ipre pour la Flandre. Partant l'Egliſe Collegiale de ſainct Omer fut erigee en Cathedrale l'an 1559. ayant ſoubs ſa Iuriſdiction dix villes, à ſçauoir S. Omer, Aire, Heſdin, Grauelinge, &c. auec pluſieurs villages tant en Artois qu'en Flandres, de 42. lieües en longueur, & 39. en largeur.

L'an de grace 1559. l'Egliſe Collegiale de ſainct Rombaut à Malines fut erigee en Metropolitaine, outre les Eueſchez qui ſont ſous elle, furent aſſignees 17. villes, Malines, Louuain, Bruxelles, Tillemont, Lande, Diſte, Arſcot, &c. auec pluſieurs villages, comprenant en longueur 60. lieües, & en largeur 30.

L'Egliſe Collegiale de noſtre Dame d'Anuers fut en l'an 115. erigee en Cathedrale auec la Iuriſdiction Epiſcopale ſur 7. villes, à ſçauoir Anuers, Liere, Berghes, &c. pluſieurs villages iuſques à 56. lieües en longueur, & 30. en largeur.

L'Egliſe Collegiale de S. Iean de la ville de Gand en l'an 1559. a eſté erigee en Cathedrale, contenant en ſon Dioceſe quatre villes, Gand, Audeuardes, &c. & pluſieurs villages, en longueur 46. lieües, & 24. en largeur.

L'Egliſe Collegiale de S. Iean l'Euangeliſte à Boiſleduc en l'an 1559. fut changee en Cathedrale, ayant ſous ſoy dix villes, Boiſleduc, Helinont, Bomel, & auec pluſieurs villages de 60. lieües en longueur, & 30. en largeur.

L'Egliſe Collegiale de ſainct Donat à Bruges en l'an 1559. fut changee en Cathedrale, cõprenant ſous ſoy 9. villes, à ſçauoir Bruges, l'Ecluſe, Ardembourg, &c. auec pluſieurs villages de 54. lieües en longueur, & 15. en largeur.

Le Monaſtere des Chanoines reguliers en l'Egliſe de S. Martin à Ipre en l'an 1559. a eſté erigé en vne Egliſe Cathedrale de Chanoines ſeculiers, contenant ſous ſa Iuriſdiction Epiſcopale dix villes, Ipre, Dunkerke, Furnes, &c. auec pluſieurs bourgs & villages de 54. lieües en longueur, & 23. en largeur.

L'Egliſe Collegiale dreſſee en l'honneur du S. Eſprit à Ruremonde en l'an 1559 fut changee en Cathedrale auec la Iuriſdiction Epiſcopale ſur dix villes, Ruremonde, Nimegue, Zutphes, Vennelo, &c. & pluſieurs villages de cinquante lieües en longueur, & 3. en largeur.

L'Eueſche d'Vtrecht l'an de grace 690. fut erigee par le Pape Sergius, & fut erigee en Metropolitaine l'an 1561. & a ſous ſoy les Eueſchez cy-deſſus dictes. Quant aux limites de ſon Eueſché particulier d'Vltrecht, il comprend tout le territoire d'Vtrecht, & vne partie de Hollande & Gueldre, auec les Seigneuries de Buren, Culembourg, Vianen, &c. où ſont compriſes 30. villes auec pluſieurs villages de 90. lieües en longueur & 40. en largeur.

L'Egliſe parochiale de S. Bauon en Harlen fut en l'an 1559. erigee en Cathedrale, ayant ſous ſa Iuriſdiction 12. villes en Hollande, & pluſieurs villages de nonante lieües en longueur, & 30. en largeur,

L'Egliſe Collegiale de S. Lebuin à Deuẽter fut en l'ã 1559. erigee en Cathedrale auec la Iuriſdiction de 25. villes, & pluſieurs villages de 72. lieües en longueur, & 46. en largeur.

Digitized by Google

L'Egliſe Collegiale de S. Pierre à Middelbourg fut en l'an 1559. changee en Cathedrale, ayant ſous ſa Iuriſdiction dix villes, auec pluſieurs villages de 56. lieües en longueur, & de 33. en largeur.

L'Egliſe Parochiale de S. Vit à Leuuarden fut en l'an 1559. changee en Cathedrale auec la Iuriſdiction de dix villes, & pluſieurs villages contenant 72. lieües en longueur, & 50. en largeur.

L'Egliſe Parochiale de S. Martin à Grouninge fut en l'an 1559. erigee en Cathedrale, cõprenant ſous ſa Iuriſdiction tout le territoire de la ville qui eſt de tres-grande eſtenduë, auec les Iſles de Rollinghe, & Borchin.

Auiourd'huy que les Eſtats des Prouinces vnies occupent l'Eueſché d'Vtrecht, & autres Egliſes ſuiuantes, ils ont auec le changement de Religion confondu l'ordre hierarchique que l'Egliſe Romaine y auoit eſtably.

LES SEIGNEVRS ET COMTES DE FLANDRES.

LYderick dit le Buc fut fait le premier Foreſtier du pays & contree de Flandres, l'an de l'Incarnation 621. par Dagobert Roy de France, pour luy & ſes ſucceſſeurs, & gouuerna le pays 52. ans, mourut de ſon aage l'an 92. & l'an de l'Incarnation 692.

Anthoine II. fils Lyderick, ſucceda à ſon pere l'an 692. au gouuernement de Flandres. En ce temps les Gots, Vvandales, Huns, & autres telles gens barbares & eſtrangers, ſe mirent à courir & piller le plat pays ſans aucune reſiſtance dudit Foreſtier, lequel ſe retira en France auec les ſiens.

Bouchart fils 3. de Lyderick dit Buc par le treſpas d'Anthoine ſon frere fut priué de l'Eſtat de Foreſtier de Flandres, par Theodore Roy de France, toutesfois luy octroya la ſeigneurie de Halebecke. Le pays de Flandres fut derechef ruiné par les Huns, Gots, Vvandales, & autres nations deſcendues pour la 2. fois, tellement que la pluſpart de la Flandre demeura deſolee & inhabitee enuiron cent ans.

Eſtorede ou Eſtoreyt fils de Bouchard fut par le decez de ſon pere & mere Prince de Louuain, ſeigneur de Halebecke, & Foreſtier de Flandres, il deceda l'an 791.

Lyderick Prince du Buc, fils d'Eſtorede, ayant eſpouſé vne noble Dame d'Allemagne nommée Flandrine, de laquelle le pays a pris ſon nom. Ceſtuy-cy fuſt ordonné grand Foreſtier, par Charles le Grand, pour en ſon nom nettoyer les chemins, & la contree des voleurs & brigands, dequoy il s'acquitta vertueuſement, à cauſe dequoy il fut inueſti premier Comte d'Halecke. Il gouuerna comme Prince vertueux ce pays 44. ans ſous les Roys de France, Charlemagne & Louys Debonnaire ſon fils, & treſpaſſa l'an 836. il eſtoit fort bon Chreſtien: il fit venir pluſieurs Eueſques, Paſteurs, Preſtres & gens ſçauans pour conuertir les Payens qui y reſtoient encore en grand nombre.

Inguelran ou Inguerran fils de Lyderick deuxieſme ſucceda à ſon pere au gouuernemẽt de Flandres, & au Comté d'Halebecke l'an 836. veſquit ſous le Roy de France Loyus Debonnaire & Charles le Chauue, auſquels il fit hommage de ſes terres & ſeigneuries, il fit rebaſtir & edifier pluſieurs villes, chaſteaux & edifices ruinez, treſpaſſa l'an 832. ayant gouuerné vingt quatre ans.

Odoacre ou Audacre fils de Inguerrant, ſucceda à ſon pere au gouuernement de Flandres l'an huict cents cinquante deux, gouuerna vnze ans, fit ſemblablement reparer pluſieurs villes, & enuironner la ville de Gand de murailles, deceda l'an 861.

Baudouin ſurnommé Bras de fer, fils dudit Odoacre, à cauſe de ſa magnanimité; & de ſes faits excellens. Il emmena par force la belle Iudith veufue du Roy Edouard Roy d'Angleterre, fille de Charles le Chauue Empereur, & Roy de France, qui fut cauſe qu'il fut quelque temps ſans pouuoir obtenir grace de l'Empereur qui s'adoucit finalement, & le fit premier Comte de Flandres, & luy donna pour douaire tout le pays de Flandres; reſeruãt toutesfois à ſoy & à ſes ſucceſſeurs la ſouueraineté dudit Pays, apres auoir gouuerné la Prouince de Flandres 25. ans en qualité de Foreſtier, & 15. ans comme Comte, il treſpaſſa en la ville d'Arras, l'an 877. ou ſelon aucuns 879.

Baudouin le Chauue, fils de Baudouin bras de fer, fut ſecõd Cõte de Flãdres, il obtint pluſieurs victoires cõtre les Danois & Normãs, il treſpaſſa en l'an 919. & giſt à S. Pierre lez Gand.

Arnould le vieil ſurnommé le Grand, fils aiſné de Baudouin le Chauue, fut III. Comte de Flandres l'an 919. il euſt grande guerre contre la maiſon de Normandie, avãt fait tuer le Duc Guillaume, dit lõgue eſpee, eſtãt âgé de 20. ans il mourut l'an 964. & giſt à S. Pierre lez Gãd.

Baudouin le Ieune troiſieſme du nom, & quatrieſme Comte de Flandres, deuint par tranſport volontaire de ſon pere, eſtant fils vnique Comte de Flandres, apres auoir gouuerné trois ans, treſpaſſa en l'an 967. & giſt à ſainct Bertin.

Digitized by Google

Arnould le Ieune, II. du nom, fils vnique le Baudouin le Ieune, V. Comte de Flandres print le gouuernement l'an 968. lequel treſpaſſa d'vne fieure chaude à Gand, le 13. May l'an 988. giſt à S. Pierre lez Gand.

Baudouin à la belle barbe, IV. du nom, ſixieſme Comte de Flãdres, fils aiſné d'Arnould le Ieune, au commẽcement de ſon gouuernement, il eut guerre contre l'Empereur Henry II. il eſtoit vaillant homme, & pour ce l'Empereur l'aymoit, & luy donna la Vvalachie, & les Iſles de Zelande, pour luy & ſes hoirs, & de là vint vne longue guerre entre les Flamans & Hollandois, apres auoir gouuerné le pays l'eſpace de 46. ans, & treſpaſſa l'an 1035. giſt à S. Pierre lez Gand.

Baudouin V. du nom dit Debonnaire, ou de l'Iſle, fils vnique de Baudouin à la belle barbe, fut le ſeptieſme Comte de Flandres, il euſt en ſon temps guerre contre l'Empereur Henry III. & apres auoir gouuerné le pays l'eſpace de trente trois ans treſpaſſa en l'an 1067. & giſt à S. Pierre.

Baudouin VI. du nom, dit de Mons, ſurnommé auſſi le Paiſible, huictieſme Comte de Flandres, fils aiſné de Baudouin V. du nom, il ne porta oncques armes ny eſpee, ſon gouuernement fut fort paiſible, & treſpaſſa l'an 1070.

Arnould le Simple III. de ce nom, neufieſme Comte de Flandres, fils aiſné de Baudoin de Mons, il fut grandement troublé par ſon oncle Robert le Friſon, qui ſous couleur d'entendre à la tutelle de ſes nepueux les priua de leur ſucceſſion, & lequel hazarda deux batailles contre ſon oncle, dont en la derniere fuſt occis l'an 1071.

Robert I. de ce nom ſurnommé le Friſon, dixieſme Comte de Flandres, fils puiſné du Comte Baudouin V. du nom, apres la mort d'Arnould le Simple en la bataille, & ſon frere Baudouin auec ſa mere Richilde, en fuite en Haynault, print ledit Comté ſans reſiſtance aucune: deceda l'an 1077.

Robert le ieune Friſon, ſurnommé de Ieruſalem, vnzieſme Comte de Flandres, fils aiſné du Comte Robert I. ſucceda l'an 1077. ſe croiſa contre les infideles, allant en France au couronnement du Roy Louys, paſſant le pont de Nelle pres Meaux, ſon cheual trebuchãt il tomba deſſous, dont le troiſieſme iour apres il mourut l'an 1111. giſt à ſainct Vaſt d'Arras.

Baudouin VII. de ce nom ſurnommé la Hache: 12. Comte de Flandres ſucceda l'an 1111. il fuſt bon iuſticier & mourut 1119. ayant conſtitué auant ſon treſpas; & par ſon teſtament ſon heritier Charles de Danemark ſon couſin fils de Canut Roy de Danemarchk, giſt à Bertin.

Charles I. de ce nom, ſurnommé le Bon, treizieſme Comte de Flandres fut auant le treſpas de ſon couſin Baudouin inſtitué ſon heritier, & prit le gouuernement l'an 1119. merita le nom de Bon par le moyen de ſes vertus & ſaincte vie. Bannit les Iuifs de la Cour de Flandres. Il deceda ſans hoirs l'an 1121. & giſt à S. Chriſtophe à Bruges.

Guillaume de Normandie XIV. Comte de Flandres, ſeul heritier de Normandie, toutefois priué de ſon heritage & Duché de Normandie par ſon oncle Henry Roy d'Angleterre. Fut inſtitué en ladite Comté l'an 1128. par Louys le Gros Roy de France: à ſon aduenement il s'eſtoit porté modeſtement. Mais ſi toſt qu'il penſa eſtre aſſeuré, il deuint cruel & tyran, qui fut ſa ruine: Car en ſon lieu les Nobles & Eſtats de Flandres eſleurent Thierry Comte d'Elſace, fils de Thierry d'Elſace & de Madame Getruë de Flandres, fille de Robert premier dit le Friſon, ce qu'il vouluſt empeſcher à force d'armes, & fut tué au ſiege d'Aloſt l'an mil cent vingt-neuf, giſt à Bertin.

Thierry d'Elſace XV. Comte de Flandres, fut par les Prelats, Nobles, & peuple de Flandres receu à la Comté. Il eſtoit Prince merueilleuſement ſubtil, vaillant & diſcret, il fit quatre voyages en la terre Saincte, & auant que faire le quatrieſme voyage il inueſtit ſon fils aiſné Philippes du Comté de Flandres, & eſtant de retour, luy en laiſſa le gouuernement, & ſe retira au Monaſtere de Vvatene qu'il auoit fondé, deceda aagé de 69. ans l'an 1168. giſt à Vatene.

Philippes d'Elſace fils aiſné de Thierry, ſurnommé le Grand, par ceſſion de ſon pere, fut le XVI. Comte de Flandres, il fut Prince fort prudent, fit deux voyages en Syrie au ſecours du Roy de Ieruſalem ſon couſin, il mourut à ſon dernier voyage deuant Aire, & fut par le commandement de ſa femme inhumé à Cleruaut, & mourut ſans hoirs apres auoir gouuerné la Flandre 22 ans ou enuiron.

Baudouin VIII. du nom Comte de Haynault & de Namur, XVII. Comte de Flandre de par ſa femme Marguerite d'Elſace ſœur de Philippes d'Elſace, ſucceda par le treſpas de ſon beau-frere en l'annee 1192. il eſtoit deſcendu en droite ligne de Baudouin dit de Mõs, expulſé par Robert le Friſon ſon oncle. Il eut guerre contre Thiery de Bevres Comte d'A-

loſt, contre Henry Comte de Namur, & contre le Comte de Neuers. Il deceda l'an 1595. giſt à Mons en Haynault, en l'Egliſe S. Vaudru.

Baudouin dit de Conſtantinople IX. du nom XVIII. Comte de Flandres, ſucceda au Comté de Flandres l'an 1194. & au Comté de Haynault, par ainſi ladite Comté de Flandres retourna à ſon vray & legitime heritier, qui auoit eſté iniuſtement poſſedee par Robert le Friſon, & ſes ſucceſſeurs depuis l'an 1072. que ledit Robert défit à la iournee de Caſſel, Arnault, qui eſtoit vray Comte de Flandres, & en chaſſa Baudouin depuis Cõte de Haynault frere dudit Arnauld, iuſques à ceſte annee 1194. Il fut eſleu Empereur de Conſtantinople, & en l'an mil deux cens cinq, fut pris par le Roy de Bulgarie, & enuoyé en Turquie: giſt en Grece.

Ferdinand de Portugal fils du Roy Sanche de Portugal Comte XIX. de Flandre de par ſa femme Dame Ieanne Comteſſe & heritiere dudit pays, fille aiſnee du Comte Baudouin IX. du nom. Il eut rude guerre contre Philippes Auguſte Roy de France, & fut pris à la iournee du Pont à Bouines, & mené priſonnier au Louure à Paris, où il fut 12. ans. Finalement eſlargy, peu apres il treſpaſſa l'an 1232. giſt à Margiettes.

Thomas fils puiſné du Comte Thomas de Sauoye, fut auſſi à cauſe de ſa femme Ieanne XX. Comte de Flandres pour vn temps, & mourut ſans hoirs.

Ieanne Comteſſe de Flandres & de Haynaut, fille aiſnee de Baudouin dit de Conſtantinople, ſucceda au gouuernement deſdits Comtez l'an 1195. lors aagee de 7. ans, ſous la tutelle de ſon oncle Philippes Comte de Namur, iuſques à ce qu'elle eſpouſa Ferdinand de Portugal: elle mourut l'an mil deux cens quarante trois & giſt à Margiettes aupres de ſon premier mary.

Marguerite ſeconde fille de Baudouin IX. du nom Empereur de Conſtantinople, ſucceda par le treſpas de Dame Ieanne ſa ſœur és Comtez de Flandre & Haynault: eſtant veufue de ſon deuxieſme & dernier mary. Or eſtans ſous la tutelle de Bouchart ou Bouchard d'Aueſnes, fils de Iacques d'Aueſnes, yſſu d'vne noble & ancienne maiſon de Haynault, Preuoſt & Chanoine de ſainct Pierre de l'Iſle ſon parent, lequel eſtant aueuglé de la beauté de ſa pupille, fit tant à cauſe de ſa ieuneſſe qu'il la deceut & ſuborna, & dont elle engẽdra de luy deux enfans maſles, & depuis elle eſpouſa Guillaume de Bourbon ſeigneur de Dampierre & de ſainct Diſier, frere d'Archambault ſeigneur de Bourbon, duquel elle euſt auſſi trois fils & vne fille qu'elle prefera aux deux premiers illegitimes, quant à la ſucceſſion de la Comté de Flandres tenant les deux premiers pour baſtards, ce qui luy donna beaucoup de troubles & de faſcheries, par ainſi elle eſtablit heritiers les enfans de Dampierre, & treſpaſſa l'an 1279. giſt à Flines.

Guillaume dit de Dampierre fils aiſné de Guillaume Dampierre & de Dame Marguerite Comteſſe de Flandres, par l'accord & tranſaction paſſee auec Iean d'Aueſnes Comte de Haynault ſon frere illegitime, obtint le tiltre de Comte de Flandres, & fut le XXI. Comte: Il ſe croiſa, & fut outre mer auec le Roy Louys: à ſon dernier voyage il fut pris priſonnier des Turcs ou Sarrazins, dont il payà groſſe rançon, eſtant de retour il deceda peu apres l'an mil deux cents cinquante & vn: giſt à Flines, ayant gouuerné ſes pays trois ans, il mourut ſans hoirs.

Guy de Dampierre ſecond fils de Guillaume de Bourbon ſeigneur de Dampierre & de Marguerite Comteſſe de Flandres fut le vingt-deuxieſme Comte de Flandres il eſtoit Prince ſage & vertueux, mais il ſe fioit trop à ſes amis dont il luy en prit mal: il mourut priſonnier à Compiegne aage de plus de quatre vingt ans, l'an mil trois cens quatre, giſt à Flines, ayant gouuerné 54. ans.

Robert III de ce nom ſurnommé de Bethunes, pource qu'auant qu'eſtre Cõte il eſtoit Seigneur de Bethunes, fut le vingtroiſieſme Comte de Flandres, Prince vertueux & hardy: il remit au Roy de France les villes de Liſle & de Doüay, il alla en Sicile auec Charles Roy de Sicile, & Duc d'Anjou ſon beau pere, contre le baſtard Manfroy, lequel il tua de ſa main propre: il mit à mort Iolente de Bourgongne ſa ſeconde femme, auec la bride de ſon cheual, pource qu'elle auoit empoiſonné Charles ſon fils du 1. mariage, il deceda en l'an 1322. en la ville d'Ipre, aagé de 82. ans, & giſt à S. Martin audit Ipre.

Louys de Neuers dit de Creſſi, pource qu'il fut tué à la bataille de Creſſi, fils vnique de Louys Comte de Neuers, & de la Comteſſe de Rethel, ſucceda à ſon pere & mere és Comtez de Neuers de Rethel, & auſſi à la Comté de Flandres à Robert de Bethunes ſon ayeul paternel en l'an 1322. (nonobſtant que Robert dit de Caſtel ſon oncle paternel, ſe voulut ſaiſir de la Comté de Flandres) & treſpaſſa en l'an 1346.

Louys dit Malain ou de Maſle, pource qu'il fut né à Male en la Comté de Flandres, fils

vnique

vnique de Louys de Neuers de Creſſi, ſucceda en l'an 1346. és Comtez de Flandres, Rethel, & Neuers: & par le deceds de ſa biſayeule maternelle, aux Comtez d'Arras, & de Bourgongne, Prince vrayement courageux & belliqueux, mais vn peu trop vindicatif, ayant gouuerné trente huict ans fut tué par le Duc de Berry pour quelque different pris par enſemble ſur la Comté de Bolongne. Il mourut l'an mil trois cens octante quatre, giſt à ſainct Picot à Liſle.

Philippes de France ſurnommé le Hardy, fut 4. fils de Iean de Valois Roy de France & frere germain de Charles V. par le don deſquels il fut Duc de Bourgongne, & apres par alliance de mariage Marguerite fille vnique & heritiere vniuerſelle du Comte Louys Malain, fut XXVI. Comte de Flandres, Duc de Brabant, Comte d'Artois, de Bourgongne, & Seigneur de Salins & Malines. Il eut grande authorité en France; pource qu'il eſtoit Prince tres ſage, & treſpaſſa à Haut l'an 1404. giſt à Dijon en Bourgongne.

Iean Duc de Bourgongne fils aiſné de Philippes Duc de Bourgongne & de Marguerite Comteſſe & heritiere de Flandres, &c. ſucceda en la Duché de Bourgongne, és Comtez de Flandres, Artois, & Bourgongne, & Seigneuries de Salins & Malines, l'an 1404. il eſtoit homme de petite ſtature, mais de grand courage, il chaſtia les Liegeois. Il fut tué ſur le pont de Montreau ſur Yonne l'an 1419. il gouuerna ſes pays 15. ans: il giſt aux Chartreux lez Dijon en Bourgongne.

Philippes dit le Bon pour les admirables vertus qui eſtoient en luy, fut fils vnique de Iean de Bourgongne Duc de Bourgongne Comte vingt-huictieſme de Flãdre, d'Artois, de Bourgongne, Palatin, Seigneur de Salins, de Malines: fit alliance auec les Anglois pour mieux vanger la mort de ſon pere, ce qui cauſa de grandes guerres en France. Il chaſtia les rebelles de Gand, & ſubiuga les Liegeois, ruina Dinant, ioignant à ſa maiſon les Duchez de Brabant, de Luxembourg & Limbourg, & les Comtez de Hollande, Zelande, Haynault, & Namur, eſtant pour lors la maiſon de Bourgongne en ſupreme grandeur & authorité, inſtitua auſſi le noble ordre de la Toiſon d'or l'an mil quatre cẽs dix-neuf: mourut aagé de 72. ans l'an mil quatre cents ſeptante & ſept en la ville de Bruges, giſt à Dijon.

Charles appellé en ſa ieuneſſe Comte de Charolois fils vnique legitime du bon Duc Philippes, ſucceda à ſon pere en la Comté de Flandres, & fut le 29. & fut en general heritier de la maiſon de Bourgongne, Prince tres-hardy & belliqueux, lequel du viuant de ſon pere mena vne groſſe armee deuant Paris, il chaſtia les Liegeois rebelles à leur Eueſque ſon couſin. Sur la fin de ſon aage il perdit trois batailles: la premiere à Morat en Suiſſe: la ſeconde à Grangi, la troiſieſme à Nancy, où il perdit la vie en l'an 1476. giſt à Bruges en l'Egliſe Noſtre Dame.

Maximilian ſurnommé Cœur d'acier, d'Archiduc d'Auſtriche, fils de l'Empereur Federic troiſieſme, eſpouſa, au deſceu du Roy Louys vnzieſme, Madame Marie fille vnique, & heritiere de la maiſon de Bourgongne. Il fut pris priſonnier à Bruge par les Flamands, & detenu l'eſpace de neuf mois, & fut deliuré pour la crainte qu'õ eut de ſon pere qui marchoit à grande puiſſance pour le ſecourir: il treſpaſſa l'an mil cinq cents dix-neuf, giſt à Nieuuſtat en Allemagne.

Philippes dit Croit-conſeils, fils aiſné de l'Archiduc Maximilian, qui fut Empereur de Rome, ſucceda en toutes les Duchez, Comtez, & autres Seigneuries delaiſſees par le treſpas de ſa mere l'an mil quatre cens octante & deux, eſtant encore bien ieune ſous la tutelle de ſon pere, & endura la Comté de Flandres beaucoup de maux. Ce Prince combien qu'il fuſt ieune, eſtoit de bon entendement, & deceda fort ieune en Eſpagne, non ſans grãd ſoupçon d'auoir eſté empoiſonné l'an 1505. ſon pere encore viuant, & giſt à Grenade.

Charles V. Empereur de Rome, Roy d'Eſpagne, fils aiſné de Philippe Archiduc d'Auſtriche, Duc de Bourgongne, & Comte de Flandres, &c. ſucceda à ſon pere l'an 1505. en tous les biens & ſeigneuries delaiſſees par le treſpas de ſondit pere, Prince vrayement digne de memoire, il fit pluſieurs actes memorables trop longs à reciter: il treſpaſſa en Eſpagne l'an 1558. & giſt à Grenade.

Philippes fils vnique de l'Empereur Charles le Quint naſquit le vingt-vnieſme May mil cinq cens vingt-ſept, fut inueſty du viuant de l'Empereur ſon pere, de toutes les Duchez, Comtez, & autres Seigneuries des Pays-bas, eſtant aagé de 22. ans, à ſçauoir l'an mil cinq cens quarante neuf, & depuis apres la mort de ſon pere Roy d'Eſpagne, &c. enuoya diuers Gouuerneurs és Pays-bas, ſous leſquels il y a eu de grandes guerres ciuiles, tant pour la religion, que pour les priuileges de chacune Prouince: tellement qu'vne partie d'icelles ſe ſont ſouſtraites de ſon obeyſſance, s'eſtans vnies enſemble ſous pretexte de leurs priuileges, & de leur religion. Finalement, ſe ſentant ſur le declin de ſa vie en May 1598. douna en mariage

ſa fille aiſnee Iſabelle Claire Eugenie à l'Archiduc Albert d'Auſtriche ſon nepueu, & en faueur du mariage, leur donne tous les Pays-bas en general, la Comté de Bourgongne, & deceda le 13. Septembre 1598. aagé de 72. ans.

Albert Archiduc d'Autriche & Iſabelle Claire Eugenie ſuiuant leur donation que ſi'inſereray cy apres, preunent poſſeſſiõ des Pays-Bas, qui eſtoiẽt ſoubs l'obeïſſance de Philippe ſecond pere de ladite Iſabelle & du conſentement de Philippe troiſieſme Roy d'Eſpagne, tachent par douceur de reünir tous les Pays-Bas en leur obeyſſance, l'Archiduc eſcrit à ceſte fin lettres aux Eſtats des Prouinces vnies. Ce que ne pouuant effectuer vient à la force, & apres auoir fait la guerre à toute outrance par l'eſpace de neuf ans ou enuiron ſe reſolut de taſcher à auoir la paix à quelque prix que ce ſoit, enuoye par deuers les Eſtats pour cet effect: pareillement les Roys de France, d'Angleterre s'y employent: finallement il faict trefue auec eux, & iouït paiſiblement par ce moyen des Prouinces & Villes cy-deuant deduictes l'eſpace de douze annees.

DISCOVRS

Digitized by Google

DISCOVRS
DES ESTATS GENERAVX
DES PROVINCES VNIES DES PAYS
Bas, & de ce qu'ils tiennent.

SOMMAIRE.

1. DENOMBREMENT & deſcription des pays & terres qu'occupent & tiennent les Eſtats des Prouinces Vnies des Pays-bas.
2. Situation de l'Isle de Zelande, & autres voiſines, leurs confins & eſtendue.
3. Deſcriptiõ de la Hollande, & ſes principales villes, entre autres d'Amſterdam.
4. Du Duché de Gueldre, & ſes villes:
5. Des pays d'Oueryſſel.
6. Vtrecht.
7. La Friſe Orientale & Occidentale.
8. Groningue.
9. Qualité de l'air des Isles Zelande, Hollande, &c. leurs bons paſturages, & des frequens tremblemens de terre en l'isle de Hollande. De quel naturel & humeur ſont les peuples de ces Isles & pays d'Vtrecht, Friſe, & autres Prouinces: & de la procerité & grandeur de corps des Hollandois.
10. Richeſſe grande des Eſtats des Pays bas, procedante du trafic de mer, des paſturages & peſche de Hollande: de la Medecrappe, Coriande, paſturages, & fromens de Zelande, & des cheuaux de Friſe.
11. Les fortereſſes & places de deffenſes que tiennent auiourd'hy ces Prouinces vnies des Pays-bas.
12. Quel eſt le gouuernemẽt & police de ceſte republique, tant ſur mer que par terre. La forme de conuoquer leurs Eſtats & Aſſemblees: Comment les affaires s'y propoſent & reſoudent par les ſept Prouinces. Du conſeil d'Eſtat deſdites Prouinces: de quelles perſonnes, & de combien de Seigneurs il eſtoit compoſé en l'annee mil ſix cents vingt.
13. Des Eſtats de la Prouince de Hollande: la forme de les aſſembler: quelles villes de la prouince y ſont aſſemblees: & les poincts principaux pour leſquels ordinairement ils ſont conuoquez. Du grand Conſeil & Chambres de compte, & monnoye d'icelle prouince.
14. Des Eſtats de la Comté de Zelande, & de quelles villes ſont compoſez.
15. De la Principauté & Eſtat d'Vtrecht: ſes membres.
16. De l'Eſtat & Seigneurie de Friſe partie en trois-quartiers. De la forme & lieu où ſe tient leur Aſſemblee.
17. De l'Eſtat d'Oueryſſel, compoſé de trois Iuriſdictions.
18. De l'Eſtat & police de la ville de Grouningue, & des Ommelandes, ou Iuriſdictions champeſtres, diſtribuees en trois parts.
19. De la Religion des Prouinces vnies, quand, & comment le Caluiniſme, & autres ſectes ſe ſont gliſſees en ce pays.
20. Articles de la treſue accordez, & arreſtez l'an 1609. entre l'Archiduc Albert, & les Eſtats Generaux des Prouinces vnies des Pays bas.
21. Genealogie des Comtes de Hollande, Zelande, & ſeigneurs de Friſe.

Digitized by Google

1. DAVTANT que ce que l'on nomme communemẽt auiourd'huy les Eſtats generaux des Prouinces vnies des Pays bas, eſt vne eſpece de Republique, & que le Roy d'Eſpagne & l'Archiduc ont traicté auec eux comme auec des Souuerains, i'ay creu qu'il ſeroit à propos de mettre icy au mieux qu'il me ſera poſſible, ce que i'ay peu voir & apprendre en ceſte Republique. Ie commencray donc par le denombrement des pays qu'ils tiennent, puis i'en continuëray la deſcription.

Ils poſſedent auiourd'huy toutes les Prouinces de Zelande, Hollande, Friſe, Vtrecht, Grouningue, & les terres ou pays d'alentour, Oueryſſel, Drente, la Comté de Zutphen, & trois quartiers du pays de Gueldres, auec encores quelques parcelles du pays de Brabant, & Flandres, tous leſquels pays contribuoient cy-deuant à la guerre.

2. L'Iſle de Zelande auec les Iſles voiſines, ſont aſſiſes entre les bouches des riuieres de Meuſe & de l'Eſcaut, & ont pour leurs bornes du Nort la Hollande, du Leuant le pays de Brabant, du Midy la Flandre, & d'Occident la mer Germanique.

Les Iſles de Zelande ſont au nombre de ſept, dont il y en a trois qui ſont au delà des bouches de l'Eſcaut vers le Brabant, & le Leuant, & pour ceſte cauſe ſe nomment Orientales, c'eſt à ſçauoir Scalde, Duuelande, & Tolen: & quatre deça l'Eſcaut vers l'Occident, c'eſt à ſçauoir Vvalcheren, Zuytbeuelande, Nortbeuelande, Vvolſerdijck. Des Iſles qui ſont au delà de l'Eſcaut, la plus grande eſt Salde, que ceux du pays nomment Tlantuan Schouuen: ſon circuit eſt maintenant de ſept milles, mais autrefois ceſte Iſle a eſté plus grande, & ſeulement diſtinguee de la Nortbeuelande par vn petit deſtroit. Ses principales villes ſont Zirczee, & Brouuershaue.

On tient que Zirczee eſt la plus ancienne ville de toutes celles de Zelande. Elle fut baſtie l'an 1349. par vn certain Siringue.

Elle a eſté longuement renommee, & en eſtime, à cauſe de ſon port, & d'vn grand abord de marchandiſe: mais depuis que ſon port a eſté comblé de ſable, elle n'eſt plus ſi riche, ny tant eſtimee. Brouuershauen'a preſque pour ſes habitans que des peſcheurs, & qui viuent de la mer.

Duuelande a quatre milles pas de circuit. Il n'y a que des villages: l'an 1530. elle fut couuerte des flots de la mer: mais apres qu'on eut fortifié les leuees, & mis hors la mer, ce dommage fut reparé dans peu de temps apres. Tolen eſt limitrophe de Brabant, & ſeparee par vn petit deſtroit.

On y void la petite ville de Tolẽ, d'où n'eſt guere eſloigné l'agreable lieu de S. Martin Dijck. Au deça de l'Eſcaut vers le Leuant la principale Iſle eſt Vvalkeren, qui regarde du Leuant le pays de Brabant, du Midy la Flandre, du Nort la Hollande, & du couchant l'Angleterre: c'eſt la capitale de toute la Zelande, auſſi chacun la nomme preſque Zelande, & de mille eſtrangers qui vont en ce pays-là, il n'y en a pas peut-eſtre vn qui s'en aille auec la cognoiſſance de ſon vray nom.

Elle a dix mille pas de tour: ſes villes ſont Middelbourg, Fleſſingue, Armude ou Armuë, & Vere. Il y a beaucoup de villages.

Middelbourg eſt vne bien belle ville, où l'on void de beaux logis, principalement la maiſon de ville qu'ils embelliſſent tous les iours. Ses ruës, & ſes places ſont fort belles.

Le lieu où les marchands & bourgeois de la ville s'aſſemblent tous les matins, qui eſt fait en cloiſtre, eſt merueilleuſement agreable, & ſon havre eſt fort aſſeuré, & fort commode. C'eſt la principale de toutes les villes de Zelande, & l'vn des grands abords des marchands qui ſont en tous les Pays bas.

Fleſſingue eſt vne bonne ville, & la premiere qu'on trouue en venant par mer de Calais. Et fut engagee par les Eſtats à la feuë Royne Elizabeth d'Angleterre, de meſme que la Briele pour quelque ſomme d'argent qui luy eſtoit deuë. Et le Roy d'Angleterre y tient encore auiourd'huy vn Gouuerneur Anglois qui y a vne garniſon entretenuë.

Armue a vn bon port, mais la ville eſt petite & pauure, & il y a enuiron trois ans & demy qu'on auoit obligé les paſſagers à s'aller embarquer à Armue pour aller en Hollande, afin de rendre la ville bonne, & luy rendre ſon premier luſtre par ce paſſage: car il y en a pluſieurs qui tiennent que ç'a eſté autrefois vne bonne ville.

Zuydbeuelande a vne aſſez grande eſtenduë qui regarde les riuages de Brabant, & de Flandres, toutesfois elle a receu tant de dommages depuis quelques annees, qu'elle eſt plus petite de la moitié.

La ville de Romerſualle en ſemble comme arrachee, & ceſte ville eſt toute enuironnee de

ed by Googl

de la mer, & ne ſubſiſte que par la negotiation du ſel. C'eſtoit là que que les Comtes de Zelande auoient accouſtumé de preſter le ſerment. Du coſté d'Occident de ceſte Iſle on void la ville de Goeſe ſur vne bouche de l'Eſcaut qu'on nomme Scenge. C'eſt vne ville plus agreable que grande, & eſt toute ſeule en ceſte Iſle.

Norbeuelande auec la ville de Cottchene, & pluſieurs villages, fut inondee du deluge qui aduint l'an 1532. toutefois on la remet peu à peu. Volferdijch eſt petite Iſle, où il n'y a que deux villages. Et pour reprendre toute la Zelande enſemble, elle a dix villes, & cent villages ou quelque peu dauantage.

Ceſte Prouince apres auoir beaucoup ſouffert, toutes ſes villes ayans eſté ou forcees par famine, ou aſſiegees: les leuees du pays percees, tellement qu'on paſſoit à baſteau au plat pays, s'eſt en fin demeſlee, ſortant de miſere & floriſſant derechef en trafic, en peuple, & en nauire, ſuiuant leur deuiſe, *Luctor & emergo.*

La Hollande a pour ſes bornes d'Occident la mer Britannique, du Nort la Cimbrique, 3.
du Leuant vn deſtroit qui découure la Friſe, du Sudeſt le pays d'Oueriſſel, & du Midy celuy d'Vtrecht.

Son circuit eſt de ſoixante milles: ſa largeur eſt fort petite, veu qu'on tient que du milieu du pays vn voyageur peut aller iuſques à ſes extremitez en trois heures, & meſme il y a des lieux où l'on ne compte qu'vn mille, & meſme moins depuis ce milieu iuſques à la mer, ou vn golfe de mer.

Ses villes ſont Dordrecht, autrement Dort, Delft, Leyden, Harlem, Amſtelredam, ou Anſterdam, Goude, Naerdem, Mude, Vveſop, Edem, Parmerende, Armer, Inkuſe, Horne, &c. Dordrecht eſt la principale ville de toute la Hollande: elle eſt plus longue que large, & à deux fort longues ruës, outre force petites qui ſont des plus belles qu'on ſçauroit voir.

Il y a vne fort belle Egliſe conuertie en Temple, où preſchent ceux de la nouuelle opinion, & l'on y void auſſi vn Hoſpital où les ſoldats bleſſez au ſeruice des Eſtats, ou deuenus bien malades, ſont ſeruis auſſi bien & proprement, qu'ils ſe ſçauroient deſirer.

Harlem eſt grande ville, & bien baſtie, où l'on void la plus belle Egliſe de Hollande, qui eſt pres de la place.

Leyden eſt aſſis ſur le lieu que Ptolomee, & Pline nomment le milieu de la bouche du Rhin. Amſtelredam, eſt auiourd'huy l'vne des meilleures villes de l'Europe, & baſtie ſur des pilotis comme Veniſe. Il y a deux cens quatre-vingts ans ou enuiron que Giſelbert Amſtel la fortifia, & y fit de bons rempars, & des portes, & des tours: mais le tout ayant eſté bruſlé par l'enuie de ſes voiſins, elle commença d'eſtre fermee de muraille, l'an mil quatre cens octante deux.

Elle eſt maintenant habitee de toute ſorte de nations, & a oſté tout le trafic, & toute la reputation à Anuers. On y void non ſeulement demeurer des Italiens, Eſpagnols, Portugais, Anglois, Eſcoſſois, François, Polonois, Danois, Suedois, Nouergeois, Liuoniens, & Allemands: mais encores des Indiens, Americains, & Orientaux, & des Mores. Goude eſt aſſiſe ſur l'Iſle, & eſt belle & riche ville.

Outre les villes que nous auons dict cy-deſſus, il y a la Haye, où le general de l'armee & les principaux des Eſtats ſe tiennent. Ceſte Prouince du commencement des guerres a eſté la plus ruinee qu'aucune autre Prouince: ſes villes ont eſté aſſiegees, prinſes, bruſlees, &c. Mais en fin elle eſt par la guerre venuë à vn repos, croiſſant en proſperité & grandes richeſſes, accroiſſant vne partie de ſes villes, & ce lors qu'elle a eu ſes voiſins pour frontiere: tellement que le peuple y eſt ſi fort accreu, & il y a telle abondance de nauires, qu'il n'y a auiourd'huy pays au monde qui luy ſoit ſemblable; nauigent par tout le monde, & floriſſent en trafic de marchandiſe, comme l'on peut voir quand on conſidere les villes d'Amſterdam, Roſterdam, Inchuſe, & pluſieurs autres.

La Gueldre a pour ſes limites du coſté du Nort la Friſe, & vn golfe de la mer Germanique, nommé vulgairement Zuyderzee, du Leuant la Duché de Cleues, du Midy celle de Iuliers, & d'Occident le Brabant, & la Hollande. 4.

Ceſte Duché comprend vingt-deux villes, dont les principales ſont Nimegue, Ruremonde, Zutphen, & Arnhem.

Nimegue eſt vne ville ancienne aſſiſe ſur le bord de l'Oual, qui eſt fort profond en ce lieu. Elle eſt ſur vn pendant du coſté qui regarde la Duché de Cleues; le reſte eſt bas.

Ruremonde eſt ſur la bouche de la riuiere de Rure, qui ſe deſcharge en la Meuſe, & ceſte ville eſt riche, puiſſante, & agreable. Zutphen eſt ſur le bord de l'Iſſel.

Arnhem eſt aſſez bonne ville, & aſſiſe ſur la bouche droicte du Rhin.

Les villes de moindre conſideration ſont Hatten, Elbourg, Hardenic, Vvageningue

Tiel, Bomel, Brochorſt, Douſboarg, Doutcom, & quelques autres.

Ces pays icy ont beaucoup enduré: car toutes les meilleures villes qui y ſont, ont eſté aſſiegees, priſes, & pillees. Voyla pourquoy auſſi leur proſperité eſt bien petite au prix de celle des autres Prouinces. Les Archiducs poſſedent en ce pays la ville de Grolle.

5. Le pays d'Ouerysſel a du Nort la Friſe Occidentale, du Midy la Gueldre, de l'Orient la Vveſtphalie, & d'Occident le grand golfe nommé Zuydzee, & la riuiere d'Iſſel. Les villes de ceſte Prouince ſont Deuenter, Campen, Zuuel, Stenvrijck, Vuollenhoue, Haſſele Outmarſie, & Oldeſeele.

Deuenter eſt la principale ville, belle & bien garnie de tout ce qui luy eſt neceſſaire, & eſt aſſiſe ſur l'Iſſel. Ce ne ſeroit iamais fait de vouloir parler des autres.

6. Quant au païs d'Vtrecht il eſt petit, mais ſa principale ville eſt fort belle. Ce pays a pour borne le Midy, du Nort la Hollande, & du couchant la Gueldre.

Il y a huict villes, & ſoixante-dix villages, ou dauantage. Ses villes ſont Vtrecht capitale du pays, grande, & merueilleuſement agreable, demeure ordinaire d'vn grand nombre de Nobleſſe, Amerford, Rheen, Montfort, & Duſtad, autrefois puiſſantes & riches villes, mais depuis miſerablemẽt ruinees par les Normands. En ces dernieres guerres la ville d'Vtrecht a ſouffert du Duc d'Albe plus d'iniure & de tort qu'aucune autre Prouince, & meſme a eſté depuis en grand danger, à cauſe du diſcord: mais eſtant vnie auec les autres Prouinces, reuient peu a peu à ſa premiere grandeur & proſperité, croiſſant de iour en iour en trafic.

7. La Friſe Occidentale, ou Vveſtfriſe, a pour ſes limites du Septentrion, & du Couchant, la mer Oceane, du Midy l'Ouerysſel, du Leuant la riuiere d'Emes qui la ſepare de la Vveſtphalie. Ses principales villes ſont Leuuarde, & Grouningue, combien que l'on mette la ſeigneurie de Grouningue communément à part. La Friſe Orientale a pour ſes villes Emden ſur la bouche de la riuiere d'Emes & Aurich, qui eſt de tous coſtez enuironné de foreſt.

L'Archiduc tient en ce pays vne petite ville nommee Linguien, & Oldenzel, où il y a de bonnes forteresſes & garniſons.

8. Grouningue, & le pays d'alentour, auec leurs voiſins, ont beaucoup ſouffert, la ville a eſté forcee, & aſſiegee plus d'vne fois, & les pays circõuoiſins ont eſté gaſtez: mais ſont maintenant en vn paiſible eſtat, chargez toutefois d'impoſitions, eſtans pour la plus-part ſoubs contribution, laquelle ils payent aux garniſons de Linguien, & Oldenzeel: tellement que les villages ne ſe peuuent pas encore bien reſtablir. Bref le pays de Friſe a beaucoup enduré & s'eſt touſiours porté vaillamment en la guerre, s'eſtant bien acquité à cõtribuer à la guerre pour les Eſtats vnis des Paysbas.

Neantmoins les Prouinces vnies des Pays bas ſont toutes auiourd'huy en meilleur eſtat, que les autres Prouinces, pource qu'elles ont la mer libre, & ouuerte, grand nombre de nauires, la mer Oceane du Nort, & quelques riuieres aſſez à commandement, les peuples en grande abondance, qui ſe ſont venus là rendre des autres Prouinces, ſoubs eſpoir de trafic & gain, & pour auoir la liberté de la Religion ſans aucune recherche, meſme pour la nauigation, à quoy ledit pays eſt fort commode, lequel s'eſt agrandy par la guerre, combien que cela ſemble eſtrange, & contre nature & raiſon, floriſſant merueilleuſement, comme appert par ſes forteresſes, agrandiſſemens des villes, rampars, & ſomptueux edifices.

QVALITE'

L'Air de Zelande n'eſt guere bon, & eſt moins ſain que celuy des Prouinces voiſines, principalement en Eſté, à cauſe des mareſcages, & des eſtangs dont l'eau deuient puante, & les vapeurs infectent l'air qui leur eſt prochain, ou bien à cauſe que le pays a trop peu d'arbres: toutesfois elle a ce bien, qu'elle n'eſt guere ſujette à la peſte, ny aux maladies contagieuſes.

Son terroir eſt gras & de grand rapport, & l'on y recueille du bled plus blanc, & plus peſant qu'en tout autre pays. Il porte force lauriers qui deuiennent fort grands, & vne grande quantité d'herbes autant medicinales, que de bon gouſt, & propres à manger.

Il y a auſſi de bons paſturages, non ſeulement au deça des leuees, mais encores ſur le bord meſme de la mer, où l'on void paiſtre quelques miliers de beſtail.

On y void en abondance toute ſorte de fruicts, beaux & bien meurs, excepté le raiſin qui n'y peut bien meurir.

Auſſi n'y en a-il qu'en quelques treilles, où il pourrit pluſtoſt qu'il ne meurit.

Quant à la Hollande on y void bien ſouuent trembler la terre ſous les chariots, & les cheuaux,

Digitized by Google

cheuaux, & il eſt aduenu vn cas qui fit voir combien ce pays eſt creux, & vuide, veu qu'vne vache eſtant tõbee dans vn trou, fut trouuee morte en la mer au bout de trois iours. Dauantage vne partie de la Hollande ſe nomme Ouaterlande, c'eſt à dire pays d'eau.

Elle eſt diuiſee par pluſieurs eſtangs, & marais, & par beaucoup de canaux tirez artificieuſement de ces riuieres, & de la mer, & combien qu'elle fuſt autrefois pleine de bois, & de foreſts, neantmoins à preſent il n'y a gueres d'arbres, à cauſe de la trop grande humidité.

Son air eſt doux, & ſain, nonobſtant ceſte humidité, à cauſe des bons vents qui y regnent & du grand nombre des hommes, qui y habitent. Son terroir eſt ſi bas, que l'eau eſt plus haute en beaucoup d'endroits, & pour ceſte cauſe il y a des digues, & des leuees de tous coſtez.

Il produit peu de froment, & peu de fruicts, de meſme auſſi que du lin; mais il y a de fort bons paſturages, qui nourriſſent vne grande quantité de beſtail, principalement des bœufs & des cheuaux.

Le pays d'Oueryſſel eſt plein pour la plus-part, & fertile, & porte entr'autres choſes de bon froment.

Le pays de Gueldre abonde principalement en bleds, & a de fort bons paſturages; tellement qu'on y enuoye de Danemarch du beſtail qui eſt fort maigre, afin de l'y engraiſſer.

Quant à Vtrecht en tirant vers Viane, & Arnhem, vous ne trouuez rien que ſables: mais ailleurs ſon terroir rapporte aſſez, & eſt plus cultiué, & ſemé que celuy de Hollande, pource qu'il n'eſt pas ſi bas, ny ſi humide.

La Friſe eſt vn pays plein, & mareſcageux, il a force prairies, où l'on nourrit grande quãtité de beſtail. On y trouue certaine terre, de laquelle on fait des tourbes, qui bruſlent comme du charbon, mais ſont griſaſtres, & entretiennent fort bien le feu auec vn peu de bois.

On y ſeme peu de grain, pource que le pays eſt ſi bas, principalement vers la mer, que depuis le cõmencement de l'Automne iuſqu'au Printps, il eſt preſque touſiours couuert d'eau, à cauſe dequoy l'on y void les villes & les villages en des lieux releuez, & enuironnez de bonnes leuees & deffences; mais par le moyen des paſturages, & des tourbes, les habitans ont des bleds, & des vins, & auſſi des bois d'ailleurs.

Mais pour mieux entendre que c'eſt que des tourbes, il faut ſçauoir que c'eſt vne eſpece de terre qui s'engendre en des lieux gras, & mareſcageux, & qui eſt tellement cuite au Soleil, qu'elle eſt du tout propre à receuoir & entretenir le feu, & il y en a de pluſieurs ſortes, ſelon la qualité du pays.

On les tire de la hauteur de vingt-cinq & trente pieds. On en fait certaines pieces qu'on laiſſe long temps au vent, & au Soleil pour les ſeicher, & les reduire à perfection: & lors elles reçoiuent le feu ſi toſt qu'on l'approche d'elles, & rendent vne fort grande chaleur, & leur charbon dure plus que celuy du bois. L'an 1567. le feu s'eſtant mis en vne grande campagne de tourbes, s'eſtendit auec vne flamme, & vne fumee fort eſpaiſſe, tellement qu'il ſẽbloit que tout le pays fuſt en feu.

On bruſle encores en Friſe du fient de vache ſec. Il y naiſt de fort grands bœufs, voire des meilleurs de l'Europe, & de grands cheuaux, qui ſont en aſſez bon nombre.

La Friſe Orientale abonde en cheuaux, beſtes priuees de toutes ſortes, & en chaſſe. Il y a auſſi force legumes, grande abondance de grains, & aſſez bonne quantité de ſel.

MOEVRS.

LEs habitans de Zelande ſont de bon eſprit, preuoyans, & accorts: ils ſont de moyenne taille, combien que les Annales rapportent que Guillaume le Bon Comte de Hollande mena aux nopces de Charles le Bel Roy de France, vne Zelandoiſe extrémement grãde, pres de laquelle beaucoup de grands hommes ne ſembloient que petits nains: & ſi forte qu'elle portoit en chaque main vn tonneau de bierre, & tranſportoit où elle vouloit vne ſoliue que huict hommes n'auoient peu leuer. Ils ſont fort experimentez en la nauigation. Ils ſont fort propres en leurs maiſons, tellement que leurs meubles de bois ſemblent des miroirs.

Ils ſont merueilleuſement attentifs à leurs affaires, & fort entendus en faict de marchãdiſe. Quant au boire & au manger, ils ſont ſemblables au reſte des Pays-bas.

Le peuple de Hollande ſurpaſſe en grandeur les autres nations d'Europe, & quant aux femmes, elles ſont ordinairement belles, mais leur beauté n'eſt pas de longue duree, ny ſi charmante que celle des femmes d'Angleterre. Hors de l'yurongnerie que les Hollandois pratiquent, ils ſont aſſez ciuils.

Les villes y ſont fort bien policees. Ils retiẽnent encore leur ancien courage, & ſont fiers, & hauts à la main, & comme gens qui poſſedent vn pays riche, & fort au poſſible, & de grand commerce, ils ne font nul eſtat de la force, & puiſſance des Prouinces voiſines.

Quant aux peuples de Gueldre, & de Zutphen, ils ont eſté les derniers qui ſont venus du temps de Ceſar ſous la puiſſance des Romains, & les premiers qui ſe ſont affranchis au declin de l'Empire.

Dans Vtrecht vous auez vn grand nombre de nobleſſe ciuiliſee. Les Damoiſelles y võt entierement veſtuës à la Françoiſe, excepté qu'elles portent la Huque, qui eſt vn voile noir qui couure leur viſage, & leurs habits.

Les Eſtats n'ont rien de ſi poly que les habitans de ceſte ville, & de la Haye.

Quant aux Friſons, ils ſont en grand nombre, & quelques-vns les tiennent pour fort courageux: mais ie n'ay rien veu en eux qui me doiue imprimer cette opinion: ils vont aux coups comme les autres, eſtans commandez: mais l'on n'apperçoit pas en eux vne trop grãde ardeur de courage.

Sur tout il ne leur faut pas parler de venir aux mains, & de ſe ioindre.

Ils ſont ſi ſuperbes, qu'ils en ſont du tout inſupportables. Il y en a vne grande partie qui s'addonne à la marchandiſe. Ils hayſſent fort les adulteres, & ayment extrémement la liberté.

RICHESSES.

12. LEs Eſtats ne peuuent faillir d'eſtre grandement riches, à cauſe du grand trafic qu'ils font par mer, & du grand abord des marchans qui y viennent de tous coſtez: car outre le profit que pluſieurs particuliers deſdits Eſtats font auec eux, il n'y a marchandiſe entrant en Hollande, qui ne paye vne groſſe impoſition & gabelle qu'ils ont miſe ſur toute choſe qui entre en leurs havres.

Quant à la Hollande, ſa richeſſe conſiſte en paſturages, qui y nourriſſent vn nombre incroyable de cheuaux, de bœufs, & de vaches, qui rendent tant de laict, qu'on tient que le fromage, & le beurre de Hollande rend à ſes habitans plus d'vn million d'or toutes les annees. Et outre celuy que l'on mange ſur le lieu, ils en enuoyent vne fort grande quantité en Angleterre, en Allemagne, en France, & en Eſpagne.

Ils tirent encore vn grand profit de la rubie, qu'ils nomment Meedecrappe, qui eſt neceſſaire pour faire que les draps ne ſe deſteignent. Ils tirent encores vn grand argent de leur peſche, & ſur tout de leurs voyages qu'ils font ſur la mer, d'où ils emmenent quelquesfois des vaiſſeaux pris qui ſont de grande valeur, & l'on ne ſçauroit croire combien ce ſeul pays a de grands nauires de guerre, ou marchands.

Tellement que la Hollande ſans auoir des vignes, du lin, ny du bois, & peu de grain, abonde toutefois en vin, froment, & toiles, qui rendent auſſi à ſes habitans vn grand profit, de meſme que les paſſements de fil, poinctes, & dentelles qu'ils font en grande quantité. Ils vendent auſſi aſſez bien leurs cheuaux, dont ils font de bonnes ſommes.

La Zelande a auſſi ſa Meedecrappe qu'elle enuoye par toute l'Europe, & dont elle tire vne grande ſomme d'argent, de meſme que du Coriandre. Ses paſturages auſſi luy portent vn grand profit, veu qu'il s'y nourrit grand quantité de beſtail qui eſt vendu ailleurs, & qui rend ſes maiſtres riches.

Ces beſtes ſont non ſeulement plus grandes que les autres, mais encores d'vn gouſt plus delicat, à cauſe de l'herbage qui a ie ne ſçay quelle proprieté de mieux nourrir que les autres. Et ce qui rend encores la Zelande riche, c'eſt le grand abord des marchands qui practiquent à Middelbourg, & auſſi des gabelles & impoſitions qu'on leue de toutes les marchandiſes que l'on y porte.

Ils ont vn ſingulier artifice à cuire du ſel noir, & ſale, que l'on porte des pays Occidentaux, veu qu'ils le mettent dans de grandes chaudieres, & le rendent ſi blanc, & ſi net, qu'il ſemble à la neige. Or ils mettent de l'eau de la mer ſur le ſel groſſier d'Eſpagne, ou de Bretaigne, & pour cent liures de ſel d'Eſpagne, ils font cent quarante & cinq liures de ſel plus net & plus affiné, qu'ils vendent en Angleterre, en Dannemark, & par toute l'Europe.

Dauantage ils tirent vn grand profit de la negotiation du froment, & de leur bled, qui eſt des meilleurs que l'on voye.

Quant à la Friſe, elle a ſes cheuaux qui ſe vendent par toute l'Europe, & qui ſont bons pour porter des hommes armez de toutes pieces, & de peſantes charges. Pour le reſte elle tire du profit comme les autres terres que les Eſtats tiennent, qui n'ont rien de ſi remarquable, qui me face iuger qu'il ſoit à propos de diſcourir dauantage de leurs richeſſes.

Ie

Digitized by Google

Ie diray ſeulement que leurs villes teſmoignent aſſez que les commoditez ne leur manquent nullement, & que les longues guerres qu'ils ont ſouſtenuës, monſtrent bien qu'ils ſont puiſſants, & riches, combien qu'ils ayent emprunté quelques parties de la Royne d'Angleterre, & de quelques Princes qui auoient intereſt en leur conſeruation.

FORCE.

ON ne ſçauroit preſque croire ſans le voir, combien tout le pays que les Eſtats tiennent, eſt fort, veu qu'en premier lieu la Zelande eſt enuironnee de la Mer, & outre ce toutes ſes auenuës ſont ſi bien fortifiees, qu'il eſt impoſſible d'y trouuer vn abord ayſé pour entrer dans le pays, ſans le conſentement des habitans.

Vous y auez la ville de Fleſſingue que la mer bat de trois coſtez, & qui eſt aſſez bien munie de canons, pour empeſcher les effects d'vne groſſe armee.

Auſſi ceſte ſeule ville fut cauſe que toutes les autres du Pays bas qui ſont auiourd'huy libres, prindrent les armes, & s'affranchirent de la domination des Eſpagnols; tellement que leurs habitans qui ont compoſé ceſte Republique ont traicté en dernier lieu auec le Roy d'Eſpagne, & l'Archiduc comme ſouuerains, & ont eſté recognus pour tels en ceſte derniere treſue.

Middelbourg eſt auſſi vne place conſiderable: mais le fort de Ramekens eſt vn lieu d'importance, & peut-eſtre l'vn des meilleurs, que l'on puiſſe voir. Venant apres en Hollande, vous auez Dort, ou Dordrect, qui eſt enuironné d'eaux de tous coſtez, & bien fort. Roterdam qui eſt vne bonne ville de deffence, & Gorkom qui n'eſt pas peu conſiderable. Quant à Vtrecht, la ville eſt fort belle.

En Gueldre on void Nimegue ville forte d'œuure de main, & d'aſſiette. Arnhem eſt vne de ſes meilleures places. Zutphen eſt aſſez conſiderable, mais non qu'elle ſoit en telle deffence que l'autre. Pour le pays d'Oueryſſel, vous y voyez la ville de Deuenter, qui eſt forte, & munie de tout ce qui eſt neceſſaire pour vne longue deffence: & en Friſe Grouningue eſt vne place qui ne peut guere ayſément eſtre emportee.

Ie n'aurois iamais fait ſi ie me voulois amuſer au denombrement des places fortes qui ſont en tous ces pays, comme le Tolus, autrement Cinqueſcans, ou le fort de Skint, qui eſt preſque imprenable, enfermé de l'Oual, & de l'Iſſel & pareillement ſainct André, Tiel la Briſe, qui ſont capables d'arreſter les plus fortes & plus grandes armees.

Il ſuffit de dire que ce pays eſt ſi bien fortifié de toutes parts, qu'vne armee qui les voudroit gaigner pied à pied, quoy qu'extremement forte, & touſiours en campagne, n'y ſçauroit guere aduancer en beaucoup de temps. Il faut auſſi conſiderer que les Eſtats pourroient inonder tout le pays, s'ils ſe voyoient reduits au deſeſpoir, en rompant leurs digues, principalement en Hollande. D'ailleurs ils ont touſiours vn grand nombre de gens de guerre qu'ils entretiennent ſur les frontieres, & dans le pays. Et quant à la mer, ie n'eſtime pas qu'il y ait nation qui ſoit plus puiſſante, ny ſi capable de faire de grands effects. Somme que toutes choſes leur ſont fauorables pour le regard de la force, comme l'on a peu voir aſſez en la longue guerre qu'ils ont maintenuë contre le Roy d'Eſpagne, qui ayant veu qu'il n'y pouuoit guere aduancer, & que ce luy eſtoit vne continuelle perte d'argent, & d'hommes, a eſté cõtraint en fin de s'accommoder auec eux, & leur accorder la plus grande partie de leurs demandes.

GOVVERNEMẼT.

TOutes les affaires d'Eſtat des Prouinces vnies des Pays bas, tant pour la guerre, tant par mer, que par terre, & de ce qui en depend, les alliances, & confederations qu'elles ont auec les Roys, Princes, & Potentats eſtrangers pour la leuee des deniers qui ſe doiuent trouuer, tant pour la guerre, que pour les affaires d'Eſtat, & generalement de tout ce qui concerne pour le bien, & repos des Prouinces vnies, ſont dirigees, & gouuernees par les Seigneurs, & Eſtats generaux d'icelles Prouinces, deſquelles l'aſſemblee eſt dreſſee des principaux colleges de la Nobleſſe, des Magiſtrats, & ſuperintendans des villes en chacun quartier & Prouinces reſpectiuement.

Les Eſtats particuliers deſquelles Prouinces choiſiſſent, & y commettent annuellement autant de perſonnes que bon leur ſemble, auſquels ils donnent plein pouuoir & authorité d'aduiſer, & reſoudre auec les deputez de toutes les autres Prouinces ſur chacun poinct qui y ſont mis en deliberation, & ſur toutes autres choſes qui s'y pourroient repreſenter, comme pour le bien & ſeruice de l'Eſtat ſe trouuera conuenir.

Digitized by Google

En laquelle aſſemblee deſdicts Seigneurs Eſtats Generaux les affaires ſe propoſent, aduiſent & reſoudent de la part de chacune Prouince reſpectiuement, & non teſte pour teſte. De maniere qu'à preſent les reſolutions ſe prennent en ladite aſſemblee de la part des ſept Prouinces, dont la premiere eſt la Duché de Gueldre & Compté de Zutphen (combien que Zutphen ſoit vne Prouince à part ſoy outre les dix-ſept Prouinces de tout le Pays bas:) la ſeconde eſt la Prouince de Hollande & Vveſtfriſe: la troiſieſme Zelande: la quatrieſme Vtrecht: la cinquieſme Friſe: la ſixieſme Oueriſſel: la ſeptieſme Groningue; & les Ommelandes. En ladite aſſemblee deſdits Seigneurs Eſtats Generaux comparoiſſent, enreſtans ſemons, les Gouuerneurs de chacune Prouince reſpectiuement, & le Conſeil d'Eſtat, pour y ayder & aduiſer & reſoudre de toutes matieres qui y ſont propoſees & requiſes.

Au Conſeil d'Eſtat deſdictes Prouinces vnies les aduis ſe donnent, & les voix ſe recueillent teſte pour teſte, dont les Conſeillers ſont commis par les Sieurs Eſtats Generaux, ſur l'election & preſentation qu'en fait chacune Prouince en ſon regard, auſquels ils ont ſerment de fidelité ſuiuant les inſtructions qui en ſont faictes: lequel Conſeil d'Eſtat eſtoit cõpoſé en l'annee mil ſix cens, de tous les Gouuerneurs des Prouinces, & du Prince Henry Federic de Naſſau: M. George Gilpin Agent du Roy de la grande Bretagne.

Pour la Duché de Gueldre les ſieurs d'Oyen & de Bryenem. Les ſieurs Mateneſſe pour la Nobleſſe, Beuren de Dordrecht, & Boulans, d'Amſterdam pour Hollande & Vveſtfriſe, Fernande Alleman pour Zelande, Fook pour Vtrecht, Kaminga & Frans. Ianſen pour Friſe: Itterſom pour Oueryſſel, & Rengers pour Grouningue, & Ommelanden auec leurs Secretaires Chreſtien Huygens, & Zuylen.

Les Eſtats de chacune Prouince retiennent leurs droits, priuileges & couſtumes que d'ancienneté ils ont eu & poſſedé, gouuernant & adminiſtrant les affaires de la Prouince, tant par eux-meſmes que par les colleges & officiers qu'ils y ordonnent auſſi bien en matiere d'Eſtat, & ce qui en depend, comme de la guerre, finances, iuſtices, & autres preſque ſur vn meſme pied & bon ordre.

Comme pour exemple en Hollande & Vveſtfriſe, les Eſtats de la Prouince de tout tẽps ont eſté repreſentez par les Barons, Chenaliers, Nobles, & par les bonnes villes d'icelle, sãs que les Eccleſiaſtiques ou Clergé y ayent iamais eſté recogneus pour membres d'iceux: leſquels Seigneurs & Nobles ſignalez ſont appellez à ladite aſſemblee, non ſeulement pour y opiner & ayder à reſoudre ſur les poincts propoſez, mais auſſi ſur toutes choſes occurrentes & concernantes le bien, repos, tranquilité & aſſeurance de la prouince: leſquels ainſi aſſemblez communiquent, aduiſent, & reſoudent ſur le tout auec l'Aduocat du pays comme le premier en ladite aſſemblee des Eſtats, les recueille & recite ouuertement.

A ladite aſſemblee ſont ordinairement appellez les principales villes de la Prouince à ſçauoir Dordrecht, Haerlen, Delff, Leyden, Amſterdam, Goude, Rotterdam, Gorcom, Sciedã, Schoouheuë, Briel, Alcmar, Hoorne, Inchuyſen, Edam, Monickendam, Medemblyck, & Purmereyndem.

Quand il vient quelques affaires de grande importance, comme à la reception d'vn nouueau Prince, à traitter de la paix, ou à entreprendre nouuelle guerre, on eſt accouſtumé d'y appeller auſſi les autres villes de ladicte Prouince qui enſuyuent Vvoerdem, Ondeuuater, Gheertruydemberg, Heuſden, Naerden, Vveeſp, & Muyden: nulles autres, parce qu'elles appartiennent aux Seigneurs particuliers, ou qu'elles ne ſont villes formees comme celles cy deſſus.

Leſdites villes peuuent y enuoyer leurs deputez en nombre competant munies de commiſſions, & plein pouuoir en la meſme forme & maniere que nous auons dit des Nobles plus ſignalez.

La conuocation deſdits Seigneurs Nobles & villes de Hollande, & les points principaux pour leſquels elle ſe fait, ſe conduiſent par ledit Aduocat du pays, & par les Conſeillers commis auſdits Eſtats: lequel Aduocat fait les propoſitions; & eſtans les opinions & aduis deſdits Seigneurs Nobles mis en forme, il les declare & recite auec raiſons pregnantes.

Ce fait il demande & recueille par ordre les voix des villes: & en cas de varieté & diuerſité d'opinions, il trauaille & taſche de les accorder, concluant ſelon la pluralité des voix en conformité deſquelles ſe forment les reſolutions.

Les principaux poincts pourquoy ladite aſſemblee ſe tient, eſt pour le faict de la guerre tant par mer que par terre, pour les contributions des deniers, à la reformation de tous abus qui pourroient ſuruenir pour le repos & tranquilité du pays, pour entretenir l'vnion & concorde par toutes les villes de la Prouince, generalement tout ce qui touche l'Eſtat du pays, la Religion, Iuſtice, Police, moyens des contributions foraines, Domaines, biens Eccleſiaſtiques,

Digitized by Google

ſtiques, & le tout au plus grand profit & ſoulagement de la Prouince. Et ladicte aſſemblee ſe tiēt ordinairement à la Haye, qui eſt vne place ouuerte aſſiſe au milieu du pays cinq ou ſix fois l'an, ne fut que la neceſſité & occurrence des affaires la requiſſent extraordinaire, ou en autre lieu: & à l'execution & entretenement des reſolutions priſes par leſdits Eſtats en leur aſſemblee, ſont enchargez, & ſpecialement commis vn d'entre leſdicts Seigneurs & Nobles, l'Aduocat du pays, & vn de chacune ville principale.

Leſdits deputez Conſeillers n'ont point ſeulement la charge de l'entretenement des reſolutions priſes en l'aſſemblee des Eſtats, mais auſſi de toutes choſes concernans le bien de la Prouince, le repos & l'vniō des quartiers, membres, & villes, ayans la cognoiſſance & iudicature de toutes queſtions & differents touchant les contributions, & moyens du pays, & de ce qui s'enſuit: enſemble de toute matiere de confiſcation à cauſe de la guerre, de tous troubles, tumultes, ſeditions, perturbation du repos public, trahiſons, falſifications de monnoyes, & de toutes autres choſes concernans le public, eſquelles ils iugent par Arreſt.

Es matieres de Iuſtice ordinaire, tant entre les manans & habitans du pays, que forains & eſtrangers, les Preſidents & gens du Grand Conſeil, ont la ſupréme Iudicature eſdits pays, leſquels iugent ſouuerainement & par Arreſt: des ſentences deſquels n'eſcheent que reuiſion ou propoſition d'erreur: A quoy de la part deſdicts Eſtats, ſont ordonnez conioinctement les Preſidents & Gens dudit Conſeil des Reuiſiteurs, en nombre competant.

Monſeigneur le Gouuerneur, Preſident, & Gens du Conſeil de la Cour Prouinciale deſdits pays ont la cognoiſſance & l'entremiſe de beaucoup de choſes concernants la police du pays, & Iudicature ordinaire en pluſieurs cas ciuils & criminels, comme auſſi des cauſes qui y deuoluent par appel, des ſieges des villes & reſſorts inferieurs des villages & du plat pays. Leſquels expedient leurs actes & commiſſions ſur le nom dudit Seigneur Gouuerneur, Preſidēt, & Cōſeil: mais ils fōt droict de la part de la ſouueraineté de ladicte Prouince.

A l'adminiſtration des domaines de ladicte Prouince y a vne Chambre de Maiſtres Auditeurs, & Greffiers des Comptes.

Et combien que la Haye ſoit vne place ouuerte diſtante de deux mille pas de la mer du Nort, ſi eſt-elle le plus plaiſant lieu qui ſoit en toutes les dix-ſept Prouinces du Pays-bas: les ſurpaſſant en richeſſes, beaux edifices, belles places, plaiſants jardins, & en grand nombre de Nobleſſe: il y a plus de deux mille grandes & belles maiſons, & en baſtit-on encores tous les iours, voire des ruës entieres. Là eſt la Cour du Prince ou Gouuerneur de Hollande, Zelande, & de la Friſe Occidentale, qui eſt auiourd'huy le Seigneur Maurice Prince d'Orange, &c. Comme encore auſſi les Eſtats generaux des Prouinces y tiennent leurs aſſemblees & reſidences: comme auſſi les Eſtats de Hollande, & leurs deputez, Conſeillers ordinaires, les Preſidens, & gens du grand Conſeil: ceux du Conſeil Prouincial, & ceux de la Chambre des Comptes.

Outre tous leſquels Conſeils y a encores vn Conſeil de Brabant pour les villes & villages du reſſort de la Duché de Brabant qui ſont ſous l'obeyſſance des Eſtats generaux des Prouinces vnies; où les procés émanez de ladicte Duché ſont ordinairement inſtruits & terminez, ſous l'authorité, & en vertu de la commiſſion deſdits Seigneurs Eſtats Generaux, en la meſme forme & maniere que de tout temps on a vſé en la Chancellerie, Conſeil, & Cour feodale de Brabant: afin que par ce moyen chacun puiſſe eſtre maintenu en ſes Priuileges accouſtumez.

Au reſte le regime & adminiſtration des villes & Prouinces vnies, & notamment en la Prouince de Hollande & Vveſt-friſe, ſe gouuerne ſelon leurs anciens droicts, Priuileges, ſtatus & couſtumes; où il y a pour la pluſpart vn Baillif ou Eſcouette, qui de la part deſdits Eſtats y eſt eſtably comme leur Officier. Il y a auſſi des Bourg-maiſtres, Eſcheuins, Threſoriers, Maiſtres de fabriques, Maiſtres des orphelins. Conſeil & Vvoetſchapen, qui ſe font des notables de la bourgeoiſie.

Les Bourgmaiſtres & Eſcheuins ſont annuellement renouuellez ſuiuant la domination en nombre redoublé, faict par les Vvoetſchapen, eſleus par le Gouuerneur de la Prouince, ou en ſon abſence par les Preſidents & Gens du Conſeil Prouincial, combien qu'en aucunes villes l'election des Bourg-maiſtres ſoit abſoluë, & en aucunes les Eſcheuins ordonnez par l'Officier au nom deſdicts Seigneurs Eſtats. Le nombre des Bourgmaiſtres eſt ſelon la couſtume des villes; comme à Dordrecht vn, en aucunes quatre, leſquels trauaillent plus en choſes politiques, au bon ordre & regime de la ville, ſur les biens, & reuenus d'icelle, au repos vnique des bourgeois & habitans.

Les Eſcheuins conſiſtent en la plus-part des villes au nombre de ſept, leſquels ont la cognoiſſance & Iudicature de toutes cauſes, tant ciuiles que les criminelles. Les Threſoriers;

Maiſtres des ouurages, & Maiſtres des orphelins ſont en la plus-part des villes annuellement eſtablis par le Bourg-maiſtre. Les Threſoriers ont la recepte de la ville dõt ils rendent compte, les Maiſtres des ouurages ou fabriques ont l'œil ſur les ouurages publiques, les Maiſtres des orphelins ont par ſuperintendance le regard, & prennent ſoin que les biens des pupilles ſoient bien regis & gouuernez ſous bons pleiges. Les Vvoeſcapen qui ſont iurez au Conſeil ſont en la pluſpart des villes en ſeruice continuel leur vie durant. Ceux-cy ſont creez des plus notables bourgeois de la ville, eux & les Bourgmaiſtres repreſentans tout le corps de la ville, aduiſent & reſoluent ſur toutes choſes qui leur ſont propoſees, tant du bien commun du pays, que de la ville en particulier.

Pour le regard des monnoyes qui ſe forgent par toutes leſdictes Prouinces vnies des Pays-bas, il y a trois Generaux, leſquels au mandement deſdits Seigneurs Eſtats comparoiſſent la part où ils ſont mandez, pour y aduiſer ſur le faict deſdictes monnoyes.

Ladite Comté de Hollande & de Vveſtfriſe a deux monnoyes, l'vne ancienne & plus priuilegiee pour la Hollande en la ville de Dordrecht, l'autre pour la Vveſtfriſe en la ville de Horne.

Les Eſtats de la Comté de Zelande conſiſtent en la Nobleſſe, & és villes des Iſles de Vvalchren, Schovven, Suytbeneland, Tolen, Noovtbel, nouuellement recognuë ſur la mer, Duyuelandt, Vvolphaerts-dyck & Philips-landt. Ils tiennent leurs aſſemblees generales à Middelbourg, où pour le plus ordinairement reſide le College de leurs deputez qui s'y aſſemblent tous les iours, pour traicter, diſpoſer, vuider de toutes affaires concernantes l'Eſtat.

Ladicte Comté de Zelande a retiré à ſoy la Chambre des Comptes pour le faict des domaines, & generalement de toutes receptes appartenantes à tout l'Eſtat qui ſe ſouloit autrefois traicter conioinctement auec celle de Hollande, Vveſtfriſe & la Haye. Mais maintenant ladite Chambre pour ladite Comté de Zelande eſt eſtablie en ladite Cour à Middelbourg.

Zelande a pareillement ſa monnoye en ladite Cour, laquelle eſt ſujette aux Generaux des monnoyes.

Les appellations des ſentences ciuiles de toutes les villes, Baillifs, & Iuriſdicatures de Zelande reſſortiſſent au Conſeil Prouincial à la Haye: ſauf que ceux de Middelbourg ont par priuilege leur choix d'appeller ou audit Conſeil Prouincial, ou pour euiter ceſte inſtance, au Grand Conſeil. Mais les criminels s'executent ſans appel par les hauts Iuſticiers chacun en ſa Iuriſdiction & reſſort.

Quant à la police & religion on s'y gouuerne comme on fait generalement par toutes les autres Prouinces vnies leur confederez.

La Principauté & Eſtats d'Vtrecht conſiſte encore pour le iourd'huy en trois membres, à
15. ſçauoir l'Eccleſiaſtique des cinq Colleges chanoinaux, de la Nobleſſe, & des villes: l'Eccleſiaſtique pour le premier du ſiege Cathedral de ſainct Martin, de ſainct Sauueur, de ſainct Iean, & Saincte Marie, qui ſont indifferemment choiſis des deputez qui ſont à preſent au College deſdits Eſtats. Pour le ſecond membre ſont la Nobleſſe: pour le troiſieſme membre les Bourgmaiſtres & deputez des villes de ladicte Principauté & Eſtat. A pareillement vn Conſeil Prouincial, duquel ne giſt aucune appellation, toutesfois en cas de reuiſion on peut l'auoir pardeuers les Eſtats de la Prouince. La chambre des Comptes eſt retenuë & deſeruie par le College deſdicts Eſtats. Ladicte Principauté a auſſi ſa monnoye particuliere, comme elle a eu de tous temps, & eſt ſubiecte auſdits Generaux des monnoyes. La police & la religion s'y maintient comme par toutes autres Prouinces vnies leurs confederez. Il y a auſſi pour toute ladite Principauté quatre Mareſchaux qui ſont pour le iourd'huy chacun en ſon quartier.

20. L'Eſtat & ſeigneurie de Friſe eſt departie en trois quartiers (qu'en leur langue ils appellent *Goüen*) à ſçauoir d'Oſtergoë, Vveſtergoë, & des ſept foreſts. Mais pour le iourd'huy ſuiuant le regime & gouuernement du temps preſent, les villes font le quatrieſme quartier, *Goër* ou membre de l'Eſtat. Oſtergoë conſiſte preſentement en vnze Bailliages qu'ils appellent *Gruenies*. Vveſtergoë en huict Bailliages. Les ſept foreſts conſiſtent en dix Bailliages. Le Goë ou quartier des villes, fait pour le iourd'huy en l'aſſemblee des Eſtats de la Prouince le quatrieſme membre. Icelles villes ſouloient par cy deuant eſtre affectees au Goë, dãs leſquelles sõt ſituees Oſtergoë, Vveſtergoë, ou des ſept foreſts: leſquelles villes fermees ſont en nombre d'onze, dont les huict fermees ſont villes fortes, à ſçauoir, Lucuueedem, Bolſuuahurt, Dockum, Frauike, Harlingenceek, Staueren, Sloten, & trois autres anciẽnement priuilegiees de droict de villes, qui ne ſont pas murees, à ſçauoir Iſt, Vvorchum, & Hindelopam, eſquels quatre quartiers conſiſte toute la Friſe. Les Eſtats de ceſte Prouince

ont

ont de toute ancienneté eſté repreſentez par les Nobles, & plus ſignalez ou notables proprietaires, tant des villes que du plat pays. Mais maintenant à la ſemonce du Gouuerneur & des deputez aux Eſtats, ſont appellez aux iournees & aſſemblees generales, certains nobles, & notables proprietaires du plat pays, & de chacune ville, pour deputez à ce idoines & capables, ſuiuant les lettres d'Eſtat qui leur ſont enuoyees, leſquelles lettres s'adreſſent aux Grietmans ou Baillifs & au Bourgmaiſtre des villes reſpectiuement. Leſquels en chacũ Bailliage & ville, chacun en ſon regard conuoquent les nobles, les plus ſignalez du plat pays, & les Eſcheuins, Conſeil, & Iurez en chacune ville, leſquels ayans oüy & entendu les cauſes du mandement, choiſiſſent alors & deputent chacun de ſon Bailliage & ville deux perſonnages, auſquels eſt donnee commiſſion & pouuoir de comparoir à ladicte iournee & aſſemblee generale, pour y reſoudre des poincts & affaires, pour leſquels ils ſont mandez, & de toutes choſes occurrentes ſelon l'exigence du cas, ce que requis peut eſtre. Chacun Bailliage y enuoye ordinairement deux Deputez, à ſçauoir l'vn de la nobleſſe, l'autre vn des plus notables proprietaires, chacune ville principalement celles qui ſont fermees y enuoyent vn de leur Conſeil, & vn des Iurez d'entre la commune, ſans aucun reſpect au degré de Nobleſſe: comme aucunes places és ſept foreſts, ne recognoiſſent & ne deputent aucuns gentils-hommes faute de nobleſſe, mais ordinairement au lieu d'iceux ils y enuoyent des plus vieux Fonſſiers & priuilegiez notables, auec contentement des nobles des autres quartiers. Ladite aſſemblee & conuocation generale ſe tient ordinairement en la ville de Leeuvaerdem, maintenant Capitalle du pays, & aſſiſe au centre du pays, vne ou deux fois l'an, ne fuſt que les affaires extraordinaires, & la neceſſité du temps le requiſt. Ces deputez ont la cognoiſſance & iuriſdicature de toutes les affaires concernant la contribution de la Prouince, confirmation des biens Eccleſiaſtiques, des Dicaiges, d'Eccluſe, en ſomme de toute l'adminiſtration des affaires politiques de la guerre, & des finances, les Receueurs ſont tenus tous les ans de venir rendre compte pardeuant la Chambre des Comptes, à laquelle ſont annuellement ordonnees quatre perſonnes, à ſçauoir de chacun quartier vn. Leſdicts Eſtats ont auſſi leurs monnoyes particulieres en la ville de Leeuvaerden, auſſi ſujecte aux Generaux. Les Baillifs auecques des Aſſeſſeurs en leurs Bailliages, ſur le plat pays: & les Bourg maiſtres, Eſcheuins, & Conſeil des villes, ne iugent ſeulement qu'en matiere ciuile, donnent leurs ſentences au nom de la Seigneurie ſouueraine de Friſe, deſquelles ſe peut appeller à la Cour Prouinciale, & non au College des deputez des Eſtats. La Cour Prouinciale eſt compoſee du Gouuerneur, Preſidens, & Conſeillers, auſquels ſeuls appartient ſeulement la cognoiſſance & Iuriſdicature des choſes ciuiles & criminelles. Mais il faut que les Baillifs & Magiſtrats des villes renuoyent les criminels auec leurs informations à ladicte Cour, où leurs procez ſont faits par le Procureur General, ſelon la qualité du delict, elle tiẽt la ſeance auſſi à Leeuvarden. Les Eſtats de ladicte Prouince ont depuis quelques années erigé vne Vniuerſité à Franicker. Pour le fait de la Religion elle s'y conduit comme és autres Prouinces.

L'Eſtat d'Oueryſſel, porte ce nom pour eſtre aſſiſe & ſituee outre, ou pardelà le fleuue d'Yſſel: toute la Prouince eſt departie en trois bellees Iuriſdictions, la premiere eſt *Saland*, 17
la deuxieſme *Tuent*, la troiſieſme qui eſt au milieu des deux *Vollenhouen*. Saland a pluſieurs villes compriſes en ſoy, à ſçauoir, Deuenter, Campen, Zuunol, & autres. La Tuente, la ville d'Oldenzeel, Otmarſum, & autres. Vollenhouen a ville & chaſteau de meſme nom à preſent ruinee par les guerres dernieres, là où ſouloit eſtre jadis la Cour des Eueſques d'Vtrecht & la ville de Steenvvyck, & autres. La ſouueraineté de cette Prouince appartenoit jadis aux Eueſques d'Vtrecht: mais depuis eſtãt paruenuë auec la Seigneurie d'Vtrecht à l'Empereur Charles le quint, & à Philippes ſon fils, ſoubs condition de les conſeruer en leur Priuilege, ſous pretexte dequoy ils ſe ſont auecques les autres Prouinces vnies ſoubſtraicts de l'obeyſſance dudit Roy Philippe. Ladicte Prouince n'a iamais recogneu que deux membres en ſon gouuernement, à ſçauoir la nobleſſe, de laquelle ſont choiſis les Gouuerneurs, & les trois villes Imperiales, Deuenter, Campen & Zuuol, par leſquels deux membres ſont vuidees toutes difficultez qui ſe preſentent en ceſt Eſtat, & ce que par eux, ſelon les conſtitutions du pays, aura eſté ordonné & decreté, demeure ferme & ſtable. Et comme la nobleſſe en preeminence ne cede à nul, auſſi ne font les villes ſi ce n'eſt en leur ordre & degré, Dont Deuenter eſt la premiere, Campen la ſeconde, & puis Zuuol apres: chacune deſdictes villes iuge par arreſt, & ont chacune droict de battre monnoye. L'aſſemblee des Eſtats de ladite Prouince ſe fait diuerſement tant generale que particuliere ſelon leurs anciennes couſtumes, & preeminences, tantoſt en vne place, tantoſt à l'autre, les deputez ſouuent s'entrechargeans. Au fait de la Religion, ils ſe gouuernent par tout comme és autres Prouinces vnies leurs confederez.

18. Quant à l'Eſtat & regime de la ville de Groningen & des Ommelandes (qui ſont Iuriſdictions champeſtres, conſiſtant en pluſieurs villages du territoire de ceſte Prouince) il faut entendre que ladicte ville & Ommelandes ſituees entre les riuieres d'Embe & Lauris, ſont & font vne Seigneurie & Prouince nombrée entre les dix-ſept Prouinces du Pays-bas, qui ſont indifferemment repreſentez & regis par commun accord des Eſtats d'icelle: en ſorte que tous droicts du Domaine, que jadis le Prince comme Seigneur de la Ville & Prouince ſouloit auoir, ſont regis & gouuernez par le commun aduis deſdicts Eſtats, tant pour les finances, reuenus, contributions, biens Eccleſiaſtiques, tant en la ville, que vieux Baillia-ges Goorrecht & Ommelandes, leſquels Eſtats, enſemble leurs deputez tiennent ordinairement leurs iournees & aſſemblees en ladite ville de Groeningen. Le regime de la ville appartient au Magiſtrat d'icelle tant ſeulement, qui conſiſte en quatre Bourg-maiſtres, & douze Conſeillers, & ce auſſi bien en faict de Iuſtice (en quoy il iuge par Arreſt) qu'en cas de police: ſauf que les choſes concernantes les priuileges & biens de la ville, doiuent eſtre communiquees au Magiſtrat de la porte, & aux vingt-quatre Iurez. Les deux vieux Baillia-ges, & le Goorrecht reſſortiſſent ſoubs la Iuriſdiction de la ville, où ceux du Conſeil ordonnent annuellement des Droſſarts, Amptmans, ou Baillifs, (qui n'eſt qu'vn meſme faict) des iugemens deſquels ſe peut appeller pardeuant ledict Conſeil, qui en iuge par Arreſt. La moitié dudict Conſeil, & Iurez y ſont annuellement deſmis, les places deſquels ſont remplies: à ſçauoir que le Gouuerneur deſnomme cinq perſonnes d'entre les vingt-quatre Iurez, leſquels cinq choiſiſſent de toute la ville huict Conſeillers. Les huict nouueaux Conſeillers auecques les autres huict vieux qui reſtoient, eſliſent quatre Bourg-maiſtres. En outre ledit Sieur Gouuerneur deſnomme hors du nombre deſdicts vingt-quatre Iurez, encores autres cinq perſonnes, leſquels en choiſiſſent douze d'entre la commune de la ville, pour remplir la place de douze deſmis, de ſorte que les douze nouueaux Iurez, & les douze vieux reſtez, choiſiſſent d'entre eux trois Auan-parliers, ainſi qu'ils appellent, leſquels tout du long de l'annee portent la parole pour tous leſdits Iurez. Ladicte ville a beaucoup de beaux priuiléges, entre autres elle opine la premiere aux Eſtats de la Prouince, elle a auſſi vne monnoye.

Les Ommelandes ſont repartis en trois quartiers, à ſçauoir de *Fiuelingo*, *Mudſigno*, & le *Weſtquartier*, ayant chacun leurs droicts par eſcrit en diuerſes ſeigneuries, comme ſieges de Iudicature, qu'ils appellent Gritenies ou Bailliages.

RELIGION.

19. EN tous les pays que les Eſtats tiennent, ils ne permettent aucun exercice de la Religion Catholique; de ſorte que toutes les Egliſes y ſont conuerties en Temples, où les miniſtres de la nouuelle opinion preſchent & font les prieres, & la Cene à leur mode. Que ſi l'on en trouue en quelque lieu qui faſſent exercice de la Religion Catholique en particulier, & ſecrettement, ſi toſt qu'ils ſont ſurprins ſur le faict, ils ſont condamnez à de biẽ groſſes amandes, comme à Vtrecht, où la plus grande partie des habitans eſt Catholique, il arriue preſque tous les iours qu'on y dit dans les maiſons plus de cinquante ou ſoixante Meſſes. Il n'y a guieres d'autres villes ſoubs les Eſtats, qui ne ſoient peuplees de plus d'habitans tenans la nouuelle opinion, que d'autres.

Que ſi l'on deſire ſçauoir comment l'hereſie s'eſt gliſſee en ces pays, ie le feray entendre le plus briefuement qu'il me ſera poſſible. Cette nouuelle opiniõ y prit pied durãt les guerres, qui furẽt entre la France & l'Eſpagne, & ce mal fut deſcouuert apres la concluſion de la paix, entre Philippes II. Roy d'Eſpagne, & Henry II. Roy de France. Car l'an 1566. le Roy d'Eſpagne eſtant informé du danger qu'il y auoit que l'hereſie n'infectaſt les Pays bas, & ayant ordonné qu'on y gardaſt les Decrets du Concile de Trente, & les Edicts faits par Charles V. ſon pere contre les heretiques, beaucoup de gens creurent qu'il y vouloit introduire l'Inquiſition d'Eſpagne, qui eſt veritablement vne inuention auſſi-heureuſe & cruelle qu'aucune qu'on ſçauroit practiquer, puis qu'elle fait meſme pourrir en priſon les plus innocens & plus Catholiques. Tellement que ceux-cy ſe perſuadant qu'on les vouloit traiter de cette ſorte, firent ligue enſemble, & eſtans venus à Bruxelles, preſenterent à Madame Marguerite d'Auſtriche gouuernante du pays vne requeſte, par laquelle demandoient qu'on les laiſſaſt viure en liberté de conſcience, & ſoudain comme s'ils euſſent auec ceſte requeſte donné le ſignal à leurs compagnons, il entra dans Anuers force hommes mal affectionnez à la Religion Catholique, qui y ruinerent les Egliſes, profanerent les autels, firent mille outrages aux perſonnes ſacrees, & tout ce qui ſe peut faire au meſpris des ſacremens. Ils firẽt le meſme à Boſleduc, à Valenciẽnes, à Gãt, à Audenarde, à Bruxelles, à Vtrecht, les Religieux

gieux de ſainct François furent chaſſez de Delft, & meſmes les Chartreux d'Amſterdam. Ceux de Bruxelles faiſoient inſtance qu'on leur permiſt leurs preſches des Miniſtres, & deſja l'on preſchoit ſans autre permiſſion par tout le pays de Bruges, de Gand, de Hypre, d'Audenarde, & Anuers eſtoit deſia vne retraicte de Caluiniſtes, & de Lutheriens, & d'Anabaptiſtes. Valenciennes accepta non ſeulement les Miniſtres Caluiniſtes, mais encor pour obtenir & monſtrer vne entiere liberté de conſcience, ſe tira ouuertement de l'obeyſſance du Roy d'Eſpagne, & Tournay fit le meſme, certain Miniſtre ayant eu la hardieſſe de preſcher dans la ville de Nimegue, les habitans ayans mis la main aux armes, depoſerent premierement cinq Senateurs de leur dignité, comme les ſoupçonnant d'hereſie, & mirent en leur lieu autant de Catholiques; puis ayans chaſſé le Miniſtre, bruſlerent en pleine place la chaire où il auoit preſché.

L'annee d'apres Marguerite d'Auſtriche fit vn Edict contre tous ceux qui auroient la hardieſſe de faire exercice de la nouuelle opinion, & appaiſa la Friſe par le moyen du Comte d'Aremberg; & recouura Tournay, & Valenciennes, par le moyen du ſeigneur de Noircarmes, & le Comte de Megue reduiſit Vtrect à la deuotion du Roy d'Eſpagne. On chaſſa d'Anuers les Miniſtres, & les lieux de leurs aſſemblees furent fermez. Cependant le Duc d'Albe vint pour eſtre Gouuerneur des Pays-bas auec vne armee. Ceſtuy-cy mit à ſon entree en priſon les Comtes d'Egmont, de Horne, & pluſieurs autres, & leur fit trancher la teſte, diſant qu'ils auoient fauoriſé les rebelles. Le Prince d'Orange craignant pareil traictement s'enfuit en Allemagne, où il aſſembla vne groſſe armee, s'aſſeurant de l'affection des Flamans, & de les induire aiſément à ſe reuolter. Mais le Duc d'Albe, bien qu'ayant moins d'hommes, le contraignit de ſortir du pays, ſon frere Louys ayant deſia eſté défait en Friſe. Il ſembloit que tout eſtoit reduit en bon eſtat par le moyen de ceſte victoire, quand le Duc, qui par la mort des Comtes d'Egmont & de Horne, & quelques autres ſeigneurs auoit aliené le courage de la nobleſſe, voulant encore exiger opiniaſtremẽt l'an 1570. & 71. le vingtieſme & centieſme denier, ſe rendit encor odieux au peuple, & donna ſubject aux reuoltes qui arriuerent. Car le Prince d'Orange, & les ſiens conuiez par les habitans de quelques villes, & s'aſſeurant du meſcontentement des autres, ſuprindrent en vne nuict Fleſſingue, la Bruille, & preſque toute la Zelande, fors que Middelbourg, & quaſi toute la Hollande, fors qu'Amſterdam (pource que le Duc n'ayant iamais fait la guerre ſur la mer, eſtimant peut-eſtre peu les lieux maritimes, ne s'eſtoit ſoucié que de ſe rendre fort dans le pays) & outre ce, Mons, Ruremonde, Malines, Amesfort, Suelle, Campe, Zutphen, & autres places d'importance. Or ceux de la nouuelle opinion eſtans de la partie, on ne ſçauroit exprimer combien ils traitterent cruellement les Religieux & les Preſtres. Le Duc d'Albe ne perdant pas courage aſſembla des trouppes, fit vne armee, & recouura Mõs, Zutphen, & Malines. Mais tandis qu'il aſſiegeoit Harlem, qui ſe rendit l'an 1573. ſes ennemis mirent le ſiege deuant Middelbourg, ville capitale de Zelande. L'annee ſuiuante le Duc eut pour ſucceſſeur au gouuernement Louys de Regueſens, qui s'eſſaya de ſecourir Middelbourg auec quelques nauires armees, afin de ne perdre entierement la mer. Mais l'armee s'eſtant perduë par quelque deſordre qui s'y trouua, la ville ſe rendit à compoſition. Toutesfois Mondragon Colonel des Eſpagnols, ne perdant courage pour tout cela, fit paſſer ſon armee à pied par vn bras de mer à Zirxee, & aſſiegea la ville, qui ſe rendit finalement l'an 1577. Le Prince d'Orange eſtoit reduit au petit pied, par la perte de ceſte place, comme n'ayant preſque plus autre choſe que l'Iſle de Vualcheren, où Fleſſingue, & Middelbourg ſont aſſis. Mais pource qu'il eſtoit deu trente payes, ou plus aux ſoldats Eſpagnols, ils paſſerent en Terreferme, ſe mutinerent, & s'eſtans fortifiez en la ville d'Aloſt, reduiſirent les affaires de leur Roy en plus mauuais eſtat que iamais. Car pluſieurs bruits diuers de leur reuolte s'eſtans eſpandus, les Eſtats declarerent & firent publier la guerre contre les Eſpagnols. On mit en priſon le Comte Herneſt de Mansfeld, & le Seigneur de Barlemont, & quelques autres du Conſeil, pource qu'ils ſe monſtroient contraires à ce deſſein. Les chaſteaux de Gand, & d'Vtrecht furent aſſiegez, & pris tous deux. Le Prince d'Orange fut appellé, & il ſe fit vne ligue entre les Catholiques, & les proteſtans, auec vn fort grand aduãtage du Prince & des proteſtans, qui eſtoient deſia preſque perdus. Ils mirent enſemble cinquante-trois mille hommes de pied, & ſeize mille cheuaux, & en meſme armee on diſoit la Meſſe à la Catholique, & la Preſche à la Huguenote. Par ce moyen ceux de la nouuelle opinion retournerent à Anuers, & y gaignerent quelques Egliſes. Mais les Eſpagnols vindrent aſſaillir Anuers, & Maſtric, & prindrent & ſaccagerent ces deux places. En meſme temps Don Iean d'Auſtria, ou d'Auſtriche, vint d'Eſpagne, & s'accommodant à la neceſſité, fit premierement vne ſuſpenſion d'armes, & apres, pource qu'il n'eſtoit pourueu ny de gens, ny d'argent, & que les ennemis auoient toutes ces choſes à commandement, il

L'an 1606. les Archiducs de Flãdres auoiẽt deputé les ſieurs de Horſt & Géuart pour aller à la Haye en Holãde,& accorder Paix ou Treſue auec Meſſieurs des eſtats des Prouinces vnies Surquoy ils auroiẽt communiqué en ſecret auec quelques vns deſdits ſieurs des Eſtats. Mais d'autãt que leſdits deputez des Archiducs n'auoiẽt apporté aucunes lettres aux Eſtats de la part de leurs Alteſſes, & qu'ils n'auoiẽt nulle cõmiſſiõ & pouuoir par eſcrit, ils retournerẽt les querir à Bruxelles, d'où ils reuindrẽt à la Haye le 10. Iãuier. Suiuãt leur cõmiſſiõ & pouuoir, ils cõmuniquerẽt auec le Prince Maurice, puis rechercherẽt d'auoir audience, laquelle ils eurẽt le 13. dudit mois, en laquelle ils conclurẽt, *Que les Eſtats des Prouinces vnies deuoiẽt bien cõſiderer & peſer l'inconſtãce de la fortune, principalemẽt au faict de la guerre: & pariãt ſe deuoient reſoudre à vne Paix ou à vne Treſue, afin que les Pays-bas peuſſẽt eſtre remis, et reuenus en repos, et en tel eſtat qu'ils eſtoiẽt auparauant la guerre.* Le 17. dudit mois les Eſtats leur firent ceſte reſponce, Qu'ils recognoiſſoyẽt que leurs Alteſſes perſiſtoient touſiours en leurs mal fõdees pretentions d'auoir droit aux Prouinces vnies des Pays-bas, veu qu'il eſtoit notoire à tout le mõde, qu'ẽ aucune ſorte que ce ſoit (fors par armes & force) ils euſſẽt aucune choſe à pretẽdre ou s'entremettre aux villes vnies des Pays-bas: Au cõtraire, les Eſtats des Prouinces vnies tenoiẽt pour bonnes & vallables conſideratiõs eſtre fõdez en droit, *Que ce qui eſtoit prins par force ou practique ſuiuãt le decret* Vtrecht Vniõ *& confederatiõ, ſeroit repris pour la manutention dudit Decret lequel auoit eſté faict pour de grãdes & importãtes conſideratiõs.* Par lequel decret pour pluſieurs cauſes ils auoiẽt renõcé à l'obeyſsãce de l'Eſpagnol, & leſdites Prouinces vnies eſtoient declarees vn Eſtat libre & Republique. Decret qui eſtoit paſſé 25. ans y a, & lequel par pluſieurs & diuers actes, traictez & confederatiõs auec pluſieurs Roys & Potẽtats de toute la Chreſtiẽté, auoit eſté confirmé & approuué. Partãt qu'ils eſtoient entieremẽt reſolus, que ce qui auoit eſté prins ſur les Prouinces vnies, cõtre le Decret d'Vtrecht-vniõ, de le recõquerir, & ne pouuoiẽt pour ceſte fois dõner autre reſpõce que ce que cy deuãt ils auoiẽt fait entẽdre à l'Empereur & aux autres Princes qui s'eſtoiẽt entremis de taſcher à pacifier les differents de ces preſẽts troubles: à ſçauoir. Que cõtre Dieu & l'hõneur ils ne pouuoient trouuer ſeureté de traicter en aucune maniere que ce fuſt auec ceux qui penſeroiẽt pretẽdre cõtre ledit Decret, approuué, cõfirmé, & defẽdu par les Prouinces vnies des Pays-bas Au cõtraire, qu'ils proteſtoiẽt contre leurs Alteſſes, à cauſe de la diuiſiõ, perte & deſolation en quoy leſdites Prouinces vnies, & mẽbres d'icelles pourroiẽt tõber par leur deffence en vne ſi iuſte guerre & cauſe. Auec ceſte reſpõſe ſe retirerẽt les Ambaſſadeurs de leurs Alteſſes, puis ils enuoyerẽt de Bruxelles vn eſcrit aux Eſtats de ceſte teneur: Que l'intentiõ de leurs Alteſſes n'eſtoit nullemẽt de gaigner ou pretẽdre aucune choſe ſur les Prouinces vnies deſdits Pays-bas, mais qu'elles vouloiẽt les laiſſer cõme elles eſtoiẽt. Et ſi les Eſtats eſtoiẽt de ceſte volõté & intentiõ de traicter paix ou treſues, leurs Alteſſes y entẽdroient volõtiers. Sur la fin du mois de Feurier, Icã Ney, General des Cordeliers fils de Martin Ney, biẽ cogneu du Prince d'Orãge, s'achemina vers la Haye en Holãde auec pouuoir de leurs Alteſſes pour continuer le traicté: il demeura coy vn tẽps au petit village de Riſſvic pres la Haye: & quãd l'õ euſt entẽdu de luy les cauſes de ſa venuë, & qu'il euſt en perſonne cõferé auec le Prince Maurice, il entra dans la Haye, où il fut viſité de pluſieurs Seigneurs. Sa charge eſtoit pour recognoiſtre à quoy on eſtoit demeuré des propoſitiõs du ſieur Horſt, d'autãt, leur dit-il, que l'intẽtiõ de leurs Alteſſes n'eſtoit en traictãt de Paix ou de treſve ameliorer ou deteriorer le droit ou les pretentiõs des Prouinces vnies des Pays-bas, mais vouloiẽt traicter auec eux en l'eſtat qu'elles eſtoiẽt à preſẽt. Surquoy on luy dit, que premierement & deuãt que d'entrer en aucun traicté, leurs Alteſſes deuoiẽt recognoiſtre les Eſtats & Prouinces vnies des Pays-bas pour libres & frãcs: ce qu'il ſe chargea de faire entẽdre à leurs Alteſſes. & pour ce faire il partit le 9 Mars de la Haye & entra au bateau de chaſſe du Prince Maurice pour aller à Anuers, & de là à Bruxelles, d'où il retourna le 19. du meſme mois à la Haye. Il apporta lettres des Archiducs auſdits ſieurs des Eſtats, dont la ſubſtance eſtoit: Et afin que plus cõmodement & heureuſemẽt tous leurs differents fuſſent accordez par vne bõne Paix, ils offroiẽt vne Treſue & ceſſatiõ d'armes pour huict mois pendant laquelle il ne ſe feroit aucun acte d'hoſtilité, prinſes de villes, fortereſſe, ſieges, ou ſurprinſes, ne conſtructions d'aucuns forts de part & d'autre.

Cette lettre leuë, & le General Ney ayant eu audience: les Eſtats luy donnerent reſponſe par eſcrit, Qu'ils auoient aggreable les offres des Archiducs pour le traicté de paix, dont ils donneroient aduis à tous ceux auſquels ils le deuoient donner. Qu'ils acceptoient la Treſue de huict mois aux conditions portees par la lettre des Archiducs, à commencer le quatrieſme May: pourueu auſſi qu'on entraſt en Conference pour traicter des affaires dans le premier de Septembre.

Apres que les conditions pour la Treſue de huict mois furent redigees par eſcrit, & dans icelles mis. Que les Archiducs promettoient de les faire ratifier au Roy d'Eſpagne dãs trois mois: Et de donner auſdits ſieurs des Eſtats deux actes, l'vne de ladite ratification, l'autre, v-

ne particuliere & generale renonciation du Roy d'Eſpagne aux Pays & Prouinces vnies, auec declaration qu'il n'y pretendoit rien, le General Ney s'en retourna à Bruxelles pour les faire ſigner aux Archiducs, auec promeſſes de ſe retrouuer incontinent à Lilo, où leſdits ſieurs des Eſtats enuoyeroient vn Commiſſaire pour receuoir de luy les Lettres des Archiducs par leſquelles ils aggreroient leſdites Trefues, & promettroient d'effectuer leſdites cõditions: & qu'en meſme temps auſſi ledit Commiſſaire bailleroit pareilles lettres deſdits ſieurs des Eſtats audit General Ney.

Theodore Douſa Commiſſaire des Eſtats eſtant arriué le quatorzieſme Auril à Lillo, il y eut encor quelque diſpute ſur la forme des lettres que luy vouloit bailler le General Ney, lequel pour monſtrer que les Archiducs ne deſiroient en ceſt affaire que d'y cheminer auec toute ſincerité, il les fit derechef dreſſer en la meſme forme que celles des Eſtats, & en grãde diligence les enuoya à Bruxelles, d'où on les luy renuoya ſignees & ſeellees ſuiuant le deſir deſdits Eſtats auec vn preſent d'vne chaine d'or que le General Ney donna audit Douſa de la part des Archiducs.

Toutes ces choſes accordees, les Eſtats firent par tous les pays de leur obeyſſance publier des lettres Patentes, dans leſquelles ils mandoient à tous leurs ſubjects, Que par la grace de Dieu les affaires des Prouinces vnies des Pays-bas eſtoient paruenues à ce poinct, Que les Archiducs s'offroient de traicter la Paix auec eux comme Eſtats libres, francs pays, & Prouinces auſquelles leurs Alteſſes ne pretendoient rien, ny ne vouloient pretendre, ſoit que l'on accordaſt auec eux, ou vne Paix, ou vne longue Treſue. Pour à laquelle Paix paruenir, par l'aduis du Prince Maurice, & des Conſeillers des Eſtats, on auoit accordé vne Treſue & ceſſation d'armes par tous les Pays-bas durant huict mois, à cõmencer du quatrieſme May. Ce qu'ils auoient faict afin que telles affaires fuſſent cõmuniquees aux Roys de Frãce, d'Angleterre, & de Danemark, aux Electeurs & autres Princes du ſainct Empire: auec leſquels ils eſtoient en alliance & amitié, & recognoiſtre leurs conſeils & aduis, afin qu'ils ne fiſſent rien qu'à la gloire de Dieu, à l'augmentatiõ de leur Religiõ, & à l'vtilité publique. Mais que cõme il falloit deuant toutes choſes rendre grace à Dieu, pour tant de benefices que les Prouinces vnies auoient receus de ſa liberale main durant ces guerres, il falloit auſſi premieremẽt prier Dieu de dõner ſur ce ſa grace & benediction: Et que pour ceſt effect ils aſſignoiẽt au neufieſme du mois de May le iour pour ieuſner & faire prieres par tous les Pays des Prouinces vnies.

Le pouuoir donné par les Archiducs au General Ney portoit, de declarer & interpreter les difficultez qui pourroient ſuruenir ſur leſdites Treſues. Ce fut pourquoy il s'en retourna encor auec Douſa à la Haye. Aucũs du Conſeil des Eſtats n'en furent pas cõtents, toutesfois il ſe comporta auec telle dexterité, qu'il accorda toutes les difficultez pour les limites & pays qui ſeroiẽt comprins en ladite Treſue. Plus, qu'il y auroit Treſues par toute la mer Septẽtrionale, & meſme dans tout le deſtroit d'entre la Frãce & l'Angleterre, à cõmencer du quatorzieſme Iuin: Auſſi que les nauires de guerre des Eſtats leſquelles couroient les riuages d'Eſpagne, ſeroient reuoquees ſix ſemaines apres, & que toutes voyes d'hoſtilité ne ſe feroient ſur mer qu'entre gens de guerre.

Le Roy tres-Chreſtien ayant receu lettres des ſieurs des Eſtats ſur la concluſion de ladite Treſue, & du traicté de pacification qu'ils eſperoient faire, deſpeſcha incontinent Monſieur le Preſident Ianin, auec les ſieurs de Roiſſy & de Buſenval vers leſdits Eſtats. Arriuez à la Haye ils eurent audience le 28. May, en laquelle ils repreſenterent, Que les Eſtats ſçauoient bien quelle amitié, bien-veillance & aſſiſtance ſa Maieſté tres-Chreſtienne leur auoit iuſques à preſent demonſtré: Dequoy il auoit tant plus iuſte occaſion de ſe plaindre d'eux, leſquels eſtoient entrez, ſans ſon conſeil, ſi auant en vn traicté de Paix. Toutesfois que comme il les auoit par cy-deuant aymez, ſa Majeſté deſiroit continuer ceſte meſme amitié, ſoit qu'ils concluſſent, ou la Paix, ou la guerre. Puis ils les requirent de deputer aucuns auec leſquels ils peuſſent communiquer & tenir conſeil: ce qui fut fait.

Auſſi le Roy d'Angleterre ayant reçeu aduis de tout ce que deſſus par Iean Berk, Syndic de Dordrecht, & par Iacques de Maldere, enuoyez vers luy par leſdits ſieurs des Eſtats, il depeſcha pour aſſiſter audit traicté de paix qui s'y feroit, le ſieur Richart Spenſer Baron, & Rudolfe Vinvad, leſques arriuerent à la Haye au commencement du mois de Iuillet.

Les Archiducs vſerent de tant de diligence pour auoir l'acte d'approbation & conſentement du Roy d'Eſpagne promis par les articles de la Treſue, que le 24. Iuillet Loys Verreiken arriua du matin à la Haye, où l'apreſdiſnee meſme il eut audience, en laquelle il la preſenta aux Eſtats, & eſtoit de ceſte teneur.

Apres que ſa Majeſté informee des articles que ſes treſ-chers frere & ſœur les Archiduc & Infante, Princes Superieurs & Proprietaires des Pays-bas ont accordez pour vne Treſue de huict mois & ceſſation tant d'armes que de tous actes d'hoſtilité, & de deputer perſonnages de qualité pour traicter d'vne paix generale, ou de plus longues treſues, il les a eu

pour agreables, & les a ratifiez & confirmez comme s'il les auoit faits luy meſme : promettant iamais ny contreuenir.

Les Eſtats trouuerent que ceſte approbation n'eſtoit en la forme qu'elle deuoit eſtre. Premierement pource qu'elle n'eſtoit eſcrite qu'en papier, qu'elle n'eſtoit ſoubſignee que de ces mots, *Io el Rè*, & ſeulement ſeellee du petit ſeau. Secondement que les Archiducs eſtoiẽt nommez Proprietaires des Pays-bas: &, Tiercement, Que la cauſe principale y auoit eſté obmiſe, *En qualité & comme les tenans pour pays & Prouinces libres*, &c. Ce qui fut cauſe qu'ils la declarerent imparfaicte, tãt en la forme qu'en la qualité de ce qu'elle cõtenoit par eſcrit.

Verreiken taſcha de contenter les Eſtats le mieux qu'il peut, leur remonſtrant qu'ils deuoient s'en contenter, & que le principal defaut venoit de la nonchalance de l'Eſcriuain: ce que n'ayant peu obtenir, il demanda ſix iours de terme pour ſçauoir la volonté des Archiducs ſur ces nouuelles difficultez.

Le 2. d'Aouſt il monſtra la reſponſe des Archiducs aux Eſtats, portant qu'ils deſiroient les contenter de ce qu'ils demandoient, qu'ils en reſcriroient au Roy d'Eſpagne dont ils auroient reſponſe en bref: mais auſſi qu'ils requeroient les Eſtats de faire retirer leurs Nauires de guerre des limites d'Eſpagne.

Pour reſponſe ils baillerent à Verreiken trois minutes ſur leſquelles ils deſiroient que l'approbation fuſt dreſſee, toutes trois en diuerſes langues, ſçauoir, en Latin, François & Flaman. Sur l'inſtance de faire retirer leurs nauires des limites d'Eſpagne, ils promirent auſſi de commander, que ſi dans ſix ſepmaines apres le 24. Iuillet il y auoit aucuns de leurs ſubiects qui continuaſſent de faire la guerre vers l'Eſpagne, ils ſeroient declarez Pirates: meſmes qu'ils ſe rendroient ſoigneux de taſcher à faire rendre ce qui auroit eſté pris. Mais pour le poinct d'acheminer ce traicté de la paix ou longues trefues, qu'ils ne le pouuoient faire iuſques à ce que l'on les euſt faict certains de l'approbation, & renonciation du Roy d'Eſpagne, ainſi qu'ils la deſiroient.

Plus l'Aduocat Bernefeld, par commandement du Prince Maurice, luy dit, que les Eſtats ne trouuoient pas bonne la procedure du General Ney, en ce qu'il faiſoit de grands preſẽts aux Officiers des Eſtats employez en ceſte negociation, ce qu'il ne pouuoit faire ſans le cõmandement de leurs Alteſſes, puis que c'eſtoit de leur argent. Car ſi cela ſe continuoit & que l'on le peuſt recognoiſtre, ceux qui auroient eu des preſens ſeroient punis comme traiſtres, & donneroit on occaſion aux Eſtats de n'entrer en aucune Conference.

Sur ce pour parlé de Paix, non ſeulement aux Pays-bas, mais auſſi par tout le monde, l'on a eu diuerſes opinions, & ne pouuoient ceux qui cognoiſſoient les puiſſances d'Eſpagne croire que le Roy d'Eſpagne vouluſt donner l'approbation promiſe par les Archiducs. Autres au contraire diſoient que l'Eſpagnol ayant deſpendu plus de 120. millions d'or à ceſte guerre, & répandu tant de ſang, ſans beaucoup exploicter, donneroit l'approbation requiſe. La raiſon, diſoient-ils, eſt, que la gendarmerie ſe mutine, les marchands ſont fort en arriere, & peu d'argent deuant eux, l'Eſpagne meſmes eſt agitee des flottes des Pays-bas, & les nauigations aux Indes empeſchees, bien que le Roy face vne grande deſpence, & qu'il fourniſſe les ports & haures de garniſons. Dauantage les Hollandois courent aux Indes, & ne pillent ſeulement les nauires du Roy, mais auſſi font au commerce des eſpiceries grand dommage, ne ſe contentãs pas d'aller aux Indes Orientales, les offencer & tenir en cõtinuelles craintes, mais auſſi qu'ils auoient dreſſé vne compagnie qui deuoit durer trente ſix ans, pour courir aux Indes Occidentales, ce que les creanciers du Roy d'Eſpagne deuoient craindre, car ſi la flotte d'Eſpagne demeuroit vne fois, ils perdroient l'aduance de leurs deniers. Dauantage quand les Eſtats ſeroient reduits à l'extremité, l'apparence eſtoit pluſtoſt qu'ils ſe donneroient à la France.

Mais les diſcours des eſprits Politiques eſtoient, que difficilement on croiroit que les Eſtats entendiſſent à vne Paix, attendu qu'on ne pouuoit comprendre comme ils pourroient durant icelle conſeruer & entretenir leur Eſtat & leurs Prouinces. Qu'en la Paix il leur pourroit aiſement venir vne diuiſion pour raiſon du manquement de gouuernement general: auſſi qu'ils ſeroient contraints de leuer les impoſitions & contributions, principalement quand les Archiducs les oſteroient de leurs pays : & ne pourroient conſeruer l'intendance ſur mer ſans conuoy & argent de licence. Plus, quand ils laiſſeroient les choſes au premier eſtat, il n'y auroit point de doute que le commerce ne ſe tranſportaſt à Anuers, d'autant que les marchands cherchent les lieux où ils ont à donner le moins d'argent. Plus, qu'ils ſeroient quittez de leurs gens de guerre : que leur Religion ne ſeroit pas ſans eſtre agitee : Et dés que les Communes auroient vn peu gouſté de la Paix, elles ne ſeroient pas aiſees à faire rentrer en la guerre. Aucuns demandoient, qui payeroit les debtes dont tant que la guerre auoit duré on n'auoit pas fait grande inſtance. Autres diſoient, qu'il

ne ſeroit pas auſſi poſſible de les conſeruer tous au Gouuernement, qu'ils ne fuſſent gaignez & corrompus par preſens. De rentrer auſſi à la guerre, il y auoit peu d'apparence, le peu d'heur que les eſtats y auoient eu les deux dernieres annees eſtoit la cauſe de l'accord des Trefues de huict mois, fait aſſez ſoudainement. Tels & ſemblables diſcours tenoit-on en diuers pays. Retournons au fil de l'hiſtoire.

Le 15 Octobre le Marquis Spinola eſcriuit aux Eſtats, & leur fit entendre que la Ratification eſtoit venuë d'Eſpagne: a ceſte fin leur demandoit pour le General Ney, & le ſieur de Verreiken, vn paſſeport, lequel luy ayant eſté enuoyé, ils arriuerent le 24. à la Haye: & le 25. en l'aſſemblee des Eſtats, monſtrerent ladite Ratification dattee du 8. Septembree à Madril, eſcrite en papier, en langage Eſpagnol, ſoubſignee *Yo el Re*, & ſeellee comme on a accouſtumé de ſeeller les Edicts en Eſpagne. La Declaration des Archiducs, & la promeſſe qu'ils auoient faicte aux Eſtats y eſtoit premierement tranſcrite: puis la Ratification du Roy d'Eſpagne en telle ſignification.

Apres qu'au ſuſdit Traicté leurs Alteſſes ont promis qu'ils obtiendroient de nous lettres en forme de ratification, conſentement & declaration (comme les Eſtats auoient deſ. ja obtenu de leurs Alteſſes) auec les clauſes generales & particulieres *renonciations & obligations*: Nous apres meure deliberation, de noſtre ſcience & volonté franche, pleine puiſſance Royale, ſommes contents que leurſdites Alteſſes accompliſſent leur promeſſe, & procurent le principal Traicté pour la Paix, ou de la Trefue en noſtre nom, ou au leur, auec les Eſtats, que nous tenons pour Pays, Prouinces & Eſtats libres, auſquels nous ne pretendons rien: Acceptant & recognoiſſant tout ce qui eſt contenu en la ſuſdite declaration de leurs Alteſſes, l'approuuant par parole & en foy de Roy, voulant l'entretenir, comme ſi dés le commencement nous l'euſſions promis, accordé & ratifié, ne voulant endurer qu'il y ſoit contreuenu. Promettant auſſi, que tout ce qui ſera fait au contraire, directement ou indirectement, vouloir le reſtablir & reparer: nous y obligeant en parole de Roy, auecques generales & particulieres renonciations & obligations: & ce auſſi toſt que la Paix ou longue Trefue ſera concluë. Et tout ce qui ſera neceſſaire pour la manutention d'icelle nous le ferons expedier auſſi toſt en la meilleure forme, & l'enuoyerons aux Eſtats afin qu'ils en reçoiuent contentement. Reſeruant auſſi, qu'au cas que le Traicté de Paix, ou longue Trefue ne ſe face, ceſte ratification n'aura lieu, & ſera comme ſi iamais elle n'euſt eſté expediee, ſans que les Eſtats en puiſſent pretendre aucun droict, demeurant les choſes au premier eſtat.

A la preſentation de ceſte ratification le General Ney haut-loua le cœur ouuert du Roy d'Eſpagne, qu'il aſſeura eſtre ſans feintiſe, diſant qu'il ſembloit interpreter ſes promeſſes, & ne vouloit s'obliger plus outre que ce qu'il vouloit tenir. L'Audiencier Verreyken teſmoigna auſſi comme leurs Alteſſes penſoient de bonne foy à la paix, comme il ſe pouuoit recognoiſtre facilement en tout ce qui s'eſtoit traicté entr'eux par cy-deuant.

Les lettres de ratification ayant eſté leuës & receuës par les Eſtats, du commencement on les trouua vicieuſes en la forme, & en ce qu'elles contenoient: En la forme, en ce qu'elles n'eſtoient point ſignees du nom du Roy, ny eſcrites en parchemin, mais ſur ſimple papier. En la teneur, pource qu'elles eſtoient mal eſcrites, & pluſieurs mots oubliez, & d'autres interpoſez qui pouuoient faire vne double intelligence, & leſquels on n'auoit mis ſuiuant ce que l'on auoit donné par eſcrit. Apres que les Eſtats eurent communiqué leſdites lettres aux Ambaſſadeurs de France & d'Angleterre, ils demanderent auſdits Ney & Verreyken Commiſſaires des Archiducs, s'il n'y auoit point moyen d'obtenir vne autre ratification, leſquels reſpondirent, que difficilement cela ſe pourroit faire.

L'affaire eſtant remiſe en Conſeil, preſents les Ambaſſadeurs de France & d'Angleterre, leſdits Commiſſaires reſpondirent, que par leſdites lettres de ratification il eſtoit aſſez declaré tant en general que par articles expres, que le Roy d'Eſpagne & les Archiducs tenoiẽt les Prouinces vnies pour pays & eſtats libres, & auſquelles ils ne pretendoient aucun droict: Plus, que les Eſtats auoient aſſez de puiſſance par l'aide de tant de Roys, Princes & Republiques dont ils eſtoient alliez, de maintenir leur liberté quand ils ne ſe pourroient pas accorder au traicté general de Paix, ou de Trefue, auec le Roy Catholique & les Archiducs.

Les Eſtats apres vne longue deliberation auec le Prince Maurice & pluſieurs Ambaſſadeurs, firent reſponce auſdits Commiſſaires des Archiducs, Que leſdites lettres de ratification eſtoient non ſeulement imparfaictes en la teneur & en la forme, meſmes que l'on en pourroit tirer vne nullité de tout ce qui auoit eſté promis par la derniere clauſe.

Digitized by

Mais encores qu'il y euſt du ſubject de conſiderer ſi on deuoit à cauſe deſdites Lettres de ratification entrer en Traicté de Paix, toutesfois afin de mettre fin aux longues guerres ſanglantes, & que par la Paix les Prouinces des Pays-bas peuſſent eſtre remiſes en leur premier eſtat, ils alloient enuoyer par toutes les villes & citez des pays & Prouinces vnies, pour propoſer ladite ratification à ceux qu'il en falloit communiquer, & puis que dans ſix ſemaines on ſeroit ſçauoir auſdits Commiſſaires des Archiducs, ſi on paſſeroit outre au Traicté de Paix, ou non: Auec expreſſe proteſtation, &c.

Ceſte reſponce fut donnee le troiſieſme Nouembre aux Commiſſaires des Archiducs: en la leur donnant on leur demanda s'ils vouloient laiſſer les originaux de ladite ratification aux Eſtats: ce qu'ils reſpondirent ne pouuoir faire ſans commandement des Archiducs.

Le General Ney prit la charge de s'en aller en poſte à Bruxelles pour en rapporter la reſolution, d'où il retourna le quatorzieſme du mois: & eſtant entré en communication, il declara qu'il auoit commandement de les deliurer, en prenant vn recepiſſé, portant, Que leurs Alteſſes auoient ſatisfaict à leurs promeſſes, & qu'au cas que le Traicté de Paix ne reuſſiſt, que les Eſtats leur rendroient leſdits originaux. A quoy les Eſtats firent reſponce pour derniere reſolution, qu'ils deſiroient auoir leſdits originaux, ſans bailler recepiſſé, & qu'ils ne pouuoient comprendre comme leurs Alteſſes auoient ſatisfaict à leurs promeſſes, veu que iuſques à preſent ils n'auoient obtenu l'eſcrit en la forme qu'ils auoient promis: car les originaux qu'ils leur preſentoient eſtoient de foy nuls, & ne croyoient les deuoir rendre quand ils les auroient receus. Sur ceſte reſponce le General Ney reprit encor la poſte, & s'en alla à Bruxelles, d'où il retourna à la Haye le vingt-neufieſme dudit mois, auec commandement de laiſſer leſdits originaux, ce qu'il fit: puis luy & Verreyken s'en retournerent à Bruxelles, pour y attendre la reſponſe que l'on leur auoit promiſe enuoyer dans ſix ſemaines ſçauoir eſt, ſi on paſſeroit outre au Traicté de Paix, ou non.

Les Eſtats Generaux ſuiuant ladite reſponſe auoient renuoyez les deputez extraordinaires vers les principaux & particuliers des Prouinces & villes de leurs pays dés le dixieſme Nouembre, pour conferer & conſulter ſi ſur ladite Ratification du Roy d'Eſpagne, ils deuoient entrer en Traicté, ou non, leur enchargeant d'eſtre de retour au 10. Decembre; & apporter chacun ſa commiſſion & reſolution par eſcrit. Auquel commandement ils ne faillirent de retourner à la Haye audit iour: où eſtans derechef aſſemblez le 20. dudit mois, & veu tous les pouuoirs & commiſſions, la pluſpart deſquels concluoient, Que nonobſtant le defaut qui ſe trouuoit à la ratification, que l'on paſſeroit outre, auec ceſte exception que l'on demeureroit au fondement de la liberté des Pays, contre lequel, ny contre la ſouueraineté & gouuernement d'iceux, ne ſeroit rien touché, quitté ou laiſſé.

Surquoy le 24. Decembre les Eſtats manderent aux Archiducs vn eſcrit de ceſte teneur.

Apres auoir encor reprins les precedentes proteſtations & declarations contenues en la reſponſe du deuxieſme Nouembre, deſquelles nous ne ſommes reſolus de nous departir, nous ſommes contents entrer en Traicté auec les Deputez de vos Alteſſes, deſirans à ceſte fin que vous les enuoyez à la Haye. Dauantage à cauſe que la Treſue de huict mois expire le 4. Ianuier, nous laiſſons à vos Alteſſes de conſiderer s'il ſeroit bon de la prolonger durant ledit Traicté pour ſix ſemaines ou vn mois.

Voyla tout ce qui s'eſt paſſé en ceſte annee aux Pays bas, tant au Traicté pour la Treſue ou ceſſation d'armes faicte pour huict mois, qu'aux ſeuretez des approbations & ratifications que recercherent les Eſtats, afin d'eſtre recognus par le Roy d'Eſpagne & par les Archiducs, eſtre vne Republique ſouueraine & libre. Nous dirons l'an ſuiuant ce qui ſe paſſa au Traicté general pour la Paix, ou longue Treſue entr'eux.

Sur ce que l'Empereur eut aduis auſſi que les Eſtats vouloient entrer en Traicté auec le Roy d'Eſpagne, il leur enuoya le neufieſme Octobre vne lettre, dont la teneur eſtoit, Que les Eſtats pouuoient bien ſe ſouuenir quelle peine, trauail & deſpenſe, feu ſon pere l'Empereur Maximilian auoit faicte à faire ceſſer la guerre des Pays-bas, & les ramener à vne Paix: & que luy enſuiuant les veſtiges de ſon pere auoit touſiours continué, comme il ſeroit facile à voir par pluſieurs Traictez & Ambaſſades; c'eſt pourquoy il s'eſbahiſſoit que ſans luy l'on ſe ſoit entremis de traicter de telles affaires; encores plus que l'on ne luy ait donné aucun aduis de ce que l'on entreprend de faire des Prouinces vnies des Pays-bas, vne Republique; veu que les Eſtats ſçauent tres-bien que leſdits Pays ſont fiefs mouuans du ſainct Empire, comme cela ſe peut voir aux Archiues, inueſtitures, indults, concordats, & reſultats du ſainct Empire.

Que leſdits Eſtats euſſent à conſiderer qu'en ceſt affaire de tel haut fief mouuant du

ſainct Empire, ne ſe pouuoit rien faire ny entreprendre au contraire, ſans le ſçeu & conſentement de ſa Majeſté Imperiale, qui eſtoit chef & ſouuerain Seigneur de fief, pour changer la nature du fief : que ce qu'ils feroient ne pourroit auoir fermeté ſuiuant les ordonnances & ſtatuts faits ſur les droicts des fiefs.

Deſirant à ceſte fin ſçauoir d'eux comme les choſes en alloient, & iuſques où ils en eſtoient, à fin que ſon droict & celuy du ſainct Empire fuſt conſerué : auſſi qu'ils n'euſſent à paſſer outre ſans ſon conſentement, ou quitter aucune choſe qui peuſt luy preiudicier, ou au ſainct Empire.

Ceſte lettre demeura ſans reſponſe. Auſſi n'y auoit-il pas d'apparence que les Eſtats qui s'eſtoient rendus libres par les armes contre vn ſi puiſſant ennemy que l'Eſpagnol, vouluſſent aduoüer d'eſtre vaſſaux de l'Empire.

Verreiken alloit & reuenoit ſouuent de Bruxelles à la Haye, offrant au Prince Maurice & au Conſeil des Eſtats de traicter auec eux d'vne Trefue à longues annees au nom des Archiducs, comme auec vn Eſtat libre : ſuyuant la propoſition par eſcrit baillee par les Ambaſſadeurs des Roys de France & d'Angleterre.

Le Prince Maurice, & le Conſeil des Eſtats, reputoient toutes ces propoſitions artifices, par leſquels les Eſpagnols vouloient reduire les Prouinces vnies à ſubuerſion & ruine, principalemeut pource que Verreiken en ſes offres ne faiſoit nulle mention de l'agreation du Roy d'Eſpagne en la forme que les Eſtats l'auoient requiſe.

Ils eſcriuirent ſur ce ſubiect pluſieurs lettres aux Prouinces & aux particuliers des villes vnies, afin qu'ils euſſent à enuoyer leurs Deputez à la Haye, munis de ferme reſolution pour empeſcher que leurs ennemis ne fiſſent tomber l'Eſtat en vne perpetuelle ſeruitude.

Cependant les Deputez extraordinaires de toutes les villes des Prouinces vnies ſe rendirent à la Haye, entre leſquels il ſe trouua diuers aduis ſur le faict de traicter vne longue Trefue, les vns la deſirant d'vne façon, les autres d'autres. En fin les meſmes Deputez qui auoient eſté eſleus par les Eſtats pour traicter de la Paix, le furent pour traicter de la Trefue, & ſe rendirent à Breda.

Le Marquis Spinola auec ſes condeputez pour les Archiducs ſe rendirent auſſi en meſme temps à Anuers : où par le trauail, ſoin & diligence du Preſident Ianin & Elie de la playe, Ambaſſadeurs du Roy Tres-Chreſtien : & de Richard Spenſer & Rodolphe Vinvod, Ambaſſadeurs du Roy d'Angleterre, la Trefue fut concluë & arreſtee le neufieſme Auril à Anuers dont voicy la teneur.

I.

Premierement, leſdits Seigneurs Archiducs declarent tant en leurs noms que dudit Seigneur Roy, qu'ils ſont contents de traicter auec leſdits Seigneurs Eſtats Generaux des Prouinces vnies, en qualité & comme les tenans pour Pays, Prouinces & Eſtats libres, ſur leſquels il ne pretendent rien : & de faire auec eux, es noms & qualité ſuſdits, comme ils font par ces preſentes, vne Trefue aux conditions cy-apres eſcrites & declarees. Il a reuoqué cela par apres.

II.

A ſçauoir que ladite Trefue ſera bonne, ferme loyale & inuiolable, & pour le temps de douze ans, durant leſquels il y aura ceſſation de tous actes d'hoſtilité de quelque façõ qu'ils ſoient entre leſdits Seigneurs Roy, Archiducs, & Eſtats Generaux, tant par mer, & autres eaux, que par terre, en tous leurs Royaumes, pays, terres & Seigneuries, & pour tous leurs ſubjets & habitans, de quelque qualité & condition qu'ils ſoient, ſans exception de lieux ny de perſonnes,

III.

Chacun demeurera ſaiſi, & iouïra effectuellement des pays, villes, places, terres, & Seigneuries qu'il tient & poſſede à preſent, ſans y eſtre troublé, ny inquieté de quelque façon que ce ſoit, durant ladite Trefue : En quoy on entend comprendre les bourgs, villes, hameaux, & plat pays qui en dependent.

IV.

Les ſubjets & habitans es pays deſdits Seigneurs Roy, Archiducs & Eſtats, auront toute bonne correſpondance & amitié par enſemble durant ladite Trefue, ſans ſe reſſentir des offenſes & dommages qu'ils ont receu par le paſſé. Pourront auſſi frequenter & ſe iourner es Pays l'vn de l'autre, & y exercer leur trafic & commerce en toute ſeureté, tant par mer, autres eaux que par terre.

Ce

Digitized by Googl

Ce que toutefois ledit Seigneur Roy entend eſtre reſtreint & limité aux Royaumes, pays, terres & Seigneuries qu'il tient & poſſede en l'Europe, & autres lieux & mers, où les ſubjects des Roys & Princes, qui ſont ſes amis & alliez, ont ledit trafic de gré à gré. Et pour le regard des lieux, villes, ports, & haures qu'il tient hors les limites ſuſdits, Que leſdicts Seigneurs Eſtats & leurs ſubiects n'y puiſſent exercer aucun trafic ſans la permiſſion expreſſe dudit Seigneur Roy. Bien pourront-ils faire ledit trafic ſi bon leur ſemble és pays de tous autres Princes, Potentats, & peuples qui le leur voudront permettre, meſmes hors leſdits limites, ſans que ledit Seigneur Roy, ſes Officiers & ſubiects, qui dependent de luy, donnẽt aucun empeſchement à ceſte occaſion auſdits Princes, Potentats, & peuples qui le leur ont permis ou permettront, ny pareillement à eux, ou aux particuliers auec leſquels ils ont faict, & feront ledit trafic.

V.

Et pource qu'il eſt beſoin d'vn aſſez long temps pour aduertir ceux qui ſont hors leſdites limites auec forces & nauires, de ſe deſiſter de tous actes d'hoſtilité, a eſté accordé, que la Trefue n'y commencera que d'auiourd'huy en vn an: Bien entendu que ſi l'aduis de ladite Trefue y peut eſtre pluſtoſt, que deſlors l'hoſtilité y ceſſera: mais ſi apres ledit temps d'vn an quelque hoſtilité y eſtoit commiſe, le dommage en ſera reparé ſans remiſe.

VI.

Les ſubjects & habitans es pays deſdits Seigneurs Roy, Archiducs, & Eſtats, en faiſant trafic és pays l'vn de l'autre, ne ſeront tenus payer plus grands droicts & impoſitions que leurs ſubiects, & ceux des amis & alliez qui ſeront le moins chargez.

VII.

Et auront auſſi les ſubiects & habitans deſdicts Seigneurs Eſtats, la meſme ſeureté & liberté és Pays deſdits Seigneurs Roy, & Archiducs, qu'elle a eſté accordee aux ſubiects du Roy de la grande Bretagne, par dernier traicté de Paix & articles ſecrets faicts auec le Conneſtable de Caſtille.

VIII.

Ne pourront ſemblablement les marchans, maiſtres de Nauires, pilotes, matelots, leurs nauires, marchandiſes, denrees, & autres biens à eux appartenans, eſtre ſaiſis & arreſtez, ſoit en vertu de quelque mandement general ou particulier, & pour quelque cauſe que ce ſoit, de guerre ou autrement, ny meſme ſous pretexte de s'en vouloir ſeruir pour la conſeruation & deffence du pays. On n'entend toutesfois en ce comprendre les ſaiſies & arreſts de Iuſtice par les voyes ordinaires à cauſe des debtes, propres obligations & contracts vallables de ceux ſur leſquels leſdites ſaiſies auront eſté faictes, à quoy il ſera procedé ſelon qu'il eſt accouſtumé par droict & raiſon.

IX.

Et pour le regard du commerce des Pays-bas, & des daces & impoſitions qui ſe leuerõt ſur les denrees, s'il eſt trouué cy-apres qu'il y ait de l'exces, & qu'il en ſoit incõmodé, à la premiere requiſition qui en ſera faicte d'vne part ou d'autre, Commiſſaires ſeront deputez pour les regler, & moderer par aduis commun, ſi faire ſe peut, ſans que pourtant la Trefue ſoit rompue, au cas qu'ils n'en puiſſent demeurer d'accord.

X.

Si quelques ſentences & iugemens auoient eſté donnez entre perſonnes de diuers partis non deffendus, ſoit en matiere ciuile ou criminelle, ils ne pourront eſtre executez contre les perſonnes des condamnez, ny ſur leurs biens, durant ladite Trefue.

XI.

Lettres de Marque & repreſailles ne ſeront octroyees durant ledit temps, ſi ce n'eſt à cognoiſſance de cauſe, & es cas eſquels il eſt permis par les loix & conſtitutions Imperiales, & ſelon l'ordre eſtably par icelles.

Digitized by Google

XII.

On ne pourra aborder, entrer, ny s'arreſter aux ports, haures, plages & rades és pays l'vn de l'autre auec nauires & gens de guerre en nombre qui puiſſe donner ſoupçon, ſans le congé & permiſſion de celuy, ſous lequel ſont leſdits ports, haures, plages, & rades, ſinon qu'on y fuſt ietté par tempeſte, ou contraint de le faire par neceſſité, & pour euiter quelques perils de mer.

XIII.

Ceux ſur leſquels les biens ont eſté ſaiſis & confiſquez à l'occaſion de la guerre, ou leurs heritiers, & ayans cauſe, iouïront d'iceux biens durant ladite Trefue, & en prendrõt la poſſeſſion de leur auctorité priuee, & en vertu du preſent traicté, ſans qu'il leur ſoit beſoin d'auoir recours à la Iuſtice, nonobſtant toutes incorporations au fiſq', engagement, dons en faicts, traictez, accords & tranſactions, quelques renonciations qui ayent eſté miſes eſdites tranſactions, pour exclurre partie deſdits biens, ceux à qui ils doiuent appartenir, à la charge neantmoins qu'ils n'en pourront diſpoſer, ny les charger ou diminuer, pendant le temps de ladite iouyſſance, ſinon qu'ils en ayent obtenu la permiſſion deſdits Seigneurs Archiducs ou Eſtats.

XIV.

Ce qui aura lieu auſſi au profit des heritiers du feu Seigneur Prince d'Orange, meſme pour les droits qu'ils ont és ſalines du Comté de Bourgongne, qui leur ſeront remiſes & delaiſſees, auec les bois qui en dependent. Et quant au procez de Chaſtelbelin intenté du viuant dudit feu Seigneur Prince d'Orange en la Cour de Malines, contre le Procureur general du Roy Catholique, leſdits Seigneurs Archiducs promettent de bonne foy de leur y faire rendre Iuſtice dans vn an, apres la pourſuite qui en ſera faicte par eux, ſans aucune remiſe, & en toute droicture & ſincerité.

XV.

Si le fiſq' a faict vendre d'vne part & d'autre quelques biens confiſquez, ceux à qui ils doiuent appartenir en vertu du preſent traicté, ſeront tenus ſe contenter de l'intereſt du prix à raiſon du denier ſeize, pour en eſtre payez chacun an durant la Trefue, à la diligence de ceux qui poſſedent leſdits biens, autrement leur ſera loiſible de s'en adreſſer au fond & heritage vendu.

XVI.

Mais ſi leſdites ventes auoient eſté faictes par Iuſtice, pour les debtes bonnes & legitimes de ceux à qui leſdits biens ſouloient appartenir auant la confiſcation, il leur ſera loiſible ou à leurs heritiers & ayans cauſe, de les retirer, en payant le prix dans vn an, à compter du iour du preſent traicté, apres lequel temps ils n'y ſeront plus receus, & ladite retraicte & rachapt, ayant eſté faict par eux, ils en pourront diſpoſer, comme bon leur ſemblera, ſans qu'il leur ſoit beſoin d'en obtenir autre permiſſion.

XVII.

On n'entend toutefois donner lieu à ceſte retraicte, pour les maiſons ſituees dans les villes, vendues à ceſte occaſion, pour la grande incommodité & notable dommage qu'en receuroiẽt les acquereurs, à cauſe des changemens & reparations qu'ils pourroient auoir fait eſdites maiſons, dont la liquidation ſeroit trop longue & difficile.

XVIII.

Et quant aux reparatiõs & melioratiõs faictes és aũtres biens vendus, dont le rachapt eſt permis, ſi elles ſont pretendues, les Iuges ordinaires y feront droict à cognoiſſance de cauſe, demeurant le fond & heritage hypothecqué pour la ſomme à quoy les meliorations ſeront liquidees: ſans neantmoins qu'il ſoit loiſible auſdits achepteurs vſer du droict de retention pour en eſtre payez & ſatisfaicts.

XIX.

Si quelques fortifications & ouurages publics ont eſté faicts d'vne part ou d'autre auec permiſſion & auctorité des Superieurs, en des lieux dont la reſtitution doit eſtre faicte par le preſent

Digitized by Google

preſent traicté; les proprietaires d'iceux ſeront tenus ſe contenter de l'eſtimation qui ſera faicte par les Iuges ordinaires tant deſdits lieux, que de la iuriſdiction qu'ils y auoient ſinon que les parties s'en accordent de gré à gré.

XX.

Quant aux biens d'Egliſes, Colleges & autres lieux pleux, aſſis dans les Prouinces vnies, leſquels eſtoient membres dependans d'Egliſes, Benefices & Colleges, qui ſont en l'obeyſſance des Archiducs, ce qui n'a eſté vendu auant le premier de Ianuier 1607. leur ſera rendu & reſtitué, & y rentreront auſſi de leur auctorité priuee, ſans miniſtre de Iuſtice, pour en iouyr durant la Trefue, & ſans en pouuoir diſpoſer, ſelõ qu'il a eſté dit cy-deſſus, mais pour ceux vendus auant ledit tẽps, ou donnez en payemẽt par les Eſtats d'aucunes des Prouinces, la rẽte du prix leur ſera payée chacun an, à raiſon du denier ſeize, par la Prouince qui aura faict ladicte vente, ou donné leſdits biẽs en payement & aſſignee auſſi en ſorte qu'ils en puiſſent eſtre aſſeurez. Le ſemblable ſera faict & obſerué du coſté deſdicts Seigneurs Archiducs.

XXI.

Ceux à qui les biens confiſquez doiuent eſtre reſtituez, ne ſeront tenus payer les arrerages des rentes, charges, & deuoirs ſpecialement affectez, & aſſignez ſur iceux biens, pour le temps qu'ils n'en ont iouy, & s'ils en ſont pourſuiuis & inquietez d'vne part ou d'autre, en ſeront renuoyez & abſous.

XXII.

On ne pourra pretendre auſſi pour les biens vendus ou accordez, afin d'eſtre dicquez ou redicquez, ſinon les redeuances, auſquelles les poſſeſſeurs ſe ſont obligez par les traictez ſur ce faicts auec les intereſts des deniers d'entree, ſi aucuns ont eſté donnez, auſſi à raiſon du denier ſeize, comme deſſus.

XXIII.

Les iugemens donnez pour biens & droicts confiſquez auec parties qui ont recognu les Iuges, & ont eſté legitimement deffenduës, tiendront & ne ſeront les condamnez receus à les contredire ſinon par les voyes ordinaires.

XXIV.

Leſdicts Seigneurs Archiducs & Eſtats commettront chacun endroit ſoy ſes Officiers & Magiſtrats, pour l'adminiſtration de la Iuſtice & Police, és villes & places fortes, leſquels par le preſent traicté, doiuent eſtre renduës aux proprietaires, pour en iouir durant la Trefue.

XXV.

Les meubles confiſquez, & fruicts qui ſeront eſcheus auant la concluſion du preſent traicté, ne ſeront ſubiects à reſtitution.

XXVI.

Les actions mobiliaires, qui ont eſté remiſes par leſdicts Seigneurs Archiducs ou Eſtats au profit des debteurs particuliers, auant le premier de Ianuier 1607. demeurent eſteintes d'vne part & d'autre.

XXVII.

Le temps qui a couru pendant la guerre, à commencer depuis l'annee 1567. iuſques à preſent, ne ſera compté pour induire preſcription entre ceux qui eſtoient de diuers partis.

XXVIII.

Ceux qui ſe ſont retirez en pays neutre, durant la guerre, iouïront auſſi du fruict de ceſte Trefue, & pourront reſider où bon leur ſemblera, retourner meſmes en leurs anciens domiciles, pour y habiter en toute ſeureté, obſeruant les loix du pays, ſans qu'à l'occaſion de la demeure, qu'ils feront en quelque lieu que ce ſoit, leurs biens puiſſent eſtre ſaiſis, ny eux priuez de la iouyſſance d'iceux.

XXIX.

Aucuns nouueaux forts ne ſeront faicts durant ladite Trefue dans les pays-Bas d'vne part ny d'autre.

XXX.

Les Seigneurs de la Maiſon de Naſſau ne pourront eſtre pourſuiuis ny inquietez durant ladite Trefue, en leurs perſonnes ou biens, ſoit pour debtes contractees par le feu Seigneur Prince d'Orenge, depuis l'an 1567. iuſques à ſon treſpas, ſoit pour les arrerages eſcheus pendant le ſaiſiſſement & annotation des biens, qui en eſtoient chargez.

XXXI.

S'il y a contreuention à la Trefue, faicte par quelques particuliers ſans commandement deſd. Seigneur, Roy Archiducs, ou Eſtats, le dõmage ſera reparé au meſme lieu où la contra-

Digitized by Google

nention aura eſté faicte, s'ils y ſont ſurpris ou bien en celuy de leur domicile, ſans qu'ils puiſſent eſtre pourſuiuis ailleurs en leurs corps ou biens en quelque maniere que ce ſoit. Et ne leur ſera loiſible de venir aux armes, & rompre la Trefue à ceſte occaſion, mais bien permis en cas de denegation manifeſte de Iuſtice, de ſe pouruoir ainſi qu'il eſt accouſtumé, par lettres de marque ou repreſailles.

XXXII.

Toutes exheredations & diſpoſitions faictes en haine de la guerre, ſont declarees nulles, & comme non aduenuës.

XXXIII.

Les ſubiects & habitans es pays deſdits Seigneurs Archiducs & Eſtats, de quelque qualité & cõditiõ qu'ils ſoient, ſont declarez capables de ſucceder les vns aux autres, tãt par teſtament qu'ab inteſtat ſelon les couſtumes des lieux: & ſi quelques ſucceſſions eſtoient cy-deuant eſcheuës à aucuns d'eux, ils y ſeront maintenus & conſeruez.

XXXIV.

Tous priſonniers de guerre ſeront deliurez d'vne part & d'autre, ſans payer rançon.

XXXV.

Et afin que le preſent traicté ſoit mieux obſerué, promettent reſpectiuement leſdits Seigneurs Roy, Archiducs, & Eſtats, de tenir la main, & employer leurs forces & moyens, chacun endroit ſoy, pour rendre les paſſages libres, & les mers & riuieres nauigeables ſeures, contre l'incurſion des mutins, pirates, corſaires & voleurs, & s'ils les peuuent apprehender de les faire chaſtier auec rigueur.

XXXVI.

Promettent en outre de ne rien faire contre & au preiudice du Traicté, ny ſouffrir eſtre fait, directement ou indirectement, & ſi faict eſtoit de le faire reparer, ſans aucune difficulté, ny remiſe, & à l'obſeruation de tout ce que deſſus, ils s'obligent reſpectiuement meſmes leſdits Seigneurs Roy & Archiducs, leurs ſucceſſeurs, & pour la validité d'icelle obligation, renoncent à toutes loix, couſtumes, & choſes quelconques à ce contraires.

XXXVII.

Sera le preſent Traicté ratifié, & approuué par leſdits Seigneurs Roy, Archiducs, & Eſtats, & les lettres de ratification deſdits Seigneurs Archiducs & Eſtats, deliurees de l'vn à l'autre en bonne & deuë forme, dans quatre iours. Et quant à la ratification dudit Seigneur Roy: leſdits Sieurs Archiducs ont promis, & ſeront tenus la donner dans trois mois, auſſi en bonne & deuë forme, afin que leſdits Seigneurs Eſtats, leurs ſubiects & habitans, puiſſent iouyr effectuellement du fruict du preſent traicté en toute ſeureté.

XXXVIII.

Sera ledit traicté publié par tout où il apartiendra, incontinent apres la ratification qui en ſera faicte par leſdicts Seigneurs Archiducs & Eſtats, ceſſans dés à preſent tous actes d'hoſtilité.

Ces Articles furent publiés le quatorzieſme d'Auril, à Anuers.

Le peuple en demonſtra vn grande reſiouyſſance: les vns alloient rendre graces aux Egliſes, toutes les cloches, & entr'autres vne à laquelle il faut vingt-quatre hommes pour la mettre en branſle, & qui s'entend à quelques lieuës à la ronde, ne firent que ſonner ceſte iournee.

Quatorze trompettes alloient par la ville deuant les Magiſtrats, leſquels par les places & carrefours, publioient.

Qu'il ſoit notoire à tous, qu'en l'honneur de Dieu, pour le ſalut de la Chreſtienté, & principalement pour le repos des Pays-bas, Trefues fermes & inuiolables ont eſté faictes pour douze ans, entre le Roy d'Eſpagne, & l'Archiduc, nos Souuerains Princes & Seigneurs d'vne part, & les Eſtats des Prouinces vnies d'autre, tant par mer que par terre, pour tous chacuns leurs ſubiects, de quelque qualité & condition qu'ils ſoyent.

Pendant leſquelles douze annees le trafic ſera libre entre leurs ſubiects, tant par mer que par terre, par tous les pays des vns & des autres.

Eſtant loiſible à vn chacun de r'entrer en la poſſeſſion de ſes heritages, ainſi qu'il eſt amplement contenu aux Articles de ladite Trefue.

Parquoy il eſt enioinct au nom du Roy, Archiducs & Eſtats, à tous leurs ſubiects de n'éfraindre leſdites Trefues, ſur peine d'eſtre punis comme perturbateurs du repos public.

Apres ceſte publication toute l'artillerie tant de la citadelle & de la ville, que des Nauires qui eſtoient ſur le port fut tiree. Ce ne furent que feſtins, & les feux de ioye s'y firent la nuict en ſi grand nombre, qu'il ſembloit qu'Anuers fuſt deuenu tout en feu. Bref par toutes les

Digitized by Google

les villes & villages des Pays-bas, on en fit des feux de resiouyssance.

Les Ambassadeurs de France & d'Angleterre, retournerent à la Haye, apres ceste publication. Celuy de France par commandement qu'il auoit de sa Majesté, d'exhorter lesdicts Estats de donner à leurs subiects Catholiques Romains l'exercice libre de leur Religion, n'ayant trouué à propos de parler de cét affaire deuant ou durant le traicté de la Trefue, le leur demanda à son retour par vne Harãgue qu'il leur fit: ce qu'il ne peut gagner sur eux: bien obtint-il, qu'ils ne seroient plus recherchez pour leur Religion, ny de l'exercice qu'ils en feroient pour leurs familles en leurs maisons.

Apres que lesdits Ambassadeurs eurent renouuelé & cõfirmé les alliãces que leurs Maistres auoient auec les Prouinces vnies: le Prince Maurice & les Estats leur firent festin magnifique, & leur donnerent plusieurs beaux presens: puis le deuxiesme Iuillet ils partirent pour s'en retourner vers leurs Majestez, & leur rapporter tout ce qui s'estoit passé en vne si heureuse & longue Ambassade.

Le Roy ayant sceu par le President Ianin tout ce qui s'estoit passé en la Conference pour la Paix des Pays-bas, le renvoya incontinent à la Haye, auec charge d'employer son authorité, & faire condescendre les Estats à vne Trefue à longues annees.

Quant à D. Pedro de Tolede, apres auoir esté long temps à Paris festoyé & receu d'vn bon œil, il s'en retourna en Espagne.

Le President Ianin fut receu magnifiquement des Estats, & ayant communiqué auec les Ambassadeurs Anglois du fait de ladite Trefue, & eu les aduis d'Angleterre pour ce necessaires: il dressa par escrit la Remonstrance suiuante, laquelle ils signerent & baillerent audits sieurs des Estats sur la fin du mois de Decembre.

Les Deputez des Roys qui sont pres de Messieurs les Estats, lesquels au defaut de la Paix ont dés le vingt-septiesme du mois d Aoust proposé & mis en auant vne Trefue à longues annees, à certaines conditions contenues en vn escrit, communiqué audits sieurs les Estats en leur Assemblee generale, puis à Messieurs les Deputez des Archiducs, auec priere & exhortation aux vns & aux autres de s'y vouloir conformer.

Ayans esté aduertis que plusieurs du costé des Estats la reiettent & condamnent comme si elle deuoit estre cause de leur ruyne, entre lesquels il y a des personnes de grande qualité & merite, ils ont estimé faire chose digne de leur soin & affection de respondre aux raisons qu'on met en auant tant de bouche que par petits liurets & escrits, & de les representer à vostre Assemblee, afin qu'elle puisse mieux choisir auec prudence & meur iugement ce qui est aussi plus conuenable à leurs affaires, & doit estre plus vtile pour leur conseruation, & le contentement des Princes qui sont leurs vrais amys, & n'ont autre but en leurs conseils, que de chercher le salut & la prosperité de leur Estat.

On dit en premier lieu, que la liberté n'est pas bien asseuree, & pour tousiours parler par les mots contenus en nostre escrit & en la premiere Trefue, Et nous respondons que si le zele de ceux qui sont de ceste opiniõ ne va qu'au public, qu'il y en a assez pour les contenter. Car la liberté n'estant restreinte ny limitee au temps de la Trefue, mais accordee en mots generaux & indefinis, c'est autant que si ces mots, pour tousiours, y estoient adiousstez, attẽdu que c'est vn acte qui de nature ne reçoit temps ny condition, s'il n'est nommement dit & exprimé.

Il faut aussi considerer que ce n'est pas de l'octroy & concession des Princes auec lesquels vous traictez, que deuez tenir vostredite liberté, car vous auez tousiours maintenu que vous estiez afranchis de leur subiection par vn decret public & solemnel fondé en bonne raison: & que dessors la prise des armes pour la deffendre a esté iuste & licite, par ainsi qu'on ne vous a peu qualifier en quelque temps que ce soit subiets rebelles: ce qui toutefois aduiendroit, s'il falloit rechercher & obtenir d'eux non vne simple confession & declaration qu'ils vous tiennent pour libres, mais le tiltre entier & absolu de vostre liberté, lequel ne pourroit cõmencer en ce cas qu'au iour de la concession qui vous en auroit esté faicte.

Vous ne deuez non plus demander qu'ils vous quittent, cedent & remettent quelque chose du leur, pource que les Souuerains ne sont que simples administrateurs à leurs Estats, & ne leur est loisible de les amoindrir au preiudice de leurs successeurs, par quelque traicté que ce soit, ny ayant que la seule force qui leur puisse oster & faire perdre ce qui leur apartient: aussi quiconque l'occupe sur eux, soit subjet, ou estranger, doit pouruoir que la mesme force qui le luy a fait acquerir, dure, pour le luy faire conseruer; du moins pour vn si lõg temps que la possession immemoriale, & l'oubliance & foiblesse de son ennemy, l'en rende Maistre & Seigneur.

Vous n'auez donc à requerir d'eux sinon qu'ils vous recognoissent ce que vous estiez sãs eux & malgré eux, c'est à dire, libres; comme vn tiltre & qualité sans lequel recognu & ad-

Digitized by Google

uoüé vous n'euſſiez voulu traicter auec eux, ny auec autre Souuerain quel qu'il ſoit.

Or ce qui eſt contenu en ladite premiere treſue, & en noſtre eſcrit, l'exprime ſi clairement, que perſonne n'en peut douter auec raiſon: & qui plus eſt ces mots adiouſtez à la recognoiſſance de voſtre liberté, Qu'ils ne pretendent rien ſur vous, ſeroient meſmes ſuffiſans pour les exclurre à l'aduenir de tous droicts de ſuperiorité & autres quelconques, s'il y a quelque moyen de les quitter & remettre par traicté.

Nous fiſmes auſſi ceſte declaration dellors qu'on commença à traicter du poinct de la ſouueraineté. Qu'il y en auoit aſſez en la premiere Treſue, pour vous maintenir libres au preiudice des Archiducs, leſquels auoient fait la recognoiſſance y contenue, & qu'on en pourroit autant dire du Roy d'Eſpagne, quand il auroit fait la meſme declaration, ou ratifié celle deſdits ſieurs Archiducs.

Mais nous ayant eſté dit lors, qu'on pouuoit eſperer vn plus grand eſclairciſſement, & voyant auſſi que pluſieurs le deſiroient auec ardeur, comme s'il euſt eſté neceſſaire pour la ſeureté publique, il me ſembla qu'on le deuoit tenter, & nous nous reſiouïſmes quand l'euſtes obtenu. Non toutefois, quand on conſentit de vous quitter les noms, tiltres & armes; car ceſte declaration, qui nous ſembloit honteuſe, & ſans exemple, faicte auec ſi grande facilité par des Princes qui n'eſtoient en eſtat de faire choſes indignes de leur grandeur, nous fut declaree ſuſpecte, ne pouuant imaginer la cauſe d'vn office ſi ſpecieux qui depuis nous a eſté cogneuë.

Mais on obiecte, s'il eſt vray que les mots contenus audit eſcrit ſoient ſuffiſans pour aſſeurer voſtre liberté, pourquoy les deputez des Archiducs fõt ils difficulté d'y adiouſter l'explication requiſe. Ils reſpondent, qu'ils ne ſont tenus ny obligez à rien de plus; que c'eſt auſſi tout ce qu'ils ont promis au nom du Roy d'Eſpagne, & peu obtenir de luy encores auec tres-grande difficulté; ſon conſeil eſtant pluſtoſt diſpoſé à rompre ce traicté aux conditions par vous requiſes, qu'aider à la conclurre, ainſi qu'on s'en doit contenter, ſans les preſſer outre l'obligation & le pouuoir, attendu qu'en effect il y en a aſſez, & que ce qu'on pretend y faire adiouſter ſeruiroit pluſtoſt à les offencer, que pour aſſeurer dauantage voſtre liberté.

C'eſt pourquoy nous eſtimons qu'on fera mieux & plus ſagement de s'en contenter, qu'en voulant eſſayer d'obtenir ce qui n'eſt pas neceſſaire, perdre l'occaſion de faire vn traicté qui vous doit faire iouyr d'vn bon & aſſeuré repos durant la Treſue: & donner auſſi eſperance qu'elle deuiendra Paix abſoluë, ſi vous vous conduiſez bien.

Si ces raiſons ne vous contentent, conſiderez à qui vous auez beſoin de perſuader qu'eſtes vrayement libres & exempts touſiours de la ſubiection d'autruy: n'eſt-ce pas aux Princes qui ſont vos amis & intereſſez à la conſeruation de voſtre liberté. Or ils vous declarent par nous qui ſommes leurs Miniſtres, qu'il y en a aſſez pour leur donner ceſte croyance, & pour contenter meſmes la raiſon & le iugement à quiconque voudra examiner ceſte affaire ſans paſſion.

Puis il eſt certain que les Princes, auec leſquels vous traictez, ne vous mettront iamais en iuſtice pour auoir l'explication de ceſt article, mais vous feront la guerre ſi bon leur ſemble apres la Treſue expiree, ſans vous en declarer la cauſe, ny ſi c'eſt comme à ſubiects rebelles, ou comme à iuſtes ennemis.

Ils ne vous rendront non plus raiſon de leur victoire, ſi leurs armees ſont heureuſes, ny vous à eux de la voſtre, ſi l'heur eſt de voſtre coſté: mais en vſerez de part & d'autre auec diſcretion, & ainſi qu'il vous plaira.

C'eſt donc le ſort des armes qui doit eſtre ſeul arbitre & Iuge ſouuerain de ce different, non les mots de ce traicté, qu'on interprete touſiours au dommage de ceux qui ſont foibles & vaincus, quoy qu'ils ſoient couchez ſi intelligiblement que perſonne n'en doiue douter: & iamais au preiudice des victorieux, leſquels ont eu le moyen de prouuer la validité de leur droict par leurs armes.

On dit encores que le Roy d'Eſpagne aura loiſir pendant ceſte Treſue de faire amas de finances pour renouueller la guerre quand elle ſera finie, auec plus de force & vigueur qu'il ne pourroit à preſent, qu'il en eſt eſpuiſé par la longueur de la guerre. Mais il aduient peu ſouuent que les grands Roys & ieunes comme eſt celui-cy ſe mettent à thezauriſer, eſtans de leur naturel plus enclins aux prodigalitez & deſpenſes ſuperflues qu'à l'eſpargne.

Puis ne vous ayans plus pour ennemis, il en cherchera d'autres qui l'eſpuiſeront auſſi bien de finances & de moyens que ceſte guerre ici: car il commande à vne nation fiere, ambitieuſe, & impatiente de repos. Vous au contraire, qui ne penſerez point à vous accroiſtre, mais ſeulement à vous conſeruer, & viure en amitié enuers tous vos voiſins.

Et

Digitized by Google

Et s'il y a grande apparence qu'eſtans deſchargez des deſpenſes de la guerre, & obligez ſeulement à l'entretenement de quelques garniſons pour voſtre conſeruation, vous euiterés toutes autres deſpenſes ſuperflues pour acquitter vos debtes, & amaſſer quelque fond qui puiſſe vous ſeruir contre les neceſſités de l'aduenir: tant pource que le paſſé vous a enſeigné qu'en deuez vſer ainſi: que pour eſtre la couſtume des Republiques de mettre leur reuenu à profit.

Aucuns y adiouſtent auſſi qu'elle luy donnera le moyen de faire des pratiques parmy vous, & d'en corrompre quelques vns pour vous diuiſer, & en fin aſſubjettir.

Qu'il y a deſia des ſemences de diſſenſion entre les Prouinces & les villes meſmes l'vne contre l'autre, que l'oiſiueté & le repos feront croiſtre: au lieu que durant la guerre la crainte des ennemis tient vn chacun en deuoir, vnion & amitié.

Ce mal peut arriuer, & eſt ſageſſe de le craindre & preuoir pour s'en garentir, non pour le mettre en ſi grande conſideration qu'il faille perpetuellement demeurer en guerre pour l'euiter.

Et neantmoins c'eſt vous le conſeiller que vous vouloir perſuader de reietter la Treſue à ceſte occaſion: car la guerre ne peut iamais finir à voſtre aduantage par vne victoire abſoluë contre vn ennemy ſi puiſſant que celuy auquel vous auez affaire. Et vous ne ſçauriez nõ plus penſer en quelque temps que ce ſoit à vous remettre en repos, ſoit par Paix ou par Treſue, que vous n'y rencontriez touſiours la crainte, de meſmes dangers & inconueniens.

Et encores pluſtoſt en paix qu'en treſue, d'autant que la paix entiere & perpetuelle a preſque touſiours pour compagnie vne grande ſeureté, qui nous rend nonchalans, & par ainſi expoſez à toutes ſortes d'embuſches, ſurpriſes & perils.

Au lieu que la crainte de rentrer en guerre, lors que la Treſue ſera finie, vous doit ſeruir d'vn poignant aiguillõ, pour vous contraindre à demeurer bien vnis, & tenir enſemble toutes les pieces de voſtre Eſtat.

Elle vous doit rendre encor plus ſoigneux, vigilans & affectionnez à contribuer ce qui ſera requis pour voſtre conſeruation: & vous tenir pareillement en plus grande deſfiance des Princes qui pourroient encor deuenir quelque iour vos ennemis. C'eſt pourquoy il y a des gens ſages & affectionnez à voſtre Eſtat, qui tiennent ceſte voye du milieu entre la guerre & la paix, qui eſt la Treſue, vous deuoir eſtre plus vtile & aſſeuree, que le changement tout à coup d'vne extremité à l'autre.

Dauantage quand on conſidere la conſtitution de voſtre Eſtat, & que corrompre peu de gens parmy vous eſt peu de choſe, & ne ſert de rien à cauſe des changements frequens des Magiſtrats, qui oſtent le moyen de s'attacher à pluſieurs enſemble, qui ayent vne puiſſance d'aſſez longue duree, pour conduire quelque trame contre l'Eſtat, ceſte crainte ſemble du tout vaine: adiouſtez y encor l'amour de la liberté empreint és eſprits de tous vos habitans y ayant à preſent peu de perſonnes qui ſoient nez du temps de l'ancienne ſubiection, ou qui n'ayent eſté nourris & eſleuez par vn ſi long temps en liberté, qu'ils ont tous en horreur le nom de ſeruitude: & vous iugerez qu'il n'y en a vn ſeul, en voſtre Eſtat, qui veuille ou oſe ouurir la bouche pour vous y faire retourner ſans ſe mettre en danger d'eſtre à l'inſtant puny comme traiſtre & ennemy de ſon pays.

Le peril des pratiques & corruptions ſeroit bien plus à craindre durant la guerre, ſi quelque mauuaiſe fortune vous arriuoit, laquelle ſeule feroit vn plus grand changement en voſtre Eſtat, & és volontez de vos peuples en vn moment, que les pratiques de pluſieurs mois & annees à l'endroit de quelques particuliers: car lors chacun voudroit ſortir du danger & confuſion: & ſans conſulter en commun auec choix & iugement, ce qui ſeroit vtile pour l'Eſtat, ils ſe plaindroient auſſi tous, mais trop tard, de leurs ſuperieurs, qui auroient eu le moyẽ de les mettre en quelque aſſeuré repos, & neantmoins en auroient trop inconſiderement reietté le conſeil. Il y en a auſſi qui mettent en auant auec raiſon, que ceſte Treſue ne peut eſtre aſſeuree ſans auoir vn bon nombre de gens de guerre, pour la conſeruation des places frontieres & autres, où il ſera beſoin de tenir garniſon; & neantmoins que le peuple, n'ayant plus d'ennemis à deſcouuert, fera difficulté de contribuer ce qui eſt requis pour les entretenir: par ainſi la ſolde & les gens de guerre venans à defaillir tout y ſera à craindre. Il eſt bien neceſſaire à la verité de pouruoir à ceſt inconuenient, au meſme temps qu'on fera la treſue, & de regler deſlors les garniſons, comme auſſi d'obliger les Prouinces, par ſerment ſolennel & decret public, à contribuer leur cotte tant que la Treſue durera. A quoy l'õ les pourra mieux diſpoſer, ny ayant que Treſue, que ſi la paix euſt eſté faicte comme a eſté dit cy deſſus.

Mais ils adiouſtent encores, s'il eſt vray que les grandes garniſons ſoient neceſſaires, que la treſue ne diminuera en rien vos deſpenſes; auſſi ne vous ſera vtile.

Digitized by Google

Et la reſponſe eſt, qu'elles ne peuuent eſtre ſi grandes que ne faciez eſpargne de plus d'vne moitié, auec ce qu'euiterez les dangers de la guerre, auſquels ſeriez expoſez, ſi vous n'eſtiez aſſiſtez d'vn grand ſecours, dont vos Deputez nous ont ſouuent remonſtré auoir le ſoin, outre vos propres moyens, quand il ne faudroit meſme que ſouſtenir la guerre ſans entreprendre ſur vos ennemis, qui eſt toutefois vn commencement de foibleſſe, auquel ſi vous eſtiez reduits, on ne pourroit attendre autre choſe que la perte de l'Eſtat en peu d'années.

On allegue encor pour raiſon l'aduis de Lipſius contenu en vne ſienne Epiſtre qu'on fait maintenant courir par tout, pour monſtrer que luy homme ſage, affectionné à vos ennemis, & leur ſubject, conſeilloit de faire des trefues auec vous, pour vous ruyner: mais il entendoit de celles qui ſont pour peu de temps, & qui deuoient ſeruir de preparatif pour vous faire deuenir ſubjects, car on ne parloit point pour lors de vous recognoiſtre pour libres & de vous exempter du tout de ceſte ancienne ſubjection: auſſi ne pouuoit-il preuoir que vos armes deuſſent eſtre ſi heureuſes, que de vous donner le moyen & pouuoir de traicter auec vn tel aduantage, ny pareillement que deux grands Roys vos voiſins, & plus proches de vous que ceux qui pourroient auoir le deſir & les forces pour vous nuire, ſe deuſſent obliger enuers vous, pour rendre ceſte trefue aſſeuree & inuiolable: qui ſont conſiderations de grand prix, & qui ſans doute luy euſſent fait changer d'aduis.

Puis les exemples alleguez par luy pour fortifier ſon opinion en ont tant d'autres contraires que ce ne ſeroit pas prudence de les tenir pour regles infaillibles d'Eſtat.

Vous pouuez ſur ce ſubiect vous ſouuenir du traicté de Gand faict en l'an 1576. qui fut tres mal gardé, & neantmoins ſi vtile à la Prouince de Hollande, qu'ayant eu loiſir de cinq ou ſix ans pour eſtablir quelque forme de gouuernement entr'eux & acquiter leurs debtes, elle ſe mit en eſtat de ſouſtenir le faix de la guerre, qui tomba ſur elle, apres que les Prouinces de Flandres & de Brabant eurent eſté ſubiuguees.

Ce qu'elle n'euſt peu faire, ſi les ennemis occupez à démolir ce rempart qui eſtoit deuant eux, ſe fuſſent attachez tout à coup à leur pays.

L'exemple des Suyſſes ſert auſſi pour confirmer le conſeil que nous vous donnons d'accepter ceſte trefue, car eux s'eſtans eſleuez contre leurs Seigneurs, pour cauſe preſque ſemblable que vous, apres auoir ſouſtenu l'effort d'vne longue & perilleuſe guerre auec diuers éuenemens, prindrent conſeil de la faire finir par vne trefue, qu'on leur offroit: à conditions toutefois moins aduantageuſes que celles que vous conſeillons: pendant laquelle ils eſtablirent vn ſi bon gouuernement entr'eux, qu'on ne leur fit onc depuis la guerre: ayans experimenté auec grand profit, Que les trefues apres vne longue guerre, ſe conuertiſſent ordinairement en vne paix perpetuelle, ſans auoir traicté: d'autant que les Souuerains qui ſont contrains de ſouffrir quelquefois la perte de ce qu'ils ne peuuent conſeruer, ayment mieux s'accommoder à telles ſurſeances & ceſſations d'armes, qui laiſſent quelques opinions és eſprits d'vn chacun qu'ils peuuent encor recouurer quelque iour ce qu'ils ont perdu: que de la quitter du tout pour vne paix abſoluë qui a de la honte: & aſſubiectir à ceſte neceſſité de confeſſer & recognoiſtre qu'il y a de la lafcheté en eux, ou de la foibleſſe en leurs Eſtats & affaires.

Or vous pouuez eſperer de iouyr du meſme bon-heur ſi vous eſtes ſages: car ils ont eu pour eux des commoditez & aduantages qui ont deſtourné leurs ennemis de renouueller ceſte guere: A ſçauoir, vn grand nombre de bons hommes chez eux pour ſe deffendre, ſans qu'ils ayent beſoin d'en emprunter d'autruy: des montagnes qui les enferment pour la pluſpart, & rendent leur pays inacceſſible, pauure & ſterile, qui diminue l'enuie d'y entreprendre, & rechercher vn petit gain parmy de grands perils. Vous auez auſſi de voſtre coſté la mer, & de grands fleuues nauigeables, qui vous enferment preſque de toutes parts, grand nombre de naures, de pilotes, mariniers & matelots qu'on peut dire eſtre des meilleurs ſoldats, pour les combats de mer, qui ſoyent auiourd'uy en la Chreſtienté, leſquels vous conſeruerez.

Enſemble la vigueur militaire, & l'induſtrie de nauiger qui eſt en eux par le trafic & la continuation des longs voyages qu'ils pourront faire comme de couſtume. Or c'eſt de tels ſoldats que vous auez beſoin, ayant eſgard à la ſituation de voſtre Eſtat. Et quant aux auxiliaires, s'il y en faut adiouſter, vous ſçauez chez qui les prendre: & auez auſſi vn fonds & reuenu ordinaire qui pourra ſuffire pour y ſubuenir ſans l'aide de perſonne, apres que vous aurez eu quelque loiſir de reſpirer. Et outre ce que deſſus la bien-veillance & amitié des grãds Princes qui ſont tellement intereſſez en la conſideration de voſtre liberté, qu'ils aurõt touſjours ſoin d'empeſcher que vous ne la perdiez, ſoit par impuiſſance, ou mauuaiſe conduite, non ſeulement durant la trefue, mais en quelque moyen que ce ſoit, afin qu'ils tirent les meſmes fruits de voſtre amitié au beſoin, qu'auez receu de la leur.

Et cecy doit ſeruir de reſponſe à vne ſourde obiection qu'on fait courir parmy vous pour vous deſtourner d'accepter ceſte Trefue; à ſçauoir, Qu'apres qu'elle ſera finie vos amis peut eſtre n'auront pas lors la meſme volonté, ou pouuoir de vous aſſiſter, qu'à preſent; & peut eſtre vous meſmes ne ſerez en ſi bonne eſtat de vous defendre.

C'eſt Dieu ſeul qui peut iuger certainement de l'aduenir: mais s'il eſt permis de coniecturer quelque choſe par prudence; les meſmes raiſons d'eſtat, qui ont meu ces Princes à vous ſecourir, ne ſont pas preſtes de finir: & tant qu'elles dureront, la meſme volonté durera en eux.

Et ſi il n'y a rien qui ait tant de pouuoir ſur les ſouuerains que l'intereſt de la ſeureté de leurs Eſtats, dont la conſeruation des amis qui peuuent eſtre vtiles fait partie: & qui iuge de leurs intentions auec ceſte regle & meſure, pluſtoſt que par les alliances, amitiez, & autres deuoirs & obligations, il ne ſe trompe gueres.

Quant à voſtre Eſtat, il ne peut faillir d'eſtre mieux auſſi lors; ſi vous le conduiſez bien; ce qu'on doit eſperer & croire, qu'apres auoir tant deſpenſé, trauaillé, & couru de perils, pour acquerir la liberté de la ſeureté & reputation de voſtre Eſtat, vous aurez encor le meſme ſoin, la meſme prudence, la meſme foy & interpreté les vns enuers les autres, pour vous conſeruer & garder vn ſi precieux acqueſt, pluſtoſt que de vouloir preſumer qu'ils deuiendront meſchans & ennemis les vns des autres, pour vous deſchirer, desfaire & ruiner. Par ainſi nous iugeons que ceſte Trefue vous ſera profitable, au lieu d'eſtre cauſe de voſtre ruyne.

Ne vous arreſtez donc point à ces eſcrits qu'on fait ſemer parmy vous, pour la faire trouuer mauuaiſe. C'eſt en voſtre aſſemblee, & au lieu auquel on traicte des affaires, qu'il faut dire ſon aduis, car tout ce qu'on fait ailleurs, eſt dangereux, & ne peut ſeruir qu'à eſmouuoir le peuple contre les Magiſtrats & Superieurs, ſans profiter au public.

On leur a meſme voulu faire croire par quelques vns de ces eſcrits, pour les induire plus aiſément à reietter ceſte Trefue, qu'elle auoit eſté propoſee par l'artifice & fineſſe de vos ennemis. Et toutesfois elle vient des Roys & Princes qui ſont nos Maiſtres, leſquels ſont tant affectionnez à la conſeruation de voſtre Eſtat, que perſonne ne les ſçauroit deuancer en ce ſoin & deſir de vous vouloir procurer du bien. Ils ſont auſſi recognus pour eſtre ſi ſages & conſiderez, qu'il n'auroit pas eſté aiſé de les ſurprendre, ny de leur faire mettre en auant de mauuais conſeils, au lieu de bons & vtiles.

Nous ne ſentons point mal pourtant de l'intention & du zele de ceux qui donnent tels aduis, car il y en a qui ont fait ſi grande preuue de leur foy & affection enuers voſtre Eſtat; qu'on n'en doit aucunement douter.

Auſſi aduient-il ſouuent, que les gens de bien & ſages ſe trouuent diuiſez en opinions, & n'ont toutesfois qu'vn meſme ſentiment és affaires publiques, acompagné d'vn bõ & loüable deſir à profiter à leur pays, Nous les prions auſſi de faire le meſme iugement de nous, & voſtre Aſſemblee qui doit deliberer du ſalut public, de choiſir en ceſte diuerſité l'aduis qui ſera fortifié des meilleures raiſons, ſans y apporter autre preiugé.

Eſtant neantmoins bien requis qu'outre les raiſons par nous deduites, vous vous en repreſentiez d'autre que la prudence & la conſideration de voſtre intereſt veulent que laiſſiõs au penſement d'vn chacun en particulier, ſans les exprimer par ceſt eſcrit: autrement ceux qui tiennent l'aduis contraire, auſquels il eſt permis de dire tout, ſans faillir contre l'Eſtat, auroient vn tres grand aduantage, & vous ne ſeriez ſuffiſamment informez pour y prendre vne bonne reſolution.

Nous adiouſterons encor ce mot pour conclurre noſtre Conſeil, que s'il y a des dangers & inconueniens à la Trefue, comme il y en a ſans doute, que ceux de la guerre ſont beaucoup plus grands; certains, & comme preſens, & que vous pouuez euiter les premiers par vne bonne & ſage conduite: ainſi le remede eſt en vos mains: au lieu que les autres ſont ineuitables, du moins eſt-il bien certain, que le moyen de les ſurmonter depend d'autruy, non de vous meſme: & qu'il n'y a rien qui ſoit ſi bien voſtre, que ce ſurquoy vous auez vn entier & abſolu pouuoir: conſiderez-le ſagement, & que vous rencontrerez mal-aiſément par cy-apres en quelque temps que ce ſoit, tant de commoditez enſemble, pour ſortir auec aduantage de ceſte guerre, qu'à preſent.

Les Archiducs ſont Princes qui ayment le repos, & d'vne foy entiere, pour garder ſincerement ce qui vous ſera promis. Le Roy d'Eſpagne eſt induit à leurs prieres de vous accorder des conditions plus aduantageuſes qu'il ne feroit ſans eux. Vous eſtes auſſi aſſiſtez de la faueur & bien-veillance de grands Roys & Princes, dont la conſideration & reſpect ſert de beaucoup pour y apporter de la facilité. Et le temps peut faire naiſtre des accidens & changements és affaires & volontez: qui ſeroient cauſe de produire des effects du tout contraires. Ainſi ſigné P. Iannin, Spencer, Veinvod.

Maintenant que les Eſtats generaux des Prouinces vnies des Pays bas ſont vn corps de Republique, depuis qu'elles ont ſecoüé le joug de l'Eſpagne, & ſe ſont diſtraictes des autres pays auec leſquels elles eſtoient regies ſous vn meſme Prince: Il m'a ſemblé à propos, comme nous auons mis en la fin du diſcours des Eſtats de l'Archiduc Albert, les Cõtes de Flandre; propoſer pareillement, & mettre en ce lieu les Seigneurs, & Cõtes des principales Prouinces vnies, ſçauoir eſt Hollande, Zelande, & Friſe.

Car l'on verra plus apertement par telle ſucceſſion de Seigneurs, quel a eſté le gouuernement des pays qu'elles poſſedent, auant qu'elles euſſent prins forme de Republique: & comme de tout temps & ancienneté elles ont ſeparément en leurs Seigneurs & Comtes, tãt que finalement ſouz Philippes premier du nom, elles commencerent d'eſtre gouuernees, & iointes aux autres Prouinces des Pays bas.

LES COMTES DE HOLLANDE, ZELANDE, ET Seigneurs de Friſe.

LE pays de Hollande fut erigé en Comté l'an de noſtre ſalut 863. Charles le Chauue Roy de France, pour les vertus loüables de Thierry d'Aquitaine, luy donna tous les pays de Hollande, auec vne portion de Friſe. Et depuis en l'an 868. le treizieſme Auril, la Zelande luy fut donnee par Louys Roy de la Germanie, à la requeſte d'Emme femme du Roy Louys.

Thiery II. par le treſpas de ſon pere le Comte Thierry d'Aquitaine fut ſecond Comte de Hollande & Zelande, Seigneur de Friſe.

Arnoult l'an 988. apres le treſpas du Comte Thierry 2. du nom ſon pere, ſucceda és pays de Hollande, Zelande, & de Friſe.

Ce Cõte Arnoult obtint de l'Empereur Otto 3. à tenir les Comtez de Hollande, & Zelande, & les Eſtats de Friſe nuëment en fiefs de l'Empire, & non plus de la Couronne de France, comme il auoit fait iuſqu'à preſent.

Ledit Comte Arnoult fut tué en vne bataille contre les Friſons, le 18. Octobre 993. apres auoir gouuerné la Hollande & Zelande.

Thierry 3. du nom, apres la mort de ſon pere Arnoult, fut 4. Comte de Hollande & Zelande, & ſieur de Friſe.

Thierry 4. du nom, apres le treſpas de Thierry ſon pere, fut 5. Comte de Hollande, & Zelande, & Seigneur de Friſe. Il ne fut point marié, & mourut le 13. May 1048. apres auoir gouuerné ſes pays 9. ans.

Floris I. du nom, eſtoit auparauant Comte d'Oſt-Friſe, qui apres la mort de ſon frere Thierry 4. cinquieſme Comte, fut fait ſixieſme Comte de Hollande, Zelande, &c. lequel apres auoir gouuerné ſes pays 14. ans, fut mis en route en vne bataille auec deux mille ſix cens des ſiens, pres de Heuſden, en laquelle il fut tué.

Gertrude veufue, mere, & gouuernante du ieune Comte Thierry fils de Floris, gouuerna vn an le pays.

Robert dit le Friſon, eſpouſa Geltrude vefue du Comte Floris, du conſentement de toute la nobleſſe, & des Eſtats de Hollande, & de Zelande, & meſme le fiſt curateur du ieune Comte Thierry, fils de Floris.

Godefroy le Boſſu Duc de Lorraine, 9. Comte de Hollande, & Zelande, Seigneur de Friſe par vſurpation.

Thierry 5. du nom, 10. Comte de Hollande, & de Zelande, Seigneur de Friſe, fils du Comte Floris, apres le treſpas de Godefroy le Boſſu recouure ſes biens patrimoniaux, rentra en Hollande d'où il auoit eſté ſi long temps dechaſſé, & y fut par tout receu auec grande ioye & magnificence, & recogneu pour leur Comte & Seigneur naturel, tellement qu'eſtãt deuenu malade, il mourut l'an 1092. le 15. des Cal. de Iuillet, apres que ſa mere Geltrude depuis le treſpas de ſon mary, euſt gouuerné 2. ans, Robert le Friſon ſon beau pere 8. ans. Godefroy le Boſſu 4. ans, Guillaume Eueſque d'Vtrech vn an, & luy 15. ans, faiſant en tout 30. ans, depuis la mort de ſon pere.

Floris dit le Gras, ſecond du nom, vnzieſme Comte de Hollande, & Zelande, Seigneur de Friſe, fils du Comte Thiery cinquieſme lequel apres auoir paiſiblement gouuerné ſes pays l'eſpace de trente vn an, mourut l'an mil cent trente trois ans, le ſixieſme du mois de Mars.

Thierry 6. du nom, fils de Floris 2. fut 12. Comte de Hollande & Zelande, Seigneur de Friſe, apres auoir gouuerné ſes pays 40. ans, mourut l'an 1163. Il eut beaucoup de guerre contre les Friſons, & autres ſes voiſins.

Floris

Digitized by Google

Floris 3. du nom, apres la mort de Thierry ſon pere fut 13. Comte de Hollande & Zelande, Seigneur de Friſe, il eut beaucoup d'affaires en ſon temps, & mourut au voyage de la Paleſtine apres auoir gouuerné ſes Prouinces 27. ans.

Thierry 7. du nom, apres la mort du Comte Floris ſon pere, fut 14. Comte de Hollande, de Zelande, & Seigneur de Friſe, apres auoir regy ſes pays en grandes guerres continuelles 13. ans, il mourut l'an 1203.

Ade fille vnique du Comte Thierry 7. ſucceda à ſon pere, & fut Comteſſe 15. mais elle ne regit qu'vn an ſes pays, & mourut ſans enfans.

Guillaume premier du nom, 16. Comte de Hollande, de Zelande, & de Friſe, eſtant ja auparauant Comte d'Ooſt-friſe, & Thierry ſeptieſme du nom, ayant eſté appellé par les Nobles de Hollande, ſe rendit toute la Hollande & Zelande ſubiecte, lequel mourut apres auoir regy leſdicts pays dix-neuf ans, l'an 1223.

Floris quatrieſme du nom, par le treſpas du Comte Guillaume ſon pere dix-ſept. Comte de Hollande, Zelande, & Seigneur de Friſe, lequel apres auoir regy ſes pays en tout honneur douze ans, mourut à Clermont, & laiſſa vn fils nommé Guillaume, aagé de ſix ans tant ſeulement.

Guillaume 2. du nom, apres le treſpas de ſon pere fut 18. Comte de Hollande, & de Zelande, aagé de ſix ans, fut gouuerné ſous la curatelle de ſon oncle Otto Eueſque d'Vtrecht, & depuis la mort de l'Empereur Federic eſtant bien aſſeuré, il fut eſleu Roy des Romains, fut par le Pape Innocent proclamé Empereur en la ville de Lyon, quatre ans apres ſon election, lequel mourut en l'an 1255. apres auoir regy ſes pays de Hollande & Zelãde, 21. an, & l'Empire ſept ans.

Floris cinquieſme du nom, apres la mort de Guillaume ſon pere, eſtant ſeulement aagé de demy an, fut dixneuf. Comte de Hollande, & de Zelande, & Seigneur de Friſe: lequel mourut apres auoir gouuerné ſes pays, tant de ſoy-meſme, que par ſes tuteurs quarante deux ans.

Iean premier du nom, vingtieſme Comte de Hollande, Zelande, &c. ſucceda à ſon pere, lequel mourut ſans enfans le quatrieſme des Cal. de Nouemb. l'an 1300. auquel defaillit la race des Comtes yſſus en droicte ligne des Ducs d'Aquitaine, qui depuis Thierry premier auoit duré quatre cens trente ſept ans, & par ſon treſpas eſcheurent ces pays au Comte de Haynaut, venus par alliance du coſté maternel des Comtes de Hollande.

Iean Comte de Haynaut, ſecond du nom vingt-vnieſme Comte de Hollande, & Zelande, & Seigneur de Vveſt-Friſe, fut fils de Iean d'Aueſnes, & de Dame Alix ſœur du Roy Guillaume, Comte de Hollande, &c. & par ainſi fils de la grande tante de ce dernier Comte Iean premier.

Guillaume troiſieſme du nom, auparauant Comte d'Ooſternante, par le treſpas de ſon pere fut 12. Comte de Hollande, Zelande, & Seigneur de Friſe, adiouſté à ſa Comté de Haynaut. Pour ſa bonne vie fut appellé le Bon, & mourut le 9. de Iuin 1337. apres auoir regy ſes Prouinces pacifiquement l'eſpace de 33. ans.

Guillaume 4. du nom, 23. Comte de Hol. & Zel. Seigneur de Friſe, & Comte de Haynaut, apres la mort de ſon pere Guillaume dit le Bon, fut tué en vne rencontre contre les Friſons, & mourut ſans enfans le 24. Septembre 1346.

Marguerite Imperatrice, femme de l'Empereur Louys de Bauiere, 24. dominant en Hollande & Zelande, &c. ſœur du Comte Guillaume 4. fut au meſme an 1346. honorablement receuë, & recogneuë Dame, & Princeſſe deſdits pays, & ayant receu les hommages & feautez, amplifia grandement leurs priuileges & franchiſes.

Guillaume de Bauiere cinquieſme du nom, fils aiſné de l'Empereur Louys de Bauiere, & de ladite Marguerite, fut le 25. Comte de Hollande, de Zelande, Seigneur de Friſe, & Comte de Haynaut.

Guillaume de Bauiere ſixieſme du nom, apres le treſpas de ſon pere Albert de Bauiere, fut vingt-ſeptieſme Comte de Hollande, & Zelande, Seigneur de Friſe, & auſſi Comte de Haynaut.

Iacqueline de Bauiere fille vnique & heritiere de Guillaume de Bauiere ſixieſme du nõ ſucceda apres le treſpas de ſon pere en toutes ſes ſeigneuries & Comtez, aagee enuiron de dix-ſept ans: & le meſme an mil quatre cens dix-ſept elle fut receuë, & print poſſeſſion de ſes pays patrimoniaux de Hollande, Zelande, Friſe, comme elle auoit fait auparauant en Haynault.

Et neantmoins au preiudice de ladite Iacqueline, Iean de Bauiere ſoy diſant tuteur de Hollande obtint auſſi de l'Empereur Sigiſmond oncle de ſa femme en feauté & hommage les Comtez de Hollande & de Zelande, & la ſeigneurie de Friſe, comme deuoluë à l'Empire

Digitized by Google

par la mort du Comte Guillaume de Bauiere ſon frere, pere de Madame Iacqueline decedee ſans hoirs maſles.

Il mourut à la Haye en Hollande le iour des Roys l'an 1429. apres auoir gouuerné le pays de Hollande, Zelande & Friſe en qualité d'Auoüé enuiron ſix ans: & pendant lequel temps les pays furent touſiours en guerre, & qui finalement fit paix en l'an 1419. le 19. Iuillet auec Iacqueline de Bauiere, laquelle apres la mort de ſon oncle Iean joüit de toutes ſes ſeigneuries: elle fut mariee quatre fois: elle fut contrainte par force pour retirer ſon quatrieſme mary des priſons d'entre les mains de Philippes Duc de Bourgongne, pour lors aduoüé de Hollande, &c. de ceder & tranſporter toutes les ſeigneuries en general audit Duc de Bourgongne, mourant ſans enfans: Apres lequel tranſport, peu de temps apres mourut ayant eſté Dame & vraye heritiere des Comtez de Hollande, Zelande, Haynaut & ſeigneurie de Friſe en grands troubles & faſcheries, cauſees par l'ambition du Duc de Bourgongne, l'eſpace de 19. ans. Elle giſt à la Haye, n'ayant veſcu que 36. ans.

Philippes premier du nom, Comte de Hollande & de Zelande, ſeigneur de Friſe, fils de Iean Duc de Bourgongne par reſignation de Madame Iacqueline derniere Cõteſſe de Hollande de la maiſon de Bauiere, laquelle mourut ſans hoirs, comme heritiere tant du coſté paternel que maternel, ſucceda eſdits pays.

Par ainſi il fut Duc de Bourgongne, de Brabant, de Limbourg, Comte de Flandres, d'Artois, de Bourgongne, de Haynaut, de Hollande, & Zelande, & de Namur, ſeigneur de Friſe, de Salines, & de Malines, Marquis du S. Empire.

Il acquit quelque temps apres par achapt, l'ayant premierement conquiſe par armes au nom de la veufue du Duc, la Duché de Luxembourg: il naſquit le iour ſainct Pierre & ſainct Paul l'an 1359. ſa mere fut Madame Marguerite de Bauiere ſœur du Comte Guillaume, pere de Madame la Comteſſe Iacqueline, & ladite Dame Marguerite de Bourgongne mere de ladite Comteſſe fut ſœur du Duc Iean de Bourgongne: & partant tante paternelle dudict Duc Philippes: ainſi tant du coſté paternel que maternel, leſdicts pays luy eſcheurent ſans difficulté.

Il eſtoit Prince valeureux & de grand courage, redouté de ſes ennemis: il eſtoit de haute ſtature, beau de viſage, & ſubiect à cholere, toutesfois amateur de la paix, ſurnommé le Bon, mais d'vne ambition extréme de s'agrandir, comme il le fit bien paroiſtre à tant de faux tours qu'il fit à ſa couſine Iacqueline Comteſſe de Hollande.

Il deceda le 5. iour de Iuin 1467. aagé de 73. ans, apres auoir gouuerné le pays de Hollande, Zelande, Haynaut, Friſe, & autres, tant en qualité de Comte & ſeigneur, que de curateur, enuiron quarante ans.

Charles dit le Belliqueux, fils vnique du bon Duc Philippes né à Dijon en l'an 1454. par le treſpas de ſon pere ſucceda aux Duchez de Bourgongne, de Brabant, de Limbourg, de Luxembourg, aux Comtez de Bourgongne, d'Artois, de Flandres, de Haynaut, de Hollande, de Zelande, & de Namur, les Seigneuries de Friſe, de Salines, de Malines, & du Marquiſat du S. Empire. Il acheta de l'Empereur Sigiſmond la Comté de Ferrette au pays d'Elſatte pres de Baſle en Suyſſe. Il requit l'Empereur Federic d'eriger la Bourgongne en Royaume, ce qui luy fut refuſé: il fut tué à la bataille de Nancy en l'an 1467.

Marie fille & vnique heritiere de Charles, dit le Belliqueux, fut Ducheſſe de Bourgongne, &c. & ſucceda en toutes leſdites prouinces apres le treſpas de ſon pere, elle n'eſtant aagee que de dix-huict ans ſous la garde noble & curatelle du Duc de Cleues & du ſieur Rauenſteyn ſon frere.

Maximilian Archiduc d'Auſtriche fils de l'Empereur Federic eſtant aagé de vingt ans ou enuiron, il eſpouſa Marie de Bourgongne Ducheſſe de Bourgongne, &c. & fut à cauſe de ſa femme Duc de Bourgongne, &c. & Comte de Hollande, Zelande, &c. leſquels pays il gouuerna 12. ans ou enuiron: il deceda en l'an 1519. giſt à Nieuſtad en Allemagne.

Philippes ſecond du nom, Comte de Hollande, Zelande, Seigneur de Friſe, fils vnique de l'Archiduc Maximilian d'Autriche, depuis Empereur, & de Marie Ducheſſe de Bourgongne, &c. fille du Duc Charles le Belliqueux, naſquit à Bruges le 20. Iuin 1478. il eſtoit aage de quatre ans quand ſa mere mourut: depuis le treſpas de laquelle en qualité de regent ou curateur l'Archiduc Roy des Romains ſon pere gouuerna ſes pays en grands troubles, à cauſe des partialitez qui regnerent tant en Hollande qu'en Flandres, iuſqu'en l'an mil quatre cens nonante-quatre, que l'Archiduc Maximilian Roy des Romains par le treſpas de ſon pere fut couronné Empereur. Le Prince Philippes ſon fils eſtant lors aagé de ſeize ans, il fut appellé Archiduc d'Auſtriche, Duc de Bourgongne, de Lothier, de Brabant, de Styer, de Carinthie, de Limbourg, de Luxembourg, & de Gueldre, Comte de Haſbourg,

de

Digitized by Google

de Flandres, d'Artois, de Bourgongne, de Ferrette, de Kyburch, Palatin, de Haynaut, de Hollande, de Zelande, de Namur, de Zutphen, Marquis du S. Empire, & de Burgau, Lãdtgraue d'Elſathen, ſeigneur de Vvindſmark, de Portenau, de Salins & Malines: & deceda en Eſpagne, eſtant ieune ſon pere encore viuant, l'an 1505. giſt à Grenade.

Charles ſecond du nom trente cinquieſme Comte de Hollande, Zelande, Seigneur de Friſe, fils aiſné de Philippes d'Auſtriche, fut né à Gand le 24. Feurier l'an mil cinq cens: apres le treſpas de ſon pere il herita de toutes les Duchez, Comtez & Seigneuries de ſon pere, apres auoir gouuerné ſes pays enuiron quarante-quatre ans, remis tous les Pays-bas en l'an mil quarante-neuf, és mains de ſon fils Philippes, & mourut en Eſpagne l'an 1558. giſt à Grenade.

Philippes d'Auſtriche, trente-ſixieſme Comte de Hollande, Zelande, &c. fils vnique de Charles ſecond du nom Roy des Romins, lequel de ſon viuant le fit venir d'Eſpagne aux Pays-bas, pour (s'il euſt peu) le faire auſſi bien ſucceder à l'Empire qu'à ſes autres Royaumes, tãt d'Eſpagne, de Naples, de Sicile, que des Pays bas, & autres dont l'Empereur de ſon viuant ſe deſſaiſit, & en herita ſon fils: deſquels Pays-bas il print poſſeſſion: & receut les ſermens de fidelité des Seigneurs & de tous les deputez des Prouinces & villes Capitales. Madame Marguerite d'Auſtriche fille baſtarde de l'Empereur Charles V. femme d'Octauio Farneze, Duc de Parme & de Plaiſance, ayant eſté preferée par l'aduis du Cardinal de Granuelle à tous les Princes d'Auſtriche & au Prince d'Orange & Comte d'Egmont pour en l'abſence du Roy gouuerner les Pays-bas, eſtant arriuée à Bruxelle où le Roy fit aſſembler les Eſtats du Pays-bas, l'ordonna gouuerneur General de toutes les 17. Prouinces en l'an 1559. afin que luy par conſequent eut le principal maniment du gouuernement deſdits Pays, ce qui cauſa de grandes diuiſions entre les grands du Pays & autres Seigneurs du Cõſeil d'Eſtat des Pays bas, ſous laquelle il y eut de grands remuëmens pour la Religion eſdits Pays, qui ont eſté cauſes qu'en l'an 1581. les Prouinces d'Hollande, Zelande, Friſe & autres ſe ſont vnies enſemblement en forme de Republique qu'ils nomment Eſtats qui gouuernent à preſent leſdites Prouinces.

Guerres des Pays-Bas depuis la Treſue finie.

LEs douze annees des Treſues expirees au Prin-temps de l'annee 1621. auſſi-toſt le Marquis de Spinola reprit Iuilliers, & le Duc de Neubourg vn fort que les Hollãdois auoiẽt baſty ſur le Rhein entre Bonne & Cologne, & fut depuis appellé le fort de ſainẽte Elizabeth.

L'annee ſuiuante au mois de May les Hollandois firent vn cruel rauage ſur le Brabant.

Le Prince Henry de Naſſau ſuiuy de 4000. mouſquetaires, 2000. cheuaux & 400. chariots butina tout le Brabant, deux lieües au delà de Bruxelles, & y prit des priſonniers à la porte meſme.

Bruſla 22. villages & emmena vn grand butin, il emmena auſſi 200. payſans priſonniers pour les contributions non payees dés la ceſſion des Treſues & 800. cheuaux deſdits payſans ſans perdre que 200. hommes, & le fils naturel du Prince d'Orange, qui fut tué dans la foſſe de Herentales: il fit contribuer Areſcot, & puis ſe retira dans Breda à cauſe des Eſcluſes que ceux de Louuain auoient leué & ceux de Malines retenu, qui groſſiſſans la riuiere euſſent faict ſurnager & emporter leurs ponts qu'ils auoient dreſſé ſur le Deuner, auec vne redoute gardee de quelques Soldats & 2. pierre de campagne pour leur retraicte.

Le Comte de Berghe n'y arriua aſſez à temps, ny les garniſons qui ſe ramaſſoient pour les enfermer, & ſe ſauuerent riches & refaicts dans Breda.

Ils deuoient encor ſe ioindre au Prince d'Orange, qui eſtoit party auec 100. au 200. pontons pleins de gens, & de toute ſorte de munitions de viures & de guerre pour vn ſiege: le deſſein fut creu auoir eſté ſur Hult, ou le fas de Gand. Le Cõte Henry repaſſa le Rhin apres leur retraicte.

Cependant le Marquis de Spinola eſtoit à Bruxelle, qui picqué de ceſte brauade des Hollandois, proteſta de s'en venger, & dés lors projetta le ſiege de Berghe ſur le Zoom, lequel il entreprint d'executer ſur la my-Iuillet, deux mois apres.

Siege de Berghe ſur Zoom par le Marquis de Spinola.

La ville de Berghe ſur Zoom fut reduite ſous la puiſſance des Hollandois, l'an 1577. en la forme & maniere qu'il a eſté declaré cy-deuant en ceſte hiſtoire, laquelle ie redigeray icy par abregé.

Dom Iean d'Auſtriche, feignant de vouloir entretenir les Eſtats d'Hollande en paix, leur

Digitized by Google

diſant que ce qu'il auoit fait par le paſſé, n'eſtoit que pour la ſeureté de ſa perſonne, il commença a leur propoſer des conditions dures & irraiſonnables, & contraires aux precedens contracts de pacification, comme ſi deſia il les euſt ſuppeditez; cela ſe voit en ceſte hiſtoire cy-deſſus.

Cependant le ſieur de Treſlon s'eſtant declaré du party des Allemands qu'il deuoit introduire dans la ville d'Anuers, propoſoit vn ſerment nouueau aux ſoldats & Capitaines de la Citadelle, en faueur de Dom Iean, directement contraire à celuy qu'ils auoient fait aux Eſtats d'Hollande; leſquels Capitaines & ſoldats eſtoient aſſez aduertis des lettres interceptees; à raiſon dequoy ledit Treſlon ſe rendit ſuſpect & odieux à toute la garniſon de la Citadelle, ſauf à ſa compagnie, & en eſcriuit à Dom Iean Pontus de Noyelle, ſieur de Bourgs, Capitaine d'vne compagnie en ladite Citadelle, qui refuſant de faire le ſerment propoſé par ledit Treſlon, ſe joignit auec la pluſpart des Capitaines qui tenoiẽt le meſme party, & ſe mit en armes à l'encontre de Treſlon & des ſiens.

Il y eut quelques harquebuſades tirées, dont aucuns furent bleſſez, & Treſlon ne ſe voyant le plus fort, ſe retira en ſon logis, où de Bourgs le print au collet: & ayant chaſſé ceux de ſa faction, le liura auec la Citadelle és mains des Eſtats, qui enuoyerent mettre ordre par tout.

Les Allemands de Foucher & de Fronſberg, entendans le bruit de la Citadelle, ſe mirent en armes, & ſur le ſoir ſe mirent en la place de Merbruge: & de là enuiron la minuit ſe retirerent à la ville Neufue, le plus fort quartier d'Anuers, à cauſe des havres qui ſe retranchent.

Dom Iean eſcriuit incontinent au Colonnel Foucher, ſe complaignant de ce que les ennemis s'eſtoient ſaiſis d'Anuers, & qu'il allaſt le trouuer à Naimor pour commander à tous les Allemands, à cauſe que le Baron de Bronſberg eſtoit malade. Mais les ſoldats du Colõnel Foucher ayans receu ceſte eſcorne à Anuers, ſe mutinerent contre iceluy Foucher qui s'eſtoit retiré à Berghe ſur Zoom, & le dixieſme Septembre, le prirent priſonnier, puis le liurerent aux Eſtats d'Hollande, auec ladite ville de Berghe.

Voyla les fautes que fit Dom Iean d'Auſtriche, il faillit la reprinſe de la Citadelle d'Anuers, & laiſſa perdre ladite ville de Berghe ſur Zoom, par la mauuaiſe conduite de ſes Capitaines, auec beaucoup d'autres places que les Hollandois prirent au meſme temps ſur luy.

Huict ans apres, ſçauoir l'an 1586. le Prince de Parme voulut reconquerir ceſte place tant importante, la fit aſſieger par mer & par terre, auec vne forte & puiſſante armee: mais apres auoir eſté quelques mois deuant, d'autres affaires preſſantes le rendant neceſſaire ailleurs, leua ledit ſiege, & ſe retira.

Du depuis les Hollandois ont fortifié ceſte place en la forme & maniere qu'elle ſe void auiourd'huy.

Or conſiderans l'importance d'icelle, par laquelle ils ont le pied libre dans la Campagne & Pays de Brabant, qu'icelle eſtant perduë & reprinſe par l'Eſpagnol, incommoderoit grandement la Zelande, preſque deſtachee d'auec la Hollande, donnant dans le bras de mer, qui eſt entre deux, qui ſeroit vn moyen de diuertir le ſecours qui ſe conduiſoit aiſément à l'Eſcluſe, reſolurent de la fortifier en telle ſorte, qu'elle fuſt renduë imprenable à leurs ennemis.

Du coſté d'Anuers, ils ont fait vne puiſſante demie lune, deſtachee des murailles de la place, auec des retranchemens fort grands, ſur laquelle ils ont logé quantité de canons & mortiers.

A main gauche de ladite demie lune, & s'eſtendant iuſques à vn fort nommé Kyckindepot, ladite tranchee eſt garnie de quatre redoutes, & ledit fort tout enuironné de canons.

De Berghe il y a vn canal qui vient de la mer, par lequel peut commodement arriuer le ſecours en la place, quoy qu'elle ſoit aſſiegee, & ſans que les aſſiegeans le puiſſent empeſcher; pour la conſeruation duquel canal, & ſeureté deſdits ſecours qui y arriueront par iceluy, dans la place, iuſques à ſon emboucheure en la mer, il y a onze forts bien garnis de canons, auec quantité de redoutes, & longues palliſſades, toutes le long de la digue, iuſques à la mer: au milieu de laquelle digue, eſt le bourg nommé Tertolen, bien fortifié & muny.

Du coſté de Steembergen, ils y ont fait de grands dehors puiſſamment fortifiez, auec forces redoutes tranchees, & grands retranchemens.

Le fleuue du Zoome qui arroſe ceſte place, rend vne partie de ce pays tout mareſcageux, à cauſe des eaux qui s'y débordent fort ſouuent. Là dedans de tout temps les Hollandois ont entretenu vne forte garniſon, & la moindre a eſté de deux à trois mille ſoldats, ſans les habitans qui ſont fort aguerris.

Digitized by Google

Apres les trefues paſſees, la ville de Iuilliers reprinſe par l'Eſpignol, & les guerres d'Allemagne aſſoupies, le Marquis de Spinola ietta ſon deſſein ſur ceſte place, ſur lequel il repaſſa pluſieurs fois, auant que d'entreprendre à l'executer, il s'achemina de ce coſté-là auec ſon armee, ſur la fin de Iuillet; & donna vn tel ordre pour le ſiege de ceſte place, que chacun y accouroit d'Anuers & de Bruxelle pour le voir.

Car ayant prins la ville de Steembergen, fit auſſi-toſt trauailler aux tranchees, fit faire vn fort au deſſous dudit Steembergen, pour s'aſſeurer de la conduite des viures en ſon armee, print ſon quartier du coſté dudit Steembergen, ſur; & autour la montagne, appellee aux Conins, proche le bourg d'Alteren, eſloigné enuiron deux traicts de mouſquet de ladite de Berghe, où il commença à faire trauailler aux tranchees, depuis le pied de ladite montagne, iuſques au dehors de deuant Berghe, auec vne diligence incroyable. Ce fut là meſmé où ledit Marquis fit dreſſer deux furieuſes batteries ſur ledit dehors, qu'il endommagea fort auec ſon canon: & du depuis encore vne autre batterie qu'il fit dreſſer ſur la montagne de Roffelſberch, vis à vis les deux autres: de ſorte que de l'vne deſdites batteries il tiroit ſur le port: de la ſeconde aux flancs deſdits dehors, & de la troiſieſme à coſté d'iceux, iuſques deſſus la ville.

Il logea l'autre partie de l'armee de l'autre coſté de la place, ſur, & autour la montagne appellee Raderemberg, fort proche du bourg de Borchulier, en laquelle eſtoient les Italiẽs & Vallons, premierement commandez par le Comte de Salazar, & du depuis par Dom Gonçales de Cordoüa. Venons donc à ce ſiege.

Ledit Marquis de Spinola ayant donc prins la ville de Steembergen, qui ſe rendit à luy le ſeizieſme Iuillet, alla le meſme iour mettre le ſiege deuant ladite ville de Berghe.

D'abord il eut eſperance d'emporter la demie lune d'vn fort, appellé le nouueau couppe-gorge: mais bien attaqué, bien deffendu, il y fit donner deux furieuſes attaques: & fut gaignee ladite demie l'vne, auec perte de part & d'autre: mais quelques iours apres ceux de dedans la regagnerent de viue force ſur les Italiens, qui s'en eſtoient ſaiſis, auec perte de quelques ſix vingts ſoldats: & derechef fut gaignee par les Italiens en dépit des Hollandois, qui ne les pouuant plus chaſſer de là, à cauſe de la tranchee que les aſſiegeans auoient conduite iuſques ſur le bord du foſſé, ils eurent recours aux mines qu'ils firent de ce coſté, & qui eurent effect, tel qu'il ſera dit cy-apres.

Le Prince d'Orange, lequel ſe trouuoit pour lors auec ſon armee, campé prez le Reez ſur le Rhein, entendant nouuelles de ce ſiege, pourueut ſoudain à ceſte place du ſecours qui luy eſtoit neceſſaire.

La nuict ſuiuante dudit iour de Iuillet, les aſſiegez mirent hors quelques ſoldats pour la garde d'vne Colline prochaine, & dont la perte leur euſt eſté grandement importante.

Le 19. dudit mois, ſortirent 60. caualiers vers vn lieu nommé le Reybergh, en intention d'apprendre des nouuelles de Spinola; mais ayans eſté découuers, furent contraints de s'en retourner plus viſte que le pas.

Les 20. & 21. dudit mois, entrerent dans Berghe les Regimens des ſieurs de Locqueren, Famas, & Hinderſon: tellement que la garniſon montoit à quelque cinq mille hommes.

Au meſme temps arriuerent auſſi audit Berghe, Raef, Dexter, Dauid d'Orleans, Tretoraut, Oinquez, Clair, & vn Anglois, tous ingenieurs des Eſtats d'Hollande; leſquels auec l'aduis de Rihouen Gouuerneur de la place, tracerent quelques forts, appellez en langage du pays Hornvverck, c'eſt à dire, ouurages de Cornes, & Rauelins, auſquels fut trauaillé d'vne extréme diligence, pendant que leur canon tiroit inceſſamment ſur les aſſiegeans.

Le 22. ceux de la ville ſortirẽt ſur le Raybergh, ſur le quartier de Dom Louys de Velaſco: & ayans trouué quatre Cornettes ſur leurs armes, ils ne les oſerent attaquer, pour eſtre trop eſloignez de leur ſecours: ils furent contraints de ſe retirer, auec perte de vingt-cinq des leurs, & entr'autres du Capitaine Siton.

Durant ce temps, le trauail des aſſiegez s'aduançoit fort, & furent paracheuez les trois baſtions qui vont droit au Kiichindepot, & deſſeigné hors la porte de foreſt, vn nouuel ouurage de Cornes, le grand fort paracheué, le Couppe-gorge retranché, & pluſieurs foſſez élargis, & ramparts releuez, furent auſſi paracheuez les ouurages de Cornes, au quartier des ſieurs de Loqueren & de Famas: & voyans que les aſſiegeans aduançoient vn fort vers le Raybech, ils tirerent vne ligne de ſoixante verges vers ce coſté pour les incommoder dauantage.

Le 23. Iuillet, les aſſiegeans commencerent du coſté du havre à battre Berghe, donnans quelquesfois au trauers des maiſons & havres des nauires: ils effleurerent auſſi l'appuy du pont, auec quelques ruines & dommages, ce qui obligea les aſſiegez, voyans quantité de

y Google

batteries dreſſees de ce coſté-là, de redoubler leur trauail aux forts qui eſtoient ſur ceſte aduenuë.

La nuict ſuiuante, quelques cheuaux Hollandois firent ſortir de Berghe par deux coſtez du Midy, & du Nort, les ſentinelles Eſpagnoles les ayans apperceus, & donné là deſſus l'alarme au camp, ils ſe retirerent ſans effect.

Ces iours, & meſme le 24. les aſſiegeans receurent du coſté d'Anuers quantité de fagots, panniers, ais, poutres, & autres vtentilles, & meſme de la poudre, plomb, meſches, boulets, & autres prouiſions de guerre: ce qui ne retardoit en aucune façon l'aduancement de leurs ouurages vers la ville; tellement que de là en auant ils firent ſentir leurs mouſquetades aux aſſiegez.

Les iours ſuiuans, les Eſpagnols ſe tindrent fort cois, aduançans touſiours neantmoins leurs approches, ſur tout vers le fort, dit le nouueau Couppe-gorge, & celuy qui s'appelle l'ennuy des payſans.

Le premier iour d'Aouſt, quatre-vingts caualliers de la ville ſortirent, & penſoient paſſer entre les tranchees & les montagnes, tenant toute l'armee en allarme, où il y eut quelque eſcarmouche fort rude, & de quatre-vingts qu'ils eſtoient, ne retournerent pas quarante dans la place.

Le 2. Aouſt, les aſſiegez enuoyerent aux aſſiegeans quantité grande de canonnades: & ſur les deux heures apres minuict, firent ſortir quarante mouſquetaires, qui ſe contenterent de mettre l'alarme au camp.

Les quatre iours ſuiuans ſe paſſerent en trauaux & canonnades.

Le ſixieſme, vn coup de canon du Marquis de Spinola, emporta les deux jambes de l'ancien Maieur de Berghe.

Le neufieſme, quelques caualliers & pietons firent ſortie, & paſſerent par Burchulier, où ils ſurprirent quelques ſoldats qui ſe repoſoient dans les bleds, dont ils en tuerent quelques vns.

Le dixieſme les aſſiegeans firent vn grand bruit du coſté du North, tellement que les aſſiegez s'attendoient d'eſtre aſſaillis: mais ils ſceurent que ce bruit eſtoit, à cauſe de quantité de prouiſions qui eſtoient arriuees en l'armee.

La nuict ſuiuante ſe paſſa en trauail de part & d'autre: & encore que les aſſiegez fiſſent mine d'attaquer, ſi n'en firent ils rien.

Le onzieſme ceux de la ville firent ſortie, mais à leur mal-heur, & à leurs deſpens, car ils perdirent le Capitaine Fryers, les ſieurs de Preaux, & quantité de ſoldats.

De l'onze à quatorze, ne fut faicte aucune choſe memorable.

Le quinzieſme les aſſiegez paracheuerent vne demie lune, à la pointe du fort, dit Couppe-gorge, de laquelle les Eſpagnols s'approcherent ſans bruit, le 16. Aouſt, penſans ſurprendre la ſentinelle perduë: mais ayant tiré ſon coup, qui donna l'alarme, elle ſe retira en la demie lune, laquelle fut viuement attaquee par les Eſpagnols qui furent neantmoins ſouſtenus par les Capitaines Cary, Raef, Dexter, & par le Colonnel Hinderſon, qui y auoient leurs compagnies, & furent les Eſpagnols rafraiſchis par ſept diuerſes fois: en fin les aſſiegez eſtans ſecourus, repouſſerent les Eſpagnols, ce qui ne ſe fit pas ſans grande perte d'hommes: car le combat dura depuis les dix heures du ſoir, iuſques ſur les cinq heures du matin: les Eſpagnols y perdirent pluſieurs Capitaines, Lieutenans & Enſeignes: mais auſſi ils eurent la gloire de gaigner ladite demie lune, & repouſſerent les aſſiegez qui y perdirent les Capitaines, Cary, & Raef Dexter, & le Colonnel Hinderſon, qui receut vne mouſquetade en la cuiſſe. Pendant ce temps, les forts d'entre la porte de la foreſt, & celle de Boiſle-duc, enuoyerent quelques deux ou trois cens canonnades, ſur les meſches qu'ils voyoient paroiſtre, mais tout cela en vain. Neantmoins vn peu de temps apres, les aſſiegez regaignerent ladicte demie lune ſur les aſſiegeans.

Durant le combat, les aſſiegez ayans fait monter pluſieurs garçons à cheual, ſous la conduite de ſept ou huict Capitaines, donnerent iuſques au village de Bargvlier, où ils ne firent autre mal que d'y mettre le feu.

Enuiron ſur le midy fut accordee vne heure de trefue pour retirer les corps de part & d'autre: mais les Eſpagnols ſe ſeruirent de cet aduantage pour aduancer leur trauail, ce qui fut cauſe que ceux de la ville firent tirer ſur eux.

Le dix-neufieſme arriuerent de renfort à Berghe quelques Suiſſes, & autres gens de guerre.

Le vingtieſme enuiron ſur les 10. heures de nuict l'Eſpagnol attaqua derechef la ſuſdite demie lune, y fit vn grand effort, y eut pluſieurs tuez & bleſſez de part & d'autre, & ne peurent l'emporter.

Digitized by Google

Le 21. arriuerent en la ville ſix Enſeignes de gens de pied, & fut tiree ce iour-là quantité de canonnades de part & d'autre.

Les 22. 23. & 24. ſe paſſerent en canonnades, dont furent bleſſez à mort, deux Enſeignes Anglois des aſſiegez.

Le meſme iour s'embarquerent deux Cornettes de cauallerie, pour aller à Breda, & à 60. autres caualiers fut permis d'y aller par terre. Ceux-cy coſtoyans le village de Bargvliet, ſe rendirent le lendemain à Breda.

Enuiron ce temps, tous les forts des aſſiegez furent acheuez, ne reſtans à parfaire que quelques lignes trauerſantes.

Les 26. & 27. entrerent en la ville ſept compagnies d'infanterie, auec le Colonnel Morgan, le Lantgraue de Heſſen, & Guillaume de Naſſau, & alors la garniſon montoit bien à dix mille hommes.

Le meſme iour furent tuez deux matelots en la ville: l'vn ſur la porte de Steemberghen; & l'autre au fort dict l'ennuy des payſans.

Le Colonnel Morgan auec vn certain François, Capitaine des coffres, viſiterent tous les forts & redoutes.

La nuict precedente le vingt-huictieſme, au quartier des Anglois, les Eſpagnols firent vne mine du coſté de la demie-lune, cy-deuant attaquee, & ceux de dedans ne la peurent recognoiſtre.

Le vingt-neufieſme Aouſt, les Eſpagnols dreſſerent vn grand amas de fagots, vis à vis du grand Horuvveck, afin de l'attaquer, mais ils en furent diuertis par vne ſortie des aſſiegez, & leſdits Eſpagnols eſtans renforcez ſur l'heure de vingt-deux compagnies qui leur vindrẽt, ſous la conduicte de Dom Inigo de Broſgado, attaquerent vne demie-lune, au quartier d'vn Capitaine Hollandois nommé Famas, laquelle ils ne peurent prendre, cela ſe fit pourtant auec vn grand carnage, nonobſtant lequel leſdits Eſpagnols aduancerent vn grand retrauchement derriere ladite demie-lune, il y eut plus de trois cens hommes tuez en ce combat de part & d'autre, du coſté d'Eſpagne y mourut Dom Inigo de Portugal.

Le quatrieſme Septembre le Marquis fit attaquer vne demie-lune, qui regarde le North, d'où il fut repoullé trois fois, à la quatrieſme, il s'en rendit maiſtre: mais les aſſiegez s'opiniaſtrans à la regaigner, la reconquirent, auec perte de quelques vns de leurs Capitaines.

Le ſeptieſme leſdits aſſiegez ſçachans que ledit ſieur Marquis auoit fait faire vne mine ſous ladite demie-lune du North, en firent vne autre pour la preuenir: mais ne l'ayant peu faire, celle du Marquis ioüa la premiere, qui ruina tout leur trauail, & enſeuelit pluſieurs des Hollandois dans la terre.

Le 8. Septembre apres midy, entre 4. & 5. heures, arriuerent du Camp du Marquis de Spinola 57. compagnies de gens de guerre, auec quelques pieces de canon, qui eſtoient les trouppes de Dom Gonçales de Cordoüa.

Le meſme iour ledit Marquis fit faire vn fort à Santuliet, village ſitué entre Berghe & Lillo, pour empeſcher le ſecours de ce coſté-là.

Les 13. & 14. Septembre, ledit ſieur Marquis ayant fait tirer toute vne matinee & vne apreſdinee ſur Berghe, endommagea fort grande quantité de maiſons, & ruina quelques tours, dont on entendoit les voix des femmes & habitans qui crioyent de frayeur.

Le 16. dudit mois, ledit Marquis fit ioüer encore vne mine du coſté du North, où il fit ſauter quantité de ſoldats, qui furent tuez & bleſſez pour la pluſpart.

Le 17. furent renuoyez ſoixante caualiers de Breda à Berghe.

Le meſme iour, le Marquis de Spinola ayant fait prier les aſſiegez de mettre leurs femmes & leurs enfans dehors, & qu'il leur feroit donner paſſeport pour ſe retirer en aſſeurance; promettant au reſte faire vn effort ſur la place, digne de memoire, ne peut pour cela les eſtonner: de ſorte que ſur ces menaces, ils ordonnerent que les compagnies qui ne logeoient hors la ville que quatre iours, elles en demeureroient huict.

Le meſme iour encore, fut trauaillé de part & d'autre à l'entour, & au dedans de la demie lune des Morts, elle eſtoit minee de tous les deux partis; la mine des Hollandois eſtoit quelques pieds au deſſous de l'autre; elle ioüa ſur les neuf heures du ſoir, mais ſans effect, ce qui donna bonne eſperance aux aſſiegeans d'y faire leurs affaires, ce qu'ils firent, faiſans ioüer leur mine aux deſpens de quelques vns des aſſiegez: mais pour cela ils ne gaignerent pas ladite demie-lune.

Le 18. fut employé aux trauaux de part & d'autre, ſans intermiſſion de canonnades & mouſquetades.

Le meſme iour fut enuoyé force linge aux aſſiegez, qui fut employé à faire coiſſins & oreillers pour appliquer aux poitrines & autres parties des malades & bleſſez.

Digitized by Googl

Le 19. les aſſiegeans firent joüer vne autre mine par dehors à la demie lune des Mors, & les Hollandois vne par dedans: tellement qu'vn certain François, de ceux de dedans, apperceuant que les Eſpagnols ſe preparoient à faire joüer la leur, n'en peut ſi toſt aduertir ſes compagnons, qu'il n'y fuſt ſurprins luy meſme auec pluſieurs autres.

Le 20. Septembre le Marquis de Spinola fit battre fort furieuſement la place, & canonna le temple & tour de la ville plus fort qu'il n'auoit encore fait, y fit de grandes ruines au grand regret & eſtonnement des habitans: les aſſiegez preſumoient que le Marquis faiſoit cela pour ſe vanger de ce que le Gouuerneur d'Hendick eſtoit entré dans la Flandre auec deux mille ſoldats, & huict cens Mattelots, & quelques pieces d'artillerie, & ayans paſſé la riuiere de Leyre, auoit bruſlé & ſaccagé quelques villages iuſques à Gand, à faute d'auoir payé la contribution.

Dauantage, les Eſpagnols menaçoient fort leurs ennemis de la venuë des Coſaques & Polonois.

En ce temps meſme, les aſſiegez dreſſerent vne grande batterie entre les deux havres, & retrancherent la Digue du havre iuſques à la contr'eſcarpe, faiſans vn rampart pour empeſcher les approches des Eſpagnols vers le havre, & eſleuerent vn Rauelin dedans le Poldre, & munirent tres-bien le fort dudit havre, dreſſans vne demie-lune au deuant, pour l'aſſeurer dauantage.

Ce meſme iour fut tué vn grand Seigneur d'Eſpagne, nommé Dom Garzia de la famille de Funentelli, homme fort aguerry, dont le Marquis de Spinola eut vn grand regret.

Le vingt-vnieſme Septembre, les Hollandois de Berghe firent ordonner les ieuſnes & les prieres publiques, donc pour quelque deſſein mauuais.

Ce meſme iour les aſſiegez eſcriuirent en Zelande, pour auoir ſeize canons auec l'equippage & prouiſions, pour aſſeoir dedans la batterie Royale, d'autant que le Marquis de Spinola employoit toutes ſes forces, pour incommoder le havre.

C'eſt choſe eſtrange, que ſi grand nombre de canonnades & mouſquetades n'ayent mis la ville, & ceux de dedans ſans deſſus-deſſous, car les aſſiegez furent contraincts d'enleuer les balles de fer, & de plomb, qui eſtoient dans les ruës, auec des broüettes, & les porter au magazin public, nul ne s'oſoit arreſter hors ſa maiſon, & n'y eſt reſté rien d'entier.

Le 28. Septembre, les aſſiegez firent ioüer d'autres mines du coſté du quartier des Italiens, qui n'eurent autre effect, ſinon qu'elle enſeuelit le fils du Duc de Beneuent, grand d'Eſpagne, & quelques neuf ſoldats.

Vn peu auparauant auſſi fut tué du coſté des aſſiegez, vn des enfans du ſieur Arnauld, François de nation, de la Religion pretenduë reformee, qui s'eſtoit retiré auec ſon aiſné en Hollande, auec le Comte de Candale aiſné du Duc d'Eſpernon, pour ſeruir les Eſtats contre les Eſpagnols.

Le lendemain vingt-neufieſme, les aſſiegez firent ioüer encore vne autre mine du coſté des Vvallons, & à l'inſtant firent vne ſortie tres-grande où du coſté du Marquis de Spinola, fut tué le ſieur d'Oigny, Gouuerneur de Bapaume, qui auoit commandement ſur deux mille cinq cens hommes, tous vieux ſoldats tirez des garniſons par ledit Marquis, pour s'en ſeruir en ce ſiege, deſquels en demeura quelques ſix vingts.

Ainſi de iour à autre l'armee Eſpagnole diminuoit deuant Berghe, tant au ieu de mines, qu'aux ſorties & combats, que par la maladie tres-aſpre qui ſe mit au Camp, que pour la perfidie des ſoldats, qui ſe rendirent aucuns dans Berghe, pour eſtre mal payez, & nourris en l'armee.

Le trentieſme Septembre, les aſſiegez eurent aduis que le Prince d'Orange, ayant joinct à ſes trouppes l'armee de Mansfelt, & leur ayans faict donner des armes, & ce qu'ils auoient beſoin, eſtoit arriué à Gertruydemberg, menant auec luy la plus grande partie de ſon armee, pour ſecourir ladite ville de Berghe.

Le meſme iour ils furent encore aduertis que le Comte Henry de Naſſau deuoit arriuer au ſoir à Roſendal, auec partie de la caualerie, & que le Prince d'Orange le deuoit ſuiure en gros auec l'armee, compoſée de vingt-ſix mille hommes de pied, & huict mille cheuaux.

Le marquis de Spinola voulut donner quelque forme de diuertiſſemẽt à l'armee du Prince d'Orange, qui plus de quinze iours auparauant ſe diſpoſoit pour venir contraindre les Eſpagnols de leuer le ſiege de deuant Berghe.

Pour ce ſubiet donc ledit Marquis manda au Comte Henry de Berghe, qui eſtoit du coſté du Rhin, qu'il jettaſt quelques mille ou douze cens hommes dans la Friſe, pour y ſonner l'alarme, & donner ſujet au Prince d'Orange de diuiſer ſon armee, & y enuoyer vne partie de ſes trouppes, pour la defenſe du pays: mais il n'eut aucune neceſſité de le faire, car ceux qui ſe jettoient ainſi dans la Friſe, trouuerent le pays tellement armé & ſouſleué contr'eux, qu'apres

Digitized by Google

qu'apres auoir deffait quelques 80. Soldats Eſpagnols à la campagne, & mis les autres en fuitte, ſix cents s'eſtans conſeruez dans vne Egliſe, furent contraints de ſe rendre ſans armes & ſans defenſe, aux pourſuiuans qui les laiſſerent aller la vie ſauue ſeulement.

Cependant le Prince d'Orange ne deſiſte point de ſon deſſein, & eſtant aſſeuré de la bõne defenſe que les ſiens faiſoient dans Berghe, & du peu d'aduancement que l'armee du Marquis de Spinola y auoit faict, ſe reſolut de les aller ſecourir. Mais il attendit l'arriuee de l'armee de Mansfeld, qui luy auoit donné aduis de ſon rendez-vous en bref pres de luy.

Peu de perſonnes en France, ignorent la venuë du Comte Erneſt de Mansfeld, & peu en ſçauent le principal motif.

L'incommodité qu'il auoit receu dans le Palatinat auec ſon armee; & en ſuitte és enuirons de Treues, & dans l'Alſace, l'auoit reduit à de grandes extremitez: Le proche voiſinage de trois puiſſantes armees, commandee par l'Archiduc Leopol, Dom Gonſalue de Cordouë, & le ſieur de Tilly, la perte de tout le Palatinat, deux ou trois meſchantes places exceptees, le peu de ſeureté qu'il y auoit pour luy de traicter auec l'Empereur, le Roy d'Eſpagne, & l'Infante du Pays-bas, le firent reſoudre à iouër à quitte ou au double, de tẽter vne autre voye qui luy pouuoit mieux reuſſir, ſi ſon projet auoit lieu. A cela ſeruoient deux choſes, l'vne l'arriuee de l'Eueſque d'Alberſtat, de la maiſon de Brunſuic en ſon armee, auec ſeptante deux cornettes de cauallerie, & ſix mille hõmes de pied, & l'autre les ſemõces pluſieurs fois retirees de M. de Boüillon, qui le prioit de venir en Frãce, où il ne trouueroit aucune reſiſtance, ains aſſiſtãce de dix mille hõmes de pied, & deux milles cheuaux, que les ſieurs de la Trimoüille, de la Suze, de Rouſſi, & autres luy fourniroiẽt, auec argent & munitions pour ſoudoyer ſon armee auſſi toſt qu'elle approcheroit la Meuſe: que luy ou le Prince de Sedan ſon fils ſe mettroient à leur teſte pour les conduire.

Pouſſé donc de toutes ces conſiderations, & plus encores ſous l'eſpoir de faire ſa condition auec le Roy, pour entrer à ſon ſeruice, s'il voyoit lieu de ce faire, il leue le ſiege qu'il tenoit deuant Sauerne, moyennant quelque ſomme d'argent, tourne la teſte de ſon armee vers la Lorraine, & demande paſſage au Duc pour entrer dans la France, menaçant, en cas de refus, d'obtenir par la force de ſes armes ce que la courtoiſie luy auroit denié.

Son armee eſtoit compoſee de douze mil hommes de pied, huict mille cheuaux, quatre demy canons, deux quarts de canons, deux couleurines, ſix pieces de campagne, ſoixãte chariots de munitions, deux mille de bagage, & ſix mille femmes. Le Duc de Lorraine qui auoit aſſez legerement, & ſur des paroles ſimulees du Comte de Mansfel, congedié quelques ſepmaines auparauant cinq mille hõmes de pied & deux mille cheuaux qu'il auoit leué, ne trouuant les moyens d'empeſcher le paſſage luy accorda à la condition qu'il demandoit de ne ſouffrir eſtre fait aucun deſordre, en fourniſſant des viures pour la nourriture de ſon armee durant quatre iours qu'elle demeureroit en ſes pays, ne laiſſant cependant ledit Duc de mãder ſa Nobleſſe & ſa Milice pour ſe mettre ſur la defenſiue en cas de beſoin.

Mansfeld entre donc dans la Lorraine, où non ſeulement ſes gens ſe donnerent la licence du pillage, mais auſſi celle des meurtres, violemens, incendies, & autres cruautez ſi grandes, que les pauures Lorrains que l'on traittoit, au dire des Allemands, comme amis, n'ont iamais trouué tant de cruauté parmy leurs plus fiers ennemis; ayans meſme ſejourné 12. ou 15. iours dans les pays de ce Prince, qui a veu de ſes yeux la deſolation d'iceux, ſans permettre que M. de Vaudemont & le Prince de Falſebourg, qui auoient en extreme diligence amaſſé quatre mille hommes de pied, & 15. cents cheuaux, chargeaſſent ces fourrageurs.

Apres auoir rauagé la Lorraine, ceſte nuee vint fondre ſur les Eueſchez de Mets & Verdun, n'y laiſſant que ce qu'ils n'ont peu emporter, & les flammes que leur rage allumoit par tout où ils paſſoient.

Le commandeur de Fromageres, & le ſieur de Montigny, Gouuerneurs de Mets & Verdun, voyans venir ceſt orage à eux, ſe pourueurent de ce qui leur eſtoit neceſſaire pour attendre les ſieges dont ils eſtoient, ce ſembloit, menacez: Meſmes ceux de Verdun acheptererent quantité de grains, dont M. de Boüillon, peu de ſepmaines auparauant les auoit deſgarnis, auec des piſtolles qui ne ſe ſont trouuees de ſi bon alloy que celles qu'il reçoit de ſes penſions.

Les raiſons qui l'auoient porté à achepter, non ſeulement les grains des Verdunois, mais auſſi vne tres-grande quantité du Duc de Lorraine, qu'il auoit payé de meſme monnoye que les autres, ie le laiſſe au iugement des plus aduiſez.

En ceſte extremité, le Roy eſtant abſent de Paris eſloigné de deux cents lieuës, occupé en des entrepriſes qu'il importoit de luy faire abandonner: Les conſeils ont eſté differens, les vns trouuoient à propos de ruiner tout le long de la frontiere, dix ou douze lieuës de largeur, iuſques à bruſler les granges & les paillers, & tout ce dont les ennemis pouuoient

tirer de commodité, eſtimãt neceſſaire de ruiner entierement vne partie de la Prouince pour conſeruer le ſurplus. Mais cet expedient ſi ruineux bien que propoſé de bonne part ne peut entrer en l'Eſprit de Monſieur le Duc de Neuers, qui ne peut ſupporter & moins procurer vne telle calamité aux peuples que le Roy a mis en ſa protection.

Cela d'ailleurs euſt eſté inutile contre vne armee accouſtumee, & endurcie à la fatigue, qui euſt facilement en vne iournee paſſé le pays ruyné, & entré auſſi toſt dedans celuy qui eſtoit conſerué. Les autres propoſerent de faire approcher de la frontiere l'armee Eſpagnole, qui eſtoit en Alſace, conduicte par Dom Gonçales de Cordoüa, General de l'armee d'Eſpagne au Palatinat, & les autres inſiſtoient de faire venir vne partie de l'armee de Bauiere, qui eſtoit par de là le Rhin, ſous la charge du Baron d'Anholt, & s'eſtoit ſeparé du Comte de Tilly. Ce conſeil ſembloit aſſeuré pour la deffaicte de l'armee ennemie, mais il eſtoit dangereux au Royaume, dans lequel toutes ces armees, qui euſſent monté à ſoixante ou quatre-vingts mille hommes, venoient fondre auec vne deſpenſe innombrable au Roy, & la deſolation des Prouinces où elles s'alloient rencontrer. Il eſtoit honteux à la France, laquelle plus que Prouince du monde, peuplee d'hommes aguerris, pouuoit auec vn peu de temps, pour ſe recognoiſtre & reſiſter à ſes ennemis, & les ruiner ſans le ſecours des eſtrangers.

Pour ce faire, la Royne & le Cõſeil qui ſont à Paris, ſur les aduis de M. le Duc de Neuers, reſolurent de faire vne armee, pour laquelle auec le pouuoir d'y commander, ils luy enuoyent des commiſſions pour faire des gens de guerre, tant de pied que de cheual.

Le Duc d'Angouleſme ſe preſente pour y ſeruir, & faire ſa charge de Colonel de la cauallerie legere, auec proteſtation d'obeyr ſans ialouſie, aux commandemens du Duc de Neuers, auquel il en donne des aſſeurances par vn Gentil-homme qu'il luy enuoye expres, prend des Commiſſions pour faire des leuees, comme auſſi faict Monſieur le Duc de Montbaſon, pour aſſembler des trouppes en l'Iſle de France, & les conduire en l'armee, Monſieur le Duc de Chaune vient en poſte de Picardie, offre de faire à ſes deſpens quatre mille hommes de pied, & 500. cheuaux Monſieur le Comte de ſainct Paul qui eſt à Orleans enuoye ſa compagnie de cheuaux legers, & le regiment de Monſieur le Duc de Fronſac ſon fils, on faict venir deux regimens qui auoient eſté leuez en Bourgongne pour enuoyer en l'armee du Roy, & le Duc de Bellegarde ſe prepare auec plus de trois cents Gentils-hommes pour les amener en perſonne: le Duc de Longueuille qui eſtoit le plus eſloigné de ceſte frontiere, auec les deux compagnies de cheuaux legers qui eſtoient ſur pied, en faict leuer d'autres en Normandie, & de ceſte Prouince, fait venir auec luy ſept ou huict cents Gentils-hommes volontaires: C'eſt à l'enuy l'vn de l'autre que chacun veut teſmoigner ſon affection, au ſeruice du Roy, en vne occaſion de telle conſequence.

Mais d'autant que tout cela ne ſe peut aſſembler qu'auec du temps, il ſe trouue qu'on eſt preuenu, que le Comte de Mansfeld eſt deſia en Lorraine, où l'on luy fournit des viures pour ſes ſoldats, & des rafraiſchiſſemens dont on faict preſent à ſes Chefs, que cela luy facilite l'entree en Champagne où l'on le preſſe d'entrer pour deſcharger la Lorraine, & qu'il n'en eſt qu'à quatre ou cinq iournees pour ſon armee: Monſieur le Duc de Neuers qui eſt ſeul auec deux cents cheuaux dedans Chaalons, eſtime que par artifice il faut arreſter ceſte grande force, & amuſer le Comte de Mansfeld pour peu de iours, pendant leſquels les trouppes du Roy, dont on luy donne les commandemens s'aſſemblent pour venir à luy.

Le Comte de Mansfeld qui auoit preueu l'accommodement d'Allemagne, auoit recherché les occaſions d'employer ſon armee, de laquelle depend ſa fortune, ſans permettre qu'elle fuſt diſſipee, & ſe voyant à la veille de cét inconuenient, par la trefue qu'on alloit accorder, auoit enuoyé en diuers lieux, & de pluſieurs il auoit eſté deſiré, principallement des Hollandois, qui euſſent bien voulu prendre toute ſon armee ou vne partie, il auoit dés long-temps enuoyé au Roy, pour s'offrir à ſon ſeruice, faict porter paroles & memoires ſignez de luy par par vn nommé Guichard: Qui en faiſant des voyages pour le Roy en Allemagne, auoit veu le Comte de Mansfeld, & de ſa part porté pluſieurs propoſitions à ſa Majeſté: Les Eſpagnols commencent de leur coſté à apprehender la puiſſance de ceſte armee, qui pouuoit du lieu où elle eſtoit paſſer par les Archeueſchez de Treues & de Cologne, où il n'y auoit point lors de reſiſtance, & ſe ioindre aux places que tient le Prince d'Orange: bien que la diſtance des lieux fuſt grande, l'Infante Archiducheſſe de Flandre teſmoignant la crainte qu'elle en a, enuoye apres pluſieurs viſites le Duc de Bornonuille vers le Comte de Mansfeld, lequel il rencontre à Mouza en Lorraine, luy propoſe des conditions aduantageuſes que depuis Mansfeld a faict entendre, ſçauoir deux cents mille eſcus qu'on luy promettoit donner, ce qu'il refuſa, & ayma mieux aller ſeruir les Hollandois.

Durant les approches de Mansfeld, Monſieur de Boüillõ ſollicite de tous coſtez ſes amis, les coniure & prie d'aſſiſter à ce coup la Religion, dont il diſoit la liberté s'eſtouffer dans

les

les progrez des armees du Roy, que ce n'eſtoit pas ce qu'on diſoit n'auoir deſſein que ſur les Rebelles, mais vn pretexte pour ruiner les vns & les autres, qu'il y alloit de la cauſe de Dieu, & de pluſieurs milliers de fidelles, qui eſtoient ſur le point d'eſtre perſecutez, qu'ils auroient pour eux le Roy de Boheme, qui peu de iours auparauant s'eſtoit ietté dans Sedan auec douze cheuaux, en qualité d'Eſcuyer du Capitaine Melin, & finalement ceſte grande armee du Comte de Mansfeld, & de l'Eueſque d'Alberſtat, & que c'eſtoit à ce coup qu'il falloit par vn grand effort faire vne bonne guerre, ou vne bonne paix.

Quelques vns des principaux de ſa Religion qui ſe trouuerent pres de luy, ſe mirent en deuoir de ſatisfaire à ſon deſir, meſmes de ſurprendre quelques places, mais ils trouuerẽt par tout qu'il n'y auoit rien à gaigner pour eux. Il eut encores recours à vn autre moyen pour auoir de l'argent, & enuoya ſous main quelques-vns du pays par toutes les maiſons des Gentils-hommes, aux Bourgs & Communautez, afin de les diſpoſer & induire à donner de l'argent pour les garantir & ſauuer de l'incommodité, que l'armee des Allemands leur apporteroit. Ce qui a reuſſi tellement à ſon deſir, que peu ont refuſé de fournir argent ſous eſpoir d'eſtre conſeruez.

Parmy tous ceux qui eſtoient menacez & qui auoient le plus de ſujet d'apprehender, il n'y auoit perſonne qui auec plus de raiſon eut ſujet de penſer à ſa conſeruation que M. le Cõte de Grand pré Gouuerneur de Mouzon. Il n'auoit alors que ſa compagnie de 50. hommes, & deux cens du regiment du ſieur de Vaubecourt. Il ne voyoit aucunes trouppes en Champagne pour le ſecourir. Dauantage ſa place eſtoit defectueuſe en tous ſes dehors & en quelque choſe au dedans.

L'inimitié inueteree de M. de Boüillon luy faiſoit croire que s'il auoit quelque credit en ceſte armee eſtrangere, il ſeroit le premier attaqué: pouſſé donc de ces raiſons & de l'affectiõ qu'il a touſiours eu au ſeruice de ſa Majeſté, il donne aduis à Monſieur de Neuers de ce qui ſe paſſoit en la frontiere, & le ſupplie de l'aſſiſter d'hommes dont il auoit tres-grand beſoin.

Il donne ordre cependant de reparer les defauts de ſa place, fortifier le petit fauxbourg de la ville, fait faire deux demy-lunes, vn eſperon & des coudoirs aux endroits qui ſe pouuoient diſputer par dehors, y logeant au meſme temps des hommes qu'il auoit faict leuer en diligence par le ſieur de Cadnet enſeigne de ſa compagnie.

Les ſieurs de S. Simon & des Ormeaux qui commandoient les deux compagnies qui y eſtoient en garniſon, eurent auſſi commandement de les remettre de deux cents hommes chacune, à quoy ils ne perdirent aucun temps & ſeruirent ſa Majeſté en ceſte occaſion, & en toutes autres qui ſe ſont preſentees bien & fidellement.

M. de Neuers qui eſtoit auolé en Champagne au premier bruict de l'approche de Mansfeld, preuoyant auec prudence qu'il ne pouuoit en peu de temps luy oppoſer des forces ſuffiſantes pour l'empeſcher, enuoye vers luy le ſieur de Montereau à deſſein ſi on le pouuoit gaigner, de le faire entrer au ſeruice du Roy, ou au defaut de ce auoir le temps de ſe fortifier d'hommes & mettre en campagne vne armee de douze mil hommes de pied & quinze cents cheuaux qu'il auoit charge de leuer pour s'oppoſer aux deſſeins de Meſſieurs de Boüillon, Mansfeld, Brunſuick, & tous autres.

Il ne laiſſe cependant de viſiter les principalles villes de ſon gouuernement, remarquer les choſes qui manquoient en chacune d'icelles pour y remedier: & voyãt que Mouzon eſtoit ſur le point d'eſtre aſſiegé, il cõmande aux Sieurs de Marcheuille, Haudrecy, Roquan, Chaſtelet, & Verriere de s'y ietter auec chacun vne compagnie de cinquante hommes, qui furent logez dans le petit fauxbourg, outre ce renfort, ledit ſieur Comte fit choiſir par les ſieurs de Cumieres ſon Lieutenant au gouuernement, & Peltier Sergent Major, quatre cents hommes des villages dependants d'iceluy, qu'il diuiſa en quatre compagnies commandees par les ſieurs de Nouion, Leſtanne, Daſſy, & la Roche Gentils-hommes du pays, & icelles deſtinees à garder les dehors, auec les recruës des deux regiments du ſieur de Vaubecourt, laiſſant pour la garde de la ville, ſa Compagnie de deux cents hommes, les deux vieilles dudit ſieur de Vaubecourt de chacune cent, & les habitans qui ſont de ſept à huict cents, portans les armes.

Ces choſes ainſi ordonnees pour la conſeruation de la place, Mansfeld qui auoit eſté 12. ou 15. iours au de-là de la Meuze, attendant l'effet du traicté commencé entre M. de Neuers de la part du Roy & luy, voyant que la choſe n'alloit ſi viſte qu'il euſt deſiré, ſe reſolut d'attaquer Mouzon, ſi M. de Boüillon qui preſſoit auec inſtance, voire auec importunité, luy donnoit ſujet de contentement, ſuiuant les promeſſes qu'il luy en auoit faictes.

Pour cét effet on les preuint. Le Lundy 8. iour du mois d'Aouſt, Mãsfeld fit inueſtir la ville, auec toute ſa cauallerie, & luy auec l'infanterie & ſes canõs paſſẽt la riuiere de Meuze, & ſe vint

camper à l'Eſtange, village diſtant d'vne lieuë de Mouzon..

A l'approche de la cauallerie, Monſieur le Marquis de Dampierre, ieune Seigneur plein de courage, & de merite, qui s'eſtoit venu ietter dans la place, auec eſpoir d'y rencontrer occaſion de bien ſeruir le Roy, ſortit aſſiſté de dix ou douze des ſiens, & de quatre-vingts braues hommes, donnant charge à Cadnet de le ſecourir auec cinquante autres, en cas de beſoin.

Ordre qui fut ſi bien obſerué, qu'aux yeux du ſieur de Grand-pré, il fut tué 70. ou 80. ſoldats des ennemis, pluſieurs bleſſez, 20. cheuaux, & deux chariots pris, ſe retirans ſans perte que de deux ſoldats ſeulement.

De l'autre coſté de la ville, les capitaines qui y ſont logez firent auſſi vne ſortie, où ils tuerent 40. ou 50. hommes, & rentrerent auec du bagage & grand nombre de priſonniers.

Ces eſcarmouches furent continuees les iours ſuiuans auec pareil ſuccez, pendant lequel temps le traicté que M. de Neuers taſchoit de faire auec Mansfeld s'aduançoit, l'vnion de ce grand corps d'armee compoſee de gens qui viuent ſans ordre, ſans diſcipline, ſans obeyſſance, & ſans payement, eſtant venu à terme, la põme de diſcorde ſe meſla parmy eux: Brunſuick veut ſeruir M. de Boüillon, pourueu qu'il luy donne 60000. eſcus; & Mansfeld au contraire offre ſa vie, ſon ſeruice, & celuy de ſes troupes au Roy; moyennant certaines conditions que ledit Seigneur Duc de Neuers accepte ſous le bon plaiſir de ſa Majeſté, ce qu'il aſſeure luy faire entendre promptement. Brunſuick s'achemine à Sedan pour faire ſon traicté, pendant que ſes maudites trouppes bruſloient 15. ou 20. beaux villages, tant de la Preuoſté de Mouzon qu'autres lieux circonuoiſins: parmy ces deux diuiſions il en parut vne troiſieſme, le 12. iour de ce mois, de 2. ou 3. mille cheuaux, ſans colonel, ny capitaines, vont en trouppes trouuer Mansfeld, à deſſein d'auoir de l'argẽt, ou de ſe ſaiſir de ſa perſonne, & de ſon canon au defaut de payement: il donne ſi bon ordre à ſes affaires, qu'il les renuoya ſans auoir ny l'vn ny l'autre, mais auec vn tel meſcontentement, qu'ils ſe ſeparent d'auec luy, & s'en vont ayder à ceux de Brunſuick à gaſter les grains, maſſacrer hommes, femmes & enfans, & mettent le feu par tout où ils paſſent, s'approchans d'vne lieuë de Sedan. Mansfeld ſe voyant affoibly des trouppes de Brunſuick, & d'vne partie des ſiennes qui eſtoient mutinees, & voyant l'intentiõ du Roy, que Monſieur de Neuers luy auoit fait entendre; par laquelle ſa Majeſté teſmoigne agréer le ſeruice qu'il luy veut rendre, il ſe reſolut pour ſa ſeureté de demander retraitte pour ſa perſonne, & ſon canon, dans le petit fauxbourg de Mouzon, & de faire camper ſon armee au bout du grand fauxbourg.

Le Dimanche quatorzieſme du mois, Mansfeld enuoya le Colonel Tournon, qui a tres-bien & dignement ſeruy le Roy en ces occaſions, trouuer M. le Comte de Grand-pré, pour le prier de ſe voir le meſme iour, ce qu'ils firent au bout du fauxbourg, & là fut conclud entre-eux que le canon entreroit le lendemain dans le fauxbourg, ne reſeruant que ſix petites pieces de campagne pour la teſte de l'armee. Le 15. huict pieces d'artillerie furent amenees, & fut choiſi deux logis dans ce fauxbourg, l'vn pour le logement du General, & l'autre pour le Cõmiſſaire de l'artillerie, le tout en la garde de cinq cens hommes des noſtres.

La Royne ſur les aduis qu'elle auoit eu de tous coſtez, que ceſte armee venoit en France auoit commandé à Mõſeigneur de Neuers de leuer vne armee, à laquelle ſe deuoiẽt ioindre, Meſſieurs de Vaudemont, Duc de Cheureuſe & d'Angouleſme, le ſieur Dandelot, & autres: mais conſiderant prudemment que ce ne ſeroit choſe ſi toſt preſte à marcher pour ſecourir les places qu'on pourroit aſſieger, & ne laiſſer la campagne libre: Sa Majeſté auoit par l'aduis de ſon Conſeil conuié par ſes lettres Dom Gonſal de Cordouë, General d'vn armee d'Eſpagnols, & Bourguignons, de ſuiure Mansfeld, & le cõbattre en quelque part qu'il allaſt. Dõ Gonſal aduerty de la volonté du Roy Catholique ſon maiſtre, trauerſe diligẽment le pays de Luxẽbourg, & vint poſer ſon camp le 15. iour de ce mois à Tretaigne pres d'Yuoy, à vne lieuë de Mouzon, d'où il enuoya vn Gentilhomme de ſa part, auec lettres audit ſieur Comte de Grand-pré, par leſquelles il le prie luy mãder la contenance de l'ẽnemy, ce qu'il eſt preſt à faire, ce qu'il aura aggreable, & qu'il iugera eſtre vtil au bien & ſeruice du Roy Tres-Chreſtien, ſoit de le combattre, ou autrement: que ſon armee eſt cõpoſee de dix mil hommes de pied, & de 4. à 5. mille cheuaux, tous reſolus à bien faire, & rendre ſeruice à ſa Majeſté, s'ils ſont emplovez. Ledit ſieur Comte de Grand-Pré qui ſçait en quels termes ſont les accommodations de Mansfeld, qui a ſon canon & ſa perſonne, s'il veut, en ſes mains, qui eſt aſſeuré par lettres de M. de Neuers, que ſa Majeſté a agreable ſe ſeruir de luy, & de ſes trouppes, & que meſmes il tient dans Mouzon le ieune Duc de Veymar de la maiſon de Saxe, que Mansfeld luy enuoya dés le 12. du mois, pour aſſeurãce de ſa part, le tẽporiſe prudẽment ſans faire vne abſoluë reſponſe, remettant à la Royne, & à M. de Neuers, de la faire. Cependant le remercie de ſa bonne volonté qu'il luy prie de continuer, en attendant la reſponſe qui viendra dans peu de iours.

Le

Le Comte Mansfeld ne s'assure point à cela, il se revnit auec le Duc de Brunzuic, & r'assemble tout le meilleur de sa Cauallerie & de son Infanterie, laisse les malades de son armee, brusle quatre cents de ses chariots pour auoir les cheuaux & y monter ses gens de pied, & ayant encore auec luy de sept à huict mille cheuaux, estant appellé du Prince d'Orange pour l'ayder à secourir Berghe Obzoon, que le Marquis Spinola tenoit assiegee, il se resolut de l'aller trouuer, voyant qu'il ne feroit pas ses affaires en France, & qu'il couroit risque d'estre deffait par l'armee du Roy qui estoit de vingt mil hommes, & qui s'aduançoit sur les frontieres de Champagne pour le ioindre.

Il ne voulut pas attendre cela, il prend son chemin par la Tyrasche & Guise auec ledit Duc de Brunsuic auec ses sept à huict milles cheuaux & quatre milles hommes de pied, garnis de quelques pieces de campagne & autres armes qu'ils auoient tirees de Sedan par la supplication du Prince Palatin qui s'y estoit retiré. Par ce passage Mansfeld se jette dans le pays de Haynault où il commence à brusler, & piller, & à tailler en pieces les habitãs du pays qui auoient embarassé les chemins auec forces poutres de bois & arbres couppez.

Dom Gonzales de Cordoüa General des Espagnols, qui estoit au Luxembourg auec dix milles hommes de pied & cinq milles de cheual, s'aduance auec son armée par vne tres-grande diligence pour couper chemin audit Mansfeld, & le combattre dans le pays, comme il fit: mais n'ayant assez de forces pour resister à la cauallerie puissante de Mansfeld, il fut cõtraint de se fendre, & de quitter le passage aux trouppes dudit Mansfeld, apres y auoir perdu quelques Capitaines Espagnols de reputation, auec son bagage qu'il perdit: mais il le recouurit apres le second combat.

Ledit Gõzague pour cela ne perd nullemẽt courage; car receuant quelque secours de l'armee de Spinola, notãment celuy du vieil Colonel Gaucher, qui y accourut auec douze cents maistres, gaignerent le deuant de l'armee de Mansfeld proche le bord de Fleuru, où le combat fut beaucoup plus aspre que deuant. Le Duc Christian de Brunsuic y eut le bras blessé, & du depuis luy fallut couper, estant arriué à Breda: quelques Ducs de Saxe, & autres Seigneurs Allemans furent pris prisonniers fort blessez & conduits à Bruxelle auec plusieurs Capitaines & Soldats que la Serenissime Infante traicta & fit traicter fort humainemẽt: lesdits Ducs de Saxe apres auoir esté bien pensez par commandement & soing de ladite Dame Infante à Bruxelles en furent quittes pour quelque rançon. 29. Enseignes & Drappeaux furent portez à ladite Dame Infante auec forces Cornettes & guidons de Cauallerie, qui tous furent plantez dans la grande Eglise de S. Argold de Bruxelles.

Quant à l'Infanterie qui suiuoit Mansfeld, ne pouuant pas suiure la cauallerie qui se hastoit de gaigner Breda, elle demeura lasse & recreuë en plaine campagne malade, & grandement affamee & debilitee de force, il y auoit quatre milles hommes de pied qui furent tous taillez en pieces par le Colonel Gaucher, & tout le canon & le bagage desdits Mansfeld & Brunsuic qu'ils conduisoient, pris & emmenez par ses soldats; à la verité le Gaucher eut bon marché de ceste deffaicte, car c'estoient tous soldats qui n'auoient la force ny le pouuoir de se deffendre, la pluspart malades, & sans armes.

Ainsi Mansfeld & Brunsuic courent tant nuict & iour que finallement ils se rendent à Breda auec sept à huict milles cheuaux qui leur restoient encore, qui furent logez és enuirons dudit Breda par le Prince d'Orange qui leur fit donner leurs neceslitez auec le temps de se repoſer.

Cependant le siege de Berghe se continuë touſiours auec nouueaux effects & nouuelles executions.

La nuict du 26. Septembre le ſieur Morgan Colonel, trompa les assiegeans par vn tel stratageme, c'est qu'il fit mettre plusieurs chappeaux sur des bastons en sorte que les ennemis les pouuoient voir, lesquels s'amuserent à leur ietter plusieurs grenades en regardant attentiuement l'effet, cependant qu'il fit couler plusieurs soldats sur le vẽtre iusques au lieu où estoiẽt leurs ennemis, & les prenans par derriere les tuerent tous.

En ce temps les assiegez recogneurent auoir fait demordre à leurs ennemis de ce qu'ils auoient aduancé cinquante verges du costé de Septentrion, & soixante de celuy de Midy.

Le vingt-neufieſme Septembre ceux de dedans donnerent l'alarme aux tranchees de l'ennemy auec seize ou dix-huict mousquetades, dont fut tué le maieur des Vvalons & vn Marquis Espagnol, ce qui fut cause que les Espagnols triplerent leurs gardes en ceſt endroit.

Le meſme iour enuiron quarante Eſpagnols ſe retirerent en la ville, portans les premieres nouuelles de l'arriuee du Prince d'Orenge à Gertruydenberg, menant auec luy la plus grande part de ſon armee pour ſecourir la ville.

Le treptieſme entrerent encor en la ville quarante Eſpagnols, confirmans les nouuelles precedentes.

Ledit iour ceux de la ville furent aduertis par ceux de Breda, que le Prince Henry déuoit arriuer ce ſoir à Rotendal auec partie de la Caualerie, & que le Prince d'Orenge le deuoit ſuiure auec le gros de l'armee, compoſee pour lors de vingt-ſix mil hommes de pied & huict mil à cheual.

Ceux de la ville apprindrent encor par lettres d'Anuers, que l'Eſpagnol y faiſoit courre le bruict que tous les forts de dehors la ville eſtoient pris il y auoit long temps, & que le Marquis Spinola eſtoit logé dans les foſſez il y auoit bien trois ſemaines, faiſant conduire des mines iuſqu'au deſſous du Temple, leſquelles on feroit iouër à l'inſtãt d'vne celebre aſſemblee. Que le Haure eſtoit tellement incommodé qu'aucun vaiſſeau n'y pouuoit plus entrer ne ſortir: adiouſtans que les meilleurs canons, & tout ce qu'il y auoit en la ville de quelque valeur en eſtoit party à la bonne heure, & qu'auant qu'il fut huict iours la place ſeroit à la mercy des Eſpagnols, & que là deſſus ſe faiſoient tous les iours des gageures en Anuers. Vn autre adiouſtoit que l'on auoit deſia ordonné vn Gouuerneur pour la place, laquelle renduë le Marquis s'en yroit à Tertollen en Zelande, Dom Louys de Velaſque à l'Eſcluſe, Cordoüa garderoit la campagne de crainte que Maurice attentaſt rien, & que Henry de Bergue & Anhold s'en iroient auec leurs gens & les troupes de Bauiere en Friſe, & qu'en ceſte ſorte auant qu'il fut ſix ſemaines, ils ſeroient Maiſtres abſolus de tout.

Voila le bruict que faiſoient courir les Eſpagnols en Anuers, & autres villes de leur party. Mais cependant voicy Mansfeld & le Duc de Brunſuic, qui ioignent auec leur grande armee celle du Prince d'Orange, & voyons vn peu comment cela ſe fit que ledit Comte de Mansfeld peuſt arriuer aupres dudit Prince à Breda, car il fut cauſe de la leuee de ce ſiege de Berghe.

Le premier d'Octobre, ceux de Berghe s'apperçeurent que l'Eſpagnol auoit transferé les canons du coſté du North, & croyoient que ce fuſt pour les aſſoir ſur les Landes, pour la bien-venuë du Prince d'Orenge, qui ſe reſolut de ſecourir la place auec l'ordre qui ſuit.

Il leua premierement toutes les Garniſons des places moins expoſees au danger de leurs ennemis, les laiſſe en garde aux ſeuls habitans, qui en entreprennent la defenſe, faict viſiter les maiſons des Armeniens & Gomoriſtes, deſquelles on enleue les armes, & ne leur laiſſe-on ſeulement vn couſteau qui ne ſoit eſpointé pour eſtre plus aſſeuré d'eux: faict tenir le Comte de Candale, & autres Capitaines qui eſtoient dans Berghe, plus propres à la campagne, qu'à la garde d'vne ville, faict donner des armes & des habits aux Reiſtres & Allemans de Mansfeld, faict embarquer ſes trouppes pres de Graue, pour ſe rendre en l'armee deuant Breda, où il ſe rendit en perſonne, pour conduire ce ſecours à Berghe.

Le Marquis de Spinola ayant eu aduis de ce deſſein du Prince d'Orange, & recogneu qu'il deuoit venir par terre en corps d'armee deuant Berghe, fit aduancer les trouppes d'Allemagne du Baron d'Anholt, du Duc Friderie de Saxe, & du Comte de Holſteim entre Anuers & Breda, & donne promptement ordre au Comte Henry de Berghe, qui commandoit à vne armee de douze mille hommes vers Nieumegue, au Duché de Cleues, de s'aduancer au pluſtoſt pour ioindre leſdites trouppes d'Allemagne, & attendre le Prince d'Orange au combat, & luy empeſcher le paſſage de Breda à Berghe.

La verité eſt telle que ſans comprendre l'armee du Marquis de Spinola qui eſtoit deuant Berghe, le Comte Henry de Berghe ayant ioinct leſdits Allemans auec ſes trouppes, pouuoit faire auec eux nombre de plus de vingt-deux mille hommes, ſçauoir dix mille cheuaux, & plus de douze mille hommes de pied, nombre capable de combattre l'armee du Prince d'Orange. Mais pluſieurs ſortes d'accidents arriuerent, qui firent meſconter ledit ſieur Marquis, & l'obligerent à leuer le ſiege de deuant Berghe: ſçauoir, les intelligences qu'il ſe promettoit en la place, qui ne reüſſirent pas: la maladie qui ſe mit en ſon camp, la mutinerie des Italiens, & le defaut que fit le Comte Henry de Berghe, de ioindre leſdits Allemans, auant que le Prince d'Orange ſe fuſt mis en chemin pour venir à Berghe.

Ledit Prince d'Orange, qui auoit vn autre deſſein que celuy que le Marquis de Spinola s'eſtoit imaginé, qui eſtoit de ſe rendre deuant Berghe par mer, & pluſtoſt que ledit Marquis n'euſt penſé, ayant fait quelque mine de vouloir tenter le paſſage de Breda à Berghe par terre, s'embarqua le vingt-huictieſme de Septembre de nuict, auec toute ſon armee, pour deſcendre & prendre terre à deux lieuës dudit Berghe, à la veuë du Marquis de Spinola, & cõtre l'eſperance de l'armee qui le vouloit attendre au combat entre Anuers & Breda: fait couler dans Berghe ſix mille ſoldats, pour rafraiſchir la garniſon, & pour s'en ſeruir au deſſein qu'il auoit de perdre entierement le camp dudit Marquis: ce qui luy euſt eſté facile de faire, ſi ledit Marquis n'euſt vſé de prudence, ſur l'aduis qu'il eut de ce qui s'alloit executer à la ruine de ſon camp.

Il reçoit donc aduis que les Hollandois auoient practiqué quelques ſiens Officiers de guerre au

gitized by Google

re au quartier des Italiens, qui eſtoient les plus proches du peril, au moyen deſquels traiſtres ſe deuoient poſer les ſentinelles, ordonner des ſoldats de la faction pour les rondes, la nuict que l'execution ſe deuoit faire, en telle ſorte que les ſentinelles de ladite faction eſtans poſees auec le mot donné & communiqué aux Hollandois, huict ou dix mille hommes fuſſẽt ſortis de la place, & à la faueur des traiſtres & des leurs ſentinelles, ayans paſſé iuſques aux tranchees, euſſent maſſacré tout ce qui s'y fuſt trouué: pendant quoy l'armee du Prince d'Orange, qui feroit alte à deux lieües de là, ſe fuſt aduancee ſur le quartier du Marquis de Spinola, qui ſe fuſt alarmé de ceſte nouuelle ſorte ſur le quartier des Italiens, euſt mis & taillé tous ſes gens en pieces, ſe fuſt ſaiſi de tout le Camp, & euſt ruiné entierement ledit Marquis: ioinct d'ailleurs, comme i'ay dict, que le Comte Henry de Berghe, qui auoit ordre de s'aduancer pour ioindre les Allemans, retarda trop d'vn iour.

Toutes leſquelles choſes ſeruans à la ruine de l'armee Eſpagnole, le Marquis de Spinola ayma mieux par prudence, ſe reſoudre à la leuee dudit ſiege de bonne heure, que d'attendre qu'il y fuſt forcé.

C'eſt pourquoy le Dimanche deuxieſme Octobre, ſur les ſix heures du ſoir, il fit mettre le feu en ſes quartiers, & en fit faire autant, & à la meſme heure à Dom Gonçales de Cordoüa, au quartier des Italiens, & enuoya tout le canon, & toutes les munitions de guerre dans Anuers, preuenans en ceſte ſorte ſes ennemis, & ſe retirant de deuant Berghe ſans plus grande perte.

A l'inſtant il congedia la pluſpart des ſoldats Italiens, leur payant quelque ſomme de pluſieurs monſtres qui leur eſtoient deuës, deſirans ſe retirer en leur pays iuſques au Printemps, ne pouuans, diſoient-ils ſubſiſter dans vn pays où le froid eſt ſi rude en hyuer.

Le Comte Henry de Berghe arriua le lendemain troiſieſme Octobre dans la ville d'Anuers, apres la leuee dudit ſiege, où apprenant ces nouuelles en eut regret iuſques au mourir, luy-meſme ſe donnant la faute de ne s'eſtre aduancé pluſtoſt: on ne laiſſa pas de luy donner vne partie du blaſme de la leuee dudit ſiege, aucuns ſe voulans perſuader qu'il auoit eſté gagné du Prince d'Orange, & auroit voulu par ce retardement fauoriſer ſõ Couſin ledit Prince d'Orange: mais nullement, car iamais il ne ſe trouua plus deſplaiſant que lors qu'il vit ce ſiege leué, & qu'il n'auoit peu vſer d'aſſez grande diligẽce pour s'oppoſer au ſecours de Hollande & à l'arriuee de Mansfeld. Voyla le ſuccez du ſiege de Berghe où l'Eſpagnol a perdu plus de dix mil hommes qui ont eſté tuez, & deux mil qui ſe ſont rendus en la ville, ſans cõpter ceux qui ſe ſont retirez ailleurs, la perte de ceux de la ville monte à ſix cens hommes de morts, & bon nombre de bleſſez.

Ceux de la ville ont tiré pendant le ſiege, deux cens mil canonnades. Dans Breda, Mansfeld, Brunſuic s'y eſtans rafraiſchis & leur caualerie aſſez bien refaicte, leurs cheuaux referrez & leurs ſoldats arriuez de nouueau, fut reſolu d'aller, ſecourir les aſſiegez de Berghe & de faire leuer le ſiege au Marquis de Spinola.

Le quatrieſme d'Octobre, arriuerent à Bergues ſur le Zoom le Prince d'Orange & le Comte de Mansfeld auec trente Cornettes de Caualerie, & furent receus de ceux de la ville en grande magnificence & allegreſſe.

Le meſme iour, le Prince d'Orange, le Comte de Mansfeld, & tous les Colonels de la ville & autres Officiers, allerent viſiter les forts & rauelins, ordonnant ſur le champ ce qui deuoit eſtre oſté & explané, puis ſe retira ledit ſieur Prince pour donner ordre aux autres affaires.

Le cinquieſme dudit arriua à Bergues le Prince Henry de Naſſavv auec le Comte Erneſt, ſuiuis de pluſieurs Seigneurs & Gentils-hommes.

Ledit iour, le Prince d'Orange eſtant à Roſendal depeſcha quelques regimens pour la priſe de Steemberghen, leſquels arriuez furent ſommer la ville, qui ne ſe voulut rendre qu'apres auoir eſté honoree de quelques canonnades, ce qu'eſtant fait ils ſe rendirent ſoudain, on laiſſa dedans vnze Compagnies pour la garde, on trouua dedans quatre mille muids de farine, dont la garniſon s'accommoda.

Il ne s'eſt pas faict de guerre és pays-Bas depuis le ſiege de Berghe l'an 1612. ſinon en l'vneſtphalie entre les Lieutenans de l'Empereur, le Roy d'Eſpagne, le Duc de Bauiere, contre les Hollandois, Mansfeld & l'Eueſque d'Alberſtad dit le ieuſne, Duc de Brunſuic.

Sur la fin de l'annee 1623. le Comte Henry de Berghe ou Cõte de Monts, Subiet d'Eſpagne & grand Maiſtre de Caualerie des armees de l'Infante des pays-Bas, fauoriſé des grandes glaces des riuieres paſſa par deſſus auec le canon, & où ils firent vn grand rauage emmenant quantité de beſtail, forces viures, nombre de priſonniers, & à cauſe de froidures ne peurent y ſubſiſter dauantage, car elles eſtoient telles que ſans cela ledit Comte de Monts euſt penetré bien auant dans la Hollande: ce qui allarma fort tous les Hollandois, & le Prince

d'Orange mit ordre à ce que les places dudit pays d'Vtrech fuſſent renforcees de nouuelles garniſons: Le Comte de Monts s'en retourna, ſes ſoldats ne pouuans ſupporter les froids, ioinct qu'ils y eſtoient entrez ſans viures ny munitions.

En Allemagne en Vveſtphalie l'armee d'Alberſtat qui eſtoit de 300 mille hommes fut deffaicte par le Comte de Tilly, les Hollandois furent entierement chaſſez d'Allemagne & d'Vveſtphalie, apres la priſe de Lipſtat par les deux Comtes d'Embden en Aouſt & Nouembre 1623. & peu apres Mansfeld fut mis en deroute voulant paſſer par Breme & Brunſuic pour retourner en Boheme, où tous les principaux de ſes colonnels & Capitaines furent pris & menez à l'Empereur.

En cette annee 1624. le Marquis Spinola ayant communiqué ſon deſſein à ſa Maieſté Catholique d'Eſpagne ſon Maiſtre, & ayant appris le contenu de ſa volonté, ſuiuant icelle, la premiere choſe qu'il faict eſt de faire conſtruire & compoſer vne grande quantité de Põtons propres à ietter ſur les fleuues & riuieres pour y faire paſſer commodement vn grand nõbre de gens de guerre, qui faiſoient lors ſoupçonner à leurs ennemis & aux Flamands meſmes, qu'il auoit quelque grand deſſein de tres-grande importance à entreprendre & executer en bref, comme de vray il en auoit vn bien grand, duquel il n'eſt encore venu à chef, qui fut cauſe que les ſieurs des Eſtats d'Hollande & le ſieur Prince d'Orange ſoignerent a leur conſeruation & à l'aſſeurance de leurs places & forteresſes, à faire prouiſion de quantité de viures, munitions de guere, & principalement d'vn bon nombre de ſoldats & fortes garniſons, deſquels ils auoient affaire, tant à la garde de leurs places, que pour preuenir les courſes que faiſoient Henry de Berghes Comte de Monts du Coſté du Rhin & de la Meuſe d'vne part, les Eſpagnols & Flamans d'vn autre.

Tout le temps de cette partie derniere de l'annee, ledit Marquis Spinola s'employa à faire de grandes & prodigieuſes leuees de gens de guerre tant de pied que de cheual: il prend les vieilles garniſons de toutes les places fortes des pays de l'Archiducheſſe, & y remet de nouueaux Soldats: faict venir quelques huict mille Italiens Soldats pietons & quelque Caualerie, qui eſtoient partis, plus de ſix mois auparauant du Milannois, leſquels ſeiournerent quelque temps en la Franche Comté & dans la Duché de Luxembourg, attendans le commandement d'auancer ſelon le temps & la ſaiſon que l'on auroit affaire d'eux.

Les Hollandois auſſi de leur coſté preuoyans ſur eux quelque nouuel orage à tomber ſe reſolurent de ſolliciter les Princes & Eſtats leurs voiſins, amis & alliez pour eſtre aſſeurez de leur faueur & protection contre la mauuaiſe volonté des Eſpagnols leurs ennemis, ils enuoyent leurs Ambaſſadeurs extraordinaires en France vers ſa M. Tres-Chreſtienne, laquelle ils ſupplient continuer ſa bonne affection enuers eux, à quoy ſadite Majeſté promit entretenir leur alliance auec ſa Couronne, de meſme que le feu Roy ſon Pere Henry le Grand, que Dieu abſoluë, auoit faict à leur grand ſoulagement & conſeruation de leur liberté: auſſi enuoyerent d'autres Ambaſſadeurs en Angleterre pour obtenir du Roy Sereniſſime de la grand' Bretagne toute promeſſe de ſecours & faueur pour la conſeruation deſdits Eſtats des Pays-Bas, vnis ſelon l'affection & confederation de la bonne aſſiſtance des forces d'Angleterre, de laquelle ils n'ont iamais manqué, comme ils recognoiſſent, tant ſous le regne fauorable à leurs Eſtats de la feüe Royne Elizabeth, que de celuy de ſadite Majeſté Sereniſſime de la grand' Bretagne.

Ils enuoyerent d'autres deputez encore vers le Roy de Dannemarch, & iuſques à Veniſe pour tirer qui des vns de l'argent, qui des ſecours d'hommes & gens de guerre, qui des autres des grains & munitions de guerre.

Pendant ce temps Mansfeld ſort de France & va en Angleterre, où il ne fut pas long-temps, & n'y apprit autre reſolutiõ que des promeſſes que l'on luy fit de l'employer à la guerre pour la reſtitution du Palatinat du Rhin en Allemagne, qui auoit eſté deliberee au Parlement d'Angleterre: on ne l'aſſeura autrement, pour ce qu'alors ſa Majeſté Sereniſſime & les Eſtats du Royaume eſtoient tous aſſemblez en Parlement pour l'affaire importante de l'alliance à renouueller entre la France & l'Angleterre par le mariage qui s'alloit contracter entre le Sereniſſime Charles Stuard Prince de Galles fils du Roy de la grand' Bretagne, & la Sereniſſime Marie de France, troiſieſme ſœur de ſa Majeſté Tres-Chreſtienne pour l'accompliſſement duquel contract & accord touchant ledit mariage, il y auoit Ambaſſadeurs extraordinaires de part & d'autre, le Comte de Fiat fils de feu Monſieur de Beaulieu Ruſé, en Angleterre pour ſadite M. Tres-Chreſtienne, & le Milord de Haye & encore vn autre, enuoyez par le Sereniſſime Roy de la grand Bretagne à la Cour de ſadite Majeſté Tres-Chreſtienne, où finalement le tout ſe conclud auec de grandes joyes & ſolemnitez, tant à Paris qu'à Londres, ainſi que nous dirons cy-apres.

Ce pendant Mansfeld s'ennuyant en Angleterre, paſſa en Hollande pour paſſer le tẽps,

void

void la guerre qui s'y alloit eſchauffer contre les Eſpagnols qui alloiẽt aſſieger Breda, cõme il ſe verra incontinent, & ſe voyant inutile en ce pays, ayant ſçeu la concluſion des Eſtats & de l'Aſſemblee du Parlement d'Angleterre, y voulut repaſſer.

Où l'on luy promet de bien toſt l'expedier auec hommes & argent pour commencer la guerre au Palatinat, ſe promettãs les Anglois que les Princes proteſtãs d'Allemagne ſe leueront en faueur du Roy de la grand' Bretagne, quand ils verront vne armee ſur pied qu'il y aura enuoyee, car pluſieurs deſdits Princes proteſtans n'obeyſſent à l'Empereur que par force, & s'ils ſe voyoient quelque peu ſouſtenus de quelque Prince eſtranger, ils prendroient auſſi toſt l'eſſor de leur liberté & renouuelleroient auec eux la guerre auec plus grande reſolution que iamais: mais pour maintenant ils ſont bridez par les fortes armees de l'Empereur & du Duc de Bauiere, qui les empeſchent de faire ce qu'ils voudroient bien.

Ce n'eſt plus en Angleterre ce qu'ils promettoient faire à leur Roy, pendant la tenuë du Parlement du Royaume, où les Eſtats dudit Royaume luy faiſoient offre de luy fournir les millions & les milliers de gens de guerre pour faire la guerre contre le Roy d'Eſpagne: auſſi ſa M. ſereniſſime ſe doutoit bien qu'ils feroient prou de promeſſes, mais peu d'effects & d'execution, non pas qu'ils ne le puiſſent faire, car il y a des Millords en Angleterre opulents en argent & Finances, mais peu ſe veulent cottiſer & ouurir la bourſe, de ſorte que maintenãt le commencement des leuees de ſoldats eſt fort petite, mais il faut excuſer que la ſaiſon rigoureuſe de l'hyuer eſt contraire à mener la guerre, eſtant veritable que ſi c'eſtoit en vn autre temps, les Anglois ne ſeroient que trop deſireux de contribuer de leurs moyens pour le recouurement du Palatinat, l'Eſpagnol en cette vſurpation ne les ayant que trop indignez, & a le Roy Sereniſſime aſſez de forces tant par mer que par terre, pour attaquer le Roy d'Eſpagne, & le contraindre auec ſes amis & alliez à rendre ce qu'il a vſurpé, comme il n'y a aucun doute qu'il y ſera forcé, quelque effort qu'il face au contraire.

Il eſt maintenant grandement neceſſiteux d'argent & ſon peuple pauure, pour les auoir taxez à payer ce qu'ils ne pouuoient pas fournir, & de fait la neceſſité des affaires du Roy eſt ſi grande pour auoir tant d'armees à nourrir & payer, tant en Allemagne qu'en Flandres, Milannois, Franche-Comté, contre les Pirates d'Alger & contre les Hollandois, au Breſil & aux Indes Orientales, qu'il a eſté contraint de faire battre de la mõnoye de cuiure par toute l'Eſpagne, & enioint à tous ſes ſuiets d'y changer toutes les piſtoles & reales qu'ils peuuẽt auoir pour d'autre monnoye de cuiure, promettant à ſeſdits ſuiets la reprendre pour leur eſtime en or & argent lors qu'il aura eu quelque relaſche en ſes affaires.

Et pour ce qui concerne le commerce des Eſpagnols auec les marchands eſtrangers qui feroient refus de prendre ladite monnoye de cuiure en l'achapt & payement des marchandiſes, a eſté ordonné que pour faciliter ledit commerce au contentement deſdits marchãds qui trafiquent en pays eſtrangers, ſeront les changes eſtablis aux villes maritimes & frontieres pour changer ladite monnoye de cuiure en eſpece d'or & d'argent, ſelon que ladite monnoye aura eſté eualuee, par l'Edict du Roy.

Voyons maintenant ce qui ſe paſſe au Pays-Bas, depuis la fin du mois d'Aouſt, iuſques à preſent.

Nous y verrons premierement la ville de Breda, bloquée, puis aſſiegee au nom du Roy d'Eſpagne par le Marquis de Spinola, en la forme & maniere qui ſuit.

Pour paruenir au bloquement de la ville de Breda, eſt neceſſaire de raconter comme le Marquis de Spinola apres la reſolution priſe, a aſſemblé grand nombre de gens d'armes tant à pied qu'à cheual, eſtant le rendez-vous à Ballador, vn bourg enuiron vne lieuë loing de la ville de Lire, dans laquelle ville il auoit fait emmener tous les canons pour les mener plus commodement au lieu où il eſtoit beſoin.

Tout cecy eſtant donc preparé s'en eſt allé le dix-neufieſme Iuillet à Turnhout & Hoogſtraten, leſquels lieux il a fortifiez pour y cuire du pain & braſſer de la biere pour ſon armee ſans empeſchement, & à ceſte fin il a fait faire pluſieurs fours & chaudieres.

De là il s'en eſt allé plus outre loger dans les bourgs Chaen, Baerle & Gilſen, enuoyant vers la ville de Graue ſouz la conduite du Comte Iean de Naſſau Gouuerneur de Dieſt, vne grande quantité de gens tant à pied qu'à cheual, & quelques petits bateaux & chariots, feignant de vouloir ſuiure auec toute ſon armee, pour cependant amuſer le Gouuerneur de Breda Iuſtin de Naſſau, afin qu'il enuoyaſt vne partie de la garniſon à l'aſſiſtance de ladite ville de Graue, & ainſi à l'impourueu aſſaillir la ville de Breda; Mais cela ne ſucceda point ſelon l'opinion du Marquis, c'eſt pourquoy ledict Comte Iean de Naſſau retourna auec ſes gẽs & admonitions, trouuant les enuirons de Maſt & de la ville de Graue ſi bien gardez, que il ne vit moyen de rien attenter ſur eux: le Marquis ne pouuant venir par telle voye au bout de ſes deſſeins, demeura là quelques ſemaines ſans rien entreprendre, comme s'il ne pen-

ſoit à rien moins qu'au ſiege de ladicte ville de Breda, laiſſant librement & ſans empeſcher d'entrer dans la ville les gens des Eſtats d'Hollande, & auſſi paſſer & repaſſer, vendre & achepter à tous ceux qui vouloient, & tant plus pource qu'il eſtoit defendu de par le Prince Maurice de ne point braſſer de la biere double, ou mener hors la ville aucune ſorte de grains, froment, biere ou autre ſorte de victuailles.

Toutes ces diſſimulations ayant duré quelque temps, & ne voyant rien emmener hors de la ville, mais au contraire amener tous les iours, s'en eſt allé à la fin à Ginneken qui eſt vn bourg eſloigné d'vne demie-lieüe de la ville, où le Gouuerneur le iour precedent auoit fait bruſler aucunes maiſons, ayant laiſſé vn Moulin, lequel ſeruiroit bien à ceſte heure au Marquis, ſi ce n'euſt eſté vn Anglois qui au grand ſeruice de la ville auoit mis le feu dedans ledit Moulin.

Dom François Medina menoit l'auantgarde, venant la nuict entre le vingt-ſixieſme & vingt ſeptieſme d'Aouſt au ſuſdit lieu, & fuſt ſuiuy du Marquis le lendemain auec toute ſon armee, la diuiſant ſon armee en trois.

La premiere ſous la conduite du ſieur Paolo Baglioni, s'eſtend de la porte de Boſleduc ou Tetringle iuſques à la riuiere de Merck.

La deuxieſme ſous le Comte Iean de Naſſau eſt logé à Hage.

La troiſieſme (eſtant à Ginneken) eſt commandee par le Marquis, meſme ayant en cõpagnie le Comte de Salazar, & ſont logez dans la maiſon de plaiſance du Gouuerneur de Breda Iuſtin de Naſſau.

Le vingt-huictieſme aucuns batteaux auec les vaiſſeaux du Gouuerneur de Seuenbergen allans à Breda & venans enuiron Galder, furent aſſaillis dudit ſieur Baglion par des Mouſquetaires qui auoient auec eux deux pieces de campagne.

Les Soldats du vaiſſeau dudit Gouuerneur de Seuenbergen ſe defendirent gaillardemẽt, tandis que les gens des autres batteaux s'enfuyoient par l'autre coſté de la Merck, & ſe retirant dans la ville, comme auſſi firent apres ceux dudit vaiſſeau du Gouuerneur, & ſe ſauuerent ainſi par la fuitte.

Le Marquis ayant pris ces batteaux fit faire tout auſſi toſt deſdits batteaux deux Ponts ſur la riuiere, pour empeſcher par ce moyen l'entree & la ſortie de la ville par la riuiere, & pour la garde de ces Ponts a fait faire à chaſque bout vn fort.

Le trentieſme dudit mois le Marquis Spinola a fait faire deux batteries aupres vn Moulin nommé de Schorſmeulen entre Ginneken & la ville; Ceux de la ville ont tiré quelques fois ſur leſdites batteries ſans pouuoir rien effectuer, pource qu'elles ſont aſſez loing de la ville, auſſi ont ils mis le feu dans les maiſons, iardins & arbres de là à l'entour.

Le trente vniſme on a mené dans l'armee du Marquis d'autres Canons & pieces d'Artilleries, poudres, viures & autres munitions de guerre.

Aucuns François volontaires eſtoient d'aduis de ſe mettre dans la ville la nuict ſuiuante pour s'exercer à la guerre, mais eſtans deſcouuerts & pourſuiuis de l'ennemy en furent pris trois priſonniers, les autres ſe ſauuerent.

En ſomme, les chemins tout à l'entour ſont fermez que perſonne ny peut aller ny venir ſans eſtre pris, tant par les gens de pied que de cheual, qui ſe tiennent la pluſpart dans les bourgs Galder, Ryſberghen & Etten, lieux par leſquels on pouuoit entrer en la ville.

Le Prince d'Orange voyant que le Marquis de Spinola auec vne armee de plus de 30. mille hommes, tenoit Breda inueſty de toutes parts auec les forts & les redoutes, il fait tout ce qu'il peut pour empeſcher l'entier bloquement de la place, & gaigner le paſſage pour aſſiſter les aſſiegez de viures & de ce qu'ils auroient affaire: mais la ville eſt tellement bloquee & ſerree de prez, qu'il eſt impoſſible d'y pouuoir entrer ny ſortir, ſans courir riſque d'eſtre battuz & tuez, joinct que ledit Prince d'Orange eſtoit & a touſiours eſté de beaucoup inferieur à l'armee d'Eſpagne, tant en cauallerie qu'infanterie, & que quoy qu'il euſt peu de gẽs de guerre en toute ſon armee, ce n'eſtoit point gens pour eſtre expoſez à la boucherie, puis que ce peu ſeruoit à la conſeruation de la Hollande, eſtoiẽt les meilleures garniſons de leurs plus fortes & importantes places, & leſquelles eſtans perduës elle euſt ſouffert vne deſolatiõ & vne oppreſſion grande de la part de leurs ennemis.

C'eſt pourquoy le ſuſdit Prince d'Orange conſeruoit le plus qu'il luy eſtoit poſſible ſadite petite armee, compoſee de quelque 8. ou 9. mille hommes tant de pied que de cheual, tous ſoldats bien-faicts & grandement experimentez en l'art militaire, mais qu'il ne falloit pas expoſer au choc contre vn ennemy ſi fort & ſi puiſſant & ſi redoutable, & hazarder tout le Camp Hollandois par vne funeſte bataille que le Marquis luy demanda deux ou trois fois, ſans que par grande prudence ledit ſieur Prince d'Orange vouluſt prendre au mot, mais

Digitized by Google

mais ſeulement euſt bien deſiré ſe rencontrer en eſcarmouches auec les Eſpagnols, car entre parties egales, ils euſſent monſtré celuy qui euſt eu du courage de reſte : mais le Comte Hēry de Berghe grand Mareſchal de Camp, menant touſiours quatre à cinq mille Caualiers, pour s'oppoſer aux approches & deſſeins des Hollandois, empeſchoit & retenoit ledit Prince d'Orange d'hazarder la ſienne.

Ce que voyant qu'il ne pouuoit pas reüſſir heureuſement à ce qu'il entreprenoit, & que ledit Comte de Berghe le talonnoit touſiours de pres, il ſe reſolut ne pouuant aſſieger de place pour diuertir les Eſpagnols dudit ſiege de Breda, d'empeſcher les paſſages des conuois qui venoient de Flandres & du Brabant dans l'armee: mais le Marquis de Spinola y donna ſi bon ordre, qu'il y auoit touſiours trois mille cheuaux conduits par vn des Chefs de l'armee, à la ſuitte & compagnie deſdits conuois, il ne les a iamais peu empeſcher de paſſer librement à leur barbe & à leur veuë, ſans les oſer attaquer.

Le Prince d'Orange n'ayant peu empeſcher les conuois de Flandres & de Brabant pour l'armee du Marquis de Spinola, ny en jetter aucun dans Breda pour rafraiſchir les garniſons & les aſſiegez qui n'en ont plus guere de reſte, cela fut cauſe qu'il raſſembla toute ſon armee en vn corps de Camp, laquelle il amena à vne demie lieuë de celle de Spinola, où il ſe campa & ſe fortifia de quantité de tranchees, & comme le Marquis le veid approcher de ſi prez, croyant qu'il euſt quelque deſir de combattre, ledict ſieur Marquis fit demander audit ſieur Prince d'Orange, s'il vouloit venir à quelque bataille, ce qu'il n'accepta pour le ſubiect de la conſeruation des Pays des Eſtats, leſquels luy auoient defendu d'entreprendre aucune bataille auec l'Eſpagnol, parce que s'ils y auoient du pire, cela cauſeroit la ruine de leurs Prouinces, & la perte de tout ce qu'ils auoient de braue & de valeureux pour la conſeruation de leur liberté & Pays.

Le Marquis de Spinola voyant que le Prince d'Orange n'auoit charge deſdits Sieurs Eſtats de combattre, ny d'empeſcher ſon armee au riſque d'vne bataille fatale pour l'inégalité de ſes forces, aymoit mieux s'entretenir auec les ennemis par eſcarmouches qu'autrement, taſchant par tous moyens poſſibles de ietter quelque nombre de gens de guerre dans Breda auec quelques munitions de viures, ce qu'il ne peut faire pour eſtre ladite place fermee & bloquee de tous coſtez, de forts, trenchees, redoutes, canons, deffences, hommes, & ſentinelles vigilantes au poſſible.

Mais pour autant que cela donnoit de l'ombrage audit Marquis de Spinola, & que ce Camp ſi proche de luy, donnoit des alarmes frequentes à ſon armee, il reſolut de faire décamper de là le Prince d'Orange : ce qu'il fit finalement par la leuee & laſchement des digues & eſcluſes qu'il fit faire, dont les eaux inonderent toute la campagne, voire meſme iuſques au Camp dudit Marquis.

Ce qui fut cauſe que ledict ſieur Prince d'Orange retira promptement ſon armee de là qui euſt pery dans les eaux, abandonnant les trenchees & forts qu'il auoit faict commencer à eſleuer pour ſe camper là & incommoder aucunement leſdicts aſſiegeans.

Voyant qu'il ne pouuoit que faire pour le ſecours des aſſiegez & que tous ſes deſſeins auoient eſté rompus par les Eſpagnols, il repaſſa en Hollande & ayant faict vne reueuë ſur ſon armee, ſe reſolut de s'aller camper entre Anuers & Malines, auec deſſein d'empeſcher les conuois qui viennent d'Anuers au ſiege de Breda, ce qui luy fut impoſſible de faire, parce qu'eſtant foible en Caualerie, ſon ennemy aſſiſtoit touſiours leſdits conuois auec trois mille cheuaux ſans l'aſſiſtance des villes, qui eſtoit vn moyen de combattre auec perte grande de part & d'autre.

Mais on ne peut pas deſcouurir que par les effects empeſchez vne conſpiration & entrepriſe que ledit ſieur Prince d'Orange auoit ſur la Citadelle d'Anuers qu'il vouloit taſcher & s'efforcer d'executer, pendant qu'il y auoit peu de garniſons aux places, que l'on ne ſe deffioit des Hollandois, les croyans aſſez en peine pour ſauuer Breda, & que tout le Brabant & la Flandre couroient à ce Siege, il s'approche donc d'Anuers auec quelque Caualerie & ſe loge dans l'Illo forteresſe tres-dommageable à ladite ville d'Anuers, eſtans en icelle faict venir quelques gens de guerre qu'il tire des garniſons de Beerghe ob Zoom, & ayans ainſi enuiron trois mille hommes pour fauoriſer ſon entrepriſe, enuoya les entrepreneurs deſtinez pour aſſeoir les pontons aux foſſez & planter les eſchelles aux murailles afin de la ſurprendre par eſcalade: ces Ingenieurs du Prince d'Orange eſtoient tellement experimentez au faict des eſcalades & ſurpriſes qu'il ne s'eſt veu de pareils engins, inſtrumēts & machines de guerre qu'ils conduiſirent ſubtilement, ſecrettement & à la deſrobee ſur le bord du premier foſſé de cette Citadelle: Ils auoient eſpié vne occaſion fauorable qui ſembloit ayder à cette entrepriſe, ſi Dieu n'y euſt plus trauaillé que les garniſons à ſauuer ladite place: ils eſpierent au mois d'Octobre, vne nuict en laquelle il faiſoit vn vent & vne tempeſte tres-forte, impe-

tueuſe & grandement violente, laquelle quoy qu'elle leur apportaſt beaucoup d'incommoditez, oſtoit auſſi le moyen aux ſentinelles de la garniſon de la Citadelle d'entendre le bruit que pouuoient faire leſdits ingenieurs.

Dans ladite Citadelle il n'y auoit pour lors que cent hommes de garniſon ſouz vn Lieutenant qui encore eſtoit malade cette nuict & incommodé de ſa perſonne. Il eſtoit aſſez habille homme & valeureux, Italien de nation, le reſte de ladite garniſon eſtans allez auec ceux d'Anuers pour aſſiſter les conuois audit ſiege de Breda.

Ledit ſieur Prince d'Orange donc commence à commander à ſes ingenieurs & ſoldats d'aller rompre la premiere porte de ladite Citadelle, faire des Ponts aux foſſez & preparer vne ſecrette eſcalade auec eſchelles, cordes & autres inuentions de guerre.

Pendant que ces Ingenieurs & autres Officiers deſdits Hollandois vont commencer le trauail des ponts & oppoſer les engins & machines propres à rompre les portes premieres, le Prince d'Orange s'approche de la place auec trois mille hommes de guerre partie Caualle-rie, partie Infanterie, & ſeloge attendant que l'entrepriſe euſt reuſſi entre la palliſſade qui eſt entre ledit l'Illo & la ville d'Anuers, ayant donné commandement au reſte des garniſons de Berghe ſur Zoom & dudit l'Illo de ſe tenir preſts à tout moment & d'auancer promptement ſi toſt qu'ils en auroient le ſignal.

Cette armee dudit Prince d'Orange eſtoit ſuiuie d'vn grand nombre de chariots & charettes chargees de viures & munitions pour ietter dans la place, afin de la munir eſtant priſe, & y aſſeurer leurs nouuelles garniſons, leſdits chariots & bagages eſtoient couuerts de grãdes pieces de draps, ſur tous leſquels & ſur les couuertures eſtoient façonnez de grandes Croix de Bourgongne, afin de tromper les Eſpagnols s'ils arriuoient là fortuitement, & creuſſent que c'eſtoient de leurs gens.

Les ſuſdits ingenieurs & ouuriers trauaillerent auec tant de precipitation & tant de diligence qu'en moins de rien, ils rompent la premiere porte de ladite Citadelle d'Anuers, & ſe font chemin pour arriuer à la ſeconde muraille afin d'y dreſſer les eſchelles pour y monter & l'eſcalader, comme ils s'eſtoient proiettez, ils auoient ja dreſſé leurs Ponts dans le foſſé plein d'eau à fond de cuue, ſans que les ſentinelles de la Citadelle, qui eſtoient ſur la muraille & dans les baſtions euſſent peu entendre ces ouuriers rompre cette porte, fors & excepté vn ſoldat Eſpagnol, car la grande tempeſte de vent qui regnoit alors & qui aſſurdiſſoit les oreilles, empeſcha que les autres ſentinelles ne peurent rien ouyr, cela auſſi incommoda fort les ennemis à dreſſer leurs Ponts & la cheute d'vne eſchelle par le vent ſur les planches deſdits Ponts fit parler ce ſoldat Eſpagnol, en ſentinelle, qui montant ſur la contreſcarpe & demandant *qui va là* par trois diuerſes fois, au bout deſquelles il tire ſon coup de mouſquet ſur ceux qu'il oit fuir, dont il en bleſſe quelques vns, ce que firent auſſi apres qu'il les euſt aduertis les autres ſentinelles de la Citadelle qui eſtoient de ce coſté là, & autres qui reſueillerent le Lieutenant de ladite Citadelle auec toute la garniſon qui arriuerent tous ſur les rẽparts, chargent les ennemis, qui auec la plus grande diligence qu'il ſe peut faire, ſe retirerent au grand galop droict à l'Illo & à Berghe ſur Zoom auec le Prince d'Orange, maudiſſant l'Eſpagnol qui auoit empeſché l'eſcalade & auoit eu trop bonne ouye, ils n'eurent le loiſir d'emmener leurs chariots, & voyoit on comme retournans de deſſus le bord du foſſé auec des rouppilles marquees de Corix de Bourgongne.

Auſſi l'allarme ſe donne dans la ville d'Anuers, ſortent quelque nombre de bourgeois armez, qui auec les ſoldats de la Citadelle font quelque pourſuitte ſans trouuer que ceux qui haſtoient le bagage & les chariots pour les ſauuer: leſdites garniſons de la Citadelle emmenerent tout ce qu'ils trouuerent auoir eſté delaiſſé des ennemis ſur les lieux & qu'ils n'auoiẽt pas eu le temps d'emporter, comme chariots, Ponts, eſchelles & mille ſortes d'engins & de machines qu'ils quittoient pour fuïr & ſe ſauuer plus promptement, & y demeura forte garde le reſte de la nuict tout autour de ladite Citadelle, dans les Tours, baſtions, Gabionades & bouleuards.

Quant audit Eſpagnol, ſentinelle de ladite Citadelle, qui eſtoit cauſe du vain effort des ennemis, & qui les deſcouurit & donna l'allarme en ladite Citadelle.

Meſſieurs de la ville d'Anuers le voulurent conduire en la ville où ils le traicterent ſuperbement, l'habillerent fort magnifiquement auec vn beau panache de Seigneur, & en cet equippage l'enuoyerent à Bruxelle à la Sereniſſime Infante, où il fut recompenſé amplement de ſa bonne vigilance, & luy fit expedier ladite Sereniſſime Archiducheſſe vn breuet pour la premiere place de Capitaine qui vaqueroit.

Dans ladite ville d'Anuers les *Te Deum* & feux de ioyes furent faicts, tous loüans Dieu d'auoir ainſi guaranty vne place de telle importance qu'eſtoit cette Citadelle d'Anuers, en laquelle on fit entrer encore trois cens ſoldats pour accroiſtre la garniſon, & mit on tous les Canons ſur les baſtions & bouleuards d'icelle.

Cette

Digitized by Google

Cette place eſt la plus importante de tout le Brabant & Flandre, & ſi elle euſt eſté ſurpriſe par les Hollandois, la ville d'Anuers & celle de Bruxelle, voire tous ces pays la, euſſent eſté en peu de iours occupez, & le Siege de Breda contraint de ſe leuer.

Le Prince d'Orange ayant faict la retraicte honteuſe de ſon deſſein pourpenſé ſur ladite Citadelle d'Anuers, retourne en ſon armee, les ſoldats Hollandois & ſes ingenieurs bien faſchez d'auoir perdu leur peine & leur trauail, ſans profiter du ſuccez qu'ils s'eſtoient promis, & auquel ils s'eſtoient preparez il y auoit ja long temps.

Le Marquis de Spinola qui reçoit cette heureuſe nouuelle de ceſte funeſte entrepriſe faillie & manquee, en eſt grandement reſiouy, & promet à ceux de Breda qu'ils n'auroient ſi bon marché de luy qu'auparauant, ceux dudit Breda ayant ſçeu la faute de ladite ſurpriſe de la Citadelle d'Anuers en furent fort marris; car c'eſtoit leur eſperance & attente de receuoir quelque ſoulagement par la priſe de ladite Citadelle d'Anuers, qui euſt bien attriſté ledit Marquis & troublé ſes affaires, ils eſperoiẽt par là la leuee du ſiege & de iouyr du repos qu'ils n'auoiẽt peu trouuer depuis l'eſtabliſſement du Cãp & du bloquemẽt de la place. Pluſieurs Gentils-hõmes François & enfans de bõnes & grandes familles, s'eſtoiẽt enfermez dãs Breda, pour auoir l'hõneur à defẽdre vne place d'vne telle importãce, & y faire paroiſtre leur courage & valeur, ſuiuãt le naturel de la natiõ: mais leur eſperance demeura ſans effect en ce que ledit Marquis ſe reſolut de tenir ſeulemẽt Breda bloqué & aſſiegé, auec ſes grandes trẽchees & ſes trẽte huict forts, garnis de leurs redoutes & corps de garde, ſans la battre ny attaquer auec le canõ, quoy que deuãt cette forte place, qui eſt l'vne des plus fortes de l'Europe, il y aye faict amener prés de cẽt pieces d'artilleries, tãt de fõte que de fer, auec quãtité innumerable de poudre & de munitiõs de guerre, tous leſquels canõs & artillerie sõt auiourd'huy diſtribuez & diuiſez par autãt de quartiers qu'il y en a au Cãp & par tout les trẽte huict forts, dreſſees toutes en batterie, quand ledict Marquis cõmandera de dõner. Iuſtin de Naſſau frere naturel du Prince d'Orãge, eſtoit Gouuerneur en ſon nõ du Chaſteau de Breda, il le fut auſſi pendãt le cõmencement du ſiege, mais incontinent apres il deuint malade d'vne grãde maladie de fiebure laquelle l'allita auec tel excez & tãt de violẽce, que finalement il mourut dans ledict Breda, & furẽt faictes ſes funerailles auec beaucoup de ceremonies & d'honneur. Les Eſpagnols prirent courage ſur la mort de ce Gouuerneur qui eſtoit tres-grand Capitaine, fort courageux, grandemẽt ſage & de tres bõ Cõſeil, auſſi toute la ville & la garniſon en porta vn dueil extreme, pour ce que c'eſtoit luy qui y entretenoit l'ordre & la police entre les ſoldats: de telle ſorte que les bourgeois n'en receuoient pas grande incommodité, ny telle inſolence des gens de guerre telle qu'ils ont receuë du depuis, preſſez qu'ils ſe voyent de la faim & de la neceſſité de beaucoup de choſes qui leur manque.

Il ne ſe ſont pas faictes des ſorties importantes durant tout ce ſiege qui dure encore, parce que nul n'oſeroit paroiſtre au dehors, ſur peine d'eſtre renuoyé promptement dedans par les Canonnades & mouſquetades de l'armee Eſpagnolle, ceux qui l'ont entrepris s'en ſont mal trouuez & a touſiours eſté cette licence ainſi priſe par les volontaires qui ſont dedans, ſans la volonté & le conſentement dudit Iuſtin de Naſſau pendant qu'il eſtoit de la ville & qu'il viuoit, auſſi auoit il tres-expreſſement prohibé & deffendu toutes ces ſorties inutiles que pour perdre des hommes, diſant que telles façons de faire ne luy auoient iamais agreé.

Quantité de Gentils-hommes François ſortirent dudit Breda pour ſe retirer, eſtans pris par les ſoldats Eſpagnols eſtoient menez au quartier du Marquis de Spinola, car il l'auoit commandé aux ſiens ſur peine de la vie, & là il eſſayoit de les bien traicter, leur donner argent s'ils en auoient beſoing, les laiſſoit retourner à la place s'ils le deſiroient, ou bien les faiſoit conduire iuſques à la prochaine frontiere de France auec vne eſcorte, de cheuaux des ſiens, mais il ne leur permettoit d'aller en l'armee du Prince d'Orange ny en Hollande, il les receuoit ainſi gracieuſement cognoiſſans qu'ils s'eſtoient quelque peu enfermez dans Breda pendant le ſiege pour apprendre l'exercice de la guerre, & voir la diſpoſition de ſes armees campées, & la reſolution des aſſiegez pour leur deffenſe, & ainſi les laiſſoit aller auec bons paſſe-ports ſignez de ſa main, fort ſatisfaicts du bon traictement dudict Marquis de Spinola.

Pluſieurs autres des aſſigez ſe ſont éuadez paſſans au trauers les eaux des foſſez en ayans iuſques aux mammelles, & ſe refugioient ainſi de nuict & à la deſrobee en l'armee du Prince d'Orange, pour s'exempter de la diſette & de la neceſſité qu'on ſouffre & endure là dedans cette ville de Breda.

Apres que ledit Prince d'Orãge euſt faict tout ce qu'il euſt peu pour pouuoir dõner quelque ſecours d'hõmes & de viures aux aſſiegez de Breda, & que tout luy eſtoit reuſſi vaine-

ment & ſans aucun ſuccez, les ſieurs des Eſtats d'Hollande auec leſquels il fut conſulter de cet affaire à la Haye le Comte, ſe reſolurent d'enuoyer des Ambaſſadeurs de toutes parts chez leurs amis, alliez & voiſins pour obtenir quelque ſecours & aſſiſtance d'hommes & d'argent.

Ils ſomment le Roy Sereniſſime de la grand' Bretagne de la promeſſe qu'il leur auoit faicte de les aſſiſter de forces & de moyens capables de reſiſter à leurs ennemis, ſelon la reſolution derniere que ſadite Majeſté Sereniſſime en auoit priſe auec les Eſtats d'Angleterre à la fin de la derniere aſſemblee du Parlement, ils luy repreſenterẽt que la leuee du Siege de Breda qui leur ſeroit facile à faire & cõtraindre le Marquis de Spinola à ſe retirer auec ſes trouppes, moyennant ſon ſecours d'Angleterre: qu'eſtant ledit Siege leué, & la Hollande garantie de l'apprehenſion qu'elle a de la perte de cette place qui les incommoderoit grandement, ils ſe diſpoſeroient pour luy faire aſſiſtance & paſſer auec leurs trouppes auec luy en Allemagne, afin de commencer la guerre pour la reſtitution du Palatinat contre ceux qui l'occupent à preſent, ce qui ſe pourroit commencer ſur la ſaiſon du printemps prochain, toutes les incommoditez deſdites Prouinces vnies des Pays-Bas, eſtans leuees & temperees, par ledit ſecours de ſes armes.

En Frãce auſſi les Ambaſſadeurs d'Hollande eſtans en Cour ſupplierent ſa Majeſté tres-Chreſtienne, qu'en faueur des anciennes alliances, il luy pleuſt luy donner quelque aſſiſtance, toutefois ceſte aſſiſtance n'a eſté autrement faicte ſinon que quelques Capitaines Hollãdois ont leué quantité d'hõmes qui ſe ſont volontairement mis à leur ſolde, ſans qu'ils fuſsẽt commandez n'y empeſchez de perſonne pour y aller, ny pour n'y pas aller, afin de leuer toute ſorte de ialouſie à qui ce ſoit qui en voudroit prendre ſur ce ſuiet.

Ils deputerent encore en Dannemarch ſous le credit de ſa Maieſté Sereniſſime d'Angleterre, ſon parent & leur allié, comme encore vers quelques Princes d'Allemagne proteſtans, dont ils n'ont encore receu aucune aſſiſtance, de ſorte que de tout ce qu'ils ſe promettent, c'eſt d'eſtre ſecourus d'Angleterre par l'armée que Mansfeld y leue.

Ces diuerſes leuées ayans ainſi eſté recherchées par les Hollandois en diuers pays chez leurs alliez, pour faire vne forte armée baſtante pour contraindre le Marquis de Spinola de leuer le Siege de deuant Breda, par les courſes & rauages qui s'y pourroient faire par les gẽs de guere, & particulierement par ledit Mansfeld, fut cauſe que par le commandement auſſi de l'Infante Archiducheſſe Sereniſſime des Pays-Bas & par le Conſeil du Roy d'Eſpagne aſſemblé à Bruxelle fut reſolu, que par tous les pays & Prouinces poſſeddez auiourd'huy par ledit Roy d'Eſpagne au Pays-Bas & par toutes les villes, & bourgades d'iceluy qui luy obeïſſent, de leuer encore quinze mille hõmes de pied & trois mille cheuaux, vieux ſoldats tirez des garniſons des places, & de plus que chaque ville ſans excepter aucune, tiendroit perpetuellement tant de nuict que de iour les armes preſtes pour courir ſus aux premiers ennemis qui entreroiẽt audit pays, de ſorte que les gẽs de guerre leuez pour l'Eſpagnol audit pays sãs cõprendre les habitans des villes tous armez, il ſe compte iuſques au nombre de plus de trente mille hõmes de pied, & plus de huict mille cheuaux, qui pour viure & ſe repoſer sõt diſperſez par les villes, attendãs l'occaſion de prẽdre les armes & de marcher: il y a auſſi pour le meſme deſſein de l'Eſpagnol ſix mil hõmes de pied & 2000. cheuaux faiſant partie de l'armee de Tilly, enuoyez par le Duc de Bauiere dãs le Duché de Luxẽbourg pour le ſecours des Eſpagnols en cas de neceſſité: de ſorte que tãt de gens de guerre, tãt de places renforcees de garniſõs ſur la frontiere par l'Eſpagnol, dõneroit iuſte occaſion aux Roys & Princes voiſins d'armer & ſe tenir ſur leurs gardes ſur la ialouſie de tant de forces leuees par le Roy d'Eſpagne audit Pays-Bas. Mais iuſques icy il n'y a eu aucun trouble entre les deux partis, car la pluſpart des trouppes ſont rentrees en garniſõ dãs les places & fortereſſes deſdits Pays. Pendant ledict Siege de Breda arriua à Bruxelles, Sigiſmõd Prince de Pologne & fils aiſné du Roy de Pologne, lequel eſtoit ſuiuy de quelque quarante Gentils-hommes des meilleures familles de toute la Pologne, d'aſſez bon nõbre d'officiers domeſtiques & quelques chariots de bagage. La Sereniſſime Archiducheſſe des Pays-Bas eſtant aduertie de l'arriuee dudit Prince, cõmanda au Marquis de Spinola qui eſtoit deuãt Breda d'ẽuoyer de ſa part trois mille cheuaux de ſa plus belle nobleſſe au deuant de luy, à quoy obeyſſant ledit Marquis, fit choiſir les plus apparens Gentils hommes de toute l'armee, auec quelque nombre de Seigneurs & Capitaines du Cãp, qui furent le receuoir iuſques à la ville de Maeſtrich, d'où ils le cõduirent biẽ aſſiſté iuſques à la ville de Bruxelle, où ladite Dame Sereniſſime Archiducheſſe fit dõner ordre qu'il fuſt receu en cette dite ville, auec tout l'hõneur & magnificẽce deuë à vn tant illuſtre Prince & fils d'vn tant puiſſant Roy, qui par ſa grande valeur & tres admirable courage deffit il y a quatre ans paſſez cent quarãte mille Turcs & Tartares de l'armee de quatre cẽs mille hommes que

Soldan

Soldan Solyman auoit amenee en la Podolie, laquelle il mit en déroute, ayant penetré auec ſoixante mille Coſaques Polonois iuſques aux pauillons du grãd Seigneur, qui fut cauſe qu'il ſe retira à Conſtantinople.

Ainſi donc que l'Archiducheſſe Sereniſſime l'auoit ordonné ledit Seigneur Prince fit sõ entree dans Bruxelle, la Bourgeoiſie armee, & ayant eſté le receuoir hors la ville, auec vn equippage grandement pompeux: à l'entree il fut ſalué de tout le Canon & mouſquetades de la ville, & conduit de là à l'hoſtel du Marquis de Spinola où il fut logé, ſeruy & traicté aux fraiz & deſpens de ladite Dame Archiducheſſe: il fut bleſſé à ladite entree d'vn coup de balle tiré par vn habitant ignorant au maniement des armes, mais la playe fut ayſee à guarir.

Ce ne furent que ballets, que feſtins, iouxtes, tournois, feſtes & banquets nompareils faicts audict Prince de Pologne par les plus grands Princes & Seigneurs du pays qui eſtoient expreſſement venus & arriuez du ſiege de Breda pour auoir l'honneur de le ſaluer, & de luy baiſer humblement les mains, leſquels il reçeut tous auec vne tres-grande humanité, douceur & affabilité extraordinaire ne pouuant parler autrement que Latin & Italien, dont il a eſté entendu par leſdits Princes & Seigneurs du Pays-Bas & de la Cour de Bruxelle.

Pour acheuer donc le diſcours de ſon deſir qu'il euſt de voir le ſiege de Breda & le campement merueilleux du ſiege du Marquis de Spinola, il ſe mit donc en chemin de Bruxelles audit ſiege, ſuiuy de tous les Seigneurs & grands Capitaines qui luy eſtoient venus faire la Cour audit Bruxelle, où la Sereniſſime Archiducheſſe fit vne prodigieuſe deſpence, n'eſpargnant rien qui fut capable de receuoir vne grandeur recogneuë qu'elle n'y employaſt, comme eſtant alliee auec ledict Prince qui eſtoit fils de la ſœur de l'Empereur allié par conſequent de la maiſon d'Auſtriche & d'Eſpagne.

Eſtant arriué au Camp deuant Breda, il fut magnifiquement receu par le Marquis de Spinola, qui enuoya au deuant de luy plus de ſix mille Caualiers, & luy meſme luy fut au rencontre auec tous les Chefs & Capitaines de ſon armee.

Là il ne fut iamais ſi eſtonné que lors qu'il veid cette grande & puiſſante armee dudict Marquis de Spinola, tenir cinq grandes lieuës à l'entour de Breda, compoſée de quarante mille hommes, & prez de cent canons de batteries, toute laquelle milice, viuoit auec telle police & ſi bel ordre, qu'il n'y auoit parmy vn ſi grand nombre de gens de guerre aucune confuſion ny deſordre, nul ne s'aduance ny ne ſort de ſon quartier ou de ſon corps de garde, vne obeyſſance ſi grande que c'eſtoit merueille de veoir l'aſſiette d'vn tel Camp, enfermé dans des trenchees auſſi fortes que la place, & de trente huict forts & redoutes que l'on ne peut auoir qu'auec canons & tres-grande puiſſance.

Apres que ledit Seigneur Prince euſt ſeiourné quelques iours audit ſiege, où il eſtoit logé auec ledit Marquis de Spinola en la maiſon de plaiſance, ſcize à demie lieuë de Breda, appartenante au Prince d'Orange, il s'en retourna à Bruxelle auec vne fort grande aſſiſtance preſque de toute la Nobleſſe de l'armee, pendant quoy ceux de Breda firent vne ſortie iuſques aux prochains forts, & ayans ja commencé d'en attaquer quelques vns & gagné quelques trenchees, le Marquis retourna fort promptement, lequel ſurprit ceux qui ne furent aſſez habilles pour regagner aſſez toſt la ville, & en demeura ſur la place quantité de part & d'autre, mais des aſſiegez le plus du tiers de ceux qui eſtoient ſortis furent tuez du canon & des mouſquetades qui pleuuoient ſur eux comme greſle.

Ledict Seigneur Prince de Pologne apres auoir loüé l'armée d'Eſpagne à ladite Dame Sereniſſime Archiducheſſe, l'ayant tres-humblement remerciée de tant d'honneur qu'elle luy auoit faict faire par toutes les villes de ſon obeyſſance, mais ſingulierement à Bruxelles, ayãt enuoyé de ſes Gentils-hommes vers ladite Dame, pour la ſupplier de ne faire aucunes ceremonies ny preparatifs pour le receuoir, luy qui diſoit ne venir veoir qu'ẽ voyager pour auoir l'honneur de la ſaluër & admirer les guerres du Pays-Bas, ſe partit de Bruxelles auec ſes hommes non ſans eſtre ſuiuis de fort riches preſens, & de là s'en eſt allé en Italie.

Le Duc de Neubourg a auſſi eſté receu à Madrid, qu'il ſe peut vanter n'auoir iamais rien veu de ſemblable à l'honneur que luy a rendu & luy a fait rendre ſa Maieſté Catholique en pleine Cour.

L'Archiduc Charles frere de l'Empereur, Eueſque de Preſlau en Sileſie & grãd Maiſtre de l'ordre Teutonique en Allemagne, y a eſté auſſi fort bien receu, mais il eſt decedé audit Madrid au grand regret du Roy d'Eſpagne & de toute ſa maiſon.

Ce Prince eſtoit fort altier de ſon humeur & courageux, grandement ſuperbe: de ſorte que par tout où il auoit paſſé en Italie par toutes les villes des Potentats & Republiques d'icelle, on eſtoit mal ſatisfaict de ſon arrogance.

Acheuons de veoir ce qui ſe cõtinuë au ſiege de Breda, mais il faut auãt que arriue la fin de ce ſiege de Breda, que nous voyõs ceux qui cõmandent aux quartiers de l'armee, & cõmẽt

ils ſe ſont campez & fortifiez, puis nous parlerons de l'incommodité du Camp, à cauſe de la ſaiſon pluuieuſe.

Ie vous diray donc que l'on a trauaillé à faire des forts & redouttes, afin d'oſter l'entree & ſortie de Breda, premierement le Maiſtre de Camp Paulo Bagliony auec ſix mille hommes de pied & mil cheuaux, alla prendre le Peieſto de Gerheiden, où il s'eſt fortifié & rendu Maiſtre de certaines eſcluſes, pour noyer le Pays en cas de beſoin pour rendre ce Peieſto tant plus fort.

En apres le Comte Iean de Naſſau alla prendre vne maiſon appartenant au pere du Conſeiller Montens, & y fit quelques redouttes, entre ces quartiers de Ietringen.

Le Baron de Balanzon s'en alla fortifier audit Ietringen.

Le Prince de Brabanſon fortifia auſſi vne petite Chappelle en deça Ietringen: de ſorte que de là à Ginneken iuſques audit Ietrheyden, le tout eſt ſerré de redouttes & forts, & par la ſcituation du pays qui eſt plein de foſſez & de hayes, grandes trouppes ne peuuent entrer en Breda, ny aucuns chariots ny charrettes, où il faut qu'ils forcent les forts ou redouttes faicts ſur les chemins.

Le Marquis de Campolatarra a faict des forts & redouttes allant de Ginneken à Hage, iuſques au ruiſſeau qui va de Sundert à Breda, & le Comte d'Iſembourg en a faict auſſi auec des redouttes au delà ledict ruiſſeau vers Hage, où il a faict encore vn fort entre ledict Hage & Breda à vn traict de canon auec intention de le continuer, iuſques à ſe donner la main auec ledit Bagliony, qui a mis vn pont ſur la riuiere qui va dudict Breda vers la mer.

Le ſieur Maiſtre de Camp Dom Franciſco de Medina partit de Gilzé de nuict auparauãt l'armee, & alla prendre vn Moulin à eau, entre Ginneken & Breda, aduenuë principale des Hollandois vers l'armee du Marquis, & l'a bien fortifié. Voyla tout ce qui s'eſt paſſé iuſques à maintenant, n'ayans faict ceux de dedans aucunes ſorties, ny les François volontaires qui y ſont, ne deſirant le Gouuerneur ces façons de faire.

Les fours ſont faicts au Camp pour cuire le pain à ſuffiſance pour toute l'armee, les braſſeries y ſont dreſſees pour auoir plus grande quantité de biere.

Il eſt encore à remarquer que l'Infante Sereniſſime ayant eſté aduertie du deſſein que l'õ diſoit auoir les Princes & Eſtats eſtrangers voiſins de faire entrer des armees entieres dans ſes Prouinces, pour par vn rauage general contraindre le Marquis de Spinola à leuer le ſiege de Breda, pour defendre le pays, & s'oppoſer auſdites armees que les Hollandois faiſoient venir particulierement d'Angleterre, ſous la conduicte de Mansfeld accouſtumé de longue-main à tels rauages.

Pour ce ſubiect ladite Dame Archiducheſſe, fit publier le meſme Edict & Ordonnance, qui ſe fit eſdits Pays-Bas, dés le temps de l'Empereur Charles cinquieſme, ſçauoir que les habitans du plat pays fourniroient & entretiendroient à leurs deſpens, chaque communauté de villages quatre hommes, & les villes vne certaine quantité d'hommes & de cheuaux à leurs deſpens, & chaque bourgeois deuoit tenir ſes armes preſtes pour ſe deffendre & garder ſa ville.

Ce qui a eſté excuté par toutes les Prouinces obeyſſantes au Roy d'Eſpagne, où tous les laboureurs & autres habitans de la campagne ont tout tranſporté leurs biens meubles, grains & prouiſions dans leſdites villes & forteresſes dudit pays, & ne ſe trouue auiourd'huy au plat pays aucune choſe à prendre & piller, ſi ce n'eſt que leurs ennemis ne ſe mettent à bruſler; mais ils y ſont attendus auec ſi bonne affection, par plus de vingt cinq mille hõmes, tous ſoldats du pays, qu'ils ſe verront auoir de la peine de s'eſpandre dans leſdites Prouinces, ils attendent ſingulierement Mansfeld, qu'ils promettent traicter en reuãche du rauage qu'il fit auec ſes coureurs & pillards il y a trois ans dans les Pays-Bas, en luy empeſchant tous les paſſages qu'il pourroit prendre pour y entrer: tant il y eſt hay, & meſpriſé, & n'y a homme qui ne hazarde ſa vie dans tout le pays pour le défaire, & ce ſans comprendre l'armee que le Marquis de Spinola tient deuant Breda, qui ne doit bouger, quoy que le pays fut plein de ſecours pour les Hollandois, & ſe vantent qu'ils ſeront ſecourus en ceſte neceſſité des trouppes de Tilly, qui ſont aſſez puiſſantes & proches des Prouinces du Roy d'Eſpagne, ſans qu'ils ayent beſoin de tirer des trouppes dudit Camp: on ne ſçauroit pas iuger quels ſeront les euemens de cette guerre, & pource c'eſt choſe mal aſſeuree, que de ſe donner la victoire auãt que les armees ſe voyent, & que elles en viennent aux mains les vnes auec les autres.

L'Infante Sereniſſime voyant la mauuaiſe ſaiſon d'vn hyuer pluuieux, ayant eu aduis de la quantité grande des eaux qui incommodent grandement l'armee du Roy d'Eſpagne deuant Breda, eſtant vn plat pays ſubiect à tels mareſcages d'eaux, de telle ſorte que les ſoldats eſtans en l'eau iuſques à la my-jambe, inondez, neceſſiteux & tellement trauaillez de maladies & de famine, que plus de dix mille y ſont morts depuis le ſiege ſans coup ferir, c'eſt pourquoy ladite Dame Sereniſſime ayant compaſſion d'vne ſi grande miſere que ſouf-

Digitized by Google

ſroient ſes ſoldats; elle fut eſmeüe d'vne telle commiſeration qu'elle commanda que l'on fiſt faire à ſes propres fraiz & deſpens quinze mille paires de bottes, qui ſeroient enuoyees à l'armee pour eſtre diſtribuees aux pauures ſoldats, qui eſtoient flottant iuſques au genoüil dans les eaux, les Ponts & Pontons que le Marquis de Spinola y ait faict jetter deſſus n'empeſchent pourtant pas ceſte incommodité.

Ladite Sereniſſime Infante voulant encore leur donner courage, y fit auſſi conduire vne tres-grande quantité de tonneaux de bieres pris à Bruxelles, Anuers, Malines, Louuain & Boſleduc, auec pluſieurs ſortes de viures, outre & par deſſus les conuois ordinaires qui s'y conduiſent auec douze mille hommes d'aſſiſtance.

Le Prince d'Orange ces iours paſſez voyant que tous ces ſecours promis ſont longs à venir, particulierement le grand corps d'armee qu'il deuoit y faire paſſer d'Angleterre, Mansfeld, ſe reſolut a vn dernier effect qui fut de faire remonter l'eau des eſcluſes & des riuieres ſur le Camp du Marquis de Spinola, ce qu'il projetta de faire ſur le renouueau de la lune de Ianuier dernier; mais il luy fut impoſſible de faire reüſſir ce deſſein, car il ne peut faire monter l'eau iuſques à Breda, pour eſtre le païs plus haut que la Hollande.

Quant à ceux qui ſont enfermez dedans Breda la neceſſité commence à les preſſer fort puiſſamment particulierement des bieres, du ſel & du vin, & le Gouuerneur de la place qui y commande n'eſt pas reſolu de ſi perdre & de voir les ſiens ſe conſommer par tant de neceſſité, s'il ne leur arriue quelque ſecours & conuois: ce qui eſt eſtrangement mal-aiſé de faire en ces Prouinces, où les eaux ſont exceſſiuement grandes par le debord des riuieres, de ſorte qu'ils n'y peuuent aller qu'auec des tres-grandes incommoditez aux Caualiers, ny Infanterie, & iamais ne veid-on telle opiniaſtreté & ſi grande reſiſtance parmy tant de maux & de difficultez que les vns & les autres endurent pour la defence de leur party, ſans en venir aux mains, ny tirer les vns ſur les autres aucunes mouſquetades ny canonades, ce qui fait iuger toutesfois par les plus iudicieux que la ſaiſon deſdits pluyes continuans, le ſiege de Breda ne peut pas encore ſubſiſter vn mois entier ſans quitter la partie de part ou d'autre ou ſortir de là par accord, traicté & compoſition, à quoy chacun de ſon coſté taſchera à condeſcendre le plus tard qu'il leur ſera poſſible, parce qu'il y va beaucoup de la gloire, tant du Marquis Spinola que pour les aſſiegez & de l'auãtage tant pour les Eſpagnols, que pour le ſalut & la conſeruation du bien & repos des Eſtats generaux des Prouinces vnies des Pays-Bas.

Le temps & la ſaiſon nous feront veoir l'iſſuë de cẽ ſiege en peu de ſepmaines, Dieu veille que ce ſoit pour le proffit & vtilité de la Chreſtienté, & non à la ruine d'aucun.

Et pource que ie n'ay parlé cy deuant de la ſcituation de ladicte ville de Breda, & de ſa priſe ſur l'Eſpagnol, & des ſieges qu'elle a ſouſtenus autrefois, & pource ie diray en ce lieu ce que l'hiſtoire en remarque auec les fortifications d'icelle.

La ville de Breda eſt ſcituee au pays de Kempen, loin d'Anuers de 8. lieües, 6. de Bergues ſur le Zoom, & deux de Gertrudenbergue, en vne campagne abondante en bleds, ayãt les champs & prairies entourees d'arbres, & le pays fort bocageux.

Elle eſt embellie de deux riuieres, la principale deſquelles eſt appellee la Merck. C'eſt vne belle & plaiſante ville, dans laquelle il y a pluſieurs belles demeures & maiſons de Gentils-hommes, & vne fort belle Egliſe au coſté du Nort, en laquelle, les Comtes de Naſſau ont fait baſtir vne belle Chappelle, il y a auſſi vne fort magnifique ſepulture du Prince René de Chalons: Au deſſous en vne caue ſont les tombeaux des anciens Seigneurs de Breda. Entre toutes les belles maiſons, on voit le magnifique Palais des Barons & Seigneurs de ceſte place, lequel fit baſtir le Comte Henry de Nauſſau oncle de Guillaume de Nauſſau Prince d'Orange.

Ce Palais eſt baſty en forme d'vn Chaſteau, enuironné de doubles foſſez remplis d'eau. Il y a auſſi vn fort beau Arſenac remply de toutes ſortes d'armes, & de beaucoup d'artillerie. La ville durant ces guerres a eſté fortifiee de Bouleuarts, Rauelins, & d'ouurages de cornes; de ſorte qu'à preſent on la tient pour vne des plus fortes villes frontieres des pays vnis.

La Baronnie d'icelle s'eſtend fort loing, & eſt de grand reuenu, ayant ſous ſoy les Seigneuries de Steenbergen, Roſendal, & Ooſterhouldt, qui luy ſont annexees.

Breda eſt la capitale ville de ladite Baronnie ayant entre autres preeminences & iuriſdictions vne Cour Fiſcale, & vn ſiege, lequel eſt commun & indiuis ſous ceſte Cour reſſortent par appel la ville de Steenbergue, & les 16. villages du pays de Breda; & outre ladite Cour il y a vn ſiege Eſcheuinal, deuant lequel il faut que les Bourgeois & les habitans comparoiſſent à la premiere inſtance.

L'an mil cinq cens nonante le Comte Philippes de Naſſau parla de la part du Prince Maurice à vn certain gentil-homme de Cambray appellé Charles d'Heraguieres, touchant

Digitized by Google

vne certaine entrepriſe que le Prince auoit ſur le Chaſteau, & la ville de Breda, par le moyen de certains mariniers qui eſtoiẽt accoutumez à mener des tourbes & du bois audit Chaſteau de Breda.

Ledit Herauguieres s'eſtant pourueu de toutes choſes neceſſaires, reſout à ce vn certain Adrian de Bergue, qui eſtoit accouſtumé de liurer des tourbes audit Chaſteau d'entreprendre le fait, Herauguieres donc & Adrian ayans accommodé vn batteau capable de ſeptante ſoldats, & ayant mis tout autour & deſſus le batteau des tourbes à fin de cacher les ſoldats, reſolurent d'executer l'entrepriſe le vingt cinquieſme Feurier de ladite annee: mais la gelee les empeſcha pour quelques iours non ſans grand danger d'eſtre deſcouuerts. Puis apres le troiſieſme iour de May apres midy, l'eau eſtant montee, l'ecluſe du Chaſteau eſtant ouuerte ils firent entrer le batteau, lequel s'eſtant bien deſchargé des tourbes qui eſtoient là dedans, ſur les vnze heures de nuict Herauguieres fit ſortir ſes gens, & eſtant aſſiſté par l'ayde du Capitaine Lambert, & Capitaine Iean de Fernes, nonobſtant la grande reſiſtance que firent les gens au dedans, à la fin gagna le Chaſteau, incontinent apres la prinſe arriua le Prince Maurice, & s'aſſuiettit ainſi la ville.

L'an mil ſix cẽs nonante neuf le Seigneur Grobbendonck gouuerneur de Boſleduc fit vne entrepriſe ſur la ville de Breda traittant auec de la Roche, ſimulant de vouloir faire entrer ledit Grobbendonck auec ſes gens pour la ſomme de 2000. eſcus, qui à ceſte fin eſtoit venu le dix ſeptieſme de Feurier la nuict deuant la porte auec 4000. hommes de pied & 11. cornettes de Caualerie, mais ceux de la ville eſtans aduertis de tout par ledit de la Roche, auoient ouuert vne porte pour attraper leurs ennemis, & les amener ainſi dans le treſbuchet. Toutesfois contre la reſolution du Gouuerneur & de ſon Conſeil pour certaines raiſons fut tiré ſur les ennemis, leſquels nonobſtant ne laiſſerent pas d'approcher de la ville auec grand courage qui les contraignit de leuer le pont-leuis, parquoy ils furent contraints de ſe retirer d'où ils eſtoient venus, laiſſans enuiron cent hommes.

DISCOVRS

Digitized by Google

DISCOVRS
DE L'ESTAT DE L'EMPIRE
D'ALLEMAGNE.

SOMMAIRE.

1. DE la grandeur & eſtenduë de l'ancien Empire des Romains, ſon declin & affoibliſſement notable par les guerres ciuiles, par le trãſport du ſiege de Rome à Conſtantinople, en troiſieſme lieu par le partage qu'en fit l'Empereur Conſtantin à ſes enfans, les diuiſant en trois parties.
2. Diuiſion de l'Empire d'Orient & d'Occident, & quel en fut le partage au ſiecle de Charlemagne.
3. Qualité d'Allemagne: ſous quel climat elle eſt ſituee, air faſcheux, & ſon dur Hyuer, abondãte en toute ſorte de bleds & legumes; mines d'or, d'argent, cuiure, fer, & plomb, fontaines & mines de ſel, vignes, ſaffran, ſapins, &c.
4. Remarque particuliere des choſes que chaque Prouince d'Allemagne porte & produit, & premierement de l'Alſace, abondante en froment, vins & paſturages.
5. Allemans pourquoy appellez anciennement Germains, n'ayans l'vſage de l'or, de l'argent, ny de l'eſpee. Quelles eſtoient leurs armes & façons de combattre.
6. Election de leurs Roys, comment ſe faiſoit auec celle des Chefs & Capitaines d'armees.
7. Femmes martiales d'Allemagne, & fort courageuſes: leurs ſacrifices d'hommes à Mercure: obſeruation de la nouuelle Lune en leurs entrepriſes: leurs aſſemblees en armes: leurs exercices hors le temps de la guerre: leurs aſſemblees en temps de paix: leurs habillemens: Chaſteté de leurs femmes: leurs bãquets & feſtins, où ſe traictent les affaires de paix & de guerre: leur armee partie en trois ſaiſons: exercice de leur ieuneſſe aux armes.
8. Remarque particuliere des mœurs de quelques peuples de Germanie.
9. Des Saxes diuiſez en quatre Eſtats addonnez à la ſuperſtition des Idoles, au culte & adoration des arbres, fontaines & foreſts, de l'art de deuiner, dont ils ſe ſeruoient.
10. Façons de viure, & loix de Suaube en Suoue.
11. De ceux de Bauiere.
12. Allemans d'apreſent diuiſez en quatre Eſtats, & quels ſont leurs mœurs en general, leurs façons de viure, d'habits, & exercices.
13. Particularitez de chaque Prouince en leurs loix & pour leur maniere de viure, veſtemens, naturel de corps & d'eſprit.
14. Richeſſes d'Allemagne en mines d'argent, & autres metaux, fontaines & puits d'eaux ſalees, trafics & ouurages de diuers arts: foires de Frãcfort: reuenus des villes & Princes ſeculiers.
15. Du reuenu de l'Empereur.
16. Quelles forces les Empereurs Charles V. & Maximilian II. ont tiré d'Allemagne, lors qu'ils ont armé contre le Turc.
17. Nombre de ſoldats que l'Empire peut leuer.
18. De la cauallerie & infanterie Allemande.
19. Ses forces maritimes.
20. De deux choſes qui manquent à l'Empire.
21. Quand & par qui l'Empire hereditaire a eſté faict electif.
22. Les trois membres de l'Empire dont les 7. Electeurs ſont le premier.
23. Du ſecond nombre des Grands & des Nobles.
24. Du troiſieſme membre de l'Empire compoſé de villes franches.
25. Des Conſeils des Cercles, & à quoy inſtituez.
26. De l'inſtitution de la Chambre Imperiale de Spire.
27. Des charges & dignitez de l'Empire reduictes au nombre de quatre.
28. Quelles ſont les ſeances aux Diettes, & de l'ordre gardé és proceſſions publiques.
29. Des trois Conſeils qui ſe trouuent aux Diettes, & de quelles perſonnes ſont compoſez.
30. De la Religion diuerſe des Allemands, du com-

mencement & progrez de l'hereſie Lutherienne, Zuinglienne, & autres: & de l'eſtat auquel elle eſt maintenant, & quelle Religion tiennent les ſept Metropolitains.

31. *Liſte & Cathalogue des Empereurs d'Occident, leur vie, regne & mort.*

1. L'EMPIRE Romain, qui s'eſtendoit ſous Trajan depuis la mer d'Eſpagne, iuſques par de là le Tygre, & de l'Ocean Atlantique iuſques au golfe de Perſe, & depuis le mont d'Atlas iuſques à la foreſt Caledoine, & touchoit la riuiere d'Elbis, & paſſoit la Danoüe, commença à decliner, premieremẽt par le moyen des guerres ciuiles de Galbe, d'Othon, & de Vitellius, au tẽps deſquels l'armee qui eſtoit en la grande Bretagne paſſa en terre ferme, & Hollande, & les pays voiſins ſe reuolterent, & en peu temps les frontieres eſtans deſpourueuës de gens de guerre, les Sarmates paſſerent la Danoüe, & les Alains les portes Calpies: les Perſans acquirent de la puiſſance, & de la reputation, & les Gots coururent la Miſie & la Macedoine, & les François entrerent en Gaule.

Conſtantin remit apres l'Empire en ſon ancienne ſplendeur, pource qu'il eſteignit les guerres domeſtiques, & les tyrans, brida les Barbares, & fit arreſter & demeurer en repos les nations ennemies du nom Romain. Toutesfois il fit les deux choſes qui affoiblirent en partie ceſte Monarchie.

L'vne fut qu'il tranſporta le ſiege de l'Empire de Rome à Conſtantinople, au moyen dequoy il deſnua la ville de Rome, & affoiblit l'Empire; pource que c'eſt choſe toute claire, que de meſme que les plantes tranſportees en des terres fort differentes de climat & de qualité, retiennent bien peu de leur vertu naturelle, auſſi les choſes humaines, & particulierement les Seigneurs perdent beaucoup de leurs forces auec les grands changements.

Ce fut le ſujet qui conuia le Senat Romain à ne conſentir iamais que le peuple laiſſaſt la ville de Rome pour celle des Veies, qui eſtoit beaucoup plus belle & plus commode, principalement apres que Rome euſt eſté ruinee par les Gaulois.

L'autre choſe fut, qu'il diuiſa l'Empire en trois parties pour le diſtribuer à ſes enfans: ce qui aduint l'an de grace 341. tellement que d'vn grand & puiſſant Eſtat, il en fit preſque trois auec vne remarquable diminution de l'authorité & des forces, & ſes fils eſtans venus à s'entrefaire la guerre, ſe conſumerent tellement l'vn l'autre, que l'Empire en demeura preſque comme vn corps priué de ſang: & combien qu'il ſe reünit quelquefois ſous vn Prince, toutefois il fut deſlors ſi facile à ſe laiſſer emporter aux diuiſions, qu'on le vit bien ſouuent partagé en deux: ſi bien que l'Orient eut vn Empereur, & l'Occident vn autre, iuſqu'à tãt que Odoacre Roy des Herules eſtant venu en Italie auec vne grande armee contraignit Auguſte de quitter par deſeſpoir l'Empire d'Occident, ce qui aduint en l'an de grace 466. pource que les Huns auoient deſia paſſé le Danube.

Alaric Roy des Vandales auoit pris Rome, & les meſmes Vandales auoient pris Rome, & les meſmes Vãdales auoiẽt occupé premieremẽt l'Andaluſie, puis l'Afrique, & les Alains le Portugal, les Gots la plus grand' partie de l'Eſpagne, les Anglois la grãde Bretagne, les Bourguignons la Prouence, les Francons la Gaule, & les Huns la Pãnonie, auiourd'huy Hongrie.

L'Empereur Iuſtinian ſouſtint vn peu cét Eſtat, veu que par le moyen de ſes Capitaines, il chaſſa les Vandales d'Afrique, & les Goths d'Italie l'an cinq cens cinquante-ſix, mais cela dura bien peu, pource qu'en l'annee 613. les armes & la ſecte de Mahomet commencerent à trauailler tous les deux Empires, qui demeurerent en peu de temps oppreſſez par les Sarrazins, lors qu'ils ſe rendirent preſque entierement maiſtres d'vn coſté de la Syrie, de l'Egypte, & de l'Archipelague, & de l'autre de l'Afrique, de la Sicile, & de l'Eſpagne, qu'en l'an 735. ils ſe ſaiſirent encor de Narbonne, d'Auignon de Toloſe, & des pays voiſins.

De ſorte que peu à peu l'Empire d'Occident fut ruiné tout à faict, & celuy du Leuant demeura ſi foible, que la ville de Conſtantinople peuſt à grande peine ſe deffendre contre les Mahometans, tant s'en falloit qu'elle peuſt donner ſecours à ceux du Ponant. Ce que Leon 3. ayant bien conſideré (outre que les Empereurs Grec fomentoient l'impieté & les hereſies) reſolut de donner l'Empire d'Occident au grand Charles Roy de France, ce qui aduint l'an de ſalut 800.

2. L'Empire d'Occident fut donc diuiſé de celuy d'Orient, en telle ſorte que les Grecs eurent pour leur par depuis Naples, & depuis Siponte en tirant vers le Leuant auec la Sicile; Beneuent reſta aux Lombards; les Venitiens comme neutres, demeurerent libres, & le reſte fut à Charles le grand, ou Charlemagne.

Blonde dit que ceſte diuiſion fut premierement approuuee par l'Imperatrice Irene, puis confirmee par l'Empereur Nicephore.

On

On dit que par ce moyen le Pape Leon transporta l'Empire aux Allemans, pource que Charles estoit Alleman de sang & d'origine, de mesme que tous les Francs qui vindrent en Gaule estoient de Franconie prouince d'Allemagne.

L'Empire demeura donc par ce moyen diuisé, en telle sorte qu'il n'a iamais peu estre vny depuis, combien qu'Emanuel Comnene ayant seul la priuation de Federic premier, fit de grands offres au Pape Alexandre troisiesme. Tellement que ceste desvnion commença par le transport du siege Imperial de Rome à Constantinople, & arriua à son comble en la creation de Charlemagne, qui demeura possesseur de ce qui luy auoit esté assigné par le Pape.

Depuis l'Empire fut reduit à l'estroit, tellement qu'il n'auoit que l'Allemagne & vne partie d'Italie, pource que le Pape ioüissoit paisiblement en Italie de beaucoup de pays, & les Venitiens qui estoient presqu'entre les deux Empires viuoient auec vne liberté absoluë, auec tout leur Estat, sans dependre d'aucun, & les Royaumes de Naples, & de Sicile, que les Normans auoient ostez aux Grecs, estoient deuenus fiefs de l'Eglise, premierement sous l'Antipape Clement, puis sous Nicolas II. & ses successeurs, qui approuuerent en cela pour le bien public ce qu'l'Antipape auoit fait & la Lombardie, & la Toscane en partie par la felonnie de Henry 4. & 5. & de Federic 1. & 2. Empereurs à l'endroit des Papes qui en partie, à cause de la mutine humeur des peuples, donnerent tousiours plus de peine, & de despense aux Empereurs, qu'elles ne leur en apporterent d'aide, ou de profit.

C'est pourquoy Rodolfe non seulement ne se soucia d'aller en Italie (à cause que les aduersitez & les desastres de ses predecesseurs l'estonnoient) mais encor vendit la liberté aux peuples qui la voulurent achepter, à fort bon marché: car elle ne cousta pas plus que dix mille escus aux Luquois, ny plus de six mille aux Florentins.

Ainsi la force manquant en Italie à l'Empire auec la reputatiõ, il ne luy resta presque autre chose que le nom, & les Vicomtes à Milan, & quelques autres ailleurs, s'emparerẽt de tout ce qu'ils peurent, sans porter autre honneur à l'Empereur que de luy demander l'inuestiture. Mesme François Sforce ayant conquis l'estat de Milan auec les armes, ne se soucia d'en obtenir l'inuestiture, estimant qu'il se pourroit maintenir en possession de cét Estat par les mesmes moyens qu'il l'auoit acquis. Pour conclusion, l'Empire est auiourd'huy entierement reduit à l'Allemagne, & mesme en beaucoup de lieux l'authorité de l'Empereur est comme aneantie.

QVALITE'.

L'Allemagne est sous le sixiesme, septiesme, & huictiesme climat, entre le quarante-sept, & cinquante-cinq degré de hauteur, & le vingt-quatre, & quarante-six de longueur. Le plus grand iour d'Esté au parallele du costé du Su est de quinze heures & demie, & du costé du plus proche du Nort de dix-sept & vn quart. 3.

Or combien que Corneille Tacite escriue que l'air y est fascheux, & Seneque que l'Hyuer y dure tousiours, toutesfois elle ioüit d'vn air assez doux & temperé, qui est vn peu froid, mais qui aide à la santé & à la force.

La terre y porte du froment, de l'orge, du seigle, du millet, de l'anoine, & toute sorte de bleds, & de legumes en abondance. Les champs sont fertils, & les prairies y produisent grãde quantité d'herbe.

Il y a aussi en Allemagne plusieurs mines d'argent, de cuyure, de fer de plomb, & d'autres metaux: & mesme il y a de l'or en quelques endroits.

Il y a aussi de fort bonnes fontaines, & mines de sel. Pline a dit qu'en l'ancienne Germanie on trouuoit du cristal, des onyces, des topazes, & autres pierreries.

Il y a aussi force beaux iardins & vergers, dont la veuë est merueilleusement agreable en Esté, & en Automne.

On a tellement cultiué ce pays qu'il y a mesme bien peu de reste de la foreſt Hercynie, combien qu'elle continst soixante iournees de chemin, & il n'y a que la foreſt noire, celle d'Othon, & celle de Boheme, dont on ne se sert que bien peu. Toutesfois elles ne sont pas si espouuentables qu'au temps passé, ains sont pleines de villages, & de monasteres.

Il y aussi grande quantité de vignes, principalement vis à vis de la foreſt noire, du long du Rhin; de mesme que du long du riuage du Neccar, & du Mein. Mais du costé qu'elle confine auec la haute Pannonie, non seulement elle porte d'excellent vin, mais encore du saffran, qui est bon au possible.

On y void aussi grande quantité d'arbres qui portent fruits, mais elle est moins fertile du costé qu'elle s'estend vers la mer, & la Vistule; & toutesfois elles portent en ces lieux-là du froment en abondance.

Au reſte la haute Allemagne a peu de mareſcages, & de montagnes faſcheuſes, veu que celles qui y ſont ſe trouuent fort fertiles, & meſme les Alpes dont le ſommet eſt touſiours couuert de neiges, ont à leur pied de treſbons paſturages.

Les montagnes de la foreſt noire portent forces ſapins, dont l'on tire grande quatité de poix; & meſme les bornes de ces montagnes produiſent de fort bons vins. Ceſte Prouince ne nourrit point de vers à ſoye, & ne produiſent nuls oliuiers.

Mais venons aux particularitez de chaque Prouince, apres auoir conſideré generalement toute l'Allemagne.

4. L'Alſe produit du froment en abondance, & principalement en la plaine, où il y a auſſi de treſbons fruicts. Les montagnes & les collines portent de bons vins, & les paſturages ſont auſſi extremement bons aux montagnes & aux vallees.

Le terroir de Vvittemberg eſt en partie aſpre, & ne peut produire du vin, mais a d'excellents paſturages, & en partie eſt pierreux, & plein de ſable, mais propre à porter des fruicts: & il eſt auſſi en partie champeſtre, & plus propre à l'agriculture. Il y a auſſi des riuieres peuplées de poiſſon, de meſme que des lacs, & des eſtangs.

La Franconie eſt en partie plaine, & en partie eſt boſſee de quelques collines. Et quoy que ſon terroir ne ſoit pas gras en quelques endroits, ains plein de ſable, toutesfois il porte aſſez de froment & des legumes, comme auſſi des oignons, & des raues plus grandes qu'aucune autre Prouince, de meſme que des choux pommez.

Le pays eſt auſſi couuert d'Arbres fruictiers, & il y a pareillement force prairies, qui nourriſſent grande quantité de beſtail de toutes ſortes: & en pluſieurs lieux on void de fort bonnes vignes, principalement pres de Vvirtzbourg. Il y a pluſieurs foreſts, où l'on trouue force chaſſe. Pres de Bamberg, on trouue grande quantité de regliſſe.

La Suaube eſt partie plaine, & partie montueuſe. Mais elle eſt fertile, & bien cultiuee par tout; ſinon aux lieux où il y a des lacs, des foreſts, ou des montagnes.

Il y a grande quantité de chaſſe, & force gibier, du froment en abondance, & grand nombre de beſtail. On y void auſſi force riuieres qui viennent de tous coſtez ſe ietter dedans le Rhin. Tout le pays eſt au reſte bien ſain, & l'on trouue aux montagnes, & à l'entour du fer, de l'argent, & d'autres metaux.

La Boheme abonde en orge, & en froment: mais elle manque d'oliuiers, & a fort peu de vignes, qui ne produiſent meſme guiere, à cauſe du vent du Nort, auquel elle eſt entieremẽt expoſee, qui laiſſe fort rarement meurir le raiſin. Elle produit force ſaffran, dont la couleur, le ſuc, & l'odeur eſt fort agreable. Elle abonde tellement en argent qu'on ne void preſque rien que de l'argent aux vœines qu'on y trouue.

Ses mines ſont au terroir de Cronlauu, & pareillement en ceux de Bud veifz, & Kurtẽberg. On tire auſſi de treſbon or de quelques pays, & on y trouue auſſi de l'eſtain, du plomb, du cuiure & du fer, dont ce pays abonde. Mais il y a principalement de fort bonnes mines de fer pres de la ville de Beram. On y trouue auſſi des eſcarboucles, & des amethiſtes.

La Morauie a la plus part de ſon terroir gras, & par conſequent propre à porter des bleds, & les collines y ſont pareillement propres pour la vigne, dont ceſte terre n'eſt pas ennemie, comme celle de Boheme. Tout y eſt cultiué, & ſi remply de gens qui s'addonnent à trauailler en la terre, qu'on n'y a preſque laiſſé aucun lieu pour faire paiſtre le beſtail.

Iean Dubrauen eſcrit qu'on y trouue de l'encens, & de la myrrhe, non qui tombe de quelque arbre, mais qui eſt tiree de la terre, & l'on en trouue ſeulement en vn lieu qu'on nomme Gradiſque.

Le haut pays de Bauiere eſt preſque tout plein de montagnes, & de foreſts, arroſé de lacs & de riuieres rapides, & pour ceſte cauſe propre au paſturage, & porter des arbres fruictiers, qui produiſent du fruict en abondance. Mais aux lieux de campagne elles portent aſſez de froment.

La baſſe abonde en froment, beſtail, poiſſons, oyſeaux, beſtes ſauuages, & autres choſes neceſſaires à la vie humaine. Ce pays auſſi nourrit grand nombre de porcs par le moyen de ſes glands, & de ſes pommes ſauuages. Il y a auſſi en ce pays force fontaines de ſel, mais il a pour la pluſpart faute de vin. On y trouue auſſi grande quantité de cuyure & de fer.

Le pays d'Auſtriche eſt plain, & expoſé aux vents du Nort. Il produit aſſez de froment, de vin, & d'autres fruicts. L'air y eſt fort ſain. On y trouue de l'argent en abondance.

Quant à la Comte de Tirol elle abonde en mines d'argent, d'airain, & de leton. Les montagnes de ceſte contree ſont fort hautes, touſiours couuertes de neiges, & abondent en beſtes ſauuages.

Pour le regard de la Styrie, c'eſt vn pays tout montueux, excepté du coſté du Leuant, où l'on void de belles plaines. Il y a de belles mines de fer & d'argent.

La

Digitized by Google

La Carinthie a des vallées & des Collines qui produiſent force bled. Il y a auſſi grand nombre de lacs & de riuieres.

La Veſtphalie eſt plus propre à nourrir le beſtail, qu'à porter du bled. Il y a des foreſts en quelques endroits. Le terroir eſt mal propre pour la vigne: mais il y vient diuers fruicts, cõme des pommes, de noix, & des glands, dont ils nourriſſent grande quantité de pores. Il y a auſſi force metaux au terroir de Cologne.

La Duché de Cleues iouyt d'vn air doux & temperé, & ſon terroir produit du froment en aſſez grande quantité. Il ya de bons paſturages, & aſſez bon nombre de riuieres qui l'arroſent.

Quant aux pays de Iuliers il produit du froment en abondance, & vne herbe de laquelle les teinturiers vſent. Il y a pluſieurs animaux domeſtiques, principalement de fort bons cheuaux.

Le pays de Heſſen porte en abondance toutes choſes neceſſaires à la vie de l'homme, fors du vin, dont toutefois il n'eſt entierement dépourueu, veu que aupres du Rhin il en produit.

Il y a du beſtail en grand nombre. Le terroir de Valdech particulierement porte beaucoup de bled & de vin, eſt arrouſé de pluſieurs riuieres, & riche d'vne grande quantité de mines, d'où l'on tire de l'or, de l'argent, du cuiure, du vif-argent, du fer, du plomb, du ſel, & de l'alum.

La Turinge produit du bled en aſſez grande quantité, & vne herbe que les Latins nomment Iſatide, & nous de la gueſde, qui ſert aux teintures.

En Saxe on trouue grande quantité de metaux, & l'on y void pluſieurs belles riuieres qui portent du poiſſon à foiſon, & outre ce de grandes commoditez aux habitans.

En la Comté de Mansfeld on trouue force metaux, & des cailloux aiſez à briſer, qui eſtans eſchauffez rendent du cuiure auec vne aſſez grande quantité d'argent. Il y a auſſi en ce pays vn lac ſalé, dans lequel ſi les peſcheurs iettent leurs filez trop auant, ils ſe bruſlent de meſme que s'ils eſtoient mis au feu.

La Luſace porte du froment, & d'autre ſorte de bleds en abondance: de meſme que la Sileſie, qui a auſſi grand nombre de reſeruoirs à poiſſon.

La Miſne produit auſſi quantité de froment, de vin, de miel, & nourrit force beſtail. On trouue auſſi en ce pays des mines d'or.

Le pays du Liege eſt beau & fertil au poſſible, & a pluſieurs belles riuieres pleines de poiſſon, & pareillemẽt de belles foreſts où l'on trouue force beſtes ſauuages, cõme auſſi des montagnes & des vallees, qui portẽt quãtité de vins & de fruicts. Il y a auſſi des mines de fer, & de charbons, qu'ils nomment Lilanthraces. On y trouue ſemblablement beaucoup de ſalpeſtre, & de fort bonnes eaux, propres à guerir diuerſes maladies, entre leſquelles eſt celle de Tongres, dont Pline, & quelques autres font mention.

Quant au pays de Treues il eſt inegal, veu qu'en quelques endroits il a des montagnes aſpres & ſteriles, & ne porte que de l'auoine, & en quelques autres il a des montagnes verdoyãtes & fertiles, & qui produiſent principalement du vin. Il porte encore beaucoup plus du coſté du Rhin, & de la Moſelle.

Au reſte elle eſt arroſee preſque par tout de riuieres, de torrens, & de petits ruiſſeaux qui viennent à ſe meſler auec la Moſelle, & de là ſe deſchargent dans le Rhin. Ceſte grande quantité d'eaux faict que les habitans ſont pourueus abondamment de poiſſon.

Les foreſts de ceſte cõtree ſont pleines de ſauuagines: il y a en ce pays deux lacs d'vne profondeur admirable, à ſçauoir celuy d'Vlme, & celuy de Laiche, au dernier deſquels on trouue des pierres vertes, iaunes & rouges, qui ne ſont guiere moins belles que les eſmeraudes, les hyacinthes, & les rubis. Il y a auſſi par tout ce pays forces mines d'airain, de plomb, d'argent, & de fer, & pareillement des eaux propres & ſalutaires aux malades.

MOEVRS ANCIENNES.

LEs Allemans nommez autresfois Germains, à cauſe de leur force, ſelon quelques-vns, pource que ce mot Germain, ſignifie tout maſle & tout robuſte, & ſelon Strabon pource qu'ils imitoient les façons de faire, & eſtoient comme ſemblables à eux en naturel & en grãdeur de corps, & couleur de viſage; ſi bien que les Romains leur donnerent ce nom de Germains, comme s'ils euſſent recogneus pour freres les Gaulois, à cauſe que le Latin appelle Germains ceux qui ſont freres & ſortis d'vn meſme ventre: les Allemans, diſ-je, ont de tout temps eſté tenus pour vaillans & courageux au poſſible. Auant qu'entrer en bataille ils chantoient vn Hymne en l'honneur d'Hercule, lequel ils diſoient auoir eſté quelquesfois en leur pays, & vſoient de nombres, & meſures, quoy que ſans aucune proportion en leur chant, qui

Digitized by Google

eſtoit inuenté pour eſtonner les ennemis. Ils eſtoient ſoudains, & marchoient auec vne grande precipitation en leurs affaires. Ils eſtoient mal propres au trauail, & ne pouuoient endurer long-tẽps les incommoditez qu'apporte la guerre, principalement la ſoif, & la chaleur.

Ils n'auoient iadis aucun vſage d'or ny d'argent, & faiſoient auſſi peu d'eſtat de la vaiſſelle d'argent qu'on donnoit à leurs Capitaines, ou dont on faiſoit preſent à leurs Princes, que ſi c'euſt eſté de la terre : l'or & l'argent a eſté cogneu & eſtimé par eux, ſeulement à cauſe des trafics & des commerces.

Il y en auoit peu iadis entr'eux qui vſaſſent d'eſpee, ains pluſtoſt ils auoient de longs baſtons & eſpieux, ou piques, auec vn peu de fer au bout, armes propres pour combattre l'ennemy, ſoit qu'il falluſt l'attaquer de loin, ſoit qu'il fuſt beſoin de venir aux mains : les hõmes de cheual portoient des lances & des eſcus, & ceux de pied lançoient pluſieurs traits, entrans au combat, ou bien ils combattoiẽt nuds, ou bien ils vſoient d'vn hoquetõ court, & n'y auoit nulle diuerſité d'habits qui diſtinguaſt les compagnies, & ſeulement ils peignoient leurs eſcus diuerſemẽt, afin de ne s'entrecognoiſtre. Il y en auoit peu qui vſaſſẽt de corcelet, ny corps de cuiraſſe, & peu qui armaſſent leur teſte de morion, bourguignote, ou ſalade. Ils n'auoient grand ſoin de la beauté, & viteſſe de leurs cheuaux, ny de les faire voleter en rond, & ſe contentoient de leur apprendre à paſſer vne carriere bien droicte.

Celuy qui perdoit ſon eſcu au combat eſtoit tellement hay, & deteſté, qu'il n'eſtoit receu, ny aux ſacrifices, ny aux conſeils, & aſſemblees publiques, ce qui cauſoit que pluſieurs ne voulans ſuruiure à ceſte honte, aduançoient leur mort auec vne corde.

6. Leur Roy eſtoit choiſi du corps des nobles, & n'auoit puiſſance de faire court à ſa fantaiſie, ny vſer de toutes choſes à ſon plaiſir abſolument.

Ils eſliſoient pour leurs chefs d'armees ceux qui ſurpaſſoient les autres en vertu, & qui ſçauoient mieux effectuer que commander. Il n'eſtoit permis à aucun de battre ou de faire mourir les autres, fors au ſeul Preſtre, afin qu'on creuſt que c'eſtoit Dieu ſeul qui chaſtioit les forfaits.

Ils portoient ordinairement en guerre quelques tableaux qui repreſentoiẽt leurs Dieux, & pour cét effet les tiroient des temples baſtis aux foreſts. Lors qu'ils alloient à la guerre, ils vouloient que leurs plus proches, & les choſes qui leur eſtoient plus cheres ne s'eſloignaſſent guiere d'eux, afin qu'en preſence de leurs amis ou ils vainquiſſent glorieuſement, ou ils mouruſſent auec honneur & loüange.

Quand ils eſtoient bleſſez, ils ſe retiroient vers leurs meres, & leurs femmes, qui n'eſtoiẽt pas ſi delicates qu'elles ne comptaſſent les playes, ne les viſitaſſent, & n'appreſtaſſent à manger aux ſoldats, en les incitant à bien combattre.

Auſſi on trouue par eſcrit que les Germains eſtans preſque deffaicts, ont rembarré bien ſouuent leurs ennemis, à l'incitation de leurs femmes, à l'eſprit deſquelles ils donnoiẽt quelque preuoyance, & ſainẽteté : à raiſon dequoy ils ne reiettoient point leurs conſeils, & ne meſpriſoient leurs aduis en leurs aſſemblees.

Ils auoient certains iours auſquels ils immoloient des hommes à Mercure, mais ils n'offroient que des beſtes à Mars, & à Hercule. Ils vſoient auſſi de ſort, & d'augures. Aux choſes de peu d'importance, la reſolution des affaires dependoit des chefs des citez : mais aux faicts de conſequence, il falloit que tout le corps de la ville fuſt aſſemblé pour en determiner.

Ils ne commençoiẽt aucune entrepriſe que durant la nouuelle Lune, ou lors qu'elle eſtoit pleine, & ne comptoient pas les iours, mais faiſoient leur denombrement par les nuicts. Lors qu'ils venoient aux aſſemblees ils eſtoient armez, & s'ils vouloient monſtrer qu'ils s'accordoient à l'aduis de quelques-vns, ils ne faiſoient que branſler leurs piques, qui eſtoit le plus honorable ſigne de leur approbation, mais ſi la choſe leur deſplaiſoit, ils le ſignifioient par vn grand murmure.

Ceux qui s'enfuyoient de la guerre, ou qui trahiſſoient leurs amis, eſtoient pendus au premier arbre qu'on trouuoit, & les laſches, & ceux qui n'auoient aucune force, eſtoient iettez dans les bourbiers, & couuerts de fange, ou bien precipitez dans les marais, & l'on y mettoit vne claye de bois, afin qu'ils n'en peuſſent ſortir, comme s'ils euſſent eſté d'auis qu'il falloit punir publiquement vn forfaict, & toutesfois cacher, & couurir la honte de ceux qui font faute.

Il n'eſtoit permis au Magiſtrat de faire choſe quelconque, fuſt en priué, fuſt en public, ſans auoir ſes armes. Ils eſtoient fort curieux d'eſtre bien ſuyuis, d'autant que ceux qui auoiẽt la plus gentille, & plus belle trouppe de ieuneſſe à leur ſuitte, eſtoient renommez ſur tous autres. C'eſtoit infamie au ſoldat de ſuruiure ſon chef mort en la guerre, ſinon qu'il fuſt decedé apres auoir emporté la victoire. Auſſi le Prince combattoit pour vaincre, & ceux qui le ſuyuoient batailloient pour ſa conſeruation & deffence.

Ils

Ils embraſſoient la guerre de gayeté de cœur, & ſans aucune neceſſité, comme ceux qui ne pouuoient viure ſans combattre; de ſorte qu'ils tenoient à laſcheté de ſe pouruoir en trauaillant de quelque choſe neceſſaire, ſi on la pouuoit acquerir par la force en combattant.

Lors qu'ils n'eſtoient plus à la guerre, les plus vaillans & illuſtres n'auoient autre ſoucy que de dormir, de manger, & de boire, laiſſant à leurs femmes la charge de leurs maiſons & labourages, à quoy les vieillards eſtoient pareillement employez. Leur demeure ordinaire eſtoit en des villages & hameaux, dont les maiſons eſtoient ſeparees.

Leur habillement eſtoit vn hoqueton fermé, & attaché d'vne boucle, ou d'vn laſſet, & au defaut de ce, d'eſpines. Les plus riches differoient en habit des pauures, non pour le porter plus large, mais pource qu'il eſtoit plus eſtroit, & ſi bien approprié au corps, qu'il ſembloit eſtre collé contre les membres qu'il couuroit, & l'habillement des hommes & des femmes eſtoit ſemblable.

Les Germains entre toutes les nations, tant Orientalés, que Septentrionales, ſe ſont dés le commencement contentez d'vne ſeule femme, combien qu'il y en euſt qui en eſpouſoient pluſieurs. Ce n'eſtoit pas la femme qui portoit le doüaire à ſon mary, ains l'homme le donnoit à ſon eſpouſe. Ils ne ſe ſoucioient de parer leurs femmes, ou d'employer leurs biens en bagues, & en meubles, ains ils donnoient vne paire de bœufs attelez, vn cheual tout bridé, vn eſcu, la pique, & l'eſpee.

C'eſtoit choſe merueilleuſe de voir la pudicité, & la continence de leurs femmes, veu qu'on ne les voyoit preſque iamais aux jeux publics, ny aux feſtins. Auſſi l'on oyoit dire peu ſouuent parmy vne nation ſi peuplee qu'il y euſt vn adultere.

Que s'il aduenoit qu'vne femme fuſt conuaincuë de crime, on luy coupoit premieremẽt les cheueux, puis ſon mary la conduiſoit toute nuë en pleine place deuant ſes parens, la priuant du droict de ſa maiſon, & apres elle eſtoit foüettee par tout le village. Il n'y auoit nul moyen, ny eſpoir de reconciliation depuis qu'vne femme s'eſtoit tant oubliee.

Il n'eſtoit permis entr'eux de ſe mocquer des vices d'autruy, d'autant qu'ils eſtimoient que ceſte couſtume eſtoit plus propre à corrompre les bonnes mœurs que bonnes pour remedier aux mauuaiſes.

Les ieunes hommes commençoient tard à ſçauoir que c'eſtoit de l'accointance des femmes, & par ce moyen leur ieuneſſe eſtoit plus gaillarde, & l'on ne precipitoit auſſi guere les mariages des filles, à fin que les deux parties fuſſent plus puiſſantes pour la generation.

L'homicide commis eſtoit recompenſé par certain prix, & nombre de beſtail, & le meurtrier accordant auec la partie, ſatisfaiſoit à toute la maiſon de celuy qui auoit eſté meurtry. Ils prenoient grand plaiſir à receuoir & loger les eſtrangers, & c'eſtoit vne grande faute entr'eux de refuſer ſa maiſon, & ſa table aux ſuruenans. Ils prenoient plaiſir à s'entrefaire des preſens ſans ſe reprocher toutesfois aucune choſe: pource qu'ils ne s'eſtimoient nullement redeuables les vns aux autres pour choſe qu'ils euſſent receuë.

Ils paſſoient les iours & les nuicts à faire grande chere, de ſorte qu'ils ne tenoient nullement pour vice l'yurongnerie. Auſſi apres boire l'on ne voyoit que querelles, & toutesfois on y voyoit pluſtoſt faire vn meurtre, qu'on n'y oyoit dire vne parole iniurieuſe. Ils traictoiẽt des affaires de paix, & de guerre en banquetant. Ils n'eſtoient iadis anciennement ruſez, ains diſoient ſimplement & naïfuement leur penſee.

Le iour d'apres qu'ils auoient conſulté, retractoient les choſes reſoluës, à fin d'y deliberer encor comme ceux qui ne ſçauoient que c'eſtoit de feindre, ny diſſimuler, & s'arreſtoient à ceſte ſeconde deliberation, comme ne pouuants errer apres auoir conſulté ſi bien vne affaire. Leur boiſſon eſtoit compoſee d'orge, & faicte à la ſemblance du vin: mais ceux qui ſe tenoient pres des riuieres auoient du vin qu'on leur apportoit des pays eſtrangers. Pour leur viande ils auoient des pommes ſauuages, & de la farine fraiſchement mouluë, & du laict caillé.

Ils apprenoient à leur ieuneſſe à paſſer dextremẽt par des rangs de piques, & d'eſpee nuë, afin de rendre les hommes adroicts aux combats.

Ils eſtoient tellement addonnez au jeu, qu'apres auoir perdu tout leur bien, ils engageoient encor & vendoient la liberté de leurs perſonnes, de ſorte que celuy qui perdoit demeuroit eſclaue de l'autre. Et quoy que le perdant fuſt ieune, & robuſte, ſi ſe laiſſoit il lier, & vendre comme vne beſte au marché.

Ils partiſſoient l'annee en trois ſaiſons, à ſçauoir en Hyuer, Printemps, & Eſté comme ceux qui ne cognoiſſoient l'Automne, à cauſe qu'ils n'auoient ny vin, ny fruicts à recueillir en ce tẽps. Leurs larmes eſtoiẽt bien toſt paſſees au treſpas de quelqu'vn, mais la douleur demeuroit longuement empraincte en leur ame. C'eſtoit l'office des femmes de pleurer & lamẽ-

ter, & celuy des hommes eſtoit d'auoir ſeulement memoire du mort.

Mais pour parler en particulier des mœurs de quelques peuples de Germanie, les Saxons eſtoient grands eſcumeurs de mer, comme nous apprenons d'Apollinaire. Auant que de quitter le pays qu'ils auoient rauagé, ils auoient de couſtume de prendre chaſque dixieſme de leurs priſonniers, qu'ils maſſacroient auec vne execrable ceremonie. Ils croyoient que par ce moyen ils s'acquittoient enuers leurs Dieux, en ſacrifiant ceux qu'ils prenoient en guerre.

8. Ils ne laiſſoient guere leurs voiſins en paix, mais ils viuoient paiſiblement entre eux, & les Seigneurs pouruoyoiẽt auec grande courtoiſie aux choſes qui eſtoient neceſſaires à leurs citoyens. Ils eſtoient extrémement curieux de la conſeruation des familles, & races de leur ancienne Nobleſſe, & ne vouloient guere s'accointer des eſtrangers, ny s'allier de moindres qu'eux.

9. Ce peuple eſtoit diuiſé generalement en quatre Eſtats, c'eſt à ſçauoir de nobles, de frãcs, d'affranchis, & d'eſclaues: & il eſtoit deffendu par leur loy de quitter ſon rang en contractant mariage. Tellement qu'il falloit que le noble eſpouſaſt vne femme de ſa condition, & ainſi des autres, & ſi quelqu'vn contreuenoit à ceſte ordonnance il y alloit de ſa vie.

Ils auoient de bonnes loix pour la punition des forfaicts; comme ſi quelque meurtre auoit eſté commis, on auoit eſgard à la condition de celuy qui auoit eſté tué, & n'y auoit preſque iamais peine de mort, ſinon pour celuy qui faiſoit homicide en quelque temple; veu qu'il n'y auoit lors aucune remiſſion, meſme quiconque ſe mettoit en embuſche, & qui eſpioit l'occaſion de ce faire, encor, qu'il n'executaſt pas ſon mauuais deſſein, il eſtoit banny, & condamné à groſſes amendes.

Les larcins y eſtoient punis auec plus grande ſeuerité, veu que trois ſols anciens eſtans deſrobez, il n'y alloit que de la teſte de celuy qui les auoit pris. Les boute-feux, & ceux qui vſoient de violence paſſoient ſous la rigueur de meſme ſentence. Quant aux heritages nul ne pouuoit priuer ſon legitime heritier, ou ayant droict de ſucceſſion pour la donner à vn autre, ſinon qu'il la donnaſt a l'Egliſe, ou qu'il fiſt le Roy ſon heritier.

Au reſte les Saxons eſtoiẽt iadis addõnez à la ſuperſtition des Idoles, & adoroiẽt les arbres fort verds, fueillus & chargez de brãches, & pareillemẽt les belles fontaines. Ils auoiẽt encor vn gros tronc d'arbre fiché en terre en lieu deſcouuert, qu'ils appelloient Irmainſual, qui ſignifie colomne vniuerſelle, comme ſ'il euſt ſouſtenu toutes choſes. Ce tronc fut abbatu par Charles le grand, lors qu'il eut ſubiugué les Saxons, & qu'il les tranſporta en Flandres & en Brabant, afin qu'ils ne remuaſſent plus meſnage en leur pays.

Ils adoroient auſſi Mercure, auquel ils ſacrifioient (comme les autres Allemans) à iours certains ceux qu'ils prenoient en la guerre. Ils ne trouuoient nullement conuenable à la majeſté de leurs Dieux, qu'on les enfermaſt dans des temples, ou qu'on fit aucune ſtatuë pour les repreſenter, iugeants qu'il eſtoit impoſſible à l'homme de comprendre ce qui eſt de la diuine Majeſté.

Ils dedioient les bois de haute fuſtaye, & les foreſts plus ſombres, & plus eſpaiſſes à leurs Dieux, & y diſputoient des plus grands ſecrets de la nature auec beaucoup d'honneur & de reuerence. Ce peuple fut encore addonné à la contemplation du vol, du manger, & des entrailles des oyſeaux, afin de deuiner par ce moyen les choſes à venir.

Ce peuple deuinoit iadis en ceſte maniere: ceux qui vouloient ſçauoir quelque choſe prenoient des verges de quelque arbre fruictier, & les mettoient en pluſieurs pieces, leſquelles ils marquoient de diuerſes ſortes & couleurs, & les eſtendoient ſur quelque habillement blanc & net, ſans vſer d'aucun ordre en ce faiſant. Si la conſultation touchoit le public, le Preſtre preſidoit à ceſte façon de ſort; & ſi c'eſtoit pour quelque cas particulier, le pere de famille, & maiſtre de la maiſon où cela ſe practiquoit, ayant fait ſa priere aux Dieux, auec les yeux eſleuez en haut, leuoit trois fois ces verges ainſi eſpanduës, & ſelon que la marque tournoit, il prediſoit l'heureuſe ou mal'heureuſe iſſuë de l'affaire, & ſi les marques deffendoient l'entrepriſe, on la differoit à vne autre fois. Si les verges du ſort marquoient qu'on l'entrepriſt, il falloit encor que le ſort en ſignifiaſt l'iſſuë.

Ils nourriſſoient auſſi des cheuaux blancs dans les bois & foreſts, aux deſpens du public, & prenoient garde qu'ils n'euſſent iamais ſeruy. Ils les attelloient à vn chariot dedié pour ce ſeul effect, qui eſtoit accompagné du Preſtre & du Roy, ou Chef de la Cité, ou de la Prouince, qui prenoient garde au hannilſement & bruit de ces cheuaux: tellement qu'il n'y auoit ſorte de diuination à laquelle ils adiouſtaſſent plus de foy qu'à ceſte-cy, d'autant qu'ils eſtimoient ces animaux comme miniſtres des Dieux, & qui ſçauoient leurs ſecrets. Ils auoient encor vne autre maniere & ſorte par laquelle ils prenoient coniecture de l'euenement des guerres de plus grande importance. Car ils contraignoient chacun de leurs captifs pris

pris en guerre, & qui ſe trouuoit de la nation à qui ils auoient à faire, de combattre contre celuy des leurs qu'ils choiſiſſoient, quiconque emportoit le deſſus ſeruoit de prejugé pour la victoire future.

Quant à ceux de Suaube ou Sueue, Ceſar dit en ſes Commentaires, que c'eſtoit vn grand peuple fort addonné aux armes, voire plus que tout le reſte des Germains: qu'ils auoient cét bourgades & cantons, dont chacun fourniſſoit tous les ans mille ſoldats aguerris, qui ſortoient de leurs pays pour attaquer leurs voiſins, & que cependant ceux qui demeuroient trauailloient tant pour ſe nourrir que pour fournir aux frais de ceux qui alloient à la guerre, & que ceux-cy qui eſtoient demeurez y alloient au bout de l'an, quand les autres ſe venoient rafreſchir. 10.

Il dit auſſi qu'ils n'auoient ny champ, ny terroir qui fut à quelqu'vn en particulier, & qu'il ne leur eſtoit permis d'arreſter plus d'vn an en vn lieu pour y habiter, qu'ils ne viuoient guere de pain, mais de laict, & de chair, & s'addonnoient ſur tout à la chaſſe, & auſſi qu'ils n'eſtoient accouſtumez dés leur enfance à aucun deuoir, ny aſſubietis ſous la rigueur d'aucune diſcipline.

Ils eſtoient tellement endurcis au trauail, que encor qu'ils habitaſſent en vn pays bien froid, toutefois ils n'auoient autre habit que de peaux, qui eſtoient meſme ſi courtes & eſtroittes, que la plus grande partie de leurs corps demeuroit deſcouuert; & ils ſe baignoient auſſi ſouuent és riuieres.

Ils permettoient aux marchands l'entree en leur pays, plus pour vendre le pillage qu'ils faiſoient durant la guerre, que de deſir d'auoir quelque choſe des pays eſtranges.

Ils ne prenoient plaiſir d'eſtre bien montez, comme les Gaulois, veu qu'ils ſe contentoient des cheuaux qui naiſſoient en leur pays, & les accouſtumoient ſi bien au trauail, qu'ils les rendoient bons pour le ſeruice.

Ils deſcendoient ſouuent de cheual pour combattre à pied, ayans appris leurs cheuaux à ne bouger cependant d'vne place.

Ils n'eſtimoient rien plus vilain que d'vſer de ſelles, tellement qu'encor qu'ils viſſent vn grand nombre de gens qui auoient leurs cheuaux ſellez, ils ne craignoient point de donner dedans & les aſſaillir.

Ils ne ſouffroient qu'on portaſt du vin en leur pays, diſans que cela ramoliſſoit les hommes, & ne ſeruoit qu'à les effeminer.

Ils eſtimoient que ce leur eſtoit beaucoup d'honneur ſ'il y auoit beaucoup de pays voiſin du leur en friche, d'autant que c'eſtoit ſigne qu'il y auoit grand nombre de peuples qui n'auoient peu ſouſtenir leurs efforts.

Tellement que d'vn coſté de Sueuiens il y auoit de ſix cens mille pas de terre non cultiuee.

Tacite dit qu'ils s'accourciſſoient les cheueux en les nouant & entortillant ſur la teſte, & que les Princes les portoient mieux peignez & agencez que les autres.

En certaine ſaiſon de l'annee on enuoyoit en vne foreſt ſacree certains deputez de chaque quartier de la Germanie, & là ils maſſacroient & ſacrifioient vn homme en vn lieu touffu, & fort couuert d'arbres.

Il n'eſtoit permis de mettre le pied en ce lieu ſans auoir les mains liees, afin d'auouër qu'on eſtoit moindre que les Dieux: & ſi par hazard quelqu'vn tomboit en terre, il ne luy eſtoit loiſible de ſe leuer, ains il ſe trainoit.

Ceſte folle ſuperſtition rendoit à recognoiſtre d'où ils auoient pris origine, & le lieu où Dieu regnoit. Vne partie de Sueuiens ſacrifioit auſſi à la Deeſſe Iſis.

Au reſte les Romains ayans attiré les Sueuiens à leur obeyſſance, & amitié, ils leur firent touſiours cét honneur de les mettre les premiers aux armes, & de leur donner la pointe aux combats pluſtoſt qu'à toute autre nation. 11.

Ceux de Bauiere deſcendus des Boïens, ſelon Polybe, habitoient en des hameaux baſtis ſans aucune muraille ny cloſture, & la terre eſtoit leur lict auec vn peu de paille.

Ils viuoient de chair, & s'addonnoient ſeulement à la guerre, & au labourage, viuants fort eſcharſement, & ne faiſans aucun eſtat des arts & ſciences.

Leur richeſſe eſtoit en or & beſtail, à cauſe qu'ils pouuoient facilement tranſporter ces choſes s'ils eſtoient contraints de changer de demeure. Chacun d'eux taſchoit d'acquerir autant d'amis qu'il luy eſtoit poſſible, & ainſi tant plus vn homme auoit de gens à ſa deuotion, tant plus il eſtoit eſtimé & redouté.

Digitized by Google

MOEVRS DE CE TEMPS.

12. AVjourd'huy les Allemans ſont diuiſez en quatre Eſtats & manieres de gens. Le Premier eſt du Clergé, qui comprend les gens d'Egliſe ſeculiers & reguliers, ou religieux.

Ceux-cy ont de grãds reuenus, & ſont fort honorez de tous autres lors qu'ils ſe trouuẽt ſçauans & de bonne vie. Car ce peuple meſpriſe aiſément les Prelats & Miniſtres de l'Egliſe, qui ſont ignorans, & débordez.

Les religieux portent des habits ſeants à leur condition. Les Preſtres non moines, ont des robbes larges & lõgues, de couleur noire: leurs bonnets ſont de laine & fort creux, & nõ pointus, qui leur entrent en la teſte iuſques aux oreilles. Lors qu'ils vont par la ruë ils portẽt des chapperons ſur les eſpaules, qui ſont ou de ſoye ou de laine. Ils ont auſſi des mules auec des ſouliers dedans, ou bien des mules ſeules ſans eſcarpins, leſquels ils laiſſent eſtans au logis.

La plus grande partie de ceux-cy ſ'addonnent à oyſiueté, & n'a grand ſoucy des lettres, ains ſeulement de boire, de iouër, & de faire bonne chere.

Le 2. Eſtat eſt de la Nobleſſe qui comprend les Princes, Comtes, Barons, Cheualiers, & ſimples Gentils-hommes. Les Princes ſont plus priſez que les autres, non tãt pour leur grandeur, ou pour l'ancienneté de leur maiſon, qu'à cauſe qu'ils ſont plus puiſſants que les autres, comme ayans forces terres, ſeigneuries & reuenus. Mais c'eſt vne merueille de voir que les Princes, les Comtes & les Barons, & leurs ſemblables, obeyſſent auſſi toſt qu'ils ont mandement de l'Empereur, comme ſes ſujects & hommes liges: & cependant les plus petits Gentils hommes ſe diſent exempts de telle ſujection, & ne vont à la guerre s'ils ne ſont payez, & toutesfois ils appellent l'Empereur leur Prince & le recognoiſſent pour tel.

Tous les Nobles penſeroient ſe faire grand tort s'ils s'addonnoient au trafic, & à la marchãdiſe, & exerçoient quelque art mecanique, & croyent qu'il leur tourneroit à deshonneur s'ils prenoient vne femme roturiere, & qui ne fuſt de leur qualité. Ils meſpriſent la compagnie & frequentation des bourgeois des villes, & pour ceſte cauſe baſtiſſent des chaſteaux & fortereſſes aux champs, où ils viuent en liberté auec leurs familles.

Quelques-vns d'entr'eux frequentent les Cours des Princes, & les ſuiuent à la guerre, d'autres ſe tiennent cazaniers en leurs maiſons, viuants de leurs rentes.

Tous les Gentils hommes vont à la chaſſe, & diſent que cét exercice n'appartient qu'à eux, & qu'ils en ont l'octroy & priuilege des Princes. Que ſi vn paysãt ou quelqu'vn du tiers Eſtat eſt conuaincu d'auoir chaſſé, principalement aux lieures, biches, dains, cheureux, & cerfs, il y a pluſieurs endroits où l'on luy creue les yeux pour punition du faict, en quelqu'autres il en perd la vie: Il eſt toutefois permis à chacun de chaſſer aux beſtes qui portent dommage.

Au reſte les Nobles font grand chere, & s'habillent magnifiquement. Les hommes & femmes portent force chaines d'or, & des bagues, & les vns & les autres portent des habits de ſoye de toutes couleurs.

Lors qu'ils vont dehors ils ſont ſuiuis d'vne grande troupe de leurs domeſtiques & marchent auec telle grauité, qu'on les diſtingue aiſément du peuple. S'ils vont vn peu loin c'eſt à cheual, d'autant qu'ils tiennent que ce leur ſeroit deshonneur d'aller à pied, & diſent que c'eſt ſigne d'vne grande miſere & pauureté, & toutefois lors qu'ils ont faute de quelques choſes neceſſaires, ils ne trouuent pas meſſeant de le piller & le rauir. S'ils ont receu quelque offence, ils ne ſ'addreſſent que fort rarement & bien tard à la iuſtice, & font aſſemblee de force gens de cheual, ſ'eſſayẽt de prendre vengeance par la voye des armes, tellement que pillant, bruſlant & rauageant les terres de leurs ennemis, ils contraignent ceux qui les ont offencez de leur faire reparation ſuffiſante. Ils ſont ſuperbes, pleins d'inquietude, auares, & tiennent les pauures payſans en eſtrange ſeruitude.

Le 3. Eſtat comprend les citoyens & bourgeois des villes, dont les vns ſont immediatement ſubiects à l'Empire ſans recognoiſtre autre Seigneur: les autres outre l'Empereur ont des Princes, ou ſont ſujets aux Eccleſiaſtiques.

Les citoyens des villes viuent en grande amitié & concorde: ſe portent fort honneſtement enſemble, trafiquent enſemble en public, en particulier, & bien ſouuent ſe feſtinent les vns les autres. Ils s'entredeçoiuent bien peu ſouuent, & ont fort peu de noiſes enſemble.

En quelque temps, heure, ou lieu qu'ils ſe rencontrent, ils ſe ſaluent courtoiſement,

nent,& auec beacoup d'honneur. Tous vont veſtus aſſez ſimplement,& viuent meſnagerement les iours ouuriers, mais aux iours de feſtes ils ſont vn peu plus liberaux: ceux qui trauaillent font quatre repas le iour,& les hommes qui demeurent en repos n'en prennent que deux.

Le veſtement ordinaire des hommes eſt de laine,& celuy des femmes de toile, ou de treillis, quelquefois auſſi de laine, mais auſſi fort bigarré. Ils ayment ſur tout d'eſtre habillez à la Françoiſe. Ils s'habillent de noir aux funerailles de leurs parens, & en portent le dueil trente iours,& pendant ce terme ils font prier trois fois pour le deffunct, c'eſt à ſçauoir le iour de l'enterrement, le ſeptieſme, & le trentieſme. C'eſt vn peuple affectionné au ſeruice de Dieu, tellement qu'il n'y a artiſan quelconque qui ne ſe mette en priere auant que faire ſa beſongne.

On y entretient les ieunes gens, qui pour eſtudier ſe ſont volontairement bannis de leurs pays, & errent par le monde, & l'on en void quelquefois ſi grand nombre en vne ville, qu'on pourroit s'eſtonner à bon droict comme il eſt poſſible qu'on en entretienne tant. Les citoyés les logent pour l'honneur de Dieu, puis ils vont mendiant leur pain, en chantant de porte en porte, & ils en ſont fournis en abondance. Ioignant chaque Egliſe de paroiſſe, il y a vne maiſon qui eſt au public, où l'on lit les arts liberaux, & ces pauures & les enfans de la ville,& autres y ſont enſeignez par gens gagez pour cét effect, qui ſont remplis de ſçauoir.

Les baſtimens des riches ſont de pierre,& à chaux & ſable: les pauures ont leurs loges baſſes faictes de bois & de terre. Les vns & les autres couurent leurs maiſons de thuile ou d'ardoiſe. Au pays de Saxe & en pluſieurs autres endroicts ils les couurent de lates.

Le dernier rang & eſtat eſt des payſans, & gens de villages, qui cultiuent les terres & dõt la condition eſt miſerable, Ils demeurent loing les vns des autres, chacun auec ſa famille, viuans pauurement & meſquinement.

Leur pain eſt bis, & la pluſpart d'auoine. Pour leurs viandes ils ont des feues & des pois, pour breuuage de l'eau toute pure, ou de la biere. Leurs habits ſont vn hoqueton de toile, des gueſtres, & quelque meſchant chapeau de feutre.

Ces gens ſont touſiours ſans repos,& mal propres, & ſales en leur ménage. Ils portent vendre ce qu'ils ont aux villes voiſines, ſoit fruict, beſtail, ou autre choſe, & de l'argent qu'ils en font, ils en acheptent ce qui leur eſt neceſſaire, d'autant qu'ils ont peu ou point d'artiſans qui ſe tiennent parmy eux en leurs villages.

Les iours de feſtes ils s'aſſemblent apres midy ſous quelque arbre,& en lieu public, où ils communiquent de leurs affaires. Apres cela les ieunes payſans ſe mettent à dancer au ſon de la flute,& les plus anciens vont à la tauerne où ils boiuent d'autant.

Les hõmes ne marchẽt iamais en public ſans quelques armes pour s'en ſeruir ſi beſoin y eſcheoit. Ils ſont ſouuẽt des coruees pour le ſeruice de leurs Seigneurs, labourãt leurs terres, les enſemençant & recueillant les fruicts, portant les grains aux greniers, fendant & abbatant le bois, ſeruant d'aide aux maçons qui baſtiſſent. Bref il n'y a ſeruitude à laquelle les Seigneurs ne diſent que ceſte ſorte de gens eſt obligee.

Mais apres auoir parlé en general des mœurs des Allemands, voyons vn peu les particula- 13.
ritez qu'on remarque en beaucoup de Prouinces.

Ceux de Saxe boiuent ſi deſmeſurément, que ceux qui verſent ne ſçauroiẽt preſque fournir aux beuueurs: tellement qu'on met vn grand pot ſur la table où chacun en prend autant qu'il veut, & par ce moyen ils font carroux à outrance. Ils ſont tellement addonnez à l'yurõgnerie, qu'ils conuient, voire meſme contraignent à boire chacun. Le pis eſt qu'ils ne ſe cõtentent pas d'auoir beu iuſques à s'enyurer, & rendre leur gorge, veu qu'ils cõtinuent iour & nuict ceſte vie. Celuy de la trouppe qui boit le mieux, non ſeulement rapporte louange & honneur de ſa vilenie, mais encore eſt couronné d'vn chappeau de roſes ou d'autres fleurs, & herbes, ou quelque gentilleſſe pour le prix de ſa victoire.

Leur façon de faire s'eſt eſpandue par toute l'Allemagne. Tandis qu'ils banquettent, ſi quelqu'vn paſſe pres d'eux ſoit le maiſtre du logis, ou autre, tous ceux qui ont quelque verre plein, ſe leuent & boiuent à ſa bõne grace,& cela veut dire qu'il faut auſſi qu'il boiue à eux. Ils tiennent pour leur ennemy celuy qui eſtant ſouuent conuié à boire, ne leur fait raiſon: tellement que ce meſpris eſt pluſieurs fois vengé par quelque meurtre.

Les viandes des Saxons ſont dures, mal appreſtees,& de groſſe digeſtion: comme du lard, des ſauciſſes & endouilles ſeicheesà la fumee, des oignõs cruds, & du beurre ſalé: & en quelques endroicts ils font cuire le Dimanche la viande qu'ils mangent apres tout le long de la ſepmaine.

Quant aux enfans ils ne les nourriſſent pas auec de la bouillie, ains leur dõnent de la viãde ſolide, mais fort maſchee par la mere ou nourrice, à raiſon dequoy les Saxons accouſtu-

mez à ceſte nourriture, ſont plus robuſtes que les autres, & ſouffrent les incommoditez de la vie auec plus de patience. Ils ont vn langage particulier: mais quant à l'habillement, ils ne different guiere du reſte des Allemans.

Les Vveſtphaliens ſont ingenieux, & bons guerriers, mais vicieux & ruſez.

Les Francons ne different ny en proportion de corps, ny en façons d'habits du reſte des Allemans. Ils endurent fort le trauail, & ſont addonnez, tant hommes que femmes, à cultiuer les vignes, tellement qu'aucun n'y demeure ſans rien faire.

Ce peuple preſſé de pauureté vend ſon vin, & boid de l'eau, d'autant qu'il meſpriſe la biere. Ils ſont inſolents, fiers de leur naturel, ayans bonne opinion d'eux-meſmes, & meſpriſent toutes les autres nations, voire meſme meſdiſent ſi fort des autres, que les eſtrangers qui frequentent auec eux n'ont garde de leur dire le pays de leur naiſſance, s'ils ne ſont trop legers à parler.

Ceux qui ſouffrent patiemment leur arrogance ſont les bien venus, & lors qu'ils les ont eſſayez auec ceſte faſcheuſe façon, ils les reçoiuent ſouuent pour leurs alliez, & leur donnent leurs filles & parentes en mariage. Ils ſont au reſte fort deuots, & toutesfois addonnez au blaſpheme & au larcin, dont l'vn luy ſemble beau, & l'autre loiſible.

Cinq ſemaines deuant Noël on void tous les Ieudis des enfans, tant filles que garçõs, qui vont heurtans de porte en porte, & chantent des chanſons qui contiennent la prochaine Natiuité de noſtre Seigneur, & par leſquelles ils ſouhaittent le bon an à toute la compagnie, & pour cét office pluſieurs leur donnent des pommes, des poires, des noix, & d'autres les eſtreines de quelque petite piece d'argent.

Le iour de Noël ils poſent la repreſentation d'vn enfant nouuellement né ſur l'autel, autour duquel les garçons & les filles vont ſautant & dançant, & les vieilles gens chantent.

Le premier iour de l'annee les parents & amis s'entreſalüent, & ſe touchans la main ſe ſouhaittent l'an nouueau heureux, paſſent ce iour à faire grande chere enſemble; & ſuyuant l'ancienne couſtume de leurs ayeuls, ils s'enuoyent des preſents les vns aux autres.

Le iour des Roys chaſque maiſon fait vn gaſteau compoſé de farine blanche, de miel, de poivre, & de gingembre, puis vn Roy eſt creé comme s'enſuit.

La Dame du logis eſt celle qui fait le gaſteau, auquel en le paiſtriſſant elle met vne petite piece d'argent, puis le faiſant cuire en l'atre bien net, le couppe en autant de pieces qu'il y a de perſonnes en la maiſon, & donne à chacun la ſienne. Toutesfois il y a des pieces aſſignees, premierement à noſtre Seigneur, puis à la Vierge, & aux trois Sages qui le vindrent adorer: & toutes ces parts ſont donnees aux pauures. Celuy qui ſe trouue auoir la part où eſt la piece d'argent, eſt ſalué comme Roy, aſſis en chaire, & eſleué trois fois auec trois cris & reſiouïſſance de toute la compagnie. Le Roy ainſi leué en haut a de la craye en la main droicte, & toutes les fois qu'on le hauſſe il fait autant de croix au plancher de la chambre où l'aſſemblee ſe fait.

Durant les 12. iours qui ſont entre Noël & la feſte des Roys, il n'y a maiſon en Franconie qu'on ne parfume auec encens ou autre choſe odoriferante, pour empeſcher les ſorcelleries.

Par Careſme prenant les Franconiens veſtus en diables, ou en ſatyres, vont courant par les ruës, & frappent ſans diſcretion les paſſans auec des petits ſacs pleins de cendre.

Le iour des Cendres en pluſieurs lieux les garçons de toute vne paroiſſe s'aſſemblent, prennent toutes les filles, qui durant toute l'annee ont plus frequenté les dances que les autres, & les attellent comme cheuaux, ou iuments à vn chariot, ſur lequel eſt aſſis vn meneſtrier qui iouë de quelque inſtrument, puis les conduiſent en cét equipage iuſqu'à la premiere eau qu'ils rencontrent.

Durant les Rogations pluſieurs paroiſſes s'aſſemblent, & les filles & petits garçons marchent aux proceſſions auec des chappeaux de fleurs ſur leurs teſtes & des baſtons de ſaule verd en leurs mains.

Les Preſtres de chaque Egliſe eſcoutent attentiuement le chant de leurs paroiſſiens, & ceux qui ont mieux chanté, ont ſuiuant leur ſentence, & l'ancienne couſtume, certaines meſures de vin pour ſe deſalterer.

Durant les iours de Pentecoſte on obſerue tant en ce pays que preſque en toute l'Allemagne, que tous ceux qui ont des cheuaux, ou qui en trouuent d'emprunt s'aſſemblent & meinent auſſi à cheual vn Preſtre qui porte le S. Sacrement, & en cét equipage ils font le tour par tout le territoire, chantant des hymnes & oraiſons, & priants Dieu qu'il vueille garder les fruicts de la terre.

Le iour ſainct Vrbain, les vignerons aux lieux où le vin croiſt, mettent vne table en quelque lieu public, & la couurent d'vne belle nape, de feüilles, herbes & fleurs odoriferantes, & poſent deſſus l'image ſainct Vrbain. Que ſi le iour eſt clair & ſerain, ils boiuent à grands

grands traits, & ſe reioüyſſent en l'honneur du ſainct, mais s'il pleut, ou ſi le temps eſt couuert, ils jettent de la boüe contre ſon image, & faliſſent d'eau vilaine & puante la nape, & ce qui eſt deſſus; pource qu'ils croyent que la vigne encor en fleur portera du vin, ou ne produira que bien peu, ſelon que ceſte iournee ſera belle ou laide.

Le iour de ſainct Iean Baptiſte les hommes & femmes vont dançants autour du feu de ioye, & ſe font des chapeaux d'armoiſe, & verueine, & portent des bouquets de fleurs qu'ils appellent Eſperons, & regardent ſeulement le feu par les entr'ouuertures de ces fleurs, eſtimants que ce regard empeſche que de toute l'annee ils n'auront nul mal aux yeux.

Ceux qui s'en veulent aller auant que le feu ſoit eſteint, y iettent premierement les herbes dont ils ſont ceints, puis diſent telles paroles. Auec cecy s'en aillent & ſoient mis à neãt, & deuorez du feu tous mes malheurs.

En meſme ſaiſon ils ont des pots de terre tout percez, que les filles couurent de roſes, & autres fleurs, puis y mettent dedans vne chandelle allumee, & les pouſſent au haut des maiſons pour ſeruir de falots.

Aux villages les ieunes gens à marier portent des pins tous entiers, & en coupent toutes les branches d'embas, & embelliſſent le haut de l'arbre de miroirs, pieces de verres, eſcuſſons & autres choſes luyſantes, & plantent cét arbre qui demeure ainſi paré tant que l'Eſté dure.

En Automne lors que les raiſins ſont meurs, il n'eſt permis à perſonne de vendanger ſans le congé du Seigneur, à qui l'on doit la diſme, & faut que tous ceux qui ont des vignes en vn cartier vendangent enſemble, & aux vallons on met au pied du vignoble, qui eſt aux coſtaux, ce qui appartient au Seigneur. Il faut que ceux qui veulent vendanger plus tard que les autres, non ſeulement ayent permiſſion de ce faire, mais encores qu'à leurs propres deſpens ils facent porter les diſmes au preſſouër du Seigneur.

Les vendanges finies, à cauſe qu'à Vvirtzbourg il y a des ieunes hommes commis à controller ceux qui payent, ces ieunes gens font des torches de paille, & les allument, & entrẽt auec ceſte clarte le ſoir en chantant dans la ville, eſtimants qu'auec ceſte ceremonie ils purgent & bruſlent l'Automne.

Les Franconiens celebrent auec grande ioye les feſtes de ſainct Martin, & de ſainct Nicolas, l'vne à table, & en beuuant d'autant: l'autre à l'Egliſe, & en priant.

Auſſi lors que chacun taſte ſes vins, & meſme à Vvitzbourg, & en pluſieurs autres lieux on en donne aux pauures

On y fait combattre en vn parc, & clos 2. ſangliers eſchaufez, afin qu'ils s'entre-deſchirent l'vn l'autre à belles dents, & lors qu'ils ſont tous deux à bas, & fort bleſſez, le peuple en a vne partie, & l'autre eſt diſtribuée aux Magiſtrats.

Le iour de ſainct Nicolas les enfans qui vont à l'eſcole en eſliſent trois d'entr'eux, l'vn deſquels eſt l'Eueſque, & les autres ſont ſes Diacres.

Cét Eueſque fait à plaiſir eſt ce iour là conduit à l'Egliſe par toute la troupe des eſcoliers, reueſtu d'habits Pontificaux, auec leſquels il aſſiſte au ſeruice diuin, à la fin duquel luy & ſes Diacres s'en vont chanter de porte en porte pour amaſſer quelque argent, & nient que ce ſoit aumoſne, ains ſeulement ſecours charitable deu à l'Eueſque.

On apprend aux enfans à ieuſner la veille de ce ſainct, & à cét effect on leur met la nuict lors qu'ils dorment quelque piece d'argent dans leurs ſouliers, leur faiſant entẽdre que c'eſt la liberalité du ſainct, tellement qu'il y en a qui ieuſnent auec tant d'ardeur qu'on eſt contrainct pour leur ſanté de les forcer de manger.

Quant à ceux de Sueue, les plus riches, & plus puiſſans d'entr'eux s'adonnent preſque tous à la marchandiſe, & font vne bourſe commune pour cét effect, où chacun ſçait quelle ſomme il doit mettre, & de cét argent ils acheptent enſemble non ſeulemẽt des ſoyes, & des eſpiceries, mais encor des quinquailleries, & menuës nippes, comme cuilliers, eſguilles, miroirs, poupees, & acheptent auſſi les vins & les bleds pour les garder, & les reuendre apres au double de ce qu'ils leur couſtent.

Et meſme ceux-cy ont lettres des Princes, par leſquelles il eſt deffendu de prendre ailleurs des vins, ou des bleds qu'aux lieux où ſe font leurs marchez, comme à Stugarol, & autres villes où ſont leurs magaſins. Il eſt vray que ce ne ſont pas eux qui font le trafic, mais ils ont des facteurs qui leur rendent compte.

Quant à ceux de baſſe qualité, le meſtier auquel il s'employent le plus, c'eſt à faire des toiles, à quoy ils ſont tellement adonnez, que durant l'Hyuer on void en pluſieurs endroits, non ſeulement prendre la quenouille aux femmes, & filles, mais encor aux hommes, & aux garçons, qui filent auec elles.

Digitized by Google

Ils font certain drap de lin, entretiſſu de coton, qu'ils nomment Pargath, & du treillis qui eſt tout de toile, lequel ils appellent Golſch en leur langue.

Les Sueuiens ſont fort enclins à la paillardiſe, & les femmes y ſont d'auſſi bonne compoſition que les hommes ſçauroient ſouhaiter, & l'vn & l'autre ſexe commence de bonne heure à ſe meller de ceſte beſongne, & s'en retire bien tard.

Auſſi il court vn commun prouerbe, que le ſeul pays de Suaube ſuffit pour fournir toute l'Allemagne de femmes qui s'abandonnent, ainſi que la Franconie de brigans & de gueux, la Boheme d'heretiques, la Bauiere de larrons, la Veſtphalie de faux teſmoins, & de pariures, & la Marche du Rhin de gourmands.

Pour le regard de ceux de Bauiere, ils ſont ſi ſales, ſi rudes, & ſi brutaux, que ſi l'on vient à les comparer au reſte des Allemands, on les pourra iuſtement nommer Barbares.

Mais les vices dont ils ſont plus entachez, ſont la diſcourtoiſie & le larcin. Ils s'habillent volontiers de bleu, & portent plus volontiers des botines, ou brodequins qu'autre chauſſure. Les plus deuots d'entr'eux vont ſouuent en pelerinage à grandes troupes, ſur tout à Aix la Chappelle

L'Auſtriche a des Princes qui portent le titre d'Archiducs, & lors que quelqu'vn parvient à ceſte dignité, ils vſent de ceremonies eſtranges: car non guieres loin de la ville de S. Vite, en vne grande & profonde valee, l'on void des ruines d'vne ville, dont l'on ignore le nom, & pres de ces ruines en vne belle prairie eſt dreſſee vne grande pierre de marbre: ils y font monter deſſus vn païſan, à qui ce droit eſchet par ſucceſſion, & qui a vne vache noire, & pleine pres de luy à ſa main droicte; & à la gauche vne iument maigre & deffaicte, & tout autour vne infinité de payſans, & d'autre peuple.

Le Duc arriue apres cela, accompagné d'vne grande troupe de nobleſſe, & l'on porte deuant luy les habits & ornemens Ducaux, & tous ceux de ſa ſuitte ſont ſuperbement equipez: mais le Prince eſt veſtu aſſez ſimplement, comme celuy qui porte l'habillement d'vn payſan, le bonnet, les ſouliers, & la houlette d'vn berger: ſi bien qu'on le prendroit pluſtoſt pour vn homme de ceſte condition, que pour vn Prince.

Celuy qui eſt aſſis ſur la pierre, voyant venir l'Archiduc, s'eſcrie en langue Eſclauonne: Qui eſt celuy-cy qui marche ſi ſuperbement? Et la multitude qui l'aſſiſte reſpond, que c'eſt le Seigneur de tout le pays.

Lors le payſan demande s'il ſera iuſte en ſes iugements, s'il deſire le bien du pays, s'il eſt de libre condition, & de ſang illuſtre, s'il merite ceſte dignité, s'il gardera les commandemens de Dieu, comme bon Catholique, & deffenſeur de l'Egliſe.

Lors tous crient qu'ouy; & celuy qui eſt ſur la pierre dit apres: Par quel moyen me pourra il oſter de ceſte place? Lors le maiſtre d'hoſtel du nouueau Prince reſpond: Ce lieu ſera achepté de vous par le prix de ſoixante pieces d'argent: ces beſtes ſeront voſtres, & ces habits que le Duc a ſur luy, & outre ce, vous & voſtre maiſon ſerez exempts de toutes tailles, impoſts & ſubſides.

Apres cela le payſan frappe doucement de ſa main la ioüe du Duc, l'aduiſant d'eſtre iuge equitable: & ce faict, deſcend de ſon ſiege, prend ſes deſpoüilles, & ſe retire; & le Duc monte ſur la pierre, & deſgainant ſon eſpee, ſe tourne de tous coſtez, & promet au peuple tout deuoir de bon Prince, & de iuge equitable.

Quelques-vns tiennent qu'on luy porte encore de l'eau dans vn chappeau de villageois, & qu'il en boit pour aſſeurance de ſa future ſobrieté. De là ils vont à l'Egliſe voiſine du lieu, dediee à la Vierge Marie, & le Duc y aſſiſte au ſainct ſeruice auec toute ſa troupe.

Les ceremonies eſtans finies, le Prince deſpoüillant ſon habit ruſtique, prend celuy de Duc, & feſtine auec ſa nobleſſe.

Apres diſner on reuient au pré, où le Duc oyt les complaintes d'vn chacun, & fait droict à tous receuant la foy & l'hommage de tous ſes vaſſaux & ſubiets. Les payſans ont ce priuilege d'inueſtir le Duc de ſa dignité, pource que ce furent les premiers qui receurent l'Euangile en ceſte contrée.

Ils ont vne eſtrange façon de proceder contre les larrons, & ce vers le quartier où eſt aſſiſe la ville de Klagen. Si vn homme eſt ſoupçonné de larcin, il eſt ſoudain pendu & eſtranglé, puis on luy fait ſon procez: & s'il eſt trouué innocent il eſt deſpendu & enterré, & ſes funerailles ſont faites aux deſpens de la communauté de la ville: mais s'il eſt iugé coupable, on le laiſſe au gibet, iuſques à tant qu'il tombe par pieces à terre.

L'habillement des Carinthiens eſt de laine ſans aucune teinture, & ceux-cy portent ordinairement des chapeaux, & parlent tous Eſclauon. Mais les Stiriens ſont groſſiers & rudes, & ont tous de ſi groſſes loupes autour du goſier, qu'elles les empeſchent de parler.

Ceux

Digitized by Google

Ceux-cy toutesfois imitent les Allemands en façons de faire, & en habillemens, & meſme en parole, excepté ceux qui ſe tiennent le long de la riuiere du Drauu, qui vſent de la lãgue Eſclauonne.

Quant à ceux de Boheme ils ne parlent Allemand, mais Eſclauon: toutesfois on en trouue pluſieurs qui vſent encores auiourd'huy de la langue Allemande, principalement en preſchant.

Ce peuple ne fut iamais lié en general d'aucune loy qui les achemine à la vertu, ains la volonté a ſeruy de loy à chacun d'eux. Ils ſont au reſte grands, ont l'eſtomach large, & les cheueux blonds, ſont ambitieux, glorieux, arrogans, meſpriſent les autres, & ne ſont guieres differents des Allemands en tout le reſte.

Pour concluſion, les peuples d'Allemagne font profeſſion d'eſtre fort loyaux, & pour dire vray, ils ſont pluſtoſt nez à la ſimpleſſe qu'à la ruſe, laquelle ils ne ſçauent pas imaginer d'eux-meſmes: mais en vn pays eſtranger ils ſont d'autant plus propres à tromper les autres, que l'on ſe deſfie moins d'eux, & l'on peut dire que la chaſteté eſt plus loüee, que gardée en ceſte Prouince.

Ce n'eſt pas parmy eux vn vice de s'enyurer, & meſme ils diſent que les fins & trompeurs ont introduit l'abſtinence du vin, afin de ne deſcouurir leurs mauuaiſes penſées apres auoir beu.

RICHESSES.

L'Allemagne ne peut faillir d'eſtre riche, puis qu'elle a tant de belles mines d'argent, & de tous metaux, voire meſmes d'or, plus que toute autre Prouince de l'Europe, & qu'outre ce, qu'elle eſt fertile en beaucoup d'endroits, elle eſt fort marchande, pource que les Allemands ſont plus ſoigneux de trafiquer que toute autre nation, & s'addonnent à diuers arts & meſtiers: ſi bien qu'ils font des ouurages merueilleux & rares. 14.

Dauantage, elle eſt naturellement pourueuë de pluſieurs groſſes riuieres nauigables: tellement que les viures & les marchandiſes ſe tranſportent aiſément d'vn lieu en vn autre.

Outre ce, la nature luy a encore fait ce bien de luy donner en des lieux fort eſloignez de la mer, des fontaines & des puits d'eau ſalee, laquelle ils font cuire, & en tirent du ſel parfaitement bon.

Ils tirent de l'argent de leur pois, & de leurs vins qui ſont portez loing de leur pays. Leurs foires ſont auſſi conſiderables, principalement celles de Francfort, où il arriue des marchands de toute l'Europe, & meſme quelquefois d'Afrique & d'Aſie.

L'Alſace fait beaucoup de deniers de ſon argent, de ſon cuiure, & de ſon plomb: la Franconie de ſes vins, & de ſa regliſſe, dont l'on charge de grands chariots qu'on meine aux pays eſtrangers: la Morauie de ſon encens, & de ſa myrrhe: la Bauiere de ſes pourceaux gras qu'elle enuoye en diuers endroits de l'Europe, de meſme que de ſon autre beſtail, & du froment & du ſel, dont elle a force fontaines: & ſemblablement d'vne grande quantité de fer & de cuiure, qu'on enuoye au Danube toutes les ſepmaines, & qu'on diſtribuë apres à diuerſes parties de l'Europe. Quant à l'Auſtriche, elle tire auſſi de grandes ſommes de l'argent de ſes mines, de meſme que la Comté de Tirol, qui abonde auſſi en cuiure.

Le pays de Iuliers tire beaucoup d'argent de ſa gueſde, qui eſt propre aux teinturiers: celuy de Heſſen enuoye dehors force laines, & pareillement de l'or, & de l'argent, du cuiure, du vif argent, du fer, du plomb, du ſel, & de l'alum, en grande quantité.

La Turinge reçoit auſſi de grandes commoditez de ſa gueſde, & la Miſne de l'or de ſes mines. Bref à parler generalement de l'Allemagne, elle ne cede en richeſſes à aucune Prouince de l'Europe.

Mais pour venir au particulier, il faut ſçauoir que les reuenus des villes, & des Princes ſeculiers, ſont grandement accreuz par le moyen de l'vſurpation des biens d'Egliſe, & des charges impoſees ſur le peuple.

Mais pour le regard des reuenus de l'Empereur, premierement les villes franches, qui ſont en nombre de 60. & eſtoient autrefois 96. ſont obligees de contribuer les deux quints, ou cinquieſmes, de ce qu'on reſout aux Diettes: mais entre celles cy il y en a quelques-vnes qu'on appelle Imperiales, pource qu'elles payent à l'Empereur certains cens, qui ſe montent en tout quinze mille florins, ou francs.

Ces villes ont toutes d'aſſez bons reuenus, qui ſurpaſſent de beaucoup la deſpence, & l'on eſtime que l'Empire a plus de ſept millions de rente en tout; dequoy l'on ne doit faire peu d'eſtat, pource que les peuples n'eſtans pas chargez comme en Italie, donnent, outre

Digitized by Google

l'ordinaire, de fort gros ſubſides, quand la neceſſité le requiert, à leurs Princes.

L'Empire eſt obligé, au moins par couſtume, de payer à l'Empereur, quand il va à Rome pour receuoir la Couronne, vingt mille hommes de pied, & quatre mille cheuaux, pour huict mois; & cecy s'appelle l'Ayde de Rome, dont l'Empereur peut embourſer vne bonne partie.

Quelquesfois auſſi on octroye à l'Empereur des expeditions contre les heretiques, tantoſt contre les Turcs, en vertu deſquelles il a leué vne fois quatre cens mille florins, ou francs.

En fin l'Empereur a mieux dequoy que beaucoup de gens ne ſe perſuadent, veu qu'il tire ſeulement de l'Alſace, de la Suzube, & du pays des Griſons, où la maiſon d'Auſtriche a quatorze communautez qui ſont ſous la iuriſdiction, enuiron 2. millions & demy de rente ordinaire, & autant d'extraordinaire.

FORCES.

AVant qu'entrer plus auant, il ſera bon de conſiderer quelles forces les Empereurs precedens ont tiré de l'Allemagne, puis que c'eſt d'elle preſque toute ſeule qu'ils les peuuent auoir. Charles V. eut enuiron 90. mil hommes de pied, & 30. mille cheuaux, lors qu'il alla à Vienne contre les Turcs, & meſme il y en auoit beaucoup de ceux-cy qui eſtoient d'Eſpagne, ou d'Italie.

Maximilian II. auoit pres de cent mille hommes de pied, & trente cinq mille cheuaux, à Iauarin contre les meſmes Turcs, ſans que l'on y viſt iamais deffaut, ou cherté de viures. Lors que l'Empereur Charles V. faſoit la guerre aux Proteſtans les deux armees qui tindrẽt quelques mois la campagne, eſtoient compoſees d'enuiron cent cinquante mille hommes.

Et pour en parler à fonds, les forces d'Allemagne ſont veritablement fort grandes, à cauſe qu'ils ont les viures en grande abondance, & que le moyen d'vnir ſes forces eſt ayſé, à cauſe des riuieres qui s'y trouuent.

Quant aux gens, l'on croit que l'Empire peut mettre en campagne deux cents mille hõmes en tout, dont l'on a veu l'experience en ce que nous auons deſia dit, & encores en d'autres occcaſions.

Car depuis l'an 1560. l'õ n'a preſque iamais ceſſé de faire la guerre en France, & aux pays-Bas, auec vn bon nombre d'Allemands, dont on a fait ſouuent de groſſes leuees, tant d'infanterie, que de caualerie.

En meſme temps on vit mener en France, au Duc des deux Ponts, douze mille hommes de pied, & huict mille Reiſtres pour ceux de la Religion, & d'autre coſté il y auoit cinq mille cheuaux Allemands ſous le Duc d'Aumale, & deux mille ſous le Comte de Mansfeld pour les Catholiques: & Guillaume de Naſſau auoit aux frontieres de Flandres, & de France huict mille cheuaux, & dix mille Fantaſſins de ceſte meſme nation, & le Duc d'Albe trois mille.

Ie laiſſe à part le nombre des Allemands qui entrerent aux Pays-Bas ſous la conduicte de Caſimir, & en France ſous le meſme, l'an 1587. & depuis bien ſouuent.

Finalement en quelque endroit de l'Europe qu'on face la guerre, il y a touſiours force Allemands, au nombre deſquels ie ne mets pas les Flamans, qui ont fait quelquefois des armees de huictante mille hommes, ny les Suiſſes qu'on eſtime pouuoir faire ſix vingts mille hommes de pied pour leur deffence, & qui en ont quelquefois enuoyé dehors trente mille, comme ils firent lors qu'il fut queſtion de deffendre l'Eſtat de Milan contre le grand Roy François.

Mais retournons à noſtre diſcours, la meilleure Infanterie Allemande vient des pays de Tirol, de Sueue, & de Vveſtphalie, & la meilleure Caualerie eſt celle de Brunſuic, mais beaucoup plus celle de Cleues, & de Franconie.

Ils manient beaucoup mieux l'eſpadon, la picque, & l'eſpieu, que l'arquebuſe. Ils reüſſiſſent grandement aux batailles, & en plaine campagne, tant pour rompre, que pour ſouſtenir l'ennemy.

En quoy ils ſont aydez de l'ordonnance qui leur eſt preſque naturelle, & de leur façon de marcher graue, & lente, & des armes de deffences dont ils vſent.

Mais il faut qu'ils ayent vn chef de quelque autre nation, qui ſe ſçache ſeruir accortement de ce qu'ils ont de bon; pource qu'on a veu rarement qu'ils ayent fait quelque choſe digne de leur gloire ancienne ſous la conduite d'vn chef Allemand.

Ils ne ſont pas propres aux aſſauts, à cauſe qu'ils ſont ordinairement peſants & chargez de cuiſine, comme on dit.

Ils

Digitized by Google

Ils ſont pluſtoſt conſtans, que hardis, & furieux, que vaillans: veu qu'ils n'entreprennent choſe où ils facent paroiſtre vn grand courage, & lors qu'ils ſont victorieux, ils tuent ſans eſgard d'aage, ny de ſexe, tous ceux qu'ils rencontrent: & ſi la guerre dure, & qu'ils ſoient aſſiegez, ils ſe rendent bien toſt, & s'ils campent, ils ne peuuent auoir la patience de chercher la victoire en temporiſant.

Si le premier effort ne leur reüſſit, ils demeurent comme ſtupides, & n'entreprennent plus outre: s'ils ſont vne fois rompus, & mis en fuite, ils ne ſe remettent iamais plus.

Leurs armées ſont de grande deſpence, & de grand empeſchement, pource qu'ils meinent leurs femmes à la guerre, & conſument tant de viures, que c'eſt choſe malaiſee de les conduire, & impoſſible de les maintenir, & l'on ſçait aſſez qu'on ne peut rien eſperer de bõ ſans les viures.

Leurs cheuaux ſont auſſi pluſtoſt forts que courageux: & pource que de dix cheuaux qu'ils meinent à la guerre, il y en a huict qui partent de la charruë, & du labourage, ils ne font pas bon ſeruice à leurs maiſtres, & deuiennent laſches en voyant le ſang: au contraire des genets, qui prennent alors plus de courage, & pour concluſion l'Infanterie Allemande vaut plus en ſon genre, que la Caualerie.

Or les forces de la mer ne ſont pas moindres que celles de la terre, combien qu'elles ne ſoient pas tant employees, veu qu'il y a des villes qui ont les vnes cent, les autres cent cinquante vaiſſeaux, par le moyen deſquels ils peuuent faire teſte aux forces des Roys de Dannemarck, & de Suede. 19.

L'Allemagne eſt ſi puiſſante auec toutes ſes foces, qu'eſtant bien vnie, elle ne peut craindre aucun ennemy.

Il faut adiouſter à ces forces en ces neceſſitez, les ſecours des Princes d'Italie, de Sauoye, & de Lorraine.

Car ces Princes n'ont iamais manqué aux Empereurs au beſoin; & en la guerre de Segeth Emanuel Duc de Sauoye, enuoya à l'Empereur 600. arquebuſiers à cheual, Coſme Duc de Florence trois mille hommes de pied ſoudoyez.

Alfond ſecond Duc de Ferrare y alla en perſonne auec quinze cens cheuaux bien en ordre, qu'il n'y auoit point de meilleure caualerie en ceſte armee.

Le Duc Guillaume de Mantoüe y alla auſſi auec beaucoup de gens fort aleſtis de meſme que Henry de Lorraine Duc de Guiſe auec trois cens gentils-hommes. De ſorte qu'auec ces troupes, & celles que le Pape Pie cinquieſme y adiouſta, Maximilian ſecond (à qui l'Empire, en vne Diette tenuë l'an 1566. à Auſbourg, auoit accordé quarante mille hommes de pied, & huict mille cheuaux pour huict mois, & 20. mille Fantaſſins, & quatre mille cheuaux pour les trois annees d'apres) eut ſous ſes enſeignes outre les garniſons, cent mille hommes de pied, & trente cinq mille cheuaux.

Mais il y a deux choſes qui manquent à l'Empire, dont l'vne eſt l'vnion des courages, l'autre la promptitude des fortes. 20.

Les courages ſont deſ-vnis, tant pour le ſoupçon que les villes franches ont des Princes, qu'à cauſe des differentes Religions qui donnent de la deffiance aux vns & aux autres, veu qu'outre le debat ordinaire des Catholiques auec les heretiques, ces derniers ſont encore tellement contraires entr'eux, qu'ils ſe hayſſent furieuſement les vns les autres, de ſorte que les Lutheriens veulent vn mal mortel aux Caluiniſtes, aux Anabaptiſtes, & autres, & ceux-cy leur rendent le change.

A raiſon dequoy tous viennent fort froidement aux Dietes, & y eſtans, employent plus de temps aux choſes qui concernent la Religion, qu'en celles d'Eſtat.

La promptitude leur manque pareillement, pource qu'il eſt aſſez malaiſé de faire aſſembler les Dietes, ſans leſquelles on ne peut rien faire, & il faut laiſſer paſſer 3. mois depuis le iour de la ſignification de la tenuë de ces Eſtats, ou Dietes, iuſques aux Dietes meſmes, & lors que tous ſont aſſemblez, l'on perd beaucoup de temps, à cauſe de la diuerſité & contrarieté des opinions, & les reſolutions priſes, ſont executees fort lentement, combien que la guerre requiere la diligence, & les occaſions eſchappent en vn moment.

Il y a encores vn autre inconuenient, c'eſt à ſçauoir que lors que l'on a deliberé de donner tant de gens à l'Empereur, pour tant de temps, ils ne ſont iamais tous enſemble, pource que quand les vns s'acheminent à l'entrepriſe, les autres eſtans deſia au bout de leur terme s'en retournent chez eux; & les autres ne ſont encores mis en campagne.

Tellement que l'Empereur ne peut iamais faire Eſtat aſſeuré du ſecours qui luy a eſté promis. Maximilian ſecond penſoit de remedier à cét inconuenient, qu'il auoit eſprouué en l'entrepriſe de Segeth en ſe faiſant donner ce ſecours, non pas en hommes, mais en argent, pource qu'il croyoit qu'il feroit marcher auec l'argent toutes les gens dont il auroit beſoin,

ou du moins vne bonne partie. Mais c'eſt folie de penſer que l'õ puiſſe vnir l'Allemagne, ou que l'on puiſſe effectuer aucune choſe d'importance, tandis que des opinions la tiendront ainſi diuiſee.

Pour concluſion, il ne faut eſtimer pour toutes les choſes dites cy-deſſus, que l'Empereur ſoit foible, comme quelques ignorans aux affaires du monde voudroient faire croire: car il a beaucoup de pays, & beaucoup de gens, grande quantité de viures, & aſſez d'argẽt pour fournir à quelque entrepriſe.

Mais tout ſon mal vient du voiſinage du Turc, qui le confine depuis les monts Carpathiens, iuſqu'à la mer Adriatique, & qui eſt capable non ſeulement d'affoiblir, mais encores de conſumer de plus grandes forces que les ſiennes.

Et de faict on void aſſez que tous les Princes voiſins des Ottomans par terre, demeurent eſpuiſez d'argent, tandis qu'ils ont la paix auec eux, à cauſe des grands frais qu'il leur faut faire aux fortifications, & à l'entretien des garniſons; & entrent encores en plus grande deſpence durant la guerre: car le Turc a de ſi grandes forces, & ſi promptes en toute ſaiſon, qu'il eſt mieux armé en temps de paix, que la plus grande partie des autres Princes n'eſt en temps de guerre.

Tellement que ceux qui le confinent, doiuent eſtre touſiours en alarme, & auoir crainte d'vn ennemy ſi puiſſant. Or auant que l'Empereur remiſt le Royaume de Hongrie à l'Archiduc Matthias, qui en eſt maintenant Roy, il entretenoit aux frontieres pres de vingt mille ſoldats, & outre ce, il faiſoit de grands frais à fortifier, & à d'autres choſes.

Maintenant il a vn peu retranché de ceſte deſpence, tant à cauſe qu'il l'a laiſſé faire au Roy Matthias, qu'à raiſon qu'il a trefue auec le Turc. Toutesfois il faut qu'il fourniſſe touſiours beaucoup de choſes à ce nouueau Roy, qui n'eſt encores bien inſtalé, & a trouué des diſſentions en ſon Royaume.

GOVVERNEMENT.

CE fut le Pape Gregoire V. qui inſtitua les ſept Eſlecteurs. Et combien que Charles le Grand par l'ordonnance du Pape, miſt l'Empire à l'eſlection des Princes d'Allemagne, toutesfois cela n'euſt lieu qu'apres que la race de Charles fut faillie, veu que tandis qu'elle dura, le fils ſucceda à l'Empire au pere: mais le Statut de Gregoire V. qui vint à forclore tout droict de ſucceſſion, miſt l'Empire à la libre eſlection de ſept Princes, l'an de grace 1002. Le ſuiect qui conuia le Pape à rendre eſlectif l'Empire, qui eſtoit demeuré hereditaire en la maiſon de Charles le Grand, fut pource que Otton III. n'euſt aucuns enfans: mais les cauſes en furent diuerſes, car en premier lieu l'Empire eſtant grandement affoibly, le Pape, & l'Empereur penſerent qu'ils le remettroient, & fortifieroient par le moyen du perſonnage qui ſeroit eſleu ſans eſgard de ſucceſſion: & apres cela on voulut aſſoupir les diſſentiõs qui procedoient du trop grand nombre des Eſlecteurs.

L'Empereur eſt donc chef de l'Empire, & a ſous luy trois membres, aux aſſemblees deſquels l'on conſulte, & prend reſolution de toutes les affaires de l'Empire.

Le premier eſt celuy des ſept Eſlecteurs, qui ſont

L'Archeueſque de Mayence, grand Chancelier de l'Empire en Allemagne, qui a en ſa Chancellerie toutes les Eſcritures des Diettes.

L'Archeueſque de Treues, grand Chancelier de l'Empire de France.

L'Archeueſque de Cologne, grand Chancelier de l'Empire en Italie.

Le Roy de Boheme, grand Eſchanſon de l'Empire.

Le Comte Palatin du Rhin, grand Eſcuyer tranchant, ou pluſtoſt grand Maiſtre de l'Hoſtel de l'Empire.

Le Duc de Saxe grand Mareſchal, & Iuge de la Cour, qui porte l'eſpee deuant l'Empereur.

Le Marquis de Brandebourg, grand Chambellan de l'Empire.

Ceux-cy ont pleine puiſſance d'eſlire l'Empereur, afin que nul ne s'attribuë la dignité Imperiale comme hereditaire.

Le ſecond membre eſt des grands, & des nobles, qui ſont,

Les Archeueſques de Magdebourg, de Saltzbourg, de Bezançon & de Breme.

Les

Digitized by Google

Les Eueſques de

Bamberg.
Vvurtzpurg.
Vvormis.
Spire.
Strasburg.
Eichſtart.
Pr. Auſpurg.
Coſtintz.
Hildeshim.
Paderbon.
Chur.
Halberſtat.
Ferden.
Munſter.
Oſemburg.
Paſſauu.
Friſingen.
Kempſe.
Gurck, ou Goritz.
Seckavu.
Hauandt.
Baſle, ou Baſel.
Sitten, ou Vvallis.
Regensburg.
Maiſſen.
Naumburg.
Minden.
Lubeck.
Vtricht.
Camin.
Svverin.
Geneue.
Canuerick, ou Cambray.
Verdun.
Loſanne.
Metz.
Toul.
Luyck.
Trente.
Brixen.
Merſpurg.
Labach.
Vienne.
Brandembourg.
Ratzenbourg.
Scheleſvvick.
Hauelburg.

Les Princes & Seigneurs ſeculiers

Le Duc de Bauiere.
L'Archiduc d'Auſtriche.
Le Duc de Saxe.
Le Palatin de Bauiere.
Le Duc de Iuliers, de Cleues, & de Berg.
Le Marquis de Brandebourg.
Le Duc de Brunſuic.
Le Duc de Lunenbourg.
Le Duc de Pomeren.
Le Duc de Mekelbourg.
Le Duc de Lauuenbourg.
Le Duc de Holſten.
Le Duc de Lorraine.
Le Langraue de Heſſen.
Le Duc de Vvittenberg.
Le Duc de Zvveybrug.
Le Duc, & Comte de Spanheim.
Le Marquis de Bade.
Le Landgraue de Luchtenberg.
Le Prince d'Anhalt.
Le Comte de Hennenberg.
Le Burgraue de Meſſen.

Les Eccleſiaſtiques.

Le Prince, & Abbé du Fuld.
Le Pr. & Ab. de Hiers feldt.
Le Pr. & Ab. de Kempten.
L'Ab. de Reichenavv.
Le Pr. Preuoſt de Vuiſſeburg.
Le Pr. A. de ſainct Gal.
Le Pr. A. de Salifeldt.
Le Pr. Preuoſt d'Elvvangen.
Le maiſtre de l'ordre des Fr. Teutoniens.
Le Maiſtre de l'ordre des Cheualiers de ſainct Iean.

Les Abbez de

Vvaingarten.
Salmansvveiller.
Kreutzlingen.
Murpach.
Vvalkenriedt.
Schuttern.
Vveiſſenovv, ou Minderavv.
Sainct Blaiſſe.
Maulprun.
Le Pr. & Ab. de Corbey.

Les Abbez de

Schuſſenriedt.
Rittershauſen.
Steinam Rhin.
Scafhauſen.
Kempeſeck.
Vvaldſachſen.
Finſideln.
Rockembourg.
Ochſenhauſen.
Le Preuoſt de Selts.

Les Abbez de

Sainct Gilen de Noremberg.
Nuembourg.
S. Maximin pres de Treues.
Heueldshauſen.
S. Iean Curtel.

Gengenbach.
Konisbrun.
Rodt, ou Roden.
Markthal.
Rockenhauſen.
S. Pierre im Schvvartzvald.
Le Preuoſt d'Odenheim.
Le Prince, & Abbé de Stable.

Les Abbez de

Sainct Didier.
Berkenhauſem.
Elchingen.
Hentzlingen.
Vtſſenis.
Plankembourg.
Yſſul.
Pfeſſers.
S. Iean en Thurtal.
Peteshauſen de Conſtance.
Pruim.
Reishaim.
S. Heimeran de Ratiſbonne.
S. Gregoire de Munſter.
Muncherode.
S. Corneille de Munſter.
Vverden.
Aurſperg.
Yrſe.
Brun.
Echternaken.
Heruorden.

Les Prevoſts de

Camberg.
Berchtoſgaſden.

Les Abbeſſes de

Quedelnbourg.
Eſſen.
Alt. Munſter to regensburg.
Pr. Ober Munſter to Regensburg.
Kauffingen.
Lindovv.
Pr. Gernrode.
Buchavv.
Rotenmunſter.
Hippach.
Gutenzel.
Beundt.

Baley. { Coblentz. / Elſas. / Oſterich. / In der Etſch. }

Les Comtes de

Helfenſteim.
Kirchberg.
Vviſenſtaig.
Lauffen.
Montfort.
Furſtemberg.
Zimmeren.
Otingen.
Sultz.
Hohen Zollern.
Caſtel.
Vertheim.
Reineck.
Hohenloe.
Erpach.
Leininghen.
Falckſtein.
Hanavv.
Luchtemberg.
Naſſavv, Breda, & Dilemborg.
Vvisbaden, & Iltztain.
Salbrucken.
Vvaldtpurg.
Naſſau en Vveilpurg.
Beilſtein.
Konigſtein & Epſtein.
Eiſemberg le haut.
Eiſemberg le bas.
Merſen.
Budighen.
Vvirnemberg.
Solms.
Arſnberg.

LES COMTES DV RHEIN.

Les Comtes de

Horn.
Seyn.
Vvintzlingen.
Reyen.
Biſtch.
Salm.
Vveldentz.
Dengen.
Rappin.
Hardech.
Hohenſtein.
Vvolkenſtein.
Schaumburg, & Giengen.
Dieremburg, & en Someravv.
Mansfelt.
Stolberg.
Buchlingen.
Barbey, & Mullingen.
Gleichen.
Schvvartzemburg.
Suemberg.

Iud,

Digitized by Google

Iud, Seigneur de Kuech.
Ples.
Plavven.
Vveda, & Ringelberg.
Olnbrug.
Locbenſtain.
Regeſtain.
Vveſtfreiſlandt.
Oſtfreiſlandt.
Vander Lipp, ou de la Lippe
Oldemburg.
Hoſe.
Delmonhorſt.
Vveſtemburg.
Munzemburg.
Lemgovv.
Vvaldeck.
Diepholt.
Steinfort.
Benthem.
Brunchorſt.
Vuitgenſtein.
Spigelberg.
Biuerſdorff.
Teckelnborg.
Dortmund.
Vvindorff.
Rippershoden.
Hagen, ou de la Haye.
Hoonfels.
Leiſeneck.
Bergen.
Mandercheid.
Reiferſcheidt.
Egmont, & Iſſelſtein.
Tubinge.
Blankemberg, ou Blanmont.
Kirchingen, Krehanges.

Les Barons de

Cundelfingen.
Geroltzeck.
Ober Heuen.
Rapoleſtain.
Strauffen.
Degenberg.
Oberſulzberg.
Tautenberg.
Sonnenberg.
Vinenberg, ou Vanneberg peut eſtre

Les Seigneurs de

Tuſſen.
Stugart.
Iuſtingen.
Schenſlingen.
Rapoltskirchen.
Hohen Rechperg.
Berletick.
Hohen Konigſperg.
Hohenfeldt, & Tipoltzkirch.
Braides.
Reichelſperg.
Limburg.
Kunſech.
Kunſeckerberg.
Geravv.
Reichenſtein.
Muntzenburg.
Loſtenſtein.
Ridberg.
Linge.
Somiriſſ.
Bergen, & Vvaelhem.
Vvidenfels, ou peut-eſtre Vvider-fels.
Haber, ou Hauer.
Senſter.
Roggendorff.
Alendorff.
Kunigfuckerberg.
Morſpurg, & Befort.
Brandenſtein, & Ranſſ.
Vvolfſtein.
Permont.
Fronſbek.
Flackenſtein.
Vvitten.

Le troiſieſme membre de l'Empire eſt celuy des villes franches, qui ſont

Aix la Chappelle au pays de Iuliers.
Anuers au Duché de Brabant.
Ausbourg au pays de Suabe.
Baſle en Suiſſe } *à preſent Cantons non*
Berne en Suiſſe } *contribuables.*
Byberach en Suabe.
Boppert ſur le Rhin.
Boichorn.
Campen en Oueryſſel.
Cologne ſur le Rhin.
Colmarc en Elſaten.
Conſtance en Suabe.

Digitized by Google

Deuenter en Oueryſſel.
Dortmondt en Vveſtphalen.
Dunkelſpoel en Suabe.
Deyren en Iuliers.
Euer en Bermvvout.
Erfort en Turinge.
Eſlinge en Suabe.
Francfort ſur le Meyn.
Francfort ſur l'Oder.
Fridberch en Vvedereyvavre.
Friburch en Briſgavvre.
Gheylhuyſen en Vvedeyvvae.
Ghinghen en Suabe.
Gortinghed en Saxe.
Groeninghen en Friſe.
Gemunde en Suabe.
Hagenau en Elſaten.
Halle en Suabe.
Halle en Turinge.
Helpron en Suabe ſur Neckar.
Hamburch en Ooſtlande.
Heydesfelt.
Iſnen.
Ingelsheim au deſſus de Rhincau.
Kaufſtouren.
Keyſersberch.
Keyſers-lutern en Vveſtryck.
Kempen en Suabe.
Kuyr en Svvits.
Landau pres de Spyere.
Lindauvv en Suabe.
Lubeeck en Saxe.
Lucerne en Suiſſe.
Luneburch en Saxe.
Meydenburch en Saxe.
Memminghen en Suabe.
Mets en Lorraine, à preſent France.
Mayence ſur le Rhin
Mulhuyſen en Turingen.
Mulhuyſen en Soneckaure.
Noorthuyſen en Turingen.
Neurenbergh.
Nymegen en Geldre.
Noorlingen en Suabe.
Oderneheym ſur le Rhin.
Oppenhen ſur le Rhein.
Pollendorp.
Poppinghen en Suaben.
Ravesburg.
Regensburg en Baviere.
Rotenburg ſur le Tuber.
Roſem ou Rosheym.
Rootvvyl en Suaben.
Sainct Gal en Suiſſe.
Sleyſtant en Elſate.
Spyers ſur le Rhin.
Svvynfort en Franconie.
Treves ſur la Moſelle.
Vverlinghen en Suaben.
Vveerde ſur le Danube.
Vlm en Suabe.
Vvanghen en Suabe.
Vvetel ſur le Rhin.
Vvetel en Cleues.
Vetzelaer en Heſſen.
Vvyle en Suabe.
Vvimpfen ſur le Neckar.
Vvynsheym en Franconie.
Vvyſſenburch.
Vvorms ſur le Rhin.
Zurich en Suiſſe.
Zvvol en Overyſſel.

Outre cet ordre des trois membres, afin d'empeſcher les diuiſions de l'Empire, & pour conſeruer vne paix commune en Allemagne, les Prouinces de l'Empire ont eſté diuiſees en quelques Seigneuries qu'ils appellent cercles, où ſont les Conſeils particuliers de l'Empire. On inſtitua premierement ſix cercles à Ausbourg l'an 1500 puis dix l'annee 1522. à Norimberg. Or chaque cercle eſlit de ſon corps vn Gouuerneur ſeculier ou pluſtoſt intendant du Conſeil, qui eſt Prince, Comte ou Baron, ou gentil-homme fort releué, à qui l'on donne du meſme corps ſix Conſeillers, hommes ſeculiers, honorables, & fort aduiſez.

Le premier cercle eſt celuy de Franconie.
Le ſecond de Bauiere.
Le 3. d'Auſtriche.
Le 4. de Suaube.
Le 5. du Rhein.
Le 6. des Electeurs du Rhein.
Le 7. de la baſſe Allemagne, ou de Vveſtphalie.
Le 8. de la haute Saxe.
Le 9. de la baſſe Saxe.
Le 10. de Bourgongne.

Outre ces conſeils des Cercles, afin de iuger comme il faut les cauſes de plus grande importance, on a inſtitué la chambre Imperiale de Spire, dont le chef, ou ſouuerain iuge eſt Prince, ou du moins Comte, ou Baron ſeculier, ſi l'on en trouue quelqu'vn qui ſoit capable de ceſte charge.

On a donné à ceſtuy-cy ſix aſſeſſeurs: à ſcauoir deux Comtes, ou Barons, deux Iuriſconſultes, & deux Cheualiers que l'Empereur y met à raiſon des terres qu'il poſſede hereditairement en l'Empire. Chaque Electeur y en a encor mis vn, & chaque cercle deux, & tous ces Aſſeſſeurs, ou Cõſeillers ſont moitié Iuriſconſultes, moitié choiſis entre les Cheualiers.

Or quant à ce que nous auons dit des membres de l'Empire, & des officiers, Munſter dit qu'apres les ſept Eſlecteurs on ordonna 4. Ducs, 4. Marquis, 4. Landgraues, 4. Bourgraues, 4. Comtes, 4. Barons, 4. Cheualiers, 4. villes, 4. villages, & 4. payſans.

Et

Digitized by Google

Et encores les Empereurs non contens creerent à pluſieurs fois d'autres Ducs, & de nouueaux Comtes, & qui pluseſt ont erigé pluſieurs Comtez en Duchez, combien que par ſucceſſion de temps pluſieurs Duchez ayent eſté abolies, comme celles de Souabe, de Limbourg, de Zeringen, de Voitland, & quelques autres.

Les charges & dignitez reduites au nombre de quatre.

Les quatre Ducs.

Brunſuic.
Bauieres.
Souabe.
Lorraine.

Les quatre grands Mareſchaux.

Bappenheim.
Iuliers.
Miſne.
Vinſtinge.

Les quatre Landgraues.

Turinge.
Heſſen.
Luchtemberg.
Alſace.

Les 4. Bourgraues.

Meidenbourg.
Nurnberg.
Reneck.
Stronbourg.

Les 4. Comtes chefs de guerre.

Flandre.
Tirol.
Aldenbourg.
Ferare.

Les 4. Abbez principaux.

Fuld.
Kemptem.
Vviſſembourg.
Murbach.

Les 4. Bourgs de l'Empire.

Aldenbourg.
Meidenbourg.
Rotembourg.
Meckelbourg.

Les 4. Cheualiers.

Andlauu.
Meldingen.
Strondeck.
Fronberg.

Les 4. villes metropolitaines.

Auxbourg.
Aix la chappelle.
Metz. Lubec.

Les 4. villages.

Vlme,
Bamberg.
Haguenau.
Seleſtad.

Les 4. Ruſtiques.

Cologne.
Ratisbone.
Conſtance.
Saltzbourg.

Les 4. Marquis.

Mein.
Brandebourg.
Moraue. La baſſe Bade.

Les 4. Comtes.

Cleue.
Schvvartzembourg en Saxe.
Cilie, ou Gretz.
Sauoye.

Les 4. Seigneurs

Milan.
Scale.
Padouë.
Mirandole.

Les 4. montagnes de l'Empire.

Murnenberg.
Friberg.
Heidelberg.
Nurnberg.

Les 4. Barons.

Limpourg en Franconie.
Thuſis & Raconie Seig. de Tockembourg.
Vvveſterbourg.
Aldenuaden.

Les 4. poſſeſſions de l'Empire.

Ingelheim.
Altdorff.
Liechtenauu.
Denckrendorff.

Les 4. Veneurs.

Hurn.
Vrach.
Schombourg.
Metſth pres de Coures.

Les 4. offices hereditaires de Souabe.

Le Trenchant de Vvalpourg.
L'Eſchanſon de Radach.
Le Mareſchal de Maredorf.
Le Chambellan de Kemnat.

Les 4. ſeruiteurs.

Vvaldeck.
Hirten de Fulchen.
Arnſperg.
Rabnauu.

Toutesfois pluſieurs de ces dignitez ſont changees, ou du tout abolies par lamort de ceux qui les poſſedoient.

Les ſeances aux Diettes doiuent eſtre telles.

Quand l'Empereur eſt aſſis l'Archeueſque de Treues doit eſtre aſſis viz à viz de luy, l'Archeueſque de Mayence à ſon coſté droit & l'Archeueſque de Cologne au gauche.

Le Roy de Boheme lors que ce Royaume n'appartenoit pas à l'Empereur, eſtoit à la main droicte de l'Archeueſque, le Comte de Palatin du Rhin doit eſtre aſſis pres de luy, puis le Duc de Saxe à la main gauche de l'Archeueſque, & pres de luy le Marquis de Brandebourg.

Quand on fait des proceſſions publiques ils doiuent garder cet ordre.

L'Archeueſque de Treues doit aller deuant l'Empereur, & les deux autres le coſtoient l'vn deça l'autre delà, & le Roy de Boheme ſuit incontinent apres.

Or l'Archiduc d'Auſtriche, comme Prince de l'Empire n'a point de place entre les Princes ſeculiers à cauſe du differend de la preſence, mais entre les Eccleſiaſtiques qui precedent.

En la Diette d'Ausbourg tenuë l'an 1548. toutes les Prouinces de Bourgogne furent miſes ſous la protection de l'Empire, & la place du Prince de ce pays fut aſſignee particulierement entre les Eccleſiaſtiques, combien qu'en la Diete de Ratisbonne qui ſe fit depuis le Roy d'Eſpagne n'enuoya pas vn homme en ſa place.

Le Duc de Lorraine ſouloit eſtre tenu pour Prince de l'Empire, mais maintenant ceſte maiſon eſt paſſee en France.

Les Citez frãches de l'Empire qui ne cognoiſſent point d'autre Seigneur que l'Empereur, viuent auec leurs loix & preſque toutes ont vn eſtat populaire, & meſlé, combien qu'en quelques vnes, entre leſquelles eſt Morember, les Principaux gouuernent. Leur forme de gouuernement n'eſtoit pas au commencement en grande eſtime, lors qu'auec argent, ou faueur elles acquirent leur liberté des Empereurs, ou des Princes qui les dominoient.

Il n'y a perſonne qui puiſſe eſtre nommé Empereur ſi le Pape ne l'a couronné: mais il peut bien eſtre appellé Ceſar, ou Roy des Romains, ou Roy de Germanie, s'il a eſté eſleu par les Electeurs.

L'Empereur ne commande pas abſolument en l'Allemagne, ains la gouuerne par la voye des Diettes; à raiſon dequoy il eſt plus, ou moins puiſſant, ſelon que pour obtenir quelque choſe aux Diettes, il empeſche ou n'empeſche pas que lon luy contredie, ſe faiſant aymer, & craindre tout enſemble.

Les trois Eſtats viennent aux Diettes, & de ceux-cy on fait trois Conſeils.

Les eſlecteurs entrent au premier, & quand le Roy de Boheme ſe trouue autre qu'Empereur il ne vient pas aux Diettes, & eſt abſent des conſultations, & pluſtoſt arbitre qu'Electeur: dautant que ſi les voix des autres ſont eſgalement diuiſees, c'eſt à ſçauoir qu'il y en ait trois d'vn aduis & trois d'vn autre, celuy à qui il donne ſa voix eſt eſleu.

Le ſecond Conſeil eſt compoſé de tous les autres Princes tant ſeculiers qu'Eccleſiaſtiques auquel entrent auſſi deux pour tous les autres, & deux autres pour tous les Comtes, & Barons de l'Empire. Le troiſieſme Conſeil eſt des villes.

L'Empereur, ou le Roy des Romains propoſe à tous ceux-cy que bon luy ſemble, & chaque Conſeil ſe retire pour voir ce qu'on doit reſoudre ſur les choſes propoſees.

Mais quant aux villes, encor qu'elles puiſſent dire leur opinion par maniere de Conſeil, elles n'ont toutesfois aucune voix aux deliberations. Le Conſeil des Electeurs eſt le dernier à dire ſon aduis, & le plus eſtimé.

L'Eſtat de l'Allemagne eſt maintenãt fort peruerty, de ſorte que ſi l'Empereur publie vne Diette les Princes n'y veulent pas venir, & y mandent leurs Agens, auſquels ils ne donnent authorité de reſoudre aucune choſe, s'ils ne ſont premierement aduertis de ce dont on veut traicter, & pour cette cauſe on expedie fort peu d'affaires.

RELIGION.

29. L'Allemagne fut infectee d'hereſie en ceſte maniere. Luther commença de s'eſleuer contre l'Egliſe l'an mil cinq cens dix-ſept, à quoy il fut pouſſé par l'enuie conceuë contre les Iacobins, que le Pape Leon dixieſme auoit preferez en la publication des indulgences aux Auguſtins, du nombre deſquels il eſtoit.

Cecy depita tellement Iean Staupice Vicaire general de l'ordre de ſainct Auguſtin en Allemagne, & ledit Martin Luther, Lecteur ordinaire à Vvitemberg, qu'ils renuerſerent toute choſe.

Il cõmença donc à médire du Clergé par eſcrit, & viue voix, ayant beaucoup de ſubiect de faire des inuectiues contre la diſſolution, & le desbordement qui regnoit entre les Eccle-

Digitized by Go

ſiaſtiques. Il commença de crier contre les reuenus de l'Egliſe qui eſtoient employez en põpes, en vanitez, & en choſes pires. Il fut aidé en cecy des Poëtes, & des Orateurs de ſon temps, qui commencerent à ſe ruer ſur les mœurs des Preſtres & des Moynes, & les peintres encor luy preſterent la main, peignant les Preſtres & les Eueſques en forme de loups, de regnards, de diables, & choſes ſemblables, & en rempliſſant les boutiques, & les lieux publics, & priuez

De ſorte que l'Allemagne fut ſeduite en peu d'annees, oyant tant de maux de gens d'Egliſe, & en voyant les figures qui exprimoient vne certaine ruze, & meſchanceté. Ce qui fit encor mieux croire ce qu'on diſoit du Pape, & de la vie du Clergé de Rome, ce fut la mauuaiſe opinion que les Allemans ont des Italiens; dautant qu'ils les tiennent pour trompeurs, & malicieux, & de peu de conſcience, tellement qu'on ſe perſuadoit toute choſe à leur deſaduantage, & principalement ſur le ſujet des indulgences publiees par Leon dixieſme, & de l'argent qu'on amaſſoit.

Mais ce qui aida grandement à l'hereſie, ce fut que Luther eſleua la puiſſance ſeculiere au deſſus de l'Eccleſiaſtique, au moyen dequoy il attira de ſon coſté pluſieurs Princes, & entre les autres Iean Federic Electeur de Saxe, & vn certain Sichingi Capitaine renommé parmy les Allemands. Mais il n'y eut rien qui luy acquit plus d'applaudiſſement, & de faueur, que la ſenſualité de ſa doctrine.

Car Luther cognoiſſant le naturel des Allemans addonnez à faire grande chere, & à boire auec excez, ne leur propoſa pas des hereſies ſpeculatiues, qui euſſent beſoin d'vne grande ſubtilité d'eſprit, mais proportionnees à leur capacité: & à leur ſens, c'eſt à ſçauoir materielles, & charnelles.

Il oſta l'abſtinence, & les ieuſnes, le vœu de chaſteté, & la diſcipline de la Religion, & permit aux Moynes & aux Religieuſes de ſe marier, puis il oſta l'autorité premierement au Pape, & aux Eueſques, puis aux Princes, aux Magiſtrats ſeculiers.

De ſorte que ce ne fut pas vne merueille de voir que les peuples à qui lon propoſoit vne doctrine ſi agreable aux ſens, & ſi fauorable à la chair, l'acceptaſſent ſi promptement. Dauantage pour s'authoriſer de plus en plus, il permit aux laïcs d'vſurper les richeſſes, & les reuenus de l'Egliſe, de prendre les calices & les reliquaires d'or & d'argent, & de rendre les Abbayes, & meſme les Eueſchez hereditaires.

Mais encor que l'hereſie de Luther fut pour les ſuſdites raiſons, & pour pluſieurs autres, receuë auec tant de facilité des Allemands, elle ne manqua d'eſtre contrariee meſme par d'autres heretiques. Car l'an mil cinq cens vingt-cinq, on vit eſleuer contre Luther Vlric Zuingle, qui renouuella l'hereſie de Berengaire, & eut pour compagnons Ecolampade, & Carloſtade mortels ennemis de Luther: puis Bucer taſcha de ſe meſler parmy eux, & apres Caluin inuenteur d'vne nouuelle Cene.

Or les Lutheriens, & les Zuingliens ont ſouuent eſſayé de s'accorder, mais ils ſont touſiours demeurez en plus grand debat.

Ils firent pour cét effet vne aſſemblee à Maſpurg à l'inſtance de Philippe Landgraue de Heſſen, en laquelle toutesfois on ne peut obtenir, qu'encor qu'ils ne fuſſent d'accord touchant la Cene, ils fuſſent amis & en bonne intelligence quant au reſte. Meſme Luther deffendit aux habitans de Francfort de communier auec les Zuingliens, & Zuingle en vn ſien liure nommé Luther faux-Prophete, bouffon effronté, heretique incorrigible, ſeducteur, & finalement Antechriſt. Caluin d'autre coſté s'attacha à Luther, & aux ſiens, les nommant gens ſans eſprit, race de Geans, & leur donnant ſemblables Epithetes.

Ils s'aſſemblerent en fin les vns & les autres à Conſtance, l'an 1534. & à Vvitemberg l'an 1536. afin de trouuer quelque forme de concorde: mais ce fut en vain.

Or les premiers qui receurent l'hereſie de Luther en Allemagne, furent ceux de Mansfeld, patrie de Luther, & ceux de Saxe, dont le Duc Iean Federic prit la protection de la perſonne, & de la doctrine de cét Apoſtat. Et pource que les premiers qui en furent atteints furent les Eſcoliers, & les Docteurs de Vvitemberg, ceſte hereſie vint à s'eſpandre de là par toute l'Allemagne.

Cependant le Duc George de Saxe defendoit ſon Eſtat de ceſte peſte, mais il ne peut faire longue reſiſtance, pource que Henry ſon frere eſtoit ja peruerty, & luy ayant ſuccedé en ſon Eſtat l'an 1530. incontinent il fit tranſporter Luther de Vvitemberg à Lipſe, & en meſme temps tous les pays de Miſne, du Turinge, & de Saxe, qui eſtoient ſous ſa domination, receurent ceſte malheureuſe doctrine: pource que les terres qui eſtoient de l'Electorat eſtoient deſia corrompues; & dés l'an 1525. Henry de Zuphen auoit infecté Breme & Ioachim Vveſſald Hambourg.

L'hereſie eſtoit entree dans Lubec par permiſſion de Henry de Baſtel qui en eſtoit Eueſ-

que, & dont les ſucceſſeurs ne ſe ſoucians beaucoup du reſte, ſe contenterent des reuenus temporels.

Finalement George d'Aol Eueſque de ce lieu, fut ſi effrontement meſchant & impie, qu'entre autres choſes il fit enterrer le Meſſel Romain auec pompe ſolemnelle.

La Religion Catholique fut vn peu ſouſtenuë par le moyen de la victoire que l'Empereur Charles cinquieſme obtint contre les Proteſtans l'an 1547. Mais elle fut apres beaucoup abbatuë par la rebellion, & par la guerre que luy firent Maurice Electeur de Saxe, & Albert Marquis de Brandebourg.

Finalement l'Empereur en vne Diette tenuë à Spire, fut induit ſous pretexte de garder la paix publique, à ſigner le decret de laiſſer l'exercice de la confeſſion d'Auſbourg libre en Allemagne, iuſques à ce que par vn Concile general, ou par quelque autre voye, on euſt mis ordre aux affaires de la Religion; & l'an 1552. en la Diette de Poſſe, il fut deffendu aux Proteſtans d'interdire aux Catholiques, & en particulier aux Eccleſiaſtiques, l'exercice de l'ancienne Religion en leurs Eſtats, & l'an 1555. en la Diette d'Auſbourg, on donna liberté à tous les Princes, & Eſtats de l'Empire, de ſuiure la Religion Catholique, ou la ſecte de Luther, & de paſſer de l'vne à l'autre, auec condition que le Prince ſeculier ne perdroit par ce changement non ſeulement ſon Eſtat, mais meſme ne feroit aucune perte de ſa reputation, mais que l'Eccleſiaſtique perdroit ſon Eſtat, & que ceux à qui il appartiendroit en eſliroient ſoudain vn autre qui ſeroit Catholique.

Les heretiques demanderent encor apres qu'on permiſt aux ſubiects de viure en leur volonté, & que les Princes fuſſent obligez de leur octroyer ceſte liberté de conſcience: mais les Princes d'Auſtriche, & de Bauiere s'y oppoſerent.

Depuis ce decret l'hereſie ſe reſpandit ſan empeſchement par toute l'Allemagne, veu que l'an 1556. Otton Henry Palatin du Rhin, & Charles Marquis de Bade exterminerent la Meſſe, & la Foy Catholique de leurs Eſtats, & apres Nicolas Galle ſema l'hereſie de Luther à Ratiſbonne, & Martin Kemniſſe à Brunſuic, & la meſme ſecte s'eſpandit par les pays d'aupres de Straſbourg.

Cependant il naſquit d'autres hereſies, veu que les Anabaptiſtes entrerent en Vveſtphalie l'an 1532. & ſe ſaiſirent de la ville de Monſter l'an 1534. & apres auoir creé vn Roy furent en fin ruinez par l'Archeueſque de Cologne, & l'an mil cinq cens cinquante & vn, André Oſiandre ſe rendit autheur d'vne nouuelle hereſie, & meſme de la ſecte des Lutheriens on vit naiſtre celle des Vbiquitaires. Mais pource qu'Auguſte Electeur de Saxe defẽdoit l'erreur de Luther pour ſe maintenir grand, & puiſſant par le moyen des Lutheriens, & le Comte Palatin, pour meſme effect aduançoit de tout ſon pouuoir le Caluiniſme, pource que la diſcorde eſt fille naturelle de l'hereſie, ils ne ſe peurent iamais accorder quelque aſſemblee qu'ils fiſſent.

Ayant ainſi monſtré le commencement, & le progrez des hereſies en Allemagne, voyons maintenant l'eſtat auquel elle ſe trouue pour ce regard.

Veritablement de noſtre temps il ſemble que d'vn coſté l'hereſie s'eſtende, & s'aduance, & de l'autre que la foy Catholique prenne accroiſſement.

L'hereſie croiſt, pource que les Princes Caluiniſtes, & les Lutheriens ſe metent en poſſeſſion des Abbayes, & des Eueſchez, & les laiſſent comme vne partie de leurs heritages à leurs ſucceſſeurs.

Or les Princes heretiques s'eſſayent d'introduire leur ſecte par tout où ils mettẽt le pied. Toutesfois il reſte en la plus grande partie des villes quelques Egliſes, & marque de la Religion Catholique, comme à Minde, quoy que preſque toute heretique, on void encor des Chanoines Catholiques, & en la grande Egliſe on celebre le ſeruice diuin à la Catholique.

A Vlme, à Straſbourg, à Neubourg, aux Eſtats de Brandebourg, Saxe, de Brunſuic, il y a encor force Conuents de Religieuſes, toutesfois il eſt deffendu en quelques lieux d'y en mettre d'autres, & de les voiler, & meſme on ne le ſçauroit quelquesfois faire à faute d'vn Eueſque Catholique, ou de quelqu'vn qui ait ceſte charge.

Pour reuenir à noſtre propos, ceux du Palatinat du Rhin ont eſté forcez de paſſer quatre ou cinq fois de la ſecte de Caluin à celle de Luther, ſelon qu'il a pleu à leur Comte.

Auguſte Duc de Saxe fut chef de la ſecte de Luther, & Chriſtierne ſon fils apres la mort de ſon pere introduiſit en Saxe le Caluiniſme, & ceſtuy eſtant mort le Duc Federic ſon tuteur a chaſſé le Caluiniſme, & introduit la ſecte de Luther.

Tous les Princes d'Allemagne ſuiuent la ſecte de Caluin, ou celle de Luther. Les Sectateurs de Luther ſont les Marquis de Brandebourg, les Ducs de Saxe, de Brunſuic, & de Vvitemberg, les Comtes de Mansfeld, & les villes franches heretiques, qui confinent auec la

mer

mer,& la France. Caluin eſt ſuiuy des Comtes Palatins du Rhin,de ceux de Straſbourg,& de la plus part des villes maritimes.

A parler generalement les Nobles ſont plus infectez d'hereſie que les autres , & les riches que les pauures,& les villes que les villages, & les villes franches plus que les Princes, choſe digne de conſideratiõ.veu que de tãt de terres frãches qui ſont en Allemagne il ne s'en preſenta en vne Diette qui fut tenuë il y a quelques annees,pour les Catholiques que 3. petites terres de Suaube,à ſçauoir Gamõde, Dincheelſpille& Vberlinque,au lieu que les Princes d'Auſtriche, les Ducs de Bauiere, & de Cleues (qui ſont maintenant finis) & Philippe de Bade, & le Landgraue de Leutimberg ſe ſont conſtamment maintenus en la foy Catholique,& l'on a veu retourner à la foy le Comte Vlric d'Elpreſtein , & Iacques Marquis de Bade , & quelques autres.

Pour reuenir à noſtre propos, les citez franches ſont toutes ſoüilles d'hereſie, excepté les trois que nous auons nommees. Toutesfois il y a quelque nombre de Catholiques à Norimberg,à Vlme, à Francfort,à Aix la Chappelle,& en quelques autres lieux.

Mais pour monſtrer l'eſtat auquel la Religion Catholique eſt en ceſte Prouince, il faut que nous conſiderions les Egliſes Cathedrales,d'autant que l'authorité des Eueſques,& des Chapitres a entretenu en grande partie , la religion qui y reſte.

L'Allemagne a donc ſept Metropolitains,qui ſont ceux de Magdebourg , de Treues , de Mayence,de Cologne, de Saltzbourg, de Bezançon, & de Prague.

L'Archeueſché de Magdebourg auec les Egliſes de Maſdebourg, Maſberg, Nambourg, Nauelbourg, Brandelbourg, Lubec, Seuerine,Sebourge, Celuth,Racembourg (auſquelles celle de Miſnie qui en eſtoit exempte a eſté adiouſtee)eſt non ſeulement heretique,mais encor ſous la puiſſance des Princes Lutheriens, qui en diſpoſent comme de leur heritage.

L'Archeueſché de Treues eſt la plus nette de toute l'Allemagne,veu que non ſeulement dans la ville, mais encor par tout le Dioceſe, on ne ſouffre autre Religion que celle qui merite veritablement ce nom.

Ce qui eſt procedé en grande partie de ce que ceſte ville n'a iamais eu Eueſque qui ne fuſt Catholique, & d'ordinaire fort zelé.

L'Archeueſché de Cologne s'eſt auec beaucoup de peine maintenuë conſtamment en la Religion Catholique, n'ayant iamais voulu permettre aux heretiques l'exercice de leur religion,& l'an 1543. quelques-vns ayans deſcouuert que l'Archeueſque Herman auoit intention d'introduire l'hereſie dans la ville & dans toute la Dioceſe, ayant faict venir de Lipſe pour cét effect, Philippe Melancthon,& de Straſbourg, Martin Bucer, le Senat & le Chapitre s'oppoſerent à ſon mauuais deſſein, & firent tant que l'an 1549. Herman fut dépoſé par l'ordonnance du Pape, & Adolfe mis en ſa place. Toutesfois il ne s'eſt peu faire que quelques lieux (ceſt Archeueſché a dix-ſept bonnes places, & terres) n'ayent eſté infectez.

On met ſous ceſt Archeueſché les Egliſes de Liege, de Munſter, d'Oſnaburg, & de Minde. Quant au Liege, la foy Catholique s'y eſt maintenuë iuſques à preſent, de meſme qu'en toute ſa Dioceſe qui eſt fort grande.

Munſter a eſté trauaillé des Anabaptiſtes, comme nous auons dit cy-deſſus, mais ceux-cy ayans eſté eſteints , la ville retourna à ſon premier eſtat.

L'Egliſe d'Oſnaburg a eſté grandement trauaillee par cy-deuant, & de noſtre temps. Car l'erreur de Luther y prit pied dés l'an 1521. & bien que dix ans apres les Miniſtres Lutheriens en fuſſent chaſſez, toutesfois ils furent apres admis & ſupportez par les Chanoines, & l'Eueſque.

Depuis l'an 1574. iuſques à l'an 1586. Henry de Saxe vſurpa ceſte Egliſe, de meſme que celle de Breme. Quant à Minde, il n'y a rien plus qui ſente ſa Religion Catholique, qu'vne partie du chapitre, & la celebration du ſeruice diuin.

Pour le regard de l'Archeueſché de Mayence, l'hereſie y eſt en diuers endroicts, meſme en la grande ville d'Erford, & les Gentilshommes,& l'Archeueſque taſchent de ſe deffendre des Conſeillers Lutheriens. Les Ieſuites qui ont ſoin de l'Vniuerſité aident fort à cela. Ils ont en la meſme Dioceſe deux autres Colleges,l'vn à Cõfluence,l'autre à Helingenſtad aux frontieres d'Italie.

Pres d'Helingenſtad on void le lieu de Molius, où depuis quelque temps les Lutheriens ont publié vne forme de priere contre le Turc, le Pape & les Ieſuites.

Or quoy qu'Erford ſoit preſque tout Lutheriẽ, toutesfois le Clergé s'y eſt bien aſſez maintenu, auec quelques autres, & le Senat, bien qu'heretique, a fait crier, qu'aucun ne ſoit ſi hardy de donner de l'ennuy aux Catholiques tandis qu'ils preſchent , ou font leur exercice en leurs Egliſes:& par le commandement de l'Empereur, les Lutheriens ont eſté contraints de rendre vne Egliſe qu'ils auoient oſtee aux Catholiques.

L'Egliſe de Strasbourg eſt en fort grande reputation en Allemagne, à cauſe de la Nobleſſe qui eſt requiſe aux Chanoines qui y ſont. Mais preſques tous y ſont heretiques. Bamberg eſt diuiſé en deux partis de meſme que ſa Dioceſe, où il y en a vne bonne partie de Catholiques.

Pour le regard de Spire, le nombre des heretiques ſurpaſſe de beaucoup celuy des Catholiques. Les Chanoines de l'Egliſe Cathedrale deſireux de conſeruer ce peu qui reſte, ont inſtitué vn petit ſeminaire de douze ieunes hommes, par le moyen duquel, & du College des Ieſuites, on eſpere d'augmenter la foy.

Quant aux habitans de Vvormes, ils ſe ſont premierement ſouſtraicts de la Iuriſdiction temporelle, puis de la ſpirituelle de leur Eueſque; & l'exercice de l'hereſie eſt fort libre entr'eux, bien que le Clergé y ſoit pour la pluſpart Catholique.

Ceux d'Herbipoli ſont preſque tous Catholiques, à cauſe du grand ſoin que leurs Eueſques ont eu d'en chaſſer l'hereſie.

Ceux de la Dioceſe d'Ausbourg ſont preſque tous Lutheriens à cauſe qu'il y a ordinairement dans la ville ſeule 15. Miniſtres qui preſchent. Mais il y a deux choſes qui aident à la verité de la Religion Catholique, l'vne la conſtance du Senat en la foy, l'autre vn Collge de Ieſuites que les Foucres y ont baſty.

Il y a d'ailleurs plus de Catholiques que d'autres à Ginſbourg, à Vertinge, & Almangauie, & diuers Conuens de Religieuſes.

Quant à Hyeſtad il n'y a point d'exercice public de l'hereſie. En la Dioceſe d'Hildeſie, il y a vn grand nombre de Lutheriens: mais le Clergé de l'Egliſe Cathedrale s'eſt touſiours maintenu en ſon entier.

Venant maintenant à l'Archeueſché de Saltzbourg, c'eſt choſe aſſeuree que ceſte ville eſt preſque exempte d'hereſie. Mais à Ratisbonne qui en dépend, on fait profeſſion publique de l'erreur de Luther, & y a peu de Catholiques, en oſtant le Clergé, qui s'y maintient aſſez bien par l'aſſiſtance du Duc de Bauieres.

La Boheme a receu l'hereſie des Huſſites, dont l'autheur fut bruſlé à Conſtance auec Ieroſme de Prague, l'an mil quatre cens dix ſept. Leur principale hereſie eſtoit que la Communion ſous les deux eſpeces eſtoit neceſſaire tant aux laïcs qu'aux Preſtres.

Ceſte hereſie ouurit encor la porte aux Anabaptiſtes qui ſont deteſtez des Lutheriens, des Caluiniſtes, & des Picards.

Ces derniers tirent leur origine d'vn certain Picard, qui porta de Flandre en Boheme l'hereſie des Adamites, qui ont auſſi embraſſé les hereſies de Luther, de Caluin, & de quelques autres ce qui leur a pleu.

Le Picard apprit à ceſte nation de ſe meſler publiquement, & ſans aucun reſpect de ſang, ny de parentage auec les femmes, à quoy l'on adiouſta de grands crimes, leſquels on execute auiourd'huy le plus ſecrettement qu'il eſt poſſible. Car il y en a quelques vns en Boheme qui vont ſacrifier en des lieux ſouſterrains, & pour ceſte cauſe on les appelle Grueberhaimer en leur langue, & durant leur ſeruice, ſi toſt que le Miniſtre dit ces paroles de l'Eſcriture, *Croiſſez & multipliez, & rempliſſez la terre*, on eſteint toutes les chandelles, & chacun empoigne la premiere femme qui luy vient en main. Apres ceſte meſlange chacun ſe remet en ſa place, & les chandelles eſtant r'allumees on paracheue l'office.

Les Bohemiens Huſſites ſe moquent des obſeques anniuerſaires, & prieres faictes pour les morts, diſans que c'eſt vne inuention pour raſſaſier l'auarice des Princes.

Ils font auſſi riſee des benedictions faictes ſur l'eau, ſur les cierges, & les rameaux, & tiennent que les diables ſont inuenteurs des Religions des quatre Mendians. Ils diſent qu'il eſt permis à chacun de preſcher l'Euangile.

Les Huſſites ne reçoiuent point la confirmation & l'Extreme-Onction pour Sacremens de l'Egliſe: & tiennent beaucoup de poincts touchant la Confeſſion, le Bapteſme, & choſes ſemblables auec les Caluiniſtes. Mais il y a auiourd'huy peu d'Huſſites en Boheme, il y a grand nombre d'Anabaptiſtes, & de Picards.

La Morauie eſt pleine de toute ſorte d'hereſies, mais particulierement de celle des Anabaptiſtes, & des Picards. On tient qu'il y a bien cent mille Anabaptiſtes; mais que les Picards ſurpaſſent de beaucoup ce nombre. Toutesfois la ville d'Olmus capitale de la Prouince, eſt preſque entierement Catholique.

On peut dire le meſme de quelques autres bonnes villes de la iuriſdiction de l'Eueſque. Il y a à Olmus vn college de Ieſuites, & vn Seminaire fondé par le Pape Gregoire XIII. Nichelbourg qui eſt vne bonne ville de Morauie, ſe fit entierement Catholique l'an 1581. auec les bourgades voiſines, & l'Eueſque donna l'annee d'apres le Sacrement de la Confirmation à quatre cens perſonnes.

La

La Sleſie eſt plus infectee que la Morauie. Il y a plus de ſoixante ans que l'erreur de Luther y regne, & il ya des Zuingliens, outre les Anabaptiſtes, & les Picards.

Vratiſlauie capitale ville de la Prouince, eſt priuee de Catholiques, horſmis du chapitre de l'Egliſe Cathedrale, qui a faict venir de bons Predicateurs depuis quelques annees, qui ont conuerty beaucoup de perſonnes.

Quant à l'Auſtriche, il y a la ville de Vienne qui eſt pour la plus grande partie Catholique: pour le moins les Miniſtres n'y preſchent nullement, les heretiques n'ont aucune Egliſe à Neoſtat, & l'on n'y fait publiquement profeſſion d'autre Religion que de la Catholique.

Il y a long-temps que les villes de Crens, & de Stetin furent infectees de l'erreur de Luther, & quoy que l'an 1583. l'Empereur Rodolphe en chaſſaſt ceux qui y ſemoient ceſte ſecte, toutesfois on y auoit fort peu aduancé, l'Eueſque de Polle y enuoya apres vn Predicateur Catholique qui y fit tel fruict, que la ville ſembla ſoudain eſtre preſque toute changee. Guillaume de Scochirohen a reduit par meſme voye ſa ville d'Anteche, où tous ſe ſont conuertis, fors que trois ou quatre, qui demeurerent comme teſmoings de la conuerſion des autres.

En Stirie où eſt la ville de Segouie ſur la riuiere de Cailo, & en Carinthie où ſont les villes de Gourque, & de Lauante, les Nobles qui s'y tiennent, & en tout le pays ont preſque tous quitté la foy, ſinon à Strasburge, où la reſidence de l'Eueſque les maintient vn peu en deuoir. Mais les gens de village ſont preſque tous Catholiques, & s'ils errent, c'eſt pluſtoſt par faute de quelqu'vn qui les enſeigne, que par malice ou par obſtination. Toutesfois les Nobles, & les Bourgeois s'aident vn peu à releuer la bonne Religion.

Car en la ville de Grats capitale de la Stirie, le Senat qui eſtoit tout heretique l'an 1586. & qui auoit deffendu au peuple d'aller aux Predicatiõs de ceux qu'ils nommoient Romains, eſt maintenant pour la pluſ-part Catholique, & le Pere Michel Cardan reduiſit à la Foy les places de Fuſtenſeld, & d'Aritperg l'an mil cinq cens quatre-vingts ſix, & n'auança pas peu en la ville de Poëtonie.

Entre les Eſtats que la maiſon d'Auſtriche poſſede, celuy de Tirol eſt le plus exempt d'hereſies, à cauſe du ſoin qu'en ont eu les Seigneurs.

Tellement qu'il ſe maintient preſque entierement net, & ſi quelqu'vn y erre c'eſt ſecrettement, & meſme les bons exemples, & les ſainctes inſtructions que donnent de tous coſtez beaucoup de Religieux & gens d'Egliſe, maintiennent les vns, & remettent les autres: l'Empereur Ferdinand fonda en cét Eſtat deux Colleges pour l'inſtruction de la ieuneſſe, l'vn à Ale, l'autre à Iſpruch, & par ce moyen l'Eueſque de Briſſine, ville aſſiſe au milieu de la Prouince, maintient ſa Dioceſe nette d'hereſies. Ceſte Egliſe confine auec celle de Trente qui eſt auſſi fort Catholique.

Cét Eueſché a ſous ſa iuriſdiction temporelle enuiron ſoixante mille ames, & ſous la ſpirituelle pres de deux cens mille.

Quant au pays de Bauiere il eſt tout Catholique.

Briefue deſcription des Empereurs d'Occident, commençant à IVLES CESAR 30.
fondateur de cét Empire, & continuant iuſques à MATTHIAS II.
à preſent regnant.

1. IVLES CESAR fut fondateur de la Monarchie Romaine, & toutesfois il prit le nom de Dictateur perpetuel, au lieu de celuy d'Empereur, il veſcut 56. ans, regna 3. ans & 7. mois apres ſes guerres finies, & fut tué par Brutus, Caſſius, & autres conſpirateurs l'an du monde 3886. qui fut l'an du monde 708. apres Rome baſtie, & en l'Olympiade 174. & auant la naiſſance de noſtre Sauueur Ieſus Chriſt.

2. Octaue Auguſte nommé pareillement Ceſar, nepueu de Iules luy ſuccede, & prend le nom d'Empereur, qui ſignifioit chef d'armee, & en fait le titre d'vne domination abſoluë ſur tout ce qui obeyſſoit aux Romains. Il veſcut 75. ans moins 15. iours. regna 56. ans, 12. ans auec Antoine, & Lepide Triumvirs, & mourut l'an du monde 3943. de Rome baſtie 765. & en l'Olympiade 198. l'an de grace 14.

3. Tibere beau fils d'Auguſte de par Liuie, adopté par luy, l'an du monde 3979. apres la fondation de Rome 760. ans, & le 17. an de grace fut eſleu Empereur. Il tint l'Empire 23. ans: de ſa nature il eſtoit faſcheux, moqueur, vilain, cruel & malicieux: l'an 15. de ſon Empire, noſtre Seigneur Ieſus Chriſt aagé de trente ans fut Baptiſé par S. Iean: le 18. an de l'Empire de Ti-

Digitized by Google

bere fut crucifié: le 19. an ſainct Paul alla en Damas, & fut conuerty à la Foy. Veſcut 78. ans, & regna 23.

4. Caius Caligule petit nepueu de Tibere, né de Germanicus, fils de Druſe, qui eſtoit frere de Tibere, l'an du monde 4001. de la fondation de Rome 789. & l'an de grace 39. ce fut vn monſtre horrible, cruel, & eſpouuentable, qui ſe ſoüilla en toutes ſortes de meſchancetez: il eut la compagnie de ſes trois ſœurs. Veſcut 28. ans, & regna trois ans, dix mois, huict iours.

5. Claude nepueu de Tibere, fils de Druſe ſucceda l'an du monde 4005. de la fondation de Rome 793. & de l'an de grace 43. eſtant aagé de 50. ans: il paruint à l'Empire à beaux deniers contans, promettant à chaque ſoldat 350. eſcus. Il auoit profité és bonnes lettres, ayant eu Tite-Liue pour Precepteur. Il fut empoiſonné par ſa femme eſtant aagé de 64. ans, & regna 14. ans.

6. Neron beau fils de Claude, & ſon gendre adopté par la ruſe d'Agripine, l'an du monde 4019. de la fondation de Rome 807. & de l'an de grace 57. aagé de dix-ſept ans fut creé Empereur par les genſdarmes, auſquels il promit autant d'argent que Claude leur auoit donné. Il fit tuer ſa mere Octauia Popea, & ſes deux femmes, Seneque ſon Precepteur, & pluſieurs autres, les Chreſtiens furent ſous luy horriblement maſſacrez. Il ſe tua luy-meſme, ſe perçãt de ſon eſpee de part en autre. Veſcut 32. ans, & en regna vn peu de moins de 14. La famille des Ceſars defaillit en luy.

7. Sergius Galbe de la maiſon des Sulpices, fut eſleu par les legions d'Eſpagne; & puis confirme par le Senat, c'eſtoit vn bon Prince: mais par les menees d'Othon, il fut tué dans le marché de Rome, ſa teſte portee à Othon. Veſcut ſoixante & treize ans, & ne regna que 7. mois 7. iours.

8. Siluius Othon, de qui les ſoldats auoient tué Galbe, paruint à l'Empire par la mort d'iceluy, c'eſtoit vn monſtre vilain, compagnon des paillardiſes de Neron, eshonté, impudẽt, ambitieux. Mais eſtant vaincu par Vitellius ſe tuë auec vn poignard, apres auoir regné ſeulement quatre mois: & veſcut 38. ans.

9. Aulus Vitellius grand gourmand, & fort cruel, & paillard, il eſtoit ſanguinaire & cruel, ayant fait maſſacrer pluſieurs Gentilshommes Romains, tellement que les ſoldats le tuerent, & jetterent ſa charogne dans le Tibre. Et ne veſcut que cinquante-ſept ans, & regna huict mois.

10. Fl. Veſpaſian de la race des Flauiens, apres les grands deſordres & cruautez exercees ſous les Caligula, Claude, Neron, Othon, & Vitellius, fut ſalüé Empereur du viuant des autres, il reſtablit vn bon ordre aux Prouinces, legions, armees, loix, & en la iuſtice: il enuoya ſon fils Tite aſſieger Hieruſalem le 14. Auril l'an 2. de ſon Empire l'an de grace 72. ans: il mourut d'vn flux de ventre avant 69. ans 3. mois 7. iours, il regna 10. ans.

11. Tite Veſpaſian ſucceda à ſon pere l'an du monde 4043. de la fondation de Rome 831. & de l'an de grace 81 ſurnommé *les delices du genre humain*, à cauſe de ſa iuſtice & liberalité: il pardonna à ſon frere Domitian, qui auoit machiné ſa mort: ſaiſi d'vne fiebure mourut à l'aage de trente-neuf ans, cinq mois, & vingt-cinq iours, ayant regné deux ans, deux mois, vingt iours.

12. Domitian ſucceda à ſon frere l'an du monde 4045. de la fondation de Rome 833. & de l'an de grace 83. il ne reſſembloit à ſon pere, ny à ſon frere, eſtãt cruel, couuert, deffiant, ſoupçonneux, traiſtre, vilain, rapineux, & perſecuteur des Chreſtiens, c'eſt la 2. perſecution, cõptant celle de Neron pour la premiere: il ſe limita tous les iours vne heure pour s'esbatre à prendre des mouſches, & fut appellé chaſſeur de mouſches. Il fut inceſtueux, paillard, & pour laquelle il perdit la vie aagé de 45. ans, & le 15. de ſon Empire.

13. Nerua eſtant ja fort aagé fut Empereur l'an du monde quatre mil ſoixante-vn, de la fondation de Rome 849. & de l'an de grace 99. c'eſtoit vn bon Prince & iuſte: & remit les biens & eſtats à ceux que Domitian les auoit à tort oſtez. Il fit ceſſer les perſecutions contre les Chreſtiens, il abolit les jeux publics, il adopta pour fils Marc Vlpe Trajan né en Eſpagne, & rendit ſon Empire floriſſant ſur tous les autres: & mourut aagé de ſoixante & vnze ans, ayant regné vn an quatre mois.

14. Vlpe Trajan entra à l'Empire quand Nerua luy enuoya à Cologne le decret de ſon adoption l'an 42. de ſon aage, l'an du monde 462. de la fondation de Rome huict cens cinquante, & l'an de grace 100. Il eſtoit ſage, grand Iuſticier, bien aduiſé en guerre, hardy, & heureux à l'execution, par le decret du Senat il fut appellé le treſbon Prince: il fit dreſſer les Bibliotheques, il eſcoutoit ſouuent Plutarque: & comme il alloit pour reprimer les Iuifs, il mourut aagé de 64. ans, & regna 19. ans, 6. mois, 15. iours.

15. Adrian l'an du monde 4080. de la fondation de Rome 868. & de l'an de grace 118. tint l'Empire

l'Empire: il fut adopté par Trajan, mais il eſcriuit au Senat, qu'il n'acceptoit l'Empire ſi le Senat ne luy commandoit: il eſtoit ſage & bien verſé aux affaires, ſçauant, & bien diſant, tãtoſt doux, tantoſt cruel, qui parcourut les Prouinces de l'Empire Romain plus que tous les autres Empereurs: ſa vie fut tellement odieuſe ſur la fin de ſes iours, qu'il demandoit que on le fiſt mourir: il veſcut 72. ans, & 5. mois, & regna 21. an, 11. mois, ſes os furent enterrez au chaſteau S. Ange à Rome.

16. Antonin Pie l'an du monde 4102. de la fondation de Rome 889. & de l'an de grace 139 gendre d'Adrian, & ſon fils adoptif, fut Empereur, homme beau & plein d'eſprit, d'eloquence, & tres-debonnaire: c'eſt le ſeul Prince pur du ſang de ſes ſubiects: il reuera grandement l'authorité du Senat, il ordonna gage aux profeſſeurs de Philoſophie, & autres ſciences, il fit oſter les daces des limites de l'Empire: il auoit ſouuent à la bouche, *Qu'il aimoit mieux ſauuer la vie à vn de ſes ſubiects de l'Empire, que tuer mille des ennemis.* Parquoy le Senat l'appella le pere de la patrie: il mourut aagé de 70. ans, ayant regné 23. ans, ſon corps fut enterré au ſepulchre d'Adrian.

17. Antonin Verus, ou veritable, gendre de l'autre Antonin, luy ſucceda à l'Empire, au cõmencement il s'adioignit de ſon frere Lucius Verus, & lors l'Empire fut gouuerné par deux Empereurs, ayans puiſſance eſgale: mais cét Antonin fut bon, ſage, iuſte, modeſte, liberal aux hommes doctes & aſſez heureux en guerre. Il y eut ſous luy perſecution eſmeuë contre les Chreſtiens, laquelle ceſſa, ayant obtenu vne bataille par le moyen d'vne legion de Chreſtiens, apres laquelle il abolit les edicts faicts contre les Chreſtiens: il ſurueſcut Lucius Verus de huict ans, & il mourut aagé de 61. an, & fut Empereur 18. ans.

18. Lucius Verus ayant eſté aſſocié à l'Empire par Marc Antonin ſon frere, pour le peu de temps de ſon regne, n'eſt pas nommé entre les bons ny mauuais Princes: il regna auec Antonin 11. ans, il mourut aagé de 42. ans, puis porté au ſepulchre d'Adrian.

19. Commodus l'an du monde 4143. de la fondation de Rome 931. & de l'an de grace 182. ſucceda à ſon pere Marc Antonin Verus, la Monarchie Romaine a eſté en ſa fleur depuis Iules Ceſar iuſques à Marc Antonin, mais depuis elle fut agitee de continuelles ſeditions & guerres ciuiles. Commodus dés l'age de 12. ans eſtant aux eſtuues par vn ſoudain deſpit il fit ietter le maiſtre dans la fournaiſe ardante d'icelle, preſage de ſa cruauté: il beuuoit d'ordinaire toute la nuict iuſques au iour, ſe veautroit en toute ſorte de vices execrables auec 300. concubines, & autant de ieunes garçons, il forma ſa vie à celle de Caligula, il occit miſerablement l'Infante Lucilla ſa ſœur, & viola les autres, il fut tué par Martia ſa concubine, & par Letus grand Preuoſt de l'Empire, ſon corps fut par le commandement du Senat ietté dans le Tibre. Il regna 13. ans.

20. Pertinax ſucceda à Commodus l'an du monde 4156. de la fondation de Rome 940. & de l'an de grace 194. ſon pere eſtoit vn ſerf affranchy, & il auoit eſté maiſtre d'eſcole, puis ſoldat, & finalement fut aduancé de telle ſorte qu'il gouuerna les Prouinces Rhetie, Norique, Miſie & Daſie. Et d'autant qu'il eſtoit Romain, les meurtriers de Commodus l'eſleurent Empereur, mais voulant reformer les ſoldats Pretoriens, il fut hay d'eux, & pour cét effect tous le meurtrirent, puis porterent ſa teſte au bout d'vne lance au cãp de Iulian ſon ſucceſſeur: il eſtoit aagé de 60. ans, & ne regna que 6. mois.

21. Iulian, pource qu'en vn ſiecle ſi corrompu les grands n'auoient point d'authorité, les gens de guerre eſtoient inſolens & audacieux iuſques au bout. Supplicià Preuoſt de Rome, & Didius Iulian furent ſi effrontez de marchander à quel prix ils auroient l'Empire: Supplician promit à chaque ſoldat Pretorien 500. eſcus, Iulian promit 625. eſcus à chacun, & par ainſi il fut eſleu Empereur, c'eſtoit vn gourmand, ioüeur de dez, & lequel ne tenoit pas promeſſes aux ſoldats: de là on commença à le hayr, & deuint ſi laſche, auare & vilain, que pour cét effect il fut tué par vn ſoldat incogneu, & ne fut Empereur que ſept mois, quatorze iours.

22. Peſcennius Niger Gouuerneur de Syrie, fut ſalué Empereur par les gens d'armes de Syrie, mais Seuerus qui auoit eſté eſleu par le Senat, alla au deuant de Niger lequel il combattit par 3. fois, & Peſcennius Niger & ſa femme furent tuez en la troiſieſme bataille, & Seuerus demeura ſeul Empereur, les biens de Peſcennius furent tous confiſquez, & ſa race eſteinte.

23. Seuerus l'an 4157. du monde, de la fondation de Rome 945. & de l'an de grace 195. ſucceda à Iulian: & fut honorablement receu du Senat & des gens de guerre, & proclamé Empereur: eſtant arriué au Capitole il degrada les ſoldats qui auoient tué Pertinax, & les bannit de l'Empire: il fit mourir Letus auſſi, qui auoit eſté autheur du meurtre de Commodus & de Pertinax, ſubiugua Peſcennius Niger en Syrie: il fit vn voyage en Angleterre, où il mourut à Yorc: il eſtoit homme fort vaillant, qui laiſſa en mourant autant de bled au

peuple de Rome qu'il luy en faloit pour ſept annees: il veſcut 65. ans, 9. mois, 25. iours: il regna 18. ans.

24. Claudius Albinus ſe fit Empereur en France, Seuerus ayant deffait Peſcennius reuint à Rome pour faire la guerre à Albinus qu'il auoit aſſocié à l'Empire auec luy: mais Albinus deuint traiſtre & perfide, machinant la mort de Seuerus, ce qui cauſa Seuerus de mener vne groſſe armee contre Claudius Albinus, lequel commandoit en France comme vn Empereur des Romains, & luy donna bataille pres la ville de Lyon, où Albinus fut deffait & pris, & mené à demy vif à Seuerus, lequel le fit decapiter, & puis ietter à la riuiere, & fit exterminer toute la famille & les amis d'Albinus: cela fait Seuerus fut ſeul Empereur.

25. Antonin Baſſian Caracale fils de Seuerus, fut Empereur l'an du monde 4175. l'an de Rome 963. l'an de grace 203. c'eſtoit vn inceſtueux & monſtre cruel: il tua de ſa main ſon frere Geta pendu au col de ſa mere Iulia, criant, à l'aide ma mere on me tuë, elle fut toute couuerte du ſang de ſon fils, & fut bleſſée à la main: neantmoins depuis elle ſe maria à ſon beau-fils Baſſian. Il fit mourir à Rome grand nombre de Senateurs entre autres Papinian Preuoſt de la ville. En fin il fut tué à l'inſtigation de Macrin, grand Preuoſt de l'Empire, par vn ſoldat nommé Martial, duquel il auoit fait mourir le frere. Le corps fut enuoyé à Iulia ſa maraſtre & femme: elle le voyant ſe ietta deſſus, & s'y fit mourir. Voila la fin des inceſtueux. Il veſcut quarante trois ans, & regna ſix ans.

26. Antonin Getta du viuant de l'Empereur Seuerus ſon pere, fut aſſocié auec luy, & eſtoit ſon puiſné, ieune Prince qui monſtroit qu'il ſeroit heritier des vertus de ſon pere: mais l'Empereur Baſſian conſpira ſa mort, & pour y paruenir, il eſpia de le trouuer ſeul, & vn iour eſtãt en la chambre de ſa mere Iulia, ſeconde femme de l'Empereur Seuerus, il le tua. Ce meurtre tant execrable acquit beaucoup d'ennemis à Baſſian.

27. Macrin l'an du monde 4182. l'an de Rome 970. l'an de grace 220. grand Preuoſt de l'Empire, fut creé Empereur par l'armee qui eſtoit en Aſſirie. C'eſtoit vn ſerf affranchy qui auoit eſté Tabellion du temps de Commodus. Il fit ſon fils Diadumenus Empereur au commẽcement de ſon Empire. Il s'addonna à iouër, & commença à eſtre hay des ſoldats, à cauſe de ſon naturel chiche, & reueſche: il fut cruel, & inuenteur de ſupplice: il fit coudre deux ſoldats (pour auoir violé leur hoſteſſe) en des peaux de bœuf, leur laiſſant la teſte dehors, afin qu'ils peuſſent parler l'vn à l'autre, iuſques à tant que la vermine, & puanteur, & autres ſortes de tourmens les fiſſent mourir. Il fut tué en Antioche, apres auoir regné quatorze mois.

28. Varius Heliogabale fils de Baſſian, comme on eſtimoit, fut Empereur par les artifices de ſon ayeule Maeſa. l'an du monde 4184. l'an de Rome 972. l'an de grace 222. Il aſſocia à l'Empire ſon couſin Alexandre: il amena ſa mere au Senat, & la fit opiner cõme Senateur. Là elle publia maintes loix appellees Matrimoniales, il ſe licentia à toutes diſſolutions abominables, & ſurpaſſa en vilenie Neron & Caligula: ſe monſtra plus monſtre que humain: il viola les vierges Veſtales, il ſe fit coupper les parties honteuſes pour penſer eſtre comme les femmes, & ſe maria comme femme, & habita auec luy comme fẽme: finalement paruenu au comble de ſa meſchanceté, fut tué auec ſa mere dans vn retraict où il s'eſtoit caché, ſon corps jetté à la voirie par la conſpiration des ſoldats, aagé de dix-ſept ans, & regna deux ans, huict mois.

29. Alexandre Seuere fut du conſentement des ſoldats Pretoriens, & du Senat fait Empereur, l'an du monde 4187. l'an de Rome neuf cens ſoixante-quinze, l'an de grace deux cens vingt-cinq eſtant encore ieune, & gouuerna l'Empire par le Conſeil d'Vlpian. L'acte le plus ſeuere qu'il a fait, eſt la mort de Thurinus Veronius, lequel il fit enfumer, dautant qu'il ne faiſoit iuſtice, & prenoit argent des deux parties. Il fit vn Edict, lequel il voulut eſtre obſerué inuiolablement, & entre autres choſes il y auoit *Ne fais à autruy choſe que tu ne voudrois qu'on te fiſt*. Il commẽça à eſtre hay à cauſe de ſa ſeuerité, & fut tué en Gaule par les ſoldats à la ſolicitation de Maximin: il ne veſcut que trente neuf ans, trois mois, ſept iours, & regna treize ans.

30. Maximin, né de bas lieu en Thrace, & de pere & mere barbares, nommé Empereur par les ſoldats ſans le conſentement du Senat, l'an du monde 4200. l'an de Rome 988. l'an de grace 238. fit auſſi ſon fils Maximin Empereur. De ſon premier meſtier il eſtoit berger en Thrace, il vint à Rome du tẽps de Seuerus, & il eſtoit fort & robuſte à merueille, couroit auſſi viſte à pied que le cheual de Seuerus: il fut receu Archer ſous Baſſian, il eut charge de mille hommes de pied. Eſtant deuenu Empereur fort cruel & ſuperbe, le Senat le declara ennemy de l'Empire à cauſe de ſes meſchancetez: il fit mourir cruellement tous les ſeruiteurs d'Alexandre ſon predeceſſeur: tellement que les ſoldats ayans ſceu la volonté du Senat, couperent la gorge à Maximin, & à ſon fils dans ſa tente, comme ils dormoient en plein midy, le pere aagé de ſoixante ans, & le fils de dix-neuf ans, ayant regné trois ans.

31. Gordian

31. Gordian l'aiſné fut malgré luy auec ſon fils pouſſé au ſiege Imperial, eſtant âagé de 60. ans, pour deliurer le peuple de la tyrannie de Maximin. Le Prince Gordian ſon fils fut occis à la ſollicitation de Capellus, & le bon Empereur redoutant par trop la fureur de ſes ennemis, ſe pẽdit, afin de ne tomber vif entre leurs mains: il ne regna que cinq mois, il fut regreté de tous les gens de bien: il eſtoit bon peintre, ſculpteur, & ſçauant.

32. Pupienus Maximus fils d'vn ſerrurier, s'eſtant par les hauts faicts d'armes obtenu toutes les dignitez quel'on pourroit deſirer, il deuint ſi fier & ſi ſuperbe, tellement qu'il exerça de grandes cruautez ſur les Romains, qui occaſionna les ſoldats à le hayr, & conſpirerent contre luy, & contre Albinus, & eſmeurent grand tumulte contre eux au Palais, duquel dechaſſez, ils les trainerent à leurs tentes, & là les tuerent ayans regné deux ans.

33. Cælius Balbinus fut eſleu Empereur auec Pupienus, pour reprimer la meſchanceté de Maximin: il eſtoit Eſpagnol, ſçauant, appaiſoit les ſeditions qui iournellement naiſſoient à Rome, par ſa belle eloquẽce & ſçauoir: mais la fortune talõna tellemẽt ce Prince, qu'eſtãs les deux Gordians tuez en Afrique, le peuple de Rome aſpiroit à vn autre Gordian, & euſſent deſiré que Balbinus & Maximus euſſent cedé leur dignité à iceluy Gordian, leſquels par la haine des ſoldats & du peuple Romain, furent tuez, & ne tinrent l'Empire que deux ans.

34. Gordian II. aagé de ſeize ans, commença à gouuerner l'Empire l'an du monde 4203. l'an de Rome 991. & de noſtre ſalut 241. apres que Maximin & ſon fils furent maſſacrez au ſiege d'Aquilee, & que Pupienus & Balbinus auſſi furent tuez à Rome. Il fut Prince amy de iuſtice, honneſte, paiſible, fort aimé, & reueré des ſiens plus que nul autre Prince. Bref rien ne manquoit en luy ſinon l'aage, qui ſeruit de ſujet à vn Arabe nommé Philippe, de le rendre odieux aux gens-d'armes, leur remonſtrant le bas aage de cét Empereur, & gaigna neuf ſoldats Pretoriens, qui tuerent ce bon Prince en l'aage de 22. ans, & de ſon Empire le 6.

35. C. Valens Hoſtilianus fut creé Empereur par le Senat à Rome pour empeſcher que l'ordre de la Republique ne fuſt peruerty, apres les nouuelles receuës de la mort de l'Empereur Gordian, qui les troubla fort: l'Empereur Hoſtilianus eſtoit vn braue Prince, mais il eſtoit ja oppreſſé de maladie qui luy fit finir bien toſt ſes iours.

36. Philippe Arabe apres auoir fait tuer Gordian, paruint à l'Empire l'an du monde 4209. l'an de Rome 997. & l'an de ſalut 248. il vint à Rome l'an 2. de ſon Empire: il fit celebrer les jeux Seculiers, qui ne ſe faiſoiẽt qu'au commencemẽt d'vn ſiecle, le premier iour de May au 1000. an de la fondation de Rome. En ces jeux vne grande partie de Rome fut bruſlee, pour le grand nombre de flambeaux allumez de nuict. On lit qu'il fut le premier Empereur Chreſtien, & en haine de ce, Decius ſon Lieutenant en Illyrie, ſe reuolta, & fut nommé Empereur: il ſe reſolut d'aller à l'encontre de Decius, laiſſant ſon fils à Rome: mais les ſoldats Pretoriens luy couperent la gorge. Cela entendu à l'armee de Philippes, les ſoldats le tuerent auſſi eſtant à Veronne. Il regna cinq ans.

37. Decius fut eſleu Empereur l'an du monde 4314. de Rome 1002 de grace 252. Il eſtoit de Hongrie de noble famille: il le fut du conſentement du Senat, ſon fils Decius fut auſſi nommé Empereur, il perſecuta fort cruellement les Chreſtiens, il fit mourir à Rome Fabian Pape, Alexandre en Hieruſalem, Babias en Antioche auec ſes trois fils furent martyriſez. En diuers lieux l'on n'oyoit que gemiſſemens des pauures Chreſtiens, qui eſtoient contraints de faire leurs demeures aux deſerts, parmy les beſtes ſauuages: il cõbatit les Gots par deux fois, dont à la derniere luy & ſon fils furent tuez, le pere aagé de 50. ans, n'ayans regné tous deux que deux ans, ſix mois.

38. Quintus Herennus Hetruſcus n'eſt pas mis par quelques hiſtoriens entre les Empereurs, toutesfois ſon portraict ſe trouue au liure de Hubert Goltius & qu'il eſtoit fils de Decius.

39. Vibius Gallus Hoſtilianus ſucceda à l'Empire apres la mort de Decius: ayant eſté eſleu par la legion qui demeura entiere en la guerre des Scythes: & de là trouua accez au Senat, lequel conſentit à l'appeller Auguſte, & de fait le ſalüa pour tel, ainſi il le fut plus par fraude que par vertu, & plus propre à porter vne quenoüille, qu'vne eſpee, qui fut cauſe que l'Empire fut grandement troublé.

40. Voluſian apres que l'obſcurité de ſes troubles fut ceſſee par la deffence du preux Æmilian, & que la ſplendeur de la paix parut, l'Empereur Gallus retourna à Rome, eſtablit Voluſian ſon fils compagnon à l'Empire, & commanda qu'il fuſt ſalüé Ceſar comme luy, & leur regne euſt eſté plus court (pour eſtre recogneus vicieux tout outre) ſi la peſte ſi horrible ne fut ſuruenuë par l'eſpace de dix ans ſur la terre, & il n'y euſt aucun endroict exempt. Cependant Æmilian fut eſleu par les ſoldats Empereur, dont les Gallus & Voluſian, pere & fils preparerent vne forte armee pour aller combattre Æmilian, & il y eut vne ſanglante bataille en laquelle le pere & le fils furent deffaicts, & iceux tuez ſur le champ: ainſi Æmilian ſe ſaiſit

de l'Empire,& fit guerre ouuerte aux amis de Gallus,les faiſant mourir par tout où il les pouuoit attraper. Gallus ne regna que deux ans, 8. mois, & Voſuſian 2. ans.

41. Æmilian apres la deffaicte du pere & du fils en Mauritanie, de pauure race, mais à cauſe de ſes victoires obtenuës en pluſieurs lieux,il deuint ſi preſomptueux,& ſe promettoit tãt de faueur, qu'il oſa bien eſcrire au Senat, qu'en peu de iours il deliureroit la Thrace, Meſopotamie, & l'Armenie, de l'oppreſſion de ſes ennemis: mais il fut trompé, car il receut nouuelles comme les ſoldats d'Apius auoient inſtitué vn autre Prince pour le mettre hors l'Empire: mais les chefs de guerres conſiderans la grandeur du nouueau Empereur, & la race d'Æmilian, les deux armees enſemble conſentirent à ſa mort, & fut tué par les ſoldats, de ſon aage 40. ans, & auoit regné 3. mois.

42. Licinius Valerian l'an du monde 4218. de Rome 1600. & de grace 256. deſia vieil, fut eſleu par l'armee qui eſtoit en Bauiere:il eſtoit de la race des Corneliens à Rome, & aimé du Senat à cauſe de ſa vertu & vaillance,& fut du conſentement du Senat& de toutes les autres armees receu Empereur. Du commencement il ſe monſtra bening enuers les Chreſtiẽs, mais apres vn Magicien d'Egypte l'incita à les perſecuter,& de ſacrifier des hommes aux Idoles:ce qui ne dura long-temps,car eſtant allé faire la guerre aux Perſes,fut deffait& pris priſonnier: le Roy de Perſe nommé Saporez, ſe ſeruoit du dos & de la teſte de Valerian au lieu d'eſcabeau, toutes les fois qu'il vouloit monter à cheual: & finalement le fit eſcorcher tout vif. Il ne tint l'Empire que 2. ans.

43. Gallien apres la priſe de ſon pere, fut nommé Empereur l'an du monde 4223. de Rome 1011.& de grace 261. monſtre ſemblable à Neron, la peſte du genre humain, & le plus vilain, & cruel qui fuſt oncques: addonné à ſes plaiſirs ſans ſe ſoucier de retirer ſon pere, ſe faiſant hayr des gens de guerre. De ſon temps il y eut trente de ſes Lieutenans qui furent ſalüez Empereurs chacun à ſon armee, tous tyrans dont ils s'entretuerent la plus-part: ce qui affoiblit beaucoup l'Empire,& luy apres auoir perdu pluſieurs batailles contre Poſthumus, fut tué par vn Eſclauon. Il regna 15. ans. C'eſt en l'hiſtoire de ce Gallien qu'il eſt premierement parlé des François, qui ont ſecouru les Romains en leurs guerres.

44. Salonin Valerian regna durant la captiuité de Valerian ſon pere auec ſon frere Gallien: mais il eſtoit au contraire de ſon frere, vn Prince bon, ſçauant, ſage, modeſte, liberal, & fort docte:le Senat le tenoit en grande reputation: mais la haine que le peuple portoit au vicieux Gallien ſon frere,empeſcha l'amitié du peuple:tellement qu'eſtant auec ſon frere à la bataille contre Poſtumus, il fut pourſuiuy iuſques à Milan, là où les François les mirent au fil de l'eſpee, & leurs corps furent enterrez audit lieu.

45. Labienus Poſtumus, eſtant la Republique Romaine preſque ruinee, fut eſleu Empereur par les Gaulois. Gallien & Valerian freres ne voulans point de compagnon, vindrent vers la France pour combattre Poſtumus,lequel les ayant deffaicts, ſe rendit maiſtre de toutes les Gaules,& en auoit deſia fait vn Royaume à part, mais vn nommé Lollianus, l'vn des Capitaines, occit ledit Poſtumus,enſemble ſon fils, que le pere auoit aſſocié auec luy à l'Empire,& fait proclamer Auguſte par les François.

46. Flaue Claude fut eſleu Empereur par l'armee qui eſtoit pres de Milan, & le Senat l'approuua, en l'an du monde 4203. de Rome 1021.& de ſalut 271. Les mots qui ſont recitez au Senat ſont tels:*Claude Empereur, tu es noſtre frere, tu es noſtre pere, tu es noſtre amy, tu es bon Senateur, tu es vn vray Prince.* Par là on peut voir combien ce perſonnage eſtoit excellent: il chaſſa les Gots,& les tailla en pieces: il chaſſa le Tyran Aureole de la Republique, & mourut apres auoir regné deux ans.

47. Aurele Quintille, frere de l'Empereur Claude, fut eſleu par le Senat pour le merite des vertus de ſon frere:mais il eſtoit merueilleuſement craintif & peureux, lequel aimoit la vie priuee; c'eſt pourquoy les gens de guerre cognoiſſans ſon humeur, eſleurent Aurelian en l'armee: cela entendu par Quintille, deuint triſte & faſché, vn deſeſpoir le prit, il ſe fit ſeigner le pied en l'eau,afin de ne ſentir point la mort ſi rigoureuſe,mourant le 27. iour apres ſon election.

48. Aurelian eſleu Empereur par les gens de guerre l'an du monde 4235. de Rome 1023.& de grace 273. homme vaillant, & bien exercé à la guerre: il deffit les Marcomanes, & Sueues: l'Italie pacifiee, il entra dans Rome, appaiſa les ſeditions qui y eſtoient, fit mourir les ſeditieux, mena ſon armee contre Zenobia Royne de grand courage: la print & la mena en triõphe à Rome: il mena ſon armee en Suabe, dont il chaſſa les Bohemiens, & s'en voulant aller en Orient,les gens de guerre le tuerent pres de Byzance,& regna 5. ans,6. mois.

49. Tacite l'an du monde 4241. de Rome 1021.& de noſtre ſalut 279. pour ſa vertu fut eſleu Empereur par le decret du Senat; auquel les armees de l'Empire en auoient laiſſé la charge. Il fut prins, & eſleu du corps du Senat, & eſleué au throſne Imperial: alors la Republique

blique Romaine vſa de ſon iugement à l'election des Empereurs, il mourut d'vne fievre en la ville de Tarſe le ſixieſme mois, vingt iours de ſon Empire.

50. Annius Florian apres la mort de ſon frere Tacite, ſe ſaiſit de l'Empire: mais d'autant que c'eſtoit vn Prince mal-adroict, & de mauuaiſe façon, tant d'eſprit que de corps, les gens-d'armes eſleurent Probus: ce que voyant Florian, il ſe fit ſaigner le pied en l'eau, dont il mourut le ſecond mois apres ſon election.

51. Valerius Probus l'an du monde 4141. de Rome 1030. & de grace 280. fut par les voix de l'armee qui eſtoit en Tarſe du conſentement du Senat, & de toutes les armees de l'Empire eſleu Empereur: ſi toſt qu'il fut Empereur, il ramena toutes les forces & armes d'Orient en Gaule, il vainquit les François, & Allemands; il reprima les Gots en Aſie, il nettoya la Cilicie de tous brigands, pres de Syrmium, il preſſa les ſoldats de trauailler à deſſeicher certains lieux aquatiques, mais les ſoldats ſe mutinerent contre luy, & le tuerent là, & regna ſix ans.

52. Carus natif de Narbonne, grand Preuoſt de l'Empire, fut creé l'an du monde quatre mille deux cens quarante-huict de Rome 1036. & de grace 286. Il aſſocia ſes deux fils auec luy, Numerian & Carin: il fit guerre aux Perſes qui s'eſtoient reuoltez, & les rangea à l'Empire, il donna bataille aux Sarmates, en laquelle il tua mil ſix cens hommes, & print vingt mille priſonniers & de grand butin. Il entreprit la conqueſte de Cteſiphon, mais eſtant paruenu au fleuue de Tygris, ſuruint vn ſi grand & ſi effroyable orage, foudres, & tonnerres impetueux, que ce bon Empereur en fut accablé, apres auoir regné deux ans.

53. Numerian ſucceda à l'Empire par la mort de ſon pere, Prince des plus parfaicts & accõplis de ſon tẽps, docte & ſçauant, bon Orateur, vaillant Cheualier, qui auoit eſté auec ſon pere en la guerre Perſique: ce Prince eſtãt ſeul au gouuernement de l'armee, tout malade & deſolé de la mort de ſon pere, Aper ſon beau-pere, grãd Preuoſt de l'Empire, eſpia l'heure & le temps de tuer ce Prince, lequel eſtant ainſi malade, ſe faiſoit porter en lictiere, à laquelle Aper arriuant, feignant le vouloir conſoler, le tua miſerablement, & puis ferma la lictiere ſans que perſonne s'en apperceut, & ne regna que deux ans.

54. Carin durant ces choſes ſejournoit en Gaule, viuant en lieſſe & bon temps, qui print fin par la mort deplorable de ſon pere & de ſon frere, il s'empara de l'Empire Occidental des Gaules, ce qui cauſa de grandes & ſanglantes guerres, lequel on peut appeller la peſte & la poiſon du genre humain, le plus abominable que le ciel ait fait naiſtre. Ce mõſtre eſpouſa neuf femmes, deſquelles il faiſoit auorter les enfans quand elles deuenoient groſſes. Diocletian eſleu à Rome, regnoit paiſiblement. Carin marche auec vne puiſſante armee contre luy, & ſe donnerent pluſieurs batailles rangees l'vn à l'autre, finalement à la derniere, celle de Carin fut deffaicte, & demeura mort ſur le champ, ayant regné deux ans.

55. Diocletian magnanime & prudent, fut eſleu Empereur l'an du monde 4250. de Rome 1038. & de noſtre ſalut 288. fit Maximian ſon compagnon d'Empire, & pource qu'il eſtoit beſoin d'auoir pluſieurs chefs, ils en nommerent encores deux autres: Diocletian nomma Galere Maximin, & Maximian nomma Flauius Conſtantius pere du grand Conſtantin. Les Empereurs Diocletian, & Maximian s'aſſemblerent à Nicomedie, afin d'exterminer les Chreſtiens: ils firent vn Edict, que tous, & en quelque lieu que ce fuſt, ſacrifiaſſent aux dieux, à peine de la vie. Ceſte perſecution dura dix ans, & fut remarqué qu'en vn mois ils firẽt mourir dix-ſept mille perſonnes: Diocletian & Maximiãn en vn meſme iour, de leur volõté, quitterent l'Empire, & peu de temps apres Diocletian ſe fit mourir ſoy-meſme, & beut du poiſon, ayant regné 25 ans.

56. Valere Maximian aſſocié à l'Empire, homme cruel, furieux & rude d'entendement, appaiſa vn grand tumulte des païſans qui s'eſtoient reuoltez: il alla en Afrique, où il mit fin à de grandes entrepriſes: Il deſfit les Gentians, & erigea ſur eux vn trophee immortel de ſa victoire inſigne: il quitta le ſceptre Imperial apres auoir regné 20. ans, pour retourner à l'Eſtat priué de ſa premiere condition.

57. Conſtans Prince fort doux & humain, ayant eſté appellé à l'adminiſtration de l'Empire, il partagea auec Galere Maximin, & eut pour ſa part la Gaule, l'Eſpagne, l'Italie, & le Dauphiné, leſquels il gouuerna paiſiblement: il paſſa en Aſie, & dompta les Perſes, & mourut en Angleterre, ayant eſté Empereur 4. ans.

58. Galere Maximin ayant partagé l'Empire auec Conſtans, il eut pour apannage Illyrie de Grece, & d'Orient, il eſtoit fils d'vn berger, mais cruel, ſanguinaire, barbare, vaillant, & hardy, qui luy cauſa de grandes victoires & conqueſtes; il eſleut auec luy pour Empereur Maximin, & Seuerus, & ſe reſerua pour luy les pays Illyriques, où il ſe retira auec ſa femme: il fut ſaiſi d'vne griefue maladie, & voyant qu'on ne le pouuoit guarir, il ſe tua luy-meſme.

59. Maximin II. fut fait Empereur, & eut pour appannage la Prouince Orientale: il aſſocia auec luy Licinius, homme vaillant, dont il ſe repentit, mais trop tard; il eſtoit vaillãt & adroit, gaigna pluſieurs batailles contre les Perſes, & autres nations barbares d'Orient, il perſecuta les pauures Chreſtiens, deſquels il faiſoit vne cruelle boucherie. Dieu luy enuoya vne cruelle maladie qui luy print aux parties honteuſes, d'vne puanteur ſi horrible, que nul ne pouuoit approcher de luy: & voyant que ſon mal continuoit, il ſe tua luy-meſme, ayant regné 16. ans auec ſes compagnons, & deux ans luy tout ſeul.

60. Seuere aſſocié à l'Empire par Galere Maximin: c'eſtoit vn bon Prince & vaillant: il eut de cruelles & ſanglantes guerres contre Maxence, lequel practiqua ſi bien les ſoldats Pretoriens, que ſans contradiction du Senat, il fut eſleu Empereur: Seuere apres auoir perdu la bataille s'enfuit honteuſement, & fut pris à Rauenne, où il fut meurtry cruellement.

61. Maxence paruint à l'Empire par ruſe, cautelle, & fineſſe, ſe faiſant eſlire par les ſoldats Pretoriens, & confirmer par le Senat, il eſtoit grandement turbulẽt, cauteleux & malicieux. fort cruel & meſchant: de ſorte que Seuere qui auoit eſté eſleu Empereur par toute l'Italie, & Afrique, fut desfait & meurtry par luy: Ce qu'ayant entendu Conſtantin qui eſtoit pour lors en Gaule, voulut en auoir la raiſon, & paſſa en Italie, & donna bataille à Maxence, en laquelle il fut desfait pres le Pont Miluius par Conſtantin, ayant regné l'eſpace de 7. ans en tyran, cruel & vicieux.

62. Licinius ſucceſſeur de Maximin, lequel l'auoit aſſocié à l'Empire, eſtoit de bas lieu, & fort ignorant, brutal, & hayſſoit les lettres: il perſecuta fort les Chreſtiens, à l'occaſion dequoy Conſtantin le Grand luy fit rude guerre: l'ayant vaincu, il fut occis par ſes gens meſmes, eſtant aagé de ſeptante ans, ayant regné quatorze ans: il auoit eſpouſé Conſtantia ſœur de Conſtantin le Grand, de laquelle il eut vn fils nommé Licinius le ieune, lequel Conſtantin crea Empereur.

63. Martinian fut eſleu Empereur par Licinius, lors que Conſtantin luy faiſoit la guerre: il eſtoit inconſtant, mais hardy: il dreſſa vne armee pour ſecourir Licinius contre Conſtantin, mais il fut desfait, & mis en route: il hayſſoit fort les Chreſtiens: il finit miſerablement ſes iours, ayant veſcu quarante ans, & regné deux ans.

64. Conſtantin le Grand eſtant en France, fut mandé par le Senat pour chaſſer Maxence, mais il doutoit s'il deuoit mener ſes forces, ou non: mais Dieu luy fit veoir au Ciel vne Croix de couleur de feu, auec vn eſcriteau contenant: *Sois victorieux en cecy.* Ce qui le fit reſoudre, & marcha vers Rome, & vainquit Maxence, & le noya puis apres dans le Tybre. Tellement qu'apres la deffaicte de Maxence, Conſtantin, & Licinius furent Empereurs enſemble, l'an du monde quatre mille deux cens ſeptante-deux, de Rome 1060. & de ſalut 310. à ſçauoir Conſtantin en Occident, & Licinius en Orient: ils veſcurent en paix enuiron cinq ans, mais Licinius deſcouurant ſa haine contre les Chreſtiens, & les perſecutant à outrance, ils ſe retirerent vers Conſtantin, lequel dreſſa vne armee, & auec ſon fils Criſpus attaqua pres de la ville d'Andrinopole en bataille rangee Licinius, lequel y fut tué, ainſi Conſtantin demeura ſeul Empereur, & remit toutes choſes en bon eſtat, comme l'Egliſe, la Iuſtice, & les Loix. Le 26. an de ſon Empire, on commença de baſtir les murailles de Biſance, & par luy nommee Conſtantinople, & y fit tranſporter le ſiege de l'Empire, il veſcut 66. ans, & regna trente ans, dix mois, vnze iours, il auoit deliberé auant ſa mort de ſe faire Baptiſer au fleuue du Iourdain.

65. Criſpus fils aiſné de Conſtantin le Grand, apres la mort de Licinius fut ioinct à l'Empire par ſon pere: il eſtoit docte & ſçauant, & fut inſtitué és bõnes lettres par Lactãce Firmian. Il fut à la guerre contre Licinius, mais il ne veſcut pas long-temps. Aucuns diſent que ſa belle mere ſeconde femme de Conſtantin, nommee Fauſta, le requiſt d'auoir ſa compagnie; voyãt l'enormité du peché, il ſe retira, elle ſe voyant refuſee, alla trouuer l'Empereur ſon mary, luy declarãt que Criſpus sõ fils l'auoit ſollicitee de ſon deshõneur, auec vne voix plaintiue, & entremeſlee de larmes hypocrites: cela entendu par Conſtantin, adiouſtant foy aux paroles de ſa femme, commanda ſoudainement qu'on le tuaſt: ce qui fut fait incontinent. Aucuns diſent que l'Empereur fit tuer Fauſta ſa femme, apres auoir deſcouuert toute la verité du faict.

66. Conſtantin II. l'an du monde 4303. de Rome 1029. & de noſtre ſalut 341. auec ſes deux freres, tous trois fils de Conſtantin le Grand, ſuccederent à leur pere, qui par ſon teſtament leur auoit partagé l'Empire, c'eſt à ſçauoir Conſtantin qui eſtoit l'aiſné, euſt la France, l'Eſpagne, les Alpes, l'Angleterre: Conſtans euſt l'Italie, Afrique, & Illyrie: le puiſné, Conſtantius, ou Conſtance, eut l'Orient, & fut ſeul Empereur: car l'aiſné eſtoit plus ſuperbe & fretillant que les deux autres: non contant du partage que ſon pere luy auoit laiſſé, fit la guerre à ſon frere Conſtant pour luy oſter l'Italie, là où eſtant auec ſon armee fut deffaict prẽs d'Aquilee,

d'Aquilee, & foulé aux pieds des cheuaux, dont il mourut aagé de vingt-cinq ans, ayant regné par l'eſpace de trois ans.

67. Conſtans au moyen de la mort de Conſtantin, ſa part fut augmentee de tous les pays de ſon frere: il eſtoit aagé de vingt ans quand il deffit ſon frere. Au commencement il fut iuſte & fort vaillant, fut Arrien, & perſecuta grandement les Catholiques, & cõmit beaucoup de cruautez.

Qui fut cauſe qu'en Ausbourg l'on fit Empereur Magnentius, lequel tua Conſtance dormant au lict. Sa mort eſt notable, en ce que luy-meſme auoit ſauué en Eſclauonie ce Magnentius, que les ſoldats vouloient tuer, & l'auoit couuert de ſa robe: il regna treize ans.

68. Conſtance le dernier des trois fils de Conſtantin le Grand, mena vne armée de ſoixante mille hommes contre ce meurtrier Magnentius, qui vint au deuant en Eſclauonie auec le nombre de trente mille hommes, tant François qu'Allemands: Conſtance gaigna la bataille, Magnentius s'enfuït à Lyon, où apres auoir tué ſes amis deſquels il ſe défioit, il ſe tua luy-meſme.

Conſtance demeura ſeul Empereur: il euſt pluſieurs guerres contre les François, & auſſi contre les Allemands: il fit Iulian ſon couſin Empereur pour les contre-quarrer, pẽdant qu'il faiſoit la guerre contre les Sarmates & Perſes: il mourut d'vne fievre en Cilicie aagé de quarante & vn an, & regna vingt-quatre ans.

69. Magnentius ayant tué ſon maiſtre Conſtance, ſe ſaiſit de l'Empire qu'il ne garda gueres, ayant eſté mis en fuitte, & ſon armee deffaicte: il regna trois ans, ſix mois.

70. Iulian l'Apoſtat, qui auparauant auoit eſté compagnon de Conſtans, en l'an de grace trois cens ſoixante-cinq, l'eſpace de ſix ans, & demeura ſeul Empereur vn an, & ſept mois.

Eſtant encore ieune, l'Eueſque de Nicomedie l'inſtruiſit à la Religion Chreſtienne, de laquelle il fit profeſſion, & liſoit en l'Egliſe. En ſecret il alloit oüyr le Sophiſte Libanius lequel luy fit prendre les liures & opinions de Iamblicus Maximus Philoſophe Payen, & deslors deſdaigna la doctrine Chreſtienne, & ſuiuit les opinions Payennes. Il deuint ennemy iuré des Chreſtiens: ſe voyant ſeul Empereur, il ſacrifia des hommes, il publia des Edicts contre les Chreſtiens, fit ouurir les Temples des Idoles, deffend de bailler aucuns Eſtats aux Chreſtiens, ne permet que leurs enfãs fuſſent receus aux eſcholes de Rhetorique, eſcrit contre les Chreſtiens, & en deſpit d'eux, exhorte les Iuifs à reſtablir leur eſtat, finalement il mourut miſerablement aagé de trente ans.

71. Iouian, ou Iouinian, l'an du monde 4329. de Rome 1117. & de noſtre ſalut 367. bon Prince & Catholique: il pacifia auec les Perſes, il reuint en Aſie, & remit pluſieurs peuples, & les Egliſes en bonne paix, r'appella les bannis pour la Religion, commanda qu'on reſtituaſt aux Egliſes les reuenus que Iuliã leurs auoit oſtez, fit refermer les Temples des Idoles, & mourut ayant regné ſeulement huict mois.

72. Valentinian l'an du monde 4330. de Rome 1118. de noſtre ſalut 368 il eſtoit de Hongrie: du temps de Iulian il auoit eſté priué de ſes Eſtats, d'autant qu'il eſtoit Chreſtien, il fut bon Prince, & prudent, il fit venir ſon frere Valens de Hongrie, & le fit Empereur auec luy, puis quelque temps apres ſon fils Gratian auſſi.

Valentinian laiſſa à ſon frere l'Orient, & luy s'achemina és Gaules; il deffit les Allemands, il deffit les Saxons, il fit punir rigoureuſement ceux qui vendoient à faux poids & fauſſe meſure, leur faiſant couper les mains; il mourut de fievre en Hongrie aagé de cinquante-cinq ans, & regna 11. ans, 8. mois, 20. iours.

73. Valens qui auoit eſté Empereur auec ſon frere, il le ſurueſcut de trois ans: c'eſtoit vn ignorant, cruel, qui nonobſtant les remonſtrances de ſon frere, fut Arien: il traicta fort cruellement les Chreſtiens, il fit la guerre à Procopius qui ſe vouloit faire Empereur, lequel ſes gens d'armes liurerent à Valens, lequel le fit mourir: il alla contre les Gots pres d'Andrinople, là où il fut bleſſé, on le porta dans vne cabanne, en laquelle les ennemis mirent le feu où il fut bruſlé tout vif, & regna 15. ans, 5. mois.

74. Gratian, & Valentinian II. fils de Valentinian I. furent Empereurs enſemble l'an du monde 4344. de Rome 1132. de grace 382. Gratian fit part de l'Empire à Theodoſe, auec lequel il regna 4. ans, ayant regné auparauant 8. ans auec ſon oncle Valens: il eſtoit doƈte, Poëte, & vn des premiers Orateurs de ſon temps: apres la mort de Valens il rappella les Eueſques Chreſtiens, & chaſſa les heretiques, & commanda à toutes les Egliſes de tenir d'vn commun accord le Symbole de Nicee: il reuint en France là où il tenoit plus compte des ſoldats Allemands que des Romains: tellement que le gouuerneur de Lyon luy coupa la gorge aagé de 32. ans.

Digitized by Google

75. Maximus homme cruel & meſchant, apres auoir fait mourir l'Empereur Gratian ſõ maiſtre qui ſe laiſſoit gouuerner par luy, ſe ſaiſit de l'Empire, & deffit l'Empereur Valentinian II. frere de Gratian en bataille, lequel fut contraint de ſe retirer en Orient vers Theodoſe, lequel aſſembla vne puiſſante armee, & deffit Maximus qui fut pris & mis à mort, & ne regna qu'vn an.

76. Valentinian II. par le ſecours de Theodoſe retourna en France, laquelle il gouuerna ſept ans comme Empereur; mais Eugene Secretaire & Arbogaſtus Got de nation Colonnel, corrompirent par argent les valets de chambre de Valentinian, tellement qu'eſtant à Vienne en Dauphiné, ils l'eſtranglerent auec vne corde.

Eugene ſe fit nõmer Empereur, fut pris & amené à Theodoſe, aux pieds duquel il ſe ietta, mais les ſoldats le mirent en pieces, & Arbogaſtus ſe tua luy-meſme.

77. Theodoſe l'an du monde 4345. de Rome 1133. de noſtre ſalut 383. Eſpagnol, & de race noble, fut le dernier Empereur d'Orient & d'Occident, enſemble, apres auoir vaincu Maximus, & fait mourir, il retourna à Rome, où il fit fermer les Temples des Idoles, & aboli du tout les ſacrifices des Payens, & leurs Bachanales qui auoient duré iuſques au temps de Valens.

Il redreſſa la Religion Chreſtienne, les bonnes Loix, la Iuſtice; mais les nouuelles luy vindrent que Valentinian auoit eſté eſtranglé, & que Eugene & Arbogaſtus auoient vne groſſe armee vers les Alpes, qu'ils auoient declaré qu'ils reſtabliroient les ſacrifices des Payens. Par ainſi Theodoſe ſe reſout de les aller attaquer, fait peindre à ſes eſtendarts le nom de Chriſt, d'autant qu'vne nuict eſtant en priere, & ſommeillant, luy apparut quelqu'vn qui l'exhorta à aller attaquer ſes ennemis qu'il deffit en pieces, & mourut à Milan l'an 65. de ſon aage le 17. Septembre, apres auoir regné dix ſept ans.

78. Arcadius apres la mort de ſon pere Theodoſe ſucceda auec ſon frere Honorius à l'Empire, à ſçauoir Arcadius en Orient, l'an du monde, 4362. de Rome 1150. & de grace 400. il fut Prince debonnaire, & bon Catholique, ſon pere luy auoit laiſſé pour tuteur Rufin eſtimant qu'il luy ſeroit fidele, mais Rufin, François de nation, ſe propoſa de ſe faire Empereur, car il attira Alaric Roy des Gots pour effrayer Arcadius, mais la trahiſon eſtant deſcouuerte, il fut tué par des ſoldats Italiens. Il veſcut 13. ans apres la mort de ſon pere.

79. Honorius fils de Theodoſe & frere d'Arcadius, fut Empereur d'Occident, & eut pour tuteur Stilicon.

En l'an vnzieſme de ſon Empire, & de l'an de grace 409. Redegiſe mena vne armee de 200000. Gots en Italie, laquelle fut deffaicte & exterminee par Stilicon, & Redegiſe pris, & il fut eſtranglé.

Apres ceſte victoire, Honorius eut opinion que Stilicon ſe vouloit faire Empereur, à cauſe dequoy il le fit tuer auec ſon fils Eucherius.

Alaric Roy des Gots vint à Rome, apres auoir eſté deuant deux ans, la prit le premier, iour d'Auril l'an 16. de l'Empire d'Honorius, & de l'an de grace 414. & de Rome 4376. il regna ſeize ans

80. Theodoſe II. fils d'Arcadius, aagé de neuf ans, ſucceda à ſon pere l'an du mõde 4374. & de Rome mil cent ſoixante ſix, de grace quatre cens douze: & de l'an quinzieſme de l'Empire d'Honorius, ſon tuteur s'appelloit Anthemius, par la ſageſſe duquel il fut bien inſtruit en la crainte de Dieu, & les affaires publiques bien gouuernees. Il pacifia auec les Gots, & s'en ſeruit cõtre les Huns & Perſes, & finalement fit auſſi paix auec eux. Il remit les Egliſes d'accord, & aſſembla vn Concile en la ville d'Epheſe contre Neſtorius, puis mourut à Cõſtantinople, ayant regné 42. ans, ayant veſcu cinquante & vn an.

81. Valentinian III. fut aſſocié à l'Empire par Theodoſe II. apres la mort d'Honorius, l'an du monde 4392. de Rome 1180. de noſtre ſalut 430. & de l'an 9. de l'Empire de Theodoſe II. & fut le dernier Empereur d'Occident iuſques à Charlemagne: il eſtoit adultere, magicien, meurtrier de grands Capitaines qui luy auoiẽt fait ſeruice. Boniface ſon Lieutenãt en Afrique, fut deffait par les Vandales: tellement qu'ils s'emparerent de Carthage l'an 34. de l'Empire de Theodoſe II. le ſeptieſme de Valentinian III. de l'an de noſtre ſalut 445. Il regna trente ans.

82. Martian Lieutenant de Theodoſe II. ſucceda à ſon maiſtre, & fut Empereur d'Orient, l'an du monde 4416. de Rome 1214. & de grace 454. homme ſage, vaillant, & craignant Dieu, pour appaiſer les troubles de l'Egliſe, il fit paix auec les Perſes, & auec les Vãdales en Afrique, ayant regné ſix ans, il mourut à Conſtantinople.

Il faut remarquer qu'apres la mort de Valentinian l'Empire Romain fut diſſipé & mis en pieces: car les François tenoient vne grande partie de la Germanie & des Gaules, les Oſtgots, la Honorie, les Veſtgots,

Digitized by Google

Vveſtgots, les Eſpagnes, les Vandales, l'Afrique, & pluſieurs ſe nommerent Céſars en Italie: tellement qu'il y eut en l'eſpace de 20. ans 9. Empereurs qui regnerent, & ſuccederent l'vn à l'autre, & ſe tuerent l'vn l'autre, le premier fut appellé Auguſtule, ce nom diminutif d'Auguſte donna ſuiet de dire que l'Empire des Auguſtes deuoit perir en Italie: car vn nommé Odoacre de Rugie durant ces horribles confuſions ſe ietta en Italie, & la fourragea l'eſpace de quatorze ans, en l'an de Chriſt 465. Leon le Grand viuant à Conſtantinople, & prit Rome, ſe fit appeller Roy de Rome & d'Italie, & monta en triomphe au Capitole, & ſe fit couronner, expoſa Rome au ſang, carnage, & pillage, & pluſieurs villes circonuoiſines: il donna la tierce partie des terres aux ſiens, & commit vne infinité de meſchancetez, & dominerent en Italie iuſques au regne de Iuſtinian.

83. Leon le Grand de Thrace, l'an du monde 4423. de Rome 1221. & de noſtre ſalut 461. fut eſleu Empereur à Conſtantinople, par les ſuffrages du Senat & gens de guerre, puis couronné par le Patriarche Anatolius; c'eſtoit vn bon Prince craignant Dieu: il regna dix-ſept ans.

84. Zenon eſtoit gendre du Lieutenant de l'armee de Leon, fut l'an du monde 4441. de Rome 1236. de grace 479. fait Empereur par ſon fils, d'autant que par le teſtament de Leon le Grand il auoit nommé Leon II. fils de Zenon: mais Leon II. venant à mourir fit ſon pere Empereur; lequel enuoya Theodoric Roy des Gots en Italie, comme ſon Lieutenant contre Odoacre, lequel fut vaincu & tué par Theodoric. De ſon viuant Cõſtantinople fut preſque tout bruſlé par le feu violent qui y prit, & à ce feu fut bruſlé plus de ſix vingts mille volumes de bons liures manuſcrits. qui fut vn grand dommage. Zenon fut fort cruel, miſerable, grand yurongne, & ſe ſoüillant en ſon yurongnerie, eſtant plein de vin, tellement que l'Imperatrice ſa femme le fit enterrer tout viuant, ayant regné dix-ſept ans.

85. Anaſtaſe ſurnommé double prunelle, fut en l'an du monde 4456. de Rome 1244. de noſtre ſalut 494. Empereur par la faueur de la femme de Zenon il gaigna la faueur du peuple en aboliſſant quelque tribut annuel, il reprima quelques ſeditions, fit treſue auec les Perſes, il maintint ouuertement l'hereſie d'Eutiches, chaſſa de Conſtantinople Euphemius qui l'auoit couronné, puis fit tuer Macedonius ſon ſucceſſeur, & fit beaucoup de maux à l'Egliſe, ſon regne fut fort pernicieux aux Chreſtiens, eſtant ja vieil de 87. ans, la foudre & le tonnerre tomba ſur luy, & fut reduit en cendre, ayant regné 27 ans.

86. Iuſtin fils d'vn berger de Thrace l'ã du monde 4448. de Rome 1271. de grace 521. eſtãt deuenu par ſa vaillance Capitaine des gardes d'Anaſtaſe, & reſpecté des ſoldats, receut quelques deniers d'Amantius pour gaigner les ſoldats, & achepter les voix pour Theocretian ſon amy: mais Iuſtin le practiqua pour luy, & du conſentement du Senat & des gẽs de guerre fut receu Empereur. Amantius & Theocratian taſchent de leur en venger, ce qu'ayant deſcouuert Iuſtin, il les fit mourir. Il fut bon Catholique, chaſſa les Arriens, & fit beaucoup pour les Egliſes d'Orient. Or eſtant vieil il crea Empereur de ſon viuant Iuſtinian ſon nepueu en la preſence d'Epiphanius Patriarche de Conſtantinople, & du Senat, lequel Epiphanius couronna Iuſtinian & ſa femme, & Iuſtin mourut le 11. de ſon Empire, ayant laiſſé Iuſtin qu'il auoit adopté pour ſon fils.

87. Iuſtinian qui en l'an du mõde 4490. de Rome 1278. & de grace cinq cents vingt-huict, auoit eſté collegue de Iuſtin l'eſpace de quatre mois, & demeura apres ſeul Empereur, il eſtoit nepueu de Iuſtin, il enuoya Belliſſaire ſon Lieutenant contre les Perſes, leſquels il reprima & pacifia. Il fut auſſi enuoyé en Afrique où Carthage ſe rendit, & fut Gilimer Roy des Vandales prins, & l'Afrique remiſe ſous l'Empire, & fut le dernier Roy des Vandales. Belliſſaire fut enuoyé encore en Italie; en laquelle en cinq ans il reprint toutes les villes occupees par les Gots, ſpecialement Rome en l'an 11. du regne de Iuſtinian, & en l'an de grace 537. & retourna à Conſtantinople, mais derechef Totilas releua la puiſſance des Gots en Italie, & Narſes y fut enuoyé qui les chaſſa heureuſement hors d'Italie, mais il y attira les Lõbards. Du temps de Iuſtinian le recueil des Loix fut fait, & depuis appellé *Le droict Ciuil.* Le Concile fut tenu à Conſtantinople: les fortifications pour brider les courſes des Barbares; il regna 38. ans.

88. Iuſtin II. l'an du monde 4528. de Rome 1317. & de grace 566. petit fils de Iuſtinian fut creé Empereur, modera les impoſts & vſures: mais à cauſe de ſa maladie ne peut manier les affaires, Martin ſon Lieutenant fit la guerre durant 4. ans aux Perſes, & ſous ſon regne fut le commencement des Exarques à Rauenne, & du regne des Lombards en Italie. Et ne regna que vnze ans.

89. Tibere II. l'an du monde 4539. de Rome 1317. & de grace 579. fut ſeul Empereur, & furẽt couronnez luy & ſa femme par le Patriarche Eutiche, il perſeuera en l'Egliſe Catholique, & fit beaucoup d'aumoſne pour l'entretenement des pauures familles, & fit exercer

bõne iuſtice, cõme il faiſoit oſter de terre vne croix d'or enchaſſee dãs du marbre, il ne vouloit qu'on marchaſt deſſus, il enuoya Maurice de Capadoce contre les Perſes, lequel les deffit, & recouura Meſopotamie; & à ſon retour Tibere luy donna pour femme ſa fille Cõſtantine, & le deſigna Empereur en preſence de l'armee, & mourut ayant regné 7. ans.

90. Maurice de Capadoce ſucceda à ſon beau pere l'an de Rome 1333. & de grace 584. & fut couronné par le Patriarche nommé le Ieuſneur. Caignan Roy de Hongrie prit Syrme ville de l'Empire, & gaigna vne bataille contre Maurice, & print 12000. priſonniers Romains, & ſuruint vne peſte en l'armee qui fit mourir ſept fils de Caignã en vn meſme iour: cela le fit retirer, & manda à Maurice qu'il luy payaſt vn eſcu pour chacun priſonnier, & les luy renuoyeroit, ce que Maurice ne voulut faire: irrité de ce, il fit coupper la teſte aux 12000. priſonniers, à ceſte occaſion, & pour autres laſchetez, les ſoldats ſe mutinerẽt, & penſa eſtre tué à coups de pierres vn iour de Noël comme il entroit à l'Egliſe. Finalement les trouppes qui eſtoient du long du Danube eſleuerent Phocas, & le ſaluërent. Empereur, lequel fit tuer Maurice, & toute ſa famille aagé de 63. ans, & regna 20. ans.

91. Phocas l'an du monde 4366. de Rome 1355. & de ſalut 604. Thracien de nation, & de bas lieux, ayant eſté couronné aux fauxbourgs de Conſtantinople par le Patriarche Cyriaque: apres le meurtre de Maurice il fit mourir ſes amis, il fut cruel, meſchant, diſſolu, rauiſſeur de femmes d'autruy, maſſacreur des innocents, exacteur & pilleur des Prouinces, yurongne, & paillard: & pendant qu'il s'amuſoit à exercer ce que deſſus, Caignan Roy de Hongrie, & les Perſes, fourrageoient l'Empire. Car Coſroës Roy de Perſe oſta aux Romains la ville de Ieruſalem, & print la Syrie, tua 90. mille Chreſtiens, & emporta la vraye Croix où noſtre Seigneur auoit eſté crucifié, à cauſe de ce Phocas fut hay du peuple. Priſcus gendre de Phocas ſe ioignit auec Heraclius gouuerneur d'Afrique, & vn nommé Photius a qui Phocas auoit rauy ſa femme, ſe liguerent, & arriuerent en meſme temps à Conſtantinople auec leurs armees, ſe ſaiſirent de Phocas, auquel les ſoldats coupperent les bras & les iambes, & les parties honteuſes, puis ils luy trancherent la teſte ayant regné 8. ans.

92. Heraclius fils d'Heraclius gouuerneur d'Afrique, apres l'execution de Phocas, fut du conſentement du Senat & des armees eſleu Empereur, l'an du monde 4373. de Rome 1363. & de noſtre ſalut 612. Il fut couronné par le Pape Sergius, le meſme iour eſpouſa Fabia Eudoxia, qui fut auſſi couronnée. Il pacifia auec Caignan Roy des Huns, il enuoya auſſi pour pacifier auec Coſroës Roy des Perſes, il fit reſponſe qu'il ne poſeroit point les armes, que le Dieu des Perſes ne fut adoré par tout, & qu'il ne vouloit qu'abolir le ſeruice de Dieu & des Chreſtiens. Heraclius ne s'eſtonne, ſe fie en Dieu, meine ſon armee en Syrie pres d'Arot. Coſroës s'eſtoit retiré chez ſoy, & fut puny de ſon orgueil par vn moyen notable choiſi de Dieu, qui eſt que Coſroës nomma pour ſucceſſeur ſon fils puiſné nommé Mardaſſez, Siroës qui eſtoit l'aiſné, print ſon pere Coſroës, auquel il couppa la gorge, apres auoir tué ſon frere Mardaſſez, & ſe fit Roy par ce moyen, & pour eſtre plus aſſeuré il fit paix auec Heraclius, & mit en liberté les priſonniers, entre leſquels eſtoit Zacharie Patriarche de Hieruſalem, & rendit auſſi la vraye Croix. Sous cét Empereur, commença la deteſtable ſecte & Religion de Mahomet, & regna 31. an.

93. Conſtantin III. fils d'Heraclius fut fait Empereur par le Senat l'an du monde 4605. de Rome 1396. & de noſtre ſalut 644. Il fut fort mal-heureux en guerre contre les Sarrazins, il tua ſon frere Theodoſe, & fit mourir des gens de bien, qui le reprenoient de ce qu'il adheroit aux erreurs des Monothelites. Par ſon mandement Theodore Calioppa, Exarque de Rauenne, prit par trahiſon le Pape Martin, & l'enuoya priſonnier à Conſtantinople, d'où Conſtantin le relegua en Cherſonneſe Taurique, où il mourut de faim toſt apres. Conſtantin fut en Italie contre les Lombards, là où il fut deffait, & auec leſquels il fit trefues, & apres auoir pillé Rome vint en Sicile où il fut eſtranglé, comme il ſe lauoit en vn bain, & regna vingt-ſept ans.

94. Conſtantin IV. le Barbu ſon pere l'aſſocia à l'Empire l'an du monde 4651. de Rome 1423. & de noſtre ſalut 670. lors que l'armee de mer des Sarrazins approcha de Conſtantinople, d'où elle fut repouſſee, & furent contraints de faire paix auec les Gots pour 30. ans. L'Empereur aſſembla à Conſtantinople le 6. Concile contre les Monothelites, & apres auoir pacifié l'Empire d'Orient à l'Egliſe, mourut paiſiblement, ayant regné dix-ſept ans.

95. Iuſtinian II. fils de Conſtantin le Barbu fut fait Empereur par ſon pere, l'an du monde 4649. de Rome, mil quatre cens quarante, de grace 687. homme cruel, ſanguinaire, il y eut deux flateurs qui furent cauſe de ſa ruine, à ſçauoir Theodoſe Moine, qui fut en tel credit que Iuſtinian l'appelloit general ou grand Maiſtre, l'autre Eſtienne, Chappellain de l'Empereur. Ces deux mignons traicterent rudement les Capitaines de l'Empire, entre autres

tres Leontius qu'ils tindrent priſonnier deux ans: mais eſtãt eſchappé il ſe fit Empereur à l'aide du Patriarche, & coupa le nez à Iuſtiniã & l'enuoya en exil en vne Iſle où il fit attacher des cordes aux pieds de ces deux mignons, leſquels furent trainez par la ville, & furent bruſlez par apres. Tybere III. d'Apſimare retournant d'Afrique d'où il auoit eſté chaſſé par les Sarrazins auec ſon armee, n'oſant ſe trouuer pres Leontius, fut ſalué Empereur par ceſte armée, & s'eſtant ſaiſi de Leontius, il luy couppa le nez, & le tint priſonnier. Et Iuſtinian trouuant le moyen de recouurer ſon Eſtat par le moyen du Roy de Bulgarie, lors il fit lier Leontius Tybere d'Apſimare, & les fit trainer par les ruës, puis leur ayant mis le pied ſur le col, leur fit arracher les yeux, & trancher les teſtes, & fit prendre Heraclius frere de Tybere d'Apſimare. Cela fait les gens de guerre d'autre coſte eſleurent Empereur Philippicus Bardanes lequel prit ſon chemin vers Conſtantinople: fit arracher d'vn Autel Iuſtinian & ſon fils Tybere, leſquels furent tués par ſon cõmandement. Il regna dix ans auant ſon exil, & ſix ans apres ſon retour: voila en peu de temps trois Empereurs mis à mort.

96. Leonce ou Leon eſtoit Preſtre & Patriarche de Conſtantinople, il conſpira auec certains ſeditieux de chaſſer l'Empeur Iuſtinian, ce qu'il fit, & executa, & entra auec ſa troupe ſeditieuſe au Palais, & le fait confiner en exil, comme il a eſté dit, & ſe fait ſaluer Empereur Auguſte, & ne fut Empereur que 3. ans.

97. Tybere III. Apſimare vſurpa l'Empire ſur Leonce, & fit prendre Leonce: & luy ayant fait couper le nez, le tint priſonnier. Et pendant ces choſes, Iuſtinian banny alla vers ſon oncle, le Roy de Bulgarie auiourd'huy dite Hongrie, par ſon moyen vint & entra dans Cõſtantinople, fit prendre Tybere Apſimare vſurpateur, & Leonce qui eſtoit priſonnier, les fit trainer à la queue des cheuaux par les ruës, à la preſence du peuple, & eſtoient preſque tous deſmembrez, & puis on leur couppa les teſtes, ayant Tybere regné ſept ans.

98. Philippicus Bardanes conduiſoit l'armée de mer de Iuſtinian, & fut eſleu Empereur par ladicte armée, cela fait, il vient à Conſtantinople, là où il fit tuer Iuſtinian & ſon fils Tybere. Philippicus eſtant paiſible poſſeſſeur de l'Empire, caſſe & annulle les Decrets du ſixieſme Concile, & à la perſuaſion d'vn moine, & pour le fauoriſer, dautant qu'auparauant il luy auoit predit qu'il ſeroit Empereur par l'augure qu'il en veit d'vne Aigle, ombrageant le chef dudit Philippicus dormant. Par ſon commandement les images furent abbatuës, & iettees hors des Temples, ce qui faſcha extrémement Anaſtaſe II. lequel par ſon impatience & temerité grande, auec ſes conſors, luy creua les yeux, & les chaſſa hors de l'Empire, apres auoir regné deux ans: il fut protecteur des Monothelites & autres hereſies.

99. Anaſtaſe II. homme fort docte, fut en l'an du monde 4667. de Rome 1468. & de grace 715. Eſleu Empereur, & dautant qu'il aymoit la paix de l'Egliſe, il reprima tous les ennemis du 6. Concile, il amaſſa vne forte armee, & l'enuoya contre les Barbares & Arabes: mais les Capitaines n'eurent pas de fidelité: car rebrouſſant le chemin coururent ſus à l'Empereur, & l'aſſaillant de meſmes armes qu'il auoit preparé pour autruy, en ceſte furieuſe rencontre Conſtantinople fut priſe & ſaccagee, & Anaſtaſe demis, puis enclos, & relegué en vn monaſtere, apres auoir regné vn an, trois mois.

100. Theodoſe III. ayant eſté autheur de la ſedition & ſaccagement faict par les ſoldats de Conſtantinople, & du deſpouïllement d'Anaſtaſe de l'Empire, ſe fit nommer Empereur: il eſtoit de Conſtantinople, & de bas lieu, mais de grand eſprit, toutesfois aucuns eſcriuent qu'il fut contraint d'accepter le gouuernement de l'Empire. Au commencement il fit remettre les Images aux Temples, ſa domination acquit par ſa vertu l'obeïſſance & amour de ſon peuple, neantmoins Leon Iſaure ſon mortel ennemy, luy faiſoit cruellement la guerre, dont le peuple eſtoit affligé: mais Theodoſe eſtant las de tant de guerres ciuiles, ſe reſolut de quitter l'Empire de ſon bon gré, ayant gouuerné deux ans, il ſe rendit Moine dans vn Monaſtere.

101. Leon III. auparauant nommé Iſaure Canon, eſtant en l'armee contre les Sarrazins, & ayant entendu que Theodoſe eſtoit eſleu Empereur il reuint de Nicomedie ayant pris le fils de Theodoſe, & compoſa tellement auec le pere, qu'il quitta l'Empire. Ainſi ſe fit preſter le ſerment par les Capitaines & ſoldats, l'an du monde 4670. de Rome 1471. & de grace 718. & le 2. an de ſon Empire les Sarrazins aſſiegerent Conſtantinople: mais ils furent chaſſez, & leurs nauires bruſlez, & les ayant chaſſez il fit la guerre aux Images, & commanda par Edit qu'elles fuſſent oſtees des temples: à ceſte occaſion il fut nommé *Iconomach*, c'eſt à dire ennemy des images, & regna 24. ans.

102. Conſtantin V. ſurnommé Copronyme, parce que quand il fut baptiſé il laſcha ſon ventre ſur les fonds: il fut couronné du viuant de ſon pere Leon Iſaure par le Patriarche Germain, l'an du monde 4704. de Rome 1495. & de grace 741. Il fut bien plus vehement à chaſſer les Images hors des Temples que ſon pere: ce qui occaſiõna qu'vn nommé Arta-

bardus fut eſleu Empereur, du conſentemẽt du Patriarche & de la nobleſſe: mais Coprony-me au bout de deux ans défit Artabardus en vne bataille, & l'ayant prins, il luy creua les yeux & à ſes deux fils, & au Patriarche, il le fit foüetter monté ſur vn aſne, la face vers la queuë qu'il tenoit d'vne main, & fut ainſi pourmené par les ruës, il eſtoit magicien, homme addonné à tous vices, il regna 35. ans.

103 Conſtantin VI. l'an du monde 4744. de Rome 1535. & de Chriſt 782. fils de Leon & d'Irene, eſtant aagé de 20. ans, voulut manier luy-meſme les affaires de l'Empire, & pour cét effect caſſa quelques ſeruiteurs de ſa mere: elle auec ſes complices, ſollicita l'armee de iurer qu'elle ne recognoiſtroit point Conſtantin pour Empereur, mais l'armée d'Armenie deteſtant cela, fit le ſerment au fils, puis apres les autres armees enſuiuirent ceſt exemple, & pour cela la trahiſon ne ceſſoit: car Conſtantin ayant regné ſept ans, ſa mere prenant occaſion ſur ce qu'il auoit laiſſé ſa femme, & miſe en vn Monaſtere pour en prendre vne autre, enuoya certains ſoldats prendre priſonnier ſon fils, eſtans en leurs mains, luy creuerent les yeux, dont il mourut de triſteſſe peu de iours apres, & Irene regna trois ans apres ſon fils, & ſon fils quinze ans.

En ce temps l'Empire fut diuiſé en deux: qui fut l'an de grace 801. Mais nous laiſſrons les Empereurs d'Orient, & commencerons aux Empereurs d'Occident.

104 CHarlemagne apres la mort de Conſtantin VI. fut appellé en Italie contre les Lombards, leſquels il chaſſa d'Italie, conquit à force d'armes les villes de Rome, Rauenne, Milan, & toutes les fortereſſes de la Pouille, & Campanie, donna la paix à l'Egliſe qui auoit eſté opprimee l'eſpace de 200. ans par les Lombards, tellement qu'il fut declaré Empereur des Romains par le Pape Leon, à la grande ioye de tout le peuple. Voyant que ſa mort approchoit, il declara ſon fils Louys Empereur, & Roy des Romains, & il fit ſon nepueu Benard Roy d'Italie, en l'an 813. & peu apres il mourut aagé de 72. ans, l'an de grace 814. ayant regné Empereur 14. ans.

105. Louys ſurnommé le Debonnaire ſeul fils de Charlemagne, apres la mort de ſon pere fut couronné à Aix. Il fut hay des Princes de l'Empire, à cauſe de ſa cruauté contre Benard, & les parens & alliez d'iceluy. Il fit Lothaire ſon fils aiſné Roy de Bauiere, Pepin Roy d'Aquitaine, & retint le puiſné pres de ſoy, luy donna le titre de Roy d'Italie, ce qui eſmeut Benard fils de Pepin Roy d'Italie, de leuer les armes contre l'Empereur: mais ſa venuë en Italie effroya & mit en fuitte Benard & ſes alliez, lequel ſe liura luy-meſme à l'Empereur, & l'emmena priſonnier à Aix, luy fit creuer les yeux, puis il le mit en vn Monaſtere l'an huict cents dix huict: au lieu de Benard, il fit ſon fils Lothaire Roy d'Italie & Empereur, ſes enfãs conſpirerent contre luy, & contraignirent leur pere de ſe rendre à eux, & ſe rendit Moine à Soiſſons; mais les autres fils de Louys, quelques temps apres eurent compaſſion de leur pere, le remirent en ſa dignité Imperiale. Ainſi Louys fut remis vn an aprés, & pardonna à ſes enfans qui luy crierent mercy, au retour de ce voyage, Louys mourut aagé de 64. ans, ayant regné 27. ans, il fut enterré à Mets.

106. Lothaire ſucceda apres la mort du pere: il s'alluma vne ſanglante guerre entre les freres, laquelle affoiblit tellement les François qu'ils en furent preſque entierement ruinez. Les hiſtoriés diſent qu'en la premiere bataille il y eut plus de 100000. hommes de tuez: mais les Seigneurs de l'Empire les accorderent, tellement que des Royaumes de Louys le Debonnaire furent faites quatre parts, Louys eut la Germanie, Charles fut Roy de France, Lothaire eut l'Empire, l'Italie, & les pays qui ſont entre le Rhin, & la Moſelle, Mets, & Treues, Pepin fils de Pepin eut l'Aquitaine: ceſte tranſaction fut publiée l'an de grace 843. Quelque temps apres Lothaire quitta volontairement l'Empire, & ſe rendit Moine, au Monaſtere de Brume l'an de grace 855. où il mourut l'an ſuiuant, ayant regné 15. ans.

107. Louys II. fils aiſné de Lothaire, deſcendit en Italie, pour chaſſer les Sarrazins: mais la peſte ſe mit en ſon armee, & fut contraint de laiſſer le pays de Beneuent en garde à Adagiſe, Lombard, Prince de Salerne, lequel en l'abſence de l'Empereur print le party des Grecs, & fit reuolter preſque toute l'Italie. Apres que Louys eut receu ces nouuelles, il retourna en Italie pour chaſtier ces traiſtres, ayant repris les villes qui s'eſtoient reuoltees, & contraignit Adagiſe de s'enfuir, il fit executer ſes compagnons, & l'Italie eſtant pacifiee, il mourut à Milan l'an de grace 874. ayant regné 19. ans, il eſtoit docte, prudent, Religieux, & prompt à donner Conſeil.

108. Charles le Chauue, fils de Louys Debonnaire, ayant entendu la mort de Louys ſans enfans, dreſſe vne armee, paſſe en Italie, pour oſter l'Empire aux Allemands, & arriua à Rome,

Digitized by Google

me, où il fut declaré Empereur, le 25. iour de Decembre l'an de grace 875. mourut à Mantoüe, & eſtimoit on qu'vn Medecin Iuif ſon familier nommé Sedechias, l'auoit empoiſõné, il deceda l'an du monde 4840. & de grace 878. ayãt eſté Roy de Frãce 36. ans, & Empereur 2.

109. Charles le Gros, fils de Louys, ſurnommé Germanique, heritier du Royaume d'Italie, de par Carloman & d'Allemagne, à cauſe de Louys, apres que le Pape Iean l'euſt declaré Empereur, chaſſa heureuſement les Sarrazins hors d'Italie, puis apres il retourna en Allemagne, & gouuerna la France en qualité de tuteur de Charles le ſimple. Finalement il fut hay & mépriſé de ſes ſuiets, à cauſe de ſes maladies, & que ſon eſprit ſe portoit auſſi mal que ſon corps, on le fit renoncer à l'Empire, & Arnoul fut mis en ſon lieu, il mourut toſt apres en vn petit village de Suabe le treizieſme Ianuier l'an du monde 4850. & de grace 888.

110. Arnoul fils baſtard de Carloman, eſtant Empereur, l'Italie ſe remplit de tumultes & ſeditions. Berenger & vn Duc de Spolete s'entrebattoient à qui ſeroit Roy d'Italie. Arnoul empeſché en vne guerre contre les Eſclauons de Morauie, ne peut aller en Italie qu'il n'euſt dompté ſes peuples, ce qu'ayant fait il paſſa en Italie, où il appaiſa les troubles qui eſtoient à Rome, & fut par le Pape Formoſe qui l'y auoit faict venir, declare Empereur l'an 10. apres auoir pris le gouuernement de l'Empire, & finalement ayant pris Spolete par force, il vint aſſieger le Chaſteau de Cauarin, dans lequel eſtoit la femme de Guy, laquelle cauteleuſe, voyant qu'il n'y auoit moyen de reſiſter, corrompt à force d'argent vn des domeſtiques de l'Empereur; lequel donna vn breuuage empoiſonné à ſon maiſtre, duquel Arnoul mourut le 29. Nouembre l'an du monde 4802. & de l an de grace 900. & de ſon Empire 12. ans.

111. Louys III. ayant eſté creé Empereur apres la mort de ſon pere Arnoul, gouuerna quelque temps l'Empire, par l'ayde d'Otton Duc de Saxe, & d'Otton Archeueſque de Mayence, ſes tuteurs: les diſcordes Ciuiles qui auoient commencé du viuant de ſon pere, prindrent accroiſſement par tout. L'Italie & l'Allemagne ſont remplies de diuiſions & de guerres Ciuiles. Les Hongrois amaſſez gaſtent & pillent les limites de Bauiere. L'Empereur Louys alla au deuant auec le plus de force qu'il peut, & leur donna bataille qui dura depuis le neufieſme d'Aouſt iuſqu'au 12. mais en fin il fut deffait & mis en route, & il perdit la plus braue nobleſſe d'Allemagne, les Hongrois victorieux gaignerent pays, iuſqu'à ce que Louys acheta la paix à grand prix, ce qui fut cauſe de ſa mort, car de regret, il tomba malade & mourut le 12. Ianuier, l'an du monde 4873. de grace 911. & de ſon Empire douze ans.

112. Henry l'Oiſeleur fut eſleu à l'Empire l'an de grace 919. & procura tant qu'il peut d'appaiſer les guerres Ciuiles, & remettre l'Allemagne en paix, ce qu'il fit. Il fit la guerre aux Sclauons leſquels il ſurmonta en bataille, puis fit la guerre aux Danois, leſquels il ſurmonta auſſi en pluſieurs batailles: ce fait, il alla en Boheme: & print Prague ville capitale du pays, il rendit Boheme tributaire de l'Empire, & tandis les Hongrois reuindrent en Allemagne. Henry alla au deuant, leur donna bataille, où ils perdirent plus de 40. mille hommes & chaſſa le reſte hors d'Allemagne. Apres ceſte grande victoire, il s'appreſtoit pour aller en Italie, il fut ſupris d'vne apoplexie qui ſe tourna en paralyſie, tellement qu'apres auoir deſigné ſon fils Othon Empereur, il mourut aagé de 60. ans, regna 18. ans, 937. ans apres la natiuité de Ieſus-Chriſt.

113. Othon II. ſucceda à ſon pere Henry l'Oyſeleur. Il fut ſurnommé le grand à cauſe de ſes beaux exploicts, ayant pacifié la Germanie, & les Royaumes eſtrangers, & rafermy l'Empire. Il fut ſacré à Aix par Hildeberg Eueſque de Mayence, l'an de grace 939. & apres il paſſa en Italie, où il reſtablit le Pape Iean 3. & fit declarer ſon fils Othon Empereur: eſtant de retour en Allemagne, il fut ſurpris d'vne apoplexie dont il mourut l'an de grace 974. & le 37. de ſon regne.

114. Othon III. ſucceda à ſon pere l'an de grace 975. le commencement de ſon Empire fut heureux, la fin ne le fut pas, ayant donné ordre à l'eſtat d'Allemagne, il dreſſa vne grande armee pour aller contre les Grecs & Sarrazins: eſtant arriué il donna bataille aux Grecs & Sarrazins, où il fut deffaict & mis en route, l'Empereur iettant les armes, print la fuitte vers le Golphe de Tarante & Roſane, ſe ietta à la mer en nage pour ſe ſauuer: mais il fut pris des nauires des ennemis, & n'eſtant point recogneu, paya rançon aux Mariniers. Othõ ayãt perdu ſon armee & preſque tout l'Empire, recueillit tout ce peu de reſte de ſon armee: puis recommença la guerre en laquelle il tailla en pieces tous les garniſons des Sarrazins, & fut ſurnommé le paſſe-port des Sarrazins, & mourut d'vn flux de ventre le 8. Decembre l'an de grace 986. & du monde 4945. & au 10. an de ſon Empire, il fut enterré à Rome.

115. Othon IV. fut declaré Empereur, à ſon aduenemẽt remet l'Allemagne ẽn paix, l'Italie

eſtoit affligee de ſeditions, il s'eſtudia comme il pourroit la mettre en repos. Creſcens auoit vſurpé à Rome vne puiſſance de Conſul, & chaſſa le Pape de ſon Siege. L'Empereur y alla auec ſon armee, il s'arreſte à Rauenne, reçoit nouuelle de la mort du Pape, incontinent ordonne pour ſucceſſeur ſon couſin Bruno fils d'Othon, lequel fut appellé Gregoire V. Il l'enuoye à Rome deuant, & va apres, où ayant eſté receu, il pardonna à Creſcens, ſe fait declarer Empereur par le Pape, ſe reſolut de s'en retourner en Allemagne, à peine eſt-il dehors que Creſcens de ſon authorité priuee chaſſe le Pape Gregoire, fait Pape vn nommé Iean de Plaiſance, l'Empereur oyant ces nouuelles, reuint à Rome, entra dans la ville & print Creſcens, & le fit mettre ſur Aſne, la teſte tournee vers la queuë, le fit pourmener par les ruës, & apres auoir ſouffert mille maux, il le fit pendre à la porte auec 12. de ſes compagnons: l'Empereur ayant reſtably Gregoire, fit vne ordonnance du conſentement du Pape, il la confirma & publia, à ſçauoir qu'à l'aduenir les Allemands ſeulement auroient tout droit & pouuoir d'eſlire l'Empereur Romain, & ne ſeroit loiſible au Pape de proclamer Empereur Prince quelconque, ſinon celuy que les Seigneurs d'Allemagne auroient eſleu, les Romains ſe mutinerent d'autant qu'on leur oſtoit toute puiſſance de donner leur voix en l'eſlection des Empereurs. Othon va à Rome pour la derniere fois amouraché de la veſue de Creſcens, elle voyant que l'Empereur ſe preparoit pour retourner en Allemagne, & ne l'eſpouſeroit point, de deſpit l'empoiſonna, & mourut le 20. Octobre l'an de grace 1001. ayant regné 19. ans.

116. Henry II. ſurnommé le Sainct, paruint à l'Empire vn an apres la mort d'Othon, il ſurmonta ceux qui s'eſtoient oppoſez à ſon eſlection, il ſurmonta les Henetiens qui auoient rejetté la Religion Chreſtienne, & apres auoir mis ordre aux affaires d'Allemagne, dreſſa vne armee, paſſa en Italie, pour trois raiſons. La premiere afin de confirmer la poſſeſſion de l'Empire aux Allemands. La deuxieſme, afin de dompter le Marquis d'Androuin, que les Eueſques & la Nobleſſe d'Italie auoit fait Empereur à Milan. La 3. pour faire teſte aux Sarrazins, & Grecs. Eſtant entré en Italie, il gaigna deux batailles contre Androuin, lequel fut vaincu & tué en ceſte guerre, Henry fut prins, & ayant trompé ſes gardes, il ſe precipita d'vne muraille en bas, mais il ſe deſnoua la cuiſſe, & depuis il fut ſurnommé le Boiteux. Finalement il mourut le 13. Iuillet, l'an de grace 1024. & du monde 4986. & au 24. an de ſon Empire.

117. Conrad le Salique, fut eſleu Empereur. Il paſſa en Italie, afin de tenir en bride tous ceux qui voudroient tendre à reuolte, il confirma la poſſeſſion de l'Empire baillee aux Allemands, & pour ſe faire declarer Empereur, auant que partir d'Allemagne, il deſigna ſon fils Henry pour Empereur, eſtant de retour en Allemagne il mourut de mort ſoudaine, le 4. de Iuin, l'an de grace 1039 & du monde 5001. ayant eſté Empereur 15. ans, il eſt enterré à Spire, 118 Henry ſurnommé le Noir, ſucceda à ſon pere, au commencement il ſe trouua enuelopé de 2. groſſes guerres, l'vne contre les Boëmiens qui refuſerent de payer tous les ans le tribut qu'ils deuoient, Henry les ſurmonta qui les contraignit de payer, & retourner ſous le ioug de l'Empire. L'autre pour reſtablir Pierre Roy de Hongrie, qui auoit eſté chaſſé par Othon chef des Bohemiens, Henry marcha en Hongrie, où il défit Othon pres Iauarin, & lequel fut prins & mené au Roy, qui luy fit trancher la teſte, qui fut le 4. Iuillet 1044. Pendant ces guerres, l'Italie & la ville de Rome ſont troublez par Benoiſt neufieſme. Silueſtre 3. & Gregoire 6. à qui ſeroit Pape: l'Empereur va en Italie, & par l'aduis d'vn Cõcile aſſemblé par ſon authorité Imperiale, ces trois Papes ſont deboutez & au lieu fut eſtably Clement deuxieſme, & ayant eſté declaré Empereur par le Pape, il ramena ſon armee en Allemagne, il n'eſtoit pas encore en Germanie, que le Pape mourut de poiſon, & apres luy vn autre Pape nommé Damaſe, qui ne veſcut que 23. iours, l'Empereur eſtablit vn autre Pape nommé Leon 9. lequel ſuiuit l'Empereur en Allemagne, & quelque temps apres l'Empereur renuoya Leon en Italie, laquelle eſtoit pleine de ſeditions, l'Empereur y retourne de rechef, & auant que partir il fiſt couronner ſon fils aagé de quatre ans à Aix, Empereur: il demeura en Italie vn an, où il remit toutes choſes en paix: à ſon retour il dreſſa vne armee contre les Sclauons, laquelle fut toute défaite. L'Empereur faſché demeure malade & mourut pour auoir voulu aualler vn trop gros morceau de pain, le cinquieſme Octobre l'an de grace 1056. il auoit regné 17. ans, & veſcut 40. ans, & fut enterré à Spire.

119. Henry IV. aagé de ſept ans commença à eſtre Empereur durant ſa ieuneſſe, il y eut de ſanglantes guerres Ciuiles, & fut contrainct de mettre la main aux affaires à l'aage de treize ans. L'Allemagne fut embraſee de guerres Ciuiles, il ſurmonta Othon Duc de Bauiere, le Pape Gregoire ſeptieſme l'excommunia à la pourſuite des Saxons,

Saxons, enuoye vne bulle par laquelle Henry eſtoit proſcrit de l'Egliſe, & le Pape enuoya a Raoul Duc de Suabe, vne couronne d'or, & commanda aux Eueſques d'Allemagne de quitter le party de Henry, & ſe ranger auec Raoul, lequel accepta le nom d'Empereur, & fut couronné à Mayence. Il y eut neuf batailles entre Henry & les Saxons. Raoul eſt défait & bleſſé à mort: car la main droicte luy fut couppee, auant que mourir, on luy rapporta la main, lors addreſſant ſa parole aux Eueſques qui eſtoient pres de luy; Voilà (dit-il) la main qui a preſté le ſerment & la foy que i'ay faullee par voſtre perfidie à l'Empereur, de laquelle vous rendez compte deuant Dieu.

L'Empereur ayant donné & ſouſtenu 62. batailles contre ſes ennemis, ſe veit deſpouïller de la dignité imperiale par ſon propre fils. Or comme il vouloit vanger vn tel ouurage, dreſſant vne armee, il mourut au ſiege, aagé de 56. ans le ſeptieſme Aouſt 1106. ayant regné 50. ans.

120. Henry V. ſucceda, à ſon aduenement, il ſurmonta Henry Duc de Lorraine, & Robert Comte de Flandres, & les contraignit de luy iurer fidelité, il mena ſon armee à Rome, il fut en l'an mil 111. proclamé Empereur par le Pape Paſchal, & par vne publique declaration furent confirmez les anciens priuileges de l'Empire. A peine l'Empereur eſtoit-il hors de Rome, que le Pape ne reſcindaſt toutes les ordonnances d'iceluy, & retracta ſa promeſſe, & à ſa ſuſcitation les Saxons leuerent vne groſſe armee, & donnerent bataille à l'Empereur l'an 1115. le 11. Ianuier, en laquelle il fut desfait: derechef l'Empereur retourne en Italie, mais ſe voyant ainſi agité par les armes du Pape, & par infinies ſeditions de ſes ſuiets, tranſporté de rage & fureur, ne ſe ſouciant plus de ſa patrie, ioint la priere des Eueſques, qui le prioient de quitter quelque choſe de ſon droit, il accorda au Pape ce qu'il demandoit, ce qui fut publié à Vvormes, l'an 1122. le 23. Septembre. Ayant appaiſé la haute Allemagne, il alla à Vtrecth, pour y mettre le pays en paix, où il tomba malade, & mourut le 23. Iuillet, l'an de grace 1125. & du monde 5807. ayant regné 22. ans.

121. Lothaire II. de Saxe enuahit l'Empire malgré les Princes Allemans, il entra en concurrence auec Conrad, qui eſtoit fils de la ſœur de Henry 5. mais ſainct Bernard appointa ces deux Princes, & l'Empire demeura à Lothaire. L'Empeur alla par deux fois en Italie, & pacifia les affaires, dreſſa l'eſtude des loix & l'ordre de la Iuſtice, pour l'ornement du pays. Comme il retournoit en Allemagne, fut ſurprins d'vne maladie, dont il mourut en chemin, le 6. Decembre 1138. & de l'an du monde 5100. ayant regné 11. ans.

122. Conrad III. apres la mort de Lothaire fut eſleu Empereur par les Eſtats tenus à Mayence. Il ſurmonta Henry le ſuperbe Duc de Saxe, & de Bauiere qui vouloit eſtre Empereur. Guelphe ſon frere s'enferme en la ville de *Vveinsberg*, & apres vn long ſiege, accable de famine, eſt contraint de ſe rendre, la ville eſt donnee en proye aux ſoldats, les femmes ſupplierent l'Empereur qu'il leur permit de ſortir auec tout ce qu'elles pourroiẽt porter. L'Empereur leur accorde ceſte requeſte, & penſoit qu'ils deuſſent emporter ce qu'ils pourroient de leurs richeſſes, mais elles les laiſſerent, & chargerent leurs maris ſur leurs eſpaules, & plindrent leurs enfans ſur leurs bras, & ſortirent en tels equipages. L'Empereur voyant l'amitié de ces femmes, leur fit vn banquet & leur pardonna, depuis il fut en Aſie auec le Roy Louys, il combatit le Turc en bataille rangee pres la riuiere de Meandre, où il en fit vne telle boucherie que ceſte riuiere deuint rouge comme ſang, & couuerte de corps morts: ayant par telle victoire chaſſé ſes ennemis, le chemin fut libre pour aller en Ieruſalem. L'Empereur reuint en Allemagne, ayant demeuré quatre ans audit voyage, il mourut à Bamberg, le 15. Feurier 1150. ayant regné 15. ans.

123. Frideric ſurnommé Barbe-rouſſe, fut eſleu par le teſtament de Conrad, il accepte l'Empire, vient à Rome, où le Pape Adrian IV. le couronna le vingt-huictieſme Iuin, il retourne en Allemagne. L'Italie ſe reuolte contre l'Empereur, il s'y achemine, leur donne bataille en laquelle il y eut 11000. Romains tuez ſur le champ, puis aſſiegea & print Rome. Le Pape Alexandre excommunia l'Empereur & vint à Veniſe: où il ſe proſterna aux pieds du Pape, lequel mit le pied ſur le col de l'Empereur, & fit crier à haute voix, *tu marcheras ſur l'aſpic & le baſilic*, l'Empereur reſpond au Pape. *I'obeiray, non à toy, mais à ſainct Pierre.* Le Pape reſpondit, *& a moy, & à ſainct Pierre.* Apres que l'Empereur eut l'abſolution, & ayant pacifié l'Italie, reuint en Allemagne, ſe prepare à la guerre d'Aſie, gaigne trois batailles ſur les Turcs pres d'Icone, le met en déroute. Saladin s'enfuit hors d'Aſie, Frideric pourſuit les victoires, conqueſte la Cilicie, taille en pieces l'armée des Sarrazins: chaſſe les trouppes de Saladin hors de la petite Armenie, l'Empereur battu de chaleur ſe voulant baigner en vne riuiere, s'y noya le 10. Iuin 119. & regna 37. ans

124. Henry VI. ſucceda à ſon pere Frideric, l'an de grace 1190. du conſentement des Princes de l'Empire. Il eſpouſa Conſtance, fille de Roger, Roy de Sicile, laquelle apporta à ſon mary pour doüaire, le Royaume de Sicile. Henry paſſa en Italie, où il fut couronné par le Pape Celeſtin. Eſtant pouſſé par le Pape, il enuoya vne belle armee en Aſie, accompagnée des plus grands Seigneurs & Princes de l'Empire, mais la mort inopinee de Henry rompit le cours de leurs entrepriſes. Henry eſtoit allé en Sicile pour faire armer & equiper ſa galere, afin de ſuiure l'armee: mais eſtant à Meſſine, fut empoiſonné par ſa femme, pour la haine qu'elle luy portoit, à cauſe de ſes adulteres, il mourut l'an du monde 6160. & de grace 1198. & regna 7. ans, & laiſſa ſon fils Frideric aagé de cinq ans, ſous la tutelle de ſon frere Philippe.

125. Philippe II. fils de Barbe-rouſſe, fut eſleu Empereur: Il eut de grandes guerres, la pluſpart des Princes eſtoient du coſté de Philippes, mais le Pape & les autres Princes empeſchoient Philippe qu'il ne fuſt Empereur, & le Pape auoit promis la couronne à Othon fils de Henry V. & excõmunia Philippe. Ce qui occaſionna de grandes guerres entre Othon & Philippe: & en fin l'Empire demeura à Philippe. Alors le Pape enuoya deux Cardinaux pour dõner l'abſolution à Philippe, lequel il reconcilia auec Othon par le moyẽ du mariage de ſa fille. Toutes choſes ainſi accordees l'Empereur eſtant à Bamberg pour ſe faire medeciner, fit ſortir de ſa chambre tous ceux qui y eſtoient, & demeura ſeul auec Henry Truchefs, auec lequel il paſſoit le temps: ſur ce Othon de Vuitelsbach ſurnommé le Ieune, ſans monſtrer mauuais viſage entre dans la chambre, & donna vn coup de poignard dans la gorge de l'Empereur, dont il mourut le 22. Iuin l'an de grace 1208. & du monde 5170. ayant regné dix ans: l'Imperatrice voyant ſon mary ainſi tué mourut de triſteſſe.

126. Othon V. eut l'Empire apres la mort de Philippe, mais il n'en iouyt pas long-temps: car il en fut debouté par la ſentence du Pape qui l'y auoit eſleué, il fut couronné à Rome par le Pape Innocent 3. mais l'Empereur s'eſtant rendu maiſtre de la Romagne, Ancone, & la Poüille, le Pape l'excommunia, l'Eueſque de Mayence publia l'excommunication en Allemagne, dont ſortirent pluſieurs guerres ciuiles: Othon ſe voyant aſſailly de tous coſtez, & que les Princes auoient eſleu Empereur Federic II. ſe retira en Brabant, où apres auoir perdu vne bataille contre Federic, & ſe voyant abandonné des ſiens, renonça de ſon gré à l'Empire le 3. an de ſon gouuernement.

127. Federic II. fut couronné à Aix l'an de grace 1213. il fit alliance auec Philippe Roy de France, Othon quitte l'Empire, Federic pacifie l'Allemagne, on luy propoſe de faire la guerre en Aſie, ce qu'il promit: part de Brunſuic auec ſon armee pour y aller le 11. Aouſt 1228. ioint l'armee des Chreſtiens à Ptolemaide, fit vne treſue de deux ans auec le Sultan fort auantageuſe: il rentra en la poſſeſſion du Royaume de Hieruſalem, les priſonniers Chreſtiens relaſchez ſans payer rãçon, & apres auoir donné bon ordre en la Paleſtine, reuint en Italie, le Pape excommunia l'Empereur, dont ſortirent de grands troubles, ayant recogneu que ſes amis, & le bon heur luy deffailloient, ſe retire en Sicile, en chemin il fut empoiſonné, & mourut au Chaſteau de la Poüille le 3 Decembre 1250. aagé de 54. ans, ayant regné 32. ans.

Apres le deceds de Federic il y eut des Schiſmes à l'Empire, iuſques à Rodolphe, dont la pluſpart des Hiſtoriens qui eſcriuent les Vies des Empereurs, mettent pour interregne & Vacance de l'Empire tout ce temps là, ne voulans pas tenir pour Empereurs les ſuyuants iuſques à Rodolphe, qui furent eſleus par diuers partis, durant les guerres ciuiles, & autant auſſi qu'ils ne furent pas couronnez à Rome: c'eſt pourquoy auſſi nous ne les compterons point pour Empereurs, & les mettrons ſeulement ſelon leur ordre.

Conrad fils de Federic 2. fut creé Roy des Romains du viuant de ſon pere, & empiſonné par Manfred ſon frere baſtard, l'an de grace 1254.

Henry de Landgraue de Turinge fut eſleu Roy des Romains en hayne de Federic 2. & de Conrad ſon fils, & mourut d'vn coup de fleſche deuant Vlme, au meſme an qu'il fut eſleu Roy des Romains.

Guillaume Comte de Hollande fut eſleu Roy des Romains, & approuué par le Pape Alexandre, & comme il penſoit aller à Rome ſe faire couronner, il mourut de ſon regne le 9. & de ſalut 1255.

Richard frere du Roy d'Angleterre fut auſſi eſleu Roy des Romains par Conrad Archeueſque de Cologne, & Louys Comte Palatin du Rhin, & mourut le 6. an de ſon regne en uier 1257.

Alphonſe Roy d'Eſpagne, qui auoit auſſi eſté eſleu par l'Archeueſque de Treues, & le Marquis de Brandebourg l'an 1257. en Ianuier, les Eſlecteurs ne ſe pouuans accorder.

Digitized by Google

128. Rodolfe de Haſpourg aagé de 54. ans, fut eſleu en la ville de Francfort ſolemnellement par les Eſlecteurs de l'Empire, le 1. Octobre 1273. & fut couronné auec grande ſolemnité, il ſe reſolut d'eſteindre en Allemagne toutes ſeditions, tumultes, brigandages & guerres: & pour cét effet il fit marcher ſes troupes contre le Marquis de Bade, & les confederez de Suabe, & les contraignit de demander paix. Puis marche en Auſtriche contre Otracrus Roy de Boheme, & le ſurmonta en deux batailles, lequel fut tué en la ſeconde le 26. Aouſt 1278 il fit raſer plus de 70. chaſteaux & places fortes, qui ſeruoient de retraicte aux brigands: fit mourir par iuſtice 29. des principaux chefs, il n'entra point en Italie, mais il ſe tint en deuoir auec le Pape. Tellement que par ſa ſageſſe, prudence, vertu, & felicité, eſteignit les guerres ciuiles, & fut cauſe que l'Allemagne fut reſtauree, apres auoir eſté ſi longuement troublee, eſtant ja vieil il mourut le 15. Iuillet, l'an de grace 1591. & du monde 5253. ayant régné 19. ans, eſt enterré à Spire.

129. Adolphe de Naſſau fut le 1. de May 1292. à Francfort par vne iournee Imperiale eſleu Empereur. A ſon aduenement il ſe preſta au Roy d'Angleterre qui auoit guerre contre le Roy de France, moyennant cent mil eſcus, qui fut cauſe que les Princes de l'Empire ne tindrent plus compte de luy, & ſe mocquerent ouuertement. Finalement Albert d'Auſtriche eſtant inueſty de l'Empire ſe mit en campagne. Adolphe vint au deuant de luy, ils ſe rencontrent pres de Spire, où la bataille fut donnée le 2. Iuillet 1298. en laquelle Adolphe fut tué de la main d'Albert comme il ſe releuoit ayant eſté renuerſé par terre, & apres auoir regné 8. iours.

130. Albert fils de Raoul, Duc d'Auſtriche, fut receu au gouuernement de l'Empire par les 7. Eſlecteurs, qui tous d'vne voix le proclamerent Empereur le 25. Iuillet, où ſe trouua ſi grande foule de gens que le Duc de Saxe y fut eſtouffé. Albert n'entra point en Italie, toutefois il y eſtablit des Gouuerneurs, & pria le Pape Boniface 8. de le vouloir proclamer Empereur, ce qu'il fit, & auec cela le Pape donna à l'Empereur le Royaume de France, d'autant qu'il auoit excommunié Philippe le Bel. Albert ne fit point la guerre hors d'Allemagne, mais dans le pays à diuers Seigneurs & Princes, pour pluſieurs & diuerſes occurrences, il fut tué pres du Rhin par ſon propre nepueu, auquel il auoit oſté la Duché de Suabe, comme à vn prodigue, eſtant accompagné de quelques Barons, le premier de May, l'an de grace 1308. & du monde 5270. ayant regné 10. ans.

131. Henry 7. Comte de Luxembourg fut le 1. de Nouembre eſleu par les Eſlecteurs à Francfort, & confirmé par le Pape, à la charge qu'il rendroit l'Italie paiſible dans 2. ans, l'Italie qui n'auoit veu Empereur depuis 60. ans, nageoit en ſon propre ſang eſpuiſee de richeſſes par les tyrans qui la tenoient eſclaue d'vne eſtrange ſorte, à cauſe dequoy elle imploroit le ſecours de l'Empereur. Il mene ſon armee en Italie, toutes les villes ſe mettent en ſa ſauuegarde, il ſe fait couronner à Milan. Les Guelphes & Gibelins ſont en trouble, l'Empereur fauoriſe les Gibelins, & ſurmonte les Guelphes, & fait faire de terribles executions. Cela fait il va à Rome où il fut declaré Empereur le 1. d'Aouſt 1312. Il aſſiege les Florentins, leſquels n'en pouuants plus apoſterent vn moine Iacobin, lequel empoiſonna l'Empereur à Beneuent, en luy baillant le ſainct Sacrement par vne Hoſtie: ainſi mourut ce grand Prince le iour de ſainct Barthelemy 24. Aouſt 1313. ayant regné 6. ans, giſt à Piſe.

132. Federic 3. d'Auſtriche fut eſleu Empereur, & enſemble Louys de Bauière fut eſleu auſſi, Louys fut couronné à Aix, & Federic auec moindre ſuitte fut couronné à Bonne par l'Archeueſque de Cologne, incontinent l'Allemagne fut partie en 2. factions, & cela alluma vne cruelle guerre ciuile, laquelle dura 8. ans: il y eut des trefues, & eſſaya-on de pacifier ces differents, tellement que le iour S. Michel l'an 1323. Federic fut deffait & pris priſonnier, & mis en vn Chaſteau ſur le Nabe, fut deliuré, à condition qu'il pourroit tenir le titre d'Emp. auec Louys ſa vie durant, & non point les droits & la puiſſance de l'Empire. Il fut empoiſonné d'vn breuuage amatoire l'an 1330. le 13. de Ianuier.

133. Louys IV. demeura apres la mort de Federic ſeul Empereur, il paſſa en Italie où il ſe fit couronner luy & ſa femme: il eut de grandes contentions contre le Pape Iean 22. qui reſidoit lors à Auignon, tellement que ce Pape l'excommunia, & fit eſlire Charles fils du Roy de Boheme. Louys fit publier vn Edict d'abolition, touchant ceux qui auoient ſuiuy le party de Federic, par ce moyen il remit à ſoy les Princes Allemans, il fit tenir vne Chambre Imperiale à Strasbourg, où il declara la cauſe pourquoy le Pape l'auoit excommunié, & qu'il ſe ſouſmettoit à vn Concile, le Pape commanda à tous les Princes Allemans & Italiens de quitter le party de Louys, tellement qu'il ne peut auoir l'abſolution, ce qui cauſa de grands troubles: il mourut vn an apres l'election de Charles: le 11. Octobre l'an de grace 1347. l'an du monde 5039. & gouuerna l'Empire 33. ans.

134. Charlès 4. du viuant de Louys fut eſleu Empereur : mais apres la mort de Louys, les Electeurs le reietterent, & eſleurent en ſon lieu Gontier Comte de Schvartzembourg en Turinge, l'an 1349. le 2. Feurier, mais il ne veſcut gueres, car Charles corrompit ſon medecin par argent, tellement qu'vn iour Gontier eſtant indiſpoſé, au lieu d'vn breuuage fut empoiſonné par ce Medecin : il ſe douta d'eſtre empoiſonné, car il cõtraignit le Medecin d'aualler le reſte, il le vit tomber mort deuant luy, & Gontier ne veſcut gueres apres, giſt à S. Barthelemy à Francfort. Charles eſtant demeuré ſeul Empereur paſſe en Italie l'an 1354. receut la couronne de fer à Milan, il alla à Rome où il fut declaré Emp. eſtant de retour à Mets il tint vne grande iournée Imperiale où fut fait ce tant celebre Edict de Charles, ſous le nõ de la Bulle d'or. Il ſollicita les Electeurs que ſon fils fuſt deſigné Emp. ce qui fut fait en l'an 1376. car Vvenceſlas fut couronné Emp. & eſpouſa Ieanne fille du Duc de Bauiere Comteſſe de Hollande & Zelande. L'Emp. ioyeux d'auoir eſleué ſon fils en la plus excellente domination de la Chreſtienté, mourut à Prague le vingt ſeptieſme May 1375. ayant regné trente ans.

135. Venceſlas âgé de 15. ans, 6. iours apres ſon eſlection fut couronné Emp. ce Prince auoit la face tres-difforme & contrefaicte, il reſſembloit mieux à vn Magot qu'à vn Prince, il eſtoit hebeté, vilain, laſcif, cruel & ſanguinaire, il auoit mauuaiſe grace, ſon corps n'eſtoit propre que pour gourmander, paillarder, yurongner : il eſtoit ſoupçonneux & cruel, tuãt des hommes à ſa table, à ſa chambre de ſa propre main. En fin ſes ſubiects le prindrent priſonnier, le mirent en vn cachot l'eſpace de 4. mois, dõt il eſchappa : tous les Electeurs le deſmirẽt de ſa dignité Imperiale 22. ans apres la mort de ſon pere, il mourut à Prague âgé de 57. ans, de ſon regne fut inuentee l'artillerie par vn moine.

136. Robert Comte Palatin du Rhin (apres que Vvenceſlas fut deietté de l'Empire) fut eſleu Empereur, Prince de vif eſprit, ſage & vaillant en guerre, fut couronné à Cologne par l'Eueſque dudit lieu, eſtant couronné paſſa en Italie pour empeſcher que Galeas Duc de Milan ne vint au bout de ſes deſſeins, mais l'Empereur ayant perdu la bataille, ſe retira en Allemagne, & laiſſa les Italiens s'entretuer ; ayant pacifié l'Allemagne mourut en paix chez ſoy le 18. May 1410. & l'an du monde 5371. ayant regné 10. ans.

137. Sigiſmond Roy de Hongrie & de Boheme fut eſleu Empereur, & ſi toſt qu'il le fut il taſcha d'appaiſer les troubles de la Chreſtienté, & d'vnir tous les Princes pour recommencer la guerre contre le Turc. Lors il y auoit trois Papes, à ſçauoir Benoiſt XIII. à Auignon, Iean 23. à Bologne, Gregoire 12. à Riminy. Sigiſmond pourſuit vn Concile pour remedier à ces maux, il fit vn voyage par l'Italie, la France, l'Eſpagne, & l'Angleterre en grande diligence : il fit tant que les Roys & Princes accorderent que l'on tiendroit vn Concile à Conſtance, là où ſe trouuerent les Roys & Princes Chreſtiens, & les Empereurs de Grece & Trebizonce auſſi en perſonne : l'Empereur retourne en Italie le 27. Decembre 1431. fit ſon entree à Milan : & ayant receu la couronne de fer, il prit ſon chemin à Rome où il fut couronné le iour de la Pentecoſte 22. May : de là il ſe retire en Hongrie, mais il y eut vne horrible guerre ciuile en Boheme à cauſe de la mort de Iean Hus qui fut bruſlé au Concile de Conſtance. Finalement il deuint malade & mourut à Zuonne l'an dû monde 5376. & de grace 1437. ayant eſté Empereur 27. ans, Roy de Hongrie 51. Roy de Boheme 17. aagé de ſeptante & vn an : c'eſtoit vn excellent Prince, mais mal-heureux en femme & en guerre.

138. Albert d'Auſtriche gendre de Sigiſmond luy ſucceda à l'Empire & aux 2. Royaumes de Hongrie & de Boheme l'an 1438. il eut quelques guerres en Boheme, mais elles furent toſt aſſoupies, & l'annee ſuiuante il fut ſurpris d'vne dyſenterie pour auoir trop mangé de melons, il mourut en Hongrie le 27. Octobre 1439. ceſte mort precipitée fut la ſemence de nouueaux troubles.

139. Federic IV. d'Auſtriche, fut eſleu Empereur le 30. Mars 1440. il oſta le ſchiſme ſuruenu en l'Egliſe touchant le Concile de Baſle : il alla à Rome, il eſpouſa Eleonor fille d'Edoüard Roy de Portugal, fut declaré Roy de Lombardie, & deux iours apres il fut auec ſa femme declaré Empereur des Romains, l'an 1442. ayant entendu que l'Allemagne eſtoit en grand trouble, ſe haſta d'y retourner, mais ſi toſt qu'il y fut arriué il appaiſa tout. Finalement il mourut d'vn flux de ventre fort aagé, ayant regné cinquante trois ans. En ce temps l'Art de l'IMPRIMERIE fut inuenté en Allemagne, & les premiers liures imprimez à Mayence, l'an 1440. la ville de Conſtantinople fut priſe par le Turc.

140. Maximilian fils de Federic paruint à l'Empire le ſixieſme Feurier 1486. il fut fort amateur des gens doctes & fit reuiure en Allemagne toutes les bonnes ſciences qui eſtoient preſque enſeuelies, il eut pluſieurs guerres dedans & dehors l'Empire, il fut aux

guerres ſanglantes d'Italie, eſquelles il fut peu heureux: mais il eut forte guerre pour la Sicile contre Charles 8. Roy de France. Il eut auſſi guerre contre les Suiſſes. Finalement il tint la derniere iournee Imperiale en grande cõpagnie des Princes de l'Empire, en la ville d'Ausbourg, où il fut parlé de la guerre contre le Turc. Car Selim auoit exterminé les Mamelus, & fait pendre le dernier Sultan d'Egypte: & il mourut d'vn flux de ventre le 12. Ianuier 1519. aagé de 59. ans, vn mois, & 20. iours, & auoit regné 32. ans vnze mois.

141. Charles V. Roy d'Eſpagne fut eſleu Empereur par les Electeurs, le 18. Iuin 1520. prist les armes contre le grand Roy François ſon competiteur en l'Empire, fit ligue auec le Pape & le Roy d'Angleterre: il enuoya le Duc de Bourbon en Italie, pour ſecourir Antoine de Leue qui eſtoit aſſiegé dans Pauie: ces deux chefs donnent bataille aux François, le Roy François, & les principaux chefs furent pris priſonniers, donna pour femme Eleonor ſa ſœur au Roy de France, apres luy auoir fait payer deux millions d'or de rançon: il retourna en Allemagne, & ſe delibera d'aller au deuant du Turc à Vienne, & luy preſenter bataille, mais le Turc s'enfuit auec beaucoup de perte: les Princes Proteſtans d'Allemagne luy firent la guerre, leſquels il mit en route: il pacifia l'Allemagne, fit vne ligue auec Iules III. pour chaſſer les François d'Italie: leua vne puiſſante armee en Allemagne, vint aſſieger Mets, là où il trouua que ſa bonne fortune commençoit à le laiſſer: apres que ſon fils eut eſpouſé Marie Royne d'Angleterre, il luy donna le Royaume de Naples, & ſe trouuant fort tourmenté de gouttes, renonça à tous ſes Eſtats, & quitta l'Empire à Ferdinand ſon frere, l'an 1555. & puis fut à Bruxelles, où il fit faire le ſerment à tous les Seigneurs d'obeyr à ſon fils Philippes, & puis ſe retira en Eſpagne, mourut le vingt & vnieſme Septembre 1558. aagé de cinquante ſept ans, huict mois, & 21. iour, ayant regné trente huict ans Empereur, & 44. Roy d'Eſpagne.

142. Ferdinand d'Auſtriche, frere de Charles V. fut le 5. de Ianuier 1531. proclamé Roy des Romains en la ville de Cologne, & couronné à Aix le 11. du meſme mois, nonobſtant la proteſtation de nullité faicte par l'Electeur de Saxe des proteſtans. Ce different dura quelques annees, mais il fut aſſoupy. Maintenant il faut venir à l'election de Ferdinand pour eſtre Empereur, l'an 1558. les Electeurs aſſemblez à la maniere accouſtumée, ils eſleurent Ferdinand Empereur, lequel enuoya Cuzman ſon Ambaſſadeur à Rome, pour faire entendre au Pape ſon eſlection. Il tint l'an 1559. vne iournée Imperiale à Franc-fort, en laquelle on traicta de la paix & de la Religion. L'an 1561. les Princes Proteſtans d'Allemagne s'aſſemblerent à Noremberg: comme ils eſtoient là, ſuruindrent deux Legats du Pape Pie, pour les exhorter, & prier de ſe trouuer au Concile de Trente, & qu'ils auroient audience: preſenterẽt les lettres du Pape aux Princes. Au mois de Nouembre 1562. l'Empereur, les Electeurs, & autres Princes aſſemblez pour eſlire vn nouueau Roy des Romains, Maximilian fils de l'Empereur Ferdinand, peu auparauant couronné Roy de Boheme fut eſleu Empereur, & couronné Roy auec grandes pompes & ceremonies, le vingt-cinquieſme Iuillet 1564. Ferdinand mourut à Vienne en Auſtriche, aagé de ſoixante ans, neuf mois, & quelques iours, ayant eſté ſeul Empereur ſept ans. Giſt à Pragues: il eut quinze enfans de Anne Royne de Hongrie.

143. Maximilian II. fils de Ferdinand d'Auſtriche, fut eſleu Empereur peu apres la mort de ſon pere: il tint ſa premiere Diette à Auſbourg, où ſpecialement fut traicté de la guerre contre le Turc, & le Vaiuode de Tranſyluanie, & quelles forces il falloit employer à la deffence du Royaume de Hongrie contre le Turc, ennemy hereditaire des Chreſtiens, l'Empereur demanda aux Eſtats d'Allemagne 40000. hommes de pied, & huict mille cheuaux, pour faire teſte au Turc, qui deſia eſtoit entré en la Hongrie. En ceſte annee 1566. Soliman Empereur des Turcs paſſa en Hongrie auec vne armee de 60000. hommes de pied, & grand nombre de gens de cheual: & auec ceſte armee il paſſa le Danube, puis la Draue, ſur laquelle il auoit fait baſtir vn pont pour paſſer ſon armee: ce pont fut dreſſé en 14. iours, il eſtoit long de & large de 42. toiſes, il fut fait en extreme diligence, auec baſteaux liez & enchaiſnez enſemble par vne artifice admirable: aſſiege Segeth petite ville de Hongrie, deuant laquelle il mourut d'vn flux de ſang. Cependant Mahomet celant la mort de Soliman, print la ville d'aſſaut, qui fut vne grande perte, tant de la mort du Comte Serim, que des autres braues ſoldats morts en ceſte place, & bien cent pieces d'artillerie prinſes en ceſte place. Derechef, à l'inſtance de l'Empereur l'Archeueſque de Mayence aſſigna vne iournee Imperiale à Fulden, pour aduiſer aux moyens de maintenir l'Allemagne en bonne paix. Au reſte il taſcha de ioindre le Royaume de Pologne à ſa maiſon, pour rendre l'Empire plus ferme, pour repouſſer l'impetuoſité du Turc: il fut marié 29. ans, & eut de ſa femme 16. enfans: il mourut le 12. Octobre 1376. ayant regné 12. ans.

144. Rodolphe II. fils ainé de Maximilian, par le deceds de ſon pere paruint à l'Empire, & ſucceda au Royaume de Boheme & d'Hongrie, aagé de 25. ans: il a eu à diuerſes fois de grandes guerres en Hongrie contre le Turc, auec diuers ſuccés de part & d'autre. Finalement trefues furent accordees le douzieſme Nouembre 1605. entre l'Empereur & le grand Seigneur, leſquels durent encores à preſent: depuis il eſt arriué de terribles changemens en Tranſyluanie & Hongrie, tant en l'eſtat qu'en la Religion: tellement qu'en l'annee 1608. il fut contraint de ceder & quitter à l'Archiduc Mathias ſon frere, le Royaume de Hongrie, & toute l'Archiduché d'Auſtriche, ſans en rien reſeruer, & mourut ſans enfans le dixieſme Feurier 1612. ayant regné trente-cinq ans, quatre mois, aagé de ſoixante ans.

145. Mathias frere de Rodolphe, luy ſucceda à l'Empire, & fut eſleu Roy des Romains à Francfort, le treizieſme du mois de Iuin l'an 1612.

146. Ferdinand II. ja couronné Roy d'Hongrie & de Boheme 1618. apres la mort de ſon couſin Mathias, Empereur des Romains, arriué le vingtieſme Mars 1619. fut promeu à l'Empire dans la ville de Francfort, car ledit Mathias mourant ſans enfans, laiſſa par ſa mort le Roy Ferdinand, ainſi donc ſuiuant la demiſſion de ſon Alteſſe de Flandres, & le droict qui eſtoit eſcheu audit Roy Ferdinand, tant par la demiſſion de ſondit couſin l'Archiduc de Flãdres, que par l'adoption que feu Mathias auoit faicte de ſa perſonne, & en vertu de ſon couronnement comme Roy de Boheme, & de ſon droict de premier Electeur ſeculier de l'Empire: l'Archeueſque de Mayence (auquel ſeul appartient la charge d'aduertir les Princes & Electeurs du ſainct Empire de la mort de l'Empereur, & ſommer leſdicts Princes & Electeurs pour ſe trouuer a la Diette ordinaire, pour proceder à l'eſlection d'vn autre ſouuerain Magiſtrat & adminiſtrateur de l'Empire) ſuiuant les anciennes couſtumes, & en vertu de la Bulle d'or de Charles 4. conuoqua & adiourna perſonnellement au 20. Iuillet l'an 1620. ſadite Maieſté Ferdinand deuxieſme de ce nom comme legitime Roy de Boheme, & par conſequent premier Electeur de l'Empire pour proceder à l'eſlection d'vn Roy & Empereur des Romains.

Election de l'Empereur Ferdinand II. à la Couronne Imperiale.

LE 8. Aouſt ſtil vieil ſe trouuerent à Francfort les trois Electeurs Eccleſiaſtiques, & trois Ambaſſadeurs des Electeurs ſeculiers, auec pleines charges & pouuoir de leurs maiſtres de conſentir à ladite eſlection du Roy Ferdinand: l'ordre de leur arriuee fut tel.

LE Lundy ſuiuant, le 11. de Iuillet, ſont arriuez en la ville de Francfort le tres-reuerend en Dieu, tres-illuſtre Prince, & Sr, Sr Lothaire Archeueſque de Trier, Archichancelier du ſainct Empire en France, & au Royaume d'Arles, & Electeur: comme auſſi le ſoir du meſme iour l'Ambaſſadeur du tres-illuſtre Prince & Sr, Sr Iean Sigiſmond Marquis de Brandebourg, Archichambellan du ſainct Empire, & Electeur, Duc de Pruſſe, Iuliers, Cleue, Berg, & Stetin, &c.

Finalemẽt le Mercredy enſuiuãt, le 13. Iuillet, arriua auſſi le tres-illuſtre, & tres-puiſſant Prince & Sr, Sr. Ferdinand II. Roy d'Hongrie & de Boheme, &c. Archiduc d'Auſtriche, Duc de Bourgogne, Styrie, Kerenten, Crain, & Vvertemberg, Marquis de Morauie, Comte de Habſpurg, Tirol, &c. auec braue, & grand train, & bel appareil, auquel il y auoit iuſques à cent arquebuſiers à cheual: leſquels ſieurs & Eſlecteurs, & Ambaſſadeurs des ſuſdits, furent tous receus, & introduits ſplendidement en la ville de Francfort, par la caualerie qui auoit eſté leuee par la ville, & dont la plus grande part eſtoient bourgeois.

Ledit ſieur Roy Ferdinãd ſecõd ayant laiſſé pour la garde de Vienne ſon frere l'Archiduc Leopolde s'en alla à Ratiſbonne, & de là à Francfort, ayant donné pouuoir audit ſieur Archiduc de faire deſarmer la bourgeoiſie de Vienne, & vne partie de la garniſon oſtee, afin de s'aſſeurer contre la mauuaiſe volonté de ſes habitans.

Ordre & Seance des Eslecteurs, Seigneurs, & Ambaſſades au Conſeil tenu au Rommer, ou maiſon de ville.

Or apres que les Eſlecteurs du ſainct Empire de Mayence, Trier, Cologne, & l'Adminiſtrateur de l'Eſlecteur Palatin, ſçauoir Albert Comte de Solins, qui eſtoient neuf Seigneurs, aſſiſtez de pluſieurs gentils hommes, entr'autres de Iean Richard Comte de Hanou Duc des deux Ponts, le Duc de Saxe, & les Ambaſſades de l'Eſlecteur de Brandebourg, les Ambaſſadeurs de l'Eſlecteur de Saxe ſçauoir Volgand Comte de Mansfeld, cinq Chefs en nombre

by Google

ombre, assistez de 50. cheuaux. Et Adam Gans, chef de l'Ambassade de Brandebourg, & auec luy deux autres collegues auec suitte de plus de 80. cheuaux, furent arriuez dés le Mardy ensuiuant le 22. 12. de Iuillet, comme aussi en apres par diuerses fois, ils tindrent conseil par ensemble au Rommer, ou maison de ville, en vne sale specialement à ce dediee. Il y eust en ceste sale sept sieges couuerts de velours noir, & cussins de mesme, disposez par ordre, l'vn apres l'autre pres la fenestre, sur lesquels s'assirent lesdicts Electeurs, l'Administrateur, & l'Ambassadeur, à sçauoir pour commencer à la main droicte, premierement le Palatin, apres luy le Roy de Boheme en qualité d'Electeur: & apres sadite Majesté, l'Electeur de Mayence, puis celuy de Trier, celuy de Cologne, celuy de Saxe, & en fin celuy de Brandebourg. Au deuant d'eux estoit dressee vne table longue, couuerte de velours noir, à laquelle estoient assis les Chanceliers, Secretaires desdits Seigneurs: & sur les bancs d'alẽtour, & autres sieges, estoient assis leurs principaux Conseillers.

Mais entre autres choses, desquelles (qui furent tout aussi tost tirees en consultation) le le poinct du iurement en fut vne: lequel selon la teneur de la bulle d'or, les bourgeois de la ville sont tenus de iurer. Parquoy & apres que Messieurs les Electeurs l'eurent requis, tant du Senat, que de la bourgeoisie & des soldats gagez de la ville: & pour cét effect eurent designé le Samedy 26. 16. de Iuillet, auec exprez commandement de faire sortir de la ville tous ceux qui n'appartenoient à la suitte des Electeurs. Dequoy l'honorable Magistrat en aduisa ses bourgeois & habitans, dés le Vendredy au deuant, par le son du tambour & cry public.

Forme du serment que le Magistrat, le Senat, & les soldats de Francfort, presteut aux Eslecteurs du sainct Empire.

Le 9. Aoust ensuiuant, Messieurs les Electeurs, & l'Ambassade de l'Electeur de Brandebourg, le sieur Adam Gans, noble Seigneur de Putlitz, estans assis sur des chaires de velours noir, en l'ordre que dessus, en la sale haute de la maison de ville, en vn lieu releué de planches d'enuiron vn pied de hauteur: l'honorable Magistrat de Francfort leur presta le premier ledit serment, en la forme qui leur fust proposée par le Chancelier de l'Electeur de Mayẽce, le sieur Frãçois Philipes Eaust, & à peu pres de ceste teneur. A sçauoir qu'auãt toutes choses le Magistrat de Francfort deuoit en toute fidelité promettre, & iurer au tres-reuerẽd Prince & Sr, Sr Iean Schvveikhard, Archeuesque de Mayence, & Electeur, &c. se presentant en son nom, & au nom des autres Srs Electeurs, ioint à l'administrateur de l'Electorat Palatin, & à l'Ambassadeur de l'Electeur de Brandebourg, de vouloir maintenir en toute fidelle diligence, & serieuse preuoyance tous & vn chacun des Electeurs, soit de la surprise l'vn de l'autre, en cas qu'il suruint de la mesentente entr'eux, soit contre toute iniure qui pourroit estre faicte à eux, ou à aucun de ceux qu'ils ont en leur suitte à Francfort au nombre de deux cents cheuaux, à peine des punitions intimees par la bulle d'or. Et pendant le temps de l'election, de ne laisser ny permettre à aucune personne, de quelque estat & qualité qu'il puisse estre, en aucune façon entrer en la ville de Francfort, horsmis à leurs messagers, & gens de cõmandement: aussi ceux qui durant, ou apres l'entrée des Princes s'y pourroient estre fourrez, de faire sortir de la ville sans delay par voye de fait, sous peine mentionnee en la bulle d'or.

Aussi tost apres cela, le Senat le leur promit en main, & iura publiquement, & en presence de beaucoup d'assistans, selon la forme du serment proposé par le Chancelier de l'Electeur de Mayence. Cela fait, l'Administrateur de l'Electeur Palatin, & l'Ambassadeur de l'Electeur de Brandebourg, se leuerent pour s'en aller vers la fenestre de la sale qui regarde sur la place, & de la virent la bourgeoisie, qui selon l'aduis qu'elle en auoit receu le iour de deuant, s'y estoit rassemblee pour faire le mesme serment. Et en mesme temps les soldats qu'on auoit rassemblez de tous les quartiers de la ville en vne place qu'on nomme le Ramho, & depuis conduit en bel ordre sur la place deuant le Rommer, ayans fait vn cercle, presterent de mesme le serment qui leur fust proposé, & ce à la veuë de Messieurs les Electeurs. Les iours ensuiuans Messieurs les Electeurs à diuerses fois, & presque tous les iours retournerent à leurs sessions & consultations, comme auparauant & au mesme lieu, & finalement destinerent le 18. Aoust pour le iour de l'election, qui s'est aussi tenu & obserué comme s'ensuit.

Le Mardy le iour precedent de l'Election, deuant midy, l'honorable Magistrat de la ville de Francfort, fit de nouueau sonner le tambour, & proclamer, que tous & vn chacun des estrangers, & de ceux qui n'estoient compris en la suitte des Electeurs, ou qui ne se fut obligé par serment au Senat, eust quant & quant à vuider la ville. Et apres midy toutes les portes de la ville furent closes & fermees.

Ceremonies obſeruees en l'Election Royale qui ſe fait au Temple de S. Barthelemy : les habits & veſtemens Electoraux : l'ordre & rang que tiennent les Electeurs allans audit Temple, & le ſerment qu'ils preſtent à l'Autel, auant qu'entrer au Conclaue d'Election.

Mercredy le 18. Aouſt, ſe fiſt election Royale, & premierement la bourgeoiſie fut en armes, raſſemblee en diuers endroits de la ville, ſingulierement ceux qui auoient eſté mis à deux rangs depuis le Rommer, iuſqu'à l'Egliſe de ſainct Barthelemy, parurent en tres-bel equipage.

En apres le Magiſtrat fit ſonner vne demie heure durant vne groſſe cloche, qu'on nomme la cloche de l'alarme. Apres ſept heures les Electeurs ſe raſſemblerent au Rommer, ou Maiſon de ville, y eſtans venu tres-pompeuſement à cheual, & y ayans tardé enuiron vne heure à s'habiller de leurs habits Electoraux en diuerſes chambres ; eſtans habillez, vindrẽt à s'entr'attendre en la grande ſale du Conſeil. Sur les huict heures ils deſcendirent du Rommer, monterent à cheual, & cheuaucherent ſelon l'ordre qui s'enſuit, vers le temple de S. Barthelemy. Premierement vn grand nombre de Conſeillers, Nobles, & d'autres eſtats au ſeruice des Electeurs marchoit deuant ; les Mareſchaux des Electeurs de Mayence, & de Trier, Iean Philippe de Hoheneck, & de Melchior Sr d'Eltz, chacun d'eux portant en main vne eſpee en vn fourreau doré, ſuiuoient à cheual : apres le tres-reuerend en Dieu Prince & Sr, Sr Iean Schvveikhard Electeur de Mayence, & le tres-reuerend en Dieu Prince & Sr, Sr Lothaire Archeueſque de Trier, ſuiuirent veſtus de leurs habits Electoraux, à ſçauoir de robbes eſcarlattes fourrees, & parees par dehors d'hermine blanche, & d'vne mitre de meſme couleur, & fourure : en apres cheuaucherent les Mareſchaux de l'Archeueſque de Cologne, & du Royaume de Boheme, l'vn deſquels, à ſçauoir, celuy de Cologne portoit en ſa main vne eſpee en vn fourreau doré, & le Mareſchal de Boheme vne autre en vn fourreau de velours rouge. Et immediatement apres eux ſuiuoit le tres-reuerend, tres-illuſtre, & tres-genereux Prince & Sr, Sr Ferdinand Archeueſque de Cologne, &c. à droicte : & ſa Maieſté Royale, comme Roy de Boheme, & en qualité d'Electeur, à gauche, veſtus & parez de meſmes habits & bonnets, que les deux premiers Electeurs Eccleſiaſtiques : mais ſa Maieſté Royale eſtoit encore ornee par deſſus ſon bonnet, de la Couronne de Boheme. Apres luy marchoient Pleickhard de Helmſtert, Mareſchal du Palatinat, & le Sr Maximilian de Pappenheim Mareſchal du S. Empire, chacun deſquels portoit ſemblablement en main vne eſpee dans vn fourreau doré, & apres ſuiuoient à cheual les tres-illuſtres Princes & Srs, Srs Iean Palatin du Rhin, Adminiſtrateur de l'Electorat Palatin, à droicte, Sr Iean George Duc de Saxe, Iuliers, Cleue, & Berg, &c. Electeur, au milieu, & le Sr Adam Ganz, Sr de Putlitz, &c. comme Ambaſſadeur de l'Electeur de Brandebourg, à gauche : entre leſquels les deux Electeurs du Palatinat, & Saxe, auoiẽt auſſi chacũ vne robbe de velours rouge, fourree, & paree par dehors d'hermine, & vn bonnet ſemblable aux autres Electeurs Eccleſiaſtiques : mais l'Ambaſſadeur de Brandebourg eſtoit habille de noir ainſi qu'à l'ordinaire, on ne portoit auſſi deuant luy aucune eſpee, d'autant que l'Electeur de Brandebourg n'eſtoit luy-meſme preſent en perſonne. Et en cet ordre eſtans paſſez entre les deux rangs des bourgeois bien equippez, & arriuez à S. Barthelemy, qui eſt vne grande Egliſe baſtie en croix, & ornee d'vne belle & haute tour deuers le Septentrion, ils deſcendirent & entrerent au Temple, là où dés leur arriuee les trompettes des Electeurs dont il y auoit grand nombre, & qui eſtoiẽt colloquez ſur vn eſchaffaut fait à propos, commencerent tous enſemble à ſonner, & au deſſous les tambours de camp à battre : ce qui rendit de ſoy vn ſingulier eſclat, lequel ils continuerent iuſques à ce que les Electeurs fuſſent entrez au chœur, qui eſtoit fort bien orné de toutes ſortes de belles & riches tapiſſeries tiſſuës d'or & de ſoye, comme auſſi les ſieges des Electeurs eſtoiẽt couuerts de velours noir, & les couſſins de meſme, horſmis ceux du Roy de Boheme qui eſtoit tres-richement paré d'vne piece de drap d'or. Or chacun des Electeurs ayant pris le ſiege qui luy auoit eſté preparé, à ſçauoir les Electeurs de Mayence, de Boheme, & du Palatinat, à droicte du chœur : au milieu là où le Chantre a accouſtumé de ſe ſeoir, celuy de Trier ; & à gauche celuy de Cologne, & de Saxe, enſemble l'Ambaſſadeur de l'Electeur de Brandebourg, & quelques-vns de leurs principaux Conſeillers, & du Clergé ayans eu entrée, le Sr & Mareſchal de Pappenheim ferma les huis. Et toſt apres on commença à ſonner les Orgues, & à chanter *Veni ſancte Spiritus*, que les Muſiciens acheuerent du haut de la gallerie qui reſpond dans le chœur.

Sur ce le Suffragant de Mayence ſe mit à faire l'office de la Meſſe : mais le Palatin, auſſi Saxe & Brandebourg, qui n'ont pas accouſtumé d'aſſiſter à ces ſacres, ſe retirerent auec leurs

gens

Digitized by Googl

gens au conclaue de l'eſlection, qui eſt tout ioignant le chœur, au droict coſté, & s'y arreſterent iuſqu'apres la Meſſe faicte, qui fut entremeſlee de tres-bonne muſique, puis retournerent à leurs places: & apres qu'on eut chanté & acheué l'hymne *Veni ſancte Spiritus*, les Eſlecteurs auec l'Ambaſſadeur de Brandebourg ſe rendirent deuant l'Autel, où ils furent conduits chacun par ſon Mareſchal, portans vn glaiue au fourreau, horſmis le ſuſdit Ambaſſadeur de Brandebourg, & là en vertu de la bulle d'or ils preſterent le ſerment en ceſte ſorte, à ſçauoir qu'vn chacun d'eux monta ſur le plus haut degré de l'Autel, ſe tourna deuers les aſſiſtans, & l'Electeur de Mayence entre deux leur ramentheuſt les cauſes de leur aſſemblee, & que c'eſtoit pour faire le ſerment porté par la bulle, & qui ſe doit faire auparauant l'eſlection. Et là deſſus luy meſme le premier le rendit és mains de l'Electeur de Trier, puis l'ayant requis, & leu aux autres Electeurs, en meſme ſorte, ils iurerent auſſi tous, les Eccleſiaſtiques mettant la main ſur l'eſtomach, & les ſeculiers ſur les Euangiles.

L'Electeur de Mayence requiſt auſſi que deux Notaires en priſſent acte, & la miſſent par note, & qu'ils en fiſſent vn, ou pluſieurs inſtruments: il y en euſt qui ſe preſenterent, & toute la nobleſſe & autres aſſiſtans, furent requis, & prins à teſmoins.

Le ſerment fait, les Electeurs s'en retournerent vers leurs ſieges, & apres que l'on euſt acheué de chanter l'Antiphone *Veni ſancte Spiritus*, auec les autres Collectes qui y dependent, ils entrerent en la chappelle Imperiale, ou conclaue d'Eſlection, qui eſt vne place eſtroicte, & en long, ioignant au chœur deuers midy, & ayant vn Autel bien paré, comme elle eſtoit outre ceſte en ce temps de belles & riches tapiſſeries tiſſuës de fil d'or & de ſoye, & là ſe mirent à proceder à l'eſlection d'vn Roy des Romains, & Empereur pour l'aduenir.

Or auoit-on auſſi appreſté à l'Ambaſſadeur du Prince Palatin vne place ornee & tapiſſee de drap d'or, en haut ſur la voute du Temple, vis à vis du chœur à la feneſtre du milieu, d'où ſe pouuoit voir bien commodement tout ce qui ſe traictoit dedans, & dehors le chœur.

Mais apres que les Eſlecteurs eurent eſté enſemble en la Chappelle, ou conclaue d'eſlection, & que pendant ce temps ils eurent par deux diuerſes fois fait entrer & reſortir leurs Conſeillers principaux, & Notaires, enfin eſtant tombez d'accord de l'eſlection, & la proclamation faicte en la Chapelle d'eſlection, ils en ſortirent, le tout ayant duré enuiron vne heure. Et en premier lieu ſortit l'Eſlecteur de Mayence, puis celuy de Cologne, & de Trier, qui conduiſoient au milieu ſa Maieſté Royale de Hongrie, & de Boheme, comme eſleu Roy des Romains. A la fin ſortirent le Palatin, Saxe, & Brandebourg: & les trompettes & clairons recommencerent à ſonner, & les tambours à frapper, ce qui donna vn grand retentiſſement en l'Egliſe, comme encore toutes les groſſes cloches qui furent ſonnees ſur les tours en ſigne d'applaudiſſement, & les gros canons qu'on laſcha de ioye ſur les remparts de la ville. Cependant ſa Maieſté fut menee vers le haut Autel du chœur, & elle s'agenouilla ſur le plus haut degré d'iceluy; mais les Eſlecteurs demeurerẽt debout à coſté d'icelle, puis on cõmença à chanter *Adiutorium noſtrum in nomine Domini*: Item le Pſeaume, *In virtute tua lætabitur Rex, &c.* & autres prieres conuenables à l'action, & en faueur du Roy nouuellement eſleu: icelles acheuees, les Eſlecteurs mirent le Roy ſur l'Autel, & on chanta le *Te Deum laudamus*, depuis vn bout iuſqu'à l'autre, & ce à trois chœurs, à ſçauoir ſur les Orgues, en Muſique; & tiercement ſur les trompettes & clairons du Roy, & des Eſlecteurs.

Theatre erigé au deuant du chœur pour le Roy des Romains nouuellement eſleu, & pour les ſept Eſlecteurs.

Cela fait, on r'ouurit vne porte à la main droicte du chœur, & on releua ſa M. R. de deſſus l'Autel, & les Eſlecteurs & l'Ambaſſadeur de Brandebourg la reconduiſirent par le chœur vers le theatre erigé par dehors au deuant du chœur, ſuſpendu & couuert de tous les coſtez de toute ſorte de belles tapiſſeries: il y auoit ſur ce theatre ſept chaires couuertes de velours noir, pour les Electeurs.

Et outre ces ſept, il y en auoit encore vne autre releuee d'vn degré plus haut que les autres, & couuerte de drap d'or, ſur laquelle s'aſſiſt le Roy nouuellement eſleu: mais les Electeurs s'aſſirent chacun en ſon rang, à ſçauoir l'Eſlecteur de Mayence, & l'adminiſtrateur Palatin à ſa droicte; l'Eſlecteur de Cologne, celuy de Saxe, & l'Ambaſſadeur de Brandebourg à ſa gauche, de Trier au milieu: l'Adminiſtrateur tenoit en main la pomme de l'Empire, Saxe l'eſpee, & l'Ambaſſadeur de Brandebourg le ſceptre. Cepẽdãt que chacun des Eſlecteurs prenoit ſa place, les trompettes ſonnoient, & les tambours battoient, & eux ayans ceſſé, la

proclamation ſe faiſoit par le Reuerend ſieur *George Friderich Greiffencloc de Bolrabt* grãd Preuoſt de Mayence & Vvorme preſque en ce ſens.

Proclamation & publication de l'Eslection.

Que veu par la mort de feu tres-illuſtre, & tres-puiſſant Prince & Sr, Sr Mathias 2. Empereur Romain de tres-heureuſe memoire, le ſainct Empire eſtoit demeuré vaquant, les tres-reuerends, tres-illuſtres, tres-genereux Princes & Srs, Srs Electeurs & Ambaſſadeurs icy preſens, s'eſtoient ainſi qu'il conuient, & ſelon la teneur des loix Imperiales dreſſees ſur ce fait, mutuellement accordez de l'eſlection & choix d'vn autre Chef, à l'hõneur & gloire du tout-puiſſant, à l'vtilité & ſalut de l'Empire Romain, & à l'augmentation de la Chreſtienté : & que pour lors ils denommoient & declaroient le tres-illuſtre, & tres-puiſſant Prince & Sr, Sr Ferdinand II. Roy de Hongrie, & de Boheme, &c. Archiduc d'Auſtriche, noſtre tres-clement Sr, & l'eſliſoient au nom du tout puiſſant, pour Roy des Romains, & Empereur à venir. Ceſte mutuelle Eſlection ſe publioit de la part des Eſlecteurs, & leurs deputez, afin qu'vn chacun d'ores en auant ſçache rendre l'honneur & le deuoir comme il conuient à ſa Majeſté Royale eſleuë.

Apres ceſte publication, les trompettes & tambours recommencerent leurs ſons de reſjoüiſſance, & cependant les Eſlecteurs auec ſa Maieſte Royale ſe leuerent de leurs chaires, & deſcendirent du theatre, & premierement celuy de Trier, puis les trois Eſlecteurs ſeculiers, enſemble l'Ambaſſadeur de Brandebourg, l'vn à coſté de l'autre, à ſçauoir l'Ambaſſadeur du Prince Palatin auec la pomme de l'Empire, à la droicte le Saxe auec l'eſpee nuë au milieu, Brandebourg auec le ſceptre à la gauche, ſa Maieſte Royale ſuiuoit, & peu apres Mayence à dextre, Cologne à feneſtre.

Ainſi ils ſortirent du temple, & monterent à cheual deuant la grande porte d'iceluy, conduiſirent ſa Maieſté en l'ordre que deſſus, iuſques à ſon Palais, en la maiſon qu'on appelle au grand Braunfels : mais au deuant d'eux marchoient en premier lieu les Officiers de ſa Maieſté, puis ceux de l'Eſlecteur de Saxe, & apres eux tous les autres Officiers des autres Eſlecteurs, comme auſſi les trompettes de ſa Maieſté, leſquels les vns apres les autres rempliſſoient les ruës du retentiſſemẽt de leurs trompettes & tãbours. Enfin apres les principaux Conſeillers des Eſlecteurs ſuiuoient les Eſlecteurs eux-meſmes auec ſa Maieſté, en l'ordre que dit eſt. Ainſi par la grace de Dieu s'eſt heureuſement acheuee l'eſlection Royale : & la Maieſté Royale de Hongrie & Boheme, Ferdinãd II. eſt d'vn vnanime cõſentement des Electeurs, & à la ioye & applaudiſſement d'vn chacun eſleu pour Roy des Romains, & chef du S. Empire.

Or combien que l'Eſlection fut faicte ſelon le recit qui en a eſté deduit, ſi eſt-ce que les Eſlecteurs continuerent à ſe raſſembler les auant-midis au Rommer en la maiſon de ville, pour y deliberer & reſoudre des affaires importans, & concernans l'Empire.

Le reſte du temps ſe paſſoit en mutuelles careſſes, feſtes & banquets qui ſe ſont faicts à diuerſes fois, & tres-ſomptueux, auec grand appareil, tant de la part des Princes Eſlecteurs, que des autres Princes, Comtes & Seigneurs, qui dés auſſi toſt apres l'eſlection aborderent en grand nombre en la ville. Apres les banquets il ſe voyoit toutes ſortes de beaux & nobles exercices, courſes, comme à courir la bague & manier cheuaux, iuſques à ce que le couronnement Imperial, pour lequel on faiſoit toutes ſortes d'appareils, ſe parfit heureuſement.

Diuiſion des Cercles de l'Allemagne.

TOute l'eſtenduë de l'Allemagne & les Prouinces compriſes ſous le nom de la Germanie, ſans comprendre l'inferieure que nous auons deſcrite cy deuant, eſt diuiſé en dix Cercles.

Le premier cercle eſt celuy de la Franconie.
Le ſecond Cercle, celuy de Suaube.
Le troiſieſme Cercle eſt celuy de Bauiere.
Le quatrieſme Cercle eſt celuy d'Autriche. (:)
Le cinquieſme le Cercle du Rhin.
Le 6. des quatre Eſlecteurs du Rhin, Mayence, Cologne, Treue, & le Palatinat du Rhin.

Le

Digitized by Google

Le ſeptieſme, le Cercle d'Vveſtphalie.
Le huictieſme, le Cercle de la haute Saxe.
Le neufuieſme, le Cercle de la baſſe Saxe.
Le dixieſme, celuy de Bourgogne.

Prouinces compriſes en la Franconie, premier Cercle.

MAis pour venir à ſa deſcription, il faut parler en premier lieu generalement de ce pays, dont les confins ſont en diſpute. Les plus anciens ont borné l'Allemagne de la riuiere du Rhin, du Danube, de la mer, du Don, ou Tanais, & du Pont Euxin, ou de la mer Majour. Ceux qui ſont venus apres, comme Strabon, Ptolomee, Pompone Mele, Pline, & pluſieurs autres, tant Grecs que Latins, l'enferment entre le Rhin & la Viſtule: Tacite dit que les Allemans ſont plutoſt ſeparez des Sarmates & des Daces, par vne mutuelle crainte, & par des montagnes, que par la Viſtule.

Or aujourd'huy l'on donne à l'Allemagne toutes les Prouinces, dont les habitans vſent de la langue Allemande: ſi bien qu'elle contient au delà des limites de Ptolomee & du Danube, la Rhetie, ou le pays des Griſons, la haute Pannonie, & vne partie de l'Eſclauonie, iuſqu'au pays de Trente.

Les Allemans ont auſſi occupé au delà du Rhin, les villes de Conſtance, Ausbourg, Straſbourg, Vvormes, Mayence, Confluence, Bonne, Cologne, & beaucoup d'autres lieux iuſqu'à la mer. On range auſſi les Suiſſes auiourd'huy entre les Allemans, de meſme que les Pruſſiens qui demeurent au delà de la Viſtule. Tellement que l'Allemagne s'eſtendroit au delà du Rhin, iuſqu'en Picardie, & en Bourgogne du coſté d'Occident, & iuſqu'aux Alpes du coſté du Midy; contiendroit du coſté du Leuant la Pruſſe au delà de la Viſtule, & ſeroit bornee de la mer du coſté du Nord.

Mais laiſſant à part ce que i'ay dit ailleurs de la baſſe Allemagne, en parlant des Pays bas, & auſſi de la Suiſſe, en parlant de la Republique des Suiſſes, & paſſant ſous ſilence les Eſtats qui ne recognoiſſent pas l'Empereur, ie commenceray par l'Alſace, ou le pays d'Elſas, qui eſt aux frontieres de la Suiſſe. Ceſte Prouince eſt diuiſee en haute & baſſe: la haute eſt vn Landgrauiat, & contient la Suntgoye, & la Priſgoye. Toute ceſte contrée contient grand nombre de villes, de bourgs & de villages, & eſt habitee de tous coſtez. Ses principales villes ſont Rubeaquum, qui fut baſtie par les Romains, maintenant Rufach, & Schleſtat, ou Seleſtad en la haute Alſace, Fribourg en Brigoye, & Argentine, ou Strasbourg en la haute Alſace: ce dernier lieu eſt fort au poſſible, & l'on y void vne tour admirable, veu qu'elle eſt haute de 574. pas Geometriques.

Le pays de Vittemberg, ou Vvirtemberg, confine du Leuant, & du Midy, auec partie de la Suaube, du Nord auec la Franconie, du Couchant auec le Palatinat du Rhin. Le Neccar paſſe par le beau milieu de ce pays. Il y a en ceſte contree forces villes & chaſteaux, outre vne infinité de villages. Sa capitale ville eſt Sturgarde: les autres villes principales ſont Tubinge, où il y a Vniuerſité, & Vvitemberg, qui communique ſon nom à toute la Prouince.

La Franconie, autrement France Orientale, & vulgairement Frankenland, a pour ſes limites du Midy la Suaube, & la Bauiere; du Couchant le Rhin, du Leuant la Boheme, & le pays de Turinge, & du Nord le pays de Haſſe, & la Turinge ſuſmentionnee. Ses principales villes ſont Herbipolis, communement Vvirtzburg, dont l'Eueſque ſe nomme Duc de Franconie, non toutefois de tout le pays, mais de la plus grande partie. On void apres Bamberg, belle & bonne ville. Toute ceſte Prouince obeyt à cinq Princes, à ſçauoir aux Eueſques de Vvirtzburg, de Bamberg, & de Mayence, au Burgraue de Noremberg, & au Comte Palatin du Rhin.

Aſſez pres de Franconie, pres de la riuiere du Rhin, on void la ville de Spire, où eſt la chambre Imperiale, puis Vvormes, qui eſt renommée à cauſe des Diettes & aſſemblees: apres cela Mayence, vulgairement Ments, dont l'Archeueſque eſt Electeur de l'Empire. Ceſte ville eſt forte, tant à cauſe de ſon aſſiette, que de ſes murailles, & de ſon peuple. Elle eſt aſſiſe ſur le Rhin, & ſur le Mein. Francfort ſur le Mein eſt renommé à cauſe des foires qui s'y tiennent deux fois toutes les annees, & à raiſon auſſi que c'eſt le lieu où l'Empereur eſt eſleu.

Le ſecond Cercle contient ces pays.

La Sueue, ou Suaube eſt la plus haute partie de toute l'Allemagne: elle eſt bornee du Leuant de la Boheme, du Nord de la Franconie, du Couchant de l'Alſace, & de la riuiere

du Rhin : & du Midy de la Bauiere & des Alpes. La ſource du Danube eſt en ce pays, qui fut autrefois vn Royaume, puis deuint Duché, & eſt maintenant ſous diuers Princes, dont aucun ne porte le tiltre de Duc de ce pays. Toutefois le Duc de Vvittemberg en tient la meilleure partie. Ses principales villes ſont Auſpurg, ou Auſbourg, aſſiſe ſur la riuiere de Lech, & auſſi riche qu'aucune autre qui ſoit en Allemagne.

Vlme ſur le Danube, qui n'eſt pas du tout ſi grande, & eſt toutesfois fort riche & marchãde: & Norlinge aſſiſe en vne belle plaine, ayant 3000. de tour. Il y a encore beaucoup d'autres villes Imperiales, qui ſe nomment Franches.

L'Empereur qui regne auiourd'huy poſſede auſſi le Royaume de Boheme, communement Behaim, qui eſt dans les limites de l'Allemagne. Ce Royaume a pour ſes confins du Leuant la Morauie, & vne partie de la Sleſie : du Midy l'Auſtriche & Bauiere, du Couchant le pays de Noremberg, & du Nord la Saxe, & la Miſne. La foreſt Hercynie l'enuironne de tous coſtez : il eſt de forme ronde, & l'on paſſe ſon diametre en trois iours de chemin. Les autres diſent qu'il a de longueur 36. lieuës de Boheme. Les riuieres qui paſſent par ce Royaume ſont l'Albie, que les Bohemes nomment Labe : Multauie, communement Vltauue, & en Allemand Vvolda : & outre ce l'Egre, Saſſage, Giſere, Miſe, & Vatro, qui ſe deſgorgent dans le Labe. Prague, autresfois Bubien, & Marobude, eſt ſa capitale ville, & en contient 3. c'eſt à ſçauoir la vieille Prague, la nouuelle & la petite, qui eſt ſeparee des deux autres par la riuiere d'Vltaue.

La Morauie, iadis Marcomanie, vulgairement Merheren, tire ſon nom de la riuiere de Moraue, elle eſt ſeparee de la Hongrie, & de la Pologne du Leuant, de la Boheme du Couchant & de la Sleſie du Nord par des montagnes, & des foreſts, ou des riuieres : mais elle eſt plaine du coſté de l'Auſtriche, qui la confine du Midy. Ses riuieres ſont la Morane, la Noire, la Suitte, Trayze, Igle, Haue, & Suarte. Il y a en Morauie deux Comtez, auec quelques autres Seigneuries. Sa principale ville eſt Olmuz, que les Bohemes nomment Holomatz : celle qui la ſuit ſe nomme Prunne, en Allemand Brin, & en Bohemois Brno.

Troiſieſme Cercle & ſes Prouinces.

Bauiere, communement Bayern, contient la contree que tenoient iadis les Nariſſes, que l'on nomme aujourd'huy Nardaouu, & eſt ſeparee des autres par le Danube ; & pareillement elle embraſſe le pays des Noriciens, & les Vindeliques communement Licatiens, ou Lechrains. Ce pays eſt borné du Nord de la Franconie, du Couchant de la Suaube, du Midy des Alpes, & du Leuant de l'Auſtriche & de la Boheme. Il y a 2. Bauieres, à ſçauoir la haute & la baſſe : la haute eſt au deça du Danube, & du coſté des Alpes & du Midy. Ses principales villes ſont Monarchies, vulgairement Munchen, ſur le bord de l'Iſet (c'eſt la demeure du Duc) Ingolſtad, où il y a vne fameuſe Vniuerſité. Freſſing ville Epiſcopale, & generalemẽt en tout le pays il y a 34. villes aſſez bonnes.

La baſſe Bauiere au delà du Danube, contient 34. villes, 46 bourgs, & pluſieurs chaſteaux & villages. Ceſte partie s'appelle Norgoye : ſa ville capitale eſt Noremberg, qui a huict mille de circuit, contient beaucoup de beaux & ſuperbes baſtiments, & eſt ceinte de deux murailles. Les autres villes principales ſont Ratiſbonne, vulgairement Regenſpurg, iadis *Auguſta Tiberia*, & auparauant *Arrobriga*, aſſiſe ſur le Danube. Paſſauu ſur l'emboucheure de la riuiere d'Inn, qui ſe deſcharge dans le Danube. Lanshut ſur l'Iſer, & Stalzbourg, ville Archiepiſcopale, ſur la riuiere de Saltz.

Quatrieſme Cercle & ſes Prouinces.

L'Auſtriche communement Oeſtreich, ou Auſtorlich, ou bien Oſterland, c'eſt à dire terre Orientale, s'appelloit iadis la haute Pannonie. Elle a pour ſes confins du Leuant la Hongrie, du Sud les monts de Stirie, qui s'eſtend depuis les Alpes, iuſques en Hongrie, & au delà : du Ponant la Bauiere, du Nort la riuiere de Teye, & la Morauie. Les riuieres d'Auſtriche ſont le Danube, qui paſſe par le milieu du pays, l'Onaſe, le Traune, l'Erlaf, la Treiſie, l'Ipſie, la Melice, la Marchie, la Teye, & la Leytce. L'Auſtriche eſt vne Archiduché, dont la capitale ville eſt Vienne, iadis *Flauiana*, ou *Iuliobona*, qui eſt belle, riche, & fort peuplee, & a vne belle Vniuerſité.

La Comté de Tirol eſt aſſiſe entre le Theſin, & l'Oen, ou l'Inn, & les Alpes, & a tiré ſon nom de la petite ville de Tirol. Ce pays fut iadis vne partie de la Rhetie : ſes confins ſont du Nort la Bauiere, du Midy la Lombardie, du Leuant la Marche Treuiſane, & le Friuli, du Couchant le pays de Suiſſe. Ses principales villes ſont Inſprug, demeure du Seigneur de la Prouince,

tized by Google

Prouince, & lieu où eſt la chambre, & le Parlement des pays d'Auſtriche ; puis Brixen ſur l'Iſe, & apres Trente, ville renommée à cauſe du Concile, qui s'y tint l'an 1546. ſous Paul III. Il y a vn fort beau Chaſteau. On y void auſsi la ville de Maran ſur le Theſin, & celle de Bolzan, & encore la Hale.

La Stirie, iadis *Valeria*, & communement Steïrmark, eſt vn petit pays qui confine le Nord auec l'Auſtriche, du Couchant auec la Carinthe, du Midy auec la Croace, & l'Eſclauonie, & du Leuant auecque la Hongrie. Elle fut erigee en Duché par l'Empereur Federic Barberouſſe. Il y a pluſieurs Comtez en ce pays, & entre autres celuy de Vvaraſdin ſur le Drauu, & celuy de Lebnam ſur la Mure. Ses principales villes ſont Celie, ou Cilte, Fruch, & Greczie, auec vn tres fort chaſteau, qui regarde l'Auſtriche, & pareillement la ville de Sepian.

La Carinthie, communement Kaerndten, confine du Couchant, & du Midy auec le Friuli, & la Carniole ; du Leuant, & du Nord auec la Stirie. Ses meilleures villes ſont Vvolfsmarch, & Villac, toutes deux ſur le Drauu, Marchburg, Clagens fut iadis *Claudia*, ville bien fortifiee : mais S. Vite eſt la ville capitale de la Prouince.

Il y a deux Carnioles, l'vne qu'on nomme ſeiche, & vulgairement Vnderkrain. Les Princes d'Auſtriche y poſſedent pluſieurs villes, & entr'autres Gorice aſſiſe ſur le bord de la riuiere du Sonte. L'autre Carniole ſe nomme Oderkrain, & eſt aſſiſe entre les montagnes Noriques, & pierreuſes. Sa principale ville eſt Lubiane, que les Allemans appellent Laubach.

Cinquieſme Cercle & ſes pays.

Le pays de Vveſtphalie eſt pris par quelques-vns pour la vraye & ancienne Saxe : ſes limites ſont du Leuant la riuiere de Viſer, du Nord la Friſe, & le pays d'Vtrect, du Couchant le Rhin, & du Midy les montagnes de Heſſen, nommees Obnobies par Ptolomée. Ses principales villes ſont Monſter, Duſſeldrop, Vveſal, Oldembourg, Oſnabourg, Minde, & Heuorde. Vne bonne partie de ce pays obeyt à l'Eueſque de Cologne, qui eſt aſſiſe ſur le Rhin, & a double foſſé, double muraille, 84. tours, & 19. parroiſſes.

La Duché de Cleues eſt aſſiſe deçà & delà le Rhin, entre Cologne, & le bas pays d'Vtrect. La Seigneurie de Rãniſtein eſt iointe à la Duché de Cleues : ſes meilleures villes ſont Cleues, Vveſel, Reez ſur le Rhin, Ringelbourg, Kernendonck, Duyſbourg, & quelques autres.

Le pays de Iuliers, ou de Guelich, a pris ſon nom de ſa capitale ville : qui eſt forte, & qui a eſté priſe ces annees paſſees par le Marquis de Brandebourg, & Duc de Neuf-bourg. Ces pays & celuy de Cleues ſont maintenant diſputez par pluſieurs qui pretendent y auoir droict.

La Duché & Eueſché du Liege a du Nort & de l'Oüeſt le Brabant, du Leuant la Meuſe auec la Duché de Lembourg, & du Su la Comté de Namur. Ceſte Eueſché embraſſe la Duché de Boüillon, le Marquiſat de Franchemont, la Comté de Borchlon, ou de Loot, & la Comté d'Heſbanie, dont la principale ville eſt Botkuuorm, outre pluſieurs Baronies, & Abbayes. Il y a au reſte vingt-quatre villes, outre celles qui ſont du Dioceſe d'Vtrect, dont la principale eſt celle du Liege aſſiſe en vne plaiſante vallee, & proche de la Meuſe.

L'Archeueſché de Treues, vulgairement Trier, eſt bornée du Nort de la Comté de Naſſau, de la Duché de Monts, & de l'Eueſché de Cologne. Du Leuant de la Ringouie, & du pays de Heſſen, du Sud du pays de Vveſtrich, & de la Duché des deux ponts, & du Couchant de la Duché de Luxembourg Il y a en ce Dioceſe de Treues 4. Comtez auec quelques Baronies, & autres Seigneuries. Au reſte la ville capitale du pays c'eſt Treues, qui eſt vne des plus anciennes du monde. On y void auſsi l'ancienne ville de Confluence.

La Holſace, vulgairement Holſteni, a pour ſes bornes du Leuant la riuiere de Bilene, du Couchant la Dithmarſie, du Midy l'Elb, & du Nort la riuiere d'Eidore, qui eſt de ce coſté la limite de Dannemarck. Mais ie ne veux parler plus amplement de la Holſace, pource qu'elle appartient au Roy de Dannemarck, à qui nous reſeruons vn diſcours particulier.

Sixieſme Cercle des quatre Eſlecteurs du Rhin.

Le pays de l'Archeueſque de Mayence s'eſtend du Rhin, & a d'aſſez belles villes, il confine à celuy de Cologne, & au Palatinat du Rhin : dans ce pays eſt la riuiere du Meue où eſt

Digitized by Google

baſtie la ville de Francfort, ville où les Empereurs d'Allemagne ſont eſleus & couronnez: elle eſt auſſi celebre à cauſe des belles foires qui s'y tiennent à Paſques & en Septembre.

Le pays du bas Palatinat du Rhin eſt la plus belle principauté d'Allemagne, mais les guerres qui s'y ſont faictes depuis quatre ans l'ont grandement ruiné, il y a de tres-belles villes, comme Heildeberg, Vvormes, Frankendal, Oppenheim, Veuſnach & autres: il eſt diuiſé en deux parties, haut & bas Palatinat, le bas eſt ſur le Rhin, & s'eſtend iuſques à Treue, le haut va iuſques aux frontieres de Bauiere, cette principauté eſt auiourd'huy detenuë par l'Empereur, le Roy d'Eſpagne, & le Duc de Bauiere, qui en tient vne grande partie, & apres la retraicte du Prince Federic Palatin du Rhin, il s'eſt fait receuoir Eſlecteur de l'Empire en la Diette de Ratiſbonne l'an 1623.

Le pays, ou Lantgrauiat de Heſſen confine du Leuant auec la Turinge, du Midy auec la Franconie, du Couchant auec la Vveſtphalie, & du Septentrion auec le Duc de Brunſuic, l'Eueſque de Minde, & quelques autres Seigneurs: ſes principales villes ſont Maſpurg, où il y a vne bonne Vniuerſité, Gaſſel, où le Lantgraue ſe tient, & apres Bubac, & Aſfeld. Il y a quelques Comtez ſous ce Lantgraue, dont la principale eſt celle de Valdeck.

Le pays de Turinge a du Leuant la riuiere de Sal, du Nord la foreſt Hercinie, du Couchant la riuiere d'Vver, & du Midy la foreſt de Turinge, que l'on nomme Thuringevvald. Ce pays eſt vn Lantgrauiat, qui n'a de longueur & de largeur que douze lieües d'Allemagne; & toutefois il contient douze Comtez, auec autant d'Abbayes, cent quarante quatre citez, & autant de bourgs, ou petites villes, outre 2000. villages, & 250. chaſteaux. Sa capitale ville eſt Etfourt aſſiſe ſur la riuiere de Gere, & l'vne des plus grandes d'Allemagne, les autres meilleures villes ſont Vveymar ſur l'Ilm, & Iſenach ſur le Neſle, où il y a bonne Vniuerſité.

Septieſme Cercle & ſes Prouinces.

L'ancienne Saxe, ou Sachſen, comprenoit autrefois la Vveſtphalie, l'ancienne Marche, Miſne, Luſace, Mansfeld, & quelques autres pays: veu qu'elle embraſſoit tout ce qui eſtoit entre le Rhin, & l'Elb, & la mer Germanique, & la riuiere de Leydore iuſques en Heſſen, & aux frontieres de Turinge. Tellement que Brunſuic eſtoit comme au milieu de ce païs. Mais maintenant on diuiſe la Saxe en haute & baſſe: la capitale ville de la haute, c'eſt Vvitemberg ſur la riuiere d'Elb. Quelques-vns mettent auſſi Torge en cette haute Saxe; mais il eſt plus à propos de la loger au pays de Miſne.

Huictieſme Cercle, baſſe Saxe & ſes pays.

La capitale ville du bas pays de Saxe, c'eſt Albe, aſſez pres de laquelle eſt la ville de Mãsfeld, capitale d'vne Comté. Les Comtez de Lauuemburg, Mekelemburg, & Lunemburg, ſont auſſi ſous le meſme bas pays de Saxe, ſelon quelques-vns: de meſme que le pays de Holſace, Stormar, & Dithmarſie. Au deſſus de Saxe, du coſté du Nord, on void Magdebourg aſſis ſur l'Elb, & fort d'aſsiette & de murailles, dont l'Archeueſque porte le nom de Primat d'Allemagne; combien que les Archeueſques de Mayence, de Treues, & de Cologne, qui ſont Eſlecteurs, ne luy cedent nullement, non plus que l'Archeueſque de Saltzbourg.

Neufuieſme Cercle.

Le Marquiſat de Brandebourg eſt au Leuant de la nouuelle Saxe, & eſt diuiſé en deux parties, c'eſt à ſçauoir en la vieille Marche arroſee par la riuiere de Spree. La capitale ville de ceſte vieille Marche c'eſt Brandebourg, ſur la riuiere de Hauel. Mais la principale ville de la nouuelle Marche, c'eſt Francfort ſur l'Odere. On y void auſsi Berlin, demeure du Marquis, qui eſt vn des Eſlecteurs de l'Empire, & doit eſtre mis entre les plus puiſſans Princes d'Allemagne, veu qu'outre ces deux Marches il poſſede quelques villes, & Comtez aux pays de Luſace, & de Sleſe: & l'on tient que ſon Eſtat a de longueur 60. lieües d'Allemagne, où l'on conte 55. villes, & 64. bourgs.

La Comté de Mansfeld eſt vne partie de la vieille Saxe, & a pour ſes confins du Leuant la riuiere de Sal, auec l'Archeueſché de Magdebourg, & le Dioceſe de Merſebourg: du Midy la Turinge, du Couchant les Comtez de Schuuartzembourg, de Stolberge, & quelques autres petites Seigneuries voiſines. Il y a ſous ceſte Comté quatre autres Comtez, à ſçauoir Arnſtet, Vuypre, Vvethin & Quernfurt, outre le Palatinat de Saxe, & quelques autres Principautez. Ses principales villes ſont Mansfeld, aſſez pres de laquelle eſt Leimbach, puis Eiſzlebem, & Vvypre.

La

Digitized by Google

La Luſace aſſiſe entre l'Elb, l'Odere, & les montagnes de Boheme, eſt diuiſee en haute & baſſe, & toutes deux appartiennent à la Saxe. Elle eſt arrouſee de la riuiere de Neſſe. Sa principale ville c'eſt Gorlitz, apres laquelle eſt Zittauu ſur la Neſſe.

La Sileſie, vulgairement Die Schleſte, eſt bornee du Su de la Morauie, & de la foreſt Hercinie; de l'Oüeſt de la Luſace, & d'vne partie de la Boheme, du Nort, & de l'Eſt de la Pologne. Sa longueur eſt de 200. mille pas, & ſa largeur de 80. mille. Il y a en ce pays pluſieurs vniuerſitez. Sa ville capitale eſt Vratiſlauie, communement Breſſauu, où il y a Eueſché & Vniuerſité. Vne autre de ſes meilleures villes, c'eſt Niſſe, où Neyſſee, qui eſt auſſi Eueſché. Il y a 15. Duchez en ceſte Prouince, dont ſix ont eſté partagees à trois anciennes familles, & les autres ſont eſcheuës au Roy de Boheme.

Le pays de Miſne communement Meyſſen, a du Leuant la Luſace, du Midy la Boheme, du Nort la Marche, ou le Marquiſat, & la Saxe, & du Ponant la Turinge. Il y a en ceſte Prouince beaucoup de citez & de chaſteaux. Sa capitale ville c'eſt Miſne, qui a vn chaſteau fort au poſſible. Les autres principales ſont Dreſden, demeure du Prince, & ces deux premieres ſont ſur l'Elb, & Liſpe où il y a vne bonne Vniuerſité. On y met auſſi Torge, & quelques-vns mettent les deux dernieres en Saxe, confondant la Miſne auec le pays de Saxe.

Le dixieſme Cercle & ſes pays.

Il y a auſſi en la Comté de Bourgogne Beſançon, qui eſt ville Imperiale, & qui fut iadis nommee Chryſopolis. Le Doux paſſe par le milieu, preſque par tout, & en toute la meilleure partie: mais ce fleuue n'arrouſe pas le coſté de la porte, par laquelle on va à Dole.

Digitized by Google

DV ROYAVME DE HONGRIE.

SOMMAIRE.

1. *VElles Prouinces & pays ſont compris ſous la Hongrie, & d'où elle a pris ſon nom.*
2. *Quels ſont les bornes de ce Royaume, & ſon climat.*
3. *Diuiſion du pays de Hongrie en deux parties, & d'où vient le nom de Bude, ville capitale du Royaume, ſa belle & forte aſſiette.*
4. *Deſcription des autres principales villes, entre leſquelles eſt Siridon, patrie & lieu de naiſſance de S. Hieroſme: & Iauarin vulgairement Rab, ville imprenable en apparence, & neantmoins priſe ſur le Turc par vn Gentilhomme François, le ſieur de Vaubecourt.*
5. *Des froments de Hongrie, ſe chãgeãs en autre meilleure eſpece la troiſieſme annee. Des vins ſulfurez, de forte odeur, & enyurants ſoudainement.*
6. *Deſcription des riuieres, lacs, fontaines d'eaux chaudes medicinales, & montagnes plus renommees de ce pays.*
7. *Du ſel mineral de Maromaruſie, & eaux miraculeuſes conuertiſſans le bois en pierre. Autres eaux boüillantes, tranſformans leur elemẽt en pierre. Autres neigeuſes qui coulans en hyuer, ſe glacent & gelent en Eſté. Autres qui amoliſſent le fer comme boüe. Autres qui font la chryſocolle, ou ſoudure d'or.*
8. *Des mines d'airain de Meuſole: & de l'abyſme du Comté de Zolie, de ſi mortelle odeur qu'elle tuë les oyſeaux volans par deſſus.*
9. *Hongrie habitee en diuers temps par diuerſes nations barbares, de Pannoniens, Gotes, Huns, Scythes.*
10. *De la diſpoſition des neuf Cercles qui enuironnoient anciennement tout le pays, & du mot du guet qui ſe donnoit d'vn Cercle à autre.*
11. *Hongrois anciennement farouches, ſeditieux, vindicatifs: auiourd'huy ciuiliſez, & addonnez à l'exercice des armes. Leur maniere de viure, & habillements de leurs mariages, & funerailles. Leur langage & façon d'eſcrire particuliere.*
12. *Couſtume des Hongrois, porter mouſtaches longues & barbe raze.*
13. *Leur richeſſe en beſtail & abondance de vin, & les petites forces de ce Royaume.*
14. *Des deux Magiſtrats principaux de la Hongrie, dont le Palatin eſt le premier, & des autres officiers du Roy.*
15. *Du duel & combat d'armes, ordonné és cauſes difficiles à Iuger.*
16. *Des ſucceſſions dont les ſeuls maſles ſont capables.*
17. *Diuerſité de ſectes de religion qui regne en Hongrie, & de la grande conformité du Caluiniſme auec le Mahometiſme.*
18. *Du nombre des Archeueſchez, & Eueſchés de cét Eſtat.*
19. *Liſte des Rois de Hongrie, leur regne & mort.*
20. *Relation des differens & troubles ſuruenus l'an 1605. en ce Royaume pour le faict de la Religiõ, & pour les charges & dignitez aux armées.*
21. *Articles de la paix faicte pour la Hongrie auec Botſcay en Septembre 1606.*
22. *Conference de Debrita entre les Ambaſſadeurs & Deputez de l'Empereur & de l'Archiduc Mathias, & de ce qui y fut conclu pour la deciſion de leurs differens.*
23. *Ceremonies obſeruees en Hongrie, en la reception, ſacre, & couronnement du Roy Mathias.*

PVIS que cét Eſtat a touſiours eſté ſeparé de l'Empire, il eſt à propos d'en faire vn diſcours particulier, afin qu'on recognoiſſe le pays que le Roy Mathias auoit ſous ſa puiſſance, n'eſtant que le Roy de Hongrie.

La Hongrie comprend aujourd'huy toute la baſſe Pannonie, nommee la ſeconde Proconſulaire, tout le pays des Iazygiens Metanaſtes, que Ptolomee enferme entre le Da-

Digitized by Google

nube & le Tibiſce, & les monts de Sarmace: & embraſſe encor la partie de la Dace, qu'on nommoit Tranſſiluanie, qui a toutesfois ſes Vayuodes, & n'obeyt pas à ce nouueau Prince. Elle a tiré ce nom des Huns, ou Hongres, peuples des Scythes qui s'y ſont habituez, & qui ſont ſortis de Iuhre ou Iugre pays de Scythie, aſſis du coſté du Nordoueſt, qui eſt maintenant tributaire du Duc de Moſcouie.

Ce Royaume a pour ſes bornes du Midy la riuiere du Suaue, qui le ſepare de la Croace, & 2.
de la Seruie, qui ſont en la partie de l'Eſclauonie, qui regarde la mer Adriatique, du Nort la Pologne & la Ruſſie, diuiſees par le mont de Carpathe: du Ponant l'Auſtriche, iadis Prouince capitale de la haute Pannonie, auec la Morauie, & la Stirie, & du Leuant la riuiere de Tibiſce, auiourd'huy Tiſſe ou Patiſſe: Mais ſi nous voulons enclorre en ce Royaume la Tranſſiluanie, il aura pour limite du Leuant les deux Valachies, c'eſt à ſçauoir la Souſalpine, & la Moldauie, ſeparees par la riuiere d'Alute, nommée pour le preſent Oli par les Hongrois, & Ali par les Allemans.

On loge ce Royaume entre le milieu du 6. ou 7. climat, tellement qu'il comprend le 16. & 17. paralleles, & ſon plus grand iour d'eſté eſt au deſſus de quinze heures & demie iuſques à ſeize.

La Hongrie eſt diuiſee en deux parties, dont on nomme l'vne au deça du Danube, & 3.
l'autre au delà, & le milieu de la derniere eſt arroſé de la riuiere de Tiſſe.

La ville capitale du Royaume eſt Bude, qui porte, comme on dit, le nom du frere d'Attile, ou bien l'a tiré des Budins peuples de Scythie, dont Herodote faict mention. Appian, Irenique, & Althamere le prennent pour la Curte de Ptolomee.

Les autres pour l'Aquincum du meſme autheur, & l'Antonin. Elle eſt vulgairement appellee Offen. Si l'on conſidere l'aſſiette de ceſte ville, qui eſt en partie montueuſe, & bien fortifiee, on iugera qu'il eſt impoſſible de voir rien de plus agreable, ou de plus fort en toute la Hongrie. Elle fut priſe par Soliman Empereur des Turcs le 20. d'Aouſt 1526.

Les autres ſont Boſonie, communement Preſzbourgh, bonne ville, où la riuiere de Lext 4.
diuiſant la haute Pannonie d'auec la baſſe, ſe meſle dans le Danube. Ceſte ville eſt ancienne, iouyt d'vne agreable aſſiette, & d'vn bon air, & ſurpaſſe en beauté pluſieurs villes de Hongrie. Il y a au fauxbourg au ſommet d'vne haute montagne vn Chaſteau fort au poſſible.

On void pareillement en Hongrie Belgrade, nommee par les Anciens Taurinum, vulgairement Albegrecque, & en Allemand Griechs; Vveiſſemburg, qui fut priſe par Soliman l'an de ſalut 1520. Apres cela du long du Danube on trouue Singidun que le Turc prit l'an 439. A my-chemin de ces deux villes, on void le champ de Maxons, où Iean Huniade emporta vne victoire ſignalee ſur Mahomet Empereur des Turcs, l'an mil quatre cents cinquante ſix.

Contremont le fleuue on trouue pluſieurs lieux emportez par les Turcs ſur les Chreſtiens, comme la ville de Valpe, priſe l'an 1543. celle de cinq-Egliſes ſur le Draue, priſe en la meſme annee 1543. celle de Zigeth priſe l'an 1566. On void encor en ce Royaume Strigonie ſur le Danube, cómmunement Gran, iadis Archeueſché, & maintenant la proye des Turcs. Albe regale ou Royale autrement Stulvveyſenburg, place deſtinee à la ſepulture, & au couronnement des Roys de Hongrie, & priſe par le Turc l'an 1543. Preſque en la meſme contree on void Stridon patrie de ſainct Hieroſme, & pareillement la forte ville de Komore, que les Turcs ont tant de fois attaquee en vain, & qui eſt vne Iſle de meſme nom. Il y a auſſi Iauarin, vulgairement Rab, place aſſiſe ſur le Danube, qui ſemble imprenable, & toutesfois a eſté premierement priſe par le Turc, puis repriſe par l'induſtrie du ſieur de Vaubecourt, Gentil homme François: Ie paſſe ſous ſilence les autres villes, comme peu conſiderables.

QVALITE'.

LE Royaume de Hongrie eſt naturellement pourueu de toutes choſes, veu qu'il y vient des grains de toutes ſortes, & diuers fruicts en grande abondance. 5.

Car la terre y eſt ſi fertile que le froment ſe change la troiſieſme annee en vne meilleure eſpece, & il y a en ce pays de ſortes de froment qui different des noſtres, & le terroir produit du bled, ſans eſtre preſque cultiué.

Elle porte auſſi diuerſes ſortes de vins qui ſont fort ſains, & ſi excellens qu'il y en a quelques vns qui ne cedent nullement à ceux de Candie. Celuy qui croiſt pres de la ville de Sirmie eſt des premiers, mais celuy qui vient en la Comté de Piſſil eſt d'vne faſcheuſe odeur, & enyure auſſi toſt, à cauſe des eaux chaudes & ſoufrees.

Elle abonde tellement en bœufs & en mourons, que c'eſt choſe merueilleuſe. Il y a auſſi force lieures, dains, cheureux, cerfs, ſangliers, loups, ours, & ſemblables beſtes: de meſme que diuerſes ſortes d'oyſeaux, principalement des tourtres, des perdrix, & des faiſans. Dauantage on y trouue force veines d'or, d'argent, de cuiure, d'acier & de fer: & non ſeulement on y rencontre de l'or aux mines, mais encor dans le ſablon des riuieres. Il y a toutesfois peu d'eſtain, & de plomb.

6. Au reſte il n'y a preſque pays qui aye plus grand nombre de groſſes riuieres que la Hongrie, ny qui ſoient plus nauigables, ou plus abondantes en poiſſon. Vous y voyez le Danube, le Saue, le Draue, & le Tyſſe, dont les trois premiers ſont communs à quelques autres Prouinces, mais le Tyſſe n'appartient qu'à la Hongrie. Ceſtuy-cy naiſt en Maramuſie ſous les hauts ſommets du mont de Carpathie, & eſt plus abondant en poiſſon que tous les autres fleuues de Hongrie.

Car on y prend grande quantité d'eſturjons, de brochets, dont le foye a quelquesfois demie aulne de longueur, des carpes, & d'autres poiſſons. Il y a encor d'autres riuieres, outre les ſuſnommees, qui nourriſſent grande quantité de truites, ſaumons, perches, lamproyes, barbeaux & autres poiſſons, & l'on void auſſi rouler de l'or parmy leur ſable.

Il y a auſſi de grandes montagnes, dont la plus renommee eſt celle de Zarchzal, iadis nommee par les Grecs Carpathe, à cauſe du fruict & rapport de ſes mines. La ſeconde eſt celle de Matran qui eſt couuerte de vignoble pres d'Agrie. La troiſieſme & plus grande de toutes eſt Erdel.

On void ſemblablement en Hongrie pluſieurs lacs, dont le principal eſt celuy de Palaton, en Aleman Plathe, qui a de longueur 40. milles d'Italie, & 8. lieües de Hongrie. Ce pays abonde auſſi en ſel mineral, qu'on coupe ainſi que de la pierre à Maromaruſie, & ailleurs, & il y a auſſi vne fontaine, dont l'eau tombant en terre s'endurcit & transforme en pierre. Il y a force bains & eaux medecinales, principalement aux enuirons de Bude.

On y void auſſi des eaux chaudes, d'où les poiſſons eſtans tirez viennent à mourir s'ils
7. ſont mis dans de l'eau froide. Les eaux de la Comté de Liptoue, pres du village de ſainct Iean, ſont bonnes contre la galle.

Au terroir de Zepus il y a des eaux où le bois ſe transforme comme en pierre, & pres de l'Egliſe de ſainct Martin au meſme lieu, il ſort vne eau qui ſemble boüillir, qui ſe conuertit en pierre, tant deſſus que deſſous la terre, & ceſte pierre eſt preſque ſemblable à celle de Ponce.

On trouue aſſez pres de là des eaux nitreuſes, qui coulent en hyuer, & ſe gelent tellement en eſté, qu'on a accouſtumé d'y aller chercher de la glace.

Il y a en la Comté de Zolie vn abyſme, ou vne ouuerture de terre, qui iette vne ſi grande
8. & mortelle puanteur, qu'elle fait mourir les oyſeaux qui volent deſſus.

Pres de la ville de Smolnice dans les montagnes, il y a certaine eau qui tombe dans des foſſes, où le fer deuient en peu de temps auſſi mol que de la boüe, & ſi l'on vient à le fondre, on en fait de tres-bon cuyure.

Pres de la ville de Biſtric, en Allemand Menſole, il y a de fort riches mines d'airain, qu'õ appelle maintenant Royales, d'où il ſort vne eau verde, qui fait la chryſocolle, ou ſoudure de l'or.

MOEVRS ANCIENNES.

9. LA Hongrie a eſté long-temps la retraicte de pluſieurs eſtranges nations. Car elle a eſté premierement habitee des Pannoniens, & Peoniens, puis ſur la decadence de l'Empire Romain, des Gots, qui en furent chaſſez par les Huns.

Les Lombards les en ſortirent apres, & s'y tindrent 42. ans: puis les Huns leur ſuccederent ſous leur Roy Attile, qui enrichit ce pays des deſpouilles des autres nations. Mais Charles le Grand les vainquit, & leur oſta vn grand threſor qu'ils auoient principalement aſſemblé à Bude.

En fin l'an de grace 900. du temps de l'Empereur Arnould on vit fondre en ce pays les Hongrois venus de Scythie, qui s'eſtans ioints aux reſtes des Huns rauagerent toute l'Allemagne, & furent en fin vn peu mattez par la perte qu'ils receurent ſous l'Empereur Otton, pres d'Ausbourg, l'an 954.

10. Iadis les habitans de ce pays l'auoient tout enuironné de neuf cercles, que les Allemans nomment Hagyes, dont chacun eſtoit tellement dreſſé, & faict de pieces de bois de heſtre, ou de cheſne, ou de ſapin, qu'il contenoit vingt pieds de large d'vn bord à l'autre, & auoit autant de hauteur.

Or tous les lieux ainſi entourez eſtoient remplis de craye fort gluante, & ferme, ou de pierres fort dures, & le deſſus des ramparts eſtoit couuert de groſſes mottes de terre encore toutes herbuës, & au coing de ces ramparts ils auoient plante des arbriſſeaux, qui eſtans eſpars çà & là, repreſentoient des arbres & des herbes tout le long de la forteresſe. D'vn cercle à l'autre il y auoit l'eſpace de vingt lieües d'Allemagne, & la dedans les bourgs, villages, & hameaux eſtoient tellement diſpoſez, qu'on pouuoit entendre de l'vn à l'autre la voix d'vn homme.

Les portes eſtoient baſſes & eſtroites, & en lieu eſcarté, afin qu'ils peuſſent plus facilement, & mieux à couuert ſortir pour aller faire leurs couſes, & pilleries : & chaque cercle donnoit le mot du guet à l'autre de tout ce qui arriuoit, ou ſe proiettoit, par le ſon des trompettes.

Procopie diſtingue les Huns, appellans les vns blancs, & les autres Nomades. Il parle des blancs en ceſte ſorte. Les Huns Euthalites ne meinent pas vne vie paſtorale, comme le reſte des Huns, ains ſe tiennent fort propres, & ſont les plus beaux, & blancs d'entre les Huns.

Ceux-cy ne vindrent iamais faire des courſes aux terres des Romains, & ne ſont d'vn farouche regard comme les autres. Ils ont vn Roy qui leur commande, & les plus heureux d'entr'eux ont vingt amis qui ſont ordinairement à leur table, & ont part à leur puiſſance, & bource, & fortune.

Les Peoniens n'auoient aucunes villes ſelon Appian Alexandrin, ains ſe tenoient en des hameaux ſelon leurs familles, & n'vſoient d'aucun iugement commun, n'ayans aucun Prince qui leur commandaſt, ou qui preſidaſt ſur les autres.

Les habitans de Hongrie ont eſté iadis eſtimez farouches, remuans, ſeditieux, inconſtans, auaricieux, deſireux de vengeance, & peu amis des eſtrangers. 11.

MOEVRS DE CE TEMPS.

LEs Hongrois ſont auiourd'huy d'vn aſſez doux naturel, & aſſez polis & ciuiliſez. Ils ayment l'oyſiueté, & à demeurer ſans rien faire, ou s'amuſent à l'exercice des armes. Mais ils s'addonnent bien peu aux arts & meſtiers, non plus qu'au trafic & commerce, ils ſont robuſtes au poſſible.

Leurs mœurs ſont toutesfois naturellement rudes, & leurs courages plus propres, & diſpoſez à la guerre qu'à la paix. Ils meſpriſent leurs aiſes, & commoditez, & ne ſe tiennent aux villes que comme eſtrangers, & auec deſſein d'en ſortir bien toſt.

Les grands logent leurs delices en leurs iardins, & en leurs bains, & ne ſe ſoucient en leurs baſtimens que d'eſtre au large. Le reſte ſe tient en des cabannes, & loges petites, & mal faictes. Ils ne dorment dans le lict iuſques à ce qu'ils ſont mariez, mais ſe couchent ſur des tapis, ou ſur le foin, choſe commune à la plus grande partie des nations voiſines.

Leurs habillemens ſont longs & magnifiques. Ils ne donnent aux femmes pour toute choſe en les mariant qu'vn accouſtrement neuf. L'habit des femmes eſt eſtroit, & les couure iuſques au col.

Elles portent par deſſus leurs robes de longs manteaux, & couurent leurs teſtes de coiffes, ou d'autres atours de ſoye, ou de lin, & cachent tout, excepté les yeux & le nez, & la pluſpart portent des perles, & des pierreries.

Dauantage les hommes & les femmes portent des brodequins qui vont iuſques à my greue. Ils portent le deuil de leurs parens & amis treſpaſſez vn an entier, & quelquesfois l'eſpace de deux ans. Ils razent toute leur barbe, & ne laiſſent venir que les mouſtaches, qui ſont quelquesfois fort grandes. 12.

Ils ont vn langage particulier qui approche toutesfois fort du Bohemois. Ils ont auſſi vne particuliere forme de lettres : toutesfois ils vſent le plus ſouuent de celle des lettres Romaines. Ils ſont fort ſuperbes & hautins, puiſſans en guerre, & plus adroicts à cheual qu'à pied. Ils ſont fort obeyſſans à leur Prince, & à ſes Lieutenans.

RICHESSES ET FORCES.

COmbien que la Hongrie enuoye en Italie, & en Allemagne grande quantité de bœufs, & de moutons, dont le nombre eſt preſque incroyable ; & que quelques-vns raportent qu'il y a tel païſan qui aura cent bœufs aux paſtis, & ne les verra qu'ils n'ayent triplé, telle- 13.
ment qu'on tient que des chairs de ceſte Prouince on pourroit nourrir toute l'Europe : & combien qu'il y ait force argent, cuyure, fer, acier, & meſme de l'or, & qu'elle enuoye en

diuers endroits du monde beaucoup de calcante qui eſt verd, & qui ſe vend aſſez bien, toutesfois on peut aſſez iuger que ce Royaume n'eſt guere riche, & qu'il fait aſſez de s'entretenir par le moyen des fruicts qui y prouiennent, & qui ſont ſes principales richeſſes. Auſſi il n'y a rien eu qui l'ait plus fait ſubſiſter, ny qui ait maintenu ſes armees que l'abondance des viures qui s'y trouuent.

Il eſt vray qu'autourd'huy depuis que les Turcs ſe ſont rendus maiſtres d'vne grande partie du pays, les terres y ſont moins cultiuees, & ne rapportent plus tant qu'elles ſouloient faire. Toutesfois ce que les Chreſtiens tiennent eſt bien entretenu, & capable de nourrir aſſez de gens, combien que les guerres qui ont longuement duré l'ayent rendu moins peuplé. Mais le nouueau Roy Mathias eſtant paruenu à l'Empire, il peut conſeruer ce qui reſte aux Hongrois, ſi durant ce calme il ſe pouruoit pour les occurrences de la guerre. Et ie croy que ſi le Turc venoit fondre ſur ce pays, difficilement le pourroit-il ſouſtenir ſans les forces de l'Empire.

La puiſſance de ce Royaume n'eſt baſtante à celle des Ottomans, ſes richeſſes ſont trop petites pour pouuoir faire de grandes leuees, pource que le pays n'eſt guere riche de ſoy pour le deffaut des ports de mer, & du trafic, d'où l'argent vient aux Royaumes, & outre ce, le Turc en occupe la meilleure partie. Ie confeſſe que les Hongrois ſont bons guerriers, mais on ne doit auſſi meſpriſer les Turcs, qui les ſurpaſſent en nombre, & ne leur cedent pas en valeur.

GOVVERNEMENT.

14. LE Roy de Hongrie gouuerne ſon Rovaume par le moyen de deux Magiſtrats, dont le plus haut eſt diuiſé en trois Magiſtrats.

Le premier gouuerne le Royaume au nom du Roy : On compte en ce rang le Palatin du Royaume, qui eſt le premier apres le Roy, & Iuge du Roy meſme, s'il eſt accuſé ; & ceſtuy-cy eſt eſleu par ceux du Royaume, & ſon office n'eſt pas hereditaire. Il y a encor le Iuge de la Cour, qui eſt vn des Iuges ordinaires du Royaume ; puis le Chancelier perpetuel, qui eſt Archeueſque de Strigonie, & Primat du Royaume, & eſt nommé premier Secretaire, & a la charge d'oindre le Roy quand il eſt eſleu, & de ſeeller les patentes, & les priuileges. Il y a encor le Maiſtre de la Cour, qui eſt contraint de ſuiure le Roy, & eſt ſon Conſeiller intime. Dauantage le maiſtre des Tauerniers Royaux a la charge des mines, & des Salins, & cognoiſt & iuge des cauſes des villes, bourgades & Chaſteaux en ce qui concerne le fiſc du Roy.

Le ſecond Magiſtrat eſt commis aux iugemens, & ce Magiſtrat comprend 3. Officiers de fort grande authorité, c'eſt à ſçauoir le Vice Palatin du Royaume, le Iuge perſonnel de la preſence, qui tient la place du Roy aux iugemens, & eſt ſur les Iuges, & le Vice-iuge de la Cour.

Les moindres ſont ceux qui ſont plutoſt executeurs des Iugemens que Magiſtrats, c'eſt à ſçauoir 2. Protonotaires du Iuge perſonel, le Protonotaire du Vice-Palatin, & Protonotaire du Vice-Iuge de la Cour. Tous ceux-cy ſont appellez Maiſtres, & ont pour adioints ceux qui s'enſuyuent. Le Secretaire de l'Archeueſque de Strigone qui eſt appelle Fiſcal, douze Aſſeſſeurs, & quelques Notaires iurez.

Il y a outre cela les Officiers du Roy, comme le Threſorier du Roy, le Grand Chambellan, & les autres Chambellans, le grand Maiſtre de l'Hoſtel du Roy & les autres maiſtres d'hoſtel, le grand Eſchanſon, les Gentils-hommes ſeruans, les Huiſſiers, & pluſieurs autres moindres Officiers.

Ils iugent ſelon le droit eſcrit. Mais ils ont encor vne autre maniere de vuider les differents qui ſuruiennent entr'eux. Car ſi la choſe eſt difficile à iuger, ils ordonnent qu'elle ſe decidera par le combat des deux parties : qui ſe fait en preſence du Roy, ou de ſon Lieutenant. La victoire eſt adiugee au plus fort, & celuy eſt tenu pour victorieux qui eſtonne tellement d'abord ſon ennemy qu'il recule en entrant dans le Camp, où y eſtant entré eſt ſi viuement pourſuiuy, qu'il eſt contraint de ſortir hors du lieu qui leur eſt limité.

Ceux qui combattent à cheual courent premierement auec leurs lances l'vn contre l'autre, puis mettent la main aux eſpees, & quant à ceux qui combattent à pied, ils ont leurs parties honteuſes cachees, & le reſte du corps tout nud.

Les ſeuls maſles heritent en Hongrie, & s'ils decedent ſans enfans maſles, les femmes ne leur ſuccedent pas, ains le Roy à qui les biens du deffunct demeurent acquis.

RELIGION

RELIGION.

OVtre la ſecte de Mahomet qui eſt fort eſpanduë en ce Royaume, à cauſe des places que les Turcs y tiennent, c'eſt choſe aſſeuree qu'il y a pluſieurs ſortes d'hereſie.

Car non ſeulement on y voit regner celles d'Allemagne, mais encor l'Arrianiſme y a pris pied, & l'Atheiſme meſme s'y eſt eſtably. Et c'eſt choſe digne de conſideration que les villes ſubiettes au Turc ſont fort peu infectees d'hereſie, & qu'au contraire les autres qui ſont demeurees aux Chreſtiens en ſont toutes pleines.

Ce qui vient de ce que le Turc n'endure pas aiſément qu'on altere quelque choſe en ſes Eſtats pour petite qu'elle ſoit, les heretiques ne ſont pas ſi inſolens parmy ces barbares, qu'entre les Chreſtiens, de crainte d'eſtre empalez. Antoine Poſſeuin raconte qu'vn miniſtre Caluiniſte voulant vne fois perſuader au Baſſa de Bude de luy permettre d'enſeigner ſa ſecte aux Chreſtiens, alleguoit entre autres raiſons qu'il n'y auoit grande difference entre la loy de Mahomet, & le Caluiniſme. Car, diſoit-il, nous nions comme vous la priere des Saincts, nous tenons le Purgatoire pour vne choſe fabuleuſe, & les images & ſtatuës pour idoles.

Vous prenez pluſieurs femmes, ou concubines, & nous ne faiſons pas grand ſcrupule qu'vne femme laiſſe ſon mary, & ſe ioigne auec vne autre, bien que marié. Dauantage, c'eſt choſe commune à vous & à nous de faire des Egliſes des eſtables, & de conuertir les Autels en mangeoires. Vous ne faictes conte de la virginité, & nous auons mis par terre les anciens Conuents des Vierges.

A quoy le Baſſa reſpondit: à ce que le voy nous ſerõs aiſément d'accord en toutes choſes, ſinon que vous nous laiſſiez l'eau, & vous enyurerez volontiers de vin.

Mais pource que i'ay dit que les villes ſuiettes au Turc, ſont communement nettes d'he- 18.
reſie, & que le contraire ſe trouue en celle des Chreſtiens, il faut ſçauoir que la Hongrie a deux Archeueſchez, & 17. Eueſchez. Les Archeueſchez ſont Strigongne, & Colaſſe. Celle-là a ſous elle ſix Eueſchez, & ceſte-cy 8. Le reſte recognoit l'Archeueſque de Spalatte.

Les Eueſchez ſuiettes à Strigongne ſont celle d'Agrie où il n'y a nuls Turcs, mais la ville, & la Dioceſe eſt pleine d'hereſie: celle de Iauarin (vn tiers de la Dioceſe eſt du Turc) celle de Nitrie, où l'Eueſque ſe tient, & le Chapitre, mais auec vn peu de la Dioceſe libre: celle de cinq Egliſes, & celle de Vaccie (toutes deux entierement du Turc) celle de Veſprin, qui s'eſt entierement perduë auec la priſe de la ville; car quant à la Dioceſe elle eſtoit deſia toute aux Turcs.

La Metropolitaine, qui eſt Strigongne, fut priſe auec la plus grande partie de la Dioceſe l'an 1542. & le Chapitre ſe retira, & ſe maintient à Tirnauie: & l'Egliſe eſt gouuernee par vn Adminiſtrateur que l'Empereur y a mis.

L'Archeueſché de Colaſſe eſt toute du Turc, & toutes ſes Eueſchez luy ſont auſſi ſuiettes, excepté celle de Tranſiluanie (qui eſt vne choſe hors de noſtre diſcours) & celle de Zagabrie, dont l'Eueſque qui demeure dans la ville, a mille florins, ou liures de rente, mais la Dioceſe eſt du Turc.

L'Archeueſque de Spalatte a ſous luy trois Eueſchez, c'eſt à ſçauoir celle de Segne habitee des Vſocques, auec huict ou dix Preſtres au plus; celle du Moldruch, partie ſous le Turc, & partie ſous le Comte de Sdrin, & celle de Ticin, toutes ſous le Turc.

Le Cardinal George Draſcouit, pour ayder à ſa nation, obtint de l'Empereur Rodolphe vne partie des reuenus de la Preuoſté de Turrochie pour l'inſtitution d'vn Seminaire de la ieuneſſe Hongroiſe en la ville de Vienne; & deſia les Hongrois reprennent auec allegreſſe la doctrine Chreſtienne, & les ceremonies de l'Egliſe.

ROYS DE HONGRIE.

LE premier Roy Chreſtien de Hongrie fut Geyza', qui s'eſtant fait baptiſer, voulut 19.
eſtendre la foy Chreſtienne par ſon Royaume, & fut en cela aſſiſté des Alemands.

Eſtienne ſon fils, qui eſt mis au nombre des Saincts, fut Roy de Hongrie, l'an de grace 997. Il eſpouſa la ſœur de l'Empereur ſainct Henry nommee Gizele, & en eut entre autres enfans ſainct Emery, qui mourut ieune auant ſon pere.

Pierre nepueu d'Eſtienne de par ſa ſœur luy ſucceda, & ſe rendit inſupportable par ſa paillardiſe. Il fut chaſſé hors du Royaume par les Hongrois, qui mirent en ſon lieu le beau frere de ſainct Eſtienne.

Aba qui gouuerna le Royaume plus debordément que Pierre, & ſe rendit odieux par ſon orgueil. Il fut tué en guerre le 3. an de ſon regne, & depuis Pierre fut appellé, qui ſe gouuerna plus en tyran qu'en vray Roy, & exerça grande cruauté contre les Preſtres, & prophana les Egliſes, & les pilla Il fut finalement pris, & les yeux luy furent creuez la 2. annee apres qu'il fut remis en ſon Royaume, & mourut le meſme an.

Andre couſin de ſainct Eſtienne, fut fait Roy l'on 1007. reſtablit la Religion Chreſtienne en Hongrie, & fit redreſſer les Temples qui auoient eſté abbatus, puis ſe voyant vieil ordonna Roy ſon fils Salomon.

Bela frere d'André le pourſuiuit par guerre, & obtint victoire ſur luy, & apres ſa mort il s'en alla à Albe Royale, où il ſe fit couronner. Ce Bela cheut ſi lourdement la 3. annee de ſon regne, qu'il ſe briſa tout le corps, & mourut bien toſt apres, laiſſant le Royaume à Salomon ſon nepueu.

Salomon apres la mort de Bela fut remis au Royaume l'an 1063. par le moyen de Henry 4. qui luy auoit donné ſa ſœur en mariage.

Geyſſa chaſſa Salomon du Royaume, & fut proclamé Roy à Albe-royale: puis ainſi qu'il vouloit de ſon bon gré rendre le Royaume à Salomon, il mourut apres auoir regné 3. ans, & lors les Hongrois ne voulurent pas r'appeller Salomon qui mourut en vn hermitage, où il ſe retira en fin, apres auoir beaucoup tracaſſé & taſché de r'auoir ſon Royaume.

Ladiſlaus homme de bien, ſainct & iuſte, & qui ſe contint en perpetuelle chaſteté, fut eſleu Roy du conſentement de tous, combien qu'il le refuſaſt, & apres pluſieurs victoires, il mourut l'an de grace 1095. & de ſon regne le 19. apres auoir ordonné que ſon fils Alme luy ſuccederoit au Royaume, combien qu'il fuſt le plus ieune.

Alme quitta le Royaume à Coloman ſon aiſné, mais apres cela les freres entrerent en debat, & les Hongrois qui ne vouloient endurer vne guerre inteſtine entre les freres, ordõnerent qu'ils combattroient l'vn contre l'autre, & que le victorieux ſeroit Roy.

Coloman refuſa le combat, pource qu'il eſtoit boſſu, boiteux, & louche. En fin il fit creuer les yeux à Alme, & à ſon nepueu, & voulut faire arracher les deux bources à Bela ſon nepueu, afin qu'il ne peuſt auoir lignée: mais le bourreau craignant l'ire de Dieu, & que le Royaume demeuraſt ſans hoirs, arracha celles d'vn petit chien, & les luy portant le contenta par ceſte ſaincte tromperie. Coloman mourut d'vne faſcheuſe maladie, l'an de ſalut 1114. & de ſon regne le 21.

Eſtienne ſon fils fut Roy, n'ayant pas encore 8. ans, & cependant vn autre gouuerna le Royaume en ſon nom. Il regna 18. ans, & pource qu'il n'auoit nuls enfans, il adopta ſon couſin germain Bela fils d'Alme, & le declara Roy par ſon Teſtament.

Bela, quoy qu'aueugle, il gouuerna le Royaume en paix, & mourut d'hydropiſie, l'an de grace 1141. & de ſon regne le neufieſme.

Geyſa ſon fils regna apres luy, & mourut l'an de grace 1161.

Eſtienne fils aiſné de Geyſa fut ſon ſucceſſeur au Royaume, & mourut l'an 1173.

Bela frere d'Eſtienne.

Emeric ſon frere aiſné regna 8. ans, & mourut l'an de ſalut 1200.

Ladiſlaus ſon fils ne regna que 6. mois.

André frere d'Emeric, ſucceda à ſon nepueu Ladiſlaus, & mourut l'an de grace 1235. & de ſon regne le 34.

Bela fils aiſné d'André regna ſix ans, & l'an 1275.

Eſtienne ſon fils luy ſucceda, & mourut le 3. an de ſon regne.

Ladiſlas fils d'Eſtienne, ſurnommé Chune, fut tué l'an 1299. apres auoir regné enuiron 14. ans.

André fils d'Eſtienne regna 11. ans, & mourut l'an 1301.

Apres la mort d'André, les vns eſleurent Venceſlas Roy de Boheme, & les autres Otton Duc de Bauiere, qui fut honteuſement chaſſé de Hongrie, apres y eſtre entré auec grandes magnificences.

Charles fils de Charles Martel Roy de Sicile, que quelques vns appellent Corolobert fut eſleu Roy de Hongrie l'an mil trois cens ſix.

Louys ſon fils aiſné encor ieune, fut fait Roy, fit groſſe guerre aux Neapolitains, & obtint pluſieurs victoires ſur les Italiens. Il mourut aagé de 56. ans, l'an de ſalut 1382. apres auoir laiſſé ſon Royaume entre les mains de ſa fille Marie, à laquelle il bailla en mariage Sigiſmond fils de l'Empereur Charles.

Marie gouuerna quelque temps le Royaume ſous la conduite, & par le Conſeil de Nicolas de Gare, à cauſe qu'elle eſtoit encore fort ieune. Mais en fin les Hongrois enuoyerent l'Eueſque de Sagabrie en Poüille vers Charles fils d'André pour l'inciter à venir en Hõgrie

pour

Digitized by Google

pour eſtre Roy. Il y vint, & le Roy Sigiſmond, ayant vn peu auparauant eſpouſé ſolennellement Marie qui eſtoit paruenuë en aage s'enfuit vers ſon frere Venceſlas.

Mais Charles fut tué l'an 1385. par les menees de Marie, & de ſa mere, & de Nicolas de Gare. En fin la Royne mere Elizabet fut noyee par Hornac amy de Charles, & la ieune Royne menee priſonniere en Croace, & miſe en ſeure garde. Sigiſmond leue vne grande armee, prit Hornach, le fit attacher à la queuë d'vn cheual, & trainer par diuers lieux, puis tenailler, & finalement mettre en quatre quartiers.

Ce fut ce Sigiſmond qui ayant dreſſé vne graude armee l'an 1396. & meſme eu des François à ſon ſecours, fut deffait auec vne perte de gens ſignalee, par Bajazet Empereur des Turcs, pres de Nicopolis. On tient qu'il y eut en ceſte bataille 20. mille Chreſtiens, & 60. mille Turcs tuez.

Ce Roy & Empereur tout enſemble, mourut l'an de grace 1439. de ſon aage le 70. de ſon regne de Hongrie le 15. de ſon regne des Romains le 27. de Boheme 17. & de l'Empire le cinquieſme.

Albert Duc d'Auſtriche gendre de Sigiſmond, fut en meſme temps creé Roy de Hongrie, & Empereur des Romains, il mourut d'vn flux de ſang pour auoir mangé trop de melons, l'an 1439.

Vladiſlas frere de Caſimir Roy de Pologne eſt appellé pour eſtre Roy. Il vient en Hongrie, & eſt receu comme tel. La veufue du Roy Albert fait vn fils apres la mort de ſon mary: & fait tant auec quelques Princes qu'on oingt, & couronne ſolennellement à Alberoyale, vn iour de Pentecoſte Ladiſlas, qui n'auoit pas alors encore 4. mois. En fin ceux qui ſuyuoient le party de Vladiſlas furent les plus forts.

Ce Roy fut tué en la bataille de Varne, où les Chreſtiens furent miſerablement deffaicts par Amurat Empereur des Turcs.

Ladiſlas fut creé Roy apres la mort de Vladiſlas. Mais à cauſe que l'Empereur Frideric refuſa de leur donner Huniade, fut eſleu gouuerneur de Hongrie, & entra par force en Auſtriche, & y fit beaucoup de dommage.

Apres pluſieurs debats Ladiſlas fut mené à Vienne, & receu en grand honneur par les Bohemois, & Hongrois. L'an de ſalut 1458. Ladiſlas fut fiancé à Magdeleine fille de Charles Roy de France, & ainſi qu'on dreſſoit l'appareil des nopces il mourut preſque ſoudainement âgé de 19. ans & ne languit que 36. heures.

Mathias Coruin, fils d'Huniade fut eſleu Roy de Hongrie en l'âge de 18. ans. Et combien que l'Empereur Federic euſt eſté eſleu en meſme temps, il s'accorda auec Mathias, qui fut couronné par les mains de Frideric la 6. annee de ſon regne, & de ſalut 1464. Il mourut ſans aucuns enfans apres auoir regné 37. ans. Vladiſlas fils de Caſimir Roy de Pologne, que les Bohemiens auoient receu pour leur Roy, fut auſſi eſleu Roy de Hongrie apres la mort de Mathias.

Louys ſucceda à ſon pere Vladiſlas au Royaume de Hongrie, & mourut en bataille contre les Turcs, l'an 1526.

Ferdinand d'Auſtriche Empereur luy ſucceda & fit la guerre aux Turcs en Hongrie l'eſpace de 38. ans.

Maximilian d'Auſtriche Empereur.

Rodolphe II. Empereur, apres auoir tenu long temps le Royaume de Hongrie tel qu'il eſt, l'a remis entre les mains de Mathias d'Auſtriche, qui a eſté Empereur, & l'a gouuerné. Apres le decez duquel en iouït à preſent Ferdinand 2. Empereur d'Allemagne, Roy d'Hongrie & de Boheme.

Sommaire recit des differents ſuruenus audit Royaume, depuis la paix faicte auec le Turc en l'annee 1605. iuſques à preſent, pour l'intelligence tant du Gouuernement, que de la Religion de cet Eſtat.

LEs differents qui arriuerent en Hongrie, tant pour les Religions que pour les charges & dignitez aux armees furent cauſe de grands maux, car Botſcay Iſthan, Duc de Kiſmarie ſe reuolta contre l'Empereur en la haute Hongrie, & Tranſiluanie, ayant attiré pluſieurs grands Seigneurs de ſon party, ſur l'aſſeurance que luy donna le Turc, ce Botſcay ſe met aux champs auec nombre de Heiducques, qui ſont gens de cheual, & ſe fait nommer Prince de Tranſiluanie, & heritier de Battory, fait vne declaration contre les Lieutenans de l'Empereur, leſquels eſtoient 4. qui ioignent leurs trouppes enſemble, & vont au deuant de Botſcay, viẽnent aux mains, les Hõgrois tant de pied que de cheual ſe rendẽt à Botſcay, & ſe battẽt 6. heures durãt, où Bellioeuſe prẽd la fuite: les Allemans & Sileſiens taillez en pieces. Pets, & Pallas Lippay demeurent priſonniers de Botſcay, lequel enuoya Pets, Herdar, Baſcha, & quelques drapeaux enuers le Turc pour luy monſtrer ſon affection, & Pallas Lip- 20.

pay fut Lieutenant de Botſcay, & publierent qu'ils ne prenoient les armes que pour la liberté de leurs conſciences, & pour empeſcher les perſecutions Euangeliques contre le Clergé, & les Ieſuites, leſquels furent contraints de ſe ſauuer à Vienne, ceux de Caſſouuie ſe reuolterent, & mirent les Preſtres & le Clergé hors leurs villes & ſe font Proteſtans, ſelon la confeſſion d'Ausbourg, Baſt Lieutenant de l'Empereur fait publier vn pardon general de l'Empereur, qui ne ſeruit de rien: aſſiege Caſſouuie en vain, ayant vne garniſon dedans de 6000. hommes, leue le ſiege, à ſon retour prend Epper & autres places, aux conditions de les laiſſer viure en leur Religion, ſuiuant la confeſſion d'Ausbourg: mais pourſuiuy par Botſcay, il perdit 30. chariots d'argent & draps qui venoient de Vienne: ceſte armee de Botſcay eſpouuanta les places voiſines, les Allemans & ſoldats eſtrangers furent taillez en pieces.

Baſt exhorte Botſcay par ſes lettres d'entendre à la paix, & ramener tous les ſubiets de l'Empereur à leur deuoir, Botſcay fait reſponſe qu'il eſt content, à la charge que la principauté de Tranſiluanie luy demeureroit, & qu'il ſeroit Lieutenant en Hongrie, que les François & Vvalons en ſortiroient, que les gens de guerre ſeroient payez, que la Religion proteſtante ne ſeroit empeſchee, que Bellioeuſe qui auoit occaſionné les troubles ſeroit mis entre ſes mains pour en faire iuſtice, que l'Empereur viendroit en perſonne aux Eſtats à Ponſon, & que les Allemans ne ſortiroient de leurs garniſons pour picorer.

Baſt voyant ces demandes ne fait reſponſe, toute la Tranſiluanie obeït à Botſcay, reçoit quelques deniers du Turc dont il en paya ſa gendarmerie, & conuoqua les Eſtats de Hongrie en vne aſſemblee generalle au dernier Auril, les Comtes de Herin, Nadaſte & Bedu, leſquels auoient combattu le Turc, ſe rendent du party de Botſcay, lequel auoit vne armee de 25000. hommes, tellement que la Tranſiluanie, la Morauie, & la Valachie obeïſſoient à Botſcay, ce qui donna occaſion à l'Archiduc Matthias, & au nom de l'Empereur, de le rechercher de paix, auec conditions auantageuſes à Botſcay, pour cét effet depute Helie Hali, lequel confere auec le Commiſſaire de l'Empereur, & luy donne à cognoiſtre que ſon maiſtre ne s'éloigneroit iamais de la paix, en luy accordant ce qu'il auoit premierement demandé, & que dauantage qu'au Senat de Hongrie il n'y auroit autre Eueſque que celuy qui ſeroit Chancelier, que perſonne ne ſeroit contraint en ſa Religion, que les Eueſques ſeroient nobles & enfans du pays, & que tout le paſſé fuſt aboly de part & d'autre.

Pendant ces choſes la guerre ſe continua de part & d'autre: mais le Turc ayant aduis des allees & venuës pour vn accord entre l'Empereur, & Botſcay, enuoya ſon grand Vezir en Hongrie, pour traitter de paix auſſi auec l'Empereur.

Botſcay enuoya vers le grand Vezir, qui eſtoit arriué à Bude, & demande des Ambaſſadeurs, pour l'informer des propoſitions faites pour la paix de Hongrie, ne voulant contreuenir aux promeſſes faites au grand Turç, de ne faire paix auec l'Empereur ſans luy donner aduis, & qu'il fit maintenir les Turcs en leur camp.

Le Vezir ne demandant pas mieux que la paix s'y reſout, tellement qu'il fut arreſté que Botſcay deputeroit des Ambaſſadeurs de ſa part à Vienne, pour faire la paix d'Hongrie entre l'Empereur & luy, & que l'Empereur & le Vezir deputeroient perſonnages de qualité pour accorder quelques trefues, & vuider leurs differens, & s'aſſembleroient aux enuirons de Komorre, ce qui fut executé apres vne guerre de 15. annees. Le traité de la paix pour la Hongrie faicte auec Botſcay au mois de Septembre 1606. à Vienne contenoit ſix articles, deſquels voicy le ſommaire.

21. Premierement qu'on viuroit en liberté de conſcience, par toute la Hongrie comme les Catholiques, Lutheriens & Caluiniſtes, & n'y auroit que ces trois Religions.

2. Que l'Archiduc Mathias demeureroit Lieutenant general de l'Empereur par toute la Hongrie: & que tout demeureroit en l'Eſtat qu'il eſt.

3. Que Botſcay demeureroit Prince de Tranſſiluanie, Comte des Sicules, & Palatin de la haute Hongrie, & que ſes enfans maſles luy ſuccederoient, & à faute de ce le tout retourneroit à l'Empereur, les filles ſeroient mariees ſelon leur qualité, aux deſpens de l'Empereur.

4. Que pour l'aduenir le Palatin, les Treſoriers generaux ſeroient eſleus par les Eſtats du pays.

5. Que nul ne tiendroit benefice s'il n'eſt du pays.

6. Qu'vne abolition generale ſeroit publiee, afin que tout fuſt mis en oubly de part & d'autre. Pour vne ſi heureuſe paix les feux de ioye en furent faits à Vienne, & par tout. Mais la ioye ne dura beaucoup pour Botſcay: car apres tant de trauaux au lieu de iouyr de ceſte paix, ſon Chancelier l'empoiſonna pour iouyr de ſes Eſtats, ce qu'ayant apperceu,

Digitized by Google

le fit prendre, & ayant confeſſé, il luy fit trancher la teſte. Apres tous les remedes faits à ſa maladie, Botſcay ne laiſſa de mourir à Caſſouuie le 13. Decembre: mais premier que mourir fait aſſembler ſes Eſtats, auſquels il recommande d'obeyr à l'Empereur, & luy faire bon & loyal ſeruice, & de viure en paix les vns auec les autres.

Ceſte paix de Hongrie faite & ſignee à Vienne, l'Archiduc Matthias enuoya deux des Deputez bien accompagnez trouuer les Deputez de Vezir, où il fut aduiſé entr'eux des lieux qui ſeroient compris en la trefue, & afin d'eſtre plus en ſeureté ſur le lieu pres de Komorre, les Ambaſſadeurs de Botſcay s'eſloignerent de ladite aſſemblee enuiron ſept lieues Françoiſes, afin d'eſtre arbitres des differents qui pourroient ſuruenir.

En fin le 6. Octobre partirent de Vienne les Deputez, ſous la conduite de Colonia Budian, & de ſes troupes allans quant & eux les 2. Bachats de Bude priſonniers à Vienne, l'vn nommé Soliman, & l'autre Aly, & menoient auſſi ſix chariots, ſur leſquels y auoit 20000. florins, & vne horloge tres-belle, & quelques vaſes d'argent; l'on deuoit faire preſent de ces choſes au grand Turc.

Le Baſcha de Bude auec 24. nauires montant le Danube y arriua auſſi, comme font auſſi les deputez de Botſcay, pour donner leur concluſion à ceſte paix tant deſiree. Les Deputez donc de l'Empereur, du Turc, & de Botſcay apres pluſieurs aſſemblees, en fin ils accorderent quinze articles, & les ſignerent, deſquels voicy le ſommaire.

Chacun rentrera en ſes biens, rebaſtira maiſons & Chaſteaux, & remettra en l'eſtat qu'ils eſtoient auant la guerre.

Que l'Empereur s'appellera pere, & le Turc fils, & ſeront les tiltres qui ſe donneront l'vn à l'autre par leurs Ambaſſadeurs: & s'eſcriuans reſpectiuement, ils vſeront du mot d'Empereur, & non de Roy, les Tartares ſeront compris en ceſte paix, auec deffence à eux de faire aucun dommage ſur les terres de l'Empereur, ny en Hongrie.

Les Royaumes, terres, & ſeigneuries de la maiſon d'Auſtriche ſeront compris en ceſte paix, que tous actes d'hoſtilité ſeront deffendus, & les tranſgreſſeurs punis par iuſtice exẽplaire. Ne ſera permis de coſté ny d'autre de ſurprendre quelque forteresſe, ville, maiſon, ny aucun priſonnier, & n'enuoyer aucun eſpion à la Hongrie.

Que le traicté de paix fait à Botſcay ſera gardé de bonne foy. Les marchands pourront librement trafiquer & voyager ſur les limites du pays, & ſe tiendra quatre ou cinq foires par an aux lieux qui ſeront nommez pour cet effect.

Les partialitez & diuiſions qui pourront arriuer ſelon les occurrences du faict, le Baſcha de Bude, le Gouuerneur de Iauarin, & celuy d'Eſclauonie auront authorité de les appaiſer, & ſi elle eſt d'importance, l'Empereur & le Turc en ſeront mediateurs. Les priſonniers ſeront mis en liberté ſelon leur qualité, ſera enuoyé par l'Archiduc Mathias vn Ambaſſadeur auec preſents, comme pareillement fera le Vezir Amurathes à l'Archiduc Mathias, l'Empereur en fera autant au grand Turc, auec vn preſent de 200000. florins.

Le Turc en fera autant à l'Empereur de pareille valeur. Ceſte paix ſera ferme & ſtable pour vingt ans, entre leurs Majeſtez, enfans, ou leurs ſucceſſeurs, & s'entr'enuoyeront Ambaſſadeurs de trois ans en trois ans, auec preſens exquis. Sera permis de part & d'autre de ſe faire payer de leurs debtes que chacun ioüyra de tous ſes priuileges & franchiſes, comme auant la guerre, & Vaccia demeurera à l'Empereur, & Gran au Turc.

Le Baſcha de Bude traitta magnifiquement les Chreſtiens, donna à chacun d'eux de beaux preſens: il y eut grande reſioüiſſance à Conſtantinople & aux pays de l'Empereur pour la paix.

La mort de Botſcay ſuruenant apres, apporta diuers changemens à ſes Prouinces, & la paix eſtant mal obſeruee en Hongrie, par les courſes que faiſoient les Imperiaux & autres.

Or pour remedier à ces deſordres, ſe fit vne aſſemblee des Seigneurs de la Hongrie & Tranſſyluanie, leſquels deſiroient que leur Roy demeuraſt dans le pays, afin que ſa preſence diſſipaſt tous ces nouueaux remuëmens, & font vne proteſtation dans l'Egliſe Cathedrale de Presbourg qu'apres auoir attendu en vain ſept ſepmaines, l'Archiduc Mathias depuis le iour aſſigné de l'attente, & des Eſtats, qu'ils s'en retourneroient vers ceux qui les auoient enuoyez.

Les Seigneurs de la haute Hongrie font vne autre aſſemblee à Caſſouuie le quatorzieſme Octobre, où ils ſe reſolurent de ne ſeparer la Hongrie d'auec la Tranſſyluanie. Les Heiducques mal contents ne laiſſent pour toutes ces aſſemblees de continuer leurs rauages, prennent quelques Chaſteaux, ſe declarent amis des Turcs, & ennemis des Allemans & Vvallõs. L'Archiduc Mathias s'achemine à Presbourg, où ſe tenoient les Eſtats de Hongrie, le quinzieſme Ianuier, auec 100. chariots, & 200. cheuaux: l'Eueſque de Iauarin & tous les Seigneur le furent receuoir, le Cardinal l'Archeueſque de Gean y arriua auſſi,

Digitized by Google

fera tenir vne Diette pour leuer vne contribution, pour payer les gens de guerre des frontieres.

Sera mis entre les mains de l'Archiduc tous les tiltres, enſeignemens, priuileges du Royaume d'Hongrie, dans 2. mois, & que l'Empereur cedera à l'Archiduc, ſans y reſeruer aucun droit, & à ſes enfans maſles, toute l'Archiduché.

Que la paix ſeroit ratifiee entre les Seigneurs d'Hongrie & le Turc, du conſentement de ſa Majeſté: & qu'aduenant la mort de l'Empereur ſans enfans maſles, l'Archiduc ſuccedera au Royaume de Boheme, & s'il y a des maiſtres, il ſera leur tuteur pendant la moitié auec les Eſtats dudit Royaume.

L'Archiduc promettra aux Eſtats, en cas que le Royaume de Boheme luy aduienne par ſucceſſion, de preſter le ſerment de tous leurs priuileges, ou en cas qu'il fut eſleu Roy, comme les Roys ont accouſtumé de faire, & que l'Archiduc mettra en ſes titres deſigné Roy de Boheme, & qu'il aura auſſi l'adminiſtration de la Morauie.

Que l'Archiduc ſera recogneu en la temporalité de l'Eueſché d'Eſmuts, lequel eſt ſubiect au Royaume de Boheme. Que la Sileſie auroit les priuileges par l'interceſſion de l'Archiduc, que l'Empereur leur auoit accordé; qu'il ne ſera contribué par les Eſtats de Boheme pour la guerre, que ce qu'ils auoient accouſtumé pour les frontieres de la Hongrie contre le Turc, & que l'Empereur portera en ſes titres toutes les qualitez des Prouinces qu'il a cedees à l'Archiduc, & par meſme moyen l'Archiduc renonce à la Comté de Tirol, & la cedera à l'Empereur: & l'Archiduc fera faire contribution annuelle à l'Empereur, à l'aſſemblee des Eſtats, & que tout ce qui s'eſt paſſé de part & d'autre ſera nullement recherché.

Ce ſommaire des dix-ſept articles, apres auoir eſté leus, accordez, & ſignez de part & d'autre, la couronne de Hongrie, & toutes les marques royales furent deliurees à l'Archiduc, ſçauoir, l'eſpee du Roy Eſtienne, la pomme d'or, les brodequins, vn veſtement antique, & le ſceptre Royal: leſquelles choſes furent enuoyees iuſques au camp par l'Empereur, où l'Archiduc pour les receuoir auoit faict mettre ſon armee en bataille, & les fut receuoir auec nombre de Seigneurs, l'artillerie fut tiree par trois fois, & les ſoldats tirerent trois coups chacun, & apres toutes ces choſes l'Archiduc leua le ſiege de deuant Prague, ayant ſeparé ſon armee en trois pour ſe retirer à Vienne.

Le Roy Matthias arriuant à Vienne, les habitans le vont receuoir le 14. Iuillet, & luy firent entree comme à leur ſouuerain Seigneur. Au meſme temps arriua à Vienne l'Ambaſſadeur du Turc enuoyé par le Baſcha de Bude pour la confirmation de la paix auec le Roy, auec preſens: & ayant eu audience, s'en retourna auec ratification de ce qu'il demandoit, puis fut enuoyé de par le Roy vn Ambaſſadeur à Conſtantinople auec riches preſens.

Le Roy Matthias part de Vienne, & arriua à Presbourg le 22. Octobre, il fut receu en grande magnificence par les Seigneurs d'Hongrie, il y auoit plus de 10000. hommes en armes: il luy fut preſenté le 6. Nouembre les articles confirmez en l'Edict 1606. de pacification, dont en voicy vn ſommaire de tout.

Premierement, que l'exercice des Religions proteſtantes demeureront libres par toutes les villes du Royaume, & meſme en celle où il eſt pour le preſent, & eſliroit ſon ſiege.

Que nul gouuerneur Allemand ne ſeroit inſtalé en aucune place de Hongrie, & qu'à toutes les villes frontieres du coſté du Turc il y ſera poſé des Gouuerneurs nés dudit Royaume, la couronne de Hongrie ſera gardee par les ſeculiers, ſera eſleu vn Palatin auant toutes choſes: que le Roy ſera ſa reſidence dans le pays, & à ſon abſence le Palatin aura toute puiſſance auec les Senateurs, & ce qu'ils feront le Roy l'aura pour agreable.

Que les Eſtats du Royaume ne ſeront venaux, & ne ſeront donnez qu'à ceux qui ſeront nez du pays. Que les Ieſuittes reſtablis dans le Royaume, & les Eccleſiaſtiques n'auront la vogue comme par le paſſé.

Que la reddition des deniers Royaux ne ſe fera qu'à la Chambre des Comptes à Presbourg, & que les monnoyes eſtrangeres ſeront miſes au billon, & aduenant la mort du Palatin, pendant l'eſlection d'vn autre, le Preſident de la Cour de chaſque Prouince gouuernera.

Les articles cy deſſus furent preſentées au Roy, & apres quelques modifications que le Roy y voulut apporter, Helie Haski fut eſleu Palatin, & Matthias proclamé Roy de Hongrie le 14. dudit mois, & fut ſacré & couronné dans l'Egliſe ſainct Martin le 19. dudit, dont en voicy les ceremonies.

La Couronne eſt apportee ſur vn chariot Royal, depuis le Chaſteau iuſques à l'Egliſe, auec dix enſeignes, & le coffret couuert d'vn drap d'or, le tout fut mis dans la Sacriſtie, quatre des premiers Senateurs eſtoient aux quatre coins du chariot, & les autres Senateurs & grãds

Seigneurs le ſuiuoient: Le Roy veſtu à l'Hongrienne monté ſur vn cheual richement enharnaché accompagné de ſon frere l'Archiduc, de pluſieurs Seigneurs de diuerſes nations, arriua à ladite Egliſe: & ayant eſté quelque peu dans la Sacriſtie, deux Eueſques le viennent querir pour le mener deuant l'Autel: mais premier que luy marchoient dix Seigneurs qui portoient les dix enſeignes, & cinq autres qui portoient ce qui s'enſuit: Le premier portoit la Croix. 2. la Paix. 3. l'eſpee Royale. 4. le Sceptre, & 5. qui eſtoit le Palatin Helie Haski, la Couronne, le Cardinal Forgaſi faiſoit l'office, aſſiſté de pluſieurs Eueſques & Prelats, lequel oignit & ſacra le Roy dés le commencement de la meſſe, & luy mit la Couronne ſur la teſte durant l'Euangile, le peuple criant tout d'vne voix, viue le Roy de Hongrie, ſur la fin de la Meſſe, le Roy print l'eſpee Royale, que tenoit Colinita Mareſchal d'Hongrie, laquelle il ietta par trois fois ſur les Eccleſiaſtiques en forme de croix, puis receut la Communion de la main dudict Cardinal.

La Meſſe dite, on fit largeſſe de pieces d'or & d'argent: ce faict le Roy entra par vne gallerie de l'Egliſe ſainct Martin, dans celle des Deſchauſſez, où apres luy auoir leu l'Euangile, il fit vingt-deux Cheualiers: de là eſtant veſtu d'ornemens Royaux, la couronne en la teſte, monta à cheual, ſortit par la porte ſainct Michel, & arriua à vne colomne couuerte d'vn drap, & preſta là le ſerment aux Hongriens, & eux à luy; puis monta ſur vn cheual induit à ſauter vne butte de terre, laquelle il ſauta par trois fois, puis ietta l'eſpee en l'air par trois fois en forme de croix: cela fait, il remonta au Chaſteau, où le feſtin eſtoit preparé.

Apres ce couronnement, il fut contraint d'oſter aux Allemands leurs dignitez, charges, eſtats, & offices qu'ils tenoient en Hongrie, ayant pacifié la Hongrie, & remis ſous ſa couronne ce que les Chreſtiens y tenoient: il s'en retourna à Vienne pour y pacifier auſſi les troubles eſmeus pour la Religion. En fin Matthias en ſept mois s'eſt fait couronner Roy de Hongrie, recogneu Archiduc d'Auſtriche, & Marquis de la Morauie, dont il a iouy iuſques à preſent.

DISCOVRS

Digitized by Google

DISCOVRS

DE L'ESTAT DV ROY DE POLOGNE.

SOMMAIRE.

1.
Rigine, & etymologie du nom de Pologne, l'eſtendue, & les Prouinces de ce Royaume.

2. *Diuiſion de la Pologne en haute & baſſe, & leurs principales villes.*

3. *Deſcription de* Cracouie, *ville capitale de la baſſe Pologne: ſes places voiſines, & Duchez.*

4. De Liuonie, *ſa capitale, & autres principales villes.*

5. Lituanie, *ſes bornes, ſa capitale ville, ſes Duchez & Palatinats.*

6. Samogitie, *ſa longueur & confins.*

7. *La* Maſſouie, *etymologie & origine du nom de ceſte Prouince, ſa capitale, & autres principales villes.*

8. Volhinie, *ſon aſsiette & Prouinces.*

9. Polodie, *ſes limites, & capitale ville.*

10. Ruſſie, *etymologie de ſon nom, ſes bornes, pays, & ville capitale.*

11. Podlaſſie, *quand & par qui vnie à la Pologne: ſes villes principales.*

12. Pomeranie: *ſes confins, ſon eſtenduë, ſes principales villes & Isles.*

13. *La* Pruſſe, *ſes bornes, & longueur, ſes principales riuieres: quand reduite en Principauté ſeculiere, diuiſee iadis en douze Duchez, maintenant en deux pays: ſa capitale ville Mariembourg.*

14. *En quelles choſes aboude la Pologne, & l'incroyable nombre d'abeilles, dont les foreſts ſont pleines. Des mines d'azur, de plomb, fer, cuiure, & de ſel.*

15. *Polonois originaires, & deſcendus des Sclaues: leurs ceremonies à l'impoſition des noms de leurs enfants: quels dieux ils adoroient en general.*

16. *Le feu, le bois, & les ſerpents adorez iadis des Lithuaniens, & conſultez par leurs Preſtres en leurs maladies: leur ſacrifice du Coq, leurs feſtes, & leurs ceremonies ès obſeques & ſepultures.*

17. *Maniere de viure des Polonois de ce temps, la forme de leurs tablettes à eſcrire, & de l'vſage de la langue Latine, commun aux villes & villages: le naturel hautin, & magnanime des nobles, leurs façons d'habits, & armes.*

18. *Leurs richeſſes en grains & bleds de toute ſorte, miel, cire, lin, chanures, beſtail, & notamment des ſalines d'Olcen, & Veliſques, azur, mines de fer, ambre, fourrures, & peaux de Martes, & autres beſtes.*

19. *Des reuenus du Roy de Pologne, à quoy ſe montent toutes les annees: & des biens de la Nobleſſe.*

20. *Les forces Polonoiſes en quoy conſiſtent: du nombre grand de leur caualerie: de la conduite de leur artillerie, & autres munitions de guerre des fortes places de ce Royaume: de leurs naures, galeres, & autres forces maritimes.*

21. *Leurs confins, tant ennemis, qu'amis, & leurs puiſſants Alliez.*

22. *Leur forme de gouuernement, & police moderne plus ſemblable à vne Republique qu'à vn Royaume:* Des Nonces terreſtres, *leur authorité és aſſemblees & deliberations publiques de cét Eſtat. De l'authorité de leur Roy, & de la Nobleſſe.*

23. *De la diſcorde des Ordres des Senateurs & Cheualiers: des familles nobles, & des Prouinces.*

24. *Des deux membres qui compoſent tout l'Eſtat de Pologne: & quel eſt le nombre des Archeueſchés & Eueſchez, des Palatins, Mareſchaux & autres dignitez de ce Royaume.*

25. *De l'hereſie Lutherienne, & autres Sectes introduites en Pruſſe, & en tout l'Eſtat de Pologne par des marchands, & par l'Apoſtaſie d'Albert de Brandebourg: & quelles ſont les Prouinces qui ont retenu la foy de l'Egliſe Romaine.*

26. *Genealogie des Ducs & Roys de Pologne.*

Digitized by

1. LA Pologne ou Polanie eſt ainſi nommee, à cauſe de ſes plaines, qui ſont au langage du pays appellees Poles, & a pareillemẽt le nom de Royaume de Lechites, de Lechus premier Roy habitant en Pologne, qui eſtablit ſon ſiege à Gneſne enuiron l'an de ſalut 550. Ce Royaume eſt plus grand auiourd'huy qu'il ne fut iamais, à cauſe de la Lithuanie, & de la Liuonie, qui ont eſté adiouſtees à cét Eſtat. Il s'eſtend depuis les riuieres de Note & d'Orbe, qui la diuiſent de la Marque & de l'Odere, qui la ſepare preſque de la Sileſie, iuſques à la Bereſine & au Miepet, qui la diuiſent de la Moſcouie, & de la mer Baltique, iuſques à la riuiere de Meſter, qui la diuiſent de la Moldauie, & s'eſtend encore iuſques aux monts de Carpathie, qui la ſeparent de la Hongrie. Tellement que depuis les confins de Sileſie, iuſques aux frontieres de Moſcouie, entre le Ponãt & le Leuant, il occupe preſque ſix vingts lieües d'Allemagne, & autant depuis les extremitez de la Liuonie, iuſques aux frontieres de Hongrie. Et pour ce qu'il eſt d'vne forme qui approche de la rondeur, il eſt beaucoup plus grãd qu'on ne croiroit. Il contient vn bon nombre de grandes Prouinces, c'eſt à ſçauoir, la haute & baſſe Pologne, la Moſcouie, la Pruſſie, la Podolie, la Ruſſie, la Volhinie, la Liuonie, & la Lithuanie. La Pologne fut trouuee comme deſerte: la Pruſſe & partie de Pomeranie, Podolie, Volhinie, Maſouie, & Liuonie, ont eſté conquiſes par forces d'armes, & la Lithuanie, à laquelle la Samogitie, & partie de la Ruſſie, appartenoit premierement; auoit eſté du patrimoine de la maiſon des Iagellons: car l'an 1386. Iagellon iadis Duc de Lithuanie, eſpouſa la Princeſſe Edigie, qui eſtoit reſtee ſeule de la maiſon Royale de Pologne, & fut fait Roy auec trois conditions, c'eſt à ſçauoir, qu'il ſe feroit Chreſtien, qu'il induiroit auſſi les ſiens à embraſſer la foy Chreſtienne, & qu'il vniroit ſon Eſtat à la Couronne de Pologne. Les deux premieres conditions furẽt accomplies, mais non la troiſieſme, qui ne l'a eſté que de noſtre temps, lors que la maiſon des Iagellons eſt venuë à deffaillir: car les Roys ne ſe voulans priuer d'vn Eſtat patrimonial, & duquels ils eſtoient Seigneurs abſolus, ny le ſoubmettre à l'eſlection des Polonois, differerẽt touſiours l'accompliſſement de cecy, ſoubs pretexte qu'ils craignoient que les Lithuaniens ſe reuoltaſſent, & que par ce moyen ne vinſſent à leur faire prendre ce qui leur appartenoit. Mais voyant d'vn coſté que les Princes de leur ſang venoient à mãquer (veu que la race a pris fin, quant aux maſles, en Sigiſmond Auguſte Roy de Pologne) & d'autre part, redoutans la puiſſance des Moſcouites, ils ont eſté contraints de l'vnir à ceſte Couronne.

Quant à la Liuonie, elle eſtoit anciennement des Cheualiers Teutoniques, qui y auoient vn grand Maiſtre: mais ayans eſté priuez d'vne grande partie de leur Eſtat, par le grand Duc de Moſcouie, l'an 1558. pour punition de l'hereſie qu'ils auoient embraſſee, ils ſe recommanderent à Sigiſmond Roy de Pologne, qui les prit en protection: il eſt vray que la Prouince ne fut deliuree de la domination du Moſcouite, que par le Roy Eſtienne, l'an mil cinq cẽts quatre-vingts deux.

2. Or venant maintenant à dire quelque choſe en particulier des Prouinces, apres en auoir parlé en general: la Pologne eſt diuiſee en haute & baſſe; la haute qu'on nomme auſſi Septentrionnale, eſt coupee preſque en deux parties par la riuiere de Varte: & la baſſe qu'on appelle Meridionale, eſt arroſee de la riuiere de Viſtule.

La haute Pologne, qui a pour voiſins les Saxons & les Prutheniens, a receu ce nom de haute ou de grande, pour ce que, comme nous auons dit, Lechus premier fondateur des Polonois, y miſt ſon ſiege, en y baſtiſſant la ville de Gneſne. Ceſte Prouince contient ces villes principales, qui en ont d'autres moindres en leur diſtrait & iuriſdiction, c'eſt à ſçauoir, Poſnanie, ville capitale & Metropolitaine, qui a ſous elle les villes de Koſciem, Medzyrzeczu, Oſtreſovv, Vulchavv, Sremk, Prenec, Rogoſno: Caliz qui a ſous elle Gneſne, Pizadry, Vvarte, Naklo, Land, Konin, Slupeza, Kolo: Siradie, que l'on prenoit pour vne grande Duché, qui appartenoit aux ſeconds fils des Roys de Pologne, a ces villes ſous elle, Orluuiecatek, Breſinie, Karnazeuue, Inoulodz, Eiechovv, & autres: Cujauie, ou Vladiſlauie, qui a ſous elle Bidgoſte: Preſte, qui a ſous elle Radzaeiovv, Cruſphicie, & Kouualovv: Rouam, qui a ſous elle Sochaczouie, Goſtinin, & Gambin: Ploczko, qui a ſous elle les villes de Biclsko, Raczyvas, Siegrez, Srenko, Milauue, Plonkſo, & Radzanovv: Dobrinie, qui a ſous elle les villes de Slonck, Ripin, & Gorzno.

Quant à la baſſe Pologne, depuis que le ſiege Royal a eſté tranſporté à Cracouïe, on l'a preferee à la haute; & ceſte-cy a 3. villes principales, à ſçauoir Cracouie, ou Cracou, Sandomire, & Iublin, dont chacune a ſous elle pluſieurs autres villes.

Cracouie

Cracouie ou Krakouu, eſt la ville capitale de la baſſe Pologne ; & c'eſt celle que Pierre Appian dit eſtre meſme choſe que Carrodumun de Ptolomee : mais ſans m'arreſter à luy debattre ceſte opinion, & voulant ſeulement pourſuiure mon diſcours, ie dis qu'en ceſte ville on void le chaſteau, ou palais des Roys de Pologne, & que c'eſt le lieu où on les courõne, & enterre : à raiſon dequoy c'eſt la plus renommee place de tout le Royaume : il y a auſſi vne belle & grande Vniuerſité au meſme lieu. Le plus grand iour d'Eſté y eſt de ſeize heures, & de la huictieſme partie d'vne heure. Il y a 3. autres villes qui ſont contiguës à Cracouie, à ſçauoir Clepardie, Strãdomie, & Caſimire : & ceſte ville a ſous elle celles de Biecz, Vvoynicz, Sandecz, Lelouian, Kzyaz, & Proſzouice. Il y a auſſi au diſtraict de Cracouie deux Duchez, à ſçauoir celuy de Zaton, d'Oſuuiecine. Sandomire a ſous elle les villes de Checiny, Korczin, Vuiſlicie, Pilzne, Opozno, Polouiec, Zauvichoſt, Zarnouu, & Malegoſt. Iublin a ſous elle les villes d'Vrzendvu, Lulovu, Parcovu, & Caſimire. 3.

La Liuonie eſt vne fort grande Prouince, qui a de longueur pres de la mer Baltique, enuiron ſix vingt & cinq lieües d'Allemagne, & ſa largeur eſt pour le moins de quarante. Elle a pour ſa borne du Leuant la Ruſſie ſujecte au Moſcouite, ſeparee toutesfois par la riuiere de Nerue, & le lac de Beybas : du Midy la Samogitie, du Couchant de la mer Baltique, & du Septentrion la Finlande, ſeparee par le golphe Fintuque, ou de Finland.

La capitale ville de Liuonie ſe nomme Rige, ou Rig, aſſiſe aſſez prés de l'emboucheure de la Diuine : & les principales apres celle-cy ſont Riualie, vulgairement Reuuel, ou ſelon les Ruſſiens, Roliuue, qui a vn grand & beau port au golphe de la mer Baltique ; Derpt, ou Derbten, & ſelon les Ruſſiens, Iuryouugorud, aſſiſe pres du bord de la riuiere de Bec entre deux lacs, au milieu de la Prouince. Les autres grãdes villes accõpagnees de beaux chaſteaux, outre les ſuſnommees, ſont Vende, ou Vvendem au milieu du pays, Velin, Pernouie, Volmarie, ou Vvalmer, Vveſembourg, Viteſten, & Narua. Ce pays obeït pour la pluſpart au Roy de Pologne : mais il y a quelques lieux en petit nombre, qui recognoiſſent le Moſcouite, & le Roy de Dannemarc, & quelques autres obeyſſent au Roy de Suede, comme Reuuel, & Narue, & d'autres petites places.

La Lithuanie, qui a grande eſtenduë, eſt proche de Moſcouie, & a pour ſes bornes du Leuant la partie de la Ruſſie, qui recognoiſt le grand Rnez : du Couchant la Podlaſie, Maſſouie, & Pologne, & ſe deſtournant vn peu vers le Nord, la Pruſſe : du Nord la Liuonie, & la Samogitie : & du Midy la Podolie, & Volhinie.

Ceſte Prouince contient pluſieurs Duchez & pays, & eſt diuiſee en certains Palatinats, de meſme que la Pologne : comme au Palatinat de Vilne, de Troc, de Minſce, de Nouogrod, de Breſt, de Kiouie, & autres qui peuuẽt eſtre prins pour des pays : toutesfois il y a peu de villes, mais beaucoup de villages. La capitale ville de Lithuanie, c'eſt Vilne, qui eſt auſſi grande que Cracouie auec tous ſes fauxbourgs. On y compte auſſi Nouogrod, qui a de circuit ſept lieües d'Allemagne : mais elle eſt ſoubs le grand Duc de Moſcouie, & fut priſe par les Moſcouites l'an mil quatre cents ſeptante ſept. La principale riuiere de Lithuanie c'eſt celle de Neper, ou Neyper (nommee Boryſthene par Ptolomee) qui venant de Moſcouie, & coulant au deſſous de Chiouie, ſe deſcharge dedans la mer Pontique.

Samogitie eſt proche de la Lithuanie, & a cinquante milles de long. Elle a pour ſes confins du Nord la Liuonie, du Couchant la mer Baltique, ou Germanique, qui eſt appellee proprement le golphe Baltique, & ceſte mer la borde tournant vn peu vers le Septentrion : & la Pruſſe en eſt auſſi proche. Il n'y a point de belles villes qui la rendent remarquable : bien y a-il pluſieurs villettes & villages, qui appartiennent tant au Roy, qu'aux Gentils-hommes, mais les maiſons y ſont du tout mal-baſties.

La Maſſouie eſt vne Prouince de grande eſtenduë, ioincte à la Pologne, & porte le nom d'vn Maſſaé, qui en eſtoit Duc, & qui eſtant entierement desfaict par Caſimir Duc des Polonois, en l'an 1045. s'enfuit en Pruſſe, où apres auoir eſté diuerſement tourmenté, il finit ſa vie auec vn licol. Elle confine du Leuant auec la Lithuanie, du Couchant auec la Pologne, du Septentrion auec la Pruſſe, & du Midy auec la Ruſsie & la Pologne. Ceſte Prouince auoit autresfois ſon Prince particulier, & eſtoit deſtinee aux ſecõds fils des Roys de Pologne : mais Iean, & Staniſlas vniques heritiers de cet Eſtat, eſtant morts ieunes en l'an 1526. ceſte Duché reuint à la couronne de Pologne.

Marchouie eſt la ville capitale de ceſte Prouince, & a ſous elle les villes de Czirko, Egrod, Zekrozin, Cziecканouu, Czernierensk, Poltouuok, Roſan, Varka, Blonic, Zarſin, Gapziek, Praſni, & Loraza. Ceſte Prouince fut eſtrangement ruinee, & rauagee par Mendog

Duc de Lithuanie, principalement en l'an 1246. & 1260.

La Volhinie eſt aſſiſe entre la Lithuanie, la Podolie, & la Ruſſie : elle appartenoit au grand Duc de Lithuanie, mais maintenant elle eſt vnie au Royaume de Pologne. On la diuiſe en trois Prouinces, à ſçauoir, de Leuckо, de Vvolodomire, & de Ryzemenec, qui ſont auſſi les noms des trois villes capitales, qui en ont beaucoup d'autres ſoubs elles.

La Podolie a pour ſes limites du coſté du Midy la Moldauie, pres la riuiere de Tyre, maintenant appellee Nijeſter, au Leuant de grandes campagnes deſertes, & inhabitees iuſques au mareſt Meotide, ou mer des Zabaques. On ne voit preſque en ce pays que de petits villages fort eſpars, à cauſe des continuelles courſes des Tartares. Sa capitale ville eſt Camyeniec, preſque diuinement baſtie entre des precipices, & ſi forte, que les Tartares en ont eſté ſouuent repouſſez auec grande perte: de meſme que les Valaques, & les Turcs. On y trouue auſſi la ville de Lembours renommee, à cauſe des chairs ſalees qu'elle enuoye en beaucoup d'endroits.

La Ruſſie, qu'on nomme auſſi Roxolanie, ou Ruthenie, a eſté iadis, ſelon quelques-vns appellee Roſſeye, qui vaut autant dire que peuples eſpars, à cauſe que ces peuples occuperẽt toute la Sarmatie d'Europe, & vne partie de celle d'Aſie : & eſtendirent leurs colonies, depuis la mer glacee, iuſqu'a la Mediteranee, & au golphe Hadriatique, & depuis la mer Majeur iuſqu'à la mer Baltique : de ſorte que tous les peuples qui vſent de la lãgue Eſclauone, & ſuiuent la Religion, & ceremonies des Chreſtiens Grecs, ſont cõmunement appellez Ruſſiens, ou Ruthenies. Or ie ne veux pas parler en ce lieu de toute la Ruſſie, dont la plus grãde partie obeyt au grand Knez : mais ſeulement de celle que l'on nomme Noire, & ſelon les autres Rouge, ou Meridionale.

Donc la Ruſsie Noire eſt bornee du coſté du Midy des monts de Sarmatie, qui ſont auſsi nommez Carpetiens, & Tartares : du Leuant de la Volhinie, Podolie, & Moldauie : du Nord de la Lithuanie, & du Couchant de la Pologne.

Ceſte Ruſsie contient les pays & villes de Lempurg, d'Halicie, de Belze, de Chelmo, & de Promeſsie, qui en ont beaucoup d'autres ſous elles. La capitale ville de toute la Prouince c'eſt Leumpurg, où eſt le ſiege de l'Archeueſque.

La Podlaſie grande Prouince, a du Couchant la Morauie, & du Leuant touche la Lithuanie : elle fut autrefois ſous la dominatiõ des Lithuaniẽs : mais l'an 1569. elle fut vnie au Royaume de Pologne par Sigiſmond Roy de Pologne, & grand Duc de Lithuanie. On y void les villes de Byelsko, Brãsko, Suras, & Tykolzin, où l'on garde le threſor du Roy : on y void auſſi Knyſſin, où eſt vne maiſon royale, auec vn grand parc remply de diuerſes ſortes d'animaux, & de beaux canaux & reſeruoirs tous pleins de poiſſons. Vous y trouuuez auſſi les villes de Narevv, & de Vaſilkovv, & ſemblablement celle d'Auguſtovv, ville fort grande, fondee par le Roy Sigiſmond Auguſte.

La Pomeranie confine auec la mer Baltique, & s'eſtend par vn long eſpace de terre depuis les extremitez de l'Holſace, iuſqu'aux frontieres de Liuonie : Elle eſt nommee Pomeranie, ou la Prouince de Pomeran, comme qui diroit maritime, & ce en langue Eſclauone. Ses premiers habitans l'appelloient le pays de Pamorcy, & les habitans meſmes eſtoient nõmez Sidines. Il y a 40. villes entourees de mer & de foſſez, outre pluſieurs autres, & beaucoup de chaſteaux & Monaſteres. Ses principales villes ſont aſſiſes pres du riuage de la mer, & il y a bien peu auant dans le pays, & le riuage eſt ſi bien fortifié par la nature, & accommodé en telle ſorte, qu'il ne craint aucun deſbordement de la mer, & donne vn grand accez aux nauires.

Ses villes qui ſont dans le pays, ſont Stetin, capitale de tout le pays, qui donne ſon nom à vne Duché, Neugarde, Lembourg, Stargard, Bergard, Camenez, Publin, Griſemburg, & pluſieurs autres : celles du riuage ſont Colberg, Camin, Coſtin, Gribſuuald, où il y a Academie fondee l'an 1546. Sundt, Puck, Revncol, Louemburg, Hechel, Stralſvnde, ville agreable & de grand traffic, & pluſieurs autres. On y voyoit autrefois la belle ville de Iuiluy, maintenant Voltin, qui eſt pour le iourd'huy ruinee : mais ſur tout l'oñ y void la ville de Gdaun, Dants, ou Dantzic, qui eſt enuiron à cinq mille loing de la mer. Il y en a qui mettent ceſte ville en Pruſſe.

Il y a tout aupres du pays de Pomeran trois Iſles, à ſçauoir, Rugen, où l'on compte cinq villes ; Vſedam, ou Vſedom, où l'on en compte trois ; & Voline, où l'on n'en met qu'vne.

La Pruſſe, que quelques-autres nomment Borruſſe, Prutenie, Vlmigauie, & Hulmigerie, a pour ſes bornes la mer Baltique du Septentrion, la Lithuanie & Samogitie du Leuant, lé pays de Pomeran du Couchant, & la Pologne & la Maſouie du Midy. Sa longueur qui s'eſtend

ſtend du Nord au Sud, contient cinquante huict lieües de Pologne, à ſçauoir depuis la ville de Torunie, qui eſt ſur la frontiere de la Maſouie, iuſques au chaſteau de Memule, & ſa largeur eſt de cinquante lieües. Ses principales riuieres ſont la Viſtule, Nemen, ou Cronon, Nogat, Elbing, Vvſere, Baſſarie, Alle, Pregel, Oſſe, Drebuciz, Lique, & Lauie.

Ceſte Prouince a eſté quelque temps ſous les Cheualiers Teutoniques: mais vn peu apres l'an 1419. les pays & villes de Pruſſe voulurent recognoiſtre Caſimir Roy de Pologne, & ſe reuolterent contre les Cheualiers, & depuis encore apres l'an 1450. la Pruſſe ne voulut plus obeyr à ces Cheualiers, & ſe ſouſmit au Roy de Pologne, & les ſoldats de l'Ordre qui eſtoient en garniſon vendirent Mariembourg, auec pluſieurs autres villes & chaſteaux, l'an 1457: 476000. florins. Toutesfois les Cheualiers ne voulans preſter ſerment au Roy de Pologne, l'an 1498. ils s'entrefirent la guerre auec diuers euenements, iuſques à ce que la Pruſſe fut reduite en principauté ſeculiere, ſous Albert Marquis de Brandebourg trente-quatrieſme, & dernier grand Maiſtre de ces Croiſez, qui fut fait Cheualier de l'Ordre, & Prince ſeculier à Cracouie, par Sigiſmond Roy de Pologne, apres qu'il luy euſt preſté ſerment ſolennel; & le ſuſdit Roy luy donna toutes les terres de Pruſſe, pour les tenir de luy comme ſon homme lige.

Or la Pruſſe fut iadis diuiſee en 12. Duchez, ou Prouinces, l'an 573. par Venedus ſon Prince, ſelon le nombre de ſes enfans, à chacun deſquels il aſſigna vne Prouince, qui portoit le nom de Seigneur. Ces Prouintes ou Duchez ſont Sudauie, qui fut entierement rauagee par les Croiſez, Sambie, aujourd'huy Szamland, Nethanie, Nadrauie, Bardouie, Garlinde, Varmie, ou Vvermelande, Hogkerland, Culme, Poemſanie, & Milchlouie. Chacune de ces Prouinces contiẽt beaucoup de villes baſties en diuers tẽps par les Cheualiers Teutoniques, veu qu'apres que la Religiõ Chreſtiẽne fut eſtablie en ce pays, les Croiſez y baſtirẽt 72. chaſteaux, & 62. villes principales, dont le nombre eſt maintenant augmenté; tellement qu'il n'y a pour le preſent Prouince en Pologne, où l'on trouue tant de villes & de ſi beaux chaſteaux,

Maintenant la Pruſſe eſt diuiſee en deux pays, à ſçauoir en celuy du Duc & du Roy: le Duc a ſon ſiege à Montroyal, que les habitans nomment Cunizberg, ville maritime, où l'on void vne Vniuerſité fondee par Albert premier Duc, qui a commencé par le moyen du Roy de Pologne, de iouyr entierement de toutes ces terers, comme vaſſal du Royaume de Pologne. Mariembourg eſt la capitale ville de la Pruſſe, c'eſt à dire, de celles que le Roy poſſede particulierement, outre ce qu'il a accordé au Duc. Il y a auſſi vne belle Vniuerſité à Konigſperg.

QVALITE'.

LA Pologne eſt vn pays plain, couuert de beaucoup de foreſts, & remparé au dedans de peu de montagnes. Ce pays eſt froid, à raiſon dequoy il eſt priué d'oliuiers & de vignes: 14.
mais il abonde en toutes autres choſes que la terre a accouſtumé de produire: car il y vient grande quantité de froments, d'orge, & de toutes ſortes de legumes; tellement que les autres pays qui ſont au delà de la mer, ſe ſentent de ſa fertilité. Elle abonde auſſi en beſtial de toutes ſortes & en poiſſons. Il eſt vray que ſelon ſa grandeur elle eſt trop peu cultiuee, veu qu'il y a beauconp de grandes foreſts où l'on trouue vn grand nombre de beſtes ſauuages. Il y a auſſi force oyſeaux, & grande quantité de fruicts, de beurre & de cire. Et quant au miel il s'y en trouue en telle abondance, qu'il n'y a preſque aſſez de place pour le loger, car tous les arbres & tous les bois noirciſſent de ruches d'abeilles.

On n'y trouue point de mine d'or, ny d'argent, excepté au terroir de Cracouie, où l'on dit qu'il y en a vne d'argent, de meſme qu'à Sandomaire, où l'on en trouue auſſi vne d'azur: mais ce pays produit du plomb, du fer, & du cuyure bon en perfection, & il y a grande quantité de ſel, principalement de celuy de mine, qui eſt excellent. En Pologne le plus grand iour d'Eſté n'eſt pas moindre de ſeize heures, & ne paſſe auſſi leſdites ſeize heures, & quarante minutes.

La Liuonie eſt vn pays plein de mareſcages pour la plus grande partie, & n'ayant aucunes montagnes. Il y a beaucoup de riuieres qui l'arroſent, & toutefois beaucoup de lieux demeurent ſans eſtre cultiuez, combien qu'ils ſoiẽt capables de produire beaucoup, car il porte du froment, & toute ſorte de fruicts en ſi grande abondance, qu'il en enuoye vne bonne partie aux Prouinces eſtrangeres. Ce pays abonde ſemblablement en poiſſons, & en beſtes domeſtiques & ſauuages, principalemẽt en cheuaux, qui ſont aſſeurez au poſſible. Il s'y trouue auſſi grande quantité de cire, de miel, & de poix ſeiche. Il ne porte point d'oliuiers, ny de vignes. Il y a beaucoup de lacs, dont le principal nommé Beybas, qui a quarante-cinq mille,

ized by Google

de long, abonde en diuerſes ſortes de poiſſons.

La Lithuanie eſt auſſi pour la plus grande partie mareſcageuſe, & pleine de foreſts, & pour ceſte cauſe peu acceſſible. Il y a de fort grands lacs, qui ſemblent des mers en quelques endroits. Il y a auſſi beaucoup de riuieres nauigables, qui ſont plus frequentées en Hyuer, qu'en autre temps, à cauſe que les eſtangs & les mareſts eſtans glacez, le chemin eſt plus aiſé. L'air n'y eſt pas temperé, ains faſcheux, & froid au poſſible. Il n'y naiſt aucuns animaux qui ne ſoient petits; & il y a outre les beſtes que l'on trouue en Allemagne, des buffles, des eſlans, & des cheuaux ſauuages. Ce pays produit auſſi du froment en abondance, mais il y meurit fort peu ſouuent. Il n'y croiſt aucune vigne, & il manque auſſi de ſel, qui y vient d'Angleterre. Il s'y trouue force martes, zibelines, & grand nombre d'hermines, cõme auſſi beaucoup de poix, de miel, & de cire. A Vilne le plus grand iour d'Eſté eſt de 17. heures, & la huictieſme partie d'vne heure, & n'eſt pas moindre en toute la Prouince de ſeize heures, & vne ſixieſme: toutesfois aux extremitez qui tirent vers le Nort, le plus grand iour d'Eſté eſt preſque de 18. heures.

Quant à la Samogitie, elle eſt du tout froide, & preſque touſiours gelee. Elle abonde en foreſts, aux arbres deſquelles on trouue grande quantité de miel, qui eſt meilleur, plus delicat, & plus blanc, & a moins de cire meſlee en ce lieu qu'en aucune autre.

La Maſſouie eſt pour la plus grande partie pleine de bois, où l'on trouue grande quantité de beufles, & des vers ou taureaux ſauuages.

La Volhinie produit en abondance toute ſorte de grains, & de fruicts, & a force foreſts, où l'on trouue grand nombre de beſtes ſauuages, & des eſtangs qui foiſonnent en poiſſons. Il y a quantité de bons paſturages, & de miel.

Pour le regard de la Podolie, elle eſt auſſi fertile tout ce qui ſe peut, tellement que pour vn an on a accouſtumé de recueillir cent, & en remuant vn peu les terres, & y ſemant du froment elles portent trois annees de ſuitte: & meſme il n'eſt pas beſoin de ſemer les champs toutes les annees, ains ſeulement il faut ſecoüer vn peu la moiſſon, & les grains qui y demeurent ſeruent de ſemence pour l'annee ſuyuante. Les prez y portent auſſi du foin en abondance, & tellement grand, qu'on ne voit point preſque paroiſtre les cornes des bœufs au deſſus de l'herbe, & meſme elle couure vne perche dans trois iours. Toutesfois la terre y eſt dure, & pleine de pierres, tellement qu'il y faut du moins ſix paires de bœufs pour labourer: ce qui trauaille grandement les bœufs, & ceux qui les menent. On trouue pareillement en ce pays force troupeaux de bœufs, & de brebis, grand nombre de beſtes ſauuages, & du miel à foiſon. Il abonde auſſi en ſel & en cheuaux.

La Ruſſie meridionale eſt fertile au poſſible, & abonde en cheuaux, en bœufs, en brebis, en martes & en renards. Il y a telle quantité d'abeilles, que non ſeulemẽt elles cachent & logent leur miel dans les ruches, & dans les creux des arbres, mais encore dans les rochers, & dans les cauernes de la terre. Il n'y croiſt point de vigne. Il y a force riuieres qui l'arroſent, & beaucoup d'eſtangs qui foiſonnent en poiſſon. On dit qu'au terroir de Chelme, les branches du pin coupees & laiſſees ſur la terre deux ou trois annees, s'endurciſſent, & transforment en cailloux. On y trouue auſſi force craye blanche.

Le pays de Pomeran eſt plain, & n'a que fort peu de montagnes. Il eſt fertil à parler generalement, & arroſé de beaucoup d'eaux. Il a ſes champs bien cultiuez, & force riuieres nauigables. Il abonde tellement en animaux priuez, en froment, beurre, miel, cire, & choſes ſemblables, qu'il fournit de toutes ces choſes aux autres pays.

Les habitans de ce pays recueillent de l'ambre, que le flux de la mer iette au riuage, mais ils en trouuent bien moins que ceux de Pruſſe.

La Pruſſe produit toutes choſes en abondance, & eſt beaucoup plus heureuſe que toutes les contrees qui luy ſont voiſines. Car elle eſt de tous coſtez agreable, & commode au poſſible, à cauſe du grand nombre de ports qu'elle a ſur la mer Baltique, & des diuers golphes de mer, & coſtes. L'air y eſt doux & temperé, tellement qu'on y void grande quantité de beſtial de toutes ſortes. La terre y porte auſſi à foiſon du froment, qui ſurpaſſe de beaucoup en bonté celuy de Pologne & de Lithuanie. Ce pays abonde en abeilles & en miel, de meſme que toutes les contrees Septentrionales, & ces mouſches font leur miel dans les creux des arbres. Il y a de fort grandes foreſts, & du tout eſpaiſſes, remplies de grandes & puiſſantes beſtes ſauuages, entre leſquelles on compte les beufles, & les elans, & les cheuaux ſauuages. Dauãtage, il y a force riuieres, eſtangs & lacs, qui abondent en poiſſon: & meſme il y a quelques lacs de ceſte nature qui ont de tour ſept lieües de Pologne. Les habitans trouuent auſſi au deſſus de la mer Baltique de l'ambre nommé Burſtin par les habitans, qui eſt ietté par le flux de la mer, & par les tempeſtes, au riuage.

MOEVRS

MOEVRS ANCIENNES.

COmme ainſi ſoit que les Polonois ſont deſcendus des Slaues, auſſi ont ils retenu leurs mœurs aſſez longuemẽt, ſi bien qu'en ſçachant celles des vns on vient auſſi toſt à auoir cognoiſſance des autres. Pour en dire quelque choſe, lors qu'ils vouloient impoſer le nom à quelqu'vn de leurs enfans, ce qui ne ſe faiſoit qu'ils ne fuſſent deſia grands : ils le conduiſoient au Temple de leurs Dieux, & luy coupoient ſes premiers cheueux qu'ils leur offroient comme par arrhes du ſeruice qu'il leur deuoit rendre. A cét effect on appelloit les parens & les amis pour ſe reſiouyr, & l'on y ſacrifioit vn pourceau, & de l'eau mixtionnee, & faite cõme nous faiſons l'hydromel. Les Dieux qu'ils adoroient eſtoient Ieſſan, c'eſt à dire Iupiter, Ladron, qui eſtoit Pluton, Niam, Diane, Marzam, Mars, Zezilia, Ceres, & Zienane, qui eſtoit Venus, ayans pareille opinion de ces Dieux que les autres nations, & leur ſacrifians en la meſme façon que les Grecs & les Romains, ſolemniſans leurs feſtes auec banquets, dances, chãſons, & toute ſorte de reſiouyſſance. Et meſme Dugloſſe hiſtorien, dit que ceſte façon de s'eſiouyr auoit duré iuſques à ſon temps, qui fut quelques annees apres que ces Polonois eurent receu la Religion Chreſtienne, voire meſme à preſent, lors que les Lithuaniens ſe reſiouyſſent & dancent, ils repetent pluſieurs fois ce mot de Ladon en chantant, auec vn grand battement de mains. Ils auoient encore, comme dit Dugloſſe pour Dieu, Ziuie, qui ſignifie ceſte force vitale de l'air qui donne vigueur aux choſes animees. Ils adoroient encore le Dieu, ou la deeſſe Pogode, qui eſtoit la ſerenité & temperie de l'air.

Quant aux Lithuaniens, ils auoient anciennement pour leurs Dieux, le feu, les bois, les ſerpents qu'ils nourriſſoient meſme en leurs maiſons, comme leurs Dieux domeſtiques, & leurs offroient ſacrifices. Ils adoroient le feu ſacré, & l'entretenoient en telle ſorte qu'il ne s'eſteignoit iamais: & les Sacrificateurs & Miniſtres de leurs Temples luy fourniſſoient touſiours force matiere, afin qu'il ne defaillit point. Quand quelqu'vn eſtoit malade, ſes amis ſe retiroient vers ſes Sacrificateurs, & leur demandoient s'il couroit fortune de mourir, ou s'il deuoit demeurer en vie. Ces Sacrificateurs venoient au feu de nuict, & le lendemain dõnoient reſponce à ceux qui leur auoient fait la demande, diſant qu'ils auoient veu pres du feu l'ombre du malade. Il y en auoit d'autres plus auant dans le pays qui adoroient le Soleil & les bois, & ſelon qu'vn arbre eſtoit plus haut ils luy rendoient plus d'honneur. Ils eſtoient iadis ſi pauures, & de ſi petite reputation enuers les Ruſſiens, que les Seigneurs & Princes de Kinie ne pouuoient tirer d'eux en ſigne de ſubiection, que des haillons, des drapeaux, du liege, & autres choſes viles, tant ils eſtoient pauures. I'ay oublié de dire qu'ils immoloient des cocqs à leurs ſerpents, & les nourriſſoient de laict. Ils auoient des feſtes ſolemnelles tous les ans apres la moiſſon vers le mois de Septembre, & lors qu'ils reuenoient de la guerre ils bruſloient pour ſacrifice les deſpoüilles priſes ſur leurs aduerſaires, & meſme vn des ennemis priſonnier ſeruoit de victime. Quand quelqu'vn d'entr'eux mouroit ils bruſloient auec ſon corps ſes plus riches meubles, & ſes plus beaux cheuaux, offrans du laict & du miel ſur le tõbeau. Auant qu'ils euſſent receu la foy Chreſtienne, il n'y auoit que les nobles qui euſſent l'vſage du drap & des ſouliers, veu que le peuple s'habilloit de lin, & ſe couuroient de peaux de beſtes ſauuages.

Pour le regard des Samogites, ou Samogetes, il n'y a pas long-temps qu'ils ne ſçauoient que c'eſtoit d'or ny d'argent, ny de cuiure, ny de fer, ny de vin. Il eſtoit permis entr'eux à vn hõme d'auoir pluſieurs fẽmes, & au fils d'eſpouſer ſa belle mere apres la mort de sõ pere, & au frere ſa belle ſœur. Ce peuple auoit pour ſon plus grand Dieu le feu qu'il eſtimoit ſacré, & qui ne s'eſteignoit iamais, eſtant entretenu en vne haute montagne par leur Sacrificateur. Ils auoient des foreſts qu'ils adoroient comme ſainctes, & comme demeure de leurs Dieux; & eſtoient tombez en telle folie, qu'ils penſoient que ces foreſts, & les beſtes qui y demeuroient eſtoient ſainctes, & que tout ce qui y entroit deuoit eſtre reputé pour ſainct. Ils auoient en ces bois des foyers ſeparez les vns des autres pour les maiſons & familles, dans leſquels ils bruſloient les corps de leurs grands amis auec leurs cheuaux, ſelles, & harnois, & leurs meilleurs accouſtremens. Ils mettoient pres de ces foyers des eſcabeaux ou quelques ſieges faicts de liege, ſur leſquels ils appreſtoient des viandes faites de farine en forme de formages, & verſoient de la biere ſur le feu, eſtans abuſez iuſques-là, qu'ils croyoient que les ames de leurs morts, dont ils auoient bruſlé le corps, venoient là de nuict, & y prenoient leur refection. Si quelqu'vn d'eux venoit à faire la moindre violence à ces foreſts, ou aux oyſeaux, ou aux autres beſtes qui y eſtoient, les mains ou les pieds

luy deuenoient courbez par art diabolique.

Ceux de Diuonie ont eſté longuement barbares & inciuils, & addonnez à l'adoration des Dieux preſque ſemblable à celle que nous auons ja deſcrite en parlãt des autres. La ſimpleſſe de ce peuple eſtoit ſi grande, qu'apres auoir preſſé le miel ils portoient hors la cire comme vne ordure & ſuperfluité. Il auoit ordinairement ce mot de Iehu en la bouche, dont ceux de ce temps en ſçauent l'explication.

Ceux de Pruſſe furent anciennement fort cruels & barbares, & grands beuueurs, ayants pour leurs plus grandes delices, le laict des iumens, auant qu'ils ſçeuſſent l'vſage de l'hydromel. Ils prenoient autant de femmes que bon leur ſembloit en mariage, & les tenoient auſſi ſujectes que ſi elles euſſent eſté leurs ſeruantes. Lors qu'ils eſtoient las, ou de trauail, ou de trop boire, les bains & les eſtuues leurs aydoient à ſe remettre, & meſme au plus fort de l'hyuer ils auoient accouſtumé de ſe baigner dedans l'eau froide. Ils enterroient leurs morts auec leurs plus riches meubles, armes, & cheuaux, & ſacrifioient à ceux qui mouroient en la bataille quelqu'vn des ennemis qu'ils auoient pris. Ils adoroient le feu, le Soleil, la Lune, les beſtes, les ſerpents, & pluſieurs autres choſes. Ils eſtoient fort charitables enuers les neceſſiteux, & meſmes alloient au deuant de ceux qui eſtoient en danger de la mer, & les ſecouroient, ou bien aydoient à ceux qui auoient eſté trauaillez par les Corſaires. Ils ne faiſoient nul eſtat de l'or ny de l'argent. Ils auoient quantité de belles fourrures qu'ils donnoient pour d'autres veſtemens de laine.

MOEVRS DE CE TEMPS.

17. LEs Polonois ſont à preſent entierement eſloignez de la cruauté des Sarmates anciens, & de leur rudeſſe. Ils ſont ſages & diſcrets en leurs actions, & fort courtois à l'endroit des eſtrãgers, excepté le menu peuple qui tire d'eux iuſqu'au dernier denier, lors qu'il le peut faire. Ils boiuẽt volõtiers, ainſi que tous les peuples Septentrionaux, mais l'vſage du vin y eſt fort rare, & les habitans ne ſçauent que c'eſt de cultiuer les vignes. Ils ont certaine boiſſon auec du bled, & autres choſes qu'ils nomment ceruoiſe, & qui eſt comme la biere. Les caracteres dont ils vſent en eſcriuant ſont compoſez en partie du Grec, & en partie du naturel de leur pays, & les hommes & les femmes s'y habillent preſque à la façon des Grecs. Les Polonois abhorrent le larcin, & la volerie, & le pays eſt tellement aſſeuré de ce coſté là, qu'en hyuer on verra faire vn grand chemin à vn homme tout ſeul, auec vn petit chariot tiré par vn ou 2. cheuaux. Ce ſont des hõmes rẽplis de grãde induſtrie, & qui ont la cognoiſſance de pluſieurs langues, prinçipalemẽt de la Latine, dont chacun vſe comme de ſa langue vulgaire aux villes & villages, & elle eſt commune tant aux riches qu'aux pauures. Les Gentils-hommes Polonois ayment à eſtre ſuperbement veſtus & armez. Ils ſont vaillans de leur naturel, & quoy que leurs ennemis ayent de l'aduantage ſur eux pour le regard du nombre, ils ne laiſſent de les attendre, voire meſme de les attaquer. Les nobles qui ne ſont pas de condition releuee, n'endurent pas ayſément les outrages qu'ils ont receu des grands Seigneurs, mais l'offencé s'eſſaye d'en tirer raiſon en aſſemblant autant de ſes parents & amis qu'il luy eſt poſſible.

En fin pour parler generalement des Polonois, ils ſont pluſtoſt prodigues que liberaux, pource qu'ils ne font que feſtiner, & ſe plaiſent à tirer force perſonnes, & à nourrir grand nõbre de ſeruiteurs.

Quant aux Lithuaniens, ils ſe conduiſent allans par leur pays en Hyuer par l'eſtoile du Nort, ainſi qu'on fait ſur la mer. Ils n'ont aucune vſage de monnoye.

Les femmes de ce pays ont des amis par la permiſſion de leurs maris, & s'en ſeruent au ieu d'amour quand bon leur ſemble, & toutesfois ſi vn homme marié auoit quelque maiſtreſſe, il en ſeroit blaſmé.

Les mariages ſont entr'eux ſi peu aſſeurez, qu'ils les rompent ayſément, & ſe quittent d'vn commun accord, ſe marians & remarians autant de fois qu'ils en prennent fantaiſie.

Le vin n'y eſt guere en vſage; le pain y eſt fort bis à cauſe que le bled n'eſt guere criblé, ny la farine faſſee.

Les troupeaux les pouruoyent de breuuage, pource qu'ils ont du laict en abondance, dõt ils ſe ſeruent en lieu de vin. Ils parlent Eſclauon de meſme que les Polonois. Lors que les Lithuaniens ont guerre contre quelqu'vn, ils y vont pluſtoſt auec grand appareil, que bien en point pour combattre. Auſſi leurs forces s'eſcoulent incontinent, & s'ils ſont contraints de pourſuiure, ils renuoyent ſoudain ce qu'ils ont de plus precieux & de plus cher, ſoit cheuaux

ou

Digitized by Google

ou bagages, en leurs maiſons, & ſuiuent le General plus par force, que de deſir qu'ils ayent de le ſeruir, & de combatre. Cecy ſe void en ce que les grands, qui ſont obligez de ſeruir le Roy auec quelque nombre de gens, rachetent ceſte ſeruitude & ſubiection auec grande ſomme d'argent, & cecy eſt tellement ordinaire entr'eux, & leur retourne à ſi peu de honte, que les Chefs & Colonels font crier à ſon de trompe parmy les armees, que s'il y en a quelques vns qui ſe vueillent retirer, ils le pourront faire en apportant de l'argent, & qu'on leur donnera leur congé. Ils ſont ſi licentieuſement diſpenſez de tout faire, que ceſte liberté ſi debordee les fait abuſer de la condition en laquelle ils viuent.

Ils portent les habillemens longs à la façon des Tartares, mais ils ont la lance & l'eſcu cõme les Hongres. Ils ont de bons cheuaux, mais ils ſont tous chaſtrez, & iamais ils ne les ferrent. Ils les conduiſent à leur fantaiſie auec vn ſimple canon, ſans vſer d'aucun mords qui ſoit faſcheux, ou rude.

Le peuple y eſt miſerable, & tenu en grande captiuité, d'autant que les grands qui vont par le pays accompagnez d'vn bon nombre d'eſtafiers, entrẽt dans les maiſons des payſans, & y rauiſſent ce que bon leur ſemble, & meſme les battent bien ſouuent à outrance. Il n'y eſt loiſible à vn fermier de venir auec les mains vuides deuant ſon maiſtre; & quant aux autres, outre le cens & la rente, ils ſont obligez de donner toutes les ſepmaines trois ou quatre courues. Que ſi la femme de leur Curé eſt morte, ou s'il ſe marie, ou quelque enfant luy ſoit né, ils ſont contrains de luy bailler certaine ſomme d'argent, ſur ceſte conſideration ſeulement, qu'il les oyt de confeſſion durant toute l'année. Si quelqu'vn a commis vn crime digne de mort, il faut qu'il ſe pende luy-meſme, ſi toſt que le commandement luy en eſt fait de par le Prince, autrement il eſt battu, tourmenté, & deſchiré cruellement, auant qu'on le face mourir.

Les Liuoniens ſont fort addonnez à la gourmandiſe & à l'yurongnerie, & ceſte diſſolution & deſbauche ſe pratique plus aux maiſons des grands Seigneurs, qu'en tout autre lieu. Celuy qui peut porter plus de vin, & tenir plus longuement coup à manger & à boire, eſt le bien venu: mais finalement il eſt payé de goute, flux de ſang, hydropiſie, ou quelque autre ſemblable mal.

Quelques Gentilshommes vſent de liberalitez enuers ces goulus & yurongnes, & cependant pour entretenir ceſte liberalité, rançonnent les payſans: tellement que tout ce que le derniers peuuent acquerir auec beaucoup de ſueur & de peine, les premiers les deſpencent en excez & deſbordemens. Les payſans ſont preſque tous ſerfs, & quand quelqu'vn ne pouuant porter la faim, ny le foüet, ou la grande tyrannie des Seigneurs, s'en va, ſi les Gentilshommes le peuuent attraper apres, ils luy coupent les pieds, afin qu'il ne s'en puiſſe plus fuyr. Ces pauures ſerfs ſont nourris de viandes ſi aſpres, que les porceaux ne daigneroient preſque taſter de ce qu'ils mangent. Ils portent des ſouliers faicts d'eſcorce, & la paire ne leur couſte que trois deniers. Au lieu de chanter ils heurlent comme des loups, & ont ſans ceſſe, comme au temps paſſé, le mot de Iehu en la bouche. Quand on leur demande ce qu'ils entendent par ce mot de Iehu, ils reſpondent qu'ils ne ſçauent, mais qu'ils ſuiuent en cela la couſtume de leurs predeceſſeurs. Bref ces pauures gens viuent comme des beſtes, & ſont traictez preſque de meſme. Quand ils veulent mettre en terre quelque homme mort, ils tournent autour de luy en beuuant d'autant, & le conuient à boire, eſpandans ſa part ſur luy. Et quand ils le iettent dedans la foſſe, ils mettent pres de luy vne coignee, du vin, des viandes, & vn peu d'argent pour faire ſon voyage; & tandis qu'ils eſtoient tenus ſujets par les Cheualiers Teutoniens, ils diſoient à leur mort, va t'en en l'autre monde, où tu auras domination ſur les Teutoniens, comme ils l'ont euë ſur toy en ce monde. Quant aux mariages, ſi quelqu'vn veut eſpouſer quelque femme, il faut bien ſouuent qu'il la rauiſſe. Les habitans de Liuonie ſont de diuerſes nations, veu qu'il y a des Liuoniens, des Curons, & des Litiens, leſquels ont diuers langages. Toutefois aux chaſteaux, & dans les villes l'on parle pour la pluſpart Alemand.

On tient que les femmes de la ville de Reig en Liuonie ſont braues & pompeuſes, & meſpriſent les autres qui viennent de quelque autre pays. Elles ſeroient bien marries ſi on ne les appelloit Dames. Elles ne s'addonnent preſque à faire choſe que ce ſoit, ains viuent continuellement en oyſiueté & en delices. Au lieu de filer leurs quenoüilles, ou de faire quelque autre beſongne de femme, elles ont des coches, ou chariots branſlans, dans leſquels elles ſe font promener l'Hyuer, & des naſſelles en Eſté, pour s'aller eſbattre ſur l'eau.

Les Samogitiens ſont de belle & grande taille, mais peu ciuils, rudes, & barbares. Ils ſont audacieux, & prompts à la guerre, ont des corſelets, & s'aident d'eſpieux ſemblables à ceux

dont nous vſons, mais ils ſont plus courts. Leurs cheuaux ſont fort petits, & toutesfois ils leur donnent tant de peine, que c'eſt choſe eſtrange. Ils rompent la terre pour forte qu'elle ſoit, non auec le fer, ains auec des ſocs de bois, de meſme que les Moſcouites. Vn de leurs Gouuerneurs qui les vouloit ſoulager, leur fit porter des ſocs de fer: mais eſtant aduenu que durant 2. ou 3. ans la terre ne rapporta que bien peu, à cauſe que l'air eſtoit mal tempere, ce peuple lourd commença à ſe mutiner, & à dire que ce mal-heur procedoit de ce qu'on faiſoit cultiuer contre la couſtume, auec le fer, qui rendoit leurs terres infertiles; tellement que le Gouuerneur fut contraint, afin d'euiter ſedition, de les laiſſer labourer à leur fantaiſie. Et à cauſe que le peuple y eſt ſi groſſier, le diable les eſtonne ſouuent auec des viſions fort eſtranges.

Ils eſpouſent pluſieurs femmes, & ſans aucune conſideration de ſang, ny de parentage; veu que le fils apres la mort de ſon pere eſpouſe ſa belle mere, & le frere ne fait conſcience de prendre ſa belle ſœur à femme. Ils n'vſent d'aucune monnoye, & baſtiſſent leurs maiſons fort baſſes, couurans ces logettes de bouë & de chaume, & faiſans le toict ainſi que les barques ou galeres, & au ſommet ils font vne feneſtre ſi grande, qu'elle donne clarté à toute la maiſon.

Le feu bruſle touſiours dedans, tant pour appreſter leur viande, qu'à cauſe du froid, qui y eſt ſi vehement, que preſque tout le long de l'année les riuieres y demeurent glacees. Ils font l'aſtre, ou le foyer, au milieu de la maiſon, afin que le pere de famille eſtant aſſis, puiſſe en ſe chauffant prendre garde à ſon meſnage & à ſes trouppeaux, pource que les hommes & les beſtes couchent ſous vn meſme couuert, ſans aucune ſeparation.

Les plus riches & puiſſans au lieu de vaſes, ou de coupes d'or, en ont qui ſont faites de cornes de bufles. Ils n'vſent point d'eſtuues, ny de poiles; comme leurs voiſins: mais ils ſont naturellement enclins à la diuination, aux charmes & ſorcelleries, & à l'obſeruation des augures. Ils mangent preſque tous du pain fort bis, & qui ne vaut gueres. Ils ne boiuent le plus ſouuent que de l'eau, & vſent rarement de biere, & de medon. Quant à l'habillement, & au langage, ils ne different gueres des Lithuaniens.

Les Maſouiens ne ſont differens des Polonois quant aux mœurs & aux habits, & n'vſent de meſme langage, excepté qu'ils y adiouſtent encore quelques ſifflemens, qui les rendent vn peu differens. Au reſte ils ſont courageux, & vaillans au poſſible. Les Volhiniens ſont auſſi pleins de valeur & de courage, mais ils ont meſmes mœurs & meſme langage que les Ruſſiens.

Les Ruſſiens Meridionaux ſont forts & vaillãs, & vſent en guerre de l'arc, & d'vne picque de douze pieds de long. Ils hayſſent eſtrangement le nom de Roy. Les Polonois ont des colonies preſque en toute ceſte Ruſſie, & preſque tous les Cheualiers, & les principaux du pays ſont Polonois.

Les habitans du pays de Pomeran ont gardé la langue & les mœurs des Vandales iuſqu'au temps qu'ils ont receu la foy Chreſtienne, veu qu'ils ont appris deſlors le Saxon, lequel ils parlent encore auiourd'huy.

Les Pruſſiens, principalement les Nobles, deſcendent des Allemands, & retiennent beaucoup de leur naturel. Ils baſtiſſent plus haut que les Polonois, & leurs couſtumes ſont de plus longue durée que celles des autres. Ils ont auſſi plus d'art & d'induſtrie, & vne beaucoup plus grande police que les autres: pource qu'à parler à la verité, les Allemans deuancent beaucoup tous les autres peuples du Nord, ſoit en artifices, ſoit en adminiſtration, & reglement des villes.

RICHESSES.

LEs richeſſes des Polonois conſiſtent en la grande quantité de grains, & de bleds de toutes ſortes, dont le pays abonde en telle façon, qu'il ſecourut l'an 1390. & 91. non ſeulement les pays voiſins: mais encore la riuiere de Gennes, Rome, & le pays de Toſcane, combien que leur voiſinage fut en grande neceſſité de ſemblables viures. Ils font auſſi force argent de leur miel, & de leurs cires, de meſme que leurs lins, chanures, & de leurs bœufs, & de leurs moutons, de leurs cheuaux, & de leurs bufles. Mais la principale richeſſe vient des Salins d'Ocen, qui furent trouuez enl'an 1252. & pareillement de ceux de Veliſque. Ce ſel vient en partie de quelques mines, & en partie de quelques fontaines: de maniere qu'on en tire d'vne ſorte en grande quantité de la terre, & l'on y faict auſſi du ſel par decoction.

Ils

Digitized by Google

Ils ne tirent pas auſſi peu de profit de leur azur, & de leurs mines de fer, & de cuiure, lequel ils trouuent en abondance. Quant à l'ambre qu'ils trouuent ſur le riuage de la mer, ils en font de grands deniers toutes les années: & encore ils en peuuent tirer quelque peu de leurs mines de ſouffre.

Au reſte, ſi l'on oſte le port de Dantzic, on n'y trouuera guere autre place marchande qui ſoit de grande importance. Car quant à ce qu'on tire des autres ports de Pruſſe, & de Liuonie, il n'enrichit pas ce Royaume d'argent, & meſme ne peut preſque payer les draps de ſoye, & de laine, qu'on y porte de Flãdre, & d'Angleterre, ou bien les vins & ſucres, fruicts & eſpices qu'on y porte d'Eſpagne, & de Portugal, ou bien la maluoiſie de Candie qu'on y vend ſoixante eſcus le tonneau, voire d'auantage. Mais pour dire quelque choſe de Dantzic, on tient pour choſe aſſeuree, qu'il s'y vend, ou change tous les iours plus de mille charges de froment, & ſeigle, outre le bois, la poix ſeiche & liquide, le lin, le chanvre, la biere, & vne infinité d'autres marchandiſes.

Pour reuenir à noſtre diſcours, les Polonnois vendent auſſi grande quantité de fourrures, & de peaux de diuerſes beſtes, comme des Martres & Renards, qui ſont fort cheres. Mais pour concluſion, le pays n'eſtant pour tout cela trop marchand, hors-mis le lieu de Dantzic que nous auons dit, & n'y ayant guere de trafic aux villes, n'y trop d'induſtrie aux habitans du pays, & d'ailleurs, les Polonnois eſtans de tel naturel qu'ils ayment a faire bonne chere (principalement les nobles) & deſpencent exceſſiuement en feſtins, & en habits, ſi bien qu'ils conſumẽt plus que leur reuenu ne porte, veu qu'ils mangẽt plus d'eſpices qu'aucune autre nation, & que les vins & draps de ſoye, & meſme la plus grande partie de ceux de laine, leur viennent de dehors, il eſt force que le pays ſoit pauure d'or, & d'argent, parce qu'vn Royaume ne peut eſtre riche, s'il neſt tel qu'il en ſorte beaucoup de marchandiſes, & qu'il y en entre fort peu, afin que la ſortie luy apporte de l'argent, & l'entree ne luy en face pas deſbourcer. Et de fait, c'eſt d'où vient la richeſſe du Royaume de Naples, & de l'Eſtat de Milan, dont l'vn enuoye dehors grande quantité de grains, de vins, d'huile, de ſoye, de ſaffran, de fruicts, de cheuaux, & d'autres choſes, par le moyen deſquelles il tire de grandes ſommes de deniers des eſtrangers: l'autre pouruoit beaucoup de pays de grains, de riz, draps, & de ferremens, & de toute ſorte de marchandiſes, & en reçoit bien peu des autres. Que ſi le Royaume de Naples (on peut dire le meſme de la Sicile) auoit autant d'ouuriers, & de gens d'induſtrie, qu'il a de fruicts, & de biens naturels, il ne trouueroit guere de pays qui luy peuſſent eſtre comparés.

Mais pour reuenir à la Pologne, ſes reuenus ne ſont ſi petits que quelques-vns eſtiment: car premierement les reuenus du Roy, qu'on tire principalement des mines de ſel & d'argent montẽt a ſix cẽs mille eſcus toutes les annees. Il eſt vray que le Roy Sigiſmond Auguſte en engagea vne partie, & le Roy Henry vne annee auparauant qu'il en partiſt, voulant obliger vne partie de la nobleſſe, en aliena pour plus de trois cens mille tolars de rente. Mais les Roys peuuent augmenter grandement le reuenu par la mort des poſſeſſeurs, appliquant à la couronne les biens qu'ils ont accouſtumé d'octroyer aux particuliers. Or le Roy peut eſpargner la plus grande partie de ce reuenu, d'autant qu'il eſt deffrayé auec ſa Cour par la Lithuanie, & encore, aux moins en partie, de la Pologne, tandis qu'il demeure en ces Prouinces. Et veritablement on n'eſtimera cecy peu de choſe, ſi l'on conſidere que les Royaumes d'Eſcoſſe, de Nauarre, & de Sardaigne, ne paſſent pas cent mille eſcus de rente, ny le Royaume d'Arragon, ſix cens mille en trois ans. Les reuenus du Roy de Pologne ſeroient plus grands s'il n'eſtoit ſi liberal à l'endroit de ſes Palatins & Chaſtelains, auſquels il donne ordinairement les deux tiers, & quelquefois plus de tous les droicts de leurs gouuernemens. Mais aux neceſſitez de la guerre & des entrepriſes d'importance, apres la deliberation des Diettes, on charge le peuple de groſſes tailles, qui ſe payent ſur les terres, ou ſur les daces de la biere, qui arriuent à telle ſomme, que par le moyen de cét argent le Roy Eſtienne ſouſtint vne fort grande guerre contre le Duc de Moſcouie, l'eſpace de trois années.

Quant à la nobleſſe, les biens ſont ordinairement aſſez bien partagez entre les Seigneurs & les Gentils-hommes, car il n'y en a aucun qui ſoit de beaucoup plus riche que les autres, & les plus grands reuenus ne ſont de plus de vingt-cinq mille eſcus. Il faut excepter de ce nombre les Ducs de Cuſlande, & de Guinſberg. Mais quant à ceux-cy, quoy qu'ils recognoiſſent pour ſuperieur le Roy de Pologne, duquel ils ſont feudataires, toutesfois ils ne ſont pas membres vifs du Royaume, pource qu'ils ne s'aſſemblent, & ne ſe trouuent pas aux Diettes, & n'ont aucune part en l'election du Roy ou bien au gouuernement

xix

du Royaume: & ne paſſent comme Seigneurs du pays, ains comme eſtrangers, comme ils ſont veritablement, pource que l'vn eſt de la maiſon de Dannemarc, à ſçauoir le Duc de Curlande, & celuy de Gunisberg, eſt de la maiſon de Brandebourg: car toute la Pruſſe fut iadis des Cheualiers Teutoniens qui auoient vn grand Maiſtre particulier: mais ne pouuans reſiſter aux forces des Polonnois, ils ſe ſouſmirent comme feudataires au Roy Caſmir. Finalement, la grande Maiſtriſe eſtant tombee entre les mains d'Albert de Brandebourg, il deuint Lutherien, & de grand Maiſtre Duc de Pruſſe.

FORCES.

11. LEs forces de ce Royaume conſiſtent en viures, argent, gens de pied & de cheual, armes & munitions de guerre. Nous auons aſſez parlé cy-deuant des viures & de l'argent, venons maintenans au reſte. Les nobles ſont obligez de ſeruir le Roy à leurs deſpens pour la defenſe de cét Eſtat. Ceux-cy ſe ſeruẽt de cheual, armes, partie à la façon de nos hõmes d'armes, partie vn peu plus legerement, & en partie auſſi à la maniere des Tartares. Ces derniers ſont nommez Coſaques, le meſtier deſquels eſt de piller, ſaccager, & ruiner toute choſe, & tous vont à la guerre magnifiquement veſtus, auec des caſaques bordees d'or & d'argent, bigarrees d'vne infinité de couleurs, auec forces plumes, aiſles d'aigle, peaux de Leopard & d'Ours, & auec beaucoup d'enſeignes de diuerſes façons & couleurs, & pluſieurs autres ornemens propres pour les faire regarder aux leurs, ou pour les faire paroiſtre terribles aux ennemis. Ils ont des cheuaux de moyenne taille, mais beaucoup plus prompts, plus adroits, & plus courageux que ne ſont ceux d'Alemagne. On tient que la Pologne feroit en vn beſoin cent mille cheuaux, & la Lithuanie ſoixante & dix mille, qui reuiendroient enuiron à cent mille qui pourroient ſeruir. Il eſt vray que les cheuaux de Pologne ſont beaucoup meilleurs que ceux de Lithuanie.

Ils font tel eſtat d'vn grand nombre de caualerie que meſpriſant toutes les forces des autres, ils ne ſe ſoucient guere de faire des fortereſſes. Ils croyent que les armees conduites par ces lieux ouuerts contre les ennemis, doiuent combatre de meilleur courage pour la patrie, pour les femmes, pour les enfans, pour la liberté, & pour tout leur bien. Ils font profeſſion de ne tourner iamais le dos aux ennemis, quelque accident qu'il leur arriue.

Sigiſmond Auguſte Roy de Pologne s'eſſaya bien ſouuent de faire reſoudre les Diettes à la fortificatiõ de Cracouie, à cauſe du voiſinage de l'Empereur: mais il ne les peut iamais induire à faire ce qu'il deſiroit: tant pour ce qu'ils ne veulẽt pas donner aux Roys occaſiõ de ſe rendre maiſtres abſolus par le móyen des garniſons, qu'auſſi pource qu'ils diſent qu'ils ont aſſez de courage & de force pour deffendre le Royaume.

Ils n'ont point de gens de pied, pource que tout le peuple du Royaume eſt diuiſé en marchans & artiſans qui habitent dans les villes, & en laboureurs qui ſe tiennent aux champs & aux villages, auec la ſubiection que nous auons dit: tellement que les armes reſtent entre les mains des ſeuls Gentils-hommes qui n'ont accouſtumé d'aller à pied à la guerre. Mais lors qu'ils ont eu beſoin de quelque Infanterie, ils ſe ſont ſeruis de celle d'Alemagne, & de Hongrie. De ſorte que le Roy Eſtienne eut en ſon entrepriſe de Liuonie enuiron ſeize mille hommes de pied de ces deux nations, & plus de quarante mille cheuaux du Royaume en ſon armee.

Quant à la conduite de l'Artillerie & aux Caſtadours, ils ſe ſeruent pour cét effet des Tartares, & des payſans du Royaume. Ce Royaume eſt aſſez bien pourueu de canons & de munitions de guerre, tant pour ce que la nobleſſe en a beaucoup en ſes Chaſteaux & maiſons particulieres, qu'à cauſe que la Pologne eſtant ſi proche de l'Alemagne qui produit beaucoup de metaux, & qui a force maiſtres pour fondre, & manier l'Artillerie, & tout ce qui appartient au meſtier des armes, elle n'en peut mãquer en aucune ſorte, & elle en abonde d'autant plus qu'elle a moins de fortereſſes.

Il n'eſt pas qu'il n'y ayt des places d'importance, & qui ſont de quelque conſideration, comme les fortereſſes de Lemburg, & de Camenez en la Ruſſie Meridionale: le chaſteau de Cracouie en la baſſe Pologne. Poloſque aux frontieres de Moſcouie, & Marienbourg, auec quelques autres places qui ſont en Pruſſe, & en Liuonie, & qui ont eſté fortifiees, non par les Polonois, mais par les Cheualiers Teutoniens, qui en eſtoient maiſtres.

Ces forces de Pologne, dont nous auons fait mention, ſont telles & en nombre, & en qualité, qu'il y a peu de Royaumes en l'Europe, ie ne diray pas qui les ſurmõtent, mais qui les eſgalent. Il ne manque à ces forces que la promptitude. Car il

Car il y a quatre conditions qui ſont requiſes aux forces de quelque Eſtat que ce ſoit, à ſçauoir qu'elles ſoient propres de cét Eſtat, & non empruntees ny mandiees d'ailleurs, nõbreuſes, vaillantes & agiles: propres pource qu'on ne ſe doit fier en autrui ne mal ayſément: nombreuſes, afin que quelque inconuenient eſtant arriué on en aye touſiours de reſte, qui puiſſe reparer la perte, ou empeſcher vne plus grande: vaillante, pour ce que le nombre ne vaut rien ſans la valeur, & meſme il nuit bien ſouuent beaucoup plus qu'il n'aide: agile, afin qu'on les puiſſe ayſément & proprement mettre enſemble, & les pouſſer où beſoin le requerra.

Or les Polonois manquent de la derniere de ces quatre conditions. Car l'agilité d'vne milice deſpend principalement de deux choſes, à ſçauoir de l'authorité du Prince, & de la promptitude de l'argent. En Pologne le Roy ne peut reſoudre, ny entreprendre vne guerre, ny impoſer des tailles pour faire de l'argent ſans le conſentement des Diettes.

Les Diettes où il faut aſſembler beaucoup de gens, ſont comme des machines de beaucoup de pieces, qui n'aduancent guieres qu'en vn fort long temps: & au maniement des armes on doit tenir pour prompts, & toſt preſts les Princes qui ſe peuuent reſoudre d'eux meſmes, & qui ont l'argent à commandement: autrement lors qu'il faut aſſembler, ou diſpoſer les Diettes ou les Eſtats à la reſolution de ce qu'on propoſe, & qu'il faut apres cela exiger & ramaſſer de l'argent, on met tant de temps à ces choſes, qu'il en reſte peu pour l'entrepriſe, & l'occaſion eſchape ce pendant.

D'ailleurs en Pologne les Seigneurs & Gentils-hommes font de ſi grandes deſpences allans aux Diettes, & y demeurans, qu'ils n'ont que bien peu d'argent pour ſe pouuoir entretenir apres en vne armee.

Il ſe pourroit bien faire toutefois qu'on ſe reſoudroit promptement s'il eſtoit queſtion de la defenſe & conſeruation de l'Eſtat, pour ce que la crainte du mal, & la conſideration du danger rendroient chacun diligent. Mais ie croy qu'il y auroit beaucoup de longueur s'il falloit penſer à l'entrepriſe de quelque conqueſte, pource que l'eſperance du bien ne nous eſmeut pas auec tant de force, que la crainte & l'apprehenſion du mal. Toutesfois on a veu que le Moſcouite oſta à Sigiſmõd premier, l'eſtat de Pologne & de Simolẽque, ſans qu'il monſtraſt quelque reſſentiment digne d'vn Roy & d'vn ſi grand Royaume. Et le meſme Moſcouite aſſaillit la Liuonie, qui s'eſtoit miſe ſous la protection de Sigiſmond, ſans qu'il y trouuaſt aucune reſiſtance.

Mais il faut dire que les forces de Pologne nombreuſes, vaillantes, qui ne deſpendent de perſonne, auront touſiours autant d'agilité, & de promptitude que le Roy aura d'authorité, & s'y acquerra de puiſſance.

Nous en auons vn exemple en la perſonne d'Eſtienne Battori, au temps duquel la Pologne non ſeulement s'eſt maintenuë en reputation d'eſtre capable de ſe deffendre des forces eſtrangeres, mais encore de faire des conqueſtes d'importance ſur de puiſſans ennemis. Mais pource que nous auons parlé de l'agilité, qui eſt vne choſe extremement importante aux forces d'vn Eſtat, il ne ſera pas hors de propos d'adiouſter icy les cauſes de ceſte agilité.

Les principales ſont donc, comme nous auons ja dit, l'authorité du Prince, qui donne mouuement, & l'aſſeurance de l'argent preſt, qui le maintient, pource que nous auons veu de puiſſantes armees, qui conſumoient le temps inutilement à cauſe que le chef eſtoit lent, & nous auons encor des victoires importantes au poſſible, qui n'ont profité d'aucune choſe à faute d'argent, ſans lequel on ne peut faire marcher les Soldats. La qualité des ſoldats eſt auſſi grandement conſiderable.

Car on ne peut nier que l'infanterie Allemande & Bohemiene ne manque d'agilité, qui eſt propre du François, de l'Italien, & de l'Eſpagnol, non ſeulement pour ce qu'ils ſont plus diſpoſts de leur perſonne, mais encor pour ce qu'ils ſe contentent de moins à la guerre. S'ils manquent de vin ils ne deffaillent pour cela, & ne perdent pas courage s'ils viennent à eſtre ſans chair, & touſiours ils ſupportent mieux les mes-aiſes & les incommoditez de la guerre.

Dauantage la qualité des cheuaux importe de beaucoup en cecy, veu que les Flamans ſurpaſſent de beaucoup les Friſons, & les cheuaux d'Allemagne auſſi bien que les Polonois, & les Hongres: les Genets d'Eſpagne ſurpaſſent les cheuaux Turcs, & les Barbes ſont plus viſtes que les autres. Quant aux courſiers de Naples il ne vont pas ſi viſtes que les Genets, mais ils durent beaucoup plus au trauail, & ont auec cela aſſez de viteſſe.

Or l'experience a monſtré que la cauallerie Allemande n'eſt pas propre pour donner la chaſſe aux ennemis, ou pour les fuyr, à cauſe qu'elle eſt trop peſante: au contraire ſi les Valaques, les Hongres les Polonnois, les Turcs, & les Mores de Barbarie ont mis quelqu'vn

en route, il ne leur peut eſchaper, & ſi quelqu'vn les a mis en deſordre il ne les peut ſuyure: pource que maintenant ils ſont au dos de leurs ennemis, & ſoudain ils ſont beaucoup eſloignez.

Quant aux entrepriſes maritimes, les nauires ont fort peu d'agilité, pour ce qu'elles ne ſe peuuent remuer, ny tourner ſans vent: les groſſes galeres ſe remuent vn peu mieux, mais non gueres, ſi bien qu'il n'y a que les galeres communes qui ſont bonnes à cét effect.

C'eſt pourquoy nous auons veu que les armées Chreſtiennes qui mettent vne bonne partie de leurs forces aux nauires, ont perdu bien ſouuent vne bonne partie de l'Eſté, qui eſt le temps auquel il falloit faire quelque effect, & que les armes Turqueſques s'en deſpechoient promptement. Mais il n'y a rien qui rende les Turcs plus agiles que nous, que leur couſtume de viure & ſe contenter de peu: pour ce que le vin, & ſemblables delicateſſes empeſchent plus nos armees que tous les viures des Turcs enſemble ne font les leurs. De ſorte qu'il ne ſe faut eſtonner ſi lors qu'ils vont à quelque entrepriſe, ils ſont ſi bien pourueus de canons, de balles, de poudre, & de toute ſorte de munitions: pour ce qu'ils chargent de ces choſes les chariots par terre & les galeres par mer, & non de vins ou choſes ſemblables: & pour concluſion ils vont à la guerre pour combattre, & non pour yurongner.

Mais pour reuenir à noſtre propos, les Polonnois confinent auec les Suedois qui ont quelques places en Liuonie, & auec le Marquis de Brandebourg, & l'Empereur, entant que Roy de Boheme, & il y a enuiron cent ans que les Roys de Pologne n'ont eu guerre auec ces Princes: meſme le legitime Roy de Suede, eſtant Roy de Pologne, il ne ſe peut faire la guerre à luy-meſme, & eſt ſeulement apres à demander vne partie de ſon Royaume, detenuë par ſon oncle Charles.

D'ailleurs ce Prince ayant eſpouſé vne fille de la maiſon d'Auſtriche, il peut viure en paix du coſté de l'Empereur. Et quant aux Princes d'Allemagne, les forces ſont tellement contre-peſées, que les Allemans ne craignent pas que les Polonis forcent leurs villes qui ſont bien fortifiees & munies de tout ce qui leur eſt neceſſaire, ſçachants auſſi que l'Infanterie leur manque, & les Polonois n'ont auſſi peur des Allemands en campagne.

De l'autre coſté les Polonois confinent auec les Moſcouites, le Precop, & le Turc Quant au Moſcouite, i'en ay dict ce qu'il faut au diſcours de la Moſcouie. Pour le regard du Precop des Tartares, de la Cherſoneſe Taurique, il peut mettre en campagne enuiron cinquante mille cheuaux, & beaucoup plus auec l'aide des autres Tartares ſes amis, comme il fit l'an 1569. lors qu'à la ſollicitation du Turc, il en mit quatre-vingt mille contre les Moſcouites, & quant il bruſla la ville de Moſque l'an 1561. Mais ceſtui-cy ne peut continuer longuement vne entrepriſe d'importance, & c'eſt pluſtoſt ſon faict de piller, de picorer & d'aſſaſſiner, que de faire la guerre comme il faut & de combatre: tellement qu'il eſt plus dommageable que dangereux.

Ses gens trauaillent grandement la Podolie, & la Volinie. On a quelquefois conſulté en quelle façon on pourroit remedier à leurs courſes: & l'on a propoſé de fortifier quelques Iſles de Boryſtene, que les Tartares paſſent pour entrer dans les Eſtats des Polonois, & d'y tenir quelques vaiſſeaux armez, & toutesfois la choſe n'a pas eſté executée.

Le grand Turc s'eſt fort approché de la Pologne en ſe rendant maiſtre de la Valachie, qui eſtoit iadis feudataire de la Couronne de Pologne, ſuyuant quelques conuentions qui s'eſtoient paſſees entre Alexandre Palatin de Valachie, & Ladiſlas Roy de Pologne l'annee 1403. & encor l'an 1432. entre Elie Palatin & Ladiſlas III. Ceſte Prouince faiſoit iuſques à cinquante mille cheuaux, & abondoit en toute ſorte de biens: mais les guerres l'ont preſque renduë deſerte, ſi bien qu'elle feroit à grand peine ving-cinq mille cheuaux. Mais i'ay aſſez fait voir au diſcours de l'Empire du Turc, les aduantages ou deſauantages qu'on peut trouuer en ces deux Princes: ſi bien que ie remets les Lecteurs à ce que i'en ay dit en ce lieu.

GOVVERNEMENT.

AVoir le gouuernement de Pologne, & le conſiderer ſoigneuſement & de pres, il ſemble que ce ſoit pluſtoſt celuy d'vne Republique que d'vn Royaume.

Car les nobles, qui ont grande authorité aux Diettes, & aux Conſeils, eſliſent le Roy, & luy donnent telle authorité que bon leur ſemble: & la puiſſance de ces nobles s'agrandit, & s'augmente tous les iours: veu que pour le regard de l'eſlection du Roy, ils n'ont aucune loy ny regle, ou forme de la faire, ny par eſcrit, ny par tradition.

On ſçait ſeulement que l'Archeueſque de Gneſne a ſouueraine authorité aux interregnes (c'eſt luy qui denonce les Diettes, preſide au Senat, & proclame le nouueau Roy) & que

que le meſme auec l'Archeueſque de Leumpurg, & leurs Suffragans qui eſtoient au nombre de treize, & les Palatins au nombre de vingt-huict, & les grands Chatelains qui eſtoient trente en nombre, auant que le Roy Eſtienne euſt inſtitué de nouueaux Eueſques, Palatins, Chaſtelains en Liuonie, lors qu'il la conquit, & quelque petit nombre d'autres perſonnes entrent en ceſte election. Les Nonces terreſtres y ont encor vne certaine authorité.

Ils appellent ainſi certains, qui ſont comme Agens des tours, ou cercles de la nobleſſe, qui ſe tiennent, & ſe font par les Prouinces, comme on void en France les tours des Barons, principalement aux Prouinces qui ſe conduiſent par Eſtats, & non par Eſleus. Ceux-cy au temps des Dietes s'aſſemblent en vn lieu proche du Senat. Ils eſliſent là deux Mareſchaux, par le moyen deſquels ils ſignifient leur deſir au Senat: & ils ont depuis quelque temps en çà acquis tant de reputation & d'authorité, qu'ils ſemblent les autheurs & les chefs des publiques deliberations de Royaume, & il y en a eu quelques vns qui ont mieux aymé eſtre Nonces que Senateurs.

Tous ceux-cy enſemble reſtreignent de plus en plus la puiſſance de leurs Princes toutes & quantesfois qu'ils procedent à quelque nouuelle ẽflection. Mais encor que la couronne de Pologne depende de la libre élection de la nobleſſe, on ne lit pas toutesfois qu'ils ayent iamais priué le ſang royal de la ſucceſſion pour tranſporter le Royaume en quelque autre famille, ſinon vne fois, lors qu'ayant demis Ladiſlas (qui fut toutesfois remis apres) ils eſleurent Venceſlas de Boheme: meſme ils ont touſiours porté honneur & reſpect, aux enfans de leurs Roys, comme anciennement à Edige, qu'ils marierent au Roy Iagellon, & de noſtre temps à Anne mariee au Roy Eſtienne.

Et l'on ſçait aſſez auſſi que Sigiſmond III. a obtenu la couronne de Pologne, principalement pource qu'il eſtoit fils de Catherine ſœur de Sigiſmond Auguſte, & de la ſuſdite Anne. Mais iaçoit que l'authorité du Roy, comme nous auons ia dit, depende d'autruy, en ce qui eſt de l'eſlection: toutesfois elle eſt abſoluë en beaucoup de choſes depuis qu'il a eſté eſleu. C'eſt luy qui fait publier les Dietes, & qui preſcrit le temps & le lieu que bon luy ſemble.

C'eſt luy qui eſlit les Conſeillers ſeculiers, & qui nomme les Eueſques qui demeurent apres Conſeillers, ſans qu'on y obſerue autre formalité. Il eſt maiſtre abſolu des reuenus de la couronne, ou du domaine, & Seigneur abſolu immediatement de ſes ſubiects (il n'a nul droit ſur ceux des nobles) & execute abſolument les deliberations faites aux Dietes. Il eſt ſouuerain Iuge des nobles aux cauſes criminelles, & a entre les mains tout le moyen de bien faire à qui bon luy ſemble. Finalement, il a autant de pouuoir qu'il a d'accortiſe, & de prudence.

Or a raiſon des choſes que nous auons dictes, les nobles viuent en Pologne auec vne fort grande liberté. Ils font ce qu'il leur plaiſt, & les ordonnances du Roy (comme ils diſent eux-meſmes) ne durent que trois iours, & ils ſe portent en ſon endroit comme s'ils eſtoient ſes freres. Et de meſme que le Roy gouuerne ſes ſubiects, qui ſont tels immediatement, auec authorité abſoluë, auſſi ils diſpoſent immediatement de leurs vaſſaux, ſur leſquels chacun d'eux a vn pouuoir plus que royal, tellement qu'ils les traictent comme des eſclaues.

Les Roys de Pologne pour affermir leur Empire, ont fait vne choſe remarquable, veu que de meſme que les Romains augmenterent leurs forces, en communiquant la bourgeoiſie de Rome, & le droict du pays Latin, aux habitans des villes & des Prouinces conquiſes: auſſi ils ont grandement eſtendu, vny & affermy leur Eſtat, en faiſant part des priuileges de la nobleſſe Polonoiſe aux Prouinces conquiſes, ou par force d'armes, ou par autre voye, & en eſgalant leur nobleſſe à celle de Pologne.

Ce fut en ceſte ſorte que le Roy Ladiſlas vnit la Ruſſie & la Podolie à la Pologne: Sigiſmond premier la Pruſſe, Sigiſmond Auguſte la Lithuanie, & Eſtienne la Liuonie: en quoy ils ſe monſtrerent fort iudicieux & aduiſez, pource que les honneurs eſtans pareils, & les commoditez eſgales, les hommes en deuiennent plus vnis aux neceſſitez & aux dangers.

Les choſes dignes de conſideration touchant le gouuernement, ſont que la diuerſité des ſectes qui ſe trouue au Royaume de Pologne produit de perpetuelles noiſes & inimitiez entre ces peuples, & fait qu'elles ne penetrent pas ſeulement aux Prouinces, aux villes & maiſons, mais s'engendrent encore entre le pere & le fils, & entre le mary & la femme.

Dauantage, la diſcorde des dependances eſt grande en ce Royaume, pource que ceſte couronne eſtant ſuiete à eſlection, pouſſe les cœurs de pluſieurs à l'eſperer, & à pourchaſſer de s'obliger les Polonois par diuerſes voyes, & principalement à l'occaſion de leurs voyages, pource que la ieuneſſe de ce Royaume deſireuſe de voir les autres pays, arriue en d'autres Eſtats, où elle eſt careſſee par les Princes, & ces ieunes gens eſtans de retour en Pologne, ſont conuiez par les courtoiſies receuës, à ſe rendre partiſans des Princes qui les ont obligez: & 23.

ils ne peuuent monſtrer ceſte partialité qu'en l'eſlection du nouueau Roy, où l'vn peut autant que l'autre; & par ce moyen on void naiſtre vne diuiſion de courages, qui n'apporte point de deſordre durant la vie du Roy, veu que ceſte nation eſt extremement fidele à ſon Prince: mais il ſe pourroit faire que ces differens & profeſſions ouuertes de faueur & d'affection, les feroit ſecrettement entrer en defiance l'vn de l'autre.

Il y a vn autre different qui eſt celuy des ordres du Royaume, à ſçauoir de l'ordre des Senateurs, & de celuy des Cheualiers. Pour l'intelligence dequoy il faut ſçauoir, qu'encor que leur principale intention ſoit touſiours de maintenir leur commune liberté, qui eſt égale en ſon chef de nobleſſe, neantmoins la neceſſité du gouuernement a introduit que ceux qui ſe trouuent dignes de quelque conduite ſont plus eſtimez, & de plus grande puiſſance que les autres: & pourtant ceſte dignité ſuperieure eſt reduite à deux degrez, ſçauoir au Palatinat, & à la Chaſtelenie, pource que les Roys du temps paſſé introduiſirent peu à peu d'appeller ces hommes de grande dignité aux conſultations publiques, combien qu'ils euſſent pouuoir de faire toutes choſes ſans eux, de diſpoſer, de recompenſer, & de punir de leur propre mouuement.

Depuis on ordonna que ces dignitez feroient vn corps de Senat, ſans lequel le Roy ne pourroit conſulter, ny deliberer des choſes publiques. Le reſte de la nobleſſe eſt preſque en nombre infiny à cauſe de la grandeur de ce Royaume, & afin que chacun des nobles, lors que l'occaſion requiert qu'on face des ordonnances publiques, y puiſſe interpoſer ſon authorité & ſon conſentement, ou au contraire, chaque Palatin à la requiſition du Roy doit appeller toute la nobleſſe de ſon Palatinat en vne ville particuliere, & ayant expoſé les choſes qui ſe doiuent traicter, & leur volonté eſtant arreſtee ſuiuant le deſir des plus ſignalez, ils eſliſent 4. ou 6. de leur corps, qui ſe nomment Nonces, ou Meſſagers terreſtres, qui ſe trouuent auec les autres deputez des autres Prouinces au lieu ordonné par le Roy, où les Eſtats generaux ſe doiuent tenir, & ces deputez vnis font vn corps qu'on appelle l'ordre de Cheualiers, moindre en dignité que le premier, mais égal en authorité, & partant cétui-cy eſt couſtumier de contredire à l'approbation de l'ordre des Senateurs.

La cauſe de ceſte diſcorde naiſt, de ce que l'ordre des Senateurs a pour but de complaire à la volonté du Roy, à laquelle ils s'accordent touſiours, comme ceux qui ſont recompenſez du Roy meſme: & l'ordre des Cheualiers, a pour but le bien public, & ceux-cy croyent que s'ils ne reſiſtent, ils ne peuuent maintenir leur liberté, & empeſcher le ſoupçon de la tyrannie: ſi bien qu'ils s'oppoſent tant qu'il leur eſt poſſible à l'autre ordre.

L'autre diſcorde eſt celle des familles nobles, entre leſquelles il reſte peu d'intelligence, & au cas qu'on vint à l'eſlection de quelqu'vn de ces maiſons, lors que l'interregne arriue, il pourroit naiſtre de grandes fautes, ſelon qu'ils auroient plus ou moins de puiſſance.

La derniere diſcorde eſt celle des Prouinces, comme la Lithuanie, Ruſſie, & Liuonie, d'autant que les Gentils-hommes de ces Prouinces endurent peu volontiers, leurs pays eſtans plus grands d'eſtre gouuernez, & ſuiets des Polonois.

Mais il y auroit bon moyen de remedier à toutes ces choſes, ſuiuant l'exemple du Roy Eſtienne, qui s'eſſayoit aux Eſtats generaux d'accorder les points de la Religion, & d'eſtablir vne forme aux futures eſlections, afin que les partis des nobles demeuraſſent vains, & qu'on empeſchaſt par ce moyen pluſieurs deſordres qui pourroient naiſtre de ces diſcordes, & affections diuerſes.

Quant aux differens des ordres des Senateurs, & des Cheualiers, il taſchoit de les eſteindre le mieux qui luy eſtoit poſſible. Il appaiſoit les diſſenſions des nobles, ſe monſtrant ſemblable à tous, & les appellant ſ'galement aux dignitez du Senat, en diſtribuant pour recompenſe les reuenus publics, eſtant ſeuere aux remuans & ſeditieux, & finalement en ſe rendant protecteur des bons & paiſibles, & de quelque condition qu'ils fuſſent.

Pour le regard des differens des Prouinces, il faudroit faire comme luy, qui les eſteignoit auec beaucoup d'art, principalement ayant eſleu pour ſa demeure la ville de Grodme aſſiſe aux frontieres de la Lithuanie & de Pologne, à cauſe dequoy il ſembloit qu'il fit eſgalement part de ſa faueur & de ſa grace, aux vns & aux autres, & pour concluſion il taſchoit de contenter toutes les parties.

Maintenant pour particulariſer & ſpecifier mieux les choſes qui concernent le gouuernement de ce Royaume, il faut ſçauoir qu'il y a deux membres qui compoſent ſon Eſtat Politique.

Le premier eſt celuy des Princes Eccleſiaſtiques, c'eſt à ſçauoir, de deux Archeueſques,
34. dont le premier eſt celuy de Gneſne, Primat du Royaume, & Legat nay du Pape en toute la Sarmace, qui a l'authorité de couronner les Roys: l'autre eſt celuy de Leumpurg en la Ruſſie meridionale. Ce membre eſt encor compoſé de pluſieurs Eueſques qui ſont preſque

tous

tous grãds Princes, cõme celuy de Krackovv en la baſſe Pologne, celuy de Poſnan en la haute: celuy de Ploco en Maſſouie, celuy de Chelme en Volhinie, celuy de Preſmul en Ruſſie, celuy de Camenes en Podolie, celuy de Kiouie, & pluſieurs autres.

L'autre membre eſt des nobles lays qui ſont les Palatins, Chaſtelains, grands Mareſchaux, Chanceliers, Vif-Chanceliers, Colonels, Capitaines, & autres. Mais apres les Princes Eccleſiaſtiques, le Chaſtelain de Cracouie tient le premier lieu pres du Roy, & eſt ſuiuy des Palatins de Cracouie, & de Vilne. Parmy les Palatins il y a quelques principaux Chaſtelains meſlez: & apres, les autres Chaſtelains grands & petits occupent les places.

Les Palatins de tout le Royaume de Pologne ſont ceux de Cracouie, de Sandomir, de Lublin en la baſſe Pologne, de Poſnan, du Calis, de Sirard, de Lanecie, d'Vladiſlauie, de Breſt, de Rau, de Ploc en la haute Pologne; le Palatin general de Maſſouie: celuy de Drohic general de Ruſſie, celuy de Belzen Palatin general de Podolie: celuy de Volhinie en Lithuanie, celuy de Vilne, celuy de Troc, celuy de Minſce, celuy de Kiouie, celuy de Miſcziſlaue, celuy de Vitebſcie, & celuy de Poloie.

Dauantage, ceux de Culme, de Mariembourg, & de Pomeranie. Il y a enuiron en tout le Royaume 60. Chaſtelains, & deux Archimareſchaux en Pologne, & autant en Lithuanie. Il y a pareil nombre de Mareſchaux en l'vne & l'autre de ces deux Prouinces, & les vns & les autres ont diuers noms: car on appelle les vns terreſtres, les autres de cour. Il y a pareillement deux Chanceliers, & autant de Vif-Chanceliers, qui ont deux ſeaux, & vont apres les Mareſchaux.

Il y a deux generaux d'armee, dont l'vn eſt en Pologne, & l'autre en Lithuanie. Il y a pareillement 40. Capitaines generaux en la baſſe Pologne, 30. en la haute & 12. en Maſſouie, qui ſont au choix du Roy.

RELIGION.

AV commencement de l'hereſie des Huſſites, ceſte péſte commença à s'eſpandre par les pays ſuiets à la couronne de Pologne: mais le Roy Ladiſlas aſſiſté des Seigneurs & des Eueſques du Royaume, s'y oppoſa de toute ſa puiſſance: car ce Roy refuſa la couronne que ceux de Boheme luy offroient, & par ce moyen empeſcha que ceſte hereſie ne paſſa de Boheme en Pologne, & l'on ordonna en vne Diette generale du Royaume, que quiconque receuroit, ou fauoriſeroit l'hereſie en quelque ſorte que ce fuſt, fut puny ſans exceptiõ. Mais pource qu'au commencement que Luther ſema ſon hereſie, les ieunes gens alloient eſtudier à Lipſe, & à Vvitemberg, en partie pour apprendre la langue Allemande auec les lettres, en partie par curioſité, ils retournoient en leurs maiſons ou heretiques tout à fait, ou moins affectionnez Catholiques. 25.

Si bien que Sigiſmond qui regnoit lors, deffendit aux ieunes gens d'aller eſtudier en ces lieux. Ceſte deffenſe arreſta quelque peu le cours de ce mal: mais non pas du tout, pource qu'en partie à cauſe de la liberté des Gentils-hommes Polonois, en partie à cauſe du voiſinage des pays infectés d'hereſie, & pareillement par le moyen du commerce de la mer Baltique l'hereſie prit pied en ce Royaume, & meſme quelques vns y renouuellerent les opinions d'Arrius & d'Ebion.

Les premiers qui receurent la doctrine de Luther, & de quelques autres heretiques, furent ceux de Pruſſe, pource que les marchands y porterent auec leurs marchandiſes ce venin d'Allemagne, & l'eſpandirent en partie auec des liures, & apres cela les Miniſtres & Maiſtres d'eſcole l'aduancerent encore mieux. Tellement que l'an 1525 le peuple de Dantzic deſireux de nouueauté, comme pouſſé par la fureur de la ſecte de Luther, depoſa le vieil Senat, & en crea vn nouueau de gens indignes, fit Conſul vn Notaire, prophana les Egliſes, & en emporta les meubles, & fit mille indignitez aux Preſtres & Religieux.

Et bien que le Roy s'y eſtant tranſporté appaiſaſt la ville en quelque ſorte, toutefois la Religion Catholique y demeura tellement en deſordre, que les Catholiques perdirent les Egliſes, & le ſeruice de Dieu en fut preſque du tout banny.

De ſorte qu'il ne reſte pour le preſent à Dantzic qu'vn Conuent de Religieux de l'ordre de ſainct Dominique, qui y officient encor auiourd'huy librement, & vn Monaſtere de Religieuſes dans la ville, & vn autre dehors. Depuis quelques annees en ça on y a permis l'entrée à quelques Ieſuites qui n'y ont aucun College, & y preſchent ſeulement, & font leurs autres exercices: & ceux-cy en ont conuerty vn aſſez bon nombre.

Mais pour retourner à l'hiſtoire du progrez de l'erreur de Luther, & des autres ſectes en Pruſſe, les deſordres dont i'ay parlé, furent ſuiuis de l'apoſtaſie d'Albert de Brandebourg, qui à la perſuaſion de Henry, & de George ſes freres, deuint Lutherien, & de grand Maiſtre

Digitized by Google

ler, la mort du Roy Eſtienne rompit ce deſſein : mais ils y furent remis l'an 1591. par l'authorité du Roy Sigiſmond, & des Eſtats du Royaume.

Les lieux qui ſont poſſedez par les Rois de Suede & de Dannemarc, ont ſeulement retenu quelque foible eſtincelle de la foy, & demeurent priuez de tout ſecours ſpirituel.

Quant aux lieux où les Polonois ſe ſont habituez, l'on a taſché de reduire leurs habitans à la voye de ſalut, & l'on y trauaille touſiours. Il y a pour cét effect vn College de Ieſuites à Derpt, ville preſque eſgale au Rig, & aux frontieres de la Moſcouie. Et pour conclure le diſcours de ce pays, le Roy Sigiſmond fit vn Edict l'an 1589. par laquelle il deffendit aux Miniſtres Lutheriens de preſcher en Liuonie.

Mais pour le regard de la Pologne, l'hereſie de Luther y eſtant deſia eſpanduë, quelques Miniſtres Caluiniſtres ou Zuingliens y allerent l'an 1560. & furent receus par vn certain François Liſmanin Apoſtat : & apres auoir preſché contre le Pape, les Saincts, les Religieux, & la Meſſe, ils s'attaquerent meſme au myſtere de la Trinité, & ſemerent en peu de iours de ſi meſchantes doctrines, que la moins mauuaiſe eſtoit l'Arianiſme. De là naſquirent en toutes les deux Pologne, haute & baſſe, les ſecrets & blaſphemes des Duites, Triteites, Trinitaires, Arriens, Sectateurs de Paul de Samoſate.

Le Roy Sigiſmond Auguſte qui n'auoit nuls ſucceſſeurs, leur permit preſque toute liberté, eſtant bien ayſe de contenter en cela les nobles, & de leur laiſſer ſuiure la ſecte qui leur plairoit. Et pource que les Gentils-hommes furent abbreuuez les premiers de ces doctrines, ils corrompirent aiſément beaucoup de gens, partie en deſobligeant les Catholiques, partie en donnant les chaires des Colleges aux heretiques, & partie en publiant de nouueaux Catechiſmes. Et ceux-cy euſſent fait encores pis, ſi Sigiſmond ne fut mort en bref : mais ayant eu pour ſucceſſeur Henry, puis Eſtienne Battori, le cours de ces mauuaiſes doctrines fut vn peu arreſté. Ce dernier pourchaſſa pour cét effect que les Eueſchez fuſſent mis entre les mains de perſonnes de bonne vie.

Il vſa de meſme ſoin en l'eſlection des Senateurs & officiers de la Couronne : il inſtitua des Seminaires, dreſſa des Colleges, & reforma l'Vniuerſité de Cracouie.

L'an 1569. le Miniſtre Caluiniſte de Cracouie ſe conuertit, & abiura publiquement ſon hereſie, & le Temple de ceux de ceſte ſecte fut bruſlé par les enfans l'an 1587. & depuis encore l'an 1592. Or encor qu'en toutes les deux Pologne il y ait beaucoup d'heretiques, toutesfois il y en a plus en la baſſe qu'en la haute. Il y a là pluſieurs Caluiniſtes, Ebioniſtes, & Anabaptiſtes, principalement aux enuirons de Lulin. A quatre lieuës ou enuiron de ceſte ville eſt celle de Leuatouie, où les heretiques enuoyent leurs enfans aux eſtudes.

Quant aux Lithuaniens, ils eſtoient iadis ſubiects aux Moſcouites : mais Batty grand Cam de Tartarie, ayant preſque atterré les Ruſſiens, ceux de Lithuanie, dont Erdizuil eſtoit lors Prince, vindrent à ſe ſouſtraire de leur domination. Depuis Mindoch grand Duc de Lithuanie ſe fit Chreſtien, & fut honoré du tiltre de Roy par le Pape Innocent III. mais il retourna bien toſt à l'Idolatrie.

Finalement l'an 1386. & le 14. iour de Feurier, Iagellon grand Duc de Lithuanie receut la foy Chreſtienne, & fut baptiſé, & ayant eſpouſé l'Infante de Pologne, fit baptiſer auſſi ſes ſuiects de Lithuanie.

Mais à cauſe du peu de ſoin qu'on a eu de les inſtruire depuis de la grandeur du pays, de la meſlange des Ruſſiens (qui outre l'hereſie, & le ſchiſme ont encore mille eſtranges ſuperſtitions) & à raiſon auſſi du deſtourbier de l'hereſie de Luther & d'autres ſectes de ce temps, les habitans n'ont pas eſté bien confirmez en la vraye foy : car en Lithuanie, & en Samogitie, qui eſt vne de ſes dépendances, l'on deſcouure en beaucoup de lieux pluſieurs reſtes d'idolatrie.

En quelques lieux ils adorent vn Dieu domeſtique qu'ils nomment Dinſtipan, c'eſt à dire, Seigneur de la fumee, ou de la cheminee ; & luy offrent vne paire de poulets, & font de grands feſtins à ſon honneur. A quatre milles loing de Vilne, en vn village du Roy, nommé Lauanaſchi, on adore encores auiourd'huy les ſerpents.

Les Samogitiens nourriſſent encore en beaucoup d'endroits certains ſerpens noirs qui ont quatre pieds, & les regardent ſortir chez eux, & y retourner, auec grande ſuperſtition, & s'il leur aduint quelque inconuenient, ils eſtiment que le peu d'honneur qu'ils portent à ces ſerpens, en eſt cauſe.

Les meſmes portent grand honneur au feu, au foudre, aux bois, au Soleil, à la Lune, & aux arbres qui ſont fort hauts, ou qui ſont remarquables pour leur vieilleſſe. En pluſieurs endroits de Lithuanie, ils ſacrifient des truyes graſſes à la Deeſſe

Tellus ou Terre, & diuers animaux au Dieu Ziemienny. Il y a auſſi quelques Mahometans, depuis que Vitolde Prince de Lithuanie emmena l'an 1396. vne horde de Tartare, & la logea ſur la riuiere de Vache, à deux milles loing de Vilne, & leur permit de viure à la Mahometane · & il y en a encores en quelques autres lieux.

Les Zuingliens dreſſerent il y a beaucoup d'annees, vn College à Vilne, auec grands frais, & y corrompirent preſque toute la ieuneſſe de Lithuanie: mais il eſt auiourd'huy preſque deſert par le moyen des Ieſuites, aux eſcholes deſquels à cauſe de la reputation de leur doctrine, les heretiques meſmes, & les Schiſmatiques mandent leurs enfans, & tous les iours il s'y conuertit beaucoup de perſonnes ſignalees. L'authorité & le zele incroyable de la maiſon de Radiuil, ayde grandement en Lithuanie à la conuerſion des heretiques, & à l'edification des Catholiques.

Pour le regard des Ruſſiens Meridionaux, les nobles ſuiuent la pluſpart l'Egliſe Romaine (combien qu'il y en a quelques-vns d'entr'eux qui ſont heretiques) & le peuple recognoit l'authorité du Patriarche de Conſtantinople, & ſuit les erreurs des Grecs. A preſent en toute la Ruſſie, y comprenant auſſi la Lithuanie, on ne compte que cinq Eueſchez Romains, ou Latins, à ſçauoir Vilne, Samogitie, Kiouie, Ianovv, & Luceorie, auec l'Archeueſché de Leumpurg.

Mais les Ruſſiens ont deux Archeueſchez, à ſçauoir, celuy de Vilne, & celuy de Leumpurg (ceſte-cy porte encore le tiltre de Metropolitaine) & ſix Eueſchez, à ſçauoir, de Poloſque, de Velodemire, de Luceorie, de Pinſce, de Kiouie, & de Preſmil: Il y a encore à Leumpurg vn Archeueſque ou Patriarche des Armeniens, à cauſe que ce peuple trafique en grand nombre en la ſuſdite ville, & à Camenis, & aux enuirons.

Volhinie, qui eſt compriſe ſous la Ruſſie (de meſme que la Podolie) eſt la demeure du Duc d'Oſtrogoye, qui a ſous luy plus de quatre mille feudataires. Ceſtui-cy eſt chef de ceux qui viuent à la Grecque.

Somme les Prouinces ſubiectes à la Couronne de Pologne, qui ſont proches de la mer Balthique, participent grandement aux hereſies d'Allemagne; & celles-cy ſont la Pruſſe, & la Liuonie. Celles qui confinent auec la Sileſie, la Morauie, & la Hongrie, ſont tachees des hereſies de leurs voiſins: mais celles qui s'aduancent vers le Midy & le Leuant, ſuiuent pour la pluſpart les erreurs des Grecs, & ne ſont pas exemptes des hereſies de ce temps.

Mais afin qu'on recognoiſſe & puiſſe iuger le nombre des Schiſmatiques, i'en donneray icy deux exemples. Luceorie ville de Volhinie, contient enuiron mille feux: il y en a cent & ſept de Catholiques, & les autres ſont de Ruſſiens Grecs, & quelques-vns d'Armeniens.

En la ville de Paloce, que le Roy Eſtienne gaigna ſur les Moſcouites; les Grecs ont ſept Egliſes, & les Latins vne, qui eſt meſme demeuree ſans Preſtres l'eſpace de pluſieurs annees. Il y en a pluſieurs en la baſſe Pologne qui ſuiuent les hereſies modernes, neantmoins le nombre des Catholiques y eſt beaucoup plus grand que celuy des heretiques. Quant à la haute Pologne, elle eſt beaucoup moins infectee d'hereſies, ce qui eſt entre autres choſes pourueu du ſoin des Archeueſques de Gneſne, à la iuriſdiction deſquels elle appartient preſque toute. On trouue encores peu d'heretiques à Ploſque, de meſme qu'à Vladiſlaue: mais il n'y a pays qui en ſoit plus exempt que la Maſſouie, où l'on ne ſçauroit preſque trouuer vn heretique public.

GENEALOGIE DES DVCS ET ROYS DE POLOGNE.

26. LEch fut le premier qui eut commandement ſur les Polonois: mais les hiſtoires de Pologne ne diſent pas en quel temps il obtint ceſte principauté.

Apres ſa mort, ſes enfans, & les enfans de ſes enfans dominerent ſelon l'aiſneſſe: leurs faits, & les temps de leur domination ne ſont point marquez dans les hiſtoires.

Apres que la race de Lech fut toute eſteinte, les Princes & grands Seigneurs delibererent au commencement de choiſir & d'eſtablir ſur eux quelque Prince: mais en fin tous furent d'aduis de viure en liberté, ſi bien qu'ils eſleurent douze Vvoye vuodes, ou Palatins ſeulement pour adminiſtrer la iuſtice à vn chacun, & pour gouuerner les charges publiques.

Long temps apres les Polonnois s'ennuyans du gouuernement des Palatins, d'autant qu'ils cherchoient pluſtoſt leur profit particulier, que le bien commun, voulurent auoir vn Prince pour les gouuerner, & eſleurent Cracus, qui demeuroit au pied des montagnes Sarmatiques, pres de la riuiere de Viſtule. Ce fut luy qui fit baſtir Cracouie.

Il

Il laiſſa pour ſon ſucceſſeur Cracus ſon fils aiſné. On tient que cecy eſtoit 400. auant la Natiuité de noſtre Seigneur. Ce Cracus fils aiſné du premier, ayant pris poſſeſſion de la Pologne, fut tué par ſon frere, qui ſe rendit par cét homicide odieux, & deteſtable à tous: & apres le voyant ainſi hay, mourut de triſteſſe.

Lors les habitans de Cracouie receurent Vande leur ſœur pour leur Princeſſe. On dit qu'elle s'immola aux dieux pour vne grande victoire qu'elle obtint contre les Teutons, & ſe ietta du haut du pont en la riuiere de Viſtule.

Apres que la poſterité de Cracus fut faillie, le peuple choiſit encore douze hommes pour gouuerner leur pays: mais ils entrerent en diſſenſion, & cependant les ennemis entrerent par force dans la Pologne, ſaccagerent, & rauagerent tout, ſans que les Gouuerneurs leur reſiſtaſſent.

Le peuple voyant cecy, eſleut pour Prince ſouuerain vn homme vaillant, bien experimenté à la guerre, & fort aduiſé, nommé Premiſlaus, à qui ils baillerent le nom de Lesko, à cauſe de ſa grande fineſſe. Il fut le cinquieſme gouuerneur apres Lech premier de ce nom.

Apres ſa mort on fit Duc vn ieune homme, qui fut appellé Lesko II.

Il laiſſa pour ſucceſſeur vn ſien fils nommé Lesko III. qui regna fort ſagement, & eut vn fils legitime nommé Popyel, & vingt baſtards. Il laiſſa la principauté à Popiel, & bailla à chacun des autres vne Prouince.

Les enfans de Lesko troiſieſme.

- Popyel legitime.
- Boleſlaus.
- Caſimire.
- Vladiſlaus.
- Eratiſlaus.
- Oddo.
- Beruin.
- Pribiſlaus.
- Premiſlaus.
- Iaxa.
- Semian.

(:)

- Semouite.
- Semoniſlaus.
- Bogdale.
- Spitzigure.
- Spitzmere.
- Sbignee.
- Sobeſlaus.
- Viſſimire.
- Czeſſimire.
- Viſlaus.

(:)

Popyel eſtant inſtalé, ſe faſcha des montagnes de Cracouie, & tranſporta ſon ſiege à Gneſne, qui eſt en plat pays: puis ce lieu luy deſpleut; ſi bien qu'il choiſit vne nouuelle demeure entre des lacs, & y baſtit la ville de Cruicnize, où il eſtablit le ſiege de ſa principauté. En fin fut mangé des rats.

Apres la mort de Popyel, les Polonois eſleurent pour leur Duc vn homme de village, nommé Pyaſt, qui faiſoit du miel: il eſtoit homme d'aſſez petite ſtatuë, mais fort robuſte.

Semouite fils de Pyaſt luy ſucceda, & pouſſa bien loing les limites du Royaume: il laiſſa vn fils en bas aage, nommé

Lesko, qui fut du temps de l'Empereur Arnoul, & de Michel l'Empereur de Grece.

Lemoniſlaus ſon fils luy ſucceda, & laiſſa apres la principauté à ſon fils.

Micsko, qui regna l'an de ſalut 963. Quelques-vns le nomment Mietzlaus: il ſe fit Chreſtien à l'inſtance de Boleſlaus Roy de Boheme, de qui il eſpouſa la fille nommee Dambrovuke.

Boleſlaus ſon fils luy ſucceda, & eſpouſa en l'an de ſalut 985. Iudith fille de Geyſa de Hongrie. Ceſtui-cy fut creé Roy par l'Empereur Othon, couronné l'an 1001. car auparauant tout cét Eſtat n'eſtoit qu'vn Duché, & ſes Princes eſtoient nommez Ducs, ou Gouuerneurs. Il mourut l'an de grace 1014.

Mietko, ou Mietzlaus ſon fils ſucceda: il ne faiſoit rien que par le conſeil de ſa femme, & eſtoit du tout addonné à toute ſorte de plaiſirs, pour ceſte cauſe les peuples que ſon pere auoit ſubiuguez, ſe retirerent de ſon obeyſſance, comme les Bohemiens & les Morauiens: toutesfois il retint en ſa ſuiection les Ruſſiens qui ſe vouloient auſſi reuolter.

Cazimir ſon fils apres s'eſtre rendu Moyne à Clugny, fut faict Roy, quitta le Cloiſtre par la permiſſion du Pape, à la charge que chaque chef de maiſon du Royaume de Pologne (excepté les Gentils-hommes) payeroit vn denier de rente toutes les annees aux ſucceſſeurs de ſainct Pierre. Il fut couronné à Gneſne l'an de grace mil quarante & vn, & mourut l'an mil cinquante & huict.

Digitized by Google

Boleſlaus ſon fils aiſné fut couronné Roy la meſme annee 1058. Ceſtui-cy s'addonna à toutes diſſolutions, & en eſtant repris par Staniſlaus Eueſque de Cracouie, qui l'excommunia le voyant endurcy en ſon peché, il le tua d'vn coup d'eſpee. Le Pape l'ayant ſceu, oſta la couronne au Roy de Pologne, & rendit tous les ſuiects abſous de l'obeyſſance du Roy, qui deuint bien toſt apres enragé en Hongrie où il s'eſtoit retiré, & mourut.

Vladiſlaus ſon frere luy ſucceda l'an de grace 1082. mais il ne fut point couronné, combien qu'il ſe fit appeller Roy, pource que les Eueſques craignoient de deſobeyr au Pape. Finalement, ſe ſentant accablé de vieilleſſe, il diuiſa le Royaume à ſes deux fils: il donna la meilleure part au legitime, nommé Boleſlaus, & à Sbignee ſon baſtard la Maſſouie, la haute Pologne, Pomeran, & Pruſſe: il mourut l'an de ſalut 1102.

Le Royaume de Pologne eſtant ainſi diuiſé, Sbignee meut la guerre à ſon frere Boleſlaus, qui n'eut pas grand peine à le vaincre, & rengea ſous ſon obeyſſance tout ce que Sbignee poſſedoit: de ſorte que ce miſerable fut contraint de ſe ietter aux pieds de ſon frere, & obtint de luy qu'il demeureroit Duc de Maſſouie. Finalement, pource que ſon frere l'importunoit touſiours, & luy eſtoit rebelle, il le fit tuer. Apres pluſieurs beaux faits, ayant perdu vne bataille, il mourut, à ce qu'on dit, de triſteſſe, l'an 1139.

Vladiſlaus ſon fils aiſné, qui auoit eu pour ſa part les terres de Cracouie, Stradie, Lancicie, Sleſe, Pomeran, & la ſouueraineté du Royaume, fut eſleu Prince ſouuerain ſelon ſon Teſtament: mais n'eſtant pas content de ſa portion, luy oſta la huictieſme partie du Royaume, il manda à tous de ſe retirer de l'obeyſſance de ſes freres, & leua gens contr'eux: mais ils entrerent en Cracouie, & gagnerent le Chaſteau, & le contraignirent de ſortir hors de Pologne, & de s'enfuyr en Allemagne vers Conrad Roy des Romains.

Boleſlaus le Creſpe ſon frere par le conſentement de ſes freres, & des grands Seigneurs du pays, fut fait ſouuerain Seigneur du pays, apres la fuitte de Vladiſlaus, l'an de grace 1106. Il mourut l'an 1173. & fit Teſtament au profit de ſon fils vnique Lesko.

Mietzlaus oncle de Lesko, & frere de Caſimir, fut eſleu pour ſouuerain Duc de la haute Pologne, & Duc de Pomeran, & on luy adiouſta encore Cracouie, auec toute la Prouince: mais d'autant qu'il deuint tyran, on mit en ſon lieu Caſimire ſon plus ieune frere, qui mourut ſoudainement l'an 1192. apres auoir prins certain breuuage.

Lesko fils aiſné de Caſimire, ſurnommé le Blond, luy ſucceda. Mietzlaus marry de cela fiſt tant enuers Helene mere de Lesko, qu'eſtant deſia fort ancien il r'entra en poſſeſſion de la Monarchie, & de Cracouie: mais depuis ce Mietzlaus s'en eſtant allé en la haute Pologne, Lesko fut derechef mis dans le Chaſteau de Cracouie: toutesfois Mietzlaus fut remis en la ſouueraine principauté de Cracouie l'an 1202. Mais il mourut toſt apres, & laiſſa la Seigneurie à Lesko, & mourut l'an 1227.

Boleſlaus le Chaſte ſucceda à ſon pere Lesko, & mourut l'an 1274. apres auoir regné trente-ſept ans. Surquoy il faut remarquer que Conrad qui s'eſtoit porté comme tuteur des enfans de Lesko, gouuerna depuis l'an 1227. iuſques à 1243.

Henry de Barbu fut ſucceſſeur de Boleſlaus le Chaſte.

Lesko le Noir vint apres, & mourut l'an 1289.

Boleſlaus Duc de Maſſouie fut eſleu apres luy, mais bien toſt apres démis.

Henry ſurnommé Preu-d'homme, luy ſucceda, & mourut l'an de grace 1290.

Henry fils de Boleſlaus, Duc de Legnits, fut ſon ſucceſſeur, & apres ſa mort ſes deux Duchez furent diuiſees à deux Ducs. Celle de Cracouie eſcheut à Premiſlaus, & Vladiſlaus Lockotek eut la Duché de Sandomitie.

Ces Polonois ayans conſideré apres cela, que le meilleur eſtoit de n'auoir qu'vn Prince qui fut recogneu de tous, eſleurent l'an de grace 1295. au mois de Iuin, Premiſlaus 2. pour leur Roy, & il fut oingt & ſacré en l'Egliſe de Gneſne. Il fut en fin tué par l'enuie des grands du Royaume, en l'aage de 38. ans, apres auoir regné ſeulement ſept mois, & vnze iours.

Vladiſlaus Locketeck fils de Caſimire fut apres eſleu Roy: mais depuis à cauſe de ſa diſſolution, il fut démis l'an 1300. & on eſleut

Venceſlaus Roy de Boheme, qui fut ſacré à Gneſne, & mourut l'an 1305.

Vladiſlaus Locketeck trouua apres moyen de ſe faire Duc de Cracouie: mais quelques Polonois eſleurent cependant pour leur Prince Henry Duc de Glagouie, & ce furent ceux de la haute Pologne, de Poſnan, & de Caliſie: toutesfois Locketek euſt touſiours victoire contre ſon competiteur Henry, & fut accepté pour ſouuerain par tous les autres Polonois.

Digitized by Google

Ce Locketek obtint du Pape la couronne Royale, qu'il priſt au Tẽple de Cracouie l'an 1320. Il mourut l'an de grace 1333.

Caſimire ſon fils luy ſucceda, & regna quarante ans.

Loys Roy de Hongrie, fils de la ſœur de Caſimire, fut eſleu Roy de Pologne, & couronné l'an 1370. & gouuerna le Royaume douze ans.

Huduigue la plus ieune des 2. filles de Loys, fut ſacree Royne de Pologne, & les Polonois luy bailleront pouuoir de gouuerner le Royaume, iuſqu'à ce quelle euſt eſpouſé quelque Prince. En fin lagello grand Duc de Lithuanie, encores idolatre, l'eſpouſa, à la charge de ſe rendre Chreſtien, & d'vnir la Duché de Lithuanie à la couronne de Pologne.

Iagello grand Duc de Lithuanie, fut Roy de Pologne par le moyen de ſon mariage auec Huduigue, l'an mil trois cens huictante ſix, & à ſon bapteſme il fut nommé Vladiſlaus: il mourut l'an de grace mil quatre cens trente quatre.

Vladiſlaus ſon fils luy ſucceda, & regna dix ans; & mourut l'an vingt & vn de ſon aage.

Caſimire ſon frere, grand Duc de Lithuanie, fut appellé à la couronne de Pologne l'an 1445. & mourut l'an de grace 1492.

Iean Albert fils aiſné de Caſimire, luy ſucceda, & mourut l'an 1501.

Apres la mort de Iean Albert, les Polonois eſleurent Alexandre ſon frere, qui mourut à Vilne au voyage contre les Tartares, ayant quarante cinq ans deſia paſſez.

Sigiſmond le plus ieune de tous les enfans de Caſimire, fut eſleu Roy de Pologne l'an 1506. Il mourut l'an 1549.

Sigiſmond Auguſte ſon fils ſucceda à ſon pere le meſme an 1549. & mourut l'an 1573.

Et Henry de Valois fut appellé à la couronne de Pologne la meſme annee 1573. partit enuiron la my-Octobre pour y aller: mais Charles IX. Roy de France ſon frere, eſtant mort, il laiſſa la Pologne pour venir regner au pays de ſa naiſſance l'an 1574.

Eſtienne Battory de la maiſon des Princes de Tranſyluanie luy ſucceda, & fit longuement la guerre aux Moſcouites, & autres, auec de grands aduantages. Il mourut l'an 1587.

Sigiſmond fils aiſné du Roy de Suede, & de la fille de l'Empereur Sigiſmond, & d'Anne Royne de Pologne, luy a ſuccedé. Il debat l'heritage paternel contre ſon oncle le Duc Charles depuis fort long-temps, tantoſt auec perte, tantoſt auec aduantage. Ceſte guerre deſtourne les Polonois de faire valoir leurs armes & leur courage contre le Turc, ou le Moſcouite.

Digitized by Google

DISCOVRS

DE L'ESTAT DV ROY DE DANNEMARC.

SOMMAIRE.

1. NOVVELLES Iſles & pays comprend le Royaume de Dannemarc, ſes bornes & parties principales, deſquelles la premiere eſt appellee Iutie ou Iutland, ancienne habitation des Cimbres: ſa limite, longueur, & largeur.
2. Des quatre grands Eueſchez compris dans la Iutie, & quels gouuernements, Isles, Citez, Chaſteaux ſont contenus ſous chaque Eueſché.
3. Du rocher Skarringk'ins d'enorme grandeur, & du redouble angle de Iutie, & deſcription des Duchez de Schleſez vvich, & d'Holſace aſsiſes dans la Iutie Meridionale: Origine de ces deux noms, leurs villes & Chaſteaux.
4. De la Scanie, Prouince iadis diuiſee en deux Duchez: ſes gouuernements, villes & Chaſteaux, & de l'admirable Horloge de Londe, repreſentant tous les mouuements des Aſtres & Spheres du Ciel.
5. De l'Isle Selande, ſa longueur, largeur, ſes villes & Chaſteaux.
6. De l'Isle Fionie, ou Fuyne, diuiſee en 24. gouuernements: ſon aſsiette & limites, ſes principales villes, Chaſteaux & Isles contenuës dans ſon enceinte.
7. De la Noruege, & ſes bornes, ſes Chaſteaux, gouuernements & villes.
8. De l'aſsiette de l'Islande diuiſee en 4. parties: ſes Eueſchez & Monaſteres.
9. De la bonté de l'air, & fertilité des Prouinces de Dannemarc: de leurs bons paſturages, & puiſſans cheuaux. Des champs rapportans alternatiuement les 3. années poiſſons & grains. Mines d'or, argent, plomb, airain. Des peſches de Merlus.
10. Fontaine dont la fumee transforme en pierre ce qu'elle touche.
11. Les poiſſons venemeux & d'exceſsiue longueur.
12. Des montagnes d'Islande couuertes de neiges, & vomiſſantes flammes, & feux par le pied.
13. De l'origine des Cimbres, & deſcente de ceſte nation en Italie.
14. De la bonne complexion & diſpoſition de corps & d'eſprit des peuples de Dannemarc, leur naturel & maniere de viure & veſtements.
15. Leur richeſſe au trafic de beſtail, grains, poiſſons, cheuaux, draps de Vvatman, ſoulphre, beurre ſalé.
16. Des richeſſes du Roy de Dannemarc, & en quoy elles conſiſtent.
17. Quel nombre de vaiſſeaux il peut armer.
18. Combien il y a de Gouuernements (appellez Herets) en Dannemarc. De la forme & ceremonies obſeruees au couronnement & ſacre des Roys.
19. Des cinq Ordres qui ſont en tout le Dannemarc, & des principales dignitez, & offices de ce Royaume.
20. Du gouuernement & police particuliere de chaque Prouince.
21. Hereſie de Luther, quand & par qui introduite en ce Royaume.
22. Liſte des Roys qui ont regné en Dannemarc.

LE

Digitized by Google

LE Royaume de Dannemarc comprend vn ſi grand eſpace de terre & de mer auec pluſieurs Iſles, c'eſt à ſçauoir la Cherſõneſe Cimbrique, maintenant Iutie, la Cithmarſie, Scanie, Hallande, & toutes les Iſles qui ſont encloſes dans le Golphe Codan entre la Iutie, & la Scanie, & ce Royaume a ſous ſa puiſſance toutes les nauigatiõs de la Noruege, qui eſt maintenant vnie à ceſte courõne. On y met auſſi la Duché d'Holſace, & l'Iſle d'Iſlande.

Le Dannemarc eſt ſeulement joint en deux endroits à la terre ferme. Il eſt borné du Ponant de la mer Germanique, du Leuant de la Baltique, du Septentriõ de la Noruege & Suede, du Midy de l'Holſace & du Pomeran. Or tout le pays des Danois eſt compoſé de pluſieurs parties, dont les principales ſont la Iutie, Fionie, Selande, & Scanie, outre les Iſles proches de chacune de ces parties.

La Iutie communement Iutland, que quelques-vns veulent nommer Gothie, demeure ancienne des Cimbres, eſt nommée Cherſoneſe Cimbrique par les Hiſtoriens & Geographes, & diuiſée en Meridionale & Septentrionale. Sa borne du coſté du Midy eſt la riuiere d'Eyder, & ſa longueur eſt d'enuiron 80. milles en tirant du fleuue d'Elb vers le Nort. Sa plus grande largeur eſt de vingt milles. La Septentrionale s'eſtendant vers la Noruege finit pres de Scage, ville renommée entre les mariniers, à cauſe des bancs qui ſe rencontrent aupres. Ce pays a ſa plus grande largeur aupres d'Alebourg, d'autant que le golphe de Limford coulant par là, & perçant toute la Iutie du coſté du Ponant, & excepté vn petit eſpace ſeparant la iuriſdiction de Gvenſuſſle, du reſte faict preſque vne Iſle de toute ceſte contrée, & s'eſtendant enfin par vn large canal, & faiſant beaucoup d'Iſles auec ſes branches, diſtingue & limite beaucoup de Prouinces auec ſon cours. Ceſte Iutie eſt diuiſée en quatre grands Eueſchez, c'eſt à ſçauoir de Rip, d'Arrhus, d'Aalboure, & de Vvibourg.

L'Eueſché de Rip comprend 30. gouuernemens, 7. citez, & dix chaſteaux Royaux. La Royne Dorothée veufue de Chriſtierne 3. fonda vne Academie à ſes deſpens à Koldinge. Le Dioceſe d'Arrhus contient 31. gouuernemens, 7. citez, & 5. chaſteaux. La ville d'Arrhus eſt renommée à cauſe du port que fait le grand cap de Hellenis qui s'eſtend enuiron l'eſpace de 2. milles, depuis le Chaſteau de Kahoé, par le pays de Mols, iuſqu'à la haute montagne d'Eſlemſbanergh. Ce Dioceſe a ſous luy les Iſles de Samſoe, Hielm, Zuen, Hiarnoe, Gerno, peut eſtre Hilgenes & pluſieurs autres. L'Eueſché de Vandalie, d'Aalbourgon, de Burglauie comprend 13. gouuernemens, & 6. citez. Ses parties plus ſignalees ſont Vvendyſſel, Handheret, Thyland, & Morſoe. Vvendſyſſel ou Venſilie, c'eſt à dire terre & ſiege des Vandales, cõprend 6. gouuernemens, 3. villes & vn chaſteau. On void en ce pays le mont Alberg, où l'on trouue quelques marques & reſte des anciens Geans. Ses Iſles proches ſont Grysholm, Hertzholm, Tydholm & autres.

On void en Hanheret vn rocher d'eſtrange grandeur nommé Skarringkt. Ce pays a ſous luy les Iſles d'Oland & d'Oxeholm, 4. gouuernemens, vne ville nommee Thyſtad, où Chriſtierne 3. fonda vne Academie, & le Chaſteau Orumme. Il a ſous luy des Iſles d'Hansholm, Oſtholm, Iegen, Ciſlan, Egholm, Bodum, & Morſee, trois gouuernements, vne cité nommee Nicapie, & le Chaſteau de Lundſlod, qui a aupres vne Iſle nommé Ageroe. Le Dioceſe de Vvibourg embraſſe 16. gouuernemens, trois citez, & autant de chaſteaux; Pres de la preſqu'Iſle de Vvenſlie, où elle finit en pointe, on void l'Angle de la Iutie qui eſt ſi redoutable à ceux qui voyagent ſur la mer. Tout le riuage Occidental de la Iutie eſt tel, que ceux qui veulent aller par mer en Nouerge, ou en Leuant, ſont contrains d'eſuiter & de fuyr ceſte coſte par vn long deſtour. 3.

La Iutie Meridionale dicte Nordalbinge comprend les deux Duchez de Schleſzvvick & d'Holſace. La Duché de Schleſvvick tire ſon nom de ſa ville capitale. Ce pays ſe nommoit iadis la Duché de Iutie, que Vvaldemar petit nepueu d'Abel Roy de Dannemarc receut le premier en fief du Roy Henry enuiron l'an de grace 1280. Or le general gouuernement de ces Duchez appartient au Roy de Dannemarc & à Adolphe Duc d'Holſace, alternatiuement, & l'vn apres l'autre. Crantzius nomme la ville de Schleſvvick Heidebui en Heideba, diſant qu'vne Royne de Dannemarc nommee Hethe luy donna ce nom. Ceſte ville eſt fort commode pour le trafic, à cauſe d'vn bon port qu'elle a. On void aſſez pres de ce lieu le fort ou Chaſteau de Cotorpe, où il y a vne doane qui eſt ſi bonne qu'on a veu telle annee 50000. bœufs de Dannemarc qu'on menoit en Allemagne qui y ont payé le peage. On void enco-

re en ceſte Duché la ville de Flemſbourg aſſiſe entre de fort hautes montagnes & ſur le bord de la mer Orientale, ſur laquelle ſon port s'eſtend, qui eſt ſi commode, ſi profond, & ſi aſſeuré, que preſque tous les habitans peuuent de leurs maiſons charger & deſcharger les vaiſſeaux de marchandiſe. On trouue encore en ce pays les places d'Huſſene, & de Haderſlebie. Les Princes, Seigneurs & Gentil-hommes y ont force maiſons & Chaſteaux.

L'Holſace qui tire ce nom de l'abondance du bois qui y eſt, qui s'appelle Holt en Allemand, a pour ſes bornes du Leuant la riuiere de Bilen, du Couchant la Store, du Midy l'Elb, & du Nort l'Eidere. Elle eſt diuiſee en 4. parties, c'eſt à ſçauoir en Dithmarſie, Kolſace, Stormarie, & Vvagrie. Les principales villes d'Holſace ſont Segeberg qui eſt en Vvagrie à 4. milles de Kubec: Itzoboa belle d'aſſiette: Store qui eſt entourée d'vne belle riuiere nauigeable: Chilonie, vulgairement Kile, qui a vn bon port où les marchands viennent ſe rendre d'Allemagne, de Liuonie, de Dannemarc, & de Suede. On void encore les places de Crempe & de Remholſbourg, & encore en Dithmarſie Heinincxſte & Tellincxſte, & en Stormarie Hambourg ſur l'Elb.

La Scanie eſt vne fort grande Prouince du Royaume de Dannemarc iointe à la Suede. Quelques-vns la nommẽt Scandinauie, au lieu de Scondanie, c'eſt à dire plaiſante Danie, ou plaiſant pays de Dannemarc: les autres l'appellent Scanie, les autres Sconingie, & vulgairement Sconen. Ceſte Scanie eſt entourée de mer de toutes parts, excepté d'vn coſté où il y a vn bras de terre qui s'eſtend vers le Nort, & de là ſe recourbe vers le Leuant où il ſe ioint à la Suede, mais il y a entre deux de grandes foreſts & d'aſpres rochers, par leſquels on va ſi malayſément de Scanie en Gothie, partie de Suede, qu'on a beaucoup moins de peine à y aller par mer. Ceſte Prouince a eſté iadis diuiſee en deux Duchez: c'eſt à ſçauoir en celles d'Hallande & de Blekinge, maintenant elle contient 23. gouuernemens & 15. citez. Sa ville capitale eſt Londe, demeure de l'Archeueſque du Royaume. Il y a auſſi la cité de Malmogeou d'Elleboggen principale ville de tout le pays, à cauſe de ſes foires, & du trafic qui s'y faict. On void en Hallande le Chaſteau de Nvarbourg baſty ſur le ſommet d'vne fort haute montagne. Les Iſles proches de la Scanie ſont celles de Landoe, Hannoe, Bornholm, Iſle fameuſe, diuiſee en quatre Gouuernemens, & contenans trois citez & vn chaſteau: Gotlande où eſt l'ancienne ville marchande de Vviſby, maintenãt moins peuplee, & moins riche. Pres du deſtroit de Sũde il y a vn chaſteau Royal nõmé Cronebourg, où eſt la garniſõ de l'extremité de la coſte de l'Iſle de Selande. Federic ſecond Roy de Dannemarc fit ietter ſes fondemens dans la mer auec de fort grands frais, & maintenant ce baſtiment eſt ſi aſſeuré qu'il n'y a rien qui le puiſſe eſbranler. Il y a en la ville de Londe vn horloge merueilleux, & faict auec vn grand artifice où l'on void les mouuements du Soleil & de la Lune, & choſes ſemblables, & toutesfois & quantes que l'heure veut ſonner, on void venir deux Cheualiers l'vn contre l'autre, qui ſe donnent autant de coups que la groſſe cloche penduë en la tour ſonne d'heures. Il y a encore beaucoup d'autres ſingularitez en cet horloge, comme les 3. Roys ou Mages qui vont adorer Ieſus-Chriſt entre les bras de la Vierge, lors que l'heure ſonne: mais ſi l'on en vouloit faire la deſcription entiere elle pourroit eſtre ennuyeuſe.

L'Iſle de Selande ou Sialande eſt la plus grande de toutes celles de Dannemarc, ſa longueur eſt d'enuiron deux iournees, & ſa largeur eſt preſque d'autant. Elle comprend quinze citez, & douze chaſteaux Royaux. On compte entre ſes villes Haffinie ou Copenhagen, ville capitale de tout le Dannemarc, grande & riche, & pourueuë d'vn port fort commode & aſſeuré à cauſe du voiſinage de l'Iſle d'Amagger. Au deſſus d'Haffinie on void Helſinthore, & aupres le chaſteau de Cronebourg dõt i'ay parlé, & de l'autre coſté au delà de la mer le chaſteau de Helſinbourg, auec vne ville de meſme nom. C'eſt là que la Selande & la Scanie s'approchent tellement l'vne de l'autre auec leurs caps, qu'elles ne laiſſent entr'elles qu'vn petit eſpace de mer appellé Dieſund. C'eſt là que tous les vaiſſeaux qui tendent vers le Leuãt ſont contraints de paſſer, & de payer le peage au Roy de Dannemarc. Et d'autant qu'il y a vn chaſteau de chaque coſté, lors que la neceſſité le requiert, le Roy peut tellement boucher ce paſſage auec ſes nauires, qu'il empeſchera quelque armee que ce ſoit de paſſer outre. Il aduient bien ſouuẽt qu'on y void arriuer en vn iour 200. voire 300. vaiſſeaux de diuers endroits d'Europe. On void encore en ce pays Roeſchildie, iadis Eueſché, où l'on void encore de belles tombes de pluſieurs Roys & Ducs: mais elle eſt maintenant pauure & deſpeuplee. Or la Selande a ſous elle les Iſles d'Amagrie Huen, ou Vven, Moenſland où eſt la cite de Stegoë, & pluſieurs autres.

La Fionie, vulgairement Fuynen, tient le premier rang entre les Iſles du Golphe Codan

apres

Digitized by Google

apres la Selande. Elle tire ſon nom de ſa beauté, veu qu'elle eſt extremement agreable, tant à cauſe de ſon aſſiette, que de ce qu'on y apperçoit: & elle eſt ſeparee de Dannemarc par vn petit deſtroit nommé Middelfar, qu'elle ſemble y eſtre iointe. Elle regarde la Iutie du coſté du Couchant & la Selande du Leuant, & l'on croit qu'elle eſt au milieu de tout le Royaume de Dannemarc. Elle eſt longue de douze mille pas, & large de quatre. Sa ville capitale eſt Otterſche, aſſiſe preſque au milieu de l'Iſle. La Fionie eſt diuiſee en 24. gouuernemens, ſeize citez, & ſix chaſteaux Royaux. Les autres citez autour d'Ottenſche, qui eſt comme leur centre, ſont preſque eſgalement eſloignees, & tellement baſties au bord de la mer, qu'elles trafiquent commodemẽt non ſeulement en la mer Baltique, mais encore par la Suede, Noruege, Ruſſie, Flandres & Allemagne. Entre ces villes on compte Nibourch, Scienbourg, Faborch, Aſſens, Bogens, Middelfat, Kettemynde. Les principaux chaſteaux ſont Neubourg, Hagenſcovv, Hinſgagal, Eſchebour, & la Cour de Rugard. Il y a en ceſte Iſle beaucoup de villages, & de maiſons de Gentils-hommes. On void en la ville d'Ottenſche deux belles Egliſes, l'vne dediée à Sainct Canut, l'autre à Sainct François.

Les Iſles compriſes ſous la Fionie ſont au nombre de 90. aſſiſes du coſté du Midy, & pour la pluſpart habitables. Les principales ſont Langeland, la Vvlande, Falſtrie, Alſe, Toſinge, Aroc. Celle de Langeland a de longueur 7. lieües d'Alemagne. On y void la ville de Runkepinge, & le chaſteau royal de Tranekere, & pluſieurs villages, parroiſſes, & maiſons de Gentilshommes. Faliſtria a de longueur enuiron 4. lieuës d'Alemagne, & contiẽt les villes de Stubecopen, & Nicopen. Arie eſloignee d'Elyſie demy lieuë, a 3. parroiſſes, & quelques maiſons de Gentilshommes, auec la ville & le chaſteau de Kopimg. Elle appartient auec l'Elyſie à la Duché de Sleſuic, Elyſie ou Alſe, ou Alſen, ayant 2. lieuës, & 4. de longueur, n'eſtant gueres eſloignee de la Duché de Sleſuic, regardãt le Golphe de Flembourg, eſt ſeparee des premieres terres des Anglois par le meſme Golphe. Il y a en l'Iſle d'Alſen la ville de Lundebourg, auec vn chaſteau de meſme nom, puis Norboch, Oſterholm, Die Holle, & Gammelard. Elle a 13. Parroiſſes fort peuplees qui peuuent fournir promptement vn bon nombre de gens de guerre.

Taſſinge, ou Toſſinge, Iſle principale entre pluſieurs autres, apres Svuinebourg ville de Fionie, a vne lieuë de longueur. De ceſte Iſle de la ville d'Aſens il y a 2. lieuës iuſques en Iutie: & de Nibourg en Selande quatre lieuës par la mer Baltique, qui eſt ſouuent fort dangereuſe.

Aroë aſſiſe à l'entrée de la Duché de Sleſuic, où l'on paſſe en Fionie par le Golphe d'Arſe à la ville d'Aſcens, contient quatre villages peuplez. On compte encore pres de là les Iſles de Romſo, Eſidelo, Ebelo, Bokobrando, Zoroe, Aggernis, Hellenis, Iordo, Bitkolm, & autres. On voit encore en l'Iſle d'Huene, où l'on voit le chaſteau d'Vranibourg, plein d'inſtrumens de Mathematique, fort admirables, & fort aſſeurez. Il y a auſſi l'Iſle de Malmogie petite, mais bonne, où l'on voyoit autresfois les chaſteaux de Synderbourg, de Nordbbourg, Karhecidie, & Hamere: mais on n'en voit auiourd'huy que les fondemens, & les ruines.

La Noruege, qui obeyt au Roy de Dannemarc, a pour ſes bornes du coſté du Midy le Dãnemarc, du Ponant la mer Oceane, du Leuant la Suede, & du coſté du Nord les Lapponiẽs, deſquels elle eſt ſeparee par de fort hautes montagnes touſiours couuertes de neige. La Noruege fut iadis vn Royaume floriſſant, dõt la puiſſance s'eſtẽdoit bien loing: mais il eſt aujourd'huy ſous la domination des Danois. On y compte 5. chaſteaux Royaux, & ſept principaux gouuernemẽs, dõt le premier du coſté du Midy eſt Bahus. Les villes qui luy sõt ſujetes sõt Marſtrãd aſſiſe en vne Preſqu'Iſle, puis Koẽgeef, Cõgel, & Oddevvold ou Odvvald: le 2. chaſteau eſt Aggerguſe, qui a ſous luy les villes d'Anſlove, ſiege Epiſcopal, puis Tonſberg, ou Koningiſberg, Fridrichſtad, Saltzbourg, & Schin, ou Schon, & la grande & petite Hammarie. 7.

Le troiſieſme chaſteau eſt Bergenguſe, ſous lequel ſont les Citez de Berg, & de Staffanger. Berg, ou Bergue, eſt la ville la plus marchande, & le grenier de toute la Noruege, & demeure du Gouuerneur, & de l'Eueſque. Il y a auſſi vn port du tout commode, & aſſeuré.

Le quatrieſme chaſteau eſt celuy de Nidroſie, vulgairement Truntheim, & iadis Trondon, iadis place Metropolitaine de toute la Noruegue, maintenant reduicte en forme de bourg.

Le 5. chaſteau de Vvardhus, qui n'eſt nullement fortifié, & eſt ſeulement ordonné pour la demeure du Gouuerneur de ce pays en Eſté.

L'Iſlande que quelques-vns prennent pour Tule, & qui ſont combatus en cela par Saxon 8.

Digitized by Google

Grammairien, Crantzius, Milius, Ioue, & Peucer, eſt aſſiſe, non ſous le premier Meridien, comme quelqu'vn l'a marquee: mais à huict degrez au delà. Sa longueur eſt de cent lieües d'Allemagne, & meſme il y en a qui en adiouſtent encore quarante-quatre. Sa largeur eſt de 65. lieües d'Allemagne. Elle eſt ſuiecte aux Roys de Dannemarc, depuis l'an de grace 1260. & eſt diuiſee en quatre parties. On nomme la partie Orientale Auſtlendingafiordung, l'Occidentale Vveſtfiordung, la Septentrionale Nortlendingafiordung, & la Meridionale Suydleningafiordung. Ils n'ont point de villes, & ont en leur lieu des montagnes. Ceſte Iſle a deux Eueſchez, c'eſt à ſçauoir Holam, qui a ſous ſoy les Monaſteres de Pingore, Remedeſted, Modur, & Munkenicre, & celle de Scalholt, qui a ſous ſoy les Monaſteres de Videy, Pirnebar, Kirkebat, & Scкirde.

QVALITE'.

LA Iutie Septentrionale produit grande quantité de froment, de ſeigle & orge, & choſes ſemblables. Elle abonde auſſi en paſturages en quelques endroits, & nourrit tant de bœufs, & de vaches, qu'on en meine vn nombre incroyable aux Prouinces eſtrangeres, principalement en Allemagne, où il en paſſe tous les ans prés de 150. mille. Il y naiſt auſſi de beaux & puiſſans cheuaux, qu'on tranſporte ailleurs en grand nombre. On prend force poiſſons en ceſte mer, & principalement des harans. Les habitans de ce pays ſont fort ſujets aux rheumes, catharres, ſquinance, & aux pleureſies.

Quant à la Meridionale, la Duché de Sleſuic abonde auſſi en beſtiail, & quant à celle d'Holſace, elle eſt pleine de bois & de foreſts. Mais on n'y trouue guere de grands & forts cheſnes, ains ſeulement preſque par tout des faux, du fruict deſquels les pourceaux, qui y sõt en grand nombre, s'engraiſſent. Les champs rapportent alternatiuement toutes les troiſieſmes annees force poiſſon, & force grain. Car durant trois ans on laboure, on peine, & l'on moiſſonne vn champ, puis durant trois ans on laſche deſſus les eſtangs, afin que le poiſſon ſe nourriſſe de l'herbe, & que les champs s'engraiſſent de la bourbe que l'eau emmeine. Il n'y a en ce pays, ny vignes, ny oliuiers: mais on y trouue grand nombre de beſtes ſauuages, & pareillement beaucoup de cheuaux. Il y a beaucoup de riuieres qui arroſent ce pays, dont la principale eſt Eidere. Il y en a encore quelques autres: mais on en doit nommer pluſieurs pluſtoſt ruiſſeaux que riuieres. Au reſte, du coſté que la mer Baltique arroſe l'Holſace, & la Duché de Sleſuic, elle faict de beaux Golphes qui ſont fort commodes pour les marchands: & en quelques endroicts on peſche grande quantité de poiſſons, & principalement de ſaumons. Le pays eſt plein, & a bien peu de montagnes.

La Scanie ne cede à aucun pays en bon air, en bonne terre, en commodité de ports, en richeſſes maritimes, en peſcherie de lacs, & de riuieres, en beſtes ſauuages, en mines d'or, d'argent, d'airain, & de plomb.

L'Iſle de Gotlande abonde en froмẽt, en beurre, fromage, & en diuerſes ſortes d'animaux. Il y a auſſi de fort grands ſapins, & de belles pierres propres à baſtir. La Selande porte toute ſorte de grains en abondance.

La Fionie a vn bon terroir, & de grand rapport, car elle produit du bled en abondance, & principalement du ſeigle, & de l'orge, & cecy arriue ſans qu'on le meliore auec le fumier. De ſorte que Munſter a eſcrit qu'il put fort à l'entree des villes à cauſe du fient du fumier qu'on y iette, ſans s'en ſeruir à engraiſſer les champs. Elle nourrit auſſi vn nombre preſque infiny de bœufs, de vaches & de cheuaux. Il y à auſſi dans ceſte Iſle beaucoup de foreſt, où l'on trouue force chevreux, cerfs, lievres, & renards. La mer voiſine fournit vne grande quantité de poiſſons.

L'Iſle de Lavvlande porte tant de froment, & de noiſetes, que c'eſt choſe preſque incroyable: & celle de Falſtrie rapporte auſſi beaucoup de froment, & en pouruoit ſes voiſins. Celle d'Alcen eſt pleine de foreſts, & l'on y trouue force cerfs, & pluſieurs autres beſtes, tant fauues que noires. Il y vient auſſi du ſeigle à foiſon, l'on y trouue pareillement quantité de poiſſon de mer, & d'eau douce. Les paſturages y ſont beaux, & pour ceſte cauſe il s'y nourrit de beſtail en grãd nombre. La Malmogie n'eſt ſterile, ny inutile en aucun endroit, & porte force grains, & abondance de fruicts, de meſme qu'elle nourrit beaucoup de cheuaux, de daims, de lievres, conils, & perdrix. Elle eſt fort commode, & propre pour la peſcherie. Il y a vne petite foreſt de coudriers, dont les noiſettes ne ſont iamais tarees de vers, & ceſte terre ne ſouffre point de teſſons. Et combien que l'Iſle ſoit petite, il y a toutesfois force ruiſſeaux, & fontaines d'eau douce, & entr'autres il y a vne fontaine qui ne gele iamais,

ce

Digitized by C

ce qui eſt fort rare en ces contrees.

L'air eſt fort doux en Noruege, & de ſorte que la mer ny gele point, & la neige y eſt fort peu de temps. Mais la terre n'eſt pas des plus fertiles, & ne ſuffit preſque pour nourrir ſes habitans. Elle abonde en menu beſtail, & en pluſieurs beſtes ſauuages. On y void entre les autres des ours blancs d'vne grandeur extraordinaire, & pareillement des caſtors. Au reſte, le riuage de Noruege, qui eſt du coſté d'Oüeſt, eſt plein de force baleines, contre la fureur deſquelles les mariniers vſent de Caſtoreum detrempé, qui eſt vn remede fort preſſant, pource que tout auſſi toſt qu'on l'a ietté dans la mer ces monſtres ſe cachent au fonds de l'eau. On prend en ceſte mer grande quantité de merlus qu'ils appellent Stocn Kaiſch. Ils le prennent principalement au mois de Ianuier, pource qu'il ſe ſeiche pluſtoſt à cauſe du froid.

Quant à l'Iſlande elle eſt tres froide, & pour la pluſpart n'eſt nullement cultiuee, principalement du coſté du Nord, à cauſe de la bize qui y ſoufle auec tant de vehemence, qu'elle n'y laiſſe croiſtre aucune choſe. La terre n'eſt auſſi propre pour receuoir la ſemence, & ne porte aucun froment: mais on tient qu'elle produit tant d'herbe, que ſi l'on n'empeſche le beſtail de paiſtre, il eſt en dãger de mourir pour trop manger. Ionas confeſſe qu'il n'y a en ce pays autres beſtes de trauail que des cheuaux & des bœufs: & les bœufs & les vaches y ſont ſans cornes, mais les moutons ne ſont pas de meſme. Ils ont de petits chiens en grand nombre, de meſme que des faucons blancs, & des corbeaux blãcs qui ſont ennemis des aigneaux, & des pourceaux, & les trauaillent au poſſible. Il y a auſſi des ours, & des lievres blancs, & des aigles qui ont la queuë blanche, qui ſont appellez par Pline Pygarges. Il y a peu de bois par toute l'Iſle, où l'on ne trouue preſque que des genevriers. On y trouue vne fontaine, dont l'exhalation, & la fumee transforme en pierre tout ce qu'elle atteint. Il y en a vn autre dont l'eau tuë de meſme que ſi l'on beuuoit du poiſon. Quant à la mer proche de ceſte Iſle, elle fournit vn nombre infiny de poiſſons à ſes habitãs. Ie me rendrois ennuieux ſi ie voulois faire le denombrement de tous ceux qu'on y trouue: ie parleray de quelques vns. Il y a vn poiſſon nommé Nahual, dont la chair faict mourir auſſi toſt ceux qui la mangent. Il a vne dent en la partie de deuant la teſte qui s'aduance dehors de la longueur de ſept coudees.

Quelques-vns l'ont venduë pour vne corne de Licorne. On croit qu'elle eſt contraire au venin. Ce monſtre entier eſt de la longueur de 40. aunes. Le Roider a de longueur 130. aunes, & n'a point de dents. Sa chair eſt bonne, & agreable à manger, & la graiſſe guerit pluſieurs maux. La Baleine de Bretagne eſt de la longueur de 30. aunes, n'a nulles dents, & à la langue longue de 7. aunes: il y a encore vne eſpece de Baleine qu'on y voit raremẽt, qui ſemble pluſtoſt vne Iſle qu'vn poiſſon. Il y a encore le Stautuſualur ſemblable en quelque ſorte, à la raye; mais par maniere de dire, infiniment plus grand, qui ſemble vne Iſle, & renuerſe les nauires auec ſes aiſles. On y trouue encore des Seeuans, & bœufs marins, de couleur griſe, & pluſieurs autres.

Il y a en Iſlande trois montagnes fort hautes, dont les ſommets ſont touſiours couuerts de neige, & le pied eſt touſiours tout en feu. La premiere s'appelle Hecle; la 2. la Croix; la troiſieſme Helge, c'eſt à dire Saincte. Il y a aſſez pres de celle d'Hecle des mines de ſouffre. Quelquesfois ceſte montagne tonne à bon eſcient, & iette des cailloux d'eſtrange grandeur, vomit du ſouffre, remplit tous les enuirons de cendres, tellement qu'à vingt milles de là l'on ne peut cultiuer la terre. Ceux qui veulent rechercher la cauſe de cét embrazement, tombent bien ſouuent tous vifs dans des ouuertures, & gouffres, qui ſont tellement couuertes de cendres, qu'on ne s'en peut prendre garde. A cauſe dequoy l'on nomme ce lieu, la priſon des ames ſoüillees. Il faut adiouſter à cela, que la glace qui ſe fond au bout de 8. mois venant à dõner, & faire grand bruit contre le riuage, les habitans diſent que c'eſt la plainte, & le cry des ames damnees. Le mont Helge eſt de meſme nature: il y a toutesfois de plus vn gouffre, ou bien vne ouuerture, où l'on voit pluſieurs illuſions, & fantoſmes.

MOEVRS ANCIENNES.

POurce que ce pays a iadis eſté la demeure des Cimbres, il ſera bon de dire quelque choſe de ce que les anciens nous ont appris de ceſte nation. Les Cimbres vindrent fondre en Italie 105. annees auant la natiuité de Ieſus-Chriſt. Silanus ne peut ſouſtenir leur premier effort, ny Manile le ſecond, ny Scipion le troiſieſme. Tous ceux-cy furent deffaicts, & mis en fuitte, & l'Italie eſtoit perduë, ſi Marius ne ſe fuſt trouué de ce tẽps-là. Ces Cimbres ſont venus des Cimmeriens, qui eſtans entrez fort auant dans l'Aſie, eſtans chaſſez par les Scythes,

& tendans touſiours vers l'Occident, paſſerent en Scandie, puis en la Cherſonneſe Cimbrique. Plutarque en la vie de Marius, rapporte qu'on diſoit que toutes & quantesfois que les Cimbres remuoient, ce qui n'eſtoit pas touſiours, mais lors que la commodité de la ſaiſon le permettoit, ils attaquoient les pays voiſins, & appelloient d'vn nom commun Celtoſcythes tous les peuples qui eſtoient en leur armée. Les autres diſent que les Cimmeriens, qui ont eſté cogneus des Grecs preſque de toute ancienneté, n'eſtoient pas en grand nombre, ains eſtoient certains ſeditieux chaſſez par les Scythes, qui paſſerent du mareſt Meoride en Aſie ſous la conduite de Lygdame, & que les plus vaillants s'arreſterent ſur le bord de la mer, & ſe mirent à habiter vn pays couuert, & plein de bois, qui s'eſtendoient iuſques à la foreſt Hercinie. Feſtus dit que ce mot de Cimbres ſignifie en langage Gaulois, des larrons ou voleurs.

MOEVRS DE CE TEMPS.

14. LEs habitans de ces pays Septentrionaux de Iutie ſont froids & ſecs, aſſez grands, beaux de viſage, de bonne couleur, paiſans, ſoupçonneux, ruſez, & pleins de pouruoyance en leurs affaires. Ils ſont volontiers ſains, mais ſuperbes, & ayment les leurs, & eſtiment ce qu'ils ſont: mangent & boiuent beaucoup, digerent bien, & pour ceſte cauſe ſont de lõgue vie. Ils ont vne grande ſeuerité en leurs mœurs, & à cauſe de la grande chaleur qu'ils ont au cœur, ils ſont volontiers quereleux, ſe precipitent aux dangers, ayment à voyager, & à chaſſer, deffendent obſtinément leurs opinions, & toutesfois ſont enclins à la iuſtice; Ils apprennent ayſément toutes langues, ayment les lettres, & obſeruent religieuſement les paches qu'ils ont faictes. Ils ont beaucoup d'enfans, & leurs femmes enfantent malayſément, ſont belles, & bien aduiſées, & auaricieuſes, & ſçauent bien conduire leur meſnage. Achille Gaſſarus dit que c'eſt en ce pays qu'vn Moine a inuenté l'Artillerie. Les habitans de Noruege ſont ſimples, ayment les eſtrangers, & les recueillent, & il n'y a chez eux ny voleurs, ny larrons, ny eſcumeurs de mer, du moins telles gens ſont en petit nombre.

Les Iſlandois couchent ſous vn meſme toict auec les bœufs & les cheuaux. Ils viuent fort ſimplement, & ne recherchent autre choſe que ce que la nature octroye aux hommes. Leurs montagnes leur ſeruent de villes, & les fontaines de delices. Il eſt vray que les marchands Anglois ne laiſſent pas viure ces gens en repos, ny auec leur ancien contentement, pource que frequentans ceſte Iſle pour en rapporter du poiſſon, ils ont porté beaucoup de vices auec les marchandiſes eſtrangeres. Ils mettent en vers les faicts memorables de leurs anceſtres, ou les grauent dans le rocher. Ils viuent pour la pluſpart de poiſſon, lequel ils ſeichẽt, puis reduiſẽt cõme en farine, & en vſent en lieu de pain: & les plus magnifiques, & plus delicats d'entr'eux vſent de biſcuit. L'eau leur ſeruoit iadis de breuuage, & les plus riches beuuoient du laict, mais aujourd'huy ils y ſçauent meſler du bled qu'on y apporte d'ailleurs, & hayſſent l'eau toute ſeule. Ceux de Lubec, d'Hambourg, & de Roſtoch qui frequentent ceſte Iſle y portent de la farine, du pain, de la biere, du vin, des draps d'Angieterre, de la toile, du fer, de l'acier, de l'or, de l'argent, des rubans pour les femmes, & du bois pour les baſtimens, & pour les vaiſſeaux.

RICHESSES.

15. LA Iutie Septentrionale enuoye en Alemagne vn fort grand nombre de bœufs, comme i'ay ja dit, & outre ce force beurre, & fromage, & grande quantité de ſuif, & de cuirs, comme auſſi beaucoup de cheuaux qu'on meine encore en beaucoup d'autres contrees, & qui ſont fort eſtimez pour leur bonté. Elle faict auſſi beaucoup d'argent de ſon poiſſon, & principalement du haran que ſes habitans prennent. L'Holſace enuoye grand nombre de ſes cheuaux aux autres Prouinces. Ceux de Fionie tirent de grandes ſommes du poiſſon qu'ils prennent, & de meſme que leur froment qu'ils enuoyent dehors, mais principalement de leur ſeigle, & orge. Elle enuoye auſſi en Alemagne & ailleurs vn grand nombre de cheuaux, & de bœufs. La Scanie debite grande quantité de poiſſon, d'argent, de cuiure & de plomb, & la Gotlande vend force froment, fromage, beurre, peaux, ſapins pour faire des maſts de nauires, & encore force chaux.

La Noruege reçoit beaucoup d'argent de ce poiſſon, qu'on nomme poiſſon de Berg, qui eſt delicat au poſſible, & eſt porté bien loin par les marchands qui y abordent. Elle ne tire pas moins de profit du merlus qui s'y prend, & pareillement beaucoup de belles peaux qu'on y va querir, d'vne grande quantité de beurre, de ſuif, de cuirs, de graiſſe de baleine, de

poix

ized b oogle

poix liquide, de cheurons de cheſne, de maſts, & daiz.

Les marchands enrichiſſent grandement les Iſlandois, d'autant qu'ils emportent de ceſte Iſle du drap nommé vulgairement Vvarman, de grands monceaux de ſouffre, du poiſſon endurcy, & ſeiche, du beurre, du ſuif, de la laine, force peaux de faucons blancs, des cheuaux, & choſes ſemblables. Ils y ont telle abondance de poiſſon qu'ils en dreſſent des monceaux fort haut au deſcouuert, & les vendent en ceſte ſorte. Il y a auſſi tant de beurre ſalé qu'ils en rempliſſent des caiſſes longues de 40. pieds, & hautes de 5. outre les tonneaux ordinaires.

Quant aux richeſſes du Roy de Dannemarc, elles conſiſtent au grand nombre du beſtail, & du poiſſon de la Cherſoneſe, & des Iſles voiſines où l'on trouue tant de poiſſon, que les harans ſeuls montent à vne ſomme preſque incroyable: & il y en a ſi grande foiſon d'autre ſorte qu'on ne ſçauroit preſque nauiger par ce deſtroit qui eſt tout plein de retraictes propres & agreables à ces animaux. Il tire encore vn grand profit du merlus qui eſt enuoyé en diuers lieux. Mais ce qui luy rapporte dauantage c'eſt le deſtroit qui eſt entre Elſinore, & Elſimbour qui ſe nomme le deſtroit du Zont, pour ce que c'eſt vn paſſage ſi eſtroit qu'aucun vaiſſeau n'y peut paſſer ſans permiſſiõ des gardes que le Roy y tiẽt. Or il eſt force que tous les vaiſſeaux qui paſſent par la payent vne bonne gabelle au Roy de Dannemarc. On peut comprendre à quelle ſomme peut arriuer ceſte gabelle par la multitude des nauires de Hollande, Zelande, France, Angleterre, Eſcoſſe, Noruege, & de la mer Baltique, qui paſſent continuellement par ceſte mer, dont les peuples ont beſoin des vins de Rhin, & de France, & d'Eſpagne, des ſucres, & eſpices de Portugal, & des lieux voiſins, & des fruicts d'Andaluzie, de meſme que ces pays ont beſoin de miel, de la cire, des peaux, & des grains de Pruſſe, Liuonie, Moſcouie, & pays voiſins. Toutesfois il y en a pluſieurs qui tiennent que le Roy de Dannemarc ne peut auoir grand argent, tant pour ce qu'en ſes Royaumes il n'y a nulle choſe d'importance fors que le poiſſon, ny aucune ville de grand trafic, qui puiſſe attirer l'argent, & entretenir le commerce. Il ne reſte donc que les gabelles des paſſages, & le profit de quelques ruines de Scanic, & les cheuaux, & le beſtial de Iutie, & le bois & le poiſſon de Noruege & des Iſles. La place de Vardus rapporte encore quelque profit à ce Roy, pour ce que depuis quelques années en ça les Anglois ont commencé de voyager entre la Noruege & la Groenlande, & quelques autres paſſent à Colmigraf, les autres à Chilchene proche de Sainct Nicolas. Ils trafiquent auec les Ruſſiens, & en rapportent du ſuif, de la cire, du miel, & du lin. Les Eſcoſſois & François pratiquent le meſme. Preſque au milieu de ce Golphe, on void l'Iſle, & la place de Vardus bien fortifiée par Frideric deuxieſme. Les ſuſdits marchands payent en ce lieu la gabelle de leurs marchandiſes.

FORCES.

LEs guerres que les Danois ont eu contre ceux de Suede monſtrent aſſez quel nombre de gens le Roy de Dannemarc peut faire ordinairement, & de quelle façon ils ſe portent aux guerres qu'ils entreprennent. Mais pour diſcourir particulierement de ce que ce Prince peut faire par terre, on ne l'a guere peu voir iuſques à preſent, pour ce qu'il n'a faict aucune entrepriſe d'importance ſinon contre les Ditmarſiens, qui ayants eſté ſubiuguez par le Roy Valdemar, puis s'eſtans reuoltez, furent apres diuers accidens qui arriuerent depuis l'an mil cinq cents iuſques à l'an mil cinq cents cinquante neuf, ſubiuguez finalement par Federic ſecond Roy de Dannemarc: mais ils auoient deffaict auparauant en vn combat Iean fils de Chriſtierne. Pour le regard de ce qu'il peut par mer, on le peut iuger par les armees qu'il a dreſſees quelquesfois, veu que Chriſtierne II. à l'inſtance de Henry II. Roy de France, enuoya en Eſcoſſe contre les Anglois vne armée de cent vaiſſeaux, ſur leſquels il y auoit dix mille ſoldats. Ie croy bien qu'ayant vne ſi grande eſtenduë de coſte de mer, tant de ports en Dannemarc, Scanie, & Noruege, & vn ſi grand nombre d'Iſles dedans, & dehors la mer Baltique, il peut mettre enſemble vne grande flotte, pourueu qu'il ayt de l'argent, mais nous auons deſia monſtré comme il n'en ſçauroit auoir grande quantité.

Quant aux forteresſes ſes pays en ſont aſſez bien pourueus de tous coſtez, & c'eſt auſſi la choſe qui l'aſſeure dauantage.

GOVVERNEMENT.

TOut le Dannemarc eſt diuiſé en 184. gouuernements qu'ils nomment Hærets, & eſt diuiſé par autant de gouuerneurs ſçauans & entendus aux loix du Royaume: Le

Digitized by Google

Roy eſt pluſtoſt eſleu par les principaux, qu'il ne paruient au Royaume par ſucceſſion. On couronne les Roys à Hafnie en l'Egliſe noſtre Dame deuant l'Autel, les Senateurs du Royaume les y meinent, & l'on porte deuant eux vne eſpée, vne boulle & vne couronne.

Le port de ces choſes n'eſt particulier à aucune famille, mais ſelon que quelqu'vn a du merite il eſt employé à tel office. Apres cela le Roy eſt contraint de iurer de garder les articles qu'on luy propoſe, qui ont eſté en vſage depuis quelque temps, & deffendre la Religion Chreſtiéne, & les droits, & couſtumes du Royaume. L'Eueſque de Roeſchilde l'oingt apres, & la couronne luy eſt miſe ſur la teſte par les Senateurs, qui luy preſtent alors le ſerment, s'ils ne l'ont fait auant ſon couronnement. Cela fait le Roy fait quelques Gentilshommes Cheualiers en les frappant doucement auec l'eſpée. Les Senateurs & principaux du Royaume ont touſiours eu libre authorité d'eſlire les Roys; & l'ont encore, mais ils ont preſque touſjours mis au thrône Royal le fils aiſné du Roy, ſinon qu'il y eut cauſe ſuffiſante pour les en deſtourner. Ils n'ont permis que le Royaume fut diuiſé, ſinon qu'ils y ayent eſté contraints par quelque guerre ciuile.

Il y a cinq Ordres en tout le Dannemarc.

Le premier eſt de la maiſon du Roy.

Le ſecond de la nobleſſe. Mais il faut ſçauoir qu'entre ces nobles il n'y a nuls Comtes, ny Barons, ains que tous peuuent monſtrer leur nobleſſe par vne longue ſuite d'anceſtres. Ils portent des boucliers ſimples, & penſent que ce ſeroit deſroger à nobleſſe, de les changer, & aggrandir.

Il y a encor quelques-vns qui reſtent des familles de ceux qui aſſiſterent au traicté fait entre Charlemagne, & Hemming Roy de Dannemarc, comme les Vrés & quelques autres. Ceux-cy poſſedent leurs biens auec Iuriſdiction haute, & baſſe, & ont pouuoir de chaſſer ſur leurs biens, comme les Comtes en Alemagne.

Tous leurs biens tant meubles qu'immeubles, laiſſez par les peres & meres, ſont eſgalement partagez entre les freres, & les ſœurs ſont auſſi, par ſpecial priuilege, admiſes à ce partage, en telle ſorte toutesfois que le frere prend deux parts, & la ſœur vne, & ſi les maſles ont par preciput les Chaſteaux. Ainſi les aiſnez n'emportent pas la plus grande partie.

On eſlit de cét ordre des nobles les Senateurs du Royaume, qui ne paſſent guere ſouuent le nombre de vingt-huict. Le Royaume les nourrit, & chacun d'eux a vn chaſteau tandis qu'il eſt en office, & ne paye rien au Roy de ce qu'il tient, excepté qu'en temps de paix & de guerre chacun d'eux eſt obligé de nourrir certain nombre de gens de cheual, & de les auoir preſts toutes & quantesfois que le Roy les mande, à leurs deſpens.

Si l'on enuoye des Ambaſſadeurs hors du Royaume le Roy les entretient, & leur donne dequoy ſe maintenir honorablement. Le Roy donne auſſi quelque entretient aux autres Gentils-hommes, ſoit qu'ils demeurent à la Cour, ſoit qu'ils ne s'y tiennent pas. Car le Roy a certaines terres nommees en Danois Verlehninge, c'eſt à dire biens faicts, dont il pouruoit ceux qui meritent, ou pour toute leur vie, ou pour quelques annees. Ceux-cy ſont obligez d'entretenir quelques hommes de cheual, & de payer certaine ſomme au Roy, toutesfois en telle ſorte que pour leur trauail, & pour leurs ſeruices ils prennent auſſi quelque partie du profit.

Il y a auſſi vne ordonnance en Dannemarc par laquelle il eſt deffendu au Roy d'achepter des biens immeubles des nobles, afin qu'il n'arriue quelque ſedition entre le Roy & les principaux du Royaume. Toutesfois il eſt permis au Roy d'eſchanger des biens auec les nobles, mais les nobles ne peuuent achepter nuls biens des payſans royaux. Car quelques payſans ont des biens hereditaires qui ſont preſque francs.

Il y a en Dannemarc vn grand Maiſtre pareil à celuy de France; ceſtuy-cy ſe tient le plus ſouuent à Hafnie, comme Lieutenant du Roy.

Apres cela le Mareſchal a ſoin en temps de paix, & de guerre de ce qui appartient à la guerre. L'Admiral fait faire, & refaire les vaiſſeaux, & ordonne toutes les annees ce qui eſt neceſſaire pour la marine. Ceſtuy-cy a ſous luy vn autre Admiral, & en chaque nauire vn Capitaine qui eſt de race de Cheualiers.

Il y a auſſi le Chancelier du Royaume par deuant qui l'on appelle de toutes les Prouinces, & Iſles, & de luy au Roy.

Toutes les Prouinces ſont diuiſees en Hærets, ou Dioceſes, qui comprennent beaucoup de Parroiſſes. Ceux qui plaident debattent premierement là leur droict, puis il eſt permis d'appeller au Iuge de la terre où l'on eſt, & de luy au Chancelier, & en dernier lieu au Roy, &

Digitized by Googl

& aux Senateurs, qui donnent l'Arreſt diffinitif.

Les Danois ont vn droict eſcrit dreſſé par Voldemar 1. & par les Eueſques & Senateurs de Dannemarc. Si les premiers iuges donnent vne ſentence iniuſte, ils ſont condamnez à l'amende de la moitié de leurs biens, dont le Roy prend vne moitié, & la partie intereſſée l'autre.

Le Chancelier qui ſuit volontiers la Cour, a pour adioints 7. ou 8. nobles Secretaires, & le Roy meſme traicte toutes affaires. Que s'il arriue quelque cas d'importance, le Roy fait aſſembler le Conſeil. Il n'eſt permis au Roy d'impoſer aucune taille ſur le Royaume, & ſur les payſans des nobles, ſans le conſentement des Senateurs, & des principaux du Royaume.

Il y a vn Intendant general des finances qui reçoit tous les reuenus du Royaume, & tous les peages, tant de mer que de terre, entend les comptes, les contrerooles, & donne quittance à ceux qui apportent l'argent. Ceſtuy-cy a deux commis nobles, & pluſieurs du peuple, & a pour cecy de bons gages.

Le troiſieſme ordre eſt celuy du Clergé, auquel il y a eu ſept Eueſques, comme l'Archeueſque de Londe, & les Eueſque de Kochilde, d'Ortenſche, de Rip, de Vvibourg, d'Arthus, & de Sleſuic, & cét ordre comprend auſſi les Chanoines. Ceux-cy ont les decimes du Royaume, qui ſont toutesfois diuerſement partagees en diuerſes Prouinces. Les Eueſques reçoiuent la moitié des decimes, le Roy en a l'autre moitié : toutesfois les Chanoines & Paſteurs tirent de la part de l'vn & de l'autre quelque portion. Les nominations des Eueſques & autres Prelats, appartiennent de tout temps aux Roys de Dannemarc, ainſi qu'on void par la reſponce de Voldemar premier Roy de Dannemarc, qui reſcriuit au Pape, qui luy demandoit choſes ſemblables : nous auons receu le royaume de nos ſubiects, la vie de nos parents, & la religion de l'Egliſe Romaine, laquelle ſi tu redemandes, ie te la renuoye par les preſentes.

Chriſtierne III. ordonna que les Eccleſiaſtiques ne vendroient aucune choſe, ſans exprés commandement du Roy.

Le 4. ordre eſt des bourgeois & des marchands qui ſe tiennent aux villes & bourgades. Ceux-cy ont leurs particuliers priuileges dont ils iouyſſent, & ont auſſi leurs champs propres & leurs foreſts limitees. De ceux-cy de meſme que des enfans des payſans on eſlit les Eueſques, Chanoines, Paſteurs, & Senateurs des villes, des Secretaires pour les Chaſteaux & forteresſes, des Gouuerneurs & Capitaines des nauires, & l'on en eſtablit auſſi quelques-vns ſur les peages. Ceux-cy iugent les petites cauſes, & ont le plus ſouuẽt pour Preſident vn du corps de la nobleſſe.

Le cinquieſme ordre eſt des payſans qui ſont de deux ſortes. Les premiers ſont nommez Freibunden, qui ſignifie francs laboureurs. Ceux-cy poſſedent des fonds hereditaires, & en payent quelque tribut toutes les annees. Ils s'addonnent auſſi à la marchandiſe, & à la peſcherie. Ils ne ſont ſubiects à nulles couruees, & ne payent aucunes tailles que du conſentement des Senateurs, & Conſeillers du Roy. Les autres ne poſſedent aucuns biens hereditaires, ains les afferment du Roy, des Nobles, ou du Clergé, & ſont obligez enuers leurs ſeigneurs à pluſieurs couruees, ſelon qu'ils ont conuenu auec le maiſtre des fonds qu'ils tiennent.

Or d'autant que tous les nobles ſont eſgaux en ce Royaume, & qu'il n'y a aucun tiltre de Duc, de Comte, ny de Baron, il n'y a perſonne qui ſoit ſi riche qu'il s'oze oppoſer à la famille des Roys, pource que l'heritage paternel ſe partage touſiours entre les fils & les filles. Les Cheualiers tiennent leur premier rang en Dannemarc, & le Roy ne donne cét ordre qu'à des perſonnes pleines de merite.

Il y a à Vibourg vn Conſeil où ſe vuident les cauſes ciuiles preſque tout le long de l'année, & c'eſt là qu'on iuge les differens des terres, & des heritages, & choſes ſemblables, & pareillement de tous crimes.

Les villes de la Duché de Sleſuic ioüiſſent des meſmes priuileges que celles de Dãnemarc, & leurs habitans vſent de meſme droit. Les ſuiets peuuent appeller quelque Magiſtrat que ce ſoit aux Senateurs, & non plus outre.

L'ordre des Senateurs eſt compoſé le plus ſouuent de 14. hommes, qui ſont de l'ordre des Cheualiers, & l'on leur adiouſte vn Chancelier general, & deux Docteurs au nom de chaque Prince.

Ceux d'Holſace auoient autresfois quarante-huict hommes qui preſidoient à tout le pays, & les appellations de toutes les Parroiſſes alloient pardeuant eux. Mais depuis qu'ils ont eſté ſubiuguez, & diuiſez en deux parties, on choiſit en chacune douze hommes, auec vn Gouuerneur, qui eſt le plus ſouuent Docteur, ou licentié en droict. Tous ceux-

Digitized by Google

cy ont aſſez bons gages des Princes, & l'on leur adiouſte vn Secretaire, & vn Preſident du corps de la nobleſſe de Holſace. Celuy qui y eſt de la part du Roy eſt le plus ſouuent le Gouuerneur de Steimbourg, & celuy qui y met le Duc eſt gouuerneur de Gottorpe. Mais il eſt permis aux ſujets d'appeller pardeuant les Senateurs des deux Duchez de Sleſuic, & d'Holſace, & non plus outre. Ils ont eu iadis vn droict eſcrit, qui eſt vn peu changé & reformé ſelon le droict commun.

L'Holſace a 4. Ordres, c'eſt à ſçauoir, de la nobleſſe du Clergé, des bourgeois, & des laboureurs, qui ſont de deux ſortes, de meſme qu'en Dannemarc.

Les nobles ont leurs terres auec iuſtice haute, moyenne, & baſſe, & droict de chaſſer.

Ces terres ſont la pluſpart allodiales, & hereditaires. Il y en a auſſi quelques vnes qui ſont feudales. Il n'y a pas plus de vingt-quatre tiges de familles nobles, mais il y a pluſieurs maiſons qui ſont ſorties & deſcenduës de la chacune, comme les Ranzouiens tiennent plus de 150. chaſteaux, & beaucoup de terres. On en trouue preſque autant des familles des Aleſeldes, & des Povviſches. Les cauſes des nobles ſont iugees par le Senat des Duchez. Il eſt permis, en donnant ſuffiſante caution, d'appeller des arreſts du Senat à la Chambre Imperiale. Les bourgeois ont des priuileges particuliers, & vſent du droict Romain, ou de celuy de Lubec. Les ſubjects peuuent appeller des ſentences du Senat des villes, aux citez deſtinees pour ceſt effect, & il eſt permis encore d'appeller de celle-cy aux Senateurs d'Holſace, & encore de là à la Chambre Imperiale, moyennant caution. Les cauſes des payſans ſe plaident en plaine campagne par leurs Aduocats. Elles ſe plaident en preſence de quelques nobles du lieu auec les Gouuerneurs, & deux Aſſeſſeurs qui ſont comme teſmoins, & apres qu'on a ouy les demandes & deffences des vns & des autres, on fait retirer toute l'aſſemblée des payſans, puis apres auoir meurement deliberé ſur le tout, on rappelle les plaidans, & lors l'on prononce leur ſentence.

Quant à l'Iſlande, il y a deux Eueſques qui ſont comme Gouuerneurs, l'vn de la partie Septentrionale, l'autre de la Meridionale, & chacun d'eux a vne eſcole publique iointe à ſa maiſon, où il eſt tenu d'entretenir à ſes deſpens vingt-quatre enfans, & les faire inſtruire.

RELIGION.

21. CHriſtierne ſecond Roy de Dannemarc, ayant donné entrée en Suede à l'hereſie de Luther, fut auſſi cauſe qu'elle s'eſpandit par le Dannemarc, car y eſtant retourné de ſon village de Suede, il deſcouurit dans peu de temps qu'il eſtoit Lutherien.

Mais il fut bien-toſt puny de ſon impieté, veu qu'eſtant pris par les ſiens, puis chaſſé du Royaume auec ſa femme & trois enfans, l'an mil cinq cents vingt trois: il demeura long-temps en la baſſe Allemagne ſous l'ombre & la protection de Charles V. ſon beau frere. Depuis ayant dreſſé en l'an mil cinq cents trente deux vne armée de mer, il prit la route de Dannemarc. Mais ayant premierement eſté combatu d'vne furieuſe tempeſte, qui mit à fonds beaucoup de ſes vaiſſeaux & de ſes gens, & eſtant apres cela deffait par ſes ennemis, il vint entre les mains de Chriſtierne ſon ſucceſſeur, & mourut en priſon. Chriſtierne qui luy ſucceda, s'eſtant allié de Goſtaue Roy de Suede (tous deux prindrent deux ſœurs de Iean Duc de Saxe, fauteur de Luther) tourna ſon eſprit a l'entiere deſtruction de la foy en ſes Royaumes. Ce qu'il obtint facilement mettant tous les Eueſques de ſes Eſtats en priſon où ils moururent. Et c'eſt choſe digne d'eſtre ramentuë, que de tant d'Eueſques de Dannemarc, Noruege, Iſlande, Suede, & Gothie, il n'y en eut pas vn qui abandonnaſt la foy Catholique, ny pour les grandes promeſſes qu'on luy fit, ny pour la longueur de la priſon, ny pour aucun rude traictement qui leur fut faict. Les peuples de Dannemarc, de Noruege, & des autres pays ſubjects à ceſte couronne, eſtans donc demeurez ſans Paſteurs ſous vn Roy Lutherien, ce ne fut pas choſe mal aiſée de les ſeduire & peruertir par le moyen de Ioachim Pomeran, miniſtre Lutherien. Chriſtierne eut pour ſucceſſeur Federic, qui fut Lutherien, addonné à la gourmandiſe & yurongnerie. Auſſi mourut-il en faiſant grãde chere le Vendredy Sainct. Sous luy les Danois ſont nõ ſeulemẽt deuenus plus obſtinez en l'erreur de Luther, mais encore ſe ſont addonnez à l'art Magique plus qu'aux bonnes lettres. Celuy qui regne auiourd'huy eſt auſſi Lutherien, & maintient paſſionnément ceſte hereſie en ſes Royaumes.

ROYS

Digitized by Google

ROYS DE DANNEMARC.

LOng-temps auant Ieſus-Chriſt, Dan qui a donné ſon nom à tout le pays eſtoit Seigneur de Dannemarc.
Il engendra Humble, & Lother.
Humble ſucceda premierement, puis fut chaſſé par Lother.
Son fils Schiod luy ſucceda apres.
Cran fut ſucceſſeur, & mourut en la guerre qu'il eut contre
Suibdager Roy de Noruege, qui eſpouſa par force la fille du Roy de Dannemarc, & conqueſta ce Royaume.
Froton ſon fils.
Haldan fils de Froton, meurtrier de Roen, & Scats ſes freres.
Helgon par la mort de Roen ſon frere eſt entierement Seigneur de Dannemarc.
Rolfo ſon fils luy ſuccede & eſt tué, & le Royaume fut mis ſous l'obeyſſance d'Atiſle Roy de Suede: & Hothier frere d'Atiſle fut Roy de deux Royaumes.
Roric fils d'Atiſle.
Vviclet.
Vvermond ſon fils.
Vſo fils de Vermond qui rendit le pays de Saxe tributaire, & de lourd & niais & laſche, deuint ſage, bien aduiſé, & magnanime, & de begue bien parlant.
Dan ſon fils.
Huclet.
Froton ſecond.
Dan troiſieſme.
Fridleue.
Froton troiſieſme ſon fils, lequel on tient auoir eſté du temps que Ieſus-Chriſt noſtre Seigneur vint au monde.
Hiarne.
Fridleue.
Froton quatrieſme. (:) (:)
Ingel.
Olaue.
Harald premier. (:) (:)
Froton cinquieſme.
Haldan deuxieſme.
Harald ſecond fut vaincu par Eric ou Henry Roy de Suede, qui rangea Dannemarc ſous ſon obeyſſance: mais Haldan en redeuint maiſtre, & pareillement de Suede. Vnguin eſtoit lors Roy de Gothie, & Haldan l'ordonna pour gouuerner le Royaume de Dannemarc apres luy.
Vnguin eut pour ſucceſſeur
Siuald premier.
Sigar.
Siuald deuxieſme.
Haldan troiſieſme.
Harald troiſieſme qui fit la guerre ſept ans en Suede, & y mourut.
Olo fils de Siuard Roy de Noruege, & nepueu de Harald de par ſa ſœur.
Emond.
Siuard, ou Siuald troiſieſme.
Buthus ſon frere. (:)
Iameric, fils de Siuard.
Broder ſon fils.
Siuard quatrieſme incogneu, & de qui l'on ignoroit la race.
Bior, fils de Snio ſucceda à ſon pere.
Harald quatrieſme.
Germo ſon fils.
Gotric, ou Godefroy, qui fut du temps de l'Empereur Charlemagne. Il fut homme vertueux, & addonné à la guerre, & fort liberal.

Digitized by Google

Olaue ſon fils.
Huming fils d'Olaue.
Siuard fils de la fille de Gotric, & du Roy de Noruege.
Regnier fils de Siuard, qui eſtoit prompt à frapper, & addonné à la paillardiſe.
Siuard.
Eric ou Henry, qui fut baptiſé auec ſon frere Harald à Mayence.
Erid fils de Siuard, nepueu de Regnier, qui eſtoit demeuré preſque ſeul du ſang Royal, qui ayant perſecuté les Chreſtiens en ſa ieuneſſe, mourut toutesfois Chreſtiennement, s'eſtant conuerty par les remonſtrances d'Anſcat Archeueſque de Hambourg.
Canute ſon fils regna apres luy, & mourut ſans monſtrer aucun ſigne de Chreſtien.
Froton.
Gormo.
Harad, ces trois furent bons Chreſtiens.
Gormo 3. ſucceda apres, & fut perſecuteur de la Religion Chreſtienne.
Harald fils de Gormo Chreſtien.
Sueuo Oton ſon fils, qui vſurpa le Royaume du viuant de ſon pere, puis quitta la foy Chreſtienne: & apres ſe conuertit, eſtant chaſſé de ſon Royaume, où il retourna apres la mort d'Eric Roy de Suede, qui s'en eſtoit rendu maiſtre.
Canute fils de Sueuo Otton, ſurnommé le Grand, à cauſe qu'il rangea ſous ſon obeyſſance 5. Royaumes, c'eſt à ſçauoir, Suede, Noruege, Angleterre, Dannemarc, & Normandie. L'Empereur Henry III. eſpouſa ſa fille Gunilde.
Canute III. qui mourut ayant regné 2. ans, ſans aucuns enfans.
Magnus fils d'Olaue Roy de Noruege.
Sueue nepueu de Canute le grand de par ſa ſœur.
Harald ſon fils, qui mourut ayant regné deux ans.
Canute frere de Harald, qui fut tué par ſes propres ſujects en Iutie, dans vne Egliſe, à cauſe qu'il les contraignoit de payer la dixieſme partie de leurs biens.
Olaue ſon frere, qui mourut en Cypre.
Harald ſon fils, qui fut chaſſé pour ſon orgueil.
Nicolas fils de Sueuo fut mis en ſon lieu, & fut tué par les ſiens.
Eric luy ſucceda, & fut tué pareillement.
Eric fils d'Aquin, nepueu d'Eric le Grand, qui fut rendu Moine, & pourtant le Royaume eſcheut à Sueuo, nepueu d'Eric le Grand.
Vvaldemar, enuiron l'an 1161.
Canute ſon fils.
Vvaldemar ſon frere, qui mourut l'an 1242. apres auoir regné 40. ans, ſouuent victorieux; & ſouuent vaincu.
Eric ſon fils aiſné luy ſucceda, & fut tué par ſon frere Abel.
Abel ſucceda au Royaume: mais il fut accablé par les villageois en Friſe.
Chriſtophle ſon frere.
Eric ſon fils, qui mourut l'an de grace mille deux cents quatre-vingts ſix, & fut tué par ſes domeſtiques.
Eric ſon fils aiſné luy ſucceda, & mourut l'an de grace 1311. apres auoir regné trente-cinq ans.
Criſtophle frere d'Eric mourut l'an 1333.
Valdemar ſon fils luy ſucceda, & fut chaſſé du Royaume, puis remis, puis derechef chaſſé, & apres reſtably. Il mourut finalement l'an mille trois cents ſeptante & cinq.
Marguerite fille vnique de Valdemar, ayant eſpouſé Aquin Roy de Noruege, fut Royne des deux Royaumes de Dannemarc, & de Noruege, puis vainquit Albert Duc de Mekelbourg, qui auoit eſté appellé par les Suedois pour regner ſur eux, & par ce moyen elle fut auſſi maiſtreſſe de Suede.
Eric Duc de Pomeran adopté par Marguerite, fut eſleu Roy l'an de grace mille quatre cent & vnze, mais il ſe retira apres en Pomeran l'an mille quatre-cents trente & huict.
Chriſtophle Duc de Bauiere eſt eſleu apres luy Roy de Dannemarc, l'an mille quatre cents trente-neuf, & mourut l'an de grace mille quatre cents quarante & huict.

Digitized by Google

Chreſtien, ou bien en Danois Chriſtierne, Comte d'Aldembourg, fut eſleu Roy de Dannemarc, & de Noruege, apres la mort de Chriſtophle. Il mourut au Royal chaſteau de Coppenhagen l'an de grace mille quatre cents quatre-vingts vn, apres auoir regné trente quatre ans.

Iean ſon fils ſucceda au Royaume.

Chriſtierne ſecond fils de Iean, fit longuement la guerre aux Suedois, & finalement fut chaſſé meſme du Royaume de Dannemarc, à cauſe de ſa tyrannie : & voulant recouurer ſon Royaume, il fut pris par Chriſtierne ſon oncle, & mis en priſon à Sumdebourg en Holſace, où il mourut.

Frideric Duc d'Holſace, oncle de Chriſtierne, fut apres ſa mort Roy de Dannemarc.

Chriſtierne III. fils aiſné de Frideric.

Chriſtierne IV. qui regne en la preſente année 1612.

Digitized by Google

DISCOVRS

DE L'ESTAT DV ROY DE SVEDE.

SOMMAIRE.

1. *RANDE eſtenduë du Royaume de Suede, ſes principales Prouinces, & ſes bornes.*
2. *Deſcription de la Gothie, ſes limites, & meilleures places.*
3. *De la Finlande, & ſes villes.*
4. *De la Boddie, ou Bothnie.*
5. *De la Lapponie, ſon eſtenduë & limites.*
6. *Autre diuiſion de la Suede en 11. Prouinces contenans 11. Duchez, & 12. Comtez.*
7. *Autre partition de ce Royaume en 7. Eueſchez, & combien chaque Eueſché contient de paroiſſes.*
8. *Fertilité de la Suede en miel, argent, airain, plomb, acier, poiſſons de toute ſorte: aſpre & montueuſe en pluſieurs endroits, d'vn air temperé, pur & ſain.*
9. *Particuliere deſcription des choſes dont chaque Prouince abonde.*
10. *Naturel valeureux des anciens habitans de Suede, leurs couſtumes & loix, leurs Dieux, & diuerſes ſortes de ſacrifices, leurs armes & façon de combattre.*
11. *Conſtitution robuſte de corps, & de bonté d'eſprit des modernes Suedois: la ſimplicité de leurs mœurs: les diuerſes ſortes de pain & viandes dont ils vſent: la façon de leurs veſtemens, habitations & edifices.*
12. *Leurs richeſſes conſiſtans en l'abondance de viures, mines de plomb, d'airain, & d'argent.*
13. *Des reuenus ordinaires & extraordinaires du Roy, & combien de tonnes d'or entrent tous les ans dans ſes coffres d'eſpargne.*
14. *De la gendarmerie Suedoiſe, & quelles compagnies d'Infanterie & Caualerie ſont ordinairement entretenuës en chaque Prouince.*
15. *Des forces nauales de cét Eſtat, & quel nombre de vaiſſeaux peut armer le Roy en temps de guerres.*
16. *Denombrement des principales forteresſes de ce Royaume, ſes Alliez & confins aduerſaires.*
17. *Des Vicomtes, Lamens, Lanſmens & autres Iuges & Officiers commis à l'adminiſtration des iuſtices de chaque Prouince.*
18. *Des loix eſtablies contre les vſures, adulteres, homicides.*
19. *Des Officiers commis ſur les reuenus & finances du Roy.*
20. *Sectes de Luther, & Caluin, comment, & quand introduites en Suede.*
21. *Catalogue & denombrement des Roys qui ont regné iuſques à preſent.*

LEs affaires de Suede ſont en tel eſtat, que l'oncle vſurpe & detient à ſon nepueu le Royaume qui luy appartenoit legitimement; de ſorte que le Duc Charles s'eſt rendu comme Roy d'vne partie de ceſte Monarchie: & le Roy Sigiſmond de Pologne, vray heritier de Suede, en a conquis l'autre auec les armes, & diſpute le reſte tous les iours. Or encores que cela ſoit, ie ne laiſſeray de repreſenter ce Royaume, comme s'il eſtoit entre les mains de ſon Seigneur legitime, afin de contenter le Lecteur curieux qui deſirera eſtre auſſi bien informé de cét Eſtat, que des autres.

Pour venir au poinct, le Royaume de Suede comprend la Duché de Finlande, & la Gothie, la Boddie, ou Bothnique, vne partie du pays des Lappons, la Scricfinie, & vne partie de

Digitized by Google

de la Corelie, les Iſles Alandes, & quelques autres, bien que de petite eſtime. Or on peut aiſément recueillir de la quantité des degrez ſous leſquels diuerſes Prouinces du Royaume de Suede ſont aſſiſes, que le pays eſt de grande eſtenduë, veu que de Stokolme, qui eſt au ſoixantieſme degré, & eſt la demeure des Roys de Suede, iuſques aux Lappons ſeulement où l'on compte plus de mille milles d'Italie, & depuis les limites de Dannemarc iuſques à Stokolme, qui eſt quant à la longueur comme au milieu du Royaume; il faut vingt grandes iournees de cheual ſi l'on y veut arriuer: & ceux qui ont voyagé de long & de large par la Suede, la tiennent plus grande de beaucoup que toute l'Italie, & la France enſemble, & encore beaucoup plus en y adiouſtant les Lappons, & la Duché de Finlande.

Le pays de Suede a pour ſes bornes du Couchant la Noruege, du Nord la Lappie & la Bothnie, du Leuant la Finlande ſeparee par le golphe Bothnique, & la Liuonie, diuiſee auſſi par la mer, & du Sud la Gothie. Il y a en ceſte Prouince beaucoup de Duchez & de Seigneuries, comme la Duché d'Angermanie aux frontieres des Lappons, depuis celles de Midelphat, ou Midelpad, de Ientie, Dalecarlie, Vermelande, Dalie, Helſinge, Geſtricie, Fieringe, Caperdalie, c'eſt à dire, Vallee de Latone, & Ouplande, ou Vplande. La ville Royale & capitale eſt Holme, que les habitans appellent Stokolm: & les Ruſſiens Stocolne, qui eſt forte par art, & par nature: car elle eſt aſſiſe dans des mareſcages, ainſi que Veniſe. On y void encores la ville d'Vpſale, où il y a Vniuerſité, & celle de Nicopie, qui eſt maritime.

La Gothie, qui ſignifie en Allemand bonne terre, eſt limitee du Leuant de la mer Oceane, du Couchant des montagnes de Noruege, & vne partie du Royaume de Dannemarc, qu'on nomme Scanie, du Septentrion la Suede, & du Midy la Mer Oceane. Les meilleures places de Gothie ſont Lodoſie, où il y a vn bon port. Vvalburg, ville accompagnee de ſon Chaſteau, Calmur grande ville, ayant vn bon port, & pluſieurs autres, dont quelques-vnes portent tiltre du Duché. 2.

La Finlande eſt bornee du Leuant, du Midy, & du Ponant, de la mer, & ſeparee de l'Eſtat de Moſcouie par le Golphe Finnique, ou de Finlande, & par la riuiere de Polme: mais il a pour borne du Nord la Boddie, ou Bothnie Occidentale, & la Corelie. Les Ruſſiens nomment ce pays Chainskaſemla. Ses meilleures villes ſont Abo aſſiſe au pays d'Vplande, & Vvibourg aux extremitez du pays. 3.

La Boddie, ou Bothnie, eſt diuiſee en Orientale, & Occidentale, ſelon Magin, mais ſelon les autres en Septentrionale, & Meridionale. 4.

La Lapponie s'eſtend depuis les frontieres de Suede iuſqu'à la mer du Nord. Là eſt le marais de Lule, long de trois cens milles. Il faut remarquer que ceux qui ſont plus Orientaux, payent tribut au Moſcouite, & ſont nommez Dikiloppes, c'eſt à dire, Lappes, ou Lappons ſauuages: mais les Occidentaux obeyſſent au Roy de Suede, & tiennent le pays que l'on nomme Scricfinnie, Corelie, ou Carelie, ſelon Iean le Grand, eſt au de là du Golphe de Finlande, & s'eſtend iuſques à la mer glacee: ſon plus grand iour d'Eſté eſt de vingt-heures & demie. Hexholin, ou Kexolin, eſt ſa ville capitale. 5.

Le Roy de Suede tient encores en Liuonie, Riuaille, Narue, Pernouie, & quelques autres. Outre ce, il a les Iſles Alandes, où ſont les villes de Vames, Vibourg, & Caſtrolme.

Il y en a qui font vne autre diuiſion de la Suede, c'eſt à ſçauoir, en vnze Prouinces, qui contiennent vnze Duchez, & douze Comtez. Les Duchez ſont Vplande, Gothie Occidentale, appellee Vveſtrogothie; Gothie Orientale, appellee Oſtrogothie; Smoladie, Veſmanie, Dalakarlie, la grande Duché de Finlande, en laquelle ſont compriſes celles de Satagonde, de Caralie, & de Tauaſtie. Les Comtez ſont Heſlinge, Angermanie, Geſtrice, Midelpadie, Bothnie Orientale & Occidentale: Vlande, Vetnlande, Nuice, Dalie, & celle de l'Iſle d'Vlande, qui appartient toutesfois à la Finlande. 6.

L'autre diuiſion eſt en Eueſchez, qui eſtoient anciennement au nombre de ſept, en y comptant l'Archeueſché d'Vpſale. A celles-cy l'Eueſché de Vibourg en Finlande fut adiouſtee, les autres ſont celles de Lincopie, de Vetros, appellee Aroſcioiſe, celle de Scare, l'Imperiale, appellee de Strigonie, celle de Vexime, & celle d'Abe, nommee Aboen en Finlande. 7.

En la Dioceſe d'Vpſale, il y a cent ſeptante & vne paroiſſes, & ceſte Dioceſe s'eſtend iuſques aux Lappons, & comprend la Finmarchie, & en celle-cy il y a huict paroiſſes fort grandes. La Dioceſe de Lincopie a deux cents vingt-ſix paroiſſes, celle de Vexime deux cens dix: celle de Sacare autant que celle de Lincopie: celle de Streignea cent paroiſſes: celle d'Abe a cinq cens paroiſſes qui ſont pour la plus grande partie fort peuplees. De ſorte qu'en Finlande il y en a quelques vnes qui contiennent mille familles, d'autre huict cens, d'autres cinq

Digitized by Google

cens, & quelques autres moins. Le nombre de ces paroiſſes eſt tel que i'ay dit ſans y compter celles de pluſieurs villes ou places, qui peuuent monter à vn bon nombre.

QVALITE'.

LA Suede eſt la plus fertile Prouince de toutes celles du Nord, & porte grande quantité de grains. Il y a auſſi beaucoup de miel, d'argent, d'airain, de plomb, d'acier, & de fer, principalement pres de Salbourg on trouue de l'argent pur, qui n'eſt meſlé auec aucun autre metail. Il abonde merueilleuſement en poiſſons de toutes ſortes, ſoit de lac, de mer, ou de riuiere: toutesfois elle eſt en beaucoup d'endroicts aſpre, montueuſe, humide, & mareſcageuſe: ces endroicts rapportent moins de bleds & de fruicts que les autres. Tout le riuage vers la Liuonie eſt plein de rochers fort pointus, qui rendent ceſte coſte inacceſſible, & où les loups paſſent lors que la mer eſt gelee, & y deuiennent aueugles de trop grand froid, ainſi qu'on dit. Il y a forces grandes plaines, où l'on void toutesfois beaucoup de pins, de ſapins, & de cheſnes: toutesfois l'on ſeme communement entre ces arbres. Le pays ne manque pas de fleuues, mais ils ne portent point de vaiſſeaux pour la plus grande partie, à cauſe qu'ils ſont empeſchez par les arbres qui tombent dedans, ou par de grands rochers, ou bien leurs canaux ne ſont pas bien dreſſez pour les ayder à couler, & auſſi pour ce qu'ils ſont gelez pluſieurs mois de l'annee.

L'air y eſt communement bien pur, & par conſequent toute la Suede eſt fort ſaine, & il n'y a pas vn air ſi aſpre, ny inſupportable, ny de ſi grandes froidures qu'on ſe perſuade, toutesfois aux lieux où il y a des mareſcages, & des eaux qui croupiſſent, l'on ſent vn air peſant, & l'on void de grands broüillards. On y vit beaucoup, ordinairement, & principalement aux montagnes, & autres lieux plus expoſez au vent du Nord, & meſme on y void des hommes qui paruiennent à l'aage de cent trente, ou cent quarante ans, & encore beaucoup de gens y viuroient autant, s'ils n'abregeoient leur vie par trop manger, & trop boire, outre que meſme en la Cour du Roy l'on ne trouue pas preſque deux Medecins, ou Apotiquaires. On prend en ces pays force beuſles, qui ſont d'vne grandeur extraordinaire.

La Gothie abonde en grains, en beſtail, en cheuaux, en poiſſons de mer, & d'eau douce, en plomb, en fer, & en argent: elle a plus de paſturages que les autres pays Septentrionaux; ſur tout on y trouue force letton, & pres de la ville de Tragualle de fort bon fer.

La Finlande eſt encores plus aggreable que la Prouince qu'on nomme particulierement Suede, la ſurpaſſe en bonté, & rapporte plus de bled qu'elle, parce qu'elle eſt pour la plus grande part plaine, & n'eſt ſi montueuſe, ny ſi mareſcageuſe. La Bothnie n'eſt pas de grand rapport, mais en l'vne & l'autre on trouue force animaux qui ont de belles peaux, & pareillement du poiſſon en abondance.

La Lapponie ne produit nuls bleds: il y a force ours blancs, & quantité d'hermines. En lieu de cheuaux ils ont des Rangers qui ſont de la grandeur d'vn mulet, & de poil d'aſne, & ont des cornes preſque ſemblables à celles d'vn cerf, hormis qu'elles ſont plus courtes, & ont moins de branches. Ces animaux ne portent pas la charge ſur le dos, mais tirent les charettes ſi legerement, & ſi viſte, qu'ils feront en vn iour & vne nuict 150. milles. Au Solſtice d'hyuer, c'eſt à dire, quand le Soleil eſt paruenu au ſigne du Capricorne, & qu'il eſt en l'Hypogee, ou au lieu oppoſé à l'Auge: la nuict y eſt de trois mois auec vn peu de lumiere qui dure bien peu d'heures.

MOEVRS ANCIENNES.

LEs Gots ſont anciennement ſortis de Suede, & des pays voiſins, & ont aſſez monſtré quelle eſtoit l'humeur de toutes les nations de la Preſqu'iſle de Scandio, ou Scandinanie, où eſt la Suede.

Les Gots ont donc aſſez teſmoigné que ceux de ce pays eſtoient vaillans, & ne pouuoient croupir ſans rien faire, veu qu'ils ſont ſortis en grand nombre de ces pays, & ont dominé en beaucoup d'endroits de l'Europe aſſez longuement, meſmes ont tenu l'Italie par beaucoup d'annees. Ils eſtoient cruels, mais non toutefois ſi barbares qu'on les veut faire, comme nous pouuons voir par leur conduite lors qu'ils ont occupé quelque pays, & par leurs actions de faire ordinaires, particulierement par vne Epiſtre de Sidonius Apollinaire, qui deſcrit les façons de faire de Theodoric. Leurs loix nous apprennent pareillement aſſez, que ceſte nation eſtoit aſſez ciuiliſee & policee, mais que les autres peuples ſe flattoient, & bayſſans ces nouueaux conquerans, ne trouuoient agreables aucunes de leurs actions, & les blaſmoient en tout ce qu'ils pouuoient. Quelques-vns ont tenu qu'il y auoit vne loy par-

my

my eux, par laquelle il eſtoit porté, qu'on ne pourroit eſlire aucun pour leur Roy, qui ne fut gras, & de groſſe corpulence. Ces Gots ont touſiours hay mortellement les Danois, ou habitans de la Cherſoneſe Cimbrique. On tient que leurs characteres, qu'on nomme Gothiques, ſont fort anciens, & pour ceſte cauſe, que ceſte nation auoit ioinct les armes aux lettres: Leurs femmes alloient à la guerre, & ſe meſloient parmy les coups de meſme que les hommes: ils mettoient en vers les faits de leurs anceſtres, & les chantoient.

Ils adoroient le dieu Thore, comme le plus puiſſant de tous les dieux, qui auoit vne couronne en la teſte, vn ſceptre en la main, & douze couronnes autour de luy. On tient que c'eſtoit le meſme que Iupiter, pource que ces peuples Septentrionaux chomoient fort religieuſement le Ieudy, qui eſtoit le iour de Iupiter. Ce qui perſuade encore cela meſme, c'eſt qu'auiourd'huy on appelle encore en Suede les eſclairs, les tonnerres, les foudres, & choſes ſemblables, le bruit de Thoron.

Ce Duc en auoit à ſes coſtez deux autres, ſçauoir Othin, & Frigga: Othin repreſentoit Mars eſtant tout armé, & les Gots croyoient qu'il les aſſiſtoit en toutes leurs guerres, & toutesfois ils luy dedierent le Mercredy, qui eſt le iour de Mercure. Ils luy ſacrifioient ceux qu'ils prenoient en guerre. Frigga eſtoit la deeſſe de la beauté, de la grace, des amours, & preſidoit ſelon leur opinion, aux nopces, & à toute ſorte de plaiſirs. On luy auoit dedie le Vendredy, ou le iour de Venus, & meſme auiourd'huy on nomme encore en Suede quelques eſtoilles, la quenoüille, & le fuſeau de Frigga par vne tradition ancienne. On donnoit à ceſte deeſſe vn arc & vne eſpee, à cauſe qu'en ces pays les femmes eſtoient nées à la guerre, & combattoient, comme i'ay dit, ainſi que les hommes. Outre ces trois diuinitez, ils en auoiẽt pluſieurs aùtres. Ils adoroient vn Methotim, qui auoit eſté grand Magicien, qui auoit ordonné pluſieurs ceremonies particulieres pour le ſeruice des dieux. Fro Satrape des dieux, fut auſſi logé parmy eux, & adoré pres d'Vpſale: on luy ſacrifioit des victimes noires, & on faiſoit des ieux de nuict en ſon honneur toutes les annees. Ils adoroient encores Hollere, qui fut grand guerrier, & ſi grand Magicien, qu'il vſoit d'vn os couuert de characteres au lieu de vaiſſeau pour paſſer la mer. Ils adiouſtoient à ceux cy Vagnoſt, Hadinge, & Roſtioph de Finlande, à cauſe qu'il prediſoit beaucoup de choſes.

On met auec ceux-cy Roſtare, qui ſe pleuſt tant au ſang humain, qu'on luy voüoit les ames de ceux, contre qui l'on faiſoit la guerre. Il y en auoit encores beaucoup d'autres, qu'on eſtimoit enfans du grand Thoron, ou d'Othin.

Les Gots obſeruoient en leurs ſacrifices le nombre de 9. conſiderant peut-eſtre à la Pythagorique, que ce nombre impair qui vient de trois fois trois, deuoit eſtre preferé aux autres. Et de fait, Zamolxis, & quelques autres Philoſophes leur pouuoient bien auoir appris cela. Et combien qu'ils rendiſſent tous les iours quelque honneur aux dieux, toutesfois ils les honoroient encores plus ſolemnellement chaque mois, leur ſacrifiant durant 9. iours chaque iour neuf ſortes d'animaux, adiouſtans encore à cela des victimes humaines. Et quant à l'homme qui deuoit eſtre ſacrifié il eſtoit plongé tout vif dans vne fontaine, qui eſtoit là pres, & s'il y mouroit, on tenoit cela pour bon ſigne, & les Preſtres le tirans de là, l'alloient pendre en vne foreſt qu'ils tenoient pour ſacree, & croyoient qu'il auoit eſté tranſporté entre les dieux.

Ils croyoient l'immortalité des ames, & qu'elles alloient en vn lieu plus agreable, où preſidoit certain Dieu nommé Bleixe, à qui ils enuoyoient ſur vn vaiſſeau à cinq rames, vn meſſager, auquel ils commandoient de demander à ce Dieu ce dont ils auoient beſoin. Ils eſtoient tellement affectionnez au ſeruice de leurs dieux, que lors qu'ils oyoient quelque bruit en l'air, ils deſcochoient leurs fleches, monſtrans qu'ils vouloient ſecourir leurs dieux, leſquels ils croyoient eſtre lors aſſaillis par quelques autres. Dauantage, ils auoient des marteaux d'airain, auec leſquels ils faiſoient grand bruit, & imitoyent le tonnerre.

Ils auoient auſſi de couſtume, lors qu'ils alloient au combat, d'immoler des cheuaux, & d'emporter les teſtes au deuant de leurs armes; & apres les victoires, ils ſacrifioient auſſi à leurs dieux, & faiſoient des ieux en leur honneur. Leurs armes eſtoient l'arc & la fonde. Voila à peu pres ce qu'on peut dire des anciennes façons de faire des Gots, & de ceux du Royaume de Suede.

On pourroit rapporter icy les mœurs des Herules, Vandales, & Lombards, qui ſont ſortis de Scandie. Mais c'eſt aſſez d'auoir rapporté icy celles que les Gots & Suedois ont ſuiuis, ſelon le recit de Iean le Grand Archeueſque d'Vpſale.

MOEVRS DE CE TEMPS.

11. LEs Suedois ſont naturellement forts, robuſtes, & vaillans, tant à pied qu'à cheual, & ſur la mer. Ils reçoiuent les eſtrangers auec beaucoup de courtoiſie, & eſchangent auec eux leurs poiſſons, belles peaux, cuirs de beſtes ſauuages, & autres, leur beurre, leur ſuif, & leurs metaux.

Les paroiſſes ſont eſparſes par les foreſts, & autres lieux plus couuerts, où la commodité de baſtir des maiſons, d'auoir grande quantité de bois, & d'eſtre deffendus du vent du Nord, les retient plus volontiers, & ils ont en leurs maiſons leurs troupeaux, & les artifices pour accommoder tout ce qui eſt neceſſaire pour le viure, ou le veſtement. Cela cauſe qu'on ne trouue pas en ce Royaume de ſi grandes villes, ny ſi peuplees qu'aux autres.

On vſe en tous les pays ſuiets à la couronne de Suede, de deux langues diuerſes, à ſçauoir de la Suedoiſe, dont on ſe ſert en toutes les Prouinces de Suede, & en Gothie, Noruege, & Dannemarc. Surquoy l'on peut remarquer que la langue Saxonne approche fort du Suedois en pluſieurs mots, comme le Flamand & l'Anglois. Apres il y a la langue Finlandoiſe, dont on vſe, non ſeulement en la grande Duché de Finlande (excepté en vne Prouince où la Suedoiſe ſe conſerue & ſe pratique) mais encores en vne bonne partie des enuirons de Riuaille, ville de Liuonie; & les gens de qualité y parlent, & entendent la langue Allemande.

Les eſprits de Suede ſont aſſez propres à apprendre, non ſeulement les arts manuels, & les meſtiers: mais encores les diſciplines, ſciences ſpeculatiues, & les langues, entre leſquelles, ceux qui tiennent quelque rang dans le pays, & qui ſont qualifiez, apprennent communement la langue Allemande, ou la Latine, ou bien toutes les deux enſemble: & quand ils apprennent les autres, ils n'ont pas meſme difficulté en la prononciation, que les Allemands ont en l'Italienne, ou en la Latine.

Leurs mœurs ſont communement ſimples, & telles que les peuuent auoir des perſonnes, qui n'ayans pas veu les grandeurs du monde, ny des choſes qui leur aiguiſent l'eſprit, ou picquent leur volonté, viuent ſans beaucoup de deſir d'honneur, ou d'autre choſe, eſtans contens de la nourriture naturelle: & pour ceſte cauſe ils ne ſe ſoucient pas de cultiuer plus grande quantité de terres, que celle qui leur eſt neceſſaire, veu que s'ils vouloient couper pluſieurs grandes foreſts inutiles, ils recueilliroient grande quantité de grain, qui eſtant ſemé au mois de May, vient à eſtre moiſſonné en Aouſt, à cauſe de la grande chaleur & force du Soleil qui eſt preſque touſiours ſur la terre. Mais quoy que ceſte ancienne ſimplicité regne encore en pluſieurs, toutefois depuis la venuë des ſoldats eſtrangers, c'eſt à ſçauoir des Allemands, Anglois, Eſcoſſois, & autres, ils ont perdu beaucoup de ceſte naïfueté, ayans augmenté leur défiance naturelle: & leurs hoſtelleries ne ſont pas ouuertes ſans bource deſlier, comme elles ont eſté quelquefois.

Il eſt vray que les voyageurs deſpenſent fort peu, d'autant que les Suedois n'ont accouſtumé de demander aucune choſe pour le logis, ou les viures: & le plus ſouuent ceux qui voyagent, logent aux anciennes Cures, qui eſt vn ſigne de l'hoſpitalité qu'on y pratiquoit au temps que la Religion Catholique y regnoit: & il n'y ſouloit auoir nuls voleurs, & s'il y en a, c'eſt depuis qu'vn grand nombre de vagabonds s'eſt allé rendre en ce pays, à cauſe de la guerre. Ils vſent de force bains, principallement aux villes où les perſonnes d'vn & d'autre ſexe, vont aſſez communement.

Les femmes y ſont aſſez modeſtes & ſages, comme celles qui s'abſtiennent de l'yurongnerie. Leurs viandes ſont communement du grain de deux ſortes. Ils ſement l'vn au mois de May, & l'autre au mois de Nouembre. Ils cueillent en Aouſt du ſeigle, qui eſt fort commun, & font diuerſes ſortes de pain, à ſçauoir de grain pur & de grain meſlé. L'orge qui y vient eſt aſſez bon, & pour ceſte cauſe ils employent vne bonne partie de leur froment à faire la biere, qui eſt communement leur breuuage, combien qu'ils en ayent d'autres, dont les riches vſent, comme les vins du Rhin, d'Eſpagne, & de France, & le medon, appellé hydromel, & l'eau de vie.

Quelques pauures gens en temps de cherté mangent du pain de farine faicte d'eſcorce de pin, & quelques autres de celle de ſapin, qui eſtant de qualité plus chaude, ayde, comme on dit, à l'eſtomac, & non ſeulement ils en viuent, mais en deuiennent robuſtes.

Ils ont de la chair en abondance, dont ils ſalent la plus grande partie, comme des bœufs, pourceaux, oyes, & ſemblables animaux. Ils ne mangent preſque iamais de veau, ils vſent de poiſſon frais, ſalé & fumé, & d'autre non ſalé durant le grand froid, & pareillement de faizans & de perdrix, dont la chair eſt plus dure, que celle des pays plus temperez. Ils auroient

roient des legumes en abondance, & de toutes ſortes, s'ils y mettoient ſoin : mais ils n'vſent gueres que de pois communs, ou d'autres qui ſont comme des pois chiches, ronds & blancs, & de quelque peu de febues.

Le beurre & le fromage leur ſeruent pour l'entree & iſſuë du repas. Ils ne ſe ſoucient gueres communement du fruict, combien qu'ils ayent grande quantité de poires, prunes, ceriſes & fraiſes: & combien que les herbes y naiſſent trois ou quatre mois de l'annee, toutefois ils s'en ſoucient fort peu, ſinon des choux, qu'ils ſalent & gardent pour l'hyuer.

L'habillement du menu peuple eſt ſimple, & preſque pareil à celuy du peuple de Lombardie, quant à la forme : toutefois ils vſent de bonnets, & autres habillemens de peau, mais c'eſt fort ſimplement.

Les femmes des villes, & principalement à Stokolme, portent ſur leurs robes vn long manteau de drap noir, auec force plis.

Les Gentils-hommes ſont veſtus à l'Allemande, & quelques-vns de la Cour à l'Italienne, mais le plus ſouuent à la Françoiſe.

Quand ils voyagent, les payſans portent pour leurs armes, des coignees en lieu d'eſpees. Les Gentils-hommes & leurs ſeruiteurs portent auec leurs eſpees, de petites arquebuſes.

Leurs maiſons (excepté les Egliſes qui ſont de pierre) ſont de bois, mais beaucoup mieux faites que celles qui ſont aux campagnes de Pologne. Toutesfois il y a des villes qui ont leurs maiſons de pierre. On n'y vſe pas proprement d'eſtuues, mais de cheminees, qui ſe peuuent, apres que le bois eſt reduit en charbons ardans, fermer auec vne lame de fer, qu'on peut pouſſer dedans, & retirer quand on veut, excepté en quelques lieux, où il y a des mareſcages.

Les Lappons ſont petits, mais fort adroits. Ils manient l'arc des mieux: ils vſent d'habillemens eſtroits: en Hyuer ils portent des peaux de veaux marins, ou d'ours toutes entieres, les notient ſur la teſte, & n'y laiſſent de l'ouuerture que pour la veuë ; ce qui a donné ſuiet à quelques-vns d'eſcrire qu'ils ſont tous velus. Ils demeurent en des logis fort bas, qui ſont couuerts d'eſcorces d'arbres, ou de gazons, & mottes de terre.

Quelques autres diſent qu'ils viuent ſous des tentes, à la façon des Tartares. Ils ſont grandement addonnez à la chaſſe, & à la peſche, & par ce moyen ils s'entretiennent, & font part de leur poiſſon à leurs voiſins. Ils accommodent les vaiſſeaux, non auec des cloux, mais auec des nerfs & des crochets.

Ils ont vne langue particuliere, qui eſt fort malaiſee aux eſtrangers. Ils ſont grands ſorciers, & font venir les vents, les nuees, & les tempeſtes, & font beaucoup de choſes eſtranges. Il n'ont ny du pain, ny du ſel, & ne viuent que de poiſſons & beſtes ſauuages. Ils ſont d'vn naturel amoureux & laſcif, & ne ſe tiennent preſque iamais en vn lieu.

Ils ſont fort ſauuages & ſoupçonneux, & fuyent l'abord des eſtrangers, ſe cachans ſi toſt qu'ils les apperçoiuent. Ils eſchangent leurs peaux à d'autres marchandiſes. Ils commencent vn peu maintenant à s'appriuoiſer, à cauſe de la frequentation des eſtrangers.

RICHESSES.

LEs richeſſes de ce Royaume conſiſtent en l'abondance des viures, qui y eſt fort grande; 12.
car ils ont force grains, chair, poiſſon frais, ſalé & fumé, tellement qu'on n'y trouue preſque vn ſeul mendiant, & les paſſans eſtoient iadis, & ſont meſme encores en pluſieurs endroits logez preſque pour neant.

Mais ſes principaux threſors viennent des mines de plomb, d'airain & d'argent, & de quelque peu d'or; & les premiers metaux s'y trouuent en ſi grande quantité, qu'on tient qu'il n'y a contree en Europe, qui deuance en cecy le Royaume de Suede. On deſcouure ces mines par tout, bien que les payſans les cachent autant qu'il leur eſt poſſible, afin de n'y porter pas le bois neceſſaire, & de n'y trauailler pas ainſi qu'ils ſont obligez.

On tire de l'argent extrememẽt fin du pays de Veſtrors, & ſi ceux de la Prouince n'eſtoiẽt tant ennemis de l'induſtrie des eſtrangers, leurs richeſſes ſeroient encor' plus grandes, pource que les Suedois ne ſçauent ny eſpargner le bois, ny recueillir la fumee des mineraux pour les couleurs, & ne trouuent pas bon qu'on deſcouure les veines des mines: & ce qu'ils fuyẽt les eſtrangers, procede non de haine qu'ils leur portent, mais de crainte d'eſtre deceus par eux, pource qu'ils ſont fort ſimples en leurs mœurs, actions & manieres de faire, & peu trauaillez d'ambition & d'auarice.

Quant aux reuenus du Roy, il y a quatre ſortes de choſes, qui ſont le corps de ſes reuenus ordinaires, depuis que ce Royaume a laiſſé la Religion Catholique. Ses reuenus viennent donc des fruicts des biens Eccleſiaſtiques, des mines, des tailles, & des diſmes des grains & autres viures, comme auſſi des peaux, & finalement des gabelles, ou doüanes.

I'ay dit depuis que les Suedois ſe ſont diſtraits de la Religion Catholique, veu qu'auparauant l'Archeueſché d'Vpſale, les autres ſix Eueſchez, & beaucoup de Monaſteres, poſſedoient de fort grands fonds, dont ils receuoient de bons reuenus. Mais les Miniſtres ont ſi bien ioüé de la langue, qu'ils ont perſuadé aux Roys de s'emparer des biens, meubles & immeubles, aſſignant de beaucoup moindres reuenus aux Eueſques. Ce qui fit au commencement que l'on aſſembla vn grand threſor, qui tombant entre les mains du Roy Henry, fut diſſipé en fort peu de temps par le moyen des guerres.

Les mines produiſent de l'argent, dont on fait les talers de Suede, qui ſont fort eſtimez pour leur bonté. Et pource qu'il s'y trouue de l'or en petite quantité, on y bat fort peu d'eſcus. Outre les talers, il y a des quarts & demy quarts de talers, & vne ſorte de monnoye appellee Roſques, & vne moindre de demie roſques, ce qui ſignifie monnoye ronde, & vn taler en fait trente-deux. Or combien qu'ils abondent en cuiure, toutesfois on n'y bat point de monnoye de ce metail, excepté qu'on en met quelque peu dans les roſques.

On trouua pareillement, il y a quelques annees, certaine mine de ſel, mais elle diſparut apres, comme quelques-vns penſent, par la nonchalance de ceux qui s'en deuoient prendre garde.

Le Roy a la dixieſme de toutes les mines où l'on ne trauaille pas à ſes deſpens, & pour ceſte cauſe il paye les ſiens auec du cuiure & d'autres metaux: & ſi les payſans ne cachoient les veines de diuerſes mines qu'on deſcouure tous les iours, & s'il y auoit vn nombre de bons & diligens maiſtres, on iuge que le profit qu'on en tireroit, monteroit à vne grande ſomme.

Outre cecy, le Roy a par tout ſon Royaume la taille & les diſmes des grains, de ſeigle & d'orge, du beurre, des poiſſons, des bœufs, des peaux, & choſes ſemblables, & on n'a peu ſçauoir la ſomme de tout cecy, combien qu'on en tienne certain compte en la Chambre Royale & Threſorerie. Tant y a qu'il entretient non ſeulement l'armee & les officiers de mer, mais auſſi les autres de terre ferme, & les officiers du Royaume, & de la Cour.

Quand le Roy doit faire la guerre pour la deffence de ſon Royaume, ou bien enuoyer des gens dehors, il le faut ſignifier aux Prouinces, qui fourniſſent la quantité de viures qui eſt neceſſaire.

Il y a toutesfois ceſte difference en la contribution, que les nobles, ny leurs ſuiets ne contribuent ordinairement: mais quand on fait les contributions generales pour la guerre du conſentement des nobles, leurs ſuiets ont accouſtumé de payer la moitié de ce que ceux qui ſont immediatement ſuiets au Roy, doiuent donner.

Le peuple eſt pareillement obligé de contribuer pour le dot de chaque fille du Roy, quand elle ſe marie, & la ſomme de ceſte contribution a eſté depuis long-temps, de cent mille talers, outre la vaiſſelle d'argent, & les ameublemens de ſa maiſon.

Le reuenu des peaux eſt tantoſt plus grand, tantoſt plus petit, ſelon que les neiges ſont grandes, ou petites, veu que tant plus il y en a, tant plus on a accouſtumé de prendre de beſtes.

Du pays des Lappons plus Septentrionaux le Roy tire la plus grande partie des peaux, & ſa Maieſté pour en ſçauoir la verité, y enuoye tous les ans vn Commis, qui vſe de telle diligence à ſçauoir combien on a pris de beſtes, que le Roy ne peut eſtre trompé. Les peaux qui ſont ſeparees & choiſies pour le Roy, ſont diſtribuees en ſa Cour à ſes parens & amis, & pour recompenſe aux Marchands, qui ont donné, ou doiuent donner des marchandiſes, pour l'vſage de ſa Cour.

Le Roy n'a autre tribut de ces Lappons, d'autant qu'ils ne s'occupent qu'à chaſſer aux beſtes, leſquelles ils changent apres en autres choſes neceſſaires, combien qu'il y en a quelques vns qui trauaillent de l'aiguille, & font de leur main pluſieurs beaux ouurages, qui monſtrent qu'ils ſont ingenieux.

Il n'y a preſque aucunes daces, gabelles, ou impoſitions, que celles des ports de mer. Il eſt vray que le Roy a accouſtumé d'auoir de ceux du pays, qui ne luy donnent pas des viures à proportion de leurs biens, de qui cinq talers, de qui ſix, de qui huict, & dauantage par annee: & quand le Roy fait du bien à quelques vns, il a de couſtume de luy octroyer certain nombre de payſans, comme ſuiects tributaires, à qui plus, & à qui moins, ſelon leur merite.

Digitized by Google

On comptoit en l'annee mil cinq cents ſeptante huict, qu'on mettoit d'ordinaire au threſor du Roy toutes les annees, en deduiſant les charges extraordinaires, & les deſpenſes, enuiron ſix ou ſept tonnes d'or, dont chacune eſt priſe pour cent mille talers d'Allemagne.

Toutesfois les ſeules forteresſes de Riuaille & de Vibourg, qui ſont ſur les frontieres de l'Eſtat de Moſcouite, couſtent par an cent mille talers de deſpenſe. Beaucoup de perſonnes de iugement tiennent que le Roy auroit beaucoup plus de reuenu, ſi la diſpoſition du temps, la multitude des artiſans, & autres, euſt eſté telle qu'on la deſiroit, veu que ſa Majeſté ayant beaucoup de vaiſſeaux, qui pourroient, pour la plus grande partie, voyager bien loin, l'on tient qu'il pourroit enuoyer aux autres pays, grande quantité de beaux arbres, & de matiere de nauires, & beaucoup de grains, & en rapporter pour l'vſage du pays du ſel, & d'autres choſes neceſſaires, que les marchands eſtrangers vendent au double de ce qu elles valent, au lieu que d'autre ſorte, on les auroit à beaucoup meilleur compte.

Semblablement on tireroit dauantage des mines, ſi l'on y employoit les eſtrangers, tant pour eſpargner le bois, comme i'ay deſia dit, que pour d'autres choſes. Toutesfois du ſeul airain qu'on tire en deux ou trois mines ſeulement, la dixieſme du Roy montoit l'an ſeptante huict, à cinq cens ſquipons & dauantage, & la valeur de ces ſquipons eſt de trente mille talers.

Il eſt vray que l'on tire neuf fois plus de cuiure, mais cela s'en va au profit de ceux qui les tirent. Mais ſi le Roy veut ſatisfaire à ceux-cy par vne autre voye, il peut retenir pour luy tout le cuiure & l'airain qu'on tire des mines: & pour ceſte cauſe, il y a vn Surintendant du Roy, qu'ils appellent Faue, qui eſt comme ſon Facteur ou Commis general.

FORCES.

CHaque Prouince a ſes gens de pied & de cheual ordinaires. Aux Royaumes de Suede & de Gothie, on compte enuiron trente-deux enſeignes de gens de pied, & chaque Enſeigne enuiron ſept cens hommes. Ceux-cy ſont preſts en toutes occaſions, à marcher où il faut, & ſont preſque tous arquebuſiers. On trouue bien peu de picquiers, à cauſe de la multitude, & de l'eſpaiſſeur des bois, qui les empeſcheroit de manier, ou porter leurs picques: & la caualerie pour la meſme raiſon, n'vſe auſſi de lances, mais d'eſcopettes, ou de piſtolets, à la façon des Reiſtres. 14.

Ces ſoldats eſtans nez dans ces pays, & accouſtumez aux viandes qui ſe conſeruent, ſupportent ayſement le froid, & ne ſe ſoucient nullement de la delicateſſe, ou diuerſité des viandes: Outre que chacun de ceux-cy fait ſes ſouliers, & ſes habits, le bois des arquebuſes, & autres choſes neceſſaires. Et on a veu bien ſouuent au Chaſteau de Stokolme des ſoldats en ſentinelle, qui veilloient auec vne grande patience durant les plus grandes froidures, ſans eſtre releuez preſque de toute la nuict, encores qu'en hyuer elle dure dix-huict heures.

Chaque compagnie a ſon Capitaine, ſon Lieutenant, & ſon enſeigne. Le Capitaine meſme en temps de guerre quand on combatoit dans le pays contre le Roy de Dannemarc, ou le Moſcouite, n'auoit pas plus d'vn habillement l'annee, auec quatre talers de ſolde, & l'exemption, tant pour luy que pour vn petit nombre d'autres, du tribut que l'on paye ordinairement au Roy.

Le ſoldat ne iouyt d'aucune exemption, ſi ce n'eſt tandis que la guerre dure, ou que l'on eſt en quelque deffiance, & qu'à ceſte cauſe on ſe tient en armes, & iadis il n'auoit autre paye par moys, que cinq parties d'vn taler. Ainſi qu'ils marchent, les fourriers les departent, & logent en diuerſes maiſons: mais lors que tout eſt enſemble, & qu'ils marchent en bataille, ou qu'ils campent, le Roy leur donne des viures ſans les faire compter ſur leur paye; & ſi l'ennemy les prend, le Roy eſt couſtumier de les rachepter du ſien, & de payer leur rançon, & ſi quelqu'vn perd vn cheual au combat, le Roy eſt obligé de luy en donner vn autre.

La Caualerie ſemblablement en chaque compagnie, qui eſt moindre en nombre que non pas celle de l'Infanterie, a vn Capitaine, vn Lieutenant, & vn Enſeigne, & l'on n'auoit accouſtumé de donner aux hommes de cheual, que vingt talers par an, & vn habillement, auec les exemptions, & conditions, dont i'ay faict mention cy-deſſus. Toutesfois, les Chefs des compagnies, & ainſi à proportion, les autres plus conſiderables, receuoient autant de payes, qu'ils auoient de ſeruiteurs apres eux, s'ils les ſuiuoient à cheual.

Il y a vnze compagnies ordinaires de Caualerie en Suede & Gothie, & deux en Finlande: toutesfois ſi le Roy en deſire auoir vn plus grand nombre, il le peut bien ayſement, pourueu qu'il y ait de l'argent.

Digitized by Google

En Finlande il y a deux compagnies, l'vne de ſimples ſoldats, l'autre de Gentils-hommes : & le ſubiect pour lequel il y a peu de gens en vn ſi grand pays, c'eſt à cauſe qu'il eſt cõtraint de fournir la plus grande partie des mariniers, & gens pour ſeruir aux armees de mer, de meſme que ſont encores quelques Prouinces plus Septentrionales, qui, ou pource qu'elles ſont montueuſes, & ſteriles, comme l'Angermanie, ou pource qu'elles manquent de cheuaux, comme la Dalecarlie, ſont ſuiectes à fournir l'armee de mer d'vn bon nombre de mariniers.

En Smolande, en Vveſtrogothie, & Oſtrogothie, il y a quelques compagnies de Gentils-hommes à cheual, & la Vveſtrogothie abonde en nobleſſe plus que les autres : & nul ne peut eſtre Capitaine de gens de pied, ou de cheual, s'il n'eſt noble.

Leurs cheuaux ſont vn peu moindres que les Friſons, mais puiſſants, & accouſtumez à la peine, & à manger peu de choſe.

L'ordre du Royaume eſt de faire toutes les annees la reueuë de toutes ces compagnies, & d'aduertir les Seneſchaux du lieu, & du iour, auquel elle ſe doit faire. Dauantage, en la Cour du Roy les Gentils-hommes ſeruoient en telle ſorte, qu'il y en auoit touſiours trois cens & cinq, tous preſts à monter à cheual auec leurs armes ; toutesfois les Conſeillers, & quelques autres nobles, en eſtoient exempts. Il eſt vray qu'on donnoit aux Gentils-hommes qui ſeruoient, pour raiſon de leurs ſeruiteurs, quelque eſtat par chacun mois, & pour chaque ſeruiteur à cheual, l'on donnoit tous les mois au moins cinq talers.

Le Roy eſtant paiſible, auoit ordinairement cinquante nauires de guerre, ſous la charge d'vn Admiral. En l'an mil cinq cens ſeptante-huict, ſept de ces nauires eſtoient comme de bons galions : les autres portoient enuiron cinquante pieces de canon de fonte, l'vn portant l'autre.

Le Roy ſçait ordinairement où il peut prendre ſix millẽ mariniers, en comptant auec ceux-cy non ſeulement la chorme, mais encore les Officiers des nauires : & il en pourroit auoir beaucoup dauantage, d'autant que toute la coſte de Finlande, qui eſt longue de plus de quatre cens milles, celle de la mer Bothnique, qui eſt preſque au double, le riuage du Royaume de Suede, & quelques Iſles, donnent continuel ſubiect aux gens de ces pays d'aller ſur mer, & par conſequent, de ſe rendre hardis & experimentez.

En la guerre que Iean troiſieſme Roy de Suede, eut auec le Roy de Dannemarc, auant que leur accord fut fait à Stretin, le Suedois mena ſeptante nauires, outre pluſieurs autres bons vaiſſeaux, & outre la caualerie qu'il auoit en terre ferme, il auoit ſur les nauires dix-huict mille hommes, qui lors qu'il en eſtoit temps, prenoient terre pour combattre, pource qu'en ces contrees on a de couſtume de combatre en hyuer ſur la glace, tant pour la facilité de paſſer les lacs & les fleuues glacez, qu'à cauſe qu'on porte alors les viures plus ayſément, & l'Eſté l'on combat ſur la mer.

La façon d'entretenir ce nombre de mariniers, couſte vne grande ſomme d'argent au Roy : mais du tribut que les Prouinces luy payent, il leur diſtribuë de la chair, du poiſſon, du beurre, du ſeigle, & de l'orge, ſur la plus grande partie des payes.

De là vient que le Roy peut mettre en mer à peu de frais quelques vaiſſeaux de guerre toutes les annees, d'autant qu'il ne donne aux mariniers que des viures, au lieu d'argent, & toutesfois ils en ſont beaucoup plus contens que du reſte, comme gens à qui il ſuffit d'auoir leurs neceſſitez, outre que le Roy a pluſieurs beaux bois, & des mines abondantes en fer & en airain, dont quelques Egliſes ſont meſmes couuertes : tellement que le Roy Iean III. diſoit, qu'vne guerre qui couſtoit vn million au Roy d'Eſpagne, ne luy reuenoit pas à cent mille talens.

La quantité des mines fait encores qu'en ce pays là il y a grand nombre de canons, tant aux fortereſſes, que pour armer les nauires. On a compté au ſeul Chaſteau de Stokolme, quatre cens pieces, partie doubles canons, partie couleurines, & autres moindres, & l'on peut iuger par là quel nombre il y en auoit en tout le Royaume.

Les plus grands vaiſſeaux ſont au port de Stokolme, & y demeurent aſſeurez ſans anchre, pource que depuis la haute mer, iuſques à Stokolme, on nauige entre des eſcueils enuiron quarante milles d'Italie. On compte ordinairement en ce port, lors que la glace eſt deſia fonduë, & que les vaiſſeaux eſtrangers arriuent, de deux à trois cens nauires.

Les autres nauires ſont en quelque port de Suede, mais beaucoup plus en ceux de Finlande, pour faire teſte au Moſcouite, & pour empeſcher qu'on ne luy porte d'Allemagne, ou d'autres endroits, des choſes qui luy donnent plus de moyen de nuire à la Suede.

Il y ſouloit auoir en ces pays beaucoup de fortereſſes, mais par diuers accidens de

guerres, par diuerſes deffiances, & autres occaſions, il y en a eu beaucoup qui ont eſté ruinees; combien toutesfois que depuis la guerre de Sigiſmond Roy de Pologne, & legitime heritier de Suede, fait à ſon oncle Charles iniuſte vſurpateur de ce qui luy appartient, l'on en a dreſſé vn grand nombre.

Les principales qui ſont auiourd'huy en eſtre, ſont celles qui s'enſuiuent. Vers la mer d'Oueſt à Elsbourg, place proche du lac de Venus, il y a la fortereſſe d'Elfelsbourg; & non loing de là encores deux autres, dont l'vne eſt nommee Goltbourg, comme qui diroit, chaſteau d'or; & l'autre Croneberg.

On voit apres vers la mer Baltique, & ſix lieües loin de Scanie, Prouince du Royaume de Dannemarc, le Chaſteau & la place de Calmas, & en Oſtrogothie le Chaſteau de Vaſſene. Il y a la fortereſſe de Borizolomie en l'iſle d'Vlande, puis celles de Scechorgue, Nicopie, Vicerbin, Gripſelmie, & le chaſteau d'Vpſale. On voit encores les forts Chaſteaux de Stokolme & d'Ourbou, qui en eſt eſloigné d'onze lieües. Ce ſont les forterelles que l'on compte au Royaume de Suede.

Quant à celles de Filandre, il y en a vne en la ville d'Abe, vne autre plus auant appellee Elſingofors, vne autre à Tauaſtie appellee Iaffauſthaaus, qui ſignifie meſme choſe, que maiſon de Tauaſt. Elle eſt encores appellee Hiſſet, c'eſt à dire, Chaſteau-neuf. Il y en a auſſi vne à Vibourg, ville proche de Moſcouie. Il y a encores en Liuonie le Fort de Riuaille, & outre ce, celuy d'Ennueſpel.

Le Roy de Suede confine du Ponant auec le Roy de Dannemarc, & du Leuant auec le Moſcouite. Les Suedois ont receu beaucoup de dommages des Danois, veu qu'entre les autres Chriſtierne II. aſſiegea Stokolme, la força de ſe rendre, & vſant d'vne extreme cruauté à l'endroit de ſes habitans, la remplit de ſang & de corps morts.

Leur hayne procede des pretentions que le Roy de Dannemarc a ſur la Suede: mais le moyen de la moleſter ainſi, vient de la commodité des lieux & des ports, principalement de l'iſle de Gotlande, qui eſt membre de la Gothie. A raiſon dequoy les Suedois pretendent qu'elle eſt de leur domination, & qu'ils y ont droict. Mais depuis que Guſtaue euſt recouuré le Royaume, & que Henry & Iean ſes fils l'ont gouuerné l'vn apres l'autre, combien qu'il y ait eu de grandes guerres entre les Danois, & Guſtaue, toutesfois ce Royaume s'eſt bien maintenu, & la ville de Lubec, qui eſt fort puiſſante en ces mers là, ſe mettant tantoſt d'vn party, tantoſt de l'autre, contrebalance tellement les forces de ces deux Roys, qu'elle ne permet que l'vn ny l'autre s'aggrandiſſe exceſſiuement, à cauſe du danger auquel elle ſeroit auſſi toſt reduicte.

Le Suedois faict la guerre au Moſcouite auec plus d'auantage, pource que Finlande, qui confine auec la Ruſſie par le moyen des lacs & mareſcages dont elle eſt pleine, a ſes entrees malaiſees & dangereuſes, & il eſt arriué plus d'vne fois que les armees des ennemis ſe ſont perduës en ces eaux glacees.

Dauantage, le Suedois eſt couſtumier de tenir en ces mers là la pluſpart de ces vaiſſeaux. Il y a la fortereſſe de Vibourg, qui eſt extremement bien munie. Il a encores aux confins du grand Duc de Moſcouie, Narue, & Riuaille, dont nous auons parlé cy-deſſus, & quelques autres places, par le moyen deſquelles il le bride, & en verité l'on doit eſtimer bonnes les fortereſſes qui ſe maintiennent dans les terres d'autruy, d'autant qu'elles deffendent leur pays, & trauaillent celuy de l'ennemy, & deffendent tant mieux le leur, qu'elles s'en trouuent plus eſloignees, pource que tandis que l'ennemy prend beaucoup de peine apres elle, le pays amy demeure paiſible, & par ce moyen l'on conſerue les gens & l'argent, & l'on fait les prouiſions qui ſont requiſes pour les ſecourir & maintenir.

Dauantage, elles trauaillent tant plus l'ennemy, qu'elles en ſont plus voiſines. Mais les fortereſſes qui ſont en ſon pays, ne font que deffendre le ſien, & le deffendent auec vn fort grand aduantage, pource que toutes les fois qu'elles ſont attaquees, il eſt force que les pays endurent de fort grands dommages, & que ſon eſtat ſoit plein de troubles & de bruit, & expoſé en proye aux ennemis.

Mais pour reuenir au Roy de Suede, il a autant d'aduantage ſur le Moſcouite, pour la deffence de ſes eſtats, que les forces maritimes ioinctes à celles de terre ferme, en peuuent apporter contre vn Prince qui n'a point de forces ſur la mer.

GOVVERNEMENT.

POur diſcourir du gouuernement de Suede, il faut ſçauoir que les affaires de ce Royaume eſtans paiſibles, il eſt gouuerné par vn Roy, qui ayant eſté cy-deuant electif, fut fait hereditaire au temps de Guſtaue. 17.

Digitized by Google

Le Roy a ordinairement 12. Conſeillers, & outre cecy, pluſieurs autres Officiers, pource que ce Royaume eſt non ſeulement diuiſé, comme i'ay dit, en Prouinces, Duchez, & Comtez: mais encores chaque Prouince eſt diuiſee en Territoires, ou Diſtraits, & Iuriſdictions, qui comprennent quelques Paroiſſes, qui plus, qui moins, & chacune d'elles a ſon Lanſman, ou Conſul. Apres cela chaque Territoire a ſon Vicomte, qui eſt comme vn Podeſtat d'Italie.

Il y a par deſſus les Vicomtes d'autres Officiers, qui ſont comme les Seneſchaux de France, appellez par les Suedois, Lamans, comme ſouuerains Iuges: de ſorte qu'on appelle des Vicomtes à ces Lamans, & des Lamans au Conſeil du Roy, & de ce Conſeil au Roy-meſme. Ces Lamans viſitent vne partie de leur iuriſdiction chaque annee, iuſqu'à ce qu'ayant acheué de faire leur viſite entiere, ils la recommencent, & de meſme que cecy ayde à cognoiſtre plus clairement l'eſtat des affaires, & à y mettre vn plus preſent remede: auſſi apporte-t'il du ſoulagement au peuple; veu qu'ils exigent le tribut des paroiſſes qu'ils viſitent vne annee, ſans en charger les autres.

Or les territoires eſtoient autrefois departis en telle ſorte, qu'à chaque centaine de familles qui habitoient hors les villes, on aſſignoit comme vn centenier, ou moindre Iuge, qui en certain temps de l'annee, encores qu'il ne face pas ſa demeure parmy eux, leur va pourtant adminiſtrer la iuſtice: & le Roy, ſelon la valeur & le merite des perſonnes, donne quelquefois à vn de ces Iuges deux cents familles. Toutes ces charges ſont donnees à des hommes, partie nobles, & partie qui meritent tels offices par leur eſprit & preud'hommie.

Le Lanſman, ou Conſul de chaque paroiſſe eſt ordinairement pris du corps des payſans meſmes, & aux occurrences il a recours au Vicomte, & autr'autres choſes, ce Lanſmand a charge de ſe trouuer au lieu où le Roy fait ſa demeure, lors qu'il mande les deputez de quelques Prouinces, afin d'ouyr ce qu'il faut faire, & cecy arriue couſtumierement preſque vne fois toutes les annees.

Le Lanſman a encores la charge de faire que les voyageurs ſoient adreſſez aux logis, & qu'on les pouruoye de cheuaux, ou de Sletes en temps de glace, ou de neige: ces Sletes ſont de petits chariots ſans roües.

Les Vicomtes ont peu d'eſtat, veu qu'ils reçoiuent des Exacteurs Royaux, qui ſont diſpoſez par tout le Royaume, vn habillement toutes les annees, outre quarante talers pour hommes: toutesfois ils ont des exemptions, des preſens, & choſes ſemblables.

La Smolande ſeule, qui confine auec le Royaume de Dannemarc, & eſt vne Prouince aſſez ample, a enuiron cinquante deux Vicomtes, où ſont les plus vaillans hommes de Suede, & quelquefois elle s'eſt mutinee auec trente mille hommes propres à porter les armes.

Quant à Stokolme, il faut ſçauoir que la ville meſme fait 4. Conſuls pour ſon gouuernement politic & ordinaire. Ceux-cy demeurent en cét eſtat toute leur vie. Deux d'entr'eux precedent ſucceſſiuement les autres toutes les annees, & tous quatre (combien qu'aſſiſtez de quelques vns, qu'ils nomment Senateurs, & qui ſont Bourgeois) s'aſſemblent, & deliberent des choſes de la police. Neantmoins ils diſtribuent entr'eux quelques charges particulieres, comme des baſtimens, de iuger, & de publier les nouuelles ordonnances: ce qui ne ſe fait toutefois ſans que le Lieutenant du Chaſteau de Stokolme y interuienne, & ce Lieutenant eſt par deſſus les Conſuls, & aux faits de conſequence, les Conſeillers du Roy qui ſe trouuent à la Cour, renuoyent les matieres.

Le nombre des Senateurs qui aſſiſtent les quatre Conſuls, eſt de douze, l'office deſquels dure toute leur vie, ſinon qu'ils fuſſent deſmis pour quelque faute, ou qu'ils recherchaſſent d'en eſtre deſchargez pour d'autres cauſes.

18. Les loix dont ils vſent generalement ſont anciennes, & depuis le temps de ſainct Henry Roy de Suede, elles ont duré iuſqu'à preſent en ce Royaume, excepté les loix Eccleſiaſtiques, qui demeurent toutesfois incorporees auec les autres, & quand le Cardinal Raymond alla en ces pays du Nord, l'on y adiouſta vn article, qui eſt appellé Eccleſiaſtique, auquel on a declaré que les enfans des Preſtres, ou Moines, ſeront tenus en pareil degré, que ceux qui ſont nez d'adultere.

Les loix de Suede ne font particuliere mention d'aucune vſure, ſinon au cas qu'vn debiteur fuſt preſſé par pluſieurs creanciers de payer ce qu'il deuoit; & ſi quelqu'vn des creanciers auoit preſté au debiteur auec quelque pache d'intereſt, le creancier perd le droict de luy demander la debte; & meſme on a de couſtume de punir non ſeulement l'vſurier, mais encores celuy qui s'embrouille auec des gens de ceſte ſorte.

Digitized by Google

Et toutesfois d'autant qu'en ces Royaumes on ne souloit prester que gratuitement, ce vice n'est pas frequent, sinõ à Stokolme, où plusieurs ont porté ceste meschanceté d'Allemagne, auec beaucoup d'autres.

L'adultere y est puny de mort, & beaucoup plus irremissiblement si vn homme marié le commet auec vne femme mariée, pource qu'on le met alors au pouuoir du mary, afin qu'il soit chastié: & s'il n'est marié, on le condamne pour la premiere fois à vne grande amende pecuniaire. Mais il arriue peu souuent qu'estant surpris la seconde fois, il n'ait la teste tranchée.

Celuy qui bat vn autre, paye cinq talers d'amende: & s'il luy couppe quelque partie, cõme vn doigt, ou autre chose, il paye le double: & s'il demeure estropié de quelque membre, on donne entiere reccompense. S'il blesse en la teste, ou en la poitrine, & que le blessé meure auant la fin de l'annee, celuy qui a blessé est condamné à mort comme homicide. Les corps de ceux qui ont este tuez, si le criminel n'est present, ne sont enterrez iusques à tant que l'on aye fait mourir le meurtrier, combien que plusieurs sepmaines se passent quelquesfois, sans qu'on en puisse faire l'execution.

On impose peine au iuge, qui estant requis pour la seconde fois, de donner sentence diffinitiue, la differe, & par ce moyen les procés n'y sont nullement menez en longueur.

Cecy procede presque d'vne ancienne ordonnnance, par laquelle il est deffendu d'auoir ny Procureur, ny Aduocat: tellement que chacun propose son faict deuant le Iuge.

Mais si c'estoit vne vefue, ou vn pupil, ou vne personne insensée, ou du tout lourde & grossiere, le plus proche parent en poursuit le procés; & s'il n'y en a point, le Senat cree vn Tuteur, & l'affaire s'expedie en peu de temps. Il est vray que le Iuge est excusé pour quelques circonstances, quand il estime auec raison qu'il ne peut prononcer si tost la sentence.

Quant aux Officiers establis sur les reuenus du Roy, il y a premierement vn Commissaire, qui signe les mandats de tout ce qui est assigné pour pension ou gages à chaques Officiers. Et combien que le Commissaire general ne manie pas l'argent, à raison dequoy ses heritiers ne sont en danger d'en rendre compte, toutesfois on ne paye aucuns gages, ny aucune pension, sans signature.

Ce Commissaire general a sous luy vn Tresorier qui reçoit l'argent du Roy, le garde le met au thresor du Roy, & en tient compte. Auec ce Thresorier, il y a dix Chambriers, ou maistres des Comptes, qui ont & tiennent en la secretairerie les regists de tous les reuenus du Roy, & ceux-cy s'assemblent auec le Tresorier, selon les occurrences, & rendent compte toutes les annees deuant le Commissaire general, & en presence aussi de quelques Conseillers du Roy: & le Tresorier en chaque Prouince, diuers exacteurs qui luy portent des tailles, & tout ce qui appartient au Roy, qui est apres mis au thresor.

RELIGION.

LE Roy Gustaue sollicité par vn certain Olaus, Pierre Nenicius Lutherien, & par vn Laurens André Archidiacre de Srenge, mais desia peruerty, & infecté d'heresie, introduit la secte de Luther en Suede, pour le desir qu'il eust de s'approprier les biens de l'Eglise à son nouueau aduenement à la Couronne. Tellement qu'il s'empara de tout ce qu'il voulut, & fit vne ordonnance, par laquelle il fut dit que les Euesques ne possederoient que ce qu'il plairoit au Roy.

Il mit les Vniuersitez de son Royaume entre les mains des Lutheriens, deffendit à tous d'aller estudier hors du Royaume, excepté à Vvitemberg, & en quelques autres Academies heretiques, en faisant brusler les anciennes Librairies, & porter en son Royaume force liures heretiques, & traduire en langue vulgaire la Bible, auec postilles, & des interpretations fausses, & faictes à plaisir: tellement qu'il abolist en ses Estats la foy Catholique, & aduança l'erreur de Luther autant qu'il luy fut possible. Toutesfois le Caluinisme s'espandit aux pays sujets à Charles III. fils du Roy Gustaue, Duc de Vermelande, de Sudermanie, & de Nericie, Henry fils de Gustaue, & son successeur plus proche, n'y mist nul remede. Iean son frere, qui luy succeda, ayant bon entendement recognoissoit assez cét erreur, & lisoit les liures des anciens Peres: mais de crainte de quelque reuolte, & de son frere Charles, il ne s'osa descouurir entierement. Toutesfois la conuersation de sa femme Catherine, fille de Sigismond Roy de Pologne, luy fist garder beaucoup de coustumes Catholiques, veu qu'il obseruoit le Careſme, s'abstenoit le Vendredy de manger de la chair, conserua le Monastere de Vastene,

Digitized by Google

porta beaucoup d'honneur à ſaincte Brigide, & luy donna vne châſſe d'argent, de meſme qu'aux os de ſainct Henry Roy de Suede, leſquels il fit porter aux Preſtres Catholiques en l'Egliſe d'Vpſale, reprocha bien ſouuent aux Miniſtres Lutheriens & Caluiniſtes, leur ignorance, leur erreur & effronterie, redreſſa les Egliſes qu'il auoit abbatuës, & meſme il fit refaire l'Autel d'où il ſe ſouuenoit auoir veu diſtribuer au peuple la ſaincte Euchariſtie. Il enuoya premierement vn Ambaſſadeur à Pie quatrieſme, puis à Gregoire treizieſme, laiſſa l'exercice de la foy Catholique libre à la Reyne, & luy permiſt de nourrir auſſi Catholiquemẽt Sigiſmõd leur fils, qui eſt aujourd'huy Roy de Pologne, & legitime heritier de Suede. Meſme la Reyne obtint quelques Ieſuites pour la conſolation, & pour l'aſſiſtance des peuples. Ces Ieſuites firent quelque profit iuſques à la mort de la Reyne, qui aduint l'an mil cinq cẽts octãte trois. Et bien toſt apres ils furẽt chaſſez du Royaume: de ſorte qu'il y a bien peu de reſte de la Religion Catholique. Et aujourd'huy que Charles oncle de Sigiſmond vſurpe ſus ſon nepueu le Royaume de Suede, il a du tout aduancé l'erreur de Caluin, duquel il ſuit l'opinion: de ſorte que les habitans des Prouinces qui le recognoiſſent, ſont deuenus preſque tous Caluiniſtes, toutesfois il y reſte beaucoup de Lutheriens.

ROYS DE SVEDE.

IEan Olaus le grand, fait vn long denombrement des Roys de Suede, dont les noms ſeroient ennuyeux. Il me ſuffira doncques de commencer, comme quelques autres, par

Sichtrug, qui fut Roy de Suede, long-temps auant la natiuité de Ieſus-Chriſt, & fut tué par Gran, Roy de Dannemarc, qui miſt ce Royaume ſous ſon obeyſſance: mais Suibdager Roy de Noruege, vainquit Gran, & fut Roy de Noruege, Suede, & Dannemarc.

Haſmond ſon fils luy ſucceda au Royaume de Suede, & de Noruege.

Vffo fut ſucceſſeur de Haſmond.

Hindin regna apres luy, puis

Hunding.

Regnier fils de Hunding.

Hontbrod fils de Regnier, ſous qui le Royaume de Suede fut ſoubſmis aux Danois.

Atiſle & Hothier ſes fils recouurerent le Royaume de leur pere, moyennant certain tribut qu'ils deuoient payer: mais Rolfo Roy de Dannemarc vainquit Atiſle, & mit la Suede ſous ſon obeyſſance. Lors Hiartuar, natif de Suede, gagna tellement les bonnes graces de ce Roy, qu'il luy octroya le pays de Suede en tiltre de Duché, à condition de certain tribut, & pour le rendre plus fidelle, il luy bailla ſa ſœur en mariage. En fin Hiartuar trencha la teſte à Rolfo, & les Danois tuerent Hiartuar. Lors Hothier frere d'Atiſle ſe mit en poſſeſſion du Royaume, & rangea le Dannemarc ſous ſon obeyſſance, mais il en fut chaſſé par Baldeer.

Or laiſſant icy quelque temps, auquel les Suedois n'ont rien fait de memorable, ie viendray au temps d'Auguſte, auquel Abric eſtoit Roy de Suede.

Eric ſon meurtrier luy ſucceda du temps de noſtre Seigneur Ieſus-Chriſt.

Haldan fils d'Eric regna apres luy, & fut tué.

Siuard ſon fils luy ſucceda.

Apres luy Eric fils de ſa fille, & de Froton Roy de Dannemarc, regna en Suede.

Eric fut tué en guerre, & eut pour ſucceſſeur

Haldan, qui ne ſe ſouciant d'auoir des enfans, declara pour ſon ſucceſſeur

Vnguin, qui laiſſa à ſon fils Siluad les deux Royaumes de Dannemarc, & de Suede.

Regnaud fut Roy apres Siuald, puis

Aluier, qui eſtoit l'vn des plus grands Seigneurs de Suede.

Iugo fils aiſné d'Aluier.

Ingel frere d'Aluier.

Riugo fils d'Ingel ſucceda, eſtant encore enfant: il eut pour ſucceſſeur

Gotar qui fut tué en guerre par les Danois.

Iarmeric fut apres luy Roy de Dannemarc & de Suede, enuiron l'an de grace trois cents octante.

Il faut icy faire vn grand ſault par faute de bonnes & veritables hiſtoires, veu que ie paſſe de Iarmeric iuſqu'à Frotõ, qui tenoit le Royaume de Suede, lors que Louys fils de Charlemagne, eſtoit Empereur: ceſtuy-cy fut tué par des femmes de Noruege.

Herot,

Digitized by

Herot, ou Gerot.
Sort, qui fut vaincu par Regnier Roy de Dannemarc, & laiſſa le Royaume à
Biorn fils de ce Regnier, qui eut pour ſucceſſeur
Vvichſert ſon frere.
Eric troiſieſme fils de Regnier.
Oſtene le tua, & ſucceda au Royaume: mais les freres d'Eric vengerent ſa mort & chaſſerẽt Oſtene, & le Royaume eſcheut à Strubiorn fils du Roy Biorn.
Eric fils d'Olaue, nepueu de Regnier, chaſſa Eric, & deuint Roy de Suede.
Eric ſon fils luy ſucceda, & fut le premier des Roys de Suede qui receut publiquement la Religion Chreſtienne, & en ſon bapteſme fut nommé Iacques.
Cela aduint l'an de ſalut 1000. au temps de l'Empereur Henry.
Eſmond frere baſtard de Iacques ſeulement Chreſtien de nom, luy ſucceda.
Stinkel bon Roy & bon Chreſtien regna apres luy: il abolit l'idole que le peuple adoroit en la ville d'Vpſale, & mourut enuiron l'an 1100.
Depuis il y eut deux Henrys, ou Erics, qui debatirent le Royaume longuement, & en fin s'entretuerent l'vn l'autre.
Halſtene fils de Stinkel premier regna apres leur mort: mais il fut bien toſt chaſſé par la mutinerie du peuple.
Anaximandre fut lors eſleu Roy, mais pour ce qu'il ne vouloit rien quitter de la rigueur de la Religion, il fut chaſſé, & Aquin mis en ſa place.
Magnus fils de Nicolas Roy de Dannemarc, luy ſucceda.
Suerco.
Charles ſon fils.
Eric regna apres Charles, & veſcut iuques à l'an de ſalut 1249.
Birgier.
Valdemar ſucceda à Birgier, & ainſi qu'il eſtoit au voyage de la terre ſaincte, ſon frere Magnus s'empara du Royaume, & ne le rendit iamais tant qu'il veſcut.
Birgier fut ſon ſucceſſeur, & aſſocia ſon fils Magnus au royaume, & pour ce que ſes freres luy auoient donné beaucoup d'ennuis, il les fiſt tuer apres les auoir feſtinez. Ce fait eſmeut contre luy les Princes & Seigneurs du pays, qui le chaſſerent auec ſa femme, & firent trancher la teſte à ſon fils Magnus. Lors ils firent Roy
Magnus fils d'Eric, à qui Birgier auoit fait trancher la teſte. Ceſtuy-cy adiouſta la Noruege au royaume de Suede, & mourut l'an 1316.
Magnus ſon fils luy ſucceda en ſes deux Royaumes: il fut en fin demis.
Albert fils du Duc de Meckelbourg, eſt mis en la place de Magnus ſeptieſme. Ceſtuy-cy fut pris auec ſon fils Eric, par Marguerite femme d'Aquin fils de Magnus, & detenu ſept ans priſonnier, & lors Marguerite deuint Reyne de Suede, Noruege, & Dannemarc.
Eric Duc de Pomeran, fils adoptif de Marguerite, luy ſucceda en ces 3. royaumes: mais en fin il fut contraint de quitter tout, & ſe retirer en Pruſſe.
Chriſtophle Prince Palatin, & Duc de Bauiere, nepueu de cét Eric de par ſa ſœur, fut eſleu Roy de trois royaumes, d'vn commun accord de tous les grands Seigneurs des trois pays.
Apres la mort de Chriſtofle, les Suedois voulurent auoir vn Roy à part, qui fut de leur nation, & eſleurent Charles Canut, qui n'eſtoit pas de fort noble race. Ceſtuy-cy ayant regné preſque ſept ans, commença à cognoiſtre qu'il s'eſtoit rendu odieux à chacun, & pour ce ayant mis le threſor du royaume en lieu ſeur, & eſtant monté ſur vn nauire, il ſe retira à Dantzic. Lors les Seigneurs du royaume appellerent Chriſtierne pour eſtre leur Roy.
Ce Chriſtierne auoit eſté eſleu Roy de Dannemarc & de Noruege, & par ce moyen ces trois royaumes furent derechef ſujets à vn Prince. Les Suedois luy firent longuement la guerre, à cauſe qu'il n'auoit gardé les conuentions en ſa reception, qui fut l'an de grace mil quatre cents ſoixante neuf, de ſorte qu'il fut en fin chaſſé de Suede, où il luy reſta ſeulement deux fortereſſes. Sur ces entrefaites, Charles qui auoit eſté autresfois Roy, vint à mourir.
Iean fils de Chriſtierne, apres auoir longuement fait la guerre à la Suede, rangea ce royaume ſous ſon obeyſſance, mais il en fut apres chaſſé, & en partit ſecrettement.
Chriſtierne fils de Iean continua d'vn grand courage les guerres que ſon pere auoit commencées, & ſur tout, taſcha de ſe faire Roy de Suede: mais quand il vit que les Suedois le repouſſoient, & ſe deffendoient vaillamment, il y voulut proceder

Digitized by Google

par ruſe, taſcha de les deſ-vnir, & ſollicita principalement vn certain Guſtaue, ou Goſtaue, qui ſe diſoit Archeueſque d'Vpſale. Ceſtuy-cy l'an mil cinq cents dix-ſept, en gaigna pluſieurs, & les fit reſoudre de liurer le Royaume entre les mains de Chriſtierne. Apres quelques guerres Goſtaue eſt deſpouillé de ſon Archeueſché, & lors que Chriſtierne vint auec vne grande armée, & en fin apres auoir eu du pire, fiſt trefues auec ceux de Suede pour ſortir de leur Royaume. Il reuint apres mettre le ſige deuant Stokolme, & y eſtant entré par compoſition, fiſt meurtrir cruellement les Senateurs, & les citoyens.

Goſtaue fils d'Eric, autre que le meſchãt Archeueſque d'Vpſale, s'eſtãt ſauué de Dãnemarc, où il auoit eſté emmené entre les autres oſtages que le Roy Chriſtierne auoit receus par fineſſe de ceux de Stokolme, commença à ſe declarer Protecteur du pays, & le quatrieſme an apres la guerre commencée, il s'habilla en pauure homme, & s'en alla par tout le pays remonſtrer ſa miſere au peuple. En fin il chaſſa les Danois, & fut couronné Roy de Suede.

Eric, ou Henry ſon fils, luy ſucceda, & pour ſes mauuais deportemens fut mis en priſon par ſes ſujets, & y mourut.

Iean ſon frere, & fils de Goſtaue, Prince lettré, & de bon entendement, regna apres luy.

Sigiſmond fils de Iean luy a ſuccedé, ſans ioüir toutesfois paiſiblement du Royaume de Suede, dont il poſſede ſeulement vne partie, debattant le reſte contre ſon oncle le Duc Charles, qui le luy vſurpe, aigriſſant principalement les Suedois contre luy, qui eſt Catholique, par le moyen des ſectes de Caluin & de Luther qu'ils ont embraſſees.

Or comme parcy deuant les Polonois ont eu de cruelles guerres auec les Suedes, dont le Roy retient les Prouinces qui luy appartiennent, finalement ils ont deſiré de part & d'autre reſpirer quelque peu par vne ſuſpention d'armes, & vne trefue qui a eſté entre les deux Roys de Pologne & de Suede de la teneur qui ſuit.

Nous Commiſſaires deputez par authorité Comitiale des ſacrées & Royalles Maieſtez de Pologne & de Suede nos tres-clemens & debonnaires Seigneurs, & de la tres-Illuſtre Republique, du Royaume & grand Duché de Lithuanie, nous faiſons ſçauoir & teſmoignons à tous ceux qu'il appartiendra ou pourra appartenir que comme auparauant qu'en l'aſſemblée des Commiſſaires de Pologne & de Suede les droicts euſſent eſté receuz, & qu'il euſt eſté accordé, que l'on donneroit de nouueaux Commiſſaires de part & d'autre qui entreprendroient & pourſuiuroient derechef le traicté de la paix, nous inſiſtans ſur ces choſes, nous ſommes conuenus auec les Commiſſaires du tres-illuſtre Prince le Seigneur Guſtaue Adolphe du Royaume de Suede, Jacques de Legordie Senateur du Royaume de Suede & Mareſchal de Camp & general des armees, & magnifiques Seigneurs Henry Flemming des Liefs & Erebe, chef de la milice de Finnonie, le Seigneur Adam Schraffer de l'Alpe & Vveſt ſont Commiſſaires en Estone aux limites de la forteresſe de Dales. Et comme en cette aſſemblée on ne peut pas de prime abord agir d'vne paix ferme & aſſeurée, craignant que le fil commencé de la concorde ne ſe rompit expirant la ceſſation d'armes, & que toute eſperance de paix ne fut rejettée & meſpriſée, ſelon le pouuoir & le mandement que nous auons receu de noſtre tres-ſereniſſime Roy & Royaume de Pologne & grand Duché de Lithuanie, nous aurions prolongé vne autre ceſſation d'armes conſtituée ſur la premiere commencée le premier Iuin l'an 1614. & prolongée iuſques au dernier Mars ſtil vieil de l'année 1625. ſur ces cõditions ſuiuantes.

La premiere que les Trefues ſeroient prolongées depuis ledit temps premier Iuin 1614. entre les principaux des noſtres, nos Royaumes de Pologne & de Suede & entre les Prouinces, Camps, armées, & ſujets tant d'vn party que d'autre iuſques audit iour dernier Mars de l'année 1625. ſtil vieil, & promettons que la Sacrée & Royale Maieſté Sigiſmond noſtre tres-clement Seigneur & tous les ordres du Royaume de Pologne & du grand Duc de Lithuanie, garder & conſeruer iuſques à l'iſſuë dudit iour preſcript ces Trefues par nous permiſes & eſtablies ſainctement & religieuſement.

Or il a eſté ordonné & arreſté entre nous, qu'il ne s'excitera aucune guerre de part ny d'autre auparauant qu'elle ait eſté denoncée en ſtil vieil deux mois auant le premier iour de Iuin, auquel temps la partie qui ſera aggreſſiue & voudra recommencer la guerre, le denoncera par vn Herault d'armes, par lettres publiques & par vn trompette, ſelon la couſtume & la forme militaire à l'autre partie.

Or nonobſtant la ſuſdite denonciation de la guerre, les trefues ne laiſſeront pas de de-

meurer fermes, & ſeront iuſques audit premier iour de Mars de l'an mil ſix cents vingt cinq, ſtil vieil.

Que s'il nos'eſt fait legitimement aucune declaration, ny aucune publication de guerre, ny de part ny d'autre, alors en vertu des conditions que deſſus, ces meſmes trefues ſe doiuẽt obſeruer ſainctement & inuiolablement prolongées & eſtenduës iuſques au premier Iuin de l'année ſuiuante, ſçauoir 1626. auec les meſmes articles & conditions qu'elles ont eſté faites. Par apres en ceſte ceſſation d'armes, toutes choſes demeureront au meſme eſtat qu'elles sõt maintenant, & ce que l'vn & l'autre party poſſedent à preſent, ſe tiendra & conſeruera paiſiblement ſans aucune nuiſance ny aucun empeſchement d'vne partie à l'autre, ſans tort ny iniures, ſans incurſions, trahiſons, ny machinations manifeſtes ou cachées.

Nous promettõs en 3. lieu & proteſtons de franche volonté que noſtre Roy ſereniſſime, le Royaume de Pologne & le grãd Duché de Lithuanie qu'ils ne ferõt aucun acte d'hoſtilité ny aucune expedition ou entrepriſe de guerre, manifeſtemẽt ny ſecrettement iuſques audit iour preſcript de l'expiratiõ deſdites trefues, ny par mer ny par terre, cõtre le Roy de Suede, le grãd Duché de Finlãdie, cõme auſſi cõtre les lieux de Liuonie qui sõt maintenãt ſouſmis à la puiſſãce de Suede, cõme auſſi contre les autres Prouinces, villes, citez, ports, ſuiets, ny meſmes aux pays, territoires, & haures du Royaume de Pologne, du grand Duché de Lithuanie, ou ailleurs: tous preparatifs d'actes d'hoſtilité qui auroiẽt eſté faits en quelque autre endroit contre le Royaume de Suede, durant ceſte ceſſation d'armes ſeront ſemblablement defendus.

En quatrieſme lieu afin qu'il ſoit traicté auec plus de puiſſance & de commandement d'vne paix ferme & ſtable; ou des trefues de plus grande eſtenduë de temps, & que cette affaire ſoit faite cependant par meilleure Commiſſion de temps, nous ſupplierons ſa ſereniſſime & Royale Maieſté noſtre tres-Clement Seigneur ſur cecy, & ſi cela s'obtient, comme auſſi du lieu, du temps & de l'enuoy, l'illuſtre Seigneur le Palatin de Miciſlaſue en rendra certain au plutoſt l'Illuſtre Seigneur le Comte de Suede General d'armées.

En tout euenement toutesfois qui pourroit ſe trouuer en la nouuelle Commiſſion commencée, il n'y aura rien qui deroge ou qui preiudicie à la preſente ſuſpenſion des armes: mais au contraire elle demeurera en ſa force & vertu, iuſques à ce que le terme prefix pour reprendre les armes, arriue.

Mais auſſi ſi ladite Commiſſion (Dieu aydant) ſe recommence & qu'il ſoit conuenu entre les Commiſſaires auant ledit iour dernier Mars, de l'an 1625. alors, ſans attendre aucun terme prefix, ce qui aura eſté ordonné ſuiura & ſera mis à execution.

Toute conuerſation, negoce & commerce ſera libre & permis à tous les ſujects du Royaume de Suede de quelque nation ou condition qu'ils ſoient auec ceux de noſtre pays, & tous les chemins ſeront libres & aſſeurez par la Pologne, Liuonie, Curlandie, & Lithuanie, tant par mer que par terre, & ne ſera commiſe aucune ſorte d'iniures ny preiudice contre eux.

Quant aux iniures tant perſonnelles que reelles qui arriueroient ſous cette ceſſation d'armes, vne partie ne ſe vengera point de l'autre, mais la Iuſtice en ſera demandée aux Officiers & Magiſtrats competãs qui ſera adminiſtrée par tout où elle ſera requiſe, & ſera auſſi exercee vne ſeuere peine contre tous ceux qui violeront la paix fortifiée & confirmée par la foy publique.

Tous priſonniers captifs qui ſont encores detenus de part & d'autre, ſeront mis en liberté ſans aucun delay, retardement & rançon.

DISCOVRS DE L'ESTAT DV TVRC.

Digitized by Google

Digitized by Google

DISCOVRS DE L'ESTAT DV TVRC.

Estats du Turc en Europe.

SOMMAIRE.

1 DESCRIPTION de l'estenduë des Estats de l'Empire du grand Seigneur, & des pays qu'il occupe à present en Europe, Asie & Afrique.

2 Particuliere description des Royaumes & Estats tenus par le Turc en Europe.

3 Topographie particuliere de la Trace ou Romanie, prouince où est scituee Constantinople.

4 Singularitez de la ville de Constantinople.

5 Description generale du Serrail, ou de la Court du grand Seigneur.

6 Du Couronnement des Empereurs Turcs, des tiltres & qualitez qu'ils prennent, & de leurs vestements & exercices ordinaires.

7 De la table du grand Seigneur, & de ses viandes.

8 De sa grãdeur & grauité, son serment & alliance, & de la reception qu'il faict aux Ambassadeurs des Princes estrangers, des œuures manuelles du grand Seigneur, & de ses amours.

9 De ses femmes, de leur vie, logement & conduite de ses parens, du mariage de ses filles, de ses enfans masles, & de leur education, & des ceremonies de leur Circoncision.

10 Des presents faicts au grand Seigneur, & de ceux qu'il faict.

11 Des thresors du Serrail, & du reuenu du grand Seigneur.

12 De sa magnificence en ses entrees & sorties de son Serrail, & de Constantinople.

13 Du Diuan public dans le Serrail, pour l'execution des affaires generales.

14 Des enfans du Tribut, & des Eunuques blancs, & autres.

15 Des officiers du grand Seigneur seruans au Serrail, & des viures ordinaires de la prouision du Serrail.

16 Du train, & de la Court de l'Empereur des Turcs.

17 De la grandeur des Bassas Turcs.

18 Des empriſonnemens frequens entre les grands de Turquie, de leurs salles desbauches.

19 Des Amours des Dames de la Cour du Turc, & de leurs ardantes affections entre elles.

20 Les quatre principaux Bassas de la Porte, & des fauoris du grand Seigneur.

21 Des armes & du Seau du grand Seigneur.

22 De la mort, dueil funerailles & sepultures des grands Seigneurs.

23 Mœurs anciens des Thraciens farouches & rudes, & de leurs coustumes, celles de Thraces, leur Religion.

24 Mœurs des Thraciens de ce temps, & de la forme de viure des Turcs en Thrace, & à Constantinople.

25 De la Grece ou prouince d'Attique, de la Macedoine, de l'Epire, le Peloponese, & autres pays.

26 Villes de la Macedoine anciennes.

27 De l'Epire partie d'Albanie.

28 De l'Achaie.

29 Du pays des Locrois, & Opuntiens, de la Phocide, où est Delphe, de la Beotie, de l'Attique, de la contree Megaride.

30 Du Peloponese, ou Moree du nom moderne; de l'Arcadie, du pays de Corinthe, du pays d'Argie, pays Laconique, de Lacedemone, de Messene, de l'Elide, de l'Achaie propre, de Sycione, d'Arcadie.

31 Qualitez des pays, prouinces & peuples d'icelles.

32 Macedoine pays temperé plus que nul autre en l'Europe.

33 Albanie fertile, agreable, espece d'or incogneuë, arriuee en icelle du temps d'Aristote.

34 Thessalie meilleure contree de Macedoine, fort agreable & celebre pour l'estime de ses cheuaux.

35 Du mont Olympe celebre en bois & lauriers: du mont Athos, tant renommé des Portes, touſiours

Digitized by Google

couuert de neiges, il eſt abondant en arbres fruictiers, vignes, oliuiers, & en ſel mineral de la vallee de Tempé.

36 *Sterilité du pays d'Epire & Attique.*

37 *Fertilité du Peloponeſe, & aſpreté du pays d'Arcadie, où ſe faiſoit vn vin rendant les femmes fœcondes & les hõmes enragez, & où naiſt l'If, arbre venencux en ſon fruict & en ſon ombrage, & faict mourir ceux qui en vſent.*

38 *Du naturel des anciens peuples de la Grece, & premierement des Macedoniens guerriers addonnez aux ſciences & aux feſtins : vices des Theſſaliens, ceux de la vallee de Tempé, Religieux, aymans les ſacrifices & feſtins.*

39 *De l'oracle de Dodone & de ſon bois : antiquité des Doriens & Pelagiens, vaillance des Eoliens, ruſticité de Phocienne.*

40 *Subtilité d'eſprit des Atheniens, & peuple d'Attique, leurs Deitez, feſtes, myſteres & ſacrifices.*

41 *Du genereux courage des Lacedemoniens : Ceremonies de leurs mariages, & autres couſtumes.*

42 *De la barbarie qui regne parmy les Grecs modernes, leur langage approchant plus l'ancien Grec, que l'Italien ou Latin : leur façon de boire & manger, leurs veſtemens & meubles.*

43 *De l'ancienne Police & Gouuernement d'Athenes, leur origine, les ordres dont eſtoit compoſee, des loix de Solon, de l'origine de ſes Tributs, de l'election de ſes Magiſtrats, du Senat des Areopagites, & de la ſubtilité de leurs iugemens: Des Nomothenes, & de leur difference d'auec les Nomophylaces, de la Iuriſdiction des cinq cens hommes pour les cauſes ciuiles: du Tribunal Ilique & Iliaſe, des iogiſtes, Demarques, Creoctes, Sytoſilaces, & autres Magiſtrats & dignitez de la Republique d'Athenes.*

44 *De l'ancienne Police de Sparte, & comment gouuernee par les loix de Lycurgue, de leurs mariages, naiſſance de leurs enfans, nourris aux larcins, & autres mœurs, & Police des Spartiens.*

45 *De la Religion des Grecs modernes.*

46 *Des Iſles de l'Archipelague, qui appartiennent au Turc, & ce qu'il poſſede en Eſclauonie, leur ſituation, circuit & villes principalles, leur fertilité & ſingularitez, moeurs & couſtumes anciennes & modernes.*

47 *De l'Iſle de Chypre, ſa diuiſion, ſa ſituation, longueur & bornes: naturel des habitans, mœurs Police & Religion.*

48 *De l'Iſle de Rhodes, ſa ſituation & circuit, & du celebre Coloſſe d'airain iadis eſleué en la ville de Rhodes ayant vingt coudees de hauteur.*

49 *Deſcription des pays de la Boſtine, la Bulgarie, Seruie, Ruſsie, & ce que le Turc poſſede en Hongrie, quelles ſont les villes principalles, mœurs & façons de faire des peuples de ces pays.*

50 *Des Royaumes d'Alger, de Tunis & de Treuiſen ſcituez en Afrique.*

51 *De l'Egypte & pays des Toglodites ſon voiſin.*

52 *Deſcription des Terres que le Turc poſſede en Aſie.*

53 *Diſcours des Turcs en general, de leurs mœurs, forces, gouuernement.*

54 *De la doctrine, loix & Religion de Mahomet.*

55 *Liſte & Catalogue des Empereurs de Conſtantinople, tant Chreſtiens que Turcs, depuis que l'Empire d'Occident fut ſeparé de celuy d'Oriente, donné à Charlemagne.*

56 *Des articles accordez par Achmat Empereur des Turcs pour le profit de la Chreſtienté, en faueur du Roy de France Henry le Grand d'heureuſe memoire par l'entremiſe de Monſieur de Breues ſon Ambaſſadeur à Conſtantinople.*

57 *Du grand trouble arriué en Turquie apres la mort de Sultan Oſman, & des cruelles guerres que faict au grand Seigneur le Sophi de Perſe par la reuolte de ſes propres Baſſas.*

CE GRAND Monarque qui s'eſt rendu ſi redoutable à la Chreſtienté durant vn ſi grand nombre d'annees, & qui a touſiours empieté ſur nous iuſqu'à ceſte heure que la guerre de Perſe le tient en ceruelle, & les reuoltes des ſiens luy donnent aſſez d'occupation, ne donne qu'auec beaucoup de ſuject l'alarme aux Eſtats de la Chreſtienté qu'il auoiſine, veu qu'il a tant de moyen de faire vne groſſe armee, en la leuant ſur les pays qu'il poſſede, que ceux qui ſeroient ſans apprehenſion d'vn tel deluge de gens, manqueroient du tout de iugement, & ſe rendroient dignes de ſouffrir le mal, dont ils n'auroient eu la crainte, & contre lequel ils ne ſe ſeroient pourueus de remede. Et afin que l'on voye combien de pays il a ſous ſa domination, & combien il eſt puiſſant de tous coſtez, ayant par tout ſon Empire lié, & ioinct enſemble en quelque maniere: i'en vay faire premierement la deſcription le mieux qu'il me ſera poſſible : puis ayant fait le denombrement de tout ce qui luy obeyt, ie viendray aux deſcriptions particulieres des Royaumes, ou des Prouinces, & conſidereray ſeparément toute choſe.

L'Empire

L'Empire du Turc, s'eſtend en Europe du long des nuages du golphe de Veniſe depuis 1
les frontieres des Ragouſois, en enuironnant tout l'Archipelague, & le Propontide, ou la mer de Marmore, & vne bonne partie du Pont Euxin, ou de la mer Majour, iuſques à la ville de Theodoſie, maintenant Caffa, aſſiſe en la Cherſonneſe Taurique, autrement Perodoska, Gezara, ou Gazaria, ou bien Prucuply, ſelon Poſtel. Mais en ce qui eſt plus auant dans le pays, il s'eſtend depuis Bude iuſqu'à Conſtantinople: & tout cét eſpace contient la plus grande & meilleure partie de la haute Hongrie: la Thrace, autrement Romeli, ou Romanie, tout le pays de la Grece, c'eſt à ſçauoir, la Macedoine, l'Epire ou Albanie, l'Achaie, le Peloponeſe maintenant Moree, auec toutes les Iſles de la mer Egee, à preſent l'Archipelague, horſmis quelques vnes qui ſont ſouſmiſes aux Venitiens, & vne partie de l'Illyrie, ou Eſclauonie: & outre ce le Royaume de Boſne, & la Seruie, la Raſchie, & la Bulgerie.

Doncques ce que le Turc tient en Europe, eſt borné du Leuant de la mer de Marmore, 2
du pont Euxin, ou mer Majour, & de la mer Egee: du coſté du Midy de la mer Cretique, ou de Candie, & encores de la mer Mediterranee: du coſté d'Occident de la mer Hadriatique: & du Nord d'vne partie de la Hongrie, de la Tranſyluanie, & de la Moldauie. Le circuit des riuages de ſes Eſtats en Europe peut eſtre de dix mille, & enuiron cinq cens mille d'Italie: & en meſurant la ſuperficie, & reduiſant le tout au mille carrez, il peut eſtre enuiron de trois cents douze mille cent cinquante neuf milles d'Italie.

En Affrique, il poſſede toute la coſte de la mer, depuis la ville de Velez de Gomera, iuſques à la mer rouge, exceptez quelques lieux qui recognoiſſent le Roy d'Eſpagne, & luy obeyſſent, & en cét eſpace on met les Royaumes d'Alger, de Tunes, & Tripoli, de Barbarie, & toute l'Egypte, c'eſt à ſçauoir depuis Alexandrie iuſqu'à la ville de Sienne, maintenant Aſne, auecques vne partie d'Arabie Trogloditique, depuis la ville de Sues, au golphe Arabique iuſques à la ville de Suaquen. Tout le riuage que le Turc domine en Affrique, eſt de mille ſept cents cinquante milles, & la ſuperficie de toute l'Egypte peut eſtre d'enuiron 356160. milles.

Mais pour ce que ces pays ſont inhabitez en pluſieurs endroicts, & pleins de lieux deſerts, & auſſi habitez en partie par des gens qui n'obeyſſent pas au Turc, nous pouuons dire qu'il domine en Afrique, quant à la ſuperficie de la moitié de ceſte quantité, qui ſeroit enuiron 178080. mille carrez.

En Aſie il poſſede ce que Ptolomee met en la premiere table de ceſte partie de la terre, c'eſt à ſçauoir le Pont & la Bithinie, que l'on nomme Turquie, & la partie que l'on appelle proprement Aſie, auiourd'huy Natolie, la Phrigie, nommee de noſtre temps Parie & Bebrycie, la Lycie appellee vulgairement Briquie: la Paphlagonie, la Galacie, la Pamphylie, la Cappadoce, l'Armenie mineur nommee Anadule, & la Cilicie appellee Caramanie, qui ſont auiourd'huy toutes compriſes en ceſte partie, qui porte le nom general de Natolie, dont les prouinces & parties ont toutes changé de nom, principalement les villes. Le circuit de ceſte Preſqu'Iſle de la petite Aſie, ou de la Natolie, en prenant depuis Alexantrete, iuſqu'à Trebiſonde, appellee Trapezus par Ptolomee, eſt de 2400. milles ou enuiron.

Le Turc poſſede encor vne bonne partie de ce que Ptolomee met en la troiſieſme table de l'Aſie, le reſte eſtant occupé par les Tartares & Perſes: & ceſte partie eſt la grande Armenie, que les Turcs appellent Turcomanie.

Il domine encore ce que Ptolomee met en la quatrieſme table de l'Aſie, c'eſt à ſçauoir l'Iſle de Chypre, la Syrie appellee Surie, la Paleſtine ou Iudee, & le riuage de la Surie, en prenant depuis Firamide iuſqu'en Alexandrie, & eſt de 430 milles, ou enuiron. L'Arabie Pierreuſe auiourd'huy Baraab: la Meſopotamie dite Diarbech, l'Arabie deſerte, & Babylone, ou Bagadet, où demeuroient les Caldees.

Il tient encore partie de ce que Ptolomee met en la cinquieſme table de l'Aſie, c'eſt à ſçauoir l'Aznie, appellee Aſme par ſes habitans. Et partant donc de Trebiſonde il monte vers le Septentrion iuſques au deſtroict que les anciens nommoient Boſphore Cimmerien, que les Italiens appellent Bouche de S. Iean, ou mer de la Zone, qui borne auec le Cherſoncſe que l'on nomme Gazarie, du coſté du Nord, c'eſt à ſçauoir iuſqu'à Matrique, qui eſt peut eſtre ce que Ptolomee appelle Harmanaſſa, & il y a de chemin de riuage ou de coſte enuiron quatre cents cinquante mille, & partant apres de Sues, que Ptolomee a peut eſtre mis ſoubs le nom de *Clijma Præſidium*, & enuironnant l'Arabie heureuſe, iuſqu'à l'emboucheure de la riuiere du Tygre, appellee Tigil, il y a de chemin du long du riuage 3750.

Et aſſemblant tout ce que le Turc poſſede de maritime en Aſie, l'on trouue qu'il y a 7030. mille, ou enuiron: & la ſur-face de tout le pays qu'il domine en Aſie eſt 7.0640. milles quarrez.

Mais pour ce qu'en tout ce pays il y a vne bonne partie de lieux deſerts, ou qui n'obeyſſent pas au Turc, comme en l'Arabie heureuſe: pour ceſte cauſe venant à ſouſtraire de ceſte quantité le quart, qui eſt de 177660. mille quarrez, il reſte 531980. mille carrez.

Or tout ce que le Turc poſſede en Aſie, eſt borné du Leuant du golphe Perſique, ou de la mer d'Elcalif, de la riuiere du Tygre appellé Tygil, & d'vne partie du riuage de la mer Caſpie, que l'on nomme auiourd'huy la mer de Baccus: de l'Occident du golphe Arabique, ou de la mer rouge, de l'Archipelague, du deſtroict de Conſtantinople, & de la mer Majour, du Nort de la mer Majour, & d'vne partie du mareſt Meotide, autrement mer des Zabacques, & d'vne partie de la Samarie Aſiatique: du Midy de l'Ocean Meridional, ou Indique de la Mediterranee, & de la mer Majour.

Or r'aſſemblant tout ce que le Turc poſſede aux riuages de la mer aux trois ſuſdites parties, nous trouuerons que le tout monte à vnze mille deux cents quatre-vingts mille, & la ſurface de toute la Seigneurie aux ſuſdites trois parties, eſt d'vn million deux cents trois mille deux cents dixneuf mille.

THRACE OV ROMANIE.

3 POVRCE que la Capitale ville de l'Empire du Turc eſt en Thrace, que l'on nomme auiourd'huy Romeli, ou Romanie: i'ay creu qu'il falloit commencer par ceſte partie. Et pour ce ie dy que la Romanie eſt vne Prouince pres du Pont Euxin, ainſi nommee, à cauſe que ſa principale ville, qui eſt Conſtantinople, a eſté nommee Nouuelle Rome. Ceſte Prouince a eſté auſſi nommee Arie Perce, Odryſſe, Emonie, Biſtonie, Creſtonie, & Scythonie, & Thyras en Hebreu, ſelon le teſmoignage de Ioſephe. Ses habitans eſtoient jadis nommez Strimoniens, Bardes, Dolongues, Briges, & Sithimes.

Elle a pour ſes bornes du Leuant la mer Majour, que les Turcs nomment Maurotalaſſa, ou Caradeniz le deſtroit de Conſtantinople la mer, de Marmore, & l'Helleſpont, ou deſtroit de Gallipoli. Du Nord elle a pour ſes limites le mont Heme, que les Italiens nomment Chaiſne du monde, Montagne argentee, Contegnazze, les Turcs Balkan, & les Eſclauons Cumonize: du Couchant la haute Meſie, & vne partie de la Macedoine: du Midy l'Archipelague. Elle commence à la riuiere de Strymon auiourd'huy Stromone, ou ſelon Belon, Marmare, & ſelon les autres Rhendiue, & Rhendin, qui eſt la borne de la Macedoine de ce coſté, & du coſté de la mer Majour. Elle a de long vingt iournees: ſa largeur depuis le mont Heme, iuſques au deſtroict de Conſtantinople, qui eſt le chemin de ſept iours.

La Thrace eſt aſſiſe entre le quarantedeuxieſme degré de l'eleuation du Pole iuſques au quarantequatrieſme, ou le plus long iour eſt de quinze heures & vn quart. Sa longueur contient depuis le quaranteſeptieſme degré, iuſques au trenteſixieſme.

Les lieux plus renommez de ceſte contree ſont Abdere, que les autres veulent nommer Clazomene, patrie de Democrite, maintenant Polyſtilo ſelon Sophian, & Aſtrizza ſelon quelques autres. Nicopoli aſſiſe au mont Hemes, & Philippoli eſt baſtie en vn coſtau, dont les ruines ſont auſſi admirables que celles d'aucune autre ville. Il y a vn Amphiteatre fort beau, qui eſt demeuré entier iuſques à preſent, & pourroit durer encores longuement, ſi les Turcs n'en oſtoient les degrez, qui ſont de marbre: il eſt de figure ſpherique, y a-il auſſi d'autres reſtes de l'antiquité, comme quatre colomnes fort hautes, & groſſes, qui reſtent de l'Egliſe dediee à ſainct Claude, & encor pluſieurs ſtatuës de marbre. Ceſte ville eſt auiourd'huy aſſez peuplee.

Hadrianople que les Turcs nomment Endrem, eſt plus grande valee que Philippoli, ou la ville de Philippe: mais elle n'eſt point ceinte de murailles, & ſes baſtimens ne ſont guieres beaux: toutesfois elle tient le premier rang apres Conſtantinople en toute la Thrace, & a jadis eſté la demeure des Empereurs des Turcs, comme d'Amurath premier, l'an 1363.

Trajanopoly, ou la ville de Trajan, eſt encores auiourd'huy aſſez peuplee. Selymbrie au riuage du Propontide, a vn port capable de petits vaiſſeaux, & des ſeins pour les plus grands. Perinthe, maintenant nommee Heraclee, ainſi qu'autrefois eſt aſſiſe ſur le ſein Malliac: ou golphe de Zithou, a vn beau port capable de nauires marchands, & des galeres. Il y auoit autrefois vn Amphiteatre de marbre, qui eſtoit merueilleuſement eſtimé. Apollonie, au riuage du Pont, maintenant Slſopohi.

Il faut maintenant conſiderer vn peu plus particulierement la ville de Conſtantinople, & ſçauoir le temps de ſa fondation & nomination.

4 Les Grecs vn iour ſe trouuerent en peine d'auoir vn lieu commode pour baſtir vne ville nouuelle au pays de Thrace, & ne pouuant en reſoudre iugerent, que le meilleur eſtoit d'aller

Digitized by Google

d'aller trouuer l'Oracle d'Apollon Pythien, qui eſtant conſulté là deſſus, reſpondit qu'ils commençaſſent les fondemens en Thrace vis à vis du territoire des aueugles, ainſi nommez les Chalcedoniens, qui les premiers ayans mis le pied en cette prouince là, n'auoient eu l'eſprit de recognoiſtre la fertilité du beau terroir, qu'ils auoient trouué & auoient choiſi l'autre coſté de la mer, ſur les coſtes de l'Aſie, & ſe logerent là en vn lieu aſſez deſagreable, infertile & deſert, iadis appellé la ville de Chalcedoine, & par les modernes le bourg de Scutari.

Pauſanias donc Prince des Spartes, prit le ſoing d'edifier vne ville au lieu que l'Oracle auoit deſigné, & Byſe General de la flotte Megarienne la baptiſa de ſon nom, & l'appella Byzance, nom qu'elle a retenu & porté l'eſpace de pluſieurs ſiecles, auec la gloire de ſe vanter d'eſtre eſtimee, au iugement meſme des Grecs, la plus fameuſe & fertile de leurs Citez, & commença de ſe rendre celebre ſous le regne dudit Roy de Sparte, l'an du monde 3536. & auant l'Incarnation de noſtre Seigneur Ieſus-Chriſt 670. ans, ſous ce nom de Bizance, iuſques au regne de l'Empereur Conſtantin : & eſtoit dés lors, comme encore à preſent, la porte de l'Europe, & le Pont pour paſſer de l'Aſie en icelle.

En fin ledit Empereur Conſtantin s'eſtant reſolu de laiſſer au monde de tres-inſignes teſmoignages de ſa grande pieté, delaiſſant aux Souuerains Pontifes de l'Egliſe Romaine, toute l'Italie, pour riche patrimoine d'icelle, ſe retira en Orient, & emmena auec luy les plus puiſſans Seigneurs du Pays, & de ſa Cour, qui pouuoient troubler la nouuelle liberté Eccleſiaſtique: & ſur l'antiquité de Byzance, fit baſtir vne ſuperbe Cité ſur le modele de la ville de Rome qu'il appella nouuelle Rome, & du depuis pour eterniſer ſon nom l'appella Conſtantinople : la grandeur de ſes murailles, la ſeureté de ſes forteresſes, la beauté de ſes Palais & edifices, la richeſſe de ſes Colomnes, qui ſembloient auoir attiré en ce lieu là tout le marbre, tout le iaſpes & le porphyre de la terre, eſtoient les rares merueilles de ſon Architecture.

Cette ville fut premierement le ſiege des Empereurs Romains en Orient quand ils eurent abandonné Rome, & du depuis des Grecs, apres la diuiſion de l'Empire, & finalement apres ſa priſe, qui arriua ſous Mahomet ſecond, Empereur des Turcs, l'an 1453. elle fut arreſtee pour la demeure des Ottomans.

A raiſon dequoy Conſtantinople eſt auiourd'huy fort riche, merueilleuſement peuplee, & comme le centre de toutes les nauigations, & de tous les commerces de l'Empire du Turc.

Mais ſur toutes ces choſes paroiſſoit vn magnifique Temple, que la pieté de ce grand Prince Conſtantin auoit conſacré à la diuine Sageſſe, ſous le nom de ſaincte Sophie, dont le baſtiment & les threſors ſembloient auoir enuié quelque choſe de la gloire du Roy Salomon à vn pareil deſſein, au moins ſelon le temps & le pouuoir de Conſtantin.

Sept riches lampes donnoient ſuject aux eſprits curieux d'y remarquer leur rare artifice; elles receuoient toutes à la fois l'aliment qui nourriſſoit leurs flammes, & vne eſteinte toutes les autres s'eſteignoient : Ce fut en l'an de ſalut 333. Ceſte ville ainſi la Royne de la terre veit peu d'annees apres ſon Reſtaurateur triomphant du Roy de Perſe, & receut la grace d'enſerrer dans ſon ſein le pretieux treſor du Chriſtianiſme, vne partie de la Croix du Redempteur du monde, trouuée par la ſoigneuſe pieté de ſaincte Helene, Mere de l'Empereur Conſtantin : ſa ioye, ſa pompe & ſon luſtre, eſtoient arriuez à tel poinct, qu'il ſembloit n'y pouuoir rien plus eſtre adiouſté; elle eſt par ſucceſſion de temps le ſiege de pluſieurs grands Monarques terriens : Seuere & ſon fils Antonin, enuient & rauiſſent à ſon Reſtaurateur, la gloire de l'auoir nommée, ils la font appeller Antonie, du nom de l'vn d'eux. Mais tout ce qui a commencement en ce monde doit auoir fin, & les plus belles choſes payent tribut au changement.

En l'an de grace 1453. vn Mardy troiſieſme iour de la Pentecoſte, fut priſe de force la ville de Conſtantinople, & voicy les cauſes & les ſources de ce malheur arriué. Il y auoit jà longues annees auparauant qu'vn miſerable Schiſme auoit tourmenté l'Egliſe & troublé la Chreſtienté : on croyoit qu'apres auoir pris fin, elle quelque repos, & que la fin de ceſte fieure qui la tourmentoit fuſt paſſee : mais las ! parmy ces confuſes & cruelles confuſions de l'Egliſe en Occident, les Chreſtiens d'Orient qui auoient dés long temps beaucoup enduré, furent entierement ruinez : ils eſtoient ja reduits en fort pauure eſtat l'an 1396. (& durant l'eſpace de 50. ans pendant le tintamarre de ce Schiſme, & les opiniaſtres guerres de France & d'Angleterre,) il y aduint bien de plus grands changemens. Nos Roys & Princes auoient vn fort long temps, & en vain eſſayé à reconquerir la Iudee, & y auoient conſommé vne infinité d'hommes & d'argent, ſans rien aduancer: mais Conſtantinople, Chef de l'Empire Oriental, demeuroit touſiours debout auec la Grece, Macedoine, Theſſalie

Digitized by Google

& pays circonuoiſins, la Sclauonie, la VValachie, Ruſſie, Seruie, Bulgarie, & vne partie de la Natolie, dont Trebizonde eſtoit Chef de l'Empire.

En cette foibleſſe, qui regardoit ſa ruine, la vanité ayant eſté ſi grande entre les Chreſtiens que de prouigner deux Empires, l'vn European, & l'autre Aſiatique, & puis chaque Empire eſtant diuiſé en diuerſes particules tenuës par diuers Deſpotes ou Seigneurs Souuerains, afin que parmy tant de Seigneurs, il n'y en euſt point.

Ces confuſions amenerent, fortifierent & eſtablirent du tout les Turcs (hortibles mains de Mahomet) ennemis de la Chreſtienté; ie n'entre pas au diſcours particulier de ceſte hiſtoire Orientale, car elle n'eſt pas de mon ſuject : ſeulement ie marque la ſuitte du temps, pour monſtrer la deſolation de cét Empire d'Orient.

Apres que nos François eurent quitté cet Empire imaginaire d'Orient, les Paleologues le ſaiſirent &, le pourmenerent diuerſement ſuiuant leurs paſſions. Michel, Andronic, Iean Manuel ayant fait monter ſur le Theatre, & en diuerſes occurrences, & en diuers ſuccez, les plus horribles tragedies que l'impieté pouuoit enfanter, au grand deshonneur du nom Chreſtien.

En fin Conſtantin Paleologue donna la derniere quittance de l'ancienne poſſeſſion de l'Empire, pour en faire vne nouuelle obligation en faueur des Turcs, afin que ſon nom rencontraſt à ſon malheur.

Il ſe lit par l'hiſtoire d'Hongrie, quelle breche auoit fait Bajazet en Hongrie, y faiſant vn ſi grand carnage de nos François, lors qu'il print priſonnier Iean Duc de Bourgongne. Ce commencement de victoire en apparence deuoit paſſer outre, & emporter lors Conſtantinople, laquelle il aſſiegea : mais Dieu voulant donner quelque relaſche aux Chreſtiens pour les faire deuenir meilleurs, reprima ce Tyran par vn autre Tyran; car Bajazet pris par Tamberlan Empereur des Tartares, porta lors la peine de ſa cruauté : mais il laiſſa la conqueſte de ceſte grande ville à ſa poſterité, au poinct que la ſage & iuſte Prouidence de Dieu auoit ordonné, à ſçauoir 58. ans apres; car la bataille en laquelle Bajazet fut vaincu, apres auoir vaincu nos Chreſtiens fut donnee l'an 1395. & Conſtantinople fut pris l'an 1453. le 29. iour de May par Mahomet ſecond, petit fils de Bajazet, inſtrument propre pour chaſtier l'impieté, la cruauté, & l'execrable abandon à toute ſorte de diſſolution, qui auoit lors vogué entre les Chreſtiens, & meſme en ceux qui auoient entr'eux la premiere authorité.

Ce Mahomet eſtoit fils d'Amurath, né d'vne Mere Chreſtienne, fille du Deſpote de Seruie, & inſtruict par ſa mere en la Religion Chreſtienne, afin qu'il fuſt plus propre à chaſtier les Chreſtiens, qui confeſſans Dieu de bouche, & le renians par effect, ne pouuoient eſtre ruinez par inſtrument plus propre, & correſpondant au crime, dont ils eſtoient coulpables, que par vn Tyran athee; lequel ayant gouſté la vraye Religion l'auoit vomie pour n'auoir point de Religion, en ſe mocquant de tout ce qui porte nom de Religion.

Ce Mahomet en l'aage de vingt ans voulant eſtablir ſon Empire, comme aiſné de ſa famille, pour n'auoir point de compagnon, fit tuer ſes deux freres, Turſin & Calepin, l'vn le faiſant noyer dans vn baſſin, & l'autre le faiſant eſtrangler. Ayant ainſi faict mourir ſes deux freres par deux de ſes Baſſas, Moyſe & Haly, il fit mourir les deux meurtriers pour le ſang de ſes freres, en eſpandant le ſang de ceux qui l'auoient eſpandu.

Ayant ainſi inſtalé ſon Empire apres ces ſolemnitez, il bande tout eſprit pour ruiner les Chreſtiens, tous diuiſez par eſtranges partialitez, & les conuiant à leur ruine, il ſe ſaiſit pied à pied des pays de l'Empire, mais appellé par les Chreſtiens pour demeſler leurs querelles, & fortifiant à deſſein le foible contre le plus fort, homme ingenieux, actif, penible, imperieux, l'authoriſant par vne formidable ſeuerité.

S'eſtant ſaiſi des pays, ayant embroüillé les affaires des Chreſtiens, & bigarré leurs cœurs par diuerſes intelligences, il luy fut aiſé d'aſſieger Conſtantinople, car il l'euſt ſecouru.

Les plus grands ennemis qu'euſſent les Chreſtiens dans le pays, eſtoient les Chreſtiens meſmes. Les Paleologues auec les Egliſes d'Orient auoient eu recours au Pape, à l'Empereur, au Roy de France, & par leur faueur, aux Conciles de Piſe, Conſtance, de Baſle, conſecutiuement l'vn apres l'autre : mais ils n'auoient rapporté que vent, deſeſpoir, moquerie.

Ainſi Mahomet bien aſſeuré de l'eſtat de ſes ennemis, aſſiege Conſtantinople, qui n'eſtoit plus que le maſque de l'Empire, vne groſſe maſſe de murailles, teſmoignans que le grand baſtiment de l'Empire eſtoit ruiné.

L'Empereur Conſtantin Paleologue, qui conſigna ſon authorité à Mahomet, n'auoit pour tout que quelque ſecours de Genenois & Venitiens: & Mahomet auoit 250. vaiſſeaux de guerre

de guerre & deux cents mille combattans, entre leſquels les plus agueris eſtoient ramaſſez des pays, qui faiſoient profeſſion du nom Chreſtien : Les aſſiegez ſe voyans à ce deſeſpoir, firent tout ce qui ſe pouuoit faire pour vendre cherement leur vie aux victorieux.

Mais qu'euſſent-ils faicts ! leurs murailles eſtans toutes par terre par l'horrible foudre de l'artillerie Turqueſque, leur port emporté par la rempeſte de tant de vaiſſeaux armez, & eux accablez par vne infinie multitude ? ainſi l'aſſault general donné, Conſtantinople eſt emporté de viue force.

La ville eſtant ainſi priſe par vn coſté, comme Conſtantin Paleologue & ceux de ſa troupe ſe veulent ſauuer par vne porte libre, ils furent ſi viuement pourſuiuis par les Turcs victorieux, que la porte eſtant bouchee par la foule pluſieurs furent eſtouffez, entre leſquels ſe trouua Conſtantin : Le Turc eſtant irrité d'auoir perdu de ſon ſang, s'aſſouuit du ſang des pauures gens de Conſtantinople, tuant tout peſle meſle, ſans difference d'aage ny de ſexe, jeunes, vieux, femmes, filles de la plus effrenee cruauté, qu'on ne le peut eſcrire ſans effroy, ny le lire ſans larmes : Tous les hommes Chreſtiens y ſouffrent, ou la mort du glaiue, ou la rigueur de l'eſclauage, les femmes & les filles ſont le joüet de la lubricité des Turcs, puis apres cruellement maſſacrees.

Quand nous nous mettons deuant les yeux que ce beau pays de l'Orient, cette ville Capitale de l'Empire, où la voix de l Euangile auoit eſté retentie par les bouches ſacrees de tant de ſaincts perſonnages & ſignalez Docteurs de l'Egliſe, qui ont heureuſement ſeruy en leur temps, eſt auiourd'huy le donjon d'impieté, la forteresſe d'erreur, le rendez-vous de toute ſorte de barbarie & d'iniquité, & d'où Mahomet s'eleue pardeſſus tous les Roys de la terre.

Quelques vns diſent que Mahomet fit ces cruautez à la priſe de Conſtantinople, pour vengeance du ſang & de l'embraſement que iadis les Grecs firent des Troyens & de Troye, dont les Turcs, diſent-ils, ſont deſcendus auſſi bien que les François.

Mais pluſtoſt dire, que c'eſt pour punition de l impieté de, Grecs, leſquels blaſphemans contre le Ciel, nioient que le S. Eſprit procede de Ieſus-Chriſt, ſeconde perſonne de l'ineffable Trinité.

Mahomet fut le premier qui y poſa le troſne Ottoman, elle changea de nom parmy eux, qui l'ont nommee *Stanibol*, la grande, la Royale, l'abondante : Ses beaux lieux ſouffrent la meſme inconſtance, ſes places ſont appellez Baeſtans, le ſuperbe Hippodrome, eſt dit la place aux cheuaux, Atmaydan, & le merueilleux Temple de ſaincte Sophie, deuient la premiere & maiſtreſſe Moſquee de la ſuperſtition de Mahomet.

Cette ville eſt ſituee ſur vne pointe de terre ferme aduancee dans le canal, qui vient du Pont Euxin, ou mer Maiour, appellee par les Geographes le Boſphore de Thrace.

Le tour de la ville eſt de treize mille, & ſelon quelques vns de ſeize, voire meſme ſelon les autres de dixhuict: on tient qu'il y a ſept cents mille perſonnes: elle eſt moüillee en trois endroicts par les flots de la mer. Du coſté de Septentrion par vn Golphe ou bras de mer nommé la Corne, que le Boſphore pouſſe dans l'Europe : vers l'Orient elle eſt arroſee en l'extremité du canal, ou Boſphore du Midy par les ondes du Propontide, & ſa partie Occidentale plus ſolide à la terre de Thrace pour ſes fermes limites : Sa forme plus longue que large eſt triangulaire, ſes murs d'vne extraordinaire hauteur, auec deux fauſſes brayes, enferment ſept collines dans ſon ſein : la premiere ſert de Beatre à la Maiſon Imperiale du Prince, où elle eſt commodément & ſuperbement aſſiſe : la derniere regarde l'extremité de la ville oppoſee à celle-cy, & voit ſur la terre ferme le chemin qui conduit à Adrianopolis : Mais entre la troiſieſme & quatrieſme, où s'eſtend la vallee appellé la grande, eſt encore vn aqueduct d'vne rare ſtructure, que le grand Conſtantin fit tirer de ſept lieuës loing de la ville, & Solyman ſecond l'aduança deux lieuës au delà, & accreut le courant des eaux en ſi grande abondance, qu'elles jailliſſent par les tuyaux de 740. fontaines qui la verſent au public, ſans conter celles qui ſe diuiſent en pluſieurs endroicts, pour fournir le grand nombre de bains qui ſeruent, & aux delices, & aux ſuperſtitions des Turcs. Sur la derniere des ſept collines ſe voyent encore les anciens baſtimens d'vne forteresſe munie de ſept tours, au milieu de ſa ſituation : les Turcs l'appellerent *Giediewla*, c'eſt à dire la forteresſe des ſept tours, dans leſquelles les merueilles de l'artifice eſtoient ſi grandes, que ce qu'on diſoit à vne tour s'entendoit à toutes les autres, non tout à la fois, mais ſucceſſiuement, & par ordre : deux cents cinquante ſoldats en font la garde, commandez par vn Capitaine qui en a le ſoin, lequel ne peut ſortir hors d'icelle ſans le congé du grand Vizir, excepté deux fois l'annee, aux deux iours qu'ils feſtent leurs Barrans ou Paſques.

Les premiers Empereurs Turcs qui poſſederent Conſtantinople, logerent leurs thre-

Digitized by Google

ſors dans ces tours : l'vne eſtoit pleine de lingots, & de monnoye d'or, deux d'icelles enſerroient la monnoye blanche & les lingots d'argent : vne autre auoit les diuerſes armes & parures pour les hommes de guerre, & les harnois des cheuaux enrichis d'or, d'argent & de pierreries. La cinquieſme ſeruoit à mettre les anciennes armoiries, les medalles & autres pretieuſes reliques de l'antiquité. La ſixieſme contenoit les diuerſes machines de guerre : & la ſeptieſme accompagnee des archiues & papiers de l'Empire, où eſt vne belle gallerie, dans laquelle eſtoient placees les riches deſpoüilles, que Selim premier du nom remporta de Tauris, lors qu'il triompha de la Perſe. Tous ces Threſors y furent conſeruez, iuſques au regne de Selim ſecond. Mais il eſt ſouuẽt des Eſtats comme des familles particulieres en celles cy, les vns ont amaſſé auec peine, ce que les heritiers prodiguement diſſipent, là quelques Roys accumulent les richeſſes, qui ſeruent de matiere à la prodigalité de leurs ſucceſſeurs : Car ce Prince laſche & effeminé, qui ne ſembloit eſtre né que pour la ruine de ſon Empire (ſi les Chreſtiens euſſent ſceu prendre les occaſions) diſſipa aux frais de l'armee nauale, que la iournee de Lepanthe ſouſmit à la valeur des Chreſtiens, & auparauant à la guerre de Cypre, la meilleure des immenſes threſors que les peres auoient entaſſez dans ces tours là : le reſte d'iceux ſeruit aux laſciuetez & paſſions deſreiglees de ſes concubines. Du depuis Amurath ſon fils changea le lieu des threſors de l'Empire & des tours, les transfera dans ſon Serrail : ainſi l'on approche de ſoy ce que l'on ayme, & puis que l'argent poſſede le cœur des hommes, il doit bien auoir ſon departement dans leurs Palais. Ce changement a depuis deſtiné ces lieux des threſors pour eſtre les priſons des Roys, ou Princes, que les Turcs prennent à la guerre : car la forteresſe eſtant de grande eſtenduë, les captifs y ont plus de liberté, ſi on ne les enferre dans la tour noire, qui eſt depuis peu d'annees l'ordinaire priſon des gens de qualité, où eſtoit en l'an 1617. le Duc Koreſtk, Prince Moldaue, & où les Ianiſſaires rebelles empriſonnerent & eſtranglerent leur grand Seigneur Sultan Oſman l'an 1622.

Conſtantinople a dans l'enclos de ſes murs plus de deux mille Moſquees ou Temples des Turcs baſtis par leurs Empereurs : car ie ne deſcris les raretez de ceſte ville Imperiale que telles qu'elles ſont auiourd'huy, on pourra voir les merueilles de l'ancienne dans P. Gillius, qui en a eſcrit.

La principale de toutes ces Moſquees, eſt celle qui a eſté dreſſee dans l'ancien Temple de ſaincte Sophie, baſty par l'Empereur Iuſtin, laquelle a eſté appellee des Turcs *Ayaſophia*: elle a ſix belles & ſomptueuſes faſſades, ſes murailles ſont de brique, reueſtuës dedans & dehors de marbre blanc, de Porphire, & autres riches pierres : les portiques ouuerts autour par ſix portes augmentent ſa beauté : quatre portes de l'Egliſe en ouurent l'entree, la hauteur de ſa voute couuerte de plomb au deſſus, monſtre la magnificence de ſon ouurage : ſeize groſſes colomnes luy ſeruent de premier ſouſtien, quatre ſont de marbre jaſpé de l'Iſle de Cypre, quatre de marbre blanc, quatre de Porphyre, & quatre d'vne autre pierre auſſi riche : Entr'autres, il y a vne pierre de marbre, ſur laquelle les Turcs croyent que noſtre Dame laua les linges de noſtre Seigneur, & pour ceſte cauſe ils luy portent vn grand honneur, d'autant qu'ils tiennent Ieſus-Chriſt pour vn grand Prophete: quarante-huict autres colomnes de moindre grandeur, mais de meſme matiere, ſeruent encore au ſouſtien de cette grande machine, & vne moindre & plus baſſe voute eſt encore ſouſtenuë par 24. colomnes de meſme marbre & porphyre : les rares ſtatues & riches images dont Conſtantin l'auoit ornee ne s'y voyent plus. Mahomet ſecond les voüa au ſac de la ville quant il la prit : Seulement vne image de la Vierge qui enfanta le Dieu homme, y eſt demeuré entiere dans le milieu de la voute, non ſans vne particuliere prouidence du Ciel: Les Turcs y ont tiré vn voile au trauers pour en deffendre la veuë, mais cela n'empeſche pas que les Chreſtiens n'y montent auec des eſchelles pour contenter leur deuotion, quand aux heures permiſes ils peuuent entrer dans la Moſquee : ceſte Egliſe eſtoit de ſon temps beaucoup plus grande qu'elle n'eſt: il y auoit vne Abbaye qui s'eſtendoit bien auant dedans la place, où eſt à preſent le Serrail : mais les Turcs deuenus maiſtres de la ville la ruinerent, n'en laiſſans rien que le chœur qu'ils ont reſerué pour leur Moſquee.

La largeur & longueur de ceſte Egliſe pourra eſtre mieux repreſentee par ſa hauteur, laquelle eſt la limite de la portee d'vne harquebuſe : le deſſous d'icelle eſt vouté, garny d'autels, & remply de diuerſes ſepultures, pour le reſpect deſquelles les Turcs ont faict murer les portes. En vn endroict proche de là, ſe trouuent dix groſſes pipes pleines d'huile du temps meſme de Conſtantin, qui ont duré iuſques auiourd'huy, les longues annees l'ayant blanchy comme du laict : il ſert maintenant aux medicaments que compoſent les Apoticaires du grand Seigneur.

Au ſortir de là on voit pluſieurs Cubes, qui ſont des lieux faits en forme de Chappelles,

couuertes

couuerts de Doſmes, & toutes de marbres, où ſont enterrez les fils des grands Seigneurs.

Aupres de ſaincte Sophie, l'on voit le logis de Laſuadar, duquel il peut aller ſous terre & par eau douce, neantmoins iuſques dans le Serrail.

Par ces meſmes lieux cambrez on deſcend dans deux grottes, qui vont ſous le paué de la ville, l'vne conduit au grand Serrail, & l'autre mene bien auant ſous Conſtantinople, inutiles auiourd'huy, excepté l'vne d'icelles, qui reçoit le iour par quelques ouuertures que le temps y a faites, laquelle ſert à tirer la ſoye, & rapporte au coffre du Chaſna, ou de l'Eſpargne, trois ou quatre ſequins de rente ſeulement : Mais les belles & antiques fabriques qui decoroient les enuirons de ce merueilleux Temple, ont eſté ruinees par les Empereurs Turcs, excepté celles qui ſeruent d'habitation à quelques Congregations de Religieux de l'Alcoran.

Outre cette grande & admirable Moſquee, il y en a quatre principales, les durables marques de la magnificence des Empereurs Turcs.

La premiere fut baſtiee par Mahomet ſecond, apres qu'il euſt triomphé de Conſtantinople, il l'a fit edifier ſur le modele de ſaincte Sophie, mais elle eſt de beaucoup plus petite, il l'enrichit de ſoixante mille ducats de reuenu, fit baſtir autour d'icelle deux cents belles Chambres en Cube, couuertes de plomb, tant pour le logement des Preſtres qui la deſeruent, que pour y receuoir les pelerins eſtrangers, de quelle nation & Religion qu'ils ſoient où ils ſont nourris trois iours : hors du cloiſtre ſont auſſi baſties cinquante autres Chambres pour les autres pauures.

La ſeconde Moſquee a eſté faite par Bajazet ſecond, fils du meſme Mahomet.

La troiſieſme par Selim premier, fils de celuy-cy.

Et la quatrieſme par Solyman, ſecond fils de Selim : ces trois derniers Princes ſont enſeuelis chaqu'vn dans le paruis de ſa Moſquee en des ſuperbes tombeaux, ſur leſquels eſclairent ſans ceſſe vne grande quantité de lampes ardantes, & des Preſtres Turcs y recitent l'Alcoran, & prient à leur mode pour les ames de ces Monarques.

Or la principale de ces quatre, eſt celle de Solyman ſecond : elle ſurpaſſe à la verité en marbre, & autres pieces de prix, la pompe de celle de ſaincte Sophie, mais elle cedde aux merueilles de ſon Architecture, à laquelle perſonne n'a encore peu atteindre.

Selim ſecond fonda ſa Moſquee dans la ville d'Adrianopolis : Achmat decedé depuis quelques annees, employa d'exceſſiues ſommes de deniers à la fabrique de celle qu'il fit baſtir és dernieres annees à Conſtantinople, & les autres Empereurs Turcs n'en ont peu faire baſtir pour n'auoir par aucunes conqueſtes aggrandy l'Empire de leurs deuanciers : Car la loy de l'eſtat, conforme à celle de la Religion, defend aux Princes Turcs de baſtir aucuns Temples, s'ils n'ont eſtendu les bornes de leur Empire dans les terres des Chreſtiens, où ils facent preſcher l'Alcoran, auſſi bien telles œuures de pieté ne pourroient pas ſeruir au ſalut de leurs ames diſent les Muftiphe, leſquels s'oppoſent à tels deſſeins, ſi leurs Empereurs le vouloient entreprendre.

Les Chreſtiens Grecs ont dans Conſtantinople quarante Egliſes pour faire le ſeruice diuin à leur mode.

Les Armeniens en ont quatre.

Et les Latins moins fauoriſez que ceux-là, ſont logez dehors la ville à Galata, dicte aujourd'huy Pera, où en faueur du feu Roy Henry le Grand, Roy de France & de Nauarre, de tres-heureuſe memoire, le Grand Seigneur y tollere vn College de Ieſuites, qui y celebrent ſeulement le ſeruice diuin, & autres Chreſtiens. Ce lieu de Pera, eſt au bout des jardins du Serrail au delà du canal, où les Chreſtiens ont quatre Egliſes pour leurs deuotions & ſaincts myſteres.

Les Iuifs ont bien le credit d'eſtre dans la ville en neuf diuers quartiers, iuſques à 38. Synagogues. Les murailles de ceſte Imperiale Cité ſont demeurees en leur entier : Elles ſont encore doubles du coſté de terre ferme, excepté vers la porte appellee Ayachapezi, c'eſt à dire Porte ſaincte, à cauſe de la grande multitude de corps ſaincts qui eſtoient en vne Egliſe proche de ceſte porte là. Mahomet ſecond entra par icelle pour ſoüiller & contaminer la ſainteté du lieu : dixneuf portes, tant du coſté de terre ferme que vers la mer, ſeruent à l'entree de ceſte ville. Pluſieurs grandes places ſont eſtenduës à la commodité publique: Quelques-vns ont conſerué les anciennes Pyramides & ouurages de bronze des Empereurs Chreſtiens ; entr'autres celle qu'on nomme le Petrome, nommé des Turcs Armedan, contenant enuiron 500. pas en longueur, & cent en largeur : au milieu duquel il y a vne aiguille toute grauee de hyerogliphiques, non du tout ſi haute que celle du Populo à Rome. On y void auſſi trois grands ſerpens de marbre (les autres diſent de bronze) plus hauts

Digitized by Google

que deux hommes, ſe rampans à mont, entortillez l'vn dans l'autre, l'vn deſquels eſt entamé à la gueule: Les Turcs diſent qu'autresfois, ainſi que trois ſerpens perſecutoient ceux de la ville, le peuple eut en fin recours aux prieres addreſſees au Ciel, & s'eſtant deliuré par ce moyen de ces animaux, erigea ceux pour memoire, ainſi que fit Moyſe au deſert: les autres diſent que Mahomet ſecond entrant dans la ville, creut en les voyans qu'ils eſtoient l'ouurage de quelque ſorcier enchanteur, & pouſſant ſon cheual vers eux, fit pour s'en eſclaircir, cette breche auec ſa lance. Il y a auſſi en ceſte meſme place vne fort belle colomne, d'œuure ruſtique, dont toutes les pierres ſont liees enſemble, ſans chaux ny ciment, ayant au dedans vn eſcalier. C'eſt en ceſte place que les caualiers s'exercent les Vendredis & les autres iours de feſte nommee Berlan. Tous les iours le marché public ſe tient en quelqu'vne de ces places. Le Vendredy il eſt en trois lieux: les plus celebres ſe font les iours de Mercredy, Ieudy & Vendredy: ils les appellent *Schibazars*, c'eſt à dire marchez des choſes neceſſaires à l'vſage: Autour de ces lieux ſont dreſſees plus de deux mille boutiques de frippiers, qui vendent dequoy fournir à la neceſſité de ceux qui veulent reparer à bon marché leur mauuaiſe mine, & la dace de ces vieilles nippes n'eſt pas ſi petite, qu'elle ne rende tous les ans aux coffres du Prince ſix charges de monnoye, qui vallent vnze mille ſequins, ou quarante mille liures: car l'exaction Turque fait profit de tout. Les boutiques des marchands ſurpaſſent le nombre de quarante huict mille: elles ſont diuiſez ſelon la diuerſité des arts ou marchandiſes en diuers lieux, mais chaque meſtier a ſon quartier, meſme en diuers endroicts pour la commodité du public. Les ſeuls orfeures, joüalliers & marchands de drap d'or, ſont en vn ſeul lieu appellé Bayſtan, qui veut dire marché: les autres ſont Bazars: Ce lieu pretieux & opulent eſt entouré de murailles larges de ſix pieds: il a quatre porte double l'vne deuant l'autre, comme vne petite ville voutee tout autour. Cette riche halle a 24. colomnes qui ſouſtiennent la voute, ſous laquelle il y a pluſieurs petites boutiques, comme des armoires dans la muraille, ou dans les Pilaſtres, chacune eſt large de ſix pieds, & longue de quatre, là ces riches marchands deſployent & eſtalent ſur des petites tables qui ſont au deuant les brillantes beautez de leurs pretieuſes marchandiſes. Les guains ſans doute doiuent eſtre plus grands qu'en ces lieux icy, & la debite plus frequente, puis qu'ils payent au Prince 500. ſequins tous les ans, ou deux mille francs pour auoir la permiſſion d'y vendre: ce ſont la ſeulement joüalliers & marchands de draps d'or: les orfeures ſont au dehors autour des murailles de ceſte place, & donnent chacun cent ſequins, ou quatre cents liures tous les ans pour meſme fin.

Dans vne autre ruë on voit vne groſſe colomne de Porphyre fermee en pluſieurs endroicts de cercles de fer: D'vn autre coſté il y a vne autre colomne appellee Hiſtriale fort haute, toute de marbre, releuee à perſonnages, comme celle de S. Pierre & de S. Paul, qui eſt à Rome: au dedans il y a vn eſcalier qui va iuſques en haut, qui eſt tout rompu, & n'eſtoient quelques liens de fer qui le tiennent, il courroit grande fortune de tomber.

On voit apres cela l'ancien Palais de Conſtantin, qui n'eſt autrement beau: mais il a cela de bon qu'il eſt aſſis en bel air.

Il y a encore dans la ville deux Egliſes de Chreſtiens, l'vne dediee à S. Nicolas, & l'autre à noſtre Dame, ſurnommee de Conſtantinople, qui eſt petite & aſſez entiere.

Outre le Bayſtan ſuſdit: il y en a vn autre moindre entouré de murs, & ſouſtenu de ſeize Pylaſtres: dans l'enclos d'iceluy ſe vendent les toiles & les ſoyes: mais au dehors eſt le deteſtable marché, où ſe vendent les hommes & les femmes: d'vne part on y achepte les eſclaues deſia inſtruicts à ſeruir, ou à exercer quelque ſorte de meſtier, & de l'autre ceux qui ne ſcauent rien faire. Ces lieux repreſentent mieux que ceux qui ſont eſcrits cy-deuant: l'effroyable pourtraict de la tyrannie Turc, elle oblige à l'eſclauage ceux que le Roy du monde a creés libres, les marchands y viſitent telles marchandiſes, & ceux qui veulent achepter voyent premierement à nud les perſonnes de l'vn & l'autre ſexe, manient les parties de leurs corps pour voir ſi elles ſont ſaines, & decouurent ce que la nature meſme s'eſt efforcee de cacher: là les femmes, ſi elles ſont belles, ſont cherement acheptees pour ſeruir aux lubriques paſſions de quelque hideux & eſpouuentable More: Celles à qui la nature a deſnié ſes graces, ſont priſes pour ſeruir à la chaire percee des grandes Dames Turques, & lauer auec de l'eau les parties de leurs corps, qui ſeruent à deſcharger leur ventre, autant de fois qu'elles en ont beſoin. Le reſte des miſeres de ceſte ſeruitude ſe dira ailleurs en vn autre endroict; car à la verité ils ſont dans ce trauail la plus facheuſe matiere de ceſte hiſtoire. Qui peut auſſi ſans gemir voir vn nombre infiny de Chreſtiens chargez des fers d'vn violent eſclauage par la barbarie des Turcs?

En vn endroict proche de là, ces infidelles tiennent vn autre marché, où ſe vendent ſeulement des nourrices, & de ceſte iniuſte trafic les Partiſans du Prince tirent

ſeize

ſeize mille ſequins pour la dace, ou ſoixante quatre mille liures.

Pluſieurs autres lieux de ceſte ſuperbe ville, rendent aux coffres du threſor le reuenu de pluſieurs bonnes ſommes de deniers.

Les cabarets qui vendent publiquement du vin aux Chreſtiens & aux Iuifs : mais en ſecret aux Turcs, & qui ſont plus de quinze cents en nombre, payent 36. mille charges de monnoye, & chaque charge vaut ſeize cents trente trois ſequins.

Les riuages de la mer qui regardent Pera, rendent pour la dace du poiſſon qui s'y vend dixhuict charges de monnoye par an.

La halle, où les bleds, farines & legumes ſe vendent, rapporte annuellement quatorze charges de monnoye.

Celle où les marchandiſes qui viennent du Caire ſe debitent, vaut tous les ans du profit au Chaſna ou Threſor Imperial 24. charges de monnoye.

La grande Dace qui ſe leue depuis le Chaſteau de Gallipoli iuſques à celuy de la mer noire ſur les eſpiceries & autres marchandiſes qui ſont chargees ſur les nauires, vaut cent quatre vingts chars de monnoye.

Les grandes boucheries & tuëries de moutons & de bœufs qui ſont hors la ville, & fourniſſent le dedans d'icelle de la viande neceſſaire, donne trente deux charges de monnoye, elle ſont dites en Turc Chaanare, deux cents Capſaplers ou bouchers les ſeruent, vn ſuperieur nommé Capſabaſſa les commande, qui a ſoing & prend garde qu'on fourniſſe des viandes fraiches : & perſonne ne peut tuer bœuf ny mouton ſans ſa permiſſion, excepté pour faire des ſacrifices à la Turque. Les Iuifs acheptent de luy la licence de le fournir eux meſmes de chairs neceſſaires. Au reſte, ſi ce Capſabaſſa auoit par ſon auarice enchery le prix des viures & des viandes, outre la taxe ordinaire ordonnée par la police, & que les larcins vinſſent à la cognoiſſance du grand Seigneur, rien ne le pourroit exempter des rigueurs d'vne cruelle mort: il eſt deſchiré tout vif. & mis en quatre quartiers qu'on fait porter ſur les boucheries, pour ſeruir d'exemple aux autres : de ſorte que la crainte le tenant en ſon deuoir, il prefere l'vtilité publique à ſon profit particulier.

L'Impoſt qui ſe leue aux mois d'Octobre & de Septembre ſur le grand nombre de beſtail qui vient de Hongrie pour fournir Conſtantinople, eſt trop grand pour eſtre ſupputé facilement : car pendant ceſte grande foire où le peuple ſeulement, & non les bouchers, peut achepter, on y void des trouppeaux de vingtcinq mil bœufs & quarante mil moutons.

Le Treſor reçoit encore vn denier ineſtimable de la vente des maiſons, nauires, vaiſſeaux de mer, & barques à voile, que nous appellons lors & ventes, & les deux pour cent pour toute ſorte de marchandiſe de mer, vallent le reuenu de grandes & ineſtimables ſommes.

La Dace de ceux qui s'embarquent pour voyager, qui eſt d'vn aſpre par teſte, s'ils ſont Turcs : de deux s'ils ſont Chreſtiens ou Iuifs, n'eſt pas de peu d'importance.

Le Tribut appellé en Turc Charay, qui ſe leue ſur les Iuifs de Conſtantinople à vn ſequin pour teſte pour les maſles, vaut vnze mille trois cents ſequins tous les ans, quoy qu'il y ait parmy ceſte nation là pluſieurs hommes francs de ce Tribut.

Ils donnent de plus vn preſent de trois mille ſequins tous les ans pour la confirmation de leur Priuilege, & auoir vn Rabin Chef de la Synagogue, & douze ſequins pour la permiſſion d'enterrer leurs morts.

Les Chreſtiens Grecs à trois mille, on vne lieuë autour de Conſtantinople, payent par chacun maſle vn ſequin au Turc, qui reuient le tout à la ſomme de trente huict mille ſequins: ils en donnent outre ce vingtcinq mille tous les ans, pour le Priuilege d'auoir vn Patriarche, & conſeruer le nombre de leurs Egliſes.

Le droict de leurs ſepultures leur couſte plus de trois mille ſequins.

La Dace appellee des Vierges, ayde encore à remplir les coffres du grand Seigneur, ou la bourſe de ſes Treſoriers, il ſe leue ſur les filles qui ſe marient, deſquelles on tient regiſtre, ſi elles ſont Turques, elles ne doiuent que deux tiers d'vn ſequin, les Iuifues le payent entier, & les Chreſtiennes vn ſequin & demy.

Les Chreſtiens Latins ſont exempts pour la plus part de violence & oppreſſion de ces iniuſtes Daces : car ils ſe diſent eſtre à quelque Ambaſſadeur de Roy ou Prince franc: les Albanois, ceux de Raguſe, & les Geneuois ne payent rien.

Or pour le payement de tant de Tributs, dont le peuple eſt foulé par le tyran des Regions Orientales, il eſt bien neceſſaire qu'on y forge diuerſes ſortes de monnoye.

Auſſi dans Conſtantinople la grande monnoye Imperiale trauaille ſans ceſſe en or & argent : mais perſonne ne peut eſtre admis à la forme de ces pretieux ouurages, s'il n'eſt Grec de nation, par Priuilege particulier du grand Seigneur : lequel a conferé ceſte grace aux

Digitized by Google

Grece, en conſideration de ce que les mines d'or & d'argent ſont dans le Domaine Grec: 400. hommes y trauaillent iournellement. Et le maiſtre de ceſte riche monnoye doit fournir au Serrail tous les premiers iours des mois de l'annee dix mille ſequins d'or, & vingt mil de monnoye blanche forgee de nouueau: le grand Seigneur ayant ainſi ordonné que la monnoye qui ſe depend au Serrail ſoit neufue. Le meſme fermier a ce pouuoir de faire publier, que quiconque a pardeuers ſoy des monnoyes eſtrangeres, qu'il ait dans trois iours à les luy apporter pour en receuoir le iuſte prix ſur peine de confiſcation d'icelles: Il a encore l'authorité de prendre des lingots des mines autant qu'il luy en faut pour ſa fabrique.

Les mines qui fourniſſent en partie l'or & l'argent qui ſe forge en monnoye en l'Empire du Turc en Europe, ſont cinq en nombre.

L'vne eſt foüillee dans le païs de la Macedoine, ſous les racines d'vne montagne appellee Mont-Santo, & celle-cy rend l'or.

L'autre qui eſt de meſme, eſt ouuuerte ſur la Bulgarie aux confins de la Macedoine.

Les trois d'argent ſont dans la Grece, riches & fecondes au poſſible.

De toutes leſquelles on tire au iour ce que la nature auoit ſagement caché pour eſtre parmy les hommes, ce qui cauſe les querelles, engendre les meſpris, rompt l'amitié, corrompt la concorde, viole la pudicité, trouble les Eſtats, offuſque les eſprits, rauit la vie, dethroſne ſouuent la raiſon de ſon ſiege, & deſrobe l'homme à ſoy-meſme.

Mais pour reuenir à ceſte grande ville Imperiale de Conſtantinople, la magnificence des Princes qui la poſſedent auiourd'huy, & les richeſſes de quelques Baſſas ou grands de la Cour, y ont fait baſtir plus de 300. Carrauaſſeraile: ce ſont des lieux grands & vaſtes pour loger des eſtrangers.

Le nombre des Hoſpitaux pour les pauures & les malades vient iuſques à 89. 9. d'iceux ſont les principaux. Les Empereurs Turcs, qui ont baſty de ſuperbes Moſquees, les ont ioincts à la ſtructure d'icelles, où ils ſont des eternelles marques de leur pieté.

Il y a contre cela vingt Colleges pour l'inſtruction de la jeuneſſe Turque, & la demeure des Eſcoliers, qu'ils appellent en leur langue *Softha*, c'eſt à dire Sages eſtudians, quoy qu'ils ne ſoient rien moins que cela. Ils ont chacun vne chambre pour leur departement, deux liets, vn tapis pour table, quatre pains par iour, vn potage, & vne chandelle: on leur donne deux habits tous les ans, & ont leur paye du reuenu du College, des Maiſtres & Precepteurs pour les enſeigner, qui ſont nommez *Softhani*, c'eſt pour la premiere annee qu'ils entrent dans le College: car la ſeconde on adiouſte à leur entretenement vn aſpre par iour, qui peut valoir vn ſol, apres deux, trois ou quatre, ſelon le nombre des annees qu'ils y ſont: auec ce maigre reuenu, ces bourſiers Turcs ne pourroient pas faire vn trop grand ordinaire, s'ils n'en receuoient d'ailleurs: mais le gain qu'ils font à eſcrire des liures, (car les Turcs ne ſe ſeruent point d'Imprimeries) n'eſt pas ſi petit qu'il ne fourniſſe abondamment à leurs neceſſitez, voire à leurs desbauches. Ils vont encore par les maiſons enſeigner les enfans des perſonnes de qualité. Mais il ne ſort point d'aucun autre lieu de la Turquie de jeuneſſe plus perduë que ſont ces Eſcoliers Turcs: Il n'y a ſorte de meſchanceté qui paſſe la fripponerie, qu'ils ne commettent impunément: les Priuileges deſquels les Empereurs Turcs les ont honorez, ou pluſtoſt l'abus d'iceux les a jettez à toute ſorte d'audace: on ne les peut pendre pour aucun crime qu'ils ayent commis, ſi leur general n'y eſt preſent, à qui ſeul ce pouuoir a eſté donné: il eſt vray que la preſence du Prince empeſche dans Conſtantinople l'inſolence de leurs debordemens: Mais la ville de la Caramanie & Natolie en ſont grandement importunees. Amurath troiſieſme, voulant à cauſe de quelques troubles ſuruenus, ſçauoir le nombre de tels galans, ils ſe trouuerent monter à plus de neuf mille, tant en Grece qu'en Natolie, ſans conter ceux qui eſtudient en Surie, au Caire, en Arabie, & ailleurs.

Vn autre grand lieu ceint de murailles, & fermé de bonnes portes, decore encore la Cité de Conſtantinople: les Turcs l'appellent *Serayane*, c'eſt à dire la Sellerie, où ſe font les ſelles & les riches harnois des cheuaux de guerre & de parade: c'eſt vn indicible plaiſir à ceux qui ayment la caualerie de voir quatre mille ouuriers dans ceſte place, trauailler dans leurs boutiques auec vne louable proprieté aux diuerſes parures des cheuaux. Là les vns ſement de groſſes perles rondes ſur la ſelle d'vn cheual Arabe de l'eſcurie du garnd Vizir: les autres attachent vn mords de pur or à des renes d'vn riche cuir rouge du païs de Ruſſie: quelques-vns mettẽt eſtriuieres à des eſtrieux d'or enrichis d'vn nombre de Turquoiſes de la vieille Roche: les autres attachent ſur vne vieille croupiere vne quantité de pierres pretieuſes: icy paroiſt & iette mille feux, que ſuperbe ſelle qu'on doit enuoyer au Serrail: le nombre de diamands dont elle eſt enrichie la rendent ineſtimable: le mords, les eſtrieux d'or cou-

d'or couuerts auſſi de diamants, les houpes de perles, qui ſont aux renes : celles qui ſont aux pendants de la croupiere, & les autres beautez de ce Royal harnois rauiſſent à l'admiration de leurs merueilles les yeux de ceux qui les regardent, & perſuadent tacitement à quelques vns, que la fortune paree des choſes plus precieuſes qui releuent d'elle, doit monter à cheual & aller en triomphe par Cõſtantinople, pour faire voir aux Turcs qu'elle habite maintenãt chez eux.

Au milieu de ceſte place eſt baſtie vne Moſquee pour la deuotion de ces ouuriers, & vne belle fontaine au meſme endroict, miſe pour leur cõmodité auec grãde abondãce d'eau douce.

Deux autres grandes places enuironnees encore de murailles, ſeruent dans Conſtantinople aux logemens des Ianiſſaires, qui ſont la meilleure Infanterie de la Milice Turque : l'vn de ces lieux eſt dit *Eſciodalar*, c'eſt à dire les vieilles habitations : il eſt de forme quarree & diuiſee en pluſieurs petits logis, dans leſquels demeurent les Caporaux appellez *ababaſis*, qui ſignifie Chefs de gloire : ils ſont enuiron 150. de ceſte qualité, & chacun d'iceux commande à 200. Ianiſſaires, qui n'oſeroient ſortir du lieu ſans congé : les portes ſont fermees la nuict, & les clefs ſont gardees par le Capitaine.

L'Arſenal eſt vne des plus belles & des plus merueilleuſes choſes qui ſoient à Conſtantinople : il eſt ſur le riuage de la mer, & contient cent quatre vingts arches, ſous chacune deſquelles entre vne grande galere, voire trois y peuuent eſtre à couuert. Les Officiers qui ſeruent à cét Arſenal & tirent paye pour ce faire, ſont ordinairement en nombre de 46. mille : mais la plus grande force eſt le bon ordre qu'on y tient, par lequel il y a certains marchands qui ont fait party de tenir d'ordinaire 80. galeres fournies de tout ce qui eſt neceſſaire & preſt pour aller en mer : les munitions des poudres ſe gardent dans pluſieurs tours és murs de la ville, qui regardent Pera, on l'apporte du grand Caire, où les Sultans la font faire. Les greniers dans leſquels on garde la prouiſion de bled, & d'autres grains, ſont baſtis en vn coing de la ville vers Pera, les murailles en ſont tres-fortes, & les portes ſont de fer : là il y a dequoy viure pluſieurs annees, mais tous les trois ans on en renouuelle le grain. Du temps d'Amurath troiſieſme, on y trouua vne grande quantité de millet, qui s'y eſtoit conſerué ſain & entier l'eſpace de quatre vingts ans.

Or ceſte grande Cité Imperiale ne peut eſtre heureuſement regie ſans l'exercice de la Iuſtice, qui eſt l'ame du monde, & l'ordre de la raiſon, vn Iuge ſouuerain en eſt le Chef : les Turcs l'appellent *Stambolcadiſi*, c'eſt à dire, le Iuge de Conſtantinople. Il cognoiſt indifferemment du ciuil & du criminel, & perſonne ne peut eſtre executé à mort en ce lieu-là, s'il n'a luy-meſme condamné. Quatre Lieutenans Generaux ſeparez par les quatre principaux quartiers de la ville, exercent ſous luy la meſme Iuſtice : mais de leurs ſentences on appelle au Iuge.

Outre ceux cy, il y a vn grand Capitaine de Iuſtice appellé *Soubaſy*, qui faict la plus grande faction de ſa charge dans les priſons, à ouïr les cauſes, & en faire ſon rapport au grand Vizir. Il a auſſi quatre Lieutenans ſous luy ſeparez aux quartiers de la ville, pour l'ordre & la police d'icelle, & vn grand nombre de moindres Officiers, comme Sergens, & autres viles gens qui le ſeruent.

Les priſons de Conſtantinople ſont ſeparees en deux chambres, & embellies (ſi toutesfois il il y a de belles priſons) d'vn grand preau au milieu, auec vne agreable fontaine : Il y a deux eſtages, à celle d'embas où ſont logez les miſerables criminels ; à celles d'enhaut ſont les detenus pour choſes ciuiles. Icy les Iuifs ſont ſeparez des Turcs, & les Turcs des Chreſtiens : mais là bas ils ſont peſle-meſle cõme perſonnes que le crime & le meſchef a rendu communs. Les aumoſnes & les bonnes œuures qui s'y exercent par les Turcs, ſurpaſſent en peu de iours celles qui ſe font en nos contrees, en nos annees : la charité Turque enuers le prochain ſurmonte la noſtre, & ſemble que par tels biens le Ciel les ſouffre dans l'Empire du monde : car ſon equité recompenſe le bien, en quel ſujeſt que ce ſoit, auſſi bien qu'elle punit le mal. Les Empereurs Turcs y exercent eux-meſmes la compaſſion, ils deliurent ſouuent grand nombre de priſonniers ciuils en payant pour eux leurs debtes.

Voila ce qui eſt de plus remarquable dans la ville de Conſtantinople, ſi bien qu'il faut maintenant venir aux fauxbourgs, auant que de faire la deſcription generale du Serrail, & de là aux lieux circonuoiſins, pour voir ce qu'il y a de beau.

Premierement l'on void au bout de la ville, de l'autre coſté du port prés des eaux dans la Moſquee d'Ajoug Sultan, en laquelle le grand Seigneur, lors qu'il paruient à l'Empire, va prendre ſon eſpee. De l'autre coſté l'on void les Eſcuries auec quelques jardins du grand Seigneur. Plus auant au bord du port eſt l'Arſenal, où il y a enuiron le nombre de 150. galleres deſarmees hors de l'eau, & enuiron 60 dedans l'eau, toutes preſtes : & plus auant il y a vne place appellee Topana, où l'on void vn grand nombre de canons deſmontez, dont quelques-vns ſont tournez contre le port.

Il n'eſt pas raiſonnable de laiſſer derriere vne petite Iſle de rocher, qui eſt au bout

du canal, deux mille dans la mer Noire, toute deſerte, mais remarquable pour vne colomne de marbre blanc miſe au ſommet d'icelle par le grand Pompee, apres qu'il euſt deffaict Mithridate.

Retournant prez de Conſtantinople, l'on trouue ſur le canal de la meſme mer deux tours, l'vne deça, l'autre delà, qui gardent ceſte emboucheure; & c'eſt en ce lieu icy que l'on met en priſon les Cheualiers de Malte & d'autres Chreſtiens de qualité pris en guerre. Il y a delà à la ville enuiron dixhuict mille, & l'on void d'vn coſté & d'autre vn grand nombre de maiſons de plaiſir & de beaux jardins, puis vis à vis de la ville, & en Aſie eſt Galata, auiourd'huy Pera, ſcituee entre l'Arſenal & la place de Topana, & habitee la pluſpart de Chreſtiens, Franques & Grecs, les vns & les autres y ont bon nombre d'Egliſes, dont la plus belle, & de noſtre creance eſt celle de ſainct François: les autres ſont ſaincte Marie, ſainct Iean, ſainct Antoine, ſainct Benoiſt, ſainct Pierre & ſaincte Anne, toutes ſeruies à la Romaine: autour de ce lieu il y a pluſieurs maiſons & villages, comme Caſambacha, Perſictar, & la demeure des Ambaſſadeurs, tant de France que d'Angleterre & de Veniſe.

Plus loin & du meſme coſté, l'on voit vn grand village nomme Scutari, qui appartenoit à la Sultane Mere de Mahomet, qui y fit baſtir vne Moſquee de grand prix, & vne fort grande & belle maiſon, où tous les paſſans de quelque Religion qu'ils ſoient peuuent loger, & ſont nourris durant trois iours: Les Turcs nomment ce lieu Caruaſerat.

Aupres de ceſte prouince, on trouue la Cherſoneſe dite de Thrace, & communément le bras de S. George, où eſt la ville de Gallipoli, qui eſt à quatre iournees de Conſtantinople. Ce fut la premiere place d'Europe, que prit Amurath premier, l'an 1363. & n'a aucunes murailles, & ſon port n'eſt capable de grands vaiſſeaux: toutesfois il y a vn ſein ou golphe, qui peut aſſez contenir: Ceſte ville eſt habitee des Grecs, Iuifs & Turcs: c'eſt vn grand paſſage de l'Europe en Aſie.

Or tout le deſtroict de mer depuis Gallipoli, où finit le Propontide, iuſques à l'Archipelague eſt nomme Helleſpont, où eſt le deſtroict des chaſteaux, qui a vn quart de lieuë de large. C'eſt où ſont les deux chaſteaux de Seſt & d'Abide (renommez pour les amours de Leandre & de Hero) nommez communément Dardanels, & par les Turcs Bogazaſſer. Seſt eſt ceſte Cherſoneſe de Trace au pendant d'vne colline, en forme de Treſle. Abyde eſt en la Natolie.

Quant au Propontide, c'eſt la mer qui eſt enfermee entre les deux deſtroits, à ſçauoir entre celuy de Thrace ou de Conſtantinople, & celuy de Gallipoli, & maintenant on le nomme, de Marmore.

DESCRIPTION GENERALE DV SERRAIL DV GRAND SEIGNEVR.

5 IL y a trois ſortes de formes de Serrails dans la ville de Conſtantinople, l'vn deſquels eſt appellé *Eſchy Saray*, c'eſt à dire le vieil Serrail, qui fut la premiere Maiſon Royale baſtie dans la ville, apres que les Turcs s'en furent rendus maiſtres, il eſt ſçitué preſque au milieu d'icelle, ſa forme eſt quarree, & ſon circuit embraſſe trois mille d'Italie, ou vne grande lieuë de France, telle qu'on les fait en Languedoc, ou en Prouence: Les Dames qui ont ſeruy aux Empereurs defuncts, leurs ſœurs, ſi elles ne ſont mariees, & les nourriſſes de leurs enfans le poſſedent pour leur loge nent, duquel elles ne peuuent ſortir ſi on ne les marie: Vne Dame à laquelle l'aage & la prudence ont acquis du merite, a le ſoin & la conduite des autres, comme ſuperieure, elles l'appellent *Cheira Cadun*, c'eſt à dire Grand' Dame. Le grand Seigneur en ſes plus ſolitaires humeurs ſe retire par fois quelques iours en ce lieu là, pour y chercher la conſolation, qu'il ne trouue pas ailleurs.

L'autre Serrail eſt de moindre eſtenduë: il eſt ſcitué à l'Hippodrome, & ſert auiourd'huy à la ſolemnité des jeux, Pompes & Carrouſels des Princes Turcs, enſemble d'Academie à quatre cens pages du grand Seigneur, qui ſont en iceluy inſtruicts aux lettres Turcques, à tirer des armes, & autres exercices dignes d'iceux: ils ſont nourris & enſeignez aux deſpens de leur Maiſtre, & ne ſortent point de là, qu'ils ne ſoient faicts *Eſſayn*, c'eſt à dire hommes d'armes: Ce lieu s'appelle *Ebreyn Baſſay Saray*, qui veut dire le Serrail d'Ibraim Baſſa, lequel eſtoit gendre de Sultan Soliman ſecond, & ſon fauory pour vn temps, il le fit baſtir à ſes deſpens.

Le troiſieſme eſt appellé *Bryuch Saray*, c'eſt à dire le grand Serrail, maintenant l'ordinaire habitation des Empereurs Turcs: c'eſt auſſi de celuy-là que nous entendons parler.

Ce grand Serrail, la demeure des grands Seigneurs, & de leur famille, eſt plaiſamment planté au meſme endroict, où jadis fuſt baſtie l'ancienne Byſance, ſur vne agreable pointe de terre ferme, qui regarde l'emboucheure de la mer Major: ſa forme eſt triangulaire: deux coſtez d'icelle ſont moüillez par les ondes de la mer Egee. La troiſieme eſt appuyee de la ville: Il eſt ceint tout autour de fortes & hautes murailles, munies de pluſieurs tours, qui en font la

deffenſe

deffenſe meilleure : il a cinq mille de circuit, qui ſont deux lieuës & demie de France : pluſieurs portes à ſon entree, tant du coſté de la mer que vers la terre : vne principalle du coſté de ſaincte Sophie eſt ordinairement ouuerte, les autres ne le ſont que quand il plaiſt au grand Seigneur. Celle-cy eſt gardee de iour & de nuict par des Compagnies de Capigis qui ſont portiers, leſquels ſe releuent les vns les autres, & la nuict quelques Ianniſſaires, qui ſont hors la porte dans de petites loges de bois montees ſur roües, font ſentinelle, & aduertiſſent quand il eſt beſoin le corps de garde de Capigis.

Dans les tours qui ſont ſur les murs aux enuirons du Serrail dorment Azamoglans, (c'eſt à dire enfans ſans experience) de ceux du Tribut, pour voir ſi quelqu'vn n'approcheroit point par terre, ou des vaiſſeaux par mer, ceſte Maiſon Imperiale, & en tel cas ils tireroient quelques pieces d'artillerie, qui ſont là chargees pour meſme effect.

Les chambres & les ſalles Royales du departement du Sultan, ſont diſpoſees ſelon les diuerſes ſaiſons de l'annee : celles où il ſe retire en hyuer, ſont ſcituees en des lieux plains & eſgaux : les autres où il va chercher le frais pendant les importunes chaleurs de l'Eſté, ſont baſties ſur diuerſes & naturelles collines : quelques-vnes voyent les agitations de la mer, & celles-là ſont dites *Chioſchi*, c'eſt à dire cages, & lieux de belle veuë. Les Sultans vont quelquesfois en ces lieux-là prendre ſeuls les plaiſirs de ceſte belle veuë, & quelquefois y appellans leurs Dames, meſlent les molles delices de leur laſciue conuerſation.

Aſſez proche de ce beau lieu, c'eſt celuy où le grand Seigneur donne audience aux Ambaſſadeurs, reçoit ou congedie les hommes qu'il enuoye des Prouinces eſloignees. Il eſt ſcitué dans le plan d'vne Court ſur vne petite Iſle, eſmaillee de pluſieurs belles fleurs, & arroſee de quelques agreables fontaines ſuperbement embellies, ſelon leur couſtume : au dedans ſe voit vn *Sopha*, c'eſt à dire vn Throſne couuert, de quelque riche tapis d'or, parmy leſquels en paroiſt vn de velours rouge cramoiſy, en broderie de groſſes perles rondes : Ce throſne s'appelle le Throſne de dehors, à la difference de celuy qui eſt dedans la Chambre du grand Seigneur, & c'eſt dans celuy-là que s'aſſit Otman ſecond dernier maſſacré, ne pouuant poſſeder l'autre, qui eſtoit au dedans ou ſon oncle Muſtapha fut enfermé en l'an 1617. là ſont donc aſſis les Empereurs Turcs en telles actions.

Les murailles de ceſte Chambre ſont reueſtuës de certaines pierres blanches, cuites & teintes de diuerſes couleurs, qui en rendent la veuë tres-agreable.

La Chambre qui eſt attachee à celle-cy, à ſes murs reueſtus de placques d'argent, porfilez d'or, & ſon paué couuert de riches tapis à la perſienne, d'or & de ſoye.

Le departement où ſont logees les femmes & filles vouëes au plaiſir de l'Empereur, eſt comme vn grand Monaſtere de Religieuſes : mais on n'y garde pas le vœu de Chaſteté. Il a ſes dortoirs, ſes refectoirs, ſes bains, ſes galleries, ſes jardins delicieux, & ſes belles fontaines en ſi grand nombre, qu'on les voit rejaillir en toutes les allees, & de tous coſtez on entend le doux de leurs charmans gaſoüils : les autres logemens pour les domeſtiques du Serrail, ont auec la beauté de leurs ſtructures les commoditez de leur ſituaſion.

Deux grands lieux ſont ioincts à ces baſtiments, dont l'vn ſert au Chaſna de dehors : (car il y en a vn au dedans plus retiré des domeſtiques) les Moſquees, bains, Eſcoles, cuiſines, lieux pour courir à cheual, luitter, tirer de l'arc, repreſenter quelque action, augmentent les merueilles de ceſte maiſon Imperiale, dont il a eſté parlé en general : maintenant faut deſcendre aux deſcriptions particulieres des lieux d'icelle, au moins de ceux qu'on a peu voir iuſques icy : car perſonne de dehors n'entre dans le Serrail ſi l'Empereur n'en eſt abſent, encore faut-il eſtre fauoriſé ſingulierement de quelque perſonne de credit & d'authorité en ce lieu-là : car les Turcs croiroient offenſer la Majeſté de leur Prince, de permettre l'entree de ſon departement au Serrail, à quiconque que ce ſoit, eſtranger ou autre.

La premiere muraille du Serrail eſt proche de la premiere Moſquee de ſaincte Sophie, auec la grande maiſtreſſe porte de ce ſuperbe Palais, ornee d'vn grand portail peint en lettres d'or, à fueillages & compartimens à la Ianeſque, cinquante Capigis auec leurs armes, qui ſont harquebuſes, arcs, fleches & cimeterres la gardent : par icelle on entre dans vne grande & valte place, ou court quarree, d'enuiron vn demiquart de lieuë de longueur, & autant de largeur, dans laquelle à main droicte eſt l'Infirmerie du Serrail gardee par vn Eunuque, qui a ſous luy vn grand nombre d'hommes employez au ſeruice des malades du meſme Serrail : de l'autre coſté à main gauche on voit pluſieurs chariots & grande quantité de bois pour l'vſage de la maiſon : au deſſus eſt

Court faict l'entree du departement de l'Empereur, laquelle eſt defenduë à quiconque que ce ſoit, excepté aux eſclaues qui le ſeruent: Que ſi quelque grand Baſſa preſſé de quelque important affaire deſire y entrer, il en faut premierement auoir la licence de la bouche du Prince.

L'entree de ceſte porte conduit vers la ſale, où entre le Sultan pour donner audience à quelque Ambaſſadeur de Prince eſtranger. Le lieu eſt diuerſifié de pluſieurs grandes beautez, la Court eſt toute pauee de marbre, & l'œil y reçoit vn grand plaiſir par la decoration de pluſieurs belles fontaines qui y ſont. Il y a là dedans quantité de tabernacles & chambres fort agreables, où le grand Turc prend ſes repas plus ordinaires: car il s'y plaiſt ſingulierement à cauſe de pluſieurs beaux bains & portiques.

Le grand Seigneur a encore vne demeure d'eſté en vn autre coſté de ſa maiſon Imperiale, où il paſſe la ſaiſon des chaleurs, pour ce que les veuës d'icelle ſe portent ſur la mer, ſur vn lac & ſur des jardinages, auec de belles platte-formes embellies de fontaines, & aqueducs excellens, où il prend ſes esbats auec ſes fauoris familiers, prenans ſon plaiſir à voir quelques bouffons & Eunucques s'entrejetter & s'entrebattre dans l'eau.

La Chambre du grand Seigneur eſt la plus magnifique des Chambres Imperiales & Royales d'aucun autre Prince tel qu'il ſoit: car au lieu de tapiſſeries à ramages ou perſonnages d'or, d'argent & de ſoye, comme il ſe voit és Maiſons & Louures de nos Princes, ce ne ſont que murailles de bois d'ebene de grand prix, enrichies de perles & de marqueteries d'or & d'argent.

Le lict du grand Seigneur eſt de veloux rouge cramoiſy, la couche & quenoüille ou pilliers tout d'argent doré: les bonnes graces, contrepointes tout en broderies d'or & de perles, auec franges toutes d'or pur.

Le plancher de la Chambre eſt couuert de grands tapis de Turquie fort fins & exquis, garnis d'vne grande quantité de couſſins & oreillers de drap d'or, enrichis de perles & pierreries.

Pour mettre les chandelles au ſoir, il y a des chandeliers de criſtal, embellis d'vn nombre grand de pierres fort pretieuſes.

Il n'a pour ordinaire compagnie que certains bouffons eſclaues qui luy donnent mille plaiſirs, & à ceux-cy il donne l'or & l'argent des bourſes que le Threſorier general de ſon Serrail luy fournit par chaque ſemaine.

On diſoit que les Turcs ont les liures & Imprimeries en haine & meſpris, ſi eſt-ce que prés de la Chambre du grand Seigneur ſe voit vn cabinet, où il y a vne tres-excellente & curieuſe bibliotheque, où ſont quantité de bons liures rares & curieux, & ſuperbement couuerts, elle s'appelle la Bibliotheque particuliere: Il y en a vne autre pour les Pages & Officiers du Serrail, remplie de volumes de toutes langues & nations: Il y en a encore de l'ancienne Bibliotheque de l'Empereur Conſtantin le Grand, de largeur plus d'vne braſſe, leurs fueilles ſont de velain ſi artiſtement paré, que l'on voiroit pluſtoſt eſtre ſoye que peau: ces peaux ne ſont imprimees: car l'Imprimerie en Turquie n'y peut eſtre admiſe: entre ceux-cy ſont les liures du vieil & nouueau Teſtament, tous couuerts d'argent doré à l'antique, ſemez d'vn nombre grand de pierres pretieuſes: le prix & la valeur d'iceux les a conſeruez, & pluſieurs autres ont eſté deſchirez, lacerez & bruſlez des Turcs au ſac de Conſtantinople, ceux qui reſtent ſont tellement eſtimez, que nul n'y oſe pas toucher.

Les Moſquees du Serrail ſont au nombre de deux; l'vn eſt du coſté du quartier du grand Seigneur, tant pour luy que pour les Officiers qui approchent plus prés de ſa perſonne: l'autre eſt pour les Sultanes, femme & fille de plaiſir dudit grand Seigneur, pour les Eunuques & pour les eſclaues.

Finallement pour les jardins qui rendent le ſejour & la gloire du Serrail admirable: il y en a iuſques au nombre de vingt, ſçauoir dixhuict, tous ſur le le bord & riuage de la mer, où y a quantité d'arbres fruictiers aromatiques, rares, odoriferans, & d'vne agreable beauté: il y en a trois particuliers à la perſonne du grand Seigneur, & quelques autres pour les Sultanes, & autres femmes du Serrail.

Voila ce qui eſt de la magnificence moderne du Serrail, ou maiſon Imperiale du grand Seigneur, pris la plus part des memoires de Theuet Coſmographe François, & du liure du Serrail faict & dreſſé par Monſieur Baudier, duquel i'emprunte volontiers la verification des choſes plus veritables qui ſe vantent de la magnificence de ce grand Prince des Ottomans, ainſi que ie feray encore traictant cy-apres de ſa perſonne & de ſa Cour.

Digitized by Google

DE LA PERSONNE DV GRAND SEIGNEVR.

6 CE que nous auons à voir ſingulierement en ce qui concerne la perſonne de l'Empereur des Turcs, eſt de la premiere action, par laquelle il prend poſſeſſion de ſa ſouueraineté, & reçoit en main la puiſſance de commander abſolument en grand & redoutable Monarque, à tous ceux qui recognoiſſent le ſceptre & le pouuoir des Ottomans : C'eſt premierement l'action Royale & Imperiale de ſon ſacre & couronnement : car apres qu'vn grand Seigneur eſt allé de vie à treſpas, le fils ou autre ſucceſſeur du deffunct, que l'on veut faire grand Seigneur eſt mandé de la ville ou Prouince, en laquelle il eſt Bacha ou grand Gouuerneur : (car iamais les Empereurs de Turquie ne ſouffrent leurs ſucceſſeurs aupres d'eux) & vient à Conſtantinople, comme vn incogneu du coſté de la mer, où il eſt receu par le grand Maiſtre du Palais Imperial, auec quelques galleres que l'on enuoye au deuant de luy : ayant quitté le gallere on l'introduict au Serrail, & le faict ſeoir au Throſne Imperial des grands Seigneurs, où eſtant alors tous les Seigneurs & grands Dignitaires, ou Officiers de l'Empire le viennent adorer, & luy baiſer le bord de ſa robbe comme à leur Empereur & ſouuerain Seigneur: apres ceux-cy le public le va ſaluer & recognoiſtre, & tant par la ville que fauxbourgs de Conſtantinople ſont faites proclamations publiques à ſon de trompe, que chacun aye à recognoiſtre vn tel Prince pour ſouuerain Empereur des Turcs, & de là les meſmes proclamations ſe font par toutes les Prouinces, païs & villes dependantes de ſa grandeur Ottomane : & obſerue Monſieur Baudier en ſon Serrail, & ſe voit Chalcondile: que le cry accouſtumé d'eſtre faict en telles proclamations conſiſte en ces mots, *Que l'ame de l'Inuincible Empereur Sultan N. iouiſſe d'vne immortelle gloire, & d'vne eternelle paix, & que l'Empire de Sultan N. puiſſe florir & proſperer en toute felicité par longues annees.* Par apres ſe tient vne aſſemblee generale au Diuan ou Conſeil, où ſe rendent tous ceux qui ont accouſtumé d'entrer au Conſeil Imperial, comme les Baſſas, grands Gouuerneurs & Officiers de l'Empire, où l'on delibere des choſes plus importantes & neceſſaires à la conduite generale de l'Empire, & toute ceſte aſſemblee ſe tient en l'abſence du nouuel Empereur : le Conſeil finy, tous ceux qui y ont aſſiſté vont ſaluer ſa Majeſté Imperiale, ſans autre ceremonie, & de là entrent en vne longue ſalle où eſt appreſté vn fort ſuperbe & magnifique feſtin.

Le diſner acheué, on faict aſſembler au Serrail tous les grands de la Cour, auec la Nobleſſe ordinaire de ſa Majeſté, & nouueau grand Seigneur monté ſur vn cheual de bataille, & le plus ſuperbe & excellent qui ſoit en ſes eſcuries, tout reluiſant de perles & diamands, fort triomphamment du Serrail, ſuiuy de tous les Seigneurs, Chefs & Capitaines, tant de la garde de ſa perſonne Imperiale, que de ſon Palais, auec tous les Officiers & autres grands Dignitaires de ſa Couronne, & en ceſte magnificence ſe pourmene par les places & grandes ruës de la ville de Conſtantinople, & ſe faict voir & cognoiſtre au peuple, qui crie le voyant & poſans les genoüils en terre, *Viue & regne longuement le Sultan N.* ayant faict ceſte monſtre Imperiale, auant que rentrer au Serrail, il eſt conduit au grand Serrail de ſaincte Sophie, où ſe font les prieres pour feliciter ſon heureux aduenement à l'Empire, & apres quelques harangues panegyriques faites à ſa Majeſté Imperiale : le grand Mufti s'approche d'elle pour luy donner la benediction, luy ceindre l'eſpee Imperiale au coſté, & exiger de luy le ſerment d'amplifier la grandeur de l'Empire, & s'obliger aux loix & conſtitutions mentionnees dans l'Alcoran, lequel il iure & promet entretenir & garder: & l'ayant promis entre les mains du grand Pontife Mufti, il luy donne la benediction par ſept fois, auſquelles & à chacune deſquelles le peuple reſpond *Amen*: ces ceremonies acheuees, le grand Seigneur ſe retire en ſon Serrail, & chacun en ſon quartier.

Les iours ſuiuans, il s'occupe à viſiter les galeres & vaiſſeaux de mer, s'informe du nombre & de l'equippage d'iceux: viſite ſon Arſenal, void la quantité des canons & munitions de guerre, des armes, des machines, de l'ordre qui s'obſerue en l'entretien de ſa gendarmerie, tant de Conſtantinople que par tous les lieux de ſon Empire.

Quant aux Tiltres & qualitez que s'attribuent les grands Seigneurs de Turquie : ils ſont certes inſolens, & par trop ſuperbes & arrogans : ils s'appellent Roy des Roys, Seigneur de tous les Seigneurs, Prince de tous les Princes, Tiltres ſans comparaiſon, ſemblables à celuy que S. Iean en ſes Reuelations attribuë pour plus grands au tout puiſſant Createur du Ciel & de la terre ; telle eſtoit la preſomption de Selim Ottoman : mais vous aurez bien cy-apres d'autres Tiltres d'orgueil, lors que ie rapporteray les articles que paſſa Achmat premier, pour le bien de la Chreſtienté en faueur du Grand Henry Roy de France, de memoire immortelle.

Pour ce qui eſt de la façon de ſe veſtir & habiller du grand Seigneur, il n'y a rien qui excede l'or-

ed by Google

de l'orgueil & l'excellence de ſa Majeſté, au contraire les veſtemens ordinaires ne paſſent pas le prix & la valeur de pluſieurs grands qui frequentent à ſa Porte : Mais aux ceremonies plus grandes, & aux pompes & magnificences où il veut paroiſtre en Majeſté Imperiale au public, comme en la circonciſion des Princes ſes enfans, ou quand il veut donner audience aux Ambaſſadeurs de quelqu's Empereurs ou Roys eſtrangers, il prend des robbes de drap d'or, toutes parſemees & enrichies de perles, pierreries & diamands, qui le rendent tout brillant & eſclatant aux yeux de ceux qui l'enuiſagent : pour l'ordinaire ſes habits ſont plus long que ceux des grands de ſa Cour, & au lieu que les Seigneurs ont des ſouliers garnis de ferremens, le grand Seigneur n'en porte que de couppez par ramages & fueillage.

La table où mange ordinairement l'Empereur des Turcs eſt aſſiſe ſur quatre colomnes, & tant leſdites colomnes que le deſſus, le tout eſt d'argent maſſif, tres-beau & reluiſant : elle eſt baſſe & eſleuee ſeulement de trois pieds, ſur laquelle il boit & mange tous les iours, & plus en la ſaiſon des chaleurs, qu'en temps d'hyuer & courts iours. 7

Le pain qu'il mange eſt faict de fine fleur de farine petrie auec laict de chieure, dont y a quantité au Serrail.

Son premier repos, qui eſt comme ſon deſieuner ſe faict à la poincte du iour, au leuer du Soleil, heure en laquelle il ſe leue tous les matins.

Les plats qui ſe portent ſur les tables, & dans leſquels les viandes ſont ſeruies deuant luy, ſont doubles, & tous d'or, & ne s'en ſert aucun qui ne ſoit couuert : on en met ſur table iuſques au nombre de vingtcinq ou trente, pour tout autant de ſortes de viandes, dont il eſt ſeruy par les Maiſtres d'Hoſtels & Eſcuyers de table, & autres officiers de cuiſine, qui le ſeruent enoüil auec vn tres-grand reſpect.

Ses viandes ne ſont point aſſaiſonnees, ny de ſel, ny d'eſpices, ny de verjus ou vinaigre.

Ny luy, ny aucun autre Seigneur ne parle dans la Chambre où diſne le grand Seigneur, ſi ce n'eſt par ſigne, encore faut-il qu'il ſoit faict arriere de ſa veuë : le parler ny eſt permis qu'aux bouffons & badins de ſa Cour, qui ſeuls ont liberté de rire, & luy donner du plaiſir par leurs actions & grimaces, le long de ſon diſner.

Son boire eſt jus de citron, & limons mixtionné d'vne liqueur doucereuſe & agreable, tiree de l'expreſſion de pluſieurs bons fruicts, duquel il vſe auec vne cueillier : car le vin ne ſe ſert point en Turquie à la table de ceux qui obſeruent la loy de Mahomet, comme des grands Seigneurs, qui principallement font eſtat de l'entretenir ſur tous autres.

Vne choſe eſt à remarquer, que dans le Careſme de trente iours ſeulement que les Turcs obſeruent tous les ans en quelque ſaiſon de l'annee que le grand Mufti leur annonce, la vaiſſelle d'or, d'argent, ny les vaiſſeaux de noix d'Inde n'ont point de cours ſur les tables du grand Seigneur, ny des grands de ſa Cour à ſon imitation: mais ſeulement de porcellaine jaune pour ſa table, & de bois ou de terre pour les autres, & ne mangent aucune choſe pendant les jeuſnes de Careſme, qu'ils ne voyent les eſtoiles du Ciel.

D'auantage pour ce qui eſt de ſon repos de nuict, il n'y a aucun lict dans ſa chambre de iour, ſinon le lict de parade, dont eſt parlé cy-deuant, qui eſt dans vne chambre, en laquelle il ne couche pas : en celle où il couche, le lict ne ſe dreſſe que lors que le ſommeil le veut prendre, il ſe faict ſans couche & ſans challit, mais ſur le meſme plancher, où les vallets de ſa Chambre eſtendent pluſieurs fors & eſpais tapis de Turquie, ſur leſquels ils eſtendent les matelats de fin cotton, & ce lict eſt entouré de courtines faites de ſoye & toiles d'or, entre leſquelles le grand Seigneur prend ordinairement ſon repos de la nuict, y ayant des lampes qui bruſlent perpetuellement la nuict dans ſadite Chambre auec des Gardes à la porte d'icelle, & tout autour de ſon lict.

C'eſt choſe eſtrange de ce qui ſe raconte de la Majeſté orgueilleuſe de ce Prince, auquel on n'oſeroit parler, ce qui eſt non ſeulement deffendu : mais bien d'auantage, il eſt tellement exceſſif en ſuperbe & gloire, que nul n'oſeroit pas leuer ſeulement la veuë pour l'enuiſager, ſans encourir le crime de leze Majeſté, non pas meſme les Baſſas : Il n'y a que le grand Mufti & le grand Vizir, qui allans pour le ſalüer & adorer, ſe preſentent deuant ſa face, les mains joinctes, & les yeux humiliez vers la terre, & en ceſte ſorte ſe iettent à genoüil à ſes pieds, auec vn reſpect tres profond, ſans leuer la teſte pour le regarder, & ainſi le ſalüent ſans le voir. 8

S'il va par la ville, les pauures n'ayans peu obtenir iuſtice de ſes Officiers, luy preſentent leurs requeſtes au bout d'vne gauſſe, ou d'vne verge pource qu'eſtans couchez par grande humilité contre terre, la veuë portee en bas pour ne l'oſer regarder, ils ne peuuent pas porter leur main iuſques à la ſienne pour luy donner. De ſorte que ſes plus familiers meſmes ne luy parlent que par ſignes, & eſt grandement requis le ſilence aupres de ſa perſonne, & par tout au Serrail, où il ne s'entend aucune voix, toutes choſes ſe diſans & s'expliquans par ſignes:

Le grand Seigneur meſme garde ce ſilence, la loy de l'Empire luy deffendant de parler aux ſiens: meſme les Sultanes ſes femmes n'oſent pas luy parler, que par l'entremiſe des eſclaues muets qu'elles ont auec elles.

Outre ce que Monſieur Baudier rapporte de la couſtume pareille de l'Empereur des Abiſſins tiree de l'hiſtoire de François Aluarez, par le lieu qu'il cite, qui eſt le chap. 54. de la deſcription de l'Ethiopie, faite par ledit Aluarez, où parlant du reſpect orgueilleux & ſuperbe que cet Empereur ſe faict porter, tant par ſes ſujects que par les eſtrangers, fait mention de l'action qui ſe paſſa en ſa Cour au iour que l'Ambaſſadeur du Roy de Portugal euſt la premiere audience de ſa grandeur, ledit Aluarez qui y eſtoit preſent dit ainſi.

„ Le Mercredy premier iour de Nouembre de l'an 1520. apres deux heures de nuict, le Preſte-
„ Ian nous fit appeller par vn Page, pour à quoy obeïr, chacun d'entre nous ſe mit en ordre, &
„ priſmes le chemin d'vn circuit de palis, à la porte duquel eſtans paruenus, nous y trouuaſmes
„ des portiers, qui nous firent demeurer & attendre par l'eſpace d'vne heure, non ſans endurer
„ vn merueilleux froid, à cauſe d'vn vent ſec, qui tiroit en ceſte endroict-là, d'où nous viſmes
„ deuant l'autre circuit pluſieurs perſonnes tenans des torches allumees en main, & pour autant
„ qu'on nous faiſoit tant muſer, nous commençaſmes à deſcharger deux mouſquets: ſur ce le
„ Preſte-Ian nous faict demander pourquoy nous n'en auions amené pluſieurs autres, dont
„ l'Ambaſſadeur fit reſponſe, que nous ne venions pas pour mouuoir ny faire guerre, qui nous
„ faiſoit ainſi aller ſans armes, mais que nous auions apporté auec nous trois ou quatre de tels
„ baſtons à feu pour nous recreer ſeulement. Or eſtans ainſi en attendans, cinq des principaux
„ de la Cour nous vindrent aborder, entre leſquels eſtoit vn nommé Adrogas, à qui nous fuſ-
„ mes enchargez lors que nous arriuaſmes: Iceux auec la parole du Roy, firent incontinent les
„ ceremonies accouſtumees, enquoy nous les enſuiuiſmes tout ſoudain, puis commençaſmes à
„ cheminer cinq ou ſix pas, faiſans vne poſe au bout d'iceux, auec ceux qui nous accompa-
„ gnoient, leſquels nous cottoyerent touſiours, comme s'ils nous euſſent menez par la main,
„ & d'vn coſté & d'autre: il y auoit deux hommes portans chacun vne torche allumee, qui ſe
„ prindrent à dire l'vn apres l'autre à haute voix, *hunca hiale huchia abeton*: c'eſt à dire ie t'amene icy
„ Seigneur ceux que tu m'as commandé, & n'auoit pas pluſtoſt l'vn de ces deux acheué que l'au-
„ tre recommençoit, touſiours continuans l'vn apres l'autre, iuſques à ce que nous ouyſmes au
„ dedans vne voix de pluſieurs enſemble, qui diſoient *Cafacinelet*, qui vaut à dire, entrez dedans;
„ nous nous aduançaſmes vn peu, & puis nous arreſtames, & furent de rechef repetees les pa-
„ roles ſuſdites, tant que de rechef on reſpondoit au dedans, comme on auoit deſia faict: tel-
„ lement que nous fiſmes bien dix poſtes depuis la premiere entree iuſques à la ſeconde, & à
„ chaque fois que l'on venoit à reſpondre au dedans, *Cafacinelet*, à cauſe que c'eſt la parole du
„ Preſte Ian, ceux qui nous menoient baiſſoient la teſte & les mains iuſques en terre, & nous
„ auec eux, & paſſans la ſeconde entree, nos guides commencerent à prononcer autres paro-
„ les, qui eſtoient, *Caplunhyam*, *Caynha Afranques abeton*, qui eſt à dire, Seigneur, nous amenons
„ icy les franques, comme vous nous auez commandé, leſquels ils repeterent autant de fois
„ qu'ils auoient faict au commencement, & attendoient la reſponſe au dedans, qui eſtoit com-
„ me la premiere, & ainſi de poſe à autre arriuaſmes aupres du Maſtabe, qui eſt le lict ou couche
„ du Preſte-Ian, au deuant duquel il y auoit pluſieurs torches allumees, qui eſtoient celles leſ-
„ quelles nous auions veuë en la premiere entree, que nous en contaſmes 80. par rang en
„ bon ordre: pour maintenir, lequel mieux ſerré, ceux qui les tenoient portoient deuant d'eux
„ quelques cannes en main fort longues, & trauerſantes à la hauteur de l'eſtomach, eſtans ces
„ torches fort eſgales. Ce Maſtabe eſtoit dreſſé à l'entree d'vne grande maiſon à vn eſtage, &
„ eſt baſtie ſur de groſſes colomnes de cyprez auec leurs voutes, flechiſſantes ſur le plan du cha-
„ piteau d'icelles, embellies de peintures, eſtans par deſſus couuertes d'aucuns aix, qui deſcen-
„ doient iuſques à fleur de terre. La couuerture du comble eſt faite d'herbe du païs, laquelle les
„ habitans nous aſſerterent pouuoir durer le temps de la vie d'vn homme, à l'entree de la
„ maiſon, il y auoit cinq courtines tenduës au deuant du lict, dont celle du milieu eſtoit de drap
„ d'or, & les autres de ſoye fine, au deuant deſquelles on voyoit vn grand & riche tapis eſtendu
„ ſur le plan, & aupres d'iceluy, deux grands draps de cotton, tout le reſte eſtoit couuert de nat-
„ tes peintes, en ſorte que l'on ne voit rien ſur le plan, & ainſi eſtoit d'vn bout à l'autre plein de
„ torches allumees, rangees comme nous auions veu les autres allumees. Or ainſi que nous
„ eſtions en ceſte ſorte arreſtez, nous ouïſmes du dedans des courtines la parole du Roy, qui
„ ſans exorde ny harangue nous fit reſponſe.

Voila la folie & preſomptueuſe gloire de ces ſuperbes Empereurs, qui croyent comme vn Alexandre que le monde ſoit trop eſtroit pour comprendre les bornes de leur grandeur ſourcilleuſes, & qui ſeront finalement reduicts à poſſeder cinq petits pieds de terre.

S'il faut parler de la maniere auec laquelle le grand Seigneur ſe gouuerne en la reception des Am-

des Ambaſſadeurs des Princes eſtrangers, il faut ſçauoir, que comme il y a deux ſortes d'Ambaſſadeurs, les vns de grands Empereurs, Monarques & Roys tres puiſſans : comme de l'Empereur d'Allemagne, du Roy de France, du grand Sophi de Perſe, du grand Cham de Tartarie, du Roy de Pologne, du grand Duc de Moſcouie, du Preſte-Ian : les vns ſont des Princes, Eſtats & Republiques de mediocre conſideration, comme de Veniſe, de Florence, de Geneue, de Raguſe, de Maroc, & autres.

Quand il eſt queſtion de receuoir vn Ambaſſadeur d'vn bien grand Prince, ſi tost qu'il eſt arriué à Conſtantinople, il a le credit de viſiter tous les Grands Officiers & Dignitaires de la Porte du grand Seigneur, & de ſe concilier leur faueur aux affaires, par leſquelles il eſt enuoyé à ceſte porte de la part de l'Empereur, ou du Roy ſon Maiſtre.

Quelques iours apres, le grand Seigneur eſtant aduerty de l'arriuee de cet Ambaſſadeur, le faict aduertir, qu'il a pour agreable, qu'il aye l'honneur de luy baiſer ſa robbe.

Le iour de l'audience venu, qui eſt touſiours à l'iſſuë, ou au commencement de l'aſſemblee du Conſeil au grand Serrail, par commandement du grand Seigneur, & du Vizir, pour faire paroiſtre aux yeux des eſtrangers la magnificence Imperiale de ſa Majeſté, font mettre toute la Gendarmerie du Serrail en double haye & rang, depuis la porte premiere & principalle qui entre en la premiere Cour du Serrail, iuſques à l'entree du lieu où ſe tient le Conſeil, & de celuy où le grand Seigneur donne ordinairement ſes audiences auſdicts Ambaſſadeurs.

On enuoye à l'Ambaſſadeur, que l'on attend à l'audience vne robbe faite à la Turque, de drap d'or, à franges d'or & de ſoye, & habille-on les plus apparens de ſa maiſon de meſme, auec la tocque de velours noir en teſte, on leur amene auſſi pour le conduire à l'audience des cheuaux des meilleurs & plus beaux qui ſoient és Eſcuries du grand Seigneur.

La Nobleſſe de la porte le va receuoir pour l'amener au Serrail, en grand nombre & magnificence, tant pour les pierreries & brodure d'or & d'argent de leurs habits, que pour celles dont les ſelles, mords & brides de leurs cheuaux ſont enrichis.

Deux Baſſas vont coſte à coſte de luy, & ne le quittent point, qu'ils ne l'ayent liuré entre les mains du grand Vizir, qui le prend par la main, le conduit en vn ban preparé prés du ſien en la ſalle du Conſeil, couuert d'vn grand tapis d'or de Turquie, iuſques à l'arriuee du grand Seigneur en ſon Diuan.

Au parauant l'audience, il ſe faict vn feſtin à l'Ambaſſadeur, où aſſiſtent tous les plus grands de la Porte pour luy faire compagnie : & le feſtin acheué, le grand Seigneur ſuperbement & magnifiquement veſtu, brillant de tous coſtez, pour le nombre infiny des diamands, rubis, & autres pierres, dont ſon Turban, ſa Robbe, & iuſques aux roſes de ſes ſoulliers ſont garnis, attend l'Ambaſſadeur en ſa chambre, & cependant ſe faict apporter à diſner.

Ayant diſné, le grand Maiſtre des Ceremonies de la Maiſon Imperiale, auec le grand Vizir, prennent Monſieur l'Ambaſſadeur, & le conduiſent en ſa preſence en ſa Chambre Imperiale toute reluiſante d'or & de pierreries, où il eſt introduict par vne Compagnie d'Eunuques qui ſe preſente à eux à la porte de ladite Chambre, où deux Capigis le reçoiuent par deſſous les bras, & le preſentent au grand Seigneur, deuant lequel s'inclinant il luy baiſe le bord de ſa robbe, comme auſſi font tous les Gentils-hommes de ſa Maiſon. Cela faict il tire la lettre de creance de l'Empereur, ou du Roy ſon Maiſtre, qu'il preſente humblement au grand Seigneur, qui ne luy faict aucune reſponſe : mais ayant parlé à ſon grand Vizir, ledict Vizir luy dit quelques briefues paroles, apres leſquelles l'Ambaſſadeur ſe retire de la Chambre.

L'autre Ambaſſadeur de quelque Prince ou Eſtat inferieur au plus grand, n'eſt point honoré auec des pompes ſemblables, ils entrent bien au Serrail auec la robbe de Turc, mais ils ne ſont pas feſtinez, ils ne jouiſſent pas de la viſite du grand Vizir, ny de l'aſſiſtance des Baſſas comme le premier.

La forme de iurer l'entretien d'vne Alliance du grand Seigneur, auec vn Prince ou Eſtat eſtranger, eſt remarquee telle par Monſieur Baudier en ſon Serrail.

Ie iure & promets par le grand Dieu, qui a crée le Ciel & la Terre, par les ames des ſeptantes Prophetes, par la mienne, par celles de mes anceſtres, de garder à N. & N. tous poincts & droicts d'Alliance, & d'amitié conſtituez iuſques à preſent, & de les tenir pour ſacrez & inuiolables, comme ils ſont declarez par mon ſeing.

Venons aux autres actions és choſes qui concernent encore la perſonne du grand Seigneur. Et tout premierement de meſme que toutes choſes ſont aſſuietties au triomphe de l'amour accouplees à ſon char, comme celuy qui donpte tout à quoy il s'attache, auſſi ſe prenant aux Throſnes des grands Monarques, il ſe rend Maiſtre & vainqueur de leur cœur, & engage leurs perſonnes à l'adoration de ſes idoles, & à l'inclination de ſes loix : mais s'il y a

Digitized by Google

Princes au monde agitez de l'amour, ſont ſingulierement les Empereurs de Turquie : auſſi pour ce ſuject tous les grands qui gouuernent les Prouinces dans les Eſtats du grand Seigneur, ſont autant de chaſſeurs qui chaſſent aux lacs d'amour, qui employent tous leurs ſoings à recouurer des filles capables d'aſſortir les amoureuſes paſſiõs de ce Monarque : ils les acheptent des Meres, leurs parens, où les rauiſſent & enleuent hors de la maiſon de leurs Peres, ou dans les guerres, les reparent d'auec le butin des ſoldats, les captiuent, les inſtruiſent à la gentileſſe, les accouſtument aux chants, aux airs, aux mignardiſes & douceurs des voix, aux inſtruments de muſique, à dancer, à bien parler, & eſtans ainſi parfaitement inſtruictes les enuoyent pour preſent au grand Seigneur, duquel ils tirent pour ces ſoings de tres-belles recompenſes : ces belles filles reduites au Serrail du Turc, auec pluſieurs autres, ſont expoſees à la concupiſcence d'iceluy, les faiſans toutes aſſembler ou dancer enſemble pour choiſir celle auec laquelle il deſire coucher : & ſelon le contentement qu'il en reçoit, il l'enrichit, & luy donne penſion & quãtité de ſeruiteurs Eunuques & d'eſclaues pour eſtre ſeruie en Sultane & Princeſſe en ce meſme Serrail, iuſques à ce qu'il plaiſe audit grand Seigneur la donner en mariage à quelque grand de ſa Porte. La premiere de ces femmes ou filles qui acouche en ce Serrail, ſi c'eſt d'vn fils qui doit eſtre ſucceſſeur à l'Empire, elle eſt appellee Royne, on la couronne d'vne couronne de pierreries, & luy faict le grand Seigneur auoir tout train de Royne & d'Imperatrice. Il n'eſpouſe aucune de ſes femmes ou filles de ſon Serrail, de ſorte qu'elle luy ſeruent toutes de concubines, & ſont les enfans, quoy que ſucceſſeurs à l'Empire enfans nez de concubinage, & non de legitime mariage, ſi ce n'eſt que quelquefois l'amour qu'il porte à celle qui la premiere luy a engendré vn maſle, ne luy face eſpouſer par la violence de ſon ardeur : quoy que les loix de ſon Conſeil ne veulent que leurs Empereurs n'eſpouſent aucunes femmes.

9 Les femmes du grand Seigneur ſont de deux ſortes, femmes ſont appellees celles qui ont ja eu ſa compagnie : les autres qui ne l'ont euë s'appellent filles, & le ſont veritablement encore. Ces femmes ont leur quartier à part dans le Serrail des femmes du grand Seigneur, elles ſont ſeruies, & viuent en toute libertez : les filles ſont à vn autre quartier, viuent toutes en commun, & hors les repas, ont des chambrettes où elles ſe retirent auec des matrones qui en ont chacune dix ſous leur gouuernement.

Le vieux Serrail ſert pour le logement des ſœurs du grand Seigneur, qui ſont ſeparees là dedans des concubines d'iceluy, elles ſont grandement riches en meubles & pierreries, & ſelon leur qualité, n'eſpouſent que des plus grands Baſſas de l'Empire.

Les autres parens du grand Seigneur viuent auſſi en ce vieux Serrail, auec vn train ſortable à leur maiſon.

La Mere du Prince y loge auſſi, mais elle iouït de la liberté de faire & aller où bon luy ſemble : Les filles & Princeſſes dudit grand Seigneur ſont eleuees & nourries auec elle fort cherement, & ne peuuent eſtre mariees qu'à des Chreſtiens Renegats.

Pour les enfans maſles, ſi toſt qu'ils ſont nez, ils ſont logez & eleuez tous enſemble au Serrail, s'ils ſont d'vne meſme mere : mais de pluſieurs meres leurs logemens ſont ſeparez.

A treize ans ces ieunes Princes ſont circoncis, qui eſt l'vne des plus grandes ceremonies qui ſe facent en Turquie : la Pompe ſe faict à l'Hippodrome, qui eſt vne grande place à Conſtantinople, d'enuiron quatre vingts toiſes de longueur, & de quarante de largeur, baſtie artiſtement ſur vne quantité de pilliers & arcades. Là ſe font les magnificences de la circonciſion des enfans du grand Turc.

Le iour venu l'Empereur y vient à cheual, auec le Prince ſon fils à ſon coſté, veſtu d'vne robbe de drap d'or, & tout brillant de diamands : il eſt monté ſur vn cheual enharnaché d'vn trés-riche harnois, là ſe trouuent le grand Vizir, les Beigliebirgs d'Europe & d'Aſie, & quantité de Baſſas de la Porte, ſuiuis des Ianniſſaires, & de toutes les Gardes du Serrail. Toutes ces compagnies entrans à l'Hippodrome ſont ſalüees de fifres, tambours, trompettes, & autres inſtrumens, qui font retentir l'air de leurs ſons & voix, auec acclamation du peuple, crians *Viue Sultan N. Viue Sultan N. ſon fils.* quelques cierges allumez precedent ces deux Princes, leſquels ſont picquez & ornez de brillans, & embellis de fleurs, hauts comme des cheſnes de quarante pieds de hauteur.

Eſtans entrez en la place, ils prennent leurs ſieges : le Pere ſe met dans vn Tabernacle à luy ſeparé, ſous vn Portique faict à l'Arabique, qui regarde toute la place : aupres de ce Tabernacle du grand Seigneur, eſt ioinct celuy des Sultanes : de l'autre coſté eſt la Chambre du fils, où il entre à ſon ſiege qui y eſt dreſſé. De part & d'autre ſe placent les Baſſas, les Ambaſſadeurs Chreſtiens & Mahometans.

Le Mufti ſouuerain Pontife des Turcs commence la ceremonie, paroiſt le premier dans la place, & s'aſſit auec Mahomet dans vn Tabernacle porté ſur le dos d'vn chameau, il tient vn liure,

Digitized by Google

liure, qu'il lit & fueilletre ſans ceſſe, & autour y a quantité de Preſtres & Moynes Mahometans, tenans auſſi des liures: là le Mufti deſcendant de ſon Tabernacle entre dans le Palais où il faict ſes preſens, qui conſiſtent en quelques liures de la loy, & apres il ſe retire auec ſon clergé. En apres ſuiuent les deux Patriarches Grecs, & Armeniens, aſſiſtez de leur Clergé, & veſtus de chappes noires: là auſſi paroiſſent toutes ſortes de marchands Turcs, chacun venant apporter & faire ſon preſent & ſelon ſa profeſſion, ſeruant quelque plat de leur meſtier, puis apres ſuiuent les feux d'artifice, & la repreſentation des maiſons artificiellement faites & compoſees au grand contentement de tous, entremeſlez de pluſieurs ſortes de baſtelleries, & maſquarades, auec leſquelles faiſans les prieres à la Turque, acheuent toute la ceremonie de la Circonciſion du Prince.

Pour ce qui eſt des preſens qui ſe font à la Cour de l'Empereur des Turcs, il ſont inexplica- 10
bles.

1 Tous les Baſſas & grands Dignitaires de l'Empire luy en doiuent faire à certain temps de l'annee, & en la Circonciſion de ſes enfans, comme auſſi quand ils retournent de leurs Gouuernemens.

2 Les Viceroys & Generaux d'armes ayans obtenu quelques victoires, ſont tenus faire preſens au grand Seigneur.

3 Les Baſſas retournans d'Egypte & du Caire luy font des preſents en monnoye de quatre ou cinq millions de liures.

4 Les Generaux d'armes font auſſi des preſents au grand Turc.

5 Le Patriarche Chreſtien donne au Sultan nouuellement couronné vn preſent honorable, que les Grecs appellent Peſqueſion.

6 Les Turcs donnent aux Eunuques du Prince pluſieurs riches preſens pour ſe les rendre fauorables, & ſe les obliger.

Le grand Seigneur auſſi de ſon coſté qui reçoit ces preſens, en faict auſſi.

1 Les Sultanes ſont enrichies de ſes preſents.

2 Le Mufti & ſon Precepteur en ſont honorez.

3 les Baſſas en reçoiuent de tres grands, & conſiſtent en pierreries, & en bourſes pleines d'or monnoyé, robbes de drap d'or, panaches & enſeignes.

4 Le Chaſnadar Baſſi, qui eſt le grand Threſorier, employe tous les ans en drap d'or pour les robbes qu'on donne, quatre milions de liures: mais tous ces preſents du grand Seigneur retournent à luy: Si les Sultanes meurent leurs belles hardes ſont à luy. Si les Baſſas meurent il prend tout comme faict le Maiſtre ſur ſes eſclaues: & ainſi il temble qu'il donne, & s'il ne donne pas.

Quant aux Threſors du grand Seigneur, ils s'acquierent vne partie par les armes: il les met en ſon Serrail, hors & dedans ſon departement: De hors ſe met l'argent des deſpences ordi- 11
naires & extraordinaires pris ſur tout le reuenu de l'Empire. Le grand Vizir & le grand Threſorier en ont les clefs: l'autre lieu du Threſor eſt au quartier interieur du grand Seigneur, & pour l'ordinaire ſous ſa chambre, où il dort: il eſt ſous la charge du Chaſnadar Baſſy Eunuque blanc, ſon fauory, qui en a vne clef, & l'Empereur vne autre.

Il y en a vn troiſieſme dans le Serrail des Sultanes, pour la deſpence de la Sultane Royne, afin qu'aucun homme de ſon Serrail n'y puiſſe aller, les portes en ſont de fer, on les mure tout autant de fois qu'on y met de l'argent, & ceux qui l'y portent ſont des muets, au ſilence deſquels le Sultan en fie le ſecret: ils le charient dans de grands ſacs de cuir en façon de bourſes, & les deſcendent dans des ciſternes, qui ſont faites exprés pour le ſerrer, ainſi l'argent qui ſe perd auec peine, ſe garde auec crainte, & s'il ſe perd, c'eſt auec douleur.

Pour ce qui eſt du reuenu annuel de l'Empire du Turc, il eſt diuiſé en deux, en ordinaire & extraordinaire: L'ordinaire monte tous les ans à vingt millions d'or: l'extraordinaire n'eſt pas moindre, mais plus incertain: car il ne ſe recueille que ſur les aubenes & choſes caſuelles, & quand les Turcs meurent ſans hoirs, tout eſt au Prince: outre cela il eſt le premier & principal œconome des benefices de ſon Empire: car ſi on laiſſe quelques legs aux Preſtres pour lire l'Alcoran, il regarde ce qui eſt neceſſaire pour l'entretenement du nombre des Preſtres ordonnez, & prend le reſte: ainſi qui pourroit faire l'entier calcul du reuenu de l'Empire du Turc, trouueroit ſans doute qu'il ſurpaſſeroit les ſommes de quarante millions d'or, tant de l'ordinaire que du caſuel.

La magnificence & la pompe ſe voit en ſes iſſues de ſon Serrail par terre, & de Conſtantino- 12
ple, & ſon entree en triomphe, & ſa Pompe ſur la mer.

Mais pour dire vn mot de la premiere qu'il faict quand il veut faire admirer ſa grandeur à quelques Ambaſſadeurs eſtrangers: il choiſit donc le iour du Vendredy (qui eſt aux Turcs, ce qu'à nous le Dimanche) d'aller à la Moſquee faire ſes deuotions & ſe monſtrer au peuple. Il ſort

Digitized by Google

par la grand porte de ſon Serrail à cheual,ſimplement veſtu comme il a accouſtumé d'eſtre en ſon Palais,ſa teſte couuerte d'vn petit turban pour eſtre plus leger: il eſt ſuyui de pres de Baſſas, & d'autres perſonnes de ſa maiſon: Le Capitaine du Guet, qu'ils appellent Sobaſſi va deuant auec cinquante archers pour preparer ſon paſſage ſes plus familiers l'accompagnent,les Eunuques de ſa chambre,ſes pages & ceux qui ſeruent ſa perſonne, le Capitaine des Pages,celuy des Capigis à l'entour de luy, pour receuoir les plaintes & placets qu'on luy preſente en paſſant.

Voyla comment il ſort du Serrail pour ſe pourmener par la ville, mais quand c'eſt pour aller aux champs,il veut à ſon retour faire eſclatter ſa pompe aux yeux des Ambaſſadeurs de Perſe, principalement il s'en va pourmener en quelque chaſteau des champs proche la ville, & donne aduis dés le ſoir que le lendemain il veut faire ſon entree à Cõſtantinople auec gloire & magnificence, & que toutes choſes luy ſoient preparees pour luy aller au deuant: les voyers donnent ordre aux ruës,dans leſquelles on reſpand force ſable, cõme auſſi tout le long du chemin iuſques au lieu champeſtre d'où le grand Seigneur doit partir, ſon train, les Baſſas, & tous les Grands & officier de ſa Cour,ſe diſpoſent pour paroiſtre à ceſte entree Royale. Et alors vous voyez des trouppes de Gens-darmes marcher les premiers,ſuiuis d'vn ſuperbe Regimẽt Turc: en apres viennent les Cadiz ou Iuges de Conſtantinople & toute la Iuſtice en corps, les Preſtres & Docteurs de la loy de Mahomet; le grand Vizir accompagné des autres, & de tous les Baſſas & gouuerneurs de l'Empire: les hommes du Serrail & Officiers de la maiſon Imperiale, auec les marques de ſa grandeur,les premiers deſquels ſont, dix hõmes à pied menãs en main dix cheuaux barbes & Turcs, harnachez à la Royale, auec les celles rehauſſees de broderies d'or,& de perles: cinquante Ianiſſaires à pied,ſoixante archers à pied auec leurs arcs & fleches, au milieu deſquels marche le grand Seigneur,veſtu d'vne riche robbe de drap d'or en broderie de perles & diamans,ſon turban paré de pannaches de plumes de heron, auec vne ceinture de diamans à la pointe d'iceluy, monté ſur vn beau cheual, harnaché à l'Imperiale:trois ou quatre cens hommes le ſuiuent à cheual portans en main les marques de leurs charges d'officiers de la Couronne: Plus vn nombre d'Eſcuyers ſuiuent à cheual auec pluſieurs gentilshommes, en apres marchent grande quantité de Muſiciens,chantans & joüans des inſtrumens en paſſant: cent Pages du Sultan,tenant chacun vn faucon ſur le poing, pluſieurs Eunuques parmy eux, trente gardes de la porte, cinquante fauconniers, grand nombre de ieunes Pages, tirez des enfans du Tribut, ſont la fin de cette pompe Imperiale, laquelle peut faire quinze mille hommes.

Quand le grand Seigneur ſe veut auſſi pourmener ſur mer, il ſort par vne des portes d'vn jardin de ſon Serrail,regardant la marine, monté ſur des Brigantins de ſeize ou vingt bancs, ſe place ſur la poupe,couuerte de tapis de Turquie ou de velours; ſes familiers & Eunuques ſont debout deuant luy. Les enfans de Tribut voguent à la rame & font voler le vaiſſeau ſur l'eau par leur dexterité: d'autres vaiſſeaux ſuiuent celuy du Sultan, pour faire retirer ceux qui ſeroient au paſſage pendant ceſte pourmenade:il eſt entretenu par ſon grand jardinier, qui tiẽt le timon du vaiſſeau, qui a ſeul permiſſion de parler à luy: & apres qu'il a contenté ſon eſprit en cette pourmenade,il retourne en ſon Serrail.

13 Maintenant faut dire quelque choſe du Diuan ou Conſeil du grand Seigneur qui ſe tient quatre fois la ſepmaine en la ſeconde cour du Serrail, dans vne tres belle ſalle; c'eſt là où ſe trouuent les Officiers de la Iuſtice qui la rendent eſgallement à tous,& les parties y plaident en perſonne ſans Procureur ny Aduocat, car les Turcs abhorrent les chicaneurs & chacun amene ſa partie par le poing au Diuan,où il faut qu'il ſe iuſtifie luy-meſme, & apres la depoſition ſommaire de deux teſmoings, la cauſe eſt iugee promptement.

14 Les officiers de ce Diuan ſont le Baſſa, le grand Vizir Preſident, les deux Beglierbeya de Natolis & de Romanie, les deux Iuges des armees appellez des Turcs Cadileſgueres Superieurs des autres Iuges,les Threſoriers generaux des finances appellez Teſtardars, le grand Chancelier,vn Secretaire d'Eſtat,nommé Notangi,les Secretaires des Baſſas, auec vn grand nombre de Notaires appellez Zaſitchi,le Chiaou Baſſi, chef de tous les Chiaoux de Turquie: tous leſquels en leur place eſtoient dans le Diuan chacun ſelon ſon rang & qualité. Le Cõſeil eſt comme celuy du Louure,Conſeil des parties,il dure depuis l'aube du iour, iuſques à midy, & apres le diſner ils vont rendre compte au grand Seigneur des affaires qui ſe ſont paſſees au Diuan, & voit-on l'ordre de la Iuſtice de la Cour du Turc.

Outre le grand nombre d'Officiers qui ſeruent ordinairement au Serrail, il y a des Azamoglans ou enfans de Chreſtiens & de tribu, hommes de vile condition, choiſis neantmoins par les Princes,par les Capigis du grand Seigneur, entre les hommes les mieux faicts & les plus enrichis des dons de nature, ils choiſiſſent les plus adroits de leurs enfans de trois l'vn,ce qu'ils font de trois en trois ans, & appellent cela exiger le tribut du grand Seigneur ſur les Chreſtiens, & en ayant aſſemblé vn grand nombre ils les amenent au Serrail,où ils ſont habillez

billez des couleurs du grand Seigneur,& à la Turque, portant perpetuellement vn bõnet jaune. Le grand Vizir en choiſit des plus adroits pour la guerre: on les circoncit, & les met-on ſous la garde du grand Iardinier du Serrail, qui les employe où ils ſont neceſſaires, on les inſtruit aux armes &aux luittes on met vne partie d'iceux aux vaiſſeaux de mer,on en exerce aux meſtiers & arts des artiſans,on en donne aux Baſſas,& aux grands de la Porte,qui les font ſeruir à des offices vils & meſpriſables : En fin tous ces ieunes enfans ſont entretenus aux deſpens du Grand Seigneur.

Entre ces enfans de Tribut, ceux qui ſont tirez de bon lieu ſur les Chreſtiẽs ſont ſeparez des autres au Serrail,où ils ſont eſleuez & nourris honneſtement, & dreſſez aux exercices qui les rendent dignes des charges de l'Empire: on leur apprend la Loy de Mahomet,le maniement des armes:ils ſont tous eſclaues Chreſtiens,mais cét eſclauage les conduit à la liberté de commander aux Prouinces. Le grand Chambellan du Serrail en introduit quelques vns dans le nombre,nais des Turcs naturels recommandables pour leur gentilleſſe : mais cela auec permiſſion du Prince:ils ont des Eunuques blancs pour maiſtres fantaſques & ombrageux, qui leur font ſouffrir toutes ſortes de peines.

Il y a encor pluſieurs autres officiers ſeruans au Serrail à la Cour du Grand Seigneur. 15

Premierement les quatre Eunuques blancs ſont choiſis en leur enfance d'entre les enfans tirez des tributs des Chreſtiens: ceux-cy ſont les principaux, & les premieres teſtes du Serrail apres l'Empereur.

Le premier eſt le Capi Aga grand Chambellan de l'Empire Turc, le plus authoriſé de tous au Serrail, comme celuy qui peut parler ſeul au grand Seigneur,quand bon luy ſemble.

Le 2. eſt le Chaſnadar Baſſi, ou Threſorier du treſor ſecret du Prince qui en a vne clef, & le Prince vne autre. Le 3. eſt Chilergi Baſſi,c'eſt à dire grand Deſpenſier,ou comme maiſtre de Garderobe,il a le ſoin des habits du Prince, & de tout ce qui ſert à ſa perſonne. Le 4. eſt le Seruiagaſſi,qu'on apelleroit Capitaine du Chaſteau ou du Louure:il a eſgard ſur tout le Serrail, & ſoin de viſiter tous les lieux d'iceluy,& de faire tenir tous les logemens d'iceluy en bon eſtat.

2. Outre ces Eunuques ainſi eſleus aux grandes charges du Serrail, il y a d'autres hommes qui ſeruent ordinairement la perſonne du Sultan,comme ſont ſes valets de chambre, & autres officiers de dignité plus eminente, tous ordõnez par trenteine,trente pour chaque ſorte d'habit & veſtement du grãd Seigneur, ſon meſnage,bagages,armes,marques Imperiales,richeſſes,& ornemens Imperiaux.

3. Autres officiers ſeruent à ſa bouche & à ſa table en aſſez grand nombre, commandez neantmoins par quatre Chefs,les Argibaſſi qui prẽd garde ſur le deuoir d'vn chacun: Le Mimmut Page qui fournit tous les iours les deniers de la deſpence : Le 3. eſt le Checaya, qui eſt comme Controolleur General de la maiſon Imperiale: il ſuit de pres l'authorité du Maiſtre d'hoſtel. Le 4. eſt le Murpariazigi,qui eſt comme vn Clerc d'office.

Il y a d'autres officiers au Serrail encore moindres que ceux cy:vous y auez les Baltagis pour la fourriere & le bois en nombre de plus de 200. Les Boſtangis ou Iardiniers,en nõbre de plus de 800. Les viuãdiers & poulaillers 500. Les palfreniers 800 de ſorte qu'il y a au Serrail 14. mille bouches & officiers commenſaux, tant du grand Seigneur,que des femmes & Sultanes, & de leurs departemens particuliers.

Quand le grand Seigneur ſort de ſon Serrail,pour s'en aller en quelque Prouince lointaine: il mene auec luy vne ſuitte & vn train hors de toute comparaiſon de puiſſance ordinaire d'aucun autre Souuerain.36. mille Ianniſſaires,ſont ſes gardes ordinaires de pied. 44 mille Spaſi eſt ſa caualerie legere, 2. mille Capigis, ſans les Archers de ſa porte. 2. mille Solachis,ſont les gardes de pied,qui enuironnent touſiours la perſonne du grand Seigneur. 4. mille Chaoüs, ſont les hõmes qu'il employe aux ambaſſades & aux expeditions de Iuſtice. Il a encore 5. cens gentilshommes ſeruans qui portẽt la viande iuſques à la porte de ſa chambre,qui eſt la receuë par ſes Pages: Il y a vn nombre d'autres hommes de plus baſſe fonction:mais non moindre en nombre. Les pallefreniers ſont 3. mille: Les piqueurs de chaſſe,3. mille: Les Balthagys qui taillent le bois pour la cuiſine 8. mille: Les Thauegys,ou pouruoyeurs,ou viuandiers,mille: Les Therezi Tailleurs de Court, 2500. Des Boulangers 600. 16

Et ſi le voyage eſt pour la guerre,les officiers de l'artillerie ſont quarãte ſix mille hommes.

Les Sebegis trauaillans à la fabrique des armes, & qui les nettoyent ſont 14. mille hommes.

Les maiſtres Tufechgys ou harquebuſiers en nombre de ſept mille. Des Topeys ou Canonniers huict mille. Il y a outre cela vn nombre infini d'autres menus officiers qui ſuiuent le train du grand Seigneur. Les beſtes de voitures ſont ordinairement vingt mille,ſçauoir, dix mille chameaux, & dix mille mulets, qui eſt l'ordinaire de la ſeule maiſon du Sultan, ſans faire eſtat du train des Baſſas qui le ſuiuent qui eſt encor tresgrand. Et ainſi la ſupputation du nombre des hommes qui ſuiuent la Cour du grand Seigneur ſe monte à cent cinq mille ſix cens hommes pour vn voyage de paix: Mais ſi c'eſt pour la guerre le nombre monte à cent quatre vingt mil-

Digitized by Google

le hommes,ſans compter les gens de combat.

17 Ie viens d'icy à conſiderer la grande authorité des Baſſas Turcs,ceux-cy ſont grandement riches,grandement puiſſans,à cauſe du pouuoir que leur dõne le grand Seigneur aux Prouinces,ſur leſquelles ils commandent,& quelquesfois grandement inſolens.

Ces tant riches & ſomptueux Baſſas ne vont pas à petit train quand ils marchent en voyage, & principalement lors qu'ils vont prendre poſſeſſion de leur gouuernemẽt,dont le Sultan les a honorez, leur equipage qu'ils font aller deuant, & la belle compagnie de Gentils-hõmes & domeſtiques qui les ſuiuent ſurpaſſent la ſuitte des plus grands Princes de l'Europe,on peut employer vn iour entier à voir paſſer leur train,le iour qu'ils font leur entree en quelque ville capitale de leur gouuernement: il faut quelquefois tenir les flambeaux allumez le iour defaillant auparauant la fin de cette pompe: auſſi toute l'eſtude de ces Baſſas eſt de paroiſtre grands & orgueilleux deuant les hommes,& n'eſpargnent aucune deſpence pour ſe faire ſeruir par vn nombre tres-grand de ſeruiteurs & valets: ils ſont curieux de belles eſcuries, garnies de bons cheuaux,& de grand nombre de pallefreniers pour les penſer: vous en verrez quelquesfois auoir des eſcuries capables de monter vn regiment de Caualiers, auec douze ou quinze cens mulets pour le port de leur bagage, & bien autant de chameaux: ils ont auſſi grand nombre de femmes concubines,qu'ils font garder par des Eunuques noirs, en quoy ils conſument de grand treſors: leurs logis ſont des Palais Royaux,baſtis auec des deſpences incroyables: mais cecy n'eſt rien à l'eſgard du luxe de leurs meubles & ornemens de chambres & de ſalles.

18 Parmy ces grands Seigneurs de la cour du grãd Seigneur,il y a mille enuies& mille jalouſies les vns ſur les autres: & quand ils ne peuuent s'entre-nuire ouuertement, ils le font par inuentions malicieuſes,& par empoiſonnemens: ils ſe ſeruent de ces abominations pour ſe vanger des Princes.

19 Entre les grands de la Cour du Sultan,il y a quatre Baſſas principaux qui gouuernent & regiſſent auec le grand Seigneur la machine de ce puiſſant Empire: il y a le grand Vizir, le Capitaine de la mer,l'Aga des Ianniſſaires,& le Capitaine de Conſtantinople, appellé le Capitan Baſſa: ils occupent les premieres charges de l'Empire,ils ſont bien veus du Sultan,& honorez de tous les autres grands de ſa Cour. Le premier Vizir eſt Lieutenãt general de l'Empire,& de toutes les armees du grãd Seigneur,il eſt grand Chancelier & chef du Conſeil. le Capitaine de la mer eſt grand Admiral & General des armees nauales du grãd Seigneur: l'Aga des Ianniſſaires commande à toute l'infanterie Turque,& eſt ſeul Colonel d'icelle. Le Capitaine de Cõſtantinople commande à la ville,& a cognoiſſance des affaires d'icelle. Tous ces quatre Baſſas quoy que differens en charges & honneurs ſont neantmoins tous puiſſans en authorité, qui eſt telle, que quand il leur plaiſt,ils priuent le Prince de ſa Couronne, & transferent l'Empire au pouuoir de qui il leur plaiſt.

20 Il faut encor pour acheuer le diſcours du grand Seigneur, & de ſon Serrail, dire quelque choſe des amours inſatiables des femmes de la Cour,& de leurs impudicitez lubriques & deſhonneſtes auſquelles elles ſe laiſſent aller.

Les vnes allans aux bains trouuent façons de voir ceux deſquels elles ſont paſſiõnees: les autres qui ont les bains chez elles,cõme plus qualifiees,ſe ſeruent d'autres ſubtilitez, & par l'emprunt des habits de leurs eſclaues,ſe deſrobẽt pour joüir de l'obiect de leurs amours. Si elles ne le peuuẽt faire par cét artifice, elles ont recours aux dõs & aux preſens,par leſquelles la corruption ſe gliſſant entre les hõmes & les femmes qui en ont la garde,elles viẽnent à bout de leurs mauuais deſſeins: mais le mal eſt,que ſi elles s'addonnent à quelque gentilhomme eſtranger: apres qu'elle s'en sõt ſeruies,& l'ont rẽdu las & recreu en telle ſorte qu'il ne leur peut plus ſeruir en ce ieu,elles trouuent inuention ou de le poignarder, ou de ſe vanger par poiſon ſur ſa vie. Elles ont des meſſagers d'amour qui vont par la ville de Conſtantinople chercher ſujet de dõner du contentement à leurs paſſions demeſurément importunes.

21 Paſſons aux armes & ſeau du grand Seigneur,en quittãt ces vilaines impudiques. Les Empereurs de Turquie n'ont aucunes armes particulieres grauees,& la famille Othomane n'en porte iamais: ils ont rayé & effacé toutes celles de la noble race des Paleologues Seigneurs ſouuerains de Conſtantinople. Les Turcs on marque de leur tyrannie & cruelle domination,& non de leur maiſon particuliere: ils les repreſentent par vn globe du monde,& vn croiſſant de Lune au deſſus,& les meſmes ſont aux enſeignes & drappeaux de guerre,& non d'autres,les tours & les clochers les portent,& les pelerins de la Meque au bout de leur bourdon.

Le ſceau du grand Seigneur eſt compoſé de certains caracteres Arabes qui expriment ſon nom, celuy de ſon pere,& l'orgueil de ſa felicité preſente.

22 Finalement pource qui concerne la mort, le dueil, & les funerailles du Grand Seigneur, faut premierement parler de ſa maladie. Quand il eſt malade, le premier Medecin s'aſſemble auec pluſieurs autres au Serrail, où ils conſultent pour ſa guariſon:

guariſ n : mais nonobſtant leurs ſciences & remedes, quand Dieu a borné les iours des Princes, ils ne paſſent iamais la derniere heure de leur vie. Le grand Seigneur qui eſchappe ainſi de leurs mains, meurt ſelon le decret de nature: mort qu'il eſt, celuy qui luy doit ſucceder prend le dueil noir pour peu de iours, a la teſte couuerte d'vn petit turban, & fait mine de regretter la mort de ſon predeceſſeur, encor qu'il abonde de ioye en ſon ame.

Si c'eſt à la guerre que cét Empereur decede, tous les Baſſas prennent le petit turban pour le dueil, toutes les enſeignes, & l'eſtendart Royal ſont renuerſees la pointe contre terre, iuſques à ce que le nouueau Sultan quitte le dueil, & prenne l'habit Imperial.

Le corps du grand Seigneur decedé eſt mis dans vn cercueil couuert d'vn grãd linge fort riche, on met deſſus ſon turban: les Miniſtres de l'Alcoran portent cierges & flambeaux ardãs, marchans deuant le corps, chantans en leur langue, & à leur mode : puis ſuit le Mutaferaga qui porte le turban de l'Empereur au bout d'vne lance, auec vne queuë de cheual attachee aupres : les Ianniſſaires, les Spachi & Ilreſte de la garde Imperiale ſuiuent le cercueil : & apres ſuiuent les Officiers du Serrail, chacun en ſon rang & en ſon ordre, ſous la cõduitte du Maiſtre d'Hoſtel: le grand Eſcuyer porte les armes du grand Seigneur deffunct, & la banniere Royale trainant à terre. Tous les Baſſas, & tous les grands de la Porte y rendent leurs derniers deuoirs, aſſiſtent à ſes pompes funebres en habits de dueil. En ceſt enterrement on y faict aller iuſques aux cheuaux du grand Seigneur decedé, portans leurs ſelles renuerſees en haut ; ils ont des couuertures de velours noir, traiſnantes iuſques à terre. Le corps de l'Empereur eſt enterré tout joignant la Moſquee qu'il a faict baſtir de ſon viuant dans vne Chappelle ſeparee. Le cercueil eſt couuert de velours noir : Si le grand Seigneur eſt mort en guerre, on y met au deſſus ſon cimeterre, ſinon ſon turban eſt eſleué & attaché contre la muraille plus proche de ſa tombe, auec des plumes de heron : deux chandeliers garnis de cierges dorez ſont mis aux pieds du ſepulchre, & y a des Preſtres gagez pour prier pour ſon ame telõ l'Alcoran. Tous les Vendredis iours de Moſquee, les tombeaux Imperiaux ſont parez de nouueaux poiſles, & couuerts de fleurs, ceux qui viennent à la Moſquee en tels iours priẽt pour les morts, pleurent & gemiſſent ſur leurs tombes & prennent vn bouquet de ces fleurs s'en retournans.

Et voila ce qui ſe peut dire en general, tant de la ville de Conſtantinople, que de la magnificence du Serrail, & de la gloire, puiſſance, orgueil & Majeſté du grand Seigneur. Voyons le reſte du pays de Thrace ou Romanie, où ceſte ville Imperiale eſt ſituee.

QVALITE DV PAYS DE THRACE.

LE pays de Thrace eſt froid pour la plus grand part, & abondant en hommes. On y void force belles plaines, où il ſe faict grande recolte de bled, & de legumes: & outre ce tirant vers la mer on recueille de bon vin. Pline meſme louë ceſte Prouince de fertilité, & eſtime ſon bled pour ſa peſanteur, & ſon vin pour ſa bonté & ſa force. Mais dans le pays & loing de la mer la Thrace eſt plus froide à raiſon dequoy elle eſt moins propre à porter bled & vin. Elle manque d'arbres vniuerſellement, & ſes grandes plaines ſont entre-coupees en certains lieux de quelques petites collines. On accommode icy l'alun au village de Chapſyllar, qui eſtoit autresfois vne ville nommee Cypſele.

Les montagnes de ceſte contree ſont celle d'Heme, celle de Rhodope, qui eſt fort aſpre, & touſiours blãchiſſante de neige: Orbelle, & Pangee, qui a des mines d'argent, de meſme qu'autresfois: puis Meſſape non guiere loing de la mer, admirable pour l'aſpreté de ſes rochers.

Ses riuieres ſont Hebre, auiourd'huy Mariſe, ſelon Mercator, ou Valiſe ſuiuant Nicolas de Nicolai: Neſſe auiourd'huy Charaſon ſelon Belon: Mélas, maintenant Genſui, & Strymon: qui eſt la borne de la Macedoine.

L'Hebre porte, comme on dit, de l'or dans ſon ſable, & il eſt ſi lent qu'on ne ſçauroit iuger de quel coſté il coule. Son eau eſt trouble, mais douce, & en Eſté elle eſt ſi froide, qu'on diroit que c'eſt de la glace. Or il vient tant d'eau des montagnes en hyuer, qu'elle deuient plus rapide, & inonde vn grand pré qu'on nommoit autresfois Doriſque, où l'on ne fait nuls baſtimens, mais en eſté on y nourrit force cheuaux, & il y a auſſi des vergers qui portent force fruicts d'eſté.

L'Hebre reçoit la riuiere de Theare qui eſt la meilleure de tout ce pays contre les maladies, & principalement contre la gale des hommes, & des cheuaux. Elle a trẽtehuict fontaines, parties froides, & parties chaudes, qui coulẽt d'vn meſme rocher. Darius ayant pris plaiſir au bon gouſt de ſon eau claire, dreſſa tout aupres vne colomne auec vne inſcription à ſa louange en lettres Grecques

La riuiere de Neſſe, ou Charaſon deſcendant de la montagne d'Heme eſt fort lente, & vn peu plus petite que le Strimon, ou Stromone: toutesfois il traine beaucoup de ſable. On void pareillement icy le lac de Biſton, ou Bouron, qui eſt maritime, & qui porte de fort bon poiſſon.

Le Bosfore Thracien contient trente bon ports, partie en Aſie, partie en Europe, mais

tized by Google

plus en ceſte partie-cy,qu'en celle-là.Il change ſon cours, qui eſt fort rapide en ſept lieux remarquables,où rencontrant quelques caps,la mer eſt grandement agitee: à cauſe dequoy l'on ne peut voyager en quelques endroits vers la mer Noire,ſi ce n'eſt en tirant les vaiſſeaux auec leurs cordes du long du riuage, ou changeant de route d'vn lieu à l'autre.

Du temps de l'Empereur Capronyme, tout le Bosfore & vne bonne partie de la mer Majour gela tellement que la glace eſtoit haute de vingtcinq coudees, & grande quantité de neige eſtãt tombee la deſſus,la glace creut ſur la ſuperficie de la mer encor vingt coudees, de ſorte qu'on marchoit librement deſſus,& les hommes,& les beſtes,& les charrettes meſmes toutes chargees paſſoient d'Europe en Aſie, & de Conſtantinople iuſques aux emboucheures du Danube,comme par terre. La glace s'eſtant apres rompuë en Feurier, & miſe en fort grandes pieces, qui ſembloient des petites iſles chargees d'animaux partie en vie, & partie morts, les glaçons furent pouſſez du coſté de Conſtantinople; où ils abbatirẽt quelques baſtimens d'importance aſſis ſur le bord de la mer.

Il n'y a partie de la Mediterranee qui abonde plus en poiſſon que le Bosfore. Il en paſſa de là au commencement de l'Hyuer vne infinité vers le Propontide, puis ils retournerent au Printemps à la mer Noire,pource qui ayant de groſſes riuieres qui entrent dans la mer Noire, l'eau y deuient plus froide qu'ailleurs en Hyuer, & pource qu'il eſt meſme fort bas,les tempeſtes l'agitent & le tourmẽtent au poſſible. Cela faict que les poiſſons fuyans le froid,& la furie des vents changent de lieu,& ſe retirent en la mer de Marmore en Hyuer: mais au Printemps ils retournent au Bosfore,à cauſe des eaux de ceſte mer, qui n'eſt pas ſi ſalee que les autres,& des riuieres qui s'y deſgorgent. Tellement qu'on ne ſçauroit dire combien on prend alors de poiſſon dans le deſtroit du Boſphore,principalementà Conſtantinople, où les femmes meſmes, quand elles n'ont autre choſe à faire,peſchent des feneſtres de leurs maiſons: mais principalement on y prend de ieunes Toms,que les Grecs appellent Pelomides.

MOEVRS ANCIENNES.

23 LEs habitans de Thrace eſtoient eſtimez farouches & rudes,& leur nombre eſtoit ſi grand qu'Herodote a dit,que s'ils euſſent eſté gouuernez par vn ſeul Prince,& qu'ils fuſſent demeurez d'accord,il euſt eſté impoſſible de les vaincre,pource que c'eſtoiẽt les plus forts hommes de toute la terre, mais il adiouſte qu'ils eſtoient foibles à cauſe de leurs diuiſions. Mais combien qu'ils ne fuſſent pas tous de bon accord toutesfois ils auoient meſmes mœurs, excepté les Getes,& les Thrauſes & ceux qui demeuroient au deſſus des Chreſtones.

Les Getes ſe perſuadoient qu'ils ne mourroient point,mais qu'au partir d'icy ils s'en alloient trouuer leur Dieu Zamolxis.

Ce Zamolxis fut vn diſciple de Pythagore,qui eſtant retourné en ſon pays,& voyant que les Thraces viuoient barbarement & preſque à la brutale, leur donna des loix, & les enſeigna à ceux du pays,puis les perſuada que s'ils les gardoient,ils iroiẽt au partir de ceſte vie en vn lieu où ils ioüiroyent de toute ſorte de contentemens.

Ayant donc acquis quelque reputation de diuinité parmy les Thraces,il s'eſloigna d'eux,& les quitta, ſans qu'on ſceut la route qu'il auoit priſe, leur laiſſant vn grand deſir de le reuoir.

Ils luy enuoyoient ordinairement quelqu'vn ſur qui le ſort tomboit auec vn vaiſſeau, à cinq hommes de rame, afin de luy aller remonſtrer leurs neceſſitez au lieu où ils le trouueroient.

On donnoit la charge à quelques vns d'entr'eux de tenir trois dards,& aux autres de prendre cét homme qui auoit les pieds & les poings liez, & le ietter en haut, afin qu'il tombaſt ſur les dards,& s'enferraſt. Et s'il mouroit en meſme temps, ils croyoiẽt que leur Dieu leur eſtoit propice: mais s'il demeuroit en vie, ils accuſoient ce meſſager d'eſtre vn meſchant homme. Ceſtuy là eſtãt ainſi blaſmé ils en enuoyoient auſſi toſt vn autre,luy faiſant entendre leur deſir.

Lors qu'il tonnoit & eſclairoit,les Thraces décochoient des fleches contre le Ciel, menaçans Dieu,veu qu'ils n'en croyoient point d'autre que le leur.

Les Thrauſes faiſoient les meſmes choſes: mais en la naiſſance, ou mort de quelqu'vn des leurs, ils pratiquoient vne façon de faire particuliere. L'enfant eſtant né tous les parens aſſis autour de luy lamentoient ſon entree en ce monde, racontans toutes les neceſſitez & miſeres auſquelles il eſtoit engagé, & déplorant ſa condition, comme entierement mal-heureuſe. Mais ſi quelqu'vn venoit à mourir ils l'enterroient en riant,& ſe reſioüiſſoient de ce qu'il eſtoit affranchy des miſeres de ceſte vie.

Mais chacun de ceux qui demeuroient au delà des Chreſtiens auoit pluſieurs femmes, & lors que quelqu'vn mouroit, ces femmes entroient en vn grand debat, ſur ce que chacune

chacune aduançoit qu'elle auoit eſté plus aymee de ſon mary que les autres. Il y auoit groſſe aſſemblee pour eſcouter leurs raiſons,& celles qu'on iugeoit auoir eſté plus aymee, eſtoit menee ſur la tombe de ſon mary,où ſon plus proche parent luy tranchoit la teſte, & ſoudain on l'enterroit auec ſon mary, & lors toutes les autres s'eſtimoient du tout malheureuſes, & ploroient pour le iugement donné en faueur de l'autre, pource qu'elles ſe tenoient par ce moyen fort deshonorees.

Les autres Thraces vendoient leurs enfans,ſuiuant l'ancienne couſtume du pays, & les peres,meres,ou proches parens ne gardoient nullement leurs filles, mais leur laiſſoient faire l'amour auec ceux qui leur eſtoient plus agreables.

Ils auoient toutesfois vn ſoin fort particulier de la chaſteté de leurs femmes, leſquelles ils achetoient cherement. Elles auoiẽt quelques marques qu'on leur auoit imprimees ſur le front & celles qui n'en auoient aucune, eſtoient eſtimees de baſſe eſtoffe.

On les vendoit au plus offrant & dernier encheriſſeur: les plus belles eſtoiẽt expoſees premierement en vente,& emportoient le prix auquel elles auoient eſté taxees. Mais les laides achetoient les hommes qu'elles vouloient eſpouſer. Les hommes & les femmes faiſoient bonne chere enſemble pres du feu,iettans de la graine & ſemence de certaines herbes ſur la braiſe, & ceſte odeur les ayant vn peu eſtourdis, ils tenoient pour vne grãde reſioüiſſance de ſe monſtrer comme yures,ayans les ſens hebetez.

Ils tenoient pour choſe honorable de ne rien faire, & de viure de larcin, comme au contraire ceux d'entr'eux qui cultiuoient la terre eſtoient meſpriſez & tenus pour vilains, & vils au poſſible.

Ils honoroient communement Mars,Bacchus,Diane,&Mercure,& iuroient par le dernier, ſe croyans deſcendus de luy.

Tous les Thraces auoient leurs maiſons fort baſſes,leurs viures eſtoient touſiours en meſme prix;& quant aux vignes elles n'y eſtoient nullement en vſage.

Lors qu'il eſtoit queſtion d'eſlire vn Roy,la Nobleſſe ne l'emportoit pas ſur le reſte,mais celuy qui auoit plus de voix eſtoit preferé à tous les autres. Car le peuple eſliſoit quelqu'vn dont les mœurs eſtoient ſans reproche,& la clemence fort recognuë, & qui outre cela fut deſia aduancé en aage. Mais on demandoit ces choſes en celuy qui n'auoit nuls enfans: car en ayant on ne l'eſliſoit iamais, combien que ſes actions le rendiſſent recommandable,& s'il en engẽdroit apres ſon eſlection,il eſtoit priué de la Royauté, tant les Thraces fuyoiẽt de rendre le Royaume hereditaire.

Encore que le Roy ſe monſtroit fort equitable, toutesfois ils ne vouloient pas que toutes choſes luy fuſſent permiſes. Tellement qu'on luy donnoit quarante hommes,qui eſtoient cõme ſes aſſeſſeurs, afin qu'il ne fut pas ſeul iuge aux matieres criminelles. Et s'il eſtoit trouué coulpable,on le condamnoit ſoudain à la mort: toutesfois on luy portoit cét honneur qu'aucun ne mettoit la main ſur luy: mais toutes choſes luy eſtans defenduës & deniees par vn public conſentement,il eſtoit en fin contraint de mourir de faim.

On faiſoit les obſeques des grands Seigneurs en ceſte ſorte. Le corps eſtoit porté en place publique,où durant trois iours tuant diuerſes beſtes pour le ſacrifice, ils faiſoient grande chere,puis ayant faict quelque plainte ſur la mort, ils l'enterroient ou bruſloient, mettant les cendres ſous la terre,& ayans dreſſé vn tombeau deſſus,ils propoſoient toutes ſortes de combats, dont le plus ordinaire eſtoit celuy d'homme à homme.

Les armes dont ils vſerent en l'expedition de Darius,à ce que dit Herodote, eſtoient telles. Ils portoient des morions de peau de renard, & des chemiſes, auec leſquelles il auoient des ſayes de beaucoup de façons, & quand aux jambes ils portoient des chauſſes de peau de cheureul,& portoient outre cela des dards,des eſcus,& des petits poignards.

Ils eſtoient fort adroicts à tirer de l'arc, duquel ils ſe diſoient eſtre inuenteurs. Ils vſoient de meſme langue que les Scythes. Pline eſcrit que toute la Thrace eſtoit diuiſee autrefois en cinquante bandes: Voyla tout ce qu'on peut preſque dire des mœurs anciennes des peuples de Thrace,voyons vn peu maintenant comme on y vit en noſtre ſiecle.

MOEVRS DE CE TEMPS.

LEs habitans de ce pays ont les cheueux fort eſpais au ſommet de la teſte, ſont extremement fort farouches,turbulens,& pleins de cruauté, ils ayment à boire autant que nation qui ſoit ſur la terre, de ſorte qu'on en voit pluſieurs qui s'enyurent à toute heure, & n'eſtoit la defence que Mahomet a faict aux Turcs de ne boire point de vin, on verroit bien pratiquer d'autres diſſolutions en ceſte prouince. Mais pource que la Thrace eſt compoſee de pluſieurs ſortes de perſonnes, & principalement Conſtantinople,de Turcs, de Iuifs, 24

Digitized by Google

& de Chreſtiens,& qu'on ne ſçauroit pour ceſte cauſe diſcourir generalemẽt de tous les trois, d'autant qu'ils ont des particulieres façons qui les diſtinguent les vns des autres, ie prendray chacun de ces trois à part,pour conſiderer ce qui eſt en eux de plus remarquable.

Les Turcs ne ſont pas ciuiliſez,comme beaucoup d'autres nations qu'on voit en Europe,& leurs habits ont ie ne ſçay quoy de mal propre,& que nous ne pouuons regarder ſans deſdain. Car le linge ne couure par les extremitez de leurs accouſtremens,& ce qu'ils portent eſt ſi mal baſty, qu'il ſemble qu'il ne faut pas vn tailleur entendu pour les habiller, ains ſeulement vn homme qui ſçache tant ſoit peu bien coudre.

Il n'y a aucun entr'eux qui mange eſtant aſſis ſur quelque banc chaire ou eſcabeau,ains tous prennent tous leurs repas aſſis à terre, comme les tailleurs font ordinairement par deça dans les boutiques,lors qu'ils trauaillent ſur quelque grande table. Leur nappe & table eſt le plus ſouuent de cuir de bœuf,ou de cerf,non courroyé,& encor velu,fait & taillé en rond, & ayant deux pieds & demy de large,auec des boucles & anneaux de fer, qui ſeruent à le fermer auec vne courroye,ainſi qu'on faict vne bourſe,& elle s'eſtend auſſi toſt, & eſt bien-ayſément portee Ils n'vſent d'aucunes ſeruiettes pour s'eſſuyer les mains.

En quelque lieu qu'ils s'aſſient,ſoit en leurs maiſons,ſoit aux Moſquees,ils ont des tapis velus,ou des nattes de jonc,& il y a des endroits qu'ils font plancher, pource qu'ils ſont trop bas ou trop ſales. Ils n'ont aucun vſage de cloches & ne ſouffrent que les Chreſtiens qui demeurent parmy eux, & dans leurs terres, en ayent.

Tant hommes que femmes portent leur habillement aſſez long,& large,& ouuert par le deuant,afin qu'en ſe baiſſant ils ſe puiſſent plus aiſément couurir & cacher, ce qui eſt de honteux aux hommes faiſant leurs affaires.

Ils regardent d'auoir le dos tourné contre le Midy,lors qu'ils vuident leur ventre, à cauſe que c'eſt la partie qu'ils regardent en faiſant leur priere, & ſeroient bien marris que quelqu'vn les vit en cét eſtat,tant ils ont peur qu'on prenne garde comme i'ay ja dit,à ce que les hommes ſont naturellement ſoigneux de cacher.

Les Turcs mangent d'vn bouc chaſtré plus que d'aucune autre viande, & c'eſt le ſubiet pour lequel il vient pardeça tant de bons marroquins de Turquie. Ils mangent auſsi de la brebis & du mouton, & grand nombre de cheureaux, & d'aigneaux: mais aſſez peu de bœuf, & toutes ces viandes ſont pluſtoſt roſties que d'autre ſorte, Au reſte ils mettent dans vn grand plat,ou pluſtoſt,s'il faut ainſi dire,dans vne grande jatte,toute la chair peſle-meſle, ſans auoir quantité de plats comme nous,pour ranger à part chaſque choſe ſur la table. Ils n'vſent iamais de chair de pourceau,& leurs ſauces plus appetiſſantes ſont compoſees d'ails,& d'oignons, dõt le plaiſir s'eſtend meſme iuſques aux perſonnes de noble condition,& aux Princes. Leur pain ordinaire eſt aſſez bis,& ce qui en eſt cauſe,c'eſt qu'ils mettent dedans pluſieurs ſemences, qui font qu'il ne peut eſtre bien appreſté comme il faut.

Mais pour venir à leurs autres conditions & façons de viure, il n'y a nation plus arrogante ny qui vueille plus auoir le deſſus en tout que la Turque, qui meſpriſe toutes les autres. Et ceſte fierté procede des victoires que ces barbares ont obtenuës de tous coſtez, & pour la grãde eſtenduë de la domination de leurs Princes. Ils ſont extremement addonnez à la paillardiſe, & à toutes ſortes de ſaleté iuſques à la Sodomie, qu'ils exercent comme publiquement, meſme dans les galeres, où elle leur eſt du tout commune, auſsi bien que le manger & le boire. Ils ſont deſloyaux tout ce qui ſe peut,& ne ſe ſoucient nullement de manquer à leurs promeſſes: tellement que leur infidelité a eſté cauſe de la perte de beaucoup de Chreſtiens,qui s'aſſeurans ſur leur parole ſe ſont rendus,& ont apres eſté miſerablement maſſacrez,ou menez en ſeruitude. Il ne faut croire que les Turcs portent hõneur aux Ambaſſadeurs,& que le droict des gens ſoit gardé parmy eux,comme il eſt entre les Chreſtiens: veu que ſi le grand Seigneur ſoupçonne quelque Ambaſſadeur,il le faict ſoudain mourir ſans qu'il ait beaucoup de pretexte de ce faire,& meſme les principaux de ſa Cour n'eſtãs pas bien ſatisfaicts de quelque Ambaſſadeur Chreſtien ne manqueront de luy dreſſer des aguets,& de luy faire des affronts inſupportables.

Ceſte nation n'eſt nullement nee aux lettres, ains ſeulement aux armes, ou leur multitude, obeyſſance,& aſſeurance du paradis de Mahomet,& de la deſtinee ſeruent beaucoup plus que leur courage. Toutesfois quant aux lettres ils ont parmy eux quelques liures,& quelques Docteurs,non pour les lettres humaines,ou la Philoſophie,mais ſeulement pour l'intelligence de la doctrine de Mahomet, ſur laquelle on a compoſé vne infinité de volumes pleins de diſputes.

Ils ont les Chreſtiens tellemẽt en haine,qu'ils ne les ſçauroient nommer que auſsi toſt ils ne les appellent chiens,cõme i'ay veu moy-meſme eſtãt auec vn Chaions du Vice-Roy d'Algea,

auec qui i'eſtois aſſez familier, veu qu'encor qu'il me teſmoignaſt beaucoup d'affection, & me rendit autant d'honneur que le peu de courtoiſie de ceſte nation en peut permettre: toutesfois il ne ſe pouuoit tenir en me faiſant quelque diſcours des Chreſtiens de les nommer chiens à tous propos, deſcouurant animoſité contre eux par ſes paroles.

Ils ſont ſi auaricieux, qu'ils font leur profit de toutes choſes, & ce qui les conuie à faire amas d'argent auec tant de ſoing, c'eſt que le grand Seigneur ne donne les terres aux Turcs que pour en iouïr durant leur vie: tellement qu'eux qui veulent laiſſer quelque choſe à leurs enfans, aſſemblent tout l'argent qu'ils peuuent, afin qu'ils ayent dequoy s'entretenir, ſans raualler leur condition, combien qu'ordinairement lors que les Peres ont bien ſeruy, & que les enfans font paroiſtre quelque generoſité de courage, on leur laiſſe bien ſouuent la iouiſſance de ce que les peres ont poſſedé, en attendant qu'auec l'aage ils puiſſent paruenir à leurs charges. Ie diray encor ce mot, que les Turcs n'euſſent iamais enduré la demeuré des Chreſtiens, tant religieux qu'autres en leurs terres, s'ils n'y euſſent eſté conuiez par l'eſperance du profit, qu'ils tirent du Tribut qu'on exige ſur eux toutes les annees, & le ſainct Sepulchre meſme, qui eſt reſté entier dans la ville de Hieruſalem, ſeroit maintenant en pieces, ſi les Turcs n'euſſent creu que les Chreſtiens attirez par ce ſainct & venerable lieu, y viendroient en pelerinage, & y porteroient force argent. Auſſi monſtrent-ils aſſez ce qui les a pouſſez à le ſouffrir, veu qu'on ne vit iamais gens plus aſpres à la curee, ny qui rançonnent plus inſolemment les deuots, mais miſerables Chreſtiens qui s'engagent à ce voyage, & qui ſont curieux de voir le lieu où noſtre redemption a eſté conſommee.

Les femmes Turques ſont honneſtes en leurs habits, ſont ſi proprement agencees qu'on ne ſçauroit guiere voir rien de plus propre, & de plus modeſte. Leur coiffure eſt pointuë, & au deſſus elles portent vn voile ſi gentiment accouſtré, qu'encor qu'vne partie pende, ſi elles veulent ſortir dehors, ou ſe trouuer en compagnie, où il y ait des hommes, elles s'en couurent ſoudain le viſage, ſauf les yeux, & outre ce elles portent ſur leurs habits vn linge blanc delié, couurant tout le reſte, en telle ſorte que les hommes ne peuuent recognoiſtre leurs femmes parmy les autres, alors qu'elles ſont en trouppe. Elles ne ſe trouuent auſſi iamais en lieu où les hommes ſoient aſſemblez, & c'eſt choſe tellement rare, & contre la couſtume que l'homme parle à vne femme en public, que ſi vous demeuriez vn an en leur compagnie, vous ne le pourriez preſque voir vne ſeule fois durant tout ce temps. Que ſi l'on voyoit vn homme en publie diſcourant auec vne femme, ou allant auec elle aux champs, on le trouueroit du tout eſtrange.

Ceux qui ſont mariez ne ſe jouent iamais tant ſoit peu auec leurs femmes en preſence des autres, & n'ont iamais auſſi parole auec elles, à cauſe que l'homme garde touſiours vne meſme ſeuerité enuers ſa femme, qui ne manque d'eſtre continuellement fort reſpectueuſe en ſon endroict.

Les grands Seigneurs qui ne peuuent eſtre touſiours auec leurs femmes les laiſſent ſous la charge de certains Eunuques, qui les gardent ſi ſoigneuſement, qu'il eſt impoſſible qu'vn autre que leur mary les entretienne, & qu'elles viennent aux effects qui les peuuent deshonorer: car encor qu'elles en euſſent la volonté, comme quelquesfois elles n'en manquent nullement, elles ne ſçauroient l'effectuer en aucune ſorte. Toutesfois les eſclaues dont elles diſpoſent à leur fantaſie, & qui ne ſont pas ordinairement ſoupçonnez comme les autres, franchiſent ceſte difficulté, & ſont pluſtoſt leurs maiſtres cornards que nuls autres: Mais s'ils ſont trouuez ſur le faict, ou qu'on les conuainque d'auoir faict l'amour à leurs maiſtreſſes, ils ſont punis auec des tourments, qui font meſme horreur à ceux qui les imaginent.

Mais afin de dire quelque choſe de ce que les Turcs pratiquent ordinairement dans Conſtantinople, il faut ſçauoir qu'aux iours de leurs feſtes, qu'ils nomment Beelan, les caualiers viennent ordinairement en l'Hippodrome à cheual, chacun vn baſton en la main, en forme de lance gaye, ou Zagaye, & eſtant diuiſez en pluſieurs bandes, lancent ceſte eſpece de dards les vns contre les autres. En quelques autres endroicts les cheualiers galopant autour d'vne perche, tirent de l'arc contre vne boule couppee, qui eſt au bout de ceſte perche.

Dans toute la ville de Conſtantinople on n'vſe point de charroy, ains l'on ſe ſert d'Armeniens, comme de faquins, & crocheteurs, pour porter tout ce qui eſt neceſſaire; ceux-cy ſont Chreſtiens de creance ſemblable à celle des Grecs.

Vous voyez quelquefois aller par Conſtantinople des Turcs yures auec tant d'inſolence, qu'il ne ſe practique rien de ſemblable en toute l'Europe, qui eſt Chreſtienne: S'ils rencontrent durant la fumee de leur vin, quelque Chreſtien par la ville, il ſe ruent auſſi toſt deſſus, luy font mille outrages, & le pis que i'y voy, c'eſt qu'il n'y a nul moyen de tirer ſa reuanche de ces iniures, autrement on receuroit auſſi toſt quelque grande punition, tant les Turcs ſont curieux de faire reſpecter les leurs, encor que coulpables, & tant ils deſirent que les autres ſouffrent,

combien qu'innocens : ne prenant pas garde que voulant conſeruer par ce moyen leur authorité, ils aneantiſſent la Iuſtice par la meſme voye.

Les Turcs ont cela de bon, qu'ils ſe monſtrent fort charitables, & grands auſmoniers : mais c'eſt ſans diſcretion, ny iugement, veu qu'ils donneront auſſi bien de l'argent pour l'entretien des beſtes, que pour celuy des hommes.

Quant aux Chreſtiens qui viuent parmy les Turcs, ils vſent preſque tous de leurs façons de faire, horſmis ceux d'eſtrange contree, qui viuent chacun à leur mode, mais ils ont de couſtume preſques tous d'aller entierement veſtus à la Turque, excepté qu'on les recognoit par l'habillement de teſte, qui n'eſt pas ſemblable à celuy des Turcs, ie dy cecy de ceux qui ne ſont pas de ſes terres, ou qui viennent des païs, où ceſte façon d'habillemens n'eſt en vſage.

Les femmes de la Perſe vont ſi proprement veſtuës, ou pour mieux dire ſi pompeuſement, qu'elles conuient le plus retenu à quelque penſee amoureuſe à cauſe des attraits dont elles vſent d'ordinaire pour chatoüiller les cœurs, & volontiers ces Franques font l'amour fort librement, & ſemblent eſtre au monde pour ſeulement plaire aux plus curieux, qui trouuent aſſez de ſuject de ſe contenter en les accoſtant, veu que leur conuerſation eſt plus libre, & plus familiere que celle des Turques.

Les Iuifs ſont aſpres au gain, & s'addonnent principalement à la marchandiſe, laquelle ils exercent auec tant de tromperie, & d'vſure, qu'ils ſemblent auoir entierement mis leur conſcience à l'abandon, & n'auoir autre ſoing que de deuenir riches, & de ſe mettre à leur aiſe. Il y en a quelques-vns entr'eux qui s'adonnent à la medecine, & qui reüſſiſſent tellement, que les Princes & Seigneurs, voire meſme les autres Turcs ſe ſeruent volontiers de telles perſonnes.

RICHESSE, FORCE, GOVVERNEMENT ET RELIGION.

POVR ce que nous auons entrepris de diſcourir à la fin de toutes ces choſes, nous y renuoyons le Lecteur qui les verra deſduites bien amplement en leur lieu, & pour ceſte cauſe i'en quitte icy le diſcours, afin de venir aux autres Prouinces.

LA GRECE.

25 LE nom de Grece eſt pris en diuerſes façons chez les Autheurs : car ils appellent proprement & veritablement Grece, la Prouince que Ptolomee nomme Attique, en laquelle eſtoit la fameuſe ville d'Athenes, & en ſecond lieu en eſtendant ce nom plus outre, on comprend ſous luy quatre Prouinces, qui ſont la Macedoine, l'Epire, l'Achaie, & le Peloponeſe, & les autres païs qui ſont contenus ſous ces quatre, & apres cela les Iſles de la mer Ionique, & de l'Egee, & c'eſt en ceſte ſorte qu'on prend communément auiourd'huy le nom de la Grece. Finalement on peut auſſi eſtendre ce nom en telle maniere, qu'il comprend la Thrace, vne aſſez bonne partie de la petite Aſie, ou Natolie, outre les ſuſdites Prouinces que les Grecs ont autresfois poſſedee, où ils ont iadis enuoyé leurs colonies: outre ce l'endroict de l'Italie, qui fut autresfois nommee la grande Grece, & qui porte maintenant le nom de haut Calabre.

Mais à la prendre comme on faict communément, elle a trois mers qui la bornent, c'eſt à ſçauoir l'Ionique du couchant, la Lybique du Midy, & l'Egee du Leuant, & quant au Septentrion elle eſt bornee par les montagnes, qui ſeparent la Macedoine de la Thrace, de la haute Myſie, & de Dalmatie.

Ceſte Grece priſe comme nous auons dit, y comprenant auſſi l'Iſle de Candie, de laquelle nous auons diſcouru parlant de l'Eſtat de Veniſe eſt encloſe entre la parallele du 34. degré de hauteur, qui eſt le dixieſme, ou le plus long iour eſt de 14. heures & vn quart, & la parallele de 43. degrez de latitude, ou eſleuation, qui eſt le 14. où le plus long iour eſt de 15. heures & vn quart, tellement qu'en tout cét eſpace, le iour artificiel n'a point de plus grande difference, & diuerſité que d'vne heure.

Quant à la longitude, elle eſt enfermee entre le Meridien du degré, & celuy du 55. au moins il ne s'en faut que bien peu. Les Venitiens y tiennent quelques pieces: mais elles ſont de ſi peu de valeur, qu'elles ne meritent pas d'eſtre ramentuës : Tellement qu'il faut donner tout au Turc, de meſme qu'on ne laiſſe de donner à l'Empereur de Marroc, toutes les Prouinces que nous auons deſcrites en leur lieu, encore que les Portugais y tiennent des pieces plus importantes, & y ſoient plus aſſeurez que ceux qui y ſont pour la Seigneurie de Veniſe. Mais afin de venir aux particularitez, conſiderons la Grece ſelon ſes parties, & faiſons en vne deſcription ſuffiſante.

La Macedoine ſe nommoit anciennement Emathie, ſelon Pline, & Peonie, puis Emonie, ſelon

ſelon Tite-liue. Mais auiourd'huy Gerbele & Niger tiennent qu'elle s'appelle Albanie, toutesfois l'opinion de Magine eſt, qu'on nomme ſeulement ainſi la partie de la Macedoine, qui eſt vers la mer Ionique : Mais la partie Orientale entre le ſein Strymonique, maintenant le Golphe de Conteſa, & le ſein Thermayque auiourd'huy Golphe de Salonique, eſt appellee Iamboli. Et quant à celle qui eſt au milieu, elle retient encor auiourd'huy le nom de Macedoine.

Ce païs eſt aſſis entre deux grandes mers ; c'eſt à ſçauoir entre l'Egee, ou l'Archipelague ou il faict deux pointes du Leuant, & la mer Ionique du Ponent, entre les riuieres de Drilon, maintenant Drino, ou Lodrina, & Celidne, que quelques-vns nomment fauſſement Salnich du Nord : la Macedoine a pour ſa borne la Dalmacie, la haute Miſie, & vne partie de la Thrace, ſeparee par les riuieres de Drilon, & de Strimon, du coſté du Midy l'Epire, proprement Albanie, & l'Achaye.

Gerbele met ſix Prouinces en Macedoine du coſté qu'elle touche la Grece ; c'eſt à ſçauoir l'Emathie, la Pierie, la Pelagie, l'Eſtiote, la Theſſalie & la Phtiotie, entre leſquelles la Theſſalie, maintenant Comenolitari, ſelon Caſtalde, eſt la meilleure. Vous y auez les montagnes d'Olympe auiourd'huy Lacha, ſelon Caſtalde, qui eſt haut au poſſible, veu qu'il y a plus de dix ſtades, ſelon Pline, iuſques à ſon ſommet, & par ce moyen, ſi nous prenons huict ſtades pour vne lieuë, il y aura plus d'vne lieuë à monter, à raiſon dequoy les habitans du païs nomment ſon ſommet Ciel, d'autant que les vents n'y ſouffient en aucune ſorte. Il y a auſſi Pelion, maintenant Petras, ſelon quelques-vns. Cette montagne eſt ſi haute que Dicarque, ſelon le teſmoignage de Pline, l'ayant meſuree trouua qu'elle auoit 1250. pas de hauteur. La montagne d'Oſſa, que Sophian appelle Colonno, & Pinet Olliro, eſt auſſi en ceſte contree, de meſme que celle de Pinde, maintenant Mezzono, du pied duquel ſort la riuiere de Pennee.

Vous y voyez auſſi le Mont Nymphee : mais le plus fameux de tous, c'eſt celuy d'Athos, qui s'appelle auiourd'huy Montagne Saincte, ou ſelon les Grecs qui s'y tiennent *Agios oros*, qui eſt meſme choſe. Il eſt en forme de Cherſoneſe, y ayant vn deſtroict de 1500. pas, ioint la plaine. Son circuit eſt de 75. mille, ſa longueur contient trois iournees de chemin, & ſa largeur n'eſt qu'enuiron de demy-iournee. Ceux qui voyagent ſur la mer, voyent ſon ſommet de plus de 30. mille loin. Ce fut ceſte montagne qu'vn Architecte voulut tailler en figure d'homme au temps d'Alexandre, qui ne preſta guiere l'oreille à ce deſſein. Ceſte montagne eſtoit autrefois dediee aux Caloyers, moynes Grecs, de l'Ordre de S. Baſile, & l'on leur auoit donné vn Priuilege, qu'on leur maintient encor auiourd'huy, qui eſt, que aucun, ny Grec, ny Turc, n'y peut habiter, s'il n'eſt Calois Grec. Auſſi il demeure enuiron ſix mille de ces Caloyers en diuers lieux de ceſte montagne, où il y a enuiron 24. grands & anciens Monaſteres clos de bonnes murailles. Il y a entre les autres deux fort renommez, c'eſt à ſçauoir celuy d'Vnropedi, & celuy *d'Agias laura*.

La Macedoine a quatre principaux Golphes du coſté de la mer Egee, c'eſt à ſçauoir le Golphe de Conteſſe, le Syngitique, autrement Golfe du mont Sainct, le Torionaque, maintenant le Golfe d'Ajomama, & celuy de Theſſalonique, ou Salonique, outre le ſein Pelagique, qu'on nomme maintenant le Golfe d'Armire.

Les riuieres plus renommees de Macedoine ſont outre celle de Strymon, ou Stromon, ſur la frontiere de la Thrace, celles d'Arius, que les vns nomment Bardare, les autres Vardari, & c'eſt la plus belle de toutes, & a vne eau fort douce, qui coulant du mont Scandie apres vn long cours ſe vont rendre dans le Golfe de Salonique. Les anciens diſoient que les brebis qui beuuoient de ceſte eau deuenoient noires. Il y a encor l'Erigone, qui s'appelle maintenant Viſtritze, ſelon Sophian, & Deuode, ſelon Mercator. Ceſte riuiere ſortant des Monts d'Illyrie, ou Eſclauonie, & coulant par la Peonie, & du long des villes d'Heraclee, d'Edeſe, ſe va rendre dans le Vardare.

L'Aliacmon, maintenant Pelecas, ſelon Sophian, & Platamon, ſelon Mercator, vient des monts Canaluies de Peonie, & ſepare la Macedoine de la Thrace. Son riuage eſt extremement mal-aiſé. On tient que ſi l'on veut auoir des brebis blanches, il leur faut faire boire de ceſte eau.

La riuiere de Penee, auiourd'huy Salempire, & Lycoſtome ſelon Sophian, Pezin ſelon Theuet, & Azababa, ſelon Mercator, & quelques autres, eſtant groſſie de quatre fleuues ſe va rendre dans ce Golphe Theſſalonique.

On void auſſi en Theſſalie le lieu de plaiſir que les anciens Eſcriuains ont nommé Tempé, qui a cinq mille pas de long, & preſque ſix mille de large, eſtant aſſis entre les deux montagnes d'Oſſe, & de l'Olympe, & arrouſé tout au beau milieu de la belle riuiere de Pennee ou Azababa.

Digitized by Google

Il y a encor le Cherſonele de Patalene, en l'extremité duquel on voit le promontoire Caneſtree, maintenant Capo Caniſtro, & ce lieu eſtoit autrefois ſeparé du reſte de la Macedoine par vne muraille.

26 Les villes nommees de Macedoine furent autrefois Theſſalonique, Pelle, Stagire, Apollonie, Dyrrachium, Aulon, qui ſont encore à preſent habitees. Theſſalonique fut floriſſante entre toutes les autres au temps d'Auguſte, & fut la Capitale de toute la Macedoine, ayant vn grand nombre de peuple, & eſtant aſſiſe en bon lieu : entre les riuieres de Chabris, & d'Echedore. On la nomme auiourd'huy Salonique, & ceſte ville eſt grande, renommee, & tellement riche, & marchande, qu'on la peut comparer à Naples en Italie : ſur tout il y a force marchands qui tiennent toute ſorte de marchandiſe des Indes. Elle fut quelque temps entre les mains de la Seigneurie de Veniſe : mais en fin Amurath, fils de Mahomet l'oſta à ceſte Republique. On voit aſſez prés de là le village de Siderocapſe, comme dit Belon, qui ſemble vne ville. Il s'appelloit autresfois Chriſiles.

Pella qui ſe nomme maintenant Ieniza, ſelon Sophian, & Zuchria ſelon Niger, renommee par la nourriture que Philippes, & Alexandre le grand ſon fils y print, fut autrefois fort illuſtre. Stagire, ville, où ce grand Philoſophe Ariſtote prit naiſſance, eſt aſſis prés du mont Athos, au riuage du Golfe de Conteſe, où l'on voit encore beaucoup de ſes ruines. Elle ſe nomme maintenant Stelar, ſelon Niger, ſelon Sophian Libanoua, & au rapport de Nicetas Macra. Apollonie a eſté ville fort renommee ſur la riuiere d'Echedore. Ce fut où Ceſar Auguſte apprit les lettres Grecques. Niger la nomme Cerés, & quelques autres Piergo.

Dyrrachium, qu'on nomma pareillement Epidaume, & qu'on appelle auiourd'huy communément Durazzo, eſt vne ville aſſiſe au riuage de la mer Ionique. Elle eſt fort peu habitee, à cauſe du mauuais air, qui procede des mareſcages qui ſont à l'entour. Bajazet l'oſta aux Venitiens l'an 1449. Elle eſt eſloignee de Brindes, autrefois Brunduſe, ville de Poüille au Royaume de Naples d'enuiron cent mille : La ville d'Aulon, qui a auſſi vn port eſt ſur la mer Ionique, & ſe nomme maintenant Valonne. Il y a vn fort chaſteau : mais le reſte eſt ſans muraille. Ceſte ville eſt eſloignee de la terre ferme d'Italie d'enuiron 60. milles de chemin de la mer, c'eſt à ſçauoir de la ville d'Hidronde, ou d'Ourante.

Bellon met auſſi la ville de Cauale en Macedoine, qu'il croit mal à propos auoir eſté nommee Bucephale. Il dit qu'elle eſt maintenant fort peuplee (au lieu qu'autrefois elle eſtoit preſque deſpourueuë d'habitans) à cauſe de la commodité d'vne eau de fontaine, donc Abrahin Baſſa fit refaire le canal ceignant en meſme temps la ville de nouuelles murailles, y batiſſant auſſi vn logis, appellé Charbacara, pour receuoir & nourrir toute ſorte de paſſans. On met ſemblablement icy Croye, qui eſt dans le païs, non loing de la riuiere de Liſan, que Sophian tient pour l'Antigonie des anciens : mais on croit qu'il s'abuſe, pour ce qu'Antigonie eſtoit au païs d'Epire ſur le fleuue Celidæ, tellement que ce ſeroit pluſtoſt Epicarie, ſelon la ſcituation que luy donne Ptolomee. Ceſte ville a eſté rudement aſſiegee par les Turcs, tant auant Scanderbeg, ou George Caſtriot, qu'apres ſa reuolte : & en fin elle eſt venuë ſous leur puiſſance, apres auoir enduré mille maux.

27 L'Epire eſt vne partie de l'Albanie, & le reſte eſt compris en la partie de la Macedoine, qui tend vers la mer Ionique. Caſtalde eſtime que l'Epire eſt maintenant le païs de Ianne : mais la ſituation faict aiſément cognoiſtre que la Prouince de Ianne, ainſi nommee de la ville de Ianne, eſt par delà le mont Pinde de Theſſalie. Richer, & Ænee Syluius, où Pape Pie II. nomment l'Epire Larte : mais ce païs n'eſt qu'vne partie de l'Epire. Ceſte prouince a pour ſes bornes du Leuant, la Riuiere d'Achelois autrement Aſpri, ſelon Sophian, Gathoci ſuiuant Niger, Aracheus, ſelon l'aduis de Mercator, & de Caſtalde. Et encore ſelon les autres Aſpropotamo : du Midy la mer Hadriatique, du Ponent l'Ionique, iuſques à la riuiere de Celydne, ou Pepylychne, que Caſtalde nomme Salnich fauſſement : d'autant que Salnich eſt pluſtoſt le fleuue Lous, de Ptolomee : Car Celydne eſt vne petite riuiere qu'on voit prés du port de Ragouſe entre la Valone, & les monts Acroceraunies, qu'on nomme maintenant de Chimare. Et ce païs a du Nord la Macedoine.

Il s'eſtend vers la mer Mediterranee l'eſpace de deux cents vingt mille pas, entre les riuieres de Celydne, & d'Achelois. On diuiſoit autresfois ceſte Prouince en Chaonie, qui eſtoit appellee proprement Epire, & qui tend vers l'Occident, & en Acarnamie, qu'on nomme auiourd'huy Duché ou Deſpotat, ou petite Grece, & ceſte partie tend vers le Soleil Leuant iuſques à la riuiere d'Achelois.

Gerbele met outre ces prouinces Theſprotie, Amphilochie, & Ambracie, & Ptolemee Caſſiopee, Dolopie, & Almene, qui ſont toutes entre la Chaonie & l'Arcananie, Mercator diuiſe l'Epire en ancienne & nouuelle, nommant vieille Epire, ce que les Latins nommoient ainſi, & prenant pour nouuelle la partie de Macedoine, qu'on nomme maintenant Albanie.

Les ports

Les ports de ceſte contree ſont Panorme, Oncheſme, Caſſiope, vulgairement Caſſopo, Buthiro, où eſt la ville de Butrinte : mais le golphe de Larte, autresfois ſein d'Ambracie eſt meilleur que tout le reſte.

La ville d'Ambracie a eſté jadis Capitale de tout le païs, & la demeure des Roys d'Epire. Elle ſe nomme maintenant Larte, prenant ce nom d'vne riuiere qui en eſt proche. Nicopoli a eſté autrefois vne bonne ville, & fort peuplee. Elle s'appelle maintenant Preueſe. Auguſte la baſtit en memoire de la victoire Nauale qu'il obtint ſur Marc-Antoine. Gerbele met auſſi Actie Colonie d'Auguſte entre les villes d'Acanarnie. Les nouuelles tables la nomment Capo Figalo.

L'Achaye, que Ptolomee appelle Hellade, a maintenant le nom de Liuadie aux nouuelles 28
Tables. Elle a pour ſes bornes du Nord la Theſſalie, prés de la riuiere de Sperchie, du Sein Maluc, & du mont Oete, du Couchant le fleuue d'Achelois, du Leuant en reflechiſſant quelque peu vers le Nord la mer Egee, & la Myrtos, iuſques au promontoire Surie, qu'on appelle maintenãt le Cap de colonnes, à cauſe qu'on y voit les ruines des colonnes du Temple de Neptune & du Midy, elle regarde le Peloponeſe, ou la Moree, qui luy eſt conionte ſeulement par vn Iſthme, ou deſtroict large de cinq mille, enuiron ſur ſon milieu. Ie trouue ces neufs Regions chez les Autheurs, la Doride, l'Hellade, l'Etolie, les païs de Locrenſes, & des Opuntiens, la Phocide, la Beoce, l'Attique & la Megaride.

La Doride eſt aſſiſe prés du mont de Parnaſſe, où eſtoit la langue Dorique, qui fut trouuee entre les autres fort douce & gentile. Gerbele, dit que l'Hellade eſt enuironnee des autres Prouinces, qui ſont du Nord la Phtiotide du Midy, la Phocide, du Leuant l'Attique, la Beoce, & du Leuant & du Ponent la Doride.

L'Etolie eſt aſſiſe entre le mont Callidrome, & la mer Ionique. Il y a eu autrefois de belles villes, dont la principale eſtoit Calydon, qui eſt auiourd'huy ruinee ainſi que les autres.

Le païs des Locrois & Opuntiens, auoit pour ſa principale ville Amphiſſe qu'on met en- 29
cor auec le meſme nom aux nouuelles tables, combien que Niger die qu'elle ſe nomme Lambino. On met auſſi en ce païs la ville de Naupacte, que quelques autres logent en Etolie, au port de Lepante, qui s'appelle ainſi, à cauſe de la ville qui a auiourd'huy le nom de Lepante. Le Ture oſta ceſte ville par force aux Venitiens, au meſme temps que Dutazze en Macedoine, & Modon, autresfois Methone, & Coron furent reduits ſous ſa puiſſance.

La Phocide eſt prés du mont Parnaſſe. Sa principale ville a eſté Delphes, a cauſe de l'Oracle d'Apollon, qui conduiſoit beaucoup de gens à aller, pour ce qui leur deuoit arriuer ; & ce fut auſſi le ſuject pour lequel tant de perſonnes y enuoyerent tant de preſens ineſtimables.

La Beoce auoit pour ſa principale ville Thebes, aſſiſe entre les riuieres d'Iſmene, & d'Aſope, & maintenant l'on nomme ſes ruynes Stibes, ou Thiua.

L'Attique eſt toute du long de la mer, vers laquelle elle s'eſtend auec deux caps, dont l'vn eſt nommé Sunie, autrement Cap des colonnes, & l'autre Cynoſure. La ville d'Athenes eſtoit autresfois Capitale de ceſte prouince. Elle porte auiourd'huy le nom de Setines, & n'eſt plus qu'en bourg, où il y a vn Chaſteau, qui eſtoit iadis le Temple de Minerue.

La contree Megaride, qui print ſon nom de la ville de Megare, eſt aſſiſe prés du deſtroict. Les montagnes plus renommees d'Achaye ſont celles de Parnaſſe, Citheron, Helicon & Hymette. Parnaſſe eſt tout entouré de foreſts, & a deux ſommets. Citheron eſt vne montagne haute, rude, & mal-aiſee, contiguë aux montagnes de Megare, & d'Attique.

Les plus fameuſes riuieres de ces païs ſont l'Iſmene, que Strabon appelle Cnope, & apres l'Aſopie, & l'Euene.

Il y a auſſi pluſieurs ſeins, ou golphes, dont les plus remarquables ſont du coſté du Midy, vis à vis de la Moree ; c'eſt à ſçauoir le ſein Naupacte, ou Golphe de Lepante, & le Sein Corinthiatique. Et vers la mer Egee, il y a le Sein Pelaſgiſque, maintenant le Golphe d'Armite, & le Sein Maliac, auiourd'huy le Golphe de Ziron.

Le Peloponeſe fut iadis appellé Egiale, Apie, Argios, & Pelaſgir, & auiourd'huy on le nom- 30
me communément Moree. Il eſt aſſis entre la mer Egee, & l'Ionique, & n'eſt iointe à l'Achie que par le ſeul Iſthme, qui eſt ſi ſolide, que aucun ne l'a peu encore coupper: Car quelques Princes curieux, comme le Roy Demetrius, Iules Ceſar, Caligule, Neron, & quelques autres l'ont voulu ſeparer de tout le reſte de la Grece, afin que la nauigation de la mer Adriatique à l'Egee fuſt plus courte, & moins perilleuſe, & le Peloponeſe fuſt plus aſſeuré, à raiſon dequoy l'on a quelquesfois dreſſé vne muraille ſur l'Iſthme depuis vne extremité iuſques à l'autre, du

deſtroict de terre, afin de rendre la Moree plus forte.

Ceſte muraille eſtoit nommee Hexamite, & auoit de longueur cinq mille: Amurath Empereur des Turcs l'abbatit, & ſaccagea toute ceſte preſqu'Iſle. Mais l'annee 1453. elle fut rebaſtie en quinze iours par les Seigneurs Venitiens, qui y enuoyerent expreſſément trente mille hommes pour y trauailler: toutesfois elle fut en fin ruinee par les Turcs: Cet Iſtime ſe nommoit Corinthiaque, à cauſe que la ville de Corinthe y eſtoit baſtie; c'eſt veritablement le plus fameux deſtroict de terre qui ſoit en toute l'Europe.

Au reſte la Moree a du Leuant la mer Cretique, du Ponant la mer Ionique, & Adriatique, du Nort le Sein de Corinthe, & que Strabon appelle la mer Cryſſee, & Alcyonique, & Solphiem Golphe de Patras, & pareillement le Sein Saronique, nommé par Caſtalde Golphe d'Engie, & c'eſt entre ces Golphes que le deſtroict eſt poſé. Et quant au coſté du Midy le Peloponeſe a la mer Mediterranee.

Sa longueur depuis l'Iſthme iuſques à Modon, de cent ſeptante cinq mille, & ſon circuit d'enuiron ſix cents. Il eſt fort capable à cauſe de ſa figure qui approche de la rondeur: car il reſſemble fort à la fueille d'vn plantan, ou Plane.

Les Arcadiens, Cynuriens, Dryopes, Lemniens & Corinthiens, ont habité ce païs.

Ceſte preſqu'Iſle eſt comme bouleuert de toute la Grece, & encore c'en eſt auiourd'huy la partie mieux peuplee. Elle a eſté fort renommee, à cauſe de la ville de Mycenes, & des Republiques & Principautez des Argiues, Lacedemoniens, Sycioniens, Eliens, Arcadiens, Pyliens, & Meſſeniens. Mais auiourd'huy tout ce païs eſt ſuject au Turc de meſme que le reſte de la Grece, combien qu'il ait eſté opiniaſtrement deffendu par quelques Deſpotes, ou Seigneurs de Grece, & par les Seigneurs de Veniſe.

Les principales riuieres de ce païs ſont Aſope, maintenant Arbon, ſelon Theuet, Encie, auiourd'huy Igliac, Alphee, maintenant Rophea, ou Orpheau, ſelon Sophian, & Niger, & Carbon, ſi l'on veut s'arreſter aux mariniers Italiens. Il y a cent quarante petites riuieres qui ſe vont rendre dans ce fleuue.

Paniſe, que Niger nomme Stromio, & Caſtalde, & Mercator Pirnaze, Eurotas, auiourd'huy Baliſopotamie, ſelon Sophian, Mercator, & quelques autres: mais Iris, ſelon l'opinion de Niger: & Inachus, qui s'appelle auiourd'huy Planizze.

Le païs de Corinthe eſt du long de l'Iſthme. Il auoit pour ſa Capitale ville Corinthe, de qui le circuit eſtoit d'vnze mille: & ceſte ville eſtoit forte par le moyen d'vn Chaſteau qui regardoit la mer Ionique, & l'Egee.

Le païs d'Argie luit celuy de Corinthe du coſté du Leuant, où la mer Cretique vient moüiller le bord de la contree. Ortelius dit qu'on la nomme auiourd'huy Romanie.

La riuiere d'Inaque, ou de Planizze y paſſe, & ſe va rendre dans le Sein Argolique, ou le Golphe de Napoli, ainſi appellé à cauſe d'vne ville maritime, qu'on nomme Napoli, ou Naples de Romanie, autres *Nauplia nauale*.

La ville d'Argos eſtoit iadis la plus renommee de ceſte Prouince. Elle s'appelle encor auiourd'huy de meſme, & eſt aſſiſe en vn lieu fort agreable, & arroſee de la Planizze.

La ville d'Epidaure eſtoit pareillement icy, & c'eſtoit celle qui ſe rendit renommee par le Temple d'Eſculape, où tant de malades receuoient prompte guariſon.

Le païs Laconique expoſé au Midy, eſt le plus beau de tous, & s'eſtend vers les promontoires de Malee, & Tenazie, maintenant Capo Malio, & Capo Metaphan, & embraſſe pluſieurs beaux Seins, ou Golphes, le plus large deſquels eſt celuy qu'on nomme Laconique, auiourd'huy Golphe de Colochine.

La riuiere d'Eurotas, maintenant Vaſilopotamo, paſſe par le milieu de ceſte prouince, & ſe va rendre dans le Sein Laconique.

La ville de Lacedemone eſtoit Capitale de ceſte Prouince. On la nommoit auſſi Sparte, & maintenant elle s'appelle Miſithre. On void auſſi vne autre ville d'Epidaure au Sein Argolique, autre que celle qui eſt au Varonique. Elle eſt encore aſſez peuplee, & ſe nomme Maluaſie.

Le païs des Meſſeniens eſt enfermé entre le Sein Meſſenien, maintenant le Golphe Coron, & par la mer Ionique. Il s'eſtend en long vers le Midy, & la mer Lybique. Sa principalle ville eſtoit Miſſenes, que Caſtalde appelle Martagie, & quelques autres Moſenigue, & Nifin.

C'eſt en ce païs que ſont les fameuſes villes de Methone auiourd'huy Modon, demeure d'vn Sangiac Turc, & Caron, leſquelles deux villes ont eſté priſes par les Turcs ſur les Venitiens: puis on y void Pyle, maintenant Nauarrin: Cypariſti, maintenant Arcadie, qui faict nommer le Sein qui luy eſt voiſin, Golphe d'Arcadie. Il y a en ce païs vn Cap difficile & faſcheux, autresfois nommé Coryphaſe, & maintenant Capo Zunhio.

L'Elide regarde le Couchant, & eſt poſee entre la Meſſenie, l'Achaie, & l'Arcadie.

Ses meil-

Digitized by Google

Ses meilleures villes estoient Elis, que quelques-vns disent mal à propos, auoir auiourd'huy le nom de Beluedere : Olympie, maintenant Larganico & Pise, que quelques vns veulent estre mesme chose qu'Olympie.

Le promontoire Chelonite appartient aussi à ce païs. On l'appelle auiourd'huy Capo Tornese, à cause du nom d'vne ville qui en est fort proche.

Il y a vn autre païs du Peloponese, qu'on nomme proprement Achaie, pour le distinguer de celuy qui est dans le continent de la Grece, qu'on nomme autrement Hellas. Il est assis du costé de Septentrion entre la montagne de Stimphale, & le Sein Corinthiaque. Sa principale ville fut Egire, assise sur vn costau rude & mal-aisé. Elle est maintenant ruinee, & se nomme Xilocrasto.

On voyoit icy pareillement la ville d'Egie, appellee par les Modernes Vostize, ou Bostisan, & ruinee par les Turcs.

La ville de Patras se void aussi en ceste Prouince. Et quant à Dyme, elle est maintenant abbatuë & se nomme Chiarenza, communiquant son nom au plus prochain Cap, qu'on appelloit autresfois le Promontoire d'Araxe.

On void icy le Promontoire Rhie & vis à vis celuy d'Antirrhie, qui sont deux Caps de la Grece qui enferment le Sein de Corinthe : & ce lieu se nomme auiourd'huy destroit des Chasteaux de Lepante, & les Caps sont appellez Chasteau de Lepante vulgairement Dardanels.

Le petit païs de Sycione est entre l'Achaye proprement dite, & la riuiere d'Asope. Sa principalle ville estoit Sycion, auiourd'huy Basilique, selon Sophian : Mais Mercator met Vasilicont en ses tables la distinguant de Sycione, d'autant qu'il les met tous deux.

L'Arcadie, iadis aussi Pelasgie, est au milieu du Peloponese. Ses montagnes plus renommees estoient Cylene Pholoé, Licee Menale & Parthenie. La principalle ville de ce païs estoit Magalopolis auiourd'huy Leontari si nous nous arrestons à Sophian, & Loudario, & si nous croyons quelques autres.

QVALITÉ.

APres auoir descrit le plus exactement qu'il nous a esté possible, en telle sorte que le 31
Lecteur ne puisse receuoir de l'ennuy, il nous faut considerer la qualité de tous ces païs, dont nous auons faict cy deuant quelque mention.

Ce païs surpassoit autrefois tous les autres de l'Europe en temperature, & bonté d'air, & son 32
terroir estoit merueilleusement aggreable, portoit toute sorte de fruicts, nourrissoit force troupeaux de bestial, les poissons abondoient en ses mers, & en ses riuieres, & toutes richesses fondoient en ce lieu par maniere de dire, pource qu'on y peut aller aisément, a cause d'vn grand nombre de Golfes, de port d'Isles, & de presqu'Isles, & de tant de fleuues nauigables. Mais il faut considerer l'estat present de toutes ces prouinces, afin de sçauoir s'il respond à celuy du temps passé.

La Macedoine est fertile de tous costez, & enuironnee de grandes montagnes. Ce qui est du costé de la mer Ionique est plein, mais fort couuert de forests.

Toute la partie qu'on nomme Albanie est assez grande, mais fertile & bien aggreable. D'a- 33
uantage elle porte de l'or & de l'argent, & mesme, selon le tesmoignage d'Aristote, on y trouua iadis vn elpee d'or qui estoit incognuë.

On tire encor de l'Asphalte des veines de la terre, assez pres des villes, d'Apollonie, & d'Aulon, ou la Vallonne.

La Thessalie, ou Comenolitari est la meilleure contree de Macedoine, veu que c'est vne 34
fort grande plaine toute entouree de hautes montagnes de fort grand rapport, & merueilleusement agreable, & où il se nourrit des cheuaux qui sont beaucoup estimez.

Le mont Olympe porte grande quantité de bouys, & de lauriers, & que l'on tient qu'il n'y a 35
nuls loups en ceste montagne.

Le mont Osse Collono, ou Olire est couuert de neige, & de grandes forests, & il y a principalement tant de pins que leurs branches, lors que le vent souffle, font vn bruict semblable au tonnerre. Le mont Pinde est aussi subiect à estre ordinairement couuert de neige.

Quant au Mont Athos, son plus haut sommet est continuellement blanc, & la neige ne s'en retire iamais. Il y a de l'herbe en grande abondance, beaucoup de plantes, & vne infinité d'arbres fruictiers. On y void aussi grande quantité de vigne & d'oliuiers & beaucoup d'autres arbres, qui sont continuellement verds, comme les lauriers des oliuiers sauuages, & des myrtes.

La vallee de Tépé est touſiours merueilleusemẽt agreable. La Chersonese de Patalene estoit iadis si fertile qu'il y auoit 7. villes: mais maintenãt elle est toute couuerte de bois, & ne raporte

que bien peu de choſe. Pres de la Vallonne on tire du ſel mineral en abondance, & le terroir y porte d'auſſi bon vin qu'on en puiſſe boire en aucun lieu d'Europe.

36 Quant à l'Epire, il eſt auiourd'huy fort deſpeuplé, & ſon païs eſt ſterille, & plein de foreſts en beaucoup d'endroicts: toutesfois en tirant vers le riuage de la mer, il eſt d'aſſez bon rapport. Il y naiſt auſſi de grandes beſtes à quatre pieds, principalement des bœufs, des chiens, de meſme que les moutons: mais on n'y void naiſtre nul aſne. Les monts Acroceraunes ſont ſuicts à eſtre frappez du foudre, & fort redoutez de ceux qui voyagent ſur la mer: car toutes & quantesfois que l'on void eſleuer des petites nuees, il ſe leue en meſme temps de grandes tempeſtes.

Pour le regard de l'Attique, ſon terroir eſt maintenant ſec, & aride: mais du temps que le païs eſtoit gouuerné par les Oripinaires, ce deffaut naturel eſtoit reparé par l'induſtrie, & la diligence des habitans, qui tiroient de leurs païs fort bonne prouiſion de ce qui eſtoit neceſſaire à la vie: l'air y eſt extremement doux, & temperé, & il y faict auſſi bon demeurer, qu'en lieu que l'on puiſſe choiſir.

Le païs de Beoce à ſon terroir humide, & mareſcageux, mais gras, & fertil. Pour ce qu'il eſt aſſis au milieu des montages, d'où ſortent pluſieurs riuieres, lacs, & mareſts, l'air y eſt groſſier au poſſible.

La Prouince Doride iouït d'vn aſſez bon air, & ſon terroir produiroit aſſez de choſes, s'il eſtoit bien cultiué: mais maintenant que les Turcs en ſont maiſtres, tout y va en decadence, & la plus grande part des terres eſt en friches.

Quant à la Region de Megare, le païs eſt aſpre. Le mont de Parnaſſe eſt tout couuert de foreſts, & ſes ſommets de neige. Le mont de Cytheron porte du bouys en abondance. Mais la montagne d'Hymette a le meilleur terroir que l'on puiſſe voir, & qui eſt capable de porter toute ſorte de fruicts. Il y a grande quantité de fleurs ordinairement, & grand nombre d'abeilles qui le vont ſucer, & qui tirent de là vn miel excellent, qui eſt tant loüé par Alexandre Aphrodiſee.

37 Le Peloponeſe abonde en toutes choſes qui ſont neceſſaires à la vie, & qui peuuent meſmes ſeruir aux delices: car il y a de fort belles plaines, & des coſtaux qui portent toute ſorte de fruicts. Auſſi c'eſt encores auiourd'huy l'endroict le plus peuplé de la Grece.

Le païs de Laconie eſt le plus beau de tous ceux de la Moree: il y a de grandes campagnes labourables, qui ſont fertiles, mais mal aiſees à cultiuer, pour ce que le terroir ſe courbe entre les montagnes, & l'on y rencontre de l'aſpreté à cauſe des coſtaux qui l'enuironnent. Pline aſſeure que la terre trembloit bien ſouuent en ce païs, ce qui faict aſſez paroiſtre qu'il y a force lieux creux.

Le promontoire de Mallee eſt tellement faſcheux, & la mer qui eſt autour eſt tellement agitee des vents, que ceux qui voyagent, le paſſent faiſans vn grand tour, & s'ils en vſoient autrement, ils courroient plus ſouuent grande fortune.

Quant au païs d'Arcadie, il eſt plus aſpre que tout le reſte de la Moree: il eſt ſemblablement froid, & ſuject à de grands broüillards. Pline dit qu'il ſe faiſoit en ce païs certain vin qui rendoit les femmes fecondes, & les hommes enragez, & les fruicts, ou graine de l'If qu'on cueilloit en ceſte contree eſtoient ſi venimeuſes, que quiconque dormoit ſous cét arbre, ou mangeoit de ce mauuais fruict, venoit à mourir.

MOEVRS ANCIENNES.

38 PVIS que nous auons mis la Macedoine premiere en la deſcription de la Grece, il nous faut auſſi conſiderer premierement les anciennes mœurs de ſes habitans.

Les Macedoniens ont eſté grands guerriers, ainſi que l'on peut iuger aiſément par les conqueſtes qu'ils firent ſous Philippes, & encores plus ſous Alexandre le grand. Que ſi ce Royaume a produict forces hommes guerriers, les lettres y ont auſſi eu grande eſtime: ce que l'on peut cognoiſtre aux epithetes que ſes ſçauans, nommément les Poëtes donnerent aux Muſes, veu que l'on trouuera que les lieux plus ſignalez où ils ont eſtably le ſejour des Muſes ſont en Macedoine: Car elles ont eſté nommees Pimpleides, de la fontaine de Pimplee, & Libetrides, de la ville de Libetre, aſſiſe ſur le mont Olympe: d'auantage, Ariſtote ſeul qui print naiſſance en la ville de Stagire en Macedoine, nous ſeruira de garant pour ce regard, puis que l'on n'a iamais veu homme plus comblé de toute ſorte de ſcience.

Les Macedoniens ont eſté fort ſomptueux en leurs feſtins, ainſi qu'on peut voir en Athenes, lors qu'il fait mention des nopces de Caran premier Roy de Macedoine, auſquelles chaſque eſtranger reçeut à ſon partement vn vaſe d'argent en pur don: cas extraordinaire en ce temps-là, auquel vne petite magnificence eſtoit tenuë pour choſe rare.

Quant aux Theſſaliens qu'on loge en ce Royaume, les anciens autheurs ont remarqué qu'ils eſtoient

Digitized by Google

eſtoient trompeurs, & qu'ils ne gardoient preſque iamais la foy qu'ils auoient promiſe. D'auantage ils eſtoient remarquez pour les plus diſſolus des Grecs, non tant en habits, qu'en feſtins, & le ſeul deſir de viure licentieuſement, & ſans auoir des voiſins qui les blaſmaſſent, fut cauſe qu'ils furent enclins à receuoir en leurs païs les Perſes, qu'ils imitoient en delices, auſſi taſcherent-ils par tous moyens de les introduire en Grece.

Ils eſtoient pareillement accuſez de grande gourmandiſe, & tenus pour hommes, qui ne pouuoient iamais eſtre raſſaſiez. On les tenoit auſſi pour tellement addonnez à la paillardiſe, que leur des-bordement ce fait a eſté blaſmé tout ce qui ſe peut par ceux qui ont eſcrit de leurs façons de faire. Mais tous ces vices n'empeſcherent pas qu'ils ne fuſſent vaillans hommes, & tels qu'ils ont fait ſentir aux autres Grecs, que leur diſſolution ne les rendoit pas ſi mols & ſi laſches qu'on les eſtimoit, & que leur bonne chere ne les rendoit pas incapables de manier les armes, & de battre ceux qui ſe penſoient eſtre plus braues que les autres.

Ils firent cognoiſtre cecy aux Peloponeſiens combattans contr'eux en faueur des Atheniens: mais ils eurent ce mal, que ne pouuans oublier leur naturelle inconſtance, ils trahirent leurs amis, & ſouffrirent que les Atheniens fuſſent deffaits par ceux de Lacedemone non ſans vn grand blaſme de la caualerie Threſſalienne, qui eſtoit renommee entre toutes celles de la Grece.

Ceux qui demeuroient en la delicieuſe vallee de Tempé, & qui ſe tenoient nommément du long de la riuiere de Pence, s'aſſembloient ſouuent, faiſoient des ſacrifices aux dieux, & banquetoient tous de compagnie, ayant mis fin à leurs fols Offices. Et d'autant qu'il y en auoit touſiours quelques-vns qui offroient aux Dieux, & ſacrifioient en ce lieu: ceux qui voyageoient ſur ceſte riuiere ſentoient touſiours de bonnes odeurs, paſſans du long de ceſte vallee, & c'eſtoit auſſi pourquoy l'on honoroit ce lieu, & qu'on l'eſtimoit ſacré aux Dieux.

En la ville de Dion, ſelon Polibe, il y auoit de belles eſcoles, ce qui monſtroit aſſez qu'ils eſtoient curieux de bonnes lettres. L'idole à qui l'on portoit plus d'hõneur en ceſte ville, eſtoit celuy d'Adonis, & cecy teſmoignoit combien les Citoyens priſoient les delices de l'amour.

A Tricale on honoroit Eſculape, & l'on y voyoit vn Tẽple fort magnifique, baſty à ſon honneur, & au dedans vn nõbre infiny de tableaux où eſtoient les noms & les portraits de ceux qui auoient eſté deliurez de diuerſes maladies de ce malin eſprit, Dieu permettant que le diable fit des miracles en ſon regne, & parmy ceux qui s'eſtoient attachez à la creance de ſon pouuoir.

Quant à l'Epire, on tient que les Chaoniens ſortirent iadis de Thraces, & ceux-cy furent mis entre les plus barbares. On dit auſſi que la Prouince de Chaonie fut ainſi nommee, à cauſe que les habitans tenoient ordinairement la bouche beante, & entr'ouuerte.

Les Acarnaniens portoient ordinairement vne longue cheuelure, & ne la faiſoient couper en aucune ſorte. Ils eſtoient tenus pour bons coureurs & bons meneurs de chariots, ſur leſquels on combattoit, où l'on alloit aux courſes Olympiques, comme on voit en Pauſanie, qui fait gaigner le prix à vn Acarnanien, nommé Polycle, non à la ſeule courſe d'Olympie, mais encor en la Pitie, Iſtmique & Nemee. On attribuoit encore à ce peuple la dexterité de bien tirer de la fonde. On tenoit auſſi les Acarnaniens pour ſages & bien aduiſez, qui auoient bien dreſſé l'Eſtat de leur police: de ſorte qu'il y en a qui diſent qu'Ariſtote fit 158. liures ſur le ſeul ſujet du gouuernemẽt, & des loix de ceſte natiõ: mais les liures ſe ſont perdus auec la police.

En Epire on voyoit auſſi l'Oracle de Dodone, auquel on accouroit de toutes parts. Herodote dit ſur ce ſujet, que les Preſtres de Dodone diſoient qu'il ſortit anciennement deux colombes noires du païs d'Egypte, dont l'vne vola vers l'Afrique, & l'autre tira vers l'Epire, & que ceſte derniere s'arreſtãt ſur vn Heſtre parla en voix humaine, diſant qu'il falloit dreſſer vn Oracle en ce lieu là, & que elle leur declaroit la volonté des Dieux, ainſi qu'elle fit depuis. Il adiouſte apres que c'eſtoient des femmes, que les Dodoneens receurent d'elles les reſponſes de leurs Dieux. Le bois de Dodone donna lieu à ce qu'on dit, que les hommes au commencement viuoient de glands, à cauſe que les Pelagiens ſe tenans en ce lieu, & n'ayans encor l'induſtrie de s'aider du bled & en faire du pain, s'aidoient des fruits des arbres, & pour ce que le gland leur eſtoit plus à commandement en ce lieu que tout autre fruict, ils en tiroient leur nourriture. 39

Ceux d'Ambracie auoient vne Lyonne pour leur deeſſe qu'ils honoroient, pour ce que Periandre Corinthien tyrannisant iadis ceſte ville, fut mis à mort par vne femme qu'il entretenoit, qui portoit le nom de Lyonne, & par ſon moyen les Ambraciots furent deliurez des cruautez, & fureurs de ce tyran. Ils eſtoient auſſi fort curieux, ainſi que Pline nous apprend en ſon hiſtoire naturelle, lors qu'il dit, que Fuluie Flacque Capitaine Romain ayant pris Ambracie, emporta les effigies des neuf Muſes qu'il y trouua, merueilleuſement bien faites de la la main de Zeuxis, excellent peintre de ſon aage.

Venons maintenãt à l'Achaye. Les Doriens ſont eſtimez apres les Pelagiens les plus anciens de la Grece: de ſorte que Pline oſe nommer tout le reſte de ce qui porte le nom Grec, Barbare,

ized by Google

ſauf les Ioniens, Doriens, & habitans d'Etolie. Auſſi les Ioniens & Doriens ſont ceux qui ſe ſont faits renommer plus que tous les autres peuples de la Grece, & qui ont conduit plus de colonies en païs eſtrange, comme ayant ſurmonté vne partie de l'Aſie, & s'eſtant fait cognoiſtre en Sicile.

Les Doriens ont conduit de leurs Citoyens à Calcedoine, ville baſtie ſur l'emboucheure de la mer Majour, ou Pont Euxin: ils ont eſté fort addonnez à la guerre, vaillants, & hardis entre tous les Grecs; ils portoient ſur les morions & bourguinottes des creſtes, d'où pendoient des queuës de cheuaux, qu'ils ageançoient en ceſte ſorte pour ſe rendre plus terribles, & donner plus d'eſtonnement à leurs ennemis aux combats.

Pour le regard des Locrois Opuntins, ſuiuant Pauſanie, les premiers habitans de leurs païs ignorans l'vſage des habits, s'armoient contre le froid de peaux cruës de beſtes qu'ils tuoient, ainſi que font encores à preſent les peuples plus voiſins du Nord, & mettoient le poil contre leur chair, afin de ſe donner plus de chaleur. Ces Locrois honoroient Minerue Zoſterie, entre toutes les autres Deïtez, à cauſe des ceintures, ou baudriers qu'ils portoient ainſi que Minerue, les lians à leurs eſpaules en eſcharpes, & y pendans leurs eſpees, ainſi que l'on peut encores voir aux ſtatuës des ſoldats & Capitaines, tant Grecs & Barbares, que Romains. Les meſmes eſtoient anciennement fort recommandez pour leur vaillance, eſtans tres-bien armez, ainſi que teſmoigne Pauſanie, diſant que du temps de la guerre Perſique, les Locrois furent armez peſamment, & porterent de bien fortes armes. Il adiouſte encore, qu'Homere dit que ce peuple ſe trouua en la guerre contre les Troyens, auec l'arc & la fonde.

Les Etoliens eurent auſſi la reputation d'eſtre vaillants hommes, tellement que Pauſanie dit que lors que les Gaulois paſſerent en Grece ſous la conduite de Brenne, les Etoliens furent des premiers qui leur reſiſterent. Auſſi les louë-il comme les plus forts d'entre les Grecs d'alors, teſmoignant que leur ieuneſſe eſtoit la plus floriſſante & gaillarde de toute la Grece. Ils vſoient en guerre de fondes, & s'en aidoient mieux que des arcs ou des fleches, ainſi que dit Euſtathie ſur Homere. Allans à la guerre ils auoient le pied droict couuert de quelque chauſſeure, & le gauche tout nud.

Pour le regard des Phocenſes, combien qu'on mette en leur païs le mont Helicon, où l'on diſoit que les Muſes faiſoient leur ſeiour, comme ſi ceſte Prouince euſt eſté la demeure des hommes de ſçauoir: toutesfois Strabon ſuiuant l'opinion d'Ephore, dit que c'eſtoient gens ruſtiques, groſſiers, & qui abhorroient du tout les lettres. Ce qui fut cauſe que quelque vaillance qu'il y euſt en eux, ils ne peurent iamais conſeruer la grandeur, & la puiſſance que leur Capitaine Epaminonde leur auoit acquiſe: de ſorte que la guerre eſtoit leur ſeul exercice.

Mais afin de voir encore quelle eſtoit leur naturelle fureur, on dit d'eux ce qui ſe lit auſſi des habitans des Iſles Baleates, que ſortans de leur païs pour voyager ſur mer, ils alloient tous nuds, portans trois fondes, l'vne au col, l'autre ceinte ſur les flancs, & la troiſieſme en la main, qu'ils eſtoient merueilleuſement adroicts à tirer des pierres. Ce peuple a eſté tenu pour ſtupide, & d'vn eſprit du tout lourd. Si quelques hommes d'entre les Beotiens eſtoit endebté, & ne ſatisfaiſoit à ſa debte ſi toſt qu'il eut eſté raiſonnable, on le menoit en plein marché, & place publique, ou le faiſant ſeoir, on le couuroit d'vn panier, en ſe mocquant de luy, & cecy ſeruoit d'amende honorable, & de note d'infamie à ceux qui auoient eſté traictez de ceſte ſorte. Mais touchant ce que nous auons dit de leur peu d'eſprit, ce n'eſt pas à dire qu'il n'y ait eu des hommes doüez d'vn gentil eſprit, veu qu'Amphion vn des plus anciens Poëtes Lyriques en ſortit, puis ce grand deuin Amphiaras, & outre ce le renommé Poëte Pindare.

40 Ceux du païs d'Attique eſtoient hommes fort entendus en ce qui eſt de la mer, & en marchãdiſe. Ce fut auſſi en ce païs qu'on vid fourmiller les gens de ſçauoir, qui ſortoient tous d'Athenes, & s'eſpãdoient apres par toute la Grece, & ailleurs. C'eſt pourquoy l'on a eſcrit que Minerue planta, & produiſit l'oliuier, en donnant ſon nom à la ville d'Athenes, dautãt que l'abondance & la douceur du fruict de cet abre, a vn grand rapport à la fluidité de l'eloquence, & à la douceur des lettres & ſciences. Ils furent les premiers qui inuenterent la drapperie, & l'vſage de laines, & qui enſeignerent aux Grecs les cõmoditez des bleds, & de la vigne, leur apprenant à labourer les champs, & à y ietter la ſemence, au lieu qu'auparauant ils n'vſoient que de fruictages: Cecrops Roy des Atheniens inſtitua le premier entre les ſiens l'accouplement de l'homme, & de la femme par legitime mariage, & pour ceſte cauſe l'antiquité luy a donné deux faces.

Il y auoit en Athenes dãs le Temple de Minerue des Vierges voilees, & dediees à ceſte Deeſſe, qui gardoient perpetuellemẽt certain feu prés de ſa ſtatuë qu'ils tenoient auoir eſté enuoyee du Ciel. Ceſte ſtatuë auoit la forme d'vne femme belle & grande, ayant vne robbe iuſques aux talons, & ſur la teſte vne eſpee de bourguignotte, ſur le tymbre de laquelle on voyoit le monſtre Sphinx, & des Griffons grauez de chaque coſté de la bourguignotte. Elle auoit apres ſur l'eſtomach la teſte de Meduſe, vne lance en la main, & à ſes pieds ſon bouclier, & vn dragon qui ſe

qui ſe tenoit prés de ſa lance,& quelques-vns tiennent qu'elle auoit vne Choüette ſur la creſte de ſon armet, à cauſe que cet oyſeau luy eſtoit ſacré. C'eſt pourquoy Demoſthene allant en exil, dit que Pallas prenoit plaiſir à trois beſtes deſagreables, c'eſt à ſçauoir au Dragon, à la Choüette, & au peuple.

On a fait les Atheniens inuenteurs de l'huyle,à cauſe qu'il n'y auoit point d'oliuiers en toute la Grece ailleurs qu'en Athenes. On ne peut nier que les Atheniens n'ayent eſté fort courageux : veu que les guerres faites, tant par mer que par terre, en rendent fort ſuffiſant teſmoignage.

En la ville d'Athenes & d'Eleuſis, l'on honoroit particulierement Cerés, qui auoit ſa feſte nommee Theſmophories. En ceſte ſolemnité les femmes,comme dit Plutarque,s'abſtenoient de toute viande, & couchoient ſur la terre à l'imitation des ſacrifices des Egyptiens : & nous pouuons voir dans Ouide, qu'elles demeuroient neuf iours ſans auoir la compagnie des hommes: Elian teſmoigne,que durant ceſte feſte les femmes mettoient en leur lict de l'herbe nommee Hagne, tant à cauſe qu'elle chaſſoit les ſerpens, que pour ce qu'elle amortit l'ardeur de l'amour, & faict qu'on n'eſt nullement violenté par ceſte paſſion.

Quant aux myſteres d'Eleuſis, differents des Theſmophories, il eſtoit deffendu de les puplier, à peine de la vie : & pour ceſte cauſe Alciade eſtant accuſé de les auoir deſcouuerts, fut contrainct d'aller en exil, & s'il euſt eſté dans Athenes, on l'euſt mal traicté. Auſſi fut-il excommunié, (s'il faut ainſi dire,) par l'Ordonnance de tous les Sacrificateurs, ce qui fut la cauſe qu'il ſe reuolta contre les Atheniens, & leur fit la guerre. Or de meſme que ces ſacrifices, pour eſtre tenus plus excellents que les autres, eſtoient appellez myſteres, auſſi les miniſtres auoient le nom de Myſtes. Il y auoit deux ſortes de myſteres; c'eſt à ſçauoir de grands & de petits : les grands eſtoient priuilegez, & l'on n'y receuoit aucun eſtranger, ſuiuant l'Ordonnance d'Eumolphe. Tellement qu'Hercule deſirant y eſtre receu, ne peut l'obtenir iuſques à ce qu'il euſt eſté faict naturel du païs, eſtant adopté par vn gentil-homme Athenien nommé Pilie. Ces ſacrifices eſtoient ſi plains d'abomination, que le diable voyant bien que ſi l'on venoit à les publier, ils ſeroient abolis, deffendoit par viſions à ceux qui en pouuoient eſcrire, de les deſcouurir en aucune ſorte. Pauſanie confeſſe que la Deeſſe luy commanda en ſonge de ne profaner ſes myſteres, en les faiſant cognoiſtre à tout le monde.

Mais afin de faire mieux ſçauoir ce qui ſe peut dire touchant ce faict, il ne ſera mal à propos de le prendre de plus haut. Voicy comme Clement Alexandrin en parle en l'Oraiſon aux Gentils. Les enfans de la Terre, Baube, Diſaule, & Triptoleme, & outre ce Eumolpe, & Eubulee, demeuroient à Eleuſis. Triptoleme eſtoit bouuier, & Eumolphe paſteur, de qui ſont ſortis les Eumolpides, qui auoit charge d'aller annoncer la feſte de Cerés. Baube ayant logé en ſa maiſon la Deeſſe, luy preſenta à boire de ie ne ſçay quel breuuage compoſé, qu'elle ne vouloit prendre, pource qu'elle eſtoit toute eſploree pour la perte de ſa fille. Baube ſe faſchant de ce refus, & croyant que ceſte femme ne meritaſt guieres de reſpect, pour ce qu'elle eſtoit en aſſez mauuais eſquipage, deſcouurit ſes parties honteuſes, & les monſtra à Cerés. Elle prenant plaiſir à ce ſpectacle, prit la taſſe & la mit en ſon panier. De ſorte que toute la ceremonie de ceſte feſte n'eſtoit que la repreſentation de ce badinage, veu que le mot du guet de ces myſteres eſtoit, I'ay ieuſné, i'ay beu maintenant du breuuage, ie l'ay pris de la corbeille, & l'ay mis en mon panier.

Afin de ſpecifier doncques toutes ces ſottiſes, l'on y portoit des corbeilles, en l'vne deſquelles il y auoit des fleurs, & en l'autre des eſpics (l'vne ſignifiant le Printemps, & l'autre l'Eſté & la moiſſon) & outre ce on y portoit la figure de la nature d'vne femme, à cauſe que ceſte folle Baube auoit monſtré ſon deuant à Cerés.

Et d'autant que ceſte femme auoit vſé d'vne grande diligence à la pourſuite de ſa fille, auſſi l'on allumoit vne infinité de torches, & de flambeaux, mettant ſur vn chariot les choſes que ces Portepaniers honoroient: & il n'y auoit autre choſe dans les paniers que lon mettoit ſur le chariot, que des quenoüilles & des fuſeaux, de la laine miſe en œuure, de petits gaſteaux, vne poignee de ſel, & la figure d'vn dragon dedié à Bacchus, des grenades, du cœur du lyerre, & du pauot. Les grands myſteres d'Eleuſine ſe celebroient au mois de Iuin, & les petits au mois de Nouembre.

Les Opuntins reueroient Hercule,en l'honneur duquel ils celebroient tous les ans vne feſte, en laquelle on luy ſacrifioit vn bouc, vn belier, & ſix taureaux. Ils auoient encore vne autre ſorte de ſacrifice non ſanglant, dont Plutarque parle en ceſte maniere. Qui eſt celuy que les Opuntins nomment Crithologue.

Le mot ſignifie vn qui amaſſe de l'orge : d'autant que les Grecs aux plus anciens ſacrifices vſoient de ce grain, & chacun de ces Citoyens offroit les premiers eſpics de l'orge : d'où vient que le Preſtre qui auoit la charge de leuer ces premiers fruicts, eſtoit appellé Crithologue.

Digitized by Google

Or les Opuntins auoient deux Sacrificateurs, l'vn qui auoit la charge de ſacrifier aux Dieux, & l'autre aux Demons, & Genies. A ce propos diray, que les premiers Grecs, & meſme quelques vns entre les Romains, ont deteſté l'effuſion de ſang en leurs ſacrifices: de ſorte que les Opuntins ſe contentoient de ceſte ſimplicité, d'offrir à leurs Dieux des pains d'orge, ou des gaſteaux faits de ce meſme grain, auec vn peu de ſel. Ceux de Megare ſacrifians à Ceree, vſoient en lieu d'orge de petites pierres, comme ſi leur Dieu euſt eſté ſans cognoiſſance, puis qu'il ſe contentoit de ſi peu de choſe. Mais les Preſtreſſes Eleuſines qui ſeruoient deuant Propylee, n'euſſent oſé offrir à l'Idole que des gaſteaux d'orge, qui fut venu du terroir d'Eleuſis.

Prés de la ville de Calydon l'on voyoit le Temple d'Apollon Lathree, & dans la ville celuy de Diane, à laquelle on ſacrifioit en ceſte ſorte. On dreſſoit en premier lieu autour de l'Autel, ſur lequel on vouloit ſacrifier du bois verd, dont chaque piece auoit ſeize coudees de long, & au dedans de l'Autel tout eſtoit plein de bois menu fort ſec, & ayſé à bruſler. Ainſi que le iour de la ſolemnité approchoit, on preparoit des degrez de terre molle, afin de pouuoir monter à l'Autel, & le iour venu l'on faiſoit vne magnifique proceſſion, où la Preſtreſſe, qui deuoit eſtre Vierge, marchoit apres les autres, aſſiſe ſur vn chariot que deux cerfs deuoient tirer. Le lendemain de la feſte on celebroit le ſacrifice general, auquel on menoit ſur l'Autel toute ſorte d'oyſeaux bons à manger, & toute eſpece de victimes, puis des ſangliers, des biches, cerfs, & de cheurueil. Quelques-vns y mettoient des loups, & petits ours, les autres des beſtes plus grandes, & plus farouches, & l'on y offroit auſſi des fruicts des arbres domeſtiques. Le feu eſtant mis on bruſloit ces beſtes, dont quelques-vnes venans à fuir, il falloit qu'elles fuſſent ramenees, afin de parfaire le deuoir du ſacrifice.

A Lepante, ou Naupacte, l'on honoroit autrefois Neptune, comme auſſi Diane, & ſemblablement Venus dans des grottes, & lieux ſouſterains.

Il y auoit encore vn Temple dedié à Eſculape.

Les Orchominiens qui eſtoient en la Phocide, ont eſté grands guerriers, & forts en cauallerie ſi bien que les Thebains furent vn long temps leurs tributaires, iuſques à ce qu'Hercule les deliura de ceſte ſeruitude. Ils auoient vn Temple dedié aux Graces.

Les Lebadiens ont eſté plus renommez pour la ſuperſtition, que pour autre choſe, d'autant que les Grecs eſtoient de telle humeur, qu'ils croyoient que le vray moyen de ſe rendre immortels, eſtoit d'inuenter quelque nouuelle ceremonie, ou religion.

C'eſtoit là que l'on trouuoit l'antre de Trophonie, où l'on ne pouuoit deſcendre ſans s'eſtre premierement tenu au logis qui eſtoit ſur l'entree de cét antre (ce logis eſtoit dedié au Genie, & à la bonne Fortune) & tandis qu'il ſe tenoit là, il falloit qu'il veſcuſt chaſtement & ſobrement, & qu'il ſe lauaſt en des bains chauds, & encore qu'il ſacrifiaſt à Trophonie, à ſes enfans: & outre ce, à Iupiter ſurnommé le Roy, à Apollon, & Saturne, & Cerés que l'on appelle Europé, laquelle on diſoit auoir eſté nourrice de Trophonie. Il falloit que le Preſtre aſſiſtaſt au ſacrifice qu'on faiſoit de chaque beſte, afin de conſiderer ſes entrailles, & dire à celuy qui vouloit deſcendre, s'il trouueroit Trophonie fauorable.

La nuict que quelqu'vn deuoit entrer dans la grotte, il falloit qu'il ſacrifiaſt vn belier ſur la foſſe, inuoquant Agamedes, & quelque bon-heur que les precedents ſacrifices euſſent monſtré, ſi les entrailles de ce belier n'eſtoient correſpondantes aux autres, on n'auoit rien aduancé: mais ſi elles eſtoient ſemblables, on y pouuoit deſcendre auec aſſeurance.

Celuy qui deuoit deſcendre eſtoit premierement conduit au fleuue Hercinne, où les Preſtres l'oignoient d'huyle, & deux enfans âgez de treize ans, & fils de quelque Citoyen de Lebadie, qu'ils nommoient Mercures, le lauoient de l'eau de ce fleuue. Apres cela il n'eſtoit pas ſoudain conduit vers l'Oracle, ains vers la ſource de ce fleuue, où il falloit qu'il beuſt de l'eau d'oubly, comme ils diſoient, afin qu'il ne ſe ſouuinſt plus de choſe qu'il euſt auparauant pour penſee. Aprés cela il gouſtoit d'vne autre eau qu'on appelloit, de memoire, pour ſe ſouuenir de tout ce qu'il verroit eſtant au trou de cét Oracle. Il regardoit apres la ſtatuë, qu'il n'eſtoit loiſible de voir à autre qu'à celuy qui deſcendoit dans l'antre, qui faiſoit ſes prieres deuant cét Idole, & l'ayant adoré, s'en alloit vers l'Oracle, reueſtu d'vne robbe de lin, ceinct de petites bandes, & ayant en ſes pieds des pantoufles priſes au meſme lieu. Celuy qui deſcendoit auoit des gaſteaux mieillez, & ainſi qu'il y auoit vn peu ſejourné, il ſe ſentoit attiré comme par l'impetuoſité de quelque riuiere rapide, qui l'emmenaſt, & le couuriſt auec ſes eaux.

Il ſortoit par le meſme lieu qu'il eſtoit entré, & les pieds les premiers. Les Preſtres le receuoient ſoudain, & l'aſſeoient ſur vn ſiege, qu'ils nommoient de la memoire, non gueres loing de l'entree, où ils s'enqueroient de luy de ce qu'il auoit veu, & ouy dans l'antre.

Cela fait, ils le recommandoient à ceux qui auoient charge de le traicter, iuſques à ce qu'il fuſt reuenu à luy. Ceux-cy le menoient au logis du Genie, & de la bonne Fortune, encores tout eſtonné, & en tel eſtat, qu'il n'auoit cognoiſſance, ny de ſoy-meſme, ny des perſonnes qui le ſeruoient, &

troiēt,& il falloit que ceux qui entroiēt dedās cét antre,y laiſſaſſent vn tableau,ou tout ce qu'ils auoient veu & ouy, deuoit eſtre graué, afin qu'il en demeuraſt quelque memoire à la poſterité.

Les Cheroneens honoroient ſur tout Dieu, vn Sceptre Royal, diſant que Vulcan l'auoit forgé pour Iupiter,& que ceſtuy-cy l'ayant dōné à Mercure,ce dernier en fit preſent à Pelops, apres lequel il paruint à Arree,puis à Thyeſte,puis à Agamemnon.Il eſt vray qu'ils ne luy baſtirent aucun temple, ains ſeulement celuy qui eſtoit eſleu Preſtre toutes les annees pour les ceremonies de ce Dieu ridicule,tenoit ce Sceptre en ſa maiſon,& luy offroit tous les iours des ſacrifices,dreſſant vne table ſur laquelle on mettoit toute ſorte de chairs,& de viandes, comme en vn feſtin.

On faiſoit auſſi à Cheronee (ville celebre pour la naiſſance de Plutarque) des ſenteurs de fleurs incorporees enſemble, comme de roſes,de lis,& d'Iris,ou flamme,& ceſte compoſition appaiſoit les douleurs,de meſme que par le moyen de l'onguent faict de roſes,ils gardoient les ſtatuës de bois de vermoulure.

Les Cheroneens auoient encore ceſte couſtume, que ſacrifiant à Leucothee, deeſſe marine,& nourrice de Bacchus,le Secretain ſe tenoit à la porte du tēple auec vn foüet en la main, & crioit qu'il n'y euſt ſerf, ny femme eſclaue,ny Etolien, ny Etolienne, qui priſt la hardieſſe d'entrer aux lieux ſaincts tandis que les ſacrifices ſe feroient.

A Platees, on ordonna pour perpetuelle memoire de la victoire obtenuë ſur les Perſeans, la feſte de la Deliurance,& l'on dreſſa l'image de Iupiter Eluthérie, ou Liberateur, au lieu où la bataille s'eſtoit donnee, où les Grecs s'aſſembloient toutes les annees, & s'exerçoient à la courſe tous armez,à l'honneur de leur Conſeruateur,& il y auoit vn prix aſſigné pour ceux qui vainquoient les autres à la courſe.

On adora premierement à Orope cét Amphiaraé Thebain, qui fut englouty tout vif par la terre,& apres que les Oropiens l'eurent edifié,tous les Grecs rendirent des honneurs diuins à ce Deuin,à qui l'on dedia vn temple,& des ieux,combats qui furent nommez Amphiaraes.

Ceux de Megare adoroient l'idole de Iupiter, où ils auoient auſſi baſty vn temple à la nuict, qu'ils honoroient comme Deeſſe. Ils adoroiēt auſſi Iupiter le poudreux,l'oratoire duquel n'auoit nulle couuerture, non plus qu'à Rome celuy qui eſtoit dedié au Dieu Terme.

Pour le regard de la Moree,on ſçait aſſez combien les citoyens de Corinthe ont eſté vaillans,& combien ils ont aymé & defendu leur liberté, ils adoroient la Deeſſe Venus, & Iſis y eſtoit auſſi honoree en vn bois,où l'on luy faiſoit des ſacrifices. On y a de meſme rendu des honneurs diuins aux Cyclopes,auſquels les Corinthiens baſtirent vn temple & dreſſerent vn Autel,ſur lequel ils leurs ſacrifioient. Ils auoient encor vn lieu ſouſterrain dedié à Palemon, où ils croyoient qu'il s'eſtoit caché. Ce lieu ſeruoit pour faire ſerment des choſes douteuſes,& quiconque ſe pariuroit(dit Pauſanie) fut-il Corinthien,ou eſtranger, ne pouuoit éuiter la punition de ſon pariurement.Mais pour reuenir à Venus,que nous auons dit y auoir eſté honoree,on pouuoit paillarder dans ſon temple ſans crainte d'eſtre puny, & la couſtume du lieu eſtoit telle,qu'on y nourriſſoit iuſqu'à mille femmes desbauchees,qui s'abandonnoient à tous ceux qui vouloient auoir joüiſſance d'elles.

Les Corinthiens quoy qu'eſtimez bons guerriers, eſtoient toutesfois tant addonnez aux delices,que leur molleſſe fut cauſe de la loy publiee à Lacedemone, que nul eſtranger y fut receu,ou communiquat auec les Spartains,pource que par le moyen de l'accointāce des eſtrangers,la ville de Corinthe eſtoit tombee en ceſte corruption des mœurs.

Les Trezeniens auoient vn bois,& vn temple dediez à Hippolite,où l'on luy faiſoit des ſacrifices. Il n'y auoit fille preſte à marier, qui ne fut obligee par la loy des Trezeniens d'aller offrir ſa cheuelure en ce temple auant qu'eſpouſer, & Lucian adiouſte qu'il falloit que ceux qui eſtoient en adoleſcence offriſſent la premiere deſpoüille de leur barbe.

Les Lacedemoniens eſtoient braues, vaillans au poſſible, comme ils monſtrerent par la longue authorité qu'ils eurent ſur toute la Grece. Auſſi n'eſtoient nullement adonnez aux cho- 41
ſes qui leur pouuoient apporter de la moleſſe,comme nous ferons voir au diſcours particulier de leur gouuernement. Ils auoient certaines feſtes Gymnopedies, ou des enfans nuds qui eſtoient les plus ſolennelles de toutes,& les ieunes hommes y dançoient tous nuds en l'honneur d'Apollon. Ils adoroient les Parques, & leur auoient dedié vn temple au lieu le plus apparent de la ville. Il y auoit à Sparte vn lieu nommé Ephebee, où les ieunes hommes immoloient à Mars vn petit chien,eſtimant que ceſte victime luy eſtoit du tout agreable, & ce ſacrifice ſe faiſoit de nuict: Tandis que ces ieunes gens eſtoient attentifs à leur ſacrifice,ils faiſoient battre enſemble des ſangliers qu'ils auoient appriuoiſez, & lors qu'ils combattoient au lieu des exercices, il aduenoit le plus ſouuent que celuy dont le ſanglier auoit vaincu les autres emportoit la victoire ſur ſes compagnons.

Ce lieu où les ieunes hommes combattoient eſtoit enuironné d'eau comme vne Iſle, il y

regne tellement parmy les vns & les autres, qu'on n'y trouue point d'Academie en aucune ville, & il n'y a plus aucun entr'eux qui ſe ſoucie de faire inſtruire ſes enfans, & de leur donner cognoiſſance des lettres.

Tous vſent indifferemment d'vn langage fait & tiré de l'ancien Grec corrompu, mais les vns parlent plus gentiment & plus correctement que les autres. Toutesfois leurs mots approchent plus du vieil langage Grec, que l'Italien ne faict du Latin.

Les habitans des villes qui ſont ſouſmiſes aux Venitiens, parlent auſſi parfaictement Italien que Grec, mais les payſans & villageois n'vſent d'autre langue que de la Grecque. Il faut faire pareil iugement de ceux qui ſont ſous la puiſſance des Turcs. Car ceux qui ſont aux bonnes villes parlent également Grec & Turc: mais ceux qui ſe tiennent au villages & hameaux, ont ſeulement cognoiſſance de la langue Grecque. Ils retiẽnent encor les propres noms des choſes, excepté aux lieux où les autres nations ont eſté plus ſouuent, & cela ſe void aux villes plus maritimes, qu'en celles qui ſont auant dans le pays. Car ils ont pratiqué ſi longuement les Turcs & les Italiens, qu'ils ont meſlé parmy leur langue beaucoup de mots de ces nations qui les frequentent. Les Turcs ont auſſi emprunté beaucoup de mots des Grecs, pour exprimer des choſes qu'ils trouuoient en Grece, dont ils n'auoient auparauant cognoiſſance.

Or combien que les Grecs n'vſent pas d'vn meſme mot en toutes ces Prouinces, pour exprimer vne choſe, toutesfois ils approchent fort des mots anciens, principalement aux choſes qui ont des noms propres.

Les nobles, & les plus riches s'habillent à la mode de ceux qu'ils recognoiſſent pour Superieurs, mais le menu peuple, tant de la domination des Venitiens, que de celle des Turcs, ſoit qu'il habite aux Iſles, ou en terre ferme, ne retient aucune choſe des mœurs anciennes. Tous ceux qui en ſont portent ordinairement les cheueux longs, & coupent ceux qui ſont ſur le front, & au deuant de la teſte. Ils vſent de bonnets doubles, & fort eſpais. Tous ont le plus ſouuent peu de meubles, de meſme que les Turcs, & ne couchent pas ſur des licts de plume, mais ſur des matelats pleins de bourre. Ils ſont couſtumiers de ne mettre point d'eau dans leur vin, & font encor auiourd'huy des carous à toute reſte. Mais les femmes n'aſſiſtent pas à leurs diſſolutions, ny ne feſtinent pas auec eux. Ils ayment beaucoup mieux manger du poiſſon que de la viande.

Les Macedoniens principalement ceux qui ſont de l'Albanie que nous auons miſe en Macedoine, ſont farouches, & ſemblables aux Scytes. Ils ſont vaillans au poſſible, principalement aux combats qui ſe font à pied. Il n'y a homme au monde qui prenne plus de peine pour butiner quelque choſe, qu'eux. Ces Albanois ont vn langage particulier, different du Grec, & de l'Eſclauon.

Quant à l'Epire, qui eſt vne partie d'Albanie, ſes habitans ſortent en Eſté par trouppes hors de leur pays, à cauſe de ſa ſterilité, & vont en Macedoine, Romaine, & Natolie, où ils trauaillẽt pour les Turcs, & ſe loüent pour moiſſonner les bleds, & les cribler, & nettoyer. Ceux-cy s'en retournent apres en Automne chez eux pour y viure durant l'Hyuer, & le Printemps auec leurs femmes & enfans. Ils ont vn langage particulier, different de celuy des Grecs, lequel toutesfois ils n'ignorent.

C'eſt de ce pays que viennent les Aidones, Vſcocques, Marteloſſes, & Morlaques, qui ſont des hommes viſtes au poſſible, indomptez, propres à ſupporter toute peine, & vaillans tout ce qui ſe peut, qui ne s'amuſent qu'à voler aux montagnes d'Albanie, & en tout le Royaume, & en tout le Royaume de Boſne, & en Dalmacie, où ils ſe meſlent auſſi d'eſcumer de petits eſquifs.

GOVVERNEMENT ANCIEN D'ATHENES.

POurce que nous remettons le diſcours des richeſſes, des forces, & du gouuernement de la Grece, à la cõſeruation generale de l'Eſtat du Turc, que nous deſtinons pour la fin, & que pluſieurs qui ſçauent combien la police des Atheniens eſtoit ſagement ordonnee, pourroient deſirer ceſte piece, auſſi bien que celle des Lacedemoniens, ie me ſuis reſolu de mettre le gouuernement des vns & des autres, afin qu'ils ne puiſſent deſirer en cét œuure aucune choſe de celles qui ſont eſtimees comme eſſentielles & neceſſaires. 43

La ville d'Athenes fut iadis extremement eſtimee & gouuernee par des hommes du tout aduiſez qui formerent ſa Republique. On attribua le commencement de ceſte ville à Minerue, pour ſignifier que c'eſtoit la ſageſſe, & la prudence qui l'auoit baſtie. Theſee fut ſon Reſtaurateur, mais Solon fut celuy qui luy fit plus de bien, veu qu'il donna de telles loix aux Atheniens, que les autres nations n'ont pas deidaigné de ſuiure les meſmes ordonnances; & les Romains fondans leur Eſtat, enuoyerent des Ambaſſadeurs pour auoir les Loix de Solon, les

Digitized by Google

aduouant par ceſte action pour les plus excellentes qui fuſſent au monde. Voicy donc l'ordre de ceſte Republique.

Les Atheniens qui prenoient plaiſir à ſe dire originaires du pays, & non deſcendus de quelque autre nation ny venus de quelque autre lieu, furent diſtinguez par trois noms: dont le premier eſtoit celuy d'Eupatrides, c'eſt à dire nobles, & tels en Athenes, que les Patriciens eſtoient à Rome, le ſecond eſtoit celuy de Geomores, c'eſt à dire ruſtiques, ainſi nommez, pource qu'ils obtindrent iadis vne partie des champs de l'Attique pour les labourer, les troiſieſmes furent les artiſans qui exerçoient dans la ville les Arts, & les Meſtiers mechaniques. Mais ce nom de Dimiouge, qui veut dire Artiſan, ſignifioit encor le meſme que Peageur.

Ceux qui ſurpaſſoient les autres en honneur, & en aage ſe nommoient Demogerontes, comme Senateurs qui reçoient du peuple vne ſouueraine authorité. Le premier nom d'Indigene ne fut pas donné au fonds, au lieu du peuple, ny à la Cité, mais ſeulement à ceux, dont les predeceſſeurs par commun conſentement de tous, auoient ſeulement veſcu dans Athenes, & qui pouuoient aſſeurer qu'ils n'auoient eu d'ailleurs leur origine. Ils garderent ces noms iuſqu'à ce qu'on vit naiſtre ceux des factions, par le moyen deſquelles arriua la diuiſion entre le menu peuple & la Republique, qui dura iuſqu'au temps que Dracon ordonna les Magiſtrats, & fit que les Atheniens eſtablirent l'Oligarchie, c'eſt à dire, la domination de peu de perſonnes. Leurs noms eſtoient les Pedices, Diacries, Parales, & Etimories. Les premiers fauoriſoiét comme plus fort auec leurs richeſſes l'Oligarchie. Les Diacries embraſſoiét le gouuernement populaire, comme eſtans marris que les plus puiſſants tinſſent le premier rang en la Republique. Les Parales fauoriſant tantoſt vn party, & tantoſt l'autre, ſe rangeoient du coſté que bon leur ſembloit, empeſchant leur propre liberté, & celles des autres. Cependant toutes les iniures tomboient ſur les miſerables Etimories, qui eſtoient les hommes de peu de moyens, pour ce qu'ils eſtoient contraints toutes les annees de donner la ſixieſme partie de leurs biens aux plus puiſſans. Et par ce moyen il arriuoit que les miſerables citoyens deſnuez de toute aſſiſtance eſtoient contraints de faire bas, & de ſe ſoubmettre à la volonté de plus riches.

Mais afin qu'on puiſſe mieux cognoiſtre le peuple d'Athenes, & quel ſoing, & quel eſprit les Magiſtrats eurent de le retenir en ſon deuoir, il m'a ſemblé à propos de rapporter icy ce que en dit Polybe en ſon 6. liure.

Le peuple d'Athenes, dit il, fut ſemblable au Pilote de quelque nef abandonnee & égaree: » Car de meſme que le Pilote commande à ſes vaiſſeaux, de ſorte qu'ils luy obeyſſent prom- » ptement, lors qu'ils ſont reünis apres auoir eſté en deſordre, ou à cauſe de quelque furieuſe » tempeſte, ou pour la crainte des ennemis, & de meſme que ces vaiſſeaux eſtans en aſſeurance, » commencent en quelque ſorte à meſpriſer leur chef, tellement que chacun eſt de differente » opinion, d'autant que ceux-cy veulent paſſer outre, & ceux-là forcent le Patron de prendre » port, de meſme, di-ie, qu'on peut trouuer eſtranges ces debats, & de voir que les vns calent les » voiles, les autres s'efforcent d'aller plus auant par le moyen des auirons qu'ils manient, d'où » vient qu'ils tombent ſouuent en de grands dangers, il en arriua tout ainſi à ceux d'Athenes. » Car leur Republique ayant ſurmonté beaucoup de grands dangers, tant par la vertu du peu- » ple, que par celle de pluſieurs Magiſtrats, & Capitaines, ſe ruina finalement parmy des choſes » de peu d'importance, & des eſcueils qui n'eſtoient nullement à craindre. Voila ce qu'en » dit Polybe.

Mais pour venir aux remuëmens des ſeditieux, ces hommes eſtans de ſi mauuais accord, & ayant des volontez ſi diuerſes, ils ne pouuoient faire autre choſe que rechercher la Monarchie, ou faire vn chef qui gouuernaſt des eſprits ſi diſcordans & bigarrez. Doncques par le conſentement de tous, & ſpecialement du menu peuple, Solon fut appellé au gouuernement tant pour ſon integrité, que pource qu'il n'auoit iamais conſenti à aucune choſe de celles qui ſe faiſoient au preiudice du peuple.

Or encor qu'il refuſaſt ceſte dignité, toutesfois il ne voulut manquer au ſecours de la Republique deſia deſeſperee, & pource il s'eſſaya de la remettre auec ſa prudence, & ſon conſeil. Mais il penſa premierement qu'il faloit releuer ceux qui eſtoient accablez par la puiſſance des grands, ſi bien qu'il fit vne loy, par laquelle il declara nulles toutes les obligations que les pauures auoient paſſees aux riches, iuſques à ſoubmettre leurs corps à ſeruitudes, & ordonna qu'on n'auroit aucun droict ſur la liberté des perſonnes, pour raiſon de quelque intereſt qui fuſt deub. Ceux à qui il communiqua ceſte loy auant qu'il la publiaſt, furent appellez Creocopides, c'eſt à dire coupeurs des debtes des autres: ce qu'ils firent pour gratifier à ceux qu'ils cognoiſſoient deſireux d'vne telle loy. Quelques autres diſent que les hommes de baſſe condition, & peu de moyens, ſe pouuoient affranchir de leurs debtes, & que pour ceſte cauſe le prix de l'argent fut augmenté, ſi bien que ce qui valoit auparauant ſeptante dragmes, fut depuis eſtimé cent mines, & les debtes eſtoient payees à raiſon du prix ancien.

Mais

Mais toutes ces deux choſes ne ſont pas ſupportables l'vne ſans l'autre, pource que le retranchement des debtes auroit eſté auſſi faſcheux aux creanciers, qu'agreable aux pauures: tellement que ce n'auroit pas eſté vn moyen d'eſteindre le feu de ces factions, mais pluſtoſt vne occaſion de le renforcer. L'accroiſſement des mines adiouſtees n'auroit pas eſté ſuffiſante aux pauures pour payer, au lieu qu'il faut croire, que Solon fit en meſme temps tous les deux, c'eſt à ſçauoir, qu'il augmenta aux riches ce qu'ils ne pouuoient auoir recouuré des pauures ſuiuant la loy. Et pource que tous Legiſlateurs doiuent commencer de donner exemple par eux-meſme, il remit du ſien ſix talens d'or qui eſtoient enuiron quarante, ou quarante-cinq mille eſcus.

Au temps que les affaires eſtoient ſur le poinct de ſe changer la loy qu'on auoit faicte ne pleut pas, pource que les riches diſoient qu'ils auoient eſté mal traictez, & les pauures attendoient les Champs Attiques, toutesfois auec le temps, & eu eſgard à la paix qui eſtoit née de telle loy, elle fut tellement approuuee d'vn chacun, qu'ils luy donnerent le nom de Siſachrie, & la mirent entre les choſes plus ſacrees.

Les affaires eſtant ainſi accommodees peu à peu, il reſolut, comme bon medecin, de faire qu'on ne tomba plus en ceſte miſere, & pource il voulut qu'on eſtimaſt le bien du peuple, afin que chacun ſelon ſes moyens, eſtant de bonne vie peuſt auoir des honneurs, & dignitez en la Republique, ne faiſant nulle difference entre le peuple & les gentils-hommes: prenant garde toutesfois à ce que les nobles qui ſe trouuoient lors en quelque Magiſtrat ne fuſſent contraints le laiſſer malgré eux.

Et par ce moyen il joignit ceux qui eſtoient de condition releuee auec les autres qui ſe trouuoient de plus baſſe qualité, & ce d'autant plus qu'il n'eſtoit permis auparauant à aucun du peuple d'eſtre en charge, & d'exercer quelque office en la republique.

Il diuiſa doncques le peuple en quatre parties, par le moyen de ceſte inuention du Tribut qu'on deuoit payer, & leurs noms furent Pentacoſiomedimnes, Hippes, Zefrit, & Thite.

Le vaillant des premiers hommes en dignité, eſtoit eſtimé cinq cens muis. C'eſtoit le premier cens, & ceux-cy eſtoient les premiers hommes d'Athenes apres l'ordre des Senateurs. La charge de Pentacoſiomedimnes eſtoit, quand il arriueroit quelque beſoin de faire ce qui eſtoit neceſſaire à la Republique.

Ceux-cy eſtoient ſuiuis de ceux qui auoient vaillant trois cens muys, & l'on les nommoit Hippes, pource qu'ils pouuoient nourrir des cheuaux, & en temps de guerre ils eſtoient obligez de payer ce qui ſuffiſoit pour entretenir vn homme, & vn cheual toute vne annee. Les Zefrites alloient apres, qui auoient vaillant cent cinquante medimnes, c'eſt à dire demies mines.

Ariſtote ne faict mention de ceux-cy aux inſtitutions de Solon dont il a parlé aux Politiques. Les Orfeures, Teinturiers, & autres artiſans de pareille eſtoffe eſtoient les Thites, & ceux-cy ne payoient à la Republique, qu'vn eſcu qu'ils nommoient Thitique, Ces derniers ne pouuoient iamais obtenir aucun Magiſtrat, tandis qu'ils eſtoient pour leur peu de moyens en ce bas degré.

Solon ayant ordonné les choſes en ceſte ſorte, rendit ſaine la Republique, qui eſtoit auparauant en mauuais eſtat. Et afin que le pouuoir d'approuuer les loix fuſt plus grand, en les impoſant aux nobles, & au peuple, il les fit approuuer aux premiers, en leur promettant la duree des tables, & à ceux-cy en leur faiſant eſperer la diuiſion des champs Attiques.

Et ayant recogneu que c'eſtoit vn fort grand bien, il leur pleut en telle ſorte, qu'ils conſacrerent cette loy à l'immortalité.

Apres auoir veu comme la paix fut renduë au peuple, il me ſemble qu'il eſt raiſonnable de voir vn peu la premiere origine des Tribus. Toutes les nations & villes, comme dit Tite-Liue, ont accouſtumé de dire qu'elles viennent de quelques hommes illuſtres, ou veritablement de ceux que la folle antiquité a mis au nõbre des Dieux, & pource pluſieurs font leurs protecteurs & fondateurs, Iupiter, Mars, Mercure, Pallas, Vulcan, & ſemblables monſtres.

Les Atheniens furent de ceux qui ne ſe contentans pas d'vne ſeule nobleſſe, c'eſt à ſçauoir, de celle de Pallas, donnerent beaucoup de noms à diuerſes parties de leur peuple qu'ils appelloient Tribus, & ces noms eſtoient tirez des Eponomes, ou Heros, dont la memoire duroit parmy les hommes, pource qu'ils auoient des ſtatuës, non tãt pour leur vertu, qu'afin que les autres les imitaſſent & s'eſſayaſſent de deuenir meilleurs.

Il y eut au commencement quatre Tribus: L'vne fut nommee Cecropide de l'ancien Cecrops: L'autre Autochton, c'eſt à dire indigene, ou originaire: la troiſieſme Actee, & la quatrieſme Paralic. Or Cranaus recherchant ces noms de plus loing en faict quatre differents. Il nomme vne de ces Tribus Cranaide luy-meſme, l'autre Attide, la tierce Diacrite, & la quatrieſme Mezogene. Attide du nom du pays, Diacrite, vn lieu eſleué d'Athenes, & les Mezogenes la partie du milieu.

La mere d'Erichtonie pour couurir ſon adultere fit ſemblant qu'il eſtoit fils de Iupiter, & ce fils feignant de rendre grace à ſon pere, oſtant les vieux noms en mit aux Athe niens quatre tirez de ceux des Dieux: ſi bien qu'il nomma vn Tribu Diade du nom de Iupiter, l'autre Atheneade de celuy de Minerue, la troiſieſme Ephеſtiade de Vulcan, & la quatrieſme Poſſidonie de Neptune, & ayant diuiſé chaſcune de celles-cy en trois parties leur nombre paruint à douze.

Ces douze parties diuiſees durerét iuſques au temps d'Alcmeon enuiron ſix cens & ſoixante annees. Celtuy-cy par la reſponce de l'Oracle d'Apollon les nomma dix Tribus, en conſideration des Princes de grande reputation qui regnerent auant luy.

On leur donna le nom de Cecropie, Erectee, Egee, Pandionie Acamante, Leonte, Eneide, Hipporoonte, Antioque, & Eante, auſquelles on adiouſta, l'Antigonie, & Demetrie, pour parfaire le nombre de douze, & chaſcune de celles-cy fut diuiſee en trois parties, tellement que toutes enſemble faiſoient le nombre de trente-ſix. On verra de quelle importance fut cét eſtabliſſement en la ſuitte de noſtre diſcours. Ayant donc cogneu le peuple, & fait le denombrement de ſes parties, il eſt temps de venir au diſcours de leurs Magiſtrats.

On eſliſoit donc les Magiſtrats en trois ſortes, c'eſt àſçauoir par ſort, auec le balotement du peuple, & auec l'eſlection par dignité. On eſliſoit par ſort tous les Magiſtrats qui eſtoient eſtablis pour leurs iugemens. Le Senat qui eſtoit eſleu en ceſte ſorte, ſe nommoit le conſeil de cinq cens hommes. Le balotement du peuple ſe faiſoit lors qu'on vouloit eſlire les Capitaines les Maiſtres de Camp, & les Generaux des armees.

Ceux qui eſtoient eſleus par dignité, par nobleſſe, & par richeſſe eſtoient appellez Chorages, & ſeruoient aux ieux & aux ſacrifices, auſquels ils vſoient de grandes liberalitez, & magnificences, & ceux cy eſtoient au nombre de dix. On voit donc que la Republique eſtoit aſſemblee par ces trois liens. Car les Iuges defendoient auec la raiſon la ville des iniures des citoyens, des voiſins & des eſtrangers: les ſoldats conſeruoient & augmentoient l'eſtenduë de la domination, & la religion maintenoit les ames nettes. Ie traicteray maintenant par ordre de ces dignitez commençant aux Areopagites.

Le Senat des Areopagites a eſté pour ſa iuſtice & ſeuerité renommee entre tous ceux dont les Hiſtoriens ont faict quelque mention. Et de meſme qu'il eſtoit en grand honneur, auſſi ſon nombre n'eſtoit pas petit, combien qu'il fuſt incertain, & ceſte incertitude procedoit de neuf Theſmothetes, dont nous parlerons en leur lieu: pource qu'ainſi qu'ils auoient acheué le temps de leurs Magiſtrats, qui duroit vn an, & rendu compte de leur charge aux Logiſtes, quelques vnes eſtoient receus entre les Areopagites. Ceux qui deuoient aller aux Logiſtes, dont le Magiſtrat eſtoit eſtably pour raiſon du public diſoient leur nom à vn homme public, qui deuoit trier ces paroles. Qui veut accuſer de quelque meſchanceté vn tel qui eſt à la fin de ſon Magiſtrat. Par ce cry tous les accuſateurs qui pouuoient prouuer eſtoient admis. Le iugement ſeuere de ſes Logiſtes faiſoit que peu de gens ſe trouuoient innocens & irreprehenſibles pour augmenter le nombre de cét ordre. Quiconque eſtoit accuſé d'auarice ou choſe ſemblable, n'eſtoit iamais receu en ceſte compagnie. Et afin qu'aucun ne peut vſer de tromperie, on examinoit les perſonnes en la preſence du peuple & du Senat. Les Theſmothetes en oſtant donc pluſieurs tous les ans, laiſſoient le nombre incertain. Ceſte inſtitution fut inuentee par Solon auec la ſeuerité des Efetes, qui eſtoient au nombre de cinquante & vn auant Solon, & iugeoient des cauſes capitales, choſe qui appartenoit au Roy auant qu'ils fuſſent eſtablis. Doncques auec le nom de ceux cy, Solon eſtablit vn Senat de grande authorité en la Republique, veu qu'il cognoiſſoit non ſeulement des crimes, mais encore des autres choſes qui eſtoient de plus grande importance. Le Magiſtrat des Areopagites eſtoit nommé par les Grecs Adiadoxon, c'eſt à dire perpetuel, & plein de ſoucy. Et combien qu'il punit publiquement tous les criminels, toutesfois leur propre matiere eſtoit celle des empoiſonnemens, des meurtres, des bleſſures, des embraſemens, des embuſches, & & des trahiſons braſſees contre la patrie, & pluſieurs autres choſes.

Ils auoient accouſtumé de iuger en ceſte ſorte, Celuy qui eſtoit accuſé eſtant deuant eux, apres la premiere queſtion accompagnee de coniectures, de teſmoings, & de preuues, ils donnoient ſoudain leurs iugemens, ſans donner de longs delais au preuenu. Il n'eſtoit loiſible aux Areopagites de ſe laiſſer mouuoir à compaſſion. Ils reſſembloient en ſeuerité aux Efetes en ce qu'ils puniſſoient le crime ſelon la grandeur du faict.

Il eſtoit auſſi defendu aux Orateurs de chercher des diſcours pour eſmouuoir les Iuges. Le criminel eſtant mis en priſon (preuenons le cas que ce ſoit pour quelque meurtre) on faiſoit appeller aux crieurs publics, les parens domeſtiques & amys du mort, ſelon l'aduis deſquels on impoſoit la peine, & la ſentence eſtoit ſelon le dommage receu.

Mais

Mais de meſme que les Areopagites vſoient de grande diligence à donner ces iugemens, auſſi il aduenoit peu ſouuent qu'ils euſſent la charge de ce faire. Ils iugeoient ſeulement trois iours envn mois, & ne s'aſſembloient qu'au beſoing, & pour des affaires d'importance. Lucian dict que les Areopagites auoient accouſtumé de iuger la nuict, & auec ſilence, afin qu'ils ne fuſſent ſurpris par l'artifice de ceux qui parloient en preſence de pluſieurs, & pareillement afin qu'on ne vint à interrompre les iugemens, & les plaidoyers des autres, cependant qu'ils eſcoutoient. Et veritablement ils pratiquerent le ſilence auec beaucoup de raiſon, veu qu'ils eſtoient plus attentifs à oüir le criminel, & ne deſcouuroient les ſecrets des iugemens, & ils eſcriuoient les ſentences, afin de ne ſe departir iamais de l'aduis de ceux qui eſtoient plus aduancez en ſçauoir & en aage, ou bien afin de reſpondre à meſme faict.

Valere le Grand dict, que ce Senat auoit le ſoing de ſçauoir ce que chacun des Atheniens faiſoit, & de quels moyens il s'entretenoit, & outre de faire que les hommes fuſſent honneſtes, & qu'ils ſe ſouuinſſent qu'ils deuoient rendre raiſon de leur vie. Le meſme Senat voulut que les bons Citoyens fuſſent ornez d'vne couronne, & miſt ceſte couſtume en auant, comme ſçachant que l'honneur eſt le vray entretien de la vertu.

Venons maintenant aux Nomothetes dont le nom comprend pluſieurs ſortes de dignitez, que ie declareray auant que dire autre choſe. Ie trouue en Suide qu'il y euſt trois Nomothetes, ou Legiſlateurs à Athenes, c'eſt à ſçauoir Dracon, Solon, & Eſcille, non le Poëte, mais vn autre natif d'Athenes.

Outre ce les Atheniens entendoient par ce mot de Nomothete vne aſſemblee de mille citoyens, qui auoient puiſſance de faire obſeruer les loix, & de les voir, les changer, & les accommoder, ainſi qu'ils iugeoient eſtre neceſſaire.

Ceux-cy auoient l'authorité de dire au peuple, ſi les loix propoſees leur plaiſoient, ou non, & les propoſitions qu'on en faiſoit ne pouuoient eſtre valables, ſi elles n'eſtoient ſignees de tous les Magiſtrats Nomothetes.

Ceux-cy ſouloient encore aſſiſter aux iugemens des cauſes d'importance, & ſi le demandeur, ou le defendeur n'obeïſſoit à leur ſentence, ils le condamnoient à trois drachmes d'amende en la preſence de l'Archon. C'eſt icy l'opinion de Pollux. Mais Budee raconte plus amplement ce faict, & en quelle ſorte l'on auoit accouſtumé de propoſer ces loix. Voicy ces paroles.

Demoſthene rapporte, que Solon ordonna entre autres choſes, que quand quelque loy ſeroit propoſee au peuple, elle ſeroit premierement recitee par le Legiſlateur, puis eſcrite en quelque lieu de la ville qui fut remarquable, & fort frequenté du peuple: & apres que le Secretaire la donnaſt à lire à l'aſſemblee, afin que ſi quelque choſe n'eſtoit pas comme il falloit, on la peut corriger, & qu'en dernier lieu elle fuſt monſtree aux Nomothetes, afin qu'ils l'approuuaſſent, & que par ce moyen elle vint à eſtre obſeruee.

Ces Nomothetes differoient des Nomophilaces, ou gardiens des loix, pource que les Nomothetes les euſſent en vain approuuees, ſi elles n'euſſent eſté miſes en vſage, & gardees, & qu'on n'euſt iugé ſelon ce qu'elles portoient: qui eſtoit la particuliere charge des Nomophilaces. Ciceron exprime leur office au troiſieſme liure des loix en ces paroles. Les Grecs plus diligens, qui creoient les Nomophilaces, non ſeulement remarquoient les lettres, mais encore les faicts des hommes, & les reduiſoient en Loy.

Au ſecond rang de la dignité, l'on mettoit les Nomophilaces, le chef deſquels auoit vn bonnet de lin. Et combien que les Areopagites euſſent quelquesfois le ſoing de faire, & de conſeruer les loix, toutesfois cela n'oſte rien aux Nomophilaces, puis qu'il n'y a choſe qui empeſche qu'vn office ne ſe mesle d'autres choſes que de celles qui luy ſont ordinaires, lors que le temps le requiert.

Il y auoit apres les cinq cens hommes qui ſouloient cognoiſtre des choſes ciuilles, & des actions iournalieres des hommes. Ceux-cy eſtoient bien ſouuent Lieutenans des Areopagites, & leur nombre faiſoit que la meſchanceté n'y pouuoit trouuer place. Et pource qu'vne telle multitude aſſemblee en vn lieu, pouuoit à grand peine executer ce qui eſtoit neceſſaire, on la ſouloit diuiſer en dix parties ſelon le nombre des tribus, & chaque cinquantaine auoit les iours auſquels elle iugeoit, & il auoit trente-cinq iours auſquels ils faiſoient le deu de leur charge. Or ce nombre de iours repeté dix fois, vient à faire ſelon les Atheniens l'an Lunaire de trois cens cinquante iours. Mais le noſtre Solaire à plus que le leur 15. iours & vn quart, & à cauſe du trop grand nõbre de ces cinquante ils en eſliſoient

dix qu'ils appelloient Preſidents, dont on en tiroit ſept au ſort toutes les ſepmaines, & tous les iours chacun preſidoit aux choſes qu'il falloit expedier, & le ſoir on portoit les clefs des forteresſes à celuy qui auoit eſté Preſident durant ce iour là: mais nous parlerons de cecy plus bas. Ce nombre de cinq cens eſtant au bout de ſon terme, l'on nommoit lors Printanie, l'aſſemblee de ceux-cy qui auoient, comme pluſieurs tiennent, le ſoing des froments de recouurer les deniers du threſor public, de faire qu'on ne commençaſt pas les procez mal à propos, & ſemblables choſes.

Ces Pritanes payoient de l'argent aſſemblé des conſignations de ceux qui plaidoient, les Iuges, & ceux qui auoient faict quelque bon ſeruice à la Republique. Ils eſtoient ainſi nommez pour le lieu où ils rendoient Iuſtice, & où ceux qui auoient merité quelque choſe de la Republique eſtoient nourris. Cét ordre prenoit ordinairement garde aux Edicts, aux Décrets, & aux Loix, & donnoient ſentence des Loix priſes au rebours, & au contraire du ſens auquel elles deuoient eſtre entenduë. Et veritablement le peuple ſe fut aiſément peu reuolter ſans cette pouruoyance: pource qu'il demande, & approuue bien ſouuent des choſes qui luy ſont dommageables, ſi la prudence, & le conſeil des autres n'y remedie. Ceux-cy auoient le ſoing du temps de la guerre, de la paix, des treſues, des Ambaſſades, & des Edicts.

On ſouloit eſcrire en ceſte forme au deſſous de ces ordonnances: Policle Prince, le ſeiziesme de Iuillet, les Iuges de la Republique eſtant de la Tribu de Pandion, Demoſthene Peathoneen fit le decret: Et celuy qui eſtoit la nommé eſtoit Arcon, de l'office duquel nous parlerons en ſon lieu, & la Tribu nommee eſtoit de ces cinquante hommes qui eſtans tirez des cinq cens gouuernoient la Republique.

Pource que le nombre des cauſes ciuiles croiſſoit tous les iours, & les cinquante n'eſtoient ſuffiſans pour les entendre, ils prenoient pour leur ayder quarante quatre arbitres, en partie par ſort, & en partie par election. Il falloit qu'ils paſſaſſent ſoixante ans, & qu'ils fuſſent eſtimez gens de bonne vie. Ils eſtoient touſiours en des lieux, où ceux qui plaidoient en pouuoient trouuer à tout moment vne bonne partie, & ceux cy ſe gouuernoient en ceſte ſorte. Le demandeur, & le deffendeur eſliſoient de ce nombre ceux que bon leur ſembloit, auec pache, que s'ils commençoient de conteſter deuant eux, il falloit acheuer: autrement celuy qui n'obeiſſoit à leur ſentence eſtoit puny. Ceux qui eſtoient eſleus par ſort n'eſtoient point receus pour examiner la cauſe, mais pour rapporter au Senat. afin qu'il en iugeaſt. Les Grecs, au lieu des balottes d'or & d'argent, vſoient de febues blanches, & noires.

Le Zitieres, c'eſt à dire enqueſteurs, differoient fort peu des Dieteres, l'office deſquels ſelon Pollux, eſtoit de rechercher les cauſes dont la nature n'eſtoit euidente, pour en rapporter la verité au Senat. Quant aux arbitres eſleus, ſi quelqu'vn d'eux commettoit quelque choſe indigne de ce rang, où il eſtoit griefuement puny, ou bien chaſſé auec grande infamie de la compagnie des autres.

On traittoit tous les iugemens des choſes ſainctes deuant eux, comme deuant des ſainct hommes. Pollux eſcrit auſſi qu'ils ne pouuoient ouyr aucune cauſe qui paſſa la valeur de dix drachmes.

Ils auoient auſſi des Capitaines des galeres nommez Trierarques, dont les Autheurs n'eſcriuent pas le nombre, pource que ſelon que la neceſſité le requeroit, on en augmentoit ou diminuoit le nombre. On ſçait ſeulement qu'il y en auoit douze qui auoient ceſte charge, & qui au temps de la paix auoient le gouuernement du lieu où les nefs eſtoient arreſtees. Au temps de la guerre ils obeyſſoient aux Capitaines & aux Generaux. Les Trierarques auoient auſſi la charge de refaire & gouuerner les galeres à leurs deſpens pour la Republique.

Ce Magiſtrat n'eſtoit pas contraint, ains on donnoit ceſte charge au nombre des citoyens. C'eſt office deffaict peu à peu, fuſt mis en meilleur eſtat par Demoſthene, qui fit vne Loy touchant ceux qui ſeroient eſleuz pour telle charge, comme on voit en beaucoup de lieux, & particulierement en l'Oraiſon contre Eſcine. Voyez-vous, dit-il, Atheniens, combien de commoditez ie vous ay apportees gouuernant la Republique Car voyant le defaut des choſes qui appartiennent à la mer, & les Citoyens exempts de tributs, ayant payé peu d'argent, & que ceux qui auoient moyennement du bien reçoiuent la charge, & que par ce moyen voſtre Republique s'empiroit, ie fis vne loy, par laquelle les Citoyens eſtoient contrainct de payer ſelon la taxe, ce qui ſe deuoit de droict, & i'ay defendu les pauures du tort qu'ils receuoient de telle choſe. Vn peu plus bas il le dit plus clairement.

Par la premiere conſtitution des Loix, ils ſouloient payer enſemble les frais d'vne galere, en quoy les riches ne mettoient que fort peu, tandis que les pauures citoyens eſtoient accablez de charges: Mais il fut ordõné par ma Loy qu'on feroit l'eſtime des moyens d'vn chacun, & que celuy qui fourniſſoit auparauãt la dixieſme partie des frais d'vne galere, pourroit

ſatisfaire

ſatisfaire à deux en tout. A raiſon dequoy ils ne vouloient premierement eſtre nommez Trierarques, mais Contributeurs.

On trouue dans Pollux, qu'il y auoit onze hommes appellez Nomophylaces, & Eparques, c'eſt à dire, Preſidents. Les dix hommes, dit-il, eſtoient eſleus de chaque Tribu, & le Chancelier parfaiſoit le nombre. L'Office de ceux-cy eſtoit de conuaincre les larrons, & iuger ceux qui eſtoient retenus en priſon, & les punir de meſme que les autres malfaicteurs qui nians le faict deuant eux eſtoient enuoyez deuant autres Iuges, & s'ils confeſſoient le crime deuant ces derniers, les premiers leur impoſoient la peine. Ces vnze hommes eſtoient ſemblables à ceux qu'on nomme en France Preuoſt des Mareſchaux. Le lieu où ces vnze iugeoient ſe nommoit Nomophylachion, & ce lieu auoit vne porte nommee Xaronion, par laquelle on ſouloit mener les criminels aux ſupplices. Suide remarque que ces Nomophylaces eſtoient differens des premiers, pource que ceux-là forçoient les Iuges à viure ſelon les loix, & ceux-cy contraignoient tout le menu peuple.

Quant aux dix hommes qui preſidoient, combien qu'ils deuoient eſtre mis auec les cinq cens hommes, d'entre leſquels ils eſtoient eſleus, toutesfois pource que i'ay ſuiuy le plus grand nombre aux Magiſtrats, & que ceux-cy eſtoient remarquables, i'en ay voulu faire mention particuliere.

On tiroit doncques cinquante hommes des cinq cens qui eſtoient en dix tribus, & des cinquante on tiroit dix hommes qui gouuernoient la Republique. Mais quelqu'vn me pourra demander, en quelle ſorte on peut eſlire celuy que la vertu rend illuſtre & loüable. A quoy ie reſponds, que cela ſe fait aiſément, ainſi qu'on void entre les Venitiens, qui ordonnent premierement les eſlecteurs par ſort, qui appellent, & finalement les noms des appellez eſtant mis dans le vaſe, on tire les ſorts ſelon les voix. I'ay deſia dit qu'apres qu'on en auoit choiſi cinquante de ceſte troupe, on en eſliſoit de ce nombre dix par ſort, auec des voix muettes, c'eſt à ſçauoir auec la pluralité des febues. On voit donc que cecy eſtoit meſlé auec le ſort, & toutesfois ce n'eſtoit pas oſter la recompence à la vertu, ains iuger ſelon elle. De ces dix qu'on choiſiſſoit, il n'y en auoit que dix qui peuſſent obtenir l'office de Preſident. Ainſi le ſort tomboit en telle ſorte entre ces dix hõmes, que les trois qui reſtoient ne ſe tenoient nullement offencez pour telle choſe. Et pource que celuy qui eſtoit en Magiſtrat eſtoit nommé Preſident, tous auoient part à l'honneur de ce nom, & l'on regardoit ſoigneuſement qu'aucun ne fut deux fois dãs vne meſme annee en ceſte charge, durãt laquelle il auoit touſiours riere luy les clefs du chaſteau du Treſor public, & le ſeau de la Republique: & toutes les fois que les Pritanes appelloiẽt le Senat, il eſliſoit dans les neuf tributs neuf Preſidẽts, mais de celle qui eſtoit nõmee Pritanenſe, de laquelle il eſtoit chef, on ne ſouloit point en prendre vn autre. Apres cela il eſliſoit par ſort de ces neuf vn ſucceſſeur, auquel on peuſt cõmettre le gouuernement de la Republique.

En ſon Audience, il auoit le ſoin de faire qu'on ne laiſſaſt en arriere aucune choſe de celles qui pouuoient inſtruire & eſclaircir le Iuge.

Harpocration dit cecy des Epithetes, parlant de la ſentence d'Iſee contre Elpagore: Il y a, dit-il, deux Epitheres en Athenes, l'vn eſleu par ſort par les Pritanes, & l'autre par les Proedres, l'office deſquels eſt declaré par Ariſtote.

Hiperide remarque qu'on nomme communément Epithete tout homme qui a l'intendance de quelque affaire. Le Proedre eſtoit comme le chef de la Police. Leur dignité eſtoit fort grande, comme on void en ces propos de Demoſthene.

L'vnzieſme iour du premier mois, apres que le Crieur public l'aura fait ſçauoir, qu'on aille donner les voix, pour approuuer les loix: premierement celles qui appartiennent au Senat: puis celles qui concernent le peuple, & en troiſiéme lieu, celles qui ſont introduites par les neuf hommes.

Que la premiere partie de ceux qui doiuent donner les voix, ſoit de ceux auſquels il ſemble que ces loix qui ſont pour le conſeil, & pour le Senat, doiuent eſtre approuuees: La ſeconde ceux auſquels il ſemble à propos de contredire.

Ce ſecond balotement des loix ſera preſcrit: & s'il arriue qu'il faille abroger quelques loix qui ont eſté auparauant introduittes, les Pritanes qui ſont alors en charge, ſeront le dernier iour des balotemens auec le Senat pource fait & les Proedres iugeront auſſi de la meſme choſe. Apres qu'on commande de quel lieu on doit tirer l'argent pour donner aux Nomothetes, afin qu'ils puiſſent gouuerner la Republique. Que ces Nomothetes ſoient de l'ordre de ceux qui iurent en Eliee. Apres l'Eliee, ſi les Pritanes n'ont le Senat ſelon les loix preſcrites, & ſi les Proedres ne ſe gouuernent equitablement, que chacun des Pritanes ſoit condamné à mille drachmes, qui ſoient conſacrees aux Threſors de Pallas, & chacun des Poedres en donne quatre cens à la meſme Deeſſe, & qu'on donne leur accuſation à l'office des Teſmothetes. Qu'on voye ſi eſtant en Magiſtrat, ils doi-

uent quelque choſe au public, que les Teſmothetes les mettent en priſon s'ils les conuainquent, & s'ils refuſent de ce faire, qu'ils ſoient ſouſmis à la notte d'infamie, chaſſez de la compagnie de l'Areopage, comme meſpriſans le gouuernement des loix. Auant que le Senat s'aſſemble pour donner les voix, celuy qui voudra propoſer quelque loy, l'eſcrira au lieu des Eponimes, afin que ſelon leur nombre le peuple peuſt auoir des Nomothetes le temps de les pouuoir premierement examiner. Et quiconque demandera qu'vne nouuelle loy ſoit introduite, la mettra non ſeulement vne fois, mais tous les iours au lieu des Eponimes, iuſques à ce que le Senat s'aſſemble. Que l'Eponime eliſe de tout le nombre des Atheniens cinq hommes, qui auront la charge de defendre les loix.

C'eſt aſſez parlé des loix, il faut mettre maintenant la forme du ſerment, tiree du meſme autheur: il ſe faiſoit donc en ceſte ſorte.

Les Tyrans, ny les principaux ne ſeront iamais aſſiſtez par ma faueur, ny par mon ſecours en la Republique, & ie ne ſeray iamais du coſté de celuy qui aura corrõpu le peuple Athenien, ou qui ordonnera, ou voudra le contraire. Ie ne permettray iamais qu'on face les nouuelles tables, & le partage des debtes actiues des autres, ny celle des champs Attiques, & des maiſons. Ie ne rappelleray nul banny. I'endureray qu'on chaſſe de la ville celuy qui ne ſuiura point ces loix, ny les ordonnances du Senat & du peuple Athenien, & ie ne permettray qu'on face tort à aucun. Ie n'eſtabliray aucun Magiſtrat, afin que celuy qui n'a rendu compte du Magiſtrat paſſé, en puiſſe auoir vn autre, ou des hommes, ou de ceux qui ſont eſleus par les Poedres auec les febues: & ie ne permettray qu'aucun exerce deux fois vn Magiſtrat en vne meſme annee, ny deux Magiſtrats auſſi dans le meſme temps. Ie ne receuray aucune recompence. Apres auoir ouy l'accuſateur, & le defendeur, ie le condamneray auec le deuoir ſans affection, & ſans exception de perſonnes, lors que ie cognoiſtray qu'il le merite. Ie iure par Iupiter, par Neptune, & par Ceres qu'ils me ruinent auec ma famille, & mes enfans, ſi ie n'obſerue les choſes ſuſdictes. Voila les paroles de Demoſthene.

Or ayant parlé ſuffiſamment des dix hommes, & de leur office, il eſt temps de diſcourir des aſſemblees pour les voix, ou ſuffrages.

Iliaque, & Iliaſe eſtoit le plus grand Tribunal, auquel les iugements publics ſe traittoient par mille ou quinze cens Citoyens des plus ſignalez de la ville. Il y en auoit cinq cens en vn lieu, mille en deux iugements, quinze cens en trois. Iliaſeſtai eſtoit meſme choſe, que rendre le droict en ce lieu; & l'Iliaſe eſtoit s'aſſembler aux iugemens. Lyſias vſa de ces deux mots en meſme ſignification.

Les balottes dont ils vſoient pour donner leurs voix eſtoient de deux ſortes, l'vne eſtoit entiere, & l'autre percee, & vuide, & auec celle-là ils venoient à abſoudre, & à condamner, à affermer, & à contredire. Ils auoient vn vaſe, par lequel ils mettoient le ſuffrage en deux vrnes, dont l'vne eſtoit de bois, & l'autre de bronze. L'interprete de l'Oraiſon de Demoſthene pour Timocrate eſt fort different, pource qu'il dit qu'au lieu de pierres ils vſoient des febues noires & blanches, afin qu'on les peuſt diſtinguer, au meſme qu'vne des pierres eſtoit pleine, & l'autre creuſe: au lieu que Chiameſtai ſignifie eſlire vn Magiſtrat auec les febues. Surquoy on dit que Pythagore vouloit qu'on s'abſtint des febues, non pource qu'elles ſont venteuſes, mais pour ſignifier que celuy qui vouloit viure paiſiblement & ſans ambition, & n'eſtre point ſujet aux coups de la fortune, ne deuoit s'empeſcher d'aucun Magiſtrat, ny deſirer les dignitez qui ſe donnoient par le moyen des febues.

Il y en auoit dix Apodectes, c'eſt à ſçauoir vn pour chaque Tribu. Ceux-cy eſtoient ſemblables à ceux qu'on nomme auiourd'huy communément Collecteurs des tailles. La charge de ces Apodectes eſtoit telle: Apres qu'il auoit receu les lettres de la Republique (comme les Eſleus ont accouſtumé de faire en France, quand il faut exiger quelque ſomme de ceux de la Prouince pour quelque importante affaire du Roy) ils contraignoient ceux qui deuoient à la Republique de payer ſelon leurs moyens. L'Antigreffier, ou Controlleur aſſiſtoit à la reception des deniers, & lors qu'ils eſtoient receus, il eſcriuoit la part de chacun: & les diſtributions des autres comptes eſtoient remiſes aux Logiſtes.

Si apres le compte fait il reſtoit quelque choſe à payer, ils le payoient ſelon leur puiſſance. Mais s'il naiſſoit, comme il arriue bien ſouuẽt quelque choſe pour laquelle il falluſt plaider, on conteſtoit deuant les neuf hommes, & ils promettoient de payer ce qui ſeroit iugé en donnant caution.

Les Apodectes differoient ſans plus de ceux-cy, en ce qu'ils pouuoient ſeulement receuoir, mais non pas contraindre. Apres ceux-là, on eſtabliſſoit les Threſoriers, les Capitaines des guerres, ceux qui auoient la charge de la chaſſe, puis les Receueurs des preſens, & ceux qui auoient ſoin des autres œuures neceſſaires.

Il y auoit apres les Logiſtes, ou Maiſtres des comptes, au nombre de dix, tirez des Tribus. Or tous ceux qui eſtoient ſur la fin de leur Magiſtrat, dans les trente iours qui precedoient leur

terme

terme,eſtoient obligez de leur rendre compte de tout ce qu'ils auoient manié. Ariſtote eſcrit que ceux-cy different des Eutines, qui oyoient vne autre ſorte de compte.

Les Eutines eſtoient aſſis auec les neufs Princes, & voyoient tout ce qu'on auoit pris au public,lors que quelqu'vn eſtoit à la fin de ſon Magiſtrat.

Il yauoit deux Logiſtes, dit Pollux,en Athenes,les vns qui manioyent les affaires du Senat, &les autres ce qui eſtoit neceſſaire hors du Senat. Tous ceux-cy eſtoient eſleus par le Senat,afin qu'ils peuſſent voir les comptes de tout le maniement de la Republique.

On peut tirer de l'Oraiſon d'Eſchine contre Demoſthene, & Cteſifon l'office de ces Logiſtes. Premierement la loy commande,dit-il,que le Senat des Areopagites ſoit eſcrit chez les Logiſtes,& ne ſoit exempt de leur rendre compte, & là elle veut que les Logiſtes ſoient maiſtres de ce venerable Senat,& apres que les cinq cens hommes rendent compte de leur Magiſtrat. Car la Republique ſe deffie tellement de ceux qui n'ont rendu compte des choſes qu'ils ont maniees,qu'elle veut ſoudain que telles gens ne puiſſent aller hors de la ville,qu'ils n'ayent nulle puiſſance ſur leurs biens, & ne puiſſent conſacrer aucune choſe aux Dieux,ny affranchir leurs eſclaues,ains que tous leurs biẽs ſoient engagezà laRepublique:quelqu'vn dira qu'il n'eſt pas raiſonnable que celuy qui n'a rien deſpenſé ny exigé pour la Republique rende compte: Mais il n'y a aucun qui doiue eſtre exempt de rendre le compte de la ville. Il adiouſte vn peu apres: Il falloit,ô Demoſthene,laiſſer dire au Crieur public, ſelon la couſtume du pays,s'il y auoit quelqu'vn qui voulut accuſer. Voila ce que dit Eſchine.

Veritablement ſi ceſte loy auoit lieu parmy nous,on oſteroit le larcin des Collecteurs, & de pluſieurs autres,principalemẽt ſi l'on receuoit vne fois les plaintes de ceux qui les pourroient accuſer & conuaincre.

Il y auoit des Controlleurs, ou Antigraphes,qui eſcriuoient les comptes.

Eſchine dit que l'on eſliſoit premierement l'Antigraphe par ſuffrages, & ceſtuy-cy deuoit en tous les aduenemens des Pritanes reciter au peuple le compte des reuenus.

Suide dit qu'il y eut vn Antigraphe au Senat,& l'autre en l'adminiſtration publique. Il y auoit encor ſelon le meſme autheur, trois ſecretaires qui eſcriuoient les actes du Senat, & les gardoient.

Les Grecs veulent qu'il y en eut vn en chaque Tribu,ce qui eſt vray ſemblable, pource qu'il euſt preſque eſté impoſſible, qu'vn tel fardeau de la Republique, né de la ſedition du peuple, fuſt ſouſtenu ſeulement par trois Secretaires,puis qu'il y auoit tant de Iuges, & qu'ils eſtoient diſtribuez en tant d'ordres.

Eſchine adiouſte, que les Secretaires gardoient dans leurs liures les noms de ceux qui n'auoient pas encore rendu compte à la Republique, de ce qu'ils auoient manié.

Les Atheniens auoient encor des Demarques,ou Tribuns du peuple, non toutesfois entierement tels comme nous cognoiſtrons, en conſiderant leur charge.

Pluſieurs eſcriuent qu'il y eut dix chefs des Tribus, Pollux dit qu'ils ſuccederent au lieu des Nacraires,& qu'il y eut en chaque Tribu douze parties,dont la chacune ſe nommoit Nacraire, à laquelle vn Demarque commandoit. Les Nacraires eſtoient tenus de fournir à la Republique en temps de guerre deux cheuaux,& vn nauire. Il y auoit donc ſix vingts Nacraires, autãt de Demarques,& autant de nauires, & deux cens quarante cheuaux en temps de guerre, ſans ceux qui eſtoient entretenus du threſor public. Ils auoient premierement ſoing de ce qui appartenoit aux choſes nauales : à raiſon dequoy ils eſtoient du tout faſcheux aux pauures, d'autant que chacun d'eux payoit à raiſon des champs,des maiſons,& des marchandiſes qu'il poſſedoit, & de l'art ou meſtier qu'il exerçoit: & s'ils ne payeoient,on les pouuoit gager iuſques à la valeur de la ſomme deuë.

Or afin que les Demarques peuſſent recouurer argent du peuple auec moins de foule, eſcriuoient aux Prouinces & aux champs Attiques,ce que chacun y auoit de ſterile ou de bon rapport,& exigeoient ſelon les moyens,& les meſtiers dont ils ſe mesloient.

Apres que les Demarques auoient receu l'argent, leur ſecond office eſtoit deſcrire tous les ieunes hommes, auſquels l'aage permettoit de gouuerner les ſucceſſions & heritages, ce qui reuenoit au grand profit de la Republique, pource qu'il n'eſtoit permis aux mineurs,qui manquoient de l'experience des choſes de manier leurs biens, tandis qu'on les voyoit en eſtat de diſſiper toute choſe. Dauantage,toutes & quantesfois qu'il naiſſoit quelque debat ſur l'aage de quelqu'vn,on auoit recours au liure, auquel ils eſcriuoient tous ceux qui naiſſoient, & par ce moyen on venoit à s'eſclaircir de ce doute.

Le troiſieſme profit que l'on en tiroit,c'eſtoit l'eſlite des hommes propres à la guerre,choſe qui eſtant imitee par les Turcs, les fait abonder en ſoldats qui ſe rendent bons au poſſible.

Il y auoit dix Ephtines, ou Creoſtes, pour recouurer les debtes, dreſſer, & voir les comptes. Ceux cy eſleuz par les neuf principaux hommes, aux plus grandes neceſſitez

de leur patrie, augmentoient les gabelles, & les tailles, & exigeoient tout ce qui eſtoit deu. C'eſtoit à eux que l'on comptoit l'argent, lors que l'on auoit rendu compte aux Logiſtes. Ils oyoient les comptes des moindres Magiſtrats, & traittoient de ce qui auoit eſté receu par le Magiſtrat, outre le ſalaire ordonné par la chambre publique. Ils oyoient outre cela les cauſes des Ambaſſades finies. Ils auoient ordinairement auec eux vn Secretaire, ou Greffier, qui leur diſoit le nom de chacun, afin qu'on le chargeaſt ſelon ſes moyens. Et quand il arriuoit deuant eux quelque procez de choſes du Fiſc, ils menoient les defendeurs deuant les plus grands Iuges, & pareillement ceux qui n'auoient dequoy payer, dequoy Iſocrate faict mention ſur la fin de ſon Trapezitique. Ce Greffier tenoit compte du froment que chacun contribuoit, afin qu'il fut mis au grenier public. Ceux qui manioient ce grain, eſtoient nommez Sityometres, ceux qui le gardoient, Sytofylas, & le lieu où il eſtoit s'appelloit Barofylacie. Ceux qui auoient la charge de faire qu'il fut porté par toute la ville, ſe nommoient Sitones, ou Clefs des viures, ſurquoy ie diray que les Romains eurent vn ſoin ſi particulier de ce qui cõcernoit les viures, qu'ils voulurent aux deſpens du public conduire dans le Nil des riuieres, par leſquelles on peut mener grande quantité de froment en Alexandrie, & finalement à Rome, & ils eurent le ſoing d'en faire les canaux, auec des frais incroyables, auec vne loy, qui condamnoit à la mort ceux qui rompoient les leuees du Nil, qui eſtoient les bords des canaux. Mais retournons aux Sitons, qui n'eſtoient gueres differents des Secretaires, ſe nommoient Logomographes ou Eſcriuains des comptes, pource qu'on les mettoit au lieu des Epigraphes.

Pource que nous auons parlé des ieunes gens qui eſtoient eſcrits dans les Iournaux, nous en ferons maintenant plus ample mention. Auant qu'ils euſſent pouuoir de gouuerner les heritages, ils alloient durant deux ans par les pays circonuoiſins, comme cherchans d'apprendre le meſtier des armes, & lors depuis la dix-huictieſme annee de leur aage, iuſques à la vingtieſme, ils eſtoient nommez Periopoles, c'eſt à dire, faiſeurs de tours, ou allans à l'entour: & Ephebes, c'eſt à dire, ieunes, à cauſe de l'aage: & Ephodes, pour le voyage qu'ils faiſoient. On les nommoit encores Epiſcopes, qui eſt le nom donné à nos Eueſques, c'eſt à dire Enqueſteurs, ou Viſiteurs du pays, non qu'ils euſſent ceſte charge, mais pource qu'au beſoing ils ſe trouuoient inſtruicts des lieux, & des chemins du pays. Apres ces deux annees, comme pour recompence de leur trauail, ils acqueroient le nom de Liſiarchoees, pource qu'on laiſſoit leur heritage. Et lors qu'on leur donnoit la puiſſance de le gouuerner, & d'en diſpoſer, ils faiſoient ce ſerment: Iamais ie n'auray honte de porter les armes. Ie n'abandonneray iamais le Capitaine ſoubs lequel i'auray eſté mis, ie combateray pour ma patrie, ou ſeul, ou auec pluſieurs: i'yray contre quelque pays que ce ſoit auquel on m'enuoyera, ie conſentiray à l'equité des iugemens eternels, Si quelqu'vn n'obeyt à la loy, & la veut abolir, ie l'empeſcheray de le faire, i'adoreray touſiours les Sages de ma patrie.

Au reſte, il y auoit particulierement ſix hommes qui eſtoient nommez Ltſiarques. Ceux-cy toutes les fois que les grands Conſeils s'aſſembloient, auoient puiſſance d'élire trente Coadiuteurs, qui marquoient auec vn fil rouge tous ceux qui eſtoient pareſſeux à ouyr les loix, & venir au Senat, & faiſoient ſi bien qu'ils eſtoient punis.

Le Tribunal des Eliees eſtoit remply de Teſmothetes, & le Roy y commandoit. Il eſtoit cinquante pieds loing du lieu des Iuges, afin que les Officiers qui eſtoient preſens priſſent garde qu'aucun ne paſſaſt auant qu'il euſt preſté ſerment.

Il y auoit neuf hommes principaux, qui ne pouuoient eſtre esleus pour cét office, qu'apres auoir iuré qu'ils eſtoient nez de pere & de mere Atheniens, & que leurs predeceſſeurs eſtoient de la ville d'Athenes. On leur demandoit apres s'ils eſtoient Indigenes, & originaires de ce lieu, ou s'ils auoient tiré leur origine de quelque autre peuple, puis ſi Iupiter tutelaire eſtoit leur Dieu, & Apollon leur autheur. On s'enqueroit d'eux touchant leur vie paſſee, s'ils auoient vſé de bien-faicts à l'endroit de leurs parens, s'ils auoient pris les armes pour leur patrie, & pour les autels & s'ils auoient merité les honneurs qu'ils auoient obtenu, & s'il ſe trouuoit que tout cela fut, ils eſtoient reçeus, & non autrement.

Les Arcopagites leurs demãdoient toutes ces choſes. Ce premier ſerment fait, ils adiouſtoiẽt: Qu'ils obeyſſent aux loix à perpetuité, qu'ils ne demandaſſent iamais la ſtatuë d'or pour quelque grand bien qu'ils euſſent faict à la Republique: qu'ils ne cherchaſſent pas le gain aux iugemens. Ainſi qu'ils auoient promis tout cecy, ils eſtoient menez & conduits par le Senat en l'Acropoli, forteresſe des Atheniens, où ils refaiſoient les meſmes promeſſes.

Quand ils eſtoient dans le fort, combien que fuſſent appellez Arcontes, toutesfois il y en auoit ſix qui ſouloient auoir le nom de Theſmothetes & quand aux autres, l'vn ſe nommoit Eponime, l'autre Roy, & le troiſieme Polemarque, ou maiſtre de la guerre.

l'Epo-

L'Eponime gouuernoit les Bacchanales, & les feſtes d'Apollon & de Diane. Ils oyoient les débats entre le mary & la femme, & ceux auſſi qui eſtoient entre les parents. Il condamnoit à quelque peine ceux qui offençoient les autres, où leur faiſoient tort par arrogance. Ils auoient ioin des orphelins, auſquels ils ſouloient donner des tuteurs hommes de bien, qui ſouloient rendre droict entre les legitimes, & les heritiez inſtituez. Ceux-cy ſe nommoient en Grec *Chiron Epitropi*, c'eſt à dire Protecteur des veufues, ou bien *Orfanon Epitropi*, Tuteurs des orphelins. Ils conſeruoient les veufues qui eſtoient demeurees enceintes apres la mort de leurs maris. Ils auoient ſoin des Poſthumes, & de faire que les veufues fuſſent exemptes de toutes charges.

Quant au Roy, ſa premiere charge eſtoit qu'il auoit ſoing de faire faire les ſacrifices à Bacchus, & à Cerés, ſelon la couſtume, auec ceux qui auoient charge des ieux. Les Atheniens auoient en tous leurs ieux des Coadiuteurs, qui non ſeulement preſidoient aux ieux, & aux feſtes qui ſe faiſoient, mais encore deſpençoient du leur, ſelon les moyens qu'ils auoient, ſeulement pour auoir le nom des chefs de toutes ces ſolemnitez & magnificences: & ceux-cy meſmes propoſoient les recompences, en partie du leur, & en partie du public. Ce Roy cognoiſſoit apres les ſacrifices, des diſſentions qui naiſſoient entre les Genetes, qui eſtoient ceux qui participoient à meſme famille & generation, pour ce que le peuple d'Athenes eſtant diuiſees en certaines parties, elles eſtoient nommees Fyles: c'eſt à dire, Tributs qui eſtans encor particulieremẽt diuiſees en trois parties, croyent les Triptes, qui eſtoient auſſi nõmez Frairies, dont la chacune diuiſee en trente parties, à cauſe des ſerments, engendroit la nonantieſme partie des Atheniens, les peres deſquels on ſouloit appeller Genetes, entre leſquels on rendoit raiſon de l'adminiſtration des choſes ſacrees: Harpocration rapporte auſſi qu'Iſee parlant pour l'heritage d'Appollodore en ſon Oraiſon, appelle Genetes ceux là meſme, dont ie fay mention.

Outre ce, ils introduiſoient les cauſes criminelles, auſquelles il s'agiſſoit de la vie deuant les Areopagites, & eſtoient les premiers à donner ſentence ſelon le crime.

Dauantage, ils ſouloient cognoiſtre des debats des choſes inanimees, comme de l'endommagement du chemin public, & de la ruine des maiſons, & choſes ſemblables.

Le troiſieſme Prince eſtoit le Polemarque, qui preſidoit aux choſes ſacrees de Diane, & de Mars Enialien, pour ce qu'ils croyoient que ces deux auoient intendance ſur les guerres: Il auoit encores le ſoin des combats, qui ſe faiſoient en eſtocade, & pour la partie. Ce fut iadis vne belle couſtume en Athenes, que tous ceux qui eſtoient morts combatans pour leur patrie, eſtans au liure ſournel, eſtoient ſouuent ramentus auecques allegreſſes publiques: tellement qu'on recitoit leurs noms, & leurs beaux faits d'armes, auec mille louanges, & lors les ieunes hommes faiſoient vn combat, que l'on nommoit Epitaphique, ou de la ſepulture, auquel ils s'animoient à preferer le bien de leur Republique à leur vie.

Outre cecy, le Polemarque auoit ſoing des vers, & des chanſons, que l'on donnoit aux ieunes hommes, afin qu'ils les chantaſſent aux ieux publics. Dauantage, il preſentoit aux Areopagites ceux qui auoient abandonné leur rang en la guerre, & qui auoient fuy au milieu des dangers, & requeroit que l'on les condemnaſt, & pour concluſion il ſe meſloit de la conduite des choſes militaires.

Pluſieurs ont eſcrit qu'il gardoit la nuict les clefs des portes de la ville, & auoit ſoin deſdites portes, comme les Maires, & Eſcheuins en France. Et pour ce que ce Polemarque auoit l'intendance des choſes de la guerre, ie deſire parler maintenant des Capitaines.

Le Polemarque eſtoit ſuiuy de deux Hipparques, ou Colonels de la caualerie, auſquels, ſelon Ariſtote, non ſeulement les gens de cheual obeiſſent, mais meſmes toute l'armee, & ceux-cy chaſtioient les meſchans, & ceux qui ſe mocquoient de leurs commandemens.

Ils auoient auſſi le ſoin de faire que nul ne quittat ſon rang, ou le Capitaine, qu'il auoit eſleu vne fois, ſans cauſe legitime, & ſans leur congé, ſous peine de la vie, que nul ne fit outrage au peuple, & ſemblables choſes que l'on deffend couſtumierement aux ſoldats. Ceux-cy mettoient en ordre les Centeniers, les Dixeniers, & les moindres ſoldats. Il y auoit apres en Athenes dix Philarques, ou Capitaines des Tributs.

Les Teſmotheres ſouloient eſlire les Colonels de la caualerie, & d'ailleurs leur office eſtoit de faire que les Iuges gardaſſent les choſes eſcrites, & iugeaſſent ſelon les loix. Ils pouuoient faire aſſembler le Senat à leur volonté: Ils auoient le ſoin d'annoncer au peuple ce que le Senat auoit reſolu. Ils donnoient de la peine aux Magiſtrats qui publioient des loix, auſquelles tous n'auoient pas conſenty: & c'eſtoit auſſi leur charge d'ordonner des peines aux faux teſmoings, & de condamner ceux qui accuſoient fauſſement, & de donner places aux Iuges ſelon leur rang.

Aux Conſeils du Tribunal, auquel le Roy dont nous auons parlé cy-deuant, les Conſeillers, & amis du Roy eſtoient aſſis, & lors qu'ils eſtoient apres à iuger vn procez criminel, s'ils

ne pouuoient trouuer l'autheur de quelque dommage, ils rompoient le procez, & le iettoient dans l'eau, pour remarque de peine.

Aux iugements plus ſolemnels on voyoit aſſiſter ſix Paredres, qui deuoient tous eſtre hommes de fort bonne vie, & ſans reproche, & pour ceſte cauſe auant qu'ils peuſſent s'aſſeoir pres des autres, il falloit qu'ils rendiſſent compte de leurs actions paſſees, deuant les cinq cents Pritanes la premiere fois, la ſeconde deuant les Areopagites, & lors on oyoit tous ceux qui les vouloient accuſer de quelque faute.

La cauſe de ceſte ſeuere enqueſte eſtoit, qu'on leur remettoit entre les mains des choſes pleines de danger, & de grande importance, & auſquelles il eſtoit beſoin d'vne grande integrité. Ils prenoient garde aux Secretaires, & à ceux qui eſcriuoient ce que le Iuge dictoit, afin qu'ils ne changeaſſent aucune choſe.

Ils auoient encores des Capitaines des colonies, qui remarquoient & enuoyoient ceux qui eſtoient eſleus pour peupler des lieux, ou de l'ancienne poſſeſſion des Atheniens, ou nouuellement acquis par eux, & ceux-cy partageoient les terres du païs, ou de la ville, ſelon le ſort qui eſcheoit à chacun.

Il y auoit encores dix hommes, nommé Tamies, qui eſtoient gardiens du threſor public, & qui en preſence des Senateurs oſtoient du treſort ce qui eſtoit neceſſaire pour l'vſage du public, & principalement pour conſeruer en bon eſtat les nauires, & choſes appartenantes à la mer, dont l'on a veu ſouuent deſpendre la conſeruation, non ſeulement d'Athenes, mais encores de toute la Grece.

Mais ils auoient particulierement ſoin de deux vaiſſeaux de merueilleuſe grandeur, l'vn deſquels eſtoit nommé Paralie, & l'autre Ammon : combien qu'il y a des autheurs qui adiouſtent au Paralie, Salaminie.

Outre ce que deſſus, lors qu'ils venoient au deuant du Senat aux publiques ſupplications, ils ſouloient porter l'image d'or de Pallas, les enſeignes de la victoire donnee iadis par leurs Capitaines, & les autres ornements des choſes ſacrees. Cecy eſt dit ſuiuant l'opinion d'Harpocration.

Les Tamies m'ont remis en memoire des Ellinotamies, l'office deſquels eſtoit de conſeruer, & manier les deniers qu'on tiroit de la partie de la Grece, qui eſtoit ſous la domination des Atheniens, afin que ceux-là ſe portaſſent de meſme aux choſes ſacrees, que ceux-cy aux Tributs : Pollux dit encor qu'ils auoient accouſtumé d'exiger, & d'amaſſer l'argent des Iſles. Les autheurs Grecs rendent la raiſon de ce nom en telle ſorte. Apres que le Roy des Perſes euſt eſté vaincu par les Atheniens par mer, ces victorieux diligens à conſeruer leur authorité, commanderent que tous les autres leur fiſſent tribut pour payer les frais de la guerre nauale, par le moyen de laquelle le commun ennemy des Grecs auoit eſté chaſſé, pour ce que la plus grande partie de la deſpence auoit eſté premierement faite par eux : & pour ceſte cauſe ils nommerent ceux qui recouuroient cét argent, Ellinotamines, c'eſt à dire Gardiens de la Grece.

Il faut ioindre à ceux-cy les Hellanodiens, qui auoient charge des choſes ſacrees de tout le païs ſuject aux Atheniens, de meſme que les autres de garder le threſor public. Ils receuoient doncques les deniers que l'on donnoit pour les choſes ſacrees, & les remettoient apres aux Chorages pour la deſpence des ſacrifices : ce qu'ils auoient accouſtumé de faire aux ſacrifices, & ieux de la ville, exigeant des Citoyens & des habitans d'Athenes.

Les Ginaiconomes deliberoient des ornements des Damoiſelles, puis de toutes les autres femmes, afin qu'il n'y en euſt aucune qui portaſt choſe indigne de ſon rang, & que chacune s'habillaſt ſelon ſes moyens. Ceux-cy ordonnoient vne amande pecuniaire contre celles qui en vſoient autrement, & leur ſentence eſtoit auſſi executee.

Il y auoit encore vne loy du marcher, propoſee par vn certain fils de Philippe. Elle portoit, que ſi quelqu'vn eſtoit peu honneſte en ſon alleure, elle deuoit eſtre condamnee à mille dracmes d'amende. Pollux eſcrit que ceux-cy eſtoient au nombre de vingt.

C'eſtoit auſſi la couſtume de ces Ginaiconomes, de prendre garde aux feſtins, & aux conuiez, & à leur nombre. Ie tiens cecy d'Athenee, qui dit que ces Ginaiconomes, auecques les Areopagites, prenoient garde aux compagnies des hommes en chaque maiſon, tant aux nopces qu'aux ſacrifices, pour ce que l'on y ſouloit manger exceſſiuement, & puis s'enyurer : Mais cét Autheur ne s'accorde pas auecques Platon touchant le nombre des conuiez : veu qu'il ne veut pas qu'il y ait aux nopces plus de dix perſonnes, c'eſt à ſçauoir cinq hommes, & autant de femmes : mais celluy-là eſcrit vne choſe aduenuë, & ceſtui-cy vne imaginee, ainſi que toute ſa Republique.

Ceux que les autres Autheurs ont nommez Oinottes, c'eſt à dire, qui prennent garde au vin, ſont nommez par Platon en ſa Republique, Minamones, à cauſe (comme ie croy) qu'ils ramenteuoient les loix : pour ce que de meſme que les Ginaiconomes empeſchoient que les

femmes

femmes paſſaſſent certaines bornes en leurs habits & ornements, & prenoient garde au nombre des conuiez, & à la façon des viandes : auſſi ceux-cy impoſoient des loix touchant l'vſage du vin, afin que ſi quelqu'vn eſtoit condamné pour auoir trop beu, il appriſt à ſes deſpens de ne boire pas tant à l'aduenir.

Mais ces Oinottes n'eſtoient pas gens de grande conſideration : il y en auoit trois, qui furent auſſi nommez Oftalmes, pour ce qu'auecques leurs aduertiſſements ils rendoient les yeux de l'entendement à ceux, qui pour auoir trop beu, les auoient perdus, ou eſgarez. Les Sympoſiarques ne differoient de ceux-cy que pour le regard du nom.

Il y euſt auſſi dix hommes qui auoient ſoin du Palais, & mettoient le prix aux choſes, afin que l'on acheptaſt, non pas à la volonté des vendeurs, mais ſelon le iuſte prix, & à celle fin auſſi que l'on n'acheptaſt quelque choſe, qui ne valluſt rien, au lieu de la bonne marchandiſe. Ils prenoient auſſi garde à ce qu'aucun Citoyen ne gardaſt plus de bled & de vin, qu'il ne luy en falloit pour ſon entretien, & celuy de ſa famille : & ceux-cy meſmes faiſoient que tout le froment qui venoit dans la ville, au deſſus de ce qui eſtoit neceſſaire, eſtoit mis en des lieux publics, au nom de la Republique : & c'eſtoit pour ce qu'ils le vendoient à iuſte prix, combien que la diſette des viures fuſt fort grande.

Les Epiſcopes, ou Eueſques, eſtoient ceux qui auoient ſoin des affaires des Prouinces. Ceux-cy eſtans ordonnez comme arbitres par toutes les Prouinces, recherchoient ce qui concernoit les procez, les offenſes publiques, & ſa Iuriſdiction. Si quelqu'vn auoit voulu conteſter deuant eux ils donnoient ſentence, à laquelle il falloit obeïr, comme ſi elle euſt eſté donnee par le principal Magiſtrat.

Les Iuriſconſultes diſent, que les Eueſques ſont eſtablis ſur toutes les choſes qui ſont expoſees en vente. Et c'eſt de la diligence dont vſoient à prendre garde à toute choſe, que les Chreſtiens ont donné le nom d'Eueſque à chaque Chef de Diocele.

GOVVERNEMENT ANCIEN DES LACEDEMONIENS.

LA ville de Sparte, autrement de Lacedemone, fut illuſtre par des beaux faicts de plu- 44
ſieurs grands Capitaines, au temps que la Grece floriſſoit, & ce d'autant plus que Lycurgue l'ayant reglee auecque ſes loix, fut cauſe quelle demeura long temps en vigueur. Mais depuis qu'elle commença de les meſpriſer, elle vid incontinent ſa decadence, & ſa ruine. Or pour ce que i'ay trouué l'eſtabliſſement de ce Legiſlateur du tout remarquable, ou pour mieux dire merueilleux : i'ay penſé que ie deuois à mon Lecteur le diſcours, de la façon auec laquelle ceſte Republique s'eſt gouuernee.

Lycurgue ne ſuiuit pas en cecy l'opinion des autres : mais eſtant pluſtoſt de contraire aduis à pluſieurs, fit en telle ſorte, que ſa patrie ſurmonta en bon heur toutes les autres. Car quant à la multiplication des enfans, il y en a quelques-vns qui nourriſſent auec peu de viandes, mais delicates tout ce qui ſe peut, les filles qui leur ſemblent propres à engendrer. Ils leur deffendent entierement le vin, ou bien le leur font boire fort trempé. Mais peut-on eſperer de veoir iamais naiſtre quelque choſe de grand de ces femmes elleuees en ceſte ſorte : Mais Lycurgue iugea qu'il ſuffiſoit que les femmes eſclaues fiſſent les habillements. Ayant donc veu que c'eſtoit choſe fort importante d'auoir des enfans des femmes de libre condition, il ordonna principalement que les femmes exerceroient leurs corps de meſme que les hommes. Apres il inſtitua tant entre les hommes qu'entre les femmes, les courſes, & les combats, pour ce qu'il iugea que les enfans qui naiſtroient de telles perſonnes, ſeroient fort robuſtes.

Mais alors que l'homme & la femme eſtoient mariez enſemble, il eſtoit enioinct au mary (comme i'ay remarqué en paſſant dans les mœurs des Grecs) d'aller voir & de quitter ſa femme, en telle ſorte qu'il ne fuſt veu de perſonne. Enquoy Lycurgue euſt bonne raiſon, veu qu'il conſidera que l'on paruenoit par ce moyen auec plus de deſir, & de douceur, aux plaiſirs du mariage, & qu'ils les empeſchoit auſſi de tomber malades, combien qu'ils fuſſent robuſtes, ſerrant ainſi le bouton à la premiere ardeur, & ne ſe laſchant que lors que l'vn & l'autre n'eſtoit plus ſi affamé de ce plaiſir.

Dauantage, il ordonna qu'il ne ſeroit pas permis à chacun de ſe marier à ſa fantaiſie, & que l'on ne feroit les nopces, ſinon quand l'on ſeroit paruenu à vn aage meur, d'autant qu'il iugea que cela deuoit beaucoup aider à la fecondité, & à la force. Et s'il arriuoit que quelque vieillard euſt rencontré vne ieune femme, à cauſe que c'eſt la couſtume des gens de cét aage, de garder ſoigneuſement leurs femmes, il eſtoit ordonné que le vieillard choiſiroit vn homme, dont le courage, & le corps luy ſatisferoit plus, & que le menant en ſa maiſon, il luy mettroit ſa femme entre les mains, afin d'en auoir des enfans. Et au cas qu'il n'y eut perſonne qui voulut ſa femme, & qu'il deſiroit d'auoir des enfans libres, il fit pareillement vne loy, qui portoit, que s'il

en auoit veu vne feconde, auecques la permiſſion de ſon mary, il pouuoit auoir des enfans d'elle.

Il y a beaucoup de choſes ſemblables contenuës aux loix de Lycurgue : Car elles veulent que les hommes puiſſe tenir deux femmes chez eux, & que les maris puiſſent acquerir des freres aux enfans nez d'elles, qui ayent eſgale part en la famille, mais non aux moyens. Par ceſte inſtitution d'engendrer des enfans, differente de celle des autres Grecs, chacun ſe peut aſſez imaginer de combien il rendoit les Lacedemoniens plus excellents en grandeur & en force que les autres Grecs.

Maintenant apres auoir diſcouru de la naiſſance des enfans, ie veux parler de la façon de les eſleuer, tant parmy les Lacedemoniens, que les autres Grecs : car ceux qui demeuroient au reſte de la Grece, & particulierement ceux qui deſiroient de nourrir noblement leurs enfans, auſſi toſt qu'ils entendoient ce qu'on leur diſoit : les mettoient entre les mains de leurs eſclaues lettrez, & les enuoyoient encores incontinent apres à des maiſtres pour apprendre les lettres, la Muſique, & les choſes qui appartenoient à la lutte. Outre ce, ils amoliſſoient auecques les ſouliers les pieds des enfans, les paroient de diuers habits, & leur donnoient de la viande ſelon la capacité de leur ventre : Mais Lycurgue, au lieu de ces eſclaues Pedans, auſquels chacun donnoit particulierement ſes enfans à gouuerner, voulut qu'ils fuſſent ſous la charge & conduite de l'vn de ceux, du nombre deſquels l'on eſliſoit les plus grands Magiſtrats, & pource qu'il inſtruiſoit les enfans, on le nommoit Paidonome. Il donna à ceſtui-cy l'authorité d'aſſembler les enfans, & de pouuoir chaſtier ceux qu'il trouueroit faiſans quelque choſe, auecque fineſſe & meſchanceté.

Il luy adiouſta encores du nombre de ceux qui eſtoient deſia creux, quelques-vns qui deuoient porter les verges, quand il en eſtoit beſoin, & en frappant les enfans. Il aduint de là que les enfans eſtoient honteux de ces coups, & obeïſſoient facilement à ce qui leur eſtoit commandé.

Au lieu de porter des bas, il ordonna qu'ils iroient pieds nuds, pour ce qu'il preuint qu'auec vn tel exercice ils pourroient plus aiſément monter, & deſcendre, & eſtre plus viſtes à la courſe ſans ſouliers, & bas, s'ils auoient exercé leurs pieds que d'autre ſorte. Et à cauſe de la diuerſité des habits qui eſtoit auparauant introduite, il voulut qu'ils s'accouſtumaſſent toute l'annee vn ſeul accouſtrement, iugeant que par ce moyen ils ſeroient plus capables de reſiſter au chaud & au froid.

Dauantage, il voulut que l'on donnaſt à manger à l'homme en telle ſorte, qu'il ne fut pas accablé de trop de viande, & qu'il s'accouſtumaſt à ſouffrir les incommoditez, d'autant qu'il cogneuſt que ceux qui ſeroient faicts à ceſte façon de viure, ſeroient beaucoup plus capables au beſoin de ſupporter plus longuement le trauail ſans manger : & outre ce qu'ils auroient moins beſoin de pitance, & mangeroient quelque viande qu'on leur preſentaſt : & meſme il vid bien que pour conſeruer la ſanté, & augmenter la beauté de la taille, il valloit mieux vſer d'vn aliment qui rendit le corps ſec, & delié, que d'vn qui le rendit gras, & plein de chair. Mais afin qu'ils ne fuſſent auſſi trop preſſez de faim, il ne voulut que ceux qui enduroient quelque neceſſité, euſſent auec faineantiſe les choſes dont ils auoient beſoin, ains il leur permit de les deſrober, crainte de mourir de faim : ce qu'il fit, afin que celuy qui ne ſçauoit autre moyen d'en auoir, en acquiſt auec ſon induſtrie. Et veritablement c'eſt choſe claire, qu'il faut que celuy qui veut deſrober quelque choſe veille la nuict, & n'eſpargne durant le iour ſes artifices, s'il veut obtenir ce qu'il deſire. C'eſt donc choſe toute claire : que celuy qui veut rendre les enfans plus accorts touchant les choſes neceſſaires à la vie, que courageux, il les doit inſtruire en ceſte ſorte.

Mais quelqu'vn dira : pourquoy il vouloit que celuy qui ſeroit ſurprins en deſrobant fut battu bien rudement, puis qu'il tenoit le larcin pour vne bonne choſe : A quoy ie reſponds, que ce fuſt pour la meſme raiſon, pour laquelle aux autres choſes que les hommes enſeignent, puniſſent celuy qui ne les faict pas comme il faut, & que de meſme il vouloit que l'on chaſtiaſt ceux qui ſe laiſſoient ſurprendre, pour ce qu'ils manquent d'eſprit & d'induſtrie à deſrober.

Il vouloit encores que ceux qu'il auoit faict battre, deſrobaſſent d'vn lieu aſpre, & malaiſé grande quantité de fromages, voulant inferer par là, que celuy qui a eu du mal durant peu de temps, a accouſtumé de ſe reſiouïr longuement lors qu'il rencontre quelques fortunes.

On void encores qu'en cecy, vn homme lent & delicat n'eſt nullement propre, lors qu'il eſt beſoin d'vſer de diligence, & qu'au contraire il tombe en pluſieurs inconueniens.

S'il arriuoit que le Paidonome partiſt, afin que les enfans ne fuſſent alors ſans maiſtre, il vouluſt que le Citoyen qui ſe trouuoit preſent, euſt authorité de commander aux enfans ce qui luy

ſembloit

ſembloit bon à faire, & qu'il les punit s'ils failloient en quelque choſe : & par ce moyen il fit que les enſans ſe comportoient auec plus de retenuë, & viuoient auec plus de honte : pour ce que les enfans, ny les hommes, n'ont accouſtumé de craindre perſonne plus que leurs maiſtres. Et afin que quand quelque homme ne ſe trouuoit preſent, il y euſt quelqu'vn qui prit garde aux enfans, il ordonna que celuy qui ſeroit plus retenu, & plus graue en toute choſe que les autres, les gouuernaſt, & par ce moyen ils n'eſtoient iamais ſans maiſtre.

Il eſt à ceſte heure temps de parler de l'amour des filles, pour ce que cecy appartient encores à la diſcipline. Les autres Grecs, comme les Boëtiens accouſtumoient enſemble les garçons, & les filles : mais il y en auoit quelques autres qui ne permettoient pas ſeulement que les Amants parlaſſent auec les filles. Lycurgue eſtoit de contraire opinion : veu que s'il y en auoit quelqu'vn qui fut eſpris de l'amour de quelque fille, ayant recogneu la beauté de ſon eſprit, il leur permit de demeurer enſemble, & iugea que c'eſtoit vne tres-honneſte diſcipline. Que ſi l'on iugeoit que quelqu'vn fut ſeulement amoureux du corps de ſa fille, il ordonna qu'il s'abſtint autant de ceſte fille, que le pere s'abſtient de ſon fils, & le frere du frere, en ce qui eſtoit des plaiſirs de Venus.

Nous auons aſſez diſcouru de la diſcipline des enfans, & chacun pourra conſiderer bien aiſément à part luy auec quelle diſcipline des Grecs, les enfans pouuoient deuenir plus obeïſſans, & plus honneſtes, & finalement où c'eſtoit que les hommes ſe rendoient plus continens aux choſes neceſſaires : Car depuis que les autres ſortans de l'eſchole de l enfance eſtoient paruenus à la ieuneſſe, ſoudain quelques-vns n'auoient plus de maiſtres ny de gouuerneurs, ains viuoient en toute liberté.

Mais Lycurgue cognoiſſant que les ieunes hommes auoient naturellement le courage altier, auec vn desbordement eſtrange, & vne fort grande inclination à toutes ſortes de plaiſirs, il les ſouſmit lors à de grands trauaux, & s'eſſaya de faire qu'ils fuſſent continuellement occupez. Et adiouſtant encore, que ſi quelqu'vn refuſoit de faire ce qu'il enioignoit, il ne paruiendroit iamais à aucune choſe honorable : Il ordonna que non ſeulement les perſonnes publiques deſtinees à ce gouuernement : mais encore les parents priſſent garde aux leurs, afin que demeurant ſans aucune crainte dans la ville, ils ne deuinſſent vagabonds, & inſolents. Dauantage leur voulant donner vne honneſteté naturelle, il commanda qu'en marchant ils tinſſent les mains ſoubs le manteau, & ne diſcouruſſent nullement, ny regardaſſent autour d'eux : mais tinſſent la veuë baſſe. Et veritablement on void en cecy, que le naturel des hommes eſt plus robuſte en ce qui regarde la pudicité, que celuy des femmes. On ne pouuoit donc ouïr leurs voix, non plus que s'ils euſſent eſté de pierre, ny leur voir nullement tourner les yeux, non plus que s'ils euſſent eſté proprement de bronze.

Quand ils ſe trouuoient en quelque banquet, il leur ſuffiſoit de reſpondre à ce qu'on leur demandoit. Il vouluſt auſſi qu'on euſt vn grand ſoin touchant l'inſtitution des ieunes hommes, pour ce qu'il iugeoit, que s'ils deuenoient tels qu'il falloit, il en viendroit, ſans doute, vn tres-grand bien à la Republique.

Voyant donc que tous ceux qui ſe ſouloient exercer naturellemẽt à l'eſſay, les cœurs eſtoient eſcoutez auec grande attention, & les ieux de la lutte regardez auec grande allegreſſe : il iugea qu'il ſeroit à propos d'encourager les ieunes gens en ceſte ſorte au debat de la vertu, & qu'ils pourroient arriuer par ce moyen à vne grande perfection de bonté. Ie vous monſtreray donc en quelle ſorte il les enflammoit à telle choſe.

Les Ephores eſliſoient trois hommes des plus floriſſants, nommez Hippegrites, à cauſe qu'ils aſſembloient la caualerie. Chacun de ceux.cy choiſiſſoit cent hommes, declarant pour quel reſpect il preferoit les vns en honneur, & refuſoit les autres.

Ceux qui ſe trouuoient deshonorez venoient au combat, & contre ceux par leſquels ils n'auoient pas eſté commandez, & contre les autres qui leur auoient eſté preferez, & l'vn prenoit garde à l'autre, s'il voyoit qu'on fiſſe quelque choſe qui ne fuſt honneſte.

De là venoit qu'on voyoit vn debat fort vtile à la Republique, où l'on monſtroit ce qu'vn homme de bien deuoit faire : & les deux partis s'eſſayoient autant qu'il leur eſtoit poſſible de ſe rendre pleins de vertu : ſi la Republique auoit beſoin de quelque choſe, ils la ſecouroient auſſi toſt à l'enuy l'vn de l'autre.

Ils eſtoient encore contraincts d'auoir ſoin de leur ſanté, pour ce qu'ils ſe battoient à coups de poings toutes les fois qu'ils ſe rencontroient, & luttoient auſſi enſemble, tant ils auoient enuie de ſe ſurmonter l'vn l'autre en toutes choſes.

Tandis qu'ils combattoient en ceſte ſorte, tout homme qui s'y trouuoit preſent, & qui auoit quelque authorité, les pouuoit ſeparer, & s'il y en auoit quelqu'vn qui ne voulut pas obeïr, le Paidonome les faiſoit appeller en iugement deuant les Ephores qui le puniſſoient ſeuerement, comme ceux qui auoient ordonné qu'aucun ne ſe laiſſaſt ſurmonter à ſa cholere, en telle ſorte qu'il refuſaſt d'obeïr aux loix.

Or quand ils eſtoient paruenus à vn aage plus meur, & à de grands Magiſtrats, quelques Grecs ſans ſe ſoucier de la force du corps les chargeoient de l'entrepriſe de la guerre. Mais Lycurgue fit vne loy qui portoit, que c'eſtoit choſe loüable aux hommes de cét aage d'aller à la chaſſe, ſi ce n'eſtoit entant qu'elle empeſchaſt quelque office public, afin qu'ils ſupportaſſent auſſi bien que les ieunes gens le trauail de la guerre.

Or Lycurgue cognoiſſant bien que les Lacedemoniens, de meſme que les autres Grecs, faiſoient des feſtins en leurs maiſons, & conſiderant combien telles choſes tendent au vice, il les attira à manger en public, eſtimant que par ce moyen ils ne pourroient paſſer au delà de ce qui leur ſeroit permis.

Les hommes oyſifs ont accouſtumé de faire mal à propos pluſieurs choſes, & les riches reſſemblent auſſi quelquesfois aux oyſifs, d'où vient que tandis qu'ils eſtoient aſſis à table, elle n'eſtoit iamais ny vuide ny ſomptueuſe, pour ce qu'oſtant tous les breuuages ſuperflus, qui nuiſoient au corps & à l'eſprit, il permit à chacun de boire quand il auroit ſoif, ſçachant que c'eſtoit vne choſe du tout ſaine & aggreable de boire en ceſte ſorte : Car en s'aſſemblant ainſi, qui euſt eſté celuy qui euſt peu ruiner, ou ſon bien, ou ſon corps à manger & à boire exceſſiuement ?

Aux autres villes, les hommes d'eſgale condition ont accouſtumé de ſe frequenter, d'où vient qu'ils n'ont aucune honte entr'eux : mais Lycurgue meſla dans la ville de Sparte, la diſcipline & l'experience des vieux auec la gaillardiſe des ieunes. Et c'eſt choſe qui touche la patrie, de permettre à chacun de dire ce qu'il aura faict honorablement dans la ville, à raiſon dequoy on ne voyoit là nulle vilainie, ny yurongnerie, ny aucune acte deshoneſte, & pour concluſion on n'y oyoit aucune parole honteuſe. Et il naiſſoit encore ce bien de manger publiquement enſemble, que quand ils retournoient au logis ils eſtoient contraints de ſe pourmener, & de prendre ſoigneuſement garde de n'eſtre point accablez de vin, comme ceux qui ſçauoient fort bien qu'ils ne deuoient pas demeurer au lieu où ils auoient ſoupé, & qu'il leur eſtoit beſoin de ſe ſeruir de la nuict de meſme que du iour, pour ce que celuy qui eſtoit encore ſous le gouuernement de quelqu'vn, ne pouuoit ſe faire eſclairer la nuict.

Ce grand perſonnage conſiderant apres, que ceux qui ſe mettoient à trauailler apres le repas auoient bonne couleur, & eſtoient ſains & robuſtes, au lieu que les autres qui viuoient en oyſiueté deuenoient mal ſains, il pourueut ſemblablement à cecy : & pour ce il ordonna, que le plus aduancé en aage d'vne troupe, prendroit garde que les autres ne mangeaſſent pas beaucoup. Auſſi ie croy qu'on en trouueroit mal-aiſément quelques-vns qui ſurmontaſſent les Lacedemoniens en ſanté, & en force de corps, pour ce qu'ils eſtoient en perpetuel exercice de tous leurs membres.

Outre ce que deſſus, au lieu qu'aux autres villes chacun eſt maiſtre de ſes enfans, de ſes eſclaues, & de ſon argent : Lycurgue voulant faire que les Citoyens, ſans s'offencer nullement entr'eux iouïſſent d'vn bien reciproque, ordonna que chacun pourroit commander à ſes enfans, & à ceux d'autruy des choſes raiſonnables. Et ſi quelque enfant battu par vn autre s'en plaignoit à ſon pere, il eſtoit blaſmé s'il ne le battoit encore, tant on eſtimoit qu'ils ne commandoient aux enfans rien qui fut mauuais. Il ordonna encore meſme choſe touchant les eſclaues, tant propres, qu'appartenants à autruy, s'ils eſtoient contraincts ſe ſeruir d'eux en quelque choſe.

Il voulut encore que les chiens de chaſſe fuſſent mis enſemble. Ils appelloient donc ceux qui eſtoient incommodez à la chaſſe, & s'il y en auoit quelqu'vn qui s'y pleuſt moins, il enuoit volontiers ſes chiens dehors. Ils ſe ſeruoient en meſme ſorte de cheuaux, veu qu'vn qui ne pouuoit marcher, ou qui n'auoit point de charrette, où auoit beſoin d'aller promptement en quelque lieu, prenoit librement le premier cheual qu'il trouuoit, & lors qu'il s'en eſtoit ſeruy, le rendoit gracieuſement. Et tous les lieux où ceux qui s'eſtoient retirez de la chaſſe auoient beſoin des choſes neceſſaires à la vie, il ordonna que ceux qui auoient ſoupé laiſſaſſent les choſes appreſtees, & que ceux qui en auoient beſoin les recogneuſſent, & apres auoir prins ce qui leur faiſoit beſoin, vinſſent à remettre tout le reſte. Ainſi les pauures communiquant auec eux participoient aux choſes qui ſe trouuoient en ce lieu, toutes les fois qu'elles leur eſtoient neceſſaires.

Aux autres villes chacun eſt attentif, ſelon ſes forces, à aſſembler de l'argent, veu que l'vn s'addonne à l'agriculture, l'autre à la marchandiſe, l'autre à la nauigation, & quelques autres viuent d'artifice. Mais Lycurgue deffendit aux hommes libres de toucher à aucune choſe qui tendit à amaſſer de l'argent, & ordonna ſeulement qu'ils s'occuperoient aux choſes qui apportent la liberté aux Citoyens : Car quel beſoin eſtoit-il d'aſſembler des richeſſes en vn lieu, où les choſes neceſſaires eſtoient eſgalement partagees.

Aucc

Aux autres villes chacun eſt attentif, ſelon ſes forces à aſſembler de l'argent, veu que l'vn s'addonne à l'agriculture, l'autre à la marchandiſe, l'autre à la nauigation, & quelques autres viuent d'artifice. Mais Lycurgue deffendit aux hommes libres de toucher à aucune choſe qui tendit à amaſſer de l'argent, & ordonna ſeulement qu'ils s'occuperoient aux choſes qui apportent la liberté aux Citoyens : Car quel beſoin eſtoit-il d'aſſembler des richeſſes en vn lieu, où les choſes neceſſaires eſtoient eſgalement partagees.

Auec ceſte inſtitution, il fit encore qu'on ne deſiroit pas l'argent pour en prendre quelque plaiſir. Mais qui eſt beaucoup plus : il ne falloit pas penſer au gain pour s'habiller, puis qu'ils n'vſoient pas d'accouſtremens de parade. Il ne laiſſoit pas faire amas d'argent pour le deſpenſer en compagnie, veu qu'il iugea que les hommes pouuoient mieux ſeruir leurs amis auec les trauaux du corps, qu'auec les deſpenſes, comme celuy qui voyoit que l'vn portoit de l'induſtrie de l'eſprit, l'autre des richeſſes. Toutesfois il ne voulut pas qu'en ces choſes aucun ſe peuſt enrichir par le dommage de l'autre. Il ordonna auſſi vne eſpece de monnoye de dix mines, qui eſtant portee en vne maiſon ne pouuoit eſtre cachee aux maiſtres ny aux ſeruiteurs, pour ce qu'en voulant tenir beaucoup ſecret, il eſtoit beſoin d'vn grand lieu, & d'vne charette : Car on faiſoit vne curieuſe recherche de l'or & de l'argent, & ſi l'on en trouuoit en quelque lieu, le poſſeſſeur eſtoit puny. Pouuoit-on donc trouuer quelqu'vn qui ſe voulut trauailler à aſſembler de l'argent dans vne ville, où ceſte acquiſition apportoit plus de mal, qu'on ne receuoit de plaiſir de ſon vſage?

On void par là, que les Lacedemoniens eſtoient fort obeïſſans aux Magiſtrats & aux loix: & ie croy que Lycurgue n'entreprit iamais de dreſſer ſi bien ſa Republique, ſans auoir auparauant accordé enſemble les Gentils-hommes qui ſe trouuoient à Sparte. Ie fais ceſte conjecture, pour ce qu'aux autres villes les plus puiſſans ne veulent qu'on eſtime qu'ils craignent les Magiſtrats : mais à Sparte les Princes meſme obeïſſoient principalement aux Magiſtrats, & tenoient à beaucoup de gloire de ſe monſtrer humbles, & d'obeïr, croyans que par ce moyen les autres ſuiuroient leur exemple, ce qui aduint veritablement.

Mais il eſt encores vray ſemblable qu'il ordonna la puiſſance des Ephores, cognoiſſant que l'obeïſſance eſtoit vn fort grand bien, tant en la Republique qu'en la guerre, & durant la paix, pour ce qu'il eſtima, que tant plus le Magiſtrat auoit de grands hommes, tant plus les Citoyens craindroient de deſobeïr.

Les Ephores pouuoient donc punir ceux qu'ils vouloient, & pouuoient auſſi auant le terme priuer de leur office ceux qui exerçoient quelque Magiſtrat, les mettre en priſon, & meſme les mettre en iugement, & en danger de leur vie, s'ils eſtoient coulpables. Mais ceux qui auoient ſi grande authorité, ne laiſſoient de dominer touſiours à leur volonté ceux qui eſtoient eſtablis en quelque Magiſtrat, ains pluſtoſt, comme ceux qui preſidoient aux combats Gymniques, ils puniſſoient promptement ceux qui commettoient quelque choſe contre les loix.

Mais ie trouue belle ſur toutes les autres, l'inuention que Lycurgue prattiqua pour rendre les Citoyens obeiſſans aux loix : Car il ne publia pas les loix au peuple qu'il n'euſt auparauant eſté auec les Princes à Delphes, pour demander à l'Oracle, ſi la Cité de Sparte ſeroit heureuſe en obeiſſant aux loix qu'il luy auoit données. Et lors que l'Oracle euſt reſpondu, que c'eſtoit choſe vtile aux Lacedemoniens, il les publia, iugeant que ce ſeroit vne choſe impie de n'obeïr pas aux loix confirmees par l'Oracle d'Apollon.

Il faut encore trouuer Lycurgue admirable en vne choſe, qui eſt, lors qu'il ordonna aux Lacedemoniens de preferer vne mort honorable à vne vie honteuſe. Il fit donc en telle ſorte que les bons viuoient heureuſement, & les meſchans miſerablement : pour ce qu'aux autres villes quand quelqu'vn deuient meſchant, il en acquiert ſeulement le nom, & nonobſtant le bon & le meſchant pratiquent en meſme place: mais à Sparte chacun euſt eu honte d'eſtre en la compagnie d'vn homme vicieux, ou de s'eſprouuer auec luy à la lutte. Et bien ſouuent encor vn meſchant, lors que ceux qui jouoient enſemble à la balle s'eſtoient ſeparez, n'eſtoit pas receu d'vn coſté ny d'autre, & au bal il eſtoit mis au lieu moins honorable, & par les ruës chacun le fuyoit autant qu'il luy eſtoit poſſible, de meſme qu'aux aſſemblees : & meſme entre les plus ieunes il cedoit à vn chacun.

Il ſe rendit auſſi digne d'admiration, lors qu'il voulut qu'on s'addonnaſt à la vertu iuſques à l'extreme vieilleſſe : Car ayant mis le iugement de cét aage en la borne de la vie, il ordonna que les vieillards ſeroient obligez d'auoir ſoin de l'honneſteté, & de la bonté. Et ayant ordonné que le cõbat de la vie fuſt entre les mains des vieillards, il voulut que la vieilleſſe fuſt beaucoup plus eſtimee que la force de la ieuneſſe. Et certainement elle ſe doit exercer en ce combat contre toutes les choſes humaines, pour ce qu'encore que les exercices de la lutte ſoient beaux, toutesfois ce ſont exercices du corps, mais le combat & la vieilleſſe rend teſmoignage

Digitized by Google

du bon eſprit & courage. Or d'autant que l'eſprit eſt plus excellent que le corps, d'autant les exercices de l'eſprit ſurmontent ceux du corps. Pourquoy ne loüerons-nous donc grandement ceſte ordonnance de Lycurgue, qui ayant cogneu que ceux qui s'addonnent lentement & laſchement à la vertu, ne peuuent mettre en honneur leur patrie, voulut qu'on exerçaſt publiquement toutes les vertus à Sparte?

Lycurgue voulut qu'on ne punit moins celuy qui manifeſtement ne ſe ſeroit ſoucié de deuenir tres-bon, pour ce qu'il iugea que ceux qui volent quelque choſe, faiſoient ſeulement tort à ceux à qui ils la prenoient : mais il eſtimoit que les Republiques eſtoient trahis par les faineans & vicieux. Il ſemble donc qu'il auoit raiſon d'ordonner de griefues peines contre telle ſorte de perſonnes.

Il adiouſta encor à cecy vn neceſſaire ornement de la vie ciuile : car il voulut que ceux qui ne manquoient nullement à leur deuoir, euſſent eſgale part en la Republique, ne faiſant aucun compte de la foibleſſe du corps, ny du manquement des moyens. Mais ſi quelqu'vn ſe monſtroit nonchalant & laſche en ſon Office, il ne vouloit pas ſeulement qu'il fuſt compté entre les Citoyens.

Quant aux choſes de la guerre, les Ephores deuoient donner aduis du temps auquel il falloit enuoyer l'armee dehors, tant aux hommes de cheual, qu'à ceux qui eſtoient armez peſamment, & premierement aux gens de pied, puis aux artiſans. Il ordonna pareillement que les inſtruments qui ſont neceſſaires à la guerre y fuſſent tous menez, ou auec les charettes, ou autrement, & en ceſte ſorte chacun pouuoit voir aiſément ce qui manquoit.

Il vouloit premierement que les ſoldats euſſent vne caſaque vermeille, & vn eſcu de bronze: pour ce qu'il cogneut que cét habillement eſtoit tres-propre à la guerre, & nullement commun auec celuy des femmes, d'autant qu'il eſtoit pluſtoſt net, & plus tard ſale. Il permit encor à ceux qui paſſoient les ans de l'enfance de porter vne longue perruque, iugeant que par ce moyen ils ſembleroient plus grands, & plus heureux.

Cecy eſtant ordonné en ceſte ſorte, il diſtribua les gens de pied & de cheual en ſix Tributs. Chacune de ces Tributs de la ville auoit vn Tribun, quatre porte-enſeignes, huict cinquanteniers, & ſeize chefs d'eſcadre. Mais à cauſe qu'il y en a beaucoup qui eſtiment que l'ordre des Lacedemoniens eſtoit embroüillé : ie deſire leur faire voir qu'ils croyent autre choſe qu'il ne faut: pour ce qu'en l'ordre des Lacedemoniens on voit que les Chefs ſont ordonnez, & chaque rang a les choſes qui luy ſont neceſſaires. Et ceſte inſtitution eſt ſi aiſee à apprendre, qu'aucun de ceux qui peuuent cognoiſtre les hommes, ne s'y abuſera iamais : Car les vns auoient charge de conduire, & les autres commandement de ſuiure. La façon de faire mouuoir la troupe eſtoit recogneuë par vne parole du Chef de l'Ordonnance. Les eſcadrons eſtoient tantoſt plus ſerrez, & tantoſt moins, & s'il n'y a la choſe qui ſoit ſi difficile à apprendre. Et combien qu'il aduienne quelquefois qu'ils ſe mettent en deſordre, on trouue malaiſément quelqu'vn qui puiſſe entendre l'Ordonnance qu'elles ont à la rencontre de l'ennemy, ſi ce n'eſt vn qui ſoit inſtruict en la doctrine de Lycurgue.

Les Lacedemoniens trouuoient encor bien ayſees les choſes que les autres tiennent pour fort difficiles en combattant : pour ce que quand ils marchoient en pointe l'eſcadron venoit à la fin, & ſi la bataille des ennemis venoit contre auec cét ordre, ou commandoit lors au chef de l'eſcadron de ſe mettre à main gauche au front en façon d'eſcu, & demeurer touſiours en cét eſtat, tandis que la bataille des ennemis ſe tiendroit ferme. Que ſi ce pendant les ennemis attaquoient par derriere, tous les rangs ſe tournoient, afin que les forts s'oppoſaſſent touſiours aux ennemis.

Mais quand le Prince ſe mettoit du coſté gauche, ils ne iugeoient pas toutesfois qu'on leur euſt donné les pires endroicts, à cauſe que ſi quelques-vns euſſent eſſayé de les enuironner de tous coſtez, ils auoient cét aduantage qu'ils ne doiuent pas trouuer les parties nuës, mais les armees. Que ſi pour quelque conſideration il ſembloit vtile, que le general de l'armee euſt la pointe droicte, en faiſant pointe de la bataille, ils ordonnoient leurs gens en telle ſorte, que le general ſe trouuoit du coſté droict, & les derniers du gauche. Et ſi la bataille deuoit aſſeurément eſtre attaquee par la pointe droicte des ennemis, ils ne ſe ſoucioient que de tourner toutes les enſeignes en façon de galere, auec la proüe contre les ennemis. Mais ſi les ennemis les attaquoient du coſté gauche, ils ne leur laiſſoient pas faire, ains les repouſſoient, & ainſi la derniere eſcadre eſtoit ordonnee en façon d'eſcu.

Pour le regard de la façon de camper, Lycurgus iugeant inutiles les coings d'vne ordõnance carrees, vouloit que les Lacedemoniens campaſſent en rõd, ſi ce n'eſtoit qu'ils fuſſent peu aſſeurez, à cauſe de quelque montagne. Il ordõna les corps de garde de iour & de nuict, & pour ceux qui taſchoient de ſortir la nuict du camp, il ordonna qu'ils ſeroient remarquez par les Scirires, qui auoient la charge de ne laiſſer ſortir aucun de ſon rang, & auoient encor ſoin des eſtrangers qui alloient autour.

Et quant

Digitized by Google

Et quant à ce qu'ils marchoient touſiours auec des armes d'aſt, il faut ſçauoir que cela ſe faiſoit, pour ce qu'ils ne laiſſoient point les armes aux eſclaues. Et il ne faut auſſi s'eſtonner de ce qu'ils ne ſe tenoient eſloignez l'vn de l'autre, ny des armes, ſinon autant qu'ils ſe pouuoient empeſcher entr'eux: par ce qu'ils faiſoient cecy pour leur ſeureté.

Mais il eſt temps de parler de l honneur, & de l'authorité que Lycurgue donna au Roy dans l'armee.

Premierement la ville nourriſſoit le Roy, & ceux qui eſtoient auec luy: On voyoit en garde les compagnons, ou qui mangeoient enſemble, & auec eux les Tributs des ſoldats, afin que ſe trouuant touſiours preſens, ils ſe peuſſent mieux conſeiller, s'il en eſtoit beſoin. Les compagnons ſont trois autres hommes enſemble de meſme rang. Ces deux enſemble auoient tel ſoin de toutes les choſes neceſſaires, qu'ils eſtoient continuellement attentifs à ce qui appartenoit à la guerre.

Quand le Roy vouloit mener l'armee dehors, il ſacrifioit premierement dans la ville à Iupiter le conducteur, & autres Dieux: & s'il auoit ſacrifié là quelque choſe, le Preſtre, qui eſtoit nommé Pytphore, à cauſe du feu qu'il portoit prenant, le feu de l'autel marchoit deuant iuſques aux frontieres du païs, où le Roy ſacrifioit de nouueau à Iupiter, & à Minerue. Or auſſi toſt qu'on auoit ſacrifié à ces deux, on paſſoit lors aux frontieres, & le feu perpetuel pris de ces ſacrifices marchoit deuant, & les victimes de toute ſorte marchoient apres, pour les ſacrifier quand il en eſtoit beſoin. Il ſe faiſoit le meſme à la pointe du iour, voulant acquerir premierement la bien-veillance de Dieu. On voyoit autour du ſacrifice ceux qui auoient charge en l'armee.

On y voyoit encor aſſiſter deux Ephores, qui ne faiſoient rien, ſi le Roy ne les appelloit: mais eſtans attentifs à regarder ce que chacun faiſoit, chaſtioient ceux qui tomboient en faute. Les ſacrifices eſtans paracheuez, le Roy faiſoit aſſembler le Conſeil, & commandoit ce qui ſe deuoit faire.

Quand le Roy menoit dehors l'armee, s'il ne paroiſſoit perſonne qui ſe vint oppoſer à luy, nul ne marchoit deuant luy, fors les Scirties, & les gens de cheual qu'on auoit enuoyez pour deſcouurir. Mais s'ils iugeoient qu'il fallut combattre, le Roy prenant auec luy l'eſcadron de la premiere Tribu le conduiſoit, la faiſant tourner iuſqu'à ce qu'il ſe venoit trouuer au milieu de deux Tribus, & entre deux Tribuns, ou Maiſtres de camp.

Lors qu'on tuoit la cheure à la veuë des ennemis, la loy vouloit que toutes les trompettes ſonnaſſent, & que nul Lacedemonien ne ſe trouuaſt ſans Couronne: & elle commandoit auſſi qu'on euſt à tenir les armes nettes: Mais Lycurgue voulut que le Roy ordonnaſt quand il ſeroit temps de camper, & qu'il monſtraſt le lieu, où il falloit s'arreſter & faire logement de l'armee.

L'authorité d'enuoyer des Ambaſſadeurs, de traicter des alliances, & de mouuoir la guerre appartenoit encor au Roy, que tous alloient trouuer lors qu'ils vouloient faire quelque choſe. Et s'il naiſſoit quelque different, le Roy le remettoit aux Iuges des debats, ſi c'eſtoit pour raiſon de quelque argent aux Threſoriers, & ſi c'eſtoit pour quelque butin à ceux qui le vendoient.

Lycurgue aſſigna encor au Roy les dons qu'il voudroit prendre des choſes qu'on ſacrifioit, & apres il luy ordonna des fonds en telle quantité, qu'il n'auoit beſoin d'aucune choſe neceſſaire, & ne pouuoit auſſi s'eſleuer pour en auoir trop. Et afin que les Roys mangeaſſent en public, il ordonna les feſtins publics, & au ſoupper il les honora d'vne double portion, non point afin qu'ils mangeaſſent deux fois autant que les autres, mais afin qu'ils en peuſſent donner à qui bon leur ſembleroit. Il leur donna encor deux compagnons, qu'il pouuoit choiſir à ſa volonté, & ceux-cy ſe nommoient Pities. Il leur donna encore vn cochon à chaque cochonnement de truye, afin que s'il eſtoit beſoin d'auoir le Conſeil des Dieux en quelque affaire, on euſt des victimes à commandement. Il leur fit encore faire vn eſtang pres de leur Palais, & ſçachant combien il eſtoit neceſſaire en beaucoup de choſes.

Tous les Magiſtrats faiſoient honneur au Roy de leurs ſieges, excepté les Ephores. Le Roy & les Ephores preſtoient tous les mois ſerment l'vn deuant l'autre: les Ephores au nom de la ville, & le Roy pour luy-meſme. Le ſerment du Roy eſtoit, qu'il commanderoit ſelon les loix à la ville, & celuy de la ville qu'il maintiendroit touſiours le regne en eſtat. Quant aux honneurs qu'on faiſoit aux Roys de Lacedemone lors qu'ils eſtoient morts, ie diray ſeulement ce mot, & que les loix de Lycurgue portoient qu'on les honoraſt, non comme hommes, mais comme demy-Dieux.

RELIGION.

45 POVR ce que nous auons aſſez parlé dans les mœurs des Grecs, de leur ancienne Religion, lors qu'ils eſtoient adonnez à l'idolatrie, nous viendrons à celle qu'ils tiennent maintenant. Les Grecs ſe ſont retirez de l'Egliſe Romaine depuis bien long temps, & ſe ſont eſtablis des Patriarches qu'ils recognoiſſent pour leurs Chefs. Au reſte il y a quatre Patriarches des Egliſes Grecques, à ſçauoir celuy de Conſtantinople, celuy d'Alexandrie, celuy de Ieruſalem, celuy d'Antioche, deſquels nous parlerons en leur lieu : mais ceux qui ſont dans le vray païs de Grece, ne recognoiſſent pour leur Chef que le Patriarche de Conſtantinople. Quant à leur creance nous la mettrons tout au long en parlant des Moſcouites, qui ne different d'eux qu'en bien peu de choſes.

Au reſte il y a force Caloyers, c'eſt à dire, Preſtres & Moynes Grecs, qui ſont eſpandus par la Grece, où chacun iouït du libre exercice de ſa Religion en payant tribut, non toutesfois ſans receuoir par fois mille deſplaiſirs de ces Barbares, qui dominent auec vne cruauté du tout inſupportable.

Mais afin de dire quelque particularité de cecy, le Mont Athos fut iadis deſtiné pour la demeure des Caloyers de ſainct Baſile, auſquels, comme dit Belon, on donna vn priuilege qui eſt demeuré iuſqu'à maintenant, à ſçauoir qu'il n'y a aucun qui y puiſſe demeurer s'il n'eſt Caloyer Grec. Il y a enuiron ſix mille de ſes Caloyers, qui demeurent en diuers endroicts de ceſte montagne, où il y a enuiron vingt-quatre anciens, & grands Monaſteres clos de bonnes murailles, pour reſiſter aux ennemis & aux Corſaires, qui ne les vont toutesfois trouuer guiere ſouuent pour leur faire outrage. Il y a deux principaux Monaſteres, dont l'vn ſe nomme *Vntopedi*, & l'autre *Agius Laura* : & là dedans on void de belles Reliques qu'on va voir de toutes parts, & des Temples ſuperbement baſtis, & richement ornez. Au reſte les Grecs eſtiment ce mont de meſme que nous faiſons Rome, & les ceremonies Grecques y ſont ſoigneuſement obſeruees, & ces Caloyers ont acquis plus de reputation de ſainčteté, que les autres de toute la Grece.

Les Turcs meſmes les ont en ſi bonne eſtime, qu'ils leur font de grandes aumoſnes. Il n'y a perſonne entre-eux qui viue ſans rien faire, & qui n'exerce quelque art mecanique : Car tous ſortent le matin des Monaſteres portans leurs inſtruments, auec leſquels ils trauaillent pour entretenir toute la famille : les vns trauaillent aux vignes, les autres couppent des arbres, les autres font des nauires, bref chacun exerce quelque art. Ils portent des habits de peu de prix, & ſont veſtus à la façon des Hermites. Ils ne portent point de chemiſes de chanure, ny de lin, mais de laine, qu'ils filent & couſent eux-meſmes. Ils ne s'addonnent nullement à l'eſtude des lettres, & meſmes il y en a beaucoup parmy eux, qui ne ſçauent lire ny eſcrire. Que s'il y a quelqu'vn qui paſſe de fortune par ceſte montagne pour quelque affaire que ce ſoit, les Caloyers luy fourniſſent des viures ſans en tirer nul argent.

LES ISLES
DE L'ARCHIPELAGE, QVI APPARTIENT AV TVRC, ET CE QV'IL poſſede en Eſclauonie.

SOMMAIRE.

EN ce preſent diſcours, l'Autheur faiſant vne deſcription des Iſles de l'Archipelage ſuiectes au Turc, declare leurs noms tant anciens que modernes : la ſituation, eſtenduë & circuit de chacune, leurs portes & villes. En ſecond lieu il faict vne remarque de ce qui y croiſt, & ſe void de ſingulier & exquis en chaque contree, commençant par l'Iſle de Thaſſe, *abondante en marbre blanc, en pins, & iadis en mines, qui rendoient au Roy Philippe de Macedoine tous les ans quatre-vingts talents:* Samothrace *en miel & en Dains,* Lemnos *en lin, chanure, bleds, legumes, vins, chairs, laines, figues, noix, amandes, oliues, huiſtres appellees Gaiderepedes, ſources d'eau chaude, la terre Sigillee medicinale contre la peſte & deſtuction :* Negrepont *remarquable en ſon Deſtroict de mer, pour ſon flux & reflux de cinq à ſix fois le iour, abondante en Brebis ſans fiel, en huiles & vins, & carrieres de marbre, & en Amiante pierre qui ſe reduit en lin, dont ſe fait la toile qui ſe blanchit dans le feu :* Melo, *Iſle fameuſe pour ſes ſources d'eaues ſulfurees, oliuiers, veines d'argent, & carrieres de marbre : & pour vn certain lieu, la terre duquel ne ſe peut eſpuiſer : ains cauee ſe remplit auſſi toſt ſans main d'homme. L'on trouue auſſi des Grenouilles qui ne couſſent iamais en l'Iſle* Polyandre: *La Calamite*

Digitized by Googl

La Calamite en Sifano : *le marbre blanc Lychnite, & la pierre ſarde en* Paros : *l'Ophite ou pierre Crapaudine, & les gueſpes de mortelles picqueures en* Naxe. *Le marbre & l'Aloes en l'Iſle de* Lero : *le vin Hippocoon, les Cyprez & Terebinte en* Coos : *Oranges, maluoyſie, & le maſtic en* Chio : *l'Agathe, le vin excellent, & le Crimnon & maza en* Lesbos. *Le miel & les Dains en Samothrace. En troiſieſme lieu ſuit la deſcription des mœurs & naturel, tant des anciens que des modernes habitans de ces Iſles, leurs loix, & couſtumes de chaque païs : les Deitez qu'ils adoroient, leurs ſacrifices & ſuperſtitions, & quelle eſt la Religion de ces contrees en ce preſent ſiecle.*

LA mer Egee eſt vne partie de la mer Mediterranee, qui ſepare la Grece & l'Europe de ce coſté là de l'Aſie. Les Modernes l'appellent Archiepelage, & les Turcs la mer Blanche : Les Iſles de ceſte mer ſont ordinairement diuiſees par les anciens en Cyclades & Sporades. Ils nomment Cyclades celles qui ſont proches l'vne de l'autre en façon de cercle, & ce ſont toutes celles qu'on void autour de Dele, enuiron au nombre de cinquante ſelon Iſidore, combien que quelques autres n'en mettent que douze. Mais on appelle Sporades celles qui ſont eſparſes en la mer Egee vers la Crete & l'Aſie, & qui ſont deçà, delà, ſans ordre. Or de meſme que nous auons commencé par la Thrace au diſcours de la terre ferme, nous ferons auſſi l'entree de la deſcription de ces Iſles, par celles qui ſont vis à vis de ceſte Prouince. 46

L'Iſle de Thaſſe, que Ptolomee appelle Thalaſſie, & qui a eu iadis le nom d'Erie, & d'Ethrie, ſelon Euſebe & Pline eſt proche de la Thrace, entre la bouche du fleuue Neſſe, & du mont Athos. Elle a de tour quarante mille ſelon Niger, ou cinquante, ainſi que quelques autres diſent. Il y a vne ville qui porte le nom de Thaſſe, & eſt aſſiſe en la plaine, aupres du grand Golphe vers le Nord, & ſon port eſt eſloigné de deux milles de la terre ferme de Macedoine. Du coſté du Midy il y a deux villes aſſiſe en pendant : veu qu'en ceſte endroict elle eſt toute montueuſe.

L'Iſle de Samothrace eſt eſloignee d'enuiron dix mille de la terre ferme de Thrace. Pline dit qu'on la nommoit iadis Dardanie : mais auiourd'huy on la nomme Samandrachi. Il y a grand nombre de ports en ceſte Iſle, où l'on void vne ville aſſiſe ſur vne fort haute montagne du coſté de Septentrion.

L'Iſle d'Imbre, maintenant l'Embre, ſelon Sophian, s'eſtend en longueur du Septentrion au Midy, & eſt plus longue que large. Son circuit eſt d'enuiron trente mille. Elle eſt aſſiſe preſque au milieu de la Cherſoneſe de Thrace, & de l'Iſle de Samothrace, & eſt eſloignee preſque eſgalement de l'vn & de l'autre d'enuiron dix mille. Il y a vne ville aſſiſe au pied des montagnes.

L'Iſle de Lemnos, iadis appellee Ophiuſe, à cauſe de la multitude des ſerpens qu'on y trouuoit, qui moururent tous, comme quelques-vns ont dit, euſt apres le nom de Dioſpolis à cauſe de deux villes qu'elle auoit, mais à ceſte heure elle eſt nommee communement Stalimene. Elle eſt plus longue que large, tirant de l'Eſt à l'Oüeſt, & comprend en tout enuiron cent mille. Il y euſt iadis en ceſte iſle deux principales villes, à ſçauoir Lemnos, autrement Myrine, qui eſt maintenant peu celebre, combien qu'elle ne ſoit pas ruinee : & ſon mal vient de ce qu'elle eſt moins peuplee qu'elle n'a iamais eſté. Elle eſt aſſiſe ſur vne colline qui prend ſur la mer, & a vne place, où l'ombre du mont Athos paruient au Solſtice, encor qu'il y ait de l'vn à l'autre enuiron 87. mille, & combien meſme que le Soleil ne ſoit pas preſt à ſe coucher. L'autre ville eſt Hepheſtie, maintenant Cochine, entierement ruynee. Au reſte encor que ladite Iſle n'aye pas grand tour toutesfois il y a 75. bourgs, ou villages. Pline dit qu'il y auoit en ceſte Iſle vn Labyrinthe, ſemblable à ceux d'Egypte, & de Candie : mais Belon dit qu'on ny en voit plus aucune marque.

Mais l'Iſle d'Eubee, maintenant de Negrepont, ſurpaſſe veritablement toutes celles de ceſte mer en grandeur, & eſt comme Royne de l'Archipelague. Elle eſt ſeparee du riuage d'Attique ſeulement par vn petit deſtroict, & eſgale preſque toute la coſte en l'Attique, & de la Beoce en ſa longueur. Sa largeur eſt d'enuiron vingt mille, & tout ſon circuit eſt de trois cents ſoixante cinq. Elle fut iadis nommee Macra, & Macris, Abantias, Chalcis, Chalcodontis, & Aſſopis, à ce que Pline rapporte. Nous la nommons Negrepont, & les Turcs Egribos, comme Meline eſtime. Les anciens ont tenu que ceſte Iſle eſtoit iointe à la terre ferme de Grece, & qu'elle en fut arrachee par vn tremblement de terre : ce qu'on ſe peut aſſez perſuader, tant pour le voiſinage, qu'à cauſe qu'elle eſt encore ſuiecte à eſtre esbranlee par ces tremblemens. Sa ville Capitale eſtoit Chalcis, qu'on appelle maintenant Negrepont du nom de l'Iſle. Elle eſt aſſiſe en plaine du coſté que la mer eſt reſtrainte dans vn petit deſtroict, & eſt iointe par vn pont à la terre ferme. Ceſte ville fut priſe par Mahomet II. l'an mil quatre cents cinquante & vn, auec grand meurtre de Chreſtiens, & maintenant les Turcs y habitent auec eux peſle-

meſle. Il y a encor la ville de Caryſte, qui ſe nommoit autresfois Chironie. On voit icy le Promontoire de Caphare, fameux par les naufrages des Grecs, nommé Figere par Niger, & Chimy par Sophian.

Melos eſt releuee aſſez haut en mer, vis à vis du Promontoire Malie, Cap, du Peloponeſe. Elle fut iadis appellee auſſi Nimallide Siphne, Acyton, & Zephirie, & eſt plus ronde qu'aucune qui ſoit en la mer Mediterranee, ayant quelques vingt lieuës Françoiſes de circuit. Il y a vne ville au pied d'vne montagne, deuant laquelle on void vne belle campagne qui s'eſtend iuſques à la mer.

Pres de Melos on voit vne autre petite Iſle nommee autrefois Polygee, & à preſent Fauconniere, qui eſt maintenant deſerte, comme la pluſpart de celles qui luy ſont voiſines : & vers l'Orient on voit Cynuſe, ou Elchinuſe, que les Modernes nomment Polino, ayant vne ville qui porte meſme nom.

On void apres celle qu'on nommoit iadis Phelocandre, & qui porte maintenant le nom de Policandre. On trouue pres de ceſte Iſle celle de Laguſe maintenant Chreſtienne, & celle de Sichin, iadis Oenos, & maintenant Sicandre toutes preſque de pareille grandeur, qui ont vers Midy l'Iſle Theraſie, à preſent Tſiere celle de Saturnin, iadis Calliſta, c'eſt à dire, tres-belle, fameuſe par la naiſſance du Poëte Callimaque.

Pres de Theraſie vers le Leuant, on void Anaphé que les Modernes appellent Namphio, au beau milieu de la mer, ayant vne ville aſſiſe ſur vn rocher, & au pied d'icelle vn fleuue qui arrouſe ſa plaine.

Aſſez pres de là, on void la petite Iſle d'Iues, maintenant Palme, ou quelques-vns aſſeurent que le Poëte Homere fut iadis enterré. Ceſte Iſle a vn beau port, mais eſt mal habitee à cauſe des Corſaires, qui y abondent à toute heure.

L'Iſle de Zie, iadis Cee, eſt loing du Promontoire Surie, ou Cap des Corquonnes, enuiron dix lieuës, & en a treize de circuit. Elle eſt creuſe du coſté du Nord, & faite en forme d'vn croiſſant de Lune. Elle fut auſſi nommee Ceos d'vn Gean, fils de Titan, qui habita le premier. Elle a ſon port vers la partie Occidentale: On l'a auſſi nommee autresfois Hydruſe.

Pres de ceſte Iſle on voit celle de Fermenie, que les anciens nommoient Scytie, & Oenos, qui n'eſt guieres moindre que Zie : puis on trouue Zephene qu'on appelle Seripe, ayant vne ville de meſme nom vers le Midy, & vne large campagne qui s'eſtend iuſques à la mer. Elle a de circuit quelque treize lieuës Françoiſes.

Au deſſous de l'Iſle de Zerphene on void celle de Siphano, qu'on nommoit autresfois Siphe, ou Syphe, Acis, Meropio, fort belle à voir. Elle a dix lieuës Françoiſes de tour, & vne ville baſtie ſur le Leuant, qui eſt aſſez bonne : on void du coſté d'Occident le Goulphre nommé Schinoſt, & du Midy le port où eſtoit iadis la ville Capitale de tout le païs Inſulaire.

Les Iſles ſuſnommees ſont la pluſpart des Cyclades, qui ſont autour de l'Iſle de Dele. Mais entre-elles vers l'Orient on void encor l'Iſle de Paros, qui a retenu ſon ancien nom: Elle fut autresfois nommee Demetriade, Zacynte : tout ainſi que Zante, Hyrie, Hyleeſſe, Cabarnis, & Minoc, elle a cinquante mille de circuit, qui font pres de vingt lieuës, & s'eſtend en longueur du Ponant au Leuant : & au milieu on void vne belle & large campage, auec pluſieurs beaux baſtiments, & vn Temple ancien qui eſt encore en ſon entier. On y voit auſſi le mont de Campieſe, qui eſt fort haut, au pied duquel eſt aſſiſe vne ville baſtie auec des pierres d'vne grandeur demeſuree. Ce mont ſe nommoit iadis Marphéſie. La ville de Paro eſt du coſté d'Occident, quoy que l'ancienne fut ſur le bord de la mer, le long du riuage du fleuue Aſope. Le port eſt vers le Septentrion, pres du chaſteau qu'on nomme Cephalo, & le port eſt appellé Bon. Le reſte du coſté du Nort eſt tout enuironné de montagnes: Ceſte Iſle paruint entre les mains des Venitiens du temps de l'Empereur Henry, frere de Baudouyn Comte de Flandres : mais Mahomet prenant Negrepont, ſe ſaiſit auſſi de ceſte Iſle.

L'Iſle de Nixie, autresfois Maxos a vingt bonnes lieuës Françoiſes de circuit, & auoit il n'y a pas long temps vn Duc, comme Candie ſous la puiſſance des Venitiens : mais Selym pere de Solyman l'oſta à la Seigneurie de Veniſe. La ville qui a commandement ſur tout le païs, & de laquelle l'Iſle prend le nom de Nixie, eſt aſſiſe vers le Septentrion ſur vne haute montagne, elle a eſté nõmee autresfois Iſle de Venus, Die, & Dioniſie : cõme auſſi petite Sicile, & Calipolis.

Vers le Leuant de Nixie, on void l'Iſle d'Amurge, iadis Brutore, qui a vingt lieuës de tour & trois portes, dont l'vne porte le nom de ſaincte Anne, l'autre de Calors, & le troiſieſme de Catapla.

Tirant vers la coſte de la petite Aſie, pres d'Amurgoſpoli, ou Brutore, on deſcouure l'Iſle de Claros, à preſent appellee Calamo, qui a quelques dix lieuës de tour, & de fort hautes montagnes. On y voit les ruines d'vne ancienne Cité, qui eſt du coſté du Leuant. Il y a le long de ceſte Iſle vn Goulphe nommé Calamo, & vne ville portant meſme nom.

Plus haut

Plus haut que Claros on void l'Iſle de Lero, maintenant Lerte, qui a quelques dix huict milles de circuit. On y voit encor vn chaſteau du coſté du Leuant, & du Midy le Port de Lepide, où fuſt iadis aſſiſe la ville capitale de l'Isle au pied de la montagne.

Aſſez pres de ces Iſles ont voit celle de Pathmos, & maintenant Palmoſe, où ſainct Iean l'Euangeliſte fut confiné par Domitian. Et quoy que ceſte Iſle, & pluſieurs autres ſes voiſines ſoient Aſiatiques, ſi eſt-ce que ie les embraſſe auec les Grecques, tant pource qu'elles tenoient la langue Grecque, & obeyſſoient à ſes Empereurs, qu'à cauſe qu'il m'eſt plus aiſé de les deſcrire en les voyant proches, que ſi ie voulois ſuiure trop exactement celles qui appartenoient à l'Europe, ſans rapporter aucun fruict au Lecteur auec toute ma peine.

Ceſte Iſle n'a qu'enuiron ſept ou huict lieuës Françoiſes de circuit, & eſt comptee entre les Iſles Sporades, tant par les anciens que par les modernes.

L'Iſle de Coos, maintenant Longo, & des derniers tirant vers le Leuant, le long de la coſte d'Aſie. Elle a ſon eſtenduë du Nort au Midy, & cõtient de longueur enuiron dix-huict lieuës. Elle fut iadis nommee premierement Merops. Les Turcs ont accouſtumé de l'appeller Stancou. Vers le Leuant on void la ville capitale nommee Arange, qui a vn lac au milieu, qui tarit en Eſté. On y void des magnifiques baſtimens tous de marbres. On void encores hors de la ville les murailles du Palais du grãd Medecin Hyppocrate, natif de ceſte Isle meſme qu'Appelle. On y void encor la ville de Coë, que les Turcs nomment Stancou, de meſme que l'Isle qui n'eſt guiere esloignee de la petite Aſie, & eſt vis à vis de celle de Cypre.

Autour de Longo on void pluſieurs petites Iſles peu renommees, comme Hiali, Niſari, Chiraue, Leſindre, Piſcopie, Lire, Carchi, Limone, Lenire, Zinare, dont nous laiſſons la deſcription comme peu vtile.

L'Isle de Samos retient encore ſon ancien nom, & eſt plus renommee que grande, s'eſtend du Leuant au Ponant, & ayant vingt lieuës de circuit. Elle fut nommee apres que les Cariens l'eurent abandonnee, Druyſe, Antemuſe, Melamphile, Cypariſſe, & Stephane, c'eſt à dire, couronne. Il y eut iadis vne bonne ville, les ruines de laquelle paroiſſoient encore le long de la mer, y ayant vn port & Arſenal, qui eſt fort beau, & ſpacieux, auec vne fort haute leuee.

Mycone l'vne des cyclades vers l'Occident, auiourd'huy Micolé, a quelque huict lieuës de circuit. Elle a vn port auec ſon mole, & Arſenal, & eſt toute habitee, ayant au Leuant le port & bourg de ſaincte Anne, au Midy ſainct Eſtienne, & entre l'Eſt & le Nort le port de Panderne.

Pres de là on void l'Isle de Giare, maintenant Stopodie, qui n'eſt guiere grande, & eſt ceinte de pluſieurs rochers. Les Romains y enuoyoient en exil ceux qu'ils condamnoient comme dignes de mort, comme auſſi les autres Isles deſertes d'entre les Cyclades ſeruoient pour meſme choſe.

Dele eſt la plus renommee des Cyclades, à cauſe de l'Oracle d'Apollon. On le nomme auiourd'huy Dile. Elle fut jadis appellee Ortygie, à cauſe des cailles qu'on y void pluſtoſt qu'ailleurs. Elle a eu auſſi les noms d'Aſterie, Lagie, Cerhe, Mydie, Cynethe, & Pyropile, & encore de Cinthie, à cauſe d'vne montagne qui y eſt. Ceſte Isle eſtoit diuiſee par le moyen d'vn petit canal en deux parties, en l'vne deſquelles on voyoit le grand Temple d'Apollon, duquel on void encore quelque reſte.

Pres de Dele on void l'isle de Rhene, iadis Celaduſe, & Artemiſe, & l'on la nomme auiourd'huy Dile, auſſi bien que Dele.

Andro eſt auſſi l'vne des Cyclades, & a pour le moins vingt lieuës de France de tour. Elle fut jadis nommee, comme dit Myrſyle l'Esbien, Auron, Autandre, Laſſie, Nouagrie, & Epage. Sa ville eſt vers l'Orient, & le fort eſt aſſis ſur vn eſcueil, & pour y aller il faut paſſer ſur vn pont leuis.

L'isle de Chios eſt oppoſee à la Cherſoneſe d'Ionie, maintenant nommee de Smirne, n'y ayant entre-deux qu'vn canal d'eau d'enuiron deux lieuës & demie, tout entouré de bancs & deſcueils. Elle eſt aſſiſe entre les Isles de Merelin, & de Samos, & fut premierement nommee Ethalie. Son circuit eſt d'enuiron trente lieuës. Sa longueur s'eſtend du Septentrion au Midy, & eſt diuiſee en deux parties, l'vne nommee Apanomeree, qui ſignifie partie d'enhaut, & l'autre Catomeree, c'eſt à dire, partie d'en bas. Elle fut priſe par Solyman, l'an 1566.

On void à l'oppoſite du pays de Phrygie, que les Turcs appellent maintenant Sarcum, la belle Isle de Lesbos, auiourd'huy Metelin: du nom de ſa ville capitale autresfois Mytilene. Elle fut iadis appellee Antiſſe, puis Pelaſgie & apres Macaree, du nom du fils de Iupiter, ſurnommé Cyrnace. Elle eut encor le nom d'Emerthé, Ethalaſie, & Egyre, ainſi que Pline nous enſeigne. Son circuit eſt d'enuiron quarante de nos lieuës.

Quant aux lieux qui appartiennent au Turc en Eſclauonie, on compte premierement en terre ferme Caſtelnouo, ou Chaſteau neuf, aſſis ſur vne baſſe colline pres du Sein Rizonique,

maintenant le Golphe de Cataro. Les Turcs l'ont oſté aux Eſpagnols depuis n'aguieres.

La ville de Scodre, qu'on nomme communément Scutri, a eſté quelquesfois ſous la puiſſance des Venitiens, mais maintenant elle obeyt aux Turcs: Elle eſt à 18. mille loing de la mer, & ſur vn rocher fort droict, ayant au deſſous du coſté du Leuant vn lac qui a de circuit enuiron 130. mille, & tout autour des montagnes, fors du coſté de Septentrion.

Le Turc y poſſede encore les petites & mal peuplees villes de Buduë, Antiuare, & Dulcigno: que Ptolomee nomme Vlcinium, & quelques autres Olchinium, qui furent pris ſur les Venitiens par Selim 2. Empereur des Turcs.

QVALITE'.

QVANT à l'Isle de Thaſſe, elle abonde en marbre blanc, dont les Romains faiſoient grand eſtat: & en ſes montagnes on trouue auſſi vn fort grand nombre de pins, & de ſapins: & l'on peut voir par des monceaux d'eſcume de metal qu'on y void encore, qu'il y auoit autresfois de fort bonnes mines: ce qu'on peut auſſi cognoiſtre aiſément, pource qu'elles rendoient toutes les annees à Philippe Roy de Macedoine quatre vingts talens.

L'Isle de Samotrace abonde en miel, & en daims, & celle de Lemnos eſt fertile plus qu'elle ne fut jamais, & porte du lin, du chanure, du bled, des legumes, & du vin en abondance. Il y a auſſi grande quantité de chairs, de laine, & de pluſieurs autres choſes. Elle a toutesfois faute de bois, principalement vers la partie Orientale qui eſt plus ſeiche. Mais celle qui regarde l'Occident & le Midy, eſt plus humide & verdoyante.

Les lieux qui ſont humides, & aſſis entre les coſtaux, portent des figues, des noix, des amendes, & quelques oliues. Il n'y a point de riuiere en ceſte Isle, mais les habitans font vne grande peſche au riuage de la mer, où ils trouuent force poiſſon, & particulierement des huytres, qu'ils nomment Gaideropedes, c'eſt à dire, pieds d'aſne, qui different grandement des noſtres. Il y a auſſi des ſources d'eau chaude, qui n'a pas toutesfois tant de chaleur que beaucoup d'autres.

On trouue en ceſte Isle, & non ailleurs, la terre qu'on nõme Sigillee, ou Scelee, qui eſt bonne principalement contre la peſte, & les fluctions. On en faict de petites maſſes, qui ſont marquees des caracteres Turcs. On vſe d'vne grande ceremonie pour la tirer, veu qu'on vient ſeulement le ſixieſme iour du mois d'Aouſt de boucher le trou où elle eſt, & il n'eſt permis de le voir tout le reſte de l'annee, & meſme il eſt defendu aux habitans d'en tranſporter ailleurs, ſur peine de la vie. Les Ambaſſadeurs des Princes en emportent le plus ſouuent, lors qu'ils viennent de Conſtantinople, & croyent faire vn bon preſent, lors qu'ils en donnent à des hommes de condition releuee.

Pour le regard du Negrepont, la mer eſt fort rapide en ſon deſtroit, & l'on dit qu'il y a flux & reflux quatre, & ſelon les autres ſix fois chaſque iour: Tellement que les vaiſſeaux meſmes qui ont bon vent ne peuuent bien ſouuent rien aduancer. Ariſtote ne pouuant ſçauoir la cauſe de cecy en mourut de fatcherie.

Ceſte Isle au reſte abonde en bled, legumes, vin, & huyle, & l'on y void auſſi fort grande quantité d'arbres, principalement de ceux qui ſont propres à faire des vaiſſeaux. On dit que les brebis de ceſte Isle n'ont point de fiel, mais ie ne ſçay ſi c'eſt choſe controuuee ou non.

On trouue prés la ville de Cariſte de grandes carrieres de marbre, & pareillement la pierre Amiante qu'on reduit en fil, comme le lin, on en faict de la toile, qui ſe blanchit eſtant iettee au feu lors qu'elle eſt ſale.

En l'Isle de Melo on trouue de bonnes ſources d'eaux ſulphurees ou ſouffrees, propres pour la ſanté des hommes. Le terroir de ceſte Isle eſt ſi gras & fertil, qu'on y ſemoit iadis des grains, qui eſtoient paruenus à leur plus grande hauteur dans quarante iours, au bout deſquels on en faiſoit la recolte. Elle abonde auſſi en Oliuiers, & porte encore quelques vignes. Il y a quelques veines d'argent, & du meilleur ſoulphre qui ſe trouue. On y a veu autrefois de beau marbre de pluſieurs couleurs, que Luculle porta le premier à Rome. On dit d'vn certain lieu de ceſte Isle, que ſi l'on y vient à cauer, la terre ſurcroiſt auſſi, & les creux qu'on y faict ſe rempliſſent, ſans que perſonne y mette la main.

L'Isle de Policandre eſt aſpre pierreuſe, & difficile à cultiuer, & celle de Seriphe, ou Serfene a des grenoüilles qui ne croaſſent iamais, & ſi l'on porte de ces beſtes ailleurs, comme dict Pline, elles crient ainſi que les autres.

En l'Isle de Sifano, on trouue la calamite, mais on ne ſçait où ſont les mines d'or & d'argent, qui la rendoient autrefois ſi renommee, veu qu'il n'y en a nulle marque.

Quant à Paros, il y auoit force marbre blanc qu'on nomma Lychnite, à cauſe qu'on le tailloit au commencement pour en faire des lampes. Solin dit qu'il croiſt a Paros vne ſorte de pierre, qu'il nomme Sarde, qui eſtoit plus excellente que le marbre, & toutesfois ne pouuoit eſtre

eſtre miſe au rang des pierres precieuſes. Mais Pline(de qui Solin eſt le ſinge) n'a fait aucune mention de ceſte pierre Sarde en l'Isle de Paros. On dit que mettant dans la mer du coſté où eſt l'Arcenal,quelque choſe blanche, elle deuient incontinent noire. L'air de ceſte Isle eſt ſi bon & ſerain,que ſes habitans viuent longuement,& meſme ceux qui ſont chargez dans y ſentent fort peu les incommoditez de vieilleſſe.

L'Isle de Nixie,ou Naxe,a encore grande quantité de vignes, auſſi bien qu'au temps paſſé: On y trouue vne pierre que les Grecs appellent Ophites : Nous la nommons Serpentine, ou Crapaudine,qui ne naiſt point parmy les carrieres, ains ſous terre. Il y a auſſi quãtité de Gueſpes, ou pluſtoſt des Taons,dont la morſure eſt mortelle, auſsi bien que celle d'vn Scorpion, ſi l'on n'y remedie de bonne heure. Il y a auſſi des veines d'or aſſez bonnes, mais ſoit que les habitans n'ayent l'induſtrie de le tirer,ou que le Turc en ait faict expreſſe deffence, on n'en tient pas compte,non plus qu'aux autres endroits de la Grece.

En l'Iſle de Lero ou Lerte,ou trouue grande abondance de marbre, & le pays eſt fertil au poſſible. On y cueille l'Aloës, qui eſt tant eſtimé de nos drogueurs, pour le bien qu'il fait aux hommes. Celle de Coos,ou Lango abonde en fruits, & nourrit vne grande quantité d'animaux. On y cueille auſſi force bon vin,dont le meilleur s'appelloit anciennemẽt Hippocoon, à cauſe que le terroir auquel il croiſſoit auoit nom Hippon. On y voit auſſi de beaux cyprés, freſnes,& terebintes,& il s'y engendre auſſi, ſelon Pline, force vers à ſoye. Elle a vn lac vers l'Occident,qui porte grand preiudice au pays, d'autant que ſes exhalaiſons & vapeurs ſont ſi infectes,qu'il eſt impoſſible qu'on les ſouffre, tellement que l'Isle eſt toute deſerte de ce coſté-là,& ces vapeurs ſont plus nuiſibles en Eſté, qu'en autre temps de l'annee.

L'Isle de Samos ne peut porter la vigne,quoy que ſes voiſines en ſoient fort peuplees, mais ſelon Strabon, toutes autres choſes y abondent, combien que quelques autres dient que le froment n'y vient guiere bien: mais que ſes oliuiers y croiſſent à ſouhait On dit qu'il ſe trouua vne fois tant de rats en l'Isle de Mycole,qu'ils en chaſſerent les habitans.

En l'Isle de Chio on trouue ſi grand nombre d'orangers, qu'on en preſſe le jus dedans des tonneaux,qu'on enuoye apres en Conſtãtinople, & en autres lieux,pour mettre auec les viandes,& en vſer comme on faict pardeça du verjus. Les arbres qui portent le maſtic ſont du long de la mer fort petits & bas, ayans la fueille comme le buis,ou Lentiſque. On les taille treize fois l'annee prés du tronc pour en faire diſtiler le maſtic qui ſort comme des larmes. On taille pareillement d'autres arbres qui produiſent la terebentine, & l'on tient qu'elle ne ſe trouue en nul autre lieu que là, & aux Indes,où il croiſt des deux ſuſdictes eſpeces. On y void encor ſur des arbres fort hauts certains fruicts en forme de febues en eſcorce,nõmez en Italien Caroubis,& en Grec Ondorine,& d'autres arbres appellez Viſques, qui portent le glu dont,le fruict eſt en forme de groſſe capres. L'Isle de Chio eſt auſſi fort recommandée pour la maluoiſie qu'elle porte,qui n'eſt toutesfois ſi bonne que celle de Candie. On portoit autrefois de Chio à Rome les huilles de Cabas, ainſi qu'on les porte auiourd'huy de Prouence à Paris, & par toute la France.

L'Isle de Leſbos,ou de Metelin eſt de grand rapport, & les fruicts qui y croiſſent ſont de fort bon gouſt: L'air y eſt fort bon & ſain. On y void force montagnes, dont on tiroit iadis du marbre, qui n'eſtoit pas toutesfois ſi beau que celuy de Paros,& la pierre d'Agate qui eſt en aſſez grande eſtime.

Le vin de ceſte Isle eſt tenu pour le meilleur qui ſoit auiourd'huy en toute la Grece. Elle nourrit auſſi quantité de bons cheuaux, qui ſont petits : mais forts & bien pris, & proportionnez.

On y fait force fromages, & il y a du froment en grande abondance. On en faict deux ſortes de drogues dont les Turcs ſe ſeruẽt en leurs potages,l'vne s'appelle en langue Turqueſque Trachana, & l'autre Bouhort,que les Romains nõmoient anciennemẽt Crimnon, & Maza.

Il y a en l'Isle de Samothrace grande abondance de miel, & auſſi grand nombre de dains. Quant aux lieux qui ſont en Eſclauonie,le diſcours de Ragouſe,& de ce que les Venitiens poſſedent en ce pays, peut aſſez faire cognoiſtre ſa qualité.

MOEVRS ANCIENNES.

EN l'Isle de Zie,ou Cée,lors que les vieilles gens ſe faſchoient de viure, ils s'empoiſonnoiẽt de leur bon gré,pour n'eſtre plus ſujets aux foibleſſes & aux ennuis de vieilleſſe, & il eſtoit auſſi permis à chacun de ſe faire mourir auec la permiſſion du Magiſtrat. Et ceſte couſtume s'obſeruoit principalement en la ville de Iulier, d'autãt qu'il y auoit vne loy qui portoit ces mots: Que ceux qui ne pourront bien viure, ne meurent point au moins deshonneſtement, & que ceux qui paſſeront l'aage de ſoixante ans, meurent de poiſon, afin que les viures ſuffi-

Digitized by Google

ſent pour les autres. Ælian le teſmoigne ainſi en ſa diuerſe hiſtoire, diſant que ceux qui eſtoient deſia caſſez, faiſoient vn ſacrifice ſolemnel, durant lequel eſtans couronnez de fleurs ils beuuoient du jus de la cigue, comme ſe ſentans deſormais incapables de profiter aux pays. Les Poetes tiennent que ceſte Isle fut iadis habitee par les Nymphes Corinthiennes, & que pour ceſte cauſe elle leur eſtoit conſacree.

L'Isle de Zerphene auoit iadis pour ſon Dieu tutelaire Apollon, qui y eſtoit adoré en grande reuerence.

Ceux de l'Isle de Siphne, ou Siphano, furent autresfois ſi puiſſans, qu'ils oſerent debattre contre les Lacedemoniens de la ſouueraineté de la Grece, en quoy l'on peut aſſez cognoiſtre que c'eſtoient gens courageux, & pleins d'vne fort grande reſolution.

Ceux de Paros ont eſté iadis accuſez de desloyauté, & de n'eſtre point hommes de parole, à cauſe de Miltiade General de l'armee des Atheniens, les ayant ſurmontez, & eux luy ayans promis de luy obeir, ne luy tindrent point la parole qu'ils luy auoient donnee, & pource l'on diſoit en commun prouerbe, faire comme ceux de Paros, c'eſt à dire fauſſer ſa foy.

Ceux de Nixie, ou Naxe, n'eſtoient guieres ſpirituels. Pluſieurs Dames ſe retiroient iadis en ceſte Isle, où en memoire du tort fait à Ariadne, & deteſtant la desloyauté des hommes, elles viuoient en perpetuelle chaſteté.

Il y auoit iadis en l'Isle de Cos vn temple dedié à Eſculape, à cauſe qu'Hypocrate ſe diſoit yſſu de ſa race. On s'addreſſoit là comme aux autres temples de ce Dieu imaginé, & vray diable, pour receuoir gueriſon.

Les Samiens portoient vne particuliere reuerence à la Deeſſe Iunon, & la ſeruoient auec pluſieurs ſortes de feſtes, & ſacrifices. Ils firent ſa ſtatue, où elle eſtoit repreſentee, comme vne fille qui eſpouſe, à cauſe qu'ils tenoient que Iunon eſtoit née en ceſte Isle, & y auoit eſté nourrie durant ſa virginité, puis mariee à Iupiter. Ils luy dedierent auſſi vn bois, auquel ils nourriſſoient les Paons portez d'outre mer. On faiſoit iadis en ceſte Isle des plus beaux vaſes de terre que l'on ſçeut voir.

Les Atheniens honorerent tellement l'Isle de Dele (outre les Perſes) qu'ils en firent oſter tous les tombeaux & oſſemens des hommes, leſquels ils voulurent eſtre mis en l'Isle de Rhene qui en eſt voiſine, & qui deuoit ſeruir de cimetiere à Dele, ayant eſté dediee pour cét effect, par Polycrate tyran de Samos, lors qu'il commandoit ſur la mer: Apres la dedicace faicte par les Atheniens, ils ordonnerent vne feſte ſolemnelle tous les cinq ans, à laquelle l'on voyoit aſſembler tous ceux qui eſtoient de la lignee des Ioniens, & où l'on s'exerçoit à la courſe, à la lutte, & à la Muſique, & les citez franches y faiſoient des dances publiques en l'honneur d'Apollon. Il n'eſtoit loiſible de nourrir aucun chien en ceſte Isle.

Les Chiois eſtoient iadis puiſſans ſur la mer, & y ont commandé, s'eſtans affranchis, & ayans eſtably entr'eux vne belle communauté, & Republique, comme les plus riches. Mais en fin ils furent contraincts de venir ſous la puiſſance des Atheniens, puis aux Macedoniens, & apres aux Romains, & derechef aux Grecs qui commandoient à Conſtantinople.

Il naſquit en l'Isle de Metelin pluſieurs grands perſonnages. Et il ſemble que ce fut vne pepiniere, tant en Philoſophes, que de ceux qui cherchoient les lettres plus agreables, & qui ne requierent pas que l'eſprit ſoit ſi tendu, Theophraſte en eſt ſorty, & Pittaque, l'vn des ſept Sages de Grece, comme auſſi le Poëte Alcee, & Sapphon la Poëteſſe, dont les vers ſont encore trouuez ſi mignards. Elle porta pareillement l'Orateur Diophante. & Theophane l'Hiſtorien, & le grand Poëte, & ioüeur de harpe Arion, de meſme que Therpandre grand Muſicien, & Poëte.

Les Lesbiens ont iadis adoré Bacchus, à cauſe, comme dit Pauſanias, que les peſcheurs de Methymne ayant tiré de la mer vne teſte faicte de bois d'oliuier, & voyant qu'elle reſſentoit ie ne ſçay quoy de grand, quoy que la forme fut eſtrange & fort eſloignee de celle des Dieux de la Grece, allerent demander à la Pythie, quel Dieu, ou bien quel Heros eſtoit repreſenté par ceſte teſte, & la reſponce fut, qu'ils honoraſſent Bacchus, ſurnommé Cephalenien.

L'Iſle de Samothrace fut iadis fort renommee, à cauſe des ceremonies des Dieux que l'on y obſeruoit, veu qu'il y auoit vne eſcole, où l'on apprenoit tous les ſacrifices qu'il falloit offrir à chaque Dieu.

MOEVRS DE CE TEMPS.

COmbien que l'on viue preſque en toutes ces Iſles à la Grecque, toutesfois il ne ſera point hors de propos de dire quelques particularitez des mœurs de ceux qui y habitent auiourd'huy.

Premierement il faut ſçauoir qu'il y a vn ſi grand nombre de Corſaires autour de toutes ces Iſles,

Iſles, que leurs habitans ſont contraints d'y prendre garde en ceſte ſorte. Il n'y a ſommet de montagnes aux Iſles, où l'on ne mette des gardes du long du iour, afin qu'ils regardent s'ils n'apperceuront point en mer quelques corſaires : car ils iugent ayſément de loing ſi c'eſt vn vaiſſeau d'eſcumeurs ou d'autres. Or ils n'ont ſi toſt deſcouuert quelque vaiſſeau de ceſte ſorte, qu'ils font du feu auec leur fuſil, & de iour que le feu ne paroiſt de guieres loing, ils ont des matieres qui cauſent beaucoup de fumee, & s'ils y a pluſieurs vaiſſeaux, l'on fait auſſi des ſignals en diuers lieux, & lors tous les ports voiſins ſont aduertis de la veuë de ces peſtes communes, & taſchent de s'en donner garde.

Quant à la nuict, le feu eſt ayſé a voir, & pource ils ſe ſeruent alors de fanaux, faiſant autant de feux qu'ils auront veu de vaiſſeaux, & les voyageurs appellent la mer nette, lors qu'ils ne voyent point de ſignal ſur ces mõtagnes, & au contraire trouble lors qu'ils y en apperçoiuent.

L'Iſle de Pathmos, ou Palmoſe, eſt habitee de Chreſtiens Grecs, viuans en toute liberté, en payant tribut au Turc, & ayant d'ordinaire des Magiſtrats Turcs. Le terroir y eſt cultiué par les Chreſtiens, & l'on y voit vn grand nombre de Caloyers.

Les Inſulaires de Cos ont vne folle ſuperſtition, veu qu'ils diſent que l'on y a veu vn ſerpent de grandeur démeſuree, lequel ils tiennent pour vne Fée, diſans que c'eſt la fille d'Hypocrate qui eſt encore en vie, comme celle qui fut iadis grande Magicienne.

Les Turcs habitent ſeuls en la ville de Stancou, ſans auoir aucun Chreſtien qui s'y tienne, non plus qu'en tout autre lieu de l'Iſle, excepté en deux villages au plat pays, où l'on ſouffre que quelques Chreſtiens Grecs ſe tiennent.

En l'Iſle de l'Esbons il n'y a que des Turcs qui ſe tiennent en la ville de Metelin, où d'autres faiſnat profeſſion du Mahometiſme: mais les Grecs ſe tiennent aux champs pour cultiuer & y labourer les vignes.

En l'Iſle de Stalimene, ou Lemnos, tous les Grecs s'adonnent au labourage, & viuent là ſans crainte qu'aucun les tourmente, eſtans deliurez de ceſte peine par les ſoldats qui gardent les fortereſſes. Il y a auſſi force Caloyers de meſme qu'en toutes les autres Iſles qui ſont en la mer Mediteranee.

Quant à l'Iſle de Chio, les Turcs ne veulent permettre qu'aucun Chreſtien loge dans la ville qui porte meſme nom : combien que l'Eueſque de Franques n'ayt laiſſé d'aller celebrer la Meſſe en l'Eueſché qui eſt dans la ville, où il y a auſſi vn certain lieu, où tous pauures Chreſtiens & paſſagers peuuent loger trois iours & trois nuicts, ſans qu'il leur en couſte rien.

L'on y void prez du foſſé leurs ſepultures auec de grandes pierres, & banderoles.

A quinze mille ou enuiron de la ville, il y a des caſals, ou grandes maiſons, où logẽt cinquante ou ſoixante payſans, qui ne s'adonnent en certaines ſaiſons, qu'à nourrir des perdrix, & ont l'induſtrie de les prendre trois iours apres qu'elles ſont eſcloſes.

Ils les accouſtument ſi bien à leurs logis, qu'ils les laiſſent tout le iour aller par la campagne: & pour les faire retourner le ſoir, chacun s'en va auec vn grain de froment en la bouche, & ſe couche par terre. Lors les perdrix volans bequeter ce grain, recognoiſſent chacune ſon maiſtre, & ainſi chacun reprend les ſiennes. Ce qui les rend fort communes, & à bon prix en ceſte Iſle.

L'ISLE DE CYPRE
OV CHYPRE.

SOMMAIRE.

CE diſcours declare qui ont eſté les premiers habitans de ceſte Iſle, & les Seigneurs qui y ont commandé auparauant qu'elle fut priſe par Selim, & reduite au pouuoir du Turc. Quelle eſt ſa ſituation, ſon circuit, ſa largeur, ſa longueur, en quel climat, & ſous le quantieſme paralelle. Quels ſont ſes Caps, ou promontoires. Et cõme elle fut iadis diuiſee en quatre parties, auiourd'huy en douze cõtrees. Ses principales villes, ſes bourgs, & villages, & ſes montagnes. Son terroir abondant en toute ſorte de fruicts, & principalement de citrons, limons, oranges, de raiſins noirs, nommez Zibiles, de dattes, ſucre tiré de cannes, de ſaffran, coriandre, lentiſques, terebinthe, coloquinte, rheubarbe, ſcamonee, mines d'or, chryſocolle, calchante, alun, fer, cuiure, pierres precieuſes, eſmeraudes, diamans, chryſtal, coral blanc & rouge, & la pierre d'Amiante dont on fait de la toille qui ne bruſle pas eſtans miſe au feu, ains s'y blanchit, cotton, laine, ſel. Quel furent les loix & couſtumes an-

Digitized by Google

ciennes de ce pays, auquel la paillardiſe eſtoit permiſe, & l'impudicité loüable: adorans Venus pour Deeſſe, tutrice & patronne de l'Isle. Quelles nations occupent maintenant ceſte Isle. Quelle forme de police & gouuernement ils ont tenuë ſoubs la domination des Veniciens, & quelle eſt celle dont ils vſent ſous les Turcs, auſquels ils obeyſſent à preſent.

47 CESTE Isle qui a eſté premierement habitee, comme l'on dict, par Iaphet fils de Noë, puis ſoubs la domination des Tyrans Grecs, apres que la Monarchie des Aſſyriens fut eſteinte, tomba apres ſoubs la puiſſance des Romains, & par leur moyen obeit aux Ptolomes Roys d'Egypte, & lors elle retomba entre les mains des Romains. Apres cela les Empereurs de Conſtantinople la poſſederent enuiron l'eſpace de huict cens ans. On la vid apres ſous des Roys de la maiſon de Luſignan de France. Depuis elle vint à eſtre ſubiette aux Venitiens, l'an 1473. & demeura en leur pouuoir iuſques à l'annee 1570. qu'elle fut priſe par Selim Empereur des Turcs.

Ceſte Isle a eſté nommee autrefois Crypte, ou Crypron, à ce que dit Volaterran, c'eſt à dire, ſouſterraine, à cauſe qu'il ſemble que les flots de la mer la cachent. On l'appelloit auſſi Ceraſtis, à cauſe du grand nombre de ces montagnes, dont les pointes ſemblent des cornes. Elle eut auſſi le nom de Cethoine, puis d'Amaruſie, ſelon Strabon, & auſſi de Phaphie, de meſme que de Salaminie, & de Macarie ou bien-heureuſe, d'Amacantis, Aſperie, Colinie & Eroſe.

Elle eſt aſſiſe, ſelon Ptolomee au milieu du ſein Iſlique, communément golphe de Lajazze, & eſt contiguë à la mer d'Egypte, & eſt entre les riuages de Cilice, & de Syrie. Elle regarde du coſté du midy la mer d'Egypte, & celle de Syrie: & eſt auſſi bornee du Leuant de la meſme mer de Syrie, & du ſein Iſlique, du Couchant de la mer Pamphylie, & du Nord de Cilice.

La partie qui regarde le Leuant, eſt eſloignee de la Syrie, ou Surie, enuiron cent mille, qui eſt vn chemin que l'on peut faire en vne nuict. La partie qui regarde le Midy eſt eſloignee d'Alexandrie de la nauigation de trois ou quatre iours, & auant de l'Isle de Rhodes du coſté du couchant. Elle eſt à ſoixante mille loing de la Cilice, ou Caramanie.

La longueur de ceſte Isle eſt du Ponant au Leuant, & quelquefois elle faict des Iſtmes, ou deſtroits de terre aux coſtez qui determinent ſa largeur. Elle eſt aſſiſe au commencement du quatriéme climat, ſous la dixieſme paralelle, ſelon les modernes, & ſon plus grand iour d'Eſté eſt de quatorze heures & demie, ou enuiron. Elle comprend trois degrez celeſtes en ſa longueur. Son circuit, ſelon Strabon, eſt de trois mille quatre cens vingt ſtades, qui ſont quatre cens vingt-ſept mille. Pline dit que ſon tour eſt de trois cens ſeptante cinq mille. Les autres diſent que voyageant par mer à l'entour, l'on trouue cinq cens mille pas, & que ſa longueur eſt de deux cens mille, & ſa plus grande largeur eſt de cinquante ou ſoixante. Mais il y en a encores quelques vns qui luy donnent cinq cens cinquante mille de circuit, deux cens de longueur, & deux cens trente de largeur.

Elle a pluſieurs promontoires, ou Caps, comme du Ponant le promontoire Acamas, maintenant Cap de ſainct Piſane, ou Epiſane, le promontoire Drepan, auiourd'huy Trapan, ou Melechie: celuy de Zephire, maintenãt Punta, ou Punte, ou Molota, ou Melonta, ou Cap de Chelidoine. Du coſté du Midy l'on void le promontoire Phœurie, nommé Cap blanc: celuy de Curie, maintenant Cappodeilegatte: celuy de Dades, maintenãt Cap de Chiti: celuy de Throne, maintenant Cap de Pila. Du Leuant on voit le promontoire Pedaſe, maintenant Capo de Griego, ou Cap de Grec, & au ſommet de l'Isle celuy de Clides, maintenant le Cap de ſainct André. Du Nord, on void le promontoire Cromnyon, maintenant Cap de Cormachiti, ou Cornacchiette. Au reſte, entre le Cap de Cormachiti, & celuy de ſainct Epifane, l'on void la mer Pamphile, maintenant le Golphe de Settalie, qui eſtoit autrefois fort dangereux, l'eſpace de trois cens mille.

Ptolomee nous apprend que ceſte Isle eſtoit iadis diuiſee en quatre parties, c'eſt à ſçauoir, en l'Orientale, que l'on donnoit à Salamine, en l'Occidentale que Pauie occupoit, en la Meridionale, qui eſtoit l'Amathuſie, & en la Septentrionale qui eſtoit la Lapathie. Mais auiourd'huy elle eſt diuiſee en douze parties, que l'on nomme communément centrees, qui ſont, Nicoſie, Famagouſte, Paphie, Andime, Limiſſe, Maſote, Saline, Maſſorie, ou Simori, Cruſoc, Pantalie Cerine, & Carpaſſe.

Diodore, Pline, & Mele, aſſeurent qu'elle contenoit neuf beaux Royaumes & quinze bonnes villes, dont quelques vnes ont eſté ruinees par grands tremblemens de terre. Ses principales villes eſtoient la nouuelle Paphos, en la religion de Paphie. Elle porte encore auiourd'huy le titre de ville, & ſe nomme communément Bapho, ſelon Niger: l'ancienne Paphos qui eſtoit en la meſme Prouince: Cythere, qui donna nom à toute l'Isle, & qui n'eſt plus auiourd'huy: mais en ſon lieu on void la ville de Conuclie, qui eſt des meilleures de l'Isle. Il y auoit auſſi Curias, au lieu où l'on void maintenant la ville de Piſcobie, qui eſt auſſi des meilleures, & principales

Digitized by Google

pales. On y voyoit Amathus, qui eſt maintenant toute deſtruite.

Dauantage, la ville de Ceraunie, maintenant Cerines, baſtie par Cyrus ainſi qu'il euſt ſubiugué les neuf Roys de l'Iſle. Ceſte ville eſt aſſiſe en la partie Septentrionale l'Iſle Mais Nicoſie, qui fut nommee autrefois Lettre, puis Leuocote, & la demeure des Roys, eſt aſſiſe en la plaine de Maſſare. A trente-ſix mille de Nicoſie l'on void Famagouſte, autrefois Salamis, puis Conſtancienne, ville ſignalee. Il y en a quelques-vns qui tiennent que Famagouſte eſtoit autresfois Tamaſſe, & quelques autres eſtiment que c'eſtoit vne des quatre villes qui auoient le nom commun d'Aſinoé.

On compte outre ces villes enuiron huict cens cinquante villages, ou bourgs ouuerts, en mettant toutesfois parmy ce nombre quelques villes ruinees, qu'ils appellent communément Caſaux, qui comprennent enuiron cent ſoixante mille habitans. Il y a beaucoup de ces lieux qui peuuent eſtre comparez à des villes, tant pour leur grandeur, que pour le nombre du peuple. Les meilleurs ſont, Lapitho, Sicuri, ſainct Iean de Carpeſſe, Leſcara, ſainct Conſtantin, Limnati, Silicu, Pellendrie, Chillani, Colloſſe, Piſcopie, Salines, Conuelie, Crime, Arzos, Omodos, Cruſoc, Solie, Marſou, & Leſque. Tous les Caſaux, ou bourgs eſtoient diuiſez en trois parties, dont la moytié appartenoit à la Chambre du Roy, & le reſte en partie à l'Eſtat Eccleſiaſtique, & en partie aux nobles laiz.

Il y a pluſieurs montagnes en ceſte Iſle, mais celle d'Olympe eſt la plus haute de toutes. Les Grecs l'appellent Trohodos, & elle a de tour dixhuict lieuës. On y void par tout force Monaſteres de Caloyers Grecs, de l'ordre de S. Baſile.

QVALITE'.

TOute ceſte Iſle a eſté iadis ſi pleine de bois, qu'on ne la pouuoit cultiuer, & combien que les habitans euſſent conſommé vne grande partie de ce bois à fondre les metaux, & faire des Nauires, toutesfois ils ne pouuoient guieres deſcouurir la terre, tant de bois pouſſoit touſiours. En fin ils ordonnerent que ceux qui voudroient couper des arbres, le pourroient faire, & que chacun poſſederoit comme propre les champs qu'il auroit deſcouuert & nettoyez. Strabon dit que l'Iſle de Cypre ne cedoit de ſon temps à aucune autre, veu qu'elle portoit du vin & de l'huyle en abondance, & auoit aſſez de froment pour la nourriture de ſes habitans. Or elle eſt maintenant fertile au poſſible, & abonde de tout ce qui eſt neceſſaire à la vie humaine: Car outre la grande quantité de froment & d'autres grains, & fruicts de la terre qu'elle porte, elle produit de fort excellent vin, que l'on garde iuſqu'à quatre vingts ans, & dans ce temps, de noirs ils deuiennent blancs, & ſont de bonne odeur, & d'vn gouſt du tout agreable.

On emporte de Cypre ce beau & grand raiſin noir, qu'on nomme communément Zibile, & on a accouſtumé d'y cueillir toute ſorte de fruicts qu'on a ailleurs, & principalement les limons, citrons, & oranges, qui ſurpaſſent en gouſt ceux des autres pays. Elle ne porte pas des chaſtaignes, des cormes, ny des ceriſes: mais elle produict force dattes, & du ſuccre qu'on tire des cannes, le ſaffran, la coriandre, & la lentiſque. Etoutre les herbes cõmunes, elle adeſ febues d'Egypte, ou Colocaſies, & autres herbes qui ſõt de fort bon gouſt. Il y a du miel qui eſt excellent & blanc, & du ſuccre qui eſt noir, & eſt nõmé vulgairement Melazzo. Ce pays porte auſſi beaucoup de choſes medecinales, comme la terebinte, la coloquinte, la rhubarbe, la ſcamonee & choſes ſemblables, comme auſſi vne herbe, des cendres de laquelle on fait du ſauon. Elle a auſſi quantité de mines d'or, de Chryſocole, de calchante, d'alun de fer, & de laton: mais elle a plus d'airain que d'autre choſe. Elle produict auſſi quelques pierres pretieuſes, comme l'emeraude, le diamant, le cryſtal, le corail blanc & rouge, & la pierre d'amiante, dont on faict de la toile qui ne bruſle pas eſtant miſe au feu, ains s'y blanchit. Les habitans tirent auſſi de grandes commoditez de leur coton, de la laine qu'ils ont en grande quantité, & le poil de leurs cheures, dont ils font des camelots. Ils tirent auſſi force ſel d'vn lac qui n'eſt guieres loing de la mer, qui a douze mille de circuit, & dans lequel il tombe vne petite riuiere qui deſcend du mont Olympe. Ceux qui demeurent en ceſte Iſle ſentent vne fort grande chaleur, pource qu'elle eſt aſſiſe au trente-cinquieſme degré ou enuiron de hauteur Boreale, à raiſon dequoy le Soleil n'eſt guieres eſloigné d'eux, lors qu'il eſt au Topique d'Eſté, ou de l'Ecreuiſſe. Toutesfois le Nord ſouffle fort au bourg de Cerines, & adoucit grandement ceſte incommodité par le rafraichiſſement qu'il apporte au gros de l'ardeur: & l'air eſt fort ſubtil aux montagnes.

Son air eſt plus ſouuẽt mal ſain & deſagreable, à cauſe des eſtangs qui pouſſent de mauuaiſes

vapeurs. Il n'y a point de riuieres, ains ſeulement s'il le faut ainſi dire, de torrens, qui venans à ce tarir, laiſſent les habitans auec vn grand deffaut d'eau, qui eſt peut eſtre la plus grande incommodité qui puiſſe arriuer à ceux de Cypre. On rapporte qu'auant le temps du grand Conſtantin ceſte Iſle fut abandonnee par ſes habitans l'eſpace de 36. annees, durant leſquelles on n'y vid iamais pleuuoir. Il n'y a qu'vn port propre pour l'abord des nauires pres de Famagouſte. Il eſt vray qu'il y en auoit autrefois pluſieurs, mais ils ſont maintenant remplis à cauſe de l'impetuoſité de la mer.

MOEVRS ANCIENNES.

CEST E Iſle a eſté iadis en grande reputation, pource que combien que les Poëtes ayent faict naiſtre Venus de l'eſcume de la mer: toutesfois la commune opinion eſtoit, qu'elle auoit pris naiſſance en l'Iſle de Cypre. Et de faict, l'on croit que ceſte belle Deeſſe d'amour fut iadis Dame de ce pays, & que pour couurir ſon impudicité, elle ordõna que les femmes y pourroient paillarder ſans aucune crainte. Ce fut auſſi de là que vint la couſtume, que les filles de Cypre auant que prendre mary, venoient à certains iours ſur le bord de la mer, pour ſe preſenter au premier eſtrãger qui voudroit iouyr pour ſon argent, & auec ceſte ſorte de gain elles aſſembloient quelque ſomme pour payer leur doüaire, & ſatisfaire à la Deeſſe Venus pour le rauiſſement de leur honneur. Dauantage les Cypriots auoient appris les cruelles façons des Barbares de l'Aſie, veu que Teucer leur ayant enſeigné d'immoler les hommes, & d'eſpandre le ſang humain, en adorant le Diable ſous le nom de Iupiter, ils continuerent iuſques à ce que l'Empereur Adrian en abolit la couſtume.

Les Roys de ceſte Iſle portoient autresfois des habillemens de teſte faicts comme des mythres de nos Eueſques, à la façon des Roys de Perſe, auoient leurs robbes longues, ainſi qu'on les void porter auiourd'huy aux Turcs: & quant au reſte, ils viuoient à la Grecque. Les habitans ont eſté iadis ſi riches, & puiſſans, qu'ils ont enuoyé des colonies en diuers lieux, & ont aſſez longuement commandé ſur toute la mer Mediteranee, & baſty pluſieurs villes en Eſpagne.

MOEVRS DE CE TEMPS.

LES habitans de ceſte Iſle ſont ciuils, & viuent ſplendidement, & delicieuſement. Ils portent de l'affection aux Eſtrangers, & les traictent auec vne grande courtoiſie. Ils ſont vaillans & nez à la guerre, robuſtes tout ce qui ſe peut, merueilleuſement diſpos, mais du tout ſubiects à la melancholie.

Ceux qui s'y tiennent ſont de diuerſes nations: toutesfois l'on y void beaucoup plus de Grecs que d'autres. La plus grande partie de ces habitans vindrent en ceſte Iſle au temps du grand Conſtantin, d'Egypte, de Iudee, de Syrie, de Cilice, de Cappadoce, de Pamphylie, de Thrace, & de pluſieurs endroits de la Grece: apres que l'Iſle eut eſté abandonnee à cauſe du deffaut de l'eau. Mais pour le regard des gentils-hommes de Cypre, ils ſont pour la plus grande partie ſortis de France: car apres la perte de la Terre ſaincte, il y eut beaucoup de François qui ſe retirerent en ceſte Iſle auec le Roy Guy de Luſignan, enuiron l'an 1163. Mais depuis que les Venitiens en deuindrent maiſtres, non ſeulement les nobles de Veniſe qui demeuroient en Cypre eſtoient recognus pour gentilshommes de ceſte Iſle: Mais encore tous les citoyens des terres de la Seigneurie de Veniſe, deuenoient gentilshommes Cypriots, lors qu'ils s'eſtoient tenus cinq ans en la ville de Nicoſie.

Il y a dans ceſte Iſle, comme en toutes les autres, des mœurs meſlees, veu que quelques vns y viuent à la Venitienne, n'ayans oublié leurs mœurs anciennes: les autres qui ſont Turcs viuent à la Turque, & peu à peu tous commencent à s'accouſtumer aux façons de faire de ceux qui leur commandent.

GOVVERNEMENT.

TOVS les Cypriots qui demeurent hors des villes, ſont diuiſez en cinq diuerſes conditions, c'eſt à ſçauoir en Parices, Leiſſteres, Perpiaires, Albanois & Venitiens blancs. La condition des Pariciens eſtoit la plus miſerable, d'autant qu'ils eſtoient traictez comme eſclaues: car ils payoient iadis certaines ſommes à leurs maiſtres toutes les annees, & ſupportoient d'autres charges fort faſcheuſes: veu qu'ils doiuent deux coruees chacune d'vn iour entier à leurs Seigneurs, toutes les ſepmaines, & outre ce leur donnoient la troiſieſme

Digitized by Google

troiſieſme partie de tous les fruicts de la terre. Ces Seigneurs auoient tout pouuoir ſur eux, tellement qu'ils les pouuoient empriſonner, bannir, battre à coups de baſton, & les tourmenter: bref ils en pouuoient faire tout ce que bon ſembloit, excepté qu'il leur eſtoit deffendu de les mettre à mort: car le Roy ſeul auoit ceſte authorité: mais il leur eſtoit permis de les vendre, & de les changer, & les pouuoient auſſi ſe racheter pour le prix de ſoixante eſcus ou enuiron. Toutesfois leurs fonds demeuroient Parices, c'eſt à dire, obligez à leurs Seigneurs auec la meſme condition. Ceux qui s'eſtoient affranchis en ceſte ſorte, ſe nommoient Leiſſteres, c'eſt à dire, libres: & leurs enfans eſtoient de meſme condition que les Peres, exceptez ceux qu'ils auoient engendrez auant leur deliurance, veu que ceux-cy ſont tenus pour Parices.

Les Leiſſteres payoient la cinq ou ſixieſme partie des fruicts qu'ils auoient recueillis. Au reſte il eſtoit deffendu aux Leiſſteres de ſe joindre par mariage auec les Princes, pource que les enfans qui naiſſoient de tels mariages, eſtoient tenus pour Parices.

Les Perpiaires ſont quelques-vns d'entre les Parices, qui obtindrent la liberté du temps des Roys de Cypre auec tous leurs enfans, & ſucceſſeurs, à condition toutesfois de payer toutes les annees quinze Perpirs, qui ſont certaines pieces de monnoye de Conſtantinople: mais les fonds de ceux-cy demeurent ſubjects comme auparauant.

Les Albanois ſont certains peuples receuant ſolde, qui furent autresfois mis en ceſte Iſle pour la garder, & ceux-cy engendrerent en Cypre des enfans qui reçoiuent la ſolde auſſi bien que ceux qui portoient les armes, iuſques à ce que ceſte Iſle eut eſté priſe par les Turcs.

Les blancs Venitiens ſont certains habitans de l'Iſle qui eſtoient libres, tant eux que leurs enfans, en payant ſeulement aux Roys, ou bien à la Republique de Veniſe quelque ſomme d'argent.

Ceſte Iſle vint à eſtre ſubiecte aux Venitiens l'an 1473. & demeura en ceſt eſtat iuſques à l'an 1570. qu'elle fut priſe par Solin Empereur des Turcs.

Pour le gouuernement dont le Turc y vſe, nous en parlerons au diſcours general de la police de ſon Empire.

RELIGION.

IL y a eu autresfois quatorze Eueſchez en ceſte Iſle, qui eſtoient toutes Grecques. Mais elles furent reduites à quatre par le Pape Innocent III. en faueur de la Reine Alix. Il laiſſa donc l'Archeueſché de Nicoſie double, l'vne Grecque, & l'autre Latine, l'Eueſché de Famagouſte pareillement double: l'Eueſché de Paphee auſſi double, de meſme que celle de Limiſſe.

Or ces Eueſchez Latines ont leurs bourgs, & leurs decimes: mais les Eueſques Grecs exigeoient tous les ans certaine ſomme des Preſtres & Diacres qui leurs eſtoient ſubiects à la façon des Prelats Grecs des autres prouinces.

Les Archeueſques, & Eueſques Grecs recognoiſſoient les Eueſques Latins pour les ſuperieurs, voire en telle ſorte qu'apres que les Grecs auoient eſté eſleuz Eueſques par le Conſeil du Roy, ils eſtoient confirmez par les Eueſques Latins, & quand il y auoit quelque procez pardeuant les Eueſques, on appelloit des Grecs aux Latins.

Les Eueſques Grecs ne demeuroient pas aux villes cy-deſſus mentionnees, ains le Pape Alexandre 4. leur aſſigna d'autres ſieges, comme on lit en ſa Somme Alexandrine. Car l'Archeueſque Grec de Nicoſie auoit ſon ſiege en l'ancienne ville de Solie, & ſe nommoit Eueſque de Solie, & conducteur, ou chef du peuple Grec de Nicoſie: l'Eueſque de Paphe ſe tenoit en la ville d'Arzos: celuy de Limiſſe eut pour ſa demeure Amathonte: mais pource que ceſte ville n'eſtoit habitee, il ſe tenoit en la ville de Leſcare. Finalement l'Eueſque de Famagouſte faiſoit ſa reſidence à Capaſſe, toutesfois auec le temps ils ſont retournez aux ſuſdictes villes, excepté l'Eueſque de Limiſſe, qui eſt demeuré touſiours à Leſcare. Il ne faut taire auſſi que l'Archeueſque Latin de Nicoſie, qui s'appelloit Archeueſque de Cypre, ne recognoiſſoit aucun Patriarche, ains dependoit immediatiment du Pape: à raiſon dequoy l'on nommoit Primat du Royaume, & Legat né du ſainct ſiege. Mais il faut ſçauoir qu'apres cela ſoubs le Pape Pie 4. les Seigneurs Venitiens deuindrent patrons de ceſt Archeueſché, & ſouloient eſlire quatre hommes l'vn deſquels eſtoit nommé Archeueſque par le Pape.

Outre les Egliſes Grecques & Latines, il y a encor d'autres ſectes en ceſte Iſle, comme des Armeniens, Coffres, Maronites, Indiens, Neſtoriens, Georgiens & Iacobites, qui furent toutes chaſſees par Saladin apres la priſe de Ieruſalem, & chacune de ſes ſectes à ſon Eueſque.

Les Turcs y laiſſent viure vn chacun en ſa liberté de conſcience, de meſme qu'aux autres pays où ils dominent, veu qu'ils ne demandent rien que la Seigneurie, & le payement du tribut qu'ils exigent toutes les annees.

Digitized by Google

L'ISLE DE RHODES.

SOMMAIRE.

L'Iſle de Rhodes anciennement appellee de diuers noms : & renommee pour ſon Coloſſe d'airain d'enorme hauteur. Quelle eſt ſa ſituation, & combien comprend de mille. Sa celebre ville de Rhodes, fortifiee, & munie de trois ceintures de murailles, ſes treize tours, & cinq chaſteaux: donnee iadis par l'Empereur de Conſtantinople aux Cheualiers de Sainct Iean, & à preſent occupee par les Turcs. Fort ſubiette aux desbordemens d'eaux. Abondante en paſturage, orangers, citronniers, oliuiers. L'ancienne valeur & puiſſances de ces Inſulaires, eſprouuee par les Grecs & Romains. Leurs loix touchant les charges & oeuures publics. Addonnez à l'exercice des ſciences. Arts liberaux, à la Magie & Sorcellerie. Immolans à Saturne les hommes. Les habitans de ceſte Iſle pour le preſent eſtans Turcs, Iuifs & Chreſtiens Grecs, viuent chacun ſelon ſa loy.

148 CESTE Iſle fut jadis nommee Ophinſe, Aſterie, Etheree, Trinachie, Corymbie, Pœeſſe, Arabirie puis Macarie, & Coloſſe, à cauſe du grand Coloſſe qu'on y voyoit, qui fut mis entre les ſept merueilles du monde. Il eſtoit tout d'airain, & auoit le pouce de la main ſi gros qu'il n'y auoit perſonne qui le peut embraſſer auec les deux bras. On a laiſſé par eſcrit qu'il auoit 70. coudees de hauteur. Les Egyptiens le mirent en pieces, & en chargerent neuf cens chameaux.

Elle eſt eſloignee de 20 mille de la terre ferme d'Aſie, & comprend enuiron 140. ou ſelon les autres 35. mille.

Il n'y a maintenant qu'vne bonne ville, qui ſe nomme Rhodes, de meſme que l'Iſle, ainſi qu'elle faiſoit anciennement. Elle eſt expoſee au Soleil Leuant, & aſſiſe partie ſur vn coſtau, partie pres le riuage de la mer. Il y a trois ceintures de murailles, treize tours fort hautes, cinq Chaſteaux, & quelques autres fortereſſes, qui la rendent comme imprenable.

Ceſte ville a eſté iadis fort renommee, & beaucoup plus anciennement que ſous les Cheualiers de ſainct Iean de Ieruſalem, & qu'elle n'eſt auiourd'huy ſous les Turcs. Car apres que les Chreſtiens eurent eſté depoſſedez de la terre Saincte, ceſte ville auec l'Iſle entiere fut donnee par l'Empereur de Conſtantinople aux Cheualiers de ſainct Iean, l'an 1308.

Mais l'an 1522. Solyman Empeur des Turcs s'en rendit maiſtre, ayant pris la ville par compoſition, qui fut telle que les Cheualiers ſortirent de l'Iſle en pleine liberté, & les habitans du pays demeurerent s'ils voulurent.

Toutes les maiſons des Cheualiers de Rhodes y ſont encore auiourd'huy entieres, auec les armoiries, peintures, ſculptures, & inſcriptions, que les Turcs ont conſeruees.

QVALITE'.

PRes de la ville de Rhodes on void vne plaine du coſté du Nord (car l'autre eſt montueux) qui eſt pierreuſe, & peu large : mais elle a aſſez de longueur, & l'on void pluſieurs vallons, & collines proche de la ville, auec vn grand nombre de vignes, & d'arbres fruictiers, qui y viennent par Art, & induſtrie des hommes, veu que le naturel du lieu ne porte pas telles choſes.

Ceſte Iſle a eſté fort ſubiecte au debordement des eaux: mais on a taſché de faire eſcouler les eaux, & deſeicher les marais : tellement que le pays a eſté rendu fertille, & non plus ſi ſubiect à telles innondations, dont elle a eſté affligee, principalement par trois fois ; La derniere aduint apres que le Roy Antigone eut vaincu Eumene, & ce fut alors que toute l'Iſle fut couuerte d'eau, & que tous ſes habitans furent noyez. Cecy n'aduint pas par vn desbordement de la mer, mais par des orages & pluyes fort eſtranges, qui commençant par greſle ſur le beau commencement du Printemps furent ſi impetueuſes qu'abbatant pluſieurs maiſons, & tuant grand nombre de perſonnes, qu'il s'en fallut de bien peu que la ville qui eſtoit baſſe ne fut ruinee entierement par ce rauage.

Mais

Digitized by Google

Mais pour dire encor quelque chose de la bonté de ceste Isle en general elle abonde en pasturages, & produit vne grande quantité d'orangers, de citronniers, d'oliuiers, & autres arbres qui gardent perpetuellement leur verdeur.

MOEVRS ANCIENNES.

LEs victoires que les Romains ont euës par le moyen des armees Nauales des Rhodiens, & la courageuse deffence des mesmes Insulaires contre les Romains auant qu'ils fussent rangez soubs la domination, peut assez faire cognoistre combien ce peuple estoit vaillant, & né aux armes.

Les Rhodiots ont aussi furieusement combatu contre Cassie. Mais aussi long temps auparauant ils vserent diuersement de leurs forces, tantost pour les Lacedemoniens contre les Atheniens, tantost pour les derniers contre les autres, selon le party qu'on leur faisoit. Car c'estoit vn peuple qui estoit libre, & dont l'on mendioit le secours, comme on faict auiourd'huy celuy des Suisses.

Il faloit suiuant vne ancienne loy que les riches soustinssent les charges des plus petits,

Il y auoit aussi des hommes destinez aux œuures du public, qui fournissoient des viures à ceux qui trauailloient, & prenoient garde que rien ne manquast de ce qui estoit necessaire, & principalement en ce qui concernoit le faict de la marine.

D'auantage il y auoit quelques secrets en leur Arcenal, qui n'estoit loisible à aucun de regarder, & si quelqu'vn estoit si hardy que d'y ietter l'œil dessus, ou d'y entrer, il estoit soudain condamné à perdre la vie.

La ville de Rhodes fut loüee pour les sciences & arts liberaux qui y florissoient, tellement que les Romains mesmes y enuoyoient leurs enfans pour apprendre les bonnes lettres.

Les Rhodiens n'auoient si grande douceur en leur langage que ceux du pays d'Attique, & ressentoient trop tout ensemble la rudesse des paroles de leurs voisins, & le trop du babil des Asiatiques.

Les habitans de ceste Isle, quoy que fort ciuilisez, immoloient, comme dict Eusebe, vn homme à Saturne toutes les annees.

Ils estoient au commencement grands sorciers, & si dangereux, qu'auec l'infusion de certaine eau charmee ils gastoient les semences, & faisoient mourir les bestes. Ils estoient grands escrimeurs, subtils artisans, de gentil esprit, & remplis de belles inuentions.

MOEVRS DE CE TEMPS.

LA ville est habitee des Turcs qui viuent à la mode de leur nation, & de Iuifs qui y sont allez d'Espagne. Mais quant aux Chrestiens ils ne peuuent y demeurer la nuict, d'autant que les Turcs les soupçonnent, & ont peur de quelque sedition ou trahison. Durant le iour il leur est permis d'y demeurer tant que bon leur semble, sans qu'on le trouue mauuais.

Ceux qui demeurent aux villages sont pour la plus grande partie Chrestiens Grecs qui cultiuent les vignes & les iardins, & labourent les terres. Ceux-cy viuent presque entierement à la façon des autres Grecs.

DES ISLES DV PROPONTIDE,

APPELLEES DES MODERNES DE MARMORA.

CE Propontide est proprement la mer de Constantinople, dans laquelle coule l'eau de la mer Noire & se va rendre en l'Archipelago, c'est ce que l'on appelle l'Helespont de Thrace ou de Grece separant l'Europe d'auec l'Asie: il y a plusieurs Isles en cette mer, dont les plus celebres sont.

Poodon fort agreable & plaisante, distante de huict mille de Constantinople, & tellement belle, qu'on ne la peut considerer sans estre conuié à l'amour, ou à la solitude. Sur le sommet d'vne montagne de ceste Isle il y a vn petit Conuent de Religieux Grecs, qu'ils nomment Caloieta auec son Eglise, & au dessous tirant vers le riuage se voyent les ruines de grands bains antiques, auec des escaliers tout autour, en forme

Digitized by Google

d'amphiteatre,& pluſieurs autres maſures de vieux Palais, qui font cognoiſtre que le lieu fut autrefois bien accommodé.

L'Iſle du Prince eſt ſcituee au Solphe de Nicomedie à huict mille de l'Iſle Pordon, elle eſt aſſez grande, peuplee de Grecs,& bien fertile,y ayant de bõs villages,quantité de vignes,bois & prairies au riuage de la mer.

L'Iſle de ſainct André eſt à la bouche dudit Golphe, elle eſtoit jadis appellee Besbiens, accompagnee de deux autres petites Iſles inhabitees de perſonnes: mais neantmoins cultiuees & tenuës en valeur par le peuple de Miquaquous, qui eſt vn grand bourg de terre ferme au bord de la mer,ſur le penchant d'vne coſte à main gauche, entrant dans le Goulphe, il eſt habité de Grecs,de peu de Turcs,& de quelques Iuifs,& les Chreſtiens Latins y font le plus petit nombre, & neantmoins y ont vne Chappelle deſſeruie par vn Cordelier Obſeruantin de Galata. Quant au pays,il eſt montueux, mais grand & abondant en toute ſorte de biens,ſur tout y croiſt quantité de vins blancs excellents, qui ſe portent à Conſtantinople,à Burſia, & autres villes voiſines.

Vis à vis de l'Iſle de Tenedoc au fond du Goulphre ſe voyent les ruines d'vne ville que ceux du pays diſent auoir eſté Troye la Grande, & du bord dudit Goulphe y a vn eſcueil ſur lequel eſt vne petite Chappelle, où de là on paſſe en terre ferme, où tout à l'inſtant dudit riuage ſe void vne vieille muraille faicte de brique,de marbre & de ciment,large de quinze pas,& tire trois mille de long,depuis le bord du Goulphe iuſques au fond de celuy d'Aidmo,à cét endroit viennent à ſe rencontrer comme deux cornes de croiſſant, qui font vne peninſule de tout le pays d'entre-deux, qui ne tient à terre ferme que par ce deſtroit, clos & fermé de ceſte muraille, & lequel deſtroit à ce qu'on dit eſtoit jadis coupé par vne grande foſſe, qui joignant les bornes des deux Golphe, faiſoit vne Iſle de cette terre: mais par ſucceſſion de temps s'y eſtant accueilly du ſable, la foſſe s'eſt remplie, & le terroir remis en ſon premier eſtat de Peninſule.

Au milieu de ladite muraille ſe void vne groſſe tour quarree, & vn portail fort haut,que les Grecs du pays nomment Portefer, tenans d'vne commune opinion, que là eſtoit l'vne des principales portes de Troye la grande, nommee Seu: à main droicte eſtoit baſtie ladite ville ſur des hautes montagnes qui ſe voyent toutes blanches de ruines, parmy leſquelles reſtent encore ſur pieds des pans de murs & de Tours entre des monceaux de marbre admirables, & qui ſignalent en leur deſolation la ſplendeur & la gloire du paſſé. Ayant cheminé enuiron vne lieuë Françoiſe entre la muraille ſuſdite & la ville, au trauers d'vne foreſt de fenoüils & de lauriers creus parmy les maſures, on trouue le Palais de Priam ancien Roy de Troye, ainſi ce lieu eſt appellé du vulgaire: ſon aſſiette eſt à la poincte d'vne colline ronde aſſez eminente, regardant à ſon pied vers Tramontane, vn beau & plaiſant vallon auec vn lac entouré de prairies, & borné d'vn coſté de montagnes, couuertes & reueſtuës d'arbres, où la veuë venant à ſe ſouſtenir, faict vne agreable perſpectiue, du coſté de Leuant, il a le Golphe de Palerme, & au Ponent celuy d'Aidmo, ayant derriere ſoy au Midy ces montagnes où eſtoit ladite ville de Troye la grande.

Quant à l'edifice dudit Palais de Prian, il n'en paroiſt plus rien qu'vn comble de pierre de marbre noir, taillees & elabourees bien artiſtement, & quaſi encore toutes entieres, & de groſſeur merueilleuſe, auec vn debris de ſtatuës & colomnes deplorables. Ceſte quantité de marbre ſe prenoit anciennement dans l'Iſle de Marmora, & autres lieux voiſins, eſloignez ſeulement de huict à dix mille de là.

Deſſous les ruines ſuſdictes,dedans la terre,ſe void vn baſtiment encore bon & ſain,& dont les materiaux ſont ſi bien liez que rien ne s'y deſvnit ſinon en quelques endroits où les pierres ont eſté leuees pour s'en ſeruir. Ce ſont de grandes voûtes bien faictes,entrelaſſees les vnes dans les autres,comme les ruës d'vne ville, eſtenduës des deux coſtez vers les deux Golphes, eſquels il y auoit anciennement de beaux ports: deſcendant là dedans auec la lumiere, car on n'y peut aller autrement, on y trouue vne belle fontaine, dont l'eau eſt ſi fraiſche, qu'à peine en peut on gouſter. Il y a quelques annees qu'il y auoit quantité d'ouuriers là dedans qui en tiroient les plus belles pierres de marbre pour le Sepulchre que le grand Seigneur Amet faiſoit faire à Conſtantinople,en l'honneur de Sultan Mahomet ſon pere. Sur la cime d'vne montagne du meſme lieu, reſte encore toute l'enceinte des murs d'vn vieux Chaſteau.

Au bas du ſuſdit Palais de Priam ſe void encore vn vieil Temple, dont la croupe & la moitié de la cloſture ſont encores entieres.

Prés ce vieil Temple, au milieu d'vne place ronde & creuſee vn peu dans terre,il y a vne fontaine enuironnée de grands arbres, dont les branchages eſpais & fueillus ſeruent comme de gardiens à ce frais ſejour des Nymphes, pour empeſcher que les bruſlans regards d'Apollon ne ſouillent la couche de leurs froides chaſtetez.

En la

En la coſte de Grece eſt le fort Syrdocaſtro, nommé des Turcs Zemchie, baſty en Grece au faiſte d'vn petit Cap, ſous lequel il y a vn aſſez bon port : On tient que c'eſt le premier fort que les Turcs ayent eu en Europe, lequel Amurath IV. Empereur fit conſtruire pour la ſeureté du paſſage de ſes trouppes qu'il traictoit d'Aſie en Europe.

A l'entree de l'Heleſpont ſont baſtis deux forts Chaſteaux appellez les clefs de Conſtantinople : l'vn baſty en Aſie, l'autre en Europe, & ſeparez de trois mille l'vn de l'autre, de la largeur du Canal qui les diuiſe: ils ſont entre les mains d'vne forte & ſeure garde, & conſtruicts expreſſément en ces deux endroicts, à ce qu'aucun vaiſſeau ne les puiſſe outrepaſſer, & s'auoiſiner de Conſtantinople plus prés de deux cents mille, que ce ne ſoit auec licence & conſentement de ceux qui commandent eſdites deux places, autrement s'ils ſe vouloient hazarder de paſſer ſans rendre ce deuoir, on les mettroit à fonds à coups de canon, y en ayant là ſuffiſante quantité braquez & flanquez à fleur d'eau pour cet effect. Leſdits deux Chaſteaux ſont ceux qu'on appelloit anciennement Lesbos & Abydos : Celuy de Natolie eſt aſſis en plaine raſe & eſgale ſur la riue de la mer, ayant derriere & aux coſtez, qui ne ſont battus de la mer des marets qui le rendent aſſez fort : ſa forme eſt carree, & y a trois tours à chaque face, & dans ſon enclos vn donjon. L'autre, que les anciens appelloient Seſtos, eſt dans la Cherſoneſe Prouince d'Europe ſur le bord de la mer, & au pied d'vne haute montagne qui le commande, & le couure: tout ſon bourg eſt à mont la coſte, plus grand, plus beau, & meilleur que celuy de Natolie. Tous vaiſſeaux en entrans ſont tenus de les ſalüer, ce qui ſe faict en baiſſant la principale voile, pliant & deſpliant l'eſtendard par trois fois, & tirans quelques volees de canon : Au ſortir il faut qu'ils iettent le fer, & qu'ils demeurent là iuſques à ce que ceux de la place ayent faict la viſite.

Au delà de Tenedos, à main droicte eſt l'Iſle de Stalimini, jadis appellee Lemnos, où les Princes de Grece firent jadis leur feſtin & proteſtation pour s'en aller aſſieger Troye. I'ay parlé de ceſte Iſle cy-deſſus, deſcriuant celles de l'Archipelague : Il ne reſte rien d'en dire, ſinon qu'en icelle ſe prend la terre ſigilee, & ſe faict l'ouuerture de la veine vne fois l'an ſeulement, le ſixieſme iour d'Aouſt en grande ceremonie : Tous les Religieux Caloyers du mont Athos auec le Patriarche des Grecs y vont en proceſſion, ſuiuis du peuple des Iſles voiſines qui y abordent de toutes les coſtes de l'Archipelague.

LA BOSSINE, LA BVLGARIE, SERVIE, RASCIE, ET CE QVE LE TVRC POSSEDE EN HONGRIE.

LA Boſſine, ou Boſne eſt vn païs d'Illyrie nommé Dardanie par Oroſe, & par quelques autres haute Meſſie. Elle prend ſon nom de la riuiere de Boſne, qui ſe deſcharge dans le 49
Saue. Tout ce païs eſt diuiſé en deux parties, dont l'vne s'appelle le Royaume de Boſne, l'autre la Duché. Il eſt aſſis entre le Danou & l'Eſclauonie.

Le Royaume de Boſne occupoit le bas païs, & ſa Capitale place eſtoit Couadze, ou Iaieze, aſſiſe au ſommet d'vne montagne entre deux riuieres, auec vn Chaſteau imprenable. Le Turc ſe rendit maiſtre de ce Royaume l'an 1464. & fit eſcorcher le Roy de Boſne nommé Eſtienne, qui eſtoit auſſi Deſpote de Raſcie, & de Seruie.

La Duché de Boſne occupoit le haut païs voiſin des Ragouſois, & le Duc s'appelloit auſſi Duc de ſainct Sabe, ou d'Herzegouine, ou de la Montagne noire. Ceſte Duché paruint auſſi entre les mains des Turcs la meſme annee 1464. Tellement que toute la Boſſine n'eſt auiourd'huy qu'vn Gouuernement. La demeure du Beglierbie eſt à Bagnialuque. Il y a encor les lieux de Boſchegue, Cliſſo, Herzogoune, Loke, Sazcſchine, Iſuuornik, Ciſrem, & Allatſchiachiſſar.

La Seruie, que beaucoup de gens prennent pour l'ancien païs de Tribales, & la haute Meſie, eſt aſſiſe entre les Royaumes de Boſne, & la Bulgarie. La ville principale de Seruie eſtoit Senderomie, que quelques-vns nomment Spenderobe, les autres Simandrie, ou Simandrie, les Turcs ou Semonder, & les Hongrois Zendrem. Ceſte place eſt aſſez proche de Belgrade ſur le riuage du Danon, ou Danube. Elle fut priſe par Amurat Empereur des Turcs, l'an 1438. Vous auez auſſi Priſdens, ou l'Empereur Iuſtinien prit naiſſance.

Les autres meilleures villes de ce païs ſont Vidine, nommee par les Turcs Kiratouu, aſſiſe prés du mont Argentaire, puis Nouogarde, qui eſt aux frontieres de Seruie, & que quelques-vns appellent mal à propos Nouueau Mont, & apres le Mont-noir.

La Bulgarie, comme qui diroit Vulgarie, eſt ainſi nommee de certains peuples, qui eſtans partis d'auprés de la Volgue enuiron l'an 666, s'emparerent de ce païs qu'on penſe eſtre la baſſe Meſie des anciens. Elle eſt aſſiſe entre la Seruie, la Romanie, & le Danub. Sa principale ville c'eſt Sofie, que Niger prend pour la ville de Tibiſque de Ptolomee. Elle eſt aſſiſe en lieu fort commode, & eſt grande & bien peuplee, mais nullement forte. Il y a encore Nicopolo, que les Turcs nomment Nigeboli.

La Raſie eſt entre la riuiere de Termes, & le Danube. Ses principales places ſont Zarſonie, Cruſoueccie, Couin, Nouebarde, Seuerin, Calambes, Colombeſte Bodo. Ce païs euſt autrefois vn Deſpote particulier, qui fut depoſſedé par Amurath.

Le Turc poſſede encor en Beſſarabie, qu'on tient pour vne des prouinces de Meldauie, les villes de Kilim, Bermen, ou Moncaſtre, où ſe tient vn Sagiac ſuject au Beglierbei de la Grece. Ces villes furent priſes par le Turc auec le païs l'an 1485.

QVALITE'.

LE Royaume de Boſne eſt plein de montagnes fort aſpres, & de peu de rapport. Tout l'aduantage qu'il a en cecy, c'eſt qu'elles rendent le païs plus fort. Il y a auſſi des mines d'argent, qu'on y trouue en grande abondance. On tire auſſi de ce païs des meilleurs faucons qu'on voye.

La Bulguarie eſt pour la plus grande partie auſſi pleine de montagnes & s'eſtendant tantoſt vers le Danon, tantoſt vers le Danube tantoſt la Romanie, à ſon païs du milieu plus aſpre que le reſte. Et combien que les lieux plus bas contiennent quelques plaines & vallees, toutesfois la plus grande partie eſt couuerte de foreſts fort eſpaiſſes ou bien ces plaines ſont toutes deſertes. Auſſi ce fut ce qui conſuma l'armee de Ladiſlas Roy de Pologne.

La Seruie, & Raicie ſont de meſme nature: mais la Seruie ſurpaſſe les autres en ce qu'elle a des mines d'or, & eſt ſemblable la Boſſine, à cauſe de celles d'argent.

Et quant au païs que le Turc poſſede en Hongrie, nous parlerons de ſa qualité, lors que nous ferons particuliere mention de ce Royaume.

MOEVRS.

LEs façons de faire de ceux-cy ſont ſemblables à celles des Eſclauons, que nous auons ja deſcrites pour la plus grande partie. Ils ſe ſentent auſſi quelque peu du voiſinage des Polonois. Et ces nations ſont preſque toutes addonnees au vin, fort ruſtiques & groſſieres. Il ne ſe faut guieres aſſeurer ſur leur parole, pour ce que ce ſont gens qui fauſſent leur foy pour peu de choſe. Ils ſont nez à ſupporter toutes ſortes de peine & de fatigue, & ne ſe laiſſent pas aytément accabler au trauail. Mais il n'y a rien de plus faſcheux que leur conuerſation.

Ils ſont plains de courage, & non de vaillance. pour ce que leur reſolution part d'vne brutalité qui eſt en eux, pluſtoſt que des choſes qui font qu'on donne à vn homme la qualité de vaillant.

DES ESTATS ET TERRES QVE LE TVRC POSSEDE EN ASIE.

SOMMAIRE.

1 *APRES auoir deſcrit toutes les prouinces & pays que le Turc poſſede en Europe: il conuient maintenant voir les terres qu'il occupe en Aſie, auant qu'entrer au diſcours ſeparé par l'Autheur faict cy-apres des Turcs en general, monſtrant quelles ſont leurs mœurs, richeſſes, forces, Gouuernement & Religion.*

Il commence donc la deſcription par l'Aſie mineure, qu'on appelle auiourd'huy Natolie, ou haute Turquie, qui contient pluſieurs prouinces, & declare ſes bornes, ſous quel climat, en quel paralelle, & quelle eſt la largeur de tout ce pays.

2 *Particuliere deſcription des prouinces de la haute Turquie, & premierement du Pont & Bithynie iadis ſeparees, leurs bornes, & villes principalles.*

3 *L'Aſie, ſes bornes & villes principales.*

4 *La Phrygie, haute & baſſe, où ſe voyent encor les ruines de la grande ville de Troye.*

5 *La Carie, Myſie, Ionie, Doride, Lydie, Lycie: leurs limites & villes.*

6 *La Galace ou Gaulegrece, ſes bornes & ſon eſtenduë.*

7 *Pamphilie.*

8 *Cappadoce.*

9 *La Cilice.*

10 *La baſſe Armenie.*

11 *Turcomanie.*

12 *La Georgie.*

13 *L'Arabie diuiſee en Deſerte & Petree.*

14 *L'Arabie heureuſe, ſa figure & ſes meilleures villes, entre leſquelles eſt la Mecque, ville en laquelle Mahomet eſt né.*

15 *Idumee.*

16 *La Syrie diuiſee en cinq prouinces, deſquelles la premiere eſt la Paleſtine.*

17 *Me-*

Digitized by Google

17 *Mesopotamie ou D'arbex.*

18 *Quelle est la qualité & bonté de l'air, & terroir des susdites prouinces, & en quelles choses elles abondent: & sont en premier lieu remarquables les grandes & belles riuieres de Natolie, les bois de Bythinie propres à faire nauires, la pierre Sinnadique semblable à l'Albastre de l'Asie: les eaux chaudes de Hierapolis qui se petrifient: la pierre d'Aimant de la Carie. Le vermillon de Ionie. Le sablon d'or des riuieres de Lydie, & le safran de Tmole. Les trois sortes d'animaux du Mont-Chimere en Lycie, le sommet duquel est habité des Lyons, le milieu des cheures, le bas de serpens. Les vins, fruicts, metaux, argent, cuiure, fer, alun, cryſtal, jaſpes, onix, albastre, cheuaux, abeilles de deux sortes de la Cappadoce. Les cedres du mont Aman, & les forests de myrtes en Cilice: & les loups nommez Squalaque: Les dattes, la manne, le corail, & la pierre d'Amethiſte de l'Arabie Petree. Les Palmiers, le nard, la casse, la canelle, la myrrhe, l'encens de l'Arabie heureuse. Les roses, les melons, citrons, Oliuiers, figuiers, grenades, vignes portans trois fois l'an raisins de la Paleſtine. Le baume, l'Idumee, les cannes du miel & du sable de Celo propre à faire le verre en la Phenice.*

19 *Naturel, mœurs, coustumes, & loix des anciens Arabes, Sabeans, Nabatheens, Iuifs, Cappadociens.*

20 *Description de la façon de viure prescrite par Moyse aux Iuifs, & leurs plus remarquables faicts. De la sortie des enfans d'Israël hors d'Egypte, & leur passage en Iudee mal entendue des Payens. Des trois sectes de Iuifs, & Pharisiens, Saduceens, Esseniens.*

21 *Relation des mœurs naturel & maniere de viure des Turcs, Arabes, Iuifs, & autres nations habitans les prouinces de l'Asie: leurs façons d'habits, leurs viandes, leurs armes, leurs logemens sous tentes, sous palmiers, ou en des maisons sous terre.*

22 *Leurs richesses consistans au trafic du coton, pierre d'aymant, aux mines de cuiure, aux camelots, fer, alun, cryſtal, jaſpe, pierre d'onix, albaſtre, tribut des pelerins du Sainct Sepulchre, & de Medine, espiceries, pierreries, perles, encens.*

23 *Nombre des forteresses & places plus importantes de toutes les prouinces d'Asie suiecte au Turc.*

24 *De quelles Religions & Sectes sont ceux qui habitent ces pays: & premierement des Chrestiens, Latins & Grecs, diuisez en plusieurs sectes, sçauoir est Melchites, Nestoriens, Dioscoriens, Armeniens, Iacobites, Maronites, Coptes, leur origine, & leurs erreurs en la foy.*

LE grand Turc occupe tout le païs qui est entre le Pont-Euxin, ou la mer Majour, la mer Egee, ou l Archipelague, la mer Mediterranee, l'Egypte, le Golphe Arabique, le Persique, la riuiere du Tygre, la mer Caspie, & le destroict de terre, ou Isthme, qui est entre la mer Caspie & le Pont-Euxin.

Nous commencerons maintenant par l'Asie mineure, laquelle nous prenons icy pour toute la Cherſonese, ou presque Isle entre la mer Majour, & celle de Cilice, & de Pamphilie, qui s'estend vers l'Archipelague, & se nomme auiourd'huy Natholie, ou haute Turquie. Elle comprend les prouinces de Pont & Bithinie, la prouince particulierement appellee Asie, la Licie, Galace, la Pamphilie, la Cappadoce, la Cilice, & la basse Armenie. Elle a pour ses bornes du costé du Leuant la riuiere d'Euphrate, qu'on nomme à present Apherat, ou Frat: du Midy la mer Mediterranee, qui prend tantost le nom de la mer Lycie, tantost de Pamphilie, & tantost de Cilice ou Caramanie, selon les païs par lesquels elle passe: du Couchant l'Archipelague de Grece, & du Nort, la mer Majour. Elle comprend vn grand espace de terre, veu qu'elle est enfermee entre le 36. degré, & 21. & le 45. degré: c'est à sçauoir, entre le milieu du 4. climat, & du 11. paralelle, & le milieu du 6. climat, & le 15. paralelle, ou le changement du plus grand iour n'est que d'vne heure. Car la partie qui approche plus du Su, a son plus grand iour de 14. heures & demie, & la partie qui approche plus du Nort de 15. heures & demie. La largeur de ce païs, selon Pline, est de deux cents mille pas ou enuiron, c'est à sçauoir depuis le Sein Issique, ou le Golphe de Lajazze, iusqu'à Trebisonde, qui est en la contree du Pont. En quoy il est d'accord auec Herodote, qui dit que l'Isthme de l'Asie mineure, contient enuiron cinq iournees d'vn homme qui marcheroit bien.

Le Pont & la Bythinie furent iadis deux prouinces separees par la riuiere de Sangar, qui passoit au milieu, mais elles furent apres reduites en vne prouince, qui se nomme auiourd'huy Bursie, selon Giraue, ou Beclangial, selon Castalde & quelques autres. Ceste prouince est bornee du Couchant de l'Emboucheure du Pont, du Bosphore Thracien, & d'vne partie de la Propontide: du Nort d'vne partie du Pont-Euxin, du Midy de la prouince nommee particulierement Asie, pres de la riuiere de Rhyndace, & du Leuant de Calace, pres de la Paphlagonie. En ceste prouince on voyoit iadis les fameuses villes de Chalcedoine, Nicomedie, Apamie, Pruse, Nicee, & Heraclee du Pont.

Chalcedoine, colonie de ceux de Megare, a esté renommee à cause du quatriesme Concile qui s'y tint, mais elle est à present ruinee. Toutesfois il y en a qui disent qu'elle est debout vis à vis de Constantinople, & diuisee par vne partie du Bosphore l'espace de sept stades, & que c'est

Digitized by Google

ce qu'on nomme Galata. Les autres diſent que c'eſt ce qu'on nomme auiourd'huy Scutari, qui eſt vis à vis de Conſtantinople.

Nicomedie eſt vne ancienne ville aſſiſe ſur vn couſtau fort agreable, & ayant pluſieurs ſources d'eaux, qui faict que beaucoup de Turcs & de Grecs y habitent combien qu'elle ſoit ruinee.

Pruſe auiourd'huy Burſie, ou Burſe eſt grande ville aſſiſe pres du mont Olympe. Ce fut autrefois la demeure des Ottomans, auant qu'ils euſſent pris Conſtantinople.

Nicee maintenant Nichie, ſelon Niger, & Iſnich ſelon les autres, fut iadis la Capitale de la Bythinie. Elle eſt aſſiſe prés du lac d'Iſnic.

La Prouince nommee particulierement Aſie, maintenant Sabrum, ou Sarcum a pour ſes bornes, ſelon Ptolomee, du Couchant vne partie de la Propontide d'Helleſpont, & l'Archipelague: du Midy la mer de Rodes, & partie de la Lycie & de la Pamphilie: du Leuant la Galace, & du Nort le Pont, & la Bithinie, & vne partie de la Propontide. Elle comprend le païs de Phrygie, Carie, les deux Myſies, l'Eolie l'Ionie, la Doride, & la Lydie.

La Phrygie eſt diuiſee en haute & baſſe. La haute eſt du coſté du Leuant, & la baſſe du Couchant & ceſte-cy eſt appellee Helleſpontique, & Troade ſemblablement. Caſtalde dict qu'on la nomme à preſent Sarcum.

La haute Phrygie a auiourd'huy, auſſi bien qu'autrefois, plus de villages que de villes: On y compte la ville de Midaie, iadis demeure du Roy Midas, pres de la riuiere de Sangar. Apamie nommee auſſi autrefois Cibotis, fut la plus grande des villes de Phrygie.

La baſſe Phrygie, ou la Troade eſt vis à vis du mont Athos. La ville de Troye eſtoit aſſiſe en ce païs, où l'on void auſſi le mont d'Ide, maintenant Gargare: On void auſſi les ruines admirables de la grande ville de Troye, comme i'ay dit cy-deuant parlant des Iſles de Marmora: c'eſt à ſçauoir les maſures de quelques tours, & les fondements des murailles. Hors de pourpris des murs de la ville on void ſur les grands chemins de grands ſepulchres de marbre d'vne piece On void encore les ruines de deux Chaſteaux baſtis de marbre Il y a encor de grãds Coloſſes anciens par terre, & autour des murailles des portes, preſques entieres, ſuiuant le rapport de Bellon, qui dict auſſi que les riuieres de Simois, de Xante, de Scamandre ſont de petits ruiſſeaux, qui tariſſent en Eſté, & ont bien peu d'eau en hyuer.

La ville de Pergame eſtoit auſſi en la Troade, & fuſt la Capitale de ceſte prouince, & la patrie du Medecin Galen. Ce fut là qu'on trouua l'vſage de parchemin. Il n'en reſte plus auiourd'huy que quelques ruines, & l'on nomme encore ce lieu Pergame.

La Carie aſſiſe entre l'Ionie, & la Lycie, eſtoit iadis pour la ville Capitale Halicarnaſſe auiourd'huy Meſſie. Tabu eſt vne fort bonne ville de Carie. Pres d'Halicarnaſſe à main droicte commence le mont de Taurus. Quelques-vns mettent auſſi Milet en ce païs: les autres le donnent à l'Ionie.

La Myſie eſt diuiſee par Ptolomee en haute & baſſe. Il y auoit iadis en ce païs vne ville nommee Lampſaque aſsiſe ſur l'Helleſpont, droict à droict de Callipoli, mais elle a eſté ruinee, & le lieu où elle eſtoit ſe nomme auiourd'huy ſelon Niger, Apiſco, & ſelon Sophian Lambſique. Abyde, maintenant Aueo, fut vne colonie des Mileſiens: c'eſt là qu'eſt le deſtroict de l'Helleſpont de la largeur de ſept ſtades.

Ceſte ville dure encore auiourd'huy, & eſt aſsiſe en vn lieu mareſcageux, & bien fortifiee & ſon Chaſteau auec celuy de Sceſte, qui eſt vis à vis eſt vne des clefs de l'Empire des Turcs: Car on tire de ces Chaſteaux des coups de canon contre les vaiſſeaux qui veulent entrer dedans l'Helleſpont, ou en ſortir ſans permiſsion du Turc. On y voyoit autresfois auſsi la ville d'Adramittium, colonie des Atheniens, maintenant nommee Landermitti. C'eſt en ce païs qu'eſt la riuiere du Granique, maintenant Laſſare, ſelon Niger, ou Alexandre vainquit les Satrapes de Darius.

Le païs d'Eolie eſt au riuage de la mer Egee, & ſes villes maritimes ſont Myrine, Cume, maintenant Caſtri, & Forcee ayant deux ports, auiourd'huy Foglia Vecchia, ou Fueille vieille, qui auoit iadis deux mille & demy de circuit, ſelon Tite-Liue.

L'Ionie a de longueur en droicte ligne quarante mille, & deux cents du long de la coſte où eſt la ville d'Epheſe, maintenant Figene, ou Fiene, ſelon Caſtalde: mais retenant ſon nom ancien ſelon Sophiad: Elle eſt renommee à cauſe du Concile qui s'y tint, & du Temple de Diane rangé entre les ſept merueilles du monde. Quelques-vns logent Milet en ceſte prouince.

La Doride s'aduance dans la mer en forme de pointe, & contient la ville de Gnide, renommee à cauſe de la ſtatuë de Venus. La place ou elle eſtoit ſe nomme Capo Chio, ou Crio. Quelques-vns mettent auſſi en ce païs Halicarnaſſe, auiourd'huy Meſsie, comme nous auons dict, ſuiuant Sophian, & Chaſteau S. Pierre, ſelon Niger, & Vadian. Ce fuſt en ceſte ville que

Digitized by Google

ville que regna Maſole Roy de Carie, à qui Arthemiſe fit baſtir vn ſuperbe tombeau.

La Lydie fuſt nommee auſſi Meonie : Sa capitale ville fuſt Sardis, où eſtoit la demeure de Creſus : Elle fuſt abbatuë par vn tremblement de terre, & rebaſtie par Tybere.

La Lycie fuſt iadis nommee Mylas, & Ogygie, ſelon Eſtienne Giraue, dict qu'à preſent on luy a donné le nom de Brique. Caſtalde luy baille celuy d'Aldinelli : mais Theuet dict que les Arabes l'appellent Benetaacam. Ceſte prouince tend principalement à la mer qu'on nomme Lycienne à cauſe de ce païs, & a pour ſes bornes du Couchant, & du Nort la Carie, du Leuant la Pamphilie, ſelon le Mont Maſicyte qui va iuſques à la mer, & du Midy elle eſt bornee de la mer de Lycie enuiron vingt mille pas de nauigation. Il y auoit autresfois 60. villes, dont on en voyoit encor 36. debout du temps de S. Paul. Les principales eſtoient Xanthe, Patare, Pinatre, Olympe, Myrre, & Lymire. La capitale eſtoit Patare. Il y auoit auſſi la ville de Telmeſe, pres d'vn cap, ou promontoire du meſme nom. Les anciens autheurs mettent icy la montagne Chymere qui bruſloit de nuict. Sa capitale ville du iourd'huy c'eſt Fiſco, où il y a vn fort bon port.

Galace, ou Gaulegrece ayant pris ce nom de Gaulois, qui ſe meſlerent parmy les peuples d'Aſie du temps de Pyrrhe Roy des Epirotes, eſt auiourd'huy nõmee Chingare, ſelon Caſtalde. Elle a pour ſes bornes du Couchant la Bithinie & la Phrygie, du Leuant la Cappadoce: du Midy la Pamphilie, du Septentrion le Pont-Euxin, où ſon riuage s'eſtend 250. mille pas. Sa plus fameuſe ville eſt Ancyre, communément Angouty, renommee à cauſe des camelots ondez & non ondez qui s'y font. On met ceſte prouince le païs de Paphlagonie, où eſt Sinope, aſſiſe ſur vne coline de la Preſqu'Iſle ſur la mer Maieur, auec vn bon port. Il y auſſi Amiſe ville maritime, maintenant Simiſo.

Pamphilie nommee par Pline Popſopie, porte auiourd'huy le nom de Setilie, ſelon Giraue & quelques autres. Theuet dit que les Arabes l'appellent Zina : mais Belon aſſeure que l'on a donné à ceſte prouince, & à la Cilice, le nom de Caramanie, où ſept Sangiacs du Turc ſe tiennent. Elle eſt limitee du Leuant de la Cilice, & d'vne partie de la Capadoce : du Couchant de la Licie, & d'vne partie de la Prouince d'Aſie : du Nord de la Galace, & du Midy de la mer de Pamphilie, qui eſt touſiours orageuſe. Sa coſte eſt d'enuiron 150. mille pas. Ses villes ſont Perga, qui eſt au milieu du païs ſur la riuiere de Cataracte, puis Side, & Ætalie maritimes. Ætalie qui eſt capitale du païs, porte maintenant le nom de Satalie, & eſt la plus grande & plus forte de toutes les villes de la contree, & communique ſon nom au Golphe qui eſt proche.

La Cappadoce, ou Leucoſyrie, ſelon Strabon, & quelques autres maintenant Almaſie ou Amaſie, ſelon Caſtalde & Genech, ſelon Theuet ou Toccatu, Alleluien ſelon Pinet, s'eſtend iuſqu'à la mer Maieur, & eſt bornee du Couchant de la Paphlagonie, d'vne partie de la Pamphilie, & de la Galace : du Midy d'vne partie de la Cilice : du Leuant de l'Antitaurus, grandes montagnes pres de la baſſe Armenie, du mont Moſcie, & d'vne partie de l'Euphrate, & du Nord, du pont-Euxin. Ses riuieres ſont Halys, maintenant Ottomagiuch, iadis limitee des Royaumes de Creſus, puis Iſis, maintenant Gaſalmach, & Thermodon auiourd'huy Permon, ſes meilleures villes ſont Trebiſonde, nommee Machomach par les Barbares, iadis ſiege d'vn Empire. Quelques-vns font Amaſie capitale de Paphlagonie : mais Ptolomee, & beaucoup d'autres, nous apprennent qu'elle appartient à ceſte prouince. Ceſte ville retient encore auiourd'huy ce nom, & le communique aux païs voiſins. Elle eſt aſſiſe en vne profonde valee ſur la riuiere de Gazalmach. Ce fuſt la partie de Strabon, & c'eſt maintenant la demeure d'vn Beglierbei du Turc, qui ſe nomme Beglierbei d'Amaſie & de Cappadoce. Quelques vns mettent la ville d'Inconium en Cilice : mais ſelon Ptolomee elle appartient à ce païs, & eſt appellee Conia ou Cogna. Elle eſt aſſiſe aſſez prez de quelques hautes montagnes, & arroſee de pluſieurs ruiſſeaux qui en deſcendent. Sa figure eſt ronde, & ſes murailles ſont anciennes, & ſes tours carrees : il y a huict portes, & vn bon nombre de belles Moſquees & eſtuues.

La Cilice, que Ioſephe nomme Tharſe, eſt appellee Chalach des Hebreux, Niger tient qu'on la nomme auiourd'huy Turcomanie & Finicie : mais ceux qui luy donnent le nom de Caramanie, doiuent eſtre ſuiuis : car la Turcomanie n'eſt autre choſe que la haute Armenie. Or la Caramanie, qui comprend auſſi quelques parties de quelques autres prouinces outre la Cilice, & principalement la Pamphylie, a pour ſes bornes du Couchant la Pamphylie, du Nord le mont Taurus, du Leuant le mont Aman, vulgairement Montenegro, ou Montnoir : & du Sud la mer de Cilice de la nauigation d'enuiron trois cents mille pas : ſa ville capitale fuſt Hama, ou Hamſa, iadis Tharſe, aſſiſe en vne belle vallee, arroſee de la riuiere de Cydne. On y void auſſi la ville d'Adene, que Ptolomee appelle Adane, qui eſt grande, mais ouuerte, & a vn Chaſteau auec quatre tours carrees. Belon dit qu'on trouue en Cilice vne ville nommee Heraclee, qui eſt fort grande, aſſiſe pres du mont Taurus en vne belle plaine, & eſloignee de trois iournees d'Adene, du coſté du Nord, & du Ponent.

La baſſe Armenie porte encore ce nom auiourd'huy ſelon Niger, mais Giraue luy donne celuy d'Anadule, Caſtalde de Pegian, & quelques autres l'appellent Geneh. Elle eſt nommee Pirme au liure des Notices. Ses bornes ſont du Leuant l'Euphrate, par laquelle elle eſt diuiſee de la Turcomanie, ou haute Armenie: du Couchant la Cappadoce: du Midy la Cilice au deſſus du mont Taurus, & vne partie de la Syrie ſur le mont Amant: & du Nord le Pont, auquel lieu on dit qu'elle finit en angle, que l'Euphrate, & l'Antitaurus viennent à faire: mais le Turc n'en eſt pas entierement maiſtre.

Pour achener la deſcription de ce que le Turc poſſede en Aſie: venons maintenant à vne partie de la haute Armenie, comprise ſous le nom de Turcomanie, qui embraſſe auſſi la Georgie. Ceſte prouince confine du Nord auec la Colchide, auiourd'huy Mingrelie: du Couchant auec l'Euphrate, & la baſſe Armenie: du Leuant auec le reſte de la haute Armenie, qui eſt en la Georgie: & du Midy auec la Meſopotamie, maintenant Diarbec, & auec la nation des Curdes. Ses montagnes ſont Periandre, auiourd'huy Chielder: l'Antitaure maintenant montagne noire, & quelques autres. La ville capitale du païs eſt Eſechie, que quelques-vns tiennent pour ce qui eſt reſté d'Artaxate.

On trouue pres de la haute Armenie le païs de Curdiſtan, ſelon les Perſes & les Turcs, & de Keldan, ſelon les Arabes. Caſtalde le nomme Gorden, & le met entre le païs de la haute Armenie.

La Georgie autrement Gurgiſtam, comprend l'ancienne Iberie, auec vne partie de la haute Armenie, & peut eſtre de l'Atropatie. Ceſte prouince touche du Couchant la Mingrelie ou Colchide: du Nord la Zemrie, iadis Albanie: du Leuant la moyenne Atropatie, maintenant Seruan, & du Midy la partie de la haute Armenie, qu'on nomme Seruan. Ce peuple auoit maintenu touſiours ſa liberté iuſques à noſtre temps, ſe ioignant tantoſt auec les Perſans, tantoſt auec les Turcs, & a eu pluſieurs Seigneurs naifs du païs: mais elle eſt maintenant pour la pluſpart ſous la puiſſance des Turcs, qui y ont pluſieurs villes, & places fortes, comme Teſte, Lori, Cliſque, Gori & Toman.

Toute l'Arabie priſe enſemble eſt vne fort grand' prouince, qui eſt enfermee entre deux golphes en forme de ce Preſqu'Iſle. Ces golphes ſont celuy d'Arabie, autrement la mer rouge d'Occident, & celuy de Perſe d'Orient. Du Midy elle a la mer Oceane, & du Septentrion la Syrie, & la riuiere d'Euphrate. Or ceſte Preſqu'Iſle d'Arabie eſt diuiſee en trois parties, c'eſt à ſçauoir en la Deſerte, la Petree, & l'Heureuſe.

L'Arabie Deſerte, nommee Aſpre par Ariſtide, baſſe par Seruius, & creuſe ou profonde par Lucian, eſt appellee des Hebrieux Cedar. Ses bornes ſont du Leuant les montagnes de Babylone, & vne partie du golphe Perſique, du Nord la Meſopotamie pres de la riuiere d'Euphrate: du Couchant la Syrie, & l'Arabie Petree, & du Midy les montagnes de l'Heureuſe.

La Petree touche la Syrie du Couchant, & du Septentrion, & confine du Leuant auec la Deſerte, & du Midy auec l'Heureuſe. Pline, Strabon, & Ptolomee la nomment Nabathee: Tyrius l'appelle Seconde, & quelques-autres luy donnent le nom de Baſſe. Mais elle reçoit celuy de Petree de la ville de Petra qui eſt capitale de cét prouince. Ceſte prouince s'appelle auiourd'huy Barra, ſelon Ziglere, Bengaucal ſelon Caſtalde, & Battha Challa. C'eſt icy que le mont de Sinay eſt tant renommé en la ſaincte Eſcriture, à cauſe que la loy y fuſt donnee à Moyſe. Ceſte montagne eſt fort haute, & faſcheuſe à monter, & il y a des degrez taillez de main d'hommes de pierre-viue, & quelques-fois dans le rocher, afin que les cheuaux, & autres animaux y puiſſent plus aiſément paſſer. On void en ce mont vn Conuent de Moynes Chreſtiens Maronites, qui viuent à la Grecque. Ils ſont en nombre de cinquante, & reçoiuent les pelerins Chreſtiens, qui y vont en deuotion. Il y a encores en ce païs vne autre montagne fameuſe, nommee Oreb. & maintenant Orel, qui n'eſt pas ſi haute que celle de Sinay. Ces deux montagnes ſont celles que Ptolomee appelle Melanes. La capitale ville du païs fut Petra, que l'eſcriture nomme Petra du deſert, où l'on ne peut guiere aller à cauſe du mauuais chemin. Il y en a pluſieurs qui tiennent que c'eſt meſme choſe que la Meque, lieu de la natiuité de Mahomet: ce qui n'eſt pas vray ſemblable, ains il ſemble pluſtoſt que c'eſt ce que les chartes nomment Petra-d'Eſt. Et de faict l'on tient que la Meque eſt en l'Arabie Heureuſe.

L'Arabie Heureuſe iointe aux autres deux, eſt en forme de Preſqu Iſle, entre les golphes d'Arabie, & de Perſe: & la nauigation d'autour de ce païs eſt d'enuiron 3504. mille. Solin & quelques autres l'appellent Heureuſe, & Virgile Panchaie: mais à preſent elle porte le nom d'Ayaman, ou de Gramen. Ses meilleures villes ſont Medine, Tanalbi, Meque, Ziben, Zibi, & Aden, outre les autres qui ne ſont paruenuës à noſtre cognoiſſance.

Medine Tanalbi, c'eſt à dire la Cité du Prophete, eſt aſſiſe du coſté de l'Arabie-Petree. & eſt aſſez peuplee. C'eſt là qu'eſt le cercueil de Mahomet, pres duquel on void enuiron 3000. lampes allumees.

La Meque,

Digitized by Google

La Meque en laquelle Mahomet est né, n'est guieres loing de l'ancienne Petra : toutesfois ce n'est pas la mesme, ains ce pourroit plustost estre la ville de Mechare de Ptolomee. C'est vn lieu assez agreable, mais enfermé entre des montagnes, & des deserts, & sans aucune muraille. Il y a pres de six mille maisons. On void tous les ans trois carauanes, qui partent du Caire, de Damas, & des Indes, & s'en vont à la Meque par deuotion en l'honneur de Mahomet qui y est né, puis de là s'acheminent à Medine, où est le cercueil de ce faux Prophete.

Ziden est ville maritime, & est à quarante mille loing de la Meque. Elle n'a point de murailles, mais ses maisons sont assez belles.

Zebeth, ou Zibit est vne belle ville, & capitale de ceste Arabie. Elle est assise en vne plaine entre deux montagnes, & sur vne riuiere de mesme nom, & à demie iournee de la mer rouge. Elle fut prise apres Aden par le Turc, qui y enuoye vn Beglerbey auec force gens.

Aden est ville Royale, assise sur le bord de la mer rouge, assez prez du destroict de Babel mandel : car c'est la plus belle ville d'Arabie, & non seulement elle est forte d'assiette, mais encores de main d'homme : & il y a de beaux bastions, vn bon fort, & vn port bien fermé. Elle contient enuiron six mille maisons, est bien peuplee. Les Turcs prirent ceste ville, & tout le Royaume par ruse, & finesse, l'an 1538. & en perdirent le Roy. Ils y tiennent auiourd'huy vn Beglerbey auec force gens de guerre.

En sortant de l'Arabie on entre en l'Idumee, qui commence au lac de Sirbonne, & s'estend vers le Leuant iusqu'en Iudee. Ceste prouince contient Gaze, ville tres ancienne, entre laquelle, & le Caire, on trouue Cartie, puis Ostracine, Rhinocorure, Ascalon, & Azor.

La Syrie, qui est vne fort grande prouince en l'Euphrate, la Cilice, l'Arabie, & la mer Mediterranee, commence au 32 degré, & finit au 36. Elle est diuisee en cinq prouinces, c'est à sçauoir Palestine, Phenice, Celesyrie, Surie, & Comage.

La Palestine, qui est entre la mer Mediterranee, & l'Arabie, est diuisee en deux parties par la riuiere de Iourdain. La Tribu de Ruben, & la moitié de la Tribu de Manassé habitoient au delà de ce fleuue, & les autres de l'autre costé. Ceste derniere est diuisee en trois parties, dont l'vne se nomme proprement Iudee, l'autre Samarie, & la troisiesme Galilee. La Iudee est entre la mer Morte, & la Mediterranee : Hierusalem est sa ville capitale. C'est en ce païs qui est Iericó en vne plaisante vallee, longue d'enuiron trente mille, & large de quinze : La Samarie prenoit son nom de sa ville principale, qui se nomme auiourd'huy Naplos. La Galilee est diuisee en basse & haute : celle-là commence à la mer Tyberiade, large de cinq mille, & longue de douze : & presque en son centre Nazareth. Ceste-cy commence au lac Samaconite & s'estend iusques au mont du Liban. Il n'y auoit iadis prouince qui fut à proportion si peuplee que la Palestine : car n'estant longue de plus de soixante mille, ny large de plus de soixante, (veu que les bornes de sa longueur estoit Dan, & Berlabee) au denombrement que Dauid fit faire, on y trouua vn million, & trois cents mille hommes propres à manier les armes, outre la Tribu de Benjamin. Maintenant elle est despoüillee de tous ses ornemens, fors de la beauté de son terroir, & de sa bonté.

DV ROYAVME DE HIERVSALEM.

ENTRE toutes les Principautez & Seigneuries du monde, le Royaume de Hierusalem est estimé tenir le plus honorable lieu, soit que cela soit arriué, ou par election diuine, ou pour les bonnes qualitez qui sont en iceluy, ou pour ce que les hommes semblent estre naturellement enclins à l'aimer & honorer.

Les Hebreux & les Chrestiens ne me desnieront pas cela, & les Turcs mesmes nous accordent comme le souuerain Createur a esleu ce Royaume de Hierusalem, afin de luy estre reserué pour faire cognoistre la gloire de sa diuine Majesté : pource voulut nostre Dieu que ce lieu fust nommé de ce nom excellent de Hierusalem, & qu'elle fust mesme honoree du nom de Terre Saincte, pour les benedictions & priuileges diuins qu'il semble auoir donnez à ceste terre plus qu'à aucune autre de l'vniuers. Le premier homme y a esté creé, elle la nourry & l'a estably maistre de tous les animaux, & de toutes les creatures : Là mesme le fils de Dieu Redẽpteur du genre humain a operé tout ce qui estoit neccessaire au salut de l'homme : En ceste terre ont esté accomplies les mysteres plus hauts de nostre Redemption, les Oracles & Propheties anciennes consommees en la personne de Iesus-Christ : auquel ceste terre a dõné naissance temporelle, & a esté si heureuse & fauorisee, que dans icelle il a voulu passer le temps de sa vie illustree de mille & mille miracles : & finalement pour plus grande faueur y a voulu mourir, y a voulu patir, resusciter & monter au Ciel pour nous preparer la voye du Paradis, ayant encore reserué ceste terre, pour y venir tenir les dernieres assises au Iugement final, pour y iuger les viuans & les morts : Ie ne veux m'arrester à raconter les Patriarches & Propheres qui ont vescu en ce lieu, ny les visions qui leur y ont esté faites. Ces choses sont cause qui allument iournellement le deur des hommes d'aller veoir ces saincts lieux. Noé apres le Deluge

vniuerſel s'eſtant party de l'Armenie & du mont Gordien, où l'Arche s'eſtoit arreſtee, s'en retourna en ſon païs, & en ſon heritage de primogeniture en ceſte haute montagne, en laquelle (comme les Hebreux Cabaliſtes aſſeurent) Adam, Abel, Enoch, Noé, & Melchiſedech auparauant le Deluge auoient accouſtumé d'offrir leurs ſacrifices & diuines offrandes, & Noé auſſi apres le Deluge y retourna comme deuant pour y offrir & ſacrifier comme il ſouloit : En ceſte montagne Melchiſedech edifia & baſtit ceſte ſaincte Cité, laquelle il nomma de ſon nom, & de ſa dignité ſacerdotale Hieruſalem, c'eſt à dire ville ſacerdotale de Salem, il en fit l'aſſiette ſur trois ſortes de montagnes, de Syon, d'Oliuet, & de Caluaire.

Or les Chananeens enfans de Cain, ſelon le partage & diuiſion des terres faites par leur ayeul, Noé les enuoya en Afrique pour y habiter, & leur cõmanda de laiſſer l'Aſie à Sem: mais eux paſſant par ceſte terre Saincte, & la trouuant agreable & belle pour habiter, ils meſpriſerent le commandement de Noé, rauirent ceſte terre à leur frere Sem, & s'y habituerent. Dieu eſtant indigné de ceſte vſurpation, & de ce que la famille de Sem eſtoit fruſtree de ſon heritage qui leur appartenoit : il appella d'entre les Chaldeens le vray heritier Abraham, & luy promit cet heritage, non ſeulement à luy, mais auſſi à ſa maiſon & à ſes enfans qui deuoient ſortir de luy. Auſſi pour ceſte meſme raiſon Dieu deliura-il ceſte famille d'Abraham de la captiuité d'Egypte, & les fit rentrer en cet heritage de leurs peres, d'où furent chaſſez les Cananeens iniuſtes, vſurpateurs d'icelle. La ſaincte Eſcriture aſſeure encore que les cruelles guerres que les Princes Chaldeens ont faites aux Hebreux, n'ont eſté que pour le grand deſir qu'ils auoient de poſſeder ce Royaume, lequel finalement ils prirent & ruinerent, & les Iſraëlites eſchappez du trenchant de l'eſpee, menez captifs en Babylone : Cyrus Roy des Perſes y ayant tranſporté la Monarchie des Chaldeens, meu de pitié, deliura les Hebreux de ceſte captiuité, & leur permit de retourner chez eux, & rebaſtir la ſaincte Cité de Hieruſalem auec le Temple. Alexandre le Grand ayant ouy parler de l'excellence de ce Royaume, apres auoir dompté Darius, & cõquis la Perſe, tourna ſes armes vers Hieruſalem, non autrement qu'vn Lyon furieux: mais voicy qu'il deuient plus doux qu'vn agneau, quand il void venir au deuant de luy Iaddo grand Preſtre de Hieruſalem reueſtu de ſes habits Pontificaux, & accõpagné de ſon Clergé: car auſſi toſt ſe ietta à bas de ſon cheual: il ſe coucha en terre, & adora le nom de Dieu de quatre lettre, le nom tetragrammatique qui eſtoit eſcrit en vne lame ſur le front du grand Preſtre: chãgement prouenant, non d'autre part que de la prouidence de Dieu: il entra dans le Temple, offrit les ſacrifices ſans faire aucun mal aux Iuifs, puis ſe retira leur donnant pluſieurs graces & priuileges. Dans l'hiſtoire des Machabees, nous trouuõs qu'Antiochus & Ptolomee, membres de la Monarchie Grecque d'Alexãdre, donnerẽt pluſieurs batailles aux Iuifs pour ſe rendre maiſtres du Royaume de Hieruſalem. Herode auſſi aſſiſté de la faueur des Romains, arracha des mains des Aſmodeens & Machabees, ce floriſſant Royaume, fit maſſacrer preſque tous les Princes du ſang Royal, pour y mieux aſſeurer ſa Courõne & ſa tyrãnie, & apres luy les Romains l'ont voulu poſſeder: Iules Ceſar, Pompee le Grand Marc-Anthoine, Auguſte, l'ont aſſez teſmoigné, cõme il ſe void en Tacite: la parole de l'Empereur Titus, dõna vn grãd deſir de ce faire aux Romains, & luy-meſme le voulut entreprendre, & de faict ſe voyant Maiſtre de l'Empire Romain, & de toutes ſes prouinces & richeſſes, ne croyoit rien auoir, s'il n'adiouſtoit encore à ſes ſceptres la Couronne du Royaume de Hieruſalem, allant à la conqueſte d'iceluy en perſonne auec vne puiſſante armee, dont il ſe rendit maiſtre, ruina Hieruſalem, tua vne partie des Iuifs, & fit les autres captifs qu'il emmena en triomphe à Rome en nombre d'vn million.

L'Empereur Adrian ſçachant qu'il y auoit encore des Iuifs qui s'eſtoient ramaſſez & recueillis en Hieruſalem apres la ruine qu'y fit Titus, fit deſtruire la ville de Hieruſalem iuſques aux fondemens : puis en ayant regret la fit rebaſtir, & l'appella Heliã : Ce meſme deſir naturel eſmeut Coſdras Roy de Perſe à enuahir ce Royaume, mais il n'en iouït pas long tẽps: car l'Empereur Heraclius, indigné d'auoir perdu vn ſi grãd treſor, ſe mit en campagne, deffit cet vſurpateur Coſdras, & rapporta de Perſe la vraye Croix auec les captifs qu'il ramena, auquel tẽps arriua ce miracle, par lequel nous celebrõs annuellemẽt la feſte de l'Exaltatiõ S. Croix, le 14. Septẽb.

Les Empereurs Sarrazins ſçachans que leur loy Mahometane, a quelque fondement en la Loy de Moyſe, & en la Loy de Ieſus-Chriſt, & que ces deux loix furent inſtituees au Royaume de Hieruſalem, auquel eſt le Sepulchre de noſtre Sauueur, lequel ils confeſſent auec nous, deuoir faire le dernier & vniuerſel Iugement en iceluy Royaume, eux ayant pris forces & accroiſſemẽt (car ils auoient enuahy le Royaume de Coſdras Roy de Perſe) ils conqueſterent encore la terre Saincte, & afin de conſeruer plus long temps ceſte conqueſte, ils conſacrerent le Temple de Salomon à leur faux Prophete Mahomet, laiſſans aux Chreſtiens l'Egliſe du ſainct Sepulchre : & le plus ſouuent eſtoient en guerre contre les Empereurs de Conſtantinople pour le deffendre, & par les armes ils ſe ſont maintenus en ceſte vſurpation depuis l'an 636. iuſques en l'an 1099. que le tres-pieux & religieux Prince Godefroy de Buillon Duc de Lor-

de Lorraine, aſſiſté de pluſieurs autres Princes & Cheualiers Chreſtiens, y entra auec l'armee de la ſaincte Vniõ, & reprit le Royaume de Hieruſalẽ ſur leſdits Sarrazins, & fut eſleu le premier Roy Chreſtien, & depuis ſes ſucceſſeurs l'ont tenu iuſques à l'an 1187. auquel ce Royaume fuſt derechef reconquis par les Sarrazins: & les reſtes dudit Royaume, qui eſtoient encore demeurees en la puiſſance des Chreſtiens, furent enuahis par leſdits infidelles en l'an 1290. durant lequel temps que ce Royaume fuſt au pouuoir des Chreſtiens Occidentaux, diuers Princes par le moyen de diuers mariages & alliances, ont iouy de ceſte Couronne iuſques à l'enuahiſſement d'icelle par les Turcs, ainſi que ie feray voir dans la ſuitte des Roys de Hieruſalem, depuis Godefroy de Buillon iuſques au temps de la perte dudit Royaume.

GENEALOGIE DES ROYS DE HIERVSALEM ET DE CYPRE, ET PRINCIPALEMENT DES ROYS DE LA MAISON DE LVSIGNAN.

GODEFROY de Buillon, fils d'Euſtache, Comte de Bologne & de la Comteſſe Ide, fut adopté pour fils par Godefroy Duc de Lorraine, duquel la femme eſtoit ſa tante maternelle, occaſiõ qui leur ſucceda pour paruenir au Duché de Lorraine, parce qu'ils eſtoiẽt decedez ſans hoirs: il eſpouſa en premieres nopces Sybille fille de Foulques Cõte d'Angers, qui mourut ſans enfans: & en ſecondes nopces Florence fille d'Holophernes Duc de Calabre: & deſirant ce Prince magnanime s'acheminer auec les autres Princes au Leuant au recouurement de la terre Saincte, vendit la Cité de Mets, & ayant dreſſé vne belle armee prit la route du Leuant, luy ſa femme & ſes deux freres, Baudouin & Euſtache: & apres mille beaux exploicts d'armes qu'il fit auec les autres Princes Chreſtiens en l'Aſie mineure, en Antioche, & autres villes contre les Sarrazins, l'an de grace 1099. le 15. iour de Iuillet, vn iour de Vẽdredy à l'heure de Midy, la ville de Hieruſalẽ fut priſe, ſeant en l'Egliſe le Pape Vrbain II. en l'Empire d'Occident Henry IV. & en l'Oriẽt Alexius Comneno, regnãt en Frãce Philippe I. du nom, ce qui arriua trois ans apres la croiſade deſdits Princes pour ceſte executiõ. Huict iours apres leſdits Princes tous d'vn conſentemẽt eſleurent Godefroy pour premier Roy de Hieruſalẽ, par ce qu'il auoit eſté le premier qui auoit monté à la breſche, & ſur la muraille de la ville du cõmencement: Raymõd Comte de Thoulouſe y cõtredit, mais il s'y accorda par apres. Ce Prince Godefroy, cõme humble & Religieux, eſtant ſaluë Roy refuſa la Couröne royale, ſe diſant indigne de porter vne Couröne d'or & pretieuſe, au lieu où le Sauueur du monde auoit eſté couronné d'eſpines: il en accepta volontiers le Gouuernement, auquel il eſtablit de belles Loix & Ordõnances, qui du depuis ont touſiours eſté appellees en langue Françoiſe, *Aſſiſes de Hieruſalem*. Il fit eſlire vn Patriarche Latin, & crea des Eueſques & Archeueſques: pour les autres villes il inſtitua le Clergé, & vne Cour ſeculiere, fit pluſieurs choſes dignes de louange: mais la premiere annee de ſon regne, il laiſſa la Hieruſalem terreſtre pour monter à la celeſte: ſon corps fuſt, ainſi qu'il auoit ordonné, enſepulturé au mont de Caluaire. Il mourut ſans hoirs.

Baudouin I. du nom ſucceda au Royaume de Hieruſalem à Godefroy ſon frere, l'an 1100. il quitta l'habit de Clericature, & ſes benefices de Rheims & Cambray, & ſe maria à Gutture, fille de Guillaume Duc de Normãdie, qui depuis fut Roy d'Angleterre: elle l'alla trouuer au Leuãt: mais incontinent mourut à Mareſie dans l'Aſie mineure ſans enfans. Apres la mort de Godefroy, iceluy Baudouin donna l'adminiſtration de la Duché de Lorraine à Guillaume ſon ieune frere: il eſpouſa en ſecondes nopces la fille de Tafroc Prince d'Armenie, laquelle par apres il repudia, & prit Adeleſie veufue de Roger Comte de Sicile: toutesfois eſtant malade, promit à ſon Confeſſeur reprendre ſa femme, & quitter Adeleſie: Il treſpaſſa l'an 18. de ſon regne, & le iour des Rameaux fuſt enterré au mont de Caluaire auec Godefroy ſon frere.

Baudouin II. Comte de Bourg ou de l'Iſle en Flandres, fils du Comte Reteſt & de Meliſene, fuſt le 3. Roy de Hieruſalem l'an 1118. il eſpouſa Morphie fille de Gabriel Duc de Metelene, ville d'Armenie mineure: il eſtoit premierement Comte d'Ediſſe, & donna ceſte Comté à ſon couſin germain Geüelin de Courtenay, prenant pour luy poſſeſſion du Royaume de Hieruſalem: Il mourut l'an 13. de ſon regne, & le 21. iour d'Aouſt fuſt mis au tombeau de ſes predeceſſeurs au mont de Caluaire.

Foulques Comte d'Angers & de Thorõ fuſt 4. Roy de Hieruſalem, l'an 1131. il eſpouſa en premieres nopces Guibar, fille vnique & heritiere d'Helie Comte du Mans, par laquelle il fut auſſi Comte du Mans: eſtãt decedee il s'en alla en Hieruſalem, où il eſpouſa en ſecõdes nopces Meliſene fille de Baudouin II. par le moyen de laquelle il ſucceda audit Baudouin au Royaume de Hieruſalem, l'an 11. de ſon regne, pourſuiuãt vn lieure en la campagne de Ptolemaide tomba du haut de ſon cheual, dont il mourut: il fuſt enterré auec ſes predeceſſeurs au mont de Caluaire.

Baudouin III. du nom fils du Roy Foulques & de Meliſene Royne, ſucceda à ſon pere l'an 1142. à la Couronne de Hieruſalem: il fuſt couronné le iour de Noël, l'an 13. de ſon aage: ſa mere gouuerna l'Eſtat pendant ſon bas aage, & apres auoir regné 20. ans treſpaſſa l'an 33. de ſon aage, le 25. Feurier, ſon corps fuſt inhumé au mont de Caluaire auec ſes predeceſſeurs.

Digitized by Go

Amaulry fils de Foulques & de Meliſene, fuſt par ſon pere fait Cõte de Ioppe & d'Aſcalone, il eſpouſa en premieres nopces Agnes fille de Iaſſelin ſecond Cõte d'Ediſſe, laquelle il fuſt force de repudier venant à la Couronue de Hieruſalem, parce qu'on trouua qu'il y auoit de la conſanguinité par degrez d'affinité, & en ſecondes nopces prit Marie fille de Iean Comneno Protoſepaſto de l'Empire, frere d'Emanuel Empereur, l'an 11. de ſon regne il mourut, & le 15. de Iuillet ſon corps fuſt porté au mont de Caluaire.

Baudouin quatrieſme du nom, fils du Roy Amaulry, de ſa premiere femme, ſucceda à ſon pere au Royaume de Hieruſalem, l'an 1173. en l'an 13. de ſon aage, ſeant à Rome Alexandre 3. & en France Louys pere de Philippe Auguſte: ce Roy Baudouin eſtoit trauaillé de lepre, occaſion de quoy il regna peu: il fuſt enſepulturé auec ſes predeceſſeurs, l'an de grace 1184. le 16. Mars.

Baudouin cinquieſme du nom fils de Sybille Comteſſe de Ioppe, (heritiere de la Couronne & ſœur de Baudouin quatrieſme) & de Guillaume Longue-eſpee, Marquis de Montferrat, apres la mort de ſon pere, eſtant aagé de cinq ans fuſt deliure & couronné Roy par Baudouin 4. ſon oncle, l'an 1184 apres la mort duquel il ſucceda au Royaume: il treſpaſſa le 8. mois de ſon regne, non ſans ſoupçon de poiſon.

Guy de Luſignan 9. Roy de Hieruſalem, apres la mort de la Royne Sybille, ſa femme & de ſes 4. enfans durant le ſiege de Ptolemaide, par laquelle femme il auoit eſté declaré Roy: & voyant que les droicts de la Couronne de Hieruſalem eſtoient eſcheus à Iſabeau, ſœur de ſa femme: il paſſa tous les droicts qu'il y pretendoit à Richard Roy d'Angleterre, duquel il achepta le Royaume & l'Iſle de Cypre la ſomme de cent mil eſcus, ainſi que ledit Roy d'Angleterre l'auoit auparauant venduë aux Templiers, apres l'auoir oſtee aux naturels Ducs Grecs qui la tenoient au nom de l'Empire d'Orient.

Donc l'an 1193. ce Roy Guy auec toute ſa Cour, & ſon frere Amaulry eſtant auec luy, qui eſtoit Conneſtable de Hieruſalem, preſſa en Cypre où il fit edifier les Egliſes Latines, y edifia & munit quantité de fortereſſes, fit baſtir la ville de Lemiſſo, qu'il appella Nemoſie, & inſtitua vne Cour Royale: Il fit 300. Cheualiers ou Barons: il voulut que la ville de Nicoſie fuſt capitale du Royaume, & pluſieurs autres choſes qu'il fit: En fin l'an 3. de ſon regne en Cypre, qui eſtoit le 12. apres ſon couronnement en Hieruſalem, il mourut, & fuſt enſepulturé en la ville de Nicoſie en l'egliſe des Cheualiers Templiers.

Henry Comte Palatin de Champagne fils d'Henry Comte, & de Marie de France, eſpouſa la veufue d'Emfroy & de Conrard, appellee la Royne Iſabeau, à cauſe dequoy il fuſt declaré dixieſme Roy de Hieruſalem: il ne fuſt point couronné à cauſe que Guy viuoit encore en Cypre, qui auoit cedé tous les droicts de la Couronne à Richard Roy d'Angleterre.

L'an 1196 Amaulry de Luſignan Cõneſtable de Hieruſalẽ, eut premieremẽt pour femme Ciue d'Iblim, fille de Baudouin de Ramate: Il s'en eſtoit venu en Cypre auec le Roy Guy ſon frere, & fuſt le premier Conneſtable de Cypre: puis apres il ſucceda à ſon frere au Royaume, toutesfois il ne fut couroné pour lors, d'autãt que Cypre n'eſtoit encore reduite en Royauté: & quoy qu'il fuſt ſouuẽtesfois ſemond & interpellé de ſe faire courõner par l'Empereur d'Orient, il n'y voulut toutesfois iamais cõſentir, aymant mieux receuoir la courõne de l'Empereur d'Occidẽt.

Donc l'an 1200. Henry Empereur d'Occident, enuoya au Leuant Henry d'Hyperbolie ſon Chancelier portant 2. Couronnes, l'vne pour Amaulry de Luſignan, & l'autre pour Leon Prince, & depuis par le moyen de ceſte Couronne, Roy d'Armenie. Ainſi le Roy Amaulry eſtant couronné peu de iours apres le decez de ſa femme, il fuſt incontinent appellé par les Princes de Hieruſalem, qui luy donnerent en ſecondes nopces la Royne Iſabeau, veufue de Henry Comte Palatin de Champagne, enſemble la Couronne du Royaume. Or ceſte Royne Iſabeau eſtant pareillement decedee, à cauſe que les droicts de la Couronne de Hieruſalem venoient à Marie, fille premiere nee d'Iſabeau: ce Roy s'en retourna en Cypre, où il mourut l'an 13. de ſon regne, & fuſt enterré en l'Egliſe Cathedrale de ſaincte Sophie à Nicoſie.

Iean Comte de Brienne appellé en la Cour de Philippes Roy de France, Prince Dauphin, eſpouſa en premiere nopces Marie Royne de Hieruſalem, fille aiſnee de la Royne Iſabeau, & fuſt Roy à cauſe d'elle.

Federic ſecond Empereur, Roy de Naples & de Sicile, apres la mort de la Royne Iſabeau ſa premiere eſpouſa en ſecondes nopces Iole heritiere du Royaume de Hieruſalem, femme, & fille dudit Roy Iean, Comte de Brienne, en faueur de quoy il fuſt couroné Roy de Hieruſalem.

Conrad fils de Federic ſecond Empereur, & d'Iole Royne de Hieruſalem, y ſucceda eſtant morte.

Conradin ſon frere y ſucceda auſſi.

Hugues premier de Luſignan, fils d'Amaulry & de Ciue, ſucceda à ſon pere au Royaume de Cypre: il eſpouſa Aliſon ſeconde fille de la Royne Iſabeau.

Emfroy

Digitized by Google

Emfroy troiſieſme de Thoron, & auoit pris pour Eſpoux Conrad Marquis de Montferrat, duquel eſtoit iſſuë la Royne Marie : par ainſi le droict du Royaume de Hieruſalem appartenoit pluſtoſt à Aliſon Royne de Cypre : Mais puis qu'il plaiſoit ainſi au Patriarche de Hieruſalem, & aux Eſtats d'icelle, & qu'ils auoient couronné la Royne Marie deuant qu'Aliſon ſa ſœur fuſt Royne de Cypre : ce Roy Hugues ne print point le tiltre de Roy de Hieruſalem : finallement apres Iean de Brenne Roy de Hieruſalem, & luy leue le ſiege de deuant le Caire: il s'en retourna en ſon Comté de Tripoly, où il mourut apres auoir regné treize ans : fut ſon corps porté en Cypre, & en enterré en l'Egliſe des Cheualiers Hoſpitaliers de ſainct Iean.

Henry premier de Luſignan, fils du Roy Hugues premier, ſucceda au Royaume de ſon pere l'an 1224. qui l'auoit laiſſé fort ieune : il eſpouſa la ſœur de Beimond Prince d'Antioche, appellee Plaiſance: auant que ce ieune Roy fuſt en aage pour regner, le Seigneur d'Iblim & de Barut en auoit la tutele,& le gouuernement du Royaume. En ce meſme temps Federic ſecond Empereur taſcha de l'enuahir par ruſe, mais il fuſt contrainct de ſe retirer. Du temps de ce Roy, vn autre ſien couſin maternel fit ſon entree en Cypre, ſçauoir ſainct Louys Roy de France, auec la Royne & ſes freres, au deuant duquel alla le Roy Henry, la Royne ſa femme, & tous ſes Princes & Barons, & ce en la Cité de Nemoſie, d'où il ſe conduiſit en celle de Nicoſie: Ce Roy s'eſtant verſé auec ſainct Louys en la guerre ſaincte, à Damiette, au Caire, il fuſt pris, & retourna apres ſa deliurance en Cypre : l'an 33. de ſon regne il mourut, & giſt ſon corps en l'Egliſe du ſainct Cymitiere de la ville de Nicoſie.

Hugues ſecond de Luſignan, dict auſſi Huguet, pour ce que fort ieune il auoit eſté laiſſé au Royaume par ſon pere le Roy Henry, duquel il eſtoit fils vnique. Sa mere pourtant auec Iean de Iblim qui eſtoit gouuerneur du Royaume, & Seneſchal de Cypre, auoient l'adminiſtration du Royaume : Ce Roy auoit fiancé la fille de ce gouuerneur & Seneſchal : mais le mariage ne peut eſtre conſommé, par ce que le Roy mourut en l'aage de quatorze ans, qui eſtoit le 10. de ſon Royaume: Il fuſt inhumé en l'Egliſe de S. Dominique, au coſté dextre du grand Autel. La Royne ſa mere regna apres luy.

Hugues troiſieſme de Luſignan, Prince d'Antioche, ſon couſin Hugues ſecond eſtant mort ſans heritier, il luy ſucceda au Royaume de Cypre l'an 1266. & apres la mort auſſi du Roy Conradin, comme plus proche parent ſucceda au Royaume de Hieruſalem. Apres donc s'eſtre faict couronner Roy de Cypre à Nicoſie, paſſa en Phœnicie, & en la Cité de Tyr receut la couronne de Hieruſalem par le Patriarche & les grands Maiſtres des Cheualiers croiſez & Religieux : il prend femme en la famille d'Iblin : à ce Roy icy S. Thomas d'Aquin dedia ſon liure du bon regime & gouuernement des Princes : Il fit baſtir vne fort belle Abbaye, pres du chaſteau de Cerines, & la donna à l'Ordre de Premonſtré, en laquelle Abbaye il fuſt apres ſon treſpas inhumé, l'an 17. de ſon regne.

Iean premier de Luſignan, fils premier né de Hugues troiſieſme, ſucceda aux Royaumes de ſon pere, & receut la Couronne de Cypre l'an 1283. en la ville de Nicoſie, & celle de Hieruſalem en la ville de Ptolemaide: il ne vetquit qu'vn an apres ſon pere, & n'eut femme ny enfans: Il giſt en l'Egliſe du S. Cymitiere de la ville de Nicoſie.

Henry ſecond de Luſignan, ſucceda és Royaumes de ſon frere l'an mil deux cents quatre-vingts quatre, & apres auoir receu la Couronne de Cypre en la ville de Nicoſie, il s'en alla faire couronner Roy de Hieruſalem en la Cité de Ptolemaide : Il fuſt le dernier couronné Roy au Royaume de Hieruſalem : car les autres Roys ſes ſucceſſeurs s'en faiſoient bien couronner Roys : mais cela ſe faiſoit à Famaguſte au Royaume de Cypre, & pour ce eſtoient appellez Roys Titulaires. Il mourut l'an trente trois de ſon regne, bon iuſticier, patient, conſtant, vierge & continent, n'ayant eſté marié, & fuſt enterré en l'Egliſe de ſainct François. De ſon temps tout ce qui eſtoit du Royaume de Hieruſalem fuſt enuahy par les Turcs, & ne demeura rien aux Chreſtiens, au Leuant ou en Aſie, ſinon les Royaumes de Cypre & d'Armenie.

Hugues quatrieſme de Luſignan, fils de Guy Conneſtable de Hieruſalem, ſucceda au Royaume à ſon couſin Henry ſecond, l'an mil trois cents dixſept. Il fuſt couronné Roy de Cypre en la ville de Nicoſie, & en la Cité de Famaguſte, fuſt ſelon l'inſtitution de ſon predeceſſeur couronné Roy de Hieruſalem, auec les ceremonies & ſolemnitez requiſes. Ce fuſt le premier qui en fuſt couronné Roy hors du Royaume : Il eſpouſa Aliſon d'Iblim. Il alla par toute l'Italie & la France auec ſon fils aiſné, en intention de pratiquer les Princes Chreſtiens, & leur demander ſecours pour reconquerir, ſinon tout le Royaume de Hieruſalem, à tout le moins les reſtes que ſon predeceſſeur auoit perdu : finallement l'an trente-ſix de ſon regne il mourut, & giſt à Nicoſie au Cloiſtre des Freres Preſcheurs, prez la porte de l'Egliſe : Sa tombe eſt contre terre ſeulement d'vn ſimple marbre,

Digitized by Google

mais beau toutesfois, & vis à vis y a vne autre pierre dedans le mur, qui contient ſon Epitaphe.

Pierre de Luſignan Comte de Tripoly, à cauſe de ſes hauts faicts & actes genereux ſurnommé le Grand, ſucceda à ſon pere au Royaume de Cypre l'an 1353. & ſelon l'inſtitution de ſon ayeul il receut la Couronne de Cypre à Nicoſie, & celle de Hieruſalem à Famaguſte. Eſtant auec ſon pere en Italie au Royaume de Naples, il eſpouſa Leonore niepce du Roy d'Aragon, apres auoir viſité pluſieurs Roys & Princes Chreſtiens il retourna en Cypre chargé de deniers, de preſents & de promeſſes, où toſt apres il dreſſa auec le grand Maiſtre des Chevaliers de Rhodes vne armee de cent cinquante vaiſſeaux, de laquelle il voulut luy-meſme eſtre le chef & conducteur, & auec icelle combattit & vainquit ſur mer le Sultan Empereur du Caire, print la ville d'Alexandrie, la pilla & ſaccagea auec d'autres villes d'Egypte, puis paſſa en Pamphilie à l'encontre de l'Empereur des Turcs, ſur lequel il print la forteresſe do Candeloro, & quelques autres Chaſteaux, apres leſquelles expeditions il s'en retourna en Cypre : Il fit encore vn voyage d'Italie, apres lequel retourné en Cypre, & ayant trouué que la Royne ſa femme ne luy eſtoit fidele en mariage, il deuint tout furieux & cruel, tellement qu'il fut tué par ſes propres freres, puis enterré au ſepulchre de ſon pere, en l'Egliſe de S. Dominique, l'an dixſept de ſon regne.

Perrin de Luſignan, fils de Pierre le Grand, apres que ſon pere euſt eſté tué, fut proclamé Roy par ſes oncles, & autres Princes du Royaume, l'an 1370. apres auoir prins la Couronne de Cypre à Nicoſie, alla receuoir celle de Hieruſalem à Famaguſte. Il mourut le 11. de ſon regne, & giſt au ſepulcre de ſes peres en l'Egliſe de S. Dominique.

Iacques premier de Luſignan fuſt Seneſchal de Cypre, oncle du Roy Perrin, & frere de Pierre le Grand. Les Genois l'auoient emmené pour oſtage à Gennes, où il fuſt empriſonné dans le Chaſteau nommé Phare, à cauſe que le Roy Perrin s'eſtoit allié des Venitiens, & du Duc de Milan ſon beau-pere, à l'encontre deſdits Genois, & s'eſtoit mis en effort de reprendre Famaguſte. Or ce Roy Perrin eſtant decedé, les Ambaſſadeurs du Royaume vindrent à Gennes, redemandans au Senat leur Seneſchal, comme le plus proche heritier de la Couronne de Cypre, ce qu'ils impetrerent auſſi toſt. Le Senat donc deſirant gratifier à ce nouueau Roy, alla au lieu où il eſtoit empriſonné, & d'allegreſſe l'en retira, luy demandant pardon du mauuais traictement qu'il auoit receu, puis le mena, luy, ſa femme, & leur petit fils qu'il auoit eu durant ſon empriſonnement honnorablement à la Cour, où fuſt faict vn accord, par laquelle le Roy laiſſoit à perpetuité au Senat la ville de Famaguſte : ce qu'eſtant faict & paſſé le Roy monta ſur les galeres de Cypre, ſes Ambaſſadeurs auec luy : Le Senat enuoya d'autres galeres pour le conduire, & luy faire compagnie, auec quelques ſiens Ambaſſadeurs expreſſément enuoyez aux Princes & Eſtats du Royaume, pour leur faire approuuer les capitulations du ſuſdict accord, & les faire publier. Le Roy apres auoir eſté receu auec la Royne ſa femme fort honorablement à Nicoſie, il y print la Couronne de Cypre ce iour meſme, & ne pouuant le lendemain aller à Famaguſte, il y receut auſſi la Couronne de Hieruſalem. Puis Leon de Luſignan Roy d'Armenie ſon couſin eſtant mort en France ſans hoirs : Il ſe fit couronner Roy d'Armenie en la Cité de Nicoſie, & de là en auant ſe mit à fortifier des places & chaſteaux, & fit tout de nouueau dreſſer trois forteresſes, ſçauoir eſt le chaſteau de Sigure, Caue & Potamie, comme auſſi la Citadelle de Nicoſie, & pluſieurs autres entrepriſes dignes de memoire : Il mourut l'an vingtieſme de ſon regne, & giſt en l'Egliſe de ſainct Dominique dans la grand' Chappelle au ſepulcre du Roy Hugues ſecond, & là meſme du depuis fuſt enſepulturee la Royne ſa femme.

Ianus de Luſignan, né en la priſon du chaſteau du Phare à Gennes, où ſon pere auoit eſté mené pour oſtage, & à cauſe de Genua ou Ianua, eſtoit appellé Ianus, ſucceda au Royaume paternel 1402. Il eſpouſa Charlotte fille de Iacques de Bourbon Comte de la Marche. En vn meſme iour contre la façon de faire de ſes predeceſſeurs : Il receut les trois Couronnes de Cypre, de Hieruſalem & d'Armenie, l'an 1416. ou ſelon les autres l'an 1420. Le Soldan du Caire deſirant ſe vanger des dommages que le Roy Pierre de Luſignan luy auoit faicts en la prinſe & ſaccagement d'Alexandrie, & autres places, apres auoir dreſſé vne armee de mer l'enuoya en Cypre, & la fit aſſaillir au depourueu, print la ville de Nemoſie, ou Lemoſon, la ſaccagea & bruſla, & fit marcher ſon armee vers Nicoſie, où le Roy le vint rencontrer, lequel y fuſt vaincu, & contrainct de ſe ſauuer & retirer aux montagnes, puis ayant remis ſus vne autre armee, alla de rechef contre les Sarrazins, où il fuſt encores vaincu, ſon armee miſe en route, luy priſonnier auec bon nombre de Princes & grands Seigneurs, & ſon frere Henry Prince de Galilee, tué auec beaucoup d'autres des ſiens : Les Sarrazins pourſuiuans leur victoire prirent la ville de Nicoſie, ſe firent maiſtres preſque de tout le Royaume, horſmis de Famaguſte, & quelques autres places & chaſteaux. Le Roy captif, reſerué pour vn triomphe fut emmené au

Caire,

Caire, d'où il fut par apres deliuré & rachepté par quelques Nobles de Cypre. Ce fut le premier qui ſe rendit tributaire. Eſtant de retour en Cypre, il ſe contriſta tant de ſes infortunes, qu'il treſpaſſa l'an 29. de ſon regne. la Royne ſa femme eſtant premierement decedee, & furent enterrez en l'Egliſe de S. Dominique, en la grand Chappelle, ſous vne fort belle tombe vis à vis du ſepulchre de ſon pere.

Iean 2. de Luſignan, fils du Roy Ianus, & de Charlotte de Bourbon, ſucceda au Royaume de ſon pere l'an 1430 & en vn meſme iour fut couronné Roy de Cypre, Hieruſalem, & Armenie. Il eut pour eſpouſe la fille de Iean Iacques Paleologue, Marquis de Montferrat, laquelle pour le changement d'air mourut bien toſt apres. En ſecondes nopces il eſpouſa Helene fille d'André Paleologue, Deſpot de la Moree, frere de Iean Empereur de Cõſtantinople, qui aſſiſta au Concile de Florence: elle mourut au mois d'Auril l'an 1459. en la Chãbre Royale au Conuent des Iacobins, & ordonna ſa ſepulture au Monaſtere Grec de Manchana, qu'elle auoit fondé depuis peu de temps, où auſſi eſtoit ſon Confeſſeur. Trois mois apres, le Roy mourut en la Chambre Royale de Sainct Dominique, & fut mis au tombeau de ſon pere l'an de ſon regne vingt-neuf.

Charlotte de Luſignan, fille du Roy Iean 2. du viuant de ſon pere l'an 1459. deſia veufue de Iean fils du Roy de Portugal, & Prince d'Antioche, ſucceda au Royaume paternel, puis eſpouſa en ſecondes nopces ſon couſin, Louys Comte de Geneue, fils de Louys Comte de Sauoye, & d'Anne de Luſignan, ſœur du Roy Iean ſon pere. Elle fut couronnee premierement, & vn an apres le Comte ſon fiancé la vint trouuer, l'eſpouſa, & fut couronné Roy de Cypre. Elle fut depoſſedee du Royaume par le Soldan du Caire, & Iacques ſon frere baſtard en fut declaré Roy par ledit Soldan.

Apres la mort de ce frere baſtard, les Venitiens veulent maintenir Catherine ſa femme. Quoy voyant, elle fait vn voyage à Rome vers le Pape Sixte 4. en fin elle deceda, & ſon corps fut porté en la ville d'Aſſiſe, où il fut inhumé en l'Egliſe de ſainct François. Iacques fils baſtard du Roy Iean 2. Souſdiacre, & eſleu Archeueſque de Cypre apres la mort de ſon pere, Charlotte ſa ſœur legitime auoit pris par droict de ſucceſſion le Royaume de Cypre: Mais cettuy pour eſtre trop odieux aux Princes & grand du Royaume, fut trouuer auec quelques vns des ſiens le Soldan du Caire. à ce qu'il luy pleuſt le mettre en poſſeſſion du Royaume de ſon pere, & empeſcher que ſa ſœur n'en fut inueſtie. Sur ces entre-faictes l'Empereur des Turcs Mahomet 2. enuoya lettre au grand Soldan du Caire, par lequel il luy mande, moytié par prieres, moytié par menaces, qu'il euſt à chaſſer de la couronne du Cypre Louys de Sauoye, & de mettre en ſon lieu Iacques, comme eſtant habille homme, & le fils du Roy, au reſte amy des Mahometans, & declara ledit Soldan par les plus grands des ſiens, & par ſon fils meſme, ce Iacques baſtard, Roy de Cypre. & l'enuoya auec armee pour occuper le Royaume. Il eſpouſa Catherine fille de Marc Cornato Venitien: & en apres ſon mariage il mourut à Famaguſte, & inhumé aſſez pauurement & miſerablement en la 12. annee de ſon regne, de ſon aage le 33. l'an 1472. aucuns ont creu qu'il auoit eſté empoiſonné.

Iacques 3. de Luſignan né apres le deceds de ſon pere Iacques 2. baſtard, & de Catherine Cornato Venitienne, eſtant ſeul fils legitime, ſucceda au Royaume de ſon pere l'an 1472. toutesfois ſa mere gouuernoit le Royaume auec les Gouuerneurs & Tuteurs que le Roy decedé y auoit laiſſez. Elle tint le Royaume par l'ayde des Venitiens 14. ans, iuſques en l'an 1489. Leſdits Venitiens auſſi toſt commencerent par le conſentement des Nobles du Royaume à eſtablir & créer des Officiers & Magiſtrats en Cypre, & par ce moyen ce Royaume vint entre les mains deſdits Venitiens. La Royne Catherine eſtant en l'Egliſe de ſainct Marc de Veniſe donna au Duc & Senat de Veniſe, qui là eſtoit aſſemblé vne Iſle de Cypre toute d'argent, ainſi que cela ſe void empraint en marbre en l'Egliſe de ſainct Sauueur à Veniſe ſur la porte de la Sacriſtie: Puis le Senat donna à la Royne, ſa vie durant le Chaſteau d'Aſule, au Dioceſe de Treuiſin, & à ſes parens permiſſion de porter à iamais parmy leurs armes celles de la maiſon de Luſignan, & à George frere de la Royne, il luy bailla la petite Commanderie en Cypre, à raiſon du doüaire de ladite Dame Royne, laquelle eſtant decedee, ſon corps fut porté à Venile, puis enſeuely en l'Egliſe du ſainct Apoſtre.

CATALOGVE DES PATRIARCHES LATINS DE HIERVSALEM.

DAgobert Eueſque de Piſe ſix mois apres la priſe de la ſaincte Cité de Hieruſalem, l'an 1099. (auquel temps Simeon Patriarche Grec mourut) fut faict le premier Patriarche Latin par le Clergé, & par l'authorité de Godefroy Roy de Hieruſalem, qui luy bailla la quatrieſme partie de la ville, comme en ioüiſſoit le Patriarche Grec par permiſſion des Sarrazins.

Digitized by Google

Vn an apres au iour de Paſques le Roy luy donna toute la ville, trois ans apres ce Patriarche demanda au Roy Baudoin 1. la Cité & Iuriſdiction d'icelle, que Godefroy luy auoit donnee, dont Baudoin luy refuſa.

Ebremare preſtre, homme ſimple, & aſſez peu lettré du viuant du Patriarche Dagobert fut par Baudoin 1. & l'Archidiacre Arnoul eſleué au Patriarchat, qui le firent auſſi conſacrer: Il fut cité à Rome, d'où il fut par le Pape renuoyé auec Gibelin Archeueſque d'Arles Legat, qui auoit charge de iuger de ſa cauſe au Royaume meſme de Hieruſalem, lequel Legat le deſmit du Patriarchat, & luy donna l'Eueſché de Cæſaree.

Sibelin Archeueſque d'Arles & Legat Apoſtolique, apres la mort de Dagobert & la priuation d'Ebremare, eſtant la decrepite & chargé d'ans fut eſleu Patriarche, il mourut le 3. an de ſon Pontificat.

Arnoul de Males couronné Archeueſque de Hieruſalem, qui auoit entretenu finement les autres Patriarches, le fut finalement: mais pour ſes mauuais deportemens le Pape enuoya l'Eueſque d'Orleans comme Legat en Hieruſalem, qui le priua du Patriarchat. Arnoul va à Rome & fit tant par ſes ruſes & ſa bonne mine enuers le Pape, qu'il fut reſtably: il mourut l'an 8. de ſon Pontificat.

Garemond François, natif de Piquigny, Dioceſe d'Amiens fut eſleu Patriarche durant ſon Pontificat, commença l'ordre des Cheualiers Templiers, qu'il confirma, enrichit & amplifiat Il tint vn Concile national en la ville de Naple de Samarie: il fut Gouuerneur du Royaume auec Euſtache Grenier, & auec le Conneſtable de Bauis, à l'ayde duquel & des Venitiens il prit Tyr ſur les Sarrazins, lors que le Roy Baudoin 2. eſtoit captif entre les mains des Turcs, il mourut l'an 10. de ſon Pontificat.

Eſtienne Cheualier, depuis Religieux, & Abbé de ſainct Iean de la Vallee, Dioceſe de Chartres, d'où il eſtoit, natif de lieu noble, proche parent du Roy Baudoin 2. fut faict Patriarche de Hieruſalem l'an 1128. il fut empoiſonné parce qu'il demandoit trop de choſes au Roy, & mourut l'an deuxieſme de ſon Pontificat.

Guillaume Flamand du Chaſteau de Mecline, Prieur du ſainct Sepulchre, homme ſimple & de peu de ſçauoir, fut faict Patriarche de Hieruſalem, l'an 1130. il eſtoit agreable à tous, il mourut en Octobre l'an quinze de ſon Pontificat.

Foulcher Archeueſque de Tyr, ayant quaſi l'aage de 100. ans fut fait Patriarche, & pour ce que les Templiers luy refuſoient les Decimes, & luy eſtoient rebelles, il les fit citer à Rome, d'où eſtant retourné auec gain de cauſe, il mourut fort vieil, & plein de iours.

Amaulry, François, du Chaſteau de Noele, au Dioceſe de Noyon, Prieur du ſainct Sepulchre, fut fait Patriarche contre la volõté d'Ernole Archeueſque de Cæſaree, & d'Arnoul Eueſque de Bethleen, à raiſon dequoy il enuoya à Rome Adrian Federic Eueſque de Ptolemaide, qui luy apporta la confirmation, & le manteau du Patriarchat auant que ſes emulateurs y euſſent eſté.

Eraclie Archidiacre de Hieruſalem, fut eſleu Patriarche du conſentement de tous, il mourut de triſteſſe d'auoir veu les Roys pris, ſes Princes tuez, & Hieruſalem auec le Royaume, pris par les Sarrazins.

Albert Hermite Eueſque d'Aſcalone, fut fait Patriarche, pource que la ſaincte Cité eſtoit occupee par les infideles, il ioüiſſoit du tiltre ſeulement, auec quelques Iuriſdictions, & reſidoit en la ville de Ptolemaide. Ce fut luy qui premierement aſſembla les Hermites du Mont-Carmel, & les reduiſit en Monaſteres, leur bailla les regles, conſtitutions, & l'habit de leur ordre, leſquels puis apres furent reformez par Innocent 3 Pape, qui deputa pour reformateur de leur regle Hugue 1. Cardinal de l'ordre de ſainct Dominique, lequel les reduiſit en l'eſtat & regle qu'ils tiennent à preſent.

Apres ce Patriarche, il y en eut beaucoup d'autres, tous reſidans en la ville de Ptolemaide, & depuis que Hieruſalem fut tombé és mains des Sarrazins, ils eſtablirent le Patriarchat en la Citadelle de Nicoſie en Cypre.

Hieruſalem, au ſiege de laquelle il mourut plus d'vn million de perſonnes, & il reſta plus de cent mille priſonniers, n'a maintenant plus que cinq mille habitans: & ſi la ſainteté du lieu n'y attiroit perpetuellement vn grand nombre de Chreſtiens, ceſte ville ſeroit peu de choſe. Ceſte prouince eſt trauerſee du Iourdain, qui naiſſant au pied du mont Liban de deux fontaines, dont l'vne ſe nomme Ior, l'autre Dan, par deux lacs, dont le premier eſt celuy de Galilee, l'autre de celuy de Tyberiade, qui eſt plus grand. Finalement il ſe rend dans la mer morte, nommee des Grecs Lac Aſphaltite.

La Phenice eſt ſur la marine, vis à vis la Iudee. Ses principales villes furent Sidon & Tyr, auiourd'huy Sait, & Sur. Tyr eſtoit vne Iſle, mais ſi proche de la terre ferme, qu'Alexandre remplit la mer de terre, & la cõbla lors qu'il y tenoit le ſiege. Le Prophete Ezechiel parle bien

au long

au long de sa grandeur, richesse, & magnificence. Sidon estoit presque esgal à Tyr en beauté,& en puissance. Toutes deux estoient renommees, à cause de la teinture de la pourpre, que les Poëtes nomment tantost Tyrienne,tantost Sidonienne. On n'en void presques nulles restes à present, non plus que de Ioppe & d'Acre.

La Surie s'estend depuis Tyr iusques au golphe de la Laiazze, auquel espace sont contenuës les villes de Barut,de Tripoli,& de Tortose,dont Barut,& Tripoli sont fort marchandes; & au milieu du pays de Damas ; & Laodicee. Damas est vne belle ville assise en vne grande vallee: ses maisons sont plus belles dedans que dehors : ses ruës sont estroictes & tortuës:mais ce qui la rend plaisante , c'est la grande quantité d'eau qui va par les maisons,& arrose les iardins a plaisir. Il y a vn Chasteau excellent,basty par vn Florentin Mammelu,qui deuint fort riche,& Gouuerneur de ceste ville qui est la capitale de la Prouince.

La Celesyrie est proprement le pays qui est entre le Liban,& l'Antiliban, où est la source de l'Oronte,auiourd'huy Farfaré,sur le riuage duquel est la renommee ville d'Antioche : qui est maintenant vn sepulchre d'elle-mesme,& vn amas de ruines, plustost qu'autre chose. On y void toutesfois encor debout les murailles,qui sont fort belles,& tellement basties, que trois personnes peuuent marcher de front tout autour. Il y a encor vn assez bon nombre de tours; & vn Chasteau assis sur vn costau. On y void encores la maison où sainct Pierre se tenoit,& vn petit lieu où il baptisa beaucoup de gens. On trouue aussi à l'emboucheure de l'Oronte, Seleucie Pierie,à present Soldin.

La Camogene est la partie de la Syrie,qui suit le cours de l'Euphrate, iusques aux frontieres d'Armenie,Alep est sa ville capitale,qui tient le troisiesme lieu entre les villes de l'Empire du grand Turc. Elle est assise sur la riuiere de Singa,& a vn canal d'eau sous terre, d'où sortent plusieurs fontaines publiques, & priuees. Elle embrasse quatre costaux, sur l'vn desquels on void vn fort grãd Chasteau, ses fauxbourgs sont grãds,mais n'y a autre bastiment d'importance que les Mosquees,& les magazins pour les marchands estrangers. On peut iuger du grand nombre du peuple qui y est, parce que l'an mil cinq cens cinquante cinq, il mourut en la ville, & aux faux bourgs,plus de six vingts mille personnes en trois iours.

QVALITE'.

LA Natolie iouyt d'vn air doux, & temperé, & ses champs produisoient iadis quantité de grains,le bestail y trouuoit des pasturages en abondance : & pour abreger, ses habitans auoient tout ce qui est neccessaire à la vie plus qu'à suffisance. Mais pour le iourd'huy ceste contree n'est plus si fertile,ny si bien cultiuee qu'elle estoit iadis: toutesfois aux lieux qui sont plus proches de la mer elle est plus fertile, & de mesme qu'on y cultiue mieux la terre, aussi elle y produict dauantage. Les lieux qui sont auãt dans le pays,sont la pluspart de grandes cãpagnes, où l'on seme du froment, de l'orge,& du cotton. Elle est arrosee de plusieurs riuieres,dont les principales sont,l'Iris,l'Halys,Parthenius,à present Dolap, le Sangar, qui se vont rendre dans la mer Majeur,puis l'Ascagne,maintenant Isnic, & le Phyndace, auiourd'huy Sindi , qui deschargent leurs eaux dans Propõtide : Dauantage Scamandores,à present Simores qui se rend dans l'Hellespont,& apres cela le Cayque,ou Giruasti,l'Herme , ou Sarabat, le Gaystre, que Castalde nõme Chayci,& Ortelius,Chias,&le Meandre qui a six cens destours,& qui est nommé Madres. Toutes ces riuieres se vont rendre dans l'Archipelague. 18

Il a pareillement le fleuue de Melas,à present Gensui,qui se descharge dans l'Euphrate,outre plusieurs autres qui vont desgorger leurs eaux dans la mer Mediterranee.

La Bythinie produict force bleds,& pouruoit la Cour du grand Turc de farines, principalement ce qui est prés de Burse. Ce pays abonde aussi tellement en bois, & en matiere propre pour faire les vaisseaux,qu'il semble que les galeres y tombent naturellemẽt toutes faictes dans ceste mer, tant elles y sont promptement despechees. Prés de Nicee on trouue de l'orpiment en assez grande quantité.

La prouince particuliere d'Asie estoit iadis renommee à cause de la pierre Synadique presque semblable à l'Albastre,qu'on en tiroit pour faire des colomnes à Rome.

En la Troade l'on trouue le pays d'auprés de Troye fort maigre & sterile, & auecques cela les eaux y manquent: mais le terroir d'auprés de Pergame est fort bon, & rapporte beaucoup. Il y a aussi des carrieres de pierre, où l'on a trouué autresfois des hommes qui s'y estoient cachez durant les guerres,conuertis en pierre. Strabon met prés de Hierapolis des eaux chaudes,qu'il dit se conuertir aisément en pierre de tuf,ou touue. On y met aussi des eaux si propres à teindre les laines,que la teinture faicte auec des herbes & racines,cede à celle-là.

Quant à la Carie,l'on a iadis estimé le terroir d'aupres de Mangesie,pource qu'il portoit du froment en abondance, & proche de ceste ville l'on trouue aussi la pierre d'Aymant,nommee

Digitized by Google

des Latins, *Magnes*. Il y a pareillement des montagnes en Carie, où l'on prend de la pierre blanche pour baſtir, qui eſt fort luiſante. Ceſte Prouince a eſté autrefois fort eſbranſlee des tremblemens de terre.

Pour le regard de la Myſie, l'on tient que les vignes qui ſont au terroir d'Aſpic, ou de Lampſic, portent des raiſins en abondance. En Ionie on tiroit du vermillon de la terre qu'on y faiſoit cuire, & en quelques endroicts on y recueilloit du vin bon par excellence.

La Lydie auoit autrefois pluſieurs riuieres, qui deſcendent du mont Tmolus, qui portoient de l'or parmy leur ſablon. Ceſte Prouince doncques auoit beaucoup d'or, & portoit auſſi de l'argent, & outre ce le pays eſtoit fort bon, & bien cultiué La montagne de Tmole a eſté fort eſtimee, pour eſtre fertile au poſſible. Entre autres choſes il y auoit force vignes, & grande quantité de ſaffran.

La Lycie eſt fort aſpre & faſcheuſe, à cauſe du mont Taurus qui y prend ſon cõmencement; toutesfois ſes campagnes ſont fertiles. Le ſommet du mont Chimere eſtoit iadis plein de lions le milieu de Cheures, à cauſe des bons paſturages, & le bas de ſerpens. C'eſt ce qui a donné ſubiect aux Poëtes de feindre vne beſte nõmee Chimere qui auoit la teſte, & la poictrine de lyon, le ventre de cheure, & la queuë de dragon. Les tremblements de terre ont faict beaucoup de dommage en ce pays.

En Pamphyſie, de meſme qu'en Cilice les cheures ont le poil fort doux, & fort delicat, tellement qu'il ne cede pas en moleſſe à la ſoye, & ce poil a encores ceſte proprieté qu'il eſt blanc comme la neige.

Quant à la Capadoce, elle abonde en toute ſorte de grains, en vin, & en fruicts, cõme auſſi en argent, en cuiure, en fer, alun, cryſtal, iaſpe, onix & albaſtre qui n'eſt guiere beau. Ce pays nourrit auſſi grande quantité de cheuaux: Il y en a d'autre part qui diſent que ce pays eſt aſpre, & a faute de pluſieurs choſes neceſſaires à la vie. Pline dit que prés du fleuue Thermodon il y a deux ſortes d'abeilles dont les vnes font du miel dans les arbres, les autres qui en font à trois rangs ſous terre. Les ſommets du mont Argee y ſont couuerts de neige tant en Eſté qu'en Hyuer.

Le terroir d'aupres d'Amaſie, ou Gazalmach eſt deſert, & toutesfois fort propre à la nourriture du beſtial. Prés de Conia l'on void force vignes, qui portent d'auſſi bon vin qu'on en ſçauroit trouuer en pas vn autre lieu.

La Cilice eſt diuiſee en deux Il y en a vne partie qui eſt appellee Aſpre, qui eſt du coſté du Couchant, & l'autre Champeſtre qui tend au Leuant. Ceſte cy a de belles riuieres, porte force fruicts, & toutes ſortes de biens, & nourrit grand nombre de cheuaux. Or la plus grande partie de la Cilice eſt moyennement cultiuee, à cauſe de la commodité des eaux dont elle eſt arroſee. Toutesfois ſon terroir eſt plein d'argile, & deſnué de bois, qu'il faut aller querir aux montagnes qui ſont eſloignees de plus de deux iournees, entre leſquelles eſt celle d'Aman, où il croiſt des Cedres fort hauts, & des geneuriers, & diuerſes autres plantes Or il y a beaucoup de lieux en Cilice qui ſont fort agreables, veu qu'il y a pluſieurs arbres qui ſont toujours verds: mais il y a d'ailleurs quelques lieux champeſtres & ſteriles, qui ſont de grãde eſtenduë, & ne ſont poſſedez d'aucun: tellement que chacun y peut faire paiſtre ſes pourceaux, & l'on y nourrit force troupeaux de ces animaux, de meſme que des cheures, dont les habitans ſont grande quantité de beurre & de fromage.

Les poils de cheures y ſont auſſi fort mols & delicats comme de la ſoye. Il y a là des foreſts de myrthes qui portent du fruict blanc, & pareillement des terebintes & des pins. Les fleuues de ce pays ſont de Pyrame, maintenant Malmiſtra, qui ſortãt du beau milieu d'vne plaine, bien loing au delà du mont Taurus, faict vn bruit ſemblable à vn tonnerre, qui s'entend de bien loing: & la riuiere de Cydne, qui ſortant de l'Antitaurus, eſt froide, rapide, & tres-claire. Pline a dit que ſon eau eſt propre à guerir la goute.

On y trouue auſſi de petits loups qui vont par troupes, que les Grecs nomment vulgairement Squilaques, qui ſont ſi larrons, qu'ils ne craignent point d'aller trouuer la nuict ceux qui dorment, & de leur deſrober tout ce qu'ils trouuent, comme des bonnets, des ſouliers, & choſes ſemblables. Belon dict que prés d'Heraclee il y a vne belle plaine, qui porte toute ſorte d'arbres fruictiers, & qu'on y nourrit vn grand nombre de cheuaux.

La haute Armenie eſt toute pleine de montagnes, & des coſtaux, toutesfois il y a des vallees qui produiſent force fruicts. On tient que ce pays eſt fort fertile, & abonde en animaux: mais il eſt grandement ſubiect aux neiges, qui y ſont quelquesfois fort hautes.

La Georgie a force montagnes & foreſts, à raiſon dequoy elle eſt preſque inacceſſible aux ennemis. Toutesfois elle eſt fertille, & a quelques plaines, & quelques plaiſantes vallees, arroſees de pluſieurs riuieres dont les principales ſont le Cyre & l'Araxe.

L'Arabie Deſerte a de grandes ſolitudes, & toutesfois y a aſſez bon nombre de bourgs & d'habitans,

Digitized by Google

d'habitans, principalement prés de l'Euphrate,& des montagnes de l'Arabie Heureuſe,l'autre partie du coſté du Couchant eſt toute pleine de ſable.

La Petree eſt tenuë par les anciens pour du tout ſterile,toutesfois ce qui eſt proche de la Syrie porte plus que le reſte. Elle eſt fort deſerte, & manque de beaucoup de choſes neceſſaires à la vie. Elle a principalement faute de bois & d'eau douce. Il y croiſt des palmiers, qui portent des dattes groſſes,rouſſes,& tendres,& qui ne ſont guieres humides. La manne y tombe pareillement, & quant aux riuages, il y naiſt du corail qui eſt aſſez beau,mais creux par dedans. On trouue auſſi en ce pays l'Amethyſte.

L'Arabie Heureuſe eſt plus cultiuee que les deux autres,& arroſee de pluſieurs riuieres,dont quelques vnes ſont des lacs. Elle porte de l'orge,& d'autres grains, du miel,de la cire & diuers fruicts,comme des pommes,des poires,des citrons & choſes ſemblables: & l'on ſeme icy deux fois,de meſmes qu'aux Indes. Dauantage ce pays produit des palmiers,du nard,de la caſſe, de la canelle,de la myrrhe,& pluſieurs herbes odoriferantes : ſur tout elle porte de l'encens en abondance. On y trouue auſſi quelques metaux, & diuerſes pierreries, & prés du riuage on peſche de fort belles perles. Ce pays nourrit auſſi de fort bons cheuaux, & des moutons,dont la queuë peſe quelquesfois vingt liures. Mais pour parler particulierement, le terroir qui eſt prés de Medine eſt ſterile,& ne rapporte que bien peu de choſe, de meſme que celuy d'aupres de la Meſque,où l'on trouue fort peu d'eau.

La Paleſtine eſt fort agreable, diuerſifiee de coſtaux,& de belles plaines,& arroſee de grande quantité d'eaux. Il y pleut fort peu ſouuent,& toutesfois la terre y eſt de grand rapport, car elle produit du froment, & d'autres grains, & fruicts en abondance. Les roſes y ſont de fort bonne odeur,& il y vient quantité de ruë, de fenoüil,de ſauge, & d'autres bonnes herbes. Il y vient auſſi force oliuiers,figuiers,& grenadiers. On y void pareillement vn grand nombre de palmiers,& beaucoup de vignes: car encores qu'on defende l'vſage du vin aux Turcs, toutesfois il y en a icy bonne quantité, & l'on y vendange trois fois l'annee. Il eſt vray que ce pays ne porte pas des pommes ſemblables aux noſtres,ny des poires,ny des ceriſes,ny des noix, & autres fruicts que nous auons ordinairement par deça,mais on les y porte de Damas.

Il y a en ceſte Prouince certains fruicts que l'on garde ſur les arbres tout le long de l'annee, comme de grands citrons,& des pommes de Paradis. Dauantage,il y a des melons,& des concombres bons par excellence,& autres fruicts ſemblables. Elle produiſoit auſſi iadis du baulme dont elle manque à ceſte heure : mais elle a du miel,& quelques cannes ſauuages de ſuccre.

On y trouue bon nombre de cheureuls, de lieures,de perdrix,de cailles, & ſemblables animaux: mais quoy que i'aye faict ce pays ſi fertil, toutesfois il y a des endroicts qui ſont preſque deſerts,à cauſe du grand nombre de rats,& de ſouris qui s'y trouuoient. tellement que ſi quelques oyſeaux ne les mangeoient, les habitans du pays n'y pourroient ſemer aucune choſe qui leur peut eſtre de quelque rapport.

Du long du riuage du Iourdain,il croiſt beaucoup de ſaules,de bruieres, & pluſieurs ſortes de cannes.

Le lac Samachonite tarit le plus ſouuent en temps d'Eſté,& il y croiſt des arbriſſeaux, & des herbes,où les lyons,& quelques autres beſtes ſe cachent.

Les plaines prés du lac Genzareth ſont deſertes,à cauſe d'vn arbre plein d'eſpines qui vient en telle abondance,qu'il empeſche qu'on n'y peut rien ſemer. Toutesfois les Iuifs demeurent maintenant prés de ce lac, à cauſe de la peſche, & rendent ces lieux mieux cultiuez qu'ils n'eſtoient auparauant.

La mer morte qui eſt longue de cinq iournees en tirant au Nord, au Su, & large de cinq lieuës, tendant de l'Eſt à l'Oüeſt, ſelon les autres longue de ſeptãte mille, & large de dixneuf iette vne grande fumee,& pouſſe dehors de grands broüillards,qui rendent tout ce terroir ſterile à demie lieuë à l'entour. Ceſte mer ne porte aucun poiſſon, & l'on ne void aupres nuls oyſeaux, & ſi l'on y iette quelque beſte, elle ne va iamais au fonds, ains ſe rend au riuage, encor qu'elle ait les pieds liez.

La Galilee eſt naturellement fertile, & produit toute ſorte d'arbres, & eſt fort bien cultiuee. Toutesfois la baſſe qui s'eſtend au delà du Iourdain eſt en quelques lieux aſpre & deſerte.

La Samarie eſt partie montueuſe,& partie champeſtre. Elle eſt plaiſante,fertile & abondãte en fontaines & eaux douces. Il y a force jardinages,& force lieux plains d'oliuiers, & de toutes choſes neceſſaires à la vie Les coſtaux proches de Naples ſont couuerts d'arbres fruictiers, & les oliuiers y ſont gros au poſſible,comme dit Belon.

Quant à la Iudee, le pays qui eſt proche de Ieruſalem eſt bien cultiué, & porte quantité de pommes,d'amendes,de figues,& d'olives Les lieux montueux abondent de toute ſorte d'arbres, & d'herbes ſauuages, & aromatiques, & lors qu'il y a des rochers on y faict des degrez auec grand ſoing: tellement qu'on y plante force vignes, & autres arbres fruictiers, comme

Digitized by Google

des oliuiers,des figuiers des orangers qui portent des fruicts en grande quantité.

Prés de la ville de Rama il y a bon terroir, mais fort peu d'habitans, à raiſon dequoy les champs y ſont fort peu cultiuez, & les Grecs qui y demeurent y ſement du froment de l'orge, & quelques legumes, mais il y a peu de vignes. Le terroir qui eſt prés de la ville de Gaza eſt fertil,& abonde en oliuiers, figuiers, orangers, & vignes. Il y vient auſſi quelques palmiers: mais les dates y meuriſſent rarement, à cauſe que le pays eſt vn peu froid.

L'Idumee eſt merueilleuſement fertille aux lieux qui ſont proches de la mer & de la Iudee, mais ſterile ſur les frontieres de l'Arabie,où il y a auſſi force montagnes. Il y croit force palmiers, & l'on y trouuoit autrefois du baulme. Ceux qui en ont eſcrit,diſent que les eſtrangers ne s'en peuuent guiere bien rendre maiſtres,à cauſe des lieux deſerts qui y ſont,& du defaut de l'eau. Toutesfois il y a des fontaines,mais elles ſont cachees, & n'y a que les habitans du pays qui le ſçachent.

Quant à la Phenice,le terroir d'auprés de Sidon eſt fertille, & produit aſſez grande quantité de cannes de miel. Celuy d'auprés d'Acon,ou Ptolemaide eſt auſſi de grand rapport,& l'on y trouue de bons paſturages,force vignoble, & grand nombre de vergers,où l'on recueille diuers fruicts. La riuiere de Belo qui paſſe prés de ceſte ville eſt renommee à cauſe de ſon ſable, dont on ſe ſert pour faire le verre.

Le pays d'auprés d'Emiſſe, ou d'Haman a force eau, & produit toutes choſes neceſſaires à la vie. On y void vn grand nombre d'arbres fruictiers.

MOEVRS ANCIENNES.

LEs Arabes ne faiſoient anciennement aucun eſtat des arts & ſciences. Ils laiſſoient tous croiſtre leurs cheueux & quant à la barbe quelques vns la raſoient le plus prés qu'ils pouuoient,& les autres non. Celuy qui eſtoit le plus ancien d'entr' eux auoit tout pouuoir par deſſus les autres. Ils poſſedoient toutes choſes en commun par lignees & meſme joüiſſoient des femmes en commun, tellement que le premier d'entr'eux qui entroit dans la maiſon, & auoit laiſſé ſon baſton à la porte, ioüiſſoit premier de la femme commune, & pour le regard de la nuict,elle la paſſoit auec le plus ancien. En ceſte ſorte ils s'eſtimoient tous freres les vns des autres,& auoient compagnie de leurs meres & de leurs ſœurs, tant ils eſtoient brutaux.

L'adultere y eſtoit puny de mort,& celuy eſtoit tenu pour adultere qui auoit ioüy de quelque femme qui n'eſtoit pas ſa parente. Tous ceux qui eſtoient nez en la famille eſtoient tenus pour legitimes maris. Ils n'auoient aucun ſoin des corps morts: & quant à ceux de leurs Roys treſpaſſez, ils les enterroient en vn fumier. Ils gardoient leur foy & promeſſe ſur tous autres: & quand ils vouloient promettre quelque choſe par leur foy,vn tiers ſe mettoit entre les deux qui contractoient, & frappoit la paulme de ſa main, à laquelle ils faiſoient que les plus grands doigts des contractans s approchoient, & apres auoir pris vn petit poil de l'habit d'vn chacun d'eux,il le teignoit du ſang de ſa paulme & en eſpandoit ſur ſes ſept pierres premierement preparees pour cét effect au milieu des deux parties,& ce faiſant inuoquoit le Dieu Denis,& Vranie. Cela faict,ce mediateur faiſoit promettre à l'vn d'eux,qu'il eſtoit obligé par l'accord de ſe rendre deuant certain Iuge qu'il luy nommoit, ſoit que le contractant qui demeuroit obligé fut du pays,ſoit qu'il fut eſtranger, & ceſte façon eſtoit trouuee honneſte, & ſe gardoit entre ceux qui faiſoient quelque nouuelle amitié,ou alliance. La canelle eſtoit recueillie par les Preſtres de leur loy qui ſacrifioient auparauãt quelques beſtes, & ne l'amaſſoient qu'entre les deux Soleils. Celuy d'entr'eux qui auoit plus d'authorité partageoit les monceaux de canelle auec vne hache,& l'on en reſeruoit premierement vn faiſſeau en l'honneur du Soleil: & ils eſtimoient que s'il eſtoit également diuiſé il prenoit feu par le moyen de l'ardeur des rayons du Soleil,& ſe bruſloit de luy meſme.

Il y en auoit parmy les Arabes qu'on nommoit Ophiophages, pource qu'ils ne viuoient que de ſerpens. Quelques-vns auſſi ſe ſeruoient de chameaux, tant pour combattre que pour porter des charges,& ne viuoient que de laict & de chair Il y en auoit d'autres appellez Debes, qui s'adonnoient aux paſturages & à cultiuer les terres. On diſoit d'eux qu'ils trouuoient entre les mottes de terre de l'or,de la rondeur & groſſeur d'vne noix, & qu'ils y enchaſſoient des pierres precieuſes,& en faiſoient des carquans,dont ils paroient leurs mains & leurs cols. Ils vendoient l'or aux eſtrangers & aux nations voiſines,& en bailloient trois liures pour vne de cuiure,& deux d'argent pour vne d'autres metaux.

Entre les Sabeans,il appartenoit au ſeul Roy de iuger de tous differens Leurs Roys eſtoient eſleus par la faueur du peuple qui diſtribuoit cét honneur à ceux qui eſtoient de quelque lignee, où l'on trouuoit que quelques Roys auoient eſté auparauant eſleus.

Ces Roys croyoient fermement que s'ils fuſſent ſortis hors de leur Palais Royal ils euſſent

ſent eſté lapidez, & pour ceſte cauſe ne mettoient iamais le pied hors de leur porte. Ils auoient des licts & des grandes chaires, dont les pieds eſtoient d'argent maſſif, & le reſte de leurs meubles eſtoit ſomptueux au poſſible. On diſoit auſſi d'eux qu'ils auoient eſté touſiours exempts du deſir de poſſeder par force, ou par rapine les choſes d'autruy.

Les Garéens, qui eſtoient d'autres Arabes, auoient tous leurs meubles d'or & d'argent, & les entrées de leurs maiſons, les parois, & les couuertures eſtoient d'yuoire.

Les Nabatéens eſtoient moins magnifiques que les autres. Celuy d'entre eux qui laiſſoit diminuer ſon bien encouroit note d'infamie, & au contraire les Panchaiens vſoient en guerre de chariots & diuiſoient l'eſtat de leur Royaume en trois. Ils mettoient au premier rang les Preſtres de leur loy: au ſecond les laboureurs, & gens de trauail, & au troiſieſme les gens de guerre, entre leſquels eſtoient compris les Paſteurs. Les Preſtres decidoient tous les differens qui ſuruenoient, tant entre les particuliers qu'aux affaires de la choſe publique, ſinon quand il eſtoit queſtion de condamner à la mort.

Les laboureurs apres auoir cueilly les fruicts de la terre les mettoient en commun, & ceux d'entre eux qui eſtoient trouuez les meilleurs laboureurs eſtoient deputez iuſques au nombre de dix à la requeſte des autres, & par la deliberation des Preſtres, pour diſtribuer les fruicts à vn chacun.

Les Paſteurs eſtoient obligez de faire diligence d'apporter en public les choſes qui concernoient les ſacrifices, & autres choſes qui ſe diſtribuoient en detail à nombre de poids, & n'auoient rien de particulier entre eux fors leurs maiſons & jardins. Quant aux tributs, & autres choſes, tout eſtoit mis entre les mains des Preſtres, qui diſtribuoient également à vn chacun ſelon ſa neceſſité, & quant à eux, ils prenoient double part du conſentement des deux autres Eſtats. Ils vſoient de beaux habillemens, pource que leurs laines eſtoient beaucoup plus fines que les autres. Ils vſoient indifferemment tant hommes que femmes de dorures, & portoient des chaines au col, des bracelets aux bras, & des anneaux d'or aux oreilles à la mode des Perſes, & portoient des ſouliers de couleur, & d'eſtrange façon. Ils laiſſoient aux gens de guerre la deffence du pays. Les Preſtres y viuoient en grandes delices, & toutesfois chaſtement. Ils portoient de longues Aubes de lin fort delices, & quelques vns portoient des robbes de fort fine laine. Leurs chefs eſtoient couuerts de mitres faictes d'orfeueries, ils vſoient de tous ornemens d'or, comme les femmes, exceptez de ceux des oreilles. Ils vaquoient principalement au ſeruice de leurs Dieux, dont ils recitoient les faicts en Muſique en leurs hymnes. Ils ſe diſoient deſcendus de Iupiter, diſant qu'il eſtoit venu en leur pays, lors que conuerſant auec les hommes il gouuernoit l'Empire du monde.

Il n'eſtoit permis de tranſporter ailleurs l'or, l'argent, & les autres metaux, non plus qu'aux Preſtres de ſortir hors de leurs temples & lieux ſacrez: tellement que celuy d'entr'eux qui euſt eſté trouué ailleurs euſt peu eſtre mis à mort, ſans que le meurtrier en euſt eſté repris.

Ils gardoient fort curieuſement les dons qu'on auoit anciennement faicts aux Temples. Le ſiege ou eſtoit l'image de leur Dieu, auoit ſix coudees de longueur, & quatre de largeur, & eſtoit tout d'or d'vn ouurage magnifique.

Toute la terre qui eſtoit à deux cens ſtades à l'entour du Temple eſtoit reputee ſaincte, & le reuenu qui en prouenoit eſtoit dedié, & appliqué au ſeruice des Dieux.

Les Iuifs qui poſſederent autrefois la Iudee, la Samarie, la Galilee, & quelques autres pays receurent leur façon de viure de Moyſe, à qui Dieu limita ce que ſon peuple deuoit faire. Ie ſerois trop long, ſi ie voulois dire icy tout ce qui eſtoit de leurs loix, à raiſon de quoy ie ne rapporteray icy que les plus remarquables, remettant pour le reſte le Lecteur à ce que l'Eſcriture, & Ioſephe en dient.

Il ordonna donc premierement, que les enfans fuſſent dés leur ieune aage inſtruicts en la loy, comme en celle qui contenoit toute ſorte de bons enſeignemens. Que celuy qui blaſphemeroit le nom de Dieu fuſt pendu, & demeuraſt ſans ſepulture. Que rien de ce qui ſe trouueroit acquis par fornication ne fut deſtiné ou offert au Temple. Il eſtabit en chaque ville ſept perſonnages excellens en iuſtice & en prudence, auſquels il donna authorité de iuger tous differens ſuruenans, en appellant auec eux deux Leuites, & s'il y auoit quelque difficulté ſignalee, il vouloit qu'elle fuſt decidee par l'aduis du plus grand Preſtre de la loy. Il ne voulut qu'on adiouſtat foy à vn ſeul teſmoing, ains ordonna qu'il y en eut deux pour le moins, & encore ſans reproche. Il ne voulut point qu'vne femme fuſt receuë en teſmoignage, non plus qu'vn homme de ſeruile condition. Il eſtoit deffendu de cueillir du fruict d'vn arbre, ſinon quatre ans apres qu'il auoit eſté planté, & Moïſe cõmanda que deſlors on cõmençaſt à payer la diſme. Il voulut qu'on diſtribuaſt quelque partie des fruicts cueillis apres la diſme payee aux proches parẽs, & aux hoſtes eſtrangers, & que le reſte fuſt à celuy qui l'auroit planté: il ne voulut qu'on empeſchaſt les

paſſans d'entrer aux terres d'autruy pour cueillir le fruict dont ils auoient beſoin pour leur neceſſité preſente. Il defendit de prendre en mariage les filles qui s'eſtoient publiquement expoſees, ou celles que les autres auoient deſia eſpouſees. Il ordonna que la fille impudique qui auroit eſté priſe en mariage, comme eſtãt pucelle, fut lapidée ou bruſlee viue. Si quelqu'vn auoit eu compagnie d'vne fille fiancee à quelque autre, & que la faute fut du conſentement de tous deux, l'vn & l'autre eſtoient mis à mort, & ſi la fille eſtoit forcee, celuy qui vſoit de ceſte violence en portoit la peine. Celle qui auoit eſté delaiſſee veufue ſans enfans, deuoit eſtre priſe par le frere du mary deffunct, afin que les lignees ſe perpetuaſſent: & s'il refuſoit de ce faire, il faloit qu'il allegaſt des iuſtes raiſons de ſon refus deuant ſes Iuges eſtablis pour cét effect, qui ayant trouué ſes cauſes iuſtes luy permettoient de ſe marier ailleurs. Le dueil des treſpaſſez ne deuoit durer que trente iours. Le fils qui diſoit iniure à ſon pere ou à ſa mere eſtoit pendu hors de la ville. Il eſtoit ordonné que les ennemis qui ſeroient par eux mis à mort en guerre ſeroiẽt enterrez. Vn creancier ne deuoit tenir le gage receu d'vn pauure debteur qu'vn iour entier, & ſi le debteur ne pouuoit ſatisfaire, il faloit qu'il ſe mit au ſeruice de ſon creancier, iuſqu'à ce qu'en le ſeruant il eut ſatisfait à la debte. Si quelqu'vn achetoit vn ſerf de ſa nation, il le deuoit affranchir publiquement. Celuy qui trouuoit vne beſte égaree, eſtoit obligé de la ramener à ſon troupeau, ou de la garder iuſques à ce que le maiſtre la vint querir. Celuy qui eſtoit attaint d'auoir preſenté du poiſon à quelqu'vn eſtoit contraint de le prendre luy-meſme. Celuy qui auoit faict perdre vn œil a quelqu'autre, deuoit eſtre puny de la perte du ſien. Le Taureau qui auoit cauſé la mort d'vn homme eſtoit accablé de pierres, & l'on ne pouuoit legitimement manger de la chair. Le fils ne deuoit ſouffrir en ſon corps ny en ſes biens pour la faute du pere, ny au contraire.

Moyſe ordonna pareillement que les choſes priſes par force ſur ſon peuple, par les nations eſtrangeres, ou par quelques vns de ſa nation, fuſſent auant que paſſer plus outre, redemandees par des Heraux, & qu'au cas que ceux qui luy auoient emportees ne les vouluſſent rendre, on leur denonçaſt la guerre.

S'il aduenoit qu'il fuſt queſtion d'aſſieger l'ennemy, il n'eſtoit permis de toucher aux arbres fruictiers. Tous rebelles deuoient eſtre mis à mort, & les autres ennemis qui ſe rendoient volontairement deuoient eſtre tributaires. En temps de guerre il n'eſtoit permis aux femmes de manier les armes dont les hommes ſe deuoient ſeruir.

Il eſtoit defendu de manger du ſang de quelque beſte que ce fuſt. Les ladres, & ceux qui perdoient leur ſemence eſtoient chaſſez hors des villes, de meſme que les femmes durant leurs mois. Ceux en la maiſon deſquels quelqu'vn eſtoit mort ſe deuoient abſenter de la ville l'eſpace de ſept iours. Il eſtoit defendu à vne femme accouchee d'vn enfant maſle d'entrer au Temple, ſinon quarante iours apres l'enfantement, & celle qui auoit faict vne fille n'y deuoit entrer de quatre-vingts iours. Celuy qui ſe deffioit de la chaſteté de ſa femme deuoit offrir au Temple vn tonneau de farine d'orge, & deuoit apres preſenter ſa femme aux portes du Temple, ou le Preſtre l'enqueroit ſur ſon ſerment, ſi elle auoit eſté chaſte, & apres le ſerment faict, ſi elle s'eſtoit pariuree, il luy arriuoit vn deſnouëment du haut de la cuiſſe, auec vne putrefaction de ventre, & ceſte miſerable femme mouroit en ceſte ſorte. Si elle auoit veſcu chaſtement, elle portoit ſon fruict dans dix mois ſans aucune douleur de ventre, & le Preſtre effaçoit apres le nom de la femme qu'il auoit auparauant eſcrit en parchemin, & luy donnoit à boire. Tous adulteres, inceſtueux, & Sodomites eſtoient punis de mort. Il eſtoit defendu aux Preſtres qui n'auoient leurs membres ſains & entiers, d'approcher de l'autel, & toutesfois ils deuoient eſtre nourris de ce qu'on offroit au Temple. Toutes les terres poſſedees par les Iuifs deuoient eſtre laiſſees en repos de ſept en ſept ans. Toute terre qui portoit fruict d'elle meſme deuoit eſtre commune vne fois de cinquante en cinquãte ans, tant à ceux du pais qu'aux eſtrangers, & cét an eſtoit nommé Iubilé. Les creanciers deuoient lors dõner reſpit à leurs debteurs, ou les tenir quittes pour vne partie. Les ſerfs deuoient eſtre alors mis en liberté, & les terres venduës à vil prix eſtoient renduës à ceux qui les auoient alienees.

Les Iſraëlites ſur tous autres peuples ont eſté fort religieux, & adonnez aux ceremonies, ils ont au commencement vſé de deux ſortes de ſacrifices, dont le premier eſtoit nommé holocauſte fait par le plus riche, auquel il falloit que la beſte qu'on vouloit ſacrifier n'euſt plus d'vn an. Le Preſtre arroſoit le bord de l'autel du ſang de la beſte ſacrifiee, la mettoit apres en pieces, puis la bruſloit ſur l'autel. Les gens de plus bas ſacrifioient des beſtes aagees au deſſus d'vn an, & apres en auoir reſpandu le ſang ſur l'autel, ils mettoient dans le feu les reins, la greſſe, les entrailles, & les cuiſſes droictes demeuroient aux Preſtres, & tout le reſte deuoit eſtre mangé dans deux iours apres par ceux qui faiſoient le ſacrifice. Ceux qui eſtoient plus pauures eſtoient obligez d'offrir deux Colombes ou deux Tourterelles: dont l'vne eſtoit ſacrifiee,

ſacrifice,& l'autre demeuroit aux Preſtres. Celuy qui commettoit quelque crime par mégarde deuoit offrir vne brebis qui n'euſt qu'vn an,ou bien vn bouc. Celuy qui ſe ſentoit coulpable de quelque crime ſecret deuoit ſacrifier vn mouton. Les Preſtres ſe nourriſſoient au temple de chairs de toutes ces beſtes. Il faut remarquer qu'aux ſacrifices,tant publics,que particuliers,on appliquoit certaine meſure de farine au ſacrifice d'vn agneau, au ſacrifice d'vn belier double meſure,& à celuy d'vn taureau trois meſures. Ils auoient auſſi de couſtume d'arroſer les ſacrifices d'huile, La couſtume portoit de ſacrifier tous les iours vne fois le matin,& vne fois ſur le ſoir vn agneau. Au iour du Sabbath ils faiſoient double ſacrifice. Le premier iour de chaque mois ils ſacrifioient deux bœufs & ſept agneaux,vn belier, & vn bouc pour purger les crimes. Outre ce ils adiouſtoient deux boucs,dont l'vn eſtoit mis hors du temple, & ſeruoit pour les pechez du peuple,l'autre eſtoit mené aux faux-bourgs, & bruſlé au mois de Mars, & au cõmencement de leur annee lors que la Lune eſtoit pleine,& que le Soleil paſſoit par le ſigne du belier,ils faiſoient le ſacrifice de l'Agneau Paſchal,parce qu'en tel temps ils eſtoient ſortis d'Egypte. Ils obſeruoient auſſi certains iours de feſtes des Azymes,ou pain ſans leuain, & pendãt chacun de ces iours ils bruſloient en leurs ſacrifices deux taureaux, vn belier, & ſept agneaux, & l'on y adiouſte encore vn bouc. La ſeconde ſorte des ſacrifices des Azymes eſtoit à l'entree des nouueaux fruicts,& graine qu'on preſentoit au temple auec certaine meſure d'huyle, & vn agneau pour holocauſte. Il y a beaucoup d'autres choſes à dire pour ce regard: mais il faudroit vn liure entier pour les mettre toutes: de ſorte qu'il me ſuffira d'en auoir touché les poincts principaux.

Or les Autheurs Sacrez & Payens ne s'accordent pas touchant les Iuifs: car Corneille Tacite,ſans rapporter à la volonté de Dieu,la ſortie des enfans d'Iſraël hors d'Egypte,& leur paſſage en Iudée,dit qu'il aduint en ce temps, vne maniere de gale en Egypte,qui eſtoit fort faſcheuſe. Tellement que le Roy Bochoris fut contraint de demander remede à Iupiter Hammon,& l'Oracle luy reſpondit,qu'il falloit purger ſon Royaume des Iuifs, qui eſtoient deſagreables aux Dieux,& les enuoyer viure ailleurs: ce qu'il fit,& en fin, aprés qu'vne infinité de gens malades de ceſte gale ſe furent aſſemblez en vn lieu, l'vn, d'entr'eux, nommé Moyſe, les gaigna ſi bien,qu'il leur perſuada,qu'ils ne deuoient croire ny à Dieu, ny à homme fors qu'à luy,& de ceſte ſorte ils prirent le premier chemin que la fortune leur offrit, & s'en allerent au hazard,& n'eurent durant leur voyage autre trauail que de la ſoif,qu'il leur conuint endurer,& qu'il les euſt faict perir,s'ils n'euſſent aduiſé vn trouppeau d'aſnes ſauuages, qui apres auoir pris leur paſture,tirerent deuers vn rocher fort couuert,à cauſe de la foreſt qui eſtoit à l'entour,auquel lieu ayant trouué à boire,ils receurent de Moyſe des ceremonies, toutes contraires à celles des autres hommes. Il dit encor,qu'ils mirent aux lieux plus ſainctz de leur temple l'effigie de l'aſne, par lequel ils auoient trouué le lieu où ils s'eſtoient deſalterez, & auoient eſté mis en vn bon chemin pour paruenir au pays où ils auoient depuis fait leur ſeiour,& qu'ils ſacrifioient vn belier,pour ſe moquer de Iupiter Hãmon,& vn bœuf en meſpris des Egyptiẽs,qui adorent cét animal ſous le nõ du Dieu Apis. Il dit encor que les Iuifs s'abſtenoient de mãger de la chair de pourceau,pour euiter la gale & la lepre,à laquelle cét animal eſt ſubiet, & s'ils s'abſtenoient de tout œuure le ſeptieſme iour,pource que ce fut celuy auquel ils furent en repos,& que pour meſme ſuiet ils paſſoient la ſeptieſme annee ſans rien faire, & que quelques vns diſoient, que c'eſtoit en l'honneur de Saturne,à cauſe de la faim qu'ils auoient endurée. Selon le meſme Autheur,ils ne banquetoient iamais les vns auec les autres,couchoient tous à part,& eſtoient fort enclins à paillardiſe. La premiere choſe qu'ils faiſoiẽt,c'eſtoit de meſpriſer les Dieux. Ils auoiẽt opinion que les ames de ceux qui mouroient en bataille, ou par punition de quelque crime, eſtoient eternelles, & que tous iroient au Ciel, ou en Enfer, ſelon le bien ou le mal qu'ils auroient faict.

Or il y auoit trois ſectes entre les Iuifs,qui auoient vne façon de viure toute differente de la commune. L'vne eſtoit des Phariſiens,l'autre des Eſſeniens,& la troiſieſme des Saduceens. Les Phariſiens menoient vne vie auſtere en apparance,interpretant à leur volonté les traditions de Moyſe. Ils portoient des cartes en leurs fronts,& bras gauches, où les dix commandemens de la loy eſtoient eſcrits. Ces cartes ont eſté appellees Phylacteries. Ils portoient auſſi de plus grandes bordures de robes,& y couſoient des eſpines, afin que leur picqueure les fit ſouuenir des commandemens de la loy. Ils attribuoient toutes choſes à Dieu, & à la Predeſtination: il eſt vray qu'ils confeſſoient que l'inclination & deliberation de l'homme luy aydoient à faire, ou à meſpriſer les choſes iuſtes: toutesfois qu'en toutes choſes l'homme eſtoit conduit par la deſtinee qu'ils diſoient cõſiſter au mouuement des corps celeſtes. Ils n'eſtoient iamais cõtraire à l'opinion de leurs anciens,& maiſtres: ils attendoient le iugemẽt de Dieu à la fin de ce mõde, & tenoient que les ames des hõmes eſtoient incorruptibles, & que les ſeules ames des bien viuans paſſoient de corps en autre iuſques au iour de la Reſurrection,& que celles des meſchans

Digitized by Google

eſtoient enuoiees en des priſons perpetuelles. Les Saduceens nioient ceſte deſtinee, diſant que Dieu cognoiſſoit toutes choſes, mais qu'il eſtoit à la diſpoſition de l'homme de faire bien ou mal. Quant aux treſpaſſez, ils eſtoient d'opinion qu'aprés ceſte vie, il n'y auoit ioye, ny tourment pour eux. Ils nioyent la Reſurrection des morts, & croyoient que les ames periſſoient auec les corps, & n'eſtimoient qu'il y eut aucuns Anges. Ils receuoient ſeulement les cinq liures de Moyſe. Ils eſtoient fort ſeueres, & communiquoient bien peu entr'eux. Les Eſſeniens viuoient du tout comme Moynes, & s'abſtenoient de mariage, & toute compagnie de femmes, non point en horreur du mariage, ou deſir de laiſſer perir le genre humain, mais par crainde la legereté & incontinence des femmes, leſquelles ils eſtimoient garder peu de foy à leurs maris. Ils mettoient tout leur bien en commun, & tenoient à deshonneur d'vſer d'onguens, & d'eſtuues: & au contraire tenoient pour choſe honorable de ſe ſoucier peu de leur perſonnes, & ce leur eſtoit aſſez d'auoir leurs veſtemens blancs. Ils ne parloient aucunement des choſes mondaines auant le Soleil leué, ains prioient Dieu que le Soleil ſe leuaſt, & apres chacun d'eux mettoit la main à quelque beſongne iuſques à cinq heures qu'ils lauoient leurs corps dans l'eau, puis prenoient leur refection en grand ſilence. Il n'eſtoit permis entr'eux de iurer, & ils croyoient que c'eſtoit auſſi mal faict que de ſe pariurer. Ils ne receuoient aucun en leur ſecte, ſans qu'ils l'euſſent eſprouué aupatauant l'eſpace d'vn an entier, & par apres l'auoir receu ils eſtoient deux ans à l'eſprouuer, & à recognoiſtre ſes mœurs. S'ils le trouuoient en peché ils le chaſſoient de leur compagnie, & leur enioignoient de ne manger que des herbages, & de faire ainſi penitence iuſques au dernier moment de ſa vie. Quand dix d'entr'eux ſe trouuoient aſſis, aucun d'eux n'euſt oſé parler ſans le congé de neuf autres. Ils ſe gardoient de cracher deuant eux, ou à coſté droict, & obſeruoient ſi eſtroictement le Sabbath, que ce iour là ils n'oſoient meſme faire leurs neceſſitez, & lors qu'ils les vouloiẽt faire, ils portoient vn pic de bois, duquel ils creuſoient la terre pour les cacher, tant ils craignoient de faire quelque choſe qui fut au meſpris de la diuine clarte. ils viuoient longuemẽt, à cauſe de la ſimple vie qu'ils menoient, & mangeoient la pluſpart du temps du fruict des palmiers. Ils n'vſoient aucunement d'or, ou d'argent monnoyé, & tenoient pour plus heureuſe mort celle qui arriueroit à l'hõme pour le zele de la iuſtice. Ils diſoient encor que les ames eſtoient creées dés le commencement, & que chacune prenoit en ſon temps vn corps, & que celles qui ſortoient des corps en eſtat de bonté & d'innocence, alloient viure au delà de la mer Oceane en certain lieu, où elles jouiſſoient de toutes delices, au lieu que celles qui partoiẽt du corps en mauuais eſtat alloient en des lieux inhabitables, à cauſe des grãdes froidures. Quelques vns d'entr'eux prediſoient les choſes àvenir: quelques vns ſe marioient auſſi mais n'auoient compagnie de leurs femmes que bien peu, & ceux-cy diſoient qu'ils prenoient des femmes de peur de donner occaſion, & exemple aux autres hommes de laiſſer perir tout le monde, ils s'en fuſſent entierement abſtenus.

Ceux de Capadoce eſtoient de tel naturel, qu'ils ne pouuoient viure ſans Roys, & l'on dit qu'ils eſtoient iadis fort meſchans. C'eſtoit en ce pays qu'on dit que les Amazones ſe tenoient prés la riuiere de Thermodon. Il y a eu en la Dorde, en Ionie, & en Eolie de fort excellents hommes qui ont eſcrit des mieux en Grec. Les Phrygiens furent les premiers qui trouuerent les augures: la flute, & l'inſtrument à trois cordes, en Lycie la ville de Telmeſe eſtoit renõmee à cauſe des augures & de l'interpretation des ſonges. Les Ciliciens ont eſté tenus pour grands voleurs. Les Pheniciens inuenterent les lettres, & la nauigation, & auoient plus de commerce auec les nations que les autres peuples. Les Iduméens eſtoient iadis barbares, remuans & ſeditieux, & aymoient les choſes nouuelles.

MOEVRS DE CE TEMPS.

EN la Natolie on voit le milieu du pays habité de gens de baſſe condition. Les Turcs naturels qui ſont en tout ce pays ſont plus ſimples, & plus naifs que les autres, & ne sõt ſi cruels que ceux qui ont quitté la Religion Chreſtienne. Il n'y a point là de nobleſſe de race, ains tous ſont eſgaux, & tenus par les Turcs en façon d'eſclaues. Les payſans y ſont du tout oyſifs, & pareſſeux ne prenant que bien peu de peine à cultiuer la terre, principalement ceux qui ſont plus riches: & ſi les ſerfs ne faiſoiẽt le labourage, la terre y ſeroit bien toſt en friche. La Capadoce eſt habitee de Grecs, de Turcs de Iufs, d'Arabes, d'Armeniens. Il y a peu de gens qui demeurẽt en Cilice, & ceux qui y font leur ſejour, à ce que dit Belon, ne s'adõnent, ny à peſcher, ny à voyager ſur mer & laiſſent la terre mal cultiuee, quoy qu'elle ſoit bonne, & qu'il y ait pluſieurs eaux qui l'arrouſent En Idumee les habitans de Carie ſe ſeruent de pigeons pour donner aduis au Caire de ce qui ſe paſſe. On leur met des lettres ſouz les aiſles, & ils ne s'arreſtẽt point qu'ils ne ſoient arriuez au pigeonnier du chaſteau, où ils trouuent leurs compagnons. Il y a ſix iournees d'vn lieu à l'autre, & par des pays deſerts.

La Paleſtine a des habitans preſque de toutes nations, comme des Arabes, des Turcs, des Iuifs, des Grecs, des Syriens, Armeniens, Georgiens, Nubiens, Indiens, Egyptiens, & autres.

Digitized by Google

autres. La Galilee eſt habitee pour la pluſpart des Arabes, qui ſont petits & menus. & portent vn long Doliman qui leur va iuſques aux gras de la jambe, & fait de poil de cheure blanc, & noir. Ils portent par deſſus vne robe plus longue que le Doliman auec des manches fort longues & larges, ont des bonnets noirs & pointus. Ils vſent en guerre d'arcs, d'eſpees, & de poignards.

Quant à la Iudee, il y a beaucoup de gens de diuerſes nations qui ſe vont rendre en Ieruſalem, & qui y habitent, & quiconque veut entrer au S. Sepulchre doit payer neuf eſcus. Les Pelerins qui y arriuent ſont receus, chacun ſelon ſa religion dont il faict profeſſion. Les Latins ſont recueillis par les Religieux de l'ordre S. François, qui demeurent hors de la ville, au mont de Sion: Les Grecs ſont receus par les Caloyers qui ſe tiennent dans la ville prés du S. Sepulchre, & les autres, comme les Abyſſins, Georgiens, Armeniens Neſtoriens, Maronites, & autres logent chez ceux de leur ſecte, dont chacun a vne chappelle particuliere. Les Religieux de l'ordre S. François qui ſont pour la pluſpart Italiens, ont accouſtumé de creer des Cheualiers du S. Sepulchre, & leur grand Maiſtre donne des patentes aux pelerins, qui y ont eſté enuoyez par quelque autre, afin de certifier qu'ils y ont eſté. Prés de Rama on nevoit que des Grecs, des Turcs, & des Arabes, qui ſont fort attentifs à cultiuer, & entretenir leurs vignes. Les Iduméens ſont preſque ſemblables en mœurs aux Arabes leurs voiſins.

Les Arabes ſont bruns, ſpirituels, ſubtils, ſuperſtitieux, adonnez au trafic, deſireux de vengeance, & de troubles, aymans fort les nouueautez & les chãgemens des affaires. Ils ſont preſque tous grands voleurs, & donnent beaucoup de peine aux voyageurs. Ils ont plus de ruze & d'induſtrie, que de force: ils combattent ſans ordre, & ſe confient en leur nõbre: ils attaquent leurs ennemis de pluſieurs coſtez, iuſques à ce qu'ils les rompent. Et lors que leurs ennemis les aſſaillent, ils ſont auſſi toſt eſpars deçà, delà, & s'enfuiẽt quelquefois auec vne ſoudaineté merueilleuſe. Ils ſont extremement adõnez aux femmes, & en eſpouſent pluſieurs, & n'en laiſſent ſortir aucune en public qui n'ait la face couuerte. Pluſieurs ſe tiennent ſous des palmiers ou rochers, & en des maiſons qui ſont ſous terre. Ils vont à demy-nuds, & portent des manteaux, & des chauſſes larges. Leurs armes ſont des arcs, & des fleches, & des dards fort longs. Ceux qui vont par l'Arabie Deſerte ſe cõduiſent à cauſe des ſablons par les eſtoilles: & il n'y fait pas bon voyager ſans eſtre bien accompagné, à cauſes des voleurs Arabes: & auec cela il faut auoir des viures pour beaucoup de iours. Ceux de la Petree viuent pour la pluſpart de dattes, qui ſont là meilleure, & la plus commune viande qu'ils ayent. Sur le bord de la mer rouge, ils ſalent & ſechent au Soleil vne grande quantité de poiſſons qui ſe gardent longuement. En l'Arabie heureuſe, il y a beaucoup de gens qui s'amuſent apres le beſtail, les autres s'addonnent à la marchandiſe.

Les vrais Arabes logent ſous des tentes, & ceux qui ſe tiennent aux villes ſont appellez Mores. Ils viuent ordinairement de gaſteaux cuits ſous la braize. L'huile eſt vne de leurs delices. Le threſor de ceux-cy conſiſte en chameaux, en quelques cheuaux, & en leurs armes, qu'ils laiſſent pour heritage. Ils ne ferrent point leurs cheuaux, & vſent de ſelles fort legeres: Ils ont grande opinion de leur nobleſſe.

Les habitans de Turcomanie ſont grands voleurs, qui tirent leur origine des Tartares, & paſſent la vie ſous des tentes, gardant leurs trouppeaux. Il y en a toutesfois qui ſont natifs du pays qui s'addonnent au labourage, & aux arts mechaniques. Il s'y fait de bons tapis, & camelots ondez, & autres.

Les Curdes vſent de meſmes façons de faire. Les Georgiens ſont en grand nombre & vaillans au poſſible, principalement ceux qui ſe tiennent aux montagnes. Ils ſont auſſi forts & robuſtes, & ont gardé leur liberté iuſques à noſtre temps parmy les Mahometans: mais il a falu en fin qu'ils ayent cedé aux Turcs.

RICHESSE.

LE principal reuenu de la Natolie vient du cotton qui y croiſt en abondance. La Bythinie a ſon orpiment qu'elle diſtribuë aux autres nations. La Carie tire aſſez d'argent de ſon aymant qu'elle depart & debite. La Galacea des mines de cuiure, qui luy portent vn grand profit toutes les annees. 21

Les Pamphyliens tirent de grandes ſommes de leurs camelots ondez, & autres qui ſont des plus beaux qui ſe voyent. Les Cappadociens font vn grand pront de leur argent, de leur fer, alun, chryſtal, iaſpe, pierre d'onix, & albaſtre.

Les Ciliciens font auſſi grande quantité de beaux camelots du poil de leurs cheutes, & en tirent beaucoup d'argent des eſtrãgers. Ceux de Iudee retirent auſſi beaucoup des pelerins qui vont au S Sepulchre toutes les annees. La Phenice eſt encor vn pays de grand traſic, & de giãd abord. Mais l'Arabie Heureuſe eſt ſur tout fort marchande, & ne peut qu'eſtre fort riche, à cauſe de ſes eſpiceries, pierreries, & perles que ſes habitans vendent aux marchands eſtrangers

qui les y vont querir. Entre-autres choſes elle porte de l'encens qui ſuffit à tout le reſte du monde. La Meſque eſt vn lieu de grand trafic, où viennent beaucoup de marchands d'Ethiopie, & des Indes, & d'autres endroicts. Il y vient vn grand argent tous les ans, à cauſe des pelerinages, de meſme qu'à Medine. Quant à Aden c'eſt le lieu le plus marchand de tous, & riche au poſſible, à cauſe d'vne infinité de choſes qu'on y porte des Indes, d'Ethiopie, & de Perſe, qu'on vient apres querir, & qu'on ne tire pas d'entre les mains des marchands qui y demeurent ſans le bien payer. Car ces gens ſont fort entendus à faire bien valoir ce qu'ils ont.

FORCES.

23 PRemierement la ville de Burge en Bythinie, où les Empereurs Turcs ſe ſont tenus quelques temps, eſt aſſez bien fortifiee. En Caramanie vous voyez la ville de Larande, dont la forteresſe eſt fort eſtimee, tant pour ſon aſſiette, que pource qui a eſté fait de main d'homme. En Paphlagonie on voit Amaſie, où il y a bon & fort chaſteau, baſty ſur la plus haute colline, auec vne bonne garniſon de Turcs. La ville de Trebiſonde en Cappadoce ne doit pas eſtre meſpriſee, veu que c'eſt vne place aſſez importante, & aſſez bien fortifiee depuis que les Turcs la tiennent. Au pays d'Ayaman en Arabie, on void trois grandes villes qui ſont fortes au poſſible, c'eſt à ſçauoir, Manta, Nazua, & Baila, & grand nombre de bons chaſteaux. Aden eſt aſſez fort, a de bons baſtions & vn chaſteau, fort tout ce qui ſe peut. Le port eſt bien clos, & le Turc y tient vne bien groſſe garniſon. Le Turc y tient auſſi vn Baſſa Zibit auec quelques milliers de ſoldats.

Quant à la Syrie, le chaſteau de Damas eſt aſſez bon, & celuy qu'on void à Antioche n'eſt pas à meſpriſer. En Camogene la ville d'Alep eſt de grande importance, & ſon chaſteau baſty ſur vn coſtau, la rend encor plus forte.

Le reſte qui ſe void en tous ces pays n'eſt guiere conſiderable, & d'ailleurs ie ſerois peu diſcret en m'y arreſtãt par trop, puis que ie fay deſſein de diſcourir en general des forces du Turc.

RELIGION.

OVtre les Mahometans qui demeurent en tous ces pays dõt nous parlerõs apres cy deſſus, il y en a pluſieurs autres qui ſont de diuerſes religiõs & ſectes, dont nous ferons icy quelque diſcours, laiſſant toutesfois ce que nous auons mis ailleurs. Car il y a premierement des Iuifs qui ſont eſpandus par toutes ces contrees: & quant aux Chreſtiens il y a quelques vns qui obeyſſent à l'Egliſe Romaine, & quelques autres qui en viuent ſeparez. Quant aux premiers, outre les marchands Venitiens, Ragouſois, François, & autres qui trafiquent en grand nombre de Tripolly à Damas, & en Alep, & en quelques autres villes d'Aſie, & de Surie, & ſont aſſiſtez aux choſes ſpirituelles des Religieux de S. François qui habitent en Ieruſalem, & à Bethleem, on trouue vn petit peuple qui vit parmy les Armeniens à la Latine. Alangiacane eſt vn Chaſteau à deux iournees loing de Tauris qui a vingt-cinq villages ſous ſa iuriſdiction, qui recognoiſſent l'Egliſe Romaine, jaçoit qu'on y parle Armenien.

Les habitans de ces lieux furent conuertis par le Pere Barthelemy Bolognois de l'ordre de S. Dominique, qui fut fait Eueſque d'Armenie, l'an 1337 ſous Iean XII. Il y auoit lors comme nous auõs dit, vingt cinq village: mais à preſent il n'y en a que douze qui perſiſtent en l'obeyſſance de l'Egliſe Romaine, & des autres treize, les vns ſe ſont remis ſous le Patriarche de la haute Armenie, les autres ont eſté ruinez durãt les guerres que les Turcs ont eu contre les Perſes: & ces douze villages Latins ſont enuiron mil deux cens maiſons. Ils ſont aſſiſtez aux choſes ſpirituelles des Religieux de S. Dominique, ſous vn Archeueſque du meſme ordre, cela par leur Chapitre, & par les Principaux des villages, puis confirmé par le Pape.

Il n'y a guiere de temps que les Latins auoient des Egliſes à Burſe meſme, & à Trebiſonde: mais par faute de Preſtres les Egliſes & ceremonies Latines ſe ſont perduës, tellement que la Religion des Armeniens, ou celle des Grecs leur a ſuccedé.

Venons maintenant aux autres Chreſtiens qui ſont diuiſez en trois ſectes, c'eſt à ſçauoir en Melchites, Neſtoriens, & Dioſcoriens.

Les Melchites ont tiré ce nom de Melech, qui veut dire Roy ou Prince, pour ce que ceux cy ont ſuiuy tant en la foy, qu'aux Conciles, l'exemple des Empereurs de Conſtantinople, & de ceſte ſecte ſont tous ceux qui tiennẽt en Aſie la Religion des Grecs ſous les Patriarches de Cõſtantinople, d'Alexãdrie, d'Antioche, & de Ieruſalem, dont celuy d'Antioche ne ſe tient pas en Antioche mais à Damas. Ces quatre Patriarches ſont eſleus par les Eueſques du pays, & de noſtre temps, ne recherchent pas la confirmation du Pape, cõme ils faiſoient au temps paſſé: mais demandent la licence de l'eſlection au Baſſa du Turc, & la confirmation du grand Seigneur, & exercent leur iuriſdiction ſous ceſte authorité qui leur eſt donnee. Les Patriarches eſlisent, & conſacrent les Archeueſques, & Eueſques qui leur ſont ſubiects.

Digitized by Google

Il est vray que quelques-vns d'entr'eux recourent au Pape pour receuoir de luy la confirmation. Tous ces Patriarches Melchites, & leur Archeuesque & Euesques sont moynes de S Basile, de l'Ordre duquel il y a beaucoup de Conuents par tout le Leuant. Mais les plus renommez sont ceux de S. Sabe en Hierusalem, de saincte Catherine au mont Sinay, & du mont Sainct sur l'Archipelague. Ces Melchites retiennent toutes les erreurs iadis condamnees par les Grecs au Concile de Florence, & l'on tient qu'il y a plus de gens de ceste secte en Leuant que des autres : car toute la Natolie en est pleine, & pareillement la Surie, & mesme elle s'estend iusques en Egypte, & de là iusques en Corrazzan, prouince de Perse. On met encor entre les Melchites les Georgiens, qui recognoissent sous vn Metropolitain l'authorité du Patriarche de Constantinople. Ceux-cy inuoquent S. George comme leur Aduocat. Il y en a quelques-vns d'entr'eux qui se sont rendus Mahometans.

Il y a aussi en ceste partie que nous auons descrite des Nestoriens. des erreurs desquels nous parlerons au discours de l'Estat du Sophy. Ces Nestoriens parlent Caldee, Arabe, Turc, & le langage de Curdestan, selon les lieux où ils se trouuent, mais ils celebrent l'Office diuin en Chaldeen.

On y trouue encor des Dioscoriens qui sont diuisez en trois sectes, à sçauoir en Armeniens, Iacobites & Costes. Les Armeniens donnent tiltre de Patriarche à plusieurs de leurs Prelats, faits partie auec la faueur du Turc (ceux-cy afferment les impositions & tributs que les maisons des Armeniens payent au Turc,) & partie esleus pour coadiuteurs des susdits Patriarches, du consentement des Euesques, ou du peuple. Mais ils ne donnent Tiltre de Patriarches vniuersels qu'à deux seuls, l'vn desquels est estably sur la haute Armenie : l'autre sur la basse. Celuy-là demeure au Monastere d'Ecmeazin, proche de la ville d'Eruan en Perse : & cestui cy en la ville de Sis en Caramanie assez prez de Tarse. Ceste secte d'Armeniens est de bien peu moindre que celle des Melchites. Car les villes & les prouinces des deux Armenies, de la Cilice, Bithynie, Surie, Mesopotamie en sont pleines : & mesmes on en void bon nombre en Perse. On trouue encor vne infinité d'Armeniens en toutes les villes de l'Empire des Ottomans, où il y a quelque trafic, comme à Burse, à Angore, Trebisonde, Alexandrie au Caire, à Constantinople, & à Caffe. La raison pourquoy ils ont tant de liberté par les Estats du Turc, c'est pource qu'outre qu'ils sont de grand esprit, & bien entendus au commerce, à cause de certain tesmoignage d'affection que leurs predecesseurs rendirent à Mahomet, il les recommanda passionnément à ses successeurs : tellement qu'ils ont eu de grands priuileges, par le moyen desquels ils trafiquent librement auec les Mahometans. Les Armeniens habitent à Sis en Adana & aux enuirons à Tarse, à Laiazze, en Alep, & à Darande. Il y a enuiron vingt mille familles. Ils ont dix-huict monasteres, & vingt-quatre Euesques.

On void à Sis le Palais. & les ruines du Chasteau du Roy d'Armenie, auec deux Eglises qui en sont proches l'vne du Sauueur, qui estoit au Roy, l'autre de saincte Sophie, qui estoit au Patriarche. Ils n'ont point d'autres images que des croix d'airain & de fer, toutesfois il y a diuerses Reliques en des Reliquaires d'argent. Le Patriarche souloit iadis tirer vn maidin de chaque maison : mais le Turc luy a osté ce droict. de sorte qu'il vit maintenant d'offrandes & d'aumosnes, & pour se maintenir plus aisément, il visite continuellement la Prouince, & entretient sa fille des amendes qu'il impose à ceux qui defaillent. Les Armeniens celebrent l'office en leur langue, combien qu'ils en parlent beaucoup d'autres, & ils vsent tellement de la Turquesque à Constantinople, qu'ils ne sçauent pas presque la patenostre en Armenien.

Ils ont plusieurs erreurs qui sont communes, tant à eux qu'aux Dioscoriens : mais les leurs particulieres sont qu'ils consacrent en vin tout pur : qu'ils mangent des œufs & du laict le soir du Samedy Sainct, & mangent de la chair tous les Vendredis, depuis Pasques iusques à l'Ascension. Ils celebrent l'Annonciation de la Vierge le 6 d'Auril, la Natiuité de nostre Seigneur le 6. de Ianuier : la Purification le 14 Feurier : la Transfiguration le 14. d'Aouſt. Ils asseurent que Iesus Christ estoit exempt des passions & des necessitez de la nature humaine. Ils s'abstiennent durant cinq Samedis de l'annee de tuer de la chair, & d'en achepter, en memoire du temps, auquel les Idolatres prenoient leurs enfans, & les sacrifioient aux Idoles. Aux Messes des Trespassez ils beniſſent vn agneau, & luy mettant dessus la robe du Prestre ployee, ils donnent à manger du sel benit, & le menent autour de l'Eglise auant que le tuer ; & apres la Messe ils le mangent. A raison desquelles choses quelques vns les nomment Sabbatins, & Iulianistes, comme addonnez aux ceremonies des Iuifs, & à l'heresie de Iulian l'Apostat. Toutesfois ils pensent estre conformes auec l'Eglise Romaine, pource qu'ils sont tous seuls des Sectaires Orientaux qui celebrent auec du pain tans leuain, & pour le regard de ce qu'ils ne mettent point d'eau au vin : ils disent que l'Eglise Latine en vsoit ainsi anciennement : ils font aussi le signe de la croix auec deux doigts, & non pas auec vn seul, comme les Iacobites, & le font premierement du costé droict, puis du gauche, & non au contraire comme les Iacobites. Ils le

ſouuiennent de leur premiere vnion auec l'Egliſe Romaine au temps du Pape Syluestre, de l'Empereur Conſtantin.

Pour venir aux Iacobites, il faut ſçauoir que Dioſcore & Eutyches ne voulans conſentir au Concile de Chalcedoine, eurent des Sectateurs qui ſe diuiſerent, comme dit Leonce, en douze ſectes, entre leſquelles fut celle des Iacobites, ainſi nommee d'vn certain Iacob Syrien, qui veſquit du temps de Pelage II. & de l'Empereur Maurice. On fait paſſer ſous ce nom vne partie des Chaldeens qui habitent aux villes, & villages de Meſopotamie, Babylone & Surie, en nombre de cent ſoixante mille maiſons, ou enuirou, & les principales ſont en Alep, à Caramit, & en Tur, montagne de Meſopotamie.

Ils eſtoient iadis ſuiects à deux Patriarches, dont l'vn demeuroit en la ſuſdite montagne de Tur, & l'autre au Monaſtere de Gifran, pres de la ville de Mordin, qui eſt vne ſi haute montagne, que les Turcs diſent que ceux qui s'y tiennent ne voyent iamais voler les oyſeaux ſur leur teſtes. Mais auiourd'huy les Iacobites n'ont qu'vn Patriarche, qui eſt celuy de Gifran, qui pour ſa plus grande commodité demeure à Caramit. Ce Patriarche a ſous luy vn Metropolitain en Hieruſalem, & vn autre à Muſali, & a des Archeueſques à Damas, en Orfe, à Saur, à Caramit, & en Cypre: & d'autres Archeueſques, & Eueſques par les ſuſdites prouinces, auec pluſieurs Conuents de Religieux de l'Ordre de ſainct Antoine.

Les Iacobites celebrent en Chaldeen, & parlent Arabe, Turc, & Armenien. Outre les erreurs qui leur ſont communes auec les Armeniens, ils en ont de particulieres. Quant ils font le ſigne de la croix, ils ſe ſignent auec le doigt qui eſt proche du pouce, pour ſignifier vne vnité de de nature, de volonté, & d'operation en Ieſus-Chriſt. Ils mangent contre la regle & couſtume vniuerſelle des Chreſtiens du Leuant, du laictage, & de la chair le Mercredy & le Vendredy au ſoir apres le Soleil couché, diſans que quand le iour eſt faully, le terme de l'abſtinence eſt deſia paſſé, & que le Ieudy & le Samedy ſont commencez.

Auec ceſte malice, ils mangent de la chair toute l'annee, ſinon en Careſme. Quelques Arabes qui demeurent aux meſmes villages, & lieux, où ſe tiennent les Iacobites ſe ſont vnis auec eux, & ſe nomment Xemſinir, c'eſt à dire, Solaires, pource qu'entre les autres ſuperſtitious ils ont celle-là qu'ils adorent le Soleil.

On croit encor que les Maronites ſont vn rejetton des Iacobites: car ces deux nations eſtoient iadis ſujettes au Patriarche d'Antioche, qui eſt maintenant entre les mains des Melchites, & demeure à Damas, & toutes deux ſe ſeruent de la langue Chaldaïque, & de meſmes characteres Syriacs. Ils auoient les meſmes erreurs touchant l'vnité de la volonté, & de l'operation de Ieſus-Chriſt. Toutes deux pretendent le Patriarchat d'Antioche, tellement que les Patriarches des Iacobites laiſſans leur nom propre prennent celuy d'Ignace, & ceux des Maronites, celuy de Pierre, & tous deux ſe nomment Patriarches d'Antioche. Ils tirent le nom de Maronites, ou de Marone village du mont Liban, ou de l'Abbé Maron, ou comme on tient communément de Maron Hereſiarque. C'eſt la moindre ſecte qui ſoit entre les Chreſtiens d'Orient, veu qu'il n'en y a qu'au nombre de douze mille maiſons, la pluſpart pauures. Ils demeurent aux villages du mont Liban, & aux villes de Surie. Toutefois la ſecte la plus affectionnee à l'endroict du ſiege de Rome, dequoy elle a faict profeſſion depuis quatre cents ans en ça, & meſme Pierre Patriarche des Maronites enuoya des Ambaſſadeurs au Concile de Latran, l'an 1515. Le Pape Gregoire leur enuoya deux Ieſuites, qui ayans faict celebrer vn Synode, où ſe trouuerent le Patriarche & ſes Eueſques, les induiſirent à vne entiere profeſſion de la foy Catholique. De ſorte qu'ils bruſlerent les liures pleins d'erreurs, & reduiſirent en deux Monaſteres les Religieuſes eſparſes, deça, delà, donnant ordre à ce que les enfans fuſſent inſtruits en la doctrine Chreſtienne.

Le Patriarche des Maronites eſt de l'Ordre de S. Antoine. Il eſt eſleu par les Eueſques & les Religieux, puis confirmé par le Pape. Il ſe tient à Tripoli de Surie. Il a quelques Conuents de S. Antoine, & quelque petit nombre d'Eueſques, qui n'ayans point de demeure aſſeuree ſont comme ſes coadiuteurs. Ils inuoquent entre les autres Sainct Maron, combien qu'ils dient que ce n'eſt pas l'Hereſiarque, mais vn Abbé de fort ſaincte vie.

Entre les Maronites, on en trouue quelques-vns qui ſont nommez blancs, qui n'eſtans point baptiſez ſe diſent Chreſtiens, & ſe confeſſent & communient ſecrettement: & neantmoins viuent exterieurement à la Mahometane.

Les Curdes ſont la plus part Iacobites, & Neſtoriens, mais auec beaucoup d'autres erreurs, & vne extreme ignorance des choſes diuines. Il y a auſſi parmy eux beaucoup de Mahometans.

DES

Digitized by Google

DES ESTATS DV TVRC EN AFRIQVE.

Des Royaumes d'Alger, de Tunes & Tremiſen en Barbarie & Mauritanie.

SOMMAIRE.

L'AVTEVR ayant diſcouru des pays que le Turc occupe en l'Europe & en Aſie, il vient à la deſcription de ceux auſquels il commande en Afrique, commençant par le Royaume de Tremiſen, declare ſes bornes, ſon eſtenduë, en longueur & largeur, & les Prouinces que iadis il comprenoit. Et ayant deſcrit la ville d'Alger & ſon Royaume : il vient à parler du Royaume de Tunes, lequel il diuiſe en cinq Prouinces, remarque leur eſtenduë, ſituation, & principales villes : entre autres s'arreſte à la deſcription de Cartage la plus ancienne du Royaume de Tunes, & iadis capitale de toute l'Afrique : Puis deſcendant à deux autres remarques de la fertilité de ces Prouinces & mœurs, ou naturel de leurs habitans : Quant au premier, il dit auoir abondance de grains, huiles, olives, dattes, & de toutes ſortes de fruicts, en la pluſpart, boucs, bœufs & cheuaux. Pour le regard des mœurs & couſtumes de ce pays, les femmes portent la cheuelure longue, & vn cercle d'airain en chaque cuiſſe, & qu'elles eſtoient anciennement communes : mais maintenant viuent à la façon des Turcs, qui leur commandent : ils ont eſté de tout temps ruſez, perfides & deſloyaux, y ayant en ces pays deux Religions, le Chriſtianiſme, & le Mahometiſme, ou la loy de Mahomet : de laquelle ſera parlé amplement cy-apres, traictant de la Religion des Turcs.

LE ROYAVME de Tremiſen, ou Telenſim, à la Mauritanie Tingitane, en laquelle ſont compris les Royaumes de Fez & Marroc, du coſté du Ponant, ſelon la riuiere de Muluie, du Leuant, celle d'Ampſaga, du Midy les Numides Getuliens, & de Septentrion la mer Mediterranee, qui regarde l'Iſle de Sardaigne. Iean Leon d'Afrique approche fort de Ptolomee en la deſcription du Royaume de Telenſim, lors qu'il dit, qu'il prend fin du coſté d'Occident au fleuue Zha, & en celuy de Muluie, & a pour ſes bornes du Leuant le grand fleuue, qu'on tient pour celuy que les modernes nomment Magrada (qui a eſté cogneu par les anciens) ſous le nom de Bugrades : du Midy les deſerts de Numide, & du Nord la mer Mediterranee.

Ce pays fut appellé Mauritanie Ceſaree du temps des Romains. Son eſtenduë en longueur d'Orient en Occident, eſt de 380. mille, mais ſa largeur n'eſt au plus que de 25. mille, c'eſt à ſçauoir depuis la mer Mediterranee iuſques aux deſerts de Numidie, à raiſon dequoy il eſt ſubiect aux continuelles courſes des Arabes qui habitent parmy ces deſerts. C'eſt ce qui a faict auſſi que les Roys de ce pays ont recherché l'amitié des Numides en toutes façons, combien qu'ils ne leurs ayent iamais peu ſatisfaire.

Ce Royaume de Tremiſen comprenoit iadis quatre prouinces, qui portoient les noms de leurs villes capitales, c'eſt à ſçauoir, de Tremiſen, Tenez, Bugie, & Alger : mais à preſent il ne luy reſte que Tenez, & Tremiſen. Ceſte derniere ville faiſoit autrefois de 16. & 17. mille feux: mais premierement à cauſe des guerres de Ioſeph Roy de Fez, qui l'aſſiegea l'eſpace de ſept ans, puis de la guerre qui fut entre l'Empereur Charles V. qui l'auoit priſe ſous ſa protection, & les Turcs qui s'en rendirent finalement les maiſtres: & pareillement à cauſe des guerres d'entre le Serif & le Turc, elle eſt beaucoup diminuee.

La ville d'Alger eſtoit iadis ſous le Royaume de Tremiſen : mais à cauſe des charges inſupportables, elle ſe reuolta & ſe donna au Roy de Bugie. Elle fuſt depuis au Roy d'Eſpagne à qui Barberouſſe l'oſta l'an 1515. maintenant elle eſt ſous le Turc, & eſt deuenuë riche, & renommee, à cauſe des butins qui y font vne infinité de Corſaires qui s'y retirent, & pour ce que c'eſt auſſi la demeure d'vn Lieutenant du Grand Seigneur. Elle eſt aſſiſe ſur le pendant de quelques montagnes, a trois mille de circuit, & contient enuiron quatre-vingt mille perſonnes. Vne petite Iſle luy ſert de port, combien que petit & ſubiect au vent de Nord. Les Turcs ont continuellement fortifié ceſte place, & l'ont renduë comme imprenable. Ceſte ville eſt autrement nommee Gezair, & le Royaume d'Alger s'eſtend iuſques à Tercot, ville de quatre mille feux, & iuſques, & à Guargale qui eſt de ſix mille.

Le Royaume de Tunes comprend tout ce qui eſt depuis le grand fleuue iuſques à la riuiere du pays de Meſrat : ſi bien qu'il contiendra toute la contree, que les anciens nommoient pro-

Digitized by Google

prement Afrique, ou petit Afrique, & pareillement l'ancienne Numidie. Quelques vns diuiſent ce Royaume en cinq parties, qui ſont la prouince de Bugie, & de Conſtantin, le pays de Tunes, celuy de Tripoli, & celuy d Ezzab.

La prouince de Bugie commence au grand fleuue, & s'eſtend iuſques aux montagnes de Conſtantine, pres de la mer Mediterrance, & cet eſpace eſt d'enuiron cent cinquante mille: & ſa largeur eſt preſque de quarante mille.

Il y a quelques villes qui ſont petites, mais aſſez peuplees, comme Necaus ſur la frontiere de la Numidie, & Cholo pres de la mer Mediterranee. Mais Burgie eſt la principale ville qui communique ſon nom à tout le pays. Elle eſt fort ancienne, & baſtie ſur vne haute montagne pres de la mer, par les Romains, Falzal eſtime que c'eſt celle que Ptolomee appelle Thabuaque. Sabellique la prend pour Vzaër, Sannute pour la Salde: mais Caſtalde, à l'opinion duquel les mieux entendus s'arreſtent, tient que c'eſt Igilgili, pour ce que la ſituation eſt toute ſemblable. Il y eut iadis en ceſte ville de beaux Temples & Colleges, & des logis du tout magnifiques, & outre ce des Hoſpitaux, & des Monaſteres à leur mode: mais la ville fut priſe l'an mil cinq cent huict, par Pierre de Nauarre, & depuis elle eſt demeuree ſans ornement, & ſans beauté.

Le pays de Conſtantine eſt aſſis entre le mont de Conſtantine ſur la frontiere du pays de Bugie, & le territoire de Tunes, pres la riuiere du Guadilbarbar. Sa principale ville eſt Conſtantine, que Marmolius prend pour celle que Ptolomee nomme Culcuë, la mettant en la nouuelle Numidie. Toutesfois Paule Ioue, & Oliuier, qui a commenté Mele, & quelques autres encore, tiennent que c'eſt pluſtoſt Cirte, demeure du Roy Maſſiniſſe, que Ptolomee appelle Iulie. La ville eſt ceinte de hautes & fortes murailles, qui ſont fort anciennes. Elle eſt preſque toute entouree de rochers fort hauts.

On y compte maintenant enuiron huict mille familles. Il y a beaucoup de belles maiſons: & l'on voit hors de la ville vn grand nombre de beaux & anciens baſtimens, entre leſquels il y a vn arc triomphal à la façon des Romains

On met auſſi en ce pays la ville de Boſne, autrement Hippone, baſtie par les Romains à cent mille, ou enuiron loin de la mer, & renommee à cauſe de ſainct Auguſtin qui en fut Eueſque.

Le pays de Tunes eſt aſſis en la riuiere de Guadilbarbar, que les anciens ont nommee l'Eſtang Hipponite, où eſt la longueur du pays de Conſtantine, & la riuiere de Capes, qui faict quelques lacs, & qui eſtoient autresfois le Paluz, ou Maraiz Tritonide. Ce pays eſt renommé à cauſe de la ville de Tunes, capitale de tout le Royaume.

Il y a en ceſte contree pluſieurs belles villes, dont les principales ſont celle de Tunes, que nous auons deſia nommee, qui eſt nommee par Ptolomee, Themiſe, ou Thuniſe. Ce fut au commencement vne fort petite ville: mais apres la ruine de Carthage elle commença merueilleuſement à ſe peupler, & enrichir tellement, qu'auiourd'huy elle eſt tenue pour la premiere ville de toute la contree: Elle eſt fort ſpacieuſe, ſes ruës ſont eſtroictes, ſes edifices bas & ſerrez, & couuertes en terraſſes: on y compte enuiron dix mille familles, & ſon circuit eſt enuiron de cinq mille.

Les Turcs s'en impatroniſerent, & du pays enſemble au temps qu'ils prirent la Goulette: En ayant chaſſé les Eſpagnols, ſe firent les Moires tributaires qui en eſtoient Seigneurs naturels, & y auoient vn Roy: toutesfois ils ne les ont peu entierement dompter, & ne ſont bien paiſibles que des lieux maritimes, eſtans contraints pour leuer le Tribut des terres vn peu éloignees, d'y enuoyer tous les ans vn camp.

Il y a vn Baſſa ou Vice-Roy de la part du Grand Seigneur, & quatre mille Ianiſſaires ſoldoyez pour la garde du pays: l'authorité du commandement eſt entre les mains de ceux-cy, ou du moins de Cara Oſiman, qui gouuerne en leur nom ſi abſolument, que tous les Magiſtrats & le Baſſa meſme prennent loy de luy.

Le Diuan où Conſeil ſe tient en la maiſon de l'Aga Colonel deſdits Ianiſſaires dans la Cour, ſous le couuert d'vn auuent qui eſt deuant la ſale: l'ordre de la ſeance repreſente la figure d'vn eſcuſſon.

Le principal Corſaire de ce pays eſt Marat Raya, viel Corſaire Turc, des plus renommez de ce ſiecle, en ayant exercé le meſtier durant 60. ans auec tant de proſperité, qu'il ſemble auoir eu la mer & les vents aux gages de ſa fortune, comme celle cy à la ſolde de ſa valeur, ſe pouuant vanter auec verité d'auoir pris des galleres de tous les Eſtats Chreſtiens, qui en tiennent, ſans que iamais on l'aye ſceu accrocher: il eſt aagé de 80. ans, petit de ſtature, homme fort bourgeonné au vitage, & braue & courageux au poſſible: il a deux galeres ſiennes, à 26. bancs les mieux armees de chormes & de ſoldats qui ſoient en toute la Turquie: elles n'ont point de Rambades, afin qu'elles courent plus legerement quand beſoin eſt de chaſſer ou de fuir. La

Goulette

Digitized by Google

Goulette eſtoit aſſiſe aſſez pres de Tunes, ſur le deſtroict d'vn eſtang long de dix mille, par lequel on va à Tunes.

Cartage la plus ancienne ville de ceſte contree, & autrefois capitale de toute l'Afrique, fut baſtie par les Pheniciens, comme on croit, ſeptante-deux ans auant la ville de Rome. Quelques-vns diſent que ſon circuit eſtoit de vingt-deux mille : Elle eſtoit preſque enuironnee de tous coſtez de la mer. Ceſte ville oſa iadis collaterer la fortune des Romains: elle eſtoit ſituee en vne peujnſule ſur trois collines, ſeparees entre elles de vallons ſpatieux, la plus haute baignee de la mer, faict le Cap ſuſdict, qui retient le nom de la ville, & regarde le Cap bon par Grec : l'autre a le fort de la Goulette au Ponent, & ſur ſa cime ſe recognoiſſent encore les maſures du Chaſteau de Buſa : la troiſieſme a par Meſtre vne large campagne plantee d'oliuiers, qui s'eſtend cinq à ſix lieuës en longueur, & à trauers d'icelle eſt dreſſé vn aqueduc ſur des arcades, lequel ſouloit des montagnes prochaines conduire l'eau en la ville : c'eſt la plus entiere piece qui reſte de l'antiquité de ce pays de Cartage.

Il y auoit au milieu vn fort nommé Byrſe, qui comprenoit vn peu plus de deux mille pas. Ceſte ville fut priſe & bruſlee par Scipion l'an ſix cents deux apres Rome baſtie : mais ayant eſté rebaſtie par Ceſar, qui y tranſporta vne colonie, elle fut encor floriſſante, & depuis elle receut beaucoup de maux des Vandales, Gots, & Sarrazins, & a eſté mal traitee en telle ſorte, qu'il n'y a qu'enuiron la vingtieſme partie de ceſte ville qui ſoit habitee. Il n'y reſte qu'vne petite partie des murailles, quelques aqueducts, & vn bien petit nombre de ces anciens baſtimens. On dit qu'il s'y trouue enuiron 25. boutiques de marchands, & cinq cents maiſons, qui ſont toutesfois fort baſſes & mal baſties.

Biſert, ou Benſart eſt vne ville fort ancienne aſſiſe ſur la mer Mediterranee, & pres d'vne riuiere, qui eſtant fort petite au commencement, deuient peu à peu merueilleuſement grande. Il y a là vn beau port de mer, & capable de receuoir de grands vaiſſeaux. Quelques-vns diſent, que ceſte ville eſt meſme choſe qu'Vtique, qui tenoit le premier rang apres Cartage, & qui deuint fort renommee par la mort de Caton. On compte auſſi en ce païs la grande ville de Cairoan, aſſiſe en vne plaine deſerte & ſablonneuſe, & celebre à cauſe des eſtudes de Iuriſprudence, ſelon les loix du païs, & des ſuperſtitions des Arabes, qui y ſont ſoigneuſement obſeruees.

Le pays de Tripoly commence au fleuue, & Golphes de Capes, & s'eſtend iuſqu'au pres du pays de Meſrat, au delà de la ville de Tripoly. Quelques-vns diſent que ceſte prouince s'eſtendoit autresfois du coſté de Septentrion auant qu'elle fut ſubmergee, à raiſon dequoy les habitans fuyans ce malheur ſe retirerent du coſté du Midy. Il y a en ceſte prouince pluſieurs villes, dont la principale eſt la nouuelle Tripoly, qu'on nomme autrement Tripoly de Barbarie. Ceſte ville a acquis de la reputation de noſtre temps, à cauſe des Corſaires qui y demeurent, & qui eſcument toutes les coſtes d'Italie, au lieu qu'autresfois il y auoit vn grand abord de marchans Geneuois, Venitiens, Siciliens, & autres.

Ezzabe derniere prouince du Royaume de Tunes, eſt aſſiſe au delà de celle de Tripoly vers le Leuant. Elle comprend quelques villes qui ne ſont pas de grande importance. Le principal pays de ceſte prouince ſe nomme Meſrat, qui eſt pres de la mer Mediterranee, & à cent mille ou enuiron de Tripoly, & ce païs contient pluſieurs bourgs, & villages baſtis, tant en la plaine qu'aux montagnes.

QVALITE'.

SI nous voulons conſiderer en general le Royaume de Tunes, il faut dire qu'il eſt aſſez fertil, propre à nourrir force beſtial, & à porter vn grand nombre d'arbres qu'on y void principalement du coſté du Ponant : car de celuy du Leuant, il n'eſt guiere de bon rapport, & a ce mal qu'il n'a guiere d'eau.

Mais pour venir à eſplucher les choſes plus par le menu, le pays de Bugie eſt en quelques endroicts agreable, & de bon rapport, veu qu'il produict aſſez grande quantité de grains & de fruicts. Mais en quelques autres, il eſt ſi ſterile qu'on ne ſçauroit rien voir de plus miſerable.

Le terroir de la ville de Bugie n'eſt propre à porter des bleds, mais produict des fruicts bons par excellence. Il y a en ce pays des montagnes merueilleuſement hautes & aſpres, où l'on void force foreſts, & grande quantité de fontaines, comme auſſi vn grand nombre de boucs, & bœufs, & de cheuaux.

Au pays de Conſtantine on trouue force huiles & bleds, grande quantité de beurre, à cauſe des troupeaux qu'y s'y nourriſſent. On void pres de Bone vne fort grande campagne, longue de quarante mille, & large de vingt-cinq, qui porte des bleds en abondance.

Google

En la prouince de Tunes, on void prés de ſa principale ville, & à quatre ou cinq mille loin tout à l'entour des campagnes pleines d'oliuiers : mais elle manque de froment & de toute autre choſe de grains, à cauſe que les habitans n'oſent labourer les champs qui ſont autour de la ville, de peur des Arabes qui courent de tous coſtez à toute heure.

La prouince de Tripoly porte grande quantité de dattes, & de fruicts de toutes ſortes, mais elle n'eſt nullement propre à porter des bleds : toutesfois elle produict de l'orge aſſez abondamment.

La prouince d'Ezzab a force belles campagnes, où le froment ne peut venir non plus que les autres grains : mais en recompenſe, il y a grande abondance d'oliues, & de dattes, & de pluſieurs autres fruicts.

MOEVRS ANCIENNES.

LEs femmes de ce pays, auoient anciennement en chacune de leurs cuiſſes vn cercle d'airain : ce qui s'obſerue encor auiourd'huy en pluſieurs endroicts d'Afrique parmy les Mores, & portoient la cheuelure fort longue. Ils eſtoient en quelques endroicts ſi peu ciuils, ou pour mieux dire ſi ſales, qu'ils mordoient & tuoient à belles dents les poux qu'ils prenoient ſur eux, & apres les iettoient en terre. Ceux cy s'appelloient Andrimachides, qui eſtoient mis entre les Poënes, qui enuoyoient & produiſoient leurs filles vierges, preſtes à marier à leur Roy, qui deſpuceloit celle d'entre celles qui luy eſtoit plus agreable, & en faiſoit l'eſſay auant qu'elle vinſt entre les mains de ſon mary.

Ceux qui ſe tenoient vers le Maraiz Tritonide ſe raſoient le deuant de la teſte, & portoient les cheueux longs par derriere. Au contraire, les Auſes portoient leurs cheueux ſur le deuant, de meſme qu'on les donne à l'Occaſion. Les filles de ceſte nation dreſſoient toutes les annees vn combat le iour de la feſte de Minerue à l'honneur de ceſte Deeſſe, & combattoient à coups de pierre & de baſton à outrance. Celles qui mouroient en ce combat portoient le nom de fauſſes Vierges, & de corrompuës, & celle qui s'eſtoit portee plus vaillamment au combat, eſtoit touſiours honoree par les autres pucelles, qui l'armoient de toutes pieces, & ſur tout d'vne bourguignotte faite à la Corinthienne, auec vne creſte, ſemblable à celle de nos morions, & la faiſant monter ſur vn chariot branſlant, l'alloient pourmener en triomphe le long du lac Tritonide.

Ce peuple meſme s'accointoit des femmes confuſément, & quant aux enfans qui naiſſoient de tels accouplemens, lors qu'ils eſtoient paruenus en aage, on les menoit en l'aſſemblee des hommes, où ils choyſiſſoient celuy auec lequel ils vouloient demeurer, qui eſtoit tenu pour leur pere : & tous les trois mois ils s'aſſembloient pour ce ſuject.

Ceux de ce quartier eſtoient eſtimez perfides & deſloyaux, voire en telle ſorte, que leur vice vinſt en Prouerbe : de ſorte que lors qu'on vouloit ſignifier que quelqu'vn auoit manqué de parole, & fauſſé ſa foy, c'eſtoit aſſez de dire qu'il eſtoit Poëne.

Ils eſtoient de tout temps ruſez, comme leur Capitaine Hannibal fit aſſez cognoiſtre aux Romains, & quant au courage ils n'en manquoient nullement : mais les factions & les enuies regnoient parmy eux, & ceſte diuiſion auec la molleſſe priſe à Capoë, furent cauſe de l'entiere perte d'Hannibal.

Le Roy de Tremiſen auoit accouſtumé de ne parler qu'aux plus grands de ſa Cour, qui eſtoient apres deſpeſchez ſelon ſa fantaiſie. Il auoit pour ſes officiers vn Lieutenant General, qui marchoit en guerre auec pareille authorité que le Roy meſme : vn grand Secretaire qui eſcriuoit, & reſpondoit au nom du Roy, vn Threſorier, & encore vn autre qui diſtribuoit les finances, où il eſtoit requis, & ſelon que le Roy le commandoit. Le cinquieſme eſtoit le Capitaine de la porte, ou pluſtoſt le grand Maiſtre qui commandoit aux Gardes du Roy : & quant aux Chambellans, bien qu'il y en euſt, ſi ne ſeruoient ils, ſinon lors que le Roy donnoit audience, veu qu'en ſa chambre il eſtoit ſeulement ſeruy par des eſclaues, & par ſes femmes & ſes Eunuques.

MOEVRS DE CE TEMPS.

LEs habitans de ce pays viuent preſque de meſme ſorte que ceux des Royaumes de Fez, & Marroc, dont nous auons faict mention ailleurs. Il eſt vray qu'ils s'accommodent vn peu à la façon de viure des Turcs qui leur commandent. Les Arabes y viuent auſſi comme ceux dont nous auons parle, traictant de l'Empire de Marroc.

Ceux qui ſont originaires du pays, n'ayment guieres les Turcs qui ont authorité ſur eux, & s'il arriuoit quelque trouble, ce ſeroient les premiers qui mettroient les mains contre ces vſurpateurs de leurs Prouinces.

Les hà-

Digitized by Google

Les habitans du Royaume de ce pays ſont de bonne complexion, ſupportent le trauail bien ayſément, & paruiennent le plus ſouuent à vne parfaite vieilleſſe, ſi la fin de leurs iours n'eſt aduancee par vne mort violente. Ils ſentent peu de maladies, & ne les craignent guieres.

Ceux qui ſe tiennent en la prouince de Bugie ſont riches, nobles, & gentils & auſſi ciuiliſez qu'on en puiſſe trouuer au reſte de la Barbarie. Ils ont vne ancienne couſtume de peindre vne croix noire au deſſus de leurs machoires.

Les habitans du pays, comme particulierement de Tunes ne ſont guiere riches, principalement ceux qui ſont nobles, qui n'exercent nulle ſorte de trafic. Leurs mœurs ſont ſemblables à celles des autres Prouinces, excepté que ceux de celle-cy ſont plus verſez aux lettres que les autres, ceux d'aupres de Carthage ſont ſuperbes au poſſible, combien qu'ils ſoient du tout miſerables.

Au reſte, tout le pays qui eſt pres de la mer, eſt plein de Corſaires qui eſcument continuellement, & raflent tout ce qu'ils rencontrent. Il y a force Chreſtiens qui ſont tous eſclaues, & particulierement en la ville d'Alger, on en compte vingtcinq mille, qui ont les humeurs, & les mœurs des pays, où ils ſont nez : mais viuent à la diſcretion de ceux qui les ont ſous leur puiſſance.

RICHESSE.

CEs pays ne peuuent faillir d'eſtre riches, puis que les marchands y abordent de tous coſtez, excepté à Tripoly, où les eſcumeurs de mer ſont leur demeure ordinaire, à raiſon dequoy les Venitiens, Geneuois qui auoient accouſtumé d'y aller trafiquer, fuyent ce lieu comme dangereux.

On void à Conſtantine vn grand nombre de marchands qui vendent des draps, & de la laine, comme auſſi de l'huile, de la ſoye, & de la toile, & beaucoup d'autres choſes. Les Geneuois, & quelques autres vont à Bonne, pour faire emploite de grains & de beurres, & les meſmes ſe tranſportent à Tunes en grand nombre pour le trafic, de meſme que les Venitiens, & pluſieurs autres marchands.

La nourriture du beſtail rapporte vn fort grand profit aux habitans de ces pays, & le grand nombre des eſclaues qu'ils font trauailler leur eſt vn profit ineſtimable.

RELIGION.

TOvs ceux de ce pays font profeſſion toute ouuerte de la loy de Mahomet, de laquelle nous parlerons à fonds, lors que nous traicterons en general de la Religion des Turcs. Et quant aux eſclaues Chreſtiens, ils y viuent en leur Religion auec vne infinité de miſeres, eſtans traictez de meſme, ou peut eſtre plus rudement, que ceux qui ſe trouuent dans les terres de l'Empereur de Maroc.

DESCRIPTION MODERNE DE LA BARBARIE, TVNIS, ET ALGER, SELON LES MEmoires du voyage d'Orient de Monſieur de Breues, Ambaſſadeur de ſa Majeſté Tres-Chreſtienne au Leuant.

LA coſte de Barbarie s'aduance hors en ſa courſe pres en ſeptante mille de mer, comme vne longue table, aux deux coings de laquelle s'eſleuent deux montagnes ou Promontoires, diſtans vingt mille l'vn de l'autre: car tel eſt la largeur de ladite table : celuy qui regarde le Leuant s'appelle Calybia, du nom d'vne fortereſſe qui eſt à la cime, iadis baſtie par les Eſpagnols : celuy de la partie oppoſite du Cap bon eſt vne groſſe Roche, ſur laquelle n'y a autre baſtiment que deux eſchauguettes.

Aupres du Cap bon ſont deux Iſlettes nommez Zimbres, ou eſcueils ſcituez à l'oppoſite, & tout contre le Cap bon, ſeparees entr' eux enuiron d'vn mille, eſtant le petit droict deuant le Cap, & le plus grand au Ponent : ceſtui-cy eſt haut, aſpre, raboteux, & entre-coupé de precipices, au reſte memorable.

Il y a le Goulphe de la Goulette, à la bouche duquel ſur main droicte, en entrant ſe void le Cap de Carthage : il eſt diſtant de douze mille de Tunis, & y a vn Lac qu'il faut trauerſer pour y arriuer.

Ledit Golphe, port de Tunis, eſt de forme preſque ronde, ayant dix ou douze mille de diametre : ſa bouche regarde le Grec Leuant, & ſa trauerſe eſt au Siroc. Il y a vn Lac de douze

Digitized by Google

mille, lequel courant par le Ponent à coſté d'vne partie dudict Golphe iuſques au pied des collines, où Tunes eſt ſaluee, laiſſe entre deux vne eſtroicte langue de terre qui faict la ſeparation, & ſert comme de digue pour empeſcher que l'eau de la mer ne ſe meſle auec celle dudict Lac.

Sur ce deſtroict fut baſty le fort de la Goulette en ſon temps la meilleure place d'Afrique, à l'edification de laquelle les Eſpagnols conſommerent quarante ans, & la laiſſerent perdre en quarante iours, il n'en reſte plus auiourd'huy que les maſures, & au milieu d'icelle vn coing de bouleuard, où ceux de Tunis tiennent trente Ianiſſaires pour la garde du port, & dix pieces de canon, on y void les ruines de deux foſſez à fonds de cuue, eſquels coule l'eau de la mer: le plus proche du Donjon auoit quinze pas de large, l'autre eſtoit ſi ſpatieux qu'vne gallere y pouuoit voguer, & ceſtui cy couppant ceſte langue de terre, que i'ay dit faire la ſeparation du Golphe & du Lac, donnoit paſſage aux bourgeois qui venoient de la ville au port pour le chargement & deſchargement des vaiſſeaux.

Entre l'vn & l'autre foſſé, ſur vn large rempart il y auoit deux forts, l'vn deffendant le Donjon du coſté de Lebeſche: l'autre ſcitué vers le Grec, ceſtui-cy ayant eſté pris le premier par les Turcs: le Gouuerneur, peu de iours apres trouuant à propos d'abandonner l'autre, comme il retiroit ſes ſoldats dans le Donjon, leurs ennemis leur donnerent à dos, & les chargerent ſi rudement & de ſi prez, qu'ils entrerent pelle-meſle auec eux dans la forteresſe, & s'en rendirent Maiſtres l'an mil cinq cents ſeptante quatre, le iour de ſainct Barthelemy vingt-quatrieſme Aouſt à Midy, du regne de Philippes II. Roy d'Eſpagne, & de Sultan Selim Empereur des Turcs, ainſi fut laſchement perduë ceſte place quarante iours apres que Siuan Baſſa & Cochiali Capitaines és mers du Grand Seigneur l'eurent aſſiegee auec vne armee de trois cents galeres, vingt groſſes naues, & pluſieurs Caramonſaulx, qui ſont vaiſſeaux de diuerſe grandeur, deſquels les Turs ſe ſeruent en marchandiſe.

Ledit Siuan Baſſa General de l'armee, ayant faict venir deuant ſoy le Capitaine qui commandoit dedans la Goulette, nommé Dom Pietro de Carroga, luy donna vn ſouflet, en luy reprochant aigrement ſa laſcheté, puis le fit mettre aux ceps, où il mourut peu de iours apres en chemin de Conſtantinople.

Celuy qui gouuerne auiourd'huy Tunis s'appelle Cara Oſman, Turc de nation, ſimple Ianiſſaire, ſans charge, cordonnier de ſa premiere vacation: mais qui par ſes menees & factions gouuerne depuis quinze ans en ça l'Eſtat de Tunis au nom de la Milice des Ianiſſaires, ſi abſolument, que toutes choſes dependent de luy, n'oſant aucun, non pas le Baſſa meſme, rien entreprendre que par ſon aduis, & bien qu'il demeure à la porte du Palais dudict Baſſa, auec la troupe de ſes compagnons pour ſa garde: toutefois il ne ſe peut reſoudre dedans aucun affaire, ny prendre aucune determination au Diuan, ou Conſeil dudit Vice-Roy, que premierement elle ne ſoit communiquee à Cara Oſman, & ce qu'il arreſte, ayant recueilly les voix de ſes compagnons paſſe pour loy irretragable. Quant à ſa perſonne, il eſt de moyenne taille, gros & robuſte, de contenance fiere, & arrogante à merueille, ayant l'œil furieux, & qui ne regarde iamais en face, le viſage plain & rond, portant le menton raz, & la mouſtache grande comme tous les autres Ianiſſaires de Barbarie: ſon veſtement ſimple, & non different du commun, vn bonnet rouge entouré de trois ou quatre plis de Turban, ſa chemiſe ou aloc iuſques au deſſus le genoüil, vn ſaye de drap violet venant à la moictié des cuiſſes: par deſſus vne longue robbe de meſme eſtoffe qu'il porte ordinairement à la fantaſque, trouſſee autour du col, & pendante de coſté d'autre, comme les cornettes des Conſeillers du Parlement, & auec cela vne paire de gros couteaux à la ceinture.

Vers la ville de Tunis, le long de ce deſtroict de terre ſuſdite, ſur ledict Lac ſe void vne certaine eſpece de grands oyſeaux appellez des Mores Louzé, & des Turcs Calouues, leſquels ont les jambes fort menuës & greſlees, hautes de plus de deux pans & demy, le corps de la groſſeur d'vn heron, couuert de plumes blanches, le manteau des aiſles incarnates, & les groſſes plumes noires: le col tres-long, reueſtu d'vn duuet blanc, rougiſſant de meſme que le fond d'vne roſe blanche nouuellement eſcloſe, le bec de pareille couleur, reſſemblant vn cartilage courbé, au milieu en dos de raſoir, & long d'vn demy pan, ils ſont en ſi grand nombre, que l'eau en eſt toute couuerte.

Pour reuenir à Tunis, outre ce que dict eſt cy-deſſus, elle eſt la ville capitale du Royaume appellé de ſon nom, ſcituee en la prouince, iadis nommee Mauritanie, en pays ſec & pauure, ayant à ſon Midy vne longue ſuitte de hautes montagnes, bonnes & fertiles, habitees de Mores, leſquels demeurent en des Donary qui ſont villages ambulatoires, compoſez de cent ou deux cents petites tentes, qu'ils changent & tranſportent de lieu

à autre,

à autre, ſelon la commodité des faiſons & paſturages pour leur beſtail, dont ils nourriſſent grande quantité, principallement de cheuaux. Ces tentes ſont rangees de telle façon qu'il y a pluſieurs ruelles comme en vn Camp, & au milieu d'vne grande place où ils retirent le beſtail, les dernieres ſont entrelaſſees les vnes dans les autres, de façon qu'elles ſeruent de mur au Donary, auquel n'y a que deux entrees, l'vne pour le paſſage des animaux, & l'autre pour la gent & le peuple: de nuict on les bouche auec de gros faiſſeaux d'eſpines, de peur que les Lyons & autres beſtes ſauuages n'y entrent.

Tunis a du coſté de Tramontane le Lac ſuſdict long de douze mille ſur le bord meridional, auquel les Eſpagnols auoient vn fort qu'ils perdirent peu de temps apres la Goulette: on paſſe à trauers ſur les ruines d'icelluy pour aller de la ville au lieu d'où partent les barques, qui tous les iours vont à la Goulette.

Les femmes de Tunis ſont lubriques & publiques, & ce qui eſt à remarquer, eſt qu'au milieu de la voye publique, elles ſe preſentent là toutes preſtes à toute heure, au deſir des paſſans, leſquelles auec le premier qui en demande ſans ſe cacher en preſence d'vn chacun, font leur petite beſongne priuément à la Diogenienne: & les Mores cognoiſſans que la naifueté & franchiſe de ce commerce ſemble eſtrange aux eſtrangers, plus ciuiliſez qu'eux, pour leur en oſter l'eſtrangeté, & les y appriuoiſer chaque fois que les eſtrangers trauerſent par le milieu de ſes femmes, s'esbattent à qui en offrira le ſpectacle: mais premierement leur font donner deux ou trois aſpres pour payer la poſte: ils ne les ont pas ſi toſt mis és mains de ces commeres, qu'elles les ſerrent contre leurs bouches, & elles meſmes s'eſquipent au combat, ſe couchant emmy la place, pluſtoſt naifuement qu'effrontément, puis commencent la luitte, paſſans les iambes ſur les eſpaules, & les enlaceans fermement autour du col des compagnons, à la mode du païs: quoy faict prenant vne petite cruche pleine d'eau qu'elles ont touſiours prés de ſoy à cet vſage, nettoyent & lauent leurs corps, conformément aux loix de la Religion Mahumetane, leſquelles lians la pureté & mondicité de l'ame auec celle du corps ordonnent ce lauement aux leurs, apres qu'elles ont ſatisfaict aux functions naturelles: Ceſte ceremonie acheuee elles ſe raſent.

Il faut auſſi obſeruer que les Turcs de Barbarie ont vne Muſique compoſee de quatre ſortes d'inſtrumens, qui rendent vne harmonie agreable: ils ont deux ſortes de tambours, vn reſſemblant aux noſtres, qui accompagnent les meneſtriers de villages, lequel portans pendu au col, ils le touchent de la main droicte auec vne petite maſſuë courbe par le bout comme vne croſſe, & de la gauche en frappent le reuers auec vn menu ſion de verge: les autres ſont d'airain, & de la grandeur d'vne ſalade ou d'vne bourguignotte, ainſi clos d'vn bout, ne pouuant eſtre battus que par vn coſté: il y en a touſiours deux enſemble, leſquels voulans toucher ils les poſent en terre & ſe baiſſent, & les touchent auec deux petites houſſines fort delices: voyla leur commune Muſique, tant pour la paix que pour la guerre. Pour leurs Nopces, Circonciſions, & autres feſtes & ſolemnitez, aux ceremonies publiques, comme au Berran, qui eſt leur Paſque, ou à la Circonciſion du Prince, ils y adiouſtent d'autres gros tambours, qu'à peine ſix hommes les peuuent porter.

Alger ville capitale du Royaume, eſt ſcituee ſur le penchant d'vne roide colline, & s'eſtend du ſommet d'icelle iuſques au riuage de la mer, repreſentant la face d'vn theatre, eſtans les maiſons eſleuees par degrez l'vne plus haute que l'autre: de ſorte que toutes, ſans que les premieres nuiſent aux dernieres, iouiſſent eſgallement de l'aſpect de la mer: ſa figure eſt quadrangulaire, plus longue que large: ſes edifices ſerrez ſans iardinages, ayant ſeulement leurs petites courts, & deſſous icelles des ciſternes, eſquelles ſe reçoiuent les eaux de pluye, pour s'en ſeruir au beſoin, d'autant qu'il n'y a aucunes ſources dans la ville, ains y eſt l'eau apportee de dehors par canaux, & aqueducs, qui ſe peuuent trencher aiſément de celuy qui l'aſſiegeroit, & pour cela foüiſſent-ils leſdites ciſternes: les maiſons ſont couuertes, en terraſſes & enduictes de chaux dedans & dehors, tellement que de fort loing, la ville ſe voit comme vne tache blanche dans la montagne. Autour des murailles qui ferment le coſté de la mer de quatre en quatre cents pas ſont baſties de grands hoſtels, en chacun deſquels loge vne compagnie de Ianiſſaires, & dedans leurs enclos y a des courts ſpacieuſes, où les ſoldats ſe peuuent ranger en bataille. Elle a bien quatre cents mille de circuit, & contient plus de cent mille ames y compris les dix mille de la garniſon.

Il y a vne Citadelle autour des murailles, en laquelle ſont plus de deux cents pieces de fonte, tant groſſes que petites.

Dehors du coſté du Midy, ſur le ſommet d'vne montagne ſont conſtruictes deux forteresſes

Digitized by Google

qui la commendent, & vers le Nord à cent pas de la porte y a vn eſperon ſur le riuage de la mer, que l'Occhialy fit faire pour flanquer la coſte, & en empeſcher l'abord aux galeres ennemies.

La principalle force du Royaume d'Alger conſiſte en ces dix mille ſoldats entretenus en ceſte ville, tant en paix qu'en guerre, ſçauoir ſix mille Ianiſſaires, entre leſquels ſont trois cents Mauſoulagas qu'ils appellent, huict cents Boulocbaſſis, ſix cents Odobaſſis, & le reſte Ioldaches, ou ſimples ſoldats: plus trois mille, tant Topigia & Mutafaragas, que Dognengia & Spagis, & mille Moriſques, Granadins, ou Tagarins.

Leſdits Ianiſſaires ſont le corps de la Milice, & gouuernent abſolument l'Eſtat d'vne façon la plus tumultueuſe & eſtrange qu'on vid iamais, ne recognoiſſans le Grand Seigneur non plus que le Baſſa, lequel bien ſouuent ils iettent en priſon, s'il manque de leur donner leur paye à iour nommé: au reſte ſont preſque tous Chreſtiens reniez, gens perdus, ſans foy, ſans conſcience & ſans Religion, ramaſſez comme en vn clouaque de tous les Eſtats de Turquie, & de Chreſtienté, & bannis ou fugitifs de leurs pays, pour l'enormité des crimes par eux perpetrez: Ils vont tous raſes, fors la mouſtache, brauement armez, n'eſpargnans les trente, quarante, ou cinquante eſcus en vne harquebuſe, tres-bien veſtus, comme de ſoye, d'eſcarlate, qui leurs viennent iuſques aux genoüils: la pluſpart de leurs habits & ſayons garnis de boutons d'argent ou d'or, & par deſſus vne longue robbe de meſme eſtoffe, en teſte vn bonnet rouge auec vn petit Turban à l'entour, aux jambes ils portent des chauſſes d'eſcarlatte, & des boutines de marroquin de diuerſes couleurs.

Les Chefs, comme les Boulocbaſſis, Odabaſſis, & autres differens des ſimples Ianiſſaires, par la coiffure, s'affutans d'vn chaperon rouge, dont ils replient la queuë ſur l'oreille, & ceignent la teſtiere de ſept ou huict tours de Turban rouge, comme cordons l'vn à coſté de l'autre. Ceux d'entre les gens de guerre qui ne ſont point mariez, tirent outre leur paye ordinaire quatre pains le iour pour deux deniers, leſquels pains ils vendent ſeize deniers, & ce en toute ſaiſon, quelque cherté de grains qu'il y aye.

Outre ceſte ſoldateſque, qui ne faict que la dixieſme partie du peuple de la ville, elle eſt encore habitee de Mores & de Iuifs, ceux-cy en grand nombre: mais pauures plus qu'en autre lieu du Leuant, d'autant qu'ils ont leſdits Mores pour compagnons de commerce, auſſi fins & ruſez qu'eux. Ils ſe veſtent de long à l'vſage du pays, portans ſur leur ſouſtane vn baracan ou grande cape de ſerge noire, tiſſuë d'vne piece ſans couture auec ſon capuchon derriere. Les vns ſe couurent la teſte d'vn bonnet noir ou violet gros, haut en forme de poire: les autres, ſçauoir ceux qui deſcendent de Catalogne, & leur poſterité ſe coiffent d'vn chapperon de drap noir, dont la queuë leur pend derriere iuſques à la ceinture, ſemblables iuſtement à ceux qu'y portent les vieilles matrones de Paris.

Quant aux Mores, leur eſtant auſſi bien qu'aux Iuifs interdit le maniment des armes, ils s'addonnent au trafic, leurs habillemens eſtans longues ſouſtanes de couleur de baracana blancha, par deſſus leurs coiffures ils ont des Turbans blancs, deſquels ils paſſent deux ou trois plis ſous leur gorge.

Les femmes des vns & des autres, par la ville ſe couurent & enueloppent tout le corps d'vne grande piece de ſerge, ou d'eſtamine, & ſe cachent le viſage auec deux linges, l'vn qui leur voile le front iuſques ſur les paulpieres d'enhaut, & l'autre la partie inferieure de la face, tellement qu'elles ne monſtrent que les yeux, & deſſous leurs mantes elles portent ſoutanes de diuerſes eſtoffes, de ſoye & de brocard. Au lieu de chauſſes elles vſent de longs calçons, de toile fine, qui leur deualent iuſques aux cheuilles des pieds, & ſe parent le col, les bras & les iambes d'orfeureries, enrichies de ioyaux & pierres pretieuſes: elles ſe teignent les ongles en rouge, auec vne certaine herbe appellee des Turcs, & des Mores *Quena* ſe nourriſſent les paulpieres, les ſourcils & leurs cheueux auec de l'antimoine bruſlé.

DESCRIPTION

Digitized by Google

DESCIPTION DE L'EGYPTE,
ET LA TROGLODITIQVE SA VOISINE.

SOMMAIRE.

AV Royaume de l'Egypte *ſe trouuent pluſieurs choſes dignes de remarques s'il y en a au monde: mais auant que de les toucher l'Autheur expoſe l'aſsiette du pays, la pluralité des noms dont les anciens ont baptiſé l'Egypte. D'où les Egyptiens ont tiré leur origine. L'eſtendue de ceſte prouince en longueur & largeur. Sa figure reſſemblant à vne bande deſployee de ſon long. Sous quel climat, & en quelle paralelle. Les diuerſes partitions que les anciens ont faict de ce pays, & comme iadis elle eſtoit diuiſee en haute & baſſe. Le grand nombre de ſes villes montans 26. mille, du regne l'Amaſis: Le nom des plus renommees, entre leſquelles eſt* Syene, *où ſe monſtre vn pays fort profond, auquel on ne void point d'ombre, le Soleil entrant au ſigne de l'Ecreuiſſe.* Memphis *celebre pour la demeure des Roys d'Egypte, & pour le voiſinage des Pyramides miſes entre les ſept merueilles du monde. La ville du* Caire *de figure triangulaire, qui a dans ſon enceinte vne Tour, par le moyen de laquelle on cognoiſt & preuoit la fertilité ou ſterilité future de toute l'Egypte.* Alexandrie, *ville baſtie en forme de Croiſſant, où l'on void de belles ciſternes, les ruines des anciens Palais de Cleopatra, & du Roy pere de ſaincte Catherine. Dix eſguilles hautes de dix toiſes, & autres ſingularitez,* Damiette *& autres. Le* Nil *fleuue admirable en ſon nom, qui en ſes terres porte le nombre des iours de l'annee, & celebre pour ſes ſept bouches, qui innondans les lettres d'Egypte les rend fertiles: la ſource duquel ignoree des anciens a eſté deſcouuerte en noſtre temps. Entre les ſuperbes edifices de ce Royaume ſont les ſepultures des Roys, les obeliſques, les Sophinx, les Pyramides. Vient en ſuitte la conſideration de ſes richeſſes cauſees de l'abondance de toutes ſortes de grains, cotton, ſucre, vins de longue garde, palmiers, ſycomores, grenades, oranges, le tamaru, l'alcane ſeruant au teinct des Egyptiens: L'ametiſte, & autres pierres precieuſes, pierres adites ou d'aigle doüees de telle vertu, qu'elle font ſurprendre & recognoiſtre les larrons. Et pres du Caire croiſt l'arbre portant le baume. Quant au naturel des Egyptiens, & grande ſubtilité d'eſprit, il ſuffit dire que l'antiquité leur a donné & attribué l'inuention des ſciences: les femmes s'y trouuans meſme capables d'exercer la marchandiſe, & faire tous autres offices de l'homme: ce qui ſe pratiquoit anciennement. Le reſte du diſcours de l'Autheur eſt fort notable, touchant l'ancienne forme du dueil des Egyptiens. Leur façon d'eſcrire de la main droicte à la gauche, & les deux ſortes de lettres dont ils vſoient, l'vne ſacree, & l'autre commune & profane. Les veſtemens des Preſtres, leurs ſacrifices, leurs viandes, les feſtins, à la fin deſquels ſe monſtroit vne ſchelette, ou corps mort. Les pompes de funerailles & obſeques, tant Royales que des particuliers. Les Deitez qu'ils adoroient ſous la figure de toute ſorte d'animaux. Leur naturel, façon de viure, & Religion de ce temps. Leurs loix & couſtumes anciennes faites ſur le trafic, & le larcin, & touchant le mariage de leurs Preſtres. L'authorité des Roys: l'ordre qu'ils tenoient à traicter les affaires: & leurs ceremonies au ſacrifice du Taureau qu'ils faiſoient aux Dieux. Finalement, & pour le dernier poinct eſt repreſenté quel eſt l'eſtat de la Religion à preſent en Egypte, & quelle eſt la maniere de viure des Chreſtiens appellez* Cofites, *ou Chreſtiens de la Ceinture des Roys qui ont regné en ceſte Monarchie, & de ſon Gouuernement depuis la deſtruction de l'Empire Romain, iuſques à l'inuaſion d'icelle par les Turcs.*

QVELQVES anciens Autheurs ont voulu que l Egypte fut vne partie du monde, ſeparee de l'Afrique, & de l'Aſie, entre leſquels ils l'enferment. 51

Les autres qui prennent le Nil pour la vraye borne de l'Aſie & de l'Afrique, mettent vne partie de ce pays en Aſie, & l'autre en Afrique.

Mais Ptolomee, & pluſieurs autres qui ont pris le Golphe Arabique, ou la mer rouge pour vne borne plus commode de ces deux parties, ont logé l'Egypte en Afrique.

Elle fut iadis nommee Ærie, Ætie, Potamie, Ogygie, Melambole, Hepheſtie, Myare, & Ethiopie encore, à cauſe des Ethiopiens qui s'y tenoient, ainſi qu'Eſtienne, & Euſtathie nous rapportent. Mais le nom d'Egypte luy vint de l'vn de ſes Roys frere de Danaus, ou de la riuiere du Nil, qui ſe nommoit autresfois Egypte: ou des peuples de Merſeu deſcendans de la race de Cham, qui, ſelon le teſmoignage de Ioſephe, furent appellez Egyptiens.

Ce pays a auſſi receu pluſieurs noms, ou epithetes de diuers Autheurs, veu qu'Apollodore le nomme la Religion des Melampodes, à cauſe de ſa grande fertilité, & ſuiuant Plutarque en Oſiris, on luy donnoit le nom de Chemie aux ceremonies ſacrees des Egyptiens. Et peut eſtre qu'on diſoit ce mot au lieu de Chamie, ainſi qu'Ortelius à fort gentiment remarqué, à cauſe de Cham fils de Noé.

Dans les liures ſacrez des Hebreux, ceſte contree s'appelloit Meſraim, comme dit Ioſephe, Chus, ſi nous voulons croire à Arias Montanus. Sur quoy ie ne veux pas taire que

ces Egyptiens ont tiré leur origine de Meſraim fils de Chus, qui ſortit de Cham fils de Noé. Les Arabes appellent ce pays Mezré, & ſes habitans Chybit, du nom de celuy qui domina le premier en ces quartiers.

Les Turcs les nomment Elchebits ſelon Pinet, ou bien Elquibet, à ce que dit Marmolie.

Ceſte prouince s'eſtend en longueur du Midy au Septentrion par vn long eſpace. Elle a pour ſes bornes du coſté d'Occident les deſerts de Barce, de Lybie, & de Numidie, & le Royaume de Nubie : du Midy le pays de Bugie, & le Nil, ainſi que dit Leon d'Afrique, d'autant qu'il faict en cét endroict vn petit ſerpentement, & ſe deſtourne quelque peu du Ponant au Leuant.

Mais Pline ſuiuy de pluſieurs pour ce regard, met la fin de l'Egypte de ce coſté pres de la ville de Siene, qu'on nomme maintenant Aſne. Les autres diſent, qu'il a du coſté du Midy des Cataractes, qui ſont des precipices fort eſtroicts, par leſquels le Nil tumbant auec vne grande abondance d'eaux, ne ſemble pas couler, mais ſe precipiter auec vne grande & extreme violence.

Il a pour ſa borne du Leuant les deſerts d'Arabie, qui ſont entre l'Egypte & la mer rouge, & toute ceſte contree eſt deſerte, ſans eau, à huict iournees de longueur. Il aboutit du Nort à noſtre mer, qui eſt nommee en cét endroict mer d'Egypte du pays qu'elle borde. Ce qui faict aſſez cognoiſtre que les anciens ont nommé ſeulement Egypte, ce qui eſt habité, & arroſé du Nil, c'eſt à ſçauoir le pays qui eſt enuironné de grands deſerts, commençant depuis les lieux qui ſont proches de Siene iuſques à la mer Mediterranee. Et ceſte partie qui eſt aſſiſe des deux coſtez du Nil, depuis Aſne iuſques à Alcair, ou au Caire, reſſemble à vne bande deployee de ſon long, ſi vous en exceptez les deſtours de la riuiere, comme dit Strabon, qui ſont en tres-grand nombre.

Ceſte figure eſt faite par quelques montagnes, pres deſquelles le fleuue coulant tout droict, & reſtreinct entre elles, n'eſt continuellement large de plus de cinq cents ſtades, ou d'enuiron trente-ſept mille, & meſme il n'a pas par tout ceſte meſme largeur. Mais quelques modernes diſent qu'il n'eſt large que de ſept ou huict mille, & meſme qu'il eſt quelquesfois tellement contrainct entre les montagnes, que ſa largeur eſt ſeulement de quatre ou cinq mille.

Mais depuis le Caire, ou pres d'iceluy ceſte riuiere ſe diuiſant en deux principales branches, donne à l'Egypte vne figure triangulaire, dont les deux coſtez ſont deux canaux du Nil, deſcendant de deux coſtez dans la mer, c'eſt à ſçauoir à main droicte, iuſques à l'emboucheure Peluſiaque, ou de Damiette, & à main gauche iuſques à l'emboucheure de Canope, où eſt à preſent la ville de Roſette.

La baſe de ce triangle eſt la coſte de la mer d'Egypte, entre l'emboucheure de Damiette & celle de Roſette, qui s'eſtend l'eſpace d'enuiron trois cents ſtades, ou cent ſoixante-deux mille d'Italie, ſelon Strabon, ou ſuiuant quelques autres de cent ſeptante mille pas.

Doncques la partie la plus Septentrionale d'Egypte, qu'on nomme la baſſe Egypte, eſt en forme d'Iſle, enfermee de la mer, & de ces deux canaux du Nil, & compriſe ſous le nom de Delta par les anciens Hiſtoriens, Geographes, & Poëtes, pource qu'elle eſt fort ſemblable à ceſte lettre Grecque.

Ceſte Iſle a de circuit, ſelon Strabon, enuiron trois mille ſtades, qui font trois cents ſeptante cinq milles d'Italie. Toutesfois les modernes diſent que ce Delta contient de circuit enuiron trois cents mille, veu que depuis la ville de Roſette iuſqu'à Damiette on compte cent quarante mille, & chaque canal eſt long de ſeptante mille. Ptolomee appelle cecy le grand Delta, lequel il diuiſe encor en petit, & troiſieſme : appellant petit Delta, ce qui eſt contenu entre le fleuue de Bubaſte & de Buſire, & troiſieſme ce qui eſt compris entre les riuieres de Bubaſte, & d'Atribe.

Tous prennent preſque la longueur de l'Egypte, depuis la ville d'Aſne iuſques à la mer Mediterranee: & ceſte eſtenduë eſt ſelon Pline de cinq cents octante cinq mille pas, mais quelques modernes diſent qu'elle contient enuiron cinq cents mille.

Leon d'Afrique eſtend la longueur de ce pays par delà Aſne, iuſques à la grande & ancienne Aſie, qui eſt eſloignee du Nil d'Egypte d'enuiron quatre-vingt mille du coſté d'Orient : & de Midy ſur la frontiere du Royaume de Nubie, & des peuples de Bugie. Le meſme autheur le faict long de quatre cents cinquante mille d'Italie : mais à cauſe qu'il les faict plus grands qu'il ne faut, il eſt beſoin ſelon l'opinion de Sainct d'y adiouſter vn quart, tellement qu'il y aura enuiron cinq cents ſoixante deux mille ordinaires.

Il eſt aſſis aſſez pres du Tropique de l'Eſcreuice, en tirant vers le cercle Arctique, entre le ſeptieſme & le dixieſme paralelle, principalement ſous le ſecond climat : A raiſon dequoy ſon plus grand iour d'Eſté eſt d'vn peu plus de treize heures & demie, & aux parties plus Septentrionales, il ne paſſe de guiere quatorze heures. Il eſt enclos entre le Meridien d'Alexandrie & de

& de Teneſſe ou Teneze : dont le premier paſſe par le 60. degré & demy, & l'autre prés de 63. degré & vn quart.

Nous trouuons diuerſes diuiſions de ce pays dans les autheurs, veu que ceux qui ſeparent l'Aſie de l'Afrique par le moyen de la riuiere du Nil, diuiſent ceſte prouince en trois parties, c'eſt à ſçauoir, en l'Egypte d'Aſie, autrement Thebayde, & maintenant Said, ou Seid : en l'Egypte d'Afrique, qui eſt partie qui tire au Ponant, & en la baſſe Egypte, compriſe vers le Nort, entre la diuiſion du Nil, ſous la forme de Delta.

L'Egypte eſtoit encore diuiſee anciennement en haute & baſſe. On nommoit haute la partie longue & eſtroicte, qui commence aux Cataractes au deſſus de Syene ſur la frontiere d'Ethiopie, & finit prés du Caire. La baſſe comprenoit ce qui eſtoit enclos entre les deux canaux du Nil, depuis le Caire, iuſques à la mer Mederrane ſous la forme de la lettre Delta, ou d'vn triangle.

Il y en a d'autres qui diuiſent ceſte prouince en haute, moyenne & baſſe. Ils prennent la baſſe depuis la frontiere ſuſdicte d'Ethiopie, & l'eſtendent ſeulement iuſques à Antinoë, ville aſſiſe ſur le Nil, que Leon d'Afrique appelle Anthius: & ceſte-cy eſt meſme choſe que Thebayde, ou le pays de Sahid.

Ils prennent pour moyenne Egypte la partie qui eſt entre la ville d'Antibe, & le ſommet du grand Delta, qui ſe nomme Heptapolis, & Heptanomie.

La baſſe Egypte eſt ſelon ceux-cy, la partie compriſe ſous la figure de Delta, & ceſte-cy fut appellee par les Romains Auguſtamnique, ou Auguſtamie. Iuſtinian la diuiſe en ſes nouuelles Conſtitutions, premiere & ſeconde.

Finalement Leon d'Afrique apporte vne diuiſion de l'Egypte, qui fut faicte lors que les Mahometans s'en rendirent maiſtres. Il la diuiſe donc en trois regions, c'eſt à ſçauoir en celle de Sahid, c'eſt à dire terreſtre, qui eſt depuis les frontieres de Bugnie, iuſques au Caire, & c'eſt icy la haute Egypte: en l'Erriſie, qui eſt la contree Occidentale du Nil depuis le Caire iuſques à Roſette, & en la Bachrie, ou Marennuë, qui eſt du coſté d'Orient eſt proche de la riuiere du Nil.

Il faut auſſi ſçauoir que l'Egypte fut autrefois diuiſee par Alexandre, en pluſieurs gouuernemens, & que les Romains pratiquerent apres meſme choſe. Herodote met dix-huict gouuernemens, ou Nomes: Strabon 19. Ptolomee 46. Pline enuiron 50. Mais Orthelius a recueilly de diuers autheurs plus de 66. Nomes.

Pour le regard de ces villes, quelques vns ont eſcrit qu'il y en auoit autrefois enuiron 20. mille lors qu'Amaſis regnoit, & Diodore dict qu'on en voyoit encor de ſon temps trois mille. Mais Orthelius n'en à peu trouuer que trois cens, quelque diligence qu'il ayt peu apporter en ceſte recherche. Tellement qu'il faut croire que ces anciens autheurs comprenoient en ce compte les bourgs & les villages. Toutesfois, nous ne nions pas que les guerres des Syriens, des Ethiopiens & des Romains n'ayent fumé pluſieurs villes. Mais laiſſant ceſte diſpute, ie dy, que les plus renommees d'Egypte eſtoient Syene, Thebes, qu'on nommoit auſſi Dioſpolis, Tentyre, Heliopolis, Memphis, Babylon, Alexandrie, Peluſe, & quelques autres.

Sienne maintenant Aſne, eſt preciſément ſous le Tropique de Cancer, ou de l'Eccetuiſſe. Ce fut en ce lieu, ſelon le teſmoignage de Pline, qu'on fit vn puits fort profond, auquel on ne void point d'ombre, lors que le Soleil eſt au commencement de l'Ecreuiſſe.

La ville de Memphis aſſiſe par delà le Nil, du coſté de l'Occident, fut autrefois la demeure des Princes d'Egypte, & les Pyramides, dont les autheurs ont faict tant de mention, en ſont bien peu eſloignees. Le Caire ſucceda au lieu de ceſte ancienne ville, & fut le ſeiour ordinaire des Soudans d'Egypte.

Il eſt vray que pluſieurs tiennent que le Caire eſt au meſme lieu où l'on voyoit iadis Babylon. Car Bellon qui a eſté par tous ces pays, ſemble aſſeurer que la ville nommee Babylon par les anciens, eſtoit vn peu au deſſus du Caire, & de faict, on void pluſieurs ruines & reſtes de beaux & magnifiques baſtimens en ce lieu, qui eſt auiourd'huy vn village, où il demeure aſſez bon nombre de Chreſtiens Grecs, & Armeniens, & l'on y void vne Chappelle, où il y a vne voûte ſous terre, ou l'on dit que la bien-heureuſe Vierge demeura cachee auec ſon fils noſtre Seigneur, lors qu'elle s'enfuit de Iudee.

La ville du Caire eſt plus longue que large, & la forme eſt triangulaire. Elle eſt fort grande & ceinte de murailles, non toutesfois de tous coſtez, pource que la plus grande partie eſt bordee du Nil qui luy ſert de murailles. Hors du pourpris des murailles on void beaucoup de baſtimens, & vn fort qui eſt en l'vn des coings ſur le rocher où quelques degrez ont eſté taillez, & dont la demeure eſt ſaine & agreable : d'autant qu'en regardant des feneſtres, & iettant ſa veuë tout à l'entour le plus auant qu'il eſt poſſible, on void tout le pays d'Egypte.

La plus grande partie des maiſons eſt couuerte d'vn double paué, à cauſe de la chaleur, &

Digitized by Google

les portes des maiſons ſont tellement baſſes & eſtroictes qu'il ſe faut baiſſer par neceſſité lors qu'on y veut entrer. Toutesfois, les maiſons des grands ont des hautes portes qui ſont hautes comme celles qui ſont en Europe.

Il y a en ceſte ville comme vne tour ſolide, par le moyen de laquelle l'on cognoit la fertilité qui doit eſtre en Egypte toutes les annees, en y remarquant combien la riuiere du Nil vient à croiſtre: car il y a diuerſes marques par leſquelles on iuge de la recolte. Car quand le Nil paruient au plus haut trou, l'on vient à recueillir du bled en abondance, & de ceſte ſorte ils iugent des biens qu'ils doiuent auoir ſelon la hauteur de cét eau. Toutesfois le Baron de Beaueau en ſon voyage, dit que c'eſt en vne Moſquee nommee Eſchial, que l'on meſure, combien le Nil croiſt en vne colomne qui s'y trouue. Mais Palerne en ſes Peregrinations, dit que c'eſt vne Iſle prés du Caire, que l'on va prendre garde à la hauteur de ceſte riuiere, de laquelle nous ferons mention en parlant de la qualité de l'Egypte.

Il y a auſſi dans le Caire vn lieu ceint de murailles, nommé Baſeſtan, où l'on vend force argenterie, draps d'or, d'argent & de ſoye, & quelques rares eſpiceries. C'eſt là que beaucoup de gens accourent, & s'aſſemblent ordinairement pource que l'on y void ce qui ſe peut trouuer de plus rare en toute la ville. Quelques vns diſent que toute ceſte ville a plus de huict mille de circuit, & plus de 24. mille ruës qui ſe ferment la nuict.

Il y a dedans & dehors la ville de fort beau iardins, qui outre les herbes ordinaires, portent des cannes de caſſe, de tamarie, des palmiers, des ſycomores, des oranges, des citrons, & des limons ſauuages, & encore des cannes de ſucre, & les hayes qui entourent ces jardins, ſont toutes plaines de Chameleons.

Au deſſus de Materce qui eſt vn beau iardin aſſez prés du Caire, l'on void vn Obeliſque dreſſé, plus grand, & plus gros, que ceux qui ſont en Alexandrie, & meſme que celuy que l'on void en l'Hypodrome à Conſtantinople.

Quant aux Pyramides d'Egypte, à ce que dit Bellon, elles ſont en vn lieu eſleuée, & commencent à paroiſtre de quarante milles pas de loing. Les Egyptiens nomment, comme il dit, ces Pyramides, Pharaons: & elles ſemblent plus admirables à ceux qui les regardent de prés, que les autheurs ne les ont deſcrites: car les anciens ouurages des Romains ſont bien peu de choſe, au regard de ces merueilleuſes maſſes de pierres. On les void en vn lieu fort deſert à quatre mille loing du Caire, à trois iets de pierre par delà le Nil. La plus grande ſurpaſſe auſſi en beauté toutes les autres. Elle a par le pied trois cens pas de carrure, qui ſont de douze cens de tour, & ſa hauteur peut auoir ſix cens pieds. Les pierres dont elle eſt faicte, ſont preſque eſgales, ayant trois pieds de long, deux de large, & autant d'eſpaiſſeur, & quoy que le ſommet ſemble eſtre faict en poincte, à cauſe de ſa hauteur, toutesfois il eſt faict en terraſſe de vingt & vn pied de carreure.

Le Baron de Beauueau, de qui i'ay tiré ce que deſſus, dit qu'en entrant dedans il deſcendit enuiron cinquante pas premierement, puis remontant enuiron quarante, il tira vne allee large de quatre pieds, haute de cinq, & longue d'enuiron trente pas, qui auoit au pied vne petite chambre, carree d'enuiron huict pas, mais toute ruinee, & pleine d'ordure: & retournant par la meſme allee, il vid à main droicte la bouche d'vne ciſterne fort grande & profonde, & montant ſoixante huict marches, il entra dãs vne chambre fort haute, & reueſtuë de marbre, longue de quatre pieds & demy, large de vingt & vn, où l'on void vne grande pierre creuſe de marbre Thebaique, eſpaiſſe de trois ou quatre doigts, longue de douze pas: large de cinq, & profonde cinq & demy. La pierre en eſt ſi fine, que frappant deſſus auec vne autre, elle ſonne clair comme vne cloche.

Voila ce qu'en dit ce Cheualier, au dire duquel ie m'arreſte, comme eſtimant qu'vn homme de ſa qualité met les choſes ainſi qu'elles ſont, ſans les déguiſer en aucune ſorte.

Belon dit qu'elle a des degrez qui s'aduancent par dehors, & trois cens vingt quatre pas en chacun de ſes coſtez. Dauantage, qu'il y a depuis la baſe iuſques au ſommet deux cens cinquante degrez, dont chacun eſt de la hauteur de cinq ſemelles, à raiſon de neuf poulces pour ſemelle. Il dit que ſa largeur eſt telle, qu'vn bon & fort archer eſtãt en ſon faiſte, & deſcochant en l'air vne fleſche, ne la pourra pas faire aller ſi auant qu'elle ne tombe ſur ſes degrez, au lieu d'aller par dela la baſe. Il dit que le ſommet eſt plein, & a deux pas de diametre, & que cinquante hommes s'y peuuent tenir à leur aiſe.

Ie ne parleray pas des autres, d'autant que ce ſeroit vne curioſité ſuperfluë: mais ie diray ſeulement qu'vn peu au deſſus de la Pyramide, l'on void le grand Coloſſe du Sphinx, proche du canal du Nil. I'en laiſſe la deſcription, pource que Pline, Herodote, & quelques autres, l'ont aſſez ſuffiſamment faicte.

La ville d'Alexandrie fut autrefois vne des premieres villes du monde: veu qu'elle cedoit ſeulement à Rome, pour le regard du nombre des habitans. Elle eſt aſſiſe, ſelon le Baron de

Beauueau,

ed by Google

Beauueau,en vn lieu ſablonneux,& ſur le bord de la mer,baſtie en forme de croiſſant, plus large que longue,& diuiſee en vieille & nouuelle. La premiere a bien trois mille de long, ayant au dedans outre pluſieurs choſes rares,deux montagnes de ſable qui y ſont encloſes. Ses anciennes murailles ſont encores debout,mais le dedans eſt preſque deshabité. Tous les baſtimens ſont creux au deſſous,& remplis de ciſternes, qui ſont ſouſtenuës par tout de pilliers de marbre,à cauſe de la neceſſité de l'eau,d'autant que l'on n'en a point d'autre que celle que l'on conduit du bras du Nil,appellé Calix, par certains canaux, pour remplir ces ciſternes vne fois l'annee, qui eſt le quinzieſme d'Aouſt.

Il y a là de fort belles &grandes ruës,auſquelles l'on peut voir pluſieurs antiquitez,& ruines, entre autres l'on y void les ruines du Palais du Roy Coſte, pere de ſaincte Catherine, & prés de là ſix colomnes de marbres,de vingt pas de tour,& hautes de trois toiſes hors de terre. On y void auſſi le long d'vne ruë,le lieu où ſainct Marc fut decapité,il y a là vne Egliſe où les Coffres gardent la pierre ſur laquelle la teſte luy fut tranchee,& la chaire où il preſchoit.

Il y a encores vne Egliſe dediee à ſaincte Catherine,où l'on void vne colomne carree, ſur laquelle on trencha la teſte à ceſte vierge.

Prés des murailles du port, l'on void deux eſguilles preſque ſemblables, toutes grauees de lettres hieroglyfiques, dont l'vne eſt toute couchee,& couuerte la pluſpart de terre: l'autre eſt haute de dix toiſes hors de terre,ayant vnze pieds de carreure.

On void plus haut,la place où eſtoit anciennement le Palais de Cleopatre, où elle auoit vne gallerie qui auançoit ſur la mer,ainſi que l'on peut voir par ſes ruines.

Hors de la ville l'on void vne colóne que Ceſar fit dreſſer en memoire de la desfaite de Pompee,qui eſt de marbre,& aſſez haute : la baſe & les chapiteaux ſont de quatre-vingts pieds de Roy,& y en a vingt-huict de tour.

Quant à la ville neufue,elle eſt vn peu plus plaiſante,aſſiſe en vne plus belle plaine, ayant à main gauche le vieil port,qui eſt defendu d'vn Chaſteau de la vieille ville:mais à cauſe de ſa difficulté on ne s'en ſert plus que pour mettre quelquefois des galeres & des galiotes.

A main droicte l'on void le port neuf,qui n'eſt qu'vne place combatuë de la Tramontane, ou du vent du Nord, mais il eſt deffendu d'vn coſté & d'autre de deux Chaſteaux,qu'ils nomment Farilos dont l'vn eſt ſur vne petite Preſqu'ille,&n'a point d'autre eau douce que celle que l'on y porte des ciſternes de la ville.

L'autre eſt vis à vis,& il faut que tous les vaiſſeaux paſſent à la mercy de l'artillerie de ces deux Chaſteaux,& ſans ces deux ports,la ville ſeroit vn peu de temps deshabitee pour le mauuais air qui y eſt.

L'Iſle du Phare,que l'on met vis à vis d'Alexandrie,n'eſt plus vne Iſle comme du temps de Ceſar,& de Ptolomee: car le lieu eſt ioint à la terre ferme,& a vn Chaſteau plein d'incommodité,pource qu'il y faut porter tous les iours ſur des chameaux de l'eau qu'on puiſe aux ciſternes d'Alexandrie.

A demie iournee au deſſus d'Alexandrie,l'on void Roſette,belle ville,aſſiſe ſur le Nil,& à 8. mille,ou enuiron de la mer. Les maiſons y ſont bien baſties,& enrichies de dorures,& de peintures, choſes rares en ces Prouinces.

La ville de Damiette eſt auſſi fort renommee,& aſſiſe prés de la mer Mediterranee: c'eſt elle que les anciens nommoient Peluſium, & qui fut auſſi appellee Eliopolis, du nom du Prince Elie,ou Alie,qui l'auoit ceinte de trois murailles. Suide la nomme Clef de l'Egypte: mais Ortelius eſtime que Peluſium eſt ce qu'on appelle auiourd'huy Teneze.

Outre ces villes,il y en a encores d'autres aſſez renommees,comme Michaele,qui eſt preſque auſſi grande que le Caire,& Fuca,ou Foua qui eſt apres le Caire plus grande que toutes les autres,& vis à vis l'Iſle d'Edibeb,que le Nil faict en ce lieu. Il y a encores vn grand nombre de villes & villages en Egypte,principalement prés de la riuiere du Nil,qui les rend agreables, & leur eſt extremement commode.

Quant aux villages qui ſont eſloignez du Nil, les habitans les ont faictes en des lieux hauts, pour euiter le deſbordement de l'eau: les maiſons y ſont baſties d'vn limon eſpais, & gras, & fort tenant,& les couuerts ſont pointus : toutesfois il s'en trouue auſſi qui ſont plains.

Pour le regard des Tryclodites, ils occupent le pays qui eſt outre le riuage de la mer rouge, qui eſt à main droicte,& l'Egypte. Ptolomee les appelle Arabes Ichtiophages,& Caſtale dit que ce pays ſe nomme maintenant Sirie : mais il ſemble que les modernes l'appellent à preſent Arabie Togloditique.

Les lieux principaux de ce pays ſont Grondol,ou Corondol,auec vn aſſez bon port.

Alcoſſer,ou Chozair, que quelques-vns prennent pour l'ancienne Berenice de Ptolomee, c'eſt là que les montagnes s'ouurent pour donner paſſage aux fruicts qu'on porte du pays des Abyſſins.

Digitized by Google

Il y a auſſi Suaquen,qui eſt la Ptolamais de Mele, ſelon l'opinion d'Orthelius. Pline la nomme Epitheras,& Ptolomee Theron,prés de ceſte ville il y a vn fort bon port. Le Turc y tient ordinairement vn Baſſa, qui commande à toute la contree.

On voit auſſi prés de la mer rouge,& cõme à la teſte du golphe Arabique la ville de Suez, que Pierre Gilliez,& Belon prennent pour l'Aſinoé de Ptolemee, Zieglere la prend pour la Potidie de Strabon: mais quelques autres tiennent que c'eſt Hero,ou la cité de Heros,qui eſtoit floriſſante au poſſible du temps de Ptolemee Roy d'Egypte.& des Romains, à cauſe de force marchandiſe qui y venoient des Indes & d'Arabie,qui eſtoient portees de là par le grand Caire, & par l'Alexandrie en Egypte. Mais auiourd'huy elle n'eſt guiere marchande.ny peuplee, à cauſe de la grande difficulté de toutes choſes,combien que le Turc ait fait tout ce qu'il a peu pour la rendre bien habitee.

QVALITE'.

L'Egypte eſt ſeulement arroſee de la riuiere du Nil, qui rend ſon terroir de grand rapport. On a donné beaucoup de noms à ce fleuue,dont on rapporte diuerſes raiſons,car Diodore l'a nommé Aëros, c'eſt à dire, Aigle,à cauſe de la viteſſe de ſon cours vers les cataractes. Il a auſſi eſté nommé Egypte d'vn Roy du pays qui communiqua ſon nom au Royaume, & à la riuiere. Feſtus dit qu'on l'a nommé Melus,& Euſtachie & Plutarque Mela. Cedren,& Epiphane le nomment Chryſoroas,c'eſt à dire, coulant en or,& Denys luy donne le nom de Syene. Il fut auſſi nommé anciennement Siris, Triton, Diris, Aſtape, & Aſtaboras. Les ſainctes lettres l'appellent Seor,ou Sihor,c'eſt à dire trouble,à cauſe de la bourbe qu'il porte auec luy en Egypte, & les meſmes luy donnent le nom de Gehon,& de Phiſon.

Les Egypriens l'on nommé Noym, les Abyſſins Tacui,ſelon Barius, ou Abanhi,ſelon Martian,les Africains Nil,& ceux du pays Taccaſij,& Abanhi. Il y a diuerſes opinions touchant la ſource de ce fleuue,& tous ſont preſques incertaines : Mais on ſçait auiourd'huy fort aſſeurément qu'il ne vient pas des montagnes de la Lune,ainſi que Ptolomee aſſeure,ains d'vn fort grand lac nommé Zaire,qui eſt en la haute Ethiopie, entre le Royaume de Congo, ou Manicongo,& le pays de Monomotapa, ou Benomotapa,ſous l'vnzieſme degré, ou enuiron de hauteur du pole Antarctique : & c'eſt auſſi choſe aſſeuree que ce fleuue courant par pluſieurs & diuers pays auec beaucoup de ſerpentemens,faict vn grand nombre d'Iſles, dont la plus grande eſt celle de Meroé : Mais lors qu'il eſt entré dans l'Egypte, il coule entre des montagnes qui l'enferment des deux coſtez,puis il va faire le Delta, aprés s'eſtre eſpandu par pluſieurs deſtroicts & vallees· car autant que les montagnes s'eſtendent & ſont eſloignees l'vne de l'autre, autant ce fleuue s'eſtend, ou ſe retraiſſit, & fait le pays, habitable de diuerſes figures: & derechef il s'eſpand par les campagnes,reprenant ſon cours naturel.

Or le Nil,tandis qu'il coule du long de l'Egypte,eſt fort ſemblable à la riuiere de Po, à ce que dit Belon, principalement comme elle eſt depuis Ferrare iuſques à ſon emboucheure: car on peut voyager ayſément ſur l'vn & ſur l'autre à voiles déployez, & aller contremont, ou contrebas de la riuiere.

Les anciens Autheurs ne ſont pas d'accord touchant le nombre des bouches du Nil : car quelques-vns en mettent ſept,comme Mele,Strabon, Diodore, & Herodote: les autres neuf auec Ptolomee, & Pline vnze, mais les modernes aſſeurent qu'il n'y en a que trois ou quatre, comme Guillaume de Tyr,& Pierre Belon,qui rapportent ce qu'ils en ont veu, de meſme que quelques autres: car il ſe diuiſe en quatre branches à quatre mille loin du Caire, dont les deux ſont les deux bouches principales & nauigables, c'eſt à ſçauoir, celle de Damiette, & celle de Roſette. Toutefois au temps du desbordement pluſieurs ruiſſeaux auſquels la riuiere eſt diuiſee,ſont nauigables. Mais en autre temps les grands vaiſſeaux n'y peuuent voyager,à cauſe des mareſcages,& du ſable,mais ſeulement on les peut paſſer a gué.

Au reſte ce fleuue eſt extremément fecond,veu qu'il nourrit beaucoup de poiſſons fort renommez,& outre cela des animaux,& des monſtres eſpouuentables,comme des cheuaux, & veaux marins,des crocodilles& autres,qui ſont fort dommageables aux hommes. On dit qu'il ne vient point de vent de ce fleuue,& que ſon eau eſt douce ſur toutes les autres du monde:& ce peut-eſtre à cauſe qu'elle eſt fort cuitte,& par ce moyen moins eſpaiſſe, & plus ſubtiliſee,ou bien à cauſe de ſon long cours, veu que l'on tient qu'il n'y a riuiere au monde qui coule par vn ſi grand eſpace de terre.

Quelques vns nous rapportent que le Nil eſcrit en Grec,en exprimant le nombre que vaut chaque lettre,contient le nombre des iours de l'annee,en ceſte ſorte, N. 50, E. 5. I. 10. Λ. 30. O. 70 Σ. 200.

Le desbordement en Egypte commence enuiron du dixſeptieſme du mois de Iuin, auquel temps

temps ceſte riuiere croiſt durant quarante iours de ſuitte,& decroiſt par vne meſme eſpace de temps.

Cecy arriue lors que l'Ethiopie qui eſt au deſſus de l'Egypte, a ſes longues pluyes premierement aux dernieres montagnes: & lors que ces pluyes ont paſſé, le debordement ceſſe, & la riuiere ſe retire.

Et veritablement c'eſt choſe admirable de voir croiſtre ce fleuue, quand les autres decroiſſent,& de voir amoindrir lors que les autres viennent à groſſir.

Or durant le temps de ſon accroiſſement iuſqu'à la fin de ſa retraicte toutes les villes d'Egypte ſont comme des Iſles, pource qu'elles ſont aſſiſes ſur des lieux hauts, afin que le desbordement du Nil ne leur puiſſe nuire. Tellement que l'on n'y peut aller que ſur des batteaux en nageant: & c'eſt lors que preſque toutes les beſtes ſauuages ſe noyent,& celles qui peuuent eſchapper, s'enfuyent en des lieux plus eſleuez, & les animaux domeſtiques que l'on tient lors dans les eſtables, y ſont nourris par leurs maiſtres, qui ont auparauant pourueu à leur nourriture.

Au reſte, d'autant que la quantité de creuë du Nil a eſté moindre autresfois, l'on peut coniecturer qu'elle ſera nulle quelque iour,& que le riuage eſgalera la hauteur du fleuue.

Il y en qui tiennent, ſuiuant le teſmoignage de Strabon, que l'Egypte fut toute couuerte, ſubmergee anciennement de la mer, iuſques aux mareſcages d'aupres de Peluſe, du mont Caſſie, & de Sarbonide: mais que par le moyen du Nil, qui porta continuellement auec ſon inondation du limon,& de la bourbe, elle deuint telle qu'on la void. Et ce qui fait foy de cecy, c'eſt vn grand nombre de coquilles de mer que l'on y trouue ſous le ſable.

Le pays d'Egypte eſt plain, bas & ſans montagnes: à raiſon dequoy l'on ne le peut voir de guieres loin. Son air eſt chaud,& nuiſible, qui faict que pour eſuiter la grande,& inſupportable ardeur de l eſté, & pour prendre la fraiſcheur, & receuoir quelque vent, les habitans ont accouſtumé, ſelon le raport de Leon d'Afrique, de baſtir en toutes les villes, de fort hautes tours, qui ont au plus haut,& au bas vne porte, qui eſt vis à vis des maiſons,& le vent vient au bas par le faiſte. Toutesfois ceſte Prouince n'eſt pas ſubiette aux vents du Midy, qui ſont ardans comme le reſte d'Afrique, ains elle eſt principalement expoſee aux vents du Nord; qui ſont humides, au lieu qu'aux autres pays ils deſſeichent.

Le pays n'eſt auſſi ſubiect aux tremblemens de terre, ny aux pluyes, dont il n'a pas beſoing, à cauſe que la terre eſt tous les ans engraiſſee par le groſſiſſement du Nil. Et s'il y tombe quelques pluyes, ce qui aduient toutesfois fort rarement, elles apportent des catharres, des fieures, des enfleures de coüillons,& autres maladies.

Au reſte il eſt fertile au poſſible, à cauſe de ce desbordement du Nil, au defaut duquel on y void vne cherté extréme. Il y a pluſieurs foſſez qu'on y a faicts, afin que les villes, qui ſont loing du Nil au milieu de la Prouince, ne fuſſent deſpourueuës d'eau, lors que le Nil viendroit à s'eſcouler.

Troge aſſeure que la terre d'Egypte eſt ſi feconde, qu'il n'y a pays qui porte en plus grande abondance les choſes qui ſont neceſſaires pour la nourriture de l'homme.

Auſſi pluſieurs d'entre les anciens ont nommé l'Egypte, Grenier de la terre, & Pline aſſeure que la grandeur de l'Empire Romain, n'euſt guieres peu durer ſans la richeſſe, & le grains d'Egypte, d'autant que l'abondance, ou la famine du peuple Romain, ne dependoit que de la riuiere du Nil.

Le meſme dit encores, que la terre d'Egypte abonde tellement en herbes bonnes à manger, que ce pays ſe peut ayſément & fort facilement paſſer de bled.

On doit doncques pluſtoſt admirer, que l'on ne peut eſtimer les richeſſes d'Egypte, ſi l'on conſidere la magnificence, l'orgueil des ſepultures des Roys, le Labyrinthe,& Obelyſques, les Pyramides,& les Sphynx qui furent parfaicts auecques vne deſpence incroyable.

Ceſte prouince abonde de toute ſorte de grains,& de Legumes. Elle a de tous coſtez de fort bons paſturages,& des oliuiers en fort grand nombre. Toutesfois la haute Egypte, ou le pays de Sahid, ſurpaſſe toutes les autres parties en abondance de legumes,& de lin,& en nombre d'animaux, de poules, & d'oyes.

La partie de la baſſe Egypte expoſee au Leuant, qui s'appelle Errife, produit abondance de fruicts, d'orge,& de ris,& la partie Occidentale grande quantité de Coton, & de ſuccre. On moiſſonne en ce pays au commencement d'Auril, & tout auſſi toſt on bat le bled, tellement qu'enuiron le vingtieſme du mois de May, il ne reſte plus vn ſeul eſpic à couper.

Les champs qui ſont autour du Nil, pour la plus grande partie, à ce que dit Belon, ſont pleins de ris,& de cannes de ſuccre. Mais au delà du riuage du Nil, on cultiue mal-ayſément les jardins, pource qu'il faut par le moyen de certains inſtrumens que les bœufs portent, auoir perpetuellement de l'eau pour les arroſer.

Outre les herbes, & les grains, il y a de fort bon vin, & en grande abondance en divers lieux: veu que proche du lac Mareotide on recueille de tres-bon vin, qui eſt de longue garde. Mais il n'y a guieres d'huyles, ny de bois taillis, & meſmes l'on n'y void guieres d'autres arbres que des palmiers, qui ne vallent rien pour faire des baſtimens. Ces palmiers deuiennent merueilleuſement hauts par tout le pays d'Egypte, & l'on a veu, ſelon le recit de Belon ſortir d'vn ſeul tronc vingt grands arbres, ſeparez. Outre les palmiers, les iardins portent auſſi des ſycomores, de la caſſe, des grenades, des oranges, & du tamaris, dont la plus grande partie deuient extremément haute: mais les tamaris n'y viennent point ſans eſtre ſemez, & viennent auſſi aux lieux ſecs, qu'en ceux qui ſont humides. Quant aux ſycomores, ils ſont ſi verds qu'ils ſurpaſſent en verdeur tous les autres arbres.

On y cultiue auſſi ſoigneuſement vn arbriſſeau nommé Alcane, duquel on void des bois taillis, ils rend iaunes ſes fueilles lors qu'elles ſont ſeiches, & les femmes qui demeurent dans les terres du Turc en teignent leurs mains, leurs pieds, & vne partie de leurs cheueux. Il y a auſſi grande quantité de fleurs & de bõnes ſenteurs: veu que Pline donne auſſi des parfums precieux à l'Egypte, combien qu'il aſſeure que les fleurs n'y ſentent guieres bon ordinairement, pource que l'air y eſt plain de broüillards, qui viennent du voiſinage du Nil.

Outre les beſtes cruelles & nuiſibles, dont ce pays abonde, il nourrit vn grand nombre d'animaux domeſtiques, comme des buſles, des bœufs, des chameaux, des cheuaux, des aſnes, des moutons, & des cheures: toutes leſquelles beſtes y deuiennent fort grandes, à cauſe de leur temperature de l'air, de l'abondance du paſturage, & de la bonne nourriture de l'herbe, arroſee de l'eau du Nil. Entre les autres animaux l'on y void des moutons gras, & gros au poſſible, qui ont des queuës fort eſpaiſſes qui pendent à terre: & ces moutons ont la laine noire.

Et pource que ce pays eſt fort mareſcageux en hyuer, il nourrit pluſieurs oyſeaux d'eau, principalement des cygognes, dont l'on void vn ſi grand nombre en quelques lieux herbeux du Nil, que l'on en void les champs & les prez tout couuerts.

Il s'engendre auſſi en ce pays vne ſi grande quantité de grenoüilles, que ſi les cygognes ne les deuoroient, on ne verroit autre choſe. Il y a force chameleons, à ce que dit Belon, que l'on trouue parmy les arbriſſeaux, & qui ne viuent pas de vent, comme pluſieurs ont eſcrit, combien toutesfois qu'ils puiſſent demeurer ſans manger toute vne annee.

Or les poules n'ont pas accouſtumé de faire eſclorre, ny de couuer les pouſſins en aucun endroict d'Egypte, ains l'on ſe ſert pour cét effect de la chaleur des fournaiſes. Dauantage, ce pays à touſiours abondé en metaux, principalement aux lieux qui ſont plus proches de l'Ethiopie, & l'Amethiſte, & pluſieurs autres pierres precieuſes s'y engendrent. On trouue vne ſi grande quantité de pierres Aetites, ou d'Aigle prés d'Alexandrie, que l'on en peut charger des nauires: & ces pierres ont ceſte particuliere vertu, qu'elles font ſurprendre & recognoiſtre vn larron ainſi que Belon remarque en ſes Obſeruations.

Les femmes d'Egypte ſont fecondes à merueille, de ſorte que le plus ſouuent elles font trois ou quatre enfans à la fois, & meſme on a remarqué que les enfans qui naiſſoiẽt en ce pays dans le huictieſme mois, ne ſont pas en danger de mourir, comme ils ſont aux autres contrees.

Prés du Caire, & au lieu nommé Meteree, l'on trouue l'arbre qui porte le baume: & aux enuirons d'Alexandrie l'on void vn grand nombre de certaines cheures que l'on nomme Gazelles, & l'on y void auſſi force grenades, limons, oranges, citrons, figues & ceriſes, & d'autres ſortes de fruicts que nous n'auons pas en ces contrees. On trouue encore aux enuirons d'Alexandrie grande quantité de legumes, de ris, d'orge, & d'epeaute.

Il eſt vray que ce terroir ſeroit ſterile, ſi les habitans ne mettoient vne grande diligence à le cultiuer: & principalement aux endroicts qui ſont eſloignez du Nil à cauſe de l'eau qu'il faut auoir par le moyen des bœufs, & de certains inſtruments.

L'Iſle d'Edibeb abonde en cannes de ſucre, en ſycomores, & palmiers, en toute ſorte de legumes, & en ris.

Quant à l'Arabie Trogloditique, c'eſt vn pays ſterile, ſablonneux, deſert, & non cultiué, & meſme on l'habite fort peu, à cauſe que l'on n'y peut auoir de l'eau que bien rarement.

Pour le regard de la ville de Suez, il n'y a point d'eau à deux mille tout à l'entour: car ils puiſent d'vn certain puits, qui eſt à deux mille loing de la ville de l'eau qu'ils portent ſur des chameaux, mais elle eſt vn peu amere & ſalee.

MOEVRS ANCIENNES.

LEs Egyptiens ont eſté touſiours merueilleuſement ingenieux, & ſpirituels, de ſorte que Macrobe nomme l'Egypte, Mere des arts: pource que les habitans de ce pays ont inuenté la

té la Geometrie, Arithmetique, & Medecine, & plusieurs autres arts. Ils se sont addonnez les premiers de tous aux obseruations des astres, à la magie, & aux sorcelleries.

Ce furent les premiers qui inuenterent les noms des douze Dieux, & qui dresserent aussi des autels, des idoles, & des temples, & qui mirent les figures d'animaux en leurs statuës: ce qui faict cognoistre assez clairement, qu'ils ont sans doubte prins origine des Ethiopiens, qui ont introduit premierement toutes ces choses au monde, ainsi que Diodore Sicilien nous racompte.

Les femmes d'Egypte exerçoient iadis la marchandise, tenoient tauerne, & faisoient tout ce qui est de l'office des hommes: au lieu que leurs maris estoient faineans, enfermez en leurs maisons, & s'il faloit porter quelque fardeau, les hommes le mettoient sur leur teste, & les femmes le portoient sur leurs espaules. Les hommes s'accroupissoient pour pisser, & les femmes au contraire faisoient de l'eau toutes droictes, alloient à leurs affaires dans leurs maisons, & banquetoient en plaine ruë.

Il n'y auoit femme en Egypte qui peust estre Prestresse au temple d'aucun Dieu, ny d'aucune Deesse. Et quant aux Egyptiens, ils n'estoient consacrez à vn Dieu particulier, mais à tous ensemble. Il y auoit vn souuerain Pontifice esleu d'entre les Prestres, qui laissoit à son decez son fils successeur de sa dignité, & souueraine Prestrise. Les enfans legitimes, selon l'ordonnance du pays, ne refusoient de nourrir leurs parents, & n'y estoient nullement forcez, au lieu que les femmes y estoient contrainctes, si par fortune elles faisoient les retiues.

On voyoit plusieurs autres peuples, qui auoient de coustume en portant le dueil, & plorans leurs morts, de couurir leur teste de bouë, & de laisser croistre leur barbe, & leurs cheueux. Mais les Egyptiens se faisoient tondre, & coupoient leur barbe, & paistrissoient la paste auec les pieds, & auec les mains, & quelques-vns disent qu'il ont introduict les premiers la circoncision parmy les hommes. C'est l'opinion des anciens autheurs Grecs qui ignoroient l'histoire sacree des Iuifs.

Ils escriuoient en tirant de la main droicte à la gauche, comme on le void encor pratiquer aux Hebrieux, aux Arabes, aux Turcs, & aux Perseans. Leurs femmes portoient simplement vne robbe, & les hommes comme plus mols & effeminez en auoient deux.

Ils vsoient aussi de deux sortes de lettres, l'vne qui estoit sacree, & l'autre permise à vn chacun, ou pour dire en vn mot, commune: mais cecy estoit tiré des Ethiopiens. Il falloit que les Prestres razassent de trois en trois iours le poil qui estoit sur tout leur corps, afin qu'ils ne portassent aucune souilleure au temple & au sacrifice. Ils portoient des vestemens de lin touſiours fraichement lauez, blancs, & nets, disans qu'ils se tailloient le prepuce pour estre plus nets, & qu'il estoit plus seant d'estre sans ordure, qu'autrement en quelque sorte que ce fust. Ils auoient des souliers faits du bois d'vn arbre qu'on nomme Papier.

Ils ne semoient en Egypte des febues, & n'estoit permis d'en manger, si par fortune on n'y en portoit de quelque autre pays: & mesme il fut defendu aux Prestres de les regarder, pource qu'ils croyoient que ceste espece de legume estoit souillee, & impure. Leur coustume estoit de se lauer tous les iours d'eau froide, trois fois le iour bien souuent, & deux fois la nuict. Les sacrificateurs Egyptiens ne mangeoient iamais les testes des animaux qu'on auoit sacrifiez, ains ils les maudissoient premierement auec des execrations estranges, & des mots cruels & abominables, puis les vendoient au premier estranger qui passoit, ou s'ils ne se trouuoient marchands pour les acheter, on les iettoit dans le Nil.

Tous les Egyptiens immoloient les bœufs, les taureaux, & les veaux: mais il estoit defendu de sacrifier les vaches & les geniſſes, à cause qu'elles estoient dediees à la Deesse Isis, à laquelle ils portoient vn honneur particulier. Ils viuoient de pain de seigle, & vsoient de biere, à cause qu'il n'y croissoit point de vin. Ils mangeoient aussi des poissons crus en partie, & seichez au Soleil, ou salez & confits en leur saumure. Ils auoient aussi pour leurs viandes des oiseaux crus salez, les plus riches d'entreux mangeoient des cailles & des canards qu'ils tenoient pour leurs plus grandes delices.

Lors qu'ils estoient assemblez en quelque festin, & apres que le repas estoit finy, il y en auoit qui portoient vn corps mort fait de bois, ou autrement bien representé, ayant vne ou deux coudees de hauteur, & monstroient ceste figure à chacun de ceux qui assistoient au festin, luy disant, Boy, & mange, & regarde ceſtuy-cy: car ayant vescu à ton aise, tu luy seras semblable apres ta mort.

Lors que les plus ieunes rencontroient ceux qui les deuançoient en aage ils se destournoiẽt du chemin pour les laisser passer, & les voyans venir en vne assemblee, se leuoient pour leur faire place, & donner leur siege: & lors qu'ils se rencontroient par les ruës, ils se saluoient sans parler, tendant seulement la main, & l'abaissant iusques aux genoux.

Ils portoient des habillemens de lin frangez aux manches, qu'ils appelloiẽt Casilries, iettant

Digitized by Google

par deſſus des manteaux blancs pour les couurir : car les veſtemens de laine eſtoient deffendus quand on entroit dans les temples, & l'on n'euſt oſé les enterrer auec le corps d'vn treſpaſſé.

Ils eſtoient fort ſobres, veu qu'ils ne mettoient ſur la table que du veau, & quelque oye, & il y auoit certaine meſure de vin ordonnee à vn chacun par repas, afin qu'on ne remplit le ventre plus que de raiſon, & que perſonne ne but iuſqu'à s'enyurer.

Les Roys vſoient auec vne telle douceur enuers leurs ſubiects, qu'ils gaignoient le cœur & l'amitié d'vn chacun : de ſorte que non ſeulement les Preſtres, ains tous les autres, auoient plus de ſoucy de la conſeruation & proſperité du Roy que d'eux meſmes, ou de leurs femmes & enfans.

Lors qu'vn Roy eſtoit mort, c'eſtoit pitié de voir le dueil que tous en menoient en general, deſchirant leurs habits, & fermant les temples, n'allans ny à foires, ny à marchez, ne ſolemniſant aucunes feſtes, ſoüillant leurs teſtes de bouë l'eſpace de deux mois douze iours, portant vn linge ceint deſſous les bras, & s'aſſemblant deux fois le iour deux ou trois cents tant hommes que femmes, ainſi accouſtrez, pour renouueller le deüil, & la complainte, chantant cependant en vers les vertus, & la ſainčteté de vie du Roy qui eſtoit mort en ce dernier lieu.

Durant tout ce temps ils ne mangeoient d'aucune viande cuitte, & s'abſtenoient de boire du vin, & de toutes viandes delicieuſes. Ils ne ſe lauoient ny oignoient, ny ne couchoient dans le lict, & n'auoient alors la compagnie de leurs femmes, ains durant tout ce temps ils pleuroiēt & lamentoient la mort du Roy, comme de leur enfant propre.

Ainſi que toutes ces choſes ſe faiſoient, on dreſſoit tout l'appareil des funerailles, & le dernier iour, le corps eſtant porté deuant la porte, & ſur l'entree du tombeau & ſepulchre, où l'on recitoit vn abregé & ſommaire de la vie, & des actions du Roy deffunct, & lors il eſtoit permis à chacun d'accuſer le treſpaſſé.

Les ſacrificateurs aſſiſtoient encor en ce lieu, & l'oüoient la vie paſſee de celuy dont le corps eſtoit expoſé à la veuë du peuple : qui approuuoit auec battement des mains, & force acclamations ce qui eſtoit de loüable, reiettant auec vn grand & faſcheux bruit les choſes qui luy deſplaiſoient au diſcours de ceſte vie. C'eſt ce qui a bien ſouuent cauſé que pluſieurs Roys, dont le peuple eſt ennemy, & des actions deſquels le peuple s'offençoit, en oyant faire le diſcours, furent priuez de l'honneur de leurs obſeques, & de la pompe accouſtumee aux funerailles des Roys. Et ce fut veritablement ceſte crainte qui en contraignit pluſieurs deviure iuſtement, pource qu'ils eſtoient aſſeurés que le peuple ne manqueroit à les deshonorer, & à deſnier ces derniers offices à leurs corps.

Au reſte les Egyptiens ont eſté les plus ſuperſticieux, ou pour mieux dire les plus ridicules d'entre tous les idolatres, veu que non contents des ſtatuës des hommes, ils ont encore adoré les beſtes viues & mortes, cōme les chats, les chiens, les ichneumons, eſpreuiers, ibides, loups, crocodilles, & vn grand nombre d'autres animaux. Et tant s'en faloit qu'ils euſſent honte de faire publique profeſſion de ceſte folie & beſtialité, qu'au contraire ils s'eſtimoient digne de loüange, & d'honneur, lors qu'ils pratiquoient vne ſi vilaine idolatrie. Ils portoient les figures & repreſentations de ces animaux autour de leurs villes, & par les villages, les monſtrant de loin comme dieux conſeruateurs auſquels il faloit porter honneur.

Lors que quelqu'vn de ces Dieux des Egyptiens mouroit, ces fols le mettoient dans vn beau linge, le ſaluant auec grands cris & hurlemens, & battant eſtrangement leurs poictrines, puis l'oignant auec liqueur de cedre, & autres drogues precieuſes & aromatiques, il les enterroient en certains lieux deſtinez pour ceſt effect, afin que leurs charongnes duraſſent dauantage.

Si quelqu'vn mettoit à mort vne de ces beſtes, il n'y auoit nul moyen de luy ſauuer la vie, à cauſe que le peuple y accourant le maſſacroit fort cruellement, & ſans attendre ce qui en ſeroit ordonné par iuſtice. La crainte que pluſieurs auoient d'eſtre mal traictez en ceſte ſorte, faiſoit que lors qu'on voyoit quelqu'vn de ces animaux morts, on ſe mettoit auſſi toſt loin d'eux en lamentant ceſte perte, & pour faire cognoiſtre que cela n'eſtoit pas arriué par leur faute.

La charge de nourrir ces deux beſtes, eſtoit donnee à des gens de qualité releuee, qui s'y portoient ſoigneuſement, & les entretenoient à grands frais, veu que leur nourriture eſtoit d'vn breuuage delicat fait d'epeaute, ou eſcorgeon & de boüillie faite de fleur de farine, & il y auoit encor pour ces animaux d'autres viandes compoſees auec du laict, & outre ce, on mettoit deuant eux des oyes tant boüillies que roſties pour les raſſaſier. Ils donnoient à ceux qui viuoient de chair crues, des oyſeaux pris à la chaſſe auec des filets, ou autrement & pour le faire plus court on employoit beaucoup d'argent, & de peine pour leur entretien.

Ils

Digitized by Google

Ils eſtoient ſi ſots que voyant mourir ces beſtes ils les pleuroient, & en menoient vn grand dueil, comme ſi leurs enfans fuſſent decedez, & les enterroient auec beaucoup de frais & de magnificence, tellement que du temps de Ptolomee ſurnommé Sage Roy d'Egypte, vn beuf eſtant mort à Memphis de trop de vieilleſſe, celuy qui auoit charge de le nourrir employa en ſes funerailles vne grande ſomme qu'il auoit euë pour ſa nourriture, & emprunta encor du Roy cinquante talents d'argent pour faire la deſpence de ſes obſeques ridicules.

Quant aux honneurs qu'on rendoit aux hommes mors, les Egyptiens eſtoient exceſſifs encor en ceſte deſpence. Car auſſi-toſt que quelqu'vn eſtoit decedé, les parens du deffunct s'aſſemblans, ſe couuroient la teſte de bouë & alloient autour de la ville, lamentans & plorans ſans ceſſe, iuſques à ce que le corps eſtoit enterré.

Durant ce temps, ils ne ſe lauoient comme de couſtume, ne beuuoient du vin, ny ne prenoient nourriture d'aucune choſe delicate, & tous les accouſtremens dont ils vſoient alors, eſtoient de peu de valeur. Leurs enterremens eſtoient de trois ſortes, les vns ſomptueux, les ſeconds moyens, & les autres de peu d'importance. En la premiere ils employoient vn talent d'argent: en la ſeconde vingt mines: & pour la troiſieſme, elle ſe faiſoit a ſi peu de frais qu'elle ne meritoit pas qu'on en tint compte.

Ceux qui auoient la charge des funerailles, comme y eſtans nez & nourris dés leur ieune aage, portoient les rooles des deſpenſes pour s'enquerir des parents du mort combien ils vouloient deſpencer, & lors qu'ils auoient conuenu du prix, on leur liuroit le corps, afin que les preparatifs des obſeques fuſſent ſelon la deſpence qu'on y vouloit faire.

En premier lieu, le Greffier, ou Eſcriuain ayant mis le corps ſur la terre nuë marquoit ſur la hanche combien il failloit fendre, & inciſer du corps du coſté gauche. Celuy qui auoit charge de faire l'inciſion prenant vne pierre Ethiopique fendoit le coſté du mort, puis s'enfuyoit ſoudain à toute courſe, eſtant ſuiuy des aſſiſtans, qui en le maudiſſant luy iettoient des pierres, comme s'il eut commis quelque crime, d'autant qu'ils auoient par opinion que celuy qui faiſoit ceſte ouuerture au corps de quelque hõme, deuoit auoir vne hayne ſecrette contre le treſpaſſé.

Ceux qui ſaloyent ou embauſmoient le corps, eſtoient tenus entr'eux pour hommes ſignalez & recommandables, veu qu'ils pouuoient frequenter les temples, & conuerſer auec les Sacrificateurs. Lors que ceux-cy eſtoient pres du corps, l'vn fendoit par dedãs toutes les entrailles, ſauf le cœur, & les roignons, & ſoudain vn autre lauoit cét endroit auec du vin Phenicien, parmy lequel ils mettoient de bonnes odeurs, puis ils oignoient tout le corps de liqueur de cedre premierement, & apres de diuerſes compoſitiõs aromatiques par l'eſpace de plus d'vn mois: & non contens de l'auoir oingt de ceſte ſorte ils faiſoient encor infuſion de myrrhe, de canelle, & d'autres eſpiceries, tant pour conſeruer longuemẽt le corps ſans pourriture, que pour le rendre de bonne odeur.

Ce corps eſtant embauſmé de ceſte façon ils le rendoient aux parens, apres auoir premierement ſi bien ageancé les membres & toutes les parties du corps iuſques aux ſourcils & paupieres, qu'on eut iugé que c'eſtoit vne homme endormy.

Apres cela ils commençoient le diſcours de ſa vie dés ſon enfance, & racontoient ſa pieté vers les Dieux, ſon ſçauoir, l'innocence de ſes mœurs, puis venant à l'aage parfait, ſa religion, ſa iuſtice, ſon integrité, ſa continence, & ſa ſageſſe. Cela faict, ils inuoquoient les Dieux infernaux, les prians de mettre le mort au rang des bien-heureux. Le peuple reſpondoit à ſes prieres, loüant hautement le mort, comme celuy qui iouyſſoit de l'ayſe des ames fortunees.

Lors chacun enterroit ſon mort en ſon propre ſepulchre: & quant à ceux qui n'en auoient point de particulier, on les mettoit en la maiſon dans la plus forte muraille qui y fut, y dreſſant le cercueil tout droit, & maçonnant la cloſture, afin que les ſucceſſeurs s'eſtant enrichis, & faiſant tout deuoir de payer ce qui eſtoit deub par le deffunct, euſſent moyen de l'enterrer honorablement.

Lors qu'ils empruntoient de l'argent, ils auoient couſtume de mettre en gage les corps de leurs parens: & s'ils manquoient à les rachepter, ce leur eſtoit vne fort grande infamie, & outre ce ils eſtoient eux meſmes priuez de ſepulture.

Pour finir ce diſcours, les Egyptiens s'eſtimoient tous gentils hommes, & ont eſté quelques fois pareſſeux, delicats, muables, venteux, grands parleurs, & peu veritables en leurs diſcours. Ils eſtoient naturellement ſuperbes, furieux, & plus prompts à remuer, & innouer quelque choſe, qu'à bien faire quelque affaire.

Ils eſtoient iniurieux, & peu vaillants, & ignoroient les loix, & ſur tout ne pouuoient ſouffrir la domination des eſtrangers. Ils eſtoient ſi ſubiects à eſmouuoir les ſeditions, & à s'y laiſſer gliſſer, qu'ils ont eſmeu de grands troubles pour de fort legeres cauſes.

Digitized by Google

MOEVRS DE CE TEMPS.

IL reſte auiourd'huy de vrays Egyptiens, veu qu'ils ſont reduits à vne poignee de Chreſtiens, & les autres s'arreſtant au Mahometiſme, ſe ſont meſlez parmy les Africains, & les Arabes. Car la nobleſſe ancienne d'Egypte qui s'eſtoit retiree aux lieux maritimes, apres que l'Empire Romain eut eſté tranſporté en Grece, & s'en alla au cœur du pays en la prouince de Sahid, ou la haute Egypte, lors que les Mahometans ſe ruerent ſur l'Egypte. Toutesfois il n'y a nation qui retienne plus quelque choſe de l'antiquité que fait ceſte-cy, veu qu'on leur voit encore porter dans les villes des habillemens tous ſemblables à ceux que les anciens autheurs nous ont deſcrits.

Ceux qui demeurent dans les villes ſont d'vne couleur qui tire ſur le blanc, mais les villageois ſont bruns au poſſible. Ils ſont pour la pluſpart bons, & pleins de franchiſe, & plaiſans en leur conuerſation. Mais les habitans de la baſſe Egypte ſurpaſſent ceux de la haute en ciuilité. Car la partie qui eſt au cœur de la Prouince n'eſt guiere frequentee des eſtrangers, ſi ce n'eſt d'vn petit nombre d'Ethiopiens : mais en l'autre, qui eſt du long de la mer, on voit aborder force hommes d'Europe, de Barbarie, & d'Aſſyrie. Ils ſont gays ſur tous ceux des autres nations, & ont de tout temps vne grande diſpoſition à dancer, & faire mille ſauts perilleux.

Ils vſent des robbes eſtroites, couſues ſur le deuant, & qui vont iuſques aux talons, auec des manches fort eſtroites. Toutesfois ils vſent en Eſté d'vne toile de cotton de diuerſes couleurs : & en Hyuer des draps à fonds de cotton. Toutesfois les marchands, & riches bourgeois font le plus ſouuent leurs robbes de quelque drap d'Europe. Tous portent ſur la teſte vn turban, qu'ils nomment vulgairement Dulipan : & c'eſt par cét habillement de teſte qu'on diſtingue les hommes de diuerſes ſectes, en Egypte, ainſi qu'aux autres pays qui ſont ſoubs l'obeiſſance du grand Turc. Ils vſent encore de la chauſſure ancienne d'Egypte. Les femmes ne paroiſſent iamais en public, ſans auoir la face voilee, de meſme qu'en toute la Turquie.

Leon d'Afrique dit qu'ils vſent bien ſouuent en leurs repas de fromage frais & fort ſalé, de laict aigre, & endurcis en certaine ſorte. Mais combien qu'ils le tiennent pour vne de leurs delices, toutesfois les eſtrangers n'en peuuent gouſter, & le mal pour ceux de quelque autre pays qui arriuent parmy eux, c'eſt qu'ils meſlent de ce laict aigre preſque en toutes leurs viandes.

Ils font leurs maiſons ſi baſſes, qu'elles ſemblent pluſtoſt faites pour loger des canes que des hommes, pour ce que la pluſpart du temps ils couchent, & prennent leurs repas ſoubs des arbres, principalement ſoubs des palmiers, afin de ſe rafraichir par le moyen du vent qu'ils reçoiuent. Car les Egyptiens & les Arabes prennent plaiſir ſur toutes les nations du monde de coucher la nuict au deſcouuert ſur la terre, n'ayant qu'vne robe pour ſe couurir.

Ils ſont bons nageurs au poſſible, & deuiennent tels par contrainte, pource que lors que ce pays eſt tout couuert de l'eau du Nil, il leur eſt neceſſaire pour faire leurs affaires s'en aller d'vn village à l'autre : ſinon qu'ils veuillent vſer de petites barques, comme pluſieurs font.

Les Alexandrins & pluſieurs autres habitans des villes d'Egypte parlent naturellement l'Arabe d'Afrique : mais les Turcs qui ſont meſlez parmy eux vient d'vn langage fort different.

Quant aux Troglodites ils ſont communément rudes, barbares, & pauures au poſſible : mais outre les originaires, il y a beaucoup de Mahometans Turcs, & Arabes qui habitent en ceſte prouince.

GOVVERNEMENT ANCIEN.

TOVT le pays d'Egypte eſtoit anciennement diuiſé en pluſieurs parties, & gouuernemens : chacun auoit vn Gouuerneur qui prenoit garde à tout ce qui eſtoit requis au maniment des affaires. Or le reuenu, domaine, & tribut eſtoit diuiſé en trois lots, dont le premier eſtoit pour les ſacrificateurs, qui eſtoient extremement honorez du peuple, tant pource qu'ils eſtoient conſacrez aux Dieux, & auoient la charge des choſes ſacrees, que pour leur ſinguliere doctrine, par laquelle pluſieurs eſtoient aduancez.

On diſtribuoit donc ce reuenu aux Preſtres pour l'employer aux ſacrifices & ornemens des Temples, & à ſecourir ceux qui eſtoient en neceſſité, & auoient beſoing de quelque aſſiſtance. Car les Egyptiens n'auoient garde d'oublier aucune choſe qui ſeruiſt aux ceremonies de leurs Dieux, & n'eſtimoient auſſi que ce fuſt bien faict de laiſſer ſans ſuppor[t], & nourriture,

Digitized by Google

nourriture, ceux qui departoient le ſçauoir, & ſeruoient de conſeil pour le profit, & aduantage de la Republique veu qu'ils eſtoient touſiours appellez au Conſeil, & à l'effect des choſes plus importantes, à cauſe qu'ils pouruoyoient à l'aduenir, & prediſoient les futurs ſuccez des affaires, ou par le moyen de l'Aſtrologie, ou en deuinant à la conſideration des victimes qui eſtoient immolees : outre qu'ayant les hiſtoires en main, ils produiſoient les faicts des anciens, afin que les Roys prinſſent en les voyant aduis, & conſeil de ce qu'ils auroient à faire.

Les Egyptiens ne ſuyuoient pas la couſtume des Grecs, qui vouloient qu'il n'y eut qu'vn homme, ou qu'vne femme qui preſidaſt aux choſes ſacrees : veu que pluſieurs auoient le meſme honneur, & s'adonnoient au ſeruice des Dieux, laiſſant la meſme charge à leurs enfans pour heritage. Ces perſonnes eſtoient franches de Tailles, & de tous ſubſides, & honorees ſur toutes les autres du Royaume apres le Roy.

L'autre portion du reuenu du Royaume eſtoit pour le Roy, qui l'employoit aux frais des guerres, & l'entretien de ſa maiſon, & en departoit liberalement aux hommes vaillans, & illuſtres, en donnant à chacun ſelon ſon merite.

Cela faiſoit que le peuple n'eſtoit greué, ny chargé d'aucun tribut extraordinaire : pour ce que les gens de guerre eſtoient ſoudoyez, ou recompenſez de la troiſieſme partie du reuenu, ce qui eſtoit ordonné afin qu'ils fuſſent plus affectionnez à s'expoſer aux perils, & hazards pour le bien public.

Leur Republique fut auſſi diuiſée en trois eſtats pour le ſeruice, & ſouſtien de tout ce corps, c'eſt à ſçauoir en laboureurs, & paſteurs, & en artiſans. Les premiers ayant pris à ferme à vil prix les terres du Roy, des Preſtres, ou des ſoldats s'exerçoient des leurs enfance au labourage, où ſans ceſſe ils employoient tout le reſte de leur vie : qui eſtoit cauſe qu'ils furent les plus excellents laboureurs de la terre, fut qu'ils tinſſent cela de nature, & comme pour heritage de leurs anceſtres, ou que le long exercice les en fit de bons maiſtres.

Les paſteurs ne s'amuſoient auſſi à autre choſe qu'à gouuerner leurs trouppeaux, & ainſi qu'ils l'auoient appris de leurs predeceſſeurs paſſant toute leur vie en cét exercice.

Pour le regard des artiſans, c'eſt ſans doute que les arts mechaniques furent conduits en Egypte à leur perfection, pource que ceux qui s'en meſloient n'exerçoient autre office, que celuy, que la loy leur octroyoit, & qu'ils auoient appris & receu de leurs anceſtres, & n'eſtoient admis au maniment des affaires publiques. De ſorte que l'enuie de celuy ſous qu'ils faiſoient tel apprentiſſage, ny l'ambition des honneurs ne les empeſchoient de paruenir à vne parfaicte cognoiſſance de ce qu'ils recherchoient.

Leurs iugemens ne ſe faiſoient à la volee, ains auec grande prudence, pource qu'ils croyoient que les biensfaits eſtoient de grande conſequence pour le bien public. Ils auoient auſſi opinion que le vray moyen d'exterminer toute meſchanceté, c'eſtoit de punir les meſchants, ſupporter les affligez, & auoir pitié de ceux qui eſtoient reduits à quelque neceſſité & miſere, & qu'au contraire tout eſtoit en confuſion & en deſordre, ſi l'on laiſſoit impunies par faueur, ou par preſens les fautes qui meritoient la mort.

Pour ceſte cauſe ils choiſiſſoient dans les villes de Memphis, Heliopolis, Ceres, Meſſer, & Thebes, des hommes de bonne reputation, pour en faire des Iuges, dont les ſentences n'eſtoient moins equitables que celles des Areopagites d'Athenes. Ceux cy eſtans crées trente en nombre eſliſoient pour Preſident & chef du Conſeil celuy qu'on cognoiſſoit pour le plus vertueux, & excellent & ſage, & l'aſſemblee mettoit en ſon lieu vn autre pour Conſeiller, & Aſſeſſeur, afin que le nombre fut parfaict. Ceux-cy eſtoient entretenus à grands frais, mais ſur tout on donnoit vn bel eſtat au Preſident, qui portoit vne chaiſne d'or auec vne medaille toute enrichie de pierreries, l'on voyoit en ceſte medaille l'image de Verité, par laquelle ils donnoient à entendre que c'eſtoit elle qui deuoit guider le cœur du Prince en ſon iugement.

Or l'arreſt de quelque cas eſtant dreſſé, & l'image de la Verité miſe en auant, on portoit les liures des loix, qui eſtoient huict en nombre, pour ne s'eſgarer du droict en la cauſe propoſee : & la couſtume portoit que celuy qui accuſoit vn autre de quelque crime, donnaſt ſon dire par eſcrit, & fit entendre fort par le menu, comme le cas auoit eſté executé, & combien il eſtimoit ceſte faute preiudiciable.

On donnoit à l'accuſé certain temps aſſez ſuffiſant pour pouuoir reſpondre à chaſque article de l'accuſateur, & mettre le tout par eſcrit deuant les Iuges, & lors il nioit, ou alleguoit des raiſons pour ſe iuſtifier, ou remonſtroit que ſa faute ne meritoit ſi grande punition, ou amende que celle que l'accuſateur auoit propoſee. Les Iuges ayans ouy deux fois chacune des parties, & le faict eſtans mis au Conſeil, toutes choſes debatuës & concluës, le Preſident tournant l'image de la Verité vers la partie qui auoit plus de droict, pronon-

Digitized by Google

çoit la ſentence de ce,dont il eſtoit queſtion : & voila l'ancienne façon de playder, & de donner iugement en Egypte.

Et pource que nous auons parlé des loix,& ordonnances en general,il ne ſera hors de propos d'éplucher vn peu par le menu les anciens ſtatuts de ce peuple, afin qu'on cognoiſſe combien ils auoient mieux ordonné leurs affaires que tous autres, & ſi leur ordre n'eſtoit le meilleur, & plus vtile.

En premier lieu,celuy qui ſe pariuroit en iurant, eſtoit ſans remiſſion mis à mort, comme conuaincu de double crime, entant qu'il ne gardoit plus le reſpect qu'il deuoit aux Dieux, & aneantiſſoit la foy, qui ſert d'vn grand & tres-eſtroit lien pour conſeruer la ſocieté humaine.

Celuy qui voyant voler & deualiſer vn paſſant ne tenoit compte de layder, & n'empeſchoit ſa mort, ou la perte de ce qu'il portoit, s'il le pouuoit faire, eſtoit ſans remiſſion mis à mort: & lors qu'il ne le pouuoit ſecourir, il eſtoit obligé de denoncer le faict, & les voleurs qui auoient commis le crime,s'il les cognoiſſoit. Que s'il y manquoit, il eſtoit mis en iugement, & fouetté iuſques à certain nombre de coups, & tenu trois iours priſonnier ſans manger aucune choſe. Celuy qui accuſoit fauſſement vn autre eſtant conuaincu de calomnie, portoit la meſmepeine que celuy qu'on auoit accuſé euſt ſoufferte, ſi ſa depoſition ſe fuſt trouuee veritable.

Les Egyptiens eſtoient contrainctz par la loy de porter aux Preſidents leurs noms par eſcrit, & de luy declarer auſſi l'eſtat dont ils ſe meſloient,& ſi quelqu'vn eſtoit trouué menteur, ou ſi l'on trouuoit qu'il veſcuſt d'vn gain ſale, & qui fuſt contre les loix, on le faiſoit mourir par iuſtice.

Si quelqu'vn auoit tué vn homme de franche condition, ou bien vn eſclaue, de propos deliberé & ſans iuſte ſuiet, il n'y auoit nul reſpit pour luy, ains il luy falloit perdre la vie ſelon les loix, qui n'auoient aucun eſgard à la condition du meurtrier, ains à l'ordonnance, afin de deſtourner les hommes de ſe faire outrage les vns aux autres,& qu'en puniſſant le meurtre commis en la perſonne d'vn eſclaue,la vie des libres fuſt en plus grande aſſeurance.

Les Legiſlateurs des Egyptiens n'auoient eſtably aucun ſupplice contre les peres qui feroient mourir leurs enfans: ains il leur eſtoit ſeulement enjoint que par l'eſpace de trois iours continuels, & d'autant de nuicts, ils ſe tinſſent prés du corps mort, & afin qu'ils n'y manquaſſent,on y mettoit des hommes pour y prendre garde. Ils vſoient de ce iugement gracieux, pource qu'ils eſtimoient choſe iniuſte de faire perdre la vie, à celuy qui l'auoit donnee à ſon fils,& tenoient pluſtoſt pour choſe raiſonnable de les punir par vne douleur, & repentance de leur cholere precipitee, que par vn autre tourment, qui ſeroit trop leger,au prix de ce deſplaiſir,qui rendoit leur vie faſcheuſe,& pire que la mort. Mais ſi quelqu'vn eſtoit ſi deſnaturé que de tuer ſon pere,il y auoit vn ſupplice cruel ordonné pour ſa punition: veu qu'apres l'auoir percé & eſchiqueté auec des poinçons & des ganiuets, & auec des cannes aiguës, ils le faiſoient bruſler tout vif, eſtimant que c'eſtoit le plus deteſtable crime du monde, de priuer de vie celuy de qui l'on tenoit,& l'eſtre,& la conſeruation & nourriture.

Lors que quelque femme condamnee à la mort eſtoit enceinte, on attendoit qu'elle fuſt deliuree: d'autant qu'ils tenoient que ce ſeroit commettre vne grande iniuſtice, ſi l'on puniſſoit auec ceſte criminelle l'enfant innocent, & ſi l'on faiſoit mourir deux perſonnes pour la faute d'vne ſeule.

Quant aux ordonnances de la guerre,elles eſtoient telles. Celuy qui abandonnoit ſon rang au combat,ou refuſoit d'obeïr à ſon Capitaine,eſtoit rendu infame,caſſé,& priué de tout honneur,& de toute eſperance de gloire,& il luy eſtoit deffendu de iamais porter armes, & de retourner à ſon premier exercice.

Ceſte loy accouſtumoit les hommes à bien faire,& à craindre plus que la mort vne marque ſi honteuſe & pleine d'infamie.

Ceux qui deſcouuroient les ſecrets à l'ennemy, & pratiquoient auec luy,auoient par la loy la langue coupee:& quicõque rognoit,ou falſifioit la monnoye,changeoit ou gaſtoit les poids & meſures, falſifioit les ſignatures & contrefaiſoit les eſcritures, & corrompoit les cedules & les inſtruments,ou actes publics auoit les deux mains coupees : afin que le membre qui auoit failly ſe ſentiſt à iamais de ſa faute,& que les autres prenans exemple à ce ſupplice ſe donnaſſent garde de tomber en pareille faute.

Les loix procedoient encor fort rigoureuſement contre ceux qui s'oublioient à l'endroit des femmes : veu que celuy qui forçoit vne femme de libre condition eſtoit chaſtré,& perdoit le membre,& ſes deux adioints: pource qu'en faiſant ce mal, il auoit commis trois grands & eſtranges forfaicts,à ſçauoir, l'outrage,le rapt & corruption de la femme d'autruy,& auoit cauſé vne confuſion & meſlange des enfans baſtards auec les legitimes. Celuy qui eſtoit ſurpris

en

en quelque adultere ſans violence eſtoit condamné à receuoir mille coups de verges, & l'on coupoit le nez à la femme, afin que par la mutilation de ce membre, elle fuſt punie en la partie qui eſt vn des plus beaux ornemens du viſage.

Quant aux couſtumes & ordonnances faites ſur les trafics, & commerces, on tient que Boccoris en fut l'Autheur.

Ces loix portoient, que ſi quelqu'vn nioit d'auoir receu l'argent qui luy auoit eſté preſté ſans cedule, le crediteur deuoit eſtre creu à ſon ſimple ſerment : veu que les Egyptiens eſtoient hommes qui faiſoient grand eſtat de la ſolemnité des ſermens, comme de choſe ſaincte, & religieuſe. Car pource qu'on adiouſte malaiſément foy à ceux qui iurent à tous propos, auſſi ſe donnoient-ils ſoigneuſement garde, que les gens de bien ne fuſſent contraints de iurer que fort tard, afin qu'ils ne perdiſſent la reputation de leur preud'hommie.

Il eſtoit ſemblablement ordonné qu'il ne ſeroit pas raiſonnable de refuſer de croire celuy à qui l'on auroit preſté ſans cedule, lors qu'il iureroit en ſa propre cauſe. Le Legiſlateur ne voulut que l'vſure promiſe par eſcrit eſgalaſt le double de ce qui auoit eſté preſté : & ordonna que le payement ſeroit pris ſeulement ſur les biens du debiteur, ſans qu'on le peuſt empoigner au corps, ny le mettre en priſon, ou le rendre eſclaue, veu qu'il creut qu'il ſuffiſoit que les biens fuſſent ſoubmis à telle obligation, & que les corps des Citoyens eſtoient obligez à la Republique, qui s'en vouloit ſeruir en temps de paix & de guerre : Car il iugeoit qu'il eut eſté mal à propos, que les ſoldats qui hazardoient leur vie pour le ſalut de leur partie, fuſſent empriſonnez pour des debtes.

Les Egyptiens auoient vne loy touchant les larcins qui eſtoit telle. Ceux qui auoient reſolu de les practiquer, ſe deuoient faire enrooller au regiſtre du Prince des Sacrificateurs, & luy porter la choſe deſrobee, auſſi toſt que le larcin auoit eſté commis: & d'autre coſté il falloit que celuy à qui l'on auoit pris quelque choſe, vinſt eſcrire, & denoncer deuant le meſme, le iour, & l'heure de ſa perte. Par ce moyen les larcins eſtans facilement deſcouuerts, celuy qui auoit perdu recouuroit ſon bien, ſauf que la quatrieſme partie eſtoit ordonnee pour le larron, pour punition de celuy qui auoit ſi peu ſoigneuſement pris garde à ſes affaires, d'autant que le Legiſlateur eſtima qu'il valoit mieux qu'on perdiſt vne partie de ce qui auoit eſté deſrobé, qu'eſtre entierement priué de la choſe volee.

Les Preſtres Egyptiens eſpouſoient vne ſeule femme : les autres en auoient autant qu'ils vouloient, & qu'ils en pouuoient nourrir. Il n'y auoit pour lors aucun entr'eux qui fuſt eſtimé baſtard, encor qu'il euſt eſté engendré de quelque eſclaue : d'autant qu'ils eſtimoient le ſeul pere autheur de la generation, & que la mere ne ſeruoit que pour receuoir la ſemence, & luy donner nourriture, qui n'eſtoit de guiere grande deſpenſe, veu qu'ils entretenoient leurs enfans de racine de ionc, & d'autres choſes qu'ils cuiſoient ſous la braiſe, ou bien ils leur donnoient des herbes qui croiſſent dans les marais, les faiſans boüillir, ou les mettant ſur les charbons, ou quelquesfois ils les leur donnoient toutes cruës. Ils faiſoient aller les enfans pieds nuds, & le plus ſouuent ſans aucun bahillement : en quoy ils eſtoient fauoriſez de la temperature de l'air naturel à ceſte prouince. Somme toute la deſpenſe que les parens font pour leurs enfans iuſqu'à ce qu'ils ſoient en aage, ne leur pouuoit couſter vingt drachmes, ou du moins elle ne paſſoit pas ceſte ſomme.

Les Preſtres inſtruiſoient leurs enfans aux lettres tant ſacrees, que prophanes, & leur apprenoient ſur tout la Geometrie, & l'Arithmetique : Pour le regard de l'eſcrime & de la lutte, ils ne vouloient qu'on les y accouſtumaſt, à cauſe que ces exercices eſtoient trop violens & dangereux, ſi l'on y employoit tous les iours des corps qui eſtoient encor ſi tendres.

Ceux qui voyageoient, ou eſtoient en guerre, eſtoient traictez ſans faire aucune deſpence, s'ils tumboient malades, à cauſe que les Medecins y eſtoient nourris & ſalariez du public, & eſtoient tenus par la loy de prendre garde aux malades, & de les guerir ſuiuant les Ordonnances, receptes, & eſcrits des anciens de leur art, qui eſtoient authoriſez, & en reputation parmy eux. Si le medecin ayant ſuiuy les regles du liure ſacré n'auoit peu guerir le malade, on ne l'accuſoit point de ſa mort, mais s'il le gueriſſoit en vſant d'autres remedes, on le faiſoit mourir ſans remiſſion : à cauſe qu'ils eſtimoient iuſtement que l'ordre de penſer vn malade qui auoit eſté depuis long temps garde par les Medecins, & inuenté auec beaucoup de peine par les anciens, eſtoit beaucoup meilleur, que les receptes nouuellement faites.

Quant aux Roys d'Egypte, ils n'abuſoient pas ſi licentieuſement de leur puiſſance, que les Princes des autres nations qui n'auoient pour toute loy que leur volonté : veu qu'il faloit que, fuſt à leuer les Tributs, fuſt en leur nourriture, ils ſe gouuernaſſent ſelon les loix & ordonnances communes des pays, ainſi que dit Diodore en ton deuxieſme liure.

Ceux qui eſtoient de la ſuite du Roy, & qui le ſeruoient ordinairement, eſtoient non eſclaues, fuſſent-ils eſtrangers, ou nez, & nourris en leurs maiſons, ains enfans des gentils-hommes

Preſtres, qui paſſoient l'aage de vingt ans, & qui deuoient eſtre plus ſçauans & mieux morigerez que tous les autres, afin que le Roy fut conuié par la preſence de ces ſeruiteurs ſi pleins de vertu, à ne faire choſe qui peut eſtre blaimee, d'autant que nuict & iour ils l'aſſiſtoient, & eſclairoient en ſes actions & affaires.

Il y auoit des heures ordonnees de iour & de nuict, auſquelles la loy permettoit au Roy de traicter des affaires: veu que le matin il receuoit les lettres, requeſtes, & autres memoires de ce qu'il luy faloit executer, afin que reſpondant à tous il y pourueut auec le temps, & à ſon rang, & ſelon iuſtice. Cecy faict, eſtant accompagné d'vne troupe d'hommes meurs & ſages, il ſe lauoit le corps, puis eſtant veſtu richement il alloit faire priere aux Dieux, & des ſacrifices au Temple: auquel eſtant arriué, apres qu'on auoit mené au coing de l'autel les beſtes deſtinees pour le ſacrifice, le Preſtre en preſence du Roy, & tout le peuple l'oyant, luy ſouhaitoit longue & heureuſe vie, pourueu qu'il ſe monſtraſt doux, & iuſte enuers ſes ſujects. Apres la priere il ſe mettoit à diſcourir des vertus du Roy, & monſtroit combien il honoroit les Dieux, aimoit les hommes, & eſtoit iuſte, ſage, chaſte, veritable, magnanime & liberal.

Si quelque faute eſtoit arriuee au gouuernement, il en purgeoit & excuſoit le Roy, la reiettant ſur ſes officiers qui luy auoient donné faux aduertiſſement, & l'auoient mal conſeillé contre la loy, & la iuſtice.

Cela paracheué, le Preſtre exhortoit le Roy à bien viure, & à ſe rendre par ce moyen agreable aux Dieux, & luy conſeilloit de ſuiure l'aduis de ceux qui luy propoſeroient la vertu, & les exercices qui rendent la vie des hommes glorieuſe.

A la fin le Roy ayant ſacrifié vn Taureau à ſes Dieux, le Preſtre liſant les faicts, dicts memorables des hommes plus illuſtres, exhortoit le Roy à gouuerner le peuple auec toute douceur & iuſtice à leur exemple, ſans s'amuſer à l'auarice, à l'entaſſement des threſors. Il falloit auſſi que ſes actions plus particulieres, comme de ſe pourmener, lauer, coucher auec ſa femme, & autres ſemblables, fuſſent meſurees ſelon l'ordonnance, ſans l'outre paſſer en aucune choſe.

RELIGION.

L'Egypte eſt peuplee de Mahumetans, de Chreſtiens, & de Iuifs en bien petit nombre. Quant aux Iuifs & aux Mahumetans, nous remettrons le diſcours de leur creance ailleurs. Mais pour entamer celuy des Chreſtiens, ceux d'Egypte ſont, ou eſtrangers, ou natifs du pais. Les eſtrangers y viennent pour raiſon du trafic qui s'y faict, principalement en la ville d'Alexandrie & au Caire.

Car ce Royaume aſſis entre la mer Rouge, & la Mediterranee, voit le Ponant auec le Leuant par le moyen d'vn fort grand trafic, & eſt comme vne eſchelle, par laquelle les richeſſes des Indes, & du Leuant paſſent en Natolie, en Afrique, & en Europe.

A raiſon dequoy l'on y voit venir, non ſeulement les Venitiens, Florentins, & Ragouſois en grand nombre, mais encor les François, & les Anglois. Les Religieux de ſainct François qui demeurent en Hieruſalem s'employent à leur aſſiſtance ſpirituelle, s'en allant adminiſtrer les ſacremens, preſcher la parole de Dieu aux Chreſtiens qui trafiquent en Egypte, & le beſoin de leur aſſiſtance croiſt continuellement à cauſe des heretiques Anglois qui pratiquent ceſte Prouince.

Les Chreſtiens natifs d'Egypte, reſtez de l'innondation des Barbares, & de la cruauté des Sarrazins, des Mammelus, & des Turcs, ne paſſent pas les nombres de cinquante milles perſonnes qui habitent çà & là, principalement aux villes du Caire, de Meſſie, de Montſalut, de Buquet, d'Elchiaſe, toutes aſſiſes ſur le Nil, il y a encor beaucoup à Minie, dans le territoire de laquelle on void diuers Monaſteres. Mais les plus fameux de toute l'Egypte ſont ceux de S. Antoine, de S. Paul & de S. Macaire.

Le premier eſt en la Trogloditique en vne montagne où ſainct Antoine fut battu par les diables. Le ſecond n'eſt guiere loin de ceſtui-cy au milieu des deſerts. On void le troiſieſme parmy les deſerts de Boulacques du coſté d'Occident.

C'eſt le Monaſtere nommé Nitre, dans les Hiſtoires des ſaincts Peres, pource, comme i'eſtime, qu'en ceſte contree les eaux du Nil condenſees, & reſerrees par la force du Soleil aux lieux bas, ſe conuertiſſent en ſel, & en nitre.

Il a eu vn magnifique Conuent ſur le Nil, à ſix milles de la ville de Menfie, ſous le nom de S. Georges. On y a veu plus de deux cents Moynes auec vne ſignalee commodité des paſſans qui y eſtoient receus, & traictez courtoiſement: mais tous les Moynes eſtans morts de peſte, il y a enuiron cent cinquante ans, le lieu demeura abandonné.

Mais pour dire quelque choſe de la qualité des Chreſtiens, ils ſe nomment Coſites, & Chreſtiens de la ceinture: pource qu'encor qu'ils ſoient baptiſez comme nous, ils ſont circon-

cis com-

Digitized by Google

cis comme les Iuifs : tellement qu'il ſemble que leur foy ne paſſe plus bas que la ceinture : Mais qui eſt pis, ils ſuiuent depuis mille ans en çà l'hereſie d'Eutiches, qui admettoit ſeulement vne nature en Ieſus-Chriſt, de ſorte que par le moyen de ceſte hereſie, ils ſe ſeparent de l'vnion de l'Egliſe Romaine. L'occaſion de ce Schiſme fut le mauuais Concile d'Epheſe, aſſemblé par le Dioſcore pour la deffenſe d'Eutiches, qui auoit deſia eſté condamné au Concile de Calcedoice par ſix cents & trente Peres, aſſemblez par l'authorité de Leon I. Et les Coſites craignans que ce fuſt aduoüer deux hipoſtaſes de mettre deux natures en Chriſt, deuindrent Eutychiens, pour ne ſe vouloir plonger en l'erreur de Neſtorius.

Ils diſent la Meſſe en langue Chaldaïque, diſant par pluſieurs fois *Alleluia*. Ils liſent l'Euangile premierement en Chaldeen, & puis en Arabe. Quant le Preſtre dit, *Paix ſoit auec vous*, ou *Paix vous ſoit donnee*, qui eſt noſtre *Pax vobis*, le plus ieune d'entr' eux va touchant la main à tout le peuple qui aſſiſte à ceſte Meſſe. Apres la conſecration donne vne petite piece de pain ſimple à chacun des aſſiſtans. Ils obeyſſent au Patriarche d'Alexandrie, & diſent qu'ils tiennent la foy du Prete-Ian.

ESTATS DE L'EGYPTE DEPVIS LE VRAY EMPIRE ROMAIN.

LEs Egyptiens comptent prés de trois cents ans, depuis le temps qu'eux, de libres, francs & nobles qu'ils eſtoient, ont eſté reduicts ſous l'eſclauage & pure ſeruitude des Romains; la fortune ayant ballotté diuerſement cet Eſtat par la diuerſité des changemens & mutations eſtranges qui y ſont arriuees.

Or auparauant que de faire voir comme ils ſont decheus de leur liberté, & de leur Seigneurie ancienne, il eſt beſoin icy de faire entendre quelles diuerſes fortunes ceſte Principauté a ſouffertes, quelles tempeſtes paſſees, & à quelles fins finalement a eſté reduite la fortune des Egyptiens.

L'Egypte, apres la decadence de l'authorité Romaine, & la diuiſion de l'Empire apres auoir eſté regie premierement par les Pharaons, en apres par las Perſes, par les Princes Ptolomees, & par les Romains qui l'auoiẽt reduiẽte en Prouince, elle eſcheut en la dominatiõ des Empereurs de Conſtantinople : mais peu d'annees apres, les Egyptiens laſſez & ennuyez, que les Grecs regnaſſent ſur eux auec trop de faſt, d'auarice & ſuperbe : Pour ceſte cauſe ayans appellé les Sarrazins à leur ayde, chaſſerent & mirent hors leur pays tous les Grecs qui s'y eſtoient eſtablis, & s'eleurent pour Roy Calyphe Capitaine des Sarrazins, qui deſcendoit de la race du faux Prophete Mahomet, lequel leur ordonna de nouuelles loix touchant la ſuperſtition Mahometane, meſlees des erreurs de la ſecte d'Arrius, & de la doctrine Iudaïque pratiquee parmy les Nations d'Orient.

Depuis Calyphe, tous les autres Roys d'Egypte qui luy ont ſuccedé par diuerſes ſucceſſions, ont pris le nom de Calyphes, en renouuellant la couſtume des Pharaons, & des Ptolomees.

Le dernier des Roys de ce nom là eſcheut au temps que les Chreſtiens ſous la conduite de Godefroy de Buillon & de Raymond, ayant couru toute l'Aſie & toute la Surie par leurs armes victorieuſes, fonderent le Royaume de Hieruſalem.

Ce Roy eſtant moleſté par les armes d'Aumery, qui auoit ſuccedé à Baudouin au Royaume de Hieruſalem, & ne pouuant que malaiſement ſouſtenir vne ſi peſante & onereuſe guerre auec ſes ſeules forces ; demanda au Soldan de Surie armes & ſecours : ce Soldan qui s'appelloit Sarracon y conduit vne armee en perſonne, & comme il eſtoit autant deſloyal que prompt & hardy aux entrepriſes de conſequence, ayant deſtruit & reprimé les efforts d'Aumery, eſtant deuenu le plus fort en Egypte, ſe ſaiſit de la perſonne du Calyphe, qu'il fit priſonnier, & ſe ſaiſit du Royaume d'Egypte, n'attendant rien moins que ce traict de perfidie & de tyrannie de ce Soldan Sarracon.

Depuis ce temps-là, les Calyphes ayans perdu la Seigneurie ſeculiere du Royaume d'Egypte, y eurent ſeulement la charge des choſes diuines, leur eſtant donnee la puiſſance de confirmer les Roys, comme nous voyons que les Empereurs Romains par ancienne couſtume reçoiuent leur couronne du Pape.

Au Soldan Sarracon ſucceda vn ſien fils nommé Saladin, qui deffit aſſez de fois, & mit en route les armes Chreſtiennes en Surie & en Paleſtine, & finalement ayant fort affoibly leur puiſſance ruina tout le Royaume de Hieruſalem.

Apres Saladin, qui mourant laiſſa ſon Royaume à ſon frere, pluſieurs fils & arrierefils tindrent l'Egypte iuſques à Melechſala, qui eſtant le dernier des enfans de ces Roys, fit continuelle guerre aux Chreſtiens, & ayant (comme Dieu permit qu'il arriuaſt) perdu tous ſes vieux

gitized by Google

& les plus valeureux de ſes ſoldats aux guerres, par tant de batailles qu'il donna, ſe deffiant de l'humeur des Egyptiens & de leur affection, comme de ſes forces, remit vne puiſſante armee ſus pieds compoſee de ſerfs & d'eſclaues expoſez en vente: En ce temps les Tartares peuples de Scithye auoient enuahy l'Armenie & l'Aſie par les portes Caſpiennes, & auoient vendu en plein marché par droict de guerre les peuples Comans qui ſont voiſins de Capadoce, apres auoir eſté domptez en bataille : ayant donc Melechſala achepté vn grand nombre de ces Comans pour vne grande ſomme de deniers, les mena en Egypte, & les arma pour la guerre, & par leur effort non ſeulement il deffendit les limites de ſon Royaume, ains encore aſſiegea S. Louys Roy de France en ſon Camp d'Eſté pres de Damiette, qui fut iadis Heliopolis, ou Peluſium, & toſt apres luy ayant deffaict ſon armee par vne memorable bataille, il le prit vif, dont il paya rançon pour ſa deliurance, laiſſant la ſaincte Hoſtie au Barbare, pour le gage & oſtage de plus pretieux qu'il euſt pour la moitié de la ſomme.

En fin les ſerfs de ſon armee ayant conſpiré contre luy, le tuerent & maſſacrerent ſur ceſte felicité de victoire, en telle ſorte qu'eſtant mort, le plus hardy & le plus courageux des Comans nommé Turquemen, ſe ſaiſit de la Principauté, & ſe voyant eſleué en vn ſi haut degré s'oublia de ſon Premier eſtat, & par vne outrecuidance trop grande, venant à meſpriſer ſes conſorts qui luy auoient mis la principauté entre ſes mains, le prindrent en tel deſdain, qu'il fuſt maſſacré en ſa maiſon par vn Cathos auſſi Caualier Coman.

Cathos eſtant ſaluë Roy, & Soldan ſur ceſte meſme Principauté, par l'exercite, & ayant tué quantité de Tartares laiſſez par Hialon en Surie, fut auſſi maſſacré par trahiſon, & fut la Seigneurie d'Egypte transferee à Bandocader ſon meurtrier.

Ce Bandocader fut vaillant aux armes, & ſous ſa conduite les Eſclaues Comans chaſſerent Richard Roy d'Angleterre, & le reſte des armees Chreſtiennes hors de Surie.

Apres Bandocader qui mourut empoiſonné, Elpis, & apres luy Melech, & Vſtreph iouïrent du Royaume, l'vn deſquels chaſſa de Tripoly les Chreſtiens, & l'autre ayant attaqué Ptolemais, qui eſtoit la ſeule ville demeuree en la garde des Chreſtiens, les força d'en ſortir auec vne grande & puiſſante armee.

Apres ceux-cy, par vne longue ſuitte de temps pluſieurs vaillans perſonnages de telle condition, ont tenu l'Egypte, mais leurs noms ne ſont point cogneus : par ce que leurs geſtes, encores qu'ils fuſſent memorables, n'ont eſté en ce temps-là redigez en nuls memoriaux de lettres ny d'eſcrits.

Toutesfois de la ſouuenance de nos Peres, Caitbeies fut de beaucoup plus renommé en puiſſance & en guerre, & ayant appris de main en main la diſcipline de ſes anceſtres, augmẽta & continua le train de ceſte guerre ſeruile, plus diligemment & liberallement que nul autre auant luy : en ſorte neantmoins que l'on ſe donnoit de garde par vne grande preuoyance de la multitude des ſous-ſerfs, qui peu de temps auparauant auoient faite vne coniuration & pris les armes, & auoient ſuſcité vne faſcheuſe guerre au Roy meſme, & à ſes Cheualiers leurs Maiſtres.

C'eſt ce Soldan, qui eſtant Roy d'Egypte, par vne ſinguliere bien-veillance, fit eſtime des Princes Chreſtiens, ſelon qu'il auoit ouy parler qu'vn chacun d'eux eſtoit excellent en magnificence, & en vertu d'eſprit, enuoya entr'autres pour preſent vn Cameleopard, animal de prodigieuſe hauteur, à Florence, pour Laurent de Medicis. Ceſtui-cy ayant ſurmonté les Turcs en Cilicie, & debella par grande valeur, les Perſes qui auoient enuahy la Surie du coſté de Meſopotamie, dompté les Arabes en portant ſes armes iuſques à la Meque, & aux dernieres fins de l'Arabie heureuſe, & gaigné le ſurnom de Grand, partit de ceſte vie, l'an trentetrois de ſon regne, preſque au meſme temps que les François combatirent contre les Venitiens à Taro.

Eſtant mort Caitbeies, Achardin & Campſonnia, qui obtenoient les plus grandes charges en Egypte, apres auoir longuement debattu entr'eux par grandes forces de la Principauté, fort cruellement, & mis toutes choſes en troubles, en tumultes & en armes, ayans faict diuiſer les Mammelus en factions, donnerent occaſion à Mahomet, fils de Caitbeis, d'enuahir la Principauté d'Egypte. Mais deux ans apres iceluy Mahomet, qui auoit enuahy le ſiege paternel contre les loix & conſtitutions de l'ancienne inſtitution d'Egypte, en banquetans auec ſes Courtiſans, fut maſſacré par vn Cercaſſien : lequel, par ce qu'il auoit faict cela, comme ayant eu eſgard à la cauſe publique des eſclaues, & ſembloit auoir reſtitué le droict de declarer leur Soldan à la Principauté, & d'obtenir icelle Principauté aux Mammelus, fut ſalué pour Soldan d'Egypte par la tres-grande faueur de tous, & neantmoins Giapalat, qui eſtoit Gouuerneur de Damas, & de Surie, eſtant allé iuſques au Caire auec vne forte armee, le dejetta de ſon Troſne Royal, & le fit priſonnier.

Si eſt-ce que les Mammelus de faction aduerſe & ennemis de ce Giapalat, qui regnoit cruellement,

by Google

cruellement auaricieuſement, & tyranniquement, le prirent en perſonne, & le mirent en garde ſeure dedans la Roque d'Alexandrie, ſous la conduite & la garde de Tomoubeies.

Quand ceſt acte fut fait, Tomoubeies n'ayant rien au premier poinct de ſa Principauté en plus grande recommandation que de ſurmonter en cruautez & tyrannies exceſſiues, voire en auarice, & en toute ſorte de meſchanceté Giapalat, qu'il auoit faict ſecrettement eſtrangler: en peu de temps s'acquit la haine generale du peuple en telle ſorte, que les Mammelus par conſeil public, ordonnerent incontinent de le prendre & punir.

Ainſi Tomoubeies au huictieſme mois de ſa Principauté, lors qu'il taſchoit par vn lieu ſouſterrain à s'éuader, & à fuir en deſeſpoir de ſon ſalut, eſtant aſſiegé & pris fut cruellement maſſacré par les amis de Giapalat.

Apres la mort de Tomoubeies, les principaux de la Cour d'Egypte, afin d'obuier aux ſeditions ſanglantes des Mammelus, par leſquelles on auoit combattu par l'eſpace de quatre annees, preſque à l'extermination de leur entretien, preſenterent la Principauté à Campſon Gauri, homme iuſte & martial, & nullement ambitieux: Ceſtui-cy eſtonné de la fraiſche calamité de tant de Soldans, qu'il auoit veu tomber par leur ambition ruineuſe, en peu de mois, lors qu'il vid qu'il eſtoit porté au Palais Royal ſur les eſpaules des principaux Seigneurs du païs & des gẽs de guerre, qui l'auoient hautement eſleué à ceſte grade de Principauté commença à refuſer cet honneur ſouuerain, & à reſiſter grandement à ceux qui le vouloient ſaluer Soldan, & à dire qu'il en eſtoit indigne: & finalement ayant la larme à l'œil, à prier ſes amis, & les principaux de la Cour, que puis qu'il eſtoit ſi content de viure en ſon particulier, il ne vouluſſent le ietter en vn manifeſte peril de ſa vie, attendu qu'il n'auoit aucun argent preſt pour departir aux ſoldats, comme tous les autres Soldans auoient accouſtumé de faire à leur aduenement à la Couronne, & qu'il n'eſtoit pas homme pour auoir tant de conſeil & d'authorité, qu'il eſtoit neceſſaire de rompre les impetuoſitez des ſeditieux, en telle confuſion où toutes choſes ſe voyoient reduictes. Au contraire les Grands Seigneurs l'admoneſterent qu'il n'euſt à meſpriſer par vne folle obſtination d'eſprit, & par vne friuole modeſtie, l'occaſion de la fortune preſente, & qu'il ſe laiſſaſt receuoir au Gouuernement de la Republique, affligee de maux interieurs, & tresbuchante à ſa ruine, & acceptaſt ce nom de Soldan qui luy eſtoit offert par l'vnique affection d'vn chacun. En fin ils luy promirent tous par ſerment, qu'ils ne luy manqueroient nullement à entretenir la dignité de Soldan, ny de main, ny d'induſtrie, ny de leurs biens, & que les ſoldats ne demanderoient point le Donatif auant que les Receueurs & Threſoriers euſſent amaſſé & recueilly ſous l'authorité publique, tel argent des Tributs des Prouinces de leur appartenance.

Par leſquelles exhortations Campſon eſtant confirmé, ſouffrit patiemment d'eſtre appellé Soldan, & entreprit la charge d'adminiſtrer l'Egypte. Or apres qu'il euſt de diſtribué en nom de Donatif vn million d'or aux ſoldats, & qu'il euſt par ſa ſinguliere moderation, faict auoir bonne opinion de ſoy, quant à ſa Preud'hommie & Prudence, il appaiſa l'Eſtat de l'Egypte, troublé & tourmenté par troubles & tempeſtes au dedans, apres en auoir fait mourir aucuns par poiſon, qui braſſoient quelques nouueautez, & par telle induſtrie, qui dura ſeize annees, iamais la Surie ny l'Egypte n'ouïrent parler de tumulte ny de guerre: Auſſi à la verité Campſon eſtoit digne du nom du tiltre qu'on luy donnoit de perſonnage heureux & tres bon, ſi luy qui auoit par ſa vertu fondé vne ſi bonne paix, pleine de tranquilité & d'opulence, euſt mieux aymé puis apres viure en vn domeſtique repos, & ſouffrir la tranquilité publique, que non pas par la priſe temeraire des armes hazarder la fortune.

Ainſi donc Iachis & le Cadileſcher eſtans partis d'Agogna, arriuerent dans peu de iours vers le Soldan Campſon, qui pour lors eſtoit campé ſur le fleuue Orontes, auiourd'huy nommé Farfara, ceux-cy ayans eſté amiablement receus par luy, & ayant par apres diſcouru ſur le ſuject de leur deputation par harangues eloquentes & celebres, le Conſeil aſſemblé au logis, & en la maiſon Royale du Soldan Campſon, reſpondit que l'ancienne couſtume des Soldans d'Egypte qui obtenoient le principal lieu au faict de la Religion, de maintenir auec induſtrie & diligence, les Roys & peuples Mahometans en paix & bonne amité, de laquelle il auoit ſingulierement eſté curieux d'obſeruer & entretenir, que pour il eſt entré armé en ſa Prouince de Surie, afin de perſuader ceſte paix à Selim, que s'il perſiſtoit en ſon opiniaſtreté à la guerre, & continuoit d'attaquer Iſmaël, qu'il ſçauoit luy eſtre conioinct par alliance, il pouruoiroit à la conſeruation de la dignité & reputation, & ne ſouffriroit pas d'auantage que par l'ambition & conuoitiſe d'vn homme ſi ambitieux, le trouble fuſt ſuſcité entre les choſes diuines & humaines.

Ces Ambaſſadeurs ſçachans que Selim ne quitteroit iamais les armes, dirent que la paix leur eſtoit fort à ſouhait, & eſperoient flechir le courage de Selim, comme ayant entree familiere en ſes plus ſecrets Conſeils.

Et ainſi ſur ceſte eſperance, eſtans renuoyez auec preſens, ils retournerent vers Selim, qui pour lors eſtoit à Cæſaree.

Auſſi de ſon coſté Campſon ayant remué ſon camp qui eſtoit à Orontes, vint à Comagene & à Alep, ville edifiee des ruines de Hierapolis, par Alcppius Preſect de l'Empereur Iulian, laquelle Hialon Roy des Scythes, prit d'aſſault, & la bruſla entierement pour luy auoir valeureuſement reſiſté, lors que les Chreſtiens debatoient de la poſſeſſion de Iudee & de Surie, auec les Soldans d'Egypte.

Apres que Selim euſt eſté aduerty par ces Ambaſſadeurs de Surie, qui auoient tout eſpié au Camp des Egyptiens, de la venuë & du nombre de ſes ennemis, & de l'arrogance de Campſon, ſe reſolut de luy faire la guerre par vne autre voye que celle qu'il auoit tenuë par cy-deuant, il feignit d'aller attaquer les Perſes, & fit aduancer ſon bagage auant luy iuſques à Sinac, iadis appellé Sebaſte, puis le reſpandant en Meſopotamie entre en Comagene, & attaque ſes ennemis au deſpourueu, & declara ſon deſſein aux Ianiſſaires & gens de ſa garde: ceux-cy s'eſtans leuez d'entre les bandes, ils s'eſcrient qu'il les menaſt où il luy plairoit. Selim mena ſon armee par pluſieurs chemins differents & incogneus: mais qui luy eſtoient fort auantageux, & promit recompenſe aux ſoldats pour les encourager à trauerſer ces lieux faſcheux, il enuoye des eſpions, pour deſcouurir & recognoiſtre le lieu où eſtoit l'armee du Soldan Campſon, & fit ſi bien ſon affaire, qu'il oſta le moyen à Campſon de ſçauoir nouuelle de la ſienne.

En fin, ſur l'aduis que Selim approchoit auec ſon armee, Campſon qui le cherchoit s'arreſta pour l'attendre au combat: ſon Camp eſtoit en lieu commode & auantageux ſur le fleuue Singa: les Mammelus qui eſtoient auec eux, à peine eſtoient ils douze mille, mais auoient vne grande ſuitte de vallets brauement armez & montez ſur des cheuaux: à la verite Campſon auoit vne armee braue & inuincible, ſi on euſt combattu par prudence: les Mammelus portans longues barbes, hideux ſur les yeux qui menacent, muſculeux & fournis par tout le corps, & ſe manians fort dextrement, entrent en bataille auec tel artifice, que toſt apres les premiers coups de lances donnez, ils combattent par agilité & vigueur, maintenant de l'arc, ayans ietté leurs eſcus ſur leurs dos, puis d'vne maſſe de fer, & par fois du cimeterre, ainſi que le lieu & la rencontre le requeroient: leurs cheuaux eſtoient puiſſans & genereux, & fort ſemblables à ceux d'Eſpagne en leur taille & viſteſſe, & ce qui eſt par deſſus l'opinion des hõmes de ce temps, eſtoient tant dociles, qu'ils entendoient les ſignes & les voix de leurs cheuaucheurs, comme les ayans appriſes par nature & par couſtumes, & par ces ſignes leuoient les lances & les fleches hors de terre, en les mordans auec les dents, ils cognoiſſoient l'ennemy, & le harpoient aux dents, & battoient auec force ruades tout ce qui eſtoit à l'entour d'eux, ſans s'eſlonner à la veuë de leur ſang: on voyoit à tels cheuaux des freins & des mords d'argent, des ſelles dorees, & des bardes de fer à ouurage eſcaillé pour le col, & pour la poictrine: le caualier qui les monte eſt content d'vn halecret ou d'vne cuiraſſe iointe auec lames de fer. Les Caualiers des premiers rangs, & les riches portent leurs armets ſur la teſte: les autres s'eſtiment eſtre bien couuerts contre ceux qui frappent de taille, par vn accouſtrement de teſte faict de linge, & ployé en rond auec pluſieurs tours, les vns dedans, les autres en mignotiſe & brauerie: mais les ſimples Caualiers vſoient de chappeaux velus & rouges, qui ne peuuent eſtre coupez d'outre en outre à grands coups d'eſpee. De toute laquelle armee Campſon ordonna cinq bataillons.

Quant à Selim il auoit ordonné ſa bataille en telle ſorte, que ſa Caualerie d'Aſie eſtoit à ſa droicte, & celle d'Europe à ſa gauche, & l'Infanterie des Ianiſſaires & ſoldats de la garde auec le canon au milieu, & les plus braues Ianiſſaires & Caualiers tenoient le front: le combat commence apres pluſieurs efforts, la victoire balance: mais voicy le mal pour Campſon, c'eſt que Cayerbeies feignant eſtre pour luy, le trahit, & fut cauſe que Selim vainquit, & fut tué Campſon au combat, auec Damaſquin & le Tetrarche de Tripoly, & tous les ſiens deffaicts: & donna Selim le pillage du Camp à ſes ſoldats, alors ſe rendit à luy Alep: ceſte bataille fut donnee le vingtieſme Aouſt: Damas & autres villes de Surie, voyans approcher les armes de Selim ſe rendent à luy, comme auſſi Tripoly, Barut, Sydon, & Ptolemais.

Les Mammelus refugiez au Caire ſous la conduitte de Gaſelli, eſleurent pour Soldan Tomoubeies, tous ayans grande eſperance en luy, qu'il releueroit leur grandeur & fortune. Eſtant nommé Soldan, & receu Prince d'Egypte, il met ſus pied de fort grandes armees, & ayant ioinct Gaſelly auec luy combattirent Sinam Baſſa Lieutenant General de l'armee de Selim, où l'armee de Tomoubeies fut deffaite, & ſe ſauua au Caire tout bleſſé.

Par apres Selim allant ioindre Sinam Baſſa, entra en Egypte auec vne puiſſante armee contre Tomoubeies, qui eſtoit ſorty du Caire, s'eſtoit campé vers le iardin de la Materee, auec tout ſon canon & attirail, & s'y eſtoit retranché. Tout le reſte des Mammelus eſtoient aſſemblez auec force caualeries Arabes: l'armee de Selim approchant fut fort endommagee par les traicts & artilleries de Tomoubeies, & ſans doute les Turcs euſſent eſté mis à vau de route

ſans la

ſans la trahiſon d'aucuns qui eſtoient au camp de Tomoubeies, qui decouurerent à Selim ſes deſſeins, & les embuſches que Tomoubeies luy dreſſoit: Le combat pourtant fut furieux, & la victoire fort douteuſe à cauſe de l'artillerie des deux partis, la bataille, s'acheua en quatre combats, où les Mammelus firent merueilleuſement bien, & les Arabes auſſi, leſquels rompirent la garde, les Ianiſſaires & la Caualerie d'Europe du Turc, ſon Lieutenant General Sinambaſſa y fut tué: La bataille dura quatre heures entieres, où Tomoubeies fit des merueilles: mais en fin ſon armee ſe diuiſant fut miſe en deroute, de ſorte que ſonnant la retraicte, afin que ſes gens ſemblaſſent ſe retirer, non pour la crainte des pourſuiuans, mais par commandement de leur Chef. Les Mammelus fuirent vers le Caire.

Ceſte bataille fut donnee vn Ieudy vingtquatrieſme Ianuier, l'an de noſtre Seigneur mil cinq cents dixſept: en la pourſuitte des fuyards fut pris le Diadare chargé de pluſieurs playes, & auec luy Bidon, auquel vn boulet tiré d'vn fauconneau auoit rompu le genoüil.

Le lendemain Selim commanda qu'ils fuſſent mis à mort.

Cependant Tomoubeies ne perdant point courage r'allie les Mammelus, & campe entre la nouuelle Memphis & la riuiere du Nil, & arma iuſques à huict mil eſclaues Ethiopiens, & ayant ouuert l'ancien arſenal, auoit donné des armes aux enfans des Mammelus, à quelques Mores ſes vaſſaux, & à des Iuifs & des Arabes, en voulant faire guerre plus grande contre les Turcs, & ſe reſolut la nuict ſuiuante de bruſler leur camp.

Selim voyant ce deſſein, que quelques Mammelus luy auoient reuelé, commande que l'armee ſoit ſur pieds toute la nuict, & qu'on allumaſt des feux de toutes parts en tous les quartiers de ſon camp, diligence qui empeſcha l'intention de Tomoubeies, qui faiſant quelques chenauchees vers le camp Turc, fut repouſſé auec grande perte par le premier bataillon, pour s'eſtre trop temerairement aduancé: Et auſſi ſans doute Tomoubeies euſt eſté entierement deffaict ceſte nuict-là, ſi ſe voyant aduerty par la lueur des feux du camp Turc, & voyant le peril eminent où il s'engageoit, il n'euſt faict retirer ſes autres compagnies.

Apres cela Tomoubeies ſe retire au Caire auec toute ſon armee qu'il faict entrer dedans, où ils armerent toutes les familles de la ville, & garniſſent le plus haut de leurs maiſons de baſtons, & de traicts, prient les Egyptiens chacun en ſon quartier de prendre les armes, & ſe tenir ſur leurs gardes.

Selim eſtant aduerty de la retraicte de Tomoubeies au Caire, & de tous les Mammelus auec luy, & de toute ſon armee, approcha ſon camp de la ville, & exhorta ſes gens à tout vaincre. Les ſoldats Turcs bruſloient apres la proye, & eſtans ordonnez n'attendoient plus que le ſigne de Selim pour donner dedans le Caire, quand Selim eſtant entré par la porte de Baſſuela enuoya ſa caualerie par pluſieurs endroicts enſemble, & les Ianiſſaires par la voye plus large: la caualerie du Turc ſe battit rudement auec la caualerie de dedans parmy les ruës du Caire: mais le choc fut bien plus rude quand les Mammelus vindrent aux mains auec les Turcs, aux fortifications & retranchemens qu'ils auoient faicts en la ville, & que les Turcs taſchoient à demolir: ce n'eſtoit pas iuſques aux femmes qui ne vouluſſent eſtre du combat: de ſorte que par ce conflict on voyoit les Turcs tomber les vns ſur les autres dedans les foſſes cachees: ils tuoient à coups d'harquebuſes tout ce qui paroiſſoit aux feneſtres des maiſons, les ruës eſtoient toutes trempees de ſang: Ce conflict cruel dura deux iours & deux nuicts, & ne ſçauoit-on lequel des deux partis auoit du pire ou du meilleur: neantmoins les Mammelus qui eſtoient peu, furent contrainct de cedder au trauail, ſe retirerent, reculerent, & ſe cacherent dans les lieux les plus ſecrets & incogneus de la ville, abandonnans leurs fortifications & retranchemens.

Au troiſieſme iour ſe voyans au dernier hazard, ſe battirent auec tant de valeur, qu'ils repouſſerent les Turcs en arriere, & ſurprirent quelques fauconneaux: auquel cas, on dit que Selim deſeſpera de la victoire, & commanda qu'on miſt le feu à la ville, aux maiſons de pas en pas. Les Turcs combattirent plus laſchement que deuant, oyans les cris & les efforts des Egyptiens, & attendoient que l'on ſonnaſt la retraicte, quand il fut annoncé par pluſieurs enſemble, que les Egyptiens ayans eſté repouſſez de leurs places, & ſurmontez ſur vn autre quartier à la pourſuitte de Muſtapha, auroient mis leur dernier ſecours en la fuitte: Car Muſtapha conduit & guidé par les Egyptiens & Mammelus, traiſtres à leur patrie, eſtoit arriué à vne grande place, où les les Mammelus auoient rangé leurs cheuaux tous ſellez & bridez, afin que s'il arriuoit quelque choſe de preſſé, ils ſe retiraſſent promptement, & eſtans montez deſſus ſe ſauuaſſent és lieux qu'ils auoient deſtinez: Mais Muſtapha en ayant deſnaſſé la garde qui eſtoit de muletiers, ſaiſit & emmena tous ces cheuaux: ce qui debilita grandement les Mammelus, & leur fit perdre courage: Ils s'enfuirent hors le Caire vers le Nil, qu'ils trauerſerẽt au moyen de quelques vaiſſeaux qui eſtoient preſts auec Tomoubeies: vne autre partie ſe cacha és maiſons des Egyptiens, & autres s'enfuirent à la campagne:

les autres, en nombre de plus de deux mille, ſe renfermerent dans vn temple de faux Dieux le plus grand de la ville, où s'eſtans long temps defendus, ſe rendirent à la diſcretion du vainqueur, dont partie furent maſſacrez par commandement de Selim.

Selim tenant la victoire entre ſes mains, fit eſteindre le feu de la ville, & enuoya des trompettes, & commanda de publier, que tous Mammelus qui ſe voudroient rendre en douze iours ſeroient pris à ſalut, & non hors le temps : A ceſte publication les Mammelus ſortoient des lieux cachez, & ſe venoient rendre entre les mains des Turcs, qui auſſi les ayans enchaiſnez les conduiſirent és priſons, où ils les maſſacrerent.

Tomoubeies remet ſus vne autre armee, qu'il leue en la Region Seiectique, vers la Cyrenaïque, au delà du Nil : d'Alexandrie luy eſtoit arriuee vne nouuelle compagnie de Mammelus qu'il auoit appellez : pluſieurs autres grandes troupes luy ſuruindrent, dont il compoſa vne puiſſante armee.

Selim ayant aduis de cela, eſt ſollicité par Albuchomar perſonnage Egyptien, de faire accord auec Tomoubeies, luy deſſeignant ſes forces, qui luy pouuoient rauir la victoire des mains, & mettre ſa perſonne & ſon armee en danger. Selim au contraire enuoya ſes Ambaſſadeurs à Tomoubeies, auquel il commanda par eux de mettre les armes bas : Les Mammelus les voyans ſe ruent deſſus, & les maſſacrent ſans les auoir ouïs, ce qui irrita grandement Selim, & alors ſe reſolut de vanger ceſte iniure.

Il fit faire vn pont ſur le Nil, par lequel il fit paſſer toute ſon armee : Tomoubeies le voyant, s'approche auec quatre mille Caualiers armez, & deux fois autant de Mores & Arabes, eſtant party de bon matin de ſon camp, pour tromper & ſurprendre les Turcs.

Muſtapha General de l'armee de Selim, aduerty de l'arriuee de Tomoubeies, crie à l'arriuee, Voyla Tomoubeies qui arriue : tous ceux qui eſtoient paſſez, & ceux qui eſtoient encores ſur le pont, s'aduancent pour les aller receuoir : Selim enuoye par Muſtapha force ſcopeterie de Grecs, qui forcerent & repouſſerent furieuſement Tomoubeies : Alors les Mammelus ne pouuans plus combattre, leurs cheuaux eſtans las, recreus & fatiguez, il ne reſterent plus que les Arabes & les Mores, qui ſouſtindrent grandement contre les Turcs : toutesfois les Ianiſſaires à pied ſuruenans ſur les gens de Tomoubeies, mirent tout en fuitte & en deroute.

Le lendemain Muſtapha pourſuiuant leurs ennemis, prirent Tomoubeies ſur vn canal d'vn fort profond Palus, où il eſtoit arreſté.

Au troiſieſme iour il fut mené au Caire. Selim qui le vouloit faire mourir ne le voulut point voir : il le fit mettre entre les mains des gehenneurs, afin qu'il ſçeuſt de luy où eſtoient les treſors de Campſon.

Le iour d'apres, il commanda qu'il fuſt mené par toutes les places de la ville du Caire, & ſur les plus celebres ruës, chargé ſur vn vil Chameau, habillé d'vne robbe vſee, & les mains liees derriere le dos, comme les malfaicteurs & larrons ont accouſtumé de les auoir, afin que les Egyptiens viſſent celuy meſme qu'ils auoient honoré pour Prince & Soldan : vn peu deuant, eſtant la chance tournee, & luy precipité en vne extreme miſere, finir les iours de ſa vie, & de ſa Principauté enſemble, par vn mortel & fatal cordeau, & le laiſſerent pendu auec vn crochet de fer à la voulte, afin qu'il fuſt veu & mocqué des paſſans.

Telle mort fut donnee à Tomoubeies, dernier des Princes Soldans d'Egypte, le treiziesme iour d'Auril apres la Natiuité de noſtre Seigneur, l'an 1517. vn iour de Lundy apres Paſques.

Ainſi la Principauté des Egyptiens a eſté eſteincte & tombee entre les mains tyrannique du Turc, qui y domine auiourd'huy abſolument, & eſtend ſon pouuoir en Afrique de ce coſté là iuſques dans l'Ethiopie, où Empire du Prete-Ian, duquel il a encore vſurpé vne grande partie de l'vn de ſes Royaumes, qui eſt Celuy de Barnagas.

DISCOVRS DES TVRCS EN GENERAL.

MOEVRS DE CE TEMPS.

LEs Turcs ſont en partie naturels, qui ont tiré leur origine des Scythes ou Tartares, & deſcendent auſſi en partie des Chreſtiens Apoſtats : Ils ont pour la pluſpart le viſage large, & les membres bien proportionnez, & ſont naturellement gros & robuſtes : Ils ne laiſſent croiſtre leurs cheueux, ains ſeulement leur mouſtache : Ils ont l'eſprit aſſez lourd, & ſont lents, & pareſſeux, & tardifs en leurs affaires : Ils ne ſont nullement propre au labourage: Ils ſont

Digitized by Google

Ils ſont auares au poſſible, & ayment l'argent ſur toutes les nations du monde: Auſſi la iuſtice ſe vend en Turquie, par maniere de dire, au plus offrant & dernier encherisseur, & les Turcs ne font plaiſir à perſonne, s'ils n'en reçoiuent de l'argent. Ils ſont humbles entr'eux, & obeiſſent eſtroictement à leurs ſuperieurs, gardant vn grand ſilence, & ſe tenans fort coiz deuant eux. Mais ils ſont inſuportablement ſuperbes à l'endroict des eſtrangers, inſolens, venteurs, & ſi arrogans, qu'ils n'eſtiment pas qu'il y ayt au monde nation qui ſe puiſſe comparer à la leur. Ils montrent en parlant vn grand orgueil, ſont trompeurs, & ne tiennent parole, ſinon entant que la choſe leur eſt aduantageuſe. Dauantage ils ſont oiſifs & faineans, & addonnez à la gourmandiſe, & à l'yurongnerie, tellement qu'ils paſſeront quelquesfois trois iours entiers à faire grande chere, & ils boiuent volontiers du vin, meſme auec excez, bien que leur loy le deffende. Ils ſont auſſi fort enclins à la paillardiſe, & meſme pour la plus grand' partie Sodomites: ce qu'on void ſur les vaiſſeaux, où ils ont touſiours quelques-vns deſtinez pour ſouffrir ce malheureux effect. Ils croyent de leger, ſont extremement ſuperſtitieux, & adiouſtent foy aux ſonges, aux preſages, & aux deuinations, & tiennent que la deſtinee d'vn chacun, & l'heure de ſa mort eſt eſcrite ſur ſon front, & que nul ne peut fuir ceſte heure: ce qui faict qu'ils ſe precipitent ſi temerairement aux dangers.

Les Turcs ont permiſſion d'auoir autant de femmes qu'ils en peuuent entretenir, & les maris ſe ſeparent facilement, & font diuorſe d'auec leurs femmes, qui ſortent peu ſouuent du logis, encor c'eſt auec le viſage couuert. Elles vont pompeuſement veſtuës, & portent force or & pierreries, & elles ont auſſi de couſtume de teindre de rouge leurs cheueux, leurs mains, leurs pieds: mais principalement leurs ongles. Elles vont auſſi aux eſtuues deux fois la ſemaine de meſme que les hommes.

Ils ne joüent, ny aux cartes, ny aux dez. Ils ſont charitables & grands aumoſniers, non ſeulement à l'endroict de ceux de leur ſecte: mais encor à l'endroict des Chreſtiens, & des hommes de toutes ſectes: voire meſme ils ſe monſtrent charitables enuers les animaux, veu qu'ils acheptent quelquefois des oyſeaux, qu'ils mettent en liberté par maniere d'aumoſne.

Leurs habillemens ſont longs & ouuerts par le deuant iuſques aux pieds, excepté la chemiſe qu'ils portent hors de leurs chauſſes, tellement qu'on la void quelquesfois lors qu'ils marchent. Leurs habillemens ſont de fine laine, & de ſoye, garnis quelquesfois de perles & de pierreries: Leur turban eſt blanc, excepté de celuy de ceux qui ſe diſent parents de Mahomet, qui le portent verd.

Ils n'oſtent pas le turban lors qu'ils veulent ſalüer quelqu'vn, & luy faire honneur: & chez eux le coſté gauche eſt le plus honorable. Ceux qui ſont riches, & qui tiennent quelque rang parmy eux, vont preſque ordinairement à cheual. Ils ſont ſales en leur manger, & n'ont les delices qui ſont parmy nous. Ils mangent trois fois le iour, c'eſt à ſçauoir à l'aube du iour, à midy, & au ſoir. Ils n'vſent nullement de nappe, ny de ſeruiette, & ne s'aſſiſent pas à table ſur des eſcabeaux, ny ſur des chaires, mais à terre, ayant les jambes croiſees comme nos tailleurs ont quelquesfois, & ils ſont en ceſte poſture autour d'vne table ronde qui eſt fort baſſe.

Ils mangent au reſte toute ſorte de chair, excepté de celle de pourceau, qui eſt defenduë par leur loy. Ils ſe nourriſſent le plus ſouuent de riz: & les Turcs Aſiatiques ne mangent pas volontiers du poiſſon, mais ceux d'Europe l'ayment beaucoup plus que la chair. Ceux qui ſont bons obſeruateurs de leur loy s'abſtiennent du vin, & ne boiuent que de l'eau: mais les plus riches y meſlent du miel, ou du ſucre, & en hyuer ont de couſtume d'eſteindre dans l'eau vn charbon ardant, afin qu'elle ne leur nuiſe. Dauantage les Turcs vſent fort de jus de pauot, & il n'y a aucun d'entr'eux qui n'en prenne, afin d'eſtre plus hardy, & de ne craindre les dangers: Ils s'accroupiſſent en piſſant.

Leurs maiſons ſont pour la pluſpart de bois & de terre, & ſont eſtroictes, & mal baſties: & ils tiennent que c'eſt vn grand peché de baſtir des maiſons qui durent plus que la vie d'vn homme. Toutesfois ils baſtiſſent de belles Moſquees, ou Meſquites, & de beaux Hoſpitaux pour receuoir les paſſans, de meſme que des baings publics, auſquels ils adiouſtent de tres-belles fontaines, non ſeulement pour la commodité des hommes, mais encores des beſtes, & auſſi afin qu'ils ayent des lieux tous preſts, & propres pour ſe lauer auant qu'entrer dans leurs Temples. Dauantage, ils ſont fort curieux de faire des aqueducs, & conduits d'eau, & de faire pauer les grands chemins, toutes leſquelles choſes ſont magnifiques en Turquie.

Ils pourpentent touſiours les moyens d'auoir de l'aduantage ſur leurs voiſins, & ce qu'ils ne peuuent obtenir par force, ils taſchent de l'auoir par ruze, & par perfidie. Que ſi leurs entrepriſes ne reüſſiſſent heureuſement, ils n'ont point de honte de prendre la fuite. Toutesfois ils ſont aſſez bons ſoldats, & qui eſt le meilleur, ils ſont ſoigneux de garder vne bonne diſcipline Militaire. Ils ſont fort obeiſſans à leurs Chefs, ſupportent patiemment la peine, & toute ſorte d'incommoditez: ſe cõtentent de peu de viande, & qui ne vaut guiere. Ils ont pour leurs armes

des lances, des traits, des maſſes d'armes, des haches, & des eſpees, qu'on nomme communément ſymeterres, où ils n'eſpargnent le plus ſouuent l'or ny l'argent pour les enrichir. Ils gardent vn grand ſilence, & vne grande modeſtie, non ſeulement lors qu'ils campent, où qu'ils s'arreſtent en quelque lieu : mais encor lors qu'ils font chemin.: veu qu'encor qu'ils ſoient en fort grand nombre, ils partent bien ſouuent d'vn lieu deuant le iour ſi coyemẽt, qu'il y a peu de voiſins qui s'en donnent garde. Ils n'vſent point d'enſeignes, de guidons, ou d'eſtendarts, ains ſeulement ils ont vne lance qui a au ſommet quelques houpes de diuerſes couleurs, par le moyen deſquelles chacun ſe ſçait retirer pres de ſon Capitaine. Ils ont toutesfois des fiffres & des tambours pour encourager le ſoldat.

Tandis que l'Empereur des Turcs eſt en quelque guerre, les Turcs qui ſont dans les villes prient pour les ſoldats qui ſont au camp, tant en leurs feſtins qu'aux aſſemblees des Moſquees: & prient encore pour ceux qui ſont morts en quelque combat, les eſtimant bien-heureux de n'auoir pas mis fin à leurs iours, parmy les pleurs & gemiſſemens de leurs femmes. Ils deſcriuent les victoires de leurs anceſtres, & les chantent fort volontiers, croyans que ceſte façon de faire ſert de beaucoup pour animer les ſoldats, & pour les rendre plus hardis en toutes entrepriſes.

Ils n'vſent d'aucun ſceau ou cachet, ſoit aux patentes du Roy, ſoit aux autres lettres, & ne les marquent d'aucune figure. Ils n'ont aucun vſage de cloches, & ne ſouffrent que les Chreſtiens qui demeurent en leurs terres en ayent, ils quittent leurs ſouliers lors qu'ils veulent entrer aux Moſquees, & les reprennent lors qu'ils en ſortent.

En quelque lieu qu'ils s'aſſiſent, ſoit en leurs maiſons, ſoit aux Moſquees, ils y ont des tapis velus, ou de nattes de jonc, & il y a d'autres endroicts qu'ils font plancher de bois, pource qu'ils ſont trop bas, ou bien ſales & bourbeux. Ils ne ſont trop addonnez à la contemplation, ny a l'eſtude des lettres. Ils ont toutesfois de belles & grandes eſcoles, où l'on lit les loix publiees par leurs Princes, & les enfans y ſont inſtruicts, afin de ſeruir aux Moſquees, & d'eſtre capables de gouuerner la choſe publique.

Les Turques ne ſe trouuent iamais en lieu où les hommes ſont aſſemblez, & il leur eſt encores fort eſtroictement deffendu d'aller au marché, de vendre, & d'achepter en ſorte quelconque : & en la grand' Moſquee elles ont vne place du tout eſloignee de celles des hommes, tellement cloſe, que perſonne ne peut les voir, & moins y auoir entree. C'eſt choſe rare de voir vn homme qui parle à vne femme en public, que ſi vous demeuriez vn an parmy eux, à peine le pourriez-vous voir vne ſeule fois. Ceux qui ſont mariez ne ſe jouent iamais tant ſoit peu auec leurs femmes en preſence des autres, & les maris tiennent touſiours leur reputation prés de leurs femmes, qui leur portent d'autre part beaucoup d'honneur.

Les grands Seigneurs qui ne peuuent eſtre continuellement auec leurs femmes, les laiſſent ſous la charge de certains Eunuques, qui les gardent tellement, qu'il eſt impoſſible qu'autre que leurs maris les entretiennent, & qu'elles facent tort à leur honneur.

RICHESSE.

L'Empire du Turc comprent des païs qui ſont abondans en toutes choſes: car y a-il païs plus riche de froment, & de toute ſorte de grains, que l'Egypte, l'Afrique, la Surie, & l'Aſie, ny qui rapporte plus de toutes ſortes de choſe que la Hongrie, la Grece, & la Thrace? En tous ces païs il y a des villes, dont la richeſſe eſt ineſtimable, c'eſt à ſçauoir, Conſtantinople, le Caire, & Alep, & pluſieurs autres. Conſtantinople eſt vne ville où les marchands abordent de toutes parts, & ou preſque tout l'argent de l'Empire du Turc vient à fondre. Alep eſt la plus grande ville de Surie, & comme le centre où tout le trafic de l'Aſie ſe reduict, & ſe vient rendre. Le Caire eſt comme le magazin, non ſeulement des richeſſes de l'Egypte, & d'vne bonne partie de l'Afrique, mais encor des Indes, & ſes threſors conduits deça par la mer rouge, & apres des chameaux ſont diſtribuez aux païs bordez de la mer Mediterranee.

Quant aux reuenus du grand Turc, il y en a quelques-vns qui tiennent qu'il n'a que huict millions d'or de reuenu ordinaire, diſent qu'encore qu'il ſemble qu'il doiue tirer beaucoup plus, de tant de terres, toutesfois cela n'arriue pas, pource que les Turcs n'ont ſoucy que des armes, qui ſont de leur nature plus propres de ruiner, & à deſtruire, qu'à conſeruer & enrichir les païs : & les Turcs pour entretenir leurs armes, & continuer leur entrepriſes, conſument les peuples en telle ſorte, qu'ils leur laiſſent à grand peine ce qui leur eſt neceſſaire pour leur entretien. A raiſon dequoy les ſujects deſeſperez de pouuoir iouïr, non ſeulement des richeſſes: mais des commoditez qu'ils pourroient pourchaſſer auec leur trauail, & leur induſtrie, ne s'employent au labourage, ny au trafic, ſinon entant que la neceſſité les preſſe, & les force de s'y ranger: car que ſert-il de ſemer ce qu'vn autre doit recueillir? ou de recueillir ce qu'vn autre doit

Digitized by Google

doit conſumer? C'eſt pourquoy dans l'Eſtat des Ottomans l'on void de grandes foreſts, & de grands païs deſerts. Au païs de par deça, la cherté procede de la multitude du peuple : mais elle prouient en Turquie du deffaut des hommes qui trauaillent, pource que les villageois & payſans meurent pour la plus grande partie, ou aux voyages qu'ils font, conduiſant les viures, & les autres choſes neceſſaires pour les armees : car de dix mille hommes qu'on tire de leurs maiſons pour ramener, il n'en retourne pas ordinairement la quatrieſme partie, à cauſe des incommoditez du changement d'air, & du grand trauail : & ce d'autant plus que les Turcs deſarment tous les Hyuers, à raiſon dequoy ceux qui ſont employez pour ramer, ne ſont iamais bien accouſtumez à la mer & à la peine.

D'autre part, le commerce & le trafic eſt preſque tout entre les mains des Iuifs, ou des Chreſtiens d'Europe, tels que ſont les Ragouſois, les Venitiens, les François & les Anglois : & en vn ſi grand païs qu'ils poſſedent en Europe, ils n'ont point d'autres villes de grand trafic que Conſtantinople, Caffe, & Salonique, ou Theſſalonique : en Aſie Alep, Damas, Tripoly, & Aden : & en Affrique le Caire, Alexandrie, & Alger. Pour concluſion tout le mal vient de l'abandonnement de l'agriculture, qui eſt le fondement des reuenus. C'eſt elle qui fournit de la matiere aux arts, & les arts la fourniſſent à la marchandiſe : & lors que le labourage faut, tout manque.

Mais encor que les reuenus ordinaires ne ſe montent, ſelon ceux-là, qu'à ce que i'ay dit (veu que ſelon quelques autres ils vont iuſqu'à quinze millions) toutesfois il faut auſſi faire grand eſtat des extraordinaires, & principalement des confiſcations, & des preſens : car les Baſſas, & les autres Officiers de ceſte Couronne, qui ſuccent le ſang des ſujects du Turc, aſſemblent des threſors ineſtimables, qui viennent en fin pour la pluſpart entre les mains du grand Seigneur. On tient qu'Abrahim Baſſa emporta hors du Caire la valeur de plus de ſix millions: Mehemet Viſir en auoit encor plus grande ſomme : Occhiali, outre les autres richeſſes auoit cinq mil eſclaues. La Sultane, ſœur de Selim II. auoit 2500. ſequins de rente tous les iours, & eſtoit ſi riche, qu'elle commença vn Aqueduc, qui deuoit aller du Caire à la Mecque, pour la commodité des Pelerins, qui eſtoit vne entrepriſe d'vn grand Prince, & vn ouurage infiny, par maniere de dire. D'ailleurs le grand Seigneur, peut ayſément trouuer des ſujects d'oſter les biens, & la vie à qui bon luy ſemble. Apres cela les preſens ſe montent à de grandes ſommes, veu qu'aucun Ambaſſadeur ne ſe peut preſenter deuant luy ſans preſens, & il n'y a perſonne qui puiſſe eſperer vn office, vne dignité, ou quelque charge d'importance, qu'auec de l'argent: & nul ne retourne d'vne prouince, dont il a eu le Gouuernement, ou d'vne entrepriſe acheuee qui s'oſe preſenter deuant le Turc les mains vuides : & l'on ſçait aſſez qu'il ne faut offrir des choſes de petit prix à vn ſi grand Seigneur. Les Vayuodes de Moldauie, de Valaquie, & de Tranſiluanie, ſe maintiennent en leurs Principautez à force de preſens qu'ils luy font, & ceux de Valaquie, & de Moldauie, ſe changent tous les iours, pource qu'on donne ces dignitez à celuy qui offre d'auantage, & pour pouuoir bailler ce qu'on a promis: on deſtruit le païs, & l'on cõſume le peuple. Mais auec tout cela, l'on a veu que les guerres de Perſe ont eſpuiſé les coffres, & conſumé les richeſſes du Turc, pource que d'vne part, tant à Conſtantinople, que par tout l'Empire, la valeur de l'or augmenta de beaucoup durant quelque temps, tellement qu'vn eſcu valoit au double de ce qu'il auoit accouſtumé de valoir : & les carats, & l'alloy de l'or & de l'argent, ſe hauſſa de telle ſorte, que cela donna ſuject aux Ianiſſaires de mettre le feu à Conſtantinople, & d'eſpouuenter non ſeulement les autres, mais encores le grand Seigneur : & en Alep on demanda au nom du Prince vn emprunt de 60000. eſcus aux marchands. Voila ce que l'on peut dire de ſes richeſſes, veu que pour le regard des Timars i'en reſerue le diſcours à celuy des forces.

FORCE.

LEs forces du grand Seigneur conſiſtent en l'argent, en la caualerie, infanterie, flottes & munitions. Pour le regard de l'argent, nous en auons deſia parlé cy-deſſus. Mais quoy que nous auons dit que ces reuenus ne ſont pas ſi grands que l'eſtenduë de ſes païs le ſemble requerir, toutesfois il a de ſes Eſtats vn profit qui eſt de plus grande importance que ſes reuenus. Ce profit n'eſt autre choſe que le grand nombre de ſes Timars : car les Empereurs des Turcs ſe rendent immediatement maiſtres de tous les fonds qu'ils acquierent auec les armes, & en laiſſent ce qu'il leur plait à ceux du païs (qui n'en ont iamais que bien peu) diuiſent le reſte en Timars, qui ſont comme des Commanderies, qu'ils donnent aux ſoldats qui leur ont fait de bons ſeruices, à condition toutesfois qu'ils entretiendrõt tant de cheuaux tous preſts pour la guerre. Ceſte façon de faire a eſté vn des meilleurs ordres qu'ils ayent tenu pour la cõſeruation de leur Empire : pource que ſi les gens de guerre n'eſtoient intereſſez aux terres pour le profit qu'ils en retirent, tout ſeroit deſia ruiné : car les Turcs meſmes ont de couſtume de dire, qu'il

Digitized by Google

ne croiſt plus d'herbe au lieu où le cheual du grand Seigneur met le pied. Ces Timars entretiennent enuiron cent cinquante mille cheuaux, tous preſts & en poinct pour marcher au premier commandement qui leur en eſt faict, ſans que le Prince débourſe vn ſeul denier pour cét effect, & toutesfois ce nombre de gens de cheual ne peut eſtre entretenu pour guiere moins de quatorze millions d'or. A raiſon de quoy ie m'eſtonne de quelques-vns, qui faiſans comparaiſon des reuenus du Seigneur auec ceux des Princes Chreſtiens, ne font aucune mention d'vne ſi grande partie de la richeſſe des Ottomans. Et de faict, en la guerre que le Turc fit aux Perſeans, il y a vingt ou trente ans, il conquiſt vn ſi grãd païs, qu'il fit quatre mille Timars. Cét eſtabliſſement de Timars, & l'eſlite des Azamglians, ou ieunes gens qu'on eſleue & prend pour eſtre Ianiſſaires, ſont les deux fondemens de l'Empire Turqueſque, & ſemblent inſtituez à l'imitation des Romains: car les Empereurs Romains ſe ſeruoient meſme pour la guerre de leurs ſujects, dont l'armee Pretorienne, qui ne s'eſloignoit iamais de la perſonne de l'Empereur, eſtoit compoſee: & Tacite monſtre que l'eſlite qu'on faiſoit des ieunes gens pour cét effect, occaſionna la reuolte des Flamans. Au meſme Empire Romain, il y auoit des Timars donnez par vſufruict aux gens de guerre durant leur vie, & pour recompenſe des ſeruices qu'ils auoient rendus. Alexandre Seuere octroya aux heritiers des ſoldats de pouuoir iouïr de ces prouiſions, pourueu qu'ils allaſſent à la guerre, & non autrement. Conſtantin le Grand donna à ſes Capitaines qu'il recognoiſſoit auoir bien faict, les terres, qui iuſques alors auoient ſeulement eſté donnees pour en iouïr durant la vie: & meſme en France les Fiefs qui n'eſtoient que pour certain temps, ſont deuenus perpetuels ſous quelques-vns de nos Roys, qui voulurent contenter ceux qui leur pouuoient donner des affaires.

Mais pour paruenir à noſtre propos, ceſte caualerie Turqueſque faict deux effects importans, dont l'vn eſt, qu'elle tient en bride les ſujects du Turc, en telle ſorte qu'ils ne ſe peuuent ſi toſt remuer, que ces gens de cheual ne ſoient ſur eux, & pour ceſte cauſe ils ſont diuiſez par tout en cét Eſtat: l'autre, qu'vne partie de ceſte Caualerie eſt touſiours en poinct pour les entrepriſes qui ſuruiennent. Ainſi elle ſert comme de garniſon, & de ſouſtien de l'Eſtat, pour empeſcher les ſeditions, & de nerf principal pour la guerre. Outre ceſte caualerie, le Turc entretient vn bon nombre de gens de cheual payez prez de ſa perſonne, & ceux-cy ſont diuiſez en Spaques, Vlufages, & Caripices, qui ſont comme les pepinieres dés principaux Officiers de l'Empire, veu que c'eſt de là qu'on tire ordinairement les Baſſas, les Beglierbeys, & les Sangiacs. Outre ceux-cy, l'on compte encores les Alcanzes: & de plus, ceux qui viennent ſeruir le Turc de Tartarie, Valaquie, & Moſdauie.

L'autre partie des forces eſt l'infanterie, qui conſiſte aux Ianiſſaires, auſquels on conſidere deux choſes, à ſçauoir la nation, & la diſpoſition au maniément des armes. Quant à la nation, on ne reçoit point ordinairement au roole des Ianiſſaires les hommes d'Aſie, mais ceux d'Europe: pour ce que les Turcs tiennent les premiers peuples pour mols, & laſches, comme en effect ils ont touſiours eſté plus preſts à fuïr, qu'à meſler les mains. Au contraire les peuples d'Europe ont touſiours eu la reputation de guerriers, & de gens de courage: tellement qu'en Leuant les ſoldats Aſiatiques du Turc portent le nom de Turcs, mais les Europeens ſont nommez Rumi, c'eſt à dire Romains. Quant à la diſpoſition, on prend les enfans, auſquels l'on void de plus grands indices de force, d'agilité & de courage, qui ſont les trois parties requiſes en vn ſoldat. On enuoye faire ceſte recherche vne fois au bout de trois ans, ſi ce n'eſt que la neceſſité conuie de la faire plus ſouuent. Ces enfans eſtant menez à Conſtantinople, ſont viſitez par l'Aga, qui fait perdre le nom de l'enfant, & la cognoiſſance de ſes pere & mere, & meſme de ſa patrie. Apres cela, l'on en mande partie en Natolie, & partie aux autres Prouinces, où apprenant la langue, la loy, les vices, & façons de faire de ceux auec leſquels ils frequentent, ils deuiennent Mahometans, & l'on en diſtribuë vne partie par les Serrails du Grand Seigneur, qui ſont à Conſtantinople, & à Pere, & les plus beaux de viſage, & plus diſpos de leur perſonne ſont pour le Serrail particulier de ce Prince. Or tandis qu'ils portent le nom d'Azamoglians, ils n'ont point de chef certain, & ne s'occupent en des exercices qui leur ſoient determinez: mais les vns ſont employez aux iardins, les autres aux baſtimens, les autres aux ſeruices domeſtiques, & choſes ſemblables. Au bout de certain temps ils ſont appellez au Serrail des Azamoglians (ils ſe nomment ainſi, iuſques à ce qu'ils viennent à eſtre Ianiſſaires) ſous leurs chefs. Ceux-cy les employent à diuers exercices manuels, & penibles, & auec tout cela ils ſont mal nourris, & mal veſtus: ils dorment en des lieux fort grands, & ſemblables aux dortoirs des Religieux, auec de la lumiere, & des gardes, ſans la licence deſquels ils ne peuuent bouger de là. Ils apprennent apres à tirer de l'arc, & de l'harquebuze, & ayans acquis quelque habitude, & pratique en cela, ils ſont faicts Ianiſſaires, ou Spahes, & ceux-là ne tirent moins de cinq, ny plus de huict aſpres: & ceux-cy en tirent dix. Apres qu'ils ſont Ianiſſaires, ils vont à la guerre, ou en garniſon, ou demeurent à la Porte, ou Cour du grand Turc, & ces derniers ont pour leur habitation

habitation trois lieux qui ſont grands comme des Monaſteres. Ils viuent là ſous leurs chefs. Les ieunes ſeruent les plus vieux à faire la deſpence,& à cuiſiner,& choſes sẽblables, auec grãd reſpect & grand ſilence: & ceux d'vne meſme troupe, ou eſquadre, viuent enſemble à vne table,& dorment en certaines ſalles fort longues: & ſi par hazard quelqu'vn demeuroit vne nuict dehors ſans congé,le ſoir d'apres il auroit force coups de baſton: & la diſcipline y eſt ſi grande qu'apres que quelqu'vn a eſté battu, il va baiſer les mains à ſon chef. Ils ont pluſieurs priuileges,ſont reſpectez nonobſtant leur inſolence, & craints de chacun. En leurs voyages ils ſaccagent les maiſons des Chreſtiens,ſans qu'on s'en puiſſe reuancher ſeulemẽt de parole: en achetant ils font le prix des choſes à leur plaiſir: ils ne peuuent eſtre iugez que par l'Aga, & ne ſont punis de mort ſans vn grand danger d'eſmeute: à raiſon dequoy on les faict mourir peu ſouuẽt par iuſtice,& meſmes ils ſont executez fort ſecrettement. Ils ont mille preſens des vns & des autres,veu qu'on en donne quelques vns aux Ambaſſadeurs pour leur ſeruir de garde:& d'autres aux voyageurs de qualité, & ſemblables perſonnes qui veulent marcher en aſſeurance par l'Eſtat du Turc. L'election du Prince eſt entre leurs mains, pource qu'on ne peut dire qu'elle ſoit faicte,s'ils ne l'approuuent,& tous les Empereurs nouuellement receus leur donnent quelque choſe,& leur augmentẽt leur pays. Lors qu'il arriue quelque groſſe guerre, vne partie des Ianiſſaires y va ſous la conduite de l'Aga, ou de ſon Lieutenant. Le nombre des Ianiſſaires eſt de quatorze mil hommes. Ces gens de guerre ſe ſont abaſtardis de noſtre temps, premieremẽt pource que les Turcs, meſme d'Aſie, ſont faits Ianiſſaires,au lieu qu'auparauant on ne receuoit en ce nombre que des Chreſtiens d'Europe: d'auantage, pource qu'ils ſe marient contre l'ancienne couſtume,& ſans doute la longue demeure qu'ils ont faite à Conſtantinople,qui eſt vne des plus delicieuſes ville du monde,les a ramollis & rendus inſupportables. On tient communément que le nerf des forces du Turc conſiſte en ſes Ianiſſaires, outre leſquels il y a des Aſapes, qui ſont gens de pied de peu d'effect, & qui ſeruent plus auec le pic, & la pale,qu'auec l'eſpee: & ſont plus propres pour laſſer les ennemis auec le nombre, que pour les vaincre auec la valeur. Ce ſont ces derniers qui ont de couſtume de remplir les foſſez de corps morts, & de faire eſchelle aux Ianiſſaires pour monter ſur la muraille de leurs ennemis.

Quant aux forces maritimes, premierement il n'y a Prince qui aye plus grande commodité de faire des armes de mer que le Turc: car les foreſts d'Albanie,& de Caramanie: mais ſur tout celles de Nicomedie, & de Trebiſonde, ſont ſi grandes, ſi eſpaiſſes, & pleines d'arbres propres pour faire des vaiſſeaux de toutes ſortes,qu'il ſemble, par maniere de dire, que les galeres tombent toutes faictes de ce bois dans le golphe de Nicomedie, & dans la mer Noire. Il n'a pas auſſi faute de gens entendus pour mettre ce bois en œuure, pource que l'auarice meine meſme en ſes Arſenaux des charpentiers Chreſtiens, tellement que l'annee d'apres la perte qu'il fit à Lepante, il mit ſur la mer vne armee qui eut le courage de tenir ferme deuant la Chreſtienne. Il a pareillement vn aſſez grand nombre de gens experimentez en mer,à cauſe des galeres qu'il tient en garde à Metelin, à Rhodes, en Chypre, en Alexandrie, & pour la retraicte qu'il donne aux Corſaires à Tunes, à Bone, à Bugie, & en Alger, d'où il tire au beſoing des chefs, & eſt le nerf de ſes mariniers. On a veu ce qu'il pouuoit faire tant aux armees qu'il a euës à Malte, au Curſolaires. qu'à Lepanthe, & à la Goulette.

Dauantage, il a force munition de guerre, & vn grand nombre de canons. Il en tira de Hongrie cinq mille pieces, en gaigna plus de 500. en Chypre,& preſque autant à la Goulette. Les Turcs ont des pieces d'artilleries ſi grandes & groſſes,que le ſeul vent, ſans parler du coup, eſbranle les murailles. Ils ont fort grande prouiſion de poudre & de balles, comme ils monſtrerent à Malte où ils tirerent plus de ſoixante mille balles de fer, à Famagouſte où l'on en conta dix-huict mille,& à la Goulette où en trente neuf iours ils eſplanerẽt,& abbatirẽt à coups de canon toutes les fortifications que les noſtres auoiẽt faictes en 40. ans. Or aux lieux où ils ne font ioüer l'artillerie, ils employent le noyau,& où ceſtuy cy n'a lieu, ils rempliſſent les foſſez de terre, & ſi cecy ne ſuffit, ils les comblent des corps de leurs ſoldats.

Les Turcs ont trois choſes qui eſpouuantent, c'eſt à ſçauoir vn nombre infiny d'hommes, vne grande diſcipline, & force munition. La multitude cauſe naturellement la confuſion à raiſon de quoy bien ſouuent les grandes armees ont eſté vaincuës par les petites: mais la multitude des armees Turqueſques garde vn ſi bon ordre,que meſme par ce moyẽ elle vaine le plus petit nombre des ennemis qu'on peut ordonner plus aiſément. De ſorte qu'ils ſurmontent les autres en art & en nombre, & leur diſcipline eſt ſi bonne,qu'ils ne cedent en ceſte partie aux Romains meſmes. Elle conſiſte en beaucoup de choſes,à ſçauoir,en la diſtribution des viures, veu qu'ils viuent d'vn peu de pain cuit ſoubs la cendre,& de ris auec de la poudre de chair ſechee au ſoleil,& le vin leur eſt defendu comme il fut aux Carthaginois. Au camp chaque dizaine de Turcs a ſon chef, auquel ils obeiſſent ſans replique. On ne void point de femmes en leurs armees. Ils gardent vn merueilleux ſilence,& tant de ſoldats ſont gouuernez par les ſignes qu'on

leur fait de la main & de l'œil ſans parler, & meſmes ils laiſſent quelquesfois ſauuer les priſonniers pour ne faire point de bruict la nuict. Ils puniſſent ſur toutes choſes les querelles & les larcins. Quand ils marchent ils n'oſeroient entrer dans les champs ſemez, ny dans les vignes. Les vaillans ſont aſſeurez de la recompence, & les laſches du chaſtiment. Ils ne logent iamais dans les villes, & l'on ne leur permet nullement d'y aller coucher. Apres cela les Ottomans ont de couſtume de faire touſiours la guerre en quelque lieu pour les tenir en exercice. Mais c'eſt peu de choſe que la diſcipline deſpourueuë d'armes, & d'autres choſes neceſſaires à la guerre, pource qu'vn Geant nud, pour fort & puiſſant qu'il ſoit, ſera vaincu par vn enfant bien armé, par maniere de dire. Mais le Turc marche à la guerre auecques vn ſi grand appareil de machines & d'inſtruments neceſſaires, qu'il ſemble ne faire eſtat d'autre choſe, comme l'on peut voir aux ruines qu'il laiſſe en tous lieux qu'il attaque.

Il confine auec le Perſan du Leuant, le long d'vne ligne qu'il faut tirer imaginairement depuis Tuaris iuſqu'à la Balzere. Il fait la guerre veritablement au Sophi auec auantage, à cauſe de l'infanterie qui manque à ce Roy, & de l'artillerie, & des munitions ſemblablement. Que ſi les Perſans ont vaincu quelquesfois les Turcs en campagne, ils ont touſiours perdu beaucoup de pays, iuſques à ce temps, qu'ils ont commencé de ſe remettre. Soliman leur oſta la Diarbeque, Amurat la Medie, & non ſeulement ils ont receu de grandes pertes, mais encores leurs amis: veu que Selim I. deſpoüilla de l'Empire d'Egypte & de Surie les Mammelus: & Amurat III. ruina preſque entierement les Georgiens confederez auec le Sophi.

Il faict la guerre auec les Portugais qui le confinent du Midy par la mer rouge auec grand deſauantage, pource que tout ce qu'ils ont à demeſler ſe doit debattre auecque des forces nauales: en quoy les Portugais ont autant d'aduantage ſur luy, que l'Ocean Indique en a ſur le Golphe Perſique, ou ſur la mer Rouge: car ils ont aux Indes des places & des ports, & meſme des Eſtats, & des Seigneuries, où ils trouuent du bois, des viures & tous appareils pour la mer en abondance, & meſme ils n'ont pas faute de Princes qui les aſſiſtent. Au contraire le Turc n'a autre place d'importance au Golphe Perſique, que la Balzere. La coſte d'Arabie, dont il ſe pouuoit ſeruir, n'a que quatre places aſſez foibles, & auec cela il luy eſt mal-aiſé d'armer, tant en ce lieu qu'en la mer Rouge, pource que le pays manque preſque entierement de propre à faire des vaiſſeaux.

C'eſt pourquoy lors qu'il a voulu armer ſur la mer Rouge, veu qu'il le peut encores moins au Golphe Perſique, il a eſté contraint de faire conduire de la matiere des ports de Bithinie, & de Caramanie, par le Nil iuſques au Caire, d'où les chameaux la portent apres à Suez, où il y a vn Arſenal. Mais toutes les fois qu'il a entrepris quelque choſe contre les Portugais, il n'en a rapporté que de la honte, & du dommage, comme il aduint l'an 1538. à Diu, & l'an 1552. en l'Iſle d'Ormus, & l'an 1580. à Mombozze, où les Portugais prirent quatre galeres, & vne galiotte du Turc, qui penſoient s'arreſter en ces mers ſoubs la faueur de ce Roy.

Il confine du Midy par la mer Rouge auec le Prete-Ian, ou le grand Negus, & ſans doute il a de l'aduantage ſur luy, tant pour le regard des Capitaines, & des ſoldats, que des armes & des munitions: car c'eſt choſe certaine que ce Prince a ſes Eſtats deſpourueus de fortes places, & de gens de guerre ſans armes. A raiſon dequoy le Prince de Beruagas, qui eſtoit ſon Lieutenãt du coſté de la mer Rouge, perdit toute ceſte coſte de mer, & fut reduit à payer tribut au Turc pour auoir paix.

Il a bien plus de pays en Afrique, que le Serif, pour ce qu'il occupe tout ce qui eſt entre la mer Rouge, Velez de la Gomere: combiẽ que celuy que le Serif tient ſoit plus fertil, plus riche, plus vny, & plus fort, mais ils ne s'entrefont la guerre, à cauſe du voiſinage du Roy d'Eſpagne.

Il nous reſte maintenant de voir les Princes Chreſtiens qui confinent auec luy. Le premier eſt le Roy de Pologne on a veu ce que ces deux Princes peuuent l'vn contre l'autre aux entrepriſes paſſees. D'vn coſté il ſemble que le Turc eſtime & redoute preſque les Polonois, d'autant qu'ayant eu ſubiect de leur faire la guerre pluſieurs fois, comme ſoubs le Roy Henry de Pologne, durant la guerre que Iean de Vayuode de Moldauie euſt contre les Turcs, ou pluſieurs Polonois combattoient contr'eux, & ſoubs Sigiſmond troiſieſme, aux courſes de Coſaques, & au remuement de Iean Siamoſchi General du Royaume, il n'a point monſtré de reſentiment auec ſon orgueil ordinaire, & n'a taſché de ſe venger des outrages qu'on luy a faicts.

Dauantage, les Polonois non ſeulement n'ont rien entrepris outre le Turc depuis Ladiſlas, mais meſme n'ont pas ſecouru les Moldaues & Valaques leurs alliez, & ſe ſont laiſſé oſter ce qu'ils tenoient ſur la mer Majeur, ou le Pont Euxin, bien que cela ſoit pluſtoſt venu du defaut du courage de leurs Roys, que de celuy de la nobleſſe. Eſtienne Battori, bien que vaillant & courageux Prince, tenoit pour vne entrepriſe fort dangereuſe de venir aux mains auec les Turcs, & toutesfois diſcourant auec ſes familiers, il monſtroit qu'auec trente mille hommes de pied ioinct à la caualerie de ſon Royaume, il entreprẽdroit vne guerre contre luy: & de faict en auoit quelque deſſein.

Les

Les Princes d'Auſtriche confinent auec les Turcs plus que tous les autres du coſté du Nord: Ce qui eſt cauſe qu'ils deſpẽſent beaucoup en garniſons de leurs forteresſes, où ils entretiennẽt plus de vingt mille hommes, partie à cheual, & partie à pied, & auec le ſecours d'Allemagne ioinct à leurs forces particulieres, ils ont eſté plus attentifs à deffendre & à garder, qu'à conqueſter le leur, ou eſtendre leur Seigneurie, & Ferdinand tanta l'entrepriſe de Cude, & de Poſſegue, auec plus de valeur que de fortune. Il eſt vray que cela ne procedoit pas de la foibleſſe des hommes, mais du deffaut de l'agilité, & de l'addreſſe. Ie veux dire que les armees de ce Prince eſtoient aſſez grandes & fournies de toutes choſes neceſſaires, mais elles eſtoient compoſees d'Allemans, & de Bohemois, Qui ſont lents tardifs & peu propres à debattre quelque choſe contre les Turcs qui ſont agiles, & adroicts aux factions militaires.

Les Veniriens confinent encores auec le Turc par mer & par terre l'eſpace de pluſieurs centaines de milles, & ſe maintiennent contre luy, en fortifiant au poſſible leurs places, en ſe pourueoyant de bled à tempspar le moyen du negoce, & en ſe portant vaillamment aux occaſions qui ſe ſont offertes, tant pour le bien de leurs Eſtats, que de la Chreſtienté.

Quant au Roy d'Eſpagne qui le confine pareillement, il n'y a pas grande difference entre ſes forces, & celles des Ottomans; car quant à l'argent on peut aſſez voir au diſcours de ce monarque qu'il ne cede rien au Turc, quoy que l'on y adiouſte la valeur des Timars, en mettant toutesfois d'autre part en conte ceux qui ſont obligez de le ſeruir à leurs deſpens en ſes Royaumes. Dauantage la caualerie que le Turc entretient par le moyen des Timars, n'eſt pas ſi redoutable pour la valeur, que pour le nombre, pource que les Timariots ſont ramolis, & rendus laſches pour la commodité des villages, & des lieux qui leur ont eſté aſſignez: & le deſir de s'enrichir des fruicts de leurs terres, & d'eſpargner quelque choſe, leur fait pluſtoſt deſirer la paix que la guerre: tellement qu'ils quittent peu volontiers leurs maiſons, & vont aux entrepriſes auec plus de deſir de s'en retourner iouyr de leurs delices, que de combattre. Que ſi vn peu de butin acquis auecques les armes en main rend vn ſoldat moins deſireux de la guerre ou du combat, que fera vne poſſeſſion de beaucoup de biens accompagnee de femme, & d'enfans que l'on laiſſe au logis.

D'ailleurs, il eſt certain que ceſte Caualerie entretenuë par le moyen des Timars, a pluſtoſt eſté inſtituee pour tenir en bride les peuples ſubiuguez que pour aller à la guerre contre ſes ennemis: car les ſubiects du Turc luy obeiſſent par force, & le hayſſent au poſſible, tant à cauſe de la Religion, que de ſa façon de dominer. Les Arabes, & les Mores luy veulent mal à cauſe de la diuerſité de leurs ſectes, & les Chreſtiens qui ſont plus de deux tiers de ſon Empire, le deteſtent, tant à cauſe de ſa Religion, que de la maniere de ſa domination: de ſorte, que la plus grande partie de ceſte Caualerie demeure employee en ſes maiſons, ne ſe pouuant bouger ſans danger de l'Eſtat. Dauantage, elle eſt diuiſee par vn ſi grand eſpace de pays, & tellement eſparſe deçà delà, qu'il n'en peut aller guieres grand nombre à vne entrepriſe, ny s'entretenir long temps aux armees ſans tomber en neceſſité, ſi elle n'a autre ayde que celle des Timars.

L'experience des choſes paſſees nous a monſtré que leurs forces ſont pareilles, pource qu'on oppoſe ſa fuitte de l'armee Turqueſque deuant Malte, à la perte de l'armee du Roy d'Eſpagne en l'Iſle d'Alzerbe, à la perte du Pignon de Velez à la perte de la Goulette. Ces deux Princes ont eſté eſgalement empeſchez l'vn en Perſe, l'autre au Pays bas, qui a eſté cauſe qu'ils n'ôt peu ſe faire la guerre l'vn à l'autre auec de grandes forces. Les ſuſdites guerres ont eſté d'extreme deſpenſe à ces deux Princes, à cauſe que les pays ſe ſont trouuez eſloignez, mais elles ont plus couſté au Roy d'Eſpagne qu'au Turc, pource que encor que la Perſe ſoit eſloignee de Conſtantinople, d'où la pluſpart des forces partoit, toutesfois elle confine auec la Diarbeque, & quelques autres de ſes Eſtats à raiſon dequoy l'armee eſtoit aiſément pourueuë d'argent & de viures, au lieu que les Pays bas ſont diuiſez d'vn grand eſpace des autres Eſtats de ce Roy. On peut adiouſter à cecy d'autres conſiderations, que le deſir de briefueté me faict paſſer ſous ſilence.

GOVVERNEMENT.

LE Gouuernement des Ottomans eſt abſolu, pource que le grand Turc eſt tellement maiſtre de tout ce qui ſe trouue dans ſes Eſtats, que les habitans ſe nomment ſes eſclaues, & il n'y a aucun qui ſe puiſſe dire maiſtre: ie ne diray pas de la maiſon où il ſe tiẽt, ny des terres qu'il cultiue, mais encor de ſoy-meſme, excepté quelques familles qui furent priuilegiees par Mahomet II. à Conſtantinople: & il n'y a ſi grand perſonnage en Turquie qui ſe puiſſe aſſeurer, ie ne diray pas de l'eſtat auquel il ſe trouue, mais meſme de la vie, ſi ce n'eſt par grace du grand Seigneur. Il maintient ceſte Seigneurie abſolue par deux moyens, l'vn eſt qu'il oſte entierement les armes à ſes ſubiects: l'autre qu'il met toute choſe entre les mains de ceux qui ont renié la re-

Digitized by Google

ligion Chreſtienne,& qui ont eſté emmenez par voyes de diſmes de ſes Eſtats en leur enfance. Par ces deux voyes il ioüit de deux biens: l'vn eſt qu'il priue les prouinces de la fleur & du nerf de leurs hommes,pource qu'on choiſit les ieunes enfans plus robuſtes, & plus propres aux armes: l'autre que par ceux-la meſmes il s'arme, & s'aſſeure luy meſme.

Le premier ſiege des Empereurs Turcs a eſté à Burſe, ou Preuſe ville de Bithynie, & fut apres tranſporté à Andrinople, & depuis à Conſtantinople, où il eſt encor. Cét Empereur a pour ſa garde enuiron 4000. Ianiſſaires, dont le Colonel eſt nommé Aga, & outre ceux-cy il y a 1500. hommes de cheual qui reçoiuent paye du grand Seigneur, & ſont diuiſez en Spacheglians, Vlofages, Siliſtaires, & Caripices, outre les gens de cheual qui ſont ſous les Beglierbeis. Ceux-cy ſont tous payez de la Caſne, ou de l'eſpargne du grãd Seigneur. Outre ceux cy le Turc à dix mil autres Ianiſſaires eſpars par tout ſon Empire, qui ſont ſoldoyez ſemblablement, & les Capitaines de ceux-cy ne recognoiſſent autre Superieur que le grand Seigneur. Il y a encore les Timariots dont nous auõs parlé au diſcours des forces de ce Prince. Tous ceux-cy obeiſſent aux Sangiacs, & les Sangiacs aux Beglierbeys.

La Cour du Turc eſt vulgairement nommee Capy, c'eſt à dire porte, où il y a pluſieurs offices, dont le denombrement ſeroit ennuyeux. Il y a des offices dans le grand Serail pour le ſeruice du Prince, & ceux cy ſont exercés par des Eunuques, qui ont ſous eux d'autres hommes chaſtrez. Hors du Serail il y a pluſieurs offices pour le gouuernement de l'Empire, dont le premier eſt celuy du Mufti, qui eſt l'interprete de l'Alcoran. Il y a apres ceſtuy cy les Cadileſquers, qui ſont ſouuerains Iuges de toutes cauſes, & comme Patriarches, deuant leſquels on interiette les Appellatiõs. Il n'y en auoit autresfois que deux en tout cét Empire, dont le premier eſtoit de Rumelie, c'eſt à dire Romanie, ou d'Europe, & l'autre de Natolie. Mais Selim I. y en adiouſta vn troiſieſme qui iuge en Egypte, Syrie, Arabie, & Armenie. Ces Cadileſquers ont authorité ſur les autres Cadis, qui ſont les Iuges particuliers des prouinces. Apres les Cadileſquers ſont les Viſirs Baſſas, qui ſont Conſeillers du grand Seigneur, & le nombre de ceux-cy eſt incertain. Il n'y en auoit iadis que trois ou quatre, mais il ſont à preſent au nombre de neuf, entre leſquels eſt le grand Vizir, que les Turcs nomment Vezirazem, qui gouuerne tout ſeul l'Empire auec vne grande puiſſance, & l'Empereur prend ordinairement conſeil de luy aux affaires d'importance.

Ceux qui ont beaucoup de puiſſance apres ceux-cy ſont les trois Beglierbeis, qui ſont comme Generaux d'armees. Le 1. eſt Beglierbey de Romelie qui a authorité ſur toute la Romanie ou Grece. Le 2. eſt Beglerbey de Natolie ou de toute l'Aſie: & le 3. s'appelle Demzt Beglierbey, c'eſt à dire General de la mer: & ceux cy ont meſme rang & ſeance que les Viſirs Baſſas au Diuan, ou en l'Auditoire public où pluſieurs autres officiers s'aſſient.

Les Prouinces ſubiectes à l'Empire du Turc ſont diuiſees en pluſieurs Sangiacas, qui eſtoient iadis au nombre de 720. mais depuis la guerre des Perſes ils furent beaucoup augmentez de nombre. Ceux cy ſont Gouuerneurs des Prouinces, & ont au deſſus d'eux des Beglierbeys ou Baſſas dont il y en a ſix en Europe, c'eſt à ſçauoir le Baſſa de Romelie, ou de Grece, le Demzt ou Capitaine de la mer, le Baſſa de Bude, ceux de Theſmiuar, de Bone, & de Caffe. Il y en a quatre en Afrique, à ſçauoir d'Alger, de Tunes, de Tripoly, & de Miſſir, qui eſt eſtably ſur le Caire, & ſur toute l'Egypte. Il y en a en Aſie vingt neuf, à ſçauoir de Natolie, Caramenſe, Siuas, Tocat, Dulgarid, Halep, Scham, Tripoly de Surie, Maras, Diarbeque, Bagadet, ou Babylone, Balſere, Caramanie, ou Laxei Gemen ou Aden de l'Arabie Heureuſe, Chebeiz de Chipre, Sheherezul en Aſſirie, Vvan aux frontieres de Perſe, Arzerum en la haute Armenie, Teſtis aux frontieres du Gurgiſtan. Faſſe en Mingrelie, Sochun aux confins du Gurgiſtan, Batin, la meſme Reuan & Somaquie, comme on peut voir en Leonclauius.

Il y a quatre Arſenaux du Turc. L'vn eſt à Pere, qui a 133. loges dediees à autant de galeres. Le ſecond eſt à Gallipoli, de 20. loges, & le Capitaine ou General de la mer a la charge de ces deux-cy, auec quelques vns de ſes Sangiacs. Le troiſieſme eſt à Suez pres de la mer Rouge: où il y a 25. Loges. Le dernier eſt à la Balzere ſur le golphe Perſique, qui contient 15. galeres, & ces deux ſont ſous la charge de Beglierbeis de la Balzere & du Caire.

Les Turcs ont ceſte couſtume apres qu'ils ſe ſont emparez de quelques prouinces d'en exterminer toute la nobleſſe, principalement ceux qui ſont du ſang Royal: & quant aux familles riches & puiſſantes, ils les tranſportent en d'autres lieux accouſtumez à leur domination. Toutesfois ils permettent à chacun de ſuiure la religion que bon luy ſemble, & ne contraignent aucun de la renier: mais ils ne permettent à leurs ſubiects de combatre, & d'aller à la guerre ſous vn autre Prince.

RELIGION,

Digitized by Google

RELIGION.

MAHOMET fils d'Abdala Idolatre de la race d'Iſmael, & d'Hennine Iuifue tous deux d'aſſez baſſe condition, naſquit l'an 562. Ainſi qu'il fut deſ-ja grand, les Arabes Scenites accouſtumez à faire des courſes & à piller, le prirent & vendirent à vn marchand de Perſe, qui le cognoiſſant propre au negoce l'affectionna, & en fit tant d'eſtat, qu'apres la mort de ſon maiſtre il eſpouſa ſa veufue. Eſtant ainſi riche il eſleua ſon eſprit plus haut, & ſe ſeruit du temps, qui eſtoit fort propre pour remuer. Les Arabes eſtoient lors mal-ſatisfaits de l'Empereur Heraclius. Les hereſies d'Arrius & de Neſtorius auoient miſerablement deſchiré l'Egliſe, les Iuifs faiſoient vn grand nombre. Les Sarrazins eſtoient puiſſans, & l'Empire Romain eſtoit plain d'eſclaues. Mahomet voyant ceſte occaſion forma vne loy ou tous eurent quelque part. Il fut aydé en cecy de deux Iuifs Apoſtats, & deux heretiques dont l'vn Iean de la ſecte de Neſtorius, & l'autre Sergius de celle d'Arrius. A raiſon dequoy le principal but de ceſte loy fut de renuerſer la diuinité de Ieſus-Chriſt, combattuë malheureuſement par les Iuifs, & par les Arriens. Il perſuada en premier lieu faiſant entendre à ſa femme, & par ſon moyen à ſes voiſins, que l'Ange Gabriel parloit à luy, tellement qu'il attribuoit le mal caduc dont il eſtoit atteint à la ſplendeur de cét Ange qui l'abbatoit à terre: puis il l'eſtendit en permettant tout ce qui agree au ſens & à la chair, & en offrant liberté aux eſclaues qui receuroient ſa loy. De ſorte qu'eſtant pourſuiuy par les maiſtres des eſclaues qui s'eſtoient ioincts à luy, & leſquels il auoit reuoltez, il s'enfuit à Medine Taualdi, & y demeura quelques temps. C'eſt de ceſte fuite que les Mahomettans prennent le commencement de leur Here, ou dénombrement de leurs annees Mais il n'y a rien qui aydaſt dauãtage à eſtendre la ſecte de Mahomet que la multitude des victoires de Mahomet qui deffit les Perſeans, ſe rendit maiſtre de l'Arabie & chaſſa les Romains de Surie, & ſes ſucceſſeurs eſtendirent apres leur Empire depuis l'Euphrates iuſques à la mer Atlantique, occuperent les Eſpagnes, la Sicile & pluſieurs autres Prouinces, & preſque auec vn cours continuel de victoires ſubiuguerent ou trauaillerent le Leuant, & le Ponant durant 300. ans. 54

Mais pour retourner à la loy de Mahomet, elle embraſſe la circonciſion, & la diſtinction des viandes nettes & immondes, en partie pour aſſeurer les Iuifs: elle nie la diuinité de Ieſus-Chriſt pour allecher les Arriens qui eſtoient alors puiſſants: elle eſt plaine de beaucoup de fables pour s'accommoder aux Idolatres, & laſche la bride à la chair pour ſe rendre agreables à la pluſpart des hommes.

Ils confeſſent vn Dieu, & honorent Ieſus-Chriſt, non comme fils de Dieu, mais comme Prophete né de Marie Vierge: mais ils ne croyent pas qu'il ſoit mort en croix. Ils ne portent point d'honneur aux images, & n'en veulent point auoir. Le Vendredy eſt leur iour du repos, comme le Dimanche eſt le noſtre. Ils ont vn Careſme de trente iours, qu'ils appellent Ramadan ou Romodan, durant lequel ils ne mangent rien le iour: mais quand la nuict eſt venuë ils mangent tout ce qui leur plaiſt, horſmis de la chair de pourceau, & pareillement ils s'abſtiennẽt du vin & des femmes. Ils ont apres cela leurs Paſques nommees Bayran qui durent trois iours: & pendant ce temps ils ſe reſiouyſſent en toutes les façons qu'ils peuuẽt. Toutesfois ceſte feſte n'arriue pas touſiours en meſme temps de l'annee: ains tantoſt elle eſt en Eſté, tantoſt en Hyuer, tantoſt au Printemps, tantoſt en Automne: ce qui arriue à cauſe qu'ils ne meſurent pas leur annee ſelon le cours du Soleil, mais de la Lune. C'eſt pourquoy ils prennent ſoigneuſement garde à la nouuelle Lune, & la ſaluent, & portent la figure de ſon croiſſant, de meſme façon que nous faiſons celle de la croix.

Ils ſont circoncis à la façon des Iuifs, non toutesfois apres le 8. iour, mais apres la 8. annee. Ils n'ont point de cloches, mais au lieu de cela leurs Preſtres vont ſur de hautes tours, d'où ils appellent les Turcs à haute voix par cinq fois de iour ou de nuict pour venir prier.

Les Mahometans ne veulent eſtre appellez Turcs, d'autant que ce non ſignifie bannis en Hebreu, mais Muſulmans, c'eſt à dire croyans bien.

Il y a quatre ſectes, qui ſont comme 4. ordres de Religieux entre les Turcs: qui different en façon de viure, en habits, & en ceremonies. Ceux-là ſont les Torlaques, Deruis, Kalenders, & Huguimales, qui ſont tres-meſchans & vicieux, & deçoiuent le ſimple peuple. Ils conuerſent ſans ſcrupule auec les Chreſtiens, mangent & negotient auec eux fort librement, & quelquesfois meſmes prennent en mariage leurs filles, & les laiſſent viure ſelon leur loy, & religiõ. Mais ils hayſſent les Iuifs au poſſible, & les meſpriſent comme les plus viles gens du monde, & ne daignent manger auec eux, ou eſpouſer leurs filles, & meſme vn Iuif n'eſt receu au nombre des Mahometans, qu'apres auoir eſté baptiſé à la Chreſtienne.

Les Turcs non ſeulement s'abſtiennent de blaſphemer le nom de Dieu, & de Mahomet, mais encor celuy de Ieſus-Chriſt, & de la Vierge Marie, ou de quelques Saincts, & puniſſent

griefuement les blaſphemateurs de quelque ſecte ou condition qu'ils ſoient.

Ils aſſeurent que ceux qui garderont eſtroitement les loix de leur Mahomet iouyront de la vie eternelle, & d'vn Paradis plein de delices, qui ſera vn iardin enuironné de deux beaux ruiſſeaux, poſé ſous vn Ciel ſerain & vn air bien temperé, où ils auront tout ce qui leur viendra à ſouhait, ſçauoir forces viandes exquiſes de toutes ſortes, & de belles femmes qui les ſeruiront en vaiſſeaux d'or & d'argent. Ils tiennent auſſi que les Anges leur ſeront là leurs eſchanſons, & leurs porteront du laict dans des vaſes d'or, & du vin en des taſſes d'argent. Au contraire ceux qui viendront à enfraindre les loix de l'Alcoran, ſont menacez de l'enfer, & de mort eternelle. Toutesfois pour adoucir ceſte crainte, ils ont eſperance que celuy qui croira fermement à l'Alcoran en mourant, quelque grand pecheur qu'il ayt eſté, ſera ſauué ſans doute quelconque.

LES EMPEREVRS DE CONSTANTINOPLE, TANT CHRESTIENS QVE TVRCS DEPVIS QVE L'EMPIRE d'Occident fut ſeparé de celuy d'Orient, & donné à Charlemagne.

55. CONSTANTIN VI. fils de Leon IV. fut Empereur apres ſon pere l'an de ſalut 780. il regna 9. ans bien ieune auec ſa mere Irene, & tous deux eſtans perſuadez par Therasius Patriarche de Conſtantinople, firent tenir vn Concile de 350. Eueſques, par lequel il fut dit qu'on remettroit aux Egliſes les images que Conſtantin V. en auoit fait oſter. Quelque temps apres Conſtantin priua ſa mere du Gouuernement de l'Empire, & fit arracher les yeux, & coupper la langue à Nicephore, ſentant qu'on le vouloit ſecrettement faire Empereur.

Il reſſerra auſſi dans vn Monaſtere Marie ſa femme, fille de Charlemagne, puis print vne cõcubine par le conſeil de ſa mere, qui deſiroit que ſon fils fuſt hay du peuple: peu de temps apres elle le fit prendre, l'aueugla, & le fit mettre en priſon où il mourut l'an 798. puis elle regna toute ſeule 5. ans ou enuiron. De ſon temps Charlemagne fut couronné Empereur d'Occident. 801.

Nicephore qui eſtoit Patricien, vſurpa l'Empire ſur Irene l'an 803. Il fut bon au commencement, puis meſchant, & fut tué combattant contre les Bulgaires.

Stauratius ſon fils fut bleſſé en la meſme bataille, & demis de l'Empire trois mois apres que Michel Curopalate, qui auoit eſpouſé Procopie ſa ſœur, & l'on luy enuoya finir ſes iours en vn Monaſtere.

Michel Curopalate dit Rangabé, fut Empereur l'an 811. Il eſtoit laſche, & ſi bien qu'en la premiere bataille qu'il eut contre les Bulgaires, il s'enfuit & s'alla rendre en vn Monaſtere, ne voulant plus eſtre Empereur.

Leon Armenien V. du nom, fut faict Empeur l'an 813. Il eſtoit auparauant Colonel de la gendarmerie de Michel Curopalate. Il fit couper les genitoires au fils de Michel, & les bannit. Il ne voulut point remettre les images qu'il auoit faict abbattre, & fut tué dans l'Egliſe durant le ſeruice diuin, la 8. annee de ſon Empire. Sa femme fut reſſerree en vn Monaſtere, & ſes enfans furent cachez.

Michel le Begue, ou Traule, meſchant & meurtrier de Leon V. fut Empereur l'an 820. il mourut du flus de ventre.

Theophile fils de Michel le Begue, paruint à l'Empire l'an 829. Il fut bon iuſticier, mais il deteſta les images des Saincts, & punit ceux qui leur portoient honneur. Il s'attriſta à l'extremité d'eſtre touſiours deffaict aux batailles qu'il donnoit, & ayant quitté le manger, & ne beuuant que de l'eau froide, il prit la diſenterie, & mourut.

Theodore apres le decez de Theophile ſon mary, cõme Tutrice de ſon fils Michel, gouuerna l'Empire aſſez heureuſemẽt, l'an de ſalut 842. & remit les images des ſaincts aux Egliſes. En fin Michel eſtãt capable de gouuerner, ſa mere ſe rendit Religieuſe, & luy quitta l'Empire, l'an 856.

Michel fils de Theophile ſucceda à ſon pere dés ſon enfance. Il fit Baſile de Macedoine ſon compagnon d'Empire, & fut auſſi-toſt tué par cet ingrat, ayant regné onze ans, neuf mois & 5. iours, depuis que ſa mere fut renduë Religieuſe, qui ſont en tout 25. ans, 10. mois & 14. iours.

Baſile Macedonien fut receu Empereur l'an 867. Il fut tué par vn cerf qui luy donna de ſes andoüillers dans le ventre.

Leon. VI. ſurnommé le Philoſophe, commença de gouuerner l'Empire l'an de ſalut 886. Il alloit quelquefois tout ſeul la nuict en habit deſguiſé, pour ſçauoir ſi l'on faiſoit bon guet. Mais vne fois les gens qui le faiſoient le battirent, & le menerent en priſon, puis il leur donna de l'argent pour recompence.

Alexandre frere de Leon VI. luy ſucceda l'an 904. Il fut addonné à ſes plaiſirs, & mourut du flux de ſang qui luy tomboit du nez, & du membre viril, apres auoir gourmãdé & ioüé exceſſiuement

Digitized by Google

ment à la paume: Car montant tout eſchaufé ſur ſon cheual, & s'eſtendant il ſe rompit vne vai ne, & mourut.

Conſtantin VII. fils de Leon VI. fut en l'aage de 7. ans delaiſſé par ſon pere ſous la charge & tutelle de ſa mere Zoé, & commença de tenir l'Empire apres ſon oncle Alexãdre l'an 906. Il fit reuiure les lettres en Grece, & laiſſa à ſõ fils vn liure traittãt des affaires de l'Empire, que les Venitiẽs gardent cõme vn grand treſor. Il regna 14. ans auec ſa mere Zoé, 2. auec Roman Lecapen, qui le cuida du tout chaſſer de l'Empire, & enuiron 13. ans ſeul, qui fut en tout pres de 55 ans.

Romain Lecapen troubla ſi fort Cõſtantin en l'Empire, qu'il fut cõtraint de le receuoir pour compagnon l'an 920. Il bailla ſa fille Helene en mariage audit Conſtantin, & voulut vſurper entierement l'Empire pour luy, & pour ſon fils Chriſtofle, Mais il fut pris en vne guerre qu'il eut contre Simeon Duc des Bulgaires par ſes fils Eſtienne & Conſtantin, qui le deſpoüillerent de l'Empire, & le mirent en vn monaſtere: mais en voulant faire de meſme à Conſtantin ils furent pris & reſſerrez eux meſmes. Ainſi Conſtantin demeura paiſible, & ſeul Empereur.

Romain le ieune fils de Conſtantin ſeptieſme fut Empereur l'an 959. ſoubs la conduite de Nicephore Phocas. Il chaſſa ſa mere, & ſes ſœurs qui gaignerent leur vie apres au ieu d'amour, & quant à luy eſtant addonné au ieu & à la gourmandiſe, il mourut empoiſonné.

Nicephore Phocas fut Empereur l'an 963. Il recouura la Cilice, & la plus grande partie de la Natolie des mains des Sarrazins, & incontinent apres prit de nuict Antioche. Mais à cauſe que pour faire toutes ces guerres il mettoit force impoſitions ſur ſon peuple, & qu'il fit battre la monnoye de mauuais alloy, en fit diminuer le poids, il fut hay des ſiens, & tué de nuict dormant dans ſa chambre par Iean Zimiſces, & Theophanie femme de Nicephore donna meſme entree au meurtrier, & à ceux qui eſtoient auec luy.

Iean Zimiſces fut Empereur l'an 969. Il fut vaillant, & recouura toute la Bulgarie que les Roxolains tenoient, & apres il fut empoſonné. Il fit compagnon de ſon Empire Baſile & Conſtantin freres, enfans de Romain, predeceſſeurs de Nicephore.

Baſile II. & Conſtantin VI. furent Empereurs l'an 976. Sous eux toute la Bulgarie fut aſſuiettie à l'Empire de Conſtantinople s'eſtant touſiours auparauant reuoltee. Conſtantin fut cõpagnon de l'Empire auec ſon frere Baſile: apres ſa mort fut Empereur prés de trois ans, & mourut plongé dans les delices. Romain Argyre, ou Argyropile, gendre de Conſtantin VIII. luy ſucceda l'an de ſalut 1029. Il fut par la trahiſon de ſa femme Zoé & de ſon paillard, noyé en ſe baignant aux eſtuues.

Michel Paphlagon paillard de Zoé, & qui auoit ſuffoqué au bain ſon mary Argyropile, fut par elle fait Empereur de Conſtantinople, l'an 1034. il tomboit du mal caduc, eſcumant de la bouche. Il eſtoit vn peu beau, & pource fut aymé de Zoé, mais il n'auoit guiere d'entendemẽt: en fin il mourut hydropique.

Michel Calaphat fils adoptif de Zoé, luy ayant iuré qu'il ne tiendroit l'Empire que d'elle, fut fait Empereur l'an 1042. Peu apres il machina contre Zoé, diſant: qu'elle le vouloit empoiſonner. Ainſi l'enferma dans vn Monaſtere, & la fit tondre. Mais le peuple s'eſtant mutiné contre luy, fit Theodore ſœur de Zoé, Imperatrice: & retira Zoé, du Monaſtere, pourſuiuit Calaphar, & luy creua les yeux, & à ſon frere.

Zoé retiree du Monaſtere fut remiſe au gouuernement de l'Empire auec ſa ſœur Theodore, Ce fut en la meſme annee que Michel Calaphar regna 4. mois, Zoé aagee de 60. ans, mais encore toute amoureuſe rappella d'exil Conſtantin Manomach, & le prenant pour mary, le fit Empereur, lors que ces deux femmes auoient à peine tenu l'Empire trois mois.

Conſtantin IX. fut nommé Monomache, ou Monomaque qui eſtoit de race Imperiale, fut fait Empereur par ſa femme Zoé l'an 1042. Il fut laſche & addonné à ſes plaiſirs, & tint vne belle paillarde au lieu de ſa femme: toutesfois il vint à bout de deux grandes guerres ciuiles, & de quelques autres. Zoé mourut aagee de 70. ans, & luy eſtant tout gouſteux, & ſurpris d'vne pleureſie, mourut quelques annees apres.

Theodore ſœur de Zoé qui auoit tenu l'Empire enuiron trois mois auec ſa ſœur le gouuerna toute ſeule apres la mort de Monomaque l'an 1055. enuiron deux ans. Elle conduiſit ſi bien les affaires que tout fut en repos durant ſon gouuernement. Mais d'autant que les maladies la preſſoient auec l'aage, par les remonſtrances de ſes ſeruiteurs, elle fit participant de l'Empire vn homme deſia vieil nommé Michel, & ne veſcut guiere apres.

Michel l'ancien fut Empereur de Conſtantinople, auec & apres Theodore: il eut à peine regné vn an qu'Iſaac Commene le demit de l'Empire: de ſorte que viuant en homme priué il mourut auſſi toſt apres.

Iſaac Commene fut Empereur l'an 1058. il priua de l'Empire Michel l'Ancien & fut vaillant & de grand courage, mais arrogant, Il eſtoit de noble lieu, & diligent en ſes affaires. Mais vn mal de coſté le prit cõme il eſtoit à la chaſſe: ſi bien que n'eſperant plus de ſanté il ſe fit Moyne:

Digitized by Google

& prononça Empereur Conſtantin Ducas du conſentemẽt du Senat & du peuple. Conſtantin Ducas X. de ce nom, paruint à l'Empire l'an 1060. Il fut deuot, & grand iuſticier, mais auare, & pource hay des ſiens, & meſpriſé des ennemis. Il mourut aagé de 60. ans, laiſſant ſa femme Eudoxie, & trois de ſes fils heritiers de l'Empire.

Eudoxie & ſes fils tindrent l'Empire apres Conſtantin Ducas. Ceſte femme pouuoit bien gouuerner les affaires, ſi la guerre ne fut venuë de dehors. Mais pource que les eſtrangers ſe ruoient de tous coſtez ſur l'Empire, l'opinion de ceux qui tenoient qu'il falloit qu'vn homme capable en print la charge, l'emporta. Si bien qu'Eudoxie contre la promeſſe faite à ſon mary mourant: apres auoir regné 7. mois & quelques iours, ſe remaria à Romain Diogene, dont elle ſe repentit bien toſt, eſtant faſchee de l'arrogance de cét homme qui vouloit tout gouuerner.

Romain Diogene tint l'Empire de Conſtantinople l'an 1068. Il fut pris en guerre par les gens du Turc Sultan Azant qui luy fit honneur, & le renuoya auec preſens, apres auoir traicté de paix auec luy. Mais tout fut renuerſé tandis à Conſtantinople. Eudoxie fut chaſſee, Diogene demis, & Michel de Conſtantin fut fait Empereur, & fit arracher les yeux à Diogene, puis l'enuoya en exil, auquel eſtat il mourut, & fut enterré par ſa femme Eudoxie. Michel ſurnõmé Parapinace, à cauſe de la grande famine qui fut de ſon temps, homme mal propre à telle charge fut Empereur l'an 1071. Cõme il s'amuſoit à compoſer des vers ſous ſon maiſtre Pſellus, les Turcs aſſaillirent l'Empire de tous coſtez, principalement du coſté de l'Aſie. Lors ont fut d'aduis d'élire vn autre Empereur, & Michel fut mis en vn monaſtere auec ſa femme & ſon fils.

Nicephore Botoniat de la lignee de Phocas fut mis au lieu de Michel Parapinace l'an 1078. Il fut deietté par les Commenes, & reſerré en vn Monaſtere, où il veſquit peu de temps.

Alexi⁹ Cõmene fils de l'Empereur Iſaac tint l'Empire l'ã 1081. Il s'efforça de rõpre l'Empire des Frãçois, pour le recouuremẽt de la terre Sc, mais enfin il fut cõtraint de promettre qu'il fourniroit des viures, & autres choſes aux Frãçois. Il mourut d'vne lõgue maladie aagé de 70. ans.

Calojan fils d'Alexius tint l'Empire l'an 1118. il mourut d'vn coup de dard que luy-meſme auoit empoiſonné, s'en frapant en la main, en le voulant lancer contre vn ſanglier.

Manuel, frere, ou comme quelques-vns diſent, fils de Calojan tint l'Empire l'an 1142. Ce fut vn Prince fort perfide & plein de meſchanceté. Il fit guerre contre les Turcs, & apres auoir regné pres de 38. ans, il veſcut en monnoye, & mourut de maladie.

Alexius fils de Manuel paruint à l'Empire l'an 1180. & le gouuerna ſous Andronic ſon couſin germain, qui fut ſon tuteur, puis ſon cõpagnõ d'Empire, & en fin ſon meurtrier. Car il luy fit ſecrettemẽt trãcher la teſte, & ietter ſõ corps dãs la mer, lors qu'Alexius n'auoit pas pl⁹ de 15. ans.

Andronic Commene fils d'Iſaac tint l'Empire apres Alexius l'an 1183. Guillaume Roy de Sicile luy fit la guerre pour venger la mort d'Alexius, & comme il eſtoit aſſailly de tous coſtez, Iſaac l'Ange luy vint dõner deſſus, le vainquit, chaſſa de l'Empire, le prit, luy fit arracher vn œil: le fit monter ſur vne aſneſſe à reculons, le couronna d'aux, ou de porreaux, luy bailla à la main la queuë de l'aſneſſe en lieu de ſceptre, & luy fit faire monſtre en ceſte ſorte par Conſtantinople. Lors le peuple luy diſant mille pouilles, luy ietta de la bouë contre le viſage, & le pourſuit à coups de pierre & de baſton. Ainſi tout meurtry, & rompu il mourut, & fut pendu, & les femmes encore à beaux crochets le deſchirerent, & mirent en petites pieces.

Iſaac l'Ange paruint à l'Empire l'an 1185. Son frere puiſné Alexius luy arracha les yeux & l'Empire, & le tint en priſon, iuſqu'à ce qu'Alexius fils d'Iſaac obtint ſecours des François & Venitiens, & deliura ſon pere, qui mourut bien toſt apres, pour auoir pris trop d'air apres auoir eſté ſi longuement en priſon.

Alexius l'Ange frere d'Iſaac fut Empereur apres luy l'an 1195. Mais il fut en fin chaſſé comme nous auons dit par Alexius fils d'Iſaac, à l'ayde de Baudoyn & des Venitiens.

Alexius le ieune fils d'Iſaac l'Ange fut remis au ſiege de l'Empire l'an 1204. Mais ainſi qu'il cõmençoit de gouuerner, Murziphle ſorty de bas lieu, mais eſleué par luy le tua. Ce Murziphle trouuãt apres de la reſiſtãce s'enfuit de nuict auec ſa fẽme, ſes putains, & ſes threſors, & peu apres fut ramené de la Moree priſonnier en Conſtantinople, où il mourut miſerable. Tellemẽt que la ville demeura aux François & Baudouyn fut en Leuãt premier Empereur de la natiõ Frãçoiſe.

Baudouyn Cõte de Flandre fut fait Empereur l'an 1205. Il recouura tout ce qui eſtoit de l'Empire de Cõſtãtinople, fors Andrinople, qui fut priſe par Theodore gẽdre d'Alexius le meurtrier pour le dot de ſa femme, & fut le ſiege de ſon Empire. Et cõme les François l'aſſiegeoient, & eſtoient ſur le poinct de la prendre, Baudouyn fut pris & mis à mort, ayant à peine regné vn an.

Henry frere de Baudouyn fut Empereur apres luy l'an 1206. Il laiſſa heritiere ſa fille Yolãd, qui eſtoit mariee à Pierre d'Auxerre.

Pierre de Courtenay petit fils de Louys le gros Roy de France, Comte d'Auxerre ſucceda à l'Empire par le moyẽ de ſa fẽme Yoland l'an 1216. la teſte luy fut trãchee en vn feſtin par Theodore Laſcare, qui ſe diſoit Empereur d'Andrinople & des Grecs, qui l'auoit attiré ſous ombre de

paix,

by Google

paix,& ſous vn faux ferment. Quelques autres diſent que Laſcare auoit mis des embuſches aux foreſts de Theſſalie au lieu appellé Tempé,& qu'il y ſurprit Pierre,l'emmena,& le fit mourir en captiuité. Sa femme Yoland tint l'Empire deux ans durant ſa priſon.

Robert fils de Pierre ayant ouy les nouuelles du deſaſtre de ſon pere,part de France,& va à Conſtantinople,où il eſt receu Empereur l'an 1220. Il prit à femme vne ieune Dame promiſe à vn Gentilhomme de Bourgongne,qui ne pouuãt ſouffrir ce tort monta au Palais coupa le nez de la Dame,& ietta ſa mere qui auoit dreſſé ce nouueau mariage,dans la mer. L'Empereur qui alloit à Rome pour prendre la couronne n'en oſa dire mot, mais apres retournãt en intention de ſe venger, il mourut de maladie en Achayé.

Baudouyn II. fils de Robert ſucceda à ſon pere l'an 1228. en fin Michel Paleologue entra dans la ville par intelligence, ainſi que Baudoyn eſtoit à l'entree du deſtroit de Conſtantinople auec vne groſſe armee. Lors les Grecs recouurerent l'Empire de Conſtantinople, que les François auoient tenu pres de ſoixante ans.

Michel Paleologue,à qui Theodore Laſcare mourant laiſſa en garde Iean Laſcare ſon fils, comme la brebis au loup,ſurprit Conſtantinople l'an 1259. ayant premierement chaſſé Guillaume Roy d'Achaye,auec l'ayde des Gennois, & vſurpé ſon Royaume. Il vint au Cõcile à Lyõ, & le Pape Gregoire X. & luy,en deuindrent ſi bon amis, que pour ceſte cauſe il fut tellement hay des Grecs,qu'apres ſa mort il ne receut aucun honneur de ſepulture. Toutesfois l'Empire demeura aux ſiens pres de deux cens ans, & iuſques à ce que les Turcs le prirent.

Andonic II. fils aiſné de Paleologue ſucceda à ſon pere l'an 1283. Il fit ſon fils Michel, que quelques-vns tiennẽt auoir eſté ſon gendre,participant à l'Empire, mais il mourut en l'an 1319. De ſorte qu'il appella lors vn autre Andronic Conſtantin Deſpot pour auoir part à l'Empire au lieu de Michel dont Andronic fils de Michel irrité s'eſleua contre l'Empereur ſon grand pere, & le vainquit auec l'aide des Gennois, mais les Venitiẽs le reſtablirent. En fin il mourut aagé de plus de 70. ans.

Andronic III. fils de Michel, fit plus de ſix ans durant la guerre à ſon grand pere Ils firent ſouuent la paix par le moyẽ de leurs amis: mais elle ne tint point iuſques à ce qu'en fin l'an 1332. le ieune Andronic entra finalement dans Conſtantinople: & y eſtãt ne fit autre mal à ſon ayeul que de le laiſſer regner auec luy tant qu'il veſcut. Apres la mort de ſon ayeul il rapporta victoire de ſes ennemis,puis eſtant aagé de 50. ans,il fut ſurpris d'vne fieure,& d'vn mal de teſte dont il mourut dans quatre iours.

Iean Cantacuzen fut tuteur de Iean Paleologue,& ſon compagnon d'Empire, l'an 1341.

Iean Paleologue,nommé auſſi Caloian ſucceda à ſon pere l'an 1341. Son tuteur Iean Cãtacuzen fut chaſſé,mais il fit apres 5. ans la guerre cõtre Iean Paleologue,& ſa mere, & fut le premier qui mena les Turcs armez en Europe. En fin Conſtantinople ſe rendit à luy,& lors qu'il la tint,il ne fit tort à perſonne, & ſe porta ſeulement pour compagnon d'Empire de Iean à qui il donna ſa fille en mariage. Apres cela Iean Paleologue ayant eſté banny fit la guerre,aſſiſté principalement des Turcs,auſquels il donna premiere habitation en Europe, & il entra dans Conſtantinople l'an 1357. Lors Cantacuzen laiſſa l'Empire,ſe retira dãs vn Monaſtere,& Matthieu ſon fils voulant faire du compagnon auec Paleologue, fut contraint de s'en deſiſter. Iean Paleologue mourut l'an 1384. ayant regné 16. ans auec Cantacuzen, & 27. ans tout ſeul, qui ſont en tout 43. ans: & Andronic ſon fils aiſné, qui toutesfois n'eſt mis au nombre des Empereurs, tint l'Empire l'eſpace de trois ans.

Manuel fils de Iean Paleologue paruint à l'Empire l'an 1387. & le plus remarquable de ſa vie eſt,qu'il laiſſa ſept fils, dont l'aiſné nommé Iean, ſucceda à l'Empire.

Iean fils aiſné de Manuel ſucceda à l'Empire l'an 1421. Ceſtuy cy eſtant plus addonné à la paix qu'à la guerre, accompagné des Princes & Prelats de toute la Grece, aſſiſta ſous l'authorité du Pape Eugene IV. de ce nom au Concile de Ferrare, qui fut depuis tranſporté à Florence. Lors des deux Egliſes Grecque & Latine,n'en fut faict qu'vne. Eſtant de retour à Conſtantinople, il ne veſcut guieres apres, & mourut ſans laiſſer des enfans, l'an de grace 1445.

Conſtantin II. fils de Manuel, apres la mort de ſon frere Iean, paruint à l'Empire l'an 1445. Eſtant auparauant Roy de la Moree,il fut appellé Dragon, pour la cruauté qu'il exerçoit contre les Turcs. Mais quand Conſtantinople fut priſe par Mahomet II. fils d'Amurath II. lors ſe retirant à la porte de la ville pour s'enfuir il fut eſtouffé en la preſſe de ceux qui fuyoient le 29. May 1453. Sa teſte fut portee par tout le camp des ennemis au bout d'vne lance. Ainſi Conſtantinople eſleuee & enrichie par Conſtantin fils d'Helene,ſous ce Conſtantin fils d'vne autre Helene, fut priſe, & reduit ſous la puiſſance des Turcs.

Quoy qu'il ſẽble à propos de mettre icy de ſuite les Empereurs Turcs,depuis celuy qui ſe rẽdit maiſtre de Conſtantinople: toutes-fois pource que ie diſcours icy de l'Empire de ces Princes,i'ay iugé meilleur de les mettre tous en ce lieu, & de commencer depuis le temps que les Turcs commencerent à viure ſous vn Monarque de la famille des Ottomans.

Ottoman donc fils d'Orthogule, fut Empereur des Turcs l'an 1300. Il fut le premier qui renouuella la gloire de ſa nation, qui auoit pris Ieruſalem l'an 1008. mais auoit eſté vaincuë par les Chreſtiens ſous Godefroy de Boüillon: de ſorte que ceux qui reſterent ſe retirerẽt à Nicee, & n'eurent depuis aucun Roy de renom iuſques à ceſtuy-cy qui ſe fit Monarque, & qui tient le premier rang en l'hiſtoire des Turcs. Il ſubiugua grande partie de la Bithinie; & prit pluſieurs forts pres la mer Pontique. Mais ce qui l'honora d'auantage, fut la priſe de la ville de Nina, autresfois appellee Sebaſtia. Il mourut vieil, la premiere annee du regne de Philippe de Valois.

Orchanes fils d'Ottoman fut Empereur des Turcs apres ſon pere l'an 1328. Il fut plus vaillant que ſon pere, liberal, & de bonne grace. Il conquit le pays de Myſie, Lycaonnie, Phrygie & Carie, prit Pruſſe, auiourd'huy Burſe, demeure ancienne des Roys de Bithynie, & y receut vn coup dont il mourut la premiere annee de Iean Roy de France. Il regna 22. ans.

Soliman fils d'Orchanes regna 2. ans apres ſon pere, fit la guerre aux Grecs, paſſa d'Aſie en Europe où il deffit les Bulgaires, & prit en Thrace les villes d'Andrinople, & de Philippopoli. Quelques autres diſent qu'il mourut du viuant de ſon pere, eſtant tombé du cheual à la chaſſe, & que peu de tẽps apres ſon pere en mourut de dueil. C'eſt pourquoy quelques vns ne le mettent pas au rang des Empereurs Turcs.

Amurath I. fils d'Orchanes fut Empereut des Turcs l'an 1350. Ceſtuy-cy incité par Iean Paleologue enuoya 2000. Turcs à ſon ſecours, ce qui fut la ſource de la ruyne de Conſtantinople. Car eſtant alleché de la richeſſe de l'Europe, il fit paſſer vne autresfois dãs les galeres Geneuois 6. mille Turcs, ſous couleur de donner ſecours à l'Empereur de Conſtantinople, mais en intention d'vſurper la Grece. Ainſi il trauerſa le bras de l'Helleſpõt en Abyde, il prit Callipoli, & autres villes, puis ſe rua ſur l'Empereur meſme qui ne s'en doutoit point, prit Seruie, & Bulgarie, & en deffit les Princes. Mais vn des gens de Lazare Deſpote de Seruie, en vengeãce de ſon maiſtre qui eſtoit mort, tua Amurath l'an 1378.

Baiazeth Empereur des Turcs I. du nom, apres la mort de ſon pere Amurath tua Soliman ſon frere aiſné par trahiſon, & iouyt ſeul de l'Empire l'an 1378. Pour venger la mort de ſon pere, il fit la guerre contre Marc Sr. de Bulgaire, le vainquit, & le mit à mort, & ſubiugua vne grãde partie de ſon pays. Il fut appellé Bajazet Hildrin, c'eſt à dire, foudre, tant il eſtoit prompt en ſes affaires. Il ſubiugua preſque toute la Grece, & aſſiegea Conſtantinople, mais il fut pris par Tamerlan, qui le mit en vne cage de fer, & le mena en cét eſtat par tout le pays d'Aſie, & de Syrie; & en fin Bajazeth mourut en ceſte miſere. Apres ſon decez on tient qu'il y eut entreregne iuſques à Mahomet l'vn de ſes fils.

Ioſua, ou Cyriſcelebes, qu'aucuns nomment mal Calaprin, fils aiſné de Baiazeth, apres la defaicte de ſon pere fut deſpoüillé de l'Aſie par Tamerlan, & mené captif à l'Empereur de Cõſtãtinople, qui le traitta en Prince, puis le laiſſa aller en Aſie, où il recouura le Royaume de ſon pere. Il fut tué par ſon frere Muſtapha, autrement Muſulman en la fleur de ſon aage, l'an 1407.

Muſtapha, ou Muſulman, fut Empereur des Turcs fort peu de temps. Car ſon frere Moyſe s'empara de l'Eſtat, & le chaſſa. Quelques-vns nomment ce Muſtapha Orchanes II. & diſent qu'il a eſté fils & heritier de Ioſua, & qu'il fut tué par Moyſe ſon oncle paternel: mais Moyſe en porta bien toſt la punition qu'il meritoit. Car il fut auſſi tué par ſon propre frere Mahomet. Il y en a qui eſcriuent que ce Mahomet regna immediatement apres Baiazeth ſon pere, & ne font aucune menſion de Ioſua ny de Muſtapha, ny de Moyſe, ains mettent auſſi toſt apres Baiazeth ſon fils Mahomet. Moyſe chaſſa & mit à mort ſon frere Mahomet, où ſelon les autres ſon nepueu Orchanes, & apres il fut auſſi tué par Mahomet ſon frere: ces deux ne ſont mis par quelques vns au rang des Empereurs Turcs, par ce qu'ils n'ont guieres regné.

Mahomet I. frere de Ioſua, Muſtapha & Moyſe fut Empereur l'an 1407. Il y en a qui luy attribuent ce qu'on dit de Ioſua. Il reprit toutes les places que Tamerlan auoit priſes ſur ſon pere, chaſſa hors de Galace du pays du Pont, & de Cappadoce ſes propres parents. Eſtant de retour en Grece, il ſe tint à Andrinople, où il meit le ſiege de ſon Empire, chaſſant les Chreſtiens qui y eſtoient. Il mourut de 12. ans de ſon Empire, & de noſtre ſalut 1418.

Amurath II. fils de Mahomet I. ſucceda à ſon pere l'an 1418. Il ordonna le premier pour la garde de ſon corps les Ianiſſaires Chreſtiens reniez. Il aſſaillit les pays de Hongrie, Boſne, Albanie, Valaquie, & Grece. Il print Theſſalonique ſur les Venitiens. Il tint l'Empire 32. ans, & le laiſſa à ſon fils Mahomet II. l'ã 1450. Mahomet II. fit tuer auſſi toſt sõ ieune frere. Il fut tres-meſchant, & ne croyoit en aucun Dieu, & diſoit que Mahomet eſtoit faux Prophete, & sẽblable à luy: & ſe mocquoit des ſainct̃s Patriarches & Prophetes. Il acquit, & laiſſa le ſurnom de grand à la maiſon des Ottomans. Il ruina l'Empire de Conſtantinople, prenant ceſte ville par aſſaut le 29. May 1453 & n'en fit moins de l'Empire de Trebiſonde. Il prit douze Royaume, & deux cens villes ſur les Chreſtiẽs l'an 1478. Il aſſiegea l'Iſle de Rhodes, mais elle fut biẽ deffenduë par les Cheualiers & leur grãd Maiſtre Pierre d'Aubuſſon, ou d'Amboiſe, Frãçois. En fin il mourut de colique l'an 58. de ſon aage, & le 31. de ſon Empire.

Baiazeth

Baiazeth II. de Mahomet II. fut Empereur par le moyen des Ianiſſaires l'an 1481. Il ſubiugua la Valaquie, puis alla contre le Sultan d'Egypte, qui fut le plus fort. Il prit ſur les Venitiens Lepante, Modon, & Duras.

Selim ſon fils puiſné, qu'il auoit par le moyen des Ianiſſaires preferé ſon aiſné, & declaré Empereur de ſon viuant, le chaſſa, puis l'empoiſonna l'an 1512.

Selim fut Empereur l'an 1512. Il adiouſta au meurtre de ſon pere celuy de ſes freres Achmet, & Corcut, & fit eſtrangler ſept enfans de ſes freres. Il vainquit, & chaſſa le Sophy de Perſe, & deffit les deux Soldans, Campton, & Tomoubeye, auec les Mammelus, & Arabes. Il adiouſta à ſon Empire l'Egypte, & l'Arabie, & prit le grand Caire: puis eſtant de retour en Grece, il s'engendra en ſes reins vn vlcere, qui croiſſant touſiours le fit mourir la huictieſme annee de ſon Empire, & de noſtre ſalut. 1519.

Soliman, que quelques-vns diſent eſtre I I. de ce nom Empereur des Turcs, recouura la Syrie, deffit Gazel qui s'eſtoit reuolté, prit Belgrade, & Rhodes, puis Bude par deux fois. Il print en l'an 1543. Strigogue, & Alberegade en Hongrie. Il conquit les Royaumes d'Aſſyrie, & de Meſopotamie, auec la ville de Babylone. Il rauagea les frontieres d'Armenie, & de Mede, & de Perſe, & prit Tauris ville capitale de Perſe par deux fois. Il fit eſtrangler ſon fils aiſné Muſtapha, pour complaire à ſa concubine Roſe, qui deſiroit qne ſon fils Selim fut Empereur apres ſon pere. Il aſſiegea l'Iſle de Malte, & Vienne en Auſtriche, mais il fut repouſſé par le Grand-Maiſtre François, nommé Pierre Pariſot, ou la Valette, & par Charles V. Empereur, & Soliman mourut l'an 1566. en Hongrie, deuant le Chaſteau de Sighet qu'il aſſiegeoit, apres auoir regné 74. ans.

Selim II. par le moyen de Mehemet Baſſa, entra en poſſeſſion de l'Empire auant que la mort de ſon pere fut deſcouuerte. Il prit l'Iſle de Chypre l'an 1571. mais il perdit ſon armee Nauale la meſme annee, en la bataille de l'Epanthe qu'il eut cõtre les Chreſtiens: Toutesfois il la remit ſus biẽ toſt apres, & ayant recouuré en Afrique Tunes, & la Goulette ſur le Roy d'Eſpagne, il mourut l'an 1574 & de ſon Empire le 8. Il fit tout ce que deſſus par ſes Baſſas, tandis qu'il prenoit ſes plaiſirs, eſtant fort addonné aux femmes, & au vin.

Amurath III. fils de Selim iouyt de l'Empire 8. iours, apres que ſon pere fut mort l'an 1574. Il fit tuer cinq freres qu'il auoit, & deux concubines de ſon pere qui eſtoient enceintes. Il commença à gouuerner n'ayant que vingt huict ans. Il eſtoit fort affectionné à la Religion Mahometane, & grand iuſticier. Il s'addonnoit fort aux femmes, & à bien manger. Il fut pere de 102. enfans, & deuint fort gros & gras, & mourut en Ianuier 1595. annee de ſon Empire & n'ayant encor atteint la 50. de ſon aage.

Mahomet III. ſucceda à ſon pere Amurath l'an 1595. Il fit mourir dix-neuf de ſes freres, & quelques concubines de ſon pere qui ſe trouuerent groſſes au temps de ſon decez. Il fit mourir ſon fils aiſné, & ſa mere pour s'eſtre enquis des Aſtrologues combien de temps il regneroit. En l'an 1603. le Sophy de Perſe reprit ſur luy Tauris, & Bages, & de tres-grands pays que Selim I. & Soliman II. auoient vſurpez ſur luy. Il mourut de peſte en Ianuier 1604. apres auoir regné neuf ans.

Achmet ſucceda à l'Empire de ſon pere en l'an 1604. n'eſtant aagé que de 16. à 17. ans. Il prit l'an 1605. Strigogne, & quelques autres places en Hongrie. On dit qu'aux armees il fait porter le corps de ſon pere enbaumé dans vn cercueil de plomb, ayant opinion que ſes deſſeins auront meilleure iſſuë. Il a faict trefues auec l'Empereur Rodolphe, & ceux de la maiſon d'Auſtriche pour 15. ans, & a tourné ſes armes entierement contre le Sophy. Ceſtuy a paſſé quelques articles en faueur du Roy de France Henry le grand, par l'entremiſe de Monſieur de Breues pour lors ſon Ambaſſadeur à Conſtantinople, & ce pour le faict du commerce libre en Orient, pour tous ceux qui y trafiqueront ſous la banniere de France, & auſſi pour la conſeruation du ſainct Sepulchre, & autres lieux ſacrez de la terre ſaincte, qui ſont entretenus en leur entier, & auec la deuotion des Chreſtiẽs en faueur dudit feu Roy.

A ceſtuy-cy a ſuccedé Sultan Oſman ſon fils, au lieu de ſon oncle Muſtapha, qui pour eſtre inhabile à l'Empire, fut renfermé en ſa chambre au Serrail. Sultan Oſman fut maſſacré & aſſaſſiné par les Ianiſſaires auec ſon premier Vizir l'an 1622. au mois de May.

Leſquels tirerent de ſa chambre Sultan Muſtapha ſondit Oncle, & le firent regner enuiron vn an apres le maſſacre de Sultan Oſman.

Muſtapha derechef enfermé a eſleué à l Empire Sultan Amurath frere dudit Sultan Oſman, qui a faict mourir le grand Vizir, & pourſuiuant la vengeance de la mort de ſon frere Oſman ſur les Ianiſſaires, s'eſt acquis vne guerre ſanglãte, par la rebellion de quelques ſiens Baſſas, ſupportez & ſecourus des armes du Perſan, comme celuy de Babylone, qui a rendu la ville au grand Sophy. Celuy de Damas auſſi reuolté auec toute la Surie, & Meſopotamie, la mutinerie des Ianiſſaires acheminãt ce puiſſant Empire à ſa derniere deſolation, par les puiſſans progrez des armes du Perſan rẽdu Maiſtre preſque de toute les Prouinces que le Turc tient en Aſie, & d'vne autre part furieuſement attaqué par les Polaques & Coſaques de Pologne, qui rauagent les pays voiſins & maritimes de la mer Noire.

DISCOVRS DE L'ESTAT DV SOPHY DE PERSE.

SOMMAIRE.

1 *ORigine du Sophi de Perſe & de l'eſtabliſſement & progrez de la foy de Mahomet.*
2 *Situation, limites & confins du Royaume de Perſe.*
3 *Deſcription des Prouinces contenues en cet Eſtat de la Medie.*
4 *De l'Aſſyrie.*
5 *Suſiane.*
6 *Meſopotanie.*
7 *Panchaie.*
8 *Parthie.*
9 *Hircanie.*
10 *Margiane.*
11 *Bachianie.*
12 *Paropamiſſe.*
13 *L'Arie.*
14 *Drangiane.*
15 *Gedroſie.*
16 *Carmanie.*
17 *Relation plus moderne des plus notables Prouinces qui ont duré ſous la ſeigneurie de la Perſe.*
18 *De la Prouince maintenant appellee Parc.*
19 *De Hierach.*
20 *De Kachon.*
21 *Aderbaion.*
22 *Gaylon.*
23 *Koraſon.*
24 *Kermon.*
25 *Maurenabar.*
26 *Vſbek.*
27 *Deſcription de la fertilité d'vne partie des Prouinces de ce Royaume, ſterilité de l'autre partie.*
28 *Abondance en ce pays de Bitum & naphte, amome, cotõ, dates, froment, figues, arbres, & autres raretez.*
29 *Couſtumes & façon de viure des anciens Perſans, de la demeure des Roys aux montaignes, & des tributs qu'ils leuoient ſur leurs peuples.*
30 *De la celebration de leurs nopces, pluralité de femmes permiſe, exercice de laieuneſſe, & forme de leurs armes & habits.*
31 *Ceremonies de leurs obſeques, de leurs ſacrifices, & des deitez qu'ils adoroient.*
32 *De l'ancienne valeur des Parthes & maniere de combattre.*
33 *Du naturel effeminé des Medois, leurs alliances auec effuſion de ſang.*
34 *Veſtemens des anciens Aſſyriens, & leur couſtume de porter anneau & Sceptre en main.*
35 *Loy & couſtume Aſſyrienne, d'expoſer en vente les belles filles, pour du prix en marier les laides.*
36 *Autre couſtume d'expoſer les malades en place publique, pour receuoir conſeil & remede de ceux qui auoient eſté trauaillez de ſemblable maladie.*
37 *De l'oignemẽt des corps morts auec miel, & de leur ſepulture, & funerailles pareilles à celles d'Egypte.*
38 *Coniunction charnelle des Dames Aſſyriennes auec les Eſtrangers, en l'honneur de la Dieſſe Venus.*
39 *Des Mages Aſſyriens appellez Chaldeens, en pareil honneur que les Gymnoſophites, & Preſtres d'Egypte: Quelle fut la doctrine touchant la Diuinité & moralité des choſes naturelles.*
40 *Couſtume des* Carmaniens, *d'aller en guerre, & combatre montez ſur des aſnes: & de ne ſe marier qu'ils n'euſſent fait feſtin de quelque teſte de leurs ennemis tuez en bataille.*
41 *Sexagenaires de la Margiane, par la couſtume du pays, aſſommez, & leurs corps mangez par leurs parents.*
42 *Ciuilité & naturel courtois des Perſans modernes, addonnez aux ſciences, au trafic, commerce, & arts mechaniques, courtiſans les Dames, magnifiques, & ſomptueux en habits, & vſans à preſent de langage Arabique.*
43 *Leurs richeſſes conſiſtans en draps d'or, & de ſoye, & pareillement au trafic des perles, & pierreries.*
44 *Quels ſont les reuenus, & richeſſes du Prince Perſan.*
45 *Quelles ſont ſes forces: infanterie, & milice Perſans, & quel nombre de cauallerie il peut mettre aux champs.*
46 *Des puiſſants Eſtats ennemis auec leſquels il cõfine.*
47 *Gouuernement du Royaume de Perſe, different de celuy des Turcs.*
48 *Des quatre ſectes principales de la Religion Mahometane: & quelle des quatre eſt ſuyuie des Perſans de ce ſiecle.*
49 *Des Iuifs, & Chreſtiens Melchites, Neſtoriens, Armeniens, habituez en Perſe.*
50 *Abregé de Chronique des Roys de Perſe, ſelon l'Hiſtoriographe Mirxond.*

L'Empire des Sophis eſt auiourd'huy mis entre les plus puiſſantes Monarchies de tout l'Orient, & quoy qu'il aye demeuré quelque temps accablé par le moyen des Sarrazins, puis encore par les Tartares, qui le mirent bas premierement ſous Chingis, puis ſous Tamerlan, ou Tamberlan, toutesfois il a recouuert ſa gloire ancienne preſque de noſtre aage par la valeur d'Iſmaël Sophi, de l'origine duquel il ſera bon de diſcourir en ce lieu, pource que c'eſt choſe qui importe à la cognoiſſance de l'Eſtat, & du Royaume de Perſe.

1 Il faut doncques ſçauoir que Mahomet autheur de ceſte mal-heureuſe ſecte qui regne auiourd'huy en tant d'endroits, ayant acquis vne grande reputation aupres des Arabes, auecques

Digitized by Google

ques ſa nouuelle doctrine: euſt pour ſeconde femme Aiſſe, fille d'vn certain Bubac, homme de grande authorité, & extremement riche: & moyennant la faueur de ce Bubac, d'Omar, & d'Ottomar, ſes parens, aſſembla vn grand nombre d'Arabes, & conquit ſous couleur de Religion beaucoup des païs voiſins.

Cependant il donna en mariage à Ally ſon couſin Fatime ſa fille, nee de ſa premiere femme, & venant à mourir en l'aage de ſoixante & trois ans, luy laiſſa l'Eſtat, & la ſuperiorité de toute ſa ſecte, auecques le nom de Calife. Mais Bubac marry & indigné, de ce que Mahomet qui s'eſtoit faict grand auecques ſa faueur, luy auoit preferé Ally, qui n'eſtoit encores qu'vn ieune homme, chaſſa Ally de cét eſtat, Eſtant, aſſiſté d'Omar, & d'Ottomar, qui vouloient pluſtoſt ceſtui-cy que l'autre pour Calife, d'autant qu'il eſtoit de leur ſang, auſſi pource que ſon aage leur donnoit quelque eſpoir d'vne prompte ſucceſſion, comme il aduint. Bubac euſt donc pour ſucceſſeurs ces deux-cy l'vn apres l'autre, & Omar fut tué d'vn eſclaue, & Ottomar en vne ſedition: tellement que la charge de Calife reuint à Ally, qui n'en iouït pas toutesfois paiſiblement, pource que Mauie, ſous pretexte qu'il auoit preſté la main à la mort d'Ottomar ſon maiſtre, luy fiſt la guerre, & finalement le fiſt mourir en la ville de Cufe, aſſiſe pres de l Euphrate au deſſous de Begadet, qui s'appelle pour ceſte cauſe Maſſadal, c'eſt à dire, maiſon d'Ally, pource qu'il y fut enterré. Apres ſa mort ceux de Cufa declarerent Calife Ocen fils de Fatime, qui fut encore démis, puis empoiſonné par Mauie, qui ſe rendit Calife abſolu, & euſt pour ſucceſſeur Iaſi ſon fils. Ocen laiſſa douze fils, entre leſquels fut Mahomet Mahadin, que les Mahometans tiennent n'eſtre encores mort: de ſorte qu'ils l'attendent, diſans qu'il doit venir conuertir tout le monde: & pour ceſte cauſe à Maſſadal, où ſelon eux, ceſte conuerſion doit commencer: il y a touſiours vn cheual en poinct, que l'on offre à la Moſquee auec grande feſte. Or à cauſe des differents qu'Ally eut auec Bubac, Omar, Ottomar, & Mauie, il y a eu apres de grands debats, pource que les Perſans tiennent qu'Ally eſtoit par le teſtament de Mahomet declaré vray Calife, & les Arabes fauoriſent les trois premiers. Les choſes eſtant ainſi irreſoluës, enuiron l'an 1369. les Mahometans, ou Mores (pour ſuiure la façon de parler plus briefue des Italiens, & Eſpagnols) ſe trouuans ſans Calife (car ceux-cy finirent l'an 1255. en Muſtacen Mumbila, qui fut tué par Allacu Roy des Tartares) il ſe leua en Perſe vn nommé Sophy, Seigneur de la ville d'Ardeuel, qui ſe diſoit yſſu du ſang d'Ally, du coſté de ſon neueu Muſe Cercin, qui eſtoit vn des douze fils d Ocen, en memoire duquel il changea la façon du turban, y adiouſtant douze poinctes, & miſt en credit & reputation ſa ſecte. Ceſtui-cy eut pour ſucceſſeur Guinne ſon fils, & ce dernier euſt pour le ſien Aydar, qui eſpouſa vne fille d'Aſſembec, Prince puiſſant en Syrie, & en Perſe, mais nouuellement eſtably: mais ſon fils nommé Iacob Bec le fiſt tuer, craignant, le credit & l'authorité d'Aydar, puis donna deux fils, d'Aydar, c'eſt à ſçauoir, Iſmaël, & Soliman, à Amanzar ſon Capitaine, auec commandement de les mettre à Zaſque, lieu fort, aſſis aux montagnes: mais Amanzar deteſtant la cruauté de ſon maiſtre, les fiſt nourrir en ſa maiſon auec ſes enfans: & eſtant deuenu extremement malade, ayant peur qu'il leur arriuaſt quelque mal, leur donna deux cents eſcus, & des cheuaux, leur conſeillant d'aller trouuuer leur mere. Iſmael, qui eſtoit l'aiſné, eſtant arriué en ſa maiſon, fiſt auſſi toſt deſſein de venger la mort de ſon pere: & apres quelques entrepriſes heureuſement executees, priſt le tiltre de Protecteur des faicts d'Ally, duquel il deſcendoit, fiſt ſon turban plus haut, & manda des Ambaſſadeurs à tous les Princes Mahometans du Leuant, les exhortant à receuoir ſon enſeigne auec ſa ſecte. Par ceſte voye, & par le moyen de la bonne fortune qu'il euſt en ceſte entrepriſe, il ſe rendit redoutable à tout le Leuant, tua Ocen, qui ſe nommoit Roy de Perſe, auec dix de ſes freres: tellement qu'il ne reſta que Morabee, qui alla demander ſecours à Selim premier de ce nom, Empereur des Turcs. Il vainquit en bataille rangee, pres du Lac de Van, Sabacan Roy des Tartares du Zacatay, & voulant pourſuiure la victoire, & pour cét effect paſſer la riuiere d'Abbian auec ſon armee, il en fut deſtourné par vn Aſtrologue, auquel il adiouſtoit beaucoup de foy, qui luy dit qu'il voyoit beaucoup d'heureux ſuccez à l'aller, mais qu'il ne voyoit aucune diſpoſition pour le retour. Ceſtuicy laiſſa à ſes ſucceſſeurs vn tres-grand Eſtat, qui contient beaucoup de grands païs, qui le recognoiſſoient tous pour ſouuerain, combien qu'ils ne fuſſent pas tous immediatement ſous ſa Couronne, comme le Royaume de Macram, de Patany, de Guadel, & d'Ormus, qui eſt maintenant tributaire des Portugais. Les Georgiens luy obeïſſoient auſſi, ou du moins faiſoient la guerre ſous luy: mais pour le iourd'huy l'Empire du Sophy n'a pas ſes bornes ſi eſloignees, & eſt limité de ceſte ſorte.

Il eſt aſſis entre l'empire du Turc, les Tartares du Zacatay, le Royaume de Cambaye, la mer Caſpie, ou de Bachu: & le Golphe de Perſe: Tellement que du Leuant il eſt ſeparé des Indes, & du Royaume de Cambaye par des deſerts, & des Montagnes, & cõfine du Nort en partie auec les Tartares, pres du fleuue d'Oxe, ou d'Abiani, en partie auec la mer de Bachu: du Couchant auec les Turcs pres de la riuiere du Tygre, & du Lac de Gioco: & du Midy, il eſt borné du Golphe de Perſe.

Cét eſpace de terre eſt fort grand, & comprend enuiron 38. degrez du Leuant au Couchant veu que ſon Meridien plus Oriental eſt au degré 120. & le plus Occidental paſſe par le 28. degré de l'Empereur. Apres cela il occupe du Sud au Nord enuiron 20. degrez, c'eſt à ſçauoir depuis le 23. degré iuſques au 43.

3 Or le Royaume de Perſe contient les Prouinces de Medie, d'Aſſyrie, de Suſe, de Meſopotamie, de Perſe, de Parthie, d'Hircanie, de Margiane, de Bactre, de Paropamiſe, d'Arie, de Drangiane, de Gedroſie, & de Carmanie : & combien que le Turc en ayt gaigné quelques-vnes, toutesfois le Sophy en a recouuert auiourd'huy la plus grande partie.

La Medie ſe nomme pour le iourd'huy Seruan, & borne du Leuant auecques l'Hircanie, & la Parthie, du Couchant auec la haute Armenie, & l'Aſſyrie du Midy auec la Prouince particuliere de Perſe, & du Septentrion auec la mer Caſpie. Ce fut autresfois le païs le plus puiſſant de l'Aſie, & eſtoit diuiſé en haute Medie, & Atropatie.

La haute Medie contient maintenant le païs qui eſt autour de la ville de Tauris, que quelques-vns croyent eſtre meſme choſe qu'Ebatane, du moins Ortelius & Minador ſont de ceſte opinion : au lieu que Paul Ioue tient que ce doit eſtre Tetua, & Niger Tigranoama, mais fauſſement ſelon l'opinion du docte Magin. Ceſte ville eſt aſſiſe au pied de la montagne d'Oronte, & eſloignee de la mer de Bachu d'enuiron huict iournees : ſon circuit e ſt d'enuiron ſeize mille, mais elle n'eſt pas cloſe de murailles. Il y auoit deux cents mille habitans auant qu'Amurat la priſt l'an mil cinq cents octante cinq : mais depuis elle a beaucoup perdu, comme l'on tient. Ce fut autrefois le ſiege Royal des Sophys, auant que Tamas le tranſportaſt en la ville de Casbin, qui eſt la derniere demeure de ces Roys, & plus Meridionale que Tauris. Il y auſſi la ville de Turcoman entre Tauris & Casbin, & outre ce en la haute Medie on compte les villes de Situ, de Sultanie, & de Naſſiuan, qui eſt, ſelon quelques-vns, meſme choſe que l'ancienne Naſuane, ou Artaxate. On y void auſſi la ville d'Ardoüille, en laquelle ont regné Guinet, Sederdin, & quelques autres autheurs de la ſecte des Sophys. On y compte ſemblablement Marant au bout de la Medie, & Sancazin lieu proche de Tauris, renommé par la guerre, qui a eſté entre Amurat Empereur des Turcs, & du Sophy de Perſe. Et combien que les Turcs ayent tenu aſſez long temps vne partie de ce païs, ſi le peut-on bien attribuer auiourd'huy au Roy de Perſe, d'autant qu'il a tout reconquis ſur le Turc depuis peu d'annees.

L'Atropatie eſt la plus Septentrionale partie de la Medie, pres de la mer de Bachu, & eſt ſeparee de l'Armenie par la riuiere de Canat : ſa ville capitale eſt Sumaquie, aſſiſe entre Derbent, & Eres. Il y a encor les villes de Sechi, ſur les frontieres de Gurgeſtan, Iauat aux confins de la haute Medie, & Eres, qui a eſté iadis renomee à cauſe de la grande quatité de ſoye qui en venoit.

4 L'Aſſyrie, que Niger nomme Adriſe, Giraua Azemie, Pinet Moul, Mercator Sarh, & Caſtald Arzerum, & à qui quelques-vns donnent auſſi le nom de Cuſſeſtan, eſt aſſiſe entre la haute Armenie du Septentrion, la Meſopotamie du Couchant, la Suſiane du Sud, ayant des montagnes entre deux, & le païs des Medes du Leuant. Elle a eſté iadis en reputation à cauſe de l'Empire qui y eſtoit eſtably, & de la ville de Niniue, aſſiſe pres de la riuiere du Tygre, & plus grande que Babylone. Elle contenoit iadis les Prouinces d'Arapachit, d'Adiaben, & de Sittacen, que quelques-vns nomment auiourd'huy Botan, Sarca, & Rabia.

5 La Suſiane, ou la prouince de Suſes, à qui Niger donne le Nom de Chus, & Mercator de Cuſiſtan, & bornee du Nord de l'Aſſyrie, du Couchant de Babylone pres de la riuiere du Tygre, du Leuant d'vne partie de la Perſe, & du Midy du Golphe Perſique. Elle a pris ce nom de Suſiane de la renommee ville de Suſes, qu'on appelle maintenant Chus, ſelon Niger, & ſelon quelques autres Suſtre, & qui eſt baſtie ſur la riuiere d'Enele, maintenant Tirtir, & auoit iadis quinze mille pas de tour, eſtant pluſtoſt longue que d'autres figures.

6 La Meſopotamie nommee dans l'Eſcriture Aram, ou Charam, & pour le iourd'huy Diarbech, ſelon Mercator : mais ſeulement partie de l'Azemie, dont l'Aſſyrie faict le reſte, ſelon Belon, eſt aſſiſe entre les deux fameuſes riuieres d'Euphrate, & du Tygre, & a pour ſes bornes du Septentrion la haute Armenie, pres du mont Taurus, du Couchant la Syrie pres du fleuue Euphrate, du Leuant l'Aſſyrie ſeparee par le Tygre, & du Midy l'Arabie deſerte. Ses principales villes ſont Orfé qui a ſept mil pas de circuit, & eſt renommee pour la mort de Craſſus, Caramit, c'eſt à dire, En Turc ville noire, & ſe nommoit iadis Amida, & eſt au païs qu'on nomme Alech, & capitale de toute la Meſopotamie, qui fut priſe par Selim Empereur des Turcs, Merdin ſiege du Patriarche des Caldeens, & Moſus ſiege du Patriarche des Neſtoriens, dont l'authorité s'eſtend iuſques au Cathay, & aux Indes.

7 La particuliere prouince de Perſe, fuſt iadis nommee Pantaie, du nom de ſon Roy Pantgee : puis les Grecs luy donnerent le nom de Cephee, & apres ellee receu celuy de Perſe, à raiſon de Perſee, qui fut tranſporté de Grece en Aſie : mais maintenant elle s'appe Eraſi, ou Fraſiſtan, ſelon Mercator, combien que quelques-vns eſtiment que ce ſoit l'Azemie, & que Cedren

nomme

nomme là dedans, du païs Cheraſan. Elle a pour bornes du coſté du Nord la Medie, du Couchant la Suſiane, du Leuant la Carmanie, & du Su le Golphe de Perſe qui reçoit ſon nom de ceſte prouince, & s'eſtend au long d'icelle de la longueur d'enuiron ſix mille pas : Sa ville Royale c'eſt Siras, qui ſe nommoit iadis Perſepolis, ſelon quelques-vns, ou Cyropolis ſelon les autres, & fut autresfois la demeure des Mages Roys d'Orient. C'eſt auiourd'huy vne des plus belles & des plus grandes villes du Leuant, veu qu'elle a vingt mille pas de tour, en y compreinans toutesfois les fauxbourgs, & eſt aſſiſe ſur la riuiere de Bindimir, & contient ſoixante mille maiſons.

La Parthie, maintenant Charaſſen, ſelon Niger, prenant ce nom de ſa ville capitale Charas, 8
ſelon Mercator nommee Arach, ou ſelon Alphonſe Hadrian Iex, a pour ſes confins du Leuant la Prouince d'Arie, du Midy la Carmanie deſerte, du Couchant le païs des Medes, & du Septentrion l'Hircanie. Ses principales villes ſont Caſſan, qui eſt fort riche, Sembran, Teracan, Amadan, Imammadulaſat. Malam, Maſſiar, Saſuar, Coran, Culbat, Cur, Cien, Turbat, Turſus, & autres : Mais ſa capitale eſt Hiſpaham, que quelques-vns diſent eſtre l'Ecatompyle des anciens, & qui eſt ſi grande & ſi belle, que les Peres diſent que c'eſt la moitié du monde.

L'Hircanie eſt nommee par quelques Barbares, ſelon Niger, Girgiam, ou Corcam : mais il 9
dit qu'elle eſt nommee Meſandre du coſté des villes de Stranie, & d'Errit minado, eſcrit que toute l'Hircanie s'appelle Meſandre, mais Erythree la nomme Hyrach. Marie Angioleſſe luy donne le nom de Straue, & Mercator de Diargument. Ses limites ſont du Couchant la Medie, du Leuant la Margiane, du Midy la Parthie, le mont Coron eſtant au milieu, & la mer de Bachu du Nord. La capitale ville de ceſte prouince eſt appellee Hyrcan, & eſt tres-forte d'aſſiette : Les Scythes la nomment Charizat ſelon Pline : Les autres villes Beſtan, Meſandran, & quelques autres.

La Margiane eſt nommee Tremigan par Pinet, & Niger tient que c'eſt vne partie de la 10
Tartarie de Zacatay : mais Caſtalde, & quelques autres l'appellent Ieſelbas. Elle a pour ſes limites du coſté du Leuant la Bactriane, du Couchant l'Hircanie, du Septentrion la riuiere d'Oxe, & du Midy vne partie de l'Arie capitale ville de la Margiane eſt Antioche, à qui quelques-vns donnent auiourd'huy le nom d'Indioy. On met icy le mareſt d'Oxiane, qu'on nomme maintenant le lac de Barbacamber, ou de Maru.

La Bactriane porte auiourd'huy le nom de Battet ſelon Ramuſius, mais Caſtol, & d'autres 11
la nomment Charaſſan, & Niger veut que ce ſoit vne partie de la Tartarie de Zacatay. Elle a pour ſes bornes du Leuant & du Septentrion la Zogdiane pres de la riuiere d'Oxe, & du Couchant la Margiane pres des montagnes, & du Midy la Prouince d'Arie, le mont de Paropaniſe eſtant au milieu. Il y a eu anciennement de belles villes en ce païs, dont quelques-vnes furent baſties & ruinees par Alexandre. Mais ſa ville Royale fut Bactre, qui tira ce nom d'vne riuiere, qui s'appelle auiourd'huy Bochara ſelon Niger, & ſelon le meſme eſt encor capitale du païs, & lieu de la naiſſance du Medecin Auicenne & de Zoroaſtre. Quelques autres diſent qu'Iſtigiae eſt la capitale ville de ceſte Prouince, qui n'eſt pas toute ſous la domination des Sophis.

Le Païs de Paropamiſſe, ainſi nommé, pour ce qu'il eſt faict en façon d'Iſle, veu qu'il eſt ar- 12
rouſé de riuieres preſque de tous coſtez, a le nom de Dache ſelon Niger, mais Minadoc luy donne celuy de Candahar, & les autres de Sableſtan : Ses limites ſont du coſté du Nord, vne partie de la Bactriane pres du mont de Paropamiſe, du Leuant l'Arie, du Su l'Aroſie, & du Leuant les Indes. Gandahar eſt la ville capitale du païs.

L'Arie, à qui Niger donne encore auiourd'huy meſme nom, & les autres celuy d'Eri, eſt 13
nommee par Caſtalde Corſan, & par Mercator Semere, eſt encloſe entre la Margiane, & la Bactriane du Septẽtrion, & a pour ſa borne du Couchant la Parthie, & la Garmanie deſerte, du Midy la Drangiane, & du Leuant le païs de Paropamiſſe. Il y a en ce païs trois riuieres principales, à ſçauoir Arie, Tonelet, & Arapen. On y void auſſi le marais Arien, qu'on nomme auiourd'huy le Lac de Burgien : Sa ville capitale eſt Eri, qui a de tour treize mille pas.

La prouince de Dagiane ſe nomme maintenant Sigeſtan, ſelon Mercator, & pluſieurs au- 14
tres : mais Niger dit que l'Aracoſie auec la Drangiane, s'appellent Segeſtan. Quelques autres diſent qu'on nomme cela le Royaume de Cabul, qui eſt ſur la frontiere du Royaume du Sophy coſté de l'Oüeſt, & qu'il y a vn Roy particulier qui eſt Mahometan : Ses bornes ſont du Nord, & de l'Oüeſt l'Arie, au deſſous du mont Bagoé, du Midy vne partie de la Gedroſie, & de l'Eſt l'Aracoſie. Ceſte Prouince eſt diuiſee en deux par la riuiere de Drangie, que les nouueaux faiſeurs de cartes nomment Ilment : & ce païs eſt tellement clos de montagnes, que ceſte riuiere ny trouue preſque point de paſſage.

La Gedroſie porte auiourd'huy le nom de Charman, ſelon Niger, & de Circan, ſelon Ca- 15
ſtalde. Mercator la nomme Geſt, & Giraua & Molet l'appellent Guzarate : mais c'eſt choſe

aſſeuree que Guzarate eſt le Royaume de Camboye. Elle a pour ſes limites du Septentrion la Drangiane, & l'Aracoſie, du Couchant la Carmanie, du Leuant vne partie des Indes, oule Royaume de Camboye, & du Sud la mer des Indes.

La Darmanie, auiourd'huy Chermain, eſt diuiſee en deux ſelon Ptolomee: Vne partie s'appelle deſerte, & l'autre eſt compriſe ſous le ſeul nom de Carmanie, & eſt nommee la haute, par quelques autres. Quelques-vns la nomment maintenant Culcinde la Carmanie deſerte, ou il n'y a nulles villes, mais ſeulement quelques villages fort eſpars. Ses limites ſont du Septentrion, la Parthie, du Couchant vne partie de la prouince de Perſe: du Midy l'autre Carmanie, & du Leuant l'Arie.

16 L'autre Carmanie eſt aſſiſe entre la Gedroſie deſerte, vne partie de la Perſe, & la mer Indique, & eſt appellee haute, ou grande, pour la diſtinguer de la deſerte. Toute ceſte Prouince a d'eſtenduë pres de la mer deux cents lieuës: mais il n'y a nul bon port, ny abort pour les nauires, à cauſe des eſcueils & des bancs. La ville capitale du Pays eſt Chirman. Quelques vns diuiſent auiourd'huy la Carmanie en deux parties, dont l'vne ſe nomme Dulcinde, & eſt ſa partie plus Orientale aux frontieres de la Camboye, & contient les Royaumes de Macran, Eracan, Guadel, & Patan, qui eſtoient iadis tributaires des Roys de Perſe: & tout ce païs-là eſt mal habité. L'autre partie de Carmanie eſt plus Occidentale, a des portes plus commodes, & beaucoup de villes.

C'eſt ſuccintement ce qu'on en retrouue parmy les autheurs, & les relations de quelques-vns qui ont voyagé en ces contrees-là: mais il ſemble que Texiere, duquel il ſera parlé cy-apres particulierement, l'ait aucunement mieux diſtinguee, nommant toutes choſes par leurs noms propres, faiſant par ce moyen cognoiſtre & remarquer plus clairement les lieux où ſe ſont paſſees les actions pour ſignalees, qui ſe verront dans le ſommaire de l'hiſtoire en ſuite de ceſte petite relation. Car comme il a eſté fort exacte à rechercher tout ce qui eſtoit rare par tout ou il a paſſé: encores s'eſt il dauantage eſtudié d'auoir vne plus ſignalee cognoiſſance des affaires, & de la ſituation de ce grand Royaume pour le deſſein qu'il auoit d'en eſcrire quelquesfois l'abregé de l'hiſtoire, comme il a fait. Il intitule donc ainſi ce petit diſcours, qu'il a eſcrit ſur ce ſuject.

REVELATION DES PLVS NOTABLES PROVINCES, ET QVI ONT PLVS LONGVEMENT duré ſoubs la Seigneurie de la Perſe.

17 LA Perſe, dit-il, que les naturels du païs appellent Parc ou Agem, d'où vient qu'on appelle communément les habitans Pary ou Agemy, eſtant vne des plus grandes Monarchies, des plus celebres & plus peuplees qui ſoient au monde, ne ſe peut pas deſcouurir ny borner certainement pour la varieté qui ſe trouue en ſa domination, les Royaumes & prouinces de laquelle ont eſté tantoſt de fort grande, & autresfois de bien petite eſtenduë, deſquelles ie rapporteray briefuement celles qui ont le plus longuement perſiſté ſoubs ce Gouuernement, & qui ont le moins changé, & des principaux peuples encore, pour ſeruir de plus grande lumiere à ce qui en a eſté eſcrit, laiſſant le dire de la ſituation aux profeſſeurs de la Coſmographie.

18 PARC. Ceſte prouince n'eſt pas des plus grandes du Royaume, ayant la grande & noble ville de Seyraz pour capitale: elle eſt abondante en bleds, chairs & fruicts, ayans grande quantité d'eaux roſes, & de cordoüans, ou marroquains: deſquelles choſes elle faict vn grand trafic auec tous les Royaumes ſujects à la Perſe, on y trauaille auſſi en quelques eſtoffes de ſoye de celle qui croiſt aux enuirons. Celle qui par apres a le plus de reputation, c'eſt la ville de Lar ou Lara, comme diſent les Portugais, de laquelle les Laris ont pris leur nom, vne ſorte de monnoye d'argent tres-fin, fort cognuë, & qui a grand cours par tout l'Orient. Ceſte-cy eſt chef d'vn Royaume, on y fait les meilleurs arcs pour tirer qui ſoient en toute la Perſe. En ceſte ville au mois de Septembre, l'an de ſalut 1593. il s'y fit vn ſi grand tremblement de terre, qu'outre plus de 1200. maiſons qui furent renuerſees, la plus grande partie des murs fut ruinee, & pluſieurs ciſternes (car ils n'ont point d'autre eau en ces quartiers là que celle qui vient de la pluye) & fit mourir trois milles perſonnes. Il y a encor en ceſte prouince de Parc, Tarom, Iaharom, Kazron, & Laſtam, qui porte l'Ingo (qui eſt Laſſa tretida Stahabànon, les habitans de laquelle ſont tous chauues) Neriz, les termes de laquelle ſont abondantes en veines de fer & de fin azur: il ſe faict la auſſi de fort bonnes armes, & autres choſes fort curieuſes, Paçah & Daraguerd celebres à cauſe des fruicts verds & ſecs dont ils ont en abondance auec de l'eau roſe. Il y a encore outre ceux-cy pluſieurs autres lieux qui ſont de moindre eſtime.

Hienak.

Hienak. C'eſt vne autre prouince de la Perſe, grande & importante, qui a pour ſa metro- 19
politaine Lulphaon, Cité fort peuplee, & qui a eſté quelques fois le ſiege des Roys de Perſe: Il y a vn fort grand commerce, eſtant bien fourny de tout ce qu'il luy eſt neceſſaire. Les lieux & villes plus remarquables de ceſte prouince ſont Yard renommee, non pour ſa grandeur, mais pour eſtre fort plaiſante & delicieuſe, & pour les riches tapis Perſiens qui ſe font en icelle, qui ſont les meilleurs de tout le monde. Il y auſſi quantité de ſoye & d'excellente eau roſe.

Kachon eſt renommee pour la grande abondance de ſoyes de toutes ſortes qu'ils ont là 20
dedans. Son territoire eſt fort fertile en toutes ſortes de fruicts, entre leſquels on faict fort cas de coings de Kachon, comme fort excellens. Il y a encor Kom, Saoah, Kazuin Cité celebre, la Cour, à preſent des Roys de Perſe, depuis la derniere perte de Tabriz, Amedon, Nuhaoand, Iargazin, Damaoand, Taharon, Rey Charear, où on recueille grande quantité de manne, mais non pas de la plus pure, & pluſieurs autres lieux de moindre reputation.

Aderbion, ou Azarbaion. Quant à ceſte prouince elle eſt fort grande, la principale ville, 21
de laquelle eſt la fameuſe Tabriz, la Cour des Roys de Perſe, auparauant qu'elle fut en la puiſſance du Turc: on retrouue en elle abondance de pluſieurs choſes rares, eſtant outre cela fort bien fournie de tout ce qui luy eſt neceſſaire: elle a auſſi vn grād commerce auec la Ruſſie, Pologne, Moſcouie, Circaſſie, Gurgeſtan, & auec toutes les prouinces de Perſe: elle produict de l'argent en quelques endroicts, quantité d'alun, & de garance ou paſtel, que les habitans appellent Calanges. En ceſte prouince il y a encor Seyrnan, Naxtohan, Hordobat, Ardauel, ou Hardeuil, Halkhan, & pluſieurs autres.

Gueylon, ou Guylan. Ceſte autre prouince eſt ſous la domination de la Perſe, & de grande 22
eſtenduë, auſſi contient-elle pluſieurs grandes & riches contrees: elle coſtoye la mer Caſpie, qui a pris ſon nom de ceſte prouince: car les Perſes l'appellent *Dueyah Gueyluny*, c'eſt à dire Mer de Gueylon, elle eſt diuiſee en cinq Gouuernemens, les Citez principales deſquels ſont Rach, Laion, Gaechkar, Langar, Canou, Kudam: & quant à Gueylon ils l'appellent communément *Euaſafed*, c'eſt à dire l'Inde blanche, à cauſe que c'eſt vne terre plaiſante & fertile: elle confine la Moſcouie, que les Perſes appellent Moſcuu.

Ces villes ſuiuantes ſont ſur le riuage, & aux enuirons de la mer Caſpie.

Mazanderon, Strabat, Boſtam, Sabzabath, Nichabur, d'où ſont venus les Turcs, & 23
autres qui toutes ſouloient eſtre iadis chefs des Royaumes & Prouinces: mais maintenant elles ſont reduites ſous des Gouuernements particuliers de la Perſe: toutes ces Citez ſont fort peuplees.

Karaſon. Les Portugais l'appellent communement Coraſou, qui eſt vne autre prouince ſubjecte au Royaume de Perſe, en laquelle il y a pluſieurs peuples & villes de fort grande reputation: la premiere de toutes leſquelles eſt Meched ville grande & peuplee, & en laquelle les Roys de Perſe, & depuis encor Schaeh Iſmael Sophi ont leur ſepulture. Il y a auſſi la ville de Thun tres-abondante en pluſieurs fines ſoyes: Tabas fort peuplee, Kahera fertile en ſafran, Hrey où ſe recueille grande quantité de tres-bonne manne: les murs de laquelle ſont baignez de la freſche riuiere de Habra, Marvvo, Herat, & autres en grand nombre. On tire auſſi de ceſte prouince grande quantité de tapis Perſiens, de l'aſſa fretida, & autres choſes, abondantes encor en ce qui eſt neceſſaire pour la vie: elle auoit eſté touſiours ſujecte aux Roys de Perſe: mais elle eſt maintenāt en partie ſous la domination des Vlbeques, qui les voyans occupez à la guerre contre les Turcs, entrerent en leurs terres, & s'emparerent en ceſte prouince de beaucoup de places.

Kermon. Ceſte prouince eſt entre la Perſe & Karaſon, la Cité principale de laquelle 24
s'appelle du meſme nom, qui eſt fort peuplee, mais qui n'eſt pas fort vieille: elle donne quantité d'eau roſes, de tapis Perſiens, Tutie, de l'herbe contre les vers, & du ſumach.

Il y a encor en la Perſe pluſieurs autres Prouinces.

Sagiſtam, Turbaſtam, Kableſtam, Nim, Rut, Sphaar, Siſtam, Curdeſtum, Loreſtam, & pluſieurs autres qui ne ſont pas ſi celebres, leſquelles ne ſont point nommees icy, de crainte d'ennuyer le Lecteur.

Toute la terre de Perſe, ou pour le moins la plus grande partie eſt fort bien fournie de bleds, de chairs, de fruicts verds & ſecs, tant de ceux de noſtre Europe, que d'autres, le tout à bon prix: le peuple eſt blanc, beau, & de gentile diſpoſition: leur habillement eſt quaſi ſemblable au Turquetque: ils ſuiuent la ſecte de Morth Aly, qui eſt differente de quelques articles de celle de Mahomet. Ils combattent pour la pluſpart du temps à cheual, auec la lance & l'eſcu, les arcs, les fleches, le coutelas, ou cimeterre, chemiſe de mailles, maſſes à la genette: Ils ſont forts en la guerre, & ſouffrent beaucoup en icelle. Les Perſes ſont tous addonnez à la lecture des liures, dont ils font grand cas. Il ſont fort verſez à la Poeſie, en laquelle ils ont eu des hom-

Digitized by Google

mes fort excellens, leſquels leur ont laiſſé des œuures fort polies. Ils ſont d'amoureuſe complexion, & ont la cognoiſſance de tous les arts & ſciences ſpeculatiues, & les Profeſſeurs d'icelles les traictent auec beaucoup de curioſité & de ſubtilité. Leur droict commun ne tient point plus de volumes que celuy de la ſecte de laquelle il font profeſſion, commettant l'adminiſtration de la iuſtice à perſonnes de reputation. Les hommes y ſont fort ialoux, & les femmes peu chaſtes. En fin la Perſe eſt vne des plus polies Monarchies du monde, & qui ne doit pas eſtre miſe entre les plus petites.

Il viennent ordinairement de toutes les parties de la Perſe à Harmuz de grandes carauanes pour trafiquer auec les Portugais, & beaucoup de Chreſtiens, Gentils & Mores qui y reſident, auec leſquels ils trafiquent de ce qu'ils ont; à ſçauoir, or, argent, ſoyes eſtilees & miſes en œuure, des brocardors, tapis Perſiens, cheuaux, paſtel, alun, thutie, rheubarbe, eau roſe, & autres diuerſes marchandiſes, comme en contre-eſchange ils enleuent de là des robbes & des tocques tres-fines, du cloud, de la canelle, de l'agnus caſtus, cardamome, gingembre, du macis, noix muſcades, du ſucre, de l'eſtain, du ſandal, & ſapin qui eſt du bois de breſil, de la porcelaine de la Chine, du muſc, de l'ambre, bois d'aloës, pierres fines, ſemence de perles, de l'Inde (couleur qu'on employe au lieu de paſtel) de l'acre, & pluſieurs autres ſortes de choſes. Les Perſes n'ont point d'autre nauigation que celle de la mer Caſpie, & quelques-vns qui paſſent en l'Inde le font par Harmuz en nauires Portugaiſes, ou autres auec leur permiſſion.

Tous les habitans de Perſe ſont Mores Chyays, qui font la meilleure partie, ou Payens Gaoryazdye qui adorent le feu, leſquels, bien qu'ils ſoient pluſieurs, ſont peu toutesfois au regard des autres. Il y a auſſi des Iuifs qui viuent en leur liberté par toutes les prouinces de la Perſe, & y ont bien de huict à dix mille maiſons. Il n'y a pas peu auſſi de Chreſtiens, Armeniens, & Neſtoriens.

25 MAVRENAHAR. Ainſi appellent-ils les terres qui ſont au delà du fleuue Getum, qui les ſepare du Karaſon, là eſt Koarrazin & Gazuetien, apres ſuit Turqueſtam, Vsbek, Tatar Keato, Kotan, & autres quaſi ſans nombre, non moins riches & opulentes que belliqueuſes.

26 VSBEK. C'eſt vne tres-grande prouince, & qui auoit eſté de tout temps ſuiecte à la Perſe, maintenant elle n'en eſt pas ſeulement ſeparee, mais luy fait la guerre, & luy a vſurpé quelques terres de ſa domination. Ceſte prouince eſt d'vne fort belle eſtenduë, & contient pluſieurs peuples & Citez de reputation: La metropolitaine eſt Balk, là eſt auſſi Samarkand, patrie de Teymurlangh, Damarkand, Bokara, patrie de Boaly, ou Auicenne, Kachghar, & Achxhar, d'où vient la bonne rheubarbe, & pluſieurs autres choſes.

Les habitans ſont belliqueux, ils combattent à cheual auec l'arc & les fleches, la lance, l'eſpee, l'eſcu, & la cotte de maille, fuyant touſiours: mais ils n'ont pas laiſſé de nos iours d'accroiſtre beaucoup leur Seigneurie, entre autres ils ont conquis le Royaume de Kandar, le Roy duquel il y a quinze ans, ſe voulant fortifier, ſe fit vaſſal du grand Mogal, lequel encore qu'il ſoit bien puiſſant, n'a peu toutesfois le reſtablir en ſon Royaume. Les Vsbekes n'ont point de Roy qui vienne à la Couronne par heredité, mais quand le chef qui les gouuerne eſt mort, ils en eliſent vn autre. Ces peuples ſont membrus & forts, & parlent du milieu des narines comme les Chinois, auſquels ils reſſemblent fort en geſtes, en façon de faire, & en leur prononciation: c'eſt ce qu'en dit ſommairement Texiere, qui ſert comme d'vne introduction à ſon hiſtoire, d'autant qu'il parle de tous ces peuples, & les noms eſtans changez, & ne ſe rapportans nullement aux anciens, le Lecteur ſe trouueroit quelquefois bien embroüillé aux narrations qui s'y rencontrent, principalement aux temps que les affaires de Perſe ont eſté en plus grande confuſion.

QVALITÉ.

EN toute ceſte longue eſtenduë de païs, on trouue vne grande difference touchant la qualité de la terre, veu qu'en quelques endroicts elle eſt extremement fertile, comme du coſté du Golphe Perſique, à cauſe du grand nombre de riuieres qui l'arroſent, & pareillement du coſte de la mer Caſpie, tant à cauſe de la commodité des fleuues, qu'à cauſe auſſi que l'air y eſt plus temperé, & le vent plus frais. Le reſte eſt du tout ſuject à la ſechereſſe, & deſpourueu d'eaux, & il y a beaucoup de deſerts, & des montagnes fort aſpres. Dauantage il n'y a point de riuiere commune, & meſmes tous les fleuues y ſont fort peu nauigables, toutesfois le païs abonde en metaux & en pierrerie. Mais il faut eſplucher toutes les parties de cét Empire, & conſiderer la qualité de chaſque prouince.

Quant au pais des Medes, il eſt pour la plus grande partie, montueux & froid, principalement du coſté du Nord, à raiſon dequoy l'on y void peu de grains, & l'on n'y trouue preſque que des fruicts des arbres, & des beſtes ſauuages: Car le bled n'y vient guere bien, & l'on n'y nourrit

point d'animaux priuez: Mais la partie qui eſt du coſté du Midy abonde au poſſible en froment, en vin, & animaux domeſtiques. La haute Medie iouït d'vn bon air pres de Tauris, combien que les vents y regnent, & qu'il y face vn peu froid. Le terroir de ceſte ville eſt fertile en toutes choſes. Quant à l'Atropatie elle eſt fort fertile à cauſe des riuieres d'Araxe & de Cire qui l'arroſent: & il y auoit iadis grande quantité des ſoyes.

L'Aſſyrie eſt vn païs plain, abondant en fleuues, & fertil au poſſible. Quant à la Suſiane du coſté du Golphe Perſique, elle eſt mareſcageuſe. Il y fait extremement chaud à cauſe de quelques montagnes fort hautes qui y ſont du coſté du Nord, & qui la deffendent de ce vent de bize. Il produict force froment, & grande quantité d'orge, toutesfois il y a quelques lieux pleins de bitum, où les plantes ne croiſſent que malaiſémẽt: & les eaux qui en ſortent ſentent le bitum, & engendrent du mal aux inteſtins, à raiſon dequoy les hommes y viuent fort feu. Il y a ſur tout force napte qui ſorte pres de la ville de Suze. On y trouue auſſi grand nombre de ſerpens dangereux, & qui font beaucoup de maux aux perſonnes.

La Meſopotamie eſt merueilleuſement fertile en quelques endroicts, & propre à la nourriture du beſtail: mais en quelques autres endroicts elle eſt ſi ſuiecte aux grandes ardeurs, que beaucoup d'animaux y endurent pour ſon extreme chaleur. Il y a en ces lieux-là bien peu de fontaines, & meſmes les habitans ſont ſi ruſez & ſi malicieux qu'ils les cachent. Il faict fort mauuais en Hyuer en ce païs-là, à cauſe de la bouë, d'où ceux qui voyagent ne peuuent preſque retirer leurs pieds. Il y a encor en ceſte prouince de grands deſerts, & beaucoup de lieux de grande eſtenduë, où l'on ne trouue que ſable, ſans y pouuoir apperceuoir aucun fruict. Toutesfois il y vient de l'ammone qui eſt vne drogue de bonne odeur. Il y vient auſſi force naphte, ou bitum liquide. Le terroir de la ville de Caramit eſt noir & fertil au poſſible: & celuy de la ville de Merdin abonde en coton.

Quant à la Prouince de Perſe elle eſt de diuerſe nature, veu que ſa partie Septentrionale eſt montueuſe & froide, & peu propre à porter des fruicts. On y trouue des Emeraudes, mais elles ne ſont gueres claires. Le milieu de ce païs eſt aſſez plein, & pourueu de beaucoup de riuieres & de lacs, & produict abondamment toutes choſes. Mais la partie qui tire vers le Midy, & qui tend au Golphe Perſique eſt chaude, venteuſe, & mareſcageuſe, & ne porte autre fruict que des dattes de palmier.

Pour le regard de la Parthie elle eſt fort pleine de bois, & ceinte de fort hautes montagnes, & combien qu'elle ſoit ſuiecte aux grandes chaleurs, elle porte toutesfois toutes choſes, & principalement de grands arbres, mais elle ne porte nuls oliuiers. Elle eſt arroſee d'vne aſſez grande quantité d'eaux.

L'Hircanie eſt pleine & fertile, veu qu'elle produict en abondance du froment, du vin, des figues, & des fruicts, & portent auſſi des arbres qui diſtillent du miel, y faict auſſi force ſoye. La partie qui tire vers le Septentrion eſt pleine de grandes foreſts, où l'on void force cheſnes, pins, ſapins, & il y a auſſi grand nombre de beſtes ſauuages, comme Tygres, Pãtheres, & Leopards: mais la partie qui eſt proche de la mer de Bachu eſt touſiours pleine d'herbes, & de fleurs, à cauſe de l'humeur des eaux douces qui ſortent des rochers qui ſont au deſſus.

La Margiane eſt pour la plus grande partie deſerte, & pleine de ſable, excepté la partie qui eſt arroſee des riuieres de Marge, d Arie, veu que cét endroict eſt fertil au poſſible. La partie deſerte eſt maintenant appellee le deſert de Bigul: mais celle qui eſt cultiuee fut iadis nommee le champ Margien, ayant de tour cent quatre vingts & dix mille pas, Antiochus Soter, ſelon Niger, l'enuironna de murailles; car c'eſt vn lieu où il vient de beaux ceps de vigne, qui ſont tels, que deux hommes n'en peuuent quelquesfois embraſſer vn ſeul. Ces ceps portent bien ſouuent des raiſins de deux coudees de long, & la nature du terroir, & l'air de ce lieu porte, qu'il n'y a que cét endroict en toutes ces contrees, où l'on voye des vignes, & qui eſt plus admirable: ce païs eſt de tous coſtez entouré de montagnes, & preſque par tout de ſable.

La Bactriane eſt de diuerſe nature, veu qu'elle eſt cultiuee en partie, & en partie deſerte: La partie cultiuee eſt proche de la riuiere d'Oxe, & produict du froment, & choſes ſemblables. Il y a d'aſſez bons paſturages, & beaucoup d'eaux, & elle porte preſque toutes ſortes d'arbres, excepté l'oliuier: Quant à la partie deſerte on n'y voit rien que du ſable, & les voyageurs y paſſent comme en vne mer, en ſe conduiſant par les eſtoilles, d'autant que bien ſouuent il n'y a point de chemin à cauſe du mouuement du ſable, principalement lors que le vent d'Oüeſt vient à ſouffler, qui remuë quelquesfois tellement le ſable, que les paſſans en demeurent couuerts, & y meurent: Dauantage ce païs produict des metaux, & quelques pierres precieuſes, comme des eſmeraudes, hyacinthes, & chryſolites, & eſt arroſee de pluſieurs riuieres, qui ſe rendent toutes dans l'Oxe.

La prouince d'Arie eſt ſuiecte aux grandes chaleurs, & enuironnee de deſerts & de foreſts, & de montagnes. Et a toutesfois quelques lieux champeſtres qui portent des fruicts, pres des

montagnes qui les defendent de l'ardeur du Soleil. En ces champs, outre les autres fruicts, il y vient de bon vin, qui dure iuſques à nonante ans. On y recueille auſſi vne drogue ſemblable à la myrrhe, & il y vient auſſi des ſaphirs noirs, & comme iaunes.

La Georoſie eſt pour la plus grande partie deſerte, & pleine de ſable, & à grande faute d'eau, combien qu'elle ait des pluyes en Eſté, & eſt ſujecte aux ardeurs du Soleil, à raiſon dequoy elle eſt infertile: toutesfois elle produict le nard & la myrrhe.

La Caramanie deſerte eſt auſſi infertile, & expoſee aux grandes chaleurs, & quant à la haute, les endroicts maritimes ſont deſerts & deſnuez d'arbres, excepté qu'on y voit des palmiers, de la branche Vrſiue, & des bruyeres: mais le milieu du païs eſt aſſez bon, & porte beaucoup de fruicts, meſme de bon vin.

MOEVRS ANCIENNES.

LEs Roys Perſans faiſoient baſtir leurs Palais ſur des montagnes, où ils tenoient leurs threſors, & argent des tailles, & tributs leuez ſur le peuple, & ce en teſmoignage de leur eſpargne & bon meſnage. Or ils exigeoient les gabelles & les tributs, & les peages diuerſement, prenant argent du trafic qui ſe faiſoit ſur mer, mais de ce qui paſſoit en terre ferme, ils ſe contentoient des choſes dont chaſque païs abondoit, comme laines, drogues, medicaments, & choſes ſemblables, iuſques à y comprendre le beſtail. Quelque grandeur que le Roy euſt entre les Perſes, il n'euſt oſé faire mourir vn homme s'il n'auoit commis qu'vn ſimple crime, & nul Perſan ne pouuoit vſer d'aucune rudeſſe contre ſes domeſtiques. Chacun eſpouſoit pluſieurs femmes, afin d'auoir lignee, & encore il luy eſtoit permis d'auoir grand nombre de concubines. Auſſi les Roys propoſent prix & recompenſe à ceux qui en vn an engendroient grande multitude d'enfans, leſquels eſtans nez, n'eſtoient repreſentez à leurs peres qu'ils n'euſſent atteint l'aage de cinq ans: car la loy du païs vouloit qu'ils fuſſent nourris durant ce temps delicatement en la compagnie des femmes. La raiſon de cecy eſtoit, afin que ſi durant ce temps quelque enfant venoit à deceder, le pere ne l'ayant pas veu n'en receut ſi grande faſcherie.

Ils celebroient leurs nopces ſur le Printemps, enuiron l'Equinoxe. La premiere nuict l'Eſpoux ne mangeoit en tout ſon ſouper qu'vne pomme, ou quelque peu de moëlle de chameau, & apres cela s'alloit coucher le long de ſon Eſpouſe.

La ieuneſſe de Perſe, dés le cinquieſme an de ſon aage iuſques au vingtquatrieſme, apprenoit à ſe tenir à cheual, à voltiger, à tirer le dard, & la fleche, & ſur tout à parler veritablement. Auſſi les ieunes gens auoient pour maiſtres & gouuerneurs les plus ſages & vertueux, ſobres & continens qu'on pouuoit choyſir, qui leur enſeignoient, & racontoient des hiſtoires & fables honneſtes, les louanges des Dieux, & des chanſons qui contenoient les faicts des vaillans & illuſtres perſonnages, & ce quelquefois en chantant, & d'autrefois en leur recitant comme vne leçon. Les enfans s'aſſembloient pour ouïr cela au ſon d'vne clochette, au lieu ordonné pour cét effect, & là l'on demandoit conte aux enfans de ce qu'ils auoient ouy dire. Ils ſe rendoient fort adroicts à la courſe, choiſiſſant quelque enfant de grande maiſon pour leur Capitaine, & falloit que le champ où ils courroient contint au moins trente ſtades, dont la chacune eſt de cent vingt-cinq pas, afin de s'endurcir contre le froid & le chaud: ils exerçoient à paſſer à nage les torrens & les riuieres impetueuſes, trauaillant touſiours ſans ceſſer, & eſtant ſoigneux de tenir leurs habits bien nets, & leurs armes ſans roüilleure. Leurs fruicts plus delicieux eſtoient les raiſins du Terebinthe, qui eſt l'arbre qui porte la poix-raiſine, & les glands, & les poires ſauuages & aigrettes, leur viande ordinaire apres auoir couru, ſué, & trauaillé en leur long exercice, eſtoit du pain tres-dur, d'aſſez mauuais gouſt, du creſſon alenois auec vn grain de ſel, de la chair boüillie & roſtie, & de l'eau claire pour tout breuuage.

Lors qu'ils alloient à la chaſſe, ils ſuiuoient leur proye à cheual auec des dards & iauelots acerez, & force fleches, & vſoient auſſi du iect de la pierre auec des fondes. Leur ordinaire exercice auant Midy eſtoit de planter & enter les arbres, d'arracher les racines, de s'occuper au iardinage, & à cultiuer les terres, ou à forger, tremper, & accouſtrer leurs armes, & d'autres s'amuſoient à tiſtre de lin, ou à faire des filets pour la chaſſe, & la peſche. Les enfans eſtoient parez richement, & nourris ſi delicatement durant leur enfance, qu'il n'eſtoit permis de les mener à la chaſſe.

Ils auoient vne certaine pierre nomme Pirtope, de grand prix entr'eux, qu'ils n'euſſent pour rien laiſſé toucher à vn corps mort, tant ils l'eſtimoient, & le feu meſme n'eſtoit point porté aux funerailles, afin qu'il ne ſemblaſt qu'ils tinſſent peu de compte de celuy qu'ils auoient en ſi grande reuerence. Dés l'aage de vingt ans iuſques à cinquante ans, ils ſuiuoient les armees, ne ſcachãt que c'eſtoit de plaider, ny du trafic de marchãdiſe. Ils vſoient de petits boucliers faits en forme

Digitized by Google

forme de lozange, & outre le carquois & l'arc ils portoient l'eſpee & la dague allant à la guerre, & vn bonnet faict en pointe, & auoient deuant le corſelet faict d'eſcaille bien forte. Les Princes portoient des hauts de chauſſes, & leur hocqueton à manches venant iuſques aux genoux, & doublé de blanc, & par le dehors peint ou teinct diuerſement : En Eſté ils alloient veſtus de pourpre, & en Hyuer diuerſement, & ſelon leur fantaiſie : Le peuple portoit double habit, qui leur alloit iuſqu'à my-cuiſſe, & en teſte vne grande entortilleure de linge, preſque ſemblable à leurs turbans du iourd'huy. Leurs licts & vaſes à boire eſtoient enrichis d'or : Ils conſultoient de leurs affaires à ieun, mais ils n'en prenoient ny dõnoient reſolution qu'apres auoir bien beu, eſtimant les affaires mieux traictees, quand l'eſtomac & le cerueau eſtoient vn peu eſchauffez de vin, que lors que le ieuſne les rendoit languiſſans & ſans force.

Ceux qui s'entrecognoiſſoient & eſtoient eſgaux en fortune, aage & grandeur, ſe careſſoient en ſe rencontrant, & ſe baiſoient à la bouche. Ils baiſoient ceux qui eſtoient vn peu moindre qu'eux à la ioue : mais ceux qui eſtoient de baſſe condition paſſant deuant les grands leur faiſoient vne grande reuerẽce. Ils enterroient les corps des treſpaſſez oingts de cire, excepté ceux de leurs Mages, qu'ils laiſſoient ſans ſepulture pour eſtre deuorez des chiens. Ils auoient vne ſale & vilaine couſtume de toute ancienneté, que les fils ſe meſloient auec leurs propres meres. Ils eſtimoient vn grand forfaict de cracher deuant leurs Roys, & diſoient que les Grecs eſtoient deteſtables, en ce qu'ils aſſeuroient que les Dieux eſtoient ſortis des hommes : ils tenoient pour choſe vilaine d'eſtre endebté, mais ſur tout de dire menſonge. Ils permettoient auſſi aux peres qui tomboient en neceſſité de ſe ſoulager & ſecourir, en proſtituant & abandonnant leurs filles.

Ils eſtimoient que le Ciel eſtoit Iupiter, & adoroient le Soleil qu'ils appelloient Mithra, ſelon quelques-vns, ſur toute autre Deité. Ils adoroient encore la Lune, Venus, le feu, la terre, l'eau, & le vent, ſans vſer toutesfois de ſtatue, ny d'autel quelconque, voire & ſans auoir aucun Temple, ſacrifiant en lieu haut, & ſur quelque coline, afin que chacun le viſt, & que la choſe fuſt plus proche des Cieux. Ils offroient la beſte du ſacrifice à l'autel toute couronnee, mais chargee de maledictions, & apres l'auoir miſe en pieces (le Preſtre faiſant cét office) chacun en portoit ſa part en ſa maiſon, ſans que les Dieux en euſſent aucune reſerue : d'autãt que leur opinion eſtoit que les Dieux ne demandoient que l'ame de la choſe ſacrifiee : toutesfois quelques-vns d'entre eux auoient accouſtumé de bruller les entrailles ſuiuant la façon des Grecs, & des autres nations en leurs ſacrifices.

Lors qu'ils ſacrifioient au feu, c'eſtoit du bois ſec en oſtant l'eſcorce, & iettant par deſſus la graiſſe plus voiſine des os, & puis y eſpandant de l'huyle : Ils ne ſoufloient iamais le feu auec la bouche, ains auec vn eſuentail : & ſi quelqu'vn eſtoit ſi hardy que d'y ſoufler, ou ietter dedans quelque choſe morte, ou ſale, on le faiſoit mourir ſans remiſſion.

Il n'y auoit aucun entr'eux qui ſe lauaſt dans les riuieres, & nul n'y piſſoit, ny ietroit aucune beſte morte : voire meſme il eſtoit defendu d'y cracher, & finalement ils honoroient l'eau en ceſte ſorte. Lors qu'ils arriuoient pres de quelque Lac, riuiere, ou fontaine, ils faiſoient vne foſſe, dans laquelle ils coupoient la gorge à l'hoſtie, & beſte du ſacrifice, prenant ſur tout garde que le ſang ne coulaſt point iuſqu'à l'eau prochaine, à cauſe qu'il euſt pollu & ſoüillé toute leur ceremonie, & la chair de la beſte tuee eſtoit miſe par les Preſtres ſur du myrth, & du laurier, & bruſlee auec des buches fort menuës & deliees, & non ſans vſer de certaines imprecations & maudiſſons, durant leſquelles ils meſloient à leur ſacrifice du laict, du miel & de l'huyle. Ces maudiſſons n'eſtoient addreſſees à l'eau, ny au feu, mais pluſtoſt à la terre, & ils les continuoient aſſez long temps, tenant cependant vn faiſſeau de verges fort menuës de myrth. Celuy qui deſobeiſſoit au Roy, apres qu'on luy auoit coupé la teſte & les bras, eſtoit ietté aux champs : & priué de ſepulture.

Quant aux Parthes qui ont eſté tenus pour extremement vaillans, auant que la richeſſe les rendiſſent ſuperbes, ils alloient veſtus aſſez groſſierement, & auoient vn habit particulier à leur nation : mais ſi toſt qu'ils furent deuenus puiſſans, leurs habillemens furent riches, & pleins d'or en toute pierre, ou blancs en perfection, enquoy ils imiterent les ſuperfluitez des Medois. 32

Quant au faict des armes, ils auoient leurs ſoldats & gens-darmes non choyſis d'entre les hõmmes francs & libres de condition, mais pris entre leurs eſclaues : ce qui eſtoit cauſe qu'il n'eſtoit permis à aucun du peuple d'affrãchir vn ſerf, ſi bien que le nombre en croiſſoit de iour à autre, & leurs forces en deuenoient plus grandes. Ils les tenoient auſſi cherement, & les nourriſſoient auec pareil ſoucy, que leurs enfans propres, les dreſſant à bien tirer de l'arc, & à manier vn cheual, afin de s'en ſeruir en guerre, & de là venoit que le Roy marchant en guerre auoit touſiours vne puiſſante caualerie preſte à tous euenemens. Auſſi lors qu'ils s'attaquerent à Marc-Anthoine, entre cinquante mille hommes de cheual qu'il y auoit, il ne s'en trouua que huict cents qui fuſſent de libre condition, tous les autres eſtans eſclaues.

Digitized by Google

Ils ne ſçauoient combattre bras à bras, & venir aux mains en bataille rangee, & moins encor aller à l'aſſaut de quelque ville, & la forcer. Leur combat eſtoit à courſe de cheual, ou en fuyant, & quelquefois diſſimulant leur fuitte, afin de ſe ruer ſur l'ennemy, s'il ſe mettoit en deſordre, & n'vſoient point de trompettes, ainſi que faict noſtre caualerie, mais de tambours comme nos gens de pied.

Ce peuple faiſoit iadis ſi peu d'eſtat de l'or & de l'argent, qu'il ne s'en ſeruoit que pour l'ornement de leurs armes. Quant à la vie priuee, ils eſtoient fort ſujects à leurs plaiſirs: c'eſt pourquoy la pluralité des femmes y eſtoit receuë: mais ils eſtoient ſi ialoux de leur reputation, que la ſeule mort purgeoit la faute des adulteres. Et afin de ne tomber en tels inconueniens, les marys ne ſouffroient iamais que les femmes ſe trouuaſſent, ie ne diray pas aux feſtins des hommes, mais en leur preſence. Quelques-vns ont laiſſé par eſcrit, que les Parthes qui ne pouuoient auoir lignee, produiſoient leurs femmes à ceux qu'ils tenoient pour leurs bons amys, afin qu'ils en euſſent des enfans par leur moyen.

Ils ne viuoient que des beſtes qu'ils prenoient à la chaſſe, & trafiquoient, & parlementoient enſemble à cheual. La difference des Eſtats & conditions entre les Parthes, fut iadis remarquable en cecy, que les nobles & francs marchants par païs alloient à cheual, & les ſerfs alloient à pied comme eſtafiers.

Les morts n'y eſtoient guerres honorez, veu que leurs corps eſtoient laiſſez ſur terre pour la paſture des chiens, & des oyſeaux, & lors qu'ils auoient mangé toute la chair, ils enterroient leurs os aſſez ſoigneuſement.

Ils eſtoient aſſez deuotieux, & addonnez au ſeruice de leurs Dieux, mais ſuperbes, ſeditieux, fins, trompeurs, & opiniaſtres, comme ceux qui tenoient que la cruauté & violence eſtoit choſe vertueuſe aux hommes, & la douceur & courtoiſie aux femmes. Cela faiſoit qu'ils n'eſtoient iamais en repos, ains falloit, ou qu'ils s'entreſiſſent la guerre, ou qu'ils attaquaſſent leurs voiſins.

Ils eſtoient fort ſecrets en leurs affaires, & de peu de paroles, & s'ils obeïſſoient à leurs Roys & Magiſtrats, c'eſtoit pluſtoſt pour crainte du chaſtiment, que pour inclination qu'ils euſſent à telle choſe. Ils ont eſté loüez d'vne grande ſobrieté en leur manger, mais on a tenu qu'ils faiſoient peu d'eſtat de leurs promeſſes, ſinon en tant que la neceſſité le ſembloit requerir.

33 Les Medois ont touſiours eſté tenus pour mols & effeminez, mais ils eſtoient fort adroicts à cheual, & à tirer de l'arc, & portoient vn ſingulier honneur à leurs Princes. Ils portoient vne tyare & bonnet rond, en forme de turban, & leurs robbes auec des manches. Les Roys de ce peuple auoient priuilege d'auoir pluſieurs femmes, mais en fin chacun vſurpa pareille licence, ſauf que la difference eſtoit telle, que le Roy en tenoit autant qu'il vouloit, au lieu que les autres n'en pouuoient eſpouſer & tenir que ſept. Les femmes meſmes tenoient à grand'honte, ſi quelqu'vne ſe contentoit d'vn mary, & penſoit que cela cauſaſt ſterilité, ſi pour le moins chacune n'en auoit plus de quatre pour ſon paſſe-temps.

Ce peuple faiſoit alliance à l'imitation des Grecs, & d'autresfois en ſe bleſſant au bras & aux iointures de l'eſpaule, d'où ſortoit grande abondance de ſang, pour teſmoignage & aſſeurance de la foy iuree. Et d'autant que du coſté que ce païs eſt plus proche du Nord, il eſt ſterile, il faiſoit ſeicher des amandes, dont ils faiſoient de la farine, & du pain pour leur nourriture, y adiouſtant des pompes, qu'ils paiſtriſſoient en faiſant des maſſes pour leur vſage. Leur boiſſon eſtoit faite de certaines racines, & ils ne mangeoient que chair de ſauuagine, & ne tenant compte des animaux qui leur eſtoient domeſtiques.

34 Les Aſſyriens vſoient jadis de deux robes, dont l'vne eſtoit longue, leur allant iuſques aux talons, & l'autre courte par deſſus: toutes deux eſtoient de lin, & par deſſus encor ils portoient vne robe fort blãche, ayant des ſouliers ſemblables à ceux des Thebains. Ils nourriſſoient leurs cheueux, portant de hauts bonnets pointus, à la façon des mitres, & Caſelbas des anciens Perſans, & ne ſortoient iamais dehors ſans eſtre muſquez, & parfumez. Chacun d'eux auoit vn anneau qui luy ſeruoit de cachet, & portoit vn ſceptre en main, ſur lequel eſtoit proprement tiré quelque fleur, ou quelque ſorte de fruict, ou choſe ſemblable: car c'eſtoit vne choſe meſſeante entre eux de ſortir de leurs maiſons, & de paroiſtre en public ſans auoir le ſceptre, & quelque figure qui l'ornaſt.

35 Quant aux loix, dont ce peuple vſoit, elles portoient, que les filles vierges qui eſtoient d'aage d'eſtre mariees fuſſent menees tous les ans au marché, & miſes en vente à cry public à quiconque les voudroit prendre en mariage, & l'on mettoit en auant premierement les plus belles, afin qu'on y miſt l'enchere. Mais celles qui n'eſtoient pas ſi recommandables par leur beauté, qu'elles peuſſent conuier les hommes à y mettre leur argent pour les auoir, ou bien celles qui ſe trouuoiẽt ſi laides, qu'elles n'euſſent trouué qui les euſt voulu receuoir chez eux, quoy qu'elles

Digitized by Google

qu'elles ne leur euſſent rien couſté, eſtoient mariez de l'argent, auec lequel les belles auoient eſté acheptees. Herodote tient que les anciens Venitiens qui ſe tenoient en la coſte d'Illyrie vſoient de pareille façon de faire.

Il eſtoit ordonné pareillement, que ſi toſt que quelqu'vn ſeroit malade il demanderoit con- 36
ſeil à celuy qui auroit eſté atteint de ſemblable mal, & taſcheroit de ſuiure l'ordre que l'autre auoit tenu, afin de guerir: & cecy ſe pratiquoit au commencement lors qu'ils n'auoient encore nulle cognoiſſance de medecins. Quelques autres eſcriuent qu'ils portoient leurs malades en la place publique, & que la loy commandoit que tous ceux qui auoient autresfois eſſayé ſemblable incommodité vinſſent vers le patient, pour luy dire par quels moyens ils auoient recouuré la ſanté.

Les corps de leurs treſpaſſez eſtoient oincts de miel, & leurs obſeques & funerailles ſe fai 37
ſoient de meſme entr'eux qu'entre les Egyptiens. L'homme Aſſyrien eſtant couché auec ſa femme n'oſoit la toucher, ny elle luy, ſans ſe lauer auparauant d'eau fraiche.

L'ancienne couſtume de quelques Dames d'Aſſyrie, eſtoit de ſe meſler charnellement 38
auec quelque eſtranger en honneur de la Deeſſe Venus. Et lors que elles vouloient le faire, elles alloient au Temple de ceſte Deeſſe en grand' troupe, couronnees, & fort richement parees pour ſe preſenter & rendre plus agreables aux hommes. Chacun des eſtrangers qui vouloit iouïr d'elles, regardoit celle qui luy plaiſoit le plus, puis mettoit ſur ſes genoux telle ſomme d'argent que bon luy ſembloit, & elle eſtoit tenuë de le ſuiure vn peu loin du Temple, où ils entroient en parfaite cognoiſſance enſemble, & le prix de ceſte impudicité eſtoit employé pour le ſeruice du Temple. Il y auoit entre les Aſſyriens des maiſons & des familles qui ne viuoient que de poiſſon, qu'ils faiſoient ſecher au Soleil, & puis eſtant ils le pilloient dans vn mortier, & de ceſte farine conſeruee ils faiſoient des gaſteaux bien paiſtris, dont ils ſe ſeruoient au lieu de pain.

Il y auoit en Aſſyrie des Mages, ſurnommez Chaldeens, qui eſtoient en pareille reputation que les Preſtres, & Deuins en Egypte, ayant la charge des choſes ſacrees, & des Temples & Sacrifices, s'adonnans toute leur vie à l'eſtude & contemplation de la Philoſophie, & s'exerçans en la ſcience des Aſtres, pour ſçauoir par le cours d'iceux les euenemens d'icy bas, taſchant de profiter à tous, & de les deliurer de danger, d'incommodité, & donnant preſque raiſon aſſeuree de toutes choſes.

Ces ſages Chaldeens n'alloient pas hors de leurs païs pour apprendre ces ſciences, ainſi que les Grecs: ains vn chacun les apprenoit de ſes parens, les tenant d'eux comme par ſucceſſion, & les enfans eſtoient inſtruicts aux maiſons, afin que par ce ſoin ordinaire ils peuſſent mieux profiter. Leur ſcience n'eſtoit point fondee ſur des doutes & opinions, ainſi que celle des Grecs, ains ils perſiſtoient conſtamment aux choſes qu'ils auoient vne fois appriſe, au lieu que les autres auoient diuerſes opinions touchant les principes & cauſes de chaque choſe. Les Chaldeens tenoient pour choſe veritable & aſſeuree, que le monde n'auoit pas eſté creé, & ſouſtenoient qu'il eſtoit ſans commencement, & qu'il n'auroit iamais fin, que la diſpoſition de l'Vniuers eſtoit conduite par la prouidence diuine, que les corps celeſtes ne ſe mouuoient pas d'eux meſmes, ny par hazard, & par accident: mais qu'il y auoit quelque vertu diuine qui les mouuoit, & cauſoit leur influence. Ils attribuoient vne grande force aux planettes, & meſme à celuy que les Aſtrologues appellet Saturne, eſtimant le Soleil le plus plaiſant & agreable Aſtre de tous, & luy donnant vne force ſinguliere plus qu'aux autres. Toutesfois en leurs diuinations ils s'arreſtoient plus ſur les aſpects de Mars, de Venus, de Mercure, & de Iupiter, à cauſe que ceux-là (comme ayans vn cours qui leur eſt propre) donnoient cognoiſſance de l'aduenir, comme s'ils euſſent eſté meſſagers & interpretes de la volonté des dieux. Ces Chaldees prediſoient auſſi ce qui deuoit arriuer par les ſouffler des vents, la force des pluyes, ardeurs de l'Eſté, par l'apparition des Cometes, & defauts du Soleil, & de la Lune, & par tremblement de terre, & choſes ſemblables. Ils imaginoient outre ce d'autres eſtoiles ſujectes aux premieres, & diſoient que les vnes alloient errant, & auoient leur courſe par noſtre hemiſphere, & les autres alloient viſiter le reſte du rond au deſſus de nous.

Ils ſe faignirent douze dieux principaux, à chacun deſquels ils donnerent place au Zodiaque, & aſſignerent ſon mois à chacun. Ils comptoient hors du Zodiaque vingtquatre eſtoiles, dont il y en auoit douze qui regardoient le Septentrion, & douze autres le Midy. Ils croyoient que celles qui apparoiſſoient eſtoient pour le ſeruice des viuans, & que les autres eſtoient pour le ſeruice des treſpaſſez, & leur éclairoient ſous terre. Ils faiſoient vn calcul ſi ridicule des annees, qu'ils comptoient 43000. ans depuis leur plus ancienne memoire iuſques à la venuë d'Alexandre en Babylone: toutesfois quelques-vns les excuſent, diſant que c'eſtoient des annees lunaires.

Les habitans de Carmanie vſoient iadis d'aſnes en la guerre, pource qu'ils auoient faute de

cheuaux, & ſacrifioient vn aſne à Mars. Nul ne prenoit femme entr'eux qu'il n'euſt coupé la teſte de quelque ennemy qui eſtoit portee au Roy, qui la faiſoit mettre en ſon Palais, & couper menu la langue, laquelle il meſloit auec du pain, en gouſtoit, & la bailloit à manger à celuy qui l'auoit apportee, & à ſes familiers, celuy qui en auoit plus apporté eſtoit en meilleur eſtime que les autres.

41 Quant à ceux de la Margiane, Strabon eſcrit que de ſon temps, lors que quelqu'vn eſtoit paruenu à l'aage de ſeptante ans, on le mettoit à mort pour vne bien legere faute, & ſes proches parens venoient apres manger ſon corps. Quant aux vieilles femmes ils les ſuffoquoient, puis leur donnoient ſepulture. Arriuant qui mourut enuiron en la 70. annee n'eſtoit point mangé, mais enterré.

MOEVRS DE CE TEMPS.

42 LEs Perſans ſont auiourd'huy à parler generalement les plus doux, & plus gracieux hommes qu'on puiſſe voir au reſte du monde, & c'eſt choſe fort aſſeuree qu'ils ſont plus liberaux qu'aucuns autres qu'on cognoiſſe. Leurs mœurs ne ſont pas barbares comme celles des Indiens, & des Scytes leurs voiſins, ains ils ſont gentils au poſſible, s'addonnent à tenir en leur païs vne fort belle police, & outre ce ne meſpriſent pas les lettres. Il y en a beaucoup parmy eux qui ſont conſommez, & fort ſçauants en Medecine, & en Aſtrologie, & d'autres qui affectionnent la Poëſie, & y reüſſiſſent en telle ſorte, qu'on trouue leurs inuentions & leurs façons de parler du tout, ie ne diray pas gentiles, mais admirables. Vn Poëme Perſan paruenu à Rome entre les mains d'vn Cardinal François extremément entendu en toutes choſes, qui ſe le fit expliquer, en rend ſuffiſant teſmoignage.

Ils s'addonnent pareillement au commerce, & aux arts mechaniques, & font vne grande quantité de draps de ſoye. Les freres, ſœurs, & autres parents gardent vne grande amitié entr'eux, & l'on y faict grand eſtat de la nobleſſe: enquoy ils ſont contraires aux Turcs qui la meſpriſent, & n'eſtiment que ceux qui ſe rendent recommandables par leurs actions. Il y a auſſi parmy eux beaucoup d'hommes Illuſtres, & qui ſont venus d'vne ancienne tige, & ſont riches de longue-main: & finalement ils doiuent eſtre de beaucoup preferez aux Turcs, tant pour le regard de la nobleſſe, que de la ciuilité & de la gentilleſſe de l'eſprit. Dauantage, ils ſont courtois au poſſible à l'endroict des eſtrangers, & leur font vn gracieux accueil, & les traictent ſelon le païs le mieux qu'ils peuuent: mais ils ſont grandement ſujects à la jalouſie. A raiſon dequoy les femmes n'ont pas permiſſion de ſe monſtrer aux eſtrangers, combien qu'en toute autre choſe ils leur donnent tout le contentement qu'elles deſirent, & qu'ils les adorent par maniere de dire, au contraire des Turcs qui tiennent leurs femmes comme des eſclaues. Les femmes y ſont merueilleuſement belles, & y vont ſi bien parees pour donner encore quelque plus grand eſclat à ceſte beauté, qu'on ne peut rien voir de plus agreable.

Les Perſans ſe laiſſent volontiers emporter à leurs paſſions, autant que gens qui ſoient au monde, & ſe plongent dans toutes ſortes de plaiſirs, cheriſſant le jeu d'amour ſur toute choſe. Ils vont magnifiquement veſtus, ſont ordinairement parfumez, & portent meſme des pierreries. Ils ont ce malheur, qu'encor qu'ils eſpouſent pluſieurs femmes, ils ayment toutesfois les ieunes enfans, & ſe ruënt à la pourſuitte des maſles auſſi ardamment, ou peut eſtre plus que des femmes. En quoy ils imitent les Turcs, & d'abondant ils ont des lieux deteſtables deſtinez à ces voluptez, où l'on garde des ieunes enfans pour cét effect.

Leur langage eſt gentil & fort agreable, & eſt pratiqué par vne bonne partie des Cours des Princes du Leuant. Ils auoient autresfois des characteres particuliers, qu'on ne trouue plus preſque auiourd'huy parmy les anciens monuments. Mais depuis le temps qu'ils ont receu la ſecte du mal-heureux Mahomet, ils ont auſſi vſé de langue Arabique.

On les nomme Azames, ou Azamies, à cauſe de l'Aſſyrie, qui porte le nom d'Azamie, comme quelques-vns eſtiment. Ils ont auſſi le nom des Perſans, à raiſon de la prouince de Perſe, qui eſt la principale du Royaume, & celuy de Cheſelbas, à cauſe du bonnet rouge qu'ils portent, & encor ils s'appellent Sophiens, pource qu'ils ſont ſous la domination du Sophy.

RICHESSE.

43 ON faict vne ſi grande quantité de draps de ſoye en Perſe, que les habitans du Royaume en ont non ſeulement à ſuffiſance pour eux, mais en vendent encor beaucoup aux nations, qui ſont meſmes aſſez eſloignees de la Perſe, veu qu'on en porte par tous les païs du Leuant, & meſmes iuſqu'en Syrie. Il ſe faict pareillement en Perſe grande vente & grand trafic de perles & de pierreries: Ce qui rend le païs de Perſe riche, c'eſt la commodité de la mer, par le moyen de laquelle on y aborde de beaucoup d'endroicts pour aller querir ce qu'on deſire. Mais

ſire. Mais pour particulariſer quelque choſe on trouue en la Prouince de Perſe des eſmeraudes que les marchands acheptent à bon prix, pource qu'elles ne ſont pas trop claires. C'eſt auſſi ceſte prouince qui fait part des ſoyes à beaucoup d'autres : de meſme que fait l'Hircanie, ou le pays de Diargument.

Le Bactriane produit auſſi des metaux, & quelques pierres precieuſes cõme des eſmeraudes, hyacinthes, & chryſolites, dont ſes habitans tirent vn profit remarquable. En la prouince d'Arie on recueille ie ne ſçay qu'elle drogue ſemblable à la mirrhe que les Perſans vendent aſſez bien aux eſtrangers, de meſme que leurs Saphirs noirs & iaunes. La ville de Chirmain en Carmanie eſt renommee à cauſe de la grande quantité de draps d'or & d'argent que les habitans y font & debitent.

Venons maintenant aux reuenus que le Roy peut auoir, apres auoir veu en quoy conſiſtent 44
les richeſſes de ſon peuple. Veritablement on n'a peu ſçauoir iuſques à preſent à quelle ſomme montent les reuenus de ce Prince; veu que ceux meſmes qui ont eſté expreſſement pour s'enquerir des moyens de ce Monarque, n'en parlent pas tous de meſme ſorte: Car les vns luy donnent trois millions d'or de rente, & les autres cinq millions, Toutesfois il y a deux choſes qui peuuent faire comprendre aiſément que ce Prince ne peut eſtre que fort riche. L'vne eſt que Tammas Sophy de Perſe qui regnoit n'aguere, ordonna qu'on ne leueroit plus la gabelle de ce qui entroit dans ſes Eſtats, & en ſortoit, & ceſte gabelle montoit à 90. mille tomans, c'eſt à dire (pource qu'vn toman vaut vingt eſcus) à vn million huict cens mille eſcus: ce qu'il n'auroit fait ſans doute s'il n'euſt eu de grãds reuenus d'ailleurs, qui l'euſſent conuié à ſoulager en ceſte ſorte les eſtrangers, & ſes ſubiects qui ſe meſloient du trafic. L'autre choſe eſt, que tous les eſtats de Perſe ſont diuiſez par les Perſans en ſept prouinces, ou pour mieux dire generalitez, dont celle d'Iſpaan rend ſept cens mille eſcus, & celle de Syras autant, qui ne ſont pas toutesfois les plus riches, veu que celles de Coroſſan & de Diargument les ſurpaſſent de beaucoup, dont l'vne abonde en metaux & en turquoiſes, & l'autre en ſoyes.

Mais ſi quelqu'vn demande d'où il tire ſon reuenu, puis qu'il s'eſt deſpoüillé de la gabelle qui luy pouuoit apporter l'entree & ſortie des marchandiſes : ie luy reſpondray qu'il le tire des terres de ſa domination, de la diſme des fruits, & du profit des mines & des boutiques, veu que celuy qui veut dreſſer vne boutique ou vn magazin dequoy que ce ſoit, eſt obligé de payer certaine ſomme au Roy toutes les annees. Il reçoit auſſi beaucoup de preſens des particuliers, & des dons des communautez; & les confiſcations, & choſes ſemblables luy apportent des ſommes aſſez notables; outre les tributs des Princes ſuiets à la couronne, comme celuy de Lar, & quelques autres.

FORCES.

LEs forces de ce Royaume conſiſtent plus en valeur qu'au nõbre des hommes. Il y a trois 45
ſortes de ſoldats, l'vne eſt de ceux que le Roy entretient continuellemẽt pres de luy, l'autre eſt des Timariots, veu qu'il a vn grand nombre de gens de cheual, qui en lieu de ſolde ont des terres qui leur ſont aſſignees pour leur entretien à la façon des Turcs. La troiſieſme ſorte eſt d'eſtrangers qu'on tire pour de l'argent, ou de Gurgiſtan, ou de Tartarie. Mais parlant des deux premieres ſortes qui ſont proprement du Royaume, & qui appartiennent au Roy, les vns & les autres de ces ſoldats ne cõbattent qu'à cheual, d'autant que les armes ſont entre les mains des nobles, il n'y a volontiers guiere d'infanterie : & de là vient auſſi que les Perſans ſont entierement priuez des forces maritimes. De ſorte qu'encor qu'ils ayẽt d'vn coſté la mer de Bachu, & de l'autre le golphe Perſique; toutesfois ils ne ſe ſont iamais ſeruis d'armes de mer ny d'vn coſté ny d'autre. Et meſme bien que la mer de Bachu ait huict cents mille de longueur, & ſix cens de large, toutesfois on n'y voyage point deſſus, & on ne void en tous ces lieux de par dela autres vaiſſeaux que ceux des Portugais, qui coſtoyans le riuage du golphe Perſique ſe maintiennent maiſtres, par le moyen des flottes qu'ils tiennent ordinairement en l'Iſle d'Ormus.

Et combien que le pays abonde en metaux & en trempes excellentes, principalement la prouince de Coraſſan, toutesfois ils n'ont guiere d'vſage de l'artillerie, & encore moins de pratique pour fortifier, de battre, d'aſſieger, de garder, & de deffendre vne place, pource que toutes ces choſes ſont propres de l'infanterie, au lieu qu'il appartient à la caualerie de combattre en campagne, ou les Perſes ſont certainement capables de faire pluſieurs grands effects.

Outre ce la milice Perſane à vn autre deffaut important, qui eſt le manquement d'vnion, & ceſte diuiſion procede de deux cauſes: l'vne eſt la grandeur des Princes, qui eſt ordinairement accompagnee d'orgueil & d'opiniaſtriſe, l'autre eſt la difficulté de la conduite & des voyages: & ce defaut vient du manquement des eaux & des riuieres nauigables. Car les riuieres de Perſe ſont telles qu'on ne va point deſſus, ou ſi l'on y va, c'eſt ſi peu que ce n'eſt pas choſe qui puiſſe grandement ſeruir. Toutes ces riuieres courent, ou au Golphe Perſique, ou à la mer Caſpie,

laiſſant le pays du milieu ſans eau, à raiſon dequoy elles ſeruent peu pour vnir les forces des Perſans, & les mettre enſemble, veu que le milieu du Royaume demeure ſec, & n'y a aucune riuiere qui ſoit commune preſque à tout l'Eſtat comme pourroit eſtre la riuiere de Loire à la France, le Po à la Lombardie, la Viſtule à la Pologne, la Schelde à la Frandre. Il y a outre ce force deſerts & montagnes qui trauerſent & diuiſent le pays; à raiſon dequoy ce Royaume eſt fort ſemblable à l'Eſpagne, où il n'y a point de riuieres de grand trafic, ſi ce n'eſt aux extremitez, & où il y a force montagnes, & beaucoup de contrees comme deſertes, à cauſe de leur ſechereſſe, Toutefois la nature voulant ayder au commerce, & à la commodité de la vie humaine, a pourueu la Perſe aux lieux qui manquent de riuieres nauigables, de chameaux qui ſont du tout propres à porter la charge, veu qu'ils l'endurẽt beaucoup plus peſante qu'vn cheual, & durent plus longuement à la peine. Car le chameau portera vne charge de mille liures, & continuera ſon voyage l'eſpace de quarante iours & d'auantage : & pour ce qu'il doit aller par des lieux ſecs, tels que la Lybie, l'Arabie, & la Perſe, où l'eau & la paſture manquent, il ne boit ordinairement que de cinq en cinq iours vne fois, & en vn beſoin il demeura ſept, voire dix iours entiers ſans boire: & pour le regard du manger, apres qu'on l'a deſchargé, il luy ſuffit de manger vn peu d'herbe, ou de branches d'arbres : tellement qu'il n'y a point d'animal qui dure dauantage à la peine, ou qui ſoit de moindre deſpence. A raiſon dequoy il eſt fort propre pour les pays ſecs de l'Aſie, & de l'Affrique, où les hommes ont grande faute d'eau, & de viures: de ſorte que les chameaux n'en ayans pas grand beſoin pour eux, en peuuent porter grande quantité pour leurs maiſtres. Il y en a de trois ſortes, les vns ſont petits, & ne ſeruent que pour porter les hommes: les mediocres ont deux boſſes, & ſont encore bons pour porter des charges: les plus grands, & plus gros ſont ceux qui portent iuſques à mille liures.

Pour le regard du nombre des gens de cheual que le Roy de Perſe peut mettre en campagne, on l'a veu aux guerres qui ſe ſont paſſees entre Iſmael, & Selim premier de ce nom Empereur des Turcs: & encor entre le meſme Iſmael, & Soliman, & entre Codabãde, & Amurat troiſieſme, veu qu'aucun de ces Roys n'a iamais mis enſemble contre les Turcs plus de trente mille cheuaux: mais armez en telle ſorte, qu'ils n'ont iamais craint la rencontre d'vne beaucoup plus grande armee. Ceux qui ſont plus aiſez, & plus riches s'arment ainſi que nos hõmes d'armes: les autres, qui ſont les deux tiers, ſe contentent de ſalades, de mailles, & d'eſcus, & ſe ſeruent tantoſt de l'arc, tantoſt de la lance.

Le Sophy confine du Leuant auec les Mogores, du Septentrion auec les Tartares du Zacatay, du Ponant il a le pays du Turc qui le borne par vn long eſpace, & du Midy il a le Royaume d'Ormus, autrefois tributaire des Sophys, & pour le preſent du Roy d'Eſpagne.

Il n'a guiere affaires auec les Mogores, pour ce que de meſme que la France & l'Eſpagne ne ſe peuuent offenſer l'vn l'autre, à cauſe que les paſſages ſont eſtroits, & que l'aſſiette des frontieres eſt aſpre & faſcheuſe, ſi bien qu'elle rend difficile la conduite des viures, & l'entretien des armees: ainſi que les confins des Indes, & de Cambaye occupez par les Mogores, & par les Perſans, il y a des montagnes & des deſerts, qui ne permettent pas que ces Princes ſe puiſſent attaquer l'vn l'autre, au moins auec de grandes armees : principalement à cauſe que la caualerie en laquelle conſiſtent les plus grandes forces des vns & des autres, ne ſe peut manier aiſément en des lieux eſtroits, & en des paſſages ſi mal-aiſez. Toutesfois il combattent aux frontieres de Cabul, & de Sableſtan, dont quelques Princes Mogores ſe ſont rendus Maiſtres.

Le Sophy ne confine pas immediatement auec le grand Cam, d'autant qu'il y a entre-eux deux, premierement quelques Princes, puis vn grand deſert, & il ſemble que la riuiere d'Oxe, ou d'Abian ait eſté de tout tẽps deſtinee pour ſeruir de borne à ſon Empire. Ceſte riuiere naiſſant au pays de Sableſtan, ſous la montagne de Dalanguer, apres vn fort long cours, durant lequel elle croiſt grandement, à cauſe d'vn grand nombre de riuieres qu'elle reçoit, ſe deſgorge dans la mer de Bachu, & vient à ſeparer du coſté du Nort le Sophy, du Zacatay. Or le Sophy n'a iamais eu la hardieſſe de paſſer ceſte riuiere, & Saba Roy de Zacatay l'ayant paſſee fut defait par Iſmaël en vne grande bataille. Cyrus Roy de Perſe fit faire ſur ceſte riuiere vn pont ſur lequel il paſſa auec vne grande armee, voulant aller contre Tamyris Royne des Scythes, qui le mirent en pieces auec tous ſes gens.

Le Sophy confine auec le grand Turc par toute la longueur Occidẽtale de ſon Empire: c'eſt à ſçauoir depuis la mer de Bachu iuſques au Golphe de Saure, qui eſt l'eſpace preſque de quinze degrez, & veritablement il n'a point d'ennemis plus dangereux, ny qui luy doiuent donner plus de crainte : veu qu'autant de fois que le Turc eſt entré dans ſon pays il a touſiours faict quelque perte, excepté depuis quelques annees, que le Sophy à chauſſé les eſperons aux Turcs, & en a rapporté des victoires ſignalees.

Toutesfois on peut dire, que ce qui cauſoit tant de pertes au Sophy, c'eſtoit ſa façon de mener la guerre, d'autant que s'aſſeurant ſur le nombre & la valeur de ſa caualerie, & ſur ſon

artillerie

artillerie & munitions de guerre, il ne faiſoit nul eſtat des fortereſſes, ains ruynoient celles qu'ils prenoient & faiſoient peu d'eſtat de celles qu'ils auoient retenuës, iugeant que celuy qui employe ſes forces à la conſeruation des places, ne peut eſtre guiere fort en campagne. Mais depuis eſtans contraints par la neceſſité, ils ſe ſont fortifiez de tous coſtez, ont dreſſé de bonnes places aux lieux de paſſage, & en ceux qui eſtoient propres pour cét effect; & ont baſty des citadelles aux villes d'importance, les pouruoyant de canons, de ſoldats, & de tout ce qui leur eſtoit neceſſaire.

Quant aux Portugais d'Ormuz, il n'a rien à demeſler auec eux, pource qu'il n'a point de forces maritimes, ſans leſquelles on ne ſçauroit recouurer ce Royaume, & d'ailleurs les Portugais n'ont moyen de faire des conqueſtes auant en terre. Et meſme le Sophy Tammas eſtant vne fois pouſſé à l'entrepriſe du Royaume d'Ormus, demanda qu'elles choſes naiſſoient en ceſte Iſle, ſi c'eſtoient des grains, des raiſins, des fruicts, ou quelque autre choſe, & ayant appris que le terroir de ce pays eſtoit ſterile, & que tout y manquoit, mais que le trafic de la marchandiſe qui rendoit ce Royaume riche, luy pourroit apporter de grandes commoditez, il s'en moqua, diſant, qu'il auoit donné à ſon peuple quatre-vingts & dix mille Tomans de pareille nature, qui venoient dans ſes coffres toutes les annees.

GOVVERNEMENT.

IL faut aduoüer que les Perſans ſont gouuernez plus politiquement que tous les autres Mahometans, dont on peut auoir cognoiſſance, & que la puiſſance Royale eſt veritablement mieux reglee parmy eux, qu'elle n'eſt en aucun Royaume de leur ſecte. Car on ſçait aſſez que preſque tous les autres Roys exterminent la nobleſſe, & ſe ſeruent des eſclaues, & meſme font mourir leurs freres, ou bien les aueuglent. Mais la nobleſſe eſt grandement eſtimee parmy les Perſans. Les Roys traittent gracieuſement leurs freres, & ont ordinairement ſoubs eux des Princes, qui ſont riches, & puiſſants, ce qui n'eſt pas parmy les Turcs, qui ne peuuent nullemẽt ſouffrir la Nobleſſe en aucun lieu, & ne permettent qu'aucun demeure Prince, ou Seigneur de quelque pays, au contraire ſi toſt qu'ils ſont les plus forts ils deffont le monde des maiſtres naturels, & mettent en leur lieu des gens venus de peu, qui n'en deuiennent pas Seigneurs, mais gouuerneurs ſeulemẽt, qui peuuent eſtre changez à toute heure. En fin c'eſt choſe aſſeuree que ce Royaume eſt tellement policé, & ſi bien conduit, que ſon gouuernement ne cede point à celuy des principautez de noſtre Europe, à ce que diſent ceux qui y ont eſté, & qui ont conſideré les façons de viure de ce peuple: mais le malheur a touſiours eſté tel, qu'aucun n'a pris la peine de ſpecifier la façon de ce gouuernement, de ſorte que ce defaut cauſera que nous n'en pourrons diſcourir qu'en general, ſans en particulariſer aucune choſe.

RELIGION.

APRES la mort de Mahomet autheur de la mal-heureuſe ſecte, qui a pour le iourd'huy ſi grand cours par le monde, Aly, Abubequer, Omar, & Odman ſes parens eſcriuirent chacun pour ſoy, d'autant qu'il n'y eut aucun d'eux qui ne ſe pretendit ſon vray ſucceſſeur. Et ce debat fut la ſource de quatre ſectes principales: Aly fut autheur de celle qu'on nomme Imemie, qui fut ſuiuie des Perſans, des Indiens, de pluſieurs Arabes, & des Gelbins d'Afrique. Quant aux autres ſectes, i'en ay remis le diſcours au recit de la religion des Turcs, où i'ay reſolu d'en parler amplement, & tout au long. Les Perſans ont plus du raiſonnable & du naturel que les autres, & ſe ſont mis en reputation, quant à leur ſecte, preſque de noſtre aage, comme nous auons ja dict, par valeur d'Iſmaël Sophy, qui ſe diſant eſtre de la race d'Aly, mit ſa ſecte en credit, & denonça la guerre à ces voiſins qui ne la voulurent accepter. Il portoit le turban rouge auec douze pointes, en memoire des douze fils d'Ocen, fils d'Aly, & voulut que tous ceux qui ſuiuroient le portaſſent de meſme. Beaucoup de gens ſe rangerent à ſa ſuitte & ſecte, & principalement tous ceux qui habitent en l'Euphrate & l'Abian, & la mer Caſpie, & le Golphe Perſique: De ſorte que depuis tous ces peuples ſe ſont arreſtez à ceſte opinion.

Il y a auſſi en l'Empire du Sophy quelques Iuifs, dont les predeceſſeurs demeurent en Aſſyrie, lors qu'Eſdre & Nehemie ramenerent le reſte en la terre ſaincte, & ceux-cy qui s'arreſterent en ces pays-là eſleurent, comme dit Origene, vn chef de la maiſon de Dauid, & le nommerent chef des bannis, puis ils baſtirent vne ville ſur le bord de l'Euphrate, & la nommerent Neardee, qui veut dire fleuue de ſcience.

Il y a pareillement en Coroſan prouince de Perſe des Melchites, qui retiennent toutes les erreurs iadis condamnees par les Grecs au Concile de Florence, & ceux-cy obeyſſent au Patriarche d'Antioche.

Digitized by Google

Ils s'y trouuẽt auſſi des Neſtoriens introduits en Perſe, ſuiuant Paul Diacre, par la malice de Coſroé Roy de Perſe, qui voulant faire deſpit à l'Empereur Heraclie, par qui il auoit eſté defait & mal mené, ſaccagea toutes les Egliſes des Chreſtiens qui eſtoient en ſes Eſtats, & en ayant chaſſé les Catholiques, mit en leur place les Neſtoriens, qui ſe ſont meſlez parmy les Aſſyriẽs, les Meſopotamiens, les Medois & les Parthes.

Il y a auſſi beaucoup de Chreſtiens Armeniens qui ſont paſſez en Perſe, de crainte des armes Turquelques, & ceux-cy ont deux Patriarches, dont l'vn qui eſt recogneu en la haute Armenie, demeure au Monaſtere d'Ecmeazin pres de la ville d'Eruan en Perſe: l'autre qui eſt obey en la baſſe Armenie, ſe tient en la ville de Sis en Caramanie, Mais nous remettrons à parler de leur creance au diſcours des religions, qui ſe trouuent dans le pays du grand Turc. Voila tout ce qu'on peut dire des religions des Perſans, qui ſont tellement ennemis des Turcs, qu'encor qu'ils recognoiſſent tous deux Mahomet, pour premier autheur de leur ſecte, toutesfois ils ne hayſſent pas moins ces barbares, que nous faiſons: & l'on eſtime que ſi les Princes Chreſtiens euſſent fait plus d'eſtat de l'Ambaſſade que le Sophy mãda en Europe ces annees paſſées, qu'ils ne firent, il y eut eu quelque eſperance de reduire peu à peu ce Prince à la foy Chreſtienne.

DISCOVRS DES ROYS DE PERSE,

SELON QVE LES AVTHEVRS GRECS ET Latins en ont eſcrit.

SOMMAIRE.

1 *CHronique abregee des Roys de Perſe ſelon la ſaincte Bible, Philon & autres autheurs.*

2 *Autre Chronique abregee ſelon Herodote, Xenophon, Iuſtin & autres beaucoup plus ample que la precedente.*

3 *Cyrus ruine la Monarchie des Medes, & eſtablit celle des Perſes.*

4 *Hiſtoire de Daniel ietté dans la foſſe aux lions, & pourquoy les Iuifs ont permiſſion de baſtir leur temple: Cyrus conqueſte la Lydie, prend Cræſus Roy d'icelle, fait la guerre aux Scytes, deſquels il fut vaincu, ſa mort.*

5 *Son eloge, fut le premier appellé le Roy des Roys, apporta aux Perſes l'vſage de la robbe longue, & de la Tyare ſelon quelques-vns.*

6 *Cambiſes cõqueſte l'Egypte, fait tuer ſon frere Smerdis, ſes ſacrileges & ſa cruauté, finablement ſa mort.*

7 *Smerdis vn des Mages ſe fait recognoiſtre pour Roy, & comment il fut deſcouuert.*

8 *Comment Darius Hiſtaſpé vint à la couronne de Perſe, ſes reglemens & ſes conqueſtes, reſtablit la ſouueraine ſacrificature entre les Iuifs, la grande armee qu'il preparoit pour fondre ſur la Grece, ſi la mort ne l'eut preuenu.*

9 *Xerxes declaré ſucceſſeur de ſon pere, à cauſe qu'il eſtoit né ſon pere eſtant Roy, & les autres freres auparauant, il chaſtie rigoureuſement les Egyptiens qui s'eſtoient reuoltez, ſa puiſſante armee tant par mer que par terre pour ruiner la Grece, ſes defaites & ſa mort.*

10 *Pretentions d'Artaban, ſa meſchanceté deſcouuerte & ſon chaſtiment. Artaxerxes prend la vengeance de la mort de ſon pere Xerxes, enuoye vne armee de 300000. hommes contre les Egyptiens, renuoye Eſdras en Ieruſalem, & luy fit de grandes courtoiſies: les Egyptiens ſecouent le ioug de la domination des Perſes.*

11 *Cyrus fils de Darius fait priſonnier & pourquoy, en quel temps mourut Darius le Baſtard.*

12 *Cyrus ſe ſauue de la priſon, les perfections de ce Prince & ſa mort. Artaxerxes Mnemon aime la paix & taſche de mettre les Grecs d'accord d'entr'eux.*

13 *Les Iuifs ne ſe pouuans accorder, Darius Occhus enuoye contr'eux Bagoſe qui leur impoſe tribut: origine des Iuifs Abramus, reuolte d'Artabaze & ſa mort cauſe que le pais d'Egypte, Phenice & Chypre retourne ſous la domination des Perſes, Darius & ſes enfans empoiſonnez par Bagoas.*

14 *Darius deſpouillé de ſon Empire par Alexandre le Grand, & en quel temps.*

15 *Quant & commẽt le Royaume de Perſe retourna en ſon ancienne Splendeur. Origine d'Artaxere & ſa grãdeur, pert vne bataille cõtre l'Empereur Alexandre Mamee, eſtoit fort verſé en la ſcience des Mages.*

16 *Sapore conqueſte vne partie de la Meſopotamie & pluſieurs villes ſur les Romains, pert vne bataille cõtre l'Empereur Gordian, en gagne vne autre contre Valerian, où il print cét Empereur priſonnier. Odenal Roy des Palmireniens defait Sapore en vne grande bataille qui luy empeſcha le cours de ſes conqueſtes.*

17 *Vardame fait paix auec l'Empereur Probus Cãrus, reconqueſte ſur les Perſes la Meſopotamie.*

18 *Narſee homme de grãdes entrepriſes: vaincu par Maximian en vne grande & honorable bataille, qui ruina les affaires des Perſes.*

19 *Miſdulé couronné dés le ventre de ſa mere. Sapore grand*

Digitized by Google

pere grand ennemy des Chreſtiens, obtint huict fois la victoire contre l'Empereur Conſtans: mais il fut vaincu en Armenie par Arſace, deffait l'armee de Iulian l'Apoſtat, & fait la paix auec l'Empereur Iouinian.

10 Diſputes pour la ſucceſſion de la couronne de Perſe entre les enfans de Sapore: cruautez de d'Artaxerxes.

11 Iſdigertes tuteur du ieune Empereur Theodoſe, & les bons offices qu'il fit à ſon pupille. Il perſecuta du commencement les Chreſtiens: mais en fin il s'oppoſa à la perſuaſion d'Antioque, le gouuerneur du ieune Empereur Chreſtien ſon fils qui eſtoit demoniaque, guery par les prieres du bon Eueſque Maehunte.

21 Varanen perſecute les Chreſtiẽs, vaincu par Theodoſe le ieune, qui arreſte la perſecution, paix entre l'Empereur & luy.

22 Guerre entre Peroſe & les Euthalites, origine de ce peuple, Peroſe rend hommage & iure fidelité au Roy des Euthalites, ſa perfidie qui luy couſte la vie.

23 Valens ſe rend tributaire des Euthalites. Cauade en ſecoue le iong, cruauté de ce Prince, & ſon eſtrange ordonnance pour rendre les femmes communes.

24 Les Regens du Reyaume de Perſe deuoient eſtre du ſang Royal, conſeil de Gufanaſcadé ſur ce qu'on feroit de Cauade, deliurance de ce Prince par le moyẽ de ſa femme, & de Seoſe ſe retire deuers l'Empereur Anaſtaſe ſecouru par le Roy des Euthalites, rentre en poſſeſſion de ſon Royaume, diſpoſe d'icelluy deuant ſa mort, pourquoy il s'adoucit contre les Chreſtiens.

25 Coſroé addõné aux lettres, honore les gens de ſçauoir, fit la guerre à l'Empereur Iuſtinian, auec lequel il fut contraint de faire paix, appellee la paix ſans fin qu'il rompit incontinent, deffait pluſieurs fois par Beliſere, meurt de regret, & pourquoy.

26 Guerre d'Hormiſda contre les Romains, grande & notable deffaicte d'Hormiſda par l'Empereur Tibere: autre deffaicte notable d'icelluy par Philippique Capitaine Romain, perd Niſibin & vne partie de la Meſopotamie, & la ville d'Arſemene, rend les Turcs ſes tributaires, depoſé de ſon Royaume, cruauté execrable de Coſroé enuers la femme & les enfans de ſon pere qu'il fit mourir à coups de baſtons.

27 Conſpiration contre Coſroé qui ſe ſauue pour auoir inuoqué le Dieu des Chreſtiẽs, remis en ſon Royaume: hiſtoire remarquable des Turcs marquez d'vne croix ſur le front, prend les Chreſtiens pour garde de ſon corps, Narſe ſe reuolte contre l'Empereur Phocas ſecouru par Coſroé.

28 Toute la Meſopotamie & pais Syrien conquis par Coſroé, la Paleſtine, Armenie, Capadoce, Galatie, & Paphlagonie, les villes d'Edeſſe & Capeſſe Ceſaree, de Capaduce, & la ville de Damas, auec la ſaincte cité de Ieruſalem, emportant la ſaincte Croix en Perſe, deffaict finablement par l'Empereur Eraclius ſon fils, le faict mourir en priſon au pain & à l'eau, Siroé deliure tous les Chreſtiens captifs qui eſtoient en Perſe.

29 Des Roys de Perſe, Mahometans chaſſez par les Tartares, Tamerlan ſe faict Seigneur de la pluſpart de l'Orient, Vſun-Caſſan deſcendu de Tamerlan.

30 Vſun-Caſſan eſpouſe la fille de l'Empereur Trebiſonde, donne ſa fille à Secaider, ſainctẽté de vie de la femme d'Vſun-Caſſan, les guerres de ce prince contre l'Empereur Turc Mahomet deffaict par eux & ſon fils Zagnel occis, reuolte de Vguely Mehemet contre ſon pere, qui ſe retire vers les Turcs, ruſe d'Vſun-Caſſan pour ſe deffaire de ſon fils.

31 Hiſtoire tragique de la mort de Iacub Patiſcha, de ſa femme & de ſon fils. Secaider prend les armes contre ſon prince.

32 Deffaite & mort de Secaider, nourriture d'Iſmael Sophy, ſa premiere entrepriſe, mauuaiſe ordre d'Alamut Roy de Perſe, bataille entre luy & le Sophy, qui obtient la victoire, prend Taurus, & ſa grande cruauté enuers ſa propre mere.

33 Iſmael prend le Turban au bout rouge, d'où eſt venu le nom de Kacelbas, victoire d'Iſmael contre Murat-Can, conqueſte le Diarbet, ſes ruſes pour ſe deffaire des principaux Seigneurs du pays, conqueſte la meilleure partie de la Sydulie, tue le Roy de ſa propre main, autre deffaicte de Murat-Can, les Tartares font la guerre au Sophy, prend Sumachia & la cité de Darbane, amour des ſoldats enuers Iſmael, laquelle deuiſe il faiſoit mettre en ſa monnoye, Selim Empereur des Turcs faict la guerre à Iſmael, qui fut la cauſe de l'inimitié de ces deux Princes, bataille de Zalderane perduë par le Sophy, Taurus rauagee par Selin.

34 Reuolte de Vlama Perſe contre Taemas, conqueſtes de Soliman ſur les Perſes, qui ſe rend maiſtre de l'Aſſyrie & Meſopotamie, prend Bagadet, & rauage deux fois Taurus: ſon armee, deffaite par Delimene Capitaine de Perſe.

35 Ruſe d'Iſmael cauſe de luy faire perdre le Royaume & la vie. Conqueſtes d'Amurat Empereur des Turcs ſur Mahomet dit l'Aueugle. Deffaicte des Turcs par Abas Roy de Perſe, qui enuoye des Ambaſſadeurs à l'Empereur Rodolphes

Digitized by Google

CHRONIQVE DES ROYS DE PERSE, SELON LA SAINTE BIBLE, PHILON, ET AVTRES AVTHEVRS.

PVis que parlant des autres nations, on a iuſqu'icy tenu cét ordre de deſcrire non ſeulement la ſituation des Prouinces, mœurs, & Regions des peuples, leurs forces, leurs richeſſes, & choſes plus rares qui ſe retrouuent entr'elles, mais auſſi de traicter ſommairement des Princes qui leur ont commandé, de leurs guerres & conqueſtes, accroiſſement, changement, ou decadence: il ſemble qu'on feroit tort à la nation des Perſes, ſi ayant autrefois tenu la Monarchie de l'Vniuers, & commandant encor à preſent à de ſi fieres & puiſſantes nations, on paſſoit ſous ſilence leurs plus ſignalees actions, & les noms des Princes qui luy ont commandé, comment encore leur ſeigneurie a eſté ſouuẽt changee de famille en autre, au moins ſelon qu'en vn tel eſloignemẽt dans vne ſi profonde antiquité, & la diuerſité des opinions que les plus anciens & modernes Autheurs ont tenu ſur ce ſubiect, le pourront permettre.

Or entre les modernes il ſe trouue vn Eſpagnol nommé Teixiere, lequel ayant leu vne hiſtoire Perſienne eſcrite par vn nommé Turik Mir xond. Perſien de nation en faict vn ſommaire, par lequel il ſemble auoir eſclaircy & deduy en bon ordre la ſucceſſion de ces grands Princes, depuis l'origine de ceſte Monarchie, iuſqu'à preſent: mais d'ailleurs c'eſt auec vne telle diſſemblance de tout ce qu'en ont eſcrit les Autheurs qui l'ont precedé, qu'il eſt tres-difficile de les accorder, & neantmoins on ne ſera peut eſtre point vn mauuais iugement de croire qu'il a le plus approché de la verité, & que s'il contredict en quelque choſe tant à ce qui en eſt eſcrit en la ſaincte Bible, qu'ailleurs, c'eſt plus à cauſe du changement des noms que chacune nation a voulu conuertir en ſa langue, que des perſonnes, ou des actions qui ſe ſont paſſees durant le temps au moins contenu aux liures Saincts: car pour les autres elles y ſont ſouuent bien differentes. Toutesfois pour contenter l'eſprit de ceux qui adiouſtent plus de foy à la Chronologie & Genealogie de ces Princes, deſcrite par l'antiquité, on a penſé qu'il eſtoit plus à propos d'en faire premierement la deſcription le plus ſuccinctement qu'il ſera poſſible, ſelon ce qui en a eſté tenu iuſques icy, puis y adiouſter des relations de Teixiere, afin qu'on en puiſſe plus nettement iuger quelle foy doit eſtre adiouſtee aux vns ou aux autres, me reſeruant neantmoins d'y adiouſter ſelon les occurrences, non pour contredire l'autheur de Teixiere, mais pour quelques actions notables qui pourroient auoir eſté obmiſes ſignamment contre les Turcs.

Et d'autant que Philon & Mataſthenes Autheurs anciens, ſont de differente opinion auec les Grecs, & neantmoins s'accordent à ce qui s'en retrouue en la ſaincte Bible, il ſera bien à propos de rapporter icy ce qu'ils en diſent, à ſçauoir que Cyrus ayant conquis le Royaume des Medes ſur Aſtiages, laiſſa ledit Royaume des Medes à ſon oncle Darius, auec l'ayde duquel il prit Babylone, & tranſporta la Monarchie Aſſyrienne aux Perſes. Deux ans apres ledit Darius retourna en Mede, & Cyrus regna ſeul en Babylone, & depuis ayant entrepris de faire guerre contre les Scythes, il laiſſa ſon fils Cambiſes Roy en ſon abſence, ſelon la couſtume des Perſes, qui eſtoit de donner au Roy au pays le plus proche du ſang de celuy qui eſtoit Roy, quand ce Roy marchoit pour faire guerre à quelque nation eſtrangere, qui pourroit la cauſe pourquoy ces autheurs ne mettent point Cambiſes en l'ordre ſucceſſif des Monarques, & qu'il n'eſt auſſi parlé des deux freres Mages qui vſurperent frauduleuſement l'Empire, comme il ſera dict en ſon lieu, & ne durerent que peu de mois, Darius fils d'Hyſtaſpes ayant eſté eſleu Roy. Xerxes fils de Darius luy ſucceda, mais ils ne le mettent point non plus au nombre des Monarques, d'autant que s'en allant incontinant faire la guerre aux Grecs, il laiſſa le Royaume à Darius Longuemain ſon fils: mais les hiſtoriens Grecs n'ont pas laiſſé de conter Xerxes & Cambiſes en ordre ſucceſſif entre leſdits Monarques: ce qui eſt cauſe qu'ils nombrent plus d'annees en ladite Monarchie, à ſçauoir 922. & ceux-cy 161. en ceſte ſorte.

Cyrus auec Darius ſon oncle regna 2. ans.
Cyrus ſeul regna 22. ans.
Darius fils d'Hyſtaſpes eſleu Roy, ſurnommé Artaxerxes Aſſuerus regna 20. ans.
Darius Artaxerxes-Longuemain 37. ans.
Darius Notus 19. ans.
Artaxerxes Mnemon 55. ans.
Darius Occhus 26. ans.
Arſenes 4. ans.
Darius dernier Monarque, desfaict par Alexandre le Grand, qui tranſporta la Monarchie aux Grecs, ſixans.

AVTRE

Digitized by Google

AVTRE CHRONIQVE ABREGEE SELON LES AVTRES AVTHEVRS GRECS ET LATINS.

POur deſduire maintenant ce qu'en diſent Herodote, Xenophon, Iuſtin, Agathie, Procope, & pluſieurs autres autheurs qui ont parlé de ceſte nation, les vns comme en paſſant, les autres de propos deliberé: il ſera à propos d'ouyr parler Ioſephe ſur leur origine. Sem, dit il, fils de Noé eut 5. fils, leſquels poſſederent l'Aſie, depuis l'Euphrate iuſques à l'Ocean Indien: car Elyme laiſſa de ſon ſang les Elyacaites, deſquels les Perſes ſont deſcendus. Mais quant à l'appellation Perſienne, elle n'eſt pas de ſi longue-main: car ils furent depuis dits Paueliens, d'vn Roy portant ce nom, puis Cepheniens & Artheens, & à la fin Perſans de Perſeus fils de Iupiter & d'Andromede, ſelon que dit Herodote: mais quelle fut la ſucceſſion de ce Perſeus, il ne s'en trouue rien par eſcrit, & non ſans cauſe: car incontinent le pays Perſan fut ſoumis à la Monarchie Aſſyrienne, ſous laquelle il demeura iuſqu'à ce que Sardanapale fut chaſſé de ſon ſiege, & occis par Arbacé premier Prince Medois, & Belochphul Roy de Babylone: la Monarchie des Medes comprenant les Perſans, Bactriens, Parthes & Hircaniens, à laquelle le dernier qui y commanda fut Aſtiagé, lequel perdit ſa Seigneurie à la ſolicitation de Harpagé, marry contre le Roy de ce qu'il luy auoit occis ſon fils, & fait manger la chair cuite d'iceluy, Car cet Harpagé cherchant les moyens de ſe venger, manda à Cyrus petit fils d'Aſtiagé qui eſtoit lors en Perſe auec ſon pere, viuant homme priué: que s'il vouloit venger ſon iniure, & la ſienne (ſon ayeul l'ayant voulu faire mourir) qu'il auoit moyen de luy donner telle entree au Royaume des Medes, qu'il ſe feroit ayſément Monarque, & deliureroit les Perſes de ſeruitude. Ce qu'ayant entendu Cyrus, il fit tant enuers les ſiens qui ſe reuolterent & ſecouerent le ioug des Medes, leur refuſant tribut & obeyſſance. Aſtiagé aduerty de ces nouuelles, manda à Cyrus qu'il euſt à luy venir rendre compte de ſa rebellion, à qui le Prince reſpondit qu'il iroit pluſtoſt vers Aſtiagé qu'il ne voudroit, ce qui fit mettre le Roy en armes: & ne ſe ſouciant plus du tort qu'il auoit fait à Harpagus, il luy donna la charge de toute l'armee à ſon grand malheur: car venant au combat, tous les plus grands qui auoient intelligence auec Harpagus ſe mirent du coſté de Cyrus, & les autres qui n'en ſçauoient rien, s'enfuyoient ſe voyans abandõnez de leurs compagnons, & de là s'enſuiuit la route de l'armee d'Aſtiagé, lequel fut contraint de s'enfuir, non ſans menaſſer Cyrus de le faire mourir. Et s'eſtant apres addreſſé à ſes Mages & deuins pour ſçauoir l'euenement de ſes affaires: tous luy conſeillerent de ne plus ſuiure ſon nepueu, ains de luy laiſſer iouyr du bon-heur que les deſtinees luy auoient mis en main, mais luy, croyant que ceux qui luy donnoient ce conſeil, fuſſent partiſans de ſon ennemy, il les fiſt tous pendre, puis aſſemblant de rechef tout ce qu'il auoit de force, il vint luy-meſme à la bataille comme il auoit eſté à l'autre, mais non à ſi bon marché, car ſes troupes deffaites, il fut fait priſonnier de Cyrus, qui le deſpouilla de ſa Monarchie, ſans toutesfois le faire mourir, ains voulut qu'il commendaſt ſur les Hircaniens: car l'Empire d'Aſtiagé s'eſtendoit iuſques-là, & du coſté d'Occident il venoit oſté les Aſſyriens, Syriens & Iuifs) iuſqu'au fleuue Halys, & la Capadocie, le reſte eſtant au Roy de Lydie.

Regne de Cyrus, & Ciaxaré ou Darius. 6

Cyrus ayant ainſi vaincu ſon ayeul, commença de regner auec ſon oncle Ciaxaré, autrement Darius, fils d'Aſtiages, ſelon quelques-vns, & qui auroit pluſtoſt eſté ſon frere: car Zonare le faict fort vieil, & neantmoins Aſtiages quand il fut deffaict par Cyrus, qui eſtoit ceſte meſme annee, eſtoit luy-meſme à la bataille qu'il perdit. Ce fut ce Ciaxaré qui fit ietter le Prophete Daniel dans la foſſe aux lions: car comme il y euſt vne grande jalouſie entre ces deux Princes à cauſe du grand honneur que chacun rendoit à Cyrus pour ſa vaillance: les courtiſans de Darius prenans vn ſuiect là deſſus pour ſe venger de Daniel, luy perſuaderent de faire vn Edict, par lequel durant trente iours nul de ſon Royaume ne preſentaſt aucune requeſte à Prince, Seigneur ny Roy quelconque, non pas meſmes à aucun Dieu qu'à luy ſeul: car par ce moyen, diſoient-ils, on retrancheroit le chemin à ces ſuiects d'auoir recours à Cyrus, ainſi qu'ils auoient en toutes leurs affaires, luy preſentans leurs requeſtes comme à leur ſouuerain Roy, qui toutesfois n'auroit aucun ſoupçon ny meſcontentement ſur cét Edict: veu, dit Zonare, qu'on n'en excepteroit pas meſme les hauts Dieux. Or ces deux Princes n'ayans regné que deux ans enſemble. Cyrus commença de regner ſeul par la mort de Ciaxaré, lequel auoit auparauant rauagé l'Aſſyrie, & deffaict en champ de bataille le Monarque Aſſyrien: mais ceſtui-cy s'eſtant allié de pluſieurs grands Princes tels que ceux des Arabes, Syriens & Lydiens, ceux-cy faiſoient apres des maux infinis aux Medes, qui fut cauſe de faire reſoudre Cyrus d'abatre ceſte gloire Babylonienne, comme de faict apres pluſieurs routes, & deffaites qu'il leur fiſt ſouffrir, il vint mettre le ſiege deuant la ſuperbe & ancienne ville de Babylone, & la priſt d'aſſaut, apres laquelle conqueſte il prit en grace les Iuifs, leur donna licence d'aller rebaſtir le Temple, de ſeruir DIEV ſelon leur loy, & le prier pour luy, & ſon Royaume. Si qu'ils commencerent lors à ba-

ſtir le Temple, & clore la Cité de Hieruſalem : ce qui aduint l'an du monde 2425. en Olympiade ſoixantieſme, regnant à Rome Seruius Tullius.

Regne de Cyrus, ſeul premier Monarque des Perſes.

Les Medes ainſi ſubiuguez, & les Aſſyriens accablez, Cyrus pour ſe venger du Lydien, lors le plus puiſſant Prince de l'Aſie, paſſa le mont de Taur, ou Cortheſtan, & l'Aman ou montagne Noire: & enuoyant ſon grand amy Harpagus en la petite Aſie pour la dõpter, il fut quant à luy contre Creſus, le vainquit en bataille, le prit priſonnier, & peu s'en fallut qu'il ne le fiſt bruſler, ſans le ſouuenir du bon aduis que Solon auoit autresfois donné à ce Roy Lydien, à ſçauoir que l'homme ne ſe deuoit dire heureux iuſqu'à ſa mort, comme l'Hiſtoire en eſt aſſez triuiale. En la ruyne du Royaume Lydien fut enueloppee toute l'Aſie, depuis l'Helleſpont iuſques au Cortheſtan, laquelle branſloit ſous Creſus, bien que les Grecs Ioniens d'Aſie veſcuſſent en liberté, alliez ſeulement du Lydien, leſquels toutesfois furent contraints de faire joug ſous le Perſan, & le recognoiſtre pour ſouuerain : de ſorte que Cyrus commandoit alors depuis la mer Egee, & le Propontide, iuſqu'aux Indes & terres Orientales : mais comme l'ambition eſt inſatiable, non content de ceſte grandeur, ſe reſolut d'aſſuiettir les Scythes, qui auoient faict de grands rauages en l'Aſie, ſi qu'auec ſon armee il tira vers ce coſté Scythique, qui eſt outre le fleuue Araxe, & par delà les Bactriens & Hircaniens, en la Region des Maſſagettes & Iſſedons, qui eſtoient ceux que l'on appelle Tartares, & la Region du Samureund. Or Cyrus n'ayant encore rencontré aucun Prince aſſez puiſſant pour luy faire teſte, & ſçachant qu'il n'y auoit pour lors qu'vne femme qui commandaſt à ces Scythes & Maſſagettes, qu'on appelloit Tomiris, l'enuoya demander en mariage, non qu'il ſe ſouciaſt d'elle, mais pour auoir moyen d'empieter ſon Royaume. Mais elle entendant les deſſeins du Perſan, luy deffendit l'entree en ſes terres, & arma ce qu'elle peuſt de forces, pour faire teſte à Cyrus, faiſant vn ſien fils vnique General de ſon armee, lequel n'eſtant encore pratiqué aux ruſes de la guerre, fut ſurpris en vn ſtratageſme de Cyrus : car ceſtui-cy feignant de s'enfuyr, laiſſa ſon camp remply de vins & de viandes, ou entrans ces pauures Maſſagettes, non accouſtumez à telle delicateſſe, banqueterent, & beurẽt de telle ſorte, qu'ils s'endormirent en ceſte yureſſe: mais ce fut leur dernier ſommeil : car Cyrus qui eſtoit aux eſcoutes ſuruint la deſſus, qui en tailla vne partie en pieces, & prit le reſte priſonnier : Entre les captifs fut Spagarpiſé fils de Tomiris, & chef de l'armee : La Royne aduertie du deſaſtre de ſon fils, depeſcha vn Herault vers Cyrus pour le r'auoir, l'admoneſtant de ſortir ſa terre, où qu'elle le ſaoulleroit de guerre plus qu'il ne voudroit. Cependant Spagarpiſé ſupplia Cyrus de le faire deſlier : ce qu'il fit par courtoiſie, & alors ce Prince ſe voyant à deliure, & ayant encore l'eſpee au coſté, deteſtant ſon malheur de ſe voir ainſi captif, s'occit deuant le Roy de ſa propre main. Tomiris ayant reſponſe du refus de Cyrus, vint le combattre auec le reſte de ſes forces, & bien que les Perſans, & Medois fiſſent merueille de bien combattre, ſi eſt-ce qu'ils furẽt à la fin vaincus, & la pluſpart taillez en pieces, & entre les morts fut auſſi le grand Cyrus, pour s'eſtre par trop fié en ſon bon-heur, & n'auoir pris exemple ſur le deſaſtre des Roys plus puiſſants que luy, leſquels il auoit ruynez, & priuez de leurs Seigneuries. Tomiris ſçachant ceſte mort, en fit auſſi toſt chercher le corps, lequel ayant trouué, elle luy fiſt trencher la teſte qu'elle miſt dedans vn vaſe plein de ſang, en luy diſant par mocquerie: Raſſaſie toy du ſang en ta mort, duquel tù fus ſi inſatiable en ta vie. Telle fut la fin du grand Cyrus : les Perſes emporterẽt le corps qu'ils porterent à Paſagarde, où ſon tombeau fut dreſſé. Ceſte Paſagarde eſtoit anciennement le ſiege des Roys de Perſe. Auſſi Alexandre le Grand y fut-il apres qu'il eut bruſlé Percepoly : c'eſtoit là auſſi où les Preſtres ſacroient les Roys.

Quant à Cyrus, s'eſtoit vn fort courtois, liberal, vertueux, & gentil Prince, aymant ce qui eſtoit digne d'eſtre reſpecté, aſſez iuſte & equitable, vaillant aux combats, & des plus grands entrepreneurs de la terre : ſa demeure ordinaire quand il n'eſtoit point occupé à la guerre, c'eſtoit és citez de Suze, Ecbatane ou Babylone: ce fut luy ſe ſemble qui fut le premier appellé le Roy des Roys, car on le trouua en l'inſcription de ſon tombeau, au rapport de Strabon, lequel tiltre fut continué à ſes ſucceſſeurs, ainſi le peut-on voir chez Eſdras, liure 1. chapitre 7. & aux Epiſtres meſlangees d'Hypocrates, en celle qu'Artaxerxes eſcriuit à Poëtus: ce fut auſſi Cyrus qui apporta l'vſage de la robe longuë aux Roys de Perſe, qui eſtoit vn veſtement ſelon Procope, & d'or & de pourpre diuerſifié de pluſieurs figures animaux terreſtres & d'oiſeaux: les Grecs appellent ce veſtement ποικίλος, outre ce ils auoient la tunique qu'ils appelloient στολὴ quelquefois vn manteau de pourpre: on dit toutesfois que ce manteau eſtoit pluſtoſt vne ſorte de robe, ayant les manches pendantes iuſques ſur la main. On ne peut pas aſſeurer ſi ce fut luy ou Artaxerxes qui commença à porter la tyare, mais tant y a qu'elle ſe portoit dés ces plus anciens tẽps. Cyrus laiſſa en fin pour ſucceſſeur ſon fils aiſné, qu'il auoit eu de ſa femme Caſſãdane fille de Pharnaſpé (qu'il aimoit de telle ſorte, qu'il porta non ſeulemẽt le dueil à ſa mort, mais il voulut encore que ſes ſubiets fiſſent le ſemblable) apres auoir regné 29. ans, ce qui aduint l'an du monde enuiron 3435.

CAMBISES II. *Monarque des Perſes.*

Cambiſes plus cruel que vaillant, & autant inſolent ſuperbe & ennemy de vertu, que ſon 6
pere auoit eſté doux & affable, & dotié de belles parties digne d'vn grand Roy, ſans pieté encore & qui meſpriſoit toute religion, auſſi empeſcha-il aux Iuifs de baſtir leur temple en Ieruſalem, & deffendit qu'on leur fourniſt rien pour ce faire comme on faiſoit auparauant par le commandement de Cyrus. La premiere expedition de ce Roy fut contre Amaſis Roy d'Egypte, la fille duquel il demanda en mariage, y eſtant induit par ſon Medecin qui eſtoit Egyptien & ennemy du Roy Amaſis, car il ſçauoit bien qu'Amaſis receuroit vne grãde affliction de bailler ſa fille, & la refuſant qu'il eſtoit impoſſible qu'il eſchapaſt de la main des Perſes. Amaſis qui ne penſoit pas à la trahiſon que ceſtuicy luy jouoit, & encore moins quelle eſtoit celle qu'il enuoyoit, fut ſi mal auiſé qu'au lieu d'enuoyer ſa fille à Cyrus il mit en ſa place vne belle Princeſſe nommee Niretis fille du Roy Egyptien Apiré, qu'Amaſis auoit fait mourir, laquelle eſtant en Perſe, comme le Roy la ſaluant l'appellaſt fille d'Amaſis: Vous vous trompez, dit-elle Sire, car ie ſuis fille d'vn plus homme de bien qu'Amaſis, à ſçauoir du Roy Apiré qu'Amaſis a faict traiſtreuſement mourir, & s'eſt emparé de ſon Royaume. Cecy aida beaucoup à irriter Cambiſes ſe voyant moqué par Amaſis: ſi qu'ayant iuſte occaſion de venger la mort de ſon beau pere, & de recouurer l'heritage de ſa femme, il paſſa en Egypte par le moyen du Roy d'Arabe, dẽt Amaſis & ſon fils Psammenee, & eſtant arriué à Memphis il fit tirer le Roy Amaſis de ſon tombeau, & le fit foüetter tout ainſi que s'il euſt eu quelque ſentiment, & non content de cela le fit ietter au feu, bien que ce fut contre la religion de Perſe, leſquels adoroient pour lors le feu: puis il ſe reſolut d'aller contre le Roy d'Ethiopie, mais il fut contraint de quitter ſon entrepriſe, & s'en retourner en Egypte où il ruina alors les temples d'Apis, & tua le bœuf ſacré que les Egyptiens adoroient, le bleſſant à la cuiſſe, il auoit auſſi enuoyé vne grande trouppe de ſoldats pour ruiner le temple d'Amon en Lybie, mais ils furent repouſſez par les pluyes, l'orage, tempeſtes & foudres: de ſorte qu'ils s'en retournerent ſans rien faire. Mais bien que ceux cy ne fuſſent que des faux Dieux, il en fut toutefois rigoureuſement chaſtié: car premierement il deuint comme furieux, faiſant mourir ſes plus proches & ſes plus grãds amis, entre autre ſon frere Smerdis pour vn ſonge qu'il auoit fait, que Smerdis eſtoit aſſis ſur le troſne Royal, & que du ciel il touchoit les eſtoiles, & cela fut cauſe qu'il enuoya en Perſe Prexaſpé l'vn des Mages, & le plus grãd & fidelle amy qu'il euſt, pour tuer Smerdis ce que l'autre executa, puis il eſtablit la loy licentieuſe d'eſpouſer ſa propre ſœur, choſe non auparauant pratiquee entre les Perſes: ſurquoy ayant cõſulté les Iuges, ils luy dirent qu'il n'y auoit loy quelconque qui octroyaſt telle accointance, trop bien y auoit il vne autre loy qui dispenſoit les Rois de faire ce que bon leur ſembleroit, garantiſſant ainſi leurs teſtes, s'ils euſſent dit autrement que ſelon les volontez de ce tyran, lequel ayant eſpouſé deux de ſes ſœurs, il tua la plus ieune, d'autant qu'elle auoit pleuré ſon frere Smerdis n'agueres occis. Il eſtoit fort adõné au vin & s'enyuroit preſque tous les iours, encor que le vin luy fut contraire, d'autant qu'il eſtoit ſubjet au haut mal, & comme durant ſon yurognerie il eut demandé à Prexaſpé qui auoit occis Smerdis, quelle opinion auoient de luy les Perſans, l'autre luy reſpondit qu'ils l'auoient tres-bonne, excepté qu'ils trouuoient eſtrange qu'il ſe troublaſt par trop boire, de quoy Cambiſes coleré, il ſe fit amener le fils de Prexaſpé & decochãt ſon arc luy aſſena droit dans l'eſtomach, diſant que s'il ne luy auoit atteint le cœur qu'on le pouuoit à bon eſcient appeller yurongne: & de fait l'enfant ayant eſté ouuert on trouua la fleſche auoir paſſé par le milieu du cœur: le pere le voyant, & eſtant contrainct de louër celuy qui l'auoit priué de ſucceſſeur: & de la en auant il faiſoit maſſacrer les plus braues de ſa ſuitte à la moindre fantaiſie qui luy venoit, leſquels apres il demandoit, ne ſe ſouuenant pas de les auoir fait mourir.

Mais Cambiſes fut payé tout à coup de ſes meſchancetez, car s'en allant d'Egypte il oüit nouuelles que les Mages s'eſtoient reuoltez, & auoient occupé le royaume de Perſe, & principalemẽt Paziſité auquel il ſe fioit le plus, & Smerdis frere de Paziſité: cela luy cauſa beaucoup d'ennuy tant pour la trahiſon de ce Mage, que pour le ſouuenir qu'il auoit d'auoir faire mourir ſon frere à tort: mais comme il ſe voulu mettre en chemin pour aller contre ſes rebelles, ainſi qu'il montoit à cheual ſon eſpee dégainant luy donna dans la cuiſſe au meſme endroit qu'il auoit frappé Apis, duquel coup l'os eſtant offencé, & la gangrene s'y eſtant engendree, il mourut pres d'Ecbatane, ſelon l'oracle qui luy en auoit eſté donné apres auoir eſté monarque des Perſes 7. ans & cinq mois, ſans laiſſer aucuns enfans qui luy puiſſent ſucceder, car les femmes ne venoiẽt point à la ſucceſſion en Perſe.

Regne du Mage Smerdis.

Or perſonne ne croyoit que Cambiſes eut faict tuer ſon frere, bien que deuant ſon treſpas 7
il l'euſt declaré: car on croyoit qu'il le diſoit afin que les Perſans le vengeaſſent de ce qu'il auoit vſurpé la courõne, ioint que Prexaſpé qui l'auoit occis n'auoit garde de le cõfeſſer: de ſorte que

tous les Seigneurs receurent d'vn commun accord Smerdis pour Roy, le croyant eſtre enfant de Cyrus. Le Mage ainſi paruenu à l'Empire pour ſi eſtablir & gaigner les cœurs d'vn chacun, enuoya par toutes les prouinces vn rabais des tailles & impoſitions qu'on ſouloit leuer ſur les peuples, ce qui luy concilia les volontez d'vn chacun: de ſorte qu'il n'y auoit perſonne qui ne fut à ſon commandement, les Perſes exceptez: car Smerdis s'aſſeurant bien s'il ſe laiſſoit voir qu'il ſeroit recogneu, ne ſe monſtroit en façon du monde au public: ſi qu'ils commencerent à ſoupçõner que c'eſtoit le Mage, pour s'en eſclaircir voicy cõme ils y procederẽt: Otan fils de Pharnaſpé vn des plus grands Seigneurs de Perſe, s'addreſſa à vne ſienne fille nommee Phedyne, laquelle auoit eſté à Cambiſes, & lors ſeruoit encore au Mage de concubine. Otan demanda auec qui elle couchoit, mais elle ne luy en peut rendre de raiſon, d'autant qu'elle n'auoit iamais veu Smerdis fils de Cyrus: depuis elle luy manda que pas vne des femmes ne parloit à ſa compagnie, car le Roy les auoit ſeparees l'vne de l'autre; cela fit croire dauantage au Perſan que c'eſtoit le Mage, & pour s'en eſclaircir du tout, il dit à ſa fille que comme elle ſeroit couchee auec luy qu'elle taſtaſt s'il auoit point d'oreilles, à cauſe qu'il ſçauoit que le Mage Smerdis auoit eu les ſiennes coupees par le commandement de Cyrus: la fille ayant obey & trouué que ſon mary eſtoit eſſorillé en aduertit ſon Pere, lequel deſcouurit toute ceſte affaire à Aſpolatine, & Gobria principaux entre les Perſans: ces trois cy en gagnerent trois autres, à ſçauoir Intapherne, & Megabyſe, & Hidarme. Darius eſtant arriué de ſon gouuernement de Suſe fut encor aſſocié à ceſte conſpiration, diſant eſtre aſſeuré que Smerdis frere de Cambiſes eſtoit mort: ſi bien que ces ſept Seigneurs conduiſirent ſi heureuſement leur entrepriſe que les Mages furent taillez en pieces, & Prexaſpé meurtrier de Smerdis fils de Cyrus, ſe precipita luy-meſme du haut du Palais royal, apres auoir declaré la verité du fait, & irrité tout le mõde contre les Mages qui regnerent enuiron 8. mois: de ſorte que la race de Cyrus ne fut pas de grande duree entre les Perſes, & le troiſieſme heritier ne iouït point de ſes conqueſtes.

Darius *fils de Hiſtaſpé 4. Monarque des Perſes.*

8 Apres donc la mort des Mages il falut venir à l'eſlection, & d'autant que les ſept Seigneurs ſuſnommez eſtoient eſgaux en grandeur ils reſolurent qu'au leuer du Soleil ils ſortiroient tous ſept aux champs, & que le cheual qui hanniroit le premier ſeroit celuy qui donneroit la couronne à ſon maiſtre: ce qu'eſtãt aduenu à Darius par la ruſe de ſon eſcuier, il fut auſſi iugé digne de commander ſur la Monarchie des Perſes. Il eſtoit fils d'Hiſtaſpé vn des plus grands de Perſe, & lequel Cyrus auoit voulu faire mourir, d'autant qu'il auoit ſongé qu'il rauiſſoit à ſes enfans la couronne. Or comme il auoit la reputation d'vn des plus vaillans du royaume, tous les Aſiatiques luy rendirent volontairement obeiſſance, excepté les Arabes, leſquels bien qu'ils euſſent eſté domptez par Cyrus & Cambiſes, ſi ne les auoit on iamais peu ranger à ſe rendre tributaires. Ce Darius eſpouſa les deux filles de Cyrus, tant pour illuſtrer d'auantage ſa famille, que pour ſe rendre les Perſes plus affectionnez: puis ayant pacifié toutes choſes en ſon Empire en 4. ans de ſon regne. Il donna puiſſance aux Iuifs de rebaſtir le tẽple & les murs de la cité de Ieruſalem, leur fourniſſant or & argent, materiaux & viures pour ce faire: leur commãdant de prier Dieu pour ſa ſanté, & pour l'eſtabliſſement de ſa couronne. C'eſt ce Prince cy qui eſt appellé Aſſuerus en la ſaincte Eſcriture, & pour raiſon duquel a eſté faite l'hiſtoire d'Eſter ou Hadeſſa, par le moyen de laquelle les Iuifs furent ſauuez de la conſpiration d'Aman, & aduancez en honneur en la maiſon du Prince. Le premier reglement que ce Prince fit par tout ſon Empire, ce fut de le deſpartir en dix-huict gouuernemens & prouinces qu'il appella Satrapies, ſur leſquelles il impoſa des tailes & impoſt pour l'entretien de ſa maiſon, & fournir aux frais de la guerre, & ſur chacune Satrapie il mit vn gouuerneur, ce qui fut cauſe que les Perſans tenans cela pour auarice, & non pour preuoyãce, diſoient que Cyrus auoit eſté le pere du peuple, Cambiſes ſeigneur & tyran, mais que Darius eſtoit marchant. Les choſes ainſi miſes en bon ordre, il alla faire la guerre aux Babyloniens qui s'eſtoient reuoltez, s'eſtans reſolus à ſouſtenir tout malheur pluſtoſt que de ſe rendre, mais Zophire fils de Megabyſe vn des ſept Princes qui occirent les Mages, s'eſtant fait inciſer le nez & les oreilles, & coupper ignominieuſement les cheueux, il s'alla rendre aux Babyloniens, faignant que Darius l'auoit ainſi outragé, leſquels n'ignorans point la qualité ny la grandeur du perſonnage, creurent facilement ce qu'il diſoit: & l'ayans introduit dans leur ville, ils le firent leur General, où du commencement il fit merueilles contre les Perſans en faueur de ceux de dedans, leſquels par cet artifice admirans ſa valeur ſe fierent tellement en luy, qu'ils luy mirent les clefs de leur ville entre ſes mains. Zophire ayant lors ce qu'il deſiroit, fit ſi bien qu'il introduiſit ſon Prince dans la ville, lequel ayant puny ſeuerement les Babyloniens de leur reuolte, donna la cité, appartenances & dependances à Zophire, voulant que pour l'amour de luy elle fuſt exempte de tous ſubſides. Ceſte guerre ainſi acheuee, Darius voulant prendre vengeance tant de la mort de Cyrus, que de la deffaicte des Perſans par les Scythes, ſe reſolut de faire la guerre à ceſte nation, mais il ne prit pas le chemin de

min de Cyrus vers le Leuant ains de l'Helleſpont, & paſſant en la Thrace ioignit auec vn pont le Boſphore & d'eſtroit de Bizance à preſent Conſtantinople, & entrant en Europe fut vers les Moſcouites & autres Scythes ſe tenans le long de la mer Maiour, du fleuue Boriſthen & du Danube: mais voyans que les Scythes ne faiſoient que harceler ſon armee ſans vouloir venir à vn combat general, & cependant par diuerſes ſurpriſes luy tuoient pluſieurs de ſes gens, craignant auſſi qu'ils ne rompiſſent les ponts du Danube, & ne luy empeſchaſſent le retour en ſon païs, il quitta là ſon entrepriſe ayant perdu nonante mille hommes ce qui ſembloit n'eſtre rien, car on tenoit que ceſte armee n'eſtoit pas moindre de 7000. combatans: ce fut lors qu'il ſubiugua la Macedoine, la Thrace, & les Perniens ſoubs la conduite de Magabize fils de Zophire, qui eſtoit chef d'vne partie de ſes forces, s'eſtant principalement ruë ſur ces prouinces, à cauſe qu'Aminte Roy de Macedoine auoit faict mourir des Ambaſſadeurs qu'il luy auoit enuoyez, comme auſſi en ce meſme temps il enuoya Amaſis contre les Africains, à cauſe qu'ils auoient ſurpris quelques vns de ſes vaiſſeaux, & occis Arceſilaus general ſur iceux, lequel eſtoit Roy du pays Cyreneen qui auoiſine l Egypte, mais ſa mort fut vengee par cet Amaſis en la priſe de la ville de Bercé, qui eſt en l'Afrique Occidentale. Bien toſt apres, Otan que Darius auoit laiſſé gouuerneur de la Thrace print la ville de Bizande & Chalcedon, auec les Iſles de Lesbos, Andros & Imbros. Et d'autant que les Ioniens s'eſtoient reuoltez contre Darius perſuadez par Ariſtagore leur Seigneur, qui auoit eſté incité à ce faire par Hiſtice Mileſien. Il fit marcher ſes forces contr'eux, & lors les Atheniens ſe faiſans de la partie, allerent aſſieger la cité de Sardis en Lydie, qu'ils prindrent & bruſlerent, ce qui cauſa entre-eux vne longue & cruelle guerre, car Darius ayant enuoyé contr'eux Artapherne, ceſtui-cy vint aux mains auec les Grecs, Ioniens, & Milleſiens, les vainquit, & print la cité de Miler, & pluſieurs autres de l'Aſie, qu'il rendit tributaires, comme furent auſſi la pluſpart des Iſles domptees par Mardonius General de ſon armee de mer, lequel ſubiugua derechef les Macedoniens, encore qu'il euſt perdu vingt mille hommes par vn grand orage & tempeſte de mer, ne laiſſa pas d'entrer en la Thrace, battre les Thraciens, prendre leurs villes, & les aſſujettir à l'Empire de Perſe, tellement que Darius eſtoit lors le plûs puiſſant Prince de tous ceux qui ayent porté le tiltre de Monarque auparauant luy.

Darius reſtablit auſſi alors la ſouueraine ſacrificature entre les Iuifs, leur faiſant toutes les faueurs qu'il luy eſtoit poſſible, à cauſe de ſon eſpouſe Eſter, & comme les Cariens peuple de la petite Aſie, voiſins de la Cilice: ores Caramanie euſſent voulu rompre les cours de ſes proſperitez, il arma contre eux, & les vainquit comme il fit les Eretriens: Mais en recõpenſe les Atheniens plus fauoriſez du Ciel qu'aydez & deffendus par leurs propres forces, ſouz la conduitte de leur Capitaine Miltiades deffirent ſes armees en bataille rangee en la plaine de Marathon, Mardonius eſtant general des troupes Perſiennes, cela fut cauſe que Darius delibera de mettre ſus vne ſi puiſſante armee, qu'elle fuſt ſuffiſante de foudroyer & ruiner la Grece; & de faict, il fut trois ans à la preparer, mais cõme il la vouloit faire marcher, eut aduis de la reuolte d'Egypte, toutesfois ayant plus à cœur le deſir de ſe venger de l'affront qu'il auoit receu, il ne laiſſa point de ſe mettre en chemin contre les Grecs, la mort ſeulle arreſta le cours de ſes entrepriſes, vne maladie l'ayant ſurpris par le chemin qui l'oſta de ceſte vie, l'an 36. de ſon regne, du monde, trois mille quatre cens nonante huict, en la ſeptante troiſieſme Olympiade.

XERXES. V. *Monarque des Perſes.*

Darius ayant ainſi finy ſes iours, il laiſſa vne grande contention entre ſes enfans pour la ſucceſſion à la Royauté: car Ariamene, ou ſelon d'autres Artabazane eſtant l'aiſné de tous ſes fils diſoit, que ſelon la couſtume des Perſes qui donne le droict à l'aiſné d'eſtre heritier preſomptif, la Couronne luy appartenoit, ceſtuy-cy eſtoit de la fille de Gabrias. Au contraire Xerxes fils d'Aroſſe, fille de Cyrus, bien qu'il fuſt le plus ieune de tous, diſoit que les autres n'eſtoient point fils de Roy, ains d'vn homme priué, le different fut vuidé par cette ſentence des Eſtats du pays, à ſçauoir que les autres eſtoient enfans de Darius, mais que Xerxes eſtoit né fils de Roy: ce droict d'aineſſe a touſiours eſté conſerué aux lignees Royales des Rois de Perſe, il n'y eut que Coſroé qui fut preferé à ſon frere Gabada, lequel eſtoit l'aiſné, à cauſe que ceſtui-cy eſtoit laid.

Auſſi toſt que Xerxes ſe vit paiſible poſſeſſeur du Royaume, il alla contre les Egyptiens, leſquels ayant domptez, il aſſuiettit plus rigoureuſement que n'auoit faict Darius, & leur donna pour gouuerneur Achmené ſon frere de pere lequel fut depuis tué par Inare Africain, & Roy de Lybie. L'Egypte pacifiee, Il continua le deſſein qu'auoit feu ſon pere, de ſubiuguer la Grece, ayant eſté quatre ans à en dreſſer l'appareil, outre ce que Darius auoit faict auparauant, ſi bien qu'il ſurmonta les forces aſſemblees par tous les Roys qui auoient eſté auparauant luy, ſon armee ſe montant iuſques au nombre d'vn million d'hommes, & s'en fit l'aſſemblee en la ville de Sardis. Mais comme il ſe perſuadoit non ſeulement de dompter les hommes, mais encore d'arreſter les flots impetueux de la mer faiſant donner le fouet à l'Helleſpont, pour ne laiſ-

ſer pas vn paſſage libre à ſon armee au milieu de ſes ondes. Il ſe veid deffait par vne poignee de gens, premierement à Salamine par les Atheniens, ſoubs la conduite de Themiſtocles, depuis à Platees ſoubs celle d'Ariſtide, ſi bien que ce qu'il fit de plus remarquable en cette expedition, ce fut d'auoir rauagé les contrees par où il auoit paſſé, bruſlé la ville d'Athenes, & fait vn pont ſur la mer, depuis ayãt encore raſſemblé des forces auſſi puiſſantes qu'auparauãt, ayant vne flotte de ſix cents voilles, ou 359. ſelon les autres, ſous la conduite de Titbrauſtes, & vne tres-puiſſante armee de terre ſoubs celle de Pherandates, l'vne & l'autre armee fut deffaite pres le fleuue Eurymedon, par la valeur & bonne conduite de Cymon Athenien. Ce qui rabaiſſa tellement l'orgueil & la preſomption de Xerxes qu'il fut contraint de ſe retirer chez ſoy, & de faire ce notable traité de paix auec les Grecs, par lequel il promit & iura que de là en auant ſes armees n'aprocheroient point plus pres de la Grece que de la carriere d'vn cheual, & ne nauigeroit point plus auant que les Iſles Chelidoniennes & Cyanees auec galeres ny autres vaiſſeaux de guerre. Bien toſt apres, il fut occis ainſi qu'il dormoit, par Artaban le meſprisãt à cauſe de ſes deſaſtres, & ſe perſuadant de ſe pouuoir faire Roy : mais il tomba luy-meſme dans le piege qu'il s'eſtoit preparé, ainſi mourut Xerxes, qui auoit fait trembler toutes les nations de l'Vniuers, par ſes puiſſantes armees, leſquelles toutesfois ne firent aucun effect digne d'vn ſi grand appareil apres auoir regné vingt & vn an.

10 Artaban ayant ainſi aſſaſſiné traiſtreuſement ſon Prince, s'adreſſe au plus ieune des enfans Royaux nommé Artaxerxes luy diſant que Darius ſon frere aiſné auoit tué le Roy ſon pere, le priant de ſe ioindre auec luy auant que Darius occupaſt le Royaume: mais qu'il le deuançaſt en vengeant ſur luy vne ſi cruelle mort. Ce qu'ayant entendu Artaxerxes meu d'vn iuſte deſdain s'arme, & ſe fit ſuiure ſurprenant ſon pauure frere qui ne s'attendoit rien moins qu'à cela & le fit mourir. Artaban deſpeſché de celuy duquel il ſe doutoit le plus ſe fortifia de ſes enfans, & entrant au Palais vint ſe ruer ſur Artaxerxes, lequel il bleſſa, mais non pas mortellement, ſi que le Prince s'eſtant à l'heure ſauué à la fuitte recueillit toutes ſes forces, & en la plus grande diligence qui luy fut poſſible ſe vint ruer ſur le traiſtre qu'il tailla en pieces, demeurãt parce moyen en vne iouyſſance paiſible de ſa Royauté. Artaban s'eſtant aſſis ſur le throſne Royal ſept mois ſeulement qui acheuent la derniere annee des Perſes.

Artaxerxes VI. *Monarque des Perſes.*

11 Dés auſſi toſt qu'Artaxerxes fut eſtably en la Royauté, il pourſuiuit cruellement tous ceux qui auoient conſenty & donné la main à la conſpiration faicte contre Xerxes ſon pere, changeant ou ruinant les gouuerneurs des Satrapes, deſquels il ne ſe fioit point, & poliſſant ſi bien ſon Royaume que tout le monde loüoit la ſageſſe de ce ieune Prince, vers lequel s'enfuit Themiſtocles Athenien chaſſé par l'enuie de ſes concitoyens, & fut le bien receu & careſſé par ce grand Monarque, cependant les Egyptiens voyant à leur aduis les affaires des Perſes bien eſbranlez ſe reuolterent & firent vn Roy chaſſant les Gouuerneurs, Iuges, Threſoriers & Receueurs & autres officiers qui eſtoient pour le Perſan en Egypte & s'allierent des Atheniens pour donner plus d'effroy au Roy de Perſe, lequel enuoyant Acamené fils de Darius, auec trois cens mille combatans, eut preſque auſſi toſt la nouuelle comme les Atheniens auoient deffait toute ſon armee, taſche d'inciter les Lacedemoniens contre les Atheniens, ce que n'ayant peu faire il enuoya encore trois cens mille hommes contre les Egyptiens ſoubs la conduite de deux excellens Capitaines Megabize & Artabaze, leſquels apres pluſieurs combats, aſſauts & ſiege de villes, contraignirent les Egyptiens de s'eſtranger de l'alliance Athenienne & à la fin accorderent auec les Atheniens qu'on les laiſſeroit ſortir en ſeureté de la Prouince: pourueu qu'ils ne ſe meſlaſſent des affaires du Roy de Perſe en Egypte, puis mourut ayant regné quarante quatre ans, il fut bon Prince & qui embraſſa la paix, vſant de grande courtoiſie aux Iuifs, enuoyant Eſdras en Ieruſalem pour l'eſtabliſſement de leur police, auancement du Temple & reuenus ordonnez pour l'entretien & ſacrifices d'iceluy.

Xerxes II. *du nom.*

Artaxerxes laiſſa à ſa mort 2. fils, l'aiſné nommé Xerxes II. du nom qui ne regna que 2. mois.

Sogdian.

L'autre nommé Sogdian qui ne regna que huict mois ſans que l'vn ny l'autre ayent fait choſe digne de memoire, c'eſt pourquoy ils ne ſont point ordinairement mis au rang des Roys, mais i'ay ſuiuy en cecy Euſebe qui les a compris en ce nombre en ſa Chronique.

Darius *ſurnommé le baſtard* VII. *ou ſelon les autres* XI. *Monarque de Perſe.*

12 Apres la mort des Princes ſuſdicts Darius ſurnommé le baſtard paruint à l'Empire ſoubs lequel les Egyptiens s'émanciperent & ſe feirent libres, & regna ſur eux nommé Saït, auec ce Darius s'allierent les Lacedemoniens, & les Medes ſe reuoltans furent par luy ſubiuguez & contraints de venir le recognoiſtre pour Seigneur, & ce Roy auoit deux enfans de Pariſatide ſa femme, l'aiſné appellé Artaxerſe, & le plus ieune Cyrus, cettuy-cy eſtoit vaillant, ſage, courtois,

ſage, courtois, & bien-aymé de chacun, lequel le Roy fit Satrape de Lydie & Ionie, & luy commanda de donner ſecours aux Lacedemoniens contre leurs aduerſaires. Mais ſon inſolence contre quelques Seigneurs du ſang, qui ne l'auoient ſalüé à la Royale, à ſçauoir les mains encloſes dans les manches de leurs robbes, qu'il fit mourir pour ceſte occaſion, fut cauſe que ſon pere eſtant malade le manda venir pour rendre raiſon de ſon forfaict, & en eſtre puny, ſuiuant le iugement des Sages : à quoy obeïſſant Cyrus laiſſa ſon Lieutenant Lyſandre Lacedemonien, duquel & des autres Grecs, il ſe ſeruit depuis contre ſon frere, luy eſtant ſur le chemin, il fut aduerty de la mort de ſon pere, fut neantmoins conduit vers ſon frere, qui le detint priſonnier, & mourut Darius le baſtard en l'an du monde trois mille cinq cents ſoixante & deux, l'annee meſme que la Cité d'Athenes fut priſe, & bruſlee par les Lacedemoniens, & Denis le Tyran fut chaſſé de Sicile, & lequel an fut eſtimé remarquable à cauſe de ces trois choſes; la mort d'vn grand Roy, la diſpoſition d'vn autre, & la ruine de la plus illuſtre Cité de Grece: & regna Darius dixneuf ans.

Artaxerxes II. *du nom* VIII. *Monarque des Perſes.*

Artaxerxes, ſecond du nom, ſucceda à ſon pere, & fut ſurnommé Mnemon, ceſtui-cy tenant ſon frere Cyrus en priſon, & luy braſſant rien moins que ſa ruine, le ieune Prince qui n'en eſperoit pas moins, fit tant par ſes menees, qu'il força les priſons, & ſe ſauua, & s'enfuit en Grece, où eſtant, il aſſembla des forces, & fut ſuiuy des Grecs, & Ioniens, à cauſe qu'il auoit eſté nourry parmy eux : & ſans mentir, ſi dés le commencement le malheur ne l'eut ſuiuy, & que ſon trop de cœur & vaillance n'euſſent acheminé ſes pas à ſe fourer trop auant en la bataille, il eut chaſſé ſon frere de ſon ſiege : car il auoit la grace de ſa mere, eſtoit deſiré des Perſes, & aymé preſque de tout le monde. Mais ayant receu en vn combat vne bleſſure en la teſte, le pauure Prince en mourut en la fleur de ſon aage, tenant deſia ſon frere en tel eſtat, qu'il ne ſçauoit preſque de quel bois faire fleches. 13

Ce Roy aymoit fort le repos & la paix, & ayant appaiſé les troubles ſuſcitez par ſon frere, n'euſt autre eſtude qu'à mettre accord entre les Grecs, comme il fit tout au contraire de ſes predeceſſeurs, qui n'auoient taſché que de les tenir en diuiſion, auſſi les Grecs enuoyerent vers luy vne ſolennelle & grande Ambaſſade, en laquelle eſtant Pelopidas Thebain: fut comme recite Plutarque, honoré ſur tous les autres, & ayant regné ce Prince trente ſix ans il mourut, laiſſant pour heritier Darius Artaxerxes.

Darius Artaxerxes, *ſurnommé Occhus*, IX. *Monarque de Perſe.*

L'entree du commencement du regne de ce Monarque, fut contre les Iuifs, leſquels faiſans des brigues pour le fait de la ſouueraine Preſtriſe, il y euſt entre iceux vn nommé Iean, lequel occit dedans le Temple Ieſus ſon frere, qui eſtoit ſouuerain Pontife, mais Dieu ne laiſſa ce forfaict impuny : car le peuple perdit ſa liberté, & le Temple fut pollu par l'entree de Bagoſe, lequel y punit le delinquant, & impoſa la taille de ſept ans aux Iuifs, & quelque temps apres Occhus prenant certaine ville d'iceux, en bannit les Citoyens d'icelle, & les tranſporta pres de la mer Caſpie, qui ſont ceux qu'Euſebe appelle Abramis, & leſquels obſeruent encore quelque choſe du Iudaïſme. Contre ce Darius ſe reuolta vn de ſes Satrapes & principaux Capitaines, appellé Artabaze, & tint teſte longuement contre les Lieutenans du Roy, ſouſtenu des forces des Prouinces voiſines: mais en fin il perdit la vie, & le Roy reconura le païs d'Egypte, Cypre, & Pheniſſe, & prit par trahiſon la Cité de Sydon, faiſant occir celuy qui l'a luy auoit trahie. En fin ayant regné vingt & ſix ans, il fut empoiſonné (auec tous ſes enfans, vn excepté) par Bagoas Eunuque, & Arſamé eſchapé de ce venin, regna en la place de ſon pere, mais ſon regne ne fut guiere long: car dedans l'an quatrieſme, le meſme Bagoas l'empoiſonna auec tout le ſang Royal, & toutesfois ne peut-il empieter le Royaume, qui vint à Coloman, grand Seigneur Perſan, & qui ſe fit appeller Darius IV. du nom, lequel Bagoas penſant empoiſonner, comme il auoit faict les autres, il luy fit à luy-meſme prendre le poiſon qui luy vouloit donner, & par ainſi fut puny de ſes meſchancetez.

Darius IV. *du nom, & dernier Monarque de Perſe.*

Darius ainſi vengé de Bagoas paruint à l'Empire, où il ne fut pas longuement : car ayant regné ſix ans, Alexandre le Grand luy fit la guerre, le deſpouilla de ſon Empire & de ſa vie, & ruina la Monarchie de Perſe en l'an du monde trois mil ſix cents trente cinq, en la cent douzieſme Olympiade, & depuis que Cyrus la rauit aux Medes, deux cents vingt-huict ans, qui n'eſt pas grand choſe, qui prendra eſgard à celle des Aſſyriens, qui dura par tant de ſiecles: mais elle ne fut pas ſi puiſſante que celle des Perſes.

Le Royaume de Perſe retourné en ſa premiere ſplendeur, & quant & comment.

La Monarchie des Perſes ainſi abbatuë demeura eſclaue, & comme enſeuelie dans celle des Macedoniens, laquelle dura bien l'eſpace de 293. ans, mais neantmoins ils ne commanderent pas long-temps en la Perſe : car apres la mort d'Alexandre le Grand, les Seigneurs Macedo-

niens ſe faiſans la guerre les vns aux autres à qui ſeroit le ſouuerain entr'eux, vn Arſage Gentilhomme Parthe, d'autres diſent Bactrian, pour l'amour duquel tous les Roys des Parthes ſe nommerent Arſacides, prenant ſon temps ſur ceſte diuiſion, ſe rua ſur Andiagore Perſan, auquel Alexandre auoit donné le Gouuernement des Parthes, le deſpoüilla du païs Parthian, & s'en rendit ſouuerain, ſans vouloir deſpendre ny releuer du Prince de Macedoine : ce qui aduint en l'an de la creation du monde, trois mille ſept cents dix-ſept, Olympiade cent trente-trois. Si bien que la puiſſance Grecque s'aneantiſſant en Leuant, les Parthes auparauant incogneus, & ſans force ſe firent Monarques de l'Orient, ce qui dura l'eſpace de deux cents ans, iuſques au temps d'Artaban dernier Roy de Parthes, lequel fut priué de la Monarchie, & de la vie par Artaxaré, ou Artaxerxes Perſan de nation, mais yſſu de bas lieu, l'origine duquel on raconte en ceſte ſorte. C'eſt que ſa mere fut mariee à vn nommé Pauec, homme de baſſe & ville condition, comme eſtant conroyeur de ſon meſtier, lequel neantmoins eſtant grand iudiciaire : & preuoyant, comme on dict, par ſa ſcience ce qui deuoit aduenir, il aduint vn iour qu'vn certain Gentil homme appellé Sanné, paſſant le terroir des Caduſiens vint vn berger chez Pauec, bien que ſa demeure fut fort pauure, lequel voyant par ces arts que ſon hoſte deuoit eſtre le chef d'vne famille tres-grande & tres-illuſtre, il ſe contriſta de premier abord, de ce qu'il n'auoit ny ſœur ny fille, ou autre femme en ſa maiſon qui luy touchaſt de ſang, pour luy faire auoir la compagnie de Sanné, & auoir de luy des enfans qui luy touchaſſent de conſanguinité : en fin voyant qu'il n'auoit point d'autre moyen pour paruenir à ce bonheur, il banda les yeux à toute conſideration, & luy meit la nuict ſa propre femme coucher auec luy, eſperant de changer d'eſtat & de fortune. De cét accouplement illicitement faict, ſortit cét Artaxaré duquel eſt queſtion, lequel fut nourry en la maiſon de ſon pere putatif : mais ayant l'enfant acquis de grands honneurs par ſa vaillance, tous deux vindrent en debat à qui il eſtoit. Pauec le diſant eſtre ſien, & Sanné l'auoit engendré : mais en fin il fut conclud qu'il ſeroit appellé fils de Pauec, yſſu de la ſemence de Sanné. Telle fut, ſelon Agatie, l'origine de ce Roy, lequel ſe fit preſque en vn moment Roy de toute l'Aſie, ce qui aduint l'an de noſtre Seigneur deux cents vingthuict, ſeant à Rome au ſainct Siege Vrbain premier, & tenant l'Empire, Alexandre fils de Mamee, contre lequel le Perſan eut guerre qui contraignit le Romain de ſe retirer, qui eſtoit paſſé iuſques au païs des Medes : toutesfois il y a grand'apparence qu'il deffit ſeulement quelque camp volant de l'Empereur, & qu'Alexandre auec toutes ſes forces, ayant liuré la bataille au Perſan, le deffit, d'autant qu'il demeura touſiours en la Syrie, & Meſopotamie, attendant la gueriſon de ſon armee, le Perſan n'ayant l'aſſeurance de l'attaquer, ce qu'il n'euſt faict s'il fuſt demeuré vainqueur au premier combat, & ce qui teſmoigne bien que les Perſes n'eurent pas du meilleur, c'eſt ainſi qu'on peut accorder Lampride auec Herodian.

Or ceſte Artaxerxes mourut ayant regné quinze ans, il eſtoit fort verſé en la ſcience & ceremonie des Mages & Philoſophes entre les Perſes, ce qui fut cauſe que ceſte ſorte de gens fut plus en credit, & inſolente que iamais : car ils n'eſtoient oncques paruenus au degré de licence ſi effrenee, que lors que regnoit ceſtui-cy leur compagnon, car ſans leur authorité, il n'y auoit rien de bien faict.

Saporé I. *du nom*, II. *Roy de Perſe.*

Saporé premier du nom, & deuxieſme en rang de ceſte nouuelle race des Roys de Perſe, qui vint à la Couronne l'an de grace 243. ſeant au ſainct Siege Anthere, & tenant à l'Empire Gordian, qui eut vne grand' guerre contre ce Roy, lequel faiſant profit de la diſcorde qui eſtoit entre le Senat & les deux Maximins, occupa la pluſpart de la Meſopotamie & Syrie, de ſorte que le ieune Empereur Gordian fut contrainct d'armer contre luy, en quoy il fut ſi heureux qu'il le vainquit, luy oſtant pluſieurs villes qu'il auoit occupees ſur l'Empire, ce que declare Gordian meſme en vne ſienne Epiſtre qu'il en eſcriuit au Senat. Mais Gordian ayant eſté occis par l'Arabe Philippe, lequel on dict auoir eſté le premier des Empereurs qui fit profeſſion du nom de Chreſtien, Saporé ne laiſſa de ſuiure ſa pointe : car Philippe ne fut longuement en l'Empire, comme auſſi ne fut le tyran, & perſecuteur du nom Chreſtien, ains ſe rua ſur la Syrie & Cilicie, & Capadoce, au deuant duquel, comme Valerian fut allé penſant l'effroyer de ſa preſence, cettui-cy en obtint vne ſi glorieuſe victoire : qu'ayant deffait les Legions Romaines, il print l'Empereur Valerian, & le conduiſit priſonnier en Perſe, où il mourut en ceſte miſerable ſeruitude, choſe non iamais encore aduenuë à l'Empire Romain, que de voir captif ſon ſouuerain, toutesfois Odenat Roy des Palmineriens, occupant l'Empire de Leuant, s'oppoſa aux efforts de Saporé, & eſtans venus aux mains, le Perſan fut vaincu & pourſuiuy iuſques en Aſſyrie : Odenat iouit du bagage & Concubines du Perſan, & de faict, ſi ce Palmirenien ne ſe fut oppoſé au Perſean, c'eſtoit faict de l'Empire de Rome. De là auant ſe contient en ſon païs ſans rien remuer, & ayant regné trente & vn an, il laiſſa ce monde, & eut pour ſucceſſeur Ormiſdate.

Ormisdate

Ormisdate III. *Roy de Perſe.*

Ormiſdate ne regna qu'vn an ſans faire rien digne de remarque.

Vardane' IV. *Roy de Perſe.*

Vardané fut ſucceſſeur d'Ormiſdate, mais on ne trouue rien de luy non plus que de l'autre: car les Perſes furent long temps ſans rien remuër, voire comme dit Vopiſque, ils enuoyerent des Ambaſſadeurs & preſens à l'Empereur des Romains, Aurelian.

Vardane' II. *du nom* V. *Roy de Perſe.*

A Vardané premier, ſucceda Vardané ſecond du nom, cinquieſme au rang des Roys de Perſe, lequel aucuns appellent Narſee, ceſtui-cy eut guerre contre Probus Empereur: mais ils firent la paix, quelques villes demeurans aux Perſes, de celles qu'il auoit conquiſes: & cecy fit, Probus ne pouuant contenir ſes ſoldats en deuoir, auſſi fut-il occis bien toſt apres, & eut Vardané beau loiſir de ſe pourmener, & de conquerir en Orient. Si Carus natif de Narbone, auec ſes enfans Carin & Numenien, s'eſtant faict Empereur, ne luy eut fait empeſchement, lequel reconquit la Meſopotamie ſur Vardané, paſſa iuſques bien auant en l'Aſſyrie, & eut faict dauantage, ſi la mort ne l'eut ſaiſi. Vardané regna ſeize ans.

Vardane' III. *du nom*, VI. *Roy de Perſe.*

Vardané III. du nom, qui ne veſquit que quatre mois, pource Narſee vint à la Couronne.

Narsee VII. *Roy des Perſes.*

Ceſtui-cy fut homme de grandes entrepreprinſes, & ſe faſchant que les Romains tinſſent en l'Aſie les terres qui luy ſembloit eſtre de l'ancien appennage des Perſeans, en voulut auoir la raiſon, pource fut contre l'Armenie & Meſopotamie, qu'il esbranla fort par guerre: mais il fut repouſſé par Galere Maximian, la premiere fois qu'il batailla contre luy, & eut la fortune fauorable: mais la ſeconde fois lors qu'il combatit entre Carra & Callinique, comme il y fut allé plus temerairement que laſchement, à cauſe qu'à peu de forces il y auoit aſſailly vne tres-puiſſante armee, il fut chaſſé & battu, & ſe retira vers Diocletian, duquel il fut ſi mal receu, qu'on dit qu'il le ſuiuit à pied tout veſtu de pourpre vn long eſpace de chemin, ſans que iamais l'Empereu vouluſt qu'on arreſtaſt ſon chariot pour luy parler, cela fut cauſe qu'il fit auſſi toſt vne grande leuee d'hommes par l'Illyrie & pais Meſien, & prenant la route de Leuant, il rencontra Narſee, Aſeub, Dormiſde & Sapore en Armenie Mineur, le combatit auec tres-heureux ſuccez, & auec non moindre conſeil, que force & vaillance, veu que luy-meſme ſuiuy de deux ou trois hommes à cheual fit l'office d'Eſpion, & fit viſiter le champ de l'ennemy, lequel ayant vaincu, il caſſa Narſee, prit ſon bagage, & butina ſes threſors, euſt pour priſonniers ſes femmes, ſœurs, & enfans, & emmena vn nombre infiny de la nobleſſe de Perſe, & des richeſſes deſquelles on ne ſçauroit dire la valeur, & força le Roy Narſee de ſe retirer és plus cachees ſolitudes de ſon Royaume, pour laquelle ſi grande victoire luy retournant en Meſopotamie, ou Diocletian eſtoit auec ſes forces pour le ſeconder, il fut reçeu amiablement, & auec honneur tel qu'on faict à ceux qui triomphent, & emmena les femmes & ſœurs de Narſee en Italie, comme encore ſes enfans, leſquels furent menez deuant ſon chariot, lors que triomphant il entra dedans Rome: ainſi Narſee qui aſpiroit à l'Empire d'Aſie perdit, & ce qu'il auoit conquis, & cinq de ſes propres Prouinces, outre le Tigre: leſquelles tomberent en la main, & ſous la puiſſance des Romains Apres ce mal-heur ſi grand, les affaires de Perſe furent bien fort reculez, & Narſee ne veſquit guere plus longuement: ains treſpaſſa celle annee meſme de ſa deffaite, & de ſon regne le ſeptieſme.

Misdate' VIII. *Roy de Perſe.*

Miſdaté ſon fils luy ſucceda, qui fut huictieſme Roy de Perſe, & viuoit du temps de Conſtantin le Grand, il fut par le commandement de ſon pere couronné au ventre de ſa mere, choſe non leuë d'autre, qu'vn fruict non encore en lumiere aye porté la Couronne d'vn Royaume: il mourut ayant regné ſept ans neuf mois, l'an de noſtre Seigneur 310. ſeant à Rome Marcel, & tenans l'Empire Maximian Galerius, & Conſtantin le Grand, ſans auoir faict aucune choſe digne de memoire.

Sapore' II. *du nom*, & IX. *Roy de Perſe.*

Saporé fils de Miſdaté paruenu en aage pour commander, recouura tout ce que ſes predeceſſeurs auoient perdu outre le Tigre en l'Aſſyrie & Meſopotamie, & en l'an de noſtre ſalut 19
trois cents trente ſix, au meſme temps que les Chreſtiens commencerent à paroiſtre en ſes terres, & ſollicité par les Mages & Sacrificateurs, de la volonté deſquels dépendoit fort toute ceſte famille d'Artaxare, ſorty d'vn homme de meſme vacation, il ſe mit à perſecuter furieuſement noſtre ſaincte Religion, & fit mourir le ſainct Eueſque Symeon, auec cent autres bons & fidelles hommes en vn ſeul iour ſon gouuerneur meſme, & auant procedaſt par exaction & ſubſides, & à la fin par bannillement & ſupplices, iuſqu'à ce que Conſtantin le Grand le pria par lettres de ceſſer d'ainſi traicter les amys de l'Empereur de Rome. Apres la mort de Conſtantin,

Saporé ſe mit à perſecuter les Chreſtiens plus que iamais, comme on le peut recueillir de l'Hiſtoire Eccleſiaſtique: de ſorte que les pauures ſolitaires qui ſe tenoient par les deſerts & ſolitudes d'Aſſyrie & Meſopotamie, ſentirent la fureur de ce tyran, lequel ſe fit Seigneur des païs l'auoiſinants, & pource recommença la guerre entre luy & les enfans de Conſtantin, en laquelle les Romains ne gaignerent autre cas que des baſtonnades, ainſi que le raporte Eutrope Hiſtorien Romain, diſant, Conſtans eut la fortune diuerſe, & fort contraire: car il ſouffrit de grandes afflictions des Perſeans qui luy prindrent ſouuent des villes, en aſſiegerent d'autres, luy mirent au fil de l'eſpee pluſieurs de ſes armees, & en ſomme iamais il n'euſt combat contre Saporé, duquel le barbare n'emportaſt la victoire, ſauf que pres la Cité de Syngare, ou le meilleur eſtant de ſon coſté, la furieuſe temerité des ſoldats luy oſta ceſte felicité, que de dompter à celle fois l'orgueil de ſon aduerſaire. Plus clairement en parle Pomponius Letus, lors qu'il dit ainſi, Conſtans ne feit onc rien en Leuant qui luy reüſſit heureuſement: d'autant que ſon ennemy eut touſiours le deſſus: car l'an vnzieſme de ſon Empire, la palme & victoire eſtant rauie vne ſeule fois fut reperdue par la temerité des ſoldats pres de Syngar: auſſi Conſtans ayant huict fois eſté vaincu, comme en ceſte bataille, la victoire fut pour luy, elle demeura aux ennemis, non ſans grand' perte, d'autant que Syngar fut perduë & Bizabde & Amide. Apres ceſte bataille Saporé ſe rüa ſur les Armeniens, & fut aſſieger la Cité de Niſibis, mais les Maſſagettes l'aſſaillirent, & il alla contre eux, non que pour cela on laiſſaſt le ſiege, & tandis Conſtans enuoya vers luy pour auoir la paix, laquelle luy fut octroyee. Saporé apres ce, fut guerroyer les Armeniens, mais il apprit que la fortune ne luy ſuyuoit pas par tout: car Arſace le vainquit, & le força de ſe retirer en Perſe: mais ceſte guerre Armenienne ne fut de grands couſts, & cauſa des ruines & deffaites inſignes à l'Empire de Rome: car Iulian l'Apoſtat penſant faire mieux ſes beſongnes contre Saporé, que ſon predeceſſeur y alla auec ſes forces, toutesfois il s'y fit maſſacrer, & ſon armee miſe en route, d'autant qu'il combattoit contre celuy qui auoit Dieu pour garand, quoy qu'infidelle: mais il s'en ſeruoit pour la punition de cét Apoſtat, le plus deſloyal & infidelle homme de la terre, lequel fut occis le deuxieſme an de ſon Empire, & de noſtre ſalut trois cents ſoixante-ſept, & le cinquantehuictieſme du regne de Saporé Roy de Perſe. La mort de cét Empereur, & la deffaite des Romains ne hauſſa le cœur de Saporé, comme celuy qui conſidera le nombre infiny des ſiens deffaits, la multitude des Elephans occis, choſe non encore veuë, & veit les Romains encore diſpos & preſts à recommencer la noiſe, ayans vn chef ſi bon & ſi vaillant qu'eſtoit Iouinian, & pour cela il n'oſa paſſer outre, ce qui fut cauſe que la paix fut faite: quoy que non trop auantageuſe pour les Romains, & qui toutesfois leur eſtoit neceſſaire, veu l'eſchec que le Perſan auoit faict d'eux, & qu'ayans ceſtui-cy en teſte, & d'autres ſe reuoltans, il ſeroit aiſé d'esbranler la grandeur de l'Empire, & neantmoins Ammian condamne fort ceſte paix, comme procedant d'vn cœur mol & effeminé, & accuſe Iouinian comme homme coüard, & de peu d'effect: mais il luy faut pardonner à cauſe qu'il ſe tranſporte en ſes affections, & que preſque il ne peut louer que ſon Iulian l'Apoſtat, à la ſuitte duquel il fut à la guerre.

Artaxerxes X. *Roy de Perſe.*

20 Saporé aagé de ſeptante ans, & ayant regné autant que veſcu, mourut l'an de noſtre ſalut trois cents ſeptante neuf, laiſſant ſon fils Artaxerxes, heritier & ſucceſſeur de la couronne, mais non de ſon bon-heur: car Saporé ayant eu pluſieurs femmes, auoit eu des plus illuſtres trois enfans. Ormiſda, Ardanaſſé & Narſé, & de celle qui eſtoit de plus bas lieu, excellente toutesfois en beauté, il euſt Artaxerxes: quand à Ormiſda, il tenoit le party des Romains, ce qui donnoit le droict d'aiſneſſe à Adarnaſſé, qui deuoit ſucceder à la Couronne: mais ſon pere l'ayant recogneu d'vn naturel trop cruel, ne voulut onc entendre à le faire ſon ſucceſſeur. Car comme les Meſopotamiens euſſent fait preſent d'vne tente de cuir de chameaux enrichie d'or, & autre broderie, il la donna à ſon fils Adarnaſſé, luy demandant ſi ce preſent là ne luy eſtoit pas fort aggreable, il reſpondit que s'il eſtoit Roy il auroit bien plus de plaiſir de voir vn pauillon faict de cuir & de peau des hommes: tellement que ceſte reſponſe, & pluſieurs actions cruelles de ce Prince luy firent perdre la ſucceſſion: car ſon pere ayant aſſemblé le conſeil, il fut conclud par le commun conſentement que Saporé commanderoit & ſuccederoit apres à ſon pere: mais ils ne rencontrerent pas mieux en Saporé: car ſon pere eſtant decedé, il fit auſſi toſt mourir ſon frere Ardanaſſé, creua les yeux à Narſe, mit en priſon Ormiſda, & donna commencement à ſon regne auec vne infinité de cruautez & de tyrannies; de ſorte qu'il ne ſe faut pas eſtonner s'il ſe porta ſi rigoureuſement contre les Chreſtiens, puis qu'il ne pardonnoit à ſon propre ſang. Ormiſda eſtant priſonnier, ſa mere, ſa femme & ſa ſœur furent le voir auec le congé du Roy, leſquels luy donnerent vne lime auec laquelle il lima & rompit ſes fers, & s'enfuit, ſe retirant à l'Empereur Conſtantin le Grand, auquel il fiſt de ſignalez ſeruices.

Artaxerxes

Artaxerxes donc iouït de la paix que ſon pere auoit iuree auec les Romains, & des Prouinces qu'on luy auoit quittees, ſans qu'il euſt guerre à perſonne: & ayant regné vnze ans il mourut, laiſſant pour ſucceſſeur Saporé ſon fils.

Saporé II. *du nom Roy de Perſe.*

Saporé deuxieſme du nom fils d'Artaxerxes, regna cinq ans ſans faire choſe digne de memoire.

Varané XII. *Roy de Perſe.*

A Saporé ſucceda Varané, lequel garda encore fidellement la paix auec les Romains, voyant l'heur qui les accompagnoit depuis que Theodoſe le Grand eſtoit venu à l'Empire, & ſous le regne des enfans duquel, à ſçauoir d'Honorius & Arcadius, il tenoit le Royaume de Perſe, lequel ayant gouuerné dix ans il mourut.

Iſdigerté XIII. *Roy de Perſe.*

Iſdigerté vint à la Couronne, l'an de grace quatre cents ſix, ſeant à Rome Innocent premier du nom, ce fut en ceſtuicy qu'Arcadius eut vne telle confiance, qu'il le conſtitua tuteur du ieune Theodoſe ſon fils, tant pour tenir en bride les remuans, que pour empeſcher que du coſté d'Orient ſon fils ne fuſt inquieté en ſa Seigneurie: & comme on luy eut porté ce teſtament il le receut auec grande ioye, maintenant la paix auec les Romains, que ſon pere & ayeul auoient iuré auec vne grande equité & fidelité: & qui plus eſt il enuoya vn Gouuerneur pour le petit Prince nommé Antioque, homme excellent, vertueux & ſage, & digne d'vne telle charge, lequel ſe rendit le Protecteur de l'Empire, & le Conſeruateur des droicts de ſon mineur: ce qu'il manda au Senat en ceſte maniere, au rapport de Paul Diacre: *Arcadius eſtant mort, & m'ayant eſleu tuteur de ſon fils, ie vous enuoye vn homme capable de tenir ma place: qu'il n'y ayt donc homme ſi hardy de dreſſer embuſches à l'enfant, afin qu'vne guerre intollerable ne ſoit cauſe de la ruine des Romains.* Et afin qu'on n'euſt aucune doute de ſes intentions, il renouuella les alliances d'entre les Perſes & les Grecs, meſme qu'Antioque eſcriuoit ſouuent à Iſdigerté, pour le bien & ſupport des Chreſtiens: de ſorte que la foy Chreſtienne s'eſpandit grandement par le pays de Perſe, à quoy trauailloit beaucoup le bon Marunthe Eueſque de Meſopotamie, Car auparauant tout cecy, ce Roy les perſecutoit cruellement, plus pouſſé à ce faire par les Mages & Sacrificateurs de ſes Dieux, que par ſa propre malice & inſtinct naturel: Ce fut en ceſte perſecution que Auda Eueſque de ſaincte vie abbatit aſſez mal à propos le Temple du feu adoré par les Perſes, & le Roy luy commandant de le rebaſtir, Il ayma mieux mourir que de ce faire; en quoy il eſtoit plus louable qu'en le deſmoliſſant, ayant en voulant bien faire eſté cauſe de tant de mal: toutesfois, comme il a eſté dict, elle ceſſa du viuant meſme de ce Roy, qui voulut en cela ſatisfaire non ſeulement aux Empereurs, mais encore au bon Eueſque Marunthe; lequel, ſelon Paul Diacre, luy auoit guery Varané fils du Roy ſuſdict, lequel eſtoit demoniacle. Mais Socrates en ſon hiſtoire Eccleſiaſtique, rapporte que cela aduint à cauſe que Iſdigerté eſtant ſubiect en vn grand mal de teſte que les Mages ne luy auoient ſçeu guerir, Marunthe auec le ſigne de la croix luy oſta, ſans que iamais le Roy en fut apres tourmenté: ce qui fut cauſe en partie que ce Roy donna licence à ce bon Eueſque de baſtir tout autant d'Egliſes que bon luy ſembleroit en ſes terres & ſeigneuries: de ſorte qu'il y a grande apparence qu'il ſe fuſt fait Chreſtien ſans les Mages, qui auoient vn grand pouuoir dans le pays. Il mourut l'an de grace 427. ayant regné 21. an, laiſſant ſon fils Varané heritier de la couronne.

Varané II. *du nom* XIV. *Roy de Perſe.*

Varané deuxieſme du nom pourueu à la Couronne des Perſes, ſe monſtra d'autant plus fe-tiere perſecuteur des Chreſtiens, que ſon pere les auoit fauoriſez. Et dés auſſi toſt que ſon pere fut decedé, il declara la guerre à l'Empereur Theodoſe deuxieſme du nom, & ſurnommé le Ieune, lequel toutesfois luy eſtant venu à l'encontre le vainquit, & l'euſt pourſuiuy auec plus de violence, n'euſt eſté que les Chreſtiens qui eſtoient en Perſe luy eſtoient en ſoucy, craignant que ce Tyran ne les tourmentaſt encore pis que deuant. Il auoit commencé ſa perſecution aux Princes & grands Seigneurs qui auoient receu la foy, deſquels il deſappointoit & reduiſoit en telle extremité, qu'ils eſtoient contraints d'aller garder les chameaux, ou de faire quelque meſtier plus vil: puis les voyant ferme en la foy, il les faiſoit mourir de plus cruel genre de mort que les Mages pouuoient excogiter, leſquels eſtoient ſes Conſeillers ordinaires: mais ceſte derniere deffaicte qu'il reçeut par Theodoſe fit ceſſer ceſte perſecution. Car l'Empereur ſans auoir eſgard à l'aduantage qu'il auoit ſur luy, pour le bien & repos des Chreſtiens enuoya Helion Patrice & Anatolius Preteur d'Orient, en Perſe; pour rechercher de paix Varané, lequel ne refuſa point la condition, ains promit de faire la volonté de l'Empereur, & deſlors ceſſa la perſecution. Il regna vingt-ans, & mourut l'an 447. ſeant à Rome Leon premier du nom, & lors que Theodoſe faiſoit la guerre contre les Vandales.

Varanè III. *du nom* XV. *Roy de Perſe.*

22 Varané troiſieſme du nom eſtant preſſé de la neceſſité qui auoit fait accepter le repos à ſon pere: ne remua rien, ains ſe contint touſiours en repos que ſon pere auoit obtenu, & mourut apres auoir regné dix ſept ans quatre mois.

Perosè XVI. *Roy de Perſe.*

Perosé luy ſucceda au Royaume, grand guerrier, hardy & d'vn fort haut courage, lequel plus par temerité que par bon conſeil perit en l'entrepriſe contre les Neptalites, non tant par la force de ſes ennemis, que par ſon indiſcretion & folie: car au lieu de marcher en deffiance par le païs de ſes ennemis, il auoit vne telle preſomption, ſe fiant en ſes forces, que les autres eurent le moyen de le ſurprendre lors qu'il l'eſperoit le moins, periſſant ainſi auec toute ſon armee, ſans auoir acquis aucune gloire ny reputation. C'eſt ce qu'en dit Agatias: mais Procope appelle ces Neptalites Euthalites, & dit ainſi: Perosé Roy des Perſes vint en diſpute pour les limites de ſon païs auec les Huns Euthalites, leſquels on appelle Albes, contre leſquels il alla auec vne puiſſante armee.

Or ces Euthalites ſont de la race des Huns, & toutesfois ne ſont point leurs voiſins, auec leſquels ils ne marchent point, ny ne leur ſont point limitrophes, ains auoiſinent les Perſes du coſté du Septentrion: la Cité principale deſquels eſt dite Gonſa ſur les limites des Perſans, leſquels ont ſouuent combattu pour les confins de leurs terres auec leurs voiſins, & ne ſont point Nomades (c'eſt à dire Paſteurs) comme le reſte des Huns, auſſi n'entrerent-ils iamais dans les terres des Romains pour les guerroyer, ſi ce n'a eſté en la compagnie des Perſeans. Ils ſont, dit-il, blancs en couleur, propres, & n'ont le regard furieux, comme les autres, auſſi ne les imitent-ils pas en leur beſtialité, ayans quelque police entr'eux. Car les Euthalites obeïſſent à vn Prince & ſeul Monarque, & s'occupent à viure ciuilement & politiquement, vſans de raiſon & iuſtice auec leurs voiſins, comme font toutes les nations ciuiliſees. Ceux qui entre eux ſont eſtimez les plus heureux, ſont ceux qui ont iuſques à vingt amis ou dauantage, auec leſquels ils mangent d'ordinaire, ayans leurs biens, & la Seigneurie commune enſemble, & ont couſtume que quelqu'vn des leur mourant, ils les portent en terre. Puis il adiouſte, que Perosé ſe voyant en lieu, d'où il luy eſtoit impoſſible d'eſchapper, le Roy des Euthalites luy manda, que s'il vouloit ſe deliurer de ce peril, il n'y auoit point d'autre moyen que de luy venir faire hommage, & iurer, ſuyuant la couſtume de ſon pais, que iamais les Perſans ne feroient guerre aux Euthalites. Perosé en ayant demandé conſeil aux Mages, ils luy reſpondirent, que quant au ſerment, il en pouuoit faire à ſa diſcretion: mais quant à l'adoration, reuerence & hommage que le Roy des Euthalites demandoit, que cela eſtoit impoſſible, veu que les Perſes n'auoient licence d'adorer autre choſe que le Soleil.

Mais ils luy donnerent ce conſeil, à ſçauoir, que le matin ſur le poinct de iour il allaſt vers l'Euthalite, & que ſe retournant vers le Soleil leuant il luy fiſt la reuerence, & adoraſt le Soleil: car par ce moyen il eſchapperoit du peril, conſerueroit ſon honneur, & ne violeroit en aucune façon les couſtumes de Perſe.

Ainſi le fauua-il pour lors, mais il fut auſſi deſloyal à garder ſa promeſſe, comme il auoit eſté conſideré en ſa conduitte: car il ne fut pas ſi toſt de retour en ſon païs, qu'il aſſembla vne armee pour marcher contre les Euthalites, ayant laiſſé ſon fils Cauadé au païs pour gouuerner en ſon abſence: & ce fut lors qu'il y demeura auec ſes autres enfans, toute ſa nobleſſe, & les plus vaillans hommes d'entre les Perſes, apres auoir regné vingt ans, l'an de noſtre Seigneur quatre cents octante quatre, ſeant pour lors à Rome le Pape Simplicius, & Leon tenans l'Empire des Grecs, portant auſſi le tiltre d'Empereur de Rome.

Valent XVII. *Roy de Perſe.*

23 Ceſtui-cy eſtoit frere du Roy deffunct, lequel gouuerna le Royaume apres la mort de ſon frere, à cauſe du bas aage de Cauadé, mais il ne fut qu'vn ombre de Roy, ſans faire rien digne de memoire: & à la verité s'eſtoient les Euthalites qui gouuernoient pluſtoſt que luy, & auſquels il ſe rendit tributaire, à cauſe de ſon humeur paiſible, & nullement propre à manier les affaires ſi embroüillees qu'eſtoient lors celles de Perſe: cela toutesfois ne dura pas long temps: car il mourut ayant regné quatre ans, & payé deux ans de tribut.

Cavadè I. XVIII. *Roy de Perſe.*

Valent eſtant par mort, Cauadé fils de Perosé vint en fin à la Couronne: à ſon aduenement il trouua les Perſes fort tyranniſez par les Euthalites: mais comme il eſtoit Prince belliqueux, & qui n'euſt pas peu demeurer en repos, quand bien il euſt eu la paix de toutes parts: il print bien toſt les armes contre ſes ennemis, commençant par les Euthalites, & les vainquit, ſecouant le joug de leur domination: il fit auſſi la guerre aux Romains, & autres peuples ſes voiſins, deſquels il emporta ſouuent la victoire. Il eſtoit naturellement cruel, & ſi colere, qu'il eſtoit impoſſible de l'appaiſer quand il s'y eſtoit mis: ſon eſprit remuant ne luy pouuoit permettre

permettre auſſi de s'arreſter qu'il ne broüillaſt quelque choſe, ſoit auec autruy, ou auec les ſiēs, & en ſon Eſtat : de ſorte qu'il prenoit plaiſir à changer les anciennes conſtitutions & Ordonnances de Perſe, & en faire de nouuelles : vne entre autres indignes d'vn grand Roy, & qui penſa renuerſer ſon Eſtat, celle, à ſçauoir par laquelle il vouloit que toutes les femmes fuſſent communes : car tous les Eſtats de ſes païs trouuérent la choſe ſi hors de raiſon, & de la bienſeance que les Seigneurs & le peuple, comme au ſon d'vn toſin ſe reuolterent vnanimement contre luy, le prindrent & le mirent en priſon, ayant regné vnze ans.

Blasé', ou Lamasé' XIX. *Roy de Perſe.*

Cauadé ainſi mis priſonnier, & n'ayant aucun hoir maſle pour tenir ſa place, les Perſes s'aſſemblerent pour eſlire vn Roy, & choiſirent Blaſé frere du feu Roy Peroté: car ſelon leur couſtume il ne leur eſtoit pas loiſible de faire aucun Regēt du Royaume, s'il n'eſtoit du ſang Royal, ſi ce n'eſtoit que ce ſang fut venu de quelque famille de baſſe condition. Ceſtui-cy eſtant eſleu Roy, mit auſſi toſt en deliberation au Conſeil, que c'eſt qu'on deuoit faire de Cauadé : le peuple ne vouloit point en ſorte aucune qu'on le fit mourir, quoy qu'au Conſeil les opinions fuſſent diuerſes : car Guſanaſcadé qui eſtoit Chanarangé : c'eſt à dire le Gouuerneur du païs, voyant le peu de reſolution du Conſeil, tira vn petit couſteau au long d'vn doigt, & gros à l'aduenant que les Perſes portoient ordinairement pour rogner leurs ongles, & le monſtrant aux autres, leur dit que ce petit couſteau ſuffiſoit pour lors à faire ce que vingt mille hommes apres ne pourroient executer, declarant par là les maux que feroit Cauadé, s'il eſchappoit vne fois de leurs mains : mais toutes ſes perſuaſions ne peurent gaigner ſur les Perſes de faire mourir leur Roy : bien conſentit-on que ce Prince qui eſtoit cruel & mal aduiſé fut mis en priſon perpetuelle, & Blaſé, Lamaſé, ou Zambazé (car on luy donne tous ces noms) commença lors à regner, homme iuſte, courtois, & fort debonnaire, & ſous lequel les Perſans ſe faiſoient deſormais fort de viure à leur aiſe: mais Cauadé leur fit bien changer de penſee par le moyen d'vn amy qui ſe nommoit Seoſé, lequel ſe tenoit pres de la priſon.

Ceſtui-cy eſtant vn iour & matiē à reſuer ſur les moyens qu'il pourroit trouuer pour deliurer ſon Prince, ne taſchoit que de rechercher les moyens pour parler à luy : d'autant qu'il eſtoit permis à la femme de Cauadé de l'aller veoir, & luy donner ce qui luy ſeroit neceſſaire : Seoſé fit entendre par elle, que là où il auroit moyen de ſortir, Seoſé auoit les cheuaux, & autres choſes preſtes pour le cōduire là part où il voudroit aller, & luy deſigna le lieu où tout l'appareil ſeroit dreſſé. Ce qui fut ſoudain executé : car la Dame eſtant en priſon deſpoüilla ſes habits, & veſtit ceux de ſon mary, & luy veſtu en femme ſortit ayſément de la geole, & auec Seoſé & les troupes qu'il auoit ſecrettement amaſſees, il s'enfuit vers le Roy des Euthalites, qui luy donna ſa fille en mariage. D'autres diſent qu'il s'en alla de là vers l'Empereur Anaſtaſe : mais il y a fort peu d'apparence que cét Empereur Chreſtien ait voulu donner ſa fille à cét infidele qui auoit deſia pluſieurs femmes : cela eſtant bien plus vray-ſemblable ce que diſent les autres, que ce fut la fille du Roy des Euthalites qu'il eſpouſa pour lors, veu meſme que les Perſes auoient faict mourir celle qui auoit preferé la liberté de ſon mary à ſon contentement, & mis ſa vie au hazard pour le tirer de ſeruitude. En quoy les Perſes firent bien cognoiſtre leur animoſité contre ce Prince, puis qu'ils ne pardonnerent pas meſmes à la charité coniugale, laquelle ils deuoient pluſtoſt reuerer que chaſtier en ceſte Princeſſe.

Auec les forces donc du Roy des Euthalites, Cauadé s'achemina contre les Perſes, leſquels luy venans à l'encontre, il mit ſoudain en fuite, & de là s'en venant au païs, & Satrapie de ce Guſanaſcadé, qui auoit donné conſeil qu'on le fit mourir, il le déſapoincta de ſa charge de *Chanarangé*, ou Gouuerneur, & y mit Adergunibade en ſa place: puis eſtant venu au Palais Royal, il s'en ſaiſit ſans grande difficulté, faiſant mourir Zambaſé, & Guſanaſcadé, puis il fit ſon grand amy Seoſé qui l'auoit deliuré de priſon, *Adraſtadaram Selané*, qui eſtoit vn Magiſtrat ayant charge ſur toute la gendarmerie, tel à peu pres que le Conneſtable en France. Et Seoſé fut le premier & le dernier, auquel iamais vn tel Eſtat fut conferé en Perſe.

Cavade' *ſorty de priſon, de rechef Roy de Perſe.*

Cauadé ayant ainſi reconquis ſon Royaume, & deuenu ſage par ce reuers de fortune, ſe gouuerna par apres plus modeſtement qu'il n'auoit faict auparauant. Or deuoit-il de grands deniers au Roy des Euthalites, cela fut cauſe qu'il en enuoya emprunter à l'Empereur Anaſtaſe: mais en ayant eſté refuſé cela luy ſeruit de pretexte de luy faire la guerre: tellement que les Perſes le ruerēt ſur l'Armenie, & y firent des maux infinis, prirent auſſi la Cité d'Amide, & voulans paſſer plus outre, ils en furent deſtournez par les Euthalites qui leur firent la guerre. Ce qui fut cauſe qu'Amide fut recouuerte par les Romains, leſquels, comme dit Procope, corrompirent à force d'argent le Gouuerneur de la ville, que Cauadé y auoit laiſſé. Ce pendant Cauadé ſe voyant vieil, & craignant quelque changement d'Eſtat en Perſe apres ſa mort, il reſolut d'ordonner de ſon ſucceſſeur. Comme donc il eut trois fils, il taſcha de donner le Royaume au

Digitized by Google

plus ieune, nommé Coſroé, d'autant que l'aiſné qui ſe nommoit Cauadé, ne luy eſtoit point agreable : & le ſecond appellé Bazé, eſtant borgne, ne pouuoit venir à la Couronne, pource que la loy de Perſe en exclud tous les eſtropiats, ou qui ont faute de quelque membre. Mais le troiſieſme luy eſtoit plus agreable, à cauſe meſmes qu'il l'auoit eu de ſa propre ſœur nommee Abenede : & pratiqua tant cecy, qu'en fin il l'obtint. Dés lors il ſe mit à perſecuter les Chreſtiens, faiſant à quelques-vns couper le jarret, qui pour cela ne laiſſerent de cheminer : mais aſſiegeant vn certain Chaſteau des Indiens, appellé Azubdabar, & ne le pouuant forcer, il l'emporta par la priere des Chreſtiens, dedans lequel il trouua vn threſor ineſtimable, ce qui fut cauſe que deſormais il ne fut plus ſi cruel, ains qui plus eſt, il permit à quiconque voudroit de ſe faire baptiſer, & en fit ſurſeoir les recherches & punitions. Il euſt guerre contre l'Empereur Iuſtin, qui ne fut de grande duree, car la paix s'enſuiuit toſt apres, & Cauadé fit mourir tout, tant qu'il trouua des Manicheens en ſon Royaume, à cauſe qu'ils auoiẽt taſché de faire ſon fils Roy, luy eſtant encore ſain, & plein de vie: & ayant regné depuis ſa deliurance de priſon trente ans, & vnze auparauant. Il tint en tout le Royaume quarante & vn an, qu'il laiſſa paiſible à Coſroé, à cauſe que l'aiſné de ſes enfans fut occis auec les Manicheens, pour auoir conſpiré contre ſon pere : & aduint la mort de Cauadé, l'an de grace 532. ſeant à Rome Boniface II. & Iuſtinian tenant l'Empire.

Cosroe XX. *Roy de Perſe.*

25 Coſroé vint apres ſon pere à la Monarchie des Perſes, des loüanges duquel parle Agathie en ceſte ſorte : Non ſeulement, dit-il, ce Roy eſt loüé & admiré par les Perſans, qui le priſent plus que de raiſon, ains encore pluſieurs d'entre les Romains le font homme ſtudieux, & amy des bonnes lettres, qui paruint à la cognoiſſance parfaite de noſtre Philoſophie, tourna pluſieurs œuures Grecques en ſa langue Perſienne, & y en a meſmes qui le font ſi bon Platonique, que Thimee n'eſtoit pas pour le ſurpaſſer : mais Agathie ayant propoſé cecy, dit franchement cela eſtre impoſſible en vn homme barbare, né, nourry & eſleué entre des courtiſans mols, effeminez, ignorans, & flateurs : de ſorte que les gens de ſçauoir ne pouuoient auoir loiſir d'inſtruire ainſi ce Prince. Et ce qui luy donna ce bruict, fut pour la grande multitude d'hommes de ſçauoir qui frequentoient en ſa Cour, chacun s'esbahiſſant qu'vn Roy grand, puiſſant, & ſur tout barbare, aymaſt de telle ſorte les bonnes ſciences, & fiſt tel compte de ceux qui en faiſoient profeſſion. Ailleurs toutesfois Agathie le loüe par deſſus Cyrus & Xerxes.

Quant aux affaires de la guerre, ayant eu affaire contre l'Empereur Iuſtinian, qui auoit ſurmonté les Goths, la plus fiere, orgueilleuſe, & puiſſante nation de la terre, & faict teſte aux Vvandales, & autres ſortis de Septentrion, auec leſquels neantmoins il fut contrainct de faire paix pour cent & dix ans, laquelle on appella la paix ſans fin. Mais Coſroé ne la peut tenir, ains dans trois ans apres il l'a rompit, & courut iuſques en Cilicie & Syrie, prenant la grande Cité d'Antioche. Mais Beliſaire luy allant à l'encontre, le fit retirer, & le vainquit, ainſi que deſia il auoit faict à la premiere guerre.

Apres ceſte deffaite, il ſe retira en Perſe : mais il ne demeura pas long temps qu'il ne reuint ſur les terres de l'Empire, comme celuy qui aſpiroit à plus grande choſe qu'au Royaume Perſan, & ſe rua ſur la Comagene, iadis Eufratiſie: mais Beliſaire luy empeſcha encore ſes deſſeins, & le vainquit. Ceſte guerre fut fort longue, car elle continua 34. ans, du temps des Empereurs Iuſtinian & Iuſtin, & iuſqu'à tant que Martin, couſin de l'Empereur Iuſtin vint contre les barbares, & leur donna bataille en vn lieu appellé Sagarthe, où il les vainquit. Ce fut ceſte meſme annee que mourut Coſroé, ayant regné 42. ans, ayans eu touſiours quelque choſe à demeſler auec les Romains. Agathie dit qu'il mourut de regret en la Cité Royale de Seleucie, d'autant que Maurice General de l'armee de l'Empereur Iuſtin en Orient, eſtoit venu fortuitement faire des courſes vers les confins des Arpians, voiſins d'vn village, où Coſroé eſtoit pour lors de ſejour, mettant le feu de toutes parts, & paſſant le fleuue de Zirma, mettoit tout à feu & à ſang par où il paſſoit : & luy qui n'auoit point accouſtumé d'eſtre ainſi braué en ſa preſence, prit cela ſi à cœur, qu'on fut contraint de l'emporter du lieu qu'il eſtoit, à Seleucie, où il mourut, ayant regné ſelon Agathie 48. ans. Cecy aduint l'an de noſtre Seigneur 574. ſeant à Rome Iean III. tenant l'Empire Iuſtin le Ieune, & regnant en France Clotaire ſorty du ſang de Clouis.

Hormisda XXI. *Roy de Perſe.*

26 Hormiſda fils de Coſroé, paruenu à la Couronne apres la mort de ſon pere, eſperant bien mieux faire ſes affaires contre les Romains, que n'auoit fait ſon pere, vint courir les terres Imperiales, enuoyant Armiardané ſon General, lequel ayant fait ſes courſes, s'en retourna riche des deſpoüilles en la maiſon, emmenant quant & ſoy vn nombre infiny de priſonniers : mais il fut repouſſé la ſeconde fois qu'il ſe mit en campagne: car Tybere eſtant venu à l'Empire apres Iuſtin le Ieune, enuoya vers Hormiſda ſes Ambaſſadeurs, pour luy offrir la paix à ſon nouuel aduenement. Mais le Perſean deuenu plus ſuperbe par ſon heureux ſuccez, refuſa tout appointement,

Digitized by Google

tement, & ne voulut entendre à aucune compoſition Ce qu'irrita grandement Tybere, & fut cauſe qu'il aſſembla vne tres-puiſſante armee auec pluſieurs camps volans, pour aſſaillir le Perſean de toutes parts. Hormiſda cependant eſtoit allé rauager l'Armenie, & les deux armees s'eſtans finalement rencontrees, ils ſe donnerent vne forte ſanglante bataille: mais à la fin les Babyloniens tournans le dos, furent cauſe d'esbranler tout le reſte, & de la perte entiere du Perſean, ſi qu'il fut entierement deffait, ſon pauillon & bagage pris, ſes Elephans, & ce qu'il auoit de plus riche. Et pour la confuſion qui fut en ceſte bataille. Hormiſda fit vne loy, par laquelle il eſt deffendu que d'oreſnauant les Roys de Perſe n'euſſent à ſe hazarder d'entrer aux combats, de crainte de la perte de leurs perſonnes. Apres ceſte deffaite Hormiſda arma de rechef, mais Tybere ayant enuoyé contre luy deux vaillans chefs de guerre, Maurice, & Narſeres, les Perſes furent à celle fois ſi bien battus, qu'ils leur oſterent ce qu'ils auoient auparauant ſous leur puiſſance, & qu'ils auoient conquis du temps des Empereurs Iuſtinian & Iuſtin: Neantmoins Hormiſda taſchant d'effacer ſa honte par quelque genereuſe action, s'efforça de pourſuiure la vengeance des tors qu'ils auoient receus, mais le tout en vain: car il ne faiſoit qu'accroiſtre ſa perte, d'autant que Philippique Lieutenant de l'Empereur prit ſur luy Niſibin, Cité de Meſopotamie, & paſſa bien auant dans le Royaume de Perſe, d'où il emmena vne grande proye qu'il conduiſit ſeurement en la Region des Medes. Et deux ans apres Maurice tenant l'Empire, le meſme Philippique entra en Perſe, & rauageant de toutes parts dõna vn grand eſtonnement à tout le païs, ayant pris la Cité d'Armene, & vaincu les Perſeans en vne bataille, de laquelle ils ſe faiſoient fort d'emporter la victoire, à cauſe que les Mages les en auoient aſſeurez: mais l'éuenement démentit leurs fauſſes predictions: car ils y receurent vne lourde ſecouſſe. En ſomme tout le temps que regna Hormiſda, il ne combatit qu'vne fois heureuſement contre les Romains, pour laquelle deffaite l'Empereur Maurice depoſa Philippique de la charge de General de ſon armee, & mit vn nommé Commentiel en ſa place, qui eſtoit Gouuerneur d'Orient.

En ce meſme temps Hormiſda fit les Turcs ſes tributaires, les prenant apres à ſa ſolde pour marcher contre les Romains: mais tout cecy n'empeſcha point que Bara General de l'armee Perſienne ne fuſt mis en fuite, & la pluſpart de ſes ſoldats taillez en pieces. Ce qui fut cauſe qu'Hormiſda le deſapoincta de ſa charge: ce que celui-cy ne pouuant ſupporter, ſe reuolta contre ſon Roy, faiſant vne telle conſpiration contre luy, qu'en fin Hormiſda fut depoſé de ſon ſiege, empriſonné, & iniurié par Bindoé, que ce Roy tenoit en priſon, & que Beſta ſon frere auoit deliuré par la coniuration du ſuſdict Bara: de ſorte que Coſroé, fils de Hormiſda, fut mis en la place de ſon pere, quelques proteſtations ou remonſtrances que peuſt faire ce pauure Roy captif, & qu'il miſt en auant les biens qu'il auoit faits aux Perſes, de les auoir defendus contre la puiſſance des Romains, d'auoir tant de fois expoſé ſa vie pour leur ſalut, & de leur auoir encores de nouueau rendu les Turcs tributaires: mais tout cela ne peuſt faire changer de reſolution à ſes ſujects mutinez Il les pria encores, que puis qu'ils auoient ainſi ſi opiniatrement reſolu de le demettre de la Couronne, de ne luy point donner Coſroé pour ſucceſſeur, qu'il auoit vn autre fils plus propre à regner, homme doux & paiſible, au lieu que ceſtui-cy eſtoit naturellement cruel, & ambitieux. Mais ce fut ce qui haſta encore dauantage ſa totale ruine: Car Coſroé voyant que ſon pere luy eſtoit contraire, vſant de la fortune qui ſe preſentoit, ſe fit couronner Roy de Perſe l'an de noſtre Seigneur 589. & les factieux prenant le pauure Hormiſda, ſa femme, l'autre fils, vſerent d'vne tres-grande cruauté, tant ſur la mere que ſur l'enfant, les faiſans ſeyer comme vne piece de bois à la veuë de Hormiſda, lequel fut contraint de contempler ce piteux ſpectacle, & voir mourir ſa femme, & ſon fils mieux aymé, façon toute eſtrange & cruelle, puis on luy creua les yeux à luy-meſme, & condamné à paſſer le reſte de ſes iours en vne priſon perpetuelle, où Coſroé le traicta pour quelque temps aſſez doucement: mais le pere ne ſe pouuant empeſcher d'accuſer ſon ambition, trahiſon & felonnie: à la fin ce fils deteſtable fit tant battre ſon pere à coups de baſton, que le pauure Prince en perdit la vie.

Cosroe II. *du nom*, XXII. *Roy de Perſe.*

Cét execrable parricide s'eſtant ainſi eſtably ſur le throſne des Roys de Perſe, par le ſang, & la vie de ſon pere, les Perſes trouuerent le faict ſi eſtrange, qu'il n'y eut pas vn d'entre eux qui ne ſe reſoluſt d'en prendre la vengeance, & qui ne recogneuſt bien que ce Roy eſtoit tel que ſon pere l'auoit depeinct, à ſçauoir, ambitieux, cruel, & ſans aucune pitié. De ſorte que ceux qui s'eſtoient auparauant reuoltez contre le deffunct, & auoient eſté cauſe de ſa ruine, furent ceux-là meſmes qui conſpirerent contre celuy qu'ils auoient eux-meſmes eſtably, vengeans ainſi le ſang d'Hormiſda, de la mort duquel ils auoient eſté cauſe: car le meſme Bara, ou Varamé, ne pouuant ſupporter vne telle meſchanceté, fit vne nouuelle conſpiration contre Coſroé, lequel entendant que ceſtui-cy marchoit contre luy auec les forces du Royaume, luy alla au deuant auec vne autre armee qui n'eſtoit point à meſpriſer, & ſe vindrent rencontrer

Digitized by Google

en vne campagne pres le fleuue Zabe : mais Coſroé voyant que de iour à autre ſes ſoldats s'en alloient au camp de l'ennemy, & qu'on luy dreſſoit des embuſches pour le faire mourir, il tua premierement pluſieurs de ſon armee, deſquels il ſe défioit. Dequoy le camp s'eſtant tout eſmeu, & mis en armes, il ſe ſauua ſoudainement à Corceſe auec ſes femmes, trois enfans, & quelques-vns de la Nobleſſe de Perſe qui le voulurent accompagner, (& comme luy-meſme confeſſa depuis) il paruint iuſques à ce lieu par miracle, ayant prié en ſon cœur, & inuoqué le Dieu des Chreſtiens comme ſon Sauueur, & ſa meilleure & plus ſeure guide. En fin il ſe vint ietter entre les bras de l'Empereur Maurice, où il trouua en luy ce qu'il en eſperoit : car il luy donna de telles & ſi puiſſantes forces, qu'il mit ſon ennemy en route, & outre le nombre infiny des morts, Narſé General du camp Romain, prit ſix mille Perſes naturels qu'il donna à Coſroé : & quant aux Turcs, il les enuoya à l'Empereur à Conſtantinople.

L'Hiſtoire eſt fort remarquable de ſes Turcs, qui furent enuoyez à l'Empereur Chreſtien: car comme ils eſtoient tous marquez au front auec vn fer, & de l'ancre bien noire, & qu'en icelle marque il y euſt vne croix emprainte, l'Empereur s'enquit d'eux de quoy leur ſeruoit ceſte figure, puis qu'ils ne l'honoroient point, ny celuy encore qui auoit ſouffert mort en icelle marque : ils reſpondirent que quelque temps auparauant ils auoient eu vne peſte fort eſtrange au païs Perſien, de ſorte que preſque perſonne n'en eſchappoit: mais y ayant quelques Chreſtiens parmy eux, ils leurs apprirent de porter ainſi le ſigne de la croix, & que ſans faillir ils verroient ceſſer celle peſtilence : ce qu'ils firent, & auſſi toſt ils ſentirent l'effect de ceſte deliurance, & que c'eſtoit la cauſe pourquoy ils portoient ainſi la marque de leur ſalut & gueriſon.

Apres ceſte victoire Coſroé eſtant inſtitué en ſon throſne, ne ſe fia plus aux Perſeans, ains retint mille Chreſtiens prés de ſa perſonne, que Narſé luy donna des plus gentils compagnons de ſes troupes, & ainſi la neceſſité de Coſroé mit fin à la guerre des Romains auec les Perſes, laquelle dura ſeize ans, & iuſques à ce que Phocas ayant occis Maurice, occupa tyranniquement l'Empire des Romains, l'an de grace ſix cents quatre, ſeant à Rome le ſainct Pape Gregoire ſurnommé le Grand: car alors Narſé qui auoit ſeruy Maurice, & faict de grands, & notables ſeruices à l'Empire, ſe voyant maintenant entre les mains de ce tyran, ſe reuolta, & s'empara de la Cité d'Edeſſe en Meſopotamie. Ce que voyant Phocas, il commanda à Germain Gouuerneur d'Orient de l'aſſieger : mais Narſé eut recours à Coſroé qu'il auoit remis en ſon throſne, le priant de le ſecourir en ce ſien affaire, & d'aſſembler le plus de forces qu'il pourroit, afin de courir ſur les terres des Romains. Coſroé ſe ſentant redeuable à Narſé, ne faillit auſſi toſt d'enuoyer toutes ſes forces, qui liurerent le combat à Germain, lequel perdit la bataille, & luy bleſſé à l'eſpaule, mourut à quelques iours de là de ſa bleſſure. Coſroé euſt encores vne autre victoire contre les Romains, en laquelle il fiſt trencher la teſte à tout autant de Chreſtiens portans les armes, qui luy tomberent en main ; ce qu'entendant Phocas, il trouua moyen de faire venir Narſé vers luy, promettant par ſerment de ne luy faire aucun deſplaiſir : mais des qu'il le tint, il le fit bruſler tout vif.

23 Ce pendant Coſroé ce fit maiſtre de toute la Meſopotamie, & païs Syrien, & emmena vn fort grand nombre de priſonniers, ſans que pas vn luy fit reſiſtance, tant les affaires de l'Empire eſtoient lors en mauuais termes. Et l'annee d'apres Coſroé vint de rechef ſur les terres Romaines, & ſe ſaiſit de la Paleſtine, & de la Phenicie, & des terres & Prouinces d'Armenie, Capadoce, Galathie, & Paphlagonie, & vindrent en fin iuſques à Calcedoine, gaſtans, bruſlans, butinans, & emmenans hommes, femmes, enfans, & beſtial en leurs terres. Si grand dommage porta à la Chreſtienté la tyrannie de Phocas, & le deſpit de Narſé, qui ayma mieux voir vn barbare ruiner tout, que non pas vn ſien ennemy iouïr en liberté de l'Empire.

Mais apres la mort de Phocas, Heraclius tenant l'Empire, & ſeant à Rome Boniface IV. Coſroé affriandé aux conqueſtes des terres des Chreſtiens, ſe mit de rechef en campagne, l'an de noſtre Seigneur ſix cents treize: & vint en Syrie, où il print les Citez d'Edeſſe, & Capeſſe, & courut iuſques à Antioche, où les Romains luy venans faire teſte, furent rompus & mis en fuite, & y fut fait vn tel & ſi grand maſſacre, que peu de Romains ſe garantirent à ceſte fois de paſſer ſous l'eſpee de leurs ennemis : puis Coſroé continuant ſes conqueſtes, print la Cité de Ceſaree, & de Capadoce, & en ceſte meſme ſaiſon les Sarrazins commẽcerent à faire des courſes ſur le païs de Syrie, en laquelle Prouince Coſroé print la Cité de Damas, & emmena vne infinie multitude de peuple en captiuité. Ce qui cauſa que l'Empereur Heraclius luy eſcriuit, le priant de ſe déporter de l'effuſion de tant de ſang humain, & prenant tribut des Prouinces qu'il tenoit, condeſcendre à la paix. Mais le Perſan qui aſpiroit à la Monarchie, ne voulut point entendre, mais vint en la ſaincte Cité de Hieruſalem, l'an ſix cents quinze, laquelle il print, comme auſſi Zacharie le Patriarche fut mené priſonnier en Perſe, & les ornements Eccleſiaſtiques, ioyaux, & richeſſes des lieux Saincts. Sur tout il emporta la ſaincte Croix, en laquelle IESVS-CHRIST noſtre Seigneur ſouffrit mort pour le rachapt des hommes. Apres cela,

cela, Coſroé ſe rendit ſi effroyable, que l'Egypte, Alexandrie, & Lybie, & iuſques en Ethiopie, tout luy obeïſſant, il conquit encores pluſieurs villes en l'Aſie : de ſorte que pluſieurs commencerent à douter s'il n'emporteroit point la Monarchie du monde.

Cecy eſguillonna tellement Heraclius, que faiſant la paix auec les Anares, & les Huns, il vint contre les Perſes, ſecouru des Sarrazins, & venant aux mains il les deffit en prenant cinquante mille priſonniers, leſquels il laiſſa aller depuis ſans rançon : mais Sarbora General de l'armee Perſienne, vſant de l'infidelité naturelle aux barbares, courut encores ſur les Chreſtiens. A ceſte cauſe Heraclius s'arma de rechef, & reconquit tout le païs vſurpé par les Perſeans, iuſques à la terre des Medes, recouura la ſaincte Croix, & la rapporta en Hieruſalem. En fin Coſroé ayant regné l'eſpace de trente-neuf ans, mourut miſerablement, eſtant occis par ſon propre fils, qui le fit mettre en priſon auec vne chaiſne de fer au col, le nourriſſant de pain & d'eau, & luy reprochant qu'il en auoit faict mourir pluſieurs de tel genre de ſupplice, receuant ainſi par ſon propre fils le chaſtiment de la cruauté qu'il auoit exercee enuers ſon pere.

Siroé XXIII *Roy de Perſe.*

Siroé ayant ainſi faict miſerablement mourir ſon pere, vint à la Couronne des Perſes : mais ſon regne ne fut pas long : car il ne dura qu'vn an, durant lequel il deliura tous les Chreſtiens qui eſtoient lors captifs en Perſe, & enuoya ſain & ſauf le Patriarche de Hieruſalem, auec les ornemens & ioyaux Eccleſiaſtiques en ſon païs de Paleſtine.

Adhesir XXIV. *Roy de Perſe.*

Apres la mort de Siroé regna Adheſir ſon fils, lequel ne tint la Principauté que ſept mois, à cauſe que Sarbara luy courut ſus, l'occit, & s'empara du Royaume, ſur lequel il pretendoit, il y auoit long temps.

Sarbara XXV. *Roy de Perſe.*

Sarbara ne fut pas long temps en la iouïſſance de ce qu'il auoit tant deſiré : car ayant regné ſix mois, ſes ſubiects l'occirent comme n'eſtant point du ſang Royal.

Bornan XXVI. *Roy de Perſe.*

Les Perſes s'eſtans ainſi deffaits de Sarbara, ils eſleurent en ſon lieu Bornan fils de Coſroé, lequel ne iouït de la Couronne que ſept mois.

Hormisda II. *du nom* XXVII. *Roy de Perſe.*

Hormiſda ſecond du nom, luy ſucceda, & fut le dernier des Roys de Perſe, de la race d'Artaxaré, ſur lequel les Sarrazins & Mahometans conquirent le païs Perſan, l'an de grace 634. & 413. depuis qu'Artaxaré oſta la Monarchie aux Parthes, ayants occis Artaban leur ſouuerain.

Des Roys de Perſe Mahometans.

DESCRIRE maintenant la genealogie, & la ſucceſſion des Arabes, qui ont poſſedé la Perſe lors que le Mahometiſme s'eſtablit en ces quartiers là, cela eſt ſi confus, & ceux qui en ont eſcrit en parlent auec ſi peu d'ordre, qu'à peine le lecteur en pourroit il tirer quelque inſtruction, ces ſiecles-là n'ayans point rencontré des Hiſtoriens ſi diligens qu'vn Agathias, qui en ayant voulu obſeruer l'ordre particulierement. Laiſſant doncques les choſes en leur obſcurité, cét Abregé ne permettant pas de s'eſtendre ſur ce ſuject, comme la choſe le deſiroit, il ſuffira de dire que les Arabes ayans tenu longuement ceſte Prouince, les Turcs vindrent apres qui les en depoſſederent en leurs premieres courſes : leſquels paſſans outre, vindrent en la petite Aſie, où ils dreſſerent apres ceſte Monarchie que nous voyons à preſent, deſquels ſortirent alors ces Noradins, & Saladins, qui depuis firent tant d'ennuis aux Chreſtiens en la Terre Saincte. Mais ceux-cy eſtans chaſſez, & de leurs païs Turqueſtan, & de la Perſe, par les Tartares auec changement de race, aduint auſſi celuy de l'Eſtat, & du nom des Prouinces : car Zazatay frere du grand Cham de Tartarie, ayant pris iadis les terres nommees Margiane, Segdiane, & Bactriane, elles furent auſſi dites Royaume de Zacatay, comme à preſent elles ſont appellees : Apres cecy Ocatacham vſurpant les Royaumes de Mede, Parthe & Perſe, il voulut que tout cela fut dit Azamie. De là eſt venu que les Perſans ſont appellez Azemiens.

Ceſte race des Tartares regna en Perſe depuis enuiron l'an 1260. iuſques à ce que Tamerlan ſe fit Seigneur de la plus part de l'Orient, apres auoir vaincu Bajazet Empereur des Turcs. Car des enfans de Tamerlan ſont ſortis les Roys de Perſe qui ont regné iuſqu'au Sophy, le regne deſquels n'a eſté de guieres longue duree : car Tamerlan mourut l'an de grace 1403. & le Sophy empieta le païs de Perſe, enuiron l'an de noſtre Seigneur 1478. De ſorte que ce grand Vſun-Caſſan, qui eut ſi long temps affaire contre les Turcs, eſtoit fils de Tamerlan, ou de l'vn de ſes enfans, comme ainſi ſoit que les terres de Zacatay ſont demeurees ſans guerre ſous la Seigneurie des Roys de Perſe, depuis qu'Vſun-Caſſan en eut chaſſé vn certain nommé Iauſa, que l'on diſoit eſtre encores de l'ancienne race des Sarrazins.

Digitized by Google

VSVN-CASSAN, *ou* ASSAMBEY, *Roy de Perſe.*

30 VSun-Caſſan s'eſtant ainſi rendu paiſible poſſeſſeur de ſon païs, s'allia auec l'Empereur de Trebiſonde, eſpouſant Deſpinacateon, que cét Empereur Chreſtien luy bailla en mariage, pour auoir du ſupport contre Mahomet ſecond du nom Empereur des Turcs qui luy faiſoit la guerre. Ceſte Dame eut permiſſion d'VSun-Caſſan de viure en liberté de conſcience, & auec exercice de ſa Religion, ayant ordinairement auec elle des Caloyers, qui celebroient le diuin ſeruice deuant elle: eut d'VSunchaſſan vn fils, & trois filles, la premiere deſquelles fut donnee pour eſpouſe à Sechaidar pere de Sophy, & les deux autres ſe tindrent auec ſa mere lors qu'elle ſe retira auec le congé de ſon mary, pour viure ſolitairement en vne ville d'Aſſyrie nommee Iſcartulbiert, où elle fut vn long temps auec ſes filles nourrie aux deſpens du Roy, qui luy faiſoit richement fournir toutes choſes neceſſaires iuſqu'à la mort: & elle decedee, fut enterree en la Cité d'Amid, en l'Egliſe S George, où encores l'on void ſon tombeau. VSun-Caſſan eut guerre contre le Turc, & pour le faict de ſon beau pere l'Empereur de Trebiſonde, & pource que le Perſan querelloit le païs de Cilicie, à preſent Caramanie, que le Turc diſoit eſtre ſien. Or comme il perdit la Caramanie, le Turc s'en eſtant faict le Maiſtre, auſſi ne peut-il rien faire pour le ſupport du pauure Trapeſontin, lequel Mahomet vainquit, & ſe fit Seigneur de ſes terres, ainſi qu'il auoit faict de celle de Caraman, non que les Perſes ne ſoient auſſi vaillans que les Turcs: mais pource que l'vſage du canon eſtant entre eux incogneu, & le Turc en ayant en abondance, il les eſtonna, & rompit auec ceſte tempeſte orageuſe de l'artillerie. Ce qui fut cauſe qu'Aſſambey requiſt aux Venitiens de faire la guerre au Turc, & que de ſon coſté il ne failliroit de l'aſſaillir, & qu'au reſte les Turcs l'ayant mis en route auec leur artillerie, ils feroient bien de l'en ſecourir, afin qu'à forces pareilles ils puiſſent affronter leur aduerſaire.

Le Turc cependant fit grande aſſemblee pour courir ſus au Perſan, & luy faire la guerre en vengeance de ce qu'il auoit ſecouru Pirohomat Roy de Caramanie, & ayant paſſé la Paleſtine & Syrie, trauerſa le fleuue Fraat, & vint iuſqu'au lac d'Argis, ou Gelucalat, & prit la Cité d'Arſingan, pour n'eſtre point forte ny tenable. En ces quartiers luy vint au deuant VSun Caſſan auec ſes forces, & ayant ſes enfans en ſa troupe, le premier nommé Calul, le ſecond Vgurlimehemet, le troiſieſme Zainel: & ſon camp aſſemblé de diuerſes nations telles que ſont Perſes, Parthes, Albanois, & Georgiens Tartares, & ce neantmoins VSun-Caſſant voyant l'ordre que tenoient les Turcs à ſe camper, il en fut tout eſtonné, & ayant eſté long temps ſans mot dire, à la fin dit ces paroles, *Baycabexemne deriadir*, qui ſignifie. Ha! fils de putain, quelle mer voicy: car il diſoit que l'oſt Turqueſque reſſembloit vne mer: puis voyant comme les Turcs commençoient à paſſer: il renuoya vne troupe & eſcadron des ſiens pour leur empeſcher le paſſage, & là s'attacha vne furieuſe eſcarmouche, où mourut grande multitude de peuple tant d'vn coſté que d'autre: mais la deffaite des Turcs eſtoit plus grande, à cauſe que les Perſans ſe pouuoient donner ſecours les vns aux autres: ce qui n'eſtoit loiſible aux Turcs, pluſieurs deſquels eſtoient noyez, ne ſçachant ſuyure le gué du fleuue. Et à la fin mis en route. VSun-Caſſan en fit vn piteux maſſacre, & la nuict venant, les fit retirer, chacun ſonnant la retraicte: mais la victoire demeurant à VSun-Caſſan, à cauſe qu'il perdit peu d'hommes des ſiens, ou par glaiue, ou par la force, & impetuoſité des eaux, voire vn ſeul n'en fut faict priſonnier, là où les Turcs perdirent douze mille hommes, entre leſquels, il y auoit pluſieurs hommes de remarque. Et cecy fut l'occaſion que Mahomet n'oſa paſſer plus outre aux païs du Roy de Perſe, voyant la difficulté ſi grande de le vaincre à cauſe des riuieres, deſerts: & montagnes qu'il failloit paſſer. Le Turc ſe retirant, les Perſans prindrent plus grand cœur, & paſſant le fleuue, furent ſi fols que de donner deſſus les Turcs: mais ceſte furie ne leur dura guieres, car VSun-Caſſan fuyant ſur vn cheual Arabe, donna occaſion aux autres de faire le ſemblable: & en ce deſordre fut occis Zainel ſon fils. Il eſt vray que les Perſes combatirent ſept à huict heures, & euſſent encor tenu teſte plus long temps, n'euſt eſté qu'VSun-Caſſan craignant que Muſtapha fils de Mahomet Roy Turc ne l'enfermaſt auec ſes troupes, prit la fuitte comme dit eſt, & cauſa la mort de ſon fils, & de dix mille hommes de ſes ſoldats, & de la perte de la Cité de Caratſar, qui eſtoit chef du païs ſuject au Gouuernement de Iacnel fils d'VSun-Caſſan, qui fut occis en la ſuſdite bataille: apres laquelle en l'an mil quatre cents ſeptãte quatre, comme le Roy Perſan fut de propos d'aller à l'herbe, ſuiuant la couſtume de ces païs, que pour le chaud on eſt contrainct de changer de paſture deux ou trois fois l'annee, eſtant pres de la Cité de Soltanie, il luy fut porté nouuelle comme Vgurlimehemet s'eſtoit reuolté de luy, & auoit priſe la Cité de Siras, & pour ce le pere dreſſant ſon armee s'en alla auſſi toſt pour punir ſon fils de telle folie: Vgurlimehemet oyant que le Roy venoit contre luy n'eut garde de l'attendre, ains prenant ſa femme, enfans, meubles & joyaux, il s'enfuit vers le Turc, enuoyant de ſes gens pour auoir ſauf-cõduit de Bajazeth II. du nom, lequel le fit ſoudain entendre à Mahomet ſon pere, qui voulut que le ſauf-conduit luy fut donné, mais il deffendit à ſon fils de ſortir de la

Cité

Cité d'Amaſie pour aller au deuant du Perſan, lequel il deſiroit bien qu'il fut honoré, mais que ce pendant on prit garde qu'en ſon fait n'y eut quelque cautelle & tromperie. Vgurlimehemet ſe doubta de ceſte deffiance, pource enuoya-il ſa femme & ſes enfans deuãt comme pour oſtages: puis il arriua auec quelques trois cens cheuaux; & Bajazeth le receut fort courtoiſement, le traitta & banqueta auec grande magnificence. Apres cecy le fils du Perſan fut vers le Turc Mahomet qui luy fit encore meilleur viſage que ſon fils, & luy promit de le faire Roy de Perſe, & de deſtruire Vſun Caſſan qui luy eſtoit mortel ennemy.

Ainſi il luy donna forces, & Vrgulimehemet reprenant la route de ſon païs auec les troupes Turqueſques, ne fut pas ſi toſt à Siras, qu'il ſe mit à faire des courſes ſur les terres de ſon pere. Vſun-Caſſan, enuoya quelques ſoldats pour luy faire teſte, mais non en ſi grand nombre qu'on nevit bien qu'il ne ſe ſoucioit pas beaucoup de ce que ſon fils entreprenoit, mais c'eſtoiẽt ruſes pour le pluſtoſt attrapper; car il fit courir le bruit d'eſtre fort paſſionné de la reuolte de ce ſien fils, & qu'il l'eut ainſi perdu, & pource on feignit encore qu'il eſtoit fort malade, & pour mieux le faire croire il fut quelque temps ſans ſortir de ſa chambre; & ſans que perſonne y entraſt que ceux auſquels il auoit plus de fiance: ſi bien que le bruit courut iuſqu'à Conſtantinople que Vſun-Caſſan eſtoit griefuement malade de melancholie de ce que ſon fils l'auoit ainſi delaiſſé. Or ce bruit de ſa maladie croiſſant de iour à autre, quelques vns de ſes plus loyaux dõnerent à entendre qu'il eſtoit mort, enuoyerent lettres à Vgurlimehemet qu'il s'en vint occuper la Seigneurie auant que pas vn de ſes autres freres le deuançaſt, & afin qu'il ne ſe doubtaſt de fraude on celebra les obſeques du Roy par tout le païs, ce qui donna plus d'aſſeurance à Vgurlimehemet qui auoit receu trois meſſages ſecrets qu'on luy auoit enuoyez pour cet affaire, de s'en aller à Tauris où il fut receu & conduit au Palais, auquel il trouua ſon pere ſain, ſauf & ſans maladie quelconque, qui le fit empoigner & mourir ſans aucun eſgard que ce fut ſon fils, & celuy que iuſtement il deuoit ordonner ſon ſucceſſeur à la couronne.

Apres la mort de ce pauure Prince rebelle, Vſun-Caſſan dreſſa vne groſſe armee en l'an mil le quatre cents ſeptante-ſept, feignant d'aller contre le Turc, mais ce fut pour courir ſus au Roy de la Georgeanie, iadis Iberie, à cauſe que les Georgeantens luy auoient refuſé ſecours lors qu'il eſtoit allé contre le Turc. Mais le Roy & encore vn autre ſien voiſin practiquerent l'accord auec quelque ſomme de deniers qu'ils luy donnerent, & ainſi retenant vn fort qui eſt ſur les paſſages appellez Tiflis, il ſe retira à Tauris, où en l'an de noſtre Seigneur mil quatre cents ſeptante huict, laiſſant quatre fils, trois d'vne meſme mere, & le quatrieſme qui eſtoit ſorty de Deſpinacaton Princeſſe de Trapezonde, lequel eſtant aagé d'enuirõ vingt & vn an, fut eſtranglé par la conſpiration des freres, leſquels ne vouloient pas que le fils d'vne Chreſtienne, & luy meſme peut-eſtre ſe reſſentant de la profeſſion de ſa mere euſt quelque commandement ſur la Perſe.

Iacvb Patischa II. *Roy de Perſe de la race d'Vſun-Caſſan.* 11

Le ſecond des enfans d'Vſun Caſſan qui s'appelloit Iacub Patiſcha fit accord auec ſon troiſieſme frere nommé Mango qui fut cauſe que l'aiſné fut contraint de s'enfuir, ſi bien que Iacub ſe fit Roy l'an mil quatre cens ſeptante & neuf. Ceſtui-cy eut guerre auec le Souldan d'Egypte, lequel enuoya ſes Mammelus iuſques en Aſſyrie en l'an mil quatre cens octante deux: & apres longue guerre diuers combats, eſcarmouches & ſurpriſes, les Perſeans emporterent la victoire, repouſſerent l'Egyptien, & challerent de l'Aſſyrie & Meſopotamie, où ils eſtoient entre ce qui aduint l'an de grace 1487. Ce Iacub Patiſcha qui vſurpa la Seigneurie de Perſe print à femme la fille du Seigneur de Samurra, laquelle fut cauſe de ſa ruine: car elle eſtant extremement desbordee, s'amouracha d'vn gentil homme de la ſuitte de ſon mary, & d'autant que ſon galant n'eſtoit pas petit compagnon, elle ne cherchoit auſſi que les moyens de faire mourir ſon mary afin que ſon Seigneur vint à la couronne, lequel elle voyoit eſtre des plus proches pour luy ſucceder. Ainſi ayant intelligence auec ſon paillard, elle compoſa & meſla auec luy vn poiſon fort ſubtil & dangereux: puis dreſſant vn baing odoriferant comme les Perſes ont de couſtume d'en vſer, Iacub y vint auec vn ſien fils aagé de ſept à huict ans, & entrant au baing y fut vn fort long temps: puis s'en venant au ſerrail des Dames, elle qui ſçauoit que ſon mary ſouloit boire ſortant du baing, luy vint au deuant, luy preſenta en vn vaſe d'or le breuuage de ſa mort auec vne contenance plus gaye que de couſtume, ſauf que la traiſtreſſe n'auoit pas ſi bõne couleur, ce qui donna quelque ſoupçon au miſerable Prince: & pour ceſte cauſe il voulut que ſa femme fit l'eſſay, ce qu'elle n'oſa refuſer, ainſi elle beut, puis le Roy lequel donna à ſon pauure enfant: & fut ceſte mixtion de telle & ſi violente operation que dedans la minuict enſuiuant tous trois en moururent: ce qui donna vn grand eſtonnement & confuſion à toute la Cour, voyans les Princes & Seigneurs vne mort ſi ſoudaine, laquelle cauſa de grands troubles par tout le Royaume de Perſe, qui vint comme en cõqueſte & partage entre les plus forts: car ceux qui eſtoient du ſang d'Vſun-Caſſan vſurperent des Seigneuries celles qui leur vindrẽt le mieux à propos,

Iulaver III. *Roy de Perſe de ceſte lignee.*

Iulauer parent du deffunct Roy ſucceda; car l'autre eſtoit mort ſans hoirs, lequel regna trois ans, & ne fit choſe digne de memoire.

Basyngir IIII. *Roy de Perſe de ceſte lignee.*

A Iulauer ſucceda Baſyngir celuy qui auoit conſpiré la mort de Iacub auec ſa paillarde d'eſpouſe, lequel ne regna que deux ans.

Rvstan V. *Roy de Perſe de ceſte lignee.*

Apres luy vint vn nommé Ruſtan, ieune Seigneur aagé d'enuiron vingt ans, & lequel en regna ſept: ce fut contre luy que le pere du Sophy fit la guerre. Ceſtuy-cy ſe nommoit Secaidar, & auoit (comme il a eſté dict) eſpouſé l'aiſnee des filles d'Vſun-Caſſan, eſtant le chef de la ſecte de ceux que depuis on appelle Sophis: c'eſt à dire, de ceux qui ne reçoiuent point l'Alcoran, qui ſuiuent l'interpretation de Halygendre de Mahomet, lequel auoit dreſſé vne nouuelle ſecte en la doctrine Mahometiſme.

Or ſous ce Secaidar il y en auoit pluſieurs eſpars çà & là qui ſuiuoient ſon opinion, & le reueroient comme vn ſainct homme, lequel ſe tenant à Ardeuil cité aſſiſe non guere loin du lac de Vaſthan, preſchoit ſa doctrine au peuple, & en auoit attiré vn nombre infiny à ſa ſuitte. Il auoit ſix enfans, trois maſles, & autant de femelles, ennemy mortel des Chreſtiens. Les Mahometans croyans faire paroiſtre leur perfection, d'autant plus qu'ils portent de haine aux Chreſtiens: ceſtuy-cy alloit fort ſouuent faire des courſes ſur les Circaſſiens, leſquels ſe voyans ainſi preſſez par la grande puiſſance des Sophiens, eurent recours au Roy de Perſe, qui lors ſe nommoit Alamut.

Alamvt VI. *Roy de Perſe de ceſte lignee.*

32 Cet Alamut auoit ſuccedé à Ruſtan, & eſtoit lors à Tauris quand on luy apporta les nouuelles que Secaidar s'eſtoit emparé de la ville de Derbent, aſſiſe ſur la mer Caſpie, ſeruant de paſſage & deffence d'aller de pays en autre pour n'y auoir qu'vn deſtroit. Cela fut cauſe qu'Alamut enuoya vne armee contre les Sophians, leſquels ſe preparerent à la bataille, & venans aux mains quelque reſiſtance que les Sophians ſceuſſent faire, & qu'ils euſſent fait mourir plus de quatre mille Perſiens, ſi eſt-ce toutesfois en fin qu'ils perdirent la bataille: Secaidar eſtant occis ſa teſte luy fut tranchee, & donnee aux chiens pour la deſchirer, le reſte des Sophians fut mis en route, & la pluſpart taillee en pieces: car la haine qu'on leur portoit eſtoit ſi grande, que quelque part qu'on en ſceuſt quelqu'vn, il eſtoit impoſſible de luy ſauuer la vie.

Les enfans de Secaidar aduertis de ceſte nouuelle s'enfuyrent, l'vn en la Natolie, l'autre en Alep, & le troſieſme en vne Iſle nommee Armining aſſiſe ſur le lac de Vaſthan ou Gelucalat: ceſtuy-cy ſe nommoit Iſmaël, aagé de treize ou quatorze ans, beau à merueilles, la façõ grande, & neantmoins courtoiſe, & qui promettoit en la face quelque choſe de grand à l'aduenir. Le Preſtre Armenien qui print cet enfant en garde eſtoit grand Aſtrologue, & ſçauant en la Iudiciaire, lequel fut de tant plus ſoigneux de l'eſleuer, qu'il recogneut par ſa ſcience que cet enfant eſtoit pour aduenir vn iour à vne grande ſeigneurie. A ceſte cauſe il le tenoit ſecret à cauſe qu'on le cherchoit par tout pour le faire mourir. Ce Preſtre taſchoit de l'endoctriner en la loy Chreſtienne. A quoy peut eſtre il euſt gaigné quelque choſe, ſi l'ambition n'euſt d'auantage poſſedé le cœur de ce ieune Prince que la pieté, mais luy qui auoit d'autres intentions demanda le congé à ſon maiſtre & gouuerneur qu'il tenoit au lieu de pere, comme il reſpecta auſſi toute ſa vie le lieu d'Armining, ſe monſtrant aſſez fauorable aux Chreſtiens. Et partant d'Armining il s'en alla à Chilan où il ſe tint chez vn Orfevre grand amy de la ſecte Sophiane, & affectionné ſeruiteur à la maiſon de Secaidar. De là il eſcriuoit ſouuent à ſes amis ſe tenans à Ardeuil, auec leſquels pratiquant ainſi par lettres & ſecrets meſſages: en fin ayans, ce leur ſembloit, fort bien diſpoſé leurs affaires, ils ſe reſolurent de venger & la mort de leur Prophete Secaidar, & la deffaicte & maſſacre des Sophiens à Derbent par les ſoldats d'Alamut.

La premiere entrepriſe d'Iſmaël fut ſur le chaſteau de Maumutaga aſſiſe ſur la mer Caſpie, lequel il emporta par ſurpriſe, à cauſe que nul ne penſoit en luy, & que la place eſtoit ſans aucunes forces, & ſans que les gardes ſe ſouciaſſent beaucoup de ſe tenir aux portes. Ce chaſteau leur ſeruit de retraite, apres auoir faict leurs courſes, cõme eſtant en lieu imprenable, & ayant tout moyen de ſe fournir de viures ſur la mer, à cauſe que là abordent tous vaiſſeaux qui voguent le long de la mer Caſpie.

Or voulut le bon heur d'Iſmaël qu'au bourg aſſis au deſſoubs du chaſteau, il trouua vn threſor d'vn prix ineſtimable, auec lequel il commença à gagner le cœur des hommes, à faire leuee de ſoldats, enuoyer des preſens aux grands, & à ſe ſeruir de tous les artifices qu'ont accouſtumé d'vſer ceux qui aſpirent à l'vſurpation des Empires, ne laiſſant rien en arriere qui peut ſeruir à l'aduancement de ſa cauſe: ſi bien que luy qui n'auoit que deux cens hommes lors qu'il prit le chaſteau ſuſdit, auec leſquels il commença plus hardiment à courir les terres d'Alamut,

& à gagner

Digitized by Google

à gagner pays, comme querellant la couronne à luy deuë pour eſtre yſſu de la fille d'Aſſambey, & que celuy qui regnoit n'eſtoit point, comme ils diſoient, du ſang Royal de Perſe.

Alamut d'autre part voyant l'impoſſibilité de prendre & forcer Maumutaga, ne voulut y enuoyer armee pour l'aſſieger, ioint qu'il penſoit que le Sophy ne paſſeroit point outre, ains ſe contenteroit de ceſte piece, & que cependant luy tenant le bec en l'eau, & faiſant ſon compte de l'aſſaillir il ceſſeroit de ſe tenir ſur ſes gardes, & ainſi il auroit auec le temps le moyen de l'attrapper & le punir de ſes fautes tout à vne fois Mais c'eſtoit compter ſans ſon hoſte: car Iſmaël ayant aſſemblé vne aſſez puiſſante armee, vint aſſieger la cité de Sumachia grande & riche ville, aſſiſe entre les Armeniens, & les Medes, non loing de la mer Caſpie. Sermanglogli Roy d'icelle, ne ſe voyant pas aſſez fort pour tenir teſte aux Sophians, quitta la ville, & s'enfuit au chaſteau de Caliſtan, qui eſtoit vne place imprenable: & Iſmaël print Sumachia, & y fit vn piteux maſſacre d'habitans, en laquelle il s'enrichit, & les autres ſoldats de ſon armee, tellement qu'il les attiroit par ſes largeſſes & courtoiſies, ſi que le bruit eſtoit preſque eſpars par tout l'Aſie, qu'Iſmael eſtoit le plus ſage, vaillant, courtois, & liberal Prince de la terre: ce qui eſtoit cauſe que pluſieurs ſe faiſoient Sophians ſeulement pour participer aux butins & conqueſtes de ce Prince.

Cependant Alamut voyant l'heureux ſuccez de ſon ennemy aſſembla ſes forces, comme le Sophy de ſon coſté, & ne s'oublia point, & enuoya vers les Roys d'Iberie ou Georgeanie; qui eſtoient trois, l'vn appellé Scenderbey, le ſecond Gargarambey, & le troiſieſme Muzambey, pour leur demander ſecours auec grandes promeſſes d'affranchir les Chreſtiens par toute la Perſe (car les Georgiens font profeſſion de la Religion Chreſtienne) propoſant encore d'enrichir tous ceux qui le voudroient ſuiure.

Ces trois Princes luy enuoyerent chacun d'eux 3000. Cheualiers, & iuſques à ſix mille Iberiens, tous vaillans & hardis guerriers, & des meilleurs combattans qui ſe retrouuent en tout l'Orient, leſquels venans trouuer Iſmael à Sumachia furent par luy courtoiſement reçeus, & leur fit de grands preſens des richeſſes qu'il auoit gaignees à Sumachia. Alamut qui n'eſtoit lors aagé que d'enuiron ſeize ans, & Iſmael de dix-neuf, voyant le grand appareil de ſon aduerſaire vint à Tauris, & de là print la route de Sumachia, en reſolution de l'aller trouuer & de là combatre, comme auſſi Iſmael luy alla au deuant accompagné ſeulement, à ce qu'on dict, de ſeize à vingt mille hommes: mais tous gens deſlite & tres-bons combatans. Ces deux ieunes & courageux Princes ſe rencontrerent entre Tauris & Sumachia; où ayant vn grand fleuue ſeruant de barriere à l'vn & l'autre, & le Sophy fit tant qu'il en trouua le gué, & de nuict au deçeu de ſon ennemy, vint ſur le poinct du iour donner deſſus l'armee d'Alamut de telle furie, qu'auant preſque que ſes gens fuſſent deſenyurez & eſueillez, Iſmaël en auoit mis la plus part en piece: de ſorte qu'Alamut fit beaucoup de ſe ſauuer à Tauris, auec quelque petite troupe des ſiens, car tout le reſte fut mis au fil de l'eſpee par Iſmaël, lequel ayant repoſé ſon camp l'eſpace de quatre iours, il s'achemina vers Tauris, où il entra ſans reſiſtance pour n'eſtre la ville telle qu'elle peuſt faire reſiſtance à vne armee, à cauſe qu'elle n'eſt point ceinte de murailles, ny le peuple d'icelle guiere propre pour la guerre; Iſmaël exerça là de grandes cruautez ſur toute la race de Iacub, de laquelle il ne laiſſa pas vn ſeul en vie, ains faiſoit ouurir les ventres des femmes enceintes, & en tirer le fruict, qu'il fit maſſacrer, & non content de s'acharner ſur les viuans, il faiſoit la guerre aux morts: car ayant faict chercher le corps de Iacub & d'autres Seigneurs, & ſur tout de ceux qui ſe trouuerent à la bataille de Derbent où Sacaidar ſon pere fut occis, les oſſements deſquels il fit bruſler à la place publique, & pour monſtrer combien l'effuſion de ſang luy eſtoit agreable, il commanda qu'on luy amenaſt trois cens paillardes publiques, auſquels il fit trencher les teſtes. & autant en fit-il de quatre cens hommes de ceux qui eſtoient de la ſuitte du Roy Alamut, comme auſſi on ne ſçait pour quelles raiſons ils firent tuer tous les chiens qui ſe trouuerent en la cité de Tauris, & pour comble de toute meſchanceté & cruauté, il fit mourir ſa propre mere, laquelle comme il a eſté dict, eſtoit de la famille d'Vſun-Caſſan: mais que le Sophy auoit eu horreur, à cauſe qu'elle eſtant encore ieune apres la mort de Sacaidar elle s'eſtoit remariee à vn grand ſeigneur de Perſe, l'vn de ceux qui s'eſtoient trouuez en la bataille de Derbent: car de là il faiſoit conſequence qu'elle hayſſoit ſon premier mary, & auoit en horreur tout ce qui en eſtoit ſorty, & que partant elle s'eſtoit remariee à ceſtuicy, afin que le fruict qui en ſortiroit peuſt paruenir à la couronne, & en priuer ceux du premier lict: mais en quelque façon & pour quelque occaſion que ce puiſſe eſtre qu'il commit ce paricide, il a touſiours fait paroiſtre qu'il a eſté vn des cruels Princes qui iamais porta couronne, & ainſi faillit la lignee Royale des deſcendans d'Vſun-Caſſan, apres auoir tenu la couronne de Perſe l'eſpace de

LIGNEE DES SOPHIANS.

Ismael Sophy I. *Roy de Perſe de ceſte lignee.*

23 Iſmaël s'eſtant ainſi eſtably en la iouyſſance du Royaume, continua ſes victoires & rigueur tout enſemble cõtre ceux qui luy voulurent reſiſter, ce qui fut cauſe que pluſieurs grands Seigneurs vindrent luy faire hommage, luy baiſer la main, & prenoient le Caſſelbas ou Tulban, au bout rouge, qui eſt la propre marque des Sophians, comme faiſans profeſſion de ſa ſecte, quoy que dedans leur cœur ils euſſent vne opinion toute au contraire, & y eut fort peu de Perſes qui refuſaſſent d'accepter le Caſſelbas, craignans ſa force & ſa fureur: or tandis qu'Iſmael ſe tenoit à Tauris faiſant feſte & s'eſioüiſſant auec ſes Capitaines, voicy Muratchan Sultan de Bagadeth ſorty du ſang d'Aſſambey qui luy vint faire la guerre, ce qui mit fort en cerueſle Iſmael, lequel toutesfois ne perdant point courage, aſſembla ſes forces, exhortant ſes ſoldats, & les animant, de ſorte qu'encore que Muratchan fit le ſemblable, & tout le deuoir d'vn bon & vaillant chef de guerre, ſi bien que le combat dura vn iour entier, auec vne telle opiniaſtreté, & ſi grand maſſacre de part & d'autre qu'on tient que depuis Darius il ne s'eſtoit point donné en Perſe vne ſemblable bataille, la victoire & l'honneur en demeura neantmoins à Iſmael, l'autre eſtant contrainct de s'enfuir en Babylone, ceſte victoire aduint enuiron l'an 1499. Iſmael n'ayant pas encore atteint l'an 19. de ſon aage.

Apres cecy Iſmael ſe reſolut de reduire ſous ſa puiſſance la prouince de Diarbek ou Meſopotamie qu'il ſçauoit auoir eſté de tout temps ſous la domination des Roys de Perſe, & eſtoit pour lors ſous la puiſſance de pluſieurs particuliers entr'autres Sultan Calib Seigneur d'Azanchiſe, lequel aduerty des deſſeins d'Iſmael vint de ſon mouuement, & auparauant que d'en eſtre ſemond pour l'obliger d'auantage à le bien traitter, luy baiſer la main, print le Caſſelbas, & s'offrit pour luy eſtre bon & fidelle ſubiect & ſeruiteur, ce qu'Iſmael eut ſi agreable qui luy confirma ſon eſtat, & luy donna ſa ſœur en mariage: il vſa encores de beaucoup de courtoiſie à l'endroit de quelques Turcs venus de la Natolie, qui luy preſenterent leur ſeruice, & prindrẽt le Caſſelbas, le principal deſquels auoit nom Vſtagialu Momutbeg, auquel le Sophy donna le gouuernement de Diarbek, ſauf les citez d'Aranchef & Amide, qui demeurerent à ſon beaufrere Sultan Calib, lequel ayant paſſé les bornes qui luy auoient eſté limitees par le Sophy, comme on en faiſoit courir le bruit, on luy fit commandement de quitter ces citez à Vſtagialu, auquel auſſi on manda que bien que Calib fut beaufrere du Roy, ſi eſt-ce que ſa Maieſté entendoit qu'il eut ſuperintendance de la prouince, qui fut cauſe que Calib refuſant d'obeyr à ce mandement, pour ce que les Curdes de la nation deſquels il eſtoit, obeyſſent fort mal volontiers aux Sophians, fut pourſuiuy par Vſtagialu, que le Sophy auoit auſſi honoré du mariage d'vne autre ſienne ſœur, qui luy oſta la plus part de ſa Seigneurie, & le tout par les menees du Sophy, qui le faiſoit expres pour ruiner tous les Princes naturels du pays qui luy pouuoient faire teſte, aſſeuré que les eſtrangers par luy aduancez, n'auroient moyen de long temps de luy faire reſiſtance. Le pays de Diarbek reduit ſous ſon obeyſſance, il aſpira incõtinent à celuy des Alidouliens peuples de la petite Armenie qui auoient vſurpé quelques terres du viuant de Iacub, aſſembla de grandes forces l'an 1510. Vſtagialu qu'il y auoit enuoyé auparauant n'y ayant ſçeu rien faire. Il y vint doncques en perſonne, & fit vn plus grand amas de gens de guerre que de couſtume, non qu'il en fut de beſoin pour ruiner ceux à qui on auoit affaire, ains ſeulement pour ce qu'il craignoit que le Turc ou l'Egyptien n'entrepriſſent la deffenſe de celuy qu'il vouloit chaſtier: ainſi enuoya-il à l'vn & à l'autre les prier de ne ſe meſler point des affaires de l'Aliduly, & quant à luy il proteſtoit de ne rien entreprendre ſur quel que ce fut de ces deux Princes, ayant ceſte aſſeurance, il courut le pays d'Aliduly qu'il cõquiſt pour la plus grande partie, occit quelques-vns des enfans Royaux, & fit vn grand maſſacre de ce peuple: mais à la fin il fallut qu'il ſe retiraſt à cauſe des grandes & exceſſiues froidures qu'il faict en ce pays: mais en s'en allant il print la ville de Caſirie ou Ceſaree deffenduë par le Carbey fils d'Aliduly, quoy que ce Prince fut bien accompagné, & que la place fut fournie de toutes choſes neceſſaires, en laquelle s'eſtant ſaiſy de ce ieune Prince, il print plaiſir de luy trancher la teſte de ſa propre main, comme il fit auſſi incontinent apres à ſon predeceſſeur Alamut, car ayant eſté traiſy par Anubey, auquel il auoit toute confiance: ſi toſt qu'il fut amené deuant Iſmael, il le tua de ſa propre main.

Or eſtoit-il d'vn naturel du tout impatient du repos, cela fut cauſe qu'ayant mis fin à la guerre d'Aliduly, & voyant que Sultan de Babylone, Muratchan, dont nous auons parlé cy-deſſus, luy pouuoit quereller ſa couronne, il reſolut de le ruiner du tout, & print ſon ſujet ſur ce que ceſtuy-cy apres la mort d'Alamut s'eſtoit mis en poſſeſſion de la grande cité de Siras, chef & Metropolitaine de la Perſe, comme ſe diſant le plus proche du ſang Royal des enfans ſortis d'Vſun-Caſſan: tous les deux Princes auoient grand nombre de peuple, mais Iſmael

auoit les

Digitized by Google

auoit les plus vaillans, & Muratchan s'eſtoit plus fortifié en forçant plus ſes ſubiets à le ſuiure, que de bonne volonté qu'ils euſſent de marcher ſous ſon enſeigne, ſe reſouuenans que l'autre fois que Muratchan auoit bataillé contre le Sophy pres de Tauris, de trente mille combatans qu'ils eſtoient, ne s'en ſauua preſque vn ſeul. Ceſte contrainte de ſes gens luy donna vne mauuaiſe eſperance de la victoire, pour ce enuoya-il vers Iſmael, le prier de le receuoir pour ſon vaſſal, mais Iſmael fit trancher les teſtes aux Meſſagers, diſant que ſi Muratchan auoit deſir de le recognoiſtre pour Seigneur, il fut venu luy-meſme luy preſenter ſon ſeruice, ſans luy enuoyer d'autres pour ce faire: cecy entendu par Muratchan, & craignant qu'il ne luy en aduint comme au Roy Alamut, ſe deſroba de ſon camp, & prenant trois mille hommes choyſis entre ceux qu'il penſoit luy eſtre plus fidelle, s'enfuit en Alep: mais eſtant arriué au fleuue Euphrate, il fit rompre les ponts, dont bien luy en print, car le Sophy le faiſant pourſuiure auec vne fois autãt de gens de guerre, il n'eut pas ſi toſt paſſé le fleuue qu'il ſe vid à dos les Sophians, qui s'en retournerent par ce moyen ſans rien faire, & Muratchan ſe ſauua en Alep, où auec Aliduly, il fut traitté & entretenu aux deſpens du Souldan d'Egypte.

Les affaires du Sophy proſperant ainſi, il commença d'eſtre redoutable à ſes voiſins: de ſorte que le Cham des Tartares qu'ils appelloient Ieſelbas, à cauſe qu'ils portent le Turban verd, voulant deſtourner le cours de ſes proſperitez, vint courir ſur le pays de Coraſan, & print pluſieurs belles villes le long de la mer Caſpie, telles que ſont Eyé Straui, où ſe font de fort bonnes ſoyes, Amixandarant & Saré, ce qui fut cauſe que le Sophy vint ſur les frontieres, pour empeſcher le Tartare de paſſer outre, comme il fit; encores que le Tartare taſchoit de le ſurprendre, feignant d'aller viſiter le ſepulchre de ſon Prophete Mahomet, & faire ce pelerinage de la Mecque. Mais le Perſan n'y voulut onc entendre. Apres cecy, comme Setmandoli Roy de Seruan, qui eſtoit le pays des Medes, eut rompu l'accord faict entre luy & Iſmael, le Sophy courut ſur luy, ruina le pays, & luy oſta la ſeigneurie, & de là paſſa en Carapac, où il choyſit deux Capitaines, l'vn appellé Daſebey, l'autre Bairabey, auſquels il laiſſa la charge de la conqueſte de Sumachia qu'ils prindrent ſans aucune reſiſtance, comme auſſi fut pris depuis le chaſteau des Calaſtans, & tous les forts qui ſont depuis le mont Taur, iuſques au plus haut recoing de la mer Caſpie & à la cité de Derbent, ſi bien que tous les Seigneurs de ce pays prindrent le Caſſelbas, & firent hommage au Sophy.

Au demeurant, il eſtoit en telle reputation parmy les ſiens, que peu s'en falloit que ſes ſoldats ne l'adoraſſent, ayans telle confiance en luy qu'ils alloient à la guerre pour ſon ſeruice ſans aucunes armes deffenſiues, & combatans auec la poictrine & l'eſtomach à deſcouuert, ils crioyent Schiac, Schiac, qui ſignifie en langue Perſienne, Dieu, Dieu, comme l'appellans à teſmoing de leur bonne volonté. Or c'eſtoit au Sophy que ce nom de Schiac eſtoit rapporté: car encores en ſes tiltres auiourd'huy on appelle Sciach Iſmael, & en ſa monnoye il auoit faict grauer d'vn coſté ces mots, *Illahe, Illallahs, Muhammeduis ſeſul allahe*, c'eſt à dire, il n'y a point de Dieux, qu'vn ſeul Dieu, & Mahomet eſt Meſſager de Dieu, & au reuers il y auoit ces mots, *Iſmael haiſe hillahé*, c'eſt à dire, Iſmael eſt Vicaire de Dieu, que ſi quelqu'vn vouloit bien prier, il n'vſoit point d'autres termes, dit Leonclauius Schiac accompliſſe ton deſir, & qu'il ſoit fauorable à tes entrepriſes, il changea auſſi la forme des prieres que Mahomet auoit inſtituees, & en fit d'autres toutes differentes: voila comment pour l'amour de luy les Perſes prindrent en haine les autres ſectateurs de Mahomet: de ſorte que celuy qui auoit commis tant de cruautez, & faict mourir ſa propre mere, qui eſtoit heretique en ſa loy, & auoit remply ſon pays de flammes & de ſang, fut neantmoins tenu par les ſiens comme vn Dieu, & luy meſme ſouffrit qu'on le nommaſt ainſi, tant l'eſprit de l'homme ſe laiſſe ayſément tranſporter par la preſomption, & tant nous auons vn groſſier & lourd ſentiment de Diuinité, de la rapporter à choſes ſi baſſes & ſi imparfaites. Voila doncques ſommairement l'origine des Sophians, & comme ils ſont paruenus à la grandeur de laquelle ils iouyſſent à preſent.

Mais comme il venoit de ſortir de ceſte guerre, il rentra bien-toſt dans vne autre: car la maiſon Otthomane ayant eſté de tout temps ennemie, non ſeulement des Sophians, mais encore de la famille d'Vſun Caſſan, & de leurs deuanciers, eſtans les ſeuls qui repreſentent auiourd'huy le party du Caraman, les deſcendans duquel ſe ſont autrefois retirez en Perſe, & leſquels ayans touſiours eſté les mortels aduerſaires des Monarques Turcs, la haine leur eſt d'autant augmentee que ceux cy ſe ſont emparez de leur ſeigneurie. A ceſte vieille querelle deux occaſions ſe preſenterent pour leur mettre les armes en la main, deux ieunes Princes, à ſçauoir Selim Empereur des Turcs, & Iſmael nouueau Roy de Perſe, tous deux ambitieux, vaillans, entreprenans, cruels & fort heureux en leurs entrepriſes. Or ce qui doit entretenir les volontez, & qui concilie le plus les amitiez, ce fut la cauſe de leur guerre: car Iſmael ayant enuoyé des Ambaſſadeurs vers Selim, pour ſe conioüyr auec luy de ſon ioyeux aduenement, pour tous preſens il luy enuoya vn grand Lyon. Selim qui comprenoit aſſez que ce Hieroglyfe, le vou-

loit taxer de cruauté, ſe mit en fort grande colere contre l'Ambaſſadeur, ſi bien que quoy qu'ils luy peuſt dire, que ce que ſon Roy en faiſoit n'eſtoit que pour preſenter à vn grand & Royal courage, la beſte la plus courageuſe, & la plus Royale de toutes, cela ne le peuſt ſatisfaire: de ſorte qu'il renuoya l'Ambaſſadeur ſans aucun honneur, ny ſans en faire aucun cas, & quand il fut en ſon logis, il luy enuoya quelques grands chiens qui auoient la gueulle toute enſanglantee pour les emmener quant & luy en Perſe, commandant aux ſiens que ſans aucun delay cet Ambaſſadeur eut à ſe retirer vers ſon maiſtre, & qu'on l'accompagnaſt iuſques à ce qu'il fut hors des terres des ſeigneurs Otthomans.

Ceſtuy-cy retourné vers ſon maiſtre, mit en ſi grande furie Iſmael, qu'il iura de s'en venger, comme il eſperoit faire par le moyen d'Amurat Zeleby nepueu de Selim, qui apres la mort de ſon pere Achmet auoit eſté contraint de ſe retirer à ſauueté en Perſe, ce fut ceſtuy-cy que le Sophy arma contre le Turc, ſi bien que ceſtuy-cy vint le premier courir les terres de ſon oncle, lequel reduit à lors à la deffenſiue, mena vne tres-puiſſante armee en Perſe, lors qu'Iſmael y penſoit le moins, ne s'attendant pas que ſon ennemy d'euſt vſer d'vne telle diligence, ſi que mal informé meſme de leurs deſſeins, il eſtoit allé faire la guerre aux Coraxeens, peuples qui habitent les riuages de la mer Hircanienne, quand on l'aſſeura que les Turcs eſtoient entrez dans ſon pays, cela le fit retourner plus viſte que le pas: car ſes ennemis eſtoient deſia arriuez pres de Tauris, en fin ils ſe donnerent ceſte ſignalee bataille de Zalderane, la victoire de laquelle demeura aux Turcs, apres auoir eſté bien diſputee, & Iſmael contraint de ſe ſauuer dans vn mareſt tout fangeux, perdant la meilleure partie de ſes gens, & tout ſon bagage: ceſte bataille fut donnee l'an mil cinq cens treize, en fuitte de laquelle Selim print la ville de Tauris, laquelle ayant conſeruee quelque temps en ſon entier, il pilla depuis, & emmena vn bon nombre des habitans à Conſtantinople. Ainſi comme il ſe retiroit, Iſmael luy donna ſur la queuë, & deffit vne partie de ſes gens, auec le pillage de tout ſon bagage: en fin Iſmael apres auoir regné vingt ans, il paſſa de ceſte vie l'an 1525. ayant laiſſé quatre enfans, auec vne tres belle & ample Seigneurie, à laquelle il auoit donné vn commencement fort heureux.

Schah ou Xa Thamas ou Thacmas II. *Roy de Perſe de la famille des Sophians.*

XA Thamas le fils aiſné d'Iſmael, paruint à la Couronne des Perſes, apres la mort de ſon pere, ayant eu preſque tout du long de ſon regne quelque choſe à demeſler auec les Turcs, vn Seigneur du pays nommé Vlama, ayant eſté vne des cauſes principales de la guerre, s'eſtant reuolté contre ſon Roy, & rangé du party des Turcs, ſi bien que Soliman qui regnoit pour lors ſur eux, entra auec vne puiſſante armée en la Perſe, print & pilla la ville de Tauris, & y fit baſtir vn fort, lequel toutesfois les Perſes reprindrent auec grand maſſacre des Turcs: mais cela n'empeſcha pas que Soliman ne ſe rendit le maiſtre de toute l'Aſſyrie, & Meſopotamie, & particulierement de Bagadet la capitale du pays, où il fut couronné Roy de Perſe par le Calife du lieu, & depuis ayant ſeiourné quelque temps, il retourna encore pour la ſeconde fois à Tauris, contraignant Tachmas de s'enfuyr: les Turcs y firent à ceſte fois vn merueilleux degaſt, enleuans de là tout ce qu'il y pouuoit auoir de rare & de beau, & mettans le feu en tous les lieux circonuoiſins: mais Delyment vn Capitaine Perſan eut bien apres la raiſon, car ſuiuant l'arriere-garde à la trace, il fit en ſorte qu'il la ſurprint à ſon aduantage, la tailla en piece, & mit Vlamat en fuitte, ceſte deffaite aduint le treizieſme iour d'Octobre, l'an mil cinq cents trente-ſix. Delyment ſe retirant ainſi plein de gloire & d'honneur vers ſon Roy, tant y a qu'encores que les Turcs ayent rauagé pour lors tant de Prouinces, ſi eſt-ce que quelques-vns ont laiſſé par eſcrit que de pres de cinq cent miile hommes (nombre merueilleux) qui paſſerent l'Euphrate, il n'en retourna pas de ſains & diſpots plus de quatre vingts mille. Depuis encore Baiazet le fils de Soliman s'alla ranger vers les Perſes, leſquels ſe ſeruirent vn temps de ceſte occaſion auec de l'aduantage: mais en fin Soliman craignant que ceſte guerre allaſt en longueur, & que ſur ſes vieux ans, il luy en aduint du malheur, il negotia en ſorte auec Tachmas, qu'il luy perſuada faire mourir Baiazet, qui s'eſtoit refugié chez luy, trahiſſant ainſi ſon hoſte pour quelque argent qu'il en reçeut. Il regna 53. ans, & mourut l'an 1576. laiſſant deux fils Schaeh Iſmael & Mehemet l'aueugle.

Schaeh Ismael III. *Roy de Perſe de la lignee des Sophians.*

Iſmaël fils aiſné de Tachmas, ſucceda à ſon pere à la Couronne de Perſe, mais ce fut pour
35 peu de temps: il mourut vn an dix mois apres, ſans auoir rien faict digne de remarque, on raconte toutesfois ceſte hiſtoire d'vne autre ſorte, c'eſt que le plus ieune des enfans de Tachmas nommé Cardar s'empara du Royaume. Ceſtuy-cy ayant mis ſes freres en priſon, comme il ſe void en aſſeurance de ſa Royauté, il ſe monſtra d'vn courage ſi laſche, que les grãds du Royaume commencerent à le meſpriſer, puis à le haïr, ſi qu'ils le maſſacrerent, & tirerent ſon frere

Iſmael

Iſmael hors de priſon, & l'aſſirent ſur le troſne Royal, auquel ne ſe trouuant trop aſſeuré par l'exemple tout recent qu'il auoit de la mort de ſon frere, voulant recognoiſtre en fonds la bonne volonté de ſes ſubiets, il ſe cacha en ſes Palais, & ſe conduiſit ſi ſecrettement en ſon deſſein, qu'ayant faict publier ſa mort, elle fut facillement creuë, principalement par ſes ennemis, leſquels auec ceſte creance ſe diſpenſerent de deſcouurir toutes leurs plus ſecrettes penſees, aſſeurez ce leur ſembloit qu'il ne leur en pouuoit arriuer aucun mal, puis qu'il eſtoit mort, mais les mouchards qui auoient eſté mis au guet pour recognoiſtre les actions & les paroles 36
d'vn chacun, en aduertirent fidellement Iſmael, lequel ſortant de ſon ſepulchre, comme vn corps nouuellement reſſuſcité, parut à ſes ennemis, non comme vn fantoſme, mais comme vn Prince iuſtement irrité: mais il s'y comporta ſi cruellement, qu'il remplit tout de meurtres, ce qui cauſa de nouueaux troubles & des confuſions inopinees entre ſes ſubiects, qui augmenterent encores par la publication de ſa nouuelle loy, qu'il vouloit eſtre embraſſee à Caſbin, faiſant mourir les des-obeyſſans qui ne la vouloient pas ſuiure. Toutes ſes cruautez furent cauſe qu'il ſe fit vne fort grande coniuration des Sultans, c'eſt à dire, des plus grands du pays, qui vint à tel point que ſa propre ſœur nommee Perca, qui s'entendoit auec les Sultans le tua: ce qui confondit vniuerſellement tout cet Empire, de ſorte qu'il ſembleit que la Perſe s'en alloit ruinee, & qu'il n'y auoit choſe qui fut capable de reſiſter aux moindres attaques de ſes ennemis: ceſte foibleſſe & confuſion d'Eſtat allant empirant tous les iours, ils eſleurent au throſne Royal Codabande, homme ignorant des affaires du gouuernement, & de la guerre, malade des yeux, qui a faict dire à quelques-vns qu'il eſtoit aueugle, craintif, & inconſideré en ſes actions, & ce qui empottoit le plus, peu, ou point eſtimé des Sultans. Si bien qu'à raiſon de toutes ces choſes ce Royaume iadis tant redouté commẽça d'eſtre meſpriſé de ſes voiſins, & de ceux qui en eſtoient eſloignez.

Schach Mahamed *dit l'aueugle I. Roy de Perſe de la race des Sophians.*

Apres donc tous ces remuemens que vous auez entendus eſtre arriuez ſous Iſmael Mahamed l'aueugle vint à la couronne, lequel eſtant tel qu'il a eſté dit cy-deſſus, cela donna ſubiect à Amurat Empereur des Turcs de faire pluſieurs entrepriſes ſur les Perſes, y enuoyant vn de ſes Baſſats nõmé Muſtapha, lequel print le fort d'Eres, les villes de Sumachy & Deunenopy, & ſe rendit maiſtre de tout le Seruan, toutesfois les Perſes en reprindrent vne partie par apres: tout le regne de ce Prince, qui ne dura que ſix ans, ſe paſſant ainſi en priſe & repriſes, & quelques deffaites qu'ils ſouffrirent de part que d'autre.

Schach Abas V. *Roy de Perſe de la race des Sophians.*

Ce Prince commençoit deſia à manier les affaires du viuant de ſon pere; & depuis eſtant paruenu à l'Empire reprint ſur les Turcs Tauris, & deliura vne bonne partie de la Perſe, auec pluſieurs deffaictes, tant d'vne part que d'autre. Il fit trefues toutesfois, auec eux: mais ce n'eſtoit que pour reprendre halaine: car quelques temps apres principalement ſous Achmet Empereur des Turcs qui regne à preſent, laquelle recommença plus ſanglante qu'auparauant, il enuoya quelques Ambaſſadeurs, tant vers l'Empereur Rodolphe, que vers l'Archiduc d'Auſtriche, pour empeſcher de conclure la paix, qui ſe negotioit lors entre les Chreſtiens & les Turcs, afin de pouuoir plus facilement deffaire ſon ennemy: mais les affaires de la Chreſtienté eſtoiẽt ſi deſcouſues & leurs forces ſi debiles qu'il fut contraint de s'accommoder à ce qui eſtoit de plus neceſſaire, mais quant à luy il ne laiſſa pas de continuer la guerre, & en eſtoit encore en ces termes en l'an 1609. ayant deſia regné trente trois ans.

C'eſt ſuccinctement ce qui ſe trouue des Roys de Perſe dans les Autheurs, tant anciens que modernes, reſte maintenant à voir vn Cathalogue d'iceux, pour le ſoulagement du Leƈteur, les diſtinguant ſelon les diuerſes lignees.

MONARQVES DE PERSE.

Ans du monde.			*Ans du regne.*	*Mois.*
3427.	1.	Cyrus & Ciaxare ou Darius.	2.	
	1.	Cyrus ſeul.	2.	
	2.	Cambiſes. En luy finit la race de Cyrus.	7.	5.
	3.	Smerdis Mages, du coſté des malles.	0.	8.
3464.	4.	Darius fils de Hiſtaſpé.	36.	
	5.	Xerxes.	21.	
	6.	Artaxerxes.	44.	
	7.	Xerxes, deuxieſme du nom.	0.	2.
	8.	Sogdian.	0.	8.
	9.	Darius le Baſtard.	19.	

Digitized by Google

Ans de salut.			Ans de regne.	Diff.
	10.	Artaxerxes.	36.	
	11.	Darius Artaxerxes ſurnommé Occhus.	4.	
	12.	Darius quatrieſme du nom.	6.	

LIGNEE DES ARTAXARIDES.

Ans de salut.				
228.	1.	Artaxarre ou Artaxerxes.	15.	
	2.	Saporé.	0.	
	3.	Hormiſdaté.	1.	
	4.	Vardané.	0.	
	5.	Vardané deuxieſme du nom.	6.	
	6.	Vardané troiſieſme.	0.	4.
	7.	Narſee.	7.	
	8.	Miſdaté.	7.	9.
	9.	Saporé.	70.	
	10.	Artaxerxes.	11.	
	11.	Saporé deuxieſme.	5.	
	12.	Varanné.	10.	
	13.	Idegerté.	21.	
	14.	Varanné deuxieſme.	20.	
	15.	Varanné troiſieſme.	17.	
	16.	Peroſé.	20.	
	17.	Valent.	4.	
	18.	Cauadé.	11.	
	19.	Blaſé ou Lamadé.	2.	
	20.	Cauadé derechef.		
	21.	Hormiſda.	44.	
	22.	Coſroé.	15.	
	23.	Siroé.	39.	
	24.	Abhæſir.	1.	
	25.	Sarbara.	0.	7.
	26.	Bornan.	0.	
634.	27.	Hormiſda.	0.	
			4.	

LIGNEE D'VSVN-CASSAN OV ASSAMBAY.

1403.	1.	Vſun-Caſſan.	11.	6.
	2.	Iacub Pariſſis.	12.	10.
		Iulauert.	3.	
		Bay Singir.	2.	
		Ruſtan.	7.	
		Alamut & Murat.	3.	

LIGNEE DES SOPHIANS.

1495.	Iſmaël Sophy.	20.	
	Schaech Tachmas.	53.	
	Schaech Iſmael.	1.	10.
	Schaech Mahamed aueugle.	7.	
Iuſques en l'an 1609.	Schaech Abas.	33.	

PREFACE.

CETTE Hiſtoire abregee des Perſes eſt ſi remplie d'actions dignes de remarques que ſi on les vouloit particulariſer ſelon la methode qu'on a tenuë par tout ce Liure, il faudroit pluſtoſt faire vne relation qu'vn Sommaire: & ceſte longue repetition ſeroit plus ennuyeuſe & mal agreable, qu'vtile & profitable au Lecteur qui auroit pluſtoſt faict de lire tout ce petit abregé, la lecture duquel eſt ſi ſuccincte qu'elle ne luy peut apporter que du contentement. Il ſuffira ſeulement de dire pour vn plus grand eſclairciſſement, & pour luy donner quelque lumiere, que ceſte Chronique abregee des Roys de Perſe ſe diuiſe en pluſieurs familles: la premiere commençant à Kayumarras fils d'Aran, fils de Sem, fils de Noé, iuſques à Alexandre le Grand, par l'eſpace de pres de mille ans. Apres Alexandre, il y eut vn entre-regne de ſeptante ans, & depuis iceluy les Perſes eſtans rentrez dans leurs dominations, vn des deſcendans de Dareh rentra dans ceſte ſucceſſion interrompue, qui dura encore plus de trois cens ans: de ſorte que ceſte premiere famille de Kayumarras premier Roy de Perſe, dura plus de mil trois cens ans: le dernier Roy d'icelle fut Iaz. Degerd, qui en fut depoſſedé par les Arabes & Califes de Bagadet, leſquels ſont diſtinguez en trois familles: la premiere, d'Homar qui ne dura que dix-ſept ans: la ſeconde, fut celle de Ben-Humya qui dura enuiron quatre-vingt dix ans: apres vint celle de Ben-Abas, qui dura ſix cens & douze ans ou enuiron: mais les derniers Califes ne portoient plus que le nom: chacune Prouince eſtant commandee par vn Roy, qui toutesfois eſtoit Arabe, mais ils en furent en fin chaſſez par les Tartares, ſoubs leur chef Chinguis Kan, qui deſpoſſeda du Califat Almoſtacem, le cinquante-huictieſme & dernier Calife, par les armes victorieuſes d'Ola Kuxan Tartare ſien Capitaine, lequel fit mourir le Calife. Les Magoles ou Tartares de la race de Chinguis-Kan commanderent nonante-ſept ans ou enuiron. Apres eux vindrent les deſcendans de Teymurlang, qui gouuerne ent, non pas vn ſeul, mais pluſieurs en meſme temps, ce qui rend ceſte famille la plus embrouillee en ceſte hiſtoire, & ce l'eſpace de deux cens ans: le dernier d'iceux vn nommé Mirzah Abucar, fut chaſſé & faict mourir par Kara-Iſſuſt-Turkoman, la Perſe eſtant lors diuiſee en deux parties des Kara-kyonlu & des Akuyonlu: ceſtui-cy fut le premier des Kara-kyonlu qui commanda à la Perſe: mais ils ne durerent que ſoixante-trois ans, car ils furent chaſſez par les Akuyonlu, qui eurent pour chef Ozud-Acembek, mais ceſte famille ne dura que trente quatre ans, ayans eſté chaſſez par les Sophians, qui eurent pour chef Cha, Iſmael, Sophy, qui commença de conquerir la Perſe, l'an mil cinq cens vn, les deſcendans duquel regnent encore à preſent, ayans deſia regné plus de cent ans.

APRES auoir ſuccinctement deſcrit de la Perſe, & des Roys qui luy ont commandé depuis qu'ils commencerent à tenir la Monarchie ſoubs Cyrus leur premier Roy, iuſques à preſent, ſelon que les Autheurs tant anciens que modernes en ont eſcrit: il ſera maintenant bien à propos d'en faire voir l'ordre, & la ſucceſſion comme elle ſe trouue dans les Annales eſcrites par les Perſes meſmes, & compilees par Carik-Mircond, ainſi qu'il a eſté promis au commencement de ce petit ſommaire.

Il dit donc qu'en la Prouince d'Azerbaion ou Aderbaion, comme elle s'appelle à preſent, qui a pour capitale la riche & fameuſe cité de Tauris ou Tebris, l'vne des plus peuplee qui ſoit en l'Orient. Les habitans de ceſte Prouince voyans les diuiſions qui naiſſoient iournellement entre eux, pour n'auoir point de chef qui leur commandaſt ſouuerainement, eſleurent d'vn commun accord vn Roy appellé Kayumarras, lequel du commencent s'excuſa autant qu'il luy fut poſſible, s'eſtimant trop foible pour vne ſi grande charge: toutesfois il fut tellement importuné par les prieres de tous en general, qu'en fin il conſentit à l'election qu'ils auoient faicte de ſa perſonne, & alors le tranſportant en vn lieu public, ceux qui eſtoient deputez à cela le veſtirent en preſence de tout le peuple de robbes differentes à celles du commun: & pour marque de Royauté, ils luy mirent en la teſte vne ſorte de petite capuche, qu'ils appellent tagé, qui eſt autant entre eux comme à nous vne Couronne: & pour recognoiſſance d'obeyſſance & de vaſſelage, ils luy allerent tous baiſer la main, couſtume qui ſe practique encor en ces contrees-là. Ce Kayumarras, ſelon Mircond, eſtoit fils d'Adam, fils de Sem, fils de Noé, que les Perſes appellent Adam Aſſany, c'eſt à dire ſecond Adam, d'autant qu'auſſi-toſt que celuy-cy fut creé Roy, il voulut qu'on l'appellaſt Adam: de là eſt venu l'erreur entre les Perſes du temps du Paganiſme, leſquels tenoient que leur premier Roy auoit eſté Adam premier, pere de tous les hommes.

KAYVMARRAS I. *Roy de Perſe.*

Ce Roy comme il fut le premier en commandement en la Perſe, auſſi fut il le premier qui y apporta de l'ordre & de la police, faiſant regner la iuſtice entre les ſiens, leſquels il deffendit

valeureuſement contre tous leurs ennemis, laiſſant ainſi ſon Royaume paiſible à ſa poſterité, apres auoir regné quarante ans.

Or ce Kayumarras auoit vn fils nommé Nazek, adonné à la vie ſolitaire & contemplation des choſes naturelles, qui ſe retira auec ſa femme en la prouince de Damaoand, depuis Aderbaion, & à preſent de Hierak: & cõme ce Prince eſtoit de fort bon entendement, ſon pere alloit quelquefois le viſiter de ſon viuant, lors qu'il pouuoit auoir quelque relaſche de ſes plus grandes affaires: mais on ne ſçait pourquoy ny comment il fut trouué mort dans ſa petite retraicte, ayant receu pluſieurs playes, ſans que ſa femme ny pas vn des ſiens euſſent peu deſcouurir qui auoit faict le coup. Apres donc auoir eſté pleuré de ſa famille, & qu'on eut bruſlé le corps ſelon la couſtume de ce tẽps-là, comme chacun eſtoit deſireux de ſçauoir qui auoit commis vn ſi meſchant acte: ils trouuerent en fin que c'eſtoit quelques coureurs des contrees voiſines: dequoy ayant eſté aduerty Kayumarras il aſſembla des forces de toutes parts, & alla les rencontrer en la contree de Macharek, & obtint victoire contr'eux en la prouince de Trabaſtan, où apres auoir taillé pluſieurs en pieces il emmena pluſieurs captifs en ſa maiſon, leſquels luy ſeruirent apres à baſtir la cité de Balk, laquelle il fonda, comme il fit auſſi celles de Stahhar, où il tenoit la Cour, Ardenel, Kabulſtan. Kamuz, Macroa, Nachibem, qui eſt Nidiue, Getion, Sagiſton, & Goms, toutes leſquelles eſtoient ſubiectes au domaine de Perſe, il en fonda encores pluſieurs autres en diuerſes prouinces, comme il ſe dira ſelon les occurrences. Celle de Balk eſtoit en la prouince de Vzbek fort peuplee, riche, belliqueuſe, comme ſont celles de ceſte contree.

Siamek *ſecond Roy de Perſe.*

Nazek ayant à ſa mort laiſſé ſa femme enceinte au bout de quelque temps de là elle accoucha d'vn fils appellé Siamek, lequel ſon ayeul fit nourrir & inſtruire ſelon les loix du pays, puis arriué en l'aage de diſcretion, auec le conſentement du peuple il le declara ſon ſucceſſeur. Et en fin renonçant au gouuernement il le mit entre les mains de Siamek, lequel à peu de iours de là alla courir les terres de ſes ennemys, & les ayant rencontrez auec leur armee, il leur liura la bataille, en laquelle il demeura victorieux: mais il achepta cherement ceſte victoire, car ayant receu vne mortelle bleſſure, il fut emporté diligẽment en ſa tente où il mourut, laiſſant ſa femme enceinte, laquelle il coniura en mourant que ſi elle accouchoit d'vn enfant maſle, qu'elle fit en ſorte qu'il priſt vengeance de ſes ennemis: & en diſant ces paroles il rendit l'eſprit, de ſorte que le Royaume retourna entre les mains de Kayumarras, lequel à l'inſtant alla contre ſes ennemis, qui eſtoient entrez en la Perſe, les vainquit & emmena pluſieurs captifs, entre leſquels il y auoit pluſieurs qui auoient eſté cauſe de la mort des Princes cy-deſſus nommez. On attribue à ce Kayumarras l'inuention de la pluſpart des armes, deſquels on vſe en ces quartiers là, & particulierement pour les bardes & autres enharnachemens de cheuaux.

Ovchanh III. *Roy de Perſe.*

Apres la mort de Kayumarras, Ouchanh fils de Siamek entra en poſſeſſion du Royaume, lequel il gouuerna auec le conſentement d'vn chacun: & comme il euſt aſſemblé vne armee: ſes ennemis eſtans venus l'aſſaillir en vne terre qui eſtoit proche Damoand, où il leur liura le combat, où il fut bleſſé d'vn coup de pierre duquel coup il mourut, laiſſant vn fils apres luy, qui ſe nommoit Thamures, apres auoir regné 50. ans.

Thamvres Divband IIII. *Roy de Perſe.*

Ouchanh eſtant mort Thamures ſon fils luy ſucceda lequel fut ſurnommé Diuband, c'eſt à dire en langue Perſienne dompteur de diable à cauſe des inſignes victoires qu'il obtint contre les ennemis des Perſes qu'ils hayſſoient comme le diable. Et d'autant que ſon peuple auoit beaucoup ſouffert durant les guerres paſſees, il le deſchargea pour trois ans de tous impoſts, & comme il eſtoit autant amateur de la paix qu'enclin aux armes, deſirant laiſſer ſon Royaume mieux expolicé qu'il ne l'auoit trouué, il fit pluſieurs belles ordonnances pour le repos d'iceluy. Ce fut luy qui crea premierement en Perſe vn premier Vizir ou Vvzir, que quelques vns par corruptiõ de langage appellent Guaſile, qui eſt le premier & plus ſouuerain Magiſtrat apres le Prince. Il eſtablit pareillement des garniſons ſur la frontiere de Ardebajon, comme celle qui eſt l'vne des principales de Perſe, & la plus importante.

Les victoires & ſages conduites de ce Prince, furent cauſe que pluſieurs Seigneurs ſes voiſins ſe vindrent ranger ſoubs ſa domination. Mais apres toutes ces proſperitez il ſuruint vne grande peſte en la prouince qui fit mourir beaucoup d'hommes & grande quantité de beſtial, de laquelle Thamures ne ſe peut exempter qu'il n'en mouruſt en la prouince d'Vbek en la ville de Balk, ayant regné trente ans.

Iambxed V. *Roy de Perſe.*

A Thamures Giuband ſucceda au Royaume Iambxed, qui ſelon les vns eſtoit fils du deffunt, les autres diſent ſon frere, & d'autres ſon couſin, homme de grande prudence & de grand entendement,

entendement, & qui outre ce n'auoit pas moins de vaillance, ayant adiouſté à ſa domination ſept grandes Prouinces qui ſe gouuernoiẽt toutes par leurs loix & couſtumes, faiſant pluſieurs bonnes & grandes choſes pour les maintenir en paix, & deliurer des maladies contagieuſes, auſquelles elles eſtoient ſubiectes par le conſeil de deux fort renommez Medecins qui floriſſoiẽt en ce temps, l'vn deſquels s'appelloit Faelaſuf Rabon, & l'autre Faeychagorres, & ſe ſouuenant de la peine qu'il auoit euë du temps de Tamures à cauſe de la neceſſité: deſirant y pouruoir pour l'aduenir, il fit faire pluſieurs grands greniers, dans leſquels il fit mettre toutes ſortes de prouiſions pour s'en ſeruir à la neceſſité. Il inuenta les cottes d'armes, les poignards, & ſi on luy donne l'inuention d'auoir le premier faict faire des ioyaux d'or, & d'auoir faict mettre en œuure les pierres precieuſes. Il fit faire auſſi des eſtoffes de ſoye de couleur, deſquelles il portoit des robbes. Il aymoit fort les choſes aromatiques & d'agreable odeur, qu'il faiſoit venir à grands frais des contrees plus eſloignees. On tient encore que ce fut luy qui apporta en Perſe l'vſage du vin, duquel toutesfois il vſoit ſobrement: à propos dequoy on raconte vne hiſtoire d'vne ſienne eſclaue qu'il aymoit fort pour ſa grande beauté, laquelle eſtant fort tourmentee d'vne grande douleur de teſte, & le Prince luy faiſant faire tout ce qui luy eſtoit poſſible pour la guarir, ſans qu'aucun remede luy peuſt donner de l'allegeãce, elle toute deſeſperee de recouuer ſa ſanté, ſe cacha ſecrettement au lieu où l'on enfermoit le vin, & qui eſtoit gardé en ce pays-là comme vn threſor, elle en but vne bonne quantité: & apres quelques heures ſe ſentant allegee de ſa grande douleur, elle retourna boire plus qu'auparauant: ce qu'ayant faict, & ſe retrouuant entierement guarie, elle deſcouurit auſſi toſt au Roy comme le tout s'eſtoit paſſé, lequel admirant la force de ceſte liqueur en fit bien plus grande eſtime qu'il ne faiſoit auparauant.

Ce Prince reſidoit la meilleure partie du temps en la Prouince & cité de Sagiſtam, & pour pouuoir mieux deſcouurir ce qui ſe paſſoit par ſes prouinces, & y donner l'ordre qu'il y verroit eſtre neceſſaire. Il fonda la cité de Scyraz, laquelle eſt le chef du Royaume, qu'on appelle proprement la Perſe. La cité de Scyraz eſtant fondee, Iambxed y fit ſa demeure ordinaire, où il commença à traicter du gouuernement, & des choſes qui auoient iuſques alors eſté en confuſion & ſans ordre: donnant aux Sages le ſoing & le gouuernement general de tout, il voulut que les gens de guerre euſſent vne iuriſdiction diſtincte des autres, ne voulant point que les laboureurs & ceux qui cultiuoient la terre s'entremiſent de faire autre choſe. Il donna auſſi quelque reglement aux arts mecaniques, les accommodant à l'vſage & vtilité de tous: en ſorte que autant qu'il eſtoit poſſible chacun fut contant de ſon meſtier.

Outre ce, il donna de bonnes loix, procurant le bien de ſon peuple: de ſorte que la Perſe iouyt de ſon temps de la paix, ſanté & richeſſe: toutesfois ceſte proſperité ſe conuertit bien toſt en trauail & miſere, car Iambxed voyant ces pays ſi floriſſans, & attribuant le tout à ſon ſçauoir & bonne conduitte, fut ſi priué d'entendement qu'il ſe fit adorer comme Dieu, faiſant mettre en tous les lieux publics de ſes Eſtats, que tous ſur peine de la vie euſſent à l'adorer: mais il ne demeura pas long temps impuny de ceſte impieté: car en la contree de Sagiſtam s'eſleua contre luy vn fort renommé Capitaine nommé Ahad, parent de Iambxed, lequel aſſemblant vne groſſe armee, en donna la conduicte à vn ſien couſin nommé Zoahk, qui vint au deſſus de Scyraz, où il trouua Iambxed qui luy venoit au deuant auec vn autre puiſſant exercite, & s'eſtans liurez le combat, la victoire demeura à Zoahk, & Iambxed demeura priſonnier, & fut mené à ſon ennemy, lequel le fit maſſacrer en ſa preſence. Il laiſſa vn fils à l'aage de trois ans, nommé Frayhdun, qu'il auoit eu d'vne femme nommee Framak, laquelle ſe cacha auec ſon fils; de ſorte qu'elle ne fut point trouuee. On ne trouue point combien ce Prince a regné.

Zoahk *Tyran de Perſe.*

Le tyran Zoahk ayant ainſi faict mourir ſon Roy, s'empara du Royaume. Il eſtoit couſin de Iambxed, des deſcendans de Kayumaras, & fils de Heluuan, hõme illuſtre, & qui eſtoit deſcendu en droite ligne des Roys d'Arabie. Ce Zoahk fut fort adonné à l'eſtude des choſes naturelles, auſquelles il ſe rendit fort excellent, & neantmoins auoit l'inclination fort maligne, le viſage laid, d'vn regard terrible, hay de tous, apres auoir regné quelque temps, il luy vint vn mal auquel les Medecins ne peurent iamais donner aucun remede, ſi que deſeſperé de recouurer la ſanté, eſmeu par vne illuſion diabolique, & ſuiuant meſme le conſel d'vn ſorcier, il ſe perſuada qu'il n'y auoit aucun remede qui le peuſt deliurer du mal qu'il ſouffroit, ſinon en ſe frottant du ſang humain, ſi qu'il commença vne pitoyable execution de tous aages & ſexes, faiſant vn grand deluge en la cité de Scyras. Ce que voyant les plus ſages, l'allerent trouuer pour l'en diſſuader, & luy oſter l'vſage d'vn remede tant inhumain, luy conſeillant d'vſer de moutõs au lieu d'hommes, luy monſtrans par pluſieurs raiſons que cela eſtoit plus propre pour la ſanté, auſquels il afferma que deux couleuures luy rongeoient continuellement les entrailles, & paſſa pluſieurs annees en ce martyre, au milieu duquel on dit qu'il ſongea vne nuict que trois hom-

mes le lioient, l'vn deſquels le tua d'vn coup de maſſuë qu'il luy donna à la teſte: les deux autres luy oſtant la ceinture de laquelle il eſtoit ceint, l'attacherẽt auec icelle par les pieds, & le tranſporterent en la terre d'Amoand.

Zoahk ayant faict ce ſonge, comme hors de ſoy, fit appeller tous les Sages du pays, leſquels luy dirent que cela ſignifioit qu'il ſeroit priué du Royaume, & de la vie: car entre les Perſes la ceinture eſt marque d'honneur, & de dignité, laquelle on luy auoit oſtee. Or craignoit-il que ce malheur luy arriuaſt par Frayhdun fils de Iambxed: cela fut cauſe qu'il le fit chercher de toutes parts, mais ſa mere Framak l'auoit deſtourné; dequoy eſtant grandement irrité Zoahk, il deſchargea ſa cholere ſur Aſpeen pere de Framak, & le tua. La mere qui craignoit qu'elle ne peuſt touſiours garder ſon enfant ſi ſecrettement qu'il ne fuſt deſcouuert, le bailla à vn vacher pour le garder. Ce qu'oyant Zoahk, il vint luy-meſme trouuer le vacher, mais il auoit preuenu: car il l'auoit caché dans vn petit cuuier qu'il auoit faict expres: de ſorte que Zoahk ne l'ayant point trouué, il s'en vengea ſur les vaches, dont il fit mourir vne grande quantité.

En la cité de Hiſpaon, chef de la Prouince Hyerak en la Perſe, qui auoit eſté autrefois le ſiege des Roys, il y auoit vn homme d'importãce & de valeur nommé Kaoah, & ſurnommé Angar, qui en langage Perſien ſignifie ferronnier ou forgeron, à qui Zoahk auoit fait mourir deux fils qui eſtoient deſia en aage d'homme & de grande reputation, deſireux de ſe venger, fit vne conſpiration de pluſieurs qui hayſſoient Zoahk, & ayant aſſemblé bon nombre de gens de guerre, print pluſieurs citez de la Perſe, qu'il courut au long & au large, & y fit vn grand rauage, les armees de Zoahk le rencõtrant pluſieurs fois, mais il en fut touſiours le vainqueur. Si bien qu'encouragé par ce bon ſuccez, il engroſſit ſon champ, & print la volte d'Amoand, ou Zoahk tenoit ſa Cour, & en chemin ſe ſaiſit de la ville de Hrey, chef anciennement du Royaume, & incontinent apres celle de Karaſon. Ceſte ville de Hrey eſt encore celebre, tant pour ſa grãdeur, que pour les choſes excellentes qui ſe retrouuent en elle, entre autres la manne, pour eſtre la plus parfaicte & la plus pure qui ſoit en aucun lieu, laquelle ſe tranſporte en grande quantité à Ormus, ou Hatmuz, & de là par tout l'Orient. Kaoah Angar s'eſtant ainſi emparé de Hrey, il aſſembla à l'entour de luy tout le peuple, & tous les ſiens, auſquels il declara que ce qui l'auoit meu à ceſte entrepriſe n'eſtoit qu'vn zele de la liberté de ſa patrie, pour laquelle il luy ſembloit deuoir faire tous ſes efforts de la deliurer auparauant que de partir de ceſte vie, remettant aux Dieux apres ſa victoire de donner le gouuernement du Royaume à qui il leur plairoit. Alors tous d'vne voix s'eſcrierent qu'ils le recognoiſſoient pour Roy & Seigneur, & qu'à luy ſeul appartenoit le Royaume pour ſa valeur. Mais luy en s'excuſant dit qu'il ne donneroit iamais vne telle tache à ſa famille & à ſa renommee, que d'auoir le nom de Tyran: mais qu'ils auoient Frayhdun le fils de Iambxed, lequel il deſiroit qu'ils recogneuſſent & luy obeyſſent comme à leur Roy. Ce qu'eſtant accordé par toute l'aſſemblee, on ne parla plus que d'aller combatre Zoahk lequel leur vint à la rencontre, & ſe donnerent vne grande & ſanglante bataille, que Zoahk perdit, & eſtant pris fut emmené deuant Frayhdun, où eſtant il fut tué d'vn coup de maſſuë qu'on luy donna à la teſte: puis luy ayant deffaict ſa ceinture, luy lierent les pieds, & le traiſnerent en la terre d'Amoand, ainſi qu'il auoit ſongé. Les Perſes font grand cas de la ſcience de ce Prince aux choſes naturelles, & de ſa longue vie: toutesfois on ne dit point combien il a regné, la reſſemblance du nom a faict penſer à pluſieurs que ce Zoahk fut Zoroaſtes, ce grand & celebre Magicien.

Frayhdvn VII. *Roy de Perſe.*

Frayhdun ayant ainſi obtenu la victoire de Zoahk, paruint par ſa mort au gouuernement du Royaume, & ayant rangé toutes choſes ſous ſon obeyſſance, fit Kaoah Capitaine general de ſes armees, auecques vn fort bon appoinctement, & l'enuoya vers les terres de Magareb, qui ſont terres deuers le Ponent: & à Garchacef ſon parent vn autre bon appoinctement à Macharek, qui eſt la partie Orientale. Kaoah fut vingt ans en ſon entrepriſe, durant leſquels il reduiſit en l'obeyſſance de Frayhdun pluſieurs Prouinces, & Royaumes, à la fin deſquels il fut contremandé par Frayhdun, qui le fit Seigneur de Hiſpaon & à Aderbaion, où il fut fort bien receu des naturels habitans, qu'il gouuerna l'eſpace de dix ans, auec beaucoup de ſatisfaction d'iceux, & du Roy, au bout deſquels il mourut. Ce qui cauſa vne grande triſteſſe à Frayhdun, lequel laiſſa la iouyſſance de ſes poſſeſſions à ſes parens: & pour le regard de ſes enfans, il les fit reſider à ſa Cour, les honorant beaucoup, & leurs faiſant de grands biens. Quand à luy il eſpouſa vne des filles de Koahk, qu'il auoit faict mourir: il auoit eu auparauant vn fils nommé Irege, d'vne ſi grande Dame Perſienne: il en eut depuis deux autres de ceſte derniere femme l'vn nommé Salm, & l'autre Tur, qui furent d'vn auſſi mauuais naturel que leur ayeul Zoahk. Quant à Irege, il eſtoit fort courtois, & à ceſte occaſion aymé, ſeruy & reſpecté de tous: ce qui donnoit vn grand contentement à ſon pere, qui l'aymoit par deſſus les autres.

La Perſe

La Perſe floriſſoit alors en vne grande paix, & Frayhdun ſe voyant chargé d'ans, & de maladies, deſirant d'ordonner de ſes affaires deuant que de mourir, aſſembla les plus grands de ſon Royaume, pour ſentir d'eux leurs volontez ſur celuy qu'ils deſiroient pour ſon ſucceſſeur: tous d'vn commun conſentement demanderent Irege. Ce qui ne dépleuſt nullement à Frayhdun, lequel toutesfois pour oſter tout ſuject de meſcontentement aux autres, donna à Salm les terres de Magareb, qui ſont vers le Ponent, & à Tur celles de Macharek, qui eſtoient vers l'Orient, à Irege il laiſſa la Perſe, Aſſyrie, & Meſopotamie, auecques tiltre de Roy, afin qu'il fut recogneu de ſes freres: & marquant à chacun les bornes de ſa iuriſdiction, il enuoya les deux derniers en leurs terres, auec chacun vne armee pour la deffence d'icelle.

Quand à Tur, il fonda vne ville, qu'il nomma de ſon nom Turon, de laquelle le Royaume & la Region fut depuis nommee Turqueſtan, comme elle s'appelle encores auiourd'huy. Ceſte ville eſt ſituee pres la mer Caſpie, vers l'Orient, & aux terres qu'ils appellent Maurenahar. Ce fut icy le commencement & l'origine d'où ſont yſſus les Turcs, & de là occuperent-ils ce qu'ils poſſedent auiourd'huy: De ſorte que ce n'eſt point des Turcs, ou Troyens, ny des Thraces qu'ils ſont deſcendus: mais de Tur fils de Frayhdun, qui donna à ce païs-là le nom de Turqueſtan, c'eſt à dire, Prouince, ou Region de Tur. Salm, & Tur, ayans ainſi leur partage, furent fort mal-contens de ſe voir reduits ſous la ſubjection de leur frere qu'ils diſoient eſtre baſtard, ſi bien qu'ils commencerent à faire chacun à part ſoy quelques entrepriſes, puis ayant communiqué leurs deſſeins par lettres les vns aux autres, ils aſſemblerent leurs forces, & s'en vindrent à la Prouince d'Aderbajon, d'où ils eſcriuirent à Frayhdun leur pere, ſe plaignans de ce qu'il auoit preferé leur frere baſtard, luy ayant donné la ſouueraine authorité que s'il vouloit les en priuer, ils s'en retourneroient en paix, ſinon qu'ils ſeroient contraints de deffendre leur droict.

Frayhdun le fit auſſi toſt entendre à Irege, luy mandant que ſans aucun retardement il euſt à ſe preparer pour marcher à l'encontre d'eux: mais Irege deſirant de ſortir de ceſte affaire par des moyens plus doux que ſon pere deſiroit, il luy propoſa de les aller trouuer: dequoy le pere le reprint aigrement, ſans y vouloir conſentir. Mais Irege qui deſiroit la paix, & le ſoulagement du Royaume, prenant auecque ſoy les plus ſages, & les plus prudens de ſa Cour, les alla trouuer pour conferer auecques eux, ſans que ſon pere en ſceuſt rien. Eux qui ne deſiroient autre choſe, ſe ſaiſirent auſſi toſt de ſa perſonne, & luy firent trencher la teſte, qu'ils enuoyerent à leur pere, lequel pour vn cas ſi lamentable deſchira ſes veſtemens, monſtrant des ſignes d'vne extreſme douleur. Irege laiſſa vn fils nommé Manucher, lequel Frayhdun mit à la place du pere. Ceſtui-cy fit la guerre à Salm, & à Tur, & les vainquit en vne bataille: & eux pour ſe ſauuer, ſe cacherent entre les morts, où eſtant cherchez en diligence, & trouuez, furent emmenez deuant Manucher, lequel tout à cheual donna vn ſi grand coup d'eſpee à Tur, qui luy mit la teſte à bas: dequoy Salm prit vne telle eſpouuante, qu'il tomba mort ſubitement à ſes pieds. Ainſi moururent ces deux, auec plus de douze mille hommes de leur armee, que morts, que priſonniers. En ce temps Frayhdun eſtoit aueugle, & fort maladif, vers lequel s'en alla Manucher victorieux, & comme le bon homme ne le peuſt veoir, & qu'il eut demandé qui c'eſtoit: l'autre luy reſpondit: Ie ſuis voſtre petit fils Manucher, vengeur du ſang d'Irege maſſacré, de Salm, & de Tur. Ce que entendant Frayhdun, il le receut à bras ouuerts, auec toutes les demonſtrations d'amour, & d'allegreſſe, & oſtant de ſa teſte la Tyare d'or qu'il portoit, il la mit ſur celle de ſon petit fils, comme en confirmation du Royaume qu'il luy auoit donné, & voulut qu'il euſt pour Vvazir Som, fils de Narimon, homme ſage, & de grande valeur. Ce qu'ayant faict, il mourut bien toſt apres. Frayhdun fut vn bon Roy, ſage, & amy de ceux qui eſtoient, fort, courageux & liberal. On recite de luy pluſieurs belles & grandes choſes, leſquelles ne peuuent eſtre deduictes en la briefueté de ce ſommaire, en la ſupputation des temps que font les Perſes: ils diſent que ce Frayhdun eſtoit du temps d'Abraham.

MANVCHER VIII. *Roy de Perſe.*

Par la mort de Frayhdun, Manucher fils d'Irege commença de gouuerner ſeul ſes Royaumes: & comme ils eſtoient de grande eſtenduë, il fut contrainct d'enuoyer ſon Vvazir Som Narimon vers les parties Orientales. Comme ceſtui-cy eſtoit en ſon Gouuernement, il luy naſquit vn fils, lequel dés le ventre de ſa mere ſe trouua tout couuert de poil grand, & blanc: Som Narimon triſte & eſpouuanté d'vn cas ſi eſtrange, le fit nommer Zal. Cecy paruint iuſqu'aux oreilles du Roy, lequel eſcriuit au pere qu'il luy enuoyaſt ce ieune enfant pour le voir: ce qu'ayant faict, le Roy conſulta tous les Sages ſur ceſte nouueauté: tous leſquels aſſeurerent que ce petit ſeroit vn iour fort vaillant aux armes, & fidelle à ſon Prince. Ce qui fut cauſe qu'il voulut qu'il fut éleué à ſa Cour, iuſques à ce qu'il fut paruenu en aage de pouuoir aider à ſon pere, en

intention de le faire àpres Gouuerneur des terres de Nim Ruës : c'eſt à dire les terres du Midy, qui fut la retraicte de Zal. Par apres comme ceſtui-cy s'exerçoit vn iour qu'il eſtoit de repos à la maiſon, il luy prit enuie de ſortir de ſes limites, & d'aller au Gouuernement de Kabuſcam, qui toutesfois deſpendoit de celuy de ſon pere: auſſi y auoit-il mis pour Gouuerneur vn Capitaine qui eſtoit faict de ſa main, nommé Merabah, lequel ſçachant ſa venuë, alla au deuant le receuoir auec preſens de grand prix, & pour auoir l'honneur de luy baiſer la main, & l'emmena ſur le champ chez luy, ne ſe pouuant laiſſer de le louer deuant ſa femme, & deuant ſa fille, qui eſtoit d'vne grande & extreme beauté, nommee Rudabah, les vertus, & la valeur de Zal. Ce qui pleut tant à la fille, que ſans l'auoir veu, elle s'eſtoit affectionnee à ce ieune homme, ne ſçachant toutesfois les moyens de luy faire cognoiſtre ſa paſſion. Mais en fin elle s'aduiſa d'enuoyer ſes eſclaues ſe promener vers le pauillon de Zal, faiſans ſemblant de cueillir des fleurs : ſi que paſſant par là, il eut quelque ſuject de demander à qui elles eſtoient : celles-cy ayant dextrement executé ce qui leur eſtoit commandé, rencontrerent Zal, lequel leur ayant demandé à qui elles eſtoient, elles reſpondirent qu'elles eſtoient à Rudabah fille de Merabah, les beautez, & les perfections, de laquelle ils luy raconterent ſi particulierement, qu'il ne fut pas moins affectionné de ſon coſté qu'elle l'eſtoit du ſien. Ceſte affaire ayant eſté negotiee depuis ſi diſcrettement de part & d'autre, qu'en fin ils trouuerent moyen de ſe voir ſecrettement, ils ſe donnerent la foy & promeſſe de mariage. Ce qu'eſtant faict, Zal ſe retira de Merabah, & s'en retourna à Nim Ruës, où eſtant arriué, il deuint ſi triſte & plein d'inquietude, pour l'abſence de celle qu'il aymoit ; que ne pouuant plus la ſupporter, il ſe reſolut d'aller trouuer ſon pere, & luy deſcouurir ſa paſſion, le ſuppliant qu'ils allaſſent tous deux trouuer le Roy, pour impetrer de ſa Majeſté permiſſion de ſe marier : auſquelles prieres le pere n'ayant peu reſiſter, ils furent donc en Cour, où du commencement le Roy ſe monſtroit difficile à luy permettre ce mariage. Toutesfois vaincu en fin de leurs importunitez, il leur permit, ſi que s'en retournant apres à Kabuſtam, ils celebrerent les nopces de Zal, & Rudabah, leſquels eurent bien toſt apres vn fils nommé Roſtan, duquel il ſera faict ſouuent mention cy-apres. Auſſi eſt-ce à ſon occaſion que ceſte Hiſtoire eſt racontee.

Manucher auoit deſia gouuerné ſon Royaume en paix l'eſpace de cinquante ans, quand il ſe ſouleua contre luy au païs de Turqueſtan vn Capitaine nommé Afraciab, fils de Pachang Roy de Turqueſtan, ſous pretexte de venger la mort de Tur. Ceſtui-cy ayant aſſemblé gens de toutes parts, mit ſus vne puiſſante armee, auec laquelle il entra en Perſe. Manucher le ſceut: mais en fit ſi peu d'eſtat, qu'ayant donné aſſez mauuais ordre à ſes affaires, il fut contrainct de receuoir le combat à ſon grand deſaduãtage, laiſſant la victoire à ſon ennemy, pour ſe retirer en grand' haſte en la forteresſe de Amal, où le victorieux le pourſuiuit, & l'aſſiegea de toutes parts. Il fit toutesfois ce qu'il peut pour le faire entendre à quelque compoſition de reddition: mais ce Prince s'eſtant opiniaſtré à la reſiſtance, l'autre ſe reſolut auſſi à le forcer, & ſe rendre maiſtre de la place. Mais ce n'eſtoit pas l'intention des ſiens, leſquels voyants l'Hyuer s'approcher, deliberoient deſia de quitter tout pour s'en retourner en leurs païs. Dequoy eſtant aduerty Afraciab, craignant quelque choſe de pis, penſa qu'il eſtoit plus à propos de traicter de la paix, que de faire vne ſi honteuſe retraicte. Quelques vns furent doncques deputez de part & d'autre pour cét effect : en ſorte que la paix fut concluë, à condition que le fameux fleuue de Iehun ſeroit d'ores-en-auant les bornes de la Perſe, & du Turqueſtan.

La paix ainſi accordee entre-eux, & Afraciab auecque ſon armee retiré au logis, Manucher ſortit de la forteresſe, prenant le chemin de la Royale Cité de Sagiſtam, où il tenoit pour lors ſa Cour. Mais à peine Afraciab eſtoit-il ſorty de la Perſe, que Manucher fiſt tous ſes efforts d'aſſembler vne grande & puiſſante armée pour marcher contre luy : dequoy l'autre eſtant aduerty, & n'ayant point encore licentié ſes troupes, vint ſe ruer ſur la Perſe, où il fit de grands rauages. Mais à bien aſſailly, bien deffendu : car Manucher plus prouident qu'il n'auoit eſté la premiere fois, ayant ſon armee toute preſte, donna auecques vne telle impetuoſité contre ſes ennemis, qu'il les deffit, & en emmena vn fort grand nombre de captifs. Ce qui luy acquit la paix le reſte de ſon regne, qui fut fort long : car on tient qu'il ne regna pas moins de ſix-vingts ans, laiſſant vn fils nommé Naudar, auquel il donna pluſieurs bons & ſages conſeils auparauant que de mourir, touchant le Gouuernement de ſes Royaumes.

Navdar IX. *Roy de Perſe.*

Les nouuelles de la mort de Manucher, & du nouuel aduenement à la Couronne de Naudar, eſtans portees au Turqueſtan, Pachang Roy de ceſte Prouince, appella ſes fils pres de ſa perſonne, pour les inciter à ne perdre pas ceſte occaſion ſur ce changement de Prince, non encores bien eſtably, Afraciab fut celuy qui donna le premier ſon conſentement, comme eſtant plus practiqué aux affaires de Perſe que ſes freres, ſi bien que mettant la main à l'œuure il aſſembla vne armee (comme l'on dict) de quatre cents mille hommes, tant à pied qu'à cheual, qu'il fit

marcher

Digitized by Google

marcher droict à Sagiſtan: Naudas en eſtant aduerty, appella auſſi toſt Som Narimon pere de Zal, qui gouuernoit Kabulſtam, à ce que ſans auoir eſgard à ſon aage il le vint trouuer, comme il fiſt, auec de fort belles troupes. Eſtans enſemble ils traicterent de ce qui eſtoit de faire pour le meilleur. Som s'en alla donc au deuant d'Afraciab: mais ſa grande vieilleſſe ne luy pouuant permettre le trauail du chemin, la maladie luy ſuruenant le fiſt mourir: ce qui apporta vne grande reſiouïſſance à Afraciab.

Naudar qui penſoit ſuiure incontinent Som auec la teſte de ſon armee s'en allant vers Maſandaron, ſe rencontra ſans y penſer dans ſes ennemis.

Ayant donc faict halte, & les deux camps eſtans l'vn de deuant l'autre, vn ſoldat des Turcs ſe miſt en auant, demandant le combat contre quelqu'vn des Perſes, à l'encontre duquel ſe preſenta vn nommé Kobad, petit fils de Kaoah Angar, duquel il a eſté parlé en la vie de Fraydum. Le combat fut à l'aduange de Kobad, qui tua Baſmon, & l'ayant deſpoüillé, ſe retira en ſon logement. Les Turcs ayant ſouffert vn ſi bon ſuccez auec vn grand meſcontentement, raſſemblerent auſſi toſt leurs troupes, & vindrent inueſtir celles de Naudar, luy donnant la bataille, durant laquelle il ſuruint vne ſi grande pluye, qu'ils furent contraints de ſe ſeparer, à cauſe principalement de l'obſcurité. En ceſte ſeparation Naudar recogneuſt bien qu'il n'eſtoit pas baſtant pour reſiſter aux forces de Afraciab. Ce qui fut cauſe qu'il fiſt encores venir à ſon ſecours deux de ſes fils, l'vn nommé Thus, & l'autre Goſtam, accompagnez de Caren frere de Kobad qui eſtoit ſorty de Sagiſtan, d'où il auoit tiré toute ſa famille & threſors, & les auoit tranſportez à Albors Kuth. (c'eſt vne certaine contree où les Perſes Payens ſouloient adorer le feu.)

Afraciab ſçeut auſſi toſt la deliberation de Naudar: celà fut cauſe qu'il enuoya au deuant d'eux vn ſien Capitaine nommé Karahhon qui les rencontra, & combatit contr' eux. Caren y demeura ſur la place, & les principaux de ceſte trouppe ſe ſauuerent comme ils peurent. Durant que ces choſes ſe paſſoient ainſi, Afraciab combatit pour la ſeconde fois contre Naudar, & le vainquit auec la perte de pluſieurs Perſes, & grand nombre de captifs, du nombre deſquels eſtoit Naudar, leſquels Afraciab vouloit faire tailler en pieces ſans Agarires ſon frere, leſquels firent mener les Capitaines en vne forteresſe. Ceſte victoire ſi ſignalee obtenuë par Afraciab, luy donna l'aſſeurance d'enuoyer vne armee de trente mille hommes à Sagiſtan, lieu de la Cour de Naudar, laquelle ville ſe rendit bien toſt. La nouuelle de ceſte victoire s'eſpandit par toutes les Prouinces de Perſe, paruint iuſques au lieu où ſe tenoit Merahb beau-pere de Zal, lequel prepara auſſi toſt vn preſent de ce qu'il auoit de plus precieux, & l'enuoya à Afraciab, luy faiſant dire qu'il deſcendoit de la famille de Zoahk, duquel il eſtoit parent: ſi que pour ne pouuoir faire autrement, il auoit eſté contrainct de rendre obeïſſance au Roy de Perſe: mais puis qu'il auoit maintenant l'honneur de luy appartenir, il luy rendroit bien plus volontiers toute ſorte de ſeruice, & d'obeïſſance, luy payeroit autant ou plus qu'il faiſoit aux autres. D'autre coſté il aduiſa ſecrettement, & en diligence ſon gendre Zal de ce qui ſe paſſoit, ce qu'entendant, il fit vne leuee, & au pluſtoſt qui luy fut poſſible, ſans qu'on s'en doutaſt ny eſtre apperceu, il ſe ſaiſit de Sagiſtan. Ce que Afraciab reſſentit grandement, de ſorte que plein de cholere & d'ennuy, il enuoya trancher la teſte à Naudar, mourant ainſi, apres auoir regné ſept ans.

Afraciab I. *Roy de Perſe.*

Afraciab s'eſtant ainſi emparé de la Perſe, le manda à ſon Pere Pechangh, Roy de Turqueſtan, & auec quel ſuccez ſes affaires auoient heureuſement reüſſi, depuis il ſe conduiſit ſi tiranniquement enuers ſon peuple, que tous les Perſes conſpirerent contre luy, demandans Agarires, auquel ils eſcriuirent par le moyen d'vn Perſe nommé Kaharan, le prians de les aſſiſter. Ceſtui-cy leur reſpondit qu'ils appellaſſent à leurs ſecours Zal, & qu'ils commençaſſent la guerre de leur coſté: ce qu'ils firent dés le Printemps prochain, & Zal qui eſtoit lors à Sagiſtan donna ordre à tout ce qui eſtoit neceſſaire à la guerre, enuoyant Ghechuad Capitaine de grande reputation, vers Tabraſtam, pour faire des menees en ces contrees-là. Ces choſes ne ſe peurent negocier ſi diſcrettement, qu'elles ne vinſſent à la cognoiſſance d'Afraciab, lequel aſſeuré de tout ce qui ſe paſſoit, & de leurs intelligences meſmes, que ſon frere Agarires tenoit le party des Perſes, l'enuoya tuer: & Zal pour vengeance de ceſte mort qu'il reſſentit auec beaucoup d'impatience, incita tout ouuertement les Perſes à la guerre contre les Turcs, leſquels s'eſtans aſſemblez de toutes parts, ils allerent preſenter la bataille à leurs ennemis, laquelle dura tout vn iour auec grand meurtre, tant d'vne part que d'autre, la nuict les ſeparant ſans qu'on peuſt remarquer qui auoit l'aduantage. Et de là s'eſtans retirez chacun chez ſoy, ils continuérent à s'eſcarmoucher ſix mois entiers, où il ſe perdit beaucoup de peuple en toutes ces rencontres. Et là deſſus ſuruint vne grande cherté & famine, ſuyuie d'vne maladie contagieuſe: ſi que la maladie ayant gaigné tous les deux camps, chacun fuſt obligé de rechercher la paix, laquelle

ne fut point deſagreable à Afraciab qui fut content de ſe retirer à Turon, laiſſant la Perſe apres l'auoir tenuë l'eſpace de douze ans.

Bazab XI. *Roy de Perſe.*

Afraciab ayant ainſi quicté le Royaume, les Perſes en donnerent le Gouuernement à Bazab qui eſtoit de la maiſon Royale, lequel le receut: mais comme il auoit dõſia quatre-vingts ans, il prit pour compagnon vn ſien couſin, nommé Garchaſef. Et d'ailleurs conſiderant Bazab la miſere & le tourment auquel auoient veſcu les Perſes durant les guerres paſſees, il procura à ſon poſſible de cõſeruer la paix, comme il fit tant qu'il veſcut, qui fut bien peu, quictant liberalement à ſon peuple les droicts Royaux, pour le pouuoir r'auoir de leurs pertes paſſees, & pour la commodité de la Perſe il y attira deux riuieres, encore que leur lict en fuſt fort eſloigné, l'vne deſquelles il appella Habin, & l'autre Razabin. Iamais il n'euſt de threſor, ny n'en voulut auoir: que s'il receuoit quelque ſomme, il la diſtribuoit à ſes Capitaines, & ſoldats. Mais d'ailleurs il eſtoit fort gourmand & addonné à boire & à manger, & inuenta pluſieurs ſortes de ſauces & potages. C'eſt ce que Mir-Kon dit de plus remarquable.

Kaykobad XII. *Roy de Perſe.*

Par la mort de Bazab Kaykobad neueu de Naudar paruint au Royaume, & fit ſon Capitaine General Roſtan fils de Zal, & eſtant accompagné de Ghecuad, Karaen, & autres Capitaines en grand nombre, ſe mirent en embuſcade au deuant d'Afraciab, qui leur venoit à l'encontre auec vne groſſe armee: de ſorte qu'il fut deffaict, la victoire demeurant aux autres: Roſtan faiſant tant d'armes, qu'il contraignit Afraciab à demander treſue pour deux iours, pour la grande crainte pour laquelle il eſtoit pour lors, leſquels luy furent accordez, à condition de traicter de paix, laquelle ſes ſubiects luy approuuerent, & enuoyerent vers Kaykobad pour l'accepter, mais les Perſes n'y ayans point voulu entendre, ils vindrent à vne ſeconde bataille, en laquelle Afraciab fut vaincu, où ils combattirent plus opiniatrement qu'auparauant. Et comme l'on eſtoit en la plus grande ardeur du combat, Roſtan demanda qu'on luy monſtraſt Afraciab, lequel voyant, il ſe mit à courre à toute bride contre luy, & comme ceſtui-cy eſtoit d'vne grande force & dexterité, il le ietta par terre, luy lia les pieds auec vne corde, d'autant que c'eſtoit la couſtume en Perſe, & laquelle eſt encores auiourd'huy en vſage, de porter vn cordeau auec ſoy pour tirer de l'eau aux ciſternes qui ſont fort cõmunes en ce païs là le mena à courſe de cheual, & le laiſſa entre les morts. Or comme Afraciab eſtoit fort aduiſé, il fiſt en ſorte qu'il ſe deſtacha, & y mit vn autre mort en ſa place, puis ſans qu'il fut apperceu, il fiſt en ſorte qu'il ſortit de là, & eſchappa pour ceſte fois. Roſtan tout ioyeux, vint porter ces bonnes nouuelles au Roy, penſant qu'il n'y euſt qu'a enleuer Afraciab, ce qu'il offrit de faire: mais voyant la tromperie, tout confus & plein de honte, luy demanda pardon, iurant qu'il ne le tromperoit pas vne autre fois. Quant à Afraciab, il s'en alla au Turqueſtan, d'où il enuoya vn Ambaſſadeur à Kaykobad luy demander la paix, laquelle luy fut accordee. Cela faict, Kaykobad ayant departy ſes threſors à ſes gens de guerre, ſe retira en ſes terres, auſquelles il adminiſtra iuſtice, faiſant office de bon Prince tout le temps qu'il veſquit. Il perdit la veuë long temps apres, & ſon indiſpoſition augmentant de iour à autre: il mourut en Iſfaon chef de Kyerak, où il tenoit ſa Cour, laiſſant en ſon lieu ſon fils Kaykaus, apres auoir regné cent ans.

Kaykaus, ou Salomon XIII. *Roy de Perſe.*

L'occaſion des querelles precedentes auoit donné l'aſſeurance à vn Capitaine Perſien, de faire des menees en la ville & Prouince de Maſandron, à l'aduenement de ce nouueau Roy à la Couronne. Ce qui fut cauſe que Kaykaus leua vne puiſſante armee contre luy, & l'enuironna de toutes parts. La ville eſtoit forte, & bien pourueuë de gens, & de baſtions, pour ſe bien deffendre. Cela fit retrancher quelque ſtratageme à Kaykaus, puis que ſa force n'eſtoit pas ſuffiſante pour en auoir la raiſon Il feignit dõc d'auoir faute de prouiſion, & trouua moyen d'auoir quelques intelligences auec les aſſiegez, leſquels gaignez par le prix exceſſif qu'on leur donnoit de leurs denrees, les vendoient ſans conſideration: & comme ils s'en fuſſent deſia deſgarnis d'vne grande quantité, ils eſprouuerent bien toſt, que par faute d'iceux ils viendroient en la puiſſance de Kaykaus: ce que luy-meſme tenoit autrement du tout impoſſible. Ceſte ville de Maſandron eſt des plus fameuſes de ces quartiers-là, au delà des terres de Gueylon, ſe ioignant du coſté du Nord à la mer Caſpie. Les naturels habitans de ceſte nation ſont forts & belliqueux, & ſont nombrez entre les ſujects des Roys de Perſe.

Maſandron ainſi conquis, Kaykaus viſitant ſes terres, entra en celles de l'Arabie, entre laquelle & la Perſe il y a vn deſtroict de mer, nommé le ſein Perſique, au deuant duquel le Roy Arabe nommé Zaulzogar, vint auec toute ſon armee pour le combattre, ou l'Arabe fut vaincu & s'enfuyt (laiſſant ſon païs) en vne forteresſe, en laquelle il ſe fiort beaucoup, & où il tenoit pour lors toute ſa famille, & vne fille qu'il auoit d'vne rare, & excellente beauté. Quelques pour-parlers ſe traicterent, qui ſe terminerent en vne paix, moyennant que Zaulzogar donneroit ſa

roit ſa fille Sodabã pour femme à Kaykaus, vn ſien frere la luy amena auec mille belles eſclaues, & ainſi celebrerent les nopces auec l'vniuerſel contentement de tous.

Cependant que ces choſes ſe paſſoient ainſi en Arabie, Afraciab entra ſur les terres des Perſes auec ſon armee, où il fit de grands degaſts: il fut toutesfois repouſſé & battu, ſi qu'il fut contrainct de ſe retirer. Quant à Kaykaus ayant ordonné les choſes neceſſaires au Royaume d'Amon, & en la meilleure partie des terres qu'il poſſedoit en ceſte contree, il s'en retourna en Perſe auec ſa femme Sodaba, où arriué qu'il fut il ordonna à Roſtan les Gouuernemens de Sagiſtam & Kabulſtam, auec pluſieurs autres honneurs, preeminences, & liberalitez. Ce Prince auparauant que d'aller en Arabie auoit vn fils qu'on appelloit Syauex, auquel Roſtan auoit voüé beaucoup de ſeruice & d'affection: ceſtui-cy eſtoit vertueux, aymé de tous pour ſa douceur & courtoiſie: ce qui ne pleut guiere à Sodaba, propoſant dés l'heure de le mettre mal auec le Roy. Faignant donc de l'aymer luy fit entendre ſon deſir, que le ieune Prince ayant en horreur s'en deffendit autant qu'il luy fut poſſible: mais la malicieuſe Sodaba deſirant d'executer ſon deſſein, vn iour que le Roy eſtoit fort mal accompagné, elle entra tout courant dans la ſale où il eſtoit, les cheueux eſparpillez, pleurant & ſe donnant de grãds coups à la poictrine, ſe plaignant que Syauex l'auoit voulu forcer: auſſi toſt on ſe ſaiſit de Syauex, & le mit-on en vne fort eſtroicte & obſcure priſon: mais la cauſe ayant eſté examinee à la rigueur, il fut declaré innocent: le Roy la manda venir incontinent apres pour la faire bruſler, mais ſes prieres, & l'affection qu'il luy portoit l'en empeſcherent.

Il a eſté dit cy-deuant, qu'Afraciab en s'en retournant le long du riuage de Iehun alla contre la Cité de Balk, capitale de Vabec, Kaykaus enuoya lors contre icelle ſon fils Syauex auec douze mille cheuaux, & autant d'infanterie, luy ordonnant de paſſer par Sagiſtan, & ſe ioindre à Roſtan auec les plus grandes forces que l'autre pourroit amener quant & ſoy.

Syauex donc partit d'Iſfaon, où eſtoit la Cour de ſon pere, & s'en alla à Sagiſtan, où Roſtan luy ayant faict vne reception digne de ſa grandeur, ils commencerent à traicter quel chemin ils prendroient pour marcher contre l'ennemy. S'eſtans donc mis en chemin, ils arriuerent à deux lieuës de l'ennemy, & comme ils alloient recognoiſtre par quel endroict on l'attaqueroit, on aſſeure qu'Afraciab trois nuicts apres donna la bataille, en laquelle il fut mis en route, & mal mené: dequoy il y eut vne ſi grande crainte, qu'il ſe reſolut d'entendre à bon eſcient à la paix, & de ſe deliurer de ce ſoin continuel, employant à celle negociation vn ſien couſin nommé Garcenes, qui ſceut ſi bien manier ceſte affaire que Syauex, Roſtan, & ceux du Conſeil la luy accorderent, en donnant aduis au Roy Kaykaus, lequel le trouua fort mauuais, depeſchant ſur l'heure ſon oncle Thus, fils de Neudar, auec des lettres fort aigres à Syauex, luy commandant qu'il ſuiuiſt Afraciab en quelque lieu qu'il fut, & qu'il luy liuraſt la bataille là où il le trouueroit, & à faute de le trouuer, qu'il fit vn rauage en la terre de Thus: & pour le regard de Roſtan, à cauſe de ſon vieil aage, il luy permit de ſe retirer.

Syauex pour accomplir le commandement de ſon pere, & l'accord faict auec Afraciab fit marcher ſon armee à Thus, & luy s'en alla trouuer Afraciab. Ceſtui-cy auoit en ſon camp vn Capitaine appellé Pirond Vayſa, auec lequel Syauez auoit quelque cognoiſſance & amitié, & le voyant venir l'alla dire auec vn grand contentement à Afraciab, lequel ſçachant ſa venuë alla fort loing au deuant de luy, & le mena en ſa tente, luy donnant vn ſiege eſgal au ſien: & pour monſtrer combien il l'eſtimoit, il le maria auec vne ſienne fille nommee Franguys. Ce mariage ne pleut point à Garcenes frere d'Afraciab, ny aux grands de ſa Cour, qui tenoient cela pour vne honte qu'on leur faiſoit: de ſorte qu'ils conſpirerent de tuer Syauex, lequel l'ayant ſceu le communiqua à ſa femme Franguys qui eſtoit groſſe, la priant qu'au cas que telle choſe luy aduint, & qu'elle accouchaſt d'vn fils, qu'elle le mit entre les mains de quelque perſonne de la Perſe. Peu de iours ſe paſſerent ſans que les coniurez ne miſſent à execution leur deſſein, & le maſſacrerent, voulans faire le meſme à ſa femme Franguys, afin de faire perir la creature qu'elle diſoit auoir dans le ventre: mais Pirond Vayſa la defendit. Ceſte-cy ayant enfanté en ſon temps vn fils, on l'appella Kaykozrrao, lequel le meſme Pirond Vayſa fit cacher au camp iuſqu'à ce que Guyn fils de Gudars l'enleua par apres en Perſe, laquelle eut beaucoup de reſſentiment de la mort de Syauex; & principalement le pere, lequel ſe voulant venger de la mort de ſon fils donna vne puiſſante armee à Roſtan, auec commandement expres de liurer la bataille à Afraciab, ce qu'il fit, le deffit & vainquit, faiſant mourir Garcenes ſon frere: ſi que Roſtan s'en alloit victorieux quand il eut aduis que Chaydah fils d'Afraciab venoit au deuant de luy auec vne autre armee. Roſtan alors (en la compagnie duquel eſtoit Frayborz fils du Roy Kaykaus, & frere du mort Syauex) recommença le combat auec plus d'animoſité qu'auparauant, & recognoiſſant Chaydah courut contre luy la lance à l'arreſt, & le renuerſa mort par terre, ce qui fut cauſe de mettre le reſte des Turcs en fuite. Roſtan pourſuiuant ſa victoire entra dedans

Digitized by Google

Turon, le lieu où eſtoit la Cour d'Afraciab, & le Chef du Turqueſtan, que les Perſes pillerent & mirent à ſac, oſtant tous les threſors & richeſſes des habitans d'icelle. Franguys femme de Syauex, eſtoit pour lors en ceſte ville, laquelle Roſtan enuoya prier de luy monſtrer ſon fils: dequoy elle s'excuſa, diſant qu'elle ne ſçauoit où il eſtoit, ſi bien que Roſtan s'en retourna en la Perſe, auquel le Roy fit pluſieurs honneurs & preſens, & le renuoya à ſon Gouuernement.

Le Roy Kaykaus deſiroit infiniment d'auoir ſon petit fils Kaykozrrao fils de Syauex & de Franguys, qui eſtoit lors à Turon, cela fut cauſe qu'il enuoya au Turqueſtan Guyn fils de Gudarz, noble Perſien, & de grande ſuffiſance, pour negocier ceſte affaire, laquelle il fit ſi dextrement reüſſir, qu'il entra à Turon, vit Franguys, & le petit Kaykozrrao, auquel il perſuada d'abandonner ce païs là, & s'en venir en Perſe, ce qu'ils firent, accompagnez ſeulement du meſme Guyn, & de Pirond Tayſa, leur aidant le long du chemin, iuſques à ce qu'ils fuſſent arriuez à la Cour du Roy de Perſe, où ils furent receus comme il leur appartenoit. Au bout de quelque temps le Roy Kaykaus voyant reluire pluſieurs vertus & perfections en ſon petit fils Kayozrrao, le fit Capitaine general de ſes armees: faiſant auſſi pluſieurs recompenſes à Guyn pour ſes ſeruices. Cecy fut cauſe d'vn grand mouuement à ſa Cour Royale entre Thus oncle de Kaykaus, à cauſe de Frayborz autre fils de Kaykaus, & Kaykozrrao: car ceſtui-cy ſupportoit fort impatiemment, que les deſcendans d'vn ſang ſi cruel & ſi ennemy de la Perſe, fut preferé aux naturels du Pays: ſi bien que la Cour fut diuiſee en deux partialitez, l'vne de Frayborz: l'autre de Kaykozrrao, auquel Guyn s'eſtoit ioinct pour le ſecourir. Tous ces diuorces eſtoient fort contraires à l'intention du Roy, lequel pour y remedier fit ce qui enſuit.

A l'heure gouuernoit la ville d'Ardauel vn Bahaman, lequel couroit & infeſtoit toute la terre de Perſe, Kaykaus fit donc deux camps eſgaux en nombre d'hommes, & en forces, en donnant à vn chacun des pretendans, leur diſant que celuy qui auroit le premier le deſſus de l'ennemy, ce ſeroit auſſi celuy qui deuanceroit ſon compagnon en grandeur, & en dignité: dequoy ils furent tous deux contents. Frayborz perit le premier, & ne fit aucune choſe digne de memoire: mais Kaykozrrao combattit contre Bahaman, le vainquit & s'aſſubiettit la Cité d'Ardauel, & retourné à la Cour, fut declaré heritier du Royaume, & Guyn ſon Capitaine general. Et quant à Kaykaus il ſe retira en ſolitude, apres auoir regné, comme on dit, cent cinquante ans.

Ceſte ville d'Ardauel, où Ardauil eſt vne Cité en la Perſe en la Prouince de Ardebaion, diſtante de peu de iournees de Tabris, ou Tauris, non moins grande que renommee, à cauſe qu'elle a eſté la partie de Cheque, Aydar pere de Cheque, ou Cha Iſmaël Sophy, les deſcendans duquel regnent encor auiourd'huy.

KAYKOZRRAO IV. *Roy de Perſe.*

Kaykozrrao ainſi paruenu à la Royauté, autant par ſa valeur & bon-heur, que par la particuliere bien-veillance de ſon ayeul dés ſon aduenement à la Couronne, pour donner vne preuue à ſon peuple, qu'il n'auoit point faict mauuais iugement de luy, il reforma la iuſtice, qui s'eſtoit toute deprauee & corrompuë pendant les guerres paſſees, taſchant de remedier aux pertes & ruines d'vn chacun, par ſa liberalité & manſuetude, puis il aſſembla ſes Eſtats, auſquels il propoſa la guerre qu'il pretendoit de faire aux Turcs, en ſatisfaction de la mort qu'ils auoient dõnee à ſon pere: ce que tous approuuerent & s'offrirent de le ſuiure: de ſorte qu'il enuoya Frayborz frere de ſon pere, & Thus ſon grand oncle & fils de Naudar, auec trente mille cheuaux pour courir les terres du Turqueſtan. Kaykozrrao auoit vn fils nommé Syauex, lequel prenant de fort mauuaiſe part, que l'on fiſt la guerre à ſon ayeul, comme s'il eut receu quelque grande iniure ſe retira à Turon. Pyrond Vayſa, lequel comme il a eſté dict cy-deſſus eſtoit venu en la Perſe auec Guyn, quand il emmena Kaykozrrao auec ſa mere Franguys, & s'y eſtoit marié, ayant eu vn fils qu'on appelloit Ferud, lequel comme il fut venu en aage s'en alla à Turqueſtan. Le Roy aimoit ce ieune homme comme ſon fils: ſi bien que lors qu'il enuoya Frayborz au Turqueſtan, ayant entendu que Ferud auoit la garde d'vne forterelle, il commanda expreſſement à ſes Capitaines qu'ils le deſtournaſſent d'icelle, mais eux eſtans obligez par le chemin qui les conduiſoit d'y paſſer, ils prindrent leur chemin à l'entour d'icelle: ce qu'ayant entendu Ferud il fit vne ſortie ſur iceux, & les combattit, mais il demeura ſur la place, ce qu'ayant entendu le Roy de Perſe il en eut vn extreme deplaiſir, & comme on luy dit que Thus auoit eſté la cauſe, il le fit venir en ſa Cour, & mettre en priſon. Frayborz & Gudarz continuerent la guerre contre les Turcs, où ils eurent mauuais ſuccez, d'autant que Pirond Vayſa les vainquit auec vn grand maſſacre des Perſes, & entre autres ſoixante & dix Caualiers tous de la famille de Gudarz, lequel auec Frayborz ſe retirerent en la Perſe: le Roy toutesfois ne ſe rebuta point de ceſte deſconuenuë, ains deſpeſcha vn' autre fois Gudarz auec

vne autre

vne autre armee, & auec luy Thus qui eſtoit retourné en grace : ils partirent donc pour aller à Turon, ils n'eſtoient pas encore ſortis de la Perſe, qu'ils trouuerent leurs ennemis qui deſtruiſoient tout deuant eux, leſquels ils combattirent, mais les autres leur reſiſterent auec vne telle impetuoſité, que les Perſes furent contraints de ſe reſerrer dans la terre de Demon, où ils les enuironnerent de toutes parts, leurs oſtant tous les paſſages.

A la renommee de ce ſiege, vindrent deux Roys voiſins du Turqueſtan, l'vn nommé Hhalkon, l'autre Changal, auec vne armee pour le ſecours des Turcs, ce qui mit les Perſes en extreme deſtreſſe, ſe tenant pour abandonnez de tout ſecours : Mais Kaykozrrao eſtant aduerty de la miſere où ils eſtoient reduits, manda incontinent à Roſtan qu'il eut à partir en la plus grande diligence qui leur ſeroit poſſible : auſſi chemina-il ſans ſe donner aucun relaſche, iuſques à ce qu'il eut atteinct les ennemis. Les Perſes eſtans aduertis de ſa venuë, en receurent vne telle ioye, que tous en baiſerent la terre en action de grace, & ſe ioignans à luy allerent combattre leurs ennemis, auec tant de courage & de valeur, que la meilleure partie d'iceux demeura ſur la place, & entr'autres Hhakon, l'vn des Roys de leurs alliez. Kaykozrrao ne ſe contenta pas encore de ceſte deffaite : mais enuoya quatre autres armees en differents endroicts pour ruiner le Turqueſtan, la principale que conduiſoit Gurdardx allant contre Balk, lequel eut à combattre Pirond Vayſſa, celuy qui auoit la meilleure armee des quatre, que Afraciab auoit enuoyé contre les Perſes, leſquels emporterent l'honneur de la victoire par la mort de Pirond Vayſſa, la teſte duquel fut enuoyee à Kaykozrrao, laquelle il vit auec vn grand deſplaiſir, pour la nourriture qu'il auoit receuë de luy. On dit qu'en ceſte guerre demeurerent que morts que captifs plus de cent mille Turcs, & vnze de leurs principaux Capitaines: Kaykozrrao fit de grandes recompenſes à tous ceux qui auoient bien ſeruy en ces iournees, donnant à Frayborz la terre de Kyché, ou Kaché, & Macron, Royaumes qui ſont vers Goadel, à l'entree du Sein Perſique.

Afraciab ayant refaict ſon armee entra de rechef auec vn ſien fils en la terre de Kaorrazin, ſur les confins de la terre de Turon, où eſtoit lors l'armee des Perſes, leſquels vainquirent les Turcs, firent mourir le fils d'Afraciab, & le contraignirent de ſe retirer en vne forteresſe auec ſa famille, où ne ſe tenant pas fort aſſeuré, & voulant ſe retirer ailleurs il tomba entre les mains de Kaykozrrao, auec ſa femme & ſes filles, qui furent priſes quelque temps auparauant, & traittees auec beaucoup d'honneur & de reſpect. Quelques mois apres Afraciab fut pris luy-meſme, & tué, donnant ainſi par ſa mort la fin à ceſte longue & faſcheuſe guerre, laquelle eſtant terminee de la ſorte Kaykozrrao à l'imitation des Roys ſes deuanciers, ſe voulut retirer de la Cour & des affaires : & n'ayant aucun fils il mit en ſon lieu Loraſph, nepueu d'vn frere de Kaykaus, y contrediſans quelques-vns des plus grands, puis mourut peu de temps apres, ayant premierement rendu toutes les terres, & les facultez que ſes predeceſſeurs auoient oſtees à leurs ſubiects, & payé toutes leurs debtes, il fauoriſa les pauures, rendit la Iuſtice eſgale à vn chacun, & contenta les gens de guerre qu'il auoit employez. Iamais n'entreprint affaire d'importance ſans bon & meur conſeil.

Du temps de Kaykozrrao, il y auoit en la Perſe deux celebres Philoſophes, l'vn nommé Hhorez, l'autre Lokman: de ce dernier il ſe trouue quelques œuures entre les Perſes, qui teſmoignent qu'il eſtoit d'vn grand eſprit, entre les autres vn liure de comparaiſons & exemples fort ſemblables à celles d'Eſope : auſſi y a-il grande apparence que c'eſt de luy qu'ils veulent parler, d'autant que racomptant ſa vie, ils diſent qu'eſtant grand Philoſophe, il auoit eſté eſclaue fort fidele, gracieux, & qu'il mourut condamné, vne choſe ſeulement met en doute, qu'il aſſeure qu'il eſtoit Iuif : ils ont vn Prouerbe entr'eux, qui dit, Il n'eſt point de beſoin d'enſeigner Lokman pour monſtrer le profond ſçauoir de ce perſonnage.

Loraspii XVI. *Roy de Perſe.*

Kaykozrrao n'ayant laiſſé aucun enfant maſle, la Couronne vint entre les mains de Loraſph, ſelon l'election qu'il en auoit faite auparauant que de mourir : ceſtui-cy, comme il a eſté dit, eſtoit nepueu du frere du Roy Kaykaus, & le plus proche à ſucceder à Kaykozrrao : mais d'autant qu'il eſtoit recogneu pour vn homme ſeuere & cruel, ſon eſtabliſſement fut empeſché par les plus grands du Royaume, & particulierement de Kalk, pere de Roſtan, toutesfois il l'emporta contre tous, & fut declaré Roy, apres cela il ſortit de Ispaon, & viſita ſes terres iuſques à Balk, enuoyant de la Gudars auec vne armee contre la Meſopotamie, Syrie & Paleſtine, lequel en peu de temps mit ſous ſa puiſſance toutes les terres de Babylone, & de Dimes Kychan, qui ſont celles de Damas, puis marcha contre Beyt Almokadas, c'eſt à dire Hieruſalem: car en langue Arabeſque Beyt ſignifie maiſon, & Almokadas, c'eſt à dire des Saincts : le Roy d'icelle ſe rendit à condition de payer tribut, pour ſeureté duquel accord il donna pluſieurs perſonnes notables en oſtage, leſquelles Gudars fit maſſacrer à peu de iours de là ayant eſté aſſeuré que les Iuifs ſe vouloient rebeller contre ſon Roy, & s'eſtoient aſſemblez en intention de luy faire la guerre, ce qui fut cauſe que Gudars ayant raſſemblé ſes forces, retourna

contre Hieruſalem, laquelle il battit & força, à la priſe de laquelle les Perſes vſerent de terribles cruautez enuers les Iuifs, en emmenant vn grand nombre de captifs en Perſe, ou Gudars ſe retira auec pluſieurs autres victoires. Le Roy Loraſph auoit deux fils, l'aiſné s'appelloit Guſtaſph, le plus ieune s'appelloit Zaria : Guſtaſph eſtoit fort ſuperbe & altier, mais d'ailleurs fort belliqueux, lequel ayant diſpoſé quelques ſiens amis à des nouueautez qu'il deſiroit, il fit en ſorte qu'ils ſe rebellerent auec luy contre ſon pere pour le chaſſer du Royaume, bonne partie d'iceux le ſuiuit du commencement : mais le pere ayant amaſſé le plus de gens qui luy fut poſſible, le pourſuiuant ſans perdre temps ny occaſion, le fit ſortir du Royaume, ne ſentant pas ſes forces baſtantes pour reſiſter à celles de ſon pere ny pour ſe conſeruer dans le païs, ſi bien qu'il ſe ſauua ſeul, & en mauuais equipage, paſſa au Turqueſtan, où eſtant arriué par vne certaine aduenture, il ſe maria ſans eſtre cogneu, à la fille du Roy de ce païs-là ce qui aduint en ceſte maniere.

C'eſtoit vne couſtume ancienne au Turqueſtan, que lors que le Roy vouloit marier quelque ſienne fille de s'aſſembler en vn camp, où tout le peuple s'aſſembloit, qui eſtoit en ceſte ſaiſon-là en la Cour, chacun le mieux en poinct qui luy eſtoit poſſible, leſquels s'eſtans tous mis en ordre, celle qui deuoit eſtre mariee eſtoit priſe du Roy ſon pere par vne main, & en l'autre tenoit vne pomme d'or de la figure & grandeur d'vne orange, toute enrichie de tres-fines pierreries : puis eſtant miſe en lieu où elle pourroit voir particulierement ceſte aſſemblee, regardoit & conſideroit l'vn apres l'autre fort long temps, finalement en ayant remarqué quelqu'vn qui luy plaiſoit, elle luy alloit donner ceſte pomme, & ceſtui là eſtoit tenu inuiolablement pour ſon mary. Or il arriua qu'au temps que Guſtaſph entra en la Cour, le Roy vouloit marier vne de ſes filles, laquelle par curioſité, ce nouueau venu voulut aller voir : mais ſon aduenture voulut qu'il pleut à ceſte Princeſſe, ſi qu'elle luy donna la pomme dequoy le Roy ſon pere fut fort marry pour ne recognoiſtre Guſtaſph, & les grands qui ſe trouuerent-là firent pluſieurs plaintes, comme ſi tout ordre euſt eſté renuerſé : de ſorte que pour euiter qu'à l'aduenir il n'arriuaſt ſemblable choſe, on fit vne loy, par laquelle il ne ſeroit plus permis d'ores-nauant aux filles du Roy d'eſtre mariees à d'autres qu'à ceux de leur qualité & merite. Ce Roy auoit encore deux autres filles d'vne rare beauté, qui luy furent demandees par deux fils d'vn Roy ſien voiſin, auſquels il les promit, à condition qu'ils reduiroient ſous ſa puiſſance deux des plus grands Seigneurs de ces païs, & qui auoient eſté cauſe de beaucoup de mal en ſon Royaume : le party & l'entrepriſe leur ſemblerent fort difficiles : mais ayant eu cognoiſſance de la valeur de Guſtaſph, ils trouuerent moyen de luy faire entreprendre ceſte charge à la perſuaſion de ſes amis : feignant donc qu'il s'en alloit à la chaſſe auec vne ſuitte neceſſaire à ſon deſſein, il donna vn ſi bon ordre, ſe conduiſit ſi dextrement en ceſte entrepriſe, qu'il les prit & les dompta, les mettans en la puiſſance des deux freres qui eſtoient auec luy, leſquels les allerent preſenter au Roy, lequel fit grand cas de ce faict d'armes là, & leur donna ſes deux filles : peu de iours apres le Roy ayant dreſſé jouſtes, Guſtaſph s'y comporta auec tant d'adreſſe, & de galanterie que le Roy le loüa fort, à quoy il reſpondit qu'il ne ſe falloit pas eſtonner s'il auoit vne telle dexterité à ce battre à cheual auec vn baſton de Canne, luy qui auoit nettoyé le Royaume des perturbateurs d'iceluy, ce que le Roy ayant entendu & informé comme le tout eſtoit paſſé, en demeura dauantage ſatisfaict.

Guſtaſph cependant ſçachant combien ſon pere luy vouloit du mal, pour s'eſtre retiré chez ſes ennemis, & qu'il cherchoit moyen de s'en vanger, penſant au grand different qu'il auoit eu auec ſon pere, & de combien il auoit deu reſſentir ſon abſence, ne ſçachãt point encore en quel lieu il s'eſtoit perdu, il ſe reſolut de luy faire la guerre, & auec ce deſir, il perſuada à ſon beau pere de luy refuſer le tribut qu'il luy payoit pour ſon païs, ce que le Turc fit contre ſa volonté, luy enuoyant vn Ambaſſadeur de ſa part pour luy denõcer la guerre. Ceſte nouueauté eſtonna fort le Roy Loraſph : & s'enquerant de la cauſe principale qui mouuoit le Roy des Turcs à ſe reuolter, trouuant les raiſons de l'Ambaſſadeur trop foibles pour vne affaire ſi importante, il découurit en fin que c'eſtoit vn eſtranger, homme de valeur, qui par vne inopinee aduanture auoit eſpouſé la fille de ce Roy, qui eſtoit cauſe de tout ce mal. Cela fut cauſe qu'il s'informa plus particulierement qui eſtoit cét eſtranger, & trouua en fin que c'eſtoit ſon fils Guſtaſph, dequoy eſtant bien aſſeuré, il deſpeſcha vn Ambaſſadeur vers ſon ieune fils, nommé Zaria, frere de Guſtaſph, afin qu'eux deux enſemble l'allaſſent trouuer, & l'incitaſſent de venir prendre la poſſeſſion du Royaume. Guſtaſph ayant eu aduis de ceſte deſpeſche partit de la Cour au deuant d'eux auparauant que ſon beau-pere en euſt la cognoiſſance, & parla à ſon frere Zaria, receuant la Tiare que ſon pere luy enuoyoit, il la mit en ſa teſte, & fuſt auſſi toſt proclamé Roy de Perſe de toute ceſte aſſemblee, ce qu'eſtant fait, il fit appeller ſon beau-pere, lequel eſtant arriué-là, & le voyant en cét eſtat fut troublé & confus, penſant que ce fut quelque menee & trahiſon pour le depoſſeder de ſon Royaume : mais ayant ſçeu comme le tout s'eſtoit paſſé, il l'embraſſa

il l'embraſſa pluſieurs fois auec grand ioye. Guſtaſph ayant pris incontinent apres congé de ſon beau-pere, il s'en alla en Perſe, emmenant quant & ſoy ſa femme Karahud (car ainſi s'appelloit la fille du Roy, qui luy auoit donné la pomme) & grande compagnie de gens & de chameaux chargez de grandes richeſſes : Loraſph ſon pere le receut auec des demonſtrations de grand amour, qui creut encor d'auantage pour ſes ſeruices qu'il luy rendit par apres, en fin le pere ayant paſſé quelques ans auec ſes fils, laiſſé du maniment des affaires ſe retira de la Cour pour paſſer ſes iours en vne vie ſolitaire, où il mourut quelque temps apres, donnant à ſon fils de tres-bons & neceſſaires conſeils, pour le Gouuernement de ſon Eſtat, on auoit ſus-nommé Loraſph Balkah, d'autant que la meilleure partie du temps il reſidoit à Balk.

Gvstasph XVI. *Roy de Perſe.*

Quand Loraſph ſe retira de la Cour, il laiſſa ſon fils Guſtaſph, ou Guſtaſef commandant au Royaume : ceſtui-cy fut vn Prince fort vaillant à la guerre, & prudent à la paix, fort addonné à l'idolatrie & veneration du feu, à laquelle ſuperſtition il fut tellement zelé, qu'il fit la guerre à ceux qui ne vouloient pas ſuiure ſon opinion, comme il fit à Ariaſph, ou Ariaſph Roy de Turon pour l'auoir repris en vne de ſes lettres, ſur ce qu'il luy mandoit qu'il ſuiuiſt la ſecte de Zarducht qui eſtoit celle de feu, c'eſtoit de la prouince d'Arderbajon ou Ararbajon, c'eſt à dire prouince du feu, que ceſte ſuperſtition auoit pris ſon cours, & celuy qui fut le premier inuenteur de ceſte ſecte, s'appelloit Zarduch c'eſt à dire, amy du feu. Guſtaſph donc en cholere du peu de reſpect qu'Ariaſph auoit rendu à le reprendre en ſes lettres, ſe mit en campagne, accompagné de ſon frere Zazir, & de Sphandiar ſon fils, auec le plus grand nombre de gens de guerre, qu'il peuſt prenant la volte de Turon donna la bataille contre Ariaſph, le vainquit, mettant à mort ſes fils & ſes freres, & ſans perdre temps s'en alla contre Turon, laquelle il prit & ſaccagea, & de là s'en retournant en Perſe, où arriué il fit mettre en priſon ſon fils Sphandiar en vne forteresſe nommee Guerdkuh en la contree de Rudbar, pour quelque ſoupçon qu'il auoit de luy : durant que cecy ſe paſſoit en Perſe, Ariaſph ayant aſſemblé vne nouuelle armee entra dans le païs, print Balk qu'il ſaccagea, emmenant captiues quelques filles de Guſtaſph, & ne ſe contentant pas de cela, il entra plus auant dans la prouince, auec vne telle promptitude, que Guſtaſph n'ayant pas aſſez d'aſſeurance pour l'attendre ſeul, ayant appellé ſon conſeil, il fut d'aduis de deliurer ſon fils Sphandiar, & luy donner la charge de ceſte guerre, laquelle ceſtui-cy ne voulut point receuoir ny ſortir de priſon : en fin toutesfois aux prieres de ſon frere Iamaſph, & auec la parole que ſon pere luy donna, de luy laiſſer la charge du Royaume, s'il reuenoit victorieux, il ſe mit en chemin auec vn bon nombre de gens de guerre, il marcha contre Ariaſph, donna la bataille, & emporta la victoire, & s'en retourna auec icelle en Perſe, ſon pere luy alla auſſi-toſt au deuant, luy demonſtrant toute la bien-veillance qu'il ſe pouuoit, il luy dict toutesfois que ceſte victoire deuoit eſtre eſtimee peu de choſe, tant que ſes ſœurs ſeroient captiues entre les mains de l'ennemy : dequoy Sphandiar ayant honte, & pour ne faillir à ſon obligation, il fit vne eſlite de toute ſon armee de vingtquatre mille hommes, douze mille de pied, & douze mille de cheual, & accompagné de Buchutan ſon ieune frere, pourſuiuit ſon ennemy : mais ils aduiſerent par le chemin de ſe ſeparer, ce qu'ils firent à vn carfour, dont les trois chemins alloient tous à Turon, donnant le plus grand chemin à Buchutan ſon frere, où il y auoit de grandes prairies, le chemin eſtant plus aiſé à tenir, auec commandement, qu'eſtant arriué en vn lieu nommé Paruindez, il ſe mit en embuſcade auec ſes troupes, & ſe tint la coy ſans bruict, de crainte qu'ils fuſſent entendus de ceux de Turon, & comme il faiſoit deſia nuict : comme c'eſtoit la couſtume en ceſte ville d'allumer alors de grands feux, qu'alors il donnaſt dedans, auec la plus grande impetuoſité qu'il pourroit.

Quant à Sphandiar, prenant auec luy quelque compagnie, allerent par vn autre chemin habillez en marchands, à Aptkon, c'eſt à dire ſept Roys, ou ſept Seigneurs, ayans porté auec ſoy forces ioyaux, & pierreries de grande valeur : car c'eſtoit la couſtume des Perſes allans à la guerre, de porter quant & eux toutes leurs richeſſes, lequel chemin eſtoit beaucoup plus court que celuy de Buchutan : Si bien que Sphandiar arriua à Turon auec ſes compagnons en ſept ou huict iours, ſe preſentant ainſi en accouſtrement de marchand deuant Ariaſph, auec les ioyaux qu'il portoit, ſe conduiſant de ſorte en ſon entrepriſe qu'il fut logé dans le palais meſmes du Roy, & comme il eut eu aduis que ſon frere eſtoit arriué au rendez-vous, il demanda permiſſion de faire le iour ſuiuãt vn banquet au Roy, & à ceux de ſa cour, qu'il auoit intention de dreſſer en la campagne voiſine de la ville, & ſur l'occaſion de ce feſtin, il fit pluſieurs feux pres de la muraille d'icelle. Buchutan qui auoit l'œil au guet, les deſcouurit incontinent, & alors ſortant de ſon embuſche vint occuper tous les chemins, & auec vne grande impetuoſité entra dans la ville où il fit vn grand maſſacre, & la ſaccagea, ne reſeruant pour luy de tout le pillage qu'vn throſne d'or, enrichy de fines pierreries d'vne merueilleuſe beauté auec vn Elephant blãc. Cela fait il deliura ſes deux ſœurs que Sphandiar liura à ſon frere Buchutan, pour les

Digitized by Google

remmener en Perſe, & quant à luy, il prit ſon chemin vers la mer de l'Inde pour forcer quelques nations à ſuiure ſa ſuperſtitieuſe opinion du feu, de là il s'en retourna en Perſe, où il fut fort bien receu de ſon pere, lequel au lieu du Royaume qu'il luy auoit promis, il luy fit faire pluſieurs grandes & perilleuſes entrepriſes, deſquelles il ſortit à ſon honneur, finalement ſon pere vouluſt qu'il allaſt chercher Roſtan qui s'eſtoit retiré en Siſton, ſans le venir trouuer au commencement de ſon regne. Sphandiar y fut : mais contre ſa volonté, & ſeulement pour obeïr à ſon pere, auquel il dit que ce n'eſtoit pas accomplir ce qu'il luy auoit promis, & que c'eſtoit mal recogneu l'obligation qu'il auoit à Roſtan, il s'en alla donc à Siſton menant auec ſoy vn ſien fils nommé Bahaman, lequel comme il alloit deuant ſon pere, il vit de loin deſcendre d'vne coline, Roſtan, au deuant duquel il fut, & luy dit qui eſtoit toute ceſte trouppe qu'il voyoit venir de loin, dequoy Roſtan ſe trouua tout eſtonné, toutesfois eſtant allé au deuant baiſer la main à Spandiar, & comme ceſtui-cy luy eut declaré la cauſe de ſa venuë, qui n'eſtoit autre que pour le faire venir à la Cour de ſon pere, l'autre luy reſpondit que ſon aage le deuoit maintenant diſpenſer de telles obligatiõs, & qu'en cas de neceſſité on le trouueroit touſiours à propos. Sphandiar inſiſtoit au contraire, ſi bien qu'en ces diſputes ils en vindrent aux paroles plus aigres, & ſe defierent, mettant ſoudain la main aux armes : quant à Sphandiar, il eſtoit teuu pour vn des plus rudes & hardis Cheualiers de la Perſe, auſſi reduiſit-il ſon aduerſaire en tels termes, qu'il ne faiſoit plus que parer aux coups, toutesfois comme l'extreme neceſſité fait renaiſtre ſouuent nouuelles forces, il fit vn ſi grand effort, qu'il bleſſa mortellement Sphandiar, lequel mourut incontinent de ceſte bleſſure, recommandant ſon fils Bahaman à Roſtan, auparauant que de rendre l'eſprit & ſon corps à ſon frere Buchutan, qui le fit emporter en Perſe, où on luy donna ſepulture condigne à ſa grandeur, ſon pere Guſtaſph en eut vn grand reſentiment de douleur, ne tenant plus conte de rien entreprendre depuis ceſte mort, toutesfois le Roy de Turqueſtan eſtant venu courir les terres de Perſe, il fut contrainct de mettre ſus vne nouuelle armee, auec laquelle il batit & vainquit ſon ennemy, ſe retirant aprez chez ſoy, où il vit venir ſon petit fils Bahaman, qui eſtoit lors à Siſton, auquel il reſigna ſon Royaume, & ſe retira en vn lieu nommé Ghozglinar, pour y paſſer le reſte de ſes iours en vie ſolitaire : ce lieu eſtoit vne maiſon de plaiſance, laquelle pour ſa belle Architecture, ceux du païs diſoient eſtre vne œuure de Soliman Bendaut, c'eſt à dire Salomon fils de Dauid, diſtante de Scyras de trente mille Guſtaſph fonda la Cité de Atuartah, qu'il ſurnomma Herbout, & ayant veicu quelques annees apres, il mourut ayant regné ſix vingts ans.

Bahaman Darazdast XVII. *Roy de Perſe.*

Apres la retraicte de Guſtaſph, Bahaman ſon petit fils luy ſucceda, qui fut ſurnommé Darazdaſt, c'eſt à dire à la longue main : on l'appelle auſſi Ard'chir, qui eſt le plus commun qu'on luy donne aux Chroniques de Perſe, qui luy fut donné pour vne telle occaſion : comme ſa mere eſtoit groſſe de luy, vn Aſtrologue vint voir ſon ayeul Guſtaſph, & ſon pere Sphandiar, lequel apres les auoir ſaluez s'adreſſant à Sphandiar, & luy preſentant vn petit panier, luy dict que c'eſtoit pour mettre le fils qui naiſtroit de luy, dans lequel ayant deſcouuert, n'y auoit autre choſe dedans qu vn vaiſſeau plain de laict, & vn peu de farine, leur diſant que ſon pouuoir ne s'eſtendoit pas à plus grand preſent : les Princes demeurerent fort ſatisfaicts du diſcours de ce Sage, prindrent ſi grand plaiſir à ſon preſent, qu'ils donnerent vn nom à leurs fils des choſes qu'il auoit offertes : car Ard en Langue Perſienne eſt à dire farine, & chir c'eſt à dire laict, ces deux noms eſtans ioincts enſemble le nom a Ardchir, qui eſt le meſme que les Grecs & Latins diſent Artaxerxes, & de luy pluſieurs de ſes ſucceſſeurs ont voulu eſtre nommez Ardchir.

Ce Prince fut de fort bonne & ſaine compoſition, ayant le bras & la main droicte remarquablement plus longue que l'autre, il fut doüé de toutes les parties qui ſe peuuẽt deſirer en vn Prince, & entr'autres ſi ialoux du bien public, que lors qu'il enuoyoit de ſes Officiers, pour viſiter ſon Royaume, il meſloit quelques-vns parmy eux, auſquels il auoit de la confiance pour ſeruir de teſmoins à ce qu'ils leur verroient faire, afin qu'il recompẽçaſt & accreuſt les dignitez de ceux qui auroient bien verſé en leurs charges, & au contraire chaſtiaſt ceux qui s'y ſeroient conduits mal à propos : vn an apres qu'il fut Roy, il tint ſes Eſtats, auſquels il declara particulierement ſes intentions, les priant de luy dire publiquement & ſans crainte ce qu'il y auoit de defauts en luy, afin de les pouuoir eſuiter, & que s'il faiſoit quelque choſe indigne d'vn Roy, qu'ils le depoſaſſent, luy eſtant bien plus agreable d'obeïr, & qu'en ce faiſant il en arriuaſt bien au public, que de gouuerner ſans ordre au dommage du Royaume, tous loüerent fort ſon zele, & auec grands cris prierent les Dieux qu'ils luy donnaſſent bonne vie & longue, apres leur auoir accordé quelque choſe neceſſaire pour leur particulier, il les licentia.

Ardchir fit reedifier pluſieurs edifices qui eſtoient ruinez, & donna ordre pour l'adminiſtration du Royaume : cela eſtant faict, il penſa comment il prendroit la raiſon de la mort de

Sphandiar

Sphandiar ſon pere, & cela luy fit aſſembler vne puiſſante armee, à laquelle il leur fit prendre le chemin de Siſton : mais comme il eſtoit au milieu du chemin, on le vint aduertir que Roſtan eſtoit mort, & que Framatz ſon fils venoit en ſa place à l'encontre de luy, auec bon nombre de gens qui luy preſenterent la bataille, laquelle fut fort ſanglãte: la victoire toutesfois fut du coſté d'Ardechir, qui luy couſta la vie de pluſieurs des ſiens: mais Framatz fils de Roſtan y fut tué, & Zal ſon ayeul qui eſtoit encore pour lors en vie, fut priſonnier, apres laquelle bataille Ardechir s'en retourna victorieux en Perſe, mettant Siſton & Kabul ſous ſon obeiſſance; il fit la guerre par ſes Capitaines en toute la Syrie & Paleſtine, rangeant pluſieurs peuples ſous ſon Empire, & emmenant pluſieurs Iuifs en captiuité en Perſe, il auoit vn fils qu'on appelloit Sara, qui eſtoit grand Philoſophe & Aſtrologue, lequel pour vacquer plus librement à l'eſtude, quitta la Cour, & toutes les grandeurs où il eſtoit appellé, meſme ne pretendiſt point au Royaume apres la mort de ſon pere, laquelle aduint auec vn regret, & vne douleur generale de tous les ſujects: laiſſant ſa femme Homay groſſe d'vn fils qu'elle enfanta apres ſa mort. De ſon temps floriſſoit Hypocrates, que les Perſes appellent Bo Korat, & Democrite deſquels ils ont les eſcrits par deuers eux, auec les œuures de Platon qu'ils appellent Aphlatum, de Socrates qu'ils appellent Sokorat, & d'Ariſtote qu'ils nomment Araſto, Araſtalis, ceux auſſi de Galien: ils font grand cas de pluſieurs autres autheurs Grecs, & cela eſt en vſage entre les Perſes d'eſtimer les gens de lettres, deſquels ils recherchent la conuerſation, ſe ſeruant de leurs authoritez, conceptions & ſentences, le roy Ardechir ſouloit dire, que la maiſon du Prince ne deuoit iamais tenir ſa porte fermee.

Mais d'autant que Roſtan a eſté vne perſonne fort ſignalee en ceſte Hiſtoire, il eſt bien à propos auſſi de ſçauoir la cauſe de ſa mort, laquelle arriua en ceſte maniere: Roſtan auoit vn frere nommé Chagad, auquel il auoit donné charge de viſiter les Prouinces, & recueillir ſes rentes & tributs qui luy eſtoiẽt deubs, ceſtui-cy eſtant allé à Kabul pour cét effect deuint amoureux de la fille du Gouuerneur de ce païs-là qui eſtoit fort belle, & la demanda au pere, lequel voyant le frere de Roſtan eſpris de l'amour de ſa fille la luy refuſa, & d'autant plus que l'autre en faiſoit vne plus grande pourſuite, iuſqu'à ce qu'il vint à luy promettre à condition qu'il le declareroit de la ſubiection de Roſtan ſon frere le faiſant mourir: cecy eſtant accordé Chagad s'en retourna à Siſton, où diſcourant auec ſon frere, il luy fiſt pluſieurs plaintes du Gouuerneur de Kabul, qui l'auoit meſpriſé, & fort mal traicté. Roſtan tout en cholere, reprint ſon frere de ſon peu de courage, & fit aſſembler gens de guerre de toutes parts pour chaſtier ce Gouuerneur, Chagad l'en empeſcha tant qu'il peuſt, luy diſant que ſa preſence eſtoit ſuffiſante pour en tirer ſa raiſon, ce conſeil pleuſt à Roſtan, & partit auec ſon frere, & vn ſien autre ſuject nommé Zanada, & quelque peu de ſes ſeruiteurs pour s'en aller à Kabul, dequoy Chagad aduiſa ſecrettement en diligence ſon beau-pere. Celuy de Kabul ſortit au deuant comme pour le receuoir, ayant mis pluſieurs de ſes gens en embuſche, ayant abordé Roſtan il luy demanda pardon comme homme qui ſe repentoit de ſes fautes qu'il auoit commiſes, & Roſtan luy ayant pardonné, celuy de Kabul le pria de ſe venir repoſer en vne ſienne maiſon de plaiſir, le guidant, de ſorte qu'ils arriuerent à des foſſes qu'ils auoient faites à ce deſſein couuertes de ramee, dans l'vne deſquels tomba Roſtan auec ſon cheual fort empeſtrez, lequel voyant apertement qu'il eſtoit trompé par la meſchanceté de ſes conducteurs, & que ſon mal eſtoit ſans remede ny eſperance, apres leur auoir dit mille iniures, il les prie de luy donner vn arc & des fleches pour ſe deffendre des beſtes farouches, afin qu'elles ne le miſſent point en pieces de ſon viuant. Ceux-cy approuuerent ſon dire: mais auſſi toſt que Roſtan les eut en main, il encocha deux fleches ſur ſon arc, les tirant auec vne telle force, qu'encor que ſon frere & ſon beau-pere euſſent mis au deuant d'eux le tronc d'vn arbre qui leur eſtoit voiſin, les perça toutesfois d'outre en outre, & les tua: Or tirer deux ou trois fleches en vn coup, cela eſt commun entre les Perſes, c'eſt ce qui rend le coup de Roſtan moins eſtrange, & en ceſte façon moururent auec luy ceux qui auoient machiné ſa mort: car luy y demeura auſſi auec les autres, toutesfois l'Hiſtoire ſe tait comme cela aduint. Quant à Kabul, duquel il a eſté faict ſouuent mention, afin d'en informer particulierement le Lecteur, c'eſt vn Royaume qui fut autresfois ſuject à la Perſe, & qui eſt ſur les confins de l'Inde; & falloit anciennement pour aller de Kabul à Lahor, qui eſt auiourd'huy la Cour du grand Roy de Mogol, & le centre de tout ce qui s'appelle Inde, eſtre trois mois entiers au lieu qu'on n'y eſt auiourd'huy que vingt ou vingtcinq iours, la cauſe de cela en partie, c'eſtoit qu'il faloit faire vn grand circuit, à cauſe de la grande quantité des voleurs.

HOMAY *Royne de Perſe, & miſe au rang des Roys la* 38.

Pour retourner maintenant à l'Hiſtoire, apres la mort de Ardechir, le Gouuernement du Royaume demeura à Homay, ſa femme, qui comme il a eſté dit, eſtoit groſſe, & au bout de cinq mois elle enfanta vn fils d'vne rare beauté, auſſi toſt on appella ſelõ la couſtume les Aſtrologues pour ſçauoir ſon horoſcope, & ce qui deuoit arriuer à cét enfant Royal: ceux-cy reſpondirent qu'il deuoit eſtre cauſe de grands maux au Royaume, ſi bien que pluſieurs furent d'aduis de

Digitized by Google

le faire mourir: la tendre affection de la mere ne peut conſentir à la mort de ſon enfant, ains le fit mettre dans vn petit berceau, puis enclore en vn coffre de bois, dans lequel elle mit pluſieurs pierreries de grande valeur, afin que ſi quelque pauure homme le trouuoit, cela luy aidaſt à le nourrir & eſleuer, & auec tout cela le fit mettre ſur le fleuue de Iehun, le courant duquel l'eut bien toſt enleué fort loing de là: & comme il arriuoit au bord, il ſe rencontra là vn pauure homme qui lauoit du linge, tant à luy qu'à autruy, les Orientaux appellent ces hommes-là Maynotes, ceſtui-cy voyant voguer ſur l'eau ce coffret, eſpouuanté de la nouueauté de la choſe, & ouurant le coffret pour voir ce qui eſtoit dedans, il y trouua vn petit enfant, de la beauté duquel eſtant tout eſmeu, il le fut encore beaucoup d'auantage quand il vit les richeſſes qui eſtoient dedans, ce qui fit croire au lauandier qu'il venoit de quelque Illuſtre maiſon: l'enleuant donc de là auec tout ce qu'il auoit quant & ſoy, il le porta à ſa femme, laquelle le nourrit & eſleua auec vn grand ſoin, & l'appella Darab, formant ſon nom de la caſſette où il auoit eſté enclos, & de l'eau ſur laquelle il auoit eſté expoſé: car Dar en langue Perſienne ſignifie quelque table ou bois, & Ab ſignifie eauë: à quelques ans de là, Darab eſtant aſſez grand pour apprendre quelque choſe, le lauandier qui le vouloit dreſſer ſelon l'eſtat où il ſe trouuoit pour lors, luy voulut faire apprendre quelque meſtier: mais l'inclination de Darab y eſtoit tout contraire, l'eſtat de ſa fortune ne luy ayant peu faire perdre le reſſentiment de ſon extraction, il teſmoigna aſſez à ſon pere putatif, qu'il s'occupoit à ces choſes là auec grand regret, & qu'il eſtoit plus porté aux armes qu'à toute autre vacation: cela fut cauſe que le lauandier cognoiſſant ſon humeur luy achepta des armes, & le mit en equipage le mieux qu'il peut, luy donnant vne petite prouiſion pour ſa vie, & l'enuoya chercher quelque place aux compagnies. Alors la Royne Homay eſtoit en guerre contre la nation de Rumeſtan, contre laquelle elle vouloit enuoyer vne puiſſante armee: ce fut là où Darab s'enrolla, & fit ſon premier apprentiſſage, les Perſes de ceſte armee eurent iournee auec leurs ennemis, en laquelle il fit de ſi eſtranges faicts d'armes, qu'il remplit d'eſtonnement tous ſes compagnons, leſquels ne parloient plus que de ſes faicts. Les affaires de Rumeſtan eſtant pacifiees, le Capitaine general vint rendre compte de ce qui s'eſtoit paſſé à Homay, & entr'autres d'vn ieune ſoldat tout de nouueau venu aux armees, lequel il ne ſe pouuoit laſſer de louer, ce qui fut cauſe que la Royne voulut qu'il fut emmené deuant elle, où eſtant, elle s'enquit de luy comme il auoit nom, & de qui il eſtoit fils: il luy reſpondit que ſon nom eſtoit Darab, & que pour pere & mere, il ne cognoiſſoit qu'vn lauandier & ſa femme, raconta la cauſe de ſon nom, & comment il auoit eſté trouué, ainſi qu'il l'auoit entendu d'eux: par ce diſcours la Royne vint à recognoiſtre que ceſtui-cy eſtoit ſon fils, & en eſtant aſſeuree luy remit entre les mains le Royaume, duquel elle auoit iouy trente deux ans: elle fonda la ville de Gerbatkon, & fit eſleuer par la Perſe iuſqu'à mille Piramides d'vne eſtrange Architecture, leſquelles Alexandre fit toutes abattre par apres.

Darab Kebar XIX. *Roy de Perſe.*

Darab fils de Hormay paruenu ainſi à la Couronne de Perſe, entra au Gouuernement auec le contentement & reſiouïſſance de tous ceux du Royaume, pour la grande opinion qu'on auoit de luy, laquelle ne fut point vaine: car en bonté & en ſageſſe il deuança ſes anceſtres, meſme ceux qui auoient eſté tenus pour bons Princes, ſi qu'il fut aimé, non ſeulement des ſiens, mais encore des Roys ſes voiſins, excepté de Phaylacus Roy de Yunon (c'eſt celuy que nous nommerons Philippe de Macedoine, & pere du grand Alexandre) lequel enorgueilly, pour les victoires qu'il auoit obtenuës en la Grece, refuſa le tribut que ſes predeceſſeurs ſouloient payer long temps auparauant aux Roys de Perſe, ce qui fut cauſe qu'il print les armes contre Darab, lequel luy fit la guerre, premierement par ſes Capitaines, & depuis en propre perſonne, en laquelle Phaylacus fut vaincu, & contraint de ſe retirer en vne forteresſe, ou Darab l'aſſiegea: La paix toutesfois fut concluë entr'eux moyennant quarante mille peſant d'or, que Phaylacus & les ſiens payeroient chacun an à Darab, & à ſes ſucceſſeurs: & afin que ce traicté fut plus inuiolable, Darab demanda à Phaylacus vne ſienne fille tenuë pour vne des plus belles Princeſſes de ſon temps, ce qui fut faict: mais elle fut fort peu auec Darab qui la repudia, à cauſe qu'elle auoit l'halaine mauuaiſe. Ce fut en ce temps que Karimath femme de Phaylacus deuint groſſe (non de ſon mary, comme diſent quelques vns) & accoucha en ſon temps d'vn fils nommé Aſcandar, ou Alexandre. Darab apres ceſte guerre s'en retourna en Perſe, & mourut bien toſt apres, laiſſant ſon Royaume à ſon fils Darab, apres auoir regné quatre ans.

Darab Segver, ou Kvchek XX. *Roy de Perſe.*

Darab ſurnommé le petit, ſecond du nom, & fils du premier Darab, apres la mort de ſon pere paruint au Royaume, il auoit vne mauuaiſe inclination, ſans courtoiſie, deſloyal, d'vn regard farouche: ſi que pour toutes ſes mauuaiſes conditions, il fut autant hay des eſtrangers & des ſiens, que ſon pere en auoit eſté aimé, & s'acquit tellement la diſgrace de ſes ſuiects, qu'ils cõſpirerent contre luy, & reſolurẽt de ſe mettre entre les mains d'Aſcandar, ou Alexãdre fils de

fils de Philippe, auquel tous les Vnazis ou Seigneurs eſcriuirent d'vn commun conſentement qu'il vint en diligence en Perſe, auec le plus grand nombre d'hommes qu'il luy ſeroit poſſible, luy promettant toute aſſiſtance, & donnans conſeil pour commencer la guerre auec quelque apparance de refuſer le tribut de quarante mille peſans d'or auquel ſon pere l'auoit obligé.

Aſcandar qui naturellement eſtoit belliqueux, voyant vne offre ſi conforme à ce qu'il deſiroit le plus, ne perdit pas l'occaſion, ains ſuiuit le conſeil qu'on luy donnoit, & refuſa le tribut. Darab qui vid ſon ſubiect vouloir ſecoüer le ioug, le luy enuoya demander par vn Ambaſſadeur, auquel Alexandre reſpondit que ceux qui payoient les tributs eſtoient morts. Darab luy enuoya apres vne ſeconde Ambaſſade, de par laquelle il enuoya vne petite cachuette, vne boulette, vn ſac plein de pierres, & vn buffet de deniers: Il y a pluſieurs opinions entre les Hiſtoriens de Perſe, de ce que vouloient ſignifier ces choſes: mais la plus commune, c'eſt que par la premiere, il vouloit dire qu'il eſtoit encore vn ieune garçon ſans iugement ny conſideration: par la ſeconde, il ſignifioit le grand nombre de peuple qui eſtoit en ſes Royaumes: & par la derniere, la grande abondance d'or & d'argent qu'il poſſedoit, le tout voulant dire que c'eſtoit vne grande temerité à luy ſi petit compagnon de s'adreſſer à vn ſi riche & puiſſant Monarque: (car c'eſt la couſtume entre les Orientaux de ſe faire entendre pluſtoſt par figures & comparaiſons, que par plus longs diſcours.)

Aſcandar receut ceſte Ambaſſade comme il eſtoit deſia en campagne auec vne armee non grande en nombre, mais toute de gens deſlite & de grande experience à la guerre, & faiſant vne alluſion de tout ce que luy enuoyoit Darab, il conuertit le tout à l'aduantage d'vn heureux ſuccez pour ſes deſſeins, & pourſuiuant ſon chemin entra dans l'Aſie ſans aucune notable reſiſtance. Il fonda en Egypte en vn port fort commode pour ſes affaires vne ville qu'il nomma de ſon nom Alexandrie. Ceſte ville de qui la renommee s'eſt eſpanduë par tout le monde: Il prit auſſi Maceré qui eſt le grand Caire, laquelle a touſiours eſté la premiere & la principale de toute l'Egypte, comme les Autheurs l'ont laiſſé par tradition, c'eſt celle que les Latins appellent Memphis, Meſrrahen des Hebreux, & depuis les Arabes, Perſes & Turcs par corruption de langage l'appellent Meſſeré, qui n'eſt diſtante que d'vn mil de ſa premiere ſituation, ce fut là qu'arriua la fortune du chaſte Ioſeph, là auſſi où naſquit le proplrete Moyſe, & là où il fut expoſé ſur le Nil, lequel baigne les murs de la ville, & quant au nom de Caire, qui eſt celuy que nous luy donnons à preſent: Mircond en la quatrieſme partie de ſon Hiſtoire au rapport de Techire en la religion qu'il faict des Califes du Caire, apres pluſieurs & diuers ſuccez, il dit que Meſſeré ainſi s'appelloit elle alors vint au pouuoir d'vn Roy nommé Mobez, lequel enuoya de Damas vn ſien eſclaue grand Capitaine & conquerant nommé Iauuar Kaden, pour gouuerner ceſte cité qui eſtoit lors ſous ſa puiſſance, pour la ſeureté de laquelle ceſtuy-cy fit baſtir vne forteresſe proche d'icelle qu'il nomma Kayrch en l'hõneur d'vne des femmes de ſon Seigneur qui eſtoit ainſi nommee, & à la ſuitte du temps ce nouueau baſtiment creut de telle ſorte qu'on mit quaſi en oubly le nom de Meſſeré, ſi qu'on ne la recognoiſt plus en l'Europe que par le nõm de Kayrch ou Caire peu de lettre changee.

Alexandre paſſe de là en Armenie, où eſtant il receut vne lettre de Darab, par laquelle il l'exhortoit à ne ſe pas hazarder en bataille, tantoſt luy voulant perſuader, comme s'il euſt eſté curieux de ſon bien, tantoſt vſant de menaces. Alexandre luy reſpondit que les Royaumes & les Empires n'eſtoient tenus d'autre que de Dieu, qui les donnoit & oſtoit ainſi qu'il luy plaiſoit & comme il eſtoit ſeruy, ſes Ambaſſadeurs expediez il continua ſon chemin en la prouince de Adarbaion, où il combatit vn Capitaine de Darab qui la gardoit & le vainquit; & de là entra en la prouince de Gueylon.

Ce Gueylon fut autresfois vn grand Royaume, maintenant reduit en prouince, & diuiſee en cinq gouuernements: les Perſes l'appellent Gueylon ou Guylon, mais les naturels le nomment Endſafet, c'eſt à dire Inde Blanche pour eſtre forte guaye & plaiſante à comparaiſon de la vraye Inde: elle tient les ports & l'entree de pluſieurs Royaumes, & en laquelle il ſe faict vn fort grand trafic, telle comme eſt Kefahport, en ceſte cité principale des Tartares, & le fleuue de Aſtrakam, peuple de Moſcouie qui a pluſieurs autres riuieres marchandes qui ont leur confluant en iceluy.

Mais pour retourner maintenant à Alexandre, laiſſans les terres de Gueylon, il s'en alla en la contree de Nacudunya, & s'adreſſant à la ville principale du lieu, il la fit bruſler iuſques aux fondements: de là il entra en la Perſe, où Darab luy vint à l'encontre auec vne armee innumerable, où il ſe donna vne grande & ſanglante bataille, de laquelle Aſcandar eut la victoire, & Darab s'enfuit du camp, laiſſant en iceluy la meilleure partie des ſiens ſur la place, & tous ſes threſors, ſes femmes & ſes filles captiues, & au pouuoir d'Alexandre. Pluſieurs des ſoldats de Darab le ſuiuirent en ſa fuitte, bon nombre deſquels ſe noya au paſſage d'vne riuiere, à cauſe qu'eſtant glacee, pluſieurs eſtoient paſſez deuant pour ſonder le gué, & l'ayans trouué à pro-

pos, Darab paſſa, puis apres tout le reſte de ſes gens, deſquels pluſieurs ſe noyerent.

Apres que Darab fut en lieu de ſeureté, il enuoya des Ambaſſadeurs à Aſcandar, luy promettant que s'il vouloit rendre ſes femmes & ſes filles, & s'en retourner en la Grece, qui le deſchargeroit du tribut qu'il luy deuoit pour ſes terres. & meſmes le tiendroit quitte des annees qui luy eſtoient deuës: Et cependant que ſe traicté ſe negotioit, il enuoya d'autres Ambaſſadeurs aux Roys de Macharek, & de l'Inde ſes vaſſaux & amis, leſquels ſçachans l'eſtat de ſes affaires le ſecoururent: de ſorte qu'il mit ſus vne armee plus puiſſante que la premiere.

Quant à Alexandre il ſe moqua des conditions de Darab, & luy preſenta derechef le combat, duquel il demeura victorieux, contraignant Darab de ſe retirer en vne fortereſſe, où quelques-vns de ſes ſubiects luy donnerent pluſieurs coups de poignards & le laiſſant pour mort, ſe retirerent au camp d'Alexandre, lequel ayant eu aduis de leur trahiſon, alla en grand haſte où eſtoit pour lors Darab, & l'ayant trouue preſt de rendre les derniers ſouſpirs auec vn regret extreme de l'eſtat où il le voyoit, il reſpandit beaucoup de larmes, leuant les yeux au Ciel qu'il prenoit pour teſmoin de ſon innocence, en ceſte action-là Darab luy reſpondit auec paroles de remerciement, qu'il le croyoit, le priant de prendre le chaſtiment, & le venger de ſes traiſtres, d'eſpouſer ſa fille Ruchanch, & de ne permettre point que ſes Royaumes vinſſent en main eſtrangere, Alexandre luy promit d'accomplir le tout: puis ayant faict pluſieurs plaintes fort lamentables ſur la miſere de la vie humaine, & l'inconſtance des biens temporels, (que Mircond eſcrit fort amplement) il rendit l'eſprit ayant regné quatorze ans.

MONARCHIE DES MACEDONIENS,

ASCANDAR ou ALEXANDRE XII. *Roy de Perſe.*

ASCANDAR ou Sacandar, ainſi appellé des Perſes, Arabes & Turcs, & par vn autre nom Zulkarnheh, qui eſt le meſme que nous diſons Alexandre, paruint non ſeulement à l'Empire de Perſe, mais encore à celuy de la Grece, Inde, Tartarie, & d'vne bonne partie du monde.

Les Arabes parlant de la Perſe, la diuiſent en deux prouinces, qu'ils appellent toutes deux Hierakhen, l'vne qui a pour cité metropolitaine Iſphaon, & cette-cy s'appelle Hierakagemy, qui eſt le Hierak de la Perſe; l'autre de Babylone où Bagadet, qui fait vne partie de l'Arabie, & contient l'Egypte & autres prouinces: cette-cy s'appelle Hierak araby, mais quand ils diſent Hierakhen, c'eſt à dire, des deux prouinces enſemble.

Tous les autheurs Perſiens diſent qu'Alexandre ne fut point fils de Faylakus ou Philippes, mais diſent qu'vn ſien vaſſal nommé Kolus deuint amoureux de la Royne ſa femme, lequel creut que le moyen de iouyr d'elle auec plus de liberté, eſtoit de faire mourir le Roy Philippes, ce qu'il mit à execution quelque temps apres: ce que ſçachant Alexandre accompagné d'vn nommé Barackus ſon principal Capitaine: & allant trouuer le traiſtre Kolus le tua de ſa main, ce qu'ayant faict il s'en alla trouuer Philippes quaſi expirant: & apres pluſieurs plainctes, Philippes cognoiſſant ſa mort print Alexandre, & le mit au milieu de tous les Grands qui eſtoient là preſens, les requerant qu'ils le receuſſent pour Roy, & luy rendiſſent obeyſſance: apres cela il le mit entre les mains d'Ariſtote pour eſtre d'oreſnauant ſon maiſtre, comme il fut auec vn fort grand ſoing: il luy enſeigna auſſi ce qu'il deuoit faire, pour bien & equitablement regir ſes ſubiets, puis il mourut.

Alexandre donc ayant conquis la Perſe, apres la mort de Darab, eſpouſa ſa fille Ruchank, lequel nom ſignifie lumiere, telle que peut faire vne chandelle allumee. Il mit auſſi le Royaume de Perſe entre les mains d'vn parent de Darab, & diuiſa toute ceſte Monarchie en nonante gouuernemens qu'il donna à autant de ſes Capitaines.

Il fit traduire de langue Perſienne en la Grecque trois liures, l'vn nommé Teb qui traictoit de la Medecine, l'autre Noiun de l'Aſtrologie & Mathematique, (Noiun eſt le meſme qu'eſtoilles en langue Perſienne,) & l'autre de Philoſophie. Il fonda ſur le fleuue Iehun vne ville appellee Maruvoh ou Karacon, autrement Herat, & celle de Samarkand en Vſbeck. Puis ayãt donné ordre aux affaires de la Perſe, il s'en alla conquerir l'Orient: & ayant paſſé pluſieurs aſpres & dangereux chemins arriua en l'Inde. Mais tout cecy a eſté fort particulierement eſcrit par pluſieurs Autheurs, qui empeſchera d'en deduire l'Hiſtoire plus particulieremẽt. Et apres toutes ſes grandes conqueſtes, il vint en fin mourir en Babylone en l'aage de trente ſix ans, en ayant regné dix-ſept.

Il commanda durant ſa vie ſur vingt-deux grandes prouinces aux trois parties du monde, de treize deſquelles les Roys l'accompagnerent touſiours.

Les Perſes tiennent la vie de ce Prince pour merueilleuſe, & ont eſcrit pluſieurs liures de ſes beaux faicts,

Digitized by Google

tant en proſe qu'en rime, pleins d'excellentes conceptions & ſentences; que Mircond deduit fort amplement.

ENTRE-REGNE DE PERSE.

APRES la mort d'Alexandre les affaires vindrent en trouble & en confuſion touchant le gouuernement: ſi bien que la Perſe eut vn entre-regne qui dura ſoixante & douze ans, durant leſquels elle fut gouuernée par Vuazirs & Satrapes iuſques à ce qu'en fin le Royaume retourna en la puiſſance des deſcendãs des autres Roys precedens, qui continuerent depuis comme il s'enſuit.

Les Perſes ſont derechef commandez par ceux de leur païs.

CHAPVR XXII. *Roy de Perſe.*

Les ſoixante & douze ans de l'entre-regne eſtans paſſez depuis la mort d'Alexandre, les Perſes firent vn Roy ſur eux nommé Chapur parent de Darab, que Mircond appelle ſon frere, ſelon la commune maniere de parler des Perſes & Arabes, qui appellent tous leurs parens, freres, couſtume qui s'obſerue encore en l'Eſcriture ſaincte. Durant le temps de Chapur il ne ſe paſſa aucune choſe notable de laquelle on aye eſcrit ny faict aucune mention, bien qu'il aye regné comme on dit 60. ans.

ARDECHIR-BABAKON XXIII. *Roy de Perſe.*

Au Roy de Chapur ſucceda Ardechir-Babakon, qui eſt en langue Perſienne le meſme qu'Abumalek, c'eſt à dire, pere & ſeigneur, ou pere Roy: ceſtuy-cy fut fort bon Prince, & gouuerna ſon pays au grand contentement d'vn chacun, ſelon la computation des Perſes. Ce Roy regnoit lors que noſtre Seigneur Ieſus eſtoit ſur terre: à quoy on pourroit faire quelques obiections qui ſeroient trop longues pour ce petit ſommaire: on ne trouue point que durant le temps d'Adechir il ſe ſoit faict aucune guerre, ce Roy paſſant touſiours en paix les cinquante ans qu'il regna.

CHAPVR, ZABEL-KETAF XXIV. *Roy de Perſe.*

Ardechir laiſſa pour ſucceſſeurs au Royaume de Perſe deux enfans, à ſçauoir Chapur, & vn autre plus ieune que luy: & d'autant qu'ils eſtoient en trop bas aage furent mis en la garde & tutele d'vn de leurs oncles nommé Ardechir fils d'Hormos, lequel pluſieurs des principaux du Royaume voulurent recognoiſtre pour Roy, & pluſieurs des Hiſtoriens Perſiens le mettent en ce nombre & en ce rang; toutesfois Mircond dict qu'il le refuſa, & qu'il gouuerna le pays auec vne fort grande prudence au milieu de pluſieurs menees & cõſpirations, puis ayant gouuerné quelques annees, lors qu'il le iugea à propos, il fit venir Chapur, Zabel-Ketaf, lequel gouuerna le temps qu'il veſcut auec vne grande ſatisfaction de tous pour eſtre doüé de prudence & vertu, laquelle comme elle ne manque iamais d'enuieux comme Chapur dormoit vne nuict en campagne, où il auoit faict tendre ſes pauillons, on ne ſçauroit dire qui entra dans ſa tente & qu'il l'eſtrangla: mais tant y a que ceux cy eſtans ſortis dehors ils couperent les cordes qui la ſouſtenoient, & la laiſſerent ainſi tomber, de fortune ceſte nuict eſtoit fort pluuieuſe & venteuſe, que ceux-cy auoient ainſi choiſie, afin qu'on peut dire qu'vn tourbillon de vent l'auoit emportee, & faict mourir le Roy, lequel mourut en ceſte ſorte, ſans qu'on ayt peu deſcouurir la conſpiration: toute la Perſe pleura la mort de ce Prince à cauſe de ſa bonté: il regna ſoixante ans.

BAHARON KERMONCHA XXV. *Roy de Perſe.*

Il a eſté parlé cy deuant d'vn ieune frere qu'auoit Chapur, Zabel-Ketaf, ceſtuy-cy s'appelloit Baharon, lequel ſon frere auoit faict gouuerneur de Kermon, d'où luy vint le ſurnom de Kermoncha, comme ſi on diſoit Roy de Chermon, qui eſt vne grande prouince & des principales en la Perſe: en elle eſt la contree de Karachon celebre en l'Orient pour les choſes qui ſe tirent d'elle.

Or parlant de Chiraz il a eſté remarqué qu'il ſe tiroit de là vne grande quantité d'eau roſe, comme on faict encore à Yazd, laquelle ils font par infuſion & decoction: le meſme ſe faict en Kermon & Duſgon, l'eau roſe s'appelle de deux noms en langage Perſien, les vns diſent *Gulap*, & les autres *Arcka-Gul*, qui veut dire ſueur de roſe, noms tres propre pour monſtrer qu'elle ſe faict par diſtillation, deſquelles il ſe tire fort grande quantité de Kermon tous les ans, qui ſe tranſporte apres par tout l'Orient.

En trois parties de la Perſe il ſe faict des tapis qu'on appelle du nom du pays Perſiens, & en Perſe on les appelle Kalichey, les plus riches deſquels, & qui ſont les plus eſtimez, ſe font en la contree de Yazd de telle excellence, qu'il y en a tel qui vaut plus de mille ducats: les ſeconds en bonté ſont ceux du Royaume de Kermon, les troiſieſmes ceux de Karaſon. En Kermon ſe trouue auſſi la Tutie qui ſe trouue ſeulement en ce lieu, laquelle en propre langue Perſienne s'appelle Tutyah, en vn canton de ceſte Prouince diſtant de la ville de douze farſanghes, qui

Digitized by Google

ſont trente ſix milles, & de là ſe tranſporte en grande quantité par tout le monde, laquelle ils font en ceſte maniere. Ils prennent de la terre de ceſte contree & l'amaſſent auec de l'eau puré, puis prenans de certains gazons de terre glaiſe, ils la mettent cuire apres dans des fours comme des pots, & apres eſtre bien cuitte, la polliſſent & eſclaircilſent iuſques à ce qu'elle vienne en la forme de Tutie, puis ils la mettent dans les queſſes, & l'enuoyent vendre à Ormus. C'eſt en quoy le Docteur Garcia a eſté mal informé, lequel en ſes Dialogues qu'il a faict des ſimples de l'Inde, dit que la Tutie ſe faict des cendres d'vn certain arbre nõmé Gunè. Il eſt bien vray qu'en la Perſe il ſe trouue vn fruict qu'ils appellent Gaon, de la forme & grandeur d'vn noyau de ceriſe, couuert d'vne petite peau verte & iaune, de laquelle les Naturaliſtes vſent en pluſieurs choſes ſemblables à ce que nous faiſons du pignon: car cecy faict bien vn contraire effect à la Tutie qui ſe faict en Kermon, auquel lieu on trouue encore vne choſe non moins profitable que la precedente, à ſçauoir de Lauronne ou Garderobbe, propre contre les vers qu'ils appellent en la langue Perſienne Dramch Kermony, & ce nom que nous diſons de Kermez, eſt eſquiuoque de celuy de Kermon: car Kermez eſt vn ſingulier, Kermon vn plurier, & de ce Kermez, c'eſt à dire, de la graine, ſe font des vers d'vn meſme nom. C'eſt de Kermez que les Medecins font leur confection, qu'ils appellent encores de ce nom.

Mais pour reuenir à Baharon, il eſtoit d'vne fort ſaine compoſition, d'vn grand iugement & d'vne grande prudence, qui le fit regner auec vn contentement vniuerſel de tous ſes ſubiets, leſquels il gouuerna l'eſpace de douze ans, au bout deſquels vne grande ſedition s'eſmeut en ſa Cour, de telle importance, que Baharon fut contraint d'aller en perſonne l'appaiſer. Et comme toutes choſes eſtoient deſia paciſiees, vn ſien ſubiect qui ne deſiroit que cette occaſion pour luy faire deſplaiſir, du milieu de la preſſe il tira vne fleſche ſi ſeurement, qu'il le perça de part en part, & demeura mort ſur la place, auec vn regret extreſme de tous les ſubiects de ſes Royaumes, qui viuoient en repos ſous ſa domination.

Yarzd Gerd XXVI. *Roy de Perſe.*

Les Perſes ayans aſſez regretté la mort de Baharon, eſleurent en ſa place Yarzd Gerd ſon fils. Ceſtuy-cy auparauant que de prendre le gouuernement eſtoit fort aymé & reſpecté de tous, prenans plaiſir à ſe rendre affable, & courtois enuers vn chacun. Mais ſi toſt qu'il ſe vid Roy, il changea ſes bonnes habitudes en arrogance, cruauté, & auarice, ſe monſtrant d'autant plus implacable, qu'il eſtoit prié de quelqu'vn auec larmes & humilité de luy faire miſericorde. Il ſouloit dire auſſi qu'on ne deuoit point eſperer de compaſſion en trois choſes, au feu, en la mer, & en vn Roy irrité. Il eſtoit marié, mais il viuoit en vn fort grand diuorce auec ſa femme, d'autant qu'ayant eu pluſieurs enfans elle n'en auoit ſçeu eſleuer pas vn: mais parmy ſes meſcontentements elle deuint groſſe, & enfanta vn fils qu'on appella Baharon, lequel ayant veu viure plus que les autres qui n'auoient pas duré chacun plus d'vn mois, par le Conſeil des Medecins il l'enuoya hors de ſa Cour en vne certaine contree de l'Arabie, & le mit entre les mains d'vn Roy ſien vaſſal nommé Neamanben-Amarahulkeis perſonne de fort grande confiance, lequel eſleua le petit en ce bon air, luy faiſant apprendre la doctrine conuenable à la religion de laquelle il faiſoit profeſſion: & eſtant arriué à l'aage de diſcretion, Neaman mourut, laiſſant en ſa place vn fils nommé Manzar, de telle valeur & fidelité que ſon pere, lequel auoit regné quinze ans. Or cependant que les choſes ſe paſſoient ainſi, Yarzd-Gerd gouuernoit ſon Royaume auec la diſgrace & vniuerſel meſcontentement de tous, pour ſes tyrannies & cruautez, eſquelles il perſeuera iuſqu'à la fin qui fut telle que ſa vie: car vn iour qu'il regardoit vn cheual de grand prix, & qu'il luy plaiſoit fort, la beſte ſans aucune apparente occaſion luy tira deux grands coups de pied, deſquels il mourut ſur le champ ſans proferer aucune parole, ayant regné vingt deux ans & cinq mois. Sa mort bien qu'elle ne fut point regrettee, cauſa neantmoins de grandes diſſentions entre les grands, les vns en voulant eſlire vn à leur fantaiſie, & les autres deſirans que la couſtume du Royaume fut entretenuë, mais ils craignoient que Baharon imitaſt ſon pere en ſes mauuaiſes mœurs, diſans que l'on deuoit donner le Royaume à quelqu'vn qui le meritaſt par ſa vertu. Si bien que ceux de ce party-là eſtans les plus forts, preualurent contre ceux qui vouloient eſlire le fils du deffunct Roy, & donnerent le Royaume à vn nommé Kezeré-Khozrrao ſon parent fort proche, qui outre les bonnes parties qu'il auoit en luy, s'eſtoit encores acquis ce Royaume à force de belles promeſſes.

Baharon qui eſtoit en Arabie, ayant eu aduis de la mort de ſon pere, & pareillement des nouueautez qui ſe paſſoient aux pays, il communiqua à Manzar fils de Neaman, le priant de luy ayder, & le fauoriſer à recouurir vn Royaume qui de droict luy appartenoit, & lequel Kezeré-Khozrrao luy vſurpoit iniuſtement. Manzar inclina fauorablement à ſa priere, & luy donna dix mille hommes de cheual, auec leſquels il ſe mit en chemin, les ſuiuant de loing auec autres trente mille hommes, qui tous enſemble faiſoient le nombre de quarante mille, laquelle armee donna aſſez dequoy penſer aux Perſes: ſi que beaucoup des principaux s'allerent ioindre à luy:

dre à luy : toutesfois Kezeré-Khozrrao luy fut au deuant auec vne puiſſante armee. Pluſieurs cependant auoient grand regret de ceſte guerre ciuile, ſi bien que deuant que de venir aux mains, ils taſcherent de compoſer leurs differents traictans cela, de ſorte que Baharon fut receu, & obey pour Roy. Et le premier qui le recogneut, & luy obeyt, fut le meſme Kezeré-Khozrrao, lequel pluſieurs des Hiſtoriens Perſes mettent au nombre de leurs Roys.

Baharon Gvr XXVI. *Roy de Perſe.*

Baharon eſtant mis ainſi en poſſeſſion du Royaume, la premiere choſe qu'il fit à l'inſtance de Manzar, fut de pardonner à tous en general, ce qui s'eſtoit paſſé durant les diſſentions ciuiles, & ce que l'on auoit entrepris contre luy. Apres cela, il ſe mit à reformer la iuſtice, & la police, embelliſſant ſon Royaume d'edifices publics, reparant les anciens qui eſtoient allez en decadence durant les guerres & en baſtiſſant de nouueaux. Et quant à Manzar qui l'auoit eſleué, & qui auoit eſté cauſe qu'il auoit recouuert ſon Royaume, il luy enuoya pluſieurs beaux & riches preſents, auecques de grands & affectionnez remerciements, faiſant demeurer en ſa Cour vn ſien fils iuſques à ce qu'il fut grand.

Ce Prince ſe comporta auec les ſiens, auec telle ſageſſe & prudence, & ſon humaine conuerſation accompagnee de liberalité le rendit ſi chery, & eſtimé de tous, qu'ils beniſſoient le ciel de leur auoir faict la grace d'eſtre venus au monde ſous vn ſi bon Prince, & en vn temps ſi comblé de felicité : car il auoit donné vn tel ordre à toutes choſes, & auoit tellement pourueu ſes frontieres des fortes garniſons, & Gouuerneurs ſages & aduiſez, qu'il iouyt longuement d'vne bien-heureuſe paix, durant laquelle les Perſes ne penſoient qu'à ſe donner toutes ſortes de plaiſirs auſquels ils prirent vne telle habitude, principalement le vulgaire, que chacũ croyoit que les armes leur deuoient eſtre d'ores-en-auant inutiles, pour la continuation de ce profond repos.

Quant au milieu de ce calme, & lors qu'ils penſoient iouyr en plus grande aſſeurance de leur tranquillité, il leur vint nouuelles que *Hhakhon Chini*, Roy des Tartares, voyant l'oyſiueté en laquelle les Perſes auoient deſia pris de l'habitude, s'aſſeurant qu'il les ſurprendroit au milieu de leurs esbatements, il leua vne armee de deux cents cinquante milles hommes, & entra dans les prouinces de la Perſe qui luy eſtoient voiſines, où il fit de grands rauages. Cela donna vne eſtrange eſpouuante à tous les Barons & principaux Seigneurs du pays, ne ſe voyans aucunes forces preſtes pour s'oppoſer à la violence d'vn ſi puiſſant aduerſaire : & s'en vindrent tous trouuer Baharon leur Roy, luy repreſentant la preſente neceſſité, lequel leur reſpondit fort froidement comme s'il n'eut pas faict grand compte de ce qu'ils luy diſoient. Et ſur cela il commanda qu'on appreſtaſt tout l'equipage neceſſaire pour la chaſſe. Il auoit d'ordinaire en ſa Cour ſept Roys ſes vaſſaux, auſquels il fit ſçauoir qu'il vouloit qu'ils l'accompagnaſſent à la chaſſe. Ceux-cy ſe tindrent preſts auec vne ſuitte mediocre, & luy meſme ne print que trois cens hommes de ſes gardes : mais les meilleurs qu'il eut. Et ainſi tous enſemble ſortirent en la campagne auec faucons, leuriers, & toute ſorte d'inſtrumens de chaſſe pour faire quelque bonne priſe.

Les Roys & principaux Seigneurs entre les Perſes, ſont de tout temps forts addonnez à la chaſſe, pour lequel exercice ils font tous de fort grandes deſpences, tenans cela pour vne marque de grandeur. Ce fut à cauſe d'iceluy que Baharon fut ſurnommé Gur : car ce mot eſt equiuoque, & veut dire en cet endroit Aſne ſauuage. Ses ſubiects l'ayans ainſi ſurnommé, à cauſe que ce Prince eſtoit fort addonné à la chaſſe de cet animal. Il ſignifie auſſi la foſſe où l'on doit enterrer vn corps mort. De ſorte qu'apres la mort de Baharon, les Poëtes qui chanterent ſes loüanges apres ſa mort, diſent qu'il aymoit fort ceſte ſorte de chaſſe. Et quant à ce que Gur ſignifie foſſe, cela conuient fort bien à la maniere que l'on chaſſe ordinairement en Perſe. Ils dreſſent auſſi leurs faucons & autres oyſeaux de proye : de ſorte qu'ils ſe rendent maiſtres de ce grãd & furieux animal. Car l'oyſeau venant fondre entre les cornes de la beſte, il luy piquotte tellement les yeux, & luy donnẽt tant d'inquietudes, qu'ils le forcẽt de s'arreſter, & cependant les chaſſeurs arriuent, qui le tuënt. Ils chaſſent auſſi outre les leuriers, & autres chiens qu'ils ont, tres-bons, & tres-viſtes en tout l'Orient auec des Onces, & Leopards domeſtiques, leſquels ils font traiſner quant & eux dans des charettes, & les particuliers les portent ſur la croupe de leurs cheuaux qu'ils arment de lames de fer, de crainte que les ongles de ces beſtes ne les dechirent. La ſorte de chaſſe qu'ils eſtiment le plus entre eux, c'eſt celle d'vn animal qu'ils appellent Gazal, qui a le cortage à peu pres comme en nos contrees le cheureul, ayant les cornes aigues, droites & retortillees, les yeux grands, & qui eſt d'vne extreme viteſſe. Ils ont auſſi vne ſorte de belliers ſauuages.

En l'Inde ils font bien ſouuent leurs chaſſes de beſtes ſauuages contre d'autres, car ils en ont en leurs maiſons vne quantité de domeſtiques qu'ils ont dreſſees à ceſte exercice, leſquels ils mettent en leſſe comme des leuriers, & les meinent en pays de chaſſe, où il les laſchent con-

Digitized by Google

tre d'autres de pareille eſpece dont le pays eſt fort peuplé. Mais voicy la ruſe, c'eſt que les domeſtiques allans requeſter dans les prez, & rencontrans de la venaiſon, elles touchent de leurs cornes à celles des autres en ſigne d'amitié: mais à ceſte corne il y a vne corde accommodee, de ſorte que lors que celles-cy ſe retirent, les autres demeurent priſes dans ces lacs. Mais en la prouince de Zeilan ils ont vne eſtrange inuention pour prendre l'Elephant, voicy ce qu'ils font: ils enuoyent aux foreſts vne femme qu'ils appellent entre eux Aleah, auec vn Cornaca, qui eſt vn Indien qui ſçait parler, & gouuerner l'Elephant, lequel il attache induſtrieuſemẽt au ventre de la Aleah, puis ſe mettant entre eux, il luy dit en ſa langue les careſſes & mignardiſes qu'elle luy doit faire pour le prouoquer, & quand l'Indien ſent qu'il eſt aſſez eſmeu, alors il dit à la femme qu'elle s'en retourne: & alors l'Elephant la ſuit en la careſſant, iuſques à entrer auec elle, & de là en auant il s'appriuoiſe du tout.

Quant à la chaſſe des Tygres, deſquels il y a fort grand nombre par tout l'Orient, ceux de l'Iſle de Zeylan les chaſſent en ceſte maniere: Vn homme s'arme le bras gauche iuſques au coude auec vn gantelet de lames bien fortes & acerees, & tient en la main droicte vn poignard fort poinctu, puis faiſant vn ſault ſe lance contre l'animal auquel il donne pluſieurs coups dans le ventre, & le tuë. En quoy il y a des hommes ſi adroicts, qu'ils en viennent heureuſement à bout: mais il y en a d'autres auſſi à qui il en a couſté la vie: car tous les Tygres de l'Orient ſont fort grands, & fort cruels. Les Nayres de ceſte terre qui ſont les Payens de Malauar en l'Inde, tiennent à grand honneur de tuer des Tygres. Teixieres qui a faict ceſte recherche, & voyagé par tout l'Orient, tient que cet animal au reſpect des autres eſt fort tardif, bien qu'il le tienne extremement cruel: mais il dit que l'experience apprend tous les iours que quelque animal que ce ſoit qu'il a le ſentiment de luy, ſe ſauue touſiours à la fuitte, ſans que l'autre le puiſſe atteindre. De ſorte que ſa chaſſe eſt ordinairement contre les hommes, à cauſe qu'ils peuuent moins courir que les autres animaux, & ſe ſauuer quand ils ſont pourſuiuis: qui eſt la vraye raiſon pourquoy ils s'addreſſent pluſtoſt à eux, & non pour deſirer leur ſang, ny à cauſe que leur chair eſt plus delicate, dit Teixieres, encore que cecy les y pourroit bien rendre plus aſpres, apres qu'ils en ont deſia deuoré.

Mais à propos de Tygre, le meſme Autheur raconte qu'en Malaca ſur le fleuue de Parannaque, en l'an 1600. vn Tygre combattit vn Crocodile, & que le meſme eſtoit aduenu ſur le fleuue de Cuama.

Et afin de ne rien laiſſer paſſer des choſes dignes de remarque, qui ont eſté curieuſement recherchees par cet Autheur, ioint que cela eſt en quelque façon des deſpendances de la chaſſe. Il dit qu'au Royaume de Campa, qui eſt entre Comboya, & Cochin-China ſur la mer de Sur de l'Inde, par toute la coſte de Mardel, il vient de certains paſſereaux reſſemblans à peu pres aux arondelles, qui en certain temps de l'an entrent en chaleur, & cependant que cela leur dure, il ſort de leur bec vne certaine baue & humeur gloante, auec laquelle (enſeignez qu'ils ſont par la prouidence de nature) ils vont par les rochers, & precipices faiſants leurs nids auec vn merueilleux artifice, en faiſant vn ſur vn autre, tant qu'ils ſoient arriuez en lieu fort ſec, faiſant vn nid en forme d'vne cueiller, auec les bords vn peu plus eſleuez: ſortans de chaleur; & acheuans leur nid preſque en vn meſme temps, dans lequel ils mettent leurs œufs, & y vont eſclore leurs petits. Ces nids fabriquez en ceſte ſorte, on les aſſemble en vn, deſquels on fait pluſieurs quintaux que l'on enleue de là pour vendre & trafiquer, deſquels les Chinois acheptent chaque quintal cinquante Taheis, qui ſont enuiron cinq cents ducats, leſquels ils mangent, d'autant qu'ils diſent qu'ils ſont fort profitables pour le cerueau & l'eſtomach: quelques Portugais qui en ont mangé, qui diſent s'en eſtre bien trouuez. Mais ceſte digreſſion a eſté iuſqu'icy aſſez longue pour ces petits ſommaires, laquelle toutesfois i'ay iugé ne deuoir point paſſer ſous ſilence, comme choſes aſſez curieuſes pour contenter le Lecteur.

Pour retourner maintenant à Baharon, s'eſtant accompagné, comme nous auons dit, il ſe mit à chaſſer par les chemins, en tenant vn tout contraire à Karaſon où eſtoit ſon ennemy, ayant laiſſé pour gouuerneur en ſa place vn ſien parent appellé Narſy, que quelques-vns d'entre les Perſes mettent au rang des Roys, lequel auec les grands du Royaume s'eſtant perſuadé que Baharon s'en eſtoit enfuy: ils enuoyerent des Ambaſſadeurs à Hhak hon Chiny pour traicter de paix auec luy, pour ſe liberer en quelque maniere des dangers où ils ſe retrouuoient pour lors. Hhak hon ne refuſa point l'offre, laquelle il accepta, & aſſeuré qu'il fut de la fuite de Baharon, il relaſcha ſa premiere impetuoſité, & ſe tint moins ſur ſes gardes, ſon armee fit auſſi le ſemblable. Cependant Baharon s'eſloignant de la cité, print le chemin le plus approchant d'Aderbajon, & de l'Armenie, ayant ſeulement auec luy ſes gardes, & deux mille hommes de cheual qu'il auoit remarqués pour gens de valeur: & auec ce peu de force, il s'en alla par chemins deſtournez, & le plus ſecrettement qu'il luy fut poſſible, s'enquerant touſiours de ſon ennemy: puis comme il ſçeut qu'il eſtoit fort proche de luy, il enuoya par trois diuers endroicts trois eſpions,

trois eſpions pour remarquer particulieremẽt l'aſſiette de leur camp, & leur nombre. Et ceux-cy eſtans retournez: & l'ayant aſſeuré de tout, meſmes que ceux-cy viuoient en toute aſſeurance ſans ſe tenir ſur leurs gardes. Deſirant ne point perdre de temps, il diuiſa ſa petite troupe qui n'eſtoit que de quatre mille hommes (mais tous gens de main) en quatre compagnies, & prenant l'occaſion d'vne nuict fort obſcure, au ſon de leurs trompettes & Atabales, ils allerent charger par quatre endroicts leurs ennemis, auec vne telle furie, qu'eux eſtans tous diuiſez ſans ſe pouuoir raſſembler, en vn ſi grand embarraſſement, & parmy l'obſcurité, ſe deſbanderent, & ſe mirent bien toſt en fuitte. Quant à Baharon il s'en alla au pauillon de Hhakhon qui commẽçoit de s'armer: mais ſans luy donner dauantage de temps, il entra en iceluy, & luy trancha la teſte, puis ſuiuant la trace de ceux qui fuyoient, il les courut iuſques au fleuue de Iehun, en faiſant mourir grand nombre d'iceux. Quelques vns eſcriuent cecy diuerſement, mais on tient ce que nous en venons de dire pour le plus veritable. Voila comment ſe termina la guerre contre Hhakhon Chiny Roy des Tartares, & comme ſe pacifierent les affaires de ces quartiers là. Baharon s'en retournant en Perſe plein d'honneur & de richeſſes, auec grande admiration de tous ſes ſubiects, qui le receurent auec vn grand & vniuerſel contentement de tous. Baharon eut par apres deſir de voir le pays de l'Inde: ce qu'il fit accompagné de peu de ſes ſubiects, laiſſant le nouueau gouuernement à Narſy (lequel eſt encores compté par quelques vns pour Roy de Perſe:) allant ainſi par pays, il ſe diſoit eſtre vn Vaſir du Roy de Perſe, lequel pour quelque meſcontentement s'en eſtoit retiré. Eſtant là il ſe mit au ſeruice du plus grand Roy de ces quartiers là, pour lequel il fit pluſieurs belles & grandes choſes, & par ce moyen ce Roy obtint de grandes victoires contre ſes ennemis, de ſorte que ſe tenant fort ſon obligé, pour recognoiſtre ſes grands ſeruices, il luy donna vne fille vnique qu'il auoit pour femme. Baharon eſtant marié, & voyant qu'il n'auoit plus que craindre, ſe declara à ſon beau-pere, auquel ceſte nouuelle ne fut guere agreable craignant à ceſte occation qu'il arriuaſt quelque nouueauté en ſon pays: car Baharon ayant deſia acquis vne grande reputation pour ſa valeur, il craignoit qu'eſtant recogneu, ſes ſubiects le cheriſſent encores dauantage. Mais ſon deſſein eſtoit tout autre, & pour l'en aſſeurer dauantage, il prit ſa femme, & luy offrit quelques terres de la Perſe confines aux ſiennes, puis s'en retourna en ſon Royaume, où il s'eſtant repoſé quelques iours, il enuoya vn ſien Capitaine auec vne belle armee courir les terres du Rumeſtan, c'eſt à dire, des terres de l'Empire Romain, deſquelles pluſieurs ſe rendirent ſans aucune reſiſtance. Le meſme Baharon auec vne autre armee paſſa en Arabie, & courut ſur les terres ſubiectes au Royaume de Hamon, & y a difference entre Hyaman & Hamon, qui ſont Royaumes en Arabie, voiſines du Royaume de Sabath, d'où eſtoit Dame ceſte Royne qui ſut trouuer Salomon en Ieruſalem, qui ſont terres voiſines, & le chemin court & frequenté: car elle n'eſtoit point du Royaume des Abyſſins ou de l'Ethiopie comme quelques-vns ont eſtimé, qui ſont terres fort eſloignees. Baharon ayant obtenu en ſa conqueſte pluſieurs grandes victoires, vne nuict qu'il ſuiuoit la trace des ennemis qu'il auoit vaincus, il donna ſans y penſer dans vn certain eſtang ou paluz, où il fut ſuffoqué & diſparut. Ce qui fut ignoré de ſes ſubiects, d'autant que c'eſtoit de nuict: mais le matin en eſtans aduertis, ils l'allerent chercher en grande diligence, mais il n'eſtoit plus temps. Telle fut la fin de Baharon-Gur, apres auoir regné vingt trois ans, laiſſant pour ſucceſſeur vn fils nommé Yazd-Gerd.

Yazd-Gerd XXVII. *Roy de Perſe.*

Apres la mort de Baharon-Gur, Yazd-Gerd eſtant paruenu à la Couronne, lequel fit Narſy ſon parent Gouuerneur du Royaume, comme ſon pere auoit faict: ſi qu'il fut Gouuerneur pour la troiſieſme fois du Royaume, & eſt encores compté entre les Roys de Perſe. Ceſt Yazd-Gerd aymoit fort la iuſtice, en laquelle il fut ſi entier, que pour aucun reſpect il ne laiſſoit point de l'executer. A cauſe dequoy il fut fort aymé de ſes ſubiects tant qu'il veſcut. Au quatorzieſme de ſon regne, il leua vne armee contre le Roy de Rumeſtan: mais il ne ſe battirent point pour l'accord qui interuint entre eux incontinent apres, auec certaines conditions.

Yard-Gerd eut deux fils l'aiſné appellé Pheruz, & le plus ieune Homoz, lequel le pere aymoit dauantage que l'autre, & deſiroit de luy laiſſer le Royaume apres ſa mort. Cela fut cauſe qu'il enuoya Pheruz gouuerner la Prouince de Nimrus, afin que par ſon abſence la ſucceſſion ne fuſt point diſputee auec l'autre, & le peuple s'affectionnaſt à luy, puis ayant regné dix-huict ans, il mourut laiſſant Hormoz pour Roy. On le ſurnomma Yard-Gerd Sepapnduxt, c'eſt à dire, amy des ſoldats.

Hormoz XXVIII. *Roy de Perſe.*

Hormoz fut receu pour Roy apres la mort de ſon pere, auec vnanime conſentement de tout le peuple. Dequoy il ſe repentit bien toſt apres: car Hormoz eſtant naturellement meſ-

Digitized by Google

chant, il auoit diſſimulé ſon mauuais naturel, iuſqu'à ce qu'il fut paruenu à la Royauté: de ſorte que l'amour premier de ſes ſubiects ſe conuertit en haine. Ce que ſçachant Pheruz ſon frere aiſné, duquel le pere auoit iniuſtement oſté le Royaume, ne meſpriſa pas l'occaſion, mais ſe ſeruit d'icelle, & de la faueur de ſes amis, entre autres du Roy de Abtelah, auquel Pheruz s'obligea, à quitter les terres de Termerd, qui ſont à l'entrée de celles de Karaſon, entre les ſiennes, & Nimrus, à condition qu'il l'aſſiſteroit de trente mille hommes de cheual: ce que l'autre fiſt. Si bien que Pheruz auec d'autres trouppes qu'il amaſſa d'ailleurs, entra en la Perſe, de l'arriuee duquel Hormoz eſtant aduerty, luy vint à l'encontre, & luy preſenta le combat: mais ſon armee fut deffaicte, luy mis en route, & pris priſonnier. Et quelques iours apres Pheruz le fit mourir, comme il ſera dict cy apres, n'ayant eſté Roy qu'vn an. Il fut ſurnommé Farzande, c'eſt à dire, fils.

Pheruz XXIX. *Roy de Perſe.*

Pheruz s'eſtant ainſi emparé du Royaume, comme il s'eſtudioit à pourueoir à ce qui eſtoit neceſſaire pour vn bon gouuernement, il euſt quelque ombrage que ſon frere Hormoz, lequel viuoit encores, fiſt quelques menees auec ſes ſubiects, principalement auec trois de ſes familiers, & s'en eſtant aucunement eſclaircy, il leur fiſt à tous trancher la teſte. Le commencement du regne de ce Prince a eſté fort remarquable, à cauſe d'vne tres-grande ſeicheresſe qui fut par toute la Perſe ſept annees conſecutiues, ſi eſtrange, que tous les fontaines ſeicherent, & le meſme s'aſſeure encores des fameux fleuues de Iehun, & de Degilah, qui eſt Tigris: de ſorte que grande quantité de peuple, & de beſtial moururent de faim & de meſaiſe: les chãps eſtoient couuerts d'oyſeaux qui tomboient de l'air faute d'eau, & la terre eſtoit entierement ſterile, ſans rapporter aucune choſe. Pheruz euſt vn grand reſſentiment de ceſte vniuerſelle calamité, & fiſt ce qui luy fut poſſible pour y remedier. Mais le mal eſtoit ſi grand, que ſon trauail, ny ſa liberalité ne furent pas baſtans pour y remedier. Et voyant que toute ſa preuoyance luy eſtoit inutile, il aſſembla vne grande multitude de peuple de tout ſexe & aage, auec lequel il ſortit aux champs faiſant penitence, & implorant la miſericorde diuine, En quoy ils perſeuererent pluſieurs iours, iuſques à ce qu'il pleut: de ſorte que la terre commença à fructifier, & les animaux à proffiter & multiplier.

Apres cela quelques peuples ſe vindrent plaindre à Pheruz que le Roy de Abtelah couroit, & rauageoit leurs terres. Ce Roy eſtoit celuy auquel Pheruz auoit rendu les terres de Mermerd pour le ſecours de trente mille hommes, deſquels il l'auoit ſecouru pour le recouuremẽt de la Perſe. De ce Roy d'Abtelah les Hiſtoriens Athio & Tournamire eſcriuent qu'il s'appelloit Euthalitas, & que c'eſt celuy dans les foſſes duquel mourut Pheruz, qu'ils nomment Peruzas: ce qui ne doit point ſembler eſtrange pour la proximité qu'il y a en l'eſcriture Arabeſque & Perſienne, entre les lettres P. & F. & meſmes en la prononciation: & quant à ce mot Euthalitas, c'eſt le meſmes que les Perſes appellent Abtelah, l'vn & l'autre ſignifiant *Eeaudor*, vne nation qui eſt ſeptentrionalle: en la Perſe Pheruz ayant donc eu aduis de ces rauages, ſe prepara pour luy faire la guerre: ce que ſçeut auſſi toſt Gox Nauuaz (ainſi s'appelloit ce Roy d'Abtelah) c'eſt à dire, bon ioüeur d'inſtruments, qui fut fort eſtonné, & confus: car il n'eſtoit pas ignorant de la puiſſance du Roy de Perſe, ny du grand courage de Pheruz. Mais vn ſien Vvaſir recognoiſſant en quelle perplexité ſon prince eſtoit reduit pour lors, il s'offrit à le tirer de ceſte peine, pourueu qu'il ſe ſouuint apres ſa mort du ſeruice qu'il luy rendoit, & fauoriſaſt ſa femme, & ſes enfans. Ce que luy ayant eſté promis auecques toutes les aſſeurances que peut donner la parole d'vn prince reduict en ceſte extremité. Le Vvaſir ſe ſepara de luy, & s'eſtant faict coupper les mains, les pieds, & le nez, ainſi mutilé, il ſe fiſt porter en vne certaine retraicte par où il ſçauoir qu'il falloit de neceſſité que Pheruz & ſon armee vinſſent paſſer. Auſſi fuſt-il trouué des auant-coureurs de ceſte armee, leſquels l'enleuerent de là, & le porterent au camp de Pheruz, lequel eſpouuanté de ceſte cruauté, luy demanda qu'il eſtoit, & qui l'auoit ainſi mal traicté. Et l'autre luy reſpondit auec paroles dignes de compaſſion, qu'il eſtoit le Vvaſir de Gox Nauuaz Roy de Abtelah, lequel faiſant ſes appreſts en intention de faire la guerre au Roy de Perſe, & voulant ſelon le deuoir de ſa charge en quel danger il ſe precipitoit, le deſtourner par ſes raiſons de ſon entrepriſe qui luy ſembloit trop difficile pour en venir heureuſement à chef: qu'il auoit pris la ſincere affection & fidelité de ſi mauuaiſe part, qu'au lieu de recognoiſtre qu'il luy diſoit la verité, qu'il l'auoit faict tronçonner comme il pouuoit voir, & l'auoit faict apres ietter dans ces bois, afin que n'ayants ny pieds, ny mains, il fuſt hors ſon pouuoir de ſe deffendre contre les beſtes farouches qui l'acheueroient de mettre en pieces. Pheruz ayant en horreur la cruauté de ce Prince, tenant ce que ceſtuy-cy luy racontoit pour tout veritable, le conſola en luy donnant eſperance que dans peu de temps il le vengeroit d'vne ſi meſchante acte, & de toutes les autres meſchancetez que ce Prince auoit commiſes. Et comme apres les remerciemens & louanges que l'autre luy euſt rendues, Pheruz

voulut

voulut pourſuiure ſon chemin, le Vvaſir feignant d'eſtre pouſſé d'vn grand deſir de vengeance, il luy dit que s'il le vouloit ſuiure, qu'il le conduiroit par vn chemin bien plus court ſans pouuoir eſtre deſcouuert de l'ennemy. Pheruz cõmanda auſſi toſt qu'on le mit à la teſte de l'armee, & qu'on le ſuiuiſt. Et ceſtuy-cy les ſçeut conduire ſi dextrement, qu'en fin la meilleure partie d'entre eux perit de ſoif, ſans qu'ils s'en peuſſent iamais garantir, & le reſte auec Pheruz qui eſchaperent de ce mauuais pas, qui eſtoit fort peu de reſte, ils vindrent au pouuoir de Gox Nauuaz, lequel vſant enuers tous d'vne grande clemence, les mit en liberté auec de certaines conditions, l'vne deſquelles fut que Pheruz s'obligeoit à ne luy faire iamais la guerre par ſoy, ny par autres, ce que l'autre luy accorda pour demeurer libre.

Mais il ne fut pas pluſtoſt retourné en Perſe, qu'il fit vne grande leuee de gens de toutes parts, pour retourner contre Gox Nauuaz, encore que tous ſes ſubiets l'en deſtournaſſent autant qu'il leur eſtoit poſſible: mais leurs prieres & leurs raiſons furent inutiles: ſi bien qu'il enuoya querir vn ſien parent, qui eſtoit Gouuerneur de Siſtom, appellé Sufarah, & que quelques vns mettent au rang des Roys de Perſe par deux fois: l'vne en ce lieu cy, & l'autre auparauant: & luy dõna le gouuernement de ſon Royaume, & de deux fils qu'il auoit, l'vn appellé Belax, & l'autre Kobad, auec ordre de ce qu'il deuoit faire pour le gouuernement: iceluy emmenant auec ſoy vne ſienne fille d'vne fort rare & excellente beauté, arriué qu'il fut vers Abrelah, Gox Nauuaz luy vint au deuant pour luy empeſcher de paſſer outre, l'enuoyant neantmoins requerir de garder ce qui auoit eſté accordé entre eux: à quoy Pheruz fit la ſourde oreille. Or Gox Nauuaz auoit fait faire par les chemins pluſieurs grandes foſſes pleines d'eau, couuertes auec tel artifice, que perſonne n'euſt iamais iugé qu'il y en eut eu, & voyant que Pheruz s'oppiniaſtroit à la guerre, il feignit de s'enfuir, ce qui donna plus de hardieſſe aux ſoldats de Pheruz de le pourſuiure, leſquels comme aſſeurez de tout danger, ſans faire viſiter les lieux par ou ils deuoient paſſer, s'allerent precipiter dans ſes foſſes où ils ſe noyerent tous auec Pheruz, ayant regné vingt ſix ans.

Sufarah qui eſtoit demeuré en la Perſe pour Gouuerneur eſtant aſſeuré de ceſte perte, aſſembla à grande haſte vne puiſſante armee, & ſe mit en chemin auec icelle, prenant la volte de Abtelah, contraignant le Roy de demander la paix, à condition encore de rendre les captifs, les deſpouilles & la fille de Pheruz, laquelle Gox Nauuaz rendit auec grand regret, d'autant qu'il luy eſtoit fort affectionné, ce qu'eſtant faict, Sufarah s'en retourna en Perſe, de laquelle il fit Roy Belax fils aiſné de Pheruz. Quant à Kobad le plus ieune qui y pretendoit ſe ſentant moqué & iniurié de Sufarah, il s'en alla ſeruir le Roy de Turqueſtan.

Belax XXX. *Roy de Perſe.*

Ce fut ainſi que Belax demeura pour lors paiſible poſſeſſeur de la couronne de Perſe: & quant à Kobad ſçachant le plus ſecret de ſes intentions, il continua ſon chemin du Turqueſtan accompagné de Bezarmeher fils de Sufarah ſon grand amy, qui eſtoit marié, & auoit ſa maiſon & famille en Nichabur. Ceſtuy-cy pria Kobad de luy vouloir faire tant d'honneur de prendre ſon chemin de ce coſté là, afin qu'il le peuſt receuoir en ſa maiſon, & luy donner quelque contentement parmy ſes triſteſſes: ceſtuy cy fit en ſorte qu'il luy emmena.

Or ce Bezarmeher auoit vne fille nommee Zarmeher, d'vne forte grande beauté, laquelle Kobad ayant veuë il en deuint extremement paſſionné: ce que voyant Bezarmeher qui eſtoit la choſe qu'il deſiroit le plus, il la luy offrit, dequoy le Prince demeura extremement content, & la print à femme, de laquelle auec le temps il eut vn fils, que les vns nomment Anuchiron, & les autres Nauchiruan.

Kobad ayant ainſi demeuré quelques iours apres ces nopces, il laiſſa ſa femme en la maiſon de ſon pere, & luy cõtinua ſon chemin du Turqueſtan, où arriué il ſe mit tout auſſi toſt au ſeruice de Hhakhon Chiny, qui pour lors gouuernoit ce Royaume, auec lequel il demeura quatre ans, au bout deſquels il demanda à Hhakhon vne bonne armee pour recompence de ſes ſeruices: ce qu'il fit, & auec laquelle Kobad s'en alla en Perſe contre ſon frere Belax Roy d'icelle, qui la gouuernoit auec vn grand contentement d'vn chacun. Kobad fut voir ſa femme en Nichabur, & s'eſtant reſiouy quelques iours auec elle, & auec ſon fils qu'il n'auoit point encore veu: comme il s'eſtoit mis en chemin pour continuer ſon voyage, il eut nouuelle que ſon frere Belax eſtoit mort n'ayant regné que cinq ans.

Quant à Nichabur c'eſtoit vne prouince ſujete au Roy de Perſe, ſituee entre Karazon, Vsbek & Tartar, terre fort grande & pleine de deſerts & ſablons, leſquels on tient pour choſe veritable qu'ils bouillõnent continuellemẽt. Ce fut en ceſte prouince qu'on dit que Tammerlan ou Teymurlan fit mourir en vn iour (ſelon que le racõtent les Hiſtoires de Perſe) 400000. perſonnes. C'eſt à Nichabur que croiſſent les pierres qu'on appelle Turquoiſes, nommees ainſi à cauſe que ceſte prouince eſt limitrophe du Turqueſtan, & ne ſe trouue en Perſe aucune pierre preicuſe qu'en ce lieu, excepté les Bezoars les plus parfaits, leſquels croiſſent en Perſe, ce nom de

pierre ſe dict en langage Perſian Sengh, & en Arab Aher: mais quant à celle de Bezoar ou Bezar, les Perſes l'appellent par excellence Pazahar, c'eſt à dire Antidote, ou remede contre le poiſon: car Zahar eſt vn nom general, qui veut dire poiſon. En vn certain deſtroit de la Perſe nommé Sthabanom d'vne cité qui porte le meſme nom, il y a vne ville nommée Lara, à trois iournees de ce chemin, aux campagnes de laquelle il y a grande quantité d'vne plante fort ſemblable à celle du ſafran, laquelle paiſſent les moutons de ce quartier là: dans l'eſtomach deſquels s'engendre vne certaine pierre qui en bonté & vertu eſt preferee à toute autre, de ſorte que Scach Abas à preſent Roy de Perſe les tient ſi cheres, que celles qui paſſent vn certain poids luy appartiennent. La cauſe naturelle de cet effect vient de la nourriture, car les moutons tranſportez en vne autre terre ne produiſent plus ces pierres là: les habitans de ceſte Prouince n'ont point de poil à la teſte: ce qu'ayant remarqué vn ſeruiteur de Scach Abas, il luy demanda en ſatisfaction de ſes ſeruices, que chaque chauue de ſon Royaume euſt à luy payer vn Cherafin, qui eſt vne piece de monnoye de la valleur d'vn ducat, laquelle demande n'ayant eſté tenuë pour ridicule, il luy accorda. Ceſtuy-cy qui ſçauoit bien le ſecret la mit en pratique, & deuint fort riche en peu de temps Quant aux Bezoars de l'Amorique ils ſont de nulle valleur.

KOBAD XXXI. *Roy de Perſe.*

La nouuelle de la mort de Belax fut cauſe que Kobad entra en la iouyſſance du Royaume de Perſe plus paiſiblement qu'il n'eſperoit, ſon frere n'ayant laiſſé aucun fils pour luy ſucceder: de ſorte que pluſieurs furent au deuant de luy pour le receuoir auec toute la demonſtration de bien veillance qu'il eut ſçeu deſirer en ſes ſubiects. Le Royaume eſtoit cependant gouuerné par Sufarax, lequel pour ſa grande bonté & preud'hõmie eſtoit vniuerſellement bien voulu de tous, excepté de Kobad, lequel le voyoit en ceſte authorité auec grand regret, deſirant infiniment de l'abaiſſer & de s'en deffaire, ce qu'il delibera d'executer par le moyen d'vn hardy & vaillant Capitaine qui eſtoit à la ſuitte de ſa Cour, auquel ayant deſcouuert ſon intention, il le fit conſentir à la mort de Sufarax, lequel à quelques iours de là ceſtui-cy alla viſiter. & de propos en autre diſcourant de diuerſes affaires, ils entrerent en different l'vn contre l'autre, de ſorte qu'ils mirent la main aux armes, & Xamo le tua.

Enuiron le dixieſme du regne de Kobad, il s'eſleua en Perſe vn homme nommé Mezdahk, qui eſtoit venu de la contree de Stahal, lequel s'efforçoit de faire vne nouuelle ſecte touchant la veneration du feu, y trouuant de nouuelles folies & ſuperſtitions. On l'appelloit Prophete, & feignoit que le feu parloit à luy, & luy reueloit pluſieurs hautes & grandes choſes, leſquelles il faiſoit croire au vulgaire, auec quelques autres intentions deſquelles il vſoit. Il permettoit vne communauté en toutes choſes, en biens, femmes & enfans, & en tout le reſte il deffendoit de tuer aucune choſe viuante, & auoit encore pluſieurs autres choſes abſurdes qu'il donnoit à entendre au peuple: pluſieurs qui n'auoient point encore recognu la fauſſeté de ſa doctrine le ſuiuirent pour viure diſſolument & en liberté, entre leſquels fut le Roy Kobad, lequel le loüoit beaucoup, & ceux qui eſtoient de ſes ſectateurs, & qui le ſuiuoient l'honoroient grandement, en faiſant conte comme d'vn ſainct homme. Les grands & ſages du Royaume qui conſideroient le danger que cela traiſnoit apres ſoy, & combien le Roy eſtoit trompé, le prierent de s'en deffaire, & de le faire mourir, ou de le bannir, & de l'enuoyer à Mezdahk: dequoy l'ayant prié pluſieurs fois, & voyant qu'il ne vouloit point entendre à leur requeſte, tous d'vn commun conſentement le depoſerent du Royaume, & le mirent en priſon bien fermee, donnans l'inueſtiture du Royaume à Iamaſp vn ſien proche parent, lequel toutesfois eſt conté de quelques-vns pour Roy de Perſe. Kobad eſtant pris, les Perſes taſcherent de ſe deffaire de Mazdahk, & de le faire mourir, mais ils n'en peurent venir à bout pour la grande multitude qui le ſuiuoit, & qu'il ſe tenoit fort bien ſur ſes gardes: toutesfois il y demeura à la fin comme il ſera dict cy apres. Or Kobad auoit vne ſœur d'vne excellente beauté, de laquelle eſtant deuenu extremement amoureux, il ſe maria auec elle ayant eu la diſpenſe de Mazdahk, qui n'eſtoit pas homme fort ſcrupuleux. Ceſte-cy voyant ſon frere & ſon mary priſonnier, obligee par des liens ſi eſtroicts à l'affectionner plus que l'ordinaire, elle recherchoit les moyens autant qu'il luy eſtoit poſſible de le deliurer: en fin elle s'en aduiſa d'vn qu'il luy ſembla qu'elle pourroit venir à chef de ſon entrepriſe, elle ſe veſtit donc de ſes robbes & ioyaux plus pretieux pour donner encore plus d'eſclat à ſa naturelle beauté, puis s'en alla à la priſon où eſtoit Kobad, auec preſens & promeſſes qui n'eſtoient gueres licites, elle eut tant de pouuoir à l'endroit de ceux qui le gardoient, qu'ils luy permirent de dormir ceſte nuict là auec luy, laquelle eſtant paſſee elle fit tirer ſon lict, & le fit enuelopper en iceluy, & en ceſte façon emporter en ſa maiſon. Elle cependant entretenoit les gardes, afin de donner temps à Kobad de ſe retirer à ſauueté: ce qu'il fit ſi ſecrettement, & auec telle viteſſe, qu'il ne s'apperceurent qu'alors qu'il eſtoit en lieu de ſeureté. Eſtant ainſi ſorty des terres de Perſe il s'en alla au Royaume de Abtelah, auec eſperance de tirer quelque ſecours du Roy, lequel le reçeut

le reçeut fort humainement, encore qu'il ne le ſecourut pas ſur le champ: il le fit toutesfois quelques annees apres luy donnant trente mille hommes de cheual, auec leſquels & autres qu'il peut recouurer, leſquels ſe ioignirent à luy, entra en la Perſe: ce qui apporta vne grande combuſtion entre tous ceux du pays, à ſçauoir s'ils le deuoient receuoir: les vns voulans que ce fut comme ennemy, & les autres pacifiquement. A la fin ils conclurent de le receuoir auec toute ſubmiſſion, & le premier qui le recogneut, & qui ſe mit ſous ſa puiſſance fut Iamaſp, auquel on auoit commis le gouuernement: ce qui fut cauſe que Kobad recompenſa ceſte obeyſſance par vn pardon general de toutes ſes offences paſſees qu'il mit en oubly. Il employa le reſte de ſon regne à reformer ſon Royaume. Il fut fort curieux de baſtir, & fonda les citez de Bardah & Guania, & en peupla pluſieurs autres. Il mourut en fin de maladie, ayant regné quarante trois ans.

Kezere Anvxiron XXXI. *Roy de Perſe.*

Kezeré Anuxiron ou Nauchiruan, car on le nomme de l'vn & l'autre nom, fils de Kobad & de Zarmecher ſa femme luy ſucceda au Royaume: ceſtuy-cy fut doué de pluſieurs grandes vertus qui le rendirent chery & honoré tant des ſiens que des eſtrangers, apres auoir donné l'ordre & la reformation neceſſaire à ſes Eſtats, la premiere choſe qu'il fit, fut de condamner à mort Mezdahk & tous ſes ſectateurs: ce qui fut executé auec tant de rigueur, qu'en peu de tẽps ils furent du tout eſteints, encore que le nombre en fut preſque innumerable, deliurant ainſi la Perſe de ceſte pernicieuſe ſecte: & afin qu'il peuſt gouuerner doreſnauant ſes Royaumes, ſans vn ſi grand trauail de ſa perſonne, il les diuiſa tous en quatre Vuazilas ou Vuizirs, c'eſt à dire Gouuerneurs, qu'il mit entre les mains de perſonnes en qui il auoit de la confiance & fidelité, & qui eſtoient alliez à ſa Maieſté. Le premier des Gouuerneurs auoit les prouinces de Karaton, Sagiſtam, Kermon, Maurenahar: le ſecond, Iſphaon, Kom, Aderbaion, & Armenie: le troiſieſme auoit Farc ou Parc, qui eſt la Perſe, & Ahuua: le quatrieſme, Hierak, ce qui eſt à l'entour de Babylone, & des terres de Rumeſtan, qui eſt la Grece. Ayant ainſi ordonné ordre à toutes choſes, il leua vne grande armee, auec laquelle il conquit Tachallar, Zabulſtam, Kabulſtan, Iugonyan, Abtelah: mais comme il eſtoit en ceſte entrepriſe, Hhakhon Chiney Roy des Tartares entra dans ſes terres, & luy prit Berchach, Ferna, Kaich, Nefaf, Samarkand, Bockara. Ceſte Samarkand eſt vne ville fort puiſſante en la contree de Morenahar, de laquelle naſquit Tamorlam ou Tamborlan, Prince ſi fameux & renommé par l'vniuers, lequel naſquit de parens nobles, n'eſtant point deſcendu ny d'vn Patre, ny d'vn bandoulier, ou autre ſemblable origine, comme on luy attribue, ains du ſang de Chinguis Kam Roy des Tartares, duquel il ſera parlé cy apres: eſtãt paruenu au Royaume non pour ſa beauté, car il eſtoit manchot, boiteux, & borgne: mais pour ſa grande valeur & dexterité aux armes, il ſe rendit le maiſtre d'vne grande partie de la terre habitable, ſe rendant humain & gratieux à ceux qui ſe rendoient à luy, & tres-cruel à ceux qui luy faiſoient reſiſtance: on l'appelloit en ſon propre nom Teimur, & fut ſurnommé Langh, c'eſt à dire boiteux: de là eſt venu la corruption du nom que nous luy donnons de Tamberlan: les Perſes l'appellent ordinairement Sahaybkharon, c'eſt à dire dominateur de la fortune. Il y a vn liure particulier de ſa vie en langue Perſienne d'vn ſtile fort elegant.

Il laiſſa apres ſa mort pluſieurs fils qui partagerent ſes terres, & encore à preſent le grãd Roy de Mogol eſt vn de ceux que les Perſes tiennent des plus grands & puiſſants Monarques du monde nommé Geladinaxbar eſt le huictieſme deſcendu d'iceluy en ligne directe. Les noms de ces grands Monarques que tiennent les Perſes ſont ceux-cy, celuy des Turcs, des Perſes, des Tartares, de la Chine, & de Mogol, la puiſſance duquel s'eſtant depuis le fleuue du Gange iuſques au Royaume de Makron, au Sein Perſique: entre lequel eſpace ſont cõtenus pluſieurs grands Royaumes & riches Prouinces, il eſt Payen, mais tout different des autres, parce qu'il ne ſuit aucune ſecte, pretendant en auoir vne particuliere: il ſe fait honorer des ſiens comme choſe diuine, & tient touſiours aupres de ſoy des Eſcriuains qui ne font autre choſe que remarquer & eſcrire tout ce qu'il dit & fait: les gardes ordinaires de ſon corps ſont ſix Roys ſes vaſſaux qui ſont continuellement à ſa Cour. Il y a pluſieurs choſes dignes de remarque en ceſte prouince qui ſeroient trop longues à raconter.

Quand à Bokara, c'eſt vne ville en la prouince de Vſbbek, de laquelle naſquit Auicenne, que les Perſes appellent par nom propre Boaly fort ſçauant & experimenté en la Medecine, & des eſcrits duquel ils font vn grand cas, & le nomment ordinairement Chequens, Boaly Sina, ou Eben Sina, c'eſt à dire le Seigneur de Boaly fils de Sina: il eſtoit noble, mais non pas Prince d'Vsbbek, ny Cordoüan, ny l'Eſpagnol, il eſcriuit pluſieurs choſes qui ſe voyent encore à preſent, & particulierement en vn volume contenant vingt liures de Medecine, & compoſa toutes ſes œuures en langue Arabeſque pluſtoſt qu'en la Perſienne, d'autant que la langue eſt plus vniuerſelle & eloquente, on tient qu'il ſentoit mal de la loy Mahometane, & à pro-

Digitized by Google

pos des Medecins, cecy eſt à remarquer que en Perſe, tous les Medecins tiennent boutique, donnant les drogues & medecines à ceux qui ont affaire d'eux, ils les appellent Mulah, c'eſt dire Maiſtre: mais pour retourner à Kezeré Anukiron, ſçachant l'entree de Hhakhonchiny en ſes terres, il enuoya contre luy ſon Hormoz, auec plus grand nombre de gens de guerre qu'il peuſt, ceſtuy-cy fit telle diligence qu'il approcha bien toſt de ſon ennemy, auquel il donna tant d'aſſauts & d'eſcarmouches, & vſa de tant de ſtratagemes, qu'ayant receu vn tres-grand dommage, remply de crainte & de frayeur, il ſe retira en ſon pays, abandonnant tout ce qu'il auoit conquis: ſi bien que Hormoz s'en retourna en la Perſe auec beaucoup de gloire & d'honneur. Cette guerre du Tartare ayant ainſi pris fin, Kezeré eut auſſi toſt aduis que Kaled, Benjulas, Guaſanij Capitaine du Roy de Rumeſtan eſtoit entré dans les terres de Manzar Roy d'Arabie ſon vaſſal, auſquelles il fit vn eſtrange rauage, & mit à mort pluſieurs de ſes ſubiects, dequoy Kezeré enuoya ſe plaindre par vn ſien Ambaſſadeur au Roy de Rumeſtan, demandãt que le tout luy fut reſtitué & Kaled chaſtié, de laquelle Ambaſſade l'Empereur Grec (qui eſt le meſme que Rumeſtan) fit fort peu de cas, ce qu'ayant entendu Kezeré, il leua vne grande armee, & entra dans les terres de celuy de Rumeſtan par la Meſopotamie qu'ils appellent Zazirat, & print Data Medineyraha Kanſerin, de là paſſant en Surie luy oſta Antioche & autres, de ſorte qu'il contraignit l'Empereur Grec à luy demander la paix, ce qu'il luy accorda, en luy payant chacun an vn gros tribut, moyennãt lequel il luy rẽdit les terres de Chan, Iazirat, Heyaz, Hzaman, Thaef, Bargré, Homan, toutes terres de l'Empire, leſquelles il auoit occupees en ceſte guerre. Kezeré s'eſtoit marié quelques ans auparauant à vne femme Chreſtienne pour ſa grande beauté, laquelle fut fort perſecutee par ce Roy, qui eſtoit Payen, la voulant contraindre à renoncer ſa Religion, en laquelle elle perſeuera conſtamment: de ceſte-cy Kezeré Anuchiron eut vn fils, nommé Nuchzad, lequel ayant ſuccé auec le laict, la Religion de ſa mere, quelques menaces que luy peuſt faire ſon pere, il ne la voulut iamais quitter, dequoy le Roy grandement irrité contre luy, le fit mettre en vne eſtroitte & obſcure priſon, où il le faiſoit traitter comme le plus vil de la Populace, ſans que la conſtante patience, ny la perſeuerance de ce ieune Prince le peuſt eſmouuoir à pitié. En ce temps les peuples de la terre de Chan, qui eſt la Surie, ſe reuolterent contre Anuchiron: de ſorte qu'il fut contrainct d'y aller en perſonne, où il tomba malade d'vne grande maladie, de laquelle on ne croyoit pas en Perſe qu'il deuſt rechapper, ce qu'ayant entendu Nuchzad, qui eſtoit encore priſonnier, trouua moyen de ſe ſauuer de la priſon, & ayant ramaſſé tous les Chreſtiens qui eſtoient au Royaume, leſquels n'eſtoient pas en petit nombre, ayant encor attiré de ſon party grand nombre de ſoldats, mais ce qui eſtoit de plus important, c'eſt qu'il s'eſtoit ſaiſi des threſors de ſon pere, leſquels il departit fort liberalement aux ſiens, mettant de nouueaux Capitaines aux frontieres & places fortes du Royaume, & diſpoſant ceux que ſon pere y auoit laiſſez, lequel ayant auſſi toſt aduis de toutes ces nouueautez, enuoya à Rambarzin fort nommé Capitaine qu'il auoit laiſſa à Hierak, à ce que en la plus grande diligence qui luy ſeroit poſſible, il fit vne leuee de gens de toutes parts, & empeſchaſt les deſſeins de Nuchzad, luy commandant toutesfois de faire en ſorte qu'il ne mourut pas: mais qu'on s'efforçaſt de le prendre vif, & de le mettre apres en lieu ſeur, digne toutesfois de ſa qualité.

Nuchzad auoit pour Capitaine vn nommé Chamas Rumy, ceſtuy-cy preſenta la bataille à Rambarzin, & ſembloit du commencement que la victoire panchaſt de ſon coſté: mais la valeur de Rambarzin qui ſe meit au milieu des ſiens, combattant plus courageuſement que pas vn autre, fit en ſorte que par ſon exemple il renouuella le combat plus fort que deuant, & fit tourner la chance du coſté de ſon ennemy, lequel il meit en fuitte, en laquelle Nuchzard fut bleſſé d'vne fleche en l'eſtomach, ſon armeure n'eſtant pas aſſez forte pour y reſiſter, ſi qu'à peu de iours de là il en mourut, ſans qu'il peuſt eſtre ſecouru, au grand regret de Rambarzin, lequel le fit enterrer auec la pompe & ceremonie qu'on a accouſtumé d'vſer entre les Chreſtiens, cependant Kezeré eſtant retourné en conualeſcence, & pacifié les remuémens de Cham, il s'en retourna en Perſe, où il aſſoupit pluſieurs menees qui ſe practiquoient en ſon Eſtat, puis alla faire la guerre en Inde, en Selandyque, ou Seylan, qui eſt ce que nous diſons la Taprobane, & fut en paix auec le Roy de ceſte Iſle, en luy payant certain tribut: de ſorte que ce Roy Anuchiron commandoit ſur les Prouinces de Maurenahar Karazon, Darband, Hheztran, Hyamama, Tarbaſtan, Gerion, partie de l'Inde Kermon, Parſi, qui eſt la Perſe, Aderbaion, Hieralken: Iazriat, Homan, iuſques à Hyaman en Arabie, & pluſieurs autres terres, iuſques à Magaceb en Rumeſtan.

Du temps de ce Roy, fut apporté de l'Inde en Perſe deux liures de Philoſophie, fort celebres, l'vn nommé Kelilah, & l'autre Vuademana, & vn jeu d'eſchets que les Indiens enuoyerent aux Perſes, leur voulant repreſenter l'inconſtance, mutabilité des choſes humaines, & de la vie qui

vie, qui eſt en vne continuelle guerre, qu'ils euſſent donc à ſe gouuerner auec prudence. Mirkond, dict que pour reſponce, les Perſes leur enuoyerent vn jeu de Damier, leur mandant qu'encore que la prudence fuſt tres-neceſſaire en la vie, toutesfois qu'il falloit y eſtre vn peu aydé du hazard, comme ils pourroient voir par ce jeu. Les vns & les autres de ces deux peuples, ſont fort addonnez à ces deux jeux, & ſont fort excellents en iceux, & principalement au jeu des Eſchets : mais qui eſt de plus remarquable, c'eſt qu'ils ont non ſeulement les meſmes noms : car ils appellent le Scha, qui eſt la meſme ſignification que Roy, & la Dame Vazir, qui eſt celuy qui a la ſupreme dignité, celuy que les Eſpagnols appellent Delfils, ils l'appellent Fil, c'eſt à dire vn Elephant qui ſert aux guerres que ſe font les Orientaux, le cheual Aſp, ou farats, qui eſt la meſme choſe, le pion peada, qui eſt à dire ſoldat à pied, & ce que nous diſons donner Eſchec, eux diſent Scha, qui eſt à dire aduiſer le Roy, & au lieu que nous diſons Ouar, eux diſent Schamate, qui en la meſme langue ſignifie le Roy eſt mort, & quant au nom des Eſchets, eux diſent Schatrak, comme ſi on diſoit vn jeu, & entretenement de Roy, on tient que ce jeu fut inuenté en Babylone. Quant à Kezeré Anuchiron il fut fort ſage, & fauoriſoit en toutes choſes, ceux qu'il recognoiſſoit tels en ſes païs: il auoit pluſieurs fils, mais celuy qui eſtoit le mieux né d'entre tous eſtoit Hormoz, auſſi ſon pere l'affectionnoit-il plus que tous les autres, & fit en ſorte qu'il le fiſt declarer ſon ſucceſſeur auant ſa mort, qui aduint le quarante-huictieſme an de ſon regne, luy recommandant fort, auant que mourir, la paix, la concorde, & l'amour de ſes ſujects. Mircond a deſcrit particulierement les vertus & grandeur d'eſprit & de courage de ce Roy, adiouſtant que la Perſe floriſt de ſon temps, auec toute ſorte de proſperité, il fut ſurnommé Adel, c'eſt à dire le Iuſticier, à cauſe de ſa grande integrité en l'adminiſtration d'icelle.

Hormoz XXXIII. *Roy de Perſe.*

Les choſes les plus deſirees ne ſont pas touſiours les meilleures, ny les plus vtiles. Hormoz, comme vous auez peu voir cy-deſſus, eſtoit tenu pour bon Prince, changeant bien toſt lors qu'il euſt en main, les reſnes de la domination : ceſtui-cy eſtoit yſſu d'vne fille du Roy de Tartar, ou Tartarie, lequel auſſi toſt qu'il ſe veid en poſſeſſion paiſible de ſon Royaume, il ſe fit cognoiſtre pour vn Prince fort cruel, vitieux & tyran, & afin de n'auoir perſonne qui luy contredit en ſes vitieuſes manieres de viure, il fit mourir tous les plus grands de ſes Royaumes, priuant de leurs charges tous les Officiers de la Iuſtice, iugeant pour vne choſe indecente & mal conuenable, qu'il y euſt en ſon Royaume vn autre Iuge que luy, & ſe gouuerna ſi cruellement enuers tous, qu'on oſe aſſeurer qu'il fit mourir les douze premieres annees de ſon regne, par toutes ſes terres, iuſques à treize mille perſonnes illuſtres, ſans vn autre grand nombre de ceux dont on ne faict point d'eſtat, ſi que pluſieurs pour fuir ceſte peſtilence s'exilerent volontairement de leur païs.

L'Empereur de Conſtantinople aduerty de tous les deportements de ce Prince, & comme les choſes ſe paſſoient en la Perſe : ne voulut pas laiſſer eſcouler vne ſi belle occaſion, voulant s'efforcer de recouurer les terres que les predeceſſeurs de Hormoz auoiẽt vſurpees ſur l'Empire Romain, & print les armes, ſurprenant les Perſes, de ſorte qu'il eſtoit deſia entré dans la contree de Naciben, ſans en eſtre apperceu. Ce Naciben, ſelon la tradition des Perſes eſt Niniue, que eux & les Arabes appellent auiourd'huy Moſul en Diarbek, ou Karamite, & tiennent cecy pour veritable, diſant que ce fut là où preſcha le Pehhanber, ainſi appellent-ils celuy que les Arabes appellent Naby, & nous autres Prophete, & diſent que c'eſt celuy qui fut englouty de la Balene, que s'il eſt ainſi Ninive ne fut iamais entierement deſtruicte, puis qu'elle floriſt encore à preſent. L'Empereur Chreſtien eſtant donc entré en la contree de Naciben, enuoya dire à Hormoz, que s'il luy vouloit rendre ce qui appartenoit à l'Empire Romain, qu'il ſe retireroit ſans faire aucun dommage : mais le Perſien ne luy ayant pas faict reſponce à ſon gré, il paſſa outre, deſtruiſant toute l'Armenie & Aderbaion, enuoya deux Capitaines pour faire le degaſt au païs de Babylone, l'vn nommé Abas Auual, l'autre Homer Azarek auec vn nombre de gens de guerre, leſquels rauagerent de toutes parts ceſte contree. Alors eſtoit Roy de Tartar, ou Tartarie, vn oncle de Hormoz nommé Chabacha Hhakhon Chiny frere de ſa mere, lequel voyant la peine en laquelle eſtoit ſon neueu, leua vne grande armee, qu'on dit auoir eſté de quatre cents mille hommes, non pour ſecourir ſon neueu, mais pour s'emparer de ſes terres, comme il fit, & paſſant le fleuue de Iehun, il vint en la contree de Karazon, ce fut lors que Hormoz recogneut la faute qu'il auoit faite de faire mourir les principaux hommes de ſon païs, n'ayant preſque maintenant perſonne pour oppoſer à ſes ennemys, & en ceſte confuſion d'eſprit ayant appellé ceux de ſon Conſeil, il fut reſolu qu'on quitteroit à l'Empereur de Rumeſtan les terres qu'il demandoit, afin qu'ayant quelque aſſeurance de ce coſté là, ils conuertiſſent toutes leurs forces contre les Tartares, comme ils firent : car le Roy Hormoz ayant aſſemblé ſes forces de toutes parts, il en donna la charge à vn Capitaine Perſien, le plus courageux qui fuſt pour lors

en toutes les contrees de l'Orient, nommé Baharon Chuby, qui eſtoit Gouuerneur des frontieres de l'Armenie, lequel arriué à la Cour, & receu le commandement de ſon Prince, ſans perdre temps, il fit aduancer ſon armee contre les Tartares, n'ayant toutesfois auec ſoy que douze mille ſoldats, vieux routiers toutesfois, & fort experimentez, auec leſquels il eut bien l'aſſeurance d'attaquer vne ſi puiſſante armee que celle de Chabacha, auec vn ſi heureux ſuccez, que le Roy Tartare y fut tué auec la meilleure partie de ſes gens, & grand nombre de priſonniers. Chabacha eſtant mort, les Tartares mirent ſon fils en ſa place, lequel continua la guerre auec la meſme diſgrace qu'auoit faict ſon pere: car les Perſes demeurerent touſiours les vainqueurs, & principalement en vne grande bataille, où les Tartares furent entierement deffaits, faiſans vn tel butin, que Baharon Chuby enuoya preſenter par vn ſien fils au Roy Hormoz, douze cents cinquante chameaux chargez d'or & d'argent monnoyé, & non monnoyé, auec pluſieurs autres riches meubles: mais tous les beaux faicts de ce vaillant homme furent fort mal recompenſez: car ceux qui eſtoient en la Cour du Prince, ennuyeux de ſa gloire & de ſa proſperité, le calomnierent de ſorte vers Hormoz, qu'entrant en apprehenſion que ceſtuicy eut quelques entrepriſes contre ſon Eſtat: à ſon arriuee on luy donna pour ſa bien-venuë vne priſon, dequoy Baharon ſe reſſentit tellement de ceſte ingratitude, qu'ayant trouué le moyen d'eſchaper, il pratiqua Kozrrao Paruez, fils aiſné de Hormoz, luy donna les moyens de ſe rebeller contre ſon pere, lequel auſſi toſt fit battre monnoye en ſon nom, & marquer du coing de ſes armes, ſe faiſant appeller Roy de Perſe. Or auoit-il deux oncles de ſa mere qui luy ſeruoient d'appuy, l'vn nommé Banduhyé, & l'autre Boſtan. Le Roy Hormoz ayant ſceu toutes ſes conſpirations, s'efforça d'y donner ordre, & d'en empeſcher le cours, ce que les autres ayans entendu, & ne ſe iugeans pas aſſez forts pour y reſiſter, ils ſe mirent en fuitte. Kozrrao ſe retirant en Armenie, & de là en Aderbaion, quant aux deux beaux freres de Hormos, ils furent pris priſonniers: mais ayant briſé les priſons ils amaſſerent de nouuelles forces, & vindrent ſurprendre Hormoz, lors qu'il y penſoit le moins, ſi bien qu'il tomba en leur puiſſance à ſon tour: mais ils ne luy firent pas pareil traictement qu'ils auoient receu de luy: car ils luy firent creuer les yeux. Kozrrao cependant aduerty de tous ces troubles, s'en retourna en Perſe, où il fut recogneu pour Roy, & ſe voyant paiſible en ſon Eſtat, il alla demander pardon à ſon pere, ce qu'il luy accorda, pourueu qu'il le vengeaſt de ſes deux oncles qui luy auoient faict perdre la veuë.

La Perſe eſtant ainſi tout en trouble de toutes parts, Baharon Chuby qui auoit pour ſe venger de l'iniure receuë, conuerty ſa vengeance en ambition, aſpirant au Royaume de Perſe, ſi bien qu'auec vne puiſſante armee, qu'il auoit courut toute la Perſe, & y fit vn fort grand degaſt, contre lequel Kozrrao Paruez, eſtant venu au combat, le Roy fut vaincu & contraint de s'enfuyr à Conſtantinople, auec ſes deux oncles qui l'accompagnerent, leſquels luy conſeillerent pour oſter tout pretexte à ſes ennemis de faire mourir ſon pere: car en ce faiſant il n'auroit plus que craindre: mais ceux-cy voyant que l'amour paternel auoit plus de pouuoir ſur ce Prince, que le deſir de regner, ils feignirent vne occaſion pour ſe retirer, & laiſſant la Paruez, il s'en allerent au lieu où eſtoit Hormoz, lequel ils eſtranglerent auec la corde d'vn arc, telle fut la fin digne de la vie, & de la cruauté de ce Prince. Quant à Kozrrao Paruez, que comme nous auons dit s'eſtoit retiré à ſauueté vers les Grecs, il eſpouſa la fille de l'Empereur, lequel luy donna pour luy ayder à recouurer ſes terres, cent mille hommes enuoyant auec luy vn ſien fils nommé Ben Athus, en recompence dequoy Kozrrao Paruez luy donna vn grand morceau de bois de la tres-ſaincte Croix que ſon pere Hormoz auoit. Kozrrao s'eſtant donc mis en chemin auec vne ſi belle armee, rencontra en la Perſe ſon ennemy Baharon, lequel ſelon pluſieurs eſt mis au nombre des Roys, & comme les armees eſtoient plantees l'vne deuant l'autre, il ſortit de celle de Baharon, trois Capitaines leſquels defierent les plus vaillants du party contraire, Kozrrao voyant la brauade de ceux-cy ſe fit armer ſur le champ, & ſortit de ſon camp pour les aller combattre contre la volonté de ſon beau-frere qui l'en diſſuadoit, auquel combat il ſe comporta auec tant de valleur, qu'il les vainquit tous trois l'vn apres l'autre, ce qu'admirant les ſoldats de Baharon, ils abandonnerent leur Capitaine, & ſe rangerent du party de Kozrrao, ſi bien que Baharon fut contraint de s'enfuir au Turqueſtan, & abandonner la Perſe, il ſe mit depuis au ſeruice de Hhakhon Chiny, où il mourut quelque temps apres.

Kozrrao Parvez XXXIV. *Roy de Perſe.*

Kozrrao Paruez ainſi deliuré de tous ſes embaraſſemens, & rendu Roy pacifique de la Perſe, accomplit lors ce qu'il auoit promis à ſon pere, & fit mettre en priſon ſes oncles Boſtan & Banduhye qui l'auoient faict mourir, leſquels il fit fort ſeuerement chaſtier. Au quatorzieſme an du Gouuernement de ce Prince, les Grecs ſe reuolterent contre leur Empereur qu'ils tuerent, & ſon fils Benathus qui auoit accompagné comme il a eſté dit, Kozrrao au recouurement de la Perſe, & à peine ſe peuſt eſchapper ſon plus ieune frere, lequel ſe retira vers Paruez, qui le receut & traitta

& traitta auec beaucoup d'honneur, luy donnant de belles troupes conduites par de fort bons Capitaines, pour le recouurement de ſon Eſtat, leſquels au ſortir de la Perſe, entrerent en la Surie, & Paleſtine, prenant la volte de Conſtantinople, faiſant de grands degaſts, & emmenant quant & eux vn nombre innumerable de captifs. Les Grecs apres la mort de leur Empereur auoient eſleu en ſa place vn nommé Arcol, ou Heraclius, homme de grande prudence, & fort belliqueux, lequel ſçachant l'arriuee des Perſes, marcha alencontre d'eux, les combatit & vainquit, & demeura en ceſte deffaite ſeize mille Perſes ſur la place, la meilleure partie d'entre-eux tournant les eſpaules, & fuyant iuſques à ce qu'ils fuſſent en leur païs.

Enuiron la trentieſme annee du regne de Kozrrao, s'eſleua à Medine en Arabie le faux & pernicieux Prophete Mahomet, lequel eſcriuit à pluſieurs Princes & Seigneurs de ces contrees-là, les priants, comme de la part de Dieu, de l'ouïr & ſuiure ſa doctrine: entre les autres, il eſcriuit à Kozrrao, lequel tant s'en faut qu'il le voulut eſcouter, qu'il luy donna mille maledictions: mais ſa mal'heureuſe ſecte ne laiſſa pas de pululer en Arabie, & autres prouinces circonuoiſines. Pour retourner maintenant à Kozrrao, la guerre des Grecs appaiſee, il viuoit en paix en ſon païs, & comme il eſtoit en ſa ville de Madahem, il ſongea vne nuict qu'il eſtoit en vne ville enuironnee de fortes murailles auec vnze tours, leſquelles toutes ſe ruinoient iuſques au fondemens ſucceſſiuement l'vne apres l'autre, iuſques à ce que la Cité demeura ſans fortifications, à ſon reſueil tout eſtõné & confus en ſoy-meſme de ce ſonge, il enuoya querir les deuins & Aſtrologues, leur demandant la ſignification d'iceluy: vn entre autres luy reſpondit, que les vnze tours ſignifioient vnze Roys, qui deuoient encore gouuerner la Perſe, apres leſquels ceſte Monarchie prendroit fin. Kozrrao pour empeſcher, ce luy ſembloit, ceſte prediction, & euiter ceſte ruine, il creut que ce qui pourroit eſtre la cauſe de ce changement ſeroit la diſcorde de ſes enfans, c'eſt pourquoy il les fit prendre tous, deffendant à chacun d'iceux de frequenter ny parler à perſonne, & meſmes de ne communiquer pas auec leurs propres femmes: Entre ſes enfans, il y en auoit vn nommé Charear, lequel aymoit ſur toutes ſes femmes vne appellee Cherin pour ſa ſinguliere beauté, ce mot Cherin en langue Perſienne ſignifie doux, & ſe trouue vn liure en ceſte langue, intitulé Kozrrao Cherin, qu'vn Prince du païs (non celuy de qui nous eſcriuons la vie, mais vn de moindre qualité) a compoſé en vers fort mignards & elegans, & deſquels les Perſes font vn fort grand cas, comme eſtant pleins de pluſieurs belles conceptions & inuentions, auſquelles ils ſont grands Maiſtres. Charear donc ſe ſouuenant de ſa Cherin, & ſouffrant des inquietudes nompareilles pour ſe voir priué de ſa chere veuë, comme l'amour ne manque iamais d'inuention, il trouua vn moyen pour remedier à ſa peine, faignant d'eſtre malade, & qu'il auoit beſoin d'eſtre ſeigné, & ſelon l'aduis qu'il auoit donné à Cherin, elle ſe deſguiſa en barbier, & vint le trouuer en la priſon, où ayant eſté quelque temps auec ſon mary, elle ſe retira: mais enceinte d'vn fils, qu'elle nomma Yaſdegert, lequel fut eſleué en la maiſon du Roy Kozrrao ſon ayeul, iuſques à l'aage de cinq ans, ſans qu'il ne ſceut rien: mais en ayant eſté aduerty, il commanda qu'on le mit à mort, en quoy il ſe monſtra fort entier, ſans vouloir changer d'opinion: ce que la mere ayant ſceu, elle le vint trouuer, où elle fit tant par ſes prieres & ſes larmes, qu'elle gaigna ſur luy qu'on ne le mit point à mort: mais qu'il fut porté en quelque bocage ou bruyeres, à la mercy des beſtes ſauuages (ce qui eſt rapporté en ce lieu, pour l'intelligence de ce qui ſe dira cy-apres) ſi bien que la croyance que Kozrrao adiouſta à ce deuin le rendit ſoupçonneux, timide, auare & ſuperbe, mal-voulu, & hay des ſiens, deſquels il faiſoit mourir pluſieurs ſans autre raiſon que ſa fantaſie, entre leſquels fut vn nommé Neaman nepueu de Manzar, qui luy auoit rendu de fort grands ſeruices.

Il y auoit deſia trente-huict ans que Kozrrao Prauez regnoit en Perſe, quand ſes ſujects ne pouuans plus ſupporter ſa cruauté, & ſes tyrannies d'vn commun conſentement, ils le depoſerent de la Royauté, le mettant entre les mains d'vn Capitaine, auquel ils auoient fort grande confiance, & eſtablirent au ſiege Royal ſon fils Kobad Chiruyhé qui luy ſucceda, cecy aduint la neufieſme annee de l'Egire, ſelon le compte des Mahometans, & l'an ſix cents trente-vn de noſtre ſalut, peu plus ou moins, ce Kozrrao Prauez, & celuy que nous appellons Koſdroez.

Kobad Chiruyhe XXXV. *Roy de Perſe.*

Les Perſes penſans par ce changement auoir aucunement adoucy leur miſere, & qu'ils receuroient de ce Prince tout bon traictement, eurent bien toſt ſuject de ſe repentir, d'autant que ceſtui-cy ſe voyant confirmé en la Royauté, la premiere choſe qu'il fit, fut de faire tuër ſon pere qui eſtoit priſonnier, ce qui luy acquit tout d'vn coup, la haine vniuerſelle de ſes ſujects, car encore que ce Prince fut hay par ſes mauuaiſes conditions: toutesfois pas vn d'entr'eux n'auoit voulu ſoüiller ſes mains du ſang Royal: mais bien peu de iours s'eſtans paſſez depuis ſon Election, vn Mereche Hormoz fils d'vn Mordomcha, que Paruez auoit commandé de tuër, s'offrit à Kobad de faire ce parricide: entrant donc dans la priſon où eſtoit Kozrrao, ſans autre

Digitized by Google

reſpect ny compliment, il luy dit ces paroles. Il eſt iuſte de tuër celuy qui a tué mon pere: & en diſant cela luy trancha la teſte, lequel eſtant retourné vers Kobad, qui eſtoit fort content du faict, il demanda à ceſtui-cy, comment il auoit procedé en ceſte action, lequel penſant en auoir vne bonne recompence, luy dit les meſmes paroles qu'il auoit proferees en tranchant la teſte à ſon pere, & lors Kobad, ſans s'eſtonner autrement luy dit tout de meſme, Il eſt raiſonnable du tuër celuy qui a tué mon pere, & le fit mourir ſur le champ : & non content de s'eſtre ainſi deffaict de celuy qui luy auoit donné la vie, il fit tant enuers ſes Vuazirs, & Gouuerneurs, qu'il fit mourir quinze freres qu'il auoit : ce qui s'executa fort promptement. Sur cecy, il ſuruint en la Perſe vne grande peſtilence, de laquelle elle fut fort affligee, & ſur le ſuject de ſes calamitez, les deux ſœurs de Kobad, l'aiſnee deſquelles s'appelloit Turon Doct, & la plus ieune Azarmydoks, prindrent occaſion de luy faire vne grande reprimande, luy diſans que ſes pechez & meſchancetez, & ſon impieté d'auoir faict mourir ſon pere & ſes freres, eſtoient cauſe de tous ces malheurs, que les Dieux leur enuoyoient, le menaſſans encore de plus grands, & partant qu'il ſe repentiſt des maux qu'il auoit commis, & amendaſt à l'aduenir ſa vie, tant pour la crainte qu'il deuoit auoir de Dieu, que pour la honte des hommes. Telles & ſemblables paroles luy dirent ſes ſœurs, ce qui luy fit auoir vn tel reſentiment de tant de maux qu'il auoit commis, que la violence de ſa triſteſſe le fit tomber en vne grande maladie, de laquelle il mourut en peu de iours, ayant regné ſeulement huict mois, il laiſſa vn fils qui luy ſucceda au Royaume.

Ardchir Chyruyhe XXXIX. *Roy de Perſe.*

Apres la mort de Kobad, les Perſes aſſirent auſſi toſt ſur le throſne Royal ſon fils vnique Ardchir Chyruyhe, bien qu'il fut fort ieune, & qu'il n'euſt pas plus de ſept ans. Mais vn ſien parent nommé Charear, autrement Gheikham, qui eſtoit lors Gouuerneur de la Prouince d'Agen, ayant entendu la mort de Kobad, & ſçachant le bas aage de ſon ſucceſſeur, l'occaſion luy ſemblant tres-propre pour bien faire ſes affaires, il aſſembla le plus grand nombre de gens de guerre qu'il peuſt, & s'en vint à la Cour, où il tua le petit auec pluſieurs de ceux qui le voulurent deffendre, & puis eſtant fauoriſé de la Milice, principalement de celle qu'il auoit emmenee quant & luy, il ſe declara Roy de Perſe, le ieune Ardchir n'ayant porté le nom de Roy que cinquante iours.

Charear Tyran XL. *Roy de Perſe.*

Charear s'eſtant ainſi remparé de la Perſe, par la mort de Ardchir, & de ceux qu'il en vouloient empeſcher. Il fit ce qu'il peut pour gaigner les cœurs des grands du Royaume, les tentans par tous les moyens qu'il luy fut poſſible, mais il ne les peut gaigner. Il y auoit lors en la Cour trois freres fort nobles, & de grande valeur, qui voyoient regner ceſtui-cy auec vn fort grand regret, ne pouuant ſouffrir qu'vn Tyran leur commandaſt : eſtans donc tous trois conformes en meſme reſſentiment, ils reſolurent de le faire mourir, ce qu'ils firent : car vn iour qu'il montoit à cheual, à la porte de ſon Palais, ils ſe ruërent ſur luy, & le ietterent par terre, le faiſant mourir à coups de poignard, fauoriſez qu'ils eſtoient du peuple qui deſiroit fort ceſte mort, n'ayant regné qu'vn an, d'autres diſent ſeulement quarante iours.

Ioon Chir XLI. *Roy de Perſe.*

Les Perſes ainſi deliurez de la Tyrannie de Charear, donnerent le Royaume à Ioon Chir (ce mot ſignifie beau Lyon, ou ieune Lyon) parent des Roys deffunct, il eſtoit couſin de Baharon Chuby, qui fit la guerre à Kozrrao Paruez : Il donnoit de grandes eſperances d'eſtre vn genereux Prince, ſi la mort n'euſt preuenu ſes intentions, le priuant en meſme temps de la vie & du Royaume, duquel il ne iouït qu'vn an.

Tyron Dork XLII. *Royne de Perſe.*

A Ioon Chir ſucceda au Royaume de Perſe, Turon Dokt fille de Kozrrao Paruez, l'aiſnee des deux qui auoient faict vne ſi grande reprimende à Kobad leur frere : ce nom de Turon eſt vn nom propre de femme, & Dokt, c'eſt à dire Damoiſelle, ou Vierge : ceſte-cy fut vne femme fort prudente & de bon gouuernement, mettant ſes Royaumes en repos & tranquillité, chaſtiant ſeuerement les ſeditieux, & qui y apportoient quelque trouble, reforma la Iuſtice, redifia pluſieurs edifices publics, qui auoient eſté ruinez par l'iniure du temps : elle fit ſupreme Vuazir de tous les Royaumes, vn des trois freres qui auoit faict mourir le Tyran Charear, & contracta vne eſtroicte amitié auec le Roy de Rumuz, c'eſt à dire l'Empereur de Conſtantinople : mais lors que ſes ſujects commençoient à tirer vne grande vtilité & contentement de ſa conduite, la mort leur enleua, n'ayant gouuerné que ſix mois & ſix iours.

Iasancedah XLIII. *Roy de Perſe.*

Apres la mort de Turon Dokt, les Perſes eſleurent Iaſancedah, à l'eſlection duquel il y eut de ſort

de fort grandes diſputes, mais en fin il fut admis : on dict que lors qu'on luy mit le Tagé ſur la teſte, qui eſt ce que nous appellons Couronne : il dit que cela le chargeoit trop, & qu'il n'en vouloit point : quelques-vns diſent que c'eſtoit pour monſtrer la charge, & le poids des Gouuernements : autres que c'eſtoit par pure ignorance, comme c'eſt la plus probable opinion : de ſorte que les Perſes eſtans fort mal ſatisfaicts de ſa perſonne, ils le depoſederent auſſi ignominieuſement qu'ils l'auoient promptement eſleu, n'ayant regne que ſix iours.

Azarmy Dokt XLIV. *Royne de Perſe.*

Iaſancedah ainſi depoſſedé du Royaume, les Perſes en donnerent le Gouuernement à Azarmy Dokt, ſeconde fille du Roy Kozrrao Paruez, & ieune ſœur de Turon Dokt, douee d'vne rare beauté, & d'vn grand entendement. Alors eſtoit Gouuerneur de la Prouince de Karaſon, & dés le temps meſmes de Paruez vn fameux & renommé Capitaine nommé Ferrok Hormoz, lequel Iuerte par la renommee de la beauté de Azarmy Dokt, comme il euſt eſté contrainct par la diſpoſition des affaires du Royaume de quitter ſa prouince, s'en vint à la Cour, laiſſant vn ſien fils en ſa place pour gouuerner, en intention de rechercher la Royne, & de luy faire l'amour, ce qu'il fit auec tant d'importunité & d'inciuilité, qu'elle fut forcee pour ſon honneur de ſe deffaire de luy, & le faire mourir : ce qu'ayant ſceu ſon fils, nommé Iuego, qui eſtoit en Karaſon, ſe mit en vne telle furie, qu'ayant aſſemblé promptement vne armee, entra inopinément à la Cour, où il fit cruellement mourir la Royne, ſans auoir aucun eſgard aux prieres ny aux plainctes qu'elle luy fit, n'ayant regné que ſix mois.

Keserf *fils de Iaſancedah* XLV. *Roy de Perſe.*

A Azarmy Dokt ſucceda au Royaume Keſeré fils de Iaſancedah, lequel nous auons dit cy-deſſus auoir eſté depoſé du Royaume pour ſon incapacité : mais ceſtui-cy n'eſtant, ny plus capable, ny de meilleure vie & gouuernement que ſon pere, il donna occaſion à ſes ſujects, pour ſes imprudences, de le faire mourir, n'ayant regné qu'vn an.

Ferrogzad XLVI. *Roy de Perſe.*

En parlant du regne de Kobad Kyruyhe, il a eſté dit qu'il fit tuer quinze freres qu'il auoit, ce qui donna vne telle crainte à tout le reſte de ſes parens, que chacun deſirant d'euiter la furie de ce Prince, ſe ſauuoit où il pouuoit : mais apres ſa mort quelques-vns retournerent en Perſe entre leſquels fut Frerogzad fils de Kozrrao, & nepueu de Kozrrao Paruez, lequel eſtant recogneu pour ce qu'il eſtoit, fut faict Roy, donnant grande eſperance d'eſtre fort bon Prince, s'il euſt veſcu plus longuement qu'vn mois, au bout duquel il mourut empoiſonné par vn ſien eſclaue.

Iazdgerd XLVII. *& dernier Roy de Perſe de ceux de leur nation.*

En la vie de Kozrrao Paruez, il a eſté remarqué que du temps du Charrear, ſon fils eſtoit priſonnier, voulant empeſcher l'effect de la perfection de ſon ſonge, que ceſtui-cy euſt de ſa femme Cherin, vn fils nommé Yazdgerd, lequel eſtant apres recogneu par ſon ayeul, il l'auoit fait expoſer aux beſtes farouches dans vne foreſt, où ayant eſté quelque temps, quelques Paſtres paſſans par là l'enleuerent, & par compaſſion l'eſleuerent, ſans ſçauoir qui il eſtoit : mais comme tout ſe ſçait auec le temps, ce ieune enfant venu en aage, fit en ſorte qu'il deſcouurit ſon origine, par laquelle cognoiſſance eſtant porté à plus hautes & grandes choſes que ne portoit le lieu où il auoit eſté nourry, partit de là, & s'en vint à la Cour du Roy de Perſe, ſe conduiſant ſi dextrement, qu'en fin il fut recogneu pour ce qu'il eſtoit : de ſorte qu'on le fit en fin Roy de Perſe, lequel l'ayant aſſez bien gouuerné l'eſpace de dixneuf ans, vne grande multitude de Turcs vindrent en Turqueſtan, entrant en la Perſe par Nahaoand, faiſant vn fort grand rauage par tout où ils paſſerent : ſi bien qu'ils obligerent Yazdgerd d'aller au deuant d'eux, & de ſe retirer en fin en la contree de Karaſon, où eſtant, il euſt aduis que les Arabes, Capitaines de Mahomet, eſtoient entrez en ſes terres par vn autre coſté, & comme il s'appreſtoit à marcher contre eux, il ſçeut qu'ils eſtoient proches de luy, & le venoient trouuer : ce que ſçachant il s'en retourna à Karaſon, où il mourut ſubitement, ayant regné vingt ans : Il fut le dernier des Perſes deſcendant de Kayumarraz, & auquel finit la Monarchie Perſienne, & paſſa aux Califes, ſucceſſeurs de Mahomet, qui mirent leur ſiege premierement en Kufa, & depuis en Bagadet, comme il ſe dira cy apres.

ROYS DE PERSE DEPVIS QVE LES ARABES ONT COMmencé d'y commander iuſques a nos iours, ſelon l'Hiſtoriographe Perſien Mirkond.

TOvtes choſes ſe retrouuent ſi confuſes à ce nouueau changement de Seigneurs en Perſe, qu'à peine ſçauroit-on donner aucun commencement à vne bonne & veritable narration : toutesfois l'Hiſtoriographe Mirkond en ayant aucunement eſclaircy la Chronologie,

Digitized by Google

le Lecteur ne laitra pas de trouuer vne ſuite de Roys auſſi continuee en ceſte famille des Califes, & autres Princes Arabes qui ont gouuerné la Perſe, comme il a faict en celle de Gayumarraz.

Il dit donc que Mahomet le faux Prophete, ayant commandé à pluſieurs nations l'eſpace de dix ans, laiſſa par ſa mort ſon Eſtat fort embroüillé, pour les diuiſions qui naiquirent entre ſes principaux Capitaines: mais qu'apres pluſieurs grandes diſputes, la ſouueraineté tõba entre les mains de Aububakar, lequel fut le premier qui ſe fiſt appeller le Calife, titre, lequel ſes ſucceſſeurs voulurent auoir depuis: car comme ces tyrans vouloient fonder leur Empire ſur vne apparence de Religion, ils couurirent leur ambition & auarice par des noms ſpecieux de ſainctété & de pieté, comme ceſtui-cy entre autres qui ſignifie Dieu, donné par vne rencontre toutefois toute contraire à leur intention: car ils vouloient dire qu'ils eſtoient donnez de Dieu pour le ſalut des peuples, & ils eſtoient enuoyez de luy comme vn fleau, pour punition & chaſtiment. Cét Abubakar continua les conqueſtes de ſon predeceſſeur, mais ce fut fort peu de temps, car il ne gouuerna que deux ans & demy.

HOMAR II. *Calife, & premier Roy de Perſe, depuis que les Arabes l'eurent conquiſe.*

Apres la mort d'Abubakar, le Sceptre Mahometan vint entre les mains de Homar, lequel ayant deſia tenu dix ans & demy, voyant les entrepriſes luy ſucceder en toutes choſes, aduerty qu'il fut combien la Perſe eſtoit deſia tourmentee par les Turcs, il penſa qu'il donneroit vn grand accroiſſement à ſa domination, s'il ſe venoit ietter à la trauerſe, comme il fit du temps de Iazdgerd, comme il a eſté dit cy-deſſus, ce qui luy reüſſit ſi honteuſement par la mort ſubite du Roy de Perſe, qu'il ſe rendit Seigneur ſouuerain de ceſte prouince, auec plus de promptitude & facilité qu'il ne ſe l'euſt oſé perſuader, eſtabliſſant par luy & ſes ſucceſſeurs Califes, ſon ſiege Royal à Bagadet, & mourut vn an apres, enuiron l'an de noſtre ſalut 655. & de l'Egire, ou des ans de Mahomet 33.

OSMAN, ou OTMAN V.

A Homar ſucceda Otman, duquel noſtre Hiſtorien ne dit autre choſe, ſinon qu'il regna vnze ans & demy, comme auſſi les guerres des Mahometans, & la poincte de leurs armes ſe tournoit pluſtoſt contre l'Europe, que contre l'Aſie, qui eſtoit preſque toute à leur deuotion.

ALY IV. *Calife.*

Mahomet le faux Prophete, apres ſa mort laiſſa vn ſien couſin germain, qui eſtoit auſſi ſon gendre nommé Aly, & des Perſes Morts Aly, lequel vint à la Couronne Mahometane apres Otman, les ſectateurs duquel content de grandes conqueſtes qu'il fit, & diſent des merueilles de ſa valeur, pluſtoſt dignes de riſee que de verité. Ce fut ceſtui-cy qui apporta le premier diuorce en la ſecte Mahometane, qui par ſucceſſion de temps a duré iuſques aux Sophians, qui s'en diſent deſcendus, auſſi ont-ils eſté de tout temps ennemis des Eunis, qui ſont ceux qui tiennent la meſme croyance que font les Turcs. Ceſtui-cy ne regna que quatre ans & demy, ayant eſté tué en trahiſon par vn ſien ſeruiteur, eſtant en la Cité de Cufa en l'Arabie: ceux de ſa ſecte diſent que les ſiens l'ayans trouué mort lauerent le corps, & l'embauſmerent ſelon leur couſtume, puis le mirent ſur vn chameau (car on dit qu'il l'auoit ainſi ordonné deuant que mourir) lequel ils laiſſerent aller à ſa volonté, le ſuiuant touſiours, iuſques à ce qu'apres pluſieurs deſtours il vint s'arreſter en vn deſert d'Arabie, proche de Cufa, ou ils luy erigerent vne fort riche ſepulture, à laquelle, comme auec le temps on eut apporté pluſieurs dons & offrandes par la deuotion des ſectateurs qui y venoient comme en pelerinage, on y baſtit vne fort ſomptueuſe Moſquee, & d'vne Architecture fort curieuſe: mais comme auec le temps la deuotion s'eſt refroidie, & que les preſens & offrandes ont manqué: l'edifice a auſſi beaucoup perdu de ſon luſtre, vne bonne partie tombant en ruine.

ACEM V. *Calife.*

La mort de Aly apporta de grandes diſſentions entre les Arabes ſur la ſucceſſion du Califat, d'autant que les vns vouloient que Acem fils du deffunct Aly ſuccedaſt à ſon pere: les autres vouloient que ce fut Mauuya fils de Safion, fils de Harab de la race de Benhumia, toutesfois apres pluſieurs deſbats ils eileurent pour Calife Acem, duquel il ne iouït que ſix iours.

MAVVYA VI. *Calife.*

Mauuya vint en fin à la iouïſſance du Califat apres la mort de ſon competiteur, l'an de noſtre ſalut ſix cents ſoixante & deux, & de l'Egire quarante & vn, duquel il iouït l'eſpace de vingt annees, ſans toutesfois auoir faict aucune choſe pour la Perſe digne de memoire. Du temps de ſes differents contre ſon predeceſſeur, il auoit eſté fort bien ſeruy & ſecouru par vn grand & renommé Capitaine Abdalzyad, auquel pour recompenſe Mauuya donna la Cité de Baſora, qui eſt proche de deux fleuues, Tigris & Eufrates, enuiron le lieu où ils confluent enſemble, & ſe viennent engoulpher dans le ſein Perſique. Mauuya mourut l'an de noſtre ſalut ſix cents octante & deux, & de l'Egire ſoixante & vn.

YHEZID

Digitized by Google

Yhezid VII. *Calife.*

Yhezid fils de Mauuia ſucceda à ſon pere au Califat, & à la Seigneurie de Perſe, en la iouïſſance de laquelle il ne fut pas pluſtoſt entré que Ocem fils de Aly neueu de Mahomet, & frere de Acem luy fiſt la guerre, & ſe liurerent bataille en la campagne de Kabelah, où il y a auiourd'huy vne ville appellee Mechet Ocem fondee en ce deſert pour la deuotion de ſa ſepulture. Sur le ſujeƈt de la mort de Ocem vn Capitaine Arabe nommé Abdalazuber print les armes contre Yhezid, comme pour venger la mort de Ocem : & luy fit vne cruelle guerre l'eſpace de trois ans qu'il gouuerna, & apres ſa mort il entra dans toutes les Prouinces de ſon Empire, rauageant l'Arabie, la Perſe, Aderbajon, Karaſon, & autres : puis s'eſtant ietté ſur l'Egypte, il print ſon chemin par la Mecque Cité d'Arabie, où il y a vn port des plus remarquables de la mer rouge, & mourut Yhezid en l'an de ſalut ſix cents octante & cinq, & de l'Egire ſoixante & quatre.

Mavvya II. *du nom*, VIII. *Calife.*

Mauuya ſecond du nom, neueu du premier Mauuia, & fils du defunƈt Yhezid fut inſtalé au throſne de ſon pere incontinent apres ſa mort : mais ſa grande laſcheté, & ſon incapacité, luy en oſterent la iouïſſance preſque auſſi toſt qu'il l'eut receuë, ayant eſté depoſé le quarante & vnieſme iour de ſon regne, laquelle depoſition apporta vn grand remuëment à tout cét Eſtat, chacun des plus grands Seigneurs aſpirant à la principauté: mais en fin le party de Maruuan fils de Akam Ebenhumya parent du Calife, qui auoit eſté depoſé preualut contre tous les autres, moyennant le ſupport & la faueur que luy fit Abdelaziad, auquel nous auons dit que Mauuya premier du nom auoit donné la Cité de Baſora.

Marvvan IX. *Calife.*

Maruuan parent de Mauuya, & de la meſme race paruint au Califat en l'aage de quatre-vingts ans, où il ne fut pas ſi paiſiblement receu, qu'il ne fuſt forcé de leuer vne grande armee pour empeſcher les Arabes de la Mecque (qui ne l'auoient point voulu reçognoiſtre pour Seigneur) de paſſer outre, leſquels vouloient eſtablir en l'Empire les deſcendans de Aly : car ils tenoient pour tyrans ceux qui n'eſtoient point de ſa race : pour cét effeƈt ils s'eſtoient aſſemblez de toutes parts, ayans eſleu ſur eux vn chef nommé Soleymon Ben Moncaeb, & vindrent attaquer la Cité de Cufa, pour lors fort renommee en l'Arabie, & la principale de l'Empire des Califes, auiourd'huy totalement ruinee : auſſi fut-elle deſtruiƈte de ce temps-là par ceux-cy qui firent vn grand maſſacre de tout ce qu'ils trouuerent de la lignee de Benhumya, de laquelle eſtoit Maruuan, lequel aduerty du chemin, & du deſſein de ſes ennemis, leur vint au deuant iuſques à la ville de Orſa en la Meſopotamie, ainſi appellee à preſent, & par vn autre nom Raha, c'eſtoit anciennement la ville de Vr, où les Chaldeens voulurent bruſler le Patriarche Abraham, pour l'adoration du vray Dieu, ceux-cy eſtans idolatres. Ce fut en ce meſme lieu là où Maruuan donna la bataille à ſes ennemis, de laquelle il demeura viƈtorieux, auec la mort de Soleymon leur general.

Apres ceſte grande viƈtoire, Maruuan s'en retourna tout triomphant à la maiſon, mais elle luy couſta bien cher : car ſa femme qui eſtoit parante de ce Soleymon, deſirant de vanger ſa mort, & celle de ſes autres parens & amis qui eſtoient demeurez en ceſte bataille, l'eſtrangla la nuiƈt comme il dormoit, mourant ainſi en l'aage de quatre-vingts & vn an, en l'an 686. de noſtre ſalut, & de l'Egire 65. & ayant regné vn an.

Adelmalek X. *Calife.*

La viƈtoire obtenuë par Maruuan donna vne facile entree au throſne Royal à ſon fiis Abdelmaleck, où il ne demeura pas long temps en repos: car vn Capitaine des Chihahis qui ſont ceux qui tiennẽt le party de Ally appellé Moktar. Eben Ebiabeb Kakafy accõpagné d'vn autre nommé Ebrahem Achtar, mirent enſemble fort grand nombre de ſoldats en campagne, & s'en vindrent rauager les Prouinces de Aderbajon, Diarbek, Auuas, & autres Prouinces de la Perſe, & Meſopotamie, faiſans vne ſi cruelle guerre par tout où ils paſſoient, qu'ils ne laiſſoient pas vn de ceux du party contraire, qu'ils ne taillaſſent en pieces. Contre ceux-cy Abdelmalek leua vne armee de ſeptante mille hommes de guerre, & s'en alla premierement attaquer Abdalahziad, contre lequel il combattit, & luy fit perdre la bataille & la vie, apres auoir eſté Seigneur de Baſora 41. an : puis il donna le Gouuernement des Terres de Iazirey, qui eſt la Meſopotamie à Abraham Malek, & mit pour Gouuerneur à Baſora Mazaeb Bẽzober frere de Abdela Zober, il fit apres la guerre à Mokta, & le défit & tua en vne rencontre qu'il firent enſemble. A quelque temps de là le Calife Abdelmalek leua encore vne puiſſante armee contre Mazaebzober, qu'il combattit & vainquit, recouurant les terres que ceſtui-cy poſſedoit en Perſe. De là il s'en alla à Damas, d'où il deſpeſcha Oſiagé, ou Aſiagé contre Abdalazobert qui s'eſtoit reuolté, & ſe tenoit fort dans la Mecque, lequel fut ſemblablement vaincu, & mis à mort comme les autres rebelles, apres laquelle mort Abdemalek iouït en paix de ſes Eſtats, donnant à

Digitized by Google

Oſiagé pour recompenſe de ſes ſeruices, le Gouuernement de Ayerakhen, & de Karaſon. Abdelmalek fonda apres vne grande & populeuſe Cité nommee Vvacet, c'eſt-à dire milieu, d'autant qu'elle eſt ſituee entre deux fleuues, & au milieu de la Meſopotamie, de laquelle il ne reſte plus que les ruines. Puis ayant Abdelmalek regné vingt & vn an & vn mois: il mourut l'an de noſtre ſalut 706. & de l'Egire 86, laiſſant quatre fils, Oelid, Soleyman, Yhezid, & Ochon.

Oelid II. *Calife.*

Apres la mort de Abdelmalek Oelid ſucceda à la Principauté. Ceſtui-cy ſurpaſſa ſes deuanciers en pouuoir & richeſſes, dilatant ſon Empire par le moyen de ſes Capitaines, entre leſquels vn nommé Koteybah Eben Moſolem mourut, & conquit le Karaſon iuſques au Turqueſtan, conqueſtant toutes les terres de Maurenahar, & de Koarrzim. D'autre coſté Meſeleima Ben Abdel Malek entra auec vne puiſſante armee ſur les terres de l'Empereur Grec, vers le coſté de Conſtantinople, conquerant pluſieurs d'icelles, & obligeant l'Empereur à luy payer certain tribut. Or ſi Oelid ſe rendit redoutable, & quaſi inuincible pour ſon grand trauail au faict des armes: il ne prit pas moins de contentement à baſtir, & conſtruire pluſieurs edifices publics en diuers lieux, & ſur tout le plus fameux fut la Moſquee de Damas, laquelle il fit edifier auec vn Architecture, & artifice admirable, outre la richeſſe & ſomptuoſité d'icelle.

Enuiron ce temps mourut Oſiagé en Karaſon, celuy que Oelid auoit enuoyé pour gouuerner ces terres-là, aagé ſeulement de quarante-cinq ans, lequel on aſſeure auoir eſté ſi cruel, qu'il fit mourir en ceſte eſtenduë de païs durant le temps de ſon Gouuernement, plus de cent mille hommes, ſans vn nombre infiny de ceux qu'il fit mourir durant les guerres qu'il euſt, & les batailles qu'il donna. Il laiſſa trente mille eſclaues captifs de diuerſes nations, qui eſt bien vne marque de ſon grand pouuoir. A la fin de la meſme annee, qui fut celle de noſtre ſalut 715. & de l'Egire 95. mourut Oelid aagé de meſme ſon Capitaine de 45. ans, ayant regné neuf ans & huict mois.

Soleyman XII. *Calife.*

Soleyman fils de Abdel Malek, & frere de Oelid, luy ſucceda au Califat. Or comme la Perſe n'eſtoit pas encores toute reduite à l'obeiſſance des Califes, auſſi y auoit-il touſiours quelque nouueauté, & quelque ſuiect de guerre, ſoit en vne Prouince, ſoit en vne autre. Entre les autres il y en auoit deux qui ne s'eſtoient point encore rendues, Oerion, & Tarboſtam, contre leſquelles il enuoya Yezid Eben Mahalep fort bon Capitaine, auec vne baſtante armee pour les conquerir, lequel fit ſi bien qu'il les aſſujettit du temps de Soleymont, par le conſeil de Iafar Barmaki ſon Vvaſir, on fit vn reglement ſur la valleur des monnoyes, qui iuſques alors auoit eu cours auec vne grande confuſion, & grand intereſt des peuples: & peu apres il mourut à Damas d'vne grande douleur de coſté, ayant regné deux ans & demy.

Homar XIII. *Calife.*

A Soleyman ſucceda Hamar, ou Homar, fils de Abdala Azis, fils de Maruuan, frere aiſné du defunct Calife: les vns diſent volontairement, & les autres que ce fut par force, nonobſtant les empeſchemens que luy voulurent donner ſes autres freres. Encore en y a-il qui diſent que Soleyman deuant que de mourir l'introduiſit à l'Empire: mais en quelque façon que cela ſe ſoit paſſé, il eſt bien certain qu'il luy ſucceda. Ce More eſtoit fort ialoux, & ſuperſtitieux de ſa ſecte. On eſtoit lors en l'an 98. de l'Egire, & de ſalut 717. & quand les deſcendans de Abas oncle de Mahomet, s'eſleuerent contre Homar, & luy firent la guerre, pretendans que le Califat leur appartenoit de droict, principalement vn Aly Eben Abas, lequel enuoya pluſieurs Ambaſſades à diuers Princes, les perſuadans & ſollicitans de ſecoüer le ioug de Homar, & qu'ils le recogneuſſent pour Seigneur, ayant eſgard à la Iuſtice de ſon droict, qui luy donnoit legitimement l'Empire. Mais durant ces traictez, Ochon fils de Abdel Malek, & frere de Soleyman, empoiſonna Homar, de ſorte qu'il mourut en l'aage de quarante ans, ayant regné deux ans & cinq mois. Ce qui aduint en l'an de noſtre ſalut 720. & de l'Egire 101.

Yezid II. *du nom*, XIV. *Calife.*

La mort de Homar donna l'Empire à Vzeid troiſieſme fils de Abdel Malek. Tout au commencement de ſon regee vn Abu Mocelem Karaſon ſe reuolta à la perſuaſion de Aly Ben Abas, & firent enſemblement la guerre contre Yezid deux ans continuels, à la fin deſquels ce Calife mourut, ſans auoir faict aucune choſe digne de memoire, l'an de ſalut 724. & de l'Egire 105. ayant regné quatre ans & huict mois.

Ochon II. *du nom*, XV. *Calife.*

Ochon celuy qui auoit donné la priſon à Homar, & frere du deffunct Yezid paruint à ſon tour au Califat, durant le temps duquel il y eut quelques remuëmens en la Perſe, auſquels Nacer Sayar, & Yucef Eben Homar el Sacafy deux Capitaines de fort grande reputation, luy firent

Digitized by

firent de notables ſeruices : Auſſi les recompença-il de bons Gouuernemens, donnant à Sayar les terres de Karaſon, & à Yucefben Homar celles de Hierakhen Le reſte du regne de ce Caliſe, qui fut dixneuf ans & huict mois, la Perſe fut touſiours paiſible, iuſques à ſa mort, qui aduint l'an de ſalut ſept cents quarante & trois, & de l'Egire 224.

Oelid II. *du nom*, XVI. *Calife.*

Apres la mort de Ochon, Oelid fils de Yezeid fut eſleu Calife : Ceſtui-cy eut de grandes guerres contre ceux de la famille de Abas, d'entre leſquels mourut vn Abdalah Ben Abas, vn des principaux pretendans au Califat, par la mort duquel il croyoit qu'il deuoit eſtre beaucoup fortifié en ſon Empire. Et pour s'y aſſeurer dauantage, il fit aduoüer pour Princes ſucceſſeurs en ce Gouuernement deux fils du deffunct Abdalah, penſant par ce moyen appaiſer les courages de ceux de ceſte famille, l'vn deſquels s'appelloit Ebrahem el Safa : mais toute ſa preuoyance luy fut de peu de profit, par ce qu'il eſtoit ſi terrible, & d'vn ſi mauuais naturel, qu'il s'acquit vne haine vniuerſelle de tous ſes ſujects, & principalement de gens de guerre qui le tuerent, n'ayant iouy de ſa domination que quatorze mois.

Yezeid III. *du nom*, XVII. *Calife.*

Yezeid fils de Oleid, appellé communement Yhezide Nokhes, comme ſi l'on diſoit l'Amoindry, pour auoir retiré ce que ſes anceſtres auoient donné, ſucceda au Royaume en l'aage de quarante ans, duquel il ne iouït que ſix mois au bout, deſquels il mourut en Damas.

Ebrahem XVIII. *Calife.*

A Yezeid ſucceda à ſon frere Ebrahem, lequel n'ayãt encores tenu le ſceptre que deux mois, les plus grands de ſes ſujects voyant ſon peu d'induſtrie, ſe comporterent fort audacieuſement en ſon endroict, & entre autres vn Mar Vvan, qui eſtoit meſme de ſa famille, lequel ſe reuolta contre luy, & le print, puis le miſt en priſon, où il le tint trois mois, au bout deſquels il le fit mourir.

Mar Vvan. II. *du nom*, XIX. *Calife.*

Mar Vuan s'eſtant emparé violentement du Royaume, les affaires furent en fort grand trouble, les Mores ne ſe pouuans guieres bien accorder entr'eux. La Prouince de Karaſon eſtoit alors gouuernee par Nacer Sayar, lequel ayant pris les armes contre Malab, qui auoit le Gouuernement du Royaume de Kermon. Ceſte guerre fut fort ſanglante & cruelle. D'ailleurs en Mar Vuo, ceux de la famille de Abas ſe ſouleuerent, contre leſquels ceux de Karaſon & de Kermon s'vnirent entr'eux pour s'oppoſer à leur fureur, & firent en ſorte qu'ils vindrent aux mains : mais ceux de Abas les vainquirent, & y demeura de ceux de Kermon plus de cent mil hommes, principalement de ceux de Benhumia. Quant à ceux de Karaſon, ceux qui reſterent de ce conflict s'enfuïrent à Sauua. Ils auoient pris pour Capitaine vn nommé Abu Mocelem, lequel prenant occaſion ſur ce diuorce, & non content de la charge qu'il auoit aſpirant à choſes plus grandes, il enuoya Katabeyeben Echabib auec vne puiſſante armee, pour s'emparer de la contree de Hierak, comme il fit : & de là s'en alla à Cufa en Arabie, où il rencontra Maruuan, qui eſtoit party de Vuacet pour luy aller en rencontre. Ce qu'il fiſt : mais ce fut ſur la nuict, tout ioignant le fleuue Eufrates, où ſans attendre dauantage ils combattirent, en laquelle rencontre ceux de Maruuan aſſaillirent leurs aduerſaires auec vne telle impetuoſité, qu'ils les contraignirent de ſe retirer vers le fleuue pour ſe ſauuer à nage, dans lequel Katabey s'abiſma ſans que cela fut recogneu des ſiens, leſquels reprenans courage, & penſans auoir leur Capitaine au milieu d'eux, retournerent à la charge contre ceux de Maruuan, auec tant de courage qu'ils les vainquirent. Cela arriua enuiron le poinct du iour, lequel, comme il fut vn peu plus clair, les vainqueurs recognoiſſans que leur Capitaine leur defailloit, eſleurent auſſi toſt en ſa place Acem ſon fils, lequel ſans autre delay pourſuiuit ſes ennemis, qui fuyoient à Cufa, & trouuans de rencontre en leur chemin Safa, qui eſtoit de la famille d'Abas, vn des deux que Oelid auoit faict recognoiſtre pour Prince, comme il a eſté dit cy-deuant, ils le declarerent Calife contre ſa volonté : neantmoins ceſtui-cy ſe voyant le commandement entre les mains, enuoya trois de ſes oncles Safa, Abdula & Abdſamer, auec de grandes forces contre le fils de Maruuan, lequel ayant r'aſſemblé ſes trouppes, s'en reuint vne autrefois pres le fleuue d'Eufrates, où de rechef il leur donna la bataille en laquelle il fut vaincu, & contrainct de s'enfuir à Mecere en Egypte, qui eſt le Caire où il fut pris, & faict mourir l'an de noſtre ſalut 551. & de l'Egire 132. apres auoir regné cinq ans, auecques lequel moururent plus de quatre-vingts perſonnes de la lignee de Ebenhumia : & à ceux qui eſtoient deſia morts, ils rompirent leurs ſepultures, & en bruſlerent les os, ſans pardonner à qui que ce fuſt de ceſte lignee, excepté à vn nommé Hamarben Abdala Azis, auquel pour la grande bonté tous ſes ennemis donnerent d'vn commun conſentement la vie, & la liberté, tant la vertu a de force, meſmes entre les plus mortels aduerſaires. C'eſt ainſi que l'Empire de ceux de la lignee de Benhumia finit au fils de Maruuan, pour paſſer en celle de Eben Abas, qui tindrent fort longuemẽt l'Empire, comme il ſe dira cy-apres.

faiſant la plus grande diligence qu'il luy fut poſſible, arriua à Karon. Ce que ſçachant les parents, & les plus proches partiſans de Akem, voyans leurs forces trop debiles pour reſiſter à vne telle puiſſance, pour ſauuer leur vie, ils empoiſonnerent Akem, croyans par ſa mort tirer vne meilleure condition du Capitaine Perſien, publiant par tout qu'il eſtoit monté aux cieux: toutesfois Monſaeb apres auoir ſubiugué toutes ces terres là, voyant qu'il ne pouuoit auoir ſon ennemy, ny mort, ny vif, il print vne ſeuere punition de ſes parens, & de ſes partiſans, en faiſant bruſler autant qu'il en pouuoit auoir, qui ne furent pas en petit nombre. Tout cecy arriua en l'an de noſtre ſalut 786. & de l'Egire 169. en laquelle annee mourut Machadi Bila en l'aage de 43. ans, ayant eſté Calife dix ans & vn mois.

Eladybila Musa XXIII. *Calife.*

A Mahady ſucceda ſon fils Elady Bila Muſa, mais ce fut pour peu de temps, au grand regret de tous les ſiens, pour eſtre vn Prince fort affable, de bon naturel: mais toute ſa gaye humeur, ny la belle diſpoſition qu'on diſoit qu'il auoit, ne le peurent garantir qu'il ne mourut, n'ayant regné qu'vn an & trois mois, l'an 787. & le 170 de l'Egire.

Arrachid Bila Harvm XXIV. *Calife.*

Arrachid ſecond fils de Mahaby, par la mort de ſon frere ſucceda à l'Empire. Il eut pour Vazir Hyahya Kaled Bermaky, homme de grande prudence en affaires de Gouuernement. Ce Prince en l'an de ſalut huict cents quatre, & de l'Egire cent octante & ſept, enuoya maſſacrer les Berameques, qui eſtoient de fort noble famille, & ſes Vaziris, pour le ſoupçon qu'il auoit, que ceux-cy vouluſſent attenter quelque choſe contre luy, & trois ans apres les Grecs luy firent la guerre: mais enuoyant vne armee contr'eux, il en ſceut prendre telle raiſon, qu'il contraignit l'Empereur à le rechercher de paix, & de l'achepter auec grande ſomme de deniers. Ceſte guerre acheuee, il en euſt vne autre en Maurenahar, d'où s'eſtoit faict nommer Roy vn nommé Raſh Eben Nacer de Samarkan, contre lequel Arrachid voulut aller en perſonne: mais la mort le ſurprint en chemin, qui luy fiſt perdre la vie à Thus, ville capitale du Royaume, & de la prouince du meſme nom, ayant tenu l'Empire vingt cinq ans. Cecy aduint l'an de ſalut 810. & de l'Egire 193. Ce Prince euſt quatre fils, à ſçauoir Mamed Hammi, auquel il donna tout ce qu'il poſſedoit en Alep, & aux enuirons vers le Couchant. Mahamum, auquel il donna la Perſe, Karaſon, & toutes les terres dependantes d'icelles, & au troiſieſme nommé Kacem, il donna le Gouuernement des Prouinces de Aderbajon, & de Diarbek. Quant au quatrieſme nommé Matacon, d'autant qu'il ne l'aymoit point, auſſi ne luy fiſt-il part de rien, mais toutesfois la ſienne ne fut pas en fin la pire.

Mahamed Amin XXV. *Calife.*

Arrachid Harum auoit nommé pour ſucceſſeur au Califat Mahamed Amin ſon fils, auquel eſtant inſtalé, il luy faſchoit fort de voir ſon Empire ſi diuiſé, & d'en auoir ſi petite part, ſi qu'auec ceſte penſee, la premiere choſe notable qu'il fiſt, fut de penſer aux moyens qu'il auroit pour depoſſeder quelqu'vn des ſiens: & ſur cela il aſſembla vne puiſſante armee, commendant aux chefs d'icelle d'entrer dans la Perſe. Mahamum, à qui nous auons dit que le Pere auoit donné ceſte contree, ne ſe tenant pour aſſeuré du remuëment de ſon frere Amin, ſe tenoit ſur ſes gardes, & voyant que l'orage eſtoit preſt de tomber ſur luy, il leua vne puiſſante armee, de laquelle il donna la charge à vn ſien Vazir nommé Taher Ben Ocem, lequel alla auſſi toſt attaquer ſes ennemis, leur liura la bataille, & les vainquit, les pourſuiuant iuſques à Bagar, dans laquelle il entra par force, & print le Calife Mahamed Amin, lequel il emmena quant & ſoy, & le fit mourir par le chemin, apres auoir tenu l'Empire quatre ans & ſept mois, l'an de ſalut 814. & 198. de l'Egire.

Mahamvm Ben Harvm XXVI. *Calife.*

Mahamum Ben Arum frere du defunct, que le Vazir Taher auoit fait mourir luy ſucceda au Califat. Il fit lors ſon principal Vazir Fazele Ben Saleh, homme prudent, & fort entendu au Gouuernement: & comme les affaires de ſon Empire eſtoient lors paiſibles, il fiſt vne grande deſpence pour faire traduire de la langue Grecque, & Surienne, en Arabeſque, tous les liures qu'il peuſt recouurer de Philoſophie, Mathematique, Aſtrologie, & Medecine: mais ceſte paix ne dura pas long temps en Perſe: car vn nommé Babek Coramdin, ſe reuolta en Aderbajon, contre lequel il enuoya quelques trouppes. Mais la guerre ne laiſſa pas de durer quelque temps, à la fin toutesfois ils s'accorderent, l'an de ſalut huict cents vingt & vn, & de l'Egire 205. Ce fut en ceſte annee que Mahamum enuoya Taher Zulemin pour gouuerner les terres des Karaſon: mais Mahamum s'en repentit bien toſt, car il ſceut que ceſtui-cy aſpiroit à plus grande choſe que le Gouuernement, & braſſoit quelque nouueauté. Cela fut cauſe qu'il fit appreſter Hamed Abichaled, pour s'oppoſer aux entrepriſes de ceſtui-cy: mais cela fut incontinent appaiſé par la mort de Taher.

Le Calife toutesfois, nonobſtant les menees du defunct, ne laiſſa pas de donner le Gouuer-

Digitized by Google

nement à vn ſien fils nommé Talahe Ben Taher : mais le deffunct Taher auoit vn autre fils nommé Abdula, lequel le pere auoit enuoyé faire la guerre aux Vſbekes, d'autant qu'ils ne vouloient pas receuoir ſa ſecte, & eſtant retourné victorieux de ceſte iournee, il trouua ſon pere mort, & ſon frere en poſſeſſion du Gouuernement. Ce qui luy fut vne choſe fort faſcheuſe à ſouffrir : mais ſon frere auec le conſentement du Calife, le print pour compagnon au Gouuernement, & ainſi toutes choſes demeurerent paiſibles, en laquelle paix elles continuérent le reſte de la vie de Mahamun, qui mourut l'an de ſalut 826. & de l'Egire 210. ayant regné douze ans & ſept mois.

Abv Ezach Matacon XXVII. *Calife.*

Apres la mort de ces deux, ceſtui-cy paruint en fin à l'Empire, lequel le pere auoit autresfois tant meſpriſé, que de ne luy point faire de partage en ſon heritage : car il eſtoit fils de Harun, & frere des deffuncts. Ceſtui-cy à ſon aduenement à la Couronne fonda vne ville à coſté de Bagadet vers le Septentrion, diſtante de celle-cy d'enuiron trois milles, ſur le fleuue de Tigris, qu'il nomma Samarrah, laquelle fut quelque temps floriſſante: mais elle vint depuis en telle decadance, qu'il n'en reſte auiourd'huy que les ruines. A la mort de Mahamun-Babek Coram, qui auoit le Gouuernement de Aderbaion, s'eſtoit reuolté par deux fois : mais à la derniere Matacon y enuoya vne ſi puiſſante armee contre luy, qu'il fut deffaict & prins priſonnier, auquel ce Prince fiſt couper les pieds & les mains, puis le fiſt pendre & eſtrangler. Il y euſt toutesfois encores quelques remuëmens en la Prouince de Karaſon, à cauſe de la Prouince de Siſton, qui eſt au païs bas de Karaſon & Kermon, vers le coſté du ſein Perſique, & eſt contiguë d'vn coſté à la Perſe, au Gouuernement de laquelle Siſton eſt ſuiecte, & d'vn autre coſté au Royaume de Macron, voiſin des terres de l'Inde. Car il s'eſleua en ce temps vn homme en ceſte prouince de Siſton, qui accompagné de tous ceux qui le vouloient ſuiure, occupa à force d'armes la meilleure partie d'icelle. Et comme cela dequoy s'eſtoit emparé reſſortiſt à la Iuriſdiction de Karaſon, Talahe qui y commandoit pour lors, arma en diligence, & alla au deuant de Amzah, ainſi s'appelloit le rebelle qui continuoit ſes conqueſtes, le combatit, & emporta victoire, & de là s'en retourna à Karaſon, où il tomba malade incontinent apres, & mourut en l'an de ſalut 829. & de l'Egire 213. laiſſant en ſon lieu Aly Ben Talahe ſon fils, contre lequel les Princes ſes voiſins firent vne longue & faſcheuſe guerre, iuſqu'à ce qu'en fin Aly fut tué en vne rencontre qu'il eut auec eux. Mais la guerre ne ceſſa pas toutefois, au contraire il ſembla que ceſte mort ne l'auoit faict qu'enflammer dauantage. Durant que tous ces remuëmens ſe faiſoient en Karaſon, Matacon faiſoit la guerre à l'Empereur Grec, ſur lequel il emporta pluſieurs victoires, puis mourut en l'aage de quarante-huict ans, l'an de ſalut 833. & de l'Egire 217. ayant regné huict ans. Il laiſſa apres ſa mort huict fils & huict filles, huict mille eſclaues, print huict Citez capitales de huict Royaumes, deſquels il fit mourir huict Roys. On trouua auſſi huict millions d'or en ſon threſor, tous leſquels octonaires ſont fort remarquables. C'eſtoit vn fort grand guerrier, affable neantmoins, & liberal, aymé de tous, mais principalement des gens de guerre.

Vvacek XXVIII. *Calife.*

Vvacek ſucceda à ſon pere Maracem, duquel Calife il ne ſe trouue rien de notable. Voicy ſeulement ce qui aduint en Karaſon, c'eſt que par la mort de Aly Ben Taiahe ſon oncle, Abdula Ben Taher luy ſucceda au Gouuernement du Royaume de Karaſon, du temps duquel encores que les terres de ceſte contree ſont tres-fertiles & abondantes, il arriua vne terrible & vniuerſelle famine, cauſee d'vne fort grande ſechereſſe, qui dura quaſi trois ans en toute ceſte contree, qui la rendit preſque toute deſpeuplee. Mais il vint apres de grandes pluyes, qui la rendirent fertile comme auparauant, ſi que les peuples retournerent chacun chez ſoy. Or en ceſte reünion, les Perſes & les Mores s'aſſemblerent pour faire la guerre aux Gentils, qui eſtoient encor pour lors en ceſte terre, & de la meſme nation qu'ils appellent toutesfois vulgairement Mayuſi, qui ſont ceux qui reuerent le feu, deſquels il y a encore auiourd'huy grand nombre en la Perſe : mais ceux-cy en firent toutesfois alors vn grand maſſacre, & alors mourut Abdula Taher en Karaſon, auquel ſucceda ſon fils Taher Ben Abdula, y eſtant confirmé par le Calife Vvacek, lequel mourut auſſi à deux ans de là, ayant commandé cinq ans & neuf mois, en l'an de ſalut 838. & de l'Egire 222. laiſſant le Califat à ſon frere Iafar.

Almoto Vvakel, Bita Iafar XXIX. *Calife.*

Almoto Vvakel, Bita Iafar ſucceda à ſon frere Vvacek, du regne duquel les deſcendans de Aly s'eſleuerent, auſquels il empeſcha de tout ſon pouuoir leurs pelerinages à ſa ſepulture, qui eſt en Meſchat Ocem, aux deſerts de Kalbelah, comme il a eſté dict cy-deſſus. Et afin que cela luy peuſt reüſſir plus heureuſement, il fit rompre les chauſſees de l'Euphrate en pluſieurs endroicts, afin que noyant les champs de toutes parts, il leur empeſchaſt ainſi ſans grand trauail le paſſage de toutes parts, pour la grande plaine de ce deſert.

Du temps

Du temps de ce Calife, Taherban Abdule mourut en Karaſon, laiſſant ſon gouuernement à ſon fils Mahamed, lequel donna à vn ſien oncle frere de ſon pere, les terres de Tabarſtan pour viure & demeurer en icelles, deſquelles toutesfois il iouyt peu de temps, comme il ſera dict en ſon lieu.

Quant au Calife Vvakel, il auoit vn fils nommé Montacer, deſireux infiniment de regner, ſi bien que ſon ambition le porta à vne ſi grande meſchãceté, qu'il fit tuer ſon pere par les mains de ſes eſclaues, ayant regné douze ans, l'an de ſalut 850. & de l'Egire 234.

Montager Bila XXX. *Roy de Perſe.*

Cet execrable parricide paruint ainſi à l'Empire: mais ce luy fut vne courte ioye, car au bout de ſix mois vne grande maladie le priua de la vie, & de ce qui l'auoit tant deſiré.

Abvl Abas Hamed XXXI. *Calife.*

Abul Abas Hamed fils de Mahamed, fils de Matacon, comme plus proche parent du deffunct luy ſucceda au Califat: mais y ayant commandé cinq ans & neuf mois auec fort peu de ſatisfaction des ſiens, ſes ſoldats le prindrent, & le ietterent en vne fort eſtroicte priſon, où ils le laiſſerẽt mourir de faim. A l'heure les affaires de Perſe eſtoient vn peu confuſes, parce qu'en la Prouince de Tabarſtan, que nous auons dit cy deſſus auoir eſté baillée par Taber à ſon oncle Soleymon, ſe ſouſleua vn nommé Acemben Zeyd Alauuy, c'eſt à dire, enuoyé de Dieu, lequel s'empara de la contree de Tabarſtan, contraignant Soleymon de s'enfuir à Bagadet, où il fut benignement recueilly par le Calife qui regnoit lors, qu'on appelloit Moſtahhin, lequel luy fit beaucoup d'honneur. Cependant Acembenzeyd ayant mis de bonnes garniſons par toute la Prouince qu'il auoit conquiſe, il entra dans la Perſe, où il fit de grands rauages, prenant Deylon, Gueylon, Habar, Zenion & Caſuin, ce qui aduint en l'an huict cens cinquante ſix, & de l'Egire 240.

Mostahhin XXXII. *Calife.*

Les ſoldats ayans ainſi fait mourir de faim leur Roy, il y eut de grands differends entre les Mores ſur la creation d'vn autre, mais en fin il s'accorderent tous à l'eſlection de Moſtahhin parent du deffunct Calife, & l'inſtalerẽt ſur le throſne Royal, duquel il iouit fort peu de temps, car au bout de ſeize mois, eſtant tombé malade il mourut l'an de ſalut huict cens cinquante huict, & de l'Egire 242.

Almatez Bila XXXIII. *Calife.*

Auſſi toſt qu'Almatez Bila fut paruenu à l'Empire, il enuoya vne fort puiſſante armee contre Acemben Zeid, ſous la conduite d'vn Capitaine nommé Muça Ben Buka, lequel entrant en la Perſe combatit contre ſes ennemis, eut victoire d'eux, recouurãt par ce moyen la Royalle cité de Charear, Caſuin, Hebar, Zenon, & contraignit Dahe Alauuy frere de Acemben Zeid à Tabarſtan où il mourut: ſi que Acen fut contraint d'enuoyer vn ſien autre frere en ſa place nommé Mahamed Eben Zeld. Tandis que ces choſes ſe paſſoient ainſi en Perſe, les ſoldats du Calife Almatez tous mal contents & ennuyez de luy le firent mourir en ceſte maniere: ils entrerent dans vne eſtuue où il eſtoit au bain, & le forcerent de boire plain vn bogal d'eau fort froide qui le fit mourir fort promptement, ayant regné trois ans & demy, l'an de ſalut 862. & de l'Egire 246.

Motady Bila XXXIIII. *Calife.*

Apres la mort de Almatez, on eſleut pour Calife Motady Bila, mais il ne ioüit de ſa Principauté que vnze mois, au bout deſquels les ſoldats le firent mourir, l'an huict cens ſoixante trois, & de l'Egire 247.

Almat Hamed Bila XXXV. *Calife.*

Almat Hamed Bila Hamed Eben Emoto Vuakel par la mort de Motady fut faict Calife, lequel pour s'aſſeurer de ſes parents & amis, deſquels il falloit pour lors ſe tenir plus en garde que des autres: il trouua moyen de leur donner à tous de diuerſes charges, & de les enuoyer par la contree de Hyaman & de Medine en l'Arabie, & d'autant que par toute ceſte Hiſtoire on parle ſouuent du nom de Medine, il ſera ce ſemble bien à propos de donner aduis que ce mot eſt vn nom commun, qui ſignifie quelque peuple. Voila pourquoy on a accouſtumé d'y en adiouſter vn autre, ainſi qu'en Eſpagne on dit Medina Celi, Medina Cidony, ou Medina del Campo, qui ſont mots qui viennent des Mores: auſſi par excellẽce les Perſes & Arabes appellent la ville de la ſepulture du faux Prophete Mahomet, Medina el Nabi: c'eſt à dire, peuple du Prophete. Et quand ils vont en pelerinage à ſa ſepulture, bien qu'ils diſent qu'ils aillent à la Mecque, toutesfois c'eſt à Medina el Naby, car ce n'eſt pas meſme choſe, que ces deux villes eſtans bien eſloignees l'vne de l'autre: Medina eſtant mediterranee & diſtãte de l'autre de quatre iournees, & la Mecque ou Mokah eſt vne ville maritime ſituee ſur le riuage de la mer rouge: & le principal abord des vaiſſeaux des Mores qui nauigent de ceſte mer en l'Orient: mais d'autant que ceux qui viennent des parties Orientales à Medine ſe deſembarquent à la Mecque,

Ils diſent qu'ils viennent de la Mecque, & le meſme diſent ceux qui viennent des parties Occidentales, d'autant qu'ayant accomply leurs vœux & pelerinages à Medine, ils paſſent à la Mecque pour faire leur emploitte de diuerſes marchandiſes qui arriuent là, de l'Orient: & d'autant que ceſte ville eſt ſur le riuage de la mer rouge, comme il a eſté dit, & qu'elle eſt la plus frequentee de toutes celles de ceſte coſte là, les Portugais l'appellerent le deſtroit de la Mecque, & de ceſte façon ſe peut entendre que c'eſt que Medine ou Mecque qui eſt en ceſte mer là, & non ſur le Sein Perſique, comme quelques vns ont voulu dire.

Reuenant maintenant aux affaires de Perſe qui furent en grande confuſion toutes ces annees, il aduint qu'vn nouueau Capitaine nommé Yacub Leys ſe reuolta en la contree de Siſton, lequel du commencement n'eut pas beaucoup de gens de party, mais le bon-heur luy voulut tant qu'auec ſes petites trouppes il print la ville capitale de la Prouince, & d'vn meſme nom, & de là entra dans les terres de Karaſon auec vn fort heureux ſuccez iuſqu'à Harat, terre de Maurenahar, où Mahamed Ben Taher auoit des garniſons, auec leſquelles Yacub Leys combatit & gaigna la ville, ce qui luy donna l'aſſeurance d'aller attaquer Mahamed Ben Taher qui eſtoit Gouuerneur de Karaſon, lequel ayant eu aduis de ſa venuë abandonnant ſes terres s'enfuit à Nichabur. D'autre coſté Acen Ben Zeid Alauuy continuoit touſiours ſes conqueſtes, & occupoit les terres de Gerion, par laquelle Mahamed fut arreſté, ceſtuy-cy luy empeſchant le paſſage: de ſorte que ſe voyant ſans eſperance d'aucun remede, aſſemblant au tour de luy le plus de forces qu'il peuſt ſe reſolut de ſe deffendre contre Yacub Leys, & de le combatre comme il fit, mais il fut vaincu, & luy laiſſant vn fort riche butin auec les terres de Siſton & de Karaſon, & à Acen Ben Zeid Alauuy celles de Gerion iuſques à Rey Charear, il s'enfuit eſtant accompagné de peu de gens à Nichabur, où il fut pourſuiuy par Yacub Leys, lequel vint à rencontrer Abdula Saleh Vazir de Taher, & s'eſtans embouchez enſemble, ceſtuy-cy luy demanda auec quelle authorité il faiſoit ceſte guerre: d'autant que ſi c'eſtoit de la part du Calife, qu'on ne luy feroit aucune reſiſtance, mais Yacub reſpondit tirant ſon eſpee de la gaine, que c'eſtoit celle là qui luy donnoit ſon droict & authorité: & comme Taher eut taſché de le faire venir vers luy auec bonne ſeureté, & que Yacub n'y euſt point voulu entendre: ils combattirent encore vne autresfois, en laquelle Taher demeura au pouuoir de Yacub, qui le fit mourir, eſtant le dernier de ceux qui ayent tenu ce gouuernement. Il eſtoit d'vne plus Royalle nature, & de plus grande vertu que tous ſes anceſtres, mais d'autant que les faicts de Leys ſont dignes d'admiration, & qu'il ſe void pluſieurs rencontres & accidents fort notables en la vie de ce perſonnage, il ſera peut eſtre bien à propos de la deſduire plus au long, veu que la cognoiſſance d'icelle ſert de beaucoup à l'Hiſtoire.

En la Prouince de Siſton viuoit vn officier du Roy, qui eſt comme nous dirions entre nous vn chaudronnier appellé Leys, lequel eut trois fils, Yacub, Hamer, & Aly, d'entre leſquels Yacub aprit l'art de ſon pere: & eſtant vn ieune compagnon qui alloit pour gaigner de çà & de là quelque pauure iournee pour nourrir ſon pere & luy, il reſeruoit touſiours quelque choſe pour pouuoir deſpendre auec ſes compagnons & amis, & ſoit à faire bonne chere ou à paſſer le temps à diuerſes ſortes de jeux, diſſipant ainſi ce qu'il pouuoit auoir de reſerue, & continua ceſte vie iuſqu'à ce qu'il fut en aage de diſcretion, auquel ſes compagnons qui eſtoient d'vne meſme aage paruindrent auſſi toſt que luy, & ce fut lors que des jeux puerils & feints, ils vindrent aux veritables. De ſorte que Yacub ayant oublié ceux-cy par la liberté, qui a touſiours accouſtumé d'eſmouuoir les plus refroidis, il les trouua bien diſpoſez à le ſuiure, leſquels il arma de telles quelles armes qu'il peut recouurer, & commença d'eſpier les chemins, vſant touſiours de ſa naturelle liberalité enuers ſes compagnons, deſquels il fut appellé Capitaine, ayant parmy cela cõpaſſion des miſerables qui tomboient entre ſes mains, leur oſtant ſeulement vne partie de ce qu'ils auoient. Alors gouuernoit à Karaſon Taher Ben Abdula, duquel il a eſté parlé cy deſſus, auquel s'addreſſerent ceux qui auoient eſté ainſi deſtrouſſez, luy diſant qu'vn certain Salekh Ben Aſar auoit attiré en ſa compagnie Yacub Leys auec les ſiens, & qui luy auoit donné qualité de Capitaine, & l'auoit pris à ſolde: que ceſtuy-cy eſtant entré en la contree de Siſton auoit pris la ville, & l'auoit pillee. Cela fut cauſe que Taher Ben Abdula enuoya ſes forces contre ceux-cy, qui le firent ſortir de Siſton. A peu de temps de là mourut Taher Abdula, laiſſant à ſa place ſon fils Mahamed Ben Taher: & auſſi toſt que ceſtuy-cy entra en poſſeſſion du gouuernement vn autre Capitaine appellé Dram Ben Nacer, attirant auſſi Leys de ſon party, il fit encore vn autre rauage aux meſmes terres, & s'empara d'icelles: & Dram deſirant pourſuiure ſon entrepriſſe, laiſſa le gouuernement de Siſton à Leys. Taher ayant ſçeu toutes ces intelligences, contraignit Dram Ben Nacer de venir aux mains, où il eut vn tel aduantage qu'il prit l'autre, & l'enuoya priſonnier à Bagadet, où le Calife le fit mettre en vne fort eſtroitte priſon, en laquelle il fut fort long temps.

Ce pendant Yacub Leys ne perdant aucune occaſion, ſe voyant deſchargé de l'obligation qu'il auoit

qu'il auoit à Dram, ſe fit Seigneur de Siſton, ſe gouuernant cependant en ſorte que iour à autre l'amour des ſiens croiſſoit touſiours en ſon endroit: ſi bien qu'il fortifia la ville, & mit en icelle, & par toute la Prouince les garniſons neceſſaires pour la bien deffendre, puis il commença de courir ſur ſes terres de Karaſon, en l'an de noſtre ſalut 863. & de l'Egire 253. auec vn fort puiſſant exercite, aſſujettiſſant tout à ſon pouuoir par où il paſſoit. De là il prit Herat & Fuchanh, & deſcendant à Kermon il le prit chaſſant les garniſons de ceſte Prouince qu'y auoit miſes le Gouuerneur de Sciras, laquelle ville il aſſiegea, & ne pouuant ſe deffendre contre ſes forces elle ſe rendit, où les ſoldats firent vn tres-grand butin, de tout lequel il ne voulut que vingt faucons qui auoient eſté au Seigneur de Sciras, dix blancs & dix de diuerſes couleurs, & deux cents mains de muſc tres-pur, qui ſont quelques 4500. liures, leſquelles choſes il enuoya au Calife de Bagadet, s'offrant à ſon ſeruice auec tout ce qu'il poſſedoit.

De là ayant ordonné toutes choſes comme il iugeoit à propos, il s'en retourna à Siſton. Mais en l'an de ſalut 872. & de l'Egire 257. ayant entendu qu'il ſe faiſoit quelque remuement à Sciras, il y retourna pour remettre toutes choſes en bon ordre. Or le Calife Yacub Leys gouſtoit fort mal tous les progrez de ceſtuy-cy: de ſorte que nonobſtant toutes les offres qu'il luy auoit faict faire, il luy enuoya dire qu'il ſortit promptement de Sciras, & des terres de la Perſe, & qu'il n'eut iamais la hardeiſſe d'entrer en icelles, ſe contentant de ce qu'il auoit tyranniquement acquis. Leys qui ne ſe trouuoit pas en eſtat de reſiſter à vne ſi grande puiſſance que celle du Calife, ne reſpondit autre choſe, ſinon de luy obeyr, & ſortit de Perſe, s'en allant de là à Balte en Maurenahur, & de là il paſſa à Cabul vne contree qui eſt entre Karaſon & l'Inde, laquelle il ſubiuga, puis il print ſon chemin par Harat, & deſcendit à Nichabur, où il combatit Mahabed Ben Taher, comme il a eſté dit, & puis s'en allant à Karaſon, il paſſa par Taberſtan, & s'arreſta à Sary ou Acem Ben Zeid Alauuy, duquel il a eſté deſia faict mention vint rencontrer Leys auec vne tres-belle armee, & le combatit, mais il fut vaincu & contraint de s'enfuir à Delmon, Delimon, ou Delon, car on appelle ceſte ville là de tous ces noms là & eſt ſituee en la Prouince de Gueylon. Leys s'eſtant oſté ceſte eſpine du pied pourſuiuit ſon ennemy iuſques à Amal: on eſtoit alors entré deſia bien auant en l'hyuer, & ces contrees ſont ordinairemẽt fort froides, outre cela il ſuruint tant de neiges, & de tempeſtes ſi terribles, qu'elle le forcerent pour l'heure de quitter ſon chemin, auec la perte de quatre mille combattans qui perirent par l'inclemence de l'air.

Le Calife ayant ſçeu ceſte deſconuenuë, & ſe voulant ſeruir de l'occaſion propre, ce luy ſembloit, pour diminuer les forces de Leys, deſpecha en diligence des coutiers par toutes les terres ſubiectes à Leys, perſuadant à ceux qui gouuernoient pour luy de ſe reuolter, & de ne luy plus obeyr: mais il ſucceda tout au contraire de ce que le Calife pretendoit, par ce que Magamed Ben Vuacel Tamimy Capitaine Arabe de ceux qui eſtoient pour lors en bon nombre en la Perſe, fit vne entrepriſe contre les garniſons que le Calife auoit pour lors par les citez & forteresſes, deſquelles il tua vne partie & fit reuolter le reſte. Cependant vn nommé Muça Ben Bugan Seigneur de Becora, de Hauuas & de Hyamama terres de l'Arabie, & voiſines de la Perſe, ayant aduis de tous ces remuemens, aſſembla vne belle armee, & la mit entre les mains de Abderramonben Moſſeh, lequel marcha incontinent contre Mahamed Ben Vuacel Tamimy, auec lequel il vint aux mains, mais il fut vaincu & pris de l'autre.

Leys cependant ne dormoit pas, ains durant toutes ces reuoltes ſe tenoit en garde tout preſt à faire quelque bon effect quand il verroit les choſes propoſees, & prenant ſon temps entra dans la Perſe ſi à propos, qu'il s'en rendit le Souuerain, faiſant mourir tous ceux qui y pouuoient pretendre quelque choſe, & ſe recognoiſſant aſſez puiſſant pour pouuoir paſſer plus outre, il tira à Bagadet.

Le Calife eut auſſi toſt aduis du deſſein de Leys, & pour l'en deſtourner il luy eſcriuit, le priant de ne paſſer point plus outre, luy octroyant librement & volontairement tout ce qu'il auoit occupé: il luy fit reſponſe que le deſir de le voir le faiſoit venir à Bagadet, & qu'il ne ſe deſiſteroit point de ſon deſſein en façon du monde. Le Calife voyant ſa reſolution, aſſembla à grand haſte vne armee, la conduitte de laquelle il donna à vn ſien frere, lequel marcha contre Leys en intention de le combattre: mais ceſtuy-cy auoit bien vn autre intention, car il deſcampa vne nuict, & par chemins deſtournez & peu frequentez, print celuy de Bagadet: laiſſant le frere du Calife confus & embaraſſé, ne ſçachant quel coſté il deuoit tenir pour le ſuiure, mais Yacub Leys ſans s'arreſter cheminoit tant qu'il pouuoit, renforçant ſon armee par tout où il paſſoit: il eſtoit deſia arriué au milieu du chemin, comme il luy ſuruint vne colique paſſion, qui luy cauſa de grandes douleurs, ſurquoy les Medecins ayant eſté aſſemblez, ils furent tous d'aduis qu'il deuoit prendre vn cliſtere, ce qu'il ne voulut iamais faire, diſant qu'il luy eſtoit plus facile de mourir, que de le prendre: Et comme au plus fort de ſes douleurs luy fut venu vn Ambaſſadeur du Calife, le perſuadant de ne paſſer point plus outre, il s'aſſit le mieux qu'il peut, &

prenant en ſa main droitte vne eſpee nuë, & en la gauche vne ſorte de pain que les Perſes appellent Gerda ou Apa, & de l'ail: il reſpondit aux Ambaſſadeurs: Dites au Calife voſtre maiſtre que ſi ie meurs de cet accident, la mort mettra fin à nos contentions, & ſi ie vy, que ceſte eſpee pacifiera le tout, que ſi ie perds le jeu ſans auoir plus de pretention aux Royaumes, ie me contenteray d'eſtre en vn lieu fort eſloigné auec ce pain & cet ail, & auec ceſte reſponſe il les congedia, mais ils ne furent pas pluſtoſt arriuez à Bagadet, qu'ils eurent nouuelles qu'il eſtoit mort de ceſte maladie, en l'an de noſtre ſalut 888. & de l'Egire 268. ayant deſia commandé vnze ans à la Perſe, ce fut vn fort excellent & vaillant Capitaine, prudent, liberal & affable, & grand iuſticier, on tuoit d'ordinaire chacun iour en ſa cuiſine vingt moutons, cinq bœufs, & pluſieurs oyſeaux, toutes leſquelles choſes apres ſon repas qui eſtoit fort ſobre, il faiſoit donner aux pauures neceſſiteux On ne trouua apres ſa mort aucune choſe de valeur en ſa tente que les armes deſquelles il ſe ſeruoit, vn tapis Perſien, & vn oreiller ſur lequel il s'appuyoit, il ne laiſſa point d'enfans, qui fut cauſe que ſon frere luy ſucceda.

Yacub Leys eſtant mort, & ſon frere Hamer Ben Leys ayant herité de ſes conqueſtes, il creut que c'eſtoit le plus propre pour luy d'eſtre en bon meſnage auec le Calife, c'eſt pourquoy il enuoya auſſi toſt par deuers luy pour luy rendre obeyſſance, & le prier de le receuoir en ſa grace, ce que le Calife eſtima tant que non ſeulement il le confirma en la poſſeſſion de la Perſe, du Karaſon, & de toutes les terres que ſon frere auoit conquiſes: mais il luy donna encore de nouueau l'inueſtiture de Hierak, le chef de laquelle eſt Hiſphaon, le faiſant encore Chena de Bagadet, qui eſt le ſouuerain de la iuſtice apres le Calife, laquelle charge toutesfois, il donna auec ſa permiſſion à Abdula Ben Taher, & de là il paſſa auec ſon armee à Caſuin, puis à la cité de Rey, laiſſant pour gouuerneur à Sciras vn Mahamed Ben Leys ſon parent, lequel voyant l'autre abſent ſe declara Roy, mais Hamer Ben Leys retourna incontinent contre luy, ce que ſçachant Mahamed, il s'enfuit laiſſant vne riche deſpouille, laquelle Hamer enuoya depuis comme vn preſent precieux au Calife, auquel pluſieurs peuples ſe vindrent plaindre des grandes inſolences & tyrannies deſquelles vſoit Hamer Ben Leys, ce qui fut cauſe que par vn Edict public il le priua des terres qu'il luy auoit donnees, & aſſemblant ſes forces de toutes parts, il en donna la charge à Sayd Ben Mochaled qui le combattit, & vainquit. Hamer auoit en ſa compagnie vn nommé Dam, lequel auoit eſté long temps priſonnier à Bagadet, lequel voyant vn ſi mauuais ſuccez s'enfuit du camp: Hamer fit apres le ſemblable, auec fort peu de gens. Depuis ayant recouuert nouuelles forces, & raſſemblé les reſtes de ſon armee decõfite, il tenta vne autresfois de rentrer dans Sciras: mais Monſek frere du Calife ayant eſté aduerty de ſon deſſein, s'alla ietter à grand' haſte dans la ville, ce que ſçachant Hamer, eſtant deſeſperé de la recouurer, il s'en retourna à Kermon viſiter les terres de Siſton, & de là paſſa à Karaſon. Ce fut en ce pays que mourut le Calife, Almat. Hamed Bila ayant regné 23. ans, l'an de ſalut 893. & le 279. de l'Egire.

Matazed Bila Hamed XXXVI. *Calife.*

Matazed Bila Hamed ſucceda au Califat à ſon pere Almat Hamed, ceſtuy-cy fut fort prudent & courageux, & neantmoins fort ſenſuel. Or comme il a eſté dit Hamer Leys ayant perdu l'eſperance de recouurer Sciras paſſa à Karaſon, où vn des Gouuerneurs de ceſte Prouince appellé Rafeahy Ben Arſuma, s'eſtant rebellé contre le Calife, print le party de Mahamet Ben Zeyd Alamy, contre lequel Hamer Ben Leys, auec la permiſſion du Calife, fit marcher ſon armee, le vainquit & le print captif, & l'ayant faict mourir, il en enuoya la teſte au Calife, qui eſtima beaucoup ce ſeruice, d'autant que Rafeahy auoit fort troublé ces Prouinces: de ſorte que pour recompẽſer Hamer, il luy fiſt vn nouueau don de Karaſon, Mautenahar, Parcy, Kermon & Siſton, voulant que ſon nom fut eſcrit aux bannieres publiques, afin que ſon obeiſſance & fidelité fut recogneuë de tous, ce qui ſe paſſa l'an de ſalut 898. & de l'Egire 284. & d'ailleurs Hamer Ben Leys en recognoiſſance de tous ces biens faits il enuoya pour preſent au Calife vne grande quantité d'argent monnoyé, pluſieurs vaſes d'or & d'argent, quantité d'ambre, muſc & cyuette, & plus robbes de fort riches brocardors.

Il y auoit long temps que les terres de Maurenahar eſtoient paiſibles, & qui auoient quaſi ſecoüé le ioug de la Seigneurie de la Perſe, vn Iſmaël Ben Hamed les tenoit pour lors, contre lequel Hamer Ben Leys fit vne leuee de gens de guerre, & marcha contre luy lequel l'attendoit pres le fleuue de Iehun qui ſepare les terres de Maurenahar, de celles de Karaſon, où apres pluſieurs & diuerſes rencontres, Hamer fut vaincu & pris d'Iſmaël: on dict que ceſtuy-cy eſtoit aſſiſté de l'argent du Calife qui eſtoit bien ayſe de ſe deffaire de Hamer, toutesfois ceſtuy cy le traicta fort bien, apres qu'il eut iuré qu'il maintiendroit la paix & l'amitié entre eux, & qu'il ne feroit iamais la guerre, ny par ſoy, ny par autruy, & l'emmena quant & ſoy à Maurenahar, dequoy il aduertit le Calife, & de tout le ſuccez de ceſte affaire, lequel il luy eſcriuit qu'il le luy enuoyaſt à Bagadet, ce que fiſt Iſmael: mais quant il y fut, le Calife le fiſt tuer y ayant vingt

de ſalut

trois ans qu'il eſtoit Roy, il eſtoit borgne & fort colere: auparauant cela, Iſmael en l'an de ſalut huict cens nonante quatre, & de l'Egire 280. eſtoit paſſé de Maurenahar au Turqueſtan, où apres auoir eu pluſieurs victoires ſur les Turcs: en fin il print en vne bataille le Roy de Turqueſtan, ſon pere & ſa femme, & dix mille hommes, & dit-on que la priſe & le butin fut tel de ceſte victoire, que chacun des ſoldats d'Iſmael eut bien pour ſa part mil deniers d'or, qui ſont enuiron mil cinq cens ducats. Ayant obtenu ceſte victoire, il s'en vint à Samarkand, & de là il vint combattre contre Hamer Leys auec vne armee de ſoixante & dix mille combattans, lequel il vainquit comme il a eſté dit, & pour ceſte cauſe le Calife Marazed luy donna le tiltre de Maurenahar Karaſon, Sciras, Siſton, & Kermon.

Cela eſtant ainſi paſſé, Iſmaël ſçeut que Mahamed Ben Zeyd Alauuy, couroit & ranageoit les terres de Tabarſtan, cela luy fit eſcrire qu'il euſt à s'en deſiſter: cependant prepara vne puiſſante armee qu'il enuoya contre luy ſoubs la conduitte de Mahamed Ben Aron Somony, lequel le vainquit, ſi bien qu'il adiouſta encore à la domination d'Iſmael les terres de Gerion & de Tabarſtan, deſquelles Prouinces il euſt le gouuernement ſoubs l'authorité de Iſmael: cecy arriua en l'an de ſalut 901. & de l'Egire 287. & le Calife Matazed Bila mourut deux ans apres, à ſçauoir en l'an 903. & de l'Egire 289. ayant regné neuf ans & neuf mois.

Moktafy Bila XXXVII. *Calife.*

Moktafy Bila fils de Matazed ſucceda à ſon pere, du temps duquel pluſieurs compagnies d'Arabes s'eſleuerent, & ſe meirent à courir par l'Arabie, deſtrouſſans les paſſans: & empeſchans le pelerinage de la Mecque, & en la Perſe. Taher Ben Hamed Ben Hamer Leys, qui au lieu de ſon ayeul auoit eſté faict Roy de Siſton entra au meſme temps en la Perſe auec vne puiſſante armee, en intention de s'en rendre le maiſtre, apres auoir deffaict les garniſons du Calife comme il fit, & la reduit toute ſoubs ſon obeyſſance, paſſant apres à Auuas, le Gouuerneur de laquelle Prouince s'appelloit Abdula, lequel demanda auſſi toſt ſecours à Iſmael Roy de Maurenahar qu'il eſcriuit à Taher Leys, le priant de ſe deſiſter en ſon entrepriſe, ce que ceſtuy-cy ſoit par amour ou par crainte fut d'acord de faire, pourueu qu'Iſmael obtint du Calife qu'il poſſedaſt les terres que ſon pere & luy auoient conquiſes, & qu'il luy en confirma la poſſeſſion, le Calife ne trouua point le party mauuais, & le fit pour l'amour d'Iſmael, & Taher ayant ceſte nouuelle donation s'en retourna à Sciras, ce qui aduint l'an de ſalut 607. & de l'Egire 293. & en la meſme annee mourut le Calife Moktafy de debilité pour les excez qu'il auoit faicts, ayant regné quatre ans.

Moktader Bila XXXVIII.

Moktafy n'ayant point laiſſé d'enfans, on donna le Califat à ſon frere Moktader, ſoubs le regne duquel Mahamed Ben Arun Somony, qui comme il a eſté dit, vainquit & fit mourir Ben Zeyd Alauuy, & ayant recouuert les terres de Gerion & de Tabarſtan qu'Iſmael luy en auoit donné le gouuernement, ſe rebella, & ayant leué vne armee par le moyen des intelligences qu'il auoit auec les habitans de la ville de Rey, il s'empara d'icelle, ce qu'ayant ſçeu Iſmael luy alla à l'encontre: mais l'autre s'enfuit de bonne heure, toutesfois il le pourſuiuit à Caſuin, Zenian Tabarſtan, leſquelles Prouinces il reduiſit ſoubs ſon obeyſſance, mais il ne peut attraper Ben Arun, ſi bien qu'ayant mis des garniſons neceſſaires pour la deffence du pays: il paſſa pour la ſeconde fois au Turqueſtan y conquerant de nouuelles terres & nouueaux Royaumes, où il fit vn butin ineſtimable, auec lequel il s'en retourna à Maurenahar, en l'an de ſalut 909. & de l'Egire 295. laiſſant au Royaume ſon fils Hamed, auquel le Calife confirma ſes gouuernemens, auec pluſieurs aduantages: car d'autant que les Califes eſtoient tenus pour ſouuerains tant au ſpirituel qu'au temporel, ceux là eſtoient tenus ne poſſeder pas leur Seigneurie à bon tiltre, qu'ils tenoient ſans leur confirmation. Ce pendant Taher iouïſſoit de Sciras, & des autres terres que le Calife luy auoit accordees, & s'en eſtant allé à la chaſſe en la contree de Siſton, Sanghery vn eſclaue de Leys fils d'Ally ſon oncle, s'empara à l'impourueu de Sciras & Taher eſtãt venu pour luy faire laſcher priſe, ceſtuy-cy, à ſçauoir Sanghery eut l'aſſeurance de luy liurer la bataille, en laquelle Taher fut vaincu & priſonnier auec vn ſien frere, & enuoyez à Bagadet apres auoir regné ſix ans, & pour iouïr de ſa conqueſte auec plus d'aſſeurance, il print encore le fils de Leys nommé Ally, & vn autre ſien frere appellé Maded, & les enuoya à Bagadet, ce qui aduint en l'an de ſalut 914. & de l'Egire 300.

Cependant Hamer fils de Yacub petit nepueu de Leys, voyant la contree de Siſton reuoltee & tout en trouble, entra à main armee en icelle, & la ſubiugua en neuf mois, faiſant mourir pluſieurs ſeditieux, mais il mourut à peu de temps de là, laiſſant en ſa place Kaleb-ben Hamad ſon frere aiſné, ceſtui-cy voulant aller en pelerinage à la Mecque, laiſſa pour gouuerner en ſa place, vn ſien parent nommé Taher Benocem, lequel le voyant abſent ſe reuolta auſſi toſt contre luy, & s'empara de ſon païs, ſi bien que l'autre eſtant retourné de ſon pelerinage, il trouua les portes cloſes pour luy, de ſorte qu'il fut contraint de s'en aller à Bokara en Maurenahar de-

ſçeus par le chemin que Manſur eſtoit mort. Ocem-Ben-Aly cõtinua toutesfois la guerre, mais elle ne fut pas de longue duree, d'autant qu'en la premiere bataille il fut deffaict, pris priſonnier & enuoyé à Bokara. Au meſme temps que cecy paſſoit, Nacere auoit enuoyé vn Gouuerneur à Karaſon nommé Hamet-Ben-Sal, lequel s'eſtant reuolté auec la prouince, leua des troupes, & s'empara de Gerion & Maruuo. Hamuyhé fut auſſi combattre ceſtuy-cy, le vainquit, & l'enuoya à Bokara, où il mourut en priſon, ce qui aduint en l'an de ſalut neuf cens quatorze, & de l'Egire trois cens vn, auquel temps mourut le Calife Mauktader apres auoir tenu l'Empire ſept ans.

Iafar Ben Matazed XXXIX. *Calife.*

Apres la mort de Mauktader, on donna le Califat à Iafar Ben Matazed ſon frere, lequel ne iouyt pas des plus grandes paix que ſes deuanciers: Car en la Prouince de Tebarſtam il s'eſleua vn nommé Leylahé Ben Neaman, lequel fit quelque rauage aux Prouinces voiſines, auec heureux ſuccez. Nacere fut contrainct d'enuoyer vne armee contre luy, & luy liurer vne bataille, en laquelle Leylahé fut vaincu, apres laquelle victoire ſes ſoldats ſe voyans malheureux aux armes, ſe mirent à eſpier les chemins, & à voler les paſſants: Ce que voyants les ſujects de Nacere, s'aſſemblerent de toutes parts, & firent en ſorte qu'ils firent perdre à ceux-cy, & la vie, & ce qu'ils auoient deſrobbé, prenans meſme Leylahé, auquel ils trancherent la teſte. En ce meſme temps, il y eut vn autre rebelle en la ville de Rey, contre lequel fut Nacere qui reprint la ville, & y laiſſa vn Capitaine nommé Singur, auec vne puiſſante garniſon: puis s'en alla à Maurenahar, on eſtoit lors en l'annee neuf cens vingt ſix, & de l'Egire trois cens treize, quand vn nommé Azfar Ben Scyruyhé fit vn nouueau remuement en la Perſe pour telle occaſion.

Vn homme de Perſe nommé Abuſuia fort pauure, mais de grande & illuſtre maiſon: comme celuy qui eſtoit deſcendu des anciens Roys de Perſe, eut trois fils, l'vn nommé Emandu-Daulé Aly, Acem & Akmet, ceſtuy-cy ſongea vne fois, que de ſa partie virille, il luy ſortoit vn feu qui embraſoit vne grande partie de la terre, puis qu'il diuiſoit en trois, & ſe conſeruoit fort long temps. A lors plein d'eſtonnement, il alla communiquer ſon ſonge à vn Aſtrologue, lequel luy dict, que cela ſignifioit qu'il commanderoit à de grandes Prouinces, auſquelles luy ſuccederoient apres ſes trois fils. Alors eſtoit Seigneur de Tabarſtan vn Makon-Ben-Kaby, au ſeruice de qui ſe mit Abuſuia auec ſes trois fils, ſoubs la conduitte d'Azfar-Ben Scyruyhé, & Mardauuage-Benzad, & Vueſmaguir ſon frere. Or il aduint qu'Azfar ſe rebella contre Makon, auquel il fit la guerre vn an entier, au bout duquel mourut Makon, apres ſa mort Azphar s'empara de Roſtandade, Rey, Caſuin, Habar, Zenian, Taromin & Amedon: par toutes leſquelles terres il fit vn eſtrange degaſt, de ſorte que Nacere fut contrainct de marcher contre luy auec vne groſſe armee, & apres pluſieurs & diuerſes rencontres, ils s'accorderent en fin, à condition qu'vne bonne partie de ce qu'Azfar auoit conquis luy demeureroit: durant l'abſence de Nacere, il s'eſtoit faict quelques remuements en ſes terres: mais tout fut appaiſé par ſa preſence, toutesfois il y eut touſiours guerre en quelques vnes de ces prouinces durant ſon regne.

Durant que ces choſes paſſoient en la Perſe, de grandes trouppes d'Arabes s'eſleuerent en l'Arabie, leſquels entrerent en la Mecque Medine, qu'ils pillerent & deſpouillerent de pluſieurs grandes richeſſes, que la ſuperſtitieuſe deuotion des Mores auoit offerte en ce lieu: oſtans meſmes vne pierre qui eſtoit tenuë de tous en grande reuerence, & l'emporterent à Cufa, de laquelle pierre les Mores content vne infinité de fables, entre autres qu'Adam l'auoit emportee du Paradis terreſtre quand il fut chaſſé d'iceluy: & que depuis elle vint au pouuoir d'Iſmael premier fils d'Abraham, & qu'auec le temps on l'apporta à la Mecque ou Medine: ils diſent auſſi que de ſon naturel elle eſt tres-blanche, mais que ſi elle eſt maniee par les pecheurs qu'elle deuient fort noire, de ſorte que c'eſtoit comme vne pierre de touche aux pechez: mais tout cela eſtant digne de riſee, nous retournerõs au Calife Iafar, lequel apres auoir regné vingt ans, mourut l'an de ſalut neuf cens trente trois, & de l'Egire trois cens vingt, ayant eſté durant ſon regne fort aymé de ſes ſoldats.

Kaherbila Hahamet XL. *Calife.*

Iafar eſtant mort, les ſoldats donnerent l'Empire à ſon frere Kaherbila Mahamet Ben Mathazed, mais ils ne le laiſſerent pas longuement iouyr de ſon Califat, car au bout d'vn an & demy ils luy creuerent les yeux, l'an de ſalut neuf cens trente cinq, & de l'Egire trois cens vingt-deux, donnant le gouuernement à Razy Bila.

Razy Bila Mahamed XLI. *Calife.*

Les ſoldats ayant ainſi eſleu Razy Bila Mahamed fils du Calife Mauktader, fit ſon Vvazir Eben Mokalé, auquel peu de mois apres il fit coupper la main droicte, & pendre au gibet, pour auoir eſcrit en ſon nom vne lettre de peu d'importance, ſans la luy auoir communiquee.

Digitized by Google

C'eſtoit la couſtume en ce temps là, que les Califes preſchaſſent eux meſmes la loy au peuple: mais ceſtuy-cy ordonna que ſe feroient doreſnauant les Vvazirs. Razibila regna quarante ans, & mourut l'an de ſalut 939. & de l'Egire 326.

Mavktafy Bila Ebrahem XLII. *Calife.*

Maukrafy Bila Ebrahem fils de Mauktader, fut creé Calife apres la mort de ſon frere Razy, du temps duquel il y eut vne fort grande famine en Bagadet, qui fut ſuiuie d'vne ſi grande peſtilence, qu'elle depeupla vne grande partie de ceſte contree, & quant à Mauktafy, les ſoldats luy creuerent les yeux, l'an de ſalut 943. & de l'Egire 330. n'ayant regné que quatre ans, il ne laiſſa pas de viure encore vingt quatre ans apres auoir eu les yeux creuez, ſans toutesfois iouyr de l'Empire, car on auoit mis ſon fils en ſon lieu.

Mavktafy Abdela XLII. *Roy de Perſe.* & XLIII. *Calife.*

Au lieu de Mauktafy Bila, les ſoldats eſleurent ſon fils Mauktafy Abdela, ſoubs le regne duquel Nacere ayant accordé auec Azfar, il tomba malade de Phtiſie, que les Perſes appellent Cel. Ce Prince eut comme il a eſté dict pluſieurs guerres durant le temps de ſon regne, qui fut de 38. ans, & mourut l'an de ſalut 944. & de l'Egire 331. il fut Prince fort affable & liberal durant ſa vie, il auoit fait declarer pour Prince & ſon heritier preſomptif ſon fils aiſné nommé Iſmaël, mais ceſtuy-cy eſtant mort deuant ſon pere, ſon plus ieune frere nommé Nué Ben ſucceda à ſa place.

Quant à Vbuſuia & ſes fils qui combattoient pour Azfar, voicy comme il alla de leur affaire, Azfar apres s'eſtre accordé auec Nacere, enuoya Emandu Daulé Aly le plus grand des trois fils d'Abuſuia auec ſes deux autres freres, & grand nombre de gens de guerre pour aller contre Hiſphaon capitale de Hierax, laquelle gouuernoit pour lors le Calife nommé Moſafar-bon Yacut, lequel ne ſe cognoiſſant point à combatre contre ceux-cy, leur quitta la terre, s'enfuit à Sciras, vers ſon pere Yacut qui en eſtoit Gouuerneur, & alors eux deux ioints enſemble allerent combattre contre leur ennemy, & rencontrant Mardauuege combattirent contre luy, & le vainquirent: de ſorte qu'il fut contraint de s'enfuir, & d'appeller à ſon ſecours Emandu Daulé Aly & ſes deux freres à Loreſtam, contre leſquels Yacut marcha auec ſon armee, faiſant marcher deuant ſon infanterie auec ceſtratageme, il leur auoit baillé vne ſorte de pots ou bouteilles comme grenade à ietter du feu d'artifice, leſquelles il emplit de Bitume & de Napth, auec des meſches allumees en icelles pour les ietter contre leurs ennemis, comme ils firent: mais le vent leur eſtant contraire, non ſeulement ces feux ne firent aucun mal à leurs ennemis, mais ils en furent eux meſmes bruſlez, & la caualerie de Yacut ſuruenant là deſſus: cela eſpouuanta tellement les cheuaux, que prenant les mords aux dents, ils ſe mirent à courir à toute bride. Emandu Daulé les pourſuiuit, & eut de ceſte route pluſieurs riches deſpouïlles, & quantité d'or & d'argent, ce qui fit croiſtre le pouuoir & le courage d'Aly & des ſiens, accompagné deſquels, & entre autres de ſes freres, il entra en la Perſe, laquelle il s'aſſubiettit ſans grande effuſion de ſang, allant apres mettre ſon ſiege deuant Sciras chef d'icelle, le ſac de laquelle à cauſe de la nobleſſe & reputation de ceſte ville, il racheta des ſoldats auec ſes propres deniers.

Emandu Daulé s'eſtant quelques temps repoſé en la maiſon de Yacut, il commença d'entrer en ſoucy pour la paye des ſoldats, n'ayant point d'argent pour ce faire, & voyant deſ-ja l'inſolence d'iceux, & qu'ils començoient à murmurer ſi on retardoit d'auantage, tout triſte donc & ennuyé qu'il eſtoit, il ſe coucha en vne chambre ſur vn lict, où penſant profondement à ce qu'il auoit affaire, & leuant les yeux en haut, il veid en vn trou vne couleuure eſpouuentable, & qui monſtroit par fois la teſte, puis la reſerroit. Aly effrayé de cela, commanda que tout à l'heure on euſt à rompre le toict de ceſte maiſon qui eſtoit en plate forme, comme ſont tous ceux de la Perſe, & qu'ils tuaſſent ceſte couleuure: à peine l'eut il dict que ce fut faict, & la couleuure tuee auec quelques autres qui y eſtoient auec elle: mais en ce faiſant ils deſcouurirent vn grand threſor que Yacut auoit caché là, lequel fut ſuffiſant pour payer les ſoldats. A quelque temps de là, il arriua encore à Emandu Daulé vn accident plaiſant & vtille tout enſemble, c'eſt que voulant vn iour faire faire quelque habillements pour ſa perſonne, il ſe fit amener vn tailleur d'habits, lequel eſtant deuant luy, au lieu de demander vne meſure, il demanda vn baſton, le tailleur qui auoit eſté celuy de Yacut, penſant que ce fut pour luy donner des baſtonnades, le ſupplie de luy pardonner, & que ſans cela il luy conſelleroit la verité, qui eſtoit telle, qu'il auoit en ſa maiſon dix-ſept coffres que Yacut luy auoit baillé à garder. Aly fit vn fort grand cas de ceſte bonne rencontre, & ayant enuoyé querir les coffres, ils furent trouuez pleins de brocardors, & toutes ſortes d'eſtoffes de ſoye de fort grande valeur, deſquelles le tailleur euſt auſſi ſa part.

Ce pendant que cecy ſe paſſoit en la Perſe, Nué fils de Nacere, par la mort de ſon pere auoit ſuccedé au gouuernement de Maurenahar, Karaſon, Nichabur, & autres terres voiſines.

d by Google

voiſines. Or Hamuyhé ce fameux Capitaine, duquel il a eſté faict mention cy deſſus, auoit eu quelques meſcontentements de Nué, & le voyant maintenant aſſis ſur le throſne Royal, & voulant taſcher de ſe vanger de l'iniure receuë, il s'eſtoit retiré ſecrettement de ſes terres: mais Nué luy eſcriuit de ſi gracieuſes lettres, & luy donna tant d'aſſeurance, que Hamuyhé retourna, auquel Nué donna le Gouuernement de Samarkand. Nué fit apres cela la guerre en pluſieurs endroicts par ſes Capitaines: mais preſque touſiours auec vn ſuccez infortuné: mais la fortune voulut eſprouuer luy meſme: car ayant faict Gouuerneur de la ville de Rey, vn nommé Aboaly, & ayant quelque ſubiect de meſcontentement de ceſtuy-cy, il luy enuoya pour ſucceſſeur Ebraham, Ben, Siniur. Dequoy Aboaly eſtant mal content, il ſe rebella contre Nué, lequel vint en perſonne contre luy: mais il fut vaincu deux fois, & l'autre s'en vint à Baxara, dans laquelle il entra, & la vouloit bruſler & razer rez pieds, rez terre, ſans les prieres qu'on luy fiſt de pardonner à ceſte pauure ville. Mais Nué ayant depuis recouuert ce qu'il auoit perdu, fit vn cruel & exemplaire chaſtiment à l'endroict de ceux qui s'eſtoient reuoltez: qui fut cauſe que pluſieurs le laiſſerent, & ſe rangerent du party de ſon ennemy. Emandu Daulé eſtoit alors en la ville de Scyras, auquel vindrent nouuelles que Mardauuege, au ſeruice duquel il eſtoit, auoit eſté tué par ſes eſclaues eſtant au bain. Sur cet aduis il depecha en diligence ſon frere Rokna Daulé Acem pour Hierach & Rey, deſquels il s'empara, & conferant auec Aboaly qui eſtoit mal auec Nué: ceſtuy-cy impetra du Calife l'inueſtiture de Karaſon, ce que le Calife ayant accordé, Aboaly s'en alla pour prendre poſſeſſion. A peu de iours de la Nue mourut de grande triſteſſe, comme on dit, laiſſant vn fils en ſon lieu nommé Abdul Malek.

Apres qu'Emandu Daulé eut enuoyé ſon frere Rokna Daulé Acem, comme il a eſté dict, pour ſa conqueſte de Hierach, il enuoya auſſi ſon autre frere Mohayzedu Daulé Achmet contre Kermon qu'il conquit, & y ayant mis de bonnes garniſons, il s'en alla contre Bagadet, laquelle ſe rendit par force, & dans laquelle il print le Calife Moſtachſy Abdula, auquel il fit arracher les yeux, & ayant regné quatre ans & quatre mois, ce qui aduint l'an de ſalut 447. & de l'Egire 334.

Motya Bila Fazel le XLIV. *Calife.*

Mohayzedu Daulé Achmet ayant ainſi fait creuer les yeux au Calife Moſtachſy, il mit en ſa place Motyah Bila Fazele fils de Moktader: En ce temps on recouura ceſte pierre, de laquelle il a eſté parlé cy deſſus, & que les Arabes auoient emportee à Cufa, mais elle fut encore vne autre fois apportee à la Mecque, donnant pour icelle autant d'or qu'elle eſtoit peſante: on eſtoit lors en l'an de ſalut 949. & de l'Egire 337.

Quand Emandu Daulé Ally tomba malade, & ſe ſentant proche de la mort, il fit venir Azudu Daulé ſon nepueu fils de ſon frere Rokna Daulé Acem, lequel il laiſſa en ſon lieu, car il mourut incontinent apres.

Au meſme temps moururent auſſi pluſieurs Princes, comme Vuax Maguir allant à la chaſſe, car vn ſanglier s'eſtant mis entre les iambes de ſon cheual, & l'ayant fait tomber ſe rua ſur luy, & le tua. Moezedu Daulé Achmet mourut auſſi en Bagadet. Acem Ben Feruzan en Tabarſtam, Kafur Hachidy au Caire, & l'Empereur de Conſtantinople Aboaly Ben Mahamed Ally en Bokara, & en Damas Seyf Daulé l'an neuf cens cinquante & ſept, & de l'Egire trois cens quarante cinq. Il y eut par tout le Karaſon Koeſtam, & pluſieurs autres terres de la Perſe vne grande & vniuerſelle peſtilence: & outre ce il y auoit la plus grande confuſion qui ſe ſoit peut eſtre iamais veuë iuſques alors, parce que tous s'offencerent, & tous craignoient, & perſonne n'eſtoit en ſeureté durant ce trouble vniuerſel qui dura quelques annees. En l'an neuf cens ſoixante & deux, & de l'Egire trois cens cinquante. Abdul Malex fils de Nué iouſtant à cheual (car les Perſes s'exercent fort ſouuent à la iouſte) il tomba de ſon cheual & mourut, ayant regné ſept ans & ſix mois, en la place duquel ſucceda Manſur ſon frere, lequel auoit de ſon viuant pour Vvizir vn nõmé Albataquin, lequel s'opoſa à l'eſlection de Manſur autant qu'il luy fut poſſible, mais le party de Manſur preualut, & Albataquin eſtant accompagné de trois mille ſoldats, qui combattirent contre luy ſur les confins de Balx, & furent deffaicts, il y enuoya encore pour la ſeconde fois: Mais ceux cy ne furent pas mieux fortunez que les autres: de ſorte que Manſur voyant le bon ſuccez de ceſtuy-cy tourna les armes contre Hierah & la ville de Rey: Rokna Daulé Acem qui la poſſedoit, ſe mit auſſi toſt en campagne, enuoyant cependant ſon fils auec de belles trouppes faire des courſes en la Prouince de Karaſon, pour diuertir Manſur le Capitaine general de l'armee. Rokna Daulé Acem s'appelloit Chamguir, lequel eſtant mort de maladie, on donna ſa charge à Abul Ocen. Ceſtui-cy voyant tant l'vn que l'autre Prince diſpoſé à la paix, on cõmença d'en traitter: & en fin fut concluë à condition que Rokna Daulé payeroit de tribut par chacun an cinquante mille deniers d'or qui ſont 220000. ducats: & pour plus grande aſſeurance de cet accord Manſur print pour femme vne niepce de Rokna-Daulé fille d'vn ſien frere: ce qui aduint l'an de ſalut neuf cens ſeptante cinq, & de l'E-

gire trois cens ſoixante trois, auquel mourut le Calife Motyah-Bila d'vne grande paraliſie, ayant regné vingt neuf ans, & ayant laiſſé auparauant le gouuernement à vn ſien fils nommé Tayaha Abdel Carim. Il mourut à dix mois de là. Et quant à Manſur il mourut deux ans apres, à ſçauoir l'an de ſalut neuf cens ſeptante ſept, & de l'Egire trois cens ſoixante cinq, ayant regné quinze ans, laiſſant pour ſucceſſeur ſon fils Nué.

Tayaha Abdel Carim XLV. *Calife.*

Tayaha Abdel Carim fils de Motyah paruint ainſi au Califat par la mort de ſon pere, comme il a eſté dit, durant le regne duquel ou pluſtoſt l'ombre de la Royauté d'iceluy, car les Califes commencerent à n'eſtre plus Seigneurs que de nom, pluſieurs choſes notables aduindrent en la Perſe. Deux ans apres qu'il fut Calife mourut Rokma-Daulé, qui declara ſon fils Azudu-Daulé pour Roy de Hierak, lequel accreut grandement ſon Royaume.

Quant à Nué Ben Manſur qui auoit ſuccedé à ſon pere à celuy de Maurenahar: il trouua aſſez dequoy s'exercer, d'autant qu'encore qu'Abataquin, lequel il auoit ſubiect de craindre, fut mort, Kabus fils de Chamguir Capitaine de ſon pere Manſur ſe reuolta, & print les prouinces de Gerion, & de Tabarſtam.

Au meſme temps auſſi il y eut de grands differends, Azudu-Daulé, & Fakoro-Daulé ſon frere, contre lequel Azudu-Daulé leua vne armee, & contraignit Fakoro de s'enfuir en la Prouince de Kabus, qui le receut & traitta auec beaucoup de courtoiſie & de reſpect, luy offrant ſa perſonne & tout ce qu'il auoit pour ſon ſeruice. Azudu-Daulé marry de cette accointance marcha contre eux, les vainquit, & recouura Gerion & Tabarſtam: de ſorte que Kabus & Fakoro-Daulé furent contraints d'auoir recours à Nué Ben Manſur, lequel leur donnant du ſecours, ils retournerent contre Azudu-Daulé, & recouurant Gerion le forcerent de ſe retirer dans vne fortereſſe, laquelle ils aſſiegerent, mais comme ce ſiege eut deſia duré deux mois, les aſſiegez ſentans leurs munitions leur deffaillir, prindrent intelligence auec vn des Capitaines de ceux de dehors, auquel ils donnerent bonne ſomme de deniers, pourueu qu'il voulut eſtre à leur deuotion, & s'eſtans accordez entre eux de ce qu'ils auoient à faire, ils prindrent le temps que les aſſiegeans y penſoient le moins, & firent vne ſortie ſur eux du coſté où eſtoit ce Capitaine qu'ils auoient corrompu, lequel commença auſſi toſt à fuyr auec ce qu'il auoit de troupes ſoubs ſon commandement, ce qui donna l'eſpouuante à tout le reſte qui ſe mit en fuitte, & la place deliuree par ce moyen du ſiege: ce que ſçachant Nué qui eſtoit lors en Nichabur, ayant ſçeu la diſgrace de ſes alliez, il commanda à Abul Ocem ſon Vvazir de leuer vn bon nombre de gens de guerre pour marcher contre Azudu-Daulé: mais ceſtuy-cy ſe ſentant le plus foible, il euita le combat. Fakoro Daulé mourant depuis, ſon frere vint à eſtre Seigneur de toutes ſes terres.

En ce temps mourut auſſi Abu Ocem Vvazir de Nué, la mort duquel eſt remarquable.

C'eſt que ceſtuy-cy voulant auoir la compagnie d'vne ſienne eſclaue qu'il aymoit extremement comme il eſtoit auec elle il mourut ſubitement: ce qui donna de l'eſpouuante à tous pour la nouueauté du cas. Il laiſſa deux fils, l'vn nõmé Boaly qui luy ſucceda en la charge & gouuernement de Karaſon & Nichabur: l'autre appellé Faech, à qui Nué donna le Vvazirat de Hyerak, leſquels par enuie & ialouſie des vns des autres s'armerent tous deux, & ſe firent la guerre.

Mais Boaly ayant eſté plus diligent que ſon frere marcha auſſi le premier contre luy à Bokara, lequel s'enfuit à Maruuo, où il aſſembla ſes forces de toutes parts: ce que ſçachant Nué il enuoya contre eux Innahak & Bakturun deux de ſes Capitaines pour faire venir Boaly à la raiſon. Ceux-cy ſuiuant ce commandement, le pourſuiuirent & le defirent, le contraignant de s'enfuir à Balk, & de là à Tremed, d'où il eſcriuit à Bokrakham Roy de Turqueſtam, l'incitant à la guerre contre Nué.

Durant toutes ces diſſenſions, Aboaly Ben Ocem eſcriuit à Nué, luy demandant pour la recompence des ſeruices ſignalez que luy & les ſiens luy auoient faits à luy & à ſes anceſtres, le gouuernement ſupreme ſur toutes les terres de Karaſon & Maurenahar: ce que Nué luy accorda ſans grande difficulté, à condition de les tenir comme ſon vaſſal.

Mais Aboaly ſe voyant en poſſeſſion de ces terres, ſe comporta par apres en Tyran: dequoy ayant eſté pluſieurs fois excité à deſiſter, & à ſe moderer: il ne fiſt non ſeulement aucune reſponce à ce qu'on luy mandoit, mais ſe preparant ſecrettement à la rebellion, il eſcriuit à Bokraxan Roy de Turqueſtam, luy perſuadant qu'eux deux enſemble vinſſent courir ſur les terres de Nué, & qu'ils partageaſſent apres entre eux ce qu'ils auroient conquis.

Le Turqueſtan trouua ceſte propoſition ſi à propos, qu'il mit incontinent vne armee en campagne. & auſſi fit Aboaly, & ainſi commencerent tous deux à faire de grands rauages aux terres de Nué, lequel auoit auſſi armé de ſon coſté, donnant la charge de ſon armee à Innabak, qui auoit vaincu Faech, lequel preſenta le combat aux autres, auquel il fut vaincu & enuoyé priſonnier au Turqueſtam.

Nué ſçachant

Digitized by Google

Nué ſçachant ceſte perte, & ſe voyant reduit à l'extremité, taſchant de faire ſes amis de ſes ennemis, ſe reconcilia à Faech, & auec toutes les careſſes & compliments qu'il peuſt, l'auoit rangé, ce luy ſembloit à ſa deuotion: de ſorte qu'il l'enuoya à la deffence ne Samarkand, où eſtant arriué il ſçeut que Boktakham venoit contre luy, il ne ſe voulut point deffendre, ains abandonna la terre, & s'en alla à Bokara en deſpit de Nué, lequel il publioit l'auoir beaucoup offencé.

Ceſte trahiſon fit perdre courage à Nué, lequel ne voyant aucun moyen de pouuoir s'oppoſer à la puiſſance de ſon ennemy, luy abandonna ſon Royaume, & ſortit d'iceluy. Boktakham ce pendant ſe ſaiſit de Samarkand, & de là paſſa à Bokara, où Faech ſe ioignit à luy, & Boktakham l'enuoya auec vne armee contre Balk, & terres dependantes d'icelle. Nué cependant le plus ſecrettement qu'il peuſt paſſa le fleuue de Gehun, & ſe miſt aux enuirons de Hamulchet, où pluſieurs de ſes ſubiects leſquels le cherchoient arriuerent autour de luy par diuers chemins, ſi que le nombre croiſſant de iour à autre commençoit deſia à faire vn corps d'armee: dequoy Nué commença d'auoir quelque eſperance d'vn meilleur ſuccez, & pour eſprouuer toutes choſes il eſcriuit à Aboaly luy repreſentant les biens & les aduantages qu'il auoit receus de luy, luy en promettant encore de plus grands s'il ſe vouloit conuertir & retourner à ſon ſeruice. Mais Aboaly ne luy reſpondit qu'auec des eſperances feintes & diſſimulees, cherchant cependant moyens comment il le pourroit tuer.

Durant ce temps Baxtakhon deuint malade, & ayant eſté penſé ſans qu'on y veiſt aucun amandement, par le conſeil des Medecins il s'en retourna au Turqueſtam, eſperant de pouuoir mieux recouurer ſa ſanté en ſa patrie, mais le mal croiſſant de iour en iour, il mourut par le chemin: ce que ceux de Bokara ayans ſçeu, ils ſortirent ſur ſon armee, laquelle eſtant ſans chef fut deſconfite, & firent de leurs ennemis vn merueilleux carnage, & vn tres-grand & riche butin qu'ils eurent de leurs deſpouilles. Alors Nué ſe ſeruant d'vne ſi bonne occaſion, s'en retourna en ſon Royaume, auquel il fut receu auec vn vniuerſel conſentement.

Aboaly voyant la mort du Roy de Turqueſtam, delibera de ſe vanger ſous la puiſſance de Nué, ce qu'ayant entendu Faech ſon frere, bien qu'il fut ſon capital ennemy, il taſcha de le diuertir de ceſte deliberation, comme il fit s'accordans eux deux de faire la guerre enſemble à Nué, lequel auparauant tous ces ſouſleuements auoit enuoyé en l'Inde, pour faire nouuelle conqueſte, vn ſien Capitaine nommé Sabutaquin, lequel eſtoit à l'heure de retour, riche & victorieux, ayant acquis la reputation d'vn homme rare & tres-experimenté aux armes. A ceſtui-cy Nué donna la charge de ceſte guerre, & ayant faict la plus grande leuee des ſoldats qui luy fut poſſible, auec ceux que l'autre auoit deſia, il l'enuoya à Caznehen contree celebre en Karaſon.

Aboaly ſçachant les preparatifs qu'on faiſoit contre luy, & deſirant preuenir ſes ennemis par quelque heureux ſuccez, rechercha l amitié de Fakoro Daulé qu'il gaigna par le moyen des riches & precieux preſents qu'il luy fit. Cependant Nué & Sabutaquin ſortirent de Nichabur, cherchans Aboaly, accõpagnez encore des Gouuerneurs de Balk, Gerion & Gergeſtam.

Quant à Aboaly il auoit receu quelques compagnies de vieux ſoldats, que luy auoit enuoyees Fakoro Daulé que Darab Kabus auoit ioints auec vne puiſſante armee, & ainſi ſortans de Hierak, les deux armees ſe cãperent vis à vis l'vne de l'autre, où ils ne furent pas long temps qu'ils ne vinſſent à la bataille.

Aboaly diſpoſa ainſi la ſienne, il donna l'aiſle droicte à Faech, & à vn ſien autre frere appellé Abalcacem Ben Samur la gauche: quant à luy il ſe mit au milieu.

Quant à celle de Nué, les pointes de ſa bataille furent données à ſes meilleurs Capitaines, mais Amir Sabutaquin & Seyfa Daulé ſe mirent au milieu: les deux armees s'eſtans ainſi affrontees, chacun fit merueille de bien combattre de ſon coſté, mais ceux de Nué firent vn tel deuoir, qu'ils forcerẽt les aiſles de la bataille de Aboaly de tourner le dos, ce qui augmenta tellement le courage à leurs ennemis, qu'auec tout le gros de leur armee ils donnerent dedans le reſte, auec telle impetuoſité qu'ils leur firent perdre leurs rangs, & en fin prendre la fuitte.

En ce meſlange Darab Kabus quittant le party de Aboaly ſe rangea de celuy de Nué: ce qui ayda bien encores à acheuer de deſfaire ceſte armee, laquelle taillee en pieces en partie, le reſte fort mal mené, ſe retira comme il peuſt à Nichabur.

La victoire ainſi acquiſe, & les deſpouilles qui furent fort grandes partagees, Nué fit ſon Capitaine general Mahumud, fils de Amir Sabutaquin, à la requeſte meſme de ſon pere. Et quant à Nué, il s'en alla à Bokara, Sabutaquin à Gaznehem, Mahamund à Nichabur, & quant aux freres de Aboaly & Faech, ils s'en allerent à Gerion de la domination de Fakoro Daulé, qui les receut, & traicta auec beaucoup de bien veillance: toutesfois ils ſe comporterent ſi mal en toutes choſes, qu'ils ne demeurerent pas long temps en ſa grace, dequoy s'appercevant

Aboaly, ingrat & meſcognoiſſant qu'il eſtoit des biens faicts qu'il auoit receus de Fakoro, il rechercha les moyens de le tuer. A quoy ne voulut point conſentir Faech, au contraire il le diuertit autant qu'il peuſt de ce deſſein, luy conſeillant de ſe ruer pluſtoſt ſur celuy de Nichabur, & le ſurprendre auparauant que l'autre euſt recogneu leur deſſein, duquel toutesfois ſe deffiant, il enuoya demander ſecours au Roy, & à ſon pere: mais auparauant qu'il fut arriué, ces deux cy auoient deſia combattu contre luy, l'auoient vaincu, & chaſſé de la Prouince. Ce que ayant ſçeu Sabutaquin, leua des trouppes auec la plus grande diligence qui luy fuſt poſſible, & partit de Siſton pour s'en venir à Nichabur, & rencontrant Aboaly à Thus, il le combattit, mais comme ils eſtoient au plus fort du combat, Mahamud ſuruint auec vne nouuelle armee qu'il auoit aſſemblee, & donnant à dos de ſes ennemis, en fit vn terrible maſſacre, prenant captifs preſque tous ceux qui reſterent en vie. Et quant aux deux freres, ils ſe mirent auec grande difficulté dans Calat, place merueilleuſement forte, & de là accompagnez de quelques vns des reſtes de leur desfaicte, ils paſſerent à Marvvo, où eſtans ils s'efforcerent d'obtenir pardon de Nué, lequel accorda à Aboaly, ſoubs condition qu'il ne ſortiroit point de Gerinia, ſans ſon expreſſe permiſſion: à quoy il s'accorda contre la volonté de Faech, lequel ſe retira vers Ilechxan Roy de Turqueſtan, qui auoit ſuccedé à Boxraxan.

Or il y auoit vn Abu Abdula Gouuerneur de Korrazm, qui eſtoit ennemy de Aboaly. Ceſtui-cy donnant vn aſſaut à l'improuiſte à Geriania, l'emmena priſonnier. Le Gouuerneur de Geriania qui l'auoit en garde par le commandement du Roy Nué, aſſembla ſes forces, & s'en alla à Kat où eſtoit celuy de Korrazm, le print priſonnier, & deliura Aboaly, & retourné qu'il fut en ſa Prouince, il mit le Gouuerneur de Korrazm en priſon. Et quant à Aboaly, il le traicta fort humainement, banquetant tous les iours auec luy. Et vn iour entre autres comme ils auoient deſia biẽ beu, Mahamum qui eſtoit Gouuerneur de Geriania, fit tirer de priſon le Gouuerneur de Karrazm, & luy fit trancher la teſte. Cela eſtant ainſi paſſé, il eſcriuit le tout à Nué, luy demandant pardon pour Aboaly, lequel reſpondit qu'il y auoit deſia long temps qu'il luy auoit pardonné, luy enchargeant de le luy enuoyer, d'autant qu'il auoit quelques affaires d'importance à luy communiquer: Mahamum l'enuoya, mais auſſi toſt qu'il fut à Bokara, Nué le fit mettre en vne eſtroicte priſon, où il mourut. Quant à Faech ſon frere, qui s'eſtoit retiré vers Ilechxan, il le perſuada de faire la guerre à Nué, lequel ayant eu aduis de tous leurs deſſeins, manda à Sabutaquin qu'auec les compagnies d'ordonnances qu'il auoit, qu'il les deuançaſt entre Kehx & Necaf, enioignant auſſi à ſon fils Mahamum qui eſtoit à Nichabur, d'aller trouuer ſon pere auec le plus de forces qu'il pourroit, enuoyant à ces deux cy encores de belles trouppes, ſi que le tout eſtant aſſemblé en vn, ils auoient lors vne puiſſante armee. Ce que ſçachant le Roy Turqueſtan, voyant qu'il n'y faiſoit pas bon pour luy, traicta d'accord, lequel Nué ne refuſa point, pour le moyen duquel on donna le gouuernement de Samatkand à Faech. Ce fut par le moyen de ceſte paix que tous ces troubles furent appaiſez, en l'an de ſalut 996. & de l'Egire 385. Nué demeura paiſible iuſques à ſa mort, qui aduint deux ans apres, ſçauoir l'an de ſalut 998. & de l'Egire 387. ayant regné vingt deux ans, & laiſſant pour ſucceſſeur ſon fils Abul Hares Manſur.

Tandis que ces choſes ſe paſſoient ainſi à Vſbek, Maurenahar & Karaſon, le bas pais de la Perſe, ne demeuroit pas oyſif, d'autant que les Daules, deſquels il a eſté parlé cy deſſus, (qu'on a laiſſé de propos deliberé en arriere, pour ne s'embroüiller point dans ceſte multiplicité d'affaires, & donner plus d'eſclairciſſement à ceſte narration) continuans leurs remuemens, la trauaillerent fort, par ce que Azudu Daulé, auquel eſtoit arriué ce que nous auons dict, ſuccedant au Royaume enuoya Abul Fauares ſon fils à Karaſon, pour tenir en ſon deuoir vn ſien Gouuerneur qui s'eſtoit reuolté, duquel il demeura victorieux. En ceſte ſaiſon mourut Moeze du Daulé Roy de Bagadet, frere de Azudu, en la place duquel fut mis Naxtear ſon fils, auquel le pere enchargea deuant que de mourir, qu'il ſuiuit en toute choſe le conſeil de ſon oncle, & des prudens Vvazirs qu'il luy laiſſoit. Mais ceſtui-cy fit tout autrement qu'on ne luy auoit enchargé, car il donna ſubiect à Subataquin, & depuis à Albataquin, d'entrer dans ſes terres auec grande compagnie de Turcs, leſquels eſtant arriuez à Vvacet, le mirent en grãde deſtreſſe. Baxtear demanda ſecours à Azudu, lequel y vint en grande diligence, combattirent les Turcs & les mirent en route, les pourſuiuans iuſques à Bagadet, où ils furent aſſiegez par Baxtear. Et apres auoir faict choſes merueilleuſes pour la deffence, forcez de la neceſſité, ils laiſſerent la cité, & s'en allerent auec le Calife à Tecrit peuple de Diarbox ſur le riuage du fleuue Tygris: ſi que la ville vint en la puiſſance de Baxtear qui fit retourner le Calife, & la luy conſigna. Azudu Daulé eut beaucoup d'ennuy de tout cecy, de ſorte qu'il ſe ſaiſit en fin de la perſonne de ſon nepueu, le mit en priſon, de laquelle il le deliura toutesfois incontinent apres.

Ces affaires ainſi mis à fin, Azudu Daulé fit marcher ſon armee entre Hierax d'Arabie, & Baxtear le voyant abſent, entra auſſi toſt en ſes terres où il fit vn fort grand rauage, ce que ſon

oncle ayant

Digitized by Google

oncle ayant ſçeu à ſon retour, Baktear fut contrainct de ſe retirer à Moſul grande Cité en Diarbek (que pluſieurs tiennent eſtre Niniue) elle eſtoit lors gouuernee par vn nommé Abuſaleb, lequel auec vne armee de vingt mille combatans ſe vint ioindre à Baktear, & rencontrerent Azudu Daulé à Tecrit qui les vainquit. Abuſaleb s'enfuit, & Baktear fut prins, auquel ſon oncle fit trancher la teſte, aagé de 63. ans, & ayant tenu le Royaume vnze ans, & quelques mois. Apres cela la contree de Moſul ſemblant fort bonne (comme elle eſt) à Azudu Daulé, il s'arreſta en icelles, auſquelles il en adiouſta pluſieurs autres, l'an de ſalut 980. & de l'Egire 368. & enuoya r'edifier Bagadet, qui eſtoit quaſi ruinee des guerres paſſees, deſchargea les peuples de pluſieurs tributs qu'ils ſouloient payer, fit ouurir pluſieurs puits par les chemins, ſe monſtra fauorable aux Sages de ſa ſecte, aux Philoſophes, Medecins & Poëtes qu'il recogneut exceller les autres, donnant permiſſion aux Chreſtiens qui eſtoient en ſes terres, qu'ils edifiaſſent des Egliſes, leur aydant à vne partie des frais à ſes deſpens. En l'an de ſalut 982. & de l'Egire 371. il fit baſtir vn fort bel Hoſpital à Bagadet, qu'il dota d'vne groſſe rente : & à Scyras vn autre non moindre que ceſtui-cy, puis ayant faict pluſieurs autres choſes dignes de memoire, & d'vn bon Prince, il tomba malade d'vn mal qu'ils appellent Sara, qui eſt vn eſpece de manie, & mourut l'an de ſalut 983. & de l'Egire 372. ayant regné 34. ans, laiſſant trois fils, Scerfa Daulé, Scams Daulé, & autrement Abulganiar Marſabane, & le troiſieſme Bahao Daulé. Les deux premiers diuiſerent entre eux les terres, ſans demeurer toutesfois contens. Scerfa Daulé s'en alla en la Perſe, & Scams Daulé à Bagadet, lequel prit Scerfa en vne entreueuë qu'ils eurent enſemble: mais il mourut bien toſt apres, l'an de ſalut 990. & de l'Egire 379. Cela fut cauſe qu'on tira de priſon ſon frere Scams Daulé, ou Abul Ganiar Marſabane, & fut mis en ſa place : Ceſtui-cy s'aſſocia au Gouuernement de ſon ieune frere Bahao Daulé : mais ayant eu quelque different enſemble, ils en vindrent en fin aux mains, & Scams Daulé luy fit la guerre auec vn Boaly Ben Hoſtad Hormoz qui le pourſuiuit en toute rigueur : mais lors qu'il auoit le moins d'eſperance d'aucun ſecours, il luy vint nouuelles que les ſoldats ayant demandé vne paye à Scams Daulé, & luy leur ayant refuſee, ſe mutinerent, ſi qu'ayans pris par eſcalade vne forteresſe, où il y auoit dedans quatre fils, & quelques parents de Baxtear, ils les tirerent de là, & s'eſtans ioincts à eux quelques autres troupes, ils donnerent vn aſſaut à Scyras, où eſtoit Scams Daulé, qui print auſſi toſt la fuite : mais ils le ſuiuirent, & fut pris à Dudmon, à deux farſanges, ou lieuës de la Cité, en laquelle on le ramena, & le firent mourir auec ſa mere, apres auoir eſté Roy neuf ans & huict mois, l'an de ſalut 991. de l'Egire 380. auquel Bahao Daulé ſucceda ſans aucune controuerſe. Alors eſtoit Roy de Gerion, comme il a eſté dit, Faxoro Daulé, qui fit la guerre contre vn nommé Sahay d'Hebad, plus riche d'argent que d'hommes, lequel il vainquit, & fut Seigneur de ſon threſor, puis ayant terminé ceſte guerre, & pluſieurs autres qui ne furent pas de petite duree. S'en eſtant allé en l'an de ſalut neuf cents octante-neuf, & de l'Egire trois cents ſeptante-huict, en Tabarax vne ſienne forteresſe, eſtant vn iour à table il mangea auec tel excez d'vne vache ſalee qu'on luy auoit ſeruie, & ſur le champ vne ſi grande quantité de raiſins, que cela luy cauſa vne telle douleur d'eſtomac, qu'il en mourut dans peu d'heures, eſtant fort peu regretté à cauſe des tyrannies qu'il auoit exercees en ſa vie.

Aux nouuelles de ceſte mort, il y eut vne telle confuſion & reuolte en la ville, qu'on n'euſt pas ſeulement le temps de l'enſeuelir, iuſques à ce que l'exceſſiue puanteur de ce corps mort les forcerent de les mettre en terre. Il eut trois fils, l'aiſné deſquels, & de ſa mere Suyda, il ſera parlé en ſon lieu, Bahao Daulé ayant dõc ſuccedé au Royaume, print pour principal Capitaine & conducteur de ſes armees Boaly : ce Capitaine qui faiſoit la guerre pour ſon frere, auquel il donna la charge de le faire ſortir de Perſe, les fils de Baxtear, deſquels le plus grand appellé Abu Nacere, s'en alla à Kermon auec quelques troupes qu'il auoit, ſurprenant de ſorte le Gouuerneur de ceſte contree, qu'il le contraignit de l'abandonner, & s'empara de ſes terres là. Bahao Daulé enuoya contre luy Mouſex, qui le combattit, & deſconfit : & comme il s'enfuyoit, vn ſien ſeruiteur ſe mit au deuant de luy, qui luy paſſa l'eſpee au trauers du corps, laquelle mort luy auoit eſté prognoſtiquee long temps auparauant: Mouſex mit par tout des Gouuerneurs, auſquels on pouuoit auoir de la confidence, & content de ſa victoire, il s'en retourna vers le Roy, qui le receut auec beaucoup d'honneur: mais eſtant calomnié par ſes ennemis, il fut pris le meſme iour, & peu de temps apres on le fit mourir, Bahao Daulé le premier an de ſon regne depoſa le Calife Tayha Abdelcarim Ben Muria, ayant iouy de ſon Califat dixſept ans & deux mois. En telle maniere eſtoit lors reduict l'Eſtat de ceſte Principauté, que luy qui ſouloit commander aux autres, eſtoit lors commandé de tous. Boaly mourut auſſi à Bagadet, l'an de ſalut 1012. & de l'Egire 401. Bahao Daule mourut vn an apres, ayant veſcu quarante deux ans & neuf mois, & regné vingt quatre.

Kader Bila Hamed. XLVI. *Calife.*

Encores que les affaires du Califat fuſſent d'ores-en-auant reduites à tel eſtat, que ces Prin-

ces n'auoient plus que le nom, & que leur commandement fut pluſtoſt à leur maniere pour les choſes ſpirituelles, n'ayans authorité que celle que les Princes qui regnoient alors leur donnoient, ayans meſme perdu cét ombre de puiſſance temporelle, qu'ils s'eſtoient conſeruee iuſques à ces Daules, deſquels nous auons faict mention cy-deſſus: toutesfois d'autant que tout commençoit par eux, & que Mikond meſme, & Teixiere les mettent touſiours au rang des Princes, ceſte ſucceſſion perſonnelle ſeruant touſiours d'vne regle plus aſſeuree, qui oſte toute confuſion: Nous auons ſuiuy le meſme ordre, ioinct les grandes confuſions & remuemens qui regnerent en la Perſe durant ce ſiecle, qui font perdre bien ſouuent la trace de leur Chronologie, & au moins en ces Califes trouue touſiours le nom. Bakao Daule ayant donc depoſé le Calife Tayha Abdelcarin, il donna ſa place à Kader Bila Hamed, fils de Ezach, fils de Moktader. Sous le nom de ceſtui-cy, voicy comme les choſes ſe paſſerent.

Fakorodaule Roy de Gerion eſtant mort, comme vous auez peu voir par l'excez qu'il auoit faict, ſon fils Maiududaule luy ſucceda, lequel bien qu'il n'eut que trois ans, fut proclamé Roy. Sa mere Sayda gouuerna pour luy, qui eſtoit femme d'vn fort grand entendement, & qui luy ſeruit beaucoup, pour maintenir ce Royaume en paix & en proſperité durant le bas aage de ſon fils. Mais comme il fut deuenu grand, il voulut diſpoſer du Royaume à ſa fantaſie, & mettre des Gouuerneurs de ſa main, tels qu'il luy plaiſoit, ſans l'aduis, ny le conſeil de ſa mere: dequoy elle eſtant mal contente, ſe retita en la forteresſe de Tabarak. Or ſon fils auoit fait vn Aboaly ſon Vazir contre la volonté d'elle. Ceſtui-cy craignant donc qu'elle ſortit du Royaume, fut cauſe de troubler tout, ayant mis des gardes par les chemins pour la retenir. Mais cela ne peuſt pas empeſcher ceſte Princeſſe de ſortir d'icelluy, & de ſen aller à Kufeſtam, de laquelle eſtoit Gouuerneur Babre Acem Nuyhe, qui la voyant, & s'eſtant informé comme les choſes s'eſtoient paſſees auec ſon fils, leua de grandes forces qu'ils conduiſirent eux deux, & allerent de compagnie trouuer Maiududaule, ainſi s'appelloit le fils de Sayda, & ſon Vazir Aboaly, les vainquirent, & les prindrent captifs, Maiududaule eſtant en la ville de Rey, ſi bien que le Royaume vint vne autresfois au pouuoir de Sayda, qui le gouuerna auec vne grande prudence & conſeil.

En ce tẽps regnoit en Karaſon & Maurenahar Mamud Gaſney, cõme il ſe dira en ſon lieu, lequel ayant faict ſentir ſes armes victorieuſes par tous les Royaumes circonuoiſins, enuoya des Ambaſſadeurs à Sayda, luy demandant qu'en ſon Royaume il ne courut autre monnoye que la ſienne, & que celle qui s'y forgeroit fut faite en ſon nom, & marquee de ſes armes, luy donnant à entendre, que faiſant autrement, il auroit ſuject de ſe meſcontenter. Elle auec vne aſſeurance virile, luy fit reſponce que ſi ſon mary viuoit, qu'elle craindroit grandement ſes menaſſes, à cauſe qu'eſtant hommes tous deux, ils ſe pourroient rencontrer, mais qu'eſtant maintenant veufue, qu'elle eſtoit certaine & aſſeuree, qu'il ne voudroit point tant abaiſſer ſon genereux courage que de l'offencer. Ce qui eut le pouuoir pour lors de l'appaiſer. A quelques iours de là elle pardonna à ſon fils Maiudu Daule: mais elle ne luy donna pas l'entier Gouuernement du Royaume, donnant au ſecond nommé Scams Daulé le Gouuernement de Amadon, & le troiſieſme qui auoit le nom Abuiafar, elle le mit en Hiſphaon, ſi bien que ceſte Royne conſerua ſon Royaume en paix & tranquilité iuſques à ſa mort, qui aduint en l'an de ſalut 1030. & de l'Egire quatre cents & vingt, laquelle y apporta bien toſt vn grand trouble, par ce que le Sultan Mamud Gazney fit marcher ſon armee contre Hierak, & eſtant arriué à Mazandaron Manucher fils de Kabus, neueu de Vvax Manguir, duquel il a eſté faict mention ailleurs, tenant ſon Eſtat pour aſſeuré pendant qu'il ſeroit en ceſte compagnie, s'en retourna en ſes terres, ſortant du camp ſans la licence de Mamud: mais craignant que l'autre en fut offencé, il taſcha de l'appaiſer auec pluſieurs grands & riches preſens, qu'il luy enuoya, pluſieurs veſtemens pour les ſoldats, & quatre cents mille deniers d'or monnoyez, qui ſont enuiron ſix cents mille ducats. Mais d'autant qu'il y a long temps que nous n'auons rien dict de Karaſon, il ſera bien à propos de reprendre le fil de celle narration, & voir ce que l'on faiſoit, ce pendant que ces choſes ſe faiſoient ailleurs.

Comme donc il a eſté dit par la mort de Nué, ſon fils Abul Hares Manſur luy ſucceda au Royaume. Ceſtui-cy eut pour Capitaine General Bakturun, contre lequel Abul Ilec Kan Roy de Turqueſtan luy fit la guerre, comme il auoit faite au pere, & arriué à Samar Kand, Faech qui eſtoit Gouuerneur ſe ſubmit à luy, lequel auec des forces ſuffiſantes pour l'execution de ſon deſſein, s'en alla contre Bazara, où eſtoit Manſur, qui abandonnant la Cité s'enfuyt, & paſſa de l'autre coſté du fleuue Amuye. Faech entra dans la ville, aſſeurant les habitans qu'il ne venoit pour offencer le Roy: mais pour luy faire ſeruice, & le ſecourir: ſi qu'il le fit retourner vne autre fois, & eſtant bien aſſeuré que telle eſtoit l'intention de Faech, il luy donna la charge de Baktuſun, & à Baktuſun le Gouuernement de Karaſon.

En ce

En ce temps mourut Sabutaquin, qui fut encores vn ſuject de nouueaux troubles entre ſes enfans Mamud, & Iſmaël : ſi bien qu'Iſmaël fut contrainct de s'enfuyr. Apres cela Mamud s'empara de Karaſon, d'où il eſtoit Gouuerneur, l'ayant vſurpé ſur Baktuzun à qui le Roy l'auoit donné : dequoy il ſe plaignit à ſon Prince par lettres, le ſuppliant par ſon authorité de le remettre en ſon Gouuernement. Ce qui fut faict, & on donna pour recompence à Mamud le Gouuernement de Balk, Tremed, & Herat: dequoy Mamud n'eſtant point content, il fit vne leuee de gens qu'il fit marcher contre Nikabur, où le Roy eſtoit, qui ne ſe tenant point ſur ſes gardes, fut contrainct de s'enfuyr, ne ſe tenant point aſſeuré dans ceſte cloſture. Toutesfois Mamud craignant le nom de rebelle, ne paſſa point plus outre ſur ce nouueau remuëment. Il eſtoit venu vn des ſujects du Roy Manſur, nommé Maktuzun, ſi bien que ce Prince ſe voyant appuyé s'en retourna de ſa fuite. Or ceſtui-cy ſe plaignit à Faech, que le Roy ne l'auoit point traicté auec l'honneur qu'il eſperoit, Faech prenant occaſion de luy ouurir ſon cœur, luy deſcouurit de quel pied il marchoit auec Manſur, & ſa mauuaiſe volonté en ſon endroict : ſi bien que ces deux-cy s'accordans enſemble conſpirerent contre leur Roy, & donnerent ſi bon ordre à leur entrepriſe, qu'en vn banquet ils luy creuerent les yeux, mettant pour Roy en ſa place vn ſien ieune frere nommé Abdel Malk, n'ayant regné qu'vn an & ſept mois: Mamud d'ailleurs ſçachant cét accident, leua des forces de toutes parts, pour aller contre les traiſtres, leſquels eſtans ſurpris furent contraincts de ſe ſauuer Bakteſun, à ſçauoir à Nichabur, le Roy auec Faech vers Bokara, & Abul Kacem Siniur à Koeſtam, ſi qu'en ce faiſant Mamud demeura ſeul Seigneur de Karaſon, contre lequel les autres s'armerent, & s'eſtans vnis enſemble eſtoient preſts de ſe donner iournee pour combattre : mais la mort de Faech qui ſuruint là deſſus, en empeſcha l'euenement. Ilech Kan Roy de Turon, ou Turqueſtam aduerty de tous ces remuëmens, leua vne puiſſante armee qu'il fit aduancer à Bokara, d'où il fit entendre au Roy Abdel Malek qu'il deſiroit le ſecourir, & qu'il eſtoit venu là pour cét effect : ce que le pauure ieune Prince croyant legerement, luy enuoya les meilleurs de ſes Capitaines pour le remercier, leſquels Ilech fit prendre auſſi toſt priſonniers, ce qui eſtonna tellement Abdel Malek, qui ne cherchoit que quelque lieu pour faire vne retraicte, & ce pendant il ſe cacha le plus ſecrettement qu'il peuſt. Mais Illech eſtant entré dans la ville, mit des gardes ſur tous les chemins, aux portes, & aux murs, puis fit faire vne recherche par la ville, en laquelle on trouua Abdel Malek, lequel fut enleué de là, & enuoyé à Vskand, où il mourut en priſon : ſes ſujects mirent en la place vn ſien ieune frere, lequel regna fort peu de temps Cecy aduint l'an 1000. de noſtre ſalut, & 389. de l'Egyre, Ilech Kan ſe voyant en poſſeſſion de Bokara, prit le Roy Abul Hares Manſur, luy fit creuer les yeux, à ſes deux freres Abu Ebrahem Montecer, & Abu Yacub, tous deux fils de Nué, à ſes deux oncles encores, à ſçauoir Abu Zacharie, & Abu Salechk, & autres de la maiſon Royale, les mettans tous en priſons ſeparees des vnes des autres, où il y auoit des eſclaues du meſme Illech qui les ſeruoient, entre leſquelles il y en euſt vne qui s'affectionna à Abu Ebrahem Montecer, & deſirant le deliurer, elle le couurit vn iour auec ſon Chaudel (vn certain veſtement, duquel les femmes vſent pour ſe couurir, comme ce que nous diſons vne mante) & ainſi deſguiſé qu'il eſtoit, elle le tira de là, & le fit aller en la maiſon d'vne ſienne amie, où il fut caché quelque temps, iuſques à ce qu'en fin elles le laiſſerent aller, puis ſe retirant apres de Bokara, paſſa à Koarrazim, où il euſt bien toſt faict vne leuee de gens qu'il enuoya contre Bokara, ſous la conduite d'vn Capitaine nommé Arſalon Balu, qui combatant contre Taquin Capitaine de Illech Kan, le vainquit, & print priſonnier auec pluſieurs Caualiers de ſa compagnie.

Et quant à Arſalon Balu, il deſtruiſit toute la contree iuſques au petit Cantarey, à l'encontre duquel vint Taquin Kham, Gouuerneur de Samarkand pour Illech Kan, qui fut deſconfit auſſi bien que l'autre. Apres cela Montecer ſe retira à Bokara, où il fut fort bien receu de tous, & s'eſtant ioinct à Arſalon Balu, ils paſſerent enſemble le fleuue de Gehun, & arriuerent à Nichabur.

Amir Nacer fils de Mamud qui en eſtoit Gouuerneur, abandonnant le païs, s'en alla à Herat où ſon pere reſidoit, lequel ſçachant que ceux-cy eſtoient dans ſes terres, mit ſes gens en campagne contre Montecer qui n'ayant pas l'aſſeurance de l'attendre, ſe retira à Eſferahen en la contree de Kabus, lequel luy enuoya au deuant des preſens preſques ineſtimables, ſi l'on doit adiouſter foy à Milkon : car il dict qu'il enuoya dix cheuaux auec leurs enharnachements d'or, trente auec leurs enharnachements d'argent, trente autres qui n'eſtoient que de ſoye, trente chameaux chargez de fins tapis Perſiens, & pluſieurs autres pieces de grands prix, pluſieurs robes de riches brocardors, & vne grande ſomme de deniers, enuoyant encore quelques dons particuliers à tous ſes Capitaines : Kabus auoit deſiré qu'il luy aydaſt comme il ſeroit arriué en la ville de Rey, où il luy enuoyeroit vn bon ſecours, auecques ſes deux fils Darab & Manucher pour luy ayder à le prendre. Toutesfois ayant depuis changé d'aduis, & eſtant paſſé de Rey à

Damion, Darab & Manucher s'en retournerent vers leur pere Kabus. Cecy aduint l'an de ſalut 1002. & de l'Egire trois cents nonante & vn.

En ce temps-là meſme Mamud enuoya auec Amir Nacer ſon fils, vn Capitaine appellé Altuntax pour recouurer Nicabur,& Montecer enuoya à l'encontre Abul Kacem,& Arſalon Babu qui perdirent la bataille. Nacer fut à Nichabur, & Montecer s'enfuit à Iburd, où Nacer le ſuiuit : mais Montecer print la volte de Gerion. Ce qu'ayant entendu Kabus, marry du mauuais proceder, dont Montecer auoit vſé en ſon endroict, mit deux mille hommes au paſſage pour luy empeſcher l'entree de ſes terres : ſi que Montecer fut contrainct de prendre vn autre chemin, ſur lequel pour vn fort leger ſuject il fiſt tuer Arſalon Balu : ce qui luy fut cauſe d'acquerir la haine de tous les ſiens. Depuis la guerre continua entre Nacer & luy, auecques diuers ſuccez, iuſques à ce que Montecer fuſt entierement deffaict en vne bataille, de laquelle Nacer obtint la victoire, & où ceſtui-là perdit la meilleure partie de ſes gens : puis auecques vn bien petit nombre qui l'accompagnoit, comme il s'enfuyoit, il tomba entre les mains des Turcomans : ce ſont paſtres qui vont paiſſans leurs troupeaux en diuerſes campagnes, & font leurs retraictes dans des cabanes, leſquels l'ayant recogneu, le traicterent auecques beaucoup de courtoiſie pour l'amitié qu'ils auoient euë auec ſon pere. De ceux-cy il s'aſſembla incontinent autour de luy vn fort grand nombre, auec leſquels il paſſa à Maurenahar. Ilech Kan luy fut à l'encontre : mais les Turcomans l'ayant ſurpris vne nuict à l'improuiſte, firent mourir grand nombre de ſoldats, & le mirent en fuitte, & prindrent la meilleure partie du butin. Ils s'en retournerent en leurs cabanes, & Montecer paſſa le fleuue de Iehun : mais d'autant que c'eſtoit en l'Hyuer, & de nuict, qui ſont tres-froides en celle contree, il eſtoit impoſſible de le paſſer ſans barque, ny pont. Les Turcomans qui luy auoient aydé, ayans regret aux deſpoüilles qu'ils luy auoient laiſſees, ils ſe preparerent pour luy courir ſus, & le prendre : mais eſtant arriué au fleuue qu'il eſtoit deſia iour, ils le trouuerent degelé, de ſorte qu'ils ne peurent ſuiure Montecer, & luy trouua moyen de ſe retirer de là ſans eſtre offenſé d'eux : Tout cecy aduint l'an de ſalut 1004. & de l'Egire 364.

Il y auoit en ce temps vn nommé Abuiafar, homme de baſſe condition, lequel de gueteur de chemins eſtoit paruenu à telle puiſſance, qu'il commandoit à toute ceſte contree. Montecer luy demanda quelque ſecours : mais ceſtui-cy au lieu de le gratifier, s'oppoſa tant qu'il peuſt au progrez de l'autre, de ſorte qu'ils furent contraincts de venir aux mains : mais Montecer le vainquit, & prenant de là la route de Ibud, il trouua vne autre rencontre auec Abu Nacer Gouuerneur de la prouince, qui fut fort ſanglante & cruelle, d'autant que ce fut de nuict, & Abu Nacer fut tué durant le combat. Ce pendant Montecer n'auoit aucun lieu de refuge, & allant le long du fleuue pour taſcher de le paſſer, il ſe rencontra auec le Xena, ou Gouuerneur de Bokara,& perdit la meilleure partie de ſes gens : ſi qu'auec ceux qui le peurent ſuiure il ſe retira à Darband, où aydé du Gouuerneur de Samarkand, & des nobles Turcs, qui demeurerent en la meſme Cité, & de quelques trouppes dont il fit le choix, il alla donner vn aſſaut à Bokara, & la print. Ce qu'ayant ſceu Illech Kan, luy alla au deuant, & le combattit : mais il fut vaincu, de la deſpoüille duquel les ſoldats de Montecer deuindrent riches. Ce qui aduint l'an de ſalut 1005. & de l'Egire 394. Illech Kan ayant refaict ſon armee, vint de rechef attaquer Montecer, prenant le temps que les ſoldats qui l'aſſiſterent auoient faict retraicte : mais entre autre contre vn ſien Capitaine, lequel auec cinq mille hommes eſtoit paſſé du coſté d'Illech Kan. Cela fut cauſe de ſa deſroute : car n'ayant pas la puiſſance de reſiſter à ſon ennemy, il ſe mit en fuite, & arriua au fleuue Gehun, lequel ne pouuant gaigner, & à faute d'autre commodité il fut contrainct de paſſer là la nuict,& luy & les ſiens,de ſe contenter de la chair des animaux qui eſtoient deſia morts : Apres cela il tint les plus courts chemins deſtournez pour euiter la rencontre de ſon ennemy, & s'en alla à Koeſtan, où eſtant pourſuiuy, & hay de tous pour les diuers changemens, & reuers de fortune qu'il auoit ſoufferts : il arriua preſque ſeul à Bokara, d'autant que ceux d'entre les ſiens qui eſtoient les plus mal contens, eſtoient paſſez du coſté de Soleymon,& Safy Capitaine de Illech Kan. Le Gouuerneur de Boara luy promit de l'aſſiſter : mais ſçachant que ces deux-cy eſtoient en embuſche, il le fit ſortir de la ville. Mamud qui eſtoit pour lors Seigneur de Karaſon, auoit donné à cens de certaines terres à vn nommé Ebenbayg Capitaine Arabe, en la Iuriſdiction duquel ſe retira Montecer, & ſe cacha en vne pauure maiſon: mais vn autre nommé Marnyh l'ayant ſceu, vne nuict accompagné de quelques Arabes l'alla chercher, & le fit mourir. C'eſt ainſi que Montecer acheua ſon ennuieuſe & laborieuſe vie, l'an de ſalut 1006. & de l'Egire 395. de la mort duquel Mahamud, bien qu'il fuſt ſon ennemy, receut beaucoup d'ennuy, & fit mourir Marnyh qui l'auoit tué auec de fort cruels tourments.

Il y auoit dixhuict ans que Kabus Ben Vvaxmaguir poſſedoit paiſiblement quelques terres en la contree de Karaſon. Ceſtui-cy eſtoit des deſcendants des anciens Roys de Perſe, & le

ſeul

ſeul qui ne s'eſtoit point meſlé parmy tant de confuſions que vous auez entenduës : car eſtant fort prudent, & fort riche, il ſçauoit ſe conduire ſi dextrement, qu'il s'obligeoit ceux, qui par leur ambition, & par leurs armes ne pardonnerent à perſonne. Quant à Amir Sabutaquin ayant obtenu la victoire de Aboaly en Karaſon, vint à Bokara, où il euſt vne eſtroicte amitié auec Kabus, & deſiroit luy faire quelque ſeruice. Alors eſtoit Seigneur de Gerion, comme il a eſté dit Fakoro Daulé, Sabutaquin taſchoit de l'opprimer, afin d'introduire Kabus en ce Gouuernement : pour ce faire il demanda dix mille ſoldats à Illech Kan, leſquels ioincts auec les trouppes qu'il auoit, firent vn puiſſant exercite, le rendez-vous duquel eſtoit à Balk, ou tandis que Saburaquin attendoit ſes trouppes, la mort le ſurprint : Auſſi fit-elle Fakoro Daulé en la place duquel ſucceda Maiudu Daulé ſon fils, ſous la tutelle de Saida ſa mere, comme nous auons dict. Abul Kacem reſidoit en Kumes, comme nous auons dict, qui apres la mort de Sabutaquin s'addreſſa à Kabus, auec lequel il accorda qu'ils occuperoient les terres du defunct Fakoro Daulé, & en iouïroient entre eux, & ainſi mirent leurs armees en campagne, entrant en ce païs par diuers endroicts : Kabus ſe miſt en Nichabur, d'où il deſpeſcha vn Siabed Charear ſien Capitaine : lequel eſtant rencontré par Mazabah, oncle du defunct, & qui eſtoit auec vne armee dans la prouince de Gerion, pour la deffence d'icelle, il le combatit, & le rompit, ayant eu de ceſte victoire vne fort bonne priſe, mit vne grande partie de ceſte prouince ſous l'obeïſſance de Kabus, & en celle de Tabarſtam : ils occuperent Amal, place d'importance, au ſecours de laquelle, comme Acem Feruzan fut venu auec vne bonne armee, ceux de dedans allerent à l'encontre auec Siabed Charear, & luy donnerent bataille, laquelle il perdit, demeurant priſonnier auec plus de vingt Capitaines des ſiens.

Ces ſuccez donnerent touſiours plus grande eſperance à Kabus, qui luy firent aſpirer à plus grandes choſes : & pour ne point perdre le temps, & ſans donner aucune relaſche il vint à Gerion, où il fut proclamé Roy en l'annee 1001. & de l'Egire 400. Il eut encores depuis quelque rencontres auec ſes ennemis, mais le tout luy ſucceda touſiours fort heureuſement : de ſorte qu'il commanda en fin par tout le Gueylon, qui ſont prouinces de fort grande eſtenduë, au Gouuernement deſquelles il mit ſon fils Manucher, enuoyant de grands preſens à Mamud, afin de ſe fortifier par ceſte recognoiſſance en ſon nouuel Eſtat.

Or Kabus faiſoit ſi grand cas de la Iuſtice, & l'adminiſtroit auec tant de rigueur, qu'au lieu qu'il eſtoit fort aimé des ſiens auparauant, il fut en horreur à tous, rapportans cela à la crainte : ſi que ne le pouuans plus ſouffrir, comme il eſtoit vn iour en ſon camp ils entrerent en ſa tente pour le faire mourir : il eſchappa toutesfois de leurs mains : mais ce ne fut pas ſans vne tres-grande difficulté, & ſe ſauua à Boſtam : mais ceux-cy conuertiſſans leur rage contre ſa tente, ils mirent à ſac tout ce qu'y eſtoit, qui n'eſtoit pas peu, ny de peu de valeur : voulans mettre en ſon lieu Manucher ſon fils, qui gouuernoit à Gueylon, à condition qu'il ne ſe vangeroit point de ce qu'ils luy auoient faict, & ne donneroit point aide à ſon pere contr'eux : mais il refuſa le Royaume, ſi ſon pere n'en eſtoit conſentant, preferant le reſpect paternel à la Couronne Royale : ſi que quelques-vns d'entr'eux furent trouuer le pere, lequel eſtimant beaucoup l'obeïſſance de ſon fils, il ne voulut pas qu'il demeurat à ſon ſeruice comme il deſiroit : mais le fit retourner, luy donnant liberalement le Royaume, & tout ce qui leur appartenoit, dequoy Manucher print la poſſeſſion auec vn applaudiſſement vniuerſel de tous : & Kabus ſe retira pour paſſer le reſte de ſes iours en la forteresſe de Kakek, ou ceux de Gerion, craignans que tant qu'il viuroit qu'il leur fit du mal, ils trouuerent moyen de le faire tuer, ſans que Manucher ſceut pour lors qui auoient eſté les aggreſſeurs : mais quand il les ſceut il print d'eux vn ſeuere chaſtiment.

Manucher fils de Kabus, appellé autrement Malech Amali, ſe voyant Roy de ces terres que le pere auoit acquiſes en celles de Gerion & Gueylon (dans leſquelles Maiudu Daulé en tenoit vne bonne partie) enuoya ſes Ambaſſadeurs à Sultan Mamud, pour ſe declarer ſon vaſſal, & luy offrit de tribut cinquante mille deniers d'or par an, qui ſont enuiron ſoixante mille ducats, & Mamud luy donna pour femme vne ſienne fille : mais quelques iours apres qu'ils furent eſpouſez, Manucher mourut, demeurant en ſa place Darab ſon frere.

Darab fils de Kabus, & frere de Manucher ſe meſla fort, comme il a eſté dit parmy les differents de Nué & Boaly, le party duquel il ſuiuit, & par apres celuy de Nué, par la mort duquel ſon pere occupant le Royaume de Gerion, il le fut ſeruir, lequel l'enuoya auec troupes à Tabarſtam, pour la garde des terres qu'il poſſedoit en ceſte prouince : mais ayant eſté accuſé de quelques crimes en ſon Gouuernement, il s'en purgea deuant ſon pere : ceſte accuſation luy apportant toutesfois vn tel meſcontentement, qu'il ſe reſolut de ſe retirer ver Mamud, lequel il receut auec honneur, toutesfois par la mauuaiſe conduite il tomba en fin en ſa diſgrace, ce que recognoiſſant il l'abandonna, & ſe retira deuers Schachar Roy de Gurgeſtam, qui ſur la priere de Mamud le fit retirer d'aupres de luy : en fin il ſucceda à ſon frere, où il demeura peu de temps.

Mirkond recite en cét endroict les proüeſſes de Sabutaquin en l'Inde, qui ſeroient trop longues à reciter, ioinct que cela ſeroit hors des termes de la briefueté qu'on s'eſt preſcrite en ſes ſommaires. Or comme il a eſté dit cy-deſſus, il y auoit pluſieurs differents entre Mumud & Iſmaël ſon frere apres la mort de leur pere, leſquels eſtoient terminez par les armes, au deſaduantage de Iſmaël, qui auoit eſté contrainct de s'enfuïr : & Mamud ſe voyant en repos de ce coſté-là auoit faict paix, & contracté amitié auec Illech Kan, pour le deſir qu'il auoit d'aller comme auoit faict ſon pere à la conqueſte de l'Inde, où il obtint de grandes & ſignalees victoires, & emporta de tres-riches deſpoüilles. Parquoy Illech Kan enuieux de ſon bon-heur, & ſans auoir aucun reſpect à la foy qu'il auoit donnee, voyant ceſtui-cy abſent entra dans ſes terres, & enuoya Iafar Taquin ſon parent contre Balk.

Arſalon Balu tenoit lors le Gouuernement de Herat, & de tout le Gaznehen iuſques à Baſion (qui ſont Prouinces fort grandes) pour Mamud : ceſtui-cy s'oppoſa auec les garniſons de la Prouince contre les efforts d'Illec Kan, & Iafar Taquin.

Mamud eut auſſi toſt aduis de la perfidie de ſon allié, ſi que laiſſant là ſes conqueſtes de l'Inde, il retourna en diligence pour la defence de ſon païs, donnant tel ordre à ſes affaires par le moyen d'Arſalon Balu, Capitaine fort experimenté, qu'il defit premierement Abu Abdula Capitaine Arabe, qui conduiſoit l'armee de Taquin, laquelle fut finallement miſe entierement en route, le mit en fuitte & tailla en pieces la meilleure partie de ſes gens, le reſte ſe ſauuant à la faueur du fleuue Gehun, qu'ils paſſerent auec leur General, lequel perdit de ceſte iournee pluſieurs de ſes parens, & laiſſa vn ſien frere priſonnier.

Ceſte defaite toucha de bien pres Illech Kan: car il voyoit bien qui luy eſtoit du tout impoſſible de reſiſter à la force, & au bon-heur de ſon ennemy : cela fut cauſe qu'il fit alliance auec Kaderkhan Roy de Ketao Kotan, que nous diſons Catay, afin qu'il le ſecourut en ceſte guerre, & empeſchaſſent le cours des victoires de Mamud, lequel fit vne grande leuee, tant au Catay, qu'au Turqueſtam & Maurenahar, & ſe ioignirent aux forces de Illech Kan, ils paſſerent de compagnie le fleuue de Gehum.

La nouuelle de ce grand appareil fut bien-toſt apportee à Mamud, qui eſtoit lors à Tabarſtam, lequel s'en alla en diligence à Balk, où il aſſembla vne fort belle armee de Turcs : Calanges, Gazneys, & Aueganys allant au deuant de ſes ennemys leur liura la bataille, en laquelle ceux de Illech Kan eurent du commencement de l'aduantage, ce que voyant Mamud, quaſi deſeſperé de la victoire, il monta ſur vn Elephant, qu'il pouſſa auec grande fureur au milieu de ſes ennemis, deſquels il fit vn grand abatis, quelque effort que fiſſent ceux d'Illech, à cauſe que l'Elephant s'eſtoit mis en cholere, ce qui redonna nouueau courage à ceux de Mamud : car voyans ainſi leur Prince en tel danger, firent tous leurs efforts pour l'en tirer, & ainſi obtindrent la victoire, mettans leurs ennemys en fuitte.

On tient que ceſte bataille a eſté des plus ſanglantes qui ayent eſté donnees en ce ſiecle-là. Cecy aduint l'an de ſalut 1008. de l'Egire 397.

Ceſte victoire rendit tellement paiſible Mamud, que nul ne luy peut empeſcher ſon deſſein, qui eſtoit faire tous les ans, luy ou ſes Capitaines vn voyage aux Indes pour conuertir ces peuples-là à ſa ſecte, ce que voyans les Roys du païs : mais principalement vn nommé Bal, il trouua moyen, tant par ſes propres forces, que par celles de ſes alliez, de leuer vne tres-grande & puiſſante armee, & vint au deuant de Mamud, contre lequel il combattit tout vn iour; mais Mamud obtint la victoire des Indiens, où il fit vn tres grand & riche butin, & y gaigna quarante Elephans de guerre, le reſte ſe retira apres en vne fortereſſe tenuë pour imprenable, pour eſtre ſituee au milieu d'vn grand eſtang, en laquelle ils auoient amaſſé tout leur threſor, & les richeſſes de leurs Pagodes ou maiſons de leurs Idoles, qui eſtoit ineſtimable. Mais le baſtiment eſtant foible, Mamud trouua le moyen d'y entrer.

Il y auoit dans ceſte fortereſſe (ſelon Mirkon) ſept millions de dragmes d'or, ſept cents lingots d'or peſans deux mille huict cents marcs, auec grande quantité de perles & de pierres pretieuſes, & pluſieurs autres riches pieces de grande valeur, mettant le tout en vne maiſon qui ſeruoit de depoſitaire à ce threſor.

Mamud ayant faict vne ſi belle priſe, il s'en retourna à Gaznehen, laiſſant ce qu'il auoit conquis à perſonnes de confiance: Cecy aduint l'an mil vnze, & de l'Egire quatre cents.

Il euſt encore vne autre iournee contre les Goares, qui ſont ceux de Guzarare, & comme vn nommé Mahamed Ben Sury Capitaine des Vaneanes eut voulu prendre leur defence en main, il fut deffaict, & vn ſien fils pris priſonnier, lequel mourut en chemin, s'eſtant luy-meſme empoiſonné auec du poiſon, qu'il portoit en vne petite malle.

Il y eut en ce temps vne grande famine en la contree de Karaſon : de ſorte que les hommes & les femmes ſe mangeoient les vns les autres, ſans aucun reſpect de ſexe, aage, ny condition.

Apres

Apres ceſte grande bataille ſuſdite, Illech Kan s'eſtoit retiré à Maurenahar, & ayant entendu que Togam Kam ſon frere, qui auoit eſté des ſiens en icelle ſe vouloit ſeparer de Mamud, il print les armes contre luy : mais Mamud ſuruenant la deſſus, ils s'accorderent.

Ces troubles ainſi appaiſez, Mamud s'en alla contre Bagadet qu'il aſſiegea, de ſorte que le Calife Kader Bila qui eſtoit dedans fut contrainct de ſe rendre, & de le contenter auec cinq millions de dragmes, chaque dragme valant vne reale d'argent, moyennant laquelle ſomme il le laiſſa en paix, & ſe retira en la Perſe.

Du temps de Nué fils de Manſur, Chachar Abu Nacer fils de Abu Mehamed auoit le Gouuernement de ſon pere, lequel luy auoit donné lors qu'il fut en aage, & s'eſtoit retiré pour viure d'vne vie priuee, quand Aboaly rebelle de Nué arma contre Chachar, & le depoſſeda de ſes terres, lequel ainſi Sabutaquin pere de Mamud receut en ſon ſeruice, & ſes terres venant par apres en ſon pouuoir, il les luy rendit.

Abu Nacer ſe mit par apres au ſeruice de Mamud, lequel le recompença de la confirmation du Royaume, & d'autres grands preſents : Mamud toutesfois deſirant retourner en l'Inde, & le voulant mener auec ſoy, il s'excuſa de ceſte coruee : ce que Mamud diſſimula pour lors : mais eſtant de retour il enuoya contre luy Altuntax, & Abu Mahamed le pere de ceſtui-cy, il l'enuoya en Bagadet : mais il priua le fils du Royaume, lequel s'eſtant ſauué en vne fortereſſe, il fut pris & mis à la queſtion, pour luy faire confeſſer où il auoit mis vn grand threſor, qu'on diſoit qu'il auoit : & depuis eſtant emmené deuant Mamud, il le fit encore foüetter cruellement, & le mit en vne eſtroicte priſon : puis ayant faict venir le pere de Bagadet, il luy donna le prix de tout ce qu'il poſſedoit au Gurgeſtam, & au Gaznehen, & luy fit pluſieurs autres aduantages, afin qu'il eut moyen de viure honorablement prés de luy, iuſques en l'annee 1061. & de l'Egire 406. qu'il mourut.

Ces choſes ainſi pacifiees, Mamud retourna de rechef en l'Inde, où il gaigna encore pluſieurs batailles, & en rapporta de tres-belles & riches deſpoüilles.

Alors gouuernoit le païs de Koarrzm Mamun, qui mourut bien toſt apres, & laiſſa pour ſucceſſeur ſon fils Aboaly, ceſtui-cy eſpouſa vne ſœur de Mamud qui luy porta beaucoup d'affection : de ſorte qu'il paſſa en paix le peu de temps qu'il veſcut, par la mort duquel vint à la ſucceſſion du Royaume vn ſien frere nommé Mamun Ben Mamun, lequel mourut à peu de iours de là ſubitement, non ſans ſoupçon de poiſon, qu'on auoit opinion luy auoir eſté donnee par vn nommé Nealataquin vn ſien Capitaine. Vn de ſes fils fut mis en ſa place.

Mais Mamud fort faſché de la mort de Mamun, delibera de s'en venger, pour ce faire il leua vne armee qui fit marcher à Koarrzm. Mais Nealataquin l'aſſaillit vne matinee au deſpourueu, & apporta vne grande eſpouuante à toute ſon armee : ſi que la victoire fut fort en branſle, elle ſe tourna toutesfois du coſté de Mamud. Nealataquin eſtant contrainct de s'enfuir, & comme il vouloit paſſer vne riuiere, il print querelle auec vn baſtelier, lequel l'ayant recogneu le diſſimula, iuſques à ce qu'ayant donné le mot du guet à ſes compagnons, ils luy lierent les mains, & le menerent à Mamud, lequel auoit du commencement intention de luy pardonner : mais il parla à luy auec vne telle hardieſſe, & ſi peu de reſpect, qu'il le fit pendre, & donnant le Gouuernement de Koarrzm à l'Altuntax.

Mamud paſſa encore vne autre fois en l'Inde, où il eut vne fort ſignalee victoire contre Gulkand Roy payen, qui ſe voyant vaincu auec la perte de cinquante mille hommes, de crainte qu'vne femme qu'il auoit, & qu'il aymoit infiniement pour ſon extréme beauté, ne vint en la puiſſance de ſes ennemis, il la tua, s'en faiſant à luy-meſme autant ſur le champ.

Mamud alla pluſieurs fois en l'Inde, où il vainquit les Roys Gipal, & Iandebal, d'où il remporta encore de riches deſpoüilles, puis eſtant retourné à Gaznehen, il y fit faire vne fort ſuperbe Moſquee en action de graces de ſes victoires : de là il entra en Perſe, où il print la ville de Rey, & celle de Hiſphaon en Hierak, qui appartenoit à Magidu Daulé, le Gouuernement deſquelles il donna à Maſud, ſon fils, puis ayant eſté deux ans malade, il mourut en l'an 1031. & de l'Egire 421. Deux iours auparauant que de mourir, il fit apporter deuant ſoy tout le meilleur & plus precieux de ſes threſors comme il les veit, il reſpãdit beaucoup de larmes ſans dire mot, de ſorte qu'on ne ſçait ſur quelle conſideration : mais d'autant qu'il commanda qu'on les gardaſt ſoigneuſemẽt, on iugea que ſa triſteſſe procedoit de ce qu'il n'en pouuoit pas iouïr longuement. Quant il voulut mourir, il fit venir le plus ieune de ſes fils, qu'il croyoit deuoir eſtre fort remuant, lequel il pria de luy donner parole, qu'apres ſa mort il viuroit doucement auec ſes freres, & qu'il reſpecteroit & obeïroit à l'aiſné, comme la raiſon le vouloit : l'autre luy reſpondit qu'il ne ſe miſt point en peine de cela, & qu'il ſe gouuerneroit auec eux comme il auoit faict auec le ſien.

Tandis que ces choſes ſe paſſoient ainſi à Karaſon, Maurenahar, Vſbek, les affaires de la Perſe n'eſtoient pas moins troublees ny confuſes : car Magidu Daulé eſtant Roy de Gerion

ſe gouuernoit fort nonchalamment, & auec beaucoup d'improuidence : Mamud Prince tres-ambitieux, ne voulant pas perdre vne ſi belle occaſion, enuoya contre luy vne puiſſante armee conduite par vn de ſes plus experimentez Capitaines, auquel Magidu Daulé ſe rendit ſans coup ferir, ſe fiant ſur ce que n'ayant point offenſé Mamud, il ne le priueroit point de ſon Royaume, mais il ſe trompa : car eſtant priſonnier, & vn ſien fils nommé Abuzeyf : à peine le ſçeut Mamud, qui eſtoit lors en la ville de Rey qu'il ſe fit apporter le threſor de Magidu, où il y auoit vn million de deniers d'or, ou monnoye, qui eſt quaſi vn million & demy de la noſtre, quinze mille deniers d'or en joyaux, & grand nombre de vaſes d'or & d'argent, & autres pieces de grand prix, puis il fit emmener deuant ſoy Magidu Daulé, il luy demanda s'il auoit iamais leu Chanoma, qui eſt la Chronique de leurs Roys, auquel il reſpondit qu'ouy, puis il luy demanda s'il ſçauoit jouer aux eſchets, l'autre dit qu'ouy. Auez-vous iamais leu, dit lors Mamud, que deux Roys poſſedaſſent enſemblément vn meſme Royaume : où auez-vous veu en ce jeu des eſchets, que deux Roys fuſſent en vne meſme place : à quoy Magidu Daulé diſant que non: Mamud luy fit lors vne grande reprimende de ſes ignorances, & nonchalances, puis l'enuoya auec ſon fils, & vn Vvazir, à Gaznehen où Mamud auoit vne fort belle librairie, laquelle il fit apporter à Karaſon, où il auoit laiſſé pour Roy ſon fils Maſud.

Il ſe fit encor pluſieurs remuëmens entre les Daules, tant en Perſe comme en Kermon, entre principalement Albufauares, & Gelala freres de Tom-Daulé, qui auoit ſuccedé à ſon pere Boadaulé : mais en fin ils s'accorderent en l'an mil dix-neuf, & de l'Egire quatre cents neuf. En Diarbek il y auoit Acem Ben Boadaule, autrement nommé Mocharaf Daulé, qui eut intelligence auec vn des principaux Capitaines de Sulton Daulé, laquelle eſtant deſcouuerte, il fut mal-ayſé d'y remedier ſans venir aux armes : & apres pluſieurs rencontres, ils s'accorderent à la charge que Mocharaf Daulé gouuerneroit la prouince de Hierak d'Arabie, & Sulton Daulé auroit Aunaz, & la Perſe: mais Sulton Daulé eſtant retourné à la maiſon, aſſembla vne plus puiſſante armee qu'auparauãt, ſous la cõduite de Eben Salax, qui l'enuoya contre Mocharaf : mais ceſtui-cy fut vaincu & aſſiegé dans vne forterelle, où il s'eſtoit retiré, & en fin contrainct par la neceſſité de ſe rendre à ſon ennemy la vie ſauue, ce qui eſleua tellement Mocharaf, qu'il s'en fit apres appeller le Roy des Roys : ce qui aduint l'an mille vingt & vn, & de l'Egire quatre cents vnze, l'annee d'apres il fiſt creuer les yeux à Eben Salah. En ceſte meſme annee Gela-Daule fut faict Roy de Bagadet, qui eut pour Vvazir Abugaleb, lequel & les ſoldats maſſacrerent, d'autant qu'il eſtoit vn donneur de caſſades. Il ſe fit apres vn nouuel accord entre Moncharaf Daulé, & Sulton Daulé par le moyen du fils du Sulton, à condition que Hierak d'Arabie demeureroit à Moncharaf, & la Perſe, & Kermon à Sulton, lequel mourut deux ans apres, à ſçauoir l'an mille vingt-trois, & quatre cents treize de l'Egire. Apres ſa mort Abu Mokartan vn de ſes premiers Capitaines enuoya auec forces ſon fils Abul Ganiar à Auuas : mais les Turcs ou Turcomans qui reſidoient en la Perſe appellerent Abulfauares frere de Sulton, qui eſtoit en Kermon, & l'introduiſirent en Scyras auparauant qu'il ſe fuſt mis en chemin : ce que ſçachant Abul Ganiar leua vne nouuelle armee qu'il enuoya contre Scyras, ce qui fut cauſe que ſon competiteur fut contrainct de ſe retirer à Kermon : mais cela ne miſt pas dauantage le païs en repos, d'autant que les vns demandoient la paix, les autres voulant qu'on fiſt la guerre à Abulfauares, & le Roy n'ayant point d'argent fut contrainct de s'en aller à Noababandian, ſa grande ieuneſſe ne luy ayant pas encore donné aſſez d'experience pour remedier à tant de trauerſes, cela fut cauſe que les partiſans d'Abulfauares le firent retourner à Scyras, & le declarerent Roy, comme ceux auſſi du party d'Abul Ganiar, luy mirent tellement le cœur au ventre, qu'il arma contre ſon oncle, & apres pluſieurs bons & mauuais ſuccez, en fin il contraignit de rechef d'abandonner Scyras, ou l'autre entra, & fut de nouueau declaré Roy.

L'an mille vingt-ſix, & de l'Egire quatre cents ſeize, Mocheraf Daulé mourut à Bagadet en l'aage de vingt-trois ans & trois mois, ayant regné cinq ans & vingt-cinq iours, ſa mort fut cauſe qu'on manda de Baſora Gelala Daulé pour luy ſucceder, lequel n'eſtant pas venu auec la diligence requiſe en telles affaires, on donna le Gouuernement à vn autre : dequoy ſe voulant venger Gelala, il vint contre Bagadet, le Calife Kadar taſcha de l'appaiſer auec raiſons & prieres : mais tout tout cela ne les peuſt empeſcher de venir aux mains au deſaduantage de Gelala, qui fut deffait & contraint de s'enfuir à Baſora, ayant perdu la meilleure partie de ſes gens, & vn tres-bon butin. L'annee ſuiuante, les Turcs vindrent à grandes trouppes à Bagadet, qu'ils prindrent, ſaccagerent, & y mirent le feu : ce qu'ils firent pour s'aſſeurer contre les Arabes qui demeuroient en ce païs-là : cela fut cauſe que les habitans appellerent Gelala à leurs ſecours, & le declarerent Roy de Bagadet, dans laquelle entrant, il alla en la maiſon du Calife pour luy baiſer le pied, lequel le receut benignement, cela aduint en l'an mil vingt-neuf, & de l'Egire quatre cents dixneuf : mais en ces entrefaites les Turcs qu'il auoit amenez

quant

quant & luy, demandoient leur paye, & comme Gelala n'auoit point d'argent, ils firent de grandes inſolences, principalement en la maiſon de Aboaly Ben Makula Vuaſir de Gelala, qu'ils ſaccagerent & emporterent tout ce qui eſtoit dedans, qui n'eſtoit pas peu, & renfermerent le meſme Gelala dans vne maiſon, d'où ils ne le voulurent point laiſſer ſortir qu'ils n'euſſent eu le Calife pour reſpondant qu'on les payeroit, comme il fit auſſi, vendant pour ce faire pluſieurs pieces de grande valeur. C'eſtoit en ce temps que Mamud Gaznehy taſchoit de s'emparer de la Perſe, ce qu'Abul Ganiar fit entendre à ſon oncle Gelala Daulé, afin de s'vnir enſemble, & reſiſter à leur commun ennemy : mais l'autre au lieu de marcher contre Mamud, il alla ſaccager Avvas, qui eſtoit des terres de ſon couſin, de laquelle il tira grande ſomme de deniers.

Les diſſentions n'eſtoient pas moindres en Baſora, entre les Turcs & ceux de Dialema, les vns fauoriſans Malek Azis, fils de Abu Manſur, & neueu de Gelala-Daulé, duquel ne vouloient point ceux de Dialema, ne durant leurs diſcordes. Abul Ganiar prenant ſon temps les print à ſon aduantage, & s'empara de Baſora, & de là paſſa à Vvacet, ſi que tous les biens de ſes parens vindrent en ſa puiſſance, à quoy Gelala vouloit donner tout l'empeſchement à luy poſſible: mais les ſoldats ne voulurent iamais marcher pour luy, qu'ils n'euſſent receu vne paye, & à faute d'argent il en demanda par maniere d'emprunt aux plus riches de Bagadet, ce qui luy acquit l'inimitié de tous. Cependant Abulfauares qui regnoit en Kermon, voyant ainſi les affaires troublees en Perſe, leua vne armee pour taſcher d'y faire ſes affaires, mais il mourut en chemin, ce qui fut cauſe que tous les grands de Kermon d'vn commun accord appellerent Abul Ganiar, auquel ils donnerent le gouuernement, & ainſi fut declaré Roy de Perſe, & de Kermon, puis ſans perdre le temps, il vint auec vne bonne armee contre Bagadet : mais Gelala-Daulé eſtant venu au deuant luy liura la bataille, laquelle Abul-Ganiar perdit, & fut contrainct de ſe retirer à Avvaz, & Gelala laiſſant à Vuacet des garniſons ſuffiſantes pour la garder, il s'en retourna à Bagadet en l'an mille trente-deux, & de l'Egire quatre cents vingt-deux, en laquelle annee Kadar Calife mourut, ayant tenu le ſiege quarante & vn an & quatre mois, en la place duquel on mit Kahem, ou Alkahem Beamaryla Abuiafar Abdula ſon fils.

KAHEM OV ALKAHEM BEAMARYLA ABVIAFAR.

Abdvla XLVII. *Caliſe.*

LE temps de Kahem, ou Alkahem Beamaryla Abuiafar Abdula fils de Kadar, ne fut pas plus paiſible que celuy des autres, & commençant par le Karaſon, a eſté parlé cy-deuant de la mort de Mamud, en la place duquel on mit Mahamet ſon fils. Or ceſtui-cy auoit vn frere auquel le pere dés ſon viuant auoit donné le Gouuernement d'Hiſphaon, lequel auſſi toſt qu'il ſçeut la mort de ſon pere arma contre ſon frere : mais ceſtui-cy commandoit à ſes ſujects auec tant de rigueur, que l'ayant tous en horreur, le voyant abſent, ils ſe reuolterent: mais Mamud retourna promptement entourer la ville, qu'il print & chaſtia les rebelles, puis continua ſon entrepriſe contre Karaſon auparauant que d'y arriuer : il eſcriuit à ſon frere Mahamed, l'aſſeurant que ſa venuë n'eſtoit que pour le ſeruir, par ce que les terres qu'il poſſedoit eſtoient plus que ſuffiſantes pour luy faire paſſer ioyeuſement ſa vie. Mahamed qui ne deſiroit point ceſte viſite, luy fit dire qu'il le prioyt de l'en excuſer, & qu'il s'en retournaſt, ce qui offença fort Maſud : de ſorte qu'il ſe declara tout apparamment ennemy de Mahamed ; auquel on conſeilla fort de ſe reconcilier : mais il y fit la ſourde oreille, & enuoya contre ſon frere vn Capitaine nommé Iſſuf Sabutaquin, & luy-meſme le ſuiuit auec le plus grand nombre de gens qu'il luy fut poſſible : mais il s'arreſta vn mois à Tanganabat, où il fit le Ramedon, ou Careſme Mahometan : en fin Maſud l'enuironna, & par la trahiſon d'Iſſuf, & la meſchanceté d'vn Amir Aly vn des principaux hommes de Mahamed : il fut pris & liuré à Maſud, lequel recompença les traiſtres comme ils auoient merité : car il fit mettre Iſſuf chargé de fers en vne baſſe foſſe, & fit pendre Amir Aly, & quant à ſon frere Mahamed il luy fit creuer les yeux, demeurant ainſi maiſtre des Royaumes de Karaſon, & de Gaznehen, outre la Prouince de Hierak, que ſon pere luy auoit donnee, ce qui aduint l'an mil trente-deux, & de l'Egire quatre cents vingt-deux : apres cela il enuoya Altuntax Gouuerneur de Koarrazin contre Aly Taquin, qui tenoit Samarkand & Bokara, & y eut bataille entr'eux, en laquelle Altuntax eut du pire du commencement à cauſe du ſtratageme, dont ſe ſeruit Taquin : toutesfois la victoire demeura en fin à l'autre, mais elle luy couſta bien cher : car il y perdit beaucoup de ſes gens, & laiſſa la vie; à la fin de laquelle ſe ſentant approcher, il fit accorder les ſiens auec l'ennemy, de crainte qu'ils n'encouruſſent quelque danger, quand ils ſeroient ſans chef.

En l'an mil trente-quatre, & de l'Egire quatre cents vingt-ſix, la contree de Gibal, & la ville

de Rey ſe reuolterent contre Maſud, comme firent encores les garniſons que ſon pere auoit laiſſees en l'Inde, mais en recompence il ſubiugua Gerion, & Tabarſtan: & comme durant ſon abſence deux Capitaines Turcs ſe fuſſent ſouſleuez contre luy, l'vn nommé Togorel ou Togozelbek, & Iakarbek Salinquy, il les ſubiugua à ſon retour, de là il fit vn voyage en Inde: mais les Turcs ne s'eſtans qu'eſcartez ſans auoir eſté rompus, ſe raſſemblerent, & à la faueur de ſon abſence ſubiuguerent pluſieurs villes en Karaſon, & contraignirent Alao Daulé Ben Kakuyha, & Abuſale de ſortir hors de leurs gouuernements, ce qui fut cauſe que Maſud vint auſſi toſt à Gerion, & comme en pourſuyuant ſon chemin, il euſt ſçeu qu'vn guetteur de chemins s'eſtoit retiré en vne fortereſſe auec cent de ſes compagnons, il les fit venir ſous ſon ſauf-conduict & aſſeurance: mais quand ils furent venus deuant luy, il les enuoya pendre, diſant que telles manieres de gens deuoient eſtre chaſtiez en quelque maniere que ce fuſt: & continuant ſon chemin, on luy fiſt pluſieurs plainctes des tyrannies de Nur Taquin Gouuerneur de Balk: mais il eſtoit bien mal ayſé de ſatisfaire à leur demande, à cauſe que c'eſtoit l'Hyuer, & qu'il faiſoit de grandes pluyes: toutesfois pourſuiuant ſon chemin, il eut nouuelles que Daud Capitaine Turc amenoit de grandes forces pour le ſecours de Balk, en faueur de Nur Taquin: de ſorte que Maſud craignant d'eſtre enclos, alla au deuant de Daud, ce que ſçachant Nur Taquin, il le pourſuiuit, & luy donna ſur la queuë, où il fit mourir grand nombre de ſes gens, & emporta vn fort bon butin. Maſud ainſi mal-traicté, ne laiſſa pas de pourſuiure ſon chemin contre Daud, lequel le vainquit, & le contraignit de s'enfuyr à Gaznexen, où il fit mourir pluſieurs Turcs qui eſtoient de ſes ſoldats, d'autant qu'ils auoient trop laſchement combattu en la bataille, qu'ils auoient euë auec Daud Saliux: puis ayant enuoyé ſon fils Maodud à Balx, accompagné du Nacet Hamed ſon Vvazir, & de bon nombre de gens de guerre, emmena auec ſoy ſon frere qui eſtoit aueugle, & ſes fils, & s'en allant à l'Inde, & arriué qu'il fuſt à vn paſſage du fleuue de Send, que les Perſes appellent Pang, & qui n'eſt autre que l'Indus: il paſſa luy & les ſiens de l'autre coſté, demeurans ſur l'autre riue ſon frere aueugle auec ſes threſors, en la garde d'vn Capitaine appellé Nuſtarquin, lequel ſe ſeruant de ceſte occaſion, il departit aux ſoldats les threſors, & ſalüerent l'aueugle Roy, lequel le refuſoit: mais en fin il l'accepta pour la crainte qu'il auoit de la mort, de laquelle ils le menaçoient, s'il ny conſentoit, puis paſſerent le fleuue auec luy, & ſe ruérent ſur les gens de Maſud, qui ne firent pas grande reſiſtance, ne s'attendans pas à ceſte ſecouſſe: de ſorte que Maſud fut pris, toutesfois il ne luy demanderent point d'autre ſatisfaction, ſinon qu'il ſe contenteroit de viure en paix en quelque lieu, ce qu'il accepta & demanda la fortereſſe de Kobra-kebir, laquelle luy fut accordee auec bonne garde: au departir Maſud pria ſon frere de luy enuoyer quelque argent pour faire ſon voyage: Mais Mahamed qui eſtoit fort auare, dict qu'on luy donna cinq cents dragmes, qui ſont enuiron cinq cents reales, ce que Maſud ſouffrit auec vn grand reſſentiment: mais celuy qui luy portoit l'argent luy en donna encore du ſien mil cinq cents deniers d'or, qui ſont enuiron deux mille ducats, leſquels luy furent apres bien payez.

Quant au Roy aueugle, ſe voyant mal propre au gouuernement, à cauſe de ſon aueuglement, il reſigna ſon Royaume à ſon fils Hamed, lequel par le conſeil d'vn fils de Iſſuf Taquin, & de Amir Aly Kachaoand, les peres deſquels Maſud auoit faict mourir en vengeance auſſi bien qu'il auoit faict au Roy aueugle, ils allerent ſecrettement à Kobra Kebir, & tuérent Maſud ayant eſté Roy dix ans: il eſtoit fort courageux & liberal, & comme il a eſté dict, il auoit enuoyé ſon fils Maodud à Balk, où ayant entendu l'aduenture de ſon pere, & le retour de Mahamed de l'Inde, il les fut attendre au paſſage à Gaznekhen, où il les prit ſi mal à propos, qu'il les combatit les vainquant, & print priſonniers Mahamed, ſon fils Hamed, & d'autres encore qui y eſtoient, Nuſtaquin, & les deux conſeillers de la mort de Maſud auec vn bon nombre de ceux de la maiſon Royale qu'il fit tous mourir, excepté vn Abderrhain, fils de l'aueugle, auquel il ſauua la vie pour vne telle occaſion, c'eſt que Maſud eſtant priſonnier, vn ſien frere Abderramon le trouuant auec la Tage ou Couronne ſur la teſte, laquelle Abderramom ayant ietté par grand meſpris en terre Abder Rhain trouuant ce faict fort eſtrange, & la leuant du lieu où ceſte Tage auoit eſté iettee, il la meit ſur la teſte de ſon oncle, auec paroles de grande conſolation: & cét acte de pieté eſtans venu à la cognoiſſance de Maodud, il ſuruint en ceſte occaſion, & le recompença de la vie.

Maodud ayant obtenu ceſte victoire, il fit baſtir vn fort ſomptueux edifice, qu'ils appellent Fal Habad, & ſelon le langage de Karaſon le lieu de Adogagé. La mort de Manſud apporta encore pluſieurs remuëmens en la Perſe, & en l'Inde, d'où Maodud craignoit fort que ſon frere Maiudud reuint, & qu'il luy fit quelque trouble: mais ceſtui-cy mourut en chemin, ſi bien que Maurenahar, & les terres de l'Inde vindrent en la puiſſance de Maodud. Toutesfois les Turcs Saliuquis qui eſtoient lors à Maurenahar, & Karaſon ne le recognoiſſoient point,

contre

contre leſquels il enuoya ſon armee, l'an mille quarante-cinq, & de l'Egire quatre cents trente-cinq, à laquelle s'oppoſant Olob Arſalon fils de Iakarbeck auec de fort belles trouppes, combattit l'armee de Maodud, remporta la victoire. D'autre coſté les Turcs ayans ſorty de Turgeſtan à grande multitude, pillans & rauageans les contrees de Garmeer & Kandachar: mais les garniſons de Maoul les attendirent au paſſage, & en firent vn grand carnage. En ce temps les Roys de l'Inde, qui eſtoient vaſſaux de Maodud ſe rebellerent contre luy, & ayans faict alliance entre eux, vindrent aſſieger Lahor, que Maodud enuoya ſecourir en grande diligence: mais les diſſentions que ces Roys eurent entre eux, furent cauſe que Maodud pacifia le tout plus facilement, & feit retourner les autres en leur precedente obeiſſance, & comme il euſt terminé ce different, il fit marcher ſon armee contre les Turcs. Saliuquis qui occupoit le Karaſon, il mourut en chemin d'vne colique, l'an mille cinquante, & de l'Egire 441. Or encore qu'il eut deux fils, les ſoldats voulurent toutesfois qu'Alyben-Maſud ſon frere luy ſuccedaſt, mais ceſtui-cy ne iouït pas long temps de la Royauté: car vn Vuazir de Maodud meit en liberté Abd Rachid, & le declara Roy, le portant, de ſorte que l'autre fut contrainct de luy quitter la place.

Quant à Bagadet, les choſes eſtoient touſiours en confuſion: car le peuple ſe reuolta encore vne autre fois contre Gelala Daulé, en meſpris duquel ils proclamerent Roy de Bagadet Abulganir, & l'enuoyerent querir, mais il s'en excuſa, & bien pour luy: car les Turcs s'accorderent bien-toſt apres auec Gelala Daulé: toutesfois ceſte reconciliation ne fut pas de longue duree: car ils firent vn nouueau rauage dans la ville, où ils meirent le feu pour auoir plus d'occaſion de la piller, & vouloient faire ſortir Gelala, ſi bien que tous ces remuëmens durerent tout l'an mil trente-ſept, & de l'Egire quatre cents vingt-ſept, & le ſuiuant encore, auquel il fit vn ſi grand froid, que le fleuue Degile, qui eſt le Tygris, fut gelé douze iours continuels, & tomba tant de neiges aux enuirons de Bagadet, que toute la terre en eſtoit couuerte à la hauteur de trois palmes, ce qui eſt aſſez digne d'admiration, veu la ſituation de la terre. Gelala fut quelque temps d'accord auec les Turcs. Mais l'an mille quarante-quatre, & de l'Egire quatre cents trente quatre, vn de leurs Capitaines Ebrahem Nealy Saliuquy entra en la Perſe, en la Prouince de Hierak, & print Amedon. Tokzelbek autre Capitaine print auſſi la ville de Rey, & ſur ces entrefaites mourut Gelala Daulé, ayant regné dix-ſept ans, ſon fils Abu Manſud eſtoit à Vvacer que l'on manda: mais les troubles eſtoient ſi grandes de toutes parts, qu'il n'oſa abandonner le païs, de ſorte qu'on donna le gouuernement à Abul Ganiar. Tokzelbek cependant auec vne armee victorieuſe rauageoit toute la Perſe, cela fut cauſe qu'Abul Ganiar voulut faire alliance auec luy: & maria ſon fils auec vne fille de Daud Saliuquy couſine de Tokzelbek, & l'an ſuiuant, qui fut l'annee mille quarante-neuf, & de l'Egire quatre cents quarante: il mourut en Kermon, laiſſant cinq enfans, Abu Manſur Fulad Sotun, Kozrrao Feruz Abu Taher Aabucayd Aboaly Kaykorrao. Sotun, comme l'aiſné penſoit ſucceder: mais Kozrrao Feruz s'empara du Royaume, & changeant de nom ſe nomma Malek Rhaym: ſi qu'il y eut de grandes guertes entre tous ces freres, auec diuers ſuccez: en fin Rhaym à l'ayde de Tokzelbek print Scyras, & la meilleure partie de la Perſe, tout y eſtant en confuſion, & puis s'en retourna à Vvacer.

Les troubles continuoient auſſi à Bagadet, qui auoient eſté continuez depuis la mort de Gelala, par le moyen du Calife de Damas qui eſtoit de la famille de ceux d'Iſmaël qui vouloit faire chaſſer de Bagadet, le Calife Kahem, ou Alkahem, comme de faict il fut contrainct de quitter le ſiege, & s'en aller ſe refugier à Tokzelbek, auec lequel il auoit quelque amitié, ceſtui-cy entra en Bagadet, laquelle il meit à feu & à ſang, ſans pardonner, ny aux viuans ny aux morts, faiſans ouurir iuſques aux ſepulchres, pour voir s'il n'y auoit point quelqu'vn de caché, & le remit ainſi en ſon Califat. En ces entrefaites arriua à Bagadet Malek Rhaym, lequel nonobſtant toutes ſes allegations, & bien qu'il ſe fut retiré en la maiſon du Calife, il ne peut empeſcher qu'il ne vint en la puiſſance de Tokzelbek qui le meit en priſon, en laquelle il mourut: mais ceſte mort n'apporta pas plus de concorde entre ſes autres freres, Manſur & Abuſayd, de ſorte qu'en fin ce dernier, apres pluſieurs diuers euenements, fut pris priſonnier par Manſur qui le fit mourir: il fit le meſme apres à vn ſien Vvazir, qui l'auoit eſté auſſi à feu ſon pere, & mit en ſa place Fazel Ben Acen, lequel ſe voyant bien eſtably en ſa charge, pour recompenſe il print ſon Roy Manſur, & le meit priſonnier en vne tour, où il mourut.

Il y auoit en Kermon vn Capitaine Turc, nommé Salieuquy, autrement Malek Kaoerde, qui ayant entendu ce que Fazel auoit faict contre Manſur, leua vne grande armee contre luy: de ſorte que l'autre fut contraict de s'enfuïr, & de ſe retirer vers Olob Arſalom, auec lequel il acquit de grandes richeſſes, toutesfois ce ne fut pas auec tant de ſeureté pour luy, qu'il ne fut pris priſonnier auec vn ſien fils à Nazõ de Molk, & mis priſonniers en la fortereſſe de Stahhar,

Digitized by Google

où ils moururent en l'an mille cinquante-ſept, & de l'Egire quatre cents quarante-huict, quant à Aboaly Kay Kozrrao fils d'Abul Ganiat, auquel auoit eſté laiſſé le Gouuernement du pere, il s'en deſmit volontairement entre les mains d'Olob Arſalon, qui luy donna les terres de Naoband Ian & Aktak où il paſſa le reſte de ſes iours. Arſalon le traictant touſiours auec beaucoup de courtoiſie, il veſcut encore quarante ans apres ſes freres, & mourut en l'an mil nonante cinq, & de l'Egire 487. qui fut la fin du gouuernement des Daules en la Perſe.

Quant à Togorel, ou Tokzelbek, il pourſuiuit Abd Rachid, lequel s'eſtoit retiré en vne forteresſe ſi forte, que voyant qu'il ne gaignoit rien deuant, il fit en ſorte par preſens qu'il corrompit les gardes ſans ceux qui eſtoient dedans. Si que Abd Rachid luy fut liuré auec pluſieurs autres de ſes parens, leſquels il fit maſſacrer, & puis ſe declara Roy, eſpouſant vne ſœur du defunct : mais à peu de iours de-là eſtant en la place publique pour y receuoir la ſalutation qu'on a accouſtumé de faire en ces quartiers-là, dix des principaux hommes du païs bien vnis enſemble, vindrent pour la luy donner, & s'eſtans mis en rond à l'entour de luy, mirent tous la main à l'eſpee, & le maſſacrerent: Bien peu de temps apres Charkir, vn Capitaine qui venoit des Indes, fit ſortir de priſon Ferrogozad, fils de Maſſud, & frere d'Abd Kachid, & le fit Roy, Dauid Saliuquy, de qui Ferrogozad auoit eu la victoire, leua vne armee pour aller contre Karaſon, contre lequel Saliuquy Roy de Turqueſtan enuoya pluſieurs de ſes Capitaines, leſquels furent vaincus : en fin Olob Arſalon combattit & le vainquit, prenant pluſieurs Garneys priſonniers, leſquels s'en reuancherent apres ſur les Turcs, qui eſtoient captifs en Gaznchen, Ferrogozad ayant gouuerné ſix ans mourut, laiſſant pour ſucceſſeur ſon frere Hebrahem Ben Maſud. En ce temps meſme mourut, Kalem, ou Alkahem Calife, l'an mil ſeptante-quatre, & de l'Egire 467. ayant tenu le Califat quarante-quatre ans & quatre mois.

Almoktady Bila XLVIII. *Calife.*

Apres la mort de Kalem, Almoktady Bila fut mis en ſa place, au temps duquel il ſe fit pluſieurs remuëmens en la Perſe: mais de peu d'importance, & quant au Karaſon & terres de Maurenahar; Hebrahem, frere de Ferrogozad, qui par ſa mort luy auoit ſuccedé, s'accorda auec les Turcs, & ayant mis ſon Royaume en paix, fit vn voyage en l'Inde, où il fit de grandes conqueſtes, & gaigna de tres-riches deſpoüilles : mais Malekcha Roy de Turqueſtan voyant la Perſe iouïr d'vne profonde paix, penſa que le temps eſtoit propre pour y bien faire ſes affaires, & leua pour cét effect vne grande armee, dequoy ayant eu aduis, Ebrahem luy enuoya des Ambaſſadeurs, qui firent en ſorte qu'ils le deſtournerent de ſon deſſein : & pour plus grande aſſeurance de leur amitié, Ebrahem maria ſon fils Maſud auec la fille de Malekcha, ce qu'eſtant faict Ebrahem, mourut l'an de ſalut mille octante-neuf, & de l'Egire quatre cents quatre-vingt & vn, & ſixans apres, à ſçauoir l'annee 1095. & de l'Egire 487. mourut le Calife Almoktady Bila, ayant gouuerné dixneuf ans cinq mois.

Almostazer Bila XLV. *Calife.*

Almoſtazer fils de Almotkady ſucceda à ſon pere au Califat du temps de ceſtui-cy, Bagadet ayant eſté ruinee par les deſbordemens du fleuue de Tygris fut changee de ſcituaſion, & baſtie de l'autre partie du fleuue, vers l'Orient, où elle eſt maintenant aſſiſe en vne aſſiette plus commode que la premiere, ayant eu vingt-cinq Califes, depuis ſa premiere fondation faite par Abuiafar, ſans que pas vn ſoit mort en icelle, ce qui eſt digne d'eſtre conſideré. Quant à Almoſtazer Bila, eut quaſi la paix tout le temps de ſon gouuernement, qui fut de vingt-cinq ans & ſix mois, à la fin deſquels il mourut, l'an de ſalut 1129. & de l'Egire 512.

Almostarched Bila Fazele L. *Calife.*

A ce Calife tout pacifique ſucceda ſon fils Almoſtarched, fort courageux & enclin à la guerre, laquelle il fit à quelques Princes de Perſe, & ayant occupé quelques Prouinces de Maſud Saliuquy Roy de Karaſon, ils combattirent enſemble auec diuers ſuccez, mais la victoire demeura en fin à Maſud, pres de Tabris, où Almoſtarched fut vaincu, & ſe ſauua à la fuitte : il fut toutesfois pris incontinent apres, & preſenté à Maſud qui le fit tuer, l'an de ſalut 1136. & de l'Egire 529. ayant gouuerné dixſept ans & deux mois.

Rached Bila LI. *Calife.*

Rached Bila fils de Almoſtarched, paruint au Califat apres la mort de ſon pere, de laquelle voulant prendre vengeance, il arma le plus de gens qu'il peuſt, & s'en alla contre Maſud en Perſe, de laquelle il conquit vne grande partie: mais s'eſtant rencontré auec ſon ennemy qui luy liura la bataille, il fut vaincu, & s'enfuyt à Isfaon Chef de Hierak en la Perſe, où Maſud le fit tuer en l'an 1139. & de l'Egire 532. apres la mort duquel, Maſud vint en Bagadet, où il entra ſans aucune reſiſtance.

Almoktafy Bila LII. *Calife.*

Maſud s'eſtant rendu le maiſtre de Bagadet, meit en la place de Rached Almoktafy Bila oncle du defunct, & bien peu apres Maſud mourut là en Perſe, chacun de ſes Capitaines ſe contentant

Digitized by Google

contentant de ce qu'il auoit en gouuernement: ce qui donna l'aſſeurance à Almoktafy d'aſſembler vne belle armee, & s'en alla en la Perſe où il recouura ſans grande reſiſtance, ce que Maſud y auoit vſurpé, laquelle ayant poſſedee l'eſpace de 24. ans ſans aucune notable nouueauté, il mourut en l'an 1161. & de l'Egire 555.

Almostanget Bila Issvf LIII. *Calife.*

Au Calife Almoktafy ſucceda ſon fils Almoſtanget Bila Iſſuf, & comme du viuant de ſon pere Maſud fut mort en la Perſe, comme il a eſté dict, Arſaloncha ſon fils aiſné luy auoit ſuccedé en Gaznehen, lequel à peine fut il paruenu à la Couronne qu'il fit prendre tous ſes freres, qui eſtoient en grand nombre, vn ſeul excepté nommé Baharoncha qui eſchappa. Or ceux-cy auoient deux parents, l'vn Gouuerneur de Karaſon appellé Saniar, & l'autre de Hierak de Perſe qui s'appelloit Mahamed. Ces deux-cy eſtoient freres: Baharoncha ſe retira vers Saniar, lequel taſcha de l'accorder auec Arſalon, lequel n'y ayant voulu entendre, Saniar luy fit la guerre, & entra dans Gaznehen: de ſorte que Arſalon fut en fin vaincu. Vne ſienne tante taſcha de les accorder, mais Saniar à la perſuaſion de Baharoncha retourna aux armes, & ayant eu vne ſeconde victoire de Arſaloncha, il entra de rechef au Gaznehen, où il fit vn tres-riche butin: puis ayant mis Baharon en poſſeſſion de ceſte contree, il s'en retourna chez ſoy. Arſalon le voyant abſent retourna de rechef au Gaznehen, contraignant Baharon de s'enfuir, que Saniar reſtablit apres: & Arſalon s'enfuyant, il fut pris & emmené à ſon frere, qui le fit tuer, ayant regné trois ans. En l'an 1119. & de l'Egire 512. Baharon demeurant ainſi paiſible poſſeſſeur, il fut fort bon Prince, gracieux & liberal, qui aymoit les gens de lettre, & luy meſmes eſtoit fort ſçauant, de ſorte qu'il eſcriuit quelques œuures en Philoſophie, l'eſtude ne luy fit pas perdre toutesfois ſon courage guerrier, de ſorte qu'il fit quelques entrepriſes en l'Inde & en la Perſe, où il mourut l'an 1153. & de l'Egire 547. ayant regné trente cinq ans.

Kozrrao ſon fils luy ſucceda, mais eſtant arriué quelques remuemens à ce nouueau regne, & ne ſe tenant point aſſeuré en ſon pays, il s'en alla en Inde en la Prouince de Lahor, il retourna depuis à Gaznehen: mais trouuant ſon Royaume occupé par Saniar Roy de Karaſon, & qu'il n'eſtoit pas aſſez fort pour s'oppoſer à ſa puiſſance, il s'en retourna à Lahor où il mourut l'an 1161. & de l'Egire 555. ayant regné neuf ans. Son fils Kozrrao Malek ſucceda à Lahor chef du Royaume de Multon en l'Inde, car pour la Perſe tous les Royaumes eſtoient occupez, & pour les r'auoir, il falloit vn eſprit plus belliqueux & moins vitieux que le ſien, qui fut cauſe de le faire hayr de tous, & principalement des gens de guerre. Vne partie des terres de Gaznehen eſtoient poſſedees par vn Sultan Guaya Cadin Mahamed Gaury: ceſtuy-cy fit quelques courſes en l'Inde vers Lahor, laquelle il prit: de ſorte que Kozrrao Malek retourna au Gaznehen, où il mourut l'an 1169. & de l'Egire 563. & en luy prindrent fin les Sabutaquys: trois ans apres mourut le Calife Almoſtanget, à ſçauoir l'an 1172. & de l'Egire 566. ayant gouuerné vnze ans.

Almostanzy Benvr Elah Acen LIV. *Calife.*

Almoſtanzy Benur Elah eut le Califat par la mort de ſon pere, il fut bon Prince, liberal, & aymé des ſiens, il gouuerna neuf ans & huict mois, & mourut l'an 1180. & de l'Egire 575. ſans que durant ce temps il ſoit arriué choſe digne de remarque.

Nacer ou Nacere Ladin LV. *Calife.*

Almoſtanzy eſtant mort, ſon fils Nacer ou Nacere Ladin vint au Califat, lequel il tint 47. ans, ſous lequel Bagadet florit grandemẽt. Durant le gouuernement d'iceluy ceux de Koarrzm vindrent contre les Saliuquys, les vainquirent & aſſubiectirent, & les Tartares, ſoubs la conduitte de Chinguiskam s'emparerent des contrees de Turon & Agem, les mettans à feu & à ſang, auquel temps mourut le Calife Nacer, à ſçauoir l'an mil deux cens vingt ſix, & de l'Egire, ſix cens vingt-deux.

Alzaher ou Altaher Bila Mahamed LVI. *Calife.*

Le fils de Nacer nommé Alzaher ou Altaher Bila Mahamed fut faict Calife au lieu de ſon pere, mais ce ne fut que pour neuf mois, car il mourut en l'an de ſalut deux cens vingt ſept, & de l'Egire ſix cens vingt trois.

Atmonstancer Bila LVII. *Calife.*

Almonſtancer Bila Manſur ſucceda à ſon pere Alzaher: ceſtuy-cy fit tant de cas de la liberalité, qu'ayant donné en prodigue, il deuint pauure. Du temps de ceſtuy-cy la Perſe iouyſſoit d'vne grande paix, mais les Mogoles ou Tartares y ayans faict la premiere entree, ſe rendirent les maiſtres de quelques Prouinces d'icelle, auſquels s'oppoſa le Calife Almoſtancer, les cõtraignant de quitter la meilleure partie de ce qu'ils auoient acquis, & les ayant battus par pluſieurs & diuerſes fois, il mourut le 17. an de ſon gouuernement l'an de ſalut 1244. de l'Egire 640.

Almostacem Bila Abdvla LVIII. *& dernier Calife de ceux de Bagadet.*

Les Tartares ayans eſté vaincus, comme vous auez entendu, par Almõſtancer Bila, il en eurent leur raiſon ſoubs le gouuernement de ſon fils Almoſtacem: car Olakukan Tartare les

Digitized by Google

vainquit & le fit mourir, & apres auoir tenu le Califat 15. ans & ſix mois: ainſi finirent en luy les Califes de Bagadet, que nous diſons Babylone ou Baldak, les Tartares s'emparans d'icelle & de toute la Perſe, ayant eſté 37. de ceſte famille, & commandé 523. ans peu plus, peu moins, deſquels on a traicté particulierement, d'autant qu'ils ſont comptez en la Chronique de Perſe pour Roys d'icelle, tant par Tauarik que Mirkond. Amoſtacem mourut l'an de ſalut 1258. & l'an 655. de l'Egire.

DES MOGOLES OV TARTARES QVI ONT COMMANDE' EN LA PERSE.

CHINGVISKAN *premier Roy de Perſe des Tartares.*

CHinguiskan qui fut le premier des Tartares qui fit voir ſes armes en la Perſe, eſtoit fils de Sukvh Badu, c'eſt à dire le vaillant, duquel voicy la genealogie: Bador eſtoit fils de Partant Badur, fils de Filkan, fils de Tomanahkan, fils de Bayſangorkan, fils de Kaydukhan, fils de Tominkan, fils de Bukahkan, fils de Buzaniar, qui eſtoit en ce faiſant le huictieſme ayeul de Chinguiskan, lequel naſquit en l'an de ſalut 1152. & de l'Egire 546. ceſtuy-cy perdit ſon pere n'ayant encor que treize ans, & comme on le vid ſi petit, on fit auſſi pluſieurs entrepriſes & remuemens qui s'eſmeurent, de ſorte qu'ils ne finirent que iuſques en l'an 1166. & de l'Egire 599. en laquelle armee Chinguiskan vainquit tous ſes empeſchemens, & ceux qui luy diſputoient le Royaume, iouyſſant en fin de tout ce que ſon pere & ſes anceſtres auoient poſſedé. On l'appelloit auparauant Tamachin, mais quand il fut eſtably au Royaume, qui fut l'an de ſalut 1207. & de l'Egire 602. il ſe fit nommer Chinguiskan, c'eſt à dire en leur langue Roy des Roys: ceſtuy-cy fut vn tres-puiſſant Prince, reduiſant ſous ſon Empire & obeiſſance toutes les Hordes ou familles des Tartares, auec les Royaumes de Ketao Kotan, Helan, Tangar & autres, leſquels ayãs ſubiugez en l'an que l'on comptoit 1219. & de l'Egire 915. il ſortit de ſes confins auec vne armee preſque innumerable, ſe vint ruer ſur les terres de Maurenahar: à laquelle puiſſance s'eſtant oppoſé Mahomet Koarrazemcha, & voyant combien ſes efforts eſtoient de peu d'effect contre vn ſi terrible ennemy, il luy abandonna la terre, & s'enfuit en Karaſon.

Chinguiskan entra en Maurenahar l'an 1224. & de l'Egire 920. mettant au fil de l'eſpee tout ce qu'il trouua de viuant en ceſte contree là, & fit le meſme à Balk, d'où il enuoya 30000. hommes à la pourſuitte de Mahomet Koarrazemcha, qui fuyoit touſiours deuant luy, mais en fin il fut r'atteint à Abiskon en Gueylon, où ils le maſſacrerent, mettant toutes ſes terres à feu & à ſang: de là il s'en alla contre la ville de Rey, en laquelle & aux enuirons on tient que les Mogoles ou Tartares firent mourir 600000. perſonnes, & aux Prouinces de Nichabur, ſans les femmes & petits enfans 1150000. hommes, encor y en a il qui diſent 1600000. faiſant le meſme rauage vn an durant par toutes les contrees de la Perſe. Almonſtancer Bila Manſur Ben Alzaher, Calife pour lors de Bagadet, aſſembla le plus de forces qu'il peut, pour s'oppoſer à cet orage, & empeſcher qu'il ne vint fondre ſur ſes terres: & defaict ceux-cy eſtans tous diuiſez & ſeparez en diuerſes contrees, il les prit ſi à propos qu'il les contraignit de ſortir quaſi de toute la Perſe, & ſe retirer à Maurenahar en l'an 1227. & de l'Egire 623.

Par la mort de Mamahet Roy de Koarrzm, ſon fils ſe voyant n'eſtre pas baſtant pour reſiſter aux Tartares, s'enfuit en l'Inde: ceſtuy-cy s'appelloit Sultan Gelaladin, lequel les Mogoles ſuiuirent à la trace, & l'ayant trouué pres le fleuue Induz, luy donnerent bataille, en laquelle il fut vaincu & contrainct de ſe retirer à Multon, vn Royaume ſitué en la plus interieure partie de l'Inde: quant à Chinguiskan apres auoir ainſi frayé le chemin aux ſiens, & donné le premier l'entree en la Perſe, il s'en retourna à Ketao Kotan où il mourut, en l'an de ſalut 1228. & de l'Egire 624. de ſon aage le 78. & depuis qu'il fut paiſible poſſeſſeur de ſes Royaumes le 25. il euſt cinq fils, l'aiſné deſquels s'appelloit Tuchkhon, auquel le pere donna le gouuernement des Royaumes de Dalt, Kapechah Roſſ. Albugar, qui mourut ſix mois deuant ſon pere Chagataykon, qui eut le gouuernement des Royaumes de Maurenahar, Aygort & Koarrazm, ayant poſſedé ſes Royaumes iuſques en l'an 1241. & de l'Egire 638. le quatrieſme Ortaykabon, lequel ſucceda à ſon pere: & le cinquieſme fut Tulikan, auquel le pere donna quelques Prouinces auec tous ſes threſors, ceſtuy-cy mourut auſſi l'an 1232. & de l'Egire 628. de ſorte que des cinq fils de Chinguiskan, Ortaykahon demeura ſeul en vie pour embraſſer ceſte grande ſucceſſion: les autres toutesfois eurent quelques enfans, la ſucceſſion deſquels ſera declaree cy apres. Ce que rapporte Micond ne doit pas eſtre auſſi paſſé ſous ſilence, c'eſt que l'on tient pour choſe aſſeuree que lors que Chinguiskan naſquit au monde, il auoit les deux mains ouuertes, & en chacune d'icelles vn peu de ſang, pronoſtic certain de ſa tres-grande cruauté.

ORTAYKAHON

Digitized by Googl

Oktaykahon II. *Roy de Perſe des Moloes ou Tartares.*

Oktaykahon quatrieſme fils de Chinguiskan luy ſucceda à l'Empire en l'an mil deux cens trente, & de l'Egire ſix cens vingt ſix: ceſtuy-cy fut auſſi bon que ſon pere auoit eſté mauuais, & entre autres belles & grandes parties qu'il auoit en luy, la liberalité luy fut fort recommandable: de ſorte que Mircond tient qu'en dons & recompences extraordinaires durant ſa vie, il deſpendit 666. bolſes (maniere de parler des Perſes) de mille tomans, valent chacun toman ſeize ducats, qui reuiendroit le tout à la ſomme de dix millions ſix cens cinquante ſix mille ducats. Il eut pour Vvazir nommé Gerbahhon Noyn, vn grand guerrier & fort prudent, lequel il enuoya contre Galaladin qui s'eſtoit retiré à Multon, lequel ayant aſſemblé ſes forces alla au deuant de ceſtuy-cy pour le combatre, mais il fut vaincu, & mourut au combat, la famille de ceux de Korrazm Cha finiſſant ainſi en luy, apres il conuertit ſes armes contre la Perſe, & la reduiſit toute ſous ſon obeiſſance, excepté Bagadet, puis ayant regné 13. ans, il mourut tout bruſlé au dedans, pour l'vſage immoderé du vin qu'il beuuoit, l'an de ſalut 1242. & de l'Egire 649. il laiſſa vn fils nommé Gayukkan, lequel à cauſe de ſon bas aage fut mis ſous la tutelle de ſa mere, qui gouuerna cet Empire quatre ans.

Gayvkkhan III. *Roy de Perſe des Tartares.*

Gayukkan fils de Oktaykhan commença à regner en l'an mil deux cens quarante ſix, & de l'Egire ſix cents quarante trois: il donna de grandes eſperances qu'il ſeroit bon Prince, eſtant fort amy de la Iuſtice, liberal, & à qui les Chreſtiens n'eſtoient point deſagreables, leſquelles choſes le firent aymer de tous, mais il ne regna qu'vn an, à la fin duquel il mourut, de l'Egire 644. & de ſalut 1247.

Manchvkahnon IIII. *Roy de Perſe des Tartares.*

Manchukahnon fils aiſné de Tuly Khan cinquieſme fils de Chinguyskan vint à la Couronne, ſon couſin n'ayant laiſſé aucuns enfans: il fut bon Prince courageux, liberal & benin. Il fauoriſoit fort les Mores, & n eſtoit pas toutesfois contraire aux Chreſtiens, mais il auoit les Iuifs en horreur, & les perſecutoit. Il donna à Kablay Kabon ſon frere les terres de Ketao Kotan, qui les accreut beaucoup. Ce prince fonda la fameuſe ville de Cambalu, auiourd'huy la Cour du grand Tartare, & à ſon autre frere Vlah Kukan: il donna les terres de la Perſe, puis ayant regné treize ans, il mourut l'an 1260. & de l'Egire 657.

Vlah Kvkan V. *Roy de Perſe des Tartares.*

Vlah Kukan ayant eu, comme il a eſté dict, les Prouinces de Perſe en gouuernement dés le viuant de ſon frere, & ce dés l'an mil deux cens cinquante ſix, & de l'Egire ſix cens cinquante trois, où il mit auſſi toſt la main à l'œuure, & attaqua Iſmaelya place d'importance qu'il emporta, ne donnant la vie à perſonne de tant d'ames qui ſe retrouuerent en icelle. Il paſſa depuis à Hierark, qu'il ſubiuga, & l'annee ſuiuante mena ſon armee contre Bagadet, à l'encontre duquel ſaillit Almoſtacem Calife qui fut vaincu & maſſacré auec ſes quatre fils, taillant en pieces tout ce qu'il ſe trouua, tant à Bagadet qu'aux enuirons, ſi qu'on dict qu'il ne fit pas mourir moins d'vn million ſix cens milles perſonnes, puis en l'annee mil deux cens ſoixante vn, & de l'Egire ſix cens cinquante huict il alla aſſieger Alep & Damas qu'il ſubiugua, laiſſant pour gouuerneur en ces parties du Sury Kaptukabon, puis s'en retourna en la Perſe en la Prouince de Aderbaion, en vn lieu appellé Mergah, aux enuirons de Tambriz, où il mourut l'an mil deux cens ſoixante ſix, & de l'Egire ſix cens ſoixante trois. Deuant que de mourir il diſpartit ſes terres à trois fils qu'il auoit, à l'aiſné nommé Habkaikahon il donna les Royaumes de Hyerrak, Mazandaron, & Karaſon: au ſecond nommé Hyachemet il donna Aron, qui eſt l'Armenie, & Aderbaion. A Taudun qui eſtoit le troiſieſme, il laiſſa les terres de Diarbex, & Rabyah qui eſt la Meſopotamie: de plus il donna à Atalmoklavvini vn de ſes Vvazirs Bagadet, pour le reparer comme il fit, & à vn autre appellé Mahynedin Paroancy, quelques terres en Rumeſtam. Il floriſſoit alors en la Perſe vn fort excellent Aſtrologue appellé Nacyradin Tuſſy, qui a compoſé vn liure intitulé Zichel Kony, des iugemens & figures fort celebres entre les Perſes.

Outre ces trois fils cy deſſus nommez, Vlah Kukhan en auoit encore deux autres, l'vn nommé Nicudar Oglan, l'autre Targahexhan, auſquels le pere n'auoit point faict de part, comme eſtans les plus ieunes, mais il ne laiſſa pas de l'auoir, & les enfans de l'autre en eurent auſſi leur part.

Haybkaykhan VI. *Roy de Perſe des Tartares.*

Haybkaykhan fils de Vlah Kulkan, ſucceda à ſon pere en la ſeigneurie de Perſe. Ceſtuy-cy eut guerre auec Borakhan, qui tira vne grande armee du Chagatay, l'an de ſalut deux cens ſeptante & vn, & de l'Egire ſix cens ſoixante & huict, contre lequel Haybkaykhan combatit, & le vainquit, & le faiſant retirer iuſques à Maurenahar. Il fut Roy dix-ſept ans, à la fin deſquels il mourut en Amadon, l'an de ſalut 1282. & de l'Egire 608. & d'autant qu'il n'auoit point d'enfans, on mit en ſa place ſon frere Nicudar Oglan, qui ſe fit appeller Hamedkhan.

HAMEDKHAN *auparauant Nicudar Oglan, ſeptieſme Roy de Perſe des Tartares.*

Hamedkhan, qui s'appelloit auparauant Nicudar Oglan, ſe fit More, & changea ſon premier nom, & regna ſeulement deux ans & deux mois, à la fin deſquels il mourut, l'an de ſalut 1283. de l'Egire 683. de ſorte que le Royaume retourna aux enfans de Haybkaykham.

ARGONKHON VIII. *Roy de Perſe des Tartares.*

Argonkhon fils de Haybkaykham l'aiſné des enfans de Haybkaykham, paruint au Royaume par la mort de ſon oncle, duquel il iouyt ſept ans. puis mourut en l'an de ſalut 1192. & de l'Egire 690. laiſſant le gouuernement à ſon frere Ganiatuxhon.

GANIATVKHON IX. *Roy de Perſe des Tartares.*

Cinq mois apres la mort de Argon, Ganiathuxhon ſon frere fut introduit au Royaume. Ce Prince fut fort liberal, & auoit pluſieurs belles parties, leſquelles furent toutes obſcurcies par ſa ſenſualité. Eſtant fort neceſſiteux, il voulut introduire en la Perſe l'vſage de la monnoye de carte ou de papier, comme aux Prouinces de Ketao Keotan, mais perſonne ny voulut conſentir: & celuy qui fut plus contraire, fut vn ſien oncle nommé Bayduxon, qui ſur ce ſubiect luy fit la guerre, & le tua en vne bataille apres auoir eſté Roy trois ans, l'an de ſalut 1295. & de l'Egire 693.

BADV KHAN X. *Roy de Perſe des Tartares.*

Badu Khan fils de Turgahé, fils de Vlahxuxham, oncle du dernier Roy, s'eſtant introduit ainſi au Royaume auec la violence, Gazun fils de Arghon Khon vint contre luy auec vne belle armee, toute compoſee de Mores, & ſe rencontrerent à Baduxhem & Nakchoan, où il fut vaincu, & contrainct de s'enfuyr: mais il fut pris par vn Vvazir de Gazun, qui l'emmena à Tabriz, où il le fit mourir, l'an de ſalut 1296. & de l'Egire 694. n'ayant poſſedé le Royaume qu'vn an.

GAZVN XI. *Roy de Perſe des Tartares.*

Gazun fils de Aragon, fils de Habakykhan, fils de Vlahkukhan, ſe fit Roy de Perſe par la mort de Bayde: il fut fort grand iuſticier. En l'an 1278. & de l'Egire 696. ceux de Damas, & de quelques autres terres de Surie, faiſans alliance auec Bendokdar Roy d'Egypte, ſe reuolterent contre luy: mais ayant mené vne armee contre eux, il les vainquit & les reduiſit à ſon obeiſſance, retournant ainſi victorieux en la Perſe à Kaſuin, qui fut apres la Cour des Roys, où il mourut, l'an de ſalut 1305. & de l'Egire 703. ayant regné ſeulement huict, ou neuf mois. Il fut enſeuely à Tabriz à Zambgazeum, en vne ſomptueuſe moſquee qu'il auoit fait faire durant ſa vie: & de tous de ceſte lignee, il n'y a que ceſte ſepulture là qui ſoit auiourd'huy debout, & qui ſe ſoit conſeruee de l'iniure du temps.

ALYAPTV XII. *Roy de Perſe des Tartares.*

Le gouuernement du Royaume tomba entre les mains de Alyaptu frere du Roy defunct, lequel s'eſtant faict More, ſe fit nommer Sulton Mahamed Ben Argou: il n'auoit que vingt ans quand il commença à gouuerner, & tint ſa Cour à Tabriz: il fut fort ſeuere en l'execution de la Iuſtice, par le moyen de laquelle il tint ſes peuples en repos & contens, ce fut le premier qui introduiſit la couſtume de prendre vn tribut ſur les enfans des Chreſtiens & des Iuifs, pour les former à ſa mode & s'en ſeruir: en l'an de ſalut 1306. & de l'Egire 705. il fonda la ville de Sultanie, & en l'an ſuiuant il s'empara de Gueylon & Racht, il s'arma encores contre Cham ou Damas, qui eſtoit reuolté pour la ſeconde fois, en l'an de ſalut 1313. & de l'Egire 711. mais les ayant fait retourner à la raiſon, il s'en retourna en la Perſe, & mourut en la ville de Sultanie, l'an de ſalut 1317. & de l'Egire 716. ayant eſté Roy douze ans & neuf mois.

ABVZAYD BAHEDERXON XIII. *Roy de Perſe des Tartares.*

Sultan Abuſayd Bahederxhon, fils de Alyaptu, herita du Royaume de ſon pere en l'aage de douze ans, il eut pour Vvazir vn nommé Amir Chupon lequel auoit vne fille d'vne rare beauté qui eſtoit mariee, de laquelle le Roy deuint paſſionnément amoureux: de ſorte qu'il la demanda à ſon pere, lequel s'en excuſa, & la luy voulut point bailler, diſant qu'elle eſtoit mariee, & qu'il n'y auoit que ſon mary qui eut pouuoir ſur elle: mais Abuſayd plein de cholere & tranſporté d'affection, l'enleua de force, faiſant mourir le pere & le mary, eſtans ceux qui s'efforçoient de l'en empeſcher, & luy donna le nom de Kondekar, qui eſt vn tiltre Royal, laquelle s'acquit vne telle puiſſance ſur luy, qu'en peu de temps de là il luy mit en main tout le gouuernement du Royaume, où elle ſe comporta prudemment & ſagement, & luy cependant menoit vne vie vertueuſe, s'adonnant à la lecture des liures, auſquels il eſtoit fort affectionné. Il eſtoit de gentille diſpoſition, & de bon entendement, il paſſoit ordinairement les Eſtez en Sultanie, & les Hyuers en Bagadet, & ayant regné dix neuf ans, il mourut l'an de ſalut 1337. & de l'Egire 737. Par ſa mort le pouuoir des Tartares ſe diuiſa en la Perſe, chacun ſe diſant Roy de ce qu'il auoit en ſon gouuernement, & demeura ainſi iuſques à l'arriuee de Teimurlang, qui fut enuiron ſoixante & trois ans,

TARTARES

Digitized by Google

TARTARES QVI COMMANDERENT A LA PERSE DES DESCENDANS DE TEYMVRLANG.

TEYMVRLANG *premier Roy de Perſe de ceſte lignee.*

TEymurlang qu'on appelle vulgairement Tamberlan, c'eſt à dire, Teymur le boiteux, fut fils de Baianxan, & le quatorzieſme ſucceſſeur de Chinguiskan, du ſang duquel il deſcendit: car il n'eſtoit point comme l'on a voulu dire, vn voleur, ny vn muletier, ny vn paſtre, mais vn homme de guerre & d'vn tres-grand courage, comme ſes actions l'ont faict aſſez paroiſtre. Il naſquit en Samarcand, & ſuiuit les armes comme les majeurs, & ſon cinquieſme ayeul nommé Carachear Nuyon, partit de la Tartarie auec Chinguisxan au temps que le meſme Roy enuoya Chagaray hxon ſon ſecond fils, pour gouuerner les Royaumes de Maurenahar, Argor & Koarrazm, où il fut faict premier Vvazir, en laquelle dignité, luy & les ſiens continuerent iuſques à Teymur, auec d'autres charges conuenables à ſa qualité & à ſon illuſtre origine. Or du temps de Teymur regnoit en Chagatay Soyorgat Mechxon, au ſeruice duquel fut Teymur, auec qualité de Vvazir & grand Capitaine, & eſtant arriuee la mort de Soyorgat en l'an de ſalut 1370. & de l'Egire 771. Teymurlang fut proclamé Roy auec l'vnanime conſentement de tous: puis ſe voyant eſtably au Royaume, il ſortit d'iceluy auec vne armee innumerable, n'entreprenant rien qu'il ne luy reüſſit heureuſement: de ſorte qu'en l'eſpace de trente ſix ans qu'il regna, outre les Royaumes qu'il poſſedoit, il conquit encor ceux de Maurenahar, Turqueſtam, Koarrazm, Karaſon, Siſtam, Induſtam, Hyerakhen, Parc, Kermon, Mazandaron, Aderbaion, Kuſiſtam, tous leſquels & autres encor ſes enfans & ſes Capitaines diuiſerent entre eux apres ſa mort. On contoit 1388. de l'an de ſalut, & 789. de l'Egire, quand Teymur aduerty de certaine rebellion qui s'eſtoit faicte à Hiſphaon chef de la Prouince de Hierax en la Perſe, s'en alla en perſonne pour y remedier, comme de faict il mit au fil de l'eſpee iuſques à ſoixante mille perſonnes. Toxtamechxhon eſtoit Roy de Kapechak par la grace de Teymur, qui ſe voulut rebeller comme les autres, mais il n'y gaigna que des coups, car Teymur enuoya contre luy vne armee, laquelle le contraignit d'abandonner ſon Royaume, & de s'enfuir en Gugeſtam. En l'an de ſalu 1402. & de l'Egire 803. Teymur mena vne puiſſante armee en Suty, & deſtruiſit Aled & Damas, rompit en bataille Sultan Farache Roy d'Egypte, de là il retourna contre Bagadet, qu'il prit auſſi, puis s'en alla à Kabxa aux enuirons de Tabriz, où il hyuerna, & l'an ſuiuant ayant aſſemblé vne plus puiſſante armee qu'auparauant, il s'en alla en la plaine d'Angory contre le grand Turc Baiazet, lequel il combatit, & vainquit, l'emmenant priſonnier, conqueſtant & deſtruiſant pluſieurs de ſes terres: quand à Baiazet, il mourut priſonnier l'annee d'apres. Tandis que Teymur eſtoit ainſi occupé contre les Turcs, vn nommé Kara Iſſuf donna à l'improuiſte vn aſſaut à Bagadet, en fit ſortir Vveisheixony, auquel Teymur l'auoit donnee: mais comme il fut de retour de Rumeſtam, il enuoya contre Kara Iſſuf ſon nepueu nommé Abubaxar, qui recouura la cité, & la rendit à Sulton Vveis, comme il ſe dira cy apres. Teymur paſſa apres à Ardiuil, où il demeura quelques iours, & fit grace à Cheque Safi d'vn grand nombre de captifs, comme il ſe dira en ſon lieu: puis laiſſant la Perſe, il s'en retourna en Karaſon, d'où il s'achemina puis apres à Samarand ſa patrie, où il fut quelques mois en feſtes & grande reſiouïſſance, faiſant contracter pluſieurs mariages entre ſes citoyens. Finalement il s'en alla à Anzar vne contree qui deſpend du Catay, où il mourut l'an de ſalut 1405. & de l'Egire 807.

Teymburlang eut quatre fils, l'aiſné deſquels s'appelloit Ioon Guir, qui mourut vn an deuant ſon pere, laiſſant deux enfans, Mahamed Sultom, & Pir Mahamed, lequel Teymur ordonna par ſon teſtamẽt qu'il luy ſucedaſt en ſes Royaumes de Gaznehen & de l'Inde, mais Pir Aly le fit mourir. Le ſecond fils de Teymur appellé Hamar Cheque, eſtoit du viuant du pere Gouuerneur de la Perſe, mais il mourut en la forteresſe de Hormatu, qu'on appelle Kormavvat en Loreſtan: & le troiſieſme nommé Miruncha, ſucceda au gouuernement des terres que tenoit Vlahxuxhan en Hyerac..an, Aderbaion, & iuſques à Damas. Il mourut l'an de ſalut 1408. & de l'Egire 810. par la main de Kara Iſſuf Turcoman. Le quatrieſme fils de Teymur nommé Mirzachcharok, qui auoit touſiours accompagné le pere, luy ſucceda auſſi à l'Empire.

MIRZACHCHAROK II. *Roy des deſcendans de Teymurlang.*

Mirzachcharok le plus ieune des quatre fils de Teymurlang, eſtoit en Karaſon quand ſon pere mourut à Anzar: luy eſtant donc paruenu à l'Empire, il ne trouua pas ſon Royaume paiſible comme il eſperoit: car ceux de Hyron & Tyron ne le voulurent pas recognoiſtre pour Roy, puis ayant appaiſé tous ces remuemens, il mena ſon armee contre Kara Iſſuf en Aderbajon, lequel s'eſtant armé en intention de ſe bien deffendre, il mourut en chemin laiſſant deux

Digitized by Google

fils, l'vn nommé Myrzah Scandar, & l'autre Myrzah Iooncha, qui vindrent combatre Charok, mais ils furent vaincus, il receut depuis neantmoins en ſon ſeruice Mirzah Iooncha, & le remit en poſſeſſion du Royaume de Aderbajon. Charok fonda apres en Maurenahar vne ville qu'on appella de ſon nom Charokia, puis ayant regné quarante trois ans, il mourut l'an de ſalut 1447. & de l'Egire 850. Il eut cinq fils, à l'aiſné deſquels nommé Mirzah Ologhbek, il donna les terres de Turqueſtan & Maurenahar: le ſecond Ebrahem Sultan, mourut deuant le pere ayant gouuerné la Perſe vingt ans, l'an de ſalut 1435. & de l'Egire 838. ayant fait baſtir pluſieurs edifices dignes de memoire. Vn an auparauant la mort de ceſtuy-cy mourut ſon troiſieſme fils nommé Baeſangor: le quatrieſme nommé Mirzah Soyorgat Mechkhon, qui gouuernoit les Prouinces de Gazna ou Gaznehen & de l'Inde, mourut du viuant du pere: & le cinquieſme nommé Mirzad Mahamed Iuguy, mourut auſſi du viuant de Charoc.

Lors que Teymurlang mourut, ceux de Samarkan auoient ſalüé pour Roy vn ſien parent nommé Sultonkalil, contre lequel ſe reuolta vn ſien vaſſal nommé Kodahdah Hoſceny, & le print, puis appella à ſon ſecours Chama Ioon, Roy de Malgoſtan ou Tartarie, & luy donna entree en ceſte Prouince: mais ceſtuy-cy en eſtant en poſſeſſion, il fit mourir Kodahdah Hoſceny, le payant ainſi de ſa trahiſon, & donna vn autre Royaume à Kalil au lieu du ſien, où il veſcut content le reſte de ſes iours.

Mirzah Olochbek III. *Roy des deſcendans de Teymurlang.*

Ologhbek, qui du viuant de ſon pere Charok eſtoit Gouuerneur du pais Turqueſtan & Maurenahar, vint à Balk en l'an de ſalut 1448. & de l'Egire 851. où il eut aduis qu'en Herak & Karaſon Mirzah Alahdaolet ſon parent ſe faiſoit appeller Roy, s'arma contre luy, & le fut rencontrer à Morgab, où il le combatit & vainquit: l'autre eſtant contrainct de s'enfuir vers vn ſien frere nommé Mirzah Babor, en la compagnie duquel il s'en retourna contre Ologhbek, qui laiſſant Herak alla pour raſſembler ſes forces à Balk: mais il trouua qu'vn ſien fils nommé Hirzah Abdelaiſe s'eſtoit reuolté contre luy: de ſorte qu'il fut contrainct de luy donner vne bataille, laquelle Ologhbek perdit auec la vie, & celle d'vn ſien fils qui eſtoit quant & luy nommé Mirzah Abd Razis, ayant commandé quarante & vn an en ces contrees là, & deux ans ſeulement depuis la mort de ſon pere, & qu'il auoit embraſſé toute ſa ſucceſſion, l'an de ſalut 1450. & de l'Egire 853.

Mirzach Abdelatiffe IIII. *Roy des deſcendans de Teymurlang.*

Mirzach Abdelatiffe s'eſtant ainſi desfaict de ſon pere & de ſon frere, il demeura paiſible poſſeſſeur du Royaume: mais ce ne fut pas pour long temps, car au bout de ſix mois ſes ſoldats le tuerent à coups de fleches.

Mirzach Abdvla V. *Roy des deſcendans de Teymurlang.*

Abdelatiffe ainſi iuſtement payé de ſon parricide, ſon frere Mirzach Abdula eut le Royaume par la mort d'iceluy, duquel ayant iouy vn an, Mirzach Sulton Abuſayd Roy de Karaſon vint rauager ſes terres, au deuant duquel fut Abdula, mais il perdit la bataille & la vie, l'an de ſalut 452. & de l'Egire 855.

Mirzach Svlton Abvsayd VI. *Roy des deſcendans de Teymurlang.*

Mirzach Sulton Abuſayd fils de Mahamed, fils de Miromcha, fils de Teymur, ayant ainſi mis à mort Abdula, s'empara du Royaume. Or nouuelles guerres s'eſmeurent entre Mirzach Ebrahem, & Mirzahcha Mahumud, contre leſquels fut Mirzach Iooncha, duquel ces deux cy s'enfuirent, & prit leurs terres, que les autres armerent contre luy, mais il n'en vindrent pas iuſques aux coups, car ils s'accorderent en faiſans des departemẽs de leurs gouuernemens. A peine cet accord eſtoit il faict, quand Mirzach Saniar accompagné de Mirzach Aladaolet, ſon fils Mirzach Ebrahem Princes particuliers vindrent combatre Abuſayd à Saran, mais il le vainquit, Saniar y demeurant pour les gages: les deux autres ſe mirent en fuitte, Abuſayd poſſedoit lors les Royaumes de Badachon, Gaznehen, Kabud, Siſtom & Koarrazm. En l'an de ſalut 1468. & de l'Egire 872. Mirzach Açembec Ben Alibek Ben Kara Otman, tua Mirzach Iooncha: à l'occaſion de laquelle mort on appella Abuſayd au gouuernemẽt de Kermon, Hierak & Aderbaion, Acembek s'eſtant tenu caché le fit requerir de paix par vn Ambaſſadeur, lequel n'y voulut point entendre. Cela fut cauſe que Acembek ſe retira à Karabag, (ce ſont des montagnes aux enuirons de Tabriz, & ſur le chemin) où il ſe ſaiſit de tous les paſſages, mettant Abuſayd en telle neceſſité de viures, que deſeſperé de tout ſecours il ſe mit en fuitte: mais il fut pris & mené à Mirzach Yadigar Mahamed, qui alloit en la compagnie de Açembec, lequel le tua, l'an de ſalut 1469. & de l'Egire 873.

Mirzach Svltonhamed VII. *Roy des deſcendans de Teymurlang.*

Abuſayd ayant eſté ainſi mis à mort, Mirzach Sulton Hamed ſon fils luy ſucceda au Royaume de Maurenahar, duquel il iouït l'eſpace de vingt-huict ans, à la fin deſquels il mourut, l'an de ſalut 1495. & de l'Egire 899.

Mirzach Bacor

Digitized by Google

Mirzach Babor VIII. *Roy des deſcendans de Teymurlang.*

Mirzach Babor couſin de Hamed,& nepueu de Abuſayd,ſucceda au Royaume de Maurenahar par la mort de ſon oncle, en l'an de ſalut 1500. & de l'Egire 904. mais Ichaybekan vint d'Vsbek qui le depoſſeda de ſon Royaume, auquel n'y eut plus de Roy du ſang de Teymurlang, Mirzach Babor ainſi eſchappé de Maurenahar, paſſe en Gaznehen, & de là en l'Inde, où il fit ſa demeure, & ayant regné en l'vn & en l'autre païs 38.ans,il mourut l'an de ſalut 1532.& de l'Egire 937.laiſſant deux fils,Homayon Mirzach, & Kamoran Mirzach,qui furent Roys apres le pere: Homayon eut les meilleures Prouinces de l'Inde. Il auoit vn Vvazir appellé Chyrkan, qui ſe reuolta contre luy,& luy fit la guerre,le contraignant de luy quitter ſes Royaumes,& de s'enfuir en la Perſe,où regnoit lors Chatamas,lequel luy ayda de douze milles hommes choiſis ſous la conduite d'vn ſien Capitaine nõmé Beytamkan,lequel emmenãt auec ſoy à Homayon le remit en ſes Royaumes les reduisãs tous à ſon obeiſſance,auec la mort du rebelle Chirkham & de ce Homayon eſt fils Gelaladin Akbar qui eſt le grand Mogol,qui viuoit l'an 1609.

Mirzan Hyadigar IX. *Roy des deſcendans de Teymurlang.*

Mirzan Hyadigar fils de Mirzah, Sulton Mahamed fils de Mirzach, Baesſangor, ou Bayſangor fils de Mirzah Charrok, fils de Teymurlang. Apres qu'en l'an de l'Egire huict cens ſeptante trois, eſtant accompagné d'Acembek, il eut tué Abuſayd, comme il a eſté dict,ceſtuy-là le ſecourut d'vne armee auec laquelle il s'achemina contre Strabat. Alors eſtoit Roy en Karaſon Ocem Mirzah fils de Mãſur, fils de Bahekata,fils de HamarCheque qui eſtoit fils de Teymur, lequel entendant le deſſein de Hiadigar, vint à grande haſte au ſecours de Strabar, & le combatit & vainquit, l'an de grace mil quatre cens ſeptante, & de l'Egire huict cens ſeptante quatre, lequel ainſi deſconfit, s'en retourna à Tabris vers Acembek, qui le ſecourut vne autrefois d'vne plus grande armee que la premiere, auec laquelle il alla attaquer Ocem Mirzah, duquel il remporta la victoire, & la mit en fuitte, le faiſant ſortir du Royaume, & prendre la route de Fariab & Mayman du coſté de Belk: Hiadigar ainſi introduit au gouuernement du pays, ſe donna tant de bon temps, s'addonnant à toute ſorte de vice, que ceſte nonchalance & oyſiueté donna courage à Ocem de le venir attaquer vne nuict, accompagné ſeulement de mil bon ſoldats, auec leſquels il conduiſit ſi dextrement ſon entrepriſe, qu'il ſe ſaiſit de la perſonne de ſon ennemy, lequel ayant entre ſes mains il fit mourir, & en ceſte façon r'entra de rechef en la poſſeſſion du Royaume. Cecy aduint l'an de ſalut mil quatre cens ſeptante & vn, & de l'Egire huict cens ſeptante cinq. En Hiadigar finit la race de Mircharrok,& d'autant que cy deuant nous auons deſia compté l'annee 1532. & que neantmoins les choſes qui arriuent ſoubs ce Prince furent executees en l'an mil quatre cens ſeptante & vn, comme il a eſté dict, bien que nous ayons mis Hiadigar apres Hirzach Babor, le Lecteur ſera aduerty que les Prouinces de la Perſe eſtoient pour lors diuiſees, & commandees par pluſieurs Roys en vn meſme temps. Et d'autant qu'ils ont quelquesfois chacun à leur tour commandé au total du Royaume, ils ſont auſſi tous comptez pour Roys, ſinon de toute la Perſe, au moins des Prouinces qui en dependent, l'vn apres l'autre, ſans que pour cela il y ait de la confuſion en la Chronologie, comme l'on pourra aſſez facilement remarquer.

Mirzach Svltam Ocem X. *Roy des deſcendans de Teymurlang.*

Mirzach Sultam Ocem fils de Manſur, de Bahekara fils de Hamer, Cheque fils de Teymur, ayant ainſi recouuert le Royaume que Hiadigar luy auoit oſté,gouuerna ſon peuple long temps en paix, laquelle luy fut autant recommandable comme il eſtoit zelateur de la iuſtice. Il orna ſon Royaume de pluſieurs ſuperbes edifices,entre leſquels & les plus fameux fut vne Madreſe ou Hoſpital, pour y receuoir les pauures pelerins eſtrangers, œuure digne d'vn grand Prince.

En ſon temps les Vsbekes vindrent en Maurenahar, où ils prindrent quelques terres, & les oſterent du pouuoir des deſcendans de Teymurlang, qui iuſques alors les auoient poſſedees, auſquels ſe voulant oppoſer Ocem, il leua vne armee pour marcher contre eux, & s'eſtant mis en chemin, il mourut à Vuadereis, l'an de ſalut mil cinq cens ſix, & de l'Egire neuf cens vnze, ayant regné trente quatre ans, & quatre mois de tout le Karaſon, il veſcut ſeptante ans, vingt deſquels il fut touſiours malade de paralyſie, ſans qu'il peuſt monter à cheual. Il eut quatorze fils, deux deſquels luy ſuccederent.

Bahady ov Pedy Amazon, Mvsafar Mirzach II. *Roy des deſcendans de Teymurlang.*

Bahady ou Pedy Amaſon, & Muſafar Mirzach, freres, & fils du deffunct Ocem, regnerent apres leur pere enſemblement, contre leſquels vint Chaibek Vsbek: mais eux ne ſe ſentans pas aſſez puiſſans pour luy reſiſter abandonnerẽt la terre & ſortirent d'icelle: Bahady Azamon s'en alla à Truchis,où ayant aſſemblé quelques armees,il vint contre Vsbek, duquel il fut vaincu, & contrainct de s'enfuir en la Perſe vers Cha Iſmael qui regnoit pour lors,lequel lere-

cueillit, & traicta humainement, & luy donna les terres de Chambé Gazon en Tabris, deſquelles il veſcut, & outre dix Serafs d'or par chacun iour pour ſon plat: chacun Seraf d'or de Perſe vaut huict larines, & chaque larin vaut deux reales d'argent, peu moins. Bahady fut en Tabris ſept ans, iuſques en l'annee 1515. & de l'Egire 920. que Selim Empereur Turc print la ville de Tabris, & l'emmena auec luy à Conſtantinople où il mourut de peſte l'an de ſalut 1518. & de l'Egire 923.

Mirsach Homar XII. *Roy des deſcendans de Teymurlang.*

Miromcha troiſieſme fils de Teymurlang eut deux fils, l'vn nommé Mirzach Homar, qui luy ſucceda au gouuernement de Aderbaion, & Abudahar en Bagadet: apres la mort de Teymur Homar ſe declara Roy, & s'emparant des terres de ſon frere, il le print en la ville de Sultanie, mais le Prince priſonnier ayant trouué moyen de corrompre quelques vnes de ſes gardes, il maſſacra le demeurant qui luy vouloit empeſcher de ſortir de la priſon, puis ſe mit à rauager la Perſe d'où il tira bon nombre de gens, auec leſquels il vint attaquer ſon frere, lequel il vainquit, & contraignit de s'enfuir en Karaſon, vers ſon oncle Mirzah Carrok, qui luy donna Strabat & Maſandaron, deſquels il veſcut, mais ne pouuant demeurer en repos, il fit la guerre au meſme Carrok, lequel le vainquit: ſi que l'autre ne ſçachant plus où auoir de retraicte, s'enfuit à Morgab, & de là ſe voulant retirer à Samar Kand, il mourut par le chemin, l'an 1406. & de l'Egire 809.

Mirzach Abvba Kar XIII. *Roy des deſcendans de Teymurlang.*

Mirzach Abubakar frere de Homar, fils de Mironcha & petit fils de Teymur, demeura par la mort de ſon frere pacifique en Tabris. Ceſtui-cy fut vn fort grand & courageux Capitaine, mais mal fortuné, car Kara Yſſuf Tur Kimon qui s'en eſtoit fuy dans Meceré en Egypte, le combattit deux fois pres le fleuue d'Euphrates, en la premiere deſquelles ſon frere y demeura. Abuba Kar ainſi deſconfit, en l'an de ſalut mil quatre cens & ſept, & de l'Egire huict cens dix, s'en alla à Kermon, & de là à Siſton, & l'annee ſuiuante voulant retourner contre ſon ennemy auec vne puiſſante armee, il mourut en chemin, & en luy finit la race & les ſucceſſeurs de Chinguis Cham & de Teymur Tartares, qui commanderent à la Perſe, de laquelle l'on parlera cy apres plus particulierement.

DES DESCENDANS DE KARAKVYONLV, C'EST A DIRE MOVTON NOIR, QVI COMMANDERENT en la Perſe.

Karayssvf *le premier Roy de ceſte famille.*

KArayſſuf Ben Kara Mahamet Turkimon alla au ſeruice de Vveys Helkony Sultan de Bagadet, lequel pour les bons ſeruices qu'il luy auoit faicts, le fit Capitaine des Turximans de la bande de ceux qu'on appelloit Karaquionlu, comme ſi l'on diſoit les moutons noirs, à la difference des autres qu'on appelloit les moutons blancs, comme il ſe dira en ſon lieu. Et cecy eſt à remarquer, qu'il y auoit en ce meſme temps en Italie les partialitez de blancs & des noirs, leſquels comme ils eſtoient ſemblables de nom, firent auſſi les meſmes effects que ces autres là en la Perſe. Kara Mahamet pere de Karayſſuf, auoit eſté Capitaine de ce party tant qu'il y auoit veſcu: & ceſte charge, comme vous auez entendu, eſtoit demeuree à ſon fils apres ſa mort, lequel pour recompence des biens faits que luy auoit faicts Sulton Vveys, il donna vn aſſaut à ſa ville de Bagadet, & la luy oſta, laquelle auoit eſté donné à Vveys par Teymur, lequel, comme il a eſté dit cy deſſus, eſtoit pour lors en Rumeſtan contre Baiazet: mais eſtant retourné de ceſte expedition, voyant la trahiſon de Karayſſuf, enuoya ſon nepueu Abubakar, qui recõquit ce que ceſtui-cy auoit pris, & remit dans le Bagadet Sulton Vveys Helcony. Toutesfois il en iouit peu de temps: car Mironcha la luy fit quitter par force, y mettant dedans le meſme Abubakar ſon fils.

Karayſſuf ainſi deſconfit, & ne ſçachant où faire vne retraicte aſſeuree, s'en fuit en Egypte, où le Roy d'icelle le fit prendre & mettre en priſon; où il fut iuſques à ce qu'il vint nouuelle de la mort de Teymur, de laquelle Karayſſuf ayant eu aduis, chercha les moyens de ſe ſauuer, comme il fit, prenant le chemin de la Perſe, il fit tant par ſon induſtrie qu'il aſſembla vne armee auec laquelle il eut bien l'aſſeurance de combattre Abubakar. Helkony cependant qui auoit eſté depoſſedé de Bagadet, & qui eſtoit aux eſpies pour rencontrer quelque bonne occaſion, ne laiſſa pas perdre ceſte cy, car cependant qu'Abubakar alloit contre Karayſſuf, il s'empara de Bagadet, au meſme temps que Karayſſuf & Abubakar ſe rencontrerent à Nakchoan, où ceſtuy-cy fut vaincu: ſi que Tabris vint au pouuoir de Karayſſuf, lequel laiſſant pourueu de ce qui luy eſtoit neceſſaire pour ſa deffence fut contre Cara Oſmon Bayandury qui poſſedoit

qui poſſedoit la contree de Diarbek, lequel les luy quitta & s'enfuit. Iſſuf y mit de bonnes garniſons, & s'en retourna à Tabris, & leuant vne nouuelle armee marcha contre Herkony, qu'il vainquit en vne bataille, & l'ayant fait mourir s'empara de la cité, en l'an de ſalut 1413. & de l'Egire 185. De là il paſſa en Scyruan ou Seruan, y entrant par la contree du Gurgeſtam. Il tua en bataille le Roy d'icelle appellé Conſtantin, prenant Cheque Ebrahem Roy de Scyruan, qu'il emmena à Tabris priſonnier, lequel ſe rachepta depuis moyennant grande ſomme de deniers. Kara Iſſuf gaigna encores les villes de Sultanie, Kazuin & Taron, & en l'an 1420. & de l'Egire 822. il s'en alla contre Anteb cité de la Surye proche d'Alep: mais Myrzach Charrok ſuruenant de Karaſon, il ſe deſiſta de l'entrepriſe, & alla au deuant de ſon ennemy, auparauant qu'ils ſe fuſſent rencontrez. Kara Iſſuf mourut en Oion aux enuirons de Tabris, & n'ayant auec luy ny fils, ny parent, ny aucun vray amy (car iamais les tyrans n'en ont) les ſoldats ayant ſaccagé ſa tente le laiſſerent ſans ſepulture, luy ayans oſté ſa chemiſe, & coupé les oreilles pour auoir quelques ioyaux qui y eſtoient pendus, & demeura ainſi en ceſte façon quelques iours en la campagne iuſques à ce qu'eſtant trouué par perſonnes qui le cognoiſſoient, ayant pitié de ſa miſere l'enleuerent de là, & l'enſeuelirent à Egirs, ayant regné quatorze ans: il mourut l'an de ſalut 1423. & de l'Egire 823. il eut ſix fils, l'aiſné deſquels s'appelloit Pyr Budahkham, qui mourut deuant le pere, le ſecond Amir Scandar, le troiſieſme Mirzah Iooncha, le quatrieſme Cha Mahamed, qui eut le gouuernement de Parç, & le tint vingt trois ans iuſques en l'annee 1431. & de l'Egire 833. que Hamed Hamodony le fit mourir, le cinquieſme Amir Apſal qui mourut du viuant du pere, le ſixieſme Abuzayd qui fit mourir ſon frere Amir Scandar, comme il ſe dira incontinent apres.

Amir Scandar *fils de Kara Iſſuf.*

Amir Scandar ſecond fils de Kara Iſſuf ſucceda à ſon pere l'an de ſalut 1411. & de l'Egire 822, lequel ſi toſt qu'il fut paruenu à la couronne continua la guerre contre Mirzah Charrak, duquel il fut vaincu en la Meſopotamie, ſi qu'il fut contraint de ſe retirer vers le fleuue Euphrates, & Charrok print le chemin de Tabris, où on ne le voulut point receuoir pour l'amour & la reuerence qu'ils portoient à Scandar: de ſorte que Charrok iugeant ſa demeure inutile en ce lieu s'en retourna à Karaſon, & Scandar à Tabris en l'an 1429. & de l'Egire 828. où eſtant il priua de la vie & du Royaume Amir Chamçadin Roy de Kala l'an 1428 & de l'Egire 830. il fit le meſme à Sultan Hamed Curd Gouuerneur de la Prouince de Curdeſtam. En l'an 1430. & de l'Egire 832. il gaigna Sultanie, chaſſant les garniſons de Mirzah Charrok, lequel ayant entendu ceſte mauuaiſe nouuelle vint auec ſon armee contre Scandar & Iooncha ſon frere, leſquels le rencontrerent à Salmas aſſez pres de Tabris, où Scandar perdit la bataille, & ſe retira au Rumeſtam, toutesfois Tabris ne vint point encore pour ceſte fois en la puiſſance de Carrok, lequel eſtant retourné à Karaſon, & refaict vn peu ſon armee, il la fit marcher contre la ville de Rey, laquelle il print, puis s'eſtant reconcilié auec Iooncha frere de Scandar, il luy donna Tabris: ceſtui cy en vertu de ceſte donation (d'vne choſe que l'autre ne poſſedoit point) prit les armes contre ſon frere, le combatit, & en obtint la victoire, contraignant Scãdar de ſe retirer en Kala Aleniak, Iooncha le pourſuiuit & taſchoit de l'enuironner: mais vn propre fils de Scandar nommé Cha Kobat, qui eſtoit pour lors en la diſgrace de ſon pere le tua, l'an de ſalut 1438. & de l'Egire 841. Scandar quelque temps deuant ſa mort auoit fait mourir ſon frere Abuſayd, pour quelques ſoupçons qu'il auoit de luy.

Iooncha *le troiſieſme de ceux de Kara Kyonlu qui ont commandé à la Perſe.*

Le frere de Iooncha eſtant mort comme vous auez entendu, ceſtui-cy s'empara auſſi toſt du Royaume, auquel ſe voyant eſtabli il leua vne armee pour aller contre celuy de Gurgeſtam, il luy oſta ceſte Prouince, puis faiſant pluſieurs entrepriſes ſur les terres de la Perſe il les reduit toutes à ſon obeiſſance, chaſſant d'aucunes les garniſons que Mirzah Mamud fils de Baiſangor y auoit miſes, qui eſtoit mort pour lors, ce qui aduint l'an 1453. & de l'Egire 756. & en l'an 1458. & de l'Egire 861. il mena ſon armee à Karaſon pour faire la guerre à Mirzah Ebrahem fils de Aladolet, qu'il vainquit, & mourut en ce combat Amir Zudala Zagatay. Sultan Abucayd regnoit pour lors à Balk qui alla contre Iooncha, lequel s'accorda bien toſt auec ceſtui-cy, d'autant qu'il eut aduis qu'vn ſien fils s'eſtoit reuolté contre luy à Tabris, où il retourna incontinent & le print, le faiſant mettre en vne eſtroite priſon. A peine ce trouble eſtoit il paſſé qu'on l'aduertit qu'vn autre fils qu'il auoit nommé Pyr Budah, & qui gouuernoit Bagadet ſe reuolta: de ſorte que Iooncha fut contraint de tourner la pointe de ſes armes contre ceſtui cy qu'il tint aſſiegé dans Bagadet vn an entier, qui fut l'an de grace 1466. & de l'Egire 869. toutesfois par le moyen de pluſieurs perſonnes qui s'entremirent, ils s'accorderent entre eux, & comme ceſte affaire deſia concluë, vn frere du rebelle nommé Mahademy le tue au deſçeu de ſon pere, lequel s'en retourna à Tabris, en laquelle il commanda ſouuerainement, & à tout l'Aderbaion, Hyerakhen de Parç, Kermon & grande partie de Surie.

Or en l'an mil quatre cens ſoixante huict, & de l'Egire 872. il voulut aller contre le Gouuerneur de Diarbek nommé Ozun Acembek, & de fait il auoit deſia tiré ſon armee hors du logis, mais la rigueur de l'hyuer qui fit alors le contraignit de s'en retourner, & ſurſeoir ceſte expedition iuſques au Printemps, auquel il mit ſon armee en campagne.

C'eſtoit la couſtume de Iooncha, ſoit pour le faire dormir, ou le diuertir d'autres penſees, ou bien qu'il fut addonné au vin, de s'enyurer toutes les nuicts, & dormir apres iuſques au grãd iour: & comme on ſçauoit ſa couſtume l'armee ne laiſſoit pas de marcher, & luy la ſuiuoit apres accompagné de mille hommes de cheual de ſa garde. Cecy vint à la cognoiſſance de Ozun Acembek, lequel prenant auec luy cinq mille ſoldats d'elite. Il print ſi bien ſon temps qu'il l'aſſaillit lors qu'il ne pouuoit eſtre ſecouru: de ſorte que ſes gens taillez en pieces, il demeura luy meſme ſur la place, & deux de ſes fils pris priſonniers, l'aiſné nommé Mahamed Mirzad, lequel Ozun fit maſſacrer, & à l'autre nommé Iſſuf Mirzah il fit creuer les yeux. Ainſi mourut Iooncha, ayant regné trente trois ans, & veſcu ſeptante. Ce fut vn mauuais Prince, & le plus voluptueux de tous ceux qui regnerent en ces contrees là de ſon temps.

ACEN HALI *le quatrieſme de ceux de Karakuyonlu qui commanderent à la Perſe.*

Acen Haly fils de Iooncha herita par le mort de ſon pere de ſon Royaume, & de ſes threſors qui vindrent tous en ſa puiſſance, & comme ils eſtoient fort grands & luy fort imprudent, il fit vne leuee de deux cens mille hommes tant de pied que de cheual, auſquels il aduança vne annee de leur paye, laquelle ayant receuë, la meilleure partie s'en alla vers Abuſayd Roy de Karaſon, qui marcha auſſi toſt contre luy: de ſorte qu'il le mit en fuitte, & ſon malheur voulut encore qu'il tomba entre les mans de Ozun Acembek, contre lequel il combattit: mais il fut vaincu & mis à mort: finiſſant ainſi en luy la lignee de ceux de Karakuionlu, qui auoient commandé à la Perſe, ce qui aduint l'an 1469. & de l'Egire 875.

FAMILLE DE AKVYONLV OV MOVTONS BLANCS

AVTREMENT NOMMEZ BAYONDVRYAH QVI ONT COMMANDÉ à la Perſe, Ozun Acembek le premier de la lignee des Akuyonlu.

LE party de Karakuyonlu ayant pris fin par la mort de Acen Hali, le party des Akuyonlu monta auſſi toſt à la Royauté par le moyen de Ozun Acembek: ceſtuy-cy eſtoit fils de Oſmonbek fils de Catoluk Bek, il eſtoit Turkoman, & ſi vaillant & genereux à la guerre qu'il conquit la meilleure partie de la Perſe: l'on l'appelle communement Vſum-Caçam Oſmon ou Otmonbek ayeul de Acembek qui poſſedoit comme il a eſté dit, les terres de Diarbek, leſquelles Karaſſuf luy auoit quittees par ſa mort, duquel apres la ſeconde ſucceſſion vint en Perſe du temps de Iooncha, lequel ayant faict mourir, comme il a eſté dict, il reconquit ſes terres, & s'empara encore de Tabris & Aderbaion, tua Mirzah Sulton Abuzaid, qui eſtoit party de Karaſon pour venir le combatre. Or comme nous auons dit, Iooncha ayant laiſſé deux fils, Acembek en fit mourir l'vn, & creua les yeux à l'autre, lequel ſe retira à Scyras, où il fut recogneu de tous pour Roy & ſouuerain Seigneur: mais Acembek ayant mené ſon armee contre la ville la prit par force, faiſant mourir la vefue Yſſuf, & de là paſſa à Kermon qu'il cõquit comme fit le meſme de Bagadet, & ayant reduit ſous ſon obeyſſance Yerakhen, Aderbaion, Parç, Kermon, & autres prouinces de la Perſe en l'an 1472. & de l'Egire 896. il fut combatre Sultan Mahamed Roy de Rumes ou des Turcs, par lequel Ozun Acembek fut deſconfit en Arzenió auec la mort de Zeynel Bek ſon fils qui eſtoit gouuerneur de Kaſuin. Acẽbek vaincu s'enfuit à Tabris, & les Turcs s'en retournerent à Conſtantinople. Peu de temps apres mourut Ozun Acembek, à ſçauoir l'an 1478. & de l'Egire 882. & au meſme temps mourut Ogorlu Mahamed ſon fils aiſné de ſept qu'il auoit, deſquels le ſecond fut Sultan Calil, le troiſieſme Yacub Mirzah, le quatrieſme Maçiah Mirzah, le cinquieſme Iſſuf Mirzah, le ſixieſme Makſud Bek, qui tua Sultan Cali ſon frere, & le ſeptieſme Zeynel Bek mourut à la guerre contre les Turcs.

SVLTAN CALIL OV HHALIL II. *Roy de Perſe de la famille de Akuyonlu.*

Sultan Calil ou Hhalil par la mort de Acembek ſon pere demeura poſſeſſeur du Royaume, il enuoya ſon frere Yacub Bek gouuerner les terres de Diarbek, & print les armes contre Calil ou Morad Bek contre lequel il cõbatit, & le mit en fuitte, le contraignant de ſe retirer en la forteresſe de Feruz Kuh, dans laquelle il y auoit vn Capitaine d'Ocembek appellé Geloy, lequel ayant receu Ocembek amiablement dans ſa forteresſe l'enuoya apres priſonnier à Calil, qui le fit tuer à Karaſon où il eſtoit pour lors. En ce temps ſe reuolta Yacub Bek frere de Calil, & gouuerneur de Diarbek, menant vne armee contre Tabris accompagné de Makſub Bek ſon frere, leſquels prenans Calil au deſpourueu le deſconfirent, & Maxiub le mit à mort de ſes propres mains n'ayans regné que ſix mois.

YAGVB BEK

YACVB BEK II. *Roy de Perſe de la famille des Akuyonlu.*

Yacub Bek fils de Ozun Acembek, ayant depoſſedé & faict mourir ſon frere paruint à la Couronne: mais en l'an 1482. & de l'Egire 886. vn ſien Capitaine nommé Bayandur Bek luy fit la guerre, lequel Yacub Bek vainquit, & fit mourir en Sauah aux enuirons de Kom. En ceſte meſme annee mourut à Conſtantinople Sultan Mahomet fils de Sultan Murat, & luy ſucceda en l'Empire Sultan Baiazet ſon fils. En ce temps auſſi Sultan Aydar de Ardauel faiſoit la guerre à ceux de Gurgeſtam, & prenant le chemin Scyruan en intention d'occuper ce Royaume, Farrox Yacat Roy du meſme Scyruan le preuint, ſe fortifiant de Yacub Bek, luy demandant ſecours, lequel luy enuoya bon nombre de gens ſous la conduitte de Soleymon Bek Bigen fort bon Capitaine, lequel rencontrant Aydar en Tabaſaron, le vainquit & fit mourir ſur le champ, prenant deux de ces fils qui eſtoient encore fort ieunes, l'aiſné deſquels s'appelloit Aly Mirzah, & le ſecond Cha Iſmael, leſquels furent mis en la forteresſe de Sterxfaç, deſquels il ſe parlera cy apres. Quand à Yacub Bek ayant regné douze ans, il mourut en Karabagé aux enuirons de Tabriz, l'an 1492. de l'Egire 896.

BAYSANGOR MIRZAH III. *Roy de Perſe de la famille des Akuyonlu.*

Bayſangor Mirzah fils de Yacub Bek paruint au Royaume par la mort de ſon pere, mais d'autant qu'il eſtoit encore en bas aage, on luy donna pour Gouuerneur vn ſien Capitaine nommé Zuſy Kalil Muſulu: à ſon aduenement au Royaume il ſuruint de grandes partialitez, d'autant que ceux du party de Bayondurayh pretendoient de faire Roy Maçiah Mirzah oncle du ieune frere de ſon pere, & ſe mettant du coſté de ceſtuy-cy firent la guerre à Sufy Calil, qui s'eſtant mis en campagne gaigna vne bataille ſur eux, en laquelle demeura Maçiah ſur la place, & ſon nepueu Roſtan Bek fils de Makſud ſon frere fut pris priſonnier, & emmené en la forteresſe de Aleniak.

En ce temps vint Diarbek contre Calil Soleymon Bigen, que nous auons dit auoir vaincu, & fait mourir Cheque ou Sultan Aydar en faueur de Farrokyacar Roy de Scyruan, duquel Calil eut la victoire, & le fit mourir à Vvoam.

Tandis que les choſes ſe paſſoient ainſi, Sulton Bayondur prenant quelques compagnies auec luy donna vn aſſaut à Aleniak, où Roſtambek eſtoit priſonnier, & le mettant en liberté, le proclamerent Roy: ceux-cy auec d'autres qui ſe reuolterent quant & eux, prindrent auſſi toſt le chemin de Tabriz pour ſurprendre Bayſangor, lequel fut contrainct d'abandonner le pays auec Calil, & s'en aller à Diarbek, où ils furent pourſuiuis par Roſtam, lequel enuoya ſon armee contre Calil, qui fut deffait & tué. Et quand à Bayſangor il eſchappa pour lors la poſſeſſion du Royaume, demeurant à Roſtambek. Cecy aduint l'annee mil quatre cens ſoixante & trois, & de l'Egire 897.

ROSTAMBEK IIII. *Roy de Perſe de la famille des Akuyonlu.*

Bayſangor ainſi mis en fuitte, Roſtambek fils de Makſud commença de ioüir du Royaume, lequel auſſi toſt qu'il fut mené en Tabriz fit ſortir du lieu où eſtoient priſonniers Aly Mirzah ou Aly Parcha, & Cha Iſmael les fils d'Aidar, & Bayſangor qui vint au deuant d'eux en Guania & Bardah, où il leur liura la bataille, en laquelle il fut vaincu, & mourut au combat.

Apres ceſte victoire, Roſtam s'en retourna en Tabriz, & Aly Mirzah auec ſa permiſſion ſe retira à Ardauel ſa patrie, & l'ancienne demeure de ſon pere. Roſtambek ſe repentit bien toſt apres de l'auoir laiſſé aller, craignant que ſa preſence & la memoire de feu ſon pere fut cauſe de quelque grand remuement au pays: de ſorte que ſans y penſer d'auantage il le fit ſuiure, & comme celuy qui ne ſe tenoit point ſur ſes gardes, fut ayſement attrapé & maſſacré, ſon frere Cha Iſmael eſchappa comme il peuſt, & ſe ſauua en Gueillon, où regnoit pour lors Kar Kia Mirzah Aly, auquel Roſtambek enuoya ſes Ambaſſadeurs pour le prier de luy remettre Iſmael entre les mains: mais l'autre n'en voulut rien faire, nous eſtions lors en l'an de ſalut 1478. & de l'Egire 902. quant Hagmet Bek fils de d Ogorlu Mahamet & petit fils de Ozun Acembek vint auec vne belle armee, qu'il leua en Diarbek pour venir combatre Roſtam, comme de fait ils ſe donnerent bataille pres de Tabriz, de laquelle Hagmet Bek eut la victoire, contraignant Roſtam de s'enfuir en Gurgeſtam, où il mourut en la meſme annee, ayant regné cinq ans ſix mois.

HAGMET BEK V. *Roy de Perſe de la famille des Akuyonlu.*

La mort de Roſtambek rendit le Royaume paiſible à Hagmet Bek petit fils, comme il a eſté dit de Ozun Acembek, il fit gouuerneur du Royaume de Kermon, Haybé Sulton, & à Kacem Bek Pernaque, il donna le gouuernement de la Perſe: ces deux cy conſpirerent contre luy, & luy firent la guerre, & apres quelques rencontres, il perdit vne bataille aux enuirons de Hiſfaon en Hierak en laquelle il mourut, de ſorte qu'il ne reſtoit plus de la maiſon de Ozun Acembek que trois ieunes petits fils, à ſçauoir Sultan Morat fils de Yacub qui eſtoit en Scyruan, Alvven Bek fils de Vſuf Bek en Aderbaion, & vn frere de Mahamed Mizach en Yazd, ces trois cy partagerent toutes les terres que ceux d'Akyonlu poſſedoient en la Perſe.

ALVVAN BEK VI. *Roy de Perſe de la famille de Akyonlu.*

Pernarque ayant ainſi depoſſedé ſon bien-facteur, fit declarer Roy Aluuan Bek fils de Iſſuf Bek, & petit fils de Ozun Acem Bek, lequel à l'ayde de Geybek Bayondur, & autres ſiens Capitaines & parens, vint à Tabriz ſe ioindre à Haybé Sulton, Mahamed Muzad frere de Alvvan qui eſtoit en Yarzd s'appelloit Roy d'Iſfaon ou Hierak, contre ceſtuy-cy Alvvan fit marcher ſon armee, lequel ſans l'attendre ſe retira en la forteresſe de Stha, de laquelle eſtoit Capitaine Ocem Quiah Gelohi, lequel ioint auec Mahamed, furent contre Alvvan, qui s'en eſtoit deſia retourné, & ſe rencontrans, il ſe donnerent vne cruelle bataille: laquelle Alvvan perdit & ſe retira à Tabriz, où Mahamed le ſuiuit: Alvvan ſortit vne autre fois contre luy, mais il fut derechef mis en route. En ceſte bataille mourut Haybé Sulton, & quand à Alvvan il s'enfuit à Diarbek: durant toutes ces reuoltes, deux freres de Haybé Sulton s'eſleuerent contre le Roy de Hierak Sulton Morad, qui eſtoit en Scyruan, & y ayant mené de grandes compagnies de gens de guerre, allerent contre Mahamed Mirzach, le rencontrerent pres de Isfaon, où ils ſe donnerent vne bataille, laquelle Mahamed perdit auec la vie, l'an 1500. & de l'Egire 905. n'ayant regné qu'vn an.

SVLTAM MORAT VII. *Roy de Perſe de la famille de Akyonlu.*

Sultan Morat fils de Yacub Bek, eut par la mort de Mahamed Mirzach, les Royaumes de Perſe & Hierak, & Alvvan demeura auec la Seigneurie de Tabriz & Arbaion: mais en l'an mil cinq cens & vn, & de l'Egire neuf cens ſix, tous deux firent vne leuee de gens de guerre, pour vſurper le bien de ſon compagnon, de ſorte que mettant leurs gens en campagne, il ſe rencontrerent à Kazuin, ils ne combatirent point toutesfois par l'entremiſe de quelques perſonnes qui les firent accorder, à condition que chacun ſe tiendroit à ce qu'il auoit: En ce tẽps, la Perſe eſtoit pleine de volerie, de violence, de faim, de cherté & de mortalité, auec vn trouble vniuerſel: on comptoit l'an 1502. & de l'Egire 907. quand Cha Iſmael fils de Cheque Aydat ſortant de Nakchoan leua vne armee, & s'en vint contre Tabris où eſtoit Alvvan, lequel quitta bien toſt le pays & s'enfuit à Bagadet, & de là paſſa à Diarbek où il mourut bien toſt apres, l'an de ſalut 1505. & de l'Egire 619. de ſorte que Tabris vint au pouuoir de Cha Iſmael, lequel en l'annee 1503. & de l'Egire 908. print les armes contre Sulton Morad, qui ſortit de Scyras, & vint le combatre en Amadon: mais Morad perdit la bataille & ſe retira à Scyras, & de là à Bagadet, de laquelle Bathiek eſtoit Gouuerneur qu'il le recueillit & le prit en ſa protection, puis l'annee ſuiuante, à ſçauoir 1504. & de l'Egire 909. Iſmael vint contre eux, leſquels furent contraints de luy quitter le pays, & ſe retirerent en Karamanie: de là Morad s'en retourna à Diarbek, où les Kazelbac ou Caſſelbas le tuerent, l'an de ſalut 1515. & de l'Egire 920. de ſorte qu'en ceſtuy-cy finit le gouuernement de ceux des Akyonlu ſur la Perſe.

DES DESCENDANS DE CHINGVYSKAN QVI COMMANDERENT EN VSBEK ET MORENAHAR.

CAAVBEK KHON *Roy de Morenahar.*

CEpendant que les choſes paſſoient en la Perſe, comme il a eſté dict, les deſcendans de Tuchykon fils de Chinguyskan commandoient en Vsbek, & tenoient toutes ces terres là qui ſont de fort grande eſtenduë. Or l'an de ſalut 1496. & de l'Egire 900. Chaybekon fils de Budak Sulton partit de Vsbek auec de grandes forces, & s'en vint courir & rauager les terres de Maurenahar & de Karaſon, leſquelles en l'eſpace de quatre ans, il occupa toutes iuſques à l'annee 1500. & de l'Egire 904. qu'il fut contraint de les quitter aux deſcendans de Teymurlang, & en l'an 1508. & de l'Egire 913. Sultan Ocem Mirrh s'eſtant rencontré auec Chaybekhon Herak en Maurenahar où il regnoit, & eſtant mort ſur le champ, il donna ſa place à ſon fils Pady Azamon Mirzach, lequel n'eſtant pas baſtant pour luy reſiſter, s'enfuit à Kandar où ayant recouuert quelques gens, il vint combatre Chaybek, lequel eut la victoire, forçant Pady de s'enfuir en la Perſe, & de ſe preualoir de la faueur de Cha Iſmael Sufy qui le traita auec honneur, puis en l'annee mil cinq cens vnze, & de l'Egire neuf cens ſeize, Cha Iſmael fut contre Chaybek & ſe rencontrerent tous deux à Marvvo, où ils combatirent: mais Kabekhon fut vaincu & mourut au combat, ayant tenu ſa ſeigneurie douze ans.

KVCHENGY KHON *Roy de Maurenahar des deſcendans de Chinguyskan.*

Kuchengy Khon demeura à Maurenahar au lieu de Chaybek en l'annee 1513. & de l'Egire 918. Cha Iſmael enuoye vne puiſſante arme à Maurenahar ſous la conduite de Nagemy Sony, lequel ſe vint ioindre à Babor Roy de l'Inde, leſquels vnis enſemble, vindrent pour combatre les Vsbekes en Gagydaon: mais ceux-cy les vainquirent, Nagemy Sony demeurant ſur la place, & quant à Babor tout deſconfit fut contraint de ſe retirer en l'Inde: Kuchengy Khon voulant apres

Digitized by Google

lant apres en auoir ſa reuanche, l'annee 1530. de l'Egire 935. entra auec ſon armee dans la Perſe, en laquelle eſtoit pour lors Cha Thamas, fils de Cha Iſmaël, lequel s'oppoſa à ſes forces, le combattit & obtint la victoire, ſi que celuy d'Vſbek ſe retira vaincu en Maurenahar, d'où il vint encore vne autre fois en Marvvo, en intention d'entrer en la Perſe : mais la paix ſe conclud entr'eux, qui empeſcha Kuchengy de paſſer outre, & le fit retourner en Maurenahar, où il mourut le meſme an, ayant regné vingt ans.

ABVZAYD KHON *Roy de Morenahar, des deſcendans de Chinguys Khan.*

Abuzay Kon fils de Kuchangy, par la mort de ſon pere paruint à la Couronne, laquelle il poſſeda quatre ans, à la fin deſquels il mourut ſans auoir faict choſes digne de memoire, l'an de ſalut 1533. & de l'Egire 939.

OBEYD KHON *Roy de Morenahar, Roy des deſcendans de Chinguys Khan.*

Obeyd Khon frere aiſné du deffunct Abuſayd fils de Mahamud Khon, frere de Chaybek auſſi toſt qu'il fut declaré Roy fit paſſer vne puiſſante armee en Karaſon, en intention de la faire entrer en la Perſe : mais il fut empeſché par Cha Tamas, qui le força de quitter les terres de Karaſon, & Cha Tamas s'eſtant retiré il reuint pour la ſeconde fois, & les rauagea auec ſon armee deſia fort haraſſee, iuſques en l'an 1540. & de l'Egire 946. auquel il mourut, ayant regné ſix ans.

ABDVLA KHON *Roy de Maurenahar, des deſcendans de Chinguys Kan.*

Abdula Khon fils de Kuchengy Kohn eut le Royaume de Maurenahar par la mort de Obdey Khon, auquel toutesfois il ne fut que ſix mois, au bout deſquels il mourut l'an 1541. & de l'Egire 947.

ABDELATIFE KHON *Roy de Maurenahar, des deſcendans de Chinguys Kan.*

Abdelatife Khon fils de Abdula Khon ſucceda au Royaume, lequel il tint iuſqu'à l'annee 1542. & de l'Egyre 940. en laquelle il mourut, finiſſant en luy le Gouuernement de Chinguys Kan en Morenahar.

ORIGINE DE SCACHISMAEL SOFY, ET DE CEVX qui ſont deſcendus de luy, & ont commandé à la Perſe iuſques en ce temps.

POVRSVIVANT maintenant la ſuite des Roys de Perſe, il ſera bien à propos auparauant que de parler des actions d'Iſmaël Sophy, de traicter de ſon origine le plus briefuemẽt toutesfois qu'il ſe pourra : ceſtui-cy donc fut fils de Cheque Aydar, fils de Sultan Iuney, fils de Cheque Ebrahem, fils de Cheque Aly, fils de Cheque Mucha, fils de Cheque Safy, & en fin le treizieſme petit fils des deſcendans de Morts Aly, couſin & gendre de Mahamed. Quant Teymurlang retourna en la Perſe apres la deffaite de Bajazette, il emmena auec luy vne grande multitude d'eſclaues, tant de la Câramanie que d'autres nations, leſquels il auoit deliberé de faire tous mourir : & auec ceſte reſolution il entra en Ardeuel, où il s'arreſta quelques iours : il y auoit en ceſte ville vn Cheque Safy, qui eſtoit tenu de tous ceux, non ſeulement de la ville, mais encores des enuirons, pour vn ſainct homme, ſi qu'il eſtoit honoré & reſpecté de tous : la renommee de la vertu, & de la bonne vie de ceſtui-cy paruint iuſqu'à Teymurlang, qui en voulut auoir la cognoiſſance, & procurer ſon amitié : de ſorte que luy-meſme l'alla viſiter chez luy pluſieurs fois, & s'en voulant aller d'Ardauel, il s'offrit à luy accorder ce qu'il luy demanderoit. Cheque Safy qui ſçauoit l'intention de Teymur pour le regard des priſonniers, prenant ſon temps ſur l'offre que ce Prince luy faiſoit, le pria de leur pardonner. Teymur qui deſiroit luy complaire, non ſeulement leur pardonna, mais les luy remit tous entre les mains pour en diſpoſer à ſa volonté. Cheque Safy les receut, & leur pourueut à tous le mieux qu'il peut de robes & autres choſes neceſſaires, les renuoyant libres chacun en ſa maiſon, dequoy non ſeulement les captifs : mais ceux encore des nations deſquelles ceux-cy eſtoient, ſe ſentirent tellement obligez au Safy, qu'en ſigne de recognoiſſance d'vn grand bien-faict : il ne ſe paſſoit guieres de iour qu'il ne fut viſité de pluſieurs auec dons & preſens, continuans touſiours ceſte recognoiſſance aux deſcendans meſmes du Safy, & iuſques à Sultan Iuncyd ſon treizieſme neueu, ou fils de ſes fils, qui viuoient du temps de Iooncha fils de Chara Iſſuf, duquel il a eſté parlé cy-deuant : car ce Prince là voyant les viſites continuelles qu'on faiſoit à Ieuncy, & le grand nombre de gens, tant de pied que de cheual, qui eſtoit d'ordinaire à ſa porte, la grande authorité encore qu'il auoit : toutes ces choſes enſemble luy donnerent ſubiect d'auoir quelque ſoupçon de luy, de ſorte qu'il luy dit, qu'il ne vouloit plus qu'il fuſt ſi viſité de tant de gens : dequoy Iuneid ſe ſentant grandement offencé, ſans y penſer dauantage, ſortit auſſi toſt de Ardauel accompagné de ſes deuots, & prit le chemin de Diarbek : Oſun Acembek, qui eſtoit alors Roy de ceſte Prouince, le receut benignement, luy donnant pour femme vne ſienne ſœur nommee Kadija Katum, de laquelle il eut vn fils nommé Aydar, ce Iuneid auoit ordinairement autour

de luy de certains coureurs qui infectoient tout le Gurgeſtam ſous le tiltre de Zelos de ſa ſecte, forçant ceux qu'ils prenoient captifs de la receuoir, & en continuant ſes courſes, il arriua qu'vne fois eſtant entrez dans le Royaume de Trabizonda, ils tuerent le Roy, & s'en emparant, mettant en icelle Aydar ſon fils qui eſtoit auec luy : il arriua depuis que Acembek fit mourir Ioncha, comme il a eſté dit cela fut cauſe qu'Aydar paſſa en Ardauel, où il ſe maria auec vne fille de Acembek, nommé Alemcha, laquelle luy enfanta Aly Patcha, & Cha Iſmaël, qui naſquit en l'an 1488. & de l'Egire 892. qui s'appella Sophy, pour la cauſe que a deſia eſté dite ailleurs.

L'an enſuiuant, Aydar eſtant entré au Royaume de Sciruan, Ferrok Yaſſur Roy de ceſte prouince, auec l'ayde de Yacub Bek deffit ſon armee, Aydar demeurant mort ſur la place, & ces deux fils, Aly Patcha, & Iſmaël pris priſonniers, leſquels Sulton Roſtan Bek mit depuis en liberté : toutesfois ayant apres faict tuer Aly Patcha, qui eſtoit l'aiſné, Cha Iſmaël ſe retira à Guyelon, où il fut ſix ans, à la fin deſquels la Perſe eſtant toute en confuſion pour les reuoltes de Akyonlu, il s'en alla à Arzenion, où ayant aſſemblé iuſques à ſept mille hommes Caramenes, tous Sophiens, des familles de Eſtayalu, Kanlu, Takaluh, Verſatlu, Romlu, Zulkaderlu Auchar Kayat Sufiaphyaradak, & pluſieurs autres qui le ſuiuirent, l'an de ſalut mil cinq cents vn, & de l'Egire neuf cents ſoixante ſix, n'ayant encore que l'aage de quatorze ans, il vint en Scyruan, où il combattit contre Farrok Yaſſa qui auoit faict mourir ſon pere, obtint la victoire de luy, & luy fit perdre la vie, ſi bien qu'il ſe mit en poſſeſſion de ce Royaume, & l'an enſuiuant il fit la guerre à Alvvan en Nachoan, & le contraignant de s'enfuir, Iſmaël print Tabris, ayant obtenu ceſte victoire, il inſtituë la Tage qui eſt vn Turban ou Chaperon rouge, auec douze bandes à l'entour, qu'il fit porter aux ſiens en memoire des douze fils de Ocem, fils de Aly tenus entr'eux pour ſaincts, & deſquels il ſe vantoit eſtre deſcendu, appellans ceſte nouuelle Milice les Cazel Bak : comme ſi on diſoit teſte rouge. Cela eſtant faict il paſſa à Arzenion, où il aſſembla ſon armee pour conqueſter le Royaume de Zulkader : mais en ſon abſence Alvvan reuint contre Tabris, au ſecours de laquelle Iſmaël accourut incontinent, & contraignit l'autre de s'enfuir à Bagadet, & de là en Diarbek, où il mourut deux ans apres : il mourut en l'an mille cinq cents-trois, & de l'Egire neuf cents huict. Apres laquelle mort Iſmaël s'eſtant vn peu repoſé à Tabriz, mena ſon armee en la Perſe contre Moral Bek, qui fut par luy deſconfit, auec la perte de dix mille ſoldats, en l'an mil cinq cents quatre, & de l'Egire neuf cents-neuf, & luy abandonna la Perſe & le Kermon, qui vindrent au pouuoir d'Iſmaël, lequel alla paſſer ſon Hyuer à Kom, d'où il depeſcha Elhaſbek auec vne armee contre la ville de Rey, lequel Ocember Gelohay Capitaine de Kaat : Ferus Kuh s'eſtant mis en embuſcade ſur les aduenuës des chemins, luy preſenta vne bataille que l'autre perdit auec la vie : Iſmaël ſçachant ceſte route s'en alla contre Ocembek Gelohay, qui ſe retira à Ferus Kuh, lieu tres-fort, tant par nature que par art : ce que ſçachant Iſmaël, & ne voyant point de moyen d'en auoir la raiſon, luy retrancha l'eau qui entroit là dedans, de ſorte que les ſoldats furent contraincts de ſe rendre vn mois apres le ſiege : mais encores qu'il ne fut pas long, cela n'empeſcha pas qu'il ne mourut en cette guerre plus de trente mille hommes. Cecy eſtant appaiſé, Iſmaël print le chemin de Karaſon : mais ſi toſt qu'il fut party, vn Roy nommé Mahamed Karrahy, ayant auec ſoy quelques trouppes, s'en partit en la contree de Yazd, & s'en rendit le maiſtre : Iſmaël vint contre ceſtui-cy, lequel ſe deffendit courageuſement : en fin toutesfois il entra dans la ville, & print Karrahy lequel Iſmaël fit bruſler l'an mille cinq cents ſix, & de l'Egire neuf cents vnze.

De là Iſmaël ſe retira à Scyraz, où il fit vn Edict en forme de preſcription, par lequel il commande que tous ceux qui auoient porté les armes en la bataille où eſtoit mort ſon pere Aydar euſſent à mourir, de ſorte que cela feit mourir plus de trente ou quarante mille hommes. Et comme il hyuernoit à Taron, il ſçeut que Sulton Ocem Mirzad Roy de Karaſon eſtoit mort, des terres duquel s'empara Ghoybekkon Vſbek, & les fils du deffunct Roy ſe retirerent vers Iſmaël, lequel partit auſſi toſt auec ſon armee, & s'en vint courir ſur les terres de Rumeſtan, ou des Turcs, ayant donné le Gouuernement du Diarbek à Mahamed Khon Eſtayalu, & l'an mille cinq cents vnze, & de l'Egire neuf cents ſeize, il fut contre Bagadet que Barhick gouuernoit pour lors, lequel fut contrainct de s'enfuir, & de ſe retirer vers les Turcs: ce fut lors qu'il perdit vn fort grand nombre de ſoldats au paſſage du fleuue Tigris, qu'il ne peut guayer : il conquit apres le Kuſiſtan, qui eſt le meſme que le païs de Suſe, où eſtoit iadis Aſſuerus & Eſter, & au plus fort de l'Hyuer il mena ſes gens contre Scyruan Baku & Darband, qu'il conquit en l'an mille cinq cents douze, & de l'Egire neuf cents dix-ſept : il alla en Karaſon contre Chaybekkon, lequel ſçachant ſa venuë ſe retira à Marvvo : mais Iſmaël fit tant qu'il l'attira en la campagne, où il luy donna la bataille, laquelle Chaybekkon perdit auec la vie, & par ce moyen le Karaſon vint au pouuoir d'Iſmaël.

En ce

Digitized by Google

En ceſte annee mourut Bajazeth Roy de Rume, ou Turc, & luy ſucceda à l'Empire Sultan ſon fils, & en l'an mille cinq cents quatorze naſquit Cha Thamas le fils d'Iſmaël Sophy l'annee ſuiuante, à ſçauoir de ſalut, mil cinq cents quinze, & de l'Egire neuf cents vingt. Selim vint auec vne puiſſante armee à Arzenion, & fit partir Iſmaël de Hiſphaon, & vint rencontrer ſon ennemy à Chalderon, où il ſe donna vne grande bataille, laquelle Iſmaël perdit, & ſe retira à Tabriz, & de là à Gazin. Sulton Selim entra dans Tabriz, où il fut quinze iours, leſquels paſſez il ſe retira en Amaſiah. Ceſte annee les Caſelbas firent mourir en Diarbek Sulton Morad, & en enuoyerent le reſte au Sophy, & l'an ſuiuant Selim print Kemack, place fort importante en Saladulie, & Zulkadel, & Alep en Surie, puis en l'an mil cinq cents dix-ſept, & de l'Egire neuf cents vingt deux, ſubiuga Damas & l'Egypte: & l'annee d'apres Diarbek, & la Meſopotamie, où il mourut finallement en l'an mil cinq cents vingt & vn, & de l'Egire neuf cents vingt-ſix, auquel ſucceda ſon fils Soleymon. Quant à Iſmaël Sophy, ayant commandé ſur toute la Perſe l'eſpace de vingt ans, il mourut l'an mil cinq cents vingt-cinq, & de l'Egire neuf cents trente, en l'aage de trente-huict ans: il fut terrible à la guerre, reſolu, ſans crainte, plus cruel & ſeuere que doux & humain: il ſouloit dire, que comme il n'y auoit qu'vn Dieu au Ciel, qu'il falloit auſſi qu'il n'y eut qu'vn Roy en la terre, c'eſt à quoy aſpiroit ſon inſatiable ambition. Il fut tant eſtimé & reſpecté des ſiens, qu'ils le tenoient pour vn homme Religieux & Sainct, & quelquefois il y eut quelques-vns de ceux qui le ſuiuoient, qui luy attribuerent l'honneur deu à la diuinité, ce qu'il faiſoit ſemblant de rejetter, mais ce n'eſtoit qu'en mine: car vne fois entr'autres, apres auoir obtenu vne grande & ſignalee victoire, & de tres-grande importance, comme les vns l'appelloient Prophete, les autres Ange, & les autres Dieu, tant s'en faut qu'il les diſſuadat, qu'ayant faict creuſer vne grande & profonde foſſe, il ietta dedans ſon ſoullier, diſant, que celuy qu'il aymeroit le mieux l'allaſt requerir: A peine euſt-il dict la parole, que pluſieurs milliers ſe ietterent dedans, où ils ne furent pas ſi toſt, que la terre qui auoit eſté tiree de ceſte foſſe, ſe bouleuerſa ſur eux, & les enterra tous vifs, payans ainſi la peine qu'auoit meritee leur impieté. Il eut quatre fils, ſçauoir Cha Thamas Aleas, ou Elias Mizah, le troiſieſme Son Mirzah, & le quatrieſme Barhon Mirzah.

Cha Thamas II. *Roy de Perſe, de la race des Sophiens.*

Cha Thamas ſucceda à Iſmaël Sophy ſon pere, il euſt pluſieurs guerres durant ſon regne, qui dura cinquante trois ans, les plus importantes deſquelles furent contre les Turcs: il mourut l'an mil cinq cents ſeptante-ſix, & de l'Egire neuf cents octante-trois, laiſſant deux fils Cha Iſmaël, & Mahamed l'Aueugle.

Cha Ismael III. *Roy de Perſe, de la race des Sophiens.*

Cha Iſmaël fils aiſné de Cha Thamas, ne fut qu'vn an & dix mois Roy de Perſe, à la fin deſquels il mourut, laiſſant le Royaume à ſon frere Mahamed l'aueugle, l'an mil cinq cents ſeptante-huict, & de l'Egire neuf cents octante cinq.

Cha Mahamed IV. *Roy de Perſe, de la race des Sophiens.*

Iſmaël n'ayant laiſſé aucuns enfans, ſon frere Mahamed ſecond fils de Cha Thamas luy ſucceda: lequel encor qu'il fut aueugle, il ne laiſſa pas de gouuerner ſept ans, à la fin deſquels il mourut, l'an de ſalut mil cinq cens octante cinq, & de l'Egire neuf cents nonante-deux, laiſſant Cha Abas ſon fils pour ſucceſſeur.

Cha Abas V. *Roy de Perſe, de la race des Sophiens.*

Par la mort de l'aueugle Mahamed, ſon fils Cha Abas entra en poſſeſſion du Royaume de Perſe, lequel il poſſede encore à preſent durant ſon regne, il a eu pluſieurs guerres, auſquelles il a donné pluſieurs batailles, les plus ſignalees deſquelles furent celles de Gueylon qui s'eſtoit rebellé, lequel il reduict à ſon obeïſſance, non ſans vn manifeſte danger de luy & des ſiens: il fut aſſieger Balk en Vſbek, & tint le ſiege quelque mois deuant qu'il fuſt contrainct le leuer, deſtruiſit le Royaume de Lar, ou Lara en la Perſe, & print le Roy d'icelle qu'il fit mourir, à cauſe des larcins & violences qu'il faiſoit aux Karauances des marchands qui paſſoient par là: il quitta Tabris aux Turcs, laquelle ils poſſedoient dés le temps de Cha Thamas ſon ayeul. Pluſieurs choſes memorables ſe ſont paſſees durant le temps de ce Prince, & principalement contre les Turcs, leſquels ont depuis perdu Tauris, & la meilleure partie des places qu'ils tenoient ſur le Perſien: mais la briefueté de cét Abregé ne permet pas d'en diſcourir plus amplement: ioinct que les choſes qui ſe paſſent en païs ſi eſloigné, ne ſe peuuent deſcouurir que auec le temps, qui ſeul peut faire paroiſtre la verité.

Digitized by Google

Roys qui ont commandé à la Perſe iuſques à ce que les Arrabes entrerent en icelle ſelon Mir Kond : La ſupputation generalle eſt en la marge : ceux à qui la lettre g eſt adiouſtee, c'eſt à dire qu'ils ont eſté Gouuerneurs, & que neantmoins quelques-vns les mettent au nombre des Roys : la marque { enferme le Roy, ſous lequel ceux-cy ont gouuerné. Ceux qui n'ont point de nombre, c'eſt d'autant qu'on eſt en doute du temps de leur regne : on a mis à coſté les ans de ſalut, & ceux de l'Egire, auſquels ils ont gouuerné, quand ils ont eſté remarquez par l'Hiſtoire.

Ans de Salut.	*Ans de l'Egire.*		*Ans.*	*Mois.*	*Iours.*
		KAyumeras,			
		Syamek,	40.		
		Ouchang,		0.	0.
		Thamures Diuband.	50.	0.	0.
		Iambched.	30.	0.	0.
		Zoagk		0.	0.
		Fraydhun,	0.	0.	0.
		Manucher	0.	0.	0.
		Nauder	120.	0.	0.
		Afraciab,	7.	0.	0.
		Zaab, ou Bazad	12.	0.	0.
		Kay Kobad	5.	0.	0.
		Kay Kaus	100.	0.	0.
		Kay Kozrrao	150.	0.	0.
		Loraſph, ou Loraſeph,	60.	0.	0.
		Guſtaſph, ou Guſtaſeph	120.	0.	0.
		Bahamandaras daſt, ou		0.	0.
		Ardchir.	120.	0.	0.
		Homay Royne	112.	0.	0.
		Darab	30.	0.	0.
		Darab	12.	0.	0.
		Scander, ou Aſcander	14.	0.	0.
				0.	0.
		EN TREREGNE.	71.	0.	0.
		Chapur	60.	0.	0.
		Ardchir Babakon	50.	0.	0.
		Chapur Zabel Ketaf G.	0.	0.	0.
		Archir Frazand Hormzo	0.	0.	0.
		Chapur	60.	0.	0.
		Baharon Kemon Cha	15.	0.	0.
		Yazd Gerd.	22.	0.	0.
		Keſeré Khozrrao	0.	0.	0.
		Baharon Gur.	0.	0.	0.
		Narſy, O. Naſa G.	0.	0.	0.
		Baharon Gur,	0.	0.	0.
		Narſy, O Narſa G.	0.	0.	0.
		Baharon Gur.	23	0.	0.
		Yazd Gerd	0.	0.	0.
		Narſy G.	0.	0.	0.
		Yazd Gerd,	0.	0.	0.
		Yard Gerd,	0.	0.	0.
		Homoz, Farzand,	1.	0.	0.
		{ Feruz,	0.	0.	0.
		{ Sufara G.	0.	0.	0.
		{ Feruz,	0.	0.	0.
		Sufara G.	0.	0.	0.
		Feruz,	26.	0.	0.
		Belax,	5.	0.	0.
		{ Iamaſp, G.	0.	0.	0.
		{ Kobad,	43.	0.	0.
		Keſeré Anuchiron.		0.	0.
		O. Nauchiruan.	48	0.	0.

Hormoz.

Digitized by Google

Ans de Salut.	Ans de l'Egire.		Ans.	Mois.	Iours.
		Hormoz.	12.	0.	0.
		Baharon Chuby,		0.	0.
		Khozrrao Paruez.	38.	0.	0.
		Kobad Chyruyhe,	0.	0.	0.
		Ardchir Chyruyhe,	0.	0.	0.
		Charear	7.	0.	0.
		Ioon Chir,	1.	0.	0.
		Turon dok Royne,	1.	0.	0.
		Iaçançeda,	0.	0.	0.
		Azarmy Dok Royne,	0.	0.	0.
		Keſeré,	1.	0.	0.
		Ferroghzed.	0.	0.	0.
		Yad Gerd	20.	0.	0.

CALIFES DE BAGADET QVI COMMANDERENT A LA Perſe, depuis que les Arabes entrerent en icelle.

623.	2.	Abubakar,	2.	0.	0.
643.	22.	Homar.	1.	0.	0.
644.	23.	Oſman, ou Otmán,	11.	6.	0.
656.	35.	Morts Aly.	4.	6.	0.
661.	40.	Acem.	0.	6.	0.

DE LA FAMILLE DE BEN HVMYA.

662.	41.	Mavvya.	20.	0.	0.
682.	61.	Yezid.	3.	0.	0.
685.	64.	Mavvya. 2.		1.	0.
687.	66.	Marvvan.	1.	0.	0.
688.	67.	Abdel Malex.	21.	1.	0.
706.	86.	Oelid.	9.	8.	0.
716.	96.	Soleyman.	2.	6.	0.
718.	98.	Hamar, ou Homer.	2.	3.	0.
720.	100.	Yezid. 2.	4.	8.	0.
724.	105.	Ochon.	19.	8.	0.
743.	124.	Oeleyd 2.	2.	1.	0.
744.	125.	Yezid 3.	0.	6.	0.
745.	125.	Ebrahem.	0.	2.	0.
748.	128.	Marvvan 2.	5.	5.	0.

DE LA FAMILLE DE EBEN ABAS.

751.	132	Safa.	4.	0.	0.
754.	136.	Abu Iafar.	23.	0.	0.
777.	159.	Mahady Bila.	10.	0.	0.
786.	196.	Eladi Bila Muſa.	1.	3.	0.
787.	170.	Arachid Bila Harum.	13.	0.	4.
810.	193.	Mohamed Amin.	4.	7.	0.
815.	198.	Mahamum.	12.	7.	0.
816.	210.	Abu Ezach Mataçon.	8.	0.	0.
833.	217.	Vvacek.	5.	0.	0.
838.	222.	Almotovva Kal Bila Iafar.	12.	6.	0.
850.	234.	Montacer.	0.	6.	0.
851.	235.	Abul Abas Hamed.	3.	0.	0.

Vacance du Califat.

860.	243.	Moſtahhin.	1.	4.	0.

Digitized by Google

Ans de Salut.	Ans de l'Egire.		Ans.	Mois	Iours.
262.	247.	Almatez Bila.	3.	0.	0.
855.	250.	Motady Bila.	0.	12.	0.
866.	251.	Almat Hamet Bila Hamed.	23.	0.	0.
893.	279.	Matazed Bila Hamed.	9.	9.	0.
903.	289.	Mokafy Bila.	4.	0.	0.
907.	293.	Moktadet Bila.	7.	0	0.
914.	301.	Iafar.	20.	0.	0.
933.	320.	Kaher Bila Mahamed.	1.	6.	0.
935.	322.	Razi Bila Mahamed.	4.	0.	0.
939.	329.	Moktafy Bila Ebrahem 2.	4.	0.	0.
943.	330.	Moſtachfy Abdala.	4.	4.	0.
947.	334.	Mutya Bila Fazele.	29.	6.	0.
977.	365.	Tahia Abel Karim.	17.	2.	0.
1013.	403.	Kader Bila Hamed.	21.	4.	0.
932.	422.	Kahē, ou Alkahē Beamaryla. Abu Iafar Abdula.	44.	4.	0.
1074	467.	Almoktady Bila.	19.	5.	0.
1095.	487.	Almoſtazer Bila.	25.	6.	0.
1119.	512.	Almoſtacher Bila Fazele.	17.	2.	0.
1136.	529.	Rachet Bila.	2.	0.	0.
1139.	531.	Almoktafy bila. 3.	24.	0.	0.
1161.	555.	Almonſtanger bila Iſſuf.	11.	0.	0.
1177.	566.	Almoſtāzy benur Elach acē.	9.	8.	0.
1180.	575.	Nazer, ou Nacere ladinla.	47.	0.	0.
1226	621.	Alhazer, ou Altaher bila Mahamed.	0.	9.	0.
1227	623.	Almoſtanzer bila Manſur.	7.	0.	0.
1244	640.	Almonſtancem bila Abdula.	15.	17.	0.

LES MOGOLES OV TARTARES DES DESCENDANS de Chinguyſkan, qui commanderent à la Perſe.

1207.	602.	Chinguyskan.	1.	0.	0.
1230.	626.	Orkay Khaon.	13.	0.	0.
1246.	643.	Gayuk Khaon.	1.	0.	0.
1247.	644.	Manchu Khaon.	13.	0.	0.
1260.	657.	Vlaku Khaon.	6.	0.	0.
1266.	663.	Haxbay Khaon.	17.	0.	0.
1282.	680.	Hamed Khan, ou Nicudar Oglan.	2.	2.	0.
1283.	680.	Argon Khon.	7.	0.	0.
1292.	690.	Goniaru Khon.	2.	0.	0.
1295.	693.	Bulkhan.	1.	0.	0.
1296.	694.	Gazunkhan.	8.	0.	0.
1305.	703.	Aluaptukan, qui apres s'appella Sultan Hamed.	12.	9.	0.
1317.	716.	Sultō Abzay Bahader Khan.	19.	0.	0.

MOGOLES OV TARTARES DESCENDANS de Teymurlang, qui commanderent à la Perſe.

1388.	789.	Teymurlang.	36.	0.	0.
1405.	807.	Mirzach Karrok.	43.	0.	0.
1447.	850.	Ologhberk.	2.	0.	0.
1450.	853.	Mirzah Abdelarife.	0.	6.	0.
1451.	854.	Mirzah Abdula.	1.	0.	0.

Digitized by Google

Ans de Salut.	Ans de l'Egire.		Ans.	Mois	Iours.
		En Maurenahar.			
1452.	854.	Mirzarh Sulton Abuſayd.	518.	0.	0.
1469.	873.	Mirzah Sulton Hamed.	28.	0.	0.
1532.	937.	Mirzah Babor.	28.	0.	0.
		En Karaſon.			
1469.	873.	Mirzah Hyadigar.	2.	0.	0.
1471.	875.	Mirzah Sulton Ocen.	38.	4.	0.
1556.	116.	Bahady, ou pedy Azamon, & Muzafa Mirzah freres enſemblement.	1	0.	0.
		En Aderbajon.			
3406.	809.	Mironcha.		0.	0.
1407.	810.	Mirzah Abubakar.		0.	0.

TVRKOMANS DE LA FAMILLE DE KARAKVYONLV, qui commanderent à Perſe.

1431.	815.	Kara Iſſuf,	14.	0.	0.
1421.	823.	Amir Scandar.	16.	0.	0.
1431.	841.	Iooncha.	32.	0.	0.
1468.	872.	Acen Aly.	1.	0.	0.

TVRKOMANS DE LA FAMILLE DES AKVYONLV, qui commanderent à la Perſe.

1471.	876.	Ozun Acenbek.	11.	0.	0.
1478.	882.	Sulton Kahil.	0.	6.	0.
1482.	886.	Yacub Bek Bayſangor.	12.	10.	0.
1492.	896.	Mirzah.	1.	6.	0.
1493.	597.	Roſtambek.	5.	0.	0.
1498.	902.	Hagmet Bek	1.	0.	0.
1499.	903.	Alvvan Bek.	1.	0.	0.
1500.	905.	Morad Bek.	1.	0.	0.

LIGNEE DES SOPHIANS DES DESCENDANS D'ISMAEL Sophy, qui commanderent à la Perſe.

1501.	906.	Cha Iſmaël Sophy.	20.	0.	0.
1525.	930.	Cha Tamas.	53.	0.	0.
1576.	983.	Cha Iſmaël.	1.	10.	0.
1578.	985.	Cha Mahamed l'Aueugle.	7.	0.	0.
1585.	992.	Cha Abas.	33.	0.	0.

DISCOVRS DE L'ESTAT DV GRAND DVC, OV EMPEREVR DE MOSCOVIE.

SOMMAIRE.

1 CIrcvit & limites du pays de Moſcouie.
2 En quel parallele & climat eſt aſsis cét Empire.
3 Deſcription de ſes Prouinces, & de Moſckuua en Moske, ville capitale de l'Empire.
4 De la Duché de Voldimer.
5 De la Duché de la baſſe Nougrad.
6 De la prouince de Rhezam, & ſes villes.
7 De la prouince & ville de Smolenske.
8 Du pays de Moſaiski, ſa longueur & largeur, & par qui conquis ſur la Pologne.
9 De la Duché de Roſchouie.
10 Du pays de Tuuer, & de la renommee ville de Tuuerde.
11 De la prouince de Pleſchouie, ſon eſtenduë, & ville capitale de Pleſchouie.
12 De Nougrade la grande.
13 Du pays de Volſcke, & ſa ſituation.
14 De la prouince de Biolyſero, Velokde, Iaroſlaueli
15 De la prouince de Duuine.
16 De Suſdali & Viatka prouince priſe ſur le Tartare.
17 De Permie, Petzore, Iugatie, Obdore, & autres pays ſubiects aux Moſcouites.
18 Sterilité du terroir compenſee du grand nombre.

Digitized by Google

d'animaux, eſlans, bœufs, ours, cerfs, loups, lievres, mouſches à miel, abondance de lins & chanvres, & bonté de l'air.

19 *Deſcription des plus celebres riuieres, & lacs de Moſcouie, & de l'origine & ſource du Boriſthene recogneuë de noſtre temps, & ignoree des anciens.*

20 *Particuliere remarque de la fertilité ou infertilité de chaque prouince, & des rochers Riphees, ou Hiperborees d'admirable hauteur.*

21 *Couſtume eſtrange des anciens Moſcouites en l'election de leur Prince, & au traictement de leurs femmes.*

22 *Leur robuſte complexion de corps, leur ſayes, & autres façons d'habillemens, leurs armes & maniere de combattre en fuyant, leurs viandes & breuuages ordinaires, leur naturel barbare, perfide, vuzé, paillard, & leur iuſtice venale.*

23 *Deſcription plus particuliere des mœurs & couſtumes de chaque pays.*

24 *Leurs richeſſes en peaux d'elans, de cerfs, ours, loups, martes, en lins, chanvres, miel & cire.*

25 *Richeſſes du Roy, & quels ſont ſes reuenus.*

26 *Relation notable du magnifique traictement fait à Parmiſten Ambaſſadeur de l'Empereur par le Moſcouite.*

27 *Fortereſſes du pays Moſcouite en mareſcages & riuieres, en l'eſpaiſſeur des bouſcheruans de rempars, & le rendans de difficile accez, & en la grande canalerie.*

28 *Du grand nombre de canalerie de ce Royaume, & ſçauoir s'il peut mettre en campagne trois cents mille cheuaux.*

29 *Des puiſſans ennemis voiſins, & qui confinent auec cét Eſtat, & premierement du Precop Prince des Tartares.*

30 *De deux autres voiſins ennemis des Roys de Suede & Pologne.*

31 *De la ſouueraine authorité du grand Duc en ſon Eſtat, & les moyens qu'il tient pour le maintenir.*

32 *En quel temps la Religion Chreſtienne y fut introduicte, & quelles ſont leurs ceremonies en la celebration de la Meſſe.*

33 *De la Circonciſion & Religion des Mordnois, viuans ſelon la loy de nature.*

LORS que nous faiſons en nos communs diſcours mention de quelque Duc, il ſemble que ſes Eſtats ſoient de fort petite eſtenduë, pource que nous voyons ordinairement que ceux qui poſſedent auiourd'huy ce tiltre, ſoit parmy nous, ſoit parmy nos voiſins, ne iouïſſent que de petites prouinces, & trouuent auſſi toſt de tous coſtez les bornes de leur domination & Seigneurie. Mais celuy de qui nous voulons parler maintenant eſt bien Duc à meilleures enſeignes que tous les autres que nous cognoiſſons en noſtre Europe. Car non ſeulement ſes païs ſont eſgaux en grandeur à ceux de pluſieurs grands Roys : mais les ſurpaſſent encore en telle ſorte, que celuy qui voudra conferer les principautez auec celle-cy, trouuera qu'ils ne ſont la loy qu'en vn bien petit eſpace de terre, au regard de celuy qui recognoiſt le grand Duc, ou Knez de Moſcouie. Auſſi les ſiens ſuffiſamment informez de la la grandeur des Païs qui luy rendent obeïſſance le nomment Ceſar, ou Empereur, & luy portent autant d'honneur que iamais on en ait veu rendre à Prince du monde. Et veritablement, ſi l'on prend la peine de conſiderer ce que ſon Empire embraſſe, on remarquera qu'il merite vne plus haute qualité que celle qu'on luy donne ordinairement, à faute du nom de Roy qu'on a ſceu eſtre extremement odieux aux Moſcouites.

1 Voyons maintenant à fonds iuſques où s'eſtendent ſes limites, & s'il eſt ſi puiſſant que nous auons dict à l'entree de ce diſcours. Ie dy donc que tout l'Empire du Moſcouite occupe à preſent toute la Ruſſie, en exceptant toutesfois la Pologne, & la Lithuanie, qui ſont auſſi compriſes ſous ce meſme nom de Ruſſie.

Or ces Eſtats ſont partie en Europe, partie en Aſie, & ceſte ſeparation eſt faite par la riuiere de Tanais, autrement le Don, qui eſt la commune borne de l'Aſie, & de l'Europe. Ils ſont encore confinez du coſté du Nort de la mer glacee, comme ils ſont auſſi au Leuant, en reflechiſſant vers le Midy, des Tartares, & du coſté du Midy de la Lithuanie, de meſme qu'ils ont pour leur plus proches voiſins du coſté d'Oueſt, ou d'Occident, ceux de Liffland, ou Liuonie, & pareillement la Finlande, païs diuiſé par la riuiere de Polne, & appartenant au Roy de Suede. Tous ces Eſtats tirent leur nom general d'vn païs aſſis au milieu de la Ruſſie blanche, qui s'eſtend vers le Septentrion & l'Orient, & qui s'appelle particulierement Moſcouie.

2 Or il eſt à conſiderer que la partie de la Ruſſie qui obeït au grand Knez, ſe nomme Blanche Ruſſie, & celle qui recognoiſt le Roy de Pologne, Noire Ruſſie, combien que le Roy de Pologne poſſede auſſi vn peu de la Blanche.

Cét Empire eſt aſſis entre le dixneufieſme parallele à cinquante-deux degrez de latitude, ou d'eleuation de pole, & le quarante-troiſieſme parallele, qui eſt a ſoixante-ſix degrez de l'Equateur, ou bien en l'expliquant d'autre ſorte, il eſt entre le milieu du huictieſme climat, & le milieu du vingtieſme, & eſt compris entre le Tropique de l'Ecreuiſſe, & le Cercle Arctique. Tellement qu'on y remarque vn tres-grand changement en la quantité du plus long iour d'Eſté. Car au parallele plus Meridional de Moſcouie, le plus long iour n'eſt que de ſeize

Digitized by Google

de ſeize heures & demie, au lieu qu'au parallele plus Septentrional de ce meſme Empire, le plus grand iour eſt de vingt-deux heures & demie, ce qui monſtre aſſez la grande diſtance qu'il y a de l'vne à l'autre frontiere : car à prendre chaque degré pour trente lieuës de France, comme on faict ordinairement, on trouuera qu'il contient de largeur ſeulement en tirant de la partie qui approche plus du Midy à celle qui eſt plus voiſine du Nord, 420. lieuës, & en longueur la moitié autant, voire d'auantage, ou pour parler ſelon quelques Italiens, ces Eſtats ont de longueur trois mille milles, & de largeur quince cents.

La ſeule Prouince particuliere de Moſcouie contient de l'Eſt à l'Oüeſt, ou du Leuant au Ponant, enuiron ſix cents lieuës, & c'eſt en ceſte Prouince qu'eſt la ville capitale de l'Empire, qu'on nomme Moskuua, ou Moskel, du nom d'vne riuiere qui coule aupres. Le chaſteau du grand Knez eſt au milieu de la ville entre les riuieres de Moske, & d'Heglime, qui vient à ſe ioindre auec le Moske au deſſous de ce chaſteau, qui eſt ſi grand, qu'on le prendroit pour vne grande ville : il eſt garny de dixſept tours, & trois baſtions : & c'eſt là que le grand Duc ſe tient d'ordinaire, accompagné d'enuiron vingt-cinq mille hommes. La ville n'a ny bon foſſé, ny muraille, ny rampart qui la puiſſe deffendre, & les maiſons y ſont preſque toutes de bois : elle eſt grande & fort boueuſe. Il y peut auoir enuiron 41500. maiſons, & l'on y void beaucoup de places, mais diſperſees & fort eſcartees, & au milieu des grandes campagnes. Le plus long iour d'Eſté en la ville de Moske eſt de pres de dixhuict heures. 3

Les autres Prouinces ſont la Duché de Voloidmer, où l'on void vne grande ville de meſme nom, auec vn chaſteau baſty de bois. Elle eſt eſloignee de la ville de Moſque du coſté du Leuant, d'enuiron trente-ſix lieuës de Pologne Il y a de plus la Duché de la baſſe Nouograde, où l'on void pareillement vne ville portant meſme nom, baſtie de bois, & eſloignee de Moſque d'enuiron cent lieuës de Pologne. 4 5

D'auantage, la Prouince de Rezan eſt aſſiſe entre les riuieres d'Oque, & de Don, de laquelle le grand Duc porte le tiltre, & outre ce on y void la Duché de Vorotine, comme auſſi la Prouince de Seuere, qui eſt fort grande : elle contient pluſieurs villes, entre leſquelles on compte pour les plus fameuſes celles de Starodub, Petiuule, & Czernigouu. 6

La Prouince de Smolenke eſt aſſiſe ſur la riuiere de Neper, ou Deneper, nommee Boriſtene par Ptolemee. Ce païs fut pris par Baſile Duc des Moſcouites ſur le Roy de Pologne, qui en eſtoit Protecteur. Sa principale ville ſe nomme auſſi Smolenke, qui eſt aſſez grande, & eſloignee de Moſque enuiron octante lieuës de Pologne. 7

Le païs de Moſaiski a de longueur enuiron trois cents cinquante milles d'Italie, & autant de largeur. Il fut emporté par Iean Duc de Moſcouie, predeceſſeur de Baſile, ſur Alexandre Roy de Pologne. Biele, ou Bielski eſt ſemblablement vne Principauté, ou Prouince de Ruſſie, ayant vne ville, & vn chaſteau de meſme nom ſur la riuiere d'Opske : ce lieu eſt de ſoixante lieuës d'Allemagne, loin de Moſque, & trente-ſix de Smolenke. 8

La Duché de Roſcoue a vne ville de meſme nom, auec vn chaſteau de bois, & eſt loing de de Moske, tirant vers le Ponant d'enuiron vingt-trois lieuës. La ville eſt aſſiſe ſur la renommee riuiere de Volgue. 9

Le païs de Tuuer, ou bien Otuuer, l'vn des plus grands de Ruſſie, a vne nommee Tuuerde, qui eſt plus grande, & plus magnifique, que celle de Moſque, de laquelle elle eſt eſloignee de la diſtance de trente-ſix lieuës. 10

La Prouince de Pleskouie, ou Pleskonie, a d'eſtenduë trois cents mille d'Italie, & eſt d'vn tiers plus longue que large : ſa ville capitale eſt Pleskouu, grande, & puiſſante, & ceinte de murailles, qui manquent à toutes les autres villes de Moſcouie. 11

Nouograde la grande eſt la plus grande Duché de toute la Ruſſie, & prend ſon nom de la grande & riche ville de Nouogrod, qui ſurpaſſe toutes celles qui ſont aſſiſes du coſté du Nort, combien qu'elle ait la plus grande partie de ſes maiſons faites de bois : ceſte ville eſt à deux cents mille, ou enuiron, de la mer Baltique, à cent vingt de Moſque, en tirant vers le Sudoüeſt, à trente-ſix de Pleskouu, & à quarante de Iuuanouugrod. 12

Le Païs de Volske, ou Votzke, eſt aſſis entre l'Occident, & le Septentrion, & a à main gauche le chaſteau de Iuuanouugrod : & la Prouince de Carelle eſt eſloignee de Nouogrod de ſoixante lieues de Pologne du coſté du Nord : elle s'eſtend iuſques à la mer glacee, & ſon plus long iour d'Eſté eſt de vingt heures & demie, durant leſquelles le Soleil y luit : tellement que l'on n'y void point alors de nuict bien obſcure. 13

La Prouince de Bielciezioro, ou Biolyſero, ayant vne ville appellee de meſme, tire ſon nom du lac blanc, pres duquel elle eſt aſſiſe, & dans lequel on void vne fortereſſe que l'on tient imprenable, où le grand Duc met ordinairement ſon threſor, & où il ſe retire en temps de neceſſité, quand les ennemis les preſſent. Ce Païs eſt eſloigné de cent lieuës, tant de Moſque que de Nouogrod la grande. Volokde eſt auſſi vne Prouince, en laquelle on trouue vne place extre- 14

Digitized by Google

mement forte : où le grand Knez retire auſſi quelquesfois vne partie de ſes threſors. La Duché de Ioroſlaue auec vne ville & vn chaſteau de meſme nom ſur la riuiere de Volgue, eſt à quarante-ſix lieuës loin de Moſque. On met auſſi la principauté de Roſtoun apres Nouogrod la grande.

15 La Prouince de la Duuine tirant le nom de la riuiere qui l'arrouſe, eſtoit autresfois du reſſort de Nouogrod : & la riuiere a receu ſon nom du concours des riuieres de Iuch, & de Suchaue, veu que Duuine en langue Ruthenique ſignifie deux. Or encor que ce païs ayt cent lieuës de largeur : toutesfois il n'a autres places que le chaſteau de Comogor, celuy de Pinegue, & la ville de Duuine aſſiſe au milieu de la Prouince. Il y a toutesfois aſſez grand nombre de villages, mais fort eſloignez l'vn de l'autre, à cauſe de la ſterilité du Païs. Le Soleil y luit au ſolſtice d'Eſté, lors qu'il eſt paruenu au tropique de l'Eſcreuice, vingt & vne heure & demie : tellement que la nuict y reſſemble lors à l'aube : mais lors que le Soleil eſt au ſolſtice d'Hyuer, il ne demeure ſur ce païs que deux heures & demie.

16 On loge la Prouince de Suſdali, auec vne ville & vn chaſteau de meſme nom entre Roſtoun & Volodimer. La ville de Suſdali a vn ſiege Epiſcopal, & eſtoit autresfois belle & peuplee, c'eſt à ſçauoir lors que les Ducs de Moſcouie ſe tenoient à Volodimer : mais à ceſte heure elle eſt preſque deſerte, à cauſe des continuelles courſes des Tartares. La Prouince de Vuiathke, au delà de la riuiere de Kamme, eſt eſloignee d'enuiron cinquante lieuës ne Moſque : elle obeïſſoit iadis aux Tartares, mais elle fut priſe ſur eux par Baſile le grand, Duc de Moſcouie.

17 Permie eſt vne fort grande Prouince, eſloignée de deux cents cinquante lieuës de Moſque, & a vne ville de meſme nom ſur la riuiere de Viſchore, ou Viſtoroie. Le plus grand iour d'Eſté y eſt de dix huict herſies. Le païs de Iugre, ou Iuhre, ou Iugarie, eſt aſſis du coſté de la mer du Nord, & c'eſt de là que les Hongrois eſtants autresfois ſortis, ſe ſaiſirent de la Pannonie, qu'ils appellerent de leur nom Iugarie, Hongrie.

La Prouince de Petzore a ſon eſtenduë qui eſt fort longue, en tirant vers le Leuant & le Nord, iuſques à la mer glacee. Les habitans de ceſte Prouince ont leur plus grand iour de 22. heures.

Le Moſcouite a encores ſous ſon Empire les Czeremiſſes qui ſont au deſſous de Nouogrod, de meſme que les Mordues pres de la Volgue au deſſous de la baſſe Nouograde. Il y a encore d'autres Païs aſſis du coſté du Nord, qui recognoiſſent le grand Knez, comme celuy d'Obdore, Condore, Culomorie, Lappie, & pareillement quelques Hordes de Tartares, comme la Horde de Caſan, la ville d'Aſtracan, ou Citracan, les Hordes de Nahaicois, & quelques autres.

QVALITE' DV PAYS.

18 POVR diſcourir en general de tout ce Païs, il eſt plein de mareſcages, boüeux, humide, & peu fertil, à cauſe que l'air y eſt rude, & peu temperé, & que les champs y ſont pleins de ſable, & la terre n'y eſt guere bonne : de ſorte que les grains n'y meuriſſent guere ſouuent, à raiſon de la violence du froid d'vn long Hyuer, c'eſt pourquoy ils font ſeicher les herbes dans leurs poiſles. Ils ont toutesfois aſſez grande quantité de froment, & d'herbes. La terre n'y porte, ny vigne, ny oliuier, non plus que des ceriſes, & des noix : elle produict des noyſettes, & quelques autres ſortes de fruicts, mais ils ne ſont gueres d'vn gouſt agreable. Le haut Païs eſt plein de bois, & de grandes foreſts, où les arbres ſont hauts & eſpais, & ces bois ſont quelques parties de la foreſt Hercinie. Au reſte on y trouue grand nombre d'Elans, de beufles, d'ours, de cerfs, de loups, & principalement des lieures. Les brebis y ſont beaucoup plus petites que les noſtres. Il y a grande quantité de mouches à miel, qui non ſeulement ſe tiennent dans les ruches qu'on leur a expreſſément dreſſees : mais encore rempliſſent de miel les creux de quelques arbres qui ſont dans les foreſts, voire en telle ſorte, qu'vn Moſcouite nommé Demetrius, enuoyé à Rome en Ambaſſade, racompta vn iour qu'vn villageois de ſa cognoiſſance, & ſon voiſin s'eſtoit laiſſé couler du haut d'vn fort grand arbre creux, pour chercher du miel, & qu'eſtant en bas il ſe trouua dans le miel iuſques à la poictrine, & demeura deux iours en cét eſtat, ne viuant d'autre choſe que de miel, iuſqu'à ce qu'ayant apperceu vne Ourſe qui eſtoit là venuë pour manger de ce miel, & s'eſtoit baiſſee à la façon des hommes, il empoigna de ſes bras, & l'effroya à grands cris, tellement qu'il l'eſmeut à ſortir de là, s'eſtant attaché à elle, ſe retira par ſon moyen de ceſte fondriere. Les beſtes à corne y ſont pour la plus grande partie eſcornees. La terre y produict grande abondance de lin, & auſſi du chanvre, que l'on porte en beaucoup de lieux d'Europe pour faire des cordes. On ne trouue en ces Païs aucune veine d'or, d'argent, ou d'autre metail, excepté de fer. Il y a forces paſturages, & par conſequent grande abondance de beſtail, & de chair.

Au reſte la Moſcouie iouït d'vn ſi bon air, que ce ſeroit vne merueille d'y voir la peſte : toutesfois

toutesfois ils y ont vn mal chaud qui les tourmente ſi fort, s'attaquant principalement à la teſte & aux inteſtins, qu'ils meurent en peu de iours. La terre s'y ouure, & deuient beante pour le grand froid, comme elle faict en nos contrees pour l'excez d'vne trop longue chaleur. Ce n'eſt pas qu'il n'y face quelquefois bien chaud, veu que l'annee 1527. l'ardeur de l'Eſté s'y trouua ſi violente, que les froments & les foreſts meſmes y bruſlerent, ainſi qu'eſcrit Sigiſmond.

Il y a grand nombre de belles riuieres, entre leſquelles il y en a pluſieurs fort renommees, 19
tant à cauſe de la nauigation, que pour leur grandeur, & pour l'abondance des poiſſons qu'on y trouue. Les principales qui naiſſent, & ont leur ſource dans le païs meſme, ou bien qui l'arroſent, ſont le Boryſtene, vulgairement Dnieper, Deneper, ou Neper, & Neſter, ou Dneſter, dont la ſource a eſté ignoree d'Herodote: mais recogneuë de noſtre temps pres de Dnieperke, village de Moſcouie, en la foreſt de Voulkonzki. Ceſte riuiere coulant vers le Midy, & moüillant premierement la ville de Smolenske, puis Kiouie, & quelques autres villes, eſtant groſſie de pluſieurs autres eaux, ſe va deſgorger dans le Pont Euxin, ou la mer Maiour. Le Turunte, maintenant la Duine, & ſelon Harbeſten Rubo, part du lac de Duine, aſſez pres de la ſource du Neper en la meſme foreſt. Le Rha maintenant, la Volgue & l'Edil, eſt encore vne autre riuiere de Moſcouie, qui tire ſon nom d'vn lac appellé de meſme, qui eſt eſloigné de vingt-cinq lieuës de Moſque, en tirant vers la Lithuanie. La riuiere de Tanais, ou de Don, ne vient pas des monts Riphees, comme quelques-vns ont creu: mais d'vn fort grand lac qui eſt dans vne foreſt, aſſez pres de la riuiere de Tulle.

Doncques la riuiere de Don venant de Moſcouie, apres auoir fait vn long chemin, rebrouſſe vers le Midy, & faict les maraiz qu'on nommoit Meotides, & qui ſont auiourd'huy appellez de Temerinde. Ce fleuue porte force poiſſons, & a de beaux riuages couuerts d'herbes, & d'arbres fruictiers: & c'eſt auſſi là qu'on trouue des racines d'vn gouſt agreable. Herbeſtein dict que ce fleuue croiſt tellement en Automne, qu'il eſt capable de porter de grands nauires marchands bien chargez.

La riuiere d'Ocque prend ſa ſource en la Prouince de Miſcenek, & rend fertiles toutes terres qu'elle arroſe, elle abonde en poiſſons, qu'on eſtime plus que tous les autres de Moſcouie. Il y a d'auantage beaucoup de lacs, dont quelques-vns ſont grands au poſſible: car outre le lac de Volgue, de Duine, & autres, d'où les riuieres de Moſcouie prennent leur ſource: on y void le lac d'Ilmen, que les Rutheniens nomment Ilmen, au deſſus de Nouograde, ou Nouogrod la grande, qui a douze lieuës d'Allemagne de long, & huict de large.

Mais afin de particulariſer encore mieux la qualité de ces païs: c'eſt choſe aſſeuree, qu'en la 20
Prouince de Volodimer la terre eſt ſi bonne & ſi fertile, qu'vne meſure de bled ſemee, y rapporte bien ſouuent vingt, voire meſme quelquesfois vingt-cinq meſures.

Il eſt vray que celle de Rhezan eſt beaucoup plus fertile, & de plus grand rapport que toutes les autres qui ſont ſous le Moſcouite, veu qu'on dict que bien ſouuent vn grain de bled produict deux eſpics, voire dauantage, & les tuyaux y croiſſent ſi eſpais, que les cheuaux n'y peuuent ayſément paſſer, ny les cailles s'en voler, & s'en retirer qu'auec beaucoup de difficulté. Il y a en ceſte Prouince grande abondance de miel, de poiſſons, & d'oyſeaux, & ſemblablement grande quantité d'hermines, & de caſtors, & les fruicts des arbres y ſont meilleurs qu'en nul autre païs de Moſcouie: c'eſt en ce Païs qu'on trouue la ſource de la riuiere de Don.

Quant au Païs de Seuere, il abonde en toute choſe, combien qu'il y ait force grandes campagne deſertes, & pres de Branki vn bois de fort longue eſtenduë. Les foreſts y ſont pleines d'hermines, & de martes zebelines. Pour le regard de la Duché de Smolenke, il y a grand nombre de foreſts fort eſpaiſes, d'où l'on emporte vne grande quantité de diuerſes peaux. Mais ſi nous conſiderons la Prouince de Volſque, nous y trouuerons vne choſe merueilleuſe, veu qu'on tient pour choſe certaine, que les animaux qu'on y porte, de quelque poil, où couleur qu'ils ſoient, y deuiennent tous blancs apres qu'ils y ont faict quelque demeure. Quant à la Prouince Bieleieziore, elle eſt preſque toute pleine de bois, & de mareſcages. Pour le regard de celle d'Vſtyng, il n'y a guiere de bled, mais force chair, & poiſſon. Il y a grand nombre d'animaux de toutes ſortes; & par conſequent force belles peaux, excepté de martes qui n'y ſont, ny belles, ny en grande quantité. Le Païs de Roſtouu a ſes terres aſſez fertiles, & abonde en ſel, & en poiſſon.

La Prouince de Duuine eſt aſſez ſterile: mais elle eſt pourueuë de force poiſſons, & d'vn grand nombre d'animaux terreſtres. Aux lieux maritimes de ce Païs, il y a grande quantité d'Ours blancs, qui ſe tiennent le plus ſouuent dans la mer, à ce que ceux du païs rapportent. Celle de Viuatke eſt ſterile, & mareſcageuſe: mais il y a grande quantité de miel, de poiſſons, & de beſtes ſauuages. En la Prouince de Permie il n'y a nul grain: mais en recompenſe ils ont grand nombre de Cerfs, & d'autres animaux.

Google

Au païs de Petzore on void de grandes montagnes, & des rochers merueilleuſement eſleuez, auſquels les anciens ont donné le nom de Riphees, ou d'Hyperborees, où l'on void touſiours forces neiges. Ils ſont de telle hauteur, qu'il y en a qui ont mis dixſept iours à y monter, & n'ont peu paruenir iuſques au ſommet. Il n'y a aucun bled en ce païs-là : mais on y void force beſtes ſauuages.

MOEVRS ANCIENNES DES HABITANS.

21 CEvx qui ſe tenoient iadis dans la ville de Moſque, auoient vne couſtume que la ſucceſſion des grands Ducs a du tout abolie. Il y auoit vne pierre carree au milieu du marché, & ſi quelqu'vn pouuoit monter deſſus ſans eſtre abbatu, il obtenoit la Principauté de la ville. Les habitans combatoient auec grande ardeur l'vn contre l'autre pour monter ſur ceſte pierre, & pour empeſcher d'y monter ceux qui s'eſſayoient de le faire. Pluſieurs ont rapporté que les femmes des Moſcouites pleuroiẽt autresfois, & ſe pleignoient à bon eſcient de leurs maris, s'ils ne les battoient ſouuent, croyans qu'ils manquoient d'amour en leur endroict, pour ce qu'elles ne leur voyoient produire nuls effects de jalouſie : tellement que ceux-là meſmes qui eſtoient plus paſſionnez de leurs femmes, eſtoient contrainct s de les battre vne où deux fois la ſemaine pour les rendre contentes, & leur donner quelque aſſeurance de l'affection qu'ils leur portoient, & par ce moyen toutes noiſes eſtoient aſſoupies.

MOEVRS DE CE TEMPS.

22 LEs Moſcouites ſont pour la plus grande partie robuſtes, & viſtes. Ils ſont de moyenne taille, mais quarez d'eſpaules, & renfoncez : ils portent volontiers la barbe longue, & des ſayes fort longs ſans plis, qui leur battent iuſques aux talons, auec les manches fort eſtroites à la façon des Hongrois, & leurs habits ſont volontiers, ou blancs, ou de couleur d'azur : ils portent des bottines qui ſont pour la plus part rouges, & qui ne vont pas iuſques aux genoux : mais la ſemelle eſt peu releuee ſur le bout, & garnie de petis cloux de fer. Ils ont cela de bon maintenant, que chacun porte des habits ſelon ſa condition, & ſuiuant les Ordonnances du grand Duc, qui a limité à chacun ce dequoy il peut aller veſtu. Ils ont pour leurs armes la trouſſe pleine de fleches, l'arc, la hache, l'eſpieu, de longs couſteaux, & des gands de pluſieurs doubles garnis de plomb, dont l'on vſoit autresfois en Grece. Les gens de pied meſme portent des lances : ils ſont armez de longues cuiraſſes, & portent auſſi des ſalades, & morions : ils vſent de cheuaux ongres, & chaſtrez, qui ſont petits, & harnachez fort legerement. Ils cheuauchent à la genette, & tirent leurs coups de traict meſme en fuyant, auec vne merueilleuſe addreſſe. Si toſt qu'ils commencent de fuyr, ils n'ont plus aucun eſpoir qu'en leur fuitte, & lors que leurs ennemis les ont attaints, ils ne ſe deffendent nullement, & eſtans pris, on ne les void iamais demander la vie, ou quelque bon traictement, ny vſer d'aucune ſorte de priere. Dauantage, ils viuent aſſez miſerablement, n'ayans pour breuuage que de l'eau, & de la biere, ou du medion, ne leur eſtant permis de boire de quelque liqueur qui enyure, excepté deux ou trois fois de l'annee : ils ſont outre cela accablez d'vne rude & inſupportable tyrannie, veu que les nobles & les plus grands ſont aſſeruis au grand Duc, qui en diſpoſe comme de ſes ſerfs, & le peuple eſt tyranniſé par les grands & les nobles. Ils ont ie ne ſçay quelle naturelle inclination qui les pouſſe à dire des outrages, & s'entrepoüiller les vns les autres, ſans s'eſpargner en aucune ſorte, & pareillement de s'accuſer, ſoit auec raiſon, ſoit à tort, & ſans cauſe. Ils ont meſme ceſte ruſe, ou meſchanceté, de tranſporter aux maiſons d'autruy à la deſrobee, & en cachette, ce qui leur appartient, afin qu'en faiſant la recherche, on condamne ceux, aux logis deſquels les choſes perduës ſe retrouuent. Ils ſont tellemẽt barbares & perfides, qu'on ne trouue parmy eux aucune franchiſe ou ſincerité : & leur naturel eſt ſi mauuais, qu'on ne void iamais qu'ils s'entreportent vne amitié bien ferme, & bien aſſeuree, & meſme on ne void point qu'ils gardent la foy à ceux à qui ils la promettent, où qu'ils ayent quelque eſgard au parentage, & à l'alliance. Ils ſont auſſi ruſez & trompeurs tout ce qui ſe peut, & meſme en toutes leurs paches ils ont quelque arriere boutique, & quelque double entente, auec laquelle ils taſchent de s'abuſer les vns les autres, & de trouuer moyen de rompre leurs contracts, ou de les interpreter à leur fantaiſie : & c'eſt choſe tellement commune parmy eux, & ſi bien publiee & recogneuë, qu'eux-meſmes ſe ſentans atteints de ce vice, feignent de n'eſtre pas Moſcouites lors qu'ils ont affaire auec quelques eſtrangers, & qu'ils veulent pactiſer & trafiquer auec eux. La Iuſtice, par maniere de dire, s'y vend à l'encant, au plus offrant, & dernier encheriſſeur : & ceſte meſchanceté ſe practique preſque publiquement, & les pauures n'ont aucunement accez pres du Prince, mais ſeulement pres de ſes Conſeillers, meſme auec vne extreme difficulté, & qui eſt encore

Digitized by Google

encore plus eſtrange, les pauures & les hommes incogneus ne peuuent que malaiſément aborder les Gentils-hommes communs, & qui ne ſont des plus releuez dans vne Prouince: & les Gentils-hommes paroiſſent fort peu ſouuent, afin d'acquerir plus d'authorité, & d'eſtre plus reſpectez, en ſe laiſſans voir rarement au peuple.

Les femmes y portent ordinairement quantité de perles, & de pierres precieuſes, & ne manquent ſur tout d'en pendre à leurs oreilles. Celle qui eſt mariee pour la ſeconde fois, ſera reputee pour aſſez chaſte: mais celle qui viendra iuſques aux troiſieſmes nopces, eſt tenuë pour impudique, ils ont meſme opinion des hommes: le peuple y eſt pour la plus grande partie extremement addonné à la paillardiſe, & à l'yurongnerie: ils ſont fort ſoigneux des malades: ils labourent auec cheuaux: au lieu qu'autresfois ils n'auoient aucune ſorte de monnoye marquee, ils en vſent maintenant: le Langage qu'ils ont eſt Sclauon, mais tellement meſlé d'autres langues, & ſi corrompu, que les Sclauons & Moſcouites ne ſe peuuent entendre les vns les autres.

Le grand Duc ne permet à ſes ſubiets de ſortir de ſes Eſtats, & c'eſt ce qui fait que les Moſcouites ne cognoiſſant autre monde que leur pays, & ne croyans qu'il y aye aucun autre Prince qui ſoit ſi puiſſant que le leur, ils ſont extremement fiers, & pleins d'vn orgueil inſupportable: ils n'ont parmy eux ny Medecins, ny Apoticaires.

Mais pour dire quelque choſe en particulier de certaines Prouinces de Moſcouie, ceux du 23
pays de Rhezan ſont eſtimez courageux, & nez à la guerre, & ceux de Seuer combattent auſſi auec vn grand courage, à cauſe des continuelles guerres qu'ils ont auec les Tartares. Ceux de la grande Nouograde eſtoient autresfois courtois & gracieux au poſſible, mais ils ſont maintenant fort corrompus, & ont perdu leur bon naturel par la frequentation qu'ils ont euë auec les Moſcouites. Ceux de Volſque ont vn langage particulier, qui n'eſt guieres different de celuy des Pruſſiens. Les habitans du pays de Permie n'vſent nullement de pain, mais viuent de chair de cerfs, & d'autres animaux. Ils ont vn langage particulier, & des characteres pareillement, qui different de ceux de Ruſſie. Ils vſent de chiens, & de cerfs grands & forts, au lieu de cheuaux, pour charier & porter quelque choſe. Ceux de Iugre ou Iugarie, parlent Hongrois, & ceux qui demeurent en la Prouince de Petzore, ſont hommes du tout ſimples, qui ont vn langage particulier, & ne mangent iamais pain. Les Czeremiſſois ſe tiennent dans de grandes foreſts, & n'y ont aucunes maiſons baſties: ils vſent d'vn langage different des autres, ſont grands coureurs, & archers fort aſſeurez: ils portent continuellement leurs arcs en main, & l'ayment en telle ſorte, qu'ils ne donnent iamais à manger à leurs enfans qui ſont vn peu grãds, iuſques à ce qu'ils ayent frappé vn blanc qu'ils leur propoſent: ils viuent pour la pluſpart de miel, & de chair de beſtes ſauuages, mangent rarement du pain, & ſont habillez de peau. Les Morduois ſont ſemblables en toutes choſes aux Czeremiſſois, excepté qu'ils ſe tiennent preſque tous dans des maiſons, & ont vn langage particulier.

RICHESSES.

LEs Moſcouites ont grande quantité de peaux d'eſlans, de cerfs, d'ours, de loups, & de 24
martes, qu'ils vendent cherement aux marchands d'Europe, de meſme que du lin & du chanvre, que l'on eſtime bon au poſſible. Ils vendent auſſi aux eſtrangers vne grande quantité de miel, & de cire. Ils ont vn port appellé de ſainct Nicolas, qui eſt d'aſſez grand trafic: Les Anglois y viennent traffiquer, & il y a quelques annees que ceux de Londres y firent vne groſſe compagnie, pour taſcher d'y faire quelque grand profit: mais apres qu'ils y eurent fait vn ou deux voyages, le grand Duc rompit le traicté qu'il auoit faict auec eux, & ne voulant tenir ce qu'il leur auoit promis, leur fiſt ie ne ſçay quel tort: tellement qu'ils abandonnerent l'entrepriſe d'y entretenir le commerce.

Mais pour tout ce que deſſus, il ne faut pas eſtimer que ce pays ſoit beaucoup marchand, 25
tant pour ce que les habitans ne ſont guieres induſtrieux, & que le pays où les arts, les meſtiers, & les ouurages ne floriſſent, ne ſçauroit guieres eſtre marchand, ny recherché des eſtrangers; que auſſi pource qu'il n'eſt nullemẽt permis aux Moſcouites de ſortir des Eſtats de leur Prince: à raiſon dequoy ils ne ſçauent que c'eſt des choſes maritimes. Ils changent ſeulement ce que le pays produit, à ſçauoir de la poix, du miel, de la cire, & des peaux, à des draps, & choſes ſemblables, que les Armeniens conduiſent à Aſtracan ſur la mer Caſpie, ou de Bachu, & les Anglois à ſainct Nicolas, ſur le golfe de Gramic.

Quant aux richeſſes du Roy, on peut aſſez iuger combien elles doiuent eſtre grandes, puis qu'eſtant Seigneur & Maiſtre abſolu de toutes choſes, il ſe ſert du trauail de ſes ſubiects, & de telle partie de leurs biens que bon luy ſemble. Il prend pour luy les plus cheres & plus precieuſes peaux qui ſe trouuent en ſes pays, & en faict la portion à ſa volonté. Il en vſe de meſme des

poiſſons de toute ſorte. Il vend les peaux, ou les donne, & quant aux poiſſons, on les met ſeicher au vent, & on les garde pour la prouiſion des forteresſes. Il n'y a perſonne qui puiſſe rien vendre aux places, auant que l'on ait acheté ce que le Prince y enuoye. Les lieux les plus marchands d'où il tire la plus grande partie de ſes reuenus, ſont Aſtracan, qui eſt ſur la mer Caſpie, où l'on void arriuer les marchandiſes de Perſe & d'Armenie, ſainct Nicolas ſur le golfe de Gramic, où l'on void les nauires d'Angleterre & de Hollande chargees de cuiure, & d'autres marchandiſes que l'on meine de là à Vologde.

Lors que les Ambaſſadeurs du grand Knez retournent en Moſcouie, il leur oſte les preſens qu'ils ont receus des Princes, leur donnant quelques choſes de peu de valeur en contr'eſchange, quelquesfois rien du tout. Pour concluſion, il tire à luy tout ce qu'il trouue de bon & de beau dans ſes Eſtats. A raiſon dequoy l'on tient qu'il a quelque threſor aux forteresſes de Moſque, de Iaroſlauc, & du Lac blanc. Et c'eſt choſe qui a quelque apparence de verité: car le grand Duc Iean emporta preſque tous les calices, les reliquaires, toutes les croix, & tout l'argent de Liuonie; & il n'eſt permis de ſortir aucun argent de ſes Eſtats, ſi ce n'eſt pour racheter les eſclaues, & auſſi pour payer la rançon de ceux qui ſont pris des ennemis en quelque guerre. Il eſt vray que par la perte de la Liuonie cedee par le grand Duc à Eſtienne Roy de Pologne, l'an 1582. il a eſté priué de la plus riche partie du traffic de la mer Baltique, & du meilleur pays qu'il euſt. Les grands Ducs ne laiſſent toutesfois d'eſtre fort riches, tant pour ce que i'ay dit cy deſſus, qu'à raiſon de quelques autres profits qui leur arriuent: car ils ont quelques magazins à ſel en tirant vers la Liuonie, qui leur portent vn million d'or toutes les annees, & vn preiudice à la France, qui a debité longuement ſes ſels en ces pays-là. Ils enuoyent auſſi grande quantité de bleds en Suede, Dannemarc, & pays circonuoiſins, & pareillement vers la mer Caſpie, & la mer Majour. Ils enuoyent encor auſdits pays du fer, du ſuif, du bois, des cendres, des chanvres, & toute ſorte de peaux, & tire de tout ce que deſſus de grandes ſommes d'argent.

26 Mais afin de vous repreſenter en quelque ſorte la grandeur & richeſſe de ce Prince, ie croy qu'il ſera fort à propos de mettre icy en peu de mots ce que Philippes Perniſten Ambaſſadeur de l'Empereur pres du grand Duc de Moſcouie, rapporte du traittement qu'il receut de luy, & de ſa magnificence. Il dit que le grand Duc portoit vne couronne, qui ſurpaſſoit en valeur celle du Pape, du Roy de France, du Roy d'Eſpagne, & celle de l'Empereur, & qu'elle eſtoit d'vne valeur ineſtimable: ſa robbe eſtoit toute ſemee de diamans, rubis, eſmeraudes, & autres pierres grandes comme des noiſettes: de ſorte que Perniſten s'eſtonnoit comme il pouuoit porter vn ſi grand fardeau: ſon fils aiſné eſtoit veſtu de meſme que luy. Ils furent ſeruis à leur repas par cent Gentils-hommes ou enuiron, qui portoient touſiours autant de plats d'or ſur la table, mettans ceux qu'ils leuoient, ſur vn certain buffet fort grand, l'vn ſur l'autre, ſans ſe ſoucier des viandes qui eſtoient dedans. Il enuoya à Perniſten, lors qu'il partit de ſa Cour, huict quarantaines de zoboles, & de martes zibelines, dont chacune fut eſtimee à Vienne en Auſtriche, deux cens liures, & l'entretint durant tout le temps qu'il demeura dans ſes Eſtats, ſans qu'il desbourçaſt vn denier. Il dict auſſi que lors que le grand Knez le traitta, il y auoit en l'antipoile vne grande quantité de plats ronds, taſſes, & ſemblables vaiſſeaux d'or & d'argent, ſi grand que trente chariots n'euſſent peu porter toute ceſte vaiſſelle, & toutesfois ce n'eſtoit pas la ſienne principalle, ains ſeulement celle du Chaſteau où il diſna. Il doit auoir vne grande quantité d'argent, veu qu'vn de ces Ducs, apres la priſe & le ſac de Horcograde, emmena trois cens chariots chargez d'argent monnoyé, auec vne quantité infinie d'autre or & argent. Il a infinis moyens de tirer de l'argent, veu qu'il manie ſeul toute ſorte de marchãdiſes de tout le Royaume, comme nous auons ja dict, ſans deſpencer vn ſeul denier en aucune occaſion, & tous ceux qu'il mande aux enuirons de ſes Eſtats, ſe desfrayent eux meſmes. Il ne donne ſemblablement aucune choſe aux ſoldats, ains en allant à la guerre, & en retournant, ils leur paye chaque fois enuiron ſix blancs pour homme. Voila ce qu'on peut dire briefuement des richeſſes de ce grand Prince: venons maintenant à ſes forces.

FORCES.

27 C'Eſt choſe aſſeuree que les courſes des Tartares Precopites & des Norgays, qui ne demeurent iamais en repos, & n'y peuuent laiſſer leurs voiſins, ains emmenent les peuples entiers, qu'ils vendent apres aux Turcs, & à quelques autres, ſont cauſe que la Moſcouie eſt fort dépeuplee. D'ailleurs les entrepriſes faictes par les grands Ducs aux pays loingtains, ont grandement diminué le nombre du peuple en Moſcouie. Il n'y a rien qui face mieux remarquer la prudence d'vn Prince, que la diſcretion qu'il a de cognoiſtre quelle entrepriſe eſt vtile à ſes Eſtats, & quel deſſein leur eſt dommageable, & ſon iugement à ne ſe laiſſer pas esbranler à ie ne ſçay quelles apparences de grandeur, qui le mettent hors des bornes de ſa ſeureté, & le reduiſent à des

duiſent à des extremitez dangereuſes. Car celuy qui affoiblit ſes Eſtats de gens, ou de moyens, ſous eſpoir de s'aggrandir, eſt ſemblable à celuy qui ruineroit le fondement de ſa maiſon, pour leuer les murailles, ou pour faire le couuert: & l'on ſçait aſſez que le premier chef d'Eſtat eſt de ſe conſeruer: & les conqueſtes que l'on fait auec diminution de ſes forces, ſont contraires à ceſte maxime, qui doit eſtre ſoigneuſement obſeruee.

Les conqueſtes ſont comme des entes, qui doiuent meilleurer la condition de quelque Seigneurie, & non l'empirer: car de meſme que l'on fait les entes, ou pour rendre plus beau quelque arbre ſauuage, ou pour faire porter du fruict à quelque plante qui n'en produit aucun: auſſi les entrepriſes doiuent eſtre de telle ſorte, qu'elles portent de la commodité, ou de la richeſſe, autrement elles ne ſeruent que de charge & d'ennuy, & ſont plus propres pour conſumer & perdre, que pour aggrandir, & pour aſſeurer vn Eſtat.

Telles ſont ordinairement les guerres qui ſe font pour conqueſter des pays, qui n'ont nulle ſorte de communication auec les noſtres, qui ſont eſloignez, ou qui ont beſoin de plus grandes forces que les noſtres, pour eſtre conſeruez: car c'eſt choſe trop certaine que toutes les entrepriſes doiuent eſtre fondees ſur trois chefs, dont l'vn eſt le droict qu'on a ſur ce qu'on pretend de conquerir; l'autre la facilité de vaincre: & le tiers, le fruict de la victoire; tellement que les guerres qu'on entreprend ſans eſperance de fruict, ne ſont que pures folies.

Les grands Ducs de Moſcouie ont veritablement eſtendu les bornes de leur domination bien auant, mais pour tout cela ils n'ont nullement augmenté leurs forces. Et l'on peut dire qu'aucun d'eux n'a entrepris plus loin, ny faict plus de deſpence que le grand Duc Iean, qui prit les Royaumes de Caſan ſur la Volgue, & d'Aſtracan ſur la mer Caſpie, & ſubiugua vne bonne partie de la Liuonie, mais il fit perir beaucoup de ſes gens aux voyages, aux batailles & aux aſſauts, ou par les mains des ennemis, ou de maladie, ou de faim, ou de trauail: & depuis la conqueſte, il fallut entretenir de groſſes garniſons dans des fortereſſes, ou y mener des colonies. A raiſon dequoy les hommes eſtants employez loin de leurs maiſons, ou pour acquerir, ou pour conſeruer ce qui eſtoit acquis, les femmes demeuroient au logis comme veſues, ſans eſperance de lignee. Ainſi le cœur demeuroit deſpourueu de ſang, qui s'eſpandoit aux extremitez: de ſorte qu'eſtant par apres aſſailly par Eſtienne Roy de Pologne, il n'eut pas aſſez de forces pour deffendre l'Eſtat de Liuonie, & tant d'autres places importantes qui luy furent oſtees: ſi bien qu'il fut contrainct de quitter toute la Liuonie aux Polonois.

La plus grande partie des baſtimens des Moſcouites ſont de ſoliues iointes enſemble, auec de la terre au milieu: ils font auſſi pour la pluſpart des tours de ſoliues, qui ſont ſi fortes, qu'elles ſouſtiennent, & portent toutes pieces d'artillerie, pour groſſes & peſantes qu'elles ſoient. Quelques-vns diſputent quelles fortereſſes ſont les meilleures, ou celles qui ſont baſties de pierre & de chaux, ou celles qui ſont ſeulement de bois, & de terre: & les vns alleguent en faueur des dernieres, qu'elles ſe font plus promptement, & auec moins de deſpence, & ſeruent mieux contre les batteries, & que ſi elles ſont ayſément deffaites, on les refaict auſſi en fort peu de temps, & qu'on les peut accommoder auec peu de facilité, à diuerſes manieres de deffenſe. Toutesfois c'eſt choſe aſſeuree que les fortifications faictes de pierre doiuent eſtre preferees, pource qu'y ayant pluſieurs moyens d'offencer vne fortereſſe, c'eſt à ſçauoir, auec le canon, la mine, la ſappe & le feu, poſſible que la muraille dure moins en cedant au canon, que la terre en luy reſiſtant, mais elle eſt beaucoup meilleure que la terre contre le reſte.

La fortereſſe du pays conſiſte partie en la multitude des mareſcages & des riuieres, partie en l'eſpaiſſeur des bois qu'on y trouue. Et les Moſcouites ont accouſtumé de laiſſer entierement deſerts les pays voiſins des ennemis, afin qu'il y croiſſe de grands bois (ce qui arriue infailliblement, à cauſe de l'humidité de la terre) & que cela ſerue comme d'vn rampart aux villes. Auſſi c'eſt choſe qui a donné beaucoup de peine aux Polonois, d'autant que pour ſe faire voye iuſques aux terres de leurs ennemis, ils furent contraints de couper force bois, & d'y perdre beaucoup de temps.

Il y a auſſi quelques fortereſſes baſties en partie de pierre, en partie de gazons de terre, mais ſans aucuns flancs, & ſans aucun art de fortification, comme ſont celles de Moſque, de Nouogrod, de Pleſcouie, de Porcouie, de Staricie, de Slobode d'Alexandre, & de Smolenque: mais les murs des places fortes ſont ordinairement faits de groſſes poutres, leſquelles on range en telle ſorte, qu'on y laiſſe au milieu vne eſpace, pour y mettre de la terre qu'on y aſſeure & affermit le mieux qu'il eſt poſſible, y laiſſant quelques trous, ou canonnieres pour les arquebuſiers, & ceſte ſorte de deffence eſt aſſez bonne pour l'artillerie, mais ne reſiſte pas au feu, comme nous auons ja dict.

Les ſubiects du grand Knez ſeruent leur Prince en la guerre en telle ſorte, qu'ils monſtrent pluſtoſt d'auoir peur d'eſtre punis, s'ils ne font bien, que d'auoir quelque valeur & courage.

Ils obeiſſent promptement à leurs Capitaines, voire au moindre clin d'œil, ſupportent pa-

tiemment toute ſorte d'incommoditez, ne ſe ſouciẽt ny de froid, ny de pluye, endurent la faim plus que gens du monde, & ſe contentent de peu. C'eſt pourquoy l'on tient qu'ils ſont propres pour deffendre les fortereſſes, que pour combatre en campagne, d'autant que la patience eſt requiſe au premier: mais il faut du courage, & de la hardieſſe pour l'autre. Au contraire les Polonois ſont beaucoup plus propres pour combattre l'ennemy en raſe campagne que pour deffendre quelque place.

Le grand Duc Iean cognoiſſant par experience la grande laſcheté des ſiens aux eſcarmouches & bataille, & au contraire la hardieſſe des Polonois, diſoit que les ſiens auoient beſoin d'eſperon pour aller contre les ennemis, & les Polonois de bride.

28 Les principales & plus importantes forces de ce Prince conſiſtent en la caualerie: mais il eſt malaiſé de ſçauoir au vray, combien il peut faire d'hommes de cheual. Toutesfois ie ne croy pas qu'il en puiſſe mettre en campagne trois cens mille, comme quelques vns ont dict, pource que ſon pays eſt deſert, & non cultiué en beaucoup d'endroicts: car on ne treuue preſque vn ſeul village de Caſan à Aſtracan, combien qu'il y ayt deux iournees de l'vn à l'autre: Et en la guerre que le Roy Eſtienne de Pologne fiſt aux Moſcouites, encores qu'il n'euſt pas d'auantage que le nombre de ſoixante mille hommes de pied, ou de cheual, le grand Duc ne peut iamais mettre tant de gens enſemble, qu'il euſt le pouuoir de s'oppoſer à luy en campagne, ny d'empeſcher la priſe de Poleſque, de Vilchiluque, & de quelques autres places, ou de le diuertir du ſiege de Pleſcouie.

En l'an mil cinq cens ſoixante, le Prince des Tartares paſſa auec quatre vingt mille cheuaux iuſques au cœur de l'Empire du Moſcouite, & bruſla la ville de Moſque, demeure ordinaire des grands Ducs. Mais ceux qui diſent que le grand Duc de Moſcouie peut faire trois cens mille cheuaux, & le Roy de Pologne deux cens mille, font pluſtoſt compte des cheuaux, que des hommes. Que s'il y a grand nombre de cheuaux en Moſcouie, l'on ſçait aſſez que tout ne ſont bons, ny propres pour la guerre, que chacun n'a pas moyen de ſe monter & de s'armer, & que les vns manquent d'argent, les autres de force, & les autres de courage. Et combien qu'il y euſt en Moſcouie tant de milliers de cheuaux & d'hommes, il n'eſt pas poſſible de les mettre tous enſemble en vn lieu, ou pource que le Prince n'a pas aſſez d'argent pour ce faire, ou pour ce qu'il ne faut faire ſi grande prouiſion de viures neceſſaires, d'autant qu'il faut trois cens mille cheuaux de charge & de bagage, à deux cents mille cheuaux de guerre en Moſcouie, & apres ceux-cy tant de viuandiers, de marchands, d'artiſans, & de goujats, ou garçons de bagage, que pour les entretenir il faudroit reduire toute la Moſcouie en vn lieu: & ſi tout cela faiſoit vn voyage, on verroit manquer depuis vn bout iuſques à l'autre, la plus grande partie des beſtes & des hommes. Mais encores qu'il fuſt poſſible d'vnir & de ioindre tout cela, ce n'eſt pas choſe qui ſe doiue faire, ſi l'on a eſgard au bien de cet Eſtat, pource qu'il faudroit par ce moyen deſgarnir les frontieres de leurs garniſons, & les Prouinces de leur nerf & de leur ſouſtien, de meſme que les villes des Magiſtrats, & les champs des laboureurs. Tellement qu'on void aſſez qu'vn Prince qui peut faire en ſes Eſtats cent cinquante mille cheuaux, fait aſſez d'en mettre ſur pied vn tiers, lors qu'il luy arriue quelque grande guerre. Quelques vns plus retenus eſcriuent que le Moſcouite peut mettre enſemble cent cinquante mille cheuaux, lors qu'il a beſoin de ſe deffendre contre quelqu'vn qui l'attaque, & que Iean troiſieſme grand Duc de Moſcouie, mena à l'entrepriſe d'Aſtracan ſix vingt mille cheuaux, & vingt mille hommes de pied. Le meſme aſſaillit la Liuonie aux temps d'Alexandre Roy de Pologne, auec trois groſſes armees, & en retint vne autre ſur la frontiere.

Le grand Duc Iean adiouſta à la caualerie quelques milliers d'arquebuſiers, entre leſquels il y auoit beaucoup de ſoldats eſtrangers, qui luy firent de ſignalez ſeruices en la deffence de ſes terres. Ce Prince fait faire de deux en deux ans par toutes les Prouinces, le denombrement de ceux qui ſont propres pour la guerre, & l'on y met les fils des Gentils hommes, auec le nombre des ſeruiteurs, & des cheuaux qu'ils peuuent mener.

Les gens de cheual, principalement les riches, vſent de cuiraſſes & de ſalades faictes de lames fines & deliees, qui viennent de Perſe, & ſe ſeruent auſſi de la lance. Les autres portent des caſaques de cotton, qui ſont tellement couſuës & doublees, qu'elles reſiſtent aux coups de traicts, & quelques-vns de ceuxcy portent l'arc, & les autres l'arquebouze, & tous l'eſpee & le poignard. Ce Prince ſe ſert auſſi des Allemands pour la guerre, & des Italiens pour les fortifications.

29 Il confine auec le Procop Prince des Tartares de la Cherſoneſe Taurique, auec les Circaſſiens de cinq montagnes (ceux-cy habitent vn pays qui a huict iournees d'eſtenduë, & ſont gouuernez par ſept Chefs, à la maniere des Suiſſes) auec les Tartares Nogayers, auec le Roy de Suede, & les Polonois. Il reçoit beaucoup de dommage du Precop, ſans aucun eſpoir d'en pouuoir tirer quelque reuanche, pource que le Precop s'eſt allié du Turc, qui le pouruoit d'arquebuſes, &

quebuſes, & d'artillerie: & d'ailleurs il a en ſon Eſtat aſſez bon nombre de places fortes, auec bonnes garniſons de Turcs: de ſorte que c'eſt vne forte entrepriſe que de ſe reſoudre à l'attaquer. Et d'ailleurs, c'eſt vne choſe ayſee au Precop de faire des courſes dans les terres du grand Duc, comme il a fait bien ſouuent, & de meſme qu'il faict en celles du Roy de Pologne, & de rauager tout ce qui ſe rencontre deuant luy.

Que ſi le grand Duc a ſubiugué les Tartares de Caſan & d'Aſtracan, ç'a eſté par le moyen de l'artillerie qui manquoit à tous ces peuples. Il mena entre autres choſes, contre ceux de Caſan, quelques machines faites comme s'enſuit. Il attachoit aux timons de quelques chars, vne groſſe & large table, auec pluſieurs trous, par leſquels les ſoldats tiroient leurs arquebuſes & mouſquets; & de ceſte ſorte bleſſoient les ennemis, qui n'vſoient que des fleſches, ſans en receuoir aucun dommage, ce fut choſe aſſez ayſee au grand Duc de vaincre ces Tartares, & les aſſeruir. Mais le Precop a l'vſage des arquebuſes, & de plus l'amitié & la protection du Turc, qui pour s'ouurir le chemin en Moſcouie, ou en la mer Caſpie, s'eſt eſſayé depuis quelques annees, de tirer vn canal depuis la riuiere de Don, iuſques à la Volgue, choſe qui monſtroit plus de iugement & de courage, qu'on n'en recognoiſt ordinairement aux Turcs: mais ſes gens furent desfaits par les Moſcouites, aſſiſtez en cela des Tartares, qui craignoient par ce moyen de tomber entierement ſoubs la domination du Turc, ſi ceſte entrepriſe reüſſiſſoit, & non ſeulement ils desfirent l'armee qui eſtoit ſur le Don, & prirẽt vne bonne partie de ceux qui s'y trouuerent, mais encores mirent en route celle de terre, en laquelle l'on comptoit quatre vingt mille Tartares, vingt mille Turcs, & entre eux trois mille Ianiſſaires. Les Circaſſiens viuent, comme nous auons ja dit, à la façon des Suiſſes, ne ſe ſoucient de faire des conqueſtes: mais ſeruent moyennant la ſolde, tantoſt le Turc, tantoſt le Sophy, & tantoſt le Moſcouite, & ſont tellement eſloignez, qu'ils n'ont pas ſubiect de craindre ſes forces.

Les Tartares Nogayers ſont plus redoutables, à cauſe de la promptitude de leurs courſes furieuſes, que pour aucun moyen qu'ils ayent d'aſſembler des forces pour faire de grandes entreprites, & il y a quelques annees, que s'eſtans aduancez ſur le pays des Moſcouites, ils furent appaiſez, & s'en retournerent par le moyen des preſents qui leur furent faits. Et de faict ces Tartares eſtans de meſme que les Arabes, addonnez à voler & aſſaſſiner, il eſt plus ayſé de les arreſter en leur donnant quelque choſe, qu'en les combatans.

Dauantage on entretoit en deſpence, ſans eſpoir d'aucun gain, ſi l'on entreprenoit de leur faire la guerre, pource qu'ils n'ont ny ville, ny place forte, par la priſe & poſſeſſion de laquelle on les puiſſe tenir en bride. Le grand Duc entretient pour les arreſter, vn bon nombre de cauallerie à Citracan, à Caſſan, & à Viatique, de meſme qu'il fait auſſi à Gulugan pres du Don, pour faire teſte aux Precopites.

Le Moſcouite confine auec le Roy de Suede, du coſté de Finlande: le Suedois, contre lequel les Moſcouites ont longuement fait la guerre, a perdu les fortereſſes de Sereneſque, & de la grande & petite Pernauie en Liuonie, & quelques autres places, tandis qu'Eſtienne Roy de Pologne le trauailloit. Le Roy de Suede tient au bout du golfe de Finlande la fortereſſe de Vibourg, auec groſſe garniſon, pour faire teſte aux Moſcouites. 30

Il tient encores en ceſte mer, & aux ports voiſins, vne partie de ſes nauires de guerre, tant pour trauerſer tous les deſſeins du grand Duc, que pour empeſcher qu'on ne luy puiſſe mener ny armes, ny munitions d'Allemagne. L'aduantage de ceſte armee de mer a rendu le Roy de Suede plus fort que les Moſcouites, aux lieux deſquels ces forces maritimes peuuent s'approcher. Et par ce moyen il a oſté beaucoup de places à ſon ennemy ſur la coſte de Liuonie, & aux lieux voiſins: mais il ſemble que le grand Duc a touſiours eu de l'aduantage aux endroicts où la cauallerie ſe peut manier à l'ayſe, & où l'on peut faire combattre vn bon nombre d'hommes, c'eſt à ſçauoir, aux grandes campagnes. Toutesfois ils ſe peuuent faire fort peu de dommage l'vn à l'autre, à cauſe de l'aſpreté des montagnes, du froid, de la glace, & de la neige.

Il reſte maintenant de parler du Roy de Pologne, qui a vn pays mieux habité, & plus ciuiliſé que le grand Duc, mais non de ſi grande eſtenduë. Il y a auſſi ceſte difference entre ces deux Princes, que les Moſcouites ſont plus obeyſſans à leur Duc, & les Polonois plus hardis, & plus courageux. Les premiers ſont plus propres à reſiſter, les ſeconds à aſſaillir: ceux là ſemblent nez à deffendre les fortereſſes, & ceux-cy à combatre en pleine campagne: ceux là ſont plus vnis, & ceux cy plus reſolus aux factions, & aux entrepriſes: ceux-là craignent moins la faim & l'incommodité, ceux cy redoutent moins le fer & la mort: mais les vns & les autres valent autant que le courage, & la conduite de leur Prince les fait valoir. Car nous ſçauons aſſez que le grand Duc Baſile prit la Duché de Smolenque & de Poloſque, & conquit vn fort grand pays en Liuonie. Et au contraire Eſtienne Roy de Pologne prit ſur le grand Duc Iean, fils de Baſile, Poloſque, auec pluſieurs autres places d'importance.

GOVVERNEMENT.

31 IL eſt tres-certain que le grand Duc de Moſcouie diſpoſe autant abſolument de ſes ſubiects, que Prince du monde, comme l'on a deſia peu voir en quelques endroicts de ce diſcours; veu qu'il a toute puiſſance ſur leur vie, & ſur leurs biens, & eſt tellement redouté, que lors qu'il a commandé quelque choſe, on ne peut aller au contraire, & n'y a perſonne qui en oſe former quelque plainte. C'eſt pourquoy Mehemet Vviſir du grand Seigneur, diſoit que le Moſcouite & le Turc, eſtoient ſeuls entre toutes les Prouinces, maiſtres abſolus de leurs biens: à raiſon dequoy il tenoit pour malaiſee l'entrepriſe au Roy Eſtienne de Pologne. Or le grand Duc vſe d'vn merueilleux ſoin, & d'vn art incroyable, pour ſe maintenir en ceſte authorité: car en premier lieu il n'eſt permis à aucun de ſes ſubiects de ſortir de ſes Eſtats ſans permiſſion, ſur peine de la vie. Et pour ceſte cauſe il ne ſe trouue perſonne des ſiens qui voyage ſur mer, & meſme ils n'oſent, & ne peuuẽt en aucune façon parler à vn Ambaſſadeur, ny ſe ſeruir d'vn Medecin eſtranger en leurs maladies, ſans auoir eu premierement congé de ce faire. Il taſche auſſi de ſe rendre plein de maieſté, par la pompe & magnificence de ſes habits, veu que ioignant preſque la grauité de Pontife auec la Royalle, il porte en teſte vne mitre garnie de fort belles & fines perles, & de riches pierreries, & s'il ne la porte, il la tient deuant ſoy en ſon throſne, & en change bien ſouuent pour monſtrer ſa grandeur, & ſa richeſſe. Il tient en la main gauche vne eſpece de croſſe fort riche, il porte vne robbe longue ſemblable à celle du Pape, lors qu'il va à la chapelle pontificalle, auec les mains pleines de bagues de grand prix: il tient à ſa main droicte l'image de Ieſus Chriſt, & au haut de ſa chaire celle de la Vierge Marie. On void en ſa chambre, & en ſon antichambre des hommes tous veſtus & couuerts d'or iuſques aux pieds. Afin qu'aucun ne puiſſe ſçauoir plus que luy, il n'y a point d'eſcholes que pour apprendre à lire & à eſcrire, & l'on n'y lit que les Euangiles, & la vie de quelque Sainct, ou quelques Homelie de ſainct Iean Chryſoſtome, ou de quelque autre. Que ſi quelqu'vn faiſoit ſemblant de vouloir paſſer plus outre aux ſciences, on le ſoupçonneroit auſſi toſt de quelque mauuais deſſein, & ſon entrepriſe ne demeureroit ſans punition: ce que le grand Duc faict obſeruer, afin qu'aucun des ſiens ne ſoit plus ſçauant, ou meſme ne ſçache pas tant que luy. De là vient que les Secretaires, & le grand Chancelier, n'eſcriuent, & ne reſpondent ordinairement aux Ambaſſadeurs des Princes eſtrangers, que ce que le grand Duc leur dicte. On ne nomme iamais le grand Knez aux affaires qu'on traicte, que tous ne ſe leuent auec grand honneur & reuerence. Le meſme ſe faict à table lors qu'il conuie quelqu'vn à boire, on luy faict part de ſon plat, & en pluſieurs autres ſemblables occaſions. On leur apprend auſſi dés leur enfance à parler, & faire eſtat de leur Prince comme d'vn Dieu. Dieu ſeul (diſent ils) & le grand Seigneur ſçait cecy. Noſtre grand Seigneur ſçait tout, toute la ſanté, & toutes les commoditez que nous auons procedent du grand Seigneur. Ainſi les ſubiects inſtruicts à cet honneur, & voyans tant de grandeur, & de maieſté en leur Prouince, & n'en cognoiſſans nul autre, le reuerent & luy obeyſſent, non cõme ſubiects, mais comme eſclaues, en faiſans eſtat, non comme de leur Prince, mais comme d'vn Dieu. Il n'y a en Moſcouie nuls Seigneurs de titre, comme nous voyons parmy nous des Ducs & des Barons, & s'il octroye à quelqu'vn la poſſeſſion de quelque lieu, cela ne paſſe point à ſes ſucceſſeurs, s'il ne le confirme: & quoy qu'il ayt donné ceſte Seigneurie, les payſans & villageois ne laiſsẽt de luy payer partie des fruicts, & de luy deuoir des coruees. En fin tout deſpend de la volonté du grand Duc, & tant plus vn homme eſt riche, tant plus il luy eſt obligé. Pour le regard des coniurations, afin d'empeſcher qu'on n'en face aucune en ſes Eſtats, il tranſporte les familles entieres d'vn lieu en l'autre, & enuoye les vns & les autres aux garniſons, loing de leurs maiſons, & comme en exil.

RELIGION.

32 LEs Ruſſiens & Moſcouites receurent la Religion Chreſtienne des Grecs, l'an de ſalut 987. ou comme quelques vns diſent, l'an 942. Ils eſtoient auparauant addonnez à l'adoration des faux Dieux, leſquels ils laiſſent lors auec tant de reſolution, qu'ils ont touſiours perſiſté depuis en la Religion qu'ils auoient receuë, combien toutesfois qu'ils y ayent adiouſté beaucoup de ſuperſtitions par ſucceſſion de temps. Ils diſent qu'eux, & les Grecs, ſont ſeuls vrays Chreſtiens, & que les Romains, & les autres Chreſtiens, ſont des deſerteurs de la primitiue Egliſe, & ne ſe tiennent pas aux ſept ſacrez Synodes. Ils vſent de la langue Sclauone, de meſmes que les Polonois & Lithuaniens, & celebrent leur Meſſe, & leurs ceremonies au meſme langage, en y meſlant quelquesfois des chanſons, & l'Euangile, & l'Epiſtre en Grec. Ils hayſſent les Iuifs au poſſible, & ne leur permettent aucunement de demeurer parmy eux. Ils tiennent pour

zed by Google

tiennent pour grand meffait de tuer vn veau, & de manger de la chair. Perniſten rapporte que lors qu'il y fut Ambaſſadeur pour l'Empereur, tous les Moſcouites monſtroient vn grand deſir de voir Rome, & de viſiter les lieux où ils entendoient que tant de Saincts auoient eſté martyriſez & enſeuelis: & principalement ils teſmoignoient d'auoir vn extreme deſir de voir noſtre Dame de Lorette. Ils portent grand honneur à ſainct Nicolas, duquel ils gardent le corps fort ſoigneuſement, & auec vne extreme reuerence. Ils ſont beaucoup plus ceremonieux que nous aux choſes de la Religion: veu qu'ils ne paſſent iamais deuant vn Monaſtere, vne Egliſe, ou deuant quelques Croix, dont toutes les ruës ſont pleines auſſi bien que les carrefours, ſans mettre pied à terre, s'ils ſe trouuoient à cheual, puis s'agenoüiller de meſmes que les gens de pied, en faiſant le ſigne le Croix, & diſant les paroles qui ſuiuent, *Miloy Hoſpodi, Miloy Hoſpodi, Miloy Hoſpodi*, c'eſt à dire, *Kyrie eleiſon, Kyrie eleiſon, Kyrie eleiſon.* Seigneur ayez pitié de nous. Le meſme Perniſten dit, que lors que ceux qu'on luy auoit baillez pour luy tenir compagnie approchoient de quelque Egliſe, où l'on diſoit la Meſſe, il n'y auoit moyen de les faire paſſer plus auant ſans l'auoir ouye, & en ſe iettant à deux genoux, & frappant pluſieurs fois la terre, où le lieu voiſin auec le front, principalement lors qu'on leuoit, & portoit l'Euchariſtie. Ils n'oſent entrer aux Egliſes, ains demeurent dehors, lors qu'ils ont eſté auec les femmes, iuſques à ce qu'ils ſe ſoient baignez, & lauez. Quant ils celebrent, ils ſont veſtus comme nos Preſtres: mais vne de leurs Meſſes dure autant que deux des noſtres, & ils la diſent en langue vulgaire. Il y a touſiours deux ou trois Diacres preſents, qui chantent continuellement *Miloy Hoſpodi*, & *Alleluya*, & tous les aſſiſtans chantent auec eux, faiſans bien ſouuent le ſigne de la Croix. Ils vſent de chandelles de cire, d'images, & autres choſes de meſme que nous, & ſpecialement de l'eau beniſte, & du ſel beniſt.

A la fin de la Meſſe le Preſtre diuiſe certains petits pains benits, & les diſtribuë au peuple, & tous les ayans receus & portez auec grand reuerence chez eux, taſchent d'en donner au moins vne petite parcelle à chacun de leur maiſon.

Aux Monaſteres on dit touſiours à l'aube du iour vne Meſſe, à laquelle aſſiſtent les hommes ſeuls, & pluſieurs par grande ferueur & deuotion, demeurant toute la nuict dans l'Egliſe, auec les Religieux, qui ſucceſſiuement ſans iamais finir, pſalmodient, & louënt Dieu.

Ils ſont ſemblablement forts deuots en leurs affaires: veu qu'ils ne ſortent iamais du logis, & n'y entrent iamais auſſi ſans s'encliner par trois fois deuant vne image du Crucifix, ou de la Vierge Marie, qu'ils tiennent auec quelque lumiere en tous leurs poiles, ou en leurs chambres, & font le ſigne de la Croix, en diſant trois fois ces paroles, *Miloy Hoſpodi.*

Ceſte ceremonie eſtant faicte, ils commencent de parler à ceux qui ſe trouuent pres d'eux, ou bien ils prennent congé. Ils font de meſme à la table, lors qu'ils veulent prendre leurs repas.

Les proceſſions y ſont auſſi fort frequentes, & quoy qu'il face fort froid, elles ne laiſſent d'aller bien loing. Le Bapteſme eſt eſtimé, & adminiſtré par eux comme par nous, excepté qu'ils diſent, *Que l'enfant ſoit baptiſé en ceſte fontaine, au nom du Pere, &c.* Le Sacrement de Penitence eſt pratiqué de meſme par le Confeſſeur, & le Penitent demeure debout au milieu de l'Egliſe ſans s'aſſeoir iamais. La ſatisfaction eſt fort frequente, & rigoureuſe entre eux, auſſi bien qu'en la primitiue Egliſe.

Ils ſe communient, & vont tous les ans receuoir le ſainct Sacrement, qui eſt conſacré pour les malades ſeulement le Ieudy ſainct, & gardé dans l'Egliſe auec fort grande reuerence ſoubs la ſeule eſpece de pain, duquel ils rompent vne petite partie auec vne cuillier d'argent, & la mettent apres dans vn peu d'eau tiede, & la donnent au malade, l'adorent touſiours deuotement: de ſorte qu'ils ne s'eſloignent guiere de nous en cecy, ſinon en ce qu'ils vſent de pain leué, ſelon la couſtume des Grecs.

Ils honorent les Saincts au poſsible, & les inuoquent afin qu'ils prient Dieu pour eux: & meſme ils portent vn honneur particulier à ſainct Nicolas leur patron, comme i'ay ja dit. Son image eſt en la ville de Maſſouie, & le Prince faict offrir tous les matins au lieu où elle eſt, grande quantité de pain, de chair, & d'autres choſes, qui ſont apres diſtribuees aux Miniſtres de l'Egliſe, qui officient ſans ceſſe, & y pſalmodient, priant Dieu pour la proſperité de ce grand Prince, qui nourrit encor vn autre Monaſtere aſſez proche de celuy où eſt l'image de ſainct Nicolas, appellé ſaincte Trinité, où il y a continuellement deux cens Religieux, en l'Egliſe deſquels eſt enſeuely ſainct Ignace, qui faict ſouuent des miracles, Dieu voulant rendre ce ſainct glorieux, & meſme entre ſes ennemis.

Les Religieux ſont tous de l'ordre de S. Baſile, & viuent fort exẽplairement, de meſme auſſi que les Hermites, & l'on ne ſçauroit faire deux ou trois lieües ſans trouuer vn Monaſtere.

Il eſt permis aux Preſtres de ſe marier vne ſeule fois, & lors que leur femme vient à mourir, il faut qu'ils demeurent en Celibat, ſans pouuoir rechercher de ſecondes nopces. Ils nient le Purgatoire: & toutesfois en leurs Meſſes & oraiſons, ils prient Dieu pour les fideles treſpaſ-

ſez, c'eſt à ſçauoir que la diuine Majeſté leur vueille pardonner les peines qu'ils ont meritees, & les vueille receuoir en la patrie celeſte.

Leur plus grande erreur à mon iugement eſt, qu'ils aſſeurent qu'il n'eſt permis à aucun de celebrer d'autres Conciles que les ſept premiers: & de meſme qu'ils embraſſent entierement ceux-cy, auſſi ils refuſent tous les autres ſuiuans, & c'eſt de là que vient leur diſcord auec le S. Siege de Rome.

Ils ont leur Metropolitain, de qui le Clergé & tous les Eueſques deſpendent. Ils deferent à ceſtui-cy autant que nous faiſons pardeça au Pape.

Ce Metropolitain deuoit deſpendre ſelon eux du Patriarche de Conſtantinople, mais il eſt tres-vray qu'il y a fort peu d'intelligence entre eux, à cauſe que le Patriarche eſt au pays du Turc, & l'autre en celuy des Moſcouites qui ſont naturellement fort grands ennemis. Ce Metropolitain celebre tous les ans vn Synode, auquel ſe trouuent tous les Eueſques & autres Prelats, qui font porter deuant eux leur baſton paſtoral, comme les Legats du Pape ont accouſtumé de faire porter la Croix, & chacun eſt accompagné de quelques Religieux, & ſeruiteurs.

On ne fait aucun Eueſque qui ne ſoit Religieux, tellement que ceux qui ſont dans les Monaſteres taſchent d'y bien viure pour obtenir ceſte dignité. Le grand Prince ne reſout, ny determine aucune choſe d'importance ſans l'aduis du Metropolitain.

Ils ieuſnent le Careſme fort eſtroictement, ne mangeants aucune choſe cuitte, ſinon qu'ils ſoient contrainct de le faire, à cauſe de leur foibleſſe, & le ieuſne dure vne ſepmaine plus que le noſtre. Durant tout le temps de l'Aduent ils font le meſme, appellant cela le ieuſne de ſainct Philippe.

Quant au Prince, il obſerue ſoigneuſement & eſtroittement toutes les ceremonies appartenantes à la religion, & tout ce qu'elle commande: veu qu'eſtant à table, toutes les fois qu'on luy change de plat, ou qu'il veut boire, il fait pluſieurs ſignes de Croix. Il ne manque à aucun ieuſne, & frappe la terre auec le front par deuotion comme les autres.

Les Morduois qui ſe tiennent ſur les frontieres de la Moſcouie, vſent de la Circonciſion, de meſme que les Turcs, & les Iuifs. Ils n'adorent pas les idoles comme les Payens, & ne ſe font auſſi baptizer comme les Chreſtiens. Ils viuent ſelon la loy naturelle. Il adorent vn ſeul Dieu createur de l'Vniuers. Ils ſortent & vont peu ſouuent en campagne, & lors qu'ils y ſont ils boiuent & mangent enſemble, & offrent à Dieu les premices de tout ce qu'ils doiuent manger ou boire, en les iettant contre le ciel. Ils font le meſme de tout ce qu'ils recueillent.

DISCOVRS DE L'EMPIRE DV GRAND CHAM DE TARTARE.

SOMMAIRE.

1. *QVEL eſt le contenu & eſtenduë des terres de l'Empire du grand Cham de Tartarie, ſes bornes & ſon climat.*
2. *Situation & cirquit de Cambaluſa capitale ville.*
3. *Quelle eſt la conſtitution de l'air de ce pays leur abondance en ris, froment, en ſoye, rhubarbe, muſc, en chameaux, & chenaux, en pierres qui brulent comme bois, en faizans & autres oyſeaux.*
4. *Des terribles foudres & vents dont ces contrees ſont infectees.*
5. *Deſcription du lac de Caniclu plein de perles, & autres riuieres de cet Empire.*
6. *Vaillance & façon de viure des Scythes anceſtres des Tartares: leur barbare couſtume de boire dans le teſt, & ſe reueſtir de la peau de leurs ennemis eſcorchez.*
7. *Quelles eſtoient leurs principales Deitez, leurs ſacrifices, leurs ſanguinaires ceremonies en contractant alliance, & aux funerailles & ſepultures de leurs Roys, ſur leſquelles ils eſgorgeoient & immoloient les ſeruiteurs & Officiers de la Couronne.*
8. *Autre ceremonie obſeruee aux ſepultures des perſonnes priuees.*
9. *Du fard dont vſent les femmes Scythiennes, du ſerment des Scythes & leurs loix.*
10. *De l'origine de l'Empire des Tartares, & comme ils furent deliurez de la domination de leurs voiſins par vn mareſchal nommé Canguiſte.*

Digitized by Google

11 *Prosopographie & descriptiõ du naturel, mœurs, constances, loix, viandes & breuuages, forme d'habillemens, exercice & maniere de viure des Tartares, leurs armes & façon de combattre en guerre: leurs ceremonies és funerailles & sepultures de leurs Roys.*

12 *Leurs richesses en trafic de riz, laine, soye, chanvre, rhubarbe, muse, camelots de poils de chameaux, gingembre, canelle, girofle, sable d'or de riuieres, coral, mines d'or & d'azur.*

13 *Leur monnoye faite de peau d'escorce d'arbres & de coquilles de mer.*

14 *Leurs forces consistans en la forte assiette & grãdeur des prouinces, & des villes & gens de guerre campans hors des villes.*

15 *Noms des Empereurs de Tartarie grauez en lettres d'or, & mis sur le temple des principales villes. Leur puissance absolue de vie & de mort sur leurs subiects.*

16 *Loix & ordre militaire estably par Canguiste leur premier Empereur.*

17 *Ceremonies obseruees au couronnement du nouueau Prince.*

18 *Du sceau dont vse le grand Cham en ses Patentes, & de sa rigoureuse iustice.*

19 *Des deux Conseils de guerre & d'Estat, de leur iurisdiction, & de la puissance & authorité des Astrologues en ce pays.*

20 *De la punition & supplices des larrons & criminels.*

21 *Explication du mot Herodes.*

22 *De la religion des Tartares composee du Mahometisme, du Paganisme, & du Christianisme, leurs Dieux, la forme de leurs prieres, & leur creance touchant l'immortalité des ames.*

23 *L'origine & descente des Tartares Iuifs.*

24 *De l'erreur des Chrestiens Tartares suiuant l'heresie de Nestorius.*

25 *Genealogie des Empereurs Tartares.*

EVX qui ont soigneusement considerè & calculé és bons Geographes le contenu de l'Empire de ce grand Prince qui ne cede à nul autre en estenduë de pays, fors au Roy d'Espagne, lequel il surpasse d'ailleurs, en ce que ses terres sont vnies, & ont toutes quelque lieu qui les ioinct ensemble, au lieu que celles de l'Espagnol sont esparses & diuisees au possible: ceux dis-je qui ont pris la peine de vouloir iuger à peu pres du vray le contenu des pays que ce Monarque possede, ont recogneu qu'il estoit de pres de deux millions deux cens mille milles carrez d'Italie.

Or ce grand Empire nommé des habitans Mongul, qui tire le nom de Tartarie de la riuiere de Tartar, qui en arrose vne grande partie, a pour ses bornes du costé du Leuant, le grand Royaume de la Chine, la mer de Cin, & le destroict d'Anian: du Couchant, le mont Imaus, qui le rend clos de ce costé là, si l'on en excepte quelques Hordes de Tartares qui sont encor au deçà de ce mont, & qui recognoissent le grand Cham: du Midy, l'Indostan, la riuiere de Gange, & celle d'Oxe, maintenant dicte Abiam, & mesme en sa plus haute partie, le Royaume de la Chine: & du Septentrion, la mer glacee, qui a ses riuages si froids, à cause de sa proximité du Pole, que tout ce pays est incogneu, & tenu de nous pour desert & inhabité. Bref, ce Prince commande à tout le pays nommé par les anciens, la Scythie par de là le mont Imaus, qu'on appelle maintenant *Asay*, & la religion des Seres, qui a pour le iourd'huy le nom de Catay, ou selon quelques vns qui semblẽt plus entendus, son Empire s'estend depuis le desert du Lop d'vn costé, & le lac de Kytay de l'autre, iusques à la muraille tiree entre le quarante trois & quarãte cinquiesme degré, depuis la ville d'Ochioy assise entre deux monts, iusques à vne autre montagne qui aboutit à la mer, diuise les Tartares des Chinois, & depuis l'Ocean Scythiquè, iusques aux frontieres de Tipure, & des pays voisins. Cet espace comprend beaucoup de grands Royaumes, & des Prouinces de longue estenduë, embellies d'vn grand nombre de bonnes villes. 1

La capitalle ville de cet Empire se nomme Cambalu, que quelques-vns veulent auoir esté nommee autresfois *Issedon Serica*, bastie en forme caree, assise sur la riuiere de Polsangi, & ayant de tour enuiron vingt quatre milles d'Italie, auec douze portes, chacune desquelles est accompagnee d'vn faux bourg, où les estrangers, & les marchands demeurent. Ceste ville est au milieu de la Prouince de Catay, & comme le centre de tous les pays d'alentour. 2

Outre le grand, & riche Royaume de Catay, il y a plusieurs autres beaux & grands Royaumes, comme ceux de Tangut, de Camul, de Tenduc, de Tainfur, de Thebet, & de la ville & Prouince de Caindo, de tous lesquels pays on ne peut faire vne guiere curieuse description, pource qu'il ne se trouue personne qui en ayt eu entiere cognoissance, ou qui l'ayt donné aux autres.

Digitized by Google

QVALITE'.

3 ON tient que le pays de Catay abonde en riz, en froment, & autres choſes ſemblables, combien que l'air y ſoit froid. Il a auſſi quantité d'argent & d'or, de ſoye, de rhubarbe, & de muſc, & grand nombre d'animaux, & pour acheuer en vn mot, on y trouue tout ce qui eſt neceſſaire, non ſeulement pour viure, mais encor pour s'entretenir delicieuſement. On y void vn fort grand nombre de chameaux, de meſme qu'on y trouue auſſi des cheuaux en telle abondance, que quelques vns ont eſcrit que le grand Cham nourriſſoit dix mille cauales blanches, deſquels il beuuoit le laict. On n'eſcrit point qu'il s'y recueille beaucoup de vin, & meſme c'eſt choſe aſſeuree que la Prouince de Catay n'en produict nullement. On y trouue auſſi des pierres qui brulent, dont on faict feu de meſme que de tourbes au pays bas, & d'oüilles au Liege. L'air n'y eſt guiere temperé, les tonnerres & les foudres y ſont ſi terribles & eſtranges en Eſté, que les hommes meurent preſque de peur en les oyant. Il y faict tantoſt extremement chaud, & bien toſt apres il fait du tout froid, & l'on y void tomber grande quãtité de neige. Les vents y ſont quelquesfois ſi rudes & ſi vehements, qu'ils arreſtent ceux qui vont à cheual, ou bien les
4 iettent par terre, renuerſent les arbres, & les arrachent meſme iuſques aux racines, & en vn mot ils y portent beaucoup de dommages. Il n'y pleut iamais en hyuer, & l'on y void tomber peu ſouuent la pluye en Eſté, & l'eau qui tombe eſt ſi menuë, qu'elle ne moüille point preſque la terre. Il y a en ce pays grand nombre d'oyſeaux, principalement de faizans, & autres ſemblables. Il y a beaucoup de lacs, dont le denombrement en ſeroit ennuyeux, toutesfois ie mettray icy les noms de quelques vns pour le contentement des Lecteurs. En la prouince de Caniclu il y a vn lac où l'on trouue tant de perles, qu'elles ſeroient incontinent à vil prix, s'il eſtoit permis à chacun d'en emporter autant qu'il voudroit: mais il eſt deffendu de peſcher des perles en ce lac ſans la permiſſion du grand Cham. On trouue en ce meſme lac grande quantité de
5 poiſſons. Il y en a vn auſſi abondant en poiſſons, ayant cẽt milles de tour en la prouince de Caraim. Ces pays ſont arrouſez de pluſieurs riuieres, entre leſquelles celle de Poliſane eſt fort renommee. Elle ſe deſcharge dans la mer, & c'eſt par elle qu'on void monter pluſieurs vaiſſeaux chargez de marchandiſe. Il y a auſſi le fleuue de Coromoran qui ſe deſgorge dans la mer, & eſt ſi haut & ſi large, qu'il n'y a point de pont qui le trauerſe. La riuiere de Quianfu large de demy mille, eſt auſſi fort profonde, & abondante en poiſſon. On y void auſſi celle de Quiam, que Paul Venitien eſtime la plus grande du monde: car il eſcrit qu'en quelques endroits elle eſt large de dix milles, en d'autres de huict, & en quelques autres de ſix. Sa longueur eſt de cent iournees de chemin. Mais afin de ſpecifier quelque choſe, il faut dire ce qu'on a peu ſçauoir des particularitez de quelques prouinces.

Il vient au Royaume de Tangut force rhubarbe, qui eſt tranſportee par tout le monde. En la prouince de Tenduc, on trouue de fort riches mines d'or, & d'azur. Le Royaume de Tainfur eſt des mieux cultiuez, & abonde en vigne. Le pays de Thebet eſt mareſcageux, plein de foreſts, & beſtes ſauuages, & abonde en coral. On y trouue auſſi grande quantité de muſc, de canelle, & d'autre eſpicerie.

Voila ce qu'on peut dire de la qualité de ces pays, tant en general qu'en particulier: voyons maintenant les façons de viure anciennes de leurs habitans, pour venir apres à celles qui ſe pratiquent entre eux, & aux qualitez & humeurs qu'ils ont de noſtre aage.

MOEVRS ANCIENNES.

6 CEux que nous appellons auiourd'huy Tartares eſtoient tous compris ſous le nom de Scythes, dont les vns ſe tenoient au de çà, les autres au de là du Mont Imaus. Les Scythes n'auoient au cõmencement guieres grande eſtenduë de pays, mais par ſucceſſion de temps, & par leur grande vaillance, ils s'acreurent tellement, qu'ayans aſſuietty pluſieurs prouinces, & vaincu diuerſes nations, ils firent vn fort grand Empire, & ſe rendirent illuſtres & renõmez par tout le monde. Iamais ils n'ont eſté domptez, & peu ſouuent on les a veu aſſaillis pour eſtre ſouſmis à l'Empire de quelqu'vn. Il contraignirent Daire de s'enfuir auec grande perte de ſes gens, & deffirent Cyre auec toute ſon armee eſtans conduits par vne femme. Alexandre le Grand y perdit le chef, & les ſoldats qu'il y auoit enuoyez, & n'en eut pas meilleur marché que les autres. Les Scythes ouyrent bien parler du nom des Romains, mais iamais ils n'eſprouuerent leur force, ny ne ployerent le col ſoubs le ioug de leur domination. Ce peuple viuoit ſelon la nature, & n'vſoit d'aucune loy. Ils deteſtoient le larcin, comme ceux qui n'enfermoient point leurs trouppeaux dans des clos & paliſſades, ou dans des loges bien murees, ains les tenoient en belle campagne. Ils n'auoient aucun vſage d'or, ny d'argent: le laict, & le miel leur ſeruoient de nourriture. Ils s'armoient contre le froid de peaux de beſtes ſauuages, ne ſçachans que c'eſtoit de faire des accouſtremens de laine. Si toſt que les Scythes anciens

Scythes anciens auoit prins vn homme en guerre, ils en humoient le ſang, & eſtoient obligez de porter à leur Roy les teſtes de tous ceux qu'ils auoient mis à mort, s'ils vouloient auoir part au butin, autrement ils n'y pouuoient rien demander. Ils vſoient de ceſte ſorte en coupant la teſte à leurs ennemis. Ils l'inciſoient en rond tout autour des oreilles, & en ayant tiré le teſt, ſecoüoient ce qui eſtoit dedans, en oſtant la peau par meſme moyen, ainſi qu'ils faiſoient le reſte du cuir de tout le corps, & le tannoient comme celuy d'vn bœuf, s'en habilloient, & en faiſoient des reſnes pour les brides de leurs cheuaux, ou bien en vſoient comme de ſeruiettes prenant leurs repas, & tant plus vn homme auoit de tels ſeruices, tant plus il eſtoit illuſtre parmy eux. Quelques vns coupoient encores les mains droictes de leurs ennemis, & les eſcorchant à belles ongles en paroient la couuerture de leurs trouſſes: les autres ayans eſcorché l'homme tout entier eſtendoient le cuir ſur des aiz, & le portoient pour parade ſur leurs cheuaux.

Quant aux teſtes dont i'ay fait mention, apres les auoir eſcorchees, & couuertes de cuir de bœuf par le dehors, ils les doroient au dedans s'ils eſtoient riches, en faiſoient des taſſes pour boire, & les donnoient aux hommes de marques eſtrangers, qui les venoient voir, leur faiſant recit de leurs prouëſſes.

Chacun de leurs Princes donnoit du vin vne fois l'annee à ceux de leurs ſoldats qui auoient tué quelques vns des ennemis, & ceux qui n'en auoient mis à mort aucun, & n'auoient rien faict de ſignalé, eſtoient mis à part ſans aucun honneur, qui eſtoit vne infamie inſupportable parmy eux: au lieu que celuy qui en auoit fait mourir pluſieurs, eſtoit eſtrené de deux taſſes de vin: car ils portoient autant de gobelets pour parade.

Leurs principales deitez eſtoient la Deeſſe Veſte, qui preſidoit ſur tout, & apres Iupiter, & Tellus ou la Terre, qu'ils tenoient pour eſpouſe de Iupiter, & c'eſtoient là les Dieux qu'ils honoroient, & taſchoient de ſe rendre propices. Ils adoroient, outre ceux-cy, Apollon & Venus celeſte, Mars & Hercule, ſans toutesfois qu'ils dreſſaſſent nul temple, ou autel à aucun d'eux, excepté à Mars, à qui ils ſacrifioient le centieſme de tous ceux qu'ils prenoient en guerre. Ils ſacrifioient aux autres des beſtes, & principalement des cheuaux. Pour le regard des pourceaux, ils en faiſoient ſi peu de compte, qu'ils ne vouloient qu'on en nourriſt vn ſeul parmy leurs trouppeaux. 7

Quand le Roy condamnoit quelqu'vn à la mort, ce n'eſtoit ſur luy ſeul que la peine s'eſtendoit, veu qu'elle tomboit auſſi ſur tous ſes enfans maſles.

Quand les Scythes faiſoient alliance auec quelqu'vn, ils prenoient vn grand hanap de terre, & y verſant du vin, y meſloient auſſi du ſang de toutes les deux parties, puis ils arroſoient la pointe de leurs eſpees de ce vin, & faiſoient le meſme de leurs haches, fleches & dards: puis ayants faict vn grand ſerment auec de longues & terribles imprecations contre ceux qui romproient l'alliance, il falloit que tous beuſſent du vin de ce hanap, non ſeulement les parties principales, mais encores tous les plus grands qui aſſiſtoient comme compagnons de ceux qui faiſoient la ligue.

Quand leur Roy venoit à mourir, ils faiſoient vne foſſe fort profonde en figure quarree, puis prenans le corps ils en tiroient les entrailles, & au lieu de ce qui auoit eſté oſté du ventre ils mettoient des poudres odoriferantes, de la ſemence d'hache, & d'anis, cela faict, ils le couſoient, & mettoient ſur vn chariot, le renuoyant d'vne nation à l'autre, chacune luy faiſant ſemblable ſeruice: & cependant les courtiſans & gens de la maiſon du Roy, ſe fendoient les aureilles, & coupoient les cheueux en ſigne de triſteſſe, ſe decoupoient les bras & pinſetoient le nez iuſqu'à effuſion de ſang, & ſe perçoient la main gauche d'vne fleche: & apres que le corps auoit paſſé par tous les pays de la iuriſdiction du deffunct, ils le laiſſoient en la Prouince la plus eſloignee de ſon Empire. C'eſtoit là que le ſepulchre eſtant dreſſé, & le corps eſtant mis en vn cercueil, & deſcendu dans la foſſe, l'on plantoit des lances & autres longs baſtons à l'entour, auec des verges par deſſus, & pareillement quelques habits, & outre ce, l'on mettoit en l'eſpace vuide du cercueil, vne des concubines du Roy, qui auoit eſté mieux aymee de luy tandis qu'il eſtoit en vie. Il falloit auſſi qu'il euſt des Officiers qui l'accompagnaſſent pour l'aller ſeruir en l'autre monde, & pour cet effect ils eſtrangloient pres du tombeau vn Chambellan, vn cuiſinier, vn ſommelier, vn courtier ou ſergent, & vn muletier, qui n'auoient tous enſemble, pour porter leurs hardes & bagage, qu'vn cheual, qui eſtoit maſſacré auec eux, & en meſme temps ils eſtoient enterrez auec leur Prince, & auec ſa vaiſſelle, & ſes meubles plus precieux.

Ils auoient ceſte couſtume, qu'ils luy faiſoient encores au bout de l'an vn pareil ſeruice, aux deſpens encores de la vie de ſes meilleurs ſeruiteurs, & officiers qui eſtoient tous Scythes naturels, & de franche & noble race, & tels qu'il plaiſoit au Roy de les choiſis, d'autant que nul eſclaue n'eſtoit receu à ſon ſeruice. Ils eſliſoient encores cinquante de ces derniers, auec

Digitized by Google

pareil nombre de cheuaux, qu'ils eſtrangloient, leur oſtant les entrailles, & leur couſant apres la ventre, puis ils les couuroiẽt de leurs manteaux, & les attachoient autour du tombeau fait & couuert d'vne voute, & eux eſtans à cheual, & poſez de telle ſorte, qu'on les pouuoit voir de loing en cet equipage, comme ſi c'euſt eſté vne trouppe de caualerie ordonnée pour la garde du Roy decedé. Telles eſtoient les ceremonies & funerailles des Roys lors qu'on les mettoit en terre.

8 Il y auoit encores vne façon particuliere de ſepulture pour les perſonnes priuees, veu que quelqu'vn eſtant treſpaſſé, les ſiens le mettoient ſur vn char, & le portoient vers ſes parens & amis, chacun deſquels dreſſoit vn banquet au lieu de ſa demeure, à tous les parens du mort, & aux autres qui accompagnoient le corps. Ils le pourmenoient ainſi l'eſpace de quarante iours, au bout deſquels ils mettoient trois pieces de bois enſemble qui ſe baiſſoient eſgallement, & poſoient deſſus des tentes de laine le plus gentiment qu'il leur eſtoit poſſible, puis ſettoient dans vn vaiſſeau faict comme vne barque, & mis ſur le tombeau, entre les voiles & le bois, les pierres plus luyſantes qu'ils pouuoient choiſir. Voila ce qu'on peut dire de la façon qu'ils obſeruent à l'enterrement de leurs morts: paſſons maintenant aux autres qu'ils ont practiquees.

9 Les hommes ne ſe lauoient point, mais leurs femmes frottoient leurs corps nuds contre quelque pierre aſpre & raboteuſe, apres y auoir eſpandu de l'eau par deſſus, & leur chair s'eſtant enflee par ce moyen, elles ſe frottoient encore de bois de cypre, de cendre & d'encens, & employoient auſſi pour la face certains medicamens compoſez de ſemblables drogues, au moyen dequoy elles ſentoient bon, pour le iour ſuiuant ayans oſté ces emplaſtres & drogueries, elles paroiſſoient plus belles, & auoient le teint plus agreable. Ce peuple ne iuroit que par le throſne Royal, & ſi quelqu'vn venoit à ſe pariurer, ou à faire vn faux ſerment, s'il eſtoit conuaincu par les enchanteurs qui faiſoient la preuue auec des verges de ſaule, il perdoit auſſi toſt la teſte, & ſes biens eſtoient confiſquez à ceux qui auoient prouué ſon crime & ſon pariurement.

Ceux de Catay, que l'on nommoit les Seres, viuoient debonnairement, & paiſiblement enſemble, & nonobſtant ceſte douceur, ils fuyoient la conuerſation & hantiſe de tous autres hommes: tellement qu'ils ne vouloient trafiquer par parole auec aucun eſtranger. Mais s'ils vouloient faire quelque pache, & vendre leurs denrees, ou en acheter d'autres, l'eſtrãger eſtoit contraint de paſſer la riuiere, ſur le bord de laquelle chacun mettoit ſa marchandiſe, & lors les Seres donnoient le prix à toutes choſes en les regardant, & l'eſtranger eſtoit contraint de les payer à la diſcretion du Sere, ſans marchander nullement.

La femme paillarde, l'adultere, le larron, n'eſtoient point appellez entre eux en iugement, & l'on ne dict iamais anciennement qu'vn ſeul meurtre y euſt eſté commis, veu qu'ils auoient plus de crainte d'eſtre venus deſobeiſſans à leurs loix, que de la menace des conſtellations, ny des predictions de ceux qui dreſſoient leurs natiuitez, & leur annonçoient leur fortune.

Nul d'entre eux n'accoſtoit ſa femme tandis qu'elle eſtoit enceinte, ny lors qu'elle auoit le flux de ſes mois. Il n'y a perſonne entre eux qui mangeaſt beſte qui fuſt ſouïllee. Ils ne faiſoient non plus aucun ſacrifice, & chacun eſtoit iuge de ſoy-meſme, enſuiuant naturellement ce qui eſtoit raiſonnable.

Or les peuples de Tartarie, qui recognoiſſent auiourd'huy le grand Cham, furent anciennement ſubiects à leurs voiſins, & leur payoient tribut, tant ils eſtoient laſches & abbatus, quoy qu'ils fuſſent gouuernez par des Seigneurs & Capitaines, qui auoient la ſouueraineté du maniement des affaires. Mais en fin ils ſecoüent ce ioug par le moyen d'vn veillard, mareſchal de ſon eſtat, qui diſt auoir eu certaine viſion d'vn Cheualier armé à blanc, & monté ſur vn cheual de pareille couleur, qui l'ayant appellé par ſon nom, luy diſt ces paroles: Canguiſte (car tel eſtoit le nom de ce mareſchal) la volonté de Dieu immortel eſt, que tu deliure ce peuple de la ſubiection de ſes voiſins, & que tu ſois Gouuerneur & Roy des Tartares, qui aſſubjettiront les autres, ainſi qu'ils ſont à preſent tributaires de leurs voiſins. Cela fut cauſe que les Tartares deſireux de ſe voir libres, & de commander aux autres, eſleurent pour Roy ce Canguiſte, qui fut le premier Prince de ce peuple. Cecy aduint l'an de noſtre Seigneur 1187. Ce Canguiſte, nommé Chinghie par quelques autres, eſtoit homme ſage, accord, & de bonne vie, & fut le premier qui taſcha d'oſter l'idolatrie d'entre les Tartares, deffendant par Edict dés qu'il fut Roy, l'adoration des idoles, enioignant qu'on adoraſt vn ſeul Dieu, par le moyen duquel il eſtimoit auoir acquis vne ſi grande dignité. En fin Canguiſte ſe voyant fort, ne manqua de ſe ruer ſoudain ſur les Scythes ſes voiſins, tant de çà que de là le mont Imae, & les fiſt ſes ſubiets & tributaires, & rendit les Tartares plus hardis, & plus redoutables, au lieu qu'ils ne ſe meſloient auparauant que d'eſtre paſteurs.

MOEVRS DES TARTARES DE CE TEMPS.

LEs Tartares ſont de moyenne taille, ont la poictrine & les eſpaules fort larges, les yeux 10
gros, & hors de la teſte, couuerts de paupieres groſſes, & eſpaiſes : ils ont la face large, & peu de barbe, ſinon qu'ils ont de grandes mouſtaches ſur les levres : ils font faire communément leurs cheueux derriere la teſte, & de l'autre part les laiſſent, & font venir longs, puis en font deux cordons, & les font tenir derriere l'oreille. Et non ſeulement les Tartares ſont tondus en ceſte ſorte, mais encores tous ceux qui vont en leur païs pour y faire leur demeure. Ils ſont adroicts à cheual, & fort legers & diſpos, mais mauuais pietons. Nul d'eux ne va à pied, mais tous ſont montez ſur des cheuaux ou des bœufs, quand ils vont par païs, pour petits qu'ils puiſſent eſtre. Ils tiennent pour choſe fort honorable, quand leurs cheuaux portent de petites clochettes penduës au col, & qui ſonent clair. Ils ſont grands criars, voire meſme quand ils parlent familierement entre eux, & quand ils chantent on diroit que ce ſont des loups qui hurlent, & tout en chantant ils ſecoüent & branlent la teſte. Quand ils boiuent, ils ne ceſſent iamais iuſques à tant qu'ils ſe ſoient enyurez, & font gloire de ceſte vilainie. Il y en a beaucoup parmy eux, qui n'ont ny villes ny villages pour leur ordinaire ſejour, mais viuent emmy les champs ſous des tentes. En Hyuer ils ont accouſtumé de demeurer en la plaine : mais en eſté ils habitent aux montagnes, cherchans les bons paſturages. Ils n'ont pour la pluſpart aucun pain, ne paiſtriſſent point, & n'ont ny nappes ny ſeruiettes. Ce peuple meſpriſe tout le reſte du monde, en ſorte qu'il croit qu'il n'y en a pas vn plus digne d'honneur que ſon Prince, & ne ſouffre point que l'on inuoque le nom d'vn autre. Ils appellent tous les Chreſtiens chiens, & & idolatres. Ils vſent d'arts magiques, & s'amuſent à interpreter les ſonges, & ont des Magiciens qui ſont truchemens de leurs reſueries, & qui s'addreſſent aux idoles pour ouïr leurs oracles, & explications. Ils ſont tellement conuoiteux de biens, que quand quelqu'vn a veu quelque choſe qu'il deſire auoir, il la rauit par force, s'il n'en peut ioüir du conſentement de celuy à qui elle appartient, pourueu qu'elle ne ſoit pas à vn Tartare, & chacun d'eux croit que cela luy eſt permis par les Ordonnances de leurs Roys. Quand les Tartares trouuent par les chemins vn homme qui ne porte point de lettres, ou de ſauf-conduit du Roy : ils s'en ſaiſiſſent, & ſe l'approprient, & depuis en vſent comme de leur eſclaue. Ils preſtent de l'argent à ceux qui en ont beſoin, mais c'eſt auec grande vſure. Ils ne donnent iamais l'aumoſne aux mendians : mais ils ont cela de loüable, que ſi quelqu'vn arriue ſur leur diſner, ou ſoupper, il peut manger & boire auec eux, veu qu'au lieu de le congedier, ils le conuient courtoiſement, & luy donnent de bon cœur ce qu'ils ont. Ils ſont du tout ſales en leur boire & manger, veu qu'outre qu'ils n'ont nappes ny ſeruiettes, ils ne lauent iamais leurs mains. Ils n'vſent, ny d'herbes, ny de pois, ny de febues : mais ont pour toutes viandes les chairs de toute ſorte de beſtes, meſme de chiens, de chats, & de gros rats. Quelques-vns d'entre eux ont de couſtume, lors qu'ils ont pris quelqu'vn de leurs ennemis, de le faire roſtir, pour monſtrer le deſir qu'ils ont de ſe venger, & cela faict, ils s'aſſemblent ordinairement en grand nombre, & mangent, & deuorent ce corps comme loups affamez : mais auant que de le faire roſtir, ils reçoiuent le ſang, & le mettent dans des taſſes, ou gobelets, & le boiuent. Ils vſent pour leur breuuage ordinaire de laict de iument. Ils tiennent pour grand peché de laiſſer perdre quelque choſe de leur viande, ou breuuage, & pour ceſte cauſe ils ne iettent point les os aux chiens, ou aux chats, ſans auoir premierement tiré la moüelle de dedans. Dauantage, ils ſont ſi chiches & vilains, qu'ils ne mangeront iamais vne beſte entiere, & ſaine : mais attendront qu'elles ſoit boiteuſe, ou autrement mal atournee, ou malade, ou bien ſi vieille, qu'elle ne face plus que languir. Ils ſe contentent de bien peu de choſe, ils boiuent le matin deux ou trois goubelets de laict, & apres cela, ils ſont quelquefois tout le iour ſans boire, ny manger. Chacun d'eux, ſoit homme, ou femme, n'a preſque qu'vn habillement. Les hommes au lieu de bonnets, portent des mitres qui ne ſont guieres profondes, plattes par deuant, & ayans par derriere vne longue queuë : & afin de les faire tenir, & d'empeſcher qu'elles ne tombent, & que le vent ne les abbatte, ils les attachent auec de petites bandes couſuës pres des oreilles, & liees ſous le menton. Les femmes mariees vſent d'vn habillement de teſte faict en forme d'vn panier rond d'oſier, long d'vn pied & demy, enrichy de belle ſoye, & de plume de paon, & auec cela elles portent des perles, des pierreries, & beaucoup de dorures : & quant au reſte du corps, elles ſont accouſtrees ſelon leurs moyens, & les plus riches y ſont veſtuës de ſoye, ou d'eſcarlatte. Leurs robes ſont faites en ceſte ſorte : la fente eſt au coſté gauche : & c'eſt par là qu'elles s'habillent, & ſe deſpoüillent, & y ont quatre ou cinq boutons qui les ferment. Les habillements qu'elles portent en Eſté ſont couſtumieremẽt noirs, & ceux qu'elles portẽt en Hiuer, ou en temps de pluye ſont blancs, & ne paſſent point les genoux. Les Tartares portent les fourrures & veſtemens de peaux, dont ils vſent d'ordinaire,

au contraire des autres, veu que pour faire parade de la beauté du poil, ils le mettent par dehors, & la peau contre la chair. Ils ſont fort bons Archers, bien adroicts à cheual, bien exercez à la guerre, & y ſçauent bien faire leurs beſongnes : ils meinent leurs femmes & leurs enfans auec eux, & mettent quelquefois des images d'hommes ſur leurs cheuaux, afin qu'il ſemble aux ennemis que leur armee eſt plus grande, & que par ce moyen ils les eſtonnent dauantage. Ils n'ont honte de fuïr, lors qu'il en eſt neceſſaire, & qu'il y a apparence d'eſtre battu en reſiſtant. Ils combattent par trouppes, & fuyent auſſi par bandes, ou trouppes, & quand les ennemis les pourſuiuent, ils ont encores des fleches toutes preſtes pour leur tirer : mais s'ils ſe voyent ſuiuis de bien peu de gens, ils ſe remettent en ordre, recommencent le combat, & ſe font faire place à grands coups de traicts, bleſſans leurs ennemis, & leurs cheuaux de toutes parts, & finalement ils obtiennent la victoire lors que l'on iuge qu'ils ſont vaincus. Quand ils veulent attaquer quelque païs, ils diuiſent leur armee, & l'aſſaillent de tous coſtez, afin que l'on ne puiſſe venir au deuant d'eux, & que nul des habitans ne puiſſe eſchapper, & par ce moyen ils demeurent ordinairement victorieux. Ils vſent de la victoire auec inſolence, veu qu'ils n'eſpargnent aucun de tous ceux qu'ils ont pris, ny femmes, ny enfans, ny vieux, ny ieunes, & les tüent tous indifferemment, exceptez les ouuriers, leſquels ils gardent pour faire leurs ouurages. Quand ils les veulent tuer, ils les diſtribuent aux Capitaines, qui en aſſignent dix, ou dauantage, à chaque ſeruiteur pour les tuer, ſelon que le nombre eſt grand, & tous ſont ſoudain tuez, comme beſtes auec vne hache, ou coignee, afin que les autres ſoient eſtonnez & intimidez par cét exemple. Ils en prennent de mille vn; & le pendent à vne perche la teſte contre bas au milieu des autres qui ont eſté mis à mort, en ſorte qu'il ſemble qu'il admoneſte, & qu'il eſcoute parler ſes compagnons. Il y en a pluſieurs d'entre les Tartares, qui s'approchent des corps morts giſans par terre, & humẽt le ſang ſortant des playes encores toutes fraiſches. Ils ne gardent nullement la foy promiſe, quelque parole qu'ils ayent paſſee, & qui pis eſt, ils exercent par ce moyen beaucoup plus grande cruauté à l'endroict de ceux qui ſe ſont rendus à eux. Ce ſont les hommes du monde les plus addonnez à la paillardiſe, veu qu'encores qu'ils ayent autant de femmes qu'ils en peuuent nourrir, & que nul degré d'affinité & de parentage ne les empeſche de ſe marier enſemble, ſi ce n'eſt auec la mere, la fille, ou la ſœur, nonobſtant ils ſont execrablement addonnez à l'horrible peché de Sodome. Ils ne tiennent pour leur femme celle qu'ils prennent, iuſques à ce qu'elle leur a faict des enfans, & n'en reçoiuent auſſi nul doüaire que cela ne ſoit, & par ce meſme moyen ils peuuent repudier celle qui ſe trouue ſterile, en prendre vne autre en ſa place. Si quelqu'vn eſt ſurpris en adultere, il eſt puny par la loy, ſoit homme, ou femme. Chaque femme a ſon logis, ſon meſnage, & ſa famille à part, & toutes viuent chaſtement au poſſible. Apres que les hommes ſont de retour de la guerre, ils meinent les beſtes aux champs, les gardent, s'amuſent à chaſſer, & s'exercent à la luicte : les femmes ont charge de tout le reſte, & ſoin des choſes qui concernent le boire, le manger, & les veſtemens. Ce peuple eſt addonné à beaucoup de ſuperſtitions. Il n'eſt loiſible à perſonne de piſſer aux lieux publics, & s'il arriuoit que quelqu'vn ſe vouluſt opiniaſtrer au contraire, il ſeroit tué ſans remiſſion : mais ſi la neceſſité contrainct, il y a là vn pauillon, auquel ſi quelqu'vn a piſſé, ils le purgent, & tout ce qui eſt dedans, en ceſte maniere : Ils font deux feux, dans leſquels ils fichent deux picques, & attachent vne corde qui tient par l'vn des bouts à l'vn, & par l'autre à l'autre. & font paſſer par le milieu des picques, comme par vne porte, les choſes qu'ils veulent purifier, Il y a là meſme deux femmes, l'vne d'vn coſté, & l'autre de l'autre, qui reſpandent de l'eau deſſus, marmottans quelques charmes & ſorcelleries. Nul eſtranger n'eſt admis deuant la face du Roy, quelque dignité qu'il ayt, & quelque affaire d'importance qu'il puiſſe auoir, s'il n'eſt premierement purgé. Celuy qui marche ſur l'entree du pauillon, où le Roy, ou quelque Prince, ou grand Seigneur faict ſa demeure ordinaire, il eſt mis à mort ſur le champ. Il y a pluſieurs autres choſes qu'ils tiennent pour fautes irremiſſibles : mais s'il eſt queſtion de tuer, ou bleſſer vn homme, d'enuahir les terres des autres, de rauir contre tout droict les biens d'autruy, & meſpriſer les commandemens de Dieu, ils le tiennent pour choſe de neant, & le font ſans aucun ſcrupule.

II Quand quelqu'vn eſt deuenu malade, & approche de la mort, ils fichent vne picque, ou halebarde, auec vn penonceau noir, aupres du lieu où il giſt malade, afin que ceux qui paſſent par là n'y entrent point. Apres qu'il eſt treſpaſſé, toute ſa famille s'aſſemble, & l'on porte ſon corps hors du pauillon, en vn lieu qu'il auoit choiſi auparauant, puis apres luy auoir faict vne foſſe large & profonde, ils y dreſſent vne petite tente, y mettant vne table chargee de viandes, & iettent-là le corps du treſpaſſé, reueſtu des plus precieux habits qu'il euſt, & tous enſemble le couurent de terre. On enterre auſſi auec luy vne iument, & vn cheual caparaſſonné. Les plus riches eſliſent durant leur vie vn de leurs eſclaues, le marquent d'vn fer chaud, & le font enterrer auec eux, afin de s'en ſeruir en l'autre monde. Apres cela, les amis du treſpaſſé prennent

vn autre

vn autre cheual, & le tuent, puis le mangent. Les femmes du defunct bruſlent ſes os pour la purgation de ſon ame.

Pour concluſion de leurs manieres de viures, ie diray que leurs meilleurs breuuages ſont de riz, & d'eſpines, qui enyurent encores mieux que le vin: ils ayment auſſi le laict aigre de meſme que les Arabes, & le laict diſtilé, & paſſé par l'alambic, qui a grande force à enyurer, & meſme ils accommodent en telle ſorte le laict de leurs iuments, qui ſemble du vin blanc, & eſt aſſez agreable à boire. Ils s'abſtiennent entierement de la chair de pourceau. Et pour ce qu'ils ſont vagabonds, & n'arreſtent guieres en vn lieu, ils ſe conduiſent en leurs voyages par l'Eſtoille du Nord, & comme ceux qui tiennent ordinairement la campagne, il ont grande cognoiſſance des Aſtres. Il n'y a que bien peu d'artiſans parmy eux, & meſme il n'y a aucun vſage d'argent monnoyé, qu'entre les marchands, veu que le reſte eſchange vne choſe à quelque autre. Leurs cheuaux ſont volontiers chaſtrez, & petits, mais forts. Ils les nomment Bachmat, & les harnachent de telles, auec des eſtriers de bois, & de brides fort legeres. Ils vſent de foüets au lieu d'eſperons: que s'il aduient qu'ils ſoient portez par terre, & deſarmez, & meſme griefuement bleſſez, ils ont accouſtumé de ſe deffendre des pieds & des mains, voire à belles dents, iuſques au dernier ſouſpir. Ils ſupportent aiſément le trauail, & le defaut de viure, & ne ſont que fort peu addonnez à la moleſſe, & aux delices. Leurs Roys ſont enterrez au mont Altay, nommé par Hayton Armenien, la montagne de Belgian, & lors qu'on porte le corps pour le mettre en terre, ceux qui l'accompagnent tuent tous ceux qu'ils rencontrent par le chemin, diſans, Allez, & ſeruez noſtre Roy en l'autre vie. Et pour preuue de cela, Marc Pol rapporte, que lors que Mongu-Cham fut porté en terre, qui fut du temps que Pol ſe trouua en Tartarie, les ſoldats qui accompagnoient le corps, tuérent pour ceſte cauſe plus de dix mille hommes qui paſſoient par le meſme chemin. Les habitans de la prouince de Camul s'addonnent aux jeux & aux dances, & reçoiuent courtoiſement les eſtrangers, iuſques à leur proſtituer leurs propres femmes.

RICHESSES.

CE ſeroit eſtre deſpourueu de iugement, de croire que les Tartares qui ont faict tant de 12
courſes en Europe, & en Aſie, qui ont rapporté de ſi grands butins de Moſcouie, & d'autres endroicts, & principalement de la Chine, qu'ils ont poſſedee aſſez longuement, ce ſeroit, dis-je vne grande folie de croire qu'ils ne ſont pour le iourd'huy guieres riches, puis que l'on ſçait aſſez que ces peuples ayans emporté de tant de priſes de Prouinces, les choſes plus precieuſes qu'ils y ont trouuees, ſe ſont depuis ſi bien maintenus en leur Païs, qu'aucun ne leur a arraché ce dont ils s'eſtoient rendus maiſtres: de ſorte que toutes choſes leur ſont demeurees. Voila ce qui peut perſuader facilement à chacun, que les Tartares iouïſſent de grandes richeſſes. Et ce qui les conſerue encores en cét Eſtat, c'eſt l'aſſiette de leur Païs extremement propre à la communication, & au commerce & traffic d'vne ville auec l'autre. Ce qui procede en partie de ce que le Païs eſt plein, en partie de la grandeur des lacs (entre leſquels l'on void celuy de Cazaye auec ſon eau ſalee, celuy de Gujam, celuy de Dangu, & ceux de Xandu, & de Cataco-ra) & en partie auſſi de la grandeur des riuieres qui trauerſent ces Eſtats auec vn long cours. Ce qui les rend pareillement riches, c'eſt la diuerſité des marchandiſes qui y naiſſent, veu que ce Païs abonde vniuerſellement en riz, laine, ſoye, chanvre, rhubarbe, muſc, & camelots excellents de poil de chameau. Marc Pol eſcrit, que le Païs de Chaindu produict auſſi du gingembre, de la canelle, & du girofle, combien que ce ſoit choſe aſſez mal-aiſee à croire. Il y a auſſi quelques riuieres, qui font rouler l'or parmy leurs ſablons.

Or d'autant que la monnoye, dont l'on y vſe, n'eſt pas d'vne ſorte, d'autant qu'en Catay on 13
employe certaine ſorte de monnoye noire, qui ſe faict de ceſte petite peau deliee qu'on trouue entre l'eſcorce, & le tronc des arbres, & qui eſtant apres pilee & accommodee auec certaine colle, eſt marquee du ſeau du grand Cham: & aux Royaumes de Gajacan, & de Corazan, on vſe de certaines coquilles de mer. Le Prince tire à luy tout l'or & l'argent du Païs, & le faiſant fondre, le conſerue en des lieux forts & aſſeurez, ſans le tirer iamais hors de la: tellement qu'on croit que cét Empereur poſſede des threſors ineſtimables. C'eſt auec ſemblable artifice que le Prete-Ian, qui faict courir pour monnoye des grains de ſel, ou de poivre, a de fort grandes richeſſes. Or d'autant que la ville de Chambalu eſt au milieu de la grande Prouince de Catay: on y porte de toutes les Indes Orientales, de la Chine, & d'autres Païs, beaucoup de belles marchandiſes: & entr'autres des pierreries, des perles, de la ſoye, des eſpiceries, & choſes ſemblables. Quant au rhubarbe qui eſt conſumé par toute la terre, on le tire du Royaume de Tangut, qui eſt ſous la domination du grand Cham. Il y a en la Prouince de Tenduc de tres-riches mines d'or, & d'azur, dont les habitans tirent de fort grands deniers, de meſme que

Digitized by Google

ceux du Païs de Thebet s'enrichiſſent par le moyen du coràil dont il abonde, comme auſſi du muſc, de la canelle, & autres eſpices, qui luy portent vn grand profit. Bref, on ne ſçauroit trouuer gùieres de Principautez, qui puiſſent faire plus grand amas d'argent, & toute l'incommodité qui eſt en ce grand Empire, tombe ſur ceux qui approchent plus du Nord, qui ont faute d'vne infinité de choſes, meſmes neceſſaires à la vie, que leurs voiſins ſujects d'vn meſme Prince, ont en abondance.

FORCES.

14 CEvx qui conſidereront attentiuement les forces de ce grand Empereur, pourront iuger ayſément qu'elles conſiſtent premierement en l'aſſiette de ſes païs, que nous auons cy-deuant monſtree eſtre forte au poſſible en la grandeur & eſtenduë de ſes Eſtats, en la grandeur des villes, comme de Sucuir, & de Campion, baſties & fortifiees à noſtre mode, d'Ergimul, de Cerazam, de Thebet & de Caindu, toutes capitales d'autant de Royaumes, & pareillement en l'abondance des viures qui s'y trouuent, & en la grandeur de ſes ennemis : veu qu'entre autres choſes, il tire la dixme des laines, des ſoyes, des chanvres, des grains, & du beſtail, & il eſt Seigneur abſolu de tout ce que les Tartares poſſedent : mais le nerf de ſes forces conſiſte en ſes gens de gueare, qu'il tient continuellement ſur pied, & en armes. Ceux-cy demeurent en la campagne, à plus de quatre mille loing de toutes villes : & outre la ſolde qu'ils tirent du Prince, ils reçoiuent encores vn grand profit d'vn gros nombre de beſtail qui leur appartient, & de leur laict, & de leur laine. Que s'il aduient que le grand Cham ayt beſoin de leuer vne grande armee: il prend le nombre qui luy eſt neceſſaire de tous ces hommes eſpars, à la façon des Legions Romaines par les Prouinces. Les Tartares ne combattent point ordinairement à pied, excepté les Vachens, qui ne ſont pas ſous l'Empire du grand Cham. Leurs principales armes ſont l'arc, & la fleche, dont ils ſe ſeruent, ainſi que nous auons deſia dict, autant en fuyant, qu'en attaquant. Ils ne ſe chargent de gùieres de choſes, lors qu'ils s'en vont à la guerre : veu que leur principal bagage conſiſte en des tentes de feutres, ſous leſquelles ils ſe retirent quand la pluye arriue. Ils viuent pour la plus grande part, de laict, qu'ils ſeichent au Soleil, apres en auoir tiré premierement le beurre : & lors que la neceſſité les preſſe, ils vſuent du ſang qu'ils tirent de leurs cheuaux. Ils ne viennent que bien rarement aux mains auec les ennemis, les combattent tantoſt de front, tantoſt ils les attaquent par les flancs, auec vn perpetuel deſcochement de traicts, à la façon des Parthes. Ceux qui ſe portent vaillamment ont de fort belles recompences, ſont eſleuez à de plus hautes charges, & honorez de preſents exquis, & de fort beaux priuileges.

Cét Empereur tient ordinairement pour la garde de ſa perſonne douze mille hommes de cheual, & l'on eſtime qu'il peut mettre enſemble vn plus grand nombre de caualerie, que tout autre Prince que l'on cognoiſſe. De ſorte que ſes forces ont deux qualitez du tout remarquables : l'vne eſt, qu'il a force gens, comme on peut comprendre par la grandeur de ſes Eſtats, qui ne peuuent eſtre que bien habitez, puis qu'en la plus grande part l'on y trouue toutes choſes neceſſaires en abondance : l'autre eſt, qu'il a tous ſes gens de guerre en poinct, & en tel eſtat, que chacun ſe trouue preſt à marcher au premier mandement qu'il reçoit, d'autant que tous ſont continuellement bien payez, choſe qui eſt de grande importance. Car de meſme qu'on faict plus d'eſtat de la diſpoſition & agilité d'vn ſoldat, que de ſa force : auſſi l'on eſtime beaucoup plus les armees qui ſont promptes & preſtes à marcher où l'on veut, & qui n'ont gùieres de bagages qui les empeſche, que celles qui ſont grandes, & nombreuſes: mais les Princes qui les ont & groſſes & preſtes à mettre en campagne, doiuent eſtre tenus pour puiſſants, & forts au poſſible : car ceux-cy ſont comme des Aigles, des Tigres, ou des Lions, que l'on tient pour Princes des autres animaux, ſeulement pour ce qu'ils ont la diſpoſition & agilité ioincte à la force du corps, ſi bien qu'auec ces deux parties ils obtiennent victoire ſur les autres.

On dict que les Tartares ne ſe ſçauent ayder de bouclier, ny de rondache, & qu'il y en a bien peu qui vſent de lances, ou de longues eſpees : celles qu'ils portent ſont faites en façon de ſcimeterres Turqueſques, pointus, & tranchans d'vn coſté, & de la longueur du bras, afin d'en frapper ceux qui les accoſtent de trop prés. Celuy d'entr'eux eſt eſtimé le plus vaillant, qui ſçaix mieux obeïr à ſon Capitaine.

GOVVERNEMENT.

15 CEt Empereur que les Turcs nomment Vlucam, c'eſt à dire grand Prince, & les Moſcouites Czar Cataiski, c'eſt à dire Ceſar de Catay, le nom duquel ils mettent en vne table rouge en lettres d'or ſur les Temples de leurs principalles villes, l'appellants Fils de Dieu, ombre de Dieu,

bre de Dieu, & âme de Dieu : eſt tellement obey en toutes les Prouinces qui luy ſont ſujettes, qu'on reçoit pour rigoureuſes, & inuiolables loix toutes ſes paroles. Ceſte puiſſance abſoluë eſt venuë de Canguiſte, qui eſtant eſleu Empereur des Tartares, & voulant eſſayer s'ils ſeroient prompts à executer ſes volontez, commande à ſept Princes, qui gouuernoient auparauant tous ces peuples, de tuer leurs enfans de leurs propres mains : & combien que les peres trouuaſſent ce commandement fort rude, & faſcheux au poſſible : toutesfois, ſoit qu'ils redoutaſſent la fureur du peuple, qui tenoit ce Roy comme choſe diuine, ſoit que la Religion les eſmeut, pource qu'ils croyoient que Dieu auoit donné commencement à cét Empire, & que ce ſeroit meſpriſer Dieu de deſobeïr aux commandements du Roy, ils mirent la main à l'œuure, & eſgorgerent eux-meſmes leurs propres enfans. De ſorte que depuis ce temps, la vie & la mort des Tartares dependent de la volonté & parole du Roy, & ne font choſe qui puiſſe contrarier à ſon intention, tant ils le reuerent.

Ce Canguiſte, ou Chingis, ordonna que ceux à qui l'aage permettoit de porter armes, euſ- 16
ſent à ſe trouuer à certain iour au lieu où il leur plairoit leur commander, & là il diſtribua l'ordre de ſa gendarmerie en ceſte ſorte, que les dizeniers obeïroient aux centeniers, & ceux-cy aux Chefs qui commandoient à mille hommes, & que ces derniers preſteroient encore obeïſſance aux Colonels de chaque regiment. Le meſme ordonna, que quiconque des Tartares, ou de leurs eſclaues trouueroit vn homme, vne femme, vn cheual, ou quelque autre choſe, ſans paſſer port du Prince, s'en pourroit ſaiſir, & en iouïroit touſiours comme de choſe ſienne, & par luy iuſtement acquiſe. Les impoſitions, exactions & gabelles y ſont ſi grandes, qu'on ne lit point qu'aucune autre nation ayt iamais eſté tant trauaillee de ſemblables charges.

Quant au couronnement de leurs Roys, ſoit qu'ils regnent par ſucceſſion hereditaire, com- 17
me font les fils aiſnez des Empereurs, ſoit qu'ils paruiennent à ceſte dignité par faute d'hoirs capables de gouuerner cét Empire, quelques-vns ont dict, que les Princes de leurs ſept Tribus, ou generations, veſtus de blanc, qui eſt la couleur dont ils vſent auſſi en portant le dueil (comme font auſſi les Iaponois) font aſſeoir le Prince nouueau ſur vn feutre noir, eſtendu par terre, luy diſant qu'il regarde le Soleil, & recognoiſſe Dieu immortel, & que s'il le faict, il receura de luy au Ciel vne recompenſe beaucoup plus grande que ſur la terre, autrement il ne luy reſtera que ce feutre noir pour ſe repoſer deſſus aux champs, encore ce ſera auec beaucoup de peine qu'il aura cela de reſte, & qu'il paſſera ſa vie auec mille incommoditez & miſeres. Ceux-là meſme rapportent qu'apres cecy on le couronne, & que les grands luy viennent baiſer les pieds, & iurer fidelité, luy faiſans vne infinité de riches preſens : & cela faict qu'on eſcrit ſon nom en lettre d'or, & qu'on le met aux Temples des villes capitales de l'Empire. Les autres diſent, que lors qu'il eſt queſtion de couronner vn nouueau Empereur, les Princes & Seigneurs Tartares ſuyuis du peuple, qui accourt de tous coſtez de l'Empire, s'aſſemblent en vne campagne à ce deſtinée, & où telle ceremonie ſe faict couſtumierement. En ce lieu, celuy à qui l'Empire vient à eſcheoir, eſt aſſis ſur vn throſne d'or, deuant lequel tous, tant petits que grands, ſe proſternent, & d'vne voix luy diſent tout haut ces paroles : Nous te prions, & le voulons, & le commandons, que tu ayes puiſſance ſur nous. A quoy le nouueau Prince reſpond. Si vous voulez que ie vous obeiſſe en cecy, il faut que ie le face cependant appareillez-vous à faire tout ce que ie commanderay, de venir quand ie vous appelleray, & d'aller où il me plaira de vous enuoyer, & de laiſſer entre mes mains tout l'Eſtat de l'Empire, pour en diſpoſer a ma fantaiſie. Les Tartares ayans conſenty à ce que deſſus, l'Empereur le dict encore : Doncques la parole de ma bouche vous ſeruira deſormais de glaiue, & fera vengeance des rebelles. Le peuple applaudit des mains à ces propos, ſignifiant par là qu'il accepte ceſte condition : Et cela fait, les Princes le tirans de ſon troſne Royal, le mettant à terre ſur vn feutre, luy diſent, comme nous auons dict cy-deſſus : Regarde en haut, & recognois Dieu, enſemble voids le lieu où tu és à preſent aſſis : Si tu gouuernes bien ton Eſtat, toutes choſes te ſuccederont à ſouhait : mais ſi tu ne conduits ton peuple, comme il eſt raiſonnable, aſſeure toy que tu ſeras tellement aneanty, abbatu, & deſnué de grandeurs, & de richeſſes, que ce feutre qui te ſert maintenant de ſiege, ne te ſera peut-eſtre laiſſé pour ton ſeruice. Cela dict, ils luy donnent celle de ſes femmes qu'il ayme le mieux, & les hauſſants toutes deux auec le feutre, le proclament Empereur, & Imperatrice des Tartares, & ſur l'heure les grands de l'Empire, & les Deputez des Prouinces, ſur leſquelles il a commandement, luy portent des preſens en ſigne de recognoiſſance. On porte auſſi au meſme lieu les meubles precieux laiſſez par le Roy deffunct, dont le nouueau Prince en diſtribuë partie aux grands Seigneurs du Païs, & faict garder le reſte pour s'en ſeruir, & toutes les ceremonies eſtans paracheuees, chacun ſe retire en ſa Prouince.

Cét Empereur tient tout ſous ſa main, & n'y a homme de ſes ſuiects qui oſe, où puiſſent di- 18
re qu'il a la proprieté de quelque choſe. Il n'eſt permis à perſonne d'habiter en autre terre qu'en

Digitized by Google

celle qui luy a eſté aſſignee par l'Empereur, qui choiſit auſſi les Gouuerneurs, les Generaux d'armees, & les Colonels, & ceux-cy eſliſent les Capitaines, & les Capitaines ſont choix de membres de leurs compagnies, & ceux-cy du reſte qui eſt neceſſaire pour parfaire leurs troupes. Le ſeau dont le grand Cham vſe en ſes patentes, porte ces paroles : Dieu au Ciel, Chuichuch Cham en terre : l'Empereur eſt la force de Dieu & des hommes. Ce Prince ne parle iamais aux Ambaſſadeurs eſtrangers, & ne ſouffre pas meſme qu'ils luy ſoient preſentez, ſi eux & leurs preſents (car c'eſt forfaict de venir deuant ce grand Seigneur les mains vuides) ne ſont purifiez par des femmes deputees à cét effect. Lors il leur reſpond par truchement : Et tandis que ces perſonnes tierces & interpoſees parlent : il faut que les eſtrangers de quelque condition qu'ils ſoient demeurent touſiours à genoux, & ſoient ſi attentifs, que leur truchement ne laiſſe eſchapper vne ſeule des paroles que le Prince profere. Car il n'eſt permis à perſonne de changer vne ſeule des paroles de cét Empereur, ou de manquer à executer, quoy qu'il ordonne. Ce Prince maintient la Iuſtice auec vne extreme rigueur, veu que les criminels ayans eſté fouettez la premiere fois qu'ils ont commis quelque faute, ſont ſciez la ſeconde fois par le milieu pour quelque crime que ce ſoit.

19 En quoy il ſemble qu'ils ſuyuent les opiniõs que les Stoïques auoient de l'egalité des pechez. Il a deux Conſeils, l'vn de guerre, de deux hommes ſages & experimentez: l'autre d'Eſtat, d'autant de gens de grand iugement, & pleins de cognoiſſance des affaires. Ceux-cy manient tout le Gouuernement, & ont ſoing de punir les meſchans, & de recompenſer les perſonnes de merite : & ceux-cy n'vſent pas de moindre diligence à recognoiſtre les faicts ſignalez, & les ſeruices faicts à l'Empereur, tant en temps de paix que de guerre, qu'à chaſtier ceux qui font mal, où qui ſe ſont portez laſchement en quelque occaſion. Et certainement la bonne conduite d'vn Eſtat conſiſte tellement en ces deux choſes, c'eſt à ſçauoir en la punition & recompence, qu'on peut dire que c'eſt par leur ſeul moyen, que la plus grande partie des Princes barbares maintient ſa grandeur. Et de faict, le Turc, le Setif, le Mogor, & le Sophy ſe conduiſent-ils d'autre ſorte ? Ils n'vſent de cecy qu'en guerre, pour ce qu'ils ne fondent leur domination que ſur la force des armes, & ne ſe ſoucient de la paix ny du repos, mais ſeulement de la victoire, & de la grandeur : ſi bien qu'ayants ce ſeul but, ils n'vſent d'aucune moderation, ny en la punition des coüards, & des laſches, ny en la cognoiſſance des vaillans, & des courageux. Et iamais il n'y eut Republique, où l'on propoſaſt tant de belles recompenſes aux hommes hardis, qu'on faict entre ces barbares. Mais on en propoſe beaucoup plus parmy les Turcs qu'ailleurs : pour ce que les Tartares, les Arabes, & les Perſans font quelque eſtat de la nobleſſe: mais les Turcs abbattent & deſtruiſent par tout les familles nobles, & n'eſtiment rien que la valeur & la hardieſſe, & mettent tout leur Empire entre les mains de gens yſſus de bas lieu, pourueu qu'ils ſe ſoient faicts cognoiſtre capables de quelque grande fortune. Ce qui ſe practiquoit auſſi parmy les Mamelus. Mais pour retourner au Gouuernement des Tartares, il ſemble qu'on face parmy eux grand eſtat des Aſtrologues, & qu'ils conduiſent en ce Païs-là preſque toutes choſes. Paul eſcrit qu'il y en auoit de ſon temps en la ville de Cambalu enuiron cinq mille, & que Cublai Cam ayant appris d'eux que ceſte ville ſe deuoit vn iour reuolter, en fit faire vne autre nommée Taidu, qui en eſt fort proche.

20 Au reſte, ſi quelqu'vn a deſrobé vne choſe de peu de prix, pour laquelle il ne merite pas de perdre la vie, il eſt battu par ſept fois à coups de baſton, & reçoit dix-ſept ou vingt-ſept playes, ſelon la grandeur du meffaict : & en ceſte punition l'on peut donner iuſqu'à cent coups, en adiouſtant touſiours dix. Il y en a quelques-vns qui meurent eſtans battus de ceſte ſorte. Que ſi quelqu'vn a deſrobé vn cheual, ou quelque choſe de prix, pour laquelle il ſemble meriter la mort, on le tuë d'vn coup d'eſpee, & s'il veut racheter ſa vie, il le peut en payant neuf fois autant que la choſe deſrobee eſt eſtimee. Mais auant que de quitter ce diſcours du Gouuernement, pour ce que ie vous ay parlé de quelques Hordes qui obeïſſent au grand Cham : i'eſtime qu'il ſera fort à propos d'expliquer ce mot, qui pourroit arreſter les Lecteurs moins entendus, & eſtant entendu, pourra contenter ceux qui ſont plus curieux.

21 Horde eſt vne aſſemblee de pluſieurs hommes rangez en façon de Republique, mais diſtribuez en telle ſorte, qu'en cas de guerre il y a des Dizeniers qui obeïſſent aux Centeniers, ceux-cy commandent à mille hommes, ces derniers à ceux qui ont commandement ſur dix mille, & & ainſi de ſuitte. Entre ces Hordes il y en a quelques vnes qui recognoiſſent des Ducs particuliers : d'autres qui obeïſſent au Moſcouite, & qui ſont ſes tributaires: d'autres qui ſont ſujettes à l'Empereur, dont nous faiſons mention à ceſte heure.

RELIGION.

22 LEs Tartares qui obeïſſent au grand Cham ne ſont pas tous de meſme Religion, ains ſont differens en creance, veu que quelques-vns ſuiuent la fauſſe doctrine de Mahomet, qui fut receuë en ces Païs-là enuiron l'an 1246. Ils obeïſſent au Pentateuque de Moyſe, & obſeruent

obſeruent les choſes cõmandees par la loy ancienne, & crient tous les iours Iahi Illo Illoloth; il n'y a qu'vn Dieu. Parmy ceux de Catay il y a quelques Mahometãs, mais beaucoup plus d'idolatres, dont la creance eſt telle. Ils tiennẽt qu'il y a deux Dieux, l'vn du Ciel, l'autre de la terre. Ils ne demandent au premier, lequel ils encenſent chaque iour, que la ſanté & bon entendement: & à l'autre qu'abondance de fruicts, grand nombre de beſtail, & choſes ſemblables. Ils diſent auſſi que ce dernier a femme & enfans, & ſoin du beſtail, des ſemẽces, & de leurs affaires: & toutes & quantesfois qu'ils mangent, ils frottent auec la plus graſſe chair la bouche de l'idole de la femme, & des enfans, veu qu'ils en ont force petites effigies en leurs maiſons, & iettẽt apres du boüillon de la chair aux eſprits hors de la maiſon. Ils tiennent leur Dieu du Ciel en lieu fort haut, & celuy de la terre en bas. Ils croyent que nos ames ſont immortelles, mais qu'elles paſſent d'vn corps en autre, & ſont logees mieux ou plus mal, ſelon leurs actions precedentes: en quoy ils ſuyuent le Metempſycoſe de Pythagore. Ils honorent encor le Soleil, la Lune, & les quatre Elemens, & leurs font des ſacrifices. Ils appellent le Pape, & tous les Chreſtiens Dzinthis, qui ſignifie Payens, & Chaur, c'eſt à dire infideles, chiens & idolatres. Ce qui eſt arriué depuis, qu'ayans eſté conuiez par le Pape Innocent IV. à receuoir la foy Chreſtienne, ils furent incitez par les Mahometans à ſuyure la Religion de l'Alcoran, comme la plus pure, diſans qu'elle n'enſeignoit que l'adoration d'vn ſeul Dieu, au lieu que celle des Chreſtiens eſtoit farcie d'idoles: & d'ailleurs que la leur eſtoit gaillarde, & permettoit tout à l'homme libre, luy mettant les armes aux mains, au lieu que celle de Chriſt n'eſtoit bonne que pour les effeminez, & pour ceux qui demandent le repos. Ils font leurs idoles de feutre, ou de drap de ſoye, leur portent grande reuerence. Ils ne chooment ny ſolemniſent vn iour plus que l'autre, & ne ieuſnent ny ne s'abſtiennent en vne ſaiſon plus qu'en l'autre, comme font les Mahometans, ains les iours & les ſaiſons coulent chez eux d'vne meſme ſorte.

Quant aux Tartares Iuifs, ils ſont deſcendus des dix Tributs d'Iſraël, tranſportees par le com- 23
mandement de Salmanazar Roy d'Aſſirie au Païs d'Arſareth, du temps du Roy Oſee. Les eſcriuains ſont en different touchant ce païs d'Arſareth, & en parlent diuerſemẽt. Quelques-vns veulent que ce ſoit le Païs de Colchos, appellé pour le iourd'huy Mingrelie, pour ce que Herodote eſcrit que les Colchois vſoient de la Circonciſion. Mais la plus grande partie eſtime qu'Arſareth eſt la Prouince de Belgian, d'où les Iuifs ſortirent ſous le nom des Tartares, l'an 1200. ſous le grand Chingis fondateur de l'Empire de Catay, & pour ce qu'ils auoient retenu la Circonciſion, & quelqu'autre choſe de la Loy Moſaïque, ils deuindrent ayſément Mahometans. Toutesfois ils ſont preſque tous idolatres encor en Catay, horſmis qu'outre les Mahometans, dont nous auons parlé, il y a encor quelques Iuifs & Chreſtiens; mais en petit nombre.

Et quant aux Chreſtiens, leur Religion eſt fort alteree & corrompuë, comme l'effect le decla- 24
re, veu que voyans leurs parents ja vieux, afin d'en deſpeſcher le monde, ils les nourriſſent de graiſſe plus que de raiſon, ſi bien qu'ils s'en vont languiſſants depuis cela, & ſi toſt qu'il ſont morts, ils bruſlent leurs corps, en recueillant fort ſoigneuſement les cendres qu'ils gardent comme choſe precieuſe, en mettant ſur leurs viandes lors qu'ils prennent leur refection. D'ailleurs ils ont ſuiuy l'hereſie de Neſtorius, qui s'eſt eſtenduë iuſqu'à la ville de Campion, & regne encor en quelques-vns qui demeurent à Tangui, à Sucuir, à Cambalu, & en d'autres villes de cét Empire. Ces Neſtoriens, quoy qu'ils parlent pluſieurs langages, ſelon les Païs où ils ſe trouuent, celebrent toutesfois ſeulement leur Office en Caldaic. Leurs erreurs ſont, qu'ils tiennent que la nature humaine en Ieſus-Chriſt, eſt ſans perſonne ſemblablement humaine defectueuſe: & pour ceſte cauſe ils mettent en Chriſt deux perſonnes. Ils n'appellent pas la Vierge Marie Mere de Dieu, pour ce qu'ils diſent que le nom de Dieu comprenant le Pere, le Fils, & le S. Eſprit, il s'enſuiuroit qu'elle ſeroit Mere de toutes les trois perſonnes Diuines: toutefois ils confeſſent à preſent qu'elle eſt Mere de Dieu le Fils. Ils tiennent pour ſaincts Neſtorius, Theodore de Mapſueſtie, Diodore de Tarſe, & Paul de Samoſate, & condamnent S. Cyrile Alexandrin. Ils diſent que c'eſt autre choſe d'eſtre Dieu le Verbe, autre choſe d'eſtre Chriſt. Ils n'ont pas le premier Concile d'Epheſe, ny les ſuiuans. Leurs Patriarches ne ſont pas eſleus, mais viennent par ſucceſſion de pere en fils. Ils les creent premierement grand Archeueſque, puis ſans autre ceremonie il ſuccede au Patriarche qui vient à mourir. L'an 1119. le Preſte-Ian qui commandoit en la Prouince de Hatay, ou comme quelques autres diſent, en celle de Tenduc (les habitans du Païs le nommoient Ioane) receut ceſte hereſie Neſtorienne: mais il fut ruiné par le grand Chingis, ou Canguiſte Roy des Tartares, l'an 1162. & 40. ans apres qu'il eut receu cét erreur. Toutefois il reſta vn Seigneur d'vn petit Eſtat, qui fut recommandé par certains Religieux de S. Dominique au grand Cham, par le commandement d'Innocent IV. Et l'on trouue encor auiourd'huy par les Eſtats qui ſont ſujects à cét Empereur, beaucoup de Chreſtiens qui ſuiuent toutefois ceſte ſecte condamnee. Et meſmes quelques Anglois qui ont eſté en ces païs là, rapportent que l'Archeueſque de Cambalu couronne le grand Cham lors qu'il vient à ſucceder à l'Empire.

GENEALOGIE DES EMPEREVRS TARTARES.

IL faudroit auoir d'autres relations que celles qui nous ſont tombees entre les mains, ou bien eſtre plus proches du païs dont nous parlerons pour faire le denombrement des Empereurs qui y ont regné iuſqu'à ce iour, & les ſpecifier tous l'vn apres l'autre. Mais pour ce que nous n'en pouuons auoir vne ſi parfaite & entiere cognoiſſance, il ſe faut contenter ſeulement de ce qu'on a peu apprendre de ceux qui ſont aduancez plus que les autres, à diſcourir de la ſucceſſion de ces Princes. Paul Venitien tient cét ordre en nommant les Empereurs qui ont dominé en Catay. Il met premier Canguiſte, ou Chingis, ou Cinchins, puis loge au ſecond rang Chny: au troiſieme Barchim, au quatrieſme Allau, puis Mongu, & nomme apres Cublay, en la Cour duquel Paul demeura quelque temps. Mais Hayton Armenien leur a baillé les noms qui s'enſuiuent. Il nomme premier Changy Cam, puis Hoccora Cam, & apres Gino Cam, & met apres ceux-cy Mange Cam, puis Cobilla Cam, qui baſtit la ville de Ions en Catay, qu'on tient eſtre la meſme que Cambalu. Il fait ſuiure en ceſte liſte d'Empereurs Tamor Cam, qui regnoit en Catay du temps de Hoyton en l'an 1308. Entre les autres Hoccora Cama eut beaucoup d'enfans, le plus vieil deſquels eſtoit nommé Gino Cam, qui ſucceda à ſon pere à l'Empire de Catay, & Iochy ſon frere vint aux parties Occidentales, & s'empara du Païs de Perſe, de Turqueſtan, & de quelques autres Prouinces, & vn autre frere nommé Baydo conquit les païs Septentrionaux, & prenant le chemin d'Europe vint en Hongrie, & engendra Tamerlan, celuy qui fit tant de maux aux Prouinces Occidentales d'Aſie, & à quelques vnes d'Europe. Or Gino Cam mourut ieune en Orient, & le plus proche apres luy nommé Mango fut fait Empereur. Ceſtui-cy aſſaillit certaine Iſle Orientale, dont les habitans eſtoient rebelles. Mais les aſſaillis ſe plongerent ſecrettement dans l'eau, & percerent le nauire où eſtoit Mango, de ſorte qu'il periſt auec tous ceux qui eſtoient dedans. Lors ſon frere Cobila nommé Cublay par Paul, fut creé Empereur, & fit profeſſion de la Religion Chreſtienne, que les ſucceſſeurs n'ont toutesfois maintenuë. Celuy qui a fait l'abregé de l'Atlas de Gerard Mercator deſcrit encore ceſte Genealogie d'autre. Il s'accorde auec tous les autres touchant le premier, & le nomme Changy Cau, ou Cam, diſant que c'eſt celuy-là meſme que Paul Venitien nomme Chinchis, qui viuoit enuiron l'an de grace 122. Les Tartares viuoient auant ſa domination brutalement, ſans loix & ſans ciuilité, n'aûoient aucune reputation parmy les Scythes, ny les autres nations, & payoient tribut à leurs voiſins du beſtail qu'ils auoient. Ce Changy eſtendit ſon Empire depuis la Chine iuſqu'à la mer Caſpie en bien peu de temps. Il eut pour fils Iochucham, qui engendra Zam Cam troiſieſme Empereur, nommé Bathy par quelques autres. Ce fut ceſtui-cy qui rauagea la Ruſſie, la Pologne, la Sileſie, la Morauie, & la Hongrie. Le quatrieſme Empereur fils de Bathy fut Temir Cutlu, que nos Hiſtoires nomment Tamerlan, qui courut toute l'Aſie, paſſa iuſques en Egypte, prit Bajazet Empereur des Turcs, & mena lié de chaiſnes d'or par toute l'Aſie. Le cinquieſme Empereur, fils de Temir Cutlu, fut Temir Gzar, qu'on diſoit auoir eſté tué en combattant vaillamment contre les Cheualiers Porte-croix de Pruſſe. Le ſixieſme ſorty de Temir Gzar fut Macmetczar, qui euſt pour ſucceſſeur Armetczar, & celuy-cy engendra Sziachmet huictieſme Empereur des Tartares.

DISCOVRS
DE L'ESTAT DV ROY DE LA CHINE.

SOMMAIRE.

1 *DIVERSES appellations du Royaume de la Chine, tant anciennes que modernes.*

2 *Son circuit, & combien il contient de lieuës.*

3 *Partition de ce Royaume en quinze Prouinces. Le nombre des villes & Citez qui ſont en chacune Prouince. Leur ſituation & forme de baſtiment, & grands chemins pauez, vnis iuſques aux montagnes, & taillez à coups de marteaux.*

4 *Deſcription de la muraille qui ſepare les Chinois d'auec les Tartares, contenant cinq cents lieuës.*

5 *Du Palais & demeure Royale des Monarques de la Chine.*

6 *De la couleur & compoſition d'humeur des Chinois. Fertilité incomparable des terres du Pays, qui portent trois & quatre fois l'annee. Fruicts de diuerſes ſortes qu'il produict, miel, ſucre, melons, prunes, oranges de trois ſortes. Abondance de ſoye, lins, chanvres, cotons, bleds, rinieres, arbres, muſc, beſtiaux,*

Digitized by Google

beſtiaux & poiſſons de toutes ſortes, herbes medicinales, mines d'or, argent, & autres metaux, & perles precieuſes.

7 *Chinois induſtrieux, diſpoſts, laborieux, & naturellement enclins à faire bonne chere, & eſtre bien veſtus, la forme de leur viſage & hauteur de corps.*

8 *Façon de faire le muſc en la Chine.*

9 *Forme & couleur des habits & veſtements des Nobles, & du Peuple, des hommes & des femmes, la façon de leurs cheueux & fard.*

10 *Couſtume des Chinoiſes de porter petits ſouilliers, & les pieds ſerrez de bandes, & pourquoy.*

11 *Induſtrie grande des Chinois en l'Art de ſculpture, & peinture, & à faire chariots à vents & à voiles.*

12 *Quelles ſont les marchandiſes que les marchands vendent communément aux eſtrangers.*

13 *Cõment ſe fait la vaiſſelle de Porcelaine en ce Pays.*

14 *Du dot, mariage, feſtins nuptiaux, & polygamie des peuples de la Chine, & leurs loix touchant les ſucceſſions & heredite'z.*

15 *Leur couſtume eſtrange, par laquelle ils ſont contraints dans certains temps, ſe marier, ou d'entrer en Religion.*

16 *Du Mariage des Roys, & de leurs enfans, & les feſtins ſolemnels qu'on y celebre.*

17 *Ceremonies practiquees és funerailles & obſeques, feſtins funeraux, & dueil des Chinois.*

18 *Leur breuuage fait de l'herbe Chia, au lieu de vin. Et de quelles viandes ſont appreſtez leurs feſtins & banquets ſolemnels.*

19 *De l'inuention de leur artillerie: & de leurs characteres, ou lettres hieroglyfiques, & façon eſtrange d'eſcrire & tirer leurs lignes du haut de la page en bas.*

20 *Quelles ſont leurs montures & carroſſes en leurs voyages, & quels leurs vaiſſeaux & equipage de marine.*

21 *De la peſche qui ſe faict par l'induſtrie des Corbeaux marins, ou plongeons.*

22 *Des reſpectueuſes requeſtes preſentees au Loytia: & des façons de faire eſtranges en leurs viſites, & converſations des compagnies.*

23 *Richeſſes de la Chine en mine d'or, d'argent, & autres metaux, Perles, Vaſes de Porcelaine, fourrures precieuſes, de lin, de laine, coton, ſoye, ſucre, miel, rhubarbe, camfre, vermillion, paſtel, muſc.*

24 *Reuenus du Roy a quoy ſe montent, & quel tribut il leue ſur chacune ſorte de marchandiſe.*

25 *Quelles ſont ſes forces, ſes gens de guerre, & l'ordre qu'il y tient, & premierement du Conſeil de guerre eſtably en chaque Prouince.*

26 *De l'Infanterie & Cauallerie Chinoiſe, leurs appareils de guerre, leurs armes & façon de cõbattre.*

27 *Des forces Nauales.*

28 *Particuliere relation des gens de guerre, entretenus & ſoudoyez en chaque prouince.*

29 *Des Academies de la Chine: des Viſiteurs eſtablis ſur icelles par le Roy: & des Promotions ſolemnelles qui s'y font de trois ans au garde de Loytias.*

30 *Serment que preſtent par deuant les Viſiteurs, ceux qui doiuent receuoir le degré de Loytias.*

31 *Du Conſeil des douze Auditeurs, erigé en la ville de Thebain.*

32 *Des Vice-Roys & Gouuerneurs des Prouinces appellees Comon, Inſuanto.*

33 *Des autres Officiers particuliers, comme le Tompo, Quinquay, & autres Iuges, & leur forme de proceder en l'adminiſtration de la Iuſtice.*

34 *Des ſupplices dont ils vſent contre les criminels.*

35 *Leurs loix touchant les Voyageurs & Mendians.*

36 *De l'idolatrie des Chinois, & quels Idoles ils adorent, leurs ſacrifices au Diable, & leur croyance touchant le Ciel, & choſes celeſtes.*

37 *Deſcription de pluſieurs manieres de ſort, dont ils vſent.*

38 *Leur opinion touchant la creation du Monde, qu'ils diſent auoir eſté baſty par leur Tain. Deité logee au Ciel.*

39 *Leur croyance touchant l'eſtat des ames ſeparees du corps. Et la forme de leurs prieres pour les Treſpaſſez.*

40 *De leurs Monaſteres, & des quatre Ordres de Religiõ, qui ont chacun leur General appellé Tricon.*

41 *Genealogie des Roys de la Chine.*

LE GRAND Royaume des Chinois, dont Ptolomee a cogneu le nom, & ignoré la puiſſance, eſt celuy meſme que Marc Paul nomme la Prouince de Mangi, & que nous appellons ordinairement la Chine, ſans qu'on puiſſe ſçauoir quel fondement on a eu qui peuſt conuier les premiers Autheurs de ce nom à l'impoſer en ceſte ſorte, ſi ce n'eſt que la choſe ſoit arriuee par corruption du mot, & que de la Sine on ayt faict la Chine changeant vne lettre en deux, & que la couſtume, & la continuation ayt eu cét aduantage ſur l'antiquité, de le faire paſſer ainſi alteré iuſques à noſtre ſiecle.

La Chine eſt ſituee ſur le tropique de Cancer, & toute ſa coſte s'eſtend au Nord-Eſt, & au Sud Eſt la longueur de 400. lieuës, au coſté du Midy il a le Royaume de Cochinchina; au Nord & au couchant, la Tartarie & le Cathay, où on dit que le peuple eſt blanc, & y a beaucoup de Chreſtiens, auquel Païs le Royaume de Perſe eſt limitrophe. I

Anciennement les Tartares ont poſſedé ce Royaume, ſelon que les Annales meſmes du païs enſeignent: mais ils en ont eſté chaſſez par les naturels, leſquels voulans pouruoir à l'aſſeurance de leur païs pour l'aduenir, ont dreſſé vn mur, afin d'empeſcher les courſes & pilleries de ces peuples coureurs, & depuis lors ſe ſont trouuez aſſeurez.

Digitized by Google

Ceux qui ſont voiſins de cét Eſtat luy donnent ordinairement le nom de Sangley : mais les Chinois, ſelon Magin, & Mercator, luy baillent celuy de Tame, ou bien ſelon l'Autheur de l'Hiſtoire generale de la Chine, celuy de Taybinco, qui ne ſignifie autre choſe que Royaume, & les habitans ſe nomment eux-meſmes Tangis. C'eſt le Païs le plus Oriental de toute l'Aſie, ayant pour voiſin du coſté d'Orient la mer Oceane, & vn peu plus auant l'Iſle de Coree, & puis les Iſles du Iapon, du Midy, en partie la mer Oceane, & en partie le Royaume de Cochinchine, du Couchant les Bramas ou Brachmanes, & vne partie de Tartarie, & du Nort, la ſeule Tartarie, de laquelle ce Royaume eſt ſeparé par des montagnes, & à leur defaut par des murailles. Il s'eſtend preſque depuis le Tropique de l'Eſcreuiſſe iuſques au cinquante-troiſieſme degré de latitude, & contient en ſa longueur tous les Meridiens compris entre le cent trente, & le cent ſoixantieſme degré. Mais afin de ſçauoir plus exactement ſon eſtenduë, & ſa grandeur, nous raporterõs icy ce que les Chinois meſmes en ont eſcrit, & qu'on a trouué dans leurs liures.

2 Ce Royaume contient donc en circuit, ſelon eux, ſoixante-neuf mille cinq cents ſeize diez, qui eſt vne meſure dont ils vſent, & ces diez reduits à la façon de compter d'Eſpagne, ſont preſque trois mille lieuës de tour, & mille huict cents lieuës de long.

On a trouué dans le meſme liure, d'où ce calcul a eſté tiré, que les Chinois ont ſeulement trois meſures pour arpenter, qu'ils appellent en leur langue Lij, Pu, & Icham, qui eſt autant preſque, que ſi nous diſions ſtade, qui eſtoit de 125. pas, lieuës, iournee. La meſure qu'ils nomment Lij, comprend autant d'eſpace, que l'on en peut aſſigner à la voix qu'vn homme pouſſe de toute ſa force en vn temps coy, & en vne belle plaine. Dix de ces Lijs font vn Pu, qui eſt vne grande lieuë Eſpagnole, & dix Pus font vne iournee entiere, par eux appellee Icham, qui reuient à douze grandes lieuës. Suiuant ce compte, l'on trouue que ce Royaume contient les lieuës ſuſmentionnees. Il eſt vray que par le calcul de quelques autres liures, l'on a trouue plus de lieuës : mais le Pere Martin de Herrade Prouincial des Auguſtins aux Philippines, & tres-excellent Geometrien & Coſmographe, a veu & cogneu que ceux que nous auons ſuiuis, eſtoient veritables, & que ce païs auoit trois mille lieuës de tour, & mille huict cents de long, commençant à la Prouince d'Olam, qui tire plus vers le midy, & eſt plus proche de Malaca.

3 Ce Royaume eſt diuiſé en quinze Prouinces, y compriſe l'Iſle d'Anayo, & chacune a ſa ville capitale, & a plus d'eſtenduë que le plus grand Royaume dont nous ayons cognoiſſance en Europe. Quelques-vnes de ces Prouinces portent le nom de la ville capitale où ſe tiennent les Gouuerneurs, Preſidens, & Viceroys de ces quinze Prouinces : il n'y en a nulle qui n'eſgale en grandeur quelqu'vn des plus grands Royaumes d'Europe.

Entre ces Prouinces il y en a deux, Paguia, & Tolanchia, qui ſont gouuernees par le Roy en perſonne, & par ſon Conſeil, à cauſe que ce Prince reſide touſiours en l'vne de ces deux, qui ſont les plus grandes de tout ſon Eſtat, & les mieux peuplees. Ce n'eſt pas toutesfois que ce ſeul ſuject le conuie à s'y tenir ordinairement, veu qu'il le faict pluſtoſt à cauſe du voiſinage des Tartares, auec leſquels les Chinois ſont continuellement en guerre.

Et afin que le Roy de la Chine peuſt plus ayſément remedier aux troubles & inconueniens qui pourroient ſuruenir de ce coſté-là, & par meſme moyen offencer ſon ennemy auec plus de commodité, il y a logé ſa Cour, & eſtably ſa demeure.

Au milieu de ce Royaume il y a vn fort grand Lac, duquel ſourdent pluſieurs riuieres & torrens, auec telle abondance d'eaux, qu'on y peut nauiger ayſément par tout auec barques & brigantins de ceſte multitude d'eaux procede l'abondance & la fertilité de toutes choſes au Païs, le long de ces riuieres d'vn coſté & d'autre ſe voyent diuerſes villes, qui apportent de grandes commoditez à vn chacun.

Leurs Annales & Hiſtoires font mention, qu'en ces 15. Prouinces il y a 151. Citez, & quinze cents nonante & trois villes, ſans conter diuerſes bourgades, dõt le circuit eſt auſſi grand que beaucoup de villes.

La ville Royale & capitale du Royaume s'appelle Xuntien ou Tabijn, & d'aucuns Quinzay, le nom de Xuntien en langage Chinois ſignifie Cité du Ciel : ſa grandeur eſt telle, que c'eſt ce que peut faire vn homme de cheual de la trauerſer en vn iour.

Les quinze Prouinces s'appellent Paſquia, Canton, Foquien, Olam, Cincay, Suſnam, Tolanchia, Canſay, Oquiam, Auchco, Honam, Xanton, Quicheu, Chequeam, & Saxij, ou Sanci. Toutes, mais principalemẽt les dix qui ſont maritimes, & aſſiſes pres des coſtes de la mer, ſont preſque de tous coſtez ſeparees par de belles riuieres d'eau douce, profondes, & nauigables, & bordees de part & d'autre, de grands riuages, & de beaucoup de bonnes villes, qu'on peut non ſeulement nombrer, mais nommer, à cauſe que les Chinois ſont ſi curieux, qu'ils mettent en leurs liures iuſqu'aux noms des maiſons de plaiſir, que les Seigneurs & Loytias y poſſedẽt. Mais il me ſuffira de mettre le nõbre des villes & Citez qui ſont en chaque Prouince, & d'eſtre brief en cecy, pour n'ennuyer pas mon Lecteur.

La Pro-

Digitized by Google

La Prouince de Paquia, où le Roy & ſon Conſeil demeurent ordinairement, contient quarante-ſept Citez, & cent cinquante villes.

La Prouince de Canton contient trente-ſix Citez, & cent quatre-vingts dix villes.

Celle de Foquiem trente-trois Citez, & cent quatre-vingts dix villes.

Celle d'Olam nonante Citez, & cent trente villes.

Celle de Cinſay trente-huict Citez, & cent vingt-quatre villes.

Suſnan quarante-quatre Citez, & cent cinquante villes.

Tolanchia cinquante-vne Citez, & ſix-vingts trois villes.

Canſay vingt-quatre Citez, & cent douze villes.

Oquiam dix-neuf Citez, & ſoixante & quatorze villes.

Ancheo vingt-cinq Citez, & vingt-neuf villes.

Honam vingt Citez, & cent deux villes.

Xanton trente-ſept Citez & ſoixante & dix-huict villes.

Quicheu quarante-cinq Citez, & cent treize villes.

Chequeam trente-neuf Citez, & quatre-vingts quinze villes.

Saxij, ou Sancij quarante-deux Citez, & cent cinq villes. Or les Chinois ont couſtume de terminer le nom des Citez par ceſte ſyllabe Fu, qui vaut autant à dire que Cité, comme Taybinfu, Cantonfu, & le nom des villes par ceſte ſyllabe Cheu.

En la ſeule riuiere de Canton, il y a plus de barques & fregattes qu'il ny a en toute l'Eſpagne: l'air y eſt doux, la terre tres-fertile, & abondante en froment, riz & legumes, & n'y a nulle ſaiſon de l'annee qui ne ſoit propre pour y ſemer, ou moiſſonner.

En chacune des villes principales, où les Gouuerneurs & Viceroys commandent eſt eſleué le portraict du Roy voilé d'vn riche tapis : auquel portraict tous Officiers, Loitiers, & Mandarins, font honneur auec telle reuerence, comme ſi le Roy meſme eſtoit preſent : Le tiltre qu'on luy donne, *Le Roy & Seigneur du monde, & fils du Ciel.*

Nul ne peut porter en la Chine, ny auoir dard en ſa maiſon, ſinon ceux qui ont cét honneur d'eſtre aux gages du Roy, les fils deſquels auſſi reçoiuent ce droict de porter armes, comme hereditaires.

Entre ce grand nombre de villes & de Citez, il y en a prés de deux cents de marque, qui ſont pour la pluſpart baſties ſur des riuieres qui portent batteaux, & ceintes de foſſez larges & profonds, cloſes de murailles de pierre de taille, depuis le bas iuſqu'au haut, & ſur le haut il y a de la brique faite de meſme matiere que la vaiſſelle de porcelaine, & ſi proprement cimentee, que en peu de temps elle durcit en telle ſorte, que l'on ne peut meſme en deſioindre les carreaux à coups de pics & de marteaux. Les murailles ſont ſi eſpaiſſes, que quatre hommes pour le moins y peuuent marcher de front, voire ſix en quelques endroicts, outre les guerites, galeries, & promenoirs cachez, où les Gouuerneurs vont à plaiſir : le parapet, dedans & dehors, eſtant ſi ſpacieux & libre, que ſix hommes de cheual y peuuent marcher enſemble tout de front. Pour la commodité des batteries & deffences, il y a des tours & des bouleuars proches les vns des autres, qui ont leurs ſentinelles commodément diſpoſees, & leurs caſemattes propres. On trouue que quelques-vnes de ces murailles ſont debout depuis plus de deux mille ans, ſans qu'il y paroiſſe nulle creuaſſe, ou ouuerture, tant les Voyers & Contreroolleurs des baſtimens publics, prennent garde à ce qu'il ne s'y face aucune fente, ou ouuerture.

Chaque ville de marque eſt baſtie comme s'enſuit. Il y a deux grandes & larges ruës, droictes, my-parties en croix, & longues, autant que la portee de l'œil le plus vif le peut eſtendre, qui aboutiſſent à quatre portes, eſgalement diſtantes, toutes garnies de fer, & magnifiquement baſties, & dont la veuë eſt merueilleuſement agreable. Ces deux ruës croiſees ſont entrecouppees d'autres ruës, & ruettes, & enrichies de baſtimens publics & particuliers, qui ſeruent à la remarque des places & des deſtours diuers. On voit aux deux coſtez des ruës des portiques qui s'aduancent, & ſeruent à contregarder les allans & les venans, outre ce, les boutiques des artiſans les garantiſſent des pluyes, & autres incommoditez de l'air.

Dauantage, on y voit de grandes & belles arcades de pierres polies, magnifiquement dreſſees, que les Gouuerneurs font faire auec diuerſes inſcriptions, auant que de ſe retirer des villes, apres y auoir ſeruy le temps que le Roy leur a preſcrit.

Aux plus commodes & frequens endroicts de chaque ville, l'on void les ſuperbes baſtimens & logis des Gouuerneurs, auec leurs beaux iardins, vergers, fontaines d'eaux viues, & ruiſſeaux, qui arroſent artificiellement les parterres, pour le plaiſir de ces Seigneurs, qui ont auſſi leurs volieres, parcs, garennes, & bocages : tellement qu'il n'y a Palais de Gouuerneur qu'on ne puiſſe comparer à vne ville. Les maiſons des particuliers aupres de la mer, ſont baſſes, & en terre ferme: elles ont diuers eſtages, & ſont peintes par dehors, ou enduites d'vn blanc clair, & net au poſſible.

Digitized by Google

On void à l'entree vn porche ſpatieux, & ouuert, garny d'armoiries proprement ageancees, qu'ils rempliſſent d'idoles : & apres l'on void des viuiers pleins de poiſſons, & des iardins au haut des maiſons. Les pierres des baſtimens ſont ſoigneuſement polies, & tellement enduites, qu'on diroit qu'elles ſont dorees Le couuert eſt poly de meſme & cimenté ſi proprement, que les pluyes ne luy peuuent nuire, & ces toicts là durent plus de cent ans, les gouttieres eſtans faites de marbres ingenieuſement mis en œuure. On void au deuant des portes des maiſons, des arbres touffus & verds, arrangez par ordre, & par compas, ſi plaiſans à voir, que les yeux plus las & plus foibles en ſont auſſi toſt recreez. Or, outre que pluſieurs de ces villes ſont trauerſees de grands fleuues: il y en a auſſi quelques-vnes accommodees de canaux, pour donner entree aux vaiſſeaux marchands, qui y chargent & deſchargent force biens, de meſme qu'on void à Vtrecth, & autres villes du Païs bas: & il y a des lieuees propres pour aller auſſi par terre, outre les ponts de pierres qui ſont, tant aux villes qu'en pluſieurs endroicts de la campagne.

Quant aux riuieres qui s'enflent & hauſſent tellement, qu'on ne peut y planter des paux, ou baſtir des arches, on dreſſe deſſus des ponts de batteaux. Hors des villes, ſur tout maritimes, l'on void des faux-bourgs ſuperbemens baſtis, auec de belles grandes ruës, où ſont les tauernes & hoſtelleries pour les marchands eſtrangers, & l'on trouue en ces lieux-là, outre les boiſſons delicieuſes, ſelon la couſtume du Païs, toutes ſortes de viandes, cuites & cruës.

Pour le regard des petites villes & bourgades, dont quelques-vnes ſont compoſees de trois mille feux, y compris les villages fort proches les vns des autres, il y en a tant, qu'on n'en ſçait pas le compte. Elles ſont pour la pluſpart en fort belle aſſiette, bien fournies d'eaux & de bois, & l'on ne void preſque autre choſe par les campagnes, que des maiſons des riches laboureurs qui ſont fort hautes.

Toutes les maiſons ont ordinairement trois portes, celle du milieu qui eſt grande, & celles des deux coſtez plus petites, & faites à proportion, ſelon leur mode de baſtir.

Il faut aduoüer qu'il y a d'excellens Architectes en ce Royaume, & ſi les ouuriers y ſont bons, les materiaux pour baſtir y ſont les meilleurs du monde, pour ce que comme i'ay deſia dict, il y a vne terre blanche, dont l'on faict des carreaux, qui ſont ſi forts, qu'il faut auoir de bons marteaux, & vne grande force pour les rompre. En toutes les Citez capitales on voit le logis du Roy, demeure du Gouuernement, qui eſt touſiours magnifique. Les chemins y ſont les meilleurs, & les mieux pauez de toutes les terres deſcouuertes, & ſi plains, & vnis par tout, que iuſques aux montagnes, il y a de grands chemins taillez à coups de marteau, & pauez de pierre & de quarreau: de ſorte qu'au dire de ceux qui l'ont veu, c'eſt vn des plus remarquables ouurages, & des plus commodes qu'il y en aye en tout les Royaumes. L'on void en la ville de Fucheo vne tour deuant le logis du Threſorier General du Roy, qui ſurpaſſe, ſelon le teſmoignage de ceux qui l'ont veuë, tous les edifices Romains, eſtant fondee ſur quarante colomnes, dont chacune eſt baſtie d'vne ſeule pierre, qui eſt ſi grande, & ſi groſſe, qu'elle eſtonne ceux qui la conſiderent.

4 Mais, pour ce que nous auons cy deuant parlé de la muraille qui ſepare les Chinois d'auec les Tartares, il me ſemble qu'il eſt à propos d'en diſcourir icy plus particulierement, pour ſatisfaire au deſir de ceux qui deſirent en eſtre formez au long.

Ceſte muraille, ou enceinte, qui a cinq cents lieuës de long, & commence depuis la ville d'Ochioy, qui eſt entre deux montagnes fort hautes, & s'eſtend du Ponant au Leuant, fut faite par vn Roy nommé Tzinizon, à celle fin de deffendre la Chine des Tartares.

Toutesfois il faut entendre, que de ces cinq cents lieuës que contient ceſte muraille, il y en a quatre qui ſont fermees de fort hautes montagnes pour le regard des cent autres qui eſtoient pour clorre la diſtance qu'il y auoit entre ces montagnes, ce Roy fiſt faire ceſte muraille de pierre de taille tres-forte, qui a ſept braſſees de large par bas, & autant par haut. Elle commence du coſté de la mer, en la Prouince de Canton, & va par celle de Paſquia, & de Canſay, & finit à celle de Suſan.

Ce Roy voulant faire cét œuure admirabre, prit la troiſieſme partie des habitans de ſon Royaume, qui moururent preſque tous en ceſte beiongne, ou à cauſe du chemin, ou pour le changement d'air, combien que chaque Prouince abouttit à la partie la plus voiſine. Auſſi cét ouurage ſi ſuperbe, fut cauſe que tout le Royaume ſe reuolta, & qu'on tua le Roy, apres qu'il eut regné quarante ans, & vn ſien fils nommé Agnitzi autant que luy.

5 Venons maintenant à la demeure du Roy, pour acheuer entierement la deſcription de ce que l'on voit de plus beau, & de plus remarquable en ce Royaume. Il la tient ordinairement en la Prouince de Paſquia, en la ville de Thaybin, ou Suntien, ou comme nous auons deſia dit, à cauſe des Tartares, dont elle eſt voiſine, ou peut eſtre pluſtoſt à cauſe de l'air du Païs, qui eſt plus ſain & plus doux en ceſte Prouince qu'aux autres, comme il eſt facile de cognoiſtre par le

ted by Google

par le mot de Suntien, qui vaut autant à dire en leur langue, que ville celeſte. Ceſte ville eſt ſi grande, que pour la trauerſer de porte en porte, il faut qu'vn homme marche toute vne iournee ſur vn bon cheual, & en diligence, encores n'y comprend on pas les faux-bourgs, qui ont autant de tour, ou peut s'en faut, que la ville.

Il y a ſi grand nombre de peuple dedans, que les Chinois aſſeurent que s'il eſtoit beſoin de faire leuee de gens pour quelque preſſante occaſion, on pourroit aſſembler deux cents mille hommes armez, dont les cent mille ſeroient gens de cheual.

On voit à l'entree de la ville vers le Leuant le grand & ſuperbe Palais du Roy, où il demeure d'ordinaire, combien qu'il en ayt deux autres, l'vn au milieu de la ville, l'autre au bout deuers l'Occident. Ce premier Palais eſt ſi grand, & plein de tant de ſingularitez, qu'il faut quatre iours entiers pour bien voir à loiſir, ainſi qu'on rapporte.

Premierement, il eſt entouré de ſept murailles rangees en telle ſorte, que en l'eſpace qu'il y a d'vne muraille à l'autre, l'on peut ayſement faire tenir dix mille ſoldats, qui ſont en garde ordinairement au logis du Roy.

Il y a au dedans ſoixante & dix neuf ſalles magnifiques, & d'vn artifice admirable, où l'on void vn grand nombre de femmes qui ſeruent le Roy, en lieu de pages & de Gentils-hommes. Mais les principales pieces de ce Palais ſont quatre belles ſalles, où le Roy donne audience aux Ambaſſadeurs, qui viennent des pays & Royaumes eſtrangers, & pareillement aux Seigneurs & principaux de ſes Eſtats, lors qu'il tient ſa Cour: ce qui n'arriue guiere ſouuent, pource qu'il ne ſe laiſſe guieres voir au peuple hors de ſon logis, & preſque touſiours il ne paroiſt qu'à trauers vne verriere.

La premiere de ſes ſalles eſt faite de fonte auecques grande curioſité, & grand nombre de belles figures. La ſeconde, a le plancher de l'air fait de maſſonnerie d'argent de grande valeur. La troiſieſme, eſt de fin or parfaictement eſmaillé. La quatrieſme, eſt de ſi grand prix, & l'on y void tant de richeſſes, qu'elle ſurpaſſe de beaucoup les trois autres precedentes, d'autant qu'elle repreſente la puiſſance, & les moyens de ce grand Roy, & pour ceſte cauſe, ils l'appellent en leur langue, la ſalle du threſor du Roy, aſſeurant qu'elle eſt bien digne de ce nom, attendu qu'elle contient le plus grand threſor qu'aucun Roy puiſſe auoir.

Encores outre le threſor, il y a grande quantité de ioyaux de valeur ineſtimable, & vne chaire où ce Prince s'aſſied en maieſté, faite de marbre, dans lequel on void pluſieurs pierreries precieuſes enchaſſees, & des eſcarboucles ſi riches, qu'en la plus grande obſcurité de la nuict, elles rendent la ſalle auſſi claire que s'il y auoit beaucoup de chandelles allumees.

Les parois de ceſte ſale ſont de diuerſes pierres de grande valeur, miſes en œuure auec beaucoup d'induſtrie, & pour comprendre en vn mot tout ce qui ſe dit de ceſte ſale, il ſuffit de ſçauoir que c'eſt la plus belle piece qui ſe puiſſe voir en tout le Royaume, & qu'elle contient tout ce qui eſt de meilleur, & de plus riche.

QVALITE'.

NOvs auons veu l'eſtenduë de ce grand Royaume, nous auons faict le denombrement de ſes villes, & remarqué la magnificence de ſes baſtimens: voyons maintenant ſi le pays merite de telles deſpences, & s'il eſt capable de fournir aux frais exceſſifs de ces edifices. Pour commencer donc, il faut ſçauoir que le temperament des Eſtats ſubiects à ce puiſſant Monarque, eſt fort diuers, à cauſe qu'ils ſont preſque tout aſſis en tirant au Midy au Septentrion, & ont vne ſi grande eſtenduë de pays, qu'encores que l'Iſle d'Aynan qui eſt proche de ce Royaume ſoit à dix neuf degrez de hauteur, ou latitude, on a toutesfois cognoiſſance de quelques Prouinces eſloignees de l'Equateur de plus de cinquante degrez, ainſi que nous auons deſia dit en deſcriuant ce Royaume.

Or l'on peut aſſez cognoiſtre la diſtance qu'il y a d'vne extremité du Royaume à l'autre, par la grande difference des couleurs qu'il y a entre ces habitans: car les Portugais qui ont traffiqué ordinairement à Canton auec les Chinois, pource que ceſte ville eſt aſſez pres de Macao, où leſdits Portugais ſe ſont habituez dés longs temps, rapportent qu'on void en ceux qui traffiquent des viſages de couleurs fort differentes, & en tout diſſemblables.

Ceux qui naiſſent en la Prouince de Canton, & en toute ceſte coſte ſont noiraux, comme ceux de Fez en Afrique, pource que ce pays eſt en meſme pararellele que la Barbarie: mais ceux des autres prouinces en dedans ſont blancs la pluſpart, les vns toutesfois plus que les autres, ſelon qu'ils ſont plus aduancez dans le pays froid: veu qu'il y en a quelques-vns qui retirent aux Eſpagnols, & d'autres qui ſont plus blonds, qui reſſemblent à peu pres à des Allemands, eſtans blonds & rougés. Bref, on ne peut dire en general de ce grand Royaume qu'il ſoit chaud ou froid, d'autant qu'il eſt enclos dans la Zone, ou ceinture, que les Geographes appellent

Temperee, & auſſi pource qu'il s'eſtend vers vn meſme climat que l'Italie. Et par là l'on peut aſſez entendre ſa fertilité, qui eſt ſans doute la plus grande qui ſoit au monde, encores qu'on luy veuille comparer le Perou, & la nouuelle Eſpagne.

Car c'eſt choſe aſſeuree que la terre y porte trois & quatre fois l'annee, ce qui faict encores cognoiſtre la bonté de l'air, c'eſt que le pays y fourmille d'enfans, qui ſont beaux à merueilles en leur petiteſſe. Mais afin de ſpecifier quelque choſe, ce pays produict toutes ſortes de verdure, & vne grande quantité de diuers fruits pareils à ceux qui viennent en Eſpagne, outre beaucoup d'autres que l'on ne cognoiſt point par deçà, pource qu'ils ſont different des noſtres, & tous ces fruicts ſont bons, comme l'on dit, par excellence. Il y a trois ſortes d'oranges, les vnes ſi douces, qu'elles ſurpaſſent le ſucre en douceur, les autres vn peu moins, & les autres qui ont vne petite pointe d'aigreur fort plaiſante au gouſt.

Il y a auſſi vne ſorte de prunes, qu'ils appellent Lechias, qui ſont d'vn gouſt extremement agreable, & ont outre ce telle proprieté, qu'elles ne ſaoulent iamais, & ne font point de mal à l'eſtomach, combien que l'on en mange beaucoup. Il produict des melons en abondance, qui ſont fort gros, & excellemment ſauoureux, & vne ſorte de pommes de couleur brune, qui ſont groſſes, & de tres-bon gouſt. Il y a vne quantité de ſucre par tout ce Royaume, qui eſt cauſe qu'il eſt à ſi bon marché que cent liures de plus fin, & du plus blanc, meſme lors qu'il eſt plus cher, ne vaut pas plus de ſix reales.

Il y a ſemblablement du miel en grande abondance, tellement qu'il y eſt à fort bon prix, de meſme que la cire, dont l'on peut charger des nauires entieres, & des flottes meſmes. Ils ont beaucoup de ſoye, & parfaictement bonne. Il y vient beaucoup de lin, dont le commun peuple s'habille ordinairement, & du chanvre auſſi, duquel ils ſe ſeruent à calfeutrer les nauires, & à faire des cordes, & des chables. Aux terres dures & ſeiches, encores qu'elles ſoient pierreuſes, ils recueillent beaucoup de cotton, & y ſement du bled, de l'orge, du ſeigle, de l'auoine, & pluſieurs autres ſortes de grains, qui rapportent beaucoup, & autant les vns que les autres. Aux terroirs humides & aquatiques qui y ſont en grand nombre, à cauſe de l'abondance des belles riuieres qui ſont en ce Royaume, ils y ſement du riz, qui eſt la commune viande de ceſte nation, & en recueillent en telle quantité, qu'au temps qu'il eſt plus cher, vne haneque, meſure d'Eſpagne aſſez grande, ne vient à valoir qu'vne reale, & la terre porte ordinairement de ce grain, & de tous les autres, trois & quatre fois l'annee, comme nous auons ja dict. Aux hauts pays, qui ne ſont pas propres pour ſemer, ils ont de belles rangees de pains, qui portẽt de gros pignons fort ſauoureux, & des chaſtagniers auſſi, & outre ces arbres, ils y ſement du maiz, qui eſt le marger & pain ordinaire des Indiens de Mexique, & du Perou, auec beaucoup de paniz, pour ne perdre vn eſpan de terre. Toute la plaine campagne eſt tres-agreable à voir, l'on y ſent beaucoup de diuerſes fleurs odoriferantes de toutes ſortes qu'elle produict. Dauantage, elle eſt embellie de belles rangees d'arbres, qui bordent communement les riuieres, & auſſi les ruiſſeaux.

Les Loytias ont couſtume de planter de grandes foreſts fort eſpaiſſes, où ils nourriſſent force ſangliers, daims, connils, lievres, & autres beſtes diuerſes, des peaux deſquelles ils font de tres-bonnes fourrures, & ſpecialement de martes zibelines, qui y ſont en grand nombre. Il y a du muſc en grande abondance, qui vient d'vne eſpece de petites beſtes, qui ne mangent autre choſe qu'vne racine odoriferante, nommee Camaruë, qui eſt de la groſſeur d'vn doigt. Outre ce, il y a grande quantité de bœufs & de vaches, qui valent ſi peu, qu'on en a vne bonne pour moins d'vn eſcu & demy, & auſſi des beufles, qui valent la moitié moins, & des pieces de venaiſon que l'on trouue entieres pour dix ſols ou enuiron, & beaucoup de porceaux, qui ont la chair auſſi bonne, & auſſi ſaine que le mouton en France, ou en Eſpagne. Il y a grande abondance de chevres, & ſi grand nombre d'oyſeaux qui ſe nourriſſent aux lacs & riuieres, qu'il s'en conſume chaque iour aux moyennes villes du Royaume, beaucoup de milliers, combien que ce ſoient canards pour la pluſpart. Et on a remarqué particulierement qu'à Canton, qui n'eſt pas des plus grandes villes, on en mange tous les iours douze mille. Il y a force poules & chapons, de ſorte que deux liures de ceſte chair ſans plume, & toute habillee, ne valent ordinairement que deux fois, qui eſt vne eſpece de monnoye valant enuiron deux doubles tournois, & ainſi des autres. Il y a auſſi beaucoup d'herbes propres pour la medecine, & de rhubarbe tres-fin, & en fort grande quantité, & de la racine nommee Chine, du nom du Royaume, & des muſcades en telle abondance, qu'on en peut charger de grandes flotes, & toutes à ſi bon marché, que quatre cents ne valent qu'vne reale, & ſix liures de girofle demie reale. C'eſt vne merueille de voir le poiſſon, qui y eſt de toutes ſortes, non ſeulement aux coſtes de la mer, mais auſſi aux dernieres Prouinces du Royaume, & qui en ſont plus eſloignees, à cauſe des belles grandes riuieres qui ſe trouuent par tout ce Païs.

Outre cela, il y a force mines d'or, d'argent, & autres metaux, auſquelles il eſt deffendu par

Ordonnance

Ordonnance du Roy de foüiller, au moyen dequoy tels metaux y ſont apportez d'ailleurs: mais leurs maiſons ne laiſſent d'eſtre garnies de meubles d'or & d'argent, & autres richeſſes: & eſt vray que l'argent y eſt en plus grand eſtime que l'or, & pourtant y eſt plus cher à cauſe que l'or a diuers prix & taxes: mais l'argent n'eſt que d'vn certain prix. Les Perles y abondent, & l'Alioffar qui ſe trouue en l'Iſle & Prouince d'Aynao. Ce meſme Païs produict du vif argent, de l'airain, du fer, de l'acier, de l'eſtaing, du plomb, du ſoufre, de l'ambre gris, & autres metaux. Il ſe trouue auſſi vne infinité de perles par tout ce Royaume, toutesfois elles ne ſont guieres rondes. Venons maintenant à eſplucher les mœurs & les humeurs de ces gens, qui iouïſſent de toutes ces commoditez & delices, & n'ont pour contrepoids que de grands tremblemens de terre, qui ruinent quelquesfois des villes entieres.

MOEVRS.

C'Eſt choſe eſtrange, qu'au lieu de voir en ce grand Royaume force gens oyſifs, qui ſe contentent de ce que la terre y produict, on n'y apperçoit que force bons meſnages, qui aydent à la fertilité du Païs par leur peine & induſtrie, veritablement telle, qu'ils ne pardonnent à montagnes, vallees, bords, & riuages quelconques, tellement qu'ils y ſement & plantent tout ce qu'ils croyent que le terroir peut porter. Ils ſupportent plus facilement ce trauail, pour ce que chacun iouït paiſiblement de ſon bien, & que l'on n'y ſouffre auſſi nuls faineans, ny vagabonds, ains telles perſonnes ſont reputees infames, & rigoureuſement punies.

Dauantage, ils ſont conuiez à ce labeur par la defence qui leur eſt faite de ſortir hors du Royaume, lequel il faut par conſequent qu'ils cultiuent, s'ils y veulent bien viure. Et d'ailleurs, les Chinois eſtans naturellement enclins à faire bonne chere, & à eſtre touſiours bien veſtus, & auoir leurs maiſons bien accommodees, cela les pouſſe à bien meſnager, & trauailler en ce qu'ils poſſedent. Ils ne meſurent nulle ſorte de marchandiſe, encores que ce ſoit meſme du linge: mais vendent toutes choſes aux poids, pour ce qu'il n'y peut pas auoir tant de tromperie. Ils ne laiſſent pourtant de tromper quelquesfois les eſtrangers qui traffiquent auec eux, & principalement au muſc, qui ſe faict en ceſte ſorte.

Ils battent les muſcs, qui ſont de petites beſtes, comme nous auons dit, & les meurtriſſent à 8
force de coups, tellement qu'ils les tuënt, puis les mettent en vn lieu, où elles ſe corrompent plus facilement, leur liant premierement bien fort les parties par où le ſang peut ſortir, & laiſſant tremper en iceluy les os, qui ſont caſſez bien menu, & apres que tout leur ſemble eſtre aſſez pourry, ils les coupent par pieces auec leur peau, & en ſont des petits ſachets, que les Portugais qui les achetent, appellent Papos: & ce muſc eſt le meilleur, & le plus fin qu'on apporte des Indes, mais ſuiect à tromperie, d'autant qu'ils ont accouſtumé d'y mettre, & cacher de petits morceaux de plomb, & autres choſes pour les faire peſer dauantage.

Les habitans de la Chine ſont tous de bonne diſpoſition de corps, diſpoſts, & gaillards de leurs perſonnes, mais vn peu plus grands que petits. Ils ont tous communément le viſage large, de petits yeux, le nez plat & camus, & n'ont point de barbe, mais vn peu de poil ſeulement aux deux coſtez du menton. Il eſt vray qu'il y en a quelques-vns qui ont les yeux grands, la barbe bien faite, & les traicts de viſage bien beaux: mais le nombre de ceux-là eſt petit au regard des autres, & l'on croit meſme qu'ils ſont venus d'vne nation eſtrangere, qui s'eſt meſlee anciennement auec les Chinois, lors qu'il eſtoit permis de ſortir du Royaume. Ils laiſſent tous venir leurs ongles de la main gauche fort grands, & portent courts ceux de la droicte. Ils ont auſſi les cheueux longs, & en ſont tous fort curieux, & ceſte mode de porter de longs cheueux, & de grands ongles, n'eſt ſans ſuperſtition, veu qu'ils diſent qu'ils ſeront enleuez au Ciel par ces longs cheueux, & ces grands ongles. Ils les entortillent ſur la teſte auec vn reſeuil d'or bien mignonnement accommodé, ou bien auec des eſpingles qui ſont auſſi d'or.

Les habits, dont les Nobles & les principaux vſent, ſont de ſoye de diuerſes couleurs, qui 9
eſt tres-belle en ce Païs-là, & de haut luſtre. Le commun peuple, & les pauures gens s'habillent d'autre ſoye, qui eſt moindre, ou bien de lin, ou de ſarge, ou de coton. Cét habit eſt leger & propre, ſelon la qualité du Païs, qui eſt temperé pour la pluſpart, & ils ne peuuent porter des eſtoffes plus peſantes, veu que quant au drap, il ne s'en faict point en tout le Royaume. Ils vſent de ſayes faicts à la mode du temps paſſé, qui ſont à grands quartiers pliſſez bien menu, où il y a vne pochette qui ferme ſur le coſté gauche, & leurs manches ſont grandes & groſſes. Sur ces ſayes ils portent de grandes robbes, qui ſont faites à noſtre mode, horſmis qu'elles ont les manches plus larges.

Les Princes du ſang Royal, ou ceux qui ſont eſtablis en dignité ſont differents en habits des

Digitized by Google

Cheualiers ordinaires, en ce que les Princes portent le ſaye brodé d'or & d'argent par le milieu de la ceinture, & les autres ne l'ont que garny d'or par les bords. Ils vſent de chauſſes fort bien faictes auec l'arriere point, & portent des botines & des ſouliers de velours fort mignards. Ils portent durant l'hyuer, combien qu'il n'y face pas grand froid, leurs ſayes & leurs robbes fourrees de peaux de beſtes, principalement de martres, zibelines, & en portent touſiours autour du col. Ceux auſſi qui ne ſont pas mariez ſont differents de ceux qui le ſont, en ce qu'ils portent les cheueux deſſus le front, & vſent de plus hauts bonnets.

Les femmes ſe parent fort curieuſement, & s'habillent d'vne façon qui retire fort à l'Eſpagnole. Elles portẽt beaucoup de bagues, & de ioyaux d'or & pierreries, & vſent de demy sayõs à manches larges qui ne leur viennent que iuſqu'au deſſous des mammelles. Elles s'habillent de brocats ou toiles ſimples, ou ſoyes, & les plus pauures portent du veloux ras & de la ſarge. Leurs cheueux ſont beaux, & elles en ſont fort curieuſes, & les portent cordonnez & entortillez autour de la teſte, auec vn large ruban de ſoye garny de perles & de pierreries. Elles vſent de fard, & tiennent pour grande gentilleſſe d'auoir les pieds petits, & pour ceſte cauſe dés leur enfance on les leur lie bien ſerré auec de petites bandes qu'elles endurent patiemment, pource
10 que celles qui les ont plus petits ſont eſtimees plus gentilles. Mais ceſte couſtume n'eſt ſeulement venuë de leur curioſité, mais encor de la ialouſie des hommes qui l'ont introduite, afin qu'elles ne puiſſent preſque marcher, & que ne pouuants aller que petamment & de mauuaiſe grace, elles ne ſortent guieres de la maiſon. Et ceſte couſtume eſt tellement ancienne, & receuë en ce pays, qu'elle eſt comme paſſee en forme de loy, de ſorte que la femme qui l'enfraindroit auec ſes filles encourroit note d'infamie, & ſeroit punie. Au ſurplus elles ſont fort honneſtes: & reſerrees, de ſorte qu'on n'en void iamais vne à la feneſtre, ny à la porte, & ſi les maris inuitent quelques vns à diſner, elles ne ſe monſtrent point, & ne s'aſſient iamais à table, ſi celuy qui eſt conuié n'eſt parent ou grand amy. Quand quelqu'vne va voir ſon pere, ſa mere, ou quelqu'vne de ſes parentes, elle va touſiours dans vne chaire à bras portee par quatre hommes, & toute entouree de cages & de ialouſies de fil d'or & d'argent, ou de ſoye pres à pres, de peur qu'on les voye, nonobſtant qu'elles puiſſent voir tous ceux qui vont par la ruë, & outre ce, elles ſont accompagnees d'vn grand nombre de ſeruiteurs. Ainſi l'on trouue peu ſouuent par les ruës vne femme de marque, & ſemble qu'il n'y en ait preſque aucune en toutes les villes.

11 Ils ſont ingenieux au poſſible, vſent de ſculpture, & ſont de grands peintres de feuillages, d'oiſſeaux, & de chaſſe, comme on peut voir par les licts & tables qu'on apporte de ce Royaume. Ils vſent au plat pays d'vne eſpece de chariots à vent & à voile. Les Hollandois en ont voulu faire vn de meſme pour plaiſir, mais il n'a guieres duré, & auec cela il ne faiſoit pas grand chemin comme les autres. Ils ſons fins & bien entendus à vendre & à achepter, de ſorte qu'en fait de trafic, ils partiroient vn petit cheueu.

12 Les marchands qui ſont en grand nombre en chaque ville, eſtallent à leur huys vne table, où toutes les marchandiſes qu'ils ont à vendre ſont eſcrites: & celles qu'ils vendent communement ſont brocatels & toilles d'or, & diuerſes pieces de ſoye de tres-belles couleurs. Les autres qui ne ſont pas ſi riches vendent des ſarges, des pieces de cotton, de la toile, & de la fuſtaine de toutes couleurs. Ceux qui tiennent des drogues font pareille monſtre de tout ce qu'ils ont. Il y a d'autres boutiques de porcelaines de diuerſes ſortes, à ſçauoir de rouges, de verdes, de dorees, & de paſles, qui ſont à ſi bon marché, qu'on en a cinquante pieces pour quatre reales. Elles ſe font d'vne terre forte qu'ils deffont & deſtrempent, & verſent dans les eſtangs garnis autour & pauez de pierre de taille: & apres l'auoir bien maniee dans l'eau, ils font les plus fines du plus gras qui nage par deſſus: & quant au reſte plus il va au fond, & qu'il y eſt groſſier & eſpais, ils leur donnent la forme qu'ils veulent & les dorent apres, & leur dõnent la couleur que bon leur ſemble, qui ne ſe perd iamais, puis les font cuire dans vn four.

13 Quelques vns tiennent que la vaiſſelle de porcelaine ſe faict de coques d'œufs caſſees, & gardees en terre l'eſpace de cent ans, ou bien d'eſcargots de mer qu'ils deſtrempent & mettent ſoubs terre pour s'affiner par meſme eſpace de temps, ainſi qu'vn certain Edouard Barboſe a eſcrit. Mais ſi cela eſtoit, il n'y auroit pas ſi grande quantité de porcelaines en la Chine, & l'on n'en porteroit auſſi tant en Portugal, au Perou, en la nouuelle Eſpagne, & en d'autres parties du monde, la plus fine ſe faict en la prouince de Saxij, & ne ſort iamais du Royaume, pource qu'elle eſt toute employee au ſeruice du Roy & des Gouuerneurs, & eſt ſi belle à voir qu'il ſemble que ce ſoit du cryſtal.

Les artiſans & gens de meſtier demeurent en certaines ruës, où l'on ne void habiter aucun qui ne ſoit de leur eſtat, de ſorte que voyant de quel eſtat ſe mesle le premier de la ruë, on peut cognoiſtre auſſi toſt que toute ceſte rue eſt pleine de gens de ce meſme eſtat. Ceux qui tiennent boutique affichent vne tablette en laquelle eſt contenu le roolle des marchandiſes qu'ils ont à vendre.

Ceux de

Digitized by Google

Ceux de ce Royaume ſont ſoigneux ſur toute choſe de donner de bonne heure vn Eſtat à 14
leurs enfans auant qu'ils ſe desbauchent & ſe puiſſent corrompre: & ce ſoing eſt cauſe qu'il y a moins de vice en ce Royaume qu'en beaucoup d'autres. Or ils vſent en ce fait de ſi grande diligence qu'il aduient ſouuent que les enfans eſtans encore tous petits, & meſme auant qu'ils ſoient nez, les peres ſe ſont deſia accordez de les marier, & mettent par eſcrit leurs conuentions & contracts de mariage. La couſtume du pays porte que le mary dotte la femme qu'il veut eſpouſer. Quand le temps de la conſommation du mariage eſt venu, le pere de la fille faict vn grand feſtin en ſa maiſon, conuiant les pere & mere, & les parens & amis du gendre, & le iour d'apres le pere de l'eſpoux ou le plus proche parent en fait de meſme. Apres le feſtin le mary donne la dot à la femme en preſence de tous, & elle la donne à ſon pere ou à ſa mere, s'ils ſont viuans, pour la peine qu'ils ont euë à l'eſleuer. De là vient qu'en ce Royaume ce luy qui a plus de filles eſt tenu pour le plus riche. Et quant à ce qui eſt donné aux filles, les peres s'en peuuent ſeruir s'ils en ont beſoing, & lors qu'ils meurent tout demeure à la fille, afin de le laiſſer à ſes enfans, ou en diſpoſer autrement à ſa volonté. Les hommes peuuent prendre autant de femmes qu'ils peuuent entretenir, pourueu que ce ne ſoient leurs ſœurs, ou leurs couſines germaines, & ſi quelqu'vn ſe marie en ces deux degrez de parentage, il eſt griefuement puny. Ils tiennent la premiere de ces femmes pour leur legitime eſpouſe, & les autres pour amies. Ils viuent & demeurent auec la premiere, & quant aux autres, ou ils les tiennent en diuers logis, ou bien ils les departent çà & là, ſi ce ne ſont marchands & gens de traffic, par les lieux où ils font leurs commerces, & telles femmes ſont comme ſeruantes au regard de la premiere. Le pere venant à mourir, le fils aiſné ſuccede en la plus grande part du bien de la premiere femme, & les autres freres d'apres ſuccedent entre eux par eſgales portiõs, ſoit qu'ils ſe trouuent fils de la premiere femme, ou des autres. Au defaut du fils de la premiere, le premier qui vient à naiſtre de quelqu'vne des autres, emporte la plus grande part de la ſucceſſion, & par ce moyen ils meurent bien peu ſouuent ſans laiſſer des ſucceſſeurs de leur legitime eſpouſe, ou des autres femmes.

On dict qu'aux Prouinces proches de la Tartarie, il y a vne certaine couſtume fort eſtran- 15
ge, qui eſt que les Vice-Roys, ou Gouuerneurs limitent aux hommes, & aux femmes certain temps dans lequel ils ſont obligez ſe mettre en Religion, ou bien de ſe marier. Ce temps eſtant venu, tous ceux qui ſe veulent marier, viennent à certains iours en vne ville deſtinee pour cet effect en chaque Prouince. Lors qu'ils y ſont arriuez, ils ſe vont preſenter deuant douze hommes des plus principaux & anciens que le Roy a nommez pour ce faict, qui prennent par memoire le nom de hommes, & femmes, & leurs qualitez, & s'informent en meſme temps du bien que les hommes ont pour doter les femmes qu'ils veulent prendre. Apres cela ils regardent la liſte des hommes, & des femmes qui ſe preſentent, & s'ils trouuent plus d'hommes que de femmes, ou au contraire, il iettent le ſort, & laiſſent ceux qui reſtent pour eſtre mariez les premiers l'annee apres. Les ſix de ces douze ſuſmentionnez font trois bandes des hommes, mettant en la premiere les riches, ſans auoir eſgard à gentilleſſe, ny à beauté: en la ſeconde, ceux qui ſont moyennement riches; en la derniere, les pauures. Cependant que ces ſix font le departement des hommes, les autres ſix font celuy des femmes en trois autres bandes, mettants en l'vne les plus belles, en l'autre celles qui ne le ſont pas tant, & en la troiſieſme les laides. Cela faict, ils donnent les belles aux riches, qui baillent certaine ſomme, à laquelle ils ſont taxez par les Iuges, puis on donne à ceux qui ne ſont pas ſi riches, celles qui ne ſont pas ſi belles, ſans qu'ils baillent aucune choſe pour elles: & apres ils donnent aux pauures les laides auec tout ce que les riches ont donné pour les belles, qui eſt partagé eſgalement entre eux. Les mariages eſtans acheuez, on faict de grandes feſtes aux maiſons que le Roy a en chaque ville, qui ſont garnies pour cet effect de grand nombre de licts, de buffets, & autres choſes neceſſaires à vn meſnage, afin que les mariez prennent ce qui leur eſt neceſſaire cependant que la feſte dure, & apres cinquante iours chacun des nouueaux mariez s'en retourne en ſa maiſon. Ce que deſſus doit eſtre entendu du peuple, & non des Seigneurs, & gens de qualité, qui ne ſont obligez d'obeir à ceſte ordonnance, ains ſe marient à leur volonté.

Pour le regard du Roy de la Chine, apres qu'il eſt marié il choiſit trente concubines, les 16
premieres de tout le Royaume, qui demeurent dans ſon palais tout le temps qu'il vit, & lors qu'il eſt mort, & qu'on a faict ſes obſeques, le ſucceſſeur du Royaume habille ces trente femmes ſomptueuſement, puis les faict mettre ſur vn magnifique lieu dreſſé en l'vne des belles ſales dont nous auons parlé, & eſtants là, elles ont le viſage couuert, de ſorte qu'elles ne ſçauroient eſtre cogneuës. Apres qu'elles ſont placees, on void venir trente Cheualiers des principaux du Royaume, que le Roy deffunct a nommez en ſon teſtament, qui vont ſelon leur ordre d'ancienneté, ou ſelon la nomination que le Roy en a faicte, & lors chacun d'eux prend l'vne de ces femmes par la main, & l'emmeine couuerte comme il l'a trouuee, iuſques à ce

qu'il ſoit en ſa maiſon, où il la tient de là en auant pour ſa femme; au moyen dequoy on luy fait de grands dons tous les ans pour ayder à ſa deſpence.

Anciennement quand les Roys de la Chine marioient leurs enfans, ou leurs parents, ils faiſoient vn feſtin ſolemnel en leur palais, auquel ils conuioient tous les Cheualiers, & les plus grands Seigneurs de la Cour, leur mandãt qu'ils menaſſent auec eux tous leurs enfans, ce qu'ils faiſoient volontiers, voire tellement, que chacun taſchoit de faire que les ſiens fuſſent plus richement veſtus que les autres. Le feſtin eſtant acheué, chacun des Princes alloit au lieu où les Dames eſtoient aſſiſes de rang ſelõ leur aage, & choiſiſſoit pour femme celle qui luy eſtoit plus agreable: & les Princeſſes faiſoient le meſme des Cheualiers du Royaume: mais telle couſtume n'a maintenant plus de lieu, pource que tant les Princes, que les Cheualiers ſe marient tous à leurs parentes, horſmis au premier, ou ſecond degré, & meſmes quelquefois ils ne font difficulté du ſecond.

17 Quant aux funerailles & ceremonies qui concernent les morts, elles ſe practiquent en ceſte ſorte. Lors que quelqu'vn meurt, ils luy lauent à l'inſtant tout le corps, & l'habillent des meilleurs accouſtremens qu'il ayt eu durant ſa vie, qui ſont parfumez, & ſentent fort bon. Apres l'auoir ainſi veſtu, ils l'aſſient ſur la plus belle chaire qu'il euſt, & lors les enfans, & ſa femme, ou bien ſon pere, ſa mere & ſes freres viennent pres du mort, & apres s'eſtre mis à genoux deuant luy, ſe retirent chacun à part tous eſplorez. Apres on void venir ſelon leur ordre, tous les parents & amis du treſpaſſé, & finalemẽt ſes ſeruiteurs, ſi le deffunct en auoit. Ceſte ceremonie eſtant faite, ils le mettent dans vn cercueil fait de quelque bois odoriferant, & aromatique, qui eſt bien clos & fermé de peur de quelque mauuaiſe odeur, & ſoudainemẽt ils le poſent ſur deux bancs, ou ſur vne table, dans vne chambre paree des plus beaux draps, & tapis qu'ils peuuent auoir, puis le couurent d'vn l'inceul bien blanc, qui va traiſnant iuſques à terre, ſur lequel l'on void l'effigie du mort tiree au plus pres du naturel qu'il eſt poſſible. En la chambre qui eſt deuant celle où le mort repoſe, ou bien à l'entree de la porte, ils dreſſent vne table auec des chandelles ardantes, qui eſt toute couuerte de pain, & de pluſieurs ſortes de fruicts, & le tiennent en ceſte façon plus de quinze iours, durant leſquels on void arriuer chaque nuict leurs Preſtres & Religieux, qui chantent des prieres, offrent des ſacrifices, & font d'autres ceremonies payennes: car ils portent beaucoup de papiers peincts, & les bruſlent en la preſence du mort, & en mettant deuant luy beaucoup d'autres pendus à des petites cordes, qui ſont miſes ja pour cet effect, & remuent ces papiers par pluſieurs fois, & font de grands cris par le moyen deſquels ils diſent qu'ils enuoyent au ciel l'ame du deffunct. Apres les quinze iours, durant leſquels les tables ſont touſiours dreſſees auec beaucoup de viandes, pour faire boire & manger leurs Preſtres, & les parents & amis, qui viennent viſiter le mort, ils prennent le cercueil où eſt le corps, & le portent aux champs, & lors tous ſes parents & amis vont à ſon cõuoy, auecques vn grand nombre de Preſtres, & forces chandelles ardantes. Ils l'enterrent ordinairement ſur vn petit tertre, & dans des ſepultures qui leur appartiennent, & leur ſont particulierement dediees pour cet effect, & qui ſont toutes faictes de pierre de taille. Ils dreſſent ſur le champ pres de la ſepulture vn pin, lequel ils ne couppent iamais: & s'il arriue qu'il tombe, ils le laiſſent là iuſqu'à ce qu'il ſe conſume par long traict de temps, & le tiennent pour choſe ſacree. Ceux qui ſuiuent le conuoy vont par ordre, & en forme de proceſſion, menans auec eux des muſiciens, & ioüeurs d'inſtruments, qui chantent, & ioüent touſiours, iuſques à ce qu'ils ayent laiſſé le corps dans le tombeau, & l'on tient pour plus honorable l'enterrement auquel l'on void plus de Preſtres, & de meneſtriers. Ils chantent au ſon de leurs inſtruments beaucoup de prieres, qu'ils font à leurs idoles: en dernier bruſlent ſur la ſepulture pluſieurs papiers, où l'on void en peinture des eſclaues, des cheuaux, de l'or, de l'argent, de la ſoye, & beaucoup d'autres choſes, qu'ils diſent que le mort poſſedera en l'autre vie. Ils ſe reſioüiſſent grandement, & font des feſtins en le mettant au ſepulchre, tenants pour certain que les Anges, & les Saincts qui ſont au ciel, font la meſme feſte au deffunct. Les parents ſont tous en ce temps-là couuerts de dueil, qui eſt de ſayes de groſſe laine, poiſſez contre la chair, & ſanglez de cordes. Ils ont encore pour lors ſur la teſte de grands bonnets de meſme laine, faicts à grands bords comme vn chapeau, qui leurs viennent iuſques ſur les yeux. Ils portent ce dueil pour leur pere, ou leur mere, vn an ou deux, & ſi le fils eſt Gouuerneur, il ſe retire le plus ſouuent auec congé du Roy, laiſſant la charge qu'il a. Ceux qui ne ſont pas ſi proches parents, s'habillent l'eſpace de quelques mois de linge creu teinct, & pareillement les autres parents, & amis, mais c'eſt ſeulement iuſques à ce que le deffunct ſoit enterré. Voila ce qui ſe peut dire touchant leurs enterrements.

18 Encores que les coſtaux abondent en vignes, l'on n'y faict toutesfois point de vin de raiſins, comme par deçà: mais ils ont accouſtumé de confire les grappes, & en faire reſerue pour l'hyuer. En eſchange ils tirent vn ſuc de fort bon gouſt d'vne herbe nommee Chia, qu'ils boiuent chaud,

uent chãud, comme ſont le Iaponois. Ce breuuage les purge de phlegme, de peſanteur de teſte, de chaſſie, & de mal d'yeux; & de ceſte ſorte ils viuent longuement, ſans eſtre iamais preſque malades.

Pour remedier en quelque ſorte aux vehementes chaleurs de l'Eſté, ils s'aident du moyen qui s'enſuit: ils creuſent aſſez auant en terre quelques caueaux, d'où ils donnent air en tous les endroicts de leurs maiſons, fort, ou foible, comme bon leur ſemble, auec vn merueilleux artifice.

Ils comptent leurs annees par douze lunes, de ſorte que de trois en trois ans ils adiouſtent vn mois lunaire à leur annee, & commencent l'an à la nouuelle lune de Mars. Ils font lors vne ſolemnelle reſioüiſſance, comme auſſi le iour de la natiuité, qu'ils celebrent aux maiſons, s'enuoyants les vns aux autres des preſents magnifiques. Ils font des feſtins ſomptueux, & repreſentent la nuict des comedies & tragedies, où rien n'eſt eſpargné. Ce ſont poëſies compoſees à plaiſir, ou hiſtoires anciennes. Apres il font venir des ſauteurs, des baſteleurs, des ioueurs de farces, & des faiſeurs de tour de ſoupleſſe. Les murailles des maiſons, & les portes, ſont couuertes de verdures, de roſes, & de tapis de prix, les ruës ſont parfumees, & couuertes de fleurs odoriferantes.

On ne void alors que falots, & flambeaux: les arbres, les treilles, & les feneſtres ſont comme en feu: toutes les ruës retentiſſent au bruit des inſtruments de muſique, des fluſtes, & des voix entremeſlees. L'ordre de leurs feſtins eſt tel: Chacun des conuiez a ſa table, & ſi l'on met deux perſonnes à vne table, c'eſt le plus. Ceſte table eſt de bois luyſant comme ebeine, marbré de figures de beſtes ſauuages, auec de certains filets d'or ou d'argent entrelaſſez fort dextrement, ouurage particulier aux Chinois.

Cette belle marqueterie ſert de nappe, & la table eſt garnie de parements de ſoye pendants iuſqu'à terre. Les conuiez ſont aſſis en des chaires à dos, garnies de couſſins propres à repoſer ayſément. Ainſi qu'ils ſont en cet eſtat, l'on apporte premierement des corbeilles couronnees de chappeaux de fleurs, & chargees de fruict le long des bords. Les viandes ſont au dedans. Or cõbien que les Chinois ayent grande abondance de volailles, de venaiſon, & de poiſſon de coquille, & d'eſcaille, voire de toutes viandes exquiſes; ſi eſt-ce que la viande la plus eſtimee entre eux, c'eſt la chair de pourceau. Ce ſont gens ſi delicats, qu'ils nomment lourdiſes de porter la viande à la bouche auec les doigts. Ils s'aident de poinçons, ou de fourchettes d'or, & d'argent, pour prendre les morceaux coupez menus, & les mettre en la bouche ſans y toucher des mains. Ils boiuent à diuerſes repriſes en de petits gobelets, pour appaiſer la ſoif: & conuient auec beaucoup de ceremonie ceux qui mangent auec eux à leur faire raiſon. Cependant les valets ſeruent & deſſeruent en grand ſilence, & bon ordre. Les hommes mangent à part, & les femmes, dont les maris ſont extremement ialoux, en quelque chambre particuliere, & eſcartee. Quant aux ſalutations, le menu peuple y procede ainſi: ils ferment la main gauche, & la couure de la droicte, puis portent pluſieurs fois la main à la poictrine, accommodant les paroles à la contenance, monſtrent qu'ils ayment paſſionnément l'amy qu'ils ſaluent. Les riches & principaux font vne profonde reuerence, eſtendans & courbans leurs bras en forme d'arc, puis en trauerſans les doigts des mains les vns entre les autres, & auec beaucoup de paroles de compliment s'efforcent de ſurmonter en courtoiſie. Ils ont eſté ſi induſtrieux, qu'ils ont faict que les fourneaux de leurs forges n'ont beſoin d'homme qui hauſſe & baiſſe les ſoufflets: veu qu'ils ont inuenté certaine ſorte de tuyaux ſi bien agencez, & receuans l'air de quelque creux par tels contrepoids que iamais ils n'ont faute de vent.

L'imprimerie, l'artillerie, la poudre à canon & autres choſes appartenantes aux œuures, ont eſté en vſage en la Chine il y a ja quelques ſiecles, tellement que l'origine ſurpaſſe toute memoire d'homme. Leurs Annales racontent que le premier Roy du pays eſtant grand Magicien, a eſté inuenteur de l'artillerie, & autres inſtrumeuts de guerre.

Ils ont vne inuention en faict d'artillerie, d'en fondre certaines qui ſe deſmontent par pieces, qui ſont ayſément portees par des beſtes de voiture, ou des porte-faix, au lieu que l'on deſire. Ils s'aydent de longues fueilles de papier fin au poſſible, tirant les lignes, non de la gauche à la droicte comme les Grecs, Latins, & autres peuples de l'Europe, ny de la droicte à la gauche, comme les Hebreux, Turcs, Arabes, & autres: mais du haut de la page en bas. Leurs lettres reſſemblent aux hieroglifiques des Egyptiens: chacune ſignifie vn mot, & par fois les periodes, voire les ſentences entieres. De là vient que les Chinois, qui pour eſtre eſloignez les vns des autres, à cauſe de la grande eſtenduë de tant de Prouinces: ont diuers langages, entendent bien toutesfois ce qui eſt contenu dans les liures imprimez. Outre le langage commun au peuple, & particulier en chaque Prouince, les hommes ſçauans en ont vn qui leur eſt propre, ils l'appellent le Mandarin, qui eſt familier aux courtiſans, aux Secretaires, aux Iuriſconſultes, aux Iuges, & aux Magiſtrats.

En leurs voyages, outre les montures de diuerſes façons, ils ſe ſeruent de litieres & carroſſes traiſnees par des cheuaux attelez, ou bien de chariots à vent dont nous auons parlé cy-deſſus. Ils nourriſſent ſoigneuſement des oyſeaux, auſquels ils apprennent à parler, & à ſauter en diuerſes ſortes, & les parent, & habillent fantaſquement, outre leurs couleurs naturelles. Leurs equipages de marine ſont preſque incroyables: ils ont leurs grands vaiſſeaux appellez Ionc, qui ne vont qu'à la voile. Aucuns d'iceux ſont equipez pour la guerre, ayans en poupe & en proüe des hauts chaſtelets: les autres ſont plus bas, & leur ſeruent à porter les marchandiſes, & matieres peſantes. Ils ont encores d'autres vaiſſeaux nommez Lantes, Bancons, & Longs. Chaque Lante vogue à douze grandes rames, ſix d'vn coſté, & ſix de l'autre, & en chaque banc il y a quatre, ou ſix hommes pour tirer à la rame. Le bancon n'en a que la moitié autant. Quant aux Longs, ils ont quelque rapport auec nos galeres, mais ils ne ſont propres que pour aller ſur les riuieres. On void d'autres vaiſſeaux qui ne ſeruent preſque qu'à l'esbatement des riches au long des riuages, ayans les pouppes, les chambrettes, & les feneſtres treilliſſees, & les portiques tous garnis, & couuerts d'or & d'argent, puis des iardins de plaiſance au haut des vaiſſeaux, preſque en deſpit de la mer.

Ils godronnent leurs nauires de certaine matiere fort propre à empeſcher la vermoulure, & à tuer les animaux qui percent le bois. Pour eſpuiſer vn Ionc, ils y appliquent en dedans pres du tillac vne pompe garnie de pluſieurs petits vaiſſeaux auec tel artifice, que le premier qui ſe trouue là, remuant doucement ſes pieds l'vn apres l'autre, met en peu d'heures la ſentine à ſec. Il demeure ſur les riuieres, & dans des batteaux pluſieurs familles entieres: les vns y trafiquẽt, les autres y cuiſinent, & nourriſſent les paſſants, les autres y exercent diuers meſtiers, & pour concluſion rien ne defaut à la vie humaine en ces maiſons flottantes; tellement qu'on y trouue autant de commoditez qu'aux villes aſſiſes en terre ferme. On trouue dans ces batteaux des gens qui nourriſſent force volaille, ſur tout des canards à grandes troupes, ce qui leur eſt ayſé, d'autant qu'au lieu de bailler les œufs à couuer à la femelle, ils les accõmodent proprement en des lieux chauds, qu'ils font eſclorre autant de petits que bon leur ſemble. La nuict venuë, ils ſerrẽt toute leur volaille dans les batteaux, & dés le poinct du iour ils les laſchẽt pour aller paiſtre aux campagnes pleines de riz; & lors pour le grand ſoulagement des païſans, ces beſtes ſe nourriſſent des herbes qui nuiſent au riz ſemé. Sur le ſoir au ſon d'vne cloche, ou d'vn tambour, ils retournent en volant dans leurs batteaux. Les barquettes & naſſelles fourniſſent à ceux qui habitent en terre ferme force poiſſon d'eau douce, & de mer auſſi, en ceſte ſorte: Au Printemps lors que les neiges & les pluyes font enfler les riuieres, & que les poiſſons de mer accourẽt par troupes aux embouchures d'eau douce pour frayer plus à l'ayſe, on void venir des contrees voiſines force gens allechez du guain qui ſe preſentẽt en la peſche qu'ils font auec les filets. Les peſcheurs d'eau douce acheptent lors à vil prix force bons poiſſons des mariniers, puis enferment leurs emploite dans des naſſes proprement couuertes & empaquettees de parchemin poiſſé, & changeant ſouuent d'eau, & baillant ſouuent quelque choſe à manger à leurs poiſſons, les tranſportent auant en terre ferme, où ils les deſchargẽt en des reſeruoirs, viuiers & larges foſſez des villes, où l'on les peſche pour fournir durant toute l'annee les tables des riches. Pour les prẽdre ils ont vne adreſſe bien gentille entre les autres, ils nourriſſent des corbeaux marins, ou plongeons priuez, fort grands & accouſtumez à viure de poiſſon, leſquels ils ſerrent par le col d'vn laz courant vn peu laſche, tellemẽt qu'ils peuuent engloutir vn poiſſon, mais non l'aualler. Lors qu'on laſche ces corbeaux ainſi equippez, on les voit plonger auec vne adreſſe merueilleuſe au fond de ces viuiers & foſſez, où ils prennent les poiſſons, puis s'en retournent d'où ils ont eſté laſchez, & lors on leur peut oſter la proye. C'eſt à quoy les Magiſtrats paſſent volontiers vne partie du temps. On a peu voir ces annees paſſees à Fontaine-bleau faire le meſme à des Cormorans gouuernez par des Anglois, à quoy toute la Cour prenoit grand plaiſir.

Il ſe trouue beaucoup de Chinois qui s'addonnent fort à l'eſtude: mais peu ſe rangent à la Medecine, à la Philoſophie & à l'Aſtrologie. Ils ſe tiennent promeſſe autant que la neceſſité de commerce, & l'opinion qu'ils ont de s'enrichir au deſaduantage d'autruy, le peut porter. L'eſtranger leur eſt ſuſpect & odieux, & ne le veulent ny loger, ny frequenter: S ils ſont preſſez de debtes, ils vendent leurs enfans pour ſe deſgager, ou bien en font vn courtage infame & deteſtable. Au reſte ils ne priſent rien que leurs inuentions, dont ils ſe vantẽt auec beaucoup de babil, diſans qu'ils ont deux yeux, & que ceux d'Europe en ont vn, & tous les autres ſont aueugles.

22 Quant quelqu'vn de baſſe condition va parler à vn Loytia, il ſe met à genoux dés qu'il entre en la ſale où eſt le Loytia, en baiſſant la teſte & les yeux contre terre, & va touſiours à genoux de ceſte ſorte, iuſques au milieu de la ſale, où il s'arreſte & fait ſa requeſte auec vne voix fort humble, ou la donne par eſcrit, puis ayant receu ſa reſponce, il s'en retourne à reculons touſiours à genoux, iuſques à tant qu'il ſoit dehors, ſans tourner iamais le dos au Loytia. Et ſi quelques-vns du peuple trouuent par la ruë quelqu'vn des principaux du pays, ou qui eſt en dignité, ou

dignité, ou noble, ils s'arreſtent incontinent de pied ferme, & s'attendent en meſme lieu en baiſſant la teſte, & auec vn grand ſilence, iuſques à tant qu'il ſoit paſſé: & s'ils y manquoient, ils ſeroient ſur le champ fuſtigez bien aſprement. Quand l'vn va viſiter l'autre, celuy qui eſt viſité ſort iuſques à la ruë accompagnant celuy qui l'eſt venu voir. Ils vſent auſſi d'vne façon de faire fort eſtrange, qui eſt que ſi par fortune quelqu'vn de dehors, ou bien de la ville les vient voir, & ſi lors que l'on appelle à leur porte, ou que l'on trouue parmy la ruë ceux que l'on va viſiter, ne ſont pas bien en ordre, encores que celuy qui les vient voir parle à eux, & ſoit leur plus proche parent, ou cogneu de longue main, toutesfois ils ne reſpondent vn ſeul mot, & ne font ſemblant de le voir, ny cognoiſtre, ains luy tournent le dos, & s'en vont de ce pas chez eux, où ils prennent promptement leurs plus beaux habits: puis ils ſortent dehors pour receuoir celuy qui les vient voir, auec auſſi bonne mine, que s'ils ne l'auoient veu auparauant, ny faict tout ce badinage. Ils font grande careſſe à leurs hoſtes, en leur donnant auſſi toſt la colation auec force fruicts & confitures, & leur faiſant boire d'vne ſorte de breuuage dont ils vſent generalement par tout le Royaume, qui eſt faict de certaines herbes medecinales, propres pour conforter le cœur. Ceſte ceremonie ſe pratique auſſi entre les voiſins quand ils ſe viſitent. Mais quand il aduient que quelqu'vn d'vn lieu rencontre vn autre dehors lequel il cognoiſt, ou vn qui eſt du meſme lieu, mais qu'il n'aura pas veu depuis quelque temps, incontinent il luy demande s'il a beu & mangé, & s'il luy dit que non, il le meine de ce pas à la plus prochaine tauerne, où il le traicte magnifiquement: car en tout ce pays il y a bon moyen de ce faire, à cauſe qu'aux places, & aux ruës des villes, & aux faux-bourgs meſmes, il y a beaucoup de tauernes où l'on faict grande chere, & à peu de frais, à raiſon des viures qui y abordent, & ſont à fort bon marché. Que ſi celuy de dehors reſpõd à l'autre qu'il a deſia beu & mangé, il le meine en certaine boutique où il y a tout plein de confitures, & telles autres friandiſes, & luy donne en ce lieu la collation fort liberallement. Ils vſent auſſi d'vn fort grand reſpect à l'endroict des femmes tant eſtrangeres, que du pays, de quelque qualité & condition qu'elles ſoient, ſpecialement à l'endroict des mariees; tenant pour choſe du tout blaſmable de leur dire des paroles deshonneſtes, & de ne les ſaluër, ny leur faire place quand elles paſſent par la ruë.

Il y a vne inimitié extreme entre les Iaponois & les Chinois, dont la ſource eſt telle.

Il y a longues annees qu'vn Roy de la Chine ayant deſcouuert quelque coniuration de ſes amis, ſe reſolut d'en prendre vne rude vengeance, & en auoit fait mettre deſia à mort pluſieurs des principaux, auec reſolution d'en faire autant de tous les autres complices, Mais les Gouuerneurs & Magiſtrats, amis & parents des Coniurateurs interuindrent, & aller trouuer le Roy, & le ſupplierent de vouloir changer le ſupplice de la mort en autre peine, remonſtrant qu'il y auoit des Iſles incogneuës, eſquelles ſi on les releguoit, cet exil leur ſeroit autant ou plus dur que la mort, & par ce moyen le Roy moderant ſa iuſtice auec clemence, feroit grand plaiſir & faueur aux innocens qui eſtoient en peine pour leurs parents coulpables: à quoy acquieſſant le Roy, il enuoya le reſte deſdits Conſpirateurs au Iapon, où la ſemence de leur haine, ainſi que de leur race n'a peu eſtre eſtouffee: car encore auiourd'huy les Iaponois font des courſes en la Chine, où ils pillent & rauagent tout ce qu'ils y trouuent, & n'ont aucun commerce auec les Chinois, ſinon par l'entremiſe des Portugais.

Pour plus grande inimitié, eſt à remarquer la diuerſité de leurs humeurs, entierement contraires aux manieres de viure des Chinois; i'ennuyrois le Lecteur ſi ie voulois dire tout ce qui en eſt, i'en diray ſeulement quelque choſe.

Au lieu que les Chinois baiſſent la teſte, & ioignent les mains en ſaluant ceux qu'ils rencontrent: les Iaponois au contraire deſchauſſent leurs ſouliers en ſigne d'honneur.

Au lieu que les Chinois receuans leurs hoſtes ſe tiennent debout, les Iaponois les reçoiuent aſſis, & reputent à grande inciuilité ſe tenir debout quand on faict accueil à quelqu'vn.

Au ſortir de la maiſon, au lieu que nous prenons noſtre manteau, eux le mettent bas, s'accouſtrans de chauſſes fort larges, & flottantes.

Ils s'eſtudient à noircir leurs dents, tenans pour laides les blanches & les cheueux blonds, au contraire des autres nations: la couleur blanche leur eſt couleur de dueil, & la noire de ioye: la meſme contrarieté ſe void aux femmes, quand elles cheminent elles font aller les vallets derriere, & les ſeruantes deuant elles au rebours de nous.

Lors quelles ſont enceintes, elles ſe ceignent fort eſtroictement, n'eſtant le reſte du temps guerre ſerrees, & treuuent par experience qu'elles en ont vn trauail plus doux.

Apres l'enfantement, elles lauent incontinent l'enfant d'eau froide, & ne nourriſſent la mere que bien petitement, & legement, au lieu que la couſtume de nos accouchees eſt de ſe traicter largement, & delicieuſement.

La maniere de leur repas eſt telle, chacun a ſa table à part, ſans nappe ny ſeruiette, ils prennent leurs viandes auec deux pieces de bois comme les Chinois, ils bouuent leur vin fait de riz

y Google

iuſques à s'enyurer. Apres diſner on leur met vn pot plein d'eau chaude, laquelle ils boiuent toute bouïllante tant en Eſté qu'en Hyuer.

Les Turcs tiennent preſque vne meſme maniere au breuuage de Chaone, lequel ils font de certains fruicts ſemblables à la graine de laurier, lequel breuuage eſt par les Egyptiens appellé Bon ou Ban, deſquels fruicts ils prennent vne liure & demie, & eſtant quelque peu ſecs, les font moyennement bouïllir en eau du poids de 20. liures, ils prennent tous les matins en leurs leuans ce breuuage tout chaud en pots de terre, de meſme maniere que nous beuuons l'eau de vie au matin, & tiennent qu'il ſert à conforter l'eſtomach & l'eſchauffer, à en chaſſer les vents, & faire ouuerture aux obſtructions.

RICHESSES.

23 ON peut aſſeurer que ce pays eſt vn des plus riches, ou pour mieux dire, eſt le plus riche qui ſoit au monde, veu que toutes choſes y abordent en telle ſorte, qu'outre la prouiſion des Chinois, ils ont encor dequoy fournir les terres voiſines & eſloignees. La coſte de la mer, qui eſt de grande eſtenduë, a beaucoup de ports, & de havres fort commodes pour y receuoir, & en enuoyer hors toutes ſortes de marchandiſes. Les habitants amaſſent de pluſieurs mines grande quantité d'or, d'argent, & d'autres metaux. On tire de la Chine vne grande quantité de perles, de vaſes de porcelaine, de fourrures precieuſes, de lin, de laine, de cotton, de ſoye, & de toutes ſortes d'eſtoffes : comme auſſi force ſucre, miel, cire, rhubarbe, camphre, vermillon, & paſtel pour les teinctures, comme auſſi du muſc, qu'ils ont en abondance. Quant aux reuenus du Roy de la Chine, on tient qu'ils montent à ſix vingts millions d'or toutes les annees, qui eſt bien vne ſi grande ſomme, que ce grand & chiche Empereur Veſpaſien n'en amaſſa iamais tant
24 en toute ſa vie. Ie ſçay bien qu'il y a beaucoup qui en doutent, mais c'eſt choſe bien aueree, que du ſeul port de Canton, qui n'eſt pas des plus riches & renommez de la coſte maritime, le Roy tire par an cent quatre vingts mille eſcus de la gabelle du ſel, & en vne autre petite proche, plus de cent mille eſcus de diſmes ſeulement. Ainſi il ne faut douter qu'il n'entre annuellement aux coffres du Roy des monceaux merueilleux d'or & d'argent, ſi l'on conſidere l'eſtenduë de tant de Prouinces, le grand nombre du peuple, les contributions pour chaque teſte & porte, les peages des marchandiſes, les diſmes de toutes ſortes de fruits, le reuenu des mines, & les autres aydes, tailles, impoſts, & ſubuentions. Mais afin d'informer le Lecteur, il ſera fort à propos de ſpecifier, & declarer mieux par le menu toutes choſes.

Pour venir à noſtre but, il faut voir le nombre des tributaires qu'il y a en chaque Prouince, & dont les Officiers du Roy tiennent regiſtre par deuers eux, afin de leuer les tailles & impoſitions; & auec cela il faut remarquer qu'il y a autant de gens qui ne payent rien, qu'il y en a qui payent, d'autant que nul des Loytias, & des officiers de iuſtice n'y eſt taxé, non plus que les ſoldats, tant de mer que de terre, qui en ſont tous exempts.

Venant donc à noſtre poinct, ie dis auec ceux qui ſe ſont meſlez d'en eſcrire, & l'ont ſceu ſur le pays, ou appris de quelques relatiõs aſſeurees, qu'en la Prouince de Paguia le Roy a deux millions ſept cens quatre mille hommes qui luy payent tribut : la Prouince de Canton trois millions ſix cens mille: celle de Foquien, deux millions quatre cens ſept mille : celle d'Olam, deux millions deux cents quarante mille : celle de Cinſay, trois millions treize cents quatre vingts mille: celle du Suſuan, deux millions cinquante mille: celle de Tolancia, qui eſt la Prouince où le Roy demeure, ſix millions quatre vingts dix mille : celle de Canſay, deux millions treize cens cinq mille: celle d'Oquiam, trois millions huict cens mille : celle d'Aucheo, deux millions huict cens quarante mille : celle d'Honan, vn million deux cens mille : celle de Xanton, vn million neuf cens quarante quatre mille: celle de Quicheu deux millions trente quatre mille: celle de Chequeam, deux millions deux cens quarante quatre mille : & celle de Sancij, qui eſt la plus petite des quinze Prouinces, vn million ſix cens ſoixante douze mille & cinq cens. Outre leſquelles richeſſes & reuenns dont le Roy de la Chine eſt en poſſeſſion, il tient en chaque ville capitale du pays ſes threſors cachez, & amaſſez de long temps.

Or le tribut ordinaire qui eſt deu par chacun d'eux qui a feu, & lieu, & de deux maſes l'annee, qui eſt vne eſpece de monnoye vallant autant que deux reales d'Eſpagne. Et quoy que ce tribut ſoit ſi petit, & que les Loytias qui ſont vne bonne partie du Royaume, ny les Gouuerneurs & Officiers, ny pareillement les Capitaines & ſoldats, n'en payent aucune choſe: toutesfois la multitude du peuple y eſt ſi grande, que ſeulement ce qu'il donne pour la deſpence de la perſonne du Roy, & de ſon Palais, auec ce que valent les droits des doüanes, ports, & autres rentes, en ne comptant point ce qui ſe paye aux morte-payes, gens de garniſon, & autres ſoldats du Royaume, ny auſſi ce qui s'employe à la reparation des murailles des villes, enſemble les frais de toutes les armees de mer, & de terre, auec les gages des Gouuerneurs & Officiers de Iuſtice, qui n'entrent point en ce compte: il demeure au Roy de reuenu ordinaire ce que

ce que ie mettray en ce lieu, qui a eſté tiré du liure & regiſtre de ſes comptes. Encore les Chinois diſent que c'eſt beaucoup moins que ce qu'on luy paye auiourd'huy, & que ce compte eſt du plus vieil temps.

En fin or de 17. à 22. carats, on luy donne 4. millions deux cens cinquante ſix mille, neuf cens Tahes, dont la chacune vaut dix reales, & vingt quatre marauedis de Caſtille, le marauedis valant enuiron vn double tournois de France. En argent fin trois millions cent cinquante trois mille deux cens dix neuf Tahes. Les perles qui ſont en grande abondance par tout, combien qu'elles ne ſoient guieres rondes, luy valent ordinairement deux millions ſix cens trente mille Tahes. En pierreries de toutes ſortes, & traictes des mines, vn million quatre cens ſoixante & dix mille Tahes. En muſc & ambre, vn million & trente cinq mille Tahes: & en porlaine quatre vingts dix mille Tahes. Outre ce, le Roy a par tout ſon Royaume beaucoup de terres qu'il a donnees à ſes ſuiets, à la charge de luy bailler vne partie de ce qu'ils y recueillent, ou qui y croiſt, & pour ceſte cauſe ils luy payent ce qui s'enſuit.

En riz, qui eſt la viande & nourriture du Royaume, & des circonuoiſins, 60. millions cent ſoixante & onze mille huict cens 32. meſures. En orge 29. millions trois cens nonante & vn mille neuf cens quatre vingts & deux meſures. En froment 33. millions ſix vingts mille deux cens meſures. En ſel 25. millions trois cens quarante mille quatre cens meſures, qu'il recueille en ſes ſalines, & dont il reçoit vn tres grand reuenu tous les ans. En bled appellé maix, 20. millions deux cens cinquante mille meſures. En millet 24. millions de meſures. En paniz 14. millions, & deux cens mille meſures. Puis en autres grains, & diuers legumes 40. millions, & deux cens mille meſures.

En pieces de ſoye de 14. aulnes de long, deux cens cinq mille cinq cens quatre vingts & dix pieces. En ſoye en maſſe cinq cens quarante mille liures. En cotton 300. mille liures: couuertures faites & ouurees de couleurs 800. mille quatre cens. Chimantes de ſoye cruë du poids de 12. liures & demie, trois cens quatre vingts. Couuertures de cotton de 14. aulnes chacune, ſix cens ſoixante dix-huict mille huict cens ſoixante & dix. Chimantes de cotton trois cens quatre mille ſix cens quarante huict. Toutes ces choſes ſe leuent par le Roy de la Chine, qui ſe ſert d'vne partie pour aider à la deſpence de ſa maiſon, qui eſt tres-grande, & de l'autre pour garder & reſeruer au threſor de ſon eſpargne, dans lequel on aſſeure qu'il a beaucoup de millions: ce qui ne peut eſtre autrement, eu eſgard à vn ſi grand reuenu.

FORCES.

CEluy qui ne iugeroit des forces du Roy de la Chine par le grand nombre d'hommes qui 25
ſont en tous ſes Eſtats, ſeroit deſpourueu d'entendement, pource qu'on ſçait aſſez que ceſte force contient en elle toutes les autres. Mais pour en dire quelque choſe en particulier, les forces du Roy de la Chine ſont plus propres pour conſeruer que pour accroiſtre. On peut voir auſſi que ſon deſſein eſt de maintenir & deffendre ce qu'il a, ſans chercher de s'eſtendre plus auant: dequoy la muraille faite ſur les frontieres de la Tartarie eſt vn ſuffiſant teſmoignage. Et veritablement il a raiſon de ſe contenter de ce qu'il poſſede, puis que les plus grands Princes de la terre ont ſubiect de luy porter enuie. D'ailleurs s'il entreprenoit quelque conqueſte elle ne luy reüſſiroit pas, pource qu'encor qu'il ait vn grand nombre d'hommes, ils ſont pour la plus grande part laſches & coüards, tant à cauſe des delices parmy leſquelles ils viuent, qu'à cauſe de la ſubiection en laquelle ils viuent, & de la forme du gouuernement qui les rend timides au poſſible. Or afin que nous puiſſions voir plus par le menu de quelle ſorte ce Roy ſe conſerue, il ſera bon de conſiderer ſes appareils & ſes gens de guerre, & l'ordre qu'il tient en ſes Eſtats pour empeſcher qu'aucun inconuenient ne luy arriue. Car encor qu'à preſent, & depuis quelque temps en ça le Roy de la Chine ſe voye en paix & ſans guerre, au moins qui ſoit d'importance, il eſt toutesfois auſſi ſoigneux de pouruoir à tout que s'il auoit pluſieurs guerres ſur les bras, & de grands ennemis qui l'attaquaſſent.

Outre ce qu'il a en chaque Prouince vn Conſeil de guerre, & pareillement vn Capitaine general, & force gens entretenus, tellement qu'il peut leuer incontinent de grandes armees de mer & de terre ſelon les occaſions qui ſe peuuent preſenter. Il tient encore en chaque ville des Capitaines & ſoldats pour la deffendre, & qui font le guet & la ronde, & poſent les ſentinelles de nuict, comme s'ils auoient les ennemis à leur porte. Ils tiennent aux portes des villes leurs compagnies de gens de guerre qui ne laiſſent entrer ny ſortir perſonne ſans permiſſion du Iuge de la ville, & les portes s'ouurent & ſe ferment par l'ordonnance de ces Capitaines, qui l'enuoyent tous les iours, miſe par eſcrit ſur vn aiz blanchy de plaſtre, & paraphee de leur main. Ils tiennẽt en ces parties toute la force & defence des villes, & y logẽt leur artillerie. Quand ils les ferment au ſoir ils mettent vn papier collé ſur les iointures d'icelles, puis ſeellent & cachettent

ce papier auec le cachet que le Gouuerneur ou le Iuge de la ville porte en ſon doigt, & pour cet effect il y va en perſonne, ou bien il y enuoye quelqu'vn qui luy eſt fort affidé: & l'on ne les peut ouurir le matin iuſqu'à ce qu'on ait recogneu le meſme cachet, & qu'on ſoit bien aſſeuré qu'il eſt en meſme eſtat qu'on l'auoit laiſſé le ſoir. De ſorte que ſi quelqu'vn veut aller hors la ville, ou faire quelque voyage en diligence, il ſort le ſoir auant qu'on ferme les portes, & va loger aux faux-bourgs: autrement il luy eſt impoſſible de partir de bon matin, pource qu'elles ne s'ouurent qu'apres le ſoleil leué.

Ils poſent de nuict les ſentinelles, & les changent à leurs heures, il y a touſiours des gens qui vont faire les rondes, auec vn bon nombre de ſoldats. Et afin de tenir les villes en plus grand repos, il n'eſt permis à aucun de porter armes offenſiues ou deffenſiues, ſi ce n'eſt aux gens de guerre que le Roy entretient, & ne leur eſt permis d'en auoir en leurs maiſons, n'y d'en porter ſur les champs. Outre tout cela le Roy tient en la ville de Tabin, autrement Suntien, & pareillement aux villes circonuoiſines, vne grande armee de gens de pied & de cheual, dont il ſe ſert pour ſuruenir aux neceſſitez qui pourroient arriuer en ces lieux, & auſſi pour la garde, ſeureté & majeſté de ſa perſonne.

26 Les ſoldats de ce Royaume ſont de deux ſortes: les vns ſont natifs des villes, à la garde deſquelles ils ſont eſtablis, & ceux-là s'appellent *Cum* en leur langue. Ils ſuccedent à ces places de ſoldats de pere en fils, & ſi quelques-vns viennent à mourir ſans heritiers, le Roy en met d'autres en leur lieu. Chacun d'eux a ſon nom eſcrit en vn creneau des murailles, où il eſt obligé d'aller s'il vient des ennemis contre la ville. Les autres ſoldats ſont eſtrangers, & ordonnez par mois, ou par annees, & ce ſont eux qui font ordinairement les ſentinelles, & qui reçoiuent & accompagnent les Capitaines, & outre ce ſont ſubiets d'aller par tout où l'on leur commande, & ceux cy s'appellent *Pon* en leur langue.

Chaque compagnie de mille hommes a vn Capitaine & vn Porte enſeigne, & chaque centaine de ſoldat ſemblablement vn Capitaine, & vn Porte enſeigne qui dependent des autres: & partant pour ſçauoir le nombre des gens qui ſont en vne grande armee, il ne faut que regarder & conter les enſeignes de mille hommes qui ſont fort cogneuës. Chaque Capitaine tant de cent que de mille hommes, a vne maiſon baſtie ſur la muraille, & ſon nom y eſt eſcrit, & c'eſt en ce lieu qu'ils doiuent demeurer tandis que la guerre dure. Les Capitaines font faire tous les mois l'exercice aux ſoldats, tant en temps de paix que de guerre, & leur font apprendre à ſeruir promptement, & auec adreſſe des armes dont ils vſent, qui ſont ordinairement arquebuſes, piques, rondelles, coutelas, baguettes ferrees, & d'autres faites en demie lunes, haches d'armes, dagues & cuiraſſes.

Les gens de cheual ont quatre eſpees penduës aux arçons, & cõbattent de deux à la fois auec grande dexterité. Ils ont de couſtume d'entrer en bataille eſtans entourrez de beaucoup de ſeruiteurs & domeſtiques à pied biẽ armez, & equipez le mieux qu'il leur eſt poſſible. Ces gens de cheual ſont ruſez & experts au fait de la guerre auſſi bien que les gens de pied, & ſçauent vſer de beaucoup de ſtratagemes, & ſe ſeruent de grands engins à feu, & principalement de certaines boüettes de feu pleines d'aiguillettes de fer, & de longues fleches faites de poudre à canon, auec quoy ils font vn grand dommage à leurs ennemis.

Les gens de cheual combattent auec des arcs, des fleches, & des lances, & auec les deux eſpees que nous auons dict, & quelques-vns portent encor des arquebuſes. Ils ne ſont pas bien manier leurs cheuaux, à cauſe qu'ils ne leur mettẽt en la bouche qu'vn fer qui leur ſert de mors, & pour les faire arreſter ils les tirent auec vne reſne, en vſant de cris & de fouëts qu'ils portent. Leurs ſelles ne ſont pas bien faites, & preſque tous ſont armez à la legere, & mauuais hommes de cheual.

27 Quant à la mer, le Roy y vſe de meſme ſoin qu'il fait ſur la terre, & y tient ordinairement vn grand nombre de flottes auec leurs Generaux & Capitaines qui gardent ſoigneuſement les coſtes de tout le Royaume. Ils payent fort bien leur gendarmerie, tant de mer que de terre, & ceux qui ſe portent vaillamment ſont recompenſez ſelon leur merite. Quand les Chinois prennent quelque priſonnier en guerre, ils n'ont accouſtumé de le tuer, ains le font ſeulement ſeruir de morte paye aux frontieres qui ſont loing de ſon pays, auquel lieu il eſt ſoldoyé du Roy comme les autres. Ces ſoldats portent tous des bonnets rouges, pour eſtre diſtinguez des autres: & quant au reſte de l'habillement, ils ne different point des Chinois, & ceux qui ſont auſſi condãnez pour quelques crimes à ſeruir ſur les frontieres, portent ſemblables bonnets rouges.

28 Il reſte maintenant de traitter en particulier des gens de guerre que tout le Royaume en general, & chaque Prouince entretient riere-ſoy. Il va, comme i'ay ja dict, en la ville capitale de chaque Prouince vn conſeil de guerre compoſé de quatre Conſeillers & vn Preſident, qui ſont ceux qui doiuent auoir ſoin de la conſeruation & defenſe de telle Prouince. Ils ſont appellez entr'eux Capitaines, & pouruoyent de tous officiers, & de toutes munitions de guerre qu'ils enuoyent

Digitized by Google

qu'ils enuoyent aux lieux qui en ont beſoin. Et afin que rien ne manque en ce faict, ceux du Conſeil des finances ont charge de leur bailler tout ce qu'ils demanderont ſans aucun delay. Le nombre des gens de guerre qu'il y auoit en chaque Prouince l'annee mille cinq cents ſeptante-ſept, lors que le P. Martin Herrade fut en ce Royaume, qui fut en temps de Paix, eſtoit tel que s'enſuit.

En la Prouince de Paguia, où le Roy ſe tient ordinairement, il y auoit deux millions cent cinquante mille hommes de pied, & quatre cents mille hommes de cheual. En celle de Canton ſix vingts mille hommes de pied, & quarante mille de cheual. En celle de Foquien cinquante huict mille, & neuf cents hommes de pied, & deux mille quatre cents de cheual. En celle d'Olan ſoixante ſeize mille hommes de pied, & vingt-cinq mille cinq cents de cheual. En celle de Cinſay quatre vingts mille trois cents hommes de pied, & bien peu ou point de gens de cheual, à cauſe qu'elle eſt toute pleine de montagnes. En celle d'Oquian ſix vingts mille ſix cents hommes de pied, & mil hommes de cheual, non plus qu'en d'autres pour la meſme raiſon. En celle de Suſan quatre vingts ſix mille hommes de pied, & trente quatre mille cinq cents de cheual. En celle de Tolanchia qui confine auec les Tartares deux millions huict cents mille hommes de pied, & deux cents quatre-vingts mille hommes de cheual, qui ſont les meilleurs de tout le Royaume, & les plus renommez, pour ce qu'ils ſont nez & nourris parmy les armes, qu'ils ont maintefois maniees, lors qu'ils auoient guerre ordinaire contre les Tartares. En celle de Canſay cinquante mille hommes de pied, & vingt mille deux cents cinquante de cheual. En celle de Honan quarante quatre mille hommes de pied, & dix-huict mille neuf cents de cheual. En celle de Quichou cinquante huict mille ſept cents hommes de pied, & quinze mille trois cents de cheual. En celle de Chequeam trente quatre mille hommes de pied, & treize mille de cheual. En celle de Sancij quarante mille hommes de pied, & ſix mille hommes de cheual ſeulement. Suiuant ce compte, on void que ces quinze Prouinces contiennent cinq millions huict cents quarante ſix mille & cinq cents hommes de pied, & neuf cents quarante huict mille, & trois cents cinquante de cheual. Leurs cheuaux ſont propres pour faire beaucoup de chemin, mais petits pour la pluſpart: toutesfois on dict qu'au dedans du Royaume il y en a de grands qui ſont fort bons.

Sur les frontieres du Royaume on voit grand nombre de petites fortereſſes: mais du coſté des Tartares ils ont leur muraille, dont nous auons deſia parlé, qui eſt vn rempart fort aſſeuré pour tout le Royaume. S'il y a quelque bruict de guerre de ce coſté, les Gardes n'ont pas pluſtoſt donné le ſignal, que des Chaſteaux & Bourgs d'alentour, on accourt aux fortereſſes iuſques à ce que les Generaux & Capitaines ſoient arriuez auec leur armee. Bref ce Royaume eſt eſt bien gardé de tous coſtez, tant par mer que par terre: & quiconque feroit deſſein de l'aſſaillir, entreprendroit vne affaire qui ne ſçauroit que reüſſir à ſon meſcontentement ſelon les apparences humaines. Il faut que nous voyons maintenant les voiſins du Roy de la Chine, afin de recognoiſtre mieux ce qui luy peut nuire. Il n'a par terre aucun Prince dont il doiue craindre la puiſſance, excepté le grand Cham de Tartarie: mais par mer il confine auec les Iaponois & les Eſpagnols. Quant au Iapon il eſt diuerſement diſtant de la Chine. On compte ſoixante lieuës depuis Goté, Iſle du Iapon, iuſques à la ville de Liampo, & deux cents quatre vingts dix-ſept iuſques à la ville de Canton. Les Iaponois trauaillent ordinairement ceux de la Chine, courans toutes leurs coſtes, & rauageans meſmes quelquesfois la terre où ils deſcendent: Et pour concluſion ils donnent plus de peine aux Chinois par courſes, voleries & aſſaſſinats, que par vne guerre ouuerte, pour ce que le Iapon eſtant diuiſé en pluſieurs Iſles & Principautez, qui ſont preſque toutes de mauuais accord, ils ne peuuent aller contre les Chinois qu'en petit nombre. Toutesfois ils ſont plus courageux & mieux aguerris que ceux de la Chine. D'autre-part ce Royaume confine auec les Philippines poſſedez par les Eſpagnols, qui ſont ſuſpects en ce Païs-là, & non ſans raiſon, veu que les Philippines ſont aſſiſes en telle ſorte, qu'elles ſont capables de donner beaucoup de peine aux Chinois. Ils ont auſſi en meſme conſideration les Portugais, qui ſont pareillement ſujects au Roy d'Eſpagne. Toutesfois le Roy de la Chine leur a permis de s'arreſter pour raiſon du traffic en la petite Iſle de Macao, où ils ont fondé vne colonie: mais fort foible, pour ce qu'ils ſont entierement ſujects à la volonté des Chinois, qui ſe deffians d'eux, pour l'amitié & intelligence qu'ils ont auec les Eſpagnols des Philippines, leur reſtreignent tous les iours la liberté du traffic, & taſchent de faire que de leur bon gré ils ſe retirent aux Indes.

GOVVERNEMENT.

LA grande eſtenduë de toutes ces Prouinces que nous auons deſcrites cy-deſſus, eſt ſous la domination d'vn ſeul Roy, & les Chinois ne ſçauent que c'eſt de ces noms de Comte, Marquis, ou Duc, n'y ayant perſonne autre à qui l'on paye impoſt ny gage. Le Roy donne 21

tous les Offices, & la Nobleſſe meſme, & il eſt non ſeulement reueré comme Roy, mais adoré preſque comme Dieu. Cecy ſe void en ce qu'en chaque Prouince il y a vn portraict du Roy qui eſt d'or, & touſiours couuert d'vn voile, ſinon qu'aux nouuelles Lunes, auquel temps les Magiſtrats ſe vont mettre à genoux deuant luy comme deuant le Roy meſme. Ce qui abbat extremement le courage des peuples, & les rend pluſtoſt eſclaues que ſujects de leur Prince.

22 Ils ont des loix eſcrites depuis plus de deux mille ans, qui ſont demeurees en meſme eſtat qu'au commencement, ainſi que les Chinois le maintiennent. Et pour ce que telle iuriſprudence eſt la porte pour entrer aux honneurs & charges publiques, pluſieurs y eſtudient à bon eſcient, & ne ſont que diſputer entr'eux d'affaires politiques, & des moyens de bien gouuerner l'Eſtat: & quand l'occaſion s'en preſente, ils s'en enquierent ſoigneuſement des eſtrangers qui arriuent en leurs ports. Le Roy entretient des Profeſſeurs preſque en toutes les villes.

23 On choiſit aux petites eſcoles les enfans, & ieunes hommes bien aduancez, qu'on enuoye aux Academies, où il y a des gens qui prennent ſoigneuſement garde à eux: & s'ils deſcouurent quelques eſcoliers deſbauchez, ou pareſſeux, ils ſe contentent pour la premiere fois d'vſer de remonſtrances, & reprimendes: les chaſtient à la ſeconde, & à la troiſieſme les chaſſent ignominieuſement: & d'autre part loüent, & encouragent ceux qui font bien leur deuoir. Dauantage, les Viſiteurs ordonnez par le Roy, font de trois en trois ans la publique viſite des Academies, où ils font des promotions ſolemnelles.

24 Lors que quelque Viſiteur a acheué la viſite de la Prouince, il faict faire vn cry public, par lequel il ordonne que tous les Eſcoliers qui veulent prendre le degré de Loytia, qui eſt autant que celuy de Docteur entre nous, combien que le mot de Loytias ſignifie en leur langue vn Cheualier, ayent à ſe trouuer en la ville capitalle. Tous eſtans donc aſſemblez au iour aſſigné, & ſe preſentans deuant le Viſiteur, il faict vne liſte de tous, & determine à quel iour ſe doit faire leur examen. Ce iour eſtant venu, le Viſiteur inuite tous les Loytias de lettres qui ſont en la ville, & apres le feſtin, ils font enſemble l'examen à toute rigueur, interrogeant les Eſcoliers ſur toutes choſes, & ſpecialement ſur les Loix & Ordonnances du Royaume, ſelon leſquelles ils doiuent iuger, & gouuerner. S'il en trouue quelques-vns ſçauans, & outre cela s'il ſçait qu'ils ſont vertueux, il les met par liſte, & leur aſſigne le iour auquel il leur doit donner le degre, ce qui a couſtume de ſe faire auec grandes ceremonies, & deuant pluſieurs perſonnes, en preſence deſquelles le Viſiteur leur donne au nom du Roy les marques & enſeignes de ce degré, enſemble le nom & tiltre de Loytias: & ces marques ſont vne ceinture garnie d'or, ou d'argent, & vn chapeau qui a deux fanons pendans par derriere. Et combien que les Loytias, autant ceux qui le ſont par le moyen des lettres, que ceux qui le ſont par la voye des armes, ou de grace du Roy, ayent tous le meſme nom & tiltre de Loytias, ſi ne ſont-ils en pareille eſtime & authorité: Car ceux du Conſeil du Roy, enſemble les Gouuerneurs, Vice-Roys, & Viſiteurs, ſont Loytias par examen, & les Capitaines generaux, & Threſoriers, le ſont de grace du Roy en recompenſe de quelques ſeruices. Ces derniers ne iouiſſent pas de plus grande franchiſe, ou nobleſſe, & n'ont point plus d'honneur que les autres Loytias, & d'iceux il y en a grand nombre en chaque ville.

Il y en a encore d'autres de grande eſtime qui ſont mis au ſecond degré, & ce ſont ceux qui paruiennent à telle dignité par la diſcipline militaire, eſtans faicts tels par les Generaux, qui en ont le pouuoir du Roy apres qu'ils ont faict preuue de leurs perſonnes en preſence des teſmoings dignes de foy. On donne à ceux-cy outre le tiltre, des moyens pour s'entretenir honorablement, & auec profit: & cela faict, que tous les ſoldats s'efforcent de bien faire pour receuoir ceſte recompenſe. Quant à leur maniere de pourmener le gradué par la ville elle eſt telle.

25 Au iour aſſigné pour donner le degré, tous les Loytias s'aſſemblent de rechef auec le Viſiteur en la maiſon, & ſale Royale, où ils ont faict l'examen eſtans tous bien en ordre, & veſtus de leurs plus beaux accouſtremens, & comme ils ſont ainſi aſſemblez, on voit entrer ceux qui doiuent receuoir le degré, qui ſont en chauſſes, & en pourpoint, ayant chacun deuant eux vn parrain, auec les marques qu'on doit donner au filleul, leſquelles marques chacun d'eux demande aux Viſiteurs auec grande humilité en ſe mettant à genoux. Surquoy le Viſiteur leur faict faire le ſerment en ceſte ſorte: Qu'aux Eſtats & Offices qui leur ſeront conferez, ils ſe porteront en gens de bien, faiſans iuſtice eſgalement à toutes perſonnes, & ne receuans aucun preſent: & qu'ils ſeront fideles au Roy, ſans conſentir iamais à aucune trahiſon contre luy, & pluſieurs autres choſes, auſquelles ils s'arreſtent aſſez long temps. Le ſerment eſtant preſté, le Viſiteur parlant à eux en la perſonne du Roy, leur met les marques & enſeignes ſuſdites: & en meſme temps les embraſſe, eſtant ſuiuy en cela des autres Loytias qui ſont preſens. Apres cela ils ſortent

ized by Google

ils ſortent de la ſale en bon ordre, & lors on ſonne les cloches de la ville, qui ſont bonnes & en grand nombre par tout le Royaume, & en meſme inſtant on tire beaucoup de pieces d'artillerie: quoy faict ils meinent promener les nouueaux graduez par toute la ville auec bonne compagnie, & comme ie diray preſentement. En premier lieu l'on voit marcher deuant vn bon nombre de ſoldats auec des tambours, des trompettes, & autres inſtrumens de muſique, & & apres eux force maſſiers: puis les Loytias à cheual, ou dans des chaires couuertes, tous en rang. Apres on voit marcher les parrains, & derriere eux les nouueaux Graduez en chauſſe & pourpoint, montez ſur de beaux cheuaux blancs tous couuerts de riches houſſes de toille d'or, chacun d'eux portant vne liuree de taffetas ſur l'eſpaule, & ſur la teſte vn chapeau, qui a deux fanons pendans par derriere, comme ceux qui ſont aux mitres des Eueſques. Sur ce chapeau il y a deux bouquets qui ſont d'or, ou d'argent doré, faits en façon d'vne branche de palme. Deuant chacun d'eux on porte ſix enchaſſeures de bois, chacune portee par quatre hommes, & là dedans eſt tenduë vne piece de ſatin, où eſt eſcrit en lettres d'or l'examen faict au Gradué, enſemble le tiltre qu'on luy a donné pour ceſte cauſe, & ſes armoiries y ſont auſſi, auec pluſieurs autres choſes que ie laiſſe pour n'eſtre auſſi long que leur pourmenade qui dure huict heures entieres. Depuis ce iour les nouueaux Loytias deuiennent capables de tenir tout Office, & d'auoir quelque Gouuernement que ce ſoit, & pour ceſte cauſe il s'en va incontinent en Cour pour y paruenir, & y allant il eſt honoré de tous, & receu & logé aux maiſons du Roy qui ſont en chaque lieu pour ceux de ſa qualité. Eſtant arriué à la Cour, il va rendre l'honneur qu'il doit au Preſident, & Auditeurs du Conſeil du Roy, dont chacun luy promet de le pouruoir quand l'occaſion s'en preſentera, & deſlors il eſt couché ſur le regiſtre du Conſeil, & ſe met de là en auant à faire la Cour aux Auditeurs, pour eſtre pourueu de quelque charge.

Le Roy a en la ville de Taybin vn Conſeil compoſé de douze Auditeurs, ou Conſeillers, & vn Preſident, hommes choiſis, & experimentez aux affaires. Pour eſtre de ce Conſeil, outre qu'ils doiuent eſtre tres-ſçauans en la Philoſophie morale, & naturelle, & bien verſez aux loix du Royaume, il eſt requis encores qu'ils ſoient Aſtrologues, & Iudiciaires, pour ce qu'ils diſent, que quiconque doit eſtre de ce Conſeil ſouuerain, par lequel toutes les quinze Prouinces ſont gouuernees, il faut qu'il s'entende à prognoſtiquer les temps, & les choſes futures, afin de pouruoir aux neceſſitez aduenir du Royaume. Ces douze Auditeurs tiennent le Conſeil d'ordinaire du Palais du Roy, où il y a vne ſale richement accouſtree, auec treize ſieges: c'eſt à ſçauoir ſix d'or, & ſix d'argent: mais le treizieſme eſt plus riche que les autres, pour ce qu'il eſt enrichy de beaucoup de pierres precieuſes de grande valeur. Ce ſiege eſt au milieu des douze ſous vn daiz de toile d'or, auquel ſont brodees les armoiries du Roy, qui ſont des ſerpens tiſſus auec vn fil d'or. C'eſt là que le Preſident eſt aſſis, ſi le Roy ne ſe trouue pas au Conſeil, & s'il s'y trouue, ce qui aduient rarement, le Preſident s'aſſied au premier ſiege de la main droicte, où ſont les ſix ſieges d'or. Chacun a ſon rang d'ancienneté, ſuiuant lequel ils ſuccedent en ces ſieges les vns aux autres. Quant vn ſiege vient à vaquer, les Auditeurs, & le Preſident y vont par eſlection, & ſi celuy qui a plus de voix eſt abſent, & gouuerne quelque Prouince, on l'enuoye querir, & s'il eſt au lieu meſme, ils le menent deuant le Roy, à qui ils rendent raiſon de l'eſlection qu'ils ont faite, & lors il la peut confirmer s'il en a la volonté, où bien la deſaduoue. S'il eſt confirmé par le Roy, il preſte entre ſes mains vn ſerment preſque ſemblable à celuy que nous auons mis cy-deſſus. Ce ſerment eſtant faict ils le meinent au ſiege vacquant, de ſa main gauche, & le mettent en poſſeſſion auec grande ſolemnité.

Il n'y a que le Preſident de ce Conſeil qui parle au Roy quand il en eſt beſoin, où s'il vient à eſtre malade, c'eſt le plus ancien Auditeur des ſieges d'or. Ils ſçauent en ce Conſeil chaque mois tout ce qui ſe paſſe au Royaume digne d'eſtre ſceu, à quoy l'on ne manque iamais, d'autant que les Gouuerneurs des Prouinces ont commandement expres de mander par eſcrit tout ce qui ſuruient en chaque Prouince, ſoit affaire de guerre, d'eſtat, de finance, ou autre choſe; ce qu'ils effectuent ſi ſoigneuſement, qu'encor qu'vne Prouince ſoit diſtante de cinq cents lieuës de la Cour, toutesfois le Courrier ne manque pas de s'y rendre au iour limité, pour ce que ceux qui arriuent les premiers attendent les derniers iuſques au iour aſſigné pour donner les aduertiſſemens, & ceux qui ſont loing, voulans faire arriuer leurs Courriers auſſi à poinct que ceux qui ſont pres, les enuoyent ſi dru, & leur enioignent de faire telle diligence qu'ils ſe rencontrent les vns les autres. Les aduertiſſemens eſtans veus par le Conſeil, & le diſcours ſommaire de tout eſtant pris par le Preſident, il en fait le rapport au Roy, s'il y a quelque choſe à laquelle il faille remedier, luy & ſon Conſeil y pourtuoyent incontinent, & ſi quelque Iuge doit aller en commiſſion, pour ce faict il y va ſi ſecrettement, qu'il eſt ſur les lieux à faire l'enqueſte, ſans que perſonne ſçache aucune choſe de l'affaire, ny de la ville où elle ſe faict.

Or, quoy que ces Officiers ayent grande authorité, & que ce Royaume ſoit de ſi grande

eſtenduë, toutesfois il n'y a Vice-Roy, Gouuerneur, ou Iuge quelconque, qui puiſſe faire mourir quelqu'vn par iuſtice, ſi le Roy ne confirme la ſentence auec ſon Conſeil, excepté lors qu'il y a guerre, auquel temps il eſt permis au General d'armee, ou à ſon Lieutenant, de faire executer le ſoldat qui aura commis quelque crime, ſans en aduertir le Roy ny ſon Conſeil, en prenant ſeulement l'aduis du Threſorier du Roy, & du Maiſtre de Camp, qui ſont deux hommes de grande authorité, qui doiuent eſtre tous deux conformes en opinion, autrement on n'en peut faire aucune iuſtice.

Les Prouinces de Paquia, & de Tolanchia, ſont gouuernees par le grand Conſeil du Roy, par le moyen des Officiers qu'on y enuoye, & les treize autres Prouinces ont là chacune vn Vice-Roy, ou Gouuerneur, qu'ils appellent Inſuanto, qui faict touſiours ſa demeure en la ville capitale. Et combien que les Officiers, & gens de Iuſtice du Royaume, s'appellent tous generalement Loytias, ſi eſt-ce que chacun d'eux a vn nom particulier, ſelon l'Office qu'il exerce.

31 Le Vice-Roy, qui eſt le ſouuerain Magiſtrat en chaque Prouince, & qui repreſente la perſonne du Roy, ſe nomme Comon. Le deuxieſme en dignité, qui eſt le Gouuerneur de toute la Prouince, s'appelle Inſuanto. Le Correcteur qui demeure en chaque ville, où il n'y a ny Vice-Roy, ny Gouuerneur, s'appelle Tutan, & ce Correcteur va traicter des affaires d'importance de chaque ville, auec l'Inſuanto, & ceſtui-cy en va conferer auec le Comon, qui a charge d'enuoyer au Roy, & à ſon Conſeil, le courrier dont nous auons parlé cy-deſſus. Le troiſieſme s'appelle Ponchaſi, & eſt comme le Preſident du Conſeil des Finances, ayant des Auditeurs, ou Conſeillers, & beaucoup d'Officiers ſous luy, comme des ſergens qui ſeruent à leuer le reuenu du Roy en chaque Prouince, lequel reuenu eſt porté par le Ponchaſi au Tutan, apres qu'il a payé les gages, & frais ordinaires & extraordinaires des Officiers Royaux qui ſont en la Prouince. Le cinquieſme eſt l'Anchaſi, qui eſt le Preſident de la Iuſtice ciuile & criminelle, qui decide auec ſes Auditeurs de tous procez & differends qui viennent à luy par appel des autres Iuges de la Prouince. Le ſixieſme eſt l'Aytao, qui eſt le Pouruoyeur general, & Preſident du Conſeil de guerre, qui a charge de leuer des gens quand il eſt neceſſaire, & d'appreſter des vaiſſeaux & des munitions pour les armees de mer, & de terre, & pour les garniſons ordinaires des villes, & places frontieres. C'eſt luy qui a charge d'interroger les eſtrangers qui viennent en ſa Prouince, & de ſçauoir d'eux d'où ils ſont, & pourquoy ils viennent, & choſes ſemblables, pour donner aduis de tout au Vice-Roy. Chacun de ces ſix a en ſon Conſeil dix Auditeurs tous gens d'eſlite, qui l'aſſiſtent en l'expedition des affaires.

Quand ils ſont en la ſale, où ils tiennent le Conſeil (ce qui ſe faict au logis du Vice-Roy) dans lequel il y a auſſi pour chaque Conſeil vne ſale particuliere, cinq d'iceux s'aſſiéent au coſté droict du Preſident, & les cinq autres au coſté gauche. Ceux du coſté droict ſont plus anciens, & en outre different des autres, en ce qu'ils portent des riches ceintures garnies d'or, & des chapeaux de couleur paſle, au lieu que les autres ont des ceintures d'argent, & des chapeaux bleuz. Or tant les Auditeurs que les Preſidens portent ſur la poictrine, & ſur les eſpaules, les armoiries du Roy brodees d'or en leurs robbes, & ne peuuent ſans cela faire aucun acte public, & s'ils le vouloient attenter, outre qu'ils ne ſeroient pas obeïs, ils ſeroient encor rigoureuſement, punis au temps de la viſite generale.

Outre ces ſix Iuges ſuſnommez, il y en a d'autres inferieurs, & ſubalternes, qui ſont le Cantoc, qui eſt le grand Gonfalonnier, & Porte-enſeigne; le Pochin, qui eſt le ſecond Threſorier, le Pochinſi, qui tient le ſceau du Roy, l'Autzatzi, qui eſt comme le Maire, ou Preuoſt de la ville. Il y en a auſſi trois qui ſont comme les Alcades, Preuoſt ou Iuges de Cour en Eſpagne, nommez en leur langue Huitay, Tzia, & Tontay, qui donnent audience en leurs maiſons vne fois la ſemaine, & quand il eſt temps d'ouurir les portes ils font laſcher quatre petites pieces de canon, pour faire ſçauoir à tous qu'ils ſe vont mettre en leurs ſieges, où ils eſcoutent tous ceux qui leur vont demander iuſtice. Et s'ils trouuent quelcun qui ait failly, ils l'enuoyent auec vn Sergent (car chacun de ces Iuges en a dix ou douze) par deuers les Iuges ordinaires de la ville, qui ſe nomment Zonpau, & ſont departis & ordonnez par chaque quartier, auec vn eſcrit, où eſt marquee la punition qu'on doit faire de celuy qui a faict faute. Chacun de ces Iuges ordinaires a mille habitans ſous ſa charge, & leur Iuriſdiction ne s'eſtend hors de leur quartier, & n'y a aucun qui puiſſe eſtre Iuge du quartier, où ſa maiſon eſt aſſiſe. Chacun d'eux va de nuict faire le tour par ſon quartier, & met ordre que chacun ſe tienne coy en ſa maiſon, & qu'on eſteigne les lumieres de bonne heure, pour éuiter le danger du feu, qui s'y eſt mis ſouuent, à cauſe des maiſons qui ſont ſerrees, & proches les vnes des autres, ayans toutes le haut faict de bois, à la mode de celle de Biſcaye. Celuy qu'ils trouuent à heure indeuë auec de la lumiere, eſt puny rigoureuſement. Il y a appel de ceux-cy au Preuoſt, ou Iuges de la Cour, mais non des autres, & cét appel va iuſqu'au Viſiteur general, qui repare les griefs commis par eux

par eux tous, & pour ceſte cauſe il s'appelle en leur langue Hondin, c'eſt dire à Reparateur du mal.

Outre les ſuſdits, il y a encore d'autres Officiers particuliers, comme le Tompo, qui pouruoit aux viures, & y met les taux: le Tribuc qui apprehende & punit les faineans & vagabons: le Quinche, qui eſt comme le Grand Preuoſt, & le Chomcan, qui eſt l'intendant de la priſon, qui eſt vn Officier dont ils font grand cas, à cauſe de la prerogatiue qu'il a de parler debout aux Iuges, apres s'eſtre mis à genoux deuant eux en entrant: car tous les autres parlent à eux à genoux.

Par deſſus tous ces Officiers, il y en a vn qui s'appelle Quinchay, c'eſt à dire en leur langue, Seel d'o, qui ne part iamais de la Cour, que pour quelque grande affaire, & bien importante, concernant la paix & tranquillité de tout le Royaume.

Ils regardent principalement que le Vice-Roy, Gouuerneur, ou Auditeur, ne ſoit pas natif du lieu où il va, pourueu de quelqu'vne de ces charges, afin d'euiter les dangers & inconueniens, qui pourroient arriuer par le moyen de l'amitié des parens, ou mal-vueillance des ennemis, qui empeſcheroient le cours de la Iuſtice.

Le Roy leur donne à tous des gages ſuffiſans, pour ce qu'il eſt defendu ſur grandes peines à tous ceux qui plaident de ne donner aucuns preſens à leurs Iuges, & de meſme aux Iuges de ne prendre aucune choſe. Et quand le grand Conſeil les enuoye, il leur ordonne de ne permettre à aucun plaideur, ou ſolliciteur de les aller trouuer en leur logis, de ne prononcer aucun acte iudiciaire qu'en pleine audience, & leurs Officiers, & cela ſe faict en cette ſorte.

Le Iuge s'eſtant mis au ſiege, les Huiſſiers s'en vont à l'entree de la ſale, & nomment à haute voix la perſonne qui vient pour auoir iuſtice, & diſent auſſi ce qu'elle demande. Le ſuppliant entre, & ſe met incontinent à genoux vn peu loin du Iuge, puis au meſme lieu propoſe ce qu'il demande à haute voix comme les Huiſſiers, ou bien par eſcrit. Si la demande eſt par eſcrit vn des Greffiers la prend, & la lit deuant le Iuge, qui l'ayant ouye ordonne ſur le champ ce qui luy ſemble eſtre de iuſtice, en marquant la demande de ſa propre main auec de l'encre rouge, & mandant ce qu'il veut, & entend eſtre faict.

Les Iuges ſont obligez par expres commandement du Roy d'aller tenir l'audience à jeun, & c'eſt vne couſtume tellement inuiolable entr'eux, que celuy qui y contreuiendroit ſeroit puny. Au moyen de ces façons de faire qui ſe gardent ainſi rigoureuſement en public, il eſt impoſſible à vn Officier de ſe laiſſer corrompre, ſans que quelqu'vn de ſes compagnons d'Office le ſçache.

Si quelqu'vn manque en ce qui eſt de ſa charge, on luy met ſoudain vne petite banderolle en la main, & l'on le faict tenir à genoux auec ceſte marque, iuſqu'à tant que l'audience ſe leue: & lors le Iuge commande aux bourreaux qui ſont là preſens, de fuſtiger celuy qui a failly, & luy faict donner autant de coups que ſa faute ſemble meriter, & cecy n'eſt pas autrement ignominieux entr'eux, pour ce que c'eſt choſe ordinaire.

En tous procez, tant ciuils que criminels, les Iuges procedent touſiours par eſcrit, & font leurs actes, & examinent les teſmoins publiquement en preſence des Officiers, de peur qu'ils n'vſent en leur endroict de quelque ruſe ou fauſſeté, en les interrogeant ſur ce qu'il n'eſt pas beſoin de leur demander, ou en eſcriuant ce qu'ils ne diſpoſent pas. Ils examinent particulierement chaque teſmoing, & s'ils ſont contraires en leurs depoſitions, ils les recollent & confrontent tous, & les interrogent iuſques à ce qu'ils viennent à debattre enſemble, afin que par les raiſons qu'ils alleguent, la verité ſoit mieux cogneuë: & quand ils ne la peuuent tirer clairement par ce moyen, ils leur baillent la geſne pour leur faire dire vray, excepté aux perſonnes de qualité qu'ils tiennent pour veritables, adiouſtans foy à leurs propos, ſans geſne quelconque. Aux affaires de grande importance, & qui touchent de grands perſonnages, les Iuges ne ſe fient pas aux Greffiers pour eſcrire les informations, mais eux-meſmes eſcriuent de leur propre main tous les actes, & leur diligence eſt cauſe qu'il y en a bien peu ſouuent qui ſe plaignent d'auoir receu quelque grief de leurs Iuges. Les Iuges comptent par tous les endroicts de leur Iuriſdiction, les maiſons qui y ſont, & les mettent dix à dix en des tableaux qui ſont pendus à chaque maiſon, qui faict la derniere de ſa dizaine, & là ſont mis les noms des dix maiſtres des maiſons auec vne Ordonnance, par laquelle il eſt dict & enioinct à tous, qu'auſſi toſt qu'ils entendront que quelqu'vn d'eux aura faict quelque choſe au preiudice de la Republique, ou du voiſinage, ils l'allent incontinent denoncer à la Iuſtice, afin que la punition de celuy qui a failly luy ſerue d'amendement, & d'exemple aux autres, & quiconque manquera d'aller faire ceſte declaration, ſera contrainct de ſubir la peine que l'autre auoit meritee.

Quand l'vn de ces dix veut changer de ruë, ou aller demeurer en vne autre ville, ou faire

quelque long voyage, il eſt obligé de ſonner vne clochette, ou bien vn baſſin de cuyure par toute ſa dizaine, & ſon quartier, dix iours deuant qu'il s'en aille, & d'aduertir tous les voiſins de ſon deſſein, & de l'endroict où il va, afin que s'il doit de l'argent, où ſi on luy a preſté quelque choſe, on le luy puiſſe demander auant ſon depart. Et ſi quelqu'vn s'en va ſans auoir vſé de ceſte diligence, les Iuges contraignent les autres de la dizaine nommez au tableau, d'y payer pour luy ce qu'il doit, à faute d'auoir faict ſçauoir ſon deſlogement, & d'auoir aduerty les creanciers, & la Iuſtice.

Quant à ceux qui doiuent, & ne veulent pas payer, la debte eſtant verifiee, on les execute en leurs biens, & s'ils n'en n'ont point on les faict mettre en priſon, leur donnant vn certain terme dans lequel ils doiuent payer, & ſi dans le terme ils n'ont payé, ou contenté leur creancier, ils ſont foüettez moderément pour la premiere fois, & l'on leur limite vn ſecond terme, dans lequel s'ils ne ſatisfont ils ſont fuſtigez pour la ſeconde fois plus aſprement que la premiere, & par meſme moyen on leur donne vn troiſieſme terme, dans lequel s'ils ne payent, ils ſont battus cruellement au poſſible. Cela cauſe que chacun d'eux eſt ſoigneux de payer ce qu'il doit, ou recherche ſes parens pour luy ayder à s'aquiter, où ſe donne pour eſclaue au creancier de peur de ſouffrir tel tourment. Ces meſmes Iuges vſent de deux ſortes de geſne. Ils en donnent l'vne aux pieds, & l'autre aux mains, & l'vne ny l'autre ne ſe donne iamais qu'il n'y aye tant d'indices, que cela ſerue de preuue ſuffiſante. Les Iuges ſouuerains aſſiſtent lors qu'on donne ces deux ſortes de geſne, dont on vſe peu ſouuent, pour ce que les criminels confeſſent la verité deuant que de s'y voir expoſez. Quant aux priſons, elles y ſont du tout faſcheuſes & cruelles.

Or quoy que chacun de ces Iuges ne ſoit que trois ans en charge, & qu'il doiue rendre compte de tout ce qu'il aura faict durant ce temps par deuant les Iuges à ce deputez, qu'on nomme eſclaues : toutesfois le Prince depeſche tous les ans en chaque Prouince d'autres Viſiteurs nommez Leuchiz, qui ſont gens recogneus pour grands Iuſticiers, & de bonne vie. Ces Viſiteurs s'enquierent de lieu en lieu ſans ſe donner à cognoiſtre, & s'informent ſecrettement des torts, & griefs que font les Iuges de la Prouince, & ſi ceux-cy trouuent les Iuges en faute ils les peuuent prendre & punir, ou les ſuſpendre pour vn temps, ou les priuer entierement de leurs charges, & en ſomme faire tout ce que bon leur ſemblera, pourueu qu'ils ne s'aduancent point à donner ſentence de mort contre perſonne, veu que nul Magiſtrat ne le peut faire ſans demander premierement aduis au Roy. Ces Viſiteurs ont auſſi pouuoir quelquesfois de recompenſer ceux qu'ils trouuent auoir bien exercé leurs charges, voire meſmes iuſques à leur donner des places, & charges plus honorables. De ſorte que la recompenſe, & la punition eſtans ſi aſſeurees, chacun s'eſſaye de bien faire, & la meſme choſe faict que ce Royaume eſt vn des mieux ordonnez qui ſoient au monde.

34 Les ſortes de ſupplices, dont ils vſent, ſont de pendre, bruſler, & empaler, & la peine du feu eſt ſeulement ordonnee à ceux qui ont eſté traiſtres au Roy. Les adulteres y ſont tous condamnez à la mort, & ceux qui les ſouffrent, & y conſentent ſont auſſi chaſtiez exemplairement auec des peines inuentees pour cét effect.

35 Il eſt defendu qu'aucun, ſur peine de la vie, ne commence, ny face la guerre en aucun lieu, ſans expres congé du Roy, & de ſon Conſeil, & pareillement qu'aucun ne voyage par mer ſans meſme congé, & il y a auſſi vne Ordonnance, qui porte qu'aucun n'aille trafiquer qu'en baillant caution de reuenir dans le terme qui luy ſera limité, ſur peine d'eſtre banny, & deſnaturaliſé, & pareillement qu'aucun eſtranger n'entre par terre, ny par mer au Royaume ſans expreſſe permiſſion du Roy, ou des Gouuerneurs des ports, & autres lieux, où il arriuera, & que les Gouuerneurs ne le permettent ſans grande conſideration, & ſans en aduertir premierement le Roy.

Aujourd'huy les Gouuerneurs des ports diſpenſent quelquesfois de ſortir, nonobſtant ceſte loy, & ce par le moyen de quelques preſens que leur font les marchands, auſquels ils donnent congé ſecrettement d'aller trafiquer aux Prouinces & Iſles circonuoiſines, comme aux Philippines, & ailleurs, & meſme il y eut trois marchands Chinois qui allerent iuſques à Mexique, l'an 1585.

Toutesfois, ils n'ont iamais ce congé ſans auoir auparauant baillé caution de retourner au Pais dans vn an.

Les Iuges & Gouuerneurs permettent pareillement aux eſtrangers, moyennant quelques preſens, d'entrer aux ports, & y vendre, & acheter quelques marchandiſes, leur donnant toutesfois ce congé, à condition qu'ils n'iront point par les villes, n'y ſeiourneront pour voir les choſes ſecrettes. On baille ce congé par eſcrit ſur vn aiz platré, que les eſtrangers eſleuent en la proüe de leurs vaiſſeaux quand ils vont ſurgir en quelque port, afin que les gardes du lieu ne leurs facent point d'ennuy, & les laiſſent vendre & achepter en payant les droicts ordinaires du Roy.

du Roy. En chaque porte y a vn Greffier commis de la part des Gouuerneurs, qui met par memoire l'heure & le iour que chaque nauire eſt entré, auec reiglement à chacun comme il doit charger ſelon leur entrée au port. Ce qui faict qu'encor qu'on voye ſouuent en vn port deux mille vaiſſeaux, tant grands que petits, toutesfois on les charge ou deſpeſche auec auſſi peu de bruict, que s'il n'y en auoit qu'vn ſeul.

Les pauures n'y vont point demandant par les ruës, ny par les Temples, où ils ſont priere à leurs idoles, & il y a vne Ordonnance, par laquelle il leur eſt deffendu d'aller mendiant, & commandé aux autres de ne rien donner à ceux qui demandent, mais de les denoncer auſſi toſt au Iuge des pauures, qui eſt touſiours vn des principaux de chaque lieu, & n'a point d'autre ſoin que de pouruoir aux neceſſitez des pauures, ſans contreuenir à la Loy. Ce Iuge faict crier par tout le premier iour qu'il commence à executer ſon office, que tout homme, ou femme qui aura vn enfant tellement gaſté, qu'il ne puiſſe pas trauailler, aye à le luy venir declarer, afin qu'il pouruoye à ce qui ſera neceſſaire, ſuiuant l'Ordonnance du Roy, qui porte que l'enfant eſtant apporté apres auoir veu le defaut qu'il a, s'il eſt iugé capable de pouuoir exercer quelque art, & office, on limite au pere vn terme, dans lequel il eſt obligé de le mettre à meſtier, & de luy faire apprendre ce à quoy le Iuge aura cogneu qu'il eſt propre. Que ſi l'enfant eſt ſi mal qu'il ne puiſſe exercer aucun eſtat, le Iuge mande au pere qu'il ayt à le nourrir en ſa maiſon toute ſa vie, s'il a dequoy, & s'il n'a pas le moyen, où s'il n'a point de pere il s'adreſſe au plus proche, & plus riche parent, & à faute de ce, enioinct à tous les parens de contribuer à ſa nourriture, & de bailler quelque choſe pour leur part à celuy qui tient l'enfant chez luy. Et s'il n'a point de parens, où s'ils ſont ſi pauures qu'ils ne puiſſent pas entretenir cét enfant, le Roy le nourrit entierement à ſes deſpens, & le tient en ſes Hoſpitaux Royaux qui ſont en chacune ville de ſon Royaume, où l'on met pareillement tous les hommes vieux & neceſſiteux, qui ont vſé leur ieuneſſe en la guerre au ſeruice du Roy, & du Païs. Aucun pauure ne peut ſortir hors l'enclos de l'Hoſpital ſans la permiſſion du Iuge, ou du Maiſtre adminiſtrateur qui eſt ſous luy: & ce congé ne leur eſt iamais octroyé que pour quelque voyage qu'ils veulent faire, & qu'il leur eſt neceſſaire. Ces meſmes pauures, & vieux hommes nourriſſent là dedans des poulles, des cochons, & pluſieurs autres beſtes, dont ils ſe peuuent ſeruir, tant pour leur recreation, que pour leur profit. Le Iuge viſite fort ſouuent l'Adminiſtrateur, & eſt auſſi viſité par vn autre qui part de la Cour expreſſement pour viſiter les Hoſpitaux de la Prouince. Les aueugles du Royaume ne ſont point tenus pour gens, que le Roy ou leurs parens doiuent nourrir, pour ce qu'ils les font trauailler, ou à moudre aux moulins de froment, & de riz, où à remuer les ſouflets aux forges des Mareſchaux, ou à choſes ſemblables, ou la veuë n'eſt nullement requiſe. Et ſi c'eſt vne fille aueugle, quand elle eſt deuenuë grande, elle fait le meſtier des filles de ioye, & ces filles ont vne mere entr'elles qui les pare & accommode, & eſt du nombre de celles qui ont quitté le meſtier pour eſtre vieilles, & inutiles. Or toutes ces femmes d'amour logent aux fauxbours, & hors des villes, & il leur eſt enioinct eſtroictement de ſe tenir en ce lieu, ſans pouuoir mettre le pied hors de la porte iadis qu'elles font ce meſtier. Les pauures vefues qui ſont en neceſſité peuuent vendre leurs enfans pour ſe ſecourir: & pource il y a tout plein de riches marchands qui font gros trafic en cecy, achetans de petites filles qu'ils nourriſſent fort ſoigneuſement, leur apprenant à chanter, à jouër des inſtrumens, & choſes ſemblables: puis quand elles ſont grandes, ils les meinent aux maiſons aſſignees aux femmes publiques. Le premier iour qu'ils mettent vne fille à ce meſtier, auant que de la proſtituer au lieu public, ils la meinent deuant vn Iuge, que le Roy entretient en chaque ville, pour prendre garde à telles femmes. Ce Iuge la reçoit, & l'inſtale de ſa main en ce lieu public, & depuis ce iour-là le nourricier n'a plus de iuriſdiction ſur elle: mais vient ſeulement chaque mois trouuer le Iuge, pour receuoir ce qui luy a deſia eſté taxé par le meſme Iuge: & outre ce il eſt payé de tout le temps qu'il l'a nourrie, & rembourcé de l'argent qu'il a donné en l'acheptant, & de ce que l'apprentiſſage de toutes ces gentilleſſes luy a couſté. Il y en a donc entr'elles d'aueugles, & d'autres qui baillent tout ce qui leur reſte apres que le nourricier eſt payé à leur Iuge, qui le leur garde fidelement, & en rend compte tous les ans aux Viſiteurs, puis quand elles ſont vieilles, le leur baille & diſtribuë de ſa main, aduiſant à le leur meſurer ſi bien, qu'elles n'en ayent pas neceſſité: & ſi cela aduient on leur donne gages pour ſe nourrir, afin qu'elles parent les femmes aueugles, ou bien on les met à l'Hoſpital, que le Roy tient pour ceux qui n'ont pas moyen de viure.

Quant aux petits garçons que les meres vendent auſſi par neceſſité, on les met à meſtier, & quand ils ont appris, ils doiuent ſeruir leur nourricier iuſqu'à certain temps, apres lequel les nourriciers ſont tenus de leur donner liberté, & outre ce de leur chercher femme, & les marier, & les mettre en quelque lieu & train où ils puiſſent gaigner leur vie: à quoy faire ils ſont contraints par toutes voyes de Iuſtice, au cas qu'ils ne le vueillent faire de leur bon gré. D'autre coſté, les ieunes hommes ſont obligez, en ſigne de recognoiſſance du bien fait receu, d'aller

Digitized by Google

chez leurs nourriciers tous les premiers iours de l'annee, & certains autres iours, auec quelques preſents.

En l'achapt des marchandiſes ils ne s'aydent de piece de monnoye marquee: mais pour empeſcher toute tromperie, ils vendent & acheptent à poids d'argent cizaillé, portans pour cét effect en leur ſein des cizeaux propres, & vn trebuchet bien adiuſté dans vn eſtuy de bois. S'il eſt queſtion d'vn poids peſant, ils ont en leurs maiſons des balances, & des poids auec la marque Royale, & ne battent monnoye que de pieces de cuiure de la valeur d'vn liard, percees & enfilees enſemble, qui ſeruent au ſupplément de l'argent peſé, ou pour achepter des menuës denrees. Les vſuriers, peſte de l'Eſtat public, ſurpris en leur meſchanceté, ſont entr' autres punitions, condamnez à de grandes amendes. Il eſt ſeulement permis aux eſtropiez, impotens, & aueugles d'entre le menu peuple, de preſter quelque argent à intereſts pour ſe ſecourir.

RELIGION.

36 ILs ſont tous idolatres en la Chine, excepté quelques-vns que les Ieſuites y ont conuertis, & ceux-cy ſont en bien petit nombre. Or pour deſcrire les idoles qu'ils adorent, ils en ont vne d'eſtrange figure, à laquelle ils portent fort grand honneur. Ils la depeignent auec vn corps, des eſpaules duquel ſortent trois teſtes qui ſe regardent l'vne l'autre, qui ſignifient, diſent-ils, que toutes trois ont meſme vouloir, ce qui faict croire qu'ils ont eu iadis quelque cognoiſſance de la Religion Chreſtienne. Il y a auſſi, à ce qu'ils diſent, quelques peintures à la façon, & auec les marques des douze Apoſtres. Mais quand on demande à ceux du Païs quels hommes ont eſté ces douze Apoſtres, ils reſpondent que c'eſtoient de grands Philoſophes qui ont veſcu vertueuſement, à raiſon dequoy ils ont eſté faits Anges des Cieux. Ils ont auſſi la peinture d'vne femme belle à merueilles, tenans vn enfant entre les bras, laquelle ils diſent auoir enfanté eſtant Vierge, & auoir eſté fille d'vn grand Roy.

Ils croyent que le Ciel eſt Createur de toutes choſes viſibles & inuiſibles, & le marquent par le premier charactere de leur Alphabet, & diſent que ce Ciel a vn Gouuerneur pour les choſes de là haut, qui s'appelle Lacon Tzautey, c'eſt à dire en leur langue Gouuerneur du grand Dieu, & ils adorent ceſtui-cy, comme le plus grand apres le Soleil. Ils diſent que ce Gouuerneur n'a point eſté creé: mais a eſté de tout temps, qu'il n'a point de corps, mais qu'il eſt eſprit. Ils diſent encor qu'il y en a vn autre de meſme nature, qui s'appelle Canſay, qui eſt auſſi eſprit, & qu'il a baillé à ce ſecond la charge des choſes de ça bas, & que la vie & la mort des hommes eſt en ſa main. Ce Canſay a trois ſujects ſous luy qui ſont pareillement eſprits, & qui luy aydent au Gouuernement. Leurs noms ſont Tanquam, Teiquam, & Tzuiquam, & chacun d'eux a vne puiſſance diſtincte. Tanquam a la charge des pluyes, & de pourueoir d'eau à la terre. Teiquam eſt celuy par qui les hommes naiſſent, & qui a la charge des guerres, des ſemences, & des fruicts. Tzuiquam a le Gouuernement de la mer, & de ceux qui y voyagent. Ils leur font des ſacrifices & leur demandent les choſes qu'ils ont en leur puiſſance. Ils leurs font auſſi pluſieurs vœux, & leur promettent des jeux, & des farces, qu'ils repreſentent deuant les meſmes idoles.

Ils tiennent encor pour ſaincts vn grand nombre d'hommes qui ont ſurpaſſé les autres en valeur, ou en ſçauoir, ou en induſtrie, ou à mener vne vie auſtere, & pareillement ceux qui ont veſcu ſans faire tort à perſonne, leſquels ils appellent en leur langue Pauſaos, qui veut dire bienheureux. Ils ſacrifient auſſi au diable, quoy qu'ils ſçachent qu'il eſt meſchant & reprouué, afin, diſent-ils, qu'il ne leur face nul mal en leurs perſonnes, ou en leurs biens. Il ont ſemblablement pluſieurs idoles, qui ſont en ſi grand nombre, que pour n'eſtre trop loing i'en choiſiray ſeulement trois principales, qu'ils honorent au poſſible.

Le premier ſainct de ceux-cy s'appelloit Sichia, qui vint du Royaume de Trantheyco, qui eſt deuers l'Occident. Ceſtui-cy fut l'inuenteur de la forme de viure des Religieux, & des Religieuſes qui ſont au Royaume, qui demeurent en Communauté ſans ſe marier, & demeurent perpetuellement reclus. Et pour ce que Sichia ne portoit nuls cheueux, ceux qui l'enſuiuent n'en ont point auſſi.

Ils ont dauantage vne Deeſſe, ou ſaincte, nommee Quanina, qui fut fille du Roy Tzonton, qui eut trois filles, dont il en maria deux, & voulant auſſi marier Quanina, elle ne voulut iamais, luy diſant qu'elle auoit fait vœu au Ciel de viure touſiours en chaſteté. Le pere en fut faſché, & par deſpit la mit en vn lieu en façon de Monaſtere, luy faiſant porter de l'eau & du bois, & nettoyer vn grand iardin qu'il y auoit. Les Chinois racontent d'elle, que les Singes la venoient trouuer, & luy aidoient, que les Saincts du Ciel luy tiroient de l'eau, que les oyſeaux luy baloyoient le jardin auec le bec, & que de grandes beſtes deſcendoient de la montagne pour luy porter du bois, & que le Roy ſon pere le ſçachant, & s'imaginant qu'elle le faiſoit par enchantement, fit mettre le feu où elle eſtoit. Elle voyant qu'on bruſloit ce lieu à ſon occaſion, ſe voulut

mettre

mettre dans la bouche vne grande eſpingle d'argent, qu'elle portoit pour faire tenir ſes cheueux : mais à l'inſtant ſuruint vne grande ruine d'eau qui eſteignoit tout le feu. Lors elle s'enfuit, & s'alla cacher en vne montagne, où elle fit grande penitence, & veſcut fort ſainctement; & le pere fut mangé de lepre, & des vers, ſans que les Medecins y peuſſent donner remede, à cauſe du peché qu'il auoit commis. Sa fille ayant ſceu ſa maladie par eſprit de diuination, vint à luy pour le guerir, & ſoudain qu'il l'eut recogneuë, il luy donna pardon, & l'adora. Au meſme inſtant la fille voyant que ſon pere la vouloit encore adorer, l'en voulut empeſcher, & ne le pouuant faire, vn ſainct ſe mit au deuant, pour donner à entendre que l'adoration ſe faiſoit à luy, & non à elle: & ſoudain ſans s'arreſter elle retourna en ſa ſolitude, où elle mourut religieuſement. Ils la tiennent pour vne grande ſaincte, & la prient d'obtenir pardon du Ciel, où ils croyent qu'elle eſt.

Ils tiennent encore pour ſaincte vne appellee Neoma, natiue de Cochi, en la Prouince d'Oquiam. Ils diſent qu'elle eſtoit fille d'vn des principaux du Pais, & que ne voulant point eſtre mariee elle s'enfuit à vne petite Iſle, qui eſt vis à vis d'Ingoa, où elle mourut menant vne vie fort auſtere, & faiſant beaucoup de faux miracles. Ceux qui voyagent ſur mer portent ſon idole ſur la pouppe de leurs vaiſſeaux, & l'inuoquent ordinairement en luy offrant des ſacrifices.

Ils vſent d'vne certaine ſorte de ſort, telle que ie la vay d'eſcrire lors qu'ils entreprennent 37
quelque choſe. Ils ont deux petites pieces de bois faites comme deux moitiez de noix, rondes d'vn coſté, & plates de l'autre, & liees enſemble auec vn fil. Ils les iettent deuant leurs idoles, & deuant que les ietter parlent à leurs faux Dieux auec de grandes ceremonies, & des paroles fort douces, les prians de leur vouloir donner le bon ſort, & promettant que s'il leur vient ils leur offriront, ou de la viande, ou vn beau parement, ou quelque autre choſe de valeur. Cela faict, ils iettent les deux morceaux de bois, & ſi par cas fortuit ils tombent tous deux, tellement que le plat ſoit deſſus, ou que l'vn ſoit de plat, & l'autre de rond, ils tiennent cela pour vn mauuais ſigne, & s'en prennent aux idoles, leur diſant force paroles iniurieuſes, & les appellant chiens, vilains, infames, & choſes ſemblables. Apres les auoir ainſi outragez ils ſe remettent à les flatter, en leur demandant pardon du paſſé, & leur promettant plus de preſens ſi le ſort leur reüſſit bien. Et lors ils procedent de meſme ſorte qu'auparauant. Quand la choſe qu'ils demandent eſt importante, & que le bon ſort demeure trop à venir, ils vont à leurs idoles, les iettent par terre, & les foulent aux pieds, ou bien les plongent dans la mer, ou les approchent du feu, les laiſſant vn peu bruſler, & quelquefois les battent & foüettent, iuſqu'à ce que les deux morceaux de bois viennent à tomber comme ils deſirent, c'eſt à ſçauoir le rond deſſus. Ce ſort venant ainſi à leur ſouhait, ils font grande feſte à leurs idoles, auec quelques chanſons & louanges, & leur offrent vne teſte de pourceau cuite, qui eſt la viande qu'ils eſtiment la plus exquiſe de toutes. De tout ce qu'ils leur offrent, ils oſtent touſiours la pointe du bec, & les ſerres des oyſeaux, & le groin du pourceau, & quelques grains de riz, & en arroſant leur offrande de quelques gouttes de vin, la poſent dans vn plat deſſus l'autel, & quant à eux ils mangent le reſte au meſme lieu en preſence de leurs idoles.

Ils vſent auſſi d'vne autre ſorte de ſort, en iettant pluſieurs buchettes dans vn vaſe, en chacune deſquelles y a vne lettre eſcrite, & apres auoir bien remué ces buchettes, vn enfant met la main dans le vaſe, & en tire vne, & voyant quelle lettre il y a, ils cherchent en vn liure le fueillet, qui commence par ceſte lettre, & interpretent ce qu'ils trouuent en ce fueillet, pour la choſe qui les a conuiez à faire le ſort.

Ils ont tous ceſte couſtume de recourir au diable quand quelque affliction leur arriue. L'ordre qu'ils tiennent à l'inuoquer eſt, qu'vn homme s'eſtend tout de ſon long la bouche contre terre, & vn autre commence à lire chantant en vn liure, & vne partie des aſſiſtans ſe met à reſpondre, & les autres font du bruict auec des clochettes & tambours, & vn peu apres cét homme eſtendu commence à faire de grandes grimaces, & des geſtes horribles, qui ſignifie que le diable eſt deſia entré dans ſon corps. Lors ils luy demandent ce qu'ils deſirent ſçauoir, & celuy qui eſt poſſedé reſpond le plus ſouuent en ſens douteux, & quand le diable ne veut reſpondre de parole, ils tirent de luy reſponſe par lettres en ceſte maniere. Ils eſtendent vne mante rouge par terre, & mettent deſſus certaine quantité de riz eſpars eſgalement par la mante, puis à l'inſtant y poſent vn homme qui ne ſçait pas eſcrire, auec vn baſton en main, & les aſſiſtans commencent à chanter & à ſonner, comme en l'autre inuocation dont nous venons de parler. Vn peu apres le diable entre dans le corps de celuy qui tient le baſton, & le demoniaque commence à eſcrire auec ce baſton ſur le riz, & les aſſiſtans comptent les lettres qu'il forme, puis en les aſſemblant toutes ils trouuent la reſponſe de ce qu'ils demandent: mais le plus ſouuent auec menterie.

Ils tiennent que le Ciel, la Terre, & l'Eau, eſtoient ioincts enſemble de tout temps, & qu'vn certain qui eſt au Ciel, nommé Tayn, par le grãd ſçauoir qu'il eut ſepara la Terre d'auec le Ciel, 38

& le Ciel demeura en la partie ſuperieure, la Terre deſcendant en bas ſuiuant ſon inclination naturelle. Ce Tayn crea de rien vn homme qu'ils nomment Panſon, & vne femme qu'ils appellent Panſone. Ce Panſon par le pouuoir que luy donna le Tayn, crea auſſi de rien vn autre homme, qui fut nommé Tanhom, auec treize autres, tous freres. Tanhom fut homme de grand ſçauoir, tellement qu'il impoſa le nom à toutes choſes creées, & cogneut par la doctrine du Tayn la vertu de toutes, & la maniere de les appliquer au corps pour guerir toutes ſortes de maladies. Ce Tanhom & ſes freres eurent beaucoup d'enfans, & principalement le plus grand appellé Teyencom en eut douze, & l'aiſné de tous nommé Tuhucom en eut neuf, & les autres auſſi en eurent grand nombre. Ils croyent que les lignees de ceux-cy ont duré quatre vingts & dix mille ans, & qu'au bout de ce temps tous les hommes finirent, pour ce que Tayn ſe voulut vanger de quelque iniure qu'ils luy firent, & auſſi d'enuie qu'il eut de ce qu'outre ce qu'il leur auoit enſeigné, ils ſçauoient deſia preſque autant que luy, & ne le recognoiſſoient point pour ſuperieur, comme il leur auoient promis, lors qu'il leur influa ſa ſcience. Apres cela il aduint que le Ciel tomba, & ſoudain Tayn vint à le releuer, & crea vn autre homme ſur terre nommé Lotzizam auec deux cornes, d'où ſortoit vne odeur ſouefue, de laquelle venoient à naiſtre pluſieurs hommes & femmes. En fin ce Lotzizam diſparut, laiſſant deſia beaucoup d'hommes & de femmes au monde, d'où ſont venus tous ceux qu'on y voit auiourd'huy. Ils diſent que le premier qui naſquit de ce Lotzizam ſe nommoit Azalam, qui veſcut 900. ans. Auſſi toſt apres ſa mort, le Ciel crea vn homme nommé Atzion, rendant groſſe ſa mere nommee Lutin, auec vne teſte de Lyon qui eſtoit au Ciel. Il naſquit en la ville de Truchin en la Prouince de Canton, & veſcut 800. ans. Depuis vint à naiſtre Vſao, & lors il y auoit deſia beaucoup de gens au monde, qui ne mangeoient que des choſes cruës. Cét Vſao leur donna induſtrie de faire de petites cahuettes auec des arbres, pour ſe garder & deffendre des beſtes farouches qui leur faiſoient beaucoup de dommage, & il leur monſtra auſſi la maniere de faire des habillemens.

Apres cela vint vn nommé Huntzuy, qui fut l'inuenteur du feu, & qui enſeigna comme il falloit frire, & comme il falloit roſtir, & cuire les viandes, & la maniere de vendre & troquer vne choſe auec l'autre. Ils diſent qu'apres cela, vne certaine femme nommee Hautzibon eut vn enfant, qui fut appellé Ocheutey, qui inuenta maintes choſes, & ordonna les mariages. Ils aſſeurent qu'il vint miraculeuſement du Ciel pour le bien de la terre, d'autant que ſa mere allant par vn chemin rencontra vne trace d'homme, & poſant ſon pied deſſus fut enuironnee d'vn eſclair qui vint du Ciel, & demeura ſur le chãp groſſe de luy. Cét Ocheutey eut vn fils appellé Ezomlon, qui fut inuenteur de la Medecine, de l'Aſtrologie, & de la Iudiciaire, & monſtra à labourer la terre. Ils racomptent de ceſtui-cy qu'il mangeoit de ſept ſortes d'herbes venimeuſes & mortelles, ſans qu'elles luy fiſſent aucun mal, & qu'il veſcut 400. ans. Il eut vn fils nommé Vitey, qui reduiſit la Chine en Royaume. Voila ce qu'ils croyent de la creation, & du progrez du monde.

39 Ils croyent tous l'immortalité de l'ame, & pareillement la recompenſe, ou punition qu'elle doit auoir en l'autre vie, ſelon les œuures qu'elle aura faites en la compagnie du corps. Ils tiennent auſſi que l'Ame a eu ſon commencement du Ciel, qui luy a donné vn eſtre immortel, & que celle qui aura touſiours veſcu ſelon les Loix du Pais, eſtant dans le corps, & n'aura point faict de mal, ny de tort à perſonne, ſera enleuée au Ciel, où elle viura eternellement en grande ioye, deuenant Ange; & celle qui aura mal veſcu, ira en la compagnie des diables, dans des priſons obſcures, où elle ſouffrira des tourmens, qui ne finiront iamais.

Ils confeſſent qu'il y a vn lieu, où les Ames qui doiuent deuenir Anges ſe purgent de tout le mal qui les a ſoüillees tandis qu'elles eſtoient dans le corps, & que le bien que les parents & amis font, ſert beaucoup à faire aduancer ceſte purgation.

Quand ils veulent prier pour les treſpaſſez, l'vn d'eux, qui eſt comme le Preſtre & Sacrificateur, porte vn petit tambour, & l'vn des nouices a vne eſpece de cliquettes, & l'autre vne clochette, & ils font vn autel, où ils poſent ceux qu'ils tiennent pour Saincts & Aduocats des defuncts, & à l'inſtant les parfument de ſtorax, d'encens, & d'autres bonnes odeurs. Apres cela ils dreſſent cinq ou ſix tables couuertes de beaucoup de viandes pour les morts, & pour les Saincts, & incontinent au ſon du tambour, & des cliquettes, & de la clochette, ils commencent à chanter certains Cantiques, & les diſent à tour de cœur: & de temps à autres les petits nouices vont à l'autel offrir certaines Oraiſons eſcrites ſur le papier. Ils paſſent preſque toute la nuict auec ces ceremonies, & pluſieurs autres: & apres, tous commencent à manger des viandes qui ſont ſur les tables que nous auons dictes.

Quant au menu peuple, il croit que les Ames qui viuent mal, auant que d'aller en Enfer (qui eſt vn lieu qu'ils penſent ne deuoir point eſtre reſtably que le monde n'ait pris fin) ſont enuoyees pour leurs meffaicts dans des corps de beufles, & d'autres beſtes, & celles qui ont bien veſcu dans des corps de Roys, & Seigneurs, où elles ſont en grande ioye.

Il ſe

Il ſe trouue entr' eux beaucoup de lieux faicts, comme des Monaſteres par toutes les villes & bourgades, & meſme parmy les champs, où il y a beaucoup d'hommes & de femmes qui viuent en communauté, & en cloiſtre, à la mode de nos Religieux.

Il y a ſeulement quatre ſortes de Religions, dont chacun a ſon General, qui demeure ordi- 40
nairement en la ville de Suntien : ce General s'appelle Tricon en leur langue, & pourueoit en chaque Prouince d'vn Prouincial, qui viſite tous les Conuents, corrigeant ceux qu'il trouue auoir failly en leur regle, & maniere de viure. Ce Prouincial pouruoit auſſi d'vn homme en chaque Conuent, qui eſt comme Prieur, ou Gardien, auquel tous ceux qui s'y tiennent doiuent obeïr. Ce General exerce toute ſa vie la charge qui luy eſt donnee, ſinon que l'on trouue qu'il ait commis quelques fautes, pour leſquelles il merite d'eſtre priué. Ce ne ſont pas les Religieux qui l'eſliſent en leurs Chapitres : mais le Roy, ou ſon Conſeil le nomme. Ceſtui-cy va veſtu de ſoye de la couleur de ſa Religion, à ſçauoir, de noir, ou de paſle, ou de blanc, ou de brun, qui ſont les quatre couleurs de ces Religions : & le meſme ne ſort iamais de ſon logis que dans vne chaire de marbre, ou d'or, qui eſt portee par quatre ou ſix hommes veſtus de meſme habit. Les Religieux font la queſte parmy les ruës, chantans & faiſans ſonner de petites cliquettes, & certains autres inſtruments. Ils ont tous la barbe, & la teſte raſe, mangeant en commun, & leur habit ordinaire eſt de ſarge. En priant ils parlent au Ciel, qui tiennent & reputent pour Dieu, & à vn Sinquian, qu'ils diſent auoir inuenté ceſte maniere de viure, & qu'ils tiennent pour Sainct : Par les loix du Royaume, le fils aiſné d'vne maiſon ne ſe peut mettre en Religion, & la cauſe de cela eſt, que tout fils aiſné eſt obligé de nourrir ſes pere & mere en leur vieil aage. Ils offrent au matin, & au ſoir à leurs Idoles de l'encens, du benjoin, du bois d'aloës, & du cayolac qui ſent fort bon, & quelques ſortes de paſtes de tres-bon odeur. Quand on met quelques vaiſſeaux ſur l'eau, ces Religieux s'y en vont pour faire leurs ſacrifices en la poupe, ou les Chinois ont leurs oratoires, & là ils preſentent du papier peinct de diuerſes figures, lequel ils mettent en pieces deuant leurs Idoles auec des Cantiques, & en ſonnant de petites clochettes, & lors ils font la reuerence au diable, & le tiennent peinct en leurs vaiſſeaux, afin qu'il ne leur face aucun mal. Cela faict, ils mangent, & boiuent au meſme lieu tout leur ſaoul, & par ce moyen il leur eſt aduis que le vaiſſeau demeure ſanctifié, & que tous ceux qui iront deſſus auront bonne fortune.

Pour les Academies, elles ſont en ſplendeur par tout le Royaume : Les eſtudes de Philoſophie & de Loix du Païs y floriſſent, ſans aucune preference de perſonnes, quant aux honneurs, n'ayans eſgard ſinon à la doctrine & erudition : De là vient que les Magiſtratures & Offices ſont ouuerts aux hommes doctes, & leur ſont deferez en grande ſolemnité. Toute leur vie eſt plaiſante, douce & magnifique. Ceux qu'on porte & eſleue aux ſieges auec voiles de ſoye couuerts d'or & d'argent, ſont appellez Loitias & Mandarius, leſquels ſe plaiſent à ſe donner du bon temps, & à faire bonne chere.

GENEALOGIE DES ROYS DE LA CHINE.

POVRCE que Vitey fut celuy, qui, comme nous auons dict, reduiſit la Chine en Royau- 41
me, nous commencerons par luy, & viendrons iuſqu'au Roy qui regne à preſent, en diſant quelque choſe des faits & choſes remarquables de ce Prince.

Vitey fut donc le premier Roy de la Chine : & l'on raconte de luy entr'autres choſes, qu'il eſtoit auſſi haut que ſept meſures de la Chine, chacune deſquelles fait autant que deux tiers d'Eſpagne ; de ſorte qu'il auoit enuiron quatre aulnes & deux tiers de haut. Dauantage ils diſent qu'entre deux eſpaules il auoit ſix eſpans de large, & qu'il fut auſſi vaillant, que grand le corps. Il eut vn Capitaine nommé Lincheon, qui outre la valeur, & la force, auoit encore vne fort grand prudence : de ſorte qu'il aſſujettit au Roy Vitey toute ceſte grande eſtenduë de Païs, & le rendit redoutable à tout le monde. Ils tiennent que ce Roy inuenta la façon des robbes, les teintures, & les nauires, & pareillement la ſcie pour couper le bois. Sur tout ils diſent qu'il eſtoit grand Architecte, qu'il fit vn grand nombre de baſtimens magnifiques. Il inuenta encores le touret de ſoye, dont ils vſent audit Royaume, & fut le premier qui amena en ce Païs-là l'vſage de porter de l'or, des perles, des pierreries, & des habits de toille d'or, d'argent & de ſoye. Il departit tous les habitans de ſon Royaume en Citez, villes, & villages, & ordonna tous les meſtiers & Offices, commandant qu'aucun n'euſt à ſe meſler d'autre eſtat que de celuy de ſon pere, ſans permiſſion ſpeciale du Roy, ou des Gouuerneurs du Royaume. Il mit tous ceux d'vn meſme eſtat en des ruës particulieres, & ordonna auſſi qu'aucune femme ne demeuraſt ſans trauiller, ou à l'eſtat de ſon mary, ou du moins à filer ou à ouurer de l'aiguille : & ceſte Loy fut ſi generale, qu'elle fut gardee par la femme meſme.

Ce Roy eut quatre femmes, & vingt-cinq enfans d'elles, & regna cent ans, & y eut depuis

luy iuſques à celuy qui fiſt la grande muraille, cent ſeize Roys, tous de la lignee de ce Vitey, qui regnerent deux mille deux cents cinquante & ſept ans. Ie ne les nommeray point icy de peur d'eſtre trop long : mais ie me contenteray d'y mettre ſeulement ceux qui me ſemblent neceſſaires pour declarer la ſucceſſion de la Couronne, depuis les cent ſeize Roys dont nous auons faict mention, iuſques à celuy qui regne à preſent.

Le dernier Roy de la lignee de Vitey s'appelloit Tzinzon, & ce fut luy qui fit ceſte grande enceinte, ſe voyant aſſailly des Tartares par beaucoup d'endroicts. En fin, pource qu'en la faiſant il mourut vn grand nombre d'hommes, il vint à eſtre hay de tous, tellement qu'ils conſpirerent enſemble pour le tuer, comme ils firent apres qu'il euſt regné quarante ans, & vn ſien fils heritier du Royaume, nommé Agntzi auec luy. Ce Tzintzon eſtant mort, & ſon fils auſſi, ils prindrent pour leur Roy vn qui ſe nommoit Anchoſau, homme de grand eſprit, & plein de valeur, qui regna douze ans.

A ceſtui-cy ſucceda vn ſien fils appellé Futey, qui regna ſept ans, & mourut ieune.

Par le treſpas de ceſtui-cy, ſa mere qui eſtoit de ſang Royal, vint à regner, & gouuerna le Royaume au grand contentement de tous, l'eſpace de dix-huict ans ; & d'autant qu'elle ne laiſſa iamais hoirs maſles, vn fils que ſon mary Anchoſau auoit eu d'vne autre femme, luy ſucceda. Ceſtui-cy regna vingt-trois ans, & eut pour ſucceſſeur,

Cuntey ſon fils, qui regna ſeize ans huict mois.

Huntey fils de Cuntey, regna apres luy cinquante-quatre ans, & laiſſa pour ſucceſſeur,

Chantey ſon fils, qui regna treize ans.

Chantey ſon fils luy ſucceda, & regna vingt-cinq ans trois mois.

Cantey fils d'Ochantey, regna ſeize ans deux mois.

Tzentzey ſon fils, regna vingt-ſix ans quatre mois.

Authey fils de Tzentzey, regna ſeulement ſix ans.

Pintarey fils d'Authey, regna cinq ans.

Tzintzumy frere de Pintarey, ſucceda à ſon frere, pour-ce qu'il n'eſtoit pas encores marié quand il mourut, & ceſtui-cy regna ſeulement trois ans ſept mois.

Huyhannon, encores freres de Tzintzumy & de Pintarey leur ſucceda, & regna ſix ans.

Cubum fils de Huyhannon, regna trente-deux ans.

Benthey fils de Cubum, regna vingt-huict ans.

Vnthey ſon fils, regna treize ans.

Othey luy ſucceda, & regna dix ſept ans cinq mois.

Yanthey fils d'Otey, regna ſeulement huict mois.

Antey ſon fils, regna dix-neuf ans.

Tantey ſon fils mourut auſſi toſt preſque apres ſon pere, n'ayant regné que trois mois.

Chitey ſon fils regna vn an ſeulement.

Quantey frere de Tantey, & de Chitey, leur ſucceda, & regna vingt & vn an.

Linthey ſon fils regna vingt-deux ans.

Yanthey fils de Linthey, regna trente & vn an. Ceſtuicy auoit peu d'entendement : ſi bien que ceux du Royaume le haiſſoient, & en fin vn ſien nepueu nommé Laupy ſe reuolta contre luy, eſtant aſſiſté de deux Cheualiers, freres, qui eſtoient lors à la Cour, vaillans hommes, dont l'vn eſtoit appellé Quathey, & l'autre Trunthey, qui pourchaſſerent de faire Roy Laupy. L'oncle le ſceut, & fut ſi laſche, & ſi mal aſſiſté, qu'il n'eut pas la hardieſſe ny le moyen d'y remedier : qui fut cauſe que pluſieurs partis s'eſleuerent par le Royaume, & ſpecialement quatre Tyrans, dont les noms eſtoient Cincoam, Soſoc, Guanfian, & Guanfer. Laupy leur fit la guerre, ſous couleur de fauoriſer & aſſiſter ſon oncle : & apres auoir faict durer la guerre quelque temps, fit paix auec Cincoam, prenant vne ſienne fille en mariage, & fit auſſi toſt la guerre aux trois autres Tyrans, auec la faueur de ſon beau pere.

Lors ce Royaume fut diuiſé en trois parties, dont l'vne, & la principale, ſuiuoit Laupy apres la mort de ſon oncle, l'autre Soſoc, & l'autre Cincoam, beau-pere de Laupy.

Le Royaume demeura ainſi quelque temps, iuſques à ce que Cuithey fils de Laupy, vint à regner apres ſon pere. Vn tyran nommé Ciambutey s'eſleua contre luy : mais il le tua, & fut ſi vaillant qu'il reünit tout le Royaume, qui auoit eſté diuiſé l'eſpace de quarante & vn an, regnant depuis tout ſeul vingt-cinq ans.

Fontey ſon fils, regna apres luy dixſept ans.

Pour abreger, il y eut de ceſte lignee quinze Roys, qui regnerent cent ſeptante ſix ans.

Le dernier de ces Roys fut Quiontey, contre qui s'eſleua le Tyran Tzobu. Il y eut du ſang de ceſtui-cy huict Roys, qui regnerent ſoixante deux ans. Contre le dernier nommé Sitey, s'eſleua vn nommé Cotey, de la lignee duquel il y eut cinq Roys, qui regnerent 24. ans.

Le dernier nommé Othey, fut tué par vn appellé Dian, & il y eut de ſa lignee cinq Roys, qui regnerent

Digitized by Google

qui regnerent trente & vn an. Contre le dernier de ceſte maiſon s'eſleua vn certain Tzuy, & y eut de ſa lignee trois Roys, qui regnerent trente & ſept ans.

Contre le dernier s'eſleua Tonco, qui gouuerna fort bien le Royaume, & eut pour ſucceſſeurs vingt & vn Roys de ſa lignee, qui regnerent deux cents nonante quatre ans.

Le dernier appellé Troncon, ſe maria à vne qui auoit eſté femme de ſon pere, & s'appelloit Bauſa, belle à merueilles, & pour l'eſpouſer il la tira d'vn Monaſtere, où elle s'eſtoit miſe Religieuſe. En fin ceſte femme le fit tuer, & gouuerna [illegible]s le Royaume toute ſeule l'eſpace de quarante ans. Leurs Hiſtoires diſent que ceſte fe[illegible] fut fort deſbordee, qui s'eſtant abandonnee aux grands Seigneurs du Royaume, elle [illegible]ouſa vn homme de baſſe eſtoffe, afin d'auoir moyen de ſuiure ſes volontez : mais auant [illegible]e de remarier, elle fit mourir les enfans maſles qu'elle auoit eu de ſon premier mary [illegible]fin qu'vn ſien nepueu ſuccedaſt à la Couronne.

Ceux du Royaume ayans ſceu ſon intention, & indignez de ſa façon de viure, enuoyerent chercher vn fils de ſon mary, quoy qu'il fuſt baſtard, & d'vn commun conſentement l'eſleurent Roy : ceſtui-cy ſe nommoit Tauzon, qui fit faire rigoureuſe iuſtice de ceſte meſchante femme. Il y eut de ſa lignee ſept Roys, qui regnerent ſix-vingts ans.

Le dernier fut Coucham, contre qui s'eſleua vn nommé Dian, qui ſe ſaiſit du Royaume, & il y eut deux Roys de ſa lignee, qui regnerent dix-huict ans.

Outon s'eſleua contre le dernier de ceux-cy, & il y eut de ſa lignee trois Roys, qui ne regnerent que quinze ans.

Outzin s'eſleua contre le dernier de ces trois, & laiſſa apres luy deux ſucceſſeurs de ſa lignee, qui regnerent neuf ans trois mois.

Tozo s'eſleua contre le dernier, & luy, & vn ſien fils, regnerent ſeulement quatre ans.

Anchiu eut guerre contre le fils de Tozo, & le tua, & luy ſucceda au Royaume, luy, & deux autres de ſa lignee de Vitey premier Roy, s'eſleua contre le dernier de la race d'Auchiu, & le tua. Il y eut de la lignee de ce Zaitzon dixſept Roys, qui regnerent tous en paix l'eſpace de trois cents ans.

Le dernier de ceſte lignee s'appelloit Tepim, contre lequel vint le grand Cham de Tartarie nommé Vzou, qui entra dans la Chine, & s'en rendit maiſtre, tellement que neuf Roys Tartares y regnerent l'eſpace de quatre-vingts & treize ans.

Tzintzoum le dernier des neuf fut ſi meſchant, qu'il fut cauſe que le Royaume ſe des-vnit, & que tous eſleurent ſecrettement pour leur Roy vn nommé Hombou, homme de grande valeur de la lignee des anciens Roys, qui aſſemblant beaucoup de gens fit tant qu'il chaſſa les Tartares hors de tout le Royaume.

Il y a eu douze Roys de la lignee de ce Hombou, en comptant celuy qui regne à preſent: les vnze precedents ont regné l'eſpace de deux cents ans. Celuy du iourd'huy ſe nomme Bonog, & a ſuccedé au Royaume par la mort de ſon frere aiſné, qui mourut d'vne cheute de cheual. On le tient pour gentil, plein d'entendement, & grand iuſticier. Il eſt marié à vne ſienne couſine, & en a vn fils.

DISCOVRS DV ROY DV IAPON.

SOMMAIRE.

1 *LA longueur, largeur, eſtendũe, & confins du Iapon, diuiſe en trois membres. Et combien chacun d'iceux contient de Royaumes, ou Seigneuries.*

2 *Deſcription de l'eſtat ancien de ce Pays, gouuerné lors par vn ſeul Prince appellé Vo, ou Dair.*

3 *De Meaco principale ville du Iapon : Oſſacaye, Bunquo, & autres celebres Citez : leur ſituation & grandeur.*

4 *Bonté de l'air de ce Royaume, abondante en riz, metaux, & or, hauts cedres, & d'eſtrange groſſeur, en animaux terreſtres & volatiles. De deux admirables montagnes, dont l'vne paſſe les nuees en hauteur, & l'autre bruſle touſiours, & vomit flammes.*

5 *De la ſubtilité d'eſprit, & diſpoſition de corps des Iaponois : la façon de leur cheuelure, de leur breuuage, manger, & dormir : la couleur de leur viſage, leur langage, & lettres dont ils dreſſent leur eſcriture : leurs armes, & leur Academie pour inſtruire la ieuneſſe.*

6 *Leur richeſſe au trafic de riz, perles, or, pierres precieuſes.*

Digitized by Google

7 *Du reuenu de leur Roy.*
8 *Des forces maritimes, & gouuernement de cét Eſtat, & premierement du frequent changement des Princes Gouuerneurs des Prouinces.*
9 *Des trois principaux Magiſtrats Zaco, Vco, Cubacama, & des cinq Ordres, eſquels le peuple eſt diuiſé.*
10 *Des ſupplices des criminels.*
11 *De l'impieté des Iaponois, nians la prouidence de Dieu, & l'immortalité des ames: & de leurs Preſtres appellez Bonzes, diuiſez en vnze ſectes differentes, & contraires.*
12 *De leurs Temples, & Dieux Fotoques, & Cammes, & de la frequente apparition des Demons & diables en diuerſes formes: la ruſe, & force dont ils vſent pour ſe faire adorer.*
13 *Ceremonies és pompes funebres, & obſeques des Iaponois.*
14 *Des Ieſuites du Iapon, & l'admirable conuerſion des peuples au Chriſtianiſme, par la Predication du Pere Xauier, & autres de ceſte Compagnie.*

1 LE Iapon, ou Iapan, anciennement nommé Chryſe, & ſelon Marc Paul, Zipangry eſt vn cors & amas de pluſieurs Iſles, ſeparees par des petits Golfes, deſtroits, & tournoyements de mer, & cét amas s'eſtend depuis le 31. degré de hauteur, iuſques au 39. On ne ſcait bonnement quelle eſt ſa grandeur: ſa largeur n'eſt pas eſgale, veu qu'en quelques endroicts elle n'eſt que de dix lieuës, & pour le plus de trente. Ses Iſles regardent du Leuant la nouuelle Eſpagne, du Nord les Tartares, & autres peuples incogneus, & ſauuages: du Couchant la Chine, & du Sud les terres incogneuës, auec vn grand eſpace de mer au milieu. Elles contiennent 66. petits Royaumes, & ſont diuiſees en trois membres principaux, dont le premier & principal nommé Iapan, contient 53. Seigneuries, ou Royaumes, dont les plus puiſſants ſont ceux de Machau, où les Portugais negotient, & d'Amagunce. Le Roy de Machau a ſous luy 24. ou 26. Royaumes, & celuy d'Amagunce 12. ou 13. Le deuxieſme membre eſt appellé Ximo, & comprend neuf Royaumes, dont les principaux ſont ceux de Bungo, & de Figen. Le troiſieſme membre eſt celuy de Xicoum, qui contient quatre Royaumes, ou Seigneuries.

2 Les plus Illuſtres de toutes ces Principautez ſont celles de Coquinay, où eſt la renommee ville de Machau. Autresfois tout le Iapon a obey à vn ſeul Prince, qu'on appelloit Vau, ou Dair, iuſqu'à ce qu'vn de ces Monarques s'eſtant trop plongé dans les delices, fut meſpriſé des Gouuerneurs de ſes Prouinces, & principalement des Cubes, qui eſtoient les deux principaux (dont l'vn ruina apres la puiſſance de l'autre) tellement que ces deux s'emparerent de tout ce qu'ils peurent, & en deſpouillerent le Dair. L'ambition creuſt de main en main, & tantoſt l'vn, tantoſt l'autre ſe reuoltant, les vns ſe ſaiſirent d'vne partie, les autres d'vne autre, ſous le nom de Iacatis, qui veut dire Roys. Toutesfois ils laiſſerent au Dair le nom de Seigneur vniuerſel de Iapon, mais ſans aucune iuriſdiction ou puiſſance, & ſeigneurie: & c'eſt à grand peine que les Princes qui ont leurs Eſtats voiſins de Machau, luy fourniſſent les viures, & des veſtemens, tellement que ce Dair n'eſt plus que comme l'ombre de l'ancien Monarque du Iapon. Mais au lieu du Dair, depuis cinq cents ans en ça, celuy qui ſe faict Seigneur de Coquinay, & s'appelle Prince de la Tenze, où ſont les cinq Royaumes d'autour de la ville de Machau, ſe dit ſouuerain Monarque du Iapon, tel qu'a eſté Nobunanga, & apres luy Faxiba, l'vn de ſes principaux Capitaines, qui ſubiugua du moins cinquante Royaumes, & tel qu'eſt à preſent Taïcoſama, ou Taïco.

3 La principale ville du Iapon c'eſt Machau, qui a eu de tour vingt & vn mille: mais eſt maintenant moindre d'vn tiers par le moyen des guerres ciuiles des Iaponois. C'eſt là que ſe tient le ſouuerain Magiſtrat du Iapon, compoſé de trois hommes. Il y a apres la ville d'Oſſacaye, qui eſt grande & puiſſante, & comme on tient, la plus riche du Leuant. Il demeure en ceſte ville beaucoup de marchands, dont ceux qui ont moyennement dequoy, ſont du moins riches de trente mille eſcus: & ceux qui ſont plus riches, poſſedent des ſommes incroyables. Bungo eſt la principale ville de ſa contree en vne aſſiette fort commode. Coye eſt vne ville dediee à certain Bonze, qu'ils appellent Combodaſſi. Tous les Princes ſont enterrez en ceſte ville, ou ſi on loge leurs corps ailleurs, on y enuoye pour le moins vne de leurs dents.

On compte encores en ces Iſles la ville de Piongo, eſloignee de Machau dixhuict lieuës. Ceſte ville fut ruinee pour la plus grande partie du temps de Nobunanga: & vn tremblement de terre l'eſbranla tellement l'an 1596. qu'vne grande partie eſt allee par terre, & peu apres la plus grande partie, comme on tient, a eſté bruſlee. On y loge auſſi Nangaſche, où les Portugais vont traffiquer au havre, ville aſſez belle, à cinq lieuës loing de la mer, & oppoſee à Sacai, & pareillement celles de Voſuquin, Funay, Toſam, & pluſieurs autres.

QVALITE'

QVALITE'.

L'AIR de ce Païs eſt fort ſain, combien qu'il ſoit fort ſuject au froid,& aux neiges,& moitte, à cauſe des pluyes frequentes, de meſme que montueux, & ſterile. Ils recueillent le riz au mois de Septembre, & en quelques lieux le froment au mois de May. Les habitans tirent de la terre diuers metaux : & Marc Paul Venitien, dict qu'en ce Païs il ſe trouue ſi grande quantité d'or, que de ſon temps le Palais du Roy eſtoit couuert de lames d'or, de meſme qu'on void les Egliſes en France couuertes de plomb. Il y a force arbres qui ſont ſemblables aux noſtres, & l'on voix en diuers endroicts des cedres ſi hauts, & ſi gros, que les charpentiers en font des piliers de leurs Temples, & des maſts de quelque nauire que ce ſoit. On y void par les prez & par les champs, force troupeaux de bœufs & de cheuaux,& par les foreſts des loups,lievres, ſangliers, & cerfs : il y a auſſi force phaiſans, canards de riuiere, tourterelles, cailles, & gelinotes : ils n'ont ny beurre, ny huyle d'oliue, mais ſeulement de l'huyle tiree des baleines. Les animaux domeſtiques que nous auons en ce Païs, ſont au leur. Entre les montagnes qui ſont en toutes ces Iſles, il y en a deux principales, dont l'vne eſt ſi haute, qu'elle ſurpaſſe de beaucoup les nuees, & eſt appellee Figenoiama : l'autre bruſle continuellement, & iette force flammes. Le peuple vit vne bonne partie de la chaſſe des beſtes ſauuages. 4

MOEVRS.

LEs Iaponois ſont pour la plus part ſubtils, aduiſez, fins, & de bon entendement, dociles, & de bonne memoire. On n'y reproche à aucun ſa pauureté, & l'on y fuit & deteſte la mediſance, le larcin, la couſtume de iurer, & toute ſorte de ieux de hazard. Ils ſe tiennent glorieux d'eſtre de belle taille. Ils ſont pour la plus part vigoureux, & l'aage de porter les armes s'eſtend iuſques à ſoixante ans. Ils ont peu de barbe, & pour le regard des cheueux, les vns tirent ceux de deuant, les autres ceux de derriere, & les paiſans ont la moitié de la teſte pelee, auſſi bien que le menu peuple. Les nobles ne ſe laiſſent que fort peu de cheueux derriere : & ſi quelqu'vn touchoit à ce qui reſte, ils le prendroient pour vne grande offence. Ils couurent le bas plancher de leurs chambres de nattes, enflees en façon de coete, & fort nettes. Ils n'ont moins de ſoin de la proprieté que les Chinois. Ils vſent en mangeant de deux petis baſtons ſi proprement, qu'ils ne laiſſent tomber aucune choſe, & ils n'ont nul beſoin de ſe torcher les doigts, & les eſſuyer à quelque ſeruiette. 5

Ils prennent leur repas ſur ces nattes, dont i'ay parlé, & dorment auſſi deſſus. Ils ſe deſchauſſent allans prendre leur repas, afin de ne ſalir la natte auec leurs ſouliers. Les pauures, principalement du long de la mer, viuent d'herbes, de riz,& de poiſſon,mais les riches y font grande chere,& ſi traittent magnifiquement & delicatement: & à chaque mets,lors qu'ils feſtinent, on change aux conuiez la table ſans nappe qu'ils ont deuant eux, qui eſt de cedre, ou de pin, de la hauteur d'vn pied, ou enuiron. Les confitures y ſont faictes en forme de pyramide, & ſont couuertes d'or, & ont de petites branches de Cyprez, qui s'aduancent dehors pour leur donner grace. Bien ſouuent on porte la volaille auec le bec & les pieds dorez. Ils ſont pluſtoſt oliuaſtres que blancs, ſupportent patiemment la peine, ſont deſireux de gloire, ne peuuent ſouffrir les offences, mais ſçauent bien diſſimuler le deſir de vengeance ; c'eſt pourquoy l'on les tient pour traiſtres. Il y en a parmy eux qui eſtouffent leurs enfans à meſure qu'ils naiſſent, afin d'euiter la peine de les nourrir. Ils n'ont qu'vn langage : mais tellement meſlé de diuers mots, qu'il ſemble que ce ſoient pluſtoſt pluſieurs langues qu'vne ſeule. Leurs caracteres ne ſignifient pas ſimplement des lettres, mais des mots entiers. Leurs armes ſont des arquebuſes, coutelas, poignards, & autres armes aduantageuſes qui ſont fort legeres. Ils ont le plus ſouuent la teſte nuë, & quand ils portent le deuil ils s'habillent de blanc. Ils ont pour vn breuuage delicieux de l'eau, où ils meſlent certaine poudre precieuſe, qu'ils nomment Chie. Quelques-vns boiuent auſſi du vin, qu'ils achetent des eſtrangers. Ils ayment beaucoup plus la venaiſon, que la chair des animaux domeſtiques. Ils ont vne Eſchole ou Academie en la ville de Banoum, où les Bonzes enſeignent. Il y a auſſi entr'autres vn Seminaire de Ieſuites à Bungo, où les Iaponois apprennent le Portugais, & ceux d'Europe le Iaponois. Ceux du Iapon vſent de l'Imprimerie de meſme que nous. 6

Si quelque noble a commis quelque crime, il eſt aſſiegé à grandes trouppes en ſa maiſon, où on luy commande de ſe faire mourir luy-meſme: que s'il eſt trop à ce faire,ils entrent dedans,& le tuent, auec tous ceux qu'ils y trouuent, pour laquelle violence euiter les maiſtres implorent ſouuent la main de leurs ſeruiteurs, les requerans de ſe fendre le ventre par le milieu, lequel genre de mort, aſſez commun entr'eux les ſeruiteurs ſont contans de ſubir, pour teſmoignage de leur fidelité enuers leurs maiſtres.

Ils n'ont point de priſon, mais chaſtient les criminels ſur le champ, ou les banniſſent. Toute capture s'y doit faire par ſurpriſe, autrement le coulpable ſe deffenderoit furieuſement.

RICHESSES.

IL y a fort grand traffic de pluſieurs choſes au Iapon, veu qu'outre le riz que l'on y vend aux eſtrangers, & dont on charge force nauires: on y trouue auſſi des perles en grande quantité, qui ſont rondes & groſſes, mais rouges, & toutesfois autant ou plus eſtimees que les blanches. Il y a auſſi force pierres precieuſes, & force or auſſi: tellement que ces deux choſes rendent ce Royaume fort riche.

Quant au Roy, outre l'obligation que les autres Roys ont de luy faire des preſens, & de le ſeruir en temps de paix & de guerre, il y a deux millions d'or de rente de riz qui ſe recueille aux poſſeſſions qu'il s'eſt reſerué, & l'on peut iuger par là à combien ſe monte le reſte de ſes reuenus, dont le calcul n'a eſté fait par aucun que ie ſçache.

FORCES ET GOVVERNEMENT.

ON peut aſſez cognoiſtre quelles ſont les forces de ce Prince, puis que Raxiba, qui dominoit auant celuy qui regne à preſent, auoit deſſein, apres qu'il ſe fut rendu maiſtre de tout le Iapon, où il conquit cinquante Royaumes, & où il auoit vne grande armee, de paſſer à la conqueſte de la Chine, & pour cet effect auoit faict couper du bois pour deux mille vaiſſeaux pour paſſer deſſus ſon armee. D'ailleurs les Iaponois ſont vaillans au poſſible, tellement qu'vn petit nombre de ces gens en defaira vn bien grand des Chinois.

Or le gouuernemẽt du Iapon eſt fort different des façons de gouuerner que nous cognoiſſons en Europe, veu que la puiſſance & la grandeur de ce Prince ne conſiſte point en ſes reuenus ordinaires, ou en l'amitié des peuples, mais en l'authorité & en l'Empire, veu qu'auſſi toſt qu'il a acquis quelques Eſtats, il les diuiſe à ſes amis & à ſes affectez, à la charge qu'ils le ſeruiront à leurs deſpens, tant en temps de paix qu'en guerre, auec certain nombre de gens. Ceux cy partagent encor leurs Eſtats à leurs confidents, pour les auoir plus prompts à leur ſeruice. Tellement que tous les biens du Iapon, tant publics que particuliers, dependent de peu de gens, & ce peu d'vn ſeul, qui eſt le Seigneur de la Tenze, qui donne & oſte en vn moment ce qu'il veut: hauſſe & baiſſe, enrichit & appauurit les Princes: & lors qu'il oſte quelque eſtat à l'vn ou change tous les nobles, & les ſoldats de ce pays là, où il ne demeure que les artiſans & les laboureurs. Ceſte forme de gouuernement engendre de perpetuelles reuolutions: premierement, pour ce que le Dair (qui combien qu'il n'ait aucune puiſſance ny ſeigneurie, eſt toutesfois en grande eſtime parmy les peuples) faict que les Seigneurs de Tenze, & les autres Princes, ſemblent tous tyrans, vſurpateurs du bien d'autruy, deſtructeurs de la Monarchie, ennemis de la grandeur du Iapon: ce qui leur oſte la reputation & bien-vueillance des peuples. De là vient qu'ils prennent ayſément les armes, & que l'vn eſpere de s'eſleuer facilement en abaiſſant ſon compagnon.

Dauantage, d'autant que les Princes ſe changent tous les iours, ils ne peuuent eſtre aymez des peuples, comme Seigneurs naturels, & ces Princes n'eſtans aſſeurez de la continuation de leur authorité, ne s'affectionnent pas plus à vn eſtat qu'à l'autre: ains eſperant qu'auec la meſme facilité qu'ils ont en l'vn, ils en acquerront vn meilleur, ils mettent celuy là au hazard pour ceſtui-cy: & maintenant tous ſeuls, maintenant auec quelques autres, pourſuiuent diuerſes entrepriſes, & tiennent par ce moyen ces Iſles en guerre perpetuelle.

Or Faxiba, pour demeurer plus abſolu, auoit de couſtume de tranſporter ſouuent les Princes d'vn pays à l'autre, afin que les Seigneurs eſtans chaſſez des ſeigneuries, & mis parmy des ſubjets eſtrangers, demeuraſſent foibles & ſans moyen de ſe reuolter contre luy: & afin qu'ils le peuſſent encore moins, il diuiſoit les Royaumes & les Eſtats. Tellement que chaque Seigneur n'auoit pas vn grand Eſtat, & à cauſe que leur pays eſtoit eſtroit, il ne manquoient iamais de ſubiet de diſcordes & de guerres.

Outre ce il voulut qu'en tous ces changemens, tant ceux qu'il logeoit mieux, que ceux qu'il partageoit plus mal luy allaſſent faire la reuerence, preſter hommage, & faire de riches preſens toutes les annees: au moyen dequoy il tiroit à luy la plus grande partie des richeſſes du Iapon. Dailleurs il entretenoit les peuples au baſtiment de diuers Palais merueilleux, de Temples magnifiques, de bonnes forteresſes, & de belles villes, & auoit aux deſpens de ſes ſubiects plus de cent mille ouuriers tous les iours, qui trauailloient à toutes ces choſes. Il entreprit de faire vn Temple, où il fit deſſein d'employer tout le fer du Iapon, veu qu'il commanda que tous les marchands & le menu peuple portaſſent leurs armes en vn certain lieu, pour ayder au baſtiment de ce

igitized by Google

ment de ce Temple: si bien qu'en mesme temps il desarmoit le peuple, & faisoit des ouurages qui estoient admirables.

Quittant ces discours, ie desire faire cognoistre par quelles gens ce Royaume est gouuerné. Premierement il y a à Machau trois hommes, qui sont les principaux Magistrats de tout cet Estat, qui ont souueraine authorité, & disposent de toutes choses. Le premier, qui est comme le Pontife, & est nommé Zazo, est estably sur les choses sacrees selon eux. Le second, appellé Vco, sur les dignitez & honneurs. Le troisiesme, qui a nom Cubacama, dispose de la paix & de la guerre.

Ce peuple est diuisé en cinq ordres, dont le premier est de ceux qui ont quelque authorité & domination: & ceux cy sont tous appellez Tones d'vn nom commun, combien qu'entre eux il y ayt d'autres degrez de dignité, cõme parmy nous ceux des Roys, Ducs, Marquis, & Comtes. L'autre ordre est de ceux qui ont la charge des sacrifices, & du seruice diuin, & ceux-cy ont la teste & le menton raz, font profession de viure sans femme, & sont diuisez en beaucoup de sectes: mais ils sont tous appellez d'vn nom commun Bonzes. Le troisiesme est des bourgeois, & du reste de la noblesse. Le quatriesme comprend les gens de mestier, & de marine: & le dernier est des laboureurs.

Tous criminels sont punis de mort, ou du moins sont bãnis pour fauorables que leur soient 10
les Iuges. On les faict presque tous mourir à coups d'espee: il est vray qu'en quelques lieux on a de coustume de mener les larrons qui sont attrapez, sur vn chariot, afin que tout le monde les voye, & puis de les pendre.

RELIGION.

LEs Iaponois en Religion sont semblables aux Chinois, ils sont plongez en toutes sortes 11
d'impietez, & ont des opinions si estranges, qu'il n'y a homme de iugement qui ne s'en estonne. Ils ont pour Prestres, & pour Docteurs de leur loy les Bonzes qui sont diuisez en vnze sectes differentes & contraires, toutesfois elles s'accordent toutes à nier la prouidence de Dieu, & l'immortalité des ames. Mais ils ne communiquent ces secrets de leur impieté qu'aux nobles, veu qu'ils traictent auec le peuple des peines d'enfer, & de l'autre vie. Ils ont des logis magnifiques, & viuent pour la plus part en commun. Ils ne peuuent se marier non plus que les Bonzes Religieuses, qui vont vestues diuersement. Ils ont diuerses Academies, dont la plus fameuse est celle de Frenoiama à neuf milles de la ville de Machau. Il y a enuiron 800. ans qu'vn Roy du Iapon bastit en ce lieu 3800. Temples, auec leurs conuents de Bonzes espars en diuerses vallees, & afin qu'ils peussent vaquer à l'estude plus aysément, il bastit au pied de la montagne de Frenojama deux villages, qui les deuoient pourueoir de toutes choses. Ceste Academie monta à telle reputation, qu'on n'en donnoit la principauté & conduite qu'aux fils, ou aux parents fort proches du Roy, d'autant que les Bonzes de ce lieu iouïssoient presque d'vn tiers du reuenu du Royaume de Voine, & gouuernoient auec authorité celuy de Machau. Apres cela les choses venans au declin, tous ces Temples furent reduits à 800. & les Bonzes laisserent l'estude pour suiure les armees: tellement que l'an 1535. apres plusieurs assassinats & voleries, ils entrerent en la ville de Machau, & en bruslerent la plus grande partie. Depuis ces Bonzes ayans faict quelque desplaisir à Nobunanga, l'an 1551. il assaillit leur montagne, & en fit mourir plusieurs, & ruina quarante Temples.

Les Dieux plus estimez du Iapon sont les Fotoques & les Cames, dont les premiers furent 12
mis au nombre des Dieux, à cause de leur grande doctrine, & austerité de vie: les seconds pour leurs beaux faicts, & leurs inuentions singulieres. Ceux là furent pour la plus part Prestres & Bonzes, ceux-cy Princes, & grands Personnages: à raison dequoy ils demandent aux Fotoques des biens de l'autre monde, & aux Cames des biens terriens. Mais l'idolatrie des Iaponois ne s'arreste pas là, veu que quelques vns adorent le Soleil & les Estoiles, les autres n'adorent que le Ciel, & quelques autres donnent de la diuinité aux cerfs, & autres bestes sauuages. Pres de Machau on void vn Temple dedié à vn qu'ils estiment Dieu des lettres & sciences. Le Diable vse d'vn grand artifice, & mesme de force pour se faire adorer à ces miserables en forme de diuerses bestes. Il entre dans le corps de ces infideles, & les trauaille cruellement, & lors qu'on luy demãde qu'il est, il respond par exemple qu'il est Roy des bœufs, & les menace qu'il ne partira de là qu'on ne luy bastisse vn Temple, & si l'on ne luy tient parole, il retourne & trauaille le patient iusqu'à ce que tout soit accomply. On y void encore le Dieu d'enfer auec vn regard espouuentable, ayant pres de luy deux demons, l'vn desquels escrit le peché des hommes, & l'autre les lit. Les murailles du Temple sont toutes couuertes de figures des peines que les diables donnent aux damnez. Le diable se monstre à ces gens en plusieurs manieres, & l'on leur donne à entendre que les bons ou mauuais succez dependent de luy, selon l'hõneur qu'on

Digitized by Google

luy porte. Il auoit de couſtume de ſe preſenter en vn lieu en telle ſorte Celuy qui bruſloit de deſir du bon-heur de l'autre vie, montoit ſur vn mont où il attendoit que le diable ſe laiſſait voir à luy. On voyoit apres le fantoſme qui luy apparoiſſoit en certains lieux ſolitaires, iuſques à tant qu'il le precipitoit en quelque lieu où il mouroit. Ceſte tromperie fut deſcouuerte par vn ieune homme en ceſte ſorte. Vn ieune homme n'ayant peu retirer ſon pere de telle ſuperſtition, ſe reſolut d'aller ſecrettement apres luy auec l'arc en main, pour en voir le ſuccez. Le diable vint en vne certaine ſemblance lumineuſe, & tandis que le vieillard proſterné en terre l'adore, le fils tend ſon arc ſoudainement, & tranſperce de la fleche vn renard en lieu du diable. Apres cela ſuiuant la trace & le ſang de ce renard, il arriua à ce precipice que i'ay dict, où il trouua pluſieurs oſſements de morts. Par ce moyen il deliura ſon pere de mort, & les autres de tromperie. Il faut adiouſter à ceſte folie celles des obſeques des morts, qu'on faict auec vne grande pompe & ceremonie. Car les Iaponois, qui ſont deſireux d'honneur, font vne infinité de fraiz aux funerailles de leurs treſpaſſez, & les Bonzes amaſſent force argent par ceſte voye.
13 Ceux dont les heritiers ne peuuent porter ceſte deſpence ſont enterrez de nuict ſecrettement, ou bien iettez aux voiries. Ceux qui ſont plus deuots à Amide, qui eſt vn de leurs principaux Dieux, lors qu'ils ſont faouls & faſchez de viure, ſe mettent dans vne grotte tellement fermee de tous coſtez, qu'il ne leur reſte autre ſouſpiral, que d'vne petite canne percee. Il demeure là ſans manger, inuoquans Amide iuſques à la mort. Aux lieux maritimes, ils vont d'eux meſmes à la mort en telle ſorte. Ils amaſſent premierement force argent d'aumoſne, & l'ayant mis dans leurs beſaces, preſchent publiquement au peuple, & declarent l'intention qu'ils ont de paſſer à l'autre vie pour voir Amide: ce qui eſt loué de tous, qui s'eſtonnent d'vne ſi grande deuotion. Ils ſe pouruoient apres de faulx pour coupper les ronces & buiſſons qu'ils trouuent par chemin, & montent ſur vne barque neufue, ayans le col, les bras, le dos, les cuiſſes, & les pieds chargez de cailloux: puis ainſi qu'ils ſont en pleine mer, ils ſe lancent dans l'eau où ils ſe noyent. Ils adorent outre les Fotoques, les Cames, & Amide, le Dieu Xaque, qui eſt vne des principales deïtez qu'ils ayent. On y void la ſecte des Ianſuans, qui ne croyent que ce qu'ils voyent ou touchent.

Il y a parmy tous ces idolatres vn aſſez bon nombre de Chreſtiens, qui ſont plus pleins de zele & d'ardeur que nous, tellement qu'encor que les Roys de la Zenſe en ayent faict executer pluſieurs, & que les Chreſtiens y ayent enduré de fort grands tourmens & ennuis, il y en a toutesfois encor beaucoup qui n'ont iamais quitté la Religion qu'ils auoient embraſſee. Les Peres Xauier, & Turian Ieſuittes, y ont longuement trauaillé, & conuerty beaucoup d'ames, veu qu'en Amanguce on compta deux mille Chreſtiens, l'an mil cinq cens cinquante ſix, & en Funie autant, l'an mil cinq cens cinquante neuf, le nombre des Neophites, ou nouuellement conuertis, eſtoit de mil trois cens, à Firande l'an mil cinq cens ſoixante deux, deux beaux freres du Roy de Cangoxima furent baptiſez auec leurs femmes, l'an 1563. Sumitancle Roy d'Omure ſe fit Chreſtien, & fut appellé Barthelemy, puis le Prince Simabara fit de meſme, & au pays d'Imory on baptiza cinq mille perſonnes, en l'eſpace de cinquante milles autour de Machau on baſtit cinquante Egliſes, dont les principales eſtoient à Imory, Aye, Tochy, Saue & Cabinoqui, terre du Royaume d'Arime, où les Ieſuittes auoient maiſon, & 450. Neophites l'an 1563. La foy s'eſtendoit cependant en la petite Iſle d'Amacuſe, en Fondo, & à Xiqui chaſteau voiſin d'Amacuſe. L'an 1569. le Roy de Bungo ſe fit Chreſtien, & fut nommé François, & le Roy d'Arime fut baptiſé, & appellé Prothaiſe: de ſorte qu'en ce temps il y auoit en ces pays enuiron 140. mille Chreſtiens, & plus de 200. Egliſes. Il y auoit 113. Ieſuites, dont il y en auoit quarante Preſtres & ſeptante trois laiz, & de ceux cy les quarante ſept eſtoiẽt du Iapon, les autres d'Europe. On y vit encore conuertir apres quarante mille ſubiets de Iuſt, de Vacondono. L'an 1587. il s'y conuertit enuiron ſix mille perſonnes, & l'annee d'apres preſque autant. Le Roy du Bugen, & le ſucceſſeur des Royaumes de Cicungo, & de Cicuge, & les Seigneurs des Iſles d'Oian, de Gomette, de Genſure, & de Xiqui, qui eſt vne partie de l'Iſle d'Amacuſe, firent de meſme. Voyla l'eſtat de la Religion Chreſtienne au Iapon, iuſques à l'an 1590. Depuis il y a eu de grandes guerres au Iapon, & de grandes perſecutions contre les Chreſtiens, meſme ſoubs Taicolama regnant à preſent. Toutesfois la foy ne ceſſe d'y florir, & de s'eſtendre en beaucoup d'endroits.

DISCOVRS

Digitized by Google

DISCOVRS
DE L'ESTAT DV ROY DE BRAME, OV DE PEGV.

SOMMAIRE.

1 CONQVESTES notables d'vn Lieutenant du Pegu, s'eſtant reuolté contre ſon Roy.
2 D'où vient qu'on leue facilement en ces pays d'Afrique, & au leuant de ſi groſſes & ſi nombreuſes armees: & quels ſont le moyen de les entretenir.
3 Armee de douze cens mille Ethiopiens miſe en route par Paul Dias Capitaine Portugais.
4 Quels Royaumes poſſede auiourd'huy le Roy de Pegu. Situation & eſtenduë de cét Eſtat, & ſes ports principaux.
5 Deſcription du Royaume de Siam, ſa ſituation & circuit, ſes prouinces, & villes principales.
6 Muantay.
7 De Camboye.
8 De Campae, Symcapure, Quedoe, Aue, Verme.
9 Pegu abondant en ris, petits cheuaux, elephans, perroquets, cinettes, cannes de la groſſeur d'vn tonneau, rubis, laques, ou gommes, poyure, benioin, muſc, aloez, or, tygres, lyons.
10 Naturel de ceux de Pegu, addonnez aux femmes & delices, à la muſique, & aux ſciences.
11 Barbares mœurs des habitans de Camboye, où les femmes ſe iettent dans le feu, & bucher funebre de leurs maris, & les Nobles dans celuy de leur Prince.
12 Habillemens cotonnez ſeruans d'armes à ceux de Tarmaſſery, leurs boucliers d'eſcorces d'arbres, leur breuuage d'eau ſucree, & leurs licts de cotton.
13 Funerailles ſolemnelles des ſacrificateurs, & leurs ceremonies.
14 Leurs richeſſes au trafic de leurs ris, cheuaux, elephans, or, argent, laque, benioin, muſc, pierreries, beurre, huile, & poyure.
15 De la garde du Roy compoſee de ſix mille hommes, & trente mille elephans. Des Timars, & le grand nombre de gens de guerre qui ſe trouue par tout le Royaume de Pegu.
16 Des terres du Royaume tenuës toutes en fief du Roy à vie, & non à perpetuité. Et des ſupplices & peines ordonnees contre les homicides & les debiteurs.
17 De la religion de ce pays, & quelle eſt leur creance de la Diuinité de deux eſprits qu'ils attribuent à l'homme: De la ſtatuë du Pere des hommes, longue de cinquante pas, entr'autres dreſſee dans leurs Temples. Leurs Preſtres & ſacrifices.
18 Quelles opinions ils ont de la creation, & duree du monde. Quels ſont les dieux qu'ils adorent, & de la condition, & lieu des ames apres qu'elles ſont ſeparees des corps.
19 Des conuents de leurs Preſtres portans teſte & barbe raze, partie rentez, partie viuants d'aumoſne.

AVANT que paſſer plus outre en ce diſcours, il faut ſcauoir que quelques Royaumes des Brames, ou Bracmanes, obeyſſoient iadis au Roy de Pegu, le long de la riuiere, & vers le lac de Chyanay, où il tenoit ſes Lieutenans. Or il y a enuiron ſoixante & tant d'annees, qu'vn Lieutenant qu'il auoit au Royaume de Tangut, ſe confiant aux gens qui le ſuiuoient, & en l'authorité qu'il s'eſtoit acquiſe par ſes faits d'armes, ſe reuolta contre ce Roy, & luy oſta ce Royaume, en tuant tous les principaux, & prit encores les villes, & Royaumes de Prom, Melintay, Calam, Bacam, Mirandu, & Aue, pays habitez des Brames, qui tendent vers Septentrion, & ont de lõgueur plus de cent cinquantes lieuës.

Il entreprit encore de ſe rendre maiſtre de Siam, & vint iuſques à la veuë d'Odie, capitale du Royaume de Muantay: mais il n'y peuſt aduancer aucune choſe. Il ſe mit à ceſte entrepriſe auec trois cent mille perſonnes, employa trois mois à ſe faire chemin par des montagnes fort aſpres, par de grandes foreſts, & par des lieux inacceſſibles, où il perdit ſix vingts mille hommes, & emmena deux cens mille Siamois priſonniers. Eſtans apres de retour en ſon premier eſtat, il aſſaillit le Royaume meſme de Pegu, & le conquit, puis l'an 1567. retourna à l'entrepriſe de Siam, & en vainquit le Roy, qui ſe fit mourir par poiſon, mais les enfans demeurerent priſonniers, de ſorte qu'il conquit vne bonne partie de ce Royaume. Ceſtui-cy auec ſes ſucceſſeurs, eſt nõmé par les hiſtoriens modernes Roy de Brame, ou ſelon quelques autres, de Berme pour ce que ſa grandeur commença par la conqueſte des Royaumes des Brames. Mais les Portugais luy donnant le nom de la plus noble, & plus cogneuë partie de ſes conque-

Digitized by Google

ſtes, l'appellent Roy de Pegu. Il a eſſayé depuis bien ſouuent de ſe rendre maiſtre de la ville de Odie, & eſt venu à ceſte entrepriſe auec vn million de perſonnes. Et afin que cela ne ſemble choſe fabuleuſe (pource que nous auons dit ailleurs choſes ſemblables) il ne ſera pas hors de propos de monſtrer icy d'où vient qu'en ces quartiers-là, & en quelques autres, on met en campagne de ſi grandes armees.

2 Ie dy donc premierement, que les guerres ſe font, ou ſur les frontieres, ou en pays eſloignez, & que celuy qui n'a force reuenus, & grande quantité d'argent en main, ne peut faire la guerre longuement, ny auec de grandes armees. Car de meſme que les membres de noſtre corps ne ſe peuuent mouuoir, ny continuer leur mouuement ſans nerfs: ainſi les armees ne ſe peuuent dreſſer, ny pouſſer où il eſt beſoin, ny ſe maintenir vnies aux entrepriſes ſans argent comptant, qui les entretienne, & les rafraichiſſe par maniere de dire en ſon temps, & qui face venir apres elles des armes, des munitions, des viures, & autres choſes neceſſaires à l'vſage de la vie, & au maniement des armes. Et pource que les reuenus des Princes (de meſme que les moyens des ſubiects d'où ils ſe tirent) ſont limitez, & que s'il tire durant vn ou deux ans force deniers hors de ſon pays, il s'appauurira ſoudain, & demeurera bien toſt eſpuiſé d'or & d'argent: de là vient que les guerres eſloignees ne ſe peuuent entreprendre, & ſe peuuent encore moins continuer, ſi ce n'eſt par les Princes qui ont de grands threſors aſſemblez de longue main, ou pour le moins des mines qui ne peuuent faillir, veu qu'il eſt certain que les threſors pour grands qu'ils ſoient prendront fin en peu de temps, d'autant que ce qui s'amaſſe peu à peu, & par le menu en temps de paix, ſe deſpence en gros en temps de guerre: de ſorte qu'vne annee en conſomme beaucoup d'autres. C'eſt pourquoy vn Capitaine dict auec raiſon à Dom Sebaſtien Roy de Portugal, lors qu'il conſultoit l'entrepriſe de Barbarie, qu'on auoit beſoin de trois torrens pour ceſte guerre, l'vn de viures, l'autre d'hommes, & l'autre d'argent: & vn autre diſoit à bon droict, que pour faire la guerre, il failloit de l'argent ſans fin. Mais ſi toutes les guerres requierent vne grande deſpence, celle qui ſe faict au loin la demande comme infinie.

Le grand Turc a eſprouué cecy en la guerre de Perſe, où vn Prince ſi puiſſant a conſommé ſes threſors de telle ſorte, qu'il fut contrainct d'abbaiſſer l'alloy de l'or & de l'argent, & d'en hauſſer le prix au double, & de ſouffrir la fauſſeté des monnoyes, & milles choſes ſemblables, pour leſquelles les Ianiſſaires ſe ſont ſouuent mutinez, & ont couru furieuſement la ville de Conſtantinople, en bruſlant & ſaccageant vne grande partie. Et certainement l'argent eſt vne choſe ſi neceſſaire à vn Prince qui entreprend quelque guerre, que Iean Iacques Triuulce, Capitaine fort renommé, lors qu'on luy demanda quelles choſes eſtoient neceſſaires à la guerre, dict qu'il en falloit auoir trois touſiours preſtes, c'eſt à ſçauoir, de l'argent, puis de l'argent, & encore apres de l'argent. Ce que ie dy ſe doit entendre, lors qu'vn Prince tire de ſes Eſtats la deſpence de la guerre, pource qu'il aduient quelquesfois qu'vne armee s'entretient d'elle meſme en faiſant chemin, & de ſa propre conqueſte, & que la pourſuitte d'vne entrepriſe donne meſme des forces pour la continuer. Ainſi les Huns, les Vandales, les Gots, & les Arabes, Alexandre le Grand, & du temps de nos ayeuls le grand Tamberlan, entretindrent de fort grandes armees hors de leurs pays bien longuement, pource que ceux-cy entrãs dans des Prouinces ſans trouuer preſque aucun qui s'appoſaſt à eux, ſaccageoient les villes, & les pays, & s'entretenoient de ce degaſt. Le meſme eſt aduenu aux Portugais, aux Indes Orientales, & aux Caſtillans, aux Occidentales, & plus à ceux cy qu'à ceux là, veu qu'il n'y eut iamais peuple, qui ſans deſpencer aucune choſe du ſien fit de ſi grandes conqueſtes, que les Eſpagnols en ont faict de noſtre temps en la nouuelle Eſpagne, & au Peru. Mais cecy n'eſt pas ſi ayſé à preſent qu'au temps paſſé, & ſe peut practiquer encore moins en Europe qu'en Aſie, ou en Afrique, à cauſe du grand nombre des fortereſſes, capables d'arreſter l'eſpace de pluſieurs mois, voire de pluſieurs annees de fort puiſſans ennemis, & de les laiſſer, ainſi que les Turcs eſprouuerent à Zigher petit chaſteau de Hongrie: veu que Soliman l'eſtant venu aſſieger l'an 1566. auec trois cens cinquante mille hommes, il le prit finalement, mais auec vne ſi grande perte des ſiens, que d'vne ſi grande armee il n'en ramena pas vn tiers: & les Portugais, qui au commencement de l'entrepriſe des Indes firent auec peu de gens, & en peu de temps des conqueſtes ſignalees, n'ont pas paſſé outre depuis que ces peuples ont eſté pourueus d'artillerie, & d'ingenieurs, & qu'ils ont baſty des fortereſſes. Le meſme eſt aduenu aux Eſpagnols au nouueau monde, veu que depuis leurs premieres victoires ils ont trouué en la nouuelle Eſpagne les Chichimeques, & au Perou les Pilcoſſons, Cirguans, & Cuques, & il y a deſia beaucoup d'annees qu'ils n'ont peu gagner vn poulce de terre en la vallee d'Arauque, & de Tucapel au pays de Chilces, où ces gens ayans veu que les Eſpagnols mouroient à coups de fleches, & d'autres armes, & ne les ont eſtimez comme auparauant immortels, & enfans du Ciel, & auec l'experience, & la pratique, ne craignent plus ny les cheuaux, ny les arquebuſes.

Mais ſi l'on

Mais ſi l'on ne fait la guerre loing du pays, ce n'eſt choſe malaiſee de mettre ſur pied dans peu de temps de groſſes armees, & pour n'amener des exemples anciens, nous liſons que les Gantois en Flandres ſe ſont quelquesfois oppoſez à la puiſſance du Roy de France auec quatre vingts mille combatans, dautant que leur pays eſtoit bon & bien peuplé, & que la guerre ſe faiſant ſur leurs frontieres, ou dans leur Prouince, chacun couroit à la guerre auec de la prouiſion pour ſe nourrir quelques iours. Mais ils ne pouuoient continuer longuemẽt en cet eſtat, pource que la prouiſion, & l'argent leur manquoit, & ils eſtoient contraints de s'en retourner, les vns au labourage, les autres aux boutiques, d'où ils tiroient leur entretien. Ainſi les Eſcoſſois qui par faute d'argent n'ont iamais fait entrepriſe d'importance hors de l'Iſle, aux neceſſitez de leur patrie, ont bien ſouuent mis enſemble vn grand nombre d'hommes en vn inſtant, & ont auec cela aſſailly leurs ennemis, ou deffendu leurs frontieres, ainſi que faiſoient les Romains, qui durant quelques annees tandis qu'ils combattoient contre les peuples voiſins de Rome, faiſoient la guerre à leurs deſpens. Car ils ſortoient pourueus de viures pour vn ou deux iours, & finiſſoient la guerre par vn combat en peu d'heure: mais la longueur de l'entrepriſe des Vejes, força le Senat de ſoudoyer les gens de guerre. Mais il eſt beaucoup plus ayſé en Afrique & Leuant qu'en Europe de leuer des armees pour les entrepriſes voiſines, ſans grande deſpence, pour beaucoup de raiſons. Premierement, pource que les pays ſont vniuerſellemẽt plus abondans en choſes neceſſaires à la vie humaine. Apres cela les peuples Meridionaux, & ceux du Leuant ſe contentent pour la plus part de moins que nous. Ils ſont chiches en leur manger, & en leur boire, & plus ſimples que nous: veu que ceux d'Europe conſument à manger, & à boire, non ſeulement ce qui leur ſuffiroit pour les nourrir, mais encor pour les armer contre le froid; au lieu que les autres ne recherchent de leurs viandes que le moyen de ſe nourrir ſans delicateſſe. Le vin qui eſt parmy nous de plus grande deſpence que le pain, n'eſt pas en vſage parmy eux, & leurs eaux ſont beaucoup meilleures que les noſtres. L'art de cuiſiniers n'y eſt pas ſi ſubtiliſé que parmy nous, & l'on ne s'y amuſe à donner vn gouſt ſi delicat aux viandes.

Les Turcs finiſſent leurs feſtins par le riz & le mouton, & les veſtemens des Orientaux ſont de beaucoup de moindre deſpence que les noſtres. Ils vont my nuds à la guerre, & ne couurent autre choſe que leurs parties honteuſes, d'où vient qu'il n'y a parmy eux tant d'artiſans & d'ouuriers que parmy nous: Et tout leur deſpence ſe reſoult pour la plus grande partie, en vne piece de bombaſin, qui les couure depuis le nombril, iuſques aux genoux.

Doncques pour toutes ces raiſons, on entretiendra pluſtoſt là quarante mille ſoldats, que dix mille parmy nous. Il faut adiouſter à cela que l'attirail, & la conduitte de l'artillerie, & des munitions, & tout ce qui eſt requis pour ce regard, eſt d'ineſtimable deſpence, de laquelle la plus part des peuples du Leuant ſont exempts, principalement ceux qui n'ont practiqué les Arabes, ny les Portugais, & qui ſe tiennent loin de la mer, & auant dans les pays. Ce n'eſt pas auſſi choſe peu conſiderable, que ces peuples vont à la guerre ſans armes defenſiues, ſans cuiraſſes, ſans morion, ſans maille, & ſans plaſtron, en quoy nous deſpenſons beaucoup, & outre ce nous les charrions d'vn lieu à l'autre ſans vne autre deſpence, eſtans en cela fort differens des Romains, qui portoient ſur eux les armes offenſiues & defenſiues, lors qu'ils alloient à la guerre, & bien ſouuent encor leurs viures pour dix ou douze iours.

Or ces peuples ayans ces aduantages de la bonté du pays, de la facilité de ſe nourrir, de ſe veſtir, & de s'armer, il leur eſt ayſé de mettre en vn beſoin de beaucoup plus grandes armees, qu'à nous, à qui il faut beaucoup de choſes, dont ils n'ont pas cognoiſſance. Ainſi nous liſons de fort grands effects des armees des Aſſyriens, & des Ethiopiens, de Belus, de Nine, de Semiramis, de Cambyſe, de Cyre, de Daire, de Seſoſtris: & aux temps moins anciens, des Arabes, des Tartares, & des Mogores: & pour n'alleguer pas des exemples ſi eſloignez, voire meſme pour acquerir de la creance aux choſes paſſees par les ſuccez preſens, celle qui aduint en Angole l'an mil cinq cens octante quatre, eſt fort ſignalee.

Angole eſt vne riche Prouince de l'Ethiopie Occidentale, voiſine du Royaume de Congo. Paul Diaz, Capitaine Portugais, rencontra en ce païs le 2. iour de Feurier vne armee de douze cent mille Ethiopiens, que le Roy d'Angole luy oppoſa, qui fut toutesfois rompuë & miſe en fuitte. Il eſt vray que les grandes armees durent peu, & ſont plus ſemblables aux torrẽs qu'aux riuieres: veu qu'on les peut bien mettre enſemble, mais non les entretenir, ſinon autant que ce qu'ils portent auec eux dure. De là vient qu'elles ſont diſſipees en peu de iours, & abandonnent bien toſt l'entrepriſe: d'autant qu'ils ne meinent rien qui puiſſe tirer apres eux les marchands, & les viuandiers auec les choſes neceſſaires pour le ſouſtien de la vie, pour l'vſage de la guerre, outre que pour pouruoir vn million de ſoldats de ce qui leur eſt neceſſaire, il faudroit vn autre million d'hommes, de charrettes, de beſtes de charge, & de goujats, de marchands, & de viuandiers qui les ſuiuiſſent, & les riuieres ne pourroient preſque pouruoir vne telle multitude d'eau, ny les cãpagnes de bleds: à raiſon dequoy il faudroit qu'elle ſe ruinaſt, &

s'aneantiſt d'elle meſme. Ces Roys de Leuant qui mirent ſur pied des armees extraordinaires & les menerent à la guerre en pays loingtains, & cognoiſſans bien ce que nous venons de dire, firent premierement grande prouiſion d'argent, & de viures, de munitions, & de toutes autres choſes neceſſaires. Entre les autres Xerxe, qui mit en campagne la plus grande armee dont on oye iamais ouy parler, dreſſa tout ſon appareil l'eſpace de ſept annees.

Mais pour retourner au Roy de Brame, il prit ces annees dernieresles ports de Martabane, & de Tarnaſſer, puis tournant ſes armes tantoſt du coſté du Nord, tantoſt du Ponant, il trauailla les Princes de Caor, & de Tipure, & ſe rendit maiſtre du Royaume de Macin & Aracan, ayant mené à ceſte entrepriſe trois cens mille hommes, & quarante mille elephans.

Ce Roy poſſede auiourd'huy les Royaumes de Pegu, de Tangu, de Prom, Melintay, Calem, Bacam, Mirandu, Aue, & Brame, qui ſont expoſez au Nord, puis le Royaume de Siam, & les ports de Martabene, & de Tarnaſſer, & encor les Royaumes d'Aracan, & de Marcin.

Le Royaume de Pegu eſt aſſis en forme de demie lune, entre les montagnes habitees des Brames, & des Iangomes, & s'eſtend le long de la mer depuis la ville de Rei, poſee ſur la coſte au quatorzieſme degré & vn tiers, iuſques à Sedoc, qui eſt au dix-ſeptieſme degré pareillement ſur la coſte, l'eſpace de nonante lieuës, & comprend bien enuiron autant en largeur dans le pays. Les autres diſent que le Royaume de Pegu occupe de coſté de mer pres le riuage Occidental du Golphe de Bengale trois cens milles, & prennent cet eſpace depuis la ville de Tauay iuſques au cap de Nigraes. Il eſt trauerſé par le milieu de la riuiere de Pegu, qui donne ſon nom à tout le Royaume. Ses ports principaux ſont Pegu, ſur la riuiere du meſme nom, Tauay, Martabane, & Loſmin.

5 Le Royaume de Siam, qu'on nomme auſſi de Sorneo, eſt tres-grand, & s'eſtend tant du coſté d'Eſt, que d'Oueſt iuſques à la mer. Il eſt aſſis entre le pays de Cauchinchine, & le Royaume de Terme pour le regard de ce qui eſt auant en terre: & pour le regard de la coſte, il s'eſtéd depuis la ville de Campaë iuſques à celle de Tauay, & cet eſpace fait enuiron trois cens lieuës. Il eſt vray que les Mores & Arabes en ont vſurpé pres de deux cens, & tiennent les villes de Patane, de Paam, d'Ior, & de Pere, & les Portugais ſe ſont ſaiſis de la ville de Malaque. Or ce Royaume en comprend quelques particuliers, c'eſt à ſçauoir celuy de Siam ou Chaumua premierement, puis celuy de Muantay, où eſt la ville d'Odia, & celle de Brame, Caipumo, Cheneram, Camboye, & Campaë, & outre ce Iamgome, Cucray, & Lancaam, leſquels trois Royaumes ſont habitez des Layes. Les principales villes de tout ce Royaume ſont Siam, Odie, Cambaye, Campaë, Sincapure, Malaque, & Quedoe.

6 Siam eſt vne fort grande ville, & propre au commerce, veu qu'elle eſt aſſiſe ſur le bort de la large & profonde riuiere de Menam, il y a grand nombre d'habitans, veu qu'outre les naturels, on y compte pres de trente mille familles de marchands Mores. Odie capitale du Royaume de Muantay, eſt plus grande que Siam, veu qu'on y compte pres de 400. mille maiſons.

7 Ceſte ville eſt baſtie à la façon de Veniſe, tellement qu'on ſe peut pourmener par tout ſur des batteaux, & l'on dit qu'on y en trouue bien deux cens mille.

Camboye eſt aſſiſe ſur le bord de la riuiere de Menon, qui venant de la Chine, auant que ſe deſcharger dans la mer des Indes, reçoit beaucoup de riuieres, & pres de ſon embouſcheure forme vn lac qui a de tour enuirõ 200. milles. Ceſte ville eſt capitale du royaume de Camboye.

8 Campaë eſt vne ville maritime, qui cõmunique ſon nom à tout le Royaume. Celle de Sincapure eſt aſſiſe en l'extremité Meridionale de ce pays ſur vn Cap, que quelques vns prennent pour le grand Promontoire, où Ptolemee met la ville de Zabe: mais Magin eſtime que c'eſt pluſtoſt Palure de Ptolemee, d'où partent ceux qui veulent aller par mer en Chryſe, ou au Iapon. Quant à la ville de Malaque ie l'ay deſcrite au diſcours du Roy d'Eſpagne. Quedoe eſt vne ville renommee, à cauſe du poyvre qui naiſt en ſon terroir.

Aue eſtoit riche Royaume des Brames, ou Bracmanes, auant que le Roy de Brame s'en emparaſt. Sa ville capitale eſt Aue, aſſiſe ſur vne riuiere de meſme nom.

Le petit Royaume de Verme eſt voiſin de celuy de Bengale, & n'a aucun port de mer. Quant à celuy d'Aracham il eſt aſſis au bord du royaume de Bengale pres la riuiere de Chabery. La ville capitale qui donne ſon nom à ce royaume eſt aſſiſe ſur ce fleuue, & à 45. milles loing de la mer.

QVALITE'.

9 LE terroir du royaume de Pegu eſt extremement fertil, & propre à porter du froment. On recueille ordinairement vne incroyable quantité de riz, à cauſe de la riuiere de Pegu, qui courant par tout le royaume, s'enfle quelquesfois ſi fort, qu'elle inonde vne grande eſpace de terre. Ce pays nourrit auſſi force animaux, entre leſquels il y a vn nombre preſque infiny de petits cheuaux, qui ſont toutesfois bons, propres à porter, & force elephans qu'on prend en certaines

certaines montagnes fort hautes, & qu'on garde pour l'vſage de la guerre.

Il y a pareillement des Perroquets qui ont la voix meilleure, & ſont plus beaux qu'aucuns autres qu'on voye ailleurs. On y trouue auſſi grand nombre de ciuettes, il y croiſt des cannes de la groſſeur d'vn tonneau. On y void auſſi force rubis qui y naiſſent. Il y vient auſſi force laque, que quelques-vns diſent eſtre la gomme de quelques arbres, les autres diſent qu'on l'amaſſe ſur les feuilles comme la manne.

Le pays de Siam eſt plain, mais entouré de montagnes, fort herbu, plaiſant, gras & fertil, & abondant en riz, en bled, & en autres choſes neceſſaires à la vie.

Il porte quantité de poyure, de benjoin, d'or, d'argent, d'eſtain, & d'autres metaux. Il s'y trouue auſſi force muſc, & grand nombre de cheuaux & d'elephans. On voit en ce pays le lac de Chianeay, duquel ſortent les riuieres d'Aue, Caipuno, Menam, Menon, & autres, qui arroſent pluſieurs Prouinces, & rendent leurs terres graſſes, ainſi que le Nil fait en Egypte. Il y a du coſté du Leuant ſur la frontiere de Chanchinchine de grandes foreſts, où ſe nourriſſent force tygres, lyons, & autres beſtes ſauuages.

Le pays de Cambaye eſt abondant en riz, en chair, & en poiſſon, de meſme qu'en cheuaux & en elephans, & produit auſſi quelque peu d'or.

Le Royaume de Campaë abonde en or, & en toutes choſes neceſſaires à la vie. Il produit de meilleur aloës qu'on puiſſe voir, & qui naiſſant aux montagnes n'eſt moins eſtimé de tous les peuples d'Orient, que l'argent.

Le Royaume d'Aue porte force ſpinelles, & rubis qu'on amaſſe en ſes montagnes. Il nourrit auſſi des animaux qui portent le muſc, & ſemblablement grand nombre d'elephans & de cheuaux, & la terre abonde en toutes choſes neceſſaires à la vie.

MOEVRS ANCIENNES.

AFin de n'ennuyer le Lecteur par des redites importunes, ie le remets pour ce chef au diſcours du Royaume de Narſinge, où il pourra voir premieremẽt en general les mœurs anciennes des Indiens, & en particulier celles de quelques pays qui ſont à preſent ſubjects au Roy de Brame.

MOEVRS DE CE TEMPS.

CEvx du Royaume de Pegu ſont de moyenne taille, & pluſtoſt gros que deliez. Ils ſont agiles & robuſtes, & toutesfois peu propres à la guerre. Ils vont tous nuds, excepté qu'ils couurent leurs parties honteuſes. Ils couurent leur teſte d'vn drap blanc, qui eſt accommodé en façon de mitre. Ils ſont extremement addonnez à l'amour des femmes, & portent pour l'amour d'elles des clochettes d'or ou d'argent penduës à leur membre, afin qu'elles ſonnent lors qu'ils vont par la ville. Quelques Iuifs tiennent que les mines d'Ofir, renommees en l'Eſcriture, eſtoient en Sumatre, & quelques autres en ce Royaume, & que ceux du Pegu ont tiré leur origine de quelques Iuifs qui y furent confinez par Salomon. Mais les ſots Peguins diſent qu'ils ſont ſortis d'vn chien & d'vne femme Chinoiſe, qui reſta en ce pays du bois d'vn nauire. Ils ſont du tout addonnez à toutes ſortes de plaiſirs, & à mille ſuperſtitions eſtranges & ridicules.

Ceux du Royaume de Siam ſe plongent en toutes ſortes de delices, ayment paſſionnement les femmes, & ſont ſubiets à gourmander au poſſible. Ils affectionnent la muſique, & s'y plaiſent tout ce qui ſe peut. Ils n'exercent point d'arts mechaniques, mais ont grand nombre d'eſclaues dont ils ſe ſeruent pour cet effect, toutesfois ils vaquent au labourage. Ils ont des eſcoles publiques où ils enſeignent leurs loix & leur religion en langue vulgaire: & quant aux ſciences, ils les enſeignent en vne autre langue fort differente de la commune. Ils s'eſtiment des plus nobles, & font profeſſion de l'hõneur. Ils ſont magnifiques en leurs habits. Les Roys de Siam eſtoient iadis obligez à leur aduenement à la couronne, de commencer quelque temple, lequel ils ornoient de fort hautes pyramides, & d'vne infinité d'Idoles.

Les habitans du Royaume de Cambaye ſont vaillans au poſſible, & s'adonnent à la nauigation, & au trafic: toutesfois leurs mœurs ſont fort barbares, veu qu'ils penſent que les hommes & les beſtes ſont de meſme condition. Leurs femmes ſe iettent dans le feu, où elles bruſlent apres la mort de leurs marys: & apres la mort de leurs Roys, non ſeulement leurs femmes, mais encor quelques nobles ſe precipitoient volontairement dans le feu où bruſloiẽt les corps de leurs Princes.

Ceux de Campaë vſent fort du bois d'aloës, tant en leurs bains, qu'aux funerailles des principaux de la Prouince.

Ceux de Tarneſſey s'arment d'habillemens fort cotonneux, d'eſpees courtes, & de boucliers ronds faicts d'eſcorces d'arbres, viuans de toute ſorte d'animaux, excepté de vaches. Ils

Digitized by Google

mangent à terre ſans nappe, ny ſeruiette, & ont pour leur breuuage de l'eau ſucree. Leurs lits ſont hauts eſleuez, & faits de coton, & leurs habits ſont auſſi de coton, ou de ſoye. Ils cultiuent les terres de meſme ſorte que nous, & viuent preſque de meſme façon. Mais ils ont de couſtume de ne depuceler point leurs femmes, ny les toucher, que quelque blanc, ſoit Chreſtien ou Mahometan, n'y ait donné la premiere attainte: & de là en auant, ſi les marys les trouuent en faute, il leur eſt permis de les tuer. Lors que les Sacrificateurs viennent à mourir, ils bruſlent leur corps, & font vn ſacrifice ſolemnel au diable, & les cendres eſtans recueillies, ils les mettent dans les vrnes, ou pour mieux s'expliquer, dans de grãds vaſes bien clos & bouchez, qu'ils enfouïſſent ſous terre, & tandis que le corps bruſle, ils y iettent force aloës, myrrhe, benjoin, corail, encens, ſandal, & autres odeurs ſoüefues, & aromatiques, & cependant les trompettes & les fluttes ſonnent.

Durant ceſte ſolemnité il y a vingts ou trentes hommes deſguiſez en diables, ainſi qu'ils les peignent, qui vont autour du bucher ſautelant, & trepignant de ioye, & comme aſſeurant le monde du repos du defunct, de qui la femme eſt toute ſeule pres du lieu battant ſa poictrine, pleurant & gemiſſant, & s'eſcriant auec vn grand teſmoignage de triſteſſe, & tout cela ſe faict enuiron la minuict. Quinze iours apres cecy la femme du defunct conuie tous ſes parens, & les plus proches du treſpaſſé, & leur faict vn grand feſtin au lieu meſme où ſon mary a eſté bruſlé, où elle ſe trouue parce de ſes robes & ioyaux que ſes parens y portent, & faiſans vne foſſe profonde, ou bien vn puits, ils l'empliſſent de bois ſec & aromatique, l'entourent de roſeaux comme vne haye ou cloſture, & couurent ce lieu d'vn drap de ſoye, afin que le puits ne ſoit apperceu. Apres le feſtin pluſieurs meneſtriers ioüent de leurs inſtrumẽs autour de ceſte foſſe, & cela fait on ſacrifie au diable: & ſoudain que le ſacrifice eſt finy, la femme vient comme toute forcenee, danſant & ſautant en tirant vers ce puits qui eſt tout en feu, & qui vomit force flammes, ſe recommande aux prieres de ceux qui ſont déguiſez en diables, afin que Satan la reçoiue en ſa cõpagnie, & luy rende le voyage ſeur & aiſé. Ces propos acheuez elle court vers le puits, s'enueloppant de ſon drap de ſoye, & ſe lance toute viue dans la flamme, & ſoudain ſes parens la chargent de bois, & de poix reſine, afin que ces matieres ainſi combuſtibles la facent pluſtoſt mourir. Que ſi la femme oublioit ce deuoir à l'endroit de ſon mary, elle ſeroit des-honnoree à iamais. Il faut toutesfois notter que ceſte couſtume eſt ſeulement obſeruee par les grandes Dames, & que les plus grands du pays aſſiſtent ordinairement à ceſte ceremonie.

Les habitans de Verme ſont noirs, & vont tous nuds, excepté qu'ils couurent de toile de coton leurs parties honteuſes.

RICHESSES.

14 LA richeſſe de ces Royaumes peut eſtre compriſe par leur fertilité: car le pays eſtant plein & arroſé de pluſieurs belles & grandes riuieres qui engraiſſent les terres, ainſi que le Nil faict en Egypte, on ne ſçauroit dire combien toutes choſes y abondent. Ils tirent beaucoup de leur riz, cheuaux, & elephans, de leur or, argent, & eſtain. Les marchands y abordent de tous coſtez, emportent du Pegu force riz, comme i'ay ja dit, de la lacque, du benjoin, du muſc, des pierreries, de l'argent, du beurre, de l'huile, du ſel, des oignons, & choſes ſemblables propres à manger. On tire de ſes ports quarante vaiſſeaux, voire dauantage, chargez de riz pour Sumatte.

Le Royaume de Siam enuoye dehors du poyvre, du muſc, du benjoin, de l'or, de l'argent, & de l'eſtain, & vn nombre preſque infiny de cheuaux & d'elephans. Celuy de Camboye porte quelque peu d'or, & pouruoit les eſtrangers de force cheuaux & elephans. Celuy de Campaë ne tire peu de profit de ſon bois d'aloës.

Quedoë eſt renommee à cauſe de ſon poyvre qui eſt fort bon, & pour ceſte cauſe eſt recherché des marchands eſtrangers qui abordent les pays de par de là.

Il y a au Royaume d'Aue grand nombre de marchands de pierreries, principalement de rubis & de ſpinelles. Ils vendent auſſi quantité de muſc, & force cheuaux & elephans.

Par ce que deſſus on peut iuger ſi le Roy de Brame, qui eſt des pays fournis de tant de choſes qui ſont recherchees de toutes parts, doit auoir de grandes richeſſes.

FORCES.

15 ON ne peut douter que le Roy de Brame ne ſoit vn puiſſant Monarque, puis que le Roy de Siam, qu'il a deſpouïllé de ſon Royaume, qui n'eſt preſque qu'vne quatrieſme ou cinquieſme partie de ſes Eſtats, auoit ordinairement ſix mille hommes de garde, & trente mille elephans, dõt il en y auoit trois mille propres pour la guerre: ce qui doit eſtre beaucoup eſtimé, à cauſe de

Digitized by Google

à cauſe de la grande deſpence de ces animaux. Il auoit comme de Timars par ſon Royaume, & par ce moyen vingt mille cheuaux, & deux cents cinquante mille hommes de pied tous preſts à le ſuiure à la guerre, ſans charger autrement le Royaume: & s'il euſt voulu mettre ſur pied de plus grandes forces, elles ſe fuſſent montees à vn million d'hommes, pour ce que le Royaume eſt fort grand, & les villes & Prouinces y ſont du tout pleines, & peuplees: car la ſeule ville d'Vdie, capitale du Royaume de Siam, peut enuoyer dehors cinquante mille hommes. On peut comprendre par ce que deſſus, combien ce Prince eſt puiſſant, puis qu'il abonde, non ſeulement en viures, & en toutes ſortes de richeſſes, mais encore en hommes.

GOVVERNEMENT.

LE Roy de ces Païs eſt Seigneur abſolu de toutes les terres de ſes Eſtats, & les baille à tenir à des laboureurs pour certaines ſommes, ou bien il les donne aux grands de ſon Royaume pour leur entretenement, & pour quelque temps, ou bien pour leur vie: mais non iamais à perpetuité pour en diſpoſer, & les laiſſer aux leurs comme vn droict hereditaire. Il donne encor aux principaux des villes & des terres auec Iuriſdiction, pour quelque temps, ou pour leur vie, à condition qu'ils le viendront ſeruir aux occaſions de guerre, auec tant de gens de pied, de cheuaux, ou d'Elephans. Le Roy de Pegu ſouloit auoir autresfois entr'autres ſoldats de ſa garde, mille Chreſtiens, auſquels il ſe fioit, & qui manioient toutes les affaires de ſa Cour. On tient que ce Prince les chargea d'eſtranges impoſts. 26

Entre ceux de Tarnaſſer, l'homicide eſt puny de mort, ſans qu'aucune grace luy ſoit faite. Les debteurs ſont condamnez à ſatisfaire, ſi le creancier monſtre la cedule, veu qu'ils eſcriuent en du parchemin, preſque ſemblable au noſtre, au lieu que ceux de Calicuth eſcriuent en des eſcorces & tabletes de bois. Si vn eſtranger y decede ſans hoir, le Roy ſuccede à ſon heritage, d'autant qu'aucun n'y peut teſter, le Roy ſe diſant Seigneur de tout.

RELIGION.

CEVX de Siam, qui ſon eſtimez autheurs de preſque toutes les ſuperſtitions des contrees de par de là, tiennent Dieu pour Createur du Ciel & de la Terre, & pour celuy qui doit recompenſer les bons, & punir les meſchans. Ils croyent que l'homme a deux eſprits autour de luy, dont l'vn le guide au bien, & le garde, & l'autre le tente & le trauaille. Ils baſtiſſent pluſieurs Temples ſomptueux, & y dreſſent beaucoup de ſtatuës d'hommes qu'ils eſtiment eſtre montez au Ciel pour leur bonne vie. Entre les autres ſtatuës on en void vne du pere des hommes, comme ils diſent, qui eſt longue de trente pas. Ils ont opinion que ceſtui-cy fut enuoyé du Ciel, & que de luy naſquirent certains perſonnages qui endurerent de griefs & faſcheux tourments pour l'amour de Dieu. 27

Les Preſtres qui ſont fort honorez en ce Païs, vont veſtus de drap iaune (veu que tout ce qui eſt iaune pour la reſſemblance qu'il a auec le Soleil & l'or, eſt là dedié à Dieu) & les femmes n'entrent nullement en leurs maiſons, où ces Preſtres ne nourriſſent point de poules, pour ce qu'elles ſont femelles. C'eſt vn ſi grand forfaict parmy eux de boire du vin, qu'on lapide les Preſtres qui ſont conuaincus d'en auoir beu. Ils ieuſnent ſouuent: mais principalement en vn temps, auquel tout le peuple court aux Temples, & aux Predications qu'ils font. Ils diſent leurs Offices à heures determinees, partie de iour, partie de nuict. Ils tiennent que le monde a eu commencement, & doit durer huict mille ans, & qu'ils en ont deſia paſſé ſix mille. Ils tiennent auſſi que le monde finira par feu, & que lors on verra ouurir au Ciel ſept yeux au Soleil, qui ſecheront les riuieres, & la mer, & bruſleront la terre, & qu'il reſtera parmy les cendres deux œufs, d'où ſortiront vn homme & vne femme qui renouuelleront le monde, & lors il n'y aura plus de mer qui ait ſon eau ſalee, mais de plaiſans lacs, eſtangs, ruiſſeaux, & fleuues, qui arroſeront la terre de toutes parts, en telle ſorte qu'elle abondera en tous biens ſans trauail d'homme. 28

Ils ont infinité d'idoles, & adorent entr'autres choſes les quatre Elemens, & chacun eſlit en ſa mort la façon de ſes funerailles, ſelon l'Element qu'il a adoré. Ceux qui ont adoré la terre ſont enterrez, & ceux qui ont porté honneur au feu ſont bruſlez, ceux qui ont reueré l'air ſont pendus, afin d'eſtre deuorez des oyſeaux, & ceux qui ont eu l'eau en particuliere veneration ſont noyez.

Au Pegu, les plus ſages mettent des mondes innombrables, ſucceſſiuement l'vn apres l'autre, & vne infinité de dieux, mais non tous enſemble, ains plus & moins à chaque monde. Ils en donnent cinq à celuy auquel nous ſommes, & dient qu'il en a deſia paſſé quatre. Ils croyent que le monde finira par feu, & qu'il ſe renouuelle continuellement auec ſes propres Dieux. Ils

Digitized by Google

mettent encor au nombre des Dieux quelques hommes : mais auec condition qu'ils ſoient auparauant paſſez en des poiſſons, des animaux terreſtres, & des oyſeaux de toute ſorte. Ils tiennent qu'il y a trois lieux eſtablis apres ceſte vie, c'eſt à ſçauoir vn de tourmens, l'autre de delices, & le troiſieſme d'aneantiſſement, qu'ils appellent Miba. Ils dient que les ames demeurent tant aux deux premiers lieux, & en ſortent, retournans en ce monde tant de fois, qu'elles ſont en fin dignes d'eſtre admiſes au Miba. De ces principes naiſſent tant de vanitez, & de ſuperfluitez, & tant de folles ceremonies & opinions, que tout homme de iugement les pourra mieux imaginer qu'on ne les ſçauroit exprimer. Ils adorent auſſi certaines maſſes de terre & de chaux, dorees de feuilles faites à la façon des Pyramides d'Egypte, leſquels ils nomment Vareles, qui ſont de telle hauteur, que le moindre eſt de la hauteur de quarante braſſees. La plus grande eſt en la ville de Degum, de telle hauteur, qu'on en deſcouure la plus grande partie du Royaume. Il y a au faiſte quelques maſſes de fer, auec vne pomme, & vn chapeau de bronze, entouré de clochettes, où ils pendent les ioyaux, & toutes les autres choſes qu'ils leur offrent, ils adorent ces Vareles comme leurs Dieux, & les font hautes pour ſignifier leur grandeur, ainſi qu'ils dient. Ils ont auſſi des Conuents de Preſtres, voiſins des Temples de leurs Idoles, en nombre de plus de trois cents pour chacun lieu. Ceux-cy ont la teſte raſe, & le menton ſans barbe, & vſent de robbes longues, auec la manche qui va iuſqu'aux pieds. Ils ne frequentent nullement les femmes, & prattiquent peu auec les hommes : toutesfois ils reçoiuent fort courtoiſement les eſtrangers. Quelques-vns de ces Conuents viuent de leurs reuenus, les autres d'aumoſnes. Il y a pareillement des maiſons deſtinees pour les femmes qui ſe veulent retirer. Ils ont quelques logis qui ne ſeruent que comme d'armoiries d'Idoles, qu'ils y mettent & gardent par deuotion, & il y en a vn où l'on tient qu'il y en a plus de ſix vingts mille. Ils ieuſnent
29 trente iours l'annee, & ne mangent rien iuſques au ſoir. Ils croyent qu'en l'autre vie le larron ſera eſclaue de la perſonne à qui il a deſrobé quelque choſe, & croyent que c'eſt peché de tuer quelque choſe que ce ſoit qui ait vie : à raiſon dequoy le Roy commande ſouuent par deuotion qu'on ne peche point, & qu'on ne face mourir aucune choſe qui viue : mais cela eſt peu obſerué, à cauſe de l'auarice des Officiers qui ſe laiſſent aiſément corrompre auec de l'argent.

DISCOVRS DV GRAND MOGOR.

SOMMAIRE.

1 *DE la grande eſtenduë de l'Empire du Grand Mogor, qui contient quarante-ſept Royaumes : & de l'eſtabliſſement des deux nouueaux Princes en cét Eſtat.*

2 *Deſcription des Royaumes qu'il poſſede, & en premier lieu de celuy de Cambaye : ſa longueur, ſes bornes, & ſes places plus fameuſes & remarquables.*

3 *Du Royaume de Bengale.*

4 *De Sanque.*

5 *Dely.*

6 *De l'origine & ſource d'Inder, principale riuiere du Royaume de Cambaye : & de l'abondance du Pays en froment, riz, cire, ſucre, encens, fruicts, eſpiceries, cotton, ſoye, elephans, dromadaires, cheuaux, pierreries, groſſes cannes.*

7 *Des riches armes des anciens habitans, leur libre coniunction, & eshontee accointance des femmes en public, & la cruelle couſtume de maſſacrer leurs parents deuenus vieux, & ſur l'aage.*

8 *De la barbarie de ceſte nation mangeans les corps de leurs parents treſpaſſez.*

9 *Quels eſtoient leurs Dieux, & ſacrifices.*

10 *Du naturel de ce peuple, leur couleur, & conſtitution de corps, leurs veſtemens, mariages, & ſorcelleries.*

11 *Leurs richeſſes au trafic du cotton, ſoye, eſpiceries, & pierreries, threſors d'or & d'argent du Roy.*

12 *Leurs forces au grand nombre de Caualerie, canons de bronze, elephans de charges, & armes.*

13 *Nombre de Caualerie, Infanterie, & elephans qu'en vn beſoin le grand Mogor peut mettre en campagne.*

14 *Diſcours des empeſchements du progrez & accroiſſement de cét Empire.*

15 *De trois ſectes de Religion de ce peuple, Paganiſme, Mahometiſme, & Iudayſme.*

L'EMPIRE

Digitized by Google

L'Empire de ce Prince embraſſe la plus grande partie de ce qui eſt contenu entre le mont Caucaſe, auiourd'huy Dalanguer, ou Naugrocot, & la mer, & entre le Gange, & la riuiere d'Inde, ou Inder. Il poſſede force Royaumes, veu que quelques-vns en mettent iuſqu'à quarante-ſept. Toutesfois le Nizzamaluc, & l'Idelcan, qui ſont deux grands Princes preſque nouuellement eſtablis, en tiennent en ce Païs vn fort grand, qui ſe nomme Decan, qui a de longueur de coſte de mer ſeulement deux cents cinquante milles. L'vn de ces Princes, c'eſt à ſçauoir le Nizzamaluc ſe tient en la ville de Danager, & l'Idelcan en celle de Viſapore, combien que la principalle ville du Royaume ſoit Bider, apres laquelle on met celle de Decan, qui a donné ſon nom à toute la contree. I'ay dit cecy, afin qu'on euſt quelque cognoiſſance de ces deux grands Princes proches du Mogor, puis que nous ne la pouuons auoir entiere, & qu'on ne leur peut donner vn diſcours particulier. Mais pour reuenir au grand Mogor, les principaux Royaumes qu'il tient, ſont ceux de Cambaye, Dely, Sanque, Mandro, Bengale, outre pluſieurs autres, & la ville de ſa demeure s'appelle Delly, de laquelle tout vn Royaume prend ſon nom.

Le Royaume de Cambaye, qui ſe nomme auſſi Guzarate, a de longueur de coſte de mer cinq cents milles, depuis la riuiere de Bate, qui ſe deſcharge dans la mer, pres de la ville de Caul, iuſques au Païs de Circam, de Perſe, & des autres coſtez il ioinct aux Royaumes de Dulcinde, & de Mandaco. Tellement qu'il a pour ſes bornes du Leuant le Païs de Mandaco, du Ponant les Nautaces, ou Gedroſiens: du Nord les Royaumes de Sangue, & de Dulcinde, & du Midy la mer Oceane, & les frontieres du Royaume de Decan. Ce Royaume donc eſt de fort grande eſtenduë, & plein de villes, bourgs, villages, & d'habitans, tellement qu'on y compte ſoixante mille lieuës peuplez. Les places plus fameuſes & remarquables de ce Païs du long de la coſte, ſont la ville de Daman, Bandore, Curat, Rauel, & Bazuin, dont les deux premieres ont eſté quelquesfois ruinees par les Portugais. Mais au milieu du Païs on trouue Madabar, ou Amodabar, Cambaye, qui a communiqué ſon nom à tout le Royaume, & qui contient cent trente familles, & eſt la plus belle ville de ces quartiers-là, à raiſon dequoy on la nomme le Caire des Indes: Campanel, qui eſt l'ancienne demeure des Roys du Païs, aſſiſe au ſommet d'vne montagne, & ayant ſept enceintes de muraille, puis la ville de Tanaé, & quelques autres entre leſquelles eſt Diu, poſſedee par les Portugais, de meſmes que Daman, dont nous auons deſia faict mention. 2

Le Royaume de Bengale eſt auſſi tres-grand, & contient pluſieurs villes, tant maritimes qu'autres, & a de longueur de coſte cent vingt lieuës, & autant dans le Païs. Le grand Mogor s'eſt rendu maiſtre de ce grand Royaume depuis peu de temps. La ville de Gouro eſtoit la demeure des Roys du Païs, & celle de Bengale, qui donne ſon nom à toute la Prouince, eſt miſe entre les plus belles, & plus grandes de toutes les Indes. 3

Le Royaume de Sanque, nommé par quelques autres de Citor, a pour ſa ville capitale Citor, qui (ſelon Maffee) eſt aſſiſe en lieu aduantageux, a douze mille de circuit, & force belles maiſons, tant publiques, que particulieres, & eſt fortifiee de baſtions beaux & bons par excellence, & ceinte de bonnes murailles. Ce Païs a eſté preſque de noſtre temps ſuject à vne femme nommee Crementine, autant courageuſe que belle, qui s'eſtant reuoltee contre le Roy Baduric, à qui elle payoit auparauant quelque tribut, fut deſpoüillee de la ville de Citor, où elle s'eſtoit fortifiee auec trente mille hommes de pied, & deux mille cheuaux, & depuis le Grand Mogor s'eſt rendu maiſtre de la plus grande partie. 4

Le Royaume de Delly eſt aſſis entre les Royaumes de Decan, de Narſingue, d'Orixe, & de Cambaye: mais il eſt ſeparé de celuy de Cambaye par des montagnes. Il fut iadis habité de vaillantes femmes, ou Amazones, dont il en reſte encore quelques-vnes qui vont à cheual comme des hommes. Il y auoit vn Roy Mahometan qui regnoit n'agueres en ce Païs, & de qui la femme marchoit ordinairement accompagnee de deux mille femmes à cheual: mais en fin ce Royaume eſt tombé entre les mains du Grand Mogor, qui en eſt à preſent maiſtre. Ce grand Prince ſe tient en la ville de Delly, capitale du Royaume. 5

QVALITE'.

LE Royaume de Cambaye eſt arroſé de pluſieurs riuieres, dont la principale eſt celle d'Inder qui paſſe au milieu. Ceſte riuiere vient du mont Caucaſe, auiourd'huy Naugrocot, & apres vn long cours d'enuiron neuf cents mille, ſe va rendre dans la mer Oceane, par deux 6

embouſcheures fort grandes. Le Païs abonde en froment, riz, cire, ſucre, encens, fruicts de toutes ſortes, & eſpiceries, & il y a ſi grande quantité de cotton, & de ſoye, qu'on en charge quelquefois quarante, voire cinquante nauires, pour les porter ailleurs. On y trouue pareillement grand nombre de cheuaux, & d'elephans, d'Abades, qui ſont deux fois auſſi grands que des taureaux, ayans ſur leur muſle vne petite corne, & ont la peau ſi dure, qu'il n'y a homme qui la puiſſe percer d'vn coup d'eſtoc: & dans les montagnes la pierre d'Onix, vulgairement Cornaline, & force Diamants, & Calcedoines: & ce Païs abonde encore grandement en ſtorax liquide.

Le Royaume de Bengale eſt arroſé de la riuiere de Chaberis, à qui quelques-vns donnent auiourd'huy le nom de Guenge, penſans que ce ſoit le Gange des anciens, combien qu'ils mettent vn autre fleuue aſſez pres de ceſtui-cy, qui partant du mont de Gate ſe deſcharge dans le Golphe de Bengale, aſſez pres de l'emboucheure du Chaberis. Ce Païs produict abondamment toute ſorte de choſes neceſſaires à la vie humaine, veu qu'il porte grande quantité de riz, & de froment, de ſucre, de tres-bon gimgembre, & de poyure long. Dauantage, il n'y a Païs où l'on trouue plus de cotton, & de ſoye: & quant à la chair, & au poiſſon, il eſt impoſſible d'en rencontrer dauantage en aucune autre contree: & le meilleur eſt, que tout ce Païs iouyt d'vn air doux, & temperé, qui faict que de tous coſtez beaucoup de gens y abordent: Il y a des arbres nommez Moſes, qui portent vn fruict ſi doux, & ſi delicieux, que les Iuifs, & les Mahometans qui s'y tiennent, croyent que c'eſt le fruict qui fit pecher Adam. Il y a auſſi de ſi groſſes cannes, qu'elles ſeruent de barils, & ſemblables vaiſſeaux, & à grande peine vn homme en peut embraſſer vne ſeule.

Le Païs de Delly, outre les choſes que nous auons trouuees aux autres Royaumes, abonde en cheuaux, en elephans, & en dromadaires.

MOEVRS ANCIENNES.

7 POVRCE que le grand Mogor, & ceux qui auec luy ſe ſont emparez de ceſte partie des Indes, ſont venus du Zaghetay, à raiſon dequoy ce Prince ſe vante d'eſtre yſſu de la race de Tamerlan, & que les Maſſagetes ont eſté habitans de ceſte contree: il ne ſera mal à propos de dire quelque choſe des anciennes mœurs de ce peuple.

Ils enrichiſſoient d'or leurs baudriers, morions, & ſalades, & les eſpaulieres de leurs harnois, & outre ce les poictrails de leurs cheuaux eſtoient couuerts de fin or, duquel ils faiſoient auſſi les mords des brides, ſelon Strabon, & les bardes, & les chanfrains. Le bout de leurs lances eſtoit d'airain, dont ils garniſſoient auſſi leurs carquois, n'ayans aucun vſage de fer, ny d'argent. Chacun d'eux prenoit vne femme, quoy que tous les accointaſſent en public, & ſans aucune honte. Si quelqu'vn d'entr' eux deſiroit d'auoir affaire à ſa femme, il ne faiſoit que pendre ſon carquois à ſon chariot, & empoignoit ſa femme, ſans ſe ſoucier nullement de tous ceux qui le pouuoient regarder.

8 Ce peuple auoit ceſte couſtume, qu'auſſi toſt que quelqu'vn eſtoit deuenu fort vieil, ſes parens & alliez s'aſſembloient, & maſſacroient auec luy quelques brebis pour luy faire compagnie, & faiſans cuire enſemble indifferẽment la chair de l'hõme, & celle de brebis, en dreſſoient leur feſtin, & tenoient ceſte mort pour la plus heureuſe qui leur euſt ſceu arriuer. Ils ne mangeoient point ceux qui mouroient de langueur, & de maladie, mais les enterroient, deſplorans leur fortune, pour n'auoir eu ce bon-heur d'eſtre mangez par leurs parens & amis. Ils ne ſemoient choſe quelconque pour pouruoir à leur vie, d'autant qu'ils ſe contentoient de leurs troupeaux, & du poiſſon que leurs riuieres leurs fourniſſoient, & vſoient de laict pour breuuage.

9 Entre les Dieux, ils honoroient ſur tout le Soleil, à l'honneur duquel ils immoloient le cheual, comme s'ils euſſent eu eſgard de ſacrifier au plus bel Aſtre, le plus courageux de tous les animaux.

MOEVRS DE CE TEMPS.

10 LES habitans de Cambaye s'addonnoient pour la plus grande partie à la marchandiſe, & ſont invtiles à la guerre, ils ſont de couleur oliuaſtre, & vont tous nuds, excepté qu'ils couurent leurs parties honteuſes. Quant à leur teſte, ils portent deſſus vne mante, & comme vn chapeau de couleur de pourpre, & n'ont la plus part du temps qu'vne chemiſe. Ils ne mangent point de chair, ains viuent ſeulement de laict, de riz, d'orge, & d'autres choſes inanimees. Ils peignent mignonnement leur barbe, & auallent leurs cheueux à l'imitation des femmes, faiſans comme vne chaiſne de leur poil entortillé. Les femmes ne ſe marient iamais qu'à vn ſeul homme,

ſeul homme, & les hommes de meſme, & viuent fort chaſtement eſtans en viduité. Ils ſont grands ſorciers, & ſe meſlent de predire les choſes à venir. Ils auoient accouſtumé lors qu'ils auoient vn Prince particulier, de venir les vns à cheual, les autres ſur des elephans, le matin deuant le Palais de leur Roy, pour le ſalüer, donnans pluſieurs chamades auec des trompettes, & des cors, & vſoient de meſme ceremonies, lors que le Roy ſe vouloit mettre à la table.

Le Royaume de Bengale eſt habité de pluſieurs ſortes de nations, à cauſe de la bonté & temperature de l'air, & de la richeſſe du païs. Les originaires ſont pour la pluſpart blancs, de ſubtil eſprit, d'vn doux & courtois naturel, & bien entendus aux choſes dont ils ſe meſlent, il eſt vray qu'ils ſont quelque peu trompeurs. Ils ſont adonnez au trafic, & ſçauent bien le train de la marchandiſe. Ils ne vont pas nuds, comme font preſque tous les autres Indiens, ains ſe couurent d'vne chemiſe aſſez blanche, qui leur va iuſques aux pieds, & ont encores par deſſus d'autres habits de ſoye. Ils portent des turbans à la façon des Turcs. Leur Roy d'auparauant eſtoit ordinairement eſleu d'entre les eſclaues Abyſſins, dont toute la Cour eſtoit preſque remplie. Ils ſont delicats, & magnifiques, tant en leur viure, qu'en leurs veſtemens. Ils ſont ignorans pour le regard des ſciences, de meſme que ceux de Cambaye: il eſt vray que quelques-vns ont voulu dire qu'il y en a parmy eux qui ſont quelque peu ſçauants en Philoſophie, Aſtrologie, & Medecine. On dit que les habitans du païs portent grand honneur au Gange, & ne ſe mettent iamais deſſus qu'auec grand reſpect, croyans fermement que quand ils ſe lauent dedans, ſon eau emporte tous les pechez, dont ils ſe ſont ſoüillez. Mais l'auarice de leurs Princes a eſté ſi grande, qu'ils ne peuuent s'aller baigner dans ceſte riuiere, ſans payer certaine ſomme à leur Roy.

RICHESSES.

OVTRE ce que i'ay dit du coton & de la ſoye, qui ſont en ſi grande abondance en ce païs, 11
qu'on en charge bien ſouuent à la fois quarante, voire cinquante vaiſſeaux, pour conduire ceſte marchandiſe en des païs extremement eſloignez, outre l'eſpicerie, & les pierreries que les habitans vendent aux eſtrangers, & par leſquelles on peut cognoiſtre la richeſſe de ce Royaume, ie diray ſeulement ce mot, que pour eſtre mieux aſſeuré du grand threſor qu'il y peut auoir en ces contrees, & principalement de celuy que le Roy poſſede: il faut conſiderer ſans plus ce que Maffee rapporte de Badurie, qui ne poſſedoit que le Royaume de Cambaye. Il dit donc entr'autres choſes, que lors qu'il ſe mit en campagne l'an 1536. pour combattre contre le Grand Mogor, qui eſtoit venu au ſecours du Roy de Mandao, il faiſoit mener cinq cents tonneaux pleins d'or & d'argent pour payer ſon armee: & apres auoir eſté deffaict par deux fois, & auoir perdu tout ce qui eſtoit en ſon camp, il enuoya à Solymam Empereur des Turcs vn preſent, qui fut eſtimé ſix cents mille eſcus, en luy demandant ſecours: puis ſe repentant de s'eſtre addreſſé à vn Prince qui ne le pourroit ſi toſt aſſiſter, il s'eſſaya de gaigner l'amitié des Portugais ſes voiſins, non ſeulement en leur laiſſant dreſſer vn fort en l'Iſle de Diu, mais encore auec des preſents exquis. On peut comprendre par là quelles ſont les richeſſes du grand Mogor, puis qu'il poſſede non ſeulement la plus grande partie du païs que tenoit Badurie, mais encores vn grand nombre d'autres Prouinces, dont la plus part ne cede nullement à celle de Cambaye.

FORCES.

APRES auoir monſtré quelle peut eſtre la richeſſe de ce Prince, il faut venir à ſes forces, 12
& conſiderer de meſme l'armee de Badurie, qui eſtoit compoſee d'vn nombre preſque infiny de ſoldats, veu qu'on y comptoit cent cinquante mille cheuaux, dont il y en auoit trente cinq mille bardez, & outre ce il y auoit cinq cents mille hommes de pied: dauantage, il y auoit vn ſi grand eſquipage, & tant de munitions, que le rapport de Maffee ſemble vne choſe incroyable, ſi l'on veut conferer ces forces auec celles des Roys d'Europe. Il auoit auec cela deux mille canons de bronze, & entre ces pieces quatre baſilics tirez par autant de centaines de bœufs, cinq cents charettes chargees de poudre, & de bales, & deux cents elephans armez. De ſorte que prenant vne ſemblable concluſion à celle que nous auons faite pour le regard des richeſſes, il faut dire, que puis que le grand Mogor poſſede tant d'autres païs outre ceux de Badurie, qu'il peut dreſſer des armees, dont le ſeul nombre ſeroit capable de donner de la terreur à tous ſes voiſins, s'ils ne ſe trouuoient pourueus de beaucoup d'hommes de meſme que luy, à proportion des terres qu'ils tiennent. Et certainement ce ne leur eſt pas choſe mal-aiſee de mettre tant d'hommes ſur pied, pour le peu qui leur fait beſoin, ſoit à les nourrir, ſoit à les armer, & de meſme ils peuuent aſſembler vne ineſtimable quantité de munitions, & de machines de guerre, pour ce qu'ils ne meinent autre choſe que ce qui eſt neceſſaire à la guerre.

y Google

L'abondance du vin, la diuerſité, des viandes, & choſes ſemblables, qu'on ne peut mener ſans vne fort grande deſpence, & ſans vn grand embaraſſement & deſtourbier, n'ont point de lieu parmy eux: toute choſe y eſt ordonnee pour la guerre, le cuyure, le fer, l'acier, l'eſtain pour faire les pieces, & autres machines de guerre: le fer, & le plomb pour faire des bales, & le fer & l'acier pour faire des eſpees: & les bœufs, & les elephans pour les tirer. Or tous ces Princes ſont tyrans, ſi bien que pour aſſeurer, & accroiſtre leur Eſtat, ils foulent les peuples, & mettent tout entre les mains des ſoldats, afin qu'ils leur ſoient plus fideles. Meſmes les Princes Mahometans ne fient, ny leurs places, ny leurs entrepriſes d'importance qu'à leurs eſclaues, qui ſe reuoltent bien ſouuent, & ſ'emparent des Eſtats de leurs maiſtres, & pour ſe maintenir en poſſeſſion mettent les peuples en proye: car il faut neceſſairement que la puiſſance d'vn Prince s'appuye ſur l'amitié de ſes ſujects, ou de quelques autres, pour ce que celuy qui eſt craint de tous, ne ſe peut maintenir long temps en eſtat. Or d'autant que les tyrans ne ſe peuuent promettre la bien-veillance des peuples, qu'ils traictent, non comme ſujects, mais comme eſclaues: il eſt force qu'ils s'appuyent ſur les ſoldats, & qu'ils les gaignent, en leur permettant toute choſe. Ainſi le Turc s'appuye ſur les Ianiſſaires, qui ne recognoiſſent non ſeulement point d'autre maiſtre, mais point d'autre pere: & pour eſtre aymé, & s'entretenir d'eux, il leur donne permiſſion, & liberté de tout faire. Ainſi pluſieurs Princes de Malabar tiennent leurs peuples comme des beſtes, & fondent leur puiſſance ſur les Naires. Les Roys d'Ormus, de Cambaye, de Decan, & d'Acen, font eſtat des eſclaues. Or pour ce qu'ils logent le fondement de leur grandeur en leurs ſoldats libres, ou eſclaues, naturels, ou eſtrangers: il eſt force que la guerre ſoit entr' eux le but de toute choſe, & qu'ils n'eſpargnent rien pour ſe maintenir, pourueus de ſoldats, & de munitions.

13 Pour reuenir à noſtre grand Mogor, on tient qu'il peut mettre en campagne, par maniere de dire, dans vn moment, trois cents mille cheuaux, cinquante mille elephans, & vn nombre preſque infiny de gens de pied.

14 Mais dira quelqu'vn, d'où vient que ce Prince eſtant ſi puiſſant, il ne ſe rend maiſtre du reſte des Indes, & du Leuant? A quoy ie reſponds qu'il y a beaucoup de choſes qui l'en empeſchent: L'vne eſt, que comme l'eſprit, & l'art de l'homme ne peut produire vn mouuement perpetuel, effect propre de la nature, & de Dieu: auſſi l'on ne peut donner vn cours continuel aux entrepriſes humaines: car encores que les grands Empires ne ſoient trauaillez des forces eſtrangeres, ils tombent ſous leur propre peſanteur, & s'accablent eux-meſmes. Dauantage, lors que la puiſſance croiſt, l'egalité manque, & quoy que les forces ſoient plus grandes, elles ſont toutesfois peu propres, ie ne diray pas à faire des courſes, mais à ſe mouuoir. Ces forces donc ne ſe meuuent que fort lentement, & l'on ſçait aſſez combien la promptitude eſt importante en la guerre. La grandeur des conqueſtes porte auec elle le ſoing de les maintenir, & aſſeurer, & pour ſe faire il faut du temps. Cependant les voiſins ſe fortifient, & pouruoyent à leur ſeureté, & la facilité de vaincre s'enfuit auec l'occaſion.

Dauantage, celuy qui a vaincu ſes ennemis, craint ordinairement ſes compagnons, & ceux qui ont participé à ſa victoire: & pour s'aſſeurer d'eux, il faut interrompre les entrepriſes, & faire retraicte pluſtoſt que l'on ne deſireroit, & deuroit. Outre ce les victoires rendent les Capitaines inſolens, & les ſoldats peu obeïſſans, & ſi ceux-là veulent aller plus auant, ceux-cy ne veulent pas ſuiure, comme il aduint à Alexandre, & à Luculle. Il ne faut auſſi paſſer ſous ſilence, que les grandes entrepriſes qui reüſſiſſent, enrichiſſent les particuliers: mais le plus ſouuent laiſſent le Prince ſans argent, qui eſt la choſe qui rend les armees mieux vnies, plus promptes aux factions. Il faut dire encores qu'vne grande armee, telle que fut celle de Badurie, par le moyen de la ruine des païs, par leſquels elle paſſa, & s'arreſta, ſe priua elle-meſme du moyen de s'entretenir. C'eſt pourquoy, encores que les ennemis ne la deffacent, elle eſt conſumee par la faim, qui eſt ordinairement accompagnee de la peſte. Et pour ceſte cauſe on ne ſçauroit prendre vne meilleure reſolution contre ces groſſes armees, que de temporiſer & demeurer ſur la deffence, pour ce que c'eſt choſe certaine qu'elles ne peuuent demeurer long temps en cét eſtat, & qu'il faut que par faute d'argent, ou de viures, ou par le moyen de l'infection de l'air, ou par maladie, elles ſe diſſipent.

Ce qui reſiſte encore au progrez du Mogor, c'eſt la nature des lieux: car le Caucaſe s'eſpand par ces contrees là auec mille branches, dont quelques-vnes bornent les autres Royaumes: les autres, non contentes de les borner, les ceignent de toutes parts, & leur ſeruent de murailles: les autres bouchent entierement les paſſages, les autres les rendent fort mal-ayſez: & ces difficultez ſont plus grandes au Mogor, qu'elles ne ſeroient à d'autres, pour ce que la force de ſes gens de guerre conſiſte en la caualerie: de ſorte qu'ainſi qu'il eſt puiſſant en raze campagne, il ne peut gueres aduancer aux païs montueux: ce qu'on peut aſſez iuger par les Reſbutes, qui s'eſtans rendus forts aux montagnes de Cambaye, n'ont aucune peur de ce Prince. Ces

Reſbutes

Reſbutes ſont les reſtes de la nobleſſe idolatre de ce païs, qui la premiere fois que les Mahometans s'en ſaiſirent ſe retirerent aux montagnes, qui ſont entre la ville de Cambaye & Diu, & maintenant en ce lieu leur liberté auec les armes en main, faiſans bien ſouuent de grands rauages en la plaine. Il y a apres des païs ſteriles, voire qui ont faute d'eau, comme eſt celuy de Dulcinde, aux frontieres de Cambaye; tellement qu'il n'eſt poſſible d'y conduire des armees.

Il faut adiouſter à cela la grande perte de temps, que les Princes qui ont de grands Eſtats, font en leurs voyages, pour ce que l'Eſté paſſe le plus ſouuent qu'on arriue au lieu deſtiné, & quand l'on y eſt auec les cheuaux demy-morts, & les ſoldats diminuez de nombre, & affoiblis, on void ſuruenir l'Hyuer contraire à celuy qui attaque, & fauorable aux ennemis, pour ce qu'il faut que l'aſſaillant tienne la campagne parmy la boüe, ou la glace: & les autres ſont ce pendant à couuert, & auec toute ſorte de commoditez. De là vient que tous les Princes qui ont proiecté d'executer de grandes entrepriſes, à cauſe des difficultez qui ſe trouuent à mener de grandes armees d'vn païs à l'autre, ont eſté contraincts de mettre leurs gens, ou ſur la mer, ou ſur des riuieres, comme fit Germanique en la guerre d'Allemagne.

Or le Mogor n'a nulle ſorte de forces nauales, tant à cauſe qu'il manque de ports, qu'à raiſon qu'il a pour voiſins les Portugais, qui ferment tout le Golphe de Cambaye, auec deux forteresſes importantes, qui ſont celles de Daman, & de Diu.

La derniere choſe qui arreſte les Mogors, ç'a eſté la puiſſance de ceux auec leſquels il confine, qui l'empeſchent de s'eſtendre du coſté du Leuant: car il a pour voiſin le Roy de Brame, qui ne luy cede nullement en puiſſance, & en forces, veu qu'il poſſede tant de Royaumes, & d'Eſtats, & a ſous luy tant de nations guerrieres, & en met vn ſi grand nombre en campagne, qu'il ne redoute aucune puiſſance contraire. Que ſi le Mogor a eſtendu ſon Empire entre le Gange & l'Inde, ceſtui-cy ne l'a pas moins accreu entre le Gange & le Royaume de Siam. Et finalement la fortification eſt auiourd'huy en tels termes, qu'vne petite place de guerre eſt capable de laſſer, & d'affoiblir la puiſſance d'vn grand Empire: tellement que par cét art peu de gens reſiſtent à pluſieurs, & conſument les forces & les threſors de ceux qui les attaquent.

RELIGION.

LA mal-heureuſe ſecte de Mahomet s'eſt tellement eſpanduë en Europe, en Afrique, 15
& en Aſie, que les plus grands Royaumes de ces deux dernieres parties du monde ſont infectez de cét erreur. Or entre les autres, l'Empire du Mogor qui ſuit la loy de ce faux Prophete, eſt pour la plus grande partie Mahometan. Il y a encore force Idolatres, dont nous parlerons au diſcours du Roy de Narſinge, auquel ie remets ce propos pour n'eſtre contrainct de dire deux fois vne meſme choſe. Il y a pareillement aſſez bon nombre de Iuifs, qui s'addonnent à la marchandiſe ſur toute choſe, & pareillement quelques Chreſtiens Abyſſins, que le traffic, & le deſir de gaigner a attirez en ceſte contree.

DISCOVRS DV ROY DE CALICVT.

SOMMAIRE.

1 LONGVEVR & *largeur du Royaume de Calicut, & deſcription de ſa principale ville, & la forme de ſes baſtiments, & maiſons.*

2 *Son terroir abondant en poivre, & qu'elle ſorte d'arbriſſeau porte ceſte eſpicerie, le temps & la façon de le cultiuer & cueillir.*

3 *Du gingembre, aloës, & autres fruicts que produict ce pays, auec la maniere de le cueillir.*

4 *Deſcription des animaux & oyſeaux que ceſte contree nourrit, entre autres le Saran chantant plus doucement que le Perroquet.*

5 *Des Singes & Guenons, & d'vn merueilleux arbre qui porte datte ou noix, & duquel on tire & faict des cordages, des draps ſemblables au ſatin,*

Digitized by Google

vin, ſucre & huille.

6 *De deux ſortes de ſerpens de ce pays, dont l'vn ne porte venin.*

7 *Du mariage des Roys de Calicut, qui n'eſpouſent femme qu'elle n'ait eſté depucellee par le plus honorable de leurs Preſtres.*

8 *Des cinq Ordres du Royaume, & la maniere de viure de chacun eſtat: notamment des nobles & marchands.*

9 *Leur façon d'eſcrire ſur feüilles de palmier, auec plumes de fer.*

10 *Leur richeſſe au traffic du poivre, gingembre, canelle, cloux de girofle, noix muſcades, macis, muſc, perles, gouſſes de nard & mirabolans, encens, aloës, camphre, caſſe.*

11 *Leurs forces en l'Infanterie & armes de mer.*

Leurs armes & façons de combattre, & faire la guerre.

12 *Quelles forces le Roy peut mettre, tant en campagne que ſur mer.*

13 *Succeſſion de la Couronne de Calicut deferee aux enfans de la ſœur du Roy deffunct, & pourquoy. Et comme le creancier pourſuit en ce pays le debteur.*

14 *De l'idolatrie abominable des Calicutains adorans le diable mitré en vn Oratoire plein de figures de diables.*

15 *Des ſacrifices que font au diable les Sacrificateurs Bramins.*

16 *Pardon general celebré tous les ans par les Bramins, & octroyé à ce peuple en vn certain Temple de la Prouince.*

LE PRINCIPAL des Royaumes de la Prouince de Malabar eſt celuy de Calicut, combien qu'il aye ſeulement vingt-cinq lieuës de coſte de mer. Le Roy de ce Païs eſt puiſſant & renommé, ſurpaſſe au moins en dignité tous ceux de ces contrees, & eſt appellé Zamorin, qui veut dire Empereur, ſuiuant le commandement de Pereymal Roy de tout le Malabar, qui ayant diuiſé ſon Eſtat en pluſieurs parties, lors qu'il voulut aller à la Meque pour y finir ſes iours, voulut laiſſer le nom de Zamorin à ce Roy de Calicut. Ce Royaume a donc vingt-cinq lieuës de longueur, & ſa largeur n'en paſſe pas dix. La ville capitale qui communique ſon nom à tout le Royaume eſt aſſiſe ſur le bord de la mer, & a trois milles d'eſtenduë. Elle n'eſt point ceinte de murailles, & contient enuiron ſix mille maiſons, ſeparees d'vn aſſez grand eſpace l'vn de l'autre. A vn mille loing de là, elle a ſon port, qui eſt nommé Capocate. Les maiſons de ceſte ville ſont baſſes, & de peu de prix, pour ce que l'on trouue l'eau ſi toſt qu'on a fouy cinq pieds auant en terre: de ſorte qu'on ne ſçauroit jetter des fondements gueres profonds. Les maiſons des marchands y ſont eſtimees enuiron vingt eſcus: mais celles des autres ne ſe vendent au plus que deux eſcus. La hauteur de ces maiſons eſt eſgalle à celle d'vn homme qui eſt à cheual.

QVALITE'.

2 LE terroir de Calicut produict du poivre, & l'on en cueille auſſi quelque peu dans la ville. La tige du poivre eſt foible, & ne ſe peut tenir droicte, ains elle a beſoin d'eſchalas comme la vigne. Il reſſemble en cela au lierre, qui s'aduance en croiſſant, & ſi toſt qu'il ſe peut ioindre à vn arbre voiſin, il l'embraſſe & ſe lie auec luy. Cét arbre, ou pluſtoſt arbriſſeau, a pluſieurs rameaux long de deux ou trois eſpans. Ses fueilles ſont comme celles d'vn pommier d'Aſſyrie, ſinon que celles-cy ſont vn peu plus eſpaiſſes & plus groſſes, & ont de petites veines à trauers. En chaque plante on void ſix grappes pendantes, longues d'vn pied: & ces grappes ont la couleur ſemblable à des raiſins qui ne ſont pas meurs. On les cueille au mois d'Octobre & de Nouembre, lors qu'ils tirent encore ſur le verd, & on les met ſeicher au Soleil ſur des nattes, ou couuertures de ioncs, & en trois iours le grain deuient noir ainſi qu'on l'apporte par deçà. Au reſte on ne le taille point, & l'on n'a nul beſoin de le cultiuer, d'autant que la terre le produict ſans y mettre la main. Pline dit que les arbriſſeaux du poivre ſont ſemblables aux geneuriers que nous auons par deça, & quelques-vns de ſon temps ont dit qu'ils ne croiſſoient qu'en l'endroict du mont Caucaſe, qui eſt droictement expoſé au Soleil. Mais nous auons auiourd'huy appris le contraire par les nauigations des Portugais.

3 Le Païs de Calicut porte auſſi du gingẽbre, qui eſt vne racine, qui n'eſt profonde pour le plus que de trois ou quatre eſpans en façon de roſeaux. Quand on arrache le gingembre, on laiſſe vn entre-deux de neuds dedans la foſſe, dont on l'a arraché, & l'on couure de terre la racine, ou ſa ſemence, & l'annee d'apres on en cueille le fruict, c'eſt à ſçauoir du gingembre. On en trouue aux lieux

Digitized by Google

aux lieux plains qui eſt ſemblable au mirabolan : mais aux terres rouges il s'en cueille de toutes ſortes. On y trouue auſſi quelques autres fruicts & arbriſſeaux, comme des jacers, l'ambe corrocapel, comolangue, & beaucoup d'autres qui nous ſont incognus, entre leſquels quelques-vns ont le gouſt de l'auberge, les autres de la prune de Damas, les autres de la figue, & quelques autres du melon. Il y croiſt auſſi de l'aloës, qui eſt vne gomme qu'on cueille ſur vn arbriſſeau, qui n'a qu'vne racine, comme vn baſton fiché en terre. Il a le tronc tendre & rouge, la ſenteur forte, & le gouſt amer.

On trouue en Calicut pluſieurs ſortes de beſtes, comme lyons, ſangliers, cerfs, chevreux, 4
loups, bœufs, beufles, elephans, & autres : toutesfois on dit qui n'y a pas vne des beſtes qui y naiſſe, & qu'on les y meine d'ailleurs.

Quant aux oyſeaux il y a des perroquets verds, d'autres qui ſont rouges, & d'autres de diuerſes couleurs. Il y en a ſi grande quantité, qu'on met expreſſément des hommes aux champs pour garder le riz, de peur que les perroquets ne le mangent. Ils gazoüillent merueilleuſement, & ne couſtent pas beaucoup. Il y a auſſi vne ſorte d'oyſeaux nommez Sarau, qui ſont vn peu plus petits que les perroquets, mais chantent plus doucement. Les fleurs y ſont touſiours en vigueur, & les arbres verds tout le long de l'annee, à cauſe que l'air eſt doux & temperé, & qu'il ſemble qu'on y ſoit touſiours au Prin-temps.

Ce Païs produict auſſi des ſinges & des guenons, qui font beaucoup d'ennuis aux labou- 5
reurs, principalement à ceux qui ſont pauures, pour ce qu'ils montent ſur les arbres, qui ſont comme noyers, & reſpandent la liqueur, dont les Indiens font leur breuuage, & renuerſent les vaiſſeaux, dans leſquels on le reçoit : Car ils ont vne ſorte d'arbre, qui ſurmonte en bonté tous les autres. Il porte des dattes comme le palmier : on en faict du bois pour ſe chauffer, on en cueille des noix qui ſont de bon gouſt, on en faict des cordages, on en tire des petits draps deſliez, du vin, du ſucre, & de l'huyle, & les premiers fruicts que cét arbre porte ſont des noix ſemblables aux dates. Ils leur oſtent la premiere pelure, & la mettent au feu. Il y a vn autre arbre qui n'eſt guere different de celuy-là qui porte le coton & creſpe. De ſes feüilles on en fait du drap preſque ſemblable au ſatin, ou taffetas, puis on file la coſte, & l'on en faict des cordons. Sous la derniere eſcorce il y a vne noix groſſe comme le petit doigt. Au reſte il s'engendre de l'eau auec la noix, & ſelon que la noix croiſt ceſte eau croiſt auſſi, voire en telle ſorte, que quand la noix eſt venuë à ſa perfection, le dedans de la noix eſt pleine d'eau, qui eſt fort claire, & non guere differente de l'eau roſe, & de ceſte eau ils font de l'huyle fort graſſe. Ils font auſſi le matin, & le ſoir vne inciſion au tronc, & en tirent vne liqueur fort excellente, qui leur tient lieu de vin doux.

Les ſerpens de ce païs ſont fort hauts pour la plus grande partie, & preſque auſſi grands que 6
des pourceaux. Ils ont la teſte beaucoup plus large & groſſe que des ſangliers, quatre pieds longs de quatre coudees, & naiſſent, & ſe tiennent en des lieux mareſcageux. Les habitans diſent que ces ſerpens n'ont point de venin. Il y en a d'autres qui ont vn venin ſi mortel, que s'ils ont vne fois ſuccé tant ſoit peu du ſang d'vn homme, il mourra ſoudainement. Il y en a d'autres grands comme aſpics, & d'autres beaucoup plus grands, qui tuent vn homme d'vne ſeule morſure, & ceux-cy ſont en fort grand nombre.

MOEVRS.

QVAND le Roy veut prendre femme il n'a point de couſtume de coucher auec elle, qu'a- 7
pres qu'elle a eſté depucellee par le plus honorable de tous les Preſtres, & le Roy donne pour ce beau coup qu'il faict cinq cents eſcus. Quand le Roy veut prendre ſa refection il ſe couche par terre, ſans couuerture ny tapis : & a autour de luy des Preſtres qui aſſiſtent à ſon diſner ou ſouper, & n'approchent de luy que de quatre pas, eſcoutans auec reuerence les paroles du Roy. Apres le Roy, les plus honorables ſont les Preſtres, & apres eux les Naires, qui ſont 8
en meſme eſtime par delà, que les Gentils-hommes en ces contrees. Ceux-cy peuuent porter l'eſpee, le bouclier, la pique, ou halebarde quand ils ſortent dehors. Le tiers ordre eſt des artiſans & gens de meſtier. Le quatrieſme eſt des peſcheurs. Le cinquieſme de ceux qui recueillent le poivre, le vin & les noix : & le dernier eſt de ceux qui ſement & recueillent le riz, & ceux-cy ne ſont pas beaucoup eſtimez des Gentils-hommez & des Preſtres. Le Roy & la Royne ne portent des habits gueres magnifiques, & les habitans de la ville ſont preſque tous nuds, n'ayans qu'vn petit tiſſu de coton deuant leurs parties honteuſes. Quand le Roy va dehors, pour chaſſer, ou pour autre choſe, les Preſtres gardent la Royne en la maiſon. Les Gentils-hommes, & marchands viuent à la façon qui s'enſuit : S'il y a quelques amis qui ſoient mariez, il arriue ſouuent qu'ils changent de femmes, pour rendre leur amitié plus ferme : & quant aux enfans ils demeurent à celuy qui en eſt le pere. Il y en a quelques autres qui ont bien d'autres

façons de faire, veu qu'vne femme eſpouſe ſept maris qui couchent l'vne apres l'autre auec elle, & s'il aduient qu'elle ſoit groſſe, elle baille l'enfant à l'vn des ſept tel que bon luy ſemble, & ceſtui-là ne le peut refuſer. Ils ſe couchent par terre quand ils veulent prendre leur repas, & en lieu de cuilliers ont des feüilles d'arbres. Ceux qui ſuiuent le Roy portent en leur teſte des bandes de ſoye teintes en eſcarlate. Tous y laiſſent merueilleuſement croiſtre leurs cheueux. Apres le treſpas du Roy, tous ſes ſujects ſe font couper les cheueux & la barbe en ſigne de triſteſſe, les vns d'vne ſorte, les autres de l'autre.

9 Les femmes ne s'addonnent à faire choſe que ce ſoit, fors à ſe parer & ſe rendre le plus qu'elles peuuent agreables: tellement que lors qu'elles ſortent en la ruë, quoy que nuës, elles ſont chargees d'or, & de pierreries, veu qu'elles en ont aux oreilles, au col, aux bras, & aux iambes, & encor qui leur pendent ſur la poitrine. Ils eſcriuent ſur des feüilles de palmier auec des plumes de fer, ſans aucune ancre.

RICHESSES.

10 LE grand trafic qui ſe faict en Calicut rend le Païs extremement riche, veu que non ſeulement ils vendent leur poivre & leur gingembre aux marchands eſtrangers: mais ils leur font encor changer de l'eſpicerie, qu'on apporte d'ailleurs en ce Païs-là. Car on y conduict de la canelle qui vient d'vne Iſle nommee Zeylon à cinquante lieuës d'Allemagne par de là Calicut, en tirant vers le Leuant, de meſme que du poivre de Comnucol qui eſt douze lieuës par de là Calicut; des cloux de girofle de Meleuze, qui eſt diſtant de Calicut de quelques lieuës, des noix muſcades, & du maciz des Moluques, du muſc du Pegu, des perles de l'Iſle d'Ormus, des gouſſes de Nard, & des mirabolans de Chambaye, de l'encens d'Arabie, de l'aloës, & de camphre de Lyui, ou China, diſtant de Calicut 50. lieuës, du poivre long de Sumatre, & du breſil de Darnaſſer, ou Tarnaſſer. Calicut enuoye auſſi dehors la caſſe qui croiſt en ſon terroir. Toutes ces marchandiſes qu'on emporte de ceſte ville, qui eſt preſque le commun abord des marchands Arabes qui traffiquent en Leuant, eſt cauſe qu'elle eſt vne des plus riches des Indes, & l'on peut auſſi cognoiſtre par là les richeſſes de ſon Prince, des reuenus duquel nous n'auons aucun rapport aſſeuré.

On peut dire ſeulement que le traffic de l'eſpicerie qui s'y faict, eſt de telle conſequence, que non ſeulement il rend les Princes riches par le moyen des gabelles & des daces: mais encore enrichit les marchands en telle ſorte, que quelques-vns d'entr'eux ſe peuuent eſgaller en moyens à des Ducs d'Europe, & des Roys d'Afrique.

FORCES.

11 EN la Prouince de Malabar, on ne faict pas la guerre continuellement à cheual, non tant pour ce que le Païs n'engendre nuls cheuaux (veu qu'il y en vient vn grand nombre de Perſe, & d'Arabie) que pour ce que le Païs ne le porte pas. Car de meſme qu'en Suede les gens de pied n'vſent point de piques, ny ceux de cheual de lances, à cauſe des bois qui les empeſchent de les manier: ainſi en Malabar on n'vſe pas ordinairement de cheuaux, à cauſe que le Païs eſt eſtroict, & trauerſé en vne infinité d'endroicts, de riuieres, de bras de mer, & de mareſcages. Il faut donc que leurs forces conſiſtent en l'Infanterie, & aux armees de mer. L'Infanterie de ce Païs eſt auſſi bien ordonnee qu'il eſt poſſible.

12 Premierement, les ſoldats ſont tous nobles, & s'appellent Naires. Ceux-cy eſtans aagez de ſept ans, ſont mis comme à l'eſcole de la guerre, où l'on leur eſtend par le moyen de quelques hommes excellens en cela, les nerfs, & les ioinctures, leſquelles ils oignent bien ſouuent d'huyle de Seſame, & par ce moyen ils acquierent vne diſpoſition preſque incroyable, veu qu'ils tournent & ployent leurs membres ayſément de tous coſtez, comme s'ils n'auoient point d'os. Apres cela ils s'exercent ſans ceſſe au maniement des armes, & eſtimans que nul ne peut deuenir excellent en pluſieurs choſes, ne s'addonnent qu'à vne ſorte d'armes, ſelon qu'ils ſe ſentent plus diſpoſez. Leurs armes eſtoient autresfois la pique, l'arc, l'eſpee, & le bouclier: mais depuis que les Portugais arriuerent en ces contrees, ils ont appris l'art de fondre l'artillerie, & de faire les arquebuſes, & les manier, & meſme de faire tout ce qui eſt neceſſaire pour s'en ſeruir: tellement que leur poudre eſt beaucoup meilleure que la noſtre. Ils vont à la guerre tous nuds, excepté le nombril, n'vſent ny de morion, ny de corſelet.

De là vient qu'ils ſont fort diſpos au combat, & en toutes factions militaires. Ils ſe preſentent à l'ennemy à l'impourueu, & s'en eſloignent en vn inſtant comme des faucons. Quand on croit qu'ils ſont plus eſloignez, ils ſont au dos de leurs ennemis: tellement qu'il eſt mal-ayſé de les fuir, & de les ſuiure, veu qu'ils ne ſont moins legers à pied, que les Parthes l'eſtoient à cheual.

cheual. S'il eſt beſoin de venir aux mains (ce qu'ils ne font que par neceſſité, ou par occaſion) ils frappent le plus ſouuent de pointe. Ils portent certaines lames d'airain ou d'argent, attachees à la poignee de leur eſpee, & le ſon de ces lames leur ſert de trompette, ou de tambour pour les animer au combat.

Il y a parmy les Naires vn rang de ſoldats, qu'on nomme Amoques, qui auec de grandes executions, auſquelles ils ſe ſoubmettent auec leur famille & poſterité, font profeſſion de venger les offences faites à leurs compagnons: Mais ſi l'on tuë le Roy, ils courent auec tant de fureur à la vengeance, que les plus grands dangers ne les peuuent arreſter. A raiſon dequoy, ſelon que le nombre des Amoques eſt grand, ou petit, les Roys des Indes ſont eſtimez plus, ou moins puiſſans. Ce qui augmente la hardieſſe des Naires, & le peu d'eſtat qu'ils font des dangers, c'eſt qu'ils n'ont point de femme particuliere. Car il y a beaucoup de ſiecles qu'vn Prince de ces Païs y introduiſit la communauté des femmes. Il faut adiouſter à cela la grande licence, ou pluſtoſt arrogance de ces Naires, veu qu'il n'eſt permis au peuple de s'approcher d'eux, autrement ceux qui s'en approchent ſont mal traictez. Ces Naires enuoyent deuant leurs ſeruiteurs aux deſtours des ruës pour aduertir le monde de leur venuë, & faire que le menu peuple ſe retire & s'eſcarte. Que s'il eſt vray que les Ianiſſaires deuiennent courageux à la guerre pour la liberté qu'on leur donne durant la paix, les Naires qui ne ſe laiſſent ſeulement regarder aux hommes de baſſe condition, deuront bien eſtre plus courageux. C'eſt ce qui fait qu'ordinairement ils ne ſe tiennent dans les villes, mais dehors, ayans leurs maiſons entourees de foſſez, & de terres, les hayes fort eſpaiſſes, & de boccages, auec les chemins tellement embrouillez l'vn dans l'autre, qu'ils ſemblent des labyrinthes.

Or ſi l'on deſire ſçauoir quelles forces le Roy de Calicut peut mettre en campagne, on le peut cognoiſtre par les entrepriſes qu'il a faites contre les Portugais, veu que l'an 1503. il mit enſemble ſoixante mille combatans contre Edouard Pachete, Capitaine d'Emanuel Roy de Portugal, qui deffendoit alors le Roy, & le Royaume de Cochin, & deux cents vaiſſeaux de guerre, & perſeuera en ceſte entrepriſe l'eſpace de cinq mois. L'an 1529. il aſſiegea la forteresſe que les Portugais auoient faite à Calicut auec cent mille hommes, & continua la guerre durant tout l'Hyuer. Et bien que les Portugais monſtraſſent vne grande valeur en la deffence de ceſte place, toutesfois ils la ruinerent eux-meſmes, conſiderans la puiſſance de ce Roy. Le meſme auec nonante mille hommes aſſiegea l'an 1560. la forteresſe de Chiael qu'il emporta, contraignant le Capitaine Portugais qui eſtoit dedans de ſe rendre.

Quant aux forces maritimes, il a auſſi monſtré ſa puiſſance plus d'vne fois: veu qu'eſtant maiſtre de beaucoup de ports, où il y a grand abord, il arme toutes les fois qu'il luy plaiſt vn grand nombre de vaiſſeaux. Il eſt vray qu'auiourd'huy toutes les forces maritimes des Indes cedent de beaucoup, tant pour le regard des vaiſſeaux, que des ſoldats, à celle des Portugais, à qui l'vſage des armes deffenſiues donne vn grand advantage, tant ſur mer que ſur terre. Car certainement il eſt mal-ayſé qu'vn homme nud ne craigne le fer, & qu'vn homme couuert de bonnes armes, ne ſoit plus hardy qu'vn qui eſt deſarmé. C'eſt pourquoy nous voyons que les peuples qui n'vſent en guerre d'armes defenſiues, font pluſtoſt profeſſion d'agilité que de force, & de combattre en fuyant, que de pied ferme, & ſe fient plus au grand nombre qu'en la valeur.

GOVVERNEMENT.

QVAND le Roy eſt mort, ſes enfans ne luy ſuccedent pas, ains le fils de la ſœur du de- 13
funct demeure Prince de Calicut, à cauſe, comme ils diſent, que c'eſt le Bramin, & non le Roy qui a depucelé la Royne, ioinct qu'il y a touſiours quelqu'vn de ces Preſtres auec la Royne, pour luy tenir compagnie: ils vſent de telle iuſtice, que ſi quelqu'vn a tué vn homme il eſt empalé tout vif, & apres pendu, mais s'il ne la que bleſſé, il en eſt quitte en payant l'amende au Prince.

Quant aux debtes, le creancier voyant que celuy à qui il a preſté luy ſatisfait ſeulement de parole, retire le contract, & prenant vne eſcorce verte de quelque arbre s'en va pourſuiure le debteur, & l'ayant attaint, le lie auec ceſte eſcorce, le coniurant de la part de Bramins, & du Roy, de ne bouger de la place iuſques à ce qu'il ayt ſatisfait. Celuy qui eſt ainſi adiuré ne bouge de ce lieu qu'il n'ait payé: car s'il faiſoit ſemblant de vouloir fuyr, il ſeroit mis à mort ſans remiſſion.

RELIGION.

CEVX de Calicut croyent vn Dieu, Createur du Ciel & de la terre, & la cauſe premiere 14
de tout ce qui eſt en l'Vniuers: mais ils le font oyſif, & diſent que pour ſe repoſer, il a donné le Gouuernement du monde au diable, qu'ils diſent eſtre celeſte, afin qu'il ſoit Iuge de

la terre, & qu'il puniſſe, ou recompenſe les hommes ſelon leurs actions & merites, ils appellent ce diable Deume, & Dieu Tamerain.

Or le Roy de Calicut a vn Oratoire en ſon Palais, tout ſemé de figures de diables, auſſi effroyables qu'on nous les peint par deça, & non gueres plus grandes que des medailles: mais au milieu de ceſte chappelle, il y a vn throſne d'airain, où l'on void aſſis vn diable de meſme matiere, ayant ſur la teſte vne tyare ou mittre pareille à celle de nos Papes. Il y a trois grandes cornes ſur ceſte tyare, & le front de l'Idole en porte quatre. Il a la gueule beante, auec quatre groſſes & longues dents fort aiguës de chaque coſté, & le nez difforme, & faict comme le bec d'vn oyſeau, les yeux eſtincelans, & hydeux, la face furieuſe, & eſpouuentable, les doigts faits en hatneſſon, & les pieds tout ainſi que les ergots d'vn coq. Ce diable tient encor en ſa gueule l'Ame d'vn homme, & l'autre en la main, preſt à en faire de meſme.

Les Sacrificateurs qu'ils nomment Bramins ſont obligez de lauer tous les matins d'eau roſe, & d'autres liqueurs odoreuſes ce monſtre, eſpandant deuant luy force odeurs aromatiques. Lors qu'ils l'encenſent ils ſe proſternent, & ſacrifient quelquesfois ſur la ſemaine à cét Idole. Leur ſacrifice ſe fait en ceſte maniere: ils ont vn comptoir faict comme vn autel, ayant vn pied & demy de hauteur, deux pieds de largeur, & pres de trois de longueur, & eſpandent deſſus toute ſorte de fleurs, & de poudres de ſenteur. Apres cela ils ont vn vaſe d'argent plein de ſang de coq, qu'ils mettent ſur les charbons ardans, auec vne infinité de choſes aromatiques pour encenſer, & prenans l'encenſoir, ils enuironnent l'autel, en le parfumant, & tandis que cela ſe faict, il y a vne clochette d'argent qui ne ceſſe de ſonner. Ils coupent la gorge au coq, deſtiné pour le ſacrifice auec vn couſteau d'argent, auec lequel ils s'eſcriment quelque temps.

Ce pendant que le Preſtre faict ce ſacrifice, il a les pieds & les bras enrichis de pieces d'argent, qui rendent vn ſon pareil à celuy des ſonnettes, & auec ce il a vne bague qui luy pend au col ſur l'eſtomac, & c'eſt la marque qui faict recognoiſtre les Bramins d'entre le reſte du peuple. Le ſacrifice eſtant finy, il prend du froment en chacune de ſes mains, & ſort du Temple à reculons, tenant touſiours ſes yeux arreſtez ſur l'Idole, iuſques à ce qu'il eſt pres d'vn arbre qui eſt hors du pourpris, & lors il eſpand le grain qu'il auoit entre les mains, leſquelles il met ſur ſa teſte, & rentrant dans l'Oratoire oſte l'ornement de l'autel. Le Roy ne prend iamais ſon repas qu'vn de ces Bramins n'aille auparauant offrir quelques viandes au diable, & ſoudain qu'il a diſné, ces Preſtres recueillent les reſtes, & les vont donner aux corneilles.

Le Roy, ny les principaux de la ville n'oſeroient manger de la chair, ſans la permiſſion des Bramins, au lieu que les autres en vſent indifferemment, excepté que nul ne touche aux vaſes.

Ie ne veux oublier vn pardon general qu'ils ont tous les ans au mois de Decembre, qui fait que le peuple vient de toutes les contrees, & Prouinces voiſines viſiter vn Temple de leur idole, qui eſt baſty au milieu d'vn lac, & où l'on voit deux beaux rangs de colomnes, & vne grande lampe faicte comme vn nauire, pleine d'huyle pour eſclairer tout autour. Ce Temple eſt grand, & enuironné d'arbres de toutes parts, & nul n'entre dans le Temple ſans ſe lauer dans l'eſtang, & lors que quelques-vns entrent en ce lieu, les Bramins les arroſent de l'huyle de la lampe, puis il ſe vont preſenter au ſacrifice: & ayans adoré & prié le diable, chacun ſe retire. Ce pendant les Bramins leur promettent pardon general de leurs fautes, & l'eſpace de trois iours, ce lieu eſt comme vn azile, & retraicte de franchiſe à chacun, tellement qu'on n'y oſeroit meffaire à perſonne, ny ſe venger de ſon ennemy, non pas meſme pourſuiure vn criminel par iuſtice.

DISCOVRS DV ROY DE NARSINGE.

SOMMAIRE.

1 *SItvation du Pays de Narſinge, ſa longueur & villes principales, Narſinge & Biſnagar.*

2 *De la Prouince de Canara, ou Concan, & ſes principales villes maritimes.*

3 *De la fertilité de ce Pays abondant en bleds, ſucre, gingembre, & autre eſpicerie, ſoye, coton, figues, noix.*

4 *Mœurs & façon de faire de ce peuple, & generalement de tous les Indiens diuiſez en Brachmanes, deſcendus d'Abraham, & Germains, ſelon la partition d'Oneſirite & Strabo.*

5 *Des*

5 *Des Hioboles, ou Gymnoſophiſtes portans habits faicts d'eſcorce d'arbre ou de lin incombuſtible: leur auſterité de vie, & abſtinence du vin, & de l'acte venerien: leurs exercices pour conſeruer les forces du corps & de l'eſprit, leur doctrine, philoſophie & ſubtiles diſcours auec les Roys, des choſes diuines & humaines, du mouuement des cieux & ſecret de Nature.*

6 *Des Germains addonnez à la ſpeculation du corps humain, à la cure des maladies, & aux deuinations & necromancie.*

7 *Des autres Ordres & Eſtats dont eſtoit composé ce peuple Indien: ſcauoir eſt, Laboureurs exempts d'aller en guerre. Paſteurs demeurans aux champs en des tentes hors les villes & villages. Artiſans faiſans les inſtruments de guerre & du labourage: le cinquieſme ordre de Soldats: le ſixieſme de Magiſtrat: le ſeptieſme de Conſeillers.*

8 *Veſtemens des modernes Indiens: & quels habits le Roy porte allant en guerre.*

9 *Des grands reuenus du Roy montans à douze millions d'or par an.*

10 *En quoy conſiſte ſes forces. Quelle eſt ſon infanterie, caualerie, ſes armes, & ſes munitions de guerre.*

11 *De l'idolatrie de ceux de Narſinge adorans le Diable, & luy dreſſans des Temples.*

12 *De deux ſortes de ſectes gouuernans la religion de ce peuple appellez Baneane & Bramins: leur doctrine & maniere de viure auſtere: & les Deitez qu'ils adorent.*

LE Prince eſt vn des plus puiſſans Monarques qui ſoient entre la riuiere d'Inder & du Gange, veu qu'il eſt maiſtre d'vn grand païs, aſſis entre le Cap de Comorin, & celuy de Guadauerin, & entre les montagnes de Gate, & le Golphe de Bengale, & ſa longueur eſt de 200. lieües ou 600. milles. Quelques vns diſent que ce Royaume tient autant de pays qu'on pourroit faire de chemin en vn voyage de ſix mois. Il y a deux villes royales, c'eſt à ſçauoir Narſinge, & Biſnagar nommee Beſenagal par quelques vns, qui a trois enceintes, & renommee pour le commerce. A cauſe de ces deux grandes villes on appelle ce Prince tantoſt Roy de Narſinge, & tantoſt de Biſnagar. La ville de Tarnaſſer appartient à ce Royaume, comme quelques vns diſent, mais elle a eſté occupée par le Roy de Brame. Il y a en ce Royaume deux villes maritimes habitees des Chreſtiens, c'eſt à ſçauoir Coromandel ou Colmander, & Malipur, ou les Portugais ſe tiennent. 1

Le Roy de Narſinge poſſede auſſi la Prouince de Canara, autrement Concan, qui eſt en quelque façon vne partie du Royaume de Decan. Les principalles villes maritimes de ceſte prouince ſont Onor, Batticale, Magindre & Mangalor. Mais les Portugais ſe ſont ſaiſis de la ville d'Onor, & celle de Batticale leur eſt tributaire. Le Roy de Trauancor qui eſt en la Prouince de Malabar eſt pareillement ſubject au Roy de Narſinge. 2

QVALITE'.

CE Royaume abonde en toutes choſes, tellement qu'on y peut trouuer tout ce qui eſt neceſſaire à la vie humaine. Car il y a grande quantité de bled, de ſucre, de gingembre, & d'autre eſpiceries, & l'on ne ſçauroit trouuer au monde vn pays plus abondant en ſoye & en coton. Le terroir de Biſnagar eſt de grand rapport, & il y a aupres des forelts fort agreables. La prouince de Canara produit du ris, du ſucre, des figues & des noix, mais elle ne porte ny froment ny de l'orge, ny de legumes. Le terroir de Trauancor eſt maigre & peu propre à porter du bled, ou des fruicts. 3

MOEVRS ANCIENNES.

POurce que beaucoup de mœurs anciennes de ceux de Narſinge ſe peuuent rapporter aux autres Indiens, i'ay reſerué ce lieu-cy pour en faire le diſcours entier, qui donne à cognoiſtre en general leurs façons de faire. Les Indiens donc fuyoient le larcin ſur toutes choſes & auoient les loix non eſcrites, veu qu'ils n'auoient aucun vſage de lettres, ains apprenoient par cœur les vns des autres. Ils beuuoient du vin ſeulement lors qu'ils faiſoient quelque ſacrifice, & leur breuuage ordinaire eſtoit cõpoſé d'orge, & de ris, dont ils faiſoient auſſi potages. Ils ne plaidoient point enſemble, & n'y auoit aucune loy parmy eux qui fit mention de la garde de choſe qui fut, & n'auoient beſoin de teſmoins, ny de cedules, de ſeaux ou eſcritures, d'autant que chacun croyoit à la ſimple parole de l'autre. Ils laiſſoient auſſi leurs maiſons ſeules, & ſans garde, qui eſtoient tous ſignes d'vne grande bonté, & innocẽce de ce peuple. D'auantage ils viuoient tous ſeuls, & n'auoient point d'heure determinee pour leur repas, lequel ils prenoient 4

Digitized by Google

à meſure qu'ils entroient en appetit, ou qu'ils en auoient fantaſie. Ils ſe faiſoient ſouuent froter le corps, lequel ils ſe poliſſoient auſſi auec de l'ebene. Ils eſtoient peu magnifiques à dreſſer les tombeaux & ſepulchres des treſpaſſez, & au contraire, ils ſe monſtroient ſuperflus en leurs habillemens, veu qu'ils portoient ſur eux beaucoup d'or & de pierreries. Ils auoient auſſi pour ornement vn linge fort delié, duquel ils ſe couuroient le viſage de peur de haſle, faiſant tout ce qu'ils pouuoient pour ſe maintenir, ou ſe rendre beaux. La verité eſtoit tenuë entr'eux pour grande vertu, & les vieillards n'eſtoient nullement eſtimez s'ils n'eſtoient prudens. Ils pouuoient auoir pluſieurs femmes, & les achetoient en donnant à leurs parens vne paire de bœufs. Ils choiſiſſoient les vnes pour leur ſeruice, les autres pour auoir des enfans, & les autres pour leur paſſe-temps, & ne le contraignoient de viure chaſtement, ains il leur eſtoit permis de paillarder à leur ayſe. Ils ne ſacrifioient, ny encenſoient les autels ayans des chapeaux de fleurs ſur la teſte, ainſi que pluſieurs autres nations, & ne maſſacroient ny eſgorgeoient les beſtes du ſacrifice, ains les eſtouffoient en leur ſang. On couppoit aux faux teſmoins le bout des doigts, & celuy qui auoit coupé ou eſtropié quelque membre à vn autre, non ſeulemẽt enduroit pareille peine, mais perdoit encore la main qui auoit faict la faute: mais qui creuoit l'œil ou coupoit la main à vn artiſan perdoit la teſte ſans remiſſion.

C'eſtoit aux femmes eſclaues à garder & ſeruir le Roy: & l'armee ſe tenoit hors des villes ſous des tentes. Si vne femme tuoit le Roy en le voyant yvre, elle eſpouſoit ſon ſucceſſeur, & les enfans ſuccedoient legitimement au pere. Il n'eſtoit permis au Roy de dormir ſur le iour, & durant la nuict il changeoit à toute heure de giſte, craignant les ſurpriſes. Lors qu'il n'eſtoit point en guerre, il ſortoit ſouuent hors de ſa maiſon, meſme afin d'ouyr les parties, & leur faire iuſtice, & ſi durant le temps qu'il ſe faiſoit frotter il luy falloit ouyr quelqu'vn, il ne laiſſoit d'entendre les parties & de leur reſpõdre. Il ſortoit encore pour ſacrifier & pour aller à la chaſſe, où vne grande troupe de ſoldats couroit apres la beſte. Le lieu où le Roy prenoit ce plaiſir eſtoit enceint de cordages, & les gardes de ſon corps ſe tenoient hors de l'enceinte, & ſi quelqu'vn entroit cependant dans les tentes du Roy pour ſe ioüer auec quelqu'vne des Dames de ſa ſuitte, il perdoit la vie.

Lors que le Roy marchoit par pays, il y auoit des clochettes & des tambours qui alloient deuant luy, & s'il entroit dans quelque parclos pour y chaſſer, il auoit touſiours pres de ſa perſonne trois ou quatre femmes armees: mais s'il couroit en plaine campagne, il eſtoit monté ſur vn elephant, & auoit autour de luy forces femmes, les vnes ſur des chariots, d'autres ſur des elephans, ou des cheuaux, & ces femmes manioient dextrement toutes ſortes d'armes.

Les Indiens adoroient Iupiter le pluuieux, & leur riuiere de Gange, & les Genies, & ceux qu'ils nommoient Dieux de chaque pays. Lors que les Roys faiſoient lauer leurs cheueux, chacun ſolemniſoit ce iour comme vne grande feſte, & les vns faiſoient de grands & riches preſens aux autres. Ce peuple fut iadis diuiſé en ſept ordres & eſtats, dont le premier eſtoit celuy des ſages, ou Philoſophes, Gymnoſophiſtes, & Bracmanes, qui eſtoient honorez plus que tous les autres. Ceux-cy eſtoient francs de tout labeur, & ne ſeruoient à perſonne, non plus qu'ils ne commandoient à aucun, & receuoient ſeulement de chacun en particulier ce qui ſeruoit pour les ſacrifices des Dieux. Ils auoient le ſoin des treſpaſſez, comme eſtans tenus pour bien aymez des Dieux, & qui ſçauoient les choſes qui ſe faiſoient aux enfers. Ces Sages leurs prediſoient dés le commencement de l'annee les ſechereſſes, vents, pluyes, maladies, & autres telles choſes qui deuoient aduenir, & dont la cognoiſſance leur eſtoit profitable, d'autant que le Roy & le peuple taſchoient d'euiter le malheur dont ils eſtoient menacez. Mais ſi quelqu'vn de ces Philoſophes prediſoit quelque choſe fauſſe, il luy eſtoit enjoint pour peine de garder perpetuel ſilence. Les Gymnoſophiſtes alloient tous nuds ainſi que leur nom le marque, & ſe tenoient en des lieux deſerts & eſcartez, où ils diſputoient des cauſes naturelles, & eſtoient attentifs dés le matin iuſques au ſoir à regarder le Soleil, ſans remuer preſque l'œil. Ces hommes eſtoient ſi patiens qu'ils ſouffroient de tenir tout le long du iour les pieds nuds dans le ſable ardant. Entre ces Sages eſtoient encor les Brachmanes, qui ne deſiroient que ce que la nature requeroit, & ne viuoient que de ce que la terre produit de ſon bon gré. On tient que ceux-cy ſortirent des enfans des concubines d'Abraham, qui les enuoya en Leuant, ainſi que nous liſons aux ſainctes lettres, où il eſt dit qu'ils emporterent de luy quelques dons. Or ces dons d'Abraham, outre l'or & les habillemens, ſont les arts & les ſciences, principalement l'Aſtrologie, & la Magie naturelle, auſquels non ſeulement ils ont excellé, mais ſont encore parfaitement ſçauans, ſi nous voulons croire les Portugais, qui en parlent comme l'ayans veu. Strabo, ſuiuans Oneſirite les diuiſe en Brachmanes, & Germains. Les Brachmanes mettoient en vſage la ſcience qu'ils auoient receuë de leurs anceſtres, & receuoient à l'eſtude de la Philoſophie les Germains qui eſtoient eſtrangers, & qui n'eſtoient de la race des Sages.

Les plus honorez de tous eſtoient les Hyoboles ou Gymnoſophiſtes, qui n'eſtoient couuerts que

uerts que d'eſcorce d'arbre, ou d'vn lin fort delié qu'on ne lauoit pas auec de l'eau, mais qu'on mettoit dans le feu pour le nettoyer lors qu'il eſtoit ſale, ſans qu'il receuſt aucun dommage. Ils ne beuuoient du vin, & ne ſe marioient, ny auoient cognoiſſance des femmes, qu'apres auoir mené ceſte vie l'eſpace de ſept ans. Ils diſcouroient ſubtilement auec les Roys de la Republique, des choſes diuines & humaines, du cours & mouuement des cieux, & des ſecrets de nature. Ils fortifioient leurs corps auec vn ſi grand exercice, & par meſme moyen ils dõnoient auſſi de la force à leurs eſprits, & les rendoient immuables en leurs conſultations & iugemens. Toute leur Philoſophie tendoit à faire qu'vne bonne mort terminaſt vne bonne vie. Apollonius de Thiane alla trouuer ceux-cy auec beaucoup de peine, afin d'ouyr diſcourir Iarque leur Prince de la nature, du mouuement des cieux, & du changement des iours.

Ils reprindrent Alexandre victoirieux de ce que n'eſtant pas content de ſon Royaume, il moleſtoit auec ſon armee tout le Leuant. Voila tout ce qu'en dit Strabon, qui eſt ſuiuy de Pline en ſon Hiſtoire naturelle. Ils ont grandement enrichy la ſcience morale, comme on peut voir par ces paroles d'Apulee. I'admire ceux-cy qui ſçauent non pas prouigner la vigne, ou labourer la terre, ou enter vne greffe, ou dompter vn cheual, ou vn toureau, ou tondre, ou paiſtre vne chevre, ou vne brebis, mais qui s'addonnent à la ſapience, & encor ie ne loue rien tant de ce qu'ils font que la hayne qu'ils monſtrent porter à l'oiſiueté. Car lors que la table eſt miſe, auant qu'on porte la viande, tous les ieunes hommes s'aſſemblent & arriuent là de diuers lieux & offices. Les maiſtres demandent ce qu'ils ont faict de bon, depuis la pointe du iour, iuſques à ceſte heure là, & lors l'vn d'eux dict, qu'il a eſté eſleu arbitre pour mettre deux hommes d'accord, & qu'il les a rendus bons amis: l'autre qu'il a obey à ſes parents qui luy ont commandé quelque choſe, l'autre qu'il a trouué quelque choſe de luy meſme, ou qu'il l'a appriſe d'autruy, & choſes ſemblables. Celuy qui ne s'eſt employé à choſe du monde, & qui ne peut monſtrer ce qu'il a fait, eſt renuoyé dehors ſans diſner.

Or les Germains s'arreſtoient à cognoiſtre le corps humain, ſe tenoiẽt à couuert, viuoient de riz & de farine, & remediant aux maux loüoient entre les medicaments principalement les onctions, & les cataplaſmes. Quelques-vns d'entre eux eſtoient adonnez aux diuinations & enchantements, exerçoient la Necromancie, & alloient vagabondant de ville en ville, & de lieu en autre.

Les premiers eſtoient ennemis de tous ceux-cy, & ne ſe plaiſoient qu'à reprendre les autres, & ces premiers eſtoient diuiſez en Montagnats, Gymnetes, Ciuils.

Le ſecond rang fut des laboureux, qui ſurmontant tout le reſte en nombre eſtoient exẽpts d'aller à la guerre. L'ennemy ne leur faiſoit iamais ennuy, ains chacun les laiſſoit viure paiſiblement, comme les eſtimans nez pour le bien & profit de tout le monde. Par ce moyen on voyoit abondance de toutes choſes en ce pays, & ces hommes viuoient aux champs auec leurs femmes & enfans, payans au Roy ſon tribut.

Le tiers ordre eſtoit de toute ſorte de Paſteurs, qui ne demeuroient aux villes ny aux bourgades, mais aux champs en des tentes, où ils viuoient de la chaſſe, & dreſſoient des pieges aux beſtes, & par ce moyen ils aſſeuroient les ſemences des beſtes, qui fourmillent en ce pays, & endommagent grandement les fruits, & les ſemences.

Les artiſans tenoient le quatrieſme rang, & les vns faiſoient les harnois, & les inſtrumens de guerre, les autres les outils du labourage & autres inſtrumẽs profitables & neceſſaires, dont on ſe deuoit ſeruir. Ceux-cy n'eſtoient pas ſeulement exempts de tributs & de ſubſides, mais encor on leur diſtribuoit du bled des greniers du Roy.

Le cinquieſme ordre eſtoit des ſoldats, qui eſtoient toutesfois le ſecond en nombre. Ceux cy ſe rendoient par vn exercice ordinaire adroicts à la guerre, & quelque grand nombre qu'il y en euſt, leurs cheuaux & elephans propre pour la guerre eſtoient nourris aux deſpens du Prince.

Le ſixieſme rang eſtoit celuy des Magiſtrats, qui prenans garde à tout ce qui ſe paſſoit en aduertiſſoient le Roy, afin qu'il y remediaſt.

Le ſeptieſme & dernier ordre contenoit ceux qui preſidoient aux Conſeils públics, qui eſtoient en fort petit nombre, mais ſignalez en prouidence & en nobleſſe. C'eſtoit de ce nombre qu'on choiſiſſoit les Conſeillers des Roys, & ceux qui auoient le maniment des grandes affaires, & qui iugeoient de tous differents. On eliſoit encor d'entre ceux-cy les Capitaines & Gouuerneurs des Prouinces.

Il y auoit auſſi des Seigneurs deputez pour empeſcher qu'on ne fiſt aucun tort aux eſtrangers, & quand quelqu'vn d'eux tomboit malade on auoit ſoing de le ſecourir, & s'il mouroit ils le faiſoient enterrer, rendant ſon argent & ſa marchãdiſe à ceux qui ſe diſoient ſes plus proches parens. Les Iuges de chaque lieu auoient puiſſance de punir ceux qui eſtoient atteints de quelque crime.

ized by Google

Vers la mer de Sur & de Malaca il y auoit des Paſteurs qui viuoient de chair cruë, qui s'appelloient Pades, dont les façons eſtoient telles. Quand quelqu'vn de leurs, fuſt homme ou femme, eſtoit malade, ceux qui ſe touchoient de plus pres, ne manquoient à le tuer, diſans que s'il languiſſoit longuement ainſi, il cauſeroit la corruption de leur chair par ſa maladie, & apres qu'ils l'auoient tué ils le mangeoient, & ils traitoient de meſmes les vieilles gens.

En d'autres endroits il y en auoit qui ne faiſoient mourir ny homme, ny beſte, voire meſme ne ſemoient, ny baſtiſſoient, & ne ſe tenoient en aucune maiſon, viuans ſeulement d'herbes, & d'autant qu'ils auoient certain grain ſemblable au millet qui naiſſoit de ſon bon gré, & ſans aucune induſtrie, ils le cueilloient, & le cuiſant s'en aydoient pour leur viure. Dés que quelqu'vn d'entre eux tomboit malade, il ſe retiroit aux deſerts, & ſoit qu'il y veſcut, ſoit qu'il y mourut, on n'auoit ſoucy de le penſer, ny de ſa ſepulture.

MOEVRS DE CE TEMPS.

8 LEs plus riches de ce pays portent vn ſaye, ou hocqueton aſſez court, & portent ſur leur teſte des turbans de diuerſes couleurs à la façon des Turcs. Le menu peuple pour tout habillement couure ſes parties honteuſes, & le reſte du corps eſt nud. Quant le Roy veut aller en guerre il prent vne robe de coton, & ſur ceſte robe il porte vn manteau couuert & enrichy de petites fueilles d'or. En lieu de broderie il y a tout autour de riches pierreries de toutes ſortes. Son cheual eſt eſtimé d'vn prix exceſſif à cauſe du harnois qui eſt tout couuert de pierreries. Les habitans de ce Royaume ne mangent point de pain, viuent de riz, de chair de poiſſon, & des noix que ce pays produit.

Quant à ceux de Coromandel, s'il aduient que quelque annee paſſe ſans qu'il y pleuue, ils tombent en telle extremité, qu'ils ſont contraints de vendre leurs enfans pour vn real: toutesfois cela arriue preſque en toutes les Indes, veu que les peres y vendent leurs enfans à fort vil prix, & pluſieurs ſe vendent eux meſmes. Les Princes font beaucoup d'eſtat d'auoir des eſclaues nobles, qui demeurent ſouuent maris des filles, & heritiers des biens de leurs maiſtres.

RICHESSES.

9 ON tient pour choſe certaine que le Roy de Narſinge a douze millions d'or de rente, & qu'il en eſpargne trois ou deux & demy toutes les annees: Il employe le reſte à l'entretien de ſa maiſon, ou des gens de guerre. Outre ce il a deux cens Capitaines, auſquels il diſtribuë des terres de ſon Eſtat, à la charge qu'ils entretiendront tant de cheuaux, d'elephans, & de gens de pied: & ces reuenus ſont ſi grands, qu'il y a des Capitaines qui ont vn million d'or de reuenu toutes les annees. Ce qui ne doit pas ſembler incroyable, veu qu'en ce pays comme en la plus grande partie du Leuant, toutes les terres, les mines, les foreſts, & meſme les eaux de quelques riuieres ſont des Princes: tellement qu'aucun ne ſe peut lauer de l'eau de Gange qui court par le Royaume de Bengale, ou de celle de la Gangue qui coule par le Royaume d'Oryxe, ſans payer certaine ſomme aux Roys de ces deux pays, & le meſme de Narſinge achepte l'eau de ces fleuue, & ſe la faict porter de loin pour ſe baigner, & s'en purger ſuperſtitieuſement.

Le Roy eſtant donc maiſtre des fontaines de ſon Eſtat, il ne reſte au peuple que les bras & le trauail, & c'eſt choſe vray ſemblable, que puis que le Roy partage toutes les terres entre luy & ſes Capitaines, il en tire vn tiers pour luy, & ſes Capitaines ont les deux tiers, il faut que quelques vns d'entre eux tirent de groſſes ſommes.

FORCES.

10 ON tient que le Roy de Narſinge entretient ordinairement quarante mille Naires qui ſont comme Gentils-hommes deſtinez à la guerre, & payez en tout temps, & outre ce vingt mille cheuaux, qu'il reçoit, partie de Perſe, & partie des Arabes, & deux cens Elephans. Mais lors qu'il eſt beſoin d'aller à la guerre il met en campagne vn beaucoup plus grand nombre d'hommes, & d'elephans, veu que quelques vns ont eſcrit que ſon armee occupe quelquefois l'eſpace de trente milles. Iean de Bartos nous monſtre aſſez quelles forces ſe peuuent tirer de ce Royaume, lors qu'il d'eſcrit l'armee que Cheſnate Roy de Narſinge, mena contre l'Idalcan en l'entrepriſe de Rachio. Il dict donc que l'armee eſtoit diuiſee en pluſieurs membres qui eſtoient ſoubs leurs Capitaines. On voyoit marcher en l'auant-garde de Camaraïque auec mille cheuaux, dix-ſept elephans, & trente mille hommes de pied. Tierrabitara auec deux mil cheuaux, vingt elephans, & cinquante mille tantaſſins: & apres Timanapaïque auec trois mille cinq cens

le cinq cens cheuaux, trente elephans, & ſoixante mille ſoldats à pied. Hadapanaïque venoit apres, & menoit cinq mille cheuaux, cinquante elephans, & cent mille hommes de pied. Condomare auoit ſix mille cheuaux, ſoixante elephains, & 120. mille hommes de pied. Comoré conduiſoit deux mille cinq cens cheuaux, quarante elephans, & quatre vingts mille hommes de pied. Gendraye mille cheuaux, & dix elephans, trente mille hommes de pied. Apres ceſtuy cy marchoient des Eunuques de la maiſon du Roy, auec mille cheuaux, quinze elephans, & quarante mille hommes de pied. Le Page du Betel menoit deux cens cheuaux, vingt elephans, & quinze mille ſoldats. Comarbeque conduiſoit quatre cens cheuaux, vingt elephans, & huict milles hommes de pied. Le Roy venoit apres auec les gens de ſa garde, c'eſt à ſçauoir ſix mille cheuaux, trois cens elephans, & quarãte mille hommes de pied, & à ſes coſtez on voyoit marcher le Gouuerneur de la ville de Bengapor, auec diuers Capitaines, ſoubs les enſeignes deſquels il y auoit quatre mille deux cens cheuaux, vingt cinq elephans, & ſoixante mille hommes de pied. Outre ces gens cy il auoit deux mille cheuaux, & cent mille homme de pied diuiſez en petites compagnies, qui en forme de coureurs deſcouuroient le pays par les coſtez, par derriere, & par deuant, auec tel ordre qu'on ſçauoit en vn inſtant la moindre choſe qui ſuruenoit. On voyoit aller auec ceux-cy douze mille porteurs d'eau, vingt mille putains, & des goujats, marchands, artiſans, & blanchiſſeurs, qu'ils nomment Mainates, bœufs & beufles de charge ſans nombre. On cogneut la multitude de ſes gens au paſſage d'vne riuiere, pour ce que l'eau qui venoit iuſqu'amy cuiſſe aux premiers, ne pouuoit preſque ſuffire pour abbreuer les derniers. Le Roy auant qu'aller à ceſte entrepriſe ſacrifia en neuf iours vingt mille ſept cens trente ſix animaux, la chair deſquels on donnoit aux pauures à l'honneur de l'idole à qui l'on ſacrifioit. Ces gens eſtoient veſtus d'habits de coton ſi fermes & forts, qu'ils reſiſtoient à quelque coup de lance qu'on peuſt donner, auſſi bien que ſi c'euſſent eſté des plaſtrons de fer, & les cheuaux, & les elephans eſtoient couuerts de coton façonné de meſme. Chaque elephant auoit ſon chaſteau, auec quatre hommes armez au dedans. Ils portoient auec cela entre les dents certains coutelas, qui coupoient tout ce qui ſe trouuoit deuant eux.

L'infanterie eſtoit diuiſee en archers, piquiers, & gens qui portoient l'eſpee, & la targue, & pource que ces derniers portent de ſi grandes targues, que toute la perſonne en eſt ayſément couuerte, ils ne portent autre arme deffenſiue. Ie ne veux taire qu'en ceſte guerre l'Ildacan ayant faict vne grande deſroute en l'armee du Roy de Narſinge auec ſon artillerie, ce Prince s'encourageant luy meſme dict des paroles veritablement dignes d'vn grand Prince, c'eſt à ſçauoir qu'il vouloit pluſtoſt que l'Ildacan ſe vantaſt de l'auoir tué, que vaincu: & ayant dict ces mots il s'aduança, & donna courage aux ſiens, & defit ſon ennemy. Entre autres choſes on prit en ceſte deffaite quatre mille cheuaux Arabes, cent elephans, quatre cens gros canons, outre les petites pieces, & vn nombre infiny de bœufs, de beufles, de tentes, & de priſonniers. Il y auoit en ceſte guerre quarante Portugais auec l'Ildacan, & vint auec le Roy de Narſinge. De noſtre temps il y a deux Capitaines qui ſe ſont reuoltez contre ce Roy, dont l'vn qui ſe nomme Virapanay demeure à Nagapatan, & l'autre qui s'appelle Vengapatir, s'eſt rendu maiſtre des lieux voiſins de Malipur.

Le Roy de Narſinge pour tenir ſes Capitaines plus preſts à toutes occurrences, faict faire tous les ans certaines monſtres, où tous doiuent comparoiſtre. Il priue là de leurs charges ceux qui meinent moins de gens qu'ils ne doiuent, ou qui ne ſont bien en poinct.

RELIGION.

LEs peuples de Narſinge croyent premierement en vn Dieu, Seigneur de tout l'vniuers, puis aux diables autheurs de tout mal, leſquels ils honorent plus que le Createur de toutes choſes, leur baſtiſſant beaucoup de magnifiques Temples, ou Pagodes bien rentez. Il ſe tient en quelques vns de ces Temples des hommes qui ont charge du ſeruice de l'idole, & en quelques autres des femmes d'amour, qui gaignent auec le corps quelque choſe pour entretenir ce ſeruice, & nourriſſent pluſieurs petites filles pour le meſme meſtier. 11

Or il y a tant en ce pays, que preſque en toutes les Indes, deux ſortes de gens qui gouuernent les ceremonies de leur deteſtable religion, & manient la ſimple conſcience de ce pauure peuple. Ce ſont les Baneanes, & les Bramanes, ou Bramins. Quant aux Baneanes, qui ſont en grand nombre en ce pays, combien qu'ils different en ſectes, s'accordent toutesfois tous à ne faire mourir aucune choſe viuante, & ne manger de celle qui a eſté tuée. Ils gardent cecy ſi eſtroictement qu'ils racheptent les oyſeaux qu on a pris, & les remettent en liberté. Ils ne mangent ny naueaux, ny aulx, & n'vſent ny de vin, ny de vin aigre, ny pareillement de nympe, ny d'ortaque, ſortes de breuuage des Indes. Ils ſe mattent par de grands ieuſnes, prenans ſeulement le ſoir vn peu de ſucre auec du laict, & les plus ſuperſtitieux d'entre eux demeurent quel-

ed by Google

ques-fois vingt iours ſans manger choſe que ce ſoit. Ils donnent à boire de l'eau ſucree aux oiſeaux & aux formiz : & meſme en Cambaye ils ont dreſſé vn hoſpital ou l'on a ſoin de guerir les oiſeaux malades. Il y en a quelques-vns d'entre eux qui ſe voyans proches de la mort, ont de couſtume de leguer à d'autres, certaine partie de leurs biens, afin qu'ils aillent par les deſerts & lieux du tout eſcartez, preſenter de l'eau aux paſſans & voyageurs pour appaiſer leur ſoif. Ils portent au col vn caillou de la groſſeur d'vn œuf, auec certaines lignes qui ſont tirees par le milieu pour leur Dieu. Ils tiennent les chandelles allumees dans les lanternes, afin que les papillons ne s'y bruſlent. Ils appellent bien ſouuent certains autres de leur ſecte, mais plus auſteres qu'eux, afin qu'il leur tirent du dos les poulx qu'ils ont, & les prennent pour les nourrir.

Ils ſe marient ſeulement vne fois, & quand ils meurent, leurs femmes ſont enterrees auec eux. On n'enterre pas les autres hommes, mais on les bruſle, de meſme que les femmes. Les veufues qui ne ſe veulent pas ietter dans le feu, demeurent infames, comme ſi elles eſtoient conuaincuës d'adultere. Les Baneanes vſent de meſmes habits que les anciens Brachmanes, & croyent la metempſicoſe, & que les ames paſſent d'vn corps en vn autre. Pour le regard des Bramans, ou Bramins, ils ſont beaucoup plus eſtimez que les Baneanes, & ſont diuiſez en deux ſectes ; veu que quelques vns ſe marient, & demeurent dans les villes, & ceux-cy retiennent le nom de Bramans: les autres ne ſe marient iamais, & s'appellent Ioques. Ceux-cy n'ont aucunes rentes, ſe maintiennent en fort grande auſterité, viuent d'auſmones, voyagent en façon de pelerins par les Indes, & s'abſtiennent de tous plaiſirs charnels iuſqu'à certain temps, apres lequel ils deuiennent Abduts ; c'eſt à dire, exempts de toutes loix, & comme incapables de peché. Lors ils ſe plongent en toute ſaleté, & vilainie, & prennent tous les plaiſirs dont ils ſe peuuent aduiſer. Ils ont vn chef qui diſpoſe d'vn grand reuenu, & le diſtribuë, & enuoye en certain temps pluſieurs Ioques pour preſcher deçà de là leurs folies. Or les Bramains adorent vn certain Parabramme, & trois ſiens fils, en l'honneur deſquels ils portent trois cordons attachez au col.

Ils rangent entre les Dieux non ſeulement les hõmes qui ont faict quelque grande proueſſe, mais encore les beſtes, & leur baſtiſſent des Temples magnifiques, & à tres-grands frais. Ils adorent les ſinges, & les elephans, mais encore plus les bœufs, & les vaches. Tellement que quand le Roy a creé les Naires, qui ſont comme cheualiers, il leur recommande de garder les Bramains, & les vaches. Le ſubiect pour lequel ils font tant d'eſtat des vaches, des bœufs, c'eſt pource qu'ils eſtiment que les ames des morts paſſent en ces animaux pluſtoſt qu'aux autres. Ceux d'entre les Bramains qui ſe tiennent aux lieux maritimes, appellez Cuncamme, mangent de toute ſorte d'animaux, excepté la chair de bœuf, & de pourceau. Ils ont certains liures, de Prophetes, par le moyen deſquels ils eſtabliſſent leur ſuperſtition. Ils tiennent que Dieu eſt noir, eſtimans ceſte couleur la plus belle de toutes, à raiſon dequoy les idoles ſont noires, & tous huylez, & ſi villains, qu'ils font horreur à ceux qui les regardent. Ils perſuadent au peuple que leurs Dieux ſont fort grands mangeurs, & pour ceſte cauſe qu'il leur faut porter force argent, & diuerſes viandes, & parce menſonge ils acquierent dequoy faire bonne chere, à cauſe que le peuple credule faict deux fois le iour des offrandes aux idoles, & ces Bramains les mangent. Il y en a quelques-vns parmy eux qui ſont ſçauants en Aſtrologie, mais preſque tous ont plus de malice, que de doctrine. Ils tiennent ordinairement pluſieurs femmes, & ſçauent les dix commandemens de la Loy, & leur explication. Ils contraignent ceux qu'ils reçoiuent en leur diſcipline, de iurer qu'ils ne reueleront à perſonne du monde les myſteres qu'ils entendront. La premiere choſe qu'on leur enioinct, c'eſt de ne publier iamais qu'il faille adorer vn Dieu, Createur du ciel & de la terre. Ils ont certaine langue eſtrangere, comme nous auons la Latine, & enſeignent en leurs eſcholes la Magie, les enchantemens. Leurs Docteurs vaquent le Dimanche au ſeruice diuin, prians Dieu Createur du ciel & de la terre, & redifants ſouuent ces paroles: Ie t'adore, ô Dieu, auec ta grace, & ton ſecours eternellement. Ils laiſſent croiſtre leurs cheueux preſque dés leur enfance, & iugent que c'eſt vn ſacrilege de prendre leur viande de la main des Chreſtiens.

DISCOVRS

Digitized by Google

DISCOVRS DE L'EMPIRE DV PRETE-IAN.

SOMMAIRE.

1 *Opinions diuerſes des Geographes touchant l'eſtenduë en longueur & largeur, & limites de l'Empire du Prete-Ian.*

2 *Titres & qualitez que ce Prince ſe donne.*

3 *Deſcription des prouinces ſubiettes au Prete-Ian, & premierement de Barnagas, l'eſtendue, limites de ce pays, & ſituation de ſa principalle ville appellee Bero e ou Barue, & autres citez, isles, lacs, ports & caps celebres.*

4 *Autre deſcription des pays qu'il poſſede en terre ferme, & de ſa demeure principale, & cité de Beimalechi où il tient ſa Cour.*

5 *Fertilité de ce pays abondant en orge, milet, poids chiches, febves, & autres legumes incognus: Sucre, vin, oranges, citrons, limons, huile de Goue, miel, cire, lin, coton, beſtes à quatre pieds, & oyſeaux de toute ſorte, chameaux, elephans, lyons, tygres, (excepté les ours, connils & chardonnerets) ſinges, perdrix, oyes, lievres, mines d'or, argent, fer, airain. Ce pays eſt encor remarquable pour y auoir deux Hyuers, & deux Eſtez l'annee.*

6 *Origine de ces Ethiopiens, inuenteurs des ceremonies de ſacrifices, & des lettres hieroglifiques: Idolatres de leurs Roys, faiſans peu d'eſtime de l'or au prix du cuiure: adorans le Soleil leuant, & maudiſſant le couchant: mettans leurs treſpaſſez dans des vaſes de verre, & croyans deux Deitez: l'vne, immortelle, l'autre mortelle.*

7 *Deſcription de la Cour du Prete-Ian, ſon logement ordinaire ſous des tentes, ſes veſtemens, & bagages lors qu'il voyage.*

8 *Du naturel, couleur d'habits, forme d'edifices, des modernes habitans de cet Empire, leur viande ordinaire, & leur couſtume de banqueter ſur tapis ſans nappe en terre. Leur breuuage compoſé du fruict des Tamarins. Leur langage, characteres, & lettres. Leurs ceremonies au dueil. Leurs nauigations.*

9 *Leurs richeſſes procedans des mines d'or, argent, cuiure, & fer: ſucre, coton, &c. Et quel eſt le reuenu du Prete-Ian.*

10 *Quelles ſont les forces de cet Empereur, le nombre d'hommes qu'il peut armer, & auec quels Princes il confine, ſes alliez & ſes ennemis voiſins.*

11 *Rigoureuſe & imperieuſe façon de cõmander du Prete-Ian, auquel ſes ſuiets portent pareil honneur & reſpect qu'à Dieu. Son origine & extraction d'vn fils de Salomon, & de la Royne de Saba. De la ſucceſſion à la couronne. Des benefices Eccleſiaſtiques, adminiſtration des ſacremens. Des femmes d'amour, filles de ioye. Du grãd nombre d'officiers de la couronne diuiſez en trois rangs. De la punition des femmes adulteres.*

12 *Les deux ſortes de religion introduictes en l'Empire du Prete-Ian: ſçauoir eſt le Chriſtianiſme & le Mahometiſme, & de quelle ſorte la foy Chreſtienne ſ'eſt gliſſée en ces contrees.*

13 *De l'erreur & fauſſe creance des Abyſſins retenans la Circonciſion. Leurs paroiſſes faictes en façon de Conuents. Forme de leurs Egliſes, dans leſquelles n'eſt permis d'entrer chauſſé, ny cracher. De leurs cimetieres: de leurs baptesmes, confeſſions ſacramentales, eſpouſailles & mariages. Des penitences auſteres des Religieux de l'ordre de ſainct Anthoine, & d'vn autre ordre appellee Ceſtifanes, & leurs ceremonies en la celebration de la ſemaine Saincte, & de deux notables Prophecies portant, que les Francs ſe doiuent ioindre auec eux.*

14 *Ambaſſades pour la reconciliation des Abyſſins & du Prete-Ian auec l'Egliſe Romaine.*

PRESQVE tous ceux qui ont faict quelque mention par cy-deuant de ce que ce Monarque poſſedoit: en ont veritablement parlé ſelon l'ancienne grandeur de ſes predeceſſeurs: mais non ſelon l'eſtenduë de l'Eſtat de celuy qui regne de noſtre temps, à l'Empire duquel les vns & les autres aſſignent diuerſes bornes. Quelques-vns font aller ſon Empire de l'vn à l'autre Tropique, luy donnent pres de cinquante degrez, ou du moins quarante-ſept de latitude, qui reuiendroient à 1400. lieuës de France, qui ſeroient ſa longueur: & d'autre part ils veulent que ſa largeur aille du Leuant au Ponant, à ſçauoir de la mer Rouge iuſqu'à l'Ocean Ethiopique. Et ſuiuant ceux-cy pour donner à entendre plus clairement ſes limites, ils diſent, que cét Empire confine du Nort auec l'Egypte, qui l'auoiſine vers la Nubie: du Leuãt la mer Rouge, & partie de celles des Indes, & du Sein nõmé Barbarique iuſqu'au Païs de Melinde: du Midy les mõts de la Lune, qui luy ſont ſeruir de muraille naturelle, & du Ponãt le fleuue Niger, ou Senega, & les

Digitized by Google

Royaumes de Nubie, de Manicongo, & la riuiere du Nil qui l'arroſe. Et ce ſont les limites que Belle-foreſt & Mercator luy ont eſtablies apres d'autres Geographes. Les autres le confinent preſque de meſme, luy donnant pour ſes bornes du Nort la Nubie, & la Bugie, qui ſont proches de l'Egypte, du Midy les montagnes de la Lune, du Leuant la mer Rouge, & le Golphe Barbarique, & les pays d'Ajane & de Dancale, qui appartiennent à l'Ethiopie exterieure, & du Ponant les Royaumes de Manicongo, & de Nubie, & les riuieres du Nil, & de Senega. Et voila que ce Magin en tient auec quelques autres, Hugues de Linſcot en ſes nauigations dict, que cet Empire s'eſtend depuis l'entree de la mer Rouge iuſqu'à l'Iſle de Siene ſous le Tropique de Cancer ou de l'Eſcreuiſſe, excepté la coſte de ce Golphe que le Turc a occupee depuis enuiron ſeptante annees : tellement qu'à ſon dire le Prete-Ian auroit du Leuant la mer Rouge, du Nort l'Egypte, & les deſerts de Nubie, & du Su le Royaume de Monoemugi: de ſorte que cet Empereur auroit enuiron quatre cens mil d'Italie ſous ſa puiſſance.

Mais Iean de Baros ſuiuy par Botere dit, qu'auiourd'huy le lac de Barcene eſt le centre de ſon Eſtat, qui s'eſtend du Leuant du coſté de la mer Rouge, iuſques à Suaquen par l'eſpace de cent vingt & deux lieuës: mais entre la mer, & ſes Eſtats il y a vn rang de montagnes habitees par les Mores, qui dominent auſſi la marine, horſmis le port d'Ercoco qui appartient au Prete-Ian. Du coſté de l'Oüeſt il y a vn autre rang de montagnes le long du cours du Nil, habitees par des idolatres qui luy payent tribut. On doit faire la borne de cet Empire du Nort auec vne ligne imaginaire tiree de Suaquen, iuſques au commencement de l'Iſle de Meroé, appellee de noſtre temps Nobe, qui s'eſtendra l'eſpace de 125. lieuës. De là il faut faire vn arc, non guiere courbé vers le Midy, iuſques au Royaume d'Adea (au montagnes duquel naiſt la riuiere que Ptolomee appelle Ratto, qui ſe rend dans la mer au deſſouz de Melinde) par l'eſpace de 259. lieuës, bornees de certains peuples idolatres noirs, ayans les cheueux creſpez. De là il tourne & finit au Royaume d'Adel, dont la ville capitale eſt Alar, qui a neuf degrez de hauteur. De ſorte que tout cet Empire n'auroit de tour qu'enuiron 672. lieuës.

Ce Prince, qui ſe dit eſtre yſſu de Dauid, ſe donne les tiltres d'Empereur de la haute & baſſe Ethiopie. Roy de Goa, des Caffœtes, de Fatigar, d'Angole, de Barn, de Baliguaze, d'Adee, de Vangue, de Goyame, où eſt la ſource du Nil, d'Aumare, de Bagamodri, d'Ambee, de Vanguci, de Tigremahon, de Sabaim, pays de la Royne de Saba, de Barnagas, & Seigneur iuſques en Nubie, qui s'eſtend vers l'Egypte.

Mais en prenant ſon Empire ainſi qu'il eſt auiourd'huy, nous en deſcrirons les Prouinces auec le plus de briefueté, & le mieux qu'il nous ſera poſsible.

Or entre les Prouinces ſubietes au Prete Ian, il n'y en a aucune que nous cognoiſsions dauantage que celle qu'on nomme Barnagas, à cauſe du voiſinage de la mer rouge, vis à vis de laquelle elle s'eſtend depuis Suaquen, preſque iuſques à l'entree du deſtroit. Toutesfois elle n'a ſur la mer autre port que celuy d'Ercoco.

La ville capitale du pays s'appelle Beroe, ou Barue, & eſt aſſiſe ſur vne riuiere fort agreable. Il n'y a guieres d'annees que les Turcs firent vn grand rauage en ce pays, ruinant beaucoup de places, & emmenant vn grand nombre de perſonnes, & finalement on s'eſt accordé auec le Baſſa (qu'on nomme d'Abaſſie, qui fait ſa demeure à Suaquen) en luy payant mil once d'or.

En la partie plus Occidentale de la prouince de Barnagas on void vne montagne, qui eſtant aſſez ſpacieuſe au commencement, ſe va retreciſſant peu à peu, puis s'ellargir de nouueau, en forme de champignon, & a enuiron vne lieuë de tour.

On void au deſſus des baſtimens royaux, vne Egliſe, & vn Monaſtere, & deux fort grandes ciſternes, & vne eſpace de terre, qui peut entretenir aiſément cinq cens hommes. On n'y peut aller que par vn endroit, & encores iuſques à certaine marque ſeulement, au de là de laquelle on ne peut monter qu'auec des cordes, & des paniers: & pour concluſion ce lieu eſt de telle ſorte, qu'il ne peut eſtre prins par force à cauſe de ſa hauteur, ny par famine, à cauſe que les viures y croiſſent.

Sortant du Barnagas, on rencontre entre le Leuant & le Midy les montagnes de Mandafo, d'Ofale, & de Grare, qui ſeparent l'eſtat du Prete-Ian du royaume d'Adel.

En la Prouince de Dafila, qui eſt ſubiecte au royaume de Barnagas, outre la ville d'Ercoco, dont nous auons faict mention, on compte encore celles de Santar, Giabel, Laccari, Abarach. Apres cela le Golphe d'Ercoco va en ſe courbant au lieu qui eſt appellé par les anciens Adulite, qui eſt ſans doute la pointe d'Ercoco, qui s'eſtend iuſques à Bebul en reflechiſſement que la mer faict vers l'Arabie, & ſur le commencement du deſtroit par lequel on ſort hors du Golphe Arabique, ou de la mer rouge, qui eſt en ce lieu fort eſtroicte, & ſon eau baſſe & chargee d'Iſles.

Apres auoir paſſé la ville d'Ercoco, qui a pour ſon obiect l'Iſle de Menſuria, vous venez à Zanagui & à Zama, qui ſont de la Prouince de Lacca : puis au port de Velle, iadis Antiphile,

ayant paſſé

ayant paſſé la pointe d'Ercoco vous trouuez deux lacs qui nourriſſent des crocodiles comme le Nil, & de là vous venez au port & promontoire nommé iadis Maſylon, & maintenant le Cap de Docono, qui eſt au Royaume & pays de Dangali. En ce lieu de Dangali & de Docono, la mer faict vn petit golphe, & vient ſoudain à ſe retrecir, tellement que le canal ne ſçauroit auoir plus haut de dix ou douze bonnes lieuës de large, & ſur ce canal on void cinq ou ſix Iſles qui empeſchent le paſſage tellement qu'il faut que les voyageurs ſoient bien experimentez pour ſe garantir des rochers voiſins de ces Iſles.

Apres le pays de Dangali on vient au port de Zeiloi ou Zeila, on vient à Daphné port ancien, où eſt la ville de Barbara, pres du mont Fellez, puis le Cap de Guardafuni où eſt la ville de Matté, autrefois Accané, c'eſt icy où l'on double le Cap, & du Leuant on tourne ſelon la coſte vers le Midy, & vers l'Ethiopie interieure. En ceſte coſte on trouue premierement Carfur, iadis Opené, le Cap de Zingi, & courant ce golphe on void vn recourbement de la mer tirant vers Azun & Zazelle, iadis Ellina, & Tonica, puis on trouue Magadazo, où les Portugais traffiquent, & apres la derniere prouince maritime, qui eſt Barris, compriſe dans les tiltres du Prete-Ian, ayant ſur mer les deux villes de Paté & de Braue, les terres deſquelles ſeparent les terres du Roy de la grande Ethiopie, & du Roy de Melinde. Mais ayant ainſi raſé la coſte, & peut eſtre conſideré plus des lieux qu'il n'eſtoit beſoing pour la deſcription de l'Empire du Prete-Ian voyons vn peu ce qu'il poſſede en terre ferme.

Le Royaume de Tigremaon eſt aſſis entre la riuiere de Marabo, le Nil, la Mer rouge, & le Royaume d'Angote. L'on met ce Royaume entre les pays ſubiects au Prete-Ian, pource que le Roy de ce pays eſt ſon tributaire. Le Royaume de Trigay a la bonne ville de Caxumo, qu'on dit auoir iadis eſté la demeure de la Royne de Saba, laquelle on dit auoir eu le nom de Maqueda, qui eut de Salomon, ſelon les Ethiopiens, vn fils nommé Meilec. Ceſte ville ſeruit auſſi de demeure à la Royne Candace. Ce Royaume a eſté enuahy par le Turc, comme auſſi vne grande partie de celuy de Barnagas iuſques à Suachen. 4

Le Royaume d'Angote eſt mis entre les Royaumes de Tigremaon, & d'Amaran. Les prouinces d'Abugane, de Iannamore, & autres, ſont ſous ce Royaume. En ce Royaume on void ſur la riuiere de Sabellette les villes d'Angorinie, Bachle, Corcore, & Betmarie, & ſur la riuiere d'Ancone eſt la ville capitale d'Angote, aſſez pres de laquelle on void vne autre ville qui porte le nom de ſainct Pierre.

Le Royaume d'Amara a pour ſes bornes du Nort le Royaume d'Angote, du Leuant celuy de Xoa, du Midy celuy de Damut, & du Ponant il s'eſtend preſque iuſques à la riuiere du Nil.

Le Royaume de Xoa eſt entre les Royaumes d'Amara, de Damur, & de Fatigar.

Le Royaume de Sagamedre eſt plus grand qu'aucun autre de ceſte Ethiopie, veu que ſelon la riuiere du Nil, il s'eſtend depuis le Royaume de Gayame iuſques par de là l'Iſle de Gueguerre, iadis Meroé, & cet eſpace ne contient pas moins d'enuiron ſix cens milles.

L'Iſle de Meroé, ou de Gueguerre, n'eſt pas ſubiecte au Prete-Ian, comme quelques-vns eſtiment, ains elle eſt habitee des Mahometans, qui ſont ennemis iurez de l'Empereur des Abyſſins.

Le Royaume de Fatigar eſt aſſis entre les Royaumes d'Adel, & de Xoa, & celuy de Damut eſt voiſin de celuy de Xoa, & enclos entre le lac de Barcene, & le pays de Zanquabara. Quelques autres mettent le Royaume de Damut au de là des Royaumes de Vangue, & de Goyame vers l'Occident, ce que ie trouue plus à propos.

Voila tout ce que l'on peut dire de cet Empire, en la deſcription duquel la plus grande partie des Coſmographes ne font que begayer, veu que les rapports qui leur ont eſté faicts par les Abyſſins deſpaïſez, ſont pleins d'ignorance ou ſi mal rangez que le plus patient n'en peut trouuer la longueur guieres agreable. Au reſte ceux qui ont eſtably la principale demeure de cet Empereur en la ville de Gazumo, ſe ſont abuſez, veu que c'eſt choſe aſſeuree, ſelon le recit meſme de ceux du pays, qu'il fait le plus ſouuent, & plus continuellement ſon ſeiour en la ville de Beimalechi, qu'en aucune autre, ainſi que Hugues de Linſcot qui a raſé toute la coſte d'Ethiopie, & qui n'a peu eſtre trompé en cecy par les Abyſſins, nous rapporte.

Ce ne ſeroit qu'enfler le liure, & peut eſtre des menſonges, de deſcrire plus amplement cet Empire. Il ſuffit que nous en ayons veu les principales pieces, car il y a fort peu de villes, & le reſte ne merite pas que l'on en parle.

QVALITE'

TOVT l'Eſtat de ce grand Monarque, à parler generalement, eſt tres-fertil: car encor qu'il produiſe peu de froment, toutesfois il porte grande quantité d'orge, de millet, de poids

Digitized by Google

chiches, de febves, & d'autres legumes, dont quelques-vns nous ſont incogneus. Il produit auſſi grande abondance de ſuccre: mais les Abiſſins ne ſçauent pas la façon de le faire cuire, & de l'affiner. Il y a auſſi beaucoup de vignes. Il y croiſt vn ſi grand nombre d'oranges, de citrons, & de limons, que c'eſt choſe qui ſurpaſſe preſque la creãce: mais ils ne porte ne melons, ny raues, ny oliues, toutefois l'on y fait de l'huyle de certain fruict que les habitans appellent Goue. Au reſte on y trouue du miel en grande abondance, veu que les mouches à miel ſont entretenues meſmes dans les lieux où les hõmes font leur demeure ordinaire: à raiſon dequoy il y a tant de cire, que ceux du pays en ont aſſez pour faire des chandelles, ſans employer le ſuif à cet vſage. Ce pays porte auſſi du lin, mais les habitans ignorent l'art de faire de la toile, & en font le plus ſouuent de coton, duquel ils ont grande quantité.

D'auantage, ce pays a preſque de toute ſorte de beſtes à quatre pieds, & auſſi tous les oyſeaux que nous voyons en Europe, & ailleurs, comme des bœufs, des brebis, des aſnes, des cheuaux & des chameaux, & outre ce des elephans, des lyons, des tygres, des onces, & des cerfs: mais il manque d'ours, de conils, & de chardonnerets. Ces pays ont ce mal, que les ſauterelles y viennent quelquefois en ſi grand nombre, qu'elles obſcurciſſent l'air par leur multitude, & rauagent tantoſt vne prouince, tantoſt l'autre, mangeans toute la moiſſon, & rongeans les feuilles, & les eſcorces des arbres.

Les cheuaux du pays ſont petits, máis ils ont force race de cheuaux d'Arabie, & d'Egypte, dont ils font allaicter les poulains aux vaches, trois ou quatre iours apres leur naiſſance: il y a de grands ſinges qui ſont furieux, & farouches au poſſible.

Ces pays ne manquent pas auſſi de mines d'or, & d'argent, de fer, & d'airain, mais les habitans ne le ſçauent pas tirer. Au Royaume de Zagamedre on trouue des mines de tres-bon argent, lequel ils ne ſçauent tirer qu'auec le feu, qu'ils alongent en verges. Royaume abonde en or, & au Royaume de Damur on le tire, & l'affine quelque peu mieux.

Les campagnes y ſont toutes plaines de perdriz, d'oyes, & de lievres, pource que les Abiſſins ne vont iamais à la chaſſe. En fin il n'y a pays plus propre à la generation des animaux, & des plantes, que ceſtuy-cy: mais les habitans ne ſe ſçauent guieres bien ſeruir de ce bon-heur, & de la bonté de leur pays, qui les pourroit rendre auſſi accommodez que gens de la terre.

Les habitans de ce pays ont deux Eſtez, & deux Hyuers, que l'on ne diſtingue pas par la chaleur, ou la froidure, mais par les longues pluyes, & par le beau temps, & l'air ſerain.

MOEVRS ANCIENNES.

LEs anciens ont creu que les Ethiopiens n'eſtoient point venus d'ailleurs au pays où ils habitent, & qu'ils furent les premiers qui inſtituerent le ſeruice des Dieux, & les ceremonies des ſacrifices. Ils vſoient des deux ſortes de lettres, dont les vnes qu'ils nõmoient ſacrees, eſtoient incogneues à toute ſorte de gens, fors qu'aux Preſtres, & les autres eſtoient communes à tout le peuple. Toutefois les figures de leurs lettres ne furent pas telles qu'il s'en format des ſyllabes, ains fort ſemblables, & rapportantes aux figures de quelques animaux, des extremitez du corps humain, & de pluſieurs inſtruments des artiſans, & chaque figure auoit ſa ſignification, comme l'eſpreuier ſignifioit la viteſſe, le crocodile du mal, l'œil vne ſoigneuſe garde, & ainſi des autres.

Ils eſtimoient le plus ſainct d'entre leurs Preſtres celuy qui couroit comme s'il euſt eſté maniaque: & lors qu'il auoit eſté creé Roy, comme s'il eut eu quelque diuinité en luy, ou du moins qu'il leur eut eſté donné par la prouidence diuine, ils l'adoroient, & celuy qui eſtoit eſtably en ceſte dignité, il deuoit viure ſelon les loix, & faire toutes choſes ſelon la couſtume du pays. Il ne pouuoit recompẽſer, ny punir aucun de ceux qui eſtoient ſoubs ſa puiſſance. Mais lors qu'il deſiroit que quelqu'vn fut puny de quelque meffect, il luy enuoyoit vn Sergent qui portoit vne marque de mort, & ſoudain celuy à qui elle auoit eſté portee, ne manquoit apres l'auoir veuë de ſe faire mourir.

Ils honoroient tellement leur Roy, que s'il arriuoit par fortune qu'il fut ou borgne, ou boiteux, ou ſemblable choſe, tous ſe priuoient d'vn œil, ou s'eſtropioient d'vne iambe, ou de quelque autre partie du corps, eſtimans qu'ils feroient mal leur deuoir s'ils demeuroiẽt en bon eſtat lors que leur Roy eſtoit incommodé en quelque membre ou partie. On tient auſſi que ceux qui eſtoient aymez du Roy, ſe priuoient de vie lors qu'il venoit à mourir croyans que ce treſpas leur apportoit de la gloire, & eſtoit vn aſſeuré teſmoignage d'vne veritable amitié.

Iadis l'Iſle de Meroe eſtoit la demeure des Roys d'Ethiopie, & c'eſte Iſle auoit pour ſes habitans des paſteurs, qui s'addonnoient à la chaſſe, & des laboureurs qui vaquoient à l'agriculture. Herodote dict que les Ethiopiens Macrouies eſtimoient plus l'airain que l'or, qui eſtoit tenu ſi vil parmy eux. Les Amballadeurs de Cambyſe eſtans allez en ce pays-là, y virent des fontaines

des fontaines toutes enuironnees, & comme liees de chaines d'or, les autres diſent que c'eſtoit du Lote. Les femmes s'exerçoient à la guerre, & ſe perçans les leures paſſoient dãs le trou qu'elles auoient fait, vn cercle d'airain.

Quelques-vns adoroient le Soleil leuant, & maudiſſoient auecques mille imprecations le couchant. Les vns iettoient les treſpaſſez dans les riuieres: les autres les mettoient dans des vaiſſeaux de terre, & quelques autres encore les logeoient dans du verre, où ils les gardoient en leurs maiſons vne annee, & les adoroient auec grande deuotion, leurs offrans meſmes des premices. Il y en a qui tiennent que l'on declaroit Roy principalement celuy qui ſurpaſſoit les autres en beauté, & à ſçauoir bien nourrir le beſtial, & qui eſtoit plus fort & plus riche. On dit auſſi qu'ils croioient vn Dieu immortel. Createur de toutes choſes, & Roy de l'Vniuers, & vn autre mortel, & incertain: Celuy qui eſtoit leur Roy, eſtoit honoré d'eux comme vn Dieu, de meſme que celuy qui apres le Roy eſtoit cognu plus plein de merite.

MOEVRS DE CE TEMPS.

L'Empereur des Abyſſins, que les Arabes appellent Anticlabaſſa, ou Aticlabaſſi, & quelques-vns des ſiens, Bel ou Belul Gian, qui veut dire puiſſance de Prince (& dela par corruption de langage nous luy auons donné le nom de Prete-Ian) & les autres Aceguee, qui ſignifie Empereur, au Neguz, qui veut dire Roy, ſuiuant vne ancienne couſtume, n'a point de demeure aſſeuree & ordinaire: ains ſe tient tantoſt en vn lieu, tantoſt en vn autre, & demeure la plus grande partie du temps ſous des tentes qu'on porte auec luy iuſques au nombre de ſix mille, a raiſon dequoy ſa Cour occupe preſque dix, ou douze milles, lors que chacun eſt logé en pleine campagne. 7

Il a vne grande quantité de vaiſſelle d'or, & d'argent, & d'autre meubles fort precieux. On dit qu'il n'eſt pas noir, comme les autres Ethiopiens, ains qu'il tire ſur le blanc.

Ses iournees ordinaires lors qu'il voyage, comme auſſi celles de ſes ſubiets, ſon de douze milles, ou de ſix lieuës de France.

Quand il va par pays, il eſt enuironné de certains rideaux rouges, hauts, & longs, par derriere, & aux coſtez, il porte en la teſte vne couronne moitié d'or & moitié d'argent, & en la main vne Croix d'argent. Son viſage eſt couuert d'vne piece de tafetas bleu, qu'il hauſſe & baiſſe plus & moins, ſelon qu'il veut fauoriſer ceux qui ont affaire à luy.

Les habitans de ce pays ſont noirs, & du tout ignorans, & deſpourueuz de toute cognoiſſance de doctrine, ſelon quelques-vns, combien que ce grand homme de l'Eſcale, qui hors ſa Religion, nous a laiſſé beaucoup de ſubiet de le louer, nous teſmoigne en ſon liure de la Correction des temps, qu'ils n'ont pas tant d'ignorance qu'on leur donne. Ils n'ont nul vſage de la medecine. Leurs habillemens communs ſont de peaux de beſte, ou de draps de cotton: mais les grands & plus riches portẽt des peaux de mouton, & les plus releuez, de Lion, de tigre, ou d'once.

Leurs maiſons ſont baſſes, & de peu de valeur, veu qu'elles ſont baſties de craye, & de chaume: & ils ne demeurent qu'au plus bas eſtage. Ils tiennent touiours leurs portes ouuertes, mais il n'y a aucun qui entre dans la maiſon d'vn autre. Ils n'vſent ny de tables, ny de nappes, & quãd ils prẽnent leur repas, ils ſont aſſis en terre ſur des tapis, ou ſur d'autres draps. Il y en a beaucoup parmy eux qui mangẽt la chair de bœuf fraiſche toute creuë. Ils n'vſent point de mõnoye, mais en ſon lieu ils donnent de l'or au poids. Ils vſent de trocqs preſque en toutes choſes, & ce dequoy l'on ſe ſert le plus en cela, c'eſt le ſel & le poivre. Ils ne s'addonnent guieres à la chaſſe, ny à peſcher, & y a fort peu d'artiſans entre eux. Ils appellent Francs tous les peuples d'Europe, à cauſe des François qui ont fait autrefois bruire leur nom parmy le monde, principalement en la conqueſte de la Terre Saincte. Mais ils nomment Ghliberes tous les autres peuples qui ſont blancs. Encore qu'ils ayent des vignes, toutefois il ne ſe fait du vin qu'en la maiſon du Roy, & du Patriarche, qu'ils nomment Abuna: mais en lieu de vin, ils font certain breuuage du fruict des Tamarins, qui eſt vn peu aſpre.

Ils ſont pour la pluſpart d'vn eſprit lent, & tardif au poſſible: veu qu'ils ont du lin, & n'en ſçauent faire de la toille: ils ont des cannes de ſucre, & ne le ſçauent pas tirer: du fer, & n'ont pas l'eſprit de le mettre en œuure, & meſme ils eſtiment les forgerõs ſorciers, & meſchants hõmes.

Les grands y traictent fort rudement le pauure peuple, de ſorte qu'il ne ſeme iuſtement que ce qui luy eſt neceſſaire, pource que les plus puiſſans luy rauiſſent tout. Leur parler eſt ſans regle, & pour eſcrire vne lettre il leur faut beaucoup de iours. Ils ont toutefois de beaux caracteres, plus agreables de beaucoup que les Arabiques ou Turqueſques, ainſi que l'on peut voir au liure de la Correction des temps de Ioſephe de l'Eſcale, & en l'Onomaſtique de Tunere. Les nobles, les bourgeois & le peuple, ont leurs habitations ſeparees, & les derniers peuuent acquerir la nobleſſe en ſe ſignalant par quelque beau faict.

Il n'y a point de lieu peuplé en tout le pays des Abiſſins, qui ayt plus de deux mille feux,

Digitized by Google

& meſme on y void fort peu de ſorte. Ils demeurent pour la plus part eſpars çà & là, par des hameaux. On y dõne le ſel au poids de l'or. Les peuples ne iurent iamais que par la vie du Roy, enquoy les Eſpagnols les imitent, ils ſe ſeruent de mulets pour porter les charges, & pour voyager, & des cheuaux pour combattre. Ils ne ſont iamais veſtus de noir que lors qu'ils portent le dueil, d'autant qu'ils tiennent ceſte couleur pour vne vraye marque de triſteſſe. Ils pleurent leurs morts par l'eſpace de quarante iours. Lors qu'ils font quelque grand, & magnifique feſtin, le ſecond ſeruice eſt de chair cruë, qu'ils mangent fort eſpicee, & trouuent que c'eſt vne de leurs plus delicates viandes.

Ils s'addonnent fort à la nauigation, & de fait preſque tous ceux qui ſont de libre condition aux Indes Orientales, ſe meſlent d'eſtre mariniers, & ſont bien entendus en ce meſtier: ſi bien qu'ils ſont diſtribuez par les nauires marchands de Goa, de la Chine, de Bengale, & d'autres lieux. Ils ſeruent à ce meſtier à bien petit prix, & ſont prompts à toute ſorte de ſeruice, endurant fort patiemment des coups de foüet, & d'autre choſe, n'eſtans guieres differents des eſclaues. Ils ont preſque toute leur famille en ces vaiſſeaux, & ſemblent proprement nez pour eſtre ſerfs. Si quelqu'vn laiſſe tomber dans la mer ce qu'il porte ſur la teſte, ou quelque autre choſe de moindre prix, meſmes lors que les vaiſſeaux marchent, il y en a vn d'entr' eux qui ſe iette dans la mer, & en nageant recouure la choſe perduë. Ils chantent preſque touſiours en trauaillant, & qu'and ils n'ont rien à faire principalement aux vaiſſeaux des Portugais, ils ne font qu'yurongner auec leurs femmes, & leurs enfans, diſans mille chanſons au milieu de ces desbauches. Leurs femmes portent auſſi de longues chauſſes à la Matelote aux Indes Orientales, à la façon des Arabes, & Mahometans.

RICHESSE.

9 L'Or & argent qui ſe trouue en ce pays, feront touſiours aduoüer qu'il y a de grandes richeſſes, outre l'airain, & le fer, & principalement le ſucre, dont il y a grande abondance, & qui luy pourroient apporter beaucoup d'argent, ſi les habitans auoient auſſi bien l'eſprit, & la curioſité de l'affiner, que le bonheur de recueillir en ſi grande quantité.

Ce Prince a trois ſortes de reuenus, veu qu'il y en a qui conſiſtent aux fruicts de ſes fonds, & de ſon domaine, qu'il faict labourer par des bœufs, & par les eſclaues, qui multiplient continuellement, pource qu'ils ſe marient entr'eux, & les enfans demeurent en la condition de leurs peres. Les autres reuenus luy viennent des peuples qui luy payent tant pour feu, & la dixieſme partie de tous les mineraux qui ſont tirez par autre que par luy des deniers luy viennent des Princes ſes ſubiets, dont les vns luy donnent des cheuaux, les autres des bœufs, les autres du coton, & les autres d'autres choſes: & ceux-cy luy donnent le reuenu d'vne de leurs villes, pourueu que ce ſoit celle où ils font leur demeure ordinaire.

On tient qu'il a de grands threſors, tant de draps, & de pierreries, que d'or, & qu'il en a de grands lieux tous pleins. Ce que l'on peut aſſez coniecturer par vne lettre eſcrite au Roy de Portugal, par laquelle il offroit de dõner pour la guerre cõtre les infidelles cent mille drachmes d'or, & vne infinité de gens, & de viures. On tient qu'il met ordinairement toutes les annees trois millions d'or au chaſteau d'Amara. Il eſt vray qu'auant le Roy Alexandre il n'y mettoyẽt pas tant d'or, pource qu'il ne le ſçauoient pas r'affiner, ny nettoyer, mais en recompenſe ils y mettoient force pierreries, & des pieces d'or. Le Vice-Roy de Barnagas donne tous les ans au Prete-Ian cent cinquante bons cheuaux, & grande quantité de draps de ſoye. Le Roy de Tigremaon luy baille auſſi toutes les annees deux cens cheuaux d'Arabie, beaucoup de draps de ſoye, force coton, & vne grande quantité d'or: & les autres luy enuoyent les choſes ou qu'ils ont en abondance, ou qu'ils peuuent recouurer bien ayſément.

FORCE.

10 LEs peuples ſubiects à ce Monarque ne ſont guiere vaillans, tant pource qu'il les tient comme des eſclaues, à raiſon dequoy ils manquent de ceſte generoſité de courage, qui rend les hommes prompt aux armes, & hardis aux dangers, ſi bien qu'il leur ſemble qu'ils ont continuellement les mains liees par le reſpect qu'ils portent à leur Prince, & par la crainte qu'ils ont de luy: qu'auſſi pour ce qu'ils n'ont nulles armes deffenſiues, excepté quelque meſchante ſalade, quelque morion, & quelque maille dont les Portugais les ont accommodez, il faut adiouſter à cecy le deffaut des fortereſſes, veu que ces peuples n'ayans ny des places fortes pour ſe retirer, ny des armes pour ſe deffendre, demeurent auec leurs biens en proye à leurs ennemis. Leurs armes offenſiues ſont des fleches non empennees, & la zagaye, ou lance gaye. Dauantage ils font vn Careſme de cinquante iours, qui les extenue, & effoiblit en telle ſorte, à

ſorte, à cauſe de la grande abſtinence auec laquele ils paſſent ces iours-là, qu'ils n'ont pas la force de ſe mouuoir, ny durant ce temps, ny pluſieurs iours apres. Auſſi c'eſt ce qui faict que les Mores attendent ceſte occaſion, & les attaquent auec vn grand aduantage. Et pour ce que l'on ne trouue, ainſi que nous auons dit, au Païs du Prete-Ian aucune place conſiderable pour le regard de la forteresſe, ny autrement, les Portugais ont quelquefois monſtré aux Abyſſins en diſcourant auec eux, combien il ſeroit meilleur pour euiter les grands rauages que les Mahometans, & les Idolatres font continuellement en ce Païs, emmenant, & les biens, & les perſonnes: que leur Prince fiſt baſtir des Villes & des Chaſteaux, & les fortifiaſt auec des foſſez, murailles, & autres choſes neceſſaires pour mettre vne place en eſtat de defence. A quoy ils ont reſpondu que la puiſſance de leurs Neguz ne conſiſte pas en des murailles de pierre, mais au bras de ſon peuple François. Aluarez eſcrit que ce Monarque peut mettre enſemble pluſieurs centaines de milliers d'hommes: toutesfois l'on a bien veu qu'au beſoin il n'en a pas mis ſur pied vn ſi grand nombre. Il y a vne Religion militaire ſous la protection de S. Anthoine, à laquelle chaque pere de famille noble doit deſtiner de trois de ſes fils vn, non pas toutefois l'aiſné, & de ceux-cy on tire douze mille hommes de cheual pour la garde du Roy. Le but de cette Religion eſt de deffendre les frontieres de cét Empire, & de faire teſte aux ennemis de ſa foy. Au reſte le Prete-Ian confine auec trois puiſſans Princes, dont l'vn eſt le Roy de Burne, l'autre le Turc, & le troiſieſme le Roy d'Adel. Le Roy de Burne commande au Païs qui s'eſtend de Guangale vers le Leuant enuiron cinquante mille, entre les deſerts de Set & de Barca, & ce Païs eſt aſſez ineſgal, d'autant qu'il contient en partie des pleines, & en partie des montagnes: Le Roy de Becurno a force gens, qu'il ne charge d'autre impoſition que de la dixme des fruicts. Leur meſtier eſt de voler, & d'aſſaſſiner leurs voiſins, & de les rendre eſclaues, puis de receuoir en eſchange des cheuaux des marchands de Barbarie. Il a ſous luy pluſieurs Royaumes, & trauaillent grandement les Abyſſins, prenant ce qui ſe trouue en leurs mines, & emmenant les hommes captifs. Ces peuples combattent à cheual à la genette, vſent de lances à deux pointes, de zagayes, & de fleches, & entrent dans le Païs, tantoſt d'vn coſté, tantoſt d'autre à l'improueuë: mais ceux-cy peuuent pluſtoſt eſtre nommez aſſaſſins & voleurs, que iuſtes ennemis.

Le Turc qui confine auec les Abyſſins du Leuant, & le Roy d'Adel qui ceint leur Païs entre le Leuant & le Midy, trauaillent grandement le Prete-Ian, & ont reſtrainct les limites de ſon Empire, & reduict ſon païs à vne grande miſere: car outre que les Turcs ont ſaccagé vne partie du Barnagaz, où ils entrerent l'an 1558. & combien qu'ils fuſſent repouſſez, ils ont encor oſté au Prete-Ian tout ce qu'il tenoit le long de la coſte, & principalement les ports de Suaquen & d'Ercoco, auſquels deux lieux les montagnes qui ſont entre le Païs des Abyſſins, & la mer Rouge, s'ouurent pour faire paſſage au tranc, entre les Abyſſins, & les Arabes: & il n'y a pas long temps que le Barnagaz a eſté contrainct de s'accommoder auec le Turc, & achepter la paix de luy auec vn tribut de mille onces d'or toutes les annees. Mais il ne reçoit pas moins de dommage du Roy d'Adel, qui confine auec le Royaume Farigar, & domine iuſqu'à la mer Rouge, où il y a Aſſam, Salir, Met, Barbore, Bidar & Zelle. Il arriue à Barbore beaucoup de vaiſſeaux d'Aden, & de Cambaye, auec leurs marchandiſes à changer, & ils reçoiuent force chair, & quantité de viures, de miel, & de cire, pour Aden: quantité d'or, d'yuoire, & d'autres choſes pour Cambaye, & l'on tire encores plus de viures de Zeila, pour ce qu'il y a du miel, & de la cire en abondance, & force grains, & fruicts diuers, que l'on charge pour porter à Aden, & en d'autres lieux d'Arabie, puis du beſtail, & particulierement certains moutons, dont la queuë peſe vingt-cinq liures, voire d'auantage auec la teſte & le col noir, & tout le reſte blanc, & certains autres tous blancs, auec la queuë longue d'vne braſſee, & tortuë comme vn cep de vigne, auec l'encoulure pendante comme celle des taureaux. Il y a certaines vaches qui ont des andoüilles comme le cerf: Il y en a qui ſont noires, & d'autres rouges, auec vne ſeule corne au front, longue d'vn pied & demy, courbee en arriere. La capitale ville de ce Royaume c'eſt Arat, a trente-huict lieuës de Zeila contre le Sudeſt. Le Roy de ce Païs, qui eſt Mahometan, auec vne perpetuelle profeſſion qu'il faict de faire la guerre aux Chreſtiens du Païs du Prete-Ian, s'eſt acquis le nom de ſainct entre ſes Barbares. Il attend que les Abyſſins ſe ſoient affoiblis, & conſumez par ce long & rude ieuſne de cinquante iours: lors qu'il ne ſe peuuent preſque remuer pour faire ce qu'il faut en leurs maiſons: & lors il entre au Païs, ſaccage les villages, meine en captiuité force perſonnes, & faict mille maux aux Abyſſins.

Les eſclaues Abyſſins font de grand profit hors de leurs Païs: c'eſt pourquoy les Princes en font grande eſtime, & pluſieurs d'entre ces eſclaues ſont deuenus par le moyen de leur induſtrie à ſeruir, libres, & riches en Arabie, en Cambie, en Bengale, & en Sumatre: pour ce que les Princes Mahometans d'Orient eſtans tous Tyrans des Royaumes vſurpez ſur les Idolatres, ne ſe peuuent fier à leurs ſujects lors qu'ils veulent aſſeurer leurs Eſtats: ains ſe font forts

d'vne multitude d'eſclaues eſtrangers, auſquels ils fient leurs perſonnes, & commettent le Gouuernement du Royaume.

Or entre tous les eſclaues on faict plus d'eſtat des Abyſſins, à cauſe de leur grande fidelité, & de leur bonne complexion. Et pour ce que le Roy d'Adel auec le grand nombre de priſonniers qu'il fait ſur les terres du Prete-Ian remplit l'Egypte & l'Arabie d'eſclaues de ceſte nation, en eſchange deſquels il reçoit des armes, des munitions, & des ſoldats du Turc, & des Princes d'Arabie.

Claude Roy des Abyſſins ſe trouuant preſſé l'an 1550. par Gradamel Roy d'Adel, qui l'auoit deſia fort trauaillé durant quatorze ans, auec des courſes perpetuelles, & ſe voyant contrainct d'abandonner la frontiere, & ſe retirer au cœur de ſes Eſtats, demanda ſecours à Eſtienne de Gamma, Lieutenant de Iean troiſieſme Roy de Portugal aux Indes, qui ſe trouuoit lors ſur la mer Rouge auec vne bonne armee. Gamma luy enuoya Chriſtofle ſon frere auec quatre cents Portugais, & vn bon nombre d'arquebuſes, & autres armes. Il deffit deux fois auec ceux-cy ſon ennemy, à cauſe de l'aduantage des arquebuſes, mais en la troiſieſme bataille le Roy d'Adel ayant eu mille arquebuſiers Turcs du Gouuerneur de Zebit, auec dix pieces d'artillerie, les Abyſſins furent mis en route, & beaucoup de Portugais demeurerent morts ſur le champ. Mais le Roy d'Adel ayant apres renuoyé les Turcs, fut aſſailly à l'impourueuë pres de la riuiere de Zeila, & au mont Sanal par le Roy Claude auec ſoixante mille homme de pied, cinq cents cheuaux Abyſſins, les Portugais qui eſtoient reſtez de la derniere deffaicte, l'vn deſquels bleſſa griefuement Gradaamed. Mais l'an 1559. le Roy Claude eſtant venu au combat auec les Mores, demeura mort ſur le champ, le Roy des ennemis en triompha ſur vn aſne : il eut pour ſucceſſeur Adamas ſon frere (contre lequel : pour ce qu'il eſtoit demy Mahometan) vne bonne partie de la nobleſſe Abyſſine ſe reuolta, ſi bien que le Vice-Roy de Barnagas le deffit l'an 1562. Mais les affaires d'Ethiopie ayans ainſi flotté quelque temps, ſe mirent apres quelque peu ſous Alexandre, auec l'aide des Portugais, qui y porterent des armes offenſiues & defenſiues, & eſueillerent les courages, & les eſprits des Abyſſins par leur exemple en la guerre : car tous ceux qui reſterent de la route de Chriſtofle de Gamma, & pluſieurs autres qui y ſont arriuez depuis, s'y ſont retirez, & mariez : ſi bien qu'ils y ont introduict noſtre façon de faire la guerre, l'vſage des armes, & la maniere de fortifier le Païs, & les lieux d'importance. Quelques Florentins ſont auſſi allez en ce Païs, en partie par curioſité, en partie pour y trafiquer.

Or l'Empereur des Abyſſins a accouſtumé de carreſſer, & donner entretenement aux Francs (il nomme ainſi les peuples d'Europe) & leur permet bien mal-ayſément de ſortir hors de ſon Royaume depuis qu'ils y ſont vne fois. Or le Prete-Ian a beaucoup d'ennemis, outre ceux que nous auons dit, comme le Roy de Dancali, à qui appartient la place, & le port de Suela ſur la mer Rouge. D'ailleurs les Mores qui ſont en la Prouince de Dobe diuiſee en quatorze Seigneuries, luy donnent beaucoup de peine : veu qu'encores qu'ils demeurent dans les confins de l'Empire du Prete-Ian, ils ne laiſſent de ſe reuolter la pluſpart du temps. Il y a vne loy parmy eux qu'aucun ne ſe peut marier, s'il n'a premierement faict mourir douze Chreſtiens.

De noſtre temps ce grand Prince prit en vne bataille le Roy de Monzambique, mit en route la Royne de Berfaga au Cap de bonne eſperance, deffit Termide Prince des Negres du coſté d'Occident, vainquit le Roy de Manicongo, qui eſt vis à vis de l'Iſle S. Thomas, ſous la ligne Equinoctiale, & apres vn de ſes Capitaines mit trois fois en route Azamur, Baſſa du grand Turc à Suaquen, & à la troiſieſme il prit ſon fils, & luy fit couper la teſte, luy oſtant pluſieurs pieces d'artillerie.

Il tient l'Egypte en grande crainte, & beaucoup de Seigneurs Arabes, à cauſe de l'eau qu'il leur peut oſter, pour laquelle ils luy payent tribut. Il peut affamer l'Egypte, & l'inonder, comme le Pape Pie II. & pluſieurs autres autheurs eſcriuent en luy oſtant l'eau du Nil. Ce que les Abyſſins ſçauent aſſez : mais ils diſent qu'ils ne le ſont pas : afin que les Turcs ne deſtruiſent le ſainct Sepulchre de noſtre Seigneur.

En fin il ne faut nullement douter, que ſi le Prete-Ian auoit des hommes d'Europe, qui ſçeuſſent fortifier ſes Païs en beaucoup d'endroicts, le remplir d'armes ſelon noſtre vſage, & inſtruire les Abyſſins, & les exercer à noſtre façon de combattre, il ſeroit capable non ſeulement de chaſſer le Turc de tous les Païs que ſes predeceſſeurs tenoient anciennement : mais encores de faire la loy à tous ſes voiſins qui l'attaquent, veu la grande quantité d'or & d'argent qu'il a, & le grand nombre de gens de tous ſes Royaumes.

GOVVERNEMENT.

CE Monarque tient ſes ſujets bas le plus qu'il luy eſt poſſible, & non moins les grands que les petits, & les traicte pluſtoſt comme eſclaues que comme ſujects, & pour les entretenir encore

ed by Google

nir encore mieux en cét Eſtat, il ſe maintient pres d'eux en telle reputation qu'il ſemble que ce ſoit vne perſonne comme ſacree & diuine. Tous ſe baiſſent en oyant le nom du Prince, & touchent la terre auec la main, font reuerence à ſa tente, meſme quand il n'y eſt pas. Les Roys des Abiſſins auoient accouſtumé de ſe monſtrer au peuple vne ſeule fois l'annee, puis ils parurent trois fois, c'eſt à ſçauoir aux iours de Noël, de Paſques, & de la ſaincte Croix de Septembre, & depuis ils ſont deuenus vn peu plus familiers.

Le Roy oſte & donne les Seigneuries à qui bon luy ſemble, & il n'eſt permis à celuy qui en eſt priué de monſtrer qu'il en eſt mal content. De la collation des ſaincts Ordres, & de l'adminiſtration des Sacrements en bas, il diſpoſe tant des Religieux que des laiz, & de leurs biens. Il n'y a aucun qui ait des vaſſaux que le Roy, auquel les Roys ſes ſujects viennent tous les ans preſter hommage, & promettre obeïſſance.

Ce Prince eſt Chreſtien, & a ſous luy 62. Roys Chreſtiens, outre quelques Roys Gentils, & & Mores tributaires: il deſcend, comme i'ay ja dit, d'vn fils de Salomon, & de la Royne de Saba nommee Meillech, & ces peuples reçeurent la foy Chreſtienne ſous la Royne Candace, au temps de laquelle la maiſon de Gaſpar commença de regner en Ethiopie, & ce fut de luy que deſcendirent apres treize generations. Iean le Sainct, qui enuiron le temps de l'Empereur Conſtans, n'ayant point d'enfans l'aiſſa l'Empire au fils aiſné de Caie ſon frere, & inueſtit du Royaume de Fatigar, Balthazar, & Melchior, du Royaume de Goiame. A raiſon dequoy le ſang Royal demeura diuiſé en trois familles, de Gaſpare, de Melchior, & de Balthazar. Ceſtui-cy ordonna que l'Empire fut donné par eſlection à vne des ſuſdites trois familles, encore que ce ne fut pas l'aiſné, pour ce que les Royaumes particuliers demeuroient aux aiſnez. Et pour euiter tous troubles, il ordonna que les freres de l'Empereur, & ſes plus proches parens ſeroient enfermez au Chaſteau du mont Amare, & gardez ſoigneuſement, & il voulut encor qu'on y mit les fils de l'Empereur, horſmis celuy qui eſt aiſné, au lieu duquel ſi il vient à mourir, ils tirent touſiours le plus proche.

Ce Monarque donne & oſte les benefices à qui bon luy ſemble, & ne faict nulle difference entre les Clercs, & les Laiz: mais l'adminiſtration des Sacremens appartient à l'Abuna, qui eſt leur Patriarche. Les femmes d'amour, ou filles de ioye demeurent hors des bourgs & des villes, & ſont payees par les Communautez. Il ne leur eſt nullement permis d'entrer dans les villes, & faut qu'elles ſoient par neceſſité veſtuës de jaune.

Les aiſnez ſuccedent aux biens de leurs peres, ſelon les loix du Païs. Il eſt ordonné par vne loy ancienne, que le Roy ne ſe tiendra point enfermé plus de deux iours, à cauſe que ſi le Roy s'arreſtoit longuement en vn lieu, il y ſouffriroit de grandes incommoditez de vitures, veu le nombre infiny des Seigneurs, d'Officiers, & d'autres gens qui ſont à la ſuitte de ſa Cour.

Le premier rang de dignité, & le plus haut eſt celuy des Eueſques & du Clergé, le ſecond eſt celuy des Sages & ſçauants, qu'ils nomment Balſamates & Tenquares: & la nobleſſe tient le troiſieſme. Les derniers ſont ceux qui reçoiuent ſolde en quelque eſtat qu'ils ſoient appellez.

Encor que les Iuges cognoiſſent des crimes dignes de mort, ſi eſt-ce qu'ils ſont obligez de faire leur rapport aux Gouuerneurs du lieu où ils demeurent, qui eſt celuy qui porte le tiltre & l'effect de Lieutenant du Roy, & qui repreſente ſa perſonne. Ils n'ont aucune loy par eſcrit, tout y eſt vuidé ſelon la raiſon naturelle.

Si vne femme eſt accuſee d'adultere, la punition en appartient à ceux à qui le faict touche, qui s'en reſſentent comme offencez en leur honneur.

Le Vice-Roy de Barnagas demeure dans la ville de Barue, a ſous luy les Gouuernemens de Danfile, & de Canfile, qui ſont ſur les frontieres d'Egypte.

Le Roy du Prete-Ian eſt le premier Roy, & la premiere nation des Gentils, ſuiuant le rapport d'Euſebe, qui ſe conſacra à Dieu, comme premices des Gentils, & qui receut le ſainct Bapteſme, qui fut donné par l'Apoſtre ſainct Philippe à l'Eunuque de la Royne Candace, & puis ſainct Mathieu qui conuertit Iphigenie Vierge, de grande maiſon, & l'Apoſtre apparoiſſant en viſion au peuple, l'exhorta à faire Roy le frere d'Iphigenie qui eſtoit Chreſtien, au lieu du Roy qui mourut de la lepre, pour auoir faict mourir l'Apoſtre ſainct Mathieu.

RELIGION.

LEs ſujects du Prete-Ian ſont Chreſtiens pour la plus grande partie, qui demeurent 12
obeïſſans, & affectionnez à leur Prince tout ce qu'il ſe peut. Il y a d'ailleurs quelques-vns de ſes tributaires qui ſont Mahometans, mais ceux-la ne cherchent à tous propos que des occaſions de reuolte.

Digitized by Google

Or pour parler de ceux qui ſuiuent la Religion Chreſtienne, & diſcourir de leur creance, qui differe aucunement de la noſtre, combien que nous recognoiſſions tous vn meſme Sauueur, il eſt à propos, ce me ſemble de prendre le faict de plus haut, & de rapporter icy de quelle ſorte la foy ſe gliſſa en ces contrees.

Les Abyſſins receurent au commencement le Iudaïſme, qui s'eſtendit aux Païs voiſins par le moyen de Meilech fils de Salomon, de la Royne Marqueda ſa mere, & des Iuifs qui l'accompagnerent. Pour le moins les Abyſſins diſent que tout cecy ſe trouue en vne ancienne Chronique qu'on garde auec beaucoup d'autres liures en la ville de Cazume. Ils receurent la foy Chreſtienne par le moyen de l'Eunuque de la Royne Candace, qui fut baptiſé par ſainct Philippe, comme nous liſons aux Actes des Apoſtres. Le premier lieu qui ſe conuertit à la foy fut celuy de Tigie, & l'on faict auiourd'huy toutes les eſcritures publiques en la langue de Tigie. Ils tomberent apres auec les Cofites d'Egypte en l'erreur d'Eutiches, pour ce qu'ils dependent du Patriarche d'Alexandrie, qu'ils recognoiſſent pour Chef, & duquel ils reçoiuent leur Abune, ou Patriarche. Car ce peuple, ſuiuant l'authorité de ce Patriarche d'Alexandrie, & ſa doctrine, vint à ſe corrompre, veu qu'il falloit bien que le ruiſſeau teint en cecy de ſa ſource: principalement à cauſe que les Abyſſins ne pouuoient pratiquer auec ceux de Rome, ſi ce n'eſtoit par le moyen d'Alexandrie, & de l'Egypte.

Mais pour ce que le mal va touſiours croiſſant, les Abyſſins tiennent auec les erreurs des Cofites pluſieurs autres impertinences. Leur ignorance & leur erreur s'augmentent par le moyen du commerce, & de la conuerſation des Idolatres, & des Mahometans, dont ils ſont enuironnez de tous coſtez, & meſme pluſieurs Idoles demeurerent au milieu des Abyſſins, comme aux Royaumes de Damur, de Corague, & Agaos.

Or afin de vous faire entendre leur creance, vous deuez ſçauoir que le Roy d'Ethiopie eſt
13 Schiſmatique, & ſuit les ceremonies & la croyance du Patriarche d'Alexandrie, par lequel il eſt confirmé en ſes erreurs contre pluſieurs abus auſquels il s'opiniaſtre. Les Abyſſins retiennent opiniatrement la Circonciſion, & non ſeulement on y circoncit les hommes, mais auſſi les femmes en ie ne ſçay de quelle ſorte: ce que toutesfois les Iuifs ne faiſoient pas.

D'auantage, ſuiuant la Loy de Moyſe, ils ne mangent aucun animal qui ait le pied fendu, & pour ceſte cauſe ils abhorrent le lievre, l'oye & le canard.

Ils portent plus de reuerence au Samedy qu'au Dimanche, ſuiuant en cela la façon des Iuifs, qui eſtoient ſi Religieux, & ſi affectionnez à garder le iour du Sabbat.

Les laiz nourriſſent de longs cheueux, & ſe font raire le menton, & le deſſus des levres, & portent vne petite croix au col. Au contraire les Preſtres ſe font razer la teſte, & portent la barbe longue, & la croix en la main: (ce qui n'eſt permis entre les laiz qu'aux ſeuls Seigneurs) & vn vaſe d'eau benite, pour en donner à ceux qui en demandent, auec la benediction, & ils ont accouſtumé de ietter de ceſte eau benite dans les viandes qu'ils mangent, & dans ce qu'ils boiuent.

Le Roy Iean ordonna qu'il n'y eut plus de quatre paroiſſes en chaque ville. Ces paroiſſes ſont faites en façon de Conuents, & en chacune il y a treize Preſtres pour dire la Meſſe: ceux-cy iugent les cauſes ciuilles, de meſme que les Iuges les criminelles au nom du Roy: De tout le nombre des Preſtres on eſlit douze Chanoines, qui aſſiſtent continuellement l'Eueſque qui eſt choiſi entre ces douzes, de meſme qu'on tire l'Archeueſque du nombre des Eueſques, & le plus ancien Eueſque eſt faict Archeueſque.

Les Moines portent vn habillement long trainant iuſques à terre, qui ſont ieunes pour la pluſpart, auec vne longue cheueleure. Les Religieuſes vſent d'vne courroye. Elles ne ſont pas renfermees dans les monaſteres, mais en certains villages, ſous l'obeïſſance du plus proche Conuent.

Les Egliſes ont deux courtines, l'vne pres de l'Autel, auec certaines petites clochettes, & il n'entre en ce lieu que des Preſtres, l'autre au milieu où ſont les Clercs, au moins ceux qui ont les moindres ordres. C'eſt pourquoy pluſieurs pour y auoir accez pourchaſſent de les receuoir.

Chaque Egliſe n'a plus d'vn Autel, & l'on ne dit plus d'vne Meſſe par iour en chacune. Les murailles de ces Egliſes ſont couuertes d'Images de noſtre Dame, & des Saincts, & particulierement de S. George à cheual. Ils n'ont point d'Image releuee en boſſe, & l'on eſtime que ce n'eſt point autre ſuject, que pour ce qu'ils n'ont point l'eſprit d'en faire. Ils ne veulent pas qu'on peigne Ieſus-Chriſt crucifié, diſans qu'ils ne ſont pas dignes de le voir en ceſte paſſion, & en ce tourment.

Ils font le pain & le vin que les Preſtres conſacrent apres la Meſſe, auec vn ſoing & vne ceremonie incroyable. Ils n'entrent point aux Egliſes qu'ils n'ayent quitté leurs ſouliers.

Ils n'y

Digitized by Google

Ils n'y crachent point, & n'y laiſſent iamais entrer aucun animal : Et ſi quelqu'vn paſſe à cheual deuant les Egliſes, il deſcend, pour teſmoigner l'honneur qu'il leur porte.

Leurs cimetieres ſont ceints de bonnes & hautes murailles, afin que les beſtes n'y puiſſent entrer. Ils ont des cloches de pierre, longues, & deliees, & les battent auec vn baſton. Ils en ont auſſi de fer auec le batail de meſme, & ils ont ceſte couſtume, qu'ils en portent quelques-vnes aux proceſſions, & les ſonnent.

Iean Hugue de Linſchot Hollandois, au chapitre 40. de ſes nauigations, dit que les Abyſſins Chreſtiens par vn eſtrange bapteſme, ſe bruſlent le viſage de quatre marques en forme de croix : la premiere eſt au deſſus du nez, iuſques à la moiétié du front : la ſeconde & troiſieſme à coſté des yeux, preſques iuſques aux oreilles : la quatrieſme depuis la levre d'embas iuſques au menton. Ces marques leur ſeruent de Bapteſme, vſant du feu au lieu de l'eau.

Ils ne baptiſent point les enfans maſles que quarante iours apres leur naiſſance, & les filles qu'apres ſoixante, & ſ'ils meurent cependant ſans bapteſme, ils diſent que la communion de la mere au temps de ſa groſſeſſe ſuffit, & ils ne baptiſent que le Samedy, ou le Dimanche, & donnent ſoudain l'Euchariſtie à ceux qui ſont baptiſez en memoire du Bapteſme de noſtre Seigneur, ils ſe font baptiſer tous les ans le iour de l'Epiphanie, ou des trois Roys, & pour cét effect il y a des eſtangs, & de petits lacs où ils ſe tranſportent.

Ils ſe confeſſent eſtans tous droicts, & l'on ne garde point aux confeſſions beaucoup de ſecret. Ils communient ſous toutes les deux eſpeces, & conſacrent du pain ſans leuain. Ils vont à la Communion auec les mains ouuertes & leuees deuant les eſpaules, & la reçoiuent eſtans debout. On ne dit iamais Meſſe ſans encens, n'y ſans qu'il interuienne trois perſonnes, qui ſont le Preſtre, & le Diacre, & le Sous-diacre.

Les eſpouſailles ſe font par le moyen des Preſtres, mais les mariages n'y ſont pas ſtables & fermes. Les Preſtres ſe peuuent marier, mais non auoir plus d'vne femme, ſi elle meurt ils ne ſe marient plus, où s'ils le font ils deuiennent laiz (ce que les Moſcouites ſont auſſi) de meſme que s'il couchent auec vne autre femme.

Les Religieux ſont tous de l'Ordre de S. Anthoine, qui eſt enterré ſur les frontieres d'Egypte. Il eſt vray que de ceſtui-cy, il en eſt venu vn autre appellé Ceſtifanez, qui eſt pluſtoſt tenu pour Iuif, que pour Chreſtien.

Il regne en cét Empire vne hereſie, qui tient qu'on ne doit adorer autre croix que celle où Ieſus-Chriſt endura pour nous. Ils n'ont point de figure de noſtre Seigneur Ieſus-Chriſt en croix, diſans qu'ils ne ſont pas dignes de le voir en ceſte paſſion. Ils ne donnent pas l'extreſme Oction à ceux qui ſont proches de la mort : mais ils encenſent les morts, les lauent, les enueloppent, diſent l'Office pour eux, & les portent en terre auec la croix, l'encenſoir, & l'eau benite. Ils gardent le Careſme eſtroictement, & le paſſent auec vne grande abſtinence. Leurs meilleures viandes d'alors, ſont des herbes, des raiſins confits, & quelque poiſſon : toutesfois l'on en vſe en bien peu de lieux. Mais pluſieurs Preſtres, Religieux & Religieuſes, ne mangent que des herbes, ou durant tout le Careſme, ou bien de deux en deux iours. Toutesfois au Royaume de Barnagas, & de Tigremaon, ils mangent de la chair le Samedy & le Dimanche.

Les Religieux & Religieuſes font diuerſes penitences fort rudes, comme de porter la ceinture de fer ſur la chair, paſſer tout le Careſme ſans s'aſſeoir iamais, demeurer au gros froid dans l'eau iuſques au col, ou bien dans les bois, dans les valees, & des cauernes loing de toute conuerſation. Tous les Clercs ieuſnent depuis la Pentecoſte iuſques à Noël, horſmis le Samedy & le Dimanche, & les Seculiers depuis la Feſte de la Trinité iuſques à l'Aduent, le Mercredy & le Vendredy.

Les Preſtres ne peuuent ſe marier depuis qu'ils ont pris les Ordres, mais ils les peuuent bien receuoir eſtans mariez, pourueu qu'ils ne ſoient pas bigames.

La ſepmaine Saincte on ne dit Meſſe que le Ieudy & le Samedy, & durant toute ceſte ſepmaine les Abyſſins ne ſe lauent pas l'vn l'autre, & s'ils ſe rencontrent ils paſſent ſans leuer les yeux : & les hommes de qualité vont entierement veſtus de noir, ou de bleu, & l'on n'allume point la chandelle aux Egliſes. Le Ieudy Abſolu ils font la ceremonie de lauer les pieds aux pauures. Le Vendredy Sainct ils font des actes auſſi pleins de pieté, & donnent tant de teſmoignages d'vne grande douleur, que c'eſt choſe preſque incroyable. Ils ſe frappent les vns les autres auec les poings, & des verges. Ils reçoiuent meſme des Preſtres fort volontiers, tant de coups, que le ſang coule a pluſieurs en bas par tout le corps.

Tandis qu'on tient le Corps de noſtre Seigneur au Sepulchre, ils s'habillent de deuil, ne mangent aucune choſe, ny ne ſortent iamais de l'Egliſe.

Ils tiennent ſept Egliſes pour les plus anciennes, pour ce diſent-ils, qu'elles furent baſties

Digitized by Google

au meſme temps qu'ils receurent l'Euangile. Ils veulent que celle de Caxumo, ſous le nom de ſaincte Marie de Sion ſoit la premiere, pour ce que la premiere pierre de l'Autel y fut enuoyee de ceſte montagne: Il y a 150. Chanoines, & autant de Religieux.

Les femmes n'entrent point dans les Egliſes, ſi ce n'eſt à Bazua, où l'on en void deux, l'vne pour les hommes ſous le nom de S. Michel, & l'autre pour les femmes, ſous le tiltre de S. Pierre & de S. Paul. On ne ſçauroit dire le nombre des Monaſteres: A douze mille de Caxumo on en void vn entre les autres qu'on nomme Alleluia, pour ce qu'vn Religieux attentif à ſes prieres ordinaires, ouyt chanter aux Anges en ce lieu Alleluia.

Les Moines ne ſe peuuent marier: aux Conuents des hommes il n'entre nulles femmes, ny pareillement aucun animal du meſme ſexe.

On en void beaucoup parmy ce peuple qui eſpouſent deux femmes, voire d'auantage tout à la fois, ſans toutefois qu'ils en ſoient nullement punis. Toutefois il ne leur eſt pas permis d'entrer en l'Egliſe, mais ils peuuent faire diuorce.

Ils craignent extremement l'excommunication. Ils ſont ſi deuots, qu'on en void venir au ſainct Sepulchre toutes les annees.

Ils confeſſent, & tiennent l'Egliſe Romaine pour la premiere du monde, & le Pape pour le plus grand homme qui ſoit, & pour Vicaire de Ieſus-Chriſt, & ſucceſſeur de S. Pierre, & leur ſiege qu'ils appellent de Dauid, duquel ils ſe diſent yſſus, le ſecond.

Ils ont des Propheties, qui portent qu'ils ne doiuent auoir plus de cent Abunes, c'eſt à dire Patriarches de l'Egliſe d'Alexandrie, & celuy qu'ils auoient en l'an 1520. eſtoit le dernier, apres leſquels ils attendent vn nouueau Recteur, & Chef de l'Egliſe Romaine.

Ils ont des Propheties de deux ſaincts Hermites, qui portent, que les Francs ſe doiuent ioindre auec eux, & deſtruire le Turc, Ziden, & la Mecque, & prendre l'Egypte, & qu'alors le chemin pour s'vnir auec les Chreſtiens de par deça ſera ouuert, & les Mores ont vne Prophetie, qui dit que la Mecque, où Mahomet a ſon ſepulcre, ſera deſtruite par les Ethiopiens. Ils n'ont pas l'hereſie des Monothelites, ains ils tiennent deux natures en Chriſt comme nous: ce qui ſe void en leur Meſſe Ethiopique traduite en Latin.

Le Prete-Ian dit à vne lettre enuoyee au Pape, qu'il eſt eſcrit en la vie de S. Victor, & aux liures des Saincts Peres, qu'vn grand Seigneur Chreſtien ſe doit ioindre eſtroittement auec le Roy d'Ethiopie.

Maintenant que nous auons expoſé l'Eſtat des Abyſſins touchant les choſes ſpirituelles, il ſera fort à propos de dire ce qui c'eſt faict de noſtre temps pour leur reconciliation auec l'Egliſe Romaine, & nous commencerons par vne fort celebre Ambaſſade.

Vn peu auant noſtre ſiecle, Dauid Roy des Abyſſins, combien que ieune, & encore ſous la tutelle d'Helene ſon ayeule, meuë de la renommee des heureux ſuccez des Portugais aux Indes, enuoya vn nommé Mathieu, Armenien de nation, auec vn Seigneur Abyſſin à Alfonce d'Albuquerque, Vice-Roy des Indes, pour faire amitié auec le Roy Dom Emanuel, auquel ils porterent lettres de leur Prince en vn petit canon ou tuyau d'or, & luy preſenterent entr'autres choſes vne piece de la Croix de Ieſus-Chriſt, en vne boete d'or.

Ceux-cy eſtans apres retournez de Portugal aux Indes, furent dix ans apres leur partement conduits à Ercoco par Sequeira General des Portugais, & la par le moyen de l'accueil, & des carreſſes qu'on fit à Mathieu, & de l'allegreſſe que les Abyſſins monſtrerent à ſon retour: les Portugais aſſeurerent de ce dont il auoient douté, à ſçauoir, qu'il eſtoit Ambaſſadeur du grand Neguz.

Auec ceſte occaſion, Sequeira fit amitié & paix perpetuelle au nom de ſon Roy auec ce Monarque, au nom duquel le Vice-Roy de Barnagas iura l'alliance. Sequeira en meſme temps enuoya à la Cour de ce Prince Roderic de Lima Ambaſſadeur, auec lequel alla François Aluarez, qui eſcriuit apres toute ceſte Hiſtoire. Il retourna de ſon Ambaſſade ſix ans apres ſon partement, c'eſt à ſçauoir l'an 1526. ramenant auec luy Zagazabe, Ambaſſadeur renuoyé par le Prete-Ian au Roy de Portugal, & François Aluarez auec les preſens, & des lettres qu'il enuoyoit au Pape. Les lettres furent preſentees à Bologne à Clement VII. au couronnement de l'Empereur Charles V. L'Empereur des Abyſſins faiſoit mention dans ſes lettres du Pape Eugene IV. qui auoit enuoyé à ſes predeceſſeurs le Concile de Florence: & ramenteuoit l'vnion de l'Egliſe d'Orient auec la Romaine.

L'an 1553. Iean III. Roy de Portugal fit deſſein d'eſſayer tous les moyens qu'il pourroit penſer pour reconcilier entierement le Prete-Ian auec l'Egliſe Romaine. Car encor que l'Ambaſſadeur de Dauid euſt preſté obeïſſance à Clement VII. au nom de ſon Roy: toutefois on doutoit (comme il y auoit apparence) que par faute de ſecours ſpirituel, cela ſeroit inutile: puis qu'ils ſuiuoient touſiours les hereſies d'Eutiches & de Dioſcore, & deſcendoient de l'authorité du Patriarche d'Alexandrie, & receuoient de luy l'Abuna, qui eſtoit Arbitre des choſes Eccleſiaſtiques,

Digitized by Google

Eccleſiaſtiques, & adminiſtrateur des Sacremens, qui donnoit les Ordres par toute l'Ethiopie, & eſtoit maiſtre des ceremonies, & Docteur de la foy. A raiſon dequoy il ne ſembloit pas qu'on peuſt faire choſe plus vtile ny plus neceſſaire, que luy enuoyer vn Patriarche legitime de Rome, pour gouuerner ces ames, & auec luy quelques Preſtres de bonne vie, & de grande doctrine, qui conuertiſſent & maintinſſent en la vraye foy ces peuples auec diſputes, Predications, & diſcours publics & particuliers.

Il ſembloit qu'il y euſt vne grande ouuerture pour cet effect, pour ce que Claude Roy des Abyſſins auoit receu quelques annees auparauant du ſecours d'importance des Portugais contre Gradaamet Roy d'Adel, qui l'auoit reduict à l'extremité: & en vne lettre eſcrite à Eſtienne Gama, Gouuerneur des Indes, il auoit appellé martyr Chriſtofle Gama ſon frere qui mourut en ceſte guerre. Ayant donc communiqué ce deſſein premierement au Pape Iule III. & puis au Pape Paul IV. ils conclurent qu'on enuoyeroit en Ethiopie treize Preſtres de la compagnie de Ieſus, tous pleins de pieté & doctrine: Iean Nugnez Barette fut faict Patriarche, & l'on luy donna deux Eueſques coadiuteurs: c'eſt à ſçauoir Melchior Carnee, & André Oniede, ſous le tiltre d'Eueſques de Nicee, & de Hierapoli. Le Roy Iean aſſortit ceſte Ambaſſade, non veritablement de ce qui eſtoit requis pour le voyage, mais de tout ce qu'on pourroit deſirer, pour ce qui concernoit les choſes ſacrees, & de riches preſens pour le Prete-Ian.

Toutefois, pour rendre la choſe encore plus ayſee, on enuoya deuant par le commandement du Roy de Portugal de la ville de Goa, Iacques Diaz, & auec luy Conſalue Roderic en Ethiopie,, pour recognoiſtre le courage du grand Neguz, & la diſpoſition de ces peuples. Ceux-cy ayans eu aduis de ce Prince, luy remonſtrerent la lettre du Roy Iean, par laquelle il ſe reſiouiſſoit auec luy au nom de tous les Chreſtiens, de ce que ſuiuant l'exemple de ſon ayeul, & de ſon pere, il auoit embraſſé la foy, & l'vnion Catholique. Dequoy ce Monarque demeura du tout eſtonné, comme de choſe non penſee, & ayant recherché pourquoy le Roy de Portugal luy auoit eſcrit ces paroles, s'excuſa ſur le Secretaire, où l'interprete de la lettre, adiouſtant, qu'encor qu'il fit eſtat de ce Roy, comme ſon bon frere, toutesfois il n'auoit iamais eu deſſein de s'eſloigner tant ſoit peu de la foy de ſes anceſtres: Roderic ne perdit pas courage, ains fit premierement tout ce qu'il peuſt pour reduire Claude à la verité, & la plus grande difficulté qu'il trouua en cela, fut l'ignorance des Conciles, & de toutes Hiſtoires Eccleſiaſtiques, qui ſe rencontra au Roy, & en tous les Princes d'Ethiopie.

Voyant donc que le grand Neguz ne luy donnoit pas volontiers audience, il compoſa & publia vn liure en langue Chaldaïque, auquel refutant clairement les erreurs des Abyſſins, il monſtroit la ſouueraine authorité de l'Egliſe Romaine: & cecy cauſa vne grande rumeur, tellement qu'il fut beſoin que le Roy le fit dextrement ſupprimer pour ſortir de peine.

Iacques Diaz, voyant qu'il perdoit le temps, & que le terme de ſon retour approchoit, prit congé du Prete-Ian, & ayant apres declaré à Goa en quel eſtat il auoit laiſſé la choſe, il fut reſolu qu'il n'eſtoit pas à propos que le Patriarche mit en compromis auec ſa perſonne, la reputation du ſainct Siege. Mais on aduiſa, que pour n'abandonner pas entierement vne ſi belle entrepriſe, il falloit enuoyer l'Eueſque de Hierapoli, auec deux ou trois de ces compagnons, pour traicter auec plus d'authorité, ce que le Pere Roderic auoit deſia traicté auec vn ſi peu de fruict.

Cét Eueſque ayant embraſſé auec beaucoup de contentement ceſte entrepriſe, ſe mit en chemin auec le Pere Emanuel Fermandez, & quelques autres, qui eſtoient en petit nombre. Eſtant arriué au Païs des Abyſſins, il eut plus de ſuject de ſouffrir que diſputer, pour ce que le Roy Claude ayant eſté vaincu, & tué, il eut pour ſucceſſeur Adamas ſon frere, ennemy iuré du ſainct Siege.

Ceſtui-cy traina auec luy en la guerre cét Eueſque, & ſes compagnons, & les traicta du tout cruellement, & n'vſa de moindre rudeſſe à l'endroict des Abyſſins qui eſtoient conuertis. Il fut apres deffaict en vne bataille par les Turcs, qui oſterent auſſi toutes choſes à l'Eueſque, & à ſes compagnons: de ſorte qu'ils tomberent en vne ſi grande miſere & pauureté, que tout ſecours leur manquant, ils furent contraincts de pourchaſſer leur vie en labourant la terre, iuſques à tant qu'ils y moururent tous, horſmis vn, qui gouuerna là enuiron cinq cents Catholiques, partie Portugais, partie Abyſſins conuertis, auec vne merueilleuſe patience.

Digitized by Google

DISCOVRS DV ROYAVME DE MONOMOTAPA.

SOMMAIRE.

1 DESCRIPTION de la ſituation, figure & circuit du Royaume de Benomotane, ou Monomotapa, & ſa principale ville Benomotaxe.

2 Temperature de l'air de ce Pays abondant en riuieres, portant l'or en leur ſable, en foreſts, en grains, en Elephans, en paſturages, & en mines d'or.

3 Complexion & bonne diſpoſition des corps de ce peuple, de moyenne taille, & teinct noir, ſes habits & draps de cotton, leur façon de viure, de chair, & de riz, poiſſon, millet, huyle de Suſyman, la maniere de ſeruir à genoux leur Roy, ſes gardes & ſes armes. La generoſité des femmes qui vont à la guerre comme Amazones.

4 En quoy conſiſte le reuenu du Prince.

5 Police de ceſte nation, & la prompte expedition de iuſtice, qui decide ſur le champ les cauſes par teſmoings, & ſans priſons, & punit ſeuerement trois crimes, ſorcelerie, le larcin, & l'adultere.

6 Apoſtaſie de ce peuple, qui auoit eſté conuerty par le Pere Conſalue de Sylue Ieſuite, lequel ils firent apres mourir à la perſuaſion de certains Mahometans. Et comment ſa mort fut vengee par les Portugais.

1 BIEN que nous n'ayons guiere de cognoiſſance de cét Eſtat, toutesfois il en faut dire deux paroles, ſelon le petit rapport qu'on nous en a faict: par ce moyen on pourra faire iugement de diuers Princes voiſins, comme des Roys d'Abdel, de Monoemugie, de Matame & d'Anglois, qui ſont vn peu moindres, & moins puiſſants que celuy, dont nous entreprenons de parler.

Doncques le Royaume de Benomotane, Benomotaxe, ou Monomotapa, eſt de fort grande eſtenduë, & obeyt à vn Prince qui porte le nom de Monomotapa, qui veut dire Empire en la langue de ce Païs. Cét Eſtat eſt aſſis en façon d'Iſle entre deux branches d'vne grande riuiere, qui coule du lac de Zembre vers le Midy, & c'eſt de ce lac que le Nil prend ſa ſource vers le Leuant, & le Nord, & le Zaire vers le Ponant. La branche de ceſte riuiere, qui enferme le coſté Septentrional de ceſte Iſle ſe nomme Cuama: & l'autre qui borne ceſte Iſle du Couchant & du Midy porte le nom du ſainct Eſprit, puis du coſté du Leuant elle eſt bordee de la mer: On tient que ceſte Iſle a de circuit ſept cents cinquante lieuës, ou trois milles.

La principale ville du Païs s'appelle Benomotaxe, où le Roy faict preſque ordinairement ſa demeure: & il y en a vne autre nommee Simbas. Outre ceſte Iſle, ce Roy commande encor à d'autres lieux, veu que ſon Empire s'eſtend bien loing, tant auant en terre, que loing du riuage iuſques aux Caps de Mozambique, & de bonne Eſperance: pluſieurs Roys voiſins ſont ſes tributaires. Entre les autres Royaumes on compte celuy de Torre, ou de Butuë, qui s'eſtend depuis la riuiere du ſainct Eſprit, iuſques au Cap des Courantes, & encore bien auant en terre. On void en ce Royaume le fameux edifice de Simbaoe, baſty iadis de pierres carrees, dures au poſſible, & d'vne grandeur merueilleuſe: & l'on croit qu'on doit loger en ce lieu le Païs d'Agyſſimbe de Ptolomee, tant à cauſe de l'aſſiette, que de l'approche des noms.

QVALITE'.

2 CE Royaume eſt arroſé de pluſieurs riuieres, tomme de Panami, Luanga, Arruya, Mangiono, & autres qui portent de l'or auec elles. L'air y eſt temperé, & le Païs du tout bon & agreable, toutesfois plein de foreſts. Il eſt abondant en grains, & en diuers animaux, principalement en Elephans, dont il y a fort grand nombre, tellement qu'à voir les dents d'Elephant qu'on tire de ce Païs, on iuge qu'il y en meurt enuiron cinq mille toutes les annees, & ces animaux y ſont fort grands & gros. Mais pour en particulariſer quelque choſe, la partie de ceſte Iſle, qui s'eſtend de la riuiere de Cuama au Cap des Courantes, iuſqu'au S. Eſprit, on voit des campagnes pleines d'animaux, gros & menus: mais froides, à cauſe des vents qui viennent de la mer, & ces cāpagnes ont faute de bois. Le long de la riuiere de Cuama, il y a beaucoup de montagnes couuertes d'arbres, des collines & des vallees arroſees de fleuues, & des lieux fort peuplez & agreables, & c'eſt en ces lieux qu'on trouue force Elephans. On trouue par tout cét Eſtat force or,

Digitized by Google

force or, tant aux mines, qu'aux pierres & aux riuieres. Quant au Royaume de Butuë, il y a de fort riches mines d'or: & outre ce de fort bons paſturages: mais il manque de bois, & il y faict fort froid à cauſe des vents qui y viennent du coſté du Pole Antarctique.

MOEVRS.

CEs peuples ſont de moyenne taille, noirs, de bonne complexion, & diſpoſts. Ils ſont 3
veſtus de drap de cotton qu'ils font, ou qu'on leur porte d'ailleurs: mais le Roy ne peut porter du drap venant de quelque autre Païs, de peur de poiſon, ou de choſe ſemblable, & les gens de baſſe condition ſont couuerts de peaux de beſtes. Les plus guerrieres gens que ce Prince ait, ainſi qu'on nous veut faire croire, ſont des femmes, qui ſe conduiſent à la façon des anciennes Amazones. Elles ſe ſeruent de l'arc des mieux, enuoyent les fils à leurs peres hors de la Prouince, & retiennent les filles pour elles, qui demeurent du coſté du Ponant, aſſez prez du Nil.

Le Prince n'eſt ſeruy qu'à genoux, & c'eſt meſme choſe de s'aſſeoir deuant luy que de demeurer debout entre nous, & cecy n'eſt permis qu'aux grands perſonnages. On luy faict la creance de ce qu'on luy met deuant apres qu'il a beu & mangé. Il a pour ſes armes vn hoyau, & deux dards. Il meine pour ſa garde deux cents chiens.

Les habitans de ce Païs viuent de chair, de riz, de poiſſon, millet, & de certaine huile de Suſiman. Ils ſont aſſez courageux, & ſurmontent les cheuaux à la courſe. Ils eſpouſent autant de femmes que bon leur ſemble. En quelques endroicts de ceſte Monarchie, principalement le Royaume de Butuë, ils bruſlent le fient en lieu de bois.

RICHESSES ET FORCES.

C'Est chose toute claire, que puis qu'ils ont ſi grande quantité de ce metail qui eſt tant 4
conuoité d'vn chacun, ils ne peuuent manquer d'eſtre fort riches.

Le Roy ne tire autre tribut de ſes ſujects que quelques iours de ſeruice, & de coruee, & force preſens, ſans leſquels on ne peut comparoiſtre deuant ce Prince. Pour ce qui eſt des forces, il y a grand nombre d'hommes en ces Païs, qui ſe paſſent de peu, & ſont courageux: mais le malheur pour eux, eſt qu'ils ſont mal-armez.

GOVVERNEMENT.

CE Monarque tient auec luy les heritiers des Princes ſes vaſſaux, pour s'aſſeurer d'eux. Il 5
n'a aucunes priſons: pour ce que les cauſes s'y decident, en meſme temps que le crime ſe commet auec des teſmoings, & l'on ny punit nul crime ſi ſeuerement, que la ſorcelerie, le larcin, & l'adultere. Combien qu'ils eſpouſent autant de femmes qu'ils veulent: toutesfois la premiere a de l'aduantage ſur le reſte, tellement que ſes enfans ſont heritiers du mary, & les autres femmes luy obeiſſent, & la ſeruent.

RELIGION.

LEs ſujects du Roy Monomotapa ne ſont Idolatres, mais adorent vn ſeul Dieu, qu'ils 6
nomment Mozimo. Du temps de Sebaſtien Roy de Portugal, le Roy d'Inanior, vaſſal du Monomotapa, fut conuerty par le Pere Conſalue de Silue Ieſuite, qui baptiſa quelque temps apres le Prince de Monomopata, & ſa femme: & le Roy fut nommé Sebaſtien, & la Royne Marie, & depuis trois cents des principaux furent baptiſez.

Mais il aduint que quatre Mahometans, aymez & cheris du Roy, luy donnerent à entendre que Conſalue eſtoit Magicien, & qu'il renuerſoit les Royaumes auec ſes enchantemens, & qu'il eſtoit venu la pour eſpier ſon Eſtat, & faire reuolter le peuple: tellement que le Roy qui eſtoit ieune, perſuadé par ces meſchans, ſe reſolut de faire mourir le Pere Conſalue, qui fut tué par huict ſeruiteurs du Roy, tandis qu'il repoſoit apres vne longue priere, & ſon corps fut jetté dans la riuiere de Menſigine, & pres de là on tua auſſi auec la meſme furie cinquante perſonnes qui s'eſtoient fraichement conuertis. Ceſte furie eſtant paſſee, apres que les principaux du Royaume, & quelques Portugais eurent remonſtré au Roy la faute qu'il auoit faite, il s'excuſa le mieux qu'il luy fut poſſible, fit tuer ces Mahometans qui l'auoient ſeduict, & fit chercher les autres qui s'eſtoient cachez, afin de les faire mourir: tellement qu'il ſembloit que la foy ſe deuſt aduancer plus que iamais en ce Royaume. Mais les Portugais, au lieu d'enuoyer en ce païs-là de nouueaux Predicateurs, pour conſeruer ce que Ieſus-Chriſt

Digitized by Google

y auoit acquis, & y faire de nouuelles conqueſtes, reſolurent de ſe venger auec les armes. Il partit donc de Portugal vne armee de mer, auec vn bon nombre de gentils-hommes Portugais conduits par François Barret.

Le Monomotapa plein d'effroy, au bruict de ceſte guerre qu'on luy venoit faire, enuoya demander la paix à Barret. Mais ce General aſpirant à l'or de ce Royaume, meſpriſa toutes les conditions qui luy furent offertes. L'yſſuë de l'entrepriſe fut, que ceſte armee redoutable a vn ſi puiſſant Monarque, fut conſumee par la malice de l'air qui eſt inſupportable à ceux d'Europe.

Depuis quelques Chreſtiens y ſont reſtez : mais en petit nombre, & le demeurant eſt encore pour le preſent en tenebres.

DISCOVRS DV ROYAVME DE CONGO.

SOMMAIRE.

1 L'Estendve & bornes du Royaume de Congo, & ſa diuiſion en ſix Prouinces deſcriptes chacune en particulier, auec leurs villes capitales.

2 Temperature de l'air de ces contrees eſtimees inhabitables par les Anciens : l'egalité des iours & nuicts en toute l'annee, & pluyes continuelles durant l'Hyuer (qui eſt l'Eſté de noſtre horiſon.)

3 Deſcription des principales riuieres de ce Pays, deſquelles les plus celebres ſont la Zaire, & la Lelonde, qui engendre des Crocodiles, & les Hippotames.

4 Special denombrement des ſingularitez qui ſe trouuent en chaque Prouince. Les Elephans & les Tigres en celle de Bamba, la Zebre animal ſemblable au Mulet, Empalanges, Buffles ſauuages, Ciuettes, ſerpens longs de vingt-cinq pieds, qui ſeruent de viandes aux habitans de ce Pays, Beliers aiſlez, Cameleons, Perroquets, Pellicans. En la Prouince de Congo, les Elephans, Singes, Chriſtal. Au Pays de Pemba le Luco eſpece de grain, ce millet blanc, figues d'Inde, ou Barnanes, & vne eſpece de grain. Ce millet blanc, figues d'Inde, ou Barnanes, & vne eſpece de Palmiers, d'où l'on tire de l'huile, vin, vinaigre, fruicts & pain : montagnes de Iaſpe & de Porphyre. En l'Iſle de Loande les Coquilles griſes & fort luiſantes: & le merueilleux arbre Enſanda, qui porte certaine eſpece de toille qui ſert pour faire habillemens au peuple : Balaines noires, & Sardines.

5 Qu'elle eſt la couleur, diſpoſition de corps, & forme des habitãs de ce pays, la forme de leurs maiſons & edifice : leur monnoye pour le trafic, & leurs bateaux de guerre ſur leſquels ils bataillent. De la peſche de leurs coquilles : Et de leurs couſtumes & mœurs ſemblables à celles des autres Nigris : La façon de leurs ſalutations au matin: de leurs habits de natres, ou eſcorces d'arbres, de leur boire, mãger & maniere de coucher, & de ſe medeciner eux-meſmes par la vertu des ſimples herbes, dont ils cognoiſſent la vertu, & le reſpect qu'ils portent à leur Roy.

6 Leurs richeſſes conſiſtans en trafic de metaux, Elephans, Ciuettes, peſche de Coquilles, Toilles de Congo, qui ſe tirent des Palmiers, & du Chryſtal.

7 Force de ce Royaume, leurs armes, & combien de milliers d'hommes on peut armer.

8 Quel ordre tient le Roy à poliſſer ſon Royaume, & ſes loix, & les Gouuerneurs qu'il cõmet en chaque prouince pour y rẽdre la iuſtice. Et quelle eſt la diſcipline militaire, en quelle ordre marche leur armee, & les trois inſtruments dont le General de l'armee vſe, comme de ſignals pour la faire marcher, ou arreſter & faire entendre ſa volonté par tous les Eſcadres.

9 De l'Idolatrie des habitans du Royaume de Congo : en quel temps, & par qui la foy Chreſtienne a eſté annoncee, & comme elle y eſt auiourd'huy receuë par le moyen des Ieſuites qui s'y ſont eſtablis.

1 Encor que nous n'ayons pas vne aſſez grande cognoiſſance de cét Eſtat, & qu'il ſoit impoſſible d'en parler comme des autres, comme nous auons traicté : toutesfois nous eſtimerons auoir ſatisfaict en partie à ce qui eſt deu au Lecteur, ſi nous luy rapportons ce que nous auons peu apprendre de cét Eſtat, qui eſt veritablement de grande eſtenduë.

Il s'eſtend depuis le Cap de ſaincte Catherine, qui eſt à deux degrez & demy loing de l'Equinoctial, en tirant vers le Midy, iuſques au Cap de Ledo. Il a pour ſes bornes du coſté d'Occident la mer Ethiopique : du Midy les montagnes de la Lune, & le Cafres: du Leuant la montagne, d'où ſortent les Fleuues qui coulent aux ſources du Nil, & du Nord le Royaume de Benin. Et ce Royaume qui comprend depuis la moitié du troiſieſme degré du coſté du Midy iuſques au treizieſme degré de hauteur, contient par ce moyen ſix cents ſoixante mille d'Italie, ou enuiron. Le Roy

Digitized by

Le Roy de Congo commande encore à l'Iſle de Loande; qui eſt entre vne branche de la riuiere de Dande nommee Bengo, & la riuiere de Coanze. Il y a encor quelques Iſles ſur la riuiere de Zaire, dont les habitans ſont feudataires, du Roy de Congo. Or ce Royaume eſt diuiſé en ſix fameuſes Prouinces, qui ſont Bamba, Songo: Sunde, Pango, Batta, & Bemba.

La Prouince de Bamba eſt du long du riuage de la mer, depuis le fleuue de Ambriſi iuſques à la riuiere de Coanze, & ce Païs contient beaucoup de Seigneuries. La plus renommee ville de ceſte Prouince ſe nomme Bamba, veu que les villes capitales donnent leur nom à tout le reſte du Païs. Elle eſt entre les riuieres de Loſe, & d'Ambriſi, & eſt eſloignee de la mer enuiron cent mille d'Italie.

La ſeconde Prouince du Royaume de Congo ſe nomme Songo, & eſt aſſiſe autour des riuieres de Zaire, & de Loango, & s'eſtend iuſques au fleuue d'Ambriſi du coſté du Nord au ſeptieſme degré & demy, & prend fin pres des rochers Rouges de la frontiere du Royaume de Loango. La ville capitale de ceſte Prouince s'appelle Songo, dont tout le Païs prend le nom.

La Prouince de Sunde eſt aſſiſe autour de la ville de Congo, à laquelle les Portugais ont donné le nom de ſainct Sauueur, & de la s'eſtend par l'eſpace de quarante mille d'Italie, ou de huict lieuës d'Allemagne, à prendre cinq mille pour chaque lieuë, iuſques à la riuiere de Zaire. Sa principale ville ſe nomme auſſi Sunde.

La Prouince de Pango a eſté autresfois vn Royaume à part, & n'eſtoit ſubiecte au Roy de Congo. Elle confine du Nord auec la Prouince de Sunde, du Midy auec celle de Batta, du Couchant auec celle de Congo, & du Leuant auec les montagnes du Soleil. La ville capitale du Païs ſe nomme auſſi de Pango, & eſt aſſiſe vers la partie Occidentale de la riuiere de Barbele, qui vient du lac où le Nil prend ſa ſource.

La Prouince de Batta confine du Nord auec celle de Pango, & du Leuant auec la riuiere de Barbele, & s'eſtend iuſques aux montagnes du Soleil, & au pied des montagnes d'Aphronite, du coſté du Midy de ces montagnes elle ſe ioinct à la Barbele, iuſques à la montagne bruſlee. La principale ville ſe nomme Batta, & donne ſon nom à toute la Prouince ainſi que les autres.

En la Prouince de Pemba l'on void la ville de Congo, nommee autrefois Banze, c'eſt à dire Cour, & maintenant ſainct Sauueur. Elle eſt aſſiſe en vne montagne, & eſloignee de la mer enuiron cent cinquante mille d'Italie. Il y a là vne montagne aſſez haute, qui comprend enuiron deux lieuës d'Allemagne. Elle eſt toute couuerte de bourgs, de villages, & des maiſons, & il s'y tient plus de cent mille perſonnes.

QVALITE'.

SELON l'opinion des anciens, ceſte contree eſtoit inhabitable, veu qu'ils eſtimoient que tout ce qui eſtoit ſous la Zone torride, où ils la logeoient eſtoit tellement bruſlé, qu'il ny auoit moyen d'y demeurer en aucune ſorte. Mais ils en ont parlé autrement que la verité ne porte, veu le teſmoignage d'Edouard Loup Portugay, qui a demeuré en ces quartiers-là aſſez long temps auec beaucoup d'autres Portugais.

Cét autheur rapporte que l'air y eſt tellement temperé, que l'Hyuer eſt ſemblable à l'Automne de Rome, ſi bien qu'ils ne changent point d'habillement, & ne cherchent point de feu en ceſte ſaiſon. Les ſommets des montagnes meſmes ſont exempts d'vne faſcheuſe froidure, & meſmes generalement en Hyuer la chaleur y eſt plus grande qu'en Eſté, à cauſe de la pluye qui y tombe ſans ceſſe, principalement par l'eſpace de deux heures auant Midy, & apres. Et c'eſt ceſte chaleur, qui eſt principalemẽt inſupportable aux hommes d'Europe qui s'y trouuent.

La nuict y eſt preſque eſgale au iour, & en toute l'annee on n'y remarque que bien peu de difference. Ils ont leur Hyuer lors que nous auons le Printemps. Il commence le quinzieſme de Mars, de meſme que l'Eſté ſur le milieu du mois de Septembre. Les pluyes y continuent l'eſpace de cinq mois, à ſçauoir, d'Auril, May, Iuin, Iuillet, & Aouſt. On ne void guiere en tout ce temps là des iours clairs & ſerains, & les pluyes tombent à ſi groſſes gouttes, que c'eſt preſque merueille, toute l'humeur eſtant conſumee & digeree par les porres de la terre ſeiche & aride. L'Eſté y eſt au contraire extremement ſec, & il arriue bien peu ſouuent durant ceſte ſaiſon qu'il y pleuue. De là vient que les riuieres ſe rempliſſent d'vne eau eſpaiſſe & bourbeuſe, & s'eſtendant ſur la terre luy communiquent ceſte humeur graſſe.

Il a en Eſté les vents que Iules Ceſar, & Hippocrates auant luy nommerent Eteſies. Les Portugais nommẽt ce vent Maeſtro, ou General, comme celuy qui eſt ordinaire à ce Païs. Le meſme vent cauſe les pluyes par vne agitation des broüillards vers les ſommets des montagnes,

veu que venans à eſtre choquez ils ſe reſoudent en pluyes, & tomberent en terre. Et l'on void les brouillards ordinairement ſur les hautes montagnes quand la pluye s'approche.
Ces pluyes continuelles cauſent la creuë des riuieres, c'eſt à ſçauoir du Nil & du Niger, ou de Senega, & autres de ceſte contree, qui ſe vont rendre dans la mer Oceane, ou Mediteranee, & humectent & engraiſſent les terres des Païs qu'elles arroſent.

Donc pour ce qu'il tombe de ſi grandes pluyes durant leur Hyuer, qui eſt noſtre Eſté, tant au Royaume de Congo, qu'au Païs du Prete-Ian, il ne ſe faut nullement s'eſtonner de la creuë & innondation des riuieres, combien qu'en Egypte, & aux plus arides, qui ne ſont iamais arroſez d'aucune pluye, excepté au Païs qui eſt aux enuirons d'Alexandrie, ils tiennent pour merueilleuſes les creuës du Nil, qui ne manque toutes les annees en certain temps de venir engraiſſer auec ſon eau graſſe & bourbeuſe les terres des Egyptiens, qui ne rapporteroient nulle choſe, ſi elles n'eſtoient abbreuuees en ceſte ſorte. A raiſon dequoy l'on ſacrifioit autrefois au Nil, en luy donnant le nom de bon Genie, teſmoing Ptolomee, & meſmes les Chreſtiens de ces Païs-là tiennent encor auiourd'huy pour choſe miraculeuſe l'inondation du Nil, ſans laquelle on mourroit de faim en Egypte. Doncques l'Oüeſt Nortoueſt qui ſouffle par deça en temps d'Eſté, durant lequel il ont leur Hyuer, aſſemble les broüillards, & les vapeurs autour des ſommets des montagnes, & appellent les pluyes qui temperent là l'Hyuer, à cauſe de leurs chaudes vapeurs. Ce ſont doncques ces pluyes qui cauſent ordinairement le deſbordement du Nil, & des autres riuieres de ces contrees.

Mais lors que ces peuples ont l'Eſté, leurs vents ſont contraires, veu que c'eſt lors que le Sud eſt, & le Nordeſt, qui ſont vents froids, vregnent, & rafraiſchiſſent la terre, ainſi que nos vents font en nos Païs: car ils rendent leur air tout ſerain, au lieu qu'ils rendent le noſtre couuert de broüillards, auec menace de pluye, par vne naturelle diſpoſition de l'air, de la terre, & climats. Et certainement ſi ce vent ne rafaiſchiſſoit le Païs de Congo, & d'Ethiopie, ſans doute la chaleur y ſeroit entierement inſupportable.

Les habitans de Grece, de Candie, de Cypre, de Natolie, de Syrie, & d'Egypte, iouïſſent du meſme vent.

Or il faut noter que la neige ne tombe iamais ſur les montagnes d'Ethiopie, de Congo, ou des Païs voiſins: ſinon qu'on regarde celles qui ſont portees vers le cap de Bonne eſperance, ou bien celles qui ſont aux lieux que les Portugais nomment les montagnes de Neige.

Si le Royaume de Congo auoit de la neige ou de la glace, ſans doute l'vne de ces deux ſeroit beaucoup plus eſtimee que l'or, pour ce qu'on pourroit par ce moyen rafaiſchir la boiſſon. Tellement qu'il faut dire pour concluſion, que c'eſt beaucoup eſtre eſloigné de la verité, d'aſſeurer que les riuieres croiſſent quand la neige vient à ſe fondre, veu que les grandes pluyes qui durent cinq mois en ſont cauſe.

La principale riuiere de ces Païs, c'eſt celle de Zaire, qui vient du ſecond Lac du Nil, & eſt fort grande entre toutes celles d'Afrique. Son emboucheure à vingt-huict mille de largeur. Elle faict pluſieurs grandes Iſles durant ſon cours, & reçoit entre les autres riuieres la Vambe, & la Barbelle, qui viennent du premier lac: & encore pluſieurs autres qui prennent leur ſource au lac d'Aquelonde. Les principales ſont la Coanze, qui borne les Royaumes de Congo, & d'Angola, & la Lelonde, qui engendre des Crocodiles, des Hippopotames, deſquels l'Iſle des Cheuaux a tiré ſon nom. Elle engendre encor le poiſſon qu'on nomme Pourceau, qui eſt ſi gras & ſi grand, qu'il y en a du poids de cinq cents liures, voire dauantage.

L'Hippopotame, ou cheual de riuiere eſt tanné, a peu de poil, ſaute en terre pour y paiſtre, retourne le iour dans l'eau. Les Africains en appriuoiſent quelques-vns qui ſont viſtes au poſſible: mais il ſe faut bien garder de paſſer ſur eaux de riuieres profondes, veu qu'il s'y plongent auſſi toſt. Il s'engendre encor en ces riuieres quelques bœufs d'eau, qui viuent durant quelques iours en terre.

L'abondance de l'eau iointe auec la chaleur cauſee par le voiſinage du Soleil, rend le Païs fertil au poſſible, & le faict abonder en plantes, herbes, fruicts, & grains, il en porteroit encore plus, ſi l'induſtrie des habitans aydoit à la nature.

Mais venons vn peu aux particularitez des Prouinces que nous auons deſcrites en premier lieu, puis que nous auons aſſez diſcouru en general de toutes ces contrees.

En la Prouince de Pamba, il y a vne montagne où l'on trouue pluſieurs mines d'argent, & d'autres metaux. On trouue auſſi en ce Païs pluſieurs Elephans, à cauſe de la grande quantité de Foreſts & de riuieres, dont il eſt plein. Ces Elephans ſont grands au poſſible, veu qu'ils croiſſent iuſques à la moitié de leur aage, & ils viuent ordinairement cent cinquante ans. Ceux qui ont eſté veus en Portugal, & ailleurs en noſtre Europe, eſtoient plus petits, pour ce que on les auoit emmenez encor trop ieunes. La grandeur de ces beſtes peut eſtre cogneuë par leurs dents qu'on

Digitized by Google

dents qu'on a ramaſſees, dont quelques vnes ont eſté trouuees du poids de deux cents liures. Au langage de Congo, la dent de l'Elephant eſt appellee Mene Manzao. Les ieunes Elephans ſont nommez Moana Manzo. Ils n'ont pas les aureilles moins grandes que les plus grandes targues des Turcs, les plus grands les ont longues de ſix pieds en forme d'œuf, & elles vont en s'appointant vers l'eſpaule. Auec le mouuement de leurs aureilles, & de leur queuë ils chaſſent les mouches de meſme qu'ils les tuent, ainſi qu'elles ſe repoſent ſur eux, en ridant, & ramaſſant leur peau. Ils ont les poils de la queuë fort eſpais, ſemblables à de petits iones noirs & luiſans, & ceux des ieunes ſont plus beaux & plus forts, & de plus grand prix.

Veritablement les anciens n'ont pas cogneu la nature des Elephans, lors qu'ils ont dit qu'ils ne pouuoient plier le jarret, & que pour ceſte cauſe ils s'alloient appuyer contre quelques arbres pour dormir, & par ce moyen ſe rendoient de facile priſe. Car les Portugais & les Flamens ont veu que la choſe alloit autrement, veu qu'ils montent meſmes ſur les arbres en leuant les deux cuiſſes pour prendre des feüilles, ou des branches, ou bien ils ſe baiſſent aiſément lors qu'ils veulent boire en quelque lieu qui eſt bas: ce qu'ils ne pourroient faire s'ils eſtoient priuez de ioinctures.

Ceſte Prouince a auſſi des Tygres, de la meſme forme que nous les voyons peintes en ces quartiers. Ces beſtes, ſelon le teſmoignage d'Edouard, n'attaquent iamais les hommes blancs, mais elles ſe ruent ſouuent ſur les noirs: tellement que quelquesfois trouuant deux hommes, l'vn blanc & l'autre noir, qui dormoient l'vn pres de l'autre, ces animaux alloient de furie contre le noir, ſans offencer le blanc en aucune ſorte. Lors que la faim les preſſe ils attaquent les beſtes domeſtiques, quand ils n'en trouuent aucune par la campagne. Ceux de Congo les appellent Engoi. Ils tiennent que les aiſſelles de cet animal ſont venimeuſes, & que ſi l'on en mange on en meurt tout furieux.

La meſme Prouince produict vn animal nommé Zebre par les habitans, qui eſt du tout ſemblable à vn mulet, excepté qu'il engendre. Au reſte, la diſpoſition de ſon poil eſt merueilleuſe: Car depuis l'eſpine du dos iuſques au ventre il a des lignes de trois couleurs: c'eſt à ſçauoir blanches, noires, & iaunes, le tout eſtant diſpoſé auec vne iuſte proportion, & chaque bande eſtant de la largeur de trois droigts. Ces animaux ſe multiplent à bon eſcient, pour ce qu'ils font des faons toutes les annees. Ils ſont tous ſauuages, & viſtes tout ce qui ſe peut, de ſorte que les Portugais ont entre leurs Prouerbes celuy de la viſteſſe de la Zebre. Ceſte beſte eſtant appriuoiſee pourroit ſeruir au lieu du cheual aux guerres, portant & tirant les hommes, & les charges, afin que l'on voye comme Dieu a pourueu en choſes neceſſaires.

Mais d'autant que ce Païs manque de cheuaux, & que les habitans ignorent l'art d'adomeſtiquer la Zebre, & ne ſçauent ſe ſeruir des bœufs, combien qu'il y en ayt beaucoup en ces contrees, les hommes font l'office des beſtes, veu qu'eſtans diſpoſez aux coings de rües, ou des chemins, ils portent les littieres ou les chaires. A raiſon dequoy ceux qui ont beſoin de faire diligence en quelque voyage, changent ſouuent de gens, qui les portent, & par ce moyen ont deſpeché le chemin qu'ils ont à faire.

On y trouue encores d'autres beſtes, dont les vnes ſont de la grandeur d'vn bœuf: les autres plus petites qu'ils nomment Empalanges, puis des Beuffles ſauuages, des loups qui ſentent de fort loing, & qui ayment extremement certaine huyle que l'on tire des palmiers. On y trouue auſſi des renards, des cerfs, de chevreux, des conils, & lievres en grand nombre, pour ce qu'on ne les pourſuit pas iuſqu'à la mort en chaſſant comme en Europe.

Ils ont auſſi vn grand nombre de ciuettes, qu'ils appriuoiſent pour amaſſer la bonne odeur qui ſort de ceſte beſte, qui leur eſt merueilleuſement agreable.

Il y a diuerſes ſortes de ſerpens & de viperes, qui ont quelquefois vingt cinq pieds de longueur, & cinq de largeur, & ont le ventre fort large, de meſme que l'ouuerture de la gueule, qui eſt telle, qu'ils deuorent vn cerf ou vn autre animal de pareille grandeur. Ils viuent auſſi bien ſur la terre que dans l'eau. Lors qu'ils ſont bien ſaouls il s'endorment ayſément, & lors les habitans les tuent, & ſe nourriſſent de leurs chair, qu'ils trouuent meilleure que celle de la volaille.

Au reſte, il y a des viperes qui ont vn venin ſi puiſſant, qu'ainſi qu'elles ont mordu quelqu'vn il meurt dans vingt-cinq heures.

On y void encores des animaux de la hauteur d'vn Belier, qui ſont aiſlez comme des dragons, ont vne queuë, vn long bec, & pluſieurs rangs de dents. Ils viuent de chair creuë, n'ont que deux pieds, & ont la peau rouſſe, & bigarree de verd & de bleu. La meſme Prouince a des Chameleons.

Dauantage, ils ont grande quantité de poulles & coqs d'Indes, de Paons, d'Oyes, Canards, de Perdrix priuees, & ſauuages, de Faizans, Pigeons, Tourtres, Aigles, Faucons, Eſperuiers, & Pellicans. Ce Païs abonde encores en Perroquets, verds & gris: & il y a auſſi vn grand

Digitized by Google

nombre d'oyſeaux rouges, qui ſont fort beaux, qui ne ſont guieres differents des Phenicopteres, ou Flambards. On y void auſſi force eſpece de petits oyſeaux, qui chantent comme ceux de Canarie.

La Prouince de Congo nourrit beaucoup d'Elephans, & il y a auſſi beaucoup de ſortes de Singes, dont quelques-vns font mille badineries & batelages, voulans imiter les perſonnes qu'ils voyent.

Il y a pareillement pluſieurs Vaches, & beaucoup de ces autres animaux que i'ay nommez cy-deſſus. Outre ces choſes il y naiſt grande quantité de cryſtal, & d'autres metaux, entre leſquels les habitans donnent le premier rang au fer.

Aux Païs de Pemba, l'on trouue du fer en ceſte grande montagne, dont nous auons deſia parlé en la deſcription des Prouinces. La terre de ceſte montagne eſt de grand rapport, à cauſe de la bonté de l'air. Il y a de fort bonne eau, qui ne faict iamais mal aux hommes qui en boiuent. Il y a force herbe, & grande quantité de beſtail, & d'arbres fruictiers, qui ſont continuellement verds. Ce terroir porte toute ſorte de grains qui ſont ordinaires en ces contrees, principalement celuy qu'ils appellent Luco, lequel ils eſtiment autant, que nous noſtre meilleur bled. Il reſſemble au grain de la moutarde, ſinon qu'il eſt tant ſoit peu plus grand.

Ils viennent à le moudre dans vne meule qu'ils tournent à belles mains, & il en vient vne fort bonne farine, de bon gouſt, & du tout agreable. Le pain qui en eſt faict ne cede guieres en bonté au noſtre. Il y a grande abondance de ce grain en Congo, où il a eſté porté depuis quelques annees ſeulement du Païs, où le Nil prend ſa ſource, principalement de celuy ou le Nil remplit le ſecond lac.

Ce Païs porte encor du millet blanc en abondance, qui eſt appellé Mazze, c'eſt à dire, grain de Congo. Il produit auſſi du maiz, ou bled de Turquie, qu'on eſtime toutesfois fort peu, & que les habitans nomment Mazza Mamprito, c'eſt à dire, bled de Portugal. Il y a auſſi force riz, mais on n'en fait nulle eſtime. La meſme Prouince porte diuers arbres fruictiers, dont le menu peuple ſe nourrit & ſubſtante, comme des citroniers, des limonniers, qui portent des fruicts d'vn gouſt merueilleuſement agreable. Il y vient auſſi des Bananes, que quelques-vns tiennent eſtre ceux-là meſmes, que les Egyptiens & Syriens nomment Muſe, & qu'on nomme autrement figues d'Inde. Leur gouſt eſt fort bon, & agreable, ayant la douceur meſlee auec l'aigreur, & c'eſt vn bon aliment, qui n'a rien qui nuyſe.

Les campagnes y portent auſſi beaucoup de ſorte de palmiers, dont les vns portent des dattes, & les autres des noix d'Inde. Il y vient encores vn autre eſpece de palmiers ſemblables aux deux autres, d'où l'on tire de l'huyle, du vinaigre, des fruicts, & du pain. Ils tirent de l'huyle du dedans des fruicts, comme des oliues, & ceſte huyle a la couleur, & la ſubſtance de noſtre beurre, toutesfois il eſt vn peu plus verd tendant ſur le iaune. Ils vſent de cecy au lieu d'huyle & de beurre, & en mettent dans leurs lampes, & s'en frottent le corps afin de courir plus legerement. Pour concluſion elle ſert fort en temps de neceſſité, veu que ceux de ce Païs-cy qui ont voyagé par delà, fuſſent morts de faim ſans ceſte huyle. Ils tirent le vin des ſommets des arbres qu'ils percent, & lors il en coule vne liqueur blanche, claire & fraiſche. Elle eſt premierement douce, puis elle s'aigrit, tellement qu'on en peut mettre ſur les laictuës au lieu de vinaigre. Ceſte liqueur eſtant priſe fraiſchement, excite l'vrine, qui eſt cauſe qu'on void bien peu de perſonnes en ces contrees qui ſoient ſujects à la pierre, ou à la grauelle. D'auantage lors qu'on en boit iuſqu'à l'excez, elle enyure & nourrit au poſſible. Ils font du pain de noyaux de ces fruicts, & ces noyaux ſont de la forme des amandes, mais vn peu plus durs. Ce qui eſt dedans eſt de fort bon gouſt, & tout ce fruict eſt verd dehors & dedans, & eſt bon crud & cuit. Il y a d'autres arbres qui produiſent des fruicts nommez Cola, grands comme vne pomme de pin: mais ayant d'autres fruicts ſemblables aux chaſtagnes, dans leſquels il y a quatre noyaux rouges, ou incarnats, qu'ils caſſent auec les dents, & les roulent dans la bouche afin de ſe deſalterer. Ces fruicts eſtans iettez dans l'eauë la font aigrir, & la rendent agreable au Palais, fortifient l'eſtomac, & corrigent la corruption du foye. On y trouue encor d'autres ſortes de palmiers ſauuages, qui portent grande quantité de fruicts bons à manger, & dont les feuilles ſeruent à couurir leurs cachuettes, & à faire des paniers, & autres choſes propres à la maiſon, & au meſnage. Il y a encores d'autres arbres nommez Ogegues, qui portent des fruicts ſemblables aux prunes iaunes, & qui ſont d'vne odeur & d'vn gouſt fort agreable. Ils ont outre ces fruicts d'autres qui peuuent grandement ſeruir en medecine, & qui ſont auſſi de fort bon gouſt, comme les Tamarindes qui ſont aigres, doux & bons contre les fiebures chaudes. Les Mores & les Turcs voyageans par terre prennent la poulpe de Tamarinde, & le meſlent auec de l'eauë, laquelle ils boiuent apres pour rafraiſchir le foye, les reins, & les parties interieures, comme auſſi pour laſcher le ventre, vſans auſſi de la caſſe pour le meſme effect. La meſme Prouince a

des melons,

Digitized by Google

à des melons, des comcombres, & choſes ſemblables en grande abondance.

Il y a auſſi grande quantité de pierres, & des montagnes d'auſſi beau marbre qu'on en puiſſe voir, tellement qu'on en pourroit baſtir tout vn Temple. On y void outre cela des montagnes de iaſpe, & de porphyre, comme auſſi de marbre blanc, & de pluſieurs autres couleurs, & c'eſt ce marbre qu'on appelle à Rome de Numidie, & d'Afrique.

Au reſte il naiſt en quelques pierres des Hyacintes, qu'on pourroit aiſément ſeparer du reſte. On pourroit faire de meſmes des colonnes entieres, des obeliſques, & autres ouurages, qui ſeroient beaux, ou pluſtoſt merueilleux, par le moyen de ces Hyacintes qui y ſont meſlees. Il y a encores d'autres rochers, où l'on trouue des metaux, à ſçauoir de l'airain qui eſt verd & iaune, & l'on en pourroit faire de fort belles ſtatuës, & diuerſes autres choſes.

Mais ie ſuis d'aduis de dire encores pour concluſion de cecy, quelque choſe de la riuiere de Zaire, qui eſt la grande riuiere du Royaume de Congo, qui ſort en partie du meſme lac, duquel le Nil prend ſa ſource. Ce fleuue a de l'eauë en telle abondance, que c'eſt preſque choſe incroyable, veu qu'il a de largeur cinq mille & demy auant qu'il s'aille rendre dans la mer, & lors qu'il y eſt entré ſon eau coule parmy la ſalee ſans perdre ſa douceur, l'eſpace de huict, & de dix, voire meſme de ſeize lieuës. Ce qui faict que les mariniers conſiderent aiſément en quels lieux ils ſont. On peut aller auec de grands batteaux, contremont la riuiere l'eſpace de cinq lieuës en toute aſſeurance : mais l'on trouue apres des eaux rapides, & impetueuſes, à cauſe que la riuiere tombe en cét endroict d'vn precipice, auec vn grand bruict ſemblable à celuy, que le Nil & le Danube font en quelques lieux.

Quant à la riuiere de Lelonde, qui coule au pied de la montagne, où la ville Royale de Congo eſt baſtie, lors que les pluyes ont ceſſé, elle eſt du tout tarie & guayable.

On trouue ſur le riuage de l'Iſle de Loandre certaines coquilles griſes, & fort luiſantes : & combien qu'il y en ayt aux autres riuages du Royaume de Congo : toutesfois celles de Loande ſont plus eſtimees. Il croiſt auſſi vn merueilleux arbre nommé Enſanda, qui eſt touſiours verd, & a force vertus. Ses branches deuiennent fort hautes, & il en deſcend de certains filets fort deliez, qui venans à toucher la terre, prennent racine, tellement que ces arbres ſe multiplient au poſſible. Sur la premiere eſcorce de cét arbre il vient certaine eſpece de toille, qui eſtant nettoyee ſert pour faire des habits au menu peuple.

En la partie qui eſt plus proche de la terre ferme il croiſt certains arbres, au pied deſquels l'eaue de la mer vient. On trouue là des huitres de la grandeur de la main, & de fort bon gouſt, & qui ſont aſſez cogneuës des habitans, qui les nomment Ambiximitare, comme qui diroit poiſſon de pierre.

Pres de ceſte Iſle, autour de ſa partie exterieure on void beaucoup de baleines noires, qui s'entrefont ordinairement la guerre, tellement qu'il en meurt pluſieurs, que les habitans peſchent, & les ayant priſes leur oſtent la greſſe, de laquelle, meſlee auec de la poix, ils goudronnent leurs vaiſſeaux.

En cét endroict on trouue auſſi force ſardines, & grande quantité de ſoles, d'eſtourgeons, de mulets, d'eſcreuiſſes de mer, qui ſont grandes.

MOEVRS.

LEs habitans de ce Païs ſont noirs, combien que quelques femmes tirent ſur le iaune. Elles ont pour la pluſpart des cheueux noirs, ou roux, mais roux tendant ſur le rouge. Le hommes ſont de moyenne taille, & preſque ſemblables en cela aux Portugais. Tous y ont en la prune de l'œil de diuerſes couleurs, noires, & de la couleur de l'eaue de la mer. Leurs levres ſont groſſes : mais non tant que celles des habitans de Nubie, & des autres Negres. Leurs viſages auſſi ſont differents, veu qu'il y en a qui ſont maigres, d'autres qui ſont gras, & d'autres qui ſont entre deux comme ceux des Portugais, & ils different aucunement des autres Negres, qui ſont du tout laids, & deſagreables.

Ceux de la Prouince de Pamba ſont ſi forts, qu'ils couperont vn eſclaue par le milieu : & trencheront la teſte toute nette à vn bœuf d'vn ſeul coup.

Ceux de la Prouince de Congo ſont continuellement en guerre auec les Anzicains leurs voiſins : & quant à ceux de la Prouince de Sunct, ils eſtiment plus le fer que tous les autres metaux, ainſi que nous auons ia dit, pour ce que l'on en faict des eſpees, des couſteaux, & d'autres choſes, qui ſont fort vtiles, au lieu qu'on ne ſe ſert pas des autres à vſages ſi neceſſaires.

En la Prouince de Pemba, qui eſt celle où eſt la ville de Congo, les habitans decoupent les branches des arbres appellez Ogegues, & en font des hayes, & pareillement des allees, & des tonnes pour eſtre à couuert du Soleil. Ils portent auſſi de la Tamardine en la bouche pour ſe garder d'alteration.

Digitized by Google

Les maiſons des habitans du Royaume de Congo ſont baſſes, & ſont eſtroictes, & non par faute de matieres, ainſi que nous auons deſia monſtré parlant des pierres, & des marbres qui y ſont, outre leſquelles ils ont auſſi de la chaux & du bois en grande quantité : mais à cauſe du peu d'induſtrie des habitans, qui ne ſçauent nullement baſtir, n'y ayant entre eux, ny charpentiers, ny maſſons, qui leur ſçauent dreſſer des maiſons telles qu'ils en pourroient faire.

Ceux de Congo vſent de coquilles au lieu d'or, & de monnoye, & font auec cela tous leurs trafics.

Les Inſulaires de la riuiere de Zairé, ont autresfois eu de groſſes guerres contre eux, & combattoient ſur des batteaux qu'ils font du tronc d'vn arbre creuſé. Cét arbre eſt nommé Liconde, & eſt quelquefois ſi gros, que deux ou trois hommes, voire d'auantage, ne le peuuent embraſſer, tellement que bien ſouuent vn batteau faict des plus grands & gros, ſera capable de contenir deux cents hommes.

Ils font aller ces batteaux auec vne grande roideur, chacun tient l'auiron, & l'arc, & lors qu'il eſt queſtion de combattre, ils laiſſent l'auiron, & ſe ſeruent de leurs arcs contre leurs ennemis.

Quant à ceux de l'Iſle de Loande, ils font la peſche de leurs coquilles en telle ſorte. Quelques femmes deſcendent du riuage quelque peu dans la mer, & en tirent certains paniers pleins de ſable, & les mettent en terre, & oſtent le ſable des coquilles qui ſont fort menuës, & de diuerſes façons : car il y en a de maſles, & pareillement il y en a de femelles, qui ſont de plus belle couleur, plus agreable à la veuë. Toutes choſes s'acheptent auec ces coquilles, meſme l'or, l'argent, & les viures. Au reſte non ſeulement on oſte l'vſage de la monnoye d'or, ou de quelque autre metal en ce Royaume (car on en vſe de meſme, comme i'ay dit en tous les Eſtats du Roy de Congo) mais encores en d'autres endroits d'Afrique, & au Royaume de la Chine, & en quelques lieux des Indes: car en Ethiopie l'on donne du poivre au lieu de l'or, ou de l'argent monnoyé, & au Royaume de Tombude pres la riuiere de Senega, on donne des coquilles de la mer.

Ces Inſulaires ont des vaiſſeaux faits de palmier, ou de noyer d'Inde, qui vont à voyles, & à rames. Ils ſont tellement expers à bien nager, que le plus ſouuent ils paſſent tout le deſtroict à la nage, pour aller en terre ferme.

Mais pour parler à ceſte heure generalement des mœurs de tous les Congeois, ils tiennent beaucoup de celles des autres Negres, au moins de ceux qui ſont leurs voiſins. Ils verſent touſjours quelque goutte du pot auant qu'ils ſe mettent à boire. Ils ne boiuent iamais en diſnant: mais apres le repas ils ſe deſalterent à bon eſcient auec de l'eau, ou du vin de pommier, ou de l'eau meſlee de miel.

Lors qu'ils ſe rencontrent le matin, ou ſur le iour, ils ſe ſaluënt, & quand ils trouueut quelqu'vn qui tient rang entr' eux, ils en font de meſme. Et quant ils veulent honorer quelqu'vn, il ſe mettent à genoux, & battent des mains demeurans en cét eſtat, iuſqu'à ce que l'autre rende la ſalutation auec ces paroles, *Fuio, Fuio, Fuio*, auec leſquelles ils ſe ſouhaittent du bon heur.

Ils deſrobent volontiers aux eſtrangers : mais ils n'vſent guieres de larcin parmy eux. Les femmes y ſont du tout addonnees à faire l'amour, principalement auec les eſtrangers, ſans ſe ſoucier nullement de leur reputation, pourueu qu'elles ſatisfacent à leur deſir.

Les femmes, & les hommes y vont eſgalement à teſte nuë, ayans les cheueux gentiment liez, & toutesfois courts. Quelques-vns portent des chappeaux d'eſcorce d'arbre, ou bien faits de nois d'Inde. Quelques-vns portent auſſi de gros trouſſeaux de plumes attachez à leurs cheueux auec des fils de fer. Il y a beaucoup auſſi, tant hommes que femmes, qui portent des pendans d'oreille fort peſans.

Leurs habits ſont preſque tous de natte, faite de l'eſcorce des arbres, & rouge. Ils mettent ſur ces nattes des peaux de ſinges, & d'autres animaux. Pluſieurs portent des ceintures de cuir de bufle, & quelques vnes de ces ceintures ſont larges de deux ou trois pieds, voire dauantage. Beaucoup de ſes femmes ceignent leurs cuiſſes de grands anneaux de fer, de cuiure, ou d'eſtain, & les bouts ſont tellement vnis enſemble, que l'on ne ſçauroit preſque dire comment elles les ont peu mettre en ceſte ſorte. Il y a meſme quelques hommes qui ſe plaiſent à aller de meſme elles.

Ils couchent ſur des nattes à terre, & mangent diuers fruicts, & pareillement du poiſſon, & de la chair, ſans mettre ces choſes ſeparément, veu qu'ils les iettent toutes dans vn meſme plat. Les principaux d'entre eux mangent preſque ordinairement ſeuls, eſtendus ſur la natte. Ils ne font iamais leurs affaires contre la terre, eſtimant que ce ſeroit pecher : mais pour cet effect ils creuſent

Digitized by Google

creuſent des trous qui ſont fort larges. Ils vſent de tambours eſtroicts par le bas, & larges en haut, & fluſtes de dent d'Elephant.

Cecy ſe pratique volontiers pour la plus part entre ceux qui demeurent aux champs, combien qu'il y ait des choſes, dont on vſe dans les villes, où l'on vit toutefois auec plus de ciuilité, de delicateſſe, & de delices.

Les habitans de Congo font honneur à leurs Roys en balayant ſoigneuſement tous les chemins par leſquels ils doiuent paſſer. I'ay dict que les hommes alloient veſtus de natte. Mais maintenant ils imitent fort les habitans des Portugais. Et quant aux femmes elles ont trois iuppes l'vne ſur l'autre, dont elles couurent la partie d'enbas de leurs corps. Chaque iuppe a ſa ceinture, & la plus baſſe bat iuſques aux talons, la ſeconde iuſques aux genoux, & la troiſieſme iuſques aux cuiſſes : & par tout au lieu de bords il y a des houppes de diuerſes couleurs. Elles ſe couurent par deuant iuſques à la ceinture d'vn voile, par derriere d'vn petit manteau, & le tout eſt faict de fueilles de Palmier. Elles couurent leur teſte de quelque bonnet à la façon des hommes, & ont le viſage deſcouuert. Il eſt vray que les femmes de baſſe qualité, & les eſclaues n'ont rien deſcouuert que le bas. Mais il faut ſçauoir que les femmes taſchent de s'habiller auſſi à la Portugaiſe, portant ſur la teſte des bonnets de velours auec de la pierrerie, & des chaines d'or. Il eſt vray qu'il n'y a que les femmes de condition plus releuee qui ſoient veſtuës de ceſte ſorte, veu que les autres ſuiuent l'ancienne couſtume.

Le Roy mange à la Portugaiſe, rend la iuſtice en public, ſans grande formalité de procez: veu que toutes choſes ſont debatuës deuant luy en peu de paroles.

Les Courtiſans vſent de fluſtes, au ſon deſquelles ils danſent la Moreſque auec grauité, & cadence, d'vne gentille diſpoſition, & d'vne façon agreable.

Tous ſçauent les vertus de pluſieurs herbes : tellement que chacun eſt ſon Medecin, & ſon Chirurgien. Ils gueriſſent la fieure auec du bois de ſandal puluerité, & le mal de teſte en s'ouuant la veine. Ils ſe purgent par le moyen de certaine poudre faite de l'eſcorce de quelques arbres.

RICHESSES.

ON ne peut aſſez eſtimer combien ceux du Royaume de Congo ſont riches, puis qu'ils 4
ont ſi grande abondance de metaux qu'ils peuuent communiquer à leurs voiſins, en retenant encore pour eux vne quantité incroyable. Et ſi l'on veut auſſi conſiderer leurs Elephans, on iugera bien aiſément qu'ils reçoiuent en eſchange de leurs dents, dont ils ont grand nombre des choſes qui ne ſont de petit prix. Et ſi l'on iette auſſi les yeux ſur les Ciuettes, dont ils abondent, on verra bien toſt combien elles doiuent eſtre recherchees des marchands eſtrangers qui trafiquent en ces contrees. Que ſi paſſant plus outre on monte iuſques a leur Roy, on ne doutera nullement que celuy qui a tous ces Païs ſous ſon obeiſſance doit eſtre grandement riche. Il eſt impoſſible de dire ce qu'il tire de ſes Eſtats pour ce qu'il n'a pas ſes reuenus en argent monnoyé comme nos Princes : mais on peut bien aſſeurer auec raiſon que ce Roy reçoit de grandes richeſſes de tous coſtez, veu que ſi ſes ſujects ſont fort riches par le moyen du grand commerce qui s'y faict, on doit eſtimer leur Roy puiſſant, extremement riche, & auſſi fourny de toutes choſes que Monarque qui ſoit en Afrique.

La peſche des coquilles de mer de l'Iſle de Loande eſt de fort grand rapport à ce Prince. Auſſi tient-il ordinairement vn Gouuerneur en ceſte Iſle, qui a ſoin de ceſte peſche.

Il tire beaucoup de la Prouince de Pamba, qui eſt eſtimee fort riche à cauſe de ſes mines d'argent, & d'autres metaux : & à raiſon auſſi des coquilles de mer qu'on y trouue le long du riuage, qui ſeruent en ces Païs au lieu d'argent monnoyé. On y faict auſſi grand trafic d'eſclaues, dont les Portugais acheptent vn grand nombre, les enuoyant vendre en d'autres Prouinces.

Apres cela, les toilles de la Prouince de Congo, qui ſe font des Palmiers d'Inde ſont fort recherchees de tous coſtez, & l'on en faict vn grand trafic en ces contrees, de meſme qu'on les va chercher auſſi en la Prouince de Sundi, & les Portugais s'en chargent auſſi fort volontiers.

Le chriſtal auſſi qui vient en ceſte Prouince n'eſt pas peu eſtimé, ſi bien que les habitans en reçoiuent quelques commoditez : mais non comme de tout le reſte, dont i'ay deſia faict mention.

Ce Roy reçoit auſſi du Roy Angole de grands preſents, qui tiennent lieu de tribut.

Digitized by Google

FORCES.

5 CE Monarque a tant de gens au Païs de ſa domination, & ceux qui s'y trouuent ſont tellement nez, & propres aux armes, qu'il donnera touſiours beaucoup de peine à ceux qui voudront entreprendre ſur ſes Eſtats. Toutefois il manque de villes, & places fortes, & n'a rien ſur les frontieres qui ſoit en deffence. Ses gens ne ſçauent pas auſſi bien armer, qui ſeroit cauſe que ceux d'Europe les trauailleroient grandement, s'ils entroient dans ce Pais en bon nombre : Mais quant à leurs voiſins, ils ſont aſſez capables de leur faire la loy, & de les tenir touſiours en bride, ou meſme de les emporter en les attaquant.

Mais afin d'en particulariſer quelque choſe, Pamba eſt le bouleuert de tout le Royaume de Congo. C'eſt de la qu'on vã faire la guerre à tous les rebelles, à cauſe que les habitans de ceſte contree ſont extremement courageux, & accouſtumez à la guerre : tellement que lors qu'vne neceſſité arriue, le Roy en tire ayſément quatre cents mille hommes, armez à la façon du Païs.

Ces hommes qui ſont forts au poſſible, ainſi que i'ay dict ailleurs, portent des eſpees longues, & larges, ſemblables à celles des Suiſſes, & ce ſont les Portugais qui les leur fourniſſent. Outre ces eſpees, ils ſe ſeruent fort bien de leurs arcs, & n'vſent pas moins adroictement de leurs eſcus, qui ſont faicts d'eſcorce d'arbres.

Le Gouuerneur de Bacta a des arquebuſiers, à cauſe que du coſté des montagnes du Soleil, & d'Aphronire, vers la contree Orientale & Occidentale du Nil, il y a certains hommes nommez Giaquas parmy ceux de Congo, & en leur propre langue Agag, qui ſont furieux, & attentifs à faire ordinairement quelque butin, tellement qu'ils font continuellement des courſes dans les Prouinces qui leur ſont voiſines, en particulier dans celles de Batte, à raiſon dequoy ſes habitans ſont touſiours ſoigneux de ſe tenir preſts, pour ſe mettre en armes au moindre bruict de leur venuë.

Ceſte Prouince peut enuoyer à la guerre ſeptante ou octante mille bons hommes de guerre bien armez, & propres à faire quelque bon effect. On peut iuger par ces deux Prouinces, dont nous auons faict mention, ce qui eſt des autres.

GOVVERNEMENT.

6 LE Roy tient en chaque Prouince vn Gouuerneur, qui faict ſa demeure ordinaire en la capitale ville du Païs qu'il gouuerne. Il y a beaucoup de Seigneurs en ces Eſtats : mais tous recognoiſſent le Roy pour Seigneur abſolu de tout ce qu'ils poſſedent. Ces Seigneurs ſont nommez Mani, comme Mani Loanda, Mani Coanza, &c. Seigneurs de Loande, Seigneur de Coanze. Le Roy eſt extrememẽt honoré des ſiens : auſſi tient-il touſiours vn bon ordre en tout ſon Royaume par le moyen de ſes Gouuerneurs. Les Loix & Ordonnances n'y ſont pas eſcrites, ains ſeulement l'on y iuge ſelon les anciennes couſtumes, & les apparences de plus de droict en l'vn qu'en l'autre. Il y a vne Loy entre autres, qui porte, que l'on ne peut vendre la peau de la Zebre, ſans vendre par meſme moyen ce qu'elle a ſous ſes aiſſelles (qui eſt venimeux, ainſi que i'ay deſia dit) afin que l'on oſte tout ſuject & moyen de mal faire. Et quant au pourceau marin, les peſcheurs ſont obligez ſi toſt qu'ils l'ont pris de le porter au Roy, & ſur peine de la vie.

Les façons de ceux de Congo en temps de guerre ſont telles. Ils ſont tous gens de pied, & s'eſpandent, où ſe reſſerrent ſelon la commodité du lieu, où ſe diuiſent en pluſieurs parties. L'armee marche, & eſt gouuernee ſelon les ſignals, & le cry qui vient du General eſtant au milieu : car ſoit qu'il vueille que l'on cõmence de cõbattre, où que l'armee tourne main droicte, ou à main gauche, ou qu'elle aduãce, ou recule, ou face quelque autre choſe : il y a ſes ſignals particuliers, & certains cris, qui declarent ſa volonté, & ce qu'il faut dire. Il y a trois principaux inſtruments dont on vſe, pour donner quelque ſignal que ce ſoit : car ils vſent en premier lieu de certains inſtrumens de bois qui font vn horrible bruict lors qu'on les entonne, ou bien des tambours, auſquels ils mettent vne peau ſur l'eſcorce d'vn arbre creuſé, & les battent auec des baſtons d'yuoire. Ils ont encor vn inſtrument triangulaire faict en forme de piramyde renuerſee, qui eſtant compoſé de lames de fer bien iointes, eſt battu auec des baſtons de bois. Ils vſent en troiſieſme lieu des dents d'Elephant creuſes, leſquelles ils percent à coſté comme le fifres, & leur font rendre vn ſon guerrier, qui reueille le courage, & le pouſſe à meſpriſer tous dangers.

Le General de l'armee eſt contrainct de porter vne grande quantité de ces trois ſortes d'inſtruments, tant grands que petits : car lors qu'il faut donner le ſignal à toute l'armee, il faut vſer

Digitized by Google

il faut vſer de grand inſtrument : s'il ne faut le donner qu'à vne partie, on vſe l'vn qui eſt moindre, ſelon le nombre de ceſte partie : tellement que chaque troupe a ſon ſignal particulier qu'elle entend. Les ſoldats meſmes ont leur ſignal entr'eux : car les premiers ſont ordinairement hommes diſpoſts, qui au milieu du combat donnent courage aux autres auec leurs clochettes, & aduertiſſent de quelle ſorte il faut euiter les dangers.

Lors qu'ils entrent au combat, ils s'eſlargiſſent, afin de pouuoir plus aiſément lancer leurs dards, & euiter les coups des ennemis par leur diſpoſition: & lors que les premiers ſemblent laſſez, on ſonne la retraicte: & ſoudain ceux qui combattent reculent peu à peu, pour faire place à ceux qui ſont fraits, & cecy ſe fait quelquesfois, iuſqu'à ce que toutes les deux armees viennent à ſe ioindre.

Il n'y a perſonne au Royaume de Congo qui ait rien de propre, ny qui puiſſe diſpoſer d'aucune choſe en faueur des ſiens, d'autant que tout appartient au Roy, qui oſte & donne comme bon luy ſemble. Les enfans des Roys ſont meſme ſujects à ceſte loy : tellement que s'ils ne donnent au Roy ce qu'ils luy doiuent payer chaque annee, ils ſont priuez de ce qu'ils poſſedent.

Le Gouuerneur de la Prouince de Batte, qui eſt de la race Royalle, s'aſſied touſiours le plus pres du Roy, & a telle authorité aux conſultations qu'on ne luy oſe contredire. Il mange quelquesfois à la table du Roy : mais debout, & perſonne autre ne reçoit cét honneur, non pas les enfans du Roy meſme. Il mene auſſi des fluteurs, & autres joüeurs d'inſtruments ; qu'il mene auec luy de meſme que le Roy, & il a priuilege qu'il a des arquebuſiers qui ſont de ſon Gouuernement, choſe qui n'eſt pas octroyee aux enfans des Roys, auſquels on donne, s'il eſt beſoin, des arquebuſiers eſtrangers.

On n'y faict guiere ſouuent perdre la vie aux criminels, & ſi quelque Congeois a procez auec vn Portugay, on le iuge ſelon les loix des Portugais.

RELIGION.

ENCOR que la Foy & Religion Chreſtienne ſe ſoit gliſſee en ce Royaume, toutesfois il eſt plein d'habitans Idolatres, dont les vns adorent le Soleil, comme mary de la Lune, & le tiennent pour ſouuerain Dieu, & portent honneur auſſi à la Lune, comme à ſa femme la tenant au ſecond rang. Quelques autres adorent ces animaux qui ont forme de dragons, dont nous auons faict mention, traictant de la qualité du Païs. Les autres adorent la terre, comme nourriſſe & mere de toutes choſes. Bref ils ſont pleins de tant de folles erreurs, qu'on peut dire iuſtement, que parmy toute leur creance qu'ils ne ſçauent ce qu'ils croyent. 9

Mais il ſera fort à propos de faire voir icy au Lecteur, comme on a faict entendre le nom de Chriſt en ces contrees, & en quel eſtime & quel honneur il y eſt pour le preſent.

Le Royaume de Congo ſe conuertit à la Foy Chreſtienne, par le moyen de Dom Iean II. Roy de Portugal en ceſte ſorte : Iacques Cano, Capitaine de ce Roy, coſtoyant par ſon commandement l'Afrique, paruint apres vne longue nauigation au grand fleuue de Zaire, & continuant ſa nauigation deſcouurit le long de ſon riuage pluſieurs terres, où il trouua les habitans beaucoup plus aggreables que ceux des autres Païs, qui auoient eſté deſcouuerts iuſques alors. Et pour en pouuoir rendre raiſon plus particulierement à ſon Roy, il ſe reſolut d'aller à la Cour de ce Royaume, où eſtant arriué, & receu courtoiſement, il ſe mit à remonſtrer la vanité de l'Idolatrie, & la grandeur de la Foy Chreſtienne, & trouua ce Prince ſi bien diſpoſé, que retournant en Portugal, mena outre vn Ambaſſadeur, quelques enfans nobles, afin qu'ils appriſſent la doctrine Chreſtienne, & fuſſent bien inſtruicts: puis ayans receu le Bapteſme, renuoyez en leurs maiſons auec quelques Preſtres Portugais propres à prescher l'Euangile, & à planter la Foy en ce Royaume.

Ces enfans demeurerent deux ans en Portugal, & y furent du tout bien entretenus, ſoigneuſement inſtruicts en la doctrine Chreſtienne, & baptiſez auec grande ſolemnité. Lors qu'ils furent donc bien confirmez en la Foy, le Roy Iean les renuoya en leur païs auec vne Ambaſſade fort honorable, enuoyant auec cela trois Peres de l'Ordre de ſainct Dominique pleins de vertu, & d'vne ſinguliere doctrine, afin d'inſtruire tout ce peuple.

Ceux-cy eſtans arriuez à Congo, conuertirent premierement l'oncle du Roy auec vn ſien fils. Le Roy & la Royne furent apres baptiſez, & ce Prince fit baſtir en peu de temps vne belle Egliſe, ſous le nom de ſaincte Croix. On bruſla ce pendant vne infinité d'Idoles.

Le Roy receut au Bapteſme le nom de Iean, ſa femme celuy d'Eleonor, & leur fils aiſné celuy d'Alfonce. Ceſtui-cy fut excellent en bonté, & non content de ſa conuerſion, s'employa encor auec vn zele extreme à la conuerſion des ſuiects. Mais il ne faut eſtimer qu'on

Digitized by Google

puiſſe ſemer la parole de Dieu, ou planter ſa croix ſans beaucoup de peine.

Ces Peres de ſainct Dominique, outre la malignité de l'air, & les chaleurs inſupportables, qui les conſumoient furent encor mal-traictez par les Congeois meſmes. Car encor que lors que l'on parla des ceremonies ſacrees, & des diuins myſteres, ils ſe monſtraſſent aſſez dociles & traictables, pour ce qu'il leur ſembloit que les choſes qui eſtoient au deſſus de la capacité humaine, eſtoient plus conuenables à la Majeſté de Dieu: toutesfois quand on commença de parler à bon eſcient de la temperance, continence, reſtitution du bien d'autruy, du pardon des offences receuës, & des autres articles de la perfection Chreſtienne, on deſcouurit non ſeulement de la difficulté: mais encor de la contrarieté & reſiſtance. Le Roy meſme, qui du commencement auoit monſtré tant d'ardeur ſe refroidit entierement, & pour ne quitter les augures & les fortileges: & ſur tout la multitude des femmes (qui eſt vne difficulté vniuerſelle entre les Barbares) ne preſtoit aucunement l'aureille aux Predicateurs, & les femmes ne pouuans ſouffrir d'eſtre chaſſees ou confinees en quelque lieu par leurs maris, ou d'eſtre poſtpoſees les vnes aux autres, mirent en trouble toute la Cour, & la ville où le Roy faiſoit ſa demeure.

Ceſte troupe eſtoit pouſſee à tout ce bruict, encor plus par Panſe Aquitime ſecond fils du Roy, qui n'auoit voulu receuoir le Bapteſme, à cauſe dequoy il naſquit de grandes inimitiez entre luy & ſon frere aiſné, qui eſtoit affectionné à la Religion Chreſtienne, & qui ſouſtenoit la cauſe de Chriſt autant qu'il luy eſtoit poſſible.

Sur ces contrarietez le Roy mourut, & les freres vindrent aux mains. L'iſſuë fut telle, qu'Alfonce auec trente-ſix ſoldats, inuoquant le nom de Ieſus-Chriſt, & celuy de ſainct Iacques à la Portugaiſe, deffit ſon ennemy, qui fut meſme pris, & mourut priſonnier en ſon opinion deteſtable.

Veritablement Dieu fauoriſa Alfonce en ceſte guerre auec des miracles tres-euidens. Car on dit qu'ainſi qu'il eſtoit ſur le poinct d'entrer au combat, il vid vne ſi grande clarté, que ſes compagnons & luy l'apperceuant, demeurerent eſblouïs durant quelque temps, & auec vne telle eſperance d'obtenir la victoire, & vne ſi grande allaigreſſe de courage, qu'il ſeroit malaiſé de l'exprimer.

Mais leuant apres les yeux au Ciel, ils virent cinq eſpees fort luyſante, que le Roy print lors pour ſes armes, & que ſes ſucceſſeurs gardent encor auiourd'huy. Les ennemis meſmes confeſſerent qu'ils auoient eſté vaincus, non par le Roy, ou par ſes ſoldats: mais par vne femme merueilleuſement blanche, qui leur eſblouïſſoit les yeux auec vne ſplendeur inſupportable, & par vn Cheualier, qui auec vne croix de pourpre ſur la poictrine, monté ſur vn cheual bay les frappoit, & portoit par terre.

Apres la victoire obtenuë, il fit aſſembler tous les Seigneurs de ſon Royaume, & leur commanda de faire porter en certain lieu tous les Idoles, puis les fit bruſler ſur vne haute montagne. Il regna paiſiblement l'eſpace de cinquante ans, durant leſquels il aduança merueilleuſement la Foy Chreſtienne par ſon authorité, & par ſon exemple, & meſme auec la Predication.

Le Roy Dom Emanuel n'abandonna pas l'entrepriſe, veu qu'il enuoya de Portugal en Congo douze Peres, de ceux que les Portugais nõment Bleuz, dõt le Pere Iean Matie en eſtoit Chef, auec les Architectes, & des charpentiers & maſſons pour baſtir des l'Egliſes, & auec vn riche appareil ſacré, & le Roy Alfonce enuoya ſon fils Henry, & pluſieurs Princes de ſon Royaume à Rome, où ils furent receus auec beaucoup de courtoiſie. Le Roy Alfonſe eut pour ſucceſſeur ſon fils Pierre, au temps duquel on mit vn Eunuque en l'Iſle de ſainct Thomas, qui eut auſſi ſoing de Congo, où l'on eſtablit en la ville de ſainct Sauueur vn College de vingthuict Chanoines en l'Egliſe ſaincte Croix.

Le ſecond Eueſque fut de la Maiſon Royale de Congo, qui alla à Rome, & mourut à ſon retour.

Pierre eut pour ſucceſſeur au Royaume, François, qui regna toutesfois fort peu de temps, & François eſtant mort, Diego qui eſtoit ſon parent luy ſucedda, & ce fut au temps de ceſtuicy, que Iean troiſieſme Roy de Portugal, entendant que le Roy ne ſe ſoucioit beaucoup de la Religion, & que les marchands, & les Preſtres d'Europe, n'aydoient pas beaucoup à l'aduancer, ains ſcandaliſoient auec leur mauuaiſe vie les nouueaux Chreſtiens, y enuoya quatre Ieſuites, pour remettre & dreſſer toutes choſes. Ces Religieux eſtans arriuez premierement à ſainct Thomas, & puis à Congo, furent receuz du Roy aſſez courtoiſement, & s'eſtans tout auſſi toſt employez au deſſein, pour lequel ils auoient faict le voyage: l'vn d'eux ſe mit à enſeigner la doctrine Chreſtienne, & les lettres à ſix cents enfans, & les autres allerent preſcher par le Païs auec vn fruict ineſtimable, veu qu'en cinq mois ils conuertirent plus de cinq mille perſonnes, & baſtirent trois Egliſes. Mais eſtans depuis tombez l'vn apres l'autre en de longues &

longues & faſcheuſes maladies, ils furent contraincts de s'en retourner en Europe.

On fit en ce Temple le troiſieſme Eueſque Portugais de nation, qui eut beaucoup de peine, à cauſe de la contumace des Chanoines, & du Clergé.

Ce pendant le Roy Diego mourut, & apres ſon decez il naſquit de grands debats ſur la ſucceſſion du Royaume, parmy leſquels preſque tous les Portugais qui eſtoient à ſainct Sauueur furent tuez, excepté les Preſtres. Finalement Henry frere de Diego, obtint la Couronne, & apres luy, qui mourut bien toſt apres en vne bataille contre les Anziques. Aluare ſon fils regna. Ceſtui-cy, pour ſe reconcilier les Portugais, fit aſſembler tous ceux qui ſe trouuerent eſpars de tous coſtez par le Royaume, tant Religieux que laiz, & eſcriuit pour ſa deſcharge au Roy, & à l'Eueſque de ſainct Thomas.

L'Eueſque ayant veu les lettres paſſa au Royaume de Congo, & apres auoir donné quelque ordre à la diſcipline du Clergé, s'en retourna à ſainct Thomas, où il finit ſes iours.

Il aduint en partie pour l'abſence, & en partie pour le defaut des Eueſques que l'aduancement de la Religion fut beaucoup retardé, & meſme elle fut en grand danger de s'amoindrir en toutes ces contrees, pour ce qu'vn nommé François, homme de grande authorité, tant à cauſe de ſa maiſon, que de ſes richeſſes, commença à dire librement, que c'eſtoit choſe vaine de tenir vne ſeule femme, & en fin abandonna la Foy Chreſtienne, & fut cauſe que le Roy perdit beaucoup de ſa premiere ardeur.

On dit que ce François eſtant mort, & enterré en l'Egliſe ſaincte Croix, les diables deſcouurirent vne partie du Conuent de l'Egliſe, & auec vn bruict eſpouuentable le tirerent hors du tombeau, & l'emporterent: choſe qui donna beaucoup à penſer au Roy: mais il fut encor plus eſmeu par vn accident qui ſuruint apres. Car les Giaquas eſtans partis de leur Païs entrerent en grand nombre dans le Royaume de Congo, & venus au combat auec le Roy le mirent en fuite, & l'effroyerent tellement, que ne ſe ſentant pas aſſeuré dans ſa ville capitale, il abandonna le Royaume, & ſe retira en vne Iſle du Zaire, appellee du Cheual, auec les Preſtres Portugais, & les Princes de ſon Royaume. Se voyant là reduict à l'extremité pour ce qu'outre la perte de ſes Païs, ſes gens mouroient de faim, & ſe vendoient, pour viure l'vn à l'autre à fort vil prix: Il eut recours à Dom Sebaſtien Roy de Portugal, & en obtint ſix cents ſoldats, auec la valeur deſquels il chaſſa les ennemis du Royaume, & fut remis en ſon premier eſtat dans vne annee & demie. De ſon temps l'Eueſché de ſainct Thomas fut donné à Anthoine de Glioue Caſtillan, qui apres pluſieurs difficultez que le Gouuerneur de ceſte Iſle luy mit en auant, fut en fin conduit à Congo, auec deux Religieux & quatre Preſtres, & maintint quelque temps les choſes en eſtat.

Cependant le Roy Aluare mourut, & eut pour ſucceſſeur ſon fils portant meſme nom, qui ne manqua de ſolliciter Dom Sebaſtien, & Dom Henry Roys de Portugal, & puis le Roy Catholique, afin qu'ils luy enuoyaſſent des Predicateurs, & d'autres gens d'Egliſe, pour maintenir & augmenter la Foy en ſon Royaume. Et ſur ces beaux deſſeins il vint à mourir, laiſſant pour ſucceſſeur vn ſien fils, portant le meſme nom d'Aluare.

Au milieu de ces troubles, quelques Ieſuites paſſerent en Congo, & ſe mirent à preſcher ce peuple. Ces Religieux ont baſty en l'Iſle de Loande vne maiſon, où il demeure ſix ou ſept Preſtres, qui vont ça & là, où le beſoin les appelle. Car le nombre des baptiſez eſtant fort grand, il y a ſi peu de gens pour les entretenir en deuotion, que le mauuais grain ſurpaſſe de beaucoup le bon.

L'an mille cinq cents octante ſept, le Roy Aluare, qui pour n'eſtre pas né de legitime mariage, eſtoit peu eſtimé de la plus grande partie des ſiens, voulut pres de ſa perſonne vn de ces Peres, par l'employ, & l'authorité duquel il ſe mit en reputation, & vint à eſtre honoré. Et Dieu fauoriſa ſa bonne intention, pour ce qu'ayant contre luy vne ſienne ſœur du coſté du pere, & vn frere de ceſte ſœur: il donna bataille à ſes gens auec vne groſſe armee, & ſe porta ſi vaillamment au combat, que non ſeulement il deffit l'armee, mais encor en mit à mort le General. Et apres il ordonna, qu'au lieu où il eſtoit mort on y baſtiroit vne Egliſe à l'honneur de noſtre Dame: Et pour inciter les autres par ſon exemple, il fut des premiers à mettre la main à l'œuure, & auec ſes Edicts fort fauorables il aduança la Predication de l'Euangile, & l'entrepriſe de ces Religieux.

Digitized by Google

DE L'ESTAT DE L'EMPEREVR DE MARROC.

SOMMAIRE.

1 S'Ensvit *le diſcours d'vn eſtat qui comprend deux fameux Royaumes. En premier lieu ſe preſente la* Situation *du Royaume de Marroc: & ſa diuiſion en ſept Prouinces, deſquelles eſt faite vne particuliere deſcription. Et premierement de la Prouince d'Hee, ſon eſtenduë, ſes bornes, villes principalles.*

2 *Deſcription de la prouince de* Sus, *ſa ſituation, ſes limites, & ſes villes.*

3 *De* Marroc.

4 *De* Guzale.

5 Ducale.

6 Haſcora.

7 Teldé.

8 *Partition du Royaume de* Fez *en ſept prouinces, ſes bornes, & ſon eſtenduë en general.*

9 *De* Teneſmé *premiere Prouince du Royaume de* Fez, *& ſes principales villes.*

10 *De la prouince de* Fez, *ſa longueur & largeur, & ſes villes, & auec vne ample relation de la grande & ſuperbe ville de* Fez, *ſes Moſquees & Temples magnifiques au nombre de ſept cents* Hoſpitaux, Eſtuues, Colleges, Hoſtelleries *baſties en forme de Palais, autres infinis edifices ſompteueux.*

11 *De la prouince d'*Aſgar, *ſes bornes, ſes villes & fortes places.*

12 *D'Elhabet, ou Ellabat, & ſes villes.*

13 *D'Erris.*

14 *Garet.*

15 *Chauz.*

16 *De la qualité de l'air de ces prouinces, & de leur terroir abondant en huiles, miel, cire, ſuccre, cotton, laines de Chevre, dont on faict camelots, peaux de Chevre, dont ſe faict le marroquin: mines d'or. Et quelles maladies regnent en ces contrees.*

17 *Diuerſes opinions de l'origine & deſcente de ces Barbares recommandez de toute ancienneté, pour la ſubtilité de leur eſprit, & grande doctrine & ſcience de la Medecine, excellens en l'art de cheuaucher à la genette, & ieux de Cannes, viuans iadis de chair de ſinge, & s'habillans de peaux de chevres, adorans le Soleil & la Lune comme Deytez. Et leur abominable ſacrifice nocturne, auquel les lumieres eſteinctes, ils paillardoient auec la premiere femme qui leur venoit en main.*

18 *Quel eſt le naturel des habitans de Fez & Marroc, & comme ils ſont ambitieux, infideles, coleres, vanteurs, ſoupçonneux, diſpoſts: mais non de grand trauail.*

19 *De la demeure des Arabes aux deſerts de ſes contrees, viuans ſous des tentes & pauillons, addonnez aux labourages, à la chaſſe, à la Poeſie. Des habillemens de leurs femmes, & leurs fards & peintures, dont elles ornent leur viſage.*

20 *Mœurs & façons de viure des Prouinces du Royaume de Marroc, & premierement de quelles viandes vſent ceux d'Hee, leurs veſtemens & façon de licts, &c.*

21 *Mœurs & maniere de viure des habitans du Royaume de Fez, & ſpecialemẽt la ciuilité de ceux de la ville de Fez, leurs belles Eſtuues, Hoſtelleries, trafic de moulins, habitatiõs diſtinctes des Arabes mechaniques, & places où ſe fait le trafic de chaque ſorte de marchandiſe. Les ceremonies du mariage, feſtins de nopces, la façon de leurs habits, & de leur boire & manger, leurs dances & bals. Leurs feſtes ſolemnelles, la façon de leur dueil à la mort de leurs parens. Leurs ieux & exercices ordinaires. La diſcipline & nourriture de la ieuneſſe.*

22 *Des trois ſortes de Deuins, Philoſophes, Chimiſtes, Charmeurs & Enchanteurs de ce Royaume.*

23 *Ses richeſſes procedãs de la fertilité du pays, abondant en bleds, & fruicts, citrons, oranges, ſuccre, oliues, camelots, marroquins, toilles de cotton: & grand reuenu de leur Prince, qui conſiſte en diſmes & premices des fruicts, & du beſtail: en tailles qu'il exige de chaque arpẽt de terre, & de perſonnes qui ont attaint l'aage de puberté, ſoit maſle ou femelle: en douanne & gabelles de Fez, & des autres villes: en ſucceſſion de biens laiſſez par les Gouuerneurs de ſes prouinces, qu'il prend apres leur mort.*

24 *Ses forces conſiſtans en gens de guerre & cauallerie, & ſa gendarmerie de pluſieurs ſortes, compoſee de pluſieurs, par la conſideration deſquelles on peut facillement iuger quel nombre de gens ce Monarque peut mettre en campagne.*

25 *Quelle eſt la famille qui commande maintenant aux Royaumes de Marroc & de Fez: & par quels moyens elle eſt paruenuë à cet Empire.*

26 *Conſeil du Roy, & Chambre de Iuſtice eſtablie dans Marroc.*

27 *De la Creation, & cour des Roys de Fez, les Officiers, Capitaines, & Caualiers, Gouuerneurs eſtablis en chaque ville, Commiſſaires ordonnez ſur les peuples pour la Iuſtice, Barons, gardiens, Pourueoyeurs, Maiſtre d'Eſcurie, Trompettes, Maiſtre de Ceremonies, &c. Et quel ordre ils tiennent, le Roy marchant en campagne.*

28 *Du Gouuerneur, Iuges, Gabelleurs, Apoticaires, & Police de la ville de Fez.*

29 *Du* Mahometiſme *diuiſé en pluſieurs ſectes: & qui fut celuy qui introduiſit la loy de* Mahomet *en Barbarie.*

30 *De l'introduction & eſtabliſſement des Iuifs aux Royaumes de Fez & de* Marroc: *Et le miſerable eſtat des eſclaues Chreſtiens de ce pays.*

Digitized by Google

IE VIENS maintenant à faire le diſcours d'vn Eſtat, qui ne peut demeurer en vn eſtre, & qui a ſouffert & eſprouué tant de changemens, depuis peu d'annees, que la choſe ſembleroit incroyable à celuy qui n'en ſeroit aſſeuré par vne infinité de bons teſmoignages. Ce n'eſt pas que les eſtrangers courrent tous les iours à ſa ruine. Ce ſont les Princes d'vne maiſon paruenuë à la domination par mille actes meſchans & indignes, qui combattent l'vn contre l'autre, & ſe chaſſent à leur tour. Car Muley Cidan, qui eſt auiourd'huy Empereur de Marroc en auoit eſté mis dehors il y a quelques annees, & maintenant Muley Cheq qui s'en eſtoit empaté auec ſon fils Abdalla eſt refugié en Algarbe, en Portugal, auec quelque nombre de Mores, & ſon fils Abdalla eſt maintenant aux montagnes à faire amas d'Arabes, pour venir fondre ſur Muley Cidan; & luy faire le meſme tour qu'il a receu. Mais pour ce que la choſe eſt trop cogneuë, & qu'il s'appreſte encor vn remuëment en ces Païs là, où les affaires ſeront en perpetuelle incertitude, tandis que le Muley Cheq, Muley Abdalla, & Muley Boufers ſeront en vie: ie quitteray ce diſcours pour venir au denombrement, & à la deſcription des Eſtats qui ſont poſſedez par ce Prince. 1

L'Eſtat du Serrif, qui comprend toute la partie de la Mauritanie, que les Romains nommoient Tingitanie, s'eſtend depuis le Cap Baiador iuſques à Tanger, & depuis la mer Atlantique iuſques à la riuiere de Muluie, & encor plus outre, & dans cét eſpace ſont les deux fameux Royaumes de Fez, & de Marroc.

Or pour venir à la la deſcription du Royaume de Marroc, il eſt aſſis entre le mont Atlas, & la mer Atlantique, & tire ſon nom de ſa principale ville, qui eſt ainſi appellee. Ce Royaume eſt diuiſé en ſept grandes Prouinces, qui ſont Hee, Suz, Guzule, Marroc, Ducale, Haſcore, & Tedlete.

La Prouince d'Hee a pour ſes bornes du Ponent, & de la Tramontane la mer Oceane, du Midy le mont Atlas, & du Leuant la riuiere d'Eſſiuale.

L'vne des villes de Hee, & des plus anciennes, eſt celle qui ſe nomme Tedneſt, qui eſt aſſiſe en vne large plaine, & belle campagne, & fut iadis appellee Tamuſis, & poſee ſur le fleuue Tenſift. Elle eſt bien peu habitee, ou pour mieux dire abandonnee entierement, pour ce que ſes habitans aduertis que les Arabes pratiquoient de vendre la ville aux Portugais voulurent s'enfuir: mais ne le peurent iamais faire, tous ayans vne bonne partie paſſé par le fil de l'eſpee, enuiron l'an mille cinq cents quatorze, & Teculet receut pareil traictement, qui eſtoit vne ville belle & riche, ayant vn bon port de mer, & meilleur trafic que Tedneſt. Hadecehis eſt auſſi maintenant preſque du tout ruiné. Le fort d'Ileuſugaguen a eſchappé cet orage: mais celuy de Tenent ne ſe peut garentir de tomber entre les mains des Portugais.

Outre ces places, vous voyez Teſelgdet, Tagteſſe, & Denet, & Culeihat Elmuridin, qui ſignifie la fortereſſe des Diſciples, à cauſe qu'vn certain heretique en la Loy de Mahomet s'y tenoit auec ſes diſciples, y preſchoit ſa doctrine, & tenoit bon contre le Roy de Marroc. On void auſſi en la Prouince d'Hee la ville d'Iguilinguiguil aſſiſe ſur la croupe d'vne montagne, où les habitãs naturels d'Afrique ſe fortifient contre les Arabes, auec leſquels ils ſont perpetuellement en guerre. En ceſte meſme Prouince on void ſur la mer la ville de Tefethné, qui eſt vn bon port de mer, non toutesfois capable de grands vaiſſeaux.

La Principauté de Suz eſt maintenant erigee en Royaume, au lieu qu'auparauant que le Serrif ſe fit Roy de Marroc, c'eſtoit vne particuliere Seigneurie. Elle eſt outre le mont Atlas, tirant vers la terre des Negres, c'eſt à ſçauoir ſur l'extremité de ce qui eſt proprement Afrique. Elle commence à l'Ocean du coſté du Ponent, & au Midy les ſablons des deſerts de Lybie, au Leuant la grande riuiere de Suz, & le mont Atlas luy eſt au Nort, c'eſt à ſçauoir du coſté d'Hee.

La premiere de ſes villes, c'eſt Meſſe, ou Maſſe, poſee ſur vn Cap, que les Modernes appellent Cap de Gilon, & c'eſt vn amas de trois villes aſſis ſur la poincte de ce Captenre, par leſquelles paſſe ladite riuiere de Suz. Ceſte ville eſt peu de choſe, à raiſon du mauuais Païs ou elle eſt aſſiſe. Outre Meſſe, vous auez la ville de Teijent aſſiſe en vne belle & large campage, & diuiſee en trois parties, comme faite en triangle, ces parties eſtans ſeparees l'vne de l'autre. Tarudant eſt auſſi vne ville de Suz, où le Lieutenant du Roy de Fez ſe tenoit, lors que ceux de Fez commandoient à la Mauritanie. On void encor au Royaume de Suz la ville de Terſi, aſſiſe entre la mer Oceane, & le mont Atlas, & la derniere des places de ce Royaume: c'eſt Tagauoſt, qui eſt la plus grande des villes de Suz, aſſiſe en la campagne, & ayant vn peuple fort riche. 2

Digitized by Google

3 La Prouince de Marroc a pour ſes bornes du Ponant la montagne de Neſiſe, qui s'eſtend vers l'Orient iuſqu'au mont Hadimei, & deſcend vers le Nort, iuſqu'à la riuiere de Tenſiht, iuſqu'à ce qu'elle ſe ioinct à celle d'Aſihnuard, qui la ſepare du Païs de Hee, & eſt faite en forme triangulaire.

Outre Marroc, elle contient la ville de Tenezze, puis d'Elgumuba, qui eſt vne forte place baſtie ſur vne fort haute montagne, & encloſe de pluſieurs autres monts, & au bas de ce lieu on trouue la ſource de la riuiere d'Aſifinal. On void encore la ville d'Imizmiſi aſſiſe ſur vn roc du mont Atlas. Elle eſt aſſez grande, & aupres d'elle vn paſſage eſtroict du mont Atlas appellé Burris, par lequel celuy qui veut aller en Guzule eſt neceſſairement contrainct de paſſer. Mais ceſte ville ſe deſpeuple tous les iours, & n'eſt plus ſi floriſſante qu'elle a eſté.

On trouue en la campagne voiſine de ceſte ville trois chaſteaux nommez Tumeglaſt. Il y a auſſi la ville de Teſraſt, qui eſt à ſept petites lieuës de Marroc. Quant à la ville de Marroc, elle n'eſt plus ſi belle qu'elle a eſté iadis. Et ce qu'on y void encor de beau, c'eſt le chaſteau, & Palais Royal, que Manſor, ou Almanſor, le plus puiſſant Roy de toute la Barbarie, y fit baſtir auſſi grand qu'vne aſſez belle ville. Pres de Marroc on trouue Agmet baſtie ſur vn couſtau au mont Atlas, & aſſiſe pres du fleuue Tenſect. Elle eſt ruinee, excepté le fort où il ſe tient bien peu de perſonnes.

4 Guzule confine auec la Prouince de Suz, & a pour ſa borne du Couchant le mont d'Ilde, du Nort le mont Atlas, du Leuant la Prouince d'Hee, & du Midy la Lybie, & en tout ce Païs, il n'y a ville, ny cité, ny chaſteau, non ſeulement quelques villages & hameaux.

5 Quant à Ducalia, c'eſt vne Prouince voiſine de l'Ocean, du coſté du Ponant, & au Cap, dit Vſagium par les anciens, & par d'autres monts du Soleil : mais les modernes Europeens l'appellent Cap de Cantin, les Mores Gebelelhudic. Elle a au Midy le fleuue de Habid, au Leuant le Païs de Tedlé, & au Nort celuy de Teneſme. Il y a peu de villes cloſes, & celles qui y ſont, ſont preſque toutes tenuës par les Portugais, qui prindrent de noſtre ſiecle la ville d'Azaſi, ſous pretexte de faire vn magazin pour leur marchandiſe. Vous auez encor Tit, qui ſe rendit preſque en meſme temps aux Portugais. Elmedine fut abandonnee de ſes habitans, de peur qu'ils eurent des Chreſtiens, de meſme que les villes de Centpuis, Subeit, Temeracoſt, Terga, & Bullahuan, toutes leſquelles furent ſaccagees & ruinees, quand les Portugais prindrent la ville d'Azamor, aſſiſe ſur l'emboucheure du fleuue Ommirabili, ce qui aduint l'an mille cinq cents treize au mois de Septembre, ſous le regne de Dom Emanuel de Portugal.

6 La Prouince de Haſcora commence aux montagnes de Ducale, vers le Septentrion, confine auec l'Ocean du Ponant, auec Tedle du Leuant, & auec Marroc du Midy. Les villes de ceſte contree ſont Alemdim, Tagodaſt, Eluimua, ville moderne, & Bzo ancienne, aſſiſe ſur vne haute montagne.

7 Tedlé eſt la derniere des Prouinces de Marroc, & a pour ſes bornes du coſté d'Occident la riuiere Quadelhabid, qui ſignifie riuiere des eſclaues, celle d'Ommirabili du Leuant, le mont Atlas du Midy, & le Païs de Teneſme du Septentrion. Ceſte contree a la figure comme en triangle, faiſant la pointe vers le Midy, & s'eſlargiſſant du coſté du Nort. La principale ville de ceſte Prouince le Teſza, ville ancienne, & qui prend ſon nom de certaines pierres, ainſi nommees, dont toute la ville eſt baſtie. Elle eſt baſtie ſur la riuiere de Deymé. Pres de ceſte ville on void celle d'Elfza, baſtie ſur le fleuue Ommirabili, dans lequel entre celuy de Deymé, & tous deux ſortent du mont Atlas.

Ceſte ville eſt ſous la Iuriſdiction de la precedente. On void apres Chithite, qui a long temps ſouſtenu la guerre contre le Roy de Fez, & la derniere place eſt nommee Eythad abondante en toutes ſortes de viures.

8 Pour le regard du Royaume de Fez, il eſt diuiſé en ſept Prouinces, qui ſont Teneſme, Fez, Azaghar, Elhabet, Errif, Garet, Elchaus, chacune deſquelles fit au temps paſſé vne Seigneurie particuliere, comme auſſi Fez eſtoit vne ſimple Iuriſdiction, iuſqu'à tant qu'vn certain Marin l'erigea en Royaume.

Tout ce Royaume a pour ſes bornes du Couchant la mer Atlantique, & de ce coſté il s'étend du fleuue Ommirabili, & de la ville d'Azamor iuſqu'à la ville de Zadger, du Nort le deſtroict de Gibraltar, & la mer Mediterrannee, & en partie auſſi d'Atlantique, du Couchant la riuiere de Muluie, & du Midy le Royaume de Marroc.

9 La Prouince de Teneſme commence ſur l'Ocean Atlantique du coſté d'Occident, & ſes habitans ſont ceux que Ptolomee nomme Cauues. Ses autres bornes ſont du coſté d'Orient le fleuue Buragrag, & du Nort l'Ocean, de meſme que l'Oueſt, ou du Ponant, ainſi que nous auons deſia dit. Ce Païs eſt plus long que large, veu qu'il a quarante lieuës de long, & de l'Atlas à l'Ocean ſeulement. Ce fut iadis la fleur de toute la Mauritanie, Tingitanie, veu qu'elle contenoit

Digitized by Google

contenoit plus de quarante villes, & plus de trois cents chaſteaux & villages.

La premiere ville de ceſte Prouince eſt Amſa, que les Romains ont iadis baſtie ſur le bord de la mer Oceane. Elle eſt à trente lieuës du mont Atlas, & à preſque entieremẽt eſté ruinée par les Portugais: & aſſez pres de là on void la ville de Manſor, qui a eſté traictee comme la precedent.

On void auſſi aſſez pres d'vn petit fleuue nommé Guirla, la ville d'Adendum, le long des murs de laquelle paſſe vne grande ſource d'eau comme vn eſtang. La ville eſt ruinee comme le reſte ce celles de Mauritanie, qui eſſayerent la fureur de la guerre, lors que les Mahometans ſe battirent ſur les differents des Docteurs de leur fauſſe loy.

On trouue ſur ce coſté la ville de Tegeyer, habitee ſeulement d'vn pauure peuple, & de quelques mareſchaux, que les Arabes contraignent de s'y tenir, afin de trauailler pour les laboureurs qui cultiuent la terre. Car les Arabes en ſont maiſtres, ou pour mieux dire les plus forts y commandent, & ce Païs eſt comme terre de conqueſte. On void encor ſur le riuage de la mer la grande ville de Rabat, ou Rubut, dont le Roy Manſor, ou Almanſor fut fondateur. Elle eſt aſſiſe ſur l'emboucheure du fleuue Burogrug, & n'eſt plus rien au regard du paſſé, veu qu'il n'y a pas cinq cents maiſons peuplees, au lieu que du temps de Manſor elle eſtoit des plus peuplees d'Afrique. Il n'y a maintenant en ſon enclos que des iardins, vignes & prairies.

En tirant touſiours vers le deſtroict de Gibraltar on trouue Salan, qui porte le nom ancien, quoy que les Barbares l'appellent Zalé. Il y a vn Palais, qui ſeruoit pour la ſepulture des Roys du Païs, & des Princes de leur ſang. Apres Zalé vous voyez les ruynes de Fanzara, baſtie ſur le fleuue Subu, qui retient encor ſon ancien nom. Aſſez pres de Fanzara on void Mahmore, ou Marmora, enuiron à demie lieuë de la mer, deuant laquelle fut deffaite l'armee des Portugais par le Roy de Fez, quoy que les Chreſtiens tinſſent la place, laquelle ils furent contrainctz de quitter par le peu d'intelligence, qui eſtoit entre les Generaux des armees des Roys de Portugal & de Caſtille.

Vous auez le long de ceſte riuiere la ville de Mecnaſé fort peuplee, & aſſiſe en belle campagne, loing du mont Atlas, enuiron ſix ou ſept lieuës, & de Zalé enuiron vingt cinq, & quinze ou ſeize de Fez. Elle eſt aſſez grande & forte, & a ſes ruës larges, & de l'eau en abondance par le moyen d'vn Aqueduct, qui monſtre aſſez qu'elle ſe reſſent de l'ancienne diligence des Romains. Il y a encor les villes de Gemiha Elehman, Camis Mergara, & Bambaſil, qui ſont ruinees, & la derniere appartient aux Preſtres Mahometans. Mais on trouue encor la ville de Teſſelfelt baſtie ſur la campagne ſablonneuſe, entre les riuieres d'Odet, & de Bat, & à cinq petites lieuës de la mer.

La Prouince de Fez s'eſtend vers le Leuant, depuis la riuiere de Buragraga, iuſques à celle d'Inaue, qui eſt enuiron l'eſpace de cent milles, du Nort la riuiere de Subu, du Midy le mont Atlas. Là eſt la grande & ſuperbe ville de Fez, nommee Sylde par Ptolomee. Elle fut premierement diuiſee en deux, y en ayant vne partie de chaque coſté du fleuue, & chacune ayant ſon Seigneur, & Moſty de la ſecte de Mahomet. Mais le Roy de Luntana ſaccagea ces deux villes, mettant à mort les Mofriz, & des deux n'en fit qu'vne ſeule ville. 10

Or pour en faire la deſcription. Fez eſt vne fort grande ville, & à preſent la plus grande de toute la Mauritanie. Elle eſt aſſiſe preſque de tous coſtez ſur des montagnes & collines, de ſorte qu'il n'y a que le cœur, & le milieu de la ville qui ſoit en plaine. L'eau y entre de deux coſtez, à cauſe que la riuiere ſe diuiſe en deux canaux, l'vn deſquels vers le Midy arrote les murs de la nouuelle ville de Fez, & l'autre qui eſt vers le Ponant laue les ruës de la ville. Puis l'eau eſtans dans la ville, il y a pluſieurs canaux pour la conduire par les maiſons du Roy, des Seigneurs, & des Citoyens, & pour le ſeruice des Moſquees, & Hoſpitaux, dont il y a vn fort grand nombre, & pres deſquels il y a des lieux qui ſeruent à retenir l'eau, afin que les ruës eſtans ſales on deſbonde les canaux de ces reſeruoirs, & que par l'impetuoſité de l'eau les ordures en ſoient emportees. Toutes les maiſons de Fez ſont preſque baſties de brique, & richement peintes d'azur, & d'autres couleurs, en feuillages & arbriſſeaux.

Il n'y a logis qui n'ait ſa cour, autour de laquelle ils baſtiſſent, faiſant des galeries pour aller d'vn corps de logis à l'autre, & n'y a maiſon qui n'aye vne tour bien haute, & dedans pluſieurs petites chambres bien airees, où les femmes ſe vont promener eſtant laſſes de la beſongne.

Il y a enuiron ſept cents Temples, ou Oratoires, entre leſquels on en compte ciñquante magnifiques, & ſuperbemens baſtis. Il n'y a Moſquee, ny Chappelle qui n'aye ſa fontaine, & vne tour pour crier Ala. La principale Moſquee de Fez ſe nomme Carruuen, qui eſt merueilleuſement grande, veu qu'elle a enuiron vn mille & demy de tour, & trente & vne porte pour

Digitized by Google

y entrer. Il y a trente-huict arcs en ſa voute en longueur, & quelques vingt en largeur, & tout autour on void pluſieurs portiques, qui ſeruent comme de magazins pour y garder l'huyle, les lampes, & autres choſes neceſſaires à la Moſquee, veu qu'il n'y a arc où l'on ne voye vne lampe allumee, & l'on faict eſtat que toutes les nuicts il y en a neuf cents qui eſclairent. Au cœur de ce Temple il y a de grands vaſes de bronze, où ils tiennent vn nombre infiny de lampes allumees. Ceſte Moſquee a deux cens eſcus de reuenu tous les iours. Il y a d'auãtage dans Fez deux fort beaux Colleges, outre beaucoup d'autres, qui ſont tels, qu'on dict que le Roy Habu Henon deſpença quatre cents quatre-vingts mille eſcus à en baſtir vn ſeul. Il y a auſſi force Hoſpitaux, & eſtuues, qui ne cedent nullement en beauté aux Colleges. Il y a auſſi plus de deux cents hoſtelleries à Fez, qui reſſemblent à des Palais, ou logis de quelques Princes.

On y void auſſi plus de quatre cents moulins, qui appartiennent pour la pluſpart aux Colleges, & aux Moſquees : & la place des marchands eſt cloſe de tous coſtez comme vne ville.

Pour le regard de la nouuelle ville de Fez, elle eſt toute ceinte de belles, fortes, & hautes murailles, & eſt baſtie en vne aſſez grande pleine, pres de la riuiere, & loin de l'ancienne ville enuiron demie lieuë, entre le Ponant & le Midy. Il paſſe entre les deux murailles vne partie de la riuiere, à ſçauoir du coſté du Septentrion, où ſont les moulins, & l'autre partie ſe fend encor en deux bras & canaux, l'vn deſquels paſſe entre les deux villes, du coſté de la fortereſſe, & l'autre le long de quelques vallons, & iardins qui ſont pres de l'ancienne ville. Iacob fils d'Abdulach, premier Roy de la famille de Marin, diuiſe ceſte ville en trois, mettant en la premiere partie ſon Palais, & celuy de ſes enfans & freres. En la ſeconde on ne void guiere que les Eſcuyers du Roy, & pluſieurs hoſtels & maiſons pour les Capitaines, & autres de ſa ſuite, & entre ces deux murs fut dreſſé le corps de garde des ſoldats deſtinez pour la ſuitte de la Cour, & deffence de la perſonne du Roy, comme auſſi la meſme il y a vn logis pour le Gouuerneur de la ville. La troiſieſme ſeruoit encor à la garde du corps du Roy, & pres de là eſt le lieu où l'on bat la monnoye, & où l'on marque tout l'or & l'argent qui eſt mis en œuure.

Quant aux villes de ceſte Prouince, on y void Macarmeda aſſiſe ſur le fleuue Iuauen en vne belle campagne : mais elle eſt toute preſque ruynee, horſmis les murailles. A trois lieuës de Fez eſt Bauie ſur la meſme riuierie : mais les guerres ciuiles l'ont ruinee. Sur le mont Zatbon on void la ville de Gualili, qui fut ruinee par les Afriquains, & rebaſtie par Idris, qui y eſt enterré & honoré comme quelque ſainct homme. On void aſſez pres de là vne autre ancienne ville nommee le Palais de Pharaon, combien que les Egyptiens n'ayent iamais eu commandement ſur ceſte Prouince. On trouue apres Maquille, ancienne place, puis les villages de Benignariben & Aſeis.

11 La Prouince d'Argar a pour ſes bornes du coſté du Nord l'Ocean, du Couchant la riuiere de Buragrag, nommee Lix par les anciens, du Leuant les monts de Cumere, & vne partie Zarbon & zelag, qui la ſeparent du Païs de Fez, & du Midy la riuiere de Bunazar. Elle a quarante lieuës d'eſtenduë en longueur, & enuiron trente en largeur.

Les villes & places de ceſte Prouince ſont Giumba, qui fut fondee par les anciens Africains, & n'eſt rien à preſent, veu qu'il n'en paroiſt autre choſe que les foſſez. Sur la mer on voit Larache, ou Lara, baſtie ſur la riuiere de Luccus, dont le port eſt bon, bien que ſon entree ſoit fort difficile. On trouue apres la ville baſtie par Manſor Roy de Marroc, nommee Ceſar Elcabie, qui ſignifie grand Palais de la fondation.

12 La Prouince d'Elhabet, ou Ellabat, ou Habat, a pour ſes bornes du Nort l'Ocean, du Midy la riuere de Guarga, du Leuant les montagnes voiſines du Deſtroict de Gibraltar, & du Couchant les mareſcages d'Aſgar. Ce Païs eſt de plus grande eſtenduë que celuy d'Aſgar. Ses villes ſont Exagen, aſſiſe ſur la croupe d'vne montagne voiſine du fleuue Guarga, ou Zuerga, & loing de Fez trente-cinq lieuës. Les Portugais vont faire leurs courſes iuſques là, & pour ceſte cauſe les habitans y tiennent ordinairement quatre cents cheuaux en garniſon. Sur la meſme riuiere on void la ville de Banitendé, qui eſt peu habitee, & aſſez prez de la Mergo : puis Tanſor, Agla, & Narangia : & apres Baſra, qui n'eſt maintenant qu'vn deſert, bien que ſes murailles ne ſoient ruinees. Il y a pres Homar, autresfois bien peuplee, mais deshabitee depuis que les Portugais tiennent ceſte coſte.

13 Le Païs d'Errif commence du coing du Deſtroict de Gibraltar vers le Ponant, & va tirant au Leuant iuſqu'au fleuue Nochor, nommé Molochat par Ptolomee, qui eſt l'eſpace de plus de ſoixante & dix lieuës. Il a pour borne du Midy le mont Atlas vers la riuiere de Guarga, qui eſt le terroir du Païs proprement appellé Fez, & du Nord il a la mer Mediterranee. Il y a peu de villes, mais vn fort grand nombre de villages. La premiere ville eſt Terga, puis Belis aſſiſe entre deux

entre deux montagnes, qui a vn bon port. Pres là on void les Iſles de Tegaſſa, Gebba, & Mezemme aſſiſe ſur vne montagne.

La Prouince de Garet confine du Leuant auec la riuiere de Muluie, & partie du Païs de 14
Chauz, du Ponant auec la riuiere de Nocor, & partie de la contree d'Errif, du Midy auec les monts voiſins des deſerts de Numidie, ou Bile dulgerid, & du Nord auec la mer Mediterranee, duquel coſté elle regarde l'Iſle Formentiere, & l'ancien Royaume de Valence. Elle a enuiron vingt-cinq lieuës de long, & vingt de large. Les villes & places plus conſiderables ſont Tezzota, aſſiſe ſur vn coſtau, vers lequel il n'y a accez que d'vn coſté, puis la ville de Migeo, & & encor ſur la mer vne autre place nommee Iaffarin, place moderne, & fondee par les Mahometans ſortis de la race de Marin. Et tout ceſte Prouince de Garet eſt diuiſee en trois parties: en l'vne deſquelles on void les villes, en l'autre des montagnes, & en la troiſieſme le deſert qui s'eſtend depuis la mer Mediterranee iuſques au deſert de Chauz.

Chauz, derniere Prouince du Royaume de Fez en contient preſque la troiſieſme partie, 15
veu qu'elle a de long 190. mille, c'eſt à ſçauoir, depuis la riuiere de Zha du coſté du Leuant, iuſques à celle de Gurguigara du couchant, & ſa largeur eſt de 170. mille. Car elle comprend toute la partie du mont Atlas, qui regarde la Mauritanie, & vne bonne partie de la plaine, & des montagnes limitrophes de la Lybie.

On met entre ſes villes Theuerte aſſiſe ſur vne colline qui ſe trouue en vne large campagne. Elle eſt toute enuironnee de deſerts. On void encor les murailles d'Hadaggia, qui eſt comme vne Iſle entre les riuieres de Mululo, & de Muluie. On y voit auſſi la ville de Dubdu, qui porte le nom ancien de ſa montagne. On trouue apres la ville de Teza, forte & riche, aſſiſe en la campagne au bas de la montagne de Dubdu, ſur la riuiere de Mululo. C'eſt comme l'vniuerſité des Païs voiſins, & il y a des Colleges comme à Fez. On y void encor entre les montagnes deux villes, dont l'vne eſt nommee Sofroy à demy ruinee, & l'autre Mezedaga. Pres du mont de Cunaigel Gherben, qui ſignifie paſſage des corbeaux, on void là la petite ville de Tezergue ſujecte aux Arabes qui en ont ruiné vne autre aupres, qui ſe nommoit Vmen Iunaibé.

QVALITE'.

PARLANT generalement du Royaume de Marroc, il abonde en bleds, fruicts, huiles, 16
miel, cire, & ſucre, & laine de chevres, de laquelle on faict des camelots, de meſme que des peaux de chevres on faict des marroquins, qui prennent le nom du Royaume, où ils ſe font. Il eſt arrouſé de riuieres de Tenſiſt, & Ommirabili, qui viennent du mont Atlas: mais celle de Tenſiſt ſort au territoire de Marroc, & reçoit les riuieres de Sifelmel, & Naſſi. Et quant à Ommirabili il prend ſa ſource des montagnes fort hautes, du coſté que la Prouince de Tedles confine auec le Royaume de Fez.

Mais afin de dire en particulier la qualité de ce Païs, comme n'eſtant par tout de meſme ſorte, il vous faut ſçauoir que la Prouince d'Hea a vn Païs aſpre, pierreux, plein de hautes montagnes, & de force bois, & toutesfois qu'il a beaucoup de vallons, & de petites riuieres. Il abonde en orge, millet, & miel, dont les habitans ſe nourriſſent, ſans faire eſtat de la cire: mais il ny faut parler de froment. Il y a d'vne ſorte de fruict qu'ils nomment Arga, qui reſſemble aux oliues: mais ſon arbre eſt eſpineux, & de ce fruict ils font de l'huile de peu de valeur, duquel ils ſe ſeruent à appreſter leurs viandes, & ils en mettent auſſi aux lampes. Il y a force venaiſon, comme cerfs, chevreux, & ils manquent auſſi de lievres. En la montagne Demenſer, à qui eſt vne partie du mont Atlas, il y a force fer. Les lentiques & les buis croiſſent fort grands, & viennent en grand nombre en ces montagnes.

En la contree de Suz, & le long de ſa coſte on trouue grande quantité d'ambre fin, & le terroir de la ville de Tejeut eſt gras, fertil, & abondant en orges, fromens, & autres grains. Il y croiſt auſſi aſſez grande quantité de ſucre, que les habitans ne ſçauent pas bien cuire, ny affiner, qui eſt cauſe qu'il eſt noir. Il y a auſſi de l'or, & vn peu d'argent, & c'eſt là qu'on accouſtre les marroquins. Pres de Tarodant, les Arabes ont leurs paſtis pour la nourriture de leurs beſtes. Le terroir de la ville de Teldſi eſt fertil en grains, en ſucre, & en paſtel. Il vient auſſi de fort belles figues au Païs de Suz, de meſme que des peſches, & des dattes, veu qu'il y a en beaucoup de lieux vn grand nombre de palmiers: mais les dattes n'en valent guiere.

Il y a des mines d'or en la montagne de Halem, à raiſon dequoy les habitans ſont continuellement en debat & guerre.

La Prouince de Marroc abonde en toute ſorte de grains, en beſtail, fruicts, & bonnes eaux. Mais les montagnes qui ſont froides y ſont auſſi ſteriles, & il n'y croiſt guiere autre choſe que de l'orge. Il eſt vray qu'il y en a peu, & toute ceſte Prouince eſt preſque vne plaine continuelle, ſelon le teſmoignage de Leon d'Afrique.

Guzule produict grande quantité d'orge, & nourrit force beſtail. Il y a pareillement des mines de fer, & d'airain.

Quant à Ducale, il y a quelque bon Païs : mais c'eſt tout ce qu'il peut faire que d'entretenir ſes habitans de ce qu'il y produict. Il y a vn lac pres de Mont verd, qui nourrit de poiſſon toute la contree.

Haſcore abonde merueilleuſement en huile & en chevres, du poil deſquelles on faict les camelots, ainſi que des peaux de marroquins.

Les champs y ſont de fort grand rapport, & l'on y trouue vn grand nombre de vergers pleins de toute ſorte de fruicts. Les oranges y croiſſent extrememcnt, & les vignes y portent des raiſins rouges, dont les grains ſont auſſi gros que des noix. Il y a icy ſemblablement grande quantité de miel, & force belles & bonnes figues. Il y a auſſi quelques lieux de mines de fer.

Quant au Païs de Tedles, ſa campagne porte toutes ſortes de biens neceſſaires à la vie, & ſes coſtaux abondent en orge, & nourriſſent grand nombre de chevres.

Quant au Royaume de Fez, l'air y eſt en quelques lieux bien temperé, & en d'autres vn peu faſcheux. Et combien que le Païs ſoit entierement aſpre en beaucoup d'endroicts, & qu'il y ait des tres-froides montagnes, & quelques deſerts, toutesfois à le conſiderer generalement il eſt fort fertile : mais en vn lieu plus, & en l'autre moins. Car il abonde tellement en grains & en fruicts, qu'il cede pour ce regard à bien peu d'autres. Il y a auſſi beaucoup de vignes & d'oliuiers, & grande quantité de figues, & d'amandes, de meſme que de cotton. Il nourrit auſſi force beſtail, tant à corne qu'autre. Il y a force cheuaux, & vn grand nombre de chameaux, de cheureux, & de lievres. Mais venons à conſiderer particulierement toutes les Prouinces.

La Prouince de Fez eſt entierement pleine, & l'air y eſt fort temperé. Il y a grande quantité de cheuaux, vn ſi grand nombre de moutons, brebis, & ſemblables animaux, que non ſeulement elle en a pour ſa prouiſion, mais encor en fournit toutes les montagnes de Gomere. Il y a fort peu de foreſt, & nonobſtants cela on y void grand nombre de chevreux, & de lievres, il y vient auſſi grande quantité de cotton.

En la Prouince de Tedeſme qui eſt preſque toute pleine, & d'aſſez bon rapport, il y a le long de la riuiere Oder de grandes & eſpaiſſes foreſts pleines de lyons, les plus farouches preſque de toute l'Afrique, tellement que ceux de Tefefelt n'oſent ſortir qu'à groſſes troupes, & les voyageurs eſtans contraincts de demeurer quelquefois en la campagne la nuict, ſe retranchant, & font le guet par neceſſité, s'ils ne veulent ſeruir de paſturage à ces beſtes.

La Prouince d'Azgar eſt groſſe & fertile, aſſiſe en vne pleine & large campagne : C'eſt de ceſte Region que ceux de Gumere tirent des viures. Le Païs eſt fort agreable, & l'air des plus ſains. Il y croiſt grande quantité de cotton, & l'on y void meſmes choſes qu'en la Prouince de Fez.

Quant aux Païs d'Elhabat il eſt merueilleuſement fertil, & produict toute ſorte de fruicts. Toutesfois le terroir de Tanger n'eſt guiere bon, ſi ce n'eſt en certains lieux, où il ſe trouue quelques fontaines, où l'on a dreſſé des iardinages, & le reſte n'eſt rien que ſable.

Il y a forces montagnes, & entre les autres huict, c'eſt à ſçauoir Rabona, Bemiſenſecaré, Beniharos, Chebib, Benicheſſent, Angera, Quadez, & Benguedafeth, qui ſont toutes extrememment fertiles, & entre les montagnes de ce Païs il s'en trouue de merueilleuſement hautes, & de fort difficile accez.

Le Pais d'Errif eſt entierement aſpre, & plein de montagnes fort froides, où il y a de grandes ſolitudes, garnies d'arbres fort eſpais, qui ſont beaux & droicts au poſſible. Il ne produict poinct de froment : mais il a grande abondance de vignes, figues, oliues, amandes. Il y a fort peu de bœufs, & de brebis : mais on y void vn grand nombre de chevres, d'aſnes, & de ſinges.

Le Pais de Garet eſt ſec, ſablonneux, & deſagreable, & preſque ſemblable aux deſerts de Numidie, & ces deſerts ſont entierement ſans eau. Il s'y trouue force beſtes farouches de diuerſes ſortes, qui cauſent que ceux qui doiuent paſſer par là n'oſeroient le faire, qu'ils ne ſoient en groſſe compagnie. La montagne de Sahir qui y eſt abonde en fer, & en orge, & au mont de Guardan il y a force cheuaux.

Pour le regard de Chaulez, c'eſt vn Païs aſpre & raboteux pour la plus grande partie, & il y a auſſi force deſerts.

La montagne de Dubdu eſt fertile à merueilles, à cauſe du grand nombre de fontaines qui en coulent. Mais ceſte fertilité n'eſt que pour le faict des iardinages, veu qu'il faut que ceux de Dubdu allent

Digitized by Google

Dubdu allent querir les autres viures au terroir de Tezze, où l'on trouue de fort bons vins, & abondance de toutes choſes neceſſaires.

Au mont de Magara, qui eſt pres de Tezze, il y a force bocages, & vn bon terroir, où l'on trouue aſſez de grain & de lin, comme auſſi de l'huyle, & des troupeaux, principalement de chevres. Au mont de Gauara on trouue grand nombre de Leopards & de Singes dans le bois, & ailleurs, des lins & des orges en abondance. Au mont Baronis il croiſt des raiſins : mais les habitans qui ne boiuent point de vin ne prennent pas peine à y multiplier la vigne. Le mont de Guertenagé eſt haut & difficile : mais abondant en grain, lin, huyle, citrons & coings. On void au mont de Gueblen des neiges tout le long de l'annee. Celuy de Iefferen a grand nombre de mines de fer, mais il n'y croiſt choſe aucune pour la nourriture des hommes. Le mont de Selelgo eſt garny des pins, & de fontaines, & plein de Lyons, de Leopards, & de Singes. Au mont Beni Meraſen, il y a force aſnes, & force cheuaux, & de là vient qu'on y void vn grand nombre de mulets.

Mais afin de conclure ceſte partie, & de dire tout ce qui eſt de la qualité de ces deux Royaumes, apres les auoir conſiderez l'vn apres l'autre, il ſera bon de dire maintenant en gros, tout ce qui eſt neceſſaire pour auoir vne cognoiſſance generale des deux tout enſemble.

Ie dy donc que tout le Païs qui eſt entouré du mont Atlas participe plus du froid que du chaud, & qu'il y a aſſez de fruits & de grains, excepté du froment: mais on n'y trouue guieres de bonnes eaux. Le mont Atlas eſt froid, & touſiours chargé de neige, & les valons qui en ſont voiſins ſont fertiles: mais plus du coſté de l'Ocean que de la mer Mediterranee. Le froid commence en ces Païs en Octobre : mais plus auec pluyes pue qelees, & l'on n'y a froid que le matin.

Le temps y eſt inconſtant en Feurier, les vents y ſont vehements au mois de Mars : & toutefois du tout neceſſaires pour les grains, & auſſi pour les arbres. Mais en Auril tout ſe va aduançant : de ſorte qu'à la my May on y mange des figues meures, & en Iuin des raiſins, & entre Iuin & Iuillet les pommes, poires, prunes, & autres fruicts ſemblables ſont en leur ſaiſon & maturité. En Octobre on recueille les coings, grenades, & certaines pommes, & en Nouembre les oliues. Depuis la fin de Feurier iuſques en May, il y faict le plus beau temps qu'on puiſſe voir : toutefois s'il ne pleut depuis le vingtcinquieſme d'Auril iuſques au cinquieſme May, l'on n'eſpere point de bonne annee, & les habitans appellent ceſte pluye Naſan, comme qui diroit eau benite. L'Eſté y eſt fort chaud au poſſible, le temps eſtant touſiours ſerain, & s'il y pleut ceſte eau n'eſt nullement ſaine, & cauſe d'horribles fieures, qui font mourir beaucoup de perſonnes. Les maladies qui regnent ordinairement en ces contrees, ſont des douleurs de teſte, mal aux dents, & à l'eſtomac, la teigne aux enfans, de grandes colliques ordinaires, des ſciatiques, & la goutte, & encor tous ſont ſujects à eſtre galeux : & le pis eſt, que la groſſe verole y eſt ordinaire, & s'attache tellement par tout, qu'il n'y a ville en Barbarie, où la plus grande partie des habitans n'en ayt eſté attainte.

MOEVRS ANCIENNES.

LE Païs de Barbarie a eſté deſnué d'habitans durant pluſieurs ſiecles, de meſme que la Numidie. A raiſon dequoy quelques vnes diſent, que le peuple de ces contrees a tiré ſon origine de ceux de Paleſtine, qui y firent leur retraicte, eſtans chaſſez par les Aſſyriens. Quelques autres diſent que ces Barbares ſont deſcendus des Sabeens, peuples de l'Arabie heureuſe, auant qu'ils fuſſent chaſſez par les Aſſyriens, ou par ceux d'Ethiopie. Les autres ont opinion, qu'ils ſont ſortis de quelques habitans d'Aſie, qui s'enfuirent premierement en Grece, eſtans chaſſez par leurs ennemis de leur patrie, puis eſtans encor pourſuiuis par les meſmes au lieu où ils s'eſtoient retirez vindrent en Barbarie, & s'y arreſterent, laiſſans leurs ennemis en Grece. Il y a eu autresfois de tres-excellens perſonnages, & fort doctes en ces contrees, & ce peuple eſtoit extremement ciuiliſé. Car entre les Mahometans on ne ſçauroit aſſez loüer les Roys Almanſur, ou Manſor, Marin, & Huceph, hommes excellens en leur ſuperſtition, du regne deſquels ont flory les plus fameux Medecins & Philoſophes d'entre les Arabes : comme Auicenne, Raſis, Albulmazar, & Auerroës, & autres en grand nombre tous nourris par les Roys de Marroc, qui tenoient la Barbarie, & vne partie des Eſpagnes, les Colleges qui ſont encor en quelques villes, monſtrent aſſez combien d'Eſtat ils ont faict de la doctrine. Au reſte, il n'y auoit nation qui fuſt autrefois plus gentile, pour inuenter mille galanteries pour les tournois, & choſes ſemblables. Ce furent eux qui les porterent en Eſpagne, & qui les pratiquerent auec tant d'eſprit & de gentileſſe, que les Romains ſont demeurez tous pleins de ſemblables choſes. Ils y porterent la façon de cheuaucher à la genette, & du jeu des cannes, auquel ils excellent 8

encore. Ils ſe rendirent redoutables à tous leurs voiſins,& monſtrerent en tous lieux combien ils eſtoient pleins de courage. Quelques anciens Autheurs ont dit à bon droict qu'ils aimoient les changemens & choſes nouuelles. Ils ſe nourriſſoient autrefois des Singes, qui ſe trouuent en leurs montagnes,& ne portoient autres habits que de peaux de Chevres. Ils immoloient au Soleil & à la Lune, & enterroient leurs morts.

A Han Liſnan, qui eſt au Païs de Chauz, ils s'aſſembloient en certain temps de l'annee au commencement de la nuict, & ayans faict leur ſacrifice, ils eſteignoient les luminaires, & chacun empoignoit la premiere femme qu'il rencontroit, & en prenoit ſon plaiſir: & il eſtoit deffendu à celles qui ſe trouuoient à telle feſte, de coucher d'vn an auec leurs maris: & ce qui ſortoit de cet accouplement eſtoit nourry par les Preſtres du Temple.

MOEVRS DE CE TEMPS.

9 AVANT que de conſiderer particulierement les mœurs de chacun de ces peuples, il ſera bon de parler de tous en general, & de diſcourir auſſi des Arabes qui ſe tiennent en vne bonne partie de ces Prouinces.

Les habitans de Fez & de Marroc ſont vn peu bazanez, mais les vns plus que les autres: Ces peuples ont preſque meſmes mœurs que les Arabes, toutesfois ils ſont vn peu plus ciuils. Ils ſont conuoiteux d'honneur, autant que gens qui ſoient au monde. On ne ſçauroit voir vn peuple plus inconſtant, ny pareillement plus ruſé. L'infidelité y eſt practiquee autant qu'en lieu de la terre. Il n'y a rien de plus cholere que les habitans de ce Païs, qui ſont auſſi grands vanteurs, pleins de ſoupçon, & jaloux tout ce qui ſe peut. Dauantage, ils ſont merueilleuſement agiles & diſpoſts, principalement aux combats qui ſe font à cheual, où ils ſe monſtrent auſſi prompts que l'on en puiſſe voir: mais ils ne peuuent ſupporter guiere long temps le trauail, & leur naturel eſt d'acheuer promptement, ou de quitter toſt vne beſongne.

Voylà les mœurs generales eſbauchees, & auant que de venir aux particulieres: ie vay dire quelque choſe des Arabes qui viuent, & demeurent parmy ces peuples.

Ces gens ſe tiennent communément aux deſerts, nourriſſans leurs cheuaux, Chameaux, & grand nombre de beſtail, duquel il fourniſſent les terres voiſines. Ils ſont fort puiſſans, tant à cauſe de leur valeur & addreſſe, que de leur nombre, mais ils ſont fort mal armez.

Ceux qui demeurent pres du mont Atlas, & entre iceluy, & la mer Mediterranee, ſont les plus ayſez, & plus riches de tous, s'habillent proprement, ſont bien montez ont de plus beaux & plus grands pauillons que les autres (car ils viuent ſoubs des tentes) & ont des cheuaux plus gras & plus polis, mais non ſi polis que ceux des deſerts de Numidie.

Ces Arabes ſont addonnez au labourage, & habitent en vn Païs fertil, & cueillent abondance de grains, & ont vne infinité de troupeaux, & des bœufs ſans nombre, & pour ceſte cauſe il faut que de iour à autre ils changent de place, & remuent leurs pauillons pour chercher nouueau paſturage, & ceux-cy vſent d'vne aſſez grande liberalité, & courtoiſie à l'endroict des eſtrangers qui paſſent par leur contree, au lieu que les autres Arabes leur ſont fort cruels.

Quelques-vns de ceux-cy payent tribut à l'Empereur de Marroc: les autres ont eſté long temps ſans recognoiſtre aucun Seigneur, & ſans payer aucun tribut: mais depuis que les Portugais ont tenu Azamor, & Alaphy, ils ſont contraincts de receuoir loix d'eux.

Au reſte ils ſont fort addonnez à la chaſſe, ſi bien qu'ils nourriſſent force chiens, & bien qu'ils logent courtoiſement les paſſans, ſi ſont-ils ſi accouſtumez au larcin, qu'on ne ſe peut preſque garder de perdre quelque choſe: mais il ne s'y parle aucunement de toucher aux perſonnes. Ils ſont fort addonnez à la Poëſie en leur langue, qui n'a plus ſon ancienne naïfueté, & toutesfois ils ont vne grace ſinguliere en leurs vers, & ceux qui les ſçauent mieux faire, ſont veus de bon œil de leurs chefs, recogneus & recompenſez de leur gentilleſſe. Quant aux femmes des Arabes, elles ſont aſſez bien veſtuës à la mode du Païs, ayans pour habit des chemiſes noires à grandes & larges manches, ſur leſquelles elles portent comme vn drap de meſme couleur, ou de bleu Turquin, & elles s'enuelopent ſi gentiment de cecy, le mettant en pluſieurs plis, qu'elles viennent à le ioindre ſur les eſpaules, & à l'attacher auec des agraffes d'argent faites fort proprement. Elles ont aux oreilles des bagues d'argent, de meſme qu'aux doigts, & ſe ceignent les iambes de petits cercles de meſme eſtoffe, comme font les autres femmes d'Afrique. Elles portent encores de petits maſques de toille, où il n'y a ouuerture que pour les yeux, de

ed by Google

yeux, de peur de tenter les hommes, tant elles ayment à viure honneſtement : & ſi toſt que ces femmes voyent quelqu'vn qui n'eſt de leurs parents, elles ſe couurent le viſage,& ne le veulent entretenir en aucune ſorte : mais deuant leurs parents ou leurs maris elles tiennent la face deſcouuerte. Les Arabes allans d'vn lieu en l'autre, meinent leurs femmes ſur des chameaux, & en certaines ſelles couuertes de quelques tapis,afin que le chaud ne les offence: & ces ſelles ſont faites en telle ſorte, qu'il n'y peut demeurer qu'vne femme ſeule, & lors meſmes qu'ils vont à la guerre, ou le propre iour de la bataille ils ont auec eux leurs femmes pour les encourager au combat. Ces femmes auant que d'aller vers leurs maris, ſoit le iour de leurs nopces,ſoit en autre temps pour coucher auec eux,ſe peignent le viſage, le ſein,& les bras,& les mains auec certaine couleur azuree,leur eſtant aduis qu'elles ſont fort gentilles en ceſte ſorte,& elles tiennent ceſte couſtume des premiers Arabes, qui entrerent iadis en Afrique, & ceux-cy l'apprindrent des Africains, bien qu'à preſent és villes de Barbarie qui ſont naturels du Païs n'imitent ceſte façon de faire, ains leurs femmes ayment à ſe maintenir en leur couleur naturelle. Il eſt vray que quelquesfois elles ont certaine peinture noire faite de fumee de noiz de gale, & de ſaffran, auec laquelle elles ſe peignent les jouës en rond, & les ſourcils en forme de triangle : & ſe mettent ſur le menton quelque choſe qui reſſemble vne feuille d'oliuier : & cecy eſtant loüé par les Poëtes Arabes en leurs chanſons amoureuſes, il n'y a grand perſonnage Africain qui n'en veuille porter par gallanterie. Mais il faut ſçauoir que les femmes n'oſeroient porter ce fard que deux ou trois iours, ny paroiſtre deuant leurs parents en cét equipage, à cauſe que cela ſent ſa courtiſane. Elles en donnent ſeulement la veuë & le plaiſir à leurs maris, pour les inciter à l'amour, d'autant que ces femmes en ayment fort le deduict, & il leur ſemble que leur beauté reçoit vn grand eſclat de ce fard. Mais c'eſt aſſez parlé des Arabes, venons maintenant aux mœurs des Prouinces des Royaumes de Marroc.

Ceux de la Prouince d'Heez mangent du pain d'orge faict ſans leuain, comme des gaſteaux, & le cuiſent en des pailles de terres, pareilles à celles où les Italiens font cuire leurs tourtes ſur l'atre eſchauffé : car il s'en trouue bien peu qui cuiſent leur pain au four comme par deça. Ils viuent encores de farine d'orge trempee, remuee dans l'eau chaude, comme qui feroit de la boüillie, ny mettant de l'huyle, ſinon en Eſté, & au Printemps, qu'ils la font cuire dans du laict, y mettant auſſi du beurre en lieu d'huyle. Ils n'ont ny nappes ny ſeruiettes, & ſe ſeruent en leur lieu de quelques nattes qu'ils eſtendent par terre, & mangent en s'aſſeant la deſſus. Ils ſont veſtus d'vn certain drap de laine, faict comme les couuertures communes que l'on met ſur les licts. Ils ageancent ce drap ſur leurs corps, & le ceignent contre les feſſes, & couurent leurs parties honteuſes de ie ne ſçay quel drap faict auſſi de laine. Ils ont ſur la teſte des bandes de la meſme laine, longues de cinq pieds, & l'arge d'vn pied, leſquelles ils teignent en noir,& les entortillent tellement autour de la teſte, que le haut leur demeure touſiours deſcouuert, & n'y a perſonne qui porte bonnet que les vieillards, ou les gens de ſçauoir, s'il y en a, & ces bonnets ſont ronds & doubles, comme les gens d'Egliſe les portoient iadis en France. Leurs licts ſont des couuertures ſemblables à celles que nous appellons de Cataloigne, dont l'vne leur ſert de matelaz,& l'autre de drap& de couuerture,leurs cheuets,& oreillers ſont des ſacs de laine,aſpres & rudes. Ceux qui ſont à marier n'oſeroient porter barbe : mais auſſi toſt qu'ils ont pris femme, ils la laiſſent croiſtre. Ils ont force venaiſon, mais ils ne ſe ſoucient nullement d'aller à la chaſſe. Ils ont force riuieres, & toutesfois ils n'vſent aucunement de moulins, & c'eſt aux femmes à faire la farine. Il n'y a preſque aucun qui ſçache lire, ou eſcrire. Il ne s'y trouue Medecin, Chirurgien, ny Apoticaire, leur ordinaire eſt de s'ayder du feu pour tout remede. Bref la vertu de ce peuple conſiſte en la guerre, durant laquelle ils ne font iamais tort aux eſtrangers, ains leurs donnent ſauf-conduit. Le peuple d'Ilenſugeghen eſt le plus farouche, & le plus cruel de tous les Royaumes.

Les habitans de Tefetné ſont plus blancs que leurs voiſins, & fort courtois à l'endroict des eſtrangers, pour leſquels ils ont vn Hoſpital, & encores ils logent en leurs propres maiſons: choſe qui n'eſt guiere ordinaire en Afrique. Les habitans du mont d'Ideuacal ſont groſſiers, mais fort vaillans.

Au Païs de Suz, & pres de la ville de Teſtent, l'on n'vſe d'autre monnoye que de l'or, ainſi qu'il eſt tiré de la terre,& pour petite monnoye,ils vſent de certaines pieces de fer du pois d'vne once.

Les habitans ont ceſte induſtrie de ſçauoir accouſtrer des marroquins, deſquels l'on faict tant d'eſtime, & pour abreger le Païs de Suz, eſt peuplé d'hommes qui ſont courageux au poſſible.

Le peuple de la Prouince de Marroc eſt courtois & liberal. On lit la loy de Mahomet dans la principale ville, & il y a des Colleges rentez pour cét effect, & des Hoſpitaux pour les paiſans, qui ſont de leur ſecte. Ceux qui ſe trouuent au plat Païs ſont ſi beſtiaux, que n'ayans

hommes ſuffiſans entr'eux pour vuider leurs differents, ils ont accouſtumé de retenir les eſtrangers qui paſſent, afin qu'ils donnent leur ſentence ſur le faict duquel il s'agit, & faut que cét arbitre ſeruе de Greffier, & de Iuge tout enſemble. La nourriture de ce peuple n'eſt guiere delicate, veu qu'il vit de farine d'orge deſtrempee en l'eau boüillante, & cuite auec de la chair du plus viel bouc qu'ils ayent.

Quand à ceux de Guzule, ils ſont extremement brutaux, & toutesfois ils font du fer de leurs mines d'aſſez gentils vaſes, qu'ils trocquent à des draps, des cheuaux, & des eſpices, & autres choſes qui leur ſont neceſſaires, aux foires & marchez des Païs voiſins, où ils vont ordinairement. Preſque par tout ce Païs ils ne recognoiſſent aucun pour ſuperieur, à raiſon dequoy ils ſont en continuelle guerre: tellement que leurs trefues ne durent iamais plus haut de trois iours de la ſepmaine, à quoy ils ſont contraincts à cauſe du trafic. Mais lors qu'ils ſe rencontrent, les trefues eſtans expirees, ils ſe maſſacrent ſans aucun reſpect d'aage, ny de ſexe.

Ils ont pour tous veſtements des chemiſes de laine, ſans manches, & aſſez eſtroictes par le collet: ſur la teſte ils portent des chapeaux faicts de fueilles de palmiers.

Les iours des foires, & les marchez ſont ſi eſtroictement, & ſolemnellement gardez, qu'il n'y a homme ſi hardy qui oſaſt offencer vn autre, tant fut-il ſon ennemy, pour ce qu'ils ont vn Capitaine eſleu par toutes les parties, qui cognoit des crimes communs durant le trafic.

Les larcins y ſont punis de mort ſans autre forme de procez, & l'on y faict mourir le larron auec certaine eſpece de pertuiſane, puis on laiſſe le corps mort pour exemple, & pour ſeruir de paſture aux beſtes, & aux oyſeaux de proye.

Le Païs de Ducale a des habitans rudes, nullement ciuiliſez, & entierement deſpourueuz de courtoiſie. Et quant à celuy de Haſcora, il y a force Tanneurs de cuirs qui font les marroquins d'Afrique.

Les femmes y ſont belles, & blanches, & ſe plaiſent fort auec les eſtrangers: mais les Africains ſont ialoux au poſſible.

Au Païs de Teldé, il y a dans les villes beaucoup de riches marchands, & des Citoyens extremement courtois. Les femmes y filent des mieux la laine, & excellent à en faire de beaux ouurages. Elles ſont blanches en quelques lieux de ceſte Prouince, & portent beaucoup d'argent ſur elles.

Mais ſi nous conſiderons les habitans du Mont de Dez au meſme Païs, nous trouuerons qu'ils n'ont, ny villes, ny villages, ains ſe tiennent en des maiſons eſparſes ça & là, & la pluſpart demeurent dans des cauernes, & ſont larrons, traiſtres, & ſi meſchans, que pour peu de choſe ils tuent vn homme. Et quant à leurs femmes, ce ſont les plus laides, & plus ſales preſque de toute l'Afrique.

21 Quant au Royaume de Fez, les habitans de la Prouince d'Argar ſont preſque tous Arabes, riches, & pompeuſement veſtus: mais vaillans au poſſible, & pour ceſte cauſe, le Roy de Marroc s'en ſert ordinairement en ſes guerres.

Le peuple du Païs d'Elhabat eſt fort vaillant, & hardy, & le Roy de Marroc s'en aſſeure extremement, & en tire de grands ſeruices pour les courſes que ces gens font dans les terres des Chreſtiens.

Les habitans d'Artif ſont fort peu ciuils: mais ils ſont courageux, & robuſtes. Ils vont du tout mal veſtus, & s'addonnent volontiers à l'yurongnerie. Ceux des montagnes y ont des loupes de chair ſemblables à celles des Sauoyars voiſins des Alpes. Les habitans de Bellis de Gomere ſont grands corſaires, & font de grands maux aux Chreſtiens le long de la coſte d'Eſpagne.

Au Païs de Garet les habitans du mont Sahid ne payent aucun tribut, & ſont tous forgerons, qui s'addonnent à polir le fer, qui eſt porté à Fez en balles, & pieces rondes, d'autant qu'ils ne le ſçauent accouſtrer en barres, ainſi que l'on faict en Europe.

Les montagnes de Teza, & du Païs de Ghauz, ne craignent nullement leurs Roys, contre leſquels ils ont ſouuent combattu, d'autant qu'ils ſont forts d'aſſiettes, d'hommes, & de viures.

Ceux de la montagne de Gauata ſont tous tifferans, & de mauuais courage, & n'oſent aller au bas de leur montagne, pour ce qu'ils ne veulent payer la pluſpart du temps aucun tribut à leur Roy, & l'on ne les peut forcer en leur montagne, qui eſt fournie de tout ce qui eſt neceſſaire à l'homme.

Le peuple du mont Baronois eſt aſſez blanc: les femmes y ſont belles, & en bon poinct, mais les hommes y ſont jaloux au poſſible. Les habitans du mont de Leſſeten ſont pauures, miſerables, des plus lourdaux qui ſoient en Afrique. Et les peuples pres des monts Ziz, Mezettaza,

Digitized by Google

Mezettaza, & Beni Merazen, qu'on appelle Zanagas, ſont vaillans & farouches, & les plus grands voleurs qui ſoient en Afrique, ayans pour armes chacun trois Zagayes ou lances gayes, qu'ils dardent auec tant d'adreſſe, qu'ils ne faillent guiere iamais leur coup, & auec cela ils ont l'eſpee & poignard, & ont intelligence auec les Arabes.

Ie viens maintenant aux mœurs de ceux de la ville de Fez, qui ont à mon aduis, ſurpaſſé en poliſſure tous les autres habitans de ce Royaume. Ie dis donc en premier lieu qu'ils ont grande quantité de belles eſtuues, où l'on garde vn fort bel ordre. Il y a hors des ſalles certaines loges, où les hommes ſe deſpoüillent, & laiſſent leurs habillemens. Or ainſi que l'homme veut aller en vne de ces eſtuues, apres qu'il a paſſé la premiere porte, il paſſe en vne chambre qui eſt froide, & l'on y tient de l'eau pour rafrichir l'autre quand elle eſt trop chaude. De là l'on va par vne autre porte à la ſeconde chambre, qui eſt vn peu plus chaude, & là on laue, & nettoye la perſonne qui ſe veut eſtuuer. Apres cét homme paſſe à la troiſieſme qui eſt fort chaude, & là il ſuë quelque temps. On chauffe l'eau auec du fient, à cauſe que les maiſtres des eſtuues tiennent des gens qui vont chercher tout le fient des Eſcuries, & le portent hors la ville, en font comme vne peute montagne, & le laiſſent ſeicher ainſi deux ou trois mois. Apres cela, pour chauffer les eſtuues, & ladite eau, ils le bruſlent au lieu de bois. Les femmes ont auſſi leurs eſtuues, & il y en a qui ſont communes aux hommes, & aux femmes : mais les hommes ont leurs heures limitees, ſelon la qualité des iours, & le reſte de la iournee eſt pour les femmes, & lors qu'elles entrent aux eſtuues, l'on trauerſe vne corde à l'entree de l'eſtuue, afin que nul homme n'y aille : & ſi quelqu'vn vouloit parler à ſa femme, il ne luy eſt point permis, ains il faut qu'il luy face dire ce qu'il veut par vne de ſes chambrieres. Les hommes, & les femmes de la ville mangent auſſi ſouuent aux eſtuues, & le plus ſouuent les vns & les autres y paſſent le temps en diuerſes ſortes, & y chantent à haute voix. Tous les ieunes hommes entrent tous nuds dans les eſtuues, ſans auoir honte l'vn de l'autre : mais ceux qui ſont de quelque condition releuee par deſſus le commun, y entrent auec certains linges autour du corps, & ne s'aſſient pas en des lieux communs, mais s'accommodent en certaines petites chambres qui ſont touſiours preſtes, & ſeparees à leur mode pour les hommes de qualité. Mais il faut ſçauoir, que quand ceux qui ſeruent aux eſtuues lauent quelqu'vn, ils le font coucher, puis le frottent quelquesfois auec des onguents reſtauratifs, & quelquesfois auec des inſtruments qui oſtent toute l'ordure qui peut eſtre ſur le corps. Mais quand ils lauent quelques Dames, ils les font coucer ſur des draps de feutre, & leur font appuyer la teſte ſur des oreillers couuerts de feutre.

Il y a encores pour chaque eſtuue beaucoup de barbiers, qui payent certaines ſommes au maiſtre des eſtuues pour y pouuoir tenir leurs inſtruments, & y trauailler de leur art. Et la plus grande partie de ces eſtuues appartient aux Moſquees, & aux Colleges, les vnes leur rendant cent ducats, les autres cinquante, qui plus qui moins ſelon la grandeur des lieux.

Les garçons qui ſeruent à ces eſtuues, ont accouſtumé de faire certaines feſtes toutes les annees en ceſte ſorte. Ils conuient tous leurs amis, & vont auecques des trompettes & des fiffres hors de la ville. Apres ils prennent vn oignon, & le mettent en vn beau vaſe de leton, puis l'ayans couuert auecques quelques linge blanc, ils retournent à la ville, ſonnants iuſques à la porte des eſtuues. Alors ils mettent l'oignon en vne corbeille, & la pendent à la porte de l'eſtuue, diſants que cela ſera cauſe du profit de ceſte eſtuue, & que pluſieurs y iront.

Il y a dans la meſme ville des hoſtelleries, & grandes, & mais ſans aucun lict, veu que l'on ne vous y donne pour dormir qu'vne piece de natte, & vne couuerture. Que ſi quelqu'vn veut manger, il faut qu'il achepte la viande, & apres qu'il la baille à cuire. Les pauures vefues, qui n'ont ny maiſons, ny parent pour le loger, ſe retirent encores en ces hoſteleries, où l'on leur donne vne chambre, & quelquesfois on en mettra deux enſemble : & ces femmes ont ſoing du lict, & de la cuiſine.

Quant aux hoſtes, ils ſont d'vne race nommee Elcheua, & portent des habits de femmes, meſme au parler. Chacun de ſes hommes à quelque garçon qui couche auec luy, & vit auec ceſtui-cy comme vn mary auec ſa femme. Ils y tiennent auſſi des femmes qui gardent les couſtumes de celles qui ſont aux bordeaux d'Europe. Ceux-cy ont le pouuoir de vendre, & d'achepter du vin, ſans que les Officiers du Roy leur donnent aucun empeſchement, & les hommes de mauuaiſe vie frequentent ordinairement ces lieux, les vns pour s'enïvrer, les autres pour paſſer leurs fougues amoureuſes, & choſes ſemblables. Ces hoſtes ont vn Conſul, & payent certain tribut au Gouuerneur de la ville. Outre cela ils ſont obligez, quand il eſt beſoing, de donner à l'armee du Roy, ou des Princes, vn grand nombre de leurs gens, pour appreſter la viande des ſoldats, pour ce qu'il y en a peu d'autres qui entendent ce meſtier.

Mais il faut remarquer qu'il n'y a homme de lettres, ny marchand, ny artiſan homme de bien, qui veuille ſeulement parler auec eux : & il leur eſt auſſi deffendu d'entrer dans les Moſquees, non plus qu'aux places des marchands, aux eſtuues, & en leurs maiſons. Ils ne peuuent auſſi tenir les hoſtelleries qui ſont proches du Temple, où logent les riches marchands. Le peuple les haït au poſſible : mais les Seigneurs qui s'en ſeruent, comme j'ay dict, aux annees, leur laiſſent mener ceſte vie deshonneſte.

Il y a certains marchands qui tiennent les moulins à loüage, & acheptent le grain, & le font moudre. Apres cela ils vendent la farine aux boutiques, & par ce moyen en tirent vn grand profit, pour ce que les artiſans qui n'ont pas tant de moyens qu'ils puiſſent faire prouiſion de ce grain, acheptent ceſte farine, & font faire ce pain chez eux : mais les hommes de qualité acheptent le grain, & le font moudre en certains moulins, deſtinez pour les Citoyens. La plus grande partie de ces moulins appartient auſſi aux Temples, & aux Colieges, & on leur paye deux eſcus pour chaque meule.

Les arts de ceſte ville ſont ſeparez l'vn de l'autre, & les plus nobles ſont autour de la grande Moſquee, comme les Notaires, dont il y a enuiron octante boutiques, vne partie deſquelles eſt ioincte auecques les murs du Temple, & l'autre coſté eſt vis à vis, & en chaque boutique il y a deux Notaires. Vn peu plus outre, en tirant vers le Ponent, on void trente boutiques de Libraires, & du coſté du Sud enuiron cinquante boutiques de marchands de ſouliers, qui acheptent vn grand nombre de ſouliers, & de brodequins des cordonniers, puis les vendent en menu. Pres de là l'on void les cordonniers qui font des ſouliers pour les enfans, & du coſté du Leuant l'on void ceux qui vendent les choſes faictes de cuiure, & de leton.

Vis à vis de la grande porte l'on void ceux qui vendent des fruicts, & apres ceux qui vendent des ouurages de cire, qui ſont des plus beaux que l'on puiſſe veoir. On void apres ceux qui vendent des fleurs, & des citrons, & ceux-cy trouuent aſſez d'achepteurs, pour ce que ceux qui ſont accouſtumez à boire du vin, veulent auoir touſiours des fleurs auecques eux. On trouue apres les vendeurs de laict, qui en acheptent de certains vachers tous les matins, & de ce qui n'a pas eſté vendu il font du beure, lequel ils vendent au peuple. Outre cela l'on y void force marchands de cotton & de chanvre, dont les derniers vendent des cordes, & des licols de cheuaux. Outre ceux-cy, il y a des faiſeurs de licols qui ſont de cuir, ouvrez de ſoye. Il y a apres les vendeurs de mords, de brides de cheuaux, de poictraux, ſelles, & eſtriers.

On y void apres des crocheteurs, ou porteurs de charges, qui s'ayment comme freres, veu que quand quelqu'vn d'entr'eux vient à mourir, & laiſſe quelque petit enfant, ils entretiennent en commun la femme, iuſques à ce qu'ils ſoient en aage pour leur faire apprendre quelque art.

Quand quelqu'vn ſe marie, qui a quelques enfans de nouueau, il faict vn feſtin à toute la compagnie, & chacun en reuanche luy faict vn preſent, & nul ne peut eſtre de leur troupe, ſans auoir premierement feſtiné les autres : & s'il y entre autrement, il ne peut auoir en trauaillant que la moitié du gain que font les autres.

Quant ils trauaillent ils ont certain habillement court, qu'ils portent tous de meſme couleur : mais lors qu'ils ne font rien, ils vont veſtus comme ils veulent. Il y a vne place où l'on vend des carottes & des naueaux, dont l'on faict tant d'eſtime, qu'il n'y a perſonne qui les puiſſe achepter, que quelques-vns qui en payent certaine ſomme à ceux qui tiennent la Doüane, & tous les iours l'on vend cinquante charges, voire quelquefois d'auantage.

On vend ailleurs de petites boules de chair pilee, & frite à l'huyle, auecques beaucoup d'eſpice, & chaque piece eſt groſſe comme vne figue commune.

On y vend auſſi certains pains fris à l'huyle, ſemblables au pain miellé qui ſe vend à Rome, & ceux de la ville mangent ſouuent de ce pain à deſieuner, principalement les feſtes, & auant les iours du ieuſne, & ils en mangent auecques de la chair roſtie, ou auec du miel, ou auec certaine chair pilee, qu'ils pilent pour la ſeconde fois apres qu'elle eſt cuite, en faiſant apres du brouet, lequel ils teignent auec de la terre rouge. Ils ne roſtiſſent pas la chair auecques la broche, mais ils ont deux fours l'vn ſur l'autre, & mettent le feu en celuy de deſſouz : & lors que celuy d'enhaut eſt bien chaud, ils y mettent des moutons entiers par vn trou qui eſt au deſſus, afin que le feu ne leur bruſle pas les mains. La chair ſe cuit fort bien en ceſte ſorte, & a vn gouſt delicat, à cauſe qu'elle ne ſent point la fumee, ny vn trop grand feu : mais eſt cuitte auecques vne chaleur temperee l'eſpace de toute la nuict, & le matin ils commencent à la vendre.

On y vend encor certaine chair fricaſſee, & du poiſſon de meſme, & vne autre ſorte de pain delié qu'ils mangent auec du beurre & du miel. Les bouchers y pesent la chair, & la vendent à la liure, & l'on ne tuë pas les beſtes en la boucherie, mais en lieu à part pres de la riuiere, où ils les

Digitized by Google

où ils les eſcorchent. Quant aux draps, ſi quelqu'vn en veut vendre, il faut qu'il les donne a des Crieurs, qui les chargent ſur leurs eſpaules, & vont criant le prix, & l'on faict ces cris depuis Midy iuſques au ſoir. Il y en a pluſieurs qui font des cages de Cannes pour y tenir la volaille, pource que chaque Citoyen en tient vn grand nombre qu'il engraiſſe, & afin de tenir les maiſons nettes, on tient toute la volaille dans ces cages. Il y a auſſi des gens qui vendent du grain, & des legumes pour ſemer, & l'on void en vne place force porteurs de ce grain auec leurs mulets & leurs cheuaux. En la place où l'on vend les toiles, on trouue quelquefois vn nombre infiny de femmes, qui viennent ſouuent aux paroles, & des paroles aux mains, en ſe diſans les plus grands outrages du monde, & donnans du plaiſir à ceux qui les oyent.

Il y a des gens qui font des eſcus, & des targues de cuir, ſelon la couſtume d'Afrique. On y voit force blanchiſſeurs, hommes de baſſe condition, qui lauent le linge des mieux, & le font ſeicher en l'eſtendant ſur des cordes, ainſi que l'on faict par deça, & le plient auſſi proprement que gens du monde. Ils mettent ſur la ſelle trois fauſſes houſſes, l'vne plus belle que l'autre. Il y a des cordonniers qui font des ſouliers pour les Gentils-hommes, & ny les artiſans, ny les ſoldats, ny les autres courtiſans n'en peuuent porter de ceſte ſorte. Il y a meſme vne ruë de certains artiſans qui font des treſſes au bout des draps que les habitans de Fez mettent ſur leur teſte. Les Apotiquaires n'y ſçauent faire, ny iuleps, ny ſyrops, ny electuaires, d'autant que les Medecins font toutes ces choſes chez eux, puis ils les renuoyent en leurs boutiques, où ils tiennent des garçons qui les diſtribuent ſelon les Ordonnances des Medecins. Mais la plus grande partie du peuple ne cognoiſt, ny Medecin, ny Medecine. Il y a quelques boutiques de ceux qui vendent des oyſeaux, tant pour manger que pour reſiouïr auec leur chant. On y trouue auſſi des gens qui font certaines mules, que les Gentils hommes portent quand il faict crotté, & ces mules ſont faites fort gentiment auec quelques ouurages, & ſont bien ferrees, auecques certaines couuertures de cuir couluës auecques de la ſoye. On y faict des balais de certaines palmes ſauuages, comme ſont celles que l'on deporte de Sicile à Rome. Ces gens icy portent leurs balais par la ville, & les trocquent auecques de la cendre, & de vieux ſouliers. Ils vendent la cendre aux blanchiſſeurs, & les ſouliers rompus aux ſauetiers.

Il y a auſſi des vendeurs de laine, qui acheterent les peaux des bouchers, tenans des garçons qui les lauent. Ils en tirent la laine, & accouſtrent les peaux, mais non d'autres beſtes que des moutons : car il y en a d'autres qui habillent celles des bœufs. On y trouue auſſi des gens qui font certains liens, auecques leſquels on attache les cheuaux par les pieds. Il y a par la ville pluſieurs lieux, où l'on ſcie du bois de diuerſes ſortes, les Chreſtiens eſclaues ſont employez à cela, & leurs maiſtres les nourriſſent d'vne partie de l'argent qu'ils tirent de leur trauail, & iamais ils ne les laiſſent en repos que le Vendredy, depuis Midy iuſques au ſoir, & enuiron huict iours en diuers temps de l'annee, lors que les Mores ont leurs feſtes.

Il y a auſſi des bordeaux publics, où les filles d'amour donnent du plaiſir pour petit prix, & celles-cy ſont fauoriſees, ou du Capitaine du Guet, ou du Gouuerneur de la ville.

Il y a certains hommes qui tiennent du vin, & des femmes en leur maiſon, & pour de l'argent on y a ces deux choſes.

Ils gardent leurs grains en certaines foſſes fort profondes, qui tiennent quelquesfois plus de deux cents muids de bled, & les habitans du lieu où ſont ces foſſes, qui ſont communément des hommes du menu peuple, viuent du profit qu'ils tirent du loüage deſdites foſſes, qui eſt vn muid pour cent toutes les annees.

Les habitans de la ville ſont veritablement ciuils, ils portent en Hiuer du drap de laine faict hors du Païs. Leur habit eſt vne iuppe ſur la chemiſe, auec certaines manches fort eſtroictes, & là deſſus ils portent quelque robbe large couſuë par deuant, & par deſſus encores leurs manteaux à la Moreſque, qu'ils nomment Albornoz. Ils portent ſur la teſte des ſimples bonnets faicts, comme quelques-vns qu'on porte la nuict en Italie, mais ſans oreilles. Ils mettent deſſus certaines bandes de toille entortillees ſur la teſte, & ne portent pour chauſſes que des marones de toile faites à la matelote, excepté en Hyuer, auquel temps voulans aller à cheual ils prennent des brodequins.

Le peuple porte des ſayes & des manteaux ſous la robbe, dont nous auons faict mention, & n'ont ſur la teſte autre choſe que des bonnets de peu de valeur.

Les Docteurs & Gentils-hommes portent des robbes auec les manches larges, comme les Gentils-hommes de Veniſe, qui ont quelque charge honorable. En fin ceux qui ſont du tout de baſſe condition, portent quelques draps blancs groſſiers, faicts de la laine du Païs, & leurs manteaux ſont de meſme eſtoffe.

Les femmes y ſont aſſez bien veſtuës : mais en eſté elles portent ſeulement la chemiſe, & ceignent leur front auec certaines bandes qui ne ſont guiere aggreables. En Hyuer elles vſent de certaines robbes à larges manches, couſuës deuant comme celles des hommes.

Digitized by Google

Mais quant elles ſortent du logis, elles portent des chauſſes à la matelotte qui leur couurent toutes les iambes, & vn voile qui leur couure la teſte, & tout le corps. Elle couurent pareillement leur viſage auec vn drap de lin fort fin, & delié, tellement qu'elles ne laiſſent rien paroiſtre que les yeux. Elles portent auſſi aux oreilles certaines grandes bagues d'or auec de fort beaux ioyaux, & celles qui ne ſont pas de qualité en portent d'argent ſans pierrerie. Elles portent auſſi des bracelets d'or, dont les deux peuuent peſer enuiron cent ducats. Les autres en portent d'argent, & beaucoup de ces femmes d'vne & d'autre condition en portent de meſme aux iambes.

Quant à leur manger, le peuple a accouſtumé de prendre de la chair fraiſche deux iours de la ſemaine: mais les Gentils-hommes en mangent tous les iours ſelon leur appetit, & font trois repas le iour. Ils prennent celuy du matin fort legerement, veu qu'ils mangent du pain & du fruict, & certains potages faicts de farine, & de froment, qui ſont plus liquides qu'autres, en Hyuer, au lieu de ce brouet ils prennent de la farine liquide auec de la chair ſallee. A Midy ils mangent quelque choſe legere, comme de la chair ſalee, & des oliues: mais en eſté ce ſecond repas eſt fort bon, & à plein ventre. La nuict ils en font vn autre qui eſt plus leger, veu qu'ils mangent du pain auec des melons, des raiſins, ou du laict. Mais en Hyuer mangent de la chair bouillie, auec du Cuſcuſu, qui eſt faict comme nos tartes de paſte, qu'ils mettent en vn vaſe percé à petits trous, pour receuoir la fumee des autres pots, ſur leſquels ils le mettent, & apres ils meſlent dedans du beurre, & l'arroſent du bouillon, & ils n'ont pas accouſtumé de manger du roſt. Voila de quelle ſorte viuent les artiſans, & les pauures. Les hommes de qualité viuent beaucop mieux, & plus delicatement. Mais au regard de noſtre façon de viure, la leur eſt du tout meſquine, & miſerable, non pour la petite quantité des viandes: mais à cauſe de la ſale façon dont ils vſent en leur manger, veu qu'ils prennent leur repas en terre ſur certaines tables baſſes, ſans nappe, ny ſeruiette, & l'on n'y vſe d'autre inſtrument que des mains. Quant ils mangent le Cuſcuſu, tous ſe ſeruent d'vn ſeul plat, & mangent tous ſans culiere. Ils mettent pelle meile en vn plat la chair & le broüet, & chacun prend autant de chair qu'il luy plaiſt, & la met deuant luy, ſans auoir, pour cét effect aucune aſſiette: & lors ſans vſer de couſteau il la prend à belles dents, & en prend tant qu'il peut, & le reſte luy demeure aux mains. Ils mangent fort viſte, & nul ne boit que lors qu'il eſt bien ſaoul de manger. Lors chacun boit vne grande coupe d'eau, & voila comme ils en vſent communément. Il eſt vray qu'il y a quelques Docteurs qui viuent mieux, & plus proprement: Mais pour conclurre, le plus pauure Gentil-homme de France vit plus magnifiquement que les plus grands Seigneurs d'Afrique.

Pour le regard des mariages, quand quelqu'vn veut prendre femme, ſi toſt que le pere luy a promiſe ſa fille, ſi tant eſt qu'elle ait vn pere, il aſſemble ſes amis, & les prie de venir à la Moſquee, & meine auec luy deux Notaires, qui eſcriuent les paches & conditions du mariage, le mary & la femme y eſtans preſens. Ceux de moyenne qualité ont accouſtumé de donner trente ducats en argent comptant, vn eſclaue Negre du prix de quinze ducats, vne piece de certain drap, faict de ſoye & de lin de diuerſes couleurs, en façon d'eſciquier, & certaines autres petites eſtoffes de ſoye, que les femmes portent en la teſte. On a accouſtumé auſſi de leur donner vne paire de ſouliers bien faicts, & deux peres de brodequins gentiment ouurez, pluſieurs ouurages d'argent, & beaucoup d'autres petites beſongnes: comme des pignes, des parfums, & de fort beaux eſuentaux. Apres que le contract eſt paſſé, & que les deux parties ſont contentes, l'eſpoux meine diſner auec luy tous ceux qui ont aſſiſté à ſon mariage, & leur donne de ceſte chair fricaſſee, dont nous auons parlé, auec du roſt & du miel. Le pere de l'eſpouſee faict ſemblablement ſon feſtin, & y conuie ſes amis. Que ſi le pere veut parer ſa fille il le peut faire, mais cela vient de ſa liberalité, d'autant qu'il n'eſt tenu de donner autre choſe que de l'argent. Toutesfois celuy eſt vne honte, s'il ne baille rien d'auantage. Et auiourd'huy, outre les trente ducats, le pere, ou celuy qui a ſoing de faire le mariage, a accouſtumé de deſpencer deux ou trois cents ducats à fournir la nouuelle mariee, tant de robbes que de meubles: mais la couſtume eſt de ne donner aucun fond. L'ordinaire eſt de donner aux eſpouſees trois robbes de fin drap, & trois de taffetas, ſatin, ou damas, pluſieurs chemiſes, & beaucoup de draps de lin bien ouurez, auec certaines bandes de ſoye de chaque coſté, & outre ce des cheuets & des oreillers ouurez richement. Ils donnent auſſi huict matelas, dont elles en tiennent quatre pour parade ſur les buffets qui ſont aux chambres, en mettent en leur lict deux qui ſont de laine groſſiere, & elles en ont encore deux autres faicts de peau pour parer leurs chambres.

Les peres leurs donnent auſſi vn tapis velu d'enuiron dix aulnes, & trois couuertures, couuertes d'vn coſté de draps de toille, & de l'autre de laine. Elles couurent le lict d'vne de ces couuertures, en mettant vne partie deſſus, & l'autre deſſous, pour ce qu'elles ſont longues d'enuiron

Digitized by Google

d'enuiron quatre aulnes. Ils leurs en donnent encor trois de ſoye, qui ont de beaux ouurages d'vn coſté, & de la toile de l'autre : & ces couuertures ſont pleines de cotton. Ce ſont proprement les loudiers, dont nous vſons en France. Ils donnent encor vn autre loudier fort leger pour l'Eſté, puis vn petit drap de laine fine diuiſé en petites parties en façon de flammes, & plein d'autres beaux ouurages, bordé de certain cuir doré crenelé, ſur lequel on void pendre des houppes de ſoye de diuerſes couleurs, & ſur chaſque houppe il y a vn bouton de ſoye pour attacher ce drap contre la muraille.

Voila ce que le pere adiouſte à la dot, voire quelquesfois dauantage : ſi bien que pluſieurs Gentils-hommes ſont ſouuent deuenus pauures, pour auoir donné trop de ces beſongnes à leurs filles.

Quelques-vns eſtiment qu'en Afrique, les hommes donnent certain dot aux femmes, mais ils s'abuſent. Or quand l'eſpoux doit mener ſa femme chez luy, il la faict premierement entrer en vne loge de bois faite à huict faces, & couuerte de beaux draps de ſoye, & meſme de toille d'or, & des porte-faits la portent ſur la teſte, accompagnez de ſes amis, & de ſon pere, ſi elle en a, & de ſon mary, auec des fiffres, & pluſieurs trompettes, tambours, & flambeaux, & les amis du mary vont deuant elle auec ces flambeaux, & ceux du pere la ſuiuent : & toute ceſte troupe tient ordinairement le chemin de la grande place, proche de la Moſquee. Lors qu'ils ſont arriuez en la place, l'eſpoux ſaluë le pere, & les parens de la nouuelle eſpouſe, ſans guieres arreſter il s'en va en ſon logis, & l'attend dans la chambre. Le pere, le frere, l'oncle, l'accompagnent iuſques à la porte de ladite chambre, & tous enſemble la mettent entre les mains de la mere du mary, ſi toſt qu'elle eſt entree dans ceſte chambre le mary met ſon pied ſur celuy de ſa femme, & cela faict ils s'enferment tous deux auſſi toſt dedans. Ce pendant ceux de la maiſon appreſtent le feſtin, & il demeure vne femme derriere la porte, iuſqu'à ce que le mary a deſpucelé ſa femme : & lors celle-cy luy preſente vn drap enſanglanté, auec lequel elle va parmy les conuiez, criant à haute voix que l'eſpouſe eſtoit pucelle. Les parens du mary donnent lors à manger à ceſte femme, & apres elle va auec quelques autres au logis de la mere de l'eſpouſee, qui luy faict pareillement forces careſſes, & bonne chere. Que ſi par fortune la nouuelle mariee ne ſe trouue vierge, le mary la rend à ſes parens, & ce leur eſt vne fort grand' honte, outre que les conuiez s'en vont tous ſans y feſtiner. On faict trois feſtins, le premier, la nuict qu'on meine l'eſpouſe, le ſecond le ſoir d'apres qu'on la menee, & en ceſtui-cy on ne conuie que des femmes, & le troiſieſme ſe faict le ſeptieſme iour apres les nopces. Le pere enuoye ordinairement ce iour là de beaux preſens au logis de l'eſpoux, qui ſont pour la pluſpart des confitures, & des moutons entiers. Et ſi toſt que le mary ſort de ſon logis, qui eſt au bout de ſept iours, il achepte certaine quantité de poiſſon, & le porte chez luy. Ils tiennent cela pour bonne augure, & c'eſt vne ancienne couſtume. On faict encore deux banquets chez le pere, l'vn le iour auant le mariage de ſa fille, auquel conuiant tous ſes amis, il les traicte le mieux qu'il peut, & les entretient en paſſetemps, & à dancer vne partie de la nuict. Le iour d'apres les femmes qui ont accouſtumé d'habiller les eſpouſees viennent, & luy agencent les cheueux, luy mettent du vermillon aux jouës, & certaine tainture noire aux mains & aux pieds : mais ceſte teinture dure peu, & le ſecond feſtin ſe faict ce iour-là, & l'on met la fille ſur vn eſchaffaut, afin que chacun la voye. Lors on traicte celles qui l'ont habillee, & quand la femme eſt arriuee au logis, tous les plus particuliers amis de ſon mary, luy enuoyent certains grands vaſes, leſquels ſont plains de pain frit à l'huyle, & d'autre qui eſt miellé, & encore des moutons roſtis tous entiers, & l'eſpoux conuiant pluſieurs perſonnes partage ces preſens à la compagnie. En leurs bals, qui durent toute la nuict, ils ont des joüeurs d'inſtruments, & des chantres, qui rendent vne aſſez agreable concert. Il ne dance qu'vne perſonne à la fois, & ainſi que quelqu'vn a acheué de dancer, il tire de ſa bource vne piece de monnoye, & la iette ſur le tapis des chantres & joüeurs d'inſtruments, & ſi quelque amy veut faire honneur à celuy qui dance, il le faict arreſter à genoux, puis il couure tout ſon viſage de monnoye, que les chantres luy oſtent ſoudainement.

Les femmes dancent à part, & ont à leurs bals des joüeuſes d'inſtruments, & des chantereſſes. On garde ceſte façon de faire quand la fille ſe marie auec ſa virginité. Mais ſi quelqu'vne a eſté mariee auparauant, on faict les nopces auec moins de bruict, & l'on donne à manger de la chair de bœuf, du mouton, & de la volaille boüillie : Mais on y meſle diuerſes ſaulſes, & l'on met deuant les conuiez douze grandes eſcuelles en vne jade de bois ronde, & l'on faict le feſtin pour dix ou douze. C'eſt la façon dont les Gentils hommes, & les marchands vſent. Mais le menu peuple vſe de certain potage faict de pain deſſié, qu'on moüille auec du boüillon de chair couppee par grandes tranches ſur vn grand vaſe, auquel eſt le potage, & ces gens le mangent ſans culiers auec la main, & ſont dix autour d'vn ſeul pot.

ized by Google

On faict auſſi feſtin le iour de la circonciſion d'vn enfant maſle, qui eſt le ſeptieſme iour apres ſa naiſſance, auquel le pere ayant appellé le barbier, & conuié ſes amis leur donne à ſoupper, apres lequel chacun des conuiez faict vn preſent à ce barbier luy donnant vn ducat, l'autre deux, qui plus qui moins, ſelon la qualité de chacun, & chacun l'vn apres l'autre met cét argent ſur le viſage de l'enfant du barbier, & le meſme enfant nomme celuy qui l'a mis, & le remercie. Apres cecy le barbier circoncit l'enfant, & lors on danſe, & l'on paſſe le temps, comme il a eſté dict. Mais il n'y a pas ſi grande reſiouïſſance pour vne fille.

Il eſt demeuré encor à Fez quelques reſtes de certaines feſtes laiſſees par les Chreſtiens. Ils ont accouſtumé le propre iour de la Natiuité de noſtre Seigneur, de manger d'vn certain potage faict de ſept diuerſes ſortes d'herbes, & ils cuiſent auſſi de toute ſorte de legumes entieres, comme de febues, des poix chiches, & choſes ſemblables, & les mangent ceſte nuict là au lieu de quelque viande delicate: Et le premier iour de l'an les enfans vont maſquez aux maiſons des Gentils-hommes, chantans certaines chanſons enfantines. Le iour de S. Iean ils font auſſi par toutes les ruës de grands feux de paille.

Lors que les dents commencent à pouſſer à l'vn enfant, ſes parens font vn feſtin aux autres enfans. Ils ont beaucoup d'autres couſtumes, & des moyens de prendre leurs augures qui s'obſeruent encores en quelques lieux d'Italie.

Quand le mary, le pere, la mere, ou le frere de quelque femme vient à mourir, lors les femmes s'aſſemblent, & quittans leurs habillements ordinaires ſe couurent de ſacs groſſiers & rudes, puis elles prennent la ſaleté de leurs pots, & s'en frottent le viſage, & font venir deuant elles ces meſchans hommes, qui vont habillez en femmes, qui portent certains tambours carrez, & en les faiſans ſonner chantent ſoudainement des vers triſtes & pitoyables à la loüange du mort, & à la fin de chaſque vers les femmes crient à haute voix, & ſe battent la poictrine & les jouës, de ſorte qu'il en ſort du ſang en grande abondance, & elles s'arrachent auſſi les cheueux, criant touſiours, & pleurant tant qu'elles peuuent. Cecy dure l'eſpace de ſept iours, apres leſquels celles demeurent en repos durant quarante iours, leſquels eſtans finis elles renouuellent leurs pleurs & leurs plaintes, qui durent encor trois iours de ſuite. Voila comme le peuple en vſe. Mais les Gentils-hommes ſe plaignent bien plus honneſtement ſans ſe frapper, ny ſe battre en aucune ſorte. Les vieillards les viennent conſoler, & tous leurs plus proches parents leur enuoyent des preſents de quelque choſe bonne à manger, pour ce qu'on n'a pas couſtume de cuiſiner dans la maiſon d'vn mort tandisque le corps y eſt, & les femmes n'accompagnent point les morts, combien que ce ſoient leurs peres ou freres.

Il y a beaucoup d'hommes à Fez, qui prennent plaiſir à nourrir des pigeons, & en ont pluſieurs beaux, & de diuerſes couleurs. Ils les tiennent ſur les couuuerts des maiſons en certaines cages faites, comme les armoires dont les Apoticaires vſent, & ils les ouurent deux fois le iour, c'eſt à ſçauoir vne fois le matin, & vne fois le ſoir, prenant grand plaiſir à les voir voler, & celuy qui vole d'auantage eſt de plus grand prix. Et pour ce que le plus ſouuent les pigeons de l'vn ſe meſlent auec ceux de l'autre, ils viennent ſouuent enſemble aux mains. Il y en a tel, qui auec certain petit filé en ſa main, ageancé au bout de quelques cannes longues, eſtant ſur le toict prend autant de pigeons qu'il en paſſe.

Quant au jeu, les hommes de qualité n'en vſent de nul autre que de celuy des eſchets. Ils ont bien des jeux d'autre ſorte, mais ils ſont groſſiers, & il n'y a que le menu peuple qui y jouë. En certain temps de l'annee les ieunes hommes s'aſſemblent, & ceux du quartier combattent auec certains baſtons contre ceux d'vn autre: & quelquesfois les deux parties s'eſchauffent tellemẽt qu'ils viennent en fin aux armes, il en demeure beaucoup ſur la place, principalement les feſtes, auſquelles ces ieunes gens s'aſſemblent hors la ville, & lors que la meſlee eſt finie ils viennent à ruer des pierres les vns contre les autres: tellement que le Capitaine du guet ne les peut quelquesfois retirer du combat, ains eſt contrainct d'en prendre quelques vns qui ſont mis en priſon, puis foüettez par la ville. La nuict pluſieurs mauuais garnimens vont enſemble hors de la ville tous armez, & courent par les iardins, & par les campagnes & s'ils rencontrent les mauuais garçons du quartier ennemy, ils commencent enſemble vn cruel combat: mais ſouuent ils en ſont rigoureuſement punis.

Il y a auſſi grand nombre de Poëtes qui font des Vers en leur langue vulgaire ſur diuers ſujects, mais principalement d'amour: & quelques vns d'eſcriuent l'amour qu'ils portent aux femmes, d'autres celuy qu'ils portent aux enfans, & meſme ils nomment bien ſouuent ſans aucune honte ceux qu'ils ayment. Ces Poëtes font toutes les annees des Vers à la loüange de Mahomet au iour de ſa naiſſance, & s'aſſemblant le matin en vne place, montent en chaire, & chacun par ordre l'vn apres l'autre recite ſa chanſon en preſence de force peuple. Lors celuy qu'on iuge auoir faict mieux, & recité des Vers, eſt publié & tenu pour Prince des Poëtes toute l'annee,

Digitized by Google

l'annee. Mais au temps des Roys de la maiſon de Martin, le Roy conuioit en ſon Palais tous les hommes ſçauans de la ville, & faiſant vn feſtin ſolemnel à tous les bons Poëtes, ordonnoit que chacun recitaſt ſa chãſon à la loüange de Mahomet en ſa preſence, & de toute ſa Cour, ce qu'ils faiſoient ſur vn haut eſchafaut, & ſelon le iugement de quelques hommes entendus en ce faict, le Roy donnoit à celuy qui eſtoit tenu pour le meilleur, cent ducats, vn cheual, & vne femme eſclaue, & le manteau qu'il ſe trouuoit alors ſur luy. Et quant aux autres il faiſoit donner à chacun cinquante ducats, tellement que tous s'en alloient auec quelque recompenſe.

Mais pour ce qui eſt des enfans, ils ont des maiſtres qui leur apprennent à eſcrire, & à lire, non pas en quelque liure, mais en de grandes tables. La leçon qu'ils apprennent c'eſt tous les iours vn article de l'Alcoran, qui eſtant acheué dans deux ou trois ans, ils recommencent encor, voire tant de fois, que l'enfant l'apprend tout par cœur, & le plus ſouuent ils mettent ſept ans à cét eſtude. Apres cela les maiſtres leur monſtrent vn peu d'ortographe, qu'on enſeigne par ordre auec la Grammaire aux Colleges, de meſmes que les autres ſciences, & ces Maiſtres ont vn bien petit ſalaire. Mais lors qu'vn enfant eſt paruenu à certains endroicts de l'Alcorã, le pere eſt obligé de luy faire ie ne ſçay quel preſent. Et ainſi qu'il a appris tout l'Alcoran ſon pere faict vn grand feſtin à tous les Eſcoliers, & le fils eſt habillé, comme s'il appartenoit à quelque grand Seigneur: & premierement il eſt monté ſur vn beau cheual, de fort grand prix, que le Gouuerneur de la ville eſt obligé de luy preſter auec l'accouſtrement.

Les autres Eſcholiers l'accompagnent, auſſi bien montez iuſqu'au logis, auquel ils entrent, diſant pluſieurs chanſons à la loüange de Mahomet, & apres on feſtine ces enfans, & tous les amis du pere, chacun deſquels donne quelque choſe au maiſtre, & l'enfant luy donne vn accouſtrement neuf. Ces enfans font auſſi vne feſte à la naiſſance de Mahomet, & les peres ſont tenus d'enuoyer vn flambeau au College: ſi bien que chaque Eſcollier y porte le ſien, & y en a tel qui peſe trente liures. Ces flambeaux ſont beaux, bien faicts, & tous entourez de pluſieurs fruicts faicts de cire.

Ils bruſlent depuis la poincte du iour iuſqu'à ce que le Soleil ſe leue. Le maiſtre a accouſtumé d'y mener quelques Chantres, qui chantent les loüanges de Mahomet, & ſi toſt que le Soleil eſt leué la feſte eſt finie. C'eſt le plus grand profit que les maiſtres ayent, pource qu'ils vendent quelquefois de la cire pour plus de cent ducats, & il n'y a aucun qui ne paye loüange, pource que les Colleges ſont faicts des aumoſnes laiſſees par diuerſes perſonnes pour leurs ames.

Les fruicts & les fleurs des flambeaux, ſont les preſens qu'on faict aux Chantres & aux enfans. Mais les Eſcholliers des Colleges ont deux iours de vacations la ſemaine.

Il y a trois ſortes de deuins: la premiere eſt de certains hommes qui deuinent par l'art de Geomance, faiſant leurs figures. La ſeconde eſt de quelques autres, qui mettant de l'eau dans vn plat de verre, & y iettant vne goutte d'huyle, qui deuient claire & tranſparante comme vn miroir, diſent qu'ils voyent les diables en grandes troupes, qui ſemblent à vne groſſe armee qui veut camper, & que de ceux-cy il y en a quelques-vns qui vont par eau, les autres par terre. 22

Et lors que le deuin les void coys, il leur demande les choſes qu'il deſire ſçauoir, & les diables luy reſpondent auec des ſignes de la main, ou de l'œil. Quelquefois ils mettent le plat entre les mains de quelque enfant de huict ou neuf ans, & luy demandent s'il a veu tel & tel diable, & cét enfant qui eſt niaiz reſpond qu'oy, & pluſieurs fois adiouſtent tant de foy à ces abuſeurs, qu'ils deſpenſent en cecy de grandes ſommes. La troiſieſme ſorte eſt des femmes qui font croire au peuple qu'elles ont amitié auec certains Demons de diuerſes ſortes, pour ce que quelques-vns ſont nommez diables Rouges, quelques autres Blancs, & d'autres Noirs: & lors qu'elles veulent deuiner à la requeſte de qui que ce ſoit, elles ſe parfument auec certaines odeurs, & lors, ainſi qu'elles diſent, le diable qu'elles appellent, entre dedans elles, à raiſon dequoy elles changent auſſi toſt de ton, de voix, feignant que c'eſt l'eſprit qui parle par leur langue. La perſonne qui eſt venuë pour quelque choſe qu'elle deſire ſçauoir demander à l'eſprit ce qu'elle veut auec grande reuerence & humilité, & ayant eu reſponſe laiſſe vn preſent pour ce diable, & s'en va. Mais les hommes qui ont le ſçauoir, & l'experience des choſes, nomment ces femmes Sahacut, qui veut dire Froteuſes. Et certes ont ceſte mal'heureuſe couſtume de ſe frotter l'vn auec l'autre comme les Tribades, & lors qu'il ſe trouue quelque belle femme entre celles qui les vont trouuer, elles en deuiennent amoureuſes, comme vn ieune homme deuient amoureux d'vne fille, & leur demande pour payement de coucher auec elle, en quoy elles ſont ſi ruſees, que beaucoup de pauures ſottes croyant deuoir complaire à l'eſprit y conſentent bien ſouuent.

Il y en a auſſi pluſieurs, qui prenant plaiſir à ce jeu ſe mettent de leur compagnie. Tellement que feignant d'eſtre malades, elles mandent querir vne de ces femmes, & ſouuent le

ſot mary en fait le meſſage. Elles deſcouurent ſoudain leurs deſirs à ces deuines, qui diſent apres au mary qu'vn Demon eſt entré dans le corps de ſa femme, & luy remonſtrent que s'il ayme ſa ſanté, il faut qu'il luy permette d'eſtre du nombre des deuines, & de pratiquer ſecrettement auec elles.

Le mary croit à ce qu'on luy dit, & faiſant vn magnifique feſtin, fait dancer apres le repas, la laiſſe aller où bon luy ſemble. Mais il y en a tel qui faict ſortir l'eſprit du corps de ſa femme auec le ſon des coups de baſton. Quelques autres feignans d'eſtre poſſedez abuſent les deuineresſes de la meſme ſorte que elles ont trompé leurs femmes.

Il y a vne autre ſorte de deuins qu'on nomme Muhahazzimin, c'eſt à dire enchanteurs. Ceux-cy ſont eſtimez puiſſans pour deliurer vn qui eſt poſſedé, non pour autre ſuiect, que pour ce que le faict leur reuſſit quelquefois, & s'il aduient qu'il ne reuſſiſe pas, ils diſent que ce Demon eſt infidelle, où que c'eſt quelque eſprit celeſte. Leur façon de coniurer eſt telle, qu'ils eſcriuent certains caracteres, & font des cercles, puis quelques marques ſur la main, ou ſur le front du poſſedé, & le parfument auec certains parfums. Apres ils font le charme, & demandant à l'eſprit comme il eſt entré dans ce corps, & de la par de qui, & comme il a nom, & en fin ils luy commandent qu'il deſloge. Il y en a d'autres qui operent par vne regle nommee Zairagia, c'eſt à dire capable. Mais ils ne tirent pas leurs operations de l'Eſcriture, veu que leur ſcience eſt tenuë pour naturelle.

Et veritablement ceux-cy ſçauent donner vne reſponſe infaillible des choſes qu'on leur demande. Mais ceſte regle eſt extremement difficile, pour ce que celuy qui s'en veut ſeruir doit eſtre parfaict Arithmeticien, & Aſtrologue. Ils font pluſieurs cercles l'vn dans l'autre. Au premier ils forment vne croix, aux extremitez de laquelle ils marquent les quatre parties du monde. Dans la croix, c'eſt à ſçauoir où les deux pieces de bois ſe rencontrent, ils marquent les deux Poles, & hors du premier cercle les quatre elemens.

Apres ils diuiſent ce cercle en quatre parties, & le cercle ſuiuant en autant, & apres ils diuiſent chaque partie en ſept, & marquent en chacune certains grands caracteres Arabiques, au nombre de vingt-ſept, ou vingt-huict pour chaque element. En l'autre cercle ils marquent les ſept planettes, en l'autre les douze mois de l'annee, en l'autre les 28. maiſons, ou demeures de la Lune, en l'autre les 365. iours de l'annee, & hors de celuy-là les quatre vents principaux. Ils prennent apres ſeulement vne lettre de la choſe demandee, & vont multipliant auec toutes les choſes cy-deſſus dittes, iuſqu'à ce qu'ils ſçauent le nombre que le caractere porte. Apres ils la diuiſent en certaine façon, puis ils la mettent en quelques parties, ſelon que le caractere eſt, & ſelon ſon element, iuſqu'à ce qu'apres la multiplication & diuiſion, ils voyent quel caractere conuient à ce nombre qui eſt reſté: & ils font du caractere trouué ce qu'ils ont faict du premier, & ainſi de ſuitte, iuſques à ce qu'ils font naiſtre 28. caracteres. Lors ils en compoſent vn mot, & de ce mot vne ſentence, qui eſt la reſponſe de la demande qui a touſiours le nombre de la premiere ſorte des Vers Arabics, que on nomme Ethauila. Ce Vers qui naiſt des ſuſdits caracteres porte donc la vraye reſponſe: & premierement il en ſort la choſe demandee, puis la reſponſe de ceſte demande. Ceux-cy ne s'abuſent iamais, & leur cabale eſt vne choſe merueilleuſe.

Il y a encor pluſieurs ſçauans hommes, qui prennent le ſurnom de ſages, & de Philoſophes moraux, gardent quelques loix outre celles que Mahomet a faites, ceux-cy ſont tenus par quelques-vns pour vrais obſeruateurs de la loy, & par d'autres au contraire. Mais le peuple les tient pour ſainct, combien qu'ils veulent que pluſieurs choſes defenduës par la loy de Mahomet ſoient permiſes. Il eſt deffendu par ceſte loy de chanter aucune chanſon d'amour par regle de muſique, & ils diſent que cela ſe peut faire. Mais nous parlerons plus amplement de cecy, lors que nous ferons mention de la Religion.

Il ſe trouue à Fez quelques hommes, nommez Elcaneſin, qui s'amuſent à chercher des threſors, qu'ils croyent eſtre enterrez dans les fondemens des anciennes ruines. Ces ſortes gens vont hors de la ville, & entrent en pluſieurs grottes, & lieux qui ſont bien auant dans terre pour trouuer ces threſors, ayans ferme opinion, que quand les Romains perdirent la domination de l'Afrique, & s'enfuyrent en Eſpagne en la Prouince Betique, ils enterrerẽt autour de ce lieu pluſieurs choſes precieuſes qu'ils ne peurent emporter auec eux, & qu'ils firent des enchantements, à raiſon dequoy ces enchanteurs taſchent d'auoir ces threſors. Il y en a meſmes qui diſent qu'ils ont veu en tel lieu de l'or, ou de l'argent, mais qu'ils ne l'ont peu tirer, à cauſe qu'ils n'auoient pas les enchantemens & les parfums propres, ſi bien que creuſant la terre ſur ceſte vaine creance, ils ruynent bien ſouuent les maiſons & les ſepultures, & quelquefois on les mene à dix ou douze iournees, bien loing de Fez, & la choſe eſt allee ſi auant, qu'ayant des liures qui font mention de quelques montagnes, & lieux, où il y a des threſors, ils les gardent comme des Oracles.

Fez ne manque non plus de Chimiſtes, qui ſont les plus ſales hommes de toute la ville, & qui peuuent

qui puent le plus du monde, à cauſe du ſouffre, & autres meſchantes odeurs, parmy leſquelles ils ſont ordinairement. Le plus ſouuent ils s'aſſemblent le ſoir en bon nombre dans le grand Temple, diſputent de leurs imaginations fantaſtiques. Ils ont beaucoup de liures de cet art, compoſez par des hommes eloquents, dont le premier eſt Geber, que nous auons en Latin, qui fut cent ans apres Mahomet, & l'on dit que ce fut vn Grec renié. Ils ont encor vn autre Autheur nommé Attrogrei Secretaire du Soudan de Bagadet, qui a fait vne autre grande œuure: & il y en a encor vn autre compoſé par Cantiques, contenant tous les articles de cét art, & l'Auteur ſe nommoit Muguatiti, natif de Grenade, & ſon liure fut commencé par vn Mammelu de Damas, homme fort ſçauant en cét art: mais le commentaire eſt plus malaiſé à entendre que le texte. Il y a deux ſortes d'Alchimiſtes: veu que les vns cherchent l'Elixis, c'eſt à dire la matiere qui teind tous metaux, & les autres s'addonnent à chercher la multiplication de la quantité des metaux, où les meſlant l'vn auec l'autre.

Il y a encor force charmeurs qui chantent par les places, ioüant de certains tambours, violons, harpes, & autres inſtruments, & ceux cy vendent au peuple ignorans certains brefs qui ſont bons contre diuers maux, comme ils dient. On y voit encor vne autre ſorte d'hommes fort vils, qui ſont tous d'vne famille, & vont par la ville faiſant dancer des ſinges, portant autour du col & aux mains pluſieurs ſerpens. Ils font encor quelques figures de geomancie, & prediſent leur fortune aux femmes. Ils menent auſſi auec eux des eſtalons, & rendent pleines les cauales de ceux qui les en requierent.

Or les hommes de la ville ſont ſuperbes, & n'ayment guieres les eſtrangers. Mais les Seigneurs ſont les plus arrogans, & plus inſupportables hommes du monde, tellement que peu de gens les hantent: & il en eſt de meſme des Docteurs & des Iuges, qui pour garder leur reputation ne veulent pratiquer beaucoup de perſonnes,

RICHESSES.

CEvx qui demeurent en ces Royaumes ont tellement tout ce qui leur eſt neceſſaire, 23
d'autant que ce qui deffaut en vn Païs abonde en l'autre, qu'ils ſe peuuent paſſer des eſtrangers, & ſi la paix y eſtoit auſſi bien eſtablie, comme la guerre s'y rencontre à tout propos, c'eſt choſe aſſeuree que cét Empire ſeroit heureux, & n'enuiroit les commoditez des autres. Preſque en toutes ſes montagnes il ſe faict grande nourriture de beſtial, elles rapportent auſſi beaucoup de grain, au moins pour la plus grande partie. Ses plaines produiſent tant de bleds & tant de fruicts, qu'on porte meſmes de ce qui y vient aux Prouinces eſtrangeres, nommément des citrons, des oranges, du ſucre & des oliues. Outre ce, l'on porte de tous coſtez leurs camelots, dont on tire beaucoup d'argent, & leurs marroquins ſont cherchez de toutes parts, puis leurs toilles de cotton, qui ſont du tout propres & agreables, ne leur rendent pas peu de profit, & celuy qu'ils tirent des ſucres n'eſt pas moindre que les autres.

Mais pour parler des reuenus & de la richeſſe de l'Empereur de Marroc, il eſt maiſtre de tous les biens de ſes ſujects, & des ſujects meſmes, veu que quelques charges & impoſitions qu'il leur mette ſus, ils n oſeroient en ouurir la bouche.

Toutesfois l'vſurpation de l'Empire, la crainte d'vn accident ſemblable à celuy de Muley Cheq, & le branſle perpetuel des affaires, font que ceſtui-cy taſche d'entretenir ſes ſujects doucement, & de leur faire gliſſer dans l'ame vn deſir de demeurer touſiours ſous ſa domination.

Il tire de ſes ſujects taillables la diſme, & les premices des fruicts, & du beſtial. Il eſt vray que quant aux premiers il ne prend pas plus d'vn pour vingt, & de vingt en Suz, quand il y en auroit bien cent & d'auantage, il ne prend iamais plus de deux.

Il tire de chaque arpent de terre cinq quarts de ducat, & autres cinq de chaque feu, autant encor de tous ceux qui ont paſſé l'aage de quinze ans, ſoient maſles ou femelles, & au beſoin il en tire plus grande ſomme. Et afin que les peuples payent plus allegrement ce qui leur eſt impoſé, il demande touſiours la moitié plus qu'on ne doit exiger, pour ce que par ce moyen il ſemble à ſes ſujects qu'on leur face grace de ce qu'on ne leur faict pas payer.

Il eſt vray qu'aux montagnes il demeure des peuples indomptez, qu'on ne peut forcer au payement d'aucune choſe à cauſe des lieux où ils ſe tiennent, & de leur forte aſſiette, & l'on n'en tire pour tout que la diſme de la recolte, meſme ils payent cecy afin d'auoir permiſſion de de deſcendre aux plaines. Outre ces reuenus, ce Monarque a toutes les Doüannes, & les Gabelles de Fez, & des autres villes, veu que les Citoyens de Fez payent deux pour cent, pour tout ce qui entre, & les eſtrangers dix.

D'auantage il y a les reuenus des moulins, & de pluſieurs autres choſes qui montent à vne grande ſomme. Car pour le regard des moulins, il tire bien pres de demy real, pour chaque grand boiſſeau de bled, qui ſe moult à Fez, où il y a quatre cents moulins, voire d'auantage.

tized by Google

La Moſquee du Caruuen auoit quatre-vingts mille eſcus de reuenu, & les Colleges & les Hoſpitaux de Fez eſtoiẽt auſſi rentez de beaucoup de milliers d'eſcus, que le Roy tire tout auiourd'huy: & outre il eſt heritier de tous les Gouuerneurs, & de tous ceux à qui il donne penſion, & lors qu'ils meurent il entre en poſſeſſion de leurs cheuaux, armes, habillements, & pour le dire en vn mot de tous leurs biens. Il eſt vray, que ſi l'vn de ceux-cy laiſſe des fils propres à ſeruir le Roy à la guerre, il leur donne la meſme penſion qu'il donnoit au pere. Mais ſi les enfans ſont petits, il entretient les maſles iuſqu'à ce qu'ils ont atteint l'aage de porter les armes, & les filles, iuſqu'à ce qu'elles trouuent mary, & pour pouuoir auoir le bien des perſonnes riches, il leur donne quelque Gouuernement, ou quelque charge, auec penſion. A raiſon dequoy chacun taſche de cacher ſes richeſſes en mourant, afin que le Roy ne s'en ſaiſiſſe, ou de s'eſloigner de la Cour, & des yeux du Roy.

FORCES.

24 L'Empereur de Marroc n'a point de fortereſſes de grande importance, ſi ce n'eſt ſur le riuage de la mer, où il y a le Cap d'Aqueto, Larache, & Teruan: Car il loge la force de ſon Eſtat, de meſme que le Turc & le Perſan en ſes gens de guerre, & principalement en ſa Caualerie. C'eſt le ſuject auſſi pour lequel il n'eſt guiere bien pourueu d'artillerie, combien qu'il y en ait vne aſſez bonne quantité que ces predeceſſeurs ont priſe ſur les Portugais, & autres à Fez, Marroc, à Tarudant, & aux ports ſuſdicts, & chaque Empereur en faict fondre quand il eſt beſoin, & pour cét effect il ne manque pas de bons maiſtres. Il y a vn Arſenal plein de munitions à Marroc, où l'on faict ordinairement tous les mois quarante-ſix quintaux de poudre, auec pluſieurs arquebuſes.

L'an mil cinq cents ſoixante-neuf, le feu ſe mit en cét Arſenal, auec tant de furie, qu'vne partie de la ville en demeura ruinee. Mais quant à la gendarmerie de ce Monarque elle eſt de pluſieurs ſortes.

La premiere eſt de deux mille & ſept cents cheuaux, & deux mille arquebuſiers qu'il tient, partie à Fez, & partie à Marroc: mais bien plus au dernier lieu, où il faict ſa demeure ordinaire, & ceux-cy ſont preſque pour ſa garde.

La ſeconde eſt d'vn bataillon de ſix mille hommes de cheual, tous Gentils-hommes, & gens de marque. Ceux-cy paroiſſent bien montez ſur des cheuaux ſuperbement enharnachez auec leurs armes, & il les faict extremement bon voir, tant pour la diuerſité des couleurs de leurs habits & harnois, que pour leur richeſſe. Car on y voit luire force or, argent, & grande quantité de perles, & de pierrerie, & tout ce qui peut contenter les yeux, & plaire à la curioſité de ceux qui les regardent. Ceux cy tirent, outre la prouiſion de bled, d'auoine, d'huile, de beurre, & de chair, tant pour eux, que pour leurs femmes & enfans, de ſeptante à cent once d'argent.

La troiſieſme ſorte de gendarmerie eſt des Timariots, & pour ce que l'Empereur de Marroc a accouſtumé de donner à tous ſes fils, ſes freres, & autres perſonnes de marque, & d'authorité qui ſont parmy les peuples d'Afrique, comme auſſi aux Princes des Arabes, & aux plus grands d'entr' eux l'vſufruict des terres. Ceux-cy font labourer les champs, & recueillent apres les froments des terres qu'ils tiennent pour l'entretien de la caualerie, & les Gouuerneurs tirent du ris, de l'auoine, de l'huile, du beurre, des moutons, de la volaille, & de l'argent, & diſtribuent aux ſoldats toutes ces choſes de mois en mois, ſelon la qualité des perſonnes. On leur donne encor du drap, de la toille, de la ſoye pour s'habiller, des armes offenſiues & deffenſiues, & des cheuaux auec leſquels ils ſeruent à la guerre, & s'ils meurent en quelque combat, on leur en donne d'autres. Chacun de ces chefs taſche de mener ſes gens bien armez, veſtus, & montez, & outre cela, ceux-cy tirent de vingt-quatre à trente onces d'argent toutes les annees.

La quatrieſme ſorte de la gendarmerie eſt d'Arabes, qui viuent continuellement en leurs Auares (ils nomment ainſi leurs peuplades, dont la chacune eſt compoſee de cent ou deux cents tentes) diſtribuez ſous diuers Gouuerneurs, afin qu'ils ſoient preſts aux neceſſitez qui s'offrent. Ceux-cy ſeruent à cheual: mais ils tiennent plus du voleur que du ſoldat.

La cinquieſme ſorte de gendarmerie eſt ſemblable aux leuees que font les Princes Chreſtiens, & c'eſt en celle-cy que ſont enroollez les habitans des villes ou villages de l'Empire. Il eſt vray que les Roys font peu d'eſtat de ceux-cy, & ne leur mettent pas volontiers les armes en la main, de peur des reuoltes, ſinon aux guerres contre les Chreſtiens: pour ce qu'alors ils ne les en peuuent meſme empeſcher. Car d'autant qu'ils ont en leur loy, que ſi vn Mahometan tuë vn Chreſtien, ou meurt de ſa main, il s'en va droict en Paradis, les hommes, & les femmes de tout aage, & de toute qualité courent à la guerre, afin d'y mourir pour le moins, & par ce moyen

Digitized by Go

ce moyen acquerir le Ciel, ſelon leur folle opinion. Et l'on ne void pas moins d'ardeur à noſtre grand dommage, aux Turcs principalement, pour la deffence de leur ſecte. Il ſemble qu'ils vont à nopces, & non à la guerre, & ils ne peuuent preſque attendre le iour qu'on leur a preſcrit. Ils tiennent ſaincts, & pour bien-heureux ceux qui meurent auec les armes en la main contre les ennemis, & pour mal-heureux & laſches ceux qui meurent en leurs maiſons entre les pleurs des enfans, & les cris des femmes.

On peut comprendre ayſément des choſes ſuſdites, quel nombre de gens ce Prince peut mettre en campagne: mais on le iugera encor mieux par l'experience, Car Mulay Abdala l'an 1562. aſſiegea Magazan auec deux cents mille perſonnes, combla le foſſé auec vne montagne de terre, & eſplana les murailles auec ſon artillerie: mais auec tout cela, il fut forcé d'abandonner l'entrepriſe par la valeur des Portugais, & pour le dommage qu'il receut des mines. D'auantage ce Prince a ceſte incommodité, qu'il ne peut continuer plus de deux ou trois mois vne groſſe guerre: à cauſe que ſes gens ne viuent que de la prouiſion de viures qu'ils tirent de iour en iour, & ceſte prouiſion ne peut eſtre conduite, où il ſeroit beſoin pour bien faire la guerre: tellement qu'ils ſont contraincts de retourner en leurs maiſons pour viure: & c'eſt choſe claire, que celuy qui n'eſt riche d'argent ne peut faire la guerre long temps. Le Moluque qui deffit Dom Sebaſtien Roy de Portugal, auoit quarante mille cheuaux, & quatre-vingts mille hommes de pied, outre les Arabes, & les volontaires: mais on tient qu'il eut peu mettre enſemble ſoixante & dix mille cheuaux, & plus d'Infanterie qu'il n'en mit ſur pieds pour ceſte fois.

GOVVERNEMENT.

COMBIEN que ce ſoit choſe difficile de diſcourir du Gouuernement d'vn Eſtat qui eſt touſiours en trouble, & ſuject à des changements perpetuels, & qu'auiourd'huy la force l'acquiert à l'vn, demain à l'autre, & que par ce moyen il n'y puiſſe auoir que du deſordre: toutesfois ie m'eſſayeray d'en dire ce que i'en ay peu apprendre, & pour faire comprendre la façon du Gouuernement de tous ces Païs, ie viendray à celuy de Fez lors qu'il eſtoit en la fleur, & comme il eſt encor pour la plus grande partie, priant le Lecteur de conſiderer, que parmy tant de confuſions, il eſt impoſſible de remarquer comme il faut vne police.

GOVVERNEMENT.

POVR ce qu'il ſemble que le Lecteur n'eſt guiere ſatisfaict lors qu'on luy parle d'vn Eſtat, où quelqu'vn domine, ſi au meſme temps on ne luy faict entendre qui eſt celuy qui le gouuerne: i'ay creu que ie donnerois du contentement à ceux qui ſeroient ſur ceſte attente, ſi ie leur faiſois entendre quelle eſt la famille qui commande maintenant aux Royaumes de Marroc, & de Fez, & par quels moyens elle eſt paruenuë à cét Empire. Il y auoit vn Alfaqui, ou Pontife de la loy Mahometane, natif de Tigumedet, lieu de Dara, homme ruzé, & non moins ambitieux, que bien inſtruict aux ſciences, auſquelles les Mahometans s'addonnent. Ceſtuicy qu'on nommoit Mahomet, Benamet, & qui ſe faiſoit auſſi nommer Xerif, que nous dirions Cherif en noſtre langue, commença d'eſtre en quelque reputation enuiron l'an 1508. Il ſe diſoit eſtre yſſu de la race de Mahomet, & propoſa dans ſon eſprit, voyant la diuiſion des Eſtats d'Afrique (où les Portugais eſtoient alors fort puiſſans) de s'emparer, & de ſe rendre maiſtre de la Mauritanie, Tingitanie. Pour cét effect il enuoya premierement ſes trois fils, Abdala, Hamet, & Mahomet, en pelerinage à la Mecque, & à Medine, pour viſiter & honorer le ſepulchre de Mahomet leur faux Prophete.

Ces ieunes gens firent le voyage auec tant de reputation, de ſainteté & de religion, qu'à leur retour les gens leur alloient au deuant, baiſoient leurs habillements, & les honoroient comme des ſaincts hommes. Ces abuſeurs feignans d'eſtre eſleuez à quelque fort haute contemplation, marchoient par le Païs, ſouſpirans & appellans Ala, ou Dieu, auec des cris interrompus de ſouſpirs, & de gemiſſements, & ne viuoient que d'aumoſnes. Le pere les ayans receus en ſa maiſon auec vne allegreſſe nompareille: mais ne voulant pas laiſſer refroidir l'applaudiſſement, & la creance que ſes fils venoient d'acquerir par vn tel pelerinage, en enuoya deux, qui furent Hamet, & Mahomet à Fez: où ayans eſté receus fort courtoiſement du Roy, l'vn d'eux deuint Lecteur de l'Amorodache, College fort renommé de ceſte ville-là, & le plus ieune Precepteur des enfans du Roy. Et lors qu'ils ſe virent fort aux bonnes graces du Roy, & en bonne opinion parmy le peuple, eſtans pouſſez par leur pere, prenant leur ſuiect ſur les dommages, que les Arabes & les Mores faiſoient à ceux de leur loy, ſous les Enſeignes des Portugais, à la ſolde deſquels ils combattoient: ils demanderent au Roy permiſſion de deſployer vn Eſtendart contre les Chreſtiens, luy promettant, comme il aduint en effect, qu'ils tireroient ayſément à eux les Mores qui ſuiuoient les Portugais, & par ce moyen aſſeureroient les Prouinces de Suz, Hee, Ducale, Marroc, & autres qui eſtoient mal-menees, & trauaillees continuellement par les Portugais.

Muley Nazzer frere du Roy, contrediſoit à ceſte propoſition & demande, diſans que ſi

by Google

ſes freres, ſous pretexte de Religion & de ſainɛteté faiſoient quelque progrez auec les armes en la main, il ſeroit impoſſible de les arreſter apres, & de les mettre bas comme auparauant, pource que les armes rendent les hommes hardis, & les victoires les font inſolents, & la fuite des peuples les rend deſireux de choſes nouuelles. Mais le Roy qui auoit grand' opinion de leur ſainɛteté, faiſant peu d'eſtat des raiſons que ſon frere luy alleguoit, leur donna vn eſtendard, vn tambour d'airain, & outre ce vingt cheuaux pour les accompagner, & des lettres de recommandation aux Arabes, & aux Seigneurs, & villes de Barbarie.

Auec ces commencements, beaucoup de monde eſtant accouru au bruiɛt de leur voyage, il courent le Païs de Ducale, & paſſerent iuſques au Cap d'Agueron, qui eſtoit alors tenu par les Portugais, & ſe voyans bien ſuiuis, & en bonne eſtime, ils demanderent aux peuples (qui viuoient alors en liberté pour la plus grãde partie, & ſe ioignoient à celuy que bon leur ſembloit) que puis qu'ils faiſoient la guerre pour la loy de Mahomet contre les Chreſtiens, il les aſſiſtaſſent, en leur donnant les decimes deuës à Dieu : ce qui leur fut ſoudain accordé par les peuples de Dare, & par ce moyen ils s'emparerent peu à peu de Tarudant (dont leur pere fut fait Gouuerneur) & de Suz, Hee, Ducale, & de leurs voiſins.

Ils s'arreſterent premierement à Tedneſt, puis à Teſarote, & deffirent en vn combat Loppe Barriga, Capitaine fort renommé des Portugais, mais ils y perdirent leur frere aiſné : puis eſtans entrez auec force belles paroles dans la ville de Marroc, ils y empoiſonnerent le Roy, & Hamed Xerif ſe fit appeller Roy de Marroc en ſon lieu.

Ce pendant les Arabes de Ducale, & de Xarquie vindrent aux mains auec ceux de Garbie, chacun des partis s'aſſeurant de la faueur des Xerifs : mais ceux cy voyans qu'il en tomboit beaucoup d'vn coſté & d'autre, tournerent les armes contre ces deux ennemis, & s'enrichirent de leurs deſpoüilles. Ils auoient auparauant enuoyé au Roy de Fez la cinquieſme partie de tout leur butin : mais apres ceſte victoire, n'en faiſant plus d'eſtime, ils luy enuoyerent ſeulement ſix cheuaux, & ſix chameaux fort foibles. Dequoy le Roy eſtant piqué leur enuoya demander la cinquieſme partie du butin, & le tribut que le Roy de Marroc luy payoit, les menaçant de leur faire la guerre, au cas qu'ils y contrediſent.

Mais ce Roy eſtant mort en ces entrefaites, Hamed ſon fils qui auoit eſté diſciple du ieune Xerif, non ſeulement s'appaiſa : mais encor confirma Hamed Xerif au Royaume de Marroc, pourueu qu'il recogneuſt de quelques choſes les Roys de Fez comme Princes ſouuerains.

Mais d'autre coſté les Xerifs, dont la puiſſance & la reputation croiſſoit continuellement, lors que le temps de payer le tribut fut arriué, manderent dire au Roy, qu'eſtans legitimes ſucceſſeurs de Mahomet, ils n'eſtoient obligez de donner aucun tribut à qui que ce fut, & qu'ils auoient plus de droiɛt en l'Afrique que luy : que s'il les vouloit pour amis ils le ſeroient : mais que s'il les deſtournoit de la guerre contre les Chreſtiens, ils ne manqueroient de courage, ny de pouuoir de ſe deffendre.

Le Roy irrité de ceſte reſponſe leur declara auſſi toſt la guerre, & ſe tranſporta en perſonne au ſiege de Marroc. Mais il fut la premiere fois contrainɛt de deſloger & leuer le ſiege : puis y eſtant retourné auec dix-huiɛt mille cheuaux, entre leſquels y auoit deux mille arquebuſiers & arbaleſtriers, il fut vaincu par les Xerifs qui n'auoient plus de ſept mille cheuaux, & mille deux cents arquebuſiers, ainſi qu'il vouloit paſſer vne riuiere.

Par le moyen de ceſte victoire, les Xerifs exigerent tribut de ce Païs, & paſſans l'Atlas prirent Tafilet, ville importante, & partie par amour, partie par force rangerent à leur obeïſſance diuers peuples de Numie, & des montagnes.

22 L'an 5,6. le ieune Xerif, qui ſe nommoit deſia Roy de Suz, ayant leué vne puiſſante armee, & mis en campagne vn grand nombre de canons, en partie pris au Roy de Fez, & en partie faits par des Chreſtiens renez, alla à l'entrepriſe du Cap d'Aguero, place de grande importance tenuë alors par les Portugais, qui l'auoient beaucoup fortifiee, premierement aux deſpens de Lopez Sequere, puis lors qu'ils eurent cogneu la commodité de ſon aſſiette, à ceux du Roy Emanuel de Portugal, & l'on combattit vaillamment d'vn coſté & d'autre. En fin le feu s'eſtant mis aux munitiõs de guerre, & les ſoldats qui deffendoient ceſte place eſtans eſpouuentez de cét accident, le Xerif entre dedans, & prit la plus grãde partie de ceux qui y eſtoiẽt en garniſon. Auec ceſte victoire toute la montagne d'Atlas, le Royaume de Marroc, & les Arabes, qui s'eſtoient rangez auec les Portugais, preſterent obeïſſance aux Xerifs, à raiſon dequoy le Roy Iean III. de Portugal, voyant que la deſpence ſurpaſſoit de beaucoup le profit, abandonna volontairement les places de Safin, Azamor, Arzille, & Alcaçar, qu'il poſſedoit en la coſte de Barbarie.

Ces proſperitez furent cauſe d'vne fort grande diſcorde entre les freres, & l'iſſuë en fut telle, que le plus ieune ayant obtenu la victoire en deux batailles qu'il eut contre ſon aiſné, & l'ayant faiɛt priſonnier le confina à Tafilet, puis tournant ſes armes contre le Roy de Fez, apres l'auoir pris vne fois, & puis deliuré, il l'eut pour la ſeconde fois entre ſes mains (pour ce qu'il

auoit manqué

auoit manqué de parole) & en meſme temps il ſe rendit maiſtre de ſon Eſtat, & le fit en fin mourir auec ſes enfans.

Voila comme cét Empire eſt paruenu entre les mains de ceux de ceſte famille, qui y commande encores : mais auec tant de diuiſions & de changemens de fortune, que c'eſt choſe eſtrange comme tant de remuëments ne les ont laſſez, ou comme tant de changement ne les ont perdus : Voyons maintenant comme on ſe gouuerne en ces Royaumes.

Premierement on ne ſçait que c'eſt de faire iuſtice au Païs d'Hee, & principalement aux montagnes, & les Gentils-hommes peuuent à peine tenir quelque police aux villes.

Au Païs de Suz, le peuple de la ville de Telſy viuoit en liberté autrefois, & ſe gouuernoit comme par forme de Republique : mais maintenant l'Empereur de Marroc tient ſa Chancellerie. Il faut remarquer qu'aux montagnes de la Prouince de Marroc, & au Païs de Guzule, il n'aduient guiere ſouuent que les habitans rendent franchement obeïſſance à leur Prince, & de meſme eſt-il de beaucoup d'autres endroicts. Le Roy a ſon Conſeil dans Marroc, & vne Chambre de Iuſtice, & tient en toutes les Prouinces, & meſmes en toutes les bonnes villes des Gouuerneurs, qui ſont traictez, comme i'ay dit par cy-deuant. Et pour ce que c'eſt peu de choſe que le diſcours du Gouuernement de tout le reſte, ie viendray à celuy de Fez à la ſuitte qu'auoit ſon Roy, & à tout ce qu'on y a remarqué de plus conſiderable, qui fera aſſez iuger de l'ordre qu'on tient en tous ces Païs, & en la Cour de ce Prince.

Entre tous les Seigneurs de l'Afrique, on ne trouue pas qu'aucun ayt iamais eſté creé Roy ou Prince par eſlection du peuple, & en la loy de Mahomet il n'y a Seigneur temporel qui ſe puiſſe dire legitime, excepté les Pontifes. Mais depuis que l'authorité des Pontifes fut diminuee, tous les Chefs des peuples qui eſtoient dans les deſerts, commencerent à s'approcher des Païs habitez, & par force d'armes eſtabirent diuers Seigneurs contre la loy de Mahomet, & contre leurs Pontifes, comme il eſt arriué au Leuant, où les Turcs, les Tartares, & autres venans de meſmes contrees, s'emparerent des terres de ceux qui ſe trouuerent plus foibles.

Ainſi les familles de Lontuna, & de Marin regnerent en Afrique. Il eſt vray que les gens de Lonturna vindrent au ſecours des peuples de l'Occident. Doncques pour ceſte cauſe on ny faict les Seigneurs par vraye ſucceſſion, ny par eſlection du peuple, des plus grands, & du General de l'armee : mais chaque Prince auant ſa mort faict promettre aux plus grands, & plus puiſſans de la Cour, qu'il creeront pour leur chef apres ſa mort ſon fils ou ſon frere. Mais cela n'empeſche pas que pluſieurs ne fauſſent ſouuent leur ferment, pour ce qu'il arriue preſque touſiours qu'ils eſliſent pour Seigneur celuy qui leur eſt plus agreable.

C'eſt en ceſte ſorte que ſe faiſoit ordinairement la creation du Roy de Fez, qui n'eſtoit pluſtoſt creé tel, qu'il faiſoit vn des plus nobles de ſon Royaume ſon grand Conſeiller, & luy aſſignoit auſſi vn tiers du reuenu de ſon Royaume.

Apres il eſliſoit vn Secretaire, qui luy ſeruoit auſſi de Theſorier, & de grand Maiſtre de ſon Hoſtel.

Il creoit apres les Capitaines de la Caualerie, qui eſtoit deſtinee à la garde du Royaume, & ceux-cy demeuroient le plus ſouuent en campagne. Il eſtabliſſoit auſſi en chaque ville vn Gouuerneur, qui iouïſſoit des reuenus de la ville, & eſtoit obligé de tenir à ſes deſpens vn certain nombre de cheuaux, qui deuoient eſtre preſts au beſoin, & toutes & quantesfois qu'il falloit faire vne armee. Il ordonnoit encor certains Commiſſaires ſur les peuples qui demeuroient aux montagnes, & encor ſur les Arabes qui luy eſtoient ſujects.

Les Commiſſaires adminiſtroient la Iuſtice ſelon la diuerſité des loix de ces peuples. Ils auoient auſſi charge d'exiger les rentes, & de tenir compte des payemens ordinaires & extraordinaires. Apres il ordonnoit certains Barons, qu'on appelle au langage de Fez par vn mot qui ſignifie autant que Gardiens, dont chachun auoit vn chaſteau, ou vn ou deux villages, & dont il tiroit certain reuenu pour viure, & maintenir ſa qualité, & pour pouuoir accompagner le Roy en ſes armes, il tenoit auſſi des cheuaux legers à ſes deſpens, quand le Roy ſe tenoit à la campagne : mais en temps de paix il leur donnoit du bled, du beurre, & de la chair à ſaler pour toute l'annee, mais fort peu d'argent. Il eſt vray qu'il leur donnoit vn habillement toutes les annees : & ceux-cy n'auoient nul ſoing de leurs cheuaux, ny dedans la ville, ny dehors, pour ce que le Roy leur fourniſſoit toutes choſes, & tous les valets d'eſtable eſtoient eſclaues Chreſtiens, & portoient de peſans fers aux pieds : mais quand l'armee ſe mettoit en campagne, on les faiſoit monter ſur des chameaux de bagage. Il auoit encor vn autre Commiſſaire ſur les chameaux, qui diſtribuoit les campagnes entre les Paſteurs, & faiſoit prouiſion des chameaux dont le Roy auoit beſoin, & chaque Chamelier tenoit deux chameaux tous preſts, pour charger auſſi toſt qu'il en receuroit le commandement.

Il auoit apres vn Pouruoyeur qui auoit charge de fournir, garder, & diſtribuer les viures, tant pour le Roy, que pour ſon armee : & ceſtui-cy auoit dix ou douze grands pauillons,

by Google

où il mettoit leſdits viures, changeant de chameaux continuellement à en faire porter de nouueaux, afin que l'armee n'en euſt faute. Sous ceux-cy eſtoient les officiers de cuiſine. Il auoit apres vn maiſtre d'Eſcurie, qui auoit charge de tous les cheuaux, mulets, & chameaux du Roy, & le Pouruoyeur luy fourniſſoit tout ce qui luy faiſoit beſoin. Il auoit auſſi vn Commiſſaire eſtably ſur les bleds, qui auoit charge de faire porter l'orge, & ce qui eſtoit neceſſaire pour l'entretien deſdites beſtes : & ce Commiſſaire auoit des Notaires pour eſcrire tout le bled qui ſe diſtribuoit, & en rendre compte au grand maiſtre. Il auoit encor vn Capitaine de cinquante cheuaux, qui eſtoient comme coureurs, & faiſoient les impoſitions de la part du Secretaire du Roy, au nom dudit Roy. Il auoit encor vn autre Capitaine, qui eſtoit comme chef d'vne garde ſecrette, & auoit authorité de commander de la part du Roy aux officiers qui faiſoient les executions, & les confiſcations. Il pouuoit prendre les plus grands, & les mettre en priſon, & vſer en leur endroict de la rigueur de la iuſtice, ſi le Roy le luy commandoit.

Il auoit auſſi pres de luy vn Chancelier qui gardoit ſes ſeaux, & eſcriuoit les lettres qu'il falloit, & les ſeelloit par meſme moyen. Il auoit vn fort grand nombre d'eſtaffiers, qui auoient vn Capitaine qui les receuoit, les chaſſoit, & leur donnoit peu ou moins de gages ſelon leur ſuffiſance. Et quand le Roy donnoit Audience, ce Capitaine eſtoit touſiours preſent. Il auoit encor vn Capitaine du bagage, & de qui l'Office eſtoit de faire porter les tentes, où logeoient les cheuaux legers du Roy : & il faut ſçauoir que les tentes du Roy eſtoient portees par des mulets, & celles des ſoldats par des chameaux. Il auoit vne troupe de gens qui portoient en marchant les eſtendarts ployez : mais il y en auoit vn qui marchoit touſiours deuant l'armee, & auoit vne enſeigne haute & deſployee. Tous ceux-cy ſeruoient de guide, & ſçauoient les chemins, & les paſſages des bois, & des riuieres. Il auoit auſſi vn grand nombre de ſonneurs de tambour, qui auoient de grands tambours d'airain en façon d'vn grand plat, larges en haut, & eſtroicts par le bas, couuerts de peaux, & les portoient ſur des cheuaux baſtez : mais ils auoiẽt vis à vis des tambours, certains contrepoids, pour ce qu'ils ſont fort peſants, & ces cheuaux ſont des meilleurs, & des plus viſtes que l'on puiſſe voir, pour ce que c'eſt vne grande honte parmy eux de perdre le tambour : & leſdits tambours ſonnent ſi haut, qu'on les oyt de bien loing, & on les bat auec des nerfs de taureau. Le Roy ne tenoit pas à ſes deſpens les trompettes, ains ceux de Fez eſtoient obligez de luy en deffrayer vn certain nombre, & ceux-cy eſtoient auſſi bien employez aux treſpas des Roys qu'aux armees.

Il y auoit vn Maiſtre des Ceremonies, qui eſtoit touſiours aux pieds du Roy, lors qu'il aſſembloit ſon Conſeil, on donnoit Audience, ordonnant les places, & faiſant parler les vns apres les autres, ſelon leurs rangs & dignitez.

La Maiſon du Roy eſtoit toute pleine d'eſclaues noires, qui ſeruoient à la Chambre de la Royne.

Il auoit encores quelques eſclaues Chreſtiennes, qui eſtoient pour la plus grande pãrtie Eſpagnolles, ou Portugaiſes, & toutes ces femmes eſtoient ſoubs la garde de certains Eunuques, qui eſtoient eſclaues noirs.

Quand le Roy vouloit aller en quelque lieu, le Maiſtre des Ceremonies le faiſoit premierement entendre aux coureurs, & ceux-cy le faiſoient ſçauoir aux parents du Roy, aux Capitaines, aux gardes, & aux autres hommes de cheual, qui s'aſſembloient tous en la place qui eſt hors du Palais, & par toutes les ruës qui en eſtoient proches. Et ainſi que le Roy venoit à ſortir du Palais, leſdits coureurs ordonnoient la façon que l'on deuoit garder à marcher. Ceux qui portoient les enſeignes alloient les premiers, puis les tambours ſuiuoient, & apres le Maiſtre d'Eſcurie auecques ſes officiers, & ſa maiſon, puis apres le Pouruoyeur auecques les ſiens, puis les gardes, le Maiſtre des Ceremonies, les Secretaires du Roy, le Threſorier, le Iuge, & le Capitaine de l'armee. Le Roy marchoit apres auecques le grand Conſeiller, & quelque Prince, & il y auoit touſiours quelques Officiers du Roy qui marchoient deuant ſa perſonne, & l'vn portoit ſon eſpee, l'autre ſon eſcu, & vn autre ſon arc. Ses eſtaffiers alloient autour de luy, dont l'vn portoit la pertuiſane du Roy, l'autre la couuerture de la ſeelle de ſon cheual auecques le licol, & quand le Roy mettoit pied à terre, on couuroit ceſte ſelle auecques ceſte houſſe, & le licol ſur la bride du cheual afin de le tenir.

Le Roy eſtoit ſuiuy du Chef & de ſes eſtaffiers, puis des Eunuques, puis de ſa maiſon, puis des cheuaux legers, & finalement des arbaleſtriers, & arquebuſiers.

Quand le Roy ſe tenoit en campagne, l'on dreſſoit premierement au milieu de tous vne grande tente pour luy, qui eſtoit faite comme les murailles de quelque chaſteau auec ſes creneaux, ainſi que i'ay veu à quelques grands Seigneurs aux armees eſtrangeres, & quarrees de tous coſtez.

Ceſte tente auoit quatre portes, à chacune deſquelles on voyoit la garde des Eunuques. Autour de ſa tente eſtoient les logemens de ſes Officiers, & des Courtiſans plus fauoris, & autour de ceux-cy

Digitized by G

de ceux-cy les tentes des gardes, faites de peaux de chevre, ainſi que celles des Arabes.

Preſque au milieu l'on voyoit la deſpence, la cuiſine, & la ſommelerie du Roy, & aſſez pres de la l'on voyoit les pauillons où logeoient les cheuaux legers, qui mangeoient tous en la ſommelerie du Roy.

On voyoit aſſez prez de là l'eſcurie, c'eſt à dire quelques lieux couuerts, où ſont logez les cheuaux, & hors de là on voyoit les muletiers du bagage du Roy, & là meſme les boutiques des bouchers. Les marchands & les artiſans, qui venoient en l'armee, ſe logeoient à coſté de ces muletiers, tellement que ce tout venoit à eſtre comme vne ville, pour ce que les tentes des gardes ſeruoient de murailles, d'autant qu'elles eſtoient tellement dreſſees l'vne pres de l'autre, que l'on ne pouuoit entrer en ces logemens, que par des lieux ordonnez : & on faiſoit bonne garde toute la nuict autour de la tente du Roy : mais toutes gardes eſtoient perſonnes viles, & qui ne portoient iamais armes. Il y en auoit de meſme ſorte autour de l'eſcurie : mais bien ſouuent à cauſe de la feneantiſe, & laſcheté de ces gardes, non ſeulement l'on deſroboit des cheuaux : mais encores l'on trouuoit dans la tente du Roy des ennemis qui venoient là pour le mettre à mort.

Le Roy eſtoit preſque toute l'annee en campagne, tant pour garder ſon Royaume, que pour maintenir en paix, & en amitié les Arabes ſes ſujects. Nous auons aſſez parlé du Roy de Fez, & de toute ſa Cour, voyons vn peu maintenant comme il conduiſoit tout le reſte.

En premier lieu, dans Fez il auoit des gabelles eſtablies, pour ce que les draps ſe vendoient en façon d'encans, & ceux qui en auoient la charge, les portoient premierement à ces gabelleurs pour les ſeeller, puis les alloient crians parmy les marchands, & il y auoit enuiron ſoixante Crieurs de ceſte ſorte.

Les Apoticaires auoient vn quartier qui ſe fermoit de deux coſtez auec deux belles portes, & tenoient à leurs deſpens des gardes qui alloiẽt la nuict tout à l'entour auec des lanternes, des chiens, & des armes. Il y auoit des gens qui faiſoient les meſures du bled, que le Conſul adiouſtoit, prenant vn double de chacun pour ce faire. Dans la ville il y a ſeulement quelques petits officiers, & Magiſtrats qui ont charge de rendre le droict à vn chacun. Il y auoit le Gouuerneur qui eſtoit ſur les cauſes ciuiles, & criminelles, vn Iuge, qui prenoit cognoiſſance de ce qui concernoit les loix des liures de Mahomet, & vn autre Iuge qui eſtoit comme Lieutenant du premier, & cognoiſſoit des choſes appartenantes au mariage, auoit authorité d'examiner les teſmoings, & meſmes rendoit iuſtice vniuerſellement. Il y auoit vn Aduocat, lequel on conſultoit ſur la loy, & par deuant que l'on appelloit des ſentences des Iuges, ou quand ils s'eſtoient abuſez, ou quand ils auoient iugé par l'authorité de quelque Docteur moins excellent. Le Gouuerneur tiroit de grandes ſommes des condemnations qui ſe faiſoient en diuers temps, & preſque toute la punition d'vn criminel n'eſtoit que d'auoir le foüet en preſence du Gouuerneur, & on luy donnoit cent, ou deux cents coups. Apres cela le bourreau mettoit vne chaiſne au col du criminel, & le menoit en cet eſtat par toute la ville tout nud, excepté les parties honteuſes, criant, & publiant le mal qu'il auoit faict : & bien ſouuent l'on en menoit pluſieurs enchaiſnez enſemble. Le Gouuerneur auoit de chaque criminel vn ducat & vn quart, comme auſſi de tous ceux qui entroient dans la priſon, il auoit certaine choſe qui luy eſtoit donnee par certains marchands, & artiſans deſtinez à telle choſe. Les Iuges du droict Canon, ou de la loy de Mahomet, n'auoient nuls gages, pour ce qu'il eſt deffendu par la loy de Mahomet de donner rien du monde à vn Iuge pour telle choſe. Mais ils viuent d'autres gages, ou recompenſes, comme des Lectures, ou de la Preſtriſe de quelque Moſquee. Semblablement les Procureurs, & les Aduocats ſont pour la pluſpart pleins d'ignorance. Les Iuges auoient vn certain lieu, où ils font empriſonner les debteurs, & autres pour choſes legeres, & de peu d'importance. Dans la ville il y auoit quatre Capitaines du Guet, qui alloient par la ville depuis la nuict venuë iuſques à deux heures apres, & ceux-cy n'auoient autres gages que certaine choſe de ceux qu'ils prenoient, qui eſtoit priſe ſur l'amende à laquelle ils eſtoient condamnez. Mais eſtoit permis à chacun de tenir tauerne, & d'eſtre macquereau. Le Gouuerneur de la ville n'auoit ny Iuge ny Notaire : mais donnoit ſentence à ſa volonté, & comme bon luy ſembloit. Il n'y auoit auſſi qu'vn homme qui afferma la Doüane, & la gabelle, qui payoit tous les iours à la Chambre du Roy trente ducats, & auoit en chaque porte des gardes, & des Notaires, & toutes choſes de petit prix payoient leur droict à la porte. Les autres eſtoient conduictes à la Doüane, & accompagnees depuis la porte par vn des gardes, & il y auoit certain argent deſtiné pour les Notaires, & pour ces gardes, ſelon la quantité des choſes qui entroient, & quelquesfois ces gardes alloient hors de la ville pour rencontrer les muletiers, afin qu'ils ne peuſſent cacher aucune choſe, & s'ils en cachoient quelqu'vne, ils payoient apres double gabelle, & l'on payoit ordinairement deux ducats pour cent. Toutesfois l'on ne payoit rien du bled, du bois, des bœufs, & de la volaille qu'on y menoit, & l'on n'auoit pas accouſtumé de payer à la porte la gabelle des moutons, ains ſeulement en la boucherie.

Le Gouuerneur chef des Conſuls, auoit ordinairement douze Sergents, & alloit ſouuent à cheual par la ville pour voir le pain, & eſſayer les poids des bouchers, & conſiderer ce que l'on y vendoit.

C'eſtoit luy qui faiſoit peſer le pain, & s'il n'y trouuoit le poids ordonné, il le faiſoit mettre en pluſieurs pieces, donnoit à celuy qui le vendoit tant de coups de poing ſur le col, qu'il le laiſſoit tout briſé, & meſmes il le faiſoit quelquesfois foüeter s'il le trouuoit trop leger.

Le Roy donnoit cét Office il y a cent ans, aux Gentils-hommes qui le luy demandoient: mais auparauant l'on ne le donnoit qu'à des hommes ſçauants, & qui auoient vne grande reputation de preud'hommie. Il y auoit pluſieurs lieux où le Gouuerneur auoit accouſtumé de donner audience, & de rendre iuſtice. Il y a auſſi dans Fez vne priſon, qui eſt ſi longue & large, qu'il y peut demeurer trois mille perſonnes, & il n'y en a point de ſeparee, pour ce que ce n'eſt pas la couſtume à Fez de mettre quelqu'vn en vne priſon ſecrette, & particuliere. Voyla à peu pres tout ce que i'ay peu apprendre touchant les Gouuernemens des Royaumes de Fez, & de Marroc.

Et quand à ce que i'ay dict de ce qui ſe pratiquoit à Fez, c'eſt choſe aſſeuree que l'Empereur de Marroc garde preſque maintenant les meſmes façons de faire, tant en ſa Cour qu'ailleurs, & il y a bien peu de choſes changees.

RELIGION.

TOVS les habitans de ce Royaume ſont Mahometans, excepté les eſclaues, dont nous parlerons à la fin de ce diſcours.

Or eſt-il qu'il y a en la Loy de Mahomet beaucoup de ſectes, qui ont leurs Chefs, & leurs Docteurs qui les deffendent: car il s'en trouue beaucoup qui ont commencé l'Alcoran, & qui ne s'arreſte pas formellement à ce qu'il porte, ains paſſent deſſus, contrediſent à beaucoup de choſes qui s'y trouuent.

Entre autres il y en a vne qui commença enuiron quatre-vingts ans apres Mahomet, & ſon premier, & plus fameux autheur ſe nommoit Elheſembnu Abilhaſen, de la ville de Baſra, qui donna certaines regles à ſes diſciples: mais ne laiſſa rien par eſcrit.

Cent ans apres il y eut vn autre homme fort habile en ceſte matiere, nommé Elharit Ibnu Eſed, de la ville de Bagadet, qui eſcriuit vne belle œuure vniuerſellement à tous ſes diſciples. Apres ceſte ſecte fut trouuee mauuaiſe par les Pontifes de la loy, & tous ceux qui obſeruoient les regles de ce Docteur, & s'arreſtoient à ſes maximes, furent declarez heretiques en la loy de Mahomet.

La meſme ſecte fut remiſe ſus de là à quatre vingt ans, par vn autre fort habile homme, qui fut ſuiuy de pluſieurs diſciples, & preſcha publiquement ſa doctrine, de ſorte que tous les Legiſtes, & leurs Pontifes condamnerent ceſtui-cy à la mort auecques tous ſes diſciples, & conclurent qu'il falloit trencher la teſte à tous. Ce que ce Docteur ayant entendu, il eſcriuit auſſi toſt vne lettre aux Pontifes, les priant de luy faire tant de faueur, que de luy permettre de diſputer contre leurs Legiſtes, s'offrant à mourir au cas qu'il le ſurmontaſſent, & requerant au contraire, s'il leur monſtroit que ſa doctrine eſtoit meilleure que la leur, que tant de pauures innocens ne periſſent pas par vne fauſſe calomnie. Les Pontifes trouuerent ceſte requeſte fort iuſte, & luy accorderent ce qu'il demandoit.

Cét homme docte eſtant doncques venu à la diſpute, vainquit ayſément tous les Legiſtes: de ſorte que le grand Mofty pleurant, ſe rangea à ceſte ſecte, & la fauoriſa touſiours tandis qu'il veſcut, faiſant baſtir des Colleges, & autre demeures pour ceux qui eſtoiẽt de la meſme opiniõ.

Ceſte ſecte dura enuiron autres cent ans, iuſques à ce que l'on vit venir d'Aſie Malicſach Empereur de la race des Turcs, qui perſecuta ceſte ſecte: ſi bien que quelques-vns s'enfuyerent au Caire, & les autres en Arabie, & demeurerent l'eſpace de vingt ans en cét eſtat, iuſques au regne de Caſelhah nepueu de Malicſach, le Conſeiller duquel nommé Nicam Elmule, homme de grand eſprit, qui eſtoit de ceſte ſecte, la remit ſur pied, & l'affermit tellement, que par le moyen d'vn fort ſçauant homme, nommé Elgazzuli, qui en compoſa vn gros volume, diuiſé en ſept liures, il accorda les Legiſtes auecques ces Sectaires, en telle ſorte, que les Legiſtes eurent tiltre de Docteurs, & de Conſeruateurs de la loy du Prophete, & ceux-cy furent nommez Reformateurs de la meſme loy.

Ceſte vnion dura iuſques à ce que Bagadet fut ruinee par les Tartares, ce qui aduint l'an 656. de l'Egire, ou Ære de Mahomet. Mais la diuiſion ne luy nuiſit en aucune façon, pour ce que l'Afrique, & l'Aſie eſtoient deſia toutes plaines de gens qui ſuiuoient ceſte doctrine.

On ne receuoit alors en ceſte ſecte que des hommes verſez en toutes ſciences, & ſur tout qui entendoient bien la loy, pour la pouuoir bien deffendre, & rembarrer le party contraire.

Mais depuis quelques centaines d'annees les ignorans y veulent entrer, diſans qu'il n'eſt ja beſoin de doctrine, pour ce que le S. Eſprit donne cognoiſſance de la verité à ceux qui ont le cœur pur, & net: & amenent en leur faueur quelques foibles raiſons.

De là

Digitized by Google

De là vient que laiſſant les commandements tant ſuperflus que neceſſaires de la regle, ils gardent ſeulement meſme choſe que les Legiſtes, quant aux offices : mais ils prennent d'ailleurs tous les plaiſirs qu'ils croyent eſtre permis en ceſte ſecte, veu qu'ils font beaucoup de feſtins, chantent toutes ſortes de chanſons amoureuſes, & dancent le plus ſouuent.

Quelquesfois il y en a parmy eux, qui deſchirans leurs habits, ſelon le ſuject des Vers qu'ils chantent, & ſelon la fantaiſie qui leur vient en la teſte, diſent qu'ils ſont alors eſchauffez des flammes de l'amour diuin, au lieu qu'ils le ſont veritablement d'vne trop grande quantité de viandes, veu que chacun d'eux mange plus de viande qu'il n'en ſeroit beſoin à trois hommes, ou bien ils iettent ces cris meſlez de pleurs pour l'amour qu'ils portent à certains ieunes hommes qui n'ont point de barbe : car il arriue bien ſouuent, que quelque Gentil-homme conuie à ſes nopces vn des principaux de ces maiſtres auecques ſes diſciples, qui diſent des prieres, & des chanſons diuines au commencement du repas, & à la fin d'iceluy les plus aagez commencent à deſchirer leurs habits, & s'il arriue que quelqu'vn de ceux-cy vient à tomber en dançant apres auoir faict bonne chere, il eſt tout auſſi toſt releué par vn de ſes ieunes diſciples, qu'il baiſe bien ſouuent laſciuement, ainſi qui luy rend cet office.

Pour ceſte cauſe l'on dit à Fez en commun prouerbe de ce vice, Que c'eſt le feſtin des Pelerins, voulant ſignifier par là, qu'apres le banquet chacun de ces enfans deuient eſpoux de ſon maiſtre, & ceux-cy que l'on nomme Pelerins, ne ſe peuuent marier.

Parmy ces ſectes il y a quelques reigles que les Docteurs de toute les deux opinions tiennent pour heretiques, pour ce que non ſeulement elles different des autres en la loy, mais encores en la foy.

Il y en a certainement quelques-vns qui tiennent pour choſe aſſeuree, & veritable, que l'homme peut acquerir vne nature toute Diuine & Angelique par le moyen de ſes bonnes œuures, de ſes jeuſnes, & abſtinences : pour ce qu'ils diſent que le jeuſne eſpure le cœur, & l'entendement de l'homme, de ſorte qu'il ne peut pecher, encores qu'il en eut quelque volonté : mais qu'il eſt beſoin qu'il paſſe auparauant par cinquante degrez de diſcipline, & combien qu'il peche auparauant qu'il ait paſſé les cinquante. Dieu toutesfois ne luy impute plus le peché.

Ceux-cy font veritablement de grandes & eſtranges abſtinences au commencement, & apres ils prennent tous les plaiſirs du monde.

Ils ont auſſi vne regle eſtroicte faite par vn homme docte, & eloquent, nommé Eſſehrauard, qui eſt vne ville en Coraſan.

Il y a vn autre autheur nommé Ibnud Farid, qui mit toute ſa doctrine en fort beaux Vers, qui ſont toutesfois pleins d'Allegories, & il ſemble qu'ils ne traictent d'autres choſes que d'amour.

Pour ceſte cauſe vn certain nommé Elfargani, commença ſon œuure, & en tira la regle, & les degrez que l'on doit paſſer. Ceſtui-cy fut ſi bon Poëte, que ceux de ceſte ſecte ne chantent en leurs feſtins autre choſe que ſes Vers, pour ce qu'il n'y a perſonne qui ait ſi bien parlé que luy, depuis pres de quatre cents ans en ça.

Ces gens icy tiennent que les planettes & le firmament, les elements, & toutes les eſtoilles ſont vn Dieu, & qu'aucune foy, ny loy ne peut aucunement errer, pour ce que tous les hommes penſent en leur ame, & tiennent pour tout aſſeuré qu'ils adorent celuy qui merite d'eſtre adoré, & croyent que la ſcience de Dieu eſt contenuë en vn homme qui ſe nomme Elcob, eſleu, & participant de Dieu, & ſemblable à Dieu quant au ſçauoir.

Il y a quarante autres hommes parmy eux qui ſont appellez Elauted, c'eſt à dire les Troncs, pour ce qu'ils ſont de plus bas degré, & de moindre ſçauoir. Quand l'Ercob vient à mourir, l'on en cree vn autre du nombre de ces quarante, & ceſtui-cy eſt eſleu au ſort parmy vn nombre de ſeptante. Il y en a encores autres 765. du nombre deſquels l'on en prend vn pour le ranger parmy les ſeptante, lors que quelqu'vn de ceſte troupe vient à mourir.

Leur loy veut & commande qu'ils aillent incogneus par le monde, ou en façon de fols, ou de grands pecheurs, ou des plus vils hommes qui ſoient ſur la terre.

C'eſt le ſeul ſuject pour lequel beaucoup de meſchans vont par l'Afrique, tous nuds, monſtrans leurs parties honteuſes : & ſont ſi deſbordez, & pleins d'effronterie, que quelquefois ils ſe meſlent auecques les femmes publiquement, & en plaine place, ainſi que les beſtes, & toutesfois ſont tenus du vulgaire pour ſaincts perſonnages.

Or maintenant il nous faut voir qui fut celuy qui introduiſit l'impieté de Mahomet en Barbarie. Ceſte meſchante & mal-heureuſe doctrine entra en Egypte l'an 637. par le moyen des conqueſtes d'Omar, & vn Capitaine d'Odman paſſa premier en Afrique l'an 650. auecques quatre vingts mille hommes, & deffit Gregoire Patrice. Mais ils challerent d'Afrique à perpetuité les Romains, & les gens d'Abſimaque, & de Leon Empereur, l'an 699. & ſe rendirent entierement maiſtres & poſſeſſeurs de la Barbarie.

Mais les Arabes augmenterent encores dauantage ce malheur, premierement à force d'ar-

Digitized by Google

mes, & au lieu où les armes ne peurent atteindre, ils s'y pouſſerent auecques la predication, & le trafic.

L'hereſie d'Arrius, de laquelle les Vandales, & les Gots habitans d'Afrique eſtoient infectez, fauoriſa grandement leur entrepriſe. Ils introduiſirent, pour faciliter leur deſſein, la langue, & les lettres Arabiques : ils fonderent des Vniuerſitez, & des eſtudes, & ioignirent de grands reuenus aux ſuperbes baſtimens qu'ils firent pour cét effect à Marroc, & à Fez Mais il n'y a choſe qui ayt plus aduancé la ſecte de Mahomet, que les victoires de Miramamolins d'Afrique, & depuis ceſte peſte y eſt touſiours demeuree.

30 Il y a encores en cét Empire des Iuifs, qui s'eſtans multipliez à bon eſcient en Eſpagne, paſſerent peu à peu en Barbarie, principalement ceux qui eſtoient Orfeures : car cét art eſtant deffendu à ceux de la loy de Mahomet, & exercé de tous coſtez entre eux par les Iuifs, de meſme que pluſieurs autres, principalement celuy de mareſchal, comme l'on void en la montagne de Seſſaue, en la Prouince de Marroc. On dit qu'Edeuet, lieu du Royaume de Marroc, eſtoit habité par des Iuifs de la race de Dauid (comme ils aſſeuroient) qui ſont toutesfois deuenus peu à peu Mahometans.

Les Iuifs s'augmenterent apres en Afrique, quand Ferdinand Roy d'Eſpagne, ſurnommé Catholique, & Emanuel Roy de Portugal, les chaſſerent de leurs Royaumes : car il en paſſa beaucoup alors aux Royaumes de Fez, & de Marroc, & y introduiſirent les arts, & les exercices d'Europe, qui eſtoient auparauant incogneus à ces Barbares.

On en void encores pour le preſent les ruës pleines à Belis, à Teze, à Elmedine, à Tezze, & à Semegeſſe.

Quant aux Chreſtiens qui ſont aux Royaumes de Fez & de Marroc, horſmis ceux qui ſe tiennent dans les places occupees par les Portugais, il n'y en a guieres qui ne ſoient eſclaues, & le nombre de ceux-cy eſt fort grand, voire plus que l'on ne ſe peut imaginer. L'eſtat auquel ſont ceux-cy, eſt veritablement digne de compaſſion & de pitié, non ſeulement pour la miſere en laquelle ils paſſent leur vie, que pour le danger de leur ame, qui court tous les iours fortune de ſe perdre.

Ils paſſent les iours en perpetuel trauail, & ſont ſans repos la plus grande partie de la nuict, endurans force coups, & portans des charges inſupportables.

Somme, ils endurent plus de peine entre ces Barbares, que les beſtes meſmes ne font parmy nous : on les charge de groſſes chaiſnes de fer, on les bat auec des nerfs de bœuf fort endurcis, & auec des cercles de tonneaux, on les fut fond auec de l'huyle ardente, & de lard. Mais ſi la peine du corps eſt grande, celle de l'eſprit n'eſt pas moindre, pour ce qu'outre ce que ces miſerables n'ont aucun qui leur preſche, & annonce la parole de Dieu, & qui leur ayde à bien viure, & à bien mourir auec les Sacrements, on ne ſçauroit s'imaginer, encores moins exprimer combien ils ſouffrent de tentations pour le regard de la foy, veu que non ſeulement le deſir de s'affranchir de ceſte miſere les tente : mais encor l'ayſe, & les delices, où ils voyent ceux qui ont du tout abandonné la foy.

Or ils ont deux petites conſolations au milieu de tant de miſeres, dont l'vne eſt des Preſtres qui ont eſté reduicts en ſeruitude auecques eux, d'autant que ceux-cy leur adminiſtrent tantoſt les Sacrements, & tantoſt leur preſchent la parole de Dieu le mieux qu'ils peuuent : à raiſon dequoy ils ſont grandement honorez, & reſpectez des autres. L'autre conſolation leur vient des Religieux qui s'employent pour leur deliurance. En quoy l'Eſpagne merite vne fort grande loüange, pour ce qu'il y a deux Religions, qui ont pour leur exercice le rachapt de ces malheureux : vne de ces Religions ſe nomme vulgairement de la Merced, qui eſt en Aragon : l'autre qui eſt beaucoup plus grande s'appelle du Rachapt, ou de la Redemption des Captifs. Ces deux Religions aſſemblent tous les ans de fort groſſes ſommes d'argent, auec leſquelles elles deliurent vn tres-grand nombre d'eſclaues. Elles enuoyent des hommes, à Fez & à Marroc, de meſme auſſi qu'en Alger, qui manient cét affaire auec autant de diligence, que de fidelité, & racheptent premierement tous les Religieux, & les Preſtres, puis les plus ieunes, commençans par les ſujects du Roy d'Eſpagne, & apres les autres.

Il y a touſiours vn Religieux à Fez, qui s'informe de la qualité, neceſſité des eſclaues, pour faciliter l'annee d'apres leur deliurance.

Mais l'Eſpagne y a intereſt plus que nul autre Païs, d'autant que la plus grande partie de ceux qui ſont eſclaues en cét Empire, eſt des ſujects du Roy d'Eſpagne.

Ie diray pour concluſion, que les Mores des Royaumes de Fez & de Marroc different en pluſieurs poincts des Turcs, touchant la fauſſe loy & religion de Mahomet, & entre autres choſes s'aſſujectiſſent au Calife de Bagadet, laiſſans celuy du grand Caire, auquel les Turcs rendent obeiſſance.

DISCOVRS

DISCOVRS DE L'ESTAT DES CHEVALIERS DE MALTE.

SOMMAIRE.

1. *DIVERSES demeures des Cheualiers de l'Ordre de sainct Iean de Hierusalem, auant que s'estre establis à Malte, qu'ils ont eu par donation de l'Empereur Charles Quint.*
2. *Description de l'Isle de Malte, iadis appellee Melite, combien de lieües elle a de tour, sa longueur, & sa largeur, situation, climat, Parallele, & ses ports.*
3. *Description de l'Isle de Gozo voisine de Malte.*
4. *Terroir de Malte pierreux, & neantmoins portant arbres fruictiers, comme figuiers, pommiers, amandiers, vignes, palmiers, coton, roses, thym, fenoüil: elle nourrit brebis, cheures, bœufs, asnes, mulets, conils, perdrix, l'on y faict le sel & le miel: elle manque d'eau douce: estimée autrefois pour les petits chiens propres aux Damoiselles: elle est exempte de serpens depuis la venuë de sainct Paul en cette Isle: & se tire de la grotte où cet Apostre fut prisonnier, des pierres fort souueraines contre le venin & morsures des serpens & scorpions.*
5. *Quelles ont esté les mœurs des anciens habitans de cette Isle, & de leurs Temples dediez à Hercules & à la Deesse Iunon.*
6. *Naturel des Maltois modernes, pareil à ceux d'Afrique: façons d'habits & humeurs des femmes de ce pays, leur passe-temps au Carnaual; leur deuotion & ceremonies pieuses au temps de Caresme.*
7. *Quel est le reuenu du grand Maistre de ceste Isle: & des richesses de l'Ordre, consistant au tresor & Commanderies esparses par toute la Chrestienté.*
8. *Ses forces, consistans en places fortes & valeur des Cheualiers.*
9. *Destruction & diuision de l'Ordre des Cheualiers en trois rangs; quelles sont les ordonnances de la reception en cet Ordre, & les ceremonies que l'on pratique en la reception des Cheualiers.*
10. *En quelle sorte se faict la priuation de l'habit, quand quelqu'vn a commis crime ou faict faute notable, & les ceremonies auec lesquelles on rend l'habit au Criminel, qui a eu sa grace.*
11. *Du grand manteau de l'Ordre & à quels iours les Cheualiers le doiuent porter.*
12. *De l'infirmerie & du commandeur de la petite infirmerie, Medecins & autres personnes gagees pour traicter & peser les malades. De leurs sepultures & funerailles.*
13. *Des receueurs & Procureurs des deniers, conseruateurs du thresor, Auditeurs des Comptes, leur puissance & Office.*
14. *Du Chapitre general, à qui appartient de l'assembler, quelles en sont les ceremonies, & quelles choses se traictent en iceux.*
15. *Des Chapitres Prouinciaux, qui se tiennent tous les ans, & comme on y procede.*
16. *L'Ordre de iustice & iugements, & des deux sortes de conseil, & des iuges qui y presidents & assistent; Des ballottes, audience publique, & de la forme du iugement nommé Esgard.*
17. *De l'obeyssance que tous ceux de l'ordre prestent au grand Maistre: sa dignité, grandeur, & puissance, ses droicts & priuileges, & quelles sont les commanderies destinees pour son entretien, & desquelles il peut disposer & conferer à qui bon luy semble.*
18. *De l'Office des Baillifs, Drappiers, grand conseruateur, grand Mareschal, grand Prieur de l'Eglise de Malte, leurs gaiges & à quelle fin instituez.*
19. *De l'election du grand Maistre & ceremonies obseruees en tel acte.*
20. *De la capacité ou incapacité de tenir commanderies, & à qui appartiennent les acquisitions faictes par les commandeurs.*
21. *De la visite de cinq en cinq ans qui se faict des commanderies.*

Digitized by Google

22. *Trafic de marchandiſe, Teſtaments & Donations interdictes aux Cheualiers, & de pluſieurs autres choſes qui leur ſont defenduës.*
23. *Quels ſont les crimes pour leſquels on peut oſter l'habit à vn Cheualier.*
24. *De l'Eueſque de Malte ſubiect à l'Archeueſque de Palerme: du ſeruice diuin & des ieuſnes & abſtinences auſquelles les Cheualiers de Malte & freres de l'Ordre ſont obligez.*
25. *Des grands Maiſtres de Malte auec l'abregé de ce qui s'eſt paſſé ſous le gouuernement d'vn chacun.*

1. LEs Cheualiers de l'Ordre de ſainct Iean de Ieruſalem ayans eſté mis hors de Rhodes par les Turcs l'an 1522. la propre vigile de Noël, apres auoir tenu ceſte Iſle de deux cens & douze ans, vindrent premierement en Candie, où ils demeurerent quelque temps, puis ſe retirerent partie à Veniſe, & partie en d'autres lieux d'Italie.

Or apres qu'ils eurent fait quelque ſeiour à Veniſe, & aux autres lieux d'Italie, ils obtindrent du Duc de Sauoye permiſſion de ſe pouuoir retirer à Niſſe, & d'y eſtablir ſeiour & ſiege de leur Ordre, & ce d'autant plus facilement que les Turcs & Mores d'Afrique, & de Barbarie rauageoient toutes les coſtes de mer des Chreſtiens, & attaquoient toutes leurs villes maritimes.

Ils reſolurent apres de s'aller tenir à Sarragoſſe en Sicile, comme en vn lieu plus proche de la Grece, à cauſe que le bruit couroit que le Turc deuoit venir attaquer l'Italie, & principalement l'Iſle de Sicile, & le Royaume de Naples. En fin l'Empereur Charles-Quint leur donna l'Iſle de Malte, pour y demeurer, comme en vn lieu commode pour empeſcher que le Turc gaignaſt pays par deçà, & fit reüſſir ſes entrepriſes.

Or auant que de m'engager plus outre en ce diſcours, il faut ſçauoir qu'il y a eu iadis trois lieux qui ont eu ce nom de Malte, ou Melite, veu qu'il y en auoit vn en Grece pres de Marathon, & vn autre en Cappadoce, non loin de la riuiere d'Euphrate, & ceſtuy-cy duquel nous parlerons à ceſte heure.

11. L'iſle de Malte eſt eſloignee de la Sicile d'enuiron ſoixante milles du coſté du Cap Paſſaro, & d'Afrique plus de ſoixante bonnes lieües de mer choſe, qui a donné ſuiet à pluſieurs de la mettre entre les Iſles de l'Europe.

Elle a de tour enuiron trente petites lieües, & ſa plus grande longueur eſt de vingt-milles, & ſa largeur de douze.

Elle eſt aſſiſe en la mer d'Afrique, ayant au Nort le Cap Paſſaro de Sicile, au Midy, d'Afrique, & la ville de Tripoly en Barbarie, du coſté du Ponent l'Iſle de Lampadouze, & du Leuant la Mer Mediterranee. Elle prend ſa longueur, & eſtenduë vers la Moree, & eſt poſee au commencement du cinquieſme climat & huictieſme parallele, à enuiron trente & trois degrez de la ligne.

Elle a beaucoup de ports, mais entre autres deux capables de pluſieurs vaiſſeaux, dont l'vn ſe nomme Marzamuſetto, l'autre Marzaſirocco. Ces ports ſont faicts par des golphes qui s'aduancent en l'Iſle, qui ſont premierement eſtroicts, puis s'eſlargiſſent ayant paſſé l'emboucheure, & font des preſqu'Iſles de quelques parties de l'Iſle, qui s'eſtendant auant en mer ſont ioinctes à l'Iſle par vne petite eſpace de terre.

Elle a encore les ports de Sainct George, de Benarat, de Sainct Paul, d'Antofegue, de Muggiar, & celuy de Marzaſcala, qui ſont aſſeurez.

La en vne pointe de terre, qui s'eſtend entre deux petits golphes (qui en font diuers autres plus petits, pricipalement le droict) les Cheualiers ont baſty depuis n'aguiere vne nouuelle ville au lieu où eſtoit Sainct Elme, ou Herme, & luy ont donné le nom de Grand-Maiſtre la Valette, qui deffendit ce lieu fort vaillamment contre les Turcs.

On void ſur vne autre poincte ſainct Michel, & le Bourg. Au milieu de l'Iſle preſque, & entre ces petites preſqu'Iſles la vieille Cité, que Diodore eſcrit auoir eſté baſtie par les Carthaginois, & qui a eſté iadis fort renommee pour les fins draps qui s'y faiſoient.

L'Iſle de Goze eſt celle la meſme que quelques anciens ont nommee Glocos, & d'autres, comme Strabon, Gaudos. Son port eſt poſé entre l'Occident & le Midy, & eſt à vne lieuë ou enuiron de Malte.

Elle a de tour enuiron vingt mille: & il y a vn chaſteau appartenant aux Cheualiers de Malte. Les Turcs emmenerent de ceſte Iſle trois milles hommes, l'an mil cinq cens cinquante & vn.

Digitized by Google

QVALITE'.

CEſte Iſle a ſon terroir preſque par tout pierreux, mais la pierre eſt tendre, & aiſee à eſtre miſe en œuure. La terre eſt deux & quatre pieds par deſſus la pierre. Il porte toutesfois des figuiers, des pommiers, des amandiers, vignes, & d'autres arbres, nommement des palmiers, mais il y a fort peu de vignes: & quant aux palmiers ils ſont ſteriles, mais quant au froment, & au bois, il vient de l'Iſle & de Sicile.

Or les choſes qu'elle produit y viennent en toute excellence: comme le cotton, les fruicts, & les fleurs, principalement les roſes, le thym, le fenoüil, & certains chardons ſauuages, qui ſont bons, & encor ils ont ceſte proprieté que les habitans les bruſlent au lieu de bois.

Il y naiſt auſſi force brebis, cheures, bœufs, aſnes, mulets, conils, & perdrix. On y faict auſſi du ſel en vn lieu qui ſe nomme les ſalins.

Il s'y faict auſſi du meilleur miel qu'on puiſſe manger, & quant à ſon cotton il eſt mol, delié & blanc au poſſible.

On y faict ſouuent la recolte deux fois, principalement d'orge, & de cotton,

Elle a faute d'eau douce, tant celle qui vient de l'air, que de la terre, & celle qu'ils ont vient preſque toute des pluyes de l'hyuer.

Car les eaux ſont demy ſalees, & ſe ſeichent auec la grande ardeur de l'Eſté, qui rend auſſi les habitans halez, & noirs en telle ſorte qu'ils ſont preſque de la couleur des Mores d'Afrique.

C'eſt pourquoy en Hyuer, & en Automne tout ce qui naiſt vient auec vne couleur plus gaye, & plus proprement qu'en Eſté.

Elle a auſſi eſté autrefois fort eſtimee pour les petits chiens qui s'y trouuoient, qui eſtoiẽt propres pour les Dames.

Elle eſt expoſee aux vents au poſſible de meſme qu'à la chaleur, ainſi que nous auons dit.

Elle a ceſte particularité que depuis que ſainct Paul y fut on n'y a veu nulle ſorte de ſerpens, bien qu'auparauant il y en euſt, ainſi qu'on peut recueillir des Actes des Apoſtres, & les Scorpions qui ſont ailleurs fort nuiſibles, & le deuroient eſtre en ceſte Iſle autant ou plus qu'en nul autre lieu, à cauſe des chaleurs exceſſiues, ne font nulle ſorte de mal à ceux qui les manient. Et outre ce Dieu a voulu donner force & vertu aux choſes inſenſibles qui ont eu l'heur de loger des Saincts. Car les pierres tirees de la grotte, où ſainct Paul fut priſonnier, ſont portees par l'Europe, & ont vne grande vertu cõtre les Serpens & leur morſure, & principalement contre le venin des Scorpions & des viperes, & ces morceaux de rocher ſont appellez la Grace ſainct Paul.

MOEVRS ANCIENNES.

LOrs que les Romains conquirent ceſte Iſle ſur les Cartaginois, on eſtimoit les Maltois du tout heureux, à cauſe du commerce de diuerſes nations, & d'vn grand nombre d'arts qui ſe pratiquoient en ceſte Iſle, & l'on faiſoit beaucoup d'eſtat du drap de cotton qui ſe faiſoit à Malte, tellement que Ciceron n'obiecta iamais à Verres le luxe, & la delicateſſe de Malte qu'à cauſe des habits qu'il portoit. Et c'eſt bien auſſi la verité que les Maltois eſtoient extremement delicats & delicieux, & leurs femmes pleines de moleſſe, & addonnees à la volupté. Ce fut en ceſte Iſle que le Roy Batte recueillit Didon & Anne ſa ſœur, & Phalaris tyran d'Agrigente en Sicile eſtoit grand amy des Maltois, & les alloit voir ſouuent. 5.

Appian Alexandrin dit que les Maltois s'eſtans reuoltez, Ceſar les vainquit auec vne grãde & faſcheuſe guerre, à cauſe qu'ils tenoient la mer, & faiſoient des courſes par tout, tuans les petits enfans, & expoſans le reſte en vente. Et puis qu'il eut tant de peine à les dompter, il faut croire que les Maltois eſtoient riches & puiſſans, & qu'encor qu'ils euſſent eſté ſubiuguez lors que les Romains vainquirent les Carthaginois, ils auoient toutesfois repris cœur, & ſe ſentans forts rejettoient la ſeruitude Romaine.

Ils adoroient la Deeſſe Iunon, & il y auoit vn Temple fort ancien, où tous les peuples voiſins portoient des dons de grand prix. Ils auoient encor vn Temple d'Hercule, dont les ruines paroiſſent encore. Il eſt auſſi certain que ceux de ceſte Iſle eſtoient ordinairement amis des Siciliens.

MOEVRS DE CE TEMPS.

LE peuple y eſt aſſez farouche, & ſe ſent des façons de faire d'Afrique. Toutesfois il eſt fort affectionné à la religion Catholique, & a faict tout deuoir contre les Turcs pour la defenſe de ſon pays. Il vit fort meſquinement à cauſe du peu de rapport de l'Iſle. Tout le monde y a vne particuliere deuotion à ſainct Paul. 6.

Les femmes y ſont belles & gracieuſes, & demeurẽt enfermees dãs leurs logis, ſelõ l'ancienne

Digitized by Google

couſtume du pays, ioint que les hommes y ſont jaloux, & ſoupçonneux au poſſible. Elles ne marchent iamais ſans eſtre voilees, & le plus ſouuent, il y en a vn grand nombre de fort deuotes, veu qu'elles ſont d'vn naturel d'eſtre extremes en toutes leurs actions, de ſorte que ſi elles s'addonnent au mal il ny a rien qu'elles n'entreprennẽt, & ne facent pour ſatisfaire a leur mauuais deſir.

La langue de Malte eſt ſemblable a l'Africaine, au moins il y a fort peu de difference, & tous deux ne ſont autre choſe qu'vn Arabe corrompu, ou Arabe vulgaire, qui eſt du tout different de celuy des Iiures, lequel on parle ſeulement autour de la Mecque.

Il y a force eſclaues Mahometans qui ſont traittez aſſez rudement, mais non a l'eſgal de ce que ceux de leur ſecte font ſouffrir aux Chreſtiens qui ſont ſous leur puiſſance.

Les Cheualiers qui ſont de diuerſes nations ont auſſi des mœurs diuerſes, & il me ſuffit de dire qu'ils ſont fort abſolus, & qu'ils diſpoſent fort librement de tout ce qui eſt en l'Iſle, principalemẽt ceux qui ont quelque authorité, qu'ils ſe donnent du contentemẽt, ſans trouuer grande reſiſtance lors qu'ils en deſirent. Ie diray ce mot encor, qu'au temps du Carneual ils inuentent mille paſſe-temps honneſtes. Les vns font les ballets, les autres font des parties pour courre la bague, ou pour combattre a la barriere, les autres dreſſent des forteresſes, & y ont des gens qui les deffendent, & d'autres qui les aſſaillent. Mais le Careſme eſtant venu on ne peut voir rien de plus deuot que toute cette compagnie.

Et le Ieudy de la ſepmaine Saincte, le grand Maiſtre laue les pieds a pluſieurs pauures, & apres les auoir faict mettre a table, & leur auoir faict apporter pluſieurs viures en dix-huict ſeruices tous de diuers mets, & ſans compter le dernier, qui eſt de quelque quantité de pieces d'argent, ou d'or, qu'il leur donne, tellement qu'ils en ont plus qu'ils n'en ſçauroient deſpencer en toute l'annee, & apres auoir ſeruy ces pauures de ſa propre main, les Grands Croix luy ayant apporté le ſeruice, il va viſiter l'Hoſpital, & porter à manger luy meſme aux malades qui ſont tous ſeruis en vaiſſelle d'argent.

RICHESSES.

7. SI ceſte Iſle tire quelque choſe de ſon cotron, & choſes ſemblables, elle le deſbourſe auſſi en ce qu'on luy porte de dehors. Toutesfois le grand Maiſtre, qui iouyt du reuenu de ceſte Iſle, en tire tous les ans dix mille ducats, & encor afin qu'il ſe puiſſe monſtrer liberal a l'endroit de chacun, on luy donne du threſor de l'Ordre, ie ne ſçay combien de milliers d'eſcus, & outre ce il a en chaque nation vne bonne Commanderie, qui eſt de grand reuenu.

Dauantage, ſi les Cheualiers gagnent quelque choſe ſur les ennemis, il a touſiours la dixieſme partie du butin, & l'on ſçait aſſez que leurs priſes ſe trouuent fort grandes a la fin de chaque annee.

Quant a l'Ordre il eſt extremement riche, veu le grand nombre des bonnes Commanderies qu'il poſſede par toute la Chreſtienté.

Et certainement le threſor de l'Ordre groſſit fort de tout ce qui luy vient de là, & pareillement des butins que les Cheualiers font en leurs courſes.

Auſſi puis qu'il faut qu'ils ſouſtiennent en tout temps la guerre, il faut auſſi qu'ils iouyſſẽt d'vn beau reuenu qui leur eſt eſcheu par la liberalité des Princes.

C'eſt la cauſe pour laquelle tous les ans il faut que tous les Baillifs, Prieurs, & Commandeurs donnent le nombrement de leurs biens & reuenus au Chapitre Prouincial, & payent les charges auſquelles ils ſont obligez au threſor public de la Religion ſelon la valeur de la Commanderie, & ſur ce il y a vn Reçeueur Cheualier deputé par l'Ordre, auquel il faut que ces deniers ſoient payez tous les ans a la ſainct Iean Baptiſte.

Il faut encor ſçauoir que nul n'eſt reçeu a la Profeſſion de cét Ordre qu'il ne paye le droit qu'ils appellent le paſſage au threſor public, qui vient a la valeur & concurrence de cent cinquante eſcus pour les Cheualiers, & de cent pour les freres ſeruans, ſi apres le paſſage ils ne les ont baillez, il faut que celuy qui les reçoit pour l'ordre en face la maille bonne, quelque diſpenſe qu'il puiſſe monſtrer, & lors que quelqu'vn a ſatisfait à ce deuoir on ne luy peut empeſcher le droict d'ancienneté. Les deſpoüilles des Cheualiers morts viennent auſſi au threſor public, ſauf s'ils auoient parmy leurs meubles des vaſes d'or ou d'argent qui fuſſent propres au ſeruice de l'Egliſe, veu que ces choſes ſont deſtinees à l'Egliſe, ſuiuant l'Ordonnance du grand Maiſtre Deodat de Gozon. Mais quand les Officiers qui ſont à la ſuite du grand Maiſtre comme le Seneſchal, le Chaſtelain, & autres Cheualiers qui ſont à ſon ſeruice viennent à mourir, leurs biens & deſpoüilles ne ſont point au threſor, ains viennent ſeulement au grand Maiſtre.

Digitized by Googl

FORCES.

L'Iſle de Malte a toutes ſes aduenuës ſi bien en defenſe, & toutes ſes places fortifiees en telle ſorte, qu'il eſt non ſeulement difficile, mais preſque impoſſible meſme d'y faire quelque deſcente, ou l'y ayant faicte d'y pouuoir aduancer; ou gaigner quelque choſe. Mais i'eſtime plus que toutes ces forteresſes la valeur des Cheualiers qui s'y tiennent, & leur reſolution ordinaire de meſme que celle des freres ſeruans, & des ſoldats qui y demeurent, veu qu'elle eſt veritablement telle que leur petit nombre eſt capable de deffaire vne groſſe armee, ainſi qu'ils ont teſmoigné iadis lors qu'ils ont faict mourir vn ſi grand nombre de Turcs deuant le chaſteau ſainct Elme, combien qu'ils ne fuſſent qu'vne poignee.

Au reſte tant s'en faut qu'on les vienne maintenant attaquer en leur Iſle, qu'au contraire ils font tous les iours des courſes en Grece vers Rhodes, & en barbarie, & meſmes vont ſouuent iuſques bien pres de Conſtantinople. Ils ont ordinairement beaucoup de galeres capables de tenir chacune quatre ou cinq cens ſoldats, & ſeize bons canons, dont ils les garniſſent: tellement qu'il n'y a munition de guerre qui y manque. Bref ils ſe ſont rendus ſi redoutables qu'on les laiſſe paiſibles en leur Iſle depuis vn long temps.

GOVVERNEMENT.

IL y a trois rangs de ceux qui font profeſſion de ceſte regle, veu que les vns ſont Cheualiers, qui doiuent eſtre de noble race, les autres ſont Preſtres & les autres ſont nommez freres ſeruans.

Apres cela les Preſtres Croyſez ſont diuiſez en ceux qu'on nomme Conuentuels, & ceux qui ſont appellez de l'obedience: & quant aux freres ſeruans, il y a les ſeruans d'armes, & les ſeruans d'office, dont les derniers ne peuuent venir au degré d'honneur des armes teſs que les premiers.

Car les freres ſeruans d'armes prennent l'habit, & font profeſſion de meſme que les Cheualiers, preſtant vn ſerment ſemblable au leur, & il n'y a difference de ceux-cy aux Cheualiers, que pour le regard de la Nobleſſe, pource que n'eſtans pas Nobles ils ne ſont auſſi receus aux Grands Croix, grand Prieurez, Baillies, ou autres grandes charges de l'Ordre.

Quant aux Commanderies ils en ont, & peuuent eſtre faits gouuerneurs des places de la Religion, & appellez au maniment des deniers, & à la viſitation des lieux qui appartiennent à l'Ordre, au lieu que les autres ſeruans ne peuuent eſtre receus à l'Ordre de Cheualerie, non plus que les Preſtres, ſoient Conuentuels ou d'Obedience. Les ordonnances de la reception ſont celles qui ſuiuent.

Selon les Ordonnances d'Hugues Reuel grand Maiſtre. Nuls baſtards ne doiuent eſtre receus en cet Ordre ſans le conſentement du Chapitre general, ou ſans eſtre ſortis de quelque grande maiſon: & dauantage entre les legitimes & nobles nul homme ſorty d'vn Iuif, d'vn Marran, ou d'vn Mahometan, fuſt il fils d'vn Prince, ne doit eſtre admis en ceſte compagnie: ſi celuy qui voudroit entrer en cet Ordre auoit fait profeſſion d'vn autre, les Ordonnances portent auſſi qu'il n'y ſoit pas reçeu.

Toutefois cecy n'a pas eſté touſiours obſerué, veu qu'ō a veu que les Chanoines du ſainct Sepulchre ont eſté joints à cet Ordre par l'authorité du Pape, combiē qu'ils euſſent fait profeſſion ſoubs autre que ſoubs le grand Maiſtre. Dauantage vn homme trop endebté ne peut eſtre receu, non plus qu'vn qui eſt marié.

Outre ce l'on n'y peut receuoir vn homme qui a commis quelque meurtre, ou quelque crime infame. Il n'eſt permis de donner l'habit à chacun qui n'ait attaint pour le moins l'age de dix-huict ans: toutefois le grand Maiſtre peut choiſir ſix enfans de quelque nation que ce ſoit, & les faire Cheualiers, pourueu qu'ils ſoient Nobles, & s'il ſont autres les faire freres ſeruans, pour l'exercice des armes, & les diſpenſer de tout ſeruice, mais il faut qu'ils ayent au moins quatorze ans, & l'on peut oſter à ceux-cy le droict d'ancienneté au rang des Commanderies.

Il faut que celuy qui veut eſtre receu ſoit ſain, & bien compoſé de ſes membres, & propre au trauail, & celuy qui veut entrer prouue auparauant qu'il eſt gentil-homme de nom & d'armes, de la lāgue, & du Prieuré, dans l'Auberge duquel il veut faire ſon entrée. Auberge ſignifie autant que maiſō, ou domicile, & c'eſt vn lieu où chaque langue s'aſsēble à Malte pour y māger & tenir langue, c'eſt à dire, cōſulter des affaires de la maiſō. Apres dōc que quelqu'vn a fait les preuues deuāt ceux qui ont eſté deputez par le grand Prieur, & par l'aſsēblee

Digitized by Google

de la Prouince en la langue de laquelle il entre, lors il eſt ſolemnellement reçeu: mais quant à l'habit il faut qu'il le reçoiue par la ſeule authorité du grand Maiſtre. Il faut que l'habit des Cheualiers ſoit vn manteau noir, & vne Croix blanche, ſelon l'ancien ſtatut du grand Maiſtre Raymond du Poy: toutefois il adiouſte que ſelon le temps ou les lieux, on les diſpenſe touchant la couleur, pourueu que la Croix ſoit ſuiuant l'Ordonnance: mais il faut entendre cecy des Religieux qui portent les armes, & non des autres. Celuy qui veut eſtre receu Profez en ceſte Religion doit ſe confeſſer auant toute choſe, puis auec ſa robe longue & ſeculiere ſans ceinture, ſe preſenter deuant l'Autel à genoux, tenant vn cierge ardent en ſa main, ouyr la Meſſe & receuoir ſon Createur: puis s'eſtant preſenté deuant le frere qui le doit receuoir auec ceſte reuerence, luy doit demander humblement qu'il luy plaiſe l'admettre en la compagnie des freres, & de la ſaincte Religion de l'Hoſpital de Ieruſalem. On luy fait quelque diſcours de ce qu'il doit faire eſtant reçeu, puis lors qu'on luy a demandé s'il eſt en volonté d'accomplir toutes ces choſes, il reſpond ouy, puis celuy qui le reçoit paſſe outre, & s'équiert s'il a fait quelque autre vœu, s'il a promis mariage à quelqu'vne, ou s'il eſt en ſeruitude de quelqu'vn. Car s'il eſt attaint de l'vne de ces choſes, on le reiette. Mais s'il en eſt franc celuy qui le reçoit ouure le Miſſel qu'on luy offre, & prenant les deux mains de celuy qui fait profeſſion, les luy met ſur les ſaincts lettres, luy faiſant prononcer en meſme temps ces paroles: Ie vouë, & promets à Dieu, à la bien-heureuſe Vierge Marie, & à ſaint Iean Baptiſte, qu'auec la grace & ſecours de Dieu, ie ſeray touſiours obeyſſant aux ſuperieurs que Dieu & la Religion me donneront, & que deſormais ie viuray chaſtement, & ſans poſſeder rien de propre. Apres ce il eſt receu, baiſe le Miſſel, & le prenant le rapporte ſur l'Autel, lequel il baiſe, puis reprend le liure, & l'apporte encor en ſigne d'obedience à celuy qui le reçoit, qui prenant le manteau noir monſtre la Croix blanche au Profez, luy diſant, s'il ne croit pas que c'eſt le ſigne de la Croix, où noſtre Seigneur Ieſus-Chriſt fut attaché pour nos pechez.

Il le confeſſe, & baiſe la Croix, & lors celuy qui le reçoit prend le manteau, & luy met la Croix ſur l'eſtomac au coſté gauche, & le baiſe, luy diſant: Reçoy ce ſigne au nom de la ſaincte Trinité, de la bien-heureuſe Vierge Marie mere de Dieu, & de ſainct Iean Baptiſte, pour l'augmentatiõ de la foy, defenſe du nom Chreſtien, & ſeruice des pauures: auſſi nous remettons la Croix de ce coſté, afin que tu l'aimes de tout ton cœur, & qu'auec la main droicte tu la defende, & l'ayant defenduë tu la conſerue entiere.

Car ſi combatant contre les ennemis de Ieſus-Chriſt tu t'enfuis & laiſſe la Croix, & ſa ſaincte enſeigne, tu ſeras auſſi à bon droict priué de ce ſacré ſigne, & comme vn mẽbre pourri chaſſé de noſtre compagnie.

Apres cela il luy lie le cordon du manteau, diſant Reçoy le ioug de noſtre Seigneur qui eſt doux & leger, & tu y trouueras le repos de ton ame.

Cela fait il le baiſe, comme font auſſi tous les autres Cheualiers qui y aſſiſtent, & l'on dit pluſieurs oraiſons, ſelon qu'il eſt contenu aux liures de leurs ordonnances, par leſquelles il eſt porté que ſi quelqu'vn eſt receu contre la forme ordonnee, s'il eſt Cheualier, il ſera frere ſeruant, ſi ſeruant d'armes il le ſera d'office, & s'il eſt Chapelain il ſera frere d'obedience, ſans qu'il puiſſe iamais tenir Commanderie, ny paruenir à aucune dignité de l'ordre, ou au maniment des biens de la Religion.

Quant aux Preſtres & Chapelains, nul n'y eſt reçeu s'il n'a premierement ſeruy l'eſpace d'vn an entier, afin qu'on puiſſe cognoiſtre ſa vie, & ſa ſuffiſance, & durant ce temps il eſt nourri aux deſpens du threſor de l'Ordre.

Il n'eſt permis aux Cheualiers de receuoir de leur propre authorité autre frere que les Chapelains lors qu'il y en a faute en leurs Egliſes ou Chapelles, & auſſi des ſeruans d'office pour le ſeruice de leurs Commanderies, & meſmes il faut que ceux-cy ſoient approuuez, & confirmez par le Chapitre Prouincial auquel ils deuoient eſtre preſentez, auec l'aſſignatiõ qu'õ leur donne pour leur viure & leur veſtement.

Il y a encor des Confreres & Donnez en l'Ordre qui ne voüent pas les meſmes choſes que les freres, ains ſeulement ils promettent d'aimer l'Ordre, & ce qui en depend, & defendre le bien de la Religion de toute leur puiſſance, & deſcouurir aux Superieurs ceux qui les trahiſſent, & leur nuiſent, autant qu'ils en pourront auoir cognoiſſance. Ceux-cy contribuent à l'ordre ſelon leur deuotion, comme les Confreres font en vne Confrairie pour participer aux biens qui s'y font.

Et toutesfois il n'eſt permis aux Prieurs, Chaſtellains, & Baillifs, ou autres d'entre les Commandeurs & Cheualiers, de receuoir aucun de ces Confreres ſans le commandement du grand Maiſtre: & ſi quelqu'vn le fait il doit eſtre priué de ſon habit, & les reçeus ne ſeront enrollez entre les Confreres, ny iouyront d'aucun priuilege dont les Donnez iouyſſent ordinairement.

Google

Les donnez ne portent pas la Croix entiere, ainſi que font tous ceux qui ſont receus à profeſſion, ains elle a ſimplement trois branches, comme on void aux habits des Religieux de S. Anthoine, où la partie de deſſus la Croix eſt oſtee: & s'ils font autrement ils perdent la iouyſſance de leurs priuileges.

Quant à la priuation de l'habit elle ſe faict en ceſte ſorte.

Le grand Maiſtre ou ſon Lieutenant s'enquiert ſoigneuſement du crime dont on accuſe quelqu'vn, & en ayant tiré la preuue, & veu qu'il faut proceder aux extremités, on forme la plainte deuant l'aſſemblee qui vient là au ſon de la cloche, & propoſe le crime en preſence du criminel, qui y eſt conduit par le grand Eſcuyer.

La plainte propoſee, le grand Maiſtre preſidant au Conſeil, donne charge aux Baillifs d'auoir eſgard (car c'eſt ainſi qu'on nomme les iugemens donnez en cét Ordre) contre le criminel, & d'y proceder ſelon Dieu & raiſon, & ſelon les loüables & anciennes couſtumes de la Religion.

Apres cela le grand Maiſtre deſtine vn chef de l'Eſgard, & vn homme de bien qui ſoit ſon Procureur Fiſcal qui plaide la cauſe deuant celuy à qui l'Eſgard eſt donné en main, & le priſonnier a puiſſance de reſpondre, & de ſe deffendre, & confeſſe alors, ou nie le crime.

S'il le confeſſe, il demande auſſi qu'on luy faſſe grace, & lors l'Eſgard ou le Iuge fait ſon rapport au grand Maiſtre, & à l'aſſemblee, & demande trois fois grace pour le criminel, & ſi le grand Maiſtre ne veut entendre à la rigueur des Ordonnances, on ne paſſe point outre, mais s'il continuë à demander Iuſtice, lors l'Eſgard s'en va en lieu ſeparé pour conſulter encor la matiere, & executer ce qui eſt contenu aux Ordonnances.

Mais ſi le criminel nie le fait, on vient aux teſmoins, aux preuues, & aux informations ſur ce faites, ſi bien qu'eſtant conuaincu, ou par ſa propre confeſſion, ou par les preuues, il eſt condamné au Conſeil de perdre l'habit.

Cela faict on mande le Procureur Fiſcal, auquel on declare ce qui eſt ordonné, & ceſtuicy exhorte le criminel à ſuiure l'Eſgard qui va comparoiſtre deuant le grand Maiſtre, en l'aſſemblee, où l'accuſé vient tout eſploré, ſupliant qu'on luy faſſe grace; comme auſſi l'Eſgard en prie le grand Maiſtre, & tous les Cheualiers qui y aſſiſtent.

Que s'ils n'y veulent entendre, ains inſiſtent à la prononciation de la ſentẽce, apres qu'õ a reïteré par trois fois mandement de iuger ſelon la loy au Chef, & Baillif de l'Eſgard, il prononce la ſentence de ceſte degradation en preſence du criminel, & condamne celuy qui a eſté conuaincu du crime, duquel on l'auoit accuſé.

Le condamné pour tirer quelque grace, & eſmouuoir à pitié ſe iette à genoux deuant le grand Maiſtre, pres duquel eſt l'Eſcuyer, qui ne fait qu'attendre ſon commandement, ou celuy du Lieutenant, & l'vn d'eux parle ainſi au criminel: Pource que par tes actions tu t'es rendu indigne du ſigne de la Croix, & de noſtre Ordre, auquel pour tes premieres vertus nous t'auions reçeu, ſuiuant nos ſtatuts & ordonnances, pour la loüange des bons, l'effroy des meſchans, l'exemple de chacun, nous te priuons de noſtre habit, & te declarons indigne de la compagnie de nos freres, de laquelle nous te chaſſons comme vn membre pourry, corrompu & contagieux.

Lors l'Eſcuyer aſſiſtant au grand Maiſtre oſte l'habit au criminel en ceſte ſorte. A la premiere iuſſion il ne fait que mettre la main ſur le manteau de l'accuſé, à la ſeconde il deſnouë le cordon, & ouure le manteau par deuant, & à la troiſieſme il l'oſte du tout, diſant: Vſant de l'authorité que me donne le ſuperieur, ie délie ce nœud, & t'oſte le joug agreable du Seigneur, duquel tu t'es rendu indigne.

Cela fait ſelon que le grand Maiſtre l'ordonne, il mene le criminel en priſon, qui luy eſt perpetuelle depuis qu'il a eſté ainſi degradé.

On vſe preſque de pareilles ceremonies contre vn abſent, qui aura refuſé de comparoiſtre.

Il eſt vray qu'on n'y procede que fort meurement, & auec des preuues tres-euidentes. Mais les punitions n'y ſont pas telles, que ſi l'on cognoiſt que veritablement quelqu'vn eſt repentant de ſes fautes, on ne vienne à luy pardonner.

De ſorte que le criminel ayant eſté long temps en priſon, & eſtant cogneu plein de deſir d'amender ſa vie, on luy fait grace, & l'on luy rend ſon habit auec ceſte ceremonie.

Le grand Maiſtre, ou le Lieutenant fait ſonner la cloche pour l'aſſemblee, où le grand Maiſtre, les Baillifs, & autres eſtans aſſis, chacun ſelon ſon rang, le grand Maiſtre, ou Lieutenant commandent qu'on face venir le priſonnier, qui eſt conduit en habit Seculier par l'Eſcuyer qui luy auoit oſté ſon habit, & quelquefois tout en chemiſe, la corde au col, ſelon la grandeur du crime, & ayant les mains liees, il tient vn cierge allumé, & en cét eſtat s'agenouille deuant le grand Maiſtre, & le ſupplie humblement qu'il luy plaiſe luy rendre l'habit,

d by Google

& le remettre en l'Ordre, & en la compagnie des freres, proteſte de viure en homme de bien, & de ne faire iamais choſe contraire à la reigle, de laquelle il a fait profeſſion.

Lors le grand Maiſtre luy reſpond. Encore que tes fautes nous ayent autrefois contrains à t'oſter l'abit, ſi eſt-ce que ſur l'eſpoir que nous auons de ton amendement, nous te rendõs ton habit, te pardonnons ton crime, & te remettons en la compagnie de nos freres. Pour ce fois homme de bien, & fais que par cy apres nous n'ayons ſujet d'vſer contre toy en toute extremité, de la rigueur de noſtre Iuſtice.

Lors le Maiſtre Eſcuyer luy remet le manteau auec pareille ceremonie qu'il luy auoit oſté auparauant: mais eſtant ainſi remis, il ne iouït pas du droict de ſon ancienneté, ny de ſa reſidence, ſuiuant vne loy faite par le grand Maiſtre de la Sangle.

Lors qu'ils vont en courſe il faut qu'ils facent declaration de tous leurs biens comme ſi deſia ils s'en deſpoüilloient, & appellent cecy d'vn mot propre Deſpropriement, comme qui diroit renoncement de ſon propre.

Ils baillent le tout ſeellé, & ſigné au Prieur de l'Egliſe, ſur peine de ieuſner quatre iours: d'auoir la diſcipline au Chapitre, & de perdre pour vn an leur reuenu, qui eſt appliqué au profit du threſor à ceux qui ſont Commandeurs.

Les Cheualiers ne portent pas tous les iours le grand manteau de l'Ordre qu'ils prennẽt lors qu'ils font profeſſion, ains il ſuffit qu'aux cappes, & manteaux communs la Croix ſoit couſuë au coſté gauche comme en leurs ſaques & cottes d'armes, lors qu'ils vont à la guerre. Mais il y a des iours auſquels ils ſont obligez de les porter, comme la veille de Noël à Veſpres, le iour de Noël à la Meſſe & à Veſpres, le iour de ſainct Iean à la Meſſe, le iour de la Circonciſion à la Meſſe, & pour abreger aux feſtes principales de noſtre Seigneur, de la ſacree Vierge Marie, de ſainct Iean Baptiſte, & des bien heureux Apoſtres, lors qu'ils doiuẽt communier, aux Chapitres generaux & aſſemblees, & en l'election du grãd Maiſtre, il faut que les Prieurs, Baillifs, & Eſlecteurs portent le grand manteau, à peine de ſubir le iugement de la quarantaine.

12. Il y a vn Commandeur de la petite enfermerie, & le Greffier auec deux hommes de bien choiſis pour la viſite des malades, & pour les faire pouruoir de toute choſe neceſſaire, & ceux cy font ſerment d'vſer fidellement de leur charge & de ne rien diſtribuer aux malades que par l'ordonnance du Medecin.

C'eſt à eux à faire tous les ans inuentaire de ce qui eſt en l'Enfermerie, ſoit or, ou argent, ou autres meubles, ils ſignent cét inuentaire, & font iurer à l'Enfermier qu'il ne ſouffrira qu'aucun de ces meubles s'eſgare, & qu'il ne les employera à autre vſage qu'au ſeruice des malades: ioint qu'il faut que la boutique de l'Apoticaire ſoit viſitee tous les ans, afin que les malades ne ſoyent offenſez par la vieilleſſe, & corruption des drogues.

Il y a des Medecins, & Chirurgiens gagez de l'Ordre, pour les freres, tant Cheualiers, Clercs, que ſeruans, & s'ils meurent ils ſont enterrez comme il leur appartient auec leur habit, & Croix blanche, & il y en quatre veſtus de deüil, qui les portent en terre, ſans qu'il ſoit permis à nul autre de porter le deüil, non pas meſme au treſpas du grand Maiſtre, ſuiuãt l'Ordonnance de Claude de la Sangle.

En quoy il a voulu monſtrer que c'eſt vanité de s'attriſter de la mort de ceux qu'on tient bien-heureux, ou bien que la pompe du deüil n'eſt bien ſeante à ceux qui font profeſſion de pauureté.

L'Enfermerie de cét Ordre ſert de franchiſe: de ſorte qu'il n'eſt loiſible d'en tirer les criminels qui s'y retirent. Il eſt vray qu'on n'en iouyt pas en tout cas, tellement qu'on regarde ſi le fait merite ou non ceſte franchiſe.

S'il la merite, on enuoye le criminel auec le premier vaiſſeau qui vient hors de l'Iſle ſans qu'il luy ſoit plus permis de retourner dans les pays qui ſont de la iuriſdiction de l'Ordre: Mais ce priuilege ne ſert de rien aux voleurs, n y à ceux qui gaſtent de nuit le plat pays, ny aux boute-feux, aux Sodomites, larrons, ny conſpirateurs, ny à ceux qui de propos delibere font mourir par poiſon, ou autrement vn homme, ny aux domeſtiques des Cheualiers qui commettent quelque crime.

Ceux qui frappent, ou bleſſent quelqu'vn de l'Ordre ou quel que ce ſoit de ces Iuges & officiers, ne iouyſſent de ce priuilege, nõ plus que ceux qui ſont endebtez, ny les faux teſmoins, & fauſſaires, ny les ſacrileges, ou ceux qui ont commis le crime dans la meſme En-
13. fermerie.

Pour le regard des Receueurs, & Procureurs des deniers, il faut qu'ils iurent entre les mains du Grand Maiſtre ou Prieur, ou Baillif Conuentuel, qu'ils feront leur deuoir en la Recepte, & ſont tenus tous les ans de porter leurs comptes au Chapitre Prouincial, & les noms de ceux qui ont payé, ou qui doiuent encore.

Afin

Afin d'ouyr les comptes,& prendre garde au threſor, il y en a vn qu'on nomme le grand Commandeur, & deux Procureurs choiſis d'entre les plus ſages de tous les Cheualiers; qui portent chacun vne clef du threſor, pareillement tous les magaſins; ſoyent d'armes, ſoyent de munitions, ou autres choſes ſont ſous leur garde.

Mais ce grand Commandeur ne doit bouger du Conuent tandis qu'il eſt en charge,non plus que les Procureurs qui l'aſſiſtent & le ſeruent l'eſpace de deux ans, ne s'en peuuent aller, ou laiſſer tous enſemble leur office, ains aux changemens on y laiſſe touſiours vn des anciens, afin qu'il y en ayt touſiours quelqu'vn qui entende le maniement des affaires.

Dauantage, ils ont vn Conſeruateur du threſor, qui a la charge de diſtribuer les deniers ſuiuant la volonté du grand Maiſtre & auec la licence du grand Commandeur; & ce Conſeruateur n'eſt qu'vn an en charge,& eſt changé au chapitre toutes les annees, & choiſi de quelque langue que ce ſoit. Mais on a ceſte maxime lors que quelqu'vn ſort de charge de n'y en mettre de dix ans aucun qui ſoit de ceſte meſme langue.

Il y a encor huict Cheualiers, vn de chaque langue, qui ſont comme Auditeurs des Cõptes,& ont toutes les ſepmaines vn iour deſtiné pour cét effect.

Leur puiſſance conſiſte à recognoiſtre, & voir comment les affaires ſe manient, & lors qu'ils voyent quelque faute où il eſt beſoin d'vſer de reformation, ils en font le rapport au grand Maiſtre, & au Conſeil ordinaire.

Ceux cy ſõt en charge deux ans, & l'on ne doit faire aucun payement des deniers du threſor commun ſans leur aſſiſtance, afin que tant de teſmoins empeſchent qu'il arriue de la faute en ce maniement.

On donne au Conſeruateur vn adioint appellé Preud'homme,choiſi d'entre les plus experts de l'Ordre, & qui s'entende mieux au fait des comptes & finances, & ceſtui cy aſſiſte à toutes les receptes du Conſeruateur general, de meſme qu'à la reddition de ſes comptes, & de deux liures qu'il y a de la recepte.

Le Conſeruateur en tien vn,& ceſtui-cy l'autre y eſcriuant ce qui a eſté receu, afin qu'on en ait parfaicte cognoiſſance, ceſtui-cy en eſt chargé autant de temps qu'il plaiſt au grand Maiſtre, & au Conſeil ordinaire.

Or pour le regard du chapitre general de cét Ordre,c'eſt au grand Maiſtre à l'ordonner, & à preſcrire le temps & le iour qu'il ſe doit tenir.

Le iour eſtant venu, & tous eſtans aſſemblez, auant que parler d'aucunes affaires, on va dés le point du iour à l'Egliſe où la Meſſe eſt chãtee par le Prieur Cõuentuel, & apres le grãd Maiſtre auec toute l'aſſemblee des Croyſez, & le Clergé va en proceſſion au lieu où le Chapitre ſe doit tenir, où l'on chante l'Hymne du ſainct Eſprit.

Cela fait le grand Maiſtre, les Baillifs, Prieurs, & autres ayans voix au Chapitre,s'aſſient ſelon ſon rang, & puis on fait vn ſermon,à la fin duquel on fait ſortir ceux qui ne doiuent pas aſſiſter au Chapitre, tels que ſont les Chapelains, & au premier tout on a eſgard à eux qui ſont abſens, & l'on conſidere ſi leurs excuſes que leurs Procureurs alleguent deuant l'aſſemblee ſont legitimes ou autres.

Apres cela les Baillifs, Prieurs,& le Chaſtelain qu'ils nomment d'Empoſte,& autres Cõmandeurs, portent vne bourſe où il y a cinq pieces d'argẽt en ſigne de depriement,& vn rollet autour, qui contient les noms, & la valeur de leurs eſtats, & offices, & pareillement leur aduis ſur ce qui eſt à faire pour le profit public, & leur cachet y eſtant mis chacun d'eux va preſenter ſa bourſe ſelon ſon rang au grand Maiſtre, en baiſant la main, & luy faiſant la reuerence.

Cela faict, le grand Mareſchal de l'Ordre vient à ſon rang preſenter l'eſtendart de la religion au grand Maiſtre, & les billets ou rolets preſentez ſont leuz par le Vice-Chancelier à haute voix, puis on procede à l'eſlection des ſeize Capitaines, auſquels on doit donner la charge de vuider ce qui doit eſtre debatu & allegué au Chapitre.

Ils ſont eſleuz par les langues à part, & chacune en choiſit deux, qui ſçauent bien la langue,& les affaires de leur nation, & lors qu'il n'y en a de ſuffiſans en quelque autre langue de ceux qui ſont du corps du Chapitre,ils en prennent d'vne autre.

Ceux-cy preſtent ſerment au Grand Maiſtre, & à toute l'aſſemblee de iuger ſinceremẽt, & ſans ſe laiſſer emporter à leur paſſion particuliere, tout ce qui ſera à l'honneur, & au profit de l'Ordre & le Grand Maiſtre, & autres, promettent de tenir pour bon & valable tout ce qu'ils ordonneront.

Lors ils entrent en vn lieu ſecret, & auec eux le Procureur general du grand Maiſtre qui y a voix deliberatiue; mais il ny peut definir ny iuger aucune choſe.

Ils decident la ce qui touche les impoſts ſur les Commanderies, pour la ſubuention de l'ordre, du gouuernement du Threſor public, de la reformation des mœurs, & conſtitution

des loix, & en commte de tous les affaires qui suruiennent, & qui concernent le bien public. Cela faict ils sortent, & en presence de tous, tant Chapelains qu'autres, on publie par la bouche du Vice-Chancelier les choses que ceux-cy ont aduisees, & lors les bourses sont rendues, de meime que les seaux & l'estendart aux Baillifs, Mareschal, & Commandeurs qui les auoient mis entre les mains du Grand Maistre, & le Chapitre prend fin en ceste sorte. Lors ils s'en vont en procession à l'Eglise.

Mais il faut remarquer que si l'vn des seize Capitulans void qu'il y ayt quelque cas ou debat qui le touche particulierement, il ne doit estre present lors qu'on decidera, de mesme qu'il n'est permis à aucun de proteſter contre eux, ou d'appeller de leur sentence.

Pour le regard des Chapitres Prouinciaux, c'est aux Baillifs, & aux grands Prieurs à les faire tenir tous les ans en leurs Prouinces, qui sont, France auec quarante cinq Commãderies: Aquitaine ayant 65. Commandeurs en son gouuernement, Chãpagne vingtquatre: Auuergne 77. S. Gilles 54. Toloze 35. Rome 19. Pise 26. Venise 27. Lombardie 45. Barlette & Capoüe 25. Messine 12. Basse Allemagne 40. Haute Allemagne 27. Leon, Castille 27. Chastelain d'Empoſte 29. Cataloigne 28. Nauarre 27. & Portugal trente & vne. Il y en auoit iadis trẽte & deux, mais les Cheualiers n'en tirent plus aucune chose depuis que la Religion Catholique y est esteinte.

En ces Chapitres Prouinciaux, il est deffendu aux Baillifs, ou Grãds Prieurs, de ne rien faire ny dire au desaduantage d'aucun des Cheualiers, & de troubler le repòs ou le droit d'aucun de leur Prouince.

On y procede presque comme au General quant aux prieres, puis on lit la regle à haute voix, afin d'aduertir chacun de la garder, & l'õ y parle des obseruateurs, ou ses infracteurs, de la iurisdiction des Prouinces, des Commanderies, & Commandeurs, des visites, & autres affaires qui concernent le profit des maisons de la Prouince.

Mais pource qu'il est impossible que parmy vne si grande trouppe, de differentes humeurs, de façons de faire, & de langage, il n'arriue des debats, & des noises, on y a aussi sagement pourueu pour le faict des iugemens, veu que pour ne rendre des procez immortels, ils ont ordonné qu'on ne mettroit par escrit les differens qui arriueroient entre les freres, voire qu'il n'y auroit point d'autres Aduocats ou Procureurs que les parties, qui doiuent deduire leur fait de leur propre bouche deuant ceux qui sont deputez pour cognoistre de leur cause.

Il est vray qu'il y a des matieres, comme celle des debtes, où les escritures sont necessaires, & où il faut des tesmoins propres pour la preuue: & il faut que les cedules & les depositions soyent couchees par escrit, & que les Iuges se rapportent aux escritures qu'ils voyent. Mais afin d'entendre qui sont ceux qu'on commet pour ces iugemẽs, ie le deduiray le mieux qu'il me sera possible.

Les Maltois ont deux sortes de conseil, l'ordinaire, & celuy qu'ils nomment accomply, ou parfait.

En l'ordinaire assistent le grand Maistre, son Lieutenant, s'il y en a, l'Euesque de Malte, le Prieur de l'Eglise des Croisez, egal à l'Euesque en ce qui est du rang, & les huict Baillifs Conuentuels, ou leurs Lieutenans, les Grands Prieurs des Prouinces qui sont au Conuent, le grand Threſorier ou son Commis, & le Seneschal du Grand Maistre, mais ce dernier n'a point de voix au iugement.

Au iugement accomply, outre les suſ-nommez il y a deux Cheualiers de chaque langue, & il faut que le Vice-Chancelier soit appellé par tout: mais il n'y a nuls autres qui soyent neceſſairement obligez d'y assister, que les Baillifs Conuentuels, sans lesquels on ne peut tenir l'assemblee, & ny ceux-cy, ny aucuns autres, ne peuuent tenir Cour, sans auoir la permission du Grand Maistre.

Les parties intereſſees, ou qui craignent la faueur de leurs aduerses parties, peuuent refuſer quelque Iuge que ce soit, voire le Grand Maistre, en donnant iuste cause de recusation, suiuant l'ordonnance de Baptiste des Vrsins.

Il faut que les parties auant qu'aller au Conseil, aillent à la Chancellerie donner leur nõ par escrit, & le subiect pour lequel elles sont en procez, & enregistrez au roolle, puis chacun est appellé en son rang & ordre par le Vice-Chancelier.

Et d'autant qu'on iuge diffinitiuement en cét Ordre, il n'est aussi permis qu'autres que ceux qui en sont s'entremettent de vuider, & iuger les causes de ces Religieux. Il est vray que les Seculiers qui ont affaire auec ces Cheualiers, peuuent auoir des Procureurs & Aduocats, pour les deffendre où il pourra arriuer quelque different, & aux Chapitres Prouinciaux, & aux assemblees.

Ils ont aussi vn bon ordre de baloter lors qu'il y en a deux qui pretẽdẽt vn mesme office, où

où l'on a eſgard à l'ancienneté, ſinon que ce fut vn de ceux de la grand' Croix, veu qu'on le prefere touſiours, & l'on procede au balotement en ceſte ſorte.

Apres le ſerment preſté par les competiteurs, on balote pour celuy qui debat pluſtoſt que pour celuy contre qui l'on intente procez : & le Vice-Chancelier met deux vaſes en ſes mains: l'vn blanc, & l'autre noir, & s'addreſſe premierement au grand Maiſtre, puis à chacun des Conſeillers, ſelon l'ordre de leur ſeance, leur offrant ces vaſes, afin qu'ils mettent leurs balottes en celuy que bon leur ſemblera.

Car s'ils veulent fauoriſer celuy qui amene le procez ils les mettront dans le blanc, & au contraire dans le noir.

Cela fait on compte les balottes publiquement, & le Vice-Chancelier met les blanches par eſcrit, & vſe de meſme façon de faire s'il y a deux ou trois competiteurs, puis il vient à compter toutes les balottes, & celuy qui en a le plus eſt ſans aucun contredit appellé à la dignité qu'il a pourſuiuie.

Que s'il y a autant de balottes d'vn coſté que d'autre, le plus ancien l'emportera, où le tout ſera remis à la diſcretion du Conſeil: qui eſt iuge auſſi à tous les autres debats où les balottes ſe trouuent égales.

Les Cheualiers vſent auſſi de ce balottement chacun en leur langue, lors qu'il eſt queſtion de graces, ou de nominations, & eſlections des Bailliages, & dignitez : pource qu'il n'eſt permis de faire grace: c'eſt à dire d'octroyer quelque dignité à quelqu'vn des freres auãt ſon rang, ſans le conſentement de tous les Cheualiers.

Il eſt vray qu'il n'eſt point permis aux Cheualiers de deliberer en leurs Auberges ou Cõſeil des langues, d'autre choſe que des poſſeſſions, vignes, maiſons & autres choſes qui appartiennent à leur langue, ſans paſſer plus outre, ſans diſputer des affaires publics de la Religion.

Ils ont vne Audience publique qui ſe tient tous les Vendredis à Malte, où aſſiſtent ceux qui ſont du Conſeil ordinaire, & pareillement les Iuges des appeaux, où appellations, & l'ordinaire, & le Vice-Chancelier, comme auſſi le Capitaine de l'Iſle de Malte, & encore le Iuge de la ville.

On fait là raiſon aux habitans de l'Iſle, & à tous autres Seculiers, qui ſont ſujets des Seigneurs de ceſte Religion, ou qui ont affaire auec eux.

Vn cheualier ne peut faire conuenir vn autre pardeuant autre Iuge que celuy de ſon Ordre, pour quelque cauſe que ce ſoit, & quiconque fait le contraire perd ſon droict d'ancienneté, eſt priué l'eſpace de cinq ans de toute adminiſtration en cet Ordre, perd ſa cauſe, & ne peut iouyr de ce qu'il pretendoit, bien qu'il l'euſt obtenu par ſentence.

Et veritablement ils ont raiſon, pource que telles appellations derogent grandement au droict de ſouueraineté, & s'ils laiſſoient paſſer par conniuence ces appellations, ou ſentences deuant d'autres Iuges, on les priueroit à la longue de leur ancienne authorité, comme quelques autres qui n'ont pas bien ſçeu conſeruer ce qui leur eſtoit acquis.

Ces Cheualiers ont encor vne autre forme de iugement qu'ils nomment Eſgard, qui eſt propre pour vuider bien toſt les differents de ceux qui n'ont loiſir de s'amuſer à demeſler des procez.

On choiſit vn Cheualier de chaque langue & Auberge, & l'on en adiouſte vn neufieſme à ce nombre de quelque langage qu'il puiſſe eſtre.

Ceſtui-cy eſt faict Preſident de l'Eſgard par le grand Maiſtre, ou par le Mareſchal de l'Ordre, lors que ſes freres ſont de ſa iuriſdiction, & les autres huict ſont nommez par les huict Baillifs Conuentuels, auſquels l'Eſcuyer en porte la parole, mais auec telle condition que les Baillifs des langues n'en peuuent nommer d'autres que ceux que les parties reçoiuẽt d'vn accord pour Iuges.

De cét eſgard on a recours au Renfort d'Eſgard, où le nombre des Iuges eſt doublé, & encor au Renfort des Renforts, où l'on en prend trois de chaque langue au lieu d'vn : ſans auoir toutefois autre Preſident que celuy qui a eſté eſleu la premiere fois.

Mais lors que l'affaire ne ſe peut vuider de la façon, le grand Maiſtre y adiouſte l'Eſgard des Baillifs Conuentuels, ou de leurs vis-Baillifs: & s'il aduenoit que le Preſident fut Baillif, il eſt demis, & vn autre des plus anciens d'entre les Cheualiers eſt mis en ſa place, & tous n'ont qu'vne voix, excepté le Preſident qui en a deux.

Ce Preſident demande aux parties ſi elles ont quelqu'vn des Iuges pour ſuſpect.

Lors chacun deduiſant ſon faict veritablement on leur fait ſommairement iuſtice, ſuiuant l'orde des balottes.

Quant au grand Maiſtre, tous ceux de l'ordre, tant clercs, que laiz ſont tenus de luy 17.

Digitized by Google

preſter toute obeyſſance, & nul ne peut paruenir à ceſte dignité que celuy qui eſt Cheualier, & par conſequent de noble race, & né de legitime mariage.

Mais biẽque le grãd Maiſtre ſoit chef & ſouuerain de cét Ordre, toutefois toutes choſes ne luy ſont permiſes, veu qu'eſtant eſleu & faiſant ſon voyage (ſi par fortune il ne ſe trouuoit à Malte au temps de ſon eſlection) il ne peut prendre plus d'argent que le Conſeil en aura ordonné aux Receueurs qui luy en donnent, & s'il en veut deſpenſer dauantage, il faut qu'il le prenne en ſa bourſe, Au reſte ſes Eſtats, Dignitez & Commanderies vacquent dés le iour de ſon eſlection, & la collation en eſt deuë au grand Maiſtre, au Conuent, & à l'aſſemblee: & meſme il ne peut rien reſigner, ains il faut que la diſtribution de toutes ces choſes paſſe par le Conſeil, bien qu'il ait ſa part de puiſſance à les conferer, puis qu'il eſt deſia grand Maiſtre.

Quant à la deſpoüille de ſon predeceſſeur il en peut ſeulement pretendre la quantité de bled & de vin qui luy ſera beſoin depuis le iour qu'il aura eſté eſleu iuſques à la prochaine feſte de Noël, & le reſte vient au Threſor de l'Ordre.

Pour le regard de la vaiſſelle d'argẽt il en aura iuſques à la concurrence de ſix cẽs marcs, ſans paſſer plus outre, & vne coupe & aiguiere d'or s'il y en a, & le ſurplus eſt mis au Threſor public.

On a de tout temps deſtiné à la chambre du grand Maiſtre vn bon nombre de Commãderies, tellement incorporees à ſa dignité qu'il eſt impoſſible de les en demembrer, & cela ſe fait afin qu'il puiſſe plus honneſtement entretenir ſon train & ſa ſuitte.

Mais il a pouuoir de les donner pour vn temps à qui bon luy ſemble des Cheualiers, ou de leur ordonner là deſſus quelque penſion. Ces Commanderies ſont celles qui ſuyuent.

Au grand Prieuré de ſainct Gilles, la commanderie de Peſenas luy eſt affectée, en celuy de Toloze celle de Poyſubran: en celuy d'Auuergne la Commanderie de Salins, en celuy de France celle de Haynaut: en celuy d'Aquitaine la Commanderie du Temple de la Rochelle: au Prieuré de Champagne celle de Mets: au Prieuré de Lombardie d'Inuer[illegible]y: au Prieuré de Rome la Commanderie de Mugnan: en celuy de Veniſe celle de Treuiſe: en celuy de Piſe celle de Frat: en celuy de Capoüe celle de Sician: en celuy de Barri celle de Brindes: en celuy de Meſſine en Sicile celuy de Polizi: en celuy de Cataloigne celle de Maſdee: en celuy de Nauarre celle de Calzetes: en la Chaſtellenie d'Empoſte la Commanderie d'Aliaga: au Prieuré de Caſtille celle d'Olmos: en celuy de Portugal celle de la Coüe: au grand Prieuré d'Alemagne celle de Buces: & en Boëme la Commanderie d'Vvladiſlauie. Somme qu'il n'y a grand Prieuré en la Chreſtienté où le grand Maiſtre n'ait quelque piece.

Le grand Maiſtre eſlit vn Lieutenant tel que bon luy ſemble, & c'eſt luy qui donne permiſſion à tous les freres de ce qu'ils demandent, veu que comme nous auons ja dit, ils renoncent à leur volonté en entrant dans l'Ordre.

Mais il faut remarquer qu'auant qu'vn frere accuſé ſoit condamné, le Grand Maiſtre ne luy ſçauroit donner grace de ſon crime, ny à ceux qui ſont priuez de leur habit à perpetuité ſans le conſentement du Chapitre general.

Toutefois il peut commuer la peine en vne autre plus legere: mais il faut que les Baillifs l'en ayent prié auparauant.

Et cecy ſe fait lors qu'vn frere a bleſſé l'autre, veu que l'ancienneté eſt oſtee à celuy qui a le tort, & donnee aux nouueaux venus, qu'ils appellent Freres Arnauds, ſinon que la mort s'enſuiuiſt, ou quelque mutilation de membres, veu qu'en ce cas il faut ſuiure la loy ſelon ſa rigueur.

Le Grand Maiſtre ne peut auſſi faire aucun don ſur les droicts, prerogatiues, & reuenus de la maiſtriſe, qui puiſſe prejudicier à ſon ſucceſſeur, & s'il le fait, la choſe eſt de nulle valeur, & ne peut demeurer en ceſte ſorte.

Quant aux Baillifs, ils furent iadis inſtituez pour aſſiſter au Grand Maiſtre, comme Cõſeillers, & Senateurs. Ceux cy s'appellent Prieurs Conuentuels, & ont encores les tiltres de Grand Commandeur, duquel nous auons parlé, de Mareſchal, duquel nous auons fait mẽtion, d'Hoſpitaliter ancien tiltre du Chef de l'Ordre, d'Almiral, qui a la charge des galeres & autres affaires de la marine.

Il eſt vray que le Mareſchal eſtant en vne armee, il y commande, comme eſtant General ſur tous les Cheualiers, & Freres ſeruans qui portent les armes. Toutefois il n'a pouuoir ſur les Baillifs tant Conuentuels, que Capitulaires, ny ſur les Prieurs, & Chaſtelains, qui ſont conſiderez comme compagnons du Grand Maiſtre.

Il y a encores celuy qu'ils nommoient Drappier, qui eſt celuy des Baillifs que l'on nomme à preſent grand Conſeruateur, & auſſi celuy qu'ils nommoient Turcopolier, qui ſignifie

Capitaine

Digitized by Googl

Capitaine de cheuaux legers, des temps de la guerre ſaincte, & cét office eſtoit propre à la nation Angloiſe.

C'eſt au Mareſchal à faire commander les aſſemblees, où le Grand Prieur Eccleſiaſtique eſt obligé de ſe trouuer.

C'eſt encores au meſmes à faire Gonfalonnier, ou porteur du grand eſtendard de l'Ordre, celuy que bon luy ſemblera, mais non toutesfois ſans le Conſeil, & conſentement du Grand Maiſtre, ou de ſon Lieutenant.

Mais ny le Mareſchal, ny l'Admiral, ny aucuns Baillifs ne peuuent oſter de leurs offices ceux qu'ils y auront mis, ains cét honneur eſt deu au grand Maiſtre, & au Conſeil ordinaire qui iugeront des crimes pour leſquels on les veut démettre de leurs charges.

Les viures ſont ſoubs la charge du Grand Commandeur, qui eſt auſſi, comme nous auons ja dit, Surintendant des finances.

Le Grand Baillif d'Allemagne auoit iadis charge du Chaſteau ſainct Pierre, qui ſe trouue aſſis où la ville d'Halycarnaſſe eſtoit autrefois: ceſte charge ſe perdit lors que les Turcs prirent Rhodes.

Le Mareſchal a charge de la Tour où l'on met les priſonniers, ſans qu'il en puiſſe toutefois deliurer aucun que par le conſentement du Conſeil. C'eſt à luy auſſi à regarder ſi l'Eſcuyer fait ſon deuoir, & à remedier à ſes deffauts.

Quant à l'Hoſpitalier, il a charge de l'Enfermerie, & d'y mettre vn Enfermier, qui doit eſtre de la langue de France, s'il y en a de ſuffiſant, que ſi cela n'eſt, il en choiſit des autres à ſa volonté: & cét office d'Enfermier dure ſeulement deux ans.

Le Drappier a ſoin des habits des Croiſez, qui ne peuuent faire faire aucun habillement ſans qu'il le permette.

Les Baillifs ont ſoixante eſcus de gages ſeulemẽt toutes les annees, lors qu'ils demeurẽt au Conuent: mais lors qu'ils en ſont abſens, ils perdent leurs gages. Quant à leurs Lieutenans, ils en ont 40. pour ſupporter la charge des Auberges: le Prieur d'Egliſe 48. & le Threſorier pareille ſomme.

Le threſorier ne peut eſtre choiſi d'autre langue que de celle de France, & il eſt mis entre les Baillifs Capitulaires, ayant en ſa garde la Bulle ferrée de l'Ordre, ſoubs les ſeaux du Grand Maiſtre, & des Baillifs.

Il aſſiſte aux Conſeils, & à la reddition des comptes, & eſt choiſi tant des Cheualiers que que des ſeruans d'armes & Chappelains.

Il eſt vray que ſes gages ſont plus grands s'il eſt Cheualier que s'il ſe troue de moindre qualité.

On y void apres le Chancelier qui faict le huictieſme Baillif, qui doit touſiours eſtre de la langue d'Eſpagne, & a ſoubs luy vn Vice-Chancelier, qui faict les depeſches en ſon abſence, & ſeelle gratuitement les patentes, ſauf le droict que le Seneſchal du grand Maiſtre a ſur telles depeſches.

Tous les Baillifs ſont de la grand Croix, laquelle toutefois ils ne peuuent prendre iuſques à ce qu'ils arriuent en l'aſſemblee Conuentuelle de Malte.

Et puis que nous auons ſi ſouuent parlé des Baillifs, il ſera fort à propos d'en faire le denombrement, qui eſt tel. Les Baillifs de la langue de Prouence ſont le grand Commandeur, le Prieur de ſainct Gilles, le Prieur de Thouloufe, le Baillif Capitulaire de Monoſque.

Ceux de la langue d'Auuergne ſont le Mareſchal, le grand Prieur d'Auuergne, le Baillif de Lyon, qu'on nommoit anciennement le Lureoil. Ceux de la langue de France ſont le grand Hoſpitalier, les grands Prieurs de France, d'Aquitaine, & de Champagne, le Baillif Capitulaire de la Morée, & le Threſorier general. Ceux de la langue d'Italie ſont l'Admiral, les grands Prieurs de Rome, Lombardie, Veniſe, Piſe, Barri, Meſſine, Capoüe, le Baillif Capitulaire de ſaincte Eufemie, de ſainct Eſtienne proche de Monopoli, de la Trinité, de Venoule, & de ſainct Iean de Naples.

Ceux des langues d'Aragon, Cataloigne, & Nauarre, ſont le grand Conſeruateur, iadis appellé Drappier, le Chaſtelain d'Empoſte, les grands Prieurs de Cataloigne, & de Nauarre, & les Baillifs Capitulaires de Maiorque.

Ceux de la langue Angloiſe eſtoient iadis le Turcopolier, les grands Prieurs d'Angleterre, & d'Irlande, le Baillif Capitulaire de l'Aigle.

Ceux des langues de Caſtille, Leon, & Portugal ſont le Chancelier, les grands Prieurs de Caſtille, de Leon & de Portugal, & le Baillif Capitulaire de la Bouede.

Au reſte les Baillifs Capitulaires, le grãd Prieur de l'Egliſe de l'Ordre & les Cõmãdeurs de Chipre, & de Lãgõ, ſont cõmis à toutes langues, au lieu que celuy de Negrepont n'eſt cõmis

Digitized by Google

qu'aux langues d'Arragon, & de Caſtille, & tous les ſuſdicts ſont de la grand Croix, & du Conſeil accomply.

Le grand Prieur de l'Egliſe de Malte a puiſſance ſur tous les Chappelains, & autres qui ſont du corps du Clergé, hauſ ceux qui ſeruent à la Chappelle du grand Maiſtre, i'entends ſur les Chappelains qui ſont leur demeure à Malte, veu que les autres ſont ſoubs l'Obeyſſance des grands Prieurs & Commanderies deſquels ils ſe tiennent.

Or pour ce que nous auons aſſez parlé du Grand Maiſtre, & de ſa dignité, grandeur & puiſſance, il eſt à propos de dire maintenant quelque choſe de ſon eſlection, & de ce que fait celuy qui ſe trouue en charge lors qu'il ſe void accablé de maladie: ainſi donc que le Grand Maiſtre ſe ſent fort malade, il faict cacher en vn lieu ſecret les Bulles d'argent, & de fer, & ſeel ſecret, afin que perſonne n'en puiſſe abuſer, & s'il ne le peut faire, que le Seneſchal en prenne la charge: & ſi toſt qu'il eſt mort, il eſt obligé de les porter au Conſeil ordinaire, où le tout eſt rompu, afin que l'on ne s'en puiſſe iamais plus ſeruir.

Apres cela l'on faict enterrer le corps le plus honnorablement qu'il eſt poſſible, & toutesfois ſans aucune ſuperfluité.

Apres qu'il eſt enterré, l'on eſlit vn Lieutenãt du deffunt, la dignité duquel dure iuſques à tant que l'on ayt nommé le Commandeur qu'ils appellent de l'Eſlection.

Cependant, l'on prend garde aux biens qui ſe trouuent en la maiſon du Grand Maiſtre decede, puis on ſe prepare pour en eſlire vn autre, & l'on aſſigne vn iour pour l'eſlection.

Le iour venu, l'on s'aſſemble à l'Egliſe, où la Meſſe ouye, l'on va au lieu public où les aſſemblees ſe tiennent ordinairement.

Le Lieutenant propoſe les cauſes pour leſquelles l'on eſt en ce lieu, & commande que les Cheualiers & autres freres de chaſque nation aillent tenir langue chacun à part, & ceux-cy doiuent iurer qu'ils procederont en toute ſincerité à l'eſlection d'vn Preſident, & de trois Eſlecteurs du Grand Maiſtre, à ſçauoir d'vn Cheualier, d'vn frere ſeruant, & d'vn Chappelain.

Huict de ces Freres choiſis des langues, vont encores faire le ſerment pour le choix du Cheualier Preſident de l'eſlection, & ce dernier eſtant eſleu, il faut que le Lieutenant ſe deporte de ſa charge.

Ce Preſident de l'eſlection eſtant en ſon ſiege, les huict ſuſnommez des langues viennent deuant luy, & preſtent ſerment de donner les trois Eſlecteurs ſans faueur aucune: & il faut que ceux-là eſliſent ceux auſquels doit toucher l'eſlection du Grand Maiſtre.

Cela faict, ils entrent au Conclaue, & nomment là ſecrettement entre eux ces trois Eſlecteurs, puis les nomment à l'aſſemblee, & ſoudain ſe demettent de leurs charges.

Les trois derniers viennent lors preſter le ſerment entre les mains du Preſident de l'eſlection, qu'ils nommeront vn quatrieſme qui ne ſera point de leur langue, & ceſtui-cy eſtant receu ils iurent d'eſlire de meſme le cinquieſme, & ainſi des autres, iuſques à tant qu'ils viennent au nombre de huict, & de ces huict iuſques à ſeize, tellement qu'il y ait de chaque langue deux freres, entre leſquels, on peut mettre deux Chappellains, & trois ſeruans d'armes ſeulement veu qu'il faut que les autres ſoyent Cheualiers.

Ceux-cy eſleus, & s'eſtans confeſſez, & communiez, ſe vont preſenter deuant le Iuge de l'Eſlection, où la teſte nuë, & les genoux à terre, ils iurent l'vn apres l'autre à haute voix, qu'ils eſliront legitimement, & ſuiuant les anciens ſtatuts de leur Ordre, vn chef, & Prince homme de bien, & profitable à la Religion.

Apres ce ſerment faict, le Commandeur de l'eſlection, & tous les aſſiſtans iurent auſſi qu'ils tiendront pour ferme & ſtable ce que ceux-cy feront pour ce regard, & d'obeyr au grand Maiſtre qui ſera eſleu par eux.

Or eſtans ainſi entrez au Conclaue, ils commencent à dire librement leur aduis ſur la vie, & les mœurs de ceux que l'on propoſe, & pour leſquels quelques vns parlent.

Apres qu'ils ont diligemment eſpluché la vie de chacun de ces anciens, ils mettent des balottes dans des vaſes, & ainſi les plus de voix l'emporte.

De ſorte que le Commandeur de l'eſlection n'oſeroit en nommer vn autre que celuy qui ſera choiſi par ces ſeize Eſlecteurs, à cauſe du ſerment qu'ils ont faict.

Ceſte eſlection finie, ils viennent deuant le Preſident de l'aſſemblee, demandant trois fois à tous s'ils trouueront bonne leur ordonnance, & s'ils la ratifieront, & chacun ayant dit ouy.

Le Cheualier de l'eſlection, qui eſt l'vn des trois premiers nommez, tous les autres eſtans aſſis, nomme à haute voix celuy qui a eſté eſleu Grand Maiſtre, qui eſtant preſent, eſt conduit au grand Autel, pour y faire ſerment de garder les droicts de

la

la religion, de maintenir ſes priuileges, & de ne rien faire ſans le conſentement du Conſeil: & s'il eſt abſent, l'on entre encores en Chapitre pour eſlire vn Lieutenant iuſques à ſa venuë au lieu que s'il eſt preſent, il choiſit vn Lieutenant à ſa volonté.

Durant le temps de l'eſlection, il n'eſt permis à aucun Cheualier de porter les armes au lieu où elle ſe fait, veu qu'il perderoit le droict de ſon balotage, & ſi quelqu'vn en formoit plainte, on luy oſteroit l'habit.

Quant aux Baillifs, & Prieurs Conuentuels, l'eſlection s'en fait deuant le Grand Maiſtre, qui en diſpoſe, ayant auec luy le Conſeil ordinaire, ce qui eſt auſſi obſerué en l'eſlection du Prieur de l'Egliſe de Malte.

Les Croiſez de Malte ont ordinairement vn Procureur, ou Agent en Cour de Rome, qui eſt crée aux Chapitres generaux, & bien ſouuent le Grand Maiſtre, & le Conſeil le peut caſſer, & en mettre vn autre en ſa place pour certaines raiſons: & ſelon qu'ils font cognoiſtre ſon inſuffiſance.

C'eſt luy qui doit deffendre les graces, priuileges, & libertez de l'Ordre, & tenir la main aux octrois de nation & prouiſions accordees, tant par le Grand Maiſtre que par le Connẽt: & c'eſt encores luy qui doit s'oppoſer à ceux d'ẽtre les Freres qui vſent de rebelliõ, & de deſobeyſſance, & les doit tancer, & pourſuiure auec toute rigueur, & donner aduis au Grand Maiſtre des affaires qui touchent la Religion, ſans qu'il puiſſe prendre autre choſe que les gages ordinaires qu'il a du threſor.

Somme, il n'y a office qui ne ſoit electif en cét Ordre, de ſorte qu'eſtant queſtion de la guerre, & d'eſlire vn General par terre, il le faut prendre de la langue d'Auuergne, s'il y en a quelqu'vn qui ſoit capable, & digne de ceſte charge: & s'il faut auoir vn Chef pour la mer, ils le prennent de la langue d'Italie.

Et lors qu'il n'y en a point de ſuffiſans, on en prẽd d'ailleurs ſans preiudice toutesfois de la langue, ny de ſon ancienneté.

Pour le regard des Commanderies, il n'eſt permis à aucun Cheualier d'en tenir deux à la fois, ny aux Grands Prieurs, ou Chaſtelains d'en auoir ailleurs qu'en leur Prouince.

Il eſt vray que les Prieurs, & Baillifs legitimemẽt pourueus peuuent auoir les chambres magiſtrales qui leur ſont accordees, & les Commanderies qu'ils auront oſtees aux ſeculiers qui les vſurpoient, ou celles dont la iouyſſance leur arriue de droict par la priuation de quelque frere criminel de leur Prouince.

Celuy qui auant que prendre l'habit, ayant eſté marié, aura des enfans, ne peut auoir, ny obtenir aucune Commanderie tandis qu'ils viuent, de meſme que ne peut auoir vne Cõmanderie de grace, ou de Cabiment, c'eſt à dire, venant ſelon l'ordre de ſon ancienneté, s'il n'a ſeruy cinq ans pour le moins depuis la priſe de l'habit, & meſme il ne peut iouyr d'aucune penſion ou d'aucun membre, s'il n'a ſeruy trois ans.

Pour concluſion, on ne peut iouïr d'vne Commanderie ſoit de grace, d'ordre, ou melioration, ſi l'on n'a eſté au Conuent, & ſi l'on n'a eu ſon ancienneté, ou expectatiue: & il faut que les lettres de ces expectatiues ſoient leuees dans l'annee de l'execution par les Commandeurs: & nul ne peut paruenir à la melioration de ſon benefice, s'il n'a ſeruy cinq ans, & ne s'eſt tenu vn an entier en ſa Commanderie.

Toutes les acquiſitions faictes par les Commandeurs ſont de la Religion: ſi ce ſont immeubles, ils ſont à la Commanderie voiſine des terres acquiſes, & ſi ce ſont meubles, le tout viendra au Threſor public.

Aux lieux où il y a nominations de benefices, ou prouiſions, ou preſentations dependantes des fiefs des Commanderies, le Commandeur en diſpoſe, ſi la couſtume, & les priuileges des lieux n'en ordonnent autrement: & leſdicts Prieurs, Baillifs & Commandeurs n'en peuuent auſſi diſpoſer ſi ces benefices vaquans par mort, ou autrement, eſcheoient tandis que le grand Maiſtre ſeroit au lieu où la vacance aduiendroit, veu qu'elle appartiendroit au grand Maiſtre, encores qu'on y deuſt venir par eſlection, ſinon que ces benefices fuſſent aſſignez pour le droict du Cabiment, ou ordre d'ancienneté de quelqu'vn des Freres. Sur tout il eſt deffendu en cét ordre, à tout homme qui en fait profeſſion, de demander ny office, ny Commanderie, ny Benefice ſecrettement ny en autre ſorte, directement, ou indirectement, à quelque perſonne que ce ſoit, ſinon au Grand Maiſtre, ou Conuent, & Religieux de cét ordre, à qui il appartient d'en diſpoſer.

Et s'il aduenoit que quelqu'vn en obtint par autre voye, il eſt ordonné qu'il quittera ce qu'il aura obtenu, entre les mains du grand Maiſtre, & s'il en faict refus, il ſera priué de ſon habit, & mis en priſon perpetuelle.

Les grands Prieurs, Baillifs, & Chaſtelains, ſont obligez de viſiter tous les cinq ans les Commanderies ſubiectes à leur iuriſdiction, ou s'ils ſont empeſchez en d'autres affaires, ou malades, ils y doiuent enuoyer vn Cheualier Commandeur, & vn Chapelain, qui ait auſſi vne Commanderie, pour faire ceſte viſite, & voir s'il y a rien qui ſoit malmeſnagé, ſi les maiſons vont en ruyne, & s'il y a quelque choſe qui ayt beſoin de reparation.

Il faut de meſme qu'vn Cheualier, & vn Chappelain viſitent les Chambres, & Commanderies des grands Prieurs, & Baillifs pour ſemblable occaſion.

Si les grands Prieurs meſpriſent de faire leur deuoir en cecy, ils perdent auſſi par la couſtume leur rang, iuriſdiction, & preeminence de priorité: & ſi les Viſiteurs deputez par le Chapitre fauoriſent ces infracteurs de loix, ils ſeront priuez pour leur faute du reuenu d'vn an de leurs Commanderies.

Il n'eſt loiſible aux Commandeurs d'exercer aucun trafic de marchandiſe, & moins de preſter, ny receuoir de l'argent à intereſt, meſmement qu'ils ne peuuent vendre, ny engager rien qui ſoit des biens de l'ordre, ſans expreſſe permiſſion du grand Maiſtre, & ſans le conſentement du Chapitre general: & meſme il eſt deffendu de traicter de telles alienations aux Chapitres Prouinciaux.

Et combien que les Cheualiers euſſent acquis quelque choſe, il ne leur eſt pas permis de l'aliener, ſans congé du Maiſtre, & du Chapitre, veu qu'ils n'y ont que l'vſufruict durant leur vie.

Il n'eſt non plus permis aux Receueurs de donner à rente, ou à ferme les Commanderies des freres decedez, ſi ce n'eſt au Chapitre Prouincial en la preſence du grand Prieur, & de quatre Cheualiers des plus anciens.

Il n'eſt pareillement permis aux freres de cét Ordre de faire teſtament, ny donner choſe quelconque, non pas meſmes à leurs ſeruiteurs, ſinon leurs gages. Et quant au creancier, ils doiuent declarer leurs debtes.

En fin il faut qu'ils ſe ſouſmettent en tout à la volonté du Superieur, qui ne leur donnera permiſſion de teſter que iuſques à la concurrence de la ſixieſme partie des meubles, & de l'argent monnoyé trouué au deffunt, on payera ſes debtes.

Le grand Maiſtre meſme ne peut diſpoſer de ſes biens meubles s'il n'a licence du Chapitre general, meſme il ne le peut qu'eſtant deſ-ja proche de la mort.

Et pource qu'il aduient ſouuent que les Cheualiers ont grand nombre d'eſclaues, Mores, ou Turcs, par le moyen des courſes qu'ils font ſur la mer, il leur eſt deffendu de les affrãchir, & mettre en liberté ſans la permiſſion du Grand Maiſtre, & du Chapitre general.

Les ſollicitations des crimes des ſeculiers, qui ont affaire aux iuriſdictions de cét ordre, ſont deffenduës aux Cheualiers, veu qu'il faut pluſtoſt que comme perſonnes Eccleſiaſtiques, ils en laiſſent faire au bras ſeculier, & pareillement aux cauſes ciuiles il leur eſt deffendu de ſolliciter ny en public, ny ſecrettement, Dauantage ſi quelqu'vn des Cheualiers, ou autre des Croiſez a commis quelque faute, il n'eſt permis à aucun de ſes amis, & compagnons de prier pour luy, iuſqu'à ce que la ſentence ſoit prononcee, veu qu'ils peuuent ſupplier alors le Grand Maiſtre de moderer ſa peine.

Il eſt encor deffendu à vn chacun de ces freres de iurer foy ny hommage, ou de faire alliance ny confederation auec aucun Prince, ſans le congé du Grand Maiſtre, ou de ſon Prieur, & ſemblablement de faire aucune aſſemblee, ſans permiſſion des meſmes: cecy ſe fait à cauſe des jalouſies des Princes, des terres deſquels ces freres ſõt. veu que s'ils enſuiuoient pluſtoſt l'vn que l'autre, ce ſeroit retarder le profit de la religion. Il n'eſt permis aux Croiſez d'eſtre vagabons, & de ſortir hors des limites de leurs Prouinces & Commanderies, ſans expres congé de leur Superieur.

Que s'ils ſont trouuez ainſi roulans, & ſans auoir permiſſiõ par eſcrit, il eſt enioint à tous Commandeurs de s'en ſaiſir, & de les mettre en priſon, puis d'en aduertir le Grand Prieur, afin qu'il en face iuſtice.

Or pour oſter tout moyen de deſrober le public, il eſt deffendu aux Cheualiers ou autres ayans charge, eſtat, ou office en leur religion, d'armer aucune galere, ou autre vaiſſeau pour aller en courſe ouuertement, ou ſecrettement & par perſonnes interpoſees, ains il faut laiſſer cela aux particuliers, qui n'oſeroient auoir intelligence auec les officiers, ſans encourir la peine des pariures, & les Cheualiers ne peuuent aller en courſe, que du conſentement du grãd Maiſtre, & auec la permiſſion du Conſeil ordinaire.

Et meſme il faut auant ce congé qu'ils ayent fait cinq ans de ſeruice, & qu'ils iurent de ne faire aucun dommage aux terres & haures des Chreſtiens: & tandis qu'ils ſont en cor de ilsiouyſſent du droict de leur ancienneté, comme s'ils eſtoient à Malte.

Il

Il n'eſt permis qu'au Grand Maiſtre, & au Conſeil ordinaire de donner ſauf-conduit aux Corſaires, & meſme il faut que ce ſoit pour vne extreme neceſſité, non plus qu'aux fugitifs, & aux marchands qui ont fait banqueroute.

Il n'y a auſſi que le grand Maiſtre, & le Conſeil accomply qui puiſſe faire trefue, ou accord auec les Turcs, les Mores, & autres infideles: & il eſt deffendu à vn chacun de tirer l'artillerie, les poudres, & autres munitions hors de l'Iſle, & des Maiſons de l'Ordre, ſauf que le Grand Maiſtre, & le Conſeil y peuuent pouruoir ſelon que la neceſſité le requiert.

Il eſt deffendu aux Cheualiers, & ſeruans d'armes de ſe meſler des guerres qui ſont entre les Chreſtiens, ny d'y preſter ſerment, & receuoir ſolde, ſi ce n'eſt que le Prince du pays leur en fit expres commandement, veu qu'ils ſeront alors diſpenſez: mais ils iront ſans porter les enſeignes de l'ordre, ſi ce n'eſt pour la deffence de la religion.

Il y a punition pour ceux qui ne portent la croix couſuë à leurs manteaux.

Les querelles leur ſont deffenduës aux Auberges; & ſi quelqués vns y vſent de voye de faict il y a des peines eſtablies ſelon le cas, & ſuiuant les loix de l'Ordre.

Mais pource que nous auons parlé de la peine qu'on donne aux freres en leur oſtant leur habit, i'eſtime que ie dois encor dire au Lecteur les ſubiects pour leſquels on leur faict ceſte honte.

Ils reçoiuent donc ceſte infamie s'ils ſont accuſez, atteints, & conuaincus d'hereſie, ſodomie, larcin, volerie, ou de s'eſtre retirez pres des infideles, s'ils ont abandonné l'eſtendart de l'Ordre deployé en la guerre contre les ennemis de la Foy, ſi quelqu'vn s'enfuit de la bataille, & laiſſe ſes compagnons, s'il rend quelque forteresſe aux ennemis, mais on procede en cecy auec vne inquiſition fort diligente, afin de ne condamner pas vn homme ſans ouyr ſes iuſtifications.

Les faux teſmoings, les fauſſaires qui falſifient les lettres de la Religion, & ceux qui ſe pariurent, & qui s'amuſent à piller eſtans à la guerre, en doiuent eſtre priuez pour vn an.

Ceux qui accuſent les autres de ces crimes, & ne peuuent prouuer que leur accuſation eſt veritable, ſont ſubiects à receuoir la honte de la perte de l'habit, qu'ils pourchaſſoient aux autres.

Les concubinages, & toutes ſortes de deſbordemens, ont leus deffences particulieres dans les regles de cét Ordre: & pour conclure on ne peut rien voir de mieux policé, & ſi toutes choſes n'y vont comme il faut, ce n'eſt pas le defaut de l'inſtitution & du reglement qui en eſt cauſe, mais celuy des eſprits qui ne ſont pas diſpoſez à bien faire.

RELIGION.

ON ſçait aſſez que les Cheualiers de ceſte Iſle ſont les bouleuards de la Religion Catholique contre les Infideles. Il y a vn Eueſque en l'Iſle de Malte, qui eſt ſouz l'Archeueſque de Palerme en Sicile.

Au reſte les freres de cét Ordre ſont obligez par l'ancienne couſtume, & par leur profeſſion de dire tous les iours, ou à vne fois, ou à diuerſes heures 150. Patenoſtres, au lieu des heures qu'on nomme Canoniales.

Mais les Preſtres, Diacres, ou autres du Clergé ſont tenus de dire le ſeruice tous les iours ſuyuant l'ordre & la couſtume de l'Egliſe de Ieruſalem.

Tous ſont obligez de ieuſner le Careſme entier, depuis le iour des Cendres iuſques à Paſques, aux Rogations, à la S. Marc, à la Pentecoſte, aux quatre-Temps, les vigiles des Apoſtres, & de S. Iean Baptiſte de S. Laurens, de l'Aſſomption, Natiuité, Conception, Purification, & Annonciation de Noſtre-Dame, de la feſte de tous les Saincts, & de la Natiuité de noſtre Seigneur.

Ils ſont pareillement obligez de communier à Noël, à Paſque, à la Pentecoſte. Et lors qu'ils vont en courſe il faut auſſi qu'ils ſe confeſſent, & ils ne ſe peuuent confeſſer qu'à leurs Preſtres, ſinon qu'ils n'en euſſent point veu, alors auec la permiſſion du Prieur, ou Souſ-Prieur, en l'abſence du chef, ils peuuent en telle neceſſité ſe confeſſer à vn autre.

Les Cheualiers ſont tenus, eſtans au Conuent, d'aſſiſter aux diuins ſeruices & proceſ- 24.
ſions chacun en ſon rang, & ſelon ſon ancienneté, ſans qu'aucun ſoit ſi hardy de s'aſſeoir en la place des Prieurs, ou Baillifs Conuentuels, ny de leur Lieutenans, afin de garder l'honneur qui eſt deu aux Eccleſiaſtiques.

Digitized by Google

On dit pour chaque frere decedé trente Messes, à la premiere desquelles tous les freres qui y assistent vont offrir vn cierge, & vn denier, qui doit estre distribué aux pauures.

Les Prestres doiuent au defunct chacũ vne Messe, les Diacres, & Sousdiacres vn Pseautier, & les Seruans l'office des Morts, ou cent cinquante Patenostres.

Il est ordonné qu'il y aura vn homme docte gagé pour instruire les ieunes Clercs, & leur enseigner les lettres Latines, & vn autre pour leur apprendre à chanter, & que nul ne sera receu Sousdiacre qui n'ait dix-huict ans, ny Diacre sans en auoir vingt-deux, ny Prestre sans estre aagé de vingt six, & de plus il faut que tous ayent faict profession de leur Ordre.

ESTAT DES GRANDS MAISTRES DE MALTE qui ont gouuerné iusques à present.

L'ORDRE & milice de sainct Iean de Ierusalem a eu sa naissance & premiere origine en la Cité saincte de Ierusalem, & a passé en icelle les premieres annees de son enfance, & vne grande partie de son adolescẽce. Lors que les Sarazins estoient maistres de la saincte Cité & du pays d'alentour le Temple du sainct Sepulchre de nostre Seigneur fut ruyné enuiron l'an de Salut 1011. par le commandement d'Equen Caliphe des Sarrazins, & demeura ainsi en ruyne 36. ans, iusques au temps de Constantin Monomaque Empereur de Constantinople, lequel à la priere des Chrestiens qui habitoient en Ierusalem, du consentement de Bomenfor Elmoin Stensab Calife ou Souidan d'Egypte, le fist rebastir à ses frais l'an mil quarante huict. Enuiron ce mesme temps aucuns Gentils-hommes & marchands Italiens de la Cité de Melphes souloient frequenter les ports & Citez maritimes de Syrie & d'Egypte, & par ce qu'ils portoiẽt des marchandises en ce pays là, ils estoient aymez & bien voulus, non seulement des gouuerneurs des Villes, mais aussi du Calife d'Egypte: estans bons Chrestiens, souuent ils alloiẽt en Ierusalem visiter les saincts lieux, & n'ayans aucune retraicte en la Ville, ils obtindrent congé & permission du Caliphe d'y bastir vne Eglise & vn Palais pour leur vsage & habitation, & de ceux de leur nation au quartier de la ville où les Chrestiens habitoient proche du sainct Sepulchre.

Ils y edifierent deux Monasteres, l'vn en l'honneur de la glorieuse Vierge mere de Dieu nõmé de saincte Marie de la Latine à la difference des Eglises Grecques qui estoient en Ierusalem, & y mirent vn Abbé du mont Cassin pour loger les pelerins Chrestiens, & l'autre en l'honneur de saincte Marie Magdelaine pour y retirer les femmes qui venoient en pelerinage, lequel estoit gouuerné par des Religieuses, & puis apres ils firent bastir vn Hospital pour y loger tant les pelerins malades que ceux qui estoient en bonne disposition, & pareillement vne Eglise qui fut dédiee à sainct Baptiste. Et ces Monasteres, Eglises, & Hospital furent lõg temps entretenus par le soin, & aux despens des Almaphitains qui les auoient fondez, & ce iusques au temps que la ville fut conquise par les Princes Chrestiens sur les infideles, & que Godefroy de Buillon en fut esleu Roy, qui fut en l'an de salut 1099.

1. Lors de la prise de la Ville, frere Gerard estoit Recteur ou Gouuerneur de l'Hospital de sainct Iean, lequel lors que la ville fut assiegee de Chrestiens, fut fort mal traicté par les infidelles, & fut long temps par eux detenu captif & prisonnier, par ce qu'ils se deffioient qu'il auoit secrette intelligence auec les Chrestiens qui assiegeoient la ville.

Mais apres que les Chrestiens en furent maistres il fut deliuré de prison, & gouuerna fort charitablement & soigneusement l'Hospital de sainct Iean, persuadant & induisant les Roys & Princes Chrestiens de l'enrichir & doter, ce qu'ils firent liberalement, de sorte qu'en France, en Italie, en Espagne & autres Prouinces de la Chrestienté, l'Hospital de S. Iean eut en peu de temps de grands reuenus & possessions.

Dés l'an mil cent treize, le Pape Paschal second receut frere Gerard & les Cheualiers de sainct Iean en la protection du sainct Siege Apostolique, & leur octroya de grands Priuileges, & ordõna qu'apres le deceds de Gerard, l'on procederoit canoniquement à l'election d'vn autre Recteur & Gouuerneur, qui fut depuis appellé grand Maistre de l'Ordre ou milice de l'Hospital de sainct Iean de Ierusalem, nom qui a duré iusques à present depuis cinq cens ans en ça.

1. L'an

Digitized by Goc

2. L'An 1118. Frere Gerard paſſa de cette vie en l'autre ſous le Pontificat du Pape Gelaſe 2. & lors que commença l'ordre des Templiers, apres ſon deceds luy ſucceda par elleciõ frere Raymond du Puy, qui eſtoit Cheualier protez de l'ordre, quoy qu'aucuns eſtiment que frere Rogier ſucceda à defunct Gerard, & qu'il gouuerna l'Hoſpital de ſainct Iean depuis l'an 1118. iuſques au temps du deceds de Baudouyn 2. dũ nom Roy de Ieruſalem, qui mourut l'an 1131. Frere Raymond en vn Chapitre general aſſemblé en Ieruſalem, auec l'aduis des Cheualiers fiſt des ſtatuts de l'ordre, forma & inſtitua la reigle de vie de laquelle les Cheualiers vſeroient à l'aduenir, il fut appellé grand Maiſtre de l'ordre, & ſe qualifioit par ſes tiltres ſeruiteur des pauures de Ieſus-Chriſt, & Gardien de l'Hoſpital de Ieruſalem. Sa reigle fut approuuee & confirmee par Calixte 2. l'an 1120. & depuis par Honoré II. & Innocent II. & de main en main par leurs ſucceſſeurs, leſquels ordonnerent que les Cheualiers Religieux viuroient ſelon la reigle de ſainct Auguſtin. Ce grand Maiſtre voyant que le reuenu de l'Hoſpital s'augmentoit de iour à autre, & qu'il ne le pouuoit mieux employer que contre les infidelles leur faiſant la guerre, il s'offrit au Roy de Ieruſalem auec toutes ſes forces, & pouuoir, & de ſes Religieux, leſquels portoient en leurs drapeaux & eſtendars la Croix d'argent en champ de gueulles par ordonnance du Pape Innocent II. l'an 1130.

Et deſlors les freres & Religieux furent diſtinguez en trois degrez, car les vns furent Cheualiers, les autres Chapelains, & les autres Seruans, n'y ayant du commencement, autre difference entr'eux ſinon que quelques vns d'iceux eſtoient Preſtres & Clercs, & les autres Lais, & depuis ce temps là, il ne ſe fiſt aucune entrepriſe en la Paleſtine contre les infidelles, que le grand Maiſtre ne s'y trouuaſt en perſonne auec ſes Cheualiers & Religieux, leſquels furent premierement appellez Cheualiers Hoſpitaliers, ou de l'Hoſpital de ſainct Iean de Ieruſalem, puis Cheualiers de Rhodes, & à preſent Cheualiers de Malte.

Ils furent en ſi grand credit & reputation qu'ils eſtoient employez au maniment & conduite de grandes affaires & d'importance.

Entre autres frere Gerard Gebert Cheualier de ceſt ordre fut enuoyé par le Roy Foulques d'Anjou en Angleterre pour traicter le mariage de Conſtance Princeſſe d'Antioche, niepce de la Royne Meliſende, & fille du Prince Boëmond auec Raymond fils du Comte de Poictiers qui eſtoit lors en la Cour de Henry Roy d'Angleterre, lequel mariage fut conclud par la dexterité de ce Cheualier: auſſi en ce temps Raymond Berengier Comte de Barcelone & Prince de Cataloigne, qui auoit conquis les Iſles de Majorque & Minorque ſur les Mores, & deffendu en duël la chaſteté & l'honneur de Mahaud femme de l'Empereur Henry V. contre deux Cheualiers Allemands qui l'auoient fauſſement accuſee d'adultere, ſur la fin de ſes iours ſe reſolut de prendre l'habit de cette ſacree Religion, & en cette ſacree profeſſion il perſeuera ſainctement le reſte de ſes iours en l'an 1131.

Et enuiron ce meſme temps on tient qu'en vn moment trois Cheualiers de ceſte ordre qui eſtoient François natifs de Picardie que le Souldan d'Egypte retenoit captifs, furent miraculeuſement deliurez & tranſportez d'Egypte auec Iſmerie fille du Souldan au lieu où eſt à preſent l'Egliſe dediee à noſtre Dame de Lieſſe, ce qu'on dit eſtre aduenu l'an 1139.

En l'an 1139. le grand Maiſtre Raymond fiſt continuer le ſiege de la ville d'Aſcalon que les infidelles auoient deffenduë contre les Chreſtiens plus de 50. ans, & en fin s'en rendit maiſtre le 12. Aouſt 1154. qui fut le 10. du regne de Baudouyn 3. & en recognoiſſance de ceſte priſe ſignalee vtile à toute la Chreſtienté, le Pape Anaſtaſe 4. conceda & octroya de tres-grands priuileges à l'ordre de l'Hoſpital de ſainct Iean par ſa Bulle du 1. Nouembre en ladite annee, & les exempta de la iuriſdiction & correction des Prelats Eccleſiaſtiques d'Orient.

Ce qui fut cauſe de grands troubles entre les Eueſques de ce pays là, & les Cheualiers de ceſt ordre; leſquels Cheualiers furent touſiours ſupportez & ſouſtenus fauorablement par le ſainct Siege & les Cardinaux.

Aucuns ont eſtimé que le grand Maiſtre Raymond eſtoit Florentin, mais la plus veritable opinion a eſté qu'il eſtoit François natif du Dauphiné yſſu d'vne maiſon noble nommee du Puy: dont meſmes Iacques Boſius Italien qui a eſcrit amplement l'hiſtoire de l'ordre ingenuement en demeure d'accord.

Il mourut l'an 1160. du temps d'Alexandre III. Pape, auec cette reputation qu'il auoit eſté homme de bonne ſaincte vie, craignant Dieu, fort prudent & aduiſé és affaires du monde, & tres-valeureux au faict des armes.

3. Apres que Raymond fut decedé luy ſucceda en la maiſtriſe & gouuernement de l'ordre frere Auger de Balben, du temps duquel il ne ſe trouue aucune choſe digne de memoire, ſinon que de sõ tẽps mourut le Roy Baudouyn 3. qui fut grandement regretté des Chreſtiens, meſmes des infideles, qui diſoient que les Chreſtiens pour la mort de Baudouyn auoient iuſte occaſion de ſe douloir, parce qu'ils auoient perdu vn Prince qui n'auoit ſon pareil en tout le

monde. Le grand Maiſtre Auger apres auoir gouuerné en paix & repos ſa Religion enuiron trois ans, mourut l'an 1163. &,

4. Frere Arnauld de Comps fut eſleu grand Maiſtre en ſon lieu, qui fut homme de grande valeur & grand conſeil, & peu de temps apres ſon eſlection, il entra en Egypte auec le nouueau Roy de Ieruſalem Amaury, lequel fiſt guerre au Caliphe d'Egypte, parce qu'il refuſoit de payer & continuer le tribut annuel, qu'il s'eſtoit obligé à Baudouyn 3. de payer perpetuellement aux Roys de Ieruſalem. Ceſt Arnauld apres auoir auec grande prudence & valeur gouuerné l'Hoſpital de ſainct Iean enuiron quatre ans, mourut l'an 1167. & luy ſucceda,

5. Frere Gilbert d'Aſſaly ou de Sally, lequel eſtoit de grand cœur & ſi liberal qu'il panchoit à la prodigalité, ſpecialement à l'endroit des ſoldats, de ſorte qu'il fit de grandes deſpenſes, & eſpuiſa tout le threſor de la Religion, & fut contrainct d'emprunter argent à intereſt, à condition que s'il prenoit ſur les infidelles la ville de Belbeis, anciennement appellée Peluſium, elle demeureroit acquiſe à la Religion, d'où il vint à chef heureuſement le troiſieſme de Nouembre 1168. en laquelle année il tint vn Chapitre general dans Ieruſalem, & voyant qu'il s'eſtoit grandement endebté, & qu'il auoit chargé la Religion de plus de cét mil eſcus de debtes, & ennuyé de ce que toutes ſes entrepriſes ne reüſſiſſoient ſelon ſon deſir, il delibera de renoncer à la grande Maiſtriſe, ce qu'il fiſt en l'an 1169.

6. Et fut par la reſignation ou pluſtoſt renonciation eſleu grand Maiſtre vn autre Cheualier nommé frere Gaſte ou Caſte, duquel il ne ſe trouue aucune choſe qui ſoit à propos de ceſte briefue hiſtoire, & la briefueté du temps qu'il gouuerna en fut cauſe, parce qu'il ne fut pas vn an entier en ceſte charge, ains il mourut au meſme an de ſon eſlection, & il eut,

7. Frere Ioubert homme tres-religieux pour ſucceſſeur au meſme an 1169. lequel en l'an 1176. ſe ioignit auec le Comte de Flandres Philippe, qui eſtoit venu en Syrie au ſecours du Roy Baudouyn 4. contre Saladin, duquel vne puiſſante armée à merueilles fut deffaicte par les Chreſtiens qui eſtoient en petit nombre au mois de Nouembre 1177. lors que le Pape Alexandre troiſieſme & l'Empereur Federic Barberouſſe ſe recõcilierent enſemblement: enfin Saladin ſe retira du pays de Damas en l'an 1179. auquel mourut frere Ioubert Maiſtre des Hoſpitaliers fort charitable enuers les pauures malades, & on dit que l'ennuy qu'il print de voir aller manifeſtement en ruine les affaires de la Chreſtienté en la Syrie, & de la honteuſe & dommageable trefue faicte entre le Roy de Ieruſalem, & le Comte de Tripoly à ſon exemple, & Saladin, fut cauſe de luy abbreger ſes iours, ayant gouuerné l'ordre de ſainct Iean enuiron dix ans.

8. En ſon lieu fut eſleu frere Roger de Moulins, homme de grande prudence & de grande valeur en ladite année 1179.

De ſon temps eſtant ſuruenuë vne grande inimitié & diſſention entre le Prince d'Antioche & le Patriarche dudit lieu, frere Roger fut choiſi pour eſtre mediateur de paix & d'accord entr'eux: ce qui aduint en l'an 1181. auquel mourut le Pape Alexandre 3. & fut eſleu en ſon lieu le Pape Lucius 3. Frere Roger fut auec Heraclius Patriarche de Ieruſalem, & frere Arnauld de Troge Maiſtre des Templiers, enuoyé par le Roy de Ieruſalem en Occident en qualité d'Ambaſſadeurs, afin de demãder ſecours aux Princes Chreſtiens, & furent les Ambaſſadeurs bien receus du Pape, de l'Empereur, du Roy Philippe Auguſte Dieu donné, ſurnommé le Conquerant, des Roys de Sicile, d'Angleterre & de Hongrie, & s'en retournerent en Syrie, fors le Maiſtre des Templiers, qui mourut en chemin.

En l'an 1178. le Comte de Tripoly s'eſtant ligué & confederé auec Saladin, il luy donna paſſage, & ſecourut de viures ſon armée, & Saladin ayant aſſiegé la ville de Ptolemaide, les Cheualiers de ſainct Iean & les Templiers mirent en deſordre ſon armée, & frere Roger grand Maiſtre combatant valeureuſement mourut, ſon cheual eſtant tombé ſous luy, & fut accablé de la peſanteur de ſes armes, & foulé aux pieds de la caualerie des ennemis, le corps duquel fut puis apres trouué entre les morts, & enſeuely auec beaucoup de larmes & de triſteſſe: & nonobſtant ceſte grande perte du grand Maiſtre, les Cheualiers de ſainct Iean & les Templiers obtindrent le gain de la bataille contre les Turcs & Sarrazins, deſquels en demeura ſur la place iuſques 15000. de morts le 1. iour de May l'an 1187.

De ſon temps frere Roger obtint du Pape Lucius 3. confirmation de la regle & des priuileges que les Papes & ſes predeceſſeurs auoient concedé à la Religion de ſainct Iean, apres la mort duquel,

9. Frere Garnier de Naples, de Syrie, qui eſtoit l'antique ville de Sichem de Cananée, fut eſleu grand Maiſtre: Du temps d'iceluy fut donnée vne bataille ſanglante entre les Chreſtiens & Infideles, en laquelle le Roy de Ieruſalem Guy de Luſignan fut retenu priſonnier auec les principaux de ſon Royaume, la vraye Croix que les Chreſtiens portoient en bataille

fut

igitized by Google

fut prise par les Infideles, quasi tous les Cheualiers de sainct Iean & les Templiers furent tuez, partie en bataille, partie decapitez de sang froid, & frere Garnier apres auoir combattu valeureusement & esté blessé mortellement en plusieurs endroicts de son corps, se sauua par la bonté & viteſſe de son cheual dans la ville d'Ascalonne, où dix iours apres il passa à vne meilleure vie le 14. Iuillet, n'ayant esté grand Maistre que deux mois six iours.

10. Le 20. iour du mesme mois de Iuillet 1187. les Cheualiers qui estoient en Ierusalem esleurent frere Ermengard d'Aps, le 2. Octobre de la mesme année, la ville de Ierusalem fut soumise à la puissance de Saladin 88. ans deux mois dix-sept iours, apres qu'elle fut deliurée par Godefroy de Buillon de la main des Infideles, au 2. an du Pontificat du Pape Vrbain 3. Federic 1. surnommé Barberousse tenant l'Empire d'Occident; & Isaac l'Ange celuy d'Orient à Constantinople, & regnant en France Philippe 2. appellé Auguste, Dieu donné & Conquerant, & furent chassez de Ierusalem les Cheualiers Hospitaliers, & les Templiers, & tous les Chrestiens Latins, desquels Chrestiens les Hospitaliers racheterent de la captiuité des Barbares, iusques au nombre de mil de leurs deniers: Toutes les Eglises de la ville furent polluës & profanées fors le Temple de la Resurrection, qui fut racheté à grand prix d'argẽt par les Chrestiens Orientaux.

Apres la perte de Ierusalem les Hospitaliers furent touſiours en armes assistants fidelement les Princes Chrestiens, qui s'estoient croisez pour le recouurement de la terre Saincte, & firent de grandes proüesses au siege de la ville de Ptolemaide, laquelle apres vn long siege de trois ans, fut reprise par les Chrestiens sur les infidelles, le 12. de Iuillet 1191. & en ceste ville là les Cheualiers de sainct Iean firent leur residence & demeure ordinaire, & en la mesme année les Chrestiens obtindrent vne signalée victoire contre les Barbares, & Saladin leur Chef, où ils furent grandement aydez par les Cheualiers Hospitaliers & Templiers. L'annee suiuante en Hyuer, qui fut l'an 1192. mourut le grand Maistre d'Aps en la ville de Ptolemaide, & là mesmes fut esleu grand Maistre en son lieu

11. Frere Geoffroy de Duisson: De son temps il y eut trefue pour cinq ans entre les Chrestiens qui estoient en la terre saincte & Saladin, qui fut cause que plusieurs Seigneurs & Gẽtils-hommes de diuerses nations qui s'estoient croisez & auoient acquis de grands biens & possessions, s'en retournerent en leurs pays, & donnerent leurs biens à la Religion de sainct Iean: ce qui augmenta grandement leur reuenu, & apres le decez de Henry Comte de Champagne, les Hospitaliers & les Templiers demeurerẽt gouuerneurs & administrateurs du Royaume de Ierusalem, quoy que soit, de la petite partie d'iceluy qui estoit restée aux Chrestiens, lesquels esleurent Amaury de Lusignan, qui auoit succedé au Royaume de Chypre, Roy de Ierusalem, auec le consentement du Patriarche, des Prelats & Barons du Royaume en l'an 1194. & peu apres mourut le grand Maistre de Duisson, & luy succeda par election

12. Frere Alphonse de Portugal, Cheualier de l'ordre de sainct Iean, Issu de la maison des Roys de Portugal, mais il n'est encore certain de quel Roy il estoit fils, il a faict des statuts fort dignes & loüables, dont aucuns encores à present sont gardez inuiolablement en la Religion, & parce qu'il estoit de grand courage & trop rude & seuere, il encourut la haine de la plus grande partie des Cheualiers Hospitaliers, qui fut cause qu'il renonça au Magistere, & s'embarqua pour s'en retourner en Portugal au mesme an de son election, qui fut 1194. & y mourut l'an 1207. le premier iour de Mars.

13 Au mesme an qu'Alfonse renonça à la grande Maistrise, sçauoir l'an 1194. Geoffroy le Rat qui estoit grand Prieur de France fut esleu grand Maistre, & mourut Saladin, auquel succeda son fils Noradin Seigneur d'Alep: De son temps Simon Comte de Montfort fut enuoyé par le Roy Philippe Auguste auec vne armée en Syrie, où trouuant bien du desordre, il fit trefue pour dix ans auec les Infidelles l'an 1198. & pendant ceſt estat tranquille, il y eut vn grand different entre les Hospitaliers & Templiers, fondé sur ce que les Hospitaliers se plaignoient que les Tẽpliers auoient entrepris sur leur iurisdiction, & l'auoient mesprisée & violée, lequel different apres plusieurs rencontres & furieuses escarmouches fut appaisé & accordé par l'entremise du Roy Amaury, des Patriarches d'Antioche & de Ierusalem, & d'autres Princes & Prelats Chrestiens qui les firent compromettre de leur different en la personne du Pape Innocent 3.

Ce qui fut cause d'vn grand bien, car apres Dieu l'vnique esperance & soustien des affaires de la terre Saincte, dependoit de l'amitié & concorde de ces deux Ordres & Religions militaires. & mesmes le Roy Amaury de Lusignan pria le mesme Pape de le recommander au grand Maistre & Cheualiers de sainct Iean, & leur laissa le gouuernement de son Royaume de Chypre: l'an 1205. mourut le Roy Amaury, & pareillement la Royne Isabelle, laquelle institua son heritiere sa fille Marié qu'elle auoit euë de Conrad de Montferrat, & luy

laiſſa pour tuteurs les Hoſpitaliers & Templiers, l'an 1260. paſſa de ceſte vie en l'autre le grand Maiſtre le Rat, & luy ſucceda

14. Frere Guerin de Montagu de la langue d'Auuergne, lequel auec les Cheualiers de ſon ordre ſecourut Liuon Roy d'Armenie, contre les Turcs & Barbares qui s'eſtoient jettez en ſon Royaume, & pour recompenſe il leur donna la ville de Salef auec les chaſteaux de Camard & de Chaſteau-neuf, & leurs dependances, & ſe recommanda, enſemble ſon heritier & ſon Royaume aux Cheualiers de l'Hoſpital ſainct Iean, & ce don fut confirmé par le Pape le 5. d'Aouſt l'an 13. du Pontificat d'Innocent 3. qui reuient à l'an de ſalut 1209. lors que Iean de Brienne & Marie ſa femme, & heritiere du Royaume furent couronnez Roys de Ieruſalem: le meſme Pape confirma auſſi les ſtatuts & priuileges de l'ordre des Hoſpitaliers, & les amplifia, il deceda l'an 1216. peu de temps apres le Concile general de Latran, & le Pape Honorius 3. luy ayant ſuccedé il aduertit les Hoſpitaliers de ſon eſlection, & le Roy de Hõgrie, & l'Archiduc d'Auſtriche s'eſtans croiſez à ſa perſuaſion, furent par luy recommandez au grand Maiſtre Guerin & aux Cheualiers de ſainct Iean, pour les conduire & aſſiſter au recouurement de la terre Saincte: & de fait André Roy de Hongrie logea en leur Palais, & les pria de les receuoir au nombre des Confreres de leur Religion, & leur donna cinq cẽts marcs d'argent de rente, qu'il leur aſſigna ſur le reuenu des ſalines de ſon Royaume, & le don eſt datté de l'an 1217.

L'an 1222. le grand Maiſtre Guerin appaiſa vne grande diſcorde qui s'eſtoit meuë entre la Royne de Chypre, Iſabelle, & le Roy Henry ſon fils, & les Seigneurs & Barons du Royaume d'vne part: & les Archeueſques, Eueſques, Prelats, & le Clergé de ce Royaume là d'autre, pour raiſon de leurs decimes & poſſeſſions, & puis apres il vint à Rome au mandement du Pape; & eſtant retourné en la terre Saincte, il fut prié auec les Cheualiers de ſon ordre d'accepter ſous la protection du ſainct ſiege, la defenſe du Roy, & le gouuernement du Royaume de Chypre: finalement en l'an 1230. le grand Maiſtre Guerin mourut en la ville de Ptolemaide, lequel fut pour ſa prudence & grande valeur beaucoup chery & eſtimé des Princes Chreſtiens, & grandement regretté des Cheualiers Religieux de ſon ordre, qui eſleurent en ſon lieu frere Bertrand de Texy, duquel le pourtraict ne ſe trouue.

Durant la grande Maiſtriſe d'iceluy toutes les affaires des Chreſtiens en la terre Saincte dependoient totalement de la Religion des Hoſpitaliers & de celle des Templiers, leſquels combien qu'ils euſſent des differends & querelles entr'eux, toutesfois ils eſtoient bien d'accord en ce qui concernoit le bien & aduancement des Chreſtiens contre les Infideles.

L'Empereur Federic 2. eſtant reconcilié auec le Pape Gregoire 9. il le ſupplia d'interpoſer ſon authorité vers le grand Maiſtre Bertrand & les Hoſpitaliers, à ce qu'ils priſſent la protection de ſes affaires en Syrie, ce que le Pape luy accorda, & en reſcriuit en ſa faueur au grand Maiſtre le 26. Iuillet l'an 1233.

En ce temps viuoit ſainct Hugues Cheualier de ceſt ordre, & Commandeur de Gennes, qui fut canoniſé par le meſme Pape Gregoire 9.

L'an 1240. frere Bertrand mourut en la ville de Ptolemaide, peu apres l'arriuée de Richard Comte de Cornoüaille, frere de Henry Roy d'Angleterre en la Paleſtine, auec vne armée de quarante mille hommes, & luy ſucceda par election

15. Frere Guerin duquel l'on ne ſçait le ſurnom, il donna au Comte de Cornüaille vne petite partie du ſang tres-precieux de noſtre Seigneur Ieſus-Chriſt, qui eſtoit gardé en Ieruſalem par le Maiſtre de l'Hoſpital de ſainct Iean, qu'il apporta en Angleterre.

L'an 1242. paſſa de ceſte vie le bien-heureux frere Gerard Meccati, frere ſeruant l'ordre de ſainct Iean, natif de Villemagne, qui eſt vn village proche de quatre à cinq mil de Florence, lequel ayant pris l'habit du tiers ordre de ſainct François, veſcut ſi religieuſement qu'il eſtoit reputé vn autre ſainct Hilarion.

Le grand Maiſtre Guerin combattant valeureuſement contre les Coraſmins Infideles, fut retenu captif & priſonnier, & enuoyé au Souldan d'Egypte, où il mourut l'an 1244. & en ſa place les Cheualiers de ſainct Iean eſleurent en la ville de Ptolemaide pour grand Maiſtre

16. Frere Bertrand de Comps, du temps du Pape Innocent 4. qui conuoqua vn Concile general à Lyon 1245. & du Roy ſainct Louys, lequel grand Maiſtre ſe trouua en vne furieuſe bataille, qui fut donnée contre les Turcomans, qui ſaccageoient le pays d'alentour Antioche au mois d'Aouſt 1248. où ayant receu des bleſſures mortelles il finit ſes iours, & en la ville de Ptolemaide fut eſleu grand Maiſtre le 24. du meſme mois d'Aouſt

17. Frere Pierre de Villebride. De ſon temps le Roy ſainct Louys ſe croiſa contre les Infideles, auec pluſieurs Princes & Prelats de France, & vint aſſieger Damiette, où il fut aſſiſté des Cheualiers Hoſpitaliers & Templiers, & la ville fut bien-toſt renduë au Roy ſainct

Louys

Louys l'an 1250. le Soldan d'Egypte donna vne bataille aux Chreſtiens, où le Roy ſainct Louys fut faict priſonnier auec ſes freres Charles & Alphonſe, & le Roy de Chypre, comme auſſi furent les grands Maiſtres des Hoſpitaliers & Templiers, auec la plus-grande partie de leurs Cheualiers, laquelle priſe fut cauſe d'vn accord qui ſe fiſt entre le Roy ſainct Louys & le Souldan, & les Hoſpitaliers preſterent de l'argent à ſainct Louys pour payer ſa rançon.

L'an 1251. le grand Maiſtre de Villebride mourut en la ville de Ptolemaide, & luy ſucceda par election

18. Frere Guillaume de Chaſteau-neuf ou de Caſteluo, de la langue d'Auuergne, lequel fut grand obſeruateur de la Iuſtice, ſous le Pontificat du Pape Alexandre 4. qui donna aux Hoſpitaliers le Chaſteau & terroir de Bethanie en l'an 1256. De ſon temps les Chreſtiens de la terre Saincte perdirent toute l'eſperance qu'ils auoient d'eſtre ſecourus par les Princes de l'Europe.

L'an 1260. le grand Maiſtre de Caſtelno mourut, & les Hoſpitaliers eſleurent en ſon lieu

19. Frere Hugues Reuelle, ou Reuel, du temps duquel le Pape Vrbain 4. donna aux Cheualiers de ſainct Iean le mont de Tabor, l'an 1261. & l'an 1262. ils achepterent le chaſteau d'Aſſur, & les deux années ſuiuantes ils prindrent ſur les Sarrazins vn chaſteau nommé Lilion, & desfirent & taillerent en pieces deux Emirs ou Capitaines & Colonnels des Sarrazins, qui fut cauſe que le Souldan d'Egypte ſe delibera de ruyner les Hoſpitaliers; & de faict l'an 1265. il print de force ſur eux le chaſteau d'Aſſur, à la priſe duquel il y eut de tuez iuſques au nombre de 90. Cheualiers de ſainct Iean. Ce qui abbaiſſa fort la Religion de ſainct Iean; & l'an 1267. les Hoſpitaliers & Templiers furent aſſaillis & rompus en bataille par les Sarrazins pres de la ville de Ptolemaide, qui gaſterent & ſaccagerent tout le pays d'alentour, & l'an 1270. les Hoſpitaliers perdirent le chaſteau de Crac, qui fut pris d'aſſault par le Souldã, & tous les Cheualiers qui eſtoient dedans furent mis au fil de l'eſpée.

On tient que le grand Maiſtre Reuel aſſiſta le Roy ſainct Louys au voyage de Thunis, où ledit Roy mourut de fieure: & en fin l'an 1278. le grand Maiſtre Reuel finit ſes iours, ayant tenu cinq Chapitres ou aſſemblées de la Religion de ſainct Iean, où furent faicts pluſieurs beaux ſtatuts pour le gouuernement & reformation de la Religion.

20. Apres ſon decez fut eſleu grand Maiſtre de l'ordre frere Nicolas Lorgue, lequel pour ne ceder en rien à ſon predeceſſeur, ſçachant qu'il n'y auoit rien qui apportaſt pluſtoſt la ruyne aux Republiques & Communautez que la diſcorde & diſſention, il miſt telle peine de reconcilier les Hoſpitaliers auec les Templiers qu'il les miſt d'accord & rendit bons amis.

En l'an 1282. les Cheualiers de ſainct Iean obtindrent vne ſignalée victoire contre les Sarrazins qui eſtoient venus aſſieger le chaſteau de Margat leur principale forteresſe, cela donna occaſion au Souldan d'aſſieger ceſte forteresſe; ce qu'il fiſt l'an 1285. laquelle fut valeureuſement defenduë par les Hoſpitaliers, & en fin quittée par compoſition par les Cheualiers qui ſe retirerent les enſeignes deſployées en la ville de Ptolemaide.

L'an 1288. le grand Maiſtre Lorgue deceda de regret qu'il auoit de voir les affaires des Chreſtiens en la terre Saincte aller touſiours en decadence, & de mal en pis, ſans y pouuoir apporter remede.

21. Au meſme an fut eſleu grand Maiſtre frere Iean de Villiers de la langue de France. De ſon temps la ville de Tripoly fut priſe ſur les Chreſtiens par les Infidelles, comme auſſi les villes de Sidonia & Barut en l'an 1289. leſquelles furent pillées, ruynées & bruſlées, & la ville de Tyr fut reduite ſous la main du Soldan, auec lequel les Chreſtiẽs de la ville de Ptolemaide firent treſue, & cependant le grand Maiſtre vint à Brindiſi auec le grand Maiſtre des Templiers pour ſolliciter les Princes Chreſtiens de ſe croiſer.

En l'an 1291. le Souldan vint aſſieger la ville de Ptolemaide, qui fut vertueuſement deffenduë par les Cheualiers de l'Hoſpital & du Temple, qui firent pluſieurs ſorties ſur les aſſiegeans, meſme le grand Maiſtre de Villiers, ayant eſté bleſſé ſouſtint long-temps toute la charge des Barbares infideles, & les Cheualiers ſe barricaderent en vn quartier de la ville, laquelle en fin fut ſurpriſe le Vẽdredy 18. May audit an 1291. & auec ceſte perte furẽt les Chreſtiens chaſſez de la terre Saincte 191. an dix mois trois iours apres que Godefroy de Buſſon l'eut conquiſe. Le grand Maiſtre auec le reſte de ſes Cheualiers ſe ſauua par mer dans l'Iſle de Chypre, où ils furent bien receus par le Roy de l'Iſle, qui leur aſſigna & aux Templiers la ville de Limiſſon, qui eſt vn port de mer pour s'y habituer, où le grand Maiſtre de Villiers aſſembla deux Chapitres generaux, l'vn en l'année 1292. en Decembre, & l'autre en Octobre 1293. où il fiſt de nouueaux ſtatuts de l'ordre: & en l'an 1294. il mourut à Limiſſon, & luy ſuceeda

22. Frere Odo des Pins de la langue de Prouence: Du temps du Pape Boniface 8. il encourut la haine & diſgrace des Cheualiers de ſon ordre, à cauſe de ſa negligence & auarice, & y eut quelques propos tenus, de le priuer de ſa grande Maiſtriſe, ce qui fut empeſché par le Pape pour euiter l'candale, & en fin il fut cité à comparoiſtre à Rome en perſonne, pour reſpondre aux plaintes des Hoſpitaliers, où il s'achemina, mais auant qu'il peuſt voir l'Italie, il mourut en chemin l'an 1296. ayant és années precedentes tenu à Limiſſon deux Chapitres generaux, & vne Chronique manuſcrite porte qu'ayant appellé de certaines lettres du Pape contenans excommunication, il releua & pourſuiuit ſon appel.

23. Les Cheueliers ayans ſceu la mort du grand Maiſtre des Pins, eſleurent à Limiſſon le 24. Mars 1296. frere Guillaume de Villaret pour luy ſucceder, lequel eſtoit de la meſme langue de Prouence, & Prieur de ſainct Gilles, où il eſtoit lors de ſon eſlection, dont ayant eu aduis il s'achemina incontinent au Royaume de Chypre, & ſe gouuerna en ceſte charge fort prudemment.

De ſon temps Vſſum Caſſam Roy des Tartares ſe fiſt Chreſtien, & recouura la ville de Ieruſalem, où il miſt en garniſon les Hoſpitaliers & Templiers l'an 1300. comme auſſi il priſt la ville de Damas, mais elle fut bien-toſt repriſe par les Infideles, & les Hoſpitaliers & Templiers s'en retournerent en Chypre, & le grand Maiſtre paſſa de ceſte vie en vne meilleure l'an 1308. ayant tenu à Limiſſon cinq Chapitres generaux, & veu la ruyne entiere des Cheualiers du Temple.

24. Le grand Maiſtre eſtant decedé fut eſleu en ſon lieu frere Folquet de Villaret de la meſme langue de Prouence, qui eſtoit doüé d'vn eſprit tres-vif, & d'vn grand courage. Se voyant paruenu à ceſte dignité ſouueraine, il ſe reſolut de mettre à execution ce qui auoit eſté par pluſieurs fois traicté du viuant de ſon predeceſſeur, mais n'auoit peu eſtre effectué, ſçauoir de ſe retirer de l'Iſle de Chypre, & s'habituer ailleurs, ce qu'il executa fort heureuſement: car en la meſme année de ſon eſlection qui fut 1308. il fiſt vn voyage en Conſtantinople, & depuis en France, où le Pape luy fiſt don de l'Iſle de Rhodes, laquelle auec ſes Cheualiers il conqueſta l'an 1309. & ſept Iſles proches d'icelle; & là fut transferée la reſidence de la Religion de ſainct Iean, tellement qu'ils furent puis apres ſurnommez Cheualiers de Rhodes. Incontinent apres le premier Empereur des Turcs Ottoman vint aſſieger Rhodes auec vne puiſſante armée, laquelle fut ſecouruë par Amedée 4. Comte de Sauoye, & Ottoman fut contrainct de leuer le ſiege: Depuis ce temps les Comtes de Sauoye ont pris en leurs armoiries la Croix blanche en champ de gueulles, en memoire du ſecours qu'ils donnerent à l'ordre de ſainct Iean. La Religion des Templiers ayant eſté ſupprimée au Concile general de Vienne en Dauphiné, la plus part de leurs biens fut donnée à la Religion de ſainct Iean par le Pape Clement 5.

L'an 1312. & en l'an 1314. les Cheualiers de Rhodes conquirent l'Iſle de Lango & autres Iſles de l'Archipelague, l'an 1317. le grand Maiſtre Folquet ſe complaiſant en ſes victoires & conqueſtes deuint glorieux & altier, ce qui le miſt en la haine de la Religion, & de faict les Cheualiers de l'ordre ſe reuolterent contre luy, & s'il ne ſe fuſt ſauué dans vn chaſteau, ils ſe fuſſent ſaiſis de ſa perſonne, mais ne l'ayant peu prendre ils le depoſerent de la dignité de grand Maiſtre, & en ſa place eſleurent

25. Frere Maurice de Pagnac, le Pape Iean 22. en ayant eu aduis en fut fort eſmeu, & deputa deux Prelats pour aller à Rhodes s'informer du faict, auec mandement de citer le grãd Maiſtre de Villaret & de Pagnac à comparoir à Auignon en perſonne, à quoy ils obeyrent; & le Pape crea cependant frere Gerard des Peins, Vicaire ou Lieutenant general de la Religion de ſainct Iean, du temps duquel Orcanes Empereur des Turcs, s'appreſta d'aſſieger l'Iſle de Rhodes, ſur lequel les Cheualiers de Rhodes obtindrent l'an 1321. vne eſmerueillable victoire où il y eut dix mil Turcs taillez en pieces.

En ces entremiſes Maurice de Pagnac mourut à Montpellier l'an 1322. & Folquet de Villaret fut reſtably en ſa dignité de grand Maiſtre, lequel voyant qu'il n'eſtoit bien voulu des Cheualiers, renonça à ſa grande Maiſtriſe en l'an 1323. & veſcut comme vn Cheualier priué iuſques au premier iour de Septembre 1327. qu'il mourut, & fut enterré à Mont-pellier.

26. Au meſme an qu'il renonça à ſa dignité qui fut 1323. les Cheualiers de Rhodes preſenterent au Pape leã frere Elion de Ville-neufue de la meſme langue de Prouence, & Prieur de ſainct Gilles pour grand Maiſtre, dont ſa Saincteté fut fort reſiouye; & luy depeſcha des Bulles à ceſte fin, au grand contentement de tous les Cardinaux & des Cheualiers de Rhodes, parce que c'eſtoit vn Cheualier qui auoit la reputation d'eſtre tres-honorable, vertueux, & homme de bien.

Ce grand Maiſtre tint à Montpellier vn Chapitre general en Octobre 1330. & s'acheminãt pour prendre la route de Rhodes, il tomba en vne grande maladie en la ville de Marſeille, & eſtant

eſtant venu à conualeſcence l'an 1332. il arriua finalement à Rhodes, & en la meſme année il y tint vn Chapitre general, où furent faictes de fort bonnes ordonnances, & ſous le bõ gouuernement du grand Maiſtre de Ville-neufue, la Religion ne s'acquitta pas ſeulement de ce qu'elle deuoit, mais en outre elle deuint tres-riche, de ſorte que pluſieurs luy portèrent enuie, & propoſerent au Pape en l'an 1342. de diuiſer en deux les biens d'icelle, & d'en faire deux ordres militaires, ce qui ne ſortit effect.

L'an 1343. il y eut ligue faicte entre la Seigneurie de Veniſe, le Roy de Chypre, & la Religion de ſainct Iean, & le grand Maiſtre en l'an 1346. ayant acquis le ſurnom de Gouuerneur heureux, le 27. de May mourut à Rhodes, ayant de ſon viuant faict fermer de murailles & de tours le Palais du grand Maiſtre, & ordonné & diuiſé les langues, bailliages & dignitez de la Religion.

27. Incontinent apres le treſpas du grand Maiſtre de Ville-neufue, frere Deode ou Dieu donné de Gozon, Cheualier de la meſme langue de Prouence, fut eſleu grand Maiſtre l'an 1346. enuiron quatre ans auparauant que d'eſtre promeu à ceſte dignité ſouueraine, il auoit combatu vn horrible & monſtrueux dragon qui affligeoit l'Iſle de Rhodes, & l'auoit mis à mort, d'où il fut tant honoré & eſtimé d'vn chacun que ſa memoire en ſera recommendable à iamais vers la poſterité.

En l'an 1347. il ſecourut le Roy d'Armenie contre le Souldan d'Egypte : le Pape Clement 6. auoit les Cheualiers de Rhodes en telle eſtime que quaſi toutes les forteresſes que le ſainct Siege poſſedoient en Italie eſtoiẽt gouuernées par l'vn d'iceux, & en l'an 1351. le meſme Pape recommanda auec beaucoup d'affection au grand Maiſtre du Conuent de Rhodes, Conſtance Roy d'Armenie, & en l'an 1353.

Le fils de l'Empereur de Conſtantinople Iean Catacuzen vint iuſques à Rhodes demander ſecours au grand Maiſtre, lequel grãd Maiſtre apres auoir gouuerné la Religiõ de S. Iean ſept ans ſix mois & dix iours, mourut le ſeptieſme Decembre audit an 1353.

Et fut enterré dans l'Egliſe de ſainct Iean de Rhodes, ayant faict baſtir en la ville de Rhodes le Mole, & ceindre de murailles le bourg de Rhodes, le fermant du coſté de la mer, & tenu deux Chapitres generaux, l'vn en Ianuier 1346. & l'autre en Mars 1352.

28. Succeda au grand Maiſtre par eſlection frere Pierre de Cornilian Prieur de ſainct Gilles de la meſme langue de Prouence, au meſme an 1353. lequel ne fut grand Maiſtre qu'vn an 8. mois & 17. iours, car eſtant tombé en vne maladie en la ville de Rhodes, il mourut le 24. d'Aouſt 1355. Il fut homme de vie fort exemplaire, & ſi ſeuere, qu'il fut ſurnommé le Correcteur des couſtumes, il tint vn Chapitre general à Rhodes en l'an 1354. où furent faicts pluſieurs bons & vtiles ſtatuts.

29. Apres que le grand Maiſtre fut decedé, ſelon la forme accouſtumée fut eſleu grand Maiſtre frere Roger des Pins de la meſme langue de Prouence en l'an 1355.

De ſon temps, le Pape perſuada à la Religion de ſainct Iean d'achepter la principauté d'Achaïe de Iacques de Sauoye, Prince de Piedmont, & y eut vne aſſemblée generale des Cheualiers de Rhodes faite en la ville d'Auignon pour effectuer le traicté de ceſt achapt de la principauté d'Achaïe, & pour reformer quelques abus qui s'eſtoient gliſſez entre les Religieux de l'ordre de ſainct Iean.

L'an 1357. les ſtatuts de l'ordre furent traduits en langage Latin, & à tous les Prieurez fut enuoyé vn authentique volume d'iceux par ordonnance du grand Maiſtre: l'an 1359.

Le grand Commandeur, & le Mareſchal de l'ordre furent enuoyez en France par le grand Maiſtre en qualité d'Ambaſſadeurs, viſiteurs & reformateurs.

En l'an 1362. apres la mort du Pape Innocent ſixieſme fut eſleu Pape Vrbain cinquieſme lequel eſcriuit au grand Maiſtre de Rhodes des lettres pour luy donner aduis du decez de ſon predeceſſeur & de ſon eſlection.

Il y eut vne aſſemblée des Cheualiers conuoquée par le Pape en la ville de Carpentras, mais elle ne fut tenuë à cauſe du decez du grand Maiſtre, lequel mourut le 28. May 1365.

Et fut fort regretté des pauures principalement, vers leſquels il eſtoit charitable & grand aumoſnier.

30. Frere Remond Berenger de la meſme langue de Prouence fut eſleu grand Maiſtre 1365.

Qui eſtoit auparauant Commandeur de Caſtel Sarrazin, & deputa incontinent ſes

Digitized by Google

Ambaſſadeurs vers le Pape à Auignon, pour luy rendre obeyſſance & iurer fidelité.

De ſon temps le Roy de Chypre, & la Religion de ſainct Iean firent vne ligue enſemble, & prindrent de force la ville d'Alexandrie d'Egypte, laquelle ils pillerent, ſaccagerent & bruſlerent, & en l'an 1366. le Pape eſcriuit aux Roys & Princes Chreſtiens, les exhortant & priant de vouloir ſecourir la Religion de ſainct Iean, & le Roy de Chypre, & donna de grandes Indulgences à ceux qui les ſecoureroient. Les Armeniens ayans eſté chaſſez par les Sarrazins de leurs maiſons, ſont receus charitablement par ceux de la Religion dans l'Iſle de Lango, & en meſme temps la ville de Tripoly de Syrie eſt priſe, & ſaccagée par le Roy de Chypre & les Cheualiers de Rhodes.

En l'an 1371. le grand Maiſtre eſt eſleu par le Pape, Nonce du ſainct Siege Apoſtolique, pour appaiſer les rumeurs & diuiſions qui eſtoient au Royaume de Chypre, où il alla en perſonne, & par ſon authorité & prudence il fiſt ceſſer toutes les diſſentions & troubles qui y eſtoient.

En l'an 1373. le grand Maiſtre eut volonté de renoncer à la grande Maiſtriſe, & enuoya pour ceſt effect vn Theologien ſon parent au Pape pour luy en demander permiſſion: ce que le Pape Gregoire 11. ne voulut octroyer, ains luy commanda de demeurer en ceſte charge pour le bien de la Chreſtienté.

Et la meſme année fut tenuë à Auignon vne aſſemblée generale de ceux de la Religion, & peu de temps apres alla le grand Maiſtre de vie à treſpas, ayant gouuerné la Religion de ſon ordre enuiron dix-huict ans & demy, ayant tenu de ſon temps deux Chapitres generaux à Rhodes, l'vn en Mars 1366. & l'autre en Octobre 1370. où il fut faict pluſieurs bonnes ordonnances ſelon la neceſſité du temps.

31. Au meſme an 1373 frere Robert de Iulliac ou de Iuly grand Prieur de Frãce fut eſleu grand Maiſtre, lequel eſtoit lors de ſon eſlection au gouuernement de ſon Prieuré, & ayant ſceu la nouuelle de ſon eſlection, il s'en alla incontinent à Auignon baiſer les pieds de ſa Saincteté, où il fut fort bien recueilly & grandement honoré, & là fut tenuë vne aſſemblée generale de la Religion, & le Pape bailla le gouuernement de la ville de Smyrne à la Religion de ſainct Iean, & commanda au grand Maiſtre de l'accepter ſous peine d'excommunication, lequel en l'an 1374. s'embarqua pour aller à Rhodes, où il arriua heureuſement, & par ſa preſence il appaiſa toutes les rumeurs qui auoient couru du deſordre, qui y eſtoient pendant ſon abſence. Il ſe fit vne autre aſſemblée à Auignon l'an 1376. & en ce meſme temps le Pape alla tenir ſon ſiege à Rome, que luy & ſes predeceſſeurs auoient tenu en Auignon par l'eſpace de 71. an, & en la meſme année le 29. Iuin, deceda le grand Maiſtre de Iulliac, & fut

32. En ſon lieu eſleu frere Iean Fernandes d'Heredia, de la langue d'Arragon, natif de la ville de Valence, qui auoit eſté Prieur de Catalogne, & Chaſtellain d'Empoſta, & auoit eſté marié deux fois, & eſtant veuf, il priſt l'habit de la Religion, & fut fait Cheualier de Rhodes du temps du grand Maiſtre de Villeneufue, & eſtant ſimple Cheualier auec permiſſion du grand Maiſtre, il alla viſiter le ſainct Sepulchre & les autres lieux de la terre Saincte: il fut Ambaſſadeur du Pape Clement 6. vers les Roys de France Philippe 6. & Edouard 3. d'Angleterre, & fiſt vn bon ſeruice au Roy Philippe l'an 1346. Car eſtant demonté de ſon cheual en vne iournée de bataille contre les Anglois, il luy bailla sõ cheual ſur lequel le Roy ſe retira en lieu de ſauueté, & pareillement il fortifia de baſtions & nouuelles murailles la ville d'Auignon, de laquelle il eſtoit gouuerneur de par le Pape, qui en recompenſe luy fiſt conferer le Prieuré de ſainct Gilles lors qu'il vint à vacquer. Eſtant grand Maiſtre il print la route de Rhodes l'an 1377. & eſtant requis par le General de l'armée des Venitiens de s'vnir auec luy, & d'aller en la Morée en l'an 1378. ils aſſiegerent la ville de Patras, & la prindrent auec le chaſteau; & le grand Maiſtre combattant corps à corps auec le Gouuerneur de Patras, il le tua: & depuis il fut en vne embuſcade de Turcs pris priſonnier, & par eux recogneu, qui fut cauſe, que pour moyenner ſa liberté on rendit aux Turcs Patras, & & les autres lieux qu'on auoit conquis ſur eux, & toutesfois ils ne laiſſerent de l'emmener en Albanie, & le tindrent eſclaue par trois ans, iuſques en l'an 1381. Durant ſa priſon le Pape Gregoire 11. mourut à Rome, & Vrbain 6. fut eſleu Pape par impreſſion du peuple Romain, qui ne vouloit qu'aucun Cardinal François fut eſleu Pape, & les Cardinaux eſtans en liberté en la ville de Fundy Clement 7. qu'on a tenu à Rome pour Antipape: ce qui cauſa vn lõg & pernicieux ſchiſme en l'Egliſe. Auſſi en l'ã 1380. durãt la captiuité du grãd Maiſtre, fut tenu vn Chapitre general de la Religion à Rhodes, où preſida frere Bertrand de la Flotte grand Commandeur.

En l'an 1381. le grand Maiſtre fut rachepté de ſa priſon, & retourna à Rhodes, où vindrent

drent des Ambaſſadeurs de Smyrne pour demander ſecours au grand Maiſtre.

En l'an 1382. vne autre aſſemblée generale fut tenuë à Rhodes, & y fut aduiſé que le grand Maiſtre viendroit en France, & de faict il fut en la ville d'Auignon, où le Pape Clement 7. fut recogneu par luy & par la Religion de ſainct Iean pour vray Vicaire de noſtre Seigneur Ieſus, & fut tenu vn Chapitre general de l'ordre à Valence ſur le Rhoſne, qui fut cauſe que le Pape Vrbain 6. le priua de ſa dignité de grand Maiſtre, & en ſon lieu ſubrogea frere Richard Carraciolo Neapolitain en l'an 1383. mais la Religion ne l'a oncques voulu recognoiſtre pour grand Maiſtre, lequel du viuant d'Heredia mourut à Rome l'an 1395.

En l'an 1391. Bajazeth Empereur des Turcs fiſt quelques preparatifs pour aſſieger Rhodes, & à ceſte cauſe frere Philebert de Naillac Prieur d'Aquitaine fut enuoyé du Conuent de Rhodes en Auignon au grand Maiſtre, auec lettres pour luy demander ſecours contre Bajazeth, & iceluy de Naillac retourna à Rhodes l'an 1396. auquel an mourut le grand Maiſtre Heredia, & fut enterré à Caſpé.

33. La nouuelle du decez du grand Maiſtre Heredia eſtant venuë à Rhodes, fut en ſon lieu eſleu grand Maiſtre frere Philibert de Naillac de la langue de France, grand Prieur d'Aquitaine en l'an 1396. au Printemps, lequel fut inuité par le Roy de Hongrie Sigiſmond d'aller à ſon ſecours contre Bajazeth, ce qu'il fiſt l'an 1397. en perſonne: il fut donnée vne bataille à Nicopoly, où Bajazeth eut la victoire, d'où ſe ſauua le Roy de Hongrie, & auec le grand Maiſtre ſe retira à Rhodes, où l'Empereur de Conſtantinople enuoya ſes ioyaux plus precieux en garde au grand Maiſtre, pour crainte qu'il auoit que Bajazeth print Conſtantinople, mais il en fut empeſché par Tamberlan, lequel ſurmonta Bajazeth, & le retint captif en vne cage de fer tandis qu'il veſcut, & apres le ſiege de Conſtantinople leué, le grand Maiſtre enuoya les ioyaux à l'Empereur.

Apres la deffaicte de Bajazeth le grand Maiſtre de Naillac auec vne armée nauigea en Carie, & là fiſt baſtir vne fortereſſe inexpugnable, qu'il nomma le Chaſteau de ſainct Pierre en l'an 1399. ſous le regne du Roy de France Charles 6.

En l'an 1403. il y eut guerre entre le Roy de Chypre & les Genenois, laquelle fut pacifiée & appointée par l'authorité & prudence du grand Maiſtre de Naillac, vers lequel le Soudan d'Egypte enuoya vn Ambaſſadeur pour demander la paix, & l'an 1409. le grand Maiſtre aſſiſta en perſonne au Concile de Piſe, aſſemblé pour eſteindre le ſchiſme qui eſtoit lors en l'Egliſe, & la garde du Conclaue fut commiſe au grand Maiſtre, & fut Alexandre 5. eſleu Pape, lequel confirma l'eſlection du grand Maiſtre de Naillac, & iceluy grand Maiſtre conuoqua vn Chapitre general en la ville de Nice en Prouence, qui fut depuis transferé en la ville d'Aix, & outre le meſme Pape confirma les priuileges de la Religion, & octroya des pardons à quiconque donneroit du ſecours ou preſteroit de l'ayde à la Religion de ſainct Iean, & l'enuoya Ambaſſadeur en l'an 1410. vers les Roys de France & d'Angleterre.

Et ledit grand Maiſtre ſe trouua l'an 1414. au Concile general de Conſtance où trois Papes furent depoſez, & Martin 5. y fut eſleu Pape l'an 1417. la garde du Conclaue ayant eſté derechef baillée au grand Maiſtre, lequel s'achemina en France l'an 1418. où il ſe fiſt vne aſſemblée generale de la Religion en la ville d'Auignon, depuis à Florence, en fin à Ancone où il ſe fiſt vne autre aſſemblée, & de là il s'en retourna à Rhodes en l'an 1420. où il tint vn Chapitre general, & l'an 1421. au commencement de Iuin il mourut.

34. Et fut eſleu grand Maiſtre au lieu du defunct, frere Antoine Fluuiano ou Riuiere, de la langue d'Arragon, au commencement de Iuillet l'an 1421.

De ſon temps commença le Concile general de Baſle en l'an 1433. vn Chapitre general fut tenu à Rhodes, auquel furent deputez des Ambaſſadeurs de la Religion de ſainct Iean pour aſſiſter au Concile.

L'an 1435. le Souldan d'Egypte enflé de la victoire qu'il auoit obtenuë en Chypre, rompit la trefue, & fiſt de grands preparatifs d'armée en intention d'aſſieger Rhodes, mais ayant entendu que le grand Maiſtre auoit fait de bonnes prouiſions pour ſe deffendre, il delaiſſa ceſte entrepriſe, & fut la Religion en paix de ce coſté là.

L'an 1437. le grand Maiſtre fonda & dota vne Chappelle en la ville de Rhodes qu'il auoit fait baſtir en l'Egliſe du Conuent, & le 29. d'Octobre il mourut, apres auoir gouuerné la Religion auec beaucoup de prudence peu moins de ſeize ans & demy.

35. Le ſixieſme Nouembre au meſme an 1437. fut eſleu grand Maiſtre frere Iean de Laſtic, de la langue d'Auuergne, lequel lors de ſon eſlection eſtoit abſent & reſidoit en Auuergne, dont il eſtoit Prieur, & auant que s'acheminer à Rhodes il tint vne aſſemblée à Valence, & au mois de Decembre 1438. il arriua à

itized by Google

Rhodes où en l'an 1439. il fist commencer à bastir la nouuelle Infirmerie que le precedent grand Maistre par testament auoit ordonné d'estre faicte à ses despens.

De son temps le Pape Eugene 4. fut deposé par le Concile de Basle, & Felix 5. creé en son lieu, qu'on a tenu à Rome pour Antipape, & l'an 1440. le Souldan d'Egypte s'estant auec vne armée approché du port de l'Isle de Castelrouge appartenant à la Religion, & de là ayant tourné vers Rhodes, il fut chassé par l'armée des Cheualiers qui n'auoient que huict galeres, & en l'armée du Souldan y en auoit dix-huict, & y furent tuez enuiron sept cents Sarrazins, outre ceux qui furent blessez en tres-grand nombre. Ce qui irrita en telle sorte le Souldan, qu'il se ligua auec Amurath Empereur des Turcs, en intention de se rendre Maistre de l'Isle de Rhodes, & d'en chasser la Religion.

Et de faict l'an 1444. il vint assieger Rhodes, laquelle fut vertueusement deffenduë par les Cheualiers Rhodiens: & au mois de Septembre de la mesme année, il y eut vne assemblée generale tenuë à Rhodes, pour subuenir aux neccessitez de la Religion.

L'an ensuiuant le grand Maistre reconcilia auec le Pape le Roy de Chypre, & fist paix auec Amurath, & tint vn Chapitre general à Rhodes en Iuillet, & en la mesme année ordonna qu'on tiendroit vn Chapitre general à Sienne, où le grand Maistre enuoya ses Lieutenans & Procureurs, & fut le Chapitre transferé à Rome, qui y fut tenu dans le Palais de sainct Pierre, l'an 1446. auquel an la paix fut faicte entre la Religion & le Souldan.

L'an 1449. cessa le schisme en l'Eglise par la renonciation que fist Felix 5. en faueur du Pape Nicolas 5. en laquelle année au mois de Septembre fut tenu vn Chapitre general à Rhodes, durant lequel le Duc de Cleues passa à Rhodes, retournant du voyage qu'il auoit faict en Ierusalem pour visiter le sainct Sepulchre, & les autres lieux de deuotion de la terre Saincte.

L'an 1451. fut faicte vne assemblée generale à Rhodes, où l'administration & gouuernement du Threfor & du Conuent fut donné au grand Maistre, lequel en l'an 1452. apres la mort d'Amurath renouuella la paix auec Mahomet 2. son fils entre luy & la Religion, & l'année suiuante Mahomet se rendit Maistre de la ville de Constantinople le 29. iour de May, & estant enorgueilly de ceste heureux succez, il manda au grand Maistre qu'il luy payast par an deux mil ducats de tribut, autrement qu'il n'entendoit plus entretenir la paix iurée; à quoy le grand Maistre fist vne response courageuse, sçauoir que la Religion, l'Isle de Rhodes ny luy, n'estoient subjets à autre qu'au sainct siege Apostolique, & qu'il ne luy payeroit iamais aucun tribut, estant resolu plustost de mourir, que d'endurer que de son temps la Religion fust serue & tributaire, qui auoit tousiours esté libre, & deputa des Ambassades vers le Pape & les Princes Chrestiens, pour auoir du secours contre le parjure Mahomet, & l'an 1454. le 19. May, il mourut, ayant valeureusement gouuerné la Religion seize ans six mois & treize iours.

36. Frere Iacques de Milly de la langue d'Auuergne dont il estoit Prieur, succeda au grand Maistre de Lastic le premier de Iuin 1454. & estoit en son Prieuré lors qu'il fut esleu, & son nepueu frere George de Boisrond luy en apporta les premieres nouuelles, & incontinent il s'achemina à Rhodes où il tint vn Chapitre general au mois de Nouembre de la mesme année.

L'an 1456. l'Isle de Rhodes fut grandement affligée de peste & de famine, dont elle demeura demy deserte, & pour la repeupler furent publiées des citations generales à tous les Cheualiers de s'y trouuer dans certain temps.

L'an 1457. Mahomet assiegea l'Isle de Lango, & le chasteau de l'Isle des Singes, mais il fut courageusement repoussé, & les Cheualiers en rapporterent vne signalée & heureuse victoire, & en la mesme année le Roy de France Charles 7. donna à la Religion en pur don seize mil escus.

L'an 1459. fut tenu à Rhodes vn Chapitre general en Octobre, & l'an 1460. fut faicte vne assemblee generale à Rhodes, où furent citez plusieurs Prieurs, Baillifs & Commandeurs de l'ordre, pour la deffense de la Religion, & en l'an 1461. le 17. Aoust, le grand Maistre mourut, ayant auec beaucoup de prudence gouuerné la Religion en temps fascheux & difficile sept ans, deux mois seize iours, & fut grandement regretté, parce qu'il estoit fort benin, affable & humain, & desireux de conseruer la paix & l'vnion entre ses Religieux.

37. Frere Pierre Raymond Zacosta de la langue d'Arragon Chastelain d'Emposta, fut creé grand Maistre le 24. d'Aoust 1461. qui estoit lors absent en Espagne, d'où il partit en l'an 1462. & passant par Rome vint à Rhodes, où il tint vn Chapitre general durant lequel fut erigée la huictiesme langue de Castille & de Portugal en la Religion, ny ayant eu auparauant que sept langues, sçauoir trois de France, d'Auuergne & de Prouence, vne d'Italie, vne d'Arragon, vne d'Angleterre, & vne d'Allemagne.

L'an

L'an 1464. l'armée des Venitiens aſſiegea la ville de Rhodes, mais le ſiege fut bien toſt leué, & les Venitiens s'en retournerent en leur pays, leur guerre eſtant appaiſée par la prudence du grand Maiſtre, lequel fiſt baſtir la Tour de ſainct Nicolas à la bouche du port de Rhodes, au lieu meſme où eſtoit anciennement ce grand Coloſſe du Soleil, nombré entre les ſept merueilles du monde, & pour ayder à la baſtir Philippe Duc de Bourgongne donna dix mil eſcus d'or.

En l'an 1465. le grand Turc enuoya des Ambaſſades à Rhodes, pour moyenner vne paix entre les Hoſpitaliers & luy: mais elle fut refuſée par ceux de la Religion, au contraire en preſence des Ambaſſadeurs ils denoncerent la guerre au Turc.

L'an 1466. le Pape transfera la celebration du Chapitre general de la Religion à Rome, où le grand Maiſtre vint en perſonne, & le Pape Paul 2. y voulut aſſiſter, & le 21. Feurier 1467. le grand Maiſtre mourut à Rome aagé de 74. ans, ayant tenu la grande Maiſtriſe cinq ans, ſix mois & trois iours. Il fut inhumé dans l'Egliſe de ſainct Pierre.

38. Frere Baptiſte Orſino Prieur de Rome de la langue d'Italie, ſucceda au grand Maiſtre Zacoſta le 4. de Mars 1467. & fut pourueu par le Pape de ceſte dignité, parce qu'elle auoit vacqué en Cour de Rome, mais ce fut par l'aduis de tous les Cheualiers & Religieux de l'ordre de ſainct Iean qui ſe trouuerent lors à Rome, & le grand Maiſtre preſta incontinẽt apres le ſerment entre les mains du Pape: ce qu'eſtant ſçeu à Rhodes, ceux de la Religion en firent faire les feux de ioye, & le grand Maiſtre y arriua bien toſt apres, où en l'an 1469. ayant eu certain aduis que le grand Turc preparoit vne puiſſante armée pour aſſieger Rhodes ou Negrepont, il manda grand nombre de Cheualiers abſens afin de venir à la deffenſe de l'Iſle, & meſme il s'vnit & ſe ligua auec la Seigneurie de Veniſe contre le Turc, & de faict en l'année 1470. Mahomet priſt de force la ville de Negrepont le penultieſme iour de Iuillet, & commiſt de grandes & horribles cruautez, & fit tuer de ſang froid tous les Latins qu'il y trouua, & publier la guerre à ſon de trompe contre la Religion, qui fut cauſe que le grand Maiſtre enuoya deuers le Pape demander ſecours, & les Rhodiens ſe meirent à ieuſner, faire vœux, prieres & proceſſions publiques, pour implorer le ſecours diuin, & firent tous les appareils qu'ils peurent pour ſe deffendre contre l'armée Turqueſque, & l'an 1471. le grand Maiſtre tint vn Chapitre general à Rhodes, où il eut vn different contre les Procureurs du Threſor, qui fut terminé par le Legat du Pape Sixte 4. venu à Rhodes pour cét effect.

L'an 1475. fut tenu vn ſecond Chapitre general par le grand Maiſtre en la ville de Rhodes, & en ce Chapitre on commença à faire des ordonnances capitulaires outre les ſtatuts, & en l'an 1476. le grand Maiſtre mourut le 8. Iuin d'vne longue & faſcheuſe maladie, qui l'affligea pres d'vn an entier, apres auoir gouuerné la Religion auec authorité, grauité & prudence l'eſpace de 9. ans, 3. mois, & trois iours.

39. Le 17. Iuin 1476. frere Pierre d'Aubuſſon de la langue & Prieur d'Auuergne, & Capitaine de la ville de Rhodes, fut eſleu grand Maiſtre, lequel iura ſolennellement ſuiuant la couſtume, de garder les ſtatuts de l'ordre, & depeſcha vn Ambaſſadeur à Rome pour donner aduis au Pape de ſon eſlection, & luy rendre l'obeyſſance deuë: & l'an 1477. il alla viſiter toute l'Iſle de Rhodes, & fiſt de grandes prouiſions pour la deffendre contre l'armée du Turc, & cita grand nombre de Prieurs, Commandeurs & Cheualiers pour aſſiſter au Chapitre general & à la deffenſe de l'Iſle de Rhodes, & il renouuella la paix auec le Souldan d'Egypte.

En la meſme année le Roy Louys 11. obtint vn Iubilé en France, en faueur de la Religion & des Cheualiers de Rhodes, & vouloit que les deniers qui en prouiendroient fuſſent ſeulement employez pour leur deffenſe, & de ce Iubilé on tira de grands deniers qui furent employez aux fortifications des places & chaſteaux de l'Iſle de Rhodes, il fiſt trefue pour 30. ans entre ceux de la Religion de ſainct Iean & le Roy de Tunis: en l'an 1478. il tint vn Concile general, où l'adminiſtration du Threſor luy fut baillée, & la Religion du ſainct Sepulchre de Ieruſalem fut vnie auec celle de ſainct Iean.

L'an 1479. il fut reſolu au conſeil de Mahomet 2. Empereur des Turcs, que Rhodes ſeroit aſſiegée, dont aduerty le grand Maiſtre en donna aduis incontinent au Pape, & luy demanda ſecours: & l'an 1480. le grand Turc aſſiegea la ville de Rhodes auec vne puiſſante armée: à ce ſiege furent faictes pluſieurs ſorties, & les Turcs furent touſiours repouſſez & chaſſez, combien qu'ils fuſſent bien iuſques à cent mille combattans, & que l'armée fuſt compoſée de 160. voiles, le grand Maiſtre fut ſecouru par Meſſire Antoine d'Aubuſſon Vicomte de Montelis ſon frere, qui eſtoit tres-grand guerrier, & tres-experimenté Capitaine, il fut eſleu Capitaine general de l'armée des aſſiegez. En peu de iours les Turcs firent dõner 3700. coups de canon & d'artillerie contre les murailles de la ville, il y eut vn aſſaut merueilleux de 40000. Turcs, qui furent valeureuſement repouſſez, & le grand Maiſtre

y receut cinq playes, dont l'vne fut iugée mortelle, & en fin on reſiſta ſi biẽ aux aſſiegeans, qu'ils furent contraints de leuer le ſiege, ayans perdu grand nombre de leurs ſoldats, & l'armeé des Turcs auec grand dommage & honte s'en retourna à Conſtantinople, apres auoir aſſiegé la ville en vain par l'eſpace de 89. iours, & en memoire de ceſte victoire fut fondée & baſtie vne Egliſe dediee à noſtre Dame de la Victoire dans la ville de Rhodes.

Apres ce ſiege Mahomet 2. ſe reſolut de venir en perſonne à Rhodes, & là fut faicte vne aſſemblee generale des Cheualiers, mais la mort de Mahomet empeſcha ce deſſein, & ſes enfans Bajazeth & Zizime ſe firent la guerre apres le decez de leur pere: ce qui donna du repos aux Cheualiers de Rhodes, meſmes Zizime eut recours à l'ayde du grand Maiſtre, & ſe retira en la ville de Rhodes en l'an 1482. où il fut receu auec tres-grand honneur, & de là conduit en Franc.

Du temps de ce grand Maiſtre d'Aubuſſon les ſtatuts de la Religion furent reformez & redigez en vn volume, & la paix fut arreſtee entre la Religion & le grand Tuc Baiazeth, le Pape ayant donné pouuoir au grand Maiſtre d'y entendre. Il fut fait Cardinal Diacre par le Pape Innocent 8. le 9. de Mars 1468. qui luy enuoya le Chapeau de Cardinal & le fiſt ſon Legat en Aſie, & l'an 1500. le Pape Alexandre 6. le fiſt Legat & general de l'armee de la ligue cõtre le Turc, finalement il mourut à Rhodes l'an 1503. le 3. de Iuillet plein d'honneur & de reputation, & fut enterré auec vne grande pompe funebre, il a veſcu 80. ans 3. mois & 4. iours, & gouuerné la Religion 27. ans, 16. iours, & de ſon temps il y a eu cinq Chapitres generaux tenus à Rhodes, eſquels pluſieurs ſtatuts loüables ont eſté dreſſez.

40. Il y auoit 387. Cheualiers aſſemblez à Rhodes lors que le grand Maiſtre d'Aubuſſon deceda, leſquels eſleurent pour ſucceſſeur frere Emery d'Amboiſe frere de George d'Amboiſe Cardinal & Legat en France, Archeueſque de Roüen, le 10. Iuillet 1503. Il eſtoit de la langue de France & grand Prieur de France lors de ſon eſlection, où il eſtoit reſidant quãd il fut eſleu. Frere Guy de Blanchefort vint en France pour accompagner le grand Maiſtre lors qu'il feroit le voyage de Rhodes.

L'an 1504 le grand Maiſtre fiſt ſon entree ſolennelle en la ville de Rhodes, & y fut receu auec beaucoup de reſiouyſſance & d'applaudiſſement, veu meſmes que les Roys de Frãce & d'Eſpagne auoient eſcrit des lettres de recommendation au Conuent de la Religion en ſa faueur. Si toſt qu'il fuſt arriué il tint vn Chapitre general, où il fut ordonné qu'on feroit vn ſomptueux Sepulchre de Bronze au defunct Cardinal grand Maiſtre, & l'an 1510. il tint vn autre Chapitre general, en laquelle annee la Religion obtint vne ſignalee victoire nauale contre le Soldan d'Egypte par la conduitte de frere Philippe de Villiers de l'Iſle-Adã Cheualier François, qui depuis a eſté grand Maiſtre, en fin l'an 1512. le grand Maiſtre mourut à Rhodes, le 13. Nouembre, ayant gouuerné la Religion 9. ans, 4. mois & 3. iours, aagé de 78. ans, 4. mois & 6. iours.

41. Le 22. du meſme mois de Nouembre les Cheualiers de l'ordre aſſemblez iuſques au nombre de 410. eſleurent grand Maiſtre frere Guy de Blanchefort de la langue & Prieur d'Auuergne, nepueu du defunct grand Maiſtre d'Aubuſſon, il eſtoit reſidant ſur ſon Prieuré lors de ſon eſlection, au meſme an 1512. le Concile general de Latran fut tenu à Rome, où frere Fabrice de Caretto Admiral & Procureur de la Religion de Rhodes fut Capitaine de la garde du Concile, lequel fut aſſemblé par le Pape Iule 2. & cõtinué par ſon ſucceſſeur le Pape Leon X. en l'an 1513. auquel an le grand Maiſtre de Blanchefort s'eſtant embarqué à Nice en Prouence pour venir à Rhodes, il fut en chemin ſurpris d'vne maladie, dont il mourut le 24. Nouembre, vn an & 2. iours apres ſon eſlection,

42. En ſon lieu fut eſleu grand Maiſtre frere Fabrice de Carretto Geneuois de la langue d'Italie le 15 Decembre 1513. en vne aſſemblee generale faite à Rhodes où ſe trouuerent 550. Cheualiers, où eſtoit preſent iceluy de Carretto, qui auparauant eſtoit Admiral de la Religion. Le corps du defunct grãd Maiſtre de Blanchefort fut apporté à Rhodes & y fut enterré fort honorablement dans l'Egliſe de ſainct Iean.

L'an 1514. vn Chapitre general fut tenu à Rhodes, & apres la celebration d'iceluy frere Philippe de Villiers de l'Iſle-Adam Seneſchal du grãd Maiſtre fut enuoyé en Frãce, auec ſouueraine authorité ſur tous les Prieurez du Royaume, en qualité de viſiteur, correcteur, Lieutenant & Ambaſſadeur du grand Maiſtre & du Conuent.

L'an 1516. la paix fut faite entre ceux de la Religion de ſainct Iean, & Tomombey Souldã d'Egypte ſucceſſeur de Campſon Gaury, lequel peu de temps auparauant auoit eſté tué en guerre en vne bataille que gaigna ſur luy Selim Empereur des Turcs, mais Tomõbey fut peu heureux: car l'an 1517. il fut pris & pendu & eſtrãglé à vne des portes de la ville du grãd Caire, par l'ordõnãce de Selim. Qui fut cauſe que le grãd Maiſtre fortifia l'Iſle de Rhodes à ſõ pouuoir, & enuoya des Ambaſſadeurs au Pape & aux Princes Chreſtiens, pour leur faire entẽdre

les victoires de Selim afin d'y donner ordre, & luy preſter ſecours, & l'an 1550. il tint vn autre Chapitre general, & au meſme an Selim mourut, & luy ſucceda ſon fils Sultan Soliman, & l'an 1521. le 10. Ianuier le grand Maiſtre de Caretto finit ſes iours à Rhodes, ayant gouuerné 7. ans, 26. iours, & laiſſé à Rhodes de grandes prouiſions & munitions de guerre, qui ſeruirent puis apres à ſon ſucceſſeur.

43. Frere Philippe de Villiers de l'Iſle-Adam de la langue, & grand Prieur de France, où il eſtoit lors qu'il fut eſleu, pendant ſon abſence frere Gabriel de Pomereux grand Commandeur fut eſleu Lieutenant du grand Maiſtre, auquel il fiſt ſçauoir incontinent la mort du grand Maiſtre Carretto, & qu'il luy auoit ſuccedé par eſlection, & le pria de venir incõtinent à Rhodes, où bien toſt apres il arriua & y fiſt ſon entree ſolennelle, & iura l'obſeruation des ſtatuts de l'ordre.

En la meſme annee de ſon eſlection qui fut faicte l'an 1521. le 22. de Ianuier, Sultan Soliman priſt reſolution d'aſſieger l'Iſle de Rhodes, executant la derniere volonté de ſon pere Selim, dont ayant eu aduis le grand Maiſtre de Villiers, il fiſt tous les appreſts à luy poſſibles pour ſe defendre contre l'entrepriſe du Turc, il fortifia & munit en diligence la ville de Rhodes, & enuoya au Pape Adrian 6. qui auoit ſuccedé au Pape Leon X. vn Ambaſſadeur pour ſe reſiouyr auec luy de ſon eſlection & pour luy demander ſecours, ce qu'il ne peut obtenir à cauſe de la guerre qui eſtoit lors entre le Roy de France François I. & l'Empereur Charles le Quint: l'an 1522. au mois de Iuin cõmença le memorable ſiege de la ville de Rhodes, qui fut aſſiegee d'vne armee de deux cens mil Turcs, & depuis l'armee s'accreut iuſques à trois cens mil hommes, les aſſiegez ſe defendirent tres-courageuſement, & y furent faits de grands exploicts de guerre, & ſpecialement par le grand Maiſtre, lequel durant le ſiege eut touſiours la cuiraſſe ſur le dos, les aſſiegeans furent en pluſieurs aſſauts repouſſez, & en vn d'iceux il y eut 20. mille Turcs qui demeurerent ſur la place, & Soliman eſtoit reſolu de leuer le ſiege, mais il y eut des traiſtres qui l'empeſcherent de ce faire, & ces traiſtres furent punis, & en fin le grand Maiſtre n'eſtant ſecouru, fut contrainct de rendre la ville à compoſition le 24. iour de Decembre 1522.

Les Turcs ayant perdu plus de cent mil hommes, Soliman voulut voir le grand Maiſtre, & le voyant les larmes luy ſortirent des yeux par compaſſion, & le 1. iour de Ianuier 1523.

Le grand Maiſtre auec 50. voiles partit de Rhodes & priſt la route de Candie, apres auoir l'Iſle de Rhodes eſté en la puiſſance des Cheualiers Hoſpitaliers par l'eſpace de 213. ans, ſçauoir depuis l'an 1309 iuſques à la fin de l'an 1522.

Apres la perte de Rhodes le grand Maiſtre & ſes Religieux n'eurent aucune demeure aſſeuree, iuſques à ce que l'Iſle de Malte leur fuſt donnee par l'Empereur Charles cinquieſme. Car ils ſe retirerent premierement en Candie, de là ils vindrent en Sicile & Italie, où le Pape les accomoda de la Cité de Viterbe, où il fut tenu vn Chapitre general, depuis ils ſejournerent quelque temps à Cornetto, & puis à Villefranche & à Nice.

Lors que la Religion reſidoit à Nice le grand Maiſtre fiſt vn voyage en Angleterre, & delà en France, & eſtant à Lyon il fut detenu d'vne grande maladie, mais apres ſa gueriſon il alla à Chamberry tenir ſur les fonds Baptiſmaux le Prince Philebert Emanuel fils de Charles Duc de Sauoye, & de là il retourna à Nice, & y eſtant il s'achemina auec l'armee de la Religion & tout le Conuent pour venir à Malte, où il arriua le Mercredy matin 26. Octobre 1530. où il fiſt baſtir vn Palais au Chaſteau ſainct Ange pour ſa demeure & de ſes ſucceſſeurs, & y ayant fait ſon entree ſolennelle, il fiſt auſſi baſtir vn autre Palais en la vieille Cité de Malte, & finablement apres auoir gouuerné la Religion 13. ans, 7. mois, aagé de 70. ans, il deceda le 21. Aouſt 1534. à Malte, & y fut inhumé en vne Chappelle qu'il auoit fait conſtruire au Chaſteau S. Ange, & luy ſucceda par eſlection

44. Frere Perrin du Pont natif d'Aſt de la langue d'Italie le 26. Aouſt l'an 1554. il eſtoit auparauant la priſe de Rhodes gouuerneur de l'Iſle de Lango, & apres la perte d'icelle, il en partit auec tous les Cheualiers de ſon gouuernement, & ſe vint ioindre en l'Iſle de Lango, & apres la perte d'icelle, il en partit auec tous les Cheualiers de ſon gouuernement, & ſe vint ioindre en l'Iſle de Candie à l'armee de la Religion, il fut fait Seneſchal du grand Maiſtre & Bailly de Lango, & fut enuoyé en Ambaſſade vers le Seigneur de Lautrec, il fut eſleu Bailly de ſaincte Eufemie du Conuent à Nice, où eſtant il fut creé grand Maiſtre apres le deceds de ſon predeceſſeur, lequel il regretta grandement au lieu de ſe reſiouyr de ſon eſlection, & s'eſtant embarqué à ſon Bailliage ſur les galeres de la Religion, il arriua à Malte le 10. Nouembre au meſme an 1524. De ſon temps l'Empereur Charles 5. entreprint d'aller en perſonne au Royaume de Thunis en Afrique, où il fut aſſiſté des galeres de la Religion, & les Cheualiers d'icelle y firent de grans exploits d'armes, & particulierement à la priſe de la Golette, qu'on eſtimoit eſtre vn fort inexpugnable.

Apres ceſte guerre finie le grand Maiſtre mourut aagé de 73. ans le 17. Nouembre 1535. ayant gouuerne ſeulement 14. mois & 22. iours, & fut enterre ioignant ſon predeceſſeur de Villiers.

45. Le 22. du meſme mois fut eſleu grand Maiſtre frere Deſiré ou Didier de ſaincte Iaille de Tolon de la langue de Prouence Prieur de Tholoſe, où il reſidoit lors de ſon eſlection, de laquelle ayant entendu les nouuelles,

Le bon vieillard leuant les mains au Ciel, diſt ſemblables paroles, mon Dieu ſi ie ſuis neceſſaire à voſtre peuple, ie ne refuſe ceſte peine & fatigue, & quelque temps apres il s'achemina pour venir à Malte, mais eſtant fort vieil, arriué qu'il fut à Montpellier il tomba en vne grande maladie dont il deceda le 26. de Septembre 1536. & fut inhumé auec grand honneur en l'Egliſe de la commanderie de ſainct Gilles hors les portes de la Ville de Montpellier, & delaiſſa conformément à ſon nom, vn deſir indicible de ſoy-meſme à la Religion, pour la grande opinion qu'on auoit conceuë de luy, de ſa iuſtice, de ſa bonté, & de ſon extreme valeur. La Religion ayant eſté aduertie de ſon deceds le 18. Octobre, au meſme an 1536. on proceda le 20. dudit mois à l'eſlection de

46. Frere Iean d'Homedes de la langue d'Arragon, lequel eſtoit lors en Eſpagne dont il partit ſur la fin de l'an 1537. & arriua à Malte le Lundy 21. de Ianuier 1538. où il fut receu auec grande allegreſſe, quoy qu'il fuſt mal content de ce que l'on ne luy auoit enuoyé des galeres ny la Carraque de la Religiõ pour le conduire, & à cette occaſion il fiſt deſarmer & deffaire la grande Carraque, dont il y eut quelques plainctes faites contre luy. En l'an 1539. fut tenu à Malte vn Chapitre general & vn autre en l'an 1543. Volontiers il diſcouroit du ſiege de Rhodes pour donner à cognoiſtre à vn chacun qu'il y auoit perdu vn œil.

Il fit faire vn Parc d'animaux & vn beau iardin dans l'Iſle de S. Michel, & là il paſſoit la plus grande partie du iour, ce qui donna ſuiect de murmurer contre luy, qu'il eſtoit laſche au gouuernement public, meſmes il fut taxé de negligence & de trop peu de ſoin à pourueoir l'Iſle de Malte contre l'armee Turqueſque, par ce qu'il ſe confioit par trop en la forteresſe du Caſtel S. Ange. De ſon temps la ville de Tripoli en Barbarie fut perduë pour ceux de la Religion & priſe par le Turc, dont il demeura grandement eſtonné & eſtourdy. L'an 1552. le Prieur de Capouë frere Leon Strozzi fiſt vne entrepriſe ſur l'Iſle de Zoara laquelle reuſſit mal, & y furent tuez pluſieurs Cheualiers de la Religion, de toutes langues, & meſmes pluſieurs François, Auuergnacs & Prouençaux, ce qu'eſtant rapporté au grand Maiſtre, il en eut vne tres-grande triſteſſe & vif reſſentiment, diſant qu'il n'eſtoit point aduenu de plus grande perte à la Religion que celle là depuis la priſe de Rhodes. Il fiſt baſtir les forteresſes de S. Elme & de S. Michel, & aagé de 80. ans il mourut le 6. Septembre 1558. ayant gouuerné 16. ans, 10. mois, 15. iours & fut enterré dans la Chappelle des grands Maiſtres.

47. Frere Iean de Vallette, dit Pariſos, de la langue de Prouence, lequel fut eſleu grand Maiſtre le 21. d'Aouſt 1557. Ceſte eſlection fut vrayement tres-agreable à tout l'ordre de S. Iean, parce que le grand Maiſtre eſtoit generalement aymé de toutes les nations, & vniuerſellement deſiré comme tres-digne de ceſte charge & grande dignité. En moins de deux ans il fut general des galeres, Bailly de Lango, grand Commandeur, Prieur de S. Gilles & Lieutenant du grand Maiſtre, & finalement il paruint à la grand Maiſtriſe.

Si toſt qu'il fut promeu à ceſte ſouueraine dignité, il ſe reſolut de faire baſtir à Malte vne ville-neufue ſur la montagne de S. Elme, cognoiſſant que toutes les autres forteresſes n'eſtoient aſſez munies, pour ſouſtenir la batterie d'vn puiſſant ennemy, mais ce deſſein fut differé à vn autre temps.

Il fiſt fortifier le Chaſteau de l'Iſle de Goze, & laiſſant la demeure du chaſteau S. Ange, vint habiter dans le bourg de Malte, qu'il deffendit tres-valeureuſement contre le ſiege de l'Empereur Sultan Soliman, où il fut griefuement bleſſé en vne iambe en l'an 1565. mais le ſiege eſtant leué à la honte & confuſion des Turcs, il fortifia grandement l'Iſle de Malte, & commença à faire baſtir la cité nouuelle, qui fut nommee de ſon ſurnom Valette, dont la premiere pierre fut miſe par luy ſolemnellement le Ieudy 28. Mars 1566. En fin le 21. d'Aouſt 1568. le grand Maiſtre mourut à pareil iour qu'il auoit eſté eſleu, ayant gouuerné la Religiõ vnze ans entiers & accomplis, il fut merueilleuſement regretté de tous ſes Religieux, & encores particulierement du Pape, & de tous les Roys & Princes Chreſtiens. De ſon temps furent tenus à Malte deux Chapitres generaux, eſquels furent faicts pluſieurs nouueaux ſtatuts pour le reglement de la Religion.

48. Apres les obſeques du grand Maiſtre Vallette le 23. d'Aouſt 1568. on proceda à l'eſlection d'vn ſucceſſeur, qui fut frere Pierre de Monſte de la lãgue d'Italie, qui eſtoit lors Prieur de Capouë, incontinent apres ſa promotion à la grande Maiſtriſe, il fiſt porter le corps de ſon predeceſſeur dans la ville-neufue, & inhumer honorablement dans la Chapelle de noſtre

ſtre Dame de la victoire, lequel merita d'eſtre ſurnommé le pere des ſoldats, le bouclier & le defenteur de la foy Catholique, & le grand perſecuteur & dompteur des Infideles. Le nouueau grand Maiſtre auparauant d'eſtre paruenu à ce ſouuerain degré, auoit faict paroiſtre ſa prudence & valeur en d'autres charges belles & honorables: car il auoit eſté premierement Patron de la galere Capitaineſſe de la Religion, puis Lieutenant du Capitaine des galeres, Chaſtellain ou gouuerneur du chaſteau S. Ange de Rome: Il fut Admiral, puis General des Galeres, Ambaſſadeur de l'ordre vers les Papes Pie 4. & Pie 5. De Rome eſtant arriué à Malte, il fut eſleu peu de temps apres grand Maiſtre, & y eſtant il fiſt en ſorte que la nouuelle cité fut paracheuee, où il delibera de transferer l'habitation du Conuent, car le bon vieillard eſtimoit acquerir autant de gloire en faiſant habiter la ville neufue de Valette, que ſon predeceſſeur en auoit acquis en la faiſant edifier, & de faict le Dimanche 18. Mars 1571. le grand Maiſtre y fiſt ſon entree ſolemnelle auec le Conuent, & les Cheualiers de la Religion.

De ſon temps la memorable bataille nauale de Lepante fut donnee, & la victoire obtenuë ſur les Turcs, en laquelle les Cheualiers de la Religion firent de beaux exploicts de guerre. Il deceda à Malte le 27. de Ianuier 1572. & le 30. du meſme mois fut eſleu grand Maiſtre

49 Frere Iean l'Eueſque de la Caſſiere de la langue d'Auuergne, lequel auparauant ſon eſlection fiſt paroiſtre ſa valeur en pluſieurs belles charges, car à l'entrepriſe de Zoara il fut Porte enſeigne de la Religion, l'eſtendard de laquelle il defendit courageuſement & le rapporta à Malte, s'eſtant ietté en mer auec iceluy, & ſauué en vne galere de la Religion, apres auoir par long eſpace de temps cõbatu valeureuſement contre les Infideles, puis apres il fut eſleu Capitaine general de la caualerie, Commiſſaire des fortifications, & Mareſchal de la Religion, & finalement il paruint au degré ſouuerain de grand Maiſtre, où il a veſcu fort religieuſement, ne ſe paſſant aucun iour qu'il n'aſſiſtaſt au ſeruice diuin, & qu'il ne repeuſt de ſes mains propres treize pauures: De ſes deniers il fiſt baſtir la grãde Egliſe dediee à ſainct Iean Baptiſte, dans la nouuelle cité de Valette, & la dota de mil eſcus de reuenu, & fiſt edifier vn treſbeau ſepulchre, pour y mettre les corps des grands Maiſtres ſes predeceſſeurs. Sur la fin de ſes iours il y arriua vn grandiſſime inconuenient, car ayant encouru la mal-veillance de pluſieurs Cheualiers malcontents, il fut par leur menee ſuſpendu de la charge de grand Maiſtre, & arreſté au chaſteau ſainct Ange auec gardes qui luy furent bailiees le 6. Iuillet 1581. ce qu'il ſupporta fort patiemment & vertueuſement, & s'en eſtant plaint au Pape Gregoire 13. & aux Roys & Princes Chreſtiens, le Pape enuoya à Malte le Seigneur Gaſpard Vicomte auditeur de Rote, & depuis Archeueſque de Milan, pour gouuerner la Religion en l'abſence du grand Maiſtre, auquel il mandoit de venir à Rome, quoy que les Cheualiers euſſent eſleu pour Lieutenãt du grand Maiſtre frere Mathurin de l'Eſcut, dit le Cheualier Romagas François, lequel s'excuſa d'auoir pris & accepté ceſte charge par force & contre ſon gré.

Le ſieur Vicomte eſtant arriué à Malte, le grand Maiſtre s'embarqua dans les galeres de la Religion, accompagné de quatre Seigneurs de la grande Croix, & de deux cens Cheualiers, & entra dans Rome, où il fut receu auec grand honneur, & logé au Palais du Cardinal d'Eſt à Montecaual, & depuis il alla ſaluër le ſainct Pere & les Cardinaux, & il fut auſſi viſité d'eux reciproquement, en fin ſoit d'ennuy ou de laſſitude d'vn ſi grand voyage faict en ſon extreme vieilleſſe de 78. ans, il deuint malade dont il mourut le 21. Decembre 1581. ayant gouuerné pres de 10. ans la Religion. Son corps fut porté en depoſt en l'Egliſe de S. Louys, où ſes obſeques furent faictes, & ce grand Orateur Marc Antoine Muret y prononça vne harangue funebre qui ſe trouue entre ſes oraiſons, ſon cœur fut enterré à S. Louys, & ſon corps porté à Malte, & inhumé au nouueau ſepulchre des grands Maiſtres qu'il auoit faict baſtir en la cité de Valette, en l'Egliſe cathedrale de ſainct Iean Baptiſte. Apres ſon deceds le Pape declara la ſuſpenſion dudit grand Maiſtre nulle & iniuſte par decret, qu'il ordonna eſtre enregiſtré dans les regiſtres de la Religion.

50 Le 12. Ianuier 1582 frere Hugues de Loubeux Verdale de la langue de Prouence, fut eſleu grand Maiſtre, lequel auoit conjoinct les lettres & ſciences auec les armes: il fut faict Cheualier fort ieune, & ſe trouua à l'entrepriſe de Zoara, & apres auoir vaillamment combattu il ſe ſauua, ayant eu pluſieurs charges honorables. Il fut deputé Ambaſſadeur de la Religion vers le Pape Gregoire 13. dont il s'aquitta fort dignement & agrea tellemẽt aux Cheualiers ſes Confreres, qu'ils l'eſleurent grand Maiſtre vnanimement, apres qu'ils eurent eu certaines nouuelles du decez du grand Maiſtre de la Caſſiere. Il appaiſa en peu de temps les diuiſions qui eſtoient entre les Cheualiers, & la Religion auec beaucoup de prudence. Le Pape Sixte 5. en l'an 1587. à la fin de Decembre le fiſt Cardinal Diacre, & eſtant retourné à

Malte il baſtit vn Conuent de Capucins, il fortifia l'Iſle, reforma les ſtatuts de l'ordre, fiſt dreſſer l'hiſtoire de la Religion par Iacques Boſius en langage Italien, & acquitta les debtes d'icelle qui montoient à plus de 200. eſcus, il ne laiſſa pourtant d'eſtre accuſé vers le Pape Clement 8. d'auoir mal adminiſtré le threſor, & afin de ſe purger de ceſte accuſation, il enuoya ſon nepueu à Rome, mais ce procez eſtant indecis, le grand Maiſtre & Cardinal Verdale deceda à Malte le iour de l'Aſcenſion le 4. de May 1595. aagé de 64. ans, apres auoir gouuerné treize ans trois mois 21. iours, laiſſant au threſor vne grande quantité d'or monnoyé, & fut enſepulturé en l'Egliſe cathedrale de ſainct Iean auec grand honneur & pompe funebre.

51. Frere Martin Garzes de la langue d'Arragon fut le 8. May 1595. eſleu grand Maiſtre au lieu du deffunct, il eſtoit Cheualier de grande bonté & generalement aymé & reueré de tous, & combien qu'il euſt paſſé 60. ans, il eſtoit d'vne complexion aſſez forte & vigoureuſe. Il pacifia incontinent le deſordre ſuruenu entre les Cheualiers qui s'eſtoient bandez cõtre ſon predeceſſeur, il oſta les gabelles qui auoient eſté impoſees, & interdit pour vn temps les Officiers de la Religion pour donner nouuelle forme à ſon gouuernement, & ce qui fut ſur toutes choſes tres-agreable aux Cheualiers, il deffendit expreſſément qu'aucun Cheualier, non pas meſmes le grand Maiſtre, peuſt auoir particulierement des vaiſſeaux ſur mer pour y faire des courſes à ſon profit, & en fin apres auoir gouuerné fort paiſiblement la Religion 5. ans 9. mois, il mourut à Malte le 7. Feurier 1601. & y fut inhumé au ſepulchre des grands Maiſtres.

Apres le deceds du grand Maiſtre, les Cheualiers s'aſſemblerent pour en eſlire vn nouueau, & le 10. de Feurier 1601. fut inſtalé en ceſte ſouueraine dignité frere Aloph de Vignacourt de la langue de France, lequel en l'an 1566. le 25. Aouſt eſtant venu à Malte auec beaucoup d'autres Gentilshommes François, ſur le bruit qui couroit que l'Iſle ſeroit en peu de temps derechef aſſiegee par l'armee Turqueſque, il y auoit pris l'habit de la Religion ſous le grand Maiſtre Valette, & depuis il y a eu de grandes charges où il a faict paroiſtre ſa bonté, ſa valeur, & ſa prudence, & entr'autres ayant eſté Capitaine de la ville de Valette, & peu apres grand Hoſpitalier de la Religion. Ses vertus iointes auec ſon bon-heur l'ont eſleué à ce ſupréme degré de Principauté, où il continuë la gloire & la reputation des autres grands Maiſtres François ſes predeceſſeurs, deſquels les plus memorables actions ont eſté cy-deſſus briefuement & ſommairement deſcrites. Il mourut l'an 1623. & fut eſleu en ſa place le Seigneur Paula Grand Commandeur de Prouence qui commande auiourd'huy.

ORIGINE

Digitized by Google

ORIGINE
DES ORDRES MILITAIRES
TANT REGVLIERS QVI ONT ESTE'
approuuez par le ſainct Siege ſous quelque règle & diſcipline,
que des Seculiers, inſtituez par les Empereurs,
Roys, & Princes Chreſtiens, auec leurs
blazons, & deuiſes.

APRES auoir faict voir par le traicté precedent combien le delectable iardin de l'Egliſe s'eſtoit embelly en tous ſiecles, & en tous aages, par la diuerſité des congregations qui ont eſpandu vne ſuaue odeur par l'Vniuers, d'autant plus qu'elles ſe ſont renfermees dans leurs cloiſtres, ne plus ne moins que de belles, & odorantes fleurs, leſquelles rendent d'auantage d'odeur plus elles ſont preſſees: Il ſera bien à propos maintenãt de dire auſſi quelque choſe de celles qui comme le muſc, & l'ambre exhallent d'autant plus l'odeur, qu'elle ſont expoſees au public. 1.

Ie veux dire des Ordres de Cheualerie, leſquels à guiſe d'autres Machabees ſe ſont efforcez de combatte les combats du Seigneur, & qui par vne vraye vaillance ont auec la force de leur bras, & leur magnanime courage donné le plus ſouuent l'eſpouuente aux ennemis de leur Redempteur, & de ſa ſaincte Religion, quelques puiſſants & redoutables qu'ils ayẽt eſté, afin que ſi les autres combattoient en leur enclos les ennemis inuiſibles, ceux-cy défiſſent, & taillaſſent en pieces les viſibles en plain champ de bataille, tous deux tendans en vne meſme fin, à ſçauoir de donner la paix à l'Egliſe, & faire que le Sauueur du Monde fuſt recogneu pour Seigneur de l'Vniuers.

Celuy doncques auquel a eſté donnee toute puiſſance au Ciel & en la terre, voulant faire voir les effects de ſa victoire triomphante, tant ſur les choſes ſpirituelles que corporelles, incontinent apres la naiſſance de ſon Egliſe, & que le ſang des Martyrs en euſt cimenté vne bonne partie de l'edifice, fit que non ſeulement les eſprits tranquilles, & pacifiques ſe voüerent pour toute leur vie en ſainteté, mais qu'encores les eſprits les plus belliqueux conſacrerent leur valeur & leurs armes, tant à l'accroiſſement, & augmentation de la Religion Catholique, qu'à ſa protection & deffenſe. Si bien que les Monarques, & plus puiſſans Potentats du monde marcherent ſous l'eſtendard d'iceluy auquel ils faiſoient bien peu de tẽps auparauant vne ſi ſanglante & cruelle guerre: teſmoing le Grand Conſtantin, Valentinian, les Theodoſes, & autre grand nombre d'Empereurs, qui tous commencerent de porter la Croix en leurs blazons & armoiries, toutes neantmoins de diuerſes couleurs: les vns blanche, les autres verte, & les autres rouges, & d'autres couleurs en la forme preſque qu'elle apparut au Ciel au grand Conſtantin, ayant vn A au coſté droit vn Ω au coſté gauche, & vn Labarum au milieu, à ſçauoir vn X & vn P, entrelaſſez l'vn dans l'autre, eſtans crenelez par les quatre bouts. Et d'autant qu'il n'y a gueres eu de Royaumes, ny Republiques au monde, qui n'ayẽt eu quelque Ordre de Cheualerie, il eſtoit biẽ raiſonnable qu'il ſe fiſt quelques congregations qui priſſent l'Ordre du Roy des Roys, & ſe voüaſſent particulierement à ſon ſeruice. Auſſi tient-on que du temps meſme de Conſtantin le Grand, l'Ordre des Cheualiers du S. Sepulchre de noſtre Seigneur commença de s'eſtablir: car ſaincte Helene ſa mere eſtant allee en Hieruſalem pour y chercher la ſaincte Croix, & le S. Sepulchre, & les ayant trouuez par vne diuine reuelation, elle y fit baſtir en action de graces vn Temple fort magnifique en l'honneur de la Reſurrection glorieuſe de Ieſus Chriſt, lequel par le traict de temps fut conſtruict en vn Monaſtere de Chanoines reguliers de S. Auguſtin. Mais pour

lors la garde du S. Sepulchre fut commiſe à quelques Gentilshommes de ſa ſuite, qui furent les premiers Cheualiers de cét Ordre, qui ſe continua en ce lieu-là & s'y eſtablirent, de ſorte que du temps meſme que les Sarrazins & les Turcs s'emparerent de tout l'Orient, & particulierement de la Paleſtine, tyranniſans les Chreſtiens de Hieruſalem, enuers leſquels ils vſoient de toute ſorte de cruauté, ceux-cy furent tolerez moyennant le tribut annuel qu'ils leur payerent, non ſans communiquer neantmoins au cõmun malheur des fidelles, ces barbares ne laiſſans pas de les trauerſer en tout ce qu'ils pouuoiẽt. Leur principale charge eſtoit de garder le ſainct Sepulchre, faire la guerre aux infidelles de toute leur puiſſance, racheter les eſclaues, ouyr tous les iours la ſaincte Meſſe en ayant l'opportunité, reciter les heures de la Croix, & porter cinq croix rouges en contemplation des cinq playes de noſtre Seigneur. Quelques-vns raportent leur origine & inſtitution à l'Apoſtre S. Iacques Eueſque de Hieruſalem, qui endura la mort pour la foy l'an 63. Et ſemble qu'en conſideration de cela les Cheualiers de cét Ordre ſont ſous l'obeyſſance du Patriarche de ceſte ville.

Inſtitution des Cheualiers de l'Ordre de la Saincte Ampoulle de l'Egliſe de S. Remy de Reims en France.

CLouis premier de ce nom & premier Roy Chreſtiẽ en France, ayant eſté conuerty à la foy Chreſtienne à la ſollicitation de Clotilde ſa femme, fille du Roy de Bourgõgne re-
2. ceut le Bapteſme des mains de S. Remy en l'Egliſe de Reims, & proteſta de la Religion Chreſtienne & Catholique deuant Dieu & les hommes auant que receuoir le S. Sacrement de Bapteſme, au ſujet duquel parut vn miracle euident, qui fut que comme on ne trouua l'huile du Creſme dans le vaſe ordinaire pour oindre la perſonne de ce grand Roy, on vid vne Colombe blãche tenant vne phiole de criſtal pleine de l'huile diuine & ſacree enuoyee du ciel pour ſuppleer miraculeuſement à ce deffaut, laquelle deſcendit entre les mains du tres-digne & S. Archeueſque S. Remy, dont il oignit le Roy, & fit cognoiſtre par là le ſoin viſible que Dieu a touſiours eu de la proſperité & conſeruation de la vie & perſonne de nos Roys, qui deſlors commencerent à porter le nom de Tres-Chreſtiens, & eſt encore en memoire de ce reſerué fort religieuſement ledit vaſe plein de ladite huille ſacree que l'on nomme ſaincte Ampoulle, dont depuis ont eſté oincts preſque tous les Roys de France, dans l'Egliſe Abbatiale de S. Remy audit Reims.

La pieté de ce grand Roy Clouis qui creut auec ſa foy luy fit enrichir de grands dons, reuenus & priuileges, ladite Egliſe de S. Remy en recognoiſſance de ce grand benefice qu'il auoit receu de Dieu, de l'auoir fait Chreſtien par l'onction de l'huille qui luy fut enuoyee du Ciel. Auſſi pour memoire de ſon zele & de ſon affectiõ enuers ladite Egliſe de S. Remy pour le ſuject que deſſus, il crea quatre Barons Gentilshommes tres nobles feudataires de ladicte Egliſe, pour eſtre Cheualiers de la ſaincte Ampoulle, ordre qu'il inſtitua pour honorer ce ſainct ornement & marque de la vraye Religion.

Ces Cheualiers de la ſaincte Ampoule ont de beaux & grands priuileges qui leur ſont confirmez par les Roys de France aux iours de leur Sacre & Couronnement.

Eſdits iours dudit ſacre de nos Roys leſdicts quatre Barons Cheualiers ſont tenus & leurs appartient porter le Dais ſoubs lequel eſt apportee proceſſionnellement ladite ſaincte Ampoulle par le grand Prieur de l'Abbaye, depuis ladite Egliſe de Sainct Remy iuſques en celle de noſtre Dame de Reims & la raporter à l'iſſue de la ceremonie dudit ſacre.

Les noms des Baronnies deſdits Barons Cheualiers de la ſaincte Ampoulle, ſont le Baron du Terrier, dont la terre mouuante de l'Archeueſché de Reims, & en plein fief à cauſe de ladite Abbaye de ſainct Remy a droit de ſe dire premier Vaſſal, Baron & Cheualier dudit ſieur Archeueſque de Reims, & de porter le premier baſton dextre du dais quand on porte la ſaincte Ampoulle de S. Remy à noſtre Dame.

Le 2. Baron Cheualier eſt celuy de la Baronnie de Neufuiſi.

Le 3. Baron eſt celuy de la Baronnie de Louurecy.

On en met vn autre à la ceremonie pource que le 4. Baron qui deuroit eſtre Cheualier & tenir ſon rang, eſt de la Religion Pretenduë Reformee.

L'Ordre des Cheualiers de ſainct Maurice, & de ſainct Lazare entre les Sauoyards.

3. ON tient que l'Ordre de S. Lazare a commencé du temps du grand ſainct Baſile, au rapport de S. Gregoire Nazianzene, lequel S. Baſile fonda vn Hoſpital ſous le tiltre de S. Lazare, qui donna le nom depuis à cét ordre: dequoy tant de Lazareries eſparſes par toutes les parties de la Chreſtiẽté ſemblent porter teſmoignage. Mais ceſte premiere inſtitution ayant eſté comme eſtouffee en ſon berceau par les incurſions des Barbares & autres iniu-

de ces premiers temps, elle ſembla renaiſtre & ſe reſtablir de nouueau en cét heureux ſiecle, auquel les Princes Chreſtiens vnis en vne ſaincte ligue oſterent aux Sarrazins la ville de Hieruſalem, & les autres lieux de la Terre-ſaincte: les Cheualiers de cét Ordre receuans charitablement en leurs Hoſpitaux les fidelles qui accouroient de toutes les parties de l'Europe à vne ſi heureuſe conqueſte, voire meſme fourniſſans aux frais de ceſte glorieuſe entrepriſe, lequel bon office fut cauſe que les Princes Chreſtiens leur donnerent pluſieurs maiſons & heritages l'an mil cent cinquante quatre, leſquelles donations leur furent ratifiees par les bulles des Papes Alexandre IV. Nicolas V. Clement IV. Iean XXII. & Gregoire X.

Ils font profeſſion de la reigle de S. Auguſtin, & portent pour le blazon de leur Ordre vne croix verte qu'Emanuel Philbert Duc de Sauoye, apres auoir eſté eſtably leur grãd Maiſtre par Gregoire XIII. & conioint cét ordre auec celuy de ſainct Maurice, le reueſtit au tour d'vne bordure blanche, au milieu de laquelle celle de ſainct Maurice ſeroit enclauee.

Quant à celuy de ſainct Maurice, les anciens Annaliſtes de Sauoye diſent qu'il eut vne telle origine. Amedee Duc de Sauoye, lequel apres ſa promotion au ſouuerain Pontificat prit le nom de Felix V. ayant tout abandonné ſe confina à Ripaille pres du Lac Leman, accompagné de dix Cheualiers d'illuſtre famille, où il embraſſa la vie d'Hermitte en vn Monaſtere fondé par ſes anceſtres à la memoire & honneur de ſainct Maurice, s'eſtant veſtu d'vne longue robbe de couleur cendree, qu'il ceignit d'vne ceinture recamee d'or, auec vn manteau par deſſus de meſme couleur que la robbe, auquel eſtoit couſuë vne croix brochee d'or. François Modius en ſes Pandectes, aſſeure que ces Hermites, qu'il appelle Cheualiers de ſainct Maurice, aſſiſterent ainſi veſtus à la conſecration de Felix V. leur fondateur l'an 1440. monſtrant par là quelle auoit eſté la religion, & quels accouſtremens ordinaires ce nouueau Pontife auoit portez par le paſſé.

L'Ordre des Cheualiers du Chien & du Coq, en France.

LEs Autheurs n'ont rien dit de certain touchant l'inſtitution de ces deux Ordres, on les attribuë neantmoins à la maiſon de Montmorency. 4.

Le premier, d'autant que ceux de ceſte maiſon portent ſur la creſte de leur armet vn chiẽ, joint que Philippe Moreus en ſes Tables des armoiries de France, eſcrit que Bouchard de Montmorency vint en la Cour du Roy de France Philippe premier du nom, ſuiuy de pluſieurs autres Cheualiers portans tous vn collier remply de teſtes de Cerfs, où pendoit l'effigie d'vn chien, & cela pour ſignifier la fidelité & affection ſincere qu'ils auoient & auroient touſiours au ſeruice, protection, & deffence de la republique Chreſtienne, & ſpecialement de la Frãce, pour faire auſſi remarquer par là, leur ancienne nobleſſe, le chien en ayant eſté le ſymbole chez toutes les nations, comme l'a remarqué Lipſius, Epiſtre quarante quatrieſme de la premiere Centurie.

Quant à l'Ordre des Cheualiers du Coq, tout ce qu'on en peut dire, c'eſt que ceux qui ont eſcrit la genealogie de ceſte illuſtre maiſon, rapportent qu'vn certain Pierre de Montmorency en a eſté Cheualier: quoy que ce ſoit, il y a grande apparence que cét Ordre a pris pour blaſon le Coq, d'autant qu'entre les volatils, il eſt le plus Martial, les anciẽs l'appeloiẽt Poulcin de Mars, on l'a pris quelquesfois auſſi pour le hieroglyfique de la victoire & de la vigilance, ces Cheualiers voulans dire qu'ils eſtoient belliqueux, vigilans, & victorieux.

L'Ordre des Cheualiers de la Genette en France.

CEluy qui rendit l'vſage des anneaux le plus commun en France, fuſt Charles Martel, ce grand & magnanime Prince, qui releua de ſon temps le ſceptre languiſſant de nos Roys, faiſant ſentir la redoutable valeur, & aux rebelles, & aux infideles. 5.

Or comme ce Prince eſtoit naturellement enclin aux armes, il inſtitua auſſi vn Ordre de Cheualiers, qu'il nomma de la Genette, à cauſe de ſa femme, dict du Haillan, qui s'appelloit Ieanne, & luy l'appelloit communement Iannette, voulant qu'ils portaſſent la figure de cét animal gravee en leurs armes: mais du Bellay eſt d'autre aduis, & tient que cét inuincible Prince ayant deffait les Sarrazins en ceſte memorable bataille qu'il leur liura pres de la ville de Tours, l'ã 738. & pour en éterniſer la memoire, & faire veoir aux ſieges futurs la valeur de la Nobleſſe Françoiſe, de laquelle il auoit eſté particulierement aſſiſté, & qu'il donna

ed by Google

à ceux de cét Ordre le nom de la Genette, d'autãt qu'il auoit deſtruit ceſte natiõ, qui habite ceſte partie de l'Eſpagne, ainſi ſurnõmee à cauſe qu'elle abonde en quãtité de sẽblables animaux qui ſont vne eſpece de bellette, ou pluſtoſt de renarde, ayant ſa peau mi-partie de blãc & de cendré, auec vn beau meſlãge de petites taches blanches & noires. Cét ordre s'eſt maintenu iuſques au regne de S. Louys.

L'ordre des Cheualiers du Lys, au Royaume de Nauarre.

6. DV regne de Garcias VI. Roy de Nauarre ſurnommé Nugere, lieu memorable pour la naiſſance, la nourriture, ſejour ordinaire, & ſepulture de ce Prince. Les anciens Hiſtoriens d'Eſpagne diſent, que l'Image de Noſtre Dame qui eſt dans l'Egliſe du Monaſtere Royal de ceſte ville, fut miraculeuſement trouuee, & qu'à l'honneur d'icelle ce bon Roy & Tiennette ſa femme, yſſuë des maiſons de Foix & de Candalle, fonderent enſemble vn Monaſtere de S. Benoiſt, mais que Garcias inſtitua ſeul l'Ordre des Cheualiers du Lys, portans pour blazon vn pot de Lys, ſur lequel eſtoit peinte l'image de Noſtre Dame, voulant que les robbes de ces Cheualiers fuſſent fort riches & fort artiſtement & magnifiquement enrichies, les enfans de la maiſon Royale entroient en ceſte Caualerie, & pluſieurs grands Seigneurs François, Nauarrois, & eſtrangers.

Les Cheualiers de cét Ordre, ſont obligez par l'ordonnance de Garcias leur premier fõdateur, de maintenir & defendre la foy contre tous les ennemis d'icelle, & l'amplifier à leur pouuoir. Ils doiuent reciter tous les iours certaines prieres, & certain nombre de *Pater noſter & d'Aue Maria*. Ferdinand d'Arragon qui fut appellé l'Infante d'Antiquera l'an 1403. entra en ceſte Cheualerie auec quelques autres, non tant recommandables pour leur noble extraction, que pour leur vertu, & en print l'Ordre ſolemnellement dans l'Egliſe de Noſtre Dame ancienne de la ville de Metymne. Ceſte deuiſe eſtoit d'vn pot de Lys & d'vn Gryphon.

L'Ordre des Cheualiers de ſainct Iean de Hieruſalem, dits de Malte.

7. QVelques vns attribuent le commencement de cét Ordre à Iean Hircanus l'vn des Machabees: d'autres à ſainct Iean l'Aumoſnier, Patriarche d'Alexandrie, bien que les Cheualiers d'iceluy addreſſent leurs vœux à ſainct Iean Baptiſte, & le tiennent pour patron. Mais il y en a d'autres qui tiennent que leur premiere inſtitution vient d'vn nommé Girard, lequel du temps de Godefroy de Buillon, eſtant venu viſiter les lieux ſaincts en Hieruſalem, eſpris d'vne deuotion extraordinaire, aſſiſté de quelques autres Gentils-hommes qui eurẽt meſme deſſein que luy, ils ſe mirent à baſtir l'Hoſpital ſainct Iean de Hieruſalem, donnans ainſi commencement à cét Ordre de Cheualiers, qui s'appelloit du nom de leur premiere demeure, à ſçauoir, Hoſpitaliers.

Le Pape Gelaſe ſecond du nom, approuua premierement cét inſtitut: leurs veſtemens furẽt vne robbe où eſtoit attachee vne croix blanche en façon octogone, pour marque de leur pureté, & de huict beatitudes auſquelles ils aſpiroient par la conceſſion du Pape Honoré ſecond.

Le deuoir de leur profeſſion eſtoit de receuoir auec toute charité, ceux qui venoient de quelque quartier du monde que ce fuſt viſiter les ſaincts lieux, les aſſiſter par les chemins, & les leur rendre ſeurs contre les Arabes, & tous autres infidelles, contre leſquels meſmes, auec l'aſſiſtance & ſecours des Princes Chreſtiens, ils ont dreſſé des armees entieres & les ont heureuſement combattus.

Ils auoient conquis ſur eux l'Iſle & la ville de Rhodes, mais ils la prindrent quelques ans apres: Soliman 1. du nom Empereur des Turcs, s'emparãt d'icelle, & durant ce tẽps qu'ils la poſſederent ils furẽt appellez Cheualiers de Rhodes. Depuis l'Empereur Charles Quint leur dõna l'Iſle de Malte, laquelle ils ont touſiours courageuſemẽt defenduë, & principalement durant deux ſieges que les Turcs ont mis deuant, l'vn ſouz Soliman ſuſdict, & l'autre ſouz Selim ſecond du nom, tous deux Monarques des Turcs, que leurs ennemis ont eſté contraincts de leuer auec beaucoup de perte & deshonneur. Du nom de ceſte Iſle on les appelle encores auiourd'huy Cheualiers de Malte.

Aucun ne peut paruenir à ce degré s'il n'eſt de noble extraction.

Leur premier Grand Maiſtre fut Raymond de Podie, qui depuis compoſa & publia les conſtitutions ſelon leſquelles viuent encore à preſent ces Cheualiers.

Ils

Digitized by Google

Ils obſeruent la regle de ſainct Auguſtin, & diſent chacun certain nombre de *Pater noſter*, au lieu des heures canoniales, & promettent foy, obedience, & chaſteté. Ils portent les armes en l'honneur de Dieu & de ſainct Iean Baptiſte (lequel comme nous auons dit, ils tiennent pour patron) pour la defence de la foy Chreſtienne.

Or au meſme temps que ces Cheualiers commencerent à s'eſtablir en l'Hoſpital S. Iean de Hieruſalem, il y eut auſſi des femmes qui firent le meſme pour recueillir les femmes pelerines, ainſi que Gerard en auoit fait vn pour les hommes.

Celuy des femmes s'appelloit de ſaincte Marie Magdelaine, le tout ſouz la conduite d'vne fort honneſte Dame nommee Agnes, laquelle auec ſa troupe prit l'habit, & vie reguliere, ainſi qu'auoit fait Gerard.

L'Ordre des Cheualiers nommez Templiers.

8. L'Expedition de la guerre ſaincte ayant eſté autant heureuſement acheuée que religieuſement entrepriſe ſous la victorieuſe conduicte de Godefroy de Buillon, l'Ordre des Cheualiers du Temple, ou des Templiers, (duquel l'on rapporte l'inſtitution du temps de Gelaſe ſecond) fut eſtably par les Princes François, pour conſeruer en la Terre-Saincte, ce qu'ils y auoient acquis ſur les Sarrazins.

Les deux premiers Autheurs de cét inſtitut furent Hugon de Payennes, & Godefroy de ſainct Aumard Cheualiers. Et d'autant que le Roy Baudouin leur deſtina certain lieu prez le Temple pour y demeurer, les Cheualiers de cét Ordre furent nommez les Freres de la milice du Temple, & plus communément Templiers.

Depuis le Roy auec les principaux du Royaume, & le Patriarche Grandmond, qui preſidoit pour lors en l'Egliſe de Hieruſalem, leur aſſignerent quelques biens, & reuenus pour leur viure, & veſture.

Il leur fut enchargé par le Patriarche, & par les Eueſques, que pour la remiſſion de leurs pechez, ils euſſent à maintenir de tout leur pouuoir ces chemins libres de voleurs, pour la ſeureté des pelerins, leſquels ils doiuent conduire, & remener en ſeureté.

Depuis leur inſtitution ils demeurerent l'eſpace de neuf ans en l'habit ſeculier, lequel leur eſtoit fourny par le peuple par charité & aumoſne.

Mais il y eut depuis vn Concile à Troyes en France, où leur fut donnee vne regle qu'on tient auoir eſté dreſſee par ſainct Bernard, ſans aucune Croix, par ordonnance du Pape Honoré, & d'Eſtienne Patriarche de Hieruſalem. Ils demeurerent encores quelques ans en cét habit: mais ils commencerent deſlors à multiplier ſelon qu'ils enrichiſſoient.

Et au temps du Pape Eugene III. du nom, & par ſon authorité ils commencerent de coudre des Croix rouges ſur leurs manteaux, afin d'eſtre par ceſte difference remarquez entre les autres, & pour monſtrer qu'ils auoient conſacré leurs ſang pour la protection, & defence de la Terre ſaincte, & des autres lieux de la Chreſtienté, contre les infidelles. Ceſte Croix eſtoit octogone, à l'inſtar de celle des Cheualiers de S. Iean: bien que Hieroſme Romain Eſpagnol, maintienne qu'elle eſtoit double, & comme Patriarchale, telle que la portoient les Hongres en leurs armes.

Ceſte Religion deuint en fin ſi puiſſante, qu'elle eſgaloit en richeſſes les plus puiſſans Roys. Et comme l'an mil cent huictante ſept Hieruſalem eut eſté priſe par les Infidelles, les Cheualiers Templiers ne laiſſerent point de combattre touſiours vaillamment pour la Religion.

Toutefois l'an 1311. il pleut au Pape Clement V. d'abolir cét Ordre de Templiers, pour les enormes pechez, & grandes fautes qu'on diſoit qu'ils auoient commiſes: leurs richeſſes furent diſtribuees à diuers Cheualiers, comme à ceux de Rhodes, de S. Iacques, de Calatraue, & d'Alcantara en Eſpagne. Il n'y en a plus maintenant ſinon les Cheualiers de Malte, les grands Prieurs & Commandeurs qui portent ſimplement des Croix blanches ſur leurs robbes, ſoutanes & manteaux, comme auſſi les Preſtres qui celebrent le ſeruice diuin auſdits Prieurez & Commanderies dudit Ordre de S. Iean.

L'Ordre des Cheualiers Theutoniques de l'Hoſpital de ſaincte Marie en Hieruſalem, ou autrement, Les Porte Croix, ou Marianes.

9. En Nuiron ce meſme temps Frederic 1. à l'inſtance du Pape Gregoire 7. ayant conduit vne grande armee en Syrie pour aduancer le progrez de la guerre ſaincte, il fut cauſe d'inſtituer cét Ordre, & de les inſtaler en l'Egliſe, & Hoſpital de ſaincte Marie en Hieruſalem, & fut approuué du Pape Celeſtin III. ſous la reigle de S. Auguſtin.

Digitized by Google

Ceux-cy auec les Cheualiers du Temple & de ſainct Iean conſpirerent à meſme fin & meſme intention, s'eſtans comme aſſociez à vne meſme profeſſion, n'en eſtans preſque differens que de leurs Croix noires qu'ils portent couſuës ſur leurs manteaux blancs. Henry Vualpot fut le premier grand Maiſtre: depuis ils adiouſterent à leurs eſcuſſons le Roſaire, qui enuironnoit la Croix qui a eſté dite cy deſſus. Delà eſt venu qu'on les a appellez Marianes, & Porte-Croix.

Et apres la priſe de Hieruſalem, s'eſtans retirez à Ptolemaïde, l'Empereur Frederic les tranſporta en Allemagne, & les mit en la Prouince de Pruſſe, ennemie pour lors de noſtre Religion, afin de la conquerir, & l'aſſubietir au Chriſtianiſme, & ce ſoubs l'auctorité de Gregoire IX. En fin l'an de noſtre ſalut 1279. ceſte Prouince ayant eſté ſubiuguee, on les appella Teutonites, & Pruſſiens.

Ceſte conqueſte ſe fit ſous la conduitte de Herman Salza, qui arbora le premier l'enſeigne de la Croix en ceſte Prouince. Ce qui leur concilia l'amitié & la bien-veillance de tous les Princes Chreſtiens. Depuis ils ont eu de grandes guerres contre les Lithuaniens, Polonois & Tartares.

Les Preſtres & les Cheualiers de cét Ordre portent en leurs manteaux ceſte croix noire couſuë deſſus en broderie d'argent.

Le ſereniſſime Maximilian d'Auſtriche eſt maintenant leur grand Maiſtre, qui porte ſes armes my parties de la maiſon d'Auſtriche, & de celles de l'Ordre.

Et bien que la Pruſſe ſoit maintenant ſubiecte au Roy de Pologne, toutesfois on ne laiſſe pas d'eſlire vn grand Maiſtre, qui ioüyt auec les ſiens des biens qu'ils ont en Allemagne.

L'Ordre des Cheualiers de ſainct Iean d'Accon & de S. Thomas.

10. A L'imitation des Ordres des Cheualiers ſuſdits, l'on en a inſtitué pluſieurs autres, entre leſquels fut celuy des Cheualiers d'Accon, & de ſainct Thomas, de l'origine & inſtitution deſquels, bien que l'on ne trouuera rien de certain, l'on trouue toutefois qu'au cõmencement d'icelle ils s'occupoient à aſſiſter charitablement ceux qui venoient viſiter les lieux ſaincts, de tout ce qu'ils auoient beſoin: mais auec le temps ils y adiouſterent les armes, à l'exemple des Cheualiers de ſainct Iean.

Ce qui a eſté cauſe de les faire inſerer entre les Ordres Militaires. Hieroſme Romain dit qu'ils floriſſoient en Eſpagne, y regnant Alphonſe ſurnommé le Sage, & que ce Roy leur legua par ſon teſtament tous ſes meubles, auec quelque ſomme d'argent. Mais Toſtat ſur Ioſué dit qu'il n'eſtoit preſque plus aucune memoire d'eux. Quant à l'ordre de ſainct Thomas, qui militoit ſoubs la reigle de S. Auguſtin, il fut conioinct auec le precedent par le Pape Alexandre IV.

La Paleſtine nous a donné encores quelques autres Ordres, comme celuy de S. Blaiſe, de ſaincte Marie, & celuy de la Penitence des Saincts Martyrs. Hieroſme Romain aſſeure auoir veu les freres de ce dernier Ordre, qui portoient vne Croix rouge, & tenoient la reigle de S. Auguſtin.

L'Ordre des Cheualiers de ſainct Sauueur en Arragon.

11. E Nuiron l'an mil cent dix-huict, Alphonſe Roy d'Eſpagne, de Nauarre, d'Arragon, de Caſtille, & de Tolede, du coſté de ſa femme Vrraca deſirant d'extirper les Mores de Sarragoſſe & d'Arragon, & voyant combien les Prouinces voiſines s'eſtoient bien trouuees des Ordres Militaires que chacun auoit eſtably chez ſoy, il inſtitua en la ville de Montreal apres la priſe de Calatraua, l'Ordre des Cheualiers de ſainct Sauueur, auec la promeſſe de fauoriſer, & d'eſtre le ſupport de ceux qui ſe porteroient le plus valeureuſement à la guerre qu'il pretendoit faire contre les infidelles: ce qui luy reüſſit ſi heureuſement, que l'an mil cent vingt, il les força de vuider toutes ſes contrees qu'ils auoient occupees, cela fut cauſe que ce Roy donna à cét Ordre de grands & rieches reuenus.

L'Ordre

Digitized by Google

L'Ordre des Cheualiers de Mont-ioye en Syrie, qu'on appelle en Caſtille de Monſiac, & en Cataloigne de Montgoia.

DV temps que les Princes Chreſtiens conqueſterent la Syrie, l'Ordre des Cheualiers de Mont-Ioye fuſt inſtitué, leſques prindrent leur nom d'vne montagne ainſi nommee, proche de la ville de Hieruſalem, comme en fait foy la bulle de ſon approbation donnee par le Pape Alexandre III. l'an 1180. conſeruee aux Archiues de Calatraua. 12.

Cét Ordre receut de grands biens des Princes Chreſtiens, en conſideration de l'aſſiſtance qu'ils leur auoient renduë pour recouurer la Terre Saincte.

Le meſme Hieroſme Romain fait mention d'vn autre Ordre de Cheualiers qu'il nomme de Truxillo, ayant pris ce nom-là de la ville où ils commencerent cét Ordre, qui fut enrichy de pluſiers grands dons par le Róy Alphonſe, lequel leur donna encores ſaincte Croix, Zuſiole, Cabime, Albate, & quelques autres, & ce l'an 1233.

L'Ordre des Cheualiers de Porte-glaiue ou Genſdarmes de Chriſt en Liuonie.

ENtre la Pruſſe, Lithuanie, Ruſſie, & Moſcouie, eſt ſituee la Prouince de Liuonie, les Potentats de laquelle s'eſtans alliez des Cheualiers Teutoniques, deſquels il a eſté parlé cy-deſſus, à leur imitation firent vn Ordre de Cheualiers confirmé par Innocent III. prenans pour blazon deux eſpees de couleur rouge en forme de Croix S. André qu'ils faiſoient coudre ſur leurs manteaux. Leur premier grand Maiſtre s'appeloit Vnius, auec lequel ils firent de grands progrez, & conquirent pluſieurs places en la Ruſſie. 13.

Depuis ils s'vnirent auec les Teutoniques: mais ayans eu pluſieurs differens enſemble, ils s'en ſeparerent moyennant vne bonne ſomme d'argent qu'ils payerent enuiron l'an 1348. En fin ceſte Prouince ayant eſté infectee de l'hereſie de Luther, cét Ordre fut du tout eſteint ayant flory l'eſpace de 357. ans.

L'Ordre des Cheualiers de S. Iacques en Eſpagne.

LA ſepulture du glorieux Apoſtre S. Iacques ayant eſté deſcouuerte en Eſpagne, & la renommee des miracles qui ſe faiſoient iournellement en ce lieu, eſpanduë de toutes parts, cauſa vne grande deuotion non ſeulemeut aux peuples de l'Eſpagne, mais à ceux encores des Prouinces plus eſloignees. 14.

Mais d'autant que le chemin, à cauſe des rochers & ſterilité de la terre, eſtoit fort difficile, & que les Mores voloient & pilloient des Pelerins, la crainte du danger empeſchoit pluſieurs d'entreprendre le voyage.

Cela fut cauſe que les Chanoines reguliers de S. Eloy, qui auoient leur demeure nõ guere loing de Compoſtelle, pour y donner quelque remede baſtirent pluſieurs logis ſur le chemin qui vient de France, pour y loger les Pelerins, afin de les garantir du danger: leur principal & plus excellent deſquels fut celuy qui fut baſty aux fauxbourgs de la ville de Leon, ſous le nom & tiltre de S. Marc: qui leur acquit tellement la bien-veillance d'vn chacun, que pluſieurs Roys & Princes leur en firent de fort grands preſens en recognoiſſance de ce bienfaict. Depuis à l'imitation de ces Chanoines pluſieurs Gentil-hommes de Caſtille deſirerẽt de faire le meſme: & pour mieux paruenir à leur deſſein firent de toutes leurs poſſeſſions & richeſſes vne maſſe, afin de s'en ſeruir en commun.

Ces Gentils-hommes donc par la diligence du Cardinal Iacynte, ayans prins reſolution de ſe conioindre auec leſdits Chanoines, ils propoſerent de dreſſer vne maniere de viure telle qu'ils deſiroient obſeruer à l'aduenir, ſelon la regle de S. Auguſtin laquelle ces Chanoines obſeruoient, & l'enuoyerent au ſainct Pere Alexandre 3. qui eſtoit pour lors ſouuerain Pontife, faiſant le chef de cét Ambaſſade Pierre Fernandez du Pont Eucalate, lequel obtint du Pape vne Bulle, & la maniere de viure qu'ils deuoient garder en datte du 15. Iuillet 1175. Leur premier grand Maiſtre fut ce Fernandez, & pour demeure fut donnee à ces Cheualiers la maiſon de ſainct Marc à Leõ: leur liuree ou marque honoraire eſt vne Croix rouge en forme d'eſpee. Cecy eſt ſelon l'opinion de Iean Mariana, au liure 2. de ſon hiſtoire d'Eſpagne. Mais d'autres tiennent cét Ordre plus ancien, ramenant ſon origine au temps du Roy Alphonſe le Chaſte: autres, à l'an 848. quand Dom Ramire Roy de Caſtille défit 60. mille Mores pres de Clauige, d'autant qu'en ceſte bataille les ſoldats s'eſcrioient, *Dieu nous ayde & S. Iacques*, lequel on vid à cheual portant vne banniere blanche marquee d'vne Croix rouge.

Digitized by Google

Mais la Bulle ſur laquelle on ſe fonde, qui a eſté donnee aux Religieuſes du Cloiſtre du S. Eſprit en Salamanque, n'eſt pas authentique, comme l'a remarqué ledit Mariana, & François Rhados Dandrada qui a eſcrit en Eſpagnol la chronique des trois Ordres de ſainct Iacques, de Calatraua, & d'Alcantara, dit que cét Ordre fut inſtitué l'an 1170. aux Royaumes de Leon & Galice par Dom Fernand Roy deſdits Royaumes: & que long temps auparauant il y auoit vne compagnie ou confrairie des Cheualiers de S. Iacques, ſans forme de Religion.

Il dit plus que cét ordre a eſté introduit en Caſtille par le Roy Dom Alphonſe 9. & approuué l'an 1175. de maniere que les fondateurs de cét Ordre militaire ſont ce Roy Dõ Fernand, & Dom Pierre Fernandez premier grand Maiſtre.

Onufre Pauini en ſa Chronique rapporte cét origine à l'an 1170. Les ſtatuts de cét ordre ſont nouuellement imprimez par Plantin à Anuers.

Cataua ayant eſté emportee ſur les Mores par le Roy Sancius 3. ſurnommé le Deſiré l'an 1158. il fut mis entre les mains des Templiers, afin que par le moyen des fortifications qu'il y feroit ils la rendiſſent comme vn bouleuart contre les infidelles: Mais les Templiers ayans eſté aduertis que ceux-là alloient fondre ſur eux auec vn nombre preſque infiny, ils remirent la place à la volonté du Roy, & en ſortirent, ne la trouuans pas aſſez forte pour ſouſtenir vn ſiege, & comme pas vn des Grands Seigneurs du Royaume ne voulut entreprendre de la garder, deux Moines de Ciſteaux, faiſans pour lors ſeiour à Tolede par occaſion, l'vn nommé Raimond Filterius Abbé de Piſorie: & l'autre Didacus Veleſens, tous deux fort valeureux aux armes, qu'ils auoient laiſſees neantmoins pour ſeruir à Dieu, ſe reſolurent d'y entrer, & de la conſeruer & deffendre de tout leur pouuoir: ce qu'ayant communiqué au Roy Sãcius il l'eut pour tres agreable, comme eut auſſi Iean Archeueſque de Tolede, qui leur fournit des moyens & d'hommes ſelon ſa puiſſance, perſuadant par ſon authorité & par ſes prieres, tant nobles qu'autres, d'entreprendre la deffence de ceſte place auec ces deux Religieux pour le bien de la Religion Chreſtienne: ce qui l'aduança de ſorte que des hommes de toutes conditions venoient à trouppes pour le ſecours de ces gens de bien: de maniere que la ville fut ſi bien munie, & fortifiee que l'ennemy n'oſa iamais entreprendre de la venir attaquer.

Voila l'heureux commencement de ceſte milice: ſi bien que le Roy donna ce lieu en recompence à ces Religieux & à leurs compagnons, au nom de la Vierge Marie patrone de l'Ordre de Ciſteaux.

L'Abbé donna à ſes derniers compagnons la veſture & la reigle de Ciſteaux. Les blazõs de cét Ordre furent au commencement vne croix rouge, & deux ceps au bas d'icelle, où furent adiouſtees par traict de temps quatre fleurs de Lys par Benoiſt 13. qu'ils porterent au lieu de ſcapulaire. Alexandre 3. l'an 1164. approuua depuis cét Inſtitut par vne Bulle expreſſe, & le premier grand maiſtre s'appelloit Garſia.

Quand ces Cheualiers ſont en quelque aſſemblee ils portent vne robbe blanche, & ſur icelle, comme auſſi ſur la poictrine, vne croix rouge de la forme que nous venons de dire. Le Pape l'an 1396. leur conceda de ſe marier vne fois, ſans toutefois prendre vne ſeconde femme: car ils eſtoient iadis tenus de viure comme Religieux en chaſteté perpetuelle: de ſorte que comme vous pouuez voir, les premiers inſtituteurs de cét Ordre furent Sanche Roy de Caſtille, & Reymond Abbé de Fitere.

L'Ordre des gens-d'armes de Ieſus Chriſt inſtitué par S. Dominique par les Albigeois heretiques.

15. LEs Comtez de Tholoſe & de la Lombardie eſtans preſque toutes infectees de l'erreur des Albigeois, S. Dominique preſcha contr'eux auec vn tel profit, qu'on tient qu'il en conuertit iuſques à cent mille, choiſiſſant quelques deuotes perſonnes pour extirper par le glaiue materiel ceux là de ces heretiques, qui ne ſe laiſſeroient toucher du glaiue ſpirituel de la parole de Dieu: à ceux-cy il ordonna vne certaine reigle de viure ſpirituellement par deſſus le commun des Seculiers, & au deſſous de celle que menent les Religieux. Ils furent appellez en ce temps-là les Freres de la milice de ſainct Dominique.

Or ces heretiques eſtans entierement extirpez, ceux qui s'eſtoient dediez pour cét effect ne laiſſerent pas de continuer ce genre de vie iuſqu'à leur mort, & leurs femmes les ſuruiuãs, elles viuoient en continence, & les hommes faiſoient le ſemblable s'ils ſuruiuoient les femmes Quelque temps apres des perſonnes indifferemment mariez, & non mariez ont embraſſé ceſte milice, qu'fut finalement nommee des Freres, ou des ſœurs de la penitence de S. Dominique: Innocent ſixieſme approuua leur reigle l'an 1360.

L'ordre

L'ordre des Cheualiers d'Alcantara au Royaume de Leon.

COmesius Ferdinand, Cheualier, & grand Seigneur entre ceux du Royaume de Leon
souz les auſpices de Ferdinand Roy de ce Royaume, & de Galice, inſtitua ceſte Che- 16.
ualerie contre les Mores, qui eut au commencement le nom de ſainct Iulian de Pirario, d'autant que la premiere maiſon qu'ils eurent, eſtoit en vn bourg ainſi nommé. Le Roy ſe declara protecteur de cét Ordre par lettres expreſſes, l'an 1176. Et le Pape Alexandre troiſieſme l'approuua.

Et l'an 1183. Le Pape Lucius troiſieſme le confirma, & l'exempta de la iuriſdiction des dioceſains. Leurs armes furent vn poirier vert en champ d'or, iuſques au temps qu'Alphonſe huictieſme donna aux Cheualiers de cét Ordre Alcantara, place ſituee au bord du fleuue Tagus (remarquable en l'ingenieuſe ſtructure de ſon pont) par l'incorporation qu'il en fit auec ceux de l'Ordre de Calatraue, auquel ce lieu auoit eſté premierement donné: mais par raiſon d'eſtat remis à ces derniers, auec conuention toutesfois, qu'ils ſeroient ſubjects à ceux-là, pour marque dequoy par l'ordonnance de leur Grand-Maiſtre furent adiouſtez deux ceps qui eſtoient en la deuiſe des autres, & furent appellez par apres Cheualiers d'Alcantara.

Finalement l'an 1411. les Cheualiers de cet Ordre obtindrent du Pape Benoiſt treizieſme, qui ſe diſoit Pape en Eſpagne, de porter ſur la poitrine vers le coſté gauche, la Croix verte, faicte en forme de lys.

Ils viuent ſouz la reigle de ſainct Benoiſt, & promettent en leur profeſſion obeyſſance à leurs Superieurs, chaſteté coniugale, & de viure le plus ſainctement qu'il leur ſera poſſible tous les iours de leur vie.

Le Pape Adrian ſixieſme annexa depuis en faueur de Charles le Quint iadis ſon diſciple, ces trois Ordres, de ſainct Iacques, Calatraue, & Alcantara, à la Couronne de Caſtille, & de Leon à perpetuité.

L'Ordre des Cheualiers de la Glorieuſe Vierge Marie en Italie.

L'An mil deux cens trente-trois, Barthelemy de Viceney de l'Ordre des Freres Preſcheurs, fut autheur de ces Cheualiers, qu'il inſtitua pour concilier la paix par les villes 17.
d'Italie, & exterminer toute eſpece de diſcorde, & de diuiſion.

Le Pape Vrbain IV. l'an mil deux cens ſoixante & deux, l'approuua: leur habit eſtoit vne robbe blanche, & vne robbe griſe, & portoient pour leur deuiſe vne Croix pourpree en champ blanc, auec quelques Eſtoilles au deſſus. Leur deuoir eſtoit de prendre en leur protection les veufues, & les orphelins, & de procurer la paix & concorde entre les autres. Ils ont eſté appellez les Freres Ioyeux, d'autant qu'ils viuoient paiſibles, & contents en leurs maiſons, auec leurs femmes & enfans, ainſi que dit Sigonius, & autres.

L'Ordre des Cheualiers de Monteſe au Royaume de Valence.

LEs Cheualiers de Monteſe, furent ainſi appellez du lieu principal de leur reſidence, ayant eſté inſtitué au meſme temps que celuy des Templiers fut aboly; de ſorte que 18.
tous les biens que ceux-cy poſſedoient au Royaume de Valence, furent conſignez à ceux de Monteſe, à condition de defendre & garder les frontieres de Valence à l'encontre des Mores. Leur ordre fut approuué par Benoiſt XIII. & Martin V. Ils portent l'habit blanc, & par deſſus vne croix rouge toute ſimple.

L'Ordre des Cheualiers de Ieſus Chriſt en Portugal.

DEnis, ſurnommé Perioca, Roy de Portugal, nepueu d'Alphonſe X. Roy de Caſtille & de Leon, inſtitua cét ordre appellé communément de Portugal, ou de Chriſt. Il 19.
ordonna que leurs blazons ſeroient vne robe noire, & vne croix noire couppee d'vne autre branche y attachee.

Le Pape Iean XXII. l'an 1321. leur preſcriuit de tenir la reigle de ſainct Benoiſt. Leur deuoir eſt de faire la guerre aux Mores qui habitent la Betique. C'eſt par leur vertu que l'Empire des Portugais s'eſt eſtendu iuſques bien auant en l'Orient, & encores en Afrique, au Braſil, & autres parties Occidentales.

L'Ordre des Cheualiers de la Bande, & de la Scama, entre les Eſpagnols, & de la Galza entre les Venitiens.

20. L'An 1332. Alphonſe I I. Roy de Caſtille, deuant qu'il fuſt paruenu à la Royauté inſtitua en la ville de Victoria l'Ordre des Cheualiers de la Bande, ainſi appellez, d'autant que le iour qu'ils eſtoient ordonnez par le Roy, comme Grand Maiſtre de ceſte Cheualerie, il leur pendoit vne bande rouge large de 4. doigts en eſcharpe, du deſſus de l'eſpaule droicte au deſſous du bras gauche.

Les enfans des nobles y eſtoient admis apres auoir eſté au moins dix ans aux armees, excepté les aiſnez. Il a eſté fort eſtimé autrefois, mais en fin pour ne point démentir la viciſſitude des choſes humaines, il eſt deſcheu.

Quant à celuy de la Scama, Iean I I. Roy de Caſtille en fut autheur, & fut en fort grand honneur de ſon regne, au rapport de Hieroſme Romain, bien qu'il diſe n'auoir peu apprendre que c'eſtoit que ce la Scama, quelque recherche qu'il en ait peu faire.

A l'imitation des Cheualiers de la Bande, les Venitiens inſtituerent au meſme temps ceux de la Galza, preſque auec les meſmes loix. Aucun n'y pouuoit eſtre receu par le Duc, ny par le Senat, qui ne fuſt noble d'extraction.

Cet Ordre ſe renouuella l'an 1562. & fut fauoriſé de nouuelles graces, & priuileges. André Etten, excellent en l'Anatomie de Medecine, & bien verſé en toutes ſciences, ne trouue pas qu'ils ayent eu autres armes qu'vn collier d'or, où pendoit l'image de S. Marc, ou d'vn Lyon aiſlé, auec cét Eloge. *Pax tibi Marce.* Encor le dit il par coniecture, fondee ſur ce que le Duc & le Senat de Veniſe, voulans dignement recompenſer pluſieurs grands perſonnages d'entr'eux, qui auoient obligé la Republique par quelques ſignalez ſeruices, ils les ordonnoient Cheualiers, & leur donnoient vn colier d'or, auec ceſte deuiſe.

L'Ordre des Cheualiers Auiſiens, vulgairement apellez des Aduis en Portugal.

LEs Chreſtiens s'eſtans rendus les maiſtres de la ville d'Ebora, celebre en Portugal pour le ſejour ordinaire qu'y faiſoient les Roys, le Roy Alphonſe recognoiſſant que ſon aſſiette & la force eſtoient tous propres à guerroyer les Mores, il y eſtablit la principale demeure des Cheualiers, qui ſe nomment au Royaume de Caſtille de Calatraua, & en Portugal, des Auis, leſquels furent toutesfois appellez au commencement Eboreaces, du nom d'Ebora, ville qu'on tient leur auoir eſté donnee par Ferdinand Monteyro, leur premier Grand Maiſtre en l'honneur de la Vierge Marie, Patrone de l'Ordre de Ciſteaux, afin que par leurs continuelles courſes ſur les Barbares, ils les contraignilſent en fin de vuider le pays.

Or leur troiſieſme grand Maiſtre, qui s'appelloit Alphonſe Auenſis, ayant conquis ſur les infideles le Chaſteau Auiſin, il le donna à la compagnie, laquelle il tranſporta, afin d'eſtre plus prés de leurs ennemis, & de les trauerſer dauantage: depuis le nom de ce Chaſteau leur eſt demeuré: cet Ordre fut confirmé par Innocent I I I. l'an 1204. Au reſte Roderic Garzia huictieſme grand Maiſtre de Calatraua, ayant enrichy de pluſieurs grands reuenus ces Cheualiers Auiſins, ils ſe ſouſmirent aux loix & reformations de ſon Ordre, ſouz le gouuernement duquel ils demeurerent iuſques au temps de Iean leur grand Maiſtre, qui fut fils naturel de Pierre V I I I. Roy de Portugal, Car ce Róy à la ſollicitation (comme il eſt croyable) de ſon fils, ſepara cét ordre des Auiſiens d'auec celuy de Calatraua, leur ordonnant qu'ils portaſſent d'oreſnauant vne croix verte ſur vn tronc aucunement long en leurs blazons, en ayant oſté le poirier à la diſtinction des Cheualiers d'Alcantara, bien qu'ils la portaſſent rouge auparauant telle que la portoient les Cheualiers de Calatraua, ainſi qu'il ſe void en l'ancien ſeel de l'ordre, où eſtoient à la baze de la croix, ainſi que dict François Radoſius, deux petits oyſeaux.

Ils ſuiuent la regle de Ciſteaux: quoy que c'en ſoit, Radoſius confond bien à propos ces deux Ordres des Auiſiens, & de Calatraua: puis qu'en fin par traict de temps, des deux ne s'en eſt faict qu'vn, & au contraire Volaterad s'eſt trompé, qui les joint auec ceux d'Alcantara, comme l'a remarqué Hieroſme Romain, & Gonſalue Argotes de Malina au liure 1. chap. 32. de la Nobleſſe d'Eſpagne.

L'Ordre des Cheualiers de la Table Ronde.

22. ON dit qu'Artus Roy d'Angleterre, ayant choiſi vingt-quatre Gentils-hommes les plus belliqueux, & les plus experimentez aux armes qu'il peut, il les ordonna Cheualiers, & comme eſtans eſgaux en vertu, il les aymoit eſgalement, pour leur oſter tout ſubject d'enuie,

Digitized by Google

d'enuie, & qu'il vouluſt en fauoriſer l'vn plus que l'autre, il fit faire vne table ronde où ils prenoient ordinairement leur repas, en laquelle comme il n'y auoit ny haut ny bas bout, & en ce faiſant nul ne ſe pouuoit dire ny premier ny dernier aſſis, ny plus ou moins honoré que ſon compagnon: & de là ils ont eſté nommez Cheualiers de la Table Ronde.

Le menu peuple d'Angleterre, croit que ceſte table eſt gardee au Chaſteau de Vuinton, & que deſſus ſont grauez les noms de ceux qui ont eſté de ceſte Cheualerie.

Guillaume Camdene croit l'inſtitution de cét Ordre plus recente, & la rapporte à la couſtume qu'on auoit autrefois de faire des Tournois, ou l'on s'exerçoit aux armes. Car afin que les premieres ou dernieres places ne donnaſſent quelque ſubiect de querelles aux grands qui y aſſiſtoient, l'on n'vſoit que de tables rondes; où ils s'aſſeoient indifferemment, ſans prendre garde qui eſtoit le premier ou le dernier.

L'Ordre des Cheualiers de la Iartiere en Hieruſalem.

LE Roy Edoüard III. d'Angleterre, inſtitua cét Ordre de la Iartiere l'an 1350. pour purger le ſoupçon qu'aucuns auoient pris de la Comteſſe de Salbery, qu'il aymoit ſagemẽt, de laquelle il auoit leué la jartiere bleuë qui luy eſtoit tombee en danſant, & adiouſta pour deuiſe *Honny ſoit qui mal y penſe*, à cauſe que les Gentils-hommes qui eſtoient là preſens s'eſtoient pris à rire, diſant qu'il ſeroit en ſorte que ceſte jartiere luy rendroit tout honneur & reuerence: ce qui aduint par l'inſtitution de cét Ordre de Cheualiers, auſquels il en donna le nom. 23.

D'autres diſent, que cét Ordre print ſon nom d'vne bande qu'Edoüard donna aux ſiens, pour memoire perpetuelle de la victoire que ce Roy auoit obtenuë à Poictiers contre Iean Roy de France. Ils mettent ceſte bande au deſſous du genoüil gauche, laquelle ils attachent auec vne boucle en ſigne de l'amour & concorde qui doit eſtre en ceſte ſocieté, & ſur leurs manteaux portent attachee la croix rouge de ſainct George dans vn eſcu.

Pour le grand collier de l'Ordre qu'ils ont de couſtume de porter au iour de leur creation, il eſt autre que leur Iartiere repriſe à pluſieurs doubles, où ſont entremeſlees des roſes blanches & noires, d'où eſtoit pendante l'image de ſainct George, lequel il voulut eſtre leur Patron, en l'honneur duquel il auoit faict baſtir vne Egliſe fort magnifique au Chaſteau de Vuindeſſore quelque temps auparauant.

D'autres rapportent encore l'inuention de ceſte milice à Richard premier, & diſent qu'Edoüard ne la fit que renouueller, mais cela eſt trop incertain: quoy que ce ſoit les ſolemnitez de cét Ordre ſe celebrent tous les ans à iour prefix en ce Chaſteau d'Vuindeſſore, le iour de la feſte de ſainct George, le Roy y preſidant.

L'Ordre des Cheualiers du Bain en Angleterre.

NOus n'auons rien de certain de ces Cheualiers, ſinon que Henry IV. Roy d'Angleterre, le iour qu'il fut ſacré au Chaſteau de Londres, il crea Cheualiers quarante ſix Eſcuyers qui auoient veillé la nuit precedente, & auoient vſé du bain, auſquels il donna à chacun des tuniques vertes à manchettes ſi longues qu'elles battoient les tallons, auec des mantes peluës qu'ils portoient attachees à l'eſpaule gauche, auec vne cordelette de ſoye blanche double. 24.

Le temps paſſé deux d'entre les nobles, qui n'auoient encore receu Cheualerie, eſtoient choiſis pour eſtre admis à cét ordre auec beaucoup de ceremonie. Ce qui ſe faiſoit le iour du ſacre, ou des nopces des Roys, ou des Roynes, ou lors que quelques vns de leurs enfans eſtoient inueſtis de quelque Duché, ou Comté: car le iour de deuant ils eſtoient veſtus de robbes griſes, approchantes de celles des Hermites, auec le cuculle, le bonnet de lin, & eſtans bottez, & en cét accouſtrement ils entendoient deuotement la ſaincte Meſſe: puis quand le ſoir eſtoit venu, ils alloient ſouper tous enſemble, deux eſcuyers ſeruans vn chacun d'eux auec vn laquais.

Apres ſouper ils ſe retiroient en leur chambre, où l'on auoit dreſſé à chacun ſon lict auec des cortines rouges, où eſtoient attachees les armes de leurs maiſons, & apres eſtoit appreſté vn vaiſſeau propre pour ſe baigner, couuert de linceuls, où apres s'eſtre recommandez à Dieu, ils ſe baignoiẽt, afin que d'oreſnauãt ils ſe ſouuinſſent d'auoir touſiours le corps & l'eſprit net. Le lendemain du grand matin ils eſtoient reueillez au ſon de pluſieurs inſtrumens muſicaux, & ſe veſtoient de meſmes accouſtremens que le iour precedent.

Lors le Conneſtable d'Angleterre, vn Mareſchal, & autres deputez par le Roy, les venoient trouuer, & les appellans par ordre chacun par leur nom, ils leur propoſoient le ſer-

Digitized by Google

ment qu'ils deuoient faire, à ſçauoir de ſeruir Dieu ſur tout, de deffendre l'Egliſe, & d'honorer le Roy, & deffendre ſes Droicts, de prendre en leur protection les veufues, les vierges, & les pucelles, & les maintenir de tout leur pouuoir.

Apres auoir iuré ſur les Euangiles tous ces articles, ils eſtoient conduits à Matines, les Muſiciens du Roy, & ſes Herauts marchans deuant. Les Matines dictes, ceux-là meſmes les ramenoient en leurs chambres, où ils ſe deueſtoient de leurs accouſtremens precedens, & prenoient vn manteau de veloux bleu-celeſte, pour repreſenter que leur ardeur Martiale eſtoit toute celeſte: & mettoient vn chapeau blanc, auec vn pannache de plumes blanches, & des gands qu'ils attachoient à leur manteau d'vne petite corde blanche, puis ils montoiẽt ſur des cheuaux ſellez & houſſez de cuir noir meſlangé de blanc, auec vne croix attachee ſur le front.

Leurs laquais marchoient deuant eux, portans leurs eſpees dorees, où pendoient leurs eſperons ſemblablement dorez, leurs eſcuyers eſtans à cheual à leurs coſtez, & en ceſte pompe ils venoient chez le Roy, les trompettes fanfarans au deuant.

Et eſtans ainſi arriuez en ſa preſence, ils ſont conduits par deux anciens Cheualiers, puis leurs laquais donnent leurs eſpees auec leurs pendans au grand Chambrier, lequel les preſente au Roy en grande reuerence, pour les ceindre aux nouueaux Cheualiers: ce qu'il faiſoit: puis il commandoit aux anciens Cheualiers de leur chauſſer les eſperons: & ceux-cy ſouloient autresfois, en finiſſant ceſte ceremonie, leur baiſer les genoux en leur deſirant tout bien.

Or ces nouueaux Cheualiers ainſi ordonnez, auoient de couſtume anciennement de couurir la table du Roy, puis y diſner tous enſemble, aſſis d'vn meſme coſté. L'heure de Veſpres venuë, ils alloient à la Chappelle, & là offroient leurs eſpees ſur l'Autel, leſquelles ils racheptoient d'vne certaine ſomme d'argent.

En retournant, le maiſtre cuiſinier du Roy leur venoit au rencontre, & leur preſentant ſon couſteau, les menaçoit de leur couper ignominieuſement les eſperons, s'ils ne ſe monſtroient fidelles, & bons ſoldats. Au iour du couronnement des Roys ils les accõpagnoient en pompe en leur rang, leurs eſpees ceintes, eſperonnez, & couuerts de leurs manteaux de couleur de bleu-celeſte, fermez deuant d'vn ruban de ſoye blanche noüee en Croix auec le capuche pendant deuers l'eſpaule gauche. C'eſt ce qu'en dit particulierement Guillaume Camdene.

Le blazon de cét Ordre eſt trois couronnes d'or dans vn cercle d'or auec ceſte deuiſe, *Tria in vnum*, attachee à vne bande de lin teinte en eſcarlate.

L'Ordre des Cheualiers de l'Eſtoile en France.

25. IEan de Valois Roy de France, au mois d'Octobre l'an 1352. inſtitua vn Ordre de Cheualiers, en memoire de l'Eſtoille qui conduiſit les Roys en Bethleem pour y adorer le Sauueur du monde nouuellement né, qui furent appellez les Confreres de noſtre Dame de S. Audoem, pource que le lieu de leur reſidence s'appelloit ainſi, lequel eſtoit eſloigné de Paris enuiron plus ou moins vne lieüe: autresfois on l'appelloit le Palais de Cheley, lequel leur fut donné auec l'Egliſe & toutes les appartenances & dependances, qu'il y auoit. Au commencement l'on n'admettoit en ceſte compagnie que les plus grands du Royaume: leur blazon eſtoit vne eſtoile penduë à vn collier d'or, ou attachee au capuche de leur robe, ou bien en quelque autre lieu plus apparent, auec ceſte deuiſe, *Monſtrant Regibus Aſtra viam.* Mais comme pluſieurs perſonnes ignobles & roturiers ſe fuſſent introduits en ceſte ſocieté ſous des faux donnez à entendre, elle deſcheut bien toſt de ſon luſtre: de maniere que Charles fils de Iean ordonna que ſes Gardes en porteroient les enſeignes pour le rendre plus vil: Auiourd'huy les Archers du Guet en la ville de Paris les portent ſur leurs caſaques.

L'Ordre des Cheualiers de l'Annonciade en Sauoye.

26. AMedee ſixieſme Comte de Sauoye, ayant inſtitué cét Ordre, il le rendit celebre par les grands & riches reuenus dont il le fonda de ſon propre bien. Il voulut que le collier de cét Ordre fuſt compoſé de quatre petites lames d'or attachees à des chainettes d'or ſe tenans les vnes aux autres auec des petits nœuds que l'on appelle lacs d'amour, & ſur chacune de ces plaques eſtoiẽt eſcrites ces quatre lettres F E R T, l'image de la Vierge Marie, & l'hiſtoire de l'Annonciation pendãte au milieu, de laquelle ceſte Cheualerie a pris ſon nõ. Quant à ces quatre lettres, elles ſignifioiẽt, *Fortitudo eius Rhodum tenuit*: Ce qui eſt dit à l'honneur d'Amedee, lequel comme diſent les Annales de Sauoye, oſta ceſte ville aux Turcs, & la

Digitized by Google

la conquit à Ieſus-Chriſt, ou pluſtoſt la deffendit & conſerua contre leurs forces : de ſorte que depuis ce temps là les Cheualiers de Rhodes prirent les armes de Sauoye, qui eſtoient meſlees à celles des Ducs de Saxe, parce que les premiers Princes de ce Duché en ſont deſcendus, qu'ils adiouſterent à la Croix argentee de leur Ordre en vn eſcu de gueules, à ſçauoir quand l'Iſle de Rhodes leur fut donnee par l'Empereur de Conſtantinople : & ceſte deuiſe FERT demeura à Amedee, & à ſes ſucceſſeurs, en memoire de ſa valeur.

Les ceremonies de cét Ordre ſe reiterent tous les ans le iour de l'Annonciation de la Vierge, & y ſont ordonnez Cheualiers ceux que le Prince choiſit.

Quant au Comte Amedee, il ne ſe contenta pas d'inſtituer cét Ordre, mais il voulut luy meſme y eſtre enrollé, auec quatorze Seigneurs des plus apparens qui fuſſent en ce païs, auec leſquels il faiſoit le nombre de quinze, en l'honneur des quinze myſteres de la tres-ſacree Vierge Marie.

L'Ordre des Cheualiers de la Toiſon d'or chez les Bourguignons, & ceux de la maiſon d'Auſtriche.

PHilippe, ſurnommé le Bon, Duc de Bourgongne, pour l'amour qu'il portoit à la Noble- II.
ſſe, l'an 1430. au mois de Ianuier, erigea cét ordre le iour de ſes nopces auec Elizabeth fille de Iean Roy de Portugal, à la gloire de Dieu, de ſa ſaincte Mere, & de ſainct André Apoſtre: & pour exciter dauantage les cœurs à l'exaltation de la S. foy, & les eſmouuoir à la vertu, il donna à cét ordre le tiltre de la Toiſon d'or, faiſant alluſion à la toiſon de Gedeon qui fut trouuee en l'air d'vn coſté pleine de roſee, & de l'autre ſeiche, ainſi que l'on void dans des tapiſſeries de ſon temps, que l'on tend à la feſte de ſainct André, iour dedié aux ſolemnitez de cét ordre. Il eſt vray que quelques-vns diſent que ces Cheualiers ont eu leur commencement de la legion Thebeenne: mais cela eſt trop obſcur pour y aſſeoir aucun fondement.

Le Duc Philippe ayant donc erigé cét ordre, il s'en declara le grand Maiſtre, & donna à ces nouueaux Cheualiers vne robbe de laine teinte en eſcarlate : que ſon fils Charles le Hardy changea en vne de ſoye au Chapitre de Valenciennes, & vn collier d'or où eſtoit enlaſſé vn fuſil qui ſembloit faire ſortir du feu d'vn caillou, l'Embleme de feu ſon pere, & au bout de ce collier la toiſon d'or, le tout auec obligation de remettre cela en l'Ordre aduenant qu'ils mouruſſent, pour eſtre donné à ceux qui le meriteroient. Paradin en ſes Symboles interprete ce blazon en ſorte qu'au fuſil il donne ceſte deuiſe, *Ante ferit quam flamma micet.* Et à la toiſon, *Pretium non vile laboris.*

Les premieres charges de cét inſtitut ſont le Chancelier, le Threſorier, le Roy d'armes, & le Greffier, qui iugent ſans appel de tous les debats qui interuiennent entr'eux, & des crimes s'il y eſchet. Philippe n'en fit au commencement que vingt-cinq : mais trois ans apres il en adiouſta encores ſix de ſorte qu'ils eſtoient trente-vn.

Depuis Charles le Quint pour les diuerſes Prouinces où il cõmandoit, en augmenta le nombre iuſques à cinquante & vn, mais depuis le Chapitre tenu à Gand par l'authorité de Gregoire XIII. on accorda à Philippe II. Roy d'Eſpagne, confirmee encores à Philippe III. par Clement huictieſme, qu'ils pourroient creer des Cheualiers hors de Chapitre, quãd il leur plairoit. Ces Cheualiers ne peuuent eſtre que des maiſons qu'en Eſpagne ils appellent *Grandes.*

Richard de Vuaſſebourg en ſes antiquitez Belgiques, fait mention des anciens Cheualiers du Cygne, inſtituez par Sulius Brabon, duquel, ſelon aucuns, le Brabant a pris ſon nom, leur donnant cét oyſeau pour hieroglyfique de la concorde qu'il vouloit eſtre en eux.

L'Ordre des Cheualiers du Porc-Epic en la Maiſon d'Orleans.

CHarles Duc d'Orleans, qui fut apres Roy de France, & ſixieſme du nom, à l'imitation 19.
de Philippes Duc de Bourgongne, erigea l'ordre des Cheualiers du Porc-Epic, portãs en leurs baudriers la figure de cét animal, auec ce Symbole, *Cominus Eminus*, comme dit Paul Ioue.

Aucuns n'eſtoient enrollez en ceſte compagnie, qu'ils ne fuſſent de grande nobleſſe, & de grande perfection aux armes. Depuis Louys douzieſme Roy de France, & pourtant Duc d'Orleans, & Comte de Blois, comme ſon heritier, print la deuiſe d'vn Porc-Epic couronné, auec ceſte inſcription, *Vltus auos Troiæ* : ſur ſa mõnoye meſme il en fit grauer la figure, laquelle auec celle du loup eſtoit anciennement les armes des Comtes de Blois.

Qui fut cauſe que Charles print ceſte deuiſe, ce fut que le Porc-Epic ſe deffend de pres

& de loing contre les chiens, leur dardant à guiſe de ſagettes ſes picquerons: & Charles pour faire paroiſtre qu'il ſe tenoit aſſeuré contre tous reuers de fortune, & touſiours preſt de ſe deffendre contre quiconque l'offenſeroit, le donna pour blazon à ſes Cheualiers.

L'Ordre des Cheualiers du Chardon de la Vierge Marie, en la maiſon de Bourbon.

LOuys ſecond Duc de Bourbon, ſurnommé le Bon, fils de Pierre premier, qui fut tué en la bataille de Poictiers que le Roy Iean eut contre l'Anglois, apres auoir ſeruy les Roys Charles cinquieſme, & Charles ſixieſme, contre ces peuples leurs ennemis. Retourné qu'il fut d'Afrique où il auoit conduit vne armee contre les infidelles, lors que par les factions des maiſons d'Orleans, & de Bourgongne, le Royaume ſembloit eſtre arriué à ſa derniere ruyne, le Bourguignon ayant inſtitué l'ordre de la Toiſon, & l'Orleanois celuy du Porc-Epic, il inſtitua l'ordre des Cheualiers du Chardon de la Vierge, pour authoriſer dauantage ſon pouuoir, qu'il employa entierement à l'aſſiſtance, & protection de Charles Duc d'Orleans, de Philippes Comte d'Eureux, & de Iean Comte d'Angouleſme, pupiles de Louys Duc d'Orleans ſon nepueu, contre le Bourguignon qui l'auoit miſerablement occis. Le collier de cét ordre eſtoit d'or tiſſu de fleurs de lys, auec vn entrelacs en eſgale diſtance de fueilles de chardon, d'où pendoit vne Croix, & autour ceſte deuiſe *Eſperance.*

Ce Prince honora de cét ordre les Gentils-hõmes qui auoient rendu quelque ſeruice ſignalé à la maiſon de Bourbon: & quant à luy, il s'en declara le grand Maiſtre.

En ſigne dequoy il en adiouſta à ſes armes le collier, qui eſtoit tout parſemé de fleurs de lys, tout en champ d'argent, & de gueules ſur vn eſcu de couleur bleuë, auec ceſte inſcription, *Eſperance.*

Quant à cét Embleme compoſé de lys, & de chardons, le Duc Louys a voulu ſignifier ſa conſtance contre toutes les aduerſitez qui luy pourroient arriuer, & meſmes qu'il auoit eſperance de plus grandes proſperitez, le chardon par ſes fueilles piquantes repreſentant ce qui afflige, & le lys qui a touſiours ſes feüilles vertes, l'eſpoir comme de tout temps il en a eſté le hieroglyfique entre les anciens.

L'Ordre des Cheualiers de ſainct André du Chardon, & de la Rue au Royaume d'Eſcoſſe.

30. HVngues Roy des Eſcoſſois ſur le point de donner la bataille à Althelſtam Roy des Anglois, il luy apparut au ciel vne Croix fort lumineuſe de la figure de celle ſur laquelle ſainct André mourut martyr pour noſtre Seigneur. Ce qu'ayant pris pour ſon augure, il choqua ſon ennemy, le vainquit, & mit à mort, & tailla en pieces toute ſon armee.

En memoire de laquelle victoire qu'il auoit obtenuë, comme il eſt croyable, par les merites de ce glorieux Apoſtre: ce Roy voulut que ceſte Croix fuſt grauee ſur ſes armes, & peinte aux enſeignes qu'on portoit en ſes armees: ce qu'encor obſeruent religieuſement les Roys d'Eſcoſſe.

De là a pris origine l'ordre des Cheualiers de ſainct André, celebre en ce Royaume, appellez communement les Cheualiers du Chardon.

Les armoiries & monnoye du Roy, ſont enfermées dans le collier de cét ordre plein de chardons, auec cét eloge, *Nemo me impune laceſſit*: d'autant qu'on ne peut manier le chardon ſans ſe picquer.

La figure de ce collier eſt telle, c'eſt vn cordon d'or repris à pluſieurs nœuds, dans leſquels ſont entez des fleurs de chardons portans attachez en bas l'image de ſainct André, tenant deuant ſoy la Croix de ſon martyre.

Les armes reueſtuës de ce collier ſont vn Lyon rouge, armé, & premier blazon du Roy Fergus, dans vne mante de bleu celeſte frangee à ſes bords de deux lignes tirees en rouge, auec deux rangs de lys enfilez vis à vis d'vn filet d'or que Charlemagne ioignit aux armes d'icelle, en teſmoignage de l'alliance qu'il traicta auec les Eſcoſſois, & le Roy Achaius, qui eſt encor auiourd'huy en ſon entier, d'autant que ſi le Lyon eſt l'armoirie de ce Royaume, le Lys l'eſt de la France, de laquelle eſtoit Roy cét Empereur, lequel non content de cela pour cõfirmer dauãtage ceſte amitié iuree, il adiouſta au cercle de la couronne d'Eſcoſſe quatre lys d'or auec quatre croix de meſme eſgalemẽt diſtantes les vnes des autres, les lys toutesfois vn peu plus eſleuez, afin qu'il paruſt à tout le mõde que lors ce peuple excelloit en l'obſeruatiõ de la Religiõ Chreſtienne, & integrité de la foy. Quelques-vns rapportẽt l'inſtitution de ces Cheualiers à Charles ſixieſme Roy de France, qui renouuella l'ancienne alliance des François auecques ceux d'Eſcoſſe, & qu'en recognoiſſance du ſecours qu'ils luy auoient rendu en ſes plus deſeſperees affaires, il accreut leurs armes de celles de France. La premiere opinion eſt plus certaine.

Entre

Entre les Eſcoſſois a encores fleury l'ordre des Cheualiers de la Ruë : Ses enſeignes eſtoient vn collier fait de deux branches de rue, ou de chardon, où pendoit l'image de S. André auec ſa croix. Il ne ſe trouue rien de ſon origine.

L'Ordre des Cheualiers de ſaincte Marie, ou de l'Elephant.

EN Dannemarc a fleury l'ordre que l'on dit auoir eſté inſtitué par le Pere de Chriſtiene Roy de ce Royaume. 31.

Ses blazons ſont vn collier ſemé d'Elephans ayans leurs tours & Chaſteaux ſur le dos, auecque des eſperons entrelaſſez, portans en bas l'Image de la Vierge Marie, ceinte de rayons, où tient vne petite medaille d'or, ſur laquelle ſont grauez trois cloux, repreſentans ceux auec leſquels noſtre Seigneur fut attaché à la Croix.

Les armoiries de ces Roys qui ſont trois Lyons verds en champ d'or ſemez de larmes de ſang, ou de cœurs d'hommes, ſe voyent enuironnez de ce collier.

Or les Roys de Dannemarc ont donné le tiltre d'Elephans à ceſte Cheualerie, & en ont orné leurs armes, d'autant que ces animaux ſemblent approcher le plus de la nature de l'homme, & reluire, par maniere de dire en toutes vertus : comme de force militaire, de prouidence, de Religion, de pieté & de clemence Royale, afin que ceux qui en ſeroient honorez, ſe ſouuinſſent de s'aduancer d'autant plus en la perfection de ces vertus ſur ces animaux, que la nature de l'homme eſt plus excellente que la leur.

L'Ordre des Cheualiers de Cypre.

LA maiſon de Luſignan qui a donné tant de Roys, & de Princes à la Chreſtienté, particulierement au Royaume de Hieruſalem, d'Armenie, & de Cypre, a donné commencement à ceſte Cheualerie, encor qu'on ne ſçache pas en quel temps. 32.

Ses enſeignes eſtoient vn collier fait d'vn cordon d'or, où eſtoient enlaſſez de grands caracteres, & au deſſoubs pendoit vne eſpee ayant la lame d'argent, & la poignee d'or qu'entournoit ceſte diuiſe Françoiſe, *Pour loyauté Maintenir*, pour apprendre à ceux qui eſtoint de cet ordre qu'ils ne doiuent iamais laiſſer paſſer l'occaſion de ſe monſtrer genereux & d'vn grand courage, ne portant l'eſpee que pour cela, & qu'ils deuoient conſeruer entr'eux la concorde & l'amitié pour la defenſe de la patrie, la terre Saincte denotant le ſilence entre les anciens Romains. Les armes de ceux de la maiſon de Luſignan ſont ceintes de ce collier.

L'Ordre des Cheualiers de la Colombe, & de la Raiſon en Caſtille.

IEan I. Roy de Caſtille, pour exciter ſes courtiſans & Gentils-hommes à entreprendre quelque choſe de grand, & digne du rang qu'ils tenoient, inuenta cét ordre l'an 1300. leurs blazons eſtoient la figure d'vne Colombe, où pendoit vn collier d'or entremeſlé de rayons Solaires : deſquels colliers eſtant à Segobie le iour qu'on celebroit la feſte de ſainct Iacques, il en diſtribua dedans la grande Egliſe vn grand nombre, les prenant ſur l'Autel auec beaucoup de ceremonie & de ſolemnité, & les donnant à ceux qu'il vouloit faire de cét ordre, auec vn liure des conſtitutions qu'il deſiroit qu'ils obſeruaſſent. 33.

Ce Roy inſtitua vne autre Cheualerie qu'il nomma de la Raiſon, moins noble que le premier, à laquelle il admettoit les Gentils-hommes de moindre marque, mais neantmoins qui ſe portoient valeureuſement aux exercices militaires, comme à courir la lance, & autres.

L'Ordre du Dragon entre les Allemands & les Hongres, de Tuſin en Boheme, & des diſciples en Auſtriche.

L'Empereur Sigiſmond a teſmoigné vn ſi grand zele à l'aduãcement de la Religion Chreſtienne, qu'il ne s'eſt contenté d'auoir liuré pluſieurs combats aux Turcs, & d'en auoir remporté pluſieurs grandes victoires : mais encore à ſa ſolicitation ont eſté tenus deux 34.

Digitized by Google

Conciles generaux, l'vn à Conſtance, & l'autre à Baſle, pour l'extirpation des hereſies & du ſchiſme, qui trauailloit pour lors la Chreſtienté, & ſpecialement en Boheme & en Hongrie.

Et pour comble de ceſte ſienne deuotion il erigea l'ordre militaire du Dragon, ainſi nommé d'autant que les Cheualiers portoient pour deuiſe vn Dragon precipité, pour teſmoigner que par ſon moyen le ſchiſme & l'hereſie (dragons deuorans la Religion) auoient eſté vaincus & ſupplantez.

Hieroſme Romain dit, que du temps du Roy Iean & des Empereurs Sigiſmond & Albert, il y auoit en Allemagne trois Ordres illuſtres & inſignes, & vn nommé Moyſe Didaco de Valera Eſpagnol, pour ſa force & valeur les obtint toutes trois, à ſçauoir d'Albert, de Draconique, comme Roy de Hongrie, du Tuſin, comme Roy de Boheme, & du collier de l'ordre des Diſciplines enrichy d'vne Aigle blanche (qui ſont les armes des Roys de Pologne eſtant en champ de gueule) comme Duc d'Auſtriche.

Aux hiſtoires de Hongrie eſt faite mention des Cheualiers Hongrois, deſquels le blazon eſtoit vne Croix verte attachee à vn manteau d'eſcarlate.

Hieroſme Megyſerus Hiſtoriographe de l'Archiduc d'Auſtriche, au traicté qu'il a faict des trois genres des Cheualiers, dit que cet ordre a eſté inſtitué il y a deux cens ans en Hongrie, pour s'oppoſer aux Turcs qui taſchoient de l'occuper.

L'Ordre Militaire au Royaume de Suede.

35. LE ſoing qu'ont eu autrefois les Roys & Princes des Gots, de faire perpetuer aux ſiecles à venir l'honneur & la gloire qu'ils auoient acquiſe par les armes, ſe remarque en leurs armoiries, de drapeaux, blazons, & boucliers qu'ils ont laiſſez grauez en pluſieurs lieux en la Flandre Auſtrale, dans le magnifique port d'Angouë, ville où les Roys de Suede prenoient les reſolutions de la paix ou de la guerre.

On void encore ſur des rochers grauez par ordre Alphabetique les anciennes armoiries des excellens perſonnages qui ont autrefois flory entre ces peuples-là.

Ces Roys auoient anciennement pour deuiſe deux Vierges couronnees, veſtuës de drap d'or, s'embraſſans mutuellement dans vne foreſt verdoyante, comme faiſans gloire par là des belles Nymphes & Deeſſes qui frequentoient en ceſte Prouince.

Apres quelques ſiecles toutesfois les Princes de Suede prindrent pour leurs armes trois couronnes en champ d'azur à cauſe de la grande eſtenduë de leur domination, leurs magnifiques expeditions en guerre, & l'ineſpuiſable abondance des metaux qui ſe trouuent en ce pays.

Depuis qu'ils ſe furent conuertis à la foy, ils inſtituerent des ordres militaires à l'imitation des autres Princes Chreſtiens, deſquels l'vn auoit pour blazon vn carquan d'or fait de pluſieurs Cherubins & Seraphins attachez les vns aux autres, & entremeſlez de Croix Patriarchales, le tout enrichy de l'image de noſtre Seigneur.

L'Ordre des Cheualiers du Glaiue & du Baudrier en Suede.

36. IL y a eu vn autre ordre en Suede appellé des Porte-eſpees, à cauſe que leur collier eſtoit eſtoffé d'eſpees d'or iointes les vnes aux autres par vn Baudrier, & leſquelles ſe ſembloient choquer de leurs pointes enſanglantees, comme ſymbole de la Iuſtice, & des armes, les deux colomnes d'vn eſtat: leur blazon eſtoit vn bouclier d'or, qui auoit la boſſe rouuante, où eſtoit peint vn Lyon jaune & rampant, à l'entour duquel il y auoit trois couronnes royales auec autant de clochettes rouges: deſſus ce bouclier eſtoit vn heaume couronné d'vne couronne muralle argentee & couuerte d'vn panache verd, de laquelle ſortoient deux enſeignes argentees, leſquelles portoient peints en leurs drapeaux des coqs rouges: depuis que ce pays a changé de Religion, cét ordre a eſté entierement eſteint.

L'Ordre des Cheualiers de l'Eſpic en Bretagne.

FRançois premier de ce nom, Duc de Bretagne, fils de Iean cinquieſme, & nepueu de Iean quatrieſme, ſurnommé le conquerant, qui tranſporta le premier ce Duché en la maiſon de Montfort deſcenduë de ce grand Euerard de Montmorency, inſtitua l'an mil quatre cens cinquante, l'ordre de l'Eſpic, tant pour honorer la memoire de ſon ayeul, que pour decorer dauantage ſa nobleſſe.

Il

Digitized by Google

Il donna à ceux qu'il y admit vn collier d'or treſſé d'eſpics de bled, & noüez en lacs d'amour, leurs queuës ſe iettans derriere, le tout reuenant preſque à la forme d'vne couronne de Cerez.

A ce collier pendoient à deux chainettes, vne Hermine deſſus vne petite coline verte, auec ceſte deuiſe de Iean le Conquerant, *Amare*, ſymbole d'vne ame pure, & genereuſe.

Cét animal ſelon Pline, eſtãt ſi amoureux de pureté, que s'il eſt pourſuiuy des chaſſeurs, ſe voulant ſauuer dans ſon clapier, s'il en trouue l'entree ſale, & vilaine, il ayme mieux ſe laiſſer prendre que d'y entrer, & ſe ſoüiller en y entrant.

Anne fille de François ſecond Duc de Bretagne, & de Marguerite de Foix, fille de Gaſton de Foix, & de Eleonor Royne de Nauarre, print preſque vne ſemblable deuiſe, à ſçauoir, *Pluſtoſt mourir*, ainſi que l'on void encore aujourd'huy au Chaſteau de Blois.

Cet ordre des Cheualiers de l'Eſpic print fin lors que la Duché de Bretagne fut incorporeé à la Couronne de France par le mariage de la ſuſdite Anne auec Charles huictieſme, depuis le deceds de ceſtuy-cy à Louys douzieſme Roy de France.

L'Ordre des Cheualiers du Croiſſant entre les Angeuins & Siciliens.

REné Duc d'Anjou, & Roy de Sicile, de Naples & de Hieruſalem, fonda cét ordre en l'Egliſe de ſainct Maurice, Cathedrale de la ville d'Angers, & donna à ceux qu'il y admit vn collier d'or où eſtoit attaché vn croiſſant auecques ceſte deuiſe, *Los en croiſſant*. Perſonne n'eſtoit receu en ceſte Cheualerie, ſi premierement il n'auoit rendu quelque ſignalé teſmoignage de ſa valeur: ce que l'on recognoiſſoit au nombre des combats auſquels il auoit aſſiſté, par des petits baſtons enfermez chacun auec vn anneau qui leur pendoit du col, auec vne petite bande. 38.

Les premiers qui furent honorez de cet ordre furent Iean frere aiſné du Roy ſuſdit, qui eſtoit Duc de Lorraine, & de Calabre, le Vicomte de Ballore, & Eſtagy, Bertrand Seigneur de Beauuais, & autres, les noms deſquels ſont en ceſte Egliſe de ſainct Maurice d'Angers.

Ces Cheualiers eſtans obligez de participer, & communiquer eſgalement à la fortune, bonne ou mauuaiſe, des vns ou des autres, & de ſe preſter charitablement ayde, & ſecours en toute neceſſité ſans qu'aucun peut offencer l'autre par armes. La famille d'Anjou ayant eſté eſteinte par la mort de ce Roy, cét ordre print fin auſſi.

L'Ordre des Cheualiers de la Nauire ou de la Coquille.

LEs François eſtoient anciennement fort ſçauants, & experimentez aux armes, ſelon que le rapporte Pacatus, Apollinaris, & ſainct René, s'addonnant à la marine auec vne telle affection, qu'ils arreſterent, que ſi en quelque nation que ce fuſt, ils baſtiſſoient vne ville pour y faire leur demeure, ſes armoiries ſeroient vn nauire. 39.

Ceux-cy diſent qu'ils pouuoient bien auoir apris ceſte experience des Gepides qui ont autresfois tenu tout l'Ocean Germanique: s'y eſtans en fin rendus ſi bons maiſtres, qu'ils ont excellé tous les autres peuples par de ſi belles expeditions d'outre-mer.

En teſmoignage dequoy ſainct Louys fit marquer certaine monnoye d'vn nauire, & de coquilles de mer: Et l'ordre d'vne certaine Cheualerie en France, qui portoit pour deuiſe deux nauires de couleur noire, dans vn eſcu en champ d'or fait de coquilles de mer, dans leſquelles eſtoient deux demies lunes de couleur rouge, pour memoire de tant de victoires que les Roys de France ont emportez ſur les Barbares de l'Orient, & de leurs drappeaux qu'ils leur ont enleuez, marquez de la figure de cét aſtre nocturne, lequel eſt l'enſeigne des Turcs, comme l'aigle l'eſtoit des Romains, l'ayant pris de l'ancienne Byzance qu'il portoit pour ſes blazons, ainſi que Lipſius dit l'auoir obſerué dans Busbec, & de certaines medailles antiques, aux reuers deſquelles eſtoit vne demie lune auecque ceſte inſcription. BYZANTION.

L'Ordre de ſainct Michel en France.

LOuys vnzieſme tranſporta des Romains aux François la couſtume que les grands ont de porter vn collier d'or, lors dit Gaguin, que le premier d'Aouſt l'an 1469. il inſtitua à

Amboiſe l'ordre de ſainct Michel, qu'il augmenta de nouuelles conſtitutions au Pleſſis lez Tours, donnent pour deuiſe à ceux qu'il admit à ceſte Cheualerie le collier d'or tiſſu de coquilles attachees les vnes aux autres, à guiſe de celle que les Senateurs Romains portoient ſur le bras vn peu eſleuees en dehors, auec ceſte deuiſe: *Immenſi tremor Oceani*, prouoqué à cela par l'exemple de ſon pere Charles V II. qui auoit en ſes enſeignes l'image de cét Archange, lors qu'il fit ſon entree à Rouen, à cauſe que par vn miracle ſpecial il auoit eſté veu ſur les ponts d'Orleans, deffendant ceſte ville-la contre les Anglois en vn aſſaut qu'ils luy liuroient. Au commencement le nombre de ces Cheualiers n'eſtoit que de trente des plus grands & plus vertueux du Royaume deſquels le Roy voulut eſtre le grand Maiſtre.

Or ceux qui ſont admis à ceſte cõpagnie s'obligent par promeſſe particuliere d'obeyr au Roy, & n'en peuuent eſtre caſſez, ſi ce n'eſt pour crime d'hereſie, ou de Leze Majeſté, ou pour auoir quitté ſon rang en guerre, & s'en eſtre fuy par coüardiſe.

Or lors que quelqu'vn eſtoit mort il falloit en eſlire quelqu'vn en ſa place, on ne le faiſoit point par vœux & ſuffrages, mais auec des petits billets ſignez que les Venitiens appellent ballotes, qu'on mettoit en vn baſſin, apres que le Chancelier les auoit comptez, celuy qui en tiroit le plus eſtoit receu par le Prince en la place du decedé auec ces paroles: *l'ordre te tient pour frere & compagnon.* C'eſt pourquoy il te donne ce collier: plaiſe à Dieu que tu le portes long temps.

Apres cela en ſigne d'amitié il baiſe chacun des Cheualiers. Cét ordre à ſon Chancelier, ſon Threſorier, ſon Porte-baſton, nommé ſainct Michel, & ſon Greffier qui tient regiſtre des noms & beaux exploicts des Cheualiers.

Nos Roys honorent encores de cét ordre les Princes eſtrangers, en teſmoignage d'amitié, leſquels, s'ils ſe veulent declarer leurs ennemis, leur renuoyent l'ordre, pour eſtre liberez de leur ſerment.

L'Ordre des Cheualiers de ſainct George de Carinthie.

41. ROdolphe d'Habſpurg qui fut le premier de la maiſon d'Auſtriche, qui paruint à l'Empire pour deffendre la Hongrie, la Syrie, & la Carinthie, contre les armes des Turcs qui ſembloient les menacer de ruine, inſtitua l'ordre de ſainct Georges, & donna au Maiſtre General d'iceluy vne ville de Carinthie de fort belle aſſiette, pour y faire ſa demeure ordinaire, & l'honora de la dignité de Prince. Il voulut encore que l'Eueſque de la cité venu d'Auſtrie, dependiſt de luy pour le temporel, auec ſes Chanoines qui furent tranſportez à cauſe de cela en la forteresſe, & porterent la Croix rouge de ſainct George dans les armoiries de leurs maiſons. Et à ce que rien ne manquaſt à la ſplendeur de ce nouuel ordre, cét Empereur luy transfera les Chaſteaux & domaines des Topars de Cranichbeg tout fraiſchemẽt occis auec leurs familles, à ſçauoir les terres de Trautmantdorf, Scharfenech, & de ſaincte Patonille.

Bernard de Luxembourg en ſon liure qu'il a fait des Ordres Militaires, dict que celuy de ſainct Georges fut inſtitué du Pape Alexandre V I. & de Maximilian Empereur contre les Turcs, dont les blazons furent vne Croix d'or, auec vne couronne dans vn anneau d'or.

L'Ordre de la Croix de Bourgogne au Royaume de Thunis.

42. CHarles le Quint Empereur & Roy des Eſpagnes apres auoir remis Muleaſſes Roy de Thunes en ſon Royaume, qui en auoit eſté chaſſé par cét inſigne Corſaire Barberouſſe, eſtant entré en pompe, comme victorieux, dans Thunes, portant vn manteau ſur lequel il y auoit vne Croix de Bourgongne, laquelle il auoit accouſtumé de porter en la guerre, comme il eſtoit d'vn grand & magnanime courage, & qui deſiroit ſe concilier la bien-veillance d'vn chacun, deſirant meſme recognoiſtre la valeur de ceux qui l'auoient aſſiſté en ceſte cõqueſte, en memoire auſſi de ceſte ſignalee victoire, il inſtitua l'ordre de la Croix de Bourgogne l'an 1535. le iour de Saincte Marie Magdeleine: à laquelle Croix il adiouſta vn fuſil qui tiroit des eſtincelles de feu d'vn caillou, auec ceſte inſcription: *Barbaria.*

L'Ordre des Cheualiers de ſainct Eſtienne en la Toſcane.

43. COſme de Medicis premier Duc de Florence l'an 1561. inſtitua l'Ordre de S. Eſtienne Pape & Martyr, au iour duquel il auoit gagné la bataille de Marciano le 6. iour d'Aouſt: & en la meſme annee le Pape Pie I V. le confirma l'an 1561. le premier iour de Feburier, leur octroyãt tous les priuileges qu'õt ceux de Malte, ſoubs la regle de S. Benoiſt, à condition que tous ceux qui voudroiẽt eſtre de cet ordre feroiẽt vœu de charité, chaſteté cõiugale, & obe.

Digitized by Google

diece, ſans admettre perſonne s'il n'eſt noble, & né en legitime mariage, & nommément Catholique, & ſans note d'infamie.

Ils portent vne robbe de camelot blanc auec vne croix rouge ſur le coſté gauche, tant au manteau qu'à leur habit ordinaire, & ſont tenus de porter les armes pour la defence de la foy Chreſtienne tant par mer que par terre, & de rachepter les priſonniers Chreſtiens, & ſubuenir aux pauures, & de dire chacun iour cent *Pater noſter*, & cent *Ave Maria* pour leur ſeruice ordinaire, & à certains iours ſolennels, ils ſont tenus au double: & lors qu'il meurt quelqu'vn de la compagnie, chacun doit dire en ſon intention cent *Pater noſter*, & cent *Ave Maria*, ou bien l'office des Morts.

Leur grand Maiſtre eſt le Duc de Florence: la forme de leur croix eſt ſemblable à celle de Malte, ils ont auſſi entr'eux des Preſtres & des Freres Seruans.

L'Ordre des Cheualiers du Sainct Eſprit en France.

HEnry troiſieſme du nom, Roy de France, & de Pologne, pour marque d'vne eternelle pieté, & de la recognoiſſance qu'il deſiroit rendre à Dieu des bien-faicts qu'il auoit receuz de ſa Majeſté le iour de la miſſion du ſainct Eſprit, ayant eſté en pareil iour eſleu Roy de Pologne, ſuccedé à la couronne de France par la mort du Roy Charles neufieſme ſon frere, & pris naiſſance en meſme iour. 44

Il inſtitua l'ordre des Cheualiers du ſainct Eſprit, l'an mil cinq cens ſeptante-neuf, le premier iour de Ianuier, à Paris, en l'Egliſe des Hermites de ſainct Auguſtin.

Cet ordre inſtitué pour l'extirpation des hereſies & pour l'augmentation de la Religion Catholique, Apoſtolique & Romaine.

Il voulut qu'aux ceremonies ces Cheualiers euſſent chacun vn māteau de velours noir, tous parſemez de lys, & de flammes en broderie d'or, & d'argent, auec vn grand colier d'or entrelaſſé de lys & de flammes, au bout duquel eſt vne croix de Malte, au milieu de laquelle eſt vne colombe. Il y a vn liure particulier de cet inſtitut qui eſt aſſez vulgaire.

L'Ordre des Cheualiers du Sacré Sang de noſtre Seigneur Ieſus Chriſt, à Mantouë.

VIncent de Gonzague, quatrieſme Duc de Mantouë, & ſecond de Montferrat, inſtitua cet ordre, l'an mil ſix cens huict, aux nopces de ſon fils François auec Marguerite de Sauoye, pour la deffence, & augmentation de la Region Chreſtiēne, en inſtitua iuſqu'au nombre de vingt Cheualiers: lequel ordre a eſté confirmé par le Pape Paul cinquieſme. 45.

Or d'autant que ceux de l'Egliſe ſainct André à Mantouë tiennent qu'ils ont vne partie de l'eſponge de noſtre Seigneur, & trois gouttes de ſang que l'on dit auoir eſté recueillies par S. Longis, Centenier, & Martyr, il erigea ſon ordre ſur ce ſubjet, auec ceſte inſcription, *Nihil iſto triſte recepto.* Et pour le colier il le fit faire de petites vergettes d'or liees enſemble, & du feu au deſſus, entremeſlees toutesfois d'autres pieces où ces mots ſont eſcrits, *Domine probaſti me*, voulāt parce ſymbole apprendre à ceux de ſon ordre, qu'au plus fort de leurs aduerſitez ils ſe deuoient garder la foy, & viure enſemble en amitié, & concorde perpetuelle.

L'Ordre des Cheualiers de Noſtre Dame du Mont Carmel, & de ſainct Lazare en France.

AV commencement de ce Traitté il a eſté parlé de la reunion des deux ordres de ſainct Maurice, & de ſainct Lazare en Sauoye: mais les Cheualiers de ſainct Iean auoient obtenu du Pape Innocent huictieſme auſſi, qu'il fuſt reüny à leur pour le regard de la France: ce qu'ils retindrent iuſques à Amarus le Chaſte. Ceſtuy-cy eſtant Cheualier de ſainct Iean, & grand Maiſtre de l'Ordre de ſainct Lazare, s'efforça de faire rendre à ſes confreres les biens qui leur appartenoient. 46.

Sa mort luy empeſcha de faire reüſſir ſon deſſein: mais de nos iours Philbert de Nereſtan, doüé d'autant de pieté, & de courage, que de force, & de modeſtie, a repris les meſmes briſees de ſon predeceſſeur, bien qu'il ne fuſt Cheualier de ſainct Iean comme luy, & à cet effect s'en alla à Rome vers le Pape Paul cinquieſme, où il obtint ce qu'il deſiroit, & de plus, que d'oreſnauant les Cheualiers François de ſainct Lazare ſe nommeroient Cheualiers de noſtre Dame du mont de Carmel, & de ſainct Lazare, & que pour leurs blazons ils porteroient au col vne croix violette, où ſeroit l'image de noſtre Dame, & vne autre couſuë ſur l'vn des coſtez de leur manteau, de meſme couleur & figure.

Digitized by Google

L'Ordre de la Cordeliere ou du Cordon inſtitué par Anne de Bretagne, Royne de France.

47. COmme la Royne Anne de Bretaigne, eſpouſe du Roy Charles 8. eſtoit vne Princeſſe chaſte & vertueuſe, elle fit touſiours eſtat des Dames d'honneur & de vertu, leſquelles pour honorer dauantage & recognoiſtre leurs merites, elle inſtitua l'Ordre de la Cordeliere, à l'imitation des Roys qui ont dreſſé pluſieurs Ordres de Cheualerie, leur en faiſant don, comme d'vne eſcharpe ou collier de Cheualerie, les admoneſtant de viure chaſtement & ſainctement, & auoir touſiours en memoire les cordes & les liens de Ieſus-Chriſt, & elle meſme pour les eſguillonner dauantage à la vertu & faire eſtat de ce Cordon ou Cordeliere, en couronna ſon Eſcuſſon my-party des lys de France & de l'Hermine de Bretagne, comme nos Roys bordent leurs Eſcuſſons des colliers de leurs Ordres du ſainct Eſprit & de ſainct Michel.

Des Cheualiers inſtituez par les Papes.

LEs ſouuerains Pontifes ont inſtitué pluſieurs ordres de Cheualiers, qui ſont les Cheualiers de Ieſus-Chriſt, du ſainct Eſprit, de ſainct Pierre, de ſainct Paul, de ſainct George, de Pape Pie, de Lorrette, de ſainct Antoine, de Iulius, & de Lys: Cheualiers dis-je, les vns Eccleſiaſtiques, les autres laïques, tous penſionnaires du Pape, diſtinguez les vns des autres par des croix de diuerſes couleurs.

Les Cheualiers de Ieſus Chriſt portent la Croix rouge enuiron telle que la portent les Cheualiers de meſme nom en Portugal, enfermee dans vne bordure d'or. Ils furent inſtituez par le Pape Iean vingt-deuxieſme, ainſi que diſent François Tarafe, & Iean Confetrius, dans le Recueil des priuileges des Mendiants.

Les Cheualiers du ſainct Eſprit, appellez à Rome les freres de l'Hoſpital du ſainct Eſprit, portent la Croix blanche ſur leur robbe, ou ſur leurs manteaux. Eram Azore dit qu'en Saxe il y a vn ordre auſſi de Cheualiers du ſainct Eſprit.

Leon dixieſme fonda les Cheualiers de ſainct Pierre contre les Turcs, ainſi que dit Alphonſe Ciaconius en l'hiſtoire des Papes, & des Cardinaux, lequel Pape Paul troiſieſme confirma. Ceux de ſainct George par Alexandre quatrieſme.

Le Pape Pie quatrieſme l'an mil cinq cens ſoixante inſtitua ceux qui portent ſon nom, leſquels il voulut qu'ils precedaſſent tous ceux des Empereurs, & autres Princes, & les Cheualiers de Malte meſmes, d'autant qu'ils eſtoient ſes domeſtiques, ou commenſaux. Sixte cinquieſme l'an mil cinq cens huictante ſix inſtitua ceux de Lorette.

C'eſt ſommairement ce qui ſe peut dire des Ordres de Cheualerie qui ont eu quelque nom parmy les Chreſtiens; Quant à leurs ſtatuts, & conſtitutions particulieres le Lecteur s'en pourra inſtruire plus amplement dans les Autheurs.

INSTITVTION

Digitized by Google

INSTITVTION
DE L'ORDRE DES CHEVALIERS
DE LA MILICE CHRESTIENNE FAICTE PAR Monſieur le Duc de Neuers, en l'annee 1620.

'ENSVIVENT les ſtatuts de l'Ordre des Cheualiers de la Milice Chreſtienne, ſoubs le tilte de noſtre Dame & de ſainct Michel, inſtitué par Charles de Gonzagues de Cleues, Duc de Niuernois & de Rethelois, Pair de France, &c. Et Adolphe Comte d'Altham, &c. En la ville d'Olmitz Capitale de Morauie, le Samedy dix-ſeptieſme iour de Nouembre mil ſix cens dix-huict, & depuis receu & accepté à Vienne en Auſtriche, le Vendredy huictieſme iour de Mars mil ſix cẽs dix neuf, par pluſieurs Princes & Seigneurs de diuerſes nations aſſemblez à ceſt effect.

I.

CEt Ordre de Cheualerie a pour fondement les deux principaux preceptes de la Loy Diuine, *Aymer Dieu de tout ſon cœur & de toute ſon ame, & ſon prochain comme ſoy meſme*, & pour but de procurer la paix & vnion, entre les Princes & peuples Chreſtiens, & deliurer des mains infidelles ceux qui ſont ſoubs leur oppreſſion.

II.

Tout Eccleſiaſtique & Laïque de quelque nation qu'il ſoit, pourra eſtre receu audit ordre, pourueu qu'il ſoit trouué auoir les qualitez qui enſuiuent.

III.

La premiere, qu'il ſoit homme de bonne vie & mœurs, ſans reproche, ny note d'infamie, ny chargé de debtes au delà de ſes biens & facultez.

IV.

La ſeconde, qu'il ſoit nay en legitime Mariage, excepté les enfans naturels des Empereurs, Roys, & Princes Souuerains.

V.

La troiſieſme, qu'il preuue eſtre deſcendu de Noble race, iuſques au quatrieſme degré ou qu'il faſſe apparoir que luy ou ſon Pere ſoyent paruenus à la charge de General d'armee, ou autre eminente dignité par leur merite & valeur.

VI.

La quatrieſme, que pour eſtre admis en l'Ordre, il ayt douze ans accomplis, & pour entrer aux charges, qu'il en ait au moins dixhuict.

VII.

Cét Ordre ſera compoſé d'vn Chef, de douze grands Prieurs, ſeptãte & deux grandes Croix, de Commandeurs, & Cheualiers.

VIII.

Et d'autant que le fondement & but dudit Ordre poutra donner deſir à quelques perſonnes vertueuſes, & de courage d'y entrer, qui pourtant auroient peine de faire preuue ſi exacte de leur nobleſſe, ils y ſeront receus pour freres d'armes, pourueu qu'ils ayent les autres qualitez requiſes, & n'ayent fait aucun acte derogeant audit Ordre, & pourront meſme par leurs merites & ſeruices rendus audict Ordre, paruenir de grace à plus haute dignité.

IX.

Seront eſtablis en l'Ordre diuers offices, leſquels pourront eſtre poſſedez les vns par les Grands Croix, les autres par les Commandeurs & Cheualiers, & quelques vns auſſi par les

Digitized by Google

Freres d'Armes, ſelon les dignitez deſdits offices, ainſi qu'il ſera plus particulierement determiné au premier Chapitre general, lequel ils ſeront obligez tenir dans trois ans, au lieu qui ſera entr'eux conuenu & eſtimé le plus commode pour proceder à l'election dudit Chef & autres principaux Officiers de l'Ordre.

X.

Ceux qui ſe preſenteront pour eſtre receus dans ledit Ordre, y entreront par la qualité de Cheualier, pour apres paruenir aux autres dignitez, & neantmoins iuſques à ce que ce Chapitre general ait eſté aſſemblé on pourra receuoir des Grands Prieurs, Grands Croix & Commandeurs, pour remplir l'Ordre de perſonnes capables d'y rendre preſentement ſeruice, ſans qu'apres ledit Chapitre general tenu, aucun de quelque eminente qualité qu'il ſoit y puiſſe eſtre receu & admis, que par les degrez ſuſdits.

XI.

Celuy qui deura eſtre receu en l'Ordre eſtant confeſſé ſera conduit en l'Egliſe ou Chappelle par les deux plus anciens dudit Ordre qui s'y rencontreront, & par eux meſmes preſenté à genoüil ſans eſpee ny manteau à celuy de l'Ordre qui aura pouuoir de le luy conferer, lequel ayant receu ſon ſerment en la forme qui ſe verra à la fin des preſents Statuts, luy donnera l'habit cy deſſous declaré, l'eſpee & la Croix, & l'embraſſant luy dira. *Nous vous receuons en l'Ordre des Cheualiers de la Milice Chreſtienne, ſous le tiltre de noſtre Dame & de S. Michel, que par leur interceſſion la Saincte Trinité vous confirme en la gloire de ſon nom, à la paix des Chreſtiens & à la deliurance de ceux qui ſont ſoubs l'oppreſſion des Infidelles. Amen.*

Cela faict le Cheualier ſe leuera, & embraſſera les deux qui l'auront accompagné, & tous les autres dudict Ordre là preſens, & ſera par leſdicts deux nommez conduict deuant l'Autel pour y ouyr la Meſſe deuotement, & icelle dicte Communier.

XII.

Cét Ordre aura pour marque deux Croix, l'vne d'or eſmaillee de bleu, en l'vn des coſtez de laquelle ſera l'Image de Noſtre Dame tenant N. S. entre ſes bras, & en l'autre coſté celle de Sainct Michel, & ſera ceſte Croix portee au col auec vn ruban de ſoye bleuë, & or, large de trois doigts, tant par leſdicts Grands Croix, Commandeurs que Cheualiers? L'autre de velours bleu en broderie d'or, dans le milieu de laquelle ſera l'Image de N. D. enuironnée de rayõs d'or, courõnee de 12. eſtoilles. portant N. S. entre ſes bras, vn ſceptre en la main droicte, ayant le Croiſſant ſouz les pieds, au tour de laquelle ſera le Cordon de ſainct François, & ſortiront des quatre angles de ladite Croix autant de flãmes d'or. Icelle Croix ſera portée ſus le coſté gauche du Manteau tant par lès grands Croix, Commandeurs, que Cheualiers, ſans y auoir difference des vnes aux autres, que de quelques rayons d'or.

XIII.

Aux iours de ceremonie les Grands Croix Commandeurs & Cheualiers, auront tous l'habit de deſſouz blãc auec l'eſpee argentee, le fourreau & la ceinture blanche, & les Grãds Croix deſſus ledict habit blanc vne Dalmatique de toile d'Or cramoiſie à fleur couppee à demy-bras & deſcendante iuſques aux genouils, doublee de Taffetas blanc, & bordee de Galon d'Or? Sur laquelle Dalmatique, ils porteront le grand Manteau d'eſcarlate rouge, à queuë trainante, doublee de ſatin blanc, bordé d'vn tiſſu d'or ouuert du coſté droict depuis le haut iuſques au bas, & ratаché ſur l'eſpaule d'vn cordon rond, auec les houppes au bout de ſoye cramoiſie & or? Et ſera ledit Manteau releué du coſté gauche, en ſorte que le bras & l'Eſpee demeurent libres: il ſera auſſi en haut couuert d'vn Mantelet d'Hermine mouchetee, venant iuſques au coulde`, ſur lequel ils auront le grand Collier de l'Ordre, compoſé de quinze Cordelieres de ſainct François, & de quinze Eſtoiles faictes d'orfeurerie, & ſera au bas attachee auec trois chaiſnons la ſuſdicte Croix d'or, & au deuant dudit grand Manteau, celle de velours bleu en broderie d'or? Aurõt vn bonnet couuert d'hermine mouchettee, dont le bord d'eſcarlatte rouge, ſera large de demy pied, bordé d'vn tiſſu d'or, couppé en quatre endroicts auec égalle diſtance, & retrouſſé de tous coſtez, porteront les brodequins de Maroquin rouge iuſques à my-iambe fermez de boutons d'or par les coſtez.

XIV.

Les Commandeurs, deſſus ledit habit blanc mettront vne Dalmatique de ſatin bleu, doublee de Taffetas blanc, bordee d'vn galon bleu, & par deſſus, le grand Manteau de Tabis bleu ondé, doublé de Taffetas blanc, auec le Mantelet de ſatin blanc: Au deſſous duquel ſur le grand Manteau, ſera attachee la Croix de velours bleu en broderie d'or, & ſeront les brodequins de Marroquin bleu, à boutons de ſoye bleuë, le tout de meſme façon que les habits des grands Croix? Porteront auſſi vne Toque de velours noir pliſſé, auec vn cordon rond, de taffetas blanc.

XV.

XV.

Les Cheualiers, deſſus ledit habit blanc, auront vne Dalmatique de Taffetas blanc, doublee de blanc, le grand manteau de Tabis blanc ondé, doublé de blanc, & le mantelet de ſatin bleu? Au deſſoubs duquel ſus le grand manteau, ſera attachee la Croix de velours bleu, en broderie d'or, les brodequins bleus à boutõs de ſoye bleuë, la Toque de velours noir, auec le cordon blanc, de meſme que les habits cy deſſus.

XVI.

Les Freres d'Armes porteront au col ladicte Croix d'or emaillée, auec vn cordon rond de ſoye bleuë, & ſus le coſté gauche de leur manteau, vne Croix de velours bleu, comme celle des Cheualiers horſmis qu'il n'y aura filets ny broderie d'or.

XVII.

En chaque Prouince, où il y aura vn Grand Croix eſtably, & trois Commandeurs, ſerõt fondees trois Egliſes ou Chappelles en trois lieux differens, dediees à noſtre Dame, & à S. Michel, où trois Chapelains portans la Croix de l'Ordre, ſeront obligez de celebrer la Meſſe, tous les iours de feſtes & Dimanches.

XVIII.

En ces meſmes Prouinces, y aura vne Maiſon, tant pour s'y aſſembler lors que les affaires de l'Ordre le requerront, que pour y receuoir par hoſpitalité les perſonnes dudict Ordre.

XIX.

En chacun des douze Grands Prieurez, ſera erigee vne Academie pour l'inſtruction de vingt cinq ieunes Cheualiers, tant aux bonnes mœurs, que ſciences & exercices honeſtes, leſquels y ayans demeuré trois ans ou moins, ſeront obligez d'aller faire vn voyage, ou carauane ſur les vaiſſeaux de l'Ordre.

XX.

Aux ſuſdictes Prouinces tous les ans, le iour du Ieudy Sainct, ſix pauures ſeront habillez de bleu, au nom de Noſtre Dame, trois de rouge au nom de S. Michel, trois de gris au nom de S. François, & en apres le Grand Croix, ou en ſon abſence le plus ancien des Commandeurs, aſſiſté des Cheualiers de la Prouince, mandez à cét effect, lauera les pieds auſdicts pauures, leur donnera à diſner, & les ſeruira à Table.

XXI.

Aux meſmes Prouinces, tous les ans le iour de l'Aſſumption de noſtre Dame, de quinze pauures & honeſtes filles choiſies, trois ſeront tirees au ſort, pour eſtre mariee & dottée chacune d'icelle, de la ſomme de cinquante liures.

XXII.

Seront obligez ceux de cét Ordre, ſe confeſſer & Communier tous les ans, aux iours & Feſtes de l'aſſumption noſtre Dame, de S. Michel, ou de Sainct François, & d'entendre la Meſſe tous les Samedys, pendant laquelle ils reciteront deuotement les Litanies de noſtre-Dame, & en cas de legitime empeſchement, donneront quelques aumoſnes ſelon leur deuotion, s'abſtiendront pareillement de manger de la chair toutes les veilles de Feſtes de noſtre Dame.

XXIII.

Seront auſſi obligez d'auoir en particuliere recommendation, les Vefues & Orphelins, & de viſiter les Hoſpitaux pour le moins aux quatre Feſtes annuelles, & à l'Aſſumption de noſtre Dame, s'ils ſe treuuent lors en lieu où ils puiſſent exercer cét œuure de charité.

XXIV.

Aduenant que quelqu'vn d'eux, eſtant employé au ſeruice dudit Ordre, ſoit pris priſonnier, & detenu eſclaue, il ſera racheté aux deſpens & frais communs.

XXV.

Et quand aucun dudit Ordre decedera, le Secretaire du grand Prieuré, dans l'eſtenduë duquel il ſera decedé, en donnera aduis aux autres grands Prieurez, à ce que dans chacun d'iceux, les Preſtres & Chapelains qui auront eſté fondez dudit Ordre, ayent à dire chacun vne Meſſe, pour le ſalut de ſon ame? Mais s'il meurt en combattant, ou faiſant quelque genereuſe action, pour le ſeruice de Dieu, & de l'Ordre, afin d'honorer dauantage ſa memoire, ſera de plus faicte vne ceremonie particuliere, & ſolemnelle, par le cõuoy que les Grãds Croix indiqueront à tous les Commandeurs, & Cheualiers de leur Prouince, auquel ils ne manqueront de ſe treuuer, s'il ne leur arriue quelque legitime empeſchement: Et ſi l'action, en laquelle il ſera mort, eſt iugee digne d'vne oraiſon funebre, ſera inuitee quelque perſonne capable pour la faire.

Digitized by Google

FORME DV VOEV ET SERMENT

QVI SE FERA SVR LES SAINCTS EVANGILES,

par celuy qui ſera preſenté pour eſtre receu Cheualier.

IE N. Proteſte deuant Dieu, & iure par ma Nobleſſe, d'obſeruer inuiolablement les ſtatuts de l'Ordre des Cheualiers, de la Milice Chreſtienne, ſous le tiltre de Noſtre Dame, & de Sainct Michel, & les articles ſuiuans.

En premier lieu, de procurer par toutes voyes licites, & raiſonnables, la paix entre les Princes & peuples Chreſtiens, conioinctement auec ledit Ordre.

En ſecond lieu, de trauailler à la deliurance des Chreſtiens, detenus captifs, ſous l'oppreſſion des Infidelles.

En troiſieſme lieu, de touſiours garder fidelité à mon Roy, ou Prince Souuerain, à peine d'eſtre degradé dudit Ordre.

En quatrieſme lieu, de touſiours porter la Croix, marque dudit Ordre.

En cinquieſme lieu, de rendre volontaire obeyſſance aux Superieurs dudit Ordre, aux choſes concernantes, le ſeruice & aduancement d'iceluy.

Ainſi ie le iure & promets.

Le ſerment ainſi preſté, celuy qui aura auctorité de l'Ordre, de receuoir le ſuſdict Cheualier, apres luy auoir baillé l'habit, l'Eſpee & la Croix, dira les mots rapportez, en l'article vnzieſme cy deſſus.

Faict & arreſté à Olmits, le Samedy 17. iour de Nouembre, 1618. Signé Charles Duc de Neuers, & Adolphe Comte d'Altham.

ACTE DE L'ACCEPTATION DES STATVTS CY deſſus, par les premiers qui receurent l'Ordre à Vienne.

NOus ſoubſignez, ayans eſté receus au ſuſdit Ordre, auons accepté & acceptons les ſtatuts cy deſſus. Iceux auons promis & promettons garder & entretenir, ſelon leur forme & teneur. En teſmoin dequoy nous auons ſigné le preſent acte. Et à iceluy faict appoſer le ſeau de nos armes. A Vienne en Auſtriche, le Vendredy huictieſme iour de Mars, mil ſix cens dix-neuf, ainſi ſigné:

Radulio. Prince de Valaxie.
Iulius Henricus, Duc de Saxe.
Samuel. Duc de Coreſki.
Albert Duc de Raziuil.
Georgius Comte Homanai Grand Chambelan du Royaume d'Hongrie.
Staniſlaus. Labomierski Palatin de ſainct Domier.
Lucas Opalinski. Caſtelan de Panonie.
Ioannes Vincentius, Comte d'Arco.
Henricus du Val Comte de Dampierre.
Ioannes Chriſtophorus, Comte de Bucham.
Emanuel de Sauoye, Marquis de Villars.
Louys de Got. Marquis de Rouillac.

Nicolaus

Digitized by Google

Nicolaus Petrasko, Vuaiuuode en Valakie.
Abraham Marquis de Miroua.
Ioannes Comte de Conopaſki.
Eſme de ſainct Eſtienne.
Franciſcus Tegnagel.
Stephanus Baron de Kendi.
Paulus Lieſneuvolski.
Fridericus de Geisberg.
Guſtauus Baron de Sparre.
Marc Anthoine Scoto Comte Dagazan.
Petrus Tarnorrski.
Martinus, Baron de Straſoldo.
Petrus Braniski, Comte de Ruſca.
Rudolphus Baron d'Opperſdor, ff.
Gaſpard Neauſero.
Paulus Baron de Spavur.
Burquardus à Zalderens.

Et quelques iours apres Ferdinand Duc de Mantouë, entrant dedans cét Ordre, accepta pareillement les ſuſdits Statuts.

Cét ordre fut confirmé à Rome le 6. Feurier l'an 1624. par le Pape Vrbain VIII. Le Duc de Neuers y eſtant portant l'habit & la Croix entre pluſieurs autres deſdits Cheualiers & Seigneurs, la ceremonie en fut faicte par le Cardinal de Sfortze fils du Roy de Fez, & furẽt admis & receus audit ordre par le Pape le Comte Marc Anthoine de Piaſents, deux Comtes François, & vn Baron de Pologne.

Digitized by Google

DISCOVRS
DE L'ORIGINE DE TOVTES LES
RELIGIONS QVI IVSQVES A PRESENT ONT
eſté au monde, auquel on deduit ſuccintement quels ont eſté les Autheurs d'icelles, en quelle Prouince, ſouz quels Papes & Empereurs, & en quel temps elles ont eſté inſtituees.

CE ne ſera point hors de propos, ſi apres la ſuite des Royaumes & Monarchies de la terre, on comprend auſſi en ce recueil l'Origine & les degrez des Religions, qui comme vne Monarchie ſpirituelle, ſe ſont eſtablies par l'Vniuers chacun ordre & chacune maiſon particuliere, eſtant quaſi autant d'Eſtats & de Republiques qui toutes s'aduancent, multiplient & cõbattent ſous la conduitte & protection de leur Chef ſouuerain noſtre Seigneur Ieſus, leurs conſtitutions ſe rapportans fort bien aux loix & couſtumes des peuples, leſquelles bien qu'elles ſemblent differentes entre elles, tendent neantmoins toutes à la gloire de Dieu, & à l'eternelle felicité, ne plus ne moins que les loix des Royaumes & des Republiques n'aſpirent qu'à maintenir leur pays, en honneur & reputation, & leurs peuples en paix, & en tranquilité: Mais auparauant que d'entrer en ceſte recherche,

Il ſera bien à propos de faire voir au Lecteur, que nos Religieux n'ont point tiré leur origine du Paganiſme: ains des Hebrieux le plus ancien de tous les peuples, qui peuuent plus aſſeurément conter leur genealogie depuis Adam le premier homme iuſques à noſtre Seigneur, & que les vœux de Religion ont eſté plus anciens, que toutes les ſectes des Philoſophes, voire meſme que les Chaldeens, Egyptiens, Brachmanes, & Gymnoſophiſtes, puis que les Iuifs, & leurs anceſtres ont touſiours adoré le vray Dieu, & que neantmoins il s'eſt touſiours trouué des Religions parmy eux.

RELIGIONS QVI ONT ESTE'

PARMY LES HEBRIEVX, TANT EN LA Loy de Nature, qu'en la Loy escrite.

ENOCH le septiesme homme apres Adam commença, dit l'Escriture d'inuoquer le nom de Dieu. Les Rabins tiennent que c'est à dire qu'il fut le premier qui assembla vne compagnie de gẽs deuots & Religieux pour inuoquer le nom de Dieu, à de certaines heures: & de fait, il faut necessairement que ce soit l'interpretation de ce passage, d'autãt qu'Adam, Abel, & le reste iusques à luy, auoit inuoque & adoré Dieu, comme il est tout clair par le texte sacré, aussi tiennent les peres de nostre Eglise, que ce qui est dit au sixiesme chap. du Genese. 1 que *les fils de Dieu voyant les filles des hommes, &c.* Les fils de Dieu ne sont autres que ceux qui s'estoient particulierement deuouez au seruice de la Diuinité.

2. Abraham le premier de tous les Patriarches, n'a-il pas esté aussi le premier qui a donné la forme, & le commencement à la religion? Car ne fut-ce pas par le commandement de Dieu qu'il laissa la terre de sa naissance, & qu'il abandonna sa parenté, & maison paternelle pour se retirer au lieu que le Seigneur luy monstra?

3. En la loy Mosaïque, les Nazareens tiennẽt le premier rang, la loy desquels est rapportée tout du long au 6. chapitre des Nombres, lesquels faisoient certains vœux, offroient certains sacrifices, & ne beuuoient point de vin, tel fut Samson, Elie le Prophete, sainct Iean Baptiste, & nostre Seigneur mesme.

4. Elie le Prophete, l'Ordre duquel regne encores auiourdhuy, les Religieux Carmes tirans leur Origine de luy, auoient vne autre maniere de vie, & de vestement que le commun: l'vn & l'autre remarqué en l'Escriture par sa solitude, & par sa ceinture de cuir.

5. Elisee & les enfans des Prophetes viuoient en commun: mais separez du commun, comme il se void au 3. & 4. liure des Rois.

6. Iudith, la saincte veufue, & qui a serui de Patron aux sages veufues qui sont venuës apres elle, se fit accommoder vn lieu secret, apres la mort de son mary, au haut de ses palais, où elle se retira auec ses seruantes: pour vacquer plus librement à l'Oraison: elle portoit la haire, & ieusnoit tous les iours hormis les festes de la solemnité de la maison d'Israël, Iudith. c. 8.

7. L'Ordre des Rhecabites au trente cinquiesme chapitre de Ieremie, soubs l'Obedience de Ionadab, fils de Checab, lesquels ne beuuoient point de vin ny n'habitoient point en des maisons: ains seulement soubs des tentes tous les iours de leur vie, sans semer du bled ny cultiuer des vignes dont vindrent

8. Les Scribes habituez en Iabez, qui chantoient & faisoient le seruice diuin. 1. Paral. 2.

9. Holda Propheteſſe & comme vne Abbeſſe, qui residoit en la seconde closture de Hierusalem, que le Targum, ou paraphrase Chaldaïque tourne pour maison de doctrine, ainsi que pourroit estre quelque Monastere: il est parlé d'elle au quatriesme des Roys, chapitre vingt deuxiesme.

Samaïas reclus en Nehemie 6.

Si bien qu'en tous ceux cy vous voyez vn Patron, sur lequel les Religieux du Christianisme ont fondé leurs instituts, car les Nazareens, & le Prophete Elie leur ont enseigné la pureté & l'austerité de vie ils ont la communauté auec les enfans des Prophetes, l'Obedience auec les Rhecabites, les Sacrifices & les chants auec les Scribes, les escholes cõme la maison de doctrine de Holda, & finalement la solitude auec Samaïas. Outre ceux-cy il y eut encores depuis trois manieres des Religieux entre les Iuifs.

Digitized by Google

10. Les premiers les Phariſiens ainſi nommez, parce qu'ils eſtoient differends des autres d'habits, & façõs de viure, taſchans de ſe faire paroiſtre pour grãds obſeruateurs de la loy, de la venoit qu'ils portoient ces filacteries rapportees par ſainct Mathieu chapitre 12. (comme ſi on diſoit defenſes, & armes de ſalut) mais leurs hypocriſies & leurs meſchancetez furent découuertes par noſtre Seigneur: ce qui fut cauſe de la grande enuie qu'ils eurent contre luy, & qu'ils conſpirerent auec les Iuifs pour le faire mourir: ils nioient la reſurrection des morts, & rendoient grande obeiſſance à leurs ſuperieurs.

11. Le ſecond ordre eſtoit des Saduceens, ceux-cy nyoient la reſurrection des morts, ne croyoient pas qu'il y eut des Anges, eſtimans que l'ame mouroit auec le corps.

12. Le troiſieſme fut des Eſſeens, c'eſt à dire Saincts, leſquels menoient vne vie du tout auſtere, ennemis de la volupté, meſpriſoient les richeſſes, grands hoſpitaliers, viuoient en tres grand ſilence en leurs maiſons, n'oſoient rien donner à leurs parens ſans permiſſion, ennemis mortels du iurement, faiſoient iurer à leurs profez la foy à Dieu, iuſtice aux hommes, obeïſſance aux Princes, & Magiſtrats, gardoient eſtroitement le Sabbat, viuoient en commun, ne demeuroient iamais aux villes: & bien qu'ils fuſſent plus de quatre mille en diuers lieux, leurs heritages, leur argent, leur prouiſion, & veſtement, leur viande, leur table, & toutes autres choſes appartenantes à la vie leur eſtoient communes: Leur principal Temple eſtoit aſſis ſur vne colline aupres de l'eſtang Marie, appellé auiourdh'uy le marais de Marie: ce marais eſt le grand deſert où furent depuis les hermitages tant renommez des Scythes & de Neſtrie & de Thebaïde.

13. On peut bien dire veritablement auſſi que celuy qui eſt plus que Prophete, & le plus grand entre ceux qui ſont nez de femme ſainct Iean Baptiſte, a eſté l'autheur de la vie Monaſtique: car il quitta parens & richeſſes, dés ſa plus tendre ieuneſſe pour viure au deſert. Il portoit vn veſtement fait de peaux de chameaux, & vne courroye ou ceinture de peau ſur ſes reins: ſa viande eſtoit de miel ſauuage & de locuſtes, & auoit auec luy pluſieurs Diſciples preſchant la penitence à tout le peuple qui venoit l'eſcouter, & baptiſant en eauë.

14. On peut dire encor que la Propheteſſe Anne fille de Phanuel, a eſté vraye & parfaicte Religieuſe, parce que nous liſons d'elle qu'elle ne bougeoit du Temple à ſeruir Dieu iour & nuict, en ieuſnes, & en continuelle priere & oraiſon. Voila comment, depuis Enoch iuſques à noſtre Seigneur Ieſus Chriſt, il y a eu touſiours quelques Religieux entre les Iuifs.

15. Mais auparauant que de paſſer du vieil au nouueau teſtamẽt, ne ſeroit ce pas vne eſpece de ſacrilege de paſſer ſouz ſilence, la tres-ſaincte & tres-glorieuſe mere de Dieu, veu qu'elle a veſcu auparauant qu'elle eut conçeu du ſainct Eſprit, à ſçauoir du temps de la loy Moſaique, d'vne vie tres-parfaicte, & Religieuſe, & depuis la Natiuité de ſon cher fils noſtre Seigneur, a continué iuſques à la fin de ſes iours, s'eſtant touſiours maintenuë en la plus grãde pureté & ſainteté, à laquelle la creature humaine puiſſe iamais atteindre: Car elle a non ſeulement eſté le pourtraict & l'exemple de la vie Religieuſe, ayant la premiere conſacré à Dieu, ſa virginité tres-pure & immaculee, & gardé parfaictement les vœus de chaſteté, ſans y auoir manqué, non pas meſmes la moindre penſee mondaine: de ſorte qu'il ne s'eſt iamais trouué homme, tant deſbordé fut-il, qui ayt eu autre opinion d'elle que de bonté, pudicité, & hõneſteté: ſes actions, & ſes regards ſi pleins de modeſtie, & ſi chaſtes, qu'encor auiourd'huy ceux qui voyẽt ſon pourtraict, bien qu'elle ſoit toute belle, n'en ſçauroiẽt pas auoir la moindre penſee impudique. Quant à la pauureté elle eſtoit deſcenduë de tres-illuſtres Patriarches, & de tres-puiſſans Roys, & neantmoins ſon cher fils n'auoit pas où pouuoir repoſer ſa teſte, viuant quant & elle du labeur de ſes mains. Et ſon obeyſſance a eſté telle, & auec vne ſi grande ſimplicité qu'apres celle de ſon fils, il n'y en a point qui ait iamais approché de la ſienne. C'eſt pour ce qui regarde les Religions votiues. Mais n'eſt elle pas auſſi le modelle & la viue image de tous les fidelles qui ſe ſont enroolez ſouz l'enſeigne du crucifié, ſoit par ſon humilité, patience, prudence, conſtance & magnanimité, ayant eſté vn rocher de foy, vne ancre d'eſperance, vn threſor plein de charité, & tant d'autres vertus innumerables, & inenarrables, que tout ainſi qu'elle eſt pleine de grace, par deſſus toute plenitude, apres celle de ſon fils, auſſi faudroit-il vne plenitude de cognoiſſance & d'eloquence pour les pouuoir exprimer, Heureuſes les congregations qui ſe conforment à ſon imitation, & tres-heureuſes les ames qui la prendront pour miroir, & pour patrone, en leurs plus religieuſes actiõs. O Royne ſacree, ſaincte, & beniſte, belle & verdoyante Verge de Ieſſé, qui n'a courbé iamais ſous le faiz du peché, fleur tres odoriferante, qui fleuris auec autant de gloire, que de grace, en toute perfection, & dont la fragrante odeur embaume & remplit delicieuſement le Ciel de noſtre Egliſe, puiſſions nous ſuiure la trace, & les veſtiges de vos pas, afin d'eſtre agreables à ce bien-heureux fruict de voſtre ventre noſtre Seigneur Ieſus Chriſt.

Religions

Religions de la venuë de noſtre Seigneur Ieſus Chriſt au monde.

LE premier fondateur de Religion, & vie Monaſtique a eſté le meſme Seigneur, & tous ceux qui ont depuis fondé des Monaſteres, ont tiré leurs reigles de luy, car ayant aſſemblé ſes douze Apoſtres, il leur donna la reigle qu'ils doiuent garder, les aduertiſſant que qui conque voudroit eſtre ſon diſciple deuoit eſtre reſolu d'abandonner le monde, & tout ce qu'il auoit au monde, & qui eſtoit le plus important, falloit laiſſer ſa propre volonté. 1.

Il voulut auſſi qu'ils s'entre-aimaſſent, diſant qu'en cela cognoiſtroit-on qu'ils ſeroient ſes vrays diſciples. Il leur monſtra la forme de parfaicte obedience, leur enſeignant l'humilité, les exhortant à patience. Que pour eſtre ſon diſciple, il falloit laiſſer tous les plaiſirs du monde, & ſe preparer à endurer toutes ſortes de meſaiſes, & de perſecutions. Que les commandemens de Dieu doiuent eſtre obſeruez d'vn cœur pur & net, leur moſtra la maniere; comme ils deuoient preſenter leur priere à Dieu, il leur loüa grandement les pauures d'eſprit, les debonnaires, les miſericordieux, les amateurs de iuſtice, & de paix, ceux qui ſont de cœur net, & ceux qui endurent pour la iuſtice, & pour le Royaume des Cieux. Il ne laiſſa rien à les inſtruire, & endoctriner en toutes les vertus, qui leur eſtoient neceſſaires pour les rendre parfaicts & immortels, & finalement leur laiſſa ſon ſainct Euangile à garder, à ſçauoir les preceptes comme à ceux qui eſtoient Chreſtiens, & les conſeils comme à hommes parfaicts. De ceſte reigle tous les anciens Peres ont tiré celles dont ils ont commencé leurs Religions, leurs deſſeins, ſur leſquels ils ont fondé leurs trois vœux. Car ſon ſainct College eſtoit vn petit Cõuent, d'autant que depuis qu'il eut receu les Apoſtres en ſa compagnie ils alloient auec luy, mangeoient auec luy, dormoient aupres de luy, l'appelloient Seigneur, & Maiſtre, & luy obeyſſoient en toutes ſortes.

Inſtitution du Sacerdoce en la loy nouuelle.

OVtre ce il inſtitua le Sacerdoce. Car comme il eut eſleu les douze Apoſtres, à ſçauoir, douze Eueſques, auſquels ils donna le pouuoir de deſlier & de cõſacrer, & ſacrifier ſon precieux Corps, & ſon precieux Sang, il les enuoya preſcher ſa doctrine, à ſçauoir l'Euangile par tout le monde: puis il eſleut encor ſoixante & douze diſciples, leſquels ayant fait Preſtres, il les enuoya auſſi preſcher, & ce comme dit Origene, afin qu'à la ſemblance des enfans d'Aaron, ils euſſent le ſimple Sacerdoce, comme les Preſtres que nous appellons auiourd'huy. De ceux cy donc l'ordre des Preſtres a eu ſon origine, ainſi que de ceux-là eſt venuë la dignité des Eueſques, parce qu'ils ont ſuccedé en leur lieu. Quant aux Diſciples ils furent inſtituez pour le ſecours, la moiſſon venant à s'augmenter, dit le Pape Anaclete, & noſtre Seigneur ayant eſtably ces deux ordres, il eſleut ſainct Pierre pour eſtre general, & ſouuerain Pontife de toute l'Egliſe. 2.

Des Clercs de l'Egliſe inſtituez par ſainct Pierre.

AV lieu de ſainct Pierre, les Papes ayans ſuccedé, & voulans enſuiure les Hebrieux, ils commencerent d'eſtablir des Huiſſiers, & Lecteurs, Exorciſtes, Acolites, Diacres, & Souz-diacres, tous ceux-cy toutefois eſtoient ordinairement pres de ceux qu'on appelloit Clercs, Car le Prince des Apoſtres ſainct Pierre eſtant venu à Rome, apres auoir mis bon ordre pour le Miniſtere de la parole de Dieu, aux Egliſes Orientales, il choiſit de toute la multitude des fidelles, & des meilleurs obſeruateurs de noſtre Religion (à l'exemple des Egliſes de Hieruſalem & d'Antioche) certains hommes meurs d'aage bien-aymez du peuple, & pleins du ſainct Eſprit, de Sapience, de fidelité, & de bonté, leſquels ſelon Panuine Verõnois furent appellez Clercs, leſquels il ſacra auec l'impoſition des mains, faiſant vne partie d'iceux Preſtres & les autres Diacres, afin que le Põtife ou Eueſque Romain ſe ſeruit d'eux pour inſtruire les Catholiques, qui lors croiſſoient & eſtoient en ſi grand nombre qu'il n'y pouuoit pas ſatisfaire tout ſeul. Il donna la principale charge, à ſçauoir le ſoin des ames aux Preſtres, afin qu'en adminiſtrant les Sacremens au peuple de Dieu ils peuſſent auſſi auec l'Eueſque vacquer aux prieres & predications: Aux Diacres, il commit la charge de ſubuenir aux vefues, aux orfelins, & autres pauures fidelles, & leur diſtribuer les aumoſnes des gens de biẽ, qui leur eſtoient donnees à ceſte intention, & outre leur ordonna de ſeruir aux Preſtres cependant qu'ils ſacrifioient: Les Papes, Clete, Euariſte les reduiſirent apres à vn nombre prefix car Cletus arreſta le nombre des Preſtres Romains à vingt-cinq. 3.

Et Euariſte conformement aux Apoſtres, augmenta les Diacres, iuſques au nombre de ſept, auquel outre les precedens, il donna la charge de prendre garde quand l'Eueſque preſcheroit s'il varieroit point en la verité de la foy, quelques-vns ont dit que le Pape Gaïus,

premier du nom, iſſu de la race de l'Empereur Diocletian, fut auſſi le premier qui mit diſtinction aux ordres, afin que de degré en degré on paruint en l'eſtat de Preſtriſe: d'autres diſent que ce fut le Pape Iginius, cent quarante huict ans deuant Gaye, mais c'eſt choſe certaine que l'inſtitution vient des Apoſtres qui ont ordonné ſept Diacres, & que cela eſt continué de temps en temps.

Des Chanoines Reguliers de Latran & de la Friſonnaye.

4. APres auoir parlé du Sacerdoce, il ſemble bien à propos de dire vn mot des Chanoines reguliers, appellez la congregation de Latran, qu'on tient pour veritable auoir pris leur origine premierement des Apoſtres, & depuis reſtablis par ſainct Marc d'Alexandrie, au port de Caſtrain, & comme le deſreiglement s'y eſtoit gliſſé auec le temps, ils furent reformez par le Pere ſainct Auguſtin, ſelon Poſſidonius: il commẽça à florir en l'Egliſe de Beauuais ſous maiſtre Yues Preuoſt, qui fut depuis Eueſque de Chartres.

Depuis en l'an 1396. vn venerable Eccleſiaſtique, nommé Barthelemy, citoyen Romain, excellent Predicateur, s'eſtant aſſocié d'vn nommé Iacques des Auogards, du pays de Bergame, remit ſus cét ordre, qui s'en alloit en decadence, en vn pauure Monaſtere qu'on nõmoit Saincte Marie de la Friſonnaye, qui pour la pauureté du lieu, furent ſecourus par les Peres Ieſuiſtes.

Et quant à l'Egliſe ſainct Iean de Latran, le Pape Gelaſe Afriquain de nation, & diſciple de ſainct Auguſtin, apres la mort de ſon maiſtre vint à Rome, s'arreſta en ceſte Egliſe auec ſes compagnons, où ils veſcurent ſelon la reigle donnee par ce ſainct Docteur, & ceux qui vindrent apres eux l'eſpace de huict cens ans, & iuſques en l'an mil deux cens nonante huict que le Pape Boniface y mit des Chanoines ſeculiers. Gregoire XII. y remit apres des reguliers, & voulut que toute la congregation de Latran ſe nommaſt de ſainct Sauueur. Caliſte III. y remit des ſeculiers, & le Pape Paul. II. du nom, y reſtitua les reguliers, mais en fin ſous Sixte IV. les reguliers en perdirent la poſſeſſion, ne leur reſtant rien que le tiltre, & les droicts & priuileges de l'Egliſe de Latran.

La principale charge de ces Chanoines reguliers, au premier temps eſtoit de vacquer tous les iours principalement à l'adminiſtration des Sacremens, & aux prieres publiques, ſans s'occuper à chanter, pour ce que le peuple faiſoit alors cét office, châtãt & pſalmodiant: ce qui fut apres transferé aux Moynes de l'ordre Sainct Benoiſt, quand la ferueur de deuotion commença des'attiedir, l'Egliſe de Latran n'eſtant plus frequentee: les Chanoines ſeculiers toutesfois pſalmodierent quelque temps apres que le Monaſtere eut eſté deſtruict par les Lombards.

La reigle de ces Chanoines, & ceux de la Friſonnaye, dont il a eſté parlé cy deſſus, conſiſtoit principalement en trois poincts, à ſçauoir de n'auoir rien de propre, d'eſtre chaſtes, & de garder le Cloiſtre. Les Chanoines ſeculiers ſont demeurez à Latran iuſques auiourd'huy.

Des Chanoines de ſainct Marc de Mantoue.

5. OVtre les Chanoines reguliers de Latran, il y a encor les Chanoines de ſainct Marc de Mantouë, leſquels ſe diſent auoir eſté fondez premierement en Alexandrie d'Egypte, par ſainct Marc Euangeliſte, c'eſt pourquoy ils ſont appellez Chanoines de S. Marc, non ſeulement du tiltre de ſon Egliſe, mais encor du nom de leur Autheur. Quant à ce qu'ils ont eu ſainct Marc pour patron, l'hiſtoire Eccleſiaſtique le teſmoigne, & le Pape Innocent III. du nom le confirme par vne bulle dattee de l'an 1250. Honorius III. adiouſta à leur congregation, quatre Conuents. Pluſieurs Papes leur ont confirmé leur reigle & leurs priuileges. Ils ſouloient prendre leur repos ſur des paillaſſes, vſoient de linceuls de laine, ieuſnoient depuis l'octaue de la Reſurrection, iuſques bien auant en Septembre, & l'Aduent, & tous les Vendredis de l'annee. Ils gardoient vn grand ſilence, & viuoient en commun ſans auoir rien de propre, prenoient exercice deux heures le iour, faiſoient leur profeſſion au bout de l'an, n'admettoient aucun à l'habit qui n'eut dixſept ans, s'addonnoient à l'eſtude & aux Predications. Il y auoit auſſi des Monaſteres de Religieuſes, de leur ordre. Ils n'ont à preſent autre monaſtere que celuy de ſainct Marc de Mantoüe, & vn nombre dependant d'iceluy à Neiſe, pres du Padoüan. En leurs maiſons, ils ſont habillez comme les Chanoines de Latran, auec le roquet, & la trauerſe, mais quand ils vont par la ville, ils iettent vn froc blanc deſſus, ils portent le bonnet quarré blanc. Quand ils vont au chœur, ils ne portent pas le froc, mais le roquet, & mettent deſſus vne moſſette blanche, comme ſont les camails des Eueſques. Ils portẽt encores l'aumuſſe fourree ſur le bras, comme les Chanoines ſeculiers. Iean André ſur la premiere Clementine dit que de ſon temps ils ſe veſtoient ainſi.

De

De la Religion ſolitaire de ſainct Paul premier Hermite.

ENcores que le bien heureux ſainct Paul, premier Hermite, n'ait fondé aucune Religion en ſon temps, neantmoins d'autant qu'il a eſté ſelon ſainct Hieroſme, le chef de la vie ſolitaire, & le Pere de tous les Hermites, il eſt bien raiſonnable qu'on die quelque choſe de luy. Ce ſainct homme floriſſoit l'an 250. ſoubs l'Empire de Decius, & Valerian, lequel durant la perſecution, que ces Empereurs faiſoient aux Chreſtiens, s'eſtant retiré à vne petite ferme pres de Thebes, car il eſtoit de ceſte ville-là: & ſçachant que ſon beau frere le vouloit accuſer, il s'en alla en vn deſert où il trouua vne cauerne, au dedans de laquelle: il y auoit vn fort beau Palmier, qui eſtendoit ſes rameaux par vne ouuerture d'henhaut: ce Palmier eſtoit ſi grand, qu'il couuroit tout ce plaiſant lieu, aupres duquel eſtoit vne claire fontaine: il y auoit là encores pluſieurs cachettes, où l'on ſouloit battre ſecrettement de la monnoye du temps de Marc Antoine & de Cleopatre: ce fut la retraite de ce ſainct perſonnage, où il fut ſubſtanté par vn corbeau l'eſpace de ſeptante ans, qui luy apportoit tous les iours vn demy pain à neuf heures du matin. 6.

Il prenoit du fruict de ce Palmier, & ſe veſtoit de ſes fueilles, eſtant la pluſpart du iour & de la nuict en contemplation. Il demeura en ce lieu cent & dix ans, & il y entra en l'aage de ſeize, ayant mené vne vie angelique en terre.

De la Religion de S. Anthoine Hermite.

QVant à ſainct Anthoine, qui a eſté le Pere des Moines d'Egypte, il ſe retira au deſert en l'aage de dix huict ans & demy, & y demeura 83. ans. 7.

La couſtume de ce temps eſtoit, que qui vouloit laiſſer le monde ſe retiroit en quelque lieu à l'eſcart, où eſtant ſeparé du peuple, il faiſoit telle penitence que bon luy ſembloit, & chacun prenoit l'habit qu'il penſoit eſtre le plus honneſte, mais c'eſtoit ſans forme, ou regle de viure, & n'y auoit pareillement aucun qui s'obligeaſt par vœu: mais il eſtoit en liberté de toute perſonne de s'en aller où il luy plaiſoit, & ſi quelqu'vn changeant de volonté s'en alloit autre part, il n'eſtoit point noté de legereté, comme il ſe void auiourd'huy.

Ce furent tous ceux cy que ſainct Antoine ſe mit à viſiter, comme d'office, tous le recognoiſſoient pour Pere: auſſi a il eſté d'vne ſi grande vertu, & tellement ſignalee par tout le monde, que les Empereurs, les Roys & les Princes luy eſcriuoient ſouuent pour auoir ſon conſeil, & pour ſe recommander à ſes prieres. Il mourut l'an de noſtre ſalut 345. ſoubs l'Empire de Conſtantin II. qui regna auec Conſtant & Conſtance ſes freres, auquel temps Iule ſecond, ſainct perſonnage, tenoit le ſainct Siege Apoſtolique. Il a eſté fort proprement appellé le Pere des Moines, ſi on a eſgard que ç'a eſté le plus vaillant Champion, voire le plus excellent Capitaine qui ſoit entré en lice contre le diable.

Toutesfois ce n'eſt pas à dire qu'il ayt eſté l'Autheur de la vie Monaſtique: car le Grand ſainct Denys Areopagite au liure de la Celeſte Hierachie, dict que ceſt ordre eſtoit le premier des trois qu'il met en auant, teſmoignant que les Apoſtres appelloient les Moines ſeruiteurs de Dieu: & Philon Iuif, qui viuoit du temps de l'Empereur Tibere Caligula, en ſon traicté qu'il a faict de la vie contemplatiue auquel il magnifie grandement les Chreſtiens, leſquels il appelle ſeruiteurs du grand Dieu, le nom de Chreſtien qui print ſon commencement en l'Egliſe d'Antioche n'eſtant pas encore en vſage. Il dit qu'ils n'auoient rien de propre entr'eux, nul d'eux n'eſtoit riche, nul pauure, ils vaquoient ordinairement à prier Dieu, & pſalmodier, deſireux de ſçauoir, & viuans en grande continence.

Il dit auſſi que leurs habitations s'appelloiẽt *Monaſteria*, c'eſt à dire ſolitudes. Sainct Hieroſme tient que ſainct Marc l'Euangeliſte a eſté chef, & fondateur de la vie Monaſtique, & que ce qu'a eſcrit Philon en la loüange des Chreſtiens, eſtoit à cauſe des loüables deportemens qu'il voyoit de ſainct Marc, & de ſes Moines en Alexandrie: ce qui eſt confirmé par Pierre Damian & Caſſian, à ſçauoir que l'Ordre monaſtique, eſtoit du temps des Apoſtres, ce n'eſt pas toutefois à dire que ſainct Anthoine n'ayt eſté le Pere des Moines: car à ſon exẽple, & la reputation de ſa ſainctеté fut cauſe de remplir de Moines les deſerts de l'Egypte: mais cela ne fait pas conſequence qu'il n'y en euſt auparauant, & non ſeulement en ces deſerts-la, mais encores en ceux de la Thebaïde, Lybie, Paleſtine & Arabie.

Digitized by Google

Religion de S. Hilarion, & autres congregations d'Hermites & Religieux de la Thebaide d'Egypte.

LE bien heureux Hilarion fut chef d'vne grande multitude de Moines en la Syrie.
Sainct Macaire diſciple de ſainct Anthoine & du meſme temps qu'Hilarion fut le chef de ceux de Thebayde.

En la meſme Thebayde vn ſainct Abbé, nommé Apollonius, qui habitoit és confins de la cité d'Hermepol, en laquelle ſe retira la Vierge Marie, & le bien-heureux ſainct Ioſeph auec le petit Ieſus fuyant le cruel Herode, ceſtuy-cy au raport d'Heraclide, commandoit à cinq mille Moines.

Le meſme Autheur dit que l'Abbé Iſidore fit baſtir auſſi en la Thebayde vn Monaſtere enuironné de murailles, où habitoient plus de mille Moines.

En la montagne de Nitrie ſelon le meſme Autheur, diſtincte d'Alexandrie de quarante milles, il y auoit plus de cinq cens Monaſteres, l'vn aupres de l'autre, & vn ſeul Pere les gouuernoit tous ce qui ſemble du tout eſmerueillable, encores adiouſte il, qu'il trouua en ces Monaſteres voiſins d'Alexandrie plus de deux milles Moines, de tres-grande perfection, & plus de cinq mille en la montagne de Nitrie. S. Hieroſme aſſeure auſſi qu'il trouua en vne ville de Thebayde plus de vingt mil-le Vierges, & plus de dix mille Moines, qui demeuroient là.

Le meſme miroir de penitence, ſainct Hieroſme eſcriuant à Euſtachius dit qu'il y auoit en Egypte trois ſortes de Moines, à ſçauoir des Cenobites, que les Gentils appelloient Sacrez, la ſeconde des Anachoretes, leſquels demeuroient par les deſerts, les troiſieſmes les Remobors gens de peu d'eſtime, & de valeur qui n'eſtoient ſubiects à aucune obedience: ne viuoient point ſeuls, ains deux à deux, trois a trois ou d'auantage ſelon qu'il leur venoit à la fantaiſie. Ils trauailloient de leurs mains & ce qu'ils gagnoient, ils le tenoient en propre, en conferant quelque partie pour viure en commun: ils auoient leur demeure le plus communement aux villes & aux Chaſteaux, & comme ſi l'air eſtoit ſain, & non la vie, ce qu'ils vendoient ils l'eſtimoient dauantage que le bien des autres. Il y auoit touſiours entre eux quelque murmure ou debat, pource que viuans du leur, ils ne vouloient endurer qu'autre leur commandaſt. Il auoient toutes choſes exceſſiuement affectees, les manches de leurs veſtemens larges, leur chauſſes enflees, la robbe eſpaiſſe, les ſouſpirs frequents qui alloient courans par les Monaſteres des filles, médiſans du Clergé, & les iours de feſtes il ſe ſaouloiēt iuſqu'au vomir: c'eſt ainſi que parlé S. Hieroſme. Outre ces trois manieres, il y en auoit encores vne quatrieſme que ſainct Benoiſt y adiouſta, à ſçauoir, les tournoyeurs & vagabonds ne demeurans iamais en certain lieu: mais allans de ville en ville, & s'arrāgeans aux portes des Egliſes pour mandier de l'argent.

Ils logeoient aux Hoſpitaux, ou aux hoſtelleries, eſtans gourmands & addonnez à leur plaiſir & ſenſualité.

Des Cœnobites.

QVant aux Cœnobites, le premier vœu qu'ils faiſoient c'eſtoit d'obeyr à tout ce qui leur ſeroit commandé par leur Superieur. Ils eſtoient departis par dixaines & centaines, en ſorte que le dixieſme auoit la charge des neuf, & le centenier commandoit aux dix dixaines, viuoient de pain, de legumes & quelques herbages, faiſoient quelques œuures manuelles, tout le reſte du temps s'employant à l'oraiſon, ieuſnant toute l'année, & le careſme venu encores plus eſtroictement: Apres la Pentecoſte ils changeoient le ſouper au diſner pour ſatisfaire aux traditions Apoſtoliques.

Les Anacoretes auant que d'entrer en ſolitude, quelques vns d'ētr'eux faiſoient leur probation au Monaſtere.

Cela à quoy ils s'excerçoient le plus c'eſtoit à quitter leur propre volonté, & s'exerçoient en humilité & patience, puis quand ils ſe voyoient fortifiez en toute vertu, ils allóient en ſolitude faire penitence en des lieux quelquesfois ſi fort eſloignez de ceux qui eſtoient habitez, que leurs proches voiſins eſtoient plus de ſept iours à les aller trouuer.

L'autheur de ceſte vie fut ce Paul de Thebes, duquel il a eſté parlé cy deſſus: ſi mieux on n'ayme dire, que celuy qui l'a le premier miſe en pratique, a eſté S. Iean Baptiſte.

De

Digitized by Google

Du Monaſtere de Laure baſty par Cariton.

CAriton natif d'Icome apres auoir beaucoup ſouffert ſoubs l'Empereur Aurelian pour la foy de Ieſus Chriſt, finalement ayant eſté deliuré ſoubs l'Empereur Tacite qui luy ſucceda, comme il faiſoit le voyage de la terre ſaincte, il fut pris par des voleurs qui luy lierent les mains & luy mirent le carquant au col, puis le menerent en vn lieu deſert prés de la mer morte, appellée les Marais Aſphaltides & le lac de Sodome, & le laiſſerẽt là attaché: Mais sãdis qu'ils eſtoient allez chercher autre butin, vne vipere entra dans ceſte cauerne qui beut dans le vaiſſeau où eſtoit le vin de ces volleurs qu'elle empoiſonna, de ſorte que venans apres pour en boire ils moururent tous à l'inſtant, & les fers du ſainct homme Cariton s'eſtant à l'heure miraculeuſement rompus il demeura maiſtre de tout ce butin qu'il diſtribua, vne portion aux pauures Chreſtiens qui s'eſtoient retirez aux deſerts fuyans la perſecution, & du reſte il en fit baſtir au lieu meſme le Monaſtere de Laure, lequel fut depuis vn des plus fameux de tout l'Orient. 10.

L'Egliſe fut conſacrée par ſainct Macaire, qui fut vn des Peres qui ſe trouuerent au S. Concile de Nice: la multitude toutesfois du monde qui le venoit trouuer en ces lieux-là, le contraignit de ſe retirer plus auant dans le deſert, où il fut auec le temps contrainct de baſtir vn autre monaſtere qu'il abandonna encores.

Car il aymoit grandement la ſolitude, & s'en alla dans le deſert de Tecory: où ayant cõuerty pluſieurs hommes à la foy Chreſtienne, deſquels vne bonne partie print l'habit de Religion, il baſtit encores vn troiſieſme Monaſtere qui fut depuis appellé des Suriens, Sura, & par les Grecs, la vieille Laure: mais en fin il ſe retira en vne autre cauerne nommee Cotruaſtris, c'eſt à dire penſible ou ſuſpenduë: car il y fallut monter auec vne eſchelle, où ayant eſté long temps il deuint malade, & fut rapporté au premier Monaſtere où il mourut du temps que Iules Romain tenoit le ſainct Siege ſoubs l'Empereur Cõſtantin ſecond & Cõſtans ſon frere, qui eſtoit Arrien, qui perſecuta grandement les Chreſtiens, qui ne fauoriſoient point ſon erreur.

Le ſainct Martyr Iulian, celuy qui eſtoit de la ville d'Antioche de Surie, car il y en a eu vingt & trois de ce nom qui tous ont eſté canonizez: ceſtuy-cy ayant fait vœu de virginité, fut par luy mis, encores malgré luy, au feu, par vne reuelation qu'il eut, luy ayant conſenty la premiere nuict de ſes nopces, il diſpoſa tellement ſa femme Baſiliſſe, qui eſtoit fort belle & de fort bonne maiſon, qu'elle fit vœu de viure auec luy en perpetuelle continence au deſceu de tout le monde: & leurs peres & leurs meres eſtants morts, quelques temps apres ils donnerent vne partie de leurs biens aux pauures, & du reſte ils en baſtirent vn Monaſtere d'vne grandeur ſi incroyable qu'il pouuoit tenir dix mille Moines, comme auſſi y en eut il autant ſoubs le gouuernement de Iulian: ils en baſtirent encor vn autre pour Baſiliſſe qui fut mere de mille Religieuſes: depuis du temps de la dixieſme perſecution ſoubs les Empereurs Diocletian & Maximian, apres auoir ſouffert pluſieurs ſortes de martyre par le commandement de Martial le Preſident d'Antioche, finalement il en receut la couronne auec ſes compagnons, ce tyran les ayant faits maſſacrer à coups d'eſpée.

Ordre de ſainct Baſile.

CEla permis, il eſt de beſoin de ſçauoir pour vne plus facile intelligence, qu'il y a quatre reigles qui ſont approuuées de l'Egliſe, à ſçauoir celle de ſainct Baſile, de ſainct Auguſtin, de ſainct Benoiſt & de ſainct François, ſoubs leſquelles toutes les autres Religions ſont compriſes. 11.

Quant à ſainct Baſile, ce docte & ſçauant perſonnage, qui par Oracle diuin fut ſurnommé le Grand, il floriſſoit l'an de noſtre Seigneur trois cents, & naſquit en la ville de Alaza ou Ceſarée de Cappadoce, d'où il fut eſleu Eueſque.

Ceſt homme fut le premier qui obligea les Moines de faire vœu apres l'an de probation, de demeurer dans le Monaſtere iuſques à la mort, promettre de rendre entiere obedience à ſes Superieurs, & ne contreuenir aux ordonnances d'iceux, & outre cela de voüer continence & pauureté: Ce qui fut accepté de tous ceux qui eſtoient alors, & approuué de ladite Egliſe, comme choſe bonne & ſaincte.

C'eſt pourquoy on dit que la reigle de ſainct Baſile eſt la premiere reigle du monde, parce qu'il eſt le premier qui a reſtraint les Religieux à faire profeſſion. Il edifia en Armenie vn Monaſtere ſi grand & ſi ample qu'il y demeuroit plus de trois mille Moines, & finalement il reduiſit tous les Religieux de l'Orient à tenir vne bonne forme de viure.

L'Ordre de ce ſainct homme florit encore en quelque partie de la Grece, & ſpecialement en ce qui eſt ſoubs la domination de l'illuſtre ſeigneurie de Veniſe. Il y en auſſi en Italie en quelques endroicts, & principalement à Grottaferrata diſtant de douze mille de Rome: ils celebrent leur Office à l'vſage de Rome, mais en langue Grecque & caracteres Grecs, auſſi ſont ils Grecs de nation: au Credo conformément à l'Egliſe Latine, ils diſent, *qui ex Patre Filioque procedit*: ce que ne font pas ceux du Leuant. Les Ordres leur ſont conferez par le Vicaire du Pape, ayans eſté examinez par quelque docte perſonnage en la langue Grecque.

Ils font profeſſion ſoubs leur Archimandrite, qui ſignifie chef de Conuent. Ils ne mangent point de chair ny aucune graiſſe, & auant que celebrer la Meſſe ils lauent premieremẽt l'Autel & font de grandes abſtinences: ils trauaillent de leurs mains à l'imitation des Moines parfaits d Egypte, & ce qu'ils gaignent à la peine de leurs corps, ils le rapportent en commun ſans poſſeder aucune choſe de propre.

Tous les autres Monaſteres d'Italie qui ſont de ceſt Ordre, recognoiſſent l'Abbaye de Crottaferrata pour leur mere: le fondateur de ce Monaſtere fut ſainct Nil natif de Calabre: tous perſeuerent en la regle qui leur fut donnee au Concile tenu à Florence, par le Pape Eugene IV. de ce nom.

Quant à ſainct Baſile il mourut l'an 379. du temps que Damaſe premier du nom, tenoit le Sainct ſiege, & que l'Empereur Valens Arrien gouuernoit l'Empire.

Ordre de l'Abbé Pacome.

14. APres ſainct Baſile, l'ordre des temps requiert qu'on parle du bon Abbé Pacome, lequel on tient auoir receu la loy, qu'il donna depuis à ſes Religieux, eſcrite ſur deux tables de metail, par le miniſtere d'vn Ange, lequel l'ayant bien inſtruit en tout ce qui eſtoit neceſſaire pour la vie monaſtique, il diſparut, luy laiſſant vne telle ferueur d'executer ſa commiſſion, qu'en peu de iours il aſſembla plus de ſept mille Moynes, leſquels ſe logerent en diuers Monaſteres, qu'ils habiterẽt les vns aupres des autres. A l'entour du principal lieu, où ſe retiroit Pacome, que Gennadius au liure qu'il a fait des Conſonances Eccleſiaſtiques, appelle homme doüé de grace Apoſtolique, tant pour ſa façon d'enſeigner, que pour les miracles qu'il faiſoit, il en eut encore depuis mille cinq cens, outre les ſept mille ſuſdits, tous ſouz ſa diſcipline, & les diuiſa en vingt-quatre ordres ou claſſes, ſelon la diſpoſition des lettres Grecques, ainſi qu'il luy auoit eſté enchargé par l'Ange, car par ce moyen il n'auoit qu'à enuoyer querir les chefs pour ſçauoir tout l'eſtat de ſes Religieux.

Tous ceux-cy trauailloient chacun de leurs mains, ainſi qu'à tous les monaſteres d'Egypte, & ne receuoient perſonne à leur profeſſion, qu'il ne promit de trauailler de ſon meſtier, & quel qu'il fut, & ce qu'ils gaignoient ſe conſignoit entre les mains du deſpencier, lequel par ordonnance de l'Abbé pouruoioit à toutes leurs neceſſitez.

Ce ſainct homme mourut l'an 405. de ſon aage le cent dixieſme, l'ãneufuieſme de l'Empire d'Arcadius & Honorius, & du temps que l'Egliſe Romaine eſtoit gouuernee par Innocent premier du nom.

Abbaye de ſainct Symphorian & ſes Religieux.

15. ENuiron le meſme temps de Pacome, viuoit auſſi le bon Abbé ſainct Symphorien, lequel fit baſtir vn Monaſtere hors de la ville de Milan, où il ſe retira auec pluſieurs Diſciples, auſquels il donna vne regle, laquelle ne ſe trouue point, ny meſme comment ils eſtoiẽt veſtus, d'autant qu'incontinent apres l'ordre monaſtique a eſté tout reduit en vn: combien que depuis ſainct Benoiſt il s'eſtoit diuiſé en pluſieurs membres. Il viuoit du temps de ſainct Ambroiſe, & ce fut à luy que ce ſainct Eueſque enuoya ſainct Auguſtin apres ſon Bapteſme, comme a vn homme plus ſignalé en pieté & doctrine que les autres.

Il eſtoit treſdocte, & conuerſa familierement auec Victorien excellent & fameux Orateur, duquel ſainct Hieroſme ſe dit auoir eſté diſciple & auditeur.

Monaſtere de ſainct Martin de Tours.

16. REſte encore deux autres perſonnages qui ont fondé des Monaſteres: le premier, ſainct Martin natif de Sabarie, Chaſteau fameux en Hõgrie, nourry à Pauie, baptizé à Poictiers par ſainct Hilaire Eueſque de ceſte ville là: il fit baſtir vn Monaſtere à Milan, & vn autre à Poictiers, où il s'arreſta luy & ſes Religieux viuans d'vne ſi ſaincte vie, qu'on s'eſtimoit heureux, qui en pouuoit auoir vn pour Eueſque, & luy-meſme fut quelque temps apres eſleu

Eueſque

Eueſque de Tours où il fit baſtir ce celebre monaſtere de Marmontier, à demie lieuë de ceſte ville là, perſonnage au demeurant de grande ſainctеté, tant pour ſon obeyſſance, patiẽce & humilité que charité & pauureté, faiſant pluſieurs grands miracles entr'eux: Il reſuſcita trois morts, il rendit la veuë a pluſieurs aueugles, & guerit pluſieurs malades de diuerſes infirmitez: il treſpaſſa du temps des Empereurs Arcadius & Honorius, Syrice premier du nom ſeant au ſainct Siege.

Religion de ſainct Hieroſme.

MAis qui pourroit paſſer ſouz ſilence, le grand ſainct Hieroſme ce miroir de penitence, qui a ſeruy de pere a tous les autres Docteurs, & duquel l'Egliſe tire iournellement vn grand fruict des ſes labeurs. 17.

Ce grand perſonnage eut pour pere vn gentil-homme nommé Euſebe, Seigneur d'vn Chaſteau nommé Stridonie és confins de la Pannonie & de Dalmatie, lequel paruint a vne doctrine ſi releuee par deſſus le commun, que ſainct Auguſtin dit de luy, que telle a eſté ſa cognoiſſance en toutes les ſciences liberalles & aux langues, que iuſques à ſon temps, il na cogneu aucun autheur qui ſe peut comparer a luy: Il fut ſept ans entiers, ſans faire autre choſe que voyager auec grand'peine & difficulté, apres leſquels il s'en alla au plus aſpres deſerts de l'Egypte, où il fit la demeure l'eſpace de quatre ans entiers, & qui voudra ſçauoir ſes ieuſnes, ſes peines, & ſes auſteritez, qu'il fit en ce lieu, liſe la lettre qu'il eſcrit luy-meſme à Euſtochius a la fin deſquelles annees il s'en alla en Bethleen cité de Iudee, hors les portes de laquelle du coſté de l'Occident, non gueres loing du lieu où naſquit noſtre Redempteur, par la permiſſion de Cyrille Archeueſque de là.

Il edifia vn beau Monaſtere, dans lequel en peu de temps il aſſembla grand nombre de Diſciples entre leſquels furent le ſainct perſonnage Euſebe de Cremone, qui a depuis eſcrit la vie de ſon maiſtre, & Symphronie qui a auſſi eſcrit fort doctemẽt. Sainct Hieroſme eſcriuit en ce lieu auec ſes diſciples, ſelon l'inſtitution des Apoſtres, ſans que par le grand trauail auquel il s'exerçoit continuellement en la traduction des ſainctes Eſcritures, il relaſcha de ſa penitence.

Son ordre s'appelle des Hieroſmiens ou Hieronymites, qui ſont encore aujourd'huy beaucoup en Eſpagne: ils ſe veſtent par deſſouz d'vne tunique blanche, & par deſſus portent vn manteau de couleur tannee, pliſſé par en haut, comme on vſe en la congregation des Ieſuites.

Le principal Monaſtere de toute ceſte congregation s'appelle Sainct Barthelemy de Lupiene, qui eſt aſſis a trois lieües pres de la ville de Gardayes, & ſont de cét Ordre bien trente deux Monaſteres en Eſpagne.*

On les appelle vulgairement, les Moynes de ſainct Hieroſme de Garde-Loup, ils font la profeſſion de ſainct Auguſtin, & obſeruent quelques conſtitutions d'iceluy: Il n'y a point de Religieux de ceſte profeſſion en Italie, ſinon qu'ils entretiennent vn Procureur. Quant a ſainct Hieroſme, il mourut le dernier iour de Septembre l'an 420. le douzieſme de l'Empire d'Honorius, & du pontificat du Pape Boniface l'an premier.

Religion de ſainct Auguſtin.

LA premiere reigle approuuee de l'Egliſe, apres celle de Baſile le grand, a eſté celle du Docteur des Docteurs ſainct Auguſtin: Cét eſprit ſi digne & ſi releué, & qui ne ſera iamais honoré ſelon ſon merite, naſquit enuiron l'an 358. au Chaſteau de Tegaſt, & eut pour pere vn nommé Patrice, & ſa mere Monique: en l'aage de dix-huict ans, la lecture d'vn liure nommé Hortenſe, le rendit Manicheen, & comme il fut venu à Rome, il acquit vne telle reputation pour ſa doctrine, que les Romains erigerent vne ſtatuë en ſon honneur: Et de la s'en eſtant allé à Milan, les prieres de ſa mere ſaincte Monique, & les doctes Sermons de ſainct Ambroiſe, le tirerent de l'erreur, où il auoit eſté iuſques au trentieſme an de ſon aage. 18.

De là s'en retourna en ſon pays, & ayant obtenu de l'Eueſque d'Hippone vn iardin hors la ville, il fit baſtir vn Monaſtere auquel il viuoit du labeur de ſes mains, en toute integrité, ſelon l'inſtitution de la primitiue Egliſe.

Lors qu'il print l'habit de Religion, il auoit douze compagnons, deſquels voicy les noms, Auguſtin, Nembride Enode, Alipe, Pontient, Dieu-donné, Simplician, Fauſtin-Grec, Hordule, Valere, Iuſtin, & Paul, leſquels ſe ceignirent tous d'vne ceinture de cuir, au rapport du meſme ſainct Auguſtin, à la difference des Moines.

Digitized by Google

Apres donc auoir eſté quelque temps en ce Monaſtere, auec d'autres compagnons toutesfois que ceux qui ont eſte nommez cy-deſſus, voyant l'affluence du peuple qui le venoit viſiter, il ſe retira a deux mille de la ville, & ceux qui le voulurent ſuiure, baſtiſſoient de petites logettes ſur les coſtaux de la montagne.

De la vint l'origine des Hermites de ſainct Auguſtin, leſquels pour lors eſtoient bien iuſques au nombre de ſix vingts, ſouz ſon obeyſſance: nul d'eux beuuoit point de vin, ſinon en cas de neceſſité.

Ce nombre par apres multiplia, de ſorte qu'en peu de temps on vid en Afrique pluſieurs Monaſteres de cét ordre: mais les perſecutions des Goths & Vandales, les contraignirent de quitter le pays, & de s'en aller aux autres Prouinces de Meſireſtienſe, ou cét ordre fut encore tellement perſecuté par les heretiques & infidelles, qu'il fut preſque du tout eſteint, & ce iuſques au temps de Guillaume Duc de Guienne, qui ſe rendit Hermite de cét ordre, la ſainctété de vie duquel fut cauſe qu'il obtint des Papes Anaſtaſe & Adrian, tous deux IV. de leur nom, de pouuoir laiſſer les Hermitages & ſe retirer luy & les freres de ſon Ordre dans les villes.

Et auec ceſte permiſſion il fit baſtir vn beau & grand Monaſtere à Paris qui fut le premier de cét ordre baſty dans les villes, & ſes Religieux à cauſe de leur reſtaurateur, s'appellerent Guillemins. cela aduint l'an 1157.

Depuis enuiron l'an 1200. cét ordre commença de florir en Italie par le moyen de ſainct Iean ſurnommé le bon, natif de Mantoüe, qui ſe rendit Religieux de cét ordre, acquerant vne ſi grande reputation, tant pour ſa ſainctété que pour ſa doctrine, qu'à ſon occaſion on fit baſtir pluſieurs Monaſteres de l'ordre de ſainct Auguſtin, tant en la Romagne, & Duché de Spolete, qu'en la marque d'Ancone & en la Lombardie, ſi qu'on le peut nommer le pere & reformateur de c'eſt ordre en Italie. Il mourut l'an 1222. ſon corps repoſe à Mantoüe en l'Egliſe ſainct Agnes, illuſtré de pluſieurs miracles.

Quelques-vns tiennent qu'il a eſté precepteur de ſainct François d'Aſſiſe, & qu'il fit profeſſion entre les mains dudit Iean.

Apres ſa mort l'ordre ſe multiplia grandement, mais les Religieux prindrent diuers habits, les vns ſe nommants de ſainct Auguſtin, les autres de ſainct Guillaume, d'autres de ſainct Iean le Bon, aucuns de la congregation de ſainct Fabien, autres de celles des Britins. Cela fut cauſe que l'an 1243.

Le Pape Innocent quatrieſme du nom, ordonna que tous Hermites & autres Religieux de l'ordre ſainct Auguſtin, ſeroient appellez d'vn ſeul nom, à ſçauoir Auguſtins, ou Hermitains de ſainct Auguſtin, & combien qu'ils fiſſent leur reſidence dans les villes, qu'ils ſeroient neantmoins appellez Hermitains, & viuroient ſelon la profeſſion & regle de ſainct Auguſtin, de maniere que ces diuerſes ſortes d'habits furent reduits en vn.

Ceſte Religion de ſainct Auguſtin eſt diuiſee en ceux qu'on appelle Conuentuels & ceux de l'Obſeruaance, laquelle Obſeruance eſt derechef diuiſee és onze congregations, leſquelles depuis ce Pape Innocent ſe ſont reformees, à ſçauoir, l'Obſeruance Miletane, la Carbonienne, la Petuſienne, celle de Lombardie, celle du mont Orthon. la. Baptiſtelle, la Pouilloiſe, Calabroiſe, Dalmatenſe, & celle de ſainct Paul, deſquelles il ſera parlé cy apres chacune en leurs temps.

Ordre de ſainct Benoiſt.

19. APres auoir parlé des fondateurs & de l'Origine des Religions qui ont flory en Egypte, Syrie, Armenie & Afrique, il eſt bien a propos de voir ce qui ſe paſſoit en Occident ou de premier abord ſe preſente le grand S. Benoiſt, le Patriarche des Moines de ceſte contree: il naſquit quarante ans apres S. Auguſtin l'an 472. en la ville de Norſie, regions des Sabins autrement Ombrie, de la noble famille des Regards, lors puiſſante & illuſtre non ſeulement en Norſie, mais en tout le pays d'alentour.

Son Pere auoit nom Propre, & ſa mere Abondance. Il fut enuoyé à Rome en l'aage de dix ans, pour y apprendre les ſciences liberales, mais il quitta eſtudes & richeſſes & s'enfuit en vn Chaſteau nommé Effidé, ſuiuy ſeulement de ſa nourrice, & de la en vn deſert prochain de Subiac autresfois vne bonne ville des Latins à 40. milles de Rome: où il fut trois ans faiſant vne fort auſtere penitence, n'eſtant cogneu que d'vn Moine appellé Romain: Mais ayant eſté deſcouuert par de certains Paſteurs, le peuple accourut le voir de toutes parts, à l'endroit duquel il eut vne telle force de perſuader qu'il falloit abandonner le monde, qu'ils édifierent en peu de temps douze Monaſteres, & leur ayant donné à tous de bons ſuperieurs, il ſe retira quand à luy auec vn nombre de ſes meilleurs Diſciples, au lieu ou eſt maintenant le

Digitized by Google

le Monaſtere du mont Caſſin, où eſtoit anciennement la ville de Caſſin, apres de celle d'Aquin en la Beaſſe, ayans auparauant ruiné tous les Temples des Idoles, & briſé leurs ſtatuës, deſorte qu'il fut le premier qui annonça en ce lieu là le nom de Ieſus-Chriſt: là il recueillit tous les Moines, & autres ſolitaires qui eſtoient eſcartez en diuers endroits, auſquels il dõna par eſcrit la regle ſelon laquelle, eux & leurs ſucceſſeurs auroient à ſe conduire, & ceſte regle fut la troiſieſme, en contant celle de ſainct Baſile acceptee par le ſainct Siege.

L'vn des plus ſignalez Diſciples de ce S. fut ſainct Maur, lequel par ſa predication & bonne vie, reforma la vie Monaſtique en France, l'autre fut Placide qui fit le meſme en Sicile.

Cét arbre a produit depuis pluſieurs Rameaux comme les ordres de Clugny, de Camalduly, du Val d'Ombre de Citeaux, des Humiliez, Celeſtins, Oliuetains, & de ceux de ſaincte Iuſtice.

Comme toutes choſes forlignent auec le temps, & ſe deſuoyent quaſi inſenſiblement du droict chemin, l'ordre de ſainct Benoiſt ayant flory auec grande reputation, s'eſloigna tellement de l'inſtitution premiere de leur fondateur, que les Conciles tant generaux que particuliers auoient deſ-ja fait pluſieurs ordonnances pour les reformer, & les faire retourner à leur premier principe.

Mais ce que les decrets n'y l'authorité des ſaincts Peres n'auoient peu executer, la ſainɛteté d'vn bon Abbé de Clugny, nommé Odo, le fit heureuſement reuſſir, faiſant reſuſciter preſque de mort à vie l'Ordre Monaſtique, contraignant d'obſeruer, & obſeruant luy-meſme de poinct en poinct tout ce qui ſe practiquoit du temps de S. Benoiſt, de ſorte que pluſieurs autres Abbez attirez par ſon bon exemple, reformerent auſſi leurs Abbayes, ce qui ſe fit non ſeulement en France, mais en Eſpagne, en Allemagne, & en Italie.

Et d'autant que ceſte reformation auoit eu ſon commencement à Clugny, l'vnion de tant d'Abbayes, qui eſtoient enuiron bien deux mille, fut appellé la congregation de Clugny, & tous les ans par la permiſſion & ſouz l'authorité des Papes, tous les Abbez de ceſte congregation s'aſſébloient en vn certain lieu, & appelloient cela Chapitre general, où il ſe traictoit du reglement, façon de viure des Religieux, oſtant & puniſſant ceux qui auoient failly.

Ce bon ſainct Odo viuoit l'an 913. & mourut ſouz l'Empire d'Henry ſecond, durant le Pape Iean X. natif de Rauenne.

Ordre de la congregation de Cumalduly.

QVant à la congregation de Cumalduly, elle eut pour fondateur S. Romoald natif de Rauenne de la famille des Saxes, lors noble & illuſtre en ceſte cité, lequel eſtant naturellement porté à la ſolitude, encores qu'il fuſt l'aiſné & l'vnique de ſa maiſon, il quitta le monde en l'aage de 20. ans, & ſe retira au Monaſtere des Chaſſes prés de Cauerne, où il s'acquit par ſa bonne vie, infinies perſonnes à noſtre Seigneur, de ſorte que ſelon Pierre Damian non ſeulement en la marque Treuiſane, Romagne, & Toſcane, mais encores en la France & en la Syrie ſi grand nombre ſe conuertiſſoient que s'il n'y euſt mis ordre, preſque la meilleure partie du monde, par maniere de parler, ſe fut miſe en Religion, pluſieurs Comptes, Marquis, Ducs & autres perſonnages illuſtres eſtans ordinairement ſes diſciples. 20.

Il edifia pluſieurs Abbayes en la Toſcane, en la marque d'Auerne, en la Romagne & és parties d'Iſtere, leſquelles il remplit toutes de Moines, puis il baſtit le fameux & celebre lieu de Camaldoly en la Toſcane pres d'Arezzo appellé ainſi d'vn certain Maldo Gentil-hõme Aretin, lequel cognoiſſant la ſainɛteté de Romoald luy donna vne partie de l'Appennin, où eſt auiourd'huy baſty ce Monaſtere, lequel Romoald voulut qu'il fuſt ainſi nommé, en recognoiſſance de ſon bien-facteur.

Ce lieu ſe maintient encores en ſa premiere vigeur gardant ſon obſeruance iuſques auiourd'huy, ce qui le rend honorable & reueré entre tous.

Quaud à ſainct Romoald il floriſſoit l'an de ſalut 1000. eſtant l'Empire des Grecs tenu par Baſile & Conſtantin, & celuy des Allemans par Othon 3. du nom. Il mourut aagé de 120. ans, ayant eſté 20. ans au monde, trois ans Moine, & 97. Hermite. Ceux de ſa congregation ſe veſtent de blanc à la façon Monachale, & gardent le reſte de la reigle ſainct Benoiſt.

Digitized by Google

De l'ordre de Grand-mont.

L'Ordre de Grandmont fut inſtitué à Grandmont en Lymoſin ſoubs la reigle de ſainct Benoiſt l'an 1076. par Eſtienne, Gentil-homme d'Auuergne.

De l'ordre des Hoſpitaliers de ſainct Anthoine.

21. L'An 1095. fut inſtitué l'Ordre de ceux qui ſeruent aux malades des Hoſpitaux de ſainct Antoine, c'eſt à dire, ceux qui vont perdant leurs membres peu à peu conſumez, comme on dit, par le feu ſacré, & ce par ce Gentil-homme François, nomé Gaſton auec Guerin ſon fils, eſtans compagnons, leſquels comme ils eſtoient las prindrent pour marque la lettre Tau.

Ordre du Val d'Ombre.

22. CElle du Val-d'Ombre a eu ſon Origine de Iean Gualbert, lequel eſtoit Seigneur de Petriuol & du Val de Preſche: ceſtuy-cy ayant rencontré vn ſien ennemy le iour du Vendredy ſainct, lequel l'ayant tué, ſon frere & l'autre ſe voyant ſerré de ſi prés qu'il n'auoit aucun moyen d'eſchapper, le pria de luy ſauuer la vie, pour l'amour de celuy qui ce iour là auoit voulu mourir en l'arbre de la Croix, pour le ſalut de tous, deſquelles prieres Iean fut tellement eſmeu, que non ſeulement il luy donna la vie, mais encores ayant mis pied à terre, l'embraſſa tendrement, & luy promit à l'aduenir de le tenir au lieu de ſon frere qui eſtoit mort.

De là il s'en alla en l'Egliſe de ſainct Miniat prés de Florence, pour faire ſon Oraiſon, où s'eſtant mis à genoux deuant l'Image du Crucifix, qui eſtoit au milieu du Temple, inclina viſiblement la teſte deuers luy, auec vn croulement & fracaſſement du bois dont elle eſtoit preſque toute, monſtrant par là que Dieu auoit eu agreable l'œuure qu'il auoit fait, & s'il faut ainſi parler, le remercioit de ce qu'il auoit pardonné à ſon ennemy pour l'amour de luy: Ce miracle l'induiſit à s'aller rendre Religieux en ce Monaſtere ſainct Miniat, auquel ne pouuant demeurer pour de certaines cauſes raiſonnables, il s'en alla ſus vn bras de l'Apennin, diſtant de Florence vingt mille, & s'arreſta en vn lieu nommé Val ombreux, où il edifia vne ſimple & pauure Abbaye, laquelle deuint riche & fameuſe par apres: de ce lieu print le nom & l'origine la congregation du Valdombre. Il mourut l'an 1037. ſoubs l'Empire d'Henry 3. eſtant Pape Gregoire ſeptieſme, lequel le canoniza ſelon quelques vns, d'autres diſent que ce fut Calixte.

Les Religieux de ce lieu ſe veſtent d'habit clauſtral de couleur fumée ou perſe, à la difference des Moines noirs, & obſeruent la Reigle de ſainct Benoiſt.

De l'ordre de ſainct Bruno, & des Chartreux.

23. VN autre miracle, mais fort eſpouuantable, quelque temps apres l'eſtabliſſement de celuy du Valdombre, fut cauſe de l'origine de celuy des Chartreux, à ſçauoir l'an 1080. de ce Docteur de Paris, homme ſçauant & de reputation, lequel eſtant treſpaſſé & porté en l'Egliſe, aux Vigiles qu'on chantoit ſur ſon corps, à ceſte leçon qui commence *Reſponde mihi* s'eſtant leué en ſon ſeant dans la biere, reſpondit le premier iour auec vne voix terrible, *Iuſto Dei iudicio accuſatus ſum*, c'eſt à dire, par le iuſte iugement de Dieu ie ſuis accuſé: au ſecond iour, car on differa pour lors la ſepulture, comme on fut au meſme endroit des Vigiles, il ſe leua comme le iour de deuant, prononçant fort haut ces paroles, *Iuſto Dei iudicio iudicatus ſum*, & comme on eut remis encores au lendemain de voir la fin de ceſte merueille, la nouuelle de laquelle s'eſtoit eſpanduë par toute la ville, le peuple eſtant accouru de toutes parts, & les Vigiles recommencées, comme on fut venu à la meſme leçon & qu'on eut dit ces meſmes paroles, *Reſponde mihi*, il ſe leua comme les iours de deuant en diſant. *Iuſto Dei iudicio condemnatus ſum*, auec vne voix ſi eſtrange & eſpouuentable, qu'elle eſtonna, non ſeulement ceux qui eſtoient là preſens, mais encores ceux qui en ouirent parler.

Or entre pluſieurs Docteurs qui aſſiſterent à ce conuoy, eſtoit vn nommé Bruno Aleman, natif de Colongne, de riche & noble maiſon, Chanoine en l'Egliſe Cathedrale de Reims en Champagne, Docteur en Theologie & en Droict commun, lequel eſmeu de ce ſpectacle, non iamais auparauant veu ny ouy, delibera de quitter le monde & ſe retirer en ſolitude, & ayant communiqué ſa deliberation à ſix de ſes compagnons, Louys Docteur Pariſien,

Digitized by Google

Pariſien, qui fut le premier Prieur de la Chartreuſe apres Bruno, deux qui portoient le nom d'Eſtienne, & tous deux Chanoines, Hugues Preſtre, & André & Guerin hommes laics, leſquels fleſchis par les remonſtrances du ſainct homme, ſe reſolurẽt de ſe retirer en quelque deſert, & s'en eſtans allez à Grenoble, cité de Dauphiné en France, ils allerent ſe preſenter à Hugues, qui pour lors en eſtoit Eueſque, afin d'obtenir de luy quelque lieu ſolitaire, pour y paſſer le reſte de leurs iours.

Or arriué deuant l'Eueſque ayant eu vne viſion que Dieu eſtoit deſcendu, ce luy ſembloit, au lieu où eſt à preſent la grande Chartreuſe, & qu'il voyoit ſept eſtoiles de couleur d'or, qui s'eſleuoient de terre, differentes de celles du firmament: ce fut la nuict de deuãt que le ſainct homme & ſa trouppe arriuerent, leſquels eſtans venus trouuer l'Eueſque Hugues, comme il les vid au nombre de ſept: & qu'ils luy eurent declaré leur deſſein, il ne douta plus de l'interpretation de ſa viſion, de ſorte qu'il leur donna en don perpetuel, vn lieu deſert, diſtant de dix mille de la ville de Grenoble appellé la Chartreuſe, lieu froid, comme eſtant entre deux tres-hautes & tres-ſteriles montagnes, au demeurant plein d'arbres touffus, mais ſans fruict, habité ſeulement des beſtes.

Ceſte donation confirmee par Hugues Archeueſque de Lyon, & par apres par Vrbin ſecond: là ils commencerent à baſtir des logettes, tellement ſeparees qu'on ne nuiſoit point à la ſolitude de ſon compagnon, edifians vne Egliſe au haut de la montagne, vacquans en ce lieu à Meditations, Oraiſons, & à la lecture des Saincts lettres, à l'exemple des ſaincts Peres d'Egypte, trauailloient de leurs mains, maceroient leur chair par ieuſne & diſcipline, & en fin ſe propoſerent de s'abſtenir tellement de manger chair toute leur vie, & de porter la haire ſur le dos: ce qu'ils obſeruent encor auiourd'huy. Ils ſe veſtirent tous de blanc, fors la cappe qu'ils portent noire, & outre ce qui a eſté dit, ieuſnent ſouuent, gardent vn grand ſilence, mangent ſeuls chacun de ſubſtance, horſmis le Dimanche, & quelques certaines feſtes auſquelles ils mangent tous enſemble au refectoire, ont certains iours auſquels il leur eſt permis entre None & Veſpre, de pouuoir deuiſer enſemble ſans ſcrupule: leur office eſt fort long, en fin ils ne s'eſtudient qu'à la ſolitaire.

Ceſte Congregation s'eſtend en diuerſes parties de la Chreſtienté, & eſt diuiſee en dix ſept Prouinces, auſquelles il y a nonante & trois Monaſteres. Ils ont eſté nommez Chartreux, du lieu où ſe retira premierement leur Predicateur, lequel ayant eſté mandé à Rome par le Pape Vrbin qui auoit eſté auparauant ſon diſciple, il y fut, & luy ſeruit grandement pour appaiſer les troubles qui eſtoient lors en l'Egliſe: auec ſa benediction il partit de Rome, & prenant ſon chemin par la Calabre, il arriua en vn deſert appellé la Tour au Dioceſe de Squilace, où il s'arreſta, faiſant auec ſes compagnons qu'il auoit auec ſoy, ſa reſidence en certaines cauernes ſous terre: ce que ſçachant Roger Prince de ceſte contree, il alla viſiter le ſainct homme Bruno: & luy donna & à ſes confreres tout ce deſert, où ils edifierent vne Egliſe, en laquelle Bruno demeuroit ſeul, puis ils edifierent encore vne autre non guiere loing d'icelle, auec vn Monaſtere aupres où eſtoient les freres: ce fut en ce lieu où il mourut l'an 1101. Paſchal ſecond ſeant au ſainct ſiege, & Henry quatrieſme en l'Empire: il fut canoniſé l'an 1520.

De l'ordre de Citeaux & de Clerueaux.

EN ſuite de l'Ordre des Chartreux vient celuy de Citeaux, fondé par Robert Abbé de l'Abbaye de Moleſme, ville du Duché de Bourgongne aux enuirons de Langres, lequel voyant qu'il ne pouuoit reformer les Religieux de ſon Abbaye, les grandes richeſſes deſquels les auoient rendus ſuperbes & laſcifs, print auec luy vingt & vn des plus gens de bien d'entr'eux, & partant de Chaalons, vne des principales villes de Bourgongne, alla faire ſa demeure en vn lieu ſolitaire appellé Ciſteaux, où par la permiſſion de Gautier Eueſque dudit lieu, & de Hugo Archeueſque de Laon auec ce que luy fit Odo Duc de Bourgongne, il donna commencement au Monaſtere de Ciſteaux, duquel toute cette Congregation a pris ſon nom & ſon Origine, mais les Religieux de l'Abbaye de Moleſme firent tant enuers l'Eueſque qu'il retourna à Moleſme, & vn d'entr'eux nommé Eſtienne, fut eſleu en ſa place. 24.

Or quinze ans apres cette fondation Bernard, natif du Chaſteau de Fontenay en Bourgongne, duquel ſon pere eſtoit Seigneur, auec trente de ſes compagnons, entre leſquels il y auoit trois de ſes freres, ſe rendit Religieux en ce Monaſtere, où il fit vn tel progrez en la vie ſpirituelle, qu'il deuãça de bien loing tous les autres Religieux de ſon tẽps, tant en ſainctetẽ de vie, que ſciẽce infuſe & acquiſe, ſes doctes & diuins eſcrits tous rẽplis de la douceur & ſuauité diuine, ſont foy du dernier, & ſa charité, ſon humilité, ſa patience, ſes labeurs pour le

Digitized by Google

ſecours de l'Egliſe,affligee pour lors en pluſieurs endroicts, & ſon auſterité le rendront à iamais recommandable.

Ce grand ſainct fut enuoyé de ſon ſuperieur,pour fonder la grande & celebre Abbaye de Clairuaux, aſſiſe pres de la riuiere d'Aulbe aux enuirons de Langres, qui s'appelloit auparauant le Val d'Abſynthe,ſoit à cauſe de la quantité de ceſte herbe qui y croiſſoit, ou pour la cruauté des habitans qui y faiſoient leur retraitte,ce qui aduint l'an mil nonante-huict, tenãt l'Empire Henry I V. du nom,eſtant le Roy de France Philippe premier,& continuãt depuis à baſtir grand nombre d'Abbayes és Prouinces de la France, & ailleurs, il amplifia & enrichit tellement cét ordre qu'il sẽble,& le pourroit-on bien dire auec raiſon,qu'il eſt le pere & reſtaurateur d'iceluy: car on trouue qu'il a de ſon tẽps reſtably & edifié de nouueau cẽt ſoixante Abbayes, eſtant de ſon viuant meſme tenu de tout le monde pour homme ſainct,docte, prudent, & de Conſeil admirable.

Ceux de Ciſteaux obſeruent la reigle de ſainct Benoiſt,portent la tunique blanche,& ſe ceignent de cordon de laine, la celle, ſcapulaire, & la cappe ſont de noir, ils n'auoient pas accouſtumé de manger de chair,mais l'an 1560. ils obtindrent vn breuet d'en pouuoir manger certains iours de la ſepmaine: On les appelle à Milan Religieux de ſainct Ambroiſe, à Rome de ſaincte Croix, & en Hieruſalem ils ſe nomment du tiltre de l'Egliſe.

De l'ordre des Humiliez.

25. L'Ordre du temps veut que nous parlions maintenant de l'ordre des Humiliez,lequel fut eſtably pour vne telle raiſon. L'Empereur Federic Barberouſſe,s'eſtant rendu le maiſtre de la ville de Milan, apres l'auoir toute deſtruite en deſpit des Milannois,afin qu'il ne reſtaſt aucune memoire d'eux, il y fit ſemer du ſel, & confida pluſieurs Nobles & Illuſtres perſõnages, non ſeulement de Milan, mais auſſi de toutes les citez voiſines auec leurs femmes & enfans en exil en Allemagne, entre leſquels eſtoit Gualuagne Vicomte,& des-ja Duc de Milan, fils du grand André: tous leſquels apres pluſieurs annees, ennuiez qu'ils eſtoient d'vn ſi long exil,ils ſe veſtirent tous de blanc,& s'eſtãs iettez pluſieurs fois aux pieds de l'Empereur, ils obtindrẽt en fin de retourner en leur patrie,où auec cét habit meſme ils paſſerẽt le reſte de leur vie en grande chaſteté & ſainɛteté,gaignant leur vie à faire des ouurages de laine, & dõnant aux pauures le gain qui en prouenoit, ſe nourriſſant du demeurant fort ſobremẽt. Mais voyans qu'ils ne pouuoient pas viure ainſi longuement ſans ſe mettre ſoubs quelque reigle, par l'aduis d'vn bon Preſtre nommé Iean, qui eſtoit Gentil-hõme,& natif de la ville de Come au Duché de Milan,autres diſent de Mede, vne terre de Come,eſloignee d'enuiron douze milles,ils ſe mirent ſoubs celle de S. Benoiſt:la reigle qu'il leur dõna fut depuis approuuee par le Pape Innocent I I I. & par les autres Papes ſes ſucceſſeurs: de maniere qu'en pluſieurs endroits d'Italie,il y a pluſieurs Monaſteres de ceſte Congregation. Ils ont à Milan dix Preuoſtez ainſi les appellent ils,& trois Conuents de Religieuſes, le plus renommé, deſquels eſt celuy qu'on nomme le Cerueau, ils ont eſté les premiers qui ont traduit à Florence l'art de beſongne en laine, lors qu'ils y allerent habiter.

Ceſte Cõgregation cõmença l'an 1180. du tẽps du Pape Luce III. du nõ, & de l'Empereur Federic: Ils ſont veſtus de blanc,portẽt vne patience,auec vn petit capuchõ couſu derriere,& mettent par deſſus vne longue robbe fenduë par les coſtez,pour paſſer les bras dehors, ſans laquelle ils portent encor vn grãd capuchon,qui leur couuroit la pluſpart des eſpaules,quaſi à la maniere du Camail des Cardinaux: ils ont vn bõnet rond en la teſte,& leurs Prelats pour eſtre remarquez les portent quarrez,cõme fõt les autres Preſtres,neãtmoins de couleur blãche, ils ſouloient viure en cõmun, mais leur reuenu eſtant tõbé entre les mains de leurs Prelats,ils ſe laiſſerẽt aller à viure à leur licẽce: mais l'an 1568. le S.& Illuſtriſſime Cardinal Charles Borromee s'efforça de les remettre en l'eſtat premier auquel ils eſtoient iadis,à ſçauoir de viure en commun & en Religieux, mais ce ne fut pas ſans faire ſouffrir beaucoup à ce ſainct perſonnage,& ſans qu'il aduint quelques grands ſcandales, pluſieurs d'entr'eux ne s'y voulans pas reformer.

De l'ordre des Carmes.

Combien que l'ordre des Carmes ait tiré ſon cõmencement & ſon origine du Prophete Elie,duquel il a eſté faict quelque mention cy-deuant,toutesfois l'ordre des tẽps a fait qu'on a remis à en parler iuſques à maintenant. Ce S. Prophete viuoit au monde de 915. ans deuant l'aduenement de noſtre Seigneur, & fut emporté en vn chariot de feu en l'an de ſon âge. Son pere eut nom Sabata de la terre d'Arabin, & de la lignee d'Aaron. S. Hieroſme tient qu'il fut le premier des hommes qui ne ſe maria iamais. Il donna commencement à ſon ordre,non au terroir de Carith, mais au mont de Carmel où il viuoit ſolitairement & religieuſement, obſeruant les trois poincts principaux de la Religion, à ſçauoir pauureté, obedience, & chaſteté.

Google

Entre pluſieurs Diſciples qu'il eut, il s'en trouue quatre de fort ſignalez & tous Prophetes, le premier le Prophete Eliſee, le ſecond Ionas qui prophetiſa en Ninnue: le troiſieſme Michee de Iemba fils de Herelin qui prophetiſa en Iſraël auparauant Helie, & depuis la diſparition d'iceluy: Le quatrieſme fut Abdias de la terre de sichem & natif de Bethacoron.

Eliſee fut celuy qui demeura au mont de Carmel auec pluſieurs enfans des Prophetes qui s'en allerent au iardin couper des faſcines, dequoy ils firent des logettes auec du mortier: Ionas s'habitua auec ſes Diſciples en Sarepte, Abdias en Samarie, quelques autres en Galgala, Iericho & Ephraim.

C'eſt ce que dit le liure de la Concordance du vieil & du nouueau Teſtament, diſant, la vie prophetique paſſa d'Elie en Eliſee, lequel eſtant en ſa plus grande vigueur, inſtitua l'ordre des Conuents, & non ſeulement Elie garda chaſteté, mais encor Eliſee & ſes Diſciples. Voila le premier eſtat de cét ordre.

De l'ordre ſacré & reformé de Citeaux, appellé l'Ordre des Fueillans.

LE reuerend pere Dom Iean de la Barriere, autheur de la reforme des Religieux de l'ordre Sacré de Ciſteaux appellez Fueillans, a prins ſon origine en Quercy Prouince d'Aquitaine & Caul: Narbonoiſe.

La ville de ſainct Cyre le vit naiſtre de parens Nobles honorables & qui le deſtinerẽt dés ſa ieuneſſe au ſeruice des Autels, & fut dés l'aage de 21. an faict Abbé commendataire d'vne Abbaye de l'ordre de ſainct Bernard nommée l'Abbaye de Fueillans, & demeura en cette condition l'eſpace de 11. ans, c'eſt à ſçauoir depuis l'an 1562. iuſques au 9. iour de May l'an 1573. qu'il fut inſpiré de Dieu de mener vne vie fort eſtroicte & Religieuſe, s'enroollant ſous la reigle & l'habit de Ciſteaux, puis apres auoir acheué l'année de probation il fit profeſſion en l'Abbaye & Monaſtere d'Eunes.

Ayant faict les trois vœux de Religion, il ſe retira à Fueillans, dont il eſtoit Abbé, là comme Superieur il aſſembla ſes Moynes & Religieux au Chapitre, pour les inuiter & exhorter à prendre l'obſeruation de la reigle à laquelle pluſieurs ne voulans ſe ranger, il fut contraint les enuoyer en d'autres Conuents & Monaſteres de l'ordre, non ſans grands contraſts & difficultez, car touſiours les bonnes intentions & ſaincts deſirs des ſeruiteurs de Dieu ſont trauerſez & contrariez en leurs commencemens, & eſt beaucoup plus difficile de reformer des familles & congregations Monaſtiques & Religieuſes, qu'en inſtituer & fonder de nouuelles, & faut croire que ce ne fut pas ſans grande peine & trauerſes qu'il euſt à ſouffrir & endurer tant de la part des hommes vicieux & indeuots, que de l'ennemy des humains: mais ce grand courage ſurmonta & vint à bout de toutes les oppoſitions & difficultez, s'eſtant mis ſous la ſauuegarde & protection des innocents: & ſoubs le patronage de la Vierge Sacrée, & des glorieux ſaincts Benoiſt, Robert & Bernard.

Mais comme il ny a de ſi grand orage, ny temps ſi pluuieux qui ne ſoit ſuiuy apres du calme & du beau temps, il receut de la conſolation apres ſes trauerſes & tempeſtes, car les plus ſeruens & deuots Religieux de l'Abbaye de Fueillans, prirent reſolution de ſuiure ſes traces, & menerent la vie tres auſtere qu'il leur monſtra, imitans de prés les vertus & perfections de ce tres bon Pere, lequel s'aduançoit de iour en iour en la vraye perfection Religieuſe, & croiſſant ſans fin de plus en plus en l'amour du Sauueur, ainſi que le deuot S. Bernard.

Ces bons Religieux menoient auec le Pere Iean vne vie plus Angelique qu'humaine, car ils s'abſtenoient non ſeulement de chair, d'œufs, de poiſſon & de tout laictage, mais eu outre d'huile, de ſel & de vin, ne viuans que de pain, de legumes & d'eau.

Le Pape Gregoire 13. ayant ouy parler des vertus & de l'inſtitut de l'Abbé des Fueillans, voulut fauoriſer paternellement à vn ſi genereux progrez & commencement, luy enuoyãt vn bref de congratulation, & demanda deux de ſes Religieux pour le venir trouuer à Rome, leſquels furent les fondateurs du deuot & celebre Monaſtere de ſainct Bernard és eſtuues de l'Empereur Diocletian. Sixte V. de l'ordre de S. François, ſucceſſeur de Gregoire, ne le fauoriſa pas moins, & ayãt ſceu la peine & difficulte que pluſieurs auoient à viure ſelõ cet inſtitut, en modera les plus grãdes rigueurs & auſteritez. Le Pape Clement 8. luy teſmoigna & à ſes Religieux vne affection vrayemẽt paternelle, & leur dõna pluſieurs graces & priuileges.

LE Roy tres Chreſtien Henry 3. informé de ſon merite & de ſa bonne vie, le fit venir de ſon Abbaye prés Thoulouſe à Paris accompagné de 60. ſiens Religieux, & fut receu de ſa Maieſté au bois de Vincẽnes, où il demeura depuis l'onzieſme de Iuillet (auquel iour aucuns celebrent la tranſlation de ſainct Benoiſt, & les autres pour le different qui en eſt, l'appellent veneration) iuſques au 8. de Septembre, iour de la Natiuité de la tres ſaincte Vierge, que ſa Maieſté leur auoit faict baſtir aux faux-Bourgs de ſainct Honoré les Paris, tout ioignant les Peres Capucins & le iardin Royal des Tuilleries.

Digitized by Google

L'Egliſe de ce Monaſtere a eſté baſtie & ornee tres-ſomptueuſemẽt par les pieuſes liberalitez de nos Roys Henry le Grand de glorieuſe memoire & Louys XIII. auquel Dieu donne vn tres long & tres heureux regne.

La Royne Marie de Medicis, femme & mere deſdits Monarques & pluſieurs grands Princes & Seigneurs, Princeſſes & Dames, l'ont illuſtré de beaucoup de telles & riches Chappelles, ornemens & paremens magnifiques & eſt l'vne des plus belles Egliſes de cette grande ville de Paris.

Ledit pere Iean de la Barriere, apres auoir par la bonne odeur de ſa feruente deuotion & pieté eſtendu ſa congregation des Fueillants en diuers lieux de France, & de Sauoye & d'Italie (où aujourd'huy on void pluſieurs grands Religieux verſez en la ſcience des ſainctes lettres, eminens pour leur grand ſçauoir & bonne vie, dont le nombre n'eſt pas petit) il ſe retira au Monaſtere de ſainct Bernard à Rome, où eſtant paruenu à l'aage de 56. ans, il decеda fort ſainctement le iour de ſainct Marc 25. d'Auril de l'an 1600. qui eſtoit l'annee du grand Iubilé.

Les peres Fueillans & les meres Fueillantines imitãs ce ſainct Pere, ont edifié grãdement tous les habitans des villes où ils ſont habituez & tous ceux qui ont cogneu particulierement ce R. P. Dom Iean de la Barriere, les honorent & reuerent grandement.

Le ſecond commença en ſainct Iean Baptiſte, & en ſes Diſciples qui frequentoient les lieux d'aupres le Iordain, & qui furent apres la mort de ce ſainct conuertis à la profeſſion Euangelique, deffendans conſtamment l'Egliſe auec les Apoſtres, lors qu'elle eſtoit encor naiſſante, & tenant touſiours l'inſtitution du grand Elie. Ils baſtirent vne Egliſe au mont de Carmel à l'honneur de la Vierge Marie laquelle ils auoient ja eſlue pour tutrice, & ceſte Egliſe fut la premiere dediee par les Chreſtiens à la Vierge Marie, perſeuerans en ceſte maniere de viure l'eſpace de quatre cens ans.

Mais en l'an 412. ou enuiron Iean Docteur Grec, & quarante quatrieſme Patriarche de Hieruſalem qui auoit eſté auparauant Superieur des Freres du mont de Carmel, à l'inſtance de Capraſe ſon ſucceſſeur en ceſte charge, eſcriuit vne regle aux freres de cét ordre, laquelle il tira de l'inſtitution du grand Elie, & de la regle de ſainct Baſile. En ce temps les Carmes eſtoient appellez de diuers noms, les vns les nommans Religieux, les autres Hermites, nommez Carmes & freres de la Vierge Marie.

Or ceux qui tenoient Elie pour leur inſtituteur eſtoient de deux ſortes, les vns voulans ſuiure la vie Monaſtique & Prophetique inſtituee par Elie, voulans eſtre proprement ſes ſucceſſeurs au mont Carmel ſoubs la protection de la Vierge Marie: Les autres vouloient eſtre ſes imitateurs en la vie ſolitaire, viuans autrement dans les deſerts & lieux inhabitez.

Cela dura iuſques en l'an 636. que Homar Prince des Sarraſins auec vne grande multitude des ſiens, ayant démantelé pluſieurs places des Chreſtiens en Aſie, & fait mourir grand nombre de Religieux, parce qu'il trouuoit mauuais que les freres Carmes portaſſent l'habit blanc, d'autant que les plus grands Satrapes du pays portoient ſeulement ceſte couleur, il contraignit ces pauures gens à laiſſer cét habit. Depuis en l'an 1099. les Chreſtiens Latins s'eſtans rendus les maiſtres de la terre ſaincte, laquelle ils tindrent quatre-vingts quatre ans, les Carmes commencerent d'eſtre gouuernez par Prieurs Generaux Latins: de ſorte que la reigle qui leur auoit eſté donnee auparauant par Iean Patriarche, fut traduite de Grec en Latin par Alinime auſſi Patriarche, & quatre-vingts ans apres Albert Patriarche de Hieruſalem homme fort renõmé, eſcriuit vne reigle tiree de la vie d'Helie, & du liure du ſuſdit Patriarche Iean, & de la reigle de ſainct Baſile le Grand, la donnant à garder par ſa propre authorité à Brocard hõme de ſaincte vie & prieur du mont de Carmel & à ſes Hermites, & c'eſt ceſte reigle d'Albert qu'ils ont touſiours obſeruee depuis, laquelle fut toutesfois confirmee depuis par le Pape Honoré III. du nom: il apparoiſt par ceſte reigle que les Carmes eſtoient Hermites, car ledit Patriarche Albert ordonne de dire vn nombre de *Pater noſter*, à ceux qui ne ſçauent pas lire, & d'autant que la ſaincte Vierge apparut à vn Pere de cét Ordre luy preſentant vn Scapulaire, & luy diſant, Reçoy mon bien-aymé, ce Scapulaire qui a eſté donné par moy à ton ordre, en ſigne de ma confraternité, le Pape Honoré IV. du nom, leur permit de viue voix de pouuoir porter les cappes blanches, l'an 1287. fut ordonné en vn Chapitre general à Montpellier, que tous ceux de ladite Congregation les porteroient, ce que Nicolas IV. approuua.

Or ne leur eſtoit-il pas permis de manger de la chair par la reigle du Patriarche Albert: mais les Papes Eugene IV. & Pie II. les en diſpẽſerent, & outre ce leur octroyerent moderatiõ de certains ieuſnes fort eſtroicts, & auſquels ils eſtoiẽt obligez, mais Maiſtre Ieã Soret hõme de grand ſçauoir reforma cét ordre, & obtint du Pape Nicolas V. du nõ que tous ceux qui

qui empeſcheroient ladite reformation ſeroient excommuniez, & que les freres reformez pourroient eſlire vn Prieur & Vicaire general, de là ſe diuiſa ceſte Congregation en deux parties ſoubs les noms de Conuentuels & de l'Obſeruance.

Des Religieuſes de Saincte Thereſe.

DEpuis ce temps encore la bien-heureuſe Tereſe d'Ahumade qui eſtoit de la ville d'Auila en Eſpagne, & depuis la reformation qu'elle apporta en cet ordre ſurnommee Tereſe de Ieſus, remit encor l'ordre des Carmes en leur premiere ſplendeur, commençãr premierement par les Monaſteres des filles, dont elle fonda vne grande quantité, & par apres à ceux des hommes, leſquels on appelle encor auiourd'huy les Carmes deſchauſſez, auſquels elle fit quelques conſtitutions qu'elle comprint en vne Bulle que pour ce faire elle obtint du Pape Pie IV. en datte du 17. Iuillet 1565. & depuis confirmees par authorité Apoſtolique en vn Chapitre general tenu à Alcade de Ænares l'an 1581. & comme ceſte reigle eſt du tout portee à l'oraiſon mentale, il y en a auſſi vn article particulier où elle veut que les Religieux & Religieuſes hors & dedans leurs cellules ou aupres d'icelles, meditent iour & nuict en la loy du Seigneur, & veillent en oraiſon s'ils ne ſont employez à quelques iuſtes occupations: c'eſt ce qui ſe pouuoit dire pour le preſent touchant l'ordre des Carmes. 27.

Ordre de Saincte Croix.

SOnt apres ceux-cy, les Religieux de ſaincte Croix, non qu'ils n'ayent commencé auparauant, mais ils auoient eſté fort trauerſez. 28.

Quelques vns leur donnent pour fondateur vn nommé Cyriaque Eueſque de Hieruſalẽ, mais les Bulles des Papes Alexandre III. Alexandre VIII. & Pie V. auec la Chronique Matrimate & Sabellie, tiennent que Clere qui a ſuccedé immediatemẽt à ſainct Pierre en fut le fondateur: ayant eſté admoneſté par oracle diuin de pourueoir de logis aux pauures pelerins Chreſtiens qui venoient à Rome par deuotion, ce qu'il fit, donnant ſa propre maiſon, qui eſtoit en la place des Patrices Romains, pour en faire vn Hoſpital public, qu'il garnit de tous vſtenciles qu'il fit marquer d'vn grand ſigne de la Croix, donnant la charge d'iceluy à quelques vns des plus ſignalez & deuots en la Religion Chreſtienne: & afin qu'ils fuſſent mieux recogneus, il leur enioignit de porter en leur main vne Croix, en memoire de la Paſſiõ de noſtre Seigneur, en l'honneur duquel il faiſoit ce ſainct œuure: en ſomme leur charge & office eſtoit de loger, accompagner & deffendre les pauures pelerins Chreſtiens qui venoient à Rome.

Apres la mort de Clere les Chreſtiens ayant eſté grandement perſecutez, en fin ils cõmencerent de reſpirer ſoubs Conſtantin le grand, & la Royne Helene ſa mere, eſtant allee en Hieruſalẽ où elle trouua la tres-ſaincte Croix, par le moyẽ des grandes promeſſes qu'elle fit à ceux qui la luy pourroient enſeigner, cõme au contraire elle fit de grãdes menaces à ceux qui voudroiẽt diſſimuler ce qu'ils en ſçauroient. En fin vn Iuif nõmé Iudas, luy en mõſtra le lieu, auquel eſtans arriuez, ſoudain il ſe fit vn grand trẽblement de terre, & ſortit de cét endroit vne odeur ſi ſuaue, qu'il ſembloit qu'on eut là eſpanché les parfums les plus odorans: ce qui fut cauſe de conuertir ce Iuif à la foy, & de luy faire crier tout haut, ô Chriſt, tu és le vray Sauueur du monde, & receuant le S. Bapteſme ſe fit nõmer Cyriaque, de là eſtant allé preſcher les vertus & miracles de la ſaincte Croix auec pluſieurs Diſciples: il fut en fin Eueſque en Hieruſalẽ. Dequoy eſtans aduertis pluſieurs des Diſciples de Clere qui auoient continuẽ iuſques alors, mais ſecrettement, à executer l'hoſpitalité: ils ſe vindrẽt deſcouurir à Cyriaque, qui remit ſus cét ordre, & luy donna vne nouuelle naiſſance l'an trois cens vingt cinq, lequel continua à ſe multiplier iuſques en l'an trois cens ſoixante cinq, ſoubs Iulian l'Apoſtat, lequel fit mourir Cyriaque en la meſme annee, par la mort duquel cét ordre fut preſque du tout eſteint à cauſe de la grande perſecution. Depuis il fut encor reſuſcité ſoubs Vrbin II. lors que les Princes Chreſtiens s'eſtans vnis allerent conquerir Aritulle, Hieruſalẽ, & autres citez de l'Aſie: le Pape Alexandre III. long tẽps apres la perſecution de Ieanne Barberouſſe dõna encor à cét ordre pluſieurs grands priuileges. Apres vint l'erreur des Albigeois, qui porta vn ſi grãd trouble en l'Egliſe, que tous ceux de ceſte Congregation qui eſtoiẽt propres à porter armes, furent contraints d'aller en perſonne cõbattre contre les heretiques. Et le Pape Innocẽt III. au 5. Cõncile de Latran le confirma, & luy octroya pluſieurs priuileges à cauſe du grand dõmage que cét ordre auoit reçeu. Depuis fut celebré vn autre Concile general en la ville de Mantoüe, où il fut ordonné que les freres de cét ordre ſeroient veſtus de bleu turquin, ayant eſté iuſques alors veſtus de bureau. Le Concile ſe tint l'an mil quatre cens ſoixante, Clement VII. du nom, de la maiſon des Medicis, reforma encore ceſte congregation: & l'an mil cinq cens ſoixante huict les Peres de ceſte Religion tenans leur

Chapitre general en la ville de Boulongne, le Pape Pie V. leur enuoya vn viſiteur, & depuis a approuué cét ordre, & augmenté d'indulgences & priuileges, le tout ſelon la reigle donnee par Alexandre I I I. & ſelon l'inſtitution de Clere.

De l'ordre de ſainct Dominique.

29. QVant à la reigle des freres Preſcheurs elle a pris ſon origine de ſainct Dominique Eſpagnol, comme chacun ſçait, & natif d'vne ville appellee Calogora au Dioceſe d'Oſome, où il fut Chanoine regulier, & depuis eſtant venu en Gaſcogne où il demeura l'eſpace de dix ans, & reduiſit au bon chemin l'Eueſque de Thoulouſe: depuis il s'en alla à Rome au Concile de Latran ſous Innocent I I I. comme il a eſté dit cy-deſſus, duquel il impetra de choiſir à ſe mettre ſous telle reigle approuuee en l'Egliſe qu'il trouueroit bon, il eſleut, & auec luy enuiron ſeize Diſciples qu'il auoit, de ſe mettre ſous celle de ſainct Auguſtin, & ayant ordonné quelques conſtitutions, elle fut confirmee par Honorius I I I. du nom, l'an de noſtre ſalut 1206. l'an premier du Pontificat de ce Pontife, & l'an 6. de l'Empire de Federic I I. du nom, puis eſtant allé à Thoulouſe, il exhorta ſes freres, & les enuoya preſcher deux à deux, les incitans à eſtre Preſcheurs de faict & de nom: car le Pape Innocent leur auoit deſia permis de prendre le nom de Preſcheurs.

Cét ordre ayant faict de grands fruicts par tout le monde, & iuſques aux extremitez des Indes, il eſt diuiſé en deux, à ſçauoir ceux de l'Obſeruance & les Conuentuels: en Italie ceux de l'Obſeruance ſont encore diuiſez en deux ſortes, les Lombards, & les Toſcans, mais les Lombards tiennent le premier lieu: demeurẽt à Rome à ſaincte Sabine, qui eſtoit anciennement le Palais des Papes, & fut ordonné par Honorius I I I. à ſainct Dominique, lequel fut canoniſé par Gregoire I V. l'an 1221.

De l'ordre de ſainct François d'Aſſiſe.

30. AV meſme temps de ſainct Dominique, floriſſoit ce grand & admirable ſainct François natif de la ville d'Aſſiſe, au pays d'Ombre ou Duché de Spolette loin de Peruſe enuiron huict mille, lequel s'eſtoit meſlé de la marchandiſe iuſques en l'aage de vingt & deux ans: mais vne forte maladie ayant eſté cauſe de le faire transformer en vn autre homme, de ſuperbe il deuint tres-humble, d'auare vn aumoſnier, de riche, pauure, d'amateur du monde, vn contempteur d'iceluy: & comme il paſſoit vn iour deuant l'Egliſe ſainct Damian eſtant entré en icelle pour prier Dieu, on tient que l'image du Crucifix deuant laquelle il faiſoit ſon oraiſon, parla à luy miraculeuſement, & luy dit François, va t'en reparer ma maiſon, laquelle, comme tu vois, tombe en ruine.

Deſlors ayant conformé ſa vie à la Paſſion de noſtre Seigneur I E S V S, il mit vne haire ſur ſa chair nuë, & vn ſac pardeſſus, & ſe ſeignit d'vne corde, allant auſſi ſans chauſſes ny ſouliers pour ſe rendre plus contemptible: de ſorte que ſa renommee s'eſtant eſpanduë par les contrees circonuoiſines, pluſieurs perſonnes attirees par ſa ſainctеté, abandonnerent le monde, & ſe rendirent de ſes Diſciples, faiſans profeſſion de pauureté & de mendicité: ce qui fut cauſe qu'il eſcriuit vne reigle, tant pour ceux qui lors eſtoient vnis auec luy, que pour ceux qui viendroient par apres, laquelle il preſenta à Innocent I I I. ſeant pour lors au ſainct Siege, qui la confirma l'an de ſalut mil deux cens douze.

Elle fut pareillement approuuee par Honorius I I I. du nom, ſucceſſeur d'Innocent. Et depuis la confirmation d'icelle, il ordonna encor que ſes freres s'appellaſſent Mineurs pour teſmoigner plus grande humilité.

Ce qui eſt remarquable en ceſte regle, c'eſt que iamais religion inuentee par homme ne fut pluſtoſt augmentee que celle-là: car en vn moment, par maniere de dire, elle remplit tout le monde, de ſorte que chacun s'en eſmerueilloit.

Quant au Seraphique ſainct François, il deceda le 4. Octobre 1226. & fut canoniſé par Gregoire I X. l'an 1236. Outre les freres qu'il appella Mineurs, il eſtablit encor vn ſecond ordre de Religieuſes ſoubs la conduite de ſaincte Claire.

De l'ordre du Val des Eſcoliers.

31. L'Ordre du Val des Eſcholiers commença en Champagne Prouince de France par vn Docteur Theologien nommé Guillaume, natif d'Angleterre, lequel apres auoir eſté long temps Eſcholier à Paris, depuis Profeſſeur en ladite ville & en Bourgongne, à la fin il ſe retira en quelque Hermitage auec ſes Diſciples & Eſcholiers, & pourtant fut cét ordre nommé

Digitized by Google

nommé du Val des Eſcholiers, & fut approuué par le Pape Honoré III. l'an 1218. Entre les premiers compagnons dudit Guillaume furent Richard, Euerard, & Manaſſes: ils tiennent la regle de S. Auguſtin, portent vn habit blanc, & puis vne cappe ou manteau noir. Ils ont des Conuents à Mons, en Haynaut, à Malines, à Leeuven, en Brabant, à Gerontſart, au quartier de Namur, au Liege & à Hoſalize, à Paris, & à Orleans, où ſe tient ordinairement le General de l'ordre.

Ordre des Religieux de la penitence de Ieſus fondé par ſainct Louys.

LE grand ſainct Louys duquel la pieté ne ſçauroit eſtre aſſez recommandee à la poſterité eſtãt incité par la Royne Blanche ſa mere en l'an 1261. retira en vne grãde maiſon ſize 33.
deuant le Palais, & de l'autre coſté de la riuiere de Seine qui paſſe par deſſous le Pont ſainct Michel, des Religieux de la penitence de Ieſus Chriſt, vulgairement dits en Latin *ſaccarij*, c'eſt à dire, ſachetes ou freres des ſacs, à cauſe qu'ils eſtoient veſtus de ſacs, leur en faiſant dõ pour y demeurer à perpetuité: mais ils n'y firent pas longue reſidence, car l'an 1293. le 14. d'Octobre ils le cederent & quitterent par contract és mains de frere Gilles de Rome, pour lors Prieur General de tout l'ordre des Hermites Auguſtins, alleguans que ſans ſcrupule de conſcience, ils ne pouuoient plus tenir ledit lieu, à cauſe de la pauureté, & que leur ordre diminuoit de iour à autre.

Il y auoit auſſi des Religieuſes de ceſte Congregation qui auoient vn Conuent derriere S. André des Arts à Paris, leſquelles on appelloit Sachettes, mais elles en furent expulſees du temps du meſme Roy, & ont ſeulement laiſſé à la ruë le nom des Sachettes: le meſme ordre parut en Angleterre en la ville de Londres l'an 1257. au rapport de Matthieu Paris lequel les appelle *Saccati*.

De l'Ordre des ſeruiteurs de la Vierge.

INcontinent apres le deceds de ſainct François commença l'ordre des freres nommez Seruiteurs de la bien-heureuſe Vierge Marie, qui print ſon origine de ſept riches marchands 34.
de Florence, qui eſtans d'vne confrairie nommée les loüanges de la Benoiſte Vierge, leſquels eſtans vn iour de l'Aſſomption en oraiſon, entendirent vne voix qui leur dit, qu'ils deuoient eſtre comme ſept eſtoiles, & que dans peu de temps ils donneroient commencement à vne Religion portant le nom de la ſaincte Mere de Dieu, leur conſeillant cependant ceſte voix, de ſe ſeparer de leurs parens, viure d'vne vie plus eſtroitte, & vacquer à oraiſon: ce qu'ils executerent, & prindrent la robbe noire en memoire du dueil que la ſaincte Vierge auoit porté en la mort de ſon fils, & ſe retirerent en vne haute montagne nommee Senarie, ou le mont Aſenay, à huict mille de Florence, eſtant ſituee au milieu de ſix autres montagnes, où ils menerent vne vie tres-auſtere, employans tous leurs temps en oraiſon, pour les neceſſitez de l'Egliſe.

Les noms de ces ſept ſont Bonfils, d'autres diſent des Monaldy, Amedee, Bonajonta, Manetto d'Antelli, Alexis Fauconnier, Soſtegno des Soſtegni, Vgnecione de la famille des Vgnecioni: & comme vn iour des Roys ils eſtoient venus à Florence demander l'aumoſne, les petits enfans commencerent à crier comme inſpirez diuinement. Donnez l'aumoſne aux ſeruiteurs de la Vierge Marie, ſi que deſlors cét ordre fut appellé de ce nom, & le Pape Innocent VIII. leur confirma.

Quant à la robbe noire & le ſcapulaire qu'ils prindrent, & qu'ils ſe mirent ſous la reigle de ſainct Auguſtin fut cauſe qu'il leur fut reuelé, ainſi comme on dit par la ſaincte Vierge, ſept ans apres qu'ils s'eſtoient retirez en la montagne, ſi qu'ayans pris ceſte regle, le premier chef de leur ordre fut le Pere Bonfils, puis ils edifierent l'Egliſe & le Monaſtere de l'Annonciade celebré par toute l'Italie où ſe void le pourtraict du viſage de la mere de Dieu, peint, comme on tient par les Anges.

Vingt ans apres leur fondation, vn nommé Philippe Binitij eſtant entré miraculeuſement en leur ordre, il receut tant de graces de la ſaincte Vierge qu'il ſe rendit admirable tãt en France, qu'en Alemagne, conuertiſſant vn fort grand nombre de pecheurs, ſi bien que la renommee de ſa ſainctеté, & celle de pluſieurs autres de cét ordre, commença à s'eſpandre de toutes parts.

Le Pape Alexandre IV. l'an 1255. confirma & approuua ceſte Religion, leur donnant pouuoir de creer vn General, comme les quatre mendiants, s'eſtant tellement augmentee, qu'elle s'eſt eſtenduë par tout le monde.

L'an 1427. Nicolas Peruſien leur General diuiſa ceſt ordre en deux, & de là eſt venu

Digitized by Google

qu'on appelle les vns Freres ſeruants Conuentuels, les autres les Peres ſeruants de l'Obſeruance.

Ceſte Congregation commença l'an 1233. du temps de Gregoire IX. & que les Guelphes & Gibelins commencerent à faire leurs rauages en Italie, qui fut fort trauaillee encore de tremblements de terre, inondations & extremes froidures.

Ordre des Celeſtins.

34. CEluy qui fut chef de la Congregation des Celeſtins ſe nommoit premierement Pierre, & ſurnommé S. Moron natif de Heruia, terres des Samnites, auiourd'huy appellee Sergue en la lettre de Laben l'an 1215. ſon pere s'appelloit Angelier & ſa mere Marie: homme porté du tout à l'auſterité & à la ſolitude, dés ſa plus tendre enfance, & apres auoir eſté l'eſpace de trois ans ſur vne montagne à faire penitence, finalement il fut receu Moyne au Monaſtere de Ieſeli de l'ordre de ſainct Benoiſt, où ayant eſté quelque temps il demanda permiſſion à ſon Abbé de ſe retirer en vne cauerne deſerte ſur la mongne de Moron, de laquelle il prit ſon ſurnom: mais y eſtant recherché de trop de peuple qui y abordoit de toutes parts il s'en alla en la montagne de Salmonne appellee la Magelle, où finalement n'ayant peu eſtouffer l'odeur de ſa ſainčteté pluſieurs l'ayant ſuiuy, il commença à fonder la Religion des Celeſtins, baſtiſſant ſur ceſte montagne vne petite Egliſe qu'il nomma du ſainct Eſprit.

Il portoit touſiours vne chaiſne de fer ſur ſa chair nuë, & par deſſus vne haire fort rude, vaquant en continuelle priere, & reformant la regle de ſainct Benoiſt qui en ce temps là s'eſtoit abatardie.

La renommee de ſa ſainčteté decoree de pluſieurs beaux miracles s'épandit tellement par toute l'Europe que le nombre des Celeſtins s'augmenta grandement, & le Concile ſe tenant pour lors à Lyon en France ſoubs Gregoire X. de l'Illuſtre maiſon des Viſconti: Il obtint du ſainct Pere la confirmation de ſa Religion, & de là s'en retournant en Italie, il y celebra le premier Chapitre general de ſa Congregation, finalement apres le deceds de Nicolas I V. l'Egliſe Romaine ayant eſté deux ans ſans Paſteur, il fut eſleu ſouuerain Pontife, l'an 1294. & de ſon aage le 79. apres auoir faict ce qu'il auoit peu pour éuiter ceſte charge, en laquelle toutefois il ne fut que ſix mois, car il s'en démit volontairement: d'autres diſent par l'artifice de Boniface I I I. ſon ſucceſſeur, lequel le condamna apres ſans aucun ſubiect à tenir perpetuelle priſon dans le Chaſteau de ſainct Simon à preſent ſurnommé, où il fut dix mois: d'autres diſent deux ans faiſant des miracles, prediſant les choſes futures, & priant Dieu pour ſon ſucceſſeur, en laquelle priſon il mourut, diſant ces mots du Pſalmiſte: *Tout eſprit loue le Seigneur*, il fut depuis canonizé par Clement V. Ceſte Religion eſt diuiſee en 13. Prouinces, par la France, Allemagne & Italie, & tient à preſent ſix vingts & quatre Monaſteres.

Ordre de la Religion du Mont d'Oliuet.

35. L'An de noſtre Seigneur 1319. ſeant à Rome Iean X X I I. & en Allemagne Henry V I I. commença la Religion du mont Oliuet par trois Gentilshommes Sienois, le premier nommé Bernard Tolomei, l'autre Ambroiſe Piccolomini, le troiſieſme Patrice de Patricij, leſquels à la perſuaſion de Bernard ſe retirerent en vn mont appellé Oliuet, ſitué au Comté de Montalein, & s'arreſterent là pour faire penitence, & ayans eſté accuſez enuers le Pape, comme autheurs de nouuelles ſuperſtitions, ils le furent trouuer, lequel ayant oüy leurs raiſons, les enuoya par deuers Guido Pietramala Eueſque & Seigneur d'Arrezze, ſous le Dioceſe duquel eſtoit le ſuſdit mont Oliuet, lequel auparauant qu'ils arriuaſſent auoit eu vne viſion en laquelle il vid la Vierge Marie, enuironnee d'vne grande multitude d'Anges, laquelle luy tendoit vne robbe blanche, & des memoires de ſainct Benoiſt, ſequel leur donna l'habit blanc, en l'Egliſe de la Trinité, auec la reigle de ſainct Benoiſt, ſoubs la protection de la Vierge Marie.

Apres cela ils edifierent vn beau Monaſtere ſur le mont Oliuet, appellé des Cloſtures, le chef de la congregation, laquelle ne s'eſtend point plus loing que l'Italie, & a iuſques à ſoixante Monaſteres, & plus. Ils portoient anciennement des ſabots en leurs pieds, & n'y a pas long temps qu'ils les faiſoient porter à leurs nouices au mont Oliuet, mais ils ſe ſont depuis eſlargis & licentiez.

De

De l'Ordre des Ieſuaſtes de S. Hieroſme.

QVant à l'Ordre des Ieſuaſtes de ſainct Hieroſme il a tiré ſon origine de ſainct Ieã Colõbin Gentilhomme Sienois, des plus illuſtres de ceſte ville, lequel l'an 1355. ſe conuertit 36.
à Dieu par le moyen de la lecture qu'il fit de la vie de ſaincte Marie Egyptienne, la maniere de laquelle conuerſion ſeroit plus longue à reciter que ne porte l'eſtenduë des preſens ſommaires: mais ayant en fin tellement diſpoſé ſa femme qu'elle luy permit de viure en chaſteté, vn miracle d'vn Ladre qu'il apporta chez luy, lequel il luy laiſſa en garde, fut cauſe qu'elle fut contente elle meſme de faire vœu de chaſteté, & de donner tous leurs biens aux pauures: Car au lieu de Ladre, elle ne trouua elle meſme dans la chambre où il auoit eſté laiſſé qu'vne tres-ſoüefue odeur, de ſorte qu'ils creurent que ç'auoit eſté noſtre Seigneur Ieſus Chriſt, qui ſous la figure d'vn ladre s'eſtoit apparu à eux: & s'eſtant aſſocié auec vn nommé François Vincent des plus apparents de la meſme ville de Siene, ils furent deux ans à mener vne vie fort auſtere & contemplatiue, ſi que pluſieurs ſe mirent de leur congregation iuſques au nombre de ſoixante & dix, la meilleure partie d'entr'eux eſtans lettrez: ce que voyant Colombin il s'en alla trouuer le Pape cy-deſſus nommé à Viterbe l'an 1367. encores qu'il y euſt deſ-ja veu en Toſcanelle: car il fut accuſé luy & les ſiens de tenir l'erreur des Fraticelles: Mais ayant eſté examinez par l'Inquiſiteur en la preſence du Cardinal de Marſeille, & trouué que ce n'eſtoit que calomnie, le ſainct Pere les receut, & voulut qu'ils fuſſent tous veſtus de drap blanc, & les bailla tous à ſes deſpens, leur donnant apres l'habit de ſa propre main. Il voulut qu'ils ſe retiraſſent aux villes & bourgades, & eurent pour premier protecteur le Cardinal d'Auignon frere du Pape.

Cecy aduint l'an 1367. le iour ſainct Iean Baptiſte. Quant au nom de Ieſuaſtes, Paul Maurice aſſeure qu'il ne leur a point eſté donné, d'autant qu'ils auoient ſouuent le nom de Ieſus en la bouche, mais par vn eſprit prophetique les petits enfans crians dés qu'ils les voyoient.

Voyla les Ieſuaſtes, & que meſme ſainct Ieã Colombin en eſprit prophetique dit vn iour à ſes confreres, Nous auons beau faire, Ieſus-Chriſt par ſa puiſſance nous a donné ſon ſainct nom.

Et d'autant que leur regle, qui ſous celle de ſainct Auguſtin, n'eſt pas commune, il ne ſera point, peut eſtre, mal à propos de la rapporter icy particulierement, ainſi que l'a deduit le meſme Paul Maurice.

Il eſt dit donc que par obligation, ils ne ſont tenus de dire que cent ſoixante & cinq *Pater noſter*, & autant *d'Aue Maria*, vont trois fois à l'Oratoire, ayans à chacune fois vn certain nombre à dire, ſans que pas vn ſoit exempt de cela.

Entre le matin & le ſoir ils ſont en prieres l'eſpace d'enuiron cinq à ſix heures: les prieres du matin eſtans finies, le Prieur leur fait tous les iours quelque leçõ, puis vn petit ſermon, lequel eſtant paracheué on demeure vn peu de temps à prier Dieu mentalement: outre cela deux foix le iour ſans iamais y faillir, fors aux trois principales feſtes de l'annee, chacun ſe diſcipline en ſon Oratoire, vne fois au point du iour, & l'autre à vne heure de nuict tous en particulier: en quelque temps que ce ſoit ne faillent iamais d'aller deux foix à l'Egliſe, & allumer vn cierge ſur l'Autel, puis font leur oraiſon à part pour la ſaincte Egliſe, pour leurs bien-faicteurs, & principalement pour les ames de ceux en recommandation deſquels leurs ſont faictes plus d'aumoſnes: joinct auſſi que tous les Lundys s'il n'y eſcheoit quelque feſte, tous en commun, ſi toſt que la Meſſe eſt acheuee chantent au chœur certains Pſeaumes, & autres Oraiſons pour les ames des treſpaſſez: ſemblablement tous les Samedys au ſoir apres s'eſtre tous accuſez de leurs fautes, ils font prieres pour toutes manieres de gens tant fidelles qu'infidelles, ne plus ne moins que la ſaincte Egliſe Romaine a accouſtumé de faire le iour du Vendredy Sainct. Autant de fois qu'ils entrẽt à leur Oratoire, ils diſent touſiours cinq *Pater noſter*, & autant *d'Aue Maria*, en reuerence & commemoration de la Paſſion de noſtre Seigneur: ils ne diſent point la Meſſe à l'imitation des anciens Moines.

Quant à l'Office de la Vierge, lequel neantmoins tous diſent quaſi vniuerſellement, celuy des Morts, les ſept Pſeaumes penitentiels, & meſme tout l'autre Office diuin n'eſt point d'obligation à ceſt Ordre, mais de deuotion ſeulement. S. Iean Colombin inſtitua auſſi l'Ordre des Religieuſes Ieſuaſtes, deſquelles la principale a eſté la bonne ſaincte Catherine de Sienne couſine d'iceluy Colombin: il y en a à Luques vn Monaſtere qu'on appelle les Ieſuaſtes de ſainct Ioſeph.

Quant à ce qu'ils ſont nommez les Ieſuaſtes de ſainct Hieroſme, cela vient, que dés le cõmencement de leur congregation, ils prindrent ce grand miroir de penitence, & lumiere

des Religieux pour leur particulier protecteur : joint que leur deuotiõ eſtoit telle enuers ce ſainct, qu'ils edifierent preſque toutes leurs Egliſes, & ſecrets Oratoires en ſon nom. Le Pape Alexandre VI. ordonna par vne bulle, qu'ils ne s'appelleroient plus ſimplement Ieſuattes: mais les Ieſuaſtes de S. Hieroſme.

Des Chanoines Reguliers de S. Sauueur.

37. L'Ordre dès temps requiert apres les Ieſuaſtes, de parler des Chanoines reguliers de S. Sauueur, l'origine deſquels eſt Helie.

A deux milles pres de Boulongne eſtoit autrefois vn college de Chanoines de l'ordre S. Auguſtin qu'on appelloit ſaincte Marie du Rhin, lequel ayant eſté deſtruit par Iean Viſcõti Duc & Archeueſque de Milan, lors qu'il print la ville de Boulongne, les Chanoines furent contraints de ſe retirer dans la ville au Monaſtere de ſainct Sauueur qui auoit eſté baſty lõg-temps auparauant, en memoire du grand miracle qui eſtoit aduenu en l'image du Crucifix en la cité de Baruc au pays de Syrie, viuant Athanaſe Eueſque d'Alexandrie l'an 785. le 9. iour de Nouembre.

Durant ce temps, il y auoit vn nommé Eſtienne, de la ville de Siene de l'ordre des Hermitains de Licette, lieu diſtant de Siene enuiron trois milles: de la ſaincte vie duquel le Pape Gregoire XII. eſtant informé, & ſçachant la bonne volonté que ceſtuy-cy & ſes compagnons auoient de mettre ſus l'ordre canonique, il donna charge à trois Cardinaux de veſtir Eſtienne, & vn nommé frere Iacques, de l'habit canonique: ce qui fut executé en la ville de Luques, le 24. Auril 1408. & le meſme Eſtienne ayant par apres donné le meſme habit à pluſieurs de ceux de Licette, ils prindrent lors l'habit de ſainct Sauueur, à cauſe que le lieu, où ils auoient fait profeſſion de l'habit Hermitain, s'appelloit de ce nom: or en ce cloiſtre ſainct Sauueur, dont il a eſté parlé cy deſſus, eſtoit demeuré ſeul vn nommé Guillier, lequel entendant la renommee d'Eſtienne & de ſes Chanoines, deſirant de voir cét ordre Canonique remis ſus, enuoya querir Eſtienne, & apres auoir conferé enſemble, ils enuoyerent vn Procureur au Pape Martin V. de la maiſon des Colonnes, qui auoit ſuccedé à Gregoire, lequel ayant ouy leur demãde donna commiſſion à Nicolas Dalbergati lors Eueſque de Boulogne, & qui depuis fut faict Cardinal de ſaincte Croix par le Pape Eugene IV. de mettre ordre à ce qu'ils demandoient.

Et alors il vnit enſemble le Conuent de ſainct Ambroiſe de Gobre, & celuy de ſaincte Marie du Rhin, auec la Chanoinerie de ſainct Sauueur de Boulogne, ce qui fut confirmé par authorité Apoſtolique, comme il eſt porté par vn breuet donné du 5. Iuillet 1518. & leur fut baillé permiſſion de celebrer le Chapitre general, par vne bulle donnee à Mantouë le 10. Decembre, l'an 2. du Pontificat du Pape Martin V. du nom: depuis l'vnion de certains Conuents, cét ordre commença à prendre le nom de congregation, & s'appelloit Chanoine de ſainct Sauueur: ils ont toutefois eſté appellez Scopettins par ceux de Florence, à cauſe de ſainct Donat de Scopette qui eſtoit de ceſte congregation: mais c'eſtoit le quatrieſme Conuent, au contraire l'autre fut le premier, auſſi furent-ils appellez plus vulgairement Chanoines de ſainct Sauueur.

Ordre de S. Pierre de Piſe.

38. APres les Chanoines de ſainct Sauueur, ſuit en ordre la Congregation de ſainct Pierre de Piſe, qui eſtoit de la famille des Iambes-Courtes, des plus illuſtres de ceſte ville là.

Lequel ayant reſolu d'imiter la vie de ce grand Docteur ſainct Hieroſme, il ſe trouua incontinent ſuiuy de pluſieurs Diſciples, auec leſquels il s'en alla au Combat d'Vrbain en vne belle colline nommee Monte-bello, laquelle eſt enuironnee d'vne fort agreable foreſt, il baſtit vne petite Egliſe, qu'il nomma la Trinité, auec quelque peu de logis, fait en façon d'vn Monaſtere, gaignans leur vie au trauail de leurs mains, & obſeruans la communauté Euangelique, ne celebrans point de Meſſe: mais eſtant aſſiduellement en priere, & voulant ce bon Pere, que ceux de ſa Congregation s'appellaſſent les Hermites de ſainct Hieroſme, comme ils s'appellent encor auiourd'huy, y adiouſtant ſeulement de la Congregation de S. Pierre de Piſe, laquelle Congregation a ſi bien multiplié qu'elle a encor à preſent 37. Monaſteres en Italie ſeulement: car hors d'icelles ils n'en ont point.

Ils ſont veſtus d'vne tunique, & ſe ceignent d'vne ceinture de cuir, portans par deſſus vn manteau, ſur lequel ils iettent leur ſcapulaire: mais quand ils vont par la ville, ils iettent par deſſus ledit manteau, & tout leur habit eſt entierement de couleur de bure: le Pape Pie V.

Digitized by Google

V. voulant qu'ils fiſſent profeſſion, car auparauant ils pouuoient ſortir, & aller où bõ leur ſembloit: ceſte congregation commença l'an 1380.

L'Ordre de la Congregation de S. Hieroſme de Feſole.

LA congregation de ſainct Hieroſme de Feſole commença quelque temps apres, à ſçauoir l'an 1406. du temps du Pape Innocẽt VII. par vn nommé Charles Comte de Grauelle Florentin, lequel eſtant inſpiré de Dieu, s'en alla aux montagnes, où fut autrefois l'ancienne ville de Feſol, deſtruicte par les Florentins: il prit l'habit d'Hermite, & auec luy Rhedon Grauelle & Gautier Marſi, où ils ne furent pas long temps, que pluſieurs s'aſſemblerent autour d'eux, auſquels ils donnerent vne regle, laquelle fut approuuee par le Pape Gregoire XII. pour lors ſeant au ſainct Siege, qui leur donna vn autre habit de couleur grize, ſe ceignans par deſſus leur froc d'vne ceinture de cuir, & deſſous ils portent vn manteau pliſſé, & fendu pardeuant: ils portoient lors des ſabots, mais depuis ils les ont laiſſez, & parce qu'ils auoient eſté dits Autheurs du tiers ordre de ſainct François comme eſtiment aucũs, vn habit gris qu'ils portent encor pour le iourd'huy, leur fut donné. 39.

Ils ne s'eſtendent point plus loing que l'Italie, où ils ont trente ou quarante Monaſteres: ceux qui demeurent à Milan ſont appellez les freres de saincte Anne.

Ordre de la Congregation de S. Gregoire.

L'An 1407. ſeant à Rome le Pape Gregoire XII. & en l'Empire Robert de Bauiere, cõmença la congregation dicte de S. George. 40

Dalegue ſurnommee Azzurine, laquelle eut pour autheur Anthoine Gorrare Gentilhomme Venitien, qui eſtoit de la compagnie des Clercs reguliers de Ieſuaſtes S. Hieroſme, les freres de laquelle portoient des ſabots, & mandioient leur vie: ceſtuy-cy leur donna quelques regles confirmees par Gregoire VII. lequel y en adiouſta d'autres, mais principalemẽt S. Laurens Iuſtinian premier Patriarche de Veniſe, lequel fut à ceſte congregation, ce qu'a eſté autrefois S. Bernard à celle de Ciſteaux.

Ceux de ceſte congregation ſe veſtent par deſſous d'vn habillement de drap blanc, faict en maniere de ſoutane tout boutonné deuant, & portent deſſus vne robe de pers ou de couleur d'azur, vn bonnet à la teſte, & vn chappeau ſur l'eſpaule de meſme couleur.

Ils viuent en commun, leurs Chefs s'appellent Prieurs, & créent vn General. Ils ne ſouloient pas faire profeſſion, mais ſi quelqu'vn d'entr'eux apres auoir eſté vn tẽps en la Religion, changeoit de volonté, ils luy donnoient certaine ſomme d'argent, & le veſtoient en Preſtre ſeculier, puis le laiſſoient aller où ſa fantaiſie le portoit: mais le Pape Pie V. l'an 1570. ordonna qu'ils euſſent tous à faire profeſſion ſolemnelle, comme ils font, ſans deroger neantmoins à leurs priuileges, ny à l'Ordre & preſeance des lieux aux proceſſions publiques.

Toutefois il y en a encore quatre Monaſteres de cét ordre, qui viuent à leur mode, tiennent leurs Chapitres, & creent leurs Prieurs, comme bon leur ſemble. Et combien qu'ils ne ſoyent de ceux-là que quatre Conuents, neantmoins ils ont vn General, & leur chef eſt le Monaſtere de Lo-Vieil.

Ordre de la Congregation de Saincte Iuſtine.

LA congregation du Mont-caſſin, qui print ſon origine de Louys le Begue Gentil-homme Venitien, commença dans le Monaſtere de saincte Iuſtine, & de-là fut appellee Cõgregation de saincte Iuſtine l'an de noſtre ſalut 1410. ſous le Pape Iean XXIII. & Sigiſmond eſtant Empereur en Allemagne où les Papes Martin V. & Eugene IV. voyans ceſte compagnie augmenter de iour en iour en ſainctеté de vie, ils la gratifierent de pluſieurs priuileges: ce qui fut cauſe de la remplir de pluſieurs hommes de lettres. 41.

Depuis auec le temps s'eſtant accreuë de l'Abbaye du Mont-caſſin, d'autant que c'eſtoit la premiere & la plus honorable de toutes celles de ſainct Benoiſt, elle print le nom d'icelle, & fut dite la congregation du Mont-caſſin: Par ainſi tous ces Moynes noirs qui viuent ſous l'Obſeruance, ſont les vrays & premiers Moynes de ſainct Benoiſt, leſquels ont eſté par pluſieurs fois deſtruits & reformez.

Ceſte congregation de ſainct Benoiſt eſtoit venuë en telle grãdeur, non ſeulement de richeſſes, qui auoient eſté la principale cauſe de ſa ruyne, mais encore du nombre d'hommes & de Monaſteres, qu'elle ſe trouue auoir eu iuſques à trẽte trois mille Abbayes, & quatorze

Digitized by Google

mille Preuoſtez & Prieurez: & lors que ſe fit la derniere reformation de ſaincte Iuſtine, elle eſtoit tellement miſe bas, que le nom des Moynes de ſainct Benoiſt eſtoit preſque du tout eſteint: mais depuis elle s'eſt tellement augmẽtee, qu'elle a plus de mille Abbayes, tant en Italie qu'en Eſpagne, qui viuent ſelon ceſte reformation: pluſieurs deſquels outre ce qu'ils viuẽt ſelon la reigle de S. Benoiſt, s'addõnent à l'eſtude, aux diſputes publiques, & à la predication, ne plus ne moins que les Mandians, qui les faict grandement reſpecter en ces cõtrees là.

Des Freres de ſainct Ambroiſe.

42. IL ſemblera de premier abord, qu'il euſt eſté plus à propos de mettre la congregation des freres de ſainct Ambroiſe au bois, auec les plus anciennes religions, que maintenant, mais c'eſt à cauſe qu'ils ſe ſont plus dilatez, & ont paru dauantage en leur forme, que leur origine, laquelle aduient en ceſte maniere aux faux-bourgs de la porte de Come à Milan, où eſt maintenant l'Egliſe de ſainct Ambroiſe aux bois, il y eut autrefois vn beau bois fort eſpais, au milieu duquel eſtoit vne petite chappelle, où eſtoit depeinte l'image de la Vierge Marie, & là aupres couloit vn ruiſſeau d'eau Claire, qui deſcendoit d'vne belle fontaine, laquelle y eſt encor auiourd'huy tenuë en telle reuerence, que pluſieurs boiuent de ceſte eau par deuotion.

En ce bocage demeuroiẽt trois Gentils-hommes Milannois, qui viuoient comme Hermites, le premier deſquels fut vn nommé Alexandre, de l'illuſtre famille de Criuelle: le ſecond Albert Bozoſſe, & l'autre Anthoine Pierre ſaincte, d'où eſt venu que les pierres ſainctes iuſques auiourd'huy ont certaine iuriſdiction en vn Monaſtere de ceſte religion nommé Caſterne.

Or en meſme temps que ceux-cy viuoient en leur ſolitude, l'admirable S. Ambroiſe reluiſoit en la ville de Milan, lequel eſtant aduerty de la façon de viure de ces perſonnages, les alloit viſiter ſouuent, & meſmes par fois demeuroit auec eux vn iour ou deux prians Dieu, ou diſcourans des choſes diuines.

Depuis eſtant mort, ils demeurerent pluſieurs annees en ce lieu, & par ſucceſſion de tẽps, lequel on ne peut pas bien cotter, ils adiouſterent à l'habit d'Hermite qu'ils portoient, la patience & la cappe, & prirent la regle & profeſſion de ſainct Auguſtin: les Milannois leur firent apres baſtir vn Monaſtere au meſme lieu, qu'ils fonderent à l'honneur de ſainct Ambroiſe, & le nommerent S. Ambroiſe au bois, à cauſe du ſainct qui frequentoit en ce lieu durant ſa vie: ils ſe ſont depuis augmentez en diuers lieux, meſmement au Duché de Milan.

Ils ont en general des Viſiteurs & Prieurs, & tous les trois ans celebrent leur Chapitre general touſiours en ce lieu-là, d'où ils ont eu l'origine. Ils ont pluſieurs lieux, où ils font le ſeruice ſelon la regle de ſainct Ambroiſe.

Des Moynes Hermites de S. Hieroſme.

43. LE ſemblable peut-on dire de la congregation des Moynes Hermitains de ſainct Hieroſme, duquel il a eſté dit quelque choſe cy deuant: mais depuis il fut reformé par Loup Solmete Eſpagnol ſçauant homme, lequel eſtant arriué à Rome obtint la permiſſion de reformer cét ordre, impetrant de luy l'Egliſe de ſainct Alexis de Rome, aſſiſe ſur le mont Auẽtin, auec les enuirons & toutes les rẽtes & reuenus d'icelle, auſquels il dõna la forme & reigle de viure ſelon l'ordonnance des Apoſtres, laquelle il auoit tiree des œuures de S. Hieroſme.

Aucuns diſent qu'ils commencerent dés le temps d'Euſebe de Cremone, diſciple de S. Hieroſme, & que les Moynes de Garde-Lou d'Eſpagne, ſuyuant leur regle, pourroit bien eſtre qu'ils auroient eſté reformez par iceluy Loup, & que voyans depuis leur ordre s'en aller en diſſolution, ils l'auroient de nouueau reformé, & que Loup auroit diuiſé ceux-cy d'auec ceux-là, & en auroit faict vne nouuelle congregation. Ils ſe veſtent d'vne tunique blanche auec le ſcapulaire de couleur tannee. Quant ils vont par la ville ils portent vne cappe fermee deuant à la monachale, de meſme couleur que le ſcapulaire. Loup d'Oliuete mourut l'ã 1433. l'an troiſieſme du Pape Eugene IV. Ceſte congregation peut auoir en Italie enuiron 20. Monaſteres, deſquels le chef & principal, eſt l'hoſpital de Lodeïane en Lombardie. Ils auoient en Eſpagne ſix Monaſteres, le chef deſquels eſtoit ſainct Iſidore, diſtant de la ville de Seuille d'vne lieuë Ils font profeſſion & obſeruent la reigle de ſainct Auguſtin.

De

De l'Ordre des Sabbotiers, inſtitué par S. Bernardin.

L'An 1400. qui eſtoit le Iubilé à Rome, il regna vne grande peſte à Sienne & autres lieux 44
prochains, de laquelle mourut vn grand nombre de gens, ſi bien qu'à Sienne, fut pour le peu d'hommes qui reſtoient, ou pour la crainte qu'ils auoient de laiſſer la vie, il ne ſe trouuoit perſonne qui vouluſt penſer les pauures malades de l'Hoſpital.

Alors viuoit à Sienne ſainct Bernardin, le pere duquel s'appelloit Patrice, & ſa mere None, laquelle eſtoit de noble extraction natifue de Maſſe de Maranne, ville prochaine, & ſubiette de ladite ville de Sienne.

Ce ſainct perſonnage pouſſé d'vne ſaincte & ardante charité s'en alla à l'Hoſpital; où il ſe mit à panſer les malades tous peſtiferez qu'ils eſtoient, & n'en bougea que la peſtilence ne fut ceſſee, n'eſtant lors agé que de vingt ans, & de là il ſe retira en vn bois, où ayant veſcu quelque temps fort auſterement, il ſe fit en fin Religieux de l'Ordre des Freres Mineurs, où il ne porta rien auec ſoy qu'vn ſimple habit, & vne corde pour ſe ceindre, & comme deſia la Saincteté commençoit à ſe refroidir en ceſte religion, il cõmença de mettre peine que l'ordre de la bonne Obſeruance fuſt maintenu & garde, oſtant tous les abus qui s'eſtoiẽt introduits en iceluy, de maniere qu'il le reforma, & fit en ſorte que les Freres furent reduits à viure en commun, ſans auoir rien de propre, ſuiuant ſimplement l'inſtitution de leur Pere ſainct François, en quoy il fut aſſiſté de pluſieurs qui ſuiuirent ſa nouuelle reforme, mais d'autres auſſi ne voulurent point quitter ce qu'ils auoient acquis auec peine & trauail.

De là eſt venu, au moins y a-il grande apparence, que la congregation de S. François eſt en deux ſortes de Conuent, à ſçauoir, & d'Obſeruans, leſquels s'appellent les Sabbotiers: qui s'augmenta tellement depuis qu'elle ſurpaſſe en nombre beaucoup d'autres religions. Cecy aduint ſous le Pape Eugene quatrieſme du nom, & du temps de l'Empereur Federic III. du nom.

De l'Ordre des Minimes.

EN uiron l'an 1450. l'Ordre des Minimes commença à florir par le moyen de ſainct Fran- 45
çois ſurnommé de Paule, à cauſe du chaſteau de Paule, où il auoit pris ſa naiſſance, lequel eſt ſitué au Royaume de Naples entre la Breſſe & la Lucanie, auiourd'huy appellee la Principauté, voiſins de la Calabre, & loing de la fameuſe cité de Coſſence enuiron trente mille. Son pere s'appella Martetile, & ſa mere Vienne, porté de ſa plus tendre enfance à l'auſterité, & aymant ſur tout la vie Religieuſe: depuis eſtant paruenu en aage d'homme, il eut en penſee de baſtir vne Egliſe auec quelques logettes pour habiter, & de fait, ſous la permiſſion de Pyrrhus lors Archeueſque de Coſſence, auec l'aide de ſes voiſins, il mit en cét effect ce qu'il auoit propoſé, & ayant edifié ce Monaſtere n'y fut pas long-temps qu'il n'euſt incõtinent vn grand nombre de Diſciples, tãt aux hommes que femmes. Parquoy il eſcriuit trois regles, l'vne aux Freres, l'autre aux Sœurs de ſon Ordre, chacune deſquelles il diſtribua en dix chapitres, & la troiſieſme ce fut pour les Profez ou Mantelez: voulant que les ſiens fuſſẽt appellez Minimes des Mineurs, & qu'entre autres choſes ils obſeruaſſent ſur tout le ieuſne Quadrageſimal, à ſçauoir de ne manger point de chair, d'œufs, beures ny laictages tout le temps de leur vie, qu'en cas de neceſſité: il voulut qu'ils fuſſent habillez d'vn drap tanné obſcur, auec vn capuchon de meſme couleur qui leur pend iuſques à la ceinture, & qu'ils fuſſent ceints d'vn cordon de la meſme couleur: Ceux qui ſont Preſtres le portent noüé à cinq nœuds ſimples: mais les clercs, nouices, & preſentez à la difference des Preſtres, ont leur capuchon qui leur pend iuſques au cordon, & le cordon noüé ſeulement à trois nœuds.

Le Roy de France Louys onzieſme du nom qui regnoit pour lors, enuoya prier le Pape Sixte IV. de luy enuoyer ce ſainct perſonnage, ce qu'il fit, & vint trouuer le Roy à Tours, lequel luy fit baſtir l'Egliſe & le Monaſtere qui eſt encor auiourd'huy pres de ladicte ville au Pleſſis. Ceſte congregation s'eſtend en France & en Eſpagne: en Lombardie, il n'y en a point ſinon à Milan.

De la congregation des Amedees, ou Amis de Dieu.

DV meſme temps de ſainct François de Paule, viuoit le ſainct homme Ami-Dieu, natif 46
de Portugal, lequel vint en habit d'Hermite en la Lombardie, où eſtant arriué, il s'arreſta en vn lieu appellé ſaincte Marie en Breſanois vers Cremone, des dependances du Duché de Milan, où il donna commencement à ſa congregation.

De là à quelque temps il s'en alla à Rome, & demeura au mont d'or qu'on appelle auiourd'huy ſainct Pierre *In Montorio*, lieu où le Prince des Apoſtres fut crucifié la teſte contre-bas, où il y a maintenant vn fort beau Monaſtere de cét Ordre.

Digitized by Google

Il eſtoit fort contemplatif, & a eu pluſieurs voiſins pleins de Prophetie, prediſant les choſes à venir.

De luy ceſte congregation a pris ſon nom des Amis-Dieu, ou Amedees. Ils ſont veſtus de gris, & portent des ſabbots ſans haut de chauſſes, ſe ceignans d'vn cordon, comme ſont les Sabbotiers: ils poſſedent maintenant vingt & huict Conuents en Italie: car plus outre ils ne s'eſtendent point.

Leur congregation commença en l'an 1490. mais le Pape Pie V. l'vnit auec celle de Cleruaux, & des Sabbotiers, c'eſt à dire de l'Obſeruance S. François.

Ordre des Apoſtolins ou Barnabites.

47 QVant à la congregation des Apoſtolins, autrement dits freres des Apoſtres, elle eut ſon origine de S. Barnabé Apoſtre, lequel eſtant venu à Milan, il fut le premier qui celebra la Meſſe en ceſte ville là.

En ce lieu il aſſembla vn bon nombre de diſciples qui viuoient ſelon la couſtume de la primitiue Egliſe, qu'ils appellerent pendant qu'il veſquit, diſciples Chreſtiens, & apres ſa mort Apoſtolins, maintenant freres des Apoſtres ou Barnabites. Ils ont eſté long temps eſpars çà & là, & ne celebroient point la Meſſe, ains, vacquoient ſeulement à l'Oraiſon & à viure en commun comme on faiſoit en la primitiue Egliſe. Mais l'an 1484. Innocent VIII. du nom, eſtant prié par eux, il leur permit de dire Meſſe, & leur donna l'habit, à ſcauoir, le ſcapulaire & la patience couſus enſemble, & vne ceinture de cuir, leur ordonnant de faire profeſſion & leur donnant la regle de S. Auguſtin à obſeruer.

Il leur octroya de iouyr des meſmes priuileges que les Auguſtins: ils ſe veſtent d'vn froc de drap tanné, auec la patience & ſcapulaire de meſme couleur, & en ceſte ſorte vont en public ſans porter autre cap par deſſus, ſinon en hyuer qu'ils portent vn manteau de la couleur meſme, à la mode des Sabbotiers de ſainct François. Ils tiennent Chapitres, & leur Chef eſt appellé Vicaire general.

Les premiers de ceſt Ordre qui dirent Meſſe, furent frere Simon de Morane, frere Iean Scarpe, & frere Nicolas Ceſtery Geneuois.

De l'Ordre des Capucins.

48. LE commencement de la congregation des Capucins vint pour vne telle occaſion: en la marque d'Ancone ſous la ſeigneurie de Ferme eſt vn chaſteau appellé Mõtfaucon, dans lequel les freres Iacobins ont vn Monaſtere: là eſtoit vn Religieux, nommé Mathieu Baſcy, homme de bonne vie & grand obſeruateur des ſainctes Inſtructions: Il aduint qu'vn iour qu'il s'en alloit auec quelques vns de ſes compagnõs en vn lieu là aupres pour aſſiſter à quelque office: comme il fut paracheué, & que tous s'en retournoient en vn Monaſtere, luy eſtãt demeuré vn peu derriere, ſes compagnons trouuerent vn pauure homme qui eſtoit couché par terre quaſi tout nud & tremblant de froid, pour autãt que c'eſtoit en hyuer, & qu'il eſtoit force neiges, lequel leur ayant demandé l'aumoſne d'vn peu de drap pour ſe couurir, il n'eut aucune reſponſe des autres, dõt ſuruenant apres le ſuſdit frere Mathieu, & voyãt ce pauure hõme meu de compaſſion, & craignant qu'il ne mouruſt de froid, il print deux bonnes pieces de drap qu'il auoit ſous ſes habillemens ſelon la couſtume de leur religion, & les donna à ce pauure homme, & puis reprenant ſon chemin vers le Monaſtere, il fut eſbahy que ce pauure diſparut incontinent & ne le veid plus.

Cela fit penſer à ce bon Pere qu'il auoit faict profeſſion de pauureté, & que neantmoins il y en auoit de plus pauures que luy: De ſorte qu'il n'eſtoit pas vray imitateur de ſon Pere S. François: & encor moins obſeruateur de ce qu'il auoit promis entrant en la reigle d'iceluy, ſi bien qu'il ne ceſſa depuis de prier Dieu iour & nuict, à ce qu'il peuſt accomplir le vœu qu'il auoit fait.

Doucques apres s'eſtre bien lamenté, il eut vne inſpiration qui luy dit, qu'il donnaſt de nouueau commencement à l'ancienne obſeruance de ſes Peres, leſquels ſuiuirent premierement l'inſtitution de ſainct François, de maniere qu'il prit vn froc le plus deſchiré & rompu qu'il peut trouuer, & y attacha vn capuchon à la mode qu'ils en vſent auiourd'huy, puis ſans en parler à perſonne, il s'en alla à Rome trouuer le ſainct Pere Clement VII. luy demandant congé de porter l'habit tel que le portoit au commencement ſainct François & ſes Religieux: ce qu'il obtint ſans difficulté, luy diſant par trois fois qu'il vouloit que ceſte regle fuſt obſeruee de point en point, & de mot à mot. Quelque temps apres, vn nommé frere Louys, auec vn ſien frere, tous deux Iacobins de Foſſe bonne, ville de la marque & du Duché d'Vrbin, pouſſez du zele de l'obſeruation de leur regle, ſortirent de leur Religion, & s'vnirent auec ledit Mathieu: mais afin que la choſe fut plus permanente, & qu'il y euſt moins de ſcrupule, Louys s'en alla au Pape, & obtint vn breuet, non ſeulement de porter l'habit & obſeruer

Digitized by Google

obſeruer la regle, mais de la donner auſſi à quiconque la demandoit: ce qui aduint l'an 1526. le 28. iour de May, & l'an troiſieſme du Pontificat de Clement VII. ſi qu'en peu de temps ils ſe virent douze freres: leur premier General fut Mathieu: le premier Monaſtere qu'ils eurent, fut en la ville de Cameria en la marque qui leur fut donnee par Catherine Cibo Ducheſſe de Cameria.

Ceſte congregation multiplia tellement, qu'en l'eſpace de 42. ans elle s'accreut en ſorte qu'elle auoit deux cens & vingt & deux Monaſteres, diuiſez en quinze Prouinces, & auoient 2240. Religieux.

Outre ceux-cy il y a encore des reformez de l'Ordre de ſainct François, comme les Clairins, Clarmeaux, Recolets, qui portent les zocques, mais il s'en pourra dire quelque choſe cy-apres.

Des Ordres de l'Obſeruance de S. Auguſtin.

OR combien qu'on ayt cy-deuant diſcouru de l'origine des Religions qui militent ſous la regle de ſainct Auguſtin, il ne ſera point mal à propos de dire quelque choſe des congregations qui viuent ſelon ceſte regle, ſous le nom & le tiltre de l'Obſeruance.

1. *Ordre d'icelle Obſeruance, Congregation de Lucette.*

LA premiere eſt la congregation de Lucette. Ce lieu eſt diſtant de Sienne enuiron trois milles, & s'appelloit anciennement Liſſiette Foltigan, fondé de S. Sauueur, & depuis S. Sauueur de Lucette au Bois lac. Ce lac a eſté habité par les Hermites de S. Auguſtin dés l'an 1050. Ceſte place s'eſtoit touſiours conſeruee en ſa ſaincteté, pauureté fort ſecrette & propre à la contemplation. Barthelemy Venitien y fit depuis de beaux reglemens l'an 1387. & depuis par vn maiſtre Nicolas Caſſin, & Maiſtre Gerad de Rimini, tous deux Prieurs generaux de cét Ordre, lequel commença depuis à s'augmenter, de ſorte qu'ils ont auiourd'huy vnze Conuens, tant au pays de Sienne, que Florentin, & n'y a celuy où il n'y ait pour le moins cent Religieux.

2. *Congregation de la meſme. Celle de la Charbonniere.*

LA ſeconde congregation de l'Obſeruance des Hermitains, eſt celle de Charbonniere en la terre de Labeur qu'on appelle auiourd'huy Champagne, laquelle eſt encor à preſent nommee la congregation de ſainct Iean de Naples. Elle eut ſon commencement d'vn frere Simon Cremonois grand Philoſophe, & Theologien de ſon temps, qui eſtoit l'an 1399.

La congregation Peruſine.

LA congregation Peruſine, autrement appellee de ſaincte Marie du Peuple, en la Prouince d'Ombrie, qui commença l'an 1424. & a enuiron 15. Monaſteres. La congregation de Lombardie, ainſi nommee par ceux meſmes qui en ſont: elle fut cõmencee l'an 1444. par vn bon Pere appellé Iean Roque de Pauie, & vn autre nommé frere Gregoire de Cremone dedans le chaſteau de Crane. Ceſte congregation eſt la plus grande & la plus celebre de toutes celles de l'Obſeruance des Hermitains, tant à cauſe du grand nombre d'hommes qu'ils ont, qu'à cauſe de ceux de cét Ordre, qui ſont gens de ſçauoir, & qui font grande profeſſion de preſcher. Il y a en ceſte congregation 68. Monaſteres qui ſont aſſez bien rangez.

4. *L'Ordre de ſaincte Marie de Mont-Orton.*

LA congregation de ſaincte Marie de Mont-Orton, diſtante de la ville de Pudone enuiron cinq milles, inſtituee par vn docte perſonnage, nommé frere Simon, natif de Camerny, vne ville, en la marque Dauerne. Elle n'a pas plus de trois Conuents, & fut commencee l'an 1460.

5. *Ordre des Baptiſtes.*

LA congregation des Baptiſtes, ainſi appellee à cauſe du frere Baptiſte qui en a eſté l'autheur commença l'an 1484. Ils portent des ſabbots, & ſont auſſi appellez Geneuois, parce que leur fondateur eſtoit de Genes.

Digitized by Google

6. *L'Ordre de la Congregation des Hermites, appellee Poüilloiſe.*

LA congregation des Hermites, appellee Poüilloiſe, ou autrement la Doucette, qui print ſon commencement en la Poüille, par vn nommé Felix de ce pays-là, l'an 1492.

7. *L'Ordre de la Zumpame.*

LA Zumpame, laquelle fut inſtituee en Calabre l'an 1502. par vn nommé François Zumpama Calabrois, qui eſtoit en ce temps-là fort honoré pour ſes bonnes qualitez.

8. *L'Ordre de S. Auguſtin de Dalmatie.*

LA meſme annee commença la congregation, dicte de ſainct Auguſtin de Dalmatie, pour auoir eſté commencee en Eſclauonie. Quatorze ans apres s'inſtitua en Allemagne vne nouuelle congregation d'Hermites, qu'on appelle la congregation d'Andrea Proles de Germanie.

9. *Ordre de ſainct Paul premier Hermite.*

LA derniere congregation de cét Ordre fut celle de ſainct Paul premier Hermite de meſme habit que les autres, laquelle commença l'an 1550. Il y a des Monaſteres de ceſte congregation en Italie & en Eſpagne, toutesfois il n'y en a pas plus de quatre qui ſont és enuirons de Rome. Or de ces congregations des Hermites de l'Obſeruance, il y en a fort peu de cogneuës en Italie, fors celle de Lombardie, qui eſt la plus ſignalee de toutes. Mais celle des Conuentuels eſt eſpanduë, non ſeulement en France, Italie, Eſpagne, Flandres, & Germanie, mais auſſi elle a penetré iuſques au Monde nouueau.

Congregation de ſainct Paul premier Hermite en Hongrie.

LA congregation de ſainct Paul premier Hermite en Hongrie, fut commencee au Monaſtere de ſainct Iacques de Patach en Hongrie, par vn Strigonnois nommé Euſebe, lequel obſeruoit auec ſes compagnons vne certaine regle & maniere de viure, qui leur auoit eſté baillée par Barthelemy Eueſque de cinq Egliſes, l'an de noſtre Seigneur 1215.

Quelque temps apres eſtant deſia ceſte congregation en bon nombre, ils requirent au Pape Vrbain IV. qu'il leur vouluſt donner la regle de ſainct Auguſtin, ce que toutesfois ils ne peurent obtenir de luy.

Quoy voyant Paul Eueſque de Veſprin il leur donna la forme de viure qu'ils tiennent, l'an 1263. & lors cét Ordre commença de s'appeller la congregation de ſainct Paul premier Hermite, & depuis l'an 1300. ils firent leur premier Prieur general vn nommé frere Laurens Strigonnois.

Enuiron huict ans apres l'ordre fut confirmé par vn Cardinal que le Pape Clement V. auoit enuoyé Legat en Hongrie, qui s'appelloit frere Gentil de Mont-fleur, & auoit eſté premierement frere Mineur, lequel donna à ceux de ladicte congregation la Regle de ſainct Auguſtin, & leur octroya permiſſion de pouuoir faire conſtitutions, & tenir Chapitre general, ce qui aduint le 6. Decembre 1308. au Monaſtere ſainct Laurens, pres la ville de Bade.

Depuis eſtant eſleu au ſainct Siege Iean XXII. du nom, il confirma leur Ordre, & le receut ſous la protection du ſainct Siege Apoſtolique, & deſlors il commença de croiſtre merueilleuſement, non ſeulement en nombre, mais en ſaincteté de vie, ſi bien qu'en Hongrie ils eſtoient eſtimez les meilleurs Religieux qui fuſſent en tout le Royaume.

Au temps de Nicolas V. du nom, l'Egliſe de ſainct Eſtienne de la Rotonde à Rome, au mont Celie, leur fut donnee par le ſainct Siege auec tout le reuenu d'icelle, & y ont eſté plus de ſix vingts ans, ſans auoir eu en Italie autre Conuent que celuy là, auſquels ils n'admettent que tous Hongres, & pas vn Italien. Ils ſe veſtent tout de blanc, portent vn ſcapulaire grand & rond, qui leur couure plus que les eſpaules, & deſſus cela vn manteau tel qu'on le porte ordinairement, ſinon qu'il eſt de couleur blanche, & vn peu plus court.

L'Ordre

Digitized by Google

L'Ordre de ſaincte Brigide.

L'Ordre de ſaincte Brigide commença ſous le Pape Gregoire XI. l'an 1376. lequel le cõfir- 51
ma à ceſte ſaincte Dame Royne de Suede, qui eſtoit allee à Rome: elle obtint de luy que les Monaſteres dudit Ordre ſeroient communs, tant aux hommes qu'aux femmes, & toutefois qu'il y euſt telle ſeparation de murailles que l'vn ne peuſt aller vers l'autre ſans neceſſité. Il voulut auſſi qu'il n'y euſt qu'vne Egliſe pour tous les deux, ains que les Religieux cõme Miniſtres des choſes ſacrees ſeroiẽt en bas, & les Religieuſes en haut pour dire leur Office & oraiſons: neãtmoins que l'Abbeſſe cõmanderoit aux vns & aux autres, combien que les hommes auroient la charge de ce qui appartiendroit au diuin ſeruice & aux ornemens de l'Egliſe, & qu'il y en auroit vn d'entr'eux qui ſeroit appellé Prieur ou Confeſſeur.

Fut auſſi ordonné qu'ils auroient des biens, & poſſeſſions dequoy ils peuſſent viure, mais que la ſuperintendance de pouruoir à tout ce qui leur ſeroit beſoin aux vns & aux autres, tãt pour viure que pour le veſtement, appartiendroit à l'Abbeſſe: qu'il leur ſeroit deffendu à tous & à toutes de ſortir de leur Monaſtere ſans euidente neceſſité, & qu'en ce cas ils demanderoient congé à l'Abbeſſe. Ils tiennent la reigle de ſainct Auguſtin auec quelques articles adiouſtez par ceſte illuſtre Royne.

Aucuns ſont d'opinion que ceſte forme de religion auoit eſté premierement inuentee en la Grece, mais que les bons Peres auoient ordonné que les hommes demeureroient ſeparément des filles, de peur qu'elles ne donnaſſent occaſion de mal parler, & que partant ſaincte Brigide voulant remettre ſus ledit ordre, qui eſtoit preſque allé tout en decadence, elle trouua moyen, comme ſans aucun ſoupçon l'Egliſe & la maiſon ſeroit commune à tous les deux. Elle ordonna qu'ils porteroient l'habit gris, & deſſus vn manteau du meſme, auec vne Croix rouge ſur l'eſtomac.

On voulut que les Religieuſes ne fuſſent point plus de ſoixante; ny les Religieux plus de vingt-cinq chaque Monaſtere, ſçauoir treize Preſtres, ſelon le nombre des treize Apoſtres, y comprenant ſainct Paul: puis quatre Diacres, leſquels pouuoient auſſi eſtre Preſtres, & repreſentoient les quatre Docteurs de l'Egliſe, & huict Conuers qui ſe doiuent tenir preſts pour trauailler aux affaires de la maiſon: de maniere que tous enſemble les freres & les ſœurs fuſt le nombre de treize Apoſtres, & de ſeptante & deux Diſciples de noſtre Seigneur, & afin qu'on les peuſt entre-recognoiſtre les vns des autres, les Preſtres portent la Croix rouge ſur le coſté gauche de leur manteau, ſous laquelle Croix ils mettent vne piece de drap blanc auſſi large qu'vne petite Hoſtie pour la reuerence du ſainct Sacrement. Et les quatre Diacres à la difference des Preſtres, portẽt vn rondeau de drap blanc, qui ſignifie, ainſi qu'ils diſent, la ſapience des quatre Docteurs, leſquels ils repreſentent, & mettẽt deſſus quatre petites pieces de couleur rouge faictes en forme de langues, pour monſtrer que le ſainct Eſprit enflame leur langue à reciter les ſacrez myſteres de la Diuinité: Mais les freres Conuers portent ſur le mãteau vne Croix blanche qui denote l'innocence de leur vie, ſur laquelle il y a cinq pieces rouges, en commemoration des cinq playes de noſtre Seigneur.

Ceſte ſaincte Dame mourut à Rome, & ſa fille Catherine Princeſſe de Nerice, fit apres ſa mort confirmer ſa regle par le Pape Vrbain V. Elle commença ſes reuelations en l'an 1344. & l'an 1346. elle fut à Rome aagee de 42. ans, où elle demeura 28. ans: elle fut canoniſee l'an 1391.

De l'Ordre de Premonſtré & de ſon Origine.

L'Origine de l'ordre de Premonſtré eſt venuë d'vn nommé Norbert natif de Cologne, 52
& depuis eſleu Archeueſque de Membourg, auquel la Vierge Marie eſtant vn iour apparuë, luy diſant, Norbert prends la robbe blanche, il quitta le monde, & auec quelques compagnons qu'il auoit, il ſe retira en vn lieu fort aſpre & ſolitaire, nommé Premonſtré pour faire penitence, l'an 1120. ce qu'il fit ſous la permiſſion de l'Archeueſque de Lyon, à cauſe que ce deſert eſtoit en ſon Dioceſe: Ainſi de ce lieu appellé Premonſtré, la congregation a pris le nom qu'elle porte encore auiourd'huy.

Depuis il fit confirmer ſa regle par Calixte II. l'an 1112. & derechef par Honoré II. ſon ſucceſſeur, lequel leur donna la regle de ſainct Auguſtin, & les inſtitua Chanoines reguliers, laquelle ordonnance fut de nouueau approuuee par Innocent III. Ceſte congregation s'eſt tellement multipliee en France, Eſpagne & ailleurs, qu'elle eſt diuiſee en trente Prouinces, eſquelles ils ont plus de mille trois cens Monaſteres, & bien enuiron quatre cents Conuents de filles.

Leurs Abbez ſont perpetuels, & doiuent eſtre ſacrez par Eueſques.

Ils ont puiſſance de conferer à leurs Moines les Ordres mineurs, & benir tous les ornemens de l'Egliſe, & faire toutes les ceremonies, ſinon qu'en telle benediction il falluſt faire la conſecration, ils peuuent neantmoins celebrer les Meſſes ſolemnelles & publiques auec la Mitre, la croſſe, le bonnet, & autres ornemens qui appartiennent à la dignité Epiſcopale: ils ſont vn office different de celuy de Rome, & ont vn Breuiaire conforme à leur Miſſel, & ſi obſeruent par toute leur religion, vn chant qui leur eſt particulier: quant à leur accouſtrement ils portent vn froc blanc, & vn rochet de fin lin, & par le deſſus vne chappe blanche ouuerte deuant, comme celle des Carmes.

Cecy fut inſtitué ſoubs Henry IV. du nom, Empereur d'Allemagne, Guillaume de Tir dit qu'en ſon temps vn nommé Almeric Chanoine regulier de Premonſtré, fut fait Eueſque de Siene l'an 1180. Quant à leur fondateur, ayant faict pluſieurs miracles, tant durant ſon viuant qu'apres ſa mort il fut canonizé.

Religion de Font-auellane.

53. LE premier fondateur de la religion de Font-auellane, fut ſainct Lodolphe, lequel eſtant perſecuté par vn Seigneur temporel, ſe retira entre deux des plus hautes montagnes de l'Apennin qui ſont le mont Latria, & le Mont Coruo, celebrez tous deux par le Poëte Dãte, leſquels ſont proches de la ville de Cailles enuiron de cinq milles, & Ducale d'Vrbin cité de vingt milles, & neantmoins ſouz le Dioceſe d'Agobbie.

Ce bon homme s'eſtant retiré en ce lieu, où il viuoit comme vn Hermite, il acquit en peu de temps telle reputation de ſainćteté, que pluſieurs s'en allerent rendre à luy, pour enſuiure ſa maniere de viure, partant il fit baſtir vn Monaſtere, portãt le tiltre de ſainćte Croix, de-là vient qu'ils s'appellent encor auiourd'huy par ceux des enuirons, le mont ſainćte Croix.

Mais apres ſa mort, cét Ordre ayant commencé à ſe laſcher, & n'eſtre plus ce qu'il ſouloit eſtre, Pierre Damian, qui eſtoit Religieux de l'Abbaye de Cluſſi à Rauenne, de l'Ordre de Camaldoli, grand perſonnage non ſeulement pour auoir eſté Eueſque & Cardinal, mais auſſi pour ſa grande ſainćteté, pour laquelle il a merité d'eſtre canonizé, remit de rechef ceſte congregation à ſa premiere regle & obſeruance, leur faiſant obſeruer la regle de S. Benoiſt, & ayant fait baſtir vn Cloiſtre, y mit des Hermites tels qu'il cognoiſſoit propres à tel maniement.

Leur habit eſtoit vn froc blanc, le ſcapulaire de laine, le collet & le capuchon blanc: ils faiſoient profeſſion en la main d'vn Notaire: depuis ils ſe licentierent encor, ſi bien que l'Abbaye fut tenuë en commande, & depuis tout ordre & diſcipline monaſtique eſtant renuerſé, le Pape Pie V. donna ceſte Abbaye en commande perpetuelle au Cardinal de Rouere frere du Duc d'Vrbin, lequel l'an 1570. print des Peres de l'Ordre de Camaldoli, ſi que preſque tous les Religieux qui eſtoient de dans, prirent l'habit & profeſſion d'iceux, mais les ieunes ietterent bien toſt le froc aux orties, les vieux demeurerent auec les autres faiſans le nombre de trente Religieux qui veſquirent depuis auec vne ſi religieuſe obſeruance, que ce Monaſtere s'eſt rendu recommandable iuſques aux Prouinces plus eſloignees.

Leur premier Abbé s'appelloit Pierre Balueoli & de Bagnacauali, & leur Prieur, Ambroiſe Cagnoli Gentilhomme de Sodeſe. Le Poëte Dante a quelquesfois ſeiourné en ce lieu, & y a compoſé vne partie de ſes vers. Cét ordre fut commencé enuiron l'an 1050.

Congregation des Hermites appellez de Madame de Gonſagues.

54. LA Congregation qu'on appelle des Hermites de Madame de Gonzague, aduint pour vne telle occaſion. François de Gonzague quatrieſme Marquis de Mantoüe, qui s'eſt faict renommer entre les plus valeureux & ſignalez Capitaines de ſon temps, s'allant vn iour eſbatre en vne ſienne maiſon diſtante de Mantoüe enuiron de douze mille, en paſſant aupres d'vn pan de muraille où eſtoit peinte l'image de la Vierge Marie, ſoudainement ſon cheual ſe dreſſa ſur les pieds de derriere, ſi bien qu'il tomba à la renuerſe, & luy deſſous, eſtant tellement meurtry que tous ſes Gentils hommes le tenoient pour mort.

Alors vn de la compagnie nommé Hieroſme Regini du Chaſteau Geoffroy, qui eſt ſitué au pays Mantoüan, homme deuot & craignant Dieu, extremement faſché de la perte d'vn ſi grand Prince, porté d'vne grande foy ſe ietta à deux genoux en terre de deuant ceſte Image, & fit vœu à Dieu & à ſa ſainćte Mere, que s'il luy plaiſoit par ſa miſericorde, reſtaurer la vie au Marquis, il abandonneroit le monde, & ſe rendroit Hermite en ce lieu meſme, laquelle priere fut exaucee ſur le champ, car le Marquis ſe leua ſain & ſauf.

Ce qu'ayant ſceu apres, le Marquis fit baſtir vn Monaſtere à Hieroſme auquel il aſſigna vn bon reuenu, où ceſtuy-cy ſe retira, & fut cauſe que pluſieurs s'y rendirent comme luy. Quelque temps apres, ſouz la faueur de l'Eueſque de Rhege, ils eſleuerẽt vne regle & maniere de viure, laquelle ils diſent encor garder à preſent, qui fut cõfirmee par le Pape Alexãdre VI. Ils ne font point de profeſſion, & ne s'obligent à aucun article ſur peine de peché mortel: Ils ont quelques priuileges qui leur ont eſté dõnez par le ſainct Siege: Ils creẽt vn General, & ont auiourd'huy, de ſoixante à ſoixante & dix Monaſteres, deſquels le chef & principal eſt celuy de Gonzague, où il y a enuiron douze Hermites. Elle commença ſoubs le Pape Innocent VIII. & de l'Empire de Maximilian, premier du nom.

L'Ordre des dix vertus ou plaiſirs de la Vierge, dit de l'Annonciade, inſtitué par la Royne Ieanne, eſpouſe du Roy Louys 12.

LA Royne Ieanne eſtant repudiée, le Roy Louys XII. luy donna le Duché de Berry, où elle ſe retira, ne faiſant plus ſa demeure à la Cour, ains en la ville de Bourges, capitale de Berry; là elle paſſa le reſte de ſes iours en deuotion & pieté, edifiant toute la France de ſa bonne vie & ſainctetè, macerant meſme ſon corps tres-tendre & delicat par les haires & cilices, portant ordinairement ſur ſoy cinq cloux d'argent fort aigus, de deux doigts de longueur au coſté de ſon cœur: ſon viure eſtoit de potage d'huile aux iours maigres, & ne mangeoit que des viandes les plus groſſieres & rudes qu'elle pouuoit faire trouuer: eut vne grande compaſſion des pauures neceſſiteux & malades, auſquels elle faiſoit de grands biens & grandes liberalitez, & ſur tout elle teſmoigna ſa charité & pieté enuers les infirmes & malades, leſquels elle faiſoit aſſiſter par ſes Medecins & Chirurgiens, & commanda à ſes Apoticaires de faire force onguents, qu'elle meſme faiſoit appliquer en ſa preſence par ſes Chirurgiens, & ſouuent les appliquoit elle meſme par le Conſeil & aduis de ſes Medecins, à raiſon que pour l'ordinaire les malades recouuroient leur guariſon & ſanté, quand ils auoient eſté touchez de ſes mains vrayement royales.

Dés ſes plus ieunes ans elle auoit vne particuliere deuotion enuers la tres-ſaincte & immaculee Vierge Marie, pieté qu'elle auoit appriſe du Roy Louys XI. ſon Pere, qui fit baſtir en l'honneur de cette Royne des Anges l'Egliſe de Clery, ſa deuote maiſon, en laquelle il voulut par ſon Teſtament eſtre inhumé: eſtant ſeulement aagée de 5. ans ne reſpirant que de ſeruir Dieu dans quelque maiſon reguliere, preferant le voile ſacré aux plus pretieuſes Couronnes & diademes, elle ſceut par reuelation qu'elle fonderoit & inſtitueroit vn Ordre de la Vierge, ce qui aduint vn iour qu'elle eſtoit en prieres & Oraiſon en l'Egliſe, demandant à la ſaincte Vierge qu'il luy pleuſt luy manifeſter en quoy elle luy pourroit faire ſeruice plus agreable & honnorable.

Cette reuelation luy fit entendre qu'elle fondaſt vne Religion à l'honneur de la Vierge, ce qui fut manifeſté par vne voix ſpeciale, ce qui luy demeura tellement graué en l'ame, que dés qu'elle fut vn peu plus aagée, elle medita toute ſorte de moyẽs neceſſaires pour inſtituer & fonder vn Ordre à la gloire de Dieu & de noſtre Dame: mais par ſon mariage auec Louys d'Orleans Duc de Valois & de Milan, ſon deſſein fut empeſché, toutefois elle demanda au Roy ſon Pere pour Confeſſeur & Directeur en ſes exercices de pieté le R.P. Iean de la Fontaine, Religieux de l'ordre de ſainct François, & gardié du Conuent des Peres Cordeliers d'Amboiſe, ce que le Roy ſon Pere luy octroya tres facilement & le luy enuoya dés lors qu'il euſt receu ſa demande & ſçeu ſa volonté. Ce bon gardien prit pour compagnon auec ſoy le P. Nicolas Gilbert non moins deuot que docte & verſé en la ſciẽce des ſainẽts qui fut depuis pere ſpirituel de cette ſaincte & vertueuſe Princeſſe: elle porta touſiours l'hõneur & reſpect qu'elle debuoit au Roy ſon Pere & à la Royne ſa mere, Charlotte de Sauoye digne mere d'vne telle fille: Il pleuſt à Dieu de retirer à ſoy le Roy ſon Pere ſur la fin du mois d'Aouſt de l'an 1483.

Quelques annees auparauant ſon deceds il fit appeller de Calabre ſainct François de Paule, auquel il recommanda qu'il aſſiſtaſt cette Princeſſe ſa fille: ce qu'il fit auec tout le zele & la charité qui luy fut poſſible.

Apres qu'elle euſt eſté confirmée par luy en ſa ſaincte reſolution de fonder vne famille & congregation de filles en l'honneur de l'Annonciation de la Vierge Sacrée pour la deuotion qu'elle auoit eu dés ſes ieunes ans à cette diuine mere de Dieu, elle ſe communiqua encore à ſon Confeſſeur & pere ſpirituel le P. Nicolas Gilbert, qui du commencement luy fut vn peu contraire, diſant qu'elle auroit de grandes difficultez pour eſtablir vn nouuel Ordre en l'Egliſe, & qu'il ſeroit plus expedient qu'elle fondaſt & fit baſtir vn Monaſtere de filles de ſaincte Claire, ainſi que celuy de *l'Aue Maria*, à Paris, où la Royne Charlotte de Sauoye ſa mere

les auoit miſes au lieu de Beguines qui y demeuroient auparauant, & l'auoit faict rebaſtir & augmenter pour loger ces bonnes Religieuſes qui viuoient en grande obſeruance & auſterité, gardans tres eſtroictement leurs reigles & ſtatuts.

Nonobſtant toutes les raiſons qu'elle peuſt alleguer, ce bon pere ne luy fit aucune reſponce, ſelon qu'elle deſiroit, ſinon qu'il iugeoit qu'il falloit implorer le ſecours & l'aſſiſtance diuine pour vne affaire de telle conſequence, & qui meritoit d'eſtre pourpenſee plus d'vn iour, & comme elle eſtoit fort humble, elle acquieſça facilement & ſuiuit le conſeil de ce ſien Pere ſpirituel, & fut l'eſpace de deux ans ſans luy en parler, durant leſquels ce religieux deſſein demeura en ſurſeance, de maniere qu'il ſembloit qu'il ne debuoit eſtre effectué.

Cette Princeſſe pendant ces deux annees ne perdit point courage à ce qu'elle peuſt mettre ordre à cet affaire qui luy eſtoit ſi chere: & comme elle s'attriſtoit de ce retardement elle tomba malade durant quoy le Pere Gilbert fut appellé pour la viſiter & conſoler, auquel elle communiqua le ſuiect de ſa grande maladie qui ne prouenoit d'ailleurs que des delais & difficultez qu'il faiſoit pour empeſcher qu'elle ne fondaſt vn Ordre en l'honneur de la Royne des Anges, l'aſſurant que dés le cinquieſme de ſon aage, aſſiſtant auec ferueur & deuotion au ſainct ſacrifice de la Meſſe, elle auoit eu cette reuelation qu'elle fõderoit auant ſa mort vne Religion de la Vierge, à laquelle elle n'auoit iamais reſiſté, ains eu touſiours la volonté de l'effectuer quand elle ſeroit en aage & en liberté de le pouuoir faire, & croyoit que toutes les diſgraces qui luy eſtoient ſuruenues prouenoient de ce qu'elle n'auoit mis cette ſaincte inſpiration à execution.

Le pere Gilbert voyant la conſtante reſolution de cette Princeſſe luy demanda pardon d'auoir empeſché iuſques à cette heure ſon ſainct deſir, & que ſi elle luy euſt parlé plus clairement la premiere fois, il n'euſt faict aucune difficulté à condeſcendre à ſa volonte, & à l'aſſiſter pour ſeconder cette entrepriſe. Cette Princeſſe demeura tellement ſatisfaicte de la reſponce de ce ſien pere ſpirituel qu'elle recouurit peu de iours apres ſa ſanté: elle le choiſit & declara des lors premier inſtituteur de ſon Ordre, Pere Vigil ſur toutes les filles qui s'enrolleroient ſous les enſeignes de la mere de Dieu en cette Religion, deſirãt qu'elles fuſſẽt gouuernées & conduites par luy & les Peres Mineurs Obſeruantins, pour la deuotiõ qu'elle auoit enuers le Pere Seraphique ſainct François, luy donna la charge de choiſir celles qu'il iugeroit plus aptes & propres à ſeruir Ieſus & ſa Mere en la congregation qu'elle deſiroit eſtablir. Ce qu'il fit promptement, & amena vn nombre de filles de bonnes maiſons de Bourges, leſquelles apprirent la pieté tant de cette bonne Princeſſe que du Pere Nicolas.

Deuant que commencer l'eſtabliſſement de la nouuelle Religion de l'Annonciade, elle fit compoſer vne reigle, laquelle elle deſiroit que les filles qui ſe conſacreroient au ſeruice de Dieu en l'ordre de la Vierge, gardaſſent tres eſtroictement & religieuſement, & ne fut ſi toſt compoſée qu'elle l'enuoya à Rome pour eſtre approuuée du Pape: le R. Pere Morin grand Predicateur & fort deuot à la Vierge, fut depute pour porter cette regle à Rome & la preſenter au Pape, qui eſtoit lors Alexandre 6. qui le reçeut fort humainement, & teſmoigna qu'il deſiroit approuuer ce nouuel ordre des vertus de la Vierge, tant pour l'honneur qu'il portoit à la mere de Dieu, que pour donner conſolation à cette bonne Princeſſe, la pieté de laquelle eſtoit cogneuë par tout le monde: le Pape fut longuement auant que faire expedier cet affaire, & ne le voulut faire ſans l'aduis du ſacré College des Cardinaux: dont pluſieurs refuſerent de l'approuuer. Ce fut pourquoy le Pere Morin fut contraint de reuenir en France: Par apres la Princeſſe enuoya le Pere Nicolas Gilbert à Rome pour impetrer du Pape & des Cardinaux l'approbation de cette regle, il ſe ietta ſouuent aux pieds du Pape, le coniurant au nom de Dieu ne rompre vn œuure ſi ſainct, auquel la Princeſſe n'eſtoit pouſſée que par le zele qu'elle auoit au ſeruice de Ieſus & de ſa mere: Alexandre eſmeu par ſes prieres & par ſes larmes fit aſſembler quelques Cardinaux afin d'opiner derechef ſur cette approbatiõ, mais apres pluſieurs conſultations les Papes & les Cardinaux ſe monſtrerent encore plus difficiles que iamais à confirmer cette regle; le Pere Gilbert ne perdit courage, ains ayãt recours au Ciel & à la faueur de la Vierge, le Cardinal Iean Baptiſte Ferrier Eueſque de Modene, homme de grande authorité à Rome, chery & honoré du Pape Alexandre, duquel il eſtoit dataire, l'enuoya querir pour l'aduertir qu'il deſiroit prendre en main ſa cauſe, ayant eu pour ce ſuiet vne viſion du glorieux Martyr ſainct Laurent & de ſainct François, qui luy auoient recommandé de faire confirmer la reigle, *des dix vertus ou plaiſirs de la Vierge*, le Pape & tous les Cardinaux eſtonnez de la viſion qu'euſt ce Cardinal, approuua & confirma la regle qu'il demandoit.

Cette confirmation fut [illegible]cte le 14. Feburier l'an 1501. datte remarquable parce qu'enuiron ce temps l'Hereſiarque Luther porté non d'aucune deuotion, ains pluſtoſt tranſporté d'effroy

d'effroy à raiſon qu'vn ſien compagnon d'eſtude auec lequel il ſe pourmenoit aux champs auoit eſté renuerſé roide mort ſur la place du foudre, s'alla ietter dans le Monaſtere des Auguſtins de la ville d'Erfor, duquel il eſt depuis ſorty faiſant banqueroute à l'Egliſe Catholique.

Cette ſaincte regle & inſtitution n'a pas eſté ſeulement approuuée du Pape Alexandre 6. mais auſſi de Leon 10. le 25. Iuillet de l'an 1517. & du depuis à l'exemple de ladite Princeſſe inſtitutrice, pluſieurs filles s'enroollans ſous les bannieres de la glorieuſe mere de Dieu, ont à l'exemple de cette vertueuſe Princeſſe, fondé, baſty & edifié des Chapelles, Oratoires, Egliſes & Monaſteres és villes principales de France & de la Flandre. Telle fut l'origine de cette ſacrée Religion qui du commencement ne fut que de cinq filles, & portoient vn ſcapulaire rouge en memoire de la paſſion de noſtre Seigneur, & du depuis les nouices en vſerent de blanc en memoire de l'innocence du Redempteur : plus portoient encore vne corde où il y auoit 10. nœuds qui repreſentoiẽt les 10. plaiſirs de la Vierge auec les trois cordons au bas pour ſymbole des foüets auec leſquels noſtre Seigneur fut flagellé, attaché à la colomne chez Pilate. Durant qu'on eſtoit allé à Rome pour obtenir l'approbation de la ſuſdite regle, la Princeſſe Madame Ieanne fondatrice d'icelle Religion, obtint du Roy permiſſiõ de baſtir en quelle ville elle voudroit du Royaume, des maiſons & Monaſteres de l'ordre qu'elle deſiroit inſtituer & fonder en l'Egliſe, mais auant que d'achepter la place de ſon premier Cõuent, elle trauailla à la reforme d'vn Conuent de Religieuſes de l'ordre de ſainct Benoiſt, qui ne viuoient pas ſelon la reigle de ce grand Pere des Religieux, de laquelle elle vint à bout, nonobſtant toutes les reſiſtances, oppoſitions & contrarietez qui ſe preſenterent, leſquelles elle ſurmonta auec vn grand courage.

Cet Ordre cõmençant lors à fleurir, & ce Monaſtere eſtant remis en bõne odeur par tout le pays l'an 1502. cette Princeſſe achepta des Chanoines de Mõtermoyen, des iardins & maiſonnettes où viuoient des filles perduës & abandonnées, pour là faire baſtir & edifier le premier Conuent de ſon Ordre, & incontinent fit mettre la premiere pierre à l'Egliſe, & benir la place par l'Archeueſque de Bourges Meſſire Guillaume de Cambray : à laquelle benediction aſſiſterent le R. P. Guy Iuuenal, Abbé de ſainct Sulpice, le Pere Gilbert Nicolas Prouincial des Peres Cordeliers de la Prouince d'Aquitaine ſon Cõfeſſeur, & pluſieurs autres Seigneurs & Dames de qualité qui l'accompagnoient, & donna charge de la fabrique & baſtiment à sõ Eſcuyer Amé George pour tenir la main à l'œuure.

Ordre des bons-hommes, de la Regle de ſainct Auguſtin en Angleterre.

RIchard Comte de Cornüaille frere de Henry III. Roy d'Angleterre ayant demeuré quelque temps en Allemagne, & s'en retournant en ſon pays remporta auec ſoy vne petite portion du ſang de Ieſus-Chriſt, & edifia vn Monaſtere vn peu au deſſus de Biremiſtede, vn village diſtant de Londres vingt cinq milles, où il mit ce precieux ſang, introduiſant ceſte Religion, qu'on nomma des bons hommes, leſquels obſeruent la regle de ſainct Auguſtin, & s'accouſtrent d'vn habillement de gris enfumé, preſque ſemblable à celuy des Hermites.

Leur Prieur ou Abbé s'appelle Recteur, & le principal & plus celebre Monaſtere de leur congregation eſt nommé Aſſeris : elle commença l'an 1257.

Congregation de la vie commune.

LA Congregation de la vie commune commença au temps du Pape Gregoire vnzieſme, par vn nommé Girard, homme de grande ſainctеté, au Dioceſe de Tarante l'an 1373. Il eſtoit Allemand de nation, & a compoſé beaucoup de belles œuures, dignes d'eſtre leües pour ſa doctrine.

Congregation des pieds nuds en Eſpagne.

EN Eſpagne il y a vne autre Congregation, nommee des deſchaux ou pieds nuds, qui ſe veſtent de gros drap, comme font les Capucins, mais ils portent le capuche rond : ils font vne grande penitence, & gardent eſtroictement la regle de ſainct François. Ils ont pluſieurs Monaſteres, tous leſquels ſont en lieux retirez du monde.

Digitized by Google

Congregation du ſainct Eſprit à Veniſe.

A Veniſe, il y a auſſi vn fort beau & honorable Monaſtere, qu'on appelle du ſainct Eſprit qui eſt ſeul de la congregation, ſinon vn membre qui en depend ſitué à Padoüe qu'on appelle ſainct Michel, ils s'habillent comme les Chanoines reguliers de Latran, viuent en commun, & obſeruent la regle de ſainct Auguſtin : ils ſont tous Venitiens, poſſedent vn grand reuenu.

Ordre de noſtre Dame de la Mercy de la Redemption des captifs d'entre les mains des Turcs.

L'An 1164. du temps de Clement IV. du nom commença la congregation de la rançon des captifs, la charge deſquels eſt de rachepter les priſonniers qui eſtoiẽt entre les mains des Turcs, a fin de les remettre apres en leur pleine liberté : ils ſe veſtent tous de blanc, & portent vn manteau ouuert deuant, comme celuy des Carmes, ſinon qu'il eſt blanc : ils ont ſur leur eſtomach, du coſté droict, vn eſcuſſon large d'vne pomme, où il y a depuis le milieu vers le haut vne croix blanche en champ rouge, & en l'autre partie les armoiries du Royaûme d'Arragon. Il n'y a point de frere de ceſte congregation en Italie excepté huict qui ſont en l'Egliſe de ſainct Quirie, pres de la tour de Comte à Rome, leſquels obtindrent cela du Pape, auec quelque reuenu, l'an 1564. ils obſeruent la regle de ſainct Auguſtin. Il y en a à Paris, Thoulouſe & Bourdeaux, & ſont ceux qu'on appelle de la Mercy.

Ordre de la ſaincte Trinité auſsi pour la Redemption des captifs.

L'Ordre de la ſaincte Trinité, fut inſtitué pour deliurer les pauures priſonniers des mains des Turcs.

Paul Moriſe tient que leur premier Monaſtere fut ſainct Thomas des Monts au mont Celie, & ſe fonde ſur ce que dedans la petite Egliſe (car la grande eſt toute deſcouuerte & à demy demolie) on void à main droicte en entrant vn arc ou ſepulchre antique tout de marbre, dans lequel ces mots Latins ſont grauez en ces termes, *Anno Domini & Incarnationis* 1197. *Pontificatus vero Domini Innocentii Papæ III. anno primo* 15. *Calendis Ianuarij, inſtitutus eſt nutu Dei ordo ſanctiſsimæ Trinitatis & captiuorum : à fratre Ioanne, ſub propria regula ſibi ab Apoſtolica ſede conceſſa. Sepultus eſt idem frater Ioannes in loco, anno Domini* 1213. *menſe Decembris* 21. Elle fut commencee lors que le Pape Innocent troiſieſme declara Othon cinquieſme Empereur d'Occident, & le couronna, & au meſme temps que Conſtantinople fut priſe par les François & Venitiens.

L'Ordre du ſainct Eſprit en Saxe à Rome.

L'An de noſtre Seigneur 1198. Innocent troiſieſme du nom, qui pour lors ſeoit au ſainct Siege, fit edifier à Rome le beau & celebre hoſpital du ſainct Eſprit en Saxe (lequel lieu eſt ainſi appellé, d'autant que iadis les Saxõs peuple de la Germanie y habitoient) & le dota de pluſieurs belles poſſeſſions, pour ſubuenir aux pauures malades & autres indigens : & à celle fin qu'on y fiſt le ſeruice diuin, il ordonna vne regle pour tous les freres & ſœurs qui voudroient eſtre de cét Ordre, laquelle a eſté depuis confirmee par le ſainct Siege Apoſtolique, neantmoins l'an 1564. le reuerẽd pere Bernardin Cyrilli de Aquila precepteur & Maiſtre General dudit Ordre, y mit quelque reformation, ayant fait en telle ſorte, que les malades y ſont fort bien penſez, les aumoſnes augmentées, grand nombre de filles mariees, le ſeruice diuin bien adminiſtré, le reuenu amplifié, & le lieu tres-bien entretenu de reparations.

Ceſte regle commande que tous les freres & ſœurs viuent en obedience, & chaſteté, ſans auoir rien de propre, & que ſur tout ils ſoient ſoigneux des malades.

Et quand ils font leur promeſſe & veu, ils le font en ceſte ſorte, (en termes Latins toutesfois.) Ie tel, me donne & preſente à Dieu, à la Benoiſte Vierge Marie, au ſainct Eſprit, & à mes Seigneurs les pauures malades, pour eſtre tous les iours de ma vie leur ſeruiteur. Ie promets de garder chaſteté moyennant la grace de Dieu, & viure ſans rien poſſeder qui me ſoit propre, & à vous mon maiſtre & general, & à tous vos ſucceſſeurs, de vous porter toute obeyſſance, & d'auoir fidel ſoin du bien des pauures, ainſi Dieu me ſoit en ayde, les ſainctes Euangiles : ainſi ſe preſente à l'Autel auec le liure des Euangiles. Alors le Precepteur, ou celuy

Digitized by Google

celuy qui eſt le plus ancien luy rend telle reſponſe : Pour la promeſſe que tu as faicte à Dieu & à la Vierge Marie, & à tous nos Seigneurs les pauures malades, nous te receuons & les ames de tes pere & mere ; pour participer aux Meſſes, Matines, Ieuſnes, Oraiſons, Aumoſnes, & tous autres biens, qui ſe font & feront en la maiſon du ſainct Eſprit, Dieu t'en faſſe telle part comme chacun de nous en attend auoir.

Au demeurant la maiſon du ſainct Eſprit te promet pain & eau, & te donner vne robbe humble.

Cela dit, l'Ancien prend vn manteau, où il y a vne Croix, laquelle il luy monſtre, en luy veſtant ſur les eſpaules, & dit ainſi.

En vertu de ce ſigne de la Croix, ſoit chaſſé de toy tout mauuais eſprit, & Ieſus-Chriſt te conduiſe au Royaume eternel : Ceſte congregation à pluſieurs Hoſpitaux en diuers lieux de la Chreſtienté, deſquels celuy de Rome eſt le chef.

Les Chapitres generaux s'y aſſemblent, & s'y rend compte de l'adminiſtration de tous les autres.

Si vn frere de ceſt Ordre, fuſt il Recteur du lieu où General, eſt trouué ayant quelque choſe de propre à ſa mort, on ne l'enterre pas en lieu ſainct : ains il eſt tenu comme excommunié. Ils ſont veſtus d'habit noir ſacerdotal, & doiuent porter vne Croix blanche à leur robbe, comme celle des Archeueſques ſur le milieu de la poictrine, & au manteau ſur le coſté gauché : les enfans ſont veſtus de bleu.

Congregation des Preſtres qui recueillent les orphelins.

L'Autheur de la congregation des Preſtres qui recueillent les Orphelins, eſtoit vn Gentil-homme Venitien, appellé Hieroſme Miani, lequel ayant deſia intention de faire quelque œuure qui fuſt agreable à Dieu, comme il perſiſtoit en ceſte ſaincte reſolution l'an 1528. il aduint vne grãde cherté quaſi generale à toute l'Italie, mais particulieremẽt à Veniſe, où elle fut ſi grande que les pauures y mouroient de faim par les ruës.

Ce que voyant ceſt homme de bien, eſmeu de charité & de compaſſion de la calamité publique, alloit par les places publiques, les prenant par les ruës & places publiques, en menant les vns & portant les autres, iuſques à vn certain lieu qu'il auoit preparé à cet effect, où de ſa propre ſubſtance il les nourriſſoit & preuoyoit à toutes leurs neceſſitez : & ne ſe cõtentant pas de ce qu'il auoit fait en ſa ville, apres auoir mis bon ordre à ſon Hoſpital, il s'en alla vers la Lombardie pour en recueillir d'autres, & vint en vne ville appellee Semaſque, laquelle eſt aux confins du pays de Bergame, & du Milanois, où il trouua que des trois parties, les deux eſtoient mortes de peſtilence qui eſtoit par toute ceſte Prouince, & voyant ce bon perſonnage que les grains eſtoient preſts de moiſſonner, il print auec ſoy quelque nombre de pauures, ne laiſſant pour cela tous les iours à certaines heures de dire deuotement l'Office de la Vierge Marie, auec ceux qui eſtoient auec luy, ſe nourriſſant de pain & d'eau ſeulement, ſans ſe ſoucier d'auoir d'autres viandes.

Ce qu'eſtant diuulgué par tous les lieux d'alentour, pluſieurs de ces peuples accouroiẽt vers luy, & fut donné en ceſte ville là vn logis, où luy & les ſiens viuoient en toute ſainctété de vie : ce qui incita pluſieurs à ſon exemple d'abandonner leur bien pour le ſuiure, & viure auec luy en pauureté.

S'eſtant ainſi eſtably en ce lieu, deſirant de faire encore des fruicts ailleurs, il s'en alla en la ville meſme de Bergame, où il fit en ce lieu trois Hoſpitaux, vn pour les pauures Orphelins, l'autre pour les conuertis, & le troiſieſme pour les petites filles orphelines.

Cela fait il print ſon chemin vers Milan, où eſtant arriué il commença à rechercher & mettre enſemble les pauures orphelins, & en aſſembla bien iuſques à cinquante en l'Egliſe du Crucifix, où il auoit pris ſon logis.

Il ne fut gueres en ce lieu que le bruit de ſa ſainctété ne paruint iuſques aux oreilles du Duc, qui eſtoit lors François Sforce II. lequel luy ayda fort à continuer ceſte ſaincte entreprife, luy donnant le lieu où ils logent maintenant, & s'obligea de payer le loüage d'iceluy au grand Hoſpital de Milan, parce qu'il eſtoit de ſes appartenances, de maniere qu'encores auiourd'huy la chambre Ducale paye ledit loüage à cét Hoſpital.

Or apres que ce bon Gentil-homme ſe fut bien trauaillé en ceſte ſaincte œuure, allant par diuerſes villes pour edifier les lieux propres à receuoir les pauures orphelins : Il ſe retira à Somaſque, où il eſtoit deſia aſſez cognu, & y finit ſes iours.

Apres ſa mort ceſte congregation eſt touſiours allee en augmentant, ſi bien qu'elle s'eſt eſtendue en pluſieurs villes d'Italie, & principalement en Lombardie.

Les Preſtres de ceſte compagnie tiennent tous les ans vne fois leur Chapitre & peuuent

confirmer leur General auec deux Conseillers pour trois ans, & demeure en la puissance de ce General d'assembler le Chapitre où bon luy semble, & là sont appellez par nom & par surnom tous ceux de la congregation, tant Conuers que Prestres, lesquels sont changez de lieu en autre, selon qu'il est de besoing, & mettent grande peine, à ce que les pauures Orphelins soient bien gouuernez, tant pour la consideration de l'ame, que pour celle du corps: & pour le General est tenu de visiter par chacun an, du moins vne fois, tous les lieux qui sõt destinez pour leur demeure & entretenement.

Ils obseruent diligemment tous les poincts de leur institution, & ne font toutesfois point de profession solemnelle: mais qui veut viure auec eux, faut qu'il promette d'estre obeyssãt aux Superieurs: Au demeurant ils viuent en commun. Ceste congregation fut approuuee & confirmée par le Pape Paul Farnese III. du nom & depuis par Pie VI. lequel leur permit de continuer ainsi comme ils auoient commencé, & accepta sous la protection de l'Église non seulement tous les lieux & Conuents qu'ils se trouuerent auoir pour lors, mais aussi tous ceux qu'ils auroient à l'aduenir. Depuis qu'ils ont commencé à faire profession, laquelle leur a esté confirmee par le Pape Pie V. Elle commença l'an 1528. seant au sainct Siege Clement VII. du nom, & en l'Empire Charles V.

Congregation des Prestres reguliers de sainct Paul.

63. LOrs que tous les Princes Chrestiens estoient en guerre les vns contre les autres, & que l'Italie se trouuoit extremement trauaillee, qui fut l'an 1526. François Sforce dernier Duc de ceste maison fut assiegé dans Milan, & s'estant retiré dans le Chasteau, fut contrainct par faute de viures, de se rendre à Antoine Leué, & au Marquis de Pescaire, laissant la ville & le Chasteau à l'Empereur Charles cinquiesme. Outre cecy la ville de Milan fut tellement affligee de peste, qu'elle emporta pour le moins le tiers du peuple.

En ce temps dis-je trois Gentils-hommes, le premier nommé Iacques Antoine, de la maison des Moris, laquelle est tres ancienne, comme on peut voir par les deux Martyrs Nabor & Feix de ladite maison, lesquels receurent la couronne de martyre sous l'Empire de Maximian & Diocletian, qui fut enuiron 70. ans deuant sainct Ambroise: le second estoit Cremonois nommé François Marie Zacharie, le troisiesme estoit de Milan, & s'appelloit Barthelemy Ferrere, lesquels instituerent la congregation des Prestres reguliers de S. Paul dés celle de Milan, se dedians à vne vie deuote & contemplatiue: & s'abstenans de plaisirs du monde, sans cesser d'exhorter les pecheurs à penitence, & lire publiquement les Epistres de sainct Paul, ouyr vn chacun en confession, & administrer les Sacremens de la saincte Communion: Au demeurant ils viuoient en commun, & ne possedoient rien de propre: ils auoient de coustume se discipliner deuant vn chacun par les ruës & places publiques, pour mespriser dauantage le monde: Apres leur mort ils ont esté tenus & reuerez comme saincts: ils ont quelque nombre de Monasteres, mais le chef de tous est celuy de Milan fõdé de sainct Barnabé.

Ordre des Prestres reguliers Theatins.

64. L'Ordre des Prestres reguliers Theatins a pris son origine de Iean Pierre Caraffe fils de Iean Antoine Caraffe, Baron illustre de la ville de Naples, lequel auant esté Euesque de Theade, & renoncé à son Euesché, pour viure solitairement en vn endroit du mont Piatio, en fin le iour de l'exaltation saincte Croix en l'annee 1528. du temps du Papat de Clemẽt cinquiesme, & del'Empire de Charles V. accompagné du Seigneur Caietan Tiennee de Vicenes & Protonotaire Apostolique, le Seigneur Boniface Colly Alexandrin, & le Seigneur Paul Romain, tous quatre concurrens en vne mesme deuotion s'en allerent ensemble en l'Eglise sainct Pierre, si furent conduits par tout le Clergé en solemnelle procession iusques au grand Autel où sont les sainctes Reliques de sainct Pierre & sainct Paul: sur lequel Autel ils jurerent & promirent deuant tout le monde d'obseruer les trois vœux que les autres Religieux ont accoustumé de promettre en leur profession, à sçauoir pauureté, chasteté & obeyssance. Ces quatre furent les premiers qui firent ainsi ce vœu: & tous les autres qui sont entrez depuis en ceste congregation ont fait le semblable: & pource que le chef de tous fut l'Euesque Theatin, de là est venu qu'on les appelle Theatins. Il est vray que cet Euesque apres auoir institué ceste congregation fut faict Cardinal par le Pape Paul, & depuis apres la mort de Marcel qui ne fut Pape que vingt & vn iour, il fut esleué au sainct Siege, & appellé Paul quatriesme, dont plusieurs de cét ordre sont nommez Paulistes, mais plus communément Theatins.

L'Ordre

Ordre des Iesuites.

L'Ordre des Iesuistes est maintenant si cogneu par le monde, que ce seroit quasi chose superfluë d'en escrire plus particulierement : il suffira seulement de remarquer que leur fondateur fut le bien heureux Ignace de la noble famille des Loyoles, qui sont aux confins de la ville d'Alpethia en la Prouince de Guipura en Espagne, lequel accompagné de Pierre le Febure, Alphonse Salmeron, François Xaiues, Iacques Laynes, Nicolas Bauadille, Simon Rodrigas, Claude Iaye, Iean Cordure & Pasquis Broët fit vœu en la chappelle des Martyrs qui est sur le mont de Montmarthe proche la ville de Paris, où apres auoir demandé l'aide de la bien-heureuse Vierge, & de sainct Denys Areopagite patron & protecteur de la ville de Paris, ils firent vœu à Dieu de renoncer du tout au monde, & de seruir en perpetuelle pauureté à la gloire de Dieu & au salut des ames, signamment à iour nommé de passer par mer à Hierusalem, en intention de s'employer de tout leur pouuoir à conuertir les infidelles, & tascher par tous moyens d'acquerir la couronne de Martyre : que s'il aduenoit que leur resolution & dessein fut empesché par quoy que ce fust, que l'an expiré ils s'en iroient à Rome, & offriroient leur trauail & seruice au sainct Pere pour le salut & secours spirituel du prochain, purement & simplement, sans en pretendre aucune recompense, & sans exception de lieu, ny de temps : lequel vœu ils firent l'an 1538. le 15. iour d'Aoust que l'Eglise solemnise la feste de l'Assumption de la mere de Dieu : & depuis l'an 1540. le 28. Octobre la regle d'Ignace ayant esté confirmee par le sainct Siege, le Vendredy plus prochain des Calendes de May ensuiuant, Ignace & ses compagnons firent à l'Eglise S. Paul à Rome vne nouuelle profession. Ceste reigle fut confirmee & approuuee au Concile de Trẽte, comme il se void en la 25. session chap. 17. La vision que ce bien-heureux pere eut de nostre Seigneur qui luy promit de luy estre fauorable à Rome, fut cause qu'il imposa le tressainct nõ de Iesus à sa societé. Entre les saincts canonisez de cet ordre furent en l'an 1622. S. Ignace de Loyola & le Pere François Xauier, surnommé l'Apostre des Indes : où apres y auoir resuscité 30. morts, faict plusieurs miracles, il y a esté martyrisé, puis canonisé pour sainct à Rome par le Pape Gregoire 15. aussi depuis quelques mois en çà, a esté aussi canonisé à Rome Louys de Gonsague de cette mesme compagnie, par le Pape Vrbain 8. auiourd'huy seant : cette compagnie a fort pullulé parmy la Chrestiété, où elle a produit & fait encore à present de grands fruicts, tant à l'instruction de la ieunesse qu'en la correction & conuersion des errans, au reste grands ennemis des heresies, & peux bien dire qu'ils en sont le vray poison & l'antidote veritable, ils ayment les consciences, mais ils arguent les vices & les erreurs, qu'ils ne peuuent souffrir sans combat, d'où vient leur persecution en Angleterre & en Hollande pour la deffence de la foy Catholique & de la verité de l'Eglise pour laquelle ils souffrent le martyre, & exposent amoureusement leur vie. 65.

Les lieux où cette compagnie florit, sont en Italie outre Florence, Sienne, Pise & Lorette, & en la Prouince de Romanie où ils ont quantité de Maisons Professes, Seminaires & Colleges, ils y ont plus de vingt belles maisons.

Au Royaume de Sicile ils y possedent seize maisons.

Au Royaume de Naples ils ont treize maisons.

A la Traicte de Venise, treize maisons, Venise les ayans congediez lors du different qu'ils eurent auec le Pape Paul 5. & du depuis ne les ont voulu receuoir, quoy que Monsieur le Prince de Condé en son dernier voyage d'Italie en eust requis tres-instamment la Seigneurie estant à Venise.

En la Lombardie ils ont dix maisons.

En Suisse ils ont vne maison à Friburg, & vne autre à Lucerne cantons Catholiques.

En Sauoye ils y en ont trois à Chambery, Turin & Salusse.

En Allemagne sur le Rhin ils ont quinze demeures.

En la haute Allemagne quinze maisons.

Au pays d'Autriche treize demeures.

En Pologne dix-sept maisons.

En Transsiluanie deux maisons, l'vne à Adrianopolis, l'autre à Albe-Iulie.

En Hongrie deux maisons l'vne à Presbourg, l'autre à Neuhensol.

En Lorraine 3. maisons, au Pont à Monsson, à Nancy & Verdun.

Au pays Messin ont vne demeure à Mets par l'instance de Monsieur le Marquis de Vernetil Euesque dudit Mets, & de Monsieur le Duc d'Espernon gouuerneur d'icelle.

En la Franche-Comté, quatre maisons, Dol, Besançon, Vesou & Salins.

En France outre la Prouince de Paris où ils ont dix à douze maisons, ils ont encore des demeures sur le Loire, Moulins, Neuers, Orleans, Blois, Tours, la Fleche, Rennes en Bretaigne & Nantes.

En Normandie, Pontoiſe, Roüen, Cam, Alençon.
En Picardie Amiens, Boulongne.
En Champagne Reims.
En Bourgongne Dijon.
En Lionnois Lyon & Rion.
En Aquitaine, Thoulouſe, Bourdeaux, Auchs, Agen, Limoges, Perigueux, Bearn, Poictiers, Bourges & Cahors.
En Prouence Aix, Arles, Auignon.
En Languedoc Narbonne, Carcaſſonne, Aubenas, Rodés, le Puy.
En Daulphiné Valence, Tournon.
En Flandres ils ont 19. demeures.
En Irlande vne maiſon celebre.
En Angleterre eſt le tombeau de leurs martyrs, & leur empriſonnement.
En Hollande leur expulſion & banniſſement.
En Portugal ils ont 15. maiſons, vne au Royaume d'Angola.
En Eſpagne en la Prouince de Tolede 17. maiſons.
En Caſtille 21. maiſons.
En Aragon 13. maiſons.
En Catalogne ſeize maiſons.
En Sardaigne 5. maiſons.

Aux Indes Occidentales.

Dans le Peru ils ont onze demeures.
Dans le Mexico onze demeures.
Dans le Breſil 20. demeures: les heretiques Hollandois ont ruiné la maiſon des Peres Ieſuites en la ville de S. Saluador lors qu'ils l'ont ſaccagée au mois de Ianuier 1624. & ont emmené en Hollande le Prouincial d'icelle maiſon & quelques Religieux de ſa compagnie.
Aux Philippines ils ont 9. maiſons.
Au Iapon ils en ont douze.
Au Royaume de la Chine ils ont vne reſidence en la ville Royale.
En la Cherſoneſe, deux à Malaca ils y ont vn College.
A Amboin vn autre.
A Cochin vn autre.
A Cambaye vn autre.
A Calecut vn autre.
A Meliampore vn autre.
A Bengala vn autre.

& pluſieurs autres aux Royaumes maritimes des Indes au de là du fleuue du Gange; & à Goa il y a vn celebre College où eſt le ſeminaire de toutes les ſortes de langues & de ſciences.
En Ethiopie vn College.
Au Royaume de Maroc vn College.
A Congo vn College.
Autre à Angola.
D'autres au mont Liban.
Vne maiſon à Pera, fauxbourg de Conſtantinople.

Congregation des Peres de l'Oratoire.

IL y a encor des Preſtres de l'Oratoire, deſquels le bien-heureux Philippe Nerio Florentin fut fondateur en l'an 1564. Ses trois premiers nourriſſons furent ces celebres & tant renõmez perſonnages Ceſar Baronius, le ſecond Iean François Bourdin depuis Archeueſque d'Auignon, & le troiſieſme Alexandre Fidelle. Ils commencerent leur congregation à Rome en l'Egliſe de S Hieroſme, ou apres que leur nombre fut plus grand, ils eſleurent par iour quatre d'entr'eux pour preſcher au peuple. Il n'y auoit que le Samedy excepté: ſon intention principale eſtoit de ramener l'ordre de preſtriſe en ſon ancienne ſplendeur. Ceſte annee derniere Pierre de Berule François, natif de Paris de bonne & noble famille, & duquel la pieté & ſainctete ne ſçauroit eſtre trop recommandee ny ſon zele ardent encor qu'il a à la gloire de Dieu & au ſalut des ames, ayant infiniment trauaillé pour la conuerſion de ceux qui ſont deuoyez de la vraye Religion: a inſtitué vn ordre de l'Oratoire, lequel eſt en pluſieurs choſes different du premier, approuué toutesfois par le ſainct Pere Paul V. du nom à preſent ſeant au ſainct Siege, deſquels on attend de grands fruicts pour les beaux reglemens & reformations qu'on eſpere qu'ils apporteront en pluſieurs choſes.

Du Conuent des Vrſulines.

IL y a encore quelques autres congregatiõs pour la doctrine Chreſtienne, inſtituees principalemẽt pour catechiſer les petits enfans, ce qui cõmence maintenant d'auoir grãd cours en noſtre Frãce, entre leſquelles il y en a de filles nommees Vrſulines, tant à Lyon qu'en Auignon,

gnon, & autres lieux qui inſtruiſét la ieuneſſe, leſquelles toutesfois ne font point de vœux, mais l'annee derniere, à ſçauoir l'an 1612. au mois de Nouembre, le iour S. Martin, d'autres filles auſſi nommees Vrſulines, qui ont vne maiſon aux faux-bourgs ſainct Iacques de la ville de Paris, prindrent vn nouuel habit, ſous la reigle de ſainct Auguſtin, & firent les trois vœux ſolemnels ſelon les bulles qu'elles en auoient obtenuës du ſainct Pere Paul V. elles ne ſont encor que douze.

Ordre condamnez par l'Egliſe.

APres auoir traicté des ordres approuuez de l'Egliſe, il ne ſera peut-eſtre pas hors de propos de dire vn mot auſſi de ceux qui ſont condamnez entre autres des Blancs qui eurent vne telle origine.

Au temps de Boniface IX. il vint d'Allemagne vn certain Preſtre lequel deſcendant des Alpes auec quelques-vns qui le ſuiuoient, il s'arreſta à Luques où il amaſſa incontinent plus de trois mille perſonnes à ſa deuotion & ſe veſtit tout de blanc, portant vne aube de lin auec vn capuchon en ſa teſte comme ceux que portent les Religieux, comme faiſoient auſſi ceux qui le ſuiuoient tant hommes que femmes. Il portoit vne image du Crucifix en ſa main, & ſe lamentoit des miſeres humaines, des calamitez de ſon tẽps, & des pechez des hommes, ſi bien qu'auec le grand maintien qu'il auoit à l'alleure modeſte le parler bien compoſé, & autres belles apparences qu'il monſtroit, il eſtoit tenu & honoré comme vn homme ſainct.

Adonc toute ſa compagnie qui eſtoit grande le ſuiuoit deux à deux en maniere de proceſſion, les plus apparens deuant: pour le commun peuple & les ieunes ils alloient les derniers, & allans ainſi de ville en ville, ils crioyent ſouuent tous enſemble miſericorde, paix, & autres inuocations: meſmement ceſte contemplation de la tres-ſaincte mere de Dieu compoſee par ſainct Gregoire à ſçauoir. *Stabat mater dolorosa*, & où la nuict les prenoit, ils ſe couchoient à meſme terre, & viuoient de ce que les bonnes gens leurs apportoient: ce qui incitoit tellement le peuple à deuotion, que pluſieurs perſonnages meſme de grande eſtoffe & gens d'Egliſe, ſe mettoient à les ſuiure, & ſe veſtir de blanc comme eux: c'eſt pourquoy ils ont eſté appellez les Blancs.

Or ayant ceſte compagnie couru beaucoup de pays, finalement il fut reſolu par leur chef qu'il les meneroit droit à Rome, comme ils s'y acheminoient, le Pape Boniface IX. eſtant à Viterbe, diſtante de Rome d'enuiron quarante milles, en fut aduerty, ſi fit mettre la main ſur leur chef & le fit mener à Rome, où eſtant bien examiné, il fut condamné à mort, & executé comme ſuperſtitieux: par ainſi la guide eſtant oſtee à ceſte compagnie, elle ſe rompit, & s'en retournerent chacun en leur maiſon, ce qui aduint l'an 1400. Le Crucifix que cet homme portoit pour banniere eſt à Luques, & ſe font, à ce qu'on dit, pluſieurs miracles par iceluy: ainſi que fait foy le grand nombre d'images qui ſont penduës en l'Egliſe où il eſt, qu'on appelle l'Egliſe du Crucifix, & meſme lors qu'il fut apporté par ceux de Luques à leur retour apres la mort de ce chef, il monſtra de grands miracles par le chemin, comme on peut voir par les eſcritures authentiques faictes par mains de Notaires publics, qui ſont gardees au threſor de la confrairie des Blancs.

De maniere que voyans ceux de Luques la continuation des choſes miraculeuſes que Dieu faiſoit par ceſte ſaincte Image ils y baſtirent ceſte belle Egliſe qui en porte le nom, où ils la mirent tres-honorablement ſur l'Autel principal.

Ce lieu eſt adminiſtré par vne confrairie en confraternité, laquelle a retenu iuſques auiourd'huy le nom des Blancs, on y fait le ſeruice diuin fort deuotement: il y a encor à Florence en l'Egliſe ſainct Pierre du Moron vn autre Crucifix, qui eſt auſſi fort reueré pour les grands miracles qu'il faict, & dit-on que c'eſt celuy que portoient les femmes de la ſuſdite compagnie en proceſſion lors qu'elles ſuiuoient cet homme d'Egliſe.

Il y a auſſi en ceſte Egliſe vne confrairie des Blancs. Ceſte congregation commença enuiron l'an 1396. & fut eſteinte l'an du Iubilé 1400. En ceſte ville de Luques il y a vne Egliſe de ſainct Martin, que le Pape Alexandre II. fit baſtir lors qu'il eſtoit Eueſque d'icelle: & quand il fut paruenu au Papat, il octroya priuilege aux Chanoines qui y ſont, de pouuoir porter mitres de ſoye blanche en de certaines ſolemnitez: ce qu'ils ont touſiours faict depuis, iuſques au temps de Paul III. lequel non ſeulement leur confirma ce priuilege, mais y adiouſta de porter l'habit Eſpiſcopal entierement, & quand ils voudroient.

ized by Google

Apres ceux-cy on peut mettre ceux de la coquinerie, lesquels aymans mieux endurer toutes autres incommoditez, que de trauailler auec ceste lascheté de cœur, neantmoins ils voulurent susciter vne congregation soubs espece de religion: ainsi se vestant d'vne sqeme de grosse toille, teste nuë & pieds nuds, alloient comme vagabonds çà & là, s'arrestant aux portes des Eglises, ou au coin des ruës pour demander l'aumosne.

On dit qu'vn faincant de Cremone, appellé Iacques, en fut l'autheur: ils mangeoient de toute sorte de viande, & tant qu'ils vouloient, dormoient tant & à telle heure que bon leur sembloit, alloient où il leur plaisoit, & manioyent argent à leur fantasie, & qui estoit le pire, ils n'auoient personne à qui ils rendissent obeyssance, ains viuoient à discretion sans estre suiets à l'Euesque, Prieur, ny General, ny autre seigneur temporel.

Il y a eu aussi la congregation des Freres de l'Opinion, laquelle print son commencement l'an 1278. d'vn nommé Herman, & fut assez fauorisee de plusieurs Princes, mais finalement quand leurs meschancetez furent descouuertes, on les supprima, & fut leur congregation excommuniee par le Pape Boniface VIII.

L'an 1300. commença la congregation des Doulcins, qui fut mise sus par vn certain personnage natif de Nouarre, ville du Duché de Milan nommé Doulcin, lequel en moins d'vn an mit ensemble, tant d'hommes que de femmes, plus de six mille personnes qui suiuoient presque mesme ordre, ou pour mieux dire de mesme desordre que ceux dont nous venons de parler. Ceste congregation fut excommuniee par le Pape Clement V.

Quant à la congregation des pauures de Lyon, ils furent chassez par le Pape Iean XXII. Ils se disoient du tiers ordre de sainct François, & tenoient vne certaine opinion fantastique contre la foy Catholique: parquoy le susdit Pape ne se contenta pas de les chasser, mais ordonna qu'ils fussent tous bruslez l'an 1320. l'Autheur de ceste secte fut vn frere Pierre de l'ordre des freres Mineurs.

Ordre du bien-heureux Iean de Dieu ou des freres de l'Hospital de la Charité.

CEtte congregation a esté receuë en l'Eglise (suiuant l'institution premiere d'icelle par le bien-heureux Iean de Dieu Religieux & disciple de sainct Augustin Euesque d'Hippone, dont il a choisi la reigle pour faire les constitutions de la sienne pour la gloire & la louange de Dieu, pour le soulagement & solide prouidence, direction & gouuernement de choses sainctement instituees, faictes & ordonnees par les Chapitres generaux dudit Ordre afin qu'elles demeurent & persistent fermes & assurees.

Premierement les freres de cét Ordre par solennelle, expresse ou tacite profession renoncent vertuellement & par effect à tous les biens, raisons & actions qui leur appartiennent, ou qui leur appartiendront à l'aduenir en quelque maniere que ce soit, & mesme touchant l'vsufruict, ne se reseruans rien d'icelles en aucune façon, si bien que pour l'aduenir ils ne puissent appeller, non pas mesme par paroles aucunes choses propres ou appartenantes à eux: ils sont obligez de resigner toutes choses de quelque sorte & qualité qu'elles soient, meubles ou immeubles, & en quelque maniere qu'elles ayent esté acquises, disans que mangerons, que boirons, reseruans le lendemain à la prouidence de Dieu.

2. Nul ne trauaille pour soy, l'aumosne que l'on leur donne pour leurs Messes est pour le commun & rien pour soy, comme aussi tout autre trauail, artifice ou ouurage.

3. Les Superieurs des lieux seront obligez d'obseruer & par tout la communauté.

4. Deffences à tous leurs freres de reueler aux seculiers ou aux Nouices les ordonnances & secrets de la Religion & de l'ordre, toutes les fois qu'ils en seront conuaincus ils seront punis de la peine la plus grande, comme destructeurs de la Religion.

5. Ils font vœu d'Hospitalité & n'acceptent point d'Hospitaux sans la licence de leur Pere General & de leurs Conseillers: ils n'en accepteront aux villages s'ils n'ont à tout le moins des entrees pour entretenir six pauures.

6. Ils feront des questes par les Prouinces & par les villes, & les Prouinciaux limiteront aux freres les bornes du pays auquel ils feront la queste, & ne permettront point que l'vn empesche les questes de l'autre.

7. Si quelqu'vn d'entre leurs freres ose introduire parmy eux vn nouueau genre de vie qui repugne au vœu de l'Hospitalité dont ils font profession, sera priué de l'habit & enuoyé aux galeres pour trois ans.

8. De trois en trois ans le Chapitre changera les familles des Hospitaux, & ce changement sera faict par le General, & par les Prouinciaux qui feront en sorte de satisfaire à tout.

9. Les Prieurs pourront receuoir en leurs Hospitaux quelques personnes pour tertiaires, leur donnans vn habit, vn chappeau & vn manteau de couleur de l'habit de Religion, les ayans auparauant recogneus pour gens de bien & qu'ils n'ayent passé 35. ans de leurage.

10. Qui offencent legerement doiuent estre punis, en confessant leur faute publique, mangeant

geant à terre baiſer les pieds des freres, viure durant vn iour au pain & à l'eau: les reprimẽdes publiques, dire des Pſeaumes & des Chappellets.

Pour vne faute grande les peines ſont, la priſon, les fers & les menottes: ſuſpenſion & priuation d'offices; priuation de voix actiue à temps & paſſiue: banniſſement de la Prouince.

Quant aux Superieurs, Chefs, Prieurs & Officiers dudit Ordre ils ont leur rang & pouuoir en cette ſorte.

Le premier & le plus authoriſé eſt le General lequel s'eſlit au Chapitre General de meſme que les autres Officiers, & ſa charge dure ſix ans, au bout deſquels le Chapitre ſe tient & en eſlit on vn autre

2. Apres l'election du General, le Chapitre aſſemblé auec le vieil & nouueau General, le vieil donne la premiere voix pour l'election des Cõſeillers & des Prouinciaux de l'ordre, ſelõ que les Prouinces en auront beſoing: l'office des Conſeillers ſera pour ſix ans, & au premier Chapitre General le premier Cõſeiller ſera eſleu en l'office de Procureur General, & le ſecõd en la charge de celuy de Prieur de Rome: l'office des Prouinciaux durera 3. ans.

Par apres s'eſlit vn Prieur au Chapitre General par vne voix ſecrette & la plus forte l'emporte.

4. Il y a des Souſprieurs, des Secretaires, des Enfermiers, des Sacriſtains, des Procureurs des Conuents, du grand Enfermier, de l'office des garderobes, des Hoſpitaux.

DE L'HOSPITALITE'.

L'Enfermier reçeura au Conuent auec toute charité & amour les malades qui s'y preſenterõt, & auant qu'entrer au lict, il leur fera lauer les pieds, & ſçaura que pour la guariſon du corps on doit procurer au parauant celle de l'ame, & pour cette cauſe il exhortera auec toute douceur les malades à ſe confeſſer auant qu'aller au lict ſi la maladie le permet, & ſi elle le preſſe il ſera confeſſé & communié promptement de l'aduis du Confeſſeur: on luy fera veſtir vne chemiſe blanche auec vn bonnet à la teſte, des linceüils, vn cheuet & des ſeruiettes blanches, & ſi beſoin eſt l'enfermier leur chauffera le lict.

Le malade eſtant au lict le frere gardien des biens s'en ira eſcrire dans vn liure le nom & ſurnom, pays, aage, exercice, tous les habits & tout ce que le malade aura apporté, afin que s'il retourne en ſanté, le tout luy ſoit reſtitué, & apres il eſcrira à la marge du liure du departement ou de la mort du malade.

Le Medecin & le Chirurgien viſiteront deux fois par iour les pauures malades auec cét ordre: lors de l'arriuee du Medecin on fera ſigne de la cloche afin qu'elle s'entende par tout le Conuent, & que les enfermiers ſe trouuẽt à la viſite auec l'apothicaire & le Chirurgiẽ, chacun deſquels aura ſon liure auquel il eſcrira tout ce que le Medecin ordonnera tant au manger qu'au boire, & aux medicaments, & le grãd Enfermier aura vn ſoing particulier, afin que chacun s'acquitte deüement de ſa charge.

On gardera iour & nuict les malades pour leur fournir ce qu'ils ont beſoing, ils ſeront reſtaurez de trois heures en trois heures auec bouïllons, œufs frais, confitures, breuuages & autres choſes, ſelon l'ordonnance du Medecin.

Apres que le malade aura reçeu l'extreme onction & l'exhortation du Preſtre, il ſera touſiours aſſiſté d'vn frere iudicieux, qui l'exhortera à bien mourir, & y tiendra vn Crucifix, des cierges allumez, de l'eau beniſte, & autres choſes ſemblables.

Le malade eſtant mort eſt tranſporté de l'Enfermerie enueloppé dans vn linceüil, & auec vn Crucifix au deuant & des cierges allumez, les freres iront en la Chappelle deſignee chanter le *Miſerere mei Deus*, & eſtant dit on le laiſſe là iuſques à l'heure de l'enterrement, & à lors on ſonnera la cloche, afin que tous les freres qui ſont en l'Hoſpital ſe trouuẽt preſents à la celebration de l'office auec le Preſtre, & le matin ſuiuant on dira vne Meſſe pour ſon ame, & tous les Vendredys on dira tant aux Enfermeries qu'aux Egliſes des Hoſpitaux les Meſſes des morts pour les ames de ceux qui ſont treſpaſſez auſdits Hoſpitaux.

Nombre deſdits Hoſpitaux de la Charité.

1. L'Hoſpital de ſainct Iean Calibyta à Rome.
2. L'hoſpital de ſainct Deodate de Beneuent.
3. L'hoſpital de ſaincte Marie de la paix de Naples.
4. L'hoſpital de ſainct Iean Baptiſte de Naples.
5. L'hoſpital de ſainct Pierre de Rome.
6. L'hoſpital de ſainct Suaire de Turin.
7. L'hoſpital de ſainct Pierre ez Liens de Palerme.
8. L'hoſpital de ſainct Nicolas de Perug.
9. L'hoſpital de ſaincte Croix de Coroneto.
10. L'hoſpital de ſainct Iean Baptiſte de Verrery.
11. L'hoſpital de ſaincte Marie de l'humilité de Florence.

12. L'hoſpital de ſainct Anthoine de Liuorne.
13. L'hoſpital de ſaincte Marie de la ſante Lancian.
14. L'hoſpital de ſainct Vitto de l'Aigle.
15. L'hoſpital de la ſaincte Trinité de Plombin.
16. L'hoſpital de ſaincte Marie Aracæli de Milan.
17. L'hoſpital de ſaincte Marie de Ceſence.
18. L'hoſpital de noſtre Dame de Lincorauata de Cremone.
19. L'hoſpital de ſainct Benoiſt de Bolongne.
20. L'hoſpital de ſaincte Marie de la paix de Mont-baſile.
21. L'hoſpital de ſaincte Marie de l'arc de Trois.
22. L'hoſpital de ſaincte Catherine de Foggea.
23. L'hoſpital de la ſaincte Annonciade de Tarente.
24. L'hoſpital de la ſaincte Trinité de Barletta.
25. L'hoſpital de l'Annonciade de ſaincte Agathe.
26. L'hoſpital de la ſaincte Annonciade de Muliterno.
27. L'hoſpital de ſainct Charles de Lotito.
28. L'hoſpital de noſtre Dame de la pitié de Corigliano.
29. L'hoſpital de ſaincte Marie de la ſante de Conſeza.
30. L'hoſpital de la ſaincte Annonciade de Raſſauo.
31. L'hoſpital de ſainct Iean Baptiſte d'Octauian.
32. L'hoſpital de ſainct Baſile de Boüin.
33. L'hoſpital de ſaincte Marie d'Itrira de Moran.
34. L'hoſpital de la ſaincte Annonciade de Salerne.
35. L'hoſpital de ſaincte Elizabeth de Meſſene.
36. L'hoſpital de ſaincte Marie de la pitié de Syracuſe.
37. L'hoſpital de ſaincte Marie de la pitié de Lauteni.
38. L'hoſpital du ſainct Eſprit de Caltagerone.
39. L'hoſpital de ſainct André de Traena.
40. L'hoſpital de ſaincte Trine de Termini.
41. L'hoſpital de la tres-ſaincte Annonciade de Palizzi.
42. L'hoſpital de ſainct Anthoine de Caltanizzeta.
43. L'hoſpital de ſainct Marc de Boüin.
44. L'hoſpital de ſainct Iean Baptiſte lez Paris, faux-Bourgs ſainct Germain des prez, premierement fondé par la Royne Mere du Roy Louys XIII. & du depuis augmenté par Monſieur le Duc de Neuers en memoire de feüe Madame la Ducheſſe de Neuers ſon Eſpouſe.

Ordre des Religieux de la viſion en Ethiopie.

69. MAis auparauant que de mettre fin à ce petit ſommaire, il ſera bien à propos pour contenter la curioſité du Lecteur, de dire vn mot des Religions qui ſont en Ethiopie. Le plus grand & principal Monaſtere qu'ils ayent en ce pays-là, eſt celuy de Biſan, c'eſt à dire de la viſion, lequel eſt proche de la ville d'Ercocco, qui eſt gouuernement du Barnagas ſubiect du Prete-Ian. Il y a en ce Monaſtere plus de trois mille Religieux, eſtant ceſtuy-cy chef de ſix autres, qui ſont ſcituez aux enuirons, dont le plus eſloigné en eſt diſtant de trente-milles. En chacun d'iceux il y a vn Dauite, c'eſt à dire gardié, lequel eſt ſubiet, & rend obeyſsãce à l'Abbé de la viſion: ce Monaſtere eſt aſſis ſur la pointe d'vn rocher fort haut d'où on voit vne profondeur eſpouuantable, de quelque coſté qu'on puiſſe ietter la veuë en bas Il y a là dedans vne grande cuiſine toute garnie d'vſtenciles, aupres de laquelle il y a vn grand refectoir où ils prennent tous leur refection, & mangent trois à trois dans vn plat de bois, qui eſt bien large & gueres profond.

Les viandes dont ils vſent ſont fort groſſieres, & leur pain meſmement qui eſt fait de millet & d'orge, & d'vne autre eſpece de petite graine noire qu'ils appellent Tufe.

Ce pain eſt fait tout rond de la groſſeur d'vne pomme d'Adam, & en diſtribuent à chacũ des Religieux trois pour ſa portion, & aux Nouices chacun vn & demy ſeulement: on leur donne auec cela quelque peu de choux ſans ſel & ſans huile, de laquelle viande ainſi mal aſſaiſonnee, ils enuoyent par honneur aux plus anciens & venerables de la maiſon, leſquels ſont diſpenſez de venir au refectoir: ils nourriſſent grand nombre d'enfans au deſſus de huict ans, la pluſpart deſquels ſont manchots, eſtropiez ou aueugles. Mais, quant aux Religieux ils ne mangent iamais de chair, ny ne boiuent iamais de vin,

Digitized by Google

vin, ſinon hors du Conuent, quand ils ſont ſeuls: ils ont vne couſtume que ſi toſt qu'ils ont donne l'habit aux Nouices ils les enuoyent hors du Monaſtere gaigner leur vie, & trauailler pendant qu'ils ſont ieunes, pour autant qu'ils ne ſe pourroient pas entretenir au Monaſtere, s'ils ne s'aidoient de leur induſtrie, encor qu'il y ayt vn grand reuenu: mais quand ils ſont deuenus vieux, alors ils ſe tiennent tout à fait au Monaſtere, où ils paſſent le reſte de leurs iours: ils ſe donnent bien garde que femmes, ne mules, ne vaches, ne poules, ne autre beſte quelcõque de ſexe feminin, n'approche du Conuent d'vn grand traict d'arquebuze: en chacun Monaſtere de cét ordre ils nourriſſent vn coq, auquel ils attachent deux ſonnettes aux pieds, & leur ſert pour leur ſignifier l'heure de Matines & de Veſpres. Ceux qui demeurent aux chãps ne s'addonnent à autre choſe ſinon à cultiuer les terres pour auoir du millet, & à entretenir des ruches d'abeilles: & quand la nuict approche ils ſe retirent incontinent à leurs maiſons, de peur des beſtes ſauuages. Le reuenu de ce Monaſtere de la viſion eſt fort grand, car en premier lieu la montagne où il eſt aſſis contient bien enuiron trente mille du pays, où il y vient grande quantité de millet, orges, ſeigles & tuſes, dequoy on leur paye les diſmes, & meſmes les paſtis où ſe nourrit le beſtail leur rendent tribut. Au bas des montagnes il y a pluſieurs bonnes fermes, deſquelles la plus part appartient à ce Monaſtere, & de-là iuſques à vne iournee ou deux on trouue infinis autres lieux de leurs poſſeſſions qu'ils appellent Gultus, c'eſt à dire les franchiſes de la Viſion: ils ont outre cent petits villages qui leur payent tous les trois ans chacun vn cheual, qui ſeroient trente & trois cheuaux par an, mais l'Alicaſin, c'eſt à dire le maiſtre d'hoſtel ou procureur du monaſtere au lieu de cheuaux prend des vaches, à raiſon de cinquante pour chacun cheual, eſtant la couſtume telle, de maniere que de tous ces lieux-là qui ſont diſtans du Monaſtere iuſques à 5. iournees, il reçoit bien par an mil ſix cens cinquante vaches, outre leſquelles ils ſont encores chargez de pluſieurs redeuances de grain, qu'ils payent à ce Monaſtere, les dependances duquel s'eſtendent plus de quinze iournees dans les Royaumes de Tigremalun: ces terres s'appellẽt Adetyeſte, & payent par an quarante cheuaux apreciez à vaches comme deſſus, & vne infinité d'autres droits. Il y a encores pluſieurs autres lieux qui ſont au Roy, leſquels payent quantité de cheuaux, & tiennent cela d'ancienne couſtume: en fin on tient qu'ils peuuent aller plus de trẽte iournees ſur le leurs quelques-vns d'entreux ſont fort deuots, les autres vicieux: ils ont beaucoup de ſuperſtitions qu'ils tiennent des Iuifs: ils gardent fort eſtroictement le Sabat, faiſant cuire leur choux, & leur pain dés la veille, de peur de rien faire de leurs mains ledit iour de Sabat, non pas allumer du feu, de maniere qu'ils ſont les plus deſreglez de toute l'Ethiopie: Leurs habits ſont faits de peaux de cheures accouſtrez comme chamois, qui leur pẽdent iuſques à terre, & ſont teintes de couleur iaune, puis ils ont là-deſſus vne chappe comme celle des Iacobins, qui eſt faicte de meſmes peaux: quant à l'accouſtrement de leur teſte, non ſeulement eux, mais auſſi tous les Religieux de l'Ethiopie portent cheueux, ſinon les Preſtres qui ſont tondus.

Le reſte des Religieux d'Ethiopie ſont preſque tous d'vn ordre, à ſçauoir de celuy de ſainct Anthoine, combien qu'ils ayent quelque diuerſité en leurs ieuſnes & abſtinences: car il y en a qui mangent chair & boiuent du vin, & d'autres qui n'en veulent pas ſeulement voir, ny laiſſer entrer en leurs Conuents.

Leurs habillements ſont tous de couleur iaune, les vns eſtans faits de gros cotton, les autres de peaux de cheures accouſtrees comme chamois. Les femmes de religion ſont habillees de meſme, excepté qu'elles ne portent point de manteau par deſſus leur froc, ny de cheueux comme les hommes, ains vont auec le froc ſeulement, & la teſte toute raſe, à l'entour de laquelle elles portent vn bandeau de cuir bien ferré, ſinon quand elles ſont vieilles qu'elles y mettent par deſſus certaines coiffes & voiles: elles ne demeurent point renfermees dãs les Monaſteres, mais dans les fermes & villages qui en dependent.

Et pource comme nous auons dit que toutes leurs Religions ſont de meſme ordre, elles ſont ſujettes au plus prochain Monaſtere où elles reçoiuent l'habit: elles n'entrent point à l'Egliſe, non plus que les autres femmes. Aucunes d'icelles ſont de bonne & ſaincte vie, les autres qui ne ſont pas ſi reformees ont des enfans.

Tous les Religieux & Preſtres de ce pays-là portent en leur main vne Croix de bois noir, & quant aux Preſtres ils vont touſiours teſte razee, & portent longue barbe, mais les hommes laïcs nourriſſent leurs cheueux, & font razer le deſſous de leur menton & leurs mouſtaches: la plus grand' part des Moines vont nuds pieds, & n'y a guieres d'Egliſes de Preſtres où il n'y ait auſſi des Moines, & s'en trouue aucunes où il y a iuſques à deux cents Debeteras, c'eſt à dire Chanoines, & autant de Moines qui ſont entretenus bien honorablement.

En l'Egliſe de Caxumo qui fut la premiere edifiee par la Royne Candace, apres qu'elle eut eſté baptiſee par l'Eunuque, qui auoit premierement receu le bapteſme de ſainct Philip-

pluſieurs Moines, Religieux & autres Preſtres ſe vont mettre à ces iours là.

D'autres non ſeulement ne mangent point de pain, mais ſe retirent au profondes vallees des foreits les plus eſpaiſſes où autre homme du monde ne va, & là font penitence tout le Careſme auec de l'eau: Le ieuſne commun que font la plus grande partie des Religieux pendant le Careſme eſt de manger ſeulement de deux iours en deux iours, & touſiours le ſoir quand il eſt nuict, mais le Dimanche, ny le Samedy, ils ne ieuſnent point, & pour ceſte raiſon, ils font cinquante iours le Careſme: & pour autant qu'il ne le dit là qu'vne Meſſe par iour, ils la celebrent de nuict où tous communient, puis vont ſouper, alleguans à cela la Cene de noſtre Seigneur, lequel conſacra ſon vray Corps, diſent-ils, vn iour de ieuſnes comme il eſtoit quaſi nuict: aux autres iours qu'il n'eſt point ieuſne, ils diſent la Meſſe dés le matin, & quant à ceux qui mangent de la chair, ils n'ont point de diſcretion du Vendredy, ny du Samedy, ains en mangent indifferemment: outre le Careſme ils ont encore diuers ieuſnes: premierement le Lundy d'apres la Trinité, ils commencent à ieuſner tous les iours de là en auant fors le Samedy & le Dimanche, iuſques au iour de la Natiuité de noſtre Seigneur, depuis lequel iour iuſques à la Purification de noſtre Dame, qu'ils appellent la feſte de ſainct Sauere, ils n'ont point de ieuſne. Les trois premiers iours d'apres la Purification, ils ieuſnent fort eſtroictement, ne mangent point en tous ces trois iours là plus d'vne fois, & diſent que c'eſt la penitence de Niniue. Or ces trois iours, & l'Aduent, & le Careſme, tous indifferemment Preſtres, ſeculiers, hommes, femmes, enfans, grands & petits ieuſnent inuiolablement.

Apres auoir parlé des Religieux qui marchent ſous l'eſtendart du Crucifix, il ne ſera peut-eſtre par hors de propos de dire vn mot de ceux qui ſe ſont maintenant enrollez pour la meilleure partie, ſous ceſte triomphante enſeigne, & qui eſtoient cy-deuant attachez aux ſuperſtitions de l'idolatrie, à ſçauoir de ceux de la grande Iſle du Iapon ou de Zipangu, ainſi que le recite le bien-heureux S. Frãcois Xauier Ieſuiſte en vne lettre qu'il en eſcrit aux Peres de ſa Societé de la ville de Conimbre, l'an 1549. veu qu'ils auoient beaucoup de conformitez auec nos Religieux: Car il dit qu'outre leurs *Bonzes* ordinaires qui ſont chez eux, comme les Preſtres, ils en ont encore de trois ſortes, qui ſont comme nos Moines qu'ils appellent, *Lequixil*, & des fẽmes qui ſont comme nos Religieuſes, qu'ils nomment *Hamacata*, tous leſquels ont des Monaſteres tant dedans que dehors les villes: Ceux qui ſe tiennent és citez ne ſe marient iamais, viuent d'aumoſnes, ont la teſte & la barbe raſe, portent de longues robbes à larges manches, l'hyuer ils ont la teſte couuerte, & tout le reſte de l'an ils l'ont deſcouuerte, mangent enſemble, & ieuſnent pluſieurs fois l'annee, ne mangent point d'animal quel qu'il ſoit pour faire plus grande penitence, laquelle eſt commune à tous les autres Moynes du Iapon, ſe leuans à minuit pour prier, faiſans leur oraiſon en chantant par l'eſpace de demie-heure, puis s'en reuont coucher iuſqu'à l'aube du iour, qu'ils ſe leuent encores à la priere, & en font autant à Soleil leuant, à midy, & ſur le ſoir, & lors ils font quelque bruit, lequel eſtant entendu du peuple, ſoudain tous ſe mettent à genoux, & ioignãs les mains les leuent au Ciel, & prient tous.

Ce ſont ces *Lequixil*, qui preſchent, & exhortent le peuple & ſont fort ſuiuis. Ils pleurent en preſchant, & induiſent l'aſſiſtance à plorer, tant ils ont de perſuaſion en leurs diſcours.

Il y a encore vne autre ſorte de ces *Lequixil* & *Hamacata*, qui ſont veſtus de gris, & ne ſe marient point: les Monaſteres des hommes ſont proches de ceux des femmes, ce qui donne aſſez à diſcourir: ils font grand nombre d'oraiſons, & ieuſnent ſouuent: ceux-cy ſont fort ruſtiques.

La troiſieſme ſorte de ces Religieux, fait auſſi de grandes penitences, viuent tous en commun, & s'habillent de noir. Ils adorent tous pluſieurs Idoles, cõme *Xaca* (qu'ils diſent eſtre né huict mille ans auant que ſa mere l'euſt conceu) *Amida* & *Quanon*: Ils adorent encore le Soleil & la Lune qu'ils appellent *Denix*: ce peuple eſt ſi deuot à ſes Superieurs, que le Pere Michel Vilette Ieſuiſte dit en ſon epiſtre qu'il en eſcrit, qu'en vne montagne proche de la Royale ville de Meac, il y eut iadis ſept mille Monaſteres dediez aux Idoles, & entre autres vn tres-riche où les Roys & tout le reſte du peuple vont faire leurs vœux & leurs neceſſitez, & y offrent de tres grands & riches preſens, le diable apparoiſſant en viſion à ceux qui vont offrir leurs oblations en ce lieu, leur faiſant entendre qu'il eſt appaiſé par leur deuotion, & qu'il les deliurera de tout peril & de toute faſcherie, & qu'à l'aduenir leurs affaires leur ſuccederont bien ou mal, comme ſoigneuſement ou negligemment ils luy rendront du ſeruice.

C'eſt ſuccinctement ce qui ſe peut dire des ordres & congregations qui ſont en la Chreſtienté, excepté les ordres & compagnies militaires, deſquelles a eſté parlé cy-deſſus.

Fin des Eſtats & Empires du monde.

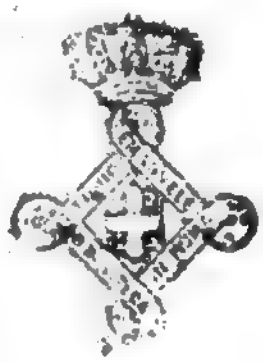

TABLE
GENERALE DES CHOSES PLVS
MEMORABLES CONTENVES EN LA
Deſcription des Eſtats, Empires, Royaumes, & Principautez du Monde.

SOIN & trauail des grands Coſmographes & Geographes, en quoy conſiſte. 2.

Mappemonde des Eſtats & Republiques du monde deſſeigné par eux. ibid.

Deſordre facile à ſe gliſſer en la notice des pays & Royaumes. ibid.

Diuerſité grande des Royaumes & Prouinces regies de puiſſances ſouueraines, ineſgalles & differentes. Ordre qu'y ont eſtably les Geographes. ibid.

Cognoiſſance des choſes qui nous ſont plus voiſines és Eſtats voiſins, vtile pour cognoiſtre celles qui nous ſont plus eſloignées, & preſques incogneuës. 2

De la grandeur des Princes & Puiſſance des Republiques, ſe cognoiſt le pouuoir que chaque Eſtat a de ſe maintenir contre ou auec les autres. 2

La vraye Geographie ou deſcription de la terre, & des pays, commence par l'Angleterre. 2

Des Eſtats du Roy de la Grand' Bretagne.
Angleterre.

Angleterre premier des Eſtats d'Europe, qui donne entree aux Empires, Royaumes, Republiques & ſouuerainetez d'icelle partie du monde. 2

Deſcription de l'Iſle nommee de la grand' Bretagne, diuiſee en 3. Royaumes, Angleterre, Eſcoſſe & Irlande. 2. Angleterre plus puiſſant des trois Couronnes de la grand' Bretagne. ibid. a touſiours eſté eſtimee pour la renommee de ſes Roys, Princes & de ſes habitans. ibid.

Noms diuers donnez par les anciens à l'Iſle de la grande Bretagne. 3

Albion nom iadis donné à l'Iſle la grand' Bretagne, à cauſe de ſes rochers blancs qu'on y apperçoit en ſes riuages. 3

Nom de Bretagne donné à l'Iſle d'Albion du mot *Brit* ſignifiant coloré en Anglois, d'autant que les peuples de ce pays ſouloient ſe peindre le corps. 3. elle fut depuis appellee Enghelland. 3. terre des Anglois, pour la demeure des Anglois, Saxons qui s'y habituerent. 3

L'Iſle de la grande Bretagne eſt preſque ſemblable à la Sicile, ayant trois caps ou promontoires qui regardent l'Ocean en trois endroits, ſçauoir Bellere au Ponent, ou d'Antoüeſt, vulgairement appellé Cap de Cornuaille: Cantie vers l'Orient. Orcas ou Dunſbeheade, du coſté du Nord. 3

Son aſſiette vers l'Occident diſtante de 15. degrez de l'equateur du coſté d'Europe, ſes autres limites. ibid. ſa longue eſtenduë, & comment les Anglois la meſurent. ibid. tour de toute l'Iſle combien contient. ibid.

Qualité du pays d'Angleterre: ſon air groſſier: ſes broüillards, pluyes & vents frequents: temperature de leurs ſaiſons. 3. Medecines moins vſitees en Angleterre qu'ailleurs: maladies rares, nuicts claires: peſte qui s'y engendre de 4. en 4. ans, qui peuple fort les cimetieres du pays. ibid. Grande fertilité d'aucuns lieux d'Angleterre, en toute ſorte d'arbres, nommement des ſapins: les Oliuiers ny Orangers ne s'y peuuent nourrir à cauſe du pays froid: vignes rares en Angleterre. Bleds s'y nourriſſent mal. Pluſieurs Collines ſans arbres ny eau: laine des moutons d'Angleterre plus longue & meilleure qu'aucune autre. ibid. Trouppeaux d'Angleterre ne ſont abbreuuez que de l'eau de roſee, & non des fontaines, & en ſont empeſchez par les Bergers, & la raiſon de cela. Laines, richeſſe plus grande des Anglois: animaux de toute ſorte en Angleterre: fors des aſnes, des mulets, & des loups qui n'y peuuent viure. ibid. Nulle beſte venencuſe en ceſte Iſle, beſtail va par tout en liberté ſans garde, demeurant de nuict aux prairies. Biere excellente en Angleterre au lieu de vin. Fleuues tres-beaux. Tamiſe, l'Ombre, deux principales riuieres de l'Iſle qui ne croiſſent iamais quelque pluye qu'il face. 4

Cheuaux d'Angleterre appellez Guildins qui ſont hongres, leur naturel d'aller. ibid. Conils en quantité, oyſeaux de toute ſorte nourris par les Anglois. ibid. Chappons de Kent fort grands, plus que ceux du Mans en France. Oyſons y ſont fort delicats. Autres eſpeces d'Oyſeaux de chaſſe au pays en grande quantité. ibid. Cygnes par tous les lacs d'Angleterre. Corneilles en multitude infinie, qui crient tous les matins aux riuieres. Vers y naiſſent en grande abondance. Corneilles dommageables aux bleds. ibid.

Or, argent, plomb, eſtaing & cuiure produits en Angleterre. ibid.

Ceſar voyagea en Angleterre pour y trouuer des perles. ibid. Il en fit vn corſelet qu'il offrit à la ſtatuë de Venus. ibid.

Fontaines de ſel en Angleterre, comme auſſi d'autres dont les eaux ſont chaudes. ibid.

Pierre nommee Gagate qui ſe trouue en Angleterre, & ſes vertus. ibid. Ses vtilitez miſe en poudre. ibid.

Incommoditez d'Angleterre, & ce dont elle manque, & qu'elle emprunte des Eſtrangers. ibid.

Mœurs des anciens Anglois. 5. Monnoye d'airain ou anneaux & lames de fer dont vſoient iadis les Anglois pour leur monnoye. ibid.

Digitized by Google

Ne mangeoient de lieure, de poule ou d'oye. ibid.
Peuples de Kent, ſont Anglois plus ciuiliſez que les autres. 5. viuoient de laict & de chair, & non de pain. ibid.
Leurs habits n'eſtoient que peaux, & ſe peignoiét de paſtel. ibid.
Femmes anciennes d'Agleterre alloient nuës en quelques ſolemnitez, & eſtoient peintes de paſtel. ibid. elles eſtoient communes. ibid.
Cheueux longs des vieux Anglois. ibid.
Les Anabaptiſtes ont renouuellé en leurs ceremonies, la forme de la Republique de Platon, comme auſſi les vieux Anglois. 5
Quels eſtoient ceux iadis en Angleterre qui auoient entr'eux leurs femmes communes. 5
Vſage des chariots entre les anciens Anglois aux combats. 5. comme ils combattoient. ibid.
Anglois appellez Barbares par Strabon. 5
Foreſts d'Angleterre entourrees de foſſez, eſtoient iadis les villes des vieux Anglois. ibid.
Anglois, dit Tacite, auoient des femmes pour leurs Chefs d'armees, ne labouroient point la terre, ne viuoient que de chaſſe & de fruicts, dit Dio de Nicee. 5. viuoient d'eſcorces & racines d'arbres aux forets: figures qu'ils imprimoient ſur le corps de leurs enfans: fort addonnez à la Magie. Ne mangeoient rien voyageans ſur mer. Leur breuuage ordinaire. ibid.
Mœurs modernes des Anglois. 5
Anglois à preſent bien policez & ciuiliſez. ibid. Gentilshommes Anglois pleins de gentilleſſe & de courtoiſie. Anglois de baſſe qualité plus barbares que les autres. ibid.
Eſprits Anglois, eſueillez, prompts & ſubtils, capables de tous arts & ſciences, leurs corps fort ſouples. 6
Anglois de qualité ont la façon belle, & la douceur meſlee auec la grauité. ibid. Leurs actions ne ſont point forcees. ibid. Se plaiſent à feſtiner les Eſtrangers. ibid. permiſſion octroyee en Angleterre aux Eſtrangers, d'aller diſner chez le Maire de Londres. ibid.
Anglois ſont furieux en guerre; mais ne prennent aucune cognoiſſance des dangers, & ne ſont vaillans. ibid.
Illuſtres perſonnages aux lettres en Angleterre. ibid.
Anglois s'habillent maintenant à la Françoiſe. ibid.
Leur humeur altiere qui ne cede en rien à celle de l'Eſpagnol. ibid.
Nation Angloiſe nee au larcin. ibid.
Volleurs en grand nombre en Angleterre, retenus par l'aſſemblee des villages. ibid.
La *Hermandad*. Aſſemblee d'Eſpagne quelle. 6
Eſcumeurs de mer en grand nombre en Angleterre. ibid.
Anglois ſont grands yurongnes, ſe ſeruent du Tabac pour mieux reboire. ibid. Femmes Angloiſes portees à meſme diſſolution que leurs maris. ibid.
Angleterre, Eſcoſſe & Irlande ſont à preſent ſuiettes à vn ſeul Prince. 7
Richeſſe des Anglois procede de la vente des laines, Eſtrangers ſe fourniſſent de laines & de draps en Angleterre pour plus d'vn million d'or chaque annee. ibid.
Eſtain d'Angleterre tres-bon & de grand traffic. ibid. particulierement celuy de Cornuaille: ce que les Anglois en tirent de profit tous les ans: auec le traffic du harang pris au pays d'Yorc. ibid.
Bieres d'Angleterre fort eſtimees de ceux du pays Bas, comme auſſi leurs cuirs & charbon. ibid.
Londres ville Metropolitaine d'Angleterre, & ſejour de ſes Roys, combien ceſte ville & faulxbourgs comprend de familles. 7. eſt ſciſe ſur la Tamiſe, où abordent les vaiſſeaux de mer. ibid.
Compagnies de Stapoliers marchands Anglois, riches de plus de deux cens mille eſcus d'or en argent comptant, ils ont permiſſion de tirer des laines. ibid.
Traffic d'Angleterre auant les troubles de Flandres, ſe montoit par an à 12. millions d'or, ſelon Guichardin. ibid.
Reuenus des Roys d'Angleterre auant qu'ils fuſſent abſolus, limitez. ibid.
Parlemens d'Angleterre ont relaſché de leur premiere puiſſance, & toute l'authorité eſt maintenant entre les mains du Conſeil Priué du Roy. ibid.
Reuenu de la Couronne d'Angleterre à quelle ſomme montoit auant que le Roy Henry VIII. ſe ſeparaſt de l'Egliſe: tirez de la tutelle des pupilles iuſques à l'an 22. de leur aage. ibid.
Le Roy d'Angleterre maiſtre des mariages, nul ne ſe peut marier s'il n'a compoſé auec luy. 8
Biens Eccleſiaſtiques vnis aux laiz en Angleterre. ibid.
Reuenu en Angleterre appellé la liuree des reuenus, quel il eſt. ibid.
Reuenu appellé Reluffe, conſiſtant en la recognoiſſance des fiefs. ibid.
Domaine de la Couronne d'Angleterre, appellé la vieille rente. ibid.
Reuenu du Duc de l'Enclaſtre. ibid.
Reuenu de la Gabelle, appellee la Couſtume. ibid.
Eſtrangers en Angleterre chargez de ſubſides quatre fois autant que les Anglois. ibid.
Reuenus des mines de fer, de plomb & d'eſtain. ibid.
Reuenu des Eueſchez & Abbayes d'Angleterre qui vacquent. Les Roys d'Angleterre ont la nomination des Eueſchez & Abbayes. ibid.
Reuenu ordinaire du Roy d'Angleterre quel, outre les ſubſides extraordinaires. ibid.
Le Roy d'Angleterre tire le cinquieſme des Corſaires & Eſcumeurs de mer. 9
Maiſons Royales en grand nombre en Angleterre. ibid.
Deſpence de la feuë Royne Elizabeth en ſa cour, à quelle ſomme ſe montoit. ibid.
Anglois grands deſpenciers. ibid.
Tribut exigé en Angleterre & Irlande des Catholiques Romains. ibid. ſans qu'il leur ſoit permis de faire aucun exercice. ibid.
Des forces d'Angleterre. 10
L'Angleterre eſt mieux aſſiſe qu'aucũ autre Royaume pour la forteresſe: a les deux proprietez qu'Ariſtote recherche en l'aſſiette d'vne ville. ibid. Les ennemis n'y peuuent entrer qu'auec grande difficulté: a ſes yſſuës fort aiſees pour toutes ſortes d'entrepriſes. ibid.
Mer d'Irlande pleine d'eſcueils & de dangers, & n'y peut on aller auec de grands vaiſſeaux. ibid.
L'Iſle d'Angleterre n'eſt autre choſe qu'vne grande forteresſe. ibid.

Digitized by Google

Ports & haures d'Angleterre au nombre de neuf. ibid.
Angleterre non iamais prise, ny par guerre, ny par forces estrangeres: elle est de difficile accez. ib.
Armée Nauale d'Espagne de l'an 1588. pour conquerir l'Angleterre : cette armée estoit appellée l'inuincible, sa composition, d'hommes, d'armes, munitions & nombre de vaisseaux ibid. est destruicte & ruinée par l'armée Angloise & par les mauuais rencontres de la mer d'Irlande. 11
Gallions d'armée en Angleterre souloient estre au nombre de cent, dont en reste encores 70. ibid.
Deux mille vaisseaux de marchands trahquans aux ports d'Angleterre. ibid.
Le Roy d'Angleterre peut mettre sur mer 400. vaisseaux de guerre. ibid.
Edouard 3. & du depuis Henry 8. passerent a l'entreprise de Calais, & au siege de Boulongne auec mille vaisseaux. ibid.
Anglois fort experimentez sur la mer. ibid.
Courent la mer Oceane en Hyuer & en Esté. ib.
Canons en grande abondance en Angleterre. ibi.
Ils trahquent par tous les pays d'Orient, & d'Occident. ibid.
Isle Espagnolle arraquée des Anglois l'an 1586. ibid. molestoient les Isles Azores, le Cap verd & le Brasil. auant l'alliance d'Espagne & d'Angleterre. 12
Anglois mariniers ne s'addõnent qu'à escumer & voler plusieurs marchands Chrestiens. ibi.
Armée que peut mettre sur pied le Roy d'Angleterre. ibid.
Royaume d'Angleterre diuisé en 51. comtez. ibi.
Ordre de leuer des Soldats & de composer vne armée en Angleterre. ibid.
Infanterie Angloise de quatre sortes, archers portans arcs & fleches, halebardiers portans vne arme d'ast semblable à l'hallebarde, harquebusiers, picquiers. ibi.
Anglois dépourueus de bonne cauallerie, & ne se soucient nourrir de bons cheuaux. ibid.
Caualliers de deux sortes en Angleterre & comment ils vont armez. Cauallerie Angloise, ne s'est guere faict remarquer en aucun combat, ibid.
Effort du Roy Henry 8. d'Angleterre lors qu'il fit l'entreprise de Boulogne, descrit au long ibid & 13.
Du gouuernement d'Angleterre 14. femmes succedent en Angleterre à faute de masles. ibid.
Royaume d'Angleterre diuisé en 4. sortes de personnes nobles, bourgeois, hommes liges & artisans. ibid.
Ceux qui sont contez entre les nobles sont le Roy, les Princes, & les plus grands du Royaume. ibid.
Baron nul en Angleterre s'il n'a mille marcs d'or de son reuenu. ibid.
Cheualier nul ne naist en Angleterre non pas mesme le Prince de Galles. Ils sont faits auant ou apres le combat ibi. sont creez de la main du Roy, autres du general d'armée, forme de la reception d'vn Cheualier Anglois. ibid.
Des Cheualiers du Bain Anglois faits au sacre du Roy. ibid.
Cheualiers de portenseignes faits en l'armée. ibi.
Femmes des Cheualiers Anglois appellees Dames. ibid.
Cheualiers de la iartiere en Angleterre. ibid. par qui institué. ibid.
Des Escuyers Anglois appellez Squires & ce qu'ils portent en leurs armes. ibid.
Nom de Monsieur donné seulemẽt aux Gentilshommes en Angleterre. ibid.
Bourgeois sont les magistrats des villes en Angleterre. ibid.
Hommes liges ou legaux en Angleterre quels. ib.
Officiers Royaux d'Angleterre sont à la vie. 15
Estats des principaux officiers d'Angleterre. ibi.
Villes principales d'Angleterre sont gouuernees par les officiers du Roy. ibid.
Titres donnez par le Roy d'Angleterre aux grãds Seigneurs. ibid.
Vn Duc mourant son fils ne porte le tiltre de Duc & la raison dece. ibid.
Fils des Comtes Anglois ne sont appellez que Milords. ibid.
En Angleterre la souueraineté est entre les mains des Estats. ibid.
Le Roy d'Angleterre est bien ayse de conuoquer tous les ans l'assemblée du Parlement du Royaume. ibid.
Loix d'Angleterre ont deux choses. 16
Personnes publiques en Angleterre sont les Notaires, les Aduocats & iurisconsultes ibid. offices & debuoirs des vns & des autres. ibi.
Les cours d'Angleterre sont les lieux des iugemens où l'on faict les loix & les Sentences ib. quel. les sont ces cours & lieux de iugemens. ibid.
Cour du Chancelier d'Angleterre. ibid.
Sieges Royaux d'Angleterre. ibid.
Cour des Pupils en Angleterre. ibid.
Chambre toilée en Angleterre. ibid.
Cour des Requestes en Angleterre. ibid.
La Duché de l Enclastre en Angleterre. ibi.
Officiers des Estats quels ibid. office de l'Orateur quel. ibid.
Estats d'Angleterre comment assemblez, leur forme, & comme le Roy s'y comporte. ibid.
Seance du Roy d'Angleterre auec Majesté en l'assemblée des Estats de son Royaume ibid. loix des deputez a l'assemblée. ibi.
Le Roy d'Angleterre absoult de tout crime de sa propre authorité 17. & ne parle on a luy qu'à genoux, ib. nul n'ose se pourmener en son antichambre quoy qu'il n'y soit pas ib. & ny ose on demeurer sans estre descouuert quoy qu'il soit absent. ib.
Iugement de trois sortes en Angleterre. ibid.
Estats du duel en Angleterre. ibid.
Assemblées iuridiques d'Angleterre. ibid.
Supplices d'Angleterre, c'est pendre, forme de l'execution des Criminels condamnez en Angleterre, traistres comment punis en Angleterre. ibid.
Marquis ou Barons Anglois estans du Parlement accusez de crime de leze Majesté sont iugez par leurs semblables. ibid.
Femme Angloise qui aura tué son mary, est bruslée toute viue. ibid.
Iuges de circuits & iuges par les Prouinces d'Angleterre, & de quelle authorité ils sont choisis tous les ans par le Roy. ibid.
Pouuoir de la Cour estoillée en Angleterre, & pourquoy ainsi appellée 18. les Presidens & Iuges d'icelle & par qui instituée ibid. elle est pour arrester les insolences des plus puissans. ibid.
Cour pour les orphelins & Pupils où se iuge tout ce qui leur concerne. ibid.

Digitized by Google

Cour de la Duché de l'Enclaſtre pour les fonds de la Duché. ibid.
Cour d'Egliſe, nommée Cour de Chreſtienté, les Archeueſques & Eueſques y preſident ibid. ont iuriſdiction particuliere, la nature des cauſes qu'ils iugent. ibid.
Parens aſſiſtent leur parent executé à mort ibid. ils luy tirent les pieds pour l'eſtrangler afin qu'il ne languiſſe. ibid.
Religion premiere des Anglois receuë par eux de Ioſeph d'Arimathie, & puis du Pape Eleuthere. ibid.
Le Roy Luce d'Angleterre baptiſé par Sainct Fugace & ſainct Damian. ibid.
Angleterre occupée des Saxons. ibi.
S. Gregoire mande S. Auguſtin en Angleterre pour renouueller la foy. ibi.
Foy Catholique eſt demeurée longuement en Angleterre. ibid.
Ina Roy d'Angleterre rendit le Royaume tributaire d'vn denier pour feu au ſainct Siege de Rome. ibid.
Henry 7. Roy d'Angleterre maria Artus ſon fils aiſné, à Catherine fille de Ferdinand d'Arragon, & d'Iſabelle de Caſtille. ibid.
Ce mariage ne fut conſommé pour la mort d'Artus: Henry 8. ſurnommé Artus eſpouſe Catherine de Caſtille auec diſpenſe. ibid.
Catherine d'Eſpagne femme d'Henry 8. Roy d'Angleterre quittee par luy pour eſpouſer Anne de Bolen. 11
Henry 8. aymoit eſperduëment Anne de Bolen ibi. les Theologiens des vniuerſitez eſtrangeres eſcriuent pour luy gaignez par argent, & les autres eſcriuent contre, ibid. le Roy enuoye au Pape Clement 7. pour faire aduoüer ce diuorce, le Pape le refuſe. Il eſpouſe ſecrettement Anne de Bolen: flatteurs à la Cour du Roy Henry 8. apres ſon diuorce, ſe mocquans des Preſtres, du Pape & des Sacremens. ibid.
Les Huguenots incitent le Roy Henry 8. à ſe faire iurer l'obeyſſance qu'on promettoit au Pape en Angleterre. ibid.
Cranmer Archeueſque de Cantorbery ne recognoiſſant plus le Pape prononce la Sentence du diuorce du Roy Henry 8. d'auec ſa femme Catherine. ibid.
Le Pape Clement 7. declare le mariage d'Henry 8. auec Anne de Bolen, illegitime. ibid.
Ordonnance du Roy Henry 8. en vne aſſemblée de ſes Eſtats de ſon Royaume, que nul ſur peine d'eſtre declaré Criminel de leze Majeſté n'euſt à recognoiſtre l'authorité du Pape en Angleterre, ou Irlande, & qu'on le tint luy-meſme pour chef de l'Egliſe Anglicane. 20
Henry 8. obtint la cõfiſcation de tous les Monaſteres de l'vn & l'autre ſexe, & finirent leſdits Monaſteres en Angleterre enuiron l'an 1540. ibid.
Edoüard 6. Roy d'Angleterre apres la mort de ſon Pere Henry 8. prit le tiltre de Chef de l'Egliſe Anglicane. ibid.
Religion Catholique toute eſteinte en Angleterre ſous le Roy Edoüard 6. ibid.
Egliſes Catholiques en nombre de dix mille ruinées en Angleterre ſous Henry 8. ibid.
Edoüard Heymer heretique Zuinglien, oncle du Roy Henry 8. introduiſit aux chaires les Miniſtres Lutheriens en Angleterre, & ordonna que dés lors on celebreroit l'office diuin en langue vulgaire. ibid.
Marie fille de Henry 8. & de Catherine maintint toute ſeule la Meſſe & le S. Sacrement en la Chappelle. ibid.
Mort d'Edoüard 6. Roy d'Angleterre. ibi.
Marie receuë Royne d'Angleterre apres la mort de ſon frere Edoüard 6. ibid. fit annuller le tiltre de Chef de l'Egliſe Anglicane, remit les cauſes ſpirituelles au Iugement de l'Egliſe: Cranmer fut condamné & chaſſé d'Angleterre auec 30. mil heretiques de diuerſes nations & ſectes, & annulla toutes les loix faictes par Edoüard contre l'Egliſe Catholique, & pour aduancer la Religion ſe maria auec Philippe, Prince d'Eſpagne. ibid.
Elizabeth fille d'Anne de Bolen, apres le treſpas de la Royne Marie, fut Royne d'Angleterre. ibid.
Ce qu'elle fit pour conſeruer ſa ſucceſſion contre le Pape & les Catholiques. Elle chercha le moyen de maintenir ſon authorité par l'hereſie: impoſa ſilence aux Predicateurs Catholiques, & ouurit les ports & les portes de l'Iſle aux heretiques ibi. aux Eſtats qu'elle fit aſſembler elle voulut eſtre recognuë ſouueraine, tant au ſpirituel qu'au temporel en tous ſes Eſtats: peine qu'elle voulut eſtre infligée à ceux qui refuſeroient de la recognoiſtre pour telle: s'appropria les Annates & les Decimes: abolit la Meſſe en ſon pays, & tout exercice de Religion Catholique, ordonnant peines à ceux qui oyroient la Meſſe, ou adminiſtreroient le ſainct Sacrement. ibid.
Meſſes ceſſées & le diuin office Catholique par tout le Royaume d'Angleterre l'an 1559. ſous le Regne d'Elizabeth. ibid.
Edict de ladite Royne Elizabeth contre ſes ſubiets Anglois qui frequenteroient les Colleges & Seminaires eſtablis par Gregoire 13. pour les Anglois Catholiques qui auoient quitté l'Angleterre à cauſe de la perſecution. ibid.
Seminaires Anglois commencerent auſſi toſt que la furie du Caluiniſme s'alluma contre les Catholiques d'Angleterre. 11
Sectes diuerſes des heretiques regnantes en Angleterre, tous ennemis du Pape & des Catholiques. ibid.
Caluino-Papiſtes pourquoy ainſi appellez. ibid.
Sont plus cruels que les Turcs enuers les Catholiques. ibi.
Caluiniſtes d'Angleterre, appellez Puritains, qui ne veulent auoir rien de commun auec les Catholiques. ibid.
Anabaptiſtes tolerez en Angleterre, comme en Allemagne. ibid.
Liure de conſtitutions Eccleſiaſtiques faict par Iacques 6. Sereniſſime Roy de la grande Bretaigne ibid.
Principaux poincts qui en ont eſté remarquez. ibi.
Diſcipline Eccleſiaſtique du Liure des conſtitutiõs Eccleſiaſtiques. 22. & 11
Caluiniſtes en Angleterre prohibez de faire exercice de leur Religion. 24
Le Roy d'Angleterre aſſigne les gens de ſa Cour ſur l'exaction faicte ſur les Catholiques. ibid.
Regnes des Roys d'Angleterre. 24
L'hiſtoire des Roys d'Angleterre eſt toute pleine de confuſion iuſques à Egbert qui regna l'an 801.

Digitized by Google

Catalogue des Roys d'Angleterre depuis Egbert premier iuſques à Iacques 6. à preſent Roy ſereniſſime de la grande Bretaigne. 24
Alliance d'Angleterre auec les plus grands Princes de la Chreſtienté, comme auec les Roys de France, d'Eſpagne, d'Allemagne, Dannemarch, Suede, Hongrie & autres ſouuerainetez. 25. 26.
Archeueſchez d'Angleterre. 27
Nombre des Archeueſques & Eueſques d'Angleterre. ibid.

Eſtat du Royaume d'Eſcoſſe 28.

Eſcoſſe eſt la partie ſeptentrionalle de la grande Bretaigne 28. fut iadis appellée Albanie. ibi.
Diuiſion de l'Eſcoſſe d'auec l'Angleterre par les riuieres de Zuede & Soluay, ſes bornes des trois autres coſtez ſont la mer. ibid.
Sa longueur & largeur ibid. il eſt diuiſé en pluſieurs contrees. ibid.
De la Prouince de *Laudem*, iadis nommée Pictlande, c'eſt à dire pays de Pictes: il eſt fort montueux & ſans arbres, le peuple eſt fort ciuil & courtois. ibid.
Edimbourg ſeiour des Roys d'Eſcoſſe eſt ſituée en cette Prouince & pluſieurs autres villes. ibid.
Le pays de *Merk*, l. borne d'Angleterre & de l'Eſcoſſe. ibid.
Pays de *Teiſidale*, c'eſt à dire vallee. ibid.
Pays d'*Eſchedale*, Pays d'*Euſedale*, Pays *Niddiſdale* } Ibidem.
Vallée d'*Anandale*.
Pays de *Galluway*, abondant en paſtis.
Pays de *Carſſe*. ibid.
Pays de Coyl. ibid.
Pays de *Sterling*, *Menthets*, *Cluſeidale*, *Leuu*, *Ermuale*, *Strathern*, *Stone*, *Reſſen*, & *Argile*, abondant en paſtis. ibid.
Caledoniens anciens habitans d'Argile. ibid.
Camire, mareſcageux. ibid.
Strathnahern. ibid.
Fiſte où eſt la ville de ſainct André. ibid.
Anguſie.
Marie.
Marnie pays maritimes, puis *Buthqueban*, *Reſſemuray*, *Neſſeland*, & *Turbathe*, *Beauroſſen*, *Sutherland*, & *Cathernes*. ibid.
Lors aſpre & pleine de montagnes moins fertile que l'Angleterre 29. abonde en poiſſon. ibid.
Huitres de barans, de corail & de coquilles dans la mer d'Eſcoſſe. ibid.
Lacs, mareſts, riuieres & fontaines en grande quantité en Eſcoſſe, où eſt force poiſſon ibid. ils deſcendent du mont Grampié. Ibid. riuieres qui en ſourdent. ibid.
Mer d'Eſcoſſe quelle ibid. autres riuieres d'Eſcoſſe. ibid.
Montagnes en Eſcoſſe produiſans marbres & albaſtre. ibid.
Foreſts d'Eſcoſſe pleines de beſtes fauues & noires. ibid.
La Foreſt de Caledoine, où ſont des bœufs blâcs farouches, & qui ne peuuent eſtre domptez, & ont leur crin comme celuy des Lyons. ibi.
Aire de charbons abondant en bitum terreſtre qui bruſle quelquefois. ibid.
Mines d'or, d'argent, de plomb & de cuiure en Eſcoſſe. ibid.
Mine d'or trouuée en Craufort d'où ſe tire l'or ſans peine. ibid.
Lac appellé Mirtun au Pays de Gollonay ſe gele vne partie en hyuer, l'autre ne ſe peut geler pour froid qu'il face. ibid.
Bœufs de Carite dont la chair eſt tendre, leur graiſſe coule comme huile. ibid.
Lac de *Loumond*, qui faict 30. Iſles dont la plus grande eſt pleine de bourgs habitez. ibi.
Trois choſes memorables ſe diſent de ce lac. ibi.
Bleds rares en Eſcoſſes. ibid.
Fontaine merueilleuſe à deux mille d'Edimbourg. ibid.
Mœurs anciennes des Eſcoſſois. ibid.
Ils furent iadis Pictes qui veut dire peincts. ibid.
Se repaiſſoient de chair humaine ſelon S. Hieroſme, ſe prenoient aux mammelles des femmes qu'ils arrachoient ibid. Boece dit le contraire qu'ils eſtoient fort ſobres ibid. alloient pieds nuds. 30
Tombeaux des nobles illuſtrez d'autant d'obeliſques qu'ils auoient tué d'ennemis. ibid.
Ceux qui alloient à la guerre ſans fuſil ou n'ayãs l'eſpée au coſté ou en la main, eſtoient fouettez par ignominie. ibid.
Si quelqu'vn s'en alloit ſans congé, il eſtoit permis de le tuer. ibid.
Femmes en Eſcoſſe s'enroolloient pour aller à la guerre pourueu qu'elles ne fuſſent enceintes. ibid.
Ceux qui eſtoient trop addonnez à boire & mãger eſtoient noyez. ibid.
Ils vſoient de lettres hyeroglifiques comme les Egyptiens.
Mœurs modernes des Eſcoſſois de ce temps. ibid.
Eſcoſſois de leur naturel enuieux & ſuperbes, & meſpriſent tous les autres ibid. font parade de leur nobleſſe. Les plus pauures diſent qu'ils ſont ſortis du ſang des Grands du Royaume, & de la race Royale. ibid.
Eſcoſſois diuiſez en ciuils & ſauuages. ibid.
Gens de la terre haute sõt les Eſcoſſois Ciuils. ib.
Gens de la baſſe terre ſont les Eſcoſſois ſauuages demeurans vers le Nord. ibid.
Sont ſortis des Irlandois. ibi.
Eſcoſſois ont beaucoup d'eſprit & d'induſtrie, mais fort vindicatifs & cruels, ils ſont hardis & courageux en guerre, & ſouffrent toute incommodité plus que les Anglois: ils ſont ſubtils & ruſez, enclins à factions & ſeditions, ils ſont tenus pour extremement fideles: les Roys de France s'en ſeruent pour la garde de leur corps. ibid.
Secours que les Roys d'Eſcoſſe ont enuoyé aux Roys de France, & des Priuileges dont iouyſſent les Eſcoſſois en France. ibi.
Alliance entre la France & l'Eſcoſſe ſignifiée par la double bordure des fleurs de lys qui eſt à l'entour du Lyon en l'eſcu des armes du Roy d'Eſcoſſe. 31
Alliance de France auec l'Eſcoſſe fut contractée dès le temps de Charlemagne & Achayus l'an 791. & continuée comme il ſe void. ibid.
Seruices & ſecours rendus à la France par les Eſcoſſois. ibid.

Digitized by Google

Ont attiré l'orage des ennemis de France ſur eux pour auoir ſecouru la France. ibid.
Mariage entre France & Eſcoſſe. ibid.
Eſcoſſois honorez d'honorables charges en France par les Roys de France agreans leurs ſeruices. 32.
Compagnies de la nation Eſcoſſoiſe prez la perſonne du Roy de France pour ſa premiere garde. ibid.
Priuileges des Eſcoſſois en la maiſon du Roy de France. 33.
Comte de Montgommery a eſté le dernier Capitaine de la compagnie des Eſcoſſois en France, de la nation Eſcoſſoiſe. ibid.
Articles accordez entre l'Empereur Charlemagne Roy de France & Achayus Roy d'Eſcoſſe l'an 791.
Renouuellez par Louys le ieune auſſi Roy de France, & Guillaume d'Eſcoſſe l'an 1166. ibid.
Robbe du ſacre du Roy de France appartient aux gardes Eſcoſſoiſes. ibid.
Droicts de naturaliſation & d'aubeins en France donné aux gardes Eſcoſſoiſes par Henry premier. ibid.
Sont exempts de toutes ſortes d'impoſitions miſes ſur les marchandiſes. ibid.
Confederation auec les Eſcoſſois renouuellée par le Roy Charles 5. & Robert 2. Roy d'Angleterre. 34. confirmée par leſdits Charles & Robert 3. & entre Charles 7. & Robert Duc d'Albanie Gouuerneur d'Eſcoſſe. Autre confederation nouuelle entre Charles 7. & Iacques 2. Roy d'Eſcoſſe, & depuis entre Louys 12. & ledit Iacques. ibid.
Autre confederation renouuellee & amplifiée par le Roy François 1. & par le Duc d'Albanie gouuerneur d'Eſcoſſe. ibid.
Trafic de laine des Eſcoſſois, vente de charbon, cariſee, reueſches, harans. ibid.
Reuenu petit du Royaume d'Eſcoſſe. ibid.
Eſcoſſe pays fort plein de precipices, montagnes & forеſts ibid. ſes fortereſſes. ibid.
Edembourg & ſa ſituation ville capitale. ibid.
Sa Citadelle Imperiale. ibi.
Ordres d'Eſcoſſe. 36.
Le Roy d'Eſcoſſe eſt Seigneur direct de toutes les terres, & a authorité royale ſur le temporel & ſpirituel. ibid.
Fils aiſné d'Eſcoſſe appellé Duc de Rotayſe & Seneſchal d'Eſcoſſe. ibid.
Thanas, en Eſcoſſe officiers du Roy. ibid.
Tiltre de Duc quand introduit en Eſcoſſe & par qui. ibid.
Cheualiers dorez au premier rang des nobles Eſcoſſois. ibid.
Enfans puiſnez des Seigneurs ne ſuccedent à leur Pere, ains le ſeul aiſné ibi.
Eſtats d'Eſcoſſe ont vne authorité fort abſoluë. ibi.
Dequoy compoſee ibid. le Roy approuue ou deſiduoue ce qui y eſt reſolu. ibi.
College de Iuſtice en Eſcoſſe & par qui inſtitué. ib.
Comtes Subalternes en chaque Comté d'Eſcoſſe. ibid.
Religion Chreſtienne quand receuë en Eſcoſſe 36.
Changee en hereſie à cauſe du voiſinage d'Angleterre. ibid.
Hamelton parent de Iacques 5. Roy d'Eſcoſſe, bruſlé pour eſtre ſoupçonné heretique. ibid.
Comte d'Aran gouuerneur d'Eſcoſſe. ibid.
Marie Stuard Royne d'Eſcoſſe mariée à François Dauphin de France. ibi.
Sa priſon en Angleterre, & ſon exemption. 37.
Obſeruation des ordonnances Eccleſiaſtiques par le Roy Iacques en Eſcoſſe. 38.
l'Eſcoſſe donnée en proye à l'hereſie apres la mort de Marie Stuart. 37.
Archeueſques d'Eſcoſſe, de ſainct André, Primat, & celuy de Glaſco, huict Eueſchez, puis trois. 38.
Clergé d'Eſcoſſe vit à la façon d'Angleterre. ibid.
Des Roys d'Eſcoſſe 38. & ſuiu.

Eſtat d'Irlande.

Irlande iadis nommée Hybernie & d'autres noms 40. ſa ſcituation ibid. iadis appellée Eſcoſſe ſelon Iean Maior Eſcoſſois Docteur de Paris. ibi.
Hybernois ou Irlandois appellez iadis Eſcoſſois. 41.
Langage d'Eſcoſſe eſt meſlé de l'ancien Anglois & Hybernois ibid. ſes limites & ſa forme. ibid.
Sa diuiſion en cinq parties ibid. ſon air eſt doux & temperé, n'a rien de venimeux, eſt trop humide, cauſe de pluſieurs maladies, le pays eſt montueux & mareſcageux & plein de foreſts, venteux, ſes ports de mer, ſa fertilité grande, bled court & menu y croiſt, produit de bons cheuaux, cerfs gras, force rats, force poiſſon, grand nombre de ſangliers & heures, faulcons, eſpreuiers, aigles, cygnes, mouches à miel, perle en la mer d'Irlande. 41. & 42.
Martinets qui eſtans morts ſe gardent, & empeſchent la tigne aux coffres. 42.
Irlandois anciés fort ſauuages, mãgeoiét des chairs humaines, mangeoient les corps de leurs Peres & meres, deſpourueuz de pieté & de vertus dit Mela. ibi.
Irlandois victorieux ſe frottoient le front du ſang des ennemis & en humoient, le droict & l'iniuſtice leur eſtoient indifferens. ibid.
Couſtume ancienne des femmes Irlandoiſes ayans produit des maſles, comme elles les nourriſſoient. ibid.
Gloire des Irlandois conſiſtoit aux armes. 42.
Irlandois modernes, fort agiles & de grand courage: ne craignent les perils, endurent le trauail & le froid & la faim, ſont enclins à l'amour: courtois aux eſtrangers, conſtans en amitié, irreconciliables en hayne: legers de creance, ambitieux, extremes en leurs paſſions, donnent noms profanes à leurs enfans les baptiſans. ibi.
Souffrent malaiſement les outrages, nom du Pere ne ſe donne à ſon fils ſinon apres ſa mort. ibid.
Des mœurs des femmes & des filles Irlandoiſes, ce qu'elles font quand elles ſe marient & accouchent: ont honte d'allaiter leur enfans, ce qu'elles leurs font eſtans malades, braſſelets de cheueux qu'elles donnent à leurs amants: ayment la muſique & l'oyſiueté: ieuſne des filles Catholiques Irlandoiſes, leurs chemiſes faictes de branches & eſcorces de peuplier, Religieux Irlandois comment viuent. ibid.

Digitized by Google

Larcin n'eſt tenu pour infame en Irlande, eſtiment honte de viure du trauail de leurs mains: eſtiuent laſcheté dormir de nuict: volent les temples & lieux ſacrez. ibid.
Ils ne ſe marient que dans les villes, par paroles de futur ſeulement : femmes font eſtat de leurs cheueux. ibid.
Irlandois ſauuages s'agenoüillent voyans la nouuelle Lune, & ce qu'ils luy diſent. ibid. prient Dieu pour les loups afin qu'ils ne les offencent. ibid.
Eſtiment ſorciere celle qui demande du feu le 1. iour de May. ibid.
Autres couſtumes, mais pluſtoſt niaiſeries des Irlandois ſe voyent 43. & 44
Leur nourriture ordinaire. 44
La richeſſe d'Irlande conſiſte en l'abbord des marchands qui y arriuent de tous coſtez pour le traffic auec les habitans. ibid. & en leurs vaches. ibid.
La ville de Galucy pleine de riches habitans qui font traffic de tous coſtez. ibid. Vvaterford luy eſt ſemblable. ibid.
Garniſons d'Angleterre en Irlande qui eſt cauſe que le Roy n'en tire que de bien petites commoditez. ibid.
Tribut qui ſe paye par les Catholiques d'Irlande ſans permiſſion d'exercer leur Religion. ibid.
Forces d'Irlande, & leur milice compoſee d'hommes de cheual & de pied. 44. cheuaux dreſſez à leur volonté. ibid.
Leurs armes ſont dards peſans qu'ils dardent contre leurs ennemis, les prenant par le milieu. ibid.
Gens de pied Irlandois nommez Galoglaſſes, portent des haches plus trenchantes que raſoirs au bout de leurs longs bois. ibid.
Autres ſoldats Irlandois appellez Karni vſent de dards & de coutelas, & n'eſtiment auoir tué vn ennemy s'ils ne luy emportent la teſte. ibid.
Soldats coureurs appellez en Irlande Daltins, marchent deſarmez, & ſeruent les Caualiers. ibid.
Pharo, Pharo, cry de la Caualerie & Infanterie Irlandoiſe, quand ils viennent aux mains. ibid. ils vſent de cornemuſes au lieu de trompettes. ibid.
Nombre grand des Irlandois, & ſeroient inuincibles n'eſtoit leur diuiſion. ibid. cauſe d'auoir donné en leur iſle entree aux Roys d'Angleterre. ibid.
Dix forteresſes garnies de douze mille Anglois tant de pied que de cheual, que le Roy d'Angleterre y tient. ibid. ce qui fut commencé par la Royne Elizabeth, contre les dernieres entrepriſes du Pape Gregoire. ibid.
Almach ville Archiepiſcopale d'Irlande tres-forte. ibid.
Tridat plus grande forteresſe du pays. ibid.
Dublin, ſiege des Roys d'Irlande, aſſez bonne forteresſe, où l'on s'embarque pour aller en Angleterre. ibid.
Vvocuergues forteresſe d'Irlande du coſté de Tramontane. ibid.
Sept forteresſes Irlandoiſes auec leurs ports du coſté d'Angleterre. 45
Canal d'Irlande fort dangereux. ibid.
Le Roy d'Angleterre ne craint pas l'inuaſion d'Irlande par les Princes Eſtrangers, à cauſe du grand nombre de ſes forts, & de ſes garniſons. ibid.
Gouuernement de l'Iſle & Royaume d'Irlande. ibid.
Nombre de petits Roys iadis en Irlande. ibid. eſt maintenant ſous la puiſſance des Anglois depuis l'an 1175. Roderic Roy de Connacie en Irlande en fut cauſe. ibid. Roys d'Angleterre s'appelloient du commancement ſeigneurs d'Irlande, iuſques à Henry huictieſme, qui en fut nommé Roy par les Eſtats d'Irlande. ibid.
Viceroys Anglois en Irlande, appellez conſeruateurs d'Irlande, peuuent faire paix & guerre. ibid. leur reception deuant le Chancelier du Royaume. ibid.
Conſeil d'Irlande, & ſes officiers honoraires. ibid.
Irlande a les meſmes ordres que l'Angleterre. ibid. eſt diuiſee en deux parties, en Irlandois ſauuages, & en Anglois Irlandois, qui parlent naturellement bon Anglois. ibid.
Seigneurs ou pluſtoſt Tyrans des Irlandois ſauuages, qui n'obeyſſent à l'Anglois que par force. ibid. leurs iuges appellez *Brehons*. ibid.
Eſtats d'Irlande ont plus de puiſſance que tout le reſte, & s'aſſemblent à la volonté du Viceroy. ibid.
Quatre aſſemblees iuridiques par an en Irlande comme en Angleterre, & cinq cours. ibid.
Iuſticers des aſſiſes en Irlande, quels ſont. 46
Gouuerneurs aux Prouinces pour rendre Iuſtice. ibid.
Irlande a meſmes loix municipales que l'Angleterre, & les loix des Parlemens y eſtoient en vſage iuſques à Henry ſeptieſme. ibid.
Grand Mareſchal d'Irlande, eſt le Magiſtrat militaire. ibid.
Barons de Morley Anglois, ont eſté long temps grands Mareſchaux d'Irlande. ibid.
Banquiers ne ſont ſoufferts en Angleterre. ibid.
De la Religion d'Irlande. 46. receut la foy l'an trois cens trente-cinq, du regne de Fincomar Roy d'Eſcoſſe. ibid.
Comment cela arriua. ibid.
Religion Catholique a duré en Irlande iuſques au regne de Henry ſeptieſme Roy d'Angleterre, qui y tema l'hereſie, y fut aduancee par Elizabeth, en mit dehors le Comte du Tiroen Catholique, qui ſe retira à Rome. ibid.
Amende outre le tribut annuel, payee par les Catholiques d'Irlande trouuez taiſant dire la Meſſe, & les Preſtres mis en priſon perpetuelle. ibid.
Edicts publiez en Irlande contre les Catholiques & Eccleſiaſtiques. ibid.
Edict publié par le Viceroy d'Irlande, le trenteſme Ianuier mil ſix cens vingt quatre, banniſſant les Archeueſques, Eueſques, Ieſuites, & autres Eccleſiaſtiques hors le Royaume. ibid. & ſuiuants.
Quatre Archeueſchez en Irlande, & 24. ſuffragans, ils y ſont ſans authorité, & y viuent auec mille peines. 48

Eſtat du Royaume de France. 49.

Nom de Gaule & ſa ſource. 50. diuerſes opinions ſur ce nom. ibid.
Gaulois entendus iadis ſous le nom de Celtes, ſelon Merula, pour la Nobleſſe des Celtes

Senonois, qui estoient le sang plus noble des Gaules, qui surmonterent l'Italie, & prirent Rome sous leur Chef Brennus. ibid.
Celtes rendoient la Gaule redoutable aux estrangers. ibid.
Nom de Celte attribué à toute la Gaule. ibid. Preuue de cela chez Strabon. ibid. Fut aboly du temps de Cesar, & fut repris celuy de Gaule. ibid.
Nom de Gaules aboly par l'introduction és Gaules des peuples Allemands nommez Francs, sortis des pays Septentrionaux d'Allemagne, selon Ptolomee. ibid. Qui se rendirent maistres des Gaules. ibid.
Gaule non de grande estenduë de pays. ibid.
Diuision de la Gaule selon les anciens, Cesar & Ptolomee. ibid.
Limites du Royaume de France. 50
Sa largeur, sa longueur, son circuit. ibid.
Diuision de la France selon les Parlemens. ibid.
Parlemens de France au nombre de huict. 51
Parlement de Paris contient 6. Archeuesches & 24. Euesches. Prouinces où sont lesdits Archeuesches & Euesches. ibid.
Parlement de Thoulouse contient trois Archeuesches, & 28. Euesches. Prouinces où sont lesdits Archeuesches & Euesches. ibid.
Parlement de Rouën a sous luy vn Archeuesché & six Euesches. ibid.
Parlement de Bourdeaux a sous luy vn Archeuesché & vnze Euesches. 51. Ses principales Prouinces où elles sont scituees. ibid.
Parlement de Rennes a sous luy vn Archeuesché & 9. Euesches. ibid.
Parlement de Dijon a sous luy deux Euesches. ibid.
Parlement de Grenoble a sous luy 2. Archeuesches & cinq Euesches. ibid.
Parlement d'Aix a deux Archeuesches & vnze Euesches. ibid.
Parlement de Bearn a sous luy deux Euesches. ibid.
Parlement de Mets a trois Euesches. 53.
Description generale des Prouinces de France. 53. 54. 55. & suyu.
Villes de Picardie. 53. Les Seigneuries qui en dependent. ibid. ses riuieres. ibid.
De la Preuosté & Vicomté de Paris diuisee en 4. parties. Parisis quel. ibid.
De la Ville de Paris, capitale de France, & seiour ordinaire des Roys. ibid.
Incendie des deux Ponts à Paris 1621. 54.
Description de Paris. 54. & 55
De l'Isle de France, & ce qu'elle comprend. 55
De sainct Denis en France. ibid.
Pays de Valois. ibid.
Pays de Gastinois. ibid.
Pays de Beausse. ibid.
De la ville d'Orleans. ibid.
Pays de Sologne. ibid.
Pays de Touraine. ibid.
Pays d'Anjou. ibid.
Pays du Mayne. ibid.
Pays du Perche. ibid.
Prouince de Champagne, & les pays qu'elle contient. 56. quand vnie à la Couronne. ibid.
La Brie & ses villes. ibid.
Pays de Lyonnois. 57. de la ville de Lyon. ibid.
De la Duché de Berry, & de la ville de Bourges. ibid.
Prouinces d'Aquitaine, qui recognoissent la Iurisdiction du Parlement de Paris. ibid.
Bourbonnois. ibid. ce pays a eu autrefois des Ducs. ibid. De la ville de Moulins chef du Bourbonnois. 58. de ses autres villes. ibid.
Pays de Forests, & sa ville Montbrison qui en est le chef. ibid.
Prouince du Poictou comprend 12. cens Parroisses sous trois Euesches. Ses bornes. Estoit iadis le Royaume des Gots chassez par Clouis. Princes qui en ont iouy. Quand reduitte à l'obeyssance des Roys de France. ibid.
De la ville de Poictiers, & des autres villes du Poictou. 59
Du pays d'Angoulmois, ses bornes: de la ville d'Angoulesme, ses autres villes. ibid. Ce pays quand erigé en Duché. ibid.
Pays d'Aulnis, & du territoire de la Rochelle. ibid.
Du pays d'Auuergne, ses limites: sa diuision en haute & basse. De la ville de Clermont la principale, de S. Flour, & autres. ibid.
Prouinces qui sont du Parlement de Thoulouse. ibid.
De la Prouince du Quercy, ses bornes: Cahors sa ville capitale. ibid. puis Montauban & autres ibid.
Pays de Rouergue, sa ville principale est Rhodez, ses autres villes. ibid.
De la Prouince du Languedoc: ses bornes. ibid. contient 22. Dioceses. ibid.
De la ville de Tholouse capitale du Languedoc. ibid. autres villes du Languedoc. ibid.
De la ville de Nismes, où on void des anciens amphitheatres. ibid.
Du Pont du Gard, où il y a trois ponts l'vn sur l'autre. 60
De la Prouince de Gascogne, & ce qu'elle comprend. ibid. ses bornes, ses Prouinces & villes. ibid.
Des pays du Parlement de Rouën, contenans toute la Normandie. ibid.
Prouince de Normandie, & ses bornes. ibid.
De la ville de Rouën, siege du Parlement de Normandie, & autres villes de la Prouince. ibid.
Des Duchez d'Alençon, d'Aumale & de Longueuille en Normandie. ibid. des Comtez qui y sont. ibid.
Du Royaume d'Yuetot, & comment venu aux heritiers de Gaultier seigneur d'Yuetot, histoire notable. ibid. comprend 18. villages. ibid. il est au pays de Constantin. 61
Pays qui sont compris en la Prouince de Normandie. ibid.
Du Parlement de Bourdeaux, & ses Prouinces. ibid. ses limites
Du haut & bas Limosin, ville de Limoges, & autres. ibid.
Du pays de Perigord, ses bornes, de la ville de Perigueux sa principale, & autres. ibid.
Des pays du Bordelois, Basadois, les Landes. ibid.
De la ville de Bordeaux ancienne & belle. ibid. autres villes du Bordelois. ibid.
Senechaussee de Bordeaux, & ses pays. ibid.
Pays de Medoc Iablonneux, ses places. ibid.

Digitized by G

Pays de Bouch eſt ſubiet aux Comtes de Candale. ibid.
De la ville & pays de Fronſac. ibid.
Bafadois & ſes villes. ibid.
Pays de Lapord ou Lourde ayant 2. Dioceſes, Bayonne & Aqs. ibid.
De la ville de Bayonne clef de France. ibid.
Du pays de Xaintonge, ſes bornes: de la ville de Xaintes ſa principale, & autres. ibid.
Du Parlement de Rennes, & de la Prouince de Bretagne: ſes bornes, ſa longueur, & ſa largeur: on y parle deux langues, diuiſee en haute & baſſe. ibid.
De la haute Bretagne: de ſa ville Metropolitaine, ſçauoir Nantes: de la ville du Parlement de Rennes, & autres villes. ibid.
De la baſſe Bretagne, & de Vannes ſa principale ville, & autres villes. 62
Bretagne, de Comté erigee en Duché, quand vnie à la France. ibid.
Du Parlement de Dijon qui comprend la Duché de Bourgongne. Bourgongne d'où appellee. ibid. ſes limites. Dijon ſa principale ville, belle & magnifique. ibid.
Autun ville Epiſcopale, tres-ancienne, a de belles marques d'antiquité. ibid. eſtoit capitale des Heduois, anciens peuples des Gaules dont parle Ceſar: autres villes de Bourgongne. ibid.
Pays de Breſſe, & Bourg ſa ville principale. ibid.
Duché de Bourgongne depuis quand demeure entre les mains des Roys de France. ibid.
De la Comté de Maſcon. ibid.
Du Parlement de Grenoble; qui comprend la Prouince du Dauphiné, ſes bornes. ibid.
Ambrun ville Archiepiſcopale, capitale du haut Dauphiné. Vienne Archiepiſcopale Metropolitaine du bas Dauphiné. La ville de Grenoble qui eſt la capitale de toute la Prouince, eſt le ſiege de ſon Parlement: autres villes du Dauphiné. ibid.
Pays de Thiefues. Baronnies de Gapençois & de Briançonnois en Dauphiné. Valentinois, Graſiuoden, Viennois. Comment ceſte Prouince a eſté acquiſe l'an 1340. ibid.
Le Parlement d'Aix comprend la Prouence, ſes bornes: de la ville d'Aix, ſiege du Parlement, Archeueſché & principale de Prouence. ibid. autres villes de la Prouince. ibid.
Terre de Camarque pres d'Arles, abondante en bleds & paſtis. 63
Plaine de S. Chauar & autres, pleines d'orangers & citronniers, grenadiers, oliuiers & figuiers, & de beaux vignobles. ibid. autres villes de Prouence. ibid.
La ſaincte Baume, entre Aix & Marſeille, retraicte de la Magdelaine. ibid.
Comme la Comté de Prouence a eſté vnie à la Couronne de France. ibid.
Du Parlement de Bearn, de ſes deux villes Epiſcopales, l'Eſcar & Oleron. ibid.
Du Parlement de Mets, des villes qu'il compréd. ibid.
Mets mis ſous l'obeyſſance des Roys de France. ibid. a eſté iadis chef du Royaume d'Auſtraſie. ibid.
Du pays Meſſin, & de ſes lieux. ibid.
Des Iſles qui appartiennent à la France, en la mer Oceane Occidentale. ibid.
De l'Iſle de noſtre Dame de Bouyn. ibid.
De l'Iſle Dieu. ibid.
De l'Iſle de Marmoutier. ibid.
De l'Iſle de Ré viz a viz la Rochelle, ſes lieux. ibid
Iſle de Rets porte le tiltre de Duché. ibid.
Des Iſles d'Oleron. ibid.
Des Caps ou promontoires de France. ibid.
Du Cap de ſainct Matthieu vers Occident. ibid.
autres Caps. ibid.
Foreſts de France en diuerſes Prouinces. ibid.
Foreſt d'Orleans la plus grande. ibid.
Riuieres principales de France. ibid.
Seine, Loire, Rhoſne, Saone, l'Iſere, Durance, Garonne. 64
Qualité des pays & prouinces de France. 64
Territoire de Paris, plaiſant & fertile. ibid.
Ruiſſeau de Gentilly, ou riuiere des Gobelins. ibid.
Plaſtre de Montmartre. ibid.
Territoire de Chartres fort abondant. ibid.
Beauce fertile en bleds, pays ſans eaux & ſans arbres. ibid.
Sologne pays ſablonneux. ibid.
Territoire de Blois abonde en toute choſe. ibid.
Territoire d'Orleans, fertile en bons vignobles. 65
Pays de Gaſtinois ſablonneux, & de peu d'apport. ibid. poiſſon y eſt en abondance, forces noix. ibid.
L'Auxerrois bons vignobles. ibid.
Prouince de Champagne, fertile en ſeigles & foins. ibid.
Brie tres-abondante, petit pays. ibid.
Conſerue de roſes de Prouins fort exquiſe. ibid.
Prouince de Picardie, ſes fleuues, eſt vn des greniers de Paris, le vin y manque. ibid.
Niuernois & ſes fleuues, plein de belles prairies & de bois & paſturages: a des mines d'argent & de fer, & charbon de pierre. ibid.
Berry grandement abondant en bois, terres & vignes, fruicts, cuirs & laines: ſes riuieres. ibid.
Le Maine a force paſturages. ibid.
Pays d'Anjou, bons vignobles, foreſts & bois, & prairies. 66. ſes riuieres au nombre de 40. ardoiſe qui en vient. ibid.
Prouince de Normandie, belles campagnes pres de Roüen, celle de Rhommois. ibid.
Territoire de Caen, où croiſſent des vins rares en Normandie. ibid.
Vins d'Argences en Normandie, tres-bons. ibid.
Normandie ne manque de rien. ibid. il y a forces bleds, chairs & laictages, & fruicts en abondance. ibid. Citre & Peré de Normandie au deffaut du vin. ibid.
Terres en Picardie couuertes de ſables. ibid.
De la Prouince de Bretagne, abonde en bleds, en prez & paſturages, en foreſts & landes, mines de fer, plomb, & quelques vnes d'argent, il y croiſt peu de vin, mais ils y viennent de Poictou, Anjou & Bordeaux. ibid.
Prouince de Poictou, pays bon & gras, riche en bleds, vins, bois, laines, lins, & fruicts. ibid.
Xaintonge riche en bleds & vins, & en faict grād traffic en France & Eſpagne. ibid.
Angoulmois ne luy cede rien en abondance de toute ſorte de biens, ſes beaux iardinages, ſes chanures en abondance. ibid.
Perigord eſt pays montueux & peu fertile, ſinon en chaſtaignes, dont le peuple tire proffit. ibid.
Limoſin eſt peu fertile en fourment, mais forces

Digitized by Google

ſeigles, orges & panicles, forces chaſtaignes, & des raues, quantité de vin au territoire de Limoges, mais verd, les viures y ſont à prix honeſte. 67
Auuergne haute abonde en paſtis & ſeigles, & point de vin: la baſſe Auuergne abonde en bleds, vins & bois, prez, fontaines, ſaffran, mines d'argent. ibid.
Fontaine merueilleuſe prez Clermont en Auuergne. ibid. forces bains d'eaux chaudes en Auuergne. ibid.
Bourbonnois & Foreſts, peu de froments, le pays eſtant ſablonneux, d'aſſez bons vins y croiſſent, & du ſeigle en quantité. ibid. il y a forces bois. ibid.
Pays Meſſin fertile & abondant en bleds, vins, chair, poiſſon, foins, ſel & mines. ibid.
Bourgongne aupres de Dijon, produit peu de biens: Beaune aſſez bon pays pour ſa fertilité & bons vins. Territoire d'Autun fort maigre. Chaalons, Maſcon & Tournon aſſez fertile en bons vins. ibid.
La Prouince du Daulphiné fertile en bleds, en ſes montagnes, mais preſque tous ſeigles: forces paſtis. ibid. peu de vins en ce pays. ibid.
Le Lyonnois eſt pays maigre, le long de la Saone le pays eſt bon, il y a quantité de vignes & prairies. ibid.
Prouence fort fertile en bleds, & forces oliues, oranges, citrons, & autres bons fruicts. 68
La Prouince de Languedoc, terroir d'aupres Thoulouſe le meilleur de France, tant en bleds que vins. ibid.
La Comté de Lauraguais abonde de tout ce qui ſe peut deſirer au viure. 68
Le pays d'Albigeois aſſorty de toutes choſes. ibid.
Pays de Viuarets produit vins excellens, & bleds à ſuffiſance, legumes, chanures & fruicts. ibid.
Montpellier & Niſmes bon terroir. ibid. y a quantité de vins, oliues.
Velay & Geuaudan, produiſent ſeigles & legumes en abondance, leurs fourmages. ibid.
Pays de Rouergue aſpre, & montaignar, peu fertile. 69
Pays de Quercy abonde en bleds, & en bons vins, quantité de beſtail, charbon naturel, riuieres poiſſonneuſes. ibid.
Foix a ſes montaignes pleines de bons paſtis, forces mineraux, mine de fer la meilleure de France, reſine, tourmentine, poix, encens, lieges, laictage, marbres, iaſpes, ardoiſes, lauaſſes, tuffes & grez: grands lacs, grands precipices, vallons fertiles pres Pamiers, belles fontaines, bons cheuaux. ibid.
Pays de Cominges de meſme qualité abonde en bleds, vins, fruicts, huiles de noix, miel. ibid.
Pays d'Armagnac tres-fertile en aucuns lieux, force chaſtaignes vers les landes. ibid.
Pays de Bigorre fertile en abondance dans ſes vallons en vignobles & froument, le haut pays eſt ſec. ibid.
Pays de Bourdeaux eſt celebre en vins excellens, le vin de Graue y croiſt, autres vins excellens: pain de Potenſac eſtimé. ibid.
Pays de Buch, fertile en pins reſineux ſeruans de chandelle aux pauures gens du pays. ibid.
Landes de Bourdeaux ſablonneuſes, & pleines de bruyeres, l'eau y eſt rare. ibid.
Chaloſſe aux bons vins blancs. ibid.
Terroir de Daix, fontaine d'eau ſalee, d'où ſe tire du ſel alumineux, bains & mines de fer & de bitume. ibid.
Pays de Bayonne maigre, fertile en fruicts pour faire du cidre. ibid.
Pays de Bearn, vins de Iurançon tres-bons, bains excellens de Caudeſaigues & de Cauderets, ſimples des meilleurs, quantité de mines, abondant en miel, bons paſtis, cheures en quantité, rochers & bruyeres en abondance en ce pays. ibid.

Mœurs des anciens habitans de France. 70.

Longs cheueux des vieux Gaulois. ibid.
Roys de France ne ſe faiſoient iamais tondre anciennement. ibid. ſe lauoient la teſte auec chaux pour rendre leurs cheueux blonds. ibid.
Nobles ſe raſoient le poil des ioües. ibid.
Gaulois haiſſoient ceux qui eſtoient gras. ibid.
peines qu'ils prenoient aux lettres. ibid.
Eloquence des vieux Gaulois loüable. ibid.
eſtoient meſdiſans & glorieux. ibid.
Dire notable des Gaulois, de Vercingentorix. ibid.
Religion des anciens Gaulois ſelon Ceſar. ibid.
Mercure iadis adoré des Gaulois, & autres Dieux. ibid.
Statuë de Mercure faicte par Xenodore en vne ville d'Auuergne. ibid.
Diane d'Epheſe auoit iadis vn Temple à Marſeille. ibid.
Comment les vieux Gaulois adoroient leurs Dieux. ibid.
Hommes immolez anciennement parmy les Gaulois. ibid.
Gaulois paſſoient les nuicts aux ſepulchres des vaillans hommes. ibid. ils ne faiſoient ſacrifice ſans appeller vn Druyde. 71
Bardes, anciens Poëtes des Gaulois. ibid.
Eubages parmy les Gaulois recherchans les plus hauts ſecrets de la nature. ibid.
Druydes appellez Magiciens par Pline. ibid.
Inſtruiſoient la ieuneſſe, fort honorez parmy les Gaulois, tous debats ſe rapportoient à eux, iugeoient des crimes, & ordonnoient des peines, ſi quelqu'vn meſpriſoit leur ordonnance, ils luy deffendoient de ſe trouuer aux ſacrifices, & eſtoient tenus pour impies, & ne leur rendoit on iuſtice. ibid.
Druydes auoient vn chef qui auoit ſouueraine authorité ſur eux, leurs aſſemblees annuelles au pays Chartrain, où ceux qui auoient procez alloiét pour ouyr leur ſentéce: lieu où leſdites aſſemblees ſe tenoient, eſt appellé Dieux par Ceſar, n'alloient iamais à la guerre, non ſubiects aux impoſitions, vers enſeignez par les Druydes à la ieuneſſe ſans les eſcrire: tenoient les ames immortelles diſans qu'elles paſſoient d'vn corps en autre: diſputoient des mœurs, & enſeignoient la Philoſophie naturelle: femmes des Druydes faiſoient meſme profeſſion qu'eux, *à guy l'an neuf* venu des Druydes, enuoyant du guy par leurs diſciples à tous au commancemét de l'annee leur deſirant heureuſe. ibid.
Druydes eſtoient Philoſophes Gaulois, deſquels Pytagore a eſté diſciple, d'où ſont venus ces Druydes, opinion commune: Druyde vaut autant à dire que Chelniers, & pourquoy ainſi appellez, leur premiere langue eſtoit la Greeque, ont appris aux

Digitized by Google

Grecs la langue Gauloiſe, à cauſe de quoy Grece eſt appellée *Gallogræcia* : alluſion du mot de Druide à celuy de cheſne fort grande ſelon Pline. Druide vient du mot Hebreu *Deruſim* ou *Druſim*, qui ſignifie ſpeculateur, & recherchant les hauts ſecrets comme ils faiſoient : leur authorité premiere & ſouueraine en Gaule ſur le peuple : retenoient les Gaulois vaillans meſpriſans la courte durée du corps. ibid.

Les Druides adoroient les faux Dieux des Payés Germains & Gaulois, n'adoroient que les Dieux qu'ils voyoient, dit Cesar. 72

Brennus ayant pris Rome, ne fit eſtat de Mars Capitolin. ibid.

Anciens Gaulois adoroient Iupiter par vn haut cheſne, dit Tyrius Maximus. ibid.

Ceſar n'a iamais dit qu'on ait trouué des Temples des Idoles entre les Celtes Gaulois. ibid.

Druides Celtes adoroient le Cheſne & y appendoient leurs deſpoüilles de guerre. Druides profanes alloient armez aux aſſemblées. Les femmes des Druides deliberoient de la paix & de la guerre. ibid.

Couſtume des Anciens François & Druides Gaulois, de demander des nouuelles aux paſſans.

Gaulois anciens puniſſoient plutoſt la mort d'vn eſtranger, que celle d'vn du pays. ibid.

Chote remarquable incontinent publiee parmy eux. ibid.

Anciens Gaulois apprirent ceux de Marſeille de clore leur ville & habitations de murailles. ibidem.

Eſtoient les plus prompts de la terre à s'expoſer aux dangers, ne pouuoient iamais demeurer en repos. Ils ne ſe pouuoient commander : eſtoient grands amateurs de liberté. ibid.

Gaulois redoutables en Italie. Roys d'Aſie & tous les autres eſtimoient les Gaulois pour leur courage. ibid.

Ariſtote dit qu'ils ne craignoient point le tremblement de terre. ibid.

Reſponce que quelques Gaulois firent vn iour à Alexandre, leur demandant ce qu'ils craignoient le plus. ibid. Tenoient toute fuitte ignominieuſe. ibid.

Forme des vieux Gaulois voulant faire la guerre. 73.

Armoient les enfans de 14. ans. Hommes de tous nages alloient à la guerre : auoient grand ſoin des viures de leurs armees. ibid.

Armes des vieux Gaulois, quelles. ibid.

Legion de Ceſar compoſée de Gaulois, appellée aloüette & pourquoy. ibid.

Leur forme de combattre, Caualerie par eux plus eſtimee que l'Infanterie. ibid.

Cris eſpouuentables qu'ils faiſoient en guerre. ibid.

Ne combattoient par ruſe ny embuſches, mais en hommes francs & à guerre ouuerte. ibid.

Ordonnances de leurs armees & ſoldats. ibid.

Ils immoloient les priſonniers de guerre à leurs Dieux, ayans obtenu victoire. ibid. & attachoient leurs teſtes aux portes de leurs villes. ibid.

Deux ſortes d'hommes en reputation entre les vieux Gaulois, les Druides & les Chenaliers.

Communauté des biens de leurs mariages. ibid.

Maris auoiét puiſſance de mort ſur leurs femmes & enfans. ibid.

Maisõs des vieux Gaulois la pluſpart aux foreſts. ibid.

Habits des vieux Gaulois. 74.

Leur vaiſſelle eſtoit de terre ſurſemée de fleurs : mangeoiét eſtendus contre terre ſans s'aſſeoir, ſur des peaux de loup & de chien : autres diſent aſſis ſur des licts, & ſe faiſoiét ſeruir par ieunes enfans. ibid.

Vignes nulles entre les anciés Gaulois, leurs vins venoient d'Italie & de Marſeille. ibid. eſtoient fort couſtumiers de nager & chaſſer : leurs funerailles magnifiques. ibid. iettoient dans le feu tout ce que le deffunct auoit plus aymé : perſonnes meſmes qui ſe iettoient au feu, lettres iettees ſur le bucher : preſtoient argent à condition de le rendre aux Enfers. ibid.

Mœurs des François Modernes.

Pariſiens de naturel doux, aiſez à eſmouuoir, deſireux d'argent, & entreprennent tout pour en auoir : eſtoient iadis niais, & pour ce appellez badauts par la France : aujourd'huy ils ſont deſniaiſez & capables d'affiner les autres, ils ſont deffians à cauſe du nombre des affronteurs. ibid.

Les femmes de Paris veulent paroiſtre, & bien veſtuës, mieux que leur condition ne porte : leurs maris s'efforcent de leur complaire : loüables en ce que les plus belles & delicates, viſitent les hoſpitaux. ibid.

Pariſiens curieux de nouueautez : ayment les paſſe-temps : ils ſoupçonnent ordinairement les eſtrãgers, & ſe gardent d'eux ibid. ne ſortent de nuict de leurs logis quelque bruit qu'on face. 75. Payſans d'autour de Paris fort fiers : eſpuiſent les paſſans tant qu'ils peuuent. ibid.

Mœurs & couſtumes des peuples du pays Chartrain. ibid.

Naturel des Beauſſerons. ibid.

Des Citoyens de Blois & de Blaiſois. ibid.

Des habitans Vendoſmois. ibid.

Des peuples de Sens & du pays d'autour. ibid.

De ceux du pays de l'Auxerrois. ibid.

Des Champenois & Briois, des Picards, Tourangeaux, Manceaux. ibid.

Des Angeuins & Poicteuins. 76.

Des Normands, Bretons, Angoumoiſins, Perigordins. ibid.

Gentilshommes de Perigord ſont de vrays miroirs de vertu. ibid.

Des Limoſins, les Gentilshommes de ce pays ſont ordinairement en querelle les vns auec les autres. 77.

Des Auuergnats, la Nobleſſe y eſt fort courtoiſe, Des Bourbonnois doux & gracieux. ibid.

De ceux du pays Beſſin. Des Bourguignons, de ceux de Beaune, de ceux de Saumur. Ceux de Chaalons. Du peuple Lionnois doux & gracieux. Du peuple de Foreſt. Des Daulphinois. Des Montagnards du Daulphiné. ibid. Des Prouençaux. 78.

Des peuples du Languedoc, des Tholoſains nez aux lettres. ibid.

Ceux d'aupres Carcaſſonne, Beziers, Montpellier & Niſmes : des habitans du Viuaretz, du Vellay, du Geuaudan. 79.

Des habitans de Foix & du pays de Foix : du pays de Cominges, d'Armaignac, Bigorre. ibid.

Digitized by Google

Du naturel des Gaſcons. ibid.
Du peuple de France en general. 80.
De la nobleſſe de France treſ-vaillante. ibid.
Leurs viſites frequentes entr'eux: ſe plaiſent aux lettres des Gentils-hommes qui ſont à la Cour. 81.
Occupations ordinaires des Courtiſans de France. ibid.
Le Roy de France eſt familier, gracieux & affable. ibid.

Des forces de France. 87.

Royaume de France entre deux mers, aſſeuré de toutes parts. 87
La France iamais vaincue, ſinon par les Anglois à cauſe de la diuiſion des François. ibid.
Cauſes qui rendent auiourd'huy la France plus forte que iamais. ibid.
France a deux ſortes de gens de guerre, de mer, & par terre. ibid. nerf de la milice Françoiſe conſiſte en gens de pied, mais ſur tout en la Caualerie. ibid.
Gendarmerie d'obligation eſt appellée arrierebã. ibid.
Les compagnies d'ordonnance du Roy de Frãce. 88.
Gens de pied ſe peuuent tirer en grand nombre de Gaſcongne, Viuaretz, & des montagnes de Daulphiné, pour les meilleurs ſoldats. ibid.
Les Roys de France ne ſe ſeruoient gueres anciennement d'infanterie, & pourquoy? ibid.
Hommes de pied en petit nombre entretenus en France. ibid.
Les compagnies de gens de pied de la garde du Roy de France. ibid.
Regiments entretenus aux garniſons. 89
Viures en quantité en France. ibid.
La France quand Charles le Quint paſſa par icelle, auoit ſur pied cent cinquante mille ſoldats. ibid.
Sous Charles nombre de vingt mille cheuaux, & 30. mille pietons d'eſtrangers tous ſoldats pour luy, & le Roy auoit quinze mil cheuaux, & 100. mille hommes de pied tous François. ibid.
Les Roys de France entretenoient anciennemẽt 3500. lances, & 4500. Archers. ibid. il falloit treize cens mil eſcus tous les ans pour les payer. ibid.
Ils furent reduicts à leur perfection par le Roy Charles huictieſme, & leur eſtablit paye & places frontieres du Royaume pour les loger. ibid.
Artillerie de France faicte toute d'vne ſorte. ibid.
Meſure des canons de France & de leurs fuſts. ibid.
François ont rauagé preſque toute l'Italie. 90.
Charlemagne auec les François ſubiugue la Saxe & la Bauiere, & combattit en Eſpagne contre les Sarrazins, deſtruiſit le Royaume des Lombards. ibid.
L'entrepriſe de Hieruſalem, rien de plus ſignalé faict par les François. ibid.
Charles d'Anjou conquiſt la Sicile & le Royaume de Naples. ibid.
Barbarie & Egypte ont eſprouué les armes des François. ibid.
La Grece & l'Aſie obeyrent iadis aux armes des Francois. ibid.
Charles VIII. occupa l'Italie en peu de tempe. ibid.
Vingt millions d'ames en France par le denombrement, faict au temps de Charles neufuieſme. ibid.
Places fortes en grand nombre en France. ibid. la cauſe des forteresſes de France.
Eſtat de France a eſté autresfois Democratique, & maintenant eſt Monarchique. 95.
Le Roy de France a toute puiſſance de faire guerre & paix, & faire alliance auec les Princes ſes voiſins. ibid.
Fils aiſné du Roy de France doit porter le nom de Daulphin. ibid.
Aſſeuré ſucceſſeur de l'Empire s'appelle Roy des Romains. ibid.
Authorité des Reynes de France ont reſſort & grands iours en leurs terres, tant de leurs domaines que de leurs doüaires. ibid.
La mere du Roy regnant, ſi elle n'eſt Royne de France eſt precedée par la Royne regnante. ibid.
Dons des Roys aux Roynes, leurs eſpouſes, ce que valent. ibid.
Officiers domeſtiques des Roynes & meres de Roys ont pareils priuileges que ceux des Roys. ibid.
Royne veufue appellée communement Royne blanche. ibid.
Sacre & couronnement des Rois de France, auec quelles ceremonies ſe font, couſtumes anciennes obſeruées aux couronnemens des Roys de Frãce. ibid.
Saincte Ampoule de S. Remy de Rheims enuoyee du Ciel pour le Sacre du Roy Clouis, & depuis pour les Roys de France ſes ſucceſſeurs. ibid.
Serment faict par les Roys de France en leur Sacre. ibid.
Regence en France ordonnee pendant la minorité des Roys. 96.
Fils de la maiſon de France, partageoient iadis par eſgales portions, ſans aucun droict d'aiſneſſe. ibid.
Troiſieſme lignée des Roys de France a reietté les baſtards de la Couronne non ſeulement, mais auſſi de l'adueu & ſurnom de France. ibid.
Filles de France n'heritent qu'en meubles & acqueſts, ſelon la loy Salique, & ſont excluſes de la Couronne par couſtume & loy particuliere de la maiſon de France, & ſur quoy fondée. ibid.
Des Duchez & Comtez, Pairies ſimples & particulieres reünies à la Couronne de France. 97.
Bourgõgne venuë à Clouis par ſa femme Clotilde fille de Gundebaut Roy de Bourgogne, ſa reünion. ibid.
Diuiſion de la Bourgongne en Duché & Comté. Duché au Roy de France, le Comté à l'Empereur. ibid.
Normandie erigee en Duché & Pairie par Charles le ſimple, le pays a eſté poſſedé par des Ducs particuliers, iuſques à Philippe Auguſte, poſſedee des Anglois, ſa reünion. ibid.
Guyenne Duché erigee par Charles le chauue, occupee long-temps par l'Anglois, ſa reünion à la Couronne. ibid.
Bretagne Duché & Pairie, erigee par Philippes le Bel, & reünie à la Couronne par François premier. ibid.

Digitized by Google

Orleans Duché & Pairie, pour en appanager le premier fils de France, apres l'aiſné & le Daulphin. ibid.
Alençon Duché & Pairie poſſedee par Seigneurs particuliers iuſques à Helie, ſœur & heritiere de Robert d'Alençon. 98
Anjou Duché & Pairie erigee par Philippes le Bel, pour ſon frere Charles de France Comte de Valois, &c. ibid.
Auuergne Duché & Pairie, poſſedee par des Cõtes particuliers. ibid.
Nemours Duché & Pairie, erigée par le Roy Charles 6. pour Charles ſecond Roy de Nauarre. ibid.
Angouleſme Duché & Pairie a changé de maiſtres, des Comtes particuliers en ont iouy, puis vint à Philippes le Bel. ibid.
Chaſtelleraut Duché & Pairie, erigée par François premier, en faueur de François de Bourbon. ibid.

Comtez & Pairies reünies à la Couronne. 99.

Poictou Comté & Pairie, confiſqué ſur l'Anglois par Philippe Auguſte. ibid.
La Marche Comté & Pairie. ibid.
Eureux Comté & Pairie. ibid.
Artois Comté & Pairie. ibid.
Maſcon Comté & Pairie. ibid.
Foix Comté & Pairie. ibid.
Beaumont le Roger, Comté & Pairie. ibid.

Des Duchez ſimples reünies à la Couronne de France. ibid.

De la Duché de Berry. ibid.
De la Duché de Touraine. ibid.
De la Duché de Soiſſons. ibid.
De la Duché de Chartres. ibid.
De la Duché d'Eſtampes. 100.
De la Duché de Vallois. ibid.
De la Duché de Beaumont le Vicomte. ibid.
De la Duché de Montargis. ibid.

Des Duchez ſimples & particuliers. ibid.

De la Duché de Longueuille. ibid.
Duché de Touteuille. ibid.
Duché de Cheureuſe. ibid.
Duché d'Albret. ibid.
Duché de Roüannés. ibid.
Duché de Beaupreau. ibid.
Duché de Boiſſy. ibid.
Duché de Chaſteau Thierry, Chaſtillon ſur Marne, & Eſpernay. ibid.
Duché d'Eureux. ibid.
Duché de Brienne. ibid.
Duché de Croüy. 101.
Duché de Bar le Duc. ibid.

Des Douze anciens Pairs de France. ibid.

Fable de tirer l'origine des Pairs de France de Charlemagne. ibid.
Remarque qui ſemble fauoriſer cet eſtabliſſemẽt. ibid.
Royaume de France iadis diuiſé en ſept grandes & principales Prouinces, & en pluſieurs moindres: quelles ſont. ibid.
Seigneurs commandans ces ſept grandes Prouinces s'en diſoient Princes. ibid.
Comtes de Champagne ont ſuccedé au lieu & degré que le Comte Hebert tenoit entre les Princes de ſon temps. 102.
Princes Primats en France, quels. ibid.
Sçauoir ceux qui tenoient les grãds fiefs Royaux. ibid.
Pairs de France ſelon aucuns venus des grands Princes appellez Primats de France. ibid.
Pairs tirez des Patrices de Conſtantinople, ſelon l'opinion des ſieurs Paſquier & Loyſel. ibid.
Ducs d'Orleans, d'Anjou, de Chartres, ny de Tours, non iamais mis au rang des Pairs, coniecture de Vignier. ibid.
Ces opinions improuuees par Monſieur Pythou. ibid.
Origine des Pairs de France, tirée de l'vſage commun des fiefs, & ſont appellez, *Pares Curiæ aut domus regiæ.*
Barons tenans fiefs Royaux, comme Duchez, Comtez mouuans du Roy, à cauſe de ſa couronne, ſe peuuent dire Pairs du Royaume. ibid.
Duc de Bourgogne, pourquoy premier Pair, raiſon de Vignier. 103
Duché de Bourgongne reüny à la Couronne par reuerſion, par la mort du Duc Charles. ibid.
Duché de Normandie, retourné par reuerſion à la couronne, & confiſqué ſur les rebelles Anglois. ibid.
Autres Pairies anciennes comment reünies à la couronne. ibid.

Des Pairs Eccleſiaſtiques de France.

De l'Election des Duchez & Pairies qui ſubſiſtent auiourd'huy en France.

Terre erigee en Chaſtellenie, ce qu'elle doit auoir d'ancienneté. ibid.
Baronnie dequoy compoſee. ibid.
Comté ce qu'elle doit auoir. ibid.
Marquiſat ce qu'il doit auoir. ibid.
Edict du Roy Henry III. concernant ce qu'il faut qu'vn Duc aye de rente annuelle pour eſtre Duc & Pair de France. ibid.

Des Officiers de la Couronne & Maiſon de France.

De la charge de grand Maiſtre de France, & ſon authorité ſur tous les officiers de la Maiſon du Roy. ibid.
Eſtat du grand Chambellan de France, eſt comme chef de la chambre du Roy. ibid.
Du premier Gentilhomme de la chambre du Roy & ſa charge. ibid.
Du grand Eſcuyer de France, qui a charge ſur toutes les Eſcuries du Roy, & a commandement ſur les Gentilshommes commis ſur l'Eſcurie, ſur les Eſcuyers, pages, cheuaucheurs, & piqueurs qui y sõt: porte l'eſpée Royale ſemée de fleurs de lys en toutes les ceremonies ſolemnelles. ibid.
Du controolleur general des poſtes de France. ibid.
Du grand Veneur de France, ſa charge & puiſſance. ibid.
Du grand Fauconnier ſa charge & pouuoir. ibid.

Digitized by Google

Des Maiſtres d'Hoſtel de la maiſon du Roy leur charge. ibid.
Quelle eſtoit leur charge anciennement. ibid.
Du grand Panetier de France & ſa charge. ibid.
Du grand Eſchanſon & ſa charge. ibid.
Du grand Preuoſt de l'Hoſtel, & de l'eſtenduë de ſon pouuoir. ibid.
Des gardes du Roy, tãt de la perſonne & du corps de la Majeſté, que de ſon Louure & Chaſteau, diuiſees en 3. compagnies. ibid.
Regiment des gardes Françoiſes du Roy ſous ſon Maiſtre de Camp. ibid.
Office du Chãcelier de Frãce, chef de la iuſtice. 118
Offices du Garde des Seaux. ibid.
Secretaires de la Maiſon & couronne de France. ibid.
Des quatre Secretaires d'Eſtat. ibid.
Secretaire du cabinet du Roy & ſa charge. ibid.
Conſeil priué de la maiſon du Roy. ibid.
Grand Conſeil du Roy. ibid.
Princes du ſang & autres grands perſonnages qui aſſiſtent au Priué Conſeil du Roy: on y traicte des affaires tant de paix que de guerre. ibid.
Gens du grand Conſeil du Roy où aſſiſtent, le Chancelier, huict Maiſtres des Requeſtes de l'Hoſtel du Roy, 17. Conſeillers, 2. Secretaires, vn Aduocat, & Procureur du Roy. ibid.
Maiſtres des Requeſtes du Roy, ſont les aſſeſſeurs du Chancelier. ibid.
De l'Eſtat du Conneſtable de France, ſon commãdement ſur toute la gendarmerie du Royaume, tãt de pied que de cheual: eſt general des armees qui ſe leuent en France. ibid.
Ce qui eſt de ſa qualité & puiſſance. ibid. officiers Royaux qui dependent de luy. 119.
Des Mareſchaux de France qui ne peuuent eſtre demis de leurs charges. ibid. ce qu'il leur appartiẽt & leur iuriſdiction. ibid.
De l'Admiral de France qui eſt chef general de la mer. ibid.
Son pouuoir & les choſes dont il doit auoir cognoiſſance. ibid.
Des Lieutenans Generaux des armees de France, qui tiennent la place du Roy, & ont pareille authorité que le Roy. ibid.
Des gouuerneurs des Prouinces, le pouuoir qu'ils auoient iadis, & de celuy qu'ils ont maintenant. ibid.
Des ordres des Cheualiers de l'Eſtoille, de S. Michel, & de celuy du S. Eſprit. ibid.
Parlement de France eſt l'vn des plus anciens eſtabliſſemens du Royaume, portoit iadis le nom d'Eſtats ou d'aſſemblée de notables, qui ſe conuoquoiẽt de 3. ans en 3. ans, en tel lieu qu'il plaiſoit au Roy. 120.
Tenir le Parlemẽt en France anciennement eſtoit comme en Angleterre, aſſembler les Eſtats du Royaume. ibid.
Premieres aſſemblees du Parlement ſe tenoient iadis quelquesfois en pleine campagne, en la premiere lignee de nos Roys: preuues de cela en l'Hiſtoire. ibid.
Affaires de iuſtice & d'Eſtat, ſe traictoient indifferemment és aſſemblées du Parlement, & ſur tout les matieres beneficiales Eccleſiaſtiques & de police. ibid.
Aſſemblées de champ appellez iadis Parlements ambulatoires. ibid.
Parlement ſedentaire à Paris donné par Philippes le Bel. ibid.
Palais donné pour la ſceance du Parlement de Paris. ibid.
Parlement de Paris transferé à Poictiers, pendant que l'Anglois tenoit Paris. 121.
Eſtabliſſement de la chambre des Enqueſtes. ibid.
Chambre des Requeſtes du Palais. ibid. diuiſee en deux chambres, grande & petite. 121. puis encores deux autres iuſques à quatre. ibid.
Chambre de la Tournelle erigee par le Roy François I. ibid.
Pourquoy appellée chambre de la Tournelle. ibid.
Chambre des Vacations eſtablie par le Roy Frãçois I. ibid.
Le Parlement ſemeſtre par Edict d'Henry II. fait à Compiegne. ibid. reuocqué par autre Edict l'an 1557. ibid.
Parlement de combien de teſtes compoſé. ibid.
Chambre de l'Edict eſtablie par le Roy Henry 3. 122.
Authorité grande du Parlement. ibid.
Matieres des combats ſe vuidoient iadis au Parlement. ibid.
Opinion & eſtime du Parlement de Paris, & Cour des Pairs entre les eſtrangers, dont les Princes ſe venoient ſoufmettre à ſon iugement. ibid. beaux exemples de cela. ibid.
Perſonnes du Parlemement iadis choiſies de nos Roys, par merite & capacité. 123.
De la chambre des comptes eſtablie à Paris, pour le faict des comptes des finances. ibid. officiers, Maiſtres des comptes & autres iuges d'icelle. ibid.
Archeueſque ou Eueſque iadis I. Preſident de la chambre des comptes. ibid.
Grand Bouteiller de France eſtoit anciennement l'vn des Preſidents de la chambre des comptes. ibid.
Ils ſont Iuges ſouuerains iugeans en dernier reſſort. ibid.
Son authorité. Nombre des officiers de la chambre des comptes. ibid.
Correcteurs, Auditeurs, & Greffiers de la chambre des comptes: Procureur du Roy en icelle. Huiſſier de ladite chambre. ibid.
Meſſagers de la chambre des comptes au nombre de 18. s'appellent Huiſſiers, & ſont auiourd'huy 24. 124.
Chambre du treſor au Palais, pourquoy ainſi appellée. ibid.
De la Cour des Aydes, & de ſon inſtitution, pour le fait des deniers des Aydes, ſubſides & impoſts. ibid.
Nombre de ſes officiers. ibid.
De la Cour des Monnoyes, & de ſes officiers. ibid.
Des Baillages deſpendans du reſſort du Parlemẽt de Paris: ville de Laon premier bailliage dudit Parment. ibid.
Du ſiege Preſidial du Chaſtelet de Paris, compoſé de vingt-quatre Conſeillers, à ce ſiege reſſortiſſent le ſiege de la Preuoſté & Vicomté de Paris, la conſeruation des Priuileges Royaux de l'Vniuerſité de Paris, & autres reſſorts qui en dependent. ibid.

Les

Digitized by Google

Les Officiers du Chaſtelet de Paris, ſont trois Lieutenans, ciuil, criminel, & particulier, le conſeruateur des Priuileges : les gens du Roy, Procureur, & Aduocat, les iuges, Auditeurs, les greffiers, tant ciuil que criminel : les Commiſſaires de la ville, & pour le ſeruice dudit Chaſtelet : il y a bon nombre de ſergens tant à cheual qu'à verge: le Chaſtelet a charge du fait de la police des marchãdiſes de bouche. ibid.
Chambre nouuelle & chambre du domaine. ibid.
Chambre des Requeſtes de l'Hoſtel du Roy. ibid.
Chambre des Maiſtres des eaux & foreſts. ibid.
La iuriſdiction des Eſleus.
Le ſiege de l'Admirauté à la table de Marbre. ibid.
La grande Paneterie de France. ibid.
Le bailliage du Palais. ibid.
Des ſoubs-bailliages du Chaſtelet de Paris. ibid.
Sieges de iuſtice principaux ſous le Parlement de Paris. ibid.
Et le nombre des Officiers qui y ſont. ibid. & 126.
Bailliages & ſieges de Normandie ſous le Parlement de Roüen, les officiers dudict Parlement & leur nombre. 127
La Cour des Aydes de Roüen, & le nombre de ſes officiers. ibid.
Preſidiaux de Normandie ſous le Parlement de Roüen. ibid.
Parlement de Thoulouſe auec les Bailliages & Seneſchauſſees qui en dependent. ibid.
Sieges du Seneſchal de Quercy. ibid.
Preſidial de Montpellier, Cour des Aydes & chambre des Comptes. ibid. 4. ſieges qui en dependent. ibid.
Sieges de iuſtice du Parlement de Bourdeaux. ibid.
Sieges de iuſtice du Parlement de Bourgongne. ibid.
Sieges de iuſtice du Parlement de Bretagne. 128
Sieges de iuſtice du Parlement de Daulphiné, ſeãt à Grenoble. ibid.
Siege de iuſtice du Parlement de Prouence. ibid.

Religion de France. ibid.

S. Luc, ſelon que dit S. Epiphane, a preſché la foy Chreſtienne en France. ibid.
Diſciples de noſtre Seigneur & des Apoſtres ont planté la foy en France. ibid.
Temps de la conuerſion à la foy Chreſtienne du Royaume de France. ibid.
Dioceſes contenus au Royaume de France. ibid.
Nombre des Dioceſes, Archeueſchez & Eueſchés auec le nombre de leurs clochers & Parroiſſes. ibi. & 129.
Religion diuiſee en France : la Religion Catholique Apoſtolique & Romaine: & la Religion Pretenduë reformée de Caluin : Caluiniſtes ſupportez en France, ſous les benefices des Edicts. 130.
Catalogue des Roys de France. 130. & 131

Du pays Souuerain de Bearn. 132.

Deſcription du pays de Bearn, & ſes villes principales. ibid.

Eſtat de la Monarchie d'Eſpagne.

Le Roy d'Eſpagne grand terrien & ce qu'il poſſede par le monde. 139. ce qu'il poſſede en Italie, Eſtat de Milan, des Iſles de Minorque & Maiorque, d'Euſe, de Sicile & Sardaigne. ibid. ce qu'il poſſede en Afrique, ſçauoir le meilleur port appellé du pays, Marzalcabi, ou grand port & autres places. ibid.
Iſles de Canaries au nombre de 12. ſous la domination d'Eſpagne : ce qu'il y tient encore à cauſe de la couronne de Portugal, Serpe & Tanger en Afrique, qui ſont les clefs du deſtroict de la mer Mediterranee, & de l'Ocean Athlantique. ibid. il a eu encore à cauſe du Portugal les Iſles Azores, celle de Tercere & S. Michel, tainct Marie, Iſle du Pic, & S. George. ibid.
Il tient auſſi le S. port & l'Iſle de Madere : les 7. Isles du Cap verd, l'Isle de S. Thomas : il poſſede toute la coſte d'Afrique, depuis Aguere iuſques à celuy de Guadarfu. ibid.
Ce que tient le Roy d'Eſpagne en Aſie, il tient Ormus, Diu, Goa, & Malaca, 140. quelques forteresſes aux Royaumes de Cananor & de Cochin.
Il tient auſſi la coſte depuis Daman iuſques à la ville de Meſipur : l'Iſle de Manar & le port de Colomban en l'Iſle de Zeilan : les 40. Iſles Philippines. ibid.
Nouueau appartenant au Roy d'Eſpagne : eſt diuiſé en Isles & terres fermes. Isles de la mer du Nord ſont infinies en nombre : Iſles de Lucayes en nombre de 400. cẽs, Borichen fort grãde, Iraique, la Cube, l'Eſpagnole. ibid.
Le Roy encore poſſede en terre ferme tout ce qui coſtoye la Floride, la nouuelle Eſpagne & le Iucatan, & toute la Preſqu'Isle Meridionale, iuſques au cap de Califorme : voire iuſques à Quiuire. ibid.
Il poſſede la partie du Peru, qui eſt entre la riuiere de la Plata & Maragnon : & commence à Panama, & cecy s'appelle Breſil : il tient encore le Peru & le Royaume de Mexique. ibid.
Bornes du Royaume d'Eſpagne. ibid.
Fontarabie en la Prouince de Guipuſcao. ibid.
Monts Pyrenees ne ſont eſtendus de droict fil autour de l'Eſpagne. ibi.
De l'eſtenduë de l'Eſpagne, eſt de 275. lieuës. ibid.
Et tout ſon circuit ſix cents & vingts lieües Eſpagnoles, dont chacune faict quatre milles d'Italie. ibid.
Romains ont iadis diuiſé l'Eſpagne en Citerieure & Vlterieure : puis diuiſee en trois Prouinces, Betique, Taraconoiſe & Luſitanie, par les meſmes Romains, qui y eſtablirent 14. iuriſdictions. ibid.
Eſpagne auiourd'huy diuiſee en 3. Gouuernemẽts ou Royaumes, ſçauoir Aragon, Caſtille, & Portugal. ibid.
Royaume d'Aragon, & les pays qu'il comprend. 141.
Royaume de Caſtille, & les pays qu'il comprend. ibid.
Le Portugal, & ce qu'il comprend. ibid.

Digitized by Gc

Perpignan au Comté de Roſſillon, engagee par Iean d'Arragon pour beaucoup de milliers d'eſcus aux François ibid. & puis rendue au Roy d'Eſpagne par le Roy Charles 8. ibid.
Comté de Roſſillon s'eſtend entre les mõts Pyrenées, dont l'vn va à Salſes, l'autre à Colibre. ibid.
Barcelone ville capitale de Catalogne. ibid. places de Catalogne. ibid.
Là eſt le lieu de Mont-ſerrat, mont de deuotion incroyable, où les milliers de Pelerins arriuẽt pour prier la Vierge tous les iours, & y a 12. hermitages, où les hermites prient nuict & iour pour les Confreres & Pelerins de noſtre Dame de Mont-ſerrat. ibid.
Du Royaume d'Arragon, ſes bornes, places, & villes d'iceluy. ibid.
De la ville de Sarragoſſe capitale d'Arragon. ibid.
Du Royaume de Valence, ſes bornes & limites, ſes villes principales: ſes fleuues, de ſon port nommé Alicant. ibid.
Du Royaume de Murcia, ſes limites, eſt pauurement peuplé, Murcie ville capitale: port de Cartagene le meilleur d'Eſpagne ſur la mer Mediterranée. Dire d'André d'Oria touchant les 3. ports aſſeurez d'Eſpagne. ibi.
Du Royaume de Grenade, fort habité du temps des Mores: eſt fertile en toute ſorte de biens, ce pays à preſent eſt de peu de rapport, l'agriculture y eſt fort peu exercée. 142.
De la ville de Grenade, ſemblable à vne Grenade ouuerte, diuiſee en quatre parties differentes. Marchands & Gentilshommes du Royaume habitent en la ville de Grenade: Egliſe de Grenade d'admirable architecture. ibid.
Du lieu nommé Alcaçar petite ville ayant dix portes. ibid.
Alhambre Palais des Roys Mores, beau lieu pour la multitude de ſes fontaines: ſon aſſiette merueilleuſe, circuit de la ville de Grenade, ſes murailles & tours en grand nombre. ibid.
Gadix ville de Grenade: autres villes de ce meſme Royaume; lieux maritimes d'iceluy, grand nõbre de villages pres la ville de Malaga: ce Royaume fut conquis par Ferdinand Roy d'Arragon & de Caſtille l'an 490. ibid.
De l'Andaluſie comment s'eſtend. ibid.
Du deſtroict de Gilbratar. ibid. ſa largeur, ſon flux & reflux de mer; appellé deſtroict d'Hercules par les Grecs, & pourquoy: ce deſtroict appellé Gaditan par les Latins, nom de Gilbratar luy eſt donné par les Mores, & pourquoy? ibid.
De l'Iſle de Caliz appellée Gades des Latins, ville en iceile fort renommee du temps des Romains. ibid.
Ne ceddoit à aucune ville de l'Empire, ny en grãdeur, ny en magnificence, ny en nombre d'habitans, y eſtoient quelquesfois cinq cents Cheualiers Romains, ruinee par les Maures: Seuille luy faict dommage pour le trafic de la mer. ibid.
Du port nommé, Porto-Real. ibid.
Porte de ſaincte Marie. ibid.
Port de ſainct Lucar où les nauires s'arreſtent. ibid.
De la ville de Seuille, ſon grand circuit, ſa quantité grande d'Egliſes & Monaſteres, de ſes belles rues & grandes places: 20. mille villages ou hameaux autour Seuille quand le grand Ferdinand la prit. 200. places fermees pres Seuille à preſent. ibi.
Riuiere de Gualdaquipir faict port a Seuille: ſes eaux propres à la teinture des draps, & à rendre belles les perſonnes. Triane fort agreable mẽbre de Seuille: les bleds y ſont meurs en Auril ainſi qu'en Egypte: Seuille propre à demeurer en temps d'Eſté, & Burgos en Hyuer. 143
Autres villes d'Andaluſie, de la ville de Cordoue, de grand circuit, mais pleine de iardins: force chaſteaux, & places pres d'icelle. ibid.
Iaën ville remarquable qui a merité que les Roys d'Eſpagne s'en diſent Seigneurs. ibid. places de ſon Dioceſe. ibid.
Marcechene lieu ſur les cõfins de Grenade & Andaluſie. ibid.
Almaden tout aupres où a eſté inſtitué l'ordre de l'Alcantara. ibid.
De l'Eſtremadure, Royaume, ſes villes principales Badajos, & de Merida. Guadiane riuiere de ce païs coule 15. lieües ſous terre: Merelin lieu renommé pour la naiſſance de Ferdinand Cortez qui conqueſta le Mexico: en ce pays eſt la noſtre Dame de Guadalupe, lieu fort frequenté. ibid.
Des 2. Royaumes de Caſtille nouuelle & vieille: nouuelle pays plain: ſa ville capitale eſt Tolede, & de la vieille Burgos.
La ville de Tolede eſt grande, haute & baſſe, ſon circuit eſt entouré de montagnes, a 23. quartiers, & 17. places, enuironné du fleuue Tage de 4. coſtez.
La ville de Madrid, ſejour Royal des Roys d'Eſpagne, du coſté du Nord de Tolede. ibid.
Guadiane cité royale: Cuenque & Ocagne renommees pour les gands qui s'y font. ibid.
Cheualiers Eſpagnols de Guadiane & d'Alcantara. ibid.
Burgos capitale de la vieille Caſtille, ville ancienne, ſon Egliſe Cathedrale faicte auec grand artifice: tours courts en Burgos, & pourquoy? Crucifix fait par Nicodeme gardé en cette Egliſe: conuent de Religieuſes, dictes Vulgues dans Burgos. ibid. cette ville debat de primauté auec celle de Tolede: comme le Roy Ferdinand les contenta tous deux. ibid.
Salamanque ville celebre pour ſon Vniuerſité. ibi.
Medina del Campo ville fort riche. ibid.
Zamore & Valladolid ville des plus belles & agreables d'Eſpagne: pleine de palais magnifiques, grand nombre d'Orfebures qui y ſont. ibid. elle s'eſt accreuë pour le ſejour que les Roys d'Eſpagne y ont fait. 144
Des villes d'Auila, Segouie, Signende, & autres villes au Leuant de Salamanque. ibid.
De la ville de Sorie appellée des anciens Numance, qui a fait beaucoup de mal aux Romains. ibid.
Ville de Leon capitale du Royaume de ce nom: là demeurerent les Roys d'Eſpagne apres la conqueſte de l'Eſpagne par les Mores. ibid.
Mores contraincts de retourner en Afrique par les Roys & Gentilshommes d'Eſpagne. ibid.
Du Royaume de Galice, pays renommé pour le corps de S. Iacques le grand protecteur d'Eſpagne eſtant en la ville de Compoſtelle. ibid.
Cheualiers de S. Iacques en Eſpagne inſtituez par Alphonſe 9. ibid.
Courongne port de Galice tres-bon: autres lieux

de Galice. ibid.
Aſturie & ſon eſtendue, ſa ville principale Ouiedo, où ſe ſauuerent les Gots. ibid.
La Biſcaye, ſes bornes, ſes places, S. André, auec vn bon port. Laredo ayant vn autre bon port, a auſſi vn port fort capable: Bilbao ville capitale de la Biſcaye. ibid.
De Guipuſcoa, ſes bornes, ſepare la France d'auec l'Eſpagne: ſes places, Deuia, Oria, ſainct Sebaſtié: ſa ville capitale, Fontarabie, le Paſſage, & Tolofette. ibid.
Le Royaume de Nauarre, ſon aſſiette. Pampelune ſa ville capitale: autres places, comme Steile, Turelle, Lagrogne, & Calaore: appartient de droict au Roy de France, d'où proceda le mal & la perte de ce Royaume de Nauarre. ibid.
Eſpagne n'eſt cultiuee en beaucoup de lieux. 145. eſt fort pierreuſe. ibid. eſt abondante en tout ce qui eſt neceſſaire à l'homme en pluſieurs lieux: n'eſt pas tant moleſtée des vents que la France, & l'air n'eſt infecté de broüillards: l'or, l'argent: & le bon fer en abondance en Eſpagne plus qu'en autre lieu: ſable d'or aux fleuues, & ſur tous au fleuue du Tage. ibid.
Fragmens du pur or, trouuez iadis en Eſpagne, de la quantité de demie liure. ibid.
Fontaines chaudes & froides en Eſpagne, qui ont vertu admirable pour diuerſes maladies. ibid.
Beſtail en abondance en Eſpagne: beſtes priuees & ſauuages en grande quantité. ibid.
Cheuaux d'Eſpagne fort eſtimez, ſont doüez de grande viteſſe. ibid. n'a guiere de beſtes nuiſibles: les Eſpagnols ont abondance de poiſſon: l'air y eſt bon: oliues, oranges, citrons en abondance en Eſpagne: la chair eſt de fort bon gouſt. ibid. Tons s'engraiſſent du gland qui tombe des cheſnes dans la mer, vers Gibratar. ibid.
Poiſſon long de 40. braſſes, & large de 15. pieds, ietté en la coſte de Penice en Portugal, dit le Pere Grenade. ibid.
Veau marin en la place de Valence, long de cent pieds. Babines de Biſcaye dont on tire 100. bottes d'huile. ibid.
Terre d'Eſpagne abonde de poix, eſcarlatte, de ionc, lin, chanure, vif argent, ſauon, de pierre, tourmentine, & d'alun. ibid.
Airain des Monts Marins d'Eſpagne, dont Pline fait eſtat. ibid.
Catalogne toute ſterile, & plus fertile en fruicts qu'en grains, plus d'arbres ſauuages que de bonnes plantes. ibid. prés de Vich pays aſpre & deſert: prés de Tortoſe terroir fertile. ibid.
En Aragon on marche des iournees entieres ſans trouuer vn habitant, ſes vallees portent fruicts & grain. Caladiud bon air, pays de bõ rapport, beaux iardins & lieux peuplez. 146
Valence, ſon air temperé plus que l'Eſpagne, ſon terroir plein de iardins, riz, ſucres, grains, fruicts y ſont en abondance. ibid. ſes riuieres: mines d'argent à Curiol: d'orà Loder, de fer à Finiſtrat & à Iabée, d'albaſtre à Piacent, d'alun, de chaux & de plaſtre en diuers lieux. ibid.
Murcia par qui deliurée des Mores: quand il reçeut la foy Catholique: fidelle à ſes Roys, fort peuplee: ſon circuit: ſa ſcituation. ibid.
Cité de l'Orein luy appartient. ibid.
Cartagene bonne ville & bon port. ibid.
Magiſtrats & officiers de iuſtice en la ville de Murcia, ſa belle police ſur la marchandiſe. ibi.
Ce que l'on fait à Murcia pour tracter vn larron, belle ceremonie. ibid.
Officiers de iuſtice, de Lorca & Cartagene. ibid.
Chancellerie Royalle à Grenade, où vont par appel ceux de Murcia. ibid.
Gouuerneur de Murcia obligé d'aller à Cartagene auec ſes gens deffendre la coſte des Mores. ibid.
Pays entre Murcia & Cartagene, deſert & deſpeuplé, coſte d'Orca fort peuplee: places dependantes du gouuernement de Murcia. ibid.
Fruicts en abondance du territoire de Murcia, citrõs gros cõme groſſes citrouilles qui y croiſſẽt. ib.
Grenade territoire plus fertile d'Eſpagne. ibid.
Mores diſoient que le Paradis eſtoit au deſſus de Grenade. ibid. ſon chaſteau admirable pour les Tours. ibid. belles citernes à Grenade. ibid. fort peuplee, a deux mille fontaines d'eau. 147
Bains d'Alhame fort bons aux ſains & aux malades. ibid.
Andaluſie ſurpaſſe toute l'Eſpagne en fruicts & grains: appellé le grenier, la caue & l'Eſcurie d'Eſpagne: pays fort abondant en griues. ibid.
Cordoüe terroir de grãd rapport, y a force beaux iardins. ibid.
Mine de vif argent pres d'Almadén, & ſa qualité. ibid.
Genets d'Eſpagne les plus beaux, nez aux enuirõs de Marcheve. ibid.
Eſtremadure pays exceſſiuement chaud en Eſté. ibid.
Bons paſturages en ſon territoire. ibid.
Nouuelle Caſtille abondante en grains, ibid. la vieille Caſtille en beſtail.
Madrid ſeis en bon air, a la commodité des bois propres pour la chaſſe. ibid.
Valladolid terroir fertile en grains, chairs, vins, & fruicts. ibid.
Galice pays aſpre, bons vins prez d'Orens. ibid.
Aſturie de meſme qualité que Galice. ibid.
Biſcaye a fort peu de vins: pommiers plantez en icelle au lieu de vignes: poiſſon en grande quantité en la mer: pain excellent pres Bilbao: riuiere de Tholoſette abonde en ſaulmons & en truites. ibid.

Mœurs des anciens Eſpagnols. ibid.

Firmique dit que la nation d'Eſpagne eſt pleine d'arrogance: Vopiſque dit qu'elle eſt pleine de ruſes, ſans repos, deſireuſe de nouueautez. ibid.

Eſpagnols vſoient iadis de robbes courtes & noires. ibid.

Lauent leurs corps & leurs dents auec vrine: femmes s'exercent à l'agriculture: ſeruoient leurs máris couchez au lict, elles eſtant accouchées: faiſoiẽt leur breuuage de miel: ſont abſtinents & ſobres: leur forme de combat en guerre pratiquée par eux anciennement: leurs armes diuerſes: meres racontent à leurs fils allans en guerre les beaux faits de leurs peres: habits qu'ils portoient en guerre: colonies aux ſepulchres des morts, autant qu'ils auoient tuez d'ennemis: paſſoient les riuieres à la nage: cruels aux ennemis: courtois aux eſtrangers, pluſieurs d'eux ne vouloient ſuruiure leurs Roys: aymoient leur liberté: meres tuoient

Digitized by Google

leurs enfans en la guerre Cantabrique, leur courage loüé par Iuſtin : Ceſar auoit des Eſpagnols pour ſes gardes, s'empoiſonnoient leur arriuant choſe contre leur gré : faiſoient manger les morts aux Vautours. ibid.

Mœurs des Eſpagnols de ce temps. 149.

Sont chauds & ſecs de nature : ſont de couleur brune : couleur blanche & rouge vſitée des femmes Eſpagnolles : les Eſpagnols ont les membres durs : ſont ſuperſtitieux, leurs ceremonies, flatteries, & de leurs tiltres ſuperbes, nez à diſſimuler, leur grauité auec ſeuerité affectee : femmes ne boiuent vin : les Damoiſelles ne ſortent point de leur logis, qu'auec grãde bande de valets & chambrieres : ſont ſobres chez eux, & gourmands ailleurs : peu courtois aux eſtrangers : meurtres & larcins rares en Eſpagne par le grand ſoin des Magiſtrats. ibid. nul ne demeure impuny ayant failly contre les loix : leurs diſcours en guerre contre leurs ennemis. ibid.

Faim, fatigue, trauail, veilles, & neceſſitez, ſe ſupportent par les Eſpagnols eſtans campez, ont plus d'art que de furie quand ils viennent à combattre : ſuiuent leurs ennemis aiſement à cauſe de la legereté de leurs armes. Liures Eſpagnols en quantité en France : ils ayment le repos, & ſe fondent touſiours ſur les apparences, vantent ce qui leur touche : recognoiſſent toſt leur aduantage : couurent leur foibleſſe par grand artifice : ſe battent mieux à pied qu'à cheual : ont des cheuaux bons par excellence, s'aydent mieux de l'arquebuſe que d'autres armes, leur grande reuerence à l'Egliſe & choſes ſacrées, deuiennent amoureux en leur vieil aage. Habitans rudes & ſauuages pres de Vich en Catalogne : habitans fort ciuiliſez à Sarragoſſe en Aragon : habitans de Valence peu eſtimez des autres pour eſtre comblez de delices, s'addonnent peu aux armes, les autres Eſpagnols les appellent Penites, à cauſe de leur delicateſſe. Femmes de Valence, qui font l'amour, preferent la volupté à l'honneſteté en toute maniere : Habitans d'Andaluzie fort policez & ciuiliſez, d'vn eſprit bon & gentil : Biſcayens ſont excellents & bons ſoldats pour la mer. ibid.

Des Richeſſes d'Eſpagne. 150.

Indes ſuppleent au peu de commerce qui ſe faict en Eſpagne. ibid.

En quoy conſiſtent ſes richeſſes. ibid.

Peſche des Tons de grande importance en Eſpagne, le Duc de Medine Sidoine en tire octante mille ducats tous les ans, & celuy d'Arcos 20. mil. ibid.

Vaſes de Craye & fines ſoyes de Murcia. ibid.

Trafic grand des bonnes laines de Cartagene. ibid.

Vers à ſoye morts à Murcia, ont eſté repeuplez plus que iamais par ceux de Grenade. ibid.

Soyes & laines en grande quantité au Royaume de Grenade. ibid.

Port de Seuille de grand profit à l'Eſpagne, quatre mille pieces de vin entrent tous les iours dans Seuille. ibid.

Les richeſſes des Indes & du Nouueau Monde ſe deſchargent à Seuille ; cette ville vaut au Roy d'Eſpagne autant qu'vn bon Royaume. ibid.

Vif argent trouué prés d'Almaden au Dioceſe de Cordoüe, apporte de grandes ſommes aux Eſpagnols. ibid.

Argent en grande quantité prouenant de la vente des Genets de Marchene. ibid. les Genets ſont fort beaux & bien formez. ibid. leur hardieſſe admirable aux combats. ibid.

Vins d'Orens plus grande richeſſe du Royaume de Galice, & de la peſche qui s'y fait. ibid.

Laines de Biſcaye ſe portent aux pays Septentrionaux. ibid.

Eſpees de Bilbao & de Tholoſetto fort eſtimees. ibid.

Soyes, ſels, & Tons, ſont la richeſſe plus grande de Portugal. ibid.

Lisbonne abord de toute ſorte de marchandiſe & le lieu où ſe faict tout le trafic des Indes Orientales, & d'autres pays. ibid. là les flottes & armes de mer ſe fourniſſent. 151

Trafic qui ſe fait aux ports d'Eſpagne, & principalement à Lisbonne : denombrement particulier des pays, d'où y arriuent toutes ſortes de marchandiſes. ibid.

Maluoiſies de l'Iſle de Candie. ibid.

Cuirs, pierres precieuſes, tapiſſeries & autres choſes de Barbarie. ibid.

Draps d'Angleterre. ibid.

Toiles fines & menuës, merceries des pays bas. ibid.

Armes de Biſcaye. ibid.

Cuirs fort grands, & en quantité des Indes Occidentales. ibid.

Caſſe, ſucere, & argent de l'Iſle Eſpagnole. ibid.

Sucres, ambre gris, & cottons du Breſil. ibid.

Six cens meſures de ſucere tous les ans viennent de Madere, à quatre ducats chaque meſure, ibid. ſang de dragon qui en vient auſſi.

Deux mille arobes de ſucere, & deux cens eſclaues Negres arriuent tous les ans de l'Iſle de ſainct Thomas. ibid. cottons qu'on y a introduits dans la premiere annee arriua à Lisbonne 60. mille liures. ibid.

Riz, noix, ſinges ſans queüe, & perroquets bleus, viennent des Paranes. ibid.

Sucre, riz, & eſclaues noirs de l'Iſle du Prince. ibid.

Sucres, cotton, cuirs, peaux de cheure, riz, cire, huiles, & eſclaues noirs de l'Iſle du cap verd. ibid.

Paſtels en quantité, froments, orges, alun de roche, des Iſles Azores. ibid.

Or des mines de la Guinée pour 200. mille eſcus tous les ans. ibid.

Deux cents mille quintaux de poiure, viennent tous les ans des Indes Orientales. ibid. à trois ducats le quintal, & à Lisbonne en la maiſon des Indes, quarante ducats chaque quintal. ibid.

Pour 200. mille eſcus de Gingembre, canelle, maſtic, girofle, & noix muſcade, vient des Indes Orientales à Lisbonne. ibid.

Digitized by Google

Item de bons eudelles pour cent mille ducats, propres à teindre draps, au lieu de paſtels, viennent encore de là. ibid.
De là encore viennent tous les ans, borax, canfre, ſandal, aloës, ebene pour 40. mil ducats. ibid.
Viennent encore de là ambre & muſc, pour 20. mille ducats. ibid.
Perles, & pierres precieuſes, rubis & diamants, viennent auſſi de ces Indes Orientales à Lisbonne. ibid.
Soyes blanches, belles porcelaines viennent de la Chine, Malaca, & autres lieux des Indes à Lisbonne. ibid.
Menuës perles, & autres ouurages delicats de la Chine, vendus à Lisbonne, chacun cent eſcus de Portugal. ibid.
Littieres, tables, chaires, & bancs de bois noir luyſant comme ebene, apportez de la Chine à Liſbonne. 152.
Tapis d'or & de ſoye, & fines laines amenees de Perſe à Lisbonne. ibid.
Trois Viceroys aux Indes Orientales, pour le Roy d'Eſpagne. ibid.
Marchandiſes de Lisbonne enuoyées aux Indes. ibid. au Bretil: en Angleterre, pays bas, en Italie. ib.
Reuenu du Roy d'Eſpagne, ibid. ce qu'il tire des Eſtats d'Italie, Sicile, du Portugal, des terres neufues, des Iſles de Maiorque & Minorque d'Eſpagne. ibid.
Dons gratuits des peuples ordinaires & extraordinaires, de Naples, Sicile, Sardaigne, Duché de Milan, Caſtille, & Eſtats du nouueau monde, qui font en leur temps, chacun de beaux preſens au Roy d'Eſpagne. ibid.
Reuenus du Roy d'Eſpagne en quoy ſe conſomment. ibid.
Roy d'Eſpagne debiteur ſur la place de Gennes, d'vn grand nombre de millions d'or. 153.
Guerres des Pays bas ont eſpuiſé les bourſes d'Eſpagne. ibid.

Des forces du Roy d'Eſpagne. ibid.

Comme la Monarchie d'Eſpagne ne peut eſtre de longue durée, & comment. ibid.
Opinions contraires là deſſus. ibid.
Rebellions des peuples des pays qui luy obeyſſent ne ſont à craindre pour eſtre bridee des Eſpagnols. ibid.
Grandeur de la Monarchie d'Eſpagne. ibid.
Sa grande puiſſance cõtre ſes ennemis de dehors. ibid. les membres d'icelle ſe peuuent vnir auec des forces de mer. ibid.
Aduantages du Roy d'Eſpagne ſur le Turc. 154.
Grandes armées naualles d'Eſpagne, menees en Alger, & à Tunis, & en Grece ſous André d'Oria. ibid.
De l'abord de toutes ſortes de vaiſſeaux à Seuille. ibid.
Valeur des Biſcains ſur la mer. ibid.
Armee d'Eſpagne naualle pour faire guerre à la Royne d'Angleterre l'an 1588. ibid.
Deſcription de l'appareil de guerre qu'il fit. ibid.
Nombre d'hommes qu'il auoit en cette guerre. 155
Ce que contribua l'Andaluſie pour cette guerre. ibid.
Contribution de Seuille & de l'Eſtremadure. ibi.
Contribution de Galice & Aſturie. ibid.
Contribution d'Algarbe. ibid.
Contribution de l'Iſle de Maiorque. ibid.
Contribution de Portugal. ibid.
Contribution de Gennes & Valence. ibid.
Contribution de Naples. ibid.
Contribution de Cartagene. ibid.
Contribution de Malaque, Maxonelle, & Cereſe. ibid.
Infanterie d'Eſpagne eſt la meilleure que le Roy d'Eſpagne puiſſe auoir, ibid. auec icelle furent chaſſez les Maures, aſſaillirent l'Afrique, & y prirent pluſieurs places. ibid.
VValons meilleurs ſoldats du Roy d'Eſpagne, hors d'Eſpagne. ibid.
De l'infanterie Italienne des terres du Roy d'Eſpagne. ibid.
Cauallerie Eſpagnolle, la meilleure conſiſte en la valeur de leurs cheuaux. ibid.
Nombre grãd de Cauallerie entretenuë par le Roy d'Eſpagne en ſes Eſtats. 156
Nombre des Princes, Ducs, Marquis, Comtes, & des Barons qui ſont au Royaume de Naples. ibid.
De la place de Salces appartenant à l'Eſpagnol, du coſté du Languedoc, pour oppoſer à Lucate place forte du Roy de France. ibid.
Perpignan bonne ville en la Comté de Roſſillon, & a vn chaſteau imprenable. ibi.
Barcelone ville grandement fortifiée. ibid.
Port de Cartagene fortifié par le Roy Philippes II. luy eſtant tres-important à cauſe du Turc. ibid.
Fortereſſes en nõbre au Royaume de Grenade. ibid.
Citadelle de Pampelune, place la plus forte d'Europe. ibi.
Fontarabie capable de grande defence. ibid.
Lisbõne eſt l'vne des meilleures villes de tous ces pays, il y a vn magaſin d'armes en 3. ſalles, pour armer 15000. hommes de pied & caualiers. Il y a là dedans 20. pieces d'artillerie, dont vne porte 100. liures de charge, elle fut oſtée aux Mores, par les Portugais à Diu aux Indes. ibid.
Tour enuironnee d'eau auec 40. pieces de canon au deuant du Monaſtere de Bellam, baſtie au port de Lisbonne. ibid.
Puiſſance des Portugais fort diminuee. ibid.
Eſpagnols ont ſuiuy vne raiſon d'Eſtat des Romains, pour la multiplication de leurs familles. 157.
Peuple d'Eſpagne fort diminué. ibid.
Se ſeruent de Milanois, Neapolitains, Sicilliens, & Sardes. ibid.
Eſpagnols & Portugais faute d'hommes ont laiſſé de belles entrepriſes. ibid.
Princes & Eſtats qui confinent auec le Roy d'Eſpagne. ibid.
La France ne peut craindre l'Eſpagne de quelque coſté qu'on voudroit entreprendre ſur nous. ibid.
Flandres & Brabant, bridez par les Eſtats d'Hollande. ibid.
Monſieur de l'Eſdiguieres auiourd'huy Conneſtable de Frãce, capable pour empeſcher les armées de Milan, d'entrer en France, quoy que le Duc de Sauoye leur donnaſt paſſage. ibid.

Digitized by Google

Republique de Veniſe eſt plus ſur la deffenſiue que ſur l'offenſiue. Les Eſpagnols ſe ſont quelquefois employez pour elle aux guerres de Bajazet, Soliman, & Zelim II. ibid.
Republiques ou Princes d'Italie, amis ou obligez à l'Eſpagne. 158.

Du Gouuernement d'Eſpagne.

Roys d'Eſpagne fort honorez de leurs ſubjects. ibid.
Ont toute puiſſance en Eſpagne, & diſpoſent de tout à leur volonté, non toutesfois ſans conſeil. ibid.
Le Royaume tombe en quenoüille, & les filles du Roy ſuccedent à la Couronne : & ainſi à cauſe de cela la maiſon d'Auſtriche commande l'Eſpagne. ibid.
Le Roy a la nomination de toutes les Archeueſchez, Eueſchez, Prieurez, & commandes des ordres de Cheualerie. ibid. eſt maiſtre abſolu de la paix & de la guerre : cree tous les Preſidents, Conſeillers, Viceroys, Lieutenans, Gouuerneurs, & Capitaines. ibid.
Ne peut conferer les benefices qu'aux naturels d'Eſpagne. ibid.
Dire de l'Empereur Maximilian. ibid.
Conſeils diuers en Eſpagne, auec leſquels le Roy gouuerne ſes Eſtats. ibid.
Du nombre de ſes Conſeils. ibid. ce que le Roy leur confere. ibid.
Villes d'Eſpagne gouuernees par vn Gentilhõme qui en eſt natif, auec vn conſeil que le Roy luy donne. ibid.
Du Conſeil du Roy d'Eſpagne, ce qui y eſt deliberé, Officiers d'iceluy Conſeil : les ſieges de Caſtille y viennent par appel : ſe tient le Samedy. 159.
Chanceliers à Valladolid & à Grenade. ibid.
Membres & Officiers des Chancelleries d'Eſpagne. ibid.
Du Conſeil de Caſtille, des officiers d'iceluy & de leurs gages. ibid.
Du Conſeil d'Arragon, de ſes officiers, & de leurs gages. 160.
Du Conſeil d'Italie, de ſes officiers, & leurs gages. ibid.
Du Conſeil des Indes, de ſes officiers & de leurs gages. ibid.
Des Viceroys d'Eſpagnes, & les audiences qu'ils ont és Indes. 161.
Les Chancelleries des Indes, tant Orientales que Occidentales, pour l'Eſpagne.
Du Conſeil d'Hazienda, ſes officiers & leurs gages. ibid.
Des conſeils des ordres, leurs officiers & leurs gages. ibid.
Du conſeil de l'Inquiſition, ſes officiers, & de leurs gages. 162.
Du conſeil de l'Inquiſition de Tolede. ibid. officiers d'icelles villes où ſe tient l'Inquiſitiõ en Eſpagne. ibid.
Cours ſouueraines & Chancelleries d'Eſpagne. ibid.
Maiſtres des comptes, en la grande chambre des comptes en Eſpagne, leurs officiers & leurs gages. ibid.
Du conſeil de guerre, officiers d'iceluy & leurs gages. 391
Du conſeil de Camora, ſes officiers, & leurs gages. ibid.
Du conſeil des deſcharges, ſes officiers. ibid.
Du Conſeil des Bois & ſes officiers. ibid.
Du conſeil de Portugal & ſes officiers. ibid.
Des Viceroys & autres Gouuerneurs que le Roy d'Eſpagne pourueoit. ibid.
Des Ambaſſades que le Roy d'Eſpagne enuoye de part & d'autre. 164.
Des ſouuerainetez que le Roy d'Eſpagne pourueoit. ibid.
Taxe des gages des officiers de la maiſon du Roy d'Eſpagne. ibid.
Des offices de la maiſon du Roy d'Eſpagne. 165.
Des Gardes du corps du Roy en ſon Palais. ibid.
Gardes Bourguignons, & leurs gages. ibid.
Gardes Allemandes, leurs officiers & leurs gages. ibid.
Gardes Eſpagnolles, leurs officiers & leurs gages. ibid.
Gardes à cheual, & leurs gages par iour. ibid.
Gentilshommes de la chambre & leurs gages. ibid.
Fourriers de l'Eſcurie du Roy, & des chemins, & leurs gages. 166
Trois cents Gentilshommes ordinaires de la maiſon du Roy d'Eſpagne. ibid.
Des chaſſeurs du Roy qui ſont tous Gentilshommes & Cheualiers, au nombre de 50. 20. deſquels gardẽt en la chãbre de la Royne & des Infantes. ibi.
Leurs officiers & leurs gages. ibid.
De la Chapelle Royale du Roy d'Eſpagne. ibid.
Des eſtats & qualitez de ceux qui y ſeruent au grand Chappellain & de leurs gages. ibid.
De la muſique du Roy d'Eſpagne, gages des maiſtres de muſique, & de la Chappelle, de leurs enfans de Chœur, & 45. chantres de la chapelle, du Muſicien qui tient la baſſe, au maiſtre qui monſtre le latin aux enfans de chœur, à l'organiſte & autres perſonnes de muſique, & de leurs gages. ibid.
Des Chapelains du Roy qui ne ſeruent pas. 167.
De l'Eſcurie du Roy, & des officiers d'icelle, & de leurs gages. ibid.
De la Muleterie, officiers, & leurs gages. 168.
De la chaſſe à l'oyſeau, des officiers & de leurs gages. ibid.
Des chaſſeurs en l'eau. ibid.
De la chaſſe de volaille, & ſes officiers, & leurs gages. ibid.
Des chaſſeurs d'oyſeau à cheual. ibid.
Des Garçons qui ont la charge des leuriers, leurs gages. ibid.
Et ceux des nourriſſiers deſdits leuriers. ibid.
De la iuriſdiction de Seuille, & de ſes officiers. ib.
De celle de Nauarre. ibid.
De celle de Galice. ibid.
De celle d'Aragon. ibid.
De celle de Valence. ibid.
De celle de Catalogne. ibid.
De l'inquiſiteur general d'Eſpagne, & des Conſeillers de l'inquiſition. ibid.
Des quatre iuges de la cour du Roy. ibid.
Des Alguazils ou ſergens de la cour au nombre de 30. ibid.
Recompenſe que le Roy d'Eſpagne fait aux vieux ſoldats, & qui ſont eſtropiez, voire à leurs enfans, s'ils meurent à ſon ſeruice. 169.

Digitized by Google

Des Seigneurs de marque & de tiltre en Eſpagne. ibid.
Des Seigneurs de Velaſco, titre, maiſon, & reuenus. ibid.
De ceux de Mendoça, leurs titre, maiſon, & rentes. ibid.
Des Entiques & du titre que ſe donnent ces Seigneurs. ibid.
de là eſt ſorty le Comte de Fuentes. 170
De ceux de la Cerda, maiſon Royalle, & du titre que ſe donnent les Seigneurs de cette lignee, enſemble de leurs armes, rentes & de leur maiſon. ib.
Des Manriques, leur titre, leur maiſon & rentes. ibid.
De ceux de Cordoüe, leur tiltre, maiſon & reuenus. ibid.
de là eſt deſcendu Dom Gonſalles de Cordoüa Capitaine Eſpagnol des Pays-Bas.
De ceux de Tolede, leur tiltre, maiſon & rentes. ibid.
De ceux de Cuniga, leurs armes, titre, maiſon & rentes. 171
Des Borias, leurs armes, titre, maiſon & rente. ibid.
Des Guzmanes, leurs armes, titre, maiſó & rente. ibid.
De la maiſon des Cardonas, ſes armes, titre, hoſtel & rente. ibid.
Des Figueroas, leurs armes, titre, maiſon & rente. ibid.
De ceux de la Cueua, leurs armes, titre, maiſon & rente. ibid.
Des Pachecos, leurs armes, titre, maiſon & rentes. 172
Des Girons, leurs armes, titre, maiſon & rentes. ibd.
Des Ponces de Leon, leurs armes, titres, maiſon & rentes. ibid.
De la royalle maiſon d'Aragon, leurs armes, titre, maiſon & rentes. ibid.
Des Syluas, leurs armes, titres, maiſon & rentes. ibid.
Des Oſorios, leurs armes, titres, maiſon & rentes. ibid.
Des Royas, leurs armes, titres, maiſon & rentes. 173
De ceux de Caſtro, leurs armes, titre, maiſon & rentes. ibid.
Des Riberas, leurs armes, titre, maiſon & rentes. ibid.
Des Pimenteles, leurs armes, titres, maiſon & rentes. ibid.
De ceux de Haro, leurs armes, titres, maiſon & rentes. ibid.
De ceux d'Auila, leurs armes, titres, maiſon & rentes. ibid.
De ceux de Cortes, leurs armes, titre, maiſon & rente. ibid.
Des Peraltas, leurs armes, tiltre, maiſon & rentes. 174
De ceux d'Aguilar, leurs armes, titre, maiſon & rentes. ibid.
Des Faiardos, leurs armes, titres, maiſon & rentes. i b.
Des Viamontes, leurs armes, titre, maiſons & rentes. ibid.
Des Portos Carreros, leurs armes, titres, maiſon & rentes. ibid.
De ceux de Bacan, leurs armes, titre, maiſon & rentes. ibi.
Des Herreras, leurs armes, tiltre, maiſó & rẽte. ib.
Des Cardenas, leurs armes, titre, maiſon & rentes. 175.
Des Acunas, leurs armes, titre, maiſon & rentes. ibid.
De Capatas, leurs armes, titres, maiſon & rentes. ibid.
Des Sarmientos, leurs armes, titre, maiſon & rentes. ibid.
De ceux de Guevara, leurs armes, titre, maiſon & rentes. ibid.
Des Ayalas, leurs armes, titre, maiſon & rentes. ibid.
Des Quignones, armes, titre, maiſon & rentes, 176.
Des Axeuedos, leurs armes, titre, maiſon & rentes. ibid.
Des Lunas, armes, titres, maiſon & rentes. ibid.
Des Mexias, leurs armes, titre, maiſon & rentes. ibid.
Des Vloas, leurs armes, titre, maiſon & rentes. ibid.
Des Arellanos, leurs armes, tiltre, maiſon & rentes. ibid.
Des Benauides, armes, titre, maiſon & rentes. ib.
Des Auellanedas, leurs armes, titres, maiſon & rentes. ibid.
Des Carillos, leurs armes, titre, maiſon & rentes. ibid.
Des Saauedras, leurs armes, titre, maiſon & rentes. 177
Armoiries de la lignée de Caſtille. ibid.
Armes de ceux de Grenade. ibid.
Armes des Aualos. ibid.
Armes des Manuels. ibid.
Armes de ceux de Touar : ibid. le Duc de Feria en eſt yſſu.
Armes de ceux de Sandoual. ibid.
Armes des Meneſes. ibi.
Armes des Chacones. ibid.
Armes de ceux de Biuero. ibid. 178
Armes de Padillas. ibid.
Armes de Leynas. ibid.
Armes de Los Nignos. ibid.
Armes de ceux de Solis. ibid.
Armes de ceux de Vera. ibid.
Armes des Vanegas. ibid.
Armes des Fonſecas. ibid.
Armes des Valdes. ibid.
Armes des Maldonados. ibid.
Armes de Quiquadas. ibid.
Armes de Vargas. ibid.
Armes de Sandos. ibi.
Armes des Vegas. ibid.
Armes de ceux de Soto Maior. 179
Armes des Caranaiales. ibid.
Armes de ceux de la Vega. ibid.
Armes de ceux de Vermudor. ibid.
Armes des Auendagnos. ibid.
Armoiries des Porras. ibid.
Armes de Iueſtroſas. ibid.
Armes des Chaues. ibid.
Armes de Queſadas. ibid.
Armes de Craſſos. ibid.
Armes de Cuandos. ibid.
Ames des Tellor 189

Digitized by Google

Des Vicomtes generaux, admiraux & Prieurez & les commanderies qui ſont en Eſpagne. ibid.
Reuenus de tous les Archeueſques & Eueſques d'Eſpagne. ibid.
Des Eueſchez ſuffragantes de l'Archeueſché de Tolede & leurs reuenus. ibid.
Des Eueſchez ſuffragantes de l'Archeueſché de Seuille & leurs reuenus. ibid.
Des Eueſchez ſuffragantes à l'Archeueſché de S. Iacques & leurs reuenus. 181
Des Eueſchez ſuffragantes à Grenade. ibid.
Des Eueſchez ſuffragantes de Valence. ibi.
Des Eueſchez qui ſont exemptes en Eſpagne. ibi.
Denombrement des Prelats d'Eſpagne & de leur reuenu. ibid.
Ceux du Royaume d'Aragon. ibid.
Abbayes de ce Royaume. ibid.
Prelats de l'Iſle de Sardaigne. ibi.
Prelats du Royaume de Valence. 182
Des Prieurez d'iceluy. ibid.
Des Commanderies de ſainct Iacques & leurs rentes. ibid.
Des Commanderies de ſainct Iacques de Caſtille. ibid.
Commanderies de la Prouince de Leon. ibid.
Les gouuernement & dependances de l'ordre de ſainct Iacques. 182
Commanderies de l'ordre de Calatraue. ib.
Prieurez & Sacriſties dudit ordre de Calatraue. ibid.
Commanderies de l'ordre d'Alcantara. ibi.
Les iuriſdictions dudit ordre d'Alcantara. 184
Prieurez & Sacriſties dudit ordre. ibid.
Des Cheualier de Portugal. ibid.
De la Religion & choſes concernantes l'Egliſe d'Eſpagne. 185
De l'Archeueſché de Tarragone, de ſon reuenu: & des Eueſchez qui ſont ſous iceluy. ibid.
Archeueſque de Tolede Primat d'Eſpagne. ibid.
l'Archeueſché de S. Iacques de Cõpoſtelle a combien de reuenus. ibid.

Eſtat du Royaume de Naples. 218.

Royaume de Naples ainſi nommé du nom de ſa ville Capitale ibid. ſon eſtenduë, ſes limites & ſes bornes. ibid.
Alphonſe 1. Roy d'Arragon de Naples & de Sicile diuiſa le Royaume de Naples en ſix Prouinces. ibid.
Royaume diuiſé en deux parties eſgales par Louys 12. Roy de France & Ferdinand Roy d'Eſpagne. 219
Royaume de Naples contient deux mille & ſept cens lieux peuplez, dont il y a vingts qui ſont Archeueſchez, cent & vingt-ſept Eueſchez, & mille quatre cens places où il y a enuiron deux millions d'ame. ibid.
Terre de labeur ou Campagne heureuſe dont la ville capitale eſt Capouë. ibid.
La Pouïlle pleine, ſes bornes. ibid.
Le pays d'Abruzze, iadis des Samnites, ſes bornes diuiſé en l'Abruzze de deçà, & en l'Abruzze de delà la riuiere de Peſcare. ibid.
L'vn contient 150. Chaſteaux ou places fermees & cinq Citez, Beneuent, Sulmone & autres, l'autre contient 184. Chaſteaux ou places cloſes & 4. villes. ibid.
La ville de Beneuent fut donné à l'Egliſe par Hery 4. Roy de Naples pour eſchange d'vn certain tribut. ibid.
Aquila autre ville de l'Abruzze d'au delà le Peſcare. ibid.
Comté de Moliſi comprins dans l'Abruzze qui a 104. lieux clos & 4. Citez. ibid.
Iſles de Dimede en la mer Adriatique vis à vis de la Poüille. ibid.
Iſles en la mer de Toſcane appartenantes à ce Royaume de Naples ſçauoir Palmarole, Pontie & autres. ibid.
Iſles au golphe de Pouzzoli & de Naples en nombre de 18. ibid.
Iſle de Capry, où Auguſte alloit ſouuent. ibid.
Port de Naples ſert plus de pompe que de ſeureté aux vaiſſeaux. ibid.

Qualité du pays de Naples. 222.

Comté de Rhegge & pluſieurs lieux de Calabre produiſent force ſucre. ibid.
Terre du labeur a du vin & du bled en abondance. ibid.
Montagne d'Aſtrune auec vne grotte, où eſt vn bain à ſuer. ibid.
Terroir d'Otrante plein de bons paſturages abonde en vins & froment, orge, auoyne, oliues, melons ibid.
Ladrerie regne au pays d'Otrante pource que les habitans mangent trop de chair de porc. ibid.
Tarantule animal dont on chaſſe le venin auec le ſon & le chant des inſtrumens. ibid.
Peuple du Royaume de Naples fort addonné au traffic ibid. exactions fort grandes ſur le peuple en ce pays. ibid.
Gens rudes & ſauuages aupres de Monſault. ibid.
Peuple de Calabre moins ſubtil & releué que les autres. ibid.
Richeſſes du Royaume de Naples. ibid.
Neapolitains ſe diroient heureux s'ils n'eſtoient chargez des officiers, ont abondance de toutes choſes & la commodité de les debiter. ibid.
Baſſe Calabre enuoye du corail aux autres Prouinces, & de la Manne fort eſtimée. ibid.
Caſtre renommée pour ſes huiles qu'on porte de tous coſtez. ibid.
Le Roy d'Eſpagne tire de ce Royaume deux millions & cinq cens mille ducats tous les ans. ibid.
Trente & vn grains qu'on paye pour le logement des gens de guerre & l'entretien des Gentils-hommes du Viceroy. ibid.
Des forces du Royaume de Naples. ibid.
Neapolitains ſuiects aux reuoltes ibid.
a eſté poſſeddé par les Normands, François, Allemands, Catalans & Eſpagnols. ibid.
Diſcours qui monſtre comme le Royaume de Naples paruenu au Roy d'Eſpagne, tous les empeſchemens qui pouuoient confondre ce pays ont eſté leuez auec reſolution de le maintenir. 225.

Eſtat de la Duché de Milan. 240.

Le tour & circuit de la duché de Milan. 240
Milan chef de la duché, d'où elle tire ſon nom, ville fort peuplée, forte & puiſſante. ibid.
Nombre de ſes habitans. ibid.
Ses grands Fauxbourgs enuironnez d'eau. ibid.

Digitized by Google

La ville auſſi entourée d'eau par des canaux qui apportent toutes ſortes de grandes commoditez à Milan. ibid.
Les viures y ſont à bon prix. ibid.
Excellence magnifique des baſtimens d'icelle. ibi.
Grand nombre de marchands & familles tres riches. ibid.
Quatre Papes ſortis de Milan. ibid.
Chaſteau, Dome & l'Hoſpital ſont les trois merueilles de Milan, pour eſtre pieces magnifiques. ibid.
Dans le Duché de Milan eſt la ville de Cremone excellente en l'orgueil de ſes edifices, a vne belle citadelle gardée par les naturels Eſpagnols. ibid.
De la ville de Lode fort riche. ibid.
Pauie ſurpaſſe toutes ces villes en grandeur: ce fut l'ancien ſeiour des Roys Lombards, eſt celebre pour la bonne vniuerſité. ibid.
La ville de Nouarre ſciſe ſur vne colline a quantité de nobles familles. ibid.
Diſcours de la ville de Milan, comme elle a eſté occupée par diuers Roys & Princes. ibid.
Territoire de Pauie fertile & tres abondant en fruicts & herbages, eſt appellé le iardin de Milan, force gibier & volailles & poiſſon. ibid.
Terroir de Come rien de plus agreable. ibid.
Milan eſt fort peuple d'artiſans fort induſtrieux qui trauaillent ſi dextrement que leur ouurage eſt eſtimé par tout. ibid.
Harquebuſes de Milan fort requiſes, & toutes les armes qui en ſortent. ibid.
Gardes d'eſpées tres belles & ſeures, paſſements de Milan & broderie en grande recherche parmy les eſtrangers. ibid.
Milan prouiſionne de ſes fruicts les Suiſſes & les Griſons: & eſt pourueu de tout ce qu'il peut deſirer. ibid.
Reuenu que tire le Roy d'Eſpagne de l'Eſtat de Milan par chaque année, auec les dons gratuits & les choſes extraordinaires. ibid.
Pour les forces du pays le Roy d'Eſpagne y entretient ordinairement 3000. hommes de pied Eſpagnols, mille cheuaux legers & 600. hommes d'armes pour la garde de ce pays. ibid.
Le peuple Milannois n'ayme guiere l'Eſpagnol & leurs actions leur deſplaiſent. ibid.
Du Chaſteau de Milá qui ſe fortifie tous les iours, à raiſõ dequoy le gouuerneur tire de grandes ſommes du Roy d'Eſpagne, cette place eſt de grande reſiſtance. ibid.
Tour de Cremone eſt vne place des plus fortes de l'Europe. ibid.
Pauie aſſez bonne & de deffenſe ibid. de meſme auſſi que Nouarre: il y a encore en cet eſtat.

Diſcours de l'Italie, des Eſtats, Principautez & republiques d'icelle.

De l'Eſtat de l'Egliſe.

DE la grandeur & eſtendue des Eſtats du Pape. 332.
Ferrare, Canachie & Romagnole adiouſtées aux Eſtats du Pape. ibid.
Il comprend le Ferrarois, le Bolonois, la Romagne, la Marque d'Ancone, l'Ombrie, la Sabine, le Peruſin & vne partie de Toſcane, le Patrimoine, Rome & le Latium ou la campagne de Rome. ibid.
De la Duché de Spolette. ibid.
De l'Exarquat de Rauenne. ibid.
De la Marque d'Ancone. ibid.
De la campagne de Rome de meſme que le pays qui eſt du coſté de Florence eſt appellé Patrimoine. ibid.
La Romagne & où s'eſtend. ibid.
Autres villes que comprend l'eſtat du Pape ibid.
Il comprend encore la Comté de Veniſſe ou d'Auignon & de Beneuent au Royaume de Naples. ibid.
Papes ſont ſouuerains du Royaume de Naples & de Sicile, du Duché d'Vrbin, de Parme & de Meſſeran. ibid.
Deſcription particuliere de la ville de Rome. 332. 333. & ſuiuans.
Eſtat de l'Egliſe en particulier. 338
Deſcription du Latium ou campagne de Rome, du Patrimoine de ſainct Pierre laiſſé à l'Egliſe Romaine par la Comteſſe Mathilde. ibid.
De Peruſe ville fameuſe. ibid.
D'Oruiete ville renõmée pour ſon aſſiette, puits, & ſon Dome. ibid.
Belſene auec ſon lac.
Montefiaſco, Baguares, Caſtro, Nepe } Ibidem.
Viterbe fameuſe pour la longue demeure que les Papes y ont faict. ibid.
La Sabine, & ſes principales places. ibid.
Ombrie au Duché de Spolette, & ſes villes. ibidem.
La Marque d'Ancone a pluſieurs bonnes places, entr'autres Fabrian fort renommée, elle a onze tant Archeueſchez qu'Eueſchez & autant de belles villes. ibid.
De la ville d'Ancone port de mer bien garny de nauires & vaiſſeaux. ibid.
De la Romagne: ſes villes principalles. ibid.
De la ville de Rauenne où quelques Empereurs ont faict leur ſeiour: & puis les Exarques des Empereurs de Conſtantinople.
L'Exarcat quand commença. ibid.
De l'Eſtat de Ferrare qui eſt grand & fort cõmode, veu qu'en y cõprenant Modene, qui en a eſté demembree, ſa longueur eſt grãde: ſes villes plus celebres. 339
De la ville de Ferrare, ſon circuit, ſes belles rues, ſes beaux Palais, ſon grand nombre d'Egliſes & Monaſteres: vniuerſité pour les eſtudes en tous arts. ibid.
Du Comté de Veniſſe appartenant au Pape, quatre belles citez, qui en dependent, Auignon, Carpentras, Cauaillon & Veſon, outre il y a 80. places murées. ibid.
Auignon fut acheué par Clement 7. Comté de Veniſſe fut confiſqué pour l'hereſie du Cõte Raymond de Tholouſe. ibid.
Qualitez des pays & Prouinces ſuiettes à l'Eſtat du Pape. ibid.
Qualité de l'Ombrie. ibid.
Qualité du territoire de Ferrare. ibid.
Champs fertiles de Riety & de Ferny. ibid.
Campagnes de Viterbe & de Rome fort fertiles.

Digitized by Google

ibid.
Bolonois abonde en toute choſe. ibid.
La Romagne diſtinguée de collines & vallées. ibid.
Terroir de Riminy, de Fano, & d'Aſcoly, de Ferme, de Peruſe & de Cornet ſont delicats au poſſible. ibid. lac de Peruſe remply de poiſſon. ibid.
Fleuues principaux d'Italie le Po & le Tybre. ibid.
Campagne de Rome a des races de cheuaux qui ne cedent à ceux du Royaume de Naples. ibid.
La marque d'Ancone a des plaines & des vallées riches d'huiles, grains & vins. ibid.
La Comté de Veniſſe eſt fort agreable & rapporte beaucoup. ibid.
Mœurs anciennes des vieux Romains. 342
Six conditions requiſes à la perfection d'vn Eſtat. 340.
Mœurs & naturel des Romains de ce temps. 345
Les richeſſes d'Italie & ſingulierement en l'Eſtat de l'Egliſe. 346
Eſtat general des reuenus & deſpences du Pape 247. 248. & ſuiuans.
Reuenus incertains du ſainct Siege. 350
Ce que ſa ſainctеté donne à ſes Nonces. ibid.
La garde du Pape. 351
Des forces de l'Eſtat de l'Egliſe. ibid.
Du gouuernement ancien des Romains. 356
Du gouuernement moderne. 360
Religion des premiers Romains. 366
Chronologie & briefue deſcription de la ſucceſſion, vie, & mort des Papes depuis ſainct Pierre iuſques à Vrbain 8. à preſent ſeant, enſemble leurs ordonnances, conciles & ſchiſmes 369. & ſui.
Conſtitution du Pape Gregoire quinzieſme pour l'election des Papes. 398
Cardinaux qui ont iuré, promis & ſigné auec le Pape Gregoire X V. ſadite conſtitution. 401
Controuerſe pour l'election du Pape à l'election du Pape Gregoire X V. entre les Cardinaux 402. & ſuiuans.

Des Eſtats du grand Duc de Toſcane. 414.

Eſtat des trois republiques de Toſcane, ſçauoir de Florence, de Piſe & de Siene ont eſté vnis & reduicts en vn Eſtat ſous l'obeyſſance d'vn ſeul Prince par les Ducs de Florence. 414
Les guerres frequentes & les changemens de domination qui ſe ſont veus en cet Eſtat de Florence. ibid.
Le Duc de Florence a quinze bonnes villes en ſes Eſtats, c'eſt à dire huict dans l'eſtat de Florence, & en l'eſtat de Siene ſept. ibid.
De la ville de Florence, ſon circuit, nombre de ſes habitans, ſa ſituatiõ, Arne riuiere qui l'arroſe, ioincte par 4. beaux ponts, ſon beau pauć des ruës & ſes belles places, auſſi eſt elle appellée Florence la belle. ibid.
Palais du grand Duc de Toſcane eſt des plus ſuperbes & beaux baſtimens de l'Europe, tient la place de plus de 50. logis qui y eſtoient: ſa ſale magnifique pour repreſenter les comedies: beauté de ſes iardins, fontaines, ſtatues & autres raretez. ibid.
Le grand Duc outre ce Palais en a encore vn autre appellé Pratolin auec pluſieurs chambres & ſales, & forces fontaines, qui iettent l'eau, comme à celuy de Tiuoly. ibid.
De la ville de Volaterre, ſon aſſiette ſur la cime d'vn mont, & ſes fortes murailles, a 5. belles portes & à chacune vne belle fontaine, on y voit forces vieux Sepulcres auec epitaphes en lettres Etruſques, de tres anciennes ſtatues de marbres & autres pieces rares. ibid.
De la ville de Piſe, eſt maritime & tres ancienne, ſon aſſiette entre deux fleuues: elle eſt fort grande, ſes murailles ſont de marbre & fort hautes, y a vn Tẽple qui a ſes portes d'airain, & aupres vne Tour baſtie par artifice exquis: fons de Baptеſme de ce Temple ſont des plus rares, mais ſon cimetiere encore plus. ibid.
De la ville de Piſtoye ſiſe au pied du mont Apennin, ruinee par ſes diſcordes & comment. ibid.
Autres villes & places de l'Eſtat de Florence. 416
De la ville de Siene, tres ancienne, iadis Colonie des Romains: cette ville eſt belle & forte d'aſſiette, mais fort peu peuplée, ſon circuit, nombre de ſes ames, ſes villes & places qui en dependent au nombre de 32. ibid.
Qualité des pays de Toſcane, l'abondance des biens qui y croiſſent, fertilité en bleds & bons vins principalement des vins appellez vins de Trebian. ibid.
Piſe & ſon pays eſt ſi abondant en biens qu'il peut nourrir toute la Toſcane. ibid.
Volaterre abonde plus en mines d'albaſtres, d'azur & vitriol & autres mineraux, que de fruicts. ibid.
Pays de Mugelle trauerſé par la Siene fort agreable & porte force fruicts. ibid.
Valdarne abonde en bleds, & Chianty en vins. ibid.
Des mœurs & formes de viure des Toſcans. ibid.
Leur excellence paroiſt aux Florentins, ſubtils & de grande eſpargne, & ingenieux. ibid.
Ceux de Praty, ſont cruels en guerre. ibid.
Ceux de Piſtoye ſanguinaires. ibid.
Ceux d'Arezzo ſont de bonnes eſpees. ibid.
Ceux de Piſe ſont inconſtans en leurs conſeils. ibid.
Des richeſſes de Toſcane & de l'eſtat de Florence, & ce en quoy elle abonde. 418
Forces du pays de Toſcane, quantité grande de bonnes forteresſes en Siene. ibid.
Gens de guerre & garniſons que le grand Duc entretient es forteresſes & places de ſes Eſtats. ibi.
Iſle d'Elbe obtenuë de l'Empereur Charles 5. par le Duc Coſme ibid. elle a deux bons Chaſteaux. Du port de Liuorne tres aſſuré. ibid.
Arſenal du grand Duc à Piſe 420. vn autre en l'Iſle d'Elbe. ibid.
Forces d'hommes de guerre & de commandement d'où ſe tient par le grand Duc. ibid.
Inſtitution de l'ordre des Cheualiers de ſainct Eſtienne en la Toſcane. ibid.
Artillerie en nombre de 150. pieces de campagne au Chaſteau de Florence. ibid.
Autre quantité de canons es autres forteresſes de ſes eſtats, & principallement en l'Iſle d'Elbe. ibi.
Le Duc de Florence taſche de s'entretenir aux bonnes graces du Pape, & la raiſon de cela ibid.
Pretention du grand Duc ſur l'Iſle de Corſegue, à cauſe de ſon Eſtat de Piſe. ibid.
Les Luquois enfermez au milieu des Eſtats du grand Duc. ibid.
Du gouuernement des Eſtats de Toſcane, de l'ad-

Digitized by Google

miniſtration de la Iuſtice, de la diſtribution des Magiſtrats, du gouuernement des affaires d'Eſtat. 420.
Origine de la maiſon de Florence & des grands Ducs de Toſcane. 421. & ſuiu.

De l'Eſtat du Duc d'Vrbin.

Où s'eſtend cet Eſtat, ſes villes & grand nombre de Chaſteaux. 430
Ses principales citez. ibid.
Dimenſions de cet eſtat. ibid.
De la ville d'Vrbin des plus anciennes d'Italie, belle & bien baſtie. ibid.
De la ville de Piſaure, a de belles maiſons, & la ville de Foſſombrone, fort peuplée. ibid.
Qualité & productions de biés & fruicts du pays de ce Duché. ibid.
De ſes richeſſes, en quoy conſiſtent. ibid.
Le reuenu annuel du Prince Duc d'Vrbin. 431
Des forces de ce Duché, nourrit force bons hõmes tres capables des armes, & de bonnes deffences. ibid.
La ville d'Vrbin eſt aſſez forte, mais Piſaure l'eſt dauantage, & a vn bon Chaſteau. Il y a encore pluſieurs autres bonnes places en cet eſtat.
Genealogie des Ducs d'Vrbin. 431. & 432.

De l'Eſtat du Duc de Mantoüe.

L'Eſtat de Mantoüe tient le ſecond lieu en Italie apres celuy de Toſcane. 433
Tient tout ce qui eſtoit iadis de la iuriſdiction de Mantoüe. ibid.
Il tient auſſi le Marquiſat de Monferrat qui eſt plus grand que l'Eſtat de Mantoüe. ibid.
La ville de Mantoüe qui eſt en Lombardie de là le Po, eſt plus ancienne que Rome. ibid.
Elle fut iadis chef des 12. colonies des Hetruriés: elle fut ſubiuguée par les Gaulois entrans en Italie. ibid.
La ville de Mantouë eſt belle & grande, & habitée de forces perſonnes de qualité. ibid.
Marmerol Palais Royal & fort magnifique baſty à grands frais. ibid.
Le Marquiſat de Montferrat eſt l'vn des ſept Marquiſats eſtablis par l'Empereur Otton 2. ibid. il a eſté poſſeddé par la maiſon des Paleologues, iuſques à l'an 1534. & comme il eſt paruenu au Duc de Mantouë. 434
Les villes de ce Marquiſat. ibid.
Qualité du pays d'autour de Mantoüe, & ce qu'il rapporte à ſes Maiſtres. ibid.
Qualité & rapport du Marquiſat de Montferrat. ibid.
Des mœurs & naturel des habitans de l'Eſtat de Mantoüe & du Marquiſat de Montferrat. ibid.
Des richeſſes & reuenus que poſſedde le Duc de Mantoüe de ces deux Eſtats. ibid.
Des forces de ce Duché. ibid.
Ville de Mantoüe tres forte, & n'y peut on entrer que par des Ponts. ibid.
Caſal a de fortes murailles baſties par les anciés Marquis de Montferrat, a auſſi vn tres fort Chaſteau, & vn fort baſty par le Duc de Mantoüe l'an 1590. tenu pour imprenable, nommé Citadelle: autre bonne fortereſſe de ſainct Sauueur: Panſtoure vne des bonnes places qui ſe voyent, & pluſieurs autres encores. ibid.
Caualerie de Mantoüe la meilleure d'Italie. ibid.
Gouuernement du pays de Mantoüe & de celuy de Monferrat. 435
Genealogie des Ducs de Mantouë. ibid.

Eſtats du Duc de Modene & Duché de Ferrare 436.

Les Papes pretendent la Duché de Ferrare, & leur raiſon. 438
Qualité du pays d'autour de Modene, ſon abondance en bleds & autres choſes neceſſaires à la vie. ibid.
Mœurs & naturel du peuple de Modene. 440
Richeſſes & reuenus de ce pays, & ſon gouuernement. ibid.

Eſtat de la republique de Luques.

Luques bonne ville aſſiſe en Toſcane, pourquoy ainſi nommée. 441
Son circuit: ſon aſſiette en vne plaine ceinte de bonnes murailles, ornée de belles maiſons. ibid.
L'Egliſe principale de Luques, eſt ſaincte Croix, où eſt vne croix d'or engagée par les Piſois aux Luquois, ce qu'elle vaut. ibid.
Cette ville a eu iadis diuers Maiſtres. ibid.
Fut la premiere ville de Toſcane qui receut la foy Chreſtienne. ibid.
La qualité du pays. ibid.
Le terroir eſt petit: mais de grand rapport. ibid.
Mœurs & naturel des Luquois. 442
Les richeſſes qui reuiennent des traffics aux habitans de ce pays, & leurs correſpondances par tous les Eſtats de la Chreſtienté. ibid.
Forces du pays de Luque. ibid.
Ville de Luques forte d'aſſiette, a de bonnes murailles, bien pourueüe de munitions & de canons, nombre de ſes habitans. ibid.
Du gouuernement de cette republique. ibid.
Le Conſeil en eſt tout le fondement, & de luy dependent les Magiſtrats: il eſt compoſé de trois ſortes de perſonnes & eſt de 160. Citoyens. ibid.
La ville de Luques eſt diuiſée en trois parties appellée tierciers. ibid.
Gonfalonnier eſleu par le Conſeil pour eſtre chef de la republique. Election des Tierciers & dudit Gonfallonnier. 443
Seigneurie de Luques a cent Soldats eſtrangers pour la garde de ſon Palais. 444

Eſtat de la republique de Gennes.

Deſcription de la Ligurie, & ſes bornes: pourquoy ce pays nommé Ligurie de la le Po. 445
Villes & places d'importance de la Ligurie. ibid.
Des villes de Vintimille, Arbengue, Cure, Final, Marquiſat, Noie & Sauone. ibid.
De la ville de Gennes capitale de Ligurie, ſa deſcription, les Ducs qu'elle a euz. 446
La ville de Sauone en Ligurie fort ancienne, ſon circuit, & ſes baſtimens magnifiques: 3. Papes ſont ſortis de cette ville. ibid.
Des places & lieux de Ligurie obeyſſants à Gennes. ibid. & 447
Herefane, place forte frontiere de Toſcane ibid.
De l'Iſle de Corſegue, ſes bornes, ſes dimenſions, ſon circuit, par qui iadis occupée, eſt aux Geneuois, eſt diuiſée en quatre parties. ibid.

Digitized by Google

Pline & Martian Capelle diſent que iadis elle auoit 33. villes, à preſent ny a preſque qu'vne ſeule ville appellée la Baſtie preſ de la mer fort petite, Chaſteau de Bonifacc qui y eſt : port de Syracuſe. ibid.
Qualité, fertilité & productions du pays de Liguric. ibid.
Du lieu aggreable de Nerny : le plaiſir des Geneuois. 448
Corſegue Iſle pleine de Foreſts, abonde en miel, cire & raiſins: produict de bons fruicts & des vins. 448.
Mines de fer en la Comté de Nibie. ibid.
Des mœurs anciennes des peuples de Ligurie & de leur forme de viure. ibid.
Des mœurs & naturel des Liguriens & Gennois de ce temps fort ingenieux & meſnagers, & pour ce ils ſont fort riches. ibid.
Quant aux forces de ce pays, il y a entr'eux force bons hommes de guerre & de bons Capitaines; où on remarque les maiſons des Dories & des Spinola dans Gennes : les Geneuois ſont vaillans ſur mer, & entendent fort bien le commerce. 449
Quant aux Corſes ſont peu ciuiliſez, ſont fort cruels : ſont bons Soldats & courageux : ſont vindicatifs: ſont peu fidelles en traictez. ibid.
Pour les richeſſes les Geneuois font argent de leurs citrons, limons, oranges, huiles, qu'ils font porter par toute l'Italie auec grand proffit, les vins de Corſe leur apportent de grands proffits. ibid.
Ils tirent de grandes richeſſes d'Eſpagne. ibi.
Sommes d'argent que le Roy d'Eſpagne doit aux Geneuois. ibid.
La republique n'eſt pas riche, il ny a de riches que les particuliers. ibid.
N'a point de threſor public comme Veniſe. 450
La Seigneurie de Gennes n'eſt guiere garnie de bonnes ny fortes places. ibid.
Baſtie de Corſe eſt forte place. ibid.
La ville de Gennes a bien de bonnes murailles & forces canons, mais non pour faire longue reſiſtance: ibid. garniſons de Corſe dans Gennes, & des Geneuois qui tiennent les meilleures places de cette Iſle. ibid.
Gennois ſont puiſſans ſur mer. ibid.
Du nombre de ſes galleres. ibid.
Du gouuernement de Gennes & de tout ſon eſtat & de l'authorité du Duc de Gennes. ibid.
De l'election de ce Duc & la forme d'icelle. 451
Iuſtice de Gennes rigoureuſe aux Corſes. 453
De la Religion de Genne: le pays eſt tout Catholique, y a dans Gennes vn Archeueſché, ſes Eueſchez qu'elle a ſous elle, Eueſchez de l'Iſle de Corſe ſont en partie ſous l'Archeueſché de Gennes, en partie ſous celuy de Piſe. ibid.

Eſtat de la republique de Ragouſe.

Ragouſe s'appelloit autrefois Epidaure: cette ville eſt aſiſe en Eſclauonie. 455
Eſclauonie eſt l'ancienne Dalmatie, ſes principales villes. ibid.
Ragouſe ville d'Eſclauonie eſt tributaire au Turc, ſa ſituation & ſes Iſles. ibid.
La qualité de ce pays de Ragouſe, abonde en fruicts, huiles, vins, poiſſons & arbres chargez d'huiſtres. ibid.
De l'Iſle de la Grauoſe ſur la mer, pleine de iardins, orangers, citronniers & grenadiers. ibid.
De l'Iſle de l'Angoſte abondante en oliues, & raiſins. 456
Mœurs anciennes des anciens peuples de Ragouſe, de naturel fort barbare, & tiennent de l'humeur des Scythes. ibid.
Des mœurs modernes des Ragouſois, leurs couſtumes & vſances en leurs mariages & alliances & autres choſes. ibid.
Des richeſſes des Ragouſois, ſont petites & ne ſuffiſent pour entretenir leur Eſtat: toutes leurs richeſſes viennent du traffic. 457
Tribut de 14. mille ſeſquins que Ragouſe paye au Turc ibid.
Les Ragouſois n'ont pas grandes forces pour ce qu'ils manquent de commoditez: Ragouſe eſt aſſez fortifiée, mais eſt commandée d'vne montaigne. ibid.
Ont fort peu de gens de guerre: leur garde de cent Hongrois. ibid.
Du Chaſteau de ſainct Laurent hors la ville qui eſt aſſez bon, & vne bonne forteresſe vers la porte du Leuant. ibid.
Du gouuernement de la republique de Ragouſe conforme à celuy de Veniſe. ibid.
Ragouſe n'a pas touſiours eſté republique : elle a eu des Princes Grecs & Albanois: des diuers Cõſeils & Magiſtrats qui ſont en cette republique. 458.
Des Pregads de Ragouſe tous Gentils-hommes ibid. leurs charges, ſont 60. ibid.
Du recteur de la ville, & du pays & du Conſeil qu'on luy donne. ibid.
Des officiers de la ville. ibid. & 459
College de trente à Ragouſe & ſes officiers, les choſes qu'il cognoiſt. ibid.
De l'Arcenal de Ragouſe. 459
Reuenus des Ragouſois en quoy conſiſtent: Ragouſe eſt toute Catholique: y a vn Eueſque qui y demeure: y a trois Procureurs de Cathedrale qui ont la garde des reliques de l'Egliſe. 460

Eſtat de la republique de Veniſe.

Deſcription generale des villes, places, forteresſes, Chaſteaux & Eſtats de l'obeyſſance de Veniſe. 461
Deſcription magnifique de la grandeur & excellence de tout ce qu'il y a de beau & ſuperbe en la ville de Veniſe. ibid.
De ſes Palais admirablement beaux. ibid.
Du magnifique Temple de ſainct Marc de Veniſe. 465
Creation des Magiſtrats de Veniſe. 464.
De la multitude des ponts qui ſont en cette ville de Veniſe 467. circuit de cette cité. ibid.
Du port de mer de Veniſe & de ſes deux forteresſes bien munies. ibid.
De la Tour admirable de ſainct Marc de Veniſe dont on void les Alpes d'Italie & les caps d'Iſtrie. ibid.
Deſcription de la grand' place de ſainct Marc de Veniſe. 468
Du threſor public & de la belle Biblioteque de Veniſe. 469
Iſle proche Veniſe où ſe vendent les glaces de criſtal de Veniſe, eſt en forme de cité fort peuplée beaux & excellens iardins en cette Iſle. Outre ſes

Temples

Digitized by Googl

Temples magnifiques eſt le Monaſtere de l'ordre de ſainct Dominique richement baſty & illuſtré de beaux peintures. ibid.
De l'Iſle de ſainct George prez Veniſe où eſt vn ſuperbe Monaſtere, dont le Temple eſt tout de marbre bien baſty ibid. deſcription des raretez de ce beau Monaſtere. ibid.
Qualité & rapport de la marque Treuiſine, ſes grains, fruicts & vins, ſes riuieres, la vallée de Valcamonique pleine de mines de fer: Verone a vn air fort ſain, ſon terroir eſt peu fertile, forces huiles, vins excellens, fruicts de toute ſorte & des lainés en viennent. 470
Bergame pays rude & aſpre, ſterile aux montagnes, mais fertile au poſſible aux autres endroicts. ibid.
Creme ville abondante en bleds, vins & fruicts & poiſſon en abondance. ibid.
Friul porte de bons vins & en abondance, peu fertile en froment. ibid.
Iſtrie eſt montueuſe, abonde en vins, huiles, fromens. ibid.
Mœurs anciennes des Venitiens 471. mœurs de la marque Treuiſane & des habitans du Friul. ibid.
Mœurs modernes des Venitiens, des Treuiſains, des Breſſans, de Bergame & Vincence. ibid.
Richeſſe de Veniſe, tire de ſes Eſtats tous les ans deux millions d'or, en la forme deſcrite ibid. d'où les Venitiens tirent argent de leur eſtat. ibid.
Des forces de Veniſe, de ſes forteresſes & villes fortes, Chaſteaux forts, des gens de guerre que la Seigneurie entretient en cet Eſtat 473. de ceux de qui elle ſe ſert en temps de guerre.
De l'Arſenal de Veniſe, deſcription particuliere d'iceluy, des nauires, canons, armes & ouuriers, & tout ce qui en depend. 474
Du gouuernement de la republique de Veniſe, de ſes Senateurs, Conſeils, Magiſtrats & diuers officiers. 476
Religion des Venitiens toute Catholique, ceux de Corfou Iſle de Veniſe ſuiuent la Religion des Grecs. 478

Des villes & forteresſes qui ſont dans le continent d'Italie appartenant à la Seigneurie de Veniſe.

Deſcription de la ville de Breſſe.
Deſcription de la ville de Verone. 479
Des villes de Bergame, Vincence & Creme.
Du Friul & de ſes villes. 480
De l'ancienne ville & Territoire d'Aquilée. 481
De la marque de Treuiſe & de ſes villes. 482
De la ville de Trente.
De la ville de Treuiſe. 483

Eſtat de toutes les Iſles de la mer Mediterranee, Adriatique & Ionique appartenantes à la Seigneurie de Veniſe 485.

De l'Iſle de Candie. ibid.
De l'Iſle de Corcyre, ou Corfou. 487
De l'Iſle de Cephalonie.
De l'Iſle du Zante. 488
Du Golphe de Veniſe, & de l'erreur qu'on faict ſur la cognoiſſance de ce Golphe. ibid.
Des Ceremonies obſeruées en l'election des Ducs de Veniſe. ibid.
Des Ducs & Princes de la republique de Veniſe. 489.

Des Eſtats du Duc de Sauoye.

Leurs limites & bornes. 498
Tous leſdits Eſtats ſont diuiſez en deux, en Sauoye & Piedmont. ibid.
Bornes de la Duché de Sauoye. ibid.
Comté de Maurienne & le Marquiſat de Suſe ſont partie de la Sauoye. ibid.
De la ville S. Iean de Morienne. ibid.
De la Tarantaiſe enfermée entre les montagnes des Alpes ibid. la ville du Monſtier ſa principale ibid.
Seigneurie de Foſſigny où eſt la ville de Ripaille lieu renommé, & pourquoy. 499
De la Duché de Cablas & des Baronnies de Raud & de Gaz. ibid.
Deſcription de la ville de Chambery capitale de Sauoye ibid. de ſes autres villes: Piedmont & ſon eſtenduë & ſes bornes. ibid.
De Turin ville capitale de Piedmont. ibid.
Du pare que le Duc de Sauoye a faict faire à Thurin. ibid.
Des autres villes du Piedmont, Iurée, Oſte, Mondeuy, Foſſan, & autres. ibid.
De la ville de Vercel tres ancienne & capitale des peuples Lybiques ibid.
De la ville de Iurée qu'on nomme Lamporreggio, & les anciens Eporedia, capitale des peuples Salaſſiens, auiourd'huy Canauois.
La ville d'Oſtie, baſtie par Auguſte, eſt à la bouche des Alpes Grecques & Penines qu'on nomme à preſent le grand & petit mont de S. Bernard. ibid.
La ville de Mondeuy aſſiſe ſur vne colline, elle eſt plus peuplée qu'aucune autre de Piedmont. ibid.
La ville de Foſſan aſſiſe auſſi ſur vne colline, il y a en icelle vn fort beau Chaſteau.
La ville de Saluzze aſſiſe prez des Alpes & eſt capitale du Marquiſat de Saluſſe: cette ville eſt grande & a vn grand Chaſteau. ibid.
Marquiſat de Saluſſe a cette ville de ſon nom, puis Dronere & Carmagnole, comme auſſi Rauel, Doghan où paſſe le traffic de Piedmont, Verſole, Maintes, Pagny & autres. ibid.
Ce Marquiſat a eſté vny au Piedmont & le Duc de Sauoye a donné en eſchange au Roy de France le pays de Breſſe. ibid.
Piedmont outre les citez & villes Epiſcopales a 250. places fermées, entre leſquelles il y en a pluſieurs qui ſont bonnes, comme Biele, Quiers, Cune, Suſe, & autres. 500
La ville de Biele a vn grand tour & de beaux baſtimens, entre leſquels on compte par excellence les Conuents de S. Hieroſme, de S. Dominique & de S. Sebaſtian. ibid.
Ville de Pineral a vn bon Chaſteau. ibid.
Quiers ville honorée par Barberouſſe du tiltre de grande ville, elle eſt belle pour ſes beaux Conuẽts, ſes belles Egliſes & belles maiſons. ibid.
La ville de Cuny aſſiſe entre les fleuues de la Stoure & le Geſſe. ibid.
Suſe eſtoit autrefois vne groſſe ville & de grande importance. ibid.
Auillane eſt bonne ville, riche & marchande, & a vn Chaſteau aſſis au hault d'vn montagne auec vne ſource d'eau viue. ibid.
Riuole ſe vante de la naiſſance du Duc de Sauoye & à preſent y faict baſtir magnifiquement. ibidem.

Digitized by Google

Moncalier aſſez grande ville. ibid.
Carignan renommé pour ſon Chaſteau. Il y a forces familles qui y ont fondé vn Monaſtere de Religieuſes. ibid.
Queyrac agreable pour ſes ruës qui ſont droictes & larges. ibid.
Cene eſt fort d'aſſiette. ibid.
Raconis eſtimé pour ſon Palais & ſes reſeruoirs. ibid.
Et Buſque pour le tiltre des 7. Marquiſats deſcendans d'Aleran. ibid.
Sauillan renommé pour ſa beauté & pour le beau Monaſtere de ſainct Benoiſt. ibid.
Cheuë eſt capitale d'vn beau Marquiſat qui comprend 26. places. ibid.
La Comté de Nizze, ſa longueur & largeur: elle eſt diuiſée en 4. Vicairies, les villes capitales d'icelle: plus de 30. places fermées, & autres qui ne le ſont. ibid.
La plus renommée de ces places eſt Villefranche. 501
Pour la commodité de ſon port. ibid.
Mais pour parler de Nizze, c'eſt vne ville belle, & bien peuplée, elle a ſes maiſons de cinq ou 6. eſtages, ſes ruës fort droictes. ibid.
De la Comté de Tende iointe à celle de Nizze, de la Comté d'Aſt, qui a vn nombre infiny de Chaſteaux. ibid.
Qualité & abondante fertilité de Sauoye. ibid.
Piedmont eſt arroſé du Po & de 28. autres riuieres dont 8. ſont au territoire de Cune. ibid.
Pays d'autour d'Aſt arroſé de riuieres, ombragé de bois, releué d'aggreables collines, a de belles campagnes abondantes en fruicts. ibid.
A Verceil on mange le pain plus blanc & les plus gras chappons de Piedmont ibid. autres places & territoires riches en bien & abondance de fruicts. 502.
Des mœurs & naturel du peuple Sauoyard, leur coutume & forme de viure ibid. des Piedmontois & du peuple de Nyſſe. 505
Richeſſes de Sauoye peu de choſe, mais grandes celles du Piedmont, & du Comté de Nizze. 504
Reuenu du Duc de Sauoye eſt de plus d'vn million d'or par an. ibid.
Des forces de Sauoye, de ſes forteresſes 504
Forteresſes du Piedmont. ibid.
A Thurin il y a vne Citadelle Pétagone ou à cinq Angles ou baſtions belle & grande, le Duc y a garniſon de 300. Soldats. ibid.
Ses autres garniſons à Canas, Cune & Villeneufue, à Suſe & Cahors. ibid.
Des pretentiõs du Duc de Sauoye ſur Geneue. 506
Sur le Royaume de Cypre & de Hieruſalem 508
ſur quatre moyens. ibid.
Catalogue de la vie & ſuitte des Cõtes & Ducs de Sauoye depuis l'an 1000. iuſques en l'an 1625. extraict de la Cronique de Sauoye. 510

Eſtat de la republique des Suiſſes ou des cantons des Ligues des Suiſſes 523.

De l'vnion des Suiſſes par enſemble 524. la Suiſſe eſt vne Prouince d'Allemague, ſes bornes. ibid.
Pays des Griſons & ſes limites a beaucoup de iuriſdiction entrelaſſée parmy les Suiſſes. ibid.
Qualité du pays des Suiſſes, la ſterilité & fertilité d'iceluy. ibid. & 519
Mœurs anciennes & modernes des Suiſſes, & de leur naturel & couſtumes. ibid.
Leurs richeſſes, forces & gouuernemẽt. 531. & ſu.
Cõment les Suiſſes ſe ſont ainſi cantonnez, & ont formé vne republique ſi puiſſante. 532
De la Ligue des trois cantons. 533
Ligue des 4. cantons, de Lucerne, Vry, Suits & Ondreuald. 534
Aſſemblée faicte à ſainct Gal entre les quattres cantons qui a vigueur de loy & de ligue. 535
Ligue de Zugh auec les cinq cantons. 538
Ligue de Glaris. ibid.
Ligue de Berne auec les trois cantons. ibid.
Ligue hereditaire faicte entre l'Empereur Maximilian & Charles Archiduc d'Auſtriche & les Suiſſes. 539
Vnion des trois Ligues des Griſons auec les cantons. 541
Ligue de S. Gal. 542
Formie de cette Ligue. ibid.
Derniere paix faicte auec ceux de Zurich le iour de ſainct Octauian l'an 1581. ibid.
Paix de Berne l'an 1537. ibid.
Religion des Suiſſes diuiſez en Catholiques, Zuingliens, Caluiniſtes & meſlez. 544
Memoire concernant les troubles & remuemens des Griſons. 545.
Des differens entre l'Eueſque de Coire & les Griſons, d'où eſt arriné le trouble pour la Religion. 546
Remonſtrance de Monſieur le Marquis de Cœuure Ambaſſadeur extraordinaire de ſa Majeſté tres Chreſtienne en Suiſſe faicte aux cantons Suiſſes. 558.

De l'Eſtat du Duc de Lorraine.

Auſtraſie ancien nom de Lorraine. 562
Origine du nom de Lorraine. ibid.
Ses bornes & limites. ibid.
Villes principales de Lorraine, & particulierement de la ville capitale de Nancy, ſeiour ordinaire du Prince. 563
De ſes Comtez & Seigneuries. ibid.
Les droicts que les Ducs de Lorraine pretendent auoir au Royaume de Hieruſalem. 564.
Fertilité & abondance des vins de Lorraine, bains, ſalines, diuers metaux, pierres d'azur, poiſſons & carpes de trois pieds de long, Caſſidoines d'admirable grandeur, miroirs & ouurages de verre. ibid.
Mœurs, naturel & humeur des Lorrains tenãs du François & de l'Allemand, ibid.
Richeſſes des habitans conſiſtantes au traffic des pierres d'azur, des perles, des miroirs & verres de Caſſidoines, des toiles, des mines d'argent & de ſalines. 565
Reuenu du Duc de Lorraine, en quoy conſiſte, & à combien ſe monte tous les ans. ibid.
Forces & forteresſes de Lorraine, ſes voiſins & alliez. ibid.
Denombrement & Catalogue des Ducs qui ont commandé en Lorraine. 566
Principale Origine de la maiſon de Guiſe. 567.
Princes & Princeſſes de la maiſon de Guiſe. ibi.
Princes & Princeſſes de la maiſon de Mayenne. 568.
Princes & Princeſſes de la maiſon d'Aumale. ibi.
Princes & Princeſſes de la maiſon d'Elbeuf. 569
Princes & Princeſſes de la maiſon de Mercœur. ibid.

Digitized by Google

Eſtat des dix-ſept Prouinces des Pays-Bas tenues par le Roy d'Eſpagne & les Hollandois.

Origine du nom de baſſe Allemagne 571. & de celuy de Flandre. Sa ſcituation, limites, ſon circuit & grandeur. ibid.
Riuieres les plus celebres des Pays-Bas, leurs ſources & cours. ibid.
Diuiſion du pays en 17. Prouinces, & combien il y a de ville & villages en chaque Prouince. 573
Comment elles ont eſté vnies ſous vn meſme Seigneur & reduictes ſous la domination d'Eſpagne. 754.
Qualité, fertilité & proffits des terres des Pays-Bas. 575
Mœurs anciennes & modernes des habitans des Pays-Bas. 576
Des richeſſes & traffics ordinaires de mer des Pays-Bas. 577
Des forces de l'Archiduc de Flandres ibid. des villes fortes & forteresſes qu'il commande en ſes pays. 578
Forme du gouuernement, Police, Iuſtice, Conſeils, Magiſtrats & officiers des pays de l'Archiduc. ibid.
De la Religion des pays de l'Archiduc. 580
Des Archeueſchez & Eueſchez deſdits Pays-Bas de ſon obeyſſance. 581
Des Seigneurs & Comtes de Flandre. 582
Deſcription du pays d'Artois & de ſes plus belles villes. 578
Des villes du Brabant, Anuers, Malines, Louuain, Boſleduc & autres. 577
Du fort de Dunkerque & du pays de Flandre, Bruges, Gand, l'iſle, Graueſines, Oſtende & autres. ibid.

Des Eſtats generaux des Prouinces vnies des Pays-Bas, & ce qu'ils poſſeddent.

Deſcription des pays & terres qu'occupent les Eſtats des Prouinces vnies des Pays-Bas. 588
Situation de l'iſle de Zelande & cõtrées voiſines, leurs confins, eſtenduë, ſes villes & iſles, deſcription de la Hollande, & ſes principales villes, entr'autres d'Amſterdam. 589
Du Duché de Gueldre & de ſes villes. ibid.
Des pays d'Oueryſſel. 590
Du pays d'Vtrech. ibid.
De la Friſe Orientale & Occidentale. ibid.
De la ville de Groningue. ibid.
Qualité de l'air des iſles de Zelande, Hollande &c. leurs bons paſturages. ibid.
Des mœurs, naturel & humeur des peuples de ces iſles: pays d'Vtrech, Friſe & autres Prouinces. 591
Richeſſes grandes des Eſtats des Pays-Bas proceddantes du trafic de mer. 592
Des villes, forteresſes & places de deffences que tiennent auiourd'huy les Hollandois. 593
Quel eſt le gouuernement & Police de cette republique tant ſur mer que ſur terre. ibid.
La forme de conuoquer leurs Eſtats & aſſemblées. ibid. & 594
Du grand Conſeil & chambre de Compte & monnoye d'icelle Prouince. 595
Des Eſtats de la Comté de Zelande, & de quelles villes ſont compoſez. 596
De la Principauté & Eſtat d'Vtrech, ſes membres. ibid.
De l'Eſtat & Seigneurie de Friſe partie en trois quartiers, de la forme & lieu où ſe tient leur aſſemblée. ibid.
De l'Eſtat d'Oueriſſel compoſé de trois iuriſdictions. 597
De l'Eſtat & Police de la ville de Groningue. 598.
De la Religion des Prouinces vnies quand & comment le Caluiniſme & autres ſectes ſe ſont gliſſées en ce pays. ibid.
Articles de la treſue accordée entre l'Archiduc Albert & les Eſtats generaux des Prouinces vnies 581.
Genealogie des Comtes de Hollande, Zelande Seigneurs de Friſe.
Des guerres des Pays-Bas entre les Archiducs les Hollandois depuis les treſues finies.
Siege & priſe de Iuliers par l'Eſpagnol.
Degaſt du Comte Henry de Naſſau faict en Brabant.
Siege de Berghe ſur Zoon par le Marquis de Spinola.
Arriuée du Comte de Mansfeld & du Prince Brunſuic ſur la frontiere de France 605. ſon entrée dans le pays de l'Archiduc & les combats qu'il a eu auec les Eſpagnols 609. ſe ioint au Prince d'Orange à Breda.
Leuée du ſiege de Berghe ſous Zoon par le Marquis Spinola.
Bloquement & ſiege de la ville de Breda par le Marquis de Spinola.
Entrepriſe des Hollandois ſur la Citadelle d'Anuers, mais en vain.
Secours d'Angleterre conduit par Mansfeld Eſtats d'Hollande.
Deſcription de la ville de Breda & du ſiege qu'en Marquis Spinola. 614. &

Des Eſtats de l'Empire d'Allemagne.

Grandeur & eſtenduë de l'Empire des Romains ſon declin & affoibliſſement par les guerres ciuiles & autres cauſes.
Diuiſion de l'Empire d'Orient en Occident quel en fut le partage au ſiecle de Charlemagne ibid.
Qualité d'Allemagne, ſous quel climat ſcituée, air faſcheux, ſon rude hyuer, abonde en toute ſorte de bleds & legumes, mines d'or, d'argent, cuiure, fer & plomb, fontaines & mines de ſel, vignes, ſaffran, ſapin &c. 625
Remarque particuliere des choſes que chaque Prouince d'Allemagne produit. 626
Allemands pourquoy anciennement appellez Germains. 627
Election de leurs Roys comme ſe faiſoit, & celle des chefs & generaux d'armées. 628

Femmes Allemandes martiales & courageuſes: leurs ſacrifices d'hommes à Mercure & leurs autres folies. 629
Remarque particuliere des mœurs de quelques peuples de Germanie. 630
Des Saxes diuiſez en 4. Eſtats addonnez à l'idolatrie & à l'adoration des arbres, fontaines & foreſts. 630.
Façons de viure & loix de Suaube. 631
De ceux de Bauiere. ibid.
Allemands de preſent diuiſez en quatre Eſtats, & quels ſont leurs mœurs en general. 632.
Particularitez de chaque Prouince en leurs loix & maniere de viure. 633
Richeſſes d'Allemagne en mines d'argent & autres metaux, fontaines & puits d'eau ſalée & autres ouurages. 637
Des foires de Franc-fort. ibid.
enus des villes & Princes ſeculiers. ibid.
reuenu de l'Empereur. 638
illes forces les Empereurs Charles V. & Malan 2. ont tiré d'Allemagne lors qu'ils ont arntre le Turc. ibid.
nbre des Soldats que l'Empire peut leuer.
a Caualerie & Infanterie Allemande. ibid.
forces maritimes d'Allemagne. ibid.
eux choſes qui manquent à l'Empire. ibiders.
d & par qui l'Empire hereditaire a eſté faict 640
membres de l'Empire, dont les 7. Electeurs premier. ibid.
ond membre des grands & des Nobles. ibi-
nembre de l'Empire compoſé de villes franc- 645
Conſeils des cercles & à quoy inſtituez.
ſtitution de la Chambre imperiale de Spi- ibid.
harges & dignitez de l'Empire reduictes au de quatre chacune. ibid
es ſont les ſeances aux Diettes, & de l'ordé aux proceſſions publiques. 645.
ois Conſeils qui ſe trouuent aux Diettes, & les perſonnes ſont compoſez. 646
Religion diuerſe des Allemands ibid. &
mmencement & progrez de l'hereſie de de Zuingle & autre, & de l'eſtat auquel haintenant, & quelle Religion tiennent les ppolitains 647. & 649
Catalogue des Empereurs d'Occident.
ction de l'Empereur Ferdinand ſecond à nne Imperiale. 672
& ſeance des Electeurs, Seigneurs & Ams au Conſeil tenu au Rommer ou maiſon e Franc-fort. ibid.
du Serment que le Magiſtrat & les Soldats fort preſtent aux Electeurs du ſainct Em- 673
erigé au deuant du chœur de l'Egliſe de elemy de Francfort, pour le Roy des ouuellement eſleu & les 7. Electeurs. 675.
Proclamation & publication de l'Election. 676
Diuiſion des Cercles d'Allemagne. ibid.
Premier Cercle de Franconie, Prouinces y compriſes. 677
Second Cercle de Suaube & ſes pays. ibid.
Troiſieſme Cercle de Bauiere & ſes pays. ibid.
Quatrieſme Cercle d'Auſtriche & ſes pays. 678.
Cinquieſme Cercle d'VVeſtphalie, ſes pays & villes. ibid.
Sixieſme Cercle des quatre Electeurs du Rhin. ibid.
Septieſme Cercle de l'ancienne Saxe & ſes pays & villes. 680
Huictieſme Cercle de la baſſe Saxe & ſes pays. ibid.
Neufuieſme Cercle du Marquiſat de Brãdebourg & ſes pays. ibid.
Le dixieſme Cercle de la Franche Comté de Bourgongne & ſes villes. 681.

Eſtat du Royaume d'Hongrie.

Des contrees & Prouinces contenuës au Royaume d'Hongrie, & d'où elle a pris ſon nom. ibid.
Des bornes & climats de ce Royaume. 683
Diuiſion du pays d'Hongrie en deux parties, d'où vient le nom de Bude, capitale du Royaume, & ſa forte aſſiette. ibid.
Deſcription des autres villes d'Hongrie. ibi.
Des froments d'Hongrie, ſe changeans en autre meilleure eſpece la troiſieſme annee. Des vins ſulphurez de forte odeur, & enyurans ſoudainement. ibid.
Deſcription des riuieres, lacs, fontaines. ibid.
Du ſel Mineral de Maromaruſie, & eaux miraculeuſes conuertiſſans les bois en pierres : autres eaux boüillantes, transformans leur element en pierre. ibid.
Des mines d'airain de Meuſole, & de l'abyſme du Comté de Zolie, & ſa mortelle odeur. ibid.
Hongrie habitée en diuers temps par diuerſes nations barbares. ibid.
De la diſpoſition des neuf Cercles qui enuironnoient iadis tout le pays, & du mot de guet qui ſe donnoit d'vn cercle à autre. 685
Hongrois iadis farouches, ſeditieux, vindicatifs, auiourd'huy ciuiliſez & addonnez à l'exercice des armes. ibid.
Couſtume des Hongrois de porter mouſtaches longues, & barbe raze. ibid.
Leur richeſſe en beſtail & abondance de vins, & les petites forces du Royaume. ibid.
Des deux Magiſtrats Principaux de la Hongrie. 686.
Du duel & combat d'armes ordonné és cauſes difficiles à iuger. ibid.
Des ſucceſſions dont les ſeuls maſles ſont capables. ibid.
Diuerſité des ſectes de Religion qui regnent en Hongrie, & de la grande conformité du Caluiniſme auec le Mahometiſme. 687.
Du nombre des Archeueſchez & Eueſchez de cét Eſtat. ibid.
Liſte des Roys d'Hongrie, leur regne & mort. ib. & ſuiuans.

Digitized by Google

Relation des differens suruenus l'an 1605. en ce Royaume, pour le faict de la Religion, & pour les charges & dignitez aux armes. 689
Articles de la paix pour la Hongrie, faicte auec Botscay en Septembre 1606.
Conference de Debrita entre les Ambassadeurs & deputez de l'Empereur, & de l'Archiduc Mathias, & de ce qui y fut conclud. 690
Ceremonies obseruees en Hongrie en la receptiõ, sacre & couronnement du Roy Mathias. 693. & 694.

Estat du Roy de Pologne.

D'où vient le nom de Pologne, l'estenduë de ce Royaume & ses Prouinces. 696
Diuision de la Pologne en haute & basse, & ses villes principales. ibid.
Description de Cracouie, ville capitale de la basse Pologne, ses Duchez & places voisines. 697
De la Liuonie, sa capitale & autres principales villes. ibid.
De la Lituanie, ses bornes, sa ville capitale, ses Duchez & Palatinats. ibid.
De la Samogitie, sa longueur & confins. ibid.
De la Massouie, etymologie & origine du nom de cette Prouince, sa capitale & autres principales villes. ibid.
De la Volhinie, son assiette & Prouinces. 698.
De la Podolie, ses limites, & capitale ville. ibid.
De la Russie, etymologie de son nom, ses bornes, pays & ville capitale. ibid.
De la Poldasie, quand & par qui vnie à la Pologne, ses villes principales. ibid.
De la Pomeranie, etymologie de son nom, ses villes. ibid.
De la Prusse, ses bornes, & longueur, ses principales riuieres, quand reduite en principauté seculiere, diuisee iadis en douze Duchez, maintenant en deux pays, sa capitale ville, Mariembourg. ibid.
Polonois originaires, & descendus des Slaues: leurs ceremonies à l'imposition des noms de leurs enfants, quels Dieux ils adoroient en general. 701.
Maniere de viure des Polonois de ce temps, la forme de leurs caracteres à escrire, & de l'vsage de la langue Latine, commun aux villes & villages. 702.
Leurs richesses en grains & bleds, & autres choses propres au trafic. 704.
Des reuenus du Roy de Pologne, à quoy se montent toutes les annees. 705.
Des biens de la noblesse de Pologne, ibid.
Des forces Polonoises en quoy consistent. 706
Nombre grand de leur Caualerie, & la conduite de leur artillerie & autres munitions de guerre. ibid.
Des places fortes de ce Royaume, de leurs nauires, galeres & autres forces maritimes. ibid.
Leurs confins tant ennemis qu'amis, & leurs puissans alliez. 708
Leur forme de gouuernement & Police moderne plus semblable à vne republique qu'à vn Royaume. 709
Des Nonces terrestres, leur authorité. 709
Assemblées & deliberations publiques de cet Estat. 707
De l'authorité de leur Roy & de la Noblesse. 708.
De la discorde des ordres des Senateurs & Cheualiers, des familles nobles & des Prouinces. 710
Des deux membres qui composent tout l'Estat de Pologne. ibid.
Quel est le nombre de ses Archeueschez & Eueschez, des Palatins, Mareschaux & autres dignitez de ce Royaume. 714.
De l'heresie Lutherienne & autres sectes introduictes en Prusse & en tout l'estat de Pologne par des marchands & par l'apostasie d'Albert de Brandebourg, & quelles sont les Prouinces qui ont retenu la foy de l'Eglise Romaine. 711
Genealogie des Ducs & Roys de Pologne. 714

Estat du Roy de Dannemarch.

Royaume de Dannemarch, quels pays & Isles il comprend, ses bornes & parties principales, dont la premiere est appellée Iutie ou Iutlande, ancienne habitation des Cimbres, sa limite & largeur. 719
Des 4. grands Eueschez compris en la Iutie, & quels gouuernemens & places sont comprises en chaque Eueschè. ibid.
Du rocher Skarringklint d'enorme grandeur, & du redouble Angle de Iutie. ibid.
Description des Duchez de Schles Vvich & d'Holsace. ibid.
De la Scanie, Prouince iadis diuisée en deux Duchez, ses gouuernemens & places de l'admirable horloge de Londe. 720
De l'Isle Selande, sa longueur, largeur & ses places. ibid.
De l'Isle Fionie ou Fuyne diuisée en 24. gouuernemens, villes & Chasteaux & Isles. 721
De la Noruege & ses bornes, ses Chasteaux, gouuernemens & villes. ibid.
De l'assiette de l'Islande diuisée en 4. parties, ses Eueschez & Monasteres. ibid.
De la bonté de l'air & fertilité des Prouinces de Dannemarch. 722
Fontaine dont la fumée transforme en pierre ce qu'elle touche. 723
Les poissons veneneux & d'excessiue longueur. ibid.
Des montagnes d'Islande couuertes de neiges, & vomissantes flammes & feux par le pied. ibid.
De l'Origine des Cimbres, & descente de cette nation en Italie. ibid.
De la bonne disposition & complexion de corps & d'esprit des peuples de Dannemarch, leur naturel & maniere de viure. 724
Leur richesses au traffic de bestail, grains, poissons, cheuaux, draps de Vvarman, souffre, beure salé. idid.
Des richesses du Roy de Dannemarch. Quel nõbre de vaisseaux il peut armer. 725
Combien il y a de gouuernements, appellez Hairets en Dannemarc. ibid.
De la forme & ceremonie obseruee au sacre & couronnement des Roys de Dannemarc. 726
Des cinq ordres qui sont en tout le Dannemarc, & des principales dignitez & offices de ce Royaume. ibid.
Du gouuernement & police particuliere de chaque Prouince. 727

Digitized by Google

Heresie de Luther quand & par qui introduite en ce Royaume. 728.
Liste des Roys qui ont regné en Dannemarc. 729.

Estat du Roy de Suede.

Estenduë du Royaume de Suede, ses principales Prouinces & ses bornes. 732
Description de la Gothie, ses limites & meilleures places. 735.
De la Finlande & ses villes. ibid.
De la Boddie ou Bothnie. ibid.
De la Lapponie, son estendue & limites. ibid.
Autre diuision de la Suede en vnze Prouinces, contenans vnze Duchez, & douze Comtez. ibid.
Autre partition de ce Royaume en 7. Eueschez, & combien chaque Eueschè cõtient de Parroisses. ibid.
Fertilité de la Suede. 734.
Particuliere description des choses dont chaque Prouince abonde. ibid.
Naturel valeureux des anciens habitant de Suede, leurs coustumes, loix, & diuerses sortes de sacrifices. ibid.
Constitution robuste de corps & de bonté d'esprit des modernes Suedois, les diuerses sortes de pain & viandes dont ils vient, la façon de leurs vestements, habitations & edifices. ibid. & 735. & 736.
Leurs richesses en quoy consistent. ibid.
Des reuenus ordinaires & extraordinaires du Roy.
De la gendarmerie Suedoise, & quelles compagnies d'infanterie & de cauallerie sont entretenuës en chaque Prouince.
Des forces nauales de cet Estat, & quel nombre de vaisseaux peut armer le Roy en temps de guerre.
Denombrement des principales forteresses de ce Royaume, ses alliez & confins aduersaires. ibid.
Des Vicomtes, lamens, lansmens, & autres iuges & officiers commis à l'administration des iustices de chaque Prouince.
Des loix establies contre les vsures.
Des officiers commis sur les finances du Roy.
Sectes de Luther & de Caluin, comment & quãd introduictes en Suede.
Denombrement & catalogue des Roys de Suede qui y ont regné iusques à present.

TABLE SOMMAIRE DES *choses memorables contenuës en la seconde partie de ce liure, des Estats & Empires du monde.*

Estats du Turc en Europe, Asie, & Afrique.

De ses Estats en Europe.

SOmmaire description de l'estenduë des Estats de l'Empire du grand Seigneur, & des pays qu'il occupe à present en Europe, Asie, & Afrique. 3.
Particuliere description des Estats & Royaumes tenus par le Turc en Europe. 4
Topographie singuliere de la Thrace ou Romanie, Prouince de Constantinople. ibi.
Singularitez memorables de cette ville de Constantinople. 4. & 5. & suiu.
Description generale du Serrail ou de la Cour du grand Seigneur. 14
De la personne du grand Seigneur. 18
Du couronnement des Empereurs Turcs. ibid.
Des tiltres & qualitez qu'ils prennent, & de leurs vestemens & exercices ordinaires. 18
De la table du grand Seigneur & de ses viandes. 19.
De sa grandeur & grauité, son serment & alliance, & de la reception qu'il faict aux Princes Estrangers, des œuures manuelles du grand Seigneur, & de ses amours 19. 20. 21
De ses femmes, de leur vie, logement, & conduite de ses parens, du mariage de ses filles, de ses enfans masles, & de leur education, & des ceremonies de leur Circoncision. 22.
Des presents faicts au grand Seigneur & de ceux qu'il faict. 23.
Des thresors du Serrail, & du reuenu du grand Seigneur. ib.
De sa magnificence en ses entrees & sorties, de son Serrail & de Constantinople. 24.
Du Diuan ou conseil public dans le Serrail, pour l'execution des affaires generales. ibid.
Des enfans du Tribut, & des Eunuques blancs & autres. 25.
Des officiers du grand seigneur seruans au Serrail, & des viures ordinaires de la prouision du Serrail. ibid.
Du train & de la cour de l'Empereur des Turcs. ibid.
De la grandeur des Bassas Turcs. 26
Des empoisonnements frequents entre les grãds de Turquie, de leurs sales desbauches. ibid.
Des amours des Dames de la Cour du Turc, & de leurs ardentes affections entr'elles. ibid.
Les 4. principaux Bassas de la porte, & des fauoris du grand seigneur. 26.
Des armes & du sceau du grand seigneur. ibi.
De la mort, duel, funerailles, & sepultures des

gr... rs. ibid.
A... ns des Thraciens, farouches, & ru-
... s couſtumes, celle des Thrauſes, &
le... 27.
... hraciens de ce temps, & de la forme
... ures en Thrace, & à Conſtantino-
... 29
... ou Prouince d'Attique, de la Mace-
doine, de l'Epire, le Peloponeſe & autres pays.
32.33.34.
Villes de la Macedoine anciennes.
De l'Epire partie d'Albanie.
De l'Achaie. 35
Du pays des Locrois & Opuntiens, de la Phocide où eſt Delphe, de la Beotie, de l'Attique, de la contree de Megare. ibid.
Du Peloponeſe ou Moree, du nom moderne de l'Arcadie, du pays de Corinthe, du pays d'Argie, pays Laconique, de Lacedemone, de Meſſine, de l'Elide, de l'Achaie propre de Sycione d'Arcadie. ibid. & 36.
Qualitez des pays, Prouinces & peuples d'icelles. 37.
Macedoine pays temperé plus que nul autre en l'Europe. ibid.
Albanie, fertile, agreable, eſpece d'or incogneuë, arriuee en icelle du temps d'Ariſtote. ibid.
Theſſalie meilleure contree de Macedoine, fort agreable & celebre pour l'eſtime de ſes cheuaux. ibid.
Du mont Olympe celebre en bois & lauriers : du mont Athos, tant renommé des Poëtes, touſiours couuert de neiges : il eſt abondant en arbres fruictiers, vignes, oliuiers, & en ſel mineral de la vallée de Tempé. ibid.
Sterilité du pays d'Epire & Attique. 38.
Fertilité du Peloponeſe, & aſpreté du pays d'Arcadie, où ſe faiſoit vn vin rendant les femmes fœcondes, & les hommes enragez, & où naiſt l'If, arbre veneneux en ſon fruict & en ſon ombrage, & fait mourir ceux qui en vſent. ibid.
Du naturel des anciens peuples de la Grece, & premierement des Macedoniens, guerriers addonnez aux ſciences & aux feſtins : vices des Theſſaliens, ceux de la vallée de Tempé, Religieux aymãs les ſacrifices & feſtins. ibid.
De l'oracle de Dodone & de ſon bois : antiquité des Doriens & Pelagiens, vaillance des Eoliens, ruſticité de Photienne. ibid.
Subtilité d'eſprit des Atheniens & peuples d'Attique, leurs deitez, feſtes, myſteres & ſacrifices. 41.
Du genereux courage des Lacedemoniens, cere-
... couſtumes.
Demarques, Creoctes, Sytoſilaces & autres Magiſtrats & dignitez : de la Republique d'Athenes. ibi. 47. & 48.
De l'ancienne police de Sparte, & comment gouuernee par les loix de Lycurge, de leurs mariages, naiſſance de leurs enfans, nourris aux larcins & autres mœurs & police des Spartiens. 57.
De la religion des Grecs modernes. 64.
Des Iſles de l'Archipelague, qui appartiennent au Turc, & ce qu'il poſſede en Eſclauonie, leur ſcituation, circuit, & villes principales, leur fertilité, & ſingularitez, mœurs & couſtumes anciennes & modernes. 65
De l'Iſle de Cypre, ſa diuiſion, ſa ſcituation, longueur & bornes, naturel des habitans, mœurs, police, & Religion, de ſes Roys en partie, de la maiſon de Luſignan. 71. & 87
De l'Iſle de Rhodes, ſa ſcituation & circuit, & du celebre Coloſſe d'airain iadis eſleué en la ville de Rhodes, ayant vingt coudees de hauteur. 76.
Des Iſles du Propontide, appellees des modernes Marmora. 77
Deſcription des pays de Boſſinie, la Bulgarie, Seruie, Ruſſie, & ce que le Turc poſſede en Hongrie; quelles ſont les villes principales, mœurs & façons de faire des peuples de ces pays. 79
Des Royaumes d'Alger, de Tunis, & de Tremiſen, ſcituez en Afrique. 105. & ſui.
De l'Egypte, du regne de ſes ſoldans, & comment elle a eſté reduite ſous la tyrannie du Turc. 113.
Du pays des Troglodites ſon voiſin. 128.
Deſcription des terres que le Turc poſſede en Aſie. 80
Du Royaume de Hieruſalem 85. de ſes Roys. 87.
Des Patriarches Latins de Hieruſalem. 91
Diſcours des Turcs en general, de leurs mœurs. 134. & ſuiu.
Forces & gouuernemens. 100. & ſui.
De la doctrine, loix, & Religion de Mahomet. 143.
Liſte & catalogue des Empereurs de Conſtantinople, tant Chreſtiens que Turcs, depuis que l'Empire d'Occident, fut ſeparé de celuy d'Orient, donné à Charlemagne. 144. & ſuiu.
Du grand trouble arriué en Turquie, apres la mort du Sultan Oſman, & des cruelles guerres que fait au grand ſeigneur le Sophi de Perſe, par la reuolte de ſes propres Baſſas.
Eſtat de l'Egypte depuis le vray Empire Romain.
...

Digitized by Google

bles, qui ont longuement duré ſous la ſeigneurie de la Perſe. 154
Relation & deſcription de la fertilité d'vne partie des Prouinces de Perſe : ſterilité de l'autre partie. 155. & 156.
Abondance en ce pays de Bitum & Naphte, Amome, cotton, dattes, froment, figues, arbres, & autres raretez. 156
Couſtumes & façon de viure des anciens Perſans, de la demeure des Roys aux montagnes, & des tributs qu'ils leuoient ſur leurs peuples. 158
De la celebration de leurs nopces, pluralité de femmes permiſe, exercice de la ieuneſſe & forme de leurs armes & habits. ibid.
Ceremonies de leurs obſeques, de leurs ſacrifices, & des deitez qu'ils adoroient. 159.
De l'ancienne valeur des Parthes, & maniere de combattre. ibid.
Du naturel effeminé des Medois, leurs alliances auec effuſion de ſang. 160
Veſtemens des anciens Aſſyriens, & leur couſtume de porter anneau & ſceptre en main. ibid.
Loy & couſtume Aſſyrienne, d'expoſer en vente les belles filles, pour du prix en marier les laides. 161.
Autre couſtume d'expoſer les malades, pour receuoir conſeil & remede de ceux qui auoient eſté trauaillez de ſemblable maladie. ibi.
De l'oignement des corps morts auec miel, & de leurs ſepultures & funerailles pareilles à celles d'Egypte. ibid.
Conionction charnelle des Dames Aſſyriennes, auec les eſtrangers, en l'honneur de la Deeſſe Venus. ibid.
Des Mages Aſſyriens appellez Chaldeens, en pareil honneur par les Gymnoſophiſtes & Preſtres d'Egypte : quelle fut leur doctrine touchant la diuinité & moralité des choſes naturelles. ibid.
Couſtume des Carmaniens d'aller en guerre, & combattre montez ſur des aſnes, & de ne ſe marier qu'ils n'euſſét fait feſtin de quelque ennemis tuez en bataille.
Sexagenaires de la Margiane, par du pays, aſſomez, & leurs corps mang rents.
Ciuilité & naturel courtois des nes, addonnez aux ſciences, au tri ce, & arts mecaniques, courtiſans gnifiques & ſomptueux en habits, & ſent de langage Arabique. ibid.
Leurs richeſſes conſiſtãs en draps d'or & de ſoye, & pareillement au trafic des perles & pierreries. ibid.
Quelles ſont les forces du Sophy de Perſe, infanterie & milice des Perſans, & quel nombre de caualerie il peut mettre aux champs. 163
Quels ſont les reuenus & richeſſes du Prince Perſan. ibid.
Des puiſſants Eſtats ennemis, auec leſquels il conſiſte. 164.
Gouuernement du Royaume de Perſe, different de celuy des Turcs. 165.
Des 4. ſectes principales de la Religion Mahometaine, & quelle des 4. eſt ſuiuie des Perſans de ce ſiecle. ibid.
Des Iuifs & Chreſtiens Melchites, Neſtoriens, Armeniens, habituez en Perſe. ibid. & 166.
Abregé de la Chronique des Roys de Perſe, ſelon l'Hiſtoriographe Mirkond. 167
Diſcours des Roys de Perſe, ſelon que les Autheurs Grecs & Latins en ont eſcrit. 166
Chronique des Roys de Perſe, ſelon la ſaincte Bible, Philon & autres autheurs. 168
Autre Chronique abregee ſelon les autres autheurs Grecs & Latins. 166
Des Roys de Perſe Mahometans. 185.
La lignee des Sophians. 190
Monarques de Perſe. 193
Lignee des Artaxarides. 194
Lignee d'Vſun-Caſſan ou Aſſembay. ibid.

FIN DE LA TABLE.

Digitized by Google

Digitized by Google

Legatoria
B. SALVAREZZA
Via Val Cassina, 55
Tel. 625.823 - ROMA

Digitized by Google